DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

37 Élisabeth II

VOLUME XI, 1988

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT-QUATRIÈME JOUR DE FÉVRIER 1988
AU DOUZIÈME JOUR D'AVRIL 1988, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 février 1988

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PORT DE CORNER BROOK

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je n'ai pas l'habitude de prendre la parole à la Chambre pour encenser le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), ministre des Transports. Cependant, je crois qu'il le mérite aujourd'hui, car j'ai constaté que le budget des dépenses de Transports Canada prévoit 17 millions de dollars pour la construction d'installations de tri des conteneurs dans le port de Corner Brook. C'est pourquoi, au nom de la population de l'Ouest de Terre-Neuve, je remercie le ministre des Transports d'avoir prévu cet article au budget de son ministère.

Avant de me laisser emporter, je m'empresse de préciser que ce projet avait à l'origine été annoncé en 1983-1984 par le gouvernement précédent et que le coût en était alors évalué à 14 millions de dollars. Par la suite, il a été mis en veilleuse. Je ne voudrais pas profiter de la réapparition du projet dans le budget une année d'élections pour faire preuve de cynisme. Nous tenons beaucoup à ce projet. Corner Brook a inauguré deux nouveaux services de transport de conteneurs. Nous avons une industrie de la pêche en pleine expansion. Nous aurons besoin très bientôt de ce genre d'améliorations de nos installations portuaires.

En 1984, nous avons consacré 370 000 $ aux travaux de conception et de génie. Par conséquent, si le Conseil du Trésor approuve ces dépenses, il n'y a pas de raison que les installations ne soient pas rapidement mises en chantier. Alors, après les prochaines élections, lorsque j'occuperai un fauteuil de l'autre côté et que le député de Saint-Jean-Ouest sera de ce côté-ci, je pourrai peut-être lui dire: «Merci beaucoup d'avoir contribué à la réalisation de ce projet libéral. Il était grand temps qu'on agisse».

• (1405)

L'AVORTEMENT

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, j'ai reçu des centaines de lettres d'électeurs qui sont profondément troublés par les répercussions de la décision que la Cour suprême a rendue récemment au sujet de l'avortement. Une femme écrit:

> Je ne peux imaginer comment des femmes peuvent être si heureuses de pouvoir tuer leurs enfants, comme elles l'ont montré lorsque la cour a rendu sa décision dans la cause impliquant l'homme le plus dangereux au Canada, le Dr Morgentaler.

Une autre femme écrit:

> Je suis vraiment dégoûtée de notre prétendu système de justice. Si je ne défends pas ces milliers de foetus, qui le fera? Notre société ne peut pas descendre plus bas: elle accepte l'élimination de notre propre espèce.

Une autre femme demande:

> Quelle sorte de nation deviendrons-nous si nous permettons aux tribunaux d'ouvrir la voie à la destruction d'êtres humains? Si on nous donne le droit de tuer les foetus sans défense, qui viendra ensuite? Les handicapés? Les malades? Les personnes âgées?

J'encourage fortement tous les députés à bien réfléchir à leur position sur cette question vitale. C'est à nous qu'il revient de protéger la vie d'une grande partie de la prochaine génération.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LA RÉDUCTION DU BUDGET

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le Budget des dépenses présenté hier montre clairement que le gouvernement du Canada ne se soucie pas d'aplanir les disparités régionales. Rien ne justifie que l'on réduise de 70 millions de dollars le budget de la Société de développement du Cap-Breton alors que le taux de chômage de cette région est bien supérieur à la moyenne nationale.

Le premier ministre (M. Mulroney) adore parler de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et des fonds qu'il injecte dans cette région du pays. Dans la pratique cependant, cette Agence n'est qu'une façade. Le gouvernement réduit le budget de la Société de développement du Cap-Breton puis prend l'argent et le donne à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Il a ensuite l'audace d'affirmer que tous les fonds consacrés à l'Agence ont été débloqués spécialement pour elle et que celle-ci ne nuira en rien aux programmes déjà en place. Quelle fourberie!

Article 21 du Règlement

Les habitants du Cap-Breton ne se laissent pas prendre au petit jeu du premier ministre. Il ne trompe personne sauf lui-même, comme il pourra s'en rendre compte aux prochaines élections.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE POSTHUME À DES PERMANENTS DE LA FTQ

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la mort accidentelle de quatre permanents syndicaux de la FTQ: Guy Perreault, directeur général de la FTQ Construction, Claude Proteau, directeur adjoint de la Fédération provinciale des ouvriers en électricité, Jean-Claude Sureau, permanent à l'Association nationale des travailleurs en tuyauterie, Gaétan Boucher, représentant de l'Association des mécaniciens industriels.

Ces syndicalistes sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions. C'est pourquoi nous tenons à offrir, dans cette Chambre, nos condoléances au président de la FTQ, M. Louis Laberge, ainsi qu'aux familles et aux amis des victimes. Nous tenons aussi à offrir notre sympathie aux parents et amis du pilote et copilote, MM. Jean Verrière et Gary Gadouas.

* * *

LES JEUNES

LA POPULARITÉ DU PROGRAMME HOSPITALITÉ CANADA

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, depuis l'arrivée de notre gouvernement au pouvoir, en 1984, nous avons été préoccupés par le bien-être de nos jeunes, et cette préoccupation s'exprime dans l'importance que nous attachons aux programmes visés pour ceux-ci.

D'ailleurs, un programme qui connaît une très grande popularité est celui d'Hospitalité Canada, qui permet la possibilité d'échanges entre nos jeunes Canadiens et Canadiennes, de voyages et de découvertes du Canada tout au long de l'année.

Entre septembre 1984 et décembre 1987, le gouvernement progressiste conservateur a octroyé plus de 115 000 $ dans le cadre du Programme Hospitalité Canada, pour ma circonscription de Québec-Est.

En effet, par l'entremise de ce programme, le gouvernement démontre l'importance qu'il attache au développement culturel et social de notre jeunesse. Nous investissons effectivement des sommes d'argent importantes pour nous assurer que l'avenir de nos jeunes soit des plus prometteurs et des plus enrichissants.

La jeunesse canadienne peut être certaine, monsieur le Président, que le gouvernement progressiste conservateur travaille très fort pour notre jeunesse. En plus des mesures de soutien, il faut se rappeler que l'Accord du libre-échange va assurer les acquis et créer des centaines de milliers d'emplois pour les jeunes.

• (1410)

[*Traduction*]

LES PESTICIDES

LA RECHERCHE DE SOLUTIONS DE RECHANGE AUX PESTICIDES CHIMIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, cette semaine le comité permanent de l'environnement et des forêts entendra ses premiers témoins dans le cadre de l'examen de solutions de rechange aux pesticides chimiques. Le comité répond ainsi aux inquiétudes qu'ont manifestées les Canadiens au sujet de la forte dépendance à l'égard des pesticides chimiques qui caractérise la sylviculture, l'agriculture et l'horticulture urbaine ornementale et domestique. Les pesticides chimiques constituent une menace pour ceux qui sont exposés aux retombées aériennes, pour ceux qui utilisent les eaux de surface et la nappe phréatique, pour les oiseaux, les animaux, les poissons et la faune en général.

L'un des aspects cruciaux de cette question, c'est le système de réglementation dont nous disposons depuis 1972 déjà pour contrôler toutes les applications des nouveaux pesticides et des pesticides existants. De toute évidence, le système a besoin d'être repensé et modernisé.

Nous exhortons donc le ministre de l'Agriculture (M. Wise) à ordonner un examen public complet de la législation et de la réglementation touchant les pesticides afin de déterminer quelles modifications doivent être apportées pour protéger la santé, l'environnement et l'eau.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LE 70E ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE L'ESTONIE, DE LA LETTONIE ET DE LA LITUANIE

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, ce mois-ci marque le soixante-dixième anniversaire de l'indépendance des républiques baltes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie. Pendant à peine deux précieuses décennies, ces trois petites nations ont occupé fièrement leur place parmi les démocraties de Woodrow Wilson—jusqu'à ce que leur existence même soit brutalement annihilée par le pacte cruel entre Hitler et Staline.

Depuis 1940, les trois pays baltes ont subi deux invasions, les privations d'après-guerre, la déportation et les représailles. Bien qu'ils jouissent aujourd'hui d'un plus grand confort matériel, ils sont constamment privés de leur liberté politique, soumis quotidiennement à des tentatives de russification et, en cet anniversaire, aux mouvements de troupes soviétiques.

L'esprit de liberté est bien vivant en Estonie, en Lettonie et en Lituanie, où ses modes d'expression varient des manifestations pacifiques à l'auto-immolation, en passant par la mise en circulation de pamphlets.

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, pourquoi les députés de la majorité continuent-ils à éviter la vérité au sujet de l'appui des néo-démocrates aux programmes de développement de la région atlantique et de diversification de l'économie de l'Ouest? Pourquoi font-ils des remarques scandaleuses au sujet des crédits du budget des dépenses lorsqu'ils savent très bien que les membres de notre parti n'ont pas la possibilité de répondre directement?

Ils savent très bien aussi que dans ce budget des dépenses ils camouflent les 650 000 $ de frais juridiques de l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, une personne citée 14 fois comme étant en violation des directives du gouvernement sur les conflits d'intérêts. Le paiement de ces frais juridiques apparaît scandaleux aux Canadiens. Le gouvernement n'a pas eu le courage d'en faire un crédit séparé. Il l'a camouflé dans les 3 milliards affectés aux programmes généraux, comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest.

Diront-ils aussi que nous sommes contre les pensions de vieillesse parce qu'elles sont dans ce même budget des dépenses? Les Canadiens ne sont pas dupes de cette hypocrisie. Ils savent que le gouvernement n'a pas réussi le développement régional et qu'il peut seulement s'attaquer à l'opposition.

* * *

L'AVORTEMENT

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gordon Taylor (Bow River):

Le JEUDI 28 janvier 1988 sera connu dans l'histoire de notre pays sous le nom de «jeudi noir», jour où la Cour Suprême a «condamné d'innombrables enfants à naître à la mort par avortement».

Ces propos, avec lesquels je suis d'accord, ont été émis par l'assemblée des délégués des Chevaliers de Colomb du Canada.

Je crois que l'enfant à naître est un être humain dès le moment de la conception. La décision de la Cour Suprême, avec deux juges dissidents, ne change rien à la loi de Dieu. Nous avons besoin d'une législation vigoureuse conforme aux enseignements de la Bible afin de protéger la vie de ces bébés innocents, dont 60 000 ont été assassinés dans l'utérus au Canada l'an dernier.

J'exhorte le gouvernement à rendre illégal l'avortement comme moyen de contraception. Cela donnera à des milliers d'enfants à naître la chance de vivre et couvrira de gloire notre nation.

Article 21 du Règlement

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES RÉSOLUTIONS DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES CONCERNANT LES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, la quarante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU se déroule actuellement à Genève. L'ordre du jour comprend plusieurs résolutions qui sont extraordinairement importantes pour les autochtones du Canada et du monde entier.

Ces résolutions prévoient la mise au point de normes internationales sur le traitement des autochtones; le lancement d'une étude sur les traités conclus entre les États-nations et les autochtones, et la désignation en 1992 de l'Année internationale des droits des autochtones.

Adoptées à l'unanimité et recommandées pour approbation par la sous-commission des Nations Unies pour la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités, ces résolutions ont l'appui des autochtones du Canada et du monde entier.

Malgré l'énorme progrès que l'adoption de ces résolutions représenterait pour les autochtones et leurs droits, le gouvernement canadien fait activement campagne pour leur rejet. Au lieu de saisir cette occasion pour donner l'exemple aux autres pays, le Canada fait de l'obstruction. Il devrait cesser ses enfantillages et soutenir ces résolutions. Que l'on transmette sans délai ce message aux représentants canadiens qui se trouvent aujourd'hui à Genève.

* * *

[*Français*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'UTILISATION DU CODE TÉLÉPHONIQUE DU DÉPUTÉ D'OSHAWA

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, l'organisateur en chef du parti socialiste pour la province de Québec, M. Rémy Trudel, mentionne ses critères d'intervention en politique: honnêteté, honnêteté, honnêteté.

Deux de ses adjoints, aussi organisateurs politiques en Abitibi, MM. Michel Lemyre et Donald Houle, utilisent et suggèrent à leurs collaborateurs et collaboratrices d'utiliser le code téléphonique d'un autre honnête socialiste, celui dont la vie est claire, celui à qui on ne peut rien reprocher.

Monsieur le Président, de l'Abitibi, au niveau de l'organisation politique provinciale du NPD, on utilise et on encourage l'utilisation du code téléphonique du député d'Oshawa.

Cela est l'utilisation malhonnête de l'argent des contribuables canadiens par le parti socialiste. Est-ce là l'honnêteté du chef socialiste? Comment va-t-il s'exliquer à la Chambre aujourd'hui?

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

TÉLÉFILM CANADA

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): En l'absence de la ministre des Communications, j'ai une question à l'intention de . . .

Une voix: Y a-t-il autre chose dont vous voudriez parler?

M. Turner (Vancouver Quadra): Il y aura beaucoup de choses dont nous voudrons parler. J'attendrai la ministre.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications.

La politique du gouvernement sur le film et l'agence Téléfilm Canada est minée par le manque d'orientation, l'incompétence, l'abus des comptes de dépenses, les démissions massives de personnel et l'ingérence politique. En un mot, c'est un désastre complet.

Monsieur le Président, au cours des deux derniers jours, à la Chambre, la ministre a fait des déclarations trompeuses, a cité incorrectement la mauvaise source au sujet de la dette de Téléfilm Canada, et déposé une lettre incomplète de la démission du directeur général.

Hier, à la Chambre, la ministre a déclaré que l'Association canadienne du film et de la télévision appuyait pleinement M. Jean Sirois à titre de président de Téléfilm Canada.

Va-t-elle confirmer aujourd'hui qu'en réalité le président de cette association, M. John Ross, a réclamé la démission de M. Jean Sirois?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Comme je l'ai dit hier, monsieur le Président, le président de l'Association canadienne de cinéma-télévision a communiqué avec moi pour me dire que l'Association s'inquiète des problèmes qui secouent Téléfilm et souhaite qu'on y remédie.

Il a soulevé la question de la réorganisation au sein de Téléfilm et m'a demandé de veiller à ce que Téléfilm et l'industrie cinématographique entrent en consultations. Je m'y suis engagée. Ces consultations débuteront demain par l'envoi d'une lettre de Téléfilm invitant l'industrie à proposer des candidatures.

Je ferai remarquer, monsieur le Président, que les nominations jusqu'ici sont provisoires et pour une durée limitée, jusqu'à ce qu'un directeur général a plein temps soit nommé à Téléfilm.

LES ALLÉGATIONS CONTENUES DANS LA LETTRE DE DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, manifestement, la ministre était en étroites relations avec l'Association. Hier, elle a déclaré que l'Association n'avait rien à reprocher à M. Jean Sirois, mais aujourd'hui, elle reconnaît qu'elle a reçu une lettre du président de cette association dans laquelle il réclamait la démission de M. Jean Sirois. Je suis persuadé que la Chambre sera fort impressionnée par les étroites relations qu'elle entretient avec l'industrie.

• (1420)

Le directeur administratif de Téléfilm a signalé à la ministre dans sa lettre de démission—il s'agit en l'occurrence de la lettre en entier que la ministre n'a pas déposée—que Jean Sirois, son protégé politique, qu'elle avait nommé président du conseil d'administration de Téléfilm—et j'utilise ici les paroles de M. Pearson—avait abusé de ses frais de représentation, avait pris des dispositions pour financer des films venus d'Hollywood plutôt que des films canadiens et avait excédé ses pouvoir en finançant un film qui était l'oeuvre d'un conservateur de premier plan, de Québec.

Le ministère de la Justice a également remis à la ministre des avis juridiques où il donnait carrément à entendre que M. Sirois outrepassait son mandat de président du conseil d'administration. Quelles mesures va-t-elle prendre au sujet des accusations en question?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens à signaler au chef de l'opposition que s'il a des accusations à porter, il devrait le faire, plutôt que d'avoir recours à des insinuations comme il en a l'habitude, à l'instar de ses collègues. Il ne cesse d'agir ainsi. S'il a des accusations à porter au sujet d'inconvenances ou d'autres choses du genre, je peux lui garantir qu'on se penchera sur la question, tout comme j'ai examiné de près les difficultés financières de Téléfilm, en vue de m'assurer qu'on établit des plans de gestion et qu'on nomme à titre provisoire des gestionnaires, afin de faire en sorte de remettre Téléfilm sur la bonne voie.

S'il a le moindre doute quant à savoir si je suis en rapport avec l'industrie, je vais lui citer à nouveau la lettre que j'ai reçue. On y dit . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Laquelle?

Mme Copps: De quelle lettre s'agit-il?

Mlle MacDonald: Celle du président de l'Association canadienne du film et de la télévision. On y dit que Téléfilm Canada joue un rôle extrêmement important et continuera de le faire dans le succès de l'industrie cinématographique canadienne, et que les membres de l'Association reconnaissent que mes collaborateurs et moi-même les aidons à réaliser des gains; cette lettre est datée du 19 février.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, la ministre serait peut-être disposée à déposer cette lettre. Nous parlons de la lettre au complet et non d'une version revue et corrigée.

Les accusations que j'ai portées à l'attention de la Chambre et de la ministre n'étaient pas de moi. Elles venaient plutôt de l'ancien directeur administratif de Téléfilm Canada, M. Peter Pearson. Je serais tout à fait disposé à déposer la lettre complète en question plutôt que la version abrégée que la ministre a déposée hier.

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI SUR LA DISTRIBUTION DE FILMS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, non seulement la ministre a-t-elle laissé Téléfilm se détériorer presque irrémédiablement, non seulement l'Association canadienne de cinéma-télévision exige-t-elle la démission du président Jean Sirois, protégé politique des conservateurs, mais encore la politique générale du gouvernement dans le domaine de l'industrie cinématographique est-elle dictée par les nababs de Hollywood.

Pourquoi la ministre a-t-elle autorisé des modifications fiscales à la demande des réalisateurs de films américains? Pourquoi n'a-t-elle pas encore saisi la Chambre de son projet de loi sur la distribution de films au Canada?

Des voix: Très bonne question!

Une voix: Qu'avez-vous fait quand vous en aviez l'occasion, John?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président . . .

Mme Copps: C'est une braderie dans le contexte du libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La ministre a la parole.

Mlle MacDonald: Depuis 40 ans, monsieur le Président, l'industrie cinématographique canadienne demande aux gouvernements de passer une loi pour que notre marché du cinéma soit considéré comme une entité distincte en ce qui a trait aux droits cinématographiques. Depuis 40 ans, monsieur le Président, elle essaie de remédier à cette situation inéquitable.

Les libéraux ont été au pouvoir pendant presque tout ce temps-là, mais jamais ne se sont-ils penchés sur le problème de l'industrie cinématographique canadienne. Monsieur le Président, je peux vous assurer que nous allons présenter un projet de loi pour corriger cette inéquité.

• (1425)

LES ALLÉGATIONS CONCERNANT LES FRAIS DE REPRÉSENTATION

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, puisque la ministre a reçu la lettre de démission de Peter Pearson et puisqu'elle a reçu des nouvelles de Michael Spencer par l'entremise de M. Musgrove, pourquoi n'a-t-elle pas examiné les documents qui lui avaient été présentés à propos du président Jean Sirois ainsi que les dépenses qui figuraient sur ses frais de représentation et de son ingérence dans l'octroi à ses amis de Québec de dizaines de milliers de dollars de Téléfilm en vue du grand spectacle Rendez-vous 87?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je dois répéter encore une fois à ces députés que s'ils sont en mesure de formuler des accusations précises de malversation, ils devraient avoir le courage de le faire. Ils ne sont pas satisfaits. Ils préfèrent lancer des calomnies et des insinuations.

J'ai pris sur moi d'envoyer des vérificateurs pour examiner les écarts qui nous ont été signalés dans la situation financière de Téléfilm Canada. A un moment donné, l'excédent prévu était de 53 millions de dollars. Par la suite, l'engagement excédentaire prévu a été de 48 millions de dollars, soit un écart de 100 millions. J'ai tenu à ce que la situation soit bel et bien réglée, de sorte que j'ai fait appel à des vérificateurs, j'ai nommé une nouvelle équipe de gestionnaires, et j'ai eu recours pour la première fois à de nouvelles méthodes de gestion, de sorte que Téléfilm peut maintenant fonctionner d'une façon normale.

Je dirai à la députée que je suis bien aise que Téléfilm se soit enfin tiré du bourbier où il s'était enlisé l'année dernière, et je déplore qu'elle persiste à vouloir ruiner la réputation de cet organisme.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): L'important en l'occurrence, monsieur le Président, c'est de savoir comment obtenir de l'aide des institutions bancaires et financières en vue de la production de longs métrages et d'émissions de télévision. Voilà le problème que la ministre n'a pas su régler. C'est elle qui fait preuve d'incompétence et qui . . .

M. le Président: Je prie la députée de bien vouloir poser sa question.

Mme Finestone: La ministre a-t-elle l'intention de suspendre maintenant le président Jean Sirois, de nommer un nouveau directeur exécutif et de procéder à une enquête complète sur ce qui s'est passé à Téléfilm Canada?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, la députée a dit que nous n'avions rien fait au sujet du financement de Téléfilm Canada. Pourtant, nous allons ajouter 165 millions de dollars au fonds de Téléfilm Canada à raison de 33 millions de dollars par an au cours des cinq prochaines années, pour qu'il soit possible de réaliser un certain nombre de nouveaux films canadiens. Monsieur le Président, je tiens à ce que vous sachiez que je suis on ne peut plus fière de ce qui a été accompli.

C'est Téléfilm Canada qui a assuré le financement de *Un zoo la nuit* qui a mérité des distinctions internationales. C'est également Téléfilm Canada qui a assuré le financement de *I Have Heard the Mermaids Singing*. C'est enfin Téléfilm Canada qui a assuré le financement de *Anne of Green Gables*. En somme, c'est Téléfilm Canada qui a assuré le financement de tous ces films remarquables. Je suis fière de ce que Téléfilm Canada a accompli et je déplore que la députée s'entête à vouloir ruiner cet organisme.

Questions orales

PETRO-CANADA

LA NOUVELLE CONCERNANT L'INTENTION DU GOUVERNEMENT DE VENDRE DES ACTIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a quelques années, un gouvernement conservateur a annoncé ses intentions de privatiser Petro-Canada. Ce gouvernement-là a été battu aux élections suivantes.

D'après les nouvelles d'aujourd'hui, le gouvernement conservateur actuel est sur le point d'emprunter à nouveau cette voie.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ayant entendu la voix des anciens qui sont derrière lui et compte tenu du fait que durant les élections de 1984, il n'a pas reçu le mandat de privatiser Petro-Canada car le chef du parti conservateur n'a pas fait un seul discours à ce sujet au cours de la campagne électorale, et que les Canadiens désirent que Petro-Canada demeure une société d'État, le ministre peut-il nous dire ce qu'il pense des articles parus dans les journaux et nous assurer que le gouvernement n'empruntera pas cette voie abominable?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord rappeler à mon honorable collègue que le parti socialiste canadien, connu sous le nom de NPD, a été probablement celui qui a proposé la création d'une société nationale dans le secteur du pétrole et il n'a jamais gagné ses élections. Il n'a jamais été au pouvoir, monsieur le Président, avec sa proposition.

Deuxièmement, ce gouvernement a un mandat d'assurer un marché dans le secteur de l'énergie. Depuis 1984, ce gouvernement—et c'est son mandat de le faire—a donné instruction à Petro-Canada d'agir comme une société commerciale, ce que Petro-Canada fait pour le plus grand profit des Canadiens et des clients de Petro-Canada, depuis 1984.

Troisièmement, ce gouvernement a également annoncé qu'il y aurait une politique de privatisation pour les sociétés d'État, pour lesquelles nous ne reconnaissons pas, au moment de l'étude, un rôle de politique majeure au Canada.

Quatrièmement, puisque Petro-Canada agit déjà sur une base commerciale, nous pouvons conclure qu'il n'y a pas de rôle politique majeur pour Petro-Canada.

Voilà pourquoi, sans que le Cabinet ait pris de décision au moment où on se parle, la question de Petro-Canada est toujours à l'étude, aussi bien dans mon ministère que dans les autres institutions de l'État.

• (1430)

[*Traduction*]

LA POSITION D'UN SÉNATEUR AMÉRICAIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'espère que le ministre maintiendra tout ce qu'il vient de dire à la Chambre au cours de la prochaine campagne électorale.

Je répète que lorsque le premier ministre était chef de l'opposition, il n'avait pas parlé une seule fois de privatiser Petro-Canada au cours de la campagne électorale de 1984.

Puisque certains sénateurs et gouverneurs américains ont dernièrement protesté contre l'habitude canadienne du secteur public de s'ingérer dans l'économie et surtout que le sénateur Baucus a dit que ce genre d'ingérence ressemblait à des subventions en quelque sorte, le ministre va-t-il reconnaître qu'une des raisons pour lesquelles le gouvernement est sur le point de reprendre cette idée que les Canadiens jugent inadmissible, c'est à cause des pressions exercées par les États-Unis? Va-t-il l'admettre?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'invite le chef du parti socialiste à venir dans la circonscription de Frontenac n'importe quand, pendant, après et avant la période électorale, pour y discuter de n'importe quoi, y compris Petro-Canada.

Deuxièmement, pour ce qui est de la position de certains sénateurs ou citoyens américains, je n'ai pas l'habitude de prendre mes ordres d'autres pays.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU GAZ NATUREL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai mentionné que les conservateurs ne s'étaient pas engagés à privatiser Petro-Canada pendant la dernière campagne électorale, mais j'ai une déclaration tirée de leur énoncé de politique pour la campagne de 1984 que je demande au ministre de commenter pour voir s'il maintiendra ce qu'il a dit. Le manuel dit ceci en parlant d'un éventuel gouvernement conservateur:

> Nous adopterons un système de prix sensibles aux fluctuations du marché pour le gaz naturel exporté tout en garantissant que les Canadiens paieront toujours moins que leurs voisins américains . . .

C'est à cela que le parti conservateur s'était engagé pendant la campagne de 1984.

Étant donné l'accord de libre-échange que le ministre a conclu avec les États-Unis et les récentes déclarations de politique, peut-il expliquer pourquoi les conservateurs ont complètement renoncé à la promesse qu'ils avaient faite aux Canadiens de maintenir des prix plus faibles au Canada?

M. Nystrom: Brian le menteur.

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne veux pas parler . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Shields: Nous savons de qui vous avez appris cela, Ed; c'est de Bob White.

M. Riis: Cette promesse figure dans votre manuel.

M. le Président: Je tiens à signaler qu'il arrive souvent à la présidence de faire comme si elle n'avait pas entendu quelque chose par simple bon sens. Il y a cependant eu une remarque nettement antiparlementaire il y a un instant. J'ignore qui a fait cette remarque et je ne tiens pas à le savoir pour l'instant. Je tiens cependant à bien préciser que cette remarque était tout à fait inconvenante et n'ajoute rien à la qualité de nos délibérations.

Je rappelle aux députés que, lorsqu'ils n'ont pas la parole et se trouvent près du micro d'un autre député, peu importe leurs sentiments, ils doivent se garder de dire des choses en des termes clairement inconvenants au Parlement.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, premièrement, je tiendrais à faire remarquer à mon collègue que pour ce qui est de parler des prix à l'exportation, le parti socialiste est mal placé pour le faire, puisque ce parti voudrait même interdire toute exportation dans le secteur de l'énergie, alors que ce parti, au contraire, a été élu avec un programme, mais il a été élu également pour prendre en cause l'intérêt du Canada et l'intérêt entre autres des provinces de l'Ouest. Et pour ce qui est de notre politique de l'énergie, je crois que le chef du parti socialiste aurait intérêt à aller en Alberta et à en discuter avec les gens. Il réaliserait une chose, c'est que la politique de l'énergie de ce gouvernement favorise les intérêts de l'Alberta et les gens de cette province le savent fort bien, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

LE FINANCEMENT DE CERTAINS PROJETS

M. Russell MacLellan (Cap Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le gouvernement a dit qu'il privatiserait Petro-Canada, mais il ne l'a pas fait. Il a dit ensuite qu'il attendrait que le marché soit favorable et il ne l'a jamais été. Il prétend maintenant qu'il privatisera cette société quand il aura besoin d'argent pour des projets énergétiques. Les Canadiens doivent donc accepter la privatisation s'ils veulent que ces projets voient le jour.

Pourquoi le gouvernement force-t-il le public canadien à accepter la privatisation dont ils ne veulent pas et qui fera beaucoup de tort à notre pays?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, premièrement, j'aimerais que le parti libéral nous explique ce qu'il y a de mauvais dans l'intention de privatisation de Petro-Canada. Deuxièmement, je tiendrais à faire remarquer que le gouvernement actuel prendra une décision concernant la privatisation de Petro-Canada, lorsque le gouvernement croira qu'il est dans l'intérêt du Canada et des Canadiens de privatiser Petro-Canada.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cap Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, si une seule action de Petro-Canada est vendue au secteur privé, la société ne peut plus être utilisée comme instrument de la politique d'intérêt public. Voilà pourquoi la privatisation est néfaste. La société devient absolument inutilisable comme instrument de politique.

Pourquoi le gouvernement est-il en train de saborder l'Office national de l'énergie? Pourquoi veut-il privatiser Petro-Canada et renoncer au rôle que la société lui permet de jouer et aux investissements que les Canadiens ont effectués dans le secteur énergétique?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis surpris de la position de mon honorable collègue. Moi, j'ai toujours cru que le fait de demander à des Canadiens de participer à la propriété de Petro-Canada, ce n'est pas contre l'intérêt des Canadiens, et c'est exactement ce que le parti libéral du Québec fait avec son programme de privatisation. Voilà pourquoi on comprend qu'il y a au Québec deux partis libéraux, celui socialiste d'Ottawa et celui en faveur de l'entreprise privée de Québec, monsieur le Président!

[*Traduction*]

LES RÉPERCUSSIONS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question, moi aussi, pour le ministre de l'Énergie. Comment peut-il prétendre à la Chambre qu'il n'y a aucun lien entre la vente à rabais de Petro-Canada et l'accord de libre-échange avec les États-Unis alors que le rapport est évident en ce qui concerne les prix et la perte du contrôle de nos ressources naturelles? Pourquoi le ministre est-il prêt à vendre Petro-Canada à rabais pour faire accepter l'accord de libre-échange par les États-Unis?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le parti socialiste a une obsession dans cette Chambre et à l'extérieur: ce sont les États-Unis. Ce gouvernement n'a pas d'obsession envers les États-Unis. Il considère que des politiques canadiennes pour les Canadiens peuvent servir également l'intérêt des États-Unis et des Canadiens parce que dans le secteur du commerce, l'échange de produits entre pays, c'est dans l'intérêt et des consommateurs et des producteurs.

• (1440)

[*Traduction*]

L'INDÉPENDANCE DU CANADA—LA POSITION DU MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, l'enjeu est l'indépendance future du Canada dans le secteur énergétique. Pourquoi le ministre est-il prêt à sacrifier ce moyen d'action qui offre beaucoup de possibilités au Canada, en matière de politique notamment, pour obtenir un accord de libre-échange qui ne sera à l'avantage de personne au Canada?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, l'opposition est réellement à court de ballons. Je peux vous assurer que les politiques, les décisions de ce gouvernement envers Petro-Canada sont prises ici, à Ottawa, par le gouvernement élu par les Canadiens. Deuxièmement, si le gouvernement en arrive à la conclusion que l'on doit demander une participation des Canadiens à la propriété de Petro-Canada pour générer des capitaux afin de mettre en route des mégaprojets qui vont assurer la sécurité des approvisionnements pour les Canadiens, cela n'ira pas à l'encontre des Canadiens mais à l'encontre du NPD, monsieur le Président!

* * *

L'AGRICULTURE

L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UN OFFICE DE COMMERCIALISATION DE LA POMME DE TERRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Lors d'une enquête menée à travers le Canada, le Conseil national des produits agricoles a constaté que les segments de la pomme de terre de consommation et de semence faisaient face à des fluctuations rapides et marquées de prix ainsi qu'à un avenir incertain. Est-ce que l'honorable ministre pourrait sécuriser nos producteurs agricoles et leur dire que vous préparez, avec les principaux intervenants et les provinces, une stratégie pour créer un office de commercialisation de la pomme de terre qui assurerait la stabilité des marchés, leur rentabilité, le contingentement et la croissance à long terme de l'ensemble du secteur?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il saura qu'à la demande du secteur j'ai confié au Conseil national de commercialisation des produits agricoles le soin d'effectuer une étude et d'organiser un certain nombre d'audiences puis de me faire rapport. Cette mission est terminée et les auteurs du rapport préconisent de procéder en deux étapes. Premièrement, de créer l'Office en lui conférant tous les pouvoirs prévus en vertu des dispositions de l'article 23 de la loi, sauf ceux concernant la gestion de l'offre.

Je tiens à affirmer au représentant du secteur que nous collaborerons très étroitement avec lui et avec les provinces en vue d'élaborer un plan comportant la gestion de l'offre. J'espère que cet objectif sera atteint dans un avenir assez proche.

* * *

L'IMMIGRATION

LE DÉPART ET LE RETOUR D'UN TERRORISTE NOTOIRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration et concerne les mesures prises par le gouvernement dans l'éternelle saga de ce terroriste condamné, saga qui gêne les Canadiens, monte les ministères les uns contre les autres et montre bien que le gouvernement a atteint dans l'incompétence des sommets qu'on croyait inaccessibles, même pour lui.

Étant donné que le gouvernement a organisé le départ volontaire de M. Mohammad, peut-il finalement jouer franc jeu avec les Canadiens et leur expliquer comment ce plan a été bâclé, pourquoi M. Mohammad n'a pas pu quitter Londres pour poursuivre son voyage et pourquoi le ministre n'a pas résolu les difficultés de dernière minute en faisant appel au ministère des Affaires extérieures au lieu de le tenir à l'écart?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense avoir été clair sur les événements hier. Je les rappelle pour le bénéfice de mon collègue. D'abord, nous avons été approchés, c'est-à-dire que le gouvernement a toujours manifesté son intention de faciliter le départ de M. Mohammad, départ volontaire, ou, comme nous le faisons actuellement, par des processus de déportation. Celui-ci a approché les fonctionnaires du ministère, et son propre avocat nous a proposé un départ volontaire, et que mon collègue comprenne bien, à partir d'ententes et de mécanismes définis par eux-mêmes. Le gouvernement ne fait que faciliter, par les mesures de sécurité et par un certificat d'identité, le départ de M. Mohammad du Canada. Je pense que mon collègue devra admettre une chose. Encore une fois, à moins qu'il soit contre le départ de M. Mohammad, ce ne sera pas la première fois que son parti serait contradictoire dans ses positions. Mais à partir du moment, pour une raison ou pour une autre qui concerne M. Mohammad lui-même, que celui-ci a dû revenir au Canada, à partir de ce moment-là, nous continuons le processus de déportation, et le gouvernement n'aura de repos que lorsque M. Mohammad sera déporté du pays.

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, il demeure que cet épisode est une énorme farce où se multiplient les erreurs gouvernementales et les manifestations d'incompétence et de maladresse. Les Canadiens veulent savoir quand ils en connaîtront le dénouement.

L'ABSENCE DU VISA REQUIS PAR UN AUTRE PAYS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président. Si le problème réside à Londres, parce que la personne en question n'est pas munie du bon visa ou des bons titres de voyage, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures précises son gouvernement ou lui-même ont prises pour remédier à cette lacune? Les Canadiens doivent-ils comprendre que le ministre n'a pas été capable d'établir un visa tout banal? S'agit-il d'une priorité ou non et le gouvernement est-il à même de mener à bien un plan du début jusqu'à la fin mettant ainsi un terme à cette comédie?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce que le gouvernement du Canada a tenté de faire, c'était de s'assurer, de façon expéditive, que M. Mohammad pouvait quitter le pays. Cela me surprend de la part du parti libéral, alors que cela fait huit mois que nous essayons de nous donner des projets de loi afin de pouvoir procéder rapidement avec les contrebandiers. Monsieur le Président, regardez le parti libéral! . . . Ils ne peuvent jamais prendre position. De grâce, donnez-nous une position pour savoir . . .

LE RÔLE DU SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je le remercie d'avoir essayé d'aider à résoudre le conflit entre M. Mohammad et la Commission d'appel de l'immigration d'une façon acceptable aux deux parties, et j'espère que malgré les paroles attribuées au ministre par *The Globe and Mail* aujourd'hui, le ministre ne condamne ni M. Mohammad, ni ses avocats, pour l'échec de ce projet.

Ma question au ministre est donc la suivante: Au sujet des paroles attribuées à M. Saleh par *The Globe and Mail*, est-ce que le ministre peut confirmer que c'est le Service canadien du renseignement de sécurité qui, en donnant les nouvelles aux médias, a bloqué ce projet?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux informer le député que les dispositions prises pour le voyage ont été telles que l'a annoncé mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elles ont été prises par M. Mohammad, ses avocats et ses amis. Elles ont été discutées avec mon collègue, le ministre. La GRC a exercé une surveillance de protection. Le SCRS ne s'est en rien occupé des dispositions prises pour ce voyage ni de l'affaire en question.

ON DEMANDE UN RAPPORT DU MINISTRE SUR L'ÉCHEC DU PROJET

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, puisque M. Saleh a accusé le SCRS de ne pas avoir tenu son engagement, et étant donné les allusions contradictoires dans les médias, le ministre de l'Immigration, qui est celui qui a essayé d'obtenir un résultat positif dans cette situation difficile, va-t-il entreprendre de rapporter à la Chambre dès que possible les raisons pour lesquelles ce projet humanitaire a échoué?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que j'ai donné la substance de la réponse, tout à l'heure, lorsque j'ai mentionné que les mesures prises par M. Mohammad et ses représentants, pour quitter le pays, ont été définies par lui. Les raisons pour lesquelles ces mesures n'ont pas réussi ne se rapportent absolument pas à l'action gouvernementale, mais aux mesures prises par M. Mohammad lui-même.

Et je pense qu'hier, dans ce que son avocat a dit, et dans tout ce qui a été dit hier par les témoins concernés, on ne s'est jamais référé, de quelque façon que ce soit, à la responsabilité du gouvernement.

Quant à la question du député, monsieur le Président, j'assure mon collègue que d'aucune façon je n'ai dit . . . ou je n'ai blâmé M. Mohammad, ses avocats ou ses représentants.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

AIR CANADA

LES TARIFS POUR LES VOLS DE TORONTO ET HALIFAX À DESTINATION DE LONDRES

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, êtes-vous certain que les caméras peuvent filmer ce coin? Comme j'ai commencé à le dire il y a 24 heures, avant d'être interrompu, je voudrais poser une question au ministre des Transports sur la politique d'Air Canada concernant les tarifs des vols outre-mer.

Le ministre est au courant, je pense, qu'Air Canada a annoncé un tarif aérien de 388 $ pour les vols de Toronto à Londres alors qu'en même temps le tarif d'Halifax à Londres est de 488 $. Je n'ai pas à dire au ministre quelle inquiétude cela a suscitée chez les habitants du Canada atlantique. Nous savons qu'Air Canada devrait s'efforcer d'appliquer une politique d'égalité des prix dans tout le Canada. Va-t-il faire une enquête sur cette différence et en faire rapport à la Chambre dès que possible? Entre temps, va-t-il demander à Air Canada de faire preuve de justice dans ses tarifs aériens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je compatis à l'inquiétude du député parce que la situation en ce qui concerne les tarifs de Terre-Neuve à Londres, en Angleterre, est également nettement injuste.

M. Blackburn (Brant): Alors il faut y remédier.

M. Crosbie: Qu'allons-nous faire pour y remédier? Le fait est, monsieur le Président, que personne ne peut comprendre les tarifs des compagnies aériennes. Cela me dépasse qu'on s'attende à ce que je les comprenne.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Même si les questions n'obtiennent pas toujours des renseignements, celle-ci a certainement reçu une réponse franche.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-LUCIE

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable Stevenson King, ministre du Développement communautaire de Sainte-Lucie.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—LA CONSTRUCTION DE L'AÉROGARE Nº 3—ON DEMANDE DE RENDRE LES DOCUMENTS PUBLICS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle concerne l'aérogare nº 3 de l'aéroport international Pearson. La séance d'information donnée hier par les services du ministre à Toronto laissait dans l'ombre un élément clé. Selon les fonctionnaires, les soumissionnaires s'attendaient à un certain soutien financier du gouvernement. Deux des soumissionnaires dénient la chose. Pour l'établissement de leurs offres les soumissionnaires avaient reçu une documentation que les services n'ont pas rendu publique.

Si le ministre tient à étayer l'argument en faveur d'un soutien financier, pourquoi ne veut-il pas rendre ces documents publics pour que les Canadiens puissent voir exactement ce qui a été dit aux promoteurs au sujet des modalités du marché?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le comité responsable de ce projet a donné hier à Toronto une explication complète qui, me dit-on, a satisfait tous ceux qui étaient présents sauf le député, lequel aurait déclaré suivant les journaux: «Nous restons méfiants au sujet de cette affaire».

Il est impossible d'apaiser les soupçons du parti libéral sur quoi que ce soit. Il n'a ni politique, ni programme, ni principe, ni correction. Tout ce qu'il cherche à faire c'est de faire naître la suspicion à propos de tout. Mais il aura beau essayer, il ne réussira pas à faire naître la moindre méfiance au sujet de ce projet.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, les fonctionnaires ont refusé de rendre publics les documents qui, disaient-ils, font voir qu'un soutien financier est offert. Deux des personnes qui ont reçu les documents nient qu'on y trouve l'assurance d'un soutien financier. Pourquoi le ministre ne veut-il pas trancher la question en les rendant publics?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, peut-être l'honorable parlementaire veut-il nous dire de quelles personnes il s'agissait dans ces deux sociétés immobilières, à qui elles ont parlé, etc. Les fonctionnaires ont déclaré que toutes les offres prévoient que les intéressés feront connaître leur plan financier. Tous ont été invités à le faire.

Pour ce qui est des documents, une fois signé le bail de construction avec le promoteur retenu, celui dont la soumission aura été jugée nettement supérieure à toutes les autres par le comité et par le Conseil du Trésor au plan financier, tant pour sa valeur actualisée nette que pour le taux de rendement pour Transport Canada, une fois remplies toutes les conditions précédentes, je ne vois pas de raison de ne pas communiquer ces documents au comité permanent des transports ou à un autre organisme compétent.

* * *

[*Français*]

TÉLÉFILM CANADA

ON DEMANDE SI LA MINISTRE A CONFIANCE EN M. JEAN SIROIS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications.

Hier, elle a déclaré que M. Jean Sirois, président du conseil d'administration de Téléfilm Canada, avait la confiance de l'industrie. Aujourd'hui, on découvre que M. John Ross, porte-parole important de l'industrie, a demandé que M. Sirois démissionne.

Ma question est simple: Est-ce que la ministre a encore confiance en M. Jean Sirois?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai fait allusion hier à une lettre que j'ai reçue du président de l'Association canadienne de cinéma-télévision. J'en ai cité des extraits et c'est ce que je vais faire encore aujourd'hui. Il m'a dit notamment: «Nous partageons votre consternation devant les tentatives récentes de se faire du capital politique à partir de vieilles nouvelles, selon nous». Il a ajouté ensuite avoir travaillé avec Jean Sirois pour tout préparer en prévision de la venue du nouveau directeur général. J'ai cité des passages de cette lettre que je déposerai volontiers à 15 heures.

LES ALLÉGATIONS DE L'ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je veux savoir si la ministre fait toujours confiance à Jean Sirois. A-t-elle lu la lettre dont a parlé le chef de l'opposition? Cette lettre vient de M. Pearson qui se plaint d'une ingérence ferme et manifeste de la part de M. Sirois, et qui laisse entendre que les comptes de dépenses ne passeraient pas l'épreuve d'un examen public. Il prétend que M. Sirois a reproché à certains membres du personnel d'être «rouges». Ce n'est pas nous qui faisons ces allégations, mais l'auteur de cette lettre.

Que compte faire la ministre pour mettre de l'ordre dans tout ce gâchis? Fait-elle toujours confiance à Jean Sirois? Accepterait-elle de confier à un comité d'enquête le soin de tirer cette affaire au clair?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, l'autre jour, j'ai cité des extraits de la lettre de M. Pearson. Il a déclaré notamment qu'il devait aussi rappeler publiquement la contribution notoire de notre parti dans le domaine de la production cinématographique et de la télévision. Il a dit que depuis septembre 1984, le gouvernement progressiste conservateur tenait parole en mettant beaucoup d'intérêt et beaucoup d'efforts pour soutenir la production canadienne.

Voilà ce que disait la lettre que j'ai déposée l'autre jour à la Chambre, et dont j'ai cité certains passages.

Si le député a des accusations fondées contre cet organisme, qu'il me les communique, et je verrai à ce qu'on fasse enquête. Mais les allégations, le salissage et les insinuations ne constituent pas matière à enquête. Que le député intervienne pour porter des accusations en règle sur ce qu'il semble sous-entendre. Il peut être assuré alors que je leur donnerai suite.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CANADIEN INCARCÉRÉ AU NEW JERSEY—LE TRAITÉ SUR LE TRANSFERT DES CONTREVENANTS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ma question s'adresse au solliciteur général. Je tiens tout d'abord à remercier celui-ci et ses hauts fonctionnaires ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ses hauts fonctionnaires pour l'intérêt qu'ils ont manifesté pour le cas d'un Néo-Écossais du nom de Bruce Curtis qui est incarcéré dans une prison du New Jersey.

Le ministre n'ignore pas que le Canada et les États-Unis ont conclu un traité sur le transfert des contrevenants qui a ultérieurement été ratifié par le gouvernement du New Jersey. Le ministre va-t-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouverneur Kean du New Jersey tarde-t-il tant à libérer Bruce Curtis de sorte que celui-ci puisse revenir au Canada et y être incarcéré dans un pénitencier d'ici?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux dire au député et à tous ses collègues qu'il a parfaitement raison. Nos deux pays ont effectivement conclu un traité qui a été ratifié par l'État du New Jersey. Conformément à cet accord, l'État du New Jersey et le gouvernement fédéral doivent tous deux convenir du transfert. Nous n'avons absolument aucune objection au transfert et nous sommes disposés à le faciliter, mais le New Jersay doit tout d'abord l'approuver. Nous attendons cette approbation qui, espérons-le, ne saurait tarder.

• (1500)

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INSISTER AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Ce dernier sait assurément que les assurances réclamées par le gouvernement de cet État, et notamment par M. Kean, le gouverneur, vont au-delà des dispositions du traité. On se trouve en fait à tenter de faire modifier un traité exécutoire légal qui a été signé par le Canada et les États-Unis.

Le ministre peut-il nous promettre d'insister pour que le gouvernement des États-Unis respecte les dispositions du traité dont il a convenu et qu'il a signé? Le ministre pourra-t-il nous expliquer pourquoi ce jeune Néo-Écossais moisit depuis si longtemps dans une prison du New Jersey?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je rappelle au député que, en vertu de l'accord, nous ne pouvons pas obliger l'État du New Jersey à consentir à cet échange. Je lui signale cependant que le 29 octobre 1987 et le 8 février 1988, mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a écrit au gouverneur du New Jersey pour demander que son État applique les dispositions de cet accord. J'ai bon espoir que ces lettres du secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous vaudront une réponse favorable de l'État du New Jersey.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT D'UNE LETTRE PAR LA MINISTRE DES COMMUNICATIONS

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai fait part pendant la période des questions de mon intention de déposer une lettre du président de l'Association canadienne de cinéma-télévision.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PRÉSENTATION DU 12E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le douzième rapport du comité permanent des affaires émanant des députés, dans les deux langues officielles.

Ce rapport a trait aux mesures pouvant faire l'objet d'un vote qui ont été choisies lors du dixième tirage qui a eu lieu le 9 février 1988.

Présentation de projets de loi

LA LOI SUR LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) demande à présenter le projet de loi C-113, visant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, portant création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le premier ministre (M. Mulroney) à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS CHEZ LES PARLEMENTAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) demande à présenter le projet de loi C-114 intitulé Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des parlementaires et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le très honorable premier ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est) demande à présenter le projet de loi C-284, tendant à modifier le Code criminel (accords de procréation).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser la députée à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Copps: En un mot, monsieur le Président, ce projet de loi interdirait tout profit découlant de l'organisation d'accords de procréation ou de la participation à ces accords. Il est une première mesure de contrôle et j'espère que nous aurons bientôt l'occasion de le débattre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions cet après-midi, conformément à l'article 106 du Règlement.

La première pétition provient d'un certain nombre d'électeurs qui disent que le gouvernement conservateur n'a pas reçu du peuple canadien le mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. Ils croient que cet accord priverait le Canada de la liberté de déterminer son avenir économique et qu'il nous empêcherait de construire une société distincte de celle des États-Unis.

Les pétitionnaires demandent donc la dissolution immédiate des Chambres afin que les Canadiens aient l'occasion d'accepter ou de rejeter cet accord de libre-échange dans des élections générales.

LA PROPRIÉTÉ DES ACTIONS DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ, DES COMPAGNIES HYDROÉLECTRIQUES ET DES SERVICES DE DISTRIBUTION DE L'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma seconde pétition provient d'un certain nombre d'habitants du centre de la Colombie-Britannique. Ils disent que la West Kootenay Power and Light Company qui possède aussi un permis de distribution d'eau, a été vendue à la société américaine Utilicorp United Inc. de Kansas City, Missouri. Ils signalent que les lois américaines interdisent expressément aux Canadiens d'acheter de cette façon des sociétés américaines. C'est pourquoi les 8 673 consommateurs de la région desservie par la compagnie en question ont signé cette pétition, afin de protester contre cette vente.

Ils demandent donc au Parlement d'adopter une loi pour s'assurer que la majorité des actions des services d'électricité, des compagnies hydroélectriques et des services de distribution de l'eau appartiennent à des Canadiens afin que la souveraineté du Canada soit aussi bien protégée que celle des États-Unis.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE IMMÉDIATEMENT DES MESURES POUR AIDER LES SANS-ABRI

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai une pétition que l'Organisation nationale anti-pauvreté a fait signer. On y dit que, selon les estimations du Conseil canadien de développement social, plus de 100 000 personnes ont été sans abri en 1986 au Canada. On fait remarquer en outre qu'un nombre croissant de jeunes, de femmes et de familles entières sont sans abri, même si l'économie canadienne est prospère, que le nombre de logements à prix modique pour les personnes à faibles revenus diminue constamment et que les soupes populaires et les abris d'urgence ne sont que des mesures temporaires et non des solutions permanentes.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement du Canada de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour s'assurer que les Canadiens sans abri ou mal logés sont logés convenablement et qu'ils bénéficient de programmes de recyclage pour réintégrer la société canadienne.

• (1510)

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Winnipeg. Ils déclarent que le gouvernement conservateur n'a pas obtenu de la population canadienne le mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis et que l'accord proposé enlèverait au Canada la liberté de décider de son propre avenir économique et nuirait à l'édification d'une société distincte de celle des États-Unis.

Par conséquent, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de se dissoudre pour donner à la population l'occasion de se prononcer sur cet l'accord dans le cadre d'élections générales.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, le devoir et le plaisir de présenter trois pétitions, signées par des habitants de la Saskatchewan, plus précisément de Regina, de Swift Current, de Chaplin et de la jolie ville d'Abbey où, monsieur le Président, j'ai été agent de gare il y a de nombreuses années.

Étant donné que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis durant les négociations bilatérales que la souveraineté canadienne ne serait en rien compromise et que l'accord commercial proposé non seulement ne donne pas aux Canadiens libre accès au marché américain, ce qui était l'objectif premier de ces négociations, mais menace les emplois de centaines de milliers de Canadiens, les pétitionnaires demandent humblement la dissolution des Chambres afin que les Canadiens puissent accepter ou rejeter l'accord de libre-échange à l'occasion d'élections générales.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par des habitants de Bowmanville, d'Oshawa, de Janetville, de Whitby et de Chelmsford, en Ontario.

Les pétitionnaires font remarquer que les Canadiens n'ont pas donné au gouvernement conservateur le mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis et que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis durant les négociations bilatérales que la souveraineté canadienne ne serait en rien compromise.

Ils affirment que l'accord commercial proposé enlèverait au Canada la liberté politique de déterminer son propre avenir économique et saperait son aptitude à bâtir une société distincte de celle des États-Unis.

Ils demandent donc humblement la dissolution des Chambres afin que les Canadiens puissent accepter ou rejeter l'accord de libre-échange à l'occasion d'élections générales.

[*Français*]

ON DEMANDE L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRES DANS LES VOITURES

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): J'ai l'honneur, monsieur le Président, de déposer des pétitions signées par des résidants de Saint-Romuald, Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Hyacinthe, Granby, Roberval, Saint-Henri, Taillon, Lévis, Charny, Lauzon, Montréal et les environs, Swift-Current et Gerald, Saskatchewan.

Ces 182 signatures s'ajoutent à celles d'autres pétitions que j'ai déposées précédemment, pour faire un total de 32,368 signatures. Ces signataires sont au courant du fait que depuis 1974 le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles fédéral permet l'installation de sacs autogonflables pour les conducteurs de voitures de tourisme et que ce dispositif réduirait le nombre de morts et de blessés graves.

A ces causes, les signataires demandent humblement que le Parlement s'engage à rendre obligatoire, premièrement l'installation de sacs gonflables à l'avant des voitures, et deuxièmement, l'installation de ceintures de sécurité à baudriers et ajustables pour les passagers arrière des voitures.

[*Traduction*]

LA PORNOGRAPHIE—APPUI AU PROJET DE LOI C-54

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Swift Current, Saskatchewan, concernant le projet de loi C-54.

Les pétitionnaires indiquent qu'ils s'inquiètent des pressions exercées par certains groupes minoritaires en faveur du laxisme, parce qu'elles pourraient conduire le gouvernement à affaiblir sa mesure législative.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement d'appuyer le projet de loi C-54 qui interdira la fabrication, l'importation, la vente et la location du matériel pornographique décrit dans le projet de loi. Ils demandent au Parlement d'adopter le projet de loi sans dilution, car ils estiment qu'il reconnaît la dignité des particuliers, notamment des femmes et des enfants, qui sont particulièrement vulnérables à l'exploitation.

J'ai cinq autres pétitions sur le même sujet signées par des habitants de Shaunavon, Swift Current, Herbert et Vanguard, Saskatchewan.

Questions au Feuilleton

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le vice-président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre):

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Ainsi que de l'amendement de M. Garneau:

Qu'on modifie la motion en retanchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre regrette que le budget

1. n'ait pas corrigé les iniquités du régime fiscal causées par les politiques du gouvernement durant les trois dernières années et demie;

2. n'ait pas mis en place une stratégie nationale de développement régional pour compenser la politique de haut taux d'intérêt du gouvernement;

3. n'ait pas présenté un plan crédible pour faire face au financement de la dette publique qui ne s'attaquerait pas indûment aux Canadiens à faibles et moyens revenus; et

4. n'ait pas précisé une approche canadienne pour faire face à l'instabilité du système monétaire international.»

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, dans le temps qu'il me reste sur mon discours d'hier, je voudrais parler quelques minutes du contenu de la pétition que j'ai présentée aujourd'hui à la Chambre. Elle concerne les sans-abri au Canada et le fait que le gouvernement n'ait pas su ou voulu présenter une politique concrète quelconque pour traiter ce problème social et économique très grave. En effet, dans ses nombreux budgets, y compris dans le dernier, on ne trouve aucune mesure susceptible d'atténuer les difficultés graves auxquelles font face environ 100 000 Canadiens qui sont sans abri ainsi que les milliers d'autres qui vivent dans des logements précaires.

Pour illustrer cette situation, le *Toronto Star* a publié un article sur les sans-abri dans la région du Grand Toronto. Cet article décrit bien la gravité de la situation dans ce centre urbain, mais il pourrait tout aussi bien s'appliquer aux autres grandes villes de notre pays.

On y montre que, dans la seule agglomération torontoise, environ 20 000 personnes se présentent tous les soirs dans les différents centres d'urgence pour occuper les 2 500 lits qu'on y offre. Bien d'autres personnes ayant des revenus faibles habitent dans des auberges où les conditions de logement sont précaires. Dix mille personnes ou plus à Toronto dépensent plus de la moitié de leur revenu pour se loger, certains y consacrant jusqu'à 70 p. 100. D'après les données au niveau fédéral, environ 100 000 locataires ayant des revenus faibles à Toronto cherchent désespérément un logement décent qui soit à la portée de leur bourse. Parmi ces personnes, environ 42 000 sont célibataires.

J'ai déjà parlé de cette question à de nombreuses reprises à la Chambre. J'ai exhorté le gouvernement à prendre un certain nombre d'initiatives. Le secteur du logement coopératif représente une solution que beaucoup de gens pourraient utiliser. Ce secteur a fourni des logements aux handicapés ou aux personnes à revenus fixes. Il a répondu à un besoin sur le marché des logements. Pourtant le gouvernement n'a absolument rien fait pour encourager la construction de nouveaux logements coopératifs. En fait, il aurait plutôt déployé tous ses efforts pour limiter les effets positifs des logements coopératifs. On pourrait sans doute argumenter que les logements coopératifs ont probablement obtenu de trop bons résultats. Ce sont les promoteurs privés qui s'opposent à ce que le gouvernement fournisse des fonds supplémentaires en vue de construire des logements à prix abordable.

• (1520)

Je recommenderais à tous les députés de lire la page 13071 du hansard d'hier. Au cours des derniers mois, le député de York-Est (M. Redway) a soulevé des questions sur la pénurie de logements, non seulement à York-Est mais dans l'agglomération torontoise en général. Le député a présenté de très bonnes raisons humanitaires pour que le gouvernement encourage la construction de logements décents à prix abordable.

En réponse à une question du député de York-Est, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Friesen) a fait une déclaration que je ne peux que taxer de stupéfiante et d'incroyable. En fait, il exposait une politique du logement au nom du gouvernement. Il a déclaré ce qui suit:

Le député demande-t-il au gouvernement de financer le secteur immobilier? Je tiens à lui dire que certains établissements financiers s'inquiéteraient de voir le gouvernement emballer beaucoup trop le marché en se lançant dans ce secteur. Cela ne résoudrait pas le problème à Toronto. Si le financement est trop facile, le marché pourrait s'emballer encore davantage.

Il a ensuite laissé entendre, sans le dire ouvertement, que si une personne ne pouvait pas trouver un logement décent à Toronto, elle pourrait peut-être envisager de déménager dans des villes comme Winnipeg, Montréal ou Moncton.

Il a ensuite déclaré:

Par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le gouvernement a participé à l'élaboration de programmes de logements sociaux dans le cadre desquels les particuliers bénéficient de subventions.

Il s'agit du financement provenant des paiements de transfert aux provinces, monsieur le Président.

Le secrétaire parlementaire a ajouté:

Comme l'expression n'est pas très heureuse, certains préfèrent parler de logements à prix abordables.

On ne sait pas d'où le secrétaire parlementaire tient ses idées sur la façon dont on a fourni à la société des logements à prix abordable au cours des années. Les gouvernements à tous les paliers se sont occupés depuis longtemps de construire des logements à prix abordable pour de très bonnes raisons. Cela répond non seulement à un besoin social, mais cela stimule aussi énormément la création d'emplois dans notre pays. Pour chaque nouvel emploi dans le secteur de la construction, on estime qu'il y a trois ou quatre emplois supplémentaires créés dans l'industrie pour fournir les matériaux et les autres produits utilisés dans la construction de logements. Cette construction n'est pas seulement un moyen de répondre à un besoin social de la part du gouvernement, elle constitue aussi une partie très importante de notre économie. Comme le secrétaire parlementaire n'en tient pas compte et fait ce genre de remarques idiotes, je me demande pourquoi il occupe ce poste . . . cela me dépasse complètement. Il vaudrait mieux qu'il soit muté à quelque chose qu'il connaisse un peu, parce qu'évidemment il ne connaît rien au logement ni à la place qu'il occupe dans notre économie.

Hier j'ai parlé de la façon dont le gouvernement avait réussi par ses budgets successifs à s'occuper des riches en taxant encore plus les pauvres. Au lieu d'améliorer la situation, le gouvernement l'a empirée.

La discussion du budget a porté principalement sur les disparités régionales. Le gouvernement se dit préoccupé par les disparités dont souffrent les diverses régions du Canada, spécialement l'Ouest et les provinces atlantiques. Mais il ne parle pas de ce qu'il fait aux transferts destinés à ces provinces, des difficultés qu'il leur crée.

Vous faites signe que j'arrive au bout de mon temps, monsieur le Président. Peut-être aurai-je la possibilité de reprendre cette question à un autre moment.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous avons eu une journée mouvementée en Chambre et, malgré les distractions apportées par d'autres sujets, je suis heureux de pouvoir participer à la discussion du budget. J'estime qu'il appartient à l'opposition—à notre porte-parole, le très compétent député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), et au chef de l'opposition—de traiter de ce qui après tout est l'élément le plus important du calendrier parlementaire, c'est-à-dire l'examen des dépenses et des politiques fiscales du gouvernement. Si le Parlement est ce qu'il est, c'est pour discuter des mesures proposées par le gouvernement en matière d'impôt et de dépenses. Nous ne saurions avoir de rôle plus élevé.

Sans vouloir blesser personne en Chambre, je regrette un peu qu'à l'ère de la télévision, il y ait si peu de députés pour participer aux délibérations que vous dirigez, monsieur le Président, à l'occasion d'un débat de cette importance.

Le discours prononcé à la Chambre l'après-midi du 10 février par le ministre des Finances (M. Wilson) et télédiffusé en direct dans tout le pays n'était pas un budget. C'était le message politique gratuit le plus long de l'histoire du pays. Comme nous pouvions nous y attendre du gouvernement, cette allocution ne respectait même pas le règlement relatif au contenu canadien minimum. Le ministre était trop occupé à répéter certaines des vieilles théories nautiques de Ronald Reagan. Il a fièrement annoncé à la Chambre et au pays que nous «maintenions le cap». Tout cela est très bien si vous êtes assez riche pour posséder un yacht, si vous savez où vous allez et si vous pouvez vous y rendre avec ce yacht, mais pour les millions d'hommes, de femmes et d'enfants canadiens qui vivent près du seuil de la pauvreté, «maintenir le cap» signifie faire la queue encore une fois à la banque d'alimentation et au centre d'accueil et espérer avoir assez de nourriture pour survivre et un peu d'argent pour se vêtir. Il y a de moins en moins de possibilités dans ce merveilleux monde conservateur symbolisé par le ministre des Finances.

Pour ceux qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, le gouvernement utilise une autre théorie démodée du président Reagan, la théorie des miettes. Selon cette dernière, il s'agit de donner assez d'argent aux riches, sous forme d'exemptions fiscales, d'encouragements fiscaux, de réductions d'impôts, pour qu'au bout d'un certain temps il en tombe quelques miettes dans les mains reconnaissantes des pauvres et des démunis.

Au cours de la pause, j'ai lu quelques passages de Darwin et de Malthus. Ce budget est darwinien. Il prône la loi du plus fort. La théorie conservatrice veut que si on les abandonne à leur sort, les défavorisés, les personnes handicapées ou âgées, les chômeurs et les sans-abri seront bien obligés de se prendre en main et de s'en sortir. Comme s'il y avait quelque chose de honteux à être chômeur ou handicapé. Mais ce que le ministre s'est bien gardé de dire, c'est que le gouvernement, au lieu de tendre la perche à ces gens-là, les assomme à coups d'impôts.

Le ministre s'est moins soucié, dans son discours, de proposer un plan d'action pour l'avenir que de récapituler très sélectivement, de régurgiter les réalisations du gouvernement depuis 1984. Il a profité d'un temps d'antenne gratuit, aux frais des Canadiens et aux dépens du Parlement, pour faire passer son message politique. C'était un banc d'essai pour la prochaine campagne électorale. Parlant d'essai, on ne peut pas qualifier cet exercice de coup de maître. Le ministre nous a exposé sa propre version des Olympiques économiques, une série de tableaux, de graphiques, d'études et de chiffres pour nous démontrer que le Canada se portait mieux que n'importe quel autre pays industrialisé. Comme tactique de diversion, c'est impressionnant. Chapeau bas devant de telles aptitudes en relations publiques. On nous a peint un fort joli tableau. Une bien belle histoire qui ne manquerait pas d'intéresser beaucoup les Canadiens si elle était racontée noir sur blanc dans les documents du ministre. Et la diffusion de ces documents dans tout le pays, aux frais de la princesse, aux dépens des contribuables canadiens, n'est peut-être pas entièrement étrangère aux desseins du ministre. Mais le discours et les documents en question ne racontent pas toute l'histoire. Ils ne dressent pas un tableau complet de ce qu'a fait le gouvernement depuis son accession au pouvoir.

• (1530)

J'ai eu le privilège de prendre la parole devant des étudiants de McGill il y a quelques mois, à Montréal, dans une salle de l'Immeuble Stephen Leacock de cette université, baptisée ainsi en l'honneur d'un célèbre professeur de cette grande maison d'enseignement et un grand Canadien, l'un de nos principaux écrivains et probablement l'homme le plus naturellement et le plus brillammment drôle que le Canada ait jamais produit. Il disait qu'une demi-vérité, comme une demi-brique, porte toujours davantage qu'une entière parce qu'elle vole plus loin. J'ai déjà entendu une version altérée de cette histoire, à savoir qu'une demi-vérité, comme une demi-brique, est plus facile à lancer, mais blesse tout autant quand elle nous atteint. De toute façon, le ministre suit ce conseil à la lettre.

Par exemple, il se vante que par suite de la réforme fiscale, 850 000 Canadiens ne figurent plus sur le rôle d'imposition, ne paient plus d'impôt. Il s'agit là de la moitié de la brique. Comme l'a signalé le député de Laval-des-Rapides au cours de son allocution et d'autres interventions à la Chambre et ailleurs, le ministre s'est bien gardé de parler de l'autre moitié. Il a négligé de signaler que depuis trois ans et demi, sous le régime de l'actuel ministre des Finances, plus d'un million de Canadiens ont été inscrits sur le rôle d'impôt. Même avec cette réforme fiscale factice, il demeure que la situation de 150 000 contribuables est pire qu'à l'époque où le gouvernement a pris le pouvoir.

En conséquence des budgets du ministre, depuis l'avènement de ce gouvernement, comme l'a fait valoir mon collègue, la note fiscale, et notamment l'impôt personnel direct et indirect, augmentera de 1 200 $ en moyenne par an, année après année. L'argument du ministre est boiteux; il ne tient assurément pas debout. Le ministre ne nous dit pas le fin mot de l'histoire.

[*Français*]

Mais dans sa hâte à revendiquer le mérite de la reprise économique pour lui-même et pour son gouvernement, le ministre des Finances, tout à fait par inadvertance probablement, par faute de mémoire, le ministre a inséré un fait curieux dans son discours. Ce fait, c'est que la reprise économique a commencé en 1982 sous une administration libérale. Donc, toutes les histoires d'avoir hérité d'une mauvaise situation, toutes les histoires d'avoir blâmé une administration antérieure libérale sont rendues fausses dans le document même de ce ministre, parce qu'il se rend maintenant compte que la renaissance, la relance économique a bien commencé en 1982 sous l'administration de M. Trudeau.

Le ministre peut dire ce qu'il veut à propos des emplois créés par les conservateurs, mais nous ne sommes pas toujours revenus à la situation de l'emploi d'avant la récession. Comme le disait le député de Laval-des-Rapides, notre taux de chômage dépasse encore le niveau de 7,5 p. 100 auquel il se situait avant la récession de 1981-1982. La reprise a été inégale. Le taux de chômage dans nos régions défavorisées atteint toujours des niveaux inacceptables. A Terre-Neuve, il est encore à 17,4 p. 100, en Colombie-Britannique, il s'élève à 10.1 p. 100.

[*Traduction*]

Comme l'a expliqué mon collègue de Laval-des-Rapides, après avoir tenu compte de l'inflation, le revenu annuel moyen du travailleur canadien est à l'heure actuelle inférieur à ce qu'il était en 1984 quand le gouvernement a pris le pouvoir. Le revenu disponible en dollars constants est à l'heure actuelle inférieur à ce qu'il était quand le gouvernement a pris le pouvoir.

Prenons un autre exemple. Le gouvernement nous a non seulement imposé un fardeau fiscal plus lourd, et j'y reviendrai dans un instant, mais il a également alourdi notre endettement—le déficit et la dette nationale. Le ministre a déclaré d'une voix de stentor, tandis qu'il fixait la caméra d'un air sincère—ses moniteurs l'ont passablement entraîné pour la présentation de ce budget que l'on diffusera sans aucun doute d'un bout à l'autre du pays sur bande vidéo aux frais des Canadiens—«Nous avons rétabli le sens des responsabilités financières en réduisant le déficit et en freinant la croissance de la dette nationale.» Or ce n'est même pas une demi-vérité.

Le gouvernement a perçu 22,5 milliards de plus en impôts en trois ans et demi, et cela, en alourdissant la note fiscale; pourtant, pendant la même période, il n'a réussi à réduire le déficit que d'un montant dérisoire, calculé essentiellement, selon mon collègue de Laval-des-Rapides, en jonglant avec les chiffres et en trafiquant les livres, en faisant une petite comptabilité secrète et en escamotant certains détails qu'on réserve pour les élections, au lieu de s'employer à réduire concrètement le déficit ou la dette.

En fait, l'une des plus grandes maisons comptables du pays, Peat Marwick, a déclaré, dans son analyse du budget, que dans ses prévisions en matière de déficit, le ministre nous a fait un tour de passe-passe de près de 4 milliards.

Entre temps, la dette nationale a grossi de manière astronomique sous le régime de ce gouvernement. Là encore, le ministre en profite pour imputer ses ennuis et l'ampleur de la dette nationale aux gouvernements précédents. Comment se fait-il que, encore après presque quatre ans au pouvoir le gouvernement répond toujours que c'est la faute de quelqu'un d'autre? Pourquoi n'y a-t-il pas quelqu'un de l'autre côté de la Chambre, à commencer par le premier ministre (M. Mulroney) et son ministre des Finances, pour avouer qu'ils ont fait une gaffe, une erreur? C'est parce qu'ils n'ont aucun courage, aucune intégrité, et qu'ils ne sont pas francs envers les Canadiens.

Voyons la dette nationale. A-t-elle diminué sous le gouvernement actuel?

Des voix: Non.

M. Turner (Vancouver Quadra): Non. A-t-elle été sensiblement réduite?

Des voix: Non.

M. Turner (Vancouver Quadra): Non. Elle a augmenté de 66 p. 100 depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir. Voyons les chiffres.

M. Layton: Il s'agit purement d'un report de la dette.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je regrette que mon honorable ami de l'ouest de l'île de Montréal n'ait pas entendu mon intervention hier. Il aurait peut-être appris quelque chose. Nous aurions aimé qu'il fût présent. Il aurait apporté un moment de détente dans l'après-midi.

Pendant les 117 années de la Confédération qui ont précédé l'accession du gouvernement actuel au pouvoir en 1984, les gouvernements successifs ont accumulé une dette nationale totale de 178,6 milliards de dollars. Vint alors le ministre des Finances, chevalier à l'armure étincelante, membre moderne de la Table ronde. Il allait frapper cette dette de son épée comme elle ne l'avait jamais été auparavant, mais comme la Table ronde du prince Arthur, cet engagement s'est révélé un mythe complet. Après trois ans et demi, l'armure du ministre n'est plus aussi étincelante. Au lieu d'avoir diminué grâce au ministre et au gouvernement actuels, la dette a grimpé à 293,4 milliards de dollars, une augmentation de 116,6 milliards ou de 66 p. 100 depuis trois ans et demi.

[*Français*]

Il faut mettre cela en d'autres termes. Le ministre a réussi en trois ans et demi à accumuler plus de dettes que tous ses prédécesseurs en l'espace de plus de 100 ans. Cela c'est quelque chose! Il a gagé 40 p. 100 de la dette totale contractée par le Canada depuis la Confédération. Seulement trois ans et demi et 40 p. 100 de la dette publique totale depuis la Confédération. Ça c'est un record! Il faut lui accorder une médaille d'or! Il faut qu'il vienne avec moi cette fin de semaine, à Calgary, je vais lui présenter une médaille d'or et, à cause de son record, aussi une médaille d'argent et celle de bronze car, depuis la Confédération, il est le grand maître de la dette publique du Canada.

Il a à lui seul accumulé plus de dettes que la plupart de ses prédécesseurs tous réunis. Ce sera sans doute une note intéressante à ajouter à sa biographie. Mais le fardeau qui en découle pour les générations futures de Canadiens et Canadiennes est écrasant.

[*Traduction*]

Le ministre a aussi d'excellentes chances de remporter une médaille pour son double saut périlleux arrière. Vous avez peut-être regardé les compétitions de ski acrobatique, monsieur le Président. Il y a eu de très belles performances; les Canadiens ont eu beaucoup de succès. Quant au ministre, il a montré qu'il était en grande forme. Nous avons eu droit à un double saut périlleux arrière. Nous nous rappelons quand il était en haut de la pente en 1984 avec le premier ministre et qu'il disait qu'il s'attaquerait au déficit et qu'il n'augmenterait pas les impôts. Il n'augmenterait pas les impôts et il réduirait les dépenses. Il s'y était engagé solennellement. Encore un autre dépôt sacré. Depuis, le gouvernement n'a cessé de briser sa promesse aux Canadiens. Même si la compétition de ski acrobatique est terminée, je pense pouvoir frapper une autre médaille que le ministre pourra ajouter à sa collection personnelle pour commémorer sa performance en descente acrobatique. Je peux, bien sûr, parler de descente, monsieur le Président, vu que le gouvernement dégringole depuis trois ans et demi.

• (1540)

Voyons quelques chiffres. La toute première mesure prise par le ministre a été d'imposer une surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu. Il y avait une taxe de vente spéciale de 5 à 10 p. 100 pour les contribuables très riches. Le ministre a supprimé cette taxe pour s'attaquer plutôt aux Canadiens à faible et à moyen revenus et il a décidé d'accorder une exemption de l'impôt sur les gains en capital de 500 000 $. Il y a eu toute une orgie de taxes conservatrices depuis trois ans et demi. Pendant cette période, les conservateurs ont augmenté la taxe d'accise sur l'essence de 5c. le litre, soit de 23c. le gallon. La nouvelle hausse de la taxe de vente sur l'essence annoncée dans le dernier budget a ajouté un autre cent le litre, soit 4c. le gallon, au prix de l'essence, ce qui fait une augmentation de 27c. le gallon depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement.

Je regrette que le ministre des Transports (M. Crosbie) ne soit pas ici. Cela m'étonne qu'il ne se soit pas opposé à ces augmentations. Dans son fameux budget de 1979 quand il a perdu la confiance de la Chambre et que le peuple canadien a rejeté le gouvernement conservateur dirigé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), il ne proposait qu'une augmentation de 18c. le gallon. Il ne voyait pas assez grand. Cet après-midi à la Chambre, il n'était pas au courant de ce qui était arrivé au prix des billets d'avion entre Terre-Neuve, London et Toronto. Cela n'étonne personne à la Chambre, mais il est étonnant qu'il permette à son successeur, le ministre des Finances du gouvernement conservateur actuel, de dépasser son propre record de 18c. pour atteindre 23c. le gallon. C'est ce que notre ministre des Finances a fait et c'est tout un record.

Il n'y a pour ainsi dire aucune activité canadienne que le ministre n'ait pas frappée d'une taxe nouvelle ou qu'il n'ait augmenté celle qui existait déjà. Je suis loin d'être convaincu que le gouvernement restera au pouvoir très longtemps encore. Ses heures sont comptées, mais il voudrait percevoir des impôts sur encore autre chose. Je ne veux cependant pas anticiper.

[*Français*]

En plus des énormes augmentations de la taxe sur l'essence qui ont frappé le plus durement les Canadiens à faible revenu, à cause de leur caractère régressif, et surtout frappé ceux et celles qui sont obligés de conduire une voiture pour arriver à leur lieu de travail, le gouvernement a augmenté la taxe de vente trois fois en trois années et demi: 9 p. 100 à 10 p. 100; 10 p. 100 à 11 p. 100; 11 p. 100 à 12 p. 100. Elle s'est étendue à ces biens auxquels elle ne s'appliquait pas auparavant.

Ici encore, ce sont les Canadiens à faible et à modeste revenu qui paient une fraction disproportionnée de cette taxe régressive.

[*Traduction*]

Le ministre a promis une réforme fiscale. Or, avec lui cette réforme est devenue une fumisterie. Il s'est engagé à modifier la taxe de vente. Il a déclaré dans son budget de l'année dernière que la taxe fédérale de vente est injuste et inefficace et

qu'elle fait perdre des emplois au Canada. Ce sont là ses paroles. Or, il n'a rien trouvé de mieux que de l'accroître. C'est un peu comme si un médecin savait qu'un certain médicament est dangereux, mais que pour une raison inconnue il ne cessait d'accroître la dose en espérant ainsi vous guérir. Il faut ajouter à cela la taxe sur l'alcool et le tabac que le ministre a augmentée à quatre reprises et la taxe de 12 p. 100 que le ministre impose sur la peinture et le papier peint. Le gouvernement actuel s'intéresse même aux rénovations qui deviennent, de ce fait, plus coûteuses. On prévoit également de nouvelles taxes sur les voyages aériens. Le gouvernement ne se contente pas d'accroître les impôts des adultes; un peu comme un petit dur à l'école, le ministre plonge dans les boîtes à lunch des enfants du pays et impose une taxe sur les friandises et les grignotines ainsi que les boissons gazeuses. Il faut vraiment avoir un esprit bien particulier pour imaginer cela.

Au moment où la grand-mère veuve, disons de Winnipeg, pensait avoir épargné un petit peu d'argent pour appeler ses petits-enfants à Toronto, le ministre a décidé d'imposer une taxe de 10 p. 100 sur tous les appels interurbains. Mon collègue, le député de Laval-des-Rapides, m'a montré les chiffres lors de la séance à huis-clos. Cette taxe rapportera des recettes de 870 millions de dollars environ cette année et d'ici à un an, elle coûtera aux Canadiens 1 milliard de dollars. Pour les gens qui doivent demeurer en contact, pour les gens vulnérables qui ne peuvent sortir de chez eux à cause de la maladie ou de l'âge, le téléphone est la seule façon de rester en rapport avec leurs enfants ou leurs petits-enfants d'un bout à l'autre du pays. Ainsi, les intéressés sont pris au piège et durement touchés par cette augmentation de taxe.

[*Français*]

Ces taxes sont déjà cachées et sournoises. On ne se rend pas compte qu'on doit les payer avant de recevoir la facture, elle est presque invisible. L'augmentation de taxe la plus sournoise de toutes a été la désindexation du régime d'impôt sur le revenu.

Le ministre n'en parle plus, n'en fait pas mention dans son Budget cette année. C'est une simple petite mesure qui va coûter aux Canadiens des milliards de dollars de plus chaque année, mais il l'a bien passée sous silence. Encore là, les contribuables à revenu faible et moyen seront les plus durement touchés, tandis que les riches empocheront des centainees de milliers de dollars sous forme de gain en capital.

J'ai été ministre des Finances, et il est évident que nous avons indexé notre système pour éviter les pénalités contre les gens à revenu modeste et à revenu moyen contre les effets de l'inflation par rapport à notre système progressif.

En éliminant cette protection contre l'inflation, le ministre, d'une façon clandestine, cachée et sans courage, taxe les Canadiens d'une façon invisible par des milliards et des milliards de plus chaque année. Et on doit rappeler aux Canadiens ce qu'il a fait.

[*Traduction*]

Le fossé qui sépare les riches et les pauvres se creuse. Il suffit d'examiner les résultats fiscaux des quatre budgets présentés par le ministre. Les Canadiens cherchent des réponses. Ils se demandent pourquoi l'écart est aussi grand, pourquoi le fossé se creuse, pourquoi la situation empire. Je tiens à signaler aux Canadiens qu'ils n'ont pas besoin d'aller chercher plus loin que le gouvernement dont les représentants sont en face de nous. Ils n'ont pas besoin d'aller chercher plus loin que le gouvernement qui a induit les gens en erreur, qui a trompé les économiquement faibles et la classe moyenne en faisant des promesses en l'air pendant la campagne électorale.

Le gouvernement a décidé depuis longtemps de quel côté il penchait. Ce n'était pas du côté des petits salariés, des familles monoparentales, des retraités ni des jeunes couples. Il n'était pas du côté des agriculteurs, des pêcheurs ni des ouvriers non qualifiés gagnant 5 $ de l'heure. Non, le message conservateur que le ministre des Finances a transmis dans ses quatre budgets est le suivant. Si vous êtes riche, çà va; sinon, vous payerez.

Le gouvernement actuel a fait augmenter les impôts et les taxes bien plus vite et bien plus, de 22,5 milliards de dollars en trois ans et demi, que n'importe quel autre gouvernement ne l'avait jamais fait, y compris les gouvernements qui étaient au pouvoir pendant les deux guerres mondiales auxquelles notre pays a participé. Le gouvernement actuel a fait tout cela après avoir promis solennellement aux Canadiens de ne pas le faire, de ne pas augmenter les impôts; le premier ministre s'était engagé personnellement à ne pas le faire devant les membres des clubs Canadian et Empire de Toronto en août 1984, juste avant les élections et, le même mois, son actuel ministre des Finances avait fait la même promesse. Notre pays regorge de promesses que le gouvernement n'a pas tenues, de promesses qui ont été détruites; elles ne l'ont pas été par moi, car il n'y a qu'un seul document que je voudrais détruire, mais par le premier ministre et par les ministres qui les ont faites.

[*Français*]

Qui peut oublier les attaques portées par le gouvernement contre la pension de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, après avoir entendu le premier ministre (M. Mulroney) déclarer solennellement que les programmes sociaux étaient sacrés et intouchables? Qui peut oublier les faillites de la Norbanque, de la Banque Commerciale Canadienne qui ont coûté des milliards de dollars aux contribuables canadiens, après l'avoir entendu nous promettre de diriger les affaires du pays avec compétence? Qui peut oublier le milliard de dollars englouti dans l'affaire Gulf-Reichmann et les 200 millions qu'a coûté la prise de contrôle de la Banque de la Colombie-Britannique par la Banque de Honk-Kong? Pas étonnant que la dette publique augmente si rapidement sous l'administration actuelle!

Qui peut oublier la promesse du premier ministre de nous donner un gouvernement intègre et honnête, après avoir vu ministre après ministre démissionner par suite de leur implication dans toutes sortes de scandales? La seule chose que le gouvernement a faite plus souvent que de nous promettre de meilleures lignes directrices sur les conflits d'intérêt, a consisté à violer son code d'éthique actuel.

• (1550)

[*Traduction*]

Et la fameuse promesse de mettre un terme aux nominations de protégés politiques? Le gouvernement est devenu en fait un véritable bureau de placement pour les fidèles du parti.

Je suppose que malgré l'importance du sujet du débat de cet après-midi, ce soir, les médias porteront tout naturellement

leur attention sur le nouveau projet de loi sur les conflits d'intérêts présenté par le premier ministre. Nous l'examinerons de façon constructive. On dirait qu'il ressemble au projet de loi déposé devant l'Assemblée législative de l'Ontario. Il visera tous les députés. Il comporte d'énormes carences, ne dit rien de la procédure préalable à l'octroi de contrats du gouvernement, ne dit mot de la procédure préalable à l'octroi de ses contrats de publicité. Il ne dit rien de la procédure préalable à la nomination des fonctionnaires supérieurs et du népotisme consommé qui, sous le gouvernement conservateur actuel dirigé par le premier ministre, a atteint de nouveaux sommets. Il ne dit rien non plus de l'inscription des démarcheurs comme ceux qui ont obtenu le contrat pour la construction du terminus 3 à Toronto.

Nous allons examiner la situation d'une façon constructive, mais les Canadiens ne risquent guère d'être éblouis par cette mesure, car ils n'y verront, de la part du gouvernement, qu'un repentir *in extremis*. Ils trouveront un peu trop tardive cette conversion en matière de moralité publique. Ils n'iront pas jusqu'à croire qu'un gouvernement puisse codifier le comportement public, la moralité publique, la conscience publique de ce qui est bien quand les ministres du gouvernement n'arrivent même pas à régler leur conduite quelles que soient les directives régissant les conflits d'intérêts.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le gouvernement actuel n'a pas été à la hauteur de ses engagements. Selon toute apparence, il entend adopter au cours de la prochaine campagne électorale la même attitude que lors de la dernière. J'invite le premier ministre et les députés ministériels, la prochaine fois qu'ils se présenteront devant les Canadiens, à se souvenir que «Chat échaudé craint l'eau froide». Quand je fréquentais l'école secondaire à Ottawa, nous avions un professeur d'anglais qui avait l'habitude de nous dire: «Celui qui nous trompe une fois abuse de notre naïveté; celui qui nous trompe deux fois abuse de notre bêtise». Les Canadiens ne se laisseront pas tromper deux fois. Ils porteront sur le premier ministre et ses collègues le jugement approprié.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Les Canadiens n'aiment pas être dupes. Ils n'aiment pas ceux qui promettent de faire une chose et qui font exactement le contraire. Cela ne vaut pas seulement pour les hommes politiques et les gouvernements. Celui qui retient les services d'un plombier pour réparer son évier n'acceptera pas que celui-ci rase son garage. Celui qui achète un billet d'avion à destination de Vancouver n'acceptera pas d'aboutir à St-Jean de Terre-Neuve. Celui qui achète une voiture qui, selon la publicité, parcourt 40 milles au gallon est quelque peu déçu lorsqu'il constate que le rendement de sa voiture n'est que de six milles au gallon.

Lorsque le chef d'un parti politique déclare avant des élections, comme l'a fait le premier ministre, que le libre-échange touche à notre souveraineté et que nous ne voulons pas en entendre parler, les Canadiens s'attendent tout au moins à se faire expliquer pourquoi il a changé d'idées. Avant les élections, c'était une question tout à fait tabou dans l'esprit du premier ministre, une perspective si dommageable pour notre souveraineté qu'il fallait même s'abstenir d'en parler. Pourtant, à peine quelques mois plus tard, le même premier ministre déclarait qu'il s'agissait de la solution à toutes nos difficultés économiques. Depuis lors, le libre-échange est devenu le prétexte à l'inaction du gouvernement .

On a dit à nos jeunes qui cherchent des programmes de formation à leur mesure, des emplois et de meilleures perspectives d'avenir d'attendre l'entente sur le libre-échange. On a dit aux gens de l'Atlantique, de la Gaspésie, du Nord de l'Ontario, des provinces de l'Ouest, des Territoires, de l'île de Vancouver, de ces régions qui connaissent des difficultés économiques, d'attendre l'entente sur le libre-échange. Nos agriculteurs et nos pêcheurs se sont fait dire d'attendre l'accord commercial. Le pays tout entier doit attendre l'accord commercial. Puis, lorsque cet accord a finalement été dévoilé, ce fut un choc.

L'élément central du plan économique du gouvernement, en fait, le seul élément de son plan économique, n'est rien de moins que la plus grande trahison de la souveraineté canadienne depuis la confédération. Nous avons attendu trois ans avant que le gouvernement ne présente une stratégie économique nationale et nous découvrons maintenant que, par suite de l'accord proposé entre le premier ministre et le président des États-Unis, toutes les décisions importantes seront prises à Washington.

Mon parti et moi-même nous sommes opposés unanimement à cette motion lorsqu'elle a été présentée à la Chambre des communes avant Noël. Je me suis opposé à cet accord parce que, en liant notre économie et notre société plus étroitement à celles des États-Unis, nous limitons énormément notre aptitude à notre avenir.

Le gouvernement dit que c'est un accord de libre-échange. Ce n'en est pas un. Certaines industries sont visées par l'accord, d'autres, non. C'est un accord commercial sélectif. On doit l'examiner comme on examinerait tout autre accord.

[*Français*]

Comme n'importe quel autre contrat! Qu'est-ce que nous avons obtenu, qu'est-ce que nous avons cédé? Nous n'avons pas obtenu la sécurité d'accès au marché américain. Ne dépendez pas de mes paroles, monsieur le Président, lisez le texte, lisez l'Entente même! L'article 1904,2 prétend exactement que la loi protectionniste américaine continue à s'appliquer, soit dans le passé, soit dans le présent, soit à l'avenir. Et la seule juridiction du tribunal binational, ce n'est pas pour s'opposer à la loi protectionniste américaine, mais seulement pour juger si cette loi a été justement appliquée contre les exportations canadiennes.

Donc, nous n'avons pas gagné un accès sûr, la sécurité d'accès au marché canadien. Et si c'était seulement une question de faire baisser les tarifs, tant mieux! Nous sommes en faveur de cela avec les États-Unis, avec les autres pays. D'après les administrations libérales, depuis 40 ans, nous avons fait baisser les tarifs de 40 p. 100 à 4 p. 100. Dix fois plus que le gouvernement conservateur dans cet arrangement avec les États-Unis! Mais ce n'est pas seulement une affaire commerciale, faire baisser les barrières tarifaires, c'est plutôt un abandon de notre contrôle sur notre économie, sur nos investissements, sur nos marchés de capitaux, sur notre politique énergétique, sur les moyens de surveiller notre politique agricole, de préserver notre culture, de protéger notre industrie de l'automobile. Tout a été abandonné et nous n'avons presque

rien gagné de cette Entente. C'est pour cela, pas pour des raisons philosophiques, en analysant cette Entente avec les États-Unis, que nous y sommes complètement opposés.

[*Traduction*]

Ce n'est pas un accord de libre-échange, c'est un acte de vente du Canada. J'exhorte les députés de tous les partis à le lire. Quand j'ai écouté le discours du premier ministre, je me suis demandé s'il l'avait lu. Chaque disposition, chaque article y parle des forces du marché libre. Nous sommes en faveur du marché libre. Nous croyons dans la concurrence. Nous croyons dans l'entreprise. Nous croyons qu'il faut récompenser le succès. Je tiens cependant à rappeler aux députés que notre pays n'a pas été bâti seulement par les forces du marché libre. Depuis la confédération, nous avons délibérément résisté aux forces continentales qui s'exercent dans le sens nord-sud pour construire un pays dans l'axe est-ouest.

Nous avons fait entrer la Colombie-Britannique dans la Confédération en construisant un chemin de fer. Nous nous sommes donné une compagnie aérienne, un réseau radiophonique, une route nationale et un oléoduc parce que nous voulions résister aux forces du marché et rester Canadiens. Les forces du marché libre ne nous ont jamais donné l'éducation et les transports publics et le meilleur système de soins hospitaliers et médicaux du monde.

Nous ne sommes pas un peuple qui vit d'idéologie, mais un peuple pratique et nous croyons dans une économie mixte. Quand les capitaux et l'entreprise privés ne peuvent ou ne veulent pas atteindre un objectif d'intérêt public légitime, nous croyons que l'État a un rôle légitime à jouer dans le développement du Canada.

J'ai une dernière chose à dire sur les forces du marché. Si nous devions nous fier exclusivement aux forces du marché, les provinces de l'Atlantique, certaines régions du Québec et de l'Ontario et l'Ouest du Canada deviendraient un immense parc national. Si nous devions nous fier exclusivement aux forces du marché, la population des provinces de l'Atlantique, de l'Ouest et du Nord du Canada serait concentrée dans trois villes: Montréal, Toronto et Vancouver. C'est le genre de pays que nous aurions.

C'est seulement parce que nous avons résisté aux forces du marché que nous nous sommes donné des services publics. Sous les gouvernements libéraux, notre pays a cru à l'égalité des chances. Il a cru que, peu importe l'endroit où on vit, où on grandit et où on meurt, on a un droit égal à un emploi, à une bonne éducation, à une formation, au recyclage et à une retraite paisible. Voilà le genre de pays que nous avons édifié. Nous l'avons fait en nous basant non pas purement et simplement sur les forces du marché que symbolise cet accord, mais sur un esprit de canadianisme qui accorde une chance égale à tout le monde, d'un bout à l'autre du pays.

• (1600)

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous n'avons pas entendu le ministre des Finances parler dans sa déclaration—car ce n'était rien d'autre que cela, une répétition de discours électoraux—du rôle que le Canada joue dans le monde. Il n'a rien dit de notre point de vue concernant la dette du tiers monde et de la position que nous adopterions au FMI ou à la Banque mondiale au sujet du rééchelonnement de cette dette. Nous ne l'avons pas entendu dire que les États-Unis sont devenus le pays le plus endetté du monde et qu'ils ne contrôlent plus leur propre devise. Nous ne l'avons pas entendu dire que le plus grand créancier du monde, le plus grand État bancaire, c'est maintenant le Japon. Le ministre ne nous a pas dit de quelle façon le Canada allait contribuer à résoudre ces problèmes d'endettement du tiers monde, de déficit commercial et de dette publique.

J'ai lancé un appel en faveur d'un nouvel accord de Bretton Woods, de pourparlers dans le cadre desquels le Canada assumerait un certain rôle de leadership et discuterait avec les autres pays industrialisés du monde d'une véritable réforme monétaire, d'une plus grande harmonisation de nos politiques financières et de l'aide que nous pouvons offrir aux pays du tiers monde pour leur permettre de relever le niveau de vie de leurs populations. Le ministre ne nous a même pas donné un ou deux paragraphes à ce sujet, rien que des paroles mielleuses sur ce que nos responsabilités devraient être en tant que Canadiens. Il ne nous a rien dit de ce qu'il convient de faire pour instituer un nouvel ordre économique pouvant nous assurer que la libéralisation du commerce se poursuivra à l'avenir. Il n'a rien dit de la stabilisation des devises mondiales ou du rôle constructif que le Canada peut, comme il l'a toujours fait, jouer sur le plan international. Le ministre et le premier ministre se contentent de faire du Canada un épigone des États-Unis. Nous avons un rôle international à jouer et nous devrions nous affirmer.

Un accord commercial ne saurait se substituer à une stratégie économique. Dans les quatre budgets présentés par le gouvernement conservateur, cette stratégie se résume à augmenter les impôts des Canadiens à faible et à moyen revenu et à diminuer l'aide accordée aux démunis. Tous ces ministériels qui se sont improvisés artisans d'un meilleur avenir n'ont réussi qu'à préparer le terrain pour l'émergence d'un Canada conservateur, c'est-à-dire un Canada où le fossé entre les riches et les pauvres sera élargi, où les régions désavantagées seront laissées à la merci des forces du marché, où les agriculteurs, les pêcheurs, les mineurs et les travailleurs forestiers seront livrés à eux-mêmes, un Canada où n'existeront plus les programmes de formation des jeunes et, comme nous l'avons encore vu dans le budget d'hier, un Canada qui aura sacrifié la recherche et le développement. C'est un Canada d'où nous aurons éliminé les programmes de recyclage pour les travailleurs âgés, un Canada qui réduira toujours plus les budgets de recherche et de développement au lieu de les augmenter, un Canada qui aura vendu sa liberté d'orienter lui-même sa vie économique, sa vie politique et sa vie culturelle dans un accord dit de libre-échange avec un autre pays. Le Canada conservateur ne permettra aucun espoir et ne laissera aucune place aux idées innovatrices. Nous ne voulons pas d'un tel Canada. C'est pourquoi nous rejetons ce dernier budget. C'est pourquoi nous rejetons l'accord commercial du gouvernement. C'est pourquoi les Canadiens rejetteront le gouvernement à la première occasion.

Des voix: Bravo!

• (1610)

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président . . .

M. Rossi: Ce n'est plus intéressant, je m'en vais!

M. Vincent: On voit que l'opposition a peur d'entendre la réalité et la vérité . . . avec ces commentaires-là.

Monsieur le Président, j'ai écouté les débats sur le Budget depuis son dépôt, et lorsqu'on entend les députés de l'opposition, et je viens d'entendre justement le chef de l'opposition (M. Turner), je constate qu'il n'y a pas une seule chose qui a été dite sur le Budget qui soit positive venant de l'opposition, sur les réalisations du gouvernement depuis trois ans et demi. Pas une seule chose de dite! Et ce même chef de l'opposition se targue d'être juste, d'être honnête, d'être ouvert à tous les Canadiens, et il n'a même pas la décence d'admettre ce qui a été fait depuis trois ans et demi par ce gouvernement. Monsieur le Président, c'est ce qu'on appelle parler des deux côtés de la bouche. Et à Trois-Rivières, monsieur le Président, le monde n'aime pas cela!

Le leader de l'opposition disait tout à l'heure, et il l'a dit auparavant, que nous avions augmenté l'impôt personnel de 68 p. 100 depuis que nous sommes au pouvoir.

Monsieur le Président, vous savez qu'on peut faire dire à peu près n'importe quoi aux chiffres. Et je lui répondrai simplement, qu'avec sa méthode de calcul, il a augmenté les impôts de 76 p. 100 durant les années où il était ministre des Finances.

Monsieur le Président, en prenant encore une fois sa méthode de calcul, cela démontre qu'il joue avec les chiffres. D'ailleurs on sait, monsieur le Président, que les libéraux ont joué pendant 20 ans avec les chiffres. Ce n'est pas pour rien qu'on s'est retrouvé en 1984 avec une dette nationale de 200 milliards de dollars et avec un déficit de 38 milliards de dollars, en 1984. Déficit que nous avons réussi à réduire de 10 milliards de dollars, oui, 10 milliards de dollars en trois ans!

Et comment avons-nous fait cela? Encore une fois, le chef de l'opposition dit que nous avons augmenté les impôts de je ne sais plus combien . . . 22 ou 24 milliards de dollars. Et ses *back-benchers* qui ne disent jamais rien et qui n'ont jamais rien dit pendant qu'ils étaient au pouvoir se mêlent aujourd'hui de venir dire que c'est vrai et de faire les gros bras.

Monsieur le Président, ils auraient été aussi bien de parler pendant qu'ils étaient là, au pouvoir, au lieu de ne rien faire.

M. Rossi: Demande à ton organisateur ce qu'il pense de toi!

M. Vincent: Regardez, monsieur le Président, regardez comme c'est bas!

En parlant de choses sérieuses et non pas de ces *back-benchers* libéraux qui ne foutent absolument rien, nous avons réduit le déficit de 10 milliards de dollars en trois ans et une partie de cette réduction-là provient de l'augmentation d'impôt que nous avons tous connue.

Mais la majorité, la grosse partie de la réduction du déficit, soit 80 p. 100, monsieur le Président, nous vient de deux sources: d'une part, des coupures que l'on a effectuées dans l'appareil gouvernemental mais également d'autre part, ce que le chef de l'opposition oublie complètement, cela s'appelle la création de plus d'un million d'emplois. Il y a un million de personnes qui, au lieu de recevoir l'assurance-chômage paient des impôts. C'est cela qui fait que nous avons des revenus supplémentaires et c'est cela qui fait que nous avons réussi à réduire le déficit. Mais on ne parle pas de cela. Pour l'opposition, c'est de la foutaise.

Mais ce n'est pas de la foutaise, c'est la réalité de 1988, lorsque nous regardons le Budget et surtout l'aspect fiscal de ce qui a été déposé avec le Budget, les règles sur les corporations associées.

Monsieur le Président, c'était une belle passe que plusieurs compagnies faisaient, un peu comme le crédit d'impôt à la recherche scientifique, que nous avons coupé.

L'opposition libérale nous accuse régulièrement de taxer les gens à faible revenu et de ne pas taxer les compagnies, alors que c'est nous qui, depuis trois ans et demi, sous la gouverne du premier ministre du Canada (M. Mulroney), du ministre des Finances (M. Wilson), avons coupé la majorité des «trous» dans la Loi de l'impôt, les *loopholes*, monsieur le Président, et cela en était un et nous l'avons réglé.

Le contrôle des compagnies qui, encore une fois, faisait en sorte qu'on pouvait jouer avec les taux d'imposition moins élevés pour les compagnies, nous l'avons également réglé.

Il y a eu au niveau de l'impôt sur le revenu, au niveau des frais de garde d'enfants . . . C'était à 2 000 $, nous l'avons passé à 4 000 $ sans maximum, car il y avait un plafond de 8 000 $. Et c'était là des règles dans le temps où le parti libéral était au pouvoir. Nous avons changé cela! Cinq cent cinquante-neuf dollars par année par enfant qu'un couple, gagnant moins de 16 000 $, pourra recevoir en crédit d'impôt remboursable, plus 100 $ en 1988 et 200 $ en 1989, s'il n'y a pas de frais de garde d'enfant réclamés.

On a modifié les pouvoirs de saisie qu'avait le ministère du Revenu pour que, encore une fois, les contribuables canadiens n'aient pas à subir de préjudice lorsqu'une saisie est faite sans avis.

On a modifié la taxe de vente pour la rendre plus compatible avec la réalité de 1988, tout en gardant bien à l'esprit, monsieur le Président, qu'il y aura une phase II où des modifications importantes seront faites.

Je mentionnais tantôt, monsieur le Président, qu'en 1984-1985, le déficit, c'est-à-dire, et vous le savez, le montant d'argent dans l'année que le gouvernement dépense de plus que ses revenus, était de 38 milliards de dollars. Cette année, monsieur le Président: 29 milliards de dollars. C'est-à-dire qu'en trois ans et demi, nous avons réussi à réduire de 10 milliards les dépenses annuelles du gouvernement.

Le chef de l'Opposition officielle mentionnait tantôt que la dette nationale a augmenté. C'est vrai, monsieur le Président, qu'elle a augmenté. Elle était à 200 milliards de dollars lorsqu'on est arrivé. Grâce à qui était-elle de 200 milliards cette dette-là? C'est toujours bien pas notre faute, elle était là quand on est arrivé!

Et ce qui est important de souligner, monsieur le Président, c'est que cette même dette-là a augmenté de 150 p. 100 de 1980-1984 C'est de l'argent! Cela, c'en est des pourcentages, et des vrais! Alors que sous le gouvernement conservateur, on a réussi, et c'est la première fois depuis 1945, à réduire le déficit durant quatre années fiscales de suite! Et de cela, monsieur le

Président, l'opposition ne parle pas trop. Cela les blesse, cela leur fait mal, cela les choque.

Mon collègue de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon), qui était maire dans sa circonscription avant d'être élu à la Chambre des communes, sait ce que c'est que d'administrer. Et on en a la preuve avec les commentaires positifs qu'il passe sur le Budget.

Le service de la dette, monsieur le Président, en 1984-1985: 22 milliards de dollars. Nous aurons l'obligation en 1988-1989 de débourser 32 milliards en paiements d'intérêts sur leurs dettes et non pas sur nos dettes. Mais leurs dettes, monsieur le Président, malheureusement pour tous les Canadiens et Canadiennes, c'est également les dettes de tous. Et c'est cette administration—je n'emploierai pas de termes antiparlementaires, monsieur le Président—malheureuse de l'ancien gouvernement qui a fait en sorte qu'on a aujourd'hui une dette énorme et des dépenses annuelles de 32 milliards de dollars strictement en intérêts sur les dettes encourues par nos prédécesseurs.

Encore une fois, vous remarquerez que même si à cause de cette augmentation de dettes nos paiements d'intérêts ont augmenté de 10 milliards de dollars en trois ans et demi, nous avons quand même réussi à réduire le déficit annuel. Cela, monsieur le Président, si vous calculez vite, fait un écart de 20 milliards de dollars en trois ans et demi. Et on vient me dire après cela, de l'autre côté de cette Chambre, qu'on ne sait pas administrer! Monsieur le Président, on a appliqué des politiques justes, des politiques efficaces. On a appliqué, au niveau de l'administration du gouvernement, la même chose qu'au niveau de l'administration de l'entreprise privée, qu'au niveau de l'administration d'une municipalité: une saine administration.

Le gouvernement fédéral possédait, entre autres, monsieur le Président, vous vous en souviendrez, des terrains, des bâtisses qu'on gardait, personne ne sait pour qui, pour quand et pourquoi. On les a vendus. C'est cela administrer sainement, utiliser les biens dont nous avons besoin et disposer de ceux dont nous n'avons pas besoin.

Le chef de l'opposition mentionnait tantôt «une vision de l'avenir». Quelle vision de l'avenir peut avoir ce parti qui a au moins trois opinions sur chaque dossier majeur, monsieur le Président? Que ce soit sur la défense nationale, le libre-échange, les garderies . . . Le Lac Meech, monsieur le Président, 25 p. 100 des députés libéraux ont voté contre. Et croyez-le ou non, il y avait un paquet de députés représentant le Québec là-dedans en plus. Alors, quand on me dit «une vision de l'avenir», je pense que le parti conservateur, le premier ministre a définitivement une vision de l'avenir. Et cette vision de l'avenir pourrait se résumer en trois mots: qualité de vie. Qualité de vie, monsieur le Président, pour les gens de la circonscription de Trois-Rivières, pour les gens du Québec et pour tous les Canadiens et Canadiennes! Naturellement, monsieur le Président, pour les gens de votre circonscription aussi!

Qualité de vie, cela passe par où, monsieur le Président? On ne peut pas penser au Canada ou dans aucun autre pays avoir une qualité de vie si les gens ne travaillent pas. C'est la priorité numéro un.

Monsieur le Président, en trois ans et demi, le parti conservateur, de concert avec l'entreprise privée—au lieu de se battre avec l'entreprise privée comme l'ancien gouvernement l'a fait, on travaille avec l'entreprise privée—a créé 1 200 000 *jobs*. C'est comme cela que commence la qualité de vie et c'est par la création d'emplois que cela passe. Les programmes de développement aux niveaux social et culturel, le développement régional ont été augmentés, toujours en gardant à l'esprit que le déficit a été réduit.

Je regarde le développement social: Paiements aux provinces: une augmentation de 2,7 p. 100. Comparant 1984-1985 avec 1988-1989, 701 millions de plus, pour services assurés complémentaires de santé; l'enseignement postsecondaire, 117 millions de plus; pour les services de bien-être social, 837 millions de plus; pour un total de 2,9 milliards de plus, de 1984-1985 à 1988-1989. Sécurité de la vieillesse, monsieur le Président: on a une augmentation; supplément de revenu garanti: encore une augmentation de près d'un milliard de dollars; allocation au conjoint: une augmentation de 275 millions; loi canadienne sur les prêts aux étudiants, 178 millions; mesures spéciales pour accroître les possibilités d'emplois des assistés sociaux, 200 millions; transferts aux gouvernements territoriaux, 330 millions; développement économique et régional, subventions et contributions pour appuyer le développement industriel et régional, 868 millions de plus et ce toujours par rapport à 1984-1985, monsieur le Président. Conseil national de recherches, 78 millions. Paiements aux compagnies ferroviaires, un autre 140 millions. Au niveau des affaires extérieures, 779 millions. Et on vient me dire, monsieur le Président, que le gouvernement n'a rien fait, qu'il n'a pas de vision de l'avenir!

Monsieur le Président, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Dans tous les secteurs, il y a eu des augmentations raisonnables qui tiennent compte des besoins des Canadiens, et je ne vous parle pas de la stratégie nationale pour la garde d'enfants. Recherche et développement, où le premier ministre a fait des annonces très intéressantes au mois de janvier: l'Université du Québec à Trois-Rivières, positivement et publiquement ont apporté son appui à l'annonce du premier ministre. On s'est dit prêt à travailler avec le gouvernement fédéral dans le cadre de cette annonce-là, la trouvant excellente. Ce n'est pas moi qui le dis. L'opposition ne viendra jamais mentionner cela.

Les ententes fédérales-provinciales dans une foule de secteurs ne font pas comme autrefois où il y avait strictement des ententes de chicanes entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Tantôt, le leader de l'opposition parlait de la croissance économique. Monsieur le Président, le Canada est au premier rang pour la croissance économique depuis 1984. Il parlait de 1982. En 1982, on payait un taux d'intérêt de 22 p. 100 et lui, il commence à nous dire que c'est en 1982 qu'il y avait de la croissance économique. En 1982, on payait des intérêts. Mais depuis 1984, le Canada est le premier pour la croissance économique et, ce qui est encore aussi sinon plus important, monsieur le Président, pour la croissance de l'emploi.

Encore là, ce sont des organismes indépendants qui déterminent cela. Le chef de l'opposition, monsieur le Président, disait tout à l'heure que le premier ministre, que le ministre des Finances n'avaient aucune vision internationale. Monsieur le Président, pendant près de 15 ans le gouvernement libéral a essayé de faire entrer le Canada dans le groupe réputé, appelé

Groupe des Cinq et qui est maintenant le Groupe des Sept, dont font partie les pays les plus industrialisés au monde. Pendant près de 15 ans, le gouvernement libéral l'a essayé, monsieur le Président. C'est cela de «l'international». Et vous le savez aussi bien que moi que le gouvernement libéral a échoué durant toute cette période-là. Le gouvernement conservateur prend le pouvoir en 1984, monsieur le Président. Bing! Bang! Bang! Qu'est-ce qui arrive? Le Canada est maintenant partie intégrante du Groupe des Sept, des sept plus grands pays industrialisés au monde. C'est cela, monsieur le Président, une vision de l'avenir, et c'est cela, monsieur le Président, s'occuper de «l'international». Ce n'est pas juste avoir deux ou trois mots dans des papiers comme cela se faisait avant, mais c'est de poser des faits et gestes, des actions précises.

On parlait, et on parle depuis trois jours, on a parlé entre autres de l'augmentation de 1c. le litre pour le pétrole. Savez-vous, monsieur le Président, qu'à Trois-Rivières, au moment où on se parle, le prix de l'essence est moins élevé qu'il ne l'était en 1984. Trois ans et demi plus tard, même avec certaines augmentations du prix de l'essence, elle est encore moins dispendieuse qu'elle ne l'était en 1984, dans le temps où les libéraux étaient au pouvoir. Ce qui n'est pas tout, monsieur le Président, ce qui est encore plus effarant et ce qui démontre, combien ce parti-là peut être vicieux dans ses commentaires et qui démontre en même temps combien ils n'ont pas de mémoire, monsieur le Président . . . et je ne reviendrai même pas sur les 18c. du gallon, en 1980, et qu'ils ont doublés lorsqu'ils ont repris le pouvoir. Mais je veux juste vous dire que depuis un peu plus de 10 ans, monsieur le Président, le pourcentage moyen de taxes fédérales sur un gallon ou un litre d'essence a varié entre 17 et 20 p. 100, depuis les 10 dernières années, donc cela inclut le temps où le gouvernement libéral était là. Et, monsieur le Président, avec notre augmentation de 1c. le litre, on se retrouve à 20 p. 100 du prix du litre d'essence. Ce qui veut dire, monsieur le Président, que lorsque le gouvernement libéral était là, c'était le même pourcentage de taxes au moment où on se parle, et ce sont eux qui ont le culot de venir, aujourd'hui, lever les bras en l'air, nous accuser et faire des sorties publiques monstrueuses, alors que dans leur temps c'était pire que cela, monsieur le Président.

Je vois que vous m'indiquez, monsieur le Président, que mon temps achève. Je voudrais juste terminer en disant qu'en 1984, les dépenses du gouvernement augmentaient de 14 p. 100 par année, monsieur le Président, 14 p. 100 par année! Ça, c'est l'exercice financier avant que le gouvernement conservateur ne prenne le pouvoir, 14 p. 100 d'augmentation des dépenses gouvernementales. Aujourd'hui, monsieur le Président, les dépenses gouvernementales se chiffrent à 3.5 p. 100 par année. C'est cela de la saine gestion, c'est cela prendre en main les choses de l'État, les affaires de l'État, et les administrer de façon brillante, de façon logique, et encore une fois, monsieur le Président, comme je l'ai mentionné, en tenant compte des besoins des Canadiens, tels les frais de garderie, etc., en tenant compte de ce dont la population canadienne a besoin. Et ce dont la population canadienne a besoin, monsieur le Président, avant tout autre chose, c'est une qualité de vie, et une qualité de vie, monsieur le Président, ça commence par une croissance économique et une création d'emplois respectables.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions au député. Dans son discours, il nous a bien fait remarquer combien il était fier de ce budget du gouvernement conservateur. Je lui demande de me dire ce qu'il pense de la position prise par le Conseil canadien de développement social qui compte en son sein des représentants de pratiquement tous les gouvernements, fédéral, provincial et municipal ainsi que de tous les organismes bénévoles s'intéressant à tous les aspects de l'assistance sociale. Dans son étude du budget, le Conseil précise qu'il n'existe aucune disposition visant à accroître l'aide aux familles canadiennes ne disposant pas du minimum vital, bien que ces personnes soient actuellement au nombre de 851 000 contre 745 000 en 1980.

Je voudrais également qu'il me dise ce qu'il pense des études récentes selon lesquelles 20 p. 100 des Canadiens sont des analphabètes fonctionnels et que ce pourcentage est plus élevé au Québec que dans l'ensemble du pays. En d'autres termes, ces personnes n'ont d'autre espoir, à moins que des mesures ne soient prises pour lutter contre leur illettrisme, que de demeurer des assistés sociaux jusqu'à la fin de leurs jours ou d'occuper des emplois ingrats et mal rémunérés. Le député ne pense-t-il pas qu'un pays aussi riche que le nôtre devrait trouver les crédits pour surmonter ces deux problèmes qui sont évidents et patents pour quiconque veut regarder en face la réalité de notre pays?

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, je suis heureux de la question du député de l'autre côté de la Chambre, sauf qu'il y a toujours place à l'amélioration. Ce Budget en est un de continuité. Si je vous disais, monsieur le Président, que ce Budget est parfait, que les finances de l'État sont parfaites, vous ne me croiriez pas et je ne vous dirai pas cela non plus. C'est un Budget qui est dans l'esprit de ce qui a été entrepris depuis trois ans et demi.

Et lorsque mon collègue me parle des gens qui sont moins fortunés—je l'ai souligné tantôt—nous avons augmenté tous les programmes qui se rapportent au développement social. Pour tous les programmes, il y a eu des sommes d'argent supplémentaires. Ce n'est pas la faute . . . C'est peut-être la faute en partie, monsieur le Président, mais pas à 100 p. 100, du député du parti socialiste si ce parti d'opposition qui était alors au pouvoir a dépensé en toutes sortes de folies ce qui aurait dû être dépensé pour aider les Canadiens.

Monsieur le Président, dans ma circonscription, avant que je ne sois élu, ils ont signé, le 2 septembre 1984, pour quelques millions de dollars de projets qui ne correspondaient pas à la volonté des gens du milieu. Ils ont introduit le crédit d'impôt à la recherche scientifique dans le dernier budget libéral. Cela a coûté à tous les Canadiens pauvres et riches quelques milliards de dollars. Des détails, quelques milliards de dollars! Alors qu'en plus, ils savaient ce que cela ferait. Mais ces quelques milliards de dollars se sont envolés en fumée, n'ont pas servi à la recherche scientifique d'aucune façon, ils ne sont plus là ni pour la recherche scientifique, ni pour qu'on puisse apporter une aide accrue aux personnes qui en ont besoin, comme le

mentionnait le député. Ils ne sont même pas là non plus pour payer les intérêts sur les dettes. Et cela est une situation avec laquelle il faut vivre.

Si, demain matin, le député prête sa carte de crédit à un de ses amis et que pendant 20 ans ce même ami qui a la carte de crédit, tous les ans, dépasse la limite et ne fait pas les paiements, au bout de 20 ans, notre bon ami et collègue de l'autre côté de la Chambre va avoir un compte de carte de crédit qui va être exactement comme le gouvernement fédéral est organisé. Il va dire: Je n'ai plus d'argent, il faut que je paie cette dette-là. Sa tendre moitié, sa femme va lui demander de l'argent, il va dire: Je ne peux pas, mon *chum* à qui j'ai prêté la carte de crédit pendant 20 ans l'a tellement utilisée tous les ans au delà de ce que je pouvais gagner, que là, tiens, j'en ai jusque-là! C'est cela, monsieur le Président, le problème, et c'est cela que le parti libéral a fait avec la carte de crédit du pays!

• (1630)

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député peut-il nous expliquer pourquoi il donne son aval à ce gouvernement et à ce budget alors que, par suite des augmentations de la taxe de vente, de la taxe d'accise et des impôts sur le revenu, la famille canadienne moyenne paiera, en 1988, 1 000 $ d'impôt de plus que l'année où son gouvernement a pris le pouvoir, alors que, par ailleurs, 258 personnes qui ont gagné plus de 200 000 $ au cours de la dernière année pour laquelle nous disposons de chiffres n'ont pas payé un sou d'impôt sur le revenu. Certaines des plus grandes sociétés de notre pays, les plus rentables, n'ont pas payé du tout d'impôt sur le revenu, voire ont reçu un crédit d'impôt bien qu'elles aient réalisé des bénéfices se chiffrant par dizaines de millions sinon par centaines de millions de dollars. Est-il juste que cette situation persiste?

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, je suis déçu de la question de mon collègue de l'autre côté de la Chambre et ce sont de tels commentaires qui incitent les Canadiens à ne pas payer leur juste part d'impôt.

Monsieur le Président, c'est faux de dire qu'il existe des centaines et des milliers de compagnies qui ne paient pas d'impôt. C'est faux!

Nous avons coupé la majorité, pour ne pas dire 100 p. 100 de tout ce qu'il y avait comme «passe» fiscale. Et, monsieur le Président, j'ai l'honneur d'être un avocat spécialisé en matière de fiscalité. Nous en avons bouché des «trous» car il y en avait quelques-uns avant cela, et c'est vrai!

Monsieur le Président, lorsque le député fait de tels commentaires, il ne dit pas toute l'histoire.

Il est vrai qu'il existe des compagnies qui ne paient pas d'impôt. Mais elles ne paient pas d'impôt pourquoi? Parce qu'elles ont subi des pertes et, qu'en vertu de la loi, comme vous, monsieur le Président, comme n'importe quel Canadien et Canadienne déclarent, dans une déposition, qu'elles ont subit des pertes. L'année suivante, ce Canadien et cette Canadienne ont le droit d'appliquer leur perte subie contre les revenus de l'année subséquente. Monsieur le Président, c'est la loi et c'est juste comme cela!

Il est normal que, si je subis une perte au cours d'une année d'imposition, je puisse l'appliquer contre mes revenus de l'année suivante.

Et dans cette optique-là, monsieur le Président, il est vrai que certaines compagnies ne paient pas d'impôt, mais si elles ne paient pas d'impôt ce n'est pas pour toute leur vie corporative, mais elles ne paient pas d'impôt dans une année donnée pour une raison spécifique.

Il existe, dans ma circonscription, des compagnies qui n'ont pas payé d'impôt, en 1986. J'en suis bien content car cela représente 200 emplois. Ils ont subi une perte l'année précédente, monsieur le Président, mais ils ont gardé les 200 emplois, ils ont conservé les emplois.

Monsieur le Président, je pense qu'ils ont le droit, l'année suivante, s'ils ont fait des profits, de venir éponger la perte et de continuer à progresser, et de continuer à réinvestir dans la compagnie et de continuer à créer des emplois et d'avoir une activité économique raisonnable. Et nous aspirons à en avoir une meilleure à tous les jours.

Et au niveau des individus qui ne paient pas d'impôt, monsieur le Président, c'est le même principe qui s'applique. Il y a l'impôt minimum qui a été mis en place. Il n'y en a plus de ces gens qui ne paient pas d'impôt, sauf s'ils ont fait des pertes ou qu'ils ont donné à des organismes de charité, ou qu'ils paient des pensions alimentaires. Ce sont là les trois seules raisons pour lesquelles un individu à haut, à moyen ou à bas salaire ne paierait pas d'impôt.

Or, il est temps, monsieur le Président, que l'opposition arrête, qu'elle arrête de tromper la population avec toutes sortes de chiffres, de statistiques. On ne sait même pas d'où ils viennent et ils ne sont pas toujours vrais. Ils font peur aux gens, trompent la population et incitent la population à ne payer ce qui doit être leur juste part d'impôt, monsieur le Président.

Nous sommes dans un système où chacun doit payer ses impôts, et vous le savez aussi bien que moi, monsieur le Président, que 75 p. 100 à 80 p. 100 de l'argent dépensé par le gouvernement dans une année donnée retourne aux Canadiens, directement ou indirectement, en termes de paiements d'intérêts, en termes de transferts aux provinces, en termes de pensions à la sécurité de vieillesse, d'assurance-chômage, etc..

Ce pays est administré avec 20 p. 100 des dépenses de l'État, les 80 p. 100 retournent aux Canadiens et aux Canadiennes. Monsieur le Président, je pense que nous payons pour cela et il y a un coût à ce niveau-là.

[*Traduction*]

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir cette occasion de parler du budget. C'est la troisième fois en quatre ans que je peux parler après la présentation du budget par le ministre des Finances (M. Wilson). Dans ma circonscription de Colombie-Britannique, certains ont trouvé que ce budget n'avait rien de neuf. Je suis un peu de leur avis. En fait, j'en suis même plutôt satisfaite, car cela fait partie de notre plan général.

Nous ne sommes plus d'avis que chaque budget doit contenir des tas de changements fiscaux ou autres. Autrefois, nous attendions tous février, qui n'est pas nécessairement le meilleur moment de l'année pour faire des changements. Ce que nous avons fait, en tant que gouvernement, c'est lancer de nouveaux

programmes toute l'année, mais au moment voulu. Maintenant, le document budgétaire sort à date fixe et c'est plutôt un résumé de la situation nationale sur le plan économique, mais avec quelques rajustements secondaires, comme nous l'avons vu cette année.

Pour moi, le budget «maintient le cap». Il est conforme au plan d'action que nous avons défini en novembre 1984, lorsque le ministre des Finances a présenté ses documents sur la réforme économique.

Je ne parlerai pas aujourd'hui des autres piliers de notre politique que nous avons décrits au cours des trois dernières années. J'entends par là la réconciliation nationale, l'internationalisme constructif et la justice sociale. Je ne parlerai pas de ce que nous avons accompli dans ces trois domaines. Je ne m'attarderai pas non plus sur l'Accord du lac Meech, la conférence du Commonwealth, le sommet international qui approche ni, dans le domaine de la justice sociale, les nombreux changements que nous avons apportés au Code criminel. Je ne vais pas parler de la promotion sociale ou de toute la gamme des interventions qui ont donné aux Canadiens une meilleure qualité de vie. Je vais parler aujourd'hui de réforme économique.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir il y a trois ans et demi, nous en avons fait un objectif prioritaitre. Personne n'a oublié quelle était la situation économique à l'époque. Il suffit de voir quels changements se sont produits en trois ans et demi et ce que pense le vérificateur général de la rigueur de notre gestion fiscale pour constater qu'il y a là des réalisations plutôt remarquables.

Lorsqu'il a parlé il y a environ 30 minutes, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a fait divers commentaires sur les Olympiques qui se déroulent à Calgary et dont nous sommes si fiers. Nous sommes fiers de ces Canadiens qui nous ont décroché des médailles: Brian Orser, Karen Percy, Linda Moore de Vancouver-Nord, qui a gagné la médaille d'or au curling féminin, et Sylvie Daigle, qui a gagné hier une médaille d'or en patinage de vitesse féminin sur courte distance. Voilà des Canadiens exceptionnels, comme le sont tous ces Canadiens qui participent aux Olympiques. Ils nous ont donné à tous un sentiment de fierté.

Il importe de reconnaître que le Canada mérite également une médaille d'or puisqu'il se classe au premier rang pour la croissance économique. De fait, nous arrivons bons pemiers tous les ans depuis quelques années. Notre performance est nettement meilleure que celle de la plupart des autres pays industrialisés. Pour 1987, on estime à 3,8 p. 100 la croissance réelle de la production. Cette statistique peut sembler aride mais elle signifie concrètement que des emplois ont été créés, nous le savons tous, que nos familles jouissent d'une meilleure qualité de vie, d'une plus grande sécurité et que nos jeunes trouvent des emplois. Elle veut dire aussi que certains de nos travailleurs plus âgés peuvent continuer de faire partie de la population active. Il me semble donc qu'en ces quelques semaines où nous distribuons des médailles d'or aux athlètes qui se surpassent, le ministre des Finances devrait lui aussi avoir droit à une médaille d'or pour avoir donné au Canada la première place en fait de croissance économique. Et comme le Canada est également premier pour la création d'emplois, il devrait avoir droit à deux médailles. De pareilles performances à mon avis méritent une médaille d'or.

Nous avons tous entendu les chiffres. Il s'est créé plus de 1,1 million d'emplois depuis notre arrivée au pouvoir. Il y en a eu 486 000 environ en 1987. Il s'agit en majorité d'emplois à plein temps dans des professions rémunérées au-dessus de la moyenne. Comme le disait la ministre chargée de la Condition féminine dans son discours l'autre jour, il est intéressant de faire état du nombre de femmes qui ont occupé les nouveaux emplois créés depuis trois ans et demi, et de dire que 55 p. 100 de ces emplois féminins s'inscrivent dans l'administration et les carrières libérales. Cela veut dire qu'elles se trouvent ou arrivent dans les catégories de revenus supérieurs. Il y a des changements et des progrès énormes qui se produisent dans l'économie d'un bout à l'autre du pays.

• (1640)

En conséquence de quoi le taux de chômage est tombé à 8,1 p. 100. C'est le pourcentage le plus bas atteint depuis septembre 1981. La croissance de l'économie et de l'emploi l'an dernier a été en outre plus uniformément répartie d'un bout à l'autre du pays. C'est là un objectif auquel nous sommes tous fortement attachés.

Pour ce qui est des autres indicateurs, le taux d'inflation était tombé à 4,2 p. 100 à la fin de 1987. Pour l'année entière il s'est situé à 4,4 p. 100 seulement. Nous connaissons tous l'évolution des taux d'intérêt, qui a fait que les taux hypothécaires ont baissé de trois points. Pour le titulaire d'une hypothèque de 50 000 $ sur une maison individuelle, cela veut dire qu'il aura 1 200 $ de moins à payer chaque année en versements hypothécaires. Tout cela réuni constitue une véritable réussite dont bénéficient chaque homme, chaque femme et chaque ménage du pays—leur situation a été améliorée par les initiatives du gouvernement.

Eu égard aux observations du chef de l'opposition officielle, ce qui s'est produit est intéressant. Le plan que nous avons présenté en 1984 visait à créer un environnement favorable permettant à la libre entreprise de s'épanouir, aux petites entreprises de se développer, et à l'esprit d'entreprise de se répandre au pays. Notre parti croit à l'individu. Nous croyons au régime de la libre entreprise.

Mon honorable ami, le chef de l'opposition, a semblé dire qu'il n'en était pas certain. Ses propos m'ont portée à croire que le parti libéral ne croit plus tellement au régime de la libre entreprise et qu'il voudrait intervenir. Il voudrait probablement relancer le Programme énergétique national dont le gouvernement actuel s'est débarrassé parce qu'il nuisait terriblement à l'économie de l'Ouest. Le parti libéral voudrait probablement faire revivre l'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui faisait peur aux investisseurs éventuels et qui les éloignait. Notre gouvernement s'est débarrassé de l'Agence.

Les investissements commencent maintenant à affluer, particulièrement en Colombie-Britannique où les montants investis se situent bien au-dessus de la moyenne nationale, et ils apportent beaucoup aux Canadiens ordinaires. Il semblerait que le chef de l'opposition veut non seulement déchirer l'accord de libre-échange mais aussi ramener une époque qui, à mon avis, ferait naître le désespoir dans le coeur des Canadiens à travers le pays.

Passons maintenant à la maîtrise du déficit. Mes électeurs de Capilano me posent beaucoup de questions à ce sujet. Au cours des deux dernières semaines, j'ai parlé du budget avec certains groupes. On me demande constamment: «Qu'est-ce que votre gouvernement a fait pour réduire le déficit?» Les gens sont très préoccupés par cette question. Ils savent que s'ils dépensent chaque année 4 000 $ ou 5 000 $ de plus qu'ils n'en gagnent, ils auront bientôt des ennuis avec leur banquier. Lorsqu'ils voient le déficit grimper ou sembler échapper au contrôle du gouvernement, comme c'était le cas avant 1984, cela les préoccupe beaucoup.

Nous savons qu'en 1984 le déficit fédéral, la dette nationale, grimpait de façon alarmante. Cette année-là, le déficit atteignait 38 milliards de dollars, contre 14,9 milliards trois ans auparavant. Au cours de ces trois dernières années de gouvernement libéral, la dette était passée de moins de 15 milliards à 38 milliards. En fait, elle avait augmenté en moyenne de 26 p. 100 par an.

Le chef de l'opposition ne nous a pas donné la moindre idée des mesures qu'il aurait instaurées pour réduire le déficit. Si le gaspillage s'était poursuivi, la dette publique se serait accrue de 100 milliards de dollars de plus que maintenant. Cela aurait signifié 16 000 $ de plus pour les familles de quatre personnes. Un revirement s'imposait. Il fallait réagir quand nous avons pris le pouvoir. Chacun sait, bien sûr, que nous n'avons pas eu la tâche facile. Nous avons réussi aussi bien jusqu'ici parce que nous nous sommes alors dressé un plan que nous avons respecté.

Le déficit, qui dépassait 38 milliards de dollars à notre arrivée au pouvoir, sera réduit à 28,9 milliards au cours du prochain exercice. Ce sera la première fois, depuis 1945, que le déficit baisse pendant quatre années consécutives. Selon les prévisions du ministre des Finances contenues dans les documents budgétaires, ce déclin va se poursuivre au cours des quatre ou cinq prochaines années.

En chiffres absolus, le déficit a été réduit du quart. Cependant, par rapport au PNB, le produit national brut du Canada, il a baissé de moitié en près de quatre ans. D'ici 1992-1993, soit dans quelques années, le déficit ne sera plus, grâce à notre plan d'action, que de 19,5 milliards de dollars. Il aura diminué de moitié, en chiffres absolus, et des deux tiers par rapport au PNB. Le ministre a évoqué la perspective selon laquelle, si la tendance se maintient, il n'existerait plus de déficit annuel vers la fin des années 90. Voilà qui saurait certainement nous réjouir, moi et mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Nous avons agi sans nuire à notre croissance économique. Ainsi que je l'ai signalé, la croissance économique a dépassé 3 p. 100 en 1987, elle devrait se situer aux environs de 2,7 p. 100 en 1988-1989, pour remonter à 3 p. 100 l'année suivante. Tout marche donc comme sur des roulettes. Ce qui favorisera la création d'emplois et la reprise de l'activité économique pendant chacune des deux prochaines années. Le comité des finances dont j'ai fait partie a entendu des témoins qui étaient des économistes et certains de ces témoins ont assurément confirmé ces prévisions.

Les dépenses du gouvernement sont passées de 25,7 p. 100 du PIB quand nous sommes arrivés au pouvoir, à 22,5 p. 100 pour l'année financière 1988-1989. Elles baisseront encore davantage en 1992-1993, c'est-à-dire jusqu'à 19,4 p. 100. Cela signifie que, en proportion du PIB, les dépenses du gouvernement diminueront de plus du quart. Nous savons tous qu'on ne dispose pas toujours d'une grande marge de manoeuvre. Nous savons que nous devons respecter certains engagements à l'égard des paiements de transfert aux provinces et aux particuliers. La marge de manoeuvre est très petite. Nous avons dû réexaminer très sérieusement les programmes de dépenses normaux du gouvernement, y apporter certains changements et imposer certaines réductions, comme nous l'ont demandé les Canadiens. Et comme l'a annoncé le ministre des Finances dans son budget, les dépenses non statutaires du gouvernement diminueront d'encore 300 millions de dollars lors de l'année à venir.

Cet excellent bilan sur trois ans et demi prouve bien que nous nous avons réussi à contrôler les dépenses et le déficit. Nous sommes assurément dans une position tout à fait favorable pour relever les défis des années 1990.

Je voudrais en profiter pour parler de la situation en Colombie-Britannique, ma province d'origine, et de certaines des conséquences du budget et de nos propositions économiques pour cette province. Depuis quelques semaines, j'entends les députés d'en face affirmer que le budget est intéressant, certes, mais que la croissance économique et la prospérité sont restreintes au sud de l'Ontario et au grand Toronto. Si l'on prêtait foi à ces propos, on croirait que la Colombie-Britannique est en très mauvaise posture. Or je suis ravie de rassurer mes collègues. L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a déclaré dans son dernier rapport que l'on avait énormément exagéré notre déconfiture. En fait, elle donne dans son rapport des statistiques des plus réjouissantes. Cette association prévoit que le taux de croissance de la Colombie-Britannique sera supérieur à 3 p. 100 pendant l'année à venir, ce qui dépasserait la moyenne nationale. En fait, si l'on fait la rétrospective de l'année écoulée, on constate des changements de très bonne augure.

• (1650)

Le nombre des travailleurs augmentera de 2,5 p. 100. Nous savons déjà que le chômage a baissé en Colombie-Britannique, passant de 15,1 p. 100 en moyenne, à l'échelle de la province, à 10,1 p. 100, soit une baisse de cinq points. Il a diminué encore plus dans le district du Grand Vancouver où il est passé maintenant à 9,3 p. 100.

Nous constatons aussi que la prospection minière est à la hausse. L'Association des courtiers en valeurs mobilières prévoit des investissements records de 125 millions de dollars dans ce domaine en 1987.

A 21 p. 100, soit une augmentation de 6.2 milliards de dollars sur ce chapitre, le rythme de croissance des investissements, dont je viens de parler, est supérieur à la moyenne nationale de l'année dernière. Je disais que cette croissance se compare avantageusement à l'augmentation moyenne des investissements à l'échelle nationale qui est de 8 p. 100. Les gens se rendent vraiment compte des occasions et des avantages qu'offre l'économie de la Colombie-Britannique, et ils investissent avec la bénédiction et le soutien du gouvernement.

L'Association des courtiers en valeurs mobilières a rappelé également que les perspectives d'une industrie houillère, plutôt en recul en Colombie-Britannique, s'amélioreraient devant la hausse prévue de la production d'acier dans le monde.

Certains oublient l'industrie manufacturière de cette province, dont les livraisons ont pourtant augmenté sensiblemnt au cours des deux dernières années. Elles ont progressé trois fois plus vite en Colombie-Britannique que dans le reste du Canada. Selon les prévisions, elles seraient passées de 20.6 milliards de dollars en 1986, à 22.9 milliards en 1987.

Bon nombre de mes collègues ne sont peut-être pas au courant de ces données statistiques. Mais elles révèlent pourtant le dynamisme de l'économie de la Colombie-Britannique qui a créé 140 000 emplois en trois ans et demi, cinq fois plus que sous la férule du gouvernement libéral. Il y a en tout 60 000 chômeurs de moins depuis 1984 contre une hausse de 120 000 chômeurs du temps du gouvernement libéral.

Je trouve toujours intéressant d'attirer l'attention de la Chambre sur d'autres indicateurs économiques. Les ventes au détail, ou l'indice de la consommation, à savoir les produits qu'achètent les gens, a augmenté de 13 p. 100 depuis un an. C'est beaucoup plus que le taux de croissance général dans ce domaine. Au demeurant, les ventes au détail ont augmenté de 36 p. 100 depuis les dernières élections générales.

Pour revenir à la construction de nouveaux logements, il faut dire que celle-ci suscite une très forte demande de bois de construction. En 1987, la construction de nouveaux logements était 40 p. 100 plus élevée qu'en 1986, 64 p. 100 plus élevée qu'en 1985, et 92 p. 100 plus élevée qu'en 1984. Cela signifie que beaucoup plus de gens ont leur maison ou vivent dans un nouveau logement. L'activité a été fébrile dans le secteur de la construction de même que dans celui du meuble et des appareils ménagers par suite de la construction de nouveaux logements.

Je pourrais poursuivre encore longtemps, mais pour conclure, je vais parler d'un dernier indicateur. Lorsque je lis les journaux locaux, le *Vancouver Sun* ou le *Province*, je m'intéresse aux offres d'emploi et surtout à celles qui se trouvent dans la section des affaires. Je me rappelle qu'elles étaient plutôt maigres il y a quelques années. On se demande toujours ce que l'on va faire lorsqu'on va quitter la politique et on jette toujours un coup d'oeil sur ces annonces pour voir s'il s'y trouve quelque emploi intéressant. Je n'en ai pas relevé beaucoup en ces années-là mais, depuis septembre 1984, les offres d'emploi sont 90 p. 100 plus nombreuses, comparé à la chute de 53 p. 100 qu'elles avaient accusée au cours du dernier mandat des libéraux. Il y a une demande réelle de travailleurs en Colombie-Britannique. Je tenais seulement à porter ces questions à l'attention de mes collègues.

Il s'est produit bien des choses au cours des trois dernières années et demie. Je ne pourrai pas les citer toutes ici. Le chef de l'opposition a parlé de l'accord de libre-échange. Dans l'esprit de mes électeurs—et nous en avons beaucoup discuté—cet accord est la clé de la croissance économique grâce aux possibilités d'exportation qu'il offre. Le gouvernement les encourage à exploiter les marchés des pays d'Asie situés sur le Pacifique. Les nouveaux programmes, la multiplication de nos bureaux dans cette région et l'initiative concernant l'exploitation de ces marchés, que nous finançons de concert avec le gouvernement provincial, offrent tous des possibilités très innovatrices.

Il se passe des choses très excitantes, comme la réforme fiscale qui va instaurer une fiscalité plus équitable, réduire les impôts de 80 p. 100 des ménages, et supprimer ceux de 850 000 Canadiens à faible revenu. Cela aussi c'est important.

Il est assez étonnant de voir que les partis d'opposition s'opposaient au projet visant à faire de Vancouver un centre bancaire international. L'idée suscite cependant beaucoup d'intérêt. Le budget, comme élément d'un plan de renouveau économique, joint à toutes les autres activités du gouvernement, procurera de nouvelles chances de développement et une sécurité nouvelle aux Canadiens. Je suis fière de décerner la médaille d'or pour sa performance à mon collègue, le ministre des Finances.

M. Althouse: Monsieur le Président, la députée a bien raison de décerner la médaille d'or au ministre des Finances (M. Wilson), surtout pour la façon dont il contrôle le déficit et s'occupe de la dette publique. Nous constatons d'après les documents budgétaires que la dette publique a augmenté de près de 100 milliards de dollars depuis qu'il est chargé de ce portefeuille. La dette publique, d'après ses propres documents, s'élève maintenant à 51,8 p. 100 du produit national brut chaque année, contre 44 p. 100 quand il est entré en fonctions. Il a en fait établi des niveaux nouveaux pour la dette publique, qui n'ont pas été surpassés depuis les années de la Seconde Guerre mondiale lorsque nous tâchions de financer une guerre.

Je me demande si c'est à cela que songeait la ministre quand elle faisait l'éloge de la façon dont le ministre gérait la dette publique, étant donné qu'il l'a portée au niveau le plus élevé que le pays ait jamais connu et qu'il a contribué pour plus de 30 p. 100 à son accumulation en trois ans et demi à peine.

Mme Collins: Monsieur le Président, il me fera certes plaisir de répondre à cette question et d'expliquer encore une fois qu'il s'agit ici de deux choses, le déficit annuel et la dette accumulée. Tout d'abord, il nous a fallu nous attaquer au déficit annuel de 38 milliards de dollars.

Peut-être mon honorable collègue peut-il suggérer des moyens de réduire ce déficit à zéro sans entraîner de répercussions négatives. Il aurait peut-être augmenté les impôts. Il aurait peut-être éliminé entièrement les mesures sociales et les paiements de transfert, mais il faut être réaliste.

Le gouvernement a renversé la tendance à la hausse pour faire baisser le déficit annuel et ralentir le taux de croissance de la dette.

Je signale à mon honorable collègue que le montant net de la dette avait doublé entre 1981-1982 et 1984-1985. Ensuite, comme le déficit a diminué, le taux de croissance de la dette publique a sensiblement ralenti. De fait, il tombera à 10 p. 100 en 1988-1989 alors qu'il était en moyenne de 24 p. 100 par année jusqu'en 1984-1985.

Mon honorable collègue a certainement lu les projections qui ont été publiées. Si le déficit tombe de 8,6 p. 100 du produit intérieur brut en 1984-1985 à 2,6 p. 100 en 1992-1993, la dette publique nette calculée en pourcentage du PIB baissera aussi graduellement.

Cela prendra quelque temps parce que nous ne pouvons pas tout changer du jour au lendemain, mais l'orientation que nous voulons donner à l'économie est appropriée et nos lignes de conduite aussi.

• (1700)

M. Cassidy: Monsieur le Président, la députée a beaucoup d'enthousiasme pour les chiffres, mais je voudrais savoir ce qu'elle est prête à tolérer. Je l'ai entendu dire qu'elle s'attend à une croissance économique lente et régulière. Par ailleurs, en 1987, le taux de chômage pour l'année en Colombie-Britannique était de 12 p. 100 et, comme dans sept autres provinces du Canada, ce taux était égal ou supérieur au taux de chômage que nous avons connu à l'époque de la récession entre 1981 et 1983. Depuis, le taux de chômage a baissé quelque peu par rapport à la moyenne pour 1987. Même s'il se maintenait à 10 p. 100, ce qui est peu probable, je trouve que ce taux de chômage est inacceptable en Colombie-Britannique, ma province natale, comme dans toute autre province, d'ailleurs.

La députée prétend-elle que c'est une bonne chose d'aller lentement et sûrement si le taux de croissance économique est tout juste suffisant pour empêcher le taux de chômage d'augmenter? D'après la déclaration du ministre des Finances, on s'attend à une hausse des taux de chômage en 1988 par rapport au taux enregistré en décembre. Cela m'étonne beaucoup que la députée soit à ce point insensible aux conséquences du chômage sur sa province natale, la Colombie-Britannique, qu'elle puisse affirmer que nous continuerons à tolérer un taux de chômage de 10 ou de 12 p. 100 en Colombie-Britannique.

J'ai peut-être mal compris. De toute façon, je n'ai rien entendu dans son discours qui puisse laisser entendre que le gouvernement tient à parvenir au plein emploi en Colombie-Britannique et à faire tomber le taux de chômage à peut-être 4,5 p. 100 et je n'ai pas non plus entendu le ministre des Finances nous promettre une véritable politique de plein emploi qui s'appliquera non seulement à Mississauga et au centre de Toronto, mais aussi aux provinces de l'Atlantique, au Québec, aux provinces des Prairies et à la Colombie-Britannique. La députée tient-elle au plein emploi? Dans l'affirmative, pourquoi est-elle prête à accepter un budget qui maintiendra un taux de chômage d'environ 10 p. 100 en Colombie-Britannique jusque dans les années 90?

Mme Collins: Monsieur le Président, je suis très heureuse de répondre à mon collègue. Il n'écoutait peut-être pas quand j'ai parlé du rapport publié récemment par l'Association des courtiers en valeurs immobilières où l'on signale que le nombre d'emplois augmentera de 2,5 p. 100 cette année. On prévoit que, sur une main-d'oeuvre active de 1,5 million, 1,3 million auront un emploi. C'est à cause des lignes de conduite adoptées par le gouvernement depuis trois ans et demi que le taux de chômage en Colombie-Britannique a baissé de 15,1 p. 100 à 10,1 p. 100. Cela représente une baisse de 5 points et c'est grâce à nos programmes et à notre politique fiscale.

En outre, comme mon collègue le sait certainement s'il écoute ce qui se passe à la Chambre, 1,2 milliard de dollars seront affectés au Programme de diversification de l'économie de l'Ouest au cours des cinq prochaines années. Il s'agit d'un programme spécial tendant à répondre aux besoins particuliers de l'Ouest du pays, notamment la Colombie-Britannique. J'apporte ma contribution à toutes sortes de projets extrêmement intéressants de la part du secteur privé, secteur qui attend avec impatience de pouvoir profiter de débouchés grâce à des prêts ou d'autres formes d'aide et de créer des emplois dans le cadre de ce programme que le gouvernement met en oeuvre, afin de remédier à certains des problèmes qu'éprouvent les provinces de l'Ouest et la Colombie-Britannique. Selon moi, l'économie de la Colombie-Britannique se comporte bien, mais le taux de chômage ne baisse pas autant que dans d'autres régions du pays.

Le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest vient s'ajouter aux plus de 325 millions de dollars prévus au titre de programmes de développement économique régional offerts aux provinces dans les secteurs de l'exploitation forestière, de la petite entreprise, des sciences et de la technologie. En plus des programmes de science, de recherche et d'investissement que le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie (M. Oberle) a lancés, il faut également parler de toutes sortes de programmes, notamment ceux offerts par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard).

Je regarde la situation dans ma propre circonscription et les répercussions du programme de Planification de l'emploi qui s'adresse aux femmes qui sont sans emploi et tend à leur donner, à relativement peu de frais, les compétences et la confiance voulues pour retourner sur le marché du travail. J'ai rencontré l'autre jour une jeune femme qui avait profité de notre programme. Il s'agit d'une diplômée d'université qui était sans travail et elle est maintenant liée à un employeur et sa carrière progresse énormément grâce à certaines initiatives dans le cadre de la stratégie de Planification de l'emploi.

Il y a, ensuite, le lancement du programme en faveur des entrepreneurs qui est particulièrement avantageux pour la Colombie-Britannique. Nous profitons certes des nouveaux investissements et des emplois que ce programme amène. Les ministres sans exception prennent tous des initiatives permettant de stimuler l'économie de la Colombie-Britannique et de créer des emplois pour les habitants de la province. C'est là un bilan dont je suis fière et nous continuerons sur cette voie jusqu'à la fin de notre mandat.

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, en me préparant pour le débat de ce soir, je me suis demandé ce que les habitants de Saint-Jean-Est cherchaient dans un budget du gouvernement du Canada. J'en suis arrivé à la conclusion que les gens de ma circonscription s'attendent à y trouver deux choses: premièrement, une certaine honnêteté et deuxièmement, une certaine justice.

En entendant le ministre des Finances (M. Wilson) se vanter au sujet de la situation économique du pays depuis 1984, surtout dans deux domaines, celui des taux d'intérêt et celui des emplois, je me suis demandé pourquoi il n'admettait pas que l'amélioration dans ces deux domaines n'était pas due au gouvernement mais à des facteurs provenant de la récession qui a frappé toute l'Amérique du Nord. Si nous sommes sortis de cette récession au moment où le gouvernement conservateur a été élu, c'est par pure coincidence. La reprise avait commencé avant 1984. La nature cyclique de l'économie veut, comme nous le savons tous, qu'au cours des périodes de récession, l'économie atteigne un plancher, puis qu'une reprise s'amorce. A Terre-Neuve, les petits enfants savent que les saisons changent, qu'il y a une marée haute et une marée basse.

M. Crosbie: C'est ce que vous avez toujours dit.

M. Harris: J'y viendrai dans une minute. Le ministre des Transports (M. Crosbie) s'intéresse à ce qui s'est passé en période de marée basse pour le gouvernement libéral à Terre-Neuve. J'espère bien qu'il écoutera attentivement l'histoire que je vais raconter.

M. Crosbie: Oui.

M. Harris: Nous savons tous à Terre-Neuve que les marées se succèdent et qu'une bonne année pour la pêche est suivie d'une mauvaise. La situation évolue. Ce n'est pas le gouvernement qui est responsable des changements, mais c'est le rythme de la nature; l'économie connait des cycles, elle aussi.

Ainsi, les taux d'intérêts étaient très élevés en 1983-1984, mais ils sont plus bas maintenant. Nous avons entendu bien des députés, notamment le ministre des Finances, s'attribuer le mérite de cette amélioration. Les taux d'intérêts étaient également élevés aux États-Unis et ils sont bas maintenant. J'imagine que si le ministre des Finances et certains députés de l'arrière-ban conservateurs veulent s'attribuer tout le mérite de la baisse des taux d'intérêt au Canada, ils pourront également s'attribuer le mérite de leur baisse aux États-Unis. La plupart des Canadiens savent que les taux d'intérêt participent à un phénomène économique mondial et qu'ils ne sont pas tout à l'honneur du gouvernement.

On nous rebat les oreilles de nouveaux emplois, et encore une fois, le gouvernement prétend que c'est lui qui les a créés. A mon avis, la plupart des Canadiens savent qu'il n'en est rien. L'économie des provinces centrales a connu un essor extraordinaire, alors que pour la plupart, les autres provinces n'ont pas participé à la relance économique. Quand nous examinons la question de l'équité, monsieur le Président, nous pensons aux taux d'intérêt et aux emplois. Le gouverneur de la Banque du Canada a reconnu que les taux d'intérêt chez nous étaient bas, mais qu'ils subissaient une pression à la hausse. Il a ajouté qu'il n'avait pas l'intention de réduire les taux d'intérêt, car il craignait que l'économie de l'Ontario ne s'emballe. Ce n'est pas d'un excès de chaleur dont se plaignent les citoyens de Terre-Neuve et des autres provinces de l'Atlantique, mais bien de la vague de froid que le gouvernement a laissé s'installer sur l'économie de Terre-Neuve et du taux élevé de chômage qu'il tolère dans cette province.

Quand nous parlons d'équité, nous parlons également des impôts et de la réforme fiscale bidon que le gouvernement a proposée. Quand nous parlons d'équité, nous nous demandons à qui ces réformes profitent et à qui elles nuisent. Lorsque nous y regardons de plus près, nous constatons que ce sont les pauvres, les familles qui ont des enfants et les travailleurs qui touchent le salaire minimum dont les impôts ont augmenté et que ce sont les nantis qui pourraient sans mal payer plus d'impôts qui bénéficient de cette supposée réforme fiscale.

• (1710)

Quand nous pensons à l'équité, nous songeons également à la façon dont l'économie canadienne partage ses richesses, ses perspectives économiques, les emplois et le revenu national. Même l'Institut C.D. Howe a reconnu l'iniquité de la prospérité au Canada. Il a signalé que le chômage en Ontario et au Québec en 1986 se situait à peu près au niveau antérieur à la récession en 1980, alors qu'il se situe ailleurs au Canada à un niveau 40 p. 100 supérieur à celui de 1980 dans les provinces de l'Atlantique et de 150 p. 100 supérieur en Alberta.

Quand nous songeons au progrès économique, nous devons faire abstraction de la récession. Nous devrions comparer la situation actuelle avec celle qui existait avant la récession de 1980. Après avoir franchi la récession et avoir retrouvé une période de prospérité relative, nous constatons que la situation dans les provinces centrales et les provinces de l'Atlantique, en particulier à Terre-Neuve, est pire qu'elle était avant la récession. Voilà ce que nous entendons lorsque nous parlons de disparités régionales. C'est la différence entre la situation à Terre-Neuve et la situation dans les provinces centrales. Cette différence, au lieu de s'estomper ainsi que nous l'aurions souhaité, devient plus marquée.

Il y a eu une augmentation et non pas une diminution de l'écart entre le taux de chômage en Ontario et celui enregistré à Terre-Neuve. Voilà qui en dit long sur les programmes et les mesures du gouvernement.

Il ne s'agit pas uniquement de statistiques. Il y a des êtres humains qui souffrent. En 1981, 26,9 p. 100 des sans-emploi étaient chefs de famille. Ce chiffre est passé à 30 p. 100 en 1986, la dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques. Les taux de chômage et les écarts entre Terre-Neuve et le reste du Canada ne sont que des statistiques, mais dans la réalité, on constate qu'un nombre croissant de chômeurs sont chefs de famille.

Les données de Terre-Neuve, celles de Statistique Canada et celles du Conseil national du bien-être démontrent que le pourcentage de familles vivant sous le seuil de la pauvreté est en hausse. A Terre-Neuve, en 1985, il était de 20,7 p. 100 et en 1986, de 21,2 p. 100.

Quant aux personnes sans charges familiales, on apprend que 49 p. 100 vivaient sous le seuil de la pauvreté en 1986 par rapport à 45 p. 100 en 1985. Ces indicateurs nous amènent à nous demander si nous progressons ou si nous régressons. L'inéluctable conclusion, c'est que nous régressons. L'écart s'élargit, le taux de pauvreté est à la hausse et le pourcentage de personnes contraintes de vivre dans des conditions inacceptables augmente au lieu de diminuer.

Comment parler de justice si l'on tient compte de l'évolution de la situation à Terre-Neuve depuis que cette province est entrée dans la confédération en 1949? A cette époque, le revenu gagné des Terre-Neuviens se situait à 48,8 p. 100 de la moyenne nationale. Le revenu gagné par habitant est un indice précieux de la richesse relative des gens dans une économie. Cet écart s'est légèrement réduit. En novembre 1987, le revenu moyen gagné par les Terre-Neuviens s'établissait à 55 p. 100 de la moyenne nationale. Depuis 38 ans que dure la confédération, l'écart a donc diminué de 6,7 points. Mais permettez-moi d'expliquer ce qui s'est produit. Ce progrès ne s'est pas étalé sur toute la période de 38 ans.

Le ministre des Transports sera peut-être surpris d'apprendre que la réduction de l'écart s'est entièrement produite entre 1949 et 1971 lorsque M. Smallwood a perdu le pouvoir et a été remplacé par le gouvernement dont le ministre des Transports faisait alors partie, après avoir fait partie d'un gouvernement précédent quelques années plus tôt. Je répète donc que la réduction de l'écart s'est arrêtée en 1971.

Qu'est-il arrivé depuis? Les chiffres n'ont pas changé. A plus ou moins 0,2 p. 100, ils sont restés stationnaires. Autrement dit, depuis 15 ou 16 ans, la situation des Terre-Neuviens ne s'est pas améliorée. Ce sont les années où Terre-Neuve avait un gouvernement conservateur et où nous avons eu un gouvernement libéral à Ottawa, la plupart du temps. Si nous devons nous servir de ces chiffres comme point de repère, si nous devions nous dire qu'il a fallu 38 ans pour avancer de 6,7 points de pourcentage, combien de temps faudra-t-il à Terre-Neuve pour rejoindre la moyenne nationale? Un tout petit calcul nous révèle que cela prendra 288 autres années. Voilà ce que nous avons réalisé en 38 ans. En fait, de 1971 à 1988, nous n'avons rien réalisé du tout.

Compte tenu de ces chiffres, est-il surprenant que l'OCDE ait dit, dans son rapport d'août dernier, que les disparités régionales au Canada étaient frappantes en 1986? C'est le rapport dont le premier ministre (M. Mulroney) se vantait à la Chambre à la fin d'août et en septembre. Il n'a pas insisté sur ce point. C'est l'opposition qui a dû lui rappeler que son gouvernement avait échoué dans ce domaine.

Après avoir entendu ces chiffres sur la situation de Terre-Neuve, il n'est pas surprenant non plus que le Conseil économique du Canada considère les inégalités régionales et l'écart entre les taux de croissance des régions du Canada comme notre problème économique le plus grave. Comment le gouvernement a-t-il réagi?

Compte tenu de l'importance du problème et de l'ampleur de ses dépenses, le gouvernement n'a fourni qu'une somme dérisoire. Qu'est-ce, en effet, qu'un montant de 200 millions de dollars pour quatre provinces? Je dois me contenter de cette donnée globale, car il est difficile de préciser la répartition entre les provinces. L'Agence de promotion des perspectives du Canada atlantique dépensera 200 millions de dollars par année pendant cinq ans. Je m'inquiète de ce qui arrivera à Terre-Neuve pendant ces cinq ans.

Le ministre des Transports dormait peut-être pendant les six premiers mois d'activité de l'Agence, parce que, durant cette période, Terre-Neuve n'a obtenu que 6 millions de dollars des programmes relevant de l'Agence. Par contre, le Nouveau-Brunswick a reçu plus de 20 millions, la Nouvelle-Écosse, plus de 45 millions et l'Île-du-Prince-Édouard 4,2 millions. Ce n'est pas que les Terre-Neuviens envient les gens du Nouveau-Brunswick, leurs industries ou leurs entreprises et l'argent qu'ils ont reçu. Au contraire, nous nous réjouissons pour eux parce que nous connaissons leurs besoins. Cependant, l'agence qui est censée assurer l'équité entre la région de l'Atlantique et le reste du Canada ne se soucie guère de répartir équitablement ses fonds entre les quatre provinces où s'appliquent ses programmes.

• (1720)

Comme le ministre des Transports le sait bien, notre parti appuie l'Agence.

M. Crosbie: C'est pourquoi vous allez voter contre elle.

M. Harris: Notre parti a appuyé le projet de loi en deuxième lecture bien que nous ayons de sérieuses réserves sur la composition du conseil d'administration.

M. Crosbie: Pourquoi votre collègue, M. Orlikow, a-t-il dit que vous alliez voter contre?

M. Harris: M. Orlikow a droit à ses opinions.

M. Crosbie: C'est vrai. Vous avez tous chacun la vôtre.

M. Harris: Nous avons appuyé le projet de loi en deuxième lecture et nous appuyons l'agence parce qu'elle offre une nouvelle occasion d'assurer le développement régional. Mais nous mettons sérieusement en doute la détermination du gouvernement quand il ne prévoit que 200 millions de dollars pour régler un problème aussi grave.

M. Crosbie: Seulement 200 millions de dollars? C'est le double de ce qu'il y avait avant. Où trouveriez-vous l'argent? Votre collègue vient juste de se plaindre du coût des intérêts de la dette nationale. Où trouveriez-vous l'argent?

M. Harris: Nous constatons que le gouvernement accorde très peu d'attention au problème économique le plus grave auquel le Canada fait face. Le gouvernement a une petite réserve de 2,5 milliards de dollars dans son budget. Il y a donc des fonds que le ministre pourrait consacrer au développement régional dans le Canada atlantique.

M. Crosbie: Bien dit!

M. Harris: J'espère qu'il le fera. Tout le monde sait que nous en avons besoin. Où prendrons-nous l'argent? Le ministre reconnaît que les fonds nécessaires existent. Il ne nous reste qu'à nous assurer que ces fonds seront affectés à un secteur qui en a besoin, soit le développement régional à Terre-Neuve et dans le Canada atlantique en général.

Permettez-moi de résumer la situation en ce qui concerne le budget. D'abord, les organismes sociaux, les critiques, les observateurs et les analystes de tous les coins du Canada reconnaissent que le budget n'apporte aucune justice au moyen d'une réforme fiscale. Par exemple, comme l'a dit le Conseil canadien de développement social, les familles avec des enfants se retrouvent perdantes à cause des politiques gouvernementales. Depuis le budget de 1985 jusqu'à la prétendue réforme fiscale, les familles canadiennes avec des enfants ont perdu du terrain par rapport aux autres ménages canadiens. Cela est attribuable à la désindexation partielle des prestations aux familles, aux dispositions sur les crédits d'impôt et aux mesures de la réforme fiscale.

Les personnes gagnant le salaire minimum subiront une hausse d'impôt de 25 p. 100 entre 1984 et 1990. J'ai bien dit une augmentation d'impôt de 25 p. 100 pour les gens qui ne gagnent que le salaire minimum. C'est là le genre de politique que le gouvernement a adoptée. Ce n'est pas juste pour le Canadien moyen. Les seuls qui profitent vraiment de la réforme fiscale sont les plus riches, ceux qui touchent plus de 100 000 $ par année.

Ce n'est pas juste pour les familles canadiennes, ni pour les régions du Canada, particulièrement pour Terre-Neuve, de devoir endurer des disparités qui ne sont pas résorbées depuis 1971. C'est durant les années de prospérité que nous nous attendons à ce que le gouvernement présente ces programmes. N'attendez pas que nous soyons replongés dans une récession, ce qui vous permettra de dire que nous n'avons pas les fonds. C'est maintenant, pendant qu'il y a une certaine prospérité que nous nous tournons vers le gouvernement pour lui dire qu'il est temps d'engager les fonds nécessaires pour réduire ou éliminer les disparités régionales.

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'ai plusieurs questions à poser. Le député n'a pas jugé bon de mentionner les efforts déployés par le gouvernement pour aplanir les disparités régionales. Il n'a pas précisé que lundi, moi-même, le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), le premier ministre de Terre-Neuve et le ministre provincial des Pêches avons paraphé un nouvel accord fédéral-provincial. Il s'agit d'un accord sur les pêches côtières qui prévoit 60 millions de dollars pour assurer le bien-être des quelque 30 000 pêcheurs côtiers de Terre-Neuve. Il n'y a jamais eu d'accord comparable pour venir en aide à ces pêcheurs.

Mme Mitchell: Quelle est votre question?

M. Crosbie: C'est le préambule de ma question. C'est de l'argent frais, en dépit des lamentations et des idioties et, si j'ose dire, des fausses déclarations du NPD à Terre-Neuve.

Le député pourrait-il me dire pourquoi le chef de son parti à Terre-Neuve, M. Peter Fenwick, ne cesse de mal informer la population? Il profère des faussetés et fait de fausses déclarations telles que celles rapportées dans le *Evening Telegram* du 24 février, selon laquelle environ deux tiers des crédits de l'entente quinquennale correspondaient à d'anciens crédits destinés à des programmes existants. C'est complètement erroné. Chaque sou alloué dans le cadre de cette entente est de l'argent frais qui sera dépensé cette année à partir du 1er avril 1988. Pourquoi le chef de son parti dans cette province fait-il une déclaration complètement fausse et essaie-t-il de faire croire aux gens qu'il s'agit d'argent déjà prévu pour des programmes existants?

Je demande au député de répondre à une autre question. Comment peut-il se plaindre du manque d'effort en faveur de l'expansion régionale dans les provinces de l'Atlantique alors que nous avons augmenté les dépenses dans les prévisions budgétaires pour l'Agence des perspectives de l'Atlantique? Pourquoi son parti appuie-il cette mesure de façon aussi timide? En fait, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a déclaré que son parti allait se prononcer contre cette mesure législative. Le NPD a voté contre l'affectation de crédits au développement régional au début de la session. Pourquoi le député n'admet-il pas que l'Agence dépensera, je crois, 306 millions? Je n'ai pas en main le chiffre exact. De cette somme, environ 200 millions sont représentés par de nouveaux crédits pour de nouveaux programmes et 106 millions seront consacrés à des programmes gérés auparavant par le MEER. Même dans le cas de ces derniers, les dépenses dans l'Atlantique cette année passeront de 196 millions à 228 millions, lorsque l'on tient compte des programmes que l'Agence des perspectives de l'Atlantique a repris et de ceux qui continuent à être administrés par le MEER.

Pourquoi le député n'a-t-il pas parlé des augmentations de l'enveloppe du développement régional à Terre-Neuve et pourquoi n'a-t-il pas félicité le gouvernement? A notre arrivée au pouvoir en 1984-1985, les dépenses au titre de ces programmes étaient tombées à environ 42 millions par an, voire moins. Nos dépenses, cette année, varieront entre 66 et 70 millions, ce qui représente une augmentation appréciable, et ce sans compter l'argent qui a été alloué à l'Agence des perspectives de l'Atlantique.

• (1730)

Pourquoi le député n'a-t-il pas parlé d'un certain nombre de nouvelles dépenses à Terre-Neuve, y compris le réservoir antiroulis qui vient d'être mis en service? Nous ne nous contentons pas de tanguer comme le fait l'opposition! En fait, lundi, le premier ministre de la province et moi-même avons inauguré ce nouveau dispositif à l'Institut de la marine, une enveloppe de 8,5 millions servira à faire de cet institut un des établissements d'enseignement de pointe . . .

M. Orlikow: Règlement.

M. Crosbie: Ce monsieur se lève pour s'excuser d'avoir attaqué l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Orlikow: Monsieur le Président, aux termes de notre Règlement est-il possible qu'un seul député monopolise la période de 10 minutes consacrée aux questions et aux commentaires? Le ministre peut assurément participer au débat et faire son propre discours?

M. le vice-président: Il ne fait aucun doute que le ministre a beaucoup de choses à dire. Je lui demanderais de conclure pour que nous puissions donner au député de Saint-Jean-Est (M. Harris) la possibilité de répondre.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je considère cela comme équitable. Je croyais que mon collègue allait retirer ses propos contre l'Agence de promotion économique du Canada atlantique contre laquelle son parti allait voter, a-t-il déclaré pendant le débat, d'après ce que j'ai compris. Il est peut-être prêt à admettre qu'il avait tort.

Je voudrais conclure en demandant à mon collègue de reconnaître qu'on a accordé depuis trois ans beaucoup plus d'attention au Canada atlantique ainsi qu'à Terre-Neuve et au Labrador. Reconnaissez notre mérite. J'apprécierais qu'il m'aide à obtenir que le gouvernement fasse encore davantage.

M. Harris: Monsieur le Président, le ministre des Transports a démontré, je pense, pourquoi tant de Canadiens se demandent si le gouvernement leur dit toujours toute la vérité.

Le ministre a parlé de l'accord de 60 millions de dollars signé lundi à Terre-Neuve. Il ne nous a pas dit que 42 millions de dollars sont fournis par Ottawa et 18 millions de dollars par Terre-Neuve.

Nous avons entendu parler 1,05 milliard de fois du 1,05 milliard de dollars accordés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Nous allons probablement encore en entendre parler un aussi grand nombre de fois. Nous avons besoin de progrès.

Nous reconnaissons tous que le gouvernement précédent ne faisait rien pour Terre-Neuve et que les dépenses consacrées au développement régional de cette province ont diminué au lieu d'augmenter au fil des années. Nous reconnaissons que le gouvernement a peut-être renversé cette tendance. Nous savons que le ministre aime faire des déclarations à Terre-Neuve et quelques fois aime à les répéter plusieurs fois.

Mon souci est de faire progresser les indicateurs économiques de Terre-Neuve par rapport au reste du Canada. Encore une fois, nous devons mettre en doute l'honnêteté des déclarations du ministre lorsqu'il prétend que nous avons voté contre des crédits destinés au développement régional. Il n'a pas précisé qu'il s'agissait d'une dépense de 3 milliards de dollars qui comprenait 650 000 $ de frais d'avocat pour l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale qui a été cité en justice pour répondre de 14 chefs d'accusation concernant les conflits d'intérêts. Il rappellera, je le suppose, que nous avons voté contre les prévisions relatives aux pensions de vieillesse et donc que nous sommes contre les pensions de vieillesse. Ce sont des commentaires comme ceux-là, de la part du ministre et d'autres députés de son gouvernement, que les Canadiens en sont venus à mépriser et à détester.

Le problème, c'est que le gouvernement cache aux Canadiens la véritable situation du pays. Il alloue un million à telle région ou 10 millions à telle autre, mais il néglige de reconnaître qu'il ne réussit pas à réduire les disparités régionales.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions brèves et succinctes. Le chef du parti du député à Terre-Neuve, M. Peter Fenwick, présente systématiquement l'accord de libre-échange sous un faux jour et fait à son sujet les déclarations les plus sottes. Or cet accord de libre-échange procurera des avantages considérables à Terre-neuve.

Pourquoi son chef à Terre-Neuve pense-t-il pouvoir déclarer impunément que les deux tiers du crédit de 60 millions prévus pour l'accord de pêche de cinq ans ne sont pas des fonds nouveaux, et que l'on n'affectera pas de nouvelles sommes à la construction de nouveaux centres de services maritimes et d'installations de pêche, à l'amélioration des bateaux et du matériel des pêcheurs, à l'aquaculture, et à une série d'autres programmes qui seront mis en oeuvre durant les cinq prochaines années?

Pourquoi permet-il au chef du parti provincial à Terre-Neuve de faire des déclarations qui sont non seulement sottes, mais aussi complètement fausses? Le chiffre exact est 60 millions, soit 42 millions du gouvernement fédéral et 18 millions du gouvernement provincial. Pourrait-il rectifier la déclaration de son chef provincial selon lequel les deux tiers de cette somme proviendraient de fonds qui avaient été déjà consentis et qui auraient été rassemblés de façon à donner l'impression d'un gros montant et faire bonne figure? Comment peut-on prétendre que cette déclaration soit une critique raisonnable de ce programme?

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Harris: Monsieur le Président, je vais tâcher d'être aussi bref que le ministre des Transports l'a été en posant sa question.

Je pourrais peut-être éclairer un peu la lanterne du ministre au sujet de l'observation à laquelle il fait allusion. Je crois que le chef du Nouveau parti démocratique à Terre-Neuve essayait de faire comprendre aux habitants de Terre-Neuve que l'affectation d'argent annoncée lundi ne représente aucune augmentation par rapport aux dépenses effectuées auparavant. Depuis plusieurs années, par exemple, les dépenses effectuées à Terre-Neuve pour moderniser les centres de recherche marine sur la pêche et la flotte de pêche n'ont pas augmenté sensiblement. Voilà ce que faisait remarquer le chef du Nouveau parti démocratique à Terre-Neuve. La nouvelle annoncée par le ministre, le premier ministre de Terre-Neuve et les autres qui se sont réunis pour signer l'accord lundi était un peu l'oeuvre d'illusionnistes en faisant croire que les montants octroyés représentent 60 millions qui n'ont jamais été dépensés auparavant. On a laissé entendre qu'il s'agissait de nouveaux crédits qui venaient s'ajouter à ceux que la province s'attendait déjà à recevoir ou qu'elle avait dépensé ces dernières années.

Une fois de plus, le gouvernement annonce un programme de 60 millions de dollars. Le ministre a fini par reconnaître que son gouvernement n'en versera que 42 millions de dollars, en fait. Le ministre nous permet d'y voir un peu plus clair, mais il faut tenir compte du fait que le chef du Nouveau parti démocratique, à Terre-Neuve, informe les gens des véritables répercussions de la somme en question. En fait, la majeure partie des montants concernés était déjà investie depuis des années.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat.

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat, même si brièvement du fait du vote qui doit avoir lieu dans cinq ou dix minutes.

• (1740)

Je crois important de signaler que la formule actuelle donne d'excellents résultats. En tant qu'ingénieur, je sais pertinemment que lorsqu'on a une formule ou un design supérieur à ses concurrents, en l'occurrence, lorsqu'on peut compter sur la croissance économique la plus forte du monde industrialisé, on ne modifie pas son plan. On peut très bien y apporter des améliorations, mais il n'est pas question de le changer du tout au tout comme l'opposition le propose.

Je félicite le premier ministre (M. Mulroney) pour son objectif, qu'il a précisé très clairement le 10 mars 1984, alors qu'il était chef de l'opposition officielle. Il a déclaré à l'époque que les conservateurs entendaient créer un nouveau climat économique au Canada en faisant savoir à tout un chacun que ce serait dorénavant le secteur privé et non l'État qui serait le moteur de l'économie. Je tiens à préciser au député de St-Jean-Est (M. Harris) que c'est exactement notre formule. Il s'agit

de créer un esprit d'entreprise, afin que les gens investissent au Canada et ce faisant, créent des emplois.

Comment avons-nous réalisé l'objectif en question? Nous avons procédé à la réforme du régime de réglementation et du régime fiscal, garanti et amélioré l'accès de nos biens et de nos services sur les marchés américain et mondiaux et jugulé le déficit. La politique à quatre volets que nous appliquons depuis septembre 1984 donne d'excellents résultats.

Je tiens à nouveau à préciser au député de St-Jean-Est que les gouvernements ne créent pas des emplois. C'est le secteur privé qui le fait et s'en attribue le mérite. Cependant, le gouvernement établit un climat propice et assure une certaine stabilité, afin que les gens veuillent investir au Canada, et c'est exactement ce qui se passe. Depuis notre arrivée au pouvoir, en 1984, 1 150 000 nouveaux emplois ont été créés. En proportion, nous devançons tous les autres pays du monde pour ce qui est de la croissance économique et de la réduction du chômage. Voilà les faits. Notre formule donne les résultats voulus. Nous sommes en tête des autres pays du monde.

Je voudrais parler de ce qui arriverait si cette formule n'était pas employée. Que ferait l'opposition? Nous savons ce que le Parti libéral a fait lorsqu'il était au pouvoir. Il a laissé le pays littéralement en faillite. Le chômage avait atteint un niveau record et les taux d'intérêts aussi. Quelle personne sensée irait croire que si les libéraux revenaient au pouvoir, ils changeraient leur fusil d'épaule? Que feraient les socialistes du Nouveau parti démocratique? Ils ne songent même pas à considérer l'entreprise privée comme un facteur de croissance économique. Ils affectionnent les sociétés d'État.

L'opposition nous fait des reproches au sujet du développement régional. Je voudrais savoir ce qu'un gouvernement formé d'une coalition libérale-néo-démocrate ferait du programme énergétique national? Le rétablirait-il et ruinerait-il à nouveau l'Ouest? Nous connaissons la position de ces deux partis sur le libre-échange. Ils déchireraient l'accord. Les Canadiens reconnaissent que trois millions d'emplois au Canada sont directement ou indirectement liés à l'exportation de biens et de services aux États-Unis et l'opposition serait prête à annuler un accord de libre-échange qui garantirait et améliorerait notre accès à ce marché, tout en créant des emplois.

Que ferait l'opposition en matière de défense? Le Centre du Commandement aérien est situé dans ma circonscription de Winnipeg—St. James. Il fait partie intégrante de l'économie de la région. Qu'arriverait-il si le Nouveau parti démocratique prenait le pouvoir et retirait le Canada du NORAD ou de l'OTAN? Le Centre du Commandement aérien situé dans ma circonscription a un budget de 507 millions de dollars. Il chapeaute un effectif de 22 000 militaires, quelque 30 000 personnes en tout si l'on compte le personnel civil. Évidemment, toutes ces personnes ne sont pas de ma circonscription, mais on peut facilement constater l'incidence qu'a la défense sur l'Ouest du Canada et sur d'autres régions du pays. Les néo-démocrates pensent qu'il nous en coûterait moins cher de nous retirer de l'OTAN et de prendre en charge notre propre défense. Autrement dit, nous nous occuperions nous-mêmes du système septentrional de pré-alerte. Je crois que les États-Unis affectent maintenant près de trois milliards de dollars par an à ce système. Les néo-démocrates voudraient que nous nous en chargions. Que feraient les députés de l'opposition en cas d'attaque contre le Canada? Interdiraient-ils aux Américains de survoler notre territoire pour nous protéger? Le retrait de l'OTAN et du NORAD que préconise le NPD est une folie.

Voilà le genre de choses que les Canadiens vont examiner quand viendra le moment des élections. Ayant fait partie du comité des finances de la Chambre depuis trois ans et demi, je crois que les politiques de l'opposition seraient désastreuses pour l'ensemble des Canadiens.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 17h45, il est de mon devoir, conformément à l'article 84(7) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

M. Wilson (Etobicoke-Centre), appuyé par M. Lewis, propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Garneau, appuyé par M^lle^ Nicholson (Trinity), propose l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre regrette que le budget

1. n'ait pas corrigé les iniquités du régime fiscal causées par les politiques du gouvernement durant les trois dernières années et demie;

2. n'ait pas mis en place une stratégie nationale de développement régional pour compenser la politique de haut taux d'intérêt du gouvernement;

3. n'ait pas présenté un plan crédible pour faire face au financement de la dette publique qui ne s'attaquerait pas indûment aux Canadiens à faibles et moyens revenus; et

4. n'ait pas précisé une approche canadienne pour faire face à l'instabilité du système monétaire international.»

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Garneau, mis aux voix, est rejeté.)

[*Traduction*]

● (1750)

(Vote nº 311)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Blaikie
Boudria
Caccia
Cassidy
Copps
de Corneille
de Jong
Dingwall
Finestone
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Harris
Heap
Hovdebo
Kaplan
Killens
Langdon
MacLellan
Marchi
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rompkey
Skelly
Turner
(Vancouver Quadra)
Waddell
Young—45

CONTRE

Députés

Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Blouin
Bosley
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Clark
(Brandon—Souris)
Cochrane
Collins
Cook
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Domm
Duguay
Edwards
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fraleigh
Fretz
Gérin
Girard
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hockin
Horner
Hudon
Jardine
Jepson
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry
Lanthier
Lawrence
Layton
Leblanc
Lewis
MacDonald
(Kingston et
les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
Malone
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
Minaker
Mitges
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
Oberle
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Redway
Reid
Reimer
St. Germain
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Shields
Stevens
Taylor
Thacker
Towers
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Valcourt
Van De Walle
Vankoughnet
Vincent
Wenman
White
Wilson
(Swift Current
—Maple Creek)
Wise—114

● (1810)

M. le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 18 h 13, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 12.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 février 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-3702, 332-3745 et 332-3795 à 332-3798.

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 51E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante et unième rapport du Comité de sélection, dans les deux langues officielles. Si la chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du cinquante et unième rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MODIFICATION DU RENVOI AU COMITÉ

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous avons eu des consultations avec les autres partis. Je pense donc que la Chambre donnera le consentement unanime nécessaire à l'égard des deux motions suivantes. La première traite du renvoi au comité du projet de loi C-107 relatif aux obtentions végétales. En voici le texte:

> Que l'ordre de deuxième lecture et de renvoi à un comité législatif du projet de loi C-107 concernant la protection des obtentions végétales soit modifié pour se lire «deuxième lecture et renvoi au comité permanent de l'agriculture».

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime pour présenter la motion?

M. Murphy: Il était convenu que le secrétaire parlementaire présenterait ces motions. Nous donnons donc notre consentement.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, nous avons effectivement été consultés au sujet de la motion que vient de lire l'honorable secrétaire parlementaire, et nous sommes prêts à donner notre consentement.

[*Traduction*]

M. le Président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

AUTORISATION AU COMITÉ DE VOYAGER

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais, dans les mêmes conditions, proposer la motion suivante:

> Que le comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources soit autorisé à se rendre à Chalk River, en Ontario, le 1er mars 1988, pour visiter les laboratoires nucléaires de Chalk River dans le cadre de l'étude qu'il effectue actuellement sur l'énergie nucléaire, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Pétitions

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 51E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose, avec l'appui de l'honorable députée de Brome—Missisquoi (Mme Bertrand), que le cinquante et unième rapport du Comité de sélection présenté à la Chambre plus tôt, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une pétition que je garde depuis un certain temps parce qu'elle est très importante. Elle porte sur le prétendu accord de libre-échange.

Les pétitionnaires disent que le projet d'accord de libre-échange menace la souveraineté canadienne et qu'il empêchera le gouvernement canadien de contrôler efficacement la propriété étrangère, de développer nos ressources énergétiques dans les intérêts bien compris des Canadiens ou d'assurer à toutes les régions des chances égales.

Ils demandent donc la tenue d'élections générales avant l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange pour permettre au peuple canadien d'accepter ou, de préférence, de rejeter cet accord.

La pétition vient de Vancouver, en Colombie-Britannique, et d'autres endroits du sud de cette province.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 260.

[*Texte*]

LES CONSEILS CONSULTATIFS LOCAUX DES CEC

Question nº 260—**M. Robinson:**

1. Combien de Conseils consultatifs locaux (CCL) des Centres d'emploi du Canada (CEC) sont actuellement en activité?

2. A-t-on procédé, au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à quelque forme d'évaluation des CCL et, dans l'affirmative, *a*) quels ont été les résultats de cette opération, *b*) les CCL ont-ils effectivement atteint leurs buts et objectifs?

3. Y a-t-il des cas précis de suggestions faites par les CCL qui ont abouti à des changements ou améliorations au chapitre des politiques nationales de l'emploi et des programmes ou services des CEC et, dans l'affirmative, quels sont ces cas, en détail?

4. Des modifications sont-elles prévues en ce qui concerne le mandat, la structure ou le rôle des CCL et, dans l'affirmative, *a*) quelles modifications précises sont envisagées, *b*) quand seront-elles mises en oeuvre?

5. Le Ministre convoquera-t-il une réunion des présidents et présidentes des CCL et, dans l'affirmative, *a*) à quelle date, *b*) à quel endroit cette réunion aura-t-elle lieu?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Cent cinquante-huit.

2. Non.

3. Oui. Exemples: Plusieurs Conseils consultatifs locaux (CCL) ont soulevé que certaines procédures de la Planification de l'emploi étaient trop complexes. Une partie du processus des CCL, est de distribuer les suggestions faites aux gérants de programme dans la Commission. Ces commentaires sur les procédures ont été très utiles au groupe d'étude qui révisait les pratiques administratives reliées à la Planification de l'emploi.

Des CCL ont suggéré que les critères du programme de Développement de l'emploi, particulièrement en ce qui concerne les personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi sont trop restrictifs. En juin 1987 l'option pour les personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi a été transférée du Développement de l'emploi à celui du programme Intégration professionnelle. Ceci élimine l'exigence que les participants doivent avoir été sans emploi 24 semaines sur 30.

Les CCL ont exprimé le désir de connaître les niveaux budgétaires prévus plus tôt. Pour l'année financière 1987-1988, des démarches ont été prises pour assurer que la plupart des conseils ont l'occasion d'examiner les allocations prévues bien avant le début de l'année financière.

D'autres CCL ont exprimé des réserves à l'égard du processus de la désignation des occupations au Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, et également, comment le programme devrait aider les femmes à entrer dans des occupations non traditionnelles. En juin 1987, il a été décidé que les occupations non traditionnelles seraient désignées pour aider à répondre aux demandes de femmes qualifiées qui résulteront des plans d'équité en matière d'emploi ou des mesures spéciales prises par les employeurs.

Bon nombre des membres des CCL ont formulé des observations à propos des retards apportés à la désignation des compétences par l'Administration centrale. Par la suite, il a été décidé de déléguer aux administrateurs régionaux le mandat de désigner les compétences professionnelles.

Un conseil de la Colombie-Britannique a demandé que le Centre d'Emploi du Canada (CEC) donne plus haute priorité localement à l'amélioration des cours et le CEC a consenti.

Un autre conseil de la C.-B. a suggéré au CEC de faire parvenir de l'information sur la Planification de l'emploi à 100 employeurs sélectionnés et ceci fut accompli.

Après avoir discuté les services offerts par le CEC, un CCL de la C.-B. a recommandé qu'un service de consultation soit introduit pour une période d'essai de quatre mois. Le gérant de CEC a accepté et a mis sur pied la proposition.

Un conseil de l'Alberta a recommandé que le traitement des demandes soit simplifié. Des changements ont été apportés et on devrait voir un plus court délai entre la soumission et l'approbation.

4. Présentement aucun changement spécifique n'est prévu au processus des Conseils consultatifs locaux qui est révisé.

5. En ce moment, aucune réunion n'est prévue pour les présidents des Conseils consultatifs locaux.

[*Français*]

M. Hawkes: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 24 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre):

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de prendre part au débat d'aujourd'hui. Comme Votre Honneur le sait peut-être, hier soir, j'ai parlé pendant environ quatre minutes de l'amendement dont la Chambre était saisie. Je voudrais remercier mon collègue, le whip de mon parti, de me permettre de participer pleinement à ce débat sur le budget. C'est important pour moi parce que le budget présenté par mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), le 10 février, montre que les finances du Canada sont maintenant bien en main. Il était temps. Cela ne s'était pas vu depuis longtemps.

Je voudrais rappeler aux députés une déclaration que le premier ministre (M. Mulroney) a faite le 10 mars 1984, à l'époque où il était chef de l'opposition. Elle est importante parce qu'elle énonce la solution que notre gouvernement applique depuis 1984 pour reprendre en main notre situation financière. La voici: «Nous allons créer un nouvel environnement économique au Canada en faisant comprendre à tout le monde que c'est le secteur privé et non l'État qui est le moteur de l'économie.»

C'est la solution dont notre gouvernement s'est servi depuis que nous avons pris le pouvoir en 1984. C'est en libérant l'esprit d'entreprise que nous avons permis à notre économie d'atteindre des taux de croissance records. Un nombre sans précédent d'emplois ont été créés. Environ les deux tiers des 1 150 000 emplois créés depuis que nous avons accédé au pouvoir se situent au-dessus de la moyenne sur le plan de la rémunération. Ce sont des emplois techniques dont nous pouvons constater la qualité.

Comment ces emplois ont-ils été créés? Contrairement au gouvernement libéral qui nous a précédés, nous avons adopté des politiques qui ont permis au secteur privé de prospérer. Quand avez-vous entendu l'expression «projet de création d'emplois» pour la dernière fois, madame la Présidente? Je parie que c'était probablement avant les dernières élections.

Le gouvernement libéral empruntait de l'argent pour embaucher des gens qui ne touchaient pas de prestations d'assurance-chômage. Il leur donnait un emploi temporaire jusqu'à ce qu'ils aient travaillé assez longtemps pour être admissibles au programme d'assurance-chômage et recevoir des prestations. C'était un cercle vicieux, une tactique cruelle dont la dignité de milliers de Canadiens a souffert. C'était là la politique du gouvernement libéral précédent en matière de création d'emplois.

Nous croyons qu'il faut travailler main dans la main avec le secteur privé et non lui tourner le dos. La Planification de l'emploi est un excellent exemple. Ce programme, qui est une grande réussite, vise à donner aux Canadiens les outils et les compétences nécessaires pour jouer un rôle important dans notre économie et dans notre vie. Il leur donne de l'espoir, et il leur donne aussi un avenir. Il ne fait pas seulement essayer de régler les problèmes à coup d'argent comme le faisaient les libéraux.

Comment sommes-nous parvenus à réveiller l'esprit d'entreprise au Canada, à le raviver? Nous l'avons fait grâce à quatre objectifs distincts que s'était fixés notre gouvernement. Le premier objectif était la réforme réglementaire; le deuxième, la réforme fiscale et le troisième objectif consistait à assurer aux Canadiens un meilleur accès aux marchés extérieurs, au moyen du GATT ainsi que de l'accord de libre-échange actuellement à l'étude. Enfin, nous avons administré les finances publiques de manière à réduire l'ampleur du déficit et de la dette.

• (1120)

Je tiens à mettre en lumière certaines réformes du cadre réglementaire. Fondamentalement, ces réformes visent à instaurer des règles justes pour que les entreprises aient confiance en notre pays et en notre gouvernement, et qu'elles investissent pour créer des emplois. Nous savons tous qu'en 1984, la confiance des entreprises était très basse. Les investisseurs ne savaient pas si les lois seraient modifiées du jour au lendemain en les laissant devant des dettes ou des taxes qu'ils n'auraient pas les moyens de payer.

Comme le déclarait le ministre des Finances le 10 février dernier, nous avons stabilisé le cadre réglementaire en déréglementant les secteurs de l'énergie et des transports. Nous avons ouvert aux marchés financiers des possibilités internationales et stimulé la concurrence dans les services financiers. Nous avons modernisé la législation d'encadrement dans le domaine de la politique de concurrence, du droit d'auteur et des brevets, assurant ainsi une meilleure protection de l'intérêt public. Nous avons privatisé des sociétés d'État afin de réduire les interventions du gouvernement sur le marché. En outre, nous avons créé Investissement Canada afin de favoriser et d'accueillir favorablement les investissements venus de l'étranger. Nous connaissons maintenant le succès de ces mesures.

L'opposition ne semble pas comprendre l'importance d'un cadre réglementaire souple pour le secteur privé. En fait, nos amis socialistes du NPD ne comprennent absolument pas l'importance du secteur privé. En 1984, en 1985, en 1986 et encore en 1987, ils déclaraient que le secteur privé ne relèverait pas le défi de la création d'emplois. Ils soutenaient que le secteur privé ne répondrait pas à l'appel et ne créerait pas d'emplois même si nous instaurions un climat propice aux investissements.

Il y a 1,15 million de nouveaux emplois au Canada dont 80 p. 100 sont permanents. La majorité de ces emplois sont maintenant occupés par des femmes. Pourtant, l'opposition avait dit que ce serait impossible. Voyez comme elle s'est trompée. Ce n'est pas une mince affaire que d'avoir créé 1,15 million d'emplois.

Si j'insiste sur ce point, madame le Président, c'est que notre collègue, le député de Saint-Jean-Est (M. Harris), est intervenu hier et a affirmé que les gouvernements ne créaient pas d'emplois. Il a raison, c'est le secteur privé qui en crée; c'est à lui qu'on les doit et je tiens à l'en féliciter.

L'autre volet de ce programme concerne la réforme fiscale et notre souci de rendre notre régime fiscal plus juste pour les particuliers afin d'assurer notre compétitivité sur les marchés internationaux. Si l'on demande à une personne de faire des heures supplémentaires ou de travailler un peu plus, elle sera disposée à le faire s'il lui reste au bout de compte un peu plus d'argent dans son porte-monnaie. Si au contraire le percepteur lui prend cet argent, elle préférera certainement profiter de ses loisirs.

Il existe actuellement trois tranches d'imposition. L'impôt sur le revenu des particuliers a été réduit d'environ huit points. Voilà pourquoi les gens sont maintenant désireux de travailler. Notre productivité et notre compétitivité vis-à-vis du reste du monde va donc s'améliorer. A compter de cette année, les Canadiens paieront moins d'impôt sur le revenu; huit ménages sur dix profiteront d'une baisse de l'impôt sur leur revenu; 850 000 contribuables ayant des revenus faibles ne paieront pas un sou d'impôt, je dis bien 850 000 Canadiens; neuf Canadiens sur dix qui ont plus de 65 ans verront leur impôt sur le revenu réduit voire supprimé. Les taux d'imposition des sociétés ont été réduits.

Troisièmement, pour créer ces emplois et stimuler l'économie, nous avons assuré et amélioré nos débouchés sur les marchés étrangers. Nous savons combien les exportations sont cruciales pour notre pays. Les échanges commerciaux avec les États-Unis engendrent, directement ou indirectement, trois millions d'emplois au Canada. Allions-nous rester là à ne rien faire en voyant certains intérêts aux États-unis tenter de restreindre les exportations de marchandises canadiennes? Nous ne pouvions pas nous croiser les bras pendant que des emplois étaient en train d'être supprimés. Nous nous sommes mis à la tâche et nous avons signé l'Accord de libre-échange, qui garantit plus d'emplois au Canada, plus d'emplois pour les jeunes.

En assurant des marchés plus vastes, le libre-échange fera baisser les prix et mettra un plus grand nombre de produits à la portée de nos consommateurs. Le libre-échange comporte d'autres avantages que la création d'emplois. L'accord a également valeur de précédent pour d'autres pays. Si deux pays importants arrivent à conclure un accord de libre-échange, pourquoi d'autres pays ne le pourraient-ils pas? L'accord crée une ouverture sur la zone du GATT. Le gouvernement a également pour objectif d'exporter nos marchandises vers d'autres parties du monde.

En matière de libre-échange, les Canadiens, tout comme l'opposition, ont un choix. Si nous refusons le changement, nous pouvons nous replier sur nous-mêmes et nous protéger des importations en imposant des droits de douane. Nous pouvons tenter de faire du commerce en circuit fermé, enveloppés dans le drapeau, repliés sur notre pays. C'est l'objectif que prônent les néo-démocrates et les libéraux. C'est ce qu'ils veulent faire. Ils veulent déchirer l'Accord de libre-échange et se parer du drapeau canadien en disant que nous pouvons nous suffire à nous-mêmes. Où vont-ils dénicher les trois millions d'emplois qui dépendent des exportations? Qui va se charger de cet aspect? En l'absence de tous ces revenus d'emplois, où vont-ils aller chercher les recettes fiscales pour financer les programmes sociaux qu'ils réclament si ardemment et que nous appuyons?

Mais il y a également un autre choix qui s'offre; celui de tendre la main, de nous ouvrir sur le reste du monde, d'accepter le défi de la concurrence et de la croissance. Nous le faisons déjà. De fait, notre capacité concurrentielle dépasse celle d'autres pays. C'est ce que nous permet de faire le libre-échange. Il va nous donner de nouveaux emplois.

L'autre domaine que nous, en tant que gouvernement, considérions comme très important était le contrôle du déficit. On ne saurait trop insister sur ce point. Depuis trois ans, les dépenses du gouvernement ont augmenté à un taux moyen inférieur à celui de l'inflation. On peut le comparer à l'augmentation moyenne des dépenses des libéraux qui était de 14 p. 100 par an les quatre dernières années où ils étaient au pouvoir. C'est ce qui a causé le déficit. Celui-ci a été réduit de manière systématique sans faire de coupures au petit bonheur, sans mettre les gens au chômage et sans supprimer les programmes sociaux pour que l'économie de notre pays n'en souffre pas. C'est ce que veulent les Canadiens.

J'ai écouté hier le chef de l'opposition (M. Turner) parler du ministre des Finances et du déficit accumulé. Je voudrais porter à votre attention, madame la Présidente, un point que j'ai trouvé très intéressant à propos du très honorable chef de l'opposition qui a fait cette déclaration:

> Après trois ans et demi, l'armure du ministre n'est plus aussi étincelante. Au lieu d'avoir diminué grâce au ministre et au gouvernement actuels, la dette a grimpé à 293,4 milliards de dollars, une augmentation de 116,6 milliards ou de 66 p. 100 depuis trois ans et demi.

Le chef de l'opposition a omis de dire que, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, dans le premier budget il y avait 22 milliards de dollars que nous avons dû demander aux contribuables canadiens pour payer les intérêts de la dette accumulée par les libéraux pour un montant de quelque 190 milliards de dollars. Sans compter les nouvelles dettes contractées par le gouvernement, si on multiplie ces 22 milliards de dollars par quatre, on obtient 88 milliards de dollars de dette. C'est un déficit qui découle des intérêts à payer pour la dette contractée par l'opposition.

Si on soustrait ce chiffre, on obtient 28 milliards de dollars de déficit accumulé pendant que nous étions au pouvoir. Si on enlève ces 22 milliards de dollars d'intérêts que nous avons accepté de payer pour la dette non encore remboursée, on parle de 28 milliards de dollars de dette accumulée, si on veut en accuser le gouvernement. Elle s'élève à environ 7 milliards de dollars par an.

Je voudrais citer un article paru aujourd'hui dans le *Globe and Mail*, intitulé «La dette que nous assumons».

> Si Ottawa n'avait pas accumulé de dette, il n'y aurait pas de déficit budgétaire. En fait, le budget des dépenses principal publié mardi confirme le fait qu'il y aurait un excédent de 3,1 milliards de dollars en 1988-89 si nous ne devions pas payer des intérêts sur les emprunts contractés dans le passé.

Cela prouve mon argument, je pense, que les 88 milliards de dollars de déficit qui se sont accumulés depuis que nous sommes au pouvoir ont été causés par la dette contractée par l'ancien gouvernement libéral.

● (1130)

Je voudrais voir quelles seraient les autres options si nous ne cherchions pas, notamment, à enrôler le secteur privé, à libéraliser les échanges et à étendre nos marchés. Quelle autre solution offre l'opposition? Je suppose qu'un gouvernement libéral déchirerait l'accord de libre-échange. Les libéraux ont dit qu'ils le feraient et que s'ils n'étaient pas majoritaires, ils formeraient une coalition avec le NPD. Nous savons ce que les néo-démocrates feraient du libre-échange. Ils le banniraient eux aussi.

Le libre-échange a énormément d'importance pour nous, à Winnipeg et ailleurs dans l'Ouest du Canada. L'opposition oublie, en fait, que ce sont les jeunes Canadiens qui en profiteront probablement le plus. Avec les progrès de la technologie, ils seront en mesure d'occuper ces emplois fortement rémunérés. Ce n'est pas tout. Il y a dans ma circonscription, Winnipeg—St. James, un constructeur d'andaineuses qui s'appelle Macon Industries. Essentiellement, le marché des machines agricoles est un marché libre. Cette entreprise exporte aux États-Unis la majeure partie de sa production, soit environ 80 p. 100, et emploie quelque 200 personnes. C'est un exemple de ce que signifie le libre-échange pour nous, de l'Ouest. Les jeunes l'attendent avec impatience. Ils veulent les trois millions d'emplois et plus que nous aurons parce que nous continuerons de commercer avec les États-Unis.

A propos de la jeunesse, je voudrais exposer les résultats de nos programmes qui encouragent le secteur privé à investir de nouveau au Canada. Voici ce qu'ils ont signifié pour l'emploi des jeunes. Le taux de chômage chez les jeunes est tombé de 18,3 p. 100 à 12,7 p. 100 depuis septembre 1984. Il vaut la peine de le répéter. Il a diminué de 5,6 p. 100, passant de 18,3 p. 100 à 12,7 p. 100. Comparativement, le taux a accusé une hausse de 5,4 p. 100, de 12,9 p. 100 à 18,9 p. 100, pendant le mandat du dernier gouvernement libéral.

Le libre échange cela veut dire de nouveaux emplois pour nous dans l'Ouest, spécialement au Manitoba où nous exportons vers les États-Unis de l'électricité et de la viande de porc par exemple. Sur dix porcs élevés au Manitoba, sept vont aux États-Unis. Au Manitoba, cela représente un secteur important. Voilà ce qui est protégé et même développé. Nos producteurs d'oléagineux vont avoir maintenant des débouchés aux États-Unis. C'est encourageant. En parlant aux agriculteurs, on constate qu'ils sont enchantés de l'accord de libre-échange. Les offices de commercialisation sont protégés.

Ce que l'opposition trouverait de mieux comme solution de rechange, ce serait de s'en débarrasser, de revenir à l'ancien système qui consiste à se croiser les bras pendant que les États-Unis font disparaître un par un ou 100 par 100 ou n'importe comment les trois millions d'emplois qui sont liés directement ou indirectement au libre-échange.

Que ferait l'opposition en matière de défense nationale? Nous savons ce que le NPD ferait à ce sujet. Il se retirerait du NORAD. Le Centre de commandement aérien se trouve dans ma circonscription de Winnipeg—St. James. Il fait travailler directement près de 700 personnes à Winnipeg. Il fait partie du système du NORAD. Que feraient les néo-démocrates? Est-ce qu'ils diraient: «Au diable les États-Unis?» Les États-Unis sont parties au réseau de détection avancée. Est-ce qu'ils achèteraient tous les bombardiers AWACS qu'il faut maintenir en vol pour protéger le Canada? Qu'est-ce qu'ils feraient du Centre de commandement aérien? Est-ce que leurs politiques de développement régional le feraient déménager à Oshawa? Il est bien évident que pour le chef du Nouveau parti démocratique, développement régional veut dire essentiellement développement du centre du Canada en ce moment. J'imagine qu'il est tout à fait en faveur, parce qu'il ne proteste pas quand General Motors et tout le reste investissent des milliards à Oshawa? Est-ce qu'ils poursuivraient le développement? Qu'est-ce qu'ils feraient des frégates que nous allons construire dans les Maritimes?

M. Cassidy: Qui est au pouvoir?

M. Minaker: Nous savons que le député d'Ottawa-Centre les enverrait ailleurs. Les voilà les solutions de rechange, et je pense que les Canadiens l'ont compris. Ils veulent avoir une autre chance de maintenir la croissance économique.

M. Cassidy: C'est pour ça que vous êtes en troisième position en ce moment.

M. Minaker: C'est pour cela qu'ils appuient ce que nous faisons sur le plan financier.

M. Orlikow: Madame la Présidente, je voudrais poser quelques questions au député de Winnipeg—St. James (M. Minaker). Tout d'abord, il a parlé d'un constructeur de machines agricoles de Winnipeg qui profiterait du libre-échange. Ne sait-il pas que dans le secteur de la machinerie agricole nous avons le libre-échange depuis des années et que cela n'a pas aidé Massey-Ferguson à Brantford?

Il a aussi parlé d'une société d'informatique. J'aimerais bien qu'il me dise ce qu'il pense des instances présentées par M. Loewen, le président de Comcheq, une compagnie d'informatique prospère, qui dirige l'Association canadienne des compagnies indépendantes exploitant des sociétés informatiques. Il a présenté plusieurs instances. Il est venu devant le comité parlementaire pour expliquer pourquoi le libre-échange dans le domaine de l'informatique, qui relève surtout du secteur des services de l'économie, serait une catastrophe.

Pourquoi le député ne s'interroge-t-il pas sur les problèmes des sociétés du Manitoba au lieu des stupidités dont il a parlé?

M. Minaker: Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Orlikow) de sa question. Il disait que l'informatique, au Manitoba, était un des secteurs importants. Il devrait peut-être étudier un peu l'économie de la province et voir où sont les principales sources d'exportations.

Pour fixer les idées, 7,8 p. 100 du commerce du Manitoba avec les États-Unis vient de l'électricité et 6,3 p. 100 des pièces d'avion. Je pourrais ajouter que l'essentiel de l'industrie aéronautique de la province est dans ma circonscription. Elle serait touchée par les politiques des néo-démocrates qui retireraient le Canada de l'OTAN et du NORAD.

Je ne vois pas pourquoi le député de Churchill (M. Murphy) ne s'inquiète pas des effets de l'accord de libre-échange sur l'industrie des résineux qui est surtout dans le Nord de la province. Quelque 6,1 p. 100 de notre bois résineux, dont la plus grande partie est, je crois, produite dans sa circonscription, est exporté aux États-Unis. Par ailleurs, les pièces de véhicules automobiles représentent 4,8 p. 100 des échanges.

Passons maintenant au secteur agricole, d'où provient la majorité des exportations, soit 52 millions de dollars pour les animaux vivants, 56 millions pour la viande fraîche et congelée et 135 millions pour les autres produits alimentaires. D'après le Manitobain Bill Vaags du Conseil canadien du porc, notre industrie est le plus gros exportateur agricole aux États-Unis, avec des ventes estimatives totales de porcs vivants et de viande de porc totalisant quelque 700 millions en 1987. Et je pourrais donner bien d'autres exemples.

Nous reconnaissons que certaines industries connaîtront des difficultés, mais je suis sûr qu'elles sauront tirer leur épingle du jeu une fois qu'elles auront compris qu'elles peuvent faire concurrence aux entreprises américaines. Nous savons que nous pouvons être compétitifs. Nous les battons au hockey. Nous ne les battons peut-être pas au football, mais cela viendra un jour. Il n'est toutefois pas question de sports mais d'affaires et, dans ce domaine, nous sommes productifs et efficaces. Nous pouvons faire concurrence aux États-Unis et l'accord de libre-échange nous sera bénéfique.

M. Jardine: Madame la Présidente, je félicite le député de Winnipeg—St. James (M. Minaker) de ses intéressants propos. Le député a fait remarquer qu'il y avait dans sa circonscription un important établissement militaire englobant le quartier général du commandement des forces aériennes. Je comprends et je partage ses préoccupations concernant la politique du Nouveau parti démocratique en matière de défense.

Chose certaine, le NPD préconise le retrait de l'OTAN. Il s'opposerait aussi à l'établissement de toute installation de l'OTAN en terre canadienne. Cela m'inquiète, de même que les habitants de ma circonscription.

• (1140)

Il y a en outre la position du NPD sur le programme de construction de frégates. Alors qu'à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, le taux de chômage est l'un des plus élevés des villes canadiennes, sinon le pire, le NPD aurait, selon ce qu'il préconise, confié une partie du contrat à une autre localité.

Les néo-démocrates prétendent pouvoir épargner 1 milliard de dollars annuellement en ramenant au pays nos troupes engagées au sein de l'OTAN. Ils se trompent. Il faudrait qu'ils mettent à pied tous les militaires actifs afin, peut-être, de pouvoir économiser la moitié de cette somme.

Les néo-démocrates voudraient aussi donner de nouveaux rôles internationaux aux Forces armées canadiennes. Nos militaires deviendraient une force d'intervention à déploiement rapide dans tous les coins du monde aux prises avec une instabilité militaire ou une catastrophe nationale. Que proposent au juste les néo-démocrates, madame la Présidente? Préconisent-ils une superpolice des affaires internationales? J'aimerais que le député me dise ce que ce projet du NPD coûterait financièrement et sur le plan de la sécurité du Canada.

M. Minaker: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de cette question. Lui et moi avons des établissements de défense dans nos circonscriptions. La position du NPD en matière de défense serait très coûteuse et très dangereuse. Ainsi que je l'ai mentionné tout à l'heure, le centre de commandement aérien de ma circonscription embauche quelque 700 personnes. De plus, il a un budget d'environ 507 millions de dollars et dirige des effectifs globaux de 31 000 personnes. Ses principales responsabilités concernent le NORAD. Si nos troupes étaient retirées de ce programme, qu'arriverait-il de la participation américaine au Système d'alerte du Nord qui, actuellement, atteint à elle seule 3,2 milliards de dollars? Les néo-démocrates assumeraient-ils ces dépenses? Les néo-démocrates vont-ils avancer les 3 milliards de dollars nécessaires pour racheter les six AWACS qui balaient actuellement l'espace nord-américain et qui forment une sorte de bouclier ou de barrière électronique en matière de défense?

Quand au retrait de l'OTAN, le document des néo-démocrates disait, si je ne m'abuse, que le rapatriement de nos troupes de l'OTAN nous ferait économiser environ un milliard de dollars par année. C'est complètement faux, madame la Présidente. Même en licenciant toutes nos troupes à l'OTAN, on n'épargnerait que 400 millions de dollars environ. Si j'interprète correctement ce document, les néo-démcorates n'auraient pas l'intention de démobiliser nos troupes à l'OTAN. Où les néo-démocrates pourraient-il faire des économies alors puisque ces 400 millions de dollars représentent surtout le coût de ces troupes? Bref, ils n'économiseraient rien du tout, et ce sont pourtant ces troupes qui assurent le plus gros de notre défense. Je crois que les Canadiens s'en rendent compte. Ils veulent que nous demeurions au sein du NORAD et de l'OTAN.

Il ne faut pas oublier non plus que bien des jeunes veulent s'enrôler dans nos forces armées. Ils ont hâte de le faire. Un jeune de ma circonscription veut devenir pilote. C'est un emploi très technique qui a toujours été très technique. Si le NPD retirait nos troupes sans les démobiliser, il ne ferait aucune économie importante. Mais les complications ne manqueraient pas. Pire, une telle mesure occasionnerait des dépenses accrues financées à même les services sociaux, les impôts ou encore par une augmentation du déficit. Les néo-démocrates ne croient pas aux déficits.

Les coûts n'existent pas pour eux. Ils imprimeraient de l'argent jusqu'à ce que notre dollar ne vale plus que 50 cents et que nous soyons aux prises avec des problèmes d'inflation comme ceux du Brésil ou du Mexique. On n'a pas confiance dans un pays qui accumule déficits sur déficits. Et que se passe-t-il ensuite? On laisse les taux d'intérêt grimper pour soutenir la devise ou attirer les capitaux dont on a besoin ou on est forcé d'imprimer plus d'argent. Voilà la solution. Si on imprime plus d'argent, le reste du monde dira que le dollar canadien ne vaut plus 78c. mais bien 50c. américains seulement. Qu'est-il arrivé au Mexique et au Brésil lorsqu'ils ont commencé à imprimer de l'argent sans être en mesure d'absorber le coût de leurs services? L'inflation y est montée en flèche. Le Canada ne veut pas être un pays comme cela. Les Canadiens vont ré-élire notre gouvernement parce qu'ils savent que nous sommes les seuls à pouvoir administrer sainement le pays.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période réservée aux questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. La parole est au député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille).

[*Traduction*]

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, on nous demande aujourd'hui de débattre une résolution voulant que la Chambre approuve la politique budgétaire globale du gouvernement. C'est là quelque chose que je ne saurais faire. Je ne peux certes pas approuver le budget du présent gouvernement. Nous ne pouvons pas approuver ce budget parce que le Canada est aux prises avec de graves problèmes dont beaucoup sont fondamentaux et systémiques et que le gouvernement ne prévoit rien dans son budget pour y remédier. Permettez-moi de vous en donner un aperçu.

D'abord, la pauvreté est pire au Canada qu'elle ne l'était avant la récession de 1981. Les Canadiens sont frappés de nouveaux et lourds impôts. Depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, en 1984, ils ont imposé des impôts régressifs et dissimulés sous la forme de taxes de vente permanentes. D'énormes déficits annuels ont aggravé la dette publique. Les conservateurs ont beau prétendre s'inquiéter grandement du déficit, notre dette publique est montée en flèche. Les revenus réels des Canadiens moyens ont chuté. Les gains réels après inflation que touchent les Canadiens ont diminué depuis l'avènement du gouvernement qui, pourtant, dans son budget, n'a traité d'aucun de ces problèmes. Il n'en a pas parlé lors du débat.

Ce n'est pas là mon avis personnel, en tant que particulier ou même critique de l'opposition officielle, le parti libéral, dont je me fais aujourd'hui le porte-parole, mais bien l'avis de ceux qui travaillent dans les milieux financiers. Cet avis, nous l'avons entendu à la télévision et à la radio le soir de la présentation du budget qu'on a qualifié d'inutile. Non seulement les médias ont été de cet avis, mais les chefs de file dans les milieux d'affaires ont déclaré à propos du budget qu'il ne servirait à rien. Il correspond bien aux principes politiques des conservateurs.

En fait, les conservateurs sont partisans du laissez-faire. Ils préfèrent éviter d'intervenir, car ils ont favorisé la création d'une situation qui se révèle avantageuse pour certains groupes d'intérêts. Ils ne veulent surtout pas que l'on fasse quoi que ce soit qui risque d'entraîner la moindre conséquence pour l'économie. Ils veulent que les forces du marché jouent librement, quels qu'en soient les résultats. Ensuite, comme certains éléments de la population en retireront des avantages, ils espèrent que les moins bien nantis en bénéficieront à leur tour, suivis enfin des défavorisés. Voilà en quoi consiste la politique conservatrice, madame la Présidente, et ce budget en témoigne avec éloquence. On y propose la non-gestion, ce qui sert les desseins des groupes d'intérêts.

Je voudrais expliquer davantage les arguments que je viens de donner. On ne semble pas vouloir faire grand-chose au sujet des retombées prévues de l'accord Mulroney-Reagan de libre-échange. Tout d'abord, il y a la pauvreté. J'ai dit qu'on ne fait rien pour enrayer la pauvreté. Être pauvre au Canada signifie ne pas avoir pleinement accès à l'habitation, à l'enseignement et à la formation, ainsi qu'aux garderies, aux services juridiques, aux facilités de crédit et aux soins médicaux. Parmi les Canadiens pauvres, on retrouve tous les assistés sociaux, presque tous ceux qui touchent le salaire minimum, la majorité des personnes âgées et sans attaches ainsi que des familles monoparentales dont le chef est une femme. Ce groupe de personnes se trouve sous le seuil de la pauvreté. Ils sont pauvres. Ils subsistent avec des revenus inférieurs de quelques centaines, voire même des milliers de dollars en deçà du seuil de la pauvreté. En présentant ce budget, le gouvernement actuel s'est abstenu de s'attaquer à ce problème fondamental et systémique. La pauvreté s'est aggravée depuis sept ans.

• (1150)

Ces chiffres proviennent de données qui nous ont été fournies et d'études qu'ont effectuées le Conseil national du bien-être ici à Ottawa et le Conseil canadien de développement social. Ces statistiques sont alarmantes. Néanmoins aucun député tory de l'arrière plan ni aucun ministre ne s'en indignent ou ne s'en inquiètent. Tout le monde peut consulter ces chiffres, mais ils ne sont nullement disposés à les présenter, à les étudier et à formuler ensuite des propositions sur les mesures à prendre.

Ces chiffres révèlent qu'en 1986, environ 3,7 millions de Canadiens se trouvaient en deçà du seuil de la pauvreté. Il s'agit de 14,9 p. 100 ou presque 15 p. 100 de tous les Canadiens. Plus de 34 p. 100 des particuliers sans attaches étaient pauvres l'an dernier. Plus d'un million d'enfants âgés de moins de 16 ans vivaient dans le dénuement. Près de 57 p. 100 des Canadiens pauvres étaient des femmes, tandis que les femmes constituent 51 p. 100 de la population. Plus de la moitié des familles monoparentales dont le chef est une femme sont pauvres. Le risque de la pauvreté se situe à un sur sept pour tous les Canadiens, à un sur huit pour les familles, à un sur trois pour les particuliers sans attaches et à un sur deux pour les familles monoparentales dont le chef est une femme.

Enfin, le nombre de Canadiens vivant sous le seuil de la pauvreté est passé de 3 475 000 en 1980 à 4 214 000 en 1984, mais il a fléchi depuis lors. Toutefois, les chiffres de 1986 sont plus élevés que ceux de 1980. Nous n'avons accompli aucun progrès pour régler cette question très grave de la pauvreté endémique. Le budget ne s'attaque pas à ce problème.

J'ai signalé en deuxième lieu que la taxe de vente et l'impôt sur le revenu ont été augmentés, imposant un fardeau encore plus lourd à ceux dont les moyens de subsistance sont les plus faibles. La catégorie des salariés moyens est particulièrement durement touchée. En 1987, par exemple, les contribuables ont versé 22 milliards de plus en impôt sur le revenu qu'en 1984, date à laquelle les Conservateurs ont accédé au pouvoir. Cette augmentation est principalement attribuable aux nouveaux impôts décrétés depuis septembre 1984. En outre, un impôt accru prélevé automatiquement a été incorporé au régime fiscal, c'est-à-dire un impôt dissimulé qui s'applique automatiquement chaque annnée. Nous constatons également un accroissement des impôts indirects. Le revenu des contribuables s'en trouve discrètement érodé.

Les taxes ont constamment augmenté. La liste des hausses de la taxe de vente est incroyablement tragique. D'une année à l'autre, des taxes de vente viennent s'intégrer au prix des marchandises pour augmenter constamment le montant à payer. De 9 p. 100 qu'elle était à l'origine, la taxe de vente est passée à 10 p. 100 l'année suivante, puis à 11 p. 100 et 12 p. 100 les années subséquentes. De nouvelles taxes frappent des articles qui n'avaient jamais été taxées auparavant. Il y a bien sûr plus de taxes sur l'essence. A tout bout de champ, les taxes sur l'essence augmentent d'un cent ou deux par litre. Nous voyons encore une fois dans le budget une autre hausse de la taxe de vente qui fera entrer 300 millions de dollars de plus dans le trésor public, 300 millions qu'on ira chercher non pas dans les poches des riches, non pas chez ceux qui ont les moyens de payer, mais chez les pauvres qui doivent se rendre au travail en voiture ou chez les contribuables de la classe moyenne qui doivent porter le fardeau des programmes sociaux du pays.

J'ai mentionné la croissance de la dette publique. Nous entendons des tas de beaux discours de la part des ministériels qui veulent nous faire croire que la dette nationale diminue. Il n'en est malheureusement rien. En examinant la chose de plus près, nous constatons que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, la dette nationale a augmenté de 116 milliards de dollars. Après s'être accumulée pendant plus d'un siècle, la dette nationale s'élevait en effet à 176 milliards lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) et les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984. Depuis trois ans environ que le gouvernement est au pouvoir, la dette nationale s'est accrue de 116 milliards de dollars. Ainsi, même s'il n'est au pouvoir que depuis très peu de temps, le gouvernement a quand même réussi à augmenter notre dette totale de 66 p. 100 et ce, dans le cadre d'une stratégie qui est censée permettre de réduire le déficit.

Ce dernier est peut-être légèrement inférieur à ce qu'il était l'année dernière, mais contrairement à ce que la plupart des gens pensent, cela ne signifie en rien que notre dette nationale diminue. En fait, elle n'a jamais augmenté autant et aussi rapidement dans notre histoire. C'est là la réalité et le présent budget ne permet pas non plus de résoudre le problème en question.

Ce sont là certaines des questions qui nous inquiètent. Cependant, le plus grand reproche que l'on peut faire au budget réside dans le fait qu'on ne tient absolument pas compte des répercussions de l'accord de libre-échange. Or, nous savons qu'il aura des conséquences très graves. Nous n'ignorons pas qu'il frappera surtout les régions les plus défavorisées du pays. Ce sont les gens les plus vulnérables sur le marché du travail, les femmes et les travailleurs âgés, qui seront les principales victimes de cet accord qui ne leur rapportera pas grand-chose, mais leur coûtera beaucoup. D'importants secteurs de notre économie vont disparaître.

Selon moi, ceux d'entre nous qui ont l'esprit ouvert se rappellent d'en avoir eu un exemple lors d'un récent épisode de l'émission télévisée, *The Journal*. On a alors interrogé un travailleur des champs pétrolifères de l'Alberta. Il habitait Calgary ou tout près. Il a affirmé qu'il attendait avec impatience que les effets de l'accord commercial se fassent sentir. À son avis, à l'avenir, les Américains vont acheter notre pétrole et notre gaz, et bien entendu c'est ce qu'ils feront, car il s'agira de ressources peu coûteuses pour eux. Nous leur permettrons dorénavant de venir puiser dans nos resssources. Les Américains les achèteront à des prix pas nécessairement avantageux pour les Canadiens et ils auront ainsi accès à notre pétrole et à notre gaz ainsi qu'à notre eau et à d'autres ressources, chose qu'ils souhaitent, bien entendu. L'accord en question leur sera donc très utile. Ce travailleur a donc affirmé qu'il attendait avec impatience l'entrée en vigueur de cet accord sachant qu'il aura bien du travail pour des années à venir. En effet les Américains achèteront notre pétrole et notre gaz à bon prix, et il est donc persuadé que tout va aller pour le mieux.

Donc son secteur est favorisé par l'accord, par contre, on a interviewé dans le cadre de cette émission une femme dont ceux qui l'ont vue n'oublieront jamais le visage. Nous n'oublierons jamais l'angoisse, l'inquiétude et la gentillesse qui se lisaient dans ses yeux. Cette femme travaille à la chocolaterie Ganong, à St. Stephen, au Nouveau-Brunswick. Nous l'avons vue travailler, tremper des chocolats à la main; c'est une femme qui a dans la cinquantaine, peut-être la fin de la cinquantaine. Elle voulait travailler. Elle a travaillé toute sa vie et elle était qualifiée pour ce genre de travail. Elle songeait avec une certaine angoisse à ce qui arriverait lorsque cet accord de libre-échange entrerait en vigueur, à ce que deviendrait cette petite chocolaterie du Nouveau-Brunswick. En fait, elle se demandait ce qu'allait devenir son emploi. Lorsque son patron, le propriétaire de la société, laquelle existe depuis cent ans, a été interviewé, il a du reconnaître qu'il ne savait pas ce qui arriverait, qu'il était inquiet et qu'il ignorait quelles seraient les répercussions de l'accord.

• (1200)

Lorsque les Américains pourront inonder le marché canadien des biens produits par la main-d'oeuvre bon marché du Sud, souvent des immigrants travaillant à titre temporaire, on pourra voir comment ils pourront faire concurrence aux Canadiens. Lorsque l'on comprend les problèmes que pose le transport des marchandises sur de longues distances au Canada, ce qui fait augmenter les frais et lorsqu'on songe au coût de l'énergie nécessaire dans notre climat, on comprend que l'on se demande si le Canada arrivera à soutenir la concurrence sans une certaine protection des marchés traditionnels.

Le gouvernement va-t-il faire tout son possible pour amortir les répercussions éventuelles de ce genre de programme? Aucun passage du budget ne nous permet de croire qu'on a songé au problème.

L'image de cette femme qui envisageait l'avenir avec incertitude avait un caractère poignant que nous n'oublierons pas de sitôt. Les employés d'usines de toutes les régions du Canada ont les mêmes inquiétudes que cette femme. Il suffit de songer aux villes mono ou bi-industrielles. Il suffit de songer aux petites entreprises qui ont réussi à s'établir après une cinquantaine ou une centaine d'années. Il y a par exemple les fabricants de textile du Québec et de l'Ontario. Il suffit de songer aux employés de l'industrie de la chaussure ou de l'industrie du chocolat. Il suffit de songer à tous ceux qui travaillent dans de petites usines au Canada. Le fait d'ouvrir nos frontières à la concurrence des grosses sociétés américaines pourrait être catastrophique pour eux. Ces villes deviendront des villes mortes et le Canada que nous connaissons maintenant cessera d'exister.

Rappelez-vous l'angoisse des gens comme cette femme qui envisagent un tel avenir. Où pourra-t-elle trouver un nouvel emploi dans sa petite ville du Nouveau-Brunswick? Allons-nous entasser tous ces gens dans des trains et les envoyer dans les grandes villes? Allons-nous essayer de les obliger à quitter les villes et les villages où ils habitent depuis des années? Les conservateurs ont pour principe que les travailleurs doivent aller travailler là où sont les emplois au lieu de penser qu'il faut conserver les emplois dans les diverses régions du pays. C'est une attitude d'apathie et d'inaction.

Le gouvernement n'a absolument rien fait dans le Budget pour rassurer ces Canadiens sur l'avenir de leur travail et de leurs emplois, et cela ne s'applique pas uniquement aux travailleurs de l'industrie manufacturière. L'un des secteurs qui seront le plus durement touchés est l'agriculture. Les agriculteurs disent maintenant que les exploitations familiales sont acculées à la faillite. Que les députés songent à la situation vulnérable des céréaliers à l'heure actuelle et qu'ils songent ensuite à combien ils seront vulnérables quand cette supposée entente commerciale entrera en vigueur.

Songeons, par exemple, aux entreprises qui produisent et traitent les aliments. Qu'arrivera-t-il quand de gros camions-remorques arriveront au Canada chargés de produits du Sud des États-Unis, où les employeurs ont recours à des jaunes et à des travailleurs immigrants du Mexique qui sont payés moins cher? En Georgie, par exemple, le climat permet d'élever des poulets sans frais de chauffage. Les Américains ont les industries nécessaires pour emballer et conditionner les aliments. Qu'arrivera-t-il à nos propres industries au Canada? Qu'arrivera-t-il aux agriculteurs qui fournissent les aliments à ces industries? Nous savons que tous ces gens seront engloutis et disparaîtront. Des centaines de milliers de gens au Canada, y compris des agriculteurs, seront réduits à la misère. Les agriculteurs devront quitter leur ferme et toutes les fermes, industries et petites villes canadiennes qui font maintenant partie de l'industrie alimentaire seront détruites.

Pour terminer, je signale que la Commission royale Macdonald recommandait, bien sûr, le libre-échange, mais qu'elle insistait sur la nécessité d'instaurer un programme pour atténuer les conséquences, la souffrance, les bouleversements et les coûts sociaux que cela entraînera. La mise en place d'un tel programme était un corollaire indispensable de la conclusion d'un accord de libre-échange. Le rapport demandait aussi le revenu annuel garanti. Il disait qu'on ne pouvait mettre un tel accord en oeuvre avant d'avoir d'abord répondu aux besoins sociaux des personnes qui auraient à en souffrir.

La commission a dit que les Canadiens les plus pauvres, soit 20 p. 100 de la population, recevaient moins de 5 p. 100 du revenu total du Canada. Nous ne pouvons pas continuer dans cette voie. Ce budget ne prévoit rien pour atténuer les bouleversements que suscitera cet accord. Les conservateurs ne sont pas des gestionnaires. Tout ce qui les intéresse, c'est de permettre aux groupes d'intérêts de s'enrichir et ils ne pensent qu'à vendre au rabais nos ressources et notre avenir. Les conservateurs ne gèrent pas notre pays, ils le laissent aller à l'abandon.

M. Holtmann: Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt le député parler, ce matin, des défauts qu'il a trouvés au budget. Je suis étonné qu'il n'ait pas profité de cette occasion pour dire aux Canadiens ce que son parti a l'intention de faire à l'avenir pour le mieux-être du Canada.

Le député a critiqué l'imposition d'une taxe de 1c. le litre aux pauvres gens qui doivent se rendre au travail en automobile. Je voudrais lui rappeler qu'il y a beaucoup moins de pauvres gens et beaucoup plus de personnes qui travaillent depuis que le gouvernement a pris le pouvoir. Quand son parti était au pouvoir, il y avait presque 12 p. 100 de chômage. Le chômage est maintenant tombé à 8,2 p. 100 et il continue de baisser. Il ne peut certainement pas nier le fait que notre gouvernement a créé des emplois.

Passons à un point très important de son discours où il a dit que, depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, le déficit a augmenté de 116 milliards de dollars, ce qui est terrible selon lui.

M. McKenzie: C'est son chef qui a amorcé le mouvement.

M. Holtmann: Oublie-t-il que, si le déficit avait continué d'augmenter au même rythme qu'en 1984, il ne s'élèverait pas à 116 milliards de dollars aujourd'hui, mais bien à 400 milliards?

Il a reproché au gouvernement de ne pas avoir fait plus pour les pauvres, de ne pas avoir dépensé plus d'argent pour les aider. Nous aurions dû dépenser plus, comme son parti l'a fait dans le passé. Comment croit-il que l'on peut faire disparaître ce déficit de 116 milliards de dollars tout en dépensant davantage pour aider tous ces gens dont il reproche au gouvernement de ne pas s'occuper? Il a fait allusion aux sans-abri, aux chômeurs et aux personnes qui reçoivent de l'aide sociale. Que compte-il faire? Il est évident que le gouvernement précédent n'a pas pu créer d'emplois; il a seulement été capable de créer un gros déficit. Le député prétend qu'il serait en mesure de faire le contraire, alors j'aimerais bien qu'il dise aux Canadiens comment il compte s'y prendre pour aider ces gens, où il ira chercher les recettes supplémentaires nécessaires non seulement pour empêcher le déficit de s'alourdir, mais aussi pour le réduire et pour établir tous ces programmes? Je crois qu'il devrait expliquer tout cela aux Canadiens immédiatement.

M. de Corneille: Madame la Présidente, je remercie le député d'avoir soulevé ces questions parce qu'elles me donnent l'occasion de faire d'autres observations en plus de celles que j'ai déjà faites. Il a soulevé une foule de questions en très peu de temps, et j'espère qu'il me permettra de faire de mon mieux pour essayer de répondre à certaines d'entre elles, car je ne peux certainement pas les aborder toutes.

Premièrement, il a dit qu'il y a aujourd'hui beaucoup plus d'emplois. J'ai, pour ma part, signalé qu'il y a plus de pauvreté qu'en 1981. Il n'y a pas de quoi pavoiser.

• (1210)

En ce qui concerne les emplois dont le député parle, efectivement le gouvernement a augmenté leur nombre depuis qu'il est arrivé au pouvoir. C'est une chose. Ce qu'il oublie de signaler c'est qu'il a pris le pouvoir alors que nous sortions d'une récession et que la croissance économique avait repris dans le monde entier.

Malgré cela, le gouvernement n'est pas parvenu à juguler le chômage au point de le ramener au niveau de 1981. En août de cette année-là, le taux de chômage dans notre pays était en effet de 6,8 p. 100, chiffre que le gouvernement n'est pas parvenu à atteindre bien que l'économie mondiale traverse une période de croissance. Le gouvernement compare ses résultats aux chiffres correspondant à une période de récession mondiale. Jamais il n'a comparé ses chiffres à ceux d'avant la récession.

Le député a demandé pourquoi nous parlons de l'augmentation de la dette publique, qui était de 116 milliards. Si nous en parlons, c'est parce que l'augmentation constitue un nouveau fardeau très lourd pour les Canadiens moyens. En effet, si l'on divise ce montant total par le nombre d'habitants dans notre pays, et l'on obtient ainsi la dette publique par habitant, on voit que cette dette est passée de 7 000 $ lors de l'arrivée au pouvoir du gouvernement à 11 250 $ en l'espace de quelques années.

Sous ce gouvernement, la dette publique a donc subi une hausse incroyable. En l'espace de trois ans et demi, elle a augmenté de 66 p. 100 par rapport aux cent années précédentes. En effet, notre dette publique accumulée sur cent ans se chiffrait à 116 milliards, alors qu'elle est maintenant de 176 milliards.

Il est vrai qu'au rythme où le gouvernement libéral dépensait les deniers publics, on pouvait prévoir l'émergence de toutes sortes de problèmes, y compris l'augmentation de la dette. Cependant, le gouvernement libéral dépensait ainsi pour fournir des services sociaux à ceux qui, sans cela, auraient connu la faim et la pauvreté au cours de la récession. La majorité des Canadiens étaient fiers que le gouvernement prenne ses responsabilités et s'efforce de réagir aux préoccupations des faibles et des pauvres. Dans une optique à long terme, le Canada a investi judicieusement dans son avenir avec ces programmes d'aide.

Je ne sais pas si j'ai abordé tous les points souhaités par le député, mais il a demandé ce que les libéraux ou moi-même ferions. Pour conclure brièvement sur ce point, je dirai que ce budget aurait pu comporter certaines mesures dont l'abaissement du taux d'intérêt actuel. Si les possibilités actuelles qui nous sont offertes en ce qui concerne nos relations avec les Américains et leur taux d'intérêt permettent de faire baisser le nôtre, cela pourrait sans doute inciter la création de nouveaux emplois, stimuler l'économie et diminuer le déficit.

M. Edwards: Madame la Présidente, le député nous a fait entendre dans son discours la voix, paraît-il, des petits dans notre pays. Nous voulons tous, je pense, parler au nom des Canadiens moyens parce qu'ils constituent la vaste majorité de notre population. Cependant, au lieu de cela nous avons entendu une adhésion habilement camouflée de la part de l'aile socialiste du parti libéral aux principes du petit Canada, du Canada timoré.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention la description brillante de la femme inquiète du Nouveau-Brunswick que nous a donnée le député. Je me demande s'il a pensé à l'avenir de ses enfants et de ses petits-enfants, si le Canada n'a pas accès aux marchés, si la société Ganong fabricante de chocolat, par exemple, ne peut avoir accès au marché le plus riche du monde et si le Canada reste la seule grande puissance industrialisée à ne pas pouvoir commercer librement sur un marché d'au moins 100 millions de personnes.

Je me demande si le député comprend vraiment la position des agriculteurs canadiens, en particulier ceux de l'Ouest, qui considèrent l'accord de libre-échange comme une aubaine et non comme une menace. Les agriculteurs de l'Ouest du Canada en particulier considèrent cet accord commercial comme une libération.

Les images que nous a offertes le député sont plutôt déformées, plutôt théâtrales—des gens empilés comme du bois de stère, des camions à 18 roues qui traversent la frontière pour nous envahir. Il ne s'agit pas tant d'un discours sur le budget, à mon avis, que d'une diatribe anti-américaine.

Le député peut-il dire à la Chambre combien de Canadiens, d'après lui, devront s'adapter sur le plan de l'emploi en raison de l'Accord de libre-échange et combien de Canadiens changent normalement d'emploi au cours d'une année donnée? A ma connaissance, on estime à 25 000 par année le nombre de Canadiens qui devront être recyclés en raison de l'Accord, et le Gouvernement s'engage à assurer leur formation, comparativement aux 5 millions de Canadiens qui changent normalement d'emploi chaque année. Le député pourrait-il faire un commentaire à ce sujet?

M. de Corneille: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. De toute évidence, les conservateurs sont incapables de se mettre dans la peau du Canadien ordinaire. Leur pensée n'arrive pas à circonscrire cette réalité, comme en témoignent les propos du député. Il en est encore à déterminer s'il y aura des gagnants et des perdants et quel sera leur nombre. Il n'était pas à l'écoute lorsque j'ai dit que les Canadiens souhaitaient que le budget tienne compte de ceux qui seront perdants. C'est un aspect qui dépasse son entendement. Il ne fait que répéter qu'il y aura des gagnants et que les petits-enfants de la femme du Nouveau-Brunswick connaîtront la prospérité. Mais cette femme, que fait-on pour elle? Comment lui assure-t-on la dignité?

Le député n'arrive pas à circonscrire cette question. Lui et son gouvernement se fichent des perdants. Ce budget est dégoûtant parce qu'il ne tient pas compte des problèmes que devront affronter les perdants. Et personne ne nie qu'il y en aura. Même la Commission royale Macdonald dit qu'il y aura

des perdants et c'est pour cette raison que nous devons prévoir des mécanismes de protection par le truchement des suppléments de revenu garantis, de l'assurance-chômage, soit un nouveau régime de mesures sociales qui protégeront les perdants.

• (1220)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période réservée aux questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. L'honorable député de Richelieu (M. Plamondon).

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, j'aimerais également intervenir dans ce débat sur le Budget, puisque je pense que pour la première fois les Canadiens se voient véritablement confrontés à un discours de budget, c'est-à-dire que ce n'est pas un discours qui modifie la Loi de l'impôt, ce n'est pas un discours qui annonce des taxes, ce n'est pas un discours qui change continuellement la forme de taxation du gouvernement, mais c'est un discours qui démontre clairement, ce que doit être d'ailleurs un discours du Budget, l'état de la nation, c'est-à-dire la situation financière dans laquelle se retrouve le Canada grâce aux politiques établies depuis trois ans, qui démontre clairement le cheminement qu'a fait ce gouvernement depuis 1984 et qui aboutit à des conclusions qui permettent de voir l'avenir avec optimisme.

Je suis très surpris d'entendre l'orateur précédent lorsqu'il cite le rapport Macdonald, puisque ce rapport était favorable au libre-échange. Mais là, quand ça fait leur affaire, on cite une partie du rapport, mais la notion globale de ce rapport-là était justement que le gouvernement n'avait pas le choix, il devait s'orienter vers un traité de libre-échange avec les États-Unis.

J'étais aussi agréablement surpris d'entendre mon confrère conservateur qui posait une question, tout à l'heure, au dernier orateur en lui disant: Vous critiquez toujours, mais qu'est-ce que vous avez à proposer comme politique économique? Quelle est la politique économique de l'Opposition officielle? Quelle est la politique économique du Nouveau parti démocratique? Cela, jamais sur papier, concrètement, on a dit: ce serait cela notre budget, ce serait cela notre façon d'être et d'administrer si nous étions au gouvernement. Or, jamais. On entend toujours une critique négative, jamais d'éléments constructifs. On oublie, cependant, que l'attitude du gouvernement précédent, à l'époque où il présentait justement des budgets qui étaient plus des modifications à la Loi sur l'impôt que des discours de budget, on les entendait nous parler continuellement de taxes supplémentaires. On voyait le déficit passer de 13 à 38 milliards de dollars en l'espace de trois ans. On oubliait de déposer des budgets, allant jusqu'à des périodes de 16 mois.

On prévoyait par exemple, à un moment donné, un déficit de 10 milliards de dollars et on est arrivé à un déficit de 20 milliards, alors que depuis trois ans, les Canadiens peuvent s'attendre, quand on déclare que le déficit sera de 30 milliards, à ce qu'il soit de 30 milliards. Il y a, de la part de l'honorable ministre des Finances (M. Wilson), en collaboration avec le Conseil du Trésor, un suivi continuel des dossiers et des intentions gouvernementales au niveau économique, qui devrait créer l'admiration beaucoup plus que la critique négative destructrice qu'on entend aujourd'hui lors de ce discours du Budget.

On a souvent entendu parler, depuis ce matin, du libre-échange de la part des orateurs qui m'ont précédé. Permettez-moi de citer un éditorial de *La Presse* d'aujourd'hui qui parle justement de libre-échange et de la façon partisane dont on analyse la situation, plutôt que de la façon rationnelle qui devrait nous guider dans une analyse économique aussi importante et quand cela engage l'avenir de tous les Canadiens. Notre ami, Frédéric Wagnière disait, et je cite:

> Personne n'a jamais dit que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis était parfait. Tel qu'il a été paraphé en octobre dernier, il était très flou et les imprécisions n'ont pas toutes été éclaircies dans le texte signé par le premier ministre . . .
>
> Il ne faudrait toutefois pas jeter le bébé avec l'eau du bain comme certains politiciens des deux côté de la frontière . . .

Et nécessairement, de ce côté-ci de la frontière, on faisait allusion à l'Opposition et au NPD.

> . . . sont tentés de le faire. Malgré ses imperfections, l'accord jouit d'un soutien considérable.

Et il ajoutait un peu plus loin dans son article fort juste:

> Le plus grand danger pour l'Accord de libre-échange ne vient toutefois pas des États-Unis mais de la politique partisane au Canada qui pourrait bientôt devenir de la politique électorale. Le gouvernement fédéral a l'intention de déposer les projets de loi techniques en vue de l'application de l'Accord au cours du printemps. Avec l'obstruction que l'on attend de la part des partis d'opposition, l'examen et le vote de ces lois par les Communes et par le Sénat s'annoncent très longs;

Voilà un éditorialiste qui nous dit clairement que l'attitude partisane et aveugle des partis d'opposition nuit énormément au développement économique canadien et que le libre-échange est la seule solution rentable à court et à long termes pour le gouvernement et pour la création d'emplois de laquelle le gouvernement peut s'enorgueillir, ayant été celui qui a créé, au cours des dernières années, le plus d'emplois, comme le citait un de mes collègues ce matin.

C'est un discours, comme je le disais tout à l'heure, différent de ceux que nous sommes habitués d'entendre parce qu'il dit exactement la situation dans laquelle nous nous trouvons, il dit exactement aux Canadiens les efforts qu'ils auront à faire, il dit exactement aux Canadiens ce qu'ils peuvent attendre d'un gouvernement et il nous dit exactement les orientations que ce gouvernement va prendre au niveau économique pour assurer leur bien-être. De plus, le Budget démontre clairement la réussite de notre gouvernement au niveau économique, sur tous les plans.

Par exemple, au niveau des politiques internationales dont le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), par le biais de l'ACDI, nous parle régulièrement et de l'implication pour les gens d'affaires du Canada dans ces dossiers-là a fait en sorte que la revalorisation de l'ACDI est maintenant perçue à travers l'ensemble des pays francophones et anglophones d'Afrique surtout. Des indicateurs économiques nous le démontrent clairement, que ce soit par les taux d'intérêt, que ce soit par le chômage, que ce soit par les constructions nouvelles, que ce soit par les investissements nombreux qui ont doublé depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir, que ce soit par les exportations, bien sûr, la confiance redonnée aux investisseurs potentiels, Canadiens ou étrangers,

le contrôle du déficit mis sur pied par le gouvernement actuel, que ce soit par la réforme fiscale dont on discutait depuis 20 ans, et depuis, peut-être plus encore, mais qui connaîtra une action concrète de réforme au cours des mois et des années qui viendront, que ce soit par ce Budget qui est un guide d'assurance vers la résussite du libre-échange . . . Dans ma région, par exemple, soit dans la circonscription de Richelieu, à Sorel, treize des principaux employeurs qui totalisent au moins de 9 000 à 10 000 emplois se sont déclarés unanimement en faveur du libre-échange en annonçant que ces ententes-là, durant les premières années, voudront dire pour ces entrepreneurs l'embauche de 1 000 à 1 500 et peut-être même 2 000 nouveaux employés.

J'ai été surpris tout à l'heure d'entendre l'orateur précédent qui disait: C'est vrai que le chômage a diminué, mais la pauvreté a augmenté. En tout cas, si ça continue dans le même sens, la diminution du chômage aidera sûrement, un jour ou l'autre, à enrayer la pauvreté.

Dans la région de Bécancour, qui a vu naître dans son parc industriel des investissements fort importants, on parle également, et à l'unanimité, du fait que cet Accord de libre-échange serait créateur d'emplois, du fait qu'au-delà de 1 000 emplois pourraient naître de cet Accord historique.

Voilà, il me semble que ce sont des arguments clairs, nets et concrets qui démontrent la volonté du gouvernement de mettre en place cet Accord de libre-échange le plus rapidement possible, en souhaitant la collaboration des partis d'opposition, plutôt que l'obstruction souvent complice du Sénat avec les partis d'opposition, par toutes sortes de moyens techniques, en vue d'empêcher cet Accord, ce qui nuirait énormément aux intérêts des Canadiens en général!

Dans la belle circonscription que j'ai l'honneur de servir, la circonscription de Richelieu qui recouvre la région de Sorel, Tracy, Saint-Joseph, Sainte-Anne et Saint-Pierre, le noyau principal de ma circonscription, on retrouve la région de Pierreville, de Yamaska, de Nicolet et de Baie-du-Fèbvre. Puis on arrive à la région très dynamique de Bécancour, cette belle circonscription, qui s'étend le long du Richelieu sur 150 kilomètres sur à peu près 30 kilomètres de largeur, a bénéficié énormément des retombées des politiques mises en place par ce gouvernement, et lors du discours sur le Budget. La population de ma circonscription applaudit la sobriété avec laquelle le gouvernement nous livre son message annuel et nous rappelle ses réussites qui ont eu des effets très concrets et très vérifiables dans la circonscription de Richelieu.

Par exemple, au niveau des subventions reçues, que ce soit au niveau communautaire, au niveau social, que ce soit également dans les organismes à but non lucratif, jamais un gouvernement n'a su si bien privilégier certains organismes et donner aussi généreusement à l'ensemble de ces organismes-là, de façon à ce qu'ils prennent un essor par le biais de programmes d'emplois ou de subventions directes du Secrétariat d'État. Que l'on parle dans la région de Sorel du réaménagement du port de Sorel qui s'est vu offrir 5 millions de dollars et qui a encore une demande supplémentaire au Conseil du Trésor présentement, laquelle assurait les 76 travailleurs de demeurer à Sorel au lieu de devoir déménager dans la région de Québec ou de Montréal. C'est un dossier qui traînait depuis sept ans.

Je pourrais également parler des nombreux investissements pour les personnes du troisième âge ou les personnes défavorisées, que ce soit la Coopérative Saint-Jean-Baptiste qui s'est vue octroyer un montant spécial pour pouvoir passer à travers, à cause des difficultés qu'elle connaissait avec ses logements qui étaient en mauvais état, que ce soient au moins les 10 millions de dollars d'investissements pour les personnes du troisième âge, pour des logis pour ces personnes, j'annoncerai encore bientôt, d'ici 15 jours au maximum, dans la région, une collaboration avec le Québec, dans la région de Sainte-Monique, un invetissement majeur dépassant un quart de million de dollars dans le même domaine.

Que ce soit avec l'aide apportée par le Fonds Laprade, le fonds spécial de 2 millions de dollars tirés à même le gros fonds, et qui a été annoncé il y a à peine trois mois. Le Comité des neuf personnes venant de la circonscription, qui administre ce fonds, a déjà trouvé le moyen d'octroyer, de subventionner ou de prêter ou d'investir dans le capital-action d'au moins 16 organismes ou compagnies qui en avaient fait la demande, et on s'apprête à siéger la semaine prochaine et l'autre semaine pour régler encore une quinzaine de cas. Voilà encore une action que le gouvernement a prise et qui sert directement les intérêts des gens de la circonscription de Richelieu.

Que ce soient les nouvelles industries qui se sont installées à Bécancour, avec Norks Hydro, que ce soit dans la région de Tracy, l'agrandissement, par exemple, de l'usine de poutres métalliques ou l'agrandissement de l'usine de fer et de titane, elles ont eu comme retombées des centaines et des centaines d'emplois. Je crois que la circonscription de Richelieu est peut-être, dans l'ensemble des circoncriptions canadiennes, celle qui a vu naître le plus d'emplois permanents au cours des trois dernières années. Une circonscription pourtant qui avait été complètement ou presque abandonnée par l'équipe qui nous avait précédés au gouvernement.

Atlas Steel, Les aciers Atlas, qui est aussi une compagnie fort importante de ma région, s'est vue octroyer cette année un contrat de 10 millions de dollars par Monnaie Canada. C'est le premier inivestissement qui représente près de 10 p. 100 d'augmentation du chiffre d'affaires dans une période restreinte, et qui assure aux 500 ou 600 travailleurs une permanence, de même qu'une possibilité d'augmentation des travailleurs.

Que ce soit l'expansion de Soreltex, j'entendais le précédent orateur parler de textiles et du danger du libre-échange pour le Québec, eh bien, Soreltex est une compagnie de textiles qui vient d'entreprendre une expansion même aux États-Unis et qui a vu augmenter ses emplois d'une centaine depuis un an et demi et qui s'apprête à embaucher une soixantaine de nouveaux employés pour passer le cap de 400 emplois. Voilà encore une autre réalisation, grâce à une aide, en particulier de 500 000 $ qu'ils ont reçu par un octroi du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Que ce soit la première usine de micronisation du soya qui s'est installée au Québec dans le beau coin de Saint-Robert. Encore là, le gouvernement fédéral, par un octroi majeur, a été extrêmement présent. Et cela découle justement des politiques annoncées dans le Budget de l'an dernier et encore là, on voit une réaffirmation dans ce budget-ci des intentions gouvernementales d'y aller de l'avant dans de tels projets, de façon à

créer non pas des emplois temporaires comme c'était le cas de l'ancien gouvernement, mais à créer des emplois permanents.

Que ce soit aussi l'expansion prodigieuse des camions de pompiers de Pierreville qui sont passés à près de 300 emplois, alors que, quand le gouvernement est arrivé au pouvoir, il n'y en avait même pas une centaine.

Que ce soit l'expansion de PME de la région de Baie du Febvre, de la région de Yamaska, de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, de Saint-Grégoire, de Sainte-Gertrude, de Gentilly, de Sainte-Victoire ou de Nicolet-Sud, toutes ces régions de ma circonscription profitent justement de façon très intéressante des retombées de ces intentions gouvernementales qui, depuis 1984, sont annoncées annuellement par le ministre des Finances.

Que ce soit également la création d'un motel industriel dans la région de Nicolet. Que ce soit aussi à Tracy, pour bientôt, l'annonce du début de la première usine d'un parc industriel. Et cela, c'est une réalité, c'est un désir que demandait cette région-là depuis au moins 10 ans. Et là on verra d'ici quelques mois la première annonce d'une industrie majeure qui s'installera dans le parc industriel, qui sera suivie de trois autres de moins grande importance, mais qui annonce pour cette région, enfin, une industrie de PME. On avait vu pour la première fois une usine de fabrication, non pas des transformations style qu'on appelait *plate Shop*, mais une usine qui produisait pour la première fois de l'histoire de la région Sorel-Tracy, un produit fini. Il s'agit de l'usine Maxtemp qui s'est installée, et qui aujourd'hui, en moins d'un an, compte près de 30 emplois, avec un chiffre d'affaires qui dépassera 10 millions cette année et qui s'annonce comme pouvant tripler dans les prochaines années, tant en termes d'emplois qu'en termes de chiffres d'affaires.

Il y a également les investissements dans le parc de Bécancour qui totalisent plus de 500 millions de dollars, depuis l'avènement du parti conservateur, avec des emplois très rémunérateurs et permanents, sans compter les nouveaux programmes d'aide à l'emploi que l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a su mettre sur pied et surtout orienter en vue d'une formation, en plus de la subvention à l'emploi, si bien que ces emplois-là atteignent, dans ma circonscription, une proportion de 68 p. 100. Devenus permanents, ces programmes d'emploi ont abouti à la création d'emplois permanents plutôt que de créer des emplois qui conduisaient seulement à l'assurance-chômage.

Alors, encore là, le gouvernement a fait preuve énormément de dynamisme et ses politiques économiques se vérifient concrètement dans la région.

Je pourrais continuer ainsi pour ma circonscription. Des créations d'emplois s'en viennent. Six industries, à l'heure actuelle, sont sur le point de recevoir une réponse positive du gouvernement fédéral pour s'installer dans la région de Sorel-Tracy, en plus des investissements comme le Musée des religions dans la région de Nicolet où le gouvernement fédéral vient d'annoncer un million 200 000 $ qui fera en sorte de créer pas moins d'une trentaine d'emplois permanents, à part les retombées indirectes quand on pense à toute la circulation qui entoure la vie d'un musée d'une renommée nationale, comme sera celui du Musée des religions de Nicolet.

Voilà encore . . . et la semaine prochaine on annoncera une très bonne nouvelle au niveau du tourisme, également dans la région de Nicolet, sans compter que la région de Bécancour s'apprête à déposer des dossiers fort importants pour ce qui est du Fonds Laprade et ils auront, bien sûr, une oreille attentive, tant du député qui vous parle que du gouvernement sous lequel il a l'honneur de siéger.

De plus, je ne voudrais pas oublier dans la région de Sorel un important agrandissement et le développement d'une nouvelle technologie en ce qui regarde la fabrication de fromage qui devrait être en termes de millions de dollars d'investissements.

Que ce soit la région de Saint-Pierre-de-Sorel, de Sainte-Anne, également qui verra des projets fort importants s'implanter dans la région. Voilà les retombées d'une politique d'un gouvernement conscient que la seule façon de vouloir vraiment développer une circonscription, une province ou un pays, c'est par la création d'emplois permanents et par l'aide et la collaboration de l'entreprise privée, sans négliger nécessairement les organismes à vocation économique, que ce soit touristique ou que ce soit par le biais de sociétés-clefs ou de programmes de développement des collectivités qui font justement leur bout de chemin dans ma circonscription. L'ensemble de ma circonscription est maintenant couvert par des programmes de développement de collectivités ou des sociétés-clefs, ce qui permet à de jeunes entrepreneurs de débuter en affaires de façon facile, sans avoir à subir toute la hiérarchie du fonctionnarisme pour arriver à une petite subvention.

• (1230)

Je sais, madame la Présidente, qu'il ne me reste qu'une minute à vanter les mérites de ce discours du Budget, et surtout des retombées pour ma circonscription et pour la belle région du centre du Québec que j'ai l'honneur de représenter. Je voudrais terminer en souhaitant voir les gens de ma circonscription profiter de cette politique économique qu'a mise sur pied le gouvernement en ce qui regarde l'aide à l'industrie, et surtout les assurer de mon dévouement et de ma collaboration dans tous les dossiers qu'ils voudront bien me présenter. Depuis trois ans, j'y ai mis intérêt, passion et dévouement et je continuerai à le faire, car je suis très fier de servir les intérêts de la circonscription de Richelieu, que je considère comme étant une des plus belles circonscriptions de la province de Québec.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et commentaires. L'honorable député de Trois-Rivières (M. Vincent) a la parole.

M. Vincent: Vous me permettrez, madame la Présidente, de féliciter le député de Richelieu (M. Plamondon) pour son excellent discours, et surtout pour le travail merveilleux qu'il a accompli dans sa circonscription depuis trois ans. Je pense qu'il a démontré avec brio autant le travail dans sa circonscription que l'importance du gouvernement conservateur et du Budget qui a été déposé ainsi que celle des budgets antérieurs. J'aimerais lui demander d'une part s'il peut faire ou s'il a fait un lien direct entre le Budget déposé la semaine dernière par le ministre des Finances (M. Wilson) et les budgets antérieurs par rapport à l'évolution des entreprises dans sa circonscription. Également, il mentionnait le Fonds Laprade: Quelle a été la

réaction des gens de sa circonscription suite à l'annonce du Fonds Laprade et surtout à la suite du fait que certains dossiers ont déjà été réglés? Car je sais que des enteprises de sa circonscription ont bénéficié de sommes d'argent importantes du Fonds Laprade. J'aimerais avoir son évaluation de ce que la population en dit, en pense à ce niveau-là.

M. Plamondon: Madame la Présidente, vous me permettrez de remercier mon confrère de Trois-Rivières (M. Vincent) pour les mots bons qu'il a eus à mon intention, et je peux lui rendre la pareille. Le dévouement, le rayonnement qu'il a non seulement dans sa circonscription mais dans toute la région du Centre du Québec est vraiment quelque chose de différent depuis 1984 par rapport à ce qu'on avait vu de ce qu'on appelait les 74 silencieux qui nous avaient précédés ici à la Chambre des communes.

Maintenant, si on revient à sa question, plus pertinemment, c'est-à-dire au sujet du Fonds Laprade, effectivement l'annonce de la relance du Fonds Laprade, mais de façon différente . . . On était habitué d'en faire un fonds discrétionnaire du député, de façon à ce qu'il puisse subventionner des compagnies de la région, des organismes à but non lucratif seulement, subventionner directement, souvent sans analyse de pertinence et de faisabilité. Tandis que là, les nouveaux critères qui ont justement été annoncés par l'honorable député et ministre de Berthier—Maskinongé—Lanaudière (M. de Cotret), à Louiseville précisément, ont énormément aidé les industriels de ma circonscription à déposer des projets, c'est-à-dire que maintenant ce sont des projets majeurs d'intervention, le Fonds Laprade, 500 000 $ ou plus! Ce sont des projets qui doivent amener la création d'emplois permanents et, en ce sens, depuis cette annonce qui a été faite, il y a un an, du retour du Fonds Laprade, mais avec des critères très précis d'acceptation, j'ai au moins une dizaine de dossiers qui sont à l'analyse ou qui sont sur le point d'être annoncés et dont plusieurs, pas moins de trois ou quatre, ont déjà été annoncés et qui n'auraient pas pu se réaliser sans justement la venue de ce Fonds Laprade. Quand on pense que le Fonds Laprade était interdit aux entreprises privées, quand on pense qu'il était interdit aux municipalités, on s'en servait seulement pour des organismes à but non lucratif!

Et qui est le plus créateur d'emplois permanents, si ce n'est le monde industriel, commercial et les municipalités, par le biais de projets majeurs, comme la création de musées ou d'autres choses? Voilà ce qu'a donné le Fonds Laprade à l'honorable député de Trois-Rivières, ce fut autant pour la circonscription de l'honorable député que pour ma circonscription et pour les circonscriptions environnantes une manne fort importante et très appréciée des industriels de la région. Les retombées . . . vous m'en parliez tout à l'heure, est-ce que les précédents budgets ont eu une influence? Et est-ce que celui-ci nous montre la même voie à suivre? Oui, exactement. Quand les premiers budgets ont été déposés, les premières intentions économiques gouvernementales ont été déposées quelques mois après les élections de 1984, déjà dans la circonscription de Richelieu, ça a bougé, et les effets sont facilement vérifiables en création d'emplois, en diminution du chômage, en investissements, en exportations et en nouvelles constructions.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. L'honorable député de Essex-Windsor (M. Langdon) a la parole.

• (1240)

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je voudrais dire pour commencer que le gouvernement a eu certains succès. Je suis content que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) soit présent. Le gouvernement a réussi à mettre fin à la situation qui voulait que le ministère de l'Emploi fournisse des emplois à court terme qui n'aidaient pas les gens à trouver une situation qui les garde employés à l'avenir.

Il a eu du succès dans certains domaines de la politique étrangère. Ainsi, la politique à l'égard de l'Amérique centrale, même si elle n'est pas aussi radicale que je le souhaiterais, penche du bon côté d'une situation difficile.

Beaucoup diraient que l'Accord du lac Meech est aussi un grand succès.

Je dois dire cependant, à propos notamment de la politique économique, que le gouvernement a connu des échecs. Selon moi, ses échecs sont surtout dans le domaine de la politique industrielle. Il y a eu trois ministres en 3,5 ans, un qui a été trouvé responsable dans 14 cas de conflit d'intérêts par le juge Parker, un qui a été renvoyé du Cabinet et celui que nous avons en ce moment. C'est peut-être ce qui explique que le gouvernement n'ait pas eu de politique industrielle dans le cadre de sa politique économique générale qui a été efficace.

M. Edwards: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il conviendrait je pense que le député mette les points sur les i quand il lance une accusation.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence suivait très attentivement le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) et se demandait à quel moment il ferait un lien quelconque avec le sujet en discussion aujourd'hui pendant qu'il lançait ces accusations ou allégations. Je suis persuadée que le député tiendra à se montrer très prudent à ce propos. Le député d'Essex—Windsor.

M. Langdon: Je ne suis pas ici pour parler des faits et gestes de l'ex-ministre de l'Industrie, le député de York—Peel (M. Stevens) . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence estime que si le député n'est pas ici pour parler des faits et gestes des autres députés, il devrait s'en abstenir.

M. Langdon: Je vois, madame la Présidente, mais une des choses que j'essaie de faire comprendre, et qui est très importante pour ce que je considère comme un manque flagrant de suite et d'orientation dans la politique industrielle du gouvernement, c'est qu'il y a eu trois ministres en l'espace de trois ans et demi. Nous savons tous en Chambre que c'est à cause de certains incidents qui ont mis en cause un de ces ministres de l'Expansion industrielle régionale. Ce n'est pas là je le répète l'objet de mon discours. L'objet de mon discours, c'est l'échec de la politique industrielle du gouvernement.

M. Edwards: Madame la Présidente, je pense que le député essaie de faire par la bande, sans avoir l'air d'y toucher, ce que son parti n'a pu réussir à faire à coup de sous-entendus.

M. Langdon: Sans vouloir blesser le député, ce qu'il dit ne tient pas debout. Je rapporte simplement les faits, connus de tout le monde à la Chambre, qui nous ont valu trois ministres de l'Expansion industrielle régionale. Je prétends que les concentrations qui se sont produites à l'intérieur du ministère sont les principales causes de son impuissance à nous donner une politique industrielle cohérente.

• (1250)

Nous avons une preuve qu'il a échoué dans le fait que le ministre précédent, lorsqu'il a témoigné l'an dernier devant le comité du commerce extérieur, nous avait promis de nous présenter une nouvelle stratégie relative à l'automobile dans les deux ou trois mois suivants. Dix mois plus tard, nous attendons toujours cette stratégie. Nous n'avons été saisis d'aucune vaste stratégie pour répondre au besoin criant de produire au Canada beaucoup plus de machines que nous n'en utilisons. Il ne nous a pas été présenté de politique pour retirer le maximum des investissements étrangers. De fait, nous avons vu d'importantes et dangereuses déviations de cet objectif. Il ne nous a pas été présenté de politique en réponse aux nombreuses mises à pied survenues un peu partout dans le pays. Un grand nombre de victimes de fermetures d'entreprises sont des travailleurs âgés qui ne peuvent pas trouver de nouvel emploi.

Malgré les déclarations de l'ancien ministre du Travail, le gouvernement n'a pas proposé de politique d'adaptation industrielle. Les conséquences vont de la fermeture de l'usine Black and Decker de Barrie, en 1984, à la suspension de l'activité de Trenton Car Works, en Nouvelle-Écosse, la majeure partie du temps depuis que le gouvernement est au pouvoir, à la fermeture de maisons de confection du centre de Toronto, à celle de la raffinerie Gulf, à Montréal, aux pressions que subissent les petites aciéries de l'Ouest. Nous n'avons eu aucune politique propre à assurer une certaine direction au pays. Ni de stratégie générale ou de plan d'action non plus pour soutenir notre secteur manufacturier.

Rien qu'en Ontario, il y a eu, au cours de la dernière année, plus de 100 fermetures annoncées, et des mises à pied importantes qui ont touché plus de 14 000 travailleurs selon les statistiques du ministère de l'Industrie de cette province.

Cette série de revers a été parfois à l'origine de véritables histoires d'horreur. Il y a eu notamment cette affaire Lapp Insulators, une entreprise qu'une coopérative de travailleurs auraient acheté si le ministre s'était rendu à nos instances. Mais le ministre a refusé et à peine six mois plus tard, un Américain prenait la relève et fermait cette usine pour de bon. Une autre histoire d'horreur est celle des travailleurs de Goodyear à Toronto, dont 14 000 se sont retrouvés sur le pavé faute d'une politique de l'automobile, sans compter les 1 300 autres qui ont maintenant perdu leur emploi à l'usine Firestone de Hamilton pratiquement pour la même raison.

Il y a l'usine de la White Farm Machinery, à Brantford, qu'un entrepreneur canadien a réussi à bien faire fonctionner, mais qui avait besoin d'une certaine aide gouvernementale. Le gouvernement a dit non, et la société a fait faillite par suite du manque de politique et de l'inertie du gouvernement dans le domaine industriel.

Cela est particulièrement manifeste dans la région d'où je viens. La circonscription d'Essex—Windsor a été le théâtre d'un nombre croissant de fermetures d'usines qui étaient dues comme celle-là au manque de compétence et d'orientation du gouvernement en matière de politique industrielle. La International Tool Limited a fermé ses portes et mis 185 travailleurs à pied sans qu'un seul mot d'explication ne soit fourni à la collectivité sur les raisons qui obligeaient cette usine jusque-là rentable à fermer tout bonnement ses portes aux premières heures d'une grève et après avoir reçu toutes sortes de subventions et d'aide de la part du gouvernement.

Nous pourrions parler de la petite usine Cross Lasalle dans la région de Windsor qui a été absorbée par une entreprise américaine et qui a fermé ses portes peu de temps après. Nous pourrions parler de Sheller Globe, une usine rentable qui, après avoir été rachetée par une société américaine, a fermé ses portes et mis à pied 205 travailleurs. Nous pourrions parler de Dominion Forge, une autre usine qui est en train de mettre fin à ses opérations. Nous pourrions parler des nombreuses mises à pied: 200 à Kelsey Hayes jusqu'ici; plus de 300 à l'usine de transmissions de General Motors à Windsor; 30 à l'usine de Central Stamping que j'ai visitée la semaine dernière.

Ces problèmes sont attribuables, d'une part, au fait que le gouvernement a omis d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie relative au secteur automobile et, d'autre part, aux préparatifs effectués par les différentes compagnies avant l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange. Je crois toutefois que les problèmes découlent en grande partie de l'absence d'une politique gouvernementale. On dirait presque que le gouvernement cherche à s'attaquer au coeur du secteur manufacturier canadien.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque les débats reprendront, l'honorable député aura encore cinq minutes à sa disposition pour terminer son intervention.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES ARMÉNIENS

APPUI DU DÉPUTÉ

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, la situation actuelle des minorités ethniques en Union Soviétique est très inquiétante. Les communautés culturelles arméniennes, lituaniennes, ukrainiennes, juives, allemandes, mulsulmanes et autres continuent à se sentir marginalisées par rapport à la majorité russe qui ne compose que 51 p. 100 de la population soviétique.

Article 21 du Règlement

Le *New York Times* faisait état hier de manifestations et de grèves dans la région autonome de Nagorno-Karabakh: la plupart, soit 80 p. 100 des habitants de cette région, sont d'origine arménienne et font des démarches officielles auprès de Moscou pour qu'ils soient rattachés à l'Arménie.

Monsieur le Président, la presse internationale rapporte en plus que des représentants arméniens doivent rencontrer le secrétaire général Gorbatchev pour exposer leur situation et leurs griefs, et on peut espérer qu'ils seront entendus.

Parallèlement, plus de 100 000 personnes se sont rassemblées hier à Erevan, la capitale de la république soviétique d'Arménie, pour réclamer la restitution à l'Arménie de cette région autonome, rattachée à l'Azerbaïdjan durant les années 1920, sous le gouvernement de Staline.

Monsieur le Président, j'aimerais m'associer aux revendications du peuple arménien en Union Soviétique. Je salue son courage et sa ténacité, et je forme le voeu qu'une solution équitable et juste puisse être mise au point.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LA LITUANIE—LA CÉLÉBRATION DE L'INDÉPENDANCE—L'INTERRUPTION PAR LA MILICE SOVIÉTIQUE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, le 16 février 1988, la Lituanie, sous occupation soviétique, célébrait le 70e anniversaire du rétablissement de son indépendance.

Ce soir-là, au-delà de 15 000 Lituaniens ont pris part pacifiquement à une célébration religieuse. Malheureusement, l'Occident n'a pas pu suivre l'événement de près parce qu'on avait chassé les journalistes du territoire durant l'après-midi.

Cette manifestation nationaliste qui se déroulait dans le calme a été interrompue par l'irruption de plus de 10 000 soldats soviétiques dont plusieurs provenaient d'autres parties de l'URSS. Les célébrants ont été brutalisés et plus de 160 Lituaniens ont dû être hospitalisés. On a gardé à vue pendant trois jours les chefs de file et les membres du clergé lituaniens, sans possibilité de communiquer avec l'extérieur. Un célébrant lituanien a même été battu, on lui a rasé le crâne et on l'a retenu prisonnier en le privant de nourriture pendant trois jours. Un traitement aussi inhumain n'a certainement rien à voir avec la justice. La *glasnost* de M. Gorbatchev n'était pas à l'ordre du jour. Pourquoi a-t-on interrompu aussi brutalement une manifestation pacifique au pays qui se réclame d'une nouvelle politique, la transparence?

J'exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le gouvernement canadien à faire pression sur le gouvernement soviétique et sur M. Gorbatchev, afin qu'ils mettent leurs théories en pratique et permettent la tenue de manifestations semblables à l'avenir. Nous voulons tous la paix, pourvu qu'elle s'accompagne de la liberté.

LES CHEMINS DE FER

L'AVENIR DU CHEMIN DE FER DE TERRE-NEUVE

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, une fois encore les Terre-Neuviens ont appris que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial tory tentent d'abandonner l'exploitation du chemin de fer à Terre-Neuve.

Un des engagements pris lorsque Terre-Neuve est entrée dans la Confédération en 1949 était le maintien d'un réseau ferroviaire dans la province. Jusqu'à tout récemment, le premier ministre M. Peckford voulait préserver ce réseau. Aujourd'hui, le premier ministre de la province et le ministre des Transports (M. Crosbie) tentent de conclure un accord en vue de se débarrasser de cet arrangement constitutionnel.

Il est absolument indispensable qu'avant de prendre une décision à ce sujet, les Terre-Neuviens puissent examiner les études sur lesquelles toute décision sera fondée. Quel sera le sort réservé aux 650 employés et aux localités qui comptent sur le chemin de fer pour assurer leurs moyens de subsistance? Avant de prendre une décision, il faut mettre sur pied un programme d'expansion économique précis à l'intention des localités qui pourraient souffrir par suite de cette initiative. Si on doit substituer un mode de transport à un autre, il faut s'engager à perpétuité à maintenir ce réseau.

Il serait opportun que les Tories fédéraux et provinciaux soient francs et loyaux envers les Terre-Neuviens et leur fassent part de ce qu'ils se proposent de faire à ce sujet.

* * *

L'AVORTEMENT

ON DEMANDE UNE MESURE LÉGISLATIVE DESTINÉE À PROTÉGER LES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, l'association des avocats pro-vie du Canada, qui regroupe des hommes de loi d'un peu partout dans le pays, insiste pour que nous adoptions une loi destinée à protéger la vie des enfants à naître. Cet organisme s'est joint à cette croisade, au même titre que les Chevaliers de Colomb qui représentent plus de 600 000 familles, la Catholic Women's League of Canada qui compte 128 000 membres, les Médecins pro-vie dont les rangs grossissent de jour en jour, des infirmières de plus en plus nombreuses, la Conférence des évêques catholiques du Canada, tous les groupes pro-vie et des centaines de milliers de citoyens canadiens.

Jamais de toute l'histoire du Canada il ne nous a été donné de voir autant de Canadiens faire cause commune pour empêcher l'assassinat des enfants à naître. Le jeudi 28 janvier 1988 sera connu dans l'histoire sous le nom de «jeudi noir», jour où la Cour suprême a condamné d'innombrables enfants à naître à la mort par avortement. Il s'impose de renverser cette décision. On ne saurait régler les problèmes de la société en s'en prenant à des victimes innocentes, nos enfants à naître.

Voilà pourquoi j'exhorte le gouvernement à procéder avec la plus grande célérité pour nous doter d'une loi qui protégera la vie et la liberté de toutes les personnes, y compris les enfants à naître.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES NORMES DE LIVRAISON

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, dans son plan quinquennal, Postes Canada a réduit ses normes de livraison parce qu'il ne pouvait pas les respecter. Une vérification indépendante du service des postes à montré qu'une lettre sur cinq est toujours livrée en retard, malgré les normes réduites. Les Canadiens ont droit à un meilleur service, monsieur le Président.

Le ministre et la Société canadienne des postes, jusqu'à aujourd'hui, n'ont pas encore annoncé des mesures qu'ils prendront pour s'assurer que ces normes minimales, déjà réduites par eux, vont être respectées.

• (1405)

[*Traduction*]

La situation est explosive à la Société canadienne des postes. Pourquoi le ministre encourage-t-il la solution de la confrontation adoptée par la Société dans ses rapports avec ses employés? Comment veut-on que le courrier soit distribué à temps si les facteurs sont frustrés au lieu d'être motivés?

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA CORÉE DU SUD—LE SORT DES PRISONNIERS D'OPINION

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'espère me faire le porte-parole de tous les députés en appuyant l'appel lancé par Amnistie internationale au nouveau président de la Corée du Sud, investi hier, pour qu'il prouve, comme il l'a promis, qu'il respecte les droits de la personne en libérant tous les prisonniers d'opinion et en commuant toutes les condamnations à mort en attente d'exécution pour des activités dites contre l'État.

Le fait que des Sud-Coréens restent en prison pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et d'association trahit l'impression que la Corée du Sud voudrait de toute évidence revendiquer à savoir qu'elle appartient au monde démocratique. Le fait est que le prétendu miracle économique de la Corée du Sud, dont les Canadiens de droite font souvent l'éloge, a été opéré au prix de beaucoup d'oppression politique. Un PNB croissant accompagné d'un taux croissant de détention et de suppression de la dissidence n'est pas un progrès.

Article 21 du Règlement

J'exhorte le nouveau président, Roh Tae-woo, à inaugurer une nouvelle ère et à proclamer l'amnistie réclamée par Amnistie internationale.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE POSTHUME À DES PERMANENTS DE LA FTQ

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, c'est avec consternation et tristesse que nous avons appris mardi dernier que quatre haut-gradés de la FTQ Construction sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

Guy Perreault, directeur général de la FTQ Construction; Jean-Claude Sureau, directeur de l'Association nationale des travailleurs en tuyauterie de la FTQ Construction; Claude Proteau, directeur général adjoint de la Fédération interprovinciale des ouvriers en électricité, et Gaétan Boucher, permanent à l'Association nationale des mécaniciens industriels.

En l'absence de mon collègue et ministre du Travail (M. Cadieux) et au nom des membres du caucus du Québec, je désire exprimer nos plus sincères condoléances à tous les membres de la FTQ qui perdent en ces hommes de précieux collaborateurs, ainsi qu'aux familles et amis éprouvés par cette tragédie.

J'avais eu l'occasion de travailler avec quelques-uns de ces membres. J'ai surtout été témoin du dévouement de ces dirigeants syndicaux à la cause des travailleurs canadiens.

Je tiens également, au nom du gouvernement, à offrir nos sympathies aux parents et amis du pilote, Jean Verrière, et du copilote, Gary Gadouas.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES BASSINS D'ÉPURATION DE SYDNEY

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le 7 novembre 1986, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) et certains députés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, ont annoncé qu'ils avaient conclu une entente concernant des travaux d'assainissement des bassins d'épuration. Le ministre a dit ceci:

Les bassins d'épuration mettent en danger la santé des habitants de Sydney.

Pourtant, le gouvernement tarde toujours à s'attaquer à ce projet très important.

Le ministre a dit par ailleurs que le gouvernement fédéral proposerait aux ouvriers des fours à coke qui perdraient leur emploi de les aider à se recycler et à trouver un nouvel emploi. Les employés des fours à coke ont déjà perdu leur emploi mais aucun programme n'a été mis sur pied.

Article 21 du Règlement

D'après les renseignements obtenus à l'issue de cette réunion du 7 novembre, le gouvernement fédéral a dit que «l'on négocierait peut-être aussi une entente sur le service d'aide à l'adaptation de l'industrie du CEIC pour aider les employés déplacés qui travaillent actuellement au four à coke de la société Sysco à se recycler et à trouver un autre emploi». Où sont cette aide et cette entente? Pourquoi les habitants de Sydney ne peuvent-ils pas compter sur les promesses du gouvernement?

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ESTONIE—L'ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, il y a 70 ans, le 24 février 1918, l'Estonie est devenue une nation libre et indépendante. En 1940, l'Union soviétique a mis un terme à cette liberté quand, par la force, elle a annexé l'Estonie et d'autres États baltiques. L'Estonie est encore occupée par les troupes soviétiques.

• (1410)

La position du Canada au sujet de l'occupation illégale des pays baltiques est clairement énoncée dans le message que le premier ministre (M. Mulroney) a envoyé aux Estoniens pour marquer le soixante-dixième anniversaire de l'indépendance estonienne:

> Le Canada n'a jamais légalement reconnu cette démarche de l'U.R.S.S. et il n'a pas l'intention de le faire maintenant.

La collectivité estonienne du Canada invite tous les Canadiens épris de liberté à se joindre à elle pour commémorer cet esprit d'indépendance et exprimer sa soif de liberté et de justice dans sa patrie.

Je demande instamment au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de prendre tous les moyens possibles pour faire pression sur l'Union soviétique jusqu'à ce qu'elle cesse d'occuper illégalement l'Estonie et que ce pays reprenne la place qui lui revient de droit au sein des nations indépendantes du monde.

* * *

LE TOURISME

LES CONSÉQUENCES DES AUGMENTATIONS DU PRIX DE L'ESSENCE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, les conservateurs montrent une fois de plus qu'ils s'inquiètent peu de l'industrie touristique au Canada. Dans son dernier budget, le gouvernement a augmenté à nouveau le prix de l'essence de 1c. le litre. Cela vient s'ajouter à l'augmentation de 2c. le litre de la taxe d'accise annoncée en septembre 1985 et à celles de 1c. le litre de janvier 1987 et février 1987.

Les hausses en question, ajoutées à l'augmentation de 3 p. 100 de la taxe de vente depuis 1984, rendent les prix de l'essence au Canada fort peu attrayants pour nos principaux clients dans le secteur du tourisme, les Américains. À l'heure actuelle, le prix de l'essence au Canada est de plus de 50 p. 100 supérieur à celui en vigueur aux États-Unis. L'écart en question ne va certes pas encourager les Américains à venir passer leurs vacances au Canada.

Cet écart, qui ne fait que s'accroître a incité l'Association canadienne des automobilistes à déclarer que dans les industries reliées au transport, les Canadiens ne seront plus en mesure de concurrencer leurs homologues américains dans le cadre de l'accord de libre-échange.

Pour bien des régions du pays, le tourisme est l'une des rares industries qui offrent de bonnes possibilités de croissance. Il s'agit d'une industrie qui peut permettre de créer un très grand nombre d'emplois. Ainsi, pourquoi le gouvernement conservateur essaie-t-il de l'étouffer?

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

ON FÉLICITE LES ATHLÈTES DE MISSION—PORT MOODY POUR LEURS SUCCÈS

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, le 13 février, la circonscription de Mission—Port Moody a envoyé trois athlètes aux Jeux olympiques de Calgary. C'est avec fierté que j'interviens aujourd'hui dans cette enceinte, afin de féliciter Tracy Wilson et Rob McCall pour la médaille de bronze qu'ils ont remportée au nom du Canada lors des compétitions de patinage artistique, en danse plus précisément. Je tiens à préciser que Tracy Wilson vient de Port Moody, en Colombie-Britannique, où elle a passé de nombreuses années à développer le talent qui la sert si bien.

Nous avons pu voir également l'autre soir Eden Donatelli obtenir la deuxième médaille d'argent du Canada, dans le 500 mètres sur courte piste, au patinage de vitesse. Elle est originaire de Mission, en Colombie-Britannique. En outre, Kathy Gordon, elle aussi de Mission, se prépare à participer au 5 000 mètres, en patinage de vitesse.

Qui aurait pu croire que les athlètes de Mission—Port Moody, en Colombie-Britannique, allaient remporter deux médailles olympiques et apporter une contribution aussi importante aux Olympiques. J'invite la Chambre et tous les Canadiens à féliciter la circonscription de Mission—Port Moody et les Canadiens remarquables en question.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais simplement dire au député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) qu'à l'instar, probablement, de tous les députés, je tiens à joindre mes félicitations aux siennes.

Des voix: Bravo!

LA FONCTION PUBLIQUE

LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES AVEC L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, les fonctionnaires membres de l'Alliance de la Fonction publique demandent actuellement à leurs députés de se renseigner afin de savoir pourquoi leurs négociations collectives n'avancent pas. L'Alliance a proposé au Conseil du Trésor de réduire le nombre des négociations à engager de 31 à 7 afin de rationaliser le processus. Le Conseil du Trésor a refusé, malgré les économies que l'adoption de cette proposition aurait assurées aux contribuables, et que l'Alliance estime à 1,5 million de dollars. Il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement qui se prétend tellement économe rejette ce genre d'économies.

La Commission des relations du travail a récemment décidé de regrouper 28 unités de négociation de la Société canadienne des postes dans quatre, afin de rendre les négociations plus efficaces. Pourtant, le gouvernement fait abstraction de ce précédent dans ses propres négociations.

Pourquoi rejette-il ces bons conseils? Parce qu'il prétend qu'il y aura plus de grèves si les unités de négociation sont regroupées. Le gouvernement devrait pourtant savoir que 95 p. 100 de ses négociations avec l'Alliance ont abouti à des règlements négociés. Pourquoi a-t-il peur de négociations efficaces avec la Fonction publique? Pourquoi ne veut-il pas traiter ce syndicat avec équité?

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CABINET

LES ALLÉGATIONS FAITES CONTRE UN ANCIEN MINISTRE—LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre a dit hier que les médias et l'opposition avaient «condamné et exécuté» son ancien ministre «sans avoir la preuve» de sa culpabilité.

N'est-il pas vrai que, le 18 janvier 1987, avant même que l'opposition ait posé une seule question, le premier ministre lui-même a dit que l'ancien ministre était renvoyé en raison de certains faits relatifs à des transactions immobilières concernant l'usine Oerlikon?

N'est-il pas vrai aussi que les allégations contre l'ancien ministre ont été faites non pas par l'opposition, mais par les conseillers du premier ministre? N'est-il pas vrai aussi que le premier ministre lui-même a fait appel à la GRC et ensuite . . .

M. le Président: A l'ordre. J'hésite à . . .

M. Shields: C'est une question à la Sheila Copps.

M. le Président: Je demande aux ministériels de rester calmes. La question n'est pas facile et je vais tenter de la traiter à la satisfaction de tous les députés. J'hésite beaucoup à interrompre le très honorable député, mais je tiens à rappeler une chose à la Chambre.

L'ancien ministre dont on parle vient d'être acquitté par un jury de toutes les accusations qui pesaient contre lui. Cela ne veut pas dire cependant, qu'on ne peut pas poser de questions au gouvernement sur son administration ou sur un autre sujet.

Je sais que le très honorable député comprendra mon intervention parce qu'il ne s'agit pas vraiment d'un avertissement. Cependant, je voudrais que les questions posées à ce propos soient formulées avec prudence et qu'elles portent sur l'administration du gouvernement et surtout sur des sujets sur lesquels le gouvernement a la responsabilité de répondre. Je ne voudrais pas qu'on tente de refaire ici le procès d'un député qui a déjà été acquitté par un jury. La parole est au chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le député d'Oshawa et moi acceptons sans réserve le verdict du jury. Nous nous plaignons aujourd'hui devant Votre Honneur de ce que le premier ministre tente de réécrire l'histoire.

Des voix: Très juste!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je limiterai mes questions strictement aux déclarations du premier ministre.

Encore une fois, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire s'il n'est pas vrai que le premier ministre a ensuite convoqué une conférence de presse . . .

M. McDermid: Est-ce tout ce que vous avez à dire, Turner?

M. Riis: Il n'y a pas de quoi rire.

M. McDermid: Il n'a pas posé une question sur l'économie depuis des mois.

M. Broadbent: Quand vous serez revenu de ce côté-ci, vous pourrez poser toutes les questions que vous voudrez.

M. le Président: A l'ordre! Le chef de l'opposition a dit clairement qu'il acceptait l'intervention de la présidence à cet égard et qu'il allait continuer en tenant compte de ma mise en garde. J'ai donné la parole au chef de l'opposition. Il a le droit de poser sa question, et tous les députés devraient faire preuve de courtoisie et lui laisser la chance de le faire. Le chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous ne nous laisserons pas dissuader de poser cette question au vice-premier ministre.

N'est-il pas vrai que, lors de cette conférence de presse, le premier ministre a annoncé que l'ancien ministre faisait l'objet d'une enquête menée par la GRC et n'est-il pas vrai que le premier ministre a exigé la démission du ministre pour des raisons de «morale publique», comme il a dit à la conférence de presse? N'est-il pas vrai que le premier ministre a ensuite dit au Parlement le jour suivant, soit le 19 janvier, et je cite le hansard, que la question «pourrait être une affaire sérieuse mettant en cause la morale, peut-être la morale publique, le droit pénal, etc.»?

• (1420)

Pourquoi le premier ministre s'en prend-il à des innocents? Pourquoi blame-t-il les médias et l'opposition pour des déclarations qu'il a faites durant cette fin de semaine au sujet de son ancien ministre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je crois que ce qui est important relativement à cette question, c'est que l'esprit du code ait été respecté, et le premier ministre a agi de façon que cet esprit soit respecté. Il a affirmé que l'absence des droits de propriété était une lacune regrettable et que le principe sur lequel repose la liberté de gagner sa subsistance dans la charte est dévalorisé si on ne peut simplement conserver, acheter ou vendre. Il a déclaré: «C'est tout simplement le sens commun.» Comment le député de Kitchener peut-il accepter que cette nouvelle théorie au sujet des droits d'exposition soit insérée dans le projet de loi mais sans révision afin de pouvoir s'assurer qu'on n'empiète nullement sur ce principe sacré qu'il juge si important, soit l'acquisition des droits de propriété pour les Canadiens? Ce sont des questions très importantes pour les députés conservateurs de l'arrière-plan qui sont très attachés à ces droits de propriété, pour les députés en général et même pour nos gouvernements provinciaux. Je constate que le secrétaire parlementaire écoute attentivement mes remarques.

[*Français*]

LES ALLÉGATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le premier ministre pense que l'ex-ministre d'État (Transports) a été la victime d'une chasse aux sorcières, il devrait commencer par se regarder lui-même. Quand le premier ministre a congédié l'ex-ministre et quand le premier ministre a appelé la GRC, il y a un an, il ne l'a pas fait sur la foi d'allégations, soit de l'opposition, soit des médias, mais plutôt en se basant sur ce qu'il a appelé des faits. Maintenant, il essaie de faire croire que les faits de l'année dernière ne sont plus aujourd'hui que le produit de l'imagination des médias et de l'opposition. Est-ce que le vice-premier ministre peut nous dire quelles allégations d'acte criminel auraient été faites, soit par la presse, soit par l'opposition, soit ici à la Chambre ou soit en dehors de la Chambre? Donnez-nous ces allégations. Ou est-ce que le vice-premier ministre va dire à son chef, le premier ministre du Canada, de se sermonner lui-même sur ce point, plutôt que de faire la morale aux autres?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le premier ministre avait dit à ce moment, je ne me souviens pas de ses paroles exactes, mais il avait dit en substance que des renseignements portés à son attention pouvaient constituer la base d'un conflit d'intérêts. C'est pour cette raison qu'il a agi. Je suis surpris que le très honorable chef de l'opposition s'oppose à ce point aux mesures que le premier ministre a prises. Elles prouvaient pourtant non seulement que le Code existait, mais que le premier ministre était disposé à agir rapidement et avec fermeté. Il devrait l'applaudir pour cela.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous ne nous plaignons pas que le premier ministre ait demandé à la police de s'occuper de l'affaire ou ait pris les autres mesures que j'ai mentionnées tout à l'heure. Nous nous plaignons parce qu'il a essayé hier de récrire l'histoire et de faire porter le blâme pour toute cette affaire sur les médias et l'opposition à la Chambre des communes. Voilà le problème.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais dire aux députés d'en face que je n'aurais pas soulevé cette question à la Chambre si le premier ministre n'avait pas fait ces déclarations hier. C'est la vérité.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Permettez-moi . . .

M. McDermid: La meute a un nouveau chef.

M. Gauthier: Vous m'avez l'air nerveux, là-bas.

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition a la parole.

LES PERSONNES EXEMPTÉES DU PROJET DE LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, à propos de la loi qui a trait à ces questions, à savoir, le projet de loi sur les conflits d'intérêts présenté hier par le premier ministre, le vice-premier ministre peut-il expliquer pourquoi tout règlement proposé par la nouvelle commission des conflits d'intérêt devrait d'abord être approuvé par le Cabinet, soit par les gens mêmes qui nous ont mis dans cette situation fâcheuse?

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Regardez autour de vous.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi Dalton Camp, le premier secrétaire du premier ministre, son chef de cabinet et son personnel politique ne sont-ils pas visés par les nouvelles règles alors qu'ils l'étaient par les anciennes? Pourquoi ceux qui travaillent en coulisse, au cabinet du premier ministre, seront-ils exemptés de la loi?

Je demande également au vice-premier ministre d'expliquer pourquoi le projet de loi ne contient rien sur les marchés gouvernementaux, les appels d'offres pour ces marchés, la publicité gouvernementale, le lobbying et le favoritisme pratiqué par le parti conservateur depuis son arrivée au pouvoir?

• (1425)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur

le Président, premièrement, je rappelle au député que le Parlement est déjà saisi d'un projet de loi sur le lobbying. Le chef de l'opposition veut-il laisser entendre dans le préambule de sa question que l'opposition n'a pas lancé d'allégations et d'accusations non fondées à la Chambre? Veut-il le laisser entendre? Si oui, c'est qu'il a été distrait, qu'il n'a pas écouté ou encore qu'il a la mémoire bien courte. Cela a été monnaie courante au cours de cette session-ci, monsieur le Président.

M. Gauthier: Ce n'est pas vrai.

M. Turner (Vancouver Quadra): Étayez vos dires.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je trouve également bien étrange que le chef de l'opposition, tout en condamnant le projet de loi déposé hier laisse entendre qu'il se contenterait d'améliorer et de renforcer les lignes directrices sur les conflits d'intérêts. Nous légiférons sur la question.

LES DISPOSITIONS RÉGISSANT LES FIDUCIES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre. Le gouvernement n'a nullement légiféré, il a présenté un projet de loi. A l'instar de la mesure sur le lobbying, celle-ci peut être mise indéfiniment en veilleuse.

Voici ce que je veux demander au vice-premier ministre. Pourquoi son projet de loi sur les conflits d'intérêts comporte-t-il une mesure rétrograde sur la question des fiducies? D'après le paragraphe 10(2) du projet de loi, le conjoint ou le président de circonscription peut administrer une fiducie, comme cela s'est fait et se fait en vertu des lignes directrices actuelles du gouvernement, alors qu'en vertu de la législation ontarienne une fiducie doit être totalement indépendante du ministre et les fiduciaires doivent être des particuliers ou des sociétés également indépendants du ministre. Pourquoi ce pas en arrière?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, d'après cette question, j'en déduis que les députés de l'opposition seraient prêts à étudier cette mesure sur-le-champ. Si c'est le cas, je suis sûr que nous pourrions nous arranger. Qu'ils joignent les actes à la parole.

En ce qui concerne la disposition à laquelle le député fait allusion, il s'apercevra, s'il lit le projet de loi attentivement, que de telles dispositions ne peuvent être prises qu'avec le consentement et la permission expresse de la commission.

LA DIVULGATION DES BIENS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, pourquoi le Règlement approuvé par le Cabinet comporte-t-il un pouvoir discrétionnaire permettant aux fiduciaires de ne pas être totalement indépendants? Comment justifier une telle disposition?

Pourquoi n'exige-t-on pas la divulgation des biens, comme le juge Parker qui a enquêté sur l'affaire de l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale l'a recommandé et comme l'Ontario l'a déjà prévu dans sa législation?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, les modalités régissant les fiducies peuvent seulement être établies avec l'approbation, l'aval et la recommandation d'une commission indépendante.

En ce qui concerne la divulgation, manifestement tous les éléments doivent être communiqués à la commission, laquelle prend une décision.

Si le député, qui se pose en grand défenseur des libertés civiles, voulait bien se reporter à l'article 31, il constaterait que la commission tiendra compte de la nécessité de trouver un juste milieu entre l'intérêt du public qui doit être informé et celui du représentant concerné qui peut prétendre à une protection raisonnable de sa vie privée. Je suis surpris que le député s'en offusque.

* * *

[*Français*]

PETRO-CANADA

LA VENTE D'ACTIONS AUX ÉTRANGERS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a pas répondu clairement aux questions concernant l'avenir de Petro-Canada, ni à la Chambre, ni à l'extérieur. Pour les Canadiens, il est tout à fait inacceptable de privatiser Petro-Canada et il est tout à fait inacceptable de vendre les actions aux étrangers. Le vice-premier ministre voudrait-il assurer les Canadiens que le gouvernement canadien n'a pas l'intention de vendre les actions de Petro-Canada aux étrangers?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré à diverses occasions que Petro-Canada ne serait privatisée que si la chose correspondait aux meilleurs intérêts du public canadien. Aucune décision n'a été prise au sujet de la privatisation de Petro-Canada. Si une telle décision était prise, elle serait annoncée en temps opportun.

• (1430)

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais dire au vice-premier ministre, avec tout le respect que je lui dois, que le gouvernement aurait avantage à être plus cohérent. D'après un rapport diffusé dans la presse hier, et que n'a pas nié le ministre de l'Énergie, ce dernier a déclaré en entrevue que Petro-Canada financerait à l'avenir son expansion en vendant des actions. Si ça ce n'est pas de la privatisation, je me demande bien ce que c'est.

Je veux demander maintenant au vice-premier ministre s'il est en train de dire à la Chambre que le gouvernement n'a pas pris la décision de vendre au public des actions de Petro-Canada. Dans l'affirmative, de quoi parlait donc le ministre de l'Énergie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Cela est exact, monsieur le Président. Comme je l'ai déjà fait savoir, aucune décision n'a été prise à cet égard.

LES CONSÉQUENCES DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): J'accepte les affirmations du vice-premier ministre comme une correction des propos que le ministre de l'Énergie a tenus publiquement auparavant.

Le vice-premier ministre hoche la tête. C'est ce que j'ai compris. S'il veut préciser sa pensée, je lui en serais reconnaissant, et les députés aussi, j'en suis sûr.

D'après ce que je comprends, le ministre n'a pas opposé de démenti à l'extérieur de la Chambre. D'après les journaux d'hier, il aurait parlé de vente d'actions. Le vice-premier ministre dit qu'il n'en est rien.

Si le gouvernement n'a pas encore pris de décision, le vice-premier ministre ou la ministre du Commerce extérieur voudraient-ils confirmer que, selon une disposition du projet d'accord commercial avec les États-Unis, le gouvernement du Canada doit annoncer dès le départ que ces actions seront réservées aux Canadiens, parce qu'il ne pourra pas le faire plus tard?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre chargée de la Privatisation, je puis assurer à la Chambre qu'il a été tenu compte de cet aspect dans les négociations sur le libre-échange. Notre droit de privatiser, de détenir des parts au nom des Canadiens ou de restreindre la propriété aux Canadiens reste intact.

M. Broadbent: Ce n'est pas ce que votre collaborateur a affirmé ce matin.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LES DROITS ACQUIS DES FRANCOPHONES DE LA SASKATCHEWAN—ON DEMANDE DE L'AIDE À LA TRADUCTION DES LOIS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la Cour suprême, aujourd'hui, dans une décision historique, a confirmé les droits acquis depuis 1905 des Canadiens d'expression française vivant en Saskatchewan. De la décision rendue aujourd'hui, je vais lire simplement une phrase:

> Les lois de la Saskachewan, en vertu de la loi constitutive de la province, la *Loi sur la Saskatchewan*, doivent être adoptées, imprimées et publiées en français et en anglais. Étant donné que les lois de la Saskatchewan n'ont pas été adoptées suivant le mode et la forme requis par la loi constitutive, il s'ensuit qu'elles ne sont pas valides.

Ma question au vice-premier ministre est celle-ci: Étant donné les précédents établis tant au Manitoba qu'au Nouveau-Brunswick, étant donné que le palier fédéral a toujours appuyé les provinces dans leurs efforts continus pour essayer de «bilinguiser» les services tant législatifs que juridiques, est-ce que le gouvernement fédéral est disposé à offrir, aujourd'hui, parce qu'il y a un élément d'urgence dans cette question, est-ce qu'il est disposé à offrir à la province de Saskatchewan toutes les ressources humaines et financières afin d'aider à la traduction de toutes les lois adoptées en Saskatchewan, en anglais seulement, depuis 1905?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, ce n'est pas une affaire dans laquelle le gouvernement du Canada pouvait intervenir, car il s'agissait de questions provinciales relevant strictement de la compétence provinciale.

Naturellement, nous nous intéressons au principe du bilinguisme au Canada et nous l'appuyons. Si la Saskatchewan désire notre aide, nous ferons certainement tout notre possible pour nous assurer qu'elle donne suite au jugement. Cependant, c'est la province qui devra décider de ce qu'elle fera.

LA TRADUCTION DES LOIS DE LA SASKATCHEWAN—ON DEMANDE L'AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre ou au ministre suppléant de la Justice. Vu que la province de Saskatchewan a adopté la résolution du lac Meech, et était même l'une des premières à le faire; vu que la Chambre a également adopté la résolution; vu l'esprit de cette résolution qui dit sans équivoque que le gouvernement fédéral et les provinces protégeront les droits des minorités, le gouvernement est-il prêt à garantir maintenant qu'il fera tout son possible pour aider la Saskatchewan à se conformer généreusement aux exigences de la Cour suprême du Canada, c'est-à-dire à traduire toutes les lois de la province?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada n'a certainement rien à faire pour qu'une province respecte ce que la Cour suprême juge être la loi.

Nous pouvons nous attendre à ce que la province de Saskatchewan respecte la décision de la Cour suprême du Canada, tout comme nous nous conformons aux décisions de cette Cour. Si elle a besoin de notre aide, l'attitude et la politique du premier ministre sont bien connues et je suis sûr que nous coopérerons.

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT CONTRE LES ORGANISATIONS NOIRES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement sud-africain a encore manifesté sa violente résistance pathologique à toute participation démocratique des Noirs dans ce pays.

Le vice-premier ministre pourrait-il indiquer à la Chambre quelles mesures le gouvernement a maintenant l'intention de prendre, en dehors des beaux discours, pour remédier à la situation qui règne en Afrique du Sud et qui prouve l'impossibilité d'un règlement pacifique dans ce pays?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, vous savez sans doute que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est souffrant, mais je lui ai parlé aujourd'hui de cette question.

Il s'est déjà mis en rapport avec certains ministres des Affaires étrangères du Commonwealth pour décider d'une réponse efficace à cette décision de l'Afrique du Sud. Le Canada naturellement condamne énergiquement les nouvelles limitations imposées par le gouvernement sud-africain.

La Chambre peut respecter et reconnaître, je pense, les efforts exceptionnels déployés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos de cette question de l'apartheid.

ON DEMANDE QUE LE CANADA IMPOSE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES COMPLÈTES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, toute la politique du gouvernement a été fondée sur l'hypothèse que le gouvernement sud-africain pourrait être capable de traiter avec les Noirs de ce pays. Cela ne va pas se produire maintenant. Le premier ministre a annoncé qu'il allait imposer à l'Afrique du Sud des sanctions diplomatiques et économiques complètes.

Le gouvernement va-t-il maintenant convoquer l'ambassadeur d'Afrique du Sud pour lui faire connaître notre condamnation absolue de son gouvernement, rappeler l'ambassadeur canadien en Afrique du Sud et mettre en oeuvre immédiatement des sanctions économiques complètes contre ce pays?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà déclaré qu'à son avis les mesures prises par l'Afrique du Sud étaient une invitation à la violence. Il s'est efforcé avec les ministres des Affaires extérieures du Commonwealth de trouver une solution efficace à ce problème. A mon avis, ses actions en ce qui concerne la répugnance du Canada à l'égard de l'apartheid n'ont pas besoin d'explications.

Quant à notre protestation diplomatique et au rappel de notre ambassadeur, je ferais remarquer au député que le Canada continue à appuyer les opposants de l'apartheid. La meilleure façon de le faire est de conserver nos relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud.

LA RUPTURE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre qui remplace aujourd'hui le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est bien évident qu'il n'est pas question pour l'Afrique du Sud de tenir un dialogue sincère en vue de l'établissement d'un gouvernement représentatif et non racial.

Le ministre a déclaré récemment avoir en réserve l'autorisation du Cabinet d'imposer d'autres sanctions si nécessaire. Le gouvernement fédéral n'est-il pas d'avis que le temps est venu d'imposer ces sanctions, qu'il est temps, comme le proposait tout à l'heure le chef de l'opposition, de rompre immédiatement toutes relations commerciales et diplomatiques avec l'Afrique du Sud? Pourquoi ne le fait-on pas?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu à cette question. J'ai fait valoir qu'il ne serait pas très utile ni efficace, à notre avis, de rompre nos relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Nous sommes mieux en mesure de faire valoir notre position contre l'apartheid en entretenant ces relations plutôt qu'en y mettant fin. J'ai déjà dit à la Chambre que la maladie n'avait pas empêché le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de téléphoner à ses collègues des autres pays membres du Commonwealth pour discuter des mesures mêmes que propose le député.

• (1440)

Nous avons toujours agi en accord avec nos collègues du Commonwealth, et c'est ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures continue de faire.

J'estime que la Chambre devrait attendre qu'il revienne et soit en mesure de l'informer des résultats de ces discussions.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je rappelle à la ministre que c'est le premier ministre qui déclarait récemment que si aucun progrès n'était accompli ou que si les chances de progrès étaient nulles, il romprait les relations diplomatiques. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons le sentiment que la situation stagne depuis déjà longtemps. Les conservateurs sont peut-être lents à comprendre que leurs négociations en vue de l'établissement d'un gouvernement représentatif et non racial n'aboutiront à rien.

Par conséquent, je demanderai à nouveau à la ministre de faire savoir au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que le temps n'est plus aux paroles mais à l'action. Si le gouvernement est disposé à faire preuve de fermeté dans cette affaire, ce serait pure hypocrisie de sa part que d'attendre plus longtemps.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois avoir rempli une fonction très utile en informant la Chambre de la position dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) m'a fait part ce matin, des mesures qu'il entend prendre et du fait qu'il va rendre compte à la Chambre à son retour de ses délibérations avec les secrétaires aux Affaires étrangères des autres pays du Commonwealth. Je crois que cela vaut mieux que les belles paroles que nous servent les députés de l'opposition.

Questions orales

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LES DISPOSITIONS PRISES PAR UN INDIVIDU CONDAMNÉ POUR TERRORISME EN VUE DE QUITTER LE PAYS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier, il a affirmé à la Chambre, ainsi qu'en témoigne le hansard à la page 13081, que «le SCRS ne s'est en rien occupé des dispositions prises pour ce voyage ni de l'affaire en question». Il parlait du départ avorté de M. Mohammad. Or, d'après les journaux, deux agents du SCRS se sont présentés au bureau de la GRC, à l'aéroport Pearson, à cinq minutes près de l'arrivée de M. Mohammad, d'où ils ont été chassés par la GRC. D'autre part, l'avion de M. Mohammad venait à peine de décoller que presque tous les journaux canadiens en étaient informés, de même que le service de renseignement britannique.

Par conséquent, le ministre maintient-il toujours que le SCRS ne s'est en rien occupé de cette affaire, ou préfère-t-il s'informer davantage afin de pouvoir dire à la Chambre quel a été au juste le rôle du SCRS dans cette affaire?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux qu'on me pose cette question car je me suis, effectivement, renseigné davantage à la suite de ces reportages.

Après m'être entretenu ce matin avec le sous-commissaire de la GRC et le directeur du SCRS, je suis à même de confirmer que, selon ces personnes, le SCRS ne s'est pas occupé des dispositions du voyage, qu'il n'a en rien contribué à leur échec et, enfin, que le SCRS n'a donné aucun tuyau aux journalistes ou à qui que ce soit à propos de ce voyage et des dispositions en question.

LA POSSIBILITÉ D'UNE ENTENTE AVEC LE SERVICE SECRET DE L'ÉTAT D'ISRAËL

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire qui découle d'un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa, selon lequel, une heure après le décollage de l'avion de M. Mohammad, Radio Israël aurait téléphoné au bureau de M. Clayton Ruby, l'avocat de M. Mohammad, pour lui demander des renseignements à propos du départ de ce dernier.

Le ministre peut-il nous dire si, en conformité de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS avait conclu une entente quelconque avec le Mossad, le service secret de l'État d'Israël, pour échanger des renseignements de ce genre?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député doit assurément savoir que nous ne divulguons pas nos ententes en matière de renseignement de sécurité . . .

Des voix: Vous n'avez pas à le faire.

M. Kelleher: . . . ou encore les accords que nous concluons avec d'autres pays au sujet de l'échange de renseignements, mais, quoi que nous fassions, je puis confirmer à la Chambre que ces dispositions sont conformes au mandat donné au SCRS en vertu de la loi.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ESTONIE—LA RECONNAISSANCE DU CONSUL GÉNÉRAL HONORAIRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre qui répond pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, c'était le 70e anniversaire de la création de l'Estonie libre. Bien que, à l'heure actuelle, l'Estonie soit occupée par l'Union soviétique, les États-Unis et l'Australie reconnaissent officiellement tous deux les consuls honoraires non seulement de l'Estonie, mais aussi de la Lettonie et de la Lithuanie. Le Canada, pour sa part, réfléchit à la question depuis 1972.

La ministre pourrait-elle expliquer à la Chambre pourquoi le Canada ne reconnaît toujours pas ces consuls généraux honoraires? Pourquoi a-t-il fallu quelque 16 ans pour y réfléchir? Éprouverions-nous des difficultés d'apprentissage ou bien manquerions-nous de courage?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les Canadiens se joignent tous à leurs concitoyens d'origine estonienne pour célébrer l'anniversaire de l'indépendance de ce pays en 1918 et je félicite le député de nous avoir signalé le fait.

Quand à la question précise qu'il me pose, je ne puis que répéter ce qu'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à savoir que l'on examine ce dossier. Je ne manquerai cependant pas de lui transmettre la question.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LA TENTATIVE D'UN TERRORISTE RECONNU DE QUITTER LE PAYS—LA PRÉSENCE D'AGENTS À L'AÉROPORT DE TORONTO

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse également au solliciteur général, porte sur la rumeur selon laquelle le Service canadien du renseignement de sécurité aurait intentionnellement fait avorter le départ volontaire de M. Mohammad.

A la suite de la question du député de Spadina, je voudrais poser au ministre la question suivante: étant donné que deux agents du Service canadien du renseignement de sécurité ont été envoyés à l'aéroport de Toronto et ont rencontré M. Mohammad et les deux agents de la GRC qui l'accompagnaient avant son départ, le ministre pourrait-il faire la lumière sur toute cette affaire et nous expliquer le rôle précis joué par le Service canadien du renseignement de sécurité après qu'il eut été mis au courant du plan du ministre de l'Emploi et de l'Immigration tendant à laisser partir M. Mohammad de son plein gré?

Quelles suites le Service a-t-il données à toute cette affaire? A-t-on fait rapport au directeur, au ministre? Le Service . . .

M. le Président: Le député a posé sa question très directement, et selon moi, le ministre l'a parfaitement comprise.

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, cela ne me surprend pas d'apprendre que deux agents du Service canadien du renseignement de sécurité se trouvaient à l'aéroport. Le fait est qu'on retrouve là un bureau du Service tout près de celui de la GRC où M. Mohammad était, semble-t-il, séquestré.

Une voix: Se sont-ils parlé?

M. Kelleher: Les agents du Service canadien du renseignement de sécurité ont, en fait, discuté avec certains agents de la GRC, mais je pourrais ajouter que les choses ne se sont absolument pas passées comme on le prétend dans le numéro du *Globe and Mail* de ce matin, selon mes sources.

A la suite de ma rencontre de ce matin avec le sous-commissaire et le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité, je peux confirmer que le Service n'a absolument rien fait pouvant contribuer à l'échec de l'opération.

M. Marchi: Monsieur le Président, le fait est que le ministre ignore absolument ce qui se passe au sein de son ministère et ferait mieux de . . .

M. le Président: Le député attache beaucoup d'importance à cette question et il a, bien entendu, de bonnes raisons pour cela. Je l'invite à poser sa question.

ON DEMANDE SI D'AUTRES PAYS ADMETTRAIENT L'INDIVIDU EN CAUSE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, permettez-moi de poser une question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Étant donné que toute la procédure d'expulsion de M. Mohammad se révèle être extrêmement complexe et coûteuse et propre à nous mettre dans l'embarras, et étant donné qu'en fin de compte, il faudra trouver un pays disposé à accepter M. Mohammad, le ministre pourrait-il nous préciser si le gouvernement a pris la précaution de se mettre en rapport avec des gouvernements étrangers, afin de voir quels pays pourraient être prêts à recevoir M. Mohammad, au cas où l'on déciderait, en définitive, de l'expulser? Dans l'affirmative, quelle réponse a-t-il reçue jusqu'à maintenant? Dans la négative, ne croit-il pas qu'il devrait le faire dès maintenant, afin d'éviter un cauchemar coûteux à la fin de cet exercice extrêmement long et embarrassant pour tous les Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que le processus de déportation d'une personne comme M. Mohammad n'est pas une question d'argent, c'est une question de processus. Et je rappelle au député que nous sommes en processus de déportation depuis un mois.

M. Mohammad a sollicité de notre part une collaboration pour quitter par lui-même, et il avait le droit de le faire. Ceci n'a pas réussi. Pour le moment, toutes les énergies doivent être orientées vers le processus de déportation. Lorsque l'ordre—s'il y a une déportation—sera prononcé, à ce moment-là, nous verrons de quelle façon nous procéderons.

Monsieur le Président, encore une fois, on pourrait dire dans ce cas-ci que c'est mettre la charrue devant les boeufs.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

LA PRIVATISATION POSSIBLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il semble y avoir une sérieuse contradiction entre ce qu'il a dit aujourd'hui et ce que le ministre de l'Énergie a déclaré hier à la presse. A propos de la privatisation de Petro-Canada, le ministre de l'Énergie a en effet déclaré hier:

> Il s'agit de savoir quand nous le ferons, non si nous le ferons.

Le vice-premier ministre a dit aujourd'hui qu'aucune décision n'a été prise. Le ministre de l'Énergie a déclaré pour sa part qu'il ne s'agit pas de savoir si le gouvernement privatisera Petro-Canada mais quand il va le faire.

Le vice-premier ministre fera-t-il maintenant ce qui s'impose et nous expliquera-t-il clairement qui, de lui ou du ministre de l'Énergie, nous pouvons croire à ce sujet?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, vous pouvez nous croire tous les deux. Si le député s'était donné la peine de relire ce qui a été dit hier à la Chambre des communes, il aurait vu, comme en fait foi le hansard à la page 13078, que le ministre a dit ceci:

> Voilà pourquoi, sans que le Cabinet ait pris de décision pour l'instant, la question de Petro-Canada est toujours à l'étude, aussi bien dans mon ministère que dans les autres institutions de l'État.

Et le ministre a encore dit ceci, comme on peut le lire à la page 13079:

> . . . je tiendrais à faire remarquer que le gouvernement actuel prendra une décision concernant la privatisation de Petro-Canada lorsque le gouvernement croira qu'il est dans l'intérêt du Canada et des Canadiens de privatiser Petro-Canada.

J'ai déjà répondu la même chose, monsieur le Président.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Comme il le sait sans doute, la veille même du jour où ont été prononcées les paroles qu'il vient de citer, le ministre de l'Énergie a déclaré à Calgary que le gouvernement avait l'intention de privatiser Petro-Canada. Il a déclaré hier à l'extérieur de la Chambre que telle était l'intention du gouvernement, et que ce n'était qu'une question de temps avant qu'on ne l'annonce.

Le vice-premier ministre aura-t-il l'honnêteté et la franchise de dire aux Canadiens que le gouvernement a bien l'intention ou non de privatiser Petro-Canada? Il faut que le gouvernement soit franc à ce sujet.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, pourquoi le député ne débouche-t-il pas ses oreilles? J'ai dit, tout comme l'a fait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qu'aucune décision n'avait été prise. Quand ce sera dans l'intérêt public de privatiser Petro-Canada, si on juge que ça l'est, on prendra une décision. Et quand on aura pris une décision, on l'annoncera.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS L'EST DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale je voudrais adresser ma question au vice-premier ministre.

Hier, le ministre de l'Expansion industrielle régionale s'est rendu à Montréal pour annoncer le Programme de relance de l'est de Montréal après près de trois ans d'études et deux rapports. Le ministre n'a rien dit aux Montréalais en ce qui regarde les fermetures d'usines, il n'a rien dit pour le Vieux-Port de Montréal, pour l'expansion du port de Montréal, il n'a rien dit non plus pour les milliers de travailleurs âgés qui ont perdu leurs emplois à la suite de fermetures d'usines.

Ma question au vice-premier ministre est la suivante: Comment le gouvernement conservateur pense-t-il être en mesure de solutionner les problèmes d'emplois dans l'est de Montréal avec un maigre 7 millions de dollars cette année, alors que le gouvernement du Québec était disposé à mettre 106 millions de dollars, et la Ville de Montréal, 90 millions de dollars?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, le député pourait également ajouter que le gouvernement du Québec étalait ces 106 millions de dollars sur une période de trois ans et que ces 106 millions n'étaient pas seulement de «l'argent frais» non plus.

De quelle façon pourra-t-on aider l'est de Montréal? D'abord, rappelons au parti libéral que cela a commencé en 1981, pour autant que je sache, et que durant les trois années, de 1981 à 1984, le gouvernement fédéral d'alors n'a pas fait grand-chose.

Si nous regardons la situation depuis 1984, des progrès notables ont été faits. Et ce que nous trouvons étrange de ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président, c'est que lorsqu'on veut essayer de développer l'est de Montréal et qu'on se donne des outils, et là je pense aux outils de la réforme fiscale, je pense à l'assainissement du climat économique et à l'outil important qu'est l'Accord de libre-échange que le parti libéral devrait appuyer; cela serait en faveur de l'est de Montréal.

L'IMPORTANCE D'AIDER LES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le ministre ne comprend pas le problème de l'est de Montréal. Quand il y a des milliers de travailleurs qui sont sans emploi, évidemment, ce n'est pas l'Entente de libre-échange qui peut apporter d'autres fermetures d'usines qui va règler leur problème.

Monsieur le Président, je voudrais poser une question concernant le développement économique régional dans son ensemble. Hier, le ministre s'est rendu seul à Montréal. Il n'a pas fait son annonce en coordination avec les efforts du gouvernement provincial et du gouvernement municipal.

Est-ce que le gouvernement conservateur entend appliquer la même tactique aux régions périphériques et présenter des programmes fédéraux complètement indépendants de l'action du gouvernement du Québec ou de celle des municipalités, comme cela a été mentionné à deux reprises par les ministres québécois Marc-Yvan Côté et Gil Rémillard?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, est-ce que j'ai besoin de dire au parti libéral qu'on n'a pas de leçon à recevoir de lui en matière de relations fédérale-provinciales, surtout avec le gouvernement du Québec.

Lorsqu'on regarde la situation, et la position du gouvernement est claire, la stratégie de développement économique pour le Québec va être discutée entre le ministre de l'Expansion industrielle régionale et le ministre québécois, bientôt. Depuis les trois dernières années, monsieur le Président, lorsqu'on regarde les relations Québec-Ottawa, si ma mémoire est bonne, le député de Laval-des-Rapides s'en plaignait récemment; ces relations-là sont excellentes et on va continuer à travailler en coopération avec la ville de Montréal.

[*Traduction*]

M. le Président: Avant que le député de Skeena ne pose des questions, je signale que ses collègues et d'autres députés attendent toujours leur tour. Je voudrais que d'ici la fin de la période des questions, les questions soient brèves et très pertinentes. Le député a la parole.

LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

LES RÉSOLUTIONS CONCERNANT LES AUTOCHTONES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Comme il le sait, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies examine aujourd'hui trois questions importantes pour les autochtones du Canada: que 1992 soit désignée Année internationale des droits des autochtones; la préparation de normes internationales sur la façon de traiter les peuples autochtones et l'opportunité de charger un dignitaire des Nations Unies d'examiner les traités et de faire un rapport à leur sujet.

Le vice-premier ministre peut-il dire sans équivoque à la Chambre que le Canada adhère à ces trois principes?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, le Canada approuve les travaux importants du groupe de travail des populations autochtones qui prépare des normes générales sur les droits des autochtones. Le Canada trouve qu'à en juger d'après la façon dont il se présente actuellement, le projet d'étude sur les traités détournera l'attention et certaines ressources de la portée universelle des travaux de ce groupe de travail. L'étude sur les traités envisagée ne concernerait qu'un très petit nombre de pays . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Valcourt: Les libéraux ne s'intéressent peut-être pas au sort des autochtones mais ils devraient au moins avoir la courtoisie d'écouter.

Le Canada trouve qu'il serait préférable de demander au groupe de travail d'examiner de plus près ce projet ou de l'étoffer.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. J'ai écouté le ministre qui vient de répondre et il sait sûrement que ces trois principes ne seront pas mis en application d'ici au moins quatre ans. Si à cela nous ajoutons les indications contenues dans le budget des dépenses déposé cette semaine—réductions relatives aux réclamations globales, à la fiducie et aux réserves territoriales, à l'expansion économique et à l'autonomie politique des autochtones—c'est évident que la politique d'assimilation du gouvernement conservateur est identique à celle qu'on préconisait dans le rapport du Groupe de travail Nielsen, version des années 1980 du massacre des bisons.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, puisque le député fait allusion au budget des dépenses, peut-être voudrait-il expliquer aux autochtones et à tous les autres Canadiens pourquoi lui et son parti ont voté contre l'allocation de quelque 29 millions de dollars en dépenses additionnelles relatives au développement socio-économique et à l'autonomie politique des autochtones.

Qu'il explique cela aux Canadiens, monsieur le Président.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA RÉGION DE L'OUEST—LES POSTES DE CADRES SUPÉRIEURS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 29 juin dernier, j'ai posé une question à la Chambre, à laquelle le vice-premier ministre a répondu, au sujet du projet qu'avait le CN de supprimer un certain nombre de postes de cadres supérieurs dans l'Ouest. Le vice-premier ministre m'a alors répondu en citant un communiqué de presse indiquant ceci:

> «Au contraire, le CN maintiendra—et à certains égards, accroîtra probablement—sa présence régionale, surtout dans l'ouest du pays . . . »

Aujourd'hui, le vice-président régional, M. Campbell, a confirmé que 296 emplois du CN allaient être supprimés à Winnipeg et à Edmonton. Une fois de plus, le gouvernement n'honore pas ses promesses.

• (1500)

Compte tenu des déclarations de son collègue, le ministre des Transports est-il prêt à réexaminer la décision du CN et à la rejeter, car elle va à l'encontre des affirmations du gouvernement et de la nécessité de maintenir une présence fédérale dans l'Ouest?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est vraiment regrettable. Le député n'a pas posé beaucoup de questions sur les transports, mais il se trompe tout autant dans ce domaine que dans l'autre. En général, il fulmine à propos du libre-échange.

Des voix: Règlement!

M. Crosbie: Si vous pouvez parler pendant des heures, pourquoi pas moi?

M. le Président: Parce que je peux intervenir. Je prie le ministre de répondre à la question.

M. Crosbie: Oui, monsieur le Président. Le CN a l'intention de supprimer environ 1 020 postes de cadres dans tout le Canada d'ici le milieu de 1988. Pour cela, il a mis en place un programme spécial de cessation d'emploi et de retraite anticipée et ne remplace pas les gens qui partent. Ce programme ne concerne pas uniquement l'Ouest, mais tout notre pays.

Le CN essaie de comprimer les effectifs, en administration et en gestion, d'environ 10 p. 100. Cette initiative fait partie de son programme général de compression qui devrait lui permettre de s'aligner sur les niveaux de productivité des autres sociétés ferroviaires nord-américaines. C'est donc là une initiative suivie. Le CN a fait la même chose l'année dernière ainsi que lorsque les députés d'en face étaient au pouvoir.

Il n'y a pas de complot contre l'Ouest du Canada. En fait, la majeure partie des activités du CN s'effectuent dans l'Ouest, car c'est là que se font les affaires aujourd'hui. C'est également là qu'il va continuer à intensifier ses efforts.

ON DEMANDE DE RÉEXAMINER LE PROGRAMME DU CN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la dernière observation du ministre. S'il est vrai que 70 p. 100 du volume des activités du CN s'effectuent dans l'Ouest, pourquoi va-t-on y supprimer 300 emplois en administration et en gestion? Pourquoi le ministre ne veut-il pas réexaminer le programme de réductions et de compressions du CN afin d'honorer les engagements pris par son collègue en juin? Pourquoi le ministre s'en prend-il à l'Ouest?

M. le Président: Le député a peut-être posé sa question, et étant donné l'heure, je ne pense pas qu'il soit de mise d'argumenter maintenant.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je regrette que le CN n'échappe pas à la conjoncture économique qui frappe les sociétés ferroviaires nord-américaines en général. Le CP et toutes les sociétés ferroviaires nord-américaines souffrent des mêmes conditions. Toutes ces sociétés compriment leurs activités et leurs effectifs. C'est vrai également pour le CN qui est contraint de réduire le nombre de ses cadres supérieurs qui sont trop nombreux par rapport à ses effectifs en général. Ces compressions ne frappent pas l'Ouest en particulier. Nous ne pénalisons pas cette région. C'est un problème grave, mais les chemins de fer doivent procéder à des compressions pour continuer à tourner, pour assurer la mission que leur ont confiée les expéditeurs et nos concitoyens.

M. Blaikie: Question supplémentaire!

M. le Président: Malheureusement, étant donné l'heure, la période des questions est terminée.

M. Jepson: Question supplémentaire!

M. le Président: Le député de Winnipeg—Birds Hill veut prendre la parole, et j'essaierai d'en tenir compte demain. Le député de London-Est aimerait aussi avoir la parole. Je signale donc aux whips des partis que je donnerai la parole à ces deux députés demain, car la période des questions est terminée pour aujourd'hui.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, comme c'est aujourd'hui jeudi, j'aimerais que le leader adjoint du gouvernement nous fasse part, comme d'habitude, du programme du gouvernement pour la semaine qui vient.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, nous comptons poursuivre le débat sur le budget aujourd'hui et le terminer demain. Lundi, nous reprendrons l'étude du projet de loi C-109 sur le pouvoir d'emprunt, et il y a de fortes chances pour que nous puissions la terminer. Mardi et mercredi, nous pensons mettre à l'étude d'autres projets de loi du gouvernement, après avoir consulté les autres leaders à la Chambre. Jeudi et vendredi seront des jours réservés à l'opposition.

Je signale à la Chambre que le premier ministre (M. Mulroney) assistera aux réunions de l'OTAN à Bruxelles la semaine prochaine et que nous ne reprendrons donc pas le débat sur le projet de loi C-72 concernant les langues officielles la semaine prochaine. Toutefois, je peux confirmer à la Chambre que nous reprendrons l'étude de ce projet de loi en deuxième lecture le lundi 7 mars 1988.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON PRÉTEND QU'UN MINISTRE A VOULU INDUIRE LA CHAMBRE EN ERREUR

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une réponse donnée il y quelques instants par le vice-premier ministre (M. Mazankowski). Je lui ai posé une question très importante concernant les réductions apportées à divers programmes à l'intention des autochtones et les mesures prises par le gouvernement du Canada pour bloquer une affaire qui est aujourd'hui devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Le vice-premier ministre a répondu à la question seulement en disant qu'il aimerait que les Indiens comprennent que le NPD a voté contre des dépenses de 29 millions de dollars.

Si vous examinez les «bleus», monsieur le Président, je crois que vous verrez que le vice-premier ministre savait que je ne pouvais pas lui poser une autre question. Il voulait nous induire en erreur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Premièrement, je suis certain que la Chambre reconnaît que le député a posé une question sérieuse sur un sujet qui lui tient beaucoup à coeur ainsi qu'à d'autres députés. Je le reconnais aussi. Je suis cependant désolé d'informer le député que la question de privilège est irrecevable puisqu'il ne s'agit que d'une reprise du débat.

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON PRÉSUME QU'UN DÉPUTÉ A UTILISÉ DES TERMES ANTIPARLEMENTAIRES

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement porte sur la période des questions d'hier et sur un commentaire du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) qu'on trouve à la page 13 078 du hansard. Je suis sûr que le député de Yorkton—Melville retirera ses paroles parce qu'il a accusé de mensonge un autre député.

M. le Président: Je n'ai pas lu le hansard. Cependant, je pense que le commentaire dont vous parlez est probablement celui que j'ai entendu hier et pour lequel je suis intervenu avec raison et . . .

M. Rossi: Qui a été attaqué? Le premier ministre (M. Mulroney)?

M. Turner (Vancouver Quadra): Qui a-t-il accusé?

M. le Président: Les députés, y compris celui qui demande la parole ou plutôt qui l'a prise sans permission, reconnaîtront que la présidence est intervenue hier après avoir entendu un certain commentaire et qu'elle a dit qu'elle ne voulait plus l'entendre ici, bien qu'elle ne sache pas qui l'avait fait. Est-il nécessaire de revenir là-dessus? Cependant, le député d'Athabasca (M. Shields) a mentionné un nom et je vais lui donner la parole.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je pense que le député parle des mots «Brian, le menteur» qui apparaissent dans le hansard. Je ne visais personne en particulier, mais . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: A la période des questions, il y avait un peu de chahut et l'aimable député d'Athabasca (M. Shields) interrompait mon chef. J'ai essayé de le protéger un peu de ces assauts de civilité . . .

M. le Président: J'accepte l'explication du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), mais je lui demanderais de retirer le terme qu'il a utilisé.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je me suis laissé emporter et, comme je reviens de ma circonscription, j'ai utilisé une expression qui y est souvent employée, mais, bien sûr . . .

M. le Président: Le député est très habile mais je l'inviterais à dire simplement: «Je retire ce que j'ai dit», parce que c'est ce qui est exigé dans ce cas.

M. Nystrom: Certainement, monsieur le Président. Je ne voulais blesser personne.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je remercie le député de Yorkton—Melville.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre):

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, étant donné le nombre d'interventions sur des rappels au Règlement faites au début de mon discours, je voudrais savoir combien de temps il me reste pour terminer mon exposé.

M. le Président: Les services du greffier me font savoir que le député dispose encore d'au moins cinq minutes et j'écouterai attentivement son discours.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'ai commencé à midi quarante-cinq. Les trois interventions, si je compte bien, d'un député conservateur ont pris au moins trois ou quatre minutes.

M. le Président: Je pourrais peut-être faciliter la tâche du député en lui accordant 10 minutes.

M. Langdon: Merci beaucoup, monsieur le Président.

Cet avant-midi, j'ai tout particulièrement insisté sur l'incapacité du gouvernement d'assortir sa politique industrielle d'orientations et d'objectifs nationaux. J'ai donné de nombreux exemples de fermetures et de mises à pied survenues partout au Canada, y compris dans ma circonscription, qui ont mis beaucoup de Canadiens dans une situation difficile. J'ai cité des statistiques démontrant que l'an dernier, en Ontario seulement, il y a eu plus de 100 fermetures ou réductions massives de personnel qui ont touché plus de 14 000 travailleurs.

On pourrait parler d'un véritable déclin du secteur manufacturier. Il s'agit de désindustrialisation, d'un affaiblissement marqué des bases industrielles de notre pays. Comme je le soulignais avant la pause, on pourrait presque croire que le gouvernement s'évertue à démolir le coeur de notre secteur manufacturier. Malheureusement, il n'y a strictement rien dans le budget qui offre quelque espoir pour l'ensemble du secteur industriel.

J'estime que l'on devrait donner à ce secteur des signes lui annonçant un renversement de la tendance. J'énumérerai rapidement un certain nombre de mesures qui, à notre avis, lui donneraient une orientation pour l'avenir.

Premièrement, nous devrions avoir un ministère distinct de l'Industrie. L'expérience actuelle d'un ministère de l'Expansion industrielle régionale ne s'occupant plus de commerce international—parce que celui-ci est confié aux Affaires extérieures—a été un échec monumental. Il faudrait créer un ministère afin de remplir le vide et de nous donner une orientation pour l'avenir.

Deuxièmement, nous devrions adopter des mesures législatives pour permettre aux localités et aux travailleurs d'étudier d'avance les projets locaux de fermeture d'usines. On ne devrait plus autoriser les sociétés à fermer simplement leurs portes, à ramasser leurs affaires et à rentrer aux États-Unis sans un mot d'explication. Ces questions devraient faire l'objet d'une étude complète. On devrait pouvoir donner aux travailleurs la possibilité de racheter l'usine touchée, si elle est économiquement viable.

Troisièmement, il faut adopter des mesures législatives d'adaptation, surtout en faveur des nombreux travailleurs qui ne sont plus très jeunes et qui ne font pas partie des catégories spéciales, c'est-à-dire les industries du textile, de la chaussure et du vêtement qui prévoient une protection particulière des travailleurs âgés. Le ministre du Travail a promis de telles mesures il y a déjà deux ans. Pourtant, il n'a rien fait jusqu'à présent.

Nous devrions en même temps soutenir les efforts de recherche et de développement dans le domaine industriel. Le secteur de l'énergie ne peut continuer à jouer le rôle d'un pipe-line alimentant les États-Unis pour favoriser le dynamisme de leur secteur manufacturier. Il est temps que nos ressources énergétiques servent à aider nos propres entreprises de fabrication.

Nous avons également besoin d'un programme de soutien qui constituerait l'élément industriel du PDIR. A l'heure actuelle, ce programme vise essentiellement l'expansion régionale, qui est importante bien sûr. Cependant, nous ne pouvons faire abstraction des besoins de notre complexe industriel qui doit se moderniser d'urgence pour avoir l'espoir d'être compétitif à l'avenir sur les marchés internationaux.

Nous devons prendre également des mesures qui permettent aux gouvernements de conclure des accords de planification avec certaines des plus grandes entreprises de notre pays grâce auxquels celles-ci pourront s'engager dans de nouveaux secteurs importants d'activité économique, dans de nouvelles industries importantes qui peuvent devenir des sources d'exportation, d'expansion dynamique et de création d'emplois dans l'avenir.

Nous avons également besoin de plans commerciaux sectoriels, et non de cet accord commercial global qui va dévaster complètement le secteur industriel, comme le Pacte de l'automobile qui s'est révélé si fructueux et qui devrait être imité dans des domaines de l'habillement et des produits chimiques.

• (1520)

Finalement, nous avons besoin d'une politique canadienne sur les taux d'intérêt qui les maintiennent à un taux inférieur à celui où ils se trouvent actuellement afin d'encourager les investissements dans le secteur industriel. Nous avons besoin d'une nouvelle Corporation de développement du Canada qui pourrait favoriser le développement de certains de ces nouveaux domaines d'activité qui sont si cruciaux pour assurer dans l'avenir la compétitivité et le dynamisme de notre pays. Si nous y parvenons, nous pourrons contrôler l'avenir industriel de notre pays. C'est ce dont le Canada a besoin pour ses futurs emplois, ses futures exportations et son avenir en tant que pays indépendant.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi contribuer à ce débat sur le discours du Budget, si on peut l'appeler un discours, surtout lorsqu'on se fait des compliments, comme le ministre des Finances (M. Wilson), pour ses trois ans et demi comme ministre des Finances sans, dans une soirée budgétaire, annoncer aucun programme ou aucun plan pour une vision canadienne. J'aimerais citer justement mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau), notre porte-parole en matière de finance qui disait et je cite:

> Le ministre des Finances ressemble beaucoup plus à un comptable qui cherche à boucler les fins du mois qu'à un gestionnaire de l'économie canadienne avec une vision d'avenir. Pourtant, la première responsabilité d'un gouvernement doit être de gérer et de préparer l'avenir; de s'assurer que nos jeunes auront l'éducation nécessaire pour faire face aux difficultés futures; de s'assurer que nos travailleurs ont et auront la formation voulue pour s'adapter aux changements rapides de leur milieu de travail; de s'assurer que nos entreprises ont et auront accès aux services financiers, au capital, à la technologie pour se développer et enfin de s'assurer que les plus démunis ont et auront de quoi vivre décemment.

Voilà, monsieur le Président. Mon collègue a donné le ton dans sa réplique au discours du ministre des Finances, mais malheureusement le ministre des Finances n'a pas fait un discours de budget, mais plutôt un discours de bilan.

«Bilan d'un échec», c'est le titre, monsieur le Président, de l'article de M. Alain Dubuc dans le journal *La Presse*, le lendemain du discours sur le Budget, c'est-à-dire le 11 février. En effet, M. Alain Dubuc dit et je cite:

«Hier soir, le ministre des Finances Michel Wilson livrait son quatrième Budget. Espérons que ce sera le dernier. A son quatrième essai, il a démontré à ceux qui en doutaient encore que son gouvernement est incapable de livrer la marchandise budgétaire.»

Monsieur le Président, ce n'est pas le chef de l'opposition officielle (M. Turner) qui a dit cela. Ce n'est pas le critique libéral en matière de finance. Ce n'est pas une déclaration partisane, mais c'est un journaliste du journal *La Presse* qui a sa réputation dans les affaires économiques. Il a bien dit qu'il espère que ce sera le dernier Budget et que ce gouvernement conservateur n'a pas livré la marchandise budgétaire.

En effet, monsieur le Président, que nous regardions les chiffres de tous les côtés, nous nous apercevons que ce gouvernement a complètement manqué le bateau.

Tout d'abord, en ce qui touche le déficit, M. Alain Dubuc en parle clairement quand il dit:

> La première est que la baisse des 38 à 29 milliards s'explique en bonne partie par le fait qu'on change de méthode comptable. Si on se servait des mêmes définitions que du temps des libéraux, le déficit serait passé de 36 à 31 milliards de dollars pour la même période . . .

Monsieur le Président, si dans cette même période, on ajoute et on prend en considération les 22 milliards d'augmentation d'impôt et de taxes que ce ministre de Finances a imposées aux Canadiens, on devrait avoir un déficit de 14 milliards aujourd'hui. Et si on prend en considération la baisse des taux d'intérêt, monsieur le Président, qui a réduit les dépenses pour servir la dette nationale, elle devrait encore être plus basse. Pourtant, notre déficit se situe encore aux environs de 30 milliards. Monsieur le Président, après une période de relance économique, nous n'avons pas du tout réglé notre problème budgétaire et le ministre des Finances, dans son discours, fait croire que tout va bien et qu'on est, comme il le disait en anglais, *on the right track*.

[*Traduction*]

Si on considère être en bonne voie que d'avoir une dette nationale de près de 300 milliards de dollars après six années de redressement économique, nos enfants devraient penser sérieusement à ce qu'ils doivent faire du gouvernement parce que nous sommes manifestement dans un beau pétrin et nous avons de graves problèmes. Si nous ne pouvons pas réduire notre déficit lorsque notre économie est florissante, comment allons-nous le réduire lorsque nous serons en crise? Le ministre des Finances (M. Wilson) n'en a pas parlé. Il n'a rien proposé de nouveau dans son discours, il n'a pas dit quelles seraient les perspectives du Canada dans les années à venir.

[*Français*]

Mais, monsieur le Président, j'aimerais surtout parler un peu et dresser la liste, et c'est bon que les Canadiens s'en souviennent, de toutes les augmentations de taxes que le gouvernement a imposées. Et quand on dit 22 milliards de dollars, c'est vrai, ce n'est pas de la rhétorique, et je prendrai quelques minutes pour l'illustrer.

Tout d'abord, les taxes indirectes: hausse du taux de la taxe de vente. De 9 à 10 p. 100 le 1er octobre 1984, monsieur le Président, leur premier geste. Cela a coûté un milliard de dollars. Une autre hausse de taxes indirectes, de la taxe de vente: de 10 à 11 p. 100 le 1er janvier 1986. Un autre milliard de dollars, monsieur le Président. Toujours la taxe de vente, de 11 à 12 p. 100, le 1er avril 1986. Encore un autre milliard, monsieur le Président. Extension de la taxe de vente sur les bonbons, les boissons gazeuses, les friandises et les grignotines, le 1er juin 1985, 400 millions de dollars, et le 1er juillet 1987, 60 millions, monsieur le Président. Hausse de la taxe de vente de 8 à 12 p. 100 sur la peinture, le papier peint et les jouets, le 1er janvier 1988, 60 millions, monsieur le Président. Hausse de la taxe d'accise sur l'essence, 2c. le litre, le 3 septembre 1985: 900 millions. Un cent le litre, le 1er janvier 1987: 450 millions. Un cent le litre le 19 février 1987: 450 millions. Et, bien sûr, on a eu le fameux Budget du 10 février, encore un autre cent qui va rapporter, dans les coffres du gouvernement, un autre 450 millions, monsieur le Président.

Égalité de la taxe de vente sur l'essence avec plomb et sans plomb, 1er avril 1987: 30 millions. Hausse progressive des taxes sur le transport aérien, 1er mai 1986: 55 millions. Hausse des droits sur l'alcool et le tabac, une première hausse, le 4 mai 1985: 340 millions; une deuxième hausse, le 27 février 1986: 150 millions; une troisième hausse, le 19 février 1986: 70 millions, et une quatrième hausse, le 1er janvier 1988: 175 millions, monsieur le Président.

Il y a aussi la taxe de 10 p. 100 sur les appels interurbains et les services de câblovision. Imaginez-vous, monsieur le Président, les gens qui vivent en milieu rural! Ceux-ci perdent leurs bureaux de poste et en plus, ils doivent maintenant payer une taxe quand ils font des appels interurbains, alors que nous savons tous très bien que, dans les milieux urbains, un appel interurbain est souvent essentiel. Voilà, monsieur le Président, que le ministre des Finances taxe les appels interurbains, et la main dans son coffre: 945 millions, monsieur le Président. Déplacement de la taxe de vente au niveau du gros, 1er juillet 1988, monsieur le Président, dans ce Budget qu'on vient d'avoir le fameux 10 février: 300 millions de dollars.

Tranquillement, le ministre des Finances commence à appliquer sa deuxième phase de la réforme fiscale, la taxe sur la valeur ajoutée dont tous les Canadiens ont dit qu'ils ne voulaient rien savoir, et voilà que pour la première fois, le ministre des Finances, sans encore avoir complété le processus de consultation, applique un déplacement de la taxe de vente au niveau du gros qui coûtera 300 millions de dollars aux Canadiens. Ces hausses de taxes ne comprennent pas la nouvelle taxe de vente que le gouvernement entend introduire après les prochaines élections.

Monsieur le Président, il ne faudrait pas non plus oublier que le gouvernement a essayé d'introduire une taxe sur la nourriture. C'est grâce à l'opposition qui, pendant l'été, a fait des démonstrations et des pétitions que ce gouvernement a changé d'idée et là, il dit qu'on va voir à cela. Ce n'est pas fait encore, mais selon la déclaration du ministre des Finances à la Chambre lors de la présentation de la réforme fiscale, à la première phase, il nous a promis qu'il se garderait bien de taxer la nourriture.

Monsieur le Président, il y a encore des taxes directes. La désindexation des allocations familiales, des crédits personnels et des tables d'impôt au 1er janvier 1986: 635 millions de dollars. Élimination du dégrèvement fiscal, au 1er janvier 1986: 650 millions. Élimination de la déduction pour les régimes enregistrés d'épargne-logement, 22 mai 1985: 105 millions. Surtaxes temporaires de 5 p. 100 et 10 p. 100 sur les hauts salariés, du 1er juillet 1985 au 31 décembre 1986: 500 millions. Surtaxe générale et permanente de 3 p. 100 sur tous les contribuables, 1er juillet 1986: 1.2 milliard. Changement du régime fiscal des dividendes, 1er janvier 1986: 300 millions. Changement des exemptions pour personnes mariées: 20 millions. On pourrait continuer là-dessus, c'est clair.

Je voulais seulement faire une illustration de comment dans ces trois ans et demi ce gouvernement a été capable d'aller chercher 22 milliards de taxes et en même temps il se pète les bretelles pour dire qu'on a réduit le déficit alors qu'on a encore un déficit de 30 milliards de dollars , après avoir collecté 22 milliards en taxes et aussi bénéficié d'une période réduite de taux d'impôt, donc un coût inférieur pour servir notre dette nationale.

• (1530)

[*Traduction*]

Le budget du 10 février restera dans l'histoire comme la date où le gouvernement conservateur a renoncé à faire semblant d'essayer de combler l'écart grandissant entre les riches et les pauvres de notre pays. Le gouvernement de Mulroney applaudit si bruyamment les rares privilégiés qui sont prospères dans

notre société qu'il ne peut entendre les cris de ceux qui n'ont pas participé au redressement économique de notre pays.

Le gouvernement s'est désintéressé de nos jeunes, de nos personnes âgées, de nos sans-abri, de nos pauvres et des inégalités économiques de nos régions. Comment peut-il être fier d'un budget qui refuse d'exiger un impôt même minimal aux 60 000 sociétés rentables du Canada et en même temps impose des taxes nouvelles et croissantes qui vont prendre plus de 2 milliards de dollars dans la poche des contribuables canadiens?

Depuis l'élection des conservateurs en 1984, les particuliers ont été obligés de payer 22 milliards de dollars supplémentaires en nouveaux impôts. Les sociétés, par contre, n'ont payé que 2,6 milliards de dollars de plus. Le budget du 10 février est un projet économique qui applique le principe d'un double Canada. C'est le projet d'un Canada pour les rares privilégiés prospères alors que le reste du pays est oublié dans les couloirs du pouvoir conservateur.

Le parti libéral pense que le Canada est un pays généreux et que les Canadiens de toutes les tranches de revenus vont rejeter ce projet cynique offert à notre pays.

[*Français*]

Madame la Présidente, après avoir abordé la question budgétaire, la question du déficit, j'aimerais maintenant aborder la question de la petite entreprise.

Qu'est-ce que ce gouvernement a fait pendant trois ans et demi pour aider ce secteur dynamique, ce secteur qui est le pivot de notre système économique? Il n'y a qu'une mesure, madame la Présidente. La seule mesure que ce gouvernement conservateur a proposée et adoptée pour la petite entreprise, c'est l'amendement à la Loi sur les prêts aux petites entreprises et ce, pour la rendre moins accessible à ceux qui en avaient vraiment besoin, ces Canadiens qui commençaient en affaires.

Madame la Présidente, nous avions une loi sur les prêts aux petites entreprises qui permettait aux Canadiens qui avaient le goût d'entreprendre des affaires, qui avaient le goût du risque, qui permettait de créer des emplois, des emplois tellement nécessaires dans notre pays et dans notre économie, et qui permettait à ces gens d'avoir un prêt garanti, un prêt donné par nos institutions financières et garanti à 100 p. 100 par le gouvernement.

Donc, pour éviter que tous les jeunes . . . toute personne qui n'avait pas de capital pour partir en affaires pouvait quand même obtenir un prêt garanti par le gouvernement et donc éviter les problèmes du collatéral et des garanties que les banques demandaient.

Madame la Présidente, le premier geste de ce gouvernement a justement été de réduire cette garantie à 85 p. 100 et, maintenant, les gens qui partiront en affaires et qui ont besoin de capitaux doivent avoir des collatéraux de 15 p. 100 en plus de ce qui est donné, les 20 p. 100 de comptant qu'ils ont besoin pour l'achat d'équipement, d'immobilisation et de tout autres outils dont ils auront besoin pour opérer leur commerce.

Madame la Présidente, depuis des années nous avons parlé des comptoirs uniques pour les petites entreprises afin que nous puissions regrouper tous les renseignements et toutes les informations et tous les programmes, soit au niveau municipal, provincial, fédéral, national ou local, etc., afin que nous puissions aller vers un seul endroit et recevoir tous les renseignements nécessaires.

Dans un gouvernement libéral, on avait déjà un projet qui allait dans ce sens. Les Canadiens, et c'est leur droit, ont décidé de changer de gouvernement en septembre 1984 et le nouveau gouvernement conservateur est parti en consultations, au début de 1985, dans les milieux des petites entreprises, afin de connaître quels étaient les besoins dans ce secteur. Après ces consultations, qui auraient quand même coûté un certain montant . . . après trois ans et demi nous attendons encore des mesures précises afin d'aider la petite entreprise à se développer.

Aucun programme pour un comptoir unique. Aucun système de financement qui permettrait, justement, d'avoir plus de capitaux dans ce secteur très vital et en même temps très fragile.

Tout le monde est d'accord pour dire que la première chose qui manque aux PME, c'est justement les sources de financement. Il est donc important que le gouvernement fédéral préconise des programmes aidant à donner le capital nécessaire afin de faire démarrer une entreprise.

Il est bon de dire, à chaque fois que nous en avons l'occasion, que la petite entreprise a créé 80 p. 100 de nos emplois. Mais si nous avions un secteur plus actif et plus dynamique de petites entreprises, nous aurions créé encore plus d'emplois et, par le fait même, nous aurions moins de chômage et l'économie serait plus dynamique.

Mais encore-là, ce gouvernement, en préconisant sa philosophie qui est celle du «laisser faire», c'est donc la grande entreprise qui s'agrandit et la petite qui devient plus petite, sans avoir d'aide ou de programme de soulagement.

Madame la Présidente, par exemple, ce gouvernement, après trois ans et demi, n'a introduit aucun programme de consultations, de programmes de services de maisons de commerce, afin de permettre aux petites entreprises de pouvoir commercialiser leurs produits et leurs services. Au contraire, quand on regarde le projet de réforme fiscale, maintenant, depuis décembre, c'est une loi, le ministre des Finances allait complètement à l'encontre des besoins de la petite entreprise. Nous savons très bien que 75 p. 100 du secteur manufacturier au Canada est représenté par les petites entreprises.

Madame la Présidente, le seul secteur qui a eu une augmentation du taux d'impôt, selon la réforme fiscale, c'est justement la petite entreprise. En effet, actuellement, la petite entreprise manufacturière paie 10 p. 100 d'impôt. A partir de l'application de la réforme fiscale, la petite entreprise manufacturière va payer 12 p. 100, 2 p. 100 de plus, un secteur dynamique qui crée 80 p. 100 des emplois, c'est ridicule, c'est incroyable, madame la Présidente. Pourtant, le ministre des Finances, qui pense avoir réglé tous les problèmes du Canada, n'a jamais répondu aux questions, n'a jamais voulu justifier pourquoi il n'y a aucun secteur qui reçoit une augmentation du taux d'impôt dans la réforme fiscale. Pourtant, ce secteur des petites entreprises manufacturières reçoit une augmentation de 2 p. 100 et le ministre des Finances n'a jamais voulu justifier cette augmentation. Il n'y a pas une personne au Canada, madame la Présidente, qui peut justifier une telle augmentation.

• (1540)

Ce n'est pas tout! C'est bien bon, madame la Présidente, le gouvernement parlait du libre-échange avec les États-Unis. Justement, l'autre jour je parlais avec un homme d'affaires, il m'a dit: Mais oui, c'est bien beau, vous dites qu'on va vendre nos produits, nos services aux États-Unis. En même temps, le ministre des Finances, dans sa réforme fiscale, coupe les dépenses de représentation de 20 p. 100. Comment voulez-vous que j'engage des représentants? Je lui ai dit: Allez-vous vendre là-bas une automobile ou un avion, tout cela, et 20 p. 100 de ces dépenses-là ne seront pas déductibles d'impôt? Est-ce qu'on encourage les petites entreprises? Est-ce qu'on encourage les entreprises à aller vendre aux États-Unis? Ou est-ce un bon discours qu'on fait? Mais les gens avec les pieds à terre, madame la Présidente, doivent toujours crever et doivent toujours travailler fort pour payer certaines folies de ce gouvernement.

Quand on regarde les statistiques sur l'exportation des petites entreprises, 4 p. 100 . . . Madame la Présidente, vous me faites signe. J'achève. Justement, je voulais faire ressortir ce point très important. Quatre pour cent de nos exportations canadiennes sont faites directement par les petites entreprises. Donc, un taux très minime. Si nous annonçons, si le gouvernement donne des programmes pour aider ces petites entreprises à exporter soit avec un programme de financement pour les exportations, soit avec un programme pour que nos ambassades puissent, à l'étranger, vraiment s'occuper des petites entreprises, un programme qui encouragerait la formation des maisons de commerce spécialisées pour regrouper les produits et les services des petites entreprises, nous pourrons indiquer bien sûr ce pourcentage d'exportations à l'étranger, et bien sûr cela créerait encore plusieurs emplois et définitivement, le Canada serait plus prospère.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, d'abord je voudrais remercier mon collègue de son excellent exposé sur la situation économique au Canada. Tout le monde connaît, depuis son élection, l'attachement que porte l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou à ces questions économiques. Tout le monde sait aussi que c'est notre principal porte-parole en matière de petites et moyennes entreprises.

Mais il y a un aspect aussi que j'aimerais le voir nous expliquer. Il est aussi le responsable de la question des postes au Canada. C'est notre principal critique responsable de toute la question des postes au Canada. J'aimerais, non sans souligner aussi l'exposé présenté à la Chambre par l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) . . . j'aimerais d'ailleurs que nos honorables collègues en prennent bien connaissance et que les gens se retrouvent facilement dans les exposés présentés par le député de Laval-des-Rapides et par le chef de l'opposition officielle (M. Turner) et par l'honorable député qui vient de parler.

J'ai écouté attentivement, parce qu'on a chacun ses spécialités dans ces questions et je ne veux pas me poser en grand expert de toutes ces questions, qui, pour plusieurs députés, sont plus compliquées, et pour d'autres, moins. Mais la seule manière de bien comprendre, c'est d'abord de bien écouter! Même après 20 ans, 25 ans, on peut toujours apprendre et bien écouter. Pour ma part, les exposés faits par mes collègues m'ont appris beaucoup de choses et j'aimerais porter à l'attention de ceux qui nous écoutent le fait de prendre connaissance des discours de l'honorable député. Et plus particulièrement, j'aimerais lui demander s'il aurait l'amabilité de faire un commentaire. Je sais la situation désastreuse, c'est une situation qui est mauvaise à certains points de vue sur le plan économique. Ceux qui ont parlé avant lui en ont fait la démonstration. Par exemple, dans la circonscription que je représente, de nouveaux secteurs se développent. On encourage. Je croyais que c'était cela que le ministre des Finances voulait faire, encourager le développement, la construction. Et voilà que dans la circonscription de Saint-Denis que j'ai l'honneur de représenter, il y a un quartier complet qui s'appelle Bois-de-Boulogne, où vous avez des maisons extraordinaires, on a encouragé la population à aller s'y établir. On a encouragé la population à faire des développements domiciliaires, mais des développements extraordinaires. J'invite même mes collègues, mon bon ami qui m'écoute, le député d'Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers), à venir faire une visite amicale, comme j'en fais chez-lui.

Mais une des plus grandes frustrations que j'ai dû constater lorsque j'ai visité ce nouveau secteur, à l'intérieur d'un secteur déjà existant, c'est cette inégalité entre voisins. Vous avez une série de maisons qui sont bien desservies par Postes Canada, et soudainement, après avoir été encouragés à construire, les gens s'attendaient d'avoir les mêmes services comme Canadiens, voilà que tout un secteur de mon quartier, entièrement ou partiellement construit, se voit privé de ce service essentiel auquel on est si habitué au Canada, la distribution du courrier de porte à porte, alors qu'aujourd'hui on a ces affreuses boîtes vertes qui d'abord donnent un cachet absolument inacceptable à ces nouveaux quartiers, parce que cela ne se marie absolument pas sur le plan de l'esthétique. Cela ne se marie absolument pas sur le plan de l'architecture et ces gens-là sont furieux, se sentent frustrés. Et ce sont ces petits irritants quotidiens qui font que souvent les gens, les «payeurs de taxes» se disent non satisfaits des services offerts par le gouvernement.

J'aimerais que pendant une minute ou deux l'honorable député veuille nous faire un court exposé en ce qui se passe et ce qui devrait se passer.

M. Gagliano: Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour ses éloges et pour sa question parce qu'elle fait partie du discours budgétaire. Puis il faudrait ne pas l'oublier, c'est ce même ministre des Finances qui a créé les problèmes de la superboîte postale dont mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme), mon ami parle. Justement, le ministre des Finances a coupé, a dit tout de suite: Au 31 mars 1988, il n'y aura plus d'observation de déficit postal. Vous allez faire vos propres frais. Et d'un autre côté, bien sûr, la Société canadienne des postes dit: Bien, O.K., donc on doit en faire les frais! Puis elle a coupé dans les services. C'est clair. C'est incroyable! On a créé avec ce système, bien sûr . . . les boîtes vertes ont existé, ont toujours existé et cela depuis plusieurs années, mais de façon temporaire, c'est-à-dire qu'on permettait aux Canadiens qui avaient une maison dans une zone de construction, au lieu d'aller chercher le courrier à un bureau de poste, d'aller aux boîtes vertes temporaires, et les gens pouvaient aller chercher leur courrier tout près de leur domicile. Mais une fois la construction terminée, toutes les routes faites,

on organisait un service postal de porte à porte, comme pour tous les autres Canadiens qui étaient en milieu rural, dans cette région-là. Donc, on avait un service postal qu'on appelait universel.

Maintenant, depuis cette disposition du ministre des Finances et le plan quinquennal de la Société canadienne des postes, nous avons deux sortes de Canadiens, un qui reçoit le courrier à la porte, et l'autre qui doit aller le chercher dans cette fameuse superboîte, dont nous avons eu la preuve à la télévision qu'elle s'ouvre facilement et ne se ferme pas, et en hiver, définitivement avec les températures qu'on connaît dans notre pays, souvent elle est bloquée par la neige.

Donc, madame la Présidente, c'est encore une autre mesure de ce gouvernement-là qui coupe les services et augmente les taxes. Et le déficit reste toujours pareil.

Je vais donner un petit exemple. Aux États-Unis, cela a pris 14 ans avant que le service postal ait pu balancer ses livres. Ici, au Canada, avec une population 10 fois inférieure en nombre, nous voulons faire balancer les livres en sept ans. C'est absurde! Et le ministre des Finances (M. Wilson) lui-même allait contre les recommandations de la Commission Marchment qui a dit: Donnez encore cinq ans à la Société canadienne des postes afin qu'elle réussisse à planifier son service sans qu'il y ait des coupures non nécessaire, qu'elle puisse continuer à donner un service équitable à tous les Canadiens et, en même temps, ça lui permettrait d'organiser ses dépenses et ses revenus et elle pourra balancer ses livres d'ici cinq ans. Au contraire, il a décidé de couper tout de suite, à l'encontre de la recommandation d'une commission qui avait été instituée par ce même gouvernement. Et voilà qu'aujourd'hui on se retrouve dans une position d'affrontement. On vient d'avoir il n'y a pas longtemps, il y a quelques jours seulement, le premier rapport d'une commission de vérification indépendante d'après lequel une lettre sur cinq arrive en retard depuis que la Société canadienne des postes a fait des réductions, parce qu'elle ne pouvait pas «arriver».

• (1550)

M. Tardif: Madame la Présidente, je voudrais dans un premier temps évidemment féliciter mon collègue pour son remarquable exposé et, puisqu'il a touché l'importante question des Postes, j'aimerais lui poser la question suivante. Au cours des derniers mois, j'ai reçu et je reçois quotidiennement énormément de lettres, particulièrement des cultivateurs, qui se plaignent de délais, de retards de cinq, six, sept et huit jours dans la livraison de leur courrier. J'ai également été victime à quelques reprises de délais absolument inqualifiables pour le transport de documents aussi importants qu'un passeport. Ceci étant dit, on a effectivement fait des coupures draconiennes, pour ne pas dire cruelles et sauvages, au niveau de la Société canadienne des postes. Mais est-ce que, effectivement, ces économies se sont traduites par des améliorations de service? Et est-ce que mon collègue, qui connaît bien le dossier des Postes, est en mesure de nous dire si ces économies qu'on a réalisées sur le compte des Canadiens et des Canadiennes ont eu pour effet d'améliorer un service qui est absolument lamentable actuellement tel qu'il se présente?

M. Gagliano: Madame la Présidente, ces économies que Postes Canada a réalisées, à cause de la position du ministre des Finances, se sont traduites en une nouvelle situation de confrontation. Il faut se souvenir du fait que lorsque la Société canadienne des postes a été créée, elle avait trois mandats bien précis et égaux: réduire le déficit, améliorer le service et aussi améliorer les relations de travail. Donc, quand la Société canadienne des postes a annoncé son plan quinquennal et que dans ce plan elle annonce qu'elle va réduire 8 000 emplois, définitivement les employés et les syndicats touchés se sont mis au travail et ont dit que ce n'était pas acceptable. C'est là qu'est arrivée la confrontation, à tel point qu'aujourd'hui si un employé du Bureau de poste oublie de poinçonner sa carte à l'heure du midi, il est suspendu trois jours, sans paye. Même au secteur privé, on ne voit aucune compagnie faire cela. On en est arrivé à ce genre de situation, et c'est là qu'aujourd'hui le service malheureusement ne fonctionne pas du tout, et le résultat, on l'a vu récemment: une lettre sur cinq arrive en retard, madame la Présidente.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'article 66, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell)—La santé—L'utilisation du Depo-provera à des fins contraceptives/ On demande au ministre de mettre le rapport à la disposition des femmes intéressées; l'honorable député de Cochrane—Supérieur (M. Penner)—Les autochtones—Les résolutions de Genève sur le traitement des autochtones/ On demande d'enjoindre aux représentants canadiens d'appuyer les résolutions; l'honorable député de Papineau (M. Ouellet)—Les langues officielles—La promotion du bilinguisme et des minorités linguistiques—Le rôle du gouvernement/ L'engagement de candidats conservateurs eu égard au bilinguisme—La position du premier ministre.

Reprise du débat. L'honorable ministre d'État (Forêts et Mines) a la parole.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre):

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Je me fais un grand plaisir de participer au débat sur le budget déposé par mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) le 10 février.

Je me permettrai de faire brièvement état de certaines des réalisations constructives du gouvernement actuel depuis que le ministre des Finances assume ses fonctions.

Il est certain que les deux réussites les plus importantes du gouvernement, là où son prédécesseur avait échoué lamentablement, se situent au niveau des taux d'intérêt et de chômage. On classe même le Canada au premier rang des grands pays industrialisés aux chapitres de la croissance économique et de la création d'emplois. Effectivement, plus de 1,1 million de nouveaux emplois ont été créés au Canada. Bien entendu, il s'agit d'emplois à plein temps dans 85 p. 100 des cas. Plus de la moitié de ces emplois sont des postes permanents de gestionnaires et de professionnels.

Les taux d'intérêt ont baissé considérablement. De fait, les taux hypothécaires ont fléchi de trois points de pourcentage, ce qui représente une économie de 1 200 $ par an pour une hypothèque de 50 000 $ amortie sur 25 ans. Voilà qui soulage la bourse du propriétaire. Le nombre des mises en chantier a atteint un sommet inégalé depuis dix ans. Les dépenses de consommation et d'investissement ont augmenté. Tout à coup, les Canadiens ont trouvé de nouvelles raisons de faire confiance au gouvernement.

[*Français*]

Ce gouvernement a fait renaître la confiance des Canadiens.

[*Traduction*]

Ces résultats exceptionnels n'ont pas été le fruit du hasard. Bien au contraire, cette réforme économique a été planifiée et exécutée avec soin, conformément au programme de renouveau économique que le gouvernement a exposé à la Chambre en novembre 1984, immédiatement après son élection.

En évoquant les réussites que nous avons menées à terme au cours des quatre dernières années, je tiens à signaler quels sont les éléments essentiels de la démarche grâce à laquelle nous avons donné une nouvelle vie à l'économie. Premièrement, les orientations de notre politique sont tout à fait pertinentes. La responsabilité fiscale, la réforme fiscale, l'élargissement des rapports commerciaux, le développement régional, une plus grande égalité pour les femmes, les francophones et les groupes minoritaires, et la réforme de la réglementation, voilà les pièces maîtresses de notre plan d'ensemble pour le Canada. Notre démarche donne des résultats non seulement parce que nous soignons la planification et l'exécution, mais aussi parce que nous n'avons pas cessé de consulter les Canadiens pour savoir quels sont les programmes qu'ils souhaiteraient voir réaliser. Nous écoutons et nous agissons; nos programmes et notre politique sont clairement couronnés de succès.

Dans ce contexte, nous nous engageons aussi à faire preuve de responsabilité financière. Il est fini le temps où le gouvernement pouvait gaspiller follement l'argent des impôts, l'engloutir dans des projets qui n'avaient pas vraiment de raison d'être. Les contrôles prévus et le processus de justification des programmes publics sont très stricts. Peu de gouvernements dans le monde ont organisé les dépenses de l'État avec autant d'intégrité que nous.

Nous nous engageons ensuite à prendre des mesures selon un ordre de priorité. Certains domaines l'emportent évidemment sur d'autres. Les questions qui préoccupent le plus les Canadiens sont pour nous prioritaires et nous leur accordons une attention toute spéciale. L'expansion régionale, la recherche et le développement et la stimulation du commerce ne sont que quelques exemples parmi bien d'autres.

Enfin, dans la vision que le gouvernement a de l'avenir, les citoyens récolteront tous les fruits de leur travail, auront un niveau de vie élevé et seront de nouveau fiers de s'appeler Canadiens.

Je voudrais maintenant développer certains sujets que j'ai abordés et qui font partie du plan d'ensemble.

Il est absolument essentiel, pour que le pays se rétablisse, que nous revitalisions le secteur privé et réorientions l'économie de manière à relever le défi de la concurrence internationale des années 90. La clé pour en arriver là est la modernisation du cadre de réglementation des entreprises. Nous avons déréglementé les secteurs de l'énergie et des transports; nous avons ouvert les marchés financiers aux perspectives globales; nous avons intensifié la concurrence dans les services financiers. Nous rajeunissons la législation sur la politique de concurrence, les droits d'auteur et les brevets. Nous ne nous arrêtons pas en si bon chemin. L'une des plus grandes priorités a été de privatiser certaines sociétés qu'il n'y a plus aucune raison de laisser sous le contrôle de l'État. J'invite l'opposition à vérifier le succès qu'ont eu ces privatisations depuis que nous les avons réalisées.

La réforme fiscale est une autre initiative majeure du gouvernement. Elle prendra effet par étapes au cours de l'année prochaine. Elle entraînera dès cet été des baisses d'impôt pour les contribuables ordinaires et une répartition plus juste de la charge fiscale dans tout le pays.

• (1600)

D'ailleurs le régime fédéral des impôts sur le revenu a été façonné de façon à aider les entreprises et les particuliers à soutenir la concurrence dans le monde. De pair avec cette nouvelle approche vers un régime fiscal plus juste se manifeste un effort majeur de compression des dépenses publiques. Rien n'est plus fondamental pour assurer solidement la croissance du secteur privé et la création d'emplois qu'une saine gestion des finances publiques.

En 1984 le déficit fédéral et la dette nationale étaient devenus presque incontrôlables. Au milieu des années 1970 un vérificateur général avait dit que le gouvernement avait perdu la maîtrise des cordons de la bourse. Effectivement les dépenses étaient devenues incontrôlables. Ce n'est pas le cas pour notre gouvernement.

Notre première priorité a été de reprendre en main les dépenses de l'État. Grâce à un effort collectif et sous la houlette du ministre des Finances, nous y sommes parvenus dans une certaine mesure. Il y a eu une réduction systématique du déficit. Pendant l'année budgétaire en cours nous allons respecter l'objectif de 29,3 milliards précédemment annoncé. Il faut se rappeler qu'en 1984 le déficit avait dépassé 37 milliards et qu'il était encore en augmentation. En poursuivant notre lutte contre le déficit, nous ne perdons pas de vue le jour où le budget pourra être équilibré.

Parmi les autres grands domaines d'action du gouvernement il y a eu l'effort d'élargissement de nos débouchés à l'étranger—dans tous les pays du monde. Mais comme nous avons une relation naturelle, historique avec les États-Unis qui sont notre principal partenaire commercial, nous avons conclu un

pacte spécial pour nous ouvrir l'accès à ce grand marché que nous avons au sud. Nous avons réussi à négocier un accord global de libre-échange avec nos voisins américains, et je pense qu'il va nous donner une économie plus efficiente, mieux en mesure de soutenir la concurrence à l'étranger. L'emploi va augmenter au fur et à mesure que les Canadiens comprendront les immenses avantages et possibilités que nous ouvre notre savoir-faire commercial au sud de la frontière. Nous estimons qu'il y aura en l'an 1993 une augmentation nette d'au moins 120 000 emplois.

Si on me le permet, j'aimerais prendre quelques instants pour parler de ce qui dans le budget concerne les forêts et les mines, qui entrent dans mes attributions. Le gouvernement est en bons termes aussi bien avec les entreprises qu'avec les collectivités de l'exploitation forestière et minière. Après consultation des entreprises minières, il a décidé d'élargir la définition donnée des ressources minérales par la Loi de l'impôt sur le revenu, de façon à y faire figurer le kaolin. Cela va étendre à ce minéral les avantages fiscaux accordés par le gouvernement fédéral à l'industrie des mines et des carrières.

Comme dans l'Ouest on s'intéresse aux gisements de kaolin, cela va apporter un nouvel élan au développement de cette région, pourvu qu'on sache y profiter du nouveau régime instauré.

L'exploitation forestière et minière va trouver une nouvelle note positive dans le fait que malgré l'augmentation de 1c. le litre qu'il était nécessaire d'apporter à la taxe d'accise sur l'essence, les producteurs de ressources primaires ainsi que les agriculteurs et les pêcheurs pourront continuer de toucher la remise de la taxe sur les carburants, ce qui fait qu'ils ne seront pas touchés par l'augmentation. Il n'y a pas eu non plus d'augmentation sur le carburant diesel. Le ministre des Finances a bien vu l'importance de maintenir des prix compétitifs pour les produits minéraux et forestiers du Canada sur les marchés d'exportation en n'augmentant pas la taxe d'accise sur le carburant diesel utilisé pour le transport.

Il y a deux autres mesures que je voudrais mentionner. Le budget réaffirme la nécessité d'une aide spéciale pour certains utilisateurs d'équipement consommant beaucoup d'énergie, comme les producteurs primaires, en prévoyant des déductions pour amortissement. Cet encouragement à investir aidera les secteurs forestier et minier.

Un autre aspect du budget concerne les corporations nationales de travailleurs à capital de risque. Le budget ajoute une nouvelle mesure à cette initiative du 23 mai 1985, en accordant aux particuliers un crédit d'impôt fédéral de 20 p. 100 sur le prix des actions achetées en 1988 et après. Ce crédit d'impôt fédéral reste plafonné à 700 $ par année. Cette mesure devrait contribuer à libérer de nouveaux capitaux pour les petites et moyennes entreprises dans le secteur forestier, en donnant aux travailleurs la possibilité d'investir et de bénéficier des profits de leur propre compagnie.

En tant que représentant des Maritimes, le développement régional m'intéresse beaucoup. En tant de ministre et député du Nouveau-Brunswick, je voudrais parler un peu de cet aspect particulier.

[*Français*]

Je voudrais maintenant parler du développement régional. En tant que ministre et député du Nouveau-Brunswick, ce sujet est pour moi très important.

Ce gouvernement a démontré, et continuera de démontrer son engagement pour la région de l'Atlantique.

[*Traduction*]

Le gouvernement a prouvé et continuera de prouver qu'il accorde une attention spéciale aux programmes destinés à la région de l'Atlantique où j'habite. Nous reconnaissons évidemment que les programmes et les politiques de l'ancien gouvernement fédéral n'ont pas donné les résultats escomptés et que les taux de chômage de la région de l'Atlantique étaient incroyablement élevés. Le gouvernement s'est engagé dans une nouvelle voie, qui s'éloigne clairement de l'attitude désinvolte de l'ancien gouvernement.

Nous avons créé l'Agence de promotion économique du Canada atlantique qui dispose de pouvoirs inédits pour favoriser le développement dans la région. Cet organisme n'est pas tombé du ciel. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons écouté et consulté les Canadiens des provinces de l'Atlantique. Ils nous ont dit qu'ils voulaient une nouvelle approche qui donnerait des résultats, qui serait basée dans la région et qui tiendrait compte de leurs problèmes et de leurs aspirations. Cela n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. Nous avons créé l'APECA pour canaliser les efforts de développement dans la région et pour permettre au gouvernement fédéral de contribuer dans une faible mesure à la prospérité du Canada atlantique.

Il est important de noter que c'est le premier ministre (M. Mulroney) qui a pris l'initiative en mettant en lumière les besoins des Canadiens de cette région et en prenant un engagement plus vigoureux à cet égard. Il ne faut pas oublier ce qui s'est fait jusqu'ici dans ce dossier: voici donc une liste, que j'ai reçue aujourd'hui, des dépenses engagées dans les quatre provinces de l'Atlantique au titre de l'APECA dans trois catégories. Jusqu'ici, dans le cadre du Programme Entreprise Atlantique, du PDIR et de l'EDER, nous avons approuvé 558 demandes et autorisé des contributions d'environ 76 497 000 $ à l'APECA.

Qu'est-ce que cela a donné? Cela a donné de nouveaux investissements totalisant quelque 229 millions de dollars au Canada atlantique. Nous croyons qu'il s'agit d'une réalisation assez importante.

Par suite de la création et de l'élaboration soignée de l'agence en juin dernier ainsi que de la présentation d'un projet de loi actuellement à l'étude à la Chambre, l'APECA agit rapidement pour approuver les projets qui seront avantageux pour la région. Les initiatives du gouvernement ont signifié un nombre accru d'emplois dans la région de l'Atlantique.

Plus tôt cette semaine, le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) a tenté de faire croire une chose incroyable, soit que les taux de chômage dans huit provinces sont plus élevés actuellement qu'ils ne l'étaient en pleine récession. N'empêche que huit provinces ont des taux de chômage plus faibles qu'en décembre 1982, alors que le taux de chômage au Canada avait atteint son point culminant. Quand le chômage a commencé à fléchir en 1983 en Ontario et au Québec, les taux de chômage dans la région de l'Atlantique et

dans l'Ouest continuaient à augmenter. Par exemple, le taux de chômage à Terre-Neuve, en Saskatchewan et en Alberta ont atteint leur point culminant non pas en décembre 1982 en pleine crise, mais en septembre 1984. Le taux le plus élevé dans ma province, le Nouveau-Brunswick, a été atteint en janvier 1985.

Dans la région de l'Atlantique, le taux de chômage n'a commencé à baisser qu'après les élections de 1984. C'est à un gouvernement progressiste conservateur qu'il faut attribuer le mérite d'avoir réussi à renverser la tendance négative du chômage dans la région de l'Atlantique qui a été une caractéristique du gouvernement précédent. Toutes les provinces d'un bout à l'autre du Canada, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, ont maintenant des taux de chômage moins élevés qu'en septembre 1984.

Je voudrais maintenant réfuter brièvement les allégations des députés néo-démocrates qui réclament du gouvernement une aide plus considérable au titre de l'expansion régionale. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a exposé nettement ses priorités. Voici ce qu'il a déclaré:

> Il convient avant tout de faciliter la prospérité économique dans la région centrale du Canada, où les rouages continentaux ont été très efficaces.

● (1610)

Le député néo-démocrate d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) est même allé jusqu'à prétendre, ce qui est inouï, que le contrat pour la construction de frégates, accordé récemment en toute justice au chantier naval de Saint-Jean, dans ma circonscription, parce qu'il était le bas bas soumissionnaire, devrait être partagé avec le Québec. Ce même parti soutenait ferme, par le passé, que les contrats d'approvisionnement devaient aller au plus bas soumissionnaire. Voilà qu'il prétend le contraire, ce qui crée des dissensions régionales et met en doute la crédibilité du NPD dans les affaires importantes. Les citoyens de Saint-Jean et du Canada atlantique ont pris bonne note de ces propos.

Enfin, je tiens à dire que le budget fait partie intégrante de l'engagement soutenu du gouvernement envers la prospérité du Canada et celle, j'en suis fier, de la région de l'Atlantique. Le prochain exercice consacrera pour la sixième année consécutive l'expansion économique du Canada. Ce fait est unique en soi. Nous verrons la mise en oeuvre de programmes concernant, par exemple, les services de garde pour enfants, le développement régional, les sciences et la technologie ainsi que la défense nationale, qui sont prioritaires pour nous. Nous allons poursuivre notre soutien aux secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des pêches, des mines et des forêts. Nous tiendrons notre promesse de solidifier le Canada et de témoigner plus de compassion aux Canadiens.

Le budget respecte cet engagement. Il le fait de manière prudente et responsable. Il illustre les objectifs que nous nous sommes fixés dès le début. Nous nous étions dressé un plan et nous l'avons suivi. Ce plan fonctionne bien, il permet de créer des emplois et d'élargir les possibilités dans la région dont je proviens. Nous sommes en train de réduire le déficit et de mettre en oeuvre des initiatives importantes pour toutes les régions du Canada.

C'est avec fierté et plaisir que j'appuie le budget que notre ministre des Finances a présenté le 10 février dernier, car il constitue un pas de plus vers un Canada vraiment prospère où il fait bon vivre, travailler et élever une famille.

M. Orlikow: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député qui est si fier et si content du budget présenté par l'actuel gouvernement. Sait-il que selon les prévisions du Conseil canadien du développement social—une organisation qui a pour membres presque tous les ministères fédéraux et provinciaux qui oeuvrent dans le domaine de la santé et du bien-être et la plupart des grandes organisations privées de charité—de 1980 à aujourd'hui, soit au cours notamment de trois années et demie de gouvernement conservateur, plus de 100 000 personnes ont rejoint les 1,5 millions au moins qui vivaient déjà sous le seuil de la pauvreté?

Le ministre est-il fier d'une fiscalité qui permet à des milliers de Canadiens qui gagnent plus de 50 000 $ par année de ne payer aucun impôt, du fait que plus de 250 Canadiens ayant un revenu annuel supérieur à 200 000 $ ne paient aucun impôt alors que les personnes qu'il représente, les Canadiens ordinaires, ont à absorber un fardeau fiscal très lourd? Beaucoup de sociétés, dont les plus grandes et les plus prospères, ne paient toujours pas d'impôt. Je me permets de n'en citer que quelques-unes: Aluminium Alcan en 1986, Xerox Canada en 1986, Union Carbide du Canada en 1987 et Bramalea Consolidated. Je n'ai pas les statistiques en mains, mais presque toutes les banques du pays n'ont payé que peu ou pas d'impôt ces dernières années. Le ministre se félicite-t-il d'un tel budget?

M. Merrithew: Madame la Présidente, ce qu'il importe de signaler, je crois, et ce que le député n'a pas compris dans toute cette affaire, c'est que 1 150 000 Canadiens ont trouvé du travail, ce qui leur permet de gagner leur vie, de générer des richesses, de consommer et d'appuyer l'économie canadienne. Le revenu moyen a considérablement augmenté dans ma région d'origine. Il est très important de le rappeler. Nous comptons à l'heure actuelle un plus grand nombre de Canadiens qui occupent un emploi rémunérateur et qui contribuent ainsi à la prospérité du Canada.

Le député a parlé d'entreprises et de sociétés qui ne paient pas d'impôt. Il sait, par exemple, que le ministre des Finances a proposé une réforme fiscale très ambitieuse dont nous avons déjà traité à la Chambre et dont nous continuerons sans aucun doute de discuter dans les semaines et les mois à venir. Le député a cité nommément une compagnie, une société minière, je crois. Aurait-il une dent contre les compagnies qui, pendant la récession, n'ont pas réalisé le moindre bénéfice? Je songe aux compagnies de pâtes et papiers et aux sociétés minières, qui créent des richesses et des emplois. Le député souhaite-t-il que l'on interdise à ces entreprises de bénéficier des exemptions auxquelles elles ont eu droit pendant ces années de vaches très maigres, où elles ont fait des investissements et mérité d'être exemptées de l'impôt? Ces exemptions sont fort importantes, et surtout dans la région dont le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) est originaire. C'est extrêmement important pour les régions, dans l'arrière-pays, où se trouvent les mines, les forêts et de nombreuses industries d'extraction des ressources de base.

Il conviendrait de rappeler au député que le ministre des Finances s'est occupé de manière fort efficace de certains secteurs de l'économie nationale qui, auparavant, d'après nous, en se soustrayant à l'impôt, n'assumaient pas leur juste part du

fardeau fiscal du Canada, ce qu'ils ne seront plus en mesure de faire à présent; je songe par exemple aux banques et aux compagnies d'assurance.

M. Edwards: Madame la Présidente, je remercie le ministre de son intervention dans ce débat et de son édifiante participation à la vie politique canadienne. Je puis lui assurer que ses efforts ne passent pas inaperçus dans ma région.

Je voudrais lui poser une question précise au sujet de certaines de ses observations ayant trait à la collaboration avec les provinces dans le dossier des mines. Je n'apprends rien au ministre en lui rappelant que l'Alberta est la seule province qui ne profite d'aucune entente de développement minier avec le gouvernement du Canada et qu'on a proposé qu'elle prenne l'initiative d'une telle entente. Or, si je me m'abuse, le gouvernement de cette province a bel et bien fait des démarches en ce sens puisque nous en sommes actuellement à la troisième ronde des négociations.

Compte tenu des propositions budgétaires et puisque le ministre est ministre d'État aux Forêts et aux Mines (M. Merrithew), pourrait-il nous dire si cette entente de développement minier avec l'Alberta sera conclue sous peu ou si les propositions de la chambre des ressources de l'Alberta ont fait aboutir les négociations?

M. Merrithew: Madame la Présidente, j'apprécie beaucoup l'intérêt que porte le député à ce dossier. Je crois qu'il est intervenu plus tôt aujourd'hui en faveur d'une entente de développement minier avec la province de l'Alberta.

Quand nous concluons des sous-ententes de développement économique et régional avec les provinces, il arrive parfois que ces accords paraissent injustes de prime abord. C'est parce que les ententes de développement régional sont généralement fondées sur la capacité d'une province de financer elles-mêmes ce genre d'activités.

En ce qui concerne l'Alberta, je me rends parfaitement compte, comme le député qui a fait des pieds et des mains pour faire avancer ce dossier, que cette province est la seule qui ne profite pas d'une entente de développement minier. J'ai rencontré les représentants de la chambre des ressources de l'Alberta qui eux aussi ont fait énormément pour obtenir gain de cause. Nous avons engagé des discussions et des négocations avec cette proivnce. L'Alberta est une province fort entreprenante dans bien des domaines. Elle obtiendra par exemple plus de 1 milliard de dollars en nouveaux investissements cette année dans l'industrie forestière. L'avance de cette province dans ce secteur est remarquable, mais elle devra nous indiquer, dans tout l'éventail de ses demandes d'aide, quelle importance elle accorde à une entente sur le développement minier. Autant qu'à l'aide demandée pour l'industrie des produits forestiers, par exemple? L'Alberta considère-t-elle ce secteur aussi important que l'industrie énergétique ou l'agriculture? Elle doit établir un ordre des priorités.

• (1620)

Je suis personnellement très favorable à des négociations avec cette province, et j'en entreprendrai après les discussions qui doivent avoir lieu sous peu, je crois, entre le ministre chargé des affaires intergouvernementales, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret) et le premier ministre de la province.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, dans le cadre de l'étude du budget de cette année, je voudrais tout d'abord faire une brève rétrospective des budgets conservateurs des dernières années. Nous en sommes maintenant à la quatrième année de gouvernement conservateur.

Dans sa première déclaration économique, le gouvernement a sabré joyeusement. Les conservateurs ont voulu en remontrer à Margaret Thatcher. Ils ont voulu lui prouver qu'au Canada il y avait des conservateurs à tout crin et ils ont présenté un budget conservateur très dur. Ils ont taillé dans les dépenses. Ils ont désindexé partiellement les allocations familiales et les pensions de retraite. Ils ont procédé à des coupes sombres dans l'enveloppe de l'environnement, ont fait sauter des programmes entiers pour montrer qu'ils ne parlaient pas à la légère quand ils annonçaient que les conservateurs seraient durs avec leur budget.

Les dépenses dans le domaine des arts ont été amputées, une fois encore en dépit des promesses contraires, promesses selon lesquelles les programmes sociaux étaient des acquis sacro-saints. Ces dépenses ont été les premières victimes du programme de compression des dépenses dans le budget de l'automne 1984.

Quelle a été la réaction? Les Canadiens ont désapprouvé les mesures des conservateurs. Les retraités sont descendus dans la rue et ont riposté. Les femmes dont les allocations familiales allaient être désindexées se sont elles aussi rebellées, malheureusement sans remporter le succès des retraités, qui ont obligé le gouvernement à faire marche arrière.

Des groupes représentant les milieux artistiques sont venus manifester à Ottawa et ont sommé le gouvernement d'honorer ses promesses en arguant qu'ils constituaient un segment important de la société canadienne et ne voulaient pas entendre parler de compressions dans leur domaine. Les écologistes ont élevé la voix et déclaré, avec raison, que les programmes de protection de l'environnement étaient prioritaires pour les Canadiens.

Les premières levées de bouclier contre ces budgets datent de l'automne 1984 et le gouvernement a dû se rendre à l'évidence que les choses ne se passeraient pas comme ça et que les Canadiens n'étaient pas d'accord. Ils n'étaient pas de fidèles suppôts de Margaret Thatcher ni de Ronald Reagan. Le gouvernement conservateur préférait ces deux modèles de gouvernement qui, d'un côté, augmentent les dépenses pour l'ordre public, la défense, le domaine militaire et, de l'autre, procèdent à des compressions dans les programmes sociaux, ceux des arts et de l'environnement. Les conservateurs se sont rendu compte que les Canadiens n'allaient pas marcher. Et je suis heureuse de constater qu'ils ont tiré un peu la leçon de cette expérience.

Au lieu de coupes sombres, les budgets suivants ont proposé des coupes clairsemées. Les conservateurs ont eu des largesses dans d'autres domaines, puisque certaines dépenses ont même progressé.

Nous assistons ici au spectacle curieux d'un gouvernement qui parle de réduire le déficit de façon draconienne, alors qu'en fait les dépenses augmentent plus rapidement que la croissance économique et l'inflation. Bref, les dépenses ont vraiment augmenté au Canada.

Pour la première fois dans notre histoire, il y a des dépenses dans le budget fédéral qui dépassent 100 milliards de dollars. Pour les programmes statutaires, les augmentations sont de l'ordre de 4,6 p. 100, pour les non-statutaires elles sont de 3,9 p. 100, pour toutes les dépenses concernant les programmes elles sont de 4,3 p. 100 et de 9,7 p. 100 pour les taux d'intérêt découlant de la dette publique, ce qui est énorme. L'augmentation totale du budget pour cette année est de 5,5 p. 100. Étant donné que l'inflation est d'environ 4 p. 100, on peut constater qu'il y a vraiment une augmentation.

Ce qu'il y a d'ironique c'est que le gouvernement parle de réduire le déficit. De quoi parlent les ministériels? Ils comparent le déficit dans les pires années de Trudeau, lorsque la récession dictait qu'il fallait augmenter le déficit pour des raisons de compassion, sinon les souffrances auraient été encore plus dures qu'elles ne l'ont été, ils le comparent donc avec le déficit actuel alors que le niveau d'emploi a un peu augmenté. Par comparaison avec les pires années de Trudeau, ils prétendent avoir réduit le déficit.

En fait, la dette publique augmente tous les ans, et très sensiblement, d'environ 30 milliards de dollars par an. Nous nous trouvons dans la quatrième année d'un déficit de l'ordre de 30 milliards de dollars. Naturellement les intérêts découlant de la dette augmentent tous les ans et pourtant le gouvernement fait de beaux discours à propos des réductions.

Lorsqu'on considère tous les facteurs, on s'aperçoit que le taux d'augmentation a été réduit, mais pas vraiment le taux de croissance des dépenses. Nous devons modérer ce taux de croissance mais pas réduire les dépenses elles-mêmes. Elles continuent d'augmenter. Soyons bien clair. Nous avons entendu de beaux discours, mais la réalité est assez différente.

Le gouvernement promet une réforme fiscale, mais que fait-il en réalité? Il a augmenté les impôts pour les Canadiens à revenus faibles et moyens. Il y a eu de grosses augmentations des impôts tous les ans depuis que nous avons un gouvernement conservateur. Pourquoi? Parce que les Canadiens à revenus élevés bénéficient encore de dégrèvements. Il existe encore énormément d'échappatoires fiscales. Il y a encore quelque 60 000 sociétés rentables qui ne payent pas d'impôt. Le gouvernement refuse toujours d'écouter les recommandations faites par mon parti et par de nombreux Canadiens visant à créer au moins un impôt minimal sur le revenu des sociétés afin de faire en sorte que les sociétés rentables payent leur juste part d'impôts. Cela ne s'est pas produit.

L'impôt sur le revenu des sociétés ne constitue pas un part très importante des recettes du Trésior fédéral. D'après les projections pour cette année, l'impôt sur le revenu des particuliers produirait 45 410 millions de dollars et l'impôt sur le revenu des sociétés seulement 12 milliards environ. Les cotisations au régime de l'assurance-chômage, qui se chiffrent à 10,6 milliards, sont pratiquement aussi élevées. De fait, la taxe de vente et la taxe d'accise produisent des recettes très considérables de 28 855 millions de dollars. Les taxes de vente et d'accise versées par les Canadiens pour l'année financière en cours dépassent de beaucoup les impôts sur le revenu des sociétés. Bien entendu, cette façon de percevoir des impôts est très pratique pour le gouvernement mais elle n'est pas équitable.

Les taxes de vente et les taxes d'accise sont essentiellement des taxes cachées et elles sont régressives. Elles ne sont pas fonction de la capacité de payer comme l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le revenu est progressif, tandis que les taxes de vente et d'accise ne le sont pas. Bien entendu, l'entente commerciale va entraîner une réduction des taxes d'accise, ce qui va donner lieu à des augmentations d'impôts ailleurs. Il y aura une forme quelconque de taxe de vente, mais le gouvernement s'abstient de nous dire exactement de quoi il s'agira exactement. Tout ce que nous savons, ou croyons savoir tout au moins, c'est que les aliments ne seront pas touchés. Un grand nombre d'autres articles vont l'être.

Il y aura des augmentations très considérables sur ce plan car le gouvernement n'est pas disposé à percevoir équitablement des impôts des personnes qui peuvent se permettre de les verser. D'ailleurs, il ne faut pas se faire d'illusions sur ce que veulent dire toutes ces belles phrases au sujet de la réforme fiscale. Ce que veut le gouvernement, c'est réduire les taux d'imposition. Le gouvernement veut marcher dans les traces de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan.

Il y a bien eu des réductions du taux d'imposition, notamment pour les riches du Royaume-Uni et des États-Unis. On a voulu dans ces pays s'inspirer de la théorie du percolateur, selon laquelle ces réductions inciteraient les riches à investir davantage et à contribuer ainsi à la création d'emplois. On s'est cependant rendu compte que la théorie du percolateur ne débouchait pas sur des emplois. Elle n'a certainement pas débouché sur la justice, l'équité ou l'harmonie dans ces sociétés. Mais c'est encore le modèle que nous propose le gouvernement conservateur.

• (1630)

On nous parle de réforme fiscale, mais cela se résume simplement à une réduction du taux d'imposition. Le gouvernement dit qu'il lui faut encore percevoir le même montant, mais au lieu d'être perçu de façon équitable au moyen du régime d'impôt sur le revenu qui est lié à la capacité de payer, ce montant le sera d'une façon inéquitable au moyen de taxes cachées, de taxes de vente, de taxes régressives qui frappent les contribuables à revenus faibles et moyens plus durement qu'elles ne frappent ceux qui sont mieux en mesure de payer. Le gouvernement parle d'un genre de réforme fiscale sans incidence sur les recettes. Il faut recueillir le même montant, mais d'une manière différente. Est-ce équitable? Non, bien sûr. La réforme fiscale semble une bonne idée, elle promet une réforme, mais il s'agit en fait de mesures régressives.

Les documents budgétaires qu'a présentés le gouvernement sont empreints d'une certaine idéologie. Quand on lit le plan financier en détail, on y trouve beaucoup de pourcentages. Il y est beaucoup question également d'adapter les dépenses à la performance de l'économie, comme si les dépenses gouvernementales devaient représenter une certaine proportion du produit national brut. Cela traduit l'idéologie conservatrice selon laquelle il existerait une juste mesure d'activité gouvernementale, mais pas trop. Il faut recueillir assez d'argent pour financer certains programmes sociaux, oui, mais pas question d'aller plus loin. Il y aurait un certain nombre magique qui représente cette juste mesure et pas plus. C'est de l'idéologie. Ce n'est pas très pratique car tout dépend évidemment à quel usage on affecte l'argent. Est-ce productif? Les Canadiens vont-ils ainsi être mieux en mesure de créer des emplois, d'utiliser sagement nos richesses? Cela va-t-il promouvoir la santé, l'éducation, la

recherche et le développement technologique? Ce n'est pas là le genre de questions qu'on pose. Il s'agit plutôt de savoir si l'argent en question est dépensé par le secteur public ou le secteur privé.

Lorsque le secteur privé met la thalidomide sur le marché, on ne peut parler de croissance économique; c'est plutôt une catastrophe. Pourtant, le gouvernement adopte une politique à très courte vue qui consiste à dire que tout ce que fait le secteur privé est favorable à l'économie. Par contre, si le secteur public prend des mesures, afin de combattre la pollution ou de défendre la santé publique, le gouvernement n'est alors pas satisfait, du seul fait que cela vient du secteur public. Ce genre d'aveuglement idéologique de la part du gouvernement est tout à fait regrettable.

Je voudrais également me pencher sur ce que ne contient pas le budget. Nous discutons des dépenses prévues pour l'année financière et des recettes que le gouvernement s'attend à recueillir durant cette période. Dans une certaine mesure, cela est relié au chômage ou à l'emploi projeté, ainsi qu'à la croissance économique, aux taux d'intérêt et à quelques autres indicateurs économiques. Pourtant, en gros, il ne s'agit en l'occurrence que des recettes et des dépenses du gouvernement au cours de l'année. Il n'y a aucun lien avec la capacité de production des Canadiens, les usines, l'environnement, les forêts, le sol, les eaux, les pêches ou nos terres agricoles. Nous n'avons pas de chiffres de ce genre. Or, c'est ce type de renseignements que nous devrions obtenir plus souvent, afin de pouvoir déterminer vers quoi nous nous en allons, dans quelle mesure nous sommes productifs et si nous augmentons notre capacité de production ou la laissons plutôt se détériorer.

[*Français*]

Madame la Présidente, il y a des ministères qui sont gagnants et d'autres qui sont perdants, dans ce Budget. Le ministère de l'Environnement, dont je suis la porte-parole pour le caucus néo-démocrate, est un des ministères perdants. Même si les dépenses totales du gouvernement seront augmentées, celles qui touchent l'Environnement seront réduites cette année fiscale, en termes réels.

Ces réductions dans les dépenses du ministère de l'Environnement sont contre la volonté du public et contre la déclaration du ministre de l'Environnement (M. McMillan), devant le Comité permanent de l'environnement et forêts.

[*Traduction*]

Nous avons discuté de cette question avec le ministre et il nous a répondu au comité qu'aux fins de la protection de l'environnement, le ministère de l'Environnement touchera de 6 à 8 p. 100 des nouveaux crédits de 3 millions de dollars destinés à l'application de la loi. Il a ajouté qu'on prévoira au ministère 70 années-personnes environ pour un total de 125 années-personnes de plus aux mêmes fins.

Or, il suffit d'examiner les prévisions budgétaires pour s'apercevoir que ce n'est pas ce qui se passe. En fait, les ressources destinées à la conservation et à la protection sont en baisse. En termes réels, les crédits totaux sont réduits. Ils ne suivent pas l'augmentation du coût de la vie et en termes absolus, il y a une différence dans le nombre d'années-personnes.

Le ministère prétend qu'on prévoira 12 nouvelles années-personnes dans le Budget des dépenses supplémentaire, mais il s'agit, en fait, d'une réduction nette de 30 années-personnes par rapport à l'année dernière. Le nombre a diminué de 254 depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir, ce qui est beaucoup. Il s'agit pourtant d'un domaine extrêmement important et le public veut que l'on fasse davantage pour la préservation de l'environnement.

Le gouvernement a réduit les crédits accordés au Fonds pour la toxicologie faunique. Il n'y a consacré que 1 million de dollars depuis trois ans. Nous ne savons pas si ces crédits vont être remplacés par autre chose. Ce fonds s'occupait de cet argent lorsque les dépenses du ministère ont été réduites, mais nous ignorons à combien s'élèveront les crédits qui y seront affectés.

Certaines coupes ont été opérées dans le budget environnemental d'organismes non gouvernementaux qui ont joué un rôle absolument essentiel dans la défense de l'environnement, qui ont permis au public de donner son avis et qui ont profité des connaissances qu'ont certains citoyens ordinaires sur le milieu de leur région. Le gouvernement a réduit les crédits de 75 000 $ depuis l'année dernière. Il semblerait que la subvention annuelle accordée à la Coalition canadienne contre les pluies acides a été supprimée. Les pluies acides constituent notre plus gros problème environnemental et pourtant, la coalition qui lutte très activement et très énergiquement contre ce fléau ne reçoit pas de crédits.

Je voudrais parler deux minutes de la taille de la Fonction publique. Le gouvernement a fait toute une histoire au sujet de la réduction des effectifs de la Fonction publique pour améliorer l'efficacité et la productivité. Il avait certes annoncé il y a un certain temps l'intention de réduire progressivement les effectifs de 15 000 personnes. Dans le budget de cette année, le gouvernement se vante un peu. Le programme se poursuit et les réductions de personnel permettront de réaliser des économies totales de 375 millions en 1990-1991. Les économies totales résultant de la réduction du nombre d'années-personnes dépasseront 1,5 milliard, grâce à des économies de 500 millions par année. C'est de la pure foutaise. Les chiffres sont probablement exacts, et je ne les conteste pas. Si la réduction des effectifs de la Fonction publique permettait vraiment de réaliser des économies, les dépenses totales diminueraient. Ce n'est pas le cas. Les dépenses budgétaires augmentent toujours, soit de 5,5 p. 100. La Fonction publique diminue, mais les dépenses augmentent. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie simplement que le gouvernement aime bien réduire les effectifs de la Fonction publique et supprimer des emplois permanents.

Il s'agit de bons emplois détenus par des fonctionnaires dévoués. Le gouvernement est fier de dire, comme Margaret Thatcher et Ronald Reagan, qu'il n'a pas peur de réduire les effectifs de la Fonction publique. Il remplace ces gens par des contractuels, mais il n'épargne pas, c'est évident, puisque les coûts augmentent. Donc, des compagnies obtiennent des contrats et, pour remercier le parti au pouvoir, elles lui refileront peut-être un peu d'argent.

• (1640)

Ce budget prévoit les dépenses les plus élevées de notre histoire, soit plus de 100 milliards de dollars. Nous avons aussi un prétendu code d'éthique. Le gouvernement prétend maintenant s'intéresser à l'honnêteté, mais il ne propose aucune réforme à propos des marchés.

Les dépenses seront plus élevées que jamais et pourtant le processus d'appel d'offres est plein de failles. Le public canadien aime penser que le plus bas soumissionnaire capable de respecter les conditions d'un contrat l'obtiendra nécessairement. Ce n'est vrai que dans certains cas. Dans tous les ministères, les ministres ont encore beaucoup de pouvoirs discrétionnaires dans ce domaine.

Le nouveau code d'éthique ne touche pas du tout à cette question ni à celle des dons des sociétés aux partis politiques qui sont la base même de notre système de ristournes clandestines. Si les sociétés ne pouvaient pas faire de dons aux partis, il n'y aurait plus de raison qu'on leur renvoie l'ascenseur.

Une voix: Que faites-vous des dons des syndicats?

Mme McDonald: On me demande: «Que faites-vous des dons des syndicats?» Si un syndicat avait quelque chose à vendre au gouvernement en concurrence avec d'autres entreprises, il devrait être assujetti aux mêmes règles. Cependant, les syndicats n'ont rien à vendre au gouvernement. Ce sont des sociétés sans but lucratif. Ils représentent les travailleurs dans la négociation des conventions qui déterminent les salaires et les conditions de travail. Ils ne vendent rien et n'ont pas pour but de faire des bénéfices. Si c'était le cas, ils devraient être traités de la même façon que les sociétés. Sinon, pourquoi traiter deux organisations aux buts complètement différents comme si elles avaient le même but?

Pour terminer, je dirais que le gouvernement a un programme, mais ce n'est malheureusement pas le bon. Il poursuit la réduction des effectifs de la Fonction publique. Sa prétendue réforme fiscale est une farce. Le gouvernement ne se préoccupe pas de l'intégrité dans ses rangs. Nous voyons partout des occasions perdues: l'occasion d'être équitable dans le budget, l'occasion d'appliquer un impôt minimum aux sociétés.

L'injustice se perpétue. L'accroissement de l'impôt des Canadiens à moyens et faibles revenus continue. Mais le jour du jugement n'est pas loin. Le gouvernement devra répondre de ses actes. On ne peut se limiter à parler de réduire le déficit et les dépenses. Il faut trouver un moyen de les équilibrer. Le gouvernement n'y arrive pas parce qu'il ne veut pas imposer ceux qui ont les moyens de payer et rendre le régime fiscal vraiment équitable. Tant qu'il ne l'aura pas fait, nous aurons de l'injustice et les Canadiens seront extrêmement insatisfaits.

Je regrette que ce budget n'offre pas de solution aux vrais problèmes de notre société et n'apporte pas d'équité là où les Canadiens voudraient en avoir. Je regrette que le gouvernement refuse de faire face à ces problèmes et préfère les laisser aux gouvernements qui lui succéderont.

M. McKenzie: Madame la Présidente, j'ai beaucoup aimé le cours magistral que la députée vient de nous donner sur la façon de gouverner le Canada et de faire face à la dette publique. Elle critique sévèrement le gouvernement et semble dire que pour résoudre tous les problèmes, il suffirait de dépenser davantage. Je me demande si elle-même et ses collègues accepteraient de rendre service à la population du Manitoba en conseillant le gouvernement néo-démocrate de la province sur la dette et l'accroissement des impôts. Qu'ils lui disent à quel point ils s'opposent à la réduction de la Fonction publique. Le gouvernement du Manitoba veut diminuer l'effectif de la Fonction publique provinciale. Si un gouvernement néo-démocrate peut le faire à Winnipeg, alors c'est certainement acceptable ici aussi.

Le Manitoba a eu les plus fortes augmentations d'impôts de l'histoire de la province. Les Manitobains auront à payer 369 millions de dollars ou 20 p. 100 de plus qu'auparavant. J'espère que la députée ira voir M. Pawley pour lui dire combien cette mesure la choque. Il y a eu un nouvel impôt de 2 p. 100 sur le revenu net dans cette province. Les tarifs de l'électricité ont augmenté de 9,7 p. 100; ceux du téléphone, de 11,5 p. 100. Les hausses des primes d'Autopac varient entre 9 p. 100 et 30 p. 100. Tous les autres frais exigés par le gouvernement ont augmenté en moyenne de 20 p. 100, y compris ceux relatifs à la délivrance des permis de conduire et des certificats de naissance. La taxe de vente s'est accrue d'un point. Les acheteurs de maison au Manitoba doivent maintenant payer une taxe sur le transfert des biens fonciers. Il y a une nouvelle taxe de 7 p. 100 sur les aliments à emporter et sur les matériaux utilisés pour économiser l'énergie. La cotisation sociale a augmenté de 50 p. 100 et s'établit maintenant à 2,25 p. 100. Il y a une nouvelle taxe d'eau.

La dette par habitant, au Manitoba, est de 9 000 $. Il y a cinq ans, ce montant n'était que de 4 500 $. Il a fallu 117 ans de dépenses gouvernementales dans cette province pour en arriver à la dette actuelle. Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a accumulé presque la moitié de cette dette en cinq ans seulement.

J'espère que la députée se rendra au Manitoba et s'entretiendra avec les représentants du gouvernement. Les Manitobains seraient très heureux si la députée allait là-bas et disait aux représentants du gouvernement comment administrer la province de la même façon qu'elle nous a dit comment administrer le pays. Les Manitobains sont victimes de la plus grande razzia fiscale dans l'histoire de la province. Ils doivent payer plus et ils obtiendront moins.

Les habitants du Manitoba doivent aussi faire face à d'autres problèmes: réduction du nombre de lits d'hôpital, réduction des services hospitaliers, longues périodes d'attente pour subir des scanographies et d'autres examens diagnostiques. Les Manitobains doivent aller aux États-Unis pour subir des scanographies. C'est scandaleux. De plus, les services de protection de l'enfance sont mal administrés.

Je vais donner quelques exemples de la mauvaise administration du NPD. Un malentendu entre la Société de téléphone du Manitoba et l'Arabie Saoudite a entraîné une perte de 27 millions de dollars. L'industrie forestière manitobaine a perdu 31 millions de dollars. La société Flyer Industries a perdu 100 millions de dollars, et la commission des accidents du travail, 148 millions. Le gouvernement du Manitoba a vendu Flyer Industries qui était une société d'État. Les députés néo-démocrates critiquent le gouvernement fédéral parce qu'il se défait de sociétés d'État improductives, mais je ne les entend pas parler du gouvernement néo-démocrate du Manitoba. Lui peut, sans problème, se défaire de sociétés d'État. Ce gouvernement entend créer une nouvelle société d'État. Encore une contradiction.

La députée serait-elle assez aimable, lorsqu'elle critique le gouvernement fédéral, pour ne pas oublier le gouvernement néo-démocrate du Manitoba? Peut-elle expliquer comment elle remettrait de l'ordre dans le beau gâchis manitobain? Une population d'un million de personnes ne saurait assumer seule la dette du Manitoba, ni tolérer une aussi mauvaise gestion. La députée est-elle prête à s'engager à parler au gouvernement néo-démocrate et à le convaincre de commencer à mettre de l'ordre dans les affaires du Manitoba avant de critiquer le gouvernement fédéral?

Mme McDonald: Madame la Présidente, la liste des points que me demande de préciser le député est plutôt longue. Je m'efforcerai d'en aborder le plus possible. Tout d'abord, je n'ai jamais dit que nous devrions toujours dépenser plus. Je mettais simplement en lumière les contradictions d'un gouvernement qui parle de réduire le déficit mais qui, au lieu de cela, a fait augmenter la dette publique d'environ 30 milliards de dollars chaque année pendant quatre ans. Au total, c'est environ 120 milliards de dollars qui s'ajoutent à la dette publique depuis que les conservateurs sont au pouvoir.

C'est en Saskatchewan que l'on retrouve le meilleur exemple de réduction de la dette publique. En 20 ans, le premier gouvernement social démocrate du Canada, dirigé par Tommy Douglas, n'a pas seulement réduit le déficit, soit la différence entre les dépenses et les revenus chaque année, mais aussi la dette publique accumulée. Il s'agissait du premier gouvernement social démocrate à administrer une province canadienne.

Il est vrai que le déficit manitobain a connu des hausses. Mais il y en a eu dans toutes les provinces canadiennes et aussi au palier fédéral. Ces hausses sont associées à la récession. Les années 1981 et 1982 ont été particulièrement mauvaises. Le Manitoba ne diffère pas des autres provinces. En Saskatchewan, un gouvernement CCF a complètement éliminé la dette publique accumulée par les Conservateurs. La dette a augmenté de nouveau sous les Conservateurs, a été réduite de nouveau par le NPD et les Conservateurs ont maintenant recommencé à l'accroître.

La leçon à en tirer est exactement le contraire de ce que laisse entendre le député. Un gouvernement CCF-NPD provincial a réussi à réduire la dette publique. Il y a des hausses au Manitoba mais celles-ci se comparent à ce qu'on retrouve dans les autres provinces et au niveau fédéral.

Les propos du député concernant l'augmentation des impôts au Manitoba présentent des contradictions. Il est impossible à satisfaire. Il se plaint de la dette au Manitoba et il se plaint du fait que l'on augmente les impôts afin de réduire cette dette. Le gouvernement est conséquent dans ses efforts en vue de réduire la dette. Les augmentations d'impôt étaient équitables: c'est là où le gouvernement Pawley diffère du gouvernement fédéral. Il a augmenté certaines taxes mais il l'a fait de façon équitable et il a tenu compte de la capacité de payer. C'est ce que le gouvernement fédéral a négligé de faire. Il n'a pas introduit un impôt minimum sur les sociétés et il a augmenté les impôts des Canadiens à faibles et à moyens revenus de façon disproportionnée.

• (1650)

Les deux gouvernements sont aux prises avec le même problème et l'un deux, celui du Manitoba, a su l'aborder en restant équitable. Le gouvernement fédéral conservateur n'a pas essayé de le régler de manière équitable.

Le député a parlé des services de santé et des difficultés qu'on éprouve dans le domaine. Il ferait mieux de voir comment les choses se passent dans la province voisine que gouvernent des conservateurs. Les services de santé se sont passablement détériorés dans cette province. Il en va de même pour la Colombie-Britannique dont le gouvernement est conservateur malgré qu'il soit officiellement créditiste. Les services de santé bénéficient du financement des programmes établis, dont le gouvernement fédéral a réduit les crédits. Il en va de même pour l'enseignement postsecondaire. Par conséquent, les difficultés que les provinces éprouvent à payer leurs services de santé découlent en partie du fait que le gouvernement conservateur a tronqué les fonds destinés à ces programmes.

Il ne me paraît pas très logique ou équitable de la part du député de comparer le Manitoba au gouvernement fédéral.

M. Althouse: Madame la Présidente, la députée de Broadview—Greenwood (M^me McDonald) pourrait-elle nous indiquer des moyens plus logiques et plus équitables d'augmenter les impôts? Je constate que, dans le passé, par le biais du régime fiscal du Canada, on a exigé des entreprises ayant réalisé des bénéfices vraiment de taille une note fiscale moins lourde. J'ai sous les yeux certaines données publiées par Statistique Canada en 1983—et je sais que nous avions à l'époque un gouvernement libéral; selon ces statistiques, bien que leurs bénéfices aient été extrêment intéressants, les 25 premières entreprises au Canada, qui contrôlent le tiers des 717 milliards de dollars du chiffre d'affaires des entreprises au Canada, étaient généralement imposées à l'un des taux les plus bas, soit en moyenne au taux de 9,6 p. 100, alors que les petites entreprises étaient imposées au taux de 17,1 p. 100. On a ainsi l'impression que le régime fiscal encourage les très grandes entreprises non seulement à éviter de prêter main forte au gouvernement, mais également à utiliser leurs bénéfices et les économies réalisées en se soustrayant au fisc pour faire main basse sur les petites et moyennes entreprises et les amener à fermer leurs portes. La députée juge-t-elle que c'est là un bon moyen de favoriser le développement économique?

Mme McDonald: Non, madame la Présidente, cela n'est certes pas souhaitable pour l'économie. Nous savons pertinemment que ce sont les petites et moyennes entreprises qui créent des emplois au Canada. Or, il se trouve qu'elles paient relativement beaucoup d'impôts. Le député a tout à fait raison de parler des énormes avantages fiscaux dont profitent les grandes sociétés. Cela n'est certes pas favorable à l'économie, car ces sociétés ne paient pas leur juste part du fardeau fiscal qui doit donc être supporté par d'autres personnes et par les petites et moyennes entreprises que nous devrions favoriser davantage, car elles créent beaucoup plus d'emplois.

Je voudrais me reporter à l'analyse que le gouvernement lui-même fait d'une partie du problème en question. Il blâme le gouvernement libéral précédent et il a, dans une certaine mesure, raison. Tout a commencé sous le gouvernement libéral précédent et, en fait, le très honorable chef de l'opposition officielle (M. Turner) était ministre des Finances lorsque sont apparues les principales échappatoires fiscales dont profitent encore les grandes sociétés en question. Dans le plan financier, on parle des activités d'évitement fiscal qui s'attaquent à l'assiette fiscale et avaient commencé sous le gouvernement précédent. C'est en effet le cas. Le député de Vancouver Quadra (M. Turner) est responsable. Cependant, pourquoi continue-t-on dans la même voie? Pourquoi le gouvernement ne prévoit-il pas au moins un impôt minimum des sociétés, afin de résoudre le problème? Pour quelles raisons ne fait-il pas vraiment disparaître les échappatoires en question? Le gouvernement n'en fait rien et étant donné que les sociétés ne sont . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je demande à la députée de m'excuser, mais je dois l'interrompre. La période réservée aux questions et aux observations est maintenant écoulée. Nous reprenons le débat.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité de participer à ce débat cet après-midi. Je vais en profiter pour voir peut-être les choses de façon plus positive que la députée qui m'a précédé. Je voudrais m'arrêter sur l'avenir de notre pays et les capacités de nos citoyens.

En tant que député, je me sens obligé de signaler les nouvelles positives qui nous arrivent du pays plutôt que de revenir sans cesse sur le bilan des gouvernements précédents et les problèmes auxquels nous devrions faire face si une coalition libérale-néo-démocrate continuait à nous gouverner. Heureusement pour les Canadiens, on y a mis fin.

Le soir où le budget a été déposé, les experts ont dit qu'il était dépourvu d'intérêt et tendait simplement à poursuivre dans la même voie. Les observations en question ne se voulaient pas élogieuses, mais je prétends que les intéressés n'auraient pu nous adresser un plus grand compliment. Nous restons sur la même voie, car il s'agit d'une stratégie qui donne manifestement d'excellents résultats. Pourquoi abandonner une formule gagnante? Pourquoi revenir à l'époque des tours de passe-passe budgétaires qui aveuglaient les Canadiens en faisant miroiter à leurs yeux des programmes attirants mais coûteux et des flots de promesses? Pourquoi revenir à cette époque de chômage élevé, d'inflation galopante, de taux d'intérêt prohibitifs, de croissance inouïe du déficit, de dévaluation du dollar, de ralentissement de la croissance économique et de chute de la confiance des investisseurs? Pourquoi? C'est un budget de continuité qui permet aux particuliers et aux entreprises de savoir que nous continuerons de progresser résolument et que nous rendrons le Canada plus fort, plus compétitif, plus prospère et plus innovateur.

Quand le gouvernement a pris le pouvoir, le ministre des Finances a promis, au nom du gouvernement, de faire oublier au Canada dix années de déficits budgétaires croissants, de chômage à la hausse et de stagnation économique. Le gouvernement a promis d'assurer le renouveau économique. Il a pris soin d'ajouter cependant que le renouveau ne serait ni rapide ni facile. Il n'y a pas de remède miracle. Cela exige de la persévérance et un programme bien conçu. Le ministre des Finances a lancé le défi. Nous devons remettre nos finances en ordre, redéfinir le rôle du gouvernement pour qu'il crée des conditions plus favorables à la croissance et à la création d'emplois, mettre en oeuvre des politiques qui feront augmenter l'investissement, favoriseront l'innovation et amélioreront notre compétitivité internationale. Nous devons faire tout cela d'une façon juste, honnête et compatible avec l'esprit canadien.

Trois ans et demi plus tard, les Canadiens jouissent des avantages promis dans le programme économique de novembre 1984. Ce programme a orienté le renouveau économique et la reprise que connaît notre pays depuis ce temps.

Mon collègue de Saint-Jean a eu la gentillesse de dire que, lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, il était devenu presque impossible de gérer l'économie. Je ne serai pas aussi gentil que lui et je dirai que c'était tout à fait impossible. Les Canadiens jouissent d'une plus grande prospérité depuis ce temps. Dans mon Nouveau-Brunswick natal, 33 000 emplois ont été créés depuis 1984. Sous le gouvernement actuel et sous la ferme direction du ministre des Finances, j'ai bon espoir qu'on en créera encore beaucoup d'autres.

Et ce n'est pas tout. En décembre 1987, dans la circonscription voisine du ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew), à Saint-Jean, le taux d'inflation s'élevait à 3,7 p. 100 seulement, ce qui était inférieur à la moyenne nationale à cette époque, soit 4,2 p. 100. Cela fait une différence. Si mes collègues de l'opposition ne le croient pas, ils devraient se rendre à Saint-Jean et demander aux citoyens de cette ville quelle importance cela revêt pour eux.

• (1700)

Le revenu personnel disponible des habitants du Nouveau-Brunswick s'est accru de 4,4 p. 100 en 1986, et on prévoit qu'il y aura eu une augmentation de 6,4 p. 100 en 1987.

Le nombre de familles vivant sous le seuil de la pauvreté dans cette province a diminué, passant de 18,5 p. 100 à 15,5 p. 100, soit une baisse de 3 points entre 1984 et 1985, c'est-à-dire en une année seulement. Nous savons que ce pourcentage est encore trop élevé, mais le gouvernement a pris des mesures pour corriger cette situation intolérable dont nous avons hérité des gouvernements précédents. Les programmes fonctionnent bien.

La liste des bonnes nouvelles est longue. La prospérité dans la région est directement proportionnelle à la fermeté de l'engagement du gouvernement envers le Nouveau-Brunswick et tout le Canada atlantique. Il est important de souligner l'engagement du gouvernement à l'égard du développement économique régional dans le Canada atlantique. Cet engagement, qui a été renforcé dans le budget, a d'ailleurs été une priorité pour le gouvernement actuel depuis son accession au pouvoir.

La mesure la plus importante jusqu'à maintenant est la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Cette nouvelle agence a son bureau central dans la région atlantique et est administrée par des Canadiens de cette région. Il est tout à fait logique que les personnes chargées de régler les problèmes propres à notre région connaissent bien ces problèmes. Après tout, on ne fait pas réparer sa voiture à Oshawa ou à Detroit. On se rend plutôt au garage le plus près où des mécaniciens compétents peuvent régler le problème. Nous avons un gouvernement sensé et il nous a présenté un budget sensé.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique disposera en cinq ans de 1,05 milliards de dollars pour stimuler les petites et moyennes entreprises, et les industries de la région atlantique. La création de cette agence n'est pas la seule mesure prise par le gouvernement en faveur des provinces atlantiques. Il y a aussi le Programme Entreprise Atlantique, le Programme des perspectives d'achat de l'Atlantique, Entreprise Cap-Breton, les accords de développement économique et régional dont six portent sur le Nouveau-Brunswick, ainsi que des mesures ayant trait à l'exploitation forestière, l'agriculture, l'énergie, les pêches, les investissements, les mines et les ports pour petits bateaux. Et tout cela ne donne qu'une idée des mesures de développement régional dont bénéficie le Canada atlantique.

Le programme Planification de l'emploi permet de donner des cours de formation et d'augmenter les possiblités d'emploi dans les provinces atlantiques. De très nombreux emplois sont créés.

En 1984, le gouvernement a pris un engagement en faveur de la justice sociale. Une de ses priorités premières consistait à restructurer le régime fiscal. La réforme annoncée en 1987 nous permet d'approcher du but. Cette réforme aussi prend une très grande importance dans une région traditionnellement défavorisée par rapport à d'autres.

Il y a maintenant quelque 86 000 personnes à faible revenu qui n'auront plus à payer d'impôts sur le revenu. Dans les provinces atlantiques, il y aura plus de 875 000 personnes à faible et à moyen revenu qui paieront moins d'impôt grâce à cette réforme fiscale. Nous n'entendons jamais parler de ces mesures par ces personnes bien informées et animées d'une conscience sociale mais pour qui une partie de la population n'existe apparemment pas. Collectivement, les contribuables du Nouveau-Brunswick verront leur part de la charge fiscale nationale diminuer de 5,8 p. 100, ce qui est très bon pour eux comme pour tous les Canadiens de l'Atlantique.

Les baisses de l'impôt sur le revenu laisseront plus d'argent disponible dans cette région, ce qui lui permettra de dépenser et d'investir davantage pour favoriser, à l'échelle locale, le développement économique et la création d'emplois que le gouvernement s'est engagé à réaliser.

Bien sûr, rien ne peut être parfait et personne ne peut avoir tout ce qu'il désire. A cet égard, je voudrais dire au gouvernement que mes électeurs sont préoccupés par l'impôt de 15 p. 100 sur les revenus de placement. Tous les Canadiens conviennent que chaque contribuable et chaque entreprise doit payer sa juste part d'impôt. C'est évidemment là l'un des principaux objectifs des propositions de réforme fiscale. Malhereusement, beaucoup de Canadiens ont maintenant l'impression qu'ils doivent payer le prix de cet effort. La modification de la proposition initiale tendait vraisemblablement à satisfaire à la fois les besoins des Canadiens et la nécessité d'assurer l'équité sur le plan fiscal. Cependant, beaucoup de mes électeurs de Fundy—Royal continuent à exhorter le ministre des Finances à retirer son projet d'impôt sur le revenu de placement afin de protéger la valeur future de leur police d'assurance. Je demande au gouvernement d'envisager sérieusement un moyen quelconque d'apaiser les craintes de ces gens.

Vous me pardonnerez, madame la Présidente, si je m'écarte un instant de notre sujet pour parler de l'accord de libre-échange. Cette entente historique est le pivot de toutes nos perspectives de prospérité économique. Elle nous permettra de profiter des économies d'échelle sur les plans de la production et de la commercialisation. L'entente canado-américaine de libre-échange stimulera l'innovation, la productivité et favorisera le développement, au Canada, d'une économie dont les coûts seront moins élevés. Ce qui me préoccupe dans cet accord, moi qui suis père de famille, c'est qu'il va assurer la croissance de notre pays et offrir de meilleurs débouchés à nos enfants et petits-enfants. Quel est le détracteur de cette entente qui est prêt à prendre la parole à la Chambre pour priver ses enfants du droit à un avenir meilleur?

Le Nouveau-Brunswick et les provinces de l'Atlantique se voient refuser depuis longtemps l'accès à leurs partenaires commerciaux traditionnels de par la géographie, le long du littoral atlantique. C'est à l'époque de la politique nationale qu'on nous a refusé pour la première fois d'employer cette route commerciale naturelle. Depuis, l'Atlantique n'a cessé de baisser.

Depuis longtemps, on nous prive du droit de commercer avec nos partenaires géographiques naturels le long du littoral atlantique. Le marché de la Nouvelle-Angleterre est important. Si ces obstacles sont supprimés, les Canadiens de l'Atlantique vont de nouveau pouvoir retrouver la prospérité des temps jadis. Les habitants de l'Atlantique devraient exiger la tête de ceux qui nous refusent l'accès à nos partenaires commerciaux géographiques traditionnels. Nous sommes victimes depuis trop longtemps des conséquences des mesures comme les droits compensateurs sur le bois d'oeuvre, le poisson et les pommes de terre ou du projet d'imposer de tels droits sur la potasse et ainsi de suite. Ceux qui nous refusent le droit de nous libérer de ces boulets devraient aller au Nouveau-Brunswick et dans l'Atlantique pour dire que les gens de la région ne devraient pas profiter de tels débouchés. Je voudrais bien que quelqu'un aille dans ma région pour faire une pareille déclaration.

Les exportations du Nouveau-Brunswick à destination des États-Unis représentent 2.6 milliards de dollars par an et assurent 15 p. 100 des emplois au Nouveau-Brunswick.

A de nombreuses occasions, l'Atlantique a été ravagée par la guerre du protectionnisme que se livraient le Canada et les États-Unis. Les travailleurs et gens d'affaires de la région en ont assez. Ils veulent qu'on mette un terme à cet état de choses et ce, grâce à l'entente de libre-échange canado-américaine.

Tous les Canadiens veulent profiter des 120 000 nouveaux emplois, au bas mot, que cette entente va créer dès 1993. En effet, de nombreuses études sont en cours selon lesquelles ce ne sont pas seulement 120 000 emplois qui vont être créés mais bien plus.

Les Canadiens souhaitent que leur revenu familial réel augmente de 1 800 $ par an par suite de cette entente. Les consommateurs canadiens veulent un plus grand choix de produits de meilleure qualité, à des prix moins élevés. Ils sont favorables à cette entente de libre-échange canado-américaine.

La mise en application de cet accord ne coûtera pas grand-chose aux Canadiens. Il leur faudra du courage et le vif désir d'améliorer leur avenir et d'avoir un pays fort. C'est tout ce que les Canadiens auront à payer pour cet accord. C'est peu.

A mon avis, dans 20 ans d'ici nous aurons du mal au Canada à trouver âme qui vive, y compris nos amis socialistes et leurs alliés du parti libéral, qui reconnaisse avoir été opposée à cet accord. Il en a été de même pour le Pacte de l'automobile.

• (1710)

Quelle est l'origine de cette prospérité? Quelle est la cause de toutes ces bonnes nouvelles dans le Canada atlantique? La réponse est un gouvernement qui freine ses dépenses, qui pense à l'avenir, qui est en train de changer le cours de l'économie canadienne afin qu'elle relève les défis du monde de demain. Le budget a prouvé aux Canadiens que nous avons tenu nos engagements pris il y a quatre ans et que nous sommes prêts à relever les défis que nous réserve l'avenir.

Depuis 1984, le gouvernement a revitalisé le secteur privé et a retrouvé la responsabilité financière dans ses financements. Il y est parvenu en réduisant le déficit qui est tombé de 38 milliards de dollars en 1984 à 29,3 milliards de dollars aujourd'hui. C'est une réalisation sensationnelle. En 1984, de nombreux députés de l'opposition ont déclaré que nous ne pourrions pas y parvenir, mais nous l'avons fait. Le gouvernement et le ministre des Finances (M. Wilson) y sont arrivés, et nous allons continuer à nous acheminer lentement mais sûrement dans la voie de la croissance économique.

Le déficit ne constituait qu'un des problèmes que nous avaient légués les libéraux. Entre 1980 et 1984, les dépenses du gouvernement avaient augmenté de quelque 14 p. 100, ce qui dépassait de loin le taux d'inflation au cours de la même période. Sous le gouvernement libéral, les dépenses ont doublé dans une courte période de cinq ans.

Le gouvernement a réussi à changer tout cela. Dans les trois premières années de notre mandat, nous avons réduit les dépenses à 3,5 p. 100, ce qui est inférieur au taux d'inflation. Si nous n'avions pas pris des mesures immédiates, les Canadiens auraient 100 milliards de dollars qui seraient venus grossir la dette nationale.

C'est à cause de la détermination du gouvernement au cours des trois dernières années que nous pouvons annoncer pour la prochaine année financière une augmentation de 4,3 p. 100 pour les dépenses destinées aux programmes du gouvernement. Il est vrai qu'il y aura un ralentissement de la réduction du déficit et de la croissance économique durant l'année qui vient. Cependant, la croissance se poursuivra et nous countinuerons à réduire le réficit.

Le gouvernement est fermement résolu à assurer la vigueur de l'économie et à garantir l'avenir du Canada. Comme l'a si bien signalé le ministre des Finances dans son discours du budget, le Canada s'est mieux tiré d'affaires que tous les autres grands pays industrialisés. Le Canada est le chef de file en matière de croissance économique. On le constate dans la croissance de l'investissement et dans la création de nouvelles industries et de nouvelles entreprises dans tout le pays. Le Canada est le chef de file pour la croissance de l'emploi. Le taux de chômage moyen a baissé au Canada, passant de 11,7 p. 100 en septembre 1984 à 8,1 p. 100 en janvier dernier. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement a hérité d'une situation beaucoup plus mauvaise qu'elle ne l'est actuellement. Dans ma province natale, le taux de chômage était de 16,2 p. 100 en 1984, un niveu intolérablement élevé. Je suis heureux de signaler qu'il se situe aujourd'hui à 12,5 p. 100. C'est encore trop, mais il y a tout de même eu une baisse réelle de 3,7 points de pourcentage. Il s'agit là de progrès considérables, qui ont entraîné la création, depuis 1984, de 1,150 million d'emplois à l'échelle du pays et de 33 000 emplois au Nouveau-Brunswick. Et ce sont de bons emplois qui paient bien, contrairement à ceux qui ont été créés à la faveur des programmes d'utilisation de la main-d'oeuvre disponible qu'ont improvisés les libéraux. La croissance économique et la croissance de l'emploi ont été répartie plus uniformément parmi les régions l'an dernier, et le chômage a diminué dans toutes les provinces.

Les bonnes nouvelles sont rares. Malheureusement, elles ne sont pas toujours à l'avantage des Canadiens de l'Atlantique. L'opposition a déclaré qu'elle s'engageait à venir en aide à la région de l'Atlantique. Pourtant, le moment venu de voter à la Chambre des communes pour la prospérité de l'Atlantique, l'opposition se met tout à coup à déchanter. Au cas où mes collègues d'en face auraient la mémoire courte, je rappelle que les néo-démocrates ont voté contre le paiement initial de 127 millions destiné à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Ils ont voté contre l'affectation de 17 millions de dollars pour les pêches de l'Atlantique.

Par-dessus le marché, le critique socialiste en matière de finances, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), est allé au Québec récemment dire aux travailleurs des chantiers maritimes, comme mon collègue de Saint-Jean l'a rappelé, que si la décision avait été laissée au NPD, Montréal et non Sant-Jean aurait obtenu le contrat pour la construction de la deuxième série de frégates. Je suis content pour ma part que ce ne soit pas le NPD qui décide. Je vous assure, madame la Présidente, que de nombreux travailleurs des chantiers navals de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, sont contents eux aussi.

Le NPD et le député devraient avoir honte. Les socialistes pensent qu'ils peuvent dresser les régions les unes contre les autres et récolter des votes de cet antagonisme. Je puis leur dire qu'ils ne réussiront pas. Les habitants du Nouveau-Brunswick ne voteront pas plus pour les néo-démocrates aux prochaines élections qu'ils ne l'ont fait aux élections précédentes.

Mes collègues libéraux noteront avec plaisir que pas une seule année-personne pour la construction de la deuxième série de frégates n'ira aux chantiers navals de Toronto. Ils seront contents car ils ne cessent de se plaindre amèrement du nombre d'emplois qui sont dévolus à l'Ontario. Ils doivent aujourd'hui se réjouir qu'aucun emploi lié à ce contrat n'aille à un chantier naval de Toronto.

J'aurais encore beaucoup de choses à dire, de sujets à traiter, mais je vois que mon temps de parole tire à sa fin. Je termine en insistant sur le fait que la promotion et la direction du renouveau économique ne sont pas une tâche facile ni, comme nous l'avons vu, un exercice de popularité. Une croissance appréciable, la création d'emplois, la stimulation de l'économie, la concurrence internationale et la réduction du déficit ne sont simplement pas des questions fascinantes. Mais elles se répercutent sur la trame sociale et fiscale de chacune des régions du Canada.

Le gouvernement et le ministre des Finances méritent d'être félicités de ce fait qu'ils appliquent une stratégie budgétaire sensée et fructueuse. Les Canadiens savent distinguer entre les politiques dictées par la recherche de la popularité et celles qui sont nécessaires.

M. McKenzie: Je tiens à féliciter mon collègue, le député de Fundy-Royal (M. Corbett), de son excellent discours. J'ai toujours plaisir à l'écouter parce que ses exposés sont bien documentés et qu'il apporte d'excellentes données, qui revêtent une grande importance dans ce débat. Je suis heureux qu'il ait abordé le sujet de la dette. J'aimerais avoir son avis sur deux ou trois choses.

Ayant atteint 29,8 milliards en 1984-1985, les besoins de financement doivent suivant les prévisions tomber à moins de 10 milliards d'ici à 1992-1993. Leur pourcentage du PNB sera donc passé de 6,7 p. 100 en 1984-1985 à 1,2 p. 100 en 1992-1993. Ce n'est pas en quatre ans qu'on se sort d'un tel bourbier.

Il ne faut pas cesser de rappeler aux Canadiens qui a été l'artisan de cet endettement. Quand le chef du parti libéral, le député de Vancouver Quadra (M. Turner), est devenu ministre des Finances en 1972, il y avait un excédent de 700 millions au Trésor. En quittant les Finances le chef de l'opposition a laissé une dette de 5 milliards. Voilà ce qu'on appelle au Canada la «formule Turner». Les ministres des Finances libéraux qui l'ont suivi ont continué d'appliquer la «formule Turner», et c'est ce qui fait que nous nous sommes retrouvés avec ces milliards de dettes. Nous ne saurions oublier de rappeler aux Canadiens qui a été à l'origine de ce bourbier.

Le député de Fundy—Royal a parlé des progrès qui se réalisent dans l'Est du Canada et dans sa province du Nouveau-Brunswick. Je voudrais savoir ce qu'il pense du Programme énergétique national et du mal qu'il a fait dans l'Ouest du Canada. Voilà ce que le parti libéral et ses complices du NPD on fait à l'Ouest. Dans un numéro récent du *Western Report* on disait: «L'ancien ministre libéral de l'Energie, Marc Lalonde, admet publiquement pour la première fois que le PEN était destiné à empêcher que l'Ouest ne devienne trop riche».

Pouvez-vous imaginer que deux partis politiques complotent contre l'Ouest? Ce fut une catastrophe. Les petites sociétés durent mettre des gens à pied. A l'époque, j'avais lu une liste de toutes les sociétés du Québec et de l'Ontario qui avaient souffert du Programme énergétique national. Le député de Bourassa (M. Rossi) pense que c'est une vaste blague.

M. Rossi: C'est une vaste blague parce que vous êtes contre les francophones. Vous êtes contre le Québec. C'est pour cela que c'est une blague.

M. McKenzie: Marc Lalonde a dit également: «Notre proposition était d'augmenter notablement la part d'Ottawa, pour que la part des provinces productrices diminue sensiblement et que celle de l'industrie diminue un peu». Le résultat a été la diminution de toute l'industrie dans l'Ouest. Il y a eu des mises à pied dans la région et le programme a même touché toutes sortes de sociétés au Québec et en Ontario. Maintenant, les libéraux et les néo-démocrates s'opposent à l'Accord de libre-échange qui, s'il était mis en pratique, apporterait une grande richesse à l'Ouest.

• (1720)

Je voudrais poser une question à mon collègue. L'accord n'a pas été conclu en quelques heures sur un coin de table de cuisine. Il a été étudié à mort. En novembre 1982, le gouvernement libéral de l'époque créait une commission royale d'enquête pour étudier l'union économique et les possibilités de développement pour le Canada. Trois ans et 24 millions de dollars plus tard, la Commission Macdonald présentait un rapport qui recommandait sans réserve que le Canada entreprenne de négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis. Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte d'une étude qui a coûté 24 millions.

En mars 1974, le Sénat, dominé par les libéraux, faisait faire par son comité des affaires étrangères une étude sur les relations entre le Canada et les États-Unis. Quelque huit ans plus tard, après avoir entendu plus de 100 témoins, le comité présente son rapport qui recommande fortement que le Canada poursuive les négociations de libre-échange avec les États-Unis.

Comment pouvons-nous ignorer ces études? C'est incroyable. Des millions de dollars ont été affectés à des recherches valables et les partis politiques prétendent qu'elles ne valent rien. Ils ne savent pas de quoi ils parlent.

L'Association des manufacturiers canadiens de même que de nombreuses entreprises et groupes agricoles s'ajoutent au nombre des partisans de l'accord de libre-échange. Mon ami peut-il me dire à qui nous devrions nous fier? Devrions-nous nous fier aux études détaillées du comité sénatorial et de la commission Macdonald, à l'Association des manufacturiers canadiens ou au NPD?

M. Corbett: Madame la Présidente, je voudrais rendre hommage au député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie). Je sais que, depuis des années, il représente l'Ouest et sa région du pays de façon conséquente et équitable.

Je suis renversé que pendant qu'il m'adressait la parole, un député de l'opposition ait tenté par ses cris de le faire taire, l'accusant de racisme.

M. Rossi: En effet, c'est un raciste.

M. Corbett: Un comportement de ce genre ne devrait pas être toléré à la Chambre. Une telle façon d'agir ne rehausse pas notre réputation aux yeux des Canadiens.

Quant aux questions de mon collègue, je tenterai d'y répondre. Nul doute qu'un des problèmes les plus importants que doivent affronter et régler les Canadiens est que depuis un certain nombre d'années, notamment avant le gouvernement actuel, nous avons eu à subir les déficits systématiques et galopants imputables principalement au gouvernement libéral. Il s'ensuit que nous avons accumulé d'énormes dettes.

Je rappelle à mon collègue qu'en se reportant aux documents budgétaires, on constate qu'en 1984-1985, nous avons hérité de frais de la dette publique s'élevant à 22,3 milliards. Si nous reportons cette somme sur chacune des quatre années où nous avons eu la haute main sur les deniers de l'État, nous obtenons le chiffre d'environ 88 milliards. Permettez-moi de signaler que les chiffres du chef de l'opposition (M. Turner), qui prétend que la dette s'est accrue de 116,6 milliards ou de 66 p. 100 depuis trois ans et demi, ne sont pas exacts. Nous devons effectivement déduire la dette annuelle dont nous avons hérité du gouvernement libéral qui atteint 88 milliards de dollars. Cela signifie que nous nous trouvons en présence d'une hausse de 28,6 milliards. Cela est beaucoup plus raisonnable, particulièrement compte tenu de nos engagements à l'égard de certains programmes, notamment la pension de la vieillesse, l'indemnisation pour les accidents de travail, l'assurance-chômage et les soins médicaux.

Le Programme énergétique national a été catastrophique pour l'Est du Canada dont je suis. Je me souviens très bien de ce qui s'est passé, parce que le Canada atlantique a souffert pendant des années de l'intolérance de l'ancien gouvernement. Je me rappelle que les investisseurs s'empressaient tous de franchir la frontière, ils allaient le plus vite possible aux États-Unis. Je sais que ce programme a été désastreux aussi pour les Canadiens de l'Ouest, à cause de l'irresponsabilité financière du gouvernement et sans doute pour toutes les raisons que mon collègue a données. Je n'ai pas de peine à croire que c'était voulu. On s'est constamment moqué de la même manière du Canada atlantique.

Je rappelle aux députés d'en face qu'il n'y a pas si longtemps, ils ont voté contre le projet d'accorder 7 millions de dollars supplémentaires à Entreprise Cap-Breton. Les députés libéraux de cette région devraient rougir de honte. C'est ainsi qu'ils ont agi.

Qu'ont-ils fait d'autre? Bien des choses, je sais. Ils ont eu maintes occasions de se montrer justes envers le Canada atlantique lorsqu'ils étaient au pouvoir. Ils ont prouvé leur désintérêt pour cette région en se prononçant contre l'octroi de 17 millions de dollars au Programme de restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique. Qu'ont-ils à dire pour leur défense? Rien d'autre que de porter des accusations de racisme à l'égard de l'un de mes collègues, accusations auxquelles je ne prête pas le moindre crédit.

M. Rossi: Parfaitement, il est raciste!

M. Corbett: Voilà un bon exemple du genre de gouvernement que nous aurions si jamais nous avions le malheur de voir ce parti revenir au pouvoir.

M. Rossi: Il est anti-français.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il est difficile actuellement pour la présidence de se boucher les oreilles. Certaines des allégations ou des accusations qui sont lancées ne sont pas de mise à la Chambre.

J'aimerais que les députés cessent de se lancer des noms. Certains ont beau se sentir justifiés de le faire, je les incite à s'en abstenir à la Chambre car la présidence devra s'en mêler.

La période des questions et des observations est terminée. Le débat se poursuit avec le député d'Algoma (M. Foster).

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion cet après-midi de prononcer quelques mots au sujet des documents budgétaires du gouvernement. Comme nous pouvons le constater, le document est bien mince. Il ne contient pas grand-chose. Puisqu'il est rédigé dans les deux langues officielles, il est, en réalité, deux fois moins épais qu'il ne le semble. C'est un document qui ne dit pas grand chose.

Lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a pris la parole il y a quelques semaines, il n'a pas dit grand-chose. Le document ressemble presque à un rapport de comptabilité qui aurait pu être tout bonnement déposé à la Chambre, puisqu'il ne contenait pas grand-chose d'utile pour les Canadiens.

Au cours des trois dernières années et demie, les impôts ont augmenté de façon spectaculaire, soit de quelque 22 milliards de dollars, pour les Canadiens ordinaires, tandis qu'ils ont très peu augmenté, ou même pas du tout, pour les sociétés. C'est dans l'ordre des choses; c'est bien ce à quoi nous nous attendions des conservateurs. Ce n'est pas ce qu'ils avaient dit qu'ils feraient. Durant la campagne électorale, il y a trois ans et demi, le premier ministre (M. Mulroney) a proposé l'avènement d'une grande société égalitaire. Pourtant, il suffit d'examiner ce document et de constater ce qui s'est passé au cours des derniers trois ans et demi pour comprendre quelles sont les véritables visées du gouvernement. Par chacun de ses énoncés budgétaires, le gouvernement tente de détruire la cohésion du pays en accentuant le clivage entre les gens très riches et les gens très pauvres. Le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a déclaré que cela créait effectivement deux Canadas, celui des riches et celui des pauvres. Voilà à quoi le gouvernement veut aboutir par ce document, qui contient effectivement de nombreux changements, auquels je voudrais revenir un peu plus tard.

• (1730)

Ce qui nous inquiète vraiment, ce sont les répercussions qu'auront ce budget et les budgets antérieurs sur les Canadiens. Énumérer les nouvelles taxes qui ont frappé les Canadiens depuis septembre 1984, c'est réciter la litanie des mesures régressives que constituent les taxes de vente et les taxes d'accise, de toutes ces taxes qui frappent plus durement les personnes à faible revenu que celles dont le revenu est élevé. Toute la réforme fiscale a pour objet d'abaisser les fourchettes d'imposition de façon à profiter aux contribuables à revenu élevé et très peu sinon pas du tout aux contribuables à faible revenu.

Lorsque le premier ministre et le ministre des Finances disent que la réforme fiscale va rayer 850 000 personnes du rôle d'imposition, ils oublient de signaler que près de un million de Canadiens figurent au rôle d'imposition par suite des hausses d'impôts survenues depuis 1984. Même si ce budget constitue un document très mince, en cette seule année 1988, le gouvernement va prélever pour 2 milliards de dollars de nouveaux impôts, la plupart sur une base régressive par le biais de taxes de vente, de taxes d'accise sur l'essence et de toute une kyrielle d'autres mesures.

A première vue, le budget ne semble pas mauvais, car il n'y est question que d'une taxe de un cent le litre d'essence. Mais si on examine de près les impôts qui entrent en viguer en 1988, on se rend compte que différentes mesures découlant de la réforme fiscale et différents impôts qui sont en vigueur depuis le 1er janvier 1988 se chiffrent à 2 milliards de dollars. Je ne peux pas faire un calcul très rapide de ce que cela représente exactement sur toute la ligne, mais c'est un fardeau très lourd pour une seule année. Il y a la taxe de un cent le litre d'essence qui va rapporter 300 millions de dollars. Il y a une autre taxe de vente que ce budget met en vigueur et qui va rapporter 300 millions de dollars. En plus de cela, est entrée en vigueur le 1er janvier une taxe de 10 p. 100 sur les appels interurbains qui va rapporter 870 millions de dollars.

Le propriétaire d'une petite marina m'a fait savoir que cela revenait à quelque chose comme 80 $ ou 90 $ d'impôts additionnels pour sa petite entreprise qui a ouvert ses portes au début de l'année, lorsque les affaires sont moins bonnes. Il y a une taxe de 12 p. 100 sur le papier peint qui va rapporter 60 millions de dollars. Depuis le budget de 1985, il y a une désindexation des échelles d'imposition qui rapportent 750 autres millions de dollars. Même si le document est très mince, il pèse très lourd pour les contribuables à faible revenu et les personnes âgées, car chaque impôt ou presque prend la forme d'une taxe d'accise ou de vente régressive. Ce budget contribue très peu à soulager les Canadiens ordinaires à faible revenu.

Chose curieuse, d'après les calculs effectués par notre caucus, la famille moyenne gagnant un revenu annuel de 32 000 $ paiera près de 1 200 $ de plus cette année par rapport à 1984. Ce calcul tient compte de toutes les augmentations imposées depuis trois ans. Le fardeau fiscal a été spécialement pénible à supporter pour la famille moyenne. Dans le Nord de l'Ontario, on considère l'augmentation de la taxe sur l'essence, qui équivaut depuis 1984 à 5 cents le litre, ou 23 cents le gallon, comme une taxe spéciale imposée à cette région. Je suis persuadé que certaines régions dans l'Ouest et dans le Nord du Canada voient dans cette augmentation une taxe spéciale qu'on impose à leur région en raison des grandes distances que les gens sont appelés à parcourir. Cette augmentation de 1 cent le litre rapporte quelque 300 millions et, dans les documents budgétaires, elle figure tout à côté des pertes de revenus et des tarifs prévus dans l'accord de libre-échange Canada-États-Unis.

Le premier ministre a parlé de l'accord de libre-échange. A bien examiner cet accord, on constate qu'il nous coûtera près de 460 millions de dollars pour réduire les tarifs de quelque 400 millions lors de la première année financière suivant la mise en oeuvre de l'accord. Lors du premier trimestre de 1989, il nous en coûtera quelque 55 millions et les nouvelles recettes fiscales que rapportera cette augmentation de 1 cent du litre permettront de récupérer tout juste les sommes perdues au titre de ces tarifs.

Le gouvernement a prévu que le nombre des emplois augmenterait de 120 000 pendant les cinq premières années de l'accord de libre-échange, soit de 24 000 par an. Ces calculs ont été effectués en fonction de la suppression des tarifs, ce qui se traduirait par environ 2 milliards sur cinq ans. En fait, si l'on refait ces calculs en tenant compte de cette nouvelle taxe sur l'essence, on constate que la note fiscale du Canadien ordinaire ne diminuera pas. En fait, ce que les Canadiens économiseront en tarifs, ils le paieront en taxe sur l'essence.

Chose certaine, en dix ans, les Canadiens paieront bien davantage, sans doute 700 ou 800 millions de plus. A une différence près, cependant, et c'est que les tarifs, qu'il s'agisse de volaille, de conserves de fruits ou de légumes de la région de Niagara ou de la Vallée de l'Okanagan, permettent de protéger l'industrie, l'agriculture et les emplois au Canada, alors que la taxe d'accise imposée sur l'essence est en réalité comme un boulet au pied.

Pour la gouverne de ceux qui auraient oublié combien on nous a imposé de taxes additionnelles depuis 1984, nous devrions examiner toutes les hausses d'impôt indirect. On a haussé de 25 p. 100 la taxe de vente qui est passée de 9 à 12 p. 100 et nous a coûté 3 milliards de dollars. On a imposé en 1985 et en 1987 une taxe sur les friandises, les boissons gazeuses et les casse-croute qui nous a coûté 460 millions de dollars. J'ai déjà mentionné la taxe sur le papier peint et la peinture qui est entrée en vigueur le 1er janvier et nous coûtera 60 millions de dollars. Quant aux taxes sur l'essence, elles ont augmenté de plus de 2 milliards de dollars en trois ans et demi. Il y a eu une épidémie de taxes sur l'alcool, le tabac et ainsi de suite. Quoi qu'il en soit, tout le régime fiscal est devenu tel qu'il écrase les contribuables à faibles revenus.

Le ministre des Finances a annoncé dans son projet de réforme fiscale qu'il avait l'intention de supprimer la disposition spéciale touchant la déduction pour épuisement des gisements miniers et les actions accréditives. Cette disposition qui est entrée en vigueur en 1984 a permis de recueillir environ 500 ou 600 millions de dollars par année pour la prospection et l'exploitation minières dans des régions comme celle du Nord de l'Ontario. Un rassemblement se tiendra ici le 1er mars. Les représentants des municipalités de partout dans le Nord de l'Ontario, le Nord du Québec et les régions septentrionales du Canada qui dépendent de la prospection et de l'exploitation

minières viendront démontrer au gouvernement quel désavantage énorme la perte des actions accréditives et de la déduction pour épuisement représentera pour l'industrie minière.

● (1740)

Si ces dispositions visant à encourager la prospection et l'exploitation minières disparaissent, nous ne verrons pas s'ouvrir de nouvelles mines ni se créer les emplois qui en découlent. J'espère encore que le ministre changera d'avis et décidera de rétablir la déduction pour épuisement et les actions accréditives.

Je vois que le député de Western Arctic (M. Nickerson) est ici aujourd'hui. Je sais qu'il voudrait m'appuyer à cet égard. Dans les régions riches en ressources naturelles comme le Nord de l'Ontario et l'Ouest de l'Arctique, nous dépendons des exploitations minières pour la création d'emplois. Nous n'avons pas découvert beaucoup de nouvelles mines au Canada depuis 10 ou 15 ans. Si nous cessons d'offrir ces encouragements à l'investissement dans la prospection et l'exploitation minières, nous n'en découvrirons évidemment plus du tout.

Je voudrais parler également de la situation agricole au Canada dont je me préoccupe depuis longtemps. Nous avions trouvé encourageant d'entendre le premier ministre annoncer en décembre dernier qu'il allouerait environ 400 ou 500 millions de dollars additionnels à la Société du crédit agricole. Les députés n'ignorent pas que l'agriculture traverse une des période les plus difficiles et les plus éprouvantes de son histoire. Sur les 170 000 agriculteurs qui ont une exploitation de taille suffisante pour pouvoir être rentable, c'est-à-dire dont le chiffre d'affaires dépasse 20 000 $ par an, 40 000 environ ont de grosses difficultés financières ou sont tout à fait insolvables.

Depuis plus d'un an, nous exhortons le gouvernement à prendre ce problème au sérieux et à faire quelque chose pour assainir la situation financière de la Société du crédit agricole. Nous avons appris le 30 avril que cette société avait un avoir négatif de 124 millions. La situation a changé depuis deux ou trois ans, car elle avait alors un avoir positif de 125 millions. Il paraît que d'ici la fin de 1987-1988, cet avoir négatif approchera des 300 millions.

Nous avons été sidérés d'apprendre cette semaine, lorsque les prévisions budgétaires ont été déposées, que le gouvernement n'avait accordé absolument aucun crédit à la Société du crédit agricole par la voie budgétaire. Le gouvernement doit prendre au sérieux les responsabilités qu'il a envers les régions rurales du Canada. Le secteur agricole est un de ceux qui créent le plus d'emplois. Il a des ramifications dans tout le pays. Le gouvernement aurait bien dû faire quelque chose pour assainir les finances de cette société d'État.

A la réunion du comité de l'agriculture, ce matin, nous avons parlé au nouveau président qui est chargé d'instaurer un programme de relance. Il ne savait pas non plus pourquoi aucun crédit n'avait été prévu pour la Société du crédit agricole. Dans toutes les régions du Canada, on craint fort que le gouvernement ne la privatise ou qu'il ne la supprime. Nous ne le savons pas. Nous savons par contre que d'après le nouveau président, la société sera intransigeante envers les agriculteurs et qu'elle les forcera à payer lorsqu'ils seront en retard, à un moment où ils traversent une des pires périodes de l'histoire. La seule explication possible, semble-t-il, c'est que en refusant de fournir les crédits en question à la Société du crédit agricole, le gouvernement va forcer cette dernière à s'en prendre aux agriculteurs et à les forcer à rembourser, même si ce doit être au détriment de leurs familles.

Ce sont là certaines des réserves que j'ai au sujet du budget présenté par le ministre des Finances il y a deux semaines. Selon moi, les gens s'inquiètent beaucoup, car ils ignorent au juste la forme que prendra la réforme fiscale. On nous dit que les barèmes d'imposition seront réduits et qu'en fait, les Canadiens profiteront en juillet ou en août de cette année, d'une légère réduction de l'impôt sur le revenu de 150 $ à 200 $ pour le contribuable moyen. Cela semble fort peu lorsqu'on le compare aux impôts supplémentaires que les Canadiens doivent payer sous la forme de toutes sortes de taxes de vente régressives depuis trois ans et demi. D'un côté, on réduira les impôts de 150 $ à 200 $, mais de l'autre, on les accroîtra de 1 200 $. Les Canadiens ne seront pas dupes bien longtemps.

Le gouvernement entend présenter une nouvelle taxe de vente super-deluxe qui s'appliquera non seulement aux biens habituels, mais également, semble-t-il, à toutes sortes de services. Elle sera appliquée à diverses étapes de la production. A mon avis, si la réforme fiscale avait été faite de façon équitable et honnête, elle aurait été complète. Ce devrait être un programme global, afin que les gens n'aient pas à se demander ce qui va se passer avec l'augmentation de la taxe de vente qui est censée avoir lieu plus tard cet automne ou au cours de l'année qui vient. Ce pourrait être une autre bien mauvaise nouvelle. Je le répète, une taxe de vente constitue un impôt régressif, car il touche tout le monde de façon égale, peu importe son revenu et sa capacité de payer.

Dans ce budget, le gouvernement a laissé passer l'occasion d'être tout à fait franc avec les Canadiens. Nous savons qu'on applique un très grand nombre de nouveaux impôts. Nous n'ignorons pas qu'on prévoit une nouvelle taxe qui touchera toutes sortes de services ainsi que les biens. Le ministre des Finances a vraiment raté l'occasion d'aider les régions, de prévoir de nouveaux crédits pour le Nord de l'Ontario, la région de l'Atlantique, l'Ouest et certains coins du Nord. Il aurait pu rétablir les actions accréditives et les déductions pour épuisement gagné. En outre, il n'en a pas profité pour indemniser d'une façon ou d'une autre les familles à faible revenu qui doivent supporter une augmentation massive des taxes régressives de vente et d'accise. Ainsi, selon nous, le budget aurait dû renfermer des dispositions tendant à aider les régions à faible croissance ainsi que les familles à faible revenu.

M. Scowen: Madame la Présidente, le député a parlé des problèmes de la Société du crédit agricole. Je suis moi-même agriculteur et ce sont les lignes de conduite du gouvernement antérieur qui m'ont incité à me présenter aux dernières élections. J'ai pu constater les résultats de sa politique en matière d'impôt sur les gains en capital lequel a été incorporé au prix des terrains. Cela a fait monter énormément le prix des terrains et la Société du crédit agricole a encouragé les agriculteurs à acheter des terrains à des prix très élevés. Bien entendu, il faut maintenant obtenir le remboursement de cet argent et le redistribuer.

• (1750)

Le député peut-il nous dire pourquoi il était d'accord avec cette politique relative à l'impôt sur les gains en capital puisque c'est de là que vient le problème et ce qu'il proposerait pour résoudre les problèmes que cela cause maintenant à la SCA? Pour lui, la façon de résoudre le problème serait, semble-t-il, de continuer à dépenser de façon irréfléchie. Apparemment, le député voudrait que nous suivions l'exemple du gouvernement antérieur, même si c'est précisément ce qui a causé ces problèmes aux agriculteurs.

M. Foster: Madame la Présidente, je suis heureux que le député de MacKenzie (M. Scowen), qui est l'un des membres les plus distingués du comité permanent de l'agriculture, ait soulevé la question des gains en capital. Le problème actuel découle en réalité d'une perte de capital depuis trois ou quatre ans. La valeur nette de l'actif de l'industrie agricole a baissé passant de 116 milliards de dollars à quelque 90 ou 95 milliards. Le gouvernement n'a pas voulu mettre en place les mécanismes voulus pour s'attaquer au problème.

Le président de la SCA a critiqué le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ce matin au comité en disant que l'un des principaux problèmes avait été causé par le moratoire sur les saisies pour les hypothèques de la SCA que le ministre avait décrété et en sous-entendant que cela s'était fait sans qu'il existe un mécanisme pour restructurer la dette. Le moratoire est resté en vigueur pendant quelque 18 mois. Après avoir attendu tout ce temps, le premier ministre a maintenant annoncé qu'il compte fournir quelque 500 millions de dollars à la FCC au cours des trois prochaines années sous forme de prêts ou d'aide quelconque. Je crois que tous ceux qui assistaient à la réunion du comité ce matin pensaient la même chose. Nous savons ce que le premier ministre a annoncé et le président de la SCA a reproché au ministre d'avoir décrété un moratoire sur les saisies agricoles. Puisque le gouvernement a décidé de fournir une aide supplémentaire à la SCA, pourquoi ne l'a-t-il pas fait à l'automne de 1985 quand le ministre a décrété le moratoire et pourquoi n'a-t-il pas mis sur pied un mécanisme proactif pour aider les nombreux agriculteurs qui risquaient de perdre leur exploitation?

Nous savons que 15 000 emprunts de la SCA sont maintenant arriérés et que la dette ne fait qu'augmenter. Si le gouvernement avait fait il y a deux ou trois ans ce qu'il compte faire maintenant, nous aurions pu sauver une partie des milliers d'agriculteurs qui risquent de perdre leurs terrains à cause des faibles prix des produits agricoles que nous devons au U.S. Farm Bill. Il est malheureux que les mécanismes mis en place par le gouvernement n'aient pas réussi à venir en aide à certains de ces agriculteurs.

Le député a soulevé une question fort importante. Nous aurions souhaité que le gouvernement prenne des mesures pour rééchelonner ou annuler la dette de façon à pouvoir sauver un plus grand nombre de jeunes agriculteurs. D'après tous les calculs, l'annulation d'environ 100 millions de dollars par année au cours des trois prochaines années, comme l'a annoncé le premier ministre, devrait permettre d'aider plusieurs milliers d'agriculteurs. Il est regrettable que ceux qui sont en difficulté soient souvent nos agriculteurs les plus jeunes et les plus compétents, les plus avancés sur le plan technique, ceux qui auraient pu apporter beaucoup au secteur agricole au cours des années à venir. Ils n'auront probablement plus cette chance.

M. Nickerson: Madame la Présidente, j'ai trouvé très encourageant d'entendre le député appuyer les actions accréditives visant à injecter de l'argent dans la prospection minière dans les régions du Canada dont la santé économique dépend de cette industrie. Il ne fait aucun doute que de ce côté-ci, on appuie l'idée et s'il y a discussion, c'est seulement sur les modalités précises du programme. Cependant le député connaît sans doute la position exposée au nom du NPD par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) qui déclarait que son parti, s'il formait un jour le gouvernement, éliminerait complètement le financement par actions accréditives. Pour les néo-démocrates, il s'agit d'un programme qui ne profite qu'aux grosses légumes de Bay Street.

M. Cassidy: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je ne pense pas que les députés sont autorisés à faire ce genre de commentaires d'autant plus, dans ce cas-ci, que la position de notre parti a été clairement exposée tant par mon chef, à Rouyn-Noranda, que par moi-même, et je l'ai fait à différentes reprises. C'est le parti conservateur qui élimine les actions accréditives sans les remplacer par un autre programme. Mon chef prendra la parole lors d'une conférence sur les actions accréditives la semaine prochaine et le député devrait cesser de proférer des faussetés à la Chambre des communes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Cependant, je crois que tous les députés constateront que le député réagit peut-être en employant des termes trop forts. Je crois qu'il serait sage pour nous tous de convenir qu'il est 18 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA SANTÉ—L'UTILISATION DU DEPO-PROVERA À DES FINS CONTRACEPTIVES—ON DEMANDE AU MINISTRE DE METTRE LE RAPPORT À LA DISPOSITION DES FEMMES INTÉRESSÉES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, le 12 mai 1987, j'ai fait état des préoccupations des femmes au sujet de l'approbation de l'utilisation du Depo-Provera à des fins contraceptives au Canada. Les femmes se posent de sérieuses questions sur les effets à court et à long terme de ce médicament, et se demandent comment il sera commercialisé et à qui il sera prescrit. Lorsque j'ai interrogé le ministre, il a laissé entendre que je ne devais pas poser de questions mais plutôt lui faire confiance et faire confiance au processus de réglementation dans ce genre de cas. Pour lui, c'est faire de l'ingérence politique que de se porter à la défense de femmes qu'une question préoccupe.

Compte tenu des renseignements que j'ai reçus aujourd'hui du ministère de la Santé et du Bien-être social je suis plutôt portée à me féliciter d'avoir fait de l'ingérence politique. Le ministre a finalement été obligé d'écouter les 64 groupes de femmes qui exigeaient qu'il fasse preuve de prudence avant d'approuver le Depo-Provera comme moyen contraceptif. Je

suis heureuse d'apprendre qu'il a finalement retardé l'approbation de ce médicament. Les responsables ont retiré leur approbation précédente et étudient maintenant les répercussions que peuvent avoir les nouvelles données provenant du Costa Rica. Il semblerait que les interventions politiques menées par des femmes concernées et leurs avocats au Parlement ont été efficaces.

• (1800)

Il y a un lourd bilan d'expériences néfastes dans l'utilisation de médicaments et de moyens contraceptifs qui ont été commercialisés par des fabricants de produits de marque et qui ont souvent même satisfait aux règlements de la santé et du bien-être. Je voudrais vous citer rapidement quelques exemples.

Le D.E.S., une forme synthétique d'oestrogène administrée à de nombreuses femmes enceintes pour éviter les fausses couches, a causé toute une série de problèmes d'ordre médical concernant la stérilité chez certaines filles et aussi des fils de mères qui avaient pris ce médicament. On n'oubliera jamais l'histoire du thalidomide. Le stérilet Dalkon cause des infections qui conduisent souvent à des hystérectomies ou à la stérilisation. Plus de 300 000 femmes ont réclamé des dommages-intérêts. Les autres stérilets présentent également des inconvénients et des dangers. La pilule contraceptive utilisée par 28 p. 100 de Canadiennes peut provoquer un risque accru de caillots sanguins, d'attaques, de maladies cardiaques et d'hypertension ainsi qu'entraîner des effets secondaires moins graves.

Les autres méthodes contraceptives comme la méthode des températures, les préservatifs, les diaphragmes, les mousses et les gelées sont moins dangereuses mais ne sont pas aussi fiables que les stérilets pour éviter les grossesses.

Ce lamentable constat d'échec dans une société à technologie de pointe montre le peu de priorité que le gouvernement a donné à la recherche et à l'éducation dans ce domaine très important de planification familiale. Il est déplorable que les Canadiennes, en conséquence, aient été obligées de recourir à la stérilisation irréversible comme moyen anticonceptionnel le plus courant. Les hommes envisagent aussi cette méthode maintenant et bien qu'elle soit moins dangereuse on ne garantit pas son irréversibilité.

Les hommes et les femmes ont besoin de moyens anticonceptionnels sûrs et fiables qui ne soient pas gênants. Cela devrait être une priorité du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Au lieu d'élargir la direction de planification familiale, on l'a supprimée en 1985 et les crédits alloués pour la planification familiale ont été réduits de 50 p. 100 depuis la fin des années 1970 et s'élèvent à une somme inférieure à 1 million de dollars.

La responsabilité du contrôle de la fertilité doit être assumée par les deux sexes. Les femmes ne doivent pas porter seules la responsabilité et le risque de méthodes contraceptives dangereuses et peu fiables. Le gouvernement doit accorder la priorité aux recherches dans ce domaine et donner plus de fonds à l'éducation. Il y a longtemps que l'on aurait dû entreprendre des recherches sur des méthodes sûres et efficaces de contraception. Ce devrait être une priorité du gouvernement.

La prévention des grossesses non désirées est une responsabilité partagée des hommes et des femmes. Il est de loin préférable d'avoir des programmes d'information dans les écoles, des programmes de planification familiale dans les communautés et l'accès à des méthodes sûres de contraception que de laisser les femmes recourir à la décision traumatisante de subir un avortement.

Mme Shirley Martin (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, en réponse à une question posée le 11 mai 1987 par l'honorable députée de Vancouver-Est, (M^me^ Mitchell) j'aimerais renseigner la Chambre sur le médicament Depo-Provera.

Le Depo-Provera est une substance hormonale injectable de la compagnie Upjohn du Canada qui est commercialisée au pays depuis 1961. C'est un médicament qui n'est délivré que sur ordonnance d'un médecin. Ses indications sont les suivantes: hormonothérapie et traitement de l'endométriose, une affection douloureuse siégeant au niveau de la muqueuse utérine chez les femmes non gravides, ainsi que traitement de cancers avancés du sein et de l'utérus.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social évalue présentement les données d'une présentation de drogue nouvelle ayant pour objet une nouvelle forme posologique de Depo-Provera sur laquelle des assertions sont faites.

La députée a parlé ce soir d'ingérence politique visant à faire agir le ministre. Rien n'est plus éloigné de la vérité, comme elle devrait le savoir. En fait, le ministère a continué son étude du médicament et la continue. Le ministre fonde ses décisions sur le travail et les conclusions du ministère.

Comme je l'ai déja précisé, le médicament est offert à d'autres fins depuis de nombreuses années, à la fois en tant que préparation orale, sous le nom de Provera, et en tant que préparation injectable dont l'action prolongée s'est révélée très utile.

• (1805)

Les nouvelles indications actuellement à l'étude intéressent l'hormonothérapie et la régulation de la fécondité. Comme les députés le savent peut-être, ce médicament est utilisé depuis des années dans de nombreux pays d'Europe et d'Asie en tant que régulateur de la fécondité. C'est toutefois la première fois que la firme intéressée en propose l'emploi au Canada à des fins contraceptives.

Aux termes du Règlement sur les aliments et drogues, le fabricant est tenu de présenter des preuves de l'innocuité et de l'efficacité du Depo-Provera pour ces nouvelles indications, avant qu'un avis de conformité ne puisse être accordé.

Pour connaître l'opinion des groupes intéressés en ce qui concerne la régulation de la fécondité, une série de réunions a été organisée en septembre 1986 dans six villes du pays, Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver. Ces rencontres ont permis à un groupe d'experts nommés par la Direction générale de la protection de la santé d'entendre des exposés sur la question de la régulation de la fécondité en général, certains commentaires ayant été recueillis sur l'emploi du Depo-Provera à cette fin. Tous ces propos sont actuellement étudiés dans le cadre du processus d'évaluation des médicaments.

L'ajournement

Le Comité consultatif spécial sur la physiologie de la reproduction, un comité de l'extérieur composé d'experts médicaux, et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social évaluent toutes les données disponibles sur l'innocuité et l'efficacité du Depo-Provera. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a déclaré à maintes reprises que toutes ces données devaient être examinées avant que ce médicament ne soit approuvé pour les nouvelles indications susmentionnées. A l'heure actuelle, l'emploi du Depo-Provera n'est pas autorisé pour la régulation de la fécondité.

LES AUTOCHTONES—LES RÉSOLUTIONS DE GENÈVE SUR LE TRAITEMENT DES AUTOCHTONES/ON DEMANDE D'ENJOINDRE AUX REPRÉSENTANTS CANADIENS D'APPUYER LES RÉSOLUTIONS

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, j'ai adressé cette semaine au ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. McKnight) une question concernant la position du Canada à l'égard de certaines résolutions touchant les autochtones et leurs droits. Ces résolutions sont à l'ordre du jour de la session courante de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

J'ai posé la question cette semaine parce que mon bureau avait reçu de personnes présentes à Genève des informations très troublantes, à savoir que le Canada n'appuyait pas l'adoption de ces résolutions. Je pourrais préciser que celles-ci ont déjà été approuvées par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et qu'elles doivent être soumises à la commission plénière très bientôt. On demande, dans le cadre de ces résolutions, que des critères internationaux provisoires soient établis en ce qui concerne le traitement des peuples autochtones et, d'autre part, que l'on étudie les traités conclus entre les États-nations et les peuples autochtones, qui sont nombreux au Canada soit dit en passant, et enfin, que 1992 soit déclaré l'Année internationale des droits des autochtones.

Ces résolutions ont beaucoup d'importance pour les peuples autochtones du monde. Cela fait des années que ces peuples travaillent à mettre au point de telles résolutions, et le fait qu'elles figurent maintenant au programme de la Commission des droits de l'homme montre combien les autres organismes de l'ONU leur accordent de l'importance. Si elles ne sont pas approuvées lorsque la mise aux voix aura lieu, peut-être tout à l'heure ou plus tard aujourd'hui ou demain, le travail accompli par les peuples autochtones pendant toutes ces années aura été inutile. Ils devront peut-être attendre deux ou trois ans encore avant que ces résolutions ne soient étudiées de nouveau. Je considère que cela serait une tragédie, surtout si un grand pays comme le Canada avait, d'une façon ou d'une autre, contribué à les faire rejeter.

Le Canada a l'opportunité de jouer un rôle très positif à l'égard de ces résolutions, un rôle de premier plan dans le monde. Nous avons tenté de notre mieux, dans le cadre du processus constitutionnel, de reconnaître les droits des autochtones qui ne sont pourtant toujours pas définis. Nous avons les traités dont j'ai parlé, mais le gouvernement du Canada non plus que les Canadiens eux-mêmes ne saisissent pas encore toute l'importance de leur mise en oeuvre. Si le débat se déroulait à l'échelle internationale, nous en tirerions des éclaircissements très profitables pour notre pays.

J'ai appris lors d'un appel téléphonique en provenance de Genève que les délégués canadiens mènent activement campagne pour que ces résolutions soient rejetées. Je n'ai pas le temps d'exposer en détail les tactiques qu'ils ont employées. Toutefois, je dois vous signaler, madame la Présidente, qu'elles étaient inquiétantes à tout le moins.

• (1810)

Mardi, j'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) s'il accepterait de s'entretenir avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour envoyer des instructions bien senties aux fonctionnaires à Genève leur demandant de renoncer à leur lobbying contre ces résolutions et en fait d'appuyer ces résolutions.

Aujourd'hui, j'ai reçu de Genève des renseignements encourageants. Les responsables canadiens ont discuté avec les délégués cris sur place et, apparemment, ils se seraient ravisés. Ils ont déclaré qu'il y avait eu un malentendu quelconque et, de fait, ils sont disposés à soutenir et à faire approuver ces résolutions. En fait, ils veulent que la résolution portant sur les traités soit explicitée et améliorée. Ce sont d'excellentes nouvelles dont nous nous réjouissons tous.

Toutefois, cet après-midi, quand mon ami de Skeena (M. Fulton) a posé une question au ministre d'État chargé des affaires indiennes (M. Valcourt), ce dernier a répondu de façon à faire croire qu'on avait encore recours aux vieilles tactiques dilatoires pour bloquer ces résolutions. Il y a donc une difficulté et j'aimerais que le secrétaire parlementaire ou le porte-parole du gouvernement fournisse des explications. Soit que les Cris qui se sont entretenus avec des représentants à Genève ce matin aient été induits en erreur, soit que le ministre d'État ait été mal renseigné et que sa réponse à la Chambre ait été inexacte. Il n'est problablement pas responsable. Je ne fais aucun reproche. Toutefois, c'est une contradiction qu'il faut éclaircir.

Pour conclure, je me permets de dire que le Conseil canadien des Églises a fermement appuyé ces résolutions. Il l'a fait savoir au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au très honorable premier ministre (M. Mulroney). Voici enfin ce que dit notamment le Conseil canadien des Églises:

> En appuyant cette initiative de la Commission des droits de la personne des Nations Unies, le Canada va montrer à la communauté internationale et aux citoyens canadiens qu'il veut vraiment défendre les droits des autochtones.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, la position défendue par le Canada à l'Organisation des Nations Unies sur les droits des autochtones est bien claire. La délégation canadienne présidée par M. Gordon Fairweather interviendra à ce sujet demain ou lundi.

Le Canada appuie énergiquement la résolution appuyant les efforts soutenus du Groupe de travail des populations autochtones en vue d'élaborer des normes mondiales dans le domaine des droits des autochtones. Nous reconnaissons que l'essentiel du mandat approuvé pour le Groupe de travail consiste à établir des normes universelles.

Nous sommes également en faveur d'élargir et de renforcer le projet de résolution exigeant une étude des traités conclus entre les États et les peuples autochtones. Comme dans d'autres domaines des droits internationaux de la personne, nous croyons que les études et les recherches doivent se baser sur des critères universels objectifs. Malheureusement, le libellé du projet actuel de résolution concernant l'étude des traités ne répond pas à cette exigence.

Du fait qu'elle est basée sur un critère arbitraire, l'existence d'un traité, une telle étude ne porterait que sur un petit nombre de peuples autochtones qui ont signé des traités avec leur gouvernement. Une forte proportion des peuples autochtones du Canada et la grande majorité des peuples autochtones du monde ne seraient pas compris dans cette étude peu importe leurs conditions de vie, tout simplement parce qu'ils n'ont pas conclu de traités avec leur gouvernement. De tels critères iraient à l'encontre de notre volonté de protéger les droits de l'homme dans le monde. Par ailleurs, une étude aussi restreinte détournerait l'attention et certaines ressources de la principale tâche du groupe de travail, qui est de fixer une norme universelle.

Nous avons conclu diverses ententes avec nos peuples autochtones dont les droits issus de traités sont reconnus dans notre Constitution. Des négociations complètes sont en cours au sujet des revendications territoriales. Nous croyons que certaines des ententes conclues, comme l'accord de la baie James, peuvent constituer des modèles pour d'autres pays. Nous ne voudrions exclure aucune de ces ententes de l'étude, en fonction d'un critère technique étroit. Nous voulons entreprendre une grande étude basée sur des normes claires et des critères objectifs universels, qui porterait sur tous les accords, qu'il s'agisse d'ententes juridiques, pratiques ou de fait ou encore de traités, en vertu desquels les peuples autochtones vivent dans le monde entier. C'est la position que notre délégation a adoptée à Genève.

• (1815)

En ce qui concerne les autres résolutions que la commission examine, relativement aux questions autochtones, le Canada n'a pas pris position. Comme les députés le savent, nous participons aux travaux à titre d'observateurs. Nous croyons donc qu'il appartient aux 43 autres membres de la commission d'évaluer les mérites de ces textes et d'agir en conséquence.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 février 1988

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 25 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre):

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, devant l'absence de mesures budgétaires vraiment importantes, certains ont avancé que le ministre des Finances (M. Wilson) avait présenté un budget simplement parce qu'il avait promis d'en présenter un à tous les mois de février.

D'autres soutiennent que, puisqu'il est habituel de présenter un budget électoraliste peu avant des élections, le gouvernement a manqué le coche. En fait, il a raté une belle occasion. Le gouvernement n'a pas saisi l'occasion de faire preuve de justice. Il a raté l'occasion de faire preuve de prévoyance et de justice car, tous les Canadiens le savent, notre régime fiscal est inéquitable. Beaucoup d'éléments de notre régime fiscal sont encore très régressifs. Ce régime donne l'impression que les riches n'ont pas à débourser autant que les démunis. Ce régime permet année après année à beaucoup d'entreprises d'échapper au fisc.

Nous constatons que cette année, les pertes au titre de la réduction des tarifs douaniers associée à l'accord de libre-échange, totaliseront quelque 300 millions de dollars. On peut supposer que cela a entraîné la majoration de la taxe d'accise sur l'essence qui, à 1c. par litre, coûtera près de 300 $ par an à la famille moyenne. Une fois de plus, ce sont les petites gens qui vont payer la plus grande part d'une nouvelle taxe devant servir à financer une entente que l'électeur moyen n'a pas eu l'occasion d'approuver.

Je voudrais signaler que, dans mon coin, les Canadiens vont souvent faire leur plein d'essence à Detroit. Si l'on compare les taxes sur le carburant des deux côtés de la frontière, on constate que la taxe canadienne est beaucoup plus élevée que l'américaine, en dépit du fait que les ressources énergétiques reviennent moins cher chez nous. Il est également vrai que même si on tient compte des différences de taxes, le prix de l'essence au Canada est quand même plus élevé qu'aux États-Unis.

Si on considère la réforme fiscale que le gouvernement a tant vantée, on constate qu'en dépit de toutes les modifications, la famille canadienne moyenne de quatre personnes paie 1 000 $ de plus d'impôt qu'elle ne le faisait avant l'arrivée du gouvernement au pouvoir. Bien sûr, à part la question de l'équité, il y a un problème de malhonnêteté. Nous savons que le gouvernement songe à des modifications de la taxe de vente qui accentueront les éléments régressifs du régime fiscal. Bien sûr, les familles à faible et moyen revenu seront touchées à nouveau.

Comme vous le savez, monsieur le Président, lorsqu'il a été question d'équité, nous avons parlé des 60 000 sociétés qui ont réussi à échapper totalement à l'impôt sur le revenu. Le gouvernement a rejeté notre proposition concernant un impôt minimum sur les sociétés. Ce n'est pourtant pas une proposition radicale puisque le gouvernement Reagan l'a adoptée aux États-unis. Nous pourrions certainement faire la même chose chez nous.

• (1010)

L'attitude du gouvernement dans le domaine du développement régional est un autre exemple d'injustice, d'occasions manquées et d'indifférence pour l'avenir. Le gouvernement a dit que les régions devraient avoir une certaine indépendance et qu'elles devraient pouvoir contrôler leur développement économique par l'intermédiaire, entre autres, de l'Agence de promotion des perspectives du Canada atlantique, du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest et des initiatives concernant le Nord de l'Ontario. Mais, si on étudie attentivement ces initiatives, on s'aperçoit qu'elles ne leur donnent pas ce contrôle.

Surtout, si on considère ce que le gouvernement a fait dans le Canada atlantique depuis qu'il a pris le pouvoir et si on tient compte des augmentations prévues dans ce budget, on s'aperçoit que cette région ne recevra que 20 p. 100 des fonds que le gouvernement fédéral lui versait auparavant sous forme de transferts régionaux.

D'autres questions concernant l'avenir du développement économique méritent d'être examinées. Il y a deux ans, la Fédération des municipalités du Canada a proposé qu'on dépense 12 milliards de dollars pour reconstruire les infrastructures municipales. Cette reconstruction s'impose absolument dans tout le pays si on veut assurer la croissance économique, créer des emplois et conserver le réseau de services sociaux qui nous permet de traiter les Canadiens d'une façon civilisée.

Le gouvernement se vante d'avoir créé des emplois, mais la plupart des Canadiens se rendent compte que, sauf dans certaines régions de l'Ontario, ils n'ont pas eu leur juste part de ces emplois.

En effet, quand on parle de l'Ontario et que le premier ministre (M. Mulroney) et les membres de son Cabinet se vantent de la prospérité qu'ils ont apportée à cette province, il s'agit habituellement de la région du Golden Horseshoe. Quand on pense à la reconstruction des infrastructures municipales, des rues et des égouts, à la façon dont nous respectons nos obligations concernant le nettoyage des Grands Lacs dans le cadre de nos accords internationaux avec les États-Unis et au taux de chômage qui s'élève à 14 p. 100 à Windsor, on constate que, même en Ontario, il y a des régions où l'échec du gouvernement est évident.

A propos d'occasions manquées, je voudrais examiner de plus près que mes collègues certains domaines où le gouvernement a échoué complètement, selon moi. Comme vous le savez, j'ai la chance d'être le critique de la jeunesse, de l'enseignement postsecondaire, des sciences et de la technologie pour le Nouveau parti démocratique.

Le gouvernement a beaucoup parlé de l'année internationale de la jeunesse, il y a quelques années. Il a fait de grandes promesses pour assurer une participation accrue des jeunes à la société. Comme les députés le savent, les ministres d'État à la Jeunesse se sont succédés à un rythme rapide et le titulaire actuel s'occupe peu des jeunes et il en parle encore moins, tandis que les programmes destinés à la jeunesse ne semblent plus être une priorité pour le gouvernement.

Par exemple, les fonds affectés à la création d'emplois pour les étudiants dans le cadre des programmes Défi n'ont pas cessé de diminuer depuis que le gouvernement a pris le pouvoir. En 1986 ils s'élevaient à 210 millions de dollars et ils sont maintenant réduits à 180 millions de dollars. Évidemment, à cause de l'inflation, les crédits dans ce domaine ont considérablement baissé.

En outre, les fonds que peuvent emprunter les étudiants des universités au titre des programmes de prêts sont insuffisants. Surtout, les étudiantes et étudiants sont obligés, pour financer leurs études, de contracter des emprunts. La plupart d'entre eux ou d'entre elles ont des dettes énormes et, au moment de leur diplôme, plus de la moitié d'entre eux doivent environ 10 000 $.

Pourtant, mis à part l'organisation de comités d'étude, rien dans le budget ne montre que le gouvernement a l'intention d'entamer des négociations sérieuses avec les provinces afin de prendre un nouvel engagement en vue d'assurer l'accès des jeunes à l'enseignement postsecondaire. Nous savons que l'existence de débouchés pour tous les jeunes est un des facteurs qui contribuera le plus à la croissance, à l'expansion ainsi qu'à la prospérité économiques de notre pays.

Pour illustrer mon propos, je veux parler des étudiants des universités et collèges. Mais on pourrait tout aussi bien examiner l'ensemble des mesures gouvernementales susceptibles de développer les débouchés des jeunes, et je veux parler non seulement de leurs débouchés à eux, mais de la possibilité pour nos concitoyens d'exercer un métier hautement qualifié et de faire preuve de créativité pour contribuer à la prospérité de notre pays. Le gouvernement semble n'avoir jamais pu accorder à cette question la priorité qu'elle exige.

Examinons la situation des établissements d'enseignement où nos jeunes vont suivre des études dans l'espoir d'obtenir les qualifications pour occuper un emploi. Le gouvernement, par la voix du premier ministre, a promis d'augmenter ces débouchés. Toujours par le biais du premier ministre, il a promis de faire en sorte que les universités et collèges puissent former la main-d'oeuvre qualifiée dont nous avons besoin. Or, on s'aperçoit non seulement que le gouvernement n'a pas contribué à ces progrès, mais qu'au contraire la situation s'est nettement dégradée et ce, non seulement depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement mais depuis les dix dernières années.

Lorsque l'on compare le Canada aux autres pays qui ont des échanges avec lui, on s'aperçoit que le nombre de personnes qui font des études postsecondaires, qui suivent des cours de formation ou sont en apprentissage y est plus élevé qu'au Canada. Pourtant, le gouvernement a amputé d'environ 2 milliards de dollars les paiements de transfert qu'il verse aux provinces au titre des universités et collèges. Au cours des dix dernières années, les inscriptions dans les universités et collèges ont augmenté de 24 p. 100 alors que leurs crédits ont diminué de 18 p. 100.

La situation de nos universités et collèges s'est donc dégradée. Cela a été prouvé de bien des façons. Il suffit d'examiner la situation pour constater que les établissements d'enseignement sont devenus moins accessibles à cause des frais de scolarité plus élevés et des critères d'admission plus sévères, que les bibliothèques ne sont pas assez bien garnies, que les laboratoires ne disposent pas de l'équipement nécessaire, que les enseignants des collèges et des universités ont une charge de travail trop lourde ou que certains de nos meilleurs scientifiques partent parce que les ressources sont insuffisantes dans les établissements où ils travaillent. Nous avons raté une occasion non seulement d'être justes envers ceux qui veulent obtenir un diplôme collégial ou universitaire, mais aussi de contribuer à la croissance économique de notre pays.

Nous savons que les établissements d'enseignement postsecondaire ont un autre rôle à jouer. Ils ont un rôle à jouer dans la recherche et le développement. Le gouvernement a reconnu de diverses façons la nécessité d'investir davantage dans la recherche et le développement, et c'est tout à son honneur. Nous n'oublions pas que le premier ministre a dit, comme bien d'autres, que si le Canada ne consacre pas une proportion considérablement plus grande de son produit national brut à la recherche et au développement, nous n'arriverons pas à concurrencer les autres pays industrialisés. Nous n'arriverons pas à profiter à fond des ressources et des possibilités que notre pays nous offre.

• (1020)

Le premier ministre avait promis que le taux d'investissement dans la recherche et le développement passerait de 1,3 p. 100 à 2,5 p. 100. Le gouvernement a dû se heurter à des problèmes en cours de route car, si on examine son bilan depuis son accession au pouvoir, on peut voir que les dépenses réelles au titre de la recherche et du développement ont diminué à cause de ses échecs dans plusieurs secteurs.

Pas plus tard qu'en janvier dernier, le premier ministre a promis que la recherche et le développement bénéficieraient d'un nouveau financement de 1,3 milliard de dollars et a laissé entendre que cet argent servirait à améliorer la recherche fondamentale dans nos universités, en finançant davantage les centres de haut savoir et en créant un programme national de bourses. Chose curieuse, de ce 1,3 milliard de dollars, on n'a rendu compte que d'environ 300 millions de dollars.

Pendant ce temps, le propre Conseil consultatif national des sciences et de la technologie du premier ministre a déclaré, sous la forme du rapport Lortie, que la recherche fondamentale a été réduite à si peu de choses qu'il fallait investir immédiatement un demi milliard de dollars sur deux ans pour augmenter le financement des conseils dispensateurs dans les universités. Absolument rien de tout cela ne figurait dans le budget.

Voilà un conseil consultatif comptant des membres éminents et offrant de grandes promesses, qui indiquait la marche à suivre au gouvernement, et pourtant le budget n'a absolument pas tenu compte de cette simple recommandation visant à assurer un demi milliard de dollars supplémentaires sur deux ans aux conseils dispensateurs puis un taux d'augmentation de ces subventions de 1,5 p. 100 supérieur à celui du PNB.

Si l'on considère le bilan du Canada dans le domaine de la recherche et du développement, on se trouve à la dixième place parmi les pays de l'OCDE et à la septième dans le Groupe des sept. Il faut prendre des mesures énergiques non seulement en ce qui concerne la recherche industrielle mais également la recherche fondamentale, car les deux sont insuffisantes.

Le ministre responsable de la technologie industrielle a indiqué que la recherche doit être soumise aux forces du marché. Il est vrai que la recherche industrielle dit répondre aux besoins du marché, mais je dirais entre parenthèses que le gouvernement a échoué même dans ce domaine. En ce qui concerne les crédits d'impôt destinés à la recherche et au développement, on reçoit toutes sortes de plaintes de l'industrie parce que le gouvernement n'a pas fourni un moyen de rembourser ces crédits rapidement. En conséquence, de nombreuses petites industries, tout à fait disposées à faire de la recherche et du développement, connaissent des difficultés de trésorerie parce que le gouvernement prend jusqu'à deux ans pour rembourser ces crédits.

Le gouvernement n'a pas créé de perspectives d'avenir pour les jeunes. Il n'a pas financé les universités. Il n'a pas proposé une bonne politique de recherche et de développement en dehors de ses beaux discours creux.

En d'autres termes, si on examine diverses initiatives comme l'agence spatiale, qui flotte dans la nébulosité en ce moment parce que le gouvernement n'arrive pas à décider de l'endroit où il va la mettre, et même s'il est peut-être exact que le gouvernement a augmenté les crédits du programme spatial, on constate qu'il ne s'est pas vraiment occupé de l'effet majeur des dépassements de dépenses déjà projetées sur le programme spatial par rapport à notre initiative spatiale globale. Le gouvernement gagne du terrain dans la course à l'espace, mais il perd beaucoup d'espace dans sa marche sur le terrain.

Permettez-moi une pause de 30 secondes pour dire ce qui suit au sujet de la politique de recherche et de développement du gouvernement. Nous sommes à la remorque d'importantes initiatives en provenance de l'Europe et des États-Unis. Il est certain que nous pourrions bénéficier d'importantes retombées technologiques en participant à l'entreprise spatiale, mais récemment s'est présentée une véritable occasion d'une grande mission scientifique qui placerait le Canada au premier rang et nous vaudrait des retombées technologiques comme on ne peut en imaginer ailleurs.

Pourquoi le gouvernement n'oriente-t-il pas le pays dans la voie de notre propre mission nationale qui serait sans pareille au monde, pourquoi ne tient-il pas compte de nos aptitudes et de notre potentiel à nous créer une position de pointe dans la science et dans la technique en exploitant les technologies de l'hydrogène?

Je regrette de ne pas pouvoir continuer sur ce sujet, mais je demanderai au gouvernement de songer plus sérieusement à une nouvelle mission, une mission sans pareille, différente de tout ce qui se fait dans les autres pays, et qui serait un gage de prospérité et développement futur pour notre pays.

M. Redway: Monsieur le Président, comme connerie je n'ai jamais rien entendu de pareille dans ma vie.

Mme Mitchell: Est-ce que ce sont là des termes parlementaires?

M. Redway: Je pense qu'on pourrait dire de ces observations qu'elles sont pleines de conneries. Je pourrais prendre 20 minutes pour démonter une par une les affirmations du député, malheureusement Votre Honneur ne m'accordera pas autant de temps, alors je me bornerai à quelques-unes.

La première chose dont je me souvienne, c'est que le député a parlé d'un grand nombre de sociétés qui ne payent pas d'impôt. Comme le député le sait, sur les 60 000 sociétés qui selon lui et son parti ne payent pas d'impôt, il y en a 3 500 qui sont de grosses sociétés. Sur ces 3 500 là, la plupart ne payent pas d'impôt à cause des pertes qu'elles ont essuyées dans les années précédentes, et notre législation fiscale leur donne le droit de récupérer ces pertes avant de se mettre à payer des

impôts. Plusieurs de ces sociétés se trouvent dans la circonscription du député. Pour le reste il s'agit de petites et moyennes entreprises.

Est-ce que le député nous demande en réalité de mettre par terre les petites et moyennes entreprises, de les mettre en faillite, pour qu'elles licencient tout leur personnel, simplement pour que le député ait le plaisir de dire que toutes payent des impôts même quand elles n'ont pas l'argent nécessaire?

Il a parlé ensuite de la Fédération canadienne des municipalités. Il a rappelé que dans un plan qu'elle avait présenté il y a quelques années, elle proposait que le gouvernement fédéral lui verse de fortes sommes d'argent pour l'aider à payer les infrastructures dans ces villes. J'ai échangé des lettres et j'ai eu des entretiens avec la Fédération à cet égard et je dois reconnaître que son étude économique d'alors ne résistait pas à l'analyse. La Fédération a promis de faire une autre étude économique qu'elle me soumettrait pour justifier ses prétentions. Quelques années se sont écoulées depuis, mais je suis sans nouvelles de la Fédération à ce sujet. Elle n'a pas réalisé de rapport ou d'analyse économique pour justifier ses hypothèses.

Vous me faites signe de conclure rapidement, monsieur le Président. Je pourrais continuer ainsi indéfiniment. Le député demande au gouvernement d'être juste. Je lui réponds qu'il doit l'être lui-même dans ses observations.

• (1030)

M. McCurdy: Monsieur le Président, je suis étonné de voir mon collègue s'énerver au point d'user d'un language qui n'est pas loin d'être antiparlementaire. En fait de connerie, ce qu'il vient de dire en est une grosse.

Il y a peut-être lieu, en effet, de vérifier l'exactitude des estimations que la Fédération canadienne des mucicipalités a faites des besoins des municipalités. Je ne contesterai pas le jugement du député sur les inexactitudes des projections. Les besoins des villes canadiennes sont cependant indéniables. Je n'ai pas entendu le député nier que les municipalités du Canada ont d'énormes problèmes à percevoir les fonds dont elles ont besoin pour s'acquitter des tâches qu'on exige d'elles. Il n'a pas nié que la politique du gouvernement a rendu la tâche plus difficile aux municipalités pour ce qui est d'avoir accès aux fonds dont elles ont besoin et sur le plan des initiatives fédérales qui leur permettraient de faire le travail qu'on attend d'elles.

Sur une note plus sérieuse, je n'ai pas entendu le député suggérer qu'on pourrait renoncer à percevoir, au cours des cinq prochaines années, les impôts d'un pauvre diable au chômage depuis quatre ou cinq ans. Le député ne s'est pas penché sur les principaux arguments que j'ai avancés à la Chambre. Le gouvernement n'a pas préparé l'avenir. Sa politique en matière de recherche et de développement n'aura pas l'impact que la science et la technologie devraient avoir dans la création d'emplois à travers le pays.

Le député ne m'a pas démenti non plus quand j'ai dit que le gouvernement n'avait pas débloqué les subventions nécessaires qui auraient permis aux régions de créer des emplois et de pouvoir ainsi obtenir leur juste part de l'activité économique comme ce fut le cas pour l'Ontario.

Le député s'est efforcé de réfuter mes propos par toutes sortes d'arguments, mais il ne m'a pas démenti sur l'essentiel, à savoir que le gouvernement n'avait pas pris les mesures budgétaires nécessaires pour assurer une plus grande prospérité au pays.

M. Allmand: Monsieur le Président, le député n'a pas oublié qu'il y a deux ans environ, le gouvernement à supprimé le programme Katimavik, un service national à l'intention de tous les jeunes Canadiens qui permettait à ceux qui avaient des difficultés d'adaptation de s'adapter au marché du travail en acquérant une nouvelle forme d'expérience professionnelle contrôlée. Le gouvernement n'a pas remplacé Katimavik, même s'il a prétendu vouloir établir un autre programme du même genre.

Le député est le critique de son parti dans ce domaine. A-t-il constaté que notre pays avait toujours besoin d'un service national pour les jeunes ou d'une mesure qui aide les jeunes en difficultés à s'adapter au marché du travail? D'après ce que j'ai constaté moi-même, un tel programme est toujours nécessaire. Le député vient d'une région particulière du pays et il a affaire à une population différente aussi. Je voudrais qu'il nous parle de son expérience personnelle, et de la nécessité de rétablir ce programme qu'a supprimé le gouvernement il y a deux ans.

M. McCurdy: Monsieur le Président, au cours de mon allocution, je me suis rendu compte peu à peu qu'il y avait tant de choses que le gouvernement n'avait pas fait que j'ai dû accélérer le débit pour pouvoir relever tous ses manquements en l'espace de 20 minutes. Je n'ai pas eu l'occasion, il est vrai, de parler de Katimavik, mais ce n'est qu'une partie du problème.

Comme je l'ai déjà rappelé, il y a un an ou deux, pendant l'Année internationale de la jeunesse, le gouvernement avait promis de mettre en oeuvre une politique de la jeunesse. Le Nouveau parti démocratique avait proposé une politique cohérente. Le Sénat avait formulé des recommandations pour l'établissement d'une politique générale et le gouvernement avait promis de nous en donner une. En fait, le premier ministre (M. Mulroney) avait déclaré à la Chambre, en mars 1986, que nous nous doterions bientôt d'un programme pour la jeunesse. Le projet a été remis à mai, puis à septembre, puis à octobre. Le gouvernement a nommé un nouveau ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest), mais ce ministre est resté dans l'obscurité. Il m'a affirmé tout récemment que nous aurions effectivement un programme pour les jeunes, mais pas avant les élections, et que ce serait alors sous la forme d'une autre promesse.

Nous avons proposé un programme cohérent qui donnerait à tous les jeunes Canadiens des possibilités semblables à celles qu'offrait Katimavik, qui leur permettrait de faire l'apprentissage d'un métier, et leur donnerait la possibilité de faire des études collégiales ou universitaires, selon leur choix, tout en les subventionnant pour ce faire. D'après certaines rumeurs que j'ai entendues, le ministre d'État chargé de la Jeunesse avait trouvé la proposition intéressante. Mais, à un moment donné, distrait sans doute par une tournée électorale anticipée, il l'a oublié. Par conséquent, avec la suppression de Katimavik, et en dépit des promesses du gouvernement, le gouvernement n'a toujours ni proposé ni préconisé de politique pour la jeunesse depuis l'Année internationale de la jeunesse. C'est vraiment tragique, monsieur le Président.

M. Daubney: Monsieur le Président, le député pourrait-il nous expliquer certaines de ses observations au sujet des sciences et de la technologie et, plus spécialement, au sujet du programme spatial? Lui et moi avons tous les deux été parmi les premiers à siéger au comité de la recherche, de la science et de la technologie. Je respecte énormément sa réelle détermination à faire que les choses s'améliorent dans ce domaine.

Je veux interroger le député au sujet de l'agence spatiale qui, comme il le sait, m'intéresse particulièrement en tant que député de la région de la Capitale nationale. Ne conviendra-t-il pas que Montréal n'est pas la seule ville canadienne à abriter un important secteur de l'industrie aérospatiale et que celle-ci est vraiment nationale puisqu'on en trouve des composantes à Ottawa, à Toronto et en d'autres endroits du Sud de l'Ontario, à Vancouver, à Saskatoon, et dans tout le pays? Il serait regrettable d'établir l'administration centrale de l'agence spatiale dans l'une ou l'autre des régions alors que, compte tenu de sa neutralité, la Capitale nationale est manifestement l'endroit idéal. Il faudrait y établir l'agence afin non seulement de ne favoriser aucune région en particulier, mais aussi parce que nous avons ici, et cela depuis les années 50, l'appareil administratif et technique nécessaire et cela, au Conseil national de recherches, au ministère des Communications et au sein d'autres ministères et organismes fédéraux.

Pendant qu'il y sera, le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de la position adoptée par le chef de son parti qui, si je ne m'abuse et du moins telle qu'elle a été annoncée à Montréal, est que l'administration centrale de l'agence spatiale devrait être située à Montréal.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je crois qu'Ottawa a plutôt bien défendu ses intérêts. Un des problèmes, c'est que le débat sur l'emplacement de l'agence spatiale nous a distraits de l'essentiel de la question, à savoir qu'il faut lancer cette agence. Si on envisage de faire quelque chose, le député est bien placé pour veiller à ce qu'on le fasse. Après tout, il fait partie du gouvernement et devrait pouvoir présenter des instances au Cabinet de façon à ce que celui-ci prenne immédiatement une décision à ce sujet. Pendant que le gouvernement piétine, les scientifiques associés au programme spatial sont dévorés de frustrations.

J'ai collaboré avec mon collègue au sein du comité de la recherche et du développement scientifiques. C'est un député que je respecte et que je sais vivement intéressé par la politique scientifique. N'a-t-il pas réfléchi au mérite relatif du programme spatial dans son ensemble en tant qu'initiative adéquate compte tenu de l'importance que lui accorde le gouvernement comparé aux autres options possibles?

Le programme de recherche spatiale lie inévitablement le Canada aux initiatives lancées aux États-Unis ou en Europe, comme s'il en était le prolongement. Ne vaudrait-il pas mieux pour le Canada d'envisager d'établir sa propre mission à lui, une mission qui lui serait comparativement avantageuse sur le plan des ressources et des possibilités? Pourquoi ne pas préconiser que la mission du Canada se situe peut-être dans quelque autre domaine, comme la technologie de l'hydrogène, par exemple?

Mme Mitchell: Pourquoi pas Yellowknife?

M. McCurdy: Oui.

• (1040)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat de ce matin. Vous vous rappelez peut-être que j'ai eu l'occasion d'intervenir dans le débat du sous-amendement il y a quelques jours, et je suis persuadé que les députés d'en face s'en rappellent bien. Mais maintenant que nous parlons du budget, j'ai cru devoir rafraîchir la mémoire de certains députés conservateurs au sujet des échecs du gouvernement. Je sais que le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) a tâché d'en signaler un certain nombre. Je le félicite de ses vaillants efforts. Mais comme il ne disposait que de 20 minutes, c'était une tâche bien énorme à accomplir en si peu de temps.

Pendant la campagne électorale de 1984, les conservateurs ont fait des promesses à bien du monde, et je pense l'avoir fait remarquer une ou deux fois déjà à la Chambre. L'une des promesses qu'ils ont faites figure dans le document appelé «Politique atout 84». Un gouvernement progressiste conservateur s'engageait par cette promesse à doubler les investissements dans la recherche et le développement en les portant à 2,5 p. 100 du PNB au cours de ses quatres premières années au pouvoir. Or depuis qu'ils sont au pouvoir, les conservateurs ont réduit partout les budgets dans le domaine de la recherche et du développement. Les scientifiques de la région de la capitale nationale habitant dans la circonscription du député d'Ottawa—Carleton (M. Turner) qui siège en face savent bien que le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) ont manqué à cette promesse. Ils savent que le premier ministre n'a pas du tout tenu parole. Les électeurs d'Ottawa—Carleton seront sans doute d'accord avec moi pour dire que le premier ministre n'a pas réussi à respecter les promesses qu'il a faites aux Canadiens.

Je voudrais vous parler un peu des hausses d'impôt. Vous vous rappellerez que les conservateurs ont également fait des promesses à cet égard. Vous saurez apprécier particulièrement ce fait parce que vous êtes une personne dénuée d'esprit sectaire et que vous pouvez apprécier ce genre de choses d'une façon beaucoup plus objective que les conservateurs d'en face, monsieur le Président.

Le ministre des Finances, lorsqu'il était dans l'opposition, a dit dans une interview de City TV, le 28 août 1984, qui est une date très importante puisque c'est le jour de mon anniversaire de mariage . . . qu'il n'avait pas l'intention d'augmenter les

impôts sur le revenu. Il a dit que ce qu'il fallait faire, c'est réduire les dépenses du gouvernement et ainsi de suite. Il a dit qu'il ne voulait pas augmenter les impôts, qu'il y avait pas mal de possibilités de réduction du déficit au niveau des dépenses. Une hausse d'impôts, une hausse générale en tout cas, étouffe l'économie, et le ministre ne voulait pas que nous ayons recours à ce moyen.

C'est le ministre des Finances qui a dit cela. Qu'a-t-il fait? Je vais vous révéler la triste réalité, des hausses d'impôts décrétées par le gouvernement actuel. Un famille de quatre personnes ayant un seul revenu de 32 000 $ par an, paye au total environ 1 200 $ d'impôts de plus par an depuis que les conservateurs sont au pouvoir. Le croiriez-vous? Et c'est l'oeuvre d'un ministre qui avait promis de ne pas augmenter les impôts.

Même si les hausses d'impôts avaient été réparties équitablement, il demeurerait que le ministre n'a pas tenu une promesse solennelle, qu'il n'a pas respecté un dépôt sacré, pour reprendre l'expression que le premier ministre affectionnait, mais au moins il y aurait eu une certaine justice parce que tout le monde payerait sa juste part. Mais non. Depuis 1984, les impôts ont augmenté d'environ 68 p. 100 pour les Canadiens moyens alors que ceux des sociétés n'ont augmenté que de 28 p. 100 . Les amis des conservateurs, les grandes entreprises, n'ont pas vu leurs impôts augmenter considérablement mais bien les citoyens moyens comme vos électeurs et les miens.

Ce ne sont pas les seules promesses que le gouvernement conservateur n'a pas tenues. Je vais en citer une autre, et vous vous en souviendrez sans doute. Vous vous souvenez probablement que les conservateurs ont tenu une réunion à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le 2 août 1984; vous avez peut-être lu quelque chose à ce sujet dans le journal. Ils l'ont appelée la réunion du caucus de l'Atlantique. La plupart des personnes qui ont assisté à cette réunion n'étaient certes pas membres du caucus du tout mais cela n'avait pas d'importance. Le premier ministre a profité de l'occasion pour affirmer qu'il allait examiner les taxes sur l'essence, l'alcool, les repas de restaurant et l'hébergement qui réduisent la compétitivité de l'industrie touristique canadienne. En d'autres termes, il a dit clairement aux Canadiens qu'il souhaitait réduire le prix de l'essence.

[*Français*]

Que s'est-il donc produit pour que le premier ministre change d'opinion? Voilà que la taxe d'accise sur l'essence a augmenté de 23c. le gallon depuis la venue au pouvoir des conservateurs. La taxe d'accise a augmenté de 23c! N'est-ce pas épouvantable? Monsieur le Président, c'est presque assez pour faire démissionner l'honorable députée d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault), une chose comme celle-là. Je suis sûr qu'elle doit avoir de la difficulté elle-même à réconcilier une action comme celle-là de la part du gouvernement face aux promesses solennelles qui ont été faites par le chef du parti conservateur. Monsieur le Président, encore une fois, c'est une promesse, un engagement solennel qui a été brimé par le premier ministre. Il y en a d'autres.

[*Traduction*]

J'invite mon vis-à-vis à prêter attention. Nous allons lui poser des questions tout à l'heure.

Le gouvernement a déclaré au sujet de l'agriculture qu'il allait permettre à la Société du crédit agricole d'offrir des obligations agricoles, afin que les agriculteurs puissent obtenir l'argent dont ils ont besoin à un coût raisonnable. On pourrait penser que les conservateurs ont au moins tenu la promesse en question. Eh bien non, le gouvernement a présenté ses prévisions de dépenses le 23 février, il y a quelques jours seulement donc, et il n'a prévu aucun crédit cette année pour la Société du crédit agricole. Il ne fait absolument rien pour les agriculteurs. Ce n'est pas la première fois que les agriculteurs sont déçus par les conservateurs. C'est presque une tradition, qui va prendre fin sous peu, bien entendu, après les prochaines élections.

Les crédits consacrés au développement économique et régional dans les prévisions budgétaires du gouvernement sont passés de 14,8 milliards de dollars à 13,3 milliards de dollars. Qu'arrive-t-il ainsi au développement agricole?

[*Français*]

Et je demande à la députée d'en face: Qu'est-ce que cela fait pour la relance agricole une coupure de la sorte du gouvernement conservateur dans le budget de l'économie et du développement régional?

[*Traduction*]

Cependant, il est bon de savoir que le gouvernement a trouvé de l'argent pour d'autres causes. Ainsi, nous savons que le bureau de Dalton Camp, qui ne coûtait rien il y a deux ans, a coûté 230 000 $ l'année dernière et devrait, selon les prévisions budgétaires, en coûter 261 000 cette année. La tâche de M. Camp consiste à éviter au gouvernement de s'attirer des ennuis. Il a été engagé à cette fin. On peut constater le remarquable travail qu'il accomplit. Le gouvernement a certes su s'attirer bien des ennuis. Imaginez à quel point la situation aurait pu être pire s'il n'avait pas été là. Cela aurait été une catastrophe. En fait, c'en est déjà une.

Je pourrais poursuivre ainsi et souligner certaines des terribles contradictions entre les promesses du gouvernement et son bilan. Ainsi, permettez-moi de vous rappeler l'engagement que le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a pris le 26 septembre 1984. Ce n'était que quelques jours après son assermentation; il était encore un peu naïf. Il a déclaré aux Nations Unies que son gouvernement allait respecter l'objectif que les libéraux avaient établi précédemment et qui consistait à consacrer 0,7 p. 100 du produit national brut du Canada à l'aide au développement d'ici à 1990. Manifestement, cet objectif ne va pas être réalisé. Là encore, le gouvernement a violé une promesse. En fait, il a maintenant reporté cet objectif de cinq ans dans son exposé économique du 8 novembre 1984.

La situation à cet égard ne s'est pas améliorée depuis. En mai 1985, le gouvernement conservateur a réduit encore davantage l'aide au développement. Il prétend qu'il entend bien réaliser l'objectif de 0,6 p. 100 du PNB d'ici à 1990. Rappelez-vous que le gouvernement précédent parlait, quant à lui, de 0,7 p. 100. L'aide officielle au développement fut réduite l'année suivante de 50 millions de dollars.

• (1050)

Je lis dans le discours du Budget du 26 février 1986:

> Aussi la croissance du programme canadien d'aide à l'étranger sera-t-elle réduite de 1,5 $ milliard sur les cinq prochaines années. Pendant le reste de la décennie, l'aide à l'étranger sera maintenue à 0,5 p. 100 du PNB.

Vous pouvez constater que le gouvernement, non seulement se dérobe à ses engagements préalables, mais qu'il manque également à la promesse solennelle qu'il avait faite aux Canadiens.

Mes électeurs commencent à en avoir ras-le-bol des conservateurs. Il n'y a pas lieu de s'étonner si ceux-ci n'arrivent pas à trouver un seul volontaire pour s'y porter candidat au nom de leur parti.

M. Turner (Ottawa—Carleton): C'est moi qu'ils veulent.

M. Boudria: Je viens d'apprendre la bonne nouvelle, monsieur le Président. Ils veulent que le député d'Ottawa—Carleton brigue les suffrages dans Glengarry—Prescott—Russell au nom des conservateurs. Excellente idée! Le dernier conservateur à se porter candidat dans ma circonscription a eu l'honneur d'être battu par le candidat libéral avec la plus forte majorité au Canada. J'invite le député à tenter de faire mieux que son prédécesseur dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell.

Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais vous rappeler d'autres promesses auxquelles les conservateurs n'ont pas été fidèles, ne serait-ce que pour convaincre davantage le gouvernement qu'il fait fausse route, ce dont il devrait déjà être convaincu s'il écoutait les propos des Canadiens. La construction navale est un domaine fort intéressant, et j'invite le NPD à prêter l'oreille à ce que je vais dire, car, nous le savons, leur politique dans ce domaine est quelque peu confuse. Dans un communiqué publié le 2 août 1984, le caucus de l'Atlantique a déclaré:

> Un gouvernement PC s'occuperait en priorité de favoriser la rentabilité et la prospérité du secteur de la construction navale. Dans la poursuite de cet objectif, nous aurions à coeur de consulter les gouvernements provinciaux, les armateurs et les syndicats. Au cours de ces consultations, nous ferions en sorte de soumettre à leurs représentants les propositions suivantes.

Un deuxième volet de leur programme prévoyait «une aide accrue aux chantiers de réparation des navires et aux bassins de radoub de l'Atlantique». Nous constatons maintenant que le gouvernement a décidé de surseoir à la deuxième étape de son programme de construction de frégates. Il a décidé d'abandonner en partie ce programme. Le gouvernement a tout fait, sauf réaliser ses promesses. Dans le cadre de son exposé budgétaire du 16 février 1986, le ministre des Finances avait pourtant déclaré à la Chambre:

> Nous éliminons des programmes comme . . . le Programme d'aide à l'industrie de la construction navale.

Or, le type qui a dit cela est celui-là même qui prétendait vouloir aider l'industrie de la construction navale. En vertu de ce programme inauguré par le gouvernement libéral précédent et auquel les conservateurs ont mis fin, les chantiers pouvaient obtenir une subvention de 9 p. 100. De nombreux chantiers et de nombreuses associations, y compris l'Association des chantiers maritimes canadiens, avaient demandé de reconduire ce programme. Cependant, nonobstant les promesses solennelles que les conservateurs avaient faites aux Canadiens et au secteur de la construction navale, ils ont fait fi de ces très importantes suggestions provenant du secteur et ont rompu encore une fois une promesse solennelle qu'ils avaient faite.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai récemment indiqué à la Chambre que le Comité de développement économique des comtés unis de Prescott—Russell, c'est-à-dire, le Comité d'industrie, tourisme, agriculture et commerce des comtés unis, avait émis un communiqué de presse et son président, un élu de ma circonscription, Me Denis Pommainville, qui est le préfet du canton de Cambridge et président de ce comité au sein des comtés unis, a émis un communiqué condamnant le Budget du 10 février du gouvernement conservateur.

Je suis heureux d'entendre le député d'en face nous dire que cet individu-là doit être libéral! Accuser cet élu municipal de façon partisane comme cela . . . Je suis heureux de l'entendre et que cela soit inscrit au compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre. Je lui en ferai part et je suis certain que le député d'Ottawa—Carleton (M. Turner) pourrait soustraire un autre vote du peu de votes qu'il aurait eus s'il s'était présenté dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. Son collègue vient de lui en faire perdre un autre.

Je cite du communiqué, et il a débuté en regrettant que la première retombée économique de l'Accord commercial, dit de libre-échange avec les États-Unis, soit surtout négative pour les régions rurales telles que celle qu'il représente.

En effet, l'augmentation de la taxe sur le carburant de 1c. le litre frappe durement les régions dont la population est éparse, surtout celles où le transport en commun n'existe pas. Une fois de plus, le recyclage de la main-d'oeuvre ou le retour au travail des 12,5 p. 100 de chômeurs de la région—un taux beaucoup plus important, soit le double de celui du reste de l'Ontario—fera en sorte que les gens seront handicapés par la nécessité de posséder un véhicule devenu de plus en plus coûteux.

Monsieur le Président, vous voyez qu'un élu au niveau municipal et au niveau régional dans ma circonscription est totalement déçu du Budget du ministre des Finances (M. Wilson), Budget qui a été présenté ici, à la Chambre, il y a quelques jours.

Je voulais terminer, monsieur le Président, dans les quelques minutes qu'il me reste, et malheureusement il n'en reste que quelques-unes, en vous parlant de la taxe sur les appels interurbains. Cette taxe est une attaque contre les gens demeurant en région rurale. Les Canadiens demeurant en région rurale doivent souvent faire un appel interurbain pour appeler le médecin, le magasin, enfin, pour communiquer même avec des gens qui ne demeurent qu'à quelques rues ou quelques concessions de chez eux en milieu rural. Cette loi est injuste envers la population rurale parce que, dans un milieu rural, ce n'est pas le service de base de téléphone qui coûte cher, ce sont les appels interurbains. Et taxer la libre expression au taux de 10 p. 100 est totalement injuste pour tous les Canadiens, mais c'est particulièrement injuste pour les Canadiens demeurant en région rurale, ainsi que pour les gens qui sont en affaires.

[*Traduction*]

A tout prendre, monsieur le Président, c'est un Budget minable. Même s'il ne renferme pas grand-chose, il ne vaut rien pour la circonscription que je représente. J'invite les ministériels à se demander si ce Budget est bon pour leur circonscription. Tout comme moi, ils devraient conclure qu'il ne vaut rien et ils devraient nous aider à rejeter le Budget et, tandis que nous y sommes, à renverser le gouvernement.

Article 21 du Règlement

M. le vice-président: Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 19(4) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclaration des députés en vertu de l'article 21 du Règlement.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES ORGANISATIONS SIKHS

ON CRITIQUE UNE LETTRE DU MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, de nombreux Canadiens sont d'avis que les mesures prises récemment par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour boycotter les activités de trois organisations sikhs au Canada sont très discutables. En envoyant des lettres à certains premiers ministres et pas à d'autres ainsi qu'à certaines personnalités politiques fédérales et pas à d'autres dans sa campagne contre ces organisations, le ministre semble hésitant à révéler tout ce qu'il sait à tous les élus. Il devrait expliquer les motifs de ses recommandations et clarifier les allégations faites contre les citoyens canadiens qui font partie de ces organisations en déposant à la Chambre tous les documents pertinents.

Il est vraiment regrettable, monsieur le Président, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait terni la réputation des Canadiens d'origine sikh. Le ministre a logé toute la communauté sikh à la même enseigne et a choisi la culpabilité collective au lieu de traiter des questions de responsabilité individuelle d'une manière sensée et judicieuse.

L'histoire du Canada est pleine d'exemples de communautés et de collectivités qui ont souffert à cause de gestes posés par des individus. N'aurions-nous pas dû tirer notre leçon des injustices passées, monsieur le Président?

* * *

• (1100)

LE CANADIEN NATIONAL

LA RÉDUCTION DE L'IMPORTANCE DU CENTRE D'ACTIVITÉ POUR LES PRAIRIES À WINNIPEG

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je prends la parole pour attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le gouvernement conservateur n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite aux gens de Winnipeg de conserver à cettre ville son rôle comme l'une des plaques tournantes des transports dans l'Ouest du Canada. Comme on a pu l'apprendre hier, le gouvernement a autorisé le CN Rail à réduire l'importance de son centre d'activité pour les Prairies à Winnipeg à un point tel qu'il sera bientôt risible de prétendre que le CN maintient son centre d'activité pour la région des Prairies à Winnipeg.

Ce ne sont pas des gens de métier qui dirigent la société de chemins de fer mais une bande de comptables qui ont la manie de vouloir sabrer dans tout ce qu'ils voient. Nous allons bientôt payer le gros prix sur le plan du moral, de la sécurité et d'autres problèmes qui vont s'amonceler en raison des très mauvaises décisions qui sont prises au niveau de la gestion. Une fois de plus, les députés conservateurs du Manitoba n'ont pas su protéger les intérêts de Winnipeg. Ils ont fait semblant de ne rien voir et ils se sont endormis tout en laissant le CN démolir le bureau principal pour la région des Prairies à Winnipeg.

* * *

L'AVORTEMENT

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—ON DEMANDE UNE LOI AFIN DE PROTÉGER DES VIES

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, la récente décision de la Cour suprême déclarant inconstitutionnel l'article 251 du Code criminel a laissé des millions de Canadiens tristes et troublés.

La Cour suprême n'a pas été élue pour gouverner le Canada. Elle n'est là que pour interpréter les lois adoptées par le Parlement.

Comme tous les députés, j'ai reçu des appels de milliers d'électeurs qui me demandent—en fait qui me supplient—de faire en sorte que notre gouvernement fasse rapidement adopter une nouvelle loi.

Nous avons perdu beaucoup de temps à discuter des tentatives des députés de l'opposition pour salir d'autres députés. Ce gaspillage de temps est honteux alors que les Canadiens savent que la question de l'avortement est critique et cruciale pour l'avenir de la nation.

Au nom de mes électeurs, je prie le gouvernement de faire adopter rapidement une mesure législative qui protégera la vie des Canadiens, tant ceux qui sont nés que ceux qui ne le sont pas encore.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'HOSPITALISATION PROLONGÉE DES BÉBÉS PRÉMATURÉS—LA PERTE DE PRESTATIONS DE MATERNITÉ

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, on a vu récemment, au réseau anglais de la télévision d'État, un reportage sur un couple de Vancouver dont l'enfant, né prématurément, a dû être hospitalisé pendant plusieurs mois. Or, les règlements de l'assurance-chômage n'ont pas permis à la mère de retarder son congé de maternité jusqu'à ce que le bébé revienne à la maison, alors que l'enfant avait justement besoin de ses soins à cette période.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé. En effet, on m'en a signalé d'autres de même nature, et j'ai exhorté le ministre à modifier en conséquence les règlements de l'assurance-chômage.

Les progrès dans la technologie et les soins de santé permettent maintenant à de nombreux prématurés qui, il y a des années, n'auraient pas survécu, de passer à travers les premières semaines, qui sont cruciales, grâce aux soins attentifs du personnel hospitalier. Comme ils ont souvent besoin de soins médicaux particuliers lorsqu'ils reviennent à la maison, il est d'autant plus important que l'un des parents soit libre de façon constante pour s'en occuper.

J'exhorte le ministre, homme sensible et compatissant, à prendre les moyens nécessaires afin que les familles qui subissent un traumatisme semblable puissent compter sur un congé de maternité au bon moment, c'est-à-dire quand il s'impose d'urgence.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE JOURNAL LE DROIT—ON DEMANDE AUX PARTIES DE RETOURNER À LA TABLE DE NÉGOCIATION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, depuis le 20 février, les francophones de la région de la Capitale nationale ont été privés d'un outil essentiel d'information dans leur langue.

Je veux parler de la grève au journal *Le Droit*, qui s'étire et qui touche environ 200 travailleurs d'atelier et journalistes et plus de 45 000 lecteurs.

Le journal *Le Droit* s'est toujours fait le porte-parole privilégié des Franco-Ontariens et cette vocation doit se poursuivre. Nous ne pouvons pas perdre cette source d'information privilégiée qu'est un quotidien francophone.

C'est pourquoi je demande que tous, en cette Chambre, se joignent à moi pour demander que les deux parties en présence retournent à la table de négociation et trouvent une solution satisfaisante à ce conflit malheureux qui a déjà trop duré.

Je vous le demande, non seulement en mon nom, mais aussi au nom de mes colègues: Veuillez retourner à la table de négociation et en arriver à une conclusion heureuse.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NÉGOCIER UNE ENTENTE AVEC LES PROFESSEURS DE LANGUES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, l'attitude du gouvernement auprès des professeurs de langues de la Fonction publique est en pleine contradiction avec l'appui au principe du bilinguisme qu'il donne dans le projet de loi C-72, qui est maintenant à l'étude en deuxième lecture devant cette Chambre. En décembre dernier, les quelque 800 professeurs de langues du gouvernement ont fermement rejeté le protocole d'une convention collective qui aurait augmenté leurs heures d'enseignement d'un maximum de 20 heures chaque semaine, jusqu'à un maximum de 37 heures et demie, sans aucun temps de préparation.

Si nous voulons que les employés de la Fonction publique, dont beaucoup exécutent des tâches très spécialisées et complexes, soient bilingues, il faut qu'ils aient une formation linguistique professionnelle et compétente. J'en appelle donc au gouvernement de cesser ces *lock-outs* et son refus de négociations et de reprendre celles-ci dès maintenant avec les professeurs de langues, afin qu'ils puissent avoir une convention collective qui soit juste et acceptable et qui leur permette de travailler comme des professionnels, et non pas comme des esclaves.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LA LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LA POSITION DES PARTIS DE L'OPPOSITION

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, il paraîtrait que les partis de l'opposition ont réservé un accueil plutôt tiède au projet de loi sur les conflits d'intérêt.

Ce n'est pas étonnant. Si nous étions dans le secret des dieux, nous verrions probablement qu'ils n'en mènent pas large par les temps qui courent.

Qu'est-ce qu'un Canadien ordinaire aux yeux du nouveau parti démocratique? Une personne comme le député d'Oshawa (M. Broadbent) qui se déplace en limousine avec chauffeur privé?

Qui paie l'appartement à 3 000 $ par mois du chef libéral (M. Turner) à Toronto? Quelles sont les relations des députés libéraux avec les entreprises de médicaments génériques? Leur opposition au projet de loi C-22 partait-elle uniquement d'un sentiment altruiste?

Oui, monsieur le Président, les directives sur les conflits d'intérêt s'appliquent aux deux côtés de la Chambre. Pas étonnant que certains les accueillent si tièdement ou ont peut-être des sueurs froides dans le dos actuellement.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

ISRAËL—LES ACTES DE VIOLENCE COMMIS PAR LES SOLDATS ENVERS LES PALESTINIENS

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Il y a deux semaines, monsieur le Président, une équipe de médecins américains a déclaré dans un article publié dans le *Citizen* d'Ottawa que les soldats israéliens frappaient systématiquement les Palestiniens dans une vague de violence.

Le docteur Geiger, de l'organisme Physicians for Human Rights basé à Boston, a déclaré qu'ils avaient recueilli des preuves médicales d'actes de violence commis par l'armée israélienne sur une telle échelle et d'une telle gravité qu'en temps de guerre, bon nombre de ces actes seraient considérés comme des atrocités.

Le docteur Jennifer Leaning, de Harvard, a dit que les médecins avaient observé chez les soldats israéliens une tendance systématique à briser les membres par une volée de coups sans qu'on puisse les accuser de tuer les victimes.

J'ai le regret de dire que nous avons nous aussi été témoins de ce genre de torture, de raclée, de violation flagrante des droits de l'homme ce matin à l'émission *Canada AM* qui a diffusé un document où l'on voyait des soldats briser à coups de pierre les membres de réfugiés palestiniens ligotés.

Je prie encore une fois, j'implore le gouvernement de faire preuve de la même initiative pour dénoncer les violations de droits de l'homme en Palestine qu'il l'a fait pour l'Afrique du Sud.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'AGENCE SPATIALE

L'ÉTABLISSEMENT DE L'AGENCE À MONTRÉAL—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE UNE DÉCLARATION

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je disais récemment à cette Chambre que les discours les plus éloquents sont souvent les plus courts. Alors, je demande à nouveau: Quand le gouvernement va-t-il prendre son courage à deux mains et déclarer que Montréal, c'est «spatial»? On attend depuis des mois que le gouvernement fasse cette très importante déclaration. Des centaines de milliers de dollars ont été dépensés pour sensibiliser le gouvernement à l'importance de déclarer que Montréal est «spatial» et nous attendons encore et encore cette décision. Qu'est-ce que cela prend, je vous le demande, monsieur le Président, pour que le gouvernement se décide enfin à déclarer que Montréal, c'est «spatial»?

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

LE NORD-EST DU MANITOBA—LA NÉCESSITÉ D'INSTALLER UNE LIGNE ÉLECTRIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les gens du Nord-Est du Manitoba ont besoin d'électricité. Le gouvernement fédéral peut les aider à l'obtenir.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Mcknight) a accepté en principe d'examiner la question, mais il faut absolument un engagement plus ferme. Il faut que le gouvernement s'engage à signer un mémoire d'entente par lequel il promet d'installer cette ligne électrique en assurant une bonne participation des autochtones.

Il faut absolument une ligne électrique pour permettre à plus de 8 000 autoochtones de ma circoonscription de gagner leur vie. Les habitants de Oxford House, God's Narrows, God's River, Wasagamack, St. Theresa Point, Garden Hill et Red Sucker Lake, ont tout fait sans un service que la plupart des Canadiens trouvent tout naturel. Il y a des décennies qu'ils s'efforcent d'obtenir les services électriques.

Sans cette ligne électrique, la qualité de la vie est gravement compromise dans ces agglomérations, et tout développement industriel important est quasi impossible. Nous avons l'occasion d'aider réellement les habitants de cette région. Il appartient au gouvernement fédéral d'en profiter.

[*Français*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'UTILISATION DU FRANC POSTAL

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le 24 février dernier, j'ai mentionné à cette Chambre que des organisateurs politiques du parti socialiste utilisaient et favorisaient l'utilisation du code téléphonique du député d'Oshawa (M. Broadbent), le chef du parti socialiste, d'une façon illégale et au détriment des contribuables canadiens.

Monsieur le Président, cette utilisation des fonds des contribuables pour le bénéfice du parti socialiste semble être institutionnalisée. Le 22 février dernier, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) utilisait son privilège de franc postal pour expédier aux gens de sa circonscription, selon des listes d'adresses bien précises, un document intitulé *Les nouveaux démocrates, rapport d'Ottawa*. On y voit la photo du député d'Oshawa, celle du secrétaire général du parti, Bill Knight, et une photo de famille du député de Winnipeg. On y voit des messages partisans positifs pour les socialistes, négatifs pour les conservateurs.

Est-ce là une utilisation légale du franc postal parlementaire? Décidément, monsieur le Président, ce parti, et surtout son chef, n'est pas transparent du tout.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS D'ACIER À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, en tant que représentant d'une région productrice d'acier, je désire commenter la décision rendue récemment en faveur des aciéries canadiennes par la Commission du commerce international à Washington. J'espère que cette décision apaisera les craintes des producteurs d'acier américains face à l'accord bilatéral de libre-échange. Nos aciéries ont respecté les quotas fixés par les Américains sauf lorsque ceux-ci ont fait appel à elles en raison d'une pénurie.

Cette dernière décision d'un tribunal antidumping en faveur du Canada démontre que notre industrie de l'acier pratique une concurrence équitable. L'Association canadienne des producteurs d'acier est très favorable à l'accord de libre-échange.

Compte tenu de telles décisions et des efforts des producteurs d'acier canadiens, je ne doute pas un instant que nous pourrons renforcer nos rapports commerciaux avec les États-Unis grâce à l'accord de libre-échange négocié par le gouvernement.

[*Français*]

LA CULTURE

LA MENACE DE DISPARITION DU JOURNAL LEDROIT—LES CONSÉQUENCES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en juin 1912, le ministère de l'Éducation de l'Ontario adoptait le tristement célèbre Règlement 17 interdisant à toutes fins pratiques l'enseignement du français en Ontario. Face à cette francophobie, les Ontarois et Ontaroises entamaient une série d'initiatives pour revendiquer leur droit à l'enseignement du français. Ils fondaient le journal *LeDroit* qui devint la feuille de combat des francophones. Au fil des années, ce journal grandit et devint l'un des grands quotidiens de notre pays. Malheureusement, aujourd'hui, l'existence même de ce journal est menacée.

J'invite M. Gilbert Lacasse, le Syndicat des employés, et surtout M. Conrad Black, à apporter une solution raisonnable et équitable au conflit de travail qui menace l'existence de notre quotidien de la Capitale nationale. Les Franco-Ontariens veulent garder un vrai journal francophone à Ottawa, non seulement une extension d'un journal d'ailleurs. La devise du journal *LeDroit*, «L'avenir est à ceux qui luttent», est toujours de mise.

Nous devons lutter ensemble pour préserver le seul quotidien de langue française en Ontario, et, dès que le conflit sera résolu, j'encouragerai les francophones, non seulement de Glengarry—Prescott—Russell, mais des deux côtés de la rive de la rivière des Outaouais, de s'abonner au journal *LeDroit* et d'assurer non seulement la survie de ce journal, mais également son épanouissement.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA VISITE PROCHAINE DU COMITÉ EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, mardi prochain, le comité permanent de la justice et du solliciteur général que j'ai l'honneur de présider entamera trois jours d'audiences publiques et de visites des pénitenciers en Colombie-Britannique. Ces audiences font partie d'un examen approfondi du processus de détermination de la peine, du régime de la libération conditionnelle et d'autres aspects du système correctionnel, que le comité a entrepris l'automne dernier.

En plus de ses réunions deux fois par semaine, à Ottawa, le comité de la justice se rendra dans toutes les régions du Canada d'ici à l'ajournement pour les vacances d'été. Après la Colombie-Britannique, nous passerons une semaine à Toronto, soit la semaine du 20 mars.

J'exhorte tous les Canadiens qui souhaitent améliorer le système judiciaire à s'intéresser de près au travail crucial de notre comité.

LES MINORITÉS VISIBLES

LA TAXE DE CAPITATION IMPOSÉE AUX CHINOIS—LA POSITION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, avant les dernières élections, le 16 août 1984, le parti progressiste conservateur du Canada adressait au *Chinese Canadian National Council* la lettre suivante:

> Le parti progressiste conservateur appuie la présentation au Parlement d'une résolution appuyée par tous les partis qui reconnaîtrait l'injustice et la discrimination de la taxe de capitation et de la Loi de l'immigration chinoise (exclusion). Une pareille résolution reconnaîtrait les souffrances endurées par les Chinois au Canada à la suite de ces mesures.
>
> Le gouvernement progressiste conservateur serait disposé à tenir des discussions avec les représentants des Canadiens d'origine chinoise en vue de prendre les mesures palliatives appropriées et plus précisément d'étudier la question d'une indemnité financière.

Le *Chinese Canadian National Council* est également disposé à participer à ces discussions et envisage favorablement la présentation au Parlement d'une résolution appuyée par tous les partis.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION CONTITUTIONNELLE DES PROVINCES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'adjoint, suppléant, substitut ou remplaçant de la ministre du Commerce extérieur, quel qu'il soit ce matin. C'est une question importante.

Nous avons appris ce matin que les premiers ministres du Manitoba et de l'Ontario menacent de poursuivre le gouvernement fédéral pour défendre le droit de leur province d'adopter des lois concernant le commerce international, dans leur domaine de compétence. Nous savons en même temps que le gouvernement et le Congrès des États-Unis vont exiger un dédommagement si les provinces ne respectent pas pleinement l'accord. Le gouvernement du Canada est par conséquent pris au piège.

Je voudrais donc poser la question suivante. N'incombe-t-il pas au gouvernement fédéral de s'entretenir avec les responsables provinciaux pour discuter des problèmes constitutionnels fédéraux-provinciaux créés par le projet d'accord commercial canado-américain et pour résoudre ces problèmes avant de présenter à la Chambre un projet de loi mettant en oeuvre l'accord?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, la ministre du Commerce extérieur arrivera à la Chambre un peu plus tard. Je peux cependant affirmer à l'honorable député qu'aucun gouvernement n'a autant que le nôtre discuté d'une question avec les premiers ministres provinciaux. Nous avons longuement examiné avec eux les moyens de mettre en oeuvre l'accord commercial avec les États-Unis.

Comme la Chambre le sait, le premier ministre a assisté à de nombreuses réunions, pendant des heures, pour discuter des modalités de négociation. Il est entendu que le gouvernement fédéral est constitutionnellement habilité à adopter les mesures législatives que nous avons l'intention de présenter à la Chambre.

Je peux d'ailleurs vous assurer, monsieur le Président, que le premier ministre a l'intention de poursuivre les discussions qu'il a entreprises avec les provinces à cet égard.

ON DEMANDE UNE RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je vois que la ministre du Commerce extérieur arrive à la Chambre. Je vais donc lui adresser ma question supplémentaire.

C'est peut-être vrai qu'il y a eu des discussions préliminaires, mais le problème n'est pas résolu. Les gouvernements provinciaux vont maintenant faire appel aux tribunaux et on s'attend à ce que le Parlement du Canada adopte une loi qui pourrait être inconstitutionnelle, au risque de déclencher une crise importante dans les relations fédérales-provinciales. Voici maintenant la question que je pose à la ministre du Commerce extérieur.

Le gouvernement du Canada ne devrait-il pas avoir la sagesse et la prudence de chercher avec les provinces un moyen de résoudre ce grave problème et de désamorcer cet affrontement de première grandeur? Et s'il ne pouvait y arriver, ne devrait-il pas rejeter l'accord de libre-échange parce qu'il est inconstitutionnel?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme le premier ministre suppléant l'a dit, le premier ministre a répété plusieurs fois à la Chambre que la constitution donne le droit au gouvernement fédéral de négocier et de signer des traités internationaux. Nous avons consulté les provinces durant toutes les négociations sur le libre-échange. Les fonctionnaires se sont rencontrés environ dix fois et les premiers ministres une douzaine de fois. Les provinces ont été largement consultées et on a tenu compte de leur opinion.

Le premier ministre a dit que la constitution autorisait clairement le Parlement à conclure un tel accord. Mais si les provinces veulent lui contester ce droit, elles sont entièrement libres de le faire. C'est ainsi que fonctionne notre système.

• (1120)

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT RETARDE LA PRÉSENTATION DE LA MESURE LÉGISLATIVE EN VUE DE RATIFIER L'ACCORD

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, voici ma question supplémentaire. La ministre du Commerce extérieur sait certainement que le Conseil privé a rendu une décision dans les années 30, lors de l'affaire de l'Organisation internationale du travail, déclarant que le gouvernement fédéral pouvait signer un traité, mais que les provinces n'étaient pas tenues de l'appliquer s'il relevait de leur compétence. Il y a là manifestement un contentieux.

Le Parlement du Canada va devoir adopter une mesure législative qui enfreint la constitution du Canada. D'après moi, il est important que le Canada résolve ce différend ou qu'il renvoie l'affaire devant la Cour suprême avant de présenter une mesure d'application.

Avant de présenter une telle mesure législative, le gouvernement va-t-il s'assurer de résoudre ce problème important avec les provinces ou bien va-t-il céder aux Américains qui menacent d'exiger des concessions? Est-ce pour cela que le gouvernement veut aller de l'avant, même si certaines grandes provinces de notre pays sont opposées à cette initiative, car cela les privera de leurs pouvoirs légitimes?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les arbres cachent la forêt. Je pense que cette question a déjà été posée deux fois et donc la réponse demeure la même.

Le gouvernement du Canada a le droit, de par la constitution, de négocier et de signer des traités internationaux. Les avocats de la Couronne ont affirmé au gouvernement qu'il agissait ainsi en bonne et due forme. Comme on peut le lire dans le hansard du 10 février 1988, le premier ministre a déclaré que son gouvernement agissait «non seulement dans les limites de (son) pouvoir législatif mais aussi dans l'intérêt national». Le premier ministre a également précisé que quiconque souhaitait le contester était absolument libre de porter l'affaire devant les tribunaux.

* * *

L'AGRICULTURE

LES ARTICLES DE JOURNAL SIGNALANT DES CAS DE VIANDE CONTAMINÉE DANS LA RÉGION DE KITCHENER—WATERLOO

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je me demande si ce dernier peut confirmer les articles parus dans le *Record* de Kitchener-Waterloo ces deux derniers jours selon lesquels 13 usines de la région de Kitchener, Waterloo et Guelph lui ont signalé, entre janvier 1986 et le 31 octobre 1987, quelque 220 cas de viande contaminée. D'après ces articles, la viande avait été contaminée par du fumier, de la rouille, de la poussière, des plumes, des cheveux et même de la peinture. Une grande partie de cette viande en carcasse, a-t-on rapporté, avait un aspect visqueux, dégageait des odeurs et présentait des décolorations.

Le ministre peut-il nous confirmer qu'on a signalé de tels cas à son ministère au cours de cette période, et que même s'il s'agissait d'expéditions entre usines, la viande aurait pu être envoyée dans tout le Canada, être livrée directement à des magasins ou même être vendue à l'étranger?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion de lire cet article. J'ai été informé de son existence et immédiatement après avoir été avisé de son contenu j'ai demandé aux fonctionnaires concernés de mon ministère d'enquêter sur cette situation.

Tous les députés, et en particulier le député qui a posé la question, reconnaîtraient, j'en suis certain, et probablement confirmeraient le fait—je serais très surpris s'ils ne le faisaient pas—que le Canada a l'un des meilleurs systèmes du monde pour l'inspection de la viande et des aliments. C'est l'avis de l'*Ontario Veterinary Association*, de l'Association canadienne des vétérinaires et de l'Organisation mondiale de la santé.

Le député devrait se montrer très prudent lorsqu'il formule cette question et présente cette information. Il faut reconnaître ici que c'est grâce au meilleur système d'inspection alimentaire du monde qu'on repère les secteurs et les produits présentant des problèmes afin d'empêcher ceux-ci d'arriver jusqu'au dernier maillon de la chaîne alimentaire.

LES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ces renseignements sont du domaine public. Les Canadiens veulent savoir ce que le ministre fait pour assurer la sécurité et la santé des aliments canadiens. Le ministre ne devrait sûrement pas avoir à attendre un article du *Kitchener-Waterloo Record*. Ces documents sont à sa disposition. Il s'agit d'une composante minuscule de la production et de l'inspection de l'ensemble de notre système d'inspection des viandes. S'il s'agit de 220 rapports en 20 mois, alors le système a l'air plutôt relâché. Le ministre devrait prendre ses responsabilités au lieu d'attendre qu'il y ait des articles de ce genre, pour assurer la sécurité et la santé des Canadiens et de la viande qu'ils consomment.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député devrait comprendre que cet excellent travail des inspecteurs des viandes et des aliments s'effectue jour après jour. Nous n'avons pas besoin d'articles du *Kitchener-Waterloo Record* ni d'un autre journal, nous n'avons pas besoin non plus des questions du député. Le député sait que cela s'effectue quotidiennement, et c'est pour cette raison que nous pouvons avoir le meilleur système d'inspection des aliments du monde.

L'autre chose que le député devrait savoir, c'est qu'on nous a demandé des renseignements de ce genre. Je ne sais trop si c'était l'auteur de l'article dont parle du député, mais je me souviens qu'il y a pas mal de mois, peut-être même quelques années, ou peut-être même avant que nous n'arrivions au pouvoir une demande a été faite. Je ne sais si mon prédécesseur a autorisé la publication de ces renseignements, mais je sais que je l'ai fait moi. En fait nous en avons été empêchés par une injonction judiciaire demandée par une composante du secteur.

Donc, il n'est pas juste que le député me demande de publier ces renseignements. Je suis tout à fait disposé à les publier. Mais je ne peux passer outre à une ordonnance d'un tribunal canadien, ni le député non plus. Si ce n'était que de moi, il faudrait que ces renseignements soient communiqués au public, mais nous ne pouvons pas le faire.

* * *

[*Français*]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'OPPORTUNITÉ DE PRÉSENTER DES AMENDEMENTS AU PROJET DE LOI

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse aujourd'hui au ministre, pas au premier ministre.

Le gouvernement a quelques bonnes suggestions dans le projet de loi sur les conflits d'intérêts. Malheureusement, concernant le droit de la population de connaître les détails de l'avoir d'un ministre ou d'un député, le projet de loi dit que la Commission peut décider de garder cette information secrète. Considérant que cette situation n'est pas acceptable et qu'il y a des gouvernements au niveau provincial ici au Canada, en Grande-Bretagne et aux États-Unis qui ont des systèmes qui sont automatiquement ouverts au public, le gouvernement voudrait-il accepter des amendements pour établir ici au Canada au niveau fédéral un système semblable?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, comme le député le sait, le gouvernement vient de déposer la mesure législative visant les conflits d'intérêts. Le député n'ignore pas non plus que c'est la première fois qu'un gouvernement du Canada décide de légiférer dans ce domaine si difficile et si délicat.

Nous avons précisé dans la mesure qu'une commission indépendante sera créée et que les ministres, les secrétaires parlementaires, les députés et les sénateurs devront lui divulguer leur actif et leur passif. La commission aura le droit de décider quels renseignements seront rendus publics.

Nous croyons que la création d'une commission indépendante constitue la meilleure solution. Cela ne signifie pas que tout changement est exclu au cours du débat sur la mesure et durant son étude en comité. Il est normal qu'un projet de loi soit modifié en cours de route.

Je veux signaler au député que cette mesure législative constitue un grand pas en avant. Nous sommes d'avis que la création d'une commission indépendante est la bonne solution. Il est clair et certain qu'elle aura le droit et la compétence de décider quels renseignements devront être rendus publics.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je félicite le gouvernement d'accepter l'idée d'une commission. Je le félicite aussi de proposer que les règles s'appliquent aux députés des deux côtés de la Chambre. Il vaut mieux ne pas laisser le choix de garder pareille information secrète. Toute information de cette nature doit être automatiquement rendue publique.

[*Français*]

L'OPPORTUNITÉ DE PRÉSENTER UN PROJET DE LOI SUR LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question concerne un autre aspect de la réforme.

Lorsque le gouvernement a discuté de la réforme, à ce moment-là le gouvernement a discuté de la possibilité d'avoir un projet de loi concernant le financement des partis. Mais nous n'avons pas un projet de loi concernant ce sujet.

Le gouvernement a-t-il l'intention d'avoir un projet de loi concernant le financement des partis, oui ou non?

• (1130)

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, comme vous le savez, le projet de loi porte exclusivement sur le rôle des parlementaires. C'est là son objet même.

Le premier ministre a parlé par ailleurs d'un train de règles d'éthique qui toucheraient d'autres questions. Je suis incapable pour le moment de dire au chef du Nouveau parti démocratique quand elles seront soumises, mais je puis lui dire que le Cabinet en étudie un certain nombre.

ON DEMANDE DE PRÉSENTER UN NOUVEAU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, cette réponse est encourageante. La ministre pourrait-elle maintenant être un peu plus précise en ce qui concerne deux autres aspects d'un ensemble de réformes qui ont déjà fait l'objet de discussions, à savoir le financement des partis politiques et les changements à apporter au régime de favoritisme?

La ministre pourrait-elle confirmer à la Chambre que le Cabinet discute de ces deux questions? Peut-elle nous assurer, même si elle ne peut donner une date précise, qu'il y aura une loi touchant ces questions avant les prochaines élections?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, l'honorable député fait allusion à des nominations politiques. Je voudrais lui rappeler que d'importants changements ont déjà été apportés aux modalités d'examen des nominations du gouverneur en conseil. Comme il le sait, les nominations sont soumises à des comités parlementaires. A mon avis, nous au Cabinet pourrions notamment nous demander pourquoi une si petite proportion des nominations du gouverneur en conseil est passée en revue par un comité. Nous devrions en faire beaucoup plus à cet égard.

Je voudrais également confirmer à l'honorable député que les autres aspects du code d'éthique qui l'intéressent sont effectivement à l'étude. Je ne peux lui donner de dates exactes pour le moment. Il comprendra sans doute qu'il est impossible d'affirmer que telle ou telle mesure sera prise le 20 avril ou le 15 mai.

Qu'il soit toutefois assuré que le gouvernement prend la question très au sérieux.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LES DROITS DES FRANCOPHONES DE L'ALBERTA—L'OPPORTUNITÉ D'UN RENVOI À LA COUR SUPRÊME

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la Cour suprême a statué hier que la Saskatchewan devra traduire et faire adopter dans leur version française toutes les lois votées depuis sa création en 1905 ou, l'alternative est là, faire adopter une loi bilingue qui proclamerait la province de la Saskatchewan unilingue anglaise.

Cette décision pourrait s'appliquer également à la province d'Alberta puisque cette province a été découpée à même les mêmes Territoires du Nord-Ouest et créée par une loi contenant des dispositions identiques.

Ma question au gouvernement, au ministre de la Justice ou à celui qui agit en son nom, est celle-ci: Est-ce que le gouvernement est disposé à demander par renvoi à la Cour suprême de confirmer que les droits linguistiques des Franco-Albertains sont identiques à ceux reconnus à la Saskatchewan?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, comme le ministre des Transports le disait hier, le gouvernement fédéral est prêt à assister le gouvernement de la Saskatchewan en ce qui a trait à l'application de la décision de la Cour suprême.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la politique du gouvernement fédéral est de faire avancer l'égalité des deux langues officielles. Et je suis prête, et le gouvernement aussi, à examiner toutes les possibilités.

[*Traduction*]

Pour ce qui est de l'Alberta, je tiens à dire que pour le moment, cette question est prématurée en ce qui concerne le gouvernement fédéral. Cependant, nous allons travailler en étroite collaboration avec les provinces, afin de déterminer comment, tout d'abord, la décision de la Cour suprême relative à la Saskatchewan peut être mise en oeuvre.

M. Gauthier: Je rappelle à la ministre que la Cour suprême a déclaré, comme je viens de le laisser entendre, qu'en fait, cette décision pourrait peut-être s'appliquer à l'Alberta, car cette dernière province a été formée à partir des mêmes territoires et elle est visée par la même loi.

L'AIDE DU GOUVERNEMENT AUX PROVINCES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Étant donné l'expérience manitobaine—et elle doit s'en souvenir parfaitement, car elle a participé au débat—et étant donné les concessions mutuelles reliées à la question que nous a posée la Cour suprême au sujet de questions identiques à celle posée hier, mais au sujet du Manitoba, le gouvernement est-il disposé à offrir à l'Alberta et à la Saskatchewan les mêmes avantages qu'il a consentis au Manitoba; ainsi, en échange de concessions quant à la traduction de toutes les lois, on pourrait, peut-être, offrir certains services aux minorités francophones de ces provinces?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, selon moi, les mesures prises par le gouvernement jusqu'à maintenant, en l'occurrence, montrent qu'il a bien l'intention de faire tout en son pouvoir pour défendre l'égalité de nos deux langues officielles.

Je peux dire au député que sous peu, le gouvernement se mettra en rapport avec le gouvernement de la Saskatchewan, afin d'examiner des façons d'apporter notre aide à cet égard et lorsque d'autres questions seront soulevées, je suis persuadée que nous ferons de même.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ISRAËL—LA VIOLENCE EXERCÉE PAR LES SOLDATS CONTRE LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hills): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et porte sur les dernières révélations au sujet de la violence dont les réfugiés palestiniens sont victimes aux mains des soldats israéliens.

Je signale tout d'abord que j'espère que le premier ministre suppléant et tous les députés sont horrifiés par le comportement violent des soldats israéliens en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza et que nous espérons tous que ces aberrations cesseront bientôt.

C'est dans cet esprit que je veux demander au premier ministre suppléant, et j'espère que c'est lui qui me répondra, ce que le gouvernement canadien compte faire maintenant pour aider à faire régner la paix au Moyen-Orient.

Jusqu'ici, le gouvernement s'est contenté de généralités vagues et bien intentionnées au sujet de la nécessité de tenir une conférence pour la paix, mais il n'a pas énoncé clairement la position du Canada au sujet des nombreuses questions épineuses qu'il faudrait examiner dans le cadre d'une telle conférence et de l'attitude intransigeante du gouvernement israélien, des Palestiniens et des diverses autres parties en cause.

Quand le gouvernement du Canada dira-t-il quelque chose de précis au sujet de ce qui devrait se passer maintenant?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exposé la position du Canada à plusieurs reprises à la Chambre. Il a bien précisé que tout le Canada partage les sentiments de répugnance dont le député a parlé.

S'il a quelque chose de précis à proposer, qu'il le fasse dès maintenant et je veillerai à transmettre ses recommandations au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

LA QUESTION D'UNE ZONE POUR LA PAIX—LA POSITION DU CANADA

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le problème, bien entendu, c'est que le Canada n'a pas exposé clairement sa position au sujet de certaines questions très épineuses, par exemple celle d'une zone pour la paix.

Le gouvernement israélien lui-même est divisé sur cette question entre le camp de M. Shamir et celui de M. Peres et je voudrais donc savoir quelle est la position du Canada à cet égard. Le gouvernement est-il disposé à dire au gouvernement israélien qu'il doit faire preuve de plus de souplesse à propos de ces questions s'il veut qu'il y ait un jour la paix au Moyen-Orient? Quelle est la position du gouvernement du Canada à ce sujet?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Comme la question est la même, monsieur le Président, ma réponse sera la même.

M. Broadbent: C'était une proposition précise. Vous avez demandé au député de proposer quelque chose et c'est ce qu'il a fait.

Mlle Carney: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a expliqué clairement la position du Canada à maintes reprises à la Chambre, mais je lui ferai part de la question du député.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'HOSPITALISATION PROLONGÉE DES BÉBÉS PRÉMATURÉS—LA PERTE DES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'ai déjà attiré son attention sur ce problème l'année dernière. Il sait à quelles difficultés les parents doivent faire face lorsque leur enfant vient au monde prématurément ou dans un état de santé qui impose un long séjour à l'hôpital.

Lorsque, finalement, le bébé peut rentrer à la maison, la mère devrait pouvoir prendre son congé de maternité pour lui donner les soins nécessaires, mais les règlements actuels l'interdisent. En effet, ils imposent à la mère de prendre son congé de maternité à partir de la date de l'accouchement.

• (1140)

Est-ce que le ministre peut nous dire s'il essaiera de faire modifier la Loi sur l'assurance-chômage, surtout qu'une telle modification ne coûtera absolument rien, de façon que, dans certaines situations spéciales, la mère ait la possibilité de reporter son congé de maternité jusqu'au moment où son bébé peut quitter l'hôpital?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je sais qu'elle s'intéresse beaucoup à ce sujet. Bien que nous comprenions parfaitement le problème, la députée sait sans doute que pour accepter sa proposition, il nous faudrait modifier la Loi. Nous avons déjà proposé de faire un changement dans un cas, que nous appelons le cas McInnis.

Bien sûr, avant d'entreprendre un autre changement, je voudrais d'abord avoir l'occasion de procéder à une évaluation complète de l'affaire. Je suis d'ailleurs sûr que la députée nous aidera à trouver une solution au problème qu'elle vient de soulever.

* * *

LA PRIVATISATION

PETRO-CANADA—LA SOCIÉTÉ RADIOCHIMIQUE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Les Canadiens s'inquiètent de la position du gouvernement sur la privatisation de Petro-Canada et ils ne la comprennent pas. Le ministre de l'Énergie dit que le gouvernement privatisera la société et le vice-premier ministre dit qu'il ne le fera pas.

Les Canadiens s'inquiètent aussi parce que le gouvernement a l'intention de vendre la société radiochimique, division de l'Énergie atomique du Canada Limitée. Elle applique la technique très controversée de l'irradiation des aliments. Pourquoi le gouvernement veut-il vendre au secteur privé une compagnie aux activités si controversées qui assure 80 p. 100 des recettes nettes de l'Énergie atomique du Canada Limitée?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, il est important de dire qu'hier, quand le vice-premier ministre a répondu à des questions semblables, il a exposé la position du gouvernement en citant le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans les deux cas. Les deux ministres ont dit que le Cabinet n'a pas encore pris de décision au sujet de Petro-Canada.

La décision n'a pas encore été prise et le député ne devrait pas essayer de dénaturer les faits et d'embrouiller la question.

Quant à la division de l'Énergie atomique du Canada Limitée dont il parle, nous étudions le cas de plusieurs divisions. Je n'ai pas le renseignement qu'il demande, mais je vais certainement transmettre sa question à la ministre d'État à la privatisation.

LA NOUVELLE CONCERNANT LA PRÉSENTATION D'UNE SOUMISSION DE LAVALIN POUR LA SOCIÉTÉ RADIOCHIMIQUE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, Nucleonics Week dit que l'acheteur le plus probable de la société radiochimique est Lavalin. Lavalin aurait présenté une soumission en novembre pour cette société. Le gouvernement le confirme-t-il? Comment le gouvernement entend-il traiter cette soumission?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, des compagnies et des organismes de tout le pays ont manifesté leur intérêt pour cette division parce qu'elle fonctionne très bien. Je ne connais pas leurs propositions en détail, mais je peux assurer le député que je porterai ses observations à l'attention de la ministre.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA COMPÉTENCE DES PROVINCES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur.

Je voudrais que la ministre me dise ce qu'il est advenu de la promesse faite par le gouvernement à Halifax en 1985 aux gouvernements provinciaux selon laquelle, dans le domaine du libre-échange, il faudrait que tous les gouvernements provinciaux appuient toutes les questions commerciales relevant de leur compétence et soient prêts à les mettre en oeuvre. Or, on apprend que les fonctionnaires fédéraux sont prêts à écraser les provinces. On apprend également que les provinces elles-mêmes vont probablement entamer des poursuites.

Je demande au ministre de nous dire si oui ou non le gouvernement a l'intention de présenter une mesure législative contraignant les gouvernements provinciaux à faire dans le domaine commercial certaines choses contre leur gré.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a raison de rappeler que c'est lors de la réunion de Halifax que notre gouvernement a décidé de faire participer les provinces à l'entente de libre-échange. Aucun gouvernement ne les avait consultées précédemment et c'était donc une première.

Malheureusement, toutes les autres déclarations du député dans sa question sont incorrectes et foncièrement hypothétiques. La Chambre n'est saisie d'aucune mesure législative à cet égard et toutes les allégations voulant qu'on impose certaines décisions aux provinces dans le domaine du libre-échange sont entièrement hypothétiques et ne sont nullement basées sur les faits.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, l'engagement dont j'ai parlé ne concernait pas seulement la participation des provinces, mais le fait que tous les gouvernements provinciaux devaient appuyer et accepter de mettre en oeuvre toute mesure législative qui serait prévue dans cet accord et qui les concernerait.

La ministre est-elle prête à réitérer cet engagement ou va-t-elle rompre cette promesse? Ne se rend-elle pas compte que nous allons connaître une véritable crise constitutionnelle si elle procède de la façon dont le gouvernement semble le vouloir?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai parlé de ces questions tout à l'heure lorsque j'ai fait remarquer que le premier ministre a bien précisé à un certain nombre de reprises que la prérogative constitutionnelle du gouvernement fédéral à l'égard des traités internationaux ne saurait être mise en cause.

Je le renvoie une fois de plus à la déclaration qu'il a faite le 10 février selon laquelle «au nom des Canadiens, le gouvernement du Canada a conclu un traité international. Nous croyons sincèrement que ce traité sert les intérêts nationaux. Nous nous proposons de le présenter au Parlement au moment opportun et nous verrons à ce que ce traité soit respecté . . . ».

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LES DISPOSITIONS PRISES PAR UN TERRORISTE RECONNU EN VUE DE QUITTER LE CANADA

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne le rôle joué par le SCRS et le gouvernement dans le départ avorté de M. Mohammad.

Mercredi, le ministre a catégoriquement nié à la Chambre la participation du SCRS. Hier, il a déclaré que le SCRS était en effet lié à cette affaire, et nous apprenons aujourd'hui que M. Ron Atkey, président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, a décidé de mener une enquête sur le rôle du SCRS dans l'affaire Mohammad. Je crois qu'il est temps que le ministre dise la vérité à la Chambre et à tous les Canadiens, et je le prie instamment de le faire dès maintenant.

Je voudrais donc poser au ministre la question suivante: quelles mesures ont été prises par le SCRS après que celui-ci a été mis au courant du plan visant à laisser partir M. Mohammad et après que deux de ses agents ont rencontré M. Mohammad à l'aéroport de Toronto avant son départ?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à nier catégoriquement que le gouvernement ou certains de ses fonctionnaires ont intentionnellement fait avorter le départ de M. Mohammad. Je nie également que deux agents du SCRS ont rencontré M. Mohammad à l'aéroport. Il n'y a eu aucune rencontre. J'ai admis que des agents du SCRS se trouvaient à l'aéroport, ce qui est parfaitement normal, mais ils ne se sont certainement pas entretenus avec M. Mohammad.

Après une réunion avec le sous-commissaire de la GRC et le directeur du SCRS hier matin, j'ai confirmé à la Chambre que le SCRS n'a absolument rien fait qui ait pu contribuer à l'échec du voyage de M. Mohammad.

• (1150)

M. Marchi: Monsieur le Président, cette affaire devient de plus en plus ridicule. Comme le ministre refuse de toute évidence de répondre à la question, je suppose que nous devrons attendre les résultats de l'enquête de M. Atkey pour découvrir la vérité. Le ministre devrait s'inquiéter davantage du fait que le Comité de surveillance mène une enquête sur le rôle du SCRS.

* * *

L'IMMIGRATION

LE STATUT D'IMMIGRANT REÇU ACCORDÉ À UN RÉSIDENT DE MONTRÉAL

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Immigration. En raison de son incompétence et de sa maladresse dans l'affaire Mohammad, le gouvernement a presque totalement perdu la confiance du public mais voilà que nous apprenons cette semaine qu'un autre individu, M. Abraham Finkel, a obtenu le statut d'immigrant reçu du Cabinet fédéral bien qu'il ait menti aux agents de l'immigration pendant huit ans, qu'il ait été reconnu coupable de crimes violents graves et que des ministres successifs lui aient refusé le droit d'entrée au Canada. Le ministre peut-il expliquer ces contradictions flagrantes?

Sur quels motifs précis se fonde la décision d'accorder ce statut à M. Finkel? Le ministre ne croit-il pas qu'une telle décision, en créant des cas particuliers, en minant la confiance du public et en ternissant l'image d'intégrité du système compromet dangereusement les normes qui doivent servir à examiner le cas de tous les candidats à la citoyenneté canadienne?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très étonné que le député compare deux cas totalement différents. Il n'y a aucun rapport entre le cas de M. Finkel et celui de M. Mohammad.

Je pense que le cas de M. Finkel est très clair. Il s'agit d'un homme de 63 ans qui vit au Canada depuis huit ans. Il a reconnu qu'il avait été condamné. J'ai tous les documents qui établissent qu'il a été condamné et qu'il l'a admis. Lorsqu'il est arrivé au Canada, nous avons pris ses empreintes digitales et nous avons procédé à une vérification. Pendant la période où il a vécu à Montréal, tout le monde de son entourage a jugé qu'il était un bon citoyen. Aujourd'hui, il respecte les conditions qui lui ont été imposées pour son entrée au Canada. C'est de l'histoire ancienne, ce cas remonte déjà à un an. J'affirme que M. Finkel est maintenant un bon Canadien.

Il est hors de question que nous revenions sur cette décision. J'aimerais que mon vis-à-vis comprenne qu'en tant que ministre, je dois prendre certaines décisions. Une décision a été prise dans le cas Mohammad et une autre dans le cas Finkel. Je défie le député de me démontrer que M. Finkel n'est pas un bon citoyen.

* * *

LE PROGRAMME SPÉCIAL D'AIDE AUX PRODUCTEURS DE GRAINS DU CANADA

LA DISTRIBUTION DES FORMULAIRES DE DEMANDE DE PAIEMENT D'APPOINT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture concernant le Programme spécial d'aide aux producteurs de grains du Canada. Le ministre n'ignore peut-être pas qu'à cause de certains problèmes techniques, plusieurs centaines d'agriculteurs n'ont pas reçu leur formulaire de demande de paiement d'appoint dans leur courrier. Certains en Saskatchewan et d'autres au Québec. Il y a six localités dans ma circonscription qui ont été victimes de cet oubli postal.

Sans ces formulaires de demande, les agriculteurs ne peuvent pas recevoir leur paiement d'appoint. Le ministre s'assurera-t-il lui-même que ces formulaires sont envoyés par la poste directement aux agriculteurs concernés?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais gré au député d'attirer mon attention sur ce problème que j'ignorais, je ne crains pas de l'admettre.

Le député peut être assuré que nous n'oublierons aucun producteur, surtout les producteurs de sa circonscription. Au demeurant, si le député se rend dans sa circonscription en fin de semaine, il pourrait peut-être téléphoner à mon bureau avant de partir et je verrai si nous ne pourrions pas lui remettre des formulaires qu'il pourrait emporter avec lui.

LA DATE LIMITE POUR LA REMISE DES FORMULAIRES—ON DEMANDE LA PROLONGATION DU DÉLAI

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, étant donné que la date limite pour la remise de ces formulaires est le 16 mars selon les règlements du Conseil du Trésor, certains agriculteurs ne les recevront pas à temps fort probablement. Le ministre pourrait-il faire repousser ce délai au moins pour les agriculteurs qui n'ont pu obtenir leur formulaire à temps?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je trouve cette requête très sensée, le genre de requête que nous tenons à satisfaire. Le député peut compter sur moi, bien sûr, car je ferai l'impossible, et j'aurai sûrement l'appui de mes collègues ministres pour qu'aucun agriculteur admissible ne soit oublié dans le cadre du Programme spécial d'aide aux producteurs de grains du Canada. Je lui suis reconnaissant de m'avoir parlé de ce problème.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

LE PROGRAMME D'ACTIONS ACCRÉDITIVES—LA DÉDUCTION POUR ÉPUISEMENT GAGNÉ

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'adresserai ma question au ministre d'État (Finances). Le ministre est certainement au courant que les dirigeants communautaires de nombreuses régions minières ont récemment formé un comité spécial pour sauver le programme d'actions accréditives que le ministre des Finances a pratiquement supprimé dans sa proposition de réforme fiscale en éliminant progressivement la déduction pour épuisement gagné.

Étant donné que des millions de dollars ont été mobilisés depuis le début des années 80 grâce au système des actions accréditives dans le but de financer la prospection des ressources dans les régions isolées et étant donné que la suppression de la déduction pour épuisement gagné venant s'ajouter au krach de la bourse d'octobre dernier ont anéanti les possibilités de financer la prospection minière, le gouvernement va-t-il renoncer à sa proposition malavisée et annoncer le maintien des déductions pour épuisement gagné concernant les actions accréditives?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député omet de signaler deux éléments vitaux de ce mécanisme très important. Je conviens avec lui que le mécanisme des actions accréditives a fortement encouragé la prospection. Entre l'annonce de la réforme fiscale en juin et la motion de voies et moyens en décembre, nous avons apporté plusieurs améliorations aux propositions faites dans le document de juin. Nous suivons également de très très près la prospection minière pour nous assurer que les modifications apportées ne vont pas nuire au secteur minier. On fait beaucoup de prospection actuellement, m'a-t-on dit, et on s'attend à ce qu'il en soit de même au printemps, mais nous allons surveiller ce secteur de très près.

[*Français*]

L'AVENIR DES RÉGIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le Comité spécial qui a été formé est au courant de tout ce que le ministre vient de dire. Mais après 1988, évidemment, c'est le désert, et ces gens viennent à Ottawa—non seulement les responsables des mines, mais les maires des municipalités, les chambres de commerce—parce qu'ils considèrent que le gouvernement, sur le plan du développement régional, a failli à la tâche, et maintenant, ils enlèvent le programme des actions accréditives.

Je voudrais demander ceci au ministre: Comme ce Comité spécial va se réunir, déplacer des gens de tous les coins du pays pour venir à Ottawa le 1er mars, qu'est-ce que le gouvernement va donner comme réponse à ces gens-là qui voient l'avenir de l'action minière dans les régions, mais surtout la survie au point de vue économique de ces régions en nombre d'emplois? Qu'est-ce que le gouvernement va donner comme réponse à ces gens-là lorsqu'ils viendront à Ottawa le 1er mars?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député sait bien que les offres initiales du public sur le marché des actions ont baissé dans tous les secteurs. Cela signifie que le gouvernement doit être particulièrement vigilant dans des secteurs comme celui de l'industrie minière qui peut souffrir de la baisse générale des valeurs boursières. Cela veut dire également qu'on examine les actions accréditives comme tout le reste à l'occasion de notre surveillance de cette prospection.

Le député est au courant qu'actuellement, on fait beaucoup de prospection. Nous nous attendons à ce que cela continue au printemps. Dans le cas contraire, le gouvernement prendrait des mesures.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRÉSENTER UN NOUVEAU PROGRAMME

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je pose au même ministre une question sur le même sujet. Le ministre sait combien c'est important pour toutes les collectivités du Canada. Presque tous les secteurs et toutes les villes minières sont consternés de la décision que prend le gouvernement de vider le programme des actions accréditives de sa substance. Le ministre se souvient que lorsque le gouvernement a décidé d'abandonner graduellement les programmes fiscaux destinés au secteur pétrolier et gazier, il a promis d'en mettre de nouveaux en oeuvre pour contrebalancer les pertes occasionnées par les modifications fiscales.

Le ministre d'État aux Finances voudrait-il indiquer clairement à la Chambre que le gouvernement, après avoir décidé de mutiler le programme des actions accréditives, envisage un programme qui garantira la poursuite de la prospection minière partout au Canada et avantagera surtout les petites et moyennes sociétés de prospection et d'exploitation plutôt que les grandes multinationales?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la question de mon ami se greffe carrément sur la précédente. Je me rappelle que, en juin dernier, nous avons présenté la réforme fiscale et maintenu le mécanisme des actions accréditives avec quelques modifications. Le député d'Ottawa-Centre nous a alors reproché de perpétuer ce privilège. On a parlé de gâterie offerte aux gens d'affaires, dentistes et médecins riches qui avaient de l'argent à investir dans ce genre d'actions.

Nous avons sauvegardé le programme des actions accréditives auquel nous avons apporté des améliorations d'ordre technique. Nous continuerons de le perfectionner ainsi et de surveiller soigneusement le niveau des activités de prospection.

L'AGRICULTURE

LA NOUVELLE CONCERNANT LA VIANDE CONTAMINÉE DANS LA RÉGION DE KITCHENER—WATERLOO

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. A la lumière des révélations du *Kitchener-Waterloo Record* concernant de la viande sale, de 1986 à octobre 1987, le ministre a-t-il l'intention de faire un rapport à la Chambre, par le biais d'une déclaration ministérielle, expliquant la façon dont fonctionne la Direction de l'inspection des viandes et quelles améliorations ont été apportées depuis lors, notamment dans les procédures de transfert de la viande d'un endroit à un autre et de réinspection? C'est là que se trouvaient les principaux problèmes. Il n'y a pas de telles inspections lorsque la viande quitte l'abattoir d'origine pour être vendue directement aux consommateurs. Ceux-ci s'inquiètent, du fait notamment des allégations selon lesquelles on aurait dit aux inspecteurs d'être plus coulants, car chaque fois qu'ils détectent quelque chose il en résulte des arrêts de production.

• (1200)

Fera-t-il un rapport complet à la Chambre dans les prochains jours?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne suis pas certain que la Chambre soit l'endroit idéal pour faire un rapport sur cet incident. Je n'ai pas d'objections, mais il me semblerait préférable de renvoyer la question au comité permanent de l'agriculture. Les fonctionnaires responsables du ministère pourraient alors comparaître devant le comité et les députés des trois partis pourraient les questionner pour obtenir les renseignements qu'ils désirent. Je suis persuadé qu'ils s'apercevront alors que sur cette question, comme toutes les autres, les fonctionnaires seront justes, francs, précis et coopératifs.

M. le vice-président: Une dernière question du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE PRESTATIONS D'ADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS—LE REMPLACEMENT PAR UN PROGRAMME DESTINÉ À AIDER LES TRAVAILLEURS ÂGÉS EN CHÔMAGE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Un récent rapport de Statistique Canada indique que le chômage chez les travailleurs âgés, ceux de plus de 54 ans, augmente à une vitesse alarmante. En fait, beaucoup dans ce groupe ont renoncé après une longue recherche et ont quitté le marché du travail.

Il y a deux ans, le gouvernement a supprimé le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs, qui permettait d'aider ces personnes âgées, en promettant de le remplacer par un programme de 32 millions destiné spécialement à ces gens.

Vu ces récentes statistiques, quand le gouvernement va-t-il enfin donner suite à cette proposition dont les travailleurs âgés ont réellement besoin?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est est au courant du fait que le ministre du Travail est actuellement responsable de ce dossier. Il négocie de façon très intense avec les provinces. Mon collègue est d'accord sur le fait qu'il est difficile, dans un dossier comme celui-là, que les provinces ne soient pas impliquées. C'est, nous l'admettons, une négociation qui est difficile à faire. Et mon collègue, le ministre du Travail, me disait récemment que nous espérions très prochainement que ce dossier puisse être complété dans le cas de plusieurs provinces.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions portant les numéros suivants: 332-3886 à 332-3899 inclusivement.

[*Traduction*]

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions émanant de personnes qui se préoccupent de la façon dont sont traités les travailleurs de *Canada Packers* à Winnipeg après la fermeture de l'usine. La pétition dit ce qui suit.

Attendu que le gouvernement du Canada exige que les travailleurs salariés et syndiqués versent des primes d'assurance-chômage; attendu que tous les citoyens du Canada, quelle que soit la situation de leur emploi, ont le droit d'être traités également et équitablement; attendu que le gouvernement du Canada a opéré une distinction entre les prestations acquises par les travailleurs salariés et syndiqués au titre des indemnités de renvoi ou de licenciement, conformément au sous-alinéa 57(3)(L)(ii) du règlement applicable; attendu que cette décision délibérée fait du tort aux syndiqués qui demeurent de loyaux citoyens du Canada; attendu que le gouvernement reconnaît le caractère discriminatoire du sous-alinéa 57(3)(L)(ii) du règlement en question en bornant cette discrimination à un délai qui expire le 26 mars 1988, les pétitionnaires, qui sont des centaines, demandent au Parlement et au gouvernement de modifier à titre rétroactif le règlement susvisé, de manière que tous les citoyens du Canada jouissent également du bénéfice des prestations et que soit abolie la discrimination qui rend encore plus difficile la situation déjà difficile du personnel syndiqué de *Canada Packers*.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter au titre de l'article 106 une pétition émanant de plusieurs citoyens de Swift Current, en Saskatchewan. Ils s'inquiètent de ce que le gouvernement conservateur n'a pas reçu des Canadiens le mandat de signer un accord de libre-échange. Ils estiment que l'accord commercial négocié par le gouvernement menace le tissu même de la souveraineté politique et économique du Canada en ce qu'il prive le gouvernement canadien du pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, de mettre en valeur les ressources énergétiques du Canada au mieux des intérêts des Canadiens, ou de réaliser l'égalité des chances entre les régions.

En conséquence, comme ils s'inquiètent de ce que cet accord commercial priverait le Canada de la marge de manoeuvre nécessaire pour définir son propre avenir économique et nous empêcherait de réaliser une société distincte de celle des États-Unis, ils demandent au Parlement de se dissoudre pour permettre aux Canadiens soit d'accepter, soit de rejeter le texte de l'accord commercial avec les États-Unis, lors d'élections générales.

LA PORNOGRAPHIE—APPUI AU PROJET DE LOI C-54

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter huit pétitions signées par des habitants de la région de Kitchener—Waterloo, qui exhortent le gouvernement à présenter et à adopter sans délai le projet de loi C-54. Ils prient le Parlement de s'attaquer au mal social qu'est la pornographie et au tort qu'elle cause aux enfants, aux femmes et aux familles, compromettant ainsi le bien-être de la société canadienne.

Ces huit pétitions signées par 502 personnes portent à 2 133 le nombre total de signatures dans la région de Kitchener-Waterloo. Je demande instamment au gouvernement de présenter sans délai ce projet de loi et de mettre un terme à la pornographie.

LA DÉSIGNATION DES LOCALITÉS ADMISSIBLES AU DÉGRÈVEMENT FISCAL DESTINÉ AUX HABITANTS DU NORD

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par quelque 230 personnes, dont la plupart habitent Fort Frances dans ma circonscription.

Les pétitionnaires protestent contre l'application inéquitable du dégrèvement fiscal destiné aux habitants du Nord. Ils se plaignent du fait que certaines localités sont désignées et que leurs habitants sont admissibles à ce dégrèvement alors que des localités voisines sont exclues.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de désigner comme admissibles toutes les collectivités situées dans les circonscriptions de la troisième catégorie, étant donné leur éloignement et leur isolement.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par de nombreux habitants de Fort Frances dans ma circonscription.

Ils protestent contre la négociation, par le gouvernement, d'un traité de libre-échange avec les États-Unis. Ils déclarent que le gouvernement n'a jamais eu le mandat de conclure un tel traité et ils invitent donc le Parlement à se dissoudre afin que les Canadiens puissent trancher la question au moyen d'élections générales.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 248 et 253.

[*Texte*]

LES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION AU SIDA À L'INTENTION DES INDIENS RÉGIS PAR UN TRAITÉ

Question no 248—**M. Nickerson:**

Le gouvernement distribue-t-il gratuitement des condoms aux Indiens régis par un traité et, dans l'affirmative, à quelle date cette pratique a-t-elle commencé et combien de condoms ont été ainsi distribués?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Dans la plupart des postes de soins infirmiers et des centres de santé desservant les collectivités indiennes, des condoms sont fournis sur demande aux Indiens régis par un traité et ce, depuis plus de dix ans. Puisque ce sont les collectivités qui établissent les programmes de sensibilisation au SIDA, il se peut que les conseils de bande adoptent une politique de distribution plus active. Si tel est le cas, la Direction générale des services médicaux, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, fournira les dispositifs et le réseau de distribution recommandés. Voici les seuls chiffres qui existent à ce sujet:

Nombre de condoms fournis:	1986-1987	67 670
	1987-1988 à date	101 460

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À DES SOCIÉTÉS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN

Question no 253—**M. Redway:**

Depuis le 4 septembre 1984, le ministère d'État, Sciences et Technologie, a-t-il accordé des subventions ou des prêts à des particuliers ou à des sociétés, à des organismes non gouvernementaux ou à des administrations municipales du Toronto métropolitain et, dans l'affirmative et dans chaque cas, de combien et pour quelle raison?

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie)): En ce qui concerne le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, depuis le 4 septembre 1984, des subventions ont été accordées à l'Institut canadien des recherches avancées (ICRA) seulement. Ces subventions ont totalisé 1 498 260 $ au cours de l'année financière 1987-1988, première année pour laquelle l'ICRA est devenu admissible pour les subventions.

En juin 1986, le Cabinet a approuvé le versement de 7 millions de dollars à l'Institut sur une période de quatre ans (1987-1988 à 1990-1991) en contrepartie du même montant versé par le secteur privé. Le plafond des subventions de contrepartie accordées à l'ICRA est de 1,5 million pour les deux premières années et de 2 millions de dollars par an par la suite, sous réserve d'une évaluation satisfaisante qui devra être soumise au Cabinet en mars 1988.

Président: Dr J. Fraser Mustard, Directeur exécutif: Dr P. B. Munsche, Siège social: Toronto

1. En juin 1986, le Cabinet a approuvé le paiement à l'institut de 7 millions de dollars sur quatre ans en contrepartie de contributions de même montant reçues du secteur privé. La présentation au Conseil du Trésor a été approuvée en décembre 1986.

Les subventions ont commencé à être versées à la fin de l'année financière 1987-1988 et prendront fin en 1990-1991. Les paiements pour les trois dernières années sont conditionnels à une évaluation du travail de l'Institut que le ministre d'État (Sciences et Technologie) devra soumettre au Cabinet en mars 1988.

Les subventions sont administrées par le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

2. Les subventions de contrepartie sont destinées à appuyer le travail de l'ICRA qui veut affermir la recherche dans des secteurs ayant une importance socio-économique pour le Canada; améliorer la formation de personel hautement qualifié; encourager le secteur privé à investir davantage dans la R-D fondamentale et appliquée; et dans l'établissement de liens plus étroits entre les activités de recherche des universités et celles de l'industrie.

3. *a*) Le gouvernement consentira à l'Institut des fonds d'un montant égal aux contributions admissibles qu'il aura reçues du secteur privé, jusqu'à concurrence des niveaux annuels maximum.

b) Les contributions admissibles pour 1987-1988 seront celles reçues par l'Institut entre le 12 juin 1986 et le 31 mars 1988. Pour 1988-1989 et les années futures, les contributions reçues pendant l'année financière en cours ou antérieure seront admissibles. Les contributions supérieures au maximum admis peuvent être reportées sur les années suivantes aux fins du financement de contrepartie. La subvention à l'ICRA sera autorisée sur réception de preuves satisfaisantes de l'admissibilité des contributions. On peut effectuer quatre paiements par année.

c) L'Institut détermine les secteurs hautement prioritaires de la recherche à long terme ayant une grande importance socio-économique; recrute des scientifiques de calibre international pour travailler dans ces secteurs; et crée des réseaux de chercheurs en ayant recours à une technologie de communications moderne et par le biais de séances de travail régulières. En se servant des installations des universités et de l'industrie, l'Institut offre un moyen peu coûteux de renforcer la R-D. Ses programmes mettent l'accent sur la recherche concernant les technologies fondamentales de l'avenir, sur l'avancement des

connaissances fondamentales en sciences naturelles et sur certains aspects des changements socio-économiques.

d) La clientèle desservie se compose de chercheurs des universités, principalement au Canada, mais aussi aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les revenus de l'ICRA proviennent de sociétés (plus de 50 p. 100), de fondations (25 p. 100) et de particuliers. Grâce au fort appui de l'industrie, les travaux de l'ICRA favorisent de façon continue la position concurrentielle de l'industrie canadienne.

4. Les fonds consentis à l'ICRA sont uniquement des subventions de contrepartie (subventions et contributions) et sont réparties comme suit (subvention maximum millions de dollars):

1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	Total
1,5	1,5	2	2	7

Aucune année-personne ou dépense d'opération et gestion n'est consentie au programme.

5. Il a été demandé au ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie d'évaluer les travaux de l'Institut et d'en faire rapport au Cabinet en mars 1988. Les subventions de 1988-1989, 1989-1990 et 1990-1991 sont conditionnelles à cette évaluation. Dans le cadre de celle-ci, on examinera la pertinence des secteurs de recherche de l'ICRA à l'égard des grandes priorités du gouvernement et de l'industrie ainsi que l'efficacité de l'Institut à atteindre ses objectifs.

[*Traduction*]

M. Lewis: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le vice-président: On a répondu aux questions que le ministre a mentionnées. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre):

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir ajouter mes observations à celles de mes collègues, à propos du prétendu budget du ministre des Finances (M. Wilson).

Jusqu'ici, en effet, les quatre budgets du gouvernement conservateur se sont toujours écartés de la tradition quant au budget lui-même et au discours qui sert à le présenter au Parlement. Celui qui est à l'étude est de nature olympienne, non pas tant parce que, dans son discours de présentation, le ministre des Finances a fait allusion aux Olympiques qui se déroulent actuellement à Calgary. Je ne qualifie pas ce budget d'olympien parce qu'il est majestueux, mais simplement parce qu'il est détaché de la réalité quotidienne que les Canadiens doivent affronter.

• (1210)

Le ministre des Finances avait l'occasion idéale de promouvoir l'égalité régionale, de redresser certaines injustices qui ont cours au Canada, de stopper la hausse des taux d'intérêt qui ne cessent de croître en termes réels, et de nous donner une fiscalité plus équitable. Or, c'est comme s'il avait dit aux Canadiens, essentiellement, qu'il attendrait un moment plus opportun, sur le plan politique, pour leur annoncer des mesures valables. Selon lui, le gouvernement avait promis de suivre un plan budgétaire bien ordonné, mais il a compromis ce plan en ne prévoyant que des changements mineurs et en ne faisant rien pour régler les graves problèmes qui existent actuellement au Canada.

Un simple coup d'oeil à ce budget immobiliste nous apprend qu'il pressure davantage les consommateurs, qu'il favorise encore les sociétés commerciales, qu'il ne fait pas grand-chose pour les démunis, mais qu'il concède, par contre, d'autres avantages à ceux qui sont déjà passablement avantagés. Le premier ministre (M. Mulroney) a pourtant dit qu'on était en train de bâtir deux Canadas, l'un riche et prometteur et l'autre sous-développé et affligé par le chômage. Cette mise en garde ne semble pas avoir influencé beaucoup le ministre des Finances. Je crois que nous devrions rafraîchir la mémoire, et du ministre des Finances et du premier ministre, car s'il est vrai qu'on est en train de bâtir deux Canadas, ils sont volontairement ou involontairement les deux principaux artisans des inégalités de plus en plus grandes dans notre pays.

C'est pourtant un phénomène facile à déceler en se reportant à l'expérience des autres pays industrialisés, un phénomène qu'il était facile de contrer par des mesures budgétaires. Je suis sûr que le premier ministre et le ministre des Finances savent fort bien que cette tendance mettra en danger l'identité même du Canada si on ne fait rien pour la freiner.

Après tout, le Canada a été fondé sur le principe de l'égalité régionale. Ce principe est entériné dans nos modalités législatives et budgétaires. Il est à l'origine de la péréquation, les subventions régionales pour relever le taux de l'emploi. Nous n'avons vu aucune mesure qu'un gouvernement néo-démocrate prendrait pour le bien du pays, une politique active du développement régional, qui partirait à la fois du principe que les subventions consenties aux régions moins développées ont leur raison d'être non seulement pour ces régions, mais aussi, à la longue, pour celles dont l'économie fonctionne à plein régime sans avantager pour autant les citoyens ordinaires, mais seulement ceux qui détiennent les leviers du pouvoir et de la richesse dans des grandes villes comme Toronto notamment qui profite actuellement de la conjoncture.

Le budget actuel ajoute 575 millions de dollars aux 22 milliards que représentent en tout les nombreuses augmentations de la taxe de vente qu'a décrétées le gouvernement depuis son élection. Les hausses cumulatives de la taxe de vente soutirent entre 700 $ et 750 $ par année à la famille moyenne. Cela revient à dire que toute réduction de l'impôt des particuliers est un exercice pour la forme puisqu'on enlève de l'argent à un contribuable pour la remettre à un autre. Nous savons, bien entendu, que quand les Conservateurs agissent ainsi, la somme remise est toujours sensiblement plus faible que celle qui avait été prélevée.

On s'est contenté de changements superficiels dans le domaine des avantages fiscaux au titre des enfants, et c'est une autre lacune de l'exposé budgétaire du gouvernement. Au lieu de se borner à prélever des impôts sur des produits nocifs, le gouvernement semble juger opportun de hausser constamment le prix de l'essence jusqu'à ce qu'il soit hors de portée des simples Canadiens. Nous avons constaté qu'une taxe sera prélevée sur l'essence que consomment nos voitures. Nous savons que cette essence coûtera davantage. Nous savons que le ministre de l'Environnement (M. MacMillan) alors qu'il était ministre du Tourisme s'était prononcé contre la hausse des taxes sur l'essence.

N'oublions pas l'effet que la taxe de 1c. le litre aura sur nos lignes aériennes. Les coûts augmenteront, notamment pour les petits exploitants pour lesquels le carburant représente un élément important de leurs coûts. Certaines lignes aériennes deviendront à peine rentables et certaines autres qui sont actuellement marginales seront acculées à la ruine, notamment les lignes les moins importantes.

Dans ma circonscription de Kenora—Rainy River, certaines lignes aériennes n'exploitent qu'un ou deux avions pour des besoins purement locaux. Ces appareils sont nolisés ou servent à transporter des chasseurs et des pêcheurs dans les régions des lacs. Une taxe de ce genre rend ces entreprises peu rentables.

La somme de 750 $ perçue des familles moyennes se reflète dans les recettes de la taxe de vente dont la hausse est fixée à 21,6 p. 100 cette année. Le gouvernement prévoit donc que ses recettes augmenteront considérablement. De fait, c'est un net indice que le gouvernement ne s'intéresse plus guère à la réforme fiscale. Le gouvernement s'empresse par tous les moyens d'accroître ses recettes tout en renonçant à abandonner la taxe de vente régressive et injuste qui frappe plus lourdement les faibles salariés; il accorde plutôt la priorité au chiffre de ses recettes pour équilibrer ses livres.

Les familles canadiennes moyennes veulent qu'on rappelle au gouvernement l'engagement qu'il a pris à l'égard d'une fiscalité plus juste. Ce qu'elles craignent et ce contre quoi le Nouveau parti démocratique nous met en garde, c'est que le gouvernement réserve l'annonce de la réforme de la taxe de vente jusqu'à la veille des prochaines élections. En réservant les annonces pour le moment où elles deviennent politiquement à-propos et avantageuses, le gouvernement remet en question la fière déclaration du ministre des Finances voulant que le gouvernement respecte son budget et administre le pays comme s'il s'agissait d'une entreprise. Il est clair que le budget est utilisé de façon tout aussi politique que n'importe quel budget libéral l'a jamais été.

Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, les revenus des particuliers ont augmenté à peine plus vite que l'inflation, mais l'impôt sur le revenu des particuliers va s'accroître de plus de 16 p. 100 en 1988. En dépit de tout ce qu'on a dit pour mousser la réforme fiscale et en dépit de la déclaration du premier ministre voulant que les riches soient tenus de payer et de payer grassement, le gouvernement permet à 60 000 sociétés rentables de continuer à ne payer aucun impôt. C'est parfaitement contraire à l'équité ainsi qu'à la logique. Le gouvernement a déclaré avoir besoin de sources de revenus. Le gouvernement s'est engagé à réduire le déficit. Il n'a toutefois pas pris la mesure logique qui vient ensuite et qui consiste à faire appel aux réservoirs financiers disponibles pour atteindre ces objectifs.

Permettez-moi d'établir une simple comparaison entre le gouvernement fédéral et le gouvernement ontarien. En Ontario, toutes les sociétés paient ce qu'on appelle un impôt sur le capital. C'est un impôt minimal sur le revenu des sociétés. Il est loin d'être lourd. Pour une petite société, il représente un minimum de 50 $ par année. Cet impôt sert évidemment à regarnir les coffres de la province de l'Ontario. Les grandes sociétés sont imposées de façon proportionnelle. Je crois qu'on leur demande un cinquième de un p. 100 de leur capital disponible. Toute société qui est établie ou incorporée dans la province de l'Ontario verse au moins une somme minimale sous la forme d'un impôt minimal sur le revenu.

Un autre exemple est celui des États-Unis, où le gouvernement qui est au moins aussi conservateur que l'actuel gouvernement progressiste conservateur du Canada—une délicieuse juxtaposition—comme il s'appelle lui-même. Le gouvernement américain a reconnu la nécessité d'imposer un impôt minimal sur le revenu des sociétés et a inclus dans son programme de réforme fiscale un impôt minimal de 20 p. 100 sur le revenu des sociétés.

On ne dit pas qu'il faut imposer de lourds impôts à des sociétés qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas réalisé de profits. Nous ne proposons même pas d'essayer de percevoir au moins un certain pourcentage des impôts différés que doivent les sociétés comme le montre leur bilan. Nous voulons que l'on décrète au moins un impôt minime pour les entreprises qui ont réalisé de très gros bénifices et qui pourtant n'ont pas eu à cotiser un cent au fisc.

• (1220)

Je suis persuadé que d'autres députés ont nommé des entreprises, et notamment celle dont les bénéfices ont atteint les 117 millions et qui n'a pas eu à payer d'impôt, celle qui a réalisé 220 millions en bénéfices et qui a reçu un crédit d'impôt de 32 millions, et cette autre dont les bénéfices de 39 millions ne lui ont pas valu un cent d'impôt. Je suis convaincu que d'autres députés ont déjà dévoilé le nom de certaines de ces sociétés, et je m'abstiendrai donc de les répéter.

Cela témoigne toutefois de la différence qui existe entre ces 60 000 entreprises rentables que l'on continue de soustraire au fisc et aux mesures prises par le gouvernement pour accroître ses revenus, et le million de travailleurs défavorisés dont on a ajouté le nom au rôle de l'impôt par suite de la réduction de la taxe fédérale et l'indexation seulement partielle du régime fiscal.

Je suis persuadé que d'autres ministériels rappelleront avec fierté qu'il y a lieu de se réjouir du fait que le gouvernement a ajouté davantage de travailleurs au rôle de l'impôt, car cela signifie que davantage de gens travaillent et donc paient de l'impôt. Mais ce faisant, ils oublieront ou cacheront sciemment la réalité, qui est la suivante: s'il est vrai que de nombreux contribuables ont été inscrits sur le rôle de l'impôt du fait que leurs revenus ont augmenté, beaucoup d'entre eux ne gagnent pas plus qu'il y a quatre ans en dollars réels, mais ils paient aujourd'hui de l'impôt alors que, à l'époque, ils n'en payaient pas.

Le gouvernement ne s'engage pas très fermement dans ce budget à mettre en oeuvre un programme national de services de garde. Les allocations familiales ont été réduites par suite de leur désindexation dans les budgets précédents et ce budget-ci n'améliore pas tellement les choses à cet égard. A partir de 1989, le crédit d'impôt pour les enfants sera limité à l'indexation de la portion supérieure à 3 p. 100, ce qui garantit une diminution réelle de 3 p. 100 en dollars réels.

La désindexation des prestations pour enfants aura pour effet cumulatif d'appauvrir le système d'environ un milliard et demi de dollars d'ici 1991, soit près du tiers. C'est un montant évidemment beaucoup plus considérable, plusieurs fois plus élevé en fait que le montant que le gouvernement songe à consacrer à un programme de garderie. Voilà une autre manifestation du syndrome conservateur consistant à économiser trois fois d'un côté ce qu'il est prêt à dépenser de l'autre, même après avoir affiché un engagement aussi ferme en faveur des garderies au Canada et proclamé que ses initiatives allaient apporter des solutions. Ces mesures ne font bien sûr que camoufler les problèmes existants.

L'une des plus significatives que le gouvernement aurait pu prendre dans son budget en vue d'accroître la prospérité, promouvoir la croissance économique au Canada et de contribuer à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens, aurait consisté à réduire les taux d'intérêt que paient les Canadiens. Plusieurs économistes croient que le prétendu accord commercial entre le Canada et les États-Unis, même sous ses dehors les plus favorables, n'a pas même la moitié du potentiel économique qu'aurait une baisse des taux d'intérêt pour promouvoir l'entreprise canadienne.

Au Canada on maintient actuellement les taux d'intérêt artificiellement plus élevés qu'aux États-Unis afin non seulement d'étayer la valeur du dollar canadien, mais aussi d'appuyer la Banque du Canada dans ses efforts futiles en vue de ramener l'inflation à zéro. Réduire l'inflation à zéro constitue un excellent exemple de l'érection d'une mesure macro-économique en instrument de politique. Le taux d'inflation n'est bien sûr rien de plus qu'une mesure macro-économique.

Les Canadiens peuvent heureusement faire des choix économiques qu'ils exercent continuellement en prenant des décisions sur l'ensemble de biens et de services qui nous permettent de profiter du style de vie qui nous est cher. En tant que consommateurs, nous jouons tous sans cesse un rôle pour ce qui est de juguler l'inflation en décidant d'acheter tel produit et non tel autre, en fonction du prix. Ainsi, les Canadiens peuvent fort bien choisir de ne pas acheter des fraises lorsque leur prix est trop élevé, ou d'acheter les légumes ou la viande dont le prix est le plus avantageux, chaque semaine. L'inflation est une mesure macro-économique très utile, mais en tant qu'objectif, un taux d'inflation nul—ce qui est devenu l'idée fixe de la Banque du Canada et dont on a fait une priorité—est fondamentalement un objectif par procuration fort peu utile.

Aucun d'entre nous ne veut revenir à l'époque du gouvernement libéral où l'inflation était galopante et les taux d'intérêt se situaient entre 21 et 23 p. 100 pour des hypothèques ordinaires. Tout le monde veut juguler l'inflation, mais en tant que parlementaires, nous devons exiger que le gouvernement suive une politique réfléchie qui consiste à accepter un taux d'inflation supérieur, afin de favoriser le développement économique, plutôt qu'à juguler l'inflation au détriment, justement, de ce développement.

Les économistes estiment que c'est à partir du moment où le dollar canadien vaut 84c. américains que nous ne sommes plus compétitifs par rapport aux Américains et ainsi, en tentant de maintenir la valeur de notre dollar en-dessous de la barre des 79c. ou des 80c., on offre aux entreprises canadiennes une marge extrêmement grande qui leur permet de demeurer compétitives.

Le premier ministre du Québec est le plus grand allié du premier ministre au sujet de nombreuses questions. Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a beau le déplorer, il ne peut absolument rien y faire. Cependant, le premier ministre du Québec a déclaré le 8 février que les taux d'intérêt devraient être réduits et que toute augmentation de ces taux mettrait en danger nos exportations.

Le fait est que si on pouvait réduire les taux d'intérêt pratiqués au Canada de 1 p. 100 environ, les gains au niveau de la productivité et de l'emploi seraient, en cinq ans seulement, supérieurs aux gains que les études les plus optimistes du gouvernement prévoient à la suite de la mise en oeuvre de l'accord commercial avec les États-Unis.

La réduction des taux serait utile au consommateur moyen. Les dépenses de consommation représentent environ 60 p. 100 du produit national brut et pour que le taux de croissance actuel se maintienne, ces dépenses devront demeurer élevées. La réduction des taux d'intérêt permettrait de réduire de façon marquée le coût du financement de la dette nationale et le gouvernement aurait ainsi plus d'argent à consacrer à d'importants programmes sociaux et à la création d'emplois.

Dans le budget lui-même, on prévoit qu'une diminution de 1 p. 100 des taux d'intérêt réduirait le déficit de 1,4 milliard de dollars en un an et de 9,5 milliards de dollars sur quatre ans. Chose certaine, ce serait là une mesure à laquelle notre parti pourrait souscrire, car non seulement elle serait fort efficace pour ce qui est de juguler le déficit, mais, en définitive, elle permettrait d'accroître les recettes gouvernementales, car un plus grand nombre de gens travailleraient.

Pour l'essentiel, le Budget méconnaît que le chômage dans huit des dix provinces demeure au niveau qu'il avait atteint au cours de la récession. Il ne renferme aucun engagement de la part du gouvernement d'accroître le financement insignifiant accordé au Nord de l'Ontario par le biais du programme FEDNOR. Il ne renferme non plus aucun engagement de sa part de favoriser le développement industriel de nos autres régions.

Le gouvernement avait donné à entendre aux Canadiens qu'il élaborerait ses budgets selon des critères qui ont cours dans le monde des affaires. Il leur avait également fait croire

qu'un gouvernement conservateur présenterait toujours des budgets étoffés, conçus en fonction des besoins, et pleins de mesures importantes, même si elles devaient ne pas être du goût des Canadiens. Or, le gouvernement a retraité sur les trois tableaux.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, lorsque j'entends les commentaires du député socialiste sur le discours du Budget, je veux avoir quelques précisions sur la façon dont il considère le traitement des revenus du gouvernement du Canada, parce que si l'on commente, on doit aussi être clair. Je lui demanderais de clarifier ceci: Comment peut-il expliquer que le Nouveau parti démocratique détourne les fins des dispositions fiscales qui favorisent les contributions aux partis politiques et en détourne l'utilisation vers les élections municipales aux fins d'appui politique?

Ensuite, toujours au niveau de l'utilisation des fonds, comment va-t-il justifier que son chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), favorise et ait distribué son code téléphonique dans l'Abitibi, monsieur le Président, au doyen de l'Université du Québec, à Rouyn, M. Trudel, et à un ancien cadre supérieur de la Sûreté du Québec qui est maintenant l'organisateur principal? Ces gens-là qui doivent incarner la clarté et l'honnêteté, ces gens-là maintenant ont le code téléphonique du député d'Oshawa, et ils l'utilisent en Abitibi pour leurs organisateurs politiques, monsieur le Président. Alors, j'aimerais qu'il explique cela.

Finalement, dans une considération plus générale sur le Budget, j'aimerais qu'ils disent comment ils pensent, eux, le parti socialiste, que ça se crée la richesse, un produit, un service, parce que c'est important qu'il y ait création de services. Les socialistes, monsieur le Président, eux, ce sont des parasites qui vivent là où il y a une bonne création de biens et services, dans certains pays. Ils viennent s'accrocher, ils viennent, autrement dit, sucer les économies qui sont profitables, et c'est là qu'ils peuvent se permettre de faire de grands discours. Mais qu'ils commencent par jeter un peu de clarté sur leur propre honnêteté et sur l'utilisation frauduleuse des fonds des contribuables par le biais de leur chef, monsieur le Président!

M. Parry: Monsieur le Président, je ne peux pas croire que l'honorable député de Lévis croit vraiment que je sois en mesure de répondre à de telles allégations farfelues. Le député sait très bien que s'il a une accusation à porter, il y a d'autres moyens de le faire, et il sait bien que cela n'a rien à voir avec le discours du Budget présenté par le gouvernement, qui est le sujet dont nous discutons maintenant.

Monsieur le Président, le député a porté ces accusations au cours de la période des déclarations en vertu de l'article 21 du Règlement. Il tient à les répéter à chaque occasion, mais il sait bien que je ne suis pas en mesure de discuter de cela dans le contexte du Budget. Il présente des peintures assez horrifiantes de la nature du socialisme. Mais je ne peux pas croire, monsieur le Président, qu'il ignore les expériences qu'ont eues les économies socialistes, bien réussies, de certains pays de l'Europe de l'Ouest, par exemple, ou de certains pays africains.

Monsieur le Président, l'honorable ministre responsable des petites enteprises ne fait pas la différence entre l'Est et l'Ouest. Mais, s'il en souffre par la traduction, il y a évidemment une différence! Au fait, en Afrique noire, par exemple, la plupart des économies qui réussissent suivent des mesures et des politiques socialistes pour y arriver. Au fait, la Suède, l'Allemagne de l'Ouest, la France, ces gouvernements socialistes ont connu la prospérité et ont vu la relance de leur propre économie.

• (1230)

[*Traduction*]

M. Hovdebo: Monsieur le Président, sans doute le député sait-il que dans le cadre de son programme électoral, le parti conservateur s'était notamment engagé à agir pour éliminer la dette nationale et réduire le déficit. Depuis trois ans qu'il exerce le pouvoir, il a trouvé le moyen de porter la dette nationale à 100 milliards de dollars, soit une augmentation de 50 p. 100. Il n'a réduit le déficit que de très peu. Le député pourrait-il commenter cette carence dans l'exercice du gouvernement?

M. Parry: Monsieur le Président, je suppose que nous risquons tous d'être jugés sévèrement pour les engagements que nous avons pris au cours de la campagne électorale. A cause de sa situation actuelle, évidemment, le gouvernement risque d'être jugé le plus sévèrement. Le fait est qu'au cours de la campagne électorale, le parti conservateur avait vilipendé les gouvernements libéraux précédents à cause du déficit, leur reprochant par exemple d'avoir dépensé sans compter comme des marins en goguette et d'avoir laissé l'économie aller à la dérive. La réalité, c'est qu'en dépit de tous les talents qu'il prétendait posséder et des engagements qu'il avait pris, le gouvernement n'a guère réussi à réduire le déficit.

Pourquoi n'y a-t-il guère réussi? C'est en partie, j'imagine, parce que les intérêts commerciaux qui ont porté le gouvernement au pouvoir et qui l'appuient si solidement ont estimé qu'en fin de compte, ils n'avaient guère intérêt à réduire le déficit, étant donné qu'ils seraient eux-mêmes particulièrement sollicités pour contribuer à le réduire. La preuve, ainsi que je l'ai expliqué précédemment, c'est que le régime fiscal avantage de toute évidence le secteur des entreprises. Celui-ci a beau nous rebattre les oreilles de la nécessité de réduire le déficit, exhortation normale en l'occurrence—les particuliers qui paient l'impôt ne sont guère différents à cet égard—on manifeste peu d'empressement à vouloir le réduire.

Je pourrais faire état également du fait que le gouvernement a sottement promis d'engager des dépenses dans le domaine militaire, lesquelles ne contribueront guère à la défense du Canada et qui, nous le savons tous, ne seront guère de nature à améliorer l'état de notre économie.

M. Garneau: Monsieur le Président, j'aimerais interroger le député concernant la position du Nouveau parti démocratique au sujet des actions accréditives. Sans doute se souvient-il qu'il y a environ un an, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), critique néo-démocrate en matière de finances, a déclaré qu'il était contre les actions accréditives. Plus tard, le chef de son parti s'est rendu à Rouyn-Noranda où il s'est déclaré au contraire en faveur des actions accréditives. Aujourd'hui, un autre député démocrate a posé au ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) une question qui donnerait à penser qu'il est favorable à l'idée de subventionner l'exploitation minière.

Des représentants de différentes agglomérations, des maires, des membres de chambres de commerce et des prospecteurs se réuniront à Ottawa mardi prochain, et ils voudront connaître l'opinion du NPD à ce sujet.

M. Parry: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) de sa question très aimable. En ma qualité de porte-parole du parti en matière de mines, j'ai confirmé que notre chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), tenait à continuer à stimuler la prospection minière. Les actions accréditives se sont avérées efficaces à cet égard.

Je ne m'attends pas à ce que le député sache ceci, mais dans ma circonscription se trouve la zone du Canada où l'on fait le plus de prospection, surtout pour l'or.

Mon parti tient, cela va de soi, à ce que l'on maintienne les mesures progressistes, surtout celles qui aident les petites et moyennes entreprises canadiennes qui font de la prospection minière, qu'il s'agisse d'actions accréditives ou d'autres mesures supplémentaires. Le député de Laval-des-Rapides peut être certain que ces mesures seront maintenues par un gouvernement néo-démocrate.

M. le vice-président: Reprise du débat avec le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy).

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, à une certaine époque, les discours sur le budget étaient une occasion d'examiner les priorités économiques et sociales du pays. C'était l'occasion pour le gouvernement de faire un rapport honnête sur la situation financière du pays. Il devait alors parler des perspectives de croissance et de développement. Et surtout, il essayait de se fixer une série d'objectifs à atteindre par le biais du budget, le document économique le plus important du pays.

• (1240)

L'une des difficultés, pour participer à ce débat, c'est que le budget n'a rien apporté. C'était une mascarade, un camouflage, un subterfuge. C'était cosmétique. Le ministre des Finances (M. Wilson) c'est le «Mary Kay» du monde politique. Tout ce qu'il fait c'est mettre beaucoup de poudre et de rouge à lèvres sur la même vieille face. Il ne donne pas aux Canadiens l'occasion d'examiner comme il faut la direction économique et financière que suit le pays et ce que le gouvernement a l'intention de faire. On a essayé de nous présenter des scénarios roses, brillants, idylliques, sans nous donner les faits. Lorsque l'on examine ce document, on est mal à l'aise en voyant tout ce que l'on a cherché à camoufler. On a essayé de dissimuler dans les documents budgétaires la vraie histoire économique du pays. Je vais vous donner un exemple.

Ces deux dernières années, on nous a donné l'impression que l'initiative proposée de libre-échange avec les États-Unis serait la grande panacée de la croissance et du développement économiques. Le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) ont promis n'importe quoi. Vous êtes chauve, vos cheveux vont repousser; vous avez des verrues sur les doigts, elles vont disparaître; tout ce que vous avez à faire, c'est signer l'accord avec les Américains. A Calgary le premier ministre disait: «Vous avez vu, à Toronto, tous ces gens qui conduisent une BMW? Signez l'accord de libre-échange avec les Américains et tout le monde dans l'Ouest en aura une aussi». C'était la baguette magique qui allait nous ouvrir toutes sortes d'occasions incroyables.

Toutefois, il suffit de regarder les documents du gouvernement lui-même, qui n'ont pas été préparés par le bureau de recherche du parti libéral. Regardons le document du ministère des Finances, sa propre prévision sur les promesses de l'accord de libre-échange.

On ne risque pas de se tromper en disant que les fonctionnaires du ministère des Finances sont du même côté que le premier ministre. Ils ne le sont peut-être pas en conscience, mais en tant que fonctionnaires, on leur a demandé de présenter l'hypothèse la plus optimiste. Que disait le document du ministère des Finances dans lequel le gouvernement évaluait les avantages que nous apportera le libre-échange avec les Américains? Tenez-vous bien, monsieur le Président. Il disait que dans l'hypothèse la plus favorable, nous pourrions peut-être obtenir une croissance de 1/2 p. 100 par année. C'est un chiffre inférieur à la marge d'erreur de l'ordinateur qui fait les prévisions. Il est si faible qu'il ne signifie rien au point de vue des prévisions économiques.

Le ministre des Finances a pris la parole à la Chambre aux applaudissements de tous ses députés d'arrière-ban pour annoncer que le gouvernement créera 120 000 emplois mais il n'a pas dit cependant que ces emplois seraient créés en cinq ans, ce qui donne seulement 24 000 emplois par année. L'année dernière, au mois de janvier, l'économie canadienne a créé 60 000 emplois. Nous faisons cela depuis dix ans. Autrement dit, les perspectives de croissance économique prévues par le ministère lui-même sont marginales. Qui plus est, les prévisions du ministère des Finances ne tenaient pas compte de deux points très importants que nous avons découverts en étudiant les documents budgétaires. Ils ne tenaient pas compte du fait que le gouvernement du Canada perdra des recettes par suite du libre-échange. Dans quatre ou cinq ans, quand l'accord s'appliquera intégralement, il perdra 2 milliards de recettes par année. Même cette année, le plan financier révèle, dans un petit tableau intéressant, que l'accord de libre-échange nous fera perdre 450 millions de dollars et entraînera une augmentation de la taxe sur l'essence de 475 millions de dollars.

Autrement dit, chaque fois qu'un contribuable canadien mettra 30 ou 40 litres d'essence dans sa voiture, il paiera pour la folie de Brian. Le ministère des Finances n'a pas tenu compte du fait que les consommateurs canadiens paieront plus de taxes à cause de l'initiative de libre-échange. La hausse est de 0,5 milliard de dollars cette année; elle sera de 1 milliard l'année suivante et finira par atteindre 2 milliards par année. Cela élimine la croissance annuelle de 0,5 p. 100.

Par ailleurs, le gouvernement ne prévoit pas le coût de l'adaptation dans son analyse. Il prétend que cela ne posera pas de problème. Les industries ont toutes affirmé une après l'autre qu'il y aurait d'importantes pertes d'emplois. Quelqu'un devra payer les prestations d'assurance-chômage additionnelles, la formation supplémentaire et l'implantation de nouvelles industries dans des localités dévastées par la perte de leur usine de textile, leur usine de transformation des aliments ou leur imprimerie. Qui paiera tout cela? Le gouvernement fédéral a affirmé que ce ne serait pas lui. Alors ce sont les provinces ou le secteur privé qui devront payer. Selon la Commission Macdonald, le note pourrait atteindre 5 milliards de dollars.

Faites des calculs, monsieur le Président. Le gouvernement annonce un taux de croissance de 0,5 p. 100. Si l'on soustrait de cela des impôts supplémentaires de 2 milliards de dollars et des coûts d'adaptation de 5 milliards de dollars, non seulement la croissance est éliminée, mais le solde est négatif.

Lundi dernier, à Fredericton, M. Archer McLean a témoigné devant le groupe d'étude du parti libéral du Canada. Il est vice-président chez McCain Foods, une des plus grandes entreprises de transformation d'aliments au Canada. Il y a 1,7 million de Canadiens qui travaillent dans l'industrie agro-alimentaire. Dans son témoignage, M. McLean a dit que l'accord de libre-échange ne laissait qu'une alternative à sa compagnie: fermer ses portes ou déménager aux États-Unis. C'est ce qui est écrit dans le document que j'ai ici et que je serai heureux de déposer. M. McLean a déclaré que l'industrie agro-alimentaire, c'est-à-dire les gens qui mettent les flocons de maïs dans les boîtes, qui font du ketchup ou qui préparent des aliments surgelés, industrie très importante au Canada, ne pourrait survivre si l'accord de libre-échange proposé était mis en application.

Le gouvernement devra admettre que leurs coûts de production pour les tomates, les pommes de terre, le poulet, les asperges, le brocoli et toutes les denrées alimentaires dont ils se servent seront plus élevés. Comme M. McLean l'a très justement fait remarquer, l'entente sur le libre-échange ne tient pas compte d'un certain nombre de facteurs importants. Premièrement, l'hiver au Canada dure de six à huit mois. Par conséquent, un aviculteur canadien qui élève des poulets au Nouveau-Brunswick, au Manitoba ou en Colombie-Britannique et qui doit chauffer ses locaux et assumer bien d'autres coûts de production ne joue pas à «armes égales» pour employer l'expression à la mode, avec un producteur de Georgie où il suffit, pour élever des poulets, d'une petite cabane et d'un peu de maïs. D'après eux, de deux choses l'une: ou bien on supprime la gestion de l'offre et on impose des quotas d'importation, et alors il n'est plus question de libre-échange ou bien ils iront s'installer au sud.

M. McLean fournit un exemple intéressant concernant ma province. Il y a à Portage La Prairie un grand établissement qui emploie de 300 à 400 personnes. On y fait des frites à partir de bonnes pommes de terre manitobaines. Cette usine paie les pommes de terre 120 $ la tonne au Manitoba. La même tonne de pommes de terre coûte 90 $ dans le Sud en raison des différences climatiques et géographiques. Cette situation n'a donc rien à voir avec la créativité de l'agriculteur canadien, son assurance ou son sens des affaires. Cela prouve tout simplement qu'il doit faire pousser des pommes de terre dans un climat plus froid et qu'elles reviennent plus cher à la production.

Le gouvernement du Canada n'a nullement tenu compte de ces facteurs au risque de compromettre la plus grande industrie de notre pays. Où ces éléments figurent-ils dans les prévisions du ministre des Finances? Où voit-on qu'il va prendre des mesures pour dédommager cette industrie ou les travailleurs qui vont perdre leur emploi? Nulle part! Les prévisions économiques présentées par le ministre des Finances dans son exposé financier sont une vaste fumisterie. C'est de la frime, de la rigolade et ça n'a aucun rapport avec la réalité ou les faits.

Je n'ai pas parlé de l'industrie du livre où 10 000 emplois vont être supprimés ni de l'industrie du textile ou du vêtement à qui l'on a promis qu'elle ne souffrirait pas de cette entente de libre-échange.

[*Français*]

Le secteur de l'industrie le plus grand dans la province de Québec, c'est celui du textile et du vêtement. Il est certain que ce secteur serait substantiellement réduit par l'Accord de libre-échange.

[*Traduction*]

Pourtant, le gouvernement ne prend aucune disposition. Il déclare qu'il ne va prendre aucune mesure et pourtant, il sait que quelqu'un devra payer la note.

• (1250)

Analysons maintenant l'aspect économique. Le gouvernement déguise les faits. Il voile la vérité. Il s'en remet à sa machine à propagande plutôt qu'à des arguments valables. C'est inacceptable. Les Canadiens attendent plus de la part du gouvernement. Ils attendent franchise et vérité. Sans cela, comment peuvent-ils se préparer et savoir à quoi s'attendre?

Je donne un autre exemple pour démontrer que ce budget n'est que maquignonnage. Le ministre des Finances a promis de nouvelles mesures pour aider certaines régions à retrouver une certaine stabilité économique, ce qui constitue l'une des responsabilités premières de tout gouvernement. Il avait promis un magnifique fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Pourtant, en examinant le budget, on constate que les crédits réservés pour ce programme sont les crédits d'anciens programmes, que certaines provinces ne reçoivent rien et qu'au Manitoba, ma province, les conservateurs éliminent des emplois. Quelque 300 emplois du CN disparaîtront, mais le ministre des Transports déclare: «Je suis désolé, mais la société rationalise ses activités». Nous sommes donc devant une contradiction: Nous avons un fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, mais pas de crédits. Le gouvernement ne s'est pas encore occupé de ce fonds parce qu'il n'a pas déterminé comment il serait organisé. Il réduit les crédits de programmes de développement régional déjà en place, en retire de ma province pour les utiliser ailleurs et réduit le nombre d'employés des sociétés d'État fédérales. C'est la version conservatrice du développement régional. Les conservateurs nous enlèvent des fonds et des emplois mais nous assaillent de propagande et de promesses. On pourrait difficilement y trouver de quoi être mis en confiance.

Permettez-moi de donner un autre exemple fascinant en revenant pour un instant à l'accord de libre-échange. Le gouvernement du Canada déclare: «Nous voulons commercer avec le monde entier», mais une analyse nous révèle qu'il se concentre en réalité sur le commerce entre le Canada et les États-Unis. Je serais des plus reconnaissants à un député des banquettes ministérielles de répondre à la question suivante: si le gouvernement tient tellement à promouvoir le commerce dans le monde entier, pourquoi a-t-il réduit les dépenses budgétaires pour le développement du commerce de 11 millions l'an dernier? Pourquoi comprime-t-il ses dépenses? Il limite toujours plus chaque année le financement des exportations. Faut-il s'étonner que notre commerce avec les pays du Pacifique accuse une baisse de 30 p. 100, notre commerce avec l'Europe une baisse de 20 p. 100 et notre commerce avec le Moyen-Orient une baisse de 30 p. 100? C'est parce que le gouvernement ne veut pas faire de commerce avec le monde. Il veut échanger seulement avec des endroits comme Akron, en Ohio. Il se moque de l'obligation qu'il a envers le secteur des affaires de lui fournir le financement des exportations, les travaux de développement ainsi que les ambassades et consulats nécessaires à l'ouverture de nouveaux débouchés. C'est réellement l'attitude qu'il adopte. Commercer avec le monde entier ne l'intéresse pas. Il ne tient pas à soutenir cette diversification du commerce pour l'industrie canadienne.

Pouvons-nous faire confiance à un gouvernement qui va dépenser 11 milliards de dollars pour la construction de sous-marins nucléaires mais qui retranche des millions de dollars d'aide au développement du commerce? Comment peut-on fausser à ce point l'ordre des priorités? Comment un gouvernement peut-il pousser la stupidité jusqu'à faire construire des sous-marins pour satisfaire les caprices adolescents du ministre de la Défense nationale (M. Beatty) qui a été frustré dans sa jeunesse parce qu'il n'avait pas assez de sous-marins pour jouer dans sa baignoire? Comment le gouvernement peut-il se mettre ainsi dans l'obligation de couper les fonds visant à améliorer notre situation commerciale dans le monde?

M. Thacker: Vous devriez avoir honte, Lloyd.

M. Axworthy: Je n'ai pas à en rougir. Les seuls qui auraient à en rougir ce sont ceux qui se lancent dans de grandes dépenses militaristes en sacrifiant le développement de nos échanges dans le bassin du Pacifique, en Amérique latine et en Europe, en sacrifiant les petites entreprises qui ont besoin de crédits à l'exportation pour se trouver de nouveaux débouchés, poussés qu'ils sont par une obsession d'adolescents, par le va-tout de la guerre froide que le ministre de la Défense nationale prône dans le pays.

Occupons-nous d'une autre question sur laquelle le gouvernement est absolument muet. L'autre jour, quand j'ai visité ma circonscription de Winnipeg, j'ai rencontré un groupe de travailleurs sociaux pour parler des problèmes des sans-abri du centre-ville de Winnipeg. Nous avons 5 000 gamins sans abri au centre-ville de Winnipeg. Beaucoup font le trottoir. Beaucoup fuient de foyer en foyer. Beaucoup n'ont pas le soutien qu'il leur faudrait. Il y a 5 000 gamins sans abri, et bien sûr sans familles.

Mais si je regarde les prévisions budgétaires, je constate que le gouvernement sabre dans les programmes de création d'emplois destinés aux personnes à faibles revenus. Il réduit les dépenses. D'autre part la SCCHL n'offre plus de crédits pour le logement répondant à des besoins spécifiques. Les subventions aux organismes sociaux et à ceux qui collaborent avec les groupes autochtones sont réduites. En d'autres termes, au moment où nous sommes aux prises avec un des problèmes sociaux les plus dépersonnalisants et les plus affligeants d'une génération, le gouvernement répond non; il hausse les épaules, il ne s'en occupe pas. On ne peut percer son indifférence.

M. Garneau: Et l'Année internationale des sans-abri?

M. Axworthy: Oui, nous avons eu l'Année internationale des sans-abri, comme mon collègue me le rappelle. Où sont les programmes qui en ont découlé? Il y a eu des conférences, des études, des rapports, mais rien de concret. Ces 5 000 gamins sans abri, dont le nombre ne fait que croître, n'ont rien vu de cet argent. Je vais même donner un exemple. Le gouvernement a annoncé il y a quelques années à la suite du rapport Badgley qu'il dépenserait 5 millions de dollars pour essayer de remédier à la situation des femmes et des enfants battus et maltraités.

J'ai examiné attentivement les chiffres. Tout l'argent qui a été dépensé jusqu'à présent est allé à des conférences, à des séminaires et à des programmes de formation, à l'exception d'un seul projet de Vancouver qui est vraiment venu directement en aide aux enfants eux-mêmes, un seul dans tout le groupe.

Je ne cite cet exemple que pour montrer que le gouvernement n'a pas su choisir ses priorités. Il n'a pas de programmes sociaux. Il ignore ce qui se passe dans les rues. Il abandonne ces gens-là. Il retire son appui dans des secteurs vitaux.

Il y a des députés qui ont pris la parole pour défendre le prétendu programme canadien de planification de l'emploi comme étant une grande réalisation. Le programme n'a fait que prendre de l'argent à ces groupes-là. On dit qu'on va les former pour le marché du travail, ce qui signifie qu'on ne forme pas les enfants qui ont quitté l'école en septième ou huitième année et qui n'ont pas l'instruction nécessaire pour suivre un programme de formation. On ne donne pas d'argent à des organisations sociales comme les maisons d'enfants ou comme *Rossbrook House* au centre de Winnipeg qui se servaient de ces programmes pour recueillir les jeunes autochtones qui étaient à la rue et leur donner une première expérience sur le marché du travail. Oh, il ne s'agissait pas d'une formation recherchée sur ordinateur, mais c'était certainement appréciable. Cela leur faisait gravir un échelon et leur donnait de l'espoir. Tout cela a disparu, nous nous retrouvons avec un problème qui augmente de façon spectaculaire et nous avons un budget qui n'en parle absolument pas.

Ce que nous pouvons dire, c'est que ce n'est pas un budget. C'est une tentative pour berner et duper les Canadiens. C'est un projet incitant à la discrimination, aux préjugés, qui ne fait preuve d'aucun sentiment ni d'aucune compassion.

C'est pourquoi les Canadiens, lorsqu'ils commenceront à comprendre ce que contient le budget et à voir ce qu'il cache, jugeront, comme ils le font déjà, que c'est un gouvernement qui n'a plus le droit de gouverner.

• (1300)

M. Riis: J'ai une question à poser à mon collègue, monsieur le Président. Je l'ai écouté avec intérêt parler d'ordre de priorité et du fait que celui du gouvernement actuel semblait être de travers et il a énuméré toute une série de raisons à l'appui de ses dires.

La question que j'ai à lui poser porte sur le secteur minier, un secteur que les députés de la Chambre reconnaissent comme étant l'un des plus importants du pays. Le secteur minier engendre des milliards de dollars et emploie des dizaines de milliers de personnes dans toutes les régions et toutes les provinces. Au nombre des initiatives qu'ont prises les gouvernements par le passé figure la création du mécanisme des actions accréditives, qui permet aux sociétés minières de financer les activités d'exploration. Évidemment, la découverte et l'exploration de gisements de minerai constituent la première étape de toute exploitation minière. Nous savons maintenant que le gouvernement a décidé se supprimer progressivement à toutes fins pratiques le programme des actions accréditives, ce qui, d'une certaine manière, met en mauvaise posture le secteur minier, et notamment les nouvelles sociétés de petite et de moyenne taille—qui appartiennent exclusivement à des Canadiens.

Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) serait-il également disposé à dire que le gouvernement fait la preuve que son ordre de priorité est erroné en cessant de soutenir l'exloration, qui est une condition préalable à toute mise en valeur des ressources minières au Canada? Cette décision aura-t-elle des répercussions graves sur la capacité du Canada de mettre en valeur ce secteur à l'avenir?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je remercie le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) de sa question. Lorsque j'étais en Colombie-Britannique il y à sept ou huit mois et que j'y rencontrais les représentants d'associations minières, il était tout à fait évident que le programme des actions accréditives constituait l'un des plus importants programmes de développement régional au pays. Ce programme offrait non seulement une stratégie précise mais aussi certains avantages secondaires pour les collectivités et les régions. Étant donné la circonscription qu'il représente, le député sait très bien que de nombreuses petites collectivités dépendent totalement des mines. Si les activités d'exploration et de développement sont réduites ou éliminées, les collectivités s'en ressentiront.

Le gouvernement s'était engagé à faire quelque chose pour l'industrie minière. Il a mis fin au programme des actions accréditives qu'il a promis de remplacer mais, comme nous le savons, le gouvernement enlève d'une main mais ne donne rien de l'autre. On a donc abandonné la formule des actions accréditives sans rien faire pour la remplacer. Des représentants de l'industrie minière dans ma province m'ont déclaré à plusieurs reprises que cette situation crée un climat d'incertitude qui entraînera une réduction des investissements et des dépenses. Cela nuira également à de nombreuses petites villes minières dépendant d'une seule industrie qui sont très importantes dans l'Ouest du Canada. Encore une fois, le gouvernement refuse de reconnaître ce qui fonctionne bien et ce qu'il devrait faire pour maintenir l'équilibre entre les régions du Canada.

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais poser une vraie question à mon ami de Winnipeg—Fort Garry. J'ai été préoccupé et franchement surpris de lire les propos tenus à l'issue du congrès d'orientation tenu à Vancouver relativement à la question du libre-échange avec les États-Unis. Je sais que le député a vigoureusement condamné les effets éventuels de cet accord commercial et je partage entièrement son opinion. J'aimerais entendre le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) confirmer l'engagement du parti libéral à l'égard de cet accord commercial.

Si un nouveau gouvernement est élu, un gouvernement non-conservateur, un gouvernement qui serait composé de Libéraux ou qui en comprendrait, ce gouvernement décidera-t-il que l'accord commercial tel quel ne sera pas mis en vigueur, mais qu'il y substituera une série d'initiatives distinctes destinées à améliorer notre commerce avec les États-Unis, contrairement à cet accord global et uniforme que nous estimons tous deux, je crois, être si dévastateur et dangereux pour le Canada, un accord qui a amené notre pays à capituler sur tous les plans?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je réponds avec plaisir à la question. Le député qui a mentionné le congrès d'orientation de Vancouver s'intéressera sans doute au discours qu'a fait le chef de notre parti. Je voudrais en citer le bref passage suivant:

> Je m'oppose à l'accord commercial Mulroney car en intégrant davantage notre économie et notre société à celles des États-Unis, nous réduisons grandement notre capacité de décider nous-mêmes de notre propre avenir.

Ce passage énonce très clairement la position du chef de notre parti, position qu'appuie le caucus de notre parti. Nous sommes persuadés que cet accord, cet arrangement n'est pas dans l'intérêt du Canada et devra être abrogé.

Je signale à la Chambre—et je réagis à la sincérité de la question en répondant avec la même sincérité—que quand nous nous sommes rendus à Washington la semaine dernière, à titre de membres d'une mission cherchant à se rendre compte des attitudes américaines au sujet de l'accord, j'ai compris qu'il sera beaucoup plus difficile d'abroger le traité après sa ratification à la fin de l'année que si nous agissions maintenant. Les Américains ne verraient pas tellement de problèmes à ce que le Canada décide, par la voie démocratique, de ne pas donner suite à l'accord. Ce serait plus compliqué si le rejet se produisait après ratification du traité ou de l'accord et qu'il fallait procéder par abrogation. Ils risqueraient de réagir. Voilà pourquoi j'estime que le premier ministre (M. Mulroney) a le devoir moral de déclencher des élections avant que l'affaire ne soit ratifiée, afin que les Canadiens puissent se prononcer entre autres sur cette question avant qu'on ne nous place dans une situation où les Américains pourraient être justifiés de protester.

Je ne dis pas que leur réaction nous ferait changer d'avis. Seulement, ce serait plus difficile. Si les conservateurs sont vraiment convaincus et s'ils ont le courage de leurs convictions, ce dont je doute parfois, qu'ils mettent leur projet à l'épreuve au lieu de placer un prochain gouvernement dans l'obligation d'abroger un traité. Qu'ils déclenchent des élections avant que l'accord ne soit ratifié. Si leur parti l'emporte, tant mieux pour eux, et les conservateurs pourront ratifier l'accord l'âme en paix parce qu'ils en auront reçu le mandat. S'ils sont battus, ils n'auront pas mis le prochain gouvernement dans l'embarras. Telle est nettement la voie que le premier ministre devrait

prendre. S'il a le moindre de sens de ses responsabilités et des obligations qui découlent du processus démocratique, voilà ce qu'il devrait faire.

M. Garneau: Monsieur le Président, au début de son discours, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a fait allusion au document que le ministre des Finances (M. Wilson) a mis au point en ce qui concerne la création d'emplois advenant la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange. Mon collègue a mentionné les hausses d'impôts qui remplaceraient la suppresion des droits de douane prévue dans cette entente.

Le député sait-il si, dans ce rapport, le ministère des Finances a tenu compte des fluctuations dans la valeur de notre devise? A-t-on supposé qu'elle resterait à 73c. ou 74c.? Ce matin, par exemple, notre dollar s'établissait à 79c., de sorte que cette augmentation de sa valeur pourrait annuler complètement les bienfaits de la suppression des droits de douane. J'aimerais que le député commente cet aspect du rapport du ministère des Finances sur la création d'emplois.

M. Axworthy: Monsieur le Président, ma réponse sera brève et concise. Il est parfaitement clair, presque évident, que si cet accord se concrétise, notre devise prendra de la valeur. C'est ce que pensent les Américains, et l'histoire nous a appris que c'était ce qui arrivait généralement après la signature de tels accords. Il y aura de nouvelles pressions institutionnelles en ce sens. Nous pouvons donc partir du principe que le dollar vaudra bien plus de 79c. après la ratification.

• (1310)

Dans son rapport, le ministère des Finances a complètement négligé le fait que la valeur de notre devise doit entrer en ligne de compte. Si la valeur du dollar fluctuait encore de trois ou quatre cents, tous les avantages prévus disparaîtraient.

Je signale en passant, monsieur le Président, parce que je crois que ces questions vous intéressent beaucoup, que j'ai rencontré hier des représentants du secteur du bois d'oeuvre; ils m'ont signalé qu'ils avaient déjà été très touchés par la hausse du dollar de 75c. à 79c. Ils perdent déjà des clients et les petites scieries et celles de taille moyenne de la côte ouest, du Québec et de l'Ontario ont déjà une production marginale. Le gouvernement nous avait promis que le dollar n'entraînerait aucune différence, mais nous avons déjà pu constater le contraire dans un secteur essentiel. Mon collègue a parfaitement raison. Le ministère des Finances n'en a pas tenu compte du tout.

Le ministère n'a pas tenu compte des frais d'adaptation ni des conséquences des hausses d'impôts et de la fluctuation du dollar. S'il avait tenu compte de tous ces éléments pour faire des prévisions honnêtes, le rapport serait probablement négatif au lieu d'être positif.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole pour traiter du Budget. Quand le ministre des Finances a fait son exposé budgétaire, il a choisi une formule que d'autres députés qui ont pris la parole ont copiée dans une certaine mesure. Il a fait état de ce qu'il a accompli depuis qu'il est là. Même s'il a fait preuve à l'occasion de parti-pris, il a quand même résumé ses activités depuis qu'il est au pouvoir. Or, les députés ministériels qui ont pris la parole depuis le début du débat sur le Budget l'ont imité. Ils ont répété jusqu'à écoeurement les mêmes litanies et, à force de répétition, ont tenté de convaincre les Canadiens que le gouvernement a vraiment fait oeuvre utile depuis trois ou quatre ans.

Puisque c'est le ministre qui a choisi cette formule, sans doute ne trouvera-t-il pas mauvais que nous la lui empruntions à notre tour. Je vais donc utiliser une partie des 20 minutes qui me sont allouées pour dire ce que je pense du bilan du gouvernement et des répercussions que le Budget du ministre ne manquera pas d'avoir sur les Canadiens.

Le présent Budget renferme très peu de choses. J'imagine que c'est en partie la raison pour laquelle le ministre a choisi cette formule. En fait, il était parfaitement conscient qu'il ne pouvait pas passer environ une demi-heure à parler de ce qu'il avait de nouveau à proposer aux Canadiens. Voilà pourquoi il a préféré s'étendre sur ses réalisations passées, en s'efforçant de les présenter sous leur meilleur jour.

Le Budget n'aura guère de conséquences pour l'ensemble des Canadiens. Ce qui importe, dans ce Budget, c'est la question que le gouvernement tente de mettre au centre du débat. Le Budget n'accomplit rien pour améliorer le sort des Canadiens. Par contre, il renferme certaines choses qui risquent de leur nuire, notamment les taxes, et il renferme même certains reculs par rapport aux positions que le gouvernement avait adoptées précédemment. Cependant, il ne renferme rien pour offrir aux Canadiens des conditions de vie qui soit meilleures qu'elles n'étaient lorsque le gouvernement a été élu en 1984.

Le bilan du ministre des Finances dans le domaine de l'agriculture ces dernières années n'est pas de nature à impressionner qui que ce soit. Au début de sa carrière, il a commencé par présenter au Parlement et aux Canadiens un document intitulé *Questions fiscales en agriculture*. Sauf erreur, c'est vers la fin de 1984 ou au début de 1985 qu'il l'a présenté. Pour l'essentiel, il y déclarait que le secteur agricole est de toute évidence le plus riche de l'économie et que les agriculteurs retiraient de l'économie beaucoup plus qu'ils ne devraient. C'était il y a deux ans, soit lorsqu'a débuté la récession dans le domaine de l'agriculture.

A ce moment-là, même les propres collègues conservateurs du ministre ont été gênés du manque de connaissances et de compréhension dont il témoignait dans ce document. Le ministre a abandonné avec assez de précipitation les idées qui figuraient dans ce document et s'est efforcé de se faire oublier pendant un certain temps. Au lieu de se faire donner de bons conseils, il a décidé, la fois suivante où il se penchait sur l'agriculture, de supprimer le crédit d'impôt à l'investissement dans de nouvelles machines agricoles. De concert avec son collègue du Revenu, il a cherché à savoir comment les producteurs avaient bénéficié de ce crédit d'impôt.

Nous reconnaissons que l'industrie agricole ne se porte pas très bien en ce moment. L'initiative du ministre équivalait à frapper une industrie déjà terrassée. Alors qu'ils connaissaient déjà des difficultés, beaucoup d'agriculteurs ont soudain fait l'objet d'une enquête parce qu'ils avaient contribué à aider les fabricants de machines agricoles.

Le crédit d'impôt à l'investissement dans de nouvelles machines agricoles avait été institué pour stimuler le mouvement des machines agricoles du fabricant à l'agriculteur en fournissant une certaine aide à ce dernier. Cette mesure s'est révélée d'un grand secours pour le secteur de la fabrication des machines agricoles. Cette disposition n'avait pas été mise en oeuvre à l'origine pour venir en aide à l'agriculteur, bien que ce dernier en ait retiré un certain avantage. Elle visait à stimuler la vente de machines agricoles, et c'est exactement ce qu'elle a fait.

Le gouvernement a donc décidé de supprimer cette mesure et de faire enquête auprès des agriculteurs qui s'en étaient prévalus. C'est là un genre de harcèlement qui a causé beaucoup d'inquiétude et de chagrin chez les agriculteurs qui étaient déjà en difficulté. Encore une fois, le gouvernement a fait marche arrière avec un certain embarras. Je dois dire que pendant un certain temps du moins, le harcèlement a cessé. Le gouvernement en est arrivé à la conclusion que la façon dont il s'y prenait pour supprimer cette disposition lui causait un certain tort politique, et il a décidé rapidement de faire volte-face. J'apprends cependant que de nombreux agriculteurs font à nouveau l'objet d'enquête et qu'ils sont tenus de faire état de remboursements sur des questions dans lesquelles ils ont eu bien peu leur mot à dire. C'est le genre de discrimination qui nuit à la réputation de tous les gouvernements. Le gouvernement s'est engagé à ne pas faire enquête et à ne pas harceler les agriculteurs qui avaient profité du crédit d'impôt à l'investissement, mais il prend maintenant des mesures en ce sens. Il a fait deux fois volte-face à cet égard.

• (1320)

L'industrie agricole a également été touchée dans le Livre blanc sur la réforme fiscale que le ministre a présenté en juin dernier. Dans ce document, il a tenté d'imposer sa méthode de comptabilité d'exercice à tous les agriculteurs. Avec un certain soulagement, les agriculteurs constatent que le ministre fait à nouveau marche arrière dans ce budget, mais il n'a pas résolu le problème. Il a abandonné les agriculteurs à un sort incertain. Il prétend qu'il va soumettre les procédures de comptabilité et d'imposition en question à des audiences d'un bout à l'autre du pays, afin d'en arriver à une méthode constituant un compromis entre la comptabilité d'exercice et la comptabilité de caisse. A l'heure actuelle, les agriculteurs ne savent pas trop à quoi s'en tenir. Ils peuvent continuer à procéder comme ils le font à l'heure actuelle pendant au moins une autre année, mais ils ignorent au juste s'ils devront avoir recours à la comptabilité d'exercice à l'avenir.

L'incompétence du ministre ou son manque total de connaissance de l'agriculture vous incite presque à l'amener avec vous dans l'Ouest et à lui dire: «Eh bien, monsieur le ministre, ceci est une vache. Ceci est un quart de section de terrain, 160 acres. Il s'agit d'une partie d'une section d'un mille carré ou 640 acres». Ces choses sont fondamentales pour l'agriculture et le ministre devrait les connaître, mais ce n'est, semble-t-il, pas le cas, car il ne prend pas les mesures nécessaires pour permettre aux agriculteurs de poursuivre leurs activités. Il ignore apparemment les répercussions des décisions que lui-même et son ministère ont prises dans le passé au sujet de l'industrie agricole.

Il suffit d'examiner le reste du budget pour constater que le ministre vit dans une sorte de monde imaginaire dont Bay Street doit être le centre. Il fait fi de la réalité. Il vit dans le monde de la finance où les échanges avec le monde réel des travailleurs et de la production sont pratiquement inexistants.

Le ministre soutient par exemple dans son discours qu'il réduit l'impôt sur le revenu des Canadiens ordinaires. D'après lui, ils bénéficieront d'une réduction de 400 $ en moyenne. Pourtant, il néglige ou oublie de dire à ces Canadiens que, depuis 1984, le gouvernement a ajouté 1 400 $ à leur note fiscale. La famille moyenne paie à l'heure actuelle au titre de l'impôt 1 400 $ de plus qu'il y a trois ans. Pourtant, le ministre insiste pour dire qu'elle pourrait récupérer 400 $, même si elle perd encore 1 000 $. Il n'y a pas lieu de s'en réjouir et ce n'est pas non plus une manière particulièrement réaliste ou honnête de présenter les choses.

Voici un autre exemple: le ministre rappelle que le gouvernement a créé un million d'emplois. Il prétend qu'on peut le prouver si l'on se sert des méthodes de calcul du gouvernement. Pourtant, il néglige le fait que près de la moitié de ces emplois sont à temps partiel et que, dans huit provinces sur dix, le taux de chômage n'a pas considérablement changé.

Encore un exemple: bien qu'il prétende imposer un régime fiscal équitable pour tous, il augmente de cinq cents le prix du gallon d'essence à compter du 1er avril, ce qui porte l'augmentation totale du coût de l'essence à environ 350 $ de plus par rapport à 1983. Comme beaucoup de travailleurs, même ceux qui ont des emplois relativement moins bien rémunérés, ont besoin de leur voiture, cette mesure équivaut à un impôt régressif. Les personnes qui en ont le moins les moyens et qui sont obligées d'utiliser leur voiture ne peuvent s'y soustraire. Ils doivent payer cette taxe avant même d'avoir payé le loyer, le marché et les dépenses de la vie courante.

Mais encore un exemple: après que le premier ministre (M. Mulroney) nous a longuement rebattu les oreilles au sujet de l'augmentation des crédits destinés à la recherche, et de la nécessité de doubler les dépenses dans le domaine, voilà que, dans le budget, le gouvernemnt décide d'y allouer des fonds spéciaux. La recherche est le fruit de la planification et de la formation. Or, le gouvernement a réduit systématiquement les subventions à l'enseignement supérieur. Des lieux de haut savoir, comme l'Université de la Saskatchewan, dans ma province, l'un des centres de recherches agricoles les plus actifs et les plus en vue au Canada, n'ont pas assez de fonds pour former des scientifiques et encore moins pour effectuer des recherches.

Je crois que la même situation prévaut dans tous les secteurs de l'économie. En réduisant les effectifs scientifiques ou le financement de la formation et des installations de recherche, le gouvernement freine, par le fait même, la recherche au Canada. Nous arrivons bon dixième parmi les pays de l'OCDE pour les subventions dans ce domaine. Nous manquons de savants et pourtant, nous ne donnons pas aux universités les

moyens d'en former d'autres. Nous ne profitons pas des occasions qu'offre l'évolution technologique actuelle. On constate, encore une fois, que le ministre vit dans un monde fantaisiste ou dans le monde de la finance à Bay Street, mais certainement pas dans le monde du développement scientifique.

Le ministre ne rate jamais une occasion de parler de justice, mais son projet d'organisation fiscale est loin d'être juste. Pour le commun des mortels, la justice fiscale signifie que les plus nantis doivent payer un plus fort pourcentage d'impôt que les gagne-petit. Or, depuis 1984, les impôts des sociétés ont augmenté de 28 p. 100 et ceux des particuliers de 55 p. 100. Les taxes de vente que tout consommateur paye au Canada ont augmenté de 96 p. 100. Soixante mille sociétés rentables ne paient toujours pas d'impôt. Le ministre n'a même pas proposé d'établir un impôt minimal de sorte que toutes les sociétés contribuent à l'administration du pays.

• (1330)

Le ministre n'a pas bougé en ce qui concerne la réduction du déficit. Dans les trois années et demie qui se sont écoulées depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, la dette nationale a augmenté de cent milliards de dollars et le gouvernement n'a freiné que de façon très minime la vitesse à laquelle cette dette s'accoît chaque année. Je peux poursuivre encore et encore. Il faut des garderies pour 200 000 enfants, mais on ne consacre pas vraiment d'argent à la solution du problème. On ne prévoit qu'une somme minimale pour le développement régional.

Nous sommes à étudier l'incidence de ce budget sur le Canada. Le libre-échange n'est pas la solution. C'est la voie vers l'américanisation, et le modèle américain n'est pas celui que la plupart d'entre nous voulons suivre. L'union avec les États-Unis n'est pas une solution nouvelle pour les Canadiens. D'ici à la fin de son mandat, j'espère que le gouvernement va proposer une solution nouvelle au peuple canadien, une solution qui tienne compte des besoins d'amélioration et de développement de notre pays.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour le député qui vient de parler. J'ai siégé avec lui au comité des comptes publics et je le tiens en haute estime. Toutefois, je dois dire que j'ai trouvé que ses observations concernaient aujourd'hui de pures tracasseries administratives.

Il a parlé de l'impôt sur le revenu des particuliers qu'il a comparé à l'impôt sur le revenu des sociétés. Le député s'est bien gardé de dire que si le montant versé au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté au cours des trois dernières années et demie, c'est dans 80 p. 100 des cas parce que des Canadiens ont réintégré le marché du travail. Des gens qui étaient sans travail ont maintenant un emploi, ils ont recommencé à gagner de l'argent et ils paient donc des impôts. Le député ne l'a pas signalé.

Il a aussi parlé de la réduction du déficit. D'après lui, le déficit n'a été réduit que de façon marginale depuis trois ans et demi. Vous savez comme moi, monsieur le Président, que le déficit annuel a été réduit de 10 milliards de dollars pendant cette courte période de trois ans et demi. L'autre jour, un député a signalé qu'il faudrait écrire «milliard» avec un M majuscule et il avait raison. Nous avons réduit le déficit de 10 milliards de dollars par an.

Si le député pense qu'il faudrait le réduire plus rapidement, voudrait-il pour cela augmenter les impôts sur le revenu personnel et les autres impôts, même si lui et son parti s'y opposent depuis trois ans et demi et depuis toujours, ou voudrait-il plutôt réduire les dépenses gouvernementales, même si lui et son parti s'y opposent depuis trois ans et demi et depuis bien avant cela? De fait, lui et son parti ont toujours réclamé une augmentation des dépenses gouvernementales. Comment le député réduirait-il le déficit? En réduisant les dépenses ou en augmentant les impôts?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il a utilisé exactement le même raisonnement pour critiquer mon discours que le gouvernement utilise pour justifier tout ce qu'il fait. Le député a dit que le gouvernement avait réduit le déficit de 10 milliards de dollars. C'est peut-être vrai, mais le gouvernement a en même temps augmenté la dette du Canada de 100 milliards de dollars.

Le gouvernement se sert du même raisonnement quand il est question d'emplois. On a créé un million d'emplois au Canada, mais le taux de chômage dans chacune des provinces est exactement le même qu'auparavant et le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté. La moitié du million de nouveaux emplois étaient des emplois à temps partiel.

Le député demande comment nous réduirions le déficit. Nous ne le ferions certainement pas en signant une entente commerciale avec les États-Unis parce que cela réduira effectivement le nombre d'emplois. Nous devons appliquer une politique de plein emploi et il faut pour cela des investissements canadiens. Des bénéfices d'un milliard de dollars dans une société canadienne produisent près de 5 000 emplois. Par ailleurs, les bénéfices d'un milliard de dollars dans une société étrangère créent 16 emplois et la plus grande partie des bénéfices retourne dans le pays d'origine de la société.

Si nous voulons vraiment nous débarrasser du déficit, nous devons faire en sorte que tous aient un emploi. Les impôts perçus augmenteront et cela réduira graduellement l'importance du déficit.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Je m'excuse d'avance du fait qu'elle ne sera peut-être pas aussi élogieuse envers les conservateurs que le sont la plupart de mes questions. Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) est un homme très sage. Est-ce qu'il sait que depuis que le gouvernement conservateur a pris le pouvoir en 1984, une famille de quatre personnes gagnant un seul revenu de 32 000 $ paie 1 200 $ de plus d'impôt direct qu'elle ne le faisait la veille de l'arrivée du gouvernement au pouvoir? Je voudrais que le député nous dise ce qu'il pense de cette initiative particulière.

Je voudrais également demander au député son avis au sujet la taxe sur les appels interurbains, ou taxe sur la liberté de parole, comme je l'appelle. Cette taxe de 10 p. 100 est injuste envers les Canadiens ruraux. Je sais que le député a un certain nombre d'électeurs ruraux parce que j'ai eu l'honneur et le plaisir de visiter sa circonscription l'année dernière. Il a été assez aimable pour venir m'accueillir. Lui et moi représentons des circonscriptions rurales.

Le député ne conviendrait-il pas avec moi que cette taxe, qui doit produire des recettes de 870 millions de dollars cette année est absolument répréhensible et discriminatoire envers les Canadiens ruraux et les propriétaires de petites entreprises, ces petites entreprises que, justement, les conservateurs prétendent vouloir protéger?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, la première partie de la question concernant le revenu et les impôts de la famille moyenne est chose bien connue. Les impôts ont augmenté de 1 300 ou 1 400 $ et ils ne diminueront que d'environ 400 $ si la réforme fiscale se fait comme le propose le ministre.

Quant à la taxe de 10 p. 100 sur les appels téléphoniques, il y a dans ma circonscription des localités où tous les appels effectués sont des appels interurbains. Si les gens veulent appeler leur médecin, l'école de leurs enfants, ou commander du matériel ou des fournitures, ils doivent faire un appel interurbain. Les petites entreprises dans ces localités portent le fardeau des fortes hausses de la taxe sur les appels téléphoniques. Il ne fait aucun doute pour moi ni pour les gens de la campagne que la taxe de 10 p. 100 sur les appels téléphoniques est très discriminatoire.

• (1340)

Les ruraux sont beaucoup plus durement frappés que les citadins.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: M. Wilson (Etobicoke-Centre), avec l'appui de M. Lewis, propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

M. le vice-président: Conformément à l'article 13(5) du Règlement, le vote par appel nominal est différé au lundi 29 février 1988, à 18 heures.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis et je crois qu'il y a consentement unanime pour déclarer qu'il est 15 heures.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 15 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi.

(La séance est levée à 13 h 41.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 février 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 149 pétitions portant les numéros 332-3538 à 332-3661, 332-3678 à 332-3685, 332-3689, 332-3700 et 332-3709 à 332-3713.

Je voudrais profiter de l'occasion pour signaler que, depuis la réforme parlementaire, le gouvernement a la responsabilité, s'il le peut, de répondre aux pétitions dans les 45 jours. Dans ce groupe auquel nous venons de répondre figurent un certain nombre de pétitions que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a présentées à la Chambre le 18 janvier 1988—nous respectons donc parfaitement le délai de 45 jours—, mais qu'il avait fait certifier le 24 avril et le 8 mai 1986.

Par respect pour les électeurs, je pense qu'il serait bon que les députés fassent certifier leurs pétitions et les présentent à la Chambre dès qu'ils les reçoivent, afin que le gouvernement ait la possibilité d'y répondre.

* * *

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du comité permanent de la santé nationale et du bien-être social. Le rapport traite d'un renvoi de la Chambre au sujet de l'éducation à la vie de famille, question qui a été portée à l'attention de la Chambre par le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse).

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS—LE RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est à propos du projet de loi C-204 qui arrive d'un comité législatif.

Le comité législatif a terminé ses délibérations le 11 février et, après avoir effectué les travaux nécessaires, il était prêt à faire rapport le mercredi 24 février.

Je voulais simplement soulever la question. J'espère que le président de ce comité sera ici le plus tôt possible pour présenter le rapport de ce comité. S'il devait arriver plus tard aujourd'hui, je suis sûr que nous pourrions obtenir le consentement unanime pour que le rapport soit déposé à ce moment-là.

C'est une mesure législative importante, elle a franchi toutes les étapes et nous en attendons la présentation d'un jour à l'autre.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, j'ai communiqué avec le bureau du député de Sarnia—Lambton (M. James). Le député a été retardé à l'aéroport de Toronto. Il avait l'intention de présenter le rapport aujourd'hui.

Par mesure de courtoisie envers mon ami, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, dès l'arrivée du député ou immédiatement après la période des questions, nous sommes prêts à revenir à la présentation des rapports des comités pour permettre le dépôt du rapport.

• (1110)

M. le Président: Je pourrais peut-être aider le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Je remercie tout d'abord le ministre d'État (M. Lewis). On a informé la présidence que le rapport serait présenté ce matin à ce moment-ci. Je suis sûr que des circonstances indépendantes de la volonté du député l'auront empêché de tenir promesse.

S'il y avait consentement, la présidence accepterait volontiers de revenir à cette étape de la procédure pour recevoir ce rapport cet après-midi.

Pétitions

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par des électeurs de Red Rock, de Nipigon et de Dorion, dans ma ciconscription, qui affirment que les Canadiens n'ont pas donné au gouvernement conservateur le mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Ils font remarquer que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis durant les négociations bilatérales que la souveraineté canadienne ne serait en rien compromise, mais que l'accord commercial négocié par le gouvernement menace en réalité le fondement même de la souveraineté politique et économique du Canada en enlevant au gouvernement canadien le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, de mettre en valeur les ressources énergétiques du Canada dans les intérêts fondamentaux des Canadiens et d'assurer des chances égales à toutes régions.

Étant donné que l'accord commercial proposé priverait le Canada de la liberté de décider de son propre avenir économique, les pétitionnaires prient le Parlement de se dissoudre afin de donner aux Canadiens la possibilité d'accepter ou de rejeter cet accord avec le gouvernement américain.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 106 du Règlement, une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de la Colombie-Britannique.

Ils s'inquiètent du fait que le gouvernement conservateur n'a pas reçu des Canadiens le mandat de conclure un accord commercial avec les États-Unis. Ils croient que cet accord menace le fondement même de notre souveraineté politique et économique, car il enlève au Canada le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère. Évidemment, il limite aussi notre capacité de développer efficacement nos ressources énergétiques dans les intérêts fondamentaux des Canadiens et pose de réels problèmes pour ce qui est de notre aptitude à vaincre les difficultés économiques régionales.

Ils demandent au Parlement de se dissoudre pour que la population canadienne puisse approuver ou rejeter dans le cadre d'élections générales l'accord commercial proposé.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'ai également l'honneur de présenter une pétition certifiée correcte plus tôt ce mois-ci par le greffier des pétitions.

Les électeurs qui l'ont signée se disent préoccupés par l'accord commercial que le gouvernement a conclu avec les États-Unis. Ils croient que lors des élections de 1984, le premier ministre (M. Mulroney) n'a pas reçu le mandat pour négocier un tel accord qui, à leur avis, menace la souveraineté politique et économique du Canada en enlevant au gouvernement canadien le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère d'entreprises canadiennes, de mettre en valeur les ressources énergétiques du pays à l'avantage de la population et à assurer des chances égales à toutes les régions.

Par conséquent, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de se dissoudre pour permettre à la population canadienne d'appuyer ou de rejeter l'accord commercial dans le cadre d'élections générales.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je m'acquitte de mon devoir de député en présentant une pétition certifiée correcte.

Les signataires de cette pétition eux aussi font état du danger que fait peser sur l'avenir du Canada l'accord de libre-échange signé par le premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de se dissoudre pour donner à la population canadienne la possibilité de se prononcer sur cet accord commercial dans le cadre d'élections générales.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 250.

[*Texte*]

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES DANS LA RÉGION DU TORONTO MÉTROPOLITAIN

Question nº 250—**M. Redway:**

Depuis le 4 septembre 1984, le ministère du Revenu national a-t-il accordé des subventions ou des prêts à des particuliers ou à des sociétés, à des organismes non gouvernementaux ou à des administrations municipales du Toronto métropolitain et, dans l'affirmative et dans chaque cas, de combien et pour quelle raison?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Le ministère du Revenu national ne pourvoit ni ne support des subventions ou des prêts à des particuliers ou à des sociétés ni à aucune autre entité.

[*Français*]

M. Hawkes: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1988-89 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-109, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je souhaiterais poursuivre le débat sur le projet de loi C-109, visant à accorder au gouvernement un pouvoir d'emprunt de 25,3 milliards de dollars.

Lors du dernier débat sur cette question, j'ai expliqué que le gouvernement n'avait pas su donner aux arts et à la culture le soutien dont ils avaient besoin dans le cadre de sa politique fiscale et j'ajouterais aujourd'hui, dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

Les secteurs des arts et de la culture au Canada ont besoin d'être protégés, non seulement pour le rôle qu'ils jouent à l'égard de notre souveraineté, mais aussi pour l'importance qu'ils revêtent pour notre économie et l'emploi. D'après Statistique Canada, le secteur des arts et de la culture représentait, en 1987, 11 milliards de dollars, pour notre produit national brut et il employait, directement ou indirectement, plus d'un million de Canadiens, par suite d'une augmentation remarquable de 90 p. 100 du nombre d'emplois créés dans ce secteur depuis 1971. C'est surtout à cause des rôles social et culturel de ces secteurs qu'on aurait dû mieux les protéger dans le cadre des pourparlers sur le libre-échange.

Pour en revenir à l'orientation économique qu'aurait pu prendre le gouvernement, je parlais de la nécessité de procéder à l'étalement du revenu sur plusieurs années pour les artistes, et pas seulement pour les agriculteurs. J'ai également parlé des organisations artistiques qui visent à promouvoir les arts et le bien-être de la communauté artistique. A ce titre, elles devraient donc bénéficier d'un statut spécial en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui leur permettrait d'émettre des reçus aux fins de déductions fiscales pour les dons qui leur sont faits de la même façon que le font actuellement les associations canadiennes enregistrées de sport amateur. Il est intéressant de remarquer que la province du Québec a adopté un système qui ressemble à celui recommandé en janvier 1987 par le comité permanent des communications et de la culture, mais ce système ne concerne que les organisations et les impôts du Québec. Malheureusement, le gouvernement n'y a fait aucune allusion dans son Livre blanc. Cette question garde toujours toute sa priorité pour la communauté artistique.

En ce qui concerne le financement des musées nationaux, deux d'entre eux doivent ouvrir leurs portes à Ottawa en 1988-1989—le Musée des Beaux-Arts du Canada et le Musée des civilisations. J'avais espéré que ces musées seraient suffisamment subventionnés pour répondre aux besoins des nouvelles installations agrandies et que, par conséquent, leurs budgets destinés aux acquisitions, en particulier dans le cas du Musée des Beaux-Arts du Canada, ne seraient pas gravement limités. J'avais espéré que le gouvernement fournirait l'argent nécessaire pour répondre à leurs besoins importants. J'étais loin d'imaginer qu'il allait avoir recours à une supercherie et ne ferait que déplacer les subventions sans rien ajouter. Il n'y a pas eu d'augmentation, on n'a procédé qu'à des manoeuvres injustes qui vont nuire aux autres musées d'un bout à l'autre du pays. En même temps, le peu d'intérêt et d'attention apportés à la décision de la commission d'examen des biens culturels concernant une oeuvre de Gustav Klimt que le Musée des Beaux-Arts de Montréal voulait acheter montre clairement que le gouvernement fédéral ou la ministre ont laissé passer cette occasion parce qu'ils n'ont pas agi à temps.

Quant aux programmes canadiens à la radio et à la télévision, ils sont essentiels à l'exercice de notre identité culturelle et à notre souveraineté ainsi qu'à leur développement. La radio et la télévision constituent les mécanismes de distribution les plus importants et les plus immédiats en ce qui concerne les oeuvres culturelles. J'avais espéré que le gouvernement augmenterait à cette fin le financement de la Société Radio-Canada, de l'Office national du film et de Téléfilm Canada. Ces organismes sont fondamentaux pour le développement et le renforcement de la production d'émissions de radio et de films télévisés canadiens. Le renforcement de ces industries deviendra de plus en plus important à mesure que nous resserrons nos liens commerciaux avec les États-Unis. Leur succès dépendra de la réputation de Téléfilm Canada et d'un financement stable.

• (1120)

Un emplacement permanent pour les Archives nationales du Canada qui occupent de pauvres locaux temporaires est un autre aspect que je voudrais voir prendre en considération. Les biens archivistiques et documents gouvernementaux sont en danger. C'est inacceptable. Nous devons avoir les moyens de préserver notre patrimoine national.

Le comité permanent a recommandé de donner la priorité à la construction de nouvelles installations qui répondraient aux besoins des Archives nationales jusqu'en 2010. C'est ce que la ministre avait l'intention de faire. Je suis déçue que le sujet soit passé sous silence dans le budget ou dans les observations du ministre.

Je voudrais citer en terminant l'éditeur canadien John MacFarlane qui signale l'importance pour un pays de «distinguer entre l'importation de marchandises et l'importation de culture. Le fait de porter des chaussures et de conduire des automobiles de fabrication étrangère ne nous enlève rien de notre identité canadienne, mais sans notre culture propre, nous ne sommes rien de plus qu'une colonie».

A mon avis, nous ne pouvons pas préserver la souveraineté politique et l'identité culturelle du Canada sans protéger et développer nos propres industries culturelles. Elles donnent aux artistes, créateurs et communicateurs canadiens des occasions nombreuses et réelles d'exprimer et de partager leur vision du Canada.

Les cérémonies de clôture des Jeux ont eu lieu hier soir. Nous avons tous vu ses dimensions canadiennes. La soirée du hockey et les Olympiques font partie de ce qui constitue le milieu culturel canadien. J'espère que nous prendrons ces questions en sérieuse considération dans l'examen du pouvoir d'emprunt.

M. Blenkarn: Madame la Présidente, en écoutant parler la députée au sujet du projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui rendra le pays encore plus endetté, je me demandais si le parti libéral et la députée qui représente la circonscription de l'ancien premier ministre avaient toujours pour politique de continuer à emprunter encore et encore pour répondre à toutes les demandes auxquelles elle voudrait voir le gouvernement donner suite. C'est comme si on s'imaginait que l'argent pousse dans les arbres et qu'il suffit d'en cueillir pour en avoir plus.

Comme le sait peut-être la députée, d'autres crédits pour la culture sont prévus dans les budgets présentés par le président du Conseil du Trésor (M. Mazankowski). Je me demande pourquoi la députée s'acharne à exiger d'autres emprunts. Veut-elle que le pouvoir d'emprunt demandé dans le projet de loi soit porté à 27 ou 28 milliards de dollars? Est-ce que 30 milliards seraient trop peu pour elle? Quand les libéraux cesseront-ils de poser des exigences qui mèneraient le pays à la faillite?

Mme Finestone: Madame la Présidente, le député avait également certaines attitudes négatives en matière de déduction pour amortissement, ce qui constitue l'une des façons qui permettrait à l'industrie du cinéma d'avoir accès à du capital de risque. Comme l'industrie, j'aurais souhaité qu'il appuie davantage cette mesure.

Puis-je lui rappeler qu'au moins 60 p. 100 de la dette du pays a été accumulée sous l'administration de son gouvernement. Si ce dernier cessait de dépenser des sommes faramineuses pour l'achat de sous-marins et les consacrait plutôt à des objectifs auxquels nous devons accorder de l'importance, le Canada et les Canadiens seraient en bien meilleure posture. C'est une question d'ordre de priorité. Il me semble que l'ordre de priorité du gouvernement n'est pas le bon.

Si nous avons accumulé un déficit en 1980, en 1981 et en 1982, je rappelle au député que c'était durant une période où le monde entier vivait des moments chaotiques et se dirigeait vers une dépression. On ne voyait pourtant pas de Canadiens faire la queue pour avoir à manger à l'époque. Mais c'est le cas aujourd'hui, grâce à la bonne gestion de son gouvernement.

Mlle MacDonald: Madame la Présidente, j'aimerais faire quelques observations. En ce qui concerne les propos de la députée, elle prend un plaisir pervers à parcourir le pays pour démolir les arts canadiens et nuire à la culture canadienne. Il n'y a vraiment pas de quoi se féliciter quand un député refuse de prendre la défense des arts canadiens, de nos artistes et de nos créateurs.

Dans nos prévisions de dépenses pour cette année, 113 millions ont été ajoutés au budget de base du ministère des Communications et du portefeuille. Il va y avoir 53 millions de ressources additionnelles qui vont être mises à la disposition de la Société Radio-Canada. Il y a une augmentation globale de 5 p. 100 de l'enveloppe du ministère des Communications et du portefeuille. Cela veut dire de nouvelles augmentations pour les musées, la radiodiffusion-télévision, les Archives nationales et divers autres domaines.

Ce qu'il importe de souligner, c'est que depuis lors nous avons affecté 8 millions de plus au Conseil des arts du Canada pour qu'il puisse faire face aux demandes qu'il reçoit de tous les coins du pays. Nous avons également prévu 8 millions pour l'expansion du Musée des Beaux-Arts de l'Ontario. Il s'agit là d'un projet sensationnel qui va profiter à Toronto, à l'Ontario et même à l'ensemble du Canada.

Il y a deux ans, nous avons prévu pour une durée de cinq ans une augmentation annuelle de 33 millions pour la réalisation de longs métrages, de travaux de doublage et de séries télévisées. Sur cinq ans, cela va représenter en tout 165 millions.

Nous avons relevé notablement le budget de l'enregistrement sonore. Cela a permis d'augmenter considérablement le nombre des chansons canadiennes qui sont exécutées par des artistes canadiens et enregistrées par des sociétés canadiennes.

Voilà des choses qui se font. À la fin de la dernière année civile on ne cessait de lire dans les journaux des commentaires de ce genre: «C'est la meilleure année qu'ait jamais connue l'édition canadienne». «C'est la meilleure année que nous ayons jamais eue dans la production cinématographique». «C'est la meilleure année que nous ayons jamais eue dans l'enregistrement sonore canadien.» Voilà ce que répètent les artistes d'un bout à l'autre du pays.

Mme Finestone: Madame la Présidente, les excellentes réalisations que la ministre vient d'exposer aux députés ont beaucoup de mérite. Ce qui est dommage, c'est que c'est le ministre précédent qui a adopté ces mesures, et que de tous les ministres de l'histoire du pays, c'est la ministre actuelle qui bat le record d'ingérences et d'interventions dans les industries culturelles.

Je conseille à la ministre d'aller s'entretenir avec les représentants du secteur de l'enregistrement sonore. Elle a envoyé le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) défendre ses positions. Il convient de noter que les observations qu'il a présentées pour son compte à elle n'ont pas été bien reçues du secteur de l'enregistrement sonore. Ce secteur est extrêmement mécontent du travail de la ministre, qui ne sait ni consulter ni défendre ce secteur pour qu'il garde sa place dans la constellation des industries culturelles du pays.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, j'attendais depuis quelque temps déjà de participer à ce débat pour un certain nombre de raisons, la moindre n'étant pas que le gouvernement demande au Parlement l'autorisation d'emprunter 25 300 millions de dollars. Je soupçonne que la plupart des gens ont de la difficulté à voir ce que représentent 25 300 millions. Disons que c'est une somme substantielle. Je pense que personne ne peut même commencer à comprendre la raison de tous ces milliers de millions de dollars que nous empruntons. Je dirais que l'une des raisons c'est que le gouvernement ne maîtrise pas ses finances.

Je voudrais expliquer pour quelles raisons, à mon avis, le pouvoir d'emprunt témoigne du fait que le gouvernement est incapable de résoudre certains des vrais problèmes de ce pays. Au sommet de la liste, naturellement, il faut mettre le déficit. Je ne pense pas que le gouvernement se soit attaqué au déficit comme il convient. Je ne pense pas qu'il ait pris les mesures nécessaires pour réduire un déficit qui va laisser un fardeau considérable aux futures générations de Canadiens. Au mieux, on pourrait dire qu'on a au moins enrayé la montée vertigineuse du déficit canadien. Durant le règne libéral, nous avons vu le déficit grimper presque jusqu'à la stratosphère. Il a échappé à tout contrôle. Il est allé si loin qu'on l'a perdu de vue.

• (1130)

Je crois franchement que les Canadiens en général et même ceux qui ne suivent pas de près la politique fiscale, financière et monétaire du gouvernement savent que notre dette est trop lourde. Ils savent que la dette que nous léguons aux futures générations est réellement catastrophique. Nous n'avons pas, à mon avis, traité le problème du déficit de façon satisfaisante et je veux simplement souligner certaines des occasions qui nous ont échappées. C'est pourquoi nous devons maintenant nous demander si nous devons permettre au gouvernement d'emprunter encore 25 300 millions de dollars.

M. Blackburn (Brant): Les Conservateurs dépensent toujours beaucoup.

M. Riis: Comme mon ami l'a dit, les Conservateurs aiment dépenser. Ils aiment acheter des votes en quelque sorte. Je sais que cela contredit ce que beaucoup de mes collègues conservateurs à la Chambre ont dit au fil des ans, mais les faits parlent d'eux-mêmes.

Le gouvernement a récemment déposé ses plans de dépenses pour l'année qui vient. Au haut de la liste figurait une caisse électorale de 2,5 milliards de dollars. Aucune partie de cette somme n'était affectée à un programme quelconque. En vérité, les Conservateurs avaient trouvé un terme plus respectable pour ce fonds, qu'ils ne qualifiaient pas de caisse électorale. Cela aurait été trop évident, je suppose.

Le budget des dépenses prévoit carrément des crédits de 2,5 milliards de dollars pour acheter des votes dans diverses régions du Canada. Le gouvernement sera ainsi en mesure d'aménager ici et là des installations portuaires ou aéroportuaires, de construire une prison dans telle ou telle circonscription, dans l'espoir de gagner la faveur des Canadiens, un peu comme on ferait du racolage mais en politique. Je ne pense pas qu'il y parvienne. Les électeurs ne se laisseront pas acheter. Il n'en reste pas moins que pour le prochain exercice, on a mis 2,5 milliards de côté pour divers projets qu'il reste encore à définir.

Que faut-il en conclure au sujet du gouvernement? Si celui-ci a la moindre perspective d'avenir pour notre pays, s'il est vrai qu'il a collaboré étroitement avec les gouvernements provinciaux et les autorités locales et régionales, il devrait, ma foi, savoir dès maintenant quels sont ces grands projets qui nécessiteront des immobilisations de 2,5 milliards. Il serait scandaleux qu'il l'ignore. Un gouvernement qui affirme ne pas savoir tout de suite ce qu'il fera de cette somme parce que les projets ne seront établis qu'au cours des semaines ou des mois qui viennent n'est pas le gouvernement dont le Canada a besoin. Il nous faut un gouvernement qui sache anticiper l'avenir, qui puisse collaborer avec les instances politiques à l'échelle locale et régionale en vue de définir les initiatives qu'il y a lieu de prendre pour assurer la prospérité de toutes les parties du pays et non pas seulement de quelques enclaves du Sud de l'Ontario. Un gouvernement qui dit se soucier du déficit alors qu'il possède une caisse noire de 2,5 milliards de dollars a grand tort de penser pouvoir s'attirer ainsi des appuis.

Le gouvernement a raté une autre occasion encore. S'il avait vraiment voulu réduire le déficit, il aurait modifié sa politique des taux d'intérêt. Nous reconnaissons tous maintenant que les taux d'intérêt aux États-Unis sont moins élevés qu'au Canada, notamment les taux d'intérêt à court terme. Il est tout à fait insensé de prétendre que la baisse des taux d'intérêt au Canada entraînerait un exode de capitaux vers les États-Unis où les rendements sont meilleurs. Les taux d'intérêt aux États-Unis sont sensiblement inférieurs aux taux canadiens.

Pourquoi n'abaisserions-nous pas les taux d'intérêt de 1, 2 ou même 3 p. 100 pour les aligner sur les taux américains. Pouvez-vous vous imaginer, madame la Présidente, ce que cela signifierait pour le déficit du Canada, sans compter l'aide que cette mesure apporterait aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux consommateurs, notamment dans les régions? Le coût du service de la dette incroyable que le gouvernement nous a léguée, une dette de l'ordre de 300 milliards, serait sensiblement réduit si les intérêts sur la dette étaient abaissés de 2 p. 100. Voilà pourquoi je dis que c'est une occasion ratée. Le ministre des Finances (M. Wilson) ainsi que le gouvernement fédéral ont commis une grave négligence en s'abstenant d'abaisser les taux d'intérêt pour les assortir aux taux américains. On aurait pu ainsi réduire le déficit de quelques milliards de plus.

La réforme fiscale ou, comme certains l'ont surnommée, la déformation fiscale, constitue une autre occasion ratée de réduire le déficit. La déformation fiscale est peut-être l'expression la plus juste pour désigner les changements que le ministre des Finances a apportés au régime fiscal. Le régime demeure injuste, inique et discriminatoire, favorisant les riches et les grandes sociétés plutôt que les Canadiens ordinaires et les petites et moyennes entreprises.

Vous préparez probablement votre déclaration d'impôt ces temps-ci, madame la Présidente. Vous avez sans doute remarqué que cette déclaration n'a pas été simplifiée. Cette idée de simplifier le régime fiscal ne tient pas debout.

J'ai pris la peine de consulter ma déclaration d'impôt avec ses multiples annexes en fin de semaine. Je ne sais pas où donner de la tête. Le mieux serait de suivre l'exemple de la Californie. D'obliger les députés à remplir seuls leur déclaration d'impôt. On ferait peut-être quelque chose alors pour simplifier ce formulaire.

Le président du comité des finances est en train de m'approuver, de me dire que c'est ce que nous aurions dû faire. Il me fait signe que oui. Il sait fort bien que nous avons eu une occasion en or de nproduire un formulaire qui aurait amplement suffi pour la déclaration d'impôt de 75 p. 100 des gens.

M. Blenkarn: L'institut Fraser trouve que c'est une bonne idée.

M. Riis: L'Institut Fraser trouve que c'est une bonne idée. Moi aussi. Je crois que 75 p. 100 des gens seraient ravis de remplir une déclaration d'impôt d'une seule page. Pourquoi n'avons-nous rien fait? C'est peut-être qu'on veut délibérément entourer la déclaration d'impôt d'un voile de mystère. Pourtant, le ministre des Finances prétend que le régime fiscal a été simplifié. Je n'ai jamais rien entendu d'aussi absurde. J'imagine qu'à force de le crier sur tous les toits, il finira par convaincre certains qu'il y a eu quelques améliorations bien que je n'arrive pas à voir lesquelles. Voilà encore une belle occasion de perdue.

Pourquoi, au nom du Ciel, avoir passé tant de mois à discuter du régime fiscal sans rien faire pour le rendre plus équitable? Pourquoi le ministre s'est-il senti obligé d'intervenir dernièrement encore pour annoncer que, malgré tous les efforts du gouvernement, 60 000 sociétés prospères ne paieront pas un traître sou d'impôt l'an prochain? Sans compter évidemment les dizaines de milliers qui ne paieront que 100 $ ou 50 $?

Mon collègue, le président du comité des finances, sait très bien que le taux d'imposition des grandes institutions prêteuses, des sociétés fiduciaires importantes, des grandes banques et de la plupart des établissements financiers est de moins de 3 p. 100. Combien de Canadiens paient moins de 3 p. 100 d'impôt sur leur revenu? Aucun, à vrai dire. Je trouve scandaleux de laisser tant de riches sociétés, dont des bénifices dépassent 200 ou 300 millions de dollars par année, ne payer aucun impôt sans parler de toutes celles qui ne paient que quelques dollars.

• (1140)

Je le répète, il ne s'agit pas ici de la petite boutique familiale ou du salon de coiffure du coin. En 1986, par exemple, Aluminium Alcan a réalisé 220 millions de dollars de profits. Non seulement cette société n'a-t-elle payé aucun impôt, mais elle s'est vu accorder un crédit d'impôt de 32 millions de dollars pour l'an prochain. Puis, il y a la petite société Brascan dont les profits totalisent 187 millions de dollars et qui bénéficie d'un crédit d'impôt de 2,3 millions de dollars.

Je ne vais pas énumérer les 60 000 sociétés prospères qui n'ont payé absolument aucun impôt, mais je signalerai que si le gouvernement tient vraiment à réduire le déficit, il a laissé passer là une belle occasion de toucher des centaines de millions de dollars de nouvelles recettes. Il a décidé de ne pas le faire. Il a plutôt déclaré qu'il permettrait à ces milliers de sociétés qui réalisent de bons profits chaque année de continuer à ne payer absolument aucun impôt.

C'est tragique quand on y pense. L'occasion se présentait de rendre le système plus juste et plus équitable en modifiant notre politique en matière de taux d'intérêt et notre fiscalité, mais on ne l'a pas saisie. Au lieu de cela, le gouvernement a créé cette caisse noire bien garnie qu'il n'a réservée à aucun programme en particulier, sans parler de ses nombreuses dépenses étranges.

Dans les cafés de Kamloops, les gens protestent encore contre le fait qu'ils ont dû verser des centaines de milliers de dollars pour payer les frais de cour de Sinclair Stevens. Les gens sont encore scandalisés et demandent pourquoi le gouvernement a versé cinq millions de dollars à la construction du West Edmonton Mall pour les frères Ghermezian. Ceux-ci n'avaient pas besoin de cet argent, contrairement à des milliers de petites entreprises en difficultés. Ces cinq millions de dollars auraient beaucoup aidé bien des petites entreprises de l'Alberta qui ont du mal à trouver des capitaux pour lancer un nouveau produit et participer à un projet innovateur. Elles n'arrivent pas à obtenir de l'argent des institutions prêteuses traditionnelles et elles se seraient bien accomodées de ces cinq millions de dollars.

Les Canadiens sont très déçus à beaucoup d'égards par la façon dont le gouvernement a décidé de dépenser les deniers publics. Je pourrais aussi m'étendre longuement sur la politique fiscale, mais je vais aborder d'autres questions, car il est manifeste que le gouvernement ne prend pas au sérieux la réduction du déficit. Car autrement, il aurait pris depuis quelques mois des dispositions différentes. Par conséquent, je voudrais consacrer les prochaines minutes à l'accord de libre-échange conclu le 2 janvier entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Beaucoup de gens s'interrogent sur les conséquences de cet accord pour le Canada. En aurait-on profité pour brader complètement le Canada aux États-Unis? Avons-nous cédé notre économie aux gigantesques multinationales américaines? Quelles en seront les conséquences en matière d'emploi?

En dépit des statistiques dont il nous rebat les oreilles à propos des grands succès du Canada, le premier ministre (M. Mulroney) oublie que, si certaines régions du sud de l'Ontario se débrouillent fort bien, il en va tout autrement dans la plupart des autres régions du Canada. Dans ma province d'origine, la Colombie-Britannique, où, dans bien des localités, le taux de chômage fluctue encore entre 20 et 30 p. 100, nous n'avons pas constaté une très nette amélioration pendant les quatre dernières années sous le régime conservateur. Dans l'Est du Canada, où le taux chômage frise les 40 p. 100 dans certaines localités, on n'a pas décelé la moindre amélioration de la situation, sans parler d'autres régions de l'Ouest, du Nord du Canada et du Québec. Ce n'est assurément pas le Pérou à l'heure actuelle dans la plupart de nos régions. Pourtant, certaines régions du Sud de l'Ontario prospèrent et nous nous en réjouissons évidemment. Nous espérions cependant que, dans le dernier budget et les prévisions de dépenses l'accompagnant, le gouvernement se serait fermement engagé à mettre fin aux disparités régionales.

Nous sommes nombreux à craindre que cet accord de libre-échange compromette toute tentative du gouvernement fédéral de venir en aide aux régions. Les entreprises américaines chercheront à faire passer pour des subventions favorisant une concurrence injuste les divers programmes d'aide destinés aux agriculteurs de l'Ouest, aux pêcheurs de la côte est et aux travailleurs du secteur forestier. Ils ne tiennent pas compte du fait qu'ils jouissent du même genre de subventions chez eux. Il leur suffit de démontrer qu'il y a des subventions injustes chez nous.

Nous l'avons vu l'autre jour encore avec la question des actions accréditives. Les Américains ont en effet déclaré injuste que le gouvernement fédéral encourage, au moyen du régime fiscal, le secteur minier à faire de la prospection minière. Qu'a fait le gouvernement? Il a émasculé le programme et rendu bien difficile aux sociétés minières d'obtenir des capitaux pour poursuivre leurs activités. C'est essentiel, comme vous le savez, car sans cet investissement en amont, rien ne se fera.

Comme vous le savez, ce sont de petites et moyennes entreprises canadiennes qui d'habitude effectuent cette prospection. Le gros de l'exploitation minière est peut-être le fait d'entreprises plus importantes, parfois même de multinationales, mais en l'occurrence il s'agit presque exclusivement d'entreprises appartenant entièrement à des Canadiens qui prospectent réellement, dans les régions isolées, pour trouver de nouveaux gisements miniers. Les actions accréditives étaient pour le gouvernement fédéral un moyen d'encourager et d'appuyer ces petites entreprises canadiennes. Maintenant qu'il a décidé de vider le programme de sa substance, par quoi le remplacera-t-il?

Pour être juste, particulièrement envers mon honorable ami, le président du comité permanent des finances et des affaires économiques, ce n'est pas le seul moyen d'encourager la prospection minière et de montrer que nous appuyons l'initiative de ces entreprises. Il existe d'autres moyens plus directs de le faire, si vous préférez. Or le gouvernement n'est apparemment pas disposé à faire quoi que ce soit, se contentant de laisser ces petites entreprises se débrouiller à un moment bien critique.

Pour en revenir un instant à l'accord commercial, quelle incidence aura-t-il sur les emplois? Il faut examiner les faits pour connaître une réponse. Lorsqu'on a interrogé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), un homme honnête, intègre, qui n'a pas peur de dire les choses comme elles sont, sur le nombre d'emplois que cet accord pourrait coûter aux Canadiens, il a eu le courage de dire qu'il pourrait atteindre 500 000. Son prédécesseur et d'autres membres du Cabinet ont même parlé de 800 000. Il ne fait aucun doute qu'il y aura des rajustements de taille à faire. La commission royale qui a mis plusieurs années à examiner ce que l'on qualifie de libre-échange, alors qu'il ne s'agit pas vraiment, bien sûr, d'un accord de libre-échange, a dit que les frais d'adaptation atteindraient jusqu'à 5 milliards en raison des terribles perturbations économiques qui se produiront, ce qui signifie que bien des gens vont perdre leur emploi.

D'une part, le ministre a dit qu'ils seraient au moins 500 000 à perdre leur emploi. Par contre, d'après les études du ministère des Finances, l'accord créerait au plus 125 000 emplois en cinq ans, ce qui fait 25 000 emplois par an. Durant un bon mois, lorsque notre productivité est bonne, nous pouvons créer autant d'emplois sans une telle mesure.

Vous avez signalé que mon temps de parole est écoulé. Je n'en étais pourtant qu'au début de mon exposé, mais le Règlement ne me permet malheureusement pas de continuer. En guise de conclusion, je dirai que le gouvernement a malheureusement détruit les mesures qui auraient pu contribuer à régler notre problème le plus aigü, celui du déficit, avec les initiatives qu'il a prises dernièrement.

• (1150)

M. Blenkarn: Madame la Présidente, je voudrais poser quelques questions au leader parlementaire du Nouveau parti démocratique. Cela m'a beaucoup intéressé de l'entendre dire qu'il souhaitait se faire l'écho des recommandations de l'Institut Fraser relativement à des déclarations d'impôt simplifiées.

A-t-il eu l'occasion de discuter avec son collègue, le critique de son parti en matière financière, du récent voyage du comité des finances et des affaires économiques en Nouvelle-Zélande où, comme il le sait pertinemment, un gouvernement socialiste est au pouvoir? S'est-il entretenu avec ses collègues au sujet de la décision de ce gouvernement de vendre la société pétrolière nationale à une multinationale britannique?

Selon lui, faut-il imiter les Néo-Zélandais et annuler toutes les subventions agricoles, les taux préférentiels dont profitent les agriculteurs et toute l'aide qui leur est offerte? Croit-il qu'afin de juguler l'inflation, il faut porter les taux d'intérêt à 19 p. 100, comme ils le font?

Selon lui, pour en arriver à un régime d'imposition uniforme, est-il nécessaire de refuser toute contribution à des régimes de pension ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite?

Enfin, pour ce qui est de la taxe de vente, souscrirait-il à l'imposition de taxes sur les denrées, voire sur l'impôt foncier, afin de faire en sorte que le régime demeure simple?

M. Riis: Madame la Présidente, je remercie mon honorable collègue de son intervention, car j'avais oublié un aspect extrêmement important sur lequel je vais pouvoir revenir brièvement, à savoir la décision du gouvernement fédéral d'imposer à tous les Canadiens une taxe de vente nationale. Cela rendra la campagne électorale d'autant plus intéressante, car les candidats conservateurs promettent des modifications au régime fiscal qui feront payer à tout un chacun de nouvelles taxes sur pratiquement toutes les transactions commerciales, à l'exception de l'achat de denrées, comme le ministre des Finances l'a signalé.

Je reconnais que le ministre a tenu compte du point de vue des consommateurs du Canada qui jugeaient immoral et inacceptable que le gouvernement perçoive un impôt sur les aliments et les médicaments sur ordonnance, comme notre critique financier l'avait répété maintes et maintes fois.

Je ne sais pas très bien ce que font tous les pays du monde pour relever les défis qui leur sont lancés, mais je sais ce qui se passe au Canada. Je sais que le gouvernement a décidé de réduire son appui à l'industrie minière. Cela fait partie d'une stratégie d'ensemble. Selon moi, le gouvernement a mis sur pied une stratégie qui vise à dépeupler les régions rurales du Canada. Il n'a pas été très explicite ou très clair à propos de ce programme, mais il est en train de retirer son appui aux petites localités et aux régions rurales du pays.

La Société des postes est l'instrument le plus évident pour atteindre cet objectif. Le gouvernement compte réduire les services postaux dans les régions rurales. Dans ma propre circonscription ce mois-ci, le gouvernement a essayé de fermer deux bureaux de poste. Nous essayons de l'en empêcher. Il est cependant très clair que le gouvernement a décidé d'utiliser cette méthode pour favoriser l'urbanisation. Je pense que ce n'est ni souhaitable ni approprié.

Mon collègue a signalé que j'appuie l'initiative de l'Institut Fraser en vue de simplifier nos déclarations d'impôt. Je l'appuie certainement, madame la Présidente. Je ne vois pas pourquoi les déclarations d'impôt devraient être aussi complexes et notre régime fiscal aussi tortueux. Il n'y a aucune raison à cela. Le député, qui est président du comité des finances, sait qu'une déclaration d'impôt d'une seule page a été mise au point et que ce serait suffisant pour la grande majorité des citoyens canadiens. Les contribuables sont traumatisés par l'effort qu'ils doivent fournir pour calculer l'impôt qu'ils doivent ou l'impôt qu'ils ont déjà versé au gouvernement dans l'espoir d'obtenir un petit remboursement. Cela ne devrait pas être nécessaire dans la plupart des cas. Parmi les nombreuses théories de l'Institut Fraser, en voilà une que j'appuie. En règle générale, je ne partage pas ses points de vue, mais dans ce cas-ci je suis d'accord avec lui.

Quant aux observations du député au sujet des initiatives du gouvernement néo-zélandais, je ne suis pas en mesure aujourd'hui de les commenter intelligemment.

M. Hawkes: Madame le Président, le député de l'autre côté dit que la population de sa circonscription ne cesse de décroître. Je suppose que ses mandants vont chercher du travail dans les villes. S'ils étaient un peu plus sages, ils éliraient un représentant conservateur convaincu que le secteur privé est la source de nouveaux emplois et de perspectives économiques attrayantes. Peut-être alors préféreraient-ils rester dans leur circonscription. C'est tout simplement une suggestion que je fais. Nous serions heureux de sa conversion et de son passage de ce côté-ci de la Chambre.

Contrairement à son habitude, le député a fait un discours pleins de sophismes. J'aimerais que les téléspectateurs lisent dans le hansard les commentaires du député sur ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a dit au sujet des 500 000 ou 800 000 emplois. Le député a voulu faire accroire que nous aurions 500 000 ou 800 000 chômeurs canadiens. Ces données se rapportent au fait que le libre-échange peut entraîner des rajustements économiques tels que, à l'avenir, les gens vont avoir de meilleurs emplois, emplois mieux rémunérés qui vont exiger plus de compétence.

Au début, le député a parlé d'une somme de 10 milliards de dollars, mais ensuite il a dit que les programmes d'adaptation coûteraient cinq milliards aux contribuables canadiens. Il a laissé l'impression que ces gens-là seraient sans travail. La caisse du programme d'adaptation—cinq, dix ou vingt milliards, peu importe—vise à aider le Canadien moyen à devenir plus compétent et à trouver de meilleurs emplois mieux rémunérés dans des conditions de travail plus intéressantes.

Selon l'analyse des incidences économiques absolument minimales, l'entente commerciale devrait permettre la création de 125 000 nouveaux emplois au cours des cinq premières années. C'est l'aspect particulièrement important sur lequel le député a fort adroitement choisi de glisser sans s'arrêter. Nous ne parlons pas de créer 25 000 emplois par année au Canada. Grâce à sa politique économique, le gouvernement crée déjà plus de 30 000 emplois par mois, ainsi qu'il le fait depuis trois ans et demi. A moins de créer des emplois à ce rythme, comment pourrions-nous trouver du travail pour 1,25 million de Canadiens qui ne travaillaient pas il y a trois ans et demi? L'entente de libre-échange va créer 125 000 emplois de plus. Les Canadiens qui sont actuellement inscrits au chômage auront des emplois. Cette entente va créer pour les Canadiens des emplois de meilleure qualité, et c'est ce que le fonds d'adaptation fera en sorte d'assurer.

Je soupçonne le député de se trouver en situation de conflit d'intérêts, vu que les dirigeants syndicaux assurent en grande partie le financement du Nouveau parti démocratique et désirent ardemment protéger les emplois qu'ils ont déjà. Ils ne s'estiment nullement engagés envers l'ensemble de la mosaïque canadienne et les 12 millions et demi de Canadiens qui travaillent, mais ils s'efforcent de protéger les intérêts égoïstes des membres de ce syndicat car c'est pour cela qu'ils ont été élus.

Voilà ce à quoi riment les syndicats. Ils jouent très bien leur rôle et sont utiles à la société canadienne, mais c'est un malheur qu'un parti politique à la Chambre soit si manifestement prisonnier de cette mentalité au nom de ce groupe très privilégié qui contrôle l'offre de la main-d'oeuvre et lutte avec acharnement au nom de ses membres. Cependant, l'entente de libre-échange va très bien servir la société canadienne dans son ensemble.

• (1200)

Nous débattons le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Peut-être le député voudrait-il nous dire à quoi devraient servir, à son avis, le crédits d'impôt dont il a parlé. Toute personne qui fait un don à un parti politique reçoit un crédit d'impôt. Les contribuables paient donc une partie de ce don. Quelle justification le député a-t-il pour offrir des voyages gratuits dans des pays socialistes? Voilà à quoi sert une partie des fonds offerts au Nouveau Parti démocratique. Comment peut-il expliquer la tendance à assimilier certains frais à des dépenses électorales, de façon à recevoir un remboursement plus important des contribuables canadiens et de favoriser le financement du parti à long terme?

Si le député s'inquiète des crédits d'impôt consacrés à la création d'emplois pour l'ensemble des Canadiens, ne s'inquiète-t-il pas bien plus du fait que son propre parti se sert du régime des crédits d'impôt pour servir ses objectifs politiques?

M. Riis: Madame la Présidente, j'ai noté une si longue liste d'inexactitudes dans les observations du député que je ne sais par où commencer. D'abord, l'affirmation selon laquelle le gouvernement a créé un million de nouveaux emplois est tout à fait inexacte. Comme le député le sait, il n'y a pas actuellement un million d'emplois supplémentaires au Canada.

M. Hawkes: Bien sûr que si!

M. Riis: Pas du tout. Regardons n'importe quelle liste. C'est une fausse affirmation du député. Ce qu'il a dit des emplois qui vont être créés est également faux. Il faut savoir de quel genre d'emplois il s'agira. Je voudrais dire à mon honorable ami que, dans la circonscription de Kamloops-Shuswap, nous avons eu, au cours des ans, des emplois bien rémunérés dans l'industrie minière et dans l'industrie forestière. Les gens pouvaient gagner convenablement leur vie. Mais ils ont perdu ces emplois et ils travaillent maintenant dans le secteur des services où ils ne gagnent que le tiers de ce qu'ils touchaient auparavant. Ils ne vivent pas, ils se contentent d'exister. C'est cela, le programme conservateur de création d'emplois. Des personnes qui pouvaient élever leurs familles convenablement et dans

la dignité doivent se contenter d'un emploi qui les fait vivre sous le seuil de la pauvreté. Voilà les nouveaux emplois que créera le libre-échange des conservateurs.

Pour terminer, je dirai simplement qu'il reste beaucoup à faire. J'ai trouvé intéressant que le gouvernement qui est à la recherche d'idées pour réformer notre régime fiscal et nos politiques de développement économique s'inspire d'un pays socialiste comme la Nouvelle-Zélande.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Madame la Présidente, pour favoriser un échange de vues profitable, comme le veut l'esprit de la Chambre, je voudrais d'abord examiner ce que le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Hawkes) en commentant l'opinion de mon collègue. C'est un sophiste de renom et les députés seraient certainement d'accord pour lui attribuer la palme dans ce domaine.

Le secrétaire parlementaire parle des prétendus avantages économiques de l'Accord de libre-échange. Étudions-les à l'aide des documents du gouvernement de préférence à toute autre étude ou analyse. Voyons ce que le gouvernement lui-même en dit. Le ministère des Finances a présenté l'hypothèse la plus favorable possible au libre-échange. On se serait attendu à ce qu'il confirme les promesses et les attentes suscitées par le premier ministre (M. Mulroney) au sujet de la croissance extraordinaire et des milliers d'emplois dont bénéficiera tout le pays. Au contraire, il ne prévoit qu'une augmentation du taux de croissance de 1/2 p. 100 par année. C'est un taux si marginal, si insignifiant qu'aucun spécialiste des prévisions par ordinateur digne de ce nom n'en tiendrait compte. Cela ne ressemble à rien. Quand on pense que notre taux de croissance varie, selon les époques de l'année, entre 3, 3,5 et 4 p. 100, les bonnes années, promettre, dans l'hypothèse la plus favorable, une augmentation du taux de croissance de 1/2 p. 100 apportera peu de réconfort à ceux qui perdront leurs emplois.

De plus, cette étude prédit aussi que la création des nouveaux emplois sera due seulement à l'augmentation des dépenses des consommateurs dans le secteur des services. On sait bien aussi qu'il s'agit du secteur le moins rémunérateur de l'économie. C'est un secteur où la proportion d'emplois temporaires et d'emplois à temps partiel est beaucoup plus élevée qu'ailleurs. On ne s'est jamais vraiment penché sur ce qu'il adviendra du secteur des services après la mise en application de l'accord de libre-échange. Nous nous lançons donc dans cette affaire à l'aveuglette. On nous demande d'accepter une série de prévisions économiques qui ne sont pas fondées sur une analyse. De plus, les grandes études macro-économiques sont interprétées de façon trop simpliste.

Cette étude, dont le secrétaire parlementaire a parlé en termes élogieux, ne faisait pas état des hausses d'impôt que les Canadiens devront assumer. Ils devront verser 450 millions l'an prochain en payant un cent de plus sur chaque litre d'essence, ce qui signifie pour le gouvernement une razzia additionnelle de 2 milliards de dollars après cinq ans. On n'a pas tenu compte de cela dans les calculs, ni du coût de l'adaptation que quelqu'un devra bien assumer. Nous savons que le gouvernement fédéral, avare comme il est, ne paiera pas. Cela veut donc dire que c'est le secteur privé et les gouvernements provinciaux qui devront régler la note.

Il est encore plus ironique d'entendre le gouvernement parler de nouveaux emplois et de formation quand on sait que son programme de planification de l'emploi a tourné au désastre. C'est une véritable catastrophe. Partout au Canada, les collèges communautaires doivent supprimer des cours parce qu'ils ne reçoivent pas les fonds nécessaires. Les sommes devant être affectées à la formation dans le secteur privé ne sont pas contrôlées et peuvent donc être utilisées pour montrer comment laver les planchers plutôt que pour enseigner comment se servir d'un ordinateur. Personne ne sait parce que ces fonds ne sont pas bien contrôlés.

Il n'y a pas d'argent pour régler le problème de l'analphabétisme, pour amener les Canadiens qui ont peu de compétences professionnelles et à qui il manque des connaissances fondamentales en anglais ou en mathématiques au point où ils peuvent entreprendre un programme de formation, parce que la Planification de l'emploi a annulé tous ces programmes. Avec le programme Planification de l'emploi, on a laissé tomber des centaines de milliers de Canadiens en contraignant des collèges communautaires à annuler des programmes pour les remplacer par des programmes non surveillés et non évalués donnés par le secteur privé où la qualité de la formation laisse à désirer. Pourtant, le secrétaire parlementaire a le culot de déclarer: «Nous formerons des travailleurs qualifiés pour l'avenir.» La Loi nationale sur la formation, qui constituait l'un des meilleurs programmes de formation du monde, a été transformée en l'un des pires en l'espace de trois ans et demi seulement. Quelle réalisation!

Je défie tous les députés conservateurs de défendre la Planification de l'emploi en se fondant sur les données chiffrées ou non sur son efficacité. Ils peuvent contester mes affirmations s'ils croient que j'ai tort, mais j'ai ici un document irréfutable sur le fonctionnement de ce programme. J'ai pris le temps de l'étudier, ce que n'a fait aucun député conservateur, j'en suis convaincu, parce qu'ils ne veulent pas admettre un tel échec.

Au Manitoba, pour la seule année prochaine, les crédits alloués à la formation professionnelle et à la création d'emplois tomberont de 75 à 48 millions, soit une réduction de près de 30 p. 100 en une année.

M. Hardey: Voyez donc les résultats!

M. Axworthy: Une voix inconnue en face me demande d'examiner les résultats. Et bien les résultats, je peux lui en parler. Dans certains secteurs de l'industrie privée, on forme des gens à pousser un balai. La fin de semaine dernière, je me suis entretenu avec des personnes, à Rosbrook House, qui organisaient auparavant des programmes de formation à l'intention des jeunes autochtones pour les aider à s'insérer dans le marché du travail. Ces programmes ont été supprimés. Les résultats, les voilà! Je peux dire au député que c'est une tragédie nationale que le gouvernement impose aux Canadiens. S'il avait du cran ou du courage, il commencerait par l'admettre et par modifier son programme ou par mettre son ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) à la porte. En effet, il sévit non seulement du côté de l'immigration, mais aussi du côté de la création d'emplois et de l'emploi.

La situation est terrible. Le gouvernement prétend se préparer pour un avenir brillant. Il prétend que les Canadiens seront hautement qualifiés. Mais les programmes de formation d'emploi sont dans la pagaïe et toute leur base s'effrite sous nos yeux. Pourtant le gouvernement essaie de défendre ce genre de programme.

• (1210)

L'autre domaine où l'on se complaît dans les arguties plutôt que de s'attacher aux résultats est celui du développement régional. Pour moi, il n'y a pas de priorité plus importante pour un gouvernement fédéral que d'assurer l'égalité dans un pays. Étant donné la géographie et la répartition de notre population sur une bande de 8 000 kilomètres ainsi que nos importantes étendues septentrionales, il incombe à tout gouvernement fédéral de veiller à ce que ses habitants soient traités sur le même pied et qu'ils aient un sentiment d'égalité et de justice. On attend de lui qu'il fixe des normes lui permettant de répartir équitablement ses ressources.

Au début des années 1980, nous avons proposé un nouveau programme de développement économique régional qui devait être mis en oeuvre en collaboration avec les provinces. Nous avons organisé des consultations et établi les priorités avec chacune des provinces puis investi les crédits fédéraux dans ces régions. Ces crédits n'ont pas été alloués uniquement en fonction des indices de pauvreté, mais surtout en fonction de la croissance et du développement région par région.

Dans ma région, nous avons collaboré avec le gouvernement provincial et les représentants de la ville de Winnipeg, et alloué les crédits au développement du centre-ville, où nous estimions que l'amélioration du milieu urbain encouragerait fortement le secteur privé à emboîter le pas. Ainsi, en contrepartie d'un investissement de 30 millions de dollars dans le Nord de Portage, le secteur privé a investi, pour sa part, 450 millions. C'est là une bonne affaire puisque l'on a pu procéder à des travaux importants de réaménagement dans le centre-ville de Winnipeg.

Nous nous sommes entretenus avec les représentants de la province et avons estimé que les transports constitueraient un grand secteur de croissance. C'est lui qui fournit le plus d'emplois dans ma province. Nous avons commencé à investir dans l'infrastructure, l'aménagement du port de Churchill, de nouvelles installations de recherche à l'université, un nouveau centre d'entretien proposé pour VIA Rail, un centre informatique pour le CN, l'acquisition de nouveaux wagons-trémies destinés au commerce des céréales des Prairies dans les ateliers de Transcona, et l'amélioration des aéroports pour promouvoir le commerce international.

Nous nous sommes également penchés sur le domaine des communications culturelles, afin d'augmenter dans la ville de Winnipeg et la province du Manitoba la capacité de croissance des domaines culturels. Nous avons alors ajouté des programmes supplémentaires dans le domaine de l'agriculture et des minéraux. Ils ont tous été conçus avec la pleine collaboration de la province du Manitoba, des municipalités et des groupes concernés.

Ces accords ont été signés et ils se sont élevés à un demi milliard de dollars. Je ne prétends pas qu'ils étaient parfaits, mais ils marquaient le début d'une collaboration en vue de promouvoir le développement économique et une tentative de rassembler toutes les parties intéressées pour faire en sorte que le gouvernement fédéral joue le principal rôle dans des projets qui ont été mis au point et organisés dans la région.

Que s'est-il passé après les élections de 1984? Le nouveau gouvernement a supprimé un grand nombre de projets concernant les transports. Il a renoncé à créer le grand centre de recherche en robotique qui aurait doté notre pays, pas seulement l'Ouest du Canada, d'un grand centre de recherche de premier ordre et de classe internationale en technologie robotique. Nous sommes très en retard dans ce domaine. Les Japonais nous ont battus dix contre un dans ce domaine, mais nous avons renoncé à un centre de recherche qui aurait encouragé le secteur privé à faire progresser ce domaine.

Il y a eu un ralentissement dans le port de Churchill. Les projets attendent toujours d'être financés. On a renoncé à créer une grande société d'exploitation de l'énergie renouvelable. Nous avons également eu le célèbre incident des CF-18 et l'ouest du Canada a perdu cette grande occasion d'accéder aux nouveaux domaines de l'aérospatiale. Ces mesures ont été prises unilatéralement, sans qu'on ait procédé à des consultations, et en contradiction avec les plans de développement économique qui avaient déjà été adoptés.

Cela va à l'encontre de l'esprit fédéraliste. Cela montre également qu'on ne donne aucune priorité au développement économique fondé sur la justice et l'équité. On nous dit maintenant qu'on va créer un nouveau Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Que constate-t-on lorsqu'on étudie ces projets? La province du Manitoba ne figure dans aucun des grands projets déjà annoncés.

Est-ce parce qu'elle n'appuie pas le gouvernement en matière de libre-échange? Est-ce parce qu'elle a un gouvernement NPD? Quelle qu'en soit la raison, comment expliquer que la très nette et très fructueuse collaboration qui existait entre les gouvernements provincial et fédéral en 1984 ait cédé la place depuis 1984 à l'hostilité, à la confrontation, au retrait et à la diminution de l'aide fédérale?

Est-ce cela qu'on appelle un régime équitable? Est-ce cela qu'on peut appeler un régime dans lequel l'État fédéral répartit équitablement ses investissements? Est-ce ainsi qu'un million de personnes qui habitent une province à l'avenir assez prometteur se voient rejetées par le gouvernement? Faut-il en conclure à la faiblesse des représentants manitobains au Cabinet? Est-ce simplement qu'une des provinces canadiennes est abandonnée à son sort, qu'elle est délibérément isolée au plan politique? Voilà la raison, à mon avis.

Quand on nous demande de discuter une autorisation d'emprunt, cela suppose qu'elle comporte un minimum d'équité. Si on demande aux contribuables du Manitoba de participer à de nouvelles dépenses de leur gouvernement fédéral, il serait normal de compter qu'ils voudront peut-être en avoir leur part, pour avoir le sentiment de faire partie du système et d'être pris en compte.

Depuis deux ou trois semaines, qu'est-ce qui se passe? En contradiction absolue avec un accord qui a été signé, le ministre des Transports (M. Crosbie) viole cet accord en retirant 300 cadres aux sièges du CN dans l'Ouest du Canada, spécialement à Winnipeg. Il est nettement prévu dans l'accord lui-même que les sociétés fédérales de la Couronne exerçant dans le domaine des transports n'épargneront aucun effort pour valoriser et multiplier leurs emplois et leurs travaux de recherche et de développement. Le gouvernement fait le contraire, il donne acte de son retrait.

Examinons un domaine très crucial, celui de l'amélioration du réseau ferroviaire. Pour nous dans l'Ouest, le maintien du réseau ferroviaire est l'un des moyens les plus importants d'assurer la survie de certaines de nos petites localités. En 1984, lorsque j'étais ministre des Transports, nous avons signé un accord important avec les sociétés ferroviaires en vertu duquel elles devaient respecter chaque année un programme bien défini de remise en service. Cette année est la dernière du programme et le ministre des Transports engage 25 millions de dollars, laissant inutilisés des crédits de 125 millions de dollars.

Savez-vous combien de localités vont être touchées, madame la Présidente, combien de petites localités de l'Ouest du Canada vont voir disparaître leur ligne de chemin de fer dans deux ou trois ans à cause de cette mesure?

J'ai de la difficulté à croire qu'un gouvernement qui déclare souhaiter la réconciliation nationale, qui s'est fait élire en 1984 en promettant de mettre un terme à la confrontation, prend aujourd'hui ce genre d'initiatives anti-fédérales et d'autres encore moins constructives. Il agit clairement de façon discriminatoire à l'endroit de certaines provinces du pays. Il retire la présence, l'investissement et l'activité du gouvernement fédéral. Cette façon d'agir a des répercussions qui vont bien au-delà des sphères de la croissance économique et de l'emploi. Elle affaiblira et sapera à la basse les liens qui contribuent à l'unité et à la cohésion du pays.

• (1220)

Voyons ce qui nous tracasse, nous les députés de circonscriptions de l'Ouest. Nous apprenons par les sondages sur les opinions politiques effectués dans cette région et dont les résultats ne sont pas toujours publiés dans les journaux du centre ou de l'Est du Canada que de 30 p. 100 à 40 p. 100 des Canadiens de l'Ouest répondent oui quand on leur demande s'ils appuieraient un parti légitime de l'Ouest. La raison en est que, depuis trois ou quatre ans, le gouvernement, au lieu de promouvoir chez les Canadiens de l'Ouest leur sentiment d'appartenance au Canada, a réussi à les en détacher davantage par le genre de mesures que j'ai décrites jusqu'ici.

Je reviens à mon premier sujet, soit le projet d'accord commercial. On présume, comme le premier ministre l'a fait à Calgary avant Noël, qu'il ouvrira une ère d'abondance pour l'Ouest du Canada, ce que les chiffres sérieux ne confirment pas. En fait, des industries essentielles de l'Ouest seront mises en péril. Les industries de transformation des aliments, parmi les plus grandes de ma province, seront obligées de fermer, ou ce sera le système de la gestion de l'offre qui devra être abandonné. C'est le dilemme dans lequel se trouve Campbell Soups, les MacCain et les autres grandes conserveries de ma province. On pourrait dire la même chose de nombreuses industries plus petites. L'accord commercial n'entraînera pas de nouvelle croissance; dans de nombreux cas, il mettra fin à la croissance. Le secrétaire parlementaire prétend toutefois que nous n'avons pas besoin de réadapter ou d'aider les travailleurs et les localités touchées, que le marché normalisera de lui-même la situation.

Nous, de l'Ouest, sommes plus avertis que cela. Nous savons que le développement passe par l'association des secteurs public et privé. Le gouvernement cherche maintenant à se retirer de cette association qui a permis au Canada de l'Ouest de se développer. Pour cette raison, la demande de pouvoir d'emprunt est vraiment le comble de l'illogisme.

M. Hawkes: Madame la Présidente, le député d'en face disait que selon moi nous n'aurions pas besoin d'ajustements. Je n'ai jamais dit cela de ma vie et je ne le dirais jamais. Il y a constamment besoin de faire des ajustements dans la population active et, en présence d'une initiative aussi importante que le libre-échange, il est certain qu'il faudra plus d'ajustements qu'à l'accoutumé. Je n'aime vraiment pas que les gens essaient de me prêter des propos que je n'ai pas tenus. Je voudrais que l'on sache bien que c'est une habitude du député et, si elle est bien connue à la Chambre, elle ne l'est peut-être pas des Canadiens et c'est pourquoi je voudrais leur faire remarquer.

Il a commencé en attaquant la Planification de l'emploi, ce qui prend une bonne dose de courage de la part de ce député. Les Canadiens ont peut-être oublié ce que les libéraux ont fait pour les problèmes de chômage. Lorsqu'il était ministre j'étais critique et je lui ai demandé maintes et maintes fois, à la période des questions, pour quelle raison la circonscription d'un ministre libéral recevait en moyenne 586 $ par chômeur en subventions de création d'emplois, alors que ma circonscription de Calgary-Ouest ne recevait que 12 $ par chômeur.

C'était une politique, sa politique, qui créait au Canada deux catégories de chômeurs, les chômeurs de première classe et les chômeurs de deuxième classe. Au cours des années l'injustice est restée la même. Elle était particulièrement flagrante dans l'Ouest, d'où venait pourtant le ministre. Le Programme énergétique national a exigé des ajustements dans la région que je représente. Nous sommes passés d'un taux de chômage de 4 p. 100 à un taux de 13 et même 14 p. 100. C'était cela l'ajustement. A elle seule, cette initiative que l'ex-ministre a appuyée a porté le taux de chômage de 4 p. 100 à 13 ou 14 p. 100. Cette initiative a mis des gens au chômage. Ajoutons à cela l'utilisation des subventions de création d'emplois s'élevant à 12 $ par an par chômeur. Ils créent le problème, puis ils prennent l'argent et le dépensent dans une région du pays autre que celle où ils ont créé du chômage. C'est l'idée que les libéraux se font de l'adaptation.

Voyons ce que notre gouvernement a accompli. Je vois que la ministre des Communications (M^lle^ MacDonald) est présente. Elle a remplacé le député en tant que ministre de l'Emploi et de l'Immigration et elle a rapidement examiné les quelque 50 programmes qu'il avait mis sur pied pour octroyer des fonds aux partisans et aux organisations de comté des libéraux. Sous ce gouvernement, il fallait être libéral pour avoir de l'aide. Il ne suffisait pas d'être canadien; il fallait aussi être libéral. Notre ministre a réduit le nombre de programmes à six. Elle a laissé aux différentes régions une certaine marge de manoeuvre en tenant compte du marché du travail local et des personnes touchées. Elle a consacré tous les fonds non pas aux partisans d'un parti politique mais aux bénéficiaires afin de les aider à acquérir des compétences et elle s'est préoccupée du problème de l'adaptation dès l'entrée en fonction du présent gouvernement. Avec tout cet argent affecté au nettoyage des rives d'un fleuve ou à des projets non existants comme la table de pique-nique dans la province de Québec, il ne faut jamais oublier l'approche adoptée par les libéraux face à ce problème. Elle a été remplacée par une approche éducationnelle. L'argent des contribuables aide les chômeurs à acquérir les compétences dont ils auront besoin à l'avenir et, si leurs perspectives d'avenir en tant que Canadiens s'améliorent, il en sera de même pour l'économie canadienne. Cette formule donne des résultats.

En trois courtes années, le taux de chômage chez les jeunes, qui forment le groupe le plus touché, est passé de près de 19 p. 100 à 12 p. 100. Nous avons réglé le tiers du problème en trois ans et, si nous restons au pouvoir quatre années de plus, nous réduirons le problème de moitié. C'est ce qui se produira parce que nous capitalisons sur les Canadiens, sur leurs aptitudes et sur leur désir de réussir, et nous les encourageons à se perfectionner et à continuer de vouloir réussir. Quand tous les Canadiens décident ensemble de profiter des occasions économiques à leur portée, de devenir plus productifs, c'est toute l'économie qui s'améliore. C'est une combinaison de mesures qui ont créé le million et quelque cent mille emplois dont profitent aujourd'hui des Canadiens sans emploi il y a trois ans.

Le député parle de statistiques éloquentes. La preuve la plus éloquente, c'est l'aptitude des Canadiens à produire, à vendre et à prospérer quand le gouvernement ne les embête pas, et qu'il leur offre le cadre nécessaire pour s'épanouir.

Je me contenterai de dire au député d'en face que les Canadiens ne veulent pas de la politique de création d'emplois des libéraux qui ne profite qu'aux seuls libéraux. Ils veulent un programme équitable pour tous les Canadiens désireux de se recycler pour mieux s'adapter.

M. Axworthy: Madame la Présidente, le député parle de ce que veulent les Canadiens. Je voudrais signaler un sondage effectué récemment au Manitoba où nous avons une avance de 14 points sur le parti conservateur fédéral. Ils savent ce qu'ils veulent, me semble-t-il, beaucoup plus que le député ne semble le savoir. Je me contenterai de lui rappeler que les Canadiens savent ce qui se passe quand ils sont dotés d'un gouvernement libéral. Ils savent que les investissements fédéraux peuvent être utilisés pour favoriser la croissance.

Permettez-moi de donner un exemple au député. Il fait bien de s'exercer en vue de redevenir le critique en matière d'emploi et d'immigration, car il devra recourir sous peu aux connaissances qu'il a acquises dans ce domaine. Je veux lui parler de quelque chose qui est arrivé vendredi dernier. Je me suis rendu à la Roosbrook House, un centre de rencontre pour les jeunes qui est surtout fréquenté par de jeunes autochtones et qui est situé en plein coeur de Winnipeg. Il est dirigé par un groupe de religieuses catholiques qui ont bénéficié des programmes communautaires d'emploi quand j'étais ministre. Elles utilisaient ces programmes pour embaucher de jeunes autochtones non qualifiés qui avaient quitté l'école en septième ou huitième année. Elles leur donnent des emplois à titre de conseillers. Cela leur permettait d'acquérir un certain savoir-faire élémentaire durant une période de transition et de poursuivre ensuite leur formation.

• (1230)

En vertu de la stratégie d'emploi du Canada tellement vantée dont le député a parlé, ces programmes ont été abolis. Ils ont été annulés. On dit aux jeunes Canadiens susmentionnés qu'ils ne font plus le poids. C'est une situation qui se répète partout au Canada. Le gouvernement ne se soucie guère des démunis, des chômeurs ou des analphabètes. La stratégie d'emploi du gouvernement n'a pas été conçue pour eux.

Je voudrais maintenant signaler qu'il nous manque quelques milliers de places de formation dans l'Ouest car le gouvernement n'a prévu aucune somme à cette fin dans son programme appelé la Planification de l'emploi. Il n'a créé aucune nouvelle place de formation au Canada. Aux termes du programme canadien de formation professionnelle, nous versions des subventions aux collèges publics, y compris ceux qui sont situés dans la province du député, pour leur permettre d'aménager de nouveaux locaux, de se procurer du nouveau matériel et d'offrir de nouvelles perspectives d'avenir. La Planification de l'emploi ne prévoit rien de ce genre.

Parlons maintenant de nos concitoyens qui ont des besoins particuliers. L'une des raisons importantes pour laquelle nous avons institué nos programmes de création d'emploi était de soutenir le réseau canadien de services sociaux que les gouvernements provinciaux et les municipalités étaient en train de démanteler. Les services sociaux n'ont pas eu les moyens de s'occuper davantage des femmes battues, des enfants déplacés et des familles sans abri. Nos programmes de création d'emplois s'adressaient directement à ces groupes, afin qu'ils puissent embaucher du personnel et offrir les services demandés. Or, ces programmes ont été supprimés. On les a abolis.

Le député veut-il dire, effectivement, que la stratégie est destinée à aider les amis du régime qui, dans le milieu des affaires, obtiennent toutes sortes de subventions ne faisant l'objet d'aucune surveillance, d'aucune évaluation, et qui sont utilisées à d'autres fins qu'à la formation? C'est une façon détournée de subventionner certaines entreprises. La qualité de la formation est minable à en pleurer.

Telle est la manière des conservateurs. Très bien. Qu'ils continuent à procéder ainsi. Mais il y a une autre façon de faire et les Canadiens le savent. On peut passer habilement par le secteur public.

Il est intéressant de s'arrêter aux provinces de l'Ouest dont le député a parlé, surtout au Manitoba où les crédits affectés à la création d'emplois ont baissé, par rapport à 1987-1988, de 75 à 48 millions de dollars. En Saskatchewan, ces crédits sont passés de 58 à 39 millions de dollars. Ils ont même décliné en Alberta, soit de 141 à 103 millions. Qui parle d'augmentation alors que ces provinces ont subi une compression de 30 p. 100? Le député ferait bien de consulter le budget des dépenses en ce qui concerne le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, avant de dire que les Canadiens de l'Ouest sont bien servis. Qu'il s'intéresse aux chiffres au lieu de fantasmer comme il en a l'habitude.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période pour les questions et observations est maintenant terminée. Débat. La parole est à l'honorable député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse).

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Madame la Présidente, je m'étonne de ce qu'aucun député ministériel ne veuille défendre le pouvoir d'emprunt de quelque 25 milliards 300 millions de dollars que le gouvernement demande à la Chambre. La proposition est sans doute tellement dificile à défendre qu'ils trouvent plus simple de se taire.

Comme on peut le lire dans le projet de loi, ces fonds sont apparemment nécessaires à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses et le pouvoir d'emprunt cessera d'avoir effet le 31 mars 1989 pour toute fraction de l'emprunt supérieure à trois milliards de dollars. Autrement dit, on va encore reporter quelque trois milliards de dollars sur la prochaine année financière. Cela signifie que quelque 28 300 000 $ ou à peu près vont être empruntés par le gouvernement. On suppose que cela va servir essentiellement à rembourser le déficit qui devrait être légèrement supérieur à cela selon les projections.

C'est là le genre de mesure que prennent beaucoup de petits entrepreneurs et d'agriculteurs au début de chaque année. Ils vont demander à la banque un pouvoir d'emprunter. Ils établissent une ligne de crédit. C'est essentiellement ce que le gouvernement essaie de faire avec ce projet de loi. Il essaie d'obtenir ce pouvoir de la Chambre des communes, l'organisme qui est censé surveiller les dépenses du gouvernement et sans le consentement duquel le gouvernement ne pourrait pas dépenser. Le gouvernement vient nous demander l'autorisation d'emprunter le montant que je viens de mentionner parce que les recettes fiscales ne suffisent pas à couvrir les dépenses engagées.

D'habitude, on demande en début d'année un gros pouvoir d'emprunt comme celui-ci, puis, ultérieurement, une série de petits pouvoirs d'emprunt. Nous ne connaîtrons que plus tard l'ampleur de la prochaine série de dépenses. Toutefois, je signale que le budget des dépenses pour 1988-1989 donne à penser que les dépenses vont continuer de grimper. Pour l'année financière qui est sur le point de s'achever, je constate que les dépenses budgétaires ont augmenté de 7,7 p. 100 à une époque où le ministre des Finances (M. Wilson) prétendait avoir consciencieusement réduit les dépenses, et avoir repris le contrôle du budget et du déficit.

En examinant les documents budgétaires qui nous ont été présentés il y deux semaines environ, j'espérais découvrir dans quelle mesure on contrôlait effectivement ce déficit. Or j'ai constaté que le ministre ne le contrôlait pas aussi bien qu'il voulait nous le faire croire.

Quand il a été chargé du portefeuille des Finances en 1984-1985, le déficit brut accumulé était d'environ 200 milliards de dollars, selon les documents accompagnant son budget, où il est question d'un déficit de 199 092 millions de dollars. Aujourd'hui, c'est-à-dire pour l'année 1986-1987, la dette publique nette est de 264 milliards de dollars. Cela signifie que, pendant la période au cours de laquelle le ministre des Finances a été chargé des finances du pays, le déficit a augmenté de plus de 30 p. 100. En fait, plus de 30 p. 100 de la dette nationale accumulée depuis 1867 l'a été pendant les trois années et demi au cours desquelles le ministre a été responsable du portefeuille des Finances. Il prétend qu'il a le déficit bien en main et qu'il domine la situation. Il donne l'impression qu'il cherche à nous débarrasser de nos dettes et à remettre de l'ordre dans les affaires financières de la nation.

J'ai rappelé les milliards de dollars, quelque 165 milliards, dont il lèguera le fardeau aux générations futures. D'aucuns s'en soucient peu. Ils soutiennent que ce qui compte vraiment, c'est la taille du déficit par rapport au Produit national brut. Voyons donc comment le ministre s'est tiré d'affaires avec ces règles du jeu.

Lorsqu'il est devenu ministre des Finances, notre dette nationale venait d'atteindre 39,6 p. 100 du produit national brut. Autrement dit, notre dette nationale, ou dette accumulée, était égale à 39,6 p. 100 du PNB de cette année-là. A la fin de l'année 1986-1987, comme on peut le constater dans les documents budgétaires, notre dette publique accumulée au fil des années équivaut maintenant à 51,8 p. 100 de notre PNB au lieu de 39,6 p. 100. Je crains bien qu'en maintenant le cap on ne résoudra pas le problème que le ministre a décrit comme l'un des principaux auxquels notre pays doit faire face.

• (1240)

Nous constatons que le gouvernement a réduit sensiblement les effectifs de la Fonction publique. Il y a maintenant beaucoup moins d'employés qu'auparavant, mais les dépenses n'ont pas diminué pour autant. Le premier budget du ministre des Finances (M. Wilson) prévoyait des dépenses budgétaires d'environ 111 milliards de dollars. On prévoit qu'elles atteindront 132,25 milliards cette année, soit environ 20 p. 100 de plus que lorsque le ministre est arrivé aux Finances.

Maintenir le cap n'a pas vraiment changé l'orientation prise par les gouvernements précédents. Les dépenses sont encore en hausse et elles augmentent plus rapidement que l'inflation. En fait, l'année dernière, l'augmentation des dépenses prévue était, en pourcentage, de 7,7 p. 100, alors que le taux d'inflation se situait entre 4,7 et 4,8 p. 100 environ. Le ministre, qui a tant critiqué les programmes de dépenses précédents continue de suivre la même voie que le gouvernement libéral tant décrié qui l'a précédé.

Je voudrais donner mon opinion sur certains programmes de dépenses du gouvernement qui touchent les habitants de l'Ouest et les agriculteurs de tout le pays. D'autres députés se sont arrêtés sur les programmes de création d'emplois du gouvernement; je me demande s'il y en avait. Comment peut-on parler de programmes de création d'emplois alors que le gouvernement entend se retirer de l'activité économique et laisser complètement les coudées franches au secteur privé? Je ne comprends pas exactement où veut en venir le gouvernement, mais peut-être prétend-on que le secteur privé peut ainsi, grâce à une réduction d'impôts, créer des emplois. Je suppose que c'est là la façon dont le ministre entend expliquer la création d'emplois dont il s'enorgueillit.

Je remarque que la plupart des emplois qui ont été créés se trouvent en Ontario et plus particulièrement dans la région métropolitaine de Toronto, qui constitue un excellent marché à l'heure actuelle. Dans les régions où habitent la plupart des agriculteurs au nom desquels je parle, on n'a remarqué aucune amélioration notable.

Ceux qui se sont endettés à l'époque où les taux d'intérêt étaient fort élevés, n'assistent pas à une baisse marquée des taux d'intérêt sous le présent gouvernement. En fait, depuis six ou huit mois, ces derniers augmentent. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, ils ont été de 1 à 1,25 p. 100 supérieurs à leur précédent niveau. Les agriculteurs et les chefs de petites entreprises qui constituent la plus grande partie de la population de ma circonscription s'aperçoivent que leur situation est, en fait, pire qu'elle ne l'était il y a un an, au moment de la présentation du budget.

Bon nombre des producteurs de ma circonscription exportent leurs produits, c'est-à-dire du grain, du boeuf et du porc et de la machinerie agricole légère. Les intéressés s'aperçoivent aussi que leurs produits leur rapportent moins qu'auparavant. Pendant ce temps, le gouvernement lutte, soi-disant, contre les taux d'intérêt élevés, mais il leur permet d'augmenter de 1,25 p. 100 et ils laissent le cours du dollar monter.

L'année dernière, lorsque le budget a été présenté, le dollar canadien valait 72 ou 73 cents américains. Sa valeur se situe, à l'heure actuelle, entre 78 et 79 cents, ce qui n'annonce rien de bon pour les industries exportatrices de ma circonscription. En effet, elles touchent de 10 à 12 p. 100 environ de moins pour leurs exportations vu que la devise américaine rapporte moins de dollars canadiens. La politique du gouvernement au sujet des taux d'intérêt et du cours du dollar nuit aux agriculteurs et aux chefs de petites entreprises de ma circonscription.

Les gens qui éprouvaient de la difficulté à rembourser leurs dettes ont essayé de les refinancer par l'entremise de la Société du crédit agricole, mais ils ont constaté que c'est encore plus difficile qu'auparavant d'obtenir un emprunt de la SCA. Le nombre d'emprunts consentis par la SCA cette année a baissé considérablement. D'après les directives du gouvernement, le montant des nouveaux prêts consentis par la SCA ne doit pas dépasser le montant des remboursements effectués. Autrement dit, le gouvernement ne compte pas accorder plus de fonds à la SCA. La SCA pourra prêter uniquement jusqu'à concurrence des emprunts qui ont été remboursés.

Le gouvernement oblige la SCA à fixer des taux d'intérêt tellement élevés que très peu de gens ont recours aux services de la Société. A cause de cela, la SCA a pu accumuler un peu plus d'argent grâce aux emprunts remboursés qu'il ne lui en a fallu pour consentir de nouveaux prêts. Les taux d'intérêt de la SCA sont passés en quelques mois de 11,75 p. 100 à 12,25 p. 100 pour les prêts à long terme. Pourtant, la Société avait signalé lors d'une conférence fédérale-provinciale il y a quelque temps qu'elle visait comme objectif des taux de 9 p. 100 pour les prêts à long terme aux agriculteurs. Après s'être fixé cet objectif, la Société a relevé ses taux d'intérêt de 11,75 p. 100 à 12,25 p. 100, ce qui ne va pas vraiment l'aider à atteindre son objectif.

Le programme de réparation des voies ferrées accuse beaucoup de retard. Ce programme arrive à expiration à la fin de l'année. Les députés savent que l'on aurait dû dépenser quelque 125 millions de dollars dans le cadre de ce programme au cours des années précédentes, mais que ces fonds n'ont toujours pas été affectés. De fait, le ministre des Transports ne semble avoir nulle intention d'affecter ces fonds conformément à l'entente qui avait pourtant été conclue entre les habitants de ma région du pays et le gouvernement du Canada pour faire en sorte que les lignes d'embranchement correspondent à des normes permanentes pour permettre aux agriculteurs d'acheminer leurs produits vers le marché.

On dirait que le gouvernement répugne vraiment à tenir sa promesse jusqu'au bout. Plusieurs lignes de ma circonscription répondent manifestement à ces critères et celles qui seraient les plus avantageuses pour l'économie en général, et pas seulement pour l'économie locale, en coûtant le moins, sont précisément celles qui répondent aux critères. On éprouve toutefois de la difficulté à obtenir des fonds pour certaines de ces lignes. Les fonctionnaires les ont classées dans la catégorie des lignes prioritaires mais la décision finale, qui est prise à l'échelon ministériel, a été retardée; je me demande bien pourquoi il y aurait des conflits à ce niveau. Je l'ignore.

Ces décisions sont retardées parce que les ministres concernés avaient de toute apparence fait des projets pour que les crédits soient affectés à d'autres lignes se trouvant dans la circonscription de députés ministériels très en vue. Le rendement de ces lignes est pourtant plus de deux fois moins bon que celui des lignes qui ont été désignées prioritaires par les fonctionnaires, dont certaines de ma circonscription.

Je trouve très étrange que le gouvernement ne fasse rien pour améliorer ces lignes très prioritaires. Si elles l'étaient, les frais des producteurs de ma région diminueraient, car ce système permettrait de libérer plus de 500 wagons-trémies par an. Voilà combien de wagons supplémentaires seront à la disposition de tout le réseau si on l'améliore. Pourtant, le gouvernement se fait prier. Au lieu d'affecter les crédits nécessaires, il parle de liberté de transport et de tous les avantages que pourront en retirer les collectivités locales et l'économie si la liberté de choix existe, pour reprendre les termes du gouvernement.

• (1250)

Le gouvernement semble croire qu'il s'agira en quelque sorte d'un programme de création d'emplois. Je suppose qu'il pense que ce serait le cas si l'on ne modernisait pas les lignes, alors que c'est en soi une activité créatrice d'emplois. Certains conservateurs semblent croire que si l'on n'améliore pas ces lignes, beaucoup d'emplois seront créés dans les régions concernées car les camionneurs devront transporter le grain sur une distance de 30 à 40 milles vers les nouveaux points de chargement des chemins de fer. Il faudra alors plus de travailleurs pour conduire les camions, pour construire et entretenir les routes. Malheureusement, les agriculteurs et les petites municipalités vont encourir des dépenses beaucoup plus fortes sous forme de taxes locales pour l'entretien du réseau routier. Les agriculteurs vont payer plus cher pour faire transporter leurs céréales par camion jusqu'aux chemins de fer. En politique depuis huit ans, je n'ai jamais vu une gestion économique aussi pitoyable, ni vu de pires tentatives de favoritisme politique. Pourtant, c'est l'orientation que le parti conservateur semble vouloir donner au pays.

Peut-être cela explique-t-il aussi les jongleries avec les dépenses et les efforts pour créer des emplois, et pourquoi les dépenses prévues au cours des deux dernières années du mandat s'élevaient à 7,7 et 5,5 p. 100, tandis qu'au début du mandat l'augmentation des dépenses s'est établie à 1,9 p. 100. Dans les premières années, le ministre a voulu donner l'impression de sabrer dans les dépenses. Il croit encore qu'il faut réduire le nombre de fonctionnaires, mais cela ne l'empêche pas de dépenser davantage. Cela s'explique en partie par le fait que les fonctionnaires sont remplacés par des sociétés ou des particuliers du secteur privé qui fournissent les mêmes services à des coûts plus élevés.

Cela semble être vrai dans le cas de la recherche publique, surtout au ministère de l'Agriculture. Depuis que le gouvernement est au pouvoir, la recherche au ministère a été réduite de quelque 500 année-personnes. Beaucoup de ces postes étaient comblés par des professionnels, des techniciens et d'autres personnes affectées aux services de soutien.

Cela traduit l'attitude que le gouvernement actuel a adoptée, je suppose: la recherche devrait être faite par le secteur privé plutôt que par le secteur public. A mon sens, c'est une grave erreur, car je sais que beaucoup d'agriculteurs et de consommateurs ont fait des économies substantielles justement parce que la recherche relevait du secteur public. Le secteur privé ne serait pas intéressé à se lancer dans ce genre de recherche parce que, entre autres choses, il n'aurait aucune raison de faire des recherches dont le résultat serait de dissuader les gens d'acheter ses produits. A mon avis, la recherche par le secteur public doit se poursuivre. Elle a un rôle très utile à jouer et j'espère que les futurs budgets des dépenses en tiendront compte.

Vous me faites signe que j'ai épuisé mon temps de parole. Je terminerai en disant que j'éprouve beaucoup de difficultés à comprendre comment le gouvernement peut persister à vouloir accroître notre fardeau financier de 25,3 milliards de dollars, tout en sachant qu'il devra vraisemblablement revenir à la Chambre pour demander à emprunter encore davantage, à un moment où le ministre prétend vouloir réduire le déficit. Pourtant, ainsi que je l'ai signalé, le déficit a augmenté énormément depuis que le ministre exerce ses fonctions.

M. Hawkes: Madame la Présidente, j'ai écouté mon honorable vis-à-vis avec un énorme intérêt. J'ai deux questions très importantes à lui poser.

Ni lui ni moi n'étions député à l'époque du dernier gouvernement minoritaire en 1972, 1973 et 1974. Cependant, nous savons que le très honorable chef de l'opposition actuel (M. Turner) était alors ministre des Finances. A ce titre, il a augmenté les dépenses d'au moins 30 p. 100 dans le cadre des budgets de deux années successives. Son gouvernement a mis en oeuvre des programmes qui ont réduit la croissance du revenu. Le fardeau de la dette dont nous parlons aujourd'hui est la conséquence directe de l'appui que le NPD a accordé à ce gouvernement libéral minoritaire qui s'est efforcé de soudoyer les électeurs en augmentant ses dépenses sans se soucier d'accroître d'autant les revenus, ainsi qu'il l'aurait fait s'il avait été sérieux.

Je pose ma première question. Si une situation analogue devait se présenter à l'avenir, son parti et lui agiraient-ils de même? Son parti ne cesse de harceler le gouvernement pour qu'il augmente les dépenses, mais il ne le presse guère d'augmenter les recettes. Dans son exposé, il n'a pas fait état du fait que le récent budget ne nécessite aucun emprunt; nous ne serions pas en train de demander à la Chambre aujourd'hui l'autorisation d'emprunter 25,3 milliards de dollars si nous n'avions pas à assurer le service de la dette qui a résulté des politiques que le Nouveau parti démocratique et le parti libéral ont instaurées de concert. Nous bénéficierions cette année d'un excédent de plus de 3 milliards de dollars que nous pourrions utiliser pour réduire la dette des contribuables canadiens. Si nous empruntons maintenant, c'est simplement pour assurer le service de la dette contractée en 1972, en 1973 et en 1974. Ma première question est donc la suivante: A l'avenir, son parti et lui continueraient-ils d'agir d'une façon aussi irresponsable du point de vue financier?

J'en viens à ma seconde question. En 1979, le NPD a proposé une motion de censure envers le gouvernement conservateur. A cette époque, c'était le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui était ministre des Finances. Tous les organismes économiques sérieux du Canada ont dit que son budget de 1979 était le budget le plus juste de toute la décennie à l'égard des pauvres de notre pays. A l'époque où le NPD exerçait une certaine influence au sein du gouvernement minoritaire, jamais il n'a présenté de budget vraiment équitable à l'égard des pauvres. Or, notre parti en a présenté un en 1979 et le NPD a trouvé le moyen de nous renverser. A l'instar des contribuables, nous avons le droit de savoir si à l'avenir le NPD continuerait d'agir ainsi pour punir les pauvres de notre pays? Ferait-il en sorte d'accroître le fardeau de la dette pour les générations à venir au lieu de faire preuve d'une certaine responsabilité financière?

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence se rend compte que le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) aimerait bien répondre aux observations du secrétaire parlementaire. A mon avis, cependant, la meilleure façon de nous assurer qu'il dispose d'un temps égal serait d'attendre après la période des questions.

Article 21 du Règlement

M. Althouse: Madame la Présidente, je dois prendre l'avion à 15 heures. Le seul moment où je puis répondre, c'est maintenant. Je saurai être bref.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 heures, je dois demander à la Chambre si elle y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Riis: Ils ne veulent pas entendre la réponse.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA POSITION DE LA MINORITÉ ANGLOPHONE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je trouve totalement inacceptable que le premier ministre Bourassa du Québec dise que les anglophones de cette province préfèrent ce qu'il appelle la paix sociale à la justice linguistique. En réalité, ce que M. Bourassa dit c'est que, si une minorité réclame justice et que la majorité résiste, alors la minorité devrait se taire pour apaiser la majorité insensible et inflexible.

Suivant cette logique, les Noirs d'Afrique du Sud devraient accepter calmement l'apartheid parce que leurs revendications dérangent le gouvernement blanc raciste, ou peut-être devrions-nous, ici, au Parlement, abandonner le projet de loi C-72 parce qu'il dérange certains conservateurs qui n'ont jamais évolué.

La Cour supérieure du Québec et la Cour d'appel du Québec ont rejeté unanimement les dispositions de la loi 101 qui interdisent l'affichage en anglais, et M. Bourassa lui-même a promis de lever cette interdiction. Que M. Bourassa agisse pour assurer la justice linguistique, et la paix sociale règnera au Québec.

L'AVORTEMENT

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—ON DEMANDE UN PROJET DE LOI VISANT À PROTÉGER LA VIE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, «Tu ne tueras point» est une loi universelle observée par toutes les sociétés civilisées de l'histoire. Depuis la décision rendue par la Cour suprême, le Canada n'a plus de loi sur l'avortement. Cependant, nous avons la possibilité d'en adopter une où on déclarerait que la vie commence dès la conception.

Depuis longtemps, nos enseignements religieux et moraux sont remis en question par la communauté scientifique. Cependant, la science confirme maintenant les enseignements religieux sur le moment où la vie commence. Fred Byfield a écrit:

> Quand débute une vie? La réponse que nous donne la génétique est maintenant incontestable: elle débute dès la conception. L'oeuf fertilisé est comme une puce informatique. Le «programme» génétique de l'être humain y est déjà inscrit.

La décision que nous prendrons au sujet de l'avortement aura des répercussions sur l'avenir du Canada. Le respect de la vie est la seule option possible.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE LA MISE EN APPLICATION DES MESURES CONTENUES DANS UN RAPPORT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je félicite le groupe d'étude pour son rapport *L'examen public, ni judiciaire ni politique: un forum essentiel pour l'avenir de l'environnement*. D'accord, bon travail!

Le groupe d'étude a accepté l'approche proposée par les groupes écologiques du pays, c'est-à-dire pour les audiences publiques qui utilisent des procédures informelles et souples, mais limitées par les principes d'équité.

Une recommandation pour le financement public des groupes écologiques a été approuvée dans le texte du rapport, mais elle a curieusement été exclue des conclusions, à la fin du rapport. Or, c'est une recommandation qui est essentielle pour la pleine participation des groupes bénévoles. Si le gouvernement désire une participation vigoureuse et un processus adéquat, il doit fournir les fonds nécessaires.

Je recommande au ministre de l'Environnement (M. McMillan) de commencer tout de suite à mettre en application les mesures proposées par cet important rapport.

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—LE TIRAGE DE VACANCES TOUTES DÉPENSES PAYÉES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, aujourd'hui, le NPD n'offre plus la bière gratis à tous les travailleurs. Non, on est devenu beaucoup plus raffiné. La dernière attrape consiste à offrir aux sympathisants du parti la chance de gagner des vacances toutes dépenses payées pour ce paradis socialiste qu'est—vous l'avez deviné—Hawaii, aux États-Unis. Les heureux gagnants voyageront par la suite vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande, où ils seront en mesure de toucher du doigt la prospérité qui résulte de l'accord de libre-échange entre ces deux pays.

Pour parfaire leur formation, ils auront l'occasion de voir de près l'économie florissante de la Nouvelle-Zélande, qui doit sa bonne santé à la réduction du déficit, à la réforme fiscale, à la privatisation, à la suppression des subventions et à la réduction de la fonction publique—soit exactement le contraire de ce que prône le NPD.

Le NPD devrait faire attention. Tout socialiste qui entreprend ce voyage risque de revenir en vantant les vertus du conservatisme et de la libre-entreprise.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION DU PRIX DES POMMES DE TERRE—ON DEMANDE DE MODIFIER LA FORMULE DE PAIEMENT

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je voudrais saisir aujourd'hui la Chambre d'une affaire importante. Les petits et moyens producteurs de pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard jugent inacceptable la formule dont le gouvernement fédéral se sert pour calculer ses paiements de stabilisation.

Je parle au nom de nombreux producteurs de pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard qui m'ont dit s'insurger contre la décision que le gouvernement fédéral a prise de déduire les paiements de réaffectation de 1985 des paiements de stabilisation annoncés récemment.

Quand la surproduction mondiale a causé l'effondrement des prix, ces agriculteurs ont participé au programme de réaffectation et retiré leurs produits du marché pour améliorer les recettes des producteurs de tout l'Est du Canada. Ils ignoraient alors totalement qu'ils seraient plus tard pénalisés par le programme de stabilisation.

La formule retenue frappera les petits producteurs le plus durement parce qu'ils ont retiré la totalité ou presque de leur production du marché. Certains ne recevront rien du tout en paiement de stabilisation.

Je demande instamment au ministre de l'Agriculture (M. Wise) d'écouter les agriculteurs de l'île et de modifier la formule de stabilisation afin de garantir une juste part aux producteurs les plus désavantagés.

Article 21 du Règlement

LE PROGRAMME SPÉCIAL D'AIDE AUX PRODUCTEURS DE GRAINS DU CANADA

L'AIDE FOURNIE À TOUS LES AGRICULTEURS

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, dans le cadre du Programme spécial d'aide aux producteurs de grains du Canada pour 1987, les premiers chèques viennent d'être envoyés aux producteurs de grains de l'Ouest. C'est la deuxième année que le gouvernement met en oeuvre ce programme pour venir en aide aux producteurs en difficulté.

On a sensiblement amélioré le programme pour 1987 en tenant compte des terres laissées en jachère durant l'été et des coûts de production additionnels des agriculteurs qui irriguent leurs terres. On reconnaît également le tort causé aux producteurs de récoltes spéciales, de luzerne traitée et de miel par le déclin des prix sur le marché international.

Quel changement par rapport à l'ancien gouvernement libéral dont le chef dressait les régions du Canada les unes contre les autres. En vertu du Programme spécial d'aide aux producteurs de grains du Canada, le gouvernement offre son aide aux producteurs, qu'ils soient établis dans les Prairies, dans la vallée de l'Okanagan, dans les Maritimes ou dans n'importe quelle autre région du Canada. C'est toute une performance, monsieur le Président.

* * *

LES ORGANISATIONS SIKHS

ON CRITIQUE LA LETTRE DU MINISTRE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les Canadiens ont été surpris, ces derniers jours, d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) conseiller aux premiers ministres provinciaux de ne pas rencontrer de représentants de trois organisations sikhs. On leur a dit que les activités de ces organisations troublent nos relations avec l'Inde. Le Haut-commissariat indien, toutefois, nie s'être plaint que des dirigeants aient rencontré des représentants de ces organisations.

Les Canadiens ont raison de se préoccuper de l'attitude du ministre. Y a-t-il des précédents de discrimination de ce genre contre des organisations? Le gouvernement canadien a-t-il déjà répondu aux inquiétudes de gouvernements étrangers et a-t-il déjà demandé à des premiers ministres provinciaux de boycotter certaines organisations? D'autres organisations, considérées comme hostiles par des gouvernements étrangers, mais jamais trouvées coupables d'actes de sédition, ont-elles déjà été soumises à un tel traitement par le gouvernement canadien?

C'est une chose que de s'assurer que l'on respecte les lois, que l'on n'encourage pas la violence et que des ressources canadiennes ne soient pas utilisées pour favoriser le terrorisme à l'étranger. C'en est une autre que de déconseiller aux premiers ministres et ministres provinciaux de ne pas rencontrer de représentants d'organisations appuyant une minorité d'un autre pays.

Si le ministère des Affaires extérieures était aussi sensible à la politique canadienne sur le multiculturalisme qu'il l'est aux instances des gouvernements étrangers, nous aurions un pays plus fort et plus uni. J'invite le secrétaire d'État aux Affaires

Article 21 du Règlement

extérieures à reconsidérer son initiative discriminatoire et source de discorde, et à retirer sa lettre aux premiers ministres.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

HOMMAGE À ELIZABETH MANLEY, SOURCE D'HONNEUR ET DE JOIE POUR GLOUCESTER

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, samedi soir dernier, le 27 février 1988, au Saddledome de Calgary, au cours de ces magnifiques quinzièmes Jeux d'hiver, une petite partie du Canada et la majeure partie de Gloucester accédaient en esprit au podium.

Alors que Katarina Witt, de la République démocratique d'Allemagne, et Debi Thomas, des États-Unis, interprétaient *Carmen* chacune à sa façon, la pétillante petite patineuse de Gloucester, Elizabeth Manley, la nôtre, leur ravissait la vedette. Elle a foncé dès son premier coup de patin et, sans faillir, jusqu'à son dernier triple saut, elle a été formidable. Elle est passée du quatrième, au troisième, puis au deuxième rang, pour remporter la seconde médaille d'argent du Canada aux Jeux.

La fierté règne non seulement à la Chambre, j'en suis sûr, mais encore dans des millions de foyers canadiens, et tous s'accordent pour dire à Liz qu'elle a été étincelante. Toutes nos félicitations!

* * *

LES AUTOCHTONES

LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, les efforts du Canada pour empêcher l'adoption des résolutions sur les droits et les peuples autochtones, à la Commission des droits de l'hommme des Nations Unies, ont pris une tournure inusitée. Par l'entremise de la délégation d'observateurs canadiens à cette commission, le Canada a affirmé, vendredi dernier, que la Convention de la Baie James et du Nord québécois n'est pas un traité.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, le gouvernement du Canada semble avoir oublié les dispositions de sa propre constitution. Voici ce que disent ces dispositions:

> Les droits existants—ancestraux ou issus de traités—des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

Et plus loin:

> Pour plus de certitude . . . les droits issus de traités comprennent les droits acquis ou pouvant être acquis par règlement de revendications.

La Convention de la Baie James et du Nord québécois est un accord reconnu et confirmé en matière de revendications territoriales. C'est un traité moderne. Les tentatives du Canada pour nier l'aspect traité de cette convention sont inacceptables et tendancieuses.

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

MERCI CALGARY

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je ressens aujourd'hui un sentiment de grande fierté, comme canadien, suite à l'éclatant succès des XV[e] Jeux Olympiques d'hiver de Calgary.

Seize jours de prouesses sportives et de festivités, ce fut la réunion du monde entier en terre canadienne. La ville de Calgary, la province de l'Alberta et le Canada ont accueilli le monde de façon exceptionnelle. Les performances des athlètes ont été superbes. Ces installations incroyables en Alberta serviront à nos futurs olympiens et à toute la population du pays.

Ce grandiose succès des Jeux Olympiques rejaillira sur nous tous. On ne peut qu'en attendre des retombées positives.

Des millions de Canadiens et Canadiennes, comme moi, ont été émus en voyant à la télévision hier soir s'éteindre la Flamme olympique de Calgary.

Quels merveilleux moments nous avons connus durant ces 16 jours! Mille bravos aux athlètes et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à cette fête fantastique.

Au Canada, nous avons connu la réconciliation nationale. Maintenant, au tour des peuples de toute la terre d'aspirer à la réconciliation mondiale.

Merci Calgary!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

FÉLICITATIONS AUX ATHLÈTES, AUX BÉNÉVOLES ET AUX HABITANTS DE CALGARY

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, c'est à juste titre que les Canadiens peuvent s'enorgueillir des Jeux olympiques qui viennent de prendre fin à Calgary. Nous clôturons 16 jours de compétitions et d'exploits sportifs hors pair dont nous avons été témoins à l'occasion des quinzièmes Jeux olympiques d'hiver. Les Canadiens ont de quoi être particulièrement fiers des performances de Karen Percy, Brian Orser, Tracy Wilson, Robert McCall et des nombreux autres concurrents qui, nonobstant le résultat de leur participation, se sont comportés avec grâce et distinction et, dans bien des cas, ont réalisé leur meilleure performance à vie.

En tant que natif d'Ottawa, je suis spécialement fier de l'exploit d'Elizabeth Manley de notre région, qui a su gagner nos coeurs quand elle a remporté la médaille d'argent pour le patinage artistique grâce à sa performance éblouissante de samedi soir.

Au nom des néo-démocrates fédéraux, je tiens à féliciter tous les concurrents olympiques, les habitants de Calgary et les nombreux travailleurs et bénévoles sans qui les Jeux de 1988 n'auraient pas pu remporter ce franc succès.

[*Français*]

Monsieur le Président, les Canadiens sont fiers des XVe Jeux Olympiques d'hiver de Calgary, qui viennent de se terminer.

En tant que porte-parole de la région d'Ottawa, je suis particulièrement fier de notre . . .

[*Traduction*]

Des voix: Soixante secondes! Soixante secondes!

[*Français*]

M. Cassidy: . . . de la performance de notre patineuse Elizabeth Manley qui a gagné une médaille d'argent, ainsi que de tous les athlètes pour leur réussite. Merci Calgary! C'est une bonne réussite.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

LE MODE DE FINANCEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, vous me permettrez un petit commercial. C'est pour ceux et celles . . .

Des voix: Minutage!

[*Traduction*]

Des voix: Soixante secondes! Soixante secondes!

M. le Président: Il arrive parfois, comme lorsqu'on parle des intérêts du mouvement olympique ou qu'on exprime sa reconnaissance envers Calgary, que la présidence puisse ne pas tenir compte de l'heure. Si on exige que je fasse appliquer strictement le Règlement, je le ferai évidemment. Mais le député de Lévis (M. Fontaine) ne faisait que commencer.

[*Français*]

M. Fontaine: Merci, monsieur le Président, et vous me permettrez un petit commercial. C'est pour ceux et celles qui voudraient faire un petit voyage au soleil, et ce aux frais du parti socialiste. En effet, ce parti a élaboré un système de concours où il joint l'utile à l'agréable. En les aidant à financer le parti socialiste, vous pouvez gagner un voyage et même rencontrer des élus socialistes dans quelques pays du monde.

De cette façon, les socialistes vont peut-être être capables de payer eux-mêmes leurs appels interurbains car, depuis mercredi dernier, le code téléphonique du député d'Oshawa (M. Broadbent), le code 22843864, n'est plus bon. Ils ont besoin d'argent, peut-être pour payer leurs interurbains au Québec?

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES EFFETS SUR L'INDUSTRIE PHONOGRAPHIQUE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, les enregistrements sonores reflètent la vie culturelle du Canada. Nous nous classons parmi les plus grands consommateurs du monde. Écouter de la musique enregistrée vient au troisième rang parmi les activités de loisir les plus populaires après les émissions de télévision et la lecture des journaux. Sur le marché international, la musique enregistrée constitue le produit culturel canadien le plus largement apprécié.

Jeudi dernier, j'ai eu l'honneur de participer avec des personnalités de la musique canadienne au premier colloque sur le libre-échange et ses effets sur l'industrie phonographique. Il faut féliciter City TV de cette excellente initiative. Les intervenants ont été unanimes dans l'expression de leurs inquiétudes. Ils sont vexés de n'avoir jamais été consultés au sujet des effets désatreux qu'aura la suppression du droit tarifaire de 13,5 p. 100 sur les disques et les cassettes importés, et s'inquiètent vivement des répercussions qu'aura la clause «nonobstant» absolument abominable sur l'industrie phonographique dont le chiffre d'affaires s'élève à 700 millions de dollars.

Ces mesures feront de nos artistes du disque des marginaux sur leur propre marché national où les Canadiens sont plus enclins à chanter *Born in the U.S.A.* que *Alberta Bound*. Les libéraux savent que les chansons canadiennes renferment un message, et ils veulent promouvoir la musique canadienne pour qu'elle réflète les valeurs et les expériences canadiennes.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE UNE MESURE LÉGISLATIVE EN VUE D'OBLIGER LES ENTREPRISES RESPONSABLES DE POLLUTION À CORRIGER LEURS ERREURS PASSÉES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, depuis des années, les produits chimiques jetées dans des dépotoirs situés le long de la rive américaine du Niagara menacent l'eau de boisson de cinq millions de Canadiens. La semaine dernière, un tribunal des États-Unis a ordonné à l'Occidental Chemical Corporation de payer le prix du nettoyage de l'un des plus connus de ces dépotoirs, celui de Love Canal. Cette décision a été prise en vertu d'une Loi américaine de 1980, le *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act*, qui impose aux Américains responsables de pollution de corriger les erreurs qu'ils ont commises dans le passé.

Grâce à notre gouvernement, le Parlement étudie actuellement un nouveau projet de loi sur la protection de l'environnement qui vise à prévenir la pollution future. Nous avons cependant besoin d'une version canadienne de la Loi américaine dont je viens de parler, afin d'obliger les Canadiens responsables de pollution à payer eux aussi le prix de leurs erreurs passées.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE TRANSFERT D'UN CANADIEN D'UNE PRISON DU NEW JERSEY À UN PÉNITENCIER CANADIEN

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, pour Bruce Curtis, le jeune Néo-Écossais, et pour sa famille, le cauchemar touche à sa fin. Je tiens à féliciter tous les députés qui ont aidé Jim et Alice Curtis à faire transférer leur fils Bruce d'une prison du New Jersey dans un pénitencier canadien. Vendredi dernier, le gouverneur Kean du New Jersey a annoncé que Bruce serait transféré dans un établissement pénitentiaire canadien pour des raisons humanitaires.

Je tiens par ailleurs à signaler l'excellent travail de Serge Boudreau, du bureau du solliciteur général, et de Murio Lapointe, du ministère des Affaires extérieures. Ces deux fonctionnaires ont largement contribué à activer les formalités.

Même si cela risque de paraître bizarre, monsieur le Président, je tiens à féliciter également le solliciteur général (M. Kelleher) ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). C'est grâce à leurs efforts et aux pressions qu'ils ont exercées sur le gouvernement américain ainsi que sur les autorités de l'État du New Jersey, que ce transfert a été possible. Je les en remercie très sincèrement ainsi que les députés qui ont apporté leur aide.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES FORAGES DANS LA MER DE BEAUFORT—LA LOCATION DE BAUX PAR LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vers la fin de la semaine dernière, le département de l'Intérieur des États-Unis a publié un avis final de location de baux dans la mer de Beaufort. Les soumissions seront reçues jusqu'au 15 mars prochain. Cet avis porte notamment sur 22 blocs situés en territoire canadien. Autrement dit, un organisme américain agit maintenant unilatéralement et donne aux entreprises la possibilité de faire des forages en territoire canadien. Le gouvernement du Canada ne considère-t-il pas ce geste comme un grave empiètement sur la souveraineté canadienne?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, sans en accepter les prémisses, je prends note de la question et je vais en parler au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La question n'a pas été portée à mon attention, mais j'en parlerai certainement au ministre et je donnerai des renseignements au député aussitôt que possible.

M. Axworthy: Puis-je répondre, monsieur le Président, que je suis un peu surpris que ni le premier ministre ni le vice-premier ministre ne soient informés d'une initiative plutôt grave du gouvernement des États-Unis en territoire canadien.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PROTESTER AUPRÈS DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je poserai ma question au premier ministre ou à son vice-premier ministre. Il y a quelques mois, quand j'ai posé une question semblable au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il a dit que le gouvernement des États-Unis ne ferait rien avant que le différend concernant ce territoire ne soit résolu. Or, voici qu'une ordonnance américaine dit que les soumissions seront reçues jusqu'au 15 mars et que les États-Unis les accepteront au meilleur moment, en fonction de leurs intérêts.

Le gouvernement demandera-t-il au gouvernement des États-Unis de déclarer clairement ses intentions? Et n'émettra-t-il pas immédiatement une note de protestation contre cet empiètement très clair sur notre souveraineté, qui se fait à un endroit où il semblait entendu que les États-Unis n'agiraient plus ainsi.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est justement pour cette raison que j'ai pris note de la question. Le problème s'est déjà posé et il était entendu que les États-Unis n'agiraient plus ainsi dans la zone en litige, comme l'a dit le député. Voilà la situation telle que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a exposée et que le ministre des Affaires indiennes et du Nord l'a confirmée.

Si j'ai dit que j'étudierais la question, c'est tout simplement que le député présente rarement les faits avec une exactitude parfaite. C'est pourquoi je ne peux pas accepter les prémisses sur lesquelles il base sa question.

● (1420)

LA POSITION DU CANADA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je ne demande pas au ministre d'accepter les faits que je lui présente. J'ai ici le texte d'un avis d'appel d'offres du département de l'Intérieur. Le ministre souhaite peut-être que ses collaborateurs examinent ce document.

La question que je lui pose est la suivante. En décembre 1986, j'ai posé une question au secrétaire d'État qui m'a fourni certaines assurances. En septembre dernier, mon collègue, le député de Cape Breton—The Sydneys, a posé une question similaire. Le secrétaire d'État aussi a alors donné des garanties. Après chacune de ces déclarations, les États-Unis vont de l'avant et agissent unilatéralement comme si ce territoire leur appartenait.

Quand le gouvernement va-t-il cesser de nous donner de telles garanties et agir pour défendre cette partie très précieuse du territoire canadien? Quand le gouvernement va-t-il prendre la défense de notre pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le gouvernement défend non seulement la souveraineté de notre pays, mais également celle du Nord du Canada, au grand dépit du député.

Le fait est qu'il s'agit d'une région qui fait l'objet d'un litige. Je crois savoir que les États-Unis ont décidé qu'aucune activité de forage ne serait entreprise, contrairement à ce qu'affirme le député, tant que ce litige n'aura pas été réglé. Leur position reste inchangée.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE DE COUPER LES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'AFRIQUE DU SUD

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Est-ce que le premier ministre est d'accord avec moi sur le fait qu'il n'y a pas de pays où l'on bafoue les droits de la personne de façon plus flagrante que l'Afrique du Sud? Encore en fin de semaine, l'archevêque Desmond Tutu et d'autres leaders religieux ont été temporairement détenus par les autorités gouvernementales. Le premier ministre, il y a quelque temps, avait déclaré que si nécessaire, il n'hésiterait pas à couper les liens diplomatiques avec ce pays. Est-ce qu'il ne pense pas qu'à la lumière des circonstances récentes le temps est venu de poser ce geste?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Effectivement, monsieur le Président, nous déplorons vivement cette détérioration de la situation déjà inacceptable en Afrique du Sud. Et les gestes posés à l'encontre des dirigeants religieux durant le week-end ont été particulièrement répréhensibles. Le gouvernement canadien, par le biais du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a déjà fait savoir notre indignation profonde en ce qui concerne ce développement. L'ambassadeur de l'Afrique du Sud a été convoqué au ministère des Affaires extérieures pour une rencontre dans les prochaines heures, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aura sans aucun doute de nouvelles déclarations à faire à son retour à la Chambre des communes. Mais je partage entièrement la position de mon ami en déplorant au nom de tous les députés une situation de plus en plus inacceptable et invivable pour tous ceux qui croient à la démocratie en ce qui concerne la situation en Afrique du Sud.

[*Traduction*]

L'INTERDICTION DÉCRÉTÉE PAR LE GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN CONTRE LES ACTIVITÉS DE GROUPES D'OPPOSITION

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Ce dernier se rend-il compte que le gouvernement sud-africain, en interdisant les activités politiques de 18 groupes d'opposition, a littéralement déclaré la guerre à la paix, à la justice et aux droits de l'homme? Jusqu'où la situation doit-elle se détériorer avant que le gouvernement canadien ne prenne les mesures qui s'imposent?

En réponse à ma première question, le premier ministre a déclaré qu'il demandait à voir l'ambassadeur de l'Afrique du Sud et qu'il attendrait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fasse une déclaration. Le premier ministre n'en est-il pas chargé, et ne devrait-il pas faire cette déclaration à la Chambre sans plus attendre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, peu de gens, je pense, accuseraient le gouvernement du Canada de ne pas avoir joué un rôle de chef de file en ce qui concerne la situation répréhensible qui existe en Afrique du Sud. En fait, s'il y a un élément dramatique dans les événements actuels, c'est que tous les Canadiens regrettent que les mesures prises par le gouvernement à la Chambre ne l'aient pas été il y a des années pour marquer de façon plus spectaculaire et évidente ce rôle de chef de file.

J'ai déclaré que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a contribué à jouer ce rôle de chef de file, est malheureusement absent pour la journée. Il a donné des instructions pour que l'ambassadeur sud-africain soit convoqué, afin que le gouvernement du Canada puisse lui communiquer directement le profond regret, le profond mécontentement et la profonde consternation de tous les Canadiens devant la détérioration progressive d'une situation déjà explosive.

Nous la suivons de près, heure après heure. Nous n'avons exclu aucune possibilité. Nous agirons dans l'intérêt de nos alliés et des Sud-Africains, au moment le plus opportun.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE ROMPRE TOUTES RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC L'AFRIQUE DU SUD

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Le premier ministre sera sûrement forcé de reconnaître que les incidents qui se déroulent depuis quelques jours en Afrique du Sud constituent une répétition de ce qui s'est passé avant la montée du nazisme en Allemagne.

Alors que les néo-nazis manifestent dans la rue avec la sympathie du gouvernement, que les ecclésiastiques sont arrêtés, que chaque organisation noire de quelque importance se voit interdire toute activité politique, ici on parle de «remords», de «regret», et de «mécontentement».

N'est-il pas temps que le premier ministre applique l'engagement qu'il a donné aux Nations Unies, celui de rompre toutes relations économiques avec l'Afrique du Sud s'il n'y a pas de progrès dans la levée de l'apartheid?

Le secrétaire d'État a déclaré qu'il a dans la poche une nouvelle liste de sanctions à appliquer. Est-ce que le gouvernement ne va pas les imposer tout de suite? Est-ce qu'il ne va pas rappeler notre ambassadeur en Afrique du Sud pour examiner avec lui le sort à réserver à notre ambassade à Pretoria?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami se souviendra sûrement des événements qui ont débouché sur la réunion du Commonwealth à Vancouver, et du rôle de chef de file qu'y ont joué le gouvernement du Canada et la population du Canada, malgré les attaques féroces émanant d'ailleurs. Nous sommes demeurés fermes dans l'opinion que j'ai énoncée au nom du gouvernement il y a plusieurs années, selon laquelle l'apartheid est un mal et qu'il serait combattu par le gouvernement du Canada à chaque occasion et en toutes circonstances.

Cela a été suivi d'un geste concret. Non pas parfait, mais concret: ce fut la visite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en Afrique australe pour rencontrer les chefs des États de première ligne. Il est maintenant président de la Conférence des ministres des Affaires étrangères des États de première ligne pour la lutte contre l'apartheid et pour les mesures tangibles qui peuvent être adoptées, pour que nous puissions aider ceux qui souffrent sous l'apartheid.

Nous nous réservons, c'est évident, la possibilité de rompre toutes relations avec le gouvernement sud-africain. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mes collègues et moi continuons de croire que pour l'instant nous pouvons être d'un plus grand secours aux opprimés de l'Afrique du Sud, c'est-à-dire à la majorité noire, en continuant de pratiquer les initiatives que nous sommes en train d'appliquer. En rompant les relations nous mettrions fin à notre action.

Je signalerai par exemple à mon ami que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pu faire voir le rôle unique et utile joué par le Canada quand il a rencontré, en l'espace de 24 heures, en Afrique australe les chefs des États de première ligne et à Pretoria le ministre des Affaires étrangères du gouvernement sud-africain.

Tant que le dialogue reste possible, nous croyons qu'il peut être utile à la majorité noire. Nous allons continuer de combattre en faveur des droits de la majorité noire de l'Afrique du Sud.

ON DEMANDE D'IMPOSER DES SANCTIONS COMPLÈTES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le premier ministre décrit des réactions qui convenaient à une autre époque et dans des circonstances différentes, des actions partant du principe qu'il était possible d'amener le gouvernement sud-africain à négocier avec les représentants de la population noire.

Le premier ministre n'est-il pas conscient du fait que cette époque est révolue, que le gouvernement sud-africain a fait savoir au monde entier qu'il n'entendait pas négocier avec les représentants légitimes de la population noire et qu'aucun autre progrès ne pourra être réalisé à moins que notre gouvernement ne signale clairement qu'il n'entend pas tolérer qu'on refuse ainsi de traiter avec les représentants de la majorité, en imposant les sanctions économiques que le premier ministre s'est engagé à prendre devant les Nations Unies, en cas d'absence de progrès? Le moment est venu d'agir.

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue prétend que le moment est venu d'agir. Il a peut-être raison. Il porte un jugement de valeur sur une question extrêmement complexe et explosive.

S'il veut bien prendre la peine de remonter même avant la Conférence de Vancouver, pour ce qui est du rôle du Canada, il s'apercevra que lors de la Conférence des premiers ministres de Nassau, le Canada a joué un rôle important lorsqu'est venu le temps de constituer le groupe de personnes éminentes et d'amener ce dernier à entreprendre le dialogue—dialogue fort prometteur de l'avis de la plupart des dirigeants mondiaux—en Afrique méridionale.

Je reconnais que les initiatives arbitraires et pernicieuses prises à l'époque par le gouvernement de l'Afrique du Sud ont remis en question la tentative de dialogue, tout à fait noble, selon moi, tendant à susciter un changement pacifique en Afrique du Sud.

Nous faisons face, il est vrai, à d'innombrables obstacles et la plupart des gens, et notamment la majorité en Afrique du Sud, ne devraient pas avoir à subir autant de déceptions. Cependant, selon moi, la plupart des intéressés nous demandent de poursuivre notre initiative, afin de déterminer s'il est possible d'entreprendre le dialogue en question. S'il devient manifeste qu'il est impossible de jouer vraiment un rôle utile en l'occurrence, alors, bien entendu, nous n'hésiterons pas à avoir recours à la solution qui s'imposait, selon nous, à l'époque, à savoir la rupture de nos relations avec l'Afrique du Sud.

Des partisans de la solution en question en Afrique du Sud nous invitent à tenter de maintenir le dialogue à ce stade-ci. Nous nous réservons toujours le droit de rompre nos relations avec l'Afrique du Sud, au besoin.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LE FRANÇAIS DANS L'OUEST—L'OPPORTUNITÉ D'UN RENVOI À LA COUR SUPRÊME

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'aurais une question pour le ministre de la Justice. Il s'y attend d'ailleurs. Je l'attendais jeudi et vendredi. Aujourd'hui, c'est ma journée, et ma question porte sur la décision de la Cour suprême concernant la province de la Saskatchewan qui serait soumise, comme on le sait, à l'obligation de traduire toutes ses lois adoptées depuis 1905. Le ministre sait aussi que j'ai posé la question vendredi, à savoir qu'il y a une alternative, c'est-à-dire que la province pourrait se proclamer bilingue et adopter un projet de loi qui la rendrait unilingue.

Je demande donc au ministre: Pour éviter justement qu'il y ait des malentendus et des situations peut-être très difficiles, est-ce qu'il est prêt à demander par renvoi à la Cour suprême du Canada de statuer non seulement sur la Saskatchewan, ce qui est maintenant fait, mais également sur l'Alberta qui, comme on le sait, a été découpée à même les mêmes Territoires et qui fait aussi l'objet d'un projet de loi qui est identique ou presque?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je n'étais pas à la Chambre la semaine dernière, mais mes collègues, le ministre des Transports et la ministre des Communications, ont exposé les grandes lignes de la position du gouvernement fédéral en répondant aux questions qui ont été posées à ce sujet.

Le député reconnaîtra que ces questions relèvent essentiellement de la compétence des provinces. Je crois aussi savoir que la province de la Saskatchewan est en train d'examiner les possibilités qui s'offrent à elle et nous avons bien hâte de voir ce qu'elle décidera. Nous communiquons régulièrement avec les gouvernements provinciaux pour les questions de ce genre et nous continuerons à observer ce qui se passe là-bas. Nous avons offert notre aide à la province et celle-ci pourra s'en prévaloir si elle le désire.

En ce qui concerne l'Alberta, le député sait sans doute que d'autres textes de loi font l'objet de litiges relativement à des questions du même genre dans cette province. Mes adjoints sont en train d'examiner ces textes de loi pour voir quelle est la situation au juste et nous essayons aussi de déterminer quelles seront les conséquences de la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mercure.

L'APPLICATION DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME À L'ALBERTA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le ministre admettra que ces recours en justice coûtent cher et qu'ils peuvent mettre à rude épreuve les ressources humaines des groupes minoritaires.

Vu que le gouvernement fédéral peut répondre à une question fondamentale, soit celle de savoir si la décision rendue pour la Saskatchewan s'applique aussi à l'Alberta, et puisque le gouvernement peut éviter aux intéressés de longues démarches juridiques en demandant à la Cour suprême de déclarer clairement que l'Alberta est visée par la décision rendue le 25 février, ne serait-il pas utile pour tous les Canadiens que le gouvernement prenne cette initiative maintenant et présente cette affaire à la Cour suprême pour qu'elle rende une décision à ce sujet?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, sans vouloir me lancer dans les détails juridiques de cette affaire qui vise des questions qui sont essentiellement du recours des provinces, et je pense que le député reconnaîtra que c'est un facteur important en ce qui concerne le renvoi de ces questions aux tribunaux, je dois dire que notre position au sujet des langues officielles du Canada est bien claire dans les secteurs qui relèvent du gouvernement fédéral. Selon moi, le premier ministre et les gouvernement ont fait preuve de beaucoup de leadership en énonçant clairement cette position dans tout le pays.

Je répète que nous sommes disposés à fournir toute l'aide nécessaire pour promouvoir l'égalité des langues au Canada et que nous sommes tout à fait en mesure de fournir de l'aide aux provinces si elles nous le demandent. Notre offre vaut tout aussi bien pour l'Alberta que pour la Saskatchewan.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LES ACTIONS ACCRÉDITIVES—ON DEMANDE AU MINISTRE DE NE PAS MODIFIER LE RÉGIME

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait très bien que les modifications proposées par le gouvernement au régime d'actions accréditives peuvent mettre en jeu, directement ou indirectement, de 30 000 à 40 000 emplois. Le ministre répondra-t-il maintenant aux demandes des conseils municipaux, des hommes d'affaires, des travailleurs et travailleuses dont les emplois sont menacés, en disant que le gouvernement ne réduira pas les bénéfices qui ont créé cette situation?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique illustre ainsi parfaitement l'habitude qu'il a de soutenir à la fois le pour et le contre des choses.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Tantôt, le NPD dit au gouvernement de se débarrasser de toute ces astuces fiscales . . .

M. Broadbent: Absolument pas!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député devrait lire la documentation de son propre parti qui incite le gouvernement à abolir toutes ces astuces fiscales. Le député qui prend place à sa droite est celui-là même qui mène le combat et celui qui prend place derrière eux est le troisième homme. Tous les trois disent au gouvernement d'abolir ces astuces fiscales qui n'avantagent que les riches et de faire en sorte d'éviter . . .

M. Boudria: C'était avant qu'ils ne s'enrichissent.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est vrai. Le député de Glengarry—Prescott—Russell . . .

M. Broadbent: Vous donnez raison aux libéraux!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . remarque que le NPD n'était pas favorable à toutes ces choses à l'époque où il ne devançait pas encore le parti libéral dans les sondages.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je ferais volontiers parvenir au ministre un discours qui remonte à 1984 et une lettre qu'il a reçue l'année dernière du critique de notre parti dans le domaine des finances où celui-ci précisait que le NPD s'oppose à toute exonération fiscale qui n'avantage pas nettement la collectivité et qu'il appuie au contraire celles qui l'avantagent. S'il ne comprend pas cela, nous, nous le comprenons.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Comme il s'agit d'une pensée un tantinet subtile, peut-être que, pour une fois, les conservateurs pourraient faire l'effort . . .

M. le Président: Selon moi, cela tourne à la discussion. Peut-être le chef du Nouveau parti démocratique pourrait-il poser sa question.

M. Broadbent: Comme Votre Honneur le sait, il n'y a pas place à la Chambre des communes pour la discussion.

ON DEMANDE LE MAINTIEN DU RÉGIME

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, au lieu de se perdre en belles paroles, j'aimerais que le ministre réponde à la question. Étant donné que ces actions profitent à l'ensemble de la collectivité—et les gens d'affaires en ont convenu . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . à savoir aux municipalités et aux travailleurs—je voudrais demander au ministre si, au lieu de prendre des mesures visant à les amputer de moitié et finalement à les réduire, il va promettre à ces collectivités que ces régimes qui ont permis la création d'emplois seront maintenus.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, donnez au NPD un faible espoir d'accéder au pouvoir et ses grands principes volent en éclats!

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Vous n'arrivez toujours qu'en troisième place, Michael.

• (1440)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le chef du Nouveau parti démocratique devrait comprendre que les Canadiens ne sont pas stupides à ce propos. Il faut leur parler logiquement. Les Canadiens se rendent compte lorsque le NPD s'oppose radicalement aux initiatives faisant intervenir le régime fiscal.

J'ai ici un document selon lequel il est peu efficace de favoriser le développement économique dans les régions à fort taux de chômage grâce au régime fiscal.

M. Epp (Provencher): Qui a dit cela?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Qui? Eh bien c'est tiré du document *Enquête fiscale* du NPD daté de septembre 1986.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Permettez-moi, monsieur le Président, d'examiner cette question, maintenant que nous savons quelle est la position du NPD sur ces différentes questions.

Nous avons vu les placements en actions de toutes sortes subir une baisse considérable. Avant le 19 octobre de l'année dernière, ces placements représentaient 7 milliards et depuis ils ne représentent plus qu'environ 450 millions. Le marché des actions a donc subi une profonde mutation qui touche les actions accréditives de même que toutes les autres actions.

En décembre 1987, nous avons apporté certains changements au projet de réforme fiscale que nous avons présenté en juin 1987, changements qui visaient à améliorer les dispositions concernant les actions accréditives et à faire d'elles l'une des meilleures formules d'investissement assorties d'avantages fiscaux offertes par le gouvernement fédéral.

M. Broadbent: On voit les résultats.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député dit que l'on voit les résultats. S'il veut bien écouter ma réponse, tout ce que j'ai dit c'est que nous avions apporté certains changements.

Nous avons donc apporté certaines modifications en décembre 1987 visant à améliorer la qualité et le statut fiscal des actions accréditives. D'après moi, c'est un changement important.

En outre, j'ai dit que j'allais m'entretenir avec des représentants du secteur . . .

Des voix: Règlement!

M. le président: Le député d'Oshawa.

LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'espère que le ministre lira le reste du document du NPD dont il vient de citer un passage. Il constatera qu'il correspond tout à fait à ce que j'ai dit jusqu'à maintenant.

Le ministre va-t-il maintenant répondre à la question. Il l'a éludée en répondant à deux des questions que j'ai posées. Je veux maintenant lui demander ceci.

Le mutisme du ministre et la suppression graduelle de ce programme avantageux durant la première année d'application de l'accord commercial proposé entre le Canada et les États-Unis s'expliquent-ils entièrement par le fait qu'il n'existe pas de programme semblable aux États-Unis? Encore une fois, le gouvernement conservateur donne-t-il la priorité au régime fiscal américain relativement aux programmes de développement régional plutôt qu'aux besoins réels des Canadiens? Est-ce là la véritable raison?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est de la foutaise!

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons pris une décision. Nous avons annoncé notre décision concernant les actions accréditives en juin 1987, avant la conclusion de l'accord commercial. En décembre 1987, soit après la conclusion de l'accord, nous avons amélioré le régime des actions accréditives. Je ne sais pas comment le député a pu en venir à cette conclusion. Aurait-il l'esprit à ce point faussé?

LE PROJET DE LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LA CONFORMITÉ AVEC LA CHARTE DES DROITS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Je lui ai donné préavis de cette question.

Le ministre a-t-il demandé aux conseillers juridiques de l'État si les articles du projet de loi sur les conflits d'intérêts, le C-144, ayant trait aux conjoints étaient contraires à la Charte des droits? Sinon, est-il prêt à demander à la Cour suprême de se prononcer sur la question?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question.

Le député sait qu'en tant que ministre de la Justice, il m'incombe de vérifier si tous les projets de loi présentés à la Chambre sont conformes à la Charte des droits et libertés. Certes, nous comprenons que le sujet dont parle le député est assez délicat. Cependant, je crois que nous avons formulé les dispositions en cause de manière à ne pas porter atteinte au droit à la vie privée des conjoints. Lorsque les fonctions d'un parlementaire sont susceptibles de se répercuter sur les intérêts de son conjoint, il est légitime que la Commission s'intéresse à ces intérêts.

Dans ces dispositions, nous avons voulu faire preuve de circonspection, car nous reconnaissons que les conjoints des parlementaires ont le droit de vivre une vie indépendante et d'exercer une profession. A cet égard, je pense que nous avons atteint le but visé et que ces dispositions seront jugées conformes à la Charte des droits et libertés.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES CENTRES BANCAIRES INTERNATIONAUX—LA POSITION DU MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle porte sur une résolution datée du 11 janvier par laquelle la ville de Toronto le condamne ainsi que deux ministres ontariens pour ne pas avoir donné une portée nationale aux mesures législatives concernant les centres bancaires internationaux et pour avoir limité ces derniers à deux villes du Canada.

Aujourd'hui, sept semaines après que la ville de Toronto lui eut rappelé son devoir, est-ce que le ministre des Finances peut nous dire ce qu'il envisage de faire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de bien comprendre la question de la députée. Les mesures législatives dont elle parle ont été adoptées à la fin de l'année dernière et sont actuellement en vigueur.

Je voudrais cependant mettre en évidence les initiatives que le gouvernement a prises en ce qui concerne les institutions financières, initiatives que la députée connaît, j'en suis sûr.

Les centres bancaires internationaux constituent l'une de ces initiatives. La réforme des institutions financières en est une autre dont Toronto a grandement bénéficié. Warburg's est venu s'y installer. La Deutsche Bank a acquis des intérêts dans une entreprise de Toronto. Goldman Sachs y vient également. Trois des plus grandes banques japonaises d'investissements se sont inscrites à la Bourse de Toronto. Une grande banque californienne, la Security Pacific, a fait des investissements très importants dans Burns Fry de Toronto. Il est évident que Toronto a beaucoup profité de la politique du gouvernement dans le domaine des institutions financières.

LA RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TORONTO

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je ne crois pas que le conseil municipal de Toronto partage l'enthousiasme du ministre. Le 17 février, le conseil a décidé de contester la constitionnalité de la Loi que le ministre a fait adopter, ce qui crée une situation sans précédent.

De plus, le ministre est en bataille tant avec l'Ontario qu'avec le Québec au sujet des institutions financières. C'est pour cette raison que la Loi a été retardée. Je demande encore au ministre s'il a l'intention de mettre un terme à ces agissements qui créent des conflits entre les régions du pays.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, venant du parti libéral, ces déclarations me renversent. Pendant des années, ce parti a divisé le pays comme on ne l'avait jamais vu depuis la confédération.

La députée devrait clairement définir sa position et celle de son parti. Veut-elle qu'on abroge la Loi? Est-elle disposée à se rendre en Colombie-Britannique pour le dire aux gens de Vancouver? Veut-elle aller en parler à Montréal? Ou bien ne s'intéresse-t-elle qu'au centre-ville de Toronto?

Mlle Nicholson: J'ai parlé d'une portée nationale.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je sais bien qu'elle n'a rien à refuser aux gens de Bay Street . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député de Kamloops—Shuswap.

Questions orales

PETRO-CANADA

LA PRIVATISATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui doit savoir, puisqu'il rentre de l'Ouest, à quel point Petro-Canada est populaire au Canada ces jours-ci, surtout dans l'Ouest. La semaine dernière, quand on a posé une question au ministre de l'Énergie au sujet de la privatisation de Petro-Canada, il a répondu qu'on ne se demandait plus si on la ferait, mais quand on la ferait. Pourtant, le vice-premier ministre a donné un tout autre son de cloche à la Chambre la semaine dernière.

Le premier ministre prendra-t-il le temps d'expliquer et de clarifier la position du gouvernement en ce qui concerne la privatisation de Petro-Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député a raison. Quand j'étais dans l'Ouest, j'ai pu constater la popularité de Petro-Canada et du gouvernement fédéral.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. Broadbent: La moitié seulement de ce que vous dites est croyable.

M. Mulroney: Partout où j'allais, les gens disaient: «C'est l'actionnaire de Petro-Canada».

Je profite de l'occasion pour féliciter au nom de tous les députés les athlètes canadiens et tous ceux qui ont travaillé aux Jeux olympiques de Calgary.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Pourquoi le NPD n'applaudit-il pas?

En ce qui concerne Petro-Canada, nous avons dit que nous n'avons pas encore pris de décision à ce sujet. Quand notre décision sera prise, nous l'annoncerons de la manière qui convient. Le député sera sans doute l'un des premiers à l'apprendre.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CONFIRMER QUE LA PRIVATISATION NE SE FERA PAS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, de toute évidence, une certaine confusion entoure cette question puisque deux ministres principaux se contredisent. Le premier ministre sait ce que les Canadiens pensent de la question depuis une certaine campagne électorale assez récente au cours de laquelle ces derniers ont exprimé très clairement leur point de vue.

Le premier ministre est-il prêt à prendre la parole pour dire que le gouvernement du Canada n'est pas disposé à privatiser Petro-Canada? Autrement dit, peut-il dire que le gouvernement n'est pas prêt à «vendre la flamme»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne ferai pas de commentaire sur ce qui vient d'être dit, mais en toute justice, je demanderai à mon collègue de prendre connaissance de la déclaration suivante du ministre de l'Énergie, consignée au hansard du 24 février 1988:

> Voilà pourquoi, sans que le Cabinet ait pris de décision au moment où on se parle, la question de Petro-Canada est toujours à l'étude, aussi bien dans mon ministère que dans les autres institutions de l'État.

Plus loin, il ajoutait ce qui suit:

> Deuxièmement, je tiendrais à faire remarquer que le gouvernement actuel prendra une décision concernant la privatisation de Petro-Canada lorsque le gouvernement croira qu'il est dans l'intérêt du Canada et des Canadiens de privatiser Petro-Canada.

Mon collègue ne trouvera certainement rien à redire à cette position tout à fait logique.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—LE TIRAGE D'UN VOYAGE DE VACANCES—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre du Revenu national. Le NPD fait tirer pour ses donateurs un voyage en Australie et en Nouvelle-Zélande.

M. Broadbent: Voulez-vous acheter un billet?

M. Redway: Je demande au ministre de faire immédiatement enquête pour s'assurer que le NPD ne vole pas les Canadiens en utilisant les dons libres d'impôt qu'ils font à des partis politiques pour financer le tirage d'un voyage de vacances.

M. Broadbent: Faites enquêter par le SCRS.

M. Mazankowski: Il faut plutôt une commission d'enquête.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai trouvé l'offre tellement intéressante que l'idée m'a effleuré l'esprit d'envoyer de l'argent. Je me suis dit que mon geste serait toutefois mal interprété dans les circonstances.

Sérieusement, la Loi de l'impôt sur le revenu n'impose aucune restriction aux partis politiques dans leur façon de recueillir des fonds. Le directeur général des élections a droit de regard sur la façon dont les fonds sont dépensés, mais un parti politique s'attirerait des difficultés s'il se contentait de recueillir les fonds et d'en faire bénéficier une personne en particulier. Je prends la question au sérieux . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacKay: Je devrais peut-être dire à mon ami le chef du Nouveau parti démocratique, et d'en faire bénéficier une personne désignée. Je prends note de cette question sérieuse.

LES ORGANISATIONS SIKHS

LA LETTRE D'UN MINISTRE AUX PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la lettre adressée par le secrétaire d'État à certains premiers ministres provinciaux préconisant le boycottage de trois organisations de sikhs canadiens.

Étant donné que le gouvernement veut que nos institutions politiques ignorent les citoyens canadiens appartenant à ces trois groupes et étant donné que cette action a sérieusement terni la réputation de cette communauté, je demande au premier ministre comment le gouvernement peut-il considérer comme collectivement coupable toute la communauté sikh? Le premier ministre va-t-il maintenant justifier en vertu de quel pouvoir et pour quelles raisons le gouvernement veut refuser à certains Canadiens les droits que leur confère la citoyenneté canadienne?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ferais remarquer que la lettre envoyée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a précisé très clairement que la plupart des sikhs, dans leur grande majorité, sont de bons citoyens canadiens qui ne se livrent pas à ce genre d'activités, mais il a estimé nécessaire, en tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures, d'attirer l'attention des premiers ministres sur les activités de ces trois groupes qui, à son avis, n'étaient pas dans l'intérêt national. C'était son devoir et c'est dans cet esprit qu'il l'a fait.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE LA LETTRE DU MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la ministre sait certainement quels stigmates cette communauté devra supporter et surmonter à la suite de cette initiative gouvernementale contestable. Elle a maintenant l'occasion et en fait l'obligation d'apporter des éclaircissements et de dissiper toute confusion possible.

Si ce n'est pas le premier ministre qui répondra, je demande à nouveau à la ministre, va-t-elle expliquer au nom de son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour quelle raison précise le gouvernement a pris une telle position qui n'a été communiquée qu'à certains premiers ministres? Va-t-elle déposer la lettre et tous les renseignements pertinents de façon que la Chambre, qui a été jusqu'à présent gardée dans l'ignorance, puisse comprendre pleinement les raisons d'ordre national et international qui expliquent l'intervention du gouvernement?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le gouvernement se refuse à encourager la violence dans notre pays. Le secrétaire d'État l'a expliqué très clairement dans la lettre qu'il a envoyée aux premiers ministres provinciaux. Je serais heureuse de déposer à la première occasion les lettres qu'il leur a envoyées.

LES SPORTS

LE PROGRAMME MIEUX QUE JAMAIS—LE FINANCEMENT DES SPORTS OLYMPIQUES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en l'absence du ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur. Les Canadiens qui célèbrent la mémoire des Jeux olympiques de Calgary se demandent comment nous préparons ceux de 1992 et les suivants. Le gouvernement continuera-t-il à financer les sports reconnus aux Jeux d'hiver au même degré ou à un degré supérieur à celui du Programme Mieux que jamais, pour que notre équipe puisse utiliser pour s'améliorer l'impulsion acquise à Calgary?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pense que tout le monde voudrait féliciter non seulement la ville de Calgary et tous les bénévoles qui ont participé aux XVes Jeux olympiques d'hiver, mais aussi le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur pour le rôle qu'il a joué.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Je suis sûr—le député ne serait-il pas d'accord avec cela?

M. Marchi: Une médaille d'or pour le nombre de conférences de presse.

M. Epp (Provencher): Il aurait dû avoir une médaille d'or et je suis persuadé que la Chambre voudra lui en décerner une à un moment opportun.

Le député sait sans doute que le ministre a fait savoir qu'il ferait une déclaration au sujet du Programme Mieux que jamais pour les Jeux d'hiver de 1992. Je ne peux rien ajouter de plus. Le ministre fera sa déclaration au moment voulu.

ON DEMANDE UNE MEILLEURE RÉMUNÉRATION POUR LES ATHLÈTES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, étant donné que 40 p. 100 des membres de l'équipe canadienne actuelle affirment être athlètes à plein temps, le ministre demandera-t-il à son collègue de veiller à ce que les athlètes canadiens comme Karen Percy, Elizabeth Manley et Gaétan Boucher touchent plus que les $650 par mois qu'on leur accorde actuellement pour vivre? Je trouve honteux que des Canadiens qui concourent pour leur pays ne soient pas rémunérés davantage.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je crois que le député devrait se rappeler les paroles du ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur. Le gouvernement a fourni une aide financière et continuera à le faire, mais il ne s'agit pas d'un système en vertu duquel le gouvernement verse un salaire aux athlètes. Leurs familles font également des sacrifices et je crois qu'il continuera à en être ainsi. Il n'est pas à l'honneur du député ou de son parti de tenter d'évaluer une contribution de ce genre le lendemain de la fin des Jeux olympiques. Le ministre fera une déclaration en temps voulu.

[*Français*]

M. le Président: Je donne la parole à l'honorable députée d'Outremont, pour une seule question, s'il vous plaît!

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA VIOLENCE FAMILIALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Je désire poser une question au ministre de la Justice.

Dernièrement, une série d'actes de violence familiale contre les femmes auraient pu être prévenus. Trois femmes ont été tuées par leur mari depuis les derniers six mois. A Montréal, en fin de semaine, une femme a été attaquée à coups de couteau par son mari, et battue.

Maintes fois, ces femmes ont demandé aux autorités de les protéger de leur mari ou de leur ex-conjoint, sans toutefois recevoir une protection.

Est-ce que le ministre peut nous dire s'il est prêt à faire des changements ou à amender la loi actuelle afin que les menaces faites par des maris ou des ex-coinjoints deviennent une offense criminelle aussi grave que lorsque la vie d'un individu est menacée par une autre personne? Il me semble que dans la loi actuelle tout le monde soit protégé excepté les femmes qui sont tuées par leur mari.

Alors, qu'est-ce que le ministre entend prendre comme action immédiate? Est-il prêt à convoquer une conférence des ministres provinciaux de la Justice ou à établir un programme comme celui que l'on va retrouver en Ontario et qui s'appelle *Spouses' Assault Program*?

Alors, qu'est-ce que le ministre entend prendre comme action immédiate?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je sais gré à la députée d'avoir posé cette question sérieuse au sujet d'un grave problème social. Le gouvernement, par l'intermédiaire de mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et de mon ministère, examine actuellement le problème de la violence familiale sous l'angle de la responsabilité et de la compétence du gouvernement fédéral à cet égard. Comme la députée l'a signalé, la question est en grand partie du ressort provincial et nous tentons de coordonner nos initiatives avec celles des gouvernements provinciaux.

Cette question complexe ne peut être résolue facilement. Nous examinerons à fond les propositions de la députée concernant des modifications au Code criminel.

M. le Président: Je regrette, mais la période des questions est terminée. Le ministre des Finances veut-il prendre la parole?

RECOURS AU RÈGLEMENT

EXPLICATION D'UNE OBSERVATION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, j'ai répondu de façon plutôt désinvolte à ma collègue, la députée de Trinity. Si elle s'est trouvée offensée par une quelconque allusion que pouvait véhiculer cette observation cavalière, je tiens à signaler que je voulais seulement blaguer. Elle comprendra, j'en suis persuadé, que je ne voulais aucunement être désobligeant.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'informe la Chambre que, dans les circonstances, je dois demander à la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) si elle s'estime satisfaite.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'accepte évidemment l'explication du ministre.

* * *

M. Lewis: Monsieur le Président, ce matin, au cours de la période réservée à l'étude des affaires courantes, on a proposé de demander le consentement unanime de la Chambre pour revenir à la présentation des rapports des comités afin de permettre au député de Sarnia—Lambton (M. James), qui a malheureusement été retardé, de présenter le rapport d'un comité législatif. Je demande ici le consentement unanime de la Chambre à cet effet.

M. le Président: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-204

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, à titre de président du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-204, régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le projet de loi C-204 avec des amendements.

Je voudrais prendre quelques instants pour remercier tous ceux qui ont contribué à l'étude du projet de loi, qui établit un précédent dans la longue histoire de nos traditions parlementaires. Grâce à la réforme des Communes, les projets de loi d'initiative parlementaire ont, comme l'indique ce projet de loi, une très bonne chance d'être adoptés. C'est une très bonne chose et je remercie le gouvernement de son intérêt et des efforts qu'il a déployés pour venir en aide aux simples députés.

Bien que certains débats du comité aient été un peu houleux et émotionnels, je désire remercier tous les députés de leur collaboration et de leur zèle. Plus de 100 témoins ont été entendus et plus de 100 mémoires ont été présentés. Je voudrais remercier les chercheurs de la bibliothèque du Parlement, de même que le bureau du légiste et le bureau des projets de loi d'intérêt public, de l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée tout au long des délibérations.

Tous les membres du comité et les employés de soutien ont consacré de longues heures à l'étude du projet de loi. Je suis fier de présenter aujourd'hui à la Chambre le fruit de nos efforts.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT—LA LIMITE DE TEMPS

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la période prévue pour les déclarations dans notre programme quotidien, et surtout à cause de ce qui s'est passé cet après-midi.

Les députés se rappelleront que l'article 21 du Règlement leur permet d'invoquer le paragraphe (4) de l'article 19 pour intervenir pendant une minute au plus. Nous avons réservé 15 minutes pour cet exercice dans nos délibérations quotidiennes. On a de plus en plus tendance, comme ce fut particulièrement le cas aujourd'hui, semble-t-il, à outrepasser cette limite de temps. Je vous rappelle, monsieur le Président, que sur huit députés de l'opposition cet après-midi, sept ont fait des déclarations dépassant la limite permise d'une minute. En fait, deux ont parlé pendant une minute et 20 secondes, ce qui est vraiment beaucoup. Mais un seul député du gouvernement a dépassé cette limite, et certains n'ont pris que 41 secondes seulement.

Le principe de l'alternance entre représentants du gouvernement et de l'opposition cadre probablement bien avec nos traditions. Mais nous devrons limiter nos interventions à moins d'une minute, ou alors donner la parole à moins de députés de l'opposition s'ils persistent à enfreindre systématiquement la limite de temps allouée. Il ne faudrait pas que les députés du gouvernement soient pénalisés, qu'ils ne puissent faire des déclarations simplement parce que les députés de l'opposition enfreignent la limite permise, empiétant ainsi sur le temps réservé à leurs collègues.

Aussi, il faudrait peut-être songer à donner la parole aux députés selon la représentation des partis à la Chambre au cours de la période des déclarations. Ainsi, les trois quarts du temps prévu seraient alloués au gouvernement et le quart à l'opposition.

J'espère que vous tiendrez compte de mes instances, monsieur le Président. Et les députés d'en face voudront peut-être y réfléchir. Mais la situation est telle, à mon avis, que les députés de ce côté-ci seront probablement obligés d'intervenir pour faire respecter cette règle des 60 secondes. C'est une question importante pour nous qui voulons profiter de cette période des déclarations.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais répondre au secrétaire parlementaire qui perd son temps à chercher des poux. Nous n'avons pas de minuterie interne. Quand nous faisons nos déclarations, nous comptons, à l'instar de la présidence, qu'on nous signalera du bureau que notre temps est écoulé. C'est ainsi que nous faisons depuis trois ans et demi. A mon avis, les propos du secrétaire parlementaire mettent en doute l'aptitude de la présidence et des greffiers à faire respecter la limite de temps.

Je comprends pourquoi le secrétaire parlementaire avait son chronomètre aujourd'hui. Je l'ai vu s'affairer à accomplir le travail d'un greffier.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Il faut bien qu'il s'occupe.

M. Gauthier: Bien sûr, mais je ne vois pas pourquoi il serait aussi pointilleux, jusqu'à se plaindre de cette question au Président qui est l'autorité suprême en ce qui concerne ces déclarations. Il a tort d'en faire tout un plat. S'il s'ennuie, qu'il fasse lui-même une déclaration de temps à autre sur ce qu'il estime important pour sa circonscription. Nous pourrions l'écouter et, si son point de vue en vaut la peine, lui accorder peut-être cinq secondes de plus.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais aussi intervenir sur la peccadille que le secrétaire parlementaire vient de signaler.

M. Winegard: Ce n'est pas une peccadille.

• (1510)

M. Riis: Nous avons une procédure de prévue pour ce genre de pinaillage, pour ainsi dire. Les leaders parlementaires se réunissent régulièrement, de même que le bureau de la régie interne. Ils discutent constamment de ces questions. Je trouve qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement ordinaire et qu'on cherche à remettre en question l'autorité de la présidence.

Le secrétaire parlementaire prétend que la présidence n'a pas été en mesure de déterminer la longueur des déclarations et qu'on ne devrait pas lui reconnaître le droit de ne pas voir l'horloge à l'occasion. Or, qu'il s'agisse du discours ou de l'intervention d'un député, la pratique permet depuis longue date à la présidence de décider s'il y a lieu ou non de prolonger le temps de parole normalement imparti à ce député. Toutefois, il est parfaitement ridicule de prétendre que les déclarations ne devraient pas dépasser les 53 ou les 65 secondes. Si c'est là le genre de priorité que se donne le secrétaire parlementaire, il aurait peut-être intérêt à se remettre en question à ce poste.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si vous tenez compte des arguments présentés par le secrétaire parlementaire au sujet de la durée des déclarations en vertu de l'article pertinent du Règlement, je vous prierai respectueusement de tenir compte aussi du temps que prennent les ministres pour répondre aux questions qui leur sont posées pendant la période des questions. Je sais que le Règlement ne prévoit pas de délai précis pour ces réponses et je reconnais qu'il n'en prévoit pas non plus pour les questions. Toutefois, nous sommes nombreux à avoir l'impression que les ministres prennent beaucoup plus de temps que dans le passé pour répondre aux questions, ce qui par conséquent nous laisse de moins en moins de temps pour en poser.

Il y a un autre problème que je voudrais vous signaler et qui a trait au temps que nous font perdre les ministériels en applaudissant aux réponses données par les ministres. Je vais laisser à d'autres le soin de juger si les réponses méritent vraiment les longs applaudissements qu'elles obtiennent souvent, mais le temps pris par ces applaudissements diminue d'autant le temps prévu pour poser des questions.

Le Règlement impose une limite de temps à la période des questions. Je comprends que vous tâchez d'interpréter de façon constructive ce que le Règlement prescrit à cet égard, monsieur le Président, et nous le reconnaissons tous. Si vous jugez nécessaire d'étudier les observations faites par le secrétaire parlementaire, je vous ferai remarquer en toute déférence que celles que j'ai soulevées sont beaucoup plus importantes.

M. Hawkes: J'ai bien apprécié cet échange de vues, monsieur le Président. Comme d'habitude, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a fait en sa qualité de leader à la Chambre une intervention empreinte de sagesse. Ce bref échange nous a permis de constater que l'utilisation de cette période de 60 minutes pose des problèmes. Le gouvernement a déjà soulevé des objections au sujet de la longueur des entrées en matière, par exemple. Ces 60 minutes visent à permettre un maximum de participation sous forme de questions, réponses et déclarations faites au nom des électeurs.

Je crois avoir perçu chez les trois partis à la Chambre une disposition générale à appuyer vos efforts, monsieur le Président, pour instaurer un peu de brieveté dans tous les aspects de ces 60 minutes afin que davantage de députés puissent faire des déclarations, poser des questions et obtenir des réponses. Le gouvernement serait certes heureux de se joindre à un tel consensus.

M. le Président: Je remercie tous les députés de leurs interventions. Bien sûr, le Règlement stipule 60 secondes. Il suffit de se reporter au passé pour constater que la Présidence a déjà laissé les députés dépasser cette limite, surtout quand elle a jugé que la question en cause était très importante, mais elle s'est montrée plus sévère dans d'autres cas.

Toutefois, en ce qui a trait aux remarques du secrétaire parlementaire, j'espère que les députés des deux côtés de la Chambre vont faire leur possible pour ne prendre qu'une minute, ou même moins, car en prenant trop de temps ils empêchent leurs collègues de faire leurs déclarations.

Quoi qu'il en soit, je suis bien aise des propos tenus par le député de Windsor-Ouest (M. Gray), le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis): d'après eux, la Présidence doit parfois être flexible et ne pas toujours suivre le Règlement à la lettre. Je suis certain que le secrétaire parlementaire partage leur avis.

Quant aux observations du député de Windsor-Ouest sur le temps que certains ministres mettent à répondre, et sur le fait que parfois nous perdons du temps à cause des applaudissements ou de tactiques plus ou moins répréhensibles auxquelles les ministériels ont recours pour faire écouler le temps, il arrive que la Présidence doive intervenir, et cela aussi nous fait perdre du temps. Je sais que la plupart des députés auxquels je fais allusion ne sont pas de l'opposition, mais parfois les préambules sont plus longs qu'il faut pour placer la question dans son contexte.

Je sais gré aux députés des deux côtés de la Chambre d'avoir présenté leurs points de vue. Je suis certain que nous allons tous nous efforcer de nous comporter de façon à être aussi justes que possible envers nos collègues. Je remercie les députés de leurs commentaires.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1988-89 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-109, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Lorsque la Chambre s'est ajournée, à 13 heures, il restait cinq minutes de la période des questions et commentaires suivant le discours du député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse). Le député n'est pas là. Reprise du débat.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi C-109, un projet de loi par l'intermédiaire duquel le gouvernement essaie d'emprunter 25,3 milliards de dollars. Étant donné la façon dont le gouvernement a géré l'économie du pays, il est très énervant de songer qu'il puisse avoir un tel pouvoir d'emprunt.

Le gouvernement a présenté ce projet de loi avant que les prévisions budgétaires ne soient déposées, ce qui revient à faire volontairement un affront aux députés. Je ne crois pas que cela veuille dire que le gouvernement avait une idée de ce qu'il veut faire.

Parlons un peu de certains des projets du gouvernement. Le ministre des Finances (M. Wilson) a dit en 1984 qu'il ne croyait pas qu'il convenait de faire augmenter davantage les impôts et les taxes, qu'ils étaient déjà assez élevés au Canada. C'était alors sa position. Depuis les élections fédérales de septembre 1984, le gouvernement a augmenté de 5c. le litre les taxes d'accise sur l'essence. Cela fait une hausse de 23c. le gallon.

En décembre 1979, le gouvernement progressiste conservateur a dit, en présentant son budget, qu'il allait faire augmenter de 18c. le gallon le montant de la taxe d'accise sur l'essence. Le gouvernement actuel a déja dépassé l'augmentation que voulait imposer l'ancien gouvernement conservateur, projet qui a été en grande partie responsable de sa défaite aux élections.

Si l'on ajoute à cette hausse de 23c. le gallon l'augmentation de la taxe de vente, qui touche aussi l'essence, depuis le 4 septembre 1984, la taxe sur l'essence a augmenté de 27c. le gallon. Cette taxe va surtout frapper les Canadiens ordinaires, car ceux-ci doivent beaucoup utiliser leur automobile. Apparemment, quand le gouvernement décide d'augmenter les impôts, il pense immédiatement aux Canadiens ordinaires.

• (1520)

Un autre exemple: le gouvernement a annoncé récemment son intention d'augmenter de 10 p. 100 la taxe sur les appels téléphoniques interurbains. Qui donc fait des appels interurbains? Évidemment, les sociétés en font énormément, mais qui donc en fait le plus? A mon avis, on peut dire sans risque de se tromper que ce sont les personnes qui habitent dans les petites localités.

Les grandes agglomérations urbaines comme Toronto, Montréal et Vancouver jouissent d'une certaine croissance économique, de sorte que les jeunes qui y ont grandi peuvent y demeurer. Ils ne sont pas obligés de quitter leur famille et restent dans l'entourage de leurs amis et de leurs parents. Cependant, dans les régions comme la mienne, soit celle de l'île du Cap-Breton, où la situation économique est déplorable, où les jeunes sont obligés de déménager ailleurs, et où la densité démographique est faible par rapport à d'autres régions du pays, le besoin de recourir aux appels interurbains se fait vivement sentir. En ajoutant une taxe de 10 p. 100, nous allons encore ajouter à la difficulté qu'éprouvent ces gens-là à communiquer avec leurs parents et amis. Nous constatons que cette taxe du gouvernement encore une fois pénalise les salariés moyens.

Voyons un peu ce que renferme ce budget du gouvernement. Mis à part la hausse de la taxe de vente et de la taxe d'accise, ainsi que quelques autres bricoles, il ne renferme pas grand-chose. C'est un document grandiloquent dont le ministre des Finances se sert pour se louanger lui-même et féliciter le gouvernement, alors qu'il n'a absolument aucun motif de le faire. Il visait simplement à démontrer que le gouvernement a fait énormément pour la relance économique.

Voyons un peu ce que le gouvernement a accompli au regard de ce qu'il avait dit qu'il accomplirait. Non seulement il a mis à mal les Canadiens moyens avec ces hausses d'impôt, mais il est parvenu en gros à majorer les impôts de 22 milliards de dollars depuis qu'il a accédé au pouvoir. Il se vante d'être parvenu à réduire le déficit. Mais cette réduction du déficit est bien faible en comparaison de l'augmentation de taxe que le gouvernement a imposée aux Canadiens.

Ce que le gouvernement est surtout parvenu à faire, c'est à creuser le fossé entre les régions dont l'économie est autonome et florissante, et celles qui sont déjà victimes de déphasage régional. Ces régions sont inquiètes de leur avenir économique et le fossé se creuse. C'est vraiment regrettable, mais je pense pouvoir dire qu'en général, depuis quelques années, l'économie canadienne se porte bien dans l'ensemble. Cependant, on constate que les disparités augmentent alors que la situation économique s'améliore, et on doit alors se demander ce qui va se passer lorsque la situation sera inverse? Chose certaine, dans ce cas-là, les régions les plus prospères vont régresser, mais on doit également supposer que les régions qui éprouvent des difficultés économiques en feront autant. Dans bien des cas, cependant, il est impossible de reculer davantage. Les provinces concernées font face à d'énormes problèmes à l'heure actuelle et si ces derniers s'aggravent, on en arrivera à une situation extrêmement confuse et désespérée.

Alors que l'économie se porte bien en général, le gouvernement doit se pencher sur le sort des régions qui éprouvent de très graves difficultés économiques. Or, que fait-il? Il se contente de très peu. En fait, il réduit les crédits consacrés au développement régional. Il se sert d'un miroir aux alouettes en parlant de la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et d'agences semblables pour l'Ouest du pays et le Nord de l'Ontario; ces agences sont censées être la réponse à nos problèmes. Le gouvernement dit, en fait, que ces régions recevront certaines sommes prélevées sur d'autres programmes comme le Programme de développement industriel et régional qui expire à la fin du mois de juin. Les crédits pertinents seront simplement affectés aux programmes régionaux en question.

Le gouvernement prétend que ces programmes serviront les régions concernées, mais ils ne permettront pas vraiment de résoudre les problèmes. Il s'agit simplement d'un geste politique tendant à apaiser ces régions. Le gouvernement va créer un nouveau ministère, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, voilà où va aller l'argent. Il va profiter aux régions dont la situation économique est déjà excellente. Nous allons favoriser l'essor économique de ces dernières, mais nous allons laisser de côté les régions où, selon le gouvernement, il est trop difficile de promouvoir l'activité économique. C'est là une façon de penser qui va tout à fait à l'encontre du développement régional, de l'expérience vécue au Canada depuis quelques années et de la position selon laquelle toutes les régions ont le droit d'être prospères et cela est certes contraire à ce que le gouvernement s'est engagé à faire au cours de la dernière campagne électorale.

Non seulement le gouvernement ne consacre-t-il pas de nouveaux crédits au développement régional en tant que tel, mais il réduit également les budgets d'autres ministères, budgets qui seraient fort utiles aux régions qui éprouvent les difficultés économiques en question. Par exemple, les fonds affectés aux ports pour les petites embarcations, qui serviraient à construire les quais et l'infrastructure dont les pêcheurs ont besoin, sont presque inexistants.

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a annoncé récemment qu'il était sur le point d'octroyer quatre nouveaux permis de pêche au homard. Une entreprise allait obtenir deux permis et deux autres grandes entreprises allaient obtenir un permis chacune. Pourtant, ces entreprises n'ont nul besoin de ces permis et cette décision va à l'encontre des recommandations que le ministre avait reçues des membres de l'industrie de la pêche. Les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse étaient tout à fait contre l'octroi de ces permis. D'ailleurs, non seulement le Syndicat des pêcheurs des Maritimes a-t-il demandé la démission du ministre des Pêches et des Océans, mais il l'a aussi exigée à maintes reprises, même si le ministre s'est rendu en Nouvelle-Écosse pour essayer d'expliquer sa position. Le gouvernement s'est efforcé d'amadouer les pêcheurs, mais ils savent ce qui en est. Ils se rendent compte que l'octroi de ces permis n'est qu'une concession politique.

Cette décision nuira éventuellement aux pêcheurs de homard. C'est tragique parce que leur situation économique est assez bonne pour l'instant. A cause de la façon dont le gouvernement essaie de se servir de l'industrie de la pêche comme enjeu politique, les recettes des pêcheurs de homard diminueront et cela ne touchera pas uniquement les pêcheurs de homard. Toute l'industrie de la pêche côtière est dans le même cas. Les quotas n'augmentent pas parce que les stocks sont à la baisse. Les stocks diminuent à cause des gros navires hauturiers.

Ceux qui en souffrent sont les nombreux pêcheurs côtiers qui comptent sur la pêche pour gagner leur vie. Une partie de plus en plus grande des prises va maintenant à un nombre de plus en plus restreint de pêcheurs et les grandes sociétés continueront d'accaparer la plus grande partie du poisson dans la région de l'Atlantique. Ce qui était ces dernières années une industrie relativement prospère est en train de se faire étouffer par les lignes de conduite du gouvernement. Son avenir est douteux. J'espère que le gouvernement y réfléchira et fera quelque chose pour s'attaquer au problème.

• (1530)

Le gouvernement a échoué lamentablement dans ma région industrielle du Cap-Breton. Nous avions auparavant un bon programme de crédits d'impôt qui incitait certaines industries à s'y établir. Malheureusement, nous avons perdu plus d'emplois que nous n'avons pu en attirer. Deux usines d'eau lourde ont fermé. Le nombre d'emplois a diminué à la Sydney Steel Corporation et à la Société de développement du Cap-Breton. Bon nombre d'industries ont dû congédier des employés ou fermer leurs portes. La plupart des nouveaux emplois dans la région ont été créés dans l'industrie de la restauration rapide et dans les grands magasins de vente au détail. Ce ne sont pas des emplois permanents, mais simplement à temps partiel et sans avantages sociaux.

Lors de son accession au pouvoir, le gouvernement a déclaré que le chômage diminuerait dans la région de l'Atlantique, mais il n'en a pas été ainsi. D'après les derniers chiffres de Statistique Canada, le taux national de chômage est de 8,1 p. 100; en Nouvelle-Écosse, il est de 12,1 p. 100 et dans la région industrielle du Cap-Breton, de 21,1. Statistique Canada a fourni ces chiffres. D'après la nouvelle procédure adoptée au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, les chômeurs ne vont plus consulter un conseiller. Ils doivent se présenter au Centre de l'emploi pour savoir si un emploi a été annoncé. Si tel est le cas, ils se présentent chez l'employeur éventuel. Les conseillers des bureaux de l'emploi ne s'entretiennent plus avec les chômeurs. La seule façon de savoir quels sont les chômeurs est de vérifier qui sont les récipiendaires de chèques d'assurance-chômage ou encore d'effectuer des sondages. Assurément, ceux qui reçoivent des chèques d'assurance-chômage ne sont pas les seuls chômeurs.

Dans les régions aux prises avec des difficultés économiques, un nombre croissant de personnes ne peuvent plus toucher des prestations d'assurance-chômage parce qu'ils sont en chômage depuis trop longtemps. Ils ne figurent plus dans les registres. Nombre d'entre eux ne se présentent même pas aux bureaux d'assurance-chômage parce qu'il n'y a pas d'emplois disponibles. Que faisons-nous? Nous acculons ces gens au désespoir. Tandis qu'il prétend s'efforcer de venir en aide aux Canadiens, le gouvernement réduit de nombreux Canadiens au désespoir.

Non seulement ils n'ont pas d'emploi, mais ils sont lésés dans d'autres domaines. Nous restreignons leurs perspectives d'obtenir un emploi. Des programmes, comme le REEL, le régime enregistré d'épargne-logement, a été supprimé. Les logements subventionnés ont été réduits. Le PAREL a été aboli. Ce dernier programme était particulièrement important dans les régions établies de longue date où le chômage et les difficultés économiques sont considérables. Grâce à l'aide fournie, un chômeur ou un citoyen âgé qui n'avait peut-être pas les fonds voulus pour faire réparer sa maison, pouvait faire effectuer les travaux voulus et y demeurer comme il le souhaitait. Faute de financement, ces maisons continueront à se délabrer. Que fera alors le gouvernement? Ces gens deviendront des sans-logis ou bien le gouvernement devra fournir des logements subventionnés. Mais il n'en fait rien. Le Canada devra affronter un autre problème dans le domaine de l'habitation.

Le gouvernement a réduit les services de transport. Le CN abandonne des lignes ferroviaires dans diverses régions. Ces régions sont probablement aux prises avec des difficultés économiques. Une fois encore, en raison de la perte de moyens de transport et de lignes ferroviaires, ces régions ne pourront plus attirer des entreprises.

Le gouvernement ne les aide pas autant qu'il voudrait nous le faire croire. Songeons notamment que les dépenses pour la Société de développement du Cap-Breton ont été réduites dans les prévisions budgétaires. Une réduction de 70 millions de dollars au titre des immobilisations. C'est autant de moins que la Société de développement du Cap-Breton dépensera en immobilisations. Autrement dit, le gouvernement fait savoir aux habitants du Cap-Breton qu'il ne subventionnera aucun nouveau projet immobilier. Il se contentera de maintenir sa contribution actuelle, c'est tout.

Comme je l'ai rappelé la semaine dernière, lorsque le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret) était parmi nous, il est regrettable que la *Sydney Steel* ait fermé ses fours à coke pendant les premiers jours de la grève qui se poursuit toujours et qui ne laisse pas d'inquiéter les gens de l'endroit. Les travailleurs des fours à coke étaient sans travail alors, soit des mois avant d'avoir pu prévoir la fermeture de ces fours. Et sans aucune prestation de retraite digne de ce nom. Ces travailleurs de la *S and L Raylway* étaient employés au début à l'embarcadère international de la Devco. Et ils sont allés travailler aux fours à coke plus tard lorsque la Devco a pris la relève. Mais lorsque la *Sydney Steel Corporation* a repris ces fours à coke, elle ne leur a pas crédité le temps passé à la Devco. Ainsi, des hommes qui comptaient 30 ou 40 années de service dans les fours à coke n'ont été crédités que 15 années de cotisation à la caisse de retraite.

Quand on dresse un bilan d'ensemble de la situation, on constate que le gouvernement ne s'intéresse ni aux gens de cette région ni au développement régional comme il voudrait nous le faire croire.

M. Riis: Je suis heureux des propos du député. Il se préoccupe manifestement des problèmes régionaux et du manque d'initiatives sérieuses de la part du gouvernement pour faire échec à certaines des difficultés économiques éprouvées dans les régions. Il y aurait pourtant moyen de surmonter ces difficultés. Quant on songe aux régions du Canada et au secteur minier du Canada il est clair qu'il y a des mines de la côte atlantique à celle du Pacifique, en passant par le Nord de l'Ontario et du Québec. A vrai dire, il se fait de la prospection et de l'exploitation minières presque partout à l'extérieur des grands centres urbains.

Il existe un facteur crucial dans ce secteur, soit celui des actions accréditives. Il y a quelques années, on a lancé un programme d'actions accréditives grâce auquel les entreprises obtiennent du capital-actions en vue d'effectuer les travaux de prospection préalables à l'ouverture d'une mine.

Mon collègue n'ignore certes pas que les sociétés qui font de la prospection appartiennent presque sans exception à des intérêts canadiens. Ce sont des PME dynamiques, canadiennes à part entière et dont les dirigeants sont dotés de l'esprit d'initiative. Voilà justement le genre d'entreprises qu'il faut encourager pour le rôle qu'elles jouent dans l'expansion économique régionale.

Je me demande si le député partage ce point de vue et je voudrais savoir ce qu'il pense de l'initiative du ministre des Finances (M. Wilson) qui vient, tout dernièrement, de signer plus ou moins l'arrêt de mort de ce programme. Puisque le gouvernement semble vouloir réduire l'efficacité du programme d'actions accréditives, ne devrait-il pas instaurer d'autres mesures destinées à encourager et à soutenir la prospection minière?

M. MacLellan: Je tiens à remercier le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) d'avoir soulevé la question qui est effectivement fort intéressante. Je voudrais, à la suite de ce dont il vient de nous faire part, faire moi aussi connaître mon point de vue sur la question. Le secteur minier est sans doute l'un des meilleurs instruments dont nous disposions pour enrayer les disparités régionales. Nous comptons au Canada de nombreuses localités qui sont tributaires d'une seule industrie. Si notre secteur minier devait défaillir, il risquerait d'entraîner la disparition de l'unique source d'emploi d'une localité entière. Les actions accréditives ont constitué une excellente source de financement et d'aide financière pour ces compagnies.

Le gouvernement a déclaré que les entreprises minières réalisent des bénéfices et qu'elles se tirent bien d'affaire. Or les entreprises minières ne font que survivre, voilà où elles en sont. Elles sont loin de réaliser de gros bénéfices. Pourtant, elles assurent la survie de localités entières et fournissent un nombre extraordinaire d'emplois.

Au contraire de beaucoup d'autres secteurs d'activité de l'économie nationale, elles investissent énormément d'argent dans les travaux de recherche et de développement. Voilà comment les sociétés minières du Canade réussissent à soutenir la concurrence. Toutefois, en ce qui concerne les salaires qu'elles versent aux mineurs canadiens par rapport à ce que touche les mineurs dans certains autres pays, les sociétés minières du Canada sont nettement désavantagées.

Les actions accréditives sont peut-être un luxe, mais elles sont aussi, et là j'abonde dans le sens de mon collègue de Kamloops—Shuswap, une nécessité absolue pour la vigueur du secteur minier du Canada.

• (1540)

M. Hawkes: Madame la Présidente, il est intéressant de noter quel ton prennent les conversations à l'égard de la question des disparités régionales. Il est également intéressant de noter que les deux partis de l'opposition et le présent orateur interviennent rarement à la Chambre pour faire savoir aux Canadiens que, dans neuf des dix provinces canadiennes, le taux de chômage est moins élevé aujourd'hui qu'il ne l'était en septembre 1984, lorsque le nouveau gouvernement est entré en fonction avec de nouvelles orientations.

Il me semble qu'à partir de 1972, les deux partis ont décidé ensemble d'endetter le pays. En réponse aux disparités régionales, ils ont décidé d'endetter tous les Canadiens jusqu'aux oreilles.

Il est, à mon avis, possible de dépenser judicieusement 2 ou 3 milliards de dollars à de bonnes fins. Nous sommes cependant en train de discuter d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Nous devons emprunter. Nous endettons tous les Canadiens, qu'ils se trouvent dans cet édifice ou ailleurs au pays. C'est ce que nous faisons ici aujourd'hui.

Pourquoi le faisons-nous? Parce que, durant la période de 1972 à 1974, nous sommes passés d'un excédent à un déficit en augmentant les dépenses sans accroître les recettes.

Le budget devant nous donne les détails des emprunts nécessaires. Nous devrions avoir un surplus, car nos recettes dépassent les sommes affectées aux programmes. Nous devons toutefois payer l'intérêt sur la dette publique. Beaucoup plus d'argent est consacré à l'intérêt sur la dette publique qu'au partage entre les régions ou au développement régional.

Le député d'en face qui vient de prendre la parole serait-il prêt à reconnaître que le taux de chômage dans sa région est moins élevé qu'il ne l'était le jour où son parti a perdu le pouvoir et où le nouveau parti est entré en fonction. Si c'est bien le cas, quelles mesures avons-nous prises qui donnent de bons résultats? Peut-être pourrait-il le signaler.

Permettez-moi d'en venir plus particulièrement à ses fonctions de critique en matière d'énergie. Il a fait partie d'un gouvernement—et je l'ai bien observé—qui a dévasté ma région, provoquant des suicides, des meurtres, des crimes, des brutalisations d'enfants—toute l'affaire—avec le Programme énergétique national. Ce programme a créé des chômeurs. Le taux de chômage est passé de 4 p. 100 à plus de 12 p. 100. Le député a appuyé cette politique. Pendant ce temps-là, les fonds destinés à la création d'emplois ou à l'aplanissement des disparités régionales ne profitaient pas à l'Alberta, ne profitaient pas aux chômeurs albertains. Ils profitaient à sa province, à la circonscription de Allan MacEachen, à raison de quelque 586 $ par chômeur contre 12 $ par chômeur dans ma circonscription. Cette optique des disparités régionales est bien réelle et concrète. Si on avait le malheur d'être en chômage à Calgary ou ailleurs en Alberta, on n'appréciait pas beaucoup la chose, surtout étant donné que le gouvernement était responsable de ce chômage massif.

A propos de disparités régionales, je me demande ce que le député préconise au sujet d'une certaine société d'État appelée Petro-Canada qui possède d'importants territoires. On pourrait mettre en valeur cette ressource plus vite qu'on ne le fait actuellement. Que ferait-il? Est-ce qu'il emprunterait davantage pour le compte de la société de la Couronne, ou est-ce qu'il préconiserait de permettre aux Canadiens de contribuer personnellement à l'exploitation de la ressource, à la création d'emplois et à la croissance de l'économie? De quel côté se situe-t-il? Veut-il que nous empruntions davantage? Veut-il que nous cessions d'exploiter la ressource, ou est-il disposé à reconnaître que ce peut être une bonne idée de collaborer avec le secteur privé et de permettre aux particuliers de participer à l'exploitation d'une ressource qui leur appartient?

M. MacLellan: Madame la Présidente, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a un certain culot de comparer la situation actuelle de ma circonscription avec ce qu'elle était lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir. Lorsque le gouvernement est entré en fonctions, le taux de chômage dans la circonscription de Cape Breton—The Sydneys était de 16 p. 100. Il atteint actuellement 21,1 p. 100.

Le gouvernement a déclaré vouloir venir en aide aux régions dans le marasme. Je vais dire à la Chambre ce que le gouvernement a fait après les élections fédérales du 24 septembre 1984. On était en train de constuire un immeuble destiné à accueillir le bureau décentralisé de la sécurité du revenu à Sydney. Des gens étaient en voie de formation. Le gouvernement a suspendu le projet et interrompu la formation. Certaines de ces personnes avaient déjà quitté leur emploi. Bien entendu, nombre d'entre elles n'ont pu en obtenir un autre étant donné le taux de chômage. Le gouvernement a annulé la formation.

Ce bureau de la sécurité du revenu était un de quatre projets de décentralisation. Les trois autres étaient à Chatham, Peterborough et Timmins. Ces trois derniers ont été maintenus parce que ces circonscriptions avaient élu des députés conservateurs, contrairement à la circonscription de Cape Breton—The Sydneys.

Savez-vous, Madame la Présidente, ce qu'ont dû faire ceux qui n'avaient pas d'emploi? La seule solution pour certains d'entre eux a été de se rendre à Timmins, Peterborough ou Chatham pour travailler aux bureaux de sécurité du revenu qui avaient été approuvés. Voilà pour ce projet-là.

Un deuxième projet comportait un nouvel immeuble fédéral en cours de construction. L'architecte avait préparé les devis. Le terrain avait été acheté. Des appels d'offres avaient été lancés et des soumissions avaient été reçues. Le gouvernement a annulé tout le projet. Il a gaspillé 2,1 millions de dollars au bureau de sécurité du revenu et plus de 3 millions en annulant la construction de l'immeuble fédéral.

Le troisième projet visait à réparer la rue principale et les installations portuaires à Sydney. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial devaient se partager les frais. Le gouvernement fédéral s'en est retiré au dernier moment. On prévoyait également la construction d'un nouveau lavoir à la mine de Prince, mais le gouvernement l'a annulé. Le gouvernement a déclaré à la population du Cap-Breton que s'il fermait les usines d'eau lourde, il veillerait à créer d'autres emplois. La ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) l'a affirmé mais dans l'espace de quelques mois, les usines d'eau lourde étaient fermées, sans qu'aucune mesure ne soit prise pour créer d'autres emplois. Le gouvernement a l'audace de parler de ses préoccupations et de ses inquiétudes à l'égard des régions aux prises avec des difficultés économiques.Il ne comprend pas ce que veut dire préoccupation et inquiétude.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je suis content de pouvoir discuter du projet de loi C-109 qui vise à accorder un pouvoir d'emprunt au gouvernement.

La semaine dernière, j'ai pu prendre part au débat budgétaire, et je voudrais développer les idées que j'ai exposées mardi dernier en analysant le pouvoir que le gouvernement demande aujourd'hui et en examinant de meilleurs principes pour le financement du gouvernement du Canada et un budget qui apporterait la prospérité aux Canadiens.

Je place la question dans ce contexte parce que j'ai lu la présentation que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent) a faite du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, le 12 février. Il a parlé du pouvoir d'emprunt accordé l'an dernier pour le présent exercice en expliquant le pouvoir que le gouvernement demande cette année. Les chiffres m'ont donné la preuve assez frappante que le gouvernement a échoué et que les plans du ministre des Finances (M. Wilson) pour la réduction du déficit et ce qu'il considère une budgétisation solide n'avancent à rien.

Il y a un an, le gouvernement a demandé le pouvoir d'emprunter environ 25,8 milliards de dollars, soit un demi-milliard de plus que cette année. Quand on s'arrête toutefois aux détails, on découvre que l'autorisation de base accorde un certain pouvoir pour le cas où il serait nécessaire d'accroître nos réserves de change, s'il y avait, je suppose, une ruée sur le dollar contre laquelle il faudrait se protéger. Si l'on ne tient pas compte de deux ou trois postes inhabituels l'an dernier et de celui-là en particulier cette année, on constate que le montant de base demandé par le gouvernement cette année s'élève à 22,3 milliards, comparativement 21,3 milliards l'an dernier, soit un milliard de dollars de plus. Dans un monde où l'inflation persiste et où, chaque année, les chiffres ont tendance à être plus élevés que l'année précédente, un milliard, ce n'est pas énorme. En fait, ce chiffre peut correspondre à peu près au taux d'inflation.

• (1550)

On sait que le gouvernement était bien déterminé à réduire le déficit plusieurs années d'affilée. Le ministre des Finances s'est beaucoup vanté d'avoir réussi à réduire les dépenses non législatives. Il espère les réduire davantage en 1989-1990. Lorsque nous examinons les résultats de tous ces efforts, que constatons-nous? Que le déficit reste très près de 30 milliards de dollars chaque année. Le gouvernement a donc augmenté le déficit de 100 milliards de dollars ou plus en trois ans et demi. C'est un genre de réussite que le ministre des Finances et ses collègues auront de la difficulté à défendre si on les renvoie à leurs propres principes.

Ce que je veux dire ici, c'est que la situation doit leur paraître quelque peu étrange, car on sait que, à leurs yeux, la dette nationale est le pire fléau et le déficit le chiffre le plus important du budget. Apparemment, le gouvernement a décidé qu'il doit à tout prix continuer dans la même voie, à moins, bien entendu, qu'il ne commette quelque énorme bourde dans les mois précédant les élections et n'encourage ainsi les électeurs à se débarasser de lui. Il ajoute à toutes les inéquités dont il s'est déjà rendu coupable. En plus de cela, je suppose que même les ministres des Finances n'échappent pas à la tendance générale, comme en témoignent certains aspects de l'exposé budgétaire. Il reste que le gouvernement a échoué dans la mission qu'il s'était lui-même donnée.

Si je dis cela, c'est pour offrir la possibilité d'envisager une démarche entièrement nouvelle. Si nous voulons équilibrer le budget et freiner l'accroissement de la dette nationale, il est évident qu'il faut procéder autrement que par la limitation des dépenses et les hausses substantielles d'impôt. Ces trois dernières années, les hausses successives d'impôt se chiffrent à 1 000 $ au moins pour la famille moyenne.

Pourtant, où nous mène le budget? Il nous prépare un autre déficit de 30 milliards de dollars. Comparé aux gouvernements libéraux qui l'ont précédé, le gouvernement actuel ne fait pas figure de modèle, car il semble fermement décidé à réduire les impôts des particuliers et à laisser les riches sociétés échapper au fisc. Évidemment, cela ajoute au déficit. Le gouvernement s'en targue même s'il s'agit là d'un principe contraire à ce qu'il prêche.

Mais il y a pire si l'on pense à certaines pratiques qui remontent au début des années 1970. Les libéraux ont ouvert le bal et les conservateurs sont entrés dans la danse en n'apportant que très peu de variations. Certes, il y a eu des rajustements dans certains secteurs où des abus avaient été constatés, notamment avec le crédit d'impôt à la recherche scientifique. Il est devenu évident que certains abusaient effrontément de ce crédit. Le ministre des Finances l'a aboli. Cependant, mis à part un certain dégraissage de ce genre, il est évident d'après les chiffres sur la fiscalité et ce déséquilibre qui existe entre les sociétés et les particuliers que le gouvernement n'a fait qu'empirer les inégalités qui caractérisaient le régime fiscal sous ses prédécesseurs libéraux.

L'aspect auquel je veux m'attacher ce n'est pas tant celui de l'injustice fiscale que celui du fait que les gouvernements Trudeau qui se sont succédé à partir du milieu des années 1970 accordaient peu d'importance aux besoins du pays. Le gouvernement du Canada ne jouait pas le rôle qu'il aurait dû jouer pour répondre aux divers besoins des Canadiens. A l'approche d'élections, il devenait possible de mettre en pratique ce que je propose maintenant, ce que le gouvernement du Canada devrait toujours avoir à l'esprit. Peu avant les élections de 1984, sous le thème de la relance, on a exécuté des projets spéciaux d'immobilisation. On a passé des marchés de construction de navires pour la Garde côtière. Divers marchés passés à ce moment-là préfiguraient le programme gouvernemental de construction navale qui assure aujourd'hui en partie la relance des chantiers navals. Il est certain que le gouvernemet a amorçé quelque chose. Mais il y a eu tout au moins, au cours des années 1970, une bonne décennie d'incurie au cours de laquelle on n'a pas su soutenir la marine de façon indéfectible, beau temps mauvais temps, comme elle doit l'être pour assurer que notre défense côtière et notre commandement maritime soient de la qualité voulue. C'est un cas que je mentionne à titre d'exemple.

Il y a tellement d'autres domaines sur lesquels on pourrait se pencher, qui devraient intéresser le gouvernement du Canada. Le gouvernement devrait être tout à fait disposé à emprunter à ces fins pour faire un bon placement dans l'avenir du pays. Il ne s'agit pas selon moi d'accroître le déficit mais de faire un placement en misant sur le Canada.

C'est là une idée qui devrait être suivie comme solution de rechange, non pas qu'elle n'ait pas été adoptée comme expédient comme je l'ai déjà dit. Cela devrait être plutôt un principe délibéré caractérisant toute l'action de l'État. Quand il y a un investissement sensé à faire au pays, alors faisons-le. N'hésitons pas à emprunter pour réaliser cet investissement. Il faut savoir reconnaître que c'est ainsi que nous atteindrons la prospérité. Voilà ce qui s'est fait à la fin des années 40 et pendant les années 50.

Quand il y avait des travaux à réaliser au pays, par exemple les grands projets qu'il y a eu dans diverses régions, nous sommes venus plus près de la prospérité nationale qu'à toute époque depuis lors, depuis les années 60 en tout cas. A l'époque les gouvernements se reconnaissaient des responsabilités. Non pas que l'entreprise privée ait été mauvaise, loin de là. C'était plutôt le contraire, surtout dans les propos du gouvernement Saint-Laurent de l'époque. Il savait reconnaître l'importance des sociétés exploitant les ressources naturelles et de leur rôle dans l'économie canadienne. C'est une évidence qui se dégage de l'histoire de cette période. Mais on savait reconnaître, pour l'avoir constaté pendant la Grande Crise économique et pendant la Guerre, que si les sociétés de commerce peuvent faire énormément et que l'économie de marché suggère certains types d'investissements, il y avait des mesures que le gouvernement du Canada devait prendre et qu'il devrait continuer de prendre. On savait reconnaître dans les années 40 qu'en agissant de la sorte on réaliserait le plein d'emploi au Canada. On savait reconnaître que cela donnerait au pays une prospérité qu'il n'avait pas connue depuis les années 20 ou qu'il avait connue pendant la guerre, quand le gouvernement avait joué un rôle moteur pour augmenter la production afin de combler les besoins du temps de guerre.

Il y a quelques instants le secrétaire parlementaire parlait des taux de chômage régionaux des diverses provinces. Il faut reconnaître l'importance d'un programme de ce genre. Bien sûr les taux de chômage sont moins élevés dans beaucoup de provinces qu'en 1984. Mon Dieu, pourquoi s'en étonner? En 1984, nous sortions à peine de la dépression du début des années 80 entraînée par les taux d'intérêt. Il faut bien s'attendre qu'avec des taux d'intérêt raisonnables et avec la reprise dans le bâtiment, les taux de chômage sont moins élevés qu'en 1984. Mais il est de fait que dans huit des dix provinces il n'y a pas de quoi se vanter, même actuellement. Il faut une bonne dose d'effronterie aux ministériels pour faire état de cela, chose qui a été mise en évidence il y a quelques instants quand notre collègue de Cap-Breton nous a parlé du chômage qui règne dans sa circonscription.

Pour ce qui est du chômage et de l'absence de prospérité, il faut savoir reconnaître que le gouvernement pourrait faire beaucoup pour assurer le retour de la prospérité et l'évolution vers le plein emploi dans ces régions. Lorsque l'on se sera rapproché du plein emploi, nous voudrons nous assurer que la fiscalité est telle qu'elle permet d'équilibrer le budget. Une fois le budget équilibré on pourra peut-être même trouver les ressources pour réduire la dette nationale, plutôt que d'être obsédé, comme l'est ce gouvernement, par la réduction du déficit avant toute autre chose.

Y a-t-il des exemples de projets qui devraient être réalisé pour répondre aux besoins de la nation? J'espère que certains députés auront entendu une partie de *Cross Country Check-Up*, hier après-midi, où l'invité en studio était le président de VIA Rail. Des Canadiens de tout le pays ont téléphoné pour déclarer leur amour des voyages en train et leur désir de voir le service amélioré. On a parlé de liaisons rapides qui dépassent largement la capacité actuelle de VIA Rail, qui a du matériel roulant démodé et des voies ferrées impropres à une circulation plus rapide. C'est une qualité de matériel roulant que mon collègue de Regina-Ouest a fort bien décrite dans ses observations, lorsqu'il a téléphoné à l'émission.

• (1600)

J'ai été frappé par ce que l'on pourrait faire avec des trains roulant à 180 kilomètres à l'heure ou plus. Ce sont des vitesses que l'on atteint en France et que l'on atteindra bientôt ailleurs en Europe, des vitesses qui ont été dépassées au Japon. Il est certain qu'il serait très intéressant d'avoir ce genre de trains au Canada. Beaucoup de gens préféreraient alors le train à la route, voire même à l'avion.

Naturellement, pour en arriver là il faudrait dépenser pas mal d'argent. C'est cependant un domaine dans lequel le gouvernement du Canada pourrait choisir d'investir. Ce qui m'a vraiment frappé, c'est l'idée d'établir une ligne Québec- Montréal-Toronto-Windsor. Ce serait une bonne idée non seulement pour répondre aux besoins des voyageurs mais aussi sur le plan de la rentabilité.

Le président de VIA Rail a dit que cette ligne s'amortirait d'elle-même. Une subvention serait nécessaire au début, je suppose, pour la lancer, mais si une telle entreprise s'avère rentable, je me demande dans quels délais on pourrait faire des études le confirmant et quand on pourrait commencer les travaux. Si l'on juge que ce serait une opération commerciale rentable, attelons-nous à la tâche immédiatement, tout en sachant que la construction d'une telle ligne entre Windsor et Québec créerait des emplois tout le long de la ligne, dans des régions qui en ont grand besoin.

L'aménagement d'une ligne rapide dans le couloir central du Canada est un exemple de projet que le gouvernement pourrait entreprendre. C'est une bonne idée qui pourrait être financée à part des emprunts du gouvernement fédéral. On pourrait utiliser le pouvoir d'emprunt du gouvernement du Canada ainsi que Via Rail pour réaliser des projets intéressants pour les Canadiens.

Il y a aussi une autre question qui me préoccupe, toujours dans le domaine des transports. Il faudrait peut-être bien 3 milliards, d'après les prévisions du gouvernement de l'Ontario du moins, mais il faut améliorer la transcanadienne dans le Nord de l'Ontario. Il existe un autre projet très important tant sur le plan régional que national. Dans la circonscription de Thunder Bay—Nippigon, un tronçon de route de plus de 100 kilomètres de long sert de raccord entre l'Est et l'Ouest du Canada. Un pont enjambe la rivière Nipigon à l'extrémité Est de ce tronçon; or, la mise hors d'usage de ce pont couperait tous les transports entre l'Est et l'Ouest du Canada. Les gens auraient à passer par la rive sud des Grands Lacs. Il y a bien sûr des tronçons de la route qui ont été fermés durant de brèves périodes, même depuis le peu de temps que je suis député.

Les habitants du Nord de l'Ontario qui souhaitent depuis longtemps avoir une route qui soit vraiment de premier ordre demandent surtout qu'on améliore l'état de la transcanadienne qui traverse leur région. L'année dernière, grâce à l'information que j'ai distribuée et qui témoigne de l'appui que le gouvernement a fourni à la construction routière dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et plus récemment pour la route de Yellowhead traversant les quatre provinces de l'Ouest, les gens du Nord de l'Ontario ont appris que le gouvernement appuie la construction routière dans toutes les provinces sauf l'Ontario.

Cela semble très bien pour le ministre des Transports (M. Crosbie) qui est de Terre-Neuve; il partage l'impression que ses électeurs se font de Toronto la merveilleuse, centre de prospérité, et pense que l'Ontario peut se débrouiller toute seule. Le Sud de l'Ontario y réussit d'une façon qui suscite notre envie tout autant que celle des citoyens de Terre-Neuve.

Nous, du Nord de l'Ontario, avons le quart de la longueur de la transcanadienne. Nous avons, à certains endroits, le seul lien routier entre l'Est et l'Ouest. La transcanadienne et la route 11 constituent la liaison nord entre Nipigon et l'Est, liaison vitale pour le transport routier au Canada.

Nous croyons que le transport routier deviendra de plus en plus important dans cette ère de déréglementation. Nous savons que cette route est d'une importance énorme. Le camionnage augmentera sur cette route qui a vingt-cinq ans et qui, selon le ministère provincial des Transports, est de conception dépassée et n'est plus assez large. Cette route arrive à peine à répondre aux besoins en matière de transport routier et ne répond pas du tout aux besoins du Nord de l'Ontario en ce qui concerne le tourisme, besoins qu'il faut satisfaire si nous voulons exploiter le potentiel touristique du Canada.

Tant que la route restera telle qu'elle est, les Canadiens et les Américains préféreront le trajet qui passe notamment par la route 2, dans le Nord des États-Unis. Selon moi, le tourisme dans le Nord de l'Ontario ne deviendra pas réalité tant que cette route ne sera pas améliorée.

Je suis heureux de voir que le député de Sault-Sainte-Marie, le solliciteur général (M. Kelleher), est à la Chambre cet après-midi pour écouter et noter certaines de ces observations. Il sait à quel point cette route est importante et j'espère qu'il transmettra le message à ses collègues du Cabinet en disant: «Même si c'est dans le contexte d'une année d'élections, où nous devons faire des choses qui vont à l'encontre de notre objectif de réduction du déficit, allons-y, faisons des promesses au gouvernement de l'Ontario, signons une entente et commençons à construire.»

M. Hawkes: Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'ai entendu la fin de ce discours. On a enfin admis en public la pratique courante qui consiste à acheter les votes avec de l'argent emprunté.

Le député a donné l'impression que la seule attitude possible en année électorale consistait à emprunter de l'argent pour acheter les électeurs. Notre parti n'est pas de cet avis. Il ne l'était pas durant les dernières élections et il ne changera pas d'idée pour les prochaines. C'est une idée dépassée qui est à l'origine du problème du chômage de 1,5 million de Canadiens auquel notre pays fait face aujourd'hui.

Rappelez-vous le gouvernement minoritaire de 1973-1974. Les dépenses du gouvernement fédéral augmentaient de 30 p. 100 par année sous la direction du chef actuel de l'opposition officielle (M. Turner). Comme les revenus n'en faisaient pas autant, le gouvernement empruntait.

Nous débattons aujourd'hui un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Notre budget prévoit un excédent de 3 milliards de dollars des recettes sur les dépenses au titre des programmes, si on ne tient pas compte des intérêts à payer sur la dette publique que nous devons à l'alliance de deux partis politiques en 1972. Empruntons aujourd'hui et remboursons demain, disaient-ils. Demain est arrivé et nous n'avons pas d'argent pour rembourser ni pour payer nos programmes, c'est pourquoi nous devons emprunter davantage.

Le député a parlé des inégalités régionales. Il a dit que nous ne faisons rien pour le Canada atlantique. Depuis septembre 1984, le nombre d'emplois a augmenté de 2 000 par mois en moyenne dans cette région. Le nombre d'emplois permanents augmente chaque mois. Sous le gouvernement précédent, le taux de chômage a grimpé de 50 p. 100. Il n'a pas cessé de baisser depuis que les électeurs ont eu la sagesse de changer de gouvernement.

• (1610)

Le député se demande si les crédits d'impôt sont importants. J'ai une question à lui poser. Nous sommes obligés d'emprunter. Nous pourrions emprunter un peu moins si le NPD n'utilisait pas l'argent des impôts par l'intermédiaire du système de crédits d'impôt pour financer les campagnes électorales de ses candidats aux postes de conseillers municipaux à Toronto. S'il mettait fin à cette pratique, il y aurait plus d'argent dans la caisse fédérale et il ne serait pas nécessaire d'emprunter autant.

Récemment, le NPD a envoyé des lettres offrant un voyage gratuit à Hawaii, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Avec quoi l'a-t-il fait? Avec l'argent des impôts. Le député peut-il dire si le NPD est prêt à contribuer à la réduction du déficit et à cesser d'utiliser l'argent des impôts pour financer les candidats aux postes de conseillers municipaux à Toronto et pour fournir des voyages gratuits à ceux qui liront les lettres qu'il envoie pour recueillir des fonds et qui gagneront à sa loterie?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je remercie le secrétaire parlementaire de ses observations et de ses questions. Cependant, je regrette au nom du peuple canadien qu'il ait manqué la première partie du discours.

Il a parlé de tentatives en vue d'acheter des votes. Les conservateurs vont se rendre compte que c'est la seule chose qui leur reste à faire parce qu'ils ont déjà tout essayé. Je ne parlais pas de l'achat des votes. C'est lui qui s'est imaginé cela.

Lorsque je parle des ministériels qui ne verront la lumière et ne se rendront compte qu'ils se dirigent vers la retraite qu'une fois devant les boîtes de scrutin, je veux éveiller chez eux l'instinct de survie. Depuis trois ans et demi, ils laissent une idéologie orienter leur vie et guider tous leurs gestes. Cette idéologie les a tellement coupés de la réalité que le secrétaire parlementaire est incapable de comprendre de quoi je parle.

Le gouvernement a recherché la réduction du déficit et des emprunts. C'est encore les yeux pleins d'eau que le secrétaire parlementaire nous a rappelé que c'est le paiement des intérêts sur la dette nationale qui crée le déficit. Il convient de se souvenir qu'une grande partie des emprunts sont un investissement des salariés canadiens. Je souligne qu'à la fin de janvier, le gouvernement avait emprunté environ 15 milliards de dollars sur le montant autorisé. Près des deux tiers de cet argent, si je me souviens bien, provenaient de la vente d'obligations d'épargne aux Canadiens qui étaient heureux d'investir en achetant les valeurs du gouvernement du Canada.

Je ne parle pas ici de corrompre les électeurs. C'est en ces termes que les farceurs le voient. Les électeurs réagiront en leur vouant le mépris que cela mérite. Je parle plutôt des besoins qui existent dans toutes les régions du Canada. Il y a beaucoup à édifier et le gouvernement devrait réagir aux besoins pour que nous ne connaissions plus de dépressions comme celles où nous ont menés certaines attitudes. Les conservateurs et avant eux les libéraux réagissent comme si c'était la dépression; ils réduisent les dépenses et multiplient les restrictions budgétaires, avec tous les résultats malheureux que cela peut avoir.

Regardez ce qui se passe dans le financement de l'éducation. Le gouvernement fédéral n'a pas été fidèle aux principes qui ont caractérisé le financement des universités jusque vers le milieu des années 1970. Les gouvernements provinciaux, soumis à des pressions croissantes, ont cédé à leur tour et eux qui, à une certaine époque, finançaient 60 p. 100 des coûts de l'enseignement public n'en financent plus maintenant qu'environ 40 p. 100. Les impôts locaux pèsent lourd sur les contribuables. Or, ce genre de mentalité s'est étendu de secteur en secteur.

Il faut admettre que nous ne connaissons pas une dépression due aux taux d'intérêt semblable à celle du début des années 1980. Les conservateurs devraient avoir l'honnêteté d'admettre que c'est ce phénomène qui a produit les terribles résultats du dernier gouvernement Trudeau au début des années 1980 et expliquer ce qui a permis à ce gouvernement de réaliser des améliorations, sans qu'il y soit pour quelque chose. Cette dépression aurait dû se poursuivre puisque le gouvernement imposait lourdement les Canadiens et réduisait les dépenses. Cependant, nous n'avions pas prévu la baisse des taux d'intérêt.

Le secrétaire parlementaire a parlé des dépenses d'élection. Mon bon ami de Windsor—Walkerville a signalé ce que faisaient les promoteurs pour appuyer les échevins en vue d'acheter de façon tout à fait éhontée les voix des conseillers municipaux de Toronto. C'est incroyable. Ce sont là les alliés du gouvernement. Les conseillers municipaux ont avalisé un projet après l'autre, détruisant la vie du centre-ville de Toronto et surchargeant le réseau de transport et ainsi de suite. Si le secrétaire parlementaire voulait réellement réduire un peu les besoins en capitaux dans notre pays, il persuaderait le ministre des Finances de réduire les taux d'intérêt. En les abaissant uniquement d'un point de pourcentage, il pourrait économiser 1,4 milliard sur l'argent durement gagné qu'il prend aux contribuables ou sur les capitaux supplémentaires qu'il doit emprunter et qui l'inquiètent beaucoup. Puisqu'il s'en préoccupe tant, pourquoi ne fait-il rien?

M. McCurdy: Madame la Présidente, je n'ai entendu qu'une partie du discours très éloquent de mon collègue de Thunder Bay—Nipigon. Je l'ai entendu comparer la situation dans le Nord de l'Ontario à celle du Sud de l'Ontario. Pourrait-il, aux fins de la discussion, nous parler de cette tendance, non pas en oubliant complètement le Nord de l'Ontario, mais en extrapolant au cas du Sud de l'Ontario et notamment de villes comme Windsor où le taux de chômage est maintenant de 14 p. 100. Ma ville est maintenant, avec Trois-Rivières, celle où le taux de chômage est le plus élevé du pays. Pourtant, le gouvernement continue à parler du Sud de l'Ontario comme d'une région tellement prospère qu'elle parasite le reste du pays, pour ainsi dire.

Quelle mesure le gouvernement devrait-il prendre face à cette situation surtout puisque l'on sait, vu les résultats économiques de notre pays au cours des 20 dernières années, que lorsque le taux de chômage est élevé à Windsor, c'est toute l'industrie automobile qui va être touchée?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de me permettre d'établir certaines distinctions. En effet, il nous est très facile de penser que la situation de toute la région située entre la frontière de l'Ontario près de Montréal et Windsor est excellente. En réalité, ce n'est malheureusement pas le cas. La très grande prospérité économique enregistrée dernièrement touche une petite région autour du Golden Horseshoe, dans la région du Grand Toronto. Entre Windsor et Trois-Rivières, deux villes importantes du couloir qui relie Québec à Windsor, on s'aperçoit, d'après le taux de chômage, que l'orientation du gouvernement en faveur de l'économie de marché et tous ses beaux discours sur la prospérité tombent bien à plat. Ces discours sonnent faux aux oreilles des gens qui recherchent du travail.

Je parlais des investissements au Canada, des investissements le long de ce couloir de transport pour VIA Rail et d'autres projets destinés à assurer le plein emploi. Ce faisant, assurons-nous de faire payer des impôts justes et satisfaisants de façon à équilibrer le budget, chose que le gouvernement ne sait pas faire. Voilà pourquoi nous avons besoin de changer de gouvernement le plus vite possible.

• (1620)

[*Français*]

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Madame la Présidente, je désire, cet après-midi, exprimer mon point de vue sur le projet de loi C-109, et puisque ce projet de loi est un exemple parfait de la mauvaise gestion que le gouvernement conservateur impose aux Canadiens depuis quatre ans, je voudrais également exprimer mon désarroi concernant la précarité et l'inaction de ce gouvernement, à plusieurs niveaux. Ce projet de loi, s'il est adopté, permettra au gouvernement d'augmenter la dette nationale de 25 milliards 300 millions de dollars au cours de l'exercice financier qui commencera le 1er avril prochain.

Tout comme le mentionnait mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau), dans une allocution sur le sujet, cet emprunt de 25 milliards 300 millions représenterait des dépenses de l'ordre de 2,5 milliards de dollars pour l'exercice financier 1989-1990, en coûts d'intérêts. Et on ne tient pas compte, ici, d'une augmentation fort probable des taux d'intérêts, tel que déjà mentionné par certains experts économiques. Vingt-cinq milliards, cela peut paraître bien insignifiant, un petit emprunt de routine qui vient s'ajouter à une dette nationale déjà beaucoup trop élevée. Cette dette atteindra, à la fin de cet exercice financier, tout près de 300 milliards de dollars. Trois cent milliards de dollars, cela représente un fardeau d'un peu plus de 12 000 $ par Canadien et Canadienne. Chaque année, il faut que chacun, homme, femme et enfant paient en moyenne un peu plus de 1 000 $ de taxes, uniquement pour payer les intérêts de la dette nationale. Cela constitue une charge énorme, lorsque l'on sait que plusieurs personnes, pour des raisons diverses, ne paient pas d'impôt.

C'est d'autant plus énorme lorsqu'on constate que, malgré le fait que l'économie aille très bien, le gouvernement conservateur continue d'augmenter la dette. Je crains le pire, madame la Présidente, si ce gouvernement était au pouvoir en période de crise ou même de stabilité économique.

Il y a environ une dizaine d'années, vers les années 1978-1979, le déficit ou la dette était d'environ 60 milliards de dollars. En 1984—et on sait la récession qui a marqué le Canada au cours des années 1981, 1982 et début 1983—le déficit était de 199 milliards lorsque le gouvernement a changé de mains. Après quatre ans de règne conservateur, on a une dette qui se chiffre à 322 milliards de dollars, et si je peux citer mon collègue de Laval-des-Rapides, le gouvernement ou les membres du gouvernement nous disent souvent que le déficit est attribuable en grande partie au précédent gouvernement. Mais s'il avait fallu que le gouvernement libéral précédent ne prenne pas les mesures qui s'imposaient lorsque la récession a frappé le Canada, et lorsque la récession a frappé, en fait, l'économie mondiale, je me demande aujourd'hui où nous en serions rendus, parce que, en définitive, lorsque les mesures ont été prises par le gouvernement libéral, celles-ci ont alors contribué à maintenir les programmes d'aide sociale, à maintenir l'assurance-chômage. Il est donc évident, à ce moment-là, que le déficit a augmenté puisqu'il y avait beaucoup de chômeurs, mais cela a permis, par contre, à des compagnies, par le biais de subventions ou des allocations d'assurance-chômage que les Canadiens recevaient, de continuer à acheter, de continuer à maintenir une certaine économie au Canada durant cette période difficile.

Et ce qu'on peut reprocher au gouvernement qui a suivi le gouvernement libéral, c'est que, alors qu'il y a une croissance économique mondiale marquée, dont bénéficie beaucoup le Canada, on s'aperçoit que le gouvernement ne fait absolument rien pour réduire le déficit.

On change plutôt les opérations comptables—j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure—et je pense que c'est le grief le plus important qu'on peut faire à l'égard du gouvernement conservateur. C'est qu'au moment où il pourrait bénéficier d'une période de croissance économique énorme, plutôt que d'aller vers une réduction des dépenses, plutôt que d'aller vers une réduction sensible du déficit, on maintient le déficit, ou on l'abaisse si peu qu'à la longue la dette continue d'augmenter, et si le même gouvernement devait faire face à une récession économique ou à une stabilité économique seulement, je ne voudrais pas être présent dans cette Chambre pour être en mesure de constater jusqu'à quel point le ministre des Finances (M. Wilson) devrait augmenter le déficit annuel pour satisfaire aux besoins que ce gouvernement s'impose.

Après six ans de croissance économique, madame la Présidente, on se retrouve dans une situation plus grave et même pire que ce ne l'était lors de la crise économique de 1981 et de 1982 et du début de 1983. Je le répète, je suis inquiet en tant que Canadien, car ce gouvernement n'a pas su profiter de l'excellente conjoncture économique dont il jouissait: 25,3 milliards de dollars, c'est beaucoup trop pour un gouvernement qui a miné la confiance des Canadiens et des Canadiennes en ne respectant pas ses promesses; 25,3 milliards de dollars, c'est énorme pour un ministre des Finances qui a démontré au dernier Budget qu'il n'avait aucune aptitude pour la bonne gestion de l'argent des Canadiens et des Canadiennes; 25,3 milliards de dollars, c'est aberrant lorsqu'on constate que malgré toutes ces sommes empruntées et prélevées en impôts, malgré la bonne conjoncture économique, le gouvernement conservateur n'a toujours rien à offrir aux plus pauvres, aux plus démunis et aux jeunes.

Même si en tant que libéraux, nous n'avons pas intérêt à retarder indûment l'adoption de ce projet de loi, il faut replacer le cadre dans lequel s'inscrit cet emprunt. En 1984, ce gouvernement avait promis aux Canadiens de ne pas augmenter les impôts qu'on disait déjà trop élevés. Qu'est-ce qu'on constate aujourd'hui? Mon collègue de Laval-des-Rapides en a fait état dans plusieurs de ses discours. Ce gouvernement a maintes fois fait fi de ses promesses en imposant une série de nouvelles taxes et en augmentant indûment les impôts. L'énumération de ces taxes a déjà été faite. Si on les additionne toutes, cela donne quelque chose comme 22 milliards de dollars d'augmentation; 22 milliards de plus, six ans de croissance économique, et le ministre a encore besoin d'emprunter 25 milliards 300 millions de dollars aux Canadiens et aux Canadiennes pour l'exercice à venir. Il y a là, madame la Présidente, un non-sens quelque part.

Toujours en 1984, ce même gouvernement avait également promis aux Canadiens de réduire le déficit de façon significative. Dans son discours du Budget, le ministre des Finances a

déclaré que le déficit avait été réduit à 29,3 milliards de dollars. Déjà, ce n'était pas époustouflant compte tenu de l'excellence de la conjoncture économique mondiale et des promesses du ministre. On se rend compte de plus en plus que ce montant résulte de rien de moins qu'un tour de passe-passe du gouvernement conservateur.

Le ministre des Finances, parmi toutes ces excellentes initiatives, a, entre autres, changé à son arrivée la méthode comptable utilisée au temps du gouvernement libéral. On pourrait croire à de simples changements insignifiants, mais l'insignifiance équivaut en ce qui nous intéresse à une variation de plus de 2 milliards de dollars par rapport à ce que serait le déficit avec l'ancienne méthode comptable. Et je suis fort modeste dans cette estimation car rien de moins que la Banque de Montréal a déclaré dans une de ses publications récentes que si l'on faisait abstraction de toute cette comptabilité imaginative, on verrait que la dette publique est d'à peu près 4 milliards de dollars de plus que le montant de 29,3 milliards dollars cité par le ministre des Finances. Cette performance est nettement en deça des objectifs que les conservateurs s'étaient eux-mêmes fixés. En effet, dans son budget d'il y a deux ans le ministre des Finances prévoyait que son déficit chuterait à 25,9 milliards de dollars pour l'année qui s'achève. Ne s'agit-il pas là de différences qui auraient dû permettre au ministre d'être moins suffisant dans son dernier discours du Budget? Un Budget dans lequel le ministre n'avait en fait rien à dire, mais beaucoup à cacher.

• (1630)

Alain Dubuc de *La Presse* a bien résumé la situation en écrivant le 11 février dernier, et je cite:

> . . . la rigueur comptable du ministre n'a d'égale que le sens de l'éthique de certains de ses collègues.

Il poursuit plus loin:

> Pour réussir à maintenir le déficit à peu près au même niveau, il a fallu augmenter les impôts, encore une fois, et trouver des passe-passe financières. On touche encore les taxes sur l'essence, ce qui rapporte 225 millions; on profite également du fait que la réforme fiscale rapportera des sous, cette année.

Pis encore, c'est qu'en plus de ne pas réduire le déficit de façon significative, en plus d'imposer au maximum tous les Canadiens, ce gouvernement ignore complètement les jeunes, les personnes âgées, les sans-abri et les pauvres. De plus, il tourne le dos aux disparités régionales. Il crie si fort pour ceux qui bénéficient de la bonne conjoncture économique, qu'il est incapable d'entendre les plaintes de ceux qui n'en bénéficient pas ou très peu.

En tant que libéral soucieux du bien-être de tous, je rejette un plan conçu pour favoriser la classe des privilégiés qui jouissent de la prospérité, tandis que les plus pauvres et les plus démunis souffrent.

On continue de se vanter des chiffres pour la création d'emplois. Quoique la situation s'améliore, ce qui est tout à fait normal après six années de relance, il y a encore, au Canada, plus d'un million de chômeurs et le gouvernement ne semble pas s'en préoccuper. On sabre régulièrement dans les programmes de création d'emplois. On nous dit que l'économie se porte si bien, que les gens devraient être en mesure de se trouver un emploi sans l'aide du gouvernement. Si cela est vrai dans certaines régions, ce n'est certes pas le cas partout au pays, et chose certaine, ce n'est pas vrai pour les jeunes dont le taux de chômage continue d'être deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Malgré cette situation pénible pour nos jeunes, le ministre des Finances, dans son dernier Budget, avec une seule mesure spectaculaire, soit une augmentation de 1c. le litre d'essence, n'avait rien de plus à proposer aux jeunes Canadiens qu'un usuel bilan économique.

Hier soir, lors des cérémonies de clôture des Jeux Olympiques de Calgary, le président du Comité international olympique a conclu son discours en disant que le futur reposait sur la jeunesse. Des millions de Canadiens ont entendu ces paroles auxquelles je crois fermement. Je n'espère qu'une chose, c'est que le gouvernement conservateur ainsi que son ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) les aient également entendues. Je voudrais en profiter pour féliciter tous les athlètes qui ont participé à ces Jeux, particulièrement les athlètes canadiens qui sont tous des jeunes sur lesquels le Canada peut compter pour assurer la relève de demain. Ces jeunes ont fait, et de beaucoup, meilleure figure que le ministre des Finances du gouvernement conservateur, en matière de finances.

Quoique je n'aie qu'un bien mince espoir que de telles paroles aient pu toucher le ministre responsable des jeunes, j'ose espérer qu'il se soit senti pour le moins inconfortable de n'avoir presque rien offert de concret aux jeunes Canadiens, malgré toutes ses belles promesses.

Encore dernièrement, en conférence de presse, il osait parler de stratégie globale pour les jeunes. Je ne sais pas si le ministre a bien compris le dernier Budget, mais, à ma connaissance, on ne s'est pas tellement attardé à cette question, aussi importante soit-elle. Je crois que ce gouvernement n'a pas vraiment conscience des problèmes réels avec lesquels les jeunes sont aux prises.

Je suis d'accord avec le ministre, lorsqu'il dit qu'il n'y a pas de solution miracle pour résoudre le problème des jeunes. Cependant, cela est loin d'être un motif valable pour renoncer à toute action. Malheureusement, il n'existe pas beaucoup de problèmes dans ce pays pour lesquels il y a une solution miracle. Mais si on se creuse un peu les méninges, on constate que, par des mesures intelligentes, simples et concrètes, on peut arriver à améliorer de beaucoup la plupart des situations problématiques déjà existantes, particulièrement au niveau des jeunes.

Le ministre n'est même pas capable de maintenir à un niveau décent les programmes déjà existants, et c'est plus précisément le programme Défi 88 que je vise. Les jeunes Canadiens ont raison d'être vexés. Cette annonce est indigne de ce qui devrait légitimement leur revenir, et ne fait foi d'aucun effort de la part du gouvernement conservateur pour réellement leur venir en aide. On n'a pas amélioré la version antérieure du programme, si ce n'est au niveau des décrocheurs et on revient, en plus, avec un budget inférieur à ce qu'il était il y a quatre ans.

Monsieur le Président, en 1984, le gouvernement libéral consacrait 200 millions de dollars à son Programme de création d'emplois pour les jeunes. En 1988, tout ce que le gouvernement conservateur a à offrir, c'est un mince budget de 180 millions de dollars et jamais au grand jamais je n'accepterai que le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) vienne me dire que le gel de budget est normal et acceptable, compte tenu

d'une baisse de chômage chez les jeunes. Trop de jeunes sont encore sans emplois pour que l'on s'asseoie sur ses lauriers. Les décrocheurs ne sont pas tous des jeunes qui ne sont plus intéressés aux études. Plusieurs doivent décrocher parce qu'ils ne peuvent se payer des études collégiales et universitaires.

Dans plusieurs régions du Canada, le taux de chômage s'élève à des niveaux inacceptables. Cela est vrai même au Québec où il se situe à 13,7 p. 100 chez les jeunes. Rien ne justifie une telle stagnation.

Le gouvernement conservateur n'ayant pas su profiter du répit des dernières années, je crains énormément ce qui pourrait arriver en cas de récession ou même en cas de stabilisation de la croissance économique canadienne. Malheureusement, les jeunes sont toujours les plus vulnérables lorsque les problèmes surgissent.

Madame la Présidente, je suis inquiet quant à l'avenir réservé aux jeunes dans un contexte de libéralisation des échanges avec nos partenaires américains. Croyant fortement dans les initiatives de nos jeunes Canadiens, j'espère que le gouvernement mettra en place les mécanismes nécessaires pour que nos jeunes entrepreneurs se classent parmi les géants et les forts. Je m'interroge également sur les conditions de travail réservées à nos jeunes dans une économie où la concurrence sera aussi forte. Les entreprises canadiennes devront sabrer quelque part si elles veulent tenir le coup. Ce sont évidemment les jeunes qui seront les premières victimes de ces coupures.

Le gouvernement devrait songer dès maintenant à la mise sur pied de mesures particulières pour préparer les jeunes à ce nouveau contexte, à défaut de quoi, notre jeunesse canadienne se retrouvera rapidement ensevelie sous une vague d'américanisation.

Malheureusement, le gouvernement canadien n'agit pas dans ce sens et personne au sein de ce gouvernement ne se préoccupe vraiment des jeunes, pas même le ministre d'État (Jeunesse). On se montre tellement optimiste dans ce gouvernement qu'on en oublie souvent l'essentiel.

Le ministre des Finances (M. Wilson) s'est amplement félicité dans son document budgétaire du fait que certains aspects de l'économie sont meilleurs que prévus. Et si on fait référence à son intervention en 1984, il mentionnait à l'époque qu'il diminuerait les dépenses et qu'il n'augmenterait pas les impôts.

Et Alain Dubuc nous dit que son Budget, en parlant du récent Budget du ministre des Finances, et je cite: «Son Budget n'est qu'un texte de 13 pages et demie dont 12 sont consacrées à l'apologie du gouvernement conservateur, comme s'il s'agissait d'un dépliant politique que l'on distribuera de porte à porte.»

Et parmi les autres citations d'Alain Dubuc: «Les occasions ratées» par le gouvernement conservateur . . . il mentionne: «Et c'est d'autant plus inquiétant que le gouvernement conservateur a pris le pouvoir à une période idéale pour nettoyer les finances publiques. Le Canada a connu cinq années consécutives de croissance économique, une conjoncture rêvée pour réduire le déficit.

Pourquoi n'y est-on pas arrivé? Sûrement pas parce que le ministre des Finances est incompétent, mais plutôt parce qu'il est membre d'un gouvernemnt qui a peur de son ombre.»

L'amélioration de notre situation économique est en grande partie attribuable au fait que depuis six ans maintenant le monde entier se remet d'une récession mondiale qui l'a frappé très durement. Le gouvernement conservateur a bénéficié des bases solides du gouvernement précédent qui avait fait face avec succès à une récession extraordinairement difficile. En outre, le gouvernement et l'économie bénéficient d'un accroissement de la consommation. De grands épargnants qu'ils étaient, les Canadiens consomment maintenant davantage.

Malgré cela, on a réussi à manquer le bateau à plusieurs égards avec le dernier Budget. On traite le déficit de façon malhonnête. On ne vient pas en aide aux plus démunis, on impose davantage les Canadiens et les Canadiennes et, finalement, on donne des prévisions irréalistes quant à l'économie canadienne.

En effet, les pronostics du ministère des Finances semblent tellement optimistes qu'il faut les prendre avec un grain de sel. Il y a énormément d'exagération.

La grande majorité des économistes se montrent beaucoup plus modérés. Malheureusement, ce sont toujours les plus démunis des Canadiens qui paient la note lorsque l'économie va moins bien. Les jeunes sont également toujours vulnérables.

• (1640)

Lorsque le nombre d'emplois diminue, lorsque l'on effectue des coupures dans les programmes, ce sont les premiers à en souffrir.

Madame la Présidente, ce gouvernement conservateur a clairement démontré qu'on ne pouvait lui faire confiance. Ce gouvernement avait pris des engagements qu'il n'a pas tenus. Il s'agissait d'engagements importants pour le Canada. On avait promis de ne pas augmenter les taxes, on avait promis de diminuer le déficit. Après trois ans et demi, on constate que l'imposition des Canadiens se situe à un niveau très élevé et que le déficit n'a pas bougé de façon significative. On continue pourtant à chanter sur tous les airs que tout va bien. On distribue des documents qui sont environ 18 pouces d'épaisseur et qui ne disent rien, sinon décrire de façon vantarde et inexacte les réalisations du gouvernement. Ce Budget fut un document électoral, imprimé aux frais des contribuables, et certes pas très honnête.

Malgré cet état de faits, madame la Présidente, et je termine, on nous demande d'accorder au gouvernement un pouvoir d'emprunt de 25,3 milliards de dollars. Si cet argent pouvait servir, encore, à venir en aide aux démunis et aux jeunes Canadiens, je dirais d'accord, en pensant que le gouvernement veut reprendre le chemin perdu. Mais cela n'est pas le cas. C'est pourquoi, sans vouloir retarder indûment l'adoption de ce projet de loi, je suis contre, parce qu'il n'apportera rien de mieux aux Canadiens et Canadiennes, rien de mieux aux jeunes, et parce qu'il constitue la preuve tangible d'une fort mauvaise gestion de ce gouvernement.

Madame la Présidente, la population est en droit de s'inquiéter et de craindre la pénible situation dans laquelle les conservateurs ont placé le Canada, malgré tous les avantages économiques dont elle avait la chance de bénéficier. Personnellement, je suis profondément déçu, madame la Présidente.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente je voudrais, dans un premier temps, féliciter mon confrère pour

son exposé très précis, et qui, à mon sens, est fondamentalement important, puisqu'il apporte devant cette Chambre une dimension, un volet, qui, malheureusement, n'a pas suffisamment été mentionné en cette enceinte, à savoir que nos amis du gouvernement se flattent, se «pètent les bretelles», si vous me permettez l'expression, pour nous dire que l'inflation est à son plus bas niveau, que les taux d'intérêt sont également bas et que tout va bien. Et on oublie, malheureusement, de faire des comparaisons . . .

M. Fontaine: C'est vrai, cela va bien.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): avec ce qui existait avant 1984, où, comme mon collègue l'a si bien mentionné, on a dû faire face à une récession absolument historique où tous les pays industrialisés ont dû, pour des raisons de décence humanitaire, orienter les finances publiques vers un déficit.

Aujourd'hui, cette page est tournée et on vit une prospérité. On vit une abondance. On vit une période qui permettrait, à mon avis, une plus grande générosité à l'intérieur de programmes absolument fondamentaux et essentiels particulièrement au niveau de la jeunesse. Je sais que mon collègue s'occupe, avec énormément de brio, du dossier de la jeunesse. Je voudrais lui poser la question suivante, madame la Présidente: Est-ce que depuis 1984, ce gouvernement a pris l'initiative concrète de programmes, de mesures pour venir en aide aux jeunes étudiants et à ceux qui complètent des études, et particulièrement au niveau d'une enveloppe budgétaire extrêmement importante, soit le Fonds Laprade? On a annoncé il y a quelques mois, après beaucoup d'années de retard, que le Fonds Laprade était libéré. On a annoncé qu'il y avait 80 quelque millions de disponibles, et à l'intérieur de cette enveloppe budgétaire importante, est-ce qu'il y a des volets, est-ce qu'il y a des dimensions qui s'appliquent aux jeunes qui voudraient être associés à la création d'emplois?

M. Grondin: Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue de me poser une question sur un dossier ou sur un problème aussi important que celui du Fonds Laprade, en ce qui touche la possibilité pour les jeunes de se retrouver ou d'avoir une portion de ce Fonds qui pourrait éventuellement servir. Malheureusement, jusqu'à ce jour, on n'a pas pu voir tellement de dossiers qui ont été approuvés et qui vont permettre aux jeunes de pouvoir bénéficier des possibilités que le Fonds Laprade devrait normalement permettre. Malheureusement, c'est un peu ce qui est ressorti de l'ensemble des mesures qui ont été prises, autant par le gouvernement conservateur que par le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest), lorsque depuis 1984, comme le signalait mon collègue, il s'interrogeait à savoir s'il y avait des mesures ou des programmes qui avaient été mis de l'avant pour faciliter la tâche aux jeunes qui sortent des études, ou encore même les jeunes qui ne sont pas aux études et qui avaient de la difficulté à se trouver de l'emploi.

Malheureusement, depuis 1984, et plus particulièrement depuis que je siège en cette Chambre, j'ai eu l'occasion d'interroger à maintes reprises le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) pour lui demander quand, par exemple, il y aurait une véritable politique jeunesse, une véritable politique sur les possibilités ou sur tous les problèmes auxquels est confrontée la jeunesse canadienne. Et on a toujours eu des réponses assez vagues, des réponses qui nous disaient: Eh bien, écoutez, il n'y a pas de problème, actuellement la situation économique est bonne, on crée beaucoup d'emplois, et les jeunes sont bien servis par le gouvernement conservateur. Je me souviens fort bien également du fait que dans cette Chambre le premier ministre (M. Mulroney) avait même fait à quelques reprises une déclaration à l'effet que le Programme Katimavik, par exemple, serait remplacé. Lorqu'on a aboli le Programme Katimavik, on reconnaissait la valeur de ce programme, et le premier ministre avait fait une intervention disant qu'effectivement il y aurait un programme qui le remplacerait. Or, depuis 16 mois que je siège dans cette Chambre, et après plusieurs questions sur ce sujet, on n'a toujours pas de programme qui remplace le Programme Katimavik, du moins dans son sens, et lorsqu'on a créé certains programmes, c'étaient des programmes tellement limités et restreints à des régions ou à des villes majeures du Canada, que l'on semblait complètement ignorer ou ne pas se rendre compte qu'il existe beaucoup de jeunes dans différentes régions du Canada qui auraient besoin d'aide pour être capables de mettre sur pied une structure, une organisation, une entreprise efficaces.

Personnellement, je suis très déçu de cette position ou de cette absence de politiques que le ministre d'État (Jeunesse) n'a pas encore mises sur pied et de cette absence également de programmes pour remplacer, entre autres, le Programme Katimavik, mais également des autres programmes qui ont été mis de l'avant, mais uniquement dans certaines régions du Canada, de telle sorte que les disparités régionales tel qu'on l'a mentionné à maintes reprises existent toujours, et certains jeunes Canadiens sont pénalisés par rapport à d'autres Canadiens qui vivent dans les grands centres.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Mon collègue a également beaucoup parlé dans son exposé du fameux programme Défi 88. Je sais par expérience, pour avoir vécu Défi 85, Défi 86 et Défi 87, que les corporations sans but lucratif sont indécemment négligées par le biais de ce programme-là, si bien que l'on donne l'accent à l'entreprise privée, ce qui n'est pas en soi un mal, sauf qu'il y a une réalité qui est absolument désagréable et injuste, c'est à l'égard des très petites communautés où effectivement l'entreprise privée n'est pas présente, si bien que les étudiants qui émanent de ces petites communautés n'ont aucune chance de travailler à l'intérieur de leur communauté.

La question que j'adresse à mon collègue est la suivante: Est-ce qu'il sait si le Programme Défi 88 sera amélioré sur cette facette, permettant ainsi aux organismes sans but lucratif d'avoir pleinement accès à ce programme?

M. Grondin: Madame la Présidente, mon collègue a parfaitement raison de soulever cette question, surtout lorsqu'il y a eu une session d'information par le ministre d'État (Jeunesse) pour expliquer le programme Défi 88, il mentionnait à ce moment-là que les critères seraient les mêmes que l'an dernier, donc qu'il y aurait évidemment cette espèce de discrimination à l'endroit des organismes sans but lucratif, mais si on se rappelle bien, Défi 87 avait permis aux organismes sans but lucratif qui relevaient du réseau du ministère des Affaires sociales de s'intégrer à la dernière minute et de bénéficier des possibilités du programme. Malheureusement, lorsqu'on est allé assister à la séance d'information du ministre d'État (Jeunesse) et lorsqu'il a dit que c'était la même situation que pour Défi 87, on a pensé que les organismes qui relevaient du réseau des Affaires sociales, des centres d'accueil, par exemple, auraient

ce privilège de pouvoir bénéficier des possibilités du programme Défi 88. On apprend que les négociations sont en cours, et on est rendu à trois jours en fait de la date limite pour faire une demande en vertu du programme Défi 88, et malheureusement on ne sait pas encore si effectivement les centres d'accueil et les organismes qui relèvent du réseau des affaires sociales pourront faire une demande.

Je trouve que c'est définitivement discriminatoire. Cela crée un problème très sérieux, et je ne crois pas qu'il y ait possibilité dans l'immédiat de remédier à cette situation tant et aussi longtemps que le ministre, qui aurait pu entamer des négociations bien avant avec le ministre des Affaires sociales de la province de Québec . . . mais ne l'ayant pas fait, on se retrouve aujourd'hui avec une impossibilité pour ces organismes-là de participer au Programme Défi 88.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Oostrom: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député. Convient-il avec moi que les députés devraient en général faire une recherche approfondie avant de prendre la parole à la Chambre afin d'être sûrs de ce qu'ils avancent?

Il y a quelques semaines, lorsque nous étudiions le projet de loi C-84, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) ont soulevé deux ou trois questions. Ils ont fait allusion au renvoi du *St. Louis* et ont déclaré qu'un grand nombre de personnes n'avaient pas été autorisées à entrer au Canada. Ils ne s'étaient manifestement pas bien renseignés. Il a été rapporté que 907 personnes se sont vu refuser l'entrée au Canada. Ce navire n'est même jamais venu au Canada. Parmi ces personnes, 224 sont allés en France, 240 en Belgique, 181 en Hollande et 288 en Grande-Bretagne. Finalement, il y a eu 520 survivants parmi ces 907 personnes. Ces deux députés n'avaient pas vraiment fait une bonne recherche sur le sujet en question, et il est très important qu'ils le fassent. En fait, c'est Cuba qui a effectivement bafoué la déclaration initiale . . .

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement . . .

M. Blackburn (Brant): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Il est évident que le député ne sait pas quelle question est en discussion actuellement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis désolée d'interrompre le député de Brant (M. Blackburn), mais le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) a demandé à prendre la parole le premier.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité de commenter les propos du député de Willowdale (M. Oostrom). Ses électeurs, dont un grand nombre ont vraiment intérêt à ce qu'on adopte un bon projet de loi sur les réfugiés, écoutent, je pense, le genre de balivernes qu'il débite souvent à ce sujet.

La question en discussion cet après-midi ne concerne pas le projet de loi C-84 ni quoi que ce soit ayant trait aux réfugiés. Il s'agit du pouvoir d'emprunt. En outre, il est un peu déloyal et tout à fait contre les habitudes de la Chambre d'attaquer des collègues en leur absence.

Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) va bientôt arriver pour prendre la parole pendant l'heure réservée aux affaires émanant des députés. Cependant, il n'est pas ici maintenant, et assurément il n'est pas juste ni dans les traditions de la Chambre de faire des commentaires en son absence sur des propos qu'il est censé avoir tenus.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je pensais que le député de Willowdale (M. Oostrom) s'écartait du sujet en discussion, mais j'avais l'impression qu'il en arrivait à la question. Je lui demanderai maintenant, s'il a une question, de conclure très rapidement étant donné que le temps alloué aux questions et aux commentaires est en fait expiré.

M. Oostrom: Madame la Présidente, j'en arrivais à ma question. Le député convient-il qu'il faut effectuer une bonne recherche, particulièrement sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt et sur le déficit? Le député a déclaré que le déficit augmentait, alors qu'en réalité il a diminué de 10 milliards de dollars par an depuis notre arrivée au pouvoir.

M. Blackburn (Brant): Quoi, de 10 milliards de dollars par an? Si c'était le cas, il n'y aurait plus de déficit.

M. Oostrom: Il est très important de faire une bonne recherche, et je demande au député s'il en convient avec moi.

[*Français*]

M. Grondin: Madame la Présidente, je ne peux pas acquiescer à ce que dit l'honorable député tout simplement parce qu'il semble vouloir faire dire ce qu'il veut aux chiffres alors qu'en définitive, lorsqu'on prend des données qui ont été étudiées autant par des journalistes qui sont économistes ou encore par des organismes aussi réputés que la Banque de Montréal, on s'aperçoit que les déficits, contrairement à ce que laisse entendre le député, vont en augmentant, que la dette nationale va en augmentant et que l'argent qui est requis pour payer la dette, va en augmentant également. Alors, c'est une question d'interprétation de chiffres, et je ne peux pas être d'accord avec mon collègue.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période de questions et de commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. L'honorable député de Brant (M. Blackburn) a la parole.

[*Traduction*]

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, durant les cinq minutes qui me sont allouées, je n'aborderai qu'une seule question qui, malheureusement, n'est pas mentionnée dans les dépenses prévues par le gouvernement pour cette année, à savoir les fonds affectés aux travailleurs âgés en chômage.

La raison pour laquelle je désire insister sur ce point et demander au gouvernement pourquoi il n'a pas prévu de programmes de recyclage pour ce groupe, c'est que je représente une circonscription où les travailleurs dans la quarantaine, la cinquantaine et au début de la soixantaine connaissent, à l'heure actuelle et depuis plusieurs années, un grave problème de chômage à long terme et ce, malgré le développement économique global du Sud-Ouest de l'Ontario.

Par exemple, on dit souvent que le taux de chômage moyen dans la région dite *Golden Horseshoe* varie entre 3 et 4 p. 100. Ce n'est tout simplement pas le cas. Dans ma circonscription de Brant, située à seulement quelques milles de cette région, le

taux de chômage dépasse actuellement 12 p. 100. En fait, de nombreux spécialistes locaux nous diraient que ce taux est plutôt de 15 p. 100. C'est totalement inacceptable à un moment où cette région du pays est censée connaître une véritable renaissance économique. Même si certaines collectivités du Canada central et du Sud de l'Ontario ont sans doute une économie en plein essor, il semble qu'en général l'économie commence à ralentir et les indices en ce sens s'accumulent de jour en jour.

Pourquoi y a-t-il autant de travailleurs âgés à Brant? Une raison très évidente est la fermeture de l'usine de White Farm—et je pense aussi à la possibilité que Massey Combines ferme bientôt ses portes. A l'heure actuelle, personne ne semble savoir au juste ce que Massey Combines Limited fera aujourd'hui, demain ou cette semaine. La société a fait savoir qu'elle risquait d'être placée sous séquestre à moins de bénéficier d'une remise de dette ou de pouvoir rembourser plus tard. De 500 à 700 travailleurs pourraient donc perdre leur emploi pour de bon dans une ville qui compte environ 75 000 habitants.

Il faut en outre souligner la fermeture de l'usine Wabco à Paris, en Ontario. Étatech a également fermé une usine à Brantford. Une autre société de Brantford, Trailmobile, effectue actuellement d'importants réaménagements dans le but de rejoindre le marché américain.

A bien y penser, deux des plus grosses entreprises que j'ai mentionnées, Massey Combines et White Farm, se débattaient depuis 40 ans dans un secteur où règne le libre-échange. Ces 20 dernières années, nous avons perdu près de 5 000 emplois dans le secteur des machines agricoles en raison surtout du libre-échange. J'espère que nos vis-à-vis saisiront l'importance du phénomène: il s'agit du libre-échange.

Par ailleurs, le secteur des pièces d'automobiles est lié à celui de la fabrication des automobiles. Ces deux secteurs ne sont pas assujettis aux aléas du libre-échange, car ils font l'objet d'échanges dirigés. Nous avons créé 4 000 emplois dans les secteurs visés par le Pacte de l'automobile. Il y a par conséquent de grandes leçons à en tirer.

Je voudrais bien savoir pourquoi le gouvernement est revenu sur sa promesse, faite il y a deux ans, de prévoir le recyclage des travailleurs âgés dans le cadre de son programme d'adaptation de la main-d'oeuvre auquel il a maintenant mis fin depuis environ un an.

A ce que je vois, il ne me reste plus de temps et il est 17 heures. J'espère pouvoir terminer mon propos à la prochaine reprise du débat. Comme il est 17 heures, le débat est censé se terminer.

M. Hawkes: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Nous débattons aujourd'hui du budget et de questions économiques pour la huitième journée consécutive. Les députés ministériels sont tout disposés à oublier l'heure pour le moment afin de permettre au député de conclure, s'il y a effectivement consentement unanime pour passer à la mise aux voix du projet de loi portant pouvoir d'emprunt, et nous pourrions aborder demain l'étude d'une très importante affaire régionale, à savoir le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest.

Tout ce que je dis, c'est que si les députés d'en face sont d'accord pour assurer le consentement unanime, nous, du gouvernement, sommes tout disposés à oublier l'heure afin que le député puisse terminer son allocution, que nous passions à l'heure réservée aux initiatives parlementaires et que nous terminions par un vote. Voilà ce que nous proposons.

• (1700)

M. Gauthier: Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire devrait au moins présenter les choses telles qu'elles sont. Nous n'en sommes pas à la huitième journée de débat sur le budget, mais bien au deuxième jour de débat sur le projet de loi C-109, portant pouvoir d'emprunt. Quelque cinq ou six heures de débat sont déjà écoulées. Il reste encore trois heures de débat avant d'atteindre les huit heures à partir desquelles la durée des interventions va être ramenée de vingt à dix minutes, comme le prévoit le Règlement.

Je ne crois pas que le secrétaire parlementaire soit très clair sur ce qu'il veut faire. Le gouvernement emprunte plusieurs milliards de dollars. Il serait utile que les Canadiens sachent ce que le gouvernement entend faire avec cet argent. Je sais que les députés ministériels ne tiennent pas à exposer ni à expliquer leur point de vue. Mais, aujourd'hui, les députés de l'opposition essaient au moins de comprendre et de bien faire comprendre aux Canadiens ce que le gouvernement entend faire avec cet argent.

J'invite le député à participer au débat et à nous dire exactement ce que le gouvernement entend faire avec cet argent, au lieu d'essayer de mettre fin au débat.

M. Riis: Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la parole. Je crois que ce que propose le secrétaire parlementaire, c'est que nous arrivions à conclure aujourd'hui le débat sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Étant donné que nous n'avons eu que deux jours de débat là-dessus et que le gouvernement demande la permission d'emprunter quelque 25 milliards de dollars, je crois que les contribuables canadiens voudront que nous passions quelque temps à essayer de savoir comment le gouvernement entend dépenser cet argent, d'autant plus que le budget ne rend pas compte de toute la somme en question Le gouvernement doit encore rendre compte de l'utilisation de deux milliards et demi de dollars.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le secrétaire parlementaire doit comprendre que la présidence n'a pas le consentement unanime de la Chambre.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'OPPORTUNITÉ D'INFORMER LES DÉPOSANTS LORSQUE LEURS DÉPÔTS NE SONT PAS ASSURÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir, en collaboration avec les provinces, un système obligeant les particuliers qui déposent de l'argent dans des institutions financières non couvertes par l'assurance-dépôts à signer un formulaire d'exonération pour indiquer qu'ils savent parfaitement que leurs dépôts ne sont pas assurés en cas de faillite de l'institution.

—Madame la Présidente, les événements des dernières années sont à l'origine de cette motion. Nous nous rappelons tous qu'entre 1923, l'année de la faillite de la *Home Bank*, et le début des années 80, la plupart des Canadiens avaient confiance en leurs établissements financiers, surtout les banques, qu'ils tenaient pour des institutions stables. Mais la récession que nous avons connue entre 1982 et 1984 a perturbé les milieux financiers. Les Canadiens connaissent maintenant trop bien la hantise d'une faillite possible de leurs banques ou de leurs établissements financiers.

Nos banques sont devenues des hauts lieux du capitalisme au fil des ans, le symbole de la stabilité de notre société. Ceux qui sont entrés une fois au siège social d'une banque importante connaissent ce sentiment de respect qu'inspirent les augustes couloirs de ces établissements. Mais les choses ont un peu changé malheureusement au cours des dernières années.

Nous nous souvenons de la faillite de la Banque commerciale du Canada, suivie de la Norbanque, de la Pioneer Trust dans l'Ouest du Canada, et de la British Columbia Teacher's Investment & Housing Co-op. Nous savons que la Banque de la Colombie-Britannique a éprouvé des difficultés financières et qu'il a fallu la renflouer. La Banque Morguard a évité de justesse la faillite et a été rachetée par la Banque Security Pacific du Canada. La Banque Mercantile s'est effondrée et on l'a rapidement fusionnée avec la Banque Nationale. La Banque continentale a été rachetée par la Banque LLoyds. Et dernièrement, il y a eu l'affreux problème du Groupe Principal et de ses filiales dont l'effondrement m'a incité à présenter la motion nº 143 dans le but de protéger les déposants.

L'Ouest du Canada a été spécialement et très durement touché par la faillite du Groupe Principal. Je pense me faire le porte-parole de nombreux députés à ce sujet. J'ai sous les yeux une longue liste de personnes dans ma circonscription, qui ont perdu énormément d'argent. Dans bien des cas, ces gens ont perdu la totalité, ou du moins une bonne partie de leurs économies. A titre d'exemple, un gardien à la retraite a perdu 57 000 $. Un cadre à la retraite a perdu 113 000 $, alors qu'un ajusteur-monteur a perdu 50 000 $. Un mineur à la retraite a perdu 41 000 $; un bûcheron à la retraite, 49 000 $; un monteur de tuyauterie, 38 000 $; un courtier en immeuble, 40 000 $; un agriculteur à la retraite, 32 000 $; un mineur, 34 000 $; un menuisier, 40 000 $; un éleveur, 42 000 $; un mécanicien, 21 000 $; un chauffeur d'autobus, 56 000 $; un militaire à la retraite, 24 000 $; un bûcheron, 90 000 $. Je pourrais continuer pendant encore une heure ou deux à lire la liste de ceux qui, dans ma circonscription, ont perdu une partie sinon la totalité des économies qu'ils avaient réalisées en fonction de leur retraite.

Manifestement, il fallait faire quelque chose. En tant que parlementaires, l'un des problèmes auquel nous devons faire face consiste à s'assurer que notre système financier n'est pas remis en question. Depuis quelques années, on constate un mouvement vers la déréglementation tendant à encourager la concurrence dans le secteur financier. Ainsi, les divers types d'établissements financiers n'assurent plus des services tout à fait distincts.

Les courtiers en valeurs immobilières offrent à l'heure actuelle des services bancaires et les banques, pour leur part, vendent des actions et le reste. Cette nouvelle déréglementation permet malheureusement à des conseillers financiers naïfs ou sans scrupules d'induire les Canadiens en erreur au sujet de la protection offerte à leurs dépôts et investissements. Au cours du débat sur la déconfiture du Groupe Principal et durant l'enquête à laquelle on a procédé, on a eu tout un éventail d'exemples de gens qui ont été induits en erreur, parfois par inadvertance peut-être. Même les gens qui offraient les dépôts étaient mal informés sur la situation au sein des entreprises qu'ils représentaient. Cependant, peu importe les raisons; des milliers de gens ont perdu des sommes considérables à cause des problèmes en question.

Les intéressés supposaient que leurs dépôts étaient protégés. Dans certains cas, on leur a même dit qu'ils étaient garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada ce qui n'était, bien entendu, pas le cas. Ainsi, des déposants innocents ont été durement touchés.

Je devrais peut-être rappeler à mes collègues que parmi les établissements qui acceptent des dépôts au Canada, on retrouve notamment les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêts, ainsi que les caisses de crédit. L'assurance-dépôts est offerte à tous ces établissements. Il faut savoir que tous les dépôts à ces divers établissements financiers sont assurés, mais qu'il existe d'autres établissements financiers qui acceptent des investissements, mais qui ne sont absolument pas couverts.

Je suis très heureux de pouvoir dire que la Société d'assurance-dépôts du Canada est, en fait, le principal assureur des dépôts au Canada. Elle assure les dépôts dans les banques et les sociétés de prêts et de fiducie constituées au niveau fédéral ou provincial, à part celles du Québec. Dans les établissements en question, les dépôts sont assurés jusqu'à concurrence de 60 000 $, mais c'est tout. Aux États-unis, dans des situations fort semblables, le montant garanti peut aller jusqu'à 100 000 $. Quoi qu'il en soit, la Société d'assurance-dépôts du Canada offre une protection de $60 000 à tous déposants dans ces établissements.

Ainsi, toutes les banques et, chose certaine, la plupart des sociétés de fiducie et de prêts sont assurées par la société d'assurance-dépôts du Canada. Au Québec, c'est la Régie de l'assurance-dépôts du Québec qui est l'assureur. Cependant, je pense qu'il convient de signaler que la plupart des dépôts dans ces établissements sont couverts, mais pas tous. En effet, un certain nombre de dépôts ne sont pas garantis, même si les

établissements concernés sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Par exemple, les comptes en monnaies étrangères, le contenu des coffrets de sûreté, les placements de plus de cinq ans, les actions, les obligations, les fonds mutuels et les dépôts de plus de 60 000 $ ne sont pas assurés. Il faut le dire car d'aucuns ont l'impression que tout ce qui est déposé dans une banque est assuré pourvu que la valeur ne dépasse pas 60 000 $. Comme je l'ai dit, ce n'est pas le cas.

• (1710)

Les sociétés coopératives de crédit jouent un rôle de plus en plus important dans le monde financier. Vancouver City Savings est actuellement la deuxième en importance des coopératives de crédit du monde. Ces établissements forment un secteur d'activité de 62 milliards de dollars qui regroupe près de neuf millions de déposants.

Les sociétés de crédit sont réglementées par les provinces et la protection assurée aux déposants varie d'une province à l'autre. Au Québec, l'organisation assure les dépôts jusqu'à concurrence de 60 000 $ et dans d'autres provinces, on les assure parfois à 100 p. 100.

Toutes les provinces ont un fonds de stabilisation pour aider les coopératives de crédit qui éprouvent des difficultés temporaires. La B.C. Central Credit Union dispose d'un fonds de liquidité de 1 milliard de dollars pour secourir celles qui sont en difficulté. La Canadian Co-operative Credit Society sert de banque centrale pour les coopératives de crédit et elle possède aussi un fonds de stabilisation de près de 1,8 milliard de dollars. On doit reconnaître qu'aucune société de crédit n'a jamais fait faillite, sauf une au Québec en 1981 et elle était assurée par la province. Les déposants étaient bien protégés dans ce cas.

Statistique Canada calcule que les courtiers en valeurs mobilières possèdent environ 3,5 milliards de dollars de dépôts qui ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Il existe un fonds national d'urgence qui sert à protéger les clients touchés par l'insolvabilité des courtiers. Il a été créé en 1969.

Ce fonds dispose de 16 millions de dollars et d'une ligne de crédit de 20 millions. Il faut savoir cependant qu'une seule faillite importante comme celle d'Osler Inc. peut l'épuiser. La Canadian Co-operative Credit Society prétend qu'Osler lui doit 30 millions de dollars. La base de capitaux du fonds pourrait donc être menacée. On voit donc qu'il est nécessaire d'apporter des améliorations à l'assurance des dépôts et à la protection des gens qui déposent leur argent chez les courtiers en valeurs mobilières.

Les compagnies d'assurance-vie vendent des REER, des FERR et d'autres investissements semblables qui ne sont pas assurés. Le secteur des assurances est en train de mettre au point un régime de protection des consommateurs. Cependant, ce ne sont pas tous les produits offerts par les compagnies d'assurance-vie qui seraient protégés, et le gouvernement ne donnera pas de garantie non plus.

Il y a des centaines de sociétés au Canada qui offrent des services financiers et qui financent des projets en émettant des titres de créance qui ne sont absolument pas assurés. C'est ce qui s'est produit dans le cas du Principal Group.

Dans cette ère de déréglementation financière, dans un monde qui devient de plus en plus concurrentiel et à une époque où les vendeurs deviennent de plus en plus insistants à cause justement de la concurrence accrue découlant de la déréglementation, les problèmes liés aux conseillers en investissement peu éclairés ou sans scrupules ne cessent de prendre de l'ampleur. Il me semble que cela oblige les parlementaires à trouver des façons de protéger les investisseurs innocents et naïfs.

Depuis 1967, la SADC exigeait que les institutions membres n'émettent aucun instrument financier non assuré sans que cela soit indiqué par écrit. Malheureusement, il arrive souvent que cela ne soit pas porté à l'attention du client et, dans certains cas, des clients ont dit que les vendeurs les avaient induits en erreur ou leur avaient menti au sujet de la nature de l'assurance protégeant le dépôt ou l'investissement.

Il semble y avoir deux problèmes. Premièrement, certains ne savent pas que l'institution où ils déposent leur argent n'est pas assurée. Deuxièmement, d'autres ignorent que la nature du dépôt ou du placement qu'ils font détermine s'il est assuré ou non. Ce sont là deux problèmes graves que notre motion permettrait de régler.

Nous souhaitons que les institutions financières visées fassent signer aux clients un formulaire d'exonération leur apprenant que leur dépôt ou leur investissement n'est pas assuré. Ce serait à mon avis, un moyen sensé de protéger les clients contre les vendeurs motivés par leur commission et peut-être un peu enclins à arranger la vérité lorsqu'il s'agit de décrire les risques d'un dépôt ou d'un investissement.

L'Association des consommateurs du Canada appuie l'idée d'un tel formulaire. L'an dernier, elle envoyait justement une lettre au ministre pour lui présenter une proposition semblable.

Je crois qu'il est temps que nous, parlementaires, reconnaissions que de tristes incidents comme celui de *Principal Group* ne doivent pas se reproduire. Nous voulons que les événements comme ceux mis graduellement au jour par l'enquête qui se déroule en Alberta ne se répètent jamais. Certaines des victimes, dont beaucoup sont des retraités, ont perdu les économies accumulées pendant toute leur vie. La même chose s'est produite à la *British Columbia Teachers' Housing Co-op.*

Peu importe que, dans quelques années, les déposants puissent récupérer une partie de leur argent, peut-être la moitié, des dizaines de milliers de personnes qui se fiaient au système de réglementation et à l'intégrité de l'institution financière ont été trompées. Nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que la communauté financière demeure stable et crédible à l'avenir. De même, nous devrions prendre des mesures pour que les déposants innocents qui ont confiance dans ces établissements ne soient pas victimes de quelques personnes dépourvues de scrupules.

Manifestement, il faut que les consommateurs sachent si leur argent durement gagné est assuré ou non lorsqu'ils le placent dans des établissements financiers. Cette motion vise à répondre à ce problème d'une façon directe et facile à comprendre, je crois.

En conclusion, je précise qu'il s'agit simplement d'une initiative et que ce n'est pas la seule façon de traiter le problème. Il y en a peut-être d'autres et de meilleures. Toutefois, cette motion fournit le moyen d'entamer le débat, non seulement ici

à la Chambre des communes mais ultérieurement au comité des finances. Nous devrions laisser le soin aux membres du comité des finances qui ont des compétences et qui s'intéressent vraiment à ces questions d'envisager diverses solutions de rechange, celle-ci n'en étant qu'une parmi tant d'autres.

Si cette motion a été présentée, c'est malheureusement à cause des événements qui se sont produits récemment dans le milieu financier. En tant que parlementaires responsables, nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter qu'un autre établissement financier ne s'effondre à l'avenir et, à une époque où la concurrence est très forte par suite de la déréglementation financière, que les investisseurs innocents et naïfs jouissent de la meilleure protection possible.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (LaSalle): Je vous remercie, madame la Présidente, de me permettre de prendre la parole sur cet important sujet.

[*Traduction*]

Je siégeais au comité des finances de même que le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Nous avons alors entendu des histoires d'horreur à propos de sociétés qui n'annonçaient pas dans leur publicité qu'elles n'étaient pas assurées ou qui distribuaient de la publicité ambiguë faisant croire, au contraire, qu'elles étaient assurées.

Des questions ont été soulevées à de nombreuses reprises à la Chambre au sujet du système financier au cours des dernières années. Nous connaissons certaines données du problème en général et de ce problème en particulier. Cette motion découle d'un certain nombre de ces questions.

Je respecte les préoccupations soulevées par le député. Cette motion fait suite à une demande précise de personnes qui cotisent pour être protégées et qui entrent en concurrence avec d'autres qui font semblant d'être assurées mais ne paient pas de primes. Toutefois, cette motion me pose certains problèmes.

[*Français*]

Permettez-moi de l'examiner un moment, madame la Présidente. Tout d'abord, elle soulève la question de la protection des consommateurs, ce pour quoi nous, le parti progressiste conservateur, nous n'avons pas de leçon à prendre d'aucun parti de l'opposition. Cela ne nous cause aucune difficulté. La protection des consommateurs doit être prioritaire. La question véritable n'est pas de savoir ce que nous voulons faire, mais bien comment nous devons procéder.

A cet égard, je vous démontrerai que le gouvernement fédéral a beaucoup fait dans ce domaine durant les récentes années, notamment depuis la réforme des institutions financières. La difficulté que présente cette motion provient cependant du fait qu'elle ne tient pas suffisamment compte des mesures déjà entreprises par notre gouvernement à cet effet.

En deuxième lieu, elle soulève la question d'une coopération délicate fédérale-provinciale. Là encore, le principe ne nous cause aucun problème, puisque depuis cet ère de réconciliation nationale, il a été prouvé qu'il était possible de s'entendre avec les provinces. La coopération et la consultation fédérales-provinciales ont toujours constitué l'une des principales préoccupations de notre gouvernement depuis 1984, et cela a remplacé cet affrontement généralisé qui existait dans les tristes années précédentes.

Toutefois, nous ne pouvons écarter la possibilité que des problèmes surgiront si nous encourageons les institutions fédérales à s'aventurer dans des domaines où les provinces ont pourtant une responsabilité légitime et prioritaire, même après ces consultations.

Madame la Présidente, comme je l'ai déjà exprimé, il est important de tenir compte des mesures concrètes qu'a prises notre gouvernement afin de résoudre certains problèmes que présentait notre système financier complexe. Nous avons, selon moi, mis en place une bonne méthode, mais je ne m'oppose pas à ce que l'on apporte des améliorations s'il y a lieu de le faire, surtout dans un cas si précis où des abus ont été effectués et où ils sont si faciles à faire.

Permettez-moi de passer en revue les dispositions de notre système actuel afin qu'il n'y ait aucune méprise quant aux mesures déjà entreprises et effectivement en vigueur maintenant.

• (1720)

[*Traduction*]

Vous vous souviendrez que deux mesures législatives distinctes ont été adoptées et proclamées en juin. Les projets de loi C-42 et C-46 constituaient des étapes de la mise en oeuvre de l'ensemble de mesures de réforme financière annoncées en décembre 1986 par le ministre d'État aux Finances à la suite d'un long processus de consultation et d'un travail de préparation très considérable. Je tiens tout simplement à vous faire remarquer également que le ministre d'État aux Finances a également diffusé en décembre l'ébauche d'un autre projet de loi qui a fait avancer d'un grand pas la réforme de ce secteur vital de l'économie.

[*Français*]

Même avant ces réformes, madame la Présidente, seuls les membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada pouvaient se considérer assurés par notre Société. Il est requis depuis un certain temps déjà que les instruments non assurés portent mention à cet effet, ce qui est tout à fait en accord avec la proposition qui nous est maintenant déjà mise de l'avant.

Le projet de loi C-42 a eu pour effet d'étayer ces dispositions en trois éléments importants, et je cite:

> Le premier de ces éléments traite de l'interdiction frappant les institutions membres de faire valoir qu'elles ou que les dépôts qu'ellent détiennent sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Il est maintenant bien établi que cette interdiction s'applique à la fois aux institutions et à toutes les personnes qui les représentent.
>
> Le deuxième élément important de ces dispositions du projet de loi C-42 porte sur une disposition figurant antérieurement dans le Règlement et ajoutée à la loi proprement dite, c'est-à-dire que cette dernière exige maintenant que les institutions qui acceptent des dépôts non assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada l'indiquent par écrit sur le contrat de ce dépôt, et ce d'une façon claire et distincte.
>
> Le troisième élément a trait à une nouvelle exigence qui oblige les institutions financières à la recherche de fonds d'investissement pour le compte de leurs filiales d'investissement, ou d'autres institutions qui ne sont pas membres de la Société d'assurance-dépôts, à aviser spécifiquement les investisseurs que ces sociétés, ou que ces sous-sociétés ne sont pas membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada et que les fonds ainsi investis ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Ceci est très clair, et dans une ligne directe de pensée, de la proposition qui nous est maintenant soumise.

J'ai déjà mentionné que le gouvernement étudiera le plus tôt possible les autres textes législatifs, dans le but de procéder à la réforme du secteur financier. Entre autres, ces propositions accroîtront les pouvoirs internes des institutions financières fédérales et leur permettront d'élargir la gamme des services financiers qu'elles offrent à leur clientèle qui est, en l'occurrence, les consommateurs de produits financiers qui doivent être protégés en priorité, tel que je l'énonçais précédemment.

Plus particulièrement, les institutions financières pourront détenir ou conclure des ententes de réseaux avec d'autres institutions financières. Nous croyons que les Canadiens auront ainsi accès à un plus grand choix de services financiers, à des conditions qui leur conviendront davantage et avec une disponibilité accrue. Par ailleurs, la diversification des services offerts par les institutions financières devrait leur permettre de relever, avec plus d'aisance, le défi que pose l'accroissement de la concurrence, tant dans notre pays qu'à l'étranger autant dans notre pays que pour les institutions étrangères maintenant installées au Canada.

Évidemment, ce nouveau contexte engendre un certain nombre de questions portant sur la protection si importante et primordiale de nos consommateurs canadiens. Par exemple, il se peut que les services de dépôt ne constituent qu'un des produits offerts par un groupe d'institutions financières liées, qui ne sont pas toutes membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada et dont certaines pourraient être régies par des règlements provinciaux. D'où cette ambiguïté, qui est qui, qui couvre quoi.

Le projet de loi sur les compagnies fiduciaires et de prêts tient compte de ces questions et autorise le gouverneur en conseil à prendre des règlements pour établir des modalités régissant les activités de ces compagnies financières dans les domaines auxquels elles ont désormais accès. Des dispositions semblables seront ajoutées aux lois sur les banques et les compagnies d'assurance.

Donc, même si la situation sera plus complexe qu'auparavant, nous avons déjà pris des mesures pour assurer cette protection des consommateurs, qui nous apparaît si importante et si primaire, dans n'importe quelle élaboration de lois concernant les produits financiers qui sont de plus en plus complexes.

Le projet de loi C-56, le deuxième projet de loi qui parle de cette intervention du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), traitait également de certains aspects de ce problème global. Quelques-unes de ses dispositions faciliteront la création de régimes de rentes et d'indemnisation des assurés. Les derniers détails n'ont pas encore été réglés, mais ces régimes combleront les écarts qui existent au titre de l'assurance des quasi-dépôts. Ils couvriront les rentes offertes par les compagnies d'assurance, un peu comme le fait la Société dans le cas des dépôts.

Madame la Présidente, vous me faites signe qu'il ne me reste pas grand temps. Alors, je suis certain que les provinces reconnaissent aussi la nécessité d'oeuvrer de manière coordonnée et harmonisée. C'est là bien souvent un des sujets de discussion au cours des délibérations des ministres responsables des institutions financières, et nous devrions nous faire un devoir d'encourager davantage ce processus.

Néanmoins, madame la Présidente, nous ne devrions pas accepter cette motion telle que présentée. Elle ne tient pas compte des nombreuses mesures déjà mises en place. J'espère toutefois que nous pourrons accéder à un degré de coopération fédérale-provinciale auquel aspire le député de Kamloops—Shuswap, et que notre pays pourra continuer de jouir d'un système financier voué à la protection de toutes les parties intéressées, mais premièrement à la protection si importante qu'est celle du consommateur.

[*Traduction*]

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Madame la Présidente, à mon avis, la motion proposée par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) est très intéressante et mérite une étude plus approfondie. Sa motion est la suivante:

> —Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir, en collaboration avec les provinces, un système obligeant les particuliers qui déposent de l'argent dans des institutions financières non couvertes par l'assurance-dépôts à signer un formulaire d'exonération pour indiquer qu'ils savent parfaitement que leurs dépôts ne sont pas assurés en cas de faillite de l'institution.

C'est une mesure très intéressante et concrète visant à protéger le consommateur. Actuellement, les effets qui sont couverts par l'assurance-dépôts sont censés être tamponnés sur leur verso. Théoriquement le consommateur bien informé vérifie s'il y a un tampon et s'il n'y est pas, il n'investit pas. En fait, nous avons constaté récemment qu'un grand nombre de personnes, particulièrement les personnes âgées, lorsqu'elles ont vendu leur maison qui constitue peut-être leur bien principal, ont tendance à croire ce que leur disent les vendeurs. Si ces derniers leur disent que quelque chose est assurée, ils les croient sur parole et ne cherchent pas de preuve écrite.

• (1730)

La mesure dont nous sommes saisis obligerait l'institution financière à faire signer un formulaire d'exonération à l'acheteur pour indiquer qu'il sait que son investissement n'est pas assuré, si tel est le cas. A mon avis, c'est une très bonne mesure qui tient compte du fait que les investisseurs ne sont pas tous bien informés ni très experts en la matière. A mon avis, cela n'impose pas aux institutions financières une énorme quantité de paperasseries ni une lourde charge.

Le nombre d'institutions qui ont fait faillite récemment est naturellement très alarmant. J'estime que nous avons maintenant passé ce stade pour une quantité de raisons. L'une d'elles est que nous nous trouvons maintenant dans la sixième année de redressement depuis la récession. Une autre est le fait qu'on a augmenté les pouvoirs du surintendant des institutions financières. De même, les gens sont beaucoup plus conscients des risques que présentent les investissements à la suite des cas malheureux qu'ont connus certains et de la publicité qui les entoure.

Même ainsi, à la suite de la faillite récente du groupe Principal, qui est inscrit auprès des autorités provinciales, j'ai reçu un grand nombre de lettres, comme les autres députés j'en suis certaine, envoyées par des investisseurs qui avaient cru ce que les vendeurs leur avaient dit et ont appris trop tard que leurs dépôts n'étaient pas assurés. C'était de petits investisseurs qui dans bien des cas ont perdu les économies de toute une vie.

Pour cette raison, j'estime que la motion du député devrait être prise très sérieusement en considération. Certaines des mesures que nous avons prises ces dernières années ont coûté beaucoup d'argent aux contribuables et aux institutions financières et beaucoup plus de temps et d'efforts que cette simple mesure proposée par le député.

Le 25 mars 1985, le gouvernement conservateur a annoncé qu'il allait renflouer de 225 millions de dollars la Banque commerciale du Canada. Ce projet de loi a reçu la sanction royale le 29 mars grâce à la coopération de la Chambre car nous étions confrontés à ce qui était alors une situation presque sans précédent, soit la faillite d'une banque canadienne. Ces 225 millions de dollars provenaient de contributions faites par des banques, par deux provinces et par le gouvernement du Canada. A la fin d'août 1985, la Banque du Canada a avancé quelque 5 millions de dollars à la Norbanque.

Les avances de fonds par la Banque du Canada à la Banque commerciale du Canada atteignaient alors 1,3 milliard. Cette aide n'a cependant servi à rien car le 1er septembre 1985, la ministre d'État chargée des institutions financières annonçait que la Banque commerciale déposait son bilan, ce qu'a fait plus tard la Norbanque.

Le gouvernement a alors présenté une mesure législative pour rembourser en totalité ceux dont les dépôts à la Banque commerciale du Canada et à la Norbanque excédaient le maximum assurable de 60 000 $. D'autres cependant détenaient des instruments qui n'étaient pas assurés du tout. Nous avons vu l'État investir des sommes considérables pour aider, lors de la faillite d'une institution financière, ceux dont les dépôts n'étaient pas assurés ou ne l'étaient que partiellement.

Le député propose un moyen d'informer les consommateurs qui font un dépôt non assuré. Les choix des consommateurs en seraient modifiés. Pour cette raison, je crois que la motion mérite un examen soigneux. Le député propose que cette étude se fasse en collaboration avec les provinces. C'est évidemment très important parce que certaines des faillites qui ont causé tant de soucis aux gens mettaient en cause des institutions à charte provinciale.

Je m'arrête là, car je sais que d'autres députés veulent prendre la parole. Malgré ce que vient de dire le député ministériel, je crois que la proposition a un certain mérite et j'aimerais qu'elle soit renvoyée au comité permanent des finances et des affaires économiques.

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, je suis heureux que la motion du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) me donne l'occasion de traiter des divers sujets qui me préoccupent au même titre que d'autres députés et ministériels. Je pense qu'il est tout à fait opportun de se pencher sur la protection du consommateur—que ce soit par le biais de la SADC ou par d'autres moyens—à une époque où la réforme du secteur financier est déjà en marche.

Nous sommes tous au courant des incidents survenus ces dernières années qui ont fait voir la nécessité de protéger les intérêts des consommateurs et des déposants, entre autres. Même si l'affaire du groupe Principal relève uniquement de la compétence provinciale, elle nous rappelle la nécessité d'être toujours vigilants, de toujours nous préoccuper des intérêts légitimes de la population servie par notre système financier.

Comme l'a signalé le député de LaSalle (M. Lanthier) et comme d'autres députés le savent, le gouvernement a déjà apporté plusieurs améliorations au régime de la SADC. Le projet de loi C-42, qui a été promulgué en juillet dernier, a apporté trois améliorations précises aux dispositions dont se préoccupe tout spécialement le député. Il a déjà été signalé je pense qu'avant l'adoption de ce projet, la loi faisait interdiction à ceux qui ne sont pas membres de la SADC de se faire passer pour tels.

Nous avons fait figurer dans la loi les règles actuelles obligeant les établissements qui reçoivent des dépôts non assurés de faire mention de cette obligation par écrit dans le contrat. Il me semble que pour les sociétés du régime fédéral, cela va presque aussi loin que ce qui est demandé dans la motion du député, à supposer comme il est permis de le faire que ceux qui signent des contrats les lisent.

Le projet de loi C-42 interdisait également aux personnes agissant comme agents des institutions financières de prétendre que les institutions ou les dépôts sont assurés. Il exigeait des institutions membres qui sollicitent des fonds au nom de filiales spécialisées dans l'investissement ou d'autres sociétés n'appartenant pas à la SADC, qu'elles avisent leurs investisseurs possibles que leurs fonds ne seraient pas assurés par la SADC.

La Société d'assurance-dépôts du Canada regroupe toutes les institutions relevant du fédéral qui acceptent des dépôts et également les principales institutions provinciales de cette nature. Je pense que les lois et les règlements régissant ces institutions sont acceptables.

• (1740)

La motion à l'étude attire l'attention sur les autres institutions, et sur les instruments qui ne sont pas des dépôts classiques. Ces autres institutions ou instruments existent déjà. Au fur et à mesure que la réforme du secteur financier est mise en pratique et que le secteur s'habitue aux nouvelles possibilités, il faudra faire plus attention à la protection du consommateur.

Il ne faut pas être grand clerc pour voir, par exemple, que les nouvelles propositions de réseaux financiers, qui donneront sans aucun doute de nouvelles possibilités aux institutions et de nouvelles options aux consommateurs, signifient également que les consommateurs devront mieux connaître les institutions. Nous avons déjà assisté à l'établissement de nouveaux liens entre les banques, qui sont membres de la SADC, et les courtiers en valeurs mobilières, qui ne le sont pas. Nos réformes permettront d'établir d'autres liens tout en offrant une protection aux clients.

J'espère sincèrement que le projet de loi sur les sociétés de fiducie et de prêt nous sera présenté très bientôt. Entre-temps, on nous a assuré que les autres mesures législatives visant à mettre en oeuvre la réforme suivront les grandes lignes de l'ébauche publiée en décembre 1987. A cet égard, le gouvernement prend des dispositions efficaces afin de régler les problèmes possibles.

Le projet de loi permettra au gouvernement d'élaborer des règlements imposant des conditions en ce qui concerne les activités susceptibles de porter à confusion des institutions membres qui sont liées à des non-membres et qui offrent une variété de services, dont des dépôts assurés et des investissements. A mon avis, c'est une bonne chose que le gouvernement négocie avec l'industrie des assurances afin de trouver un moyen acceptable de traiter certains instruments semblables à des dépôts. En effet, nous voulons trouver un moyen d'offrir une protection semblable à celle de la SADC aux souscripteurs des deux secteurs de l'industrie.

On m'a assuré que les deux régimes, l'un pour les sociétés d'assurance-vie et d'assurance-maladie et l'autre pour les sociétés d'assurance-dommages et d'assurance-risques divers, devraient être en vigueur à la fin de 1988 ou au début de 1989. Cependant, pour que le dossier continue de progresser, il est essentiel que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent. La nécessité d'une telle collaboration est une des questions les plus urgentes auxquelles sera confronté le secteur une fois que la réforme aura été mise en oeuvre. Lorsque les autorités qui partagent certaines compétences ne peuvent se réunir, cela ne mène qu'à la confusion et, ces jours-ci, c'est souvent ce qui se produit.

Heureusement que sous le régime actuel, la consultation des provinces et la collaboration avec elles revêtent une grande priorité. En particulier, les ministres responsables des institutions financières consacrent depuis plusieurs années beaucoup d'attention à certains des problèmes éprouvés dans ce secteur. J'espère que, à la longue, nous trouverons les solutions nécessaires.

Enfin, je tiens à féliciter le gouvernement qui se soucie de la protection des consommateurs en matière de finances. Ses actions et propositions permettront à ces derniers de bien se renseigner afin de pouvoir prendre des décisions éclairées. Il y a sans doute des améliorations à apporter. Je ne connais pas de système parfait. Toutefois, les modifications ne me semblent pas aussi urgentes que le laisse croire la motion nº 143. J'estime que les clients sont bien protégés, d'autant plus que le gouvernement a pris les mesures en vue même de renforcer cette protection.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame la Présidente, je vais prendre part à mon tour au débat sur la motion nº 143. A l'encontre du ministériel qui vient de parler, j'estime que le gouvernement n'a pas fait assez d'efforts pour protéger les investisseurs, surtout les déposants. A propos de collaboration avec les provinces, je tiens également à signaler que le gouvernement fédéral et son organisme, la Société d'assurance-dépôts du Canada, n'ont absolument pas collaboré à l'enquête, menée en Alberta, en vue de trouver les raisons précises de la faillite de Principal Trust.

J'ai commencé à me préoccuper vivement de l'effondrement des groupes réunis sous la société de fiducie, Principal Trust, lorsque mes électeurs se sont mis à m'écrire en grand nombre pour m'exprimer leurs doléances. Il ne s'agissait pas, pour plusieurs, d'investisseurs chevronnés mais plutôt de petites gens qui avaient placé toutes leurs épargnes dans ces sociétés, soit les 30 ou 40 000 $ amassés au cours de leur vie. On leur a répété à maintes reprises que leurs dépôts étaient assurés. J'ai assisté à une assemblée populaire à Regina, après quoi je me suis entretenu avec des personnes qui estimaient être des investisseurs chevronnés. On les a trompés eux aussi. On leur avait assuré que leur dépôts seraient protégés. Je voudrais lire une lettre que j'ai reçue de George Mertler de Regina.

> J'ai 65 ans. Cela fait 20 ans que je confie mes Régimes enregistrés d'épargne-retraite à cet établissement.
>
> Il parle du *Principal Trust* de Regina.
>
> Ces régimes représentent maintenant des économies de quelque $40 000 réalisées au cours des dernières années. Les préposés à la vente de *Principal Trust* m'ont convaincu d'investir cet argent dans les cabinets *Associate Investors* et *First Investors* de l'Alberta. Ils m'ont assuré que ces compagnies étaient sûres, qu'elles étaient protégées par le contrat des placements de l'Alberta, et qu'elles possédaient un actif égal à leur passif placé dans une banque à charte canadienne.

Je pourrais lire encore plusieurs autres lettres, madame la Présidente. Je suis intervenu maintes fois à la Chambre à ce sujet. Quand le gouvernement nous a convoqués en plein milieu de l'été, j'ai profité de la période des questions pour demander au ministre d'État aux Finances (M. Hockin) et au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) si le gouvernement fédéral ferait enquête. Ils m'ont répondu non à l'époque, sous prétexte que le gouvernement de l'Alberta avait déjà enquêté sur cette affaire. Le 12 août 1987, le ministre a déclaré: «Je vais justement rencontrer le ministre de la Consommation et des Corporations à ce sujet cette semaine. Notre réponse sera communiquée à la Chambre très prochainement». J'attends toujours cette réponse.

Le ministre de la Consommation et des Corporations m'a assuré le 26 août, quand j'ai voulu savoir quand son ministère achèverait son enquête au sujet des imputations de publicité trompeuse, que deux ou trois semaines plus tôt, ce ministère avait fait savoir qu'il comptait terminer l'enquête à la fin août et que, suivant les conclusions de cette enquête, il ferait ou ne ferait pas des recommandations au procureur général. Eh bien, nous attendons toujours que ce ministère décide s'il recommendera ou non d'engager des poursuites au criminel.

Le mois dernier, encore une fois, j'ai eu la preuve que le gouvernement ne veut pas nous aider à découvrir les véritables faits qui ont entraîné la faillite du groupe Principal. En dépit des assurances que j'ai reçues, et notamment du ministre d'État chargé des Finances, qui a promis que l'enquête publique menée en Alberta serait complète, nous avons découvert que la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui relève au fond du gouvernement, du ministre des Finances et du ministre d'État aux Finances, avait refusé de collaborer à l'enquête menée en Alberta. Elle avait refusé de remettre les documents essentiels expliquant comment elle en était venue à ordonner à la société de fiducie, dont elle assurait les dépôts, de confier certains de ses portefeuilles douteux à First Investors et à Associate Investors. Les avocats ont traîné la SADC devant les tribunaux qui ont ordonné à cette dernière de remettre les documents en question. Voilà que, apparemment, lors de la réunion de ses administrateurs dans deux semaines, la SADC décidera si elle en appellera ou pas de cette décision devant la Cour suprême. C'est là un drôle d'exemple de coopération et d'enquête ouverte; le gouvernement fédéral était pourtant censé vouloir coopérer avec les provinces. Il en avait là l'occasion. En fait, il a forcé les gens chargés de l'enquête en Alberta à soumettre la cause aux tribunaux. La Société d'assurance-dépôts du Canada envisage même d'en appeler de la décision du tribunal de première instance devant la Cour suprême.

• (1750)

En l'occurrence, il faut se demander pourquoi le gouvernement n'a pas décidé de coopérer volontairement à l'enquête plutôt que de se lancer dans cette longue bataille juridique coûteuse et tout à fait inutile.

Je voudrais également savoir ce qu'en pensent les députés conservateurs de l'Alberta. Cette question touche des milliers de leurs électeurs et ils restent muets. Chose certaine, ce sont les premiers à se faire entendre lorsqu'il s'agit de questions comme la Société Radio-Canada. Cependant, ils ne font absolument rien pour forcer leur propre gouvernement à collaborer à cette enquête. Des milliers d'investisseurs furieux du groupe Principal se demandent ce que fait le gouvernement fédéral et ils veulent savoir où s'arrêtent ses responsabilités. Ils souhaitent qu'on leur dise pourquoi le gouvernement fédéral refuse de coopérer en l'occurence.

La motion dont nous saisit mon collègue, le leader du Nouveau parti démocratique, est excellente. Les investisseurs devront être mis au courant lorsque certains instruments financiers ou les institutions financières elles-mêmes ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

La déréglementation des institutions financières entraînera l'accroissement du nombre d'instruments financiers. Certains seront visés par l'assurance-dépôts, et d'autres pas. Il est extrêmement important d'adopter une mesure législative et les règlements nécessaires pour forcer les divers établissements financiers en question à être honnêtes envers les déposants et à leur préciser dans quelle mesure leurs investissements sont garantis.

Il importe également que nous puissions, dans l'Ouest du pays, mettre sur pied nos propres établissements financiers. Malheureusement, depuis un an environ, la situation est très mauvaise à cet égard et cela est surtout dû au fait que certains types de filous ont fait de bonnes affaires pendant la période de forte activité économique qu'a connue l'Ouest du pays. On a pu le constater étant donné que divers institutions financières importantes ont fait faillite. D'aucuns ont eu recours à des pratiques douteuses, notamment sur le plan juridique. En fait, selon moi, les tribunaux devront en définitive décider s'il convient de porter des accusations criminelles contre certains des propriétaires de la société *Principal Trust*. Une certaine réglementation s'impose.

Il importe de protéger les investisseurs de l'Ouest du Canada, car beaucoup d'entre eux tiennent à investir et à déposer leur argent dans des institutions locales; ils veulent que les institutions financières de l'Ouest soient rentables. Voilà pourquoi il faut forcer les institutions financières à dire aux déposants si oui ou non leurs dépôts seront assurés.

A mesure que nous apprenons les détails dévoilés au cours de l'enquête Code et que nous voyons ce qui est arrivé dans le cas des investisseurs de Principal, nous constatons avec regret que le gouvernement fédéral n'a pas voulu collaborer avec les enquêteurs. La SADC a refusé de fournir des documents essentiels à l'enquête. Il a fallu s'en remettre aux tribunaux. Encore aujourd'hui, la SADC pense sérieusement à interjeter appel. La société a fait faillite, mais cela n'empêche pas la SADC de tenir mordicus à protéger l'anonymat des actionnaires. A l'enquête, les avocats ont assuré à la SADC qu'ils vont faire tout leur possible pour ne pas dévoiler de secrets confidentiels.

Le dossier du gouvernement dans le secteur des institutions financières n'est pas très impressionnant, surtout dans le cas récent du groupe Principal. Je demande à la Chambre d'accepter la motion présentée par mon collègue cet après-midi.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, je tiens à assurer à mon collègue que le gouvernement ne croit pas que l'Ouest du Canada est peuplé de filous. Je puis lui assurer que le gouvernement a fait beaucoup d'efforts pour tâcher de rendre rentables les institutions de l'Ouest.

Malgré les graves problèmes qui ont surgi, je me réjouis de la fusion de la Western and Pacific Bank avec la Banque d'Alberta et de voir les efforts que le gouvernement a déployés avec les sociétés de fiducie albertaines et l'avance de 290 millions de dollars que la SADC a récemment accordée. Je me réjouis de voir les efforts qui ont été faits; peut-être n'ont-ils pas réussi autant qu'ils l'auraient pu à préserver la Banque de Colombie-Britannique, mais après avoir déployé beaucoup d'efforts de persuasion et après que la Société d'assurance-dépôt y eut dépensé 200 millions de dollars, nous nous réjouissons tous du fait que la Honkong and Shanghai Corporation ait accepté de faire en sorte que la Banque de Colombie-Britannique, ses succursales, ses employés et les services offerts par cette institution à l'Ouest du Canada existent toujours.

On n'a vraiment pas lieu de dire que le gouvernement a négligé l'Ouest, comme le député de Regina-Est (M. de Jong) l'a laissé entendre. Il devrait savoir à quoi s'en tenir. Il devrait s'excuser auprès de la Société d'assurance-dépôt du Canada.

Le député a mentionné le fait que la SADC se préoccupait de certaines choses concernant la Principal Trust Company, et qu'elle ne voulait pas divulguer certains renseignements. Je le comprends. Le travail qu'effectue la SADC avec les sociétés de fiducie, les banques et autres institutions partout au Canada est d'une telle nature qu'il exige la confidentialité. Permettre de divulguer le nombre des instances, les avances et le genre de travail qui se fait au jour le jour révélerait quelque chose qui pourrait provoquer des ruées sur d'autres institutions financières. Il importe de veiller à ce que nos institutions financières bénéficient du soutien que leur a assuré la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Je signale à la Chambre que durant cette période où les faillites bancaires abondent, personne ne m'a encore abordé en ma qualité de député membre du comité des finances pour me dire ceci: «Je croyais que mes dépôts étaient couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Pourquoi n'ai-je pas été payé?» Des gens qui avaient investi dans la coopérative des enseignants par exemple et dans des activités risquées gérées par des vendeurs de fonds mutuels détenant un permis de l'Alberta, et je songe à l'affaire Principal, qu'il aurait fallu surveiller convenablement, ces gens-là ont perdu de l'argent. Ces aventuriers ont volé l'argent des gens.

Il est ridicule de prétendre que l'on sera couvert si l'on signe une décharge quelconque et que tous les problèmes causés par les aventuriers et par des gens qui n'ont aucun sens de la confiance et des responsabilités seront résolus. C'est pourtant la teneur de cette résolution et cela ne tient pas debout.

Je remarque que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. Je voudrais continuer plus tard.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 36 (2) du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

• (1800)

[*Traduction*]

Comme il est 18 heures, conformément au paragraphe 13(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote différé.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 26 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre passe maintenant au vote différé sur la motion du ministre des Finances (M. Wilson) portant sur le budget.

Convoquez les députés.

(La motion de M. Wilson, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 312)

POUR

Députés

Bernier
Bertrand
Blais
Blenkarn
Bouchard
Brisco
Caldwell
Cardiff
Carney
Clark
(Brandon—Souris)
Coates
Cossitt
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Darling
Desjardins
Duguay
Ellis
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gormley
Gottselig
Grisé
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hawkes
Hees
Hnatyshyn
Hockin
Hudon
James
Jardine
King
Ladouceur
Lanthier
Lawrence
Lewis
MacDonald
(Kingston et
les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Marin
Martin
Mazankowski
McKenzie
McKinnon
Minaker
Mitges
Moore
Nickerson
Oberle
Oostrom
Price
Redway
Ricard
St. Germain
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scowen
Sparrow
Stevens
Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Van De Walle
Wilson
(Swift Current
—Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke
Centre)
Winegard
Wise—72

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy
Benjamin
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
de Jong
Dingwall
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Guilbault
(Saint-Jacques)
Henderson
Jewett
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Ouellet
Parry
Penner
Riis
Tardif
(Richmond—Wolfe)
Waddell
Young—36

• (1820)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 18 h 26, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1er mars 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport du bibliothécaire parlementaire pour l'année financière terminée le 31 mars 1987.

* * *

LA LOI SUR LES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1987

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles le rapport annuel de 1987 sur la mise en oeuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la convention du Nord-Est québécois, conformément à l'article 10 de la Loi sur les revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois. Ce rapport sera renvoyé de façon permanente au comité compétent.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions portant les numéros suivants: 332-3686 à 332-3688 inclusivement, 332-3810, 332-3811, 332-3873 à 332-3879 inclusivement, et 332-3928 à 332-3933 inclusivement.

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 52E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante-deuxième rapport du Comité de sélection, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai le privilège et l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens de l'Ouest préoccupés par le fait que le gouvernement fédéral n'a pas reçu de la population canadienne le mandat de négocier un accord commercial avec les États-Unis, accord qui, à leur avis, compromet la souveraineté canadienne.

Ils estiment que cet accord commercial menace les fondements mêmes de la souveraineté politique et économique du Canada, car il enlève au gouvernement du pays le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère d'entreprises canadiennes. En outre, il enlève au Canada la possibilité de mettre efficacement en valeur ses ressources énergétiques à l'avantage des Canadiens.

Par conséquent, ils demandent au Parlement de se dissoudre et de donner à la population la possibilité d'appuyer ou de rejeter l'accord commercial proposé dans le cadre d'élections générales.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des habitants de la région d'Ottawa, notamment de la ville d'Ottawa, de Kanata et d'autres municipalités de la région. Ils affirment que l'accord commercial négocié avec les États-Unis priverait le Canada de la liberté politique de déterminer son propre avenir économique et minerait notre capacité de bâtir une société distincte de celle des États-Unis.

Ils ajoutent que l'accord ne nous garantit pas l'accès au marché américain, ce qui était l'objectif premier des négociations et menace les emplois de centaines de milliers de Canadiens.

Ces pétitionnaires de la région d'Ottawa demandent au Parlement de se dissoudre pour permettre aux Canadiens d'accepter ou plutôt de rejeter, comme ils s'y attendent, cet accord avec les États-Unis à l'occasion d'élections générales.

• (1110)

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE IMMÉDIATEMENT DES MESURES POUR AIDER LES SANS-ABRI

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par des habitants de Kingston, en Ontario, de Cornerbrook et d'Irishtown, à Terre-Neuve, et de Vancouver, en Colombie-Britannique.

Ils font remarquer que plus de 100 000 Canadiens étaient sans abri l'an dernier, qu'un nombre croissant de jeunes, de femmes et de familles entières sont dans la rue, que le nombre de logements à prix abordable diminue graduellement et que le gouvernement n'a encore pris aucune nouvelle mesure pour aider les sans-abri.

C'est pour ces raisons, parmi bien d'autres, que les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'agir immédiatement et de prendre les mesures nécessaires afin que tous les Canadiens vivent dans des logements adéquats et salubres et aient accès à un programme de réinsertion sociale leur permettant de réintégrer dignement la société canadienne.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 249.

[*Texte*]

L'ACDI—M. JEAN-PAUL RAYMOND

Question nº 249—**M. Boudria:**

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a-t-elle déjà payé un ou des voyages à l'étranger à M. Jean-Paul Raymond ou à un ou plusieurs autres membres du Comité d'information et d'animation communautaire et, dans l'affirmative, pour chaque voyage, quel en était *a*) la destination, *b*) le but, *c*) le coût, par personne?

Mme Monique Landry (ministre des Relations extérieures): L'Agence canadienne de développement international (ACDI) n'a pas payé de voyage à l'étranger pour M. Jean-Paul Raymond ou pour des membres du Comité d'information et d'animation communautaire.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 226 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 226 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES MAISONS DE TRANSITION OU LES CENTRES DE DÉTRESSE À L'INTENTION DES FEMMES

Question nº 226—**M. Howie:**

1. A la dernière date pour laquelle ces chiffres sont disponibles, combien existait-il au Canada de maisons de transition ou de centres de détresse à l'intention des femmes?

2. Certains de ces établissements ont-ils reçu une aide du gouvernement?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. le Président: Les autres questions restent-ellles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI DE 1988-89 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 29 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-109, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en présentant le projet de loi C-109, le gouvernement demande au Parlement de lui accorder l'autorisation d'emprunter 25 milliards de dollars. Jusqu'ici, nous avons consacré au total quatre heures et cinquante-cinq minutes de débat au projet de loi, ce qui représente un peu moins de 5 milliards de dollars l'heure. Très franchement, en considérant l'orientation générale—ou plutôt le manque d'orientation générale—des programmes du gouvernement, je ne trouve pas, en tant que citoyenne chargée de représenter mes électeurs, que le gouvernement a gagné le droit de demander 25 milliards de dollars.

Il y a de nombreux domaines où le gouvernement aurait dû intervenir, mais ne l'a pas fait. Le problème le plus récent au sujet duquel il a renoncé à toute forme de leadership est la situation que crée le jugement de la Cour suprême concernant l'avortement.

Au lieu de prendre les choses en main et d'aborder de front ce problème extrêmement épineux, le gouvernement s'est simplement déchargé de ses responsabilités sur les provinces. Ce faisant, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ont permis que le chaos s'installe dans le pays parce qu'ils n'ont pas le courage de présenter à la Chambre des mesures législatives traitant de ce problème qui revêt tant d'importance pour les Canadiens. Voilà un domaine où le gouvernement a complètement échoué, et c'est loin d'être le seul.

Ma collègue, la députée de Saint-Michel—Ahuntsic (Mme Killens) vient de parler de la situation des sans-abri. L'année des sans-abri est terminée et comment le gouvernement fédéral a-t-il réagi à ce problème terrible pour les Canadiens? Il n'a absolument rien fait. Ou plutôt, il s'est départi de sa responsabilité de la même façon que dans le cas du jugement de la Cour suprême, c'est-à-dire en la refilant aux provinces. Sa responsabilité en matière de logement social a pris le même chemin. En fait, le seul domaine où le gouvernement fédéral conserve une compétence exclusive est celui du logement coopératif et du logement des autochtones où il n'a rien fait qui vaille et ne mérite aucune félicitation.

Le ministre des Finances (M. Wilson) se vantait récemment du fait que la croissance économique du Canada a été la plus forte de tous les pays de l'OCDE pour l'année financière 1987.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Les ministériels applaudissent, mais ils ne se rendent pas compte que les chiffres mirobolants que cite le ministre des Finances cachent le fait qu'un enfant canadien sur cinq vit dans la pauvreté. Des milliers d'enfants vont à l'école sans manger et sont sans abri. Comment le gouvernement réagit-il à cette situation?

Dans le cadre de la réforme fiscale, le gouvernement a fait payer l'impôt à un million de pauvres pour la première fois dans l'histoire du Canada, madame la Présidente. En raison des mesures fiscales introduites par le ministre des Finances depuis 1984, un million de personnes qui n'avaient jamais payé d'impôts auparavant ont commencé à en payer. Le ministre nous propose maintenant une nouvelle étape de la réforme fiscale dans laquelle il se vante de ne plus faire payer d'impôt à 850 000 personnes. Il oublie cependant de dire aux Canadiens que lui et son gouvernement ont eu le culot de faire payer un million de personnes de plus.

Une voix: Et les nouveaux emplois qui ont été créés?

Mme Copps: Maintenant, 850 000 Canadiens vont cesser de payer des impôts. Voilà ce que les conservateurs entendent par réforme fiscale. Prenons de l'argent aux pauvres pour le donner aux riches.

Dans le cadre des travaux du comité permanent de la santé et du bien-être social, nous avons essayé de faire de la pauvreté chez les enfants une question prioritaire, et ce à la demande pressante du groupe d'action positive contre la pauvreté enfantine. Le Conseil canadien de développement social ainsi que le Conseil national du bien-être social nous ont demandé de faire de ce dossier une question prioritaire. Au contraire, le comité de la santé et du bien-être a décidé d'étudier les mécanismes de financement des soins de santé, en effectuant notamment des voyages au Royaume-Uni, en Suède, aux Pays-Bas et en Allemagne, je crois. Ainsi, nous allons faire le tour du monde pour étudier la question des soins de santé quand nous devrions examiner le problème des enfants canadiens qui vont à l'école la faim au ventre ou qui n'ont pas de toit pour se protéger. En 1988, dans une économie aussi prospère que celle du Canada, cette situation est vraiment honteuse et tragique. Comment le gouvernement peut-il espérer que nous allons lui donner un chèque en blanc de 25 milliards de dollars alors qu'il n'a pas suffisamment de coeur pour s'occuper des enfants de notre pays qui ont faim?

Lorsqu'on pose des questions à la Chambre au ministre des Finances sur ses actions dans le domaine social, il se contente de débiter comme un perroquet les statistiques de l'OCDE qui ne signifient pas grand-chose pour les gens qui n'ont pas de quoi manger ni d'endroit où dormir.

Je voudrais parler un instant d'une question qui me touche d'un peu plus près. Au fil des ans, on entend bien des histoires tristes et touchantes, des histoires à fendre le coeur. Il y a environ deux mois, une femme qui n'habite pas dans ma circonscription est venue me trouver. Elle habite une localité voisine, mais comme le député qui la représente n'avait pas donné suite à sa demande, elle s'est tournée vers moi. Elle m'a expliqué que son fils de 17 ans, élève modèle, faisant du bénévolat, le genre de fils que tout parent aimerait avoir, était mort. Il était mort après avoir mangé un chausson aux pommes dans un restaurant Arby's. Il était mort pour n'avoir pas su que les chaussons aux pommes contenaient des noisettes hachées, hachées si finement qu'elles étaient indétectables à l'oeil nu. Ce jeune homme avait mangé des chaussons aux pommes dans d'autres restaurants. Il en avait mangé chez McDonald's et chez Harvey's. Il supposait qu'un chausson aux pommes était bel et bien un chausson aux pommes. Il ne s'imaginait pas qu'un chausson aux pommes était un chausson aux pommes et aux noix. Il savait qu'il avait une allergie. Il a commencé à avoir une réaction dès qu'il a mangé ce chausson aux pommes. Son médecin lui avait dit que si jamais il avait une crise, ce qu'on appelle en jargon médical une réaction de choc anaphylactique, il aurait le temps de se rendre à l'hôpital. Sa mère m'a conté les faits. Il a enfourché sa bicyclette et a pédalé jusqu'à la maison. Lorsqu'il a atteint la porte de devant il pouvait à peine parler. Il était en train de s'étouffer et de perdre conscience. Il a demandé à son père de l'aider. Sa mère m'a dit qu'il était mort avant même qu'elle n'ait eu le temps de se réveiller et de lui faire ses adieux. Elle m'a dit qu'elle pourrait intenter des poursuites contre la société impliquée mais qu'elle ne souhaite pas le faire parce que cela ne ramènera pas son fils Christian. Elle a dit espérer que le gouvernement ferait quelque chose pour empêcher que ce genre de tragédie n'arrive à un autre jeune.

• (1120)

Cela s'est produit en décembre. Dans ma naïveté, je croyais que de toutes les nombreuses questions qui surviennent au cours d'une vie consacrée à la politique, il y en avait certaines qu'on abordait selon l'esprit de son parti et d'autres qui était apolitiques. Dans ce cas, je ne croyais pas qu'il s'agissait d'une question qu'on pouvait aborder dans un esprit partisan. Il me semblait que tout parent pouvait s'y retrouver. Malheureusement, lorsque le règlement sur les aliments et drogues a été pris, cette question a été omise. Il s'agit d'un péché non pas de commission mais d'omission.

Lorsque le règlement sur les aliments et drogues a été pris durant les années 1960, le gouvernement estimait que les gens qui fréquentaient les magasins d'alimentation devaient pouvoir savoir ce qu'ils mangeaient, qu'ils devaient pouvoir prendre une boîte de soupe et lire les ingrédients sur l'étiquette. Comme nous le savons, les habitudes des Canadiens en matière d'alimentation évoluent rapidement en 1988. Nous savons que beaucoup de Canadiens mangent à l'extérieur plus souvent qu'ils ne mangent chez eux. Pourquoi le règlement sur les aliments et drogues n'a-t-il pas suivi l'évolution générale? Pourquoi ne reflète-t-il pas le fait que la plupart des gens ne préparent pas tous leurs repas à la maison? Beaucoup doivent manger à la course et il n'est guère possible, en 1988, de dire à une personne allergique que la seule façon de se protéger est de ne pas manger au restaurant.

J'avais pensé parler personnellement au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) pour lui faire remarquer qu'il y avait une faille certaine dans la loi. Lors de mes recherches, j'ai reçu une aide inestimable de l'Association canadienne d'information sur l'allergie et de sa présidente, Mme Susan Daglish, et j'ai appris qu'au Canada il y avait pratiquement une personne chaque mois qui mourait de réaction allergique. Nous ne savons pas combien sont hospitalisées et combien d'autres sont victimes de crises qui ne sont pas signalées, car il n'y a pas de statistiques là-dessus.

Je sais que j'ai dit au ministre qu'il semblait y avoir une lacune dans la loi. J'ai dit que si nous pouvions conclure un accord, nous pourrions faire adopter des changements. Je ne voulais pas en faire une question politique. J'aurais préféré que le ministre présente des modifications à la Loi des aliments et drogues prévoyant l'étiquetage des plats-minutes pour commencer. J'admettais que ce ne serait pas une solution facile et qu'elle ne mettrait pas tout le monde à l'abri car, dans beaucoup de cas, il y a d'autres facteurs. Toutefois, cela me paraissait raisonnable.

A une époque où les sociétés dépensent des milliers de dollars et sans doute dans certains cas des millions en emballages et en trucs de fantaisie pour attirer le regard du client, les consommateurs du Canada devraient au moins être en droit de savoir ce qu'ils mangent. Quand les Canadiens vont s'acheter un chausson aux pommes ou un hamburger, qu'il s'agisse d'un Whopper, d'un Big Mac ou quoi encore, ils auraient intérêt à savoir ce qu'ils mangent. Comme ce droit nous a été accordé pour l'épicerie dans les années 60 et qu'aujourd'hui, nous le savons, le plat-minute est beaucoup plus répandu, pourquoi n'avons-nous pas le même droit quand nous allons manger au restaurant?

J'ai été un peu naïve. Quand j'ai soulevé la question auprès du ministre, il a dit qu'il examinerait la chose. N'ayant pas eu de ses nouvelles pendant un mois ou à peu près, j'ai décidé de relancer le débat en présentant une résolution. En fait, j'ai soulevé la question au comité permanent de la santé et du bien-être social. Je dois dire qu'il y a eu une réaction très encourageante de la part du président, le député d'Oxford (M. Halliday) qui est lui-même médecin.

Les membres conservateurs du comité ont reconnu avec moi qu'il y a des progrès à réaliser au sujet de l'étiquetage des aliments, et en fait ils ont convoqué le ministre pour qu'il explique devant le comité pour quelle raison les plats-minute ne sont soumis actuellement à aucune condition d'étiquetage. Il a répondu par une litanie d'excuses plus longues que les menus de la plupart des établissements servant des plats-minute. Le ministre a dit qu'il ne pouvait faire cela parce que certains restaurants vendent des hamburgers et des hot-dogs dans les mêmes emballages et que certains restaurants, est-ce possible, utilisent de l'huile d'arachide dans la cuisson. Cette réponse était caractéristique d'un ministre qui a décidé de ne rien faire et qui se cherche des raisons pour expliquer qu'il ne peut rien faire. Ce n'est pas là la réponse d'un ministre qui devrait donner le ton et devrait dire à son ministère qu'il veut qu'on le fasse et lui montrer comment s'y prendre.

Personne ne prétend que si nous légiférions sur les étiquettes, tous les problèmes seraient résolus et toutes les étiquettes seraient appropriées dès le lendemain. C'est manifestement la raison pour laquelle nous avons des règlements et nous permettons au gouvernement, dans sa grande sagesse, de présenter des décisions du gouverneur en conseil à propos de questions comme l'étiquetage. Il peut y avoir des cas exceptionnels ou des anomalies qui ne peuvent être inclus dans le projet de loi. C'est pourquoi nous disons au ministre qu'il a le pouvoir discrétionnaire de présenter une série de mesures qui répondraient au besoin fondamental des Canadiens de savoir ce qu'ils mangent et de tenir compte cependant du fait qu'à un certain stade, il puisse y avoir des questions qui ne sont pas prévues par le projet de loi.

J'ai vu un ministre qui était simplement disposé à se présenter devant le comité pour invoquer de bonnes excuses et aller jusqu'à rejeter la responsabilité sur les familles des victimes, sur les gens qui sont morts parce qu'il n'y avait pas d'étiquette sur les plats-minute ni sur les aliments servis dans les restaurants. La victime ne savait pas dans le cas d'un chausson aux pommes acheté chez Arby's, par exemple, qu'il y avait des noisettes hachées si menues qu'elles ne sont pas visibles à l'oeil nu.

Le ministre a même eu l'audace de laisser entendre que les gens qui sont susceptibles d'avoir de graves réactions allergiques devraient envisager de ne pas aller au restaurant. A notre époque, il ne devrait pas donner de raisons ni d'excuses pour ne pas le faire. Il devrait proposer un projet de loi qui règle le problème.

Les membres du comité de la santé et du bien-être ont certes convenu que nous devrions légiférer à ce sujet. Je regrette infiniment que, au lieu d'accepter l'opinion que partageaient tous les membres du comité ainsi que le président qui a une formation en médecine, le ministre n'ait rien fait de plus que de donner des excuses. Aujourd'hui, avec le reste du Cabinet, il vient demander 25 milliards pour réaliser les programmes du gouvernement. Il demande l'autorisation d'emprunter pour que le gouvernement puisse s'acquitter de ses autres obligations. Avant d'être autorisé à emprunter, le gouvernement doit montrer son sens des responsabilités.

Dans le cas de l'étiquetage des plats-minute, le ministre n'a pas manifesté de sens des responsabilités, de sollicitude ou de compassion envers les Canadiens; il a réagi de façon superficielle en débitant une série d'excuses. Je ne m'attendais franchement pas à cette réaction, même de la part de ce ministre.

Les actes sont éloquents. J'ai reçu des informations par téléphone ce matin. Comme je ne les ai pas encore toutes vérifiées, je les communique à titre indicatif. J'ai entendu dire qu'au moins deux grandes chaînes de restauration rapide ont décidé d'elles-mêmes d'afficher la liste des ingrédients. Si j'ai bien compris, elles n'afficheront pas les ingrédients de tous les aliments mais seulement de ceux qui peuvent causer des allergies, une initiative qui pourrait certes prendre de l'ampleur.

Comment pouvons-nous accepter les excuses du ministre de la Santé qui prétendait pas plus tard que la semaine dernière que c'était impossible, alors que les chaînes le font d'elles-mêmes? Le rôle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas d'expliquer ce qu'on ne peut pas faire pour la santé des Canadiens, mais ce qu'on peut et ce qu'on doit faire.

• (1130)

Il n'est assurément pas déraisonnable en 1988 de réclamer, dans le cas des repas pris au restaurant, le droit de savoir ce que contient au juste notre assiette, comme quand on cuisine à la maison. Je trouve honteux que ces grandes chaînes qui vendent des hamburgers aient trouvé le moyen de le faire alors que, pas plus tard que la semaine dernière, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a soutenu que la chose n'était pas possible. Si ce n'était pas faisable, c'est qu'il ne voulait pas le faire.

Dans sa litanie d'excuses, il n'a cessé de dire que deux morts, ce n'était pas grand-chose, qu'il ne fallait pas s'en inquiéter, qu'il ne fallait pas se soucier d'un ou deux décès. Il a dit que certains voulaient appliquer des solutions simplistes. C'était sans aucun doute de moi qu'il voulait parler, car j'ai demandé par une résolution que l'on fasse quelque chose et j'ai prié le comité de se pencher sur la question. Il trouvait regrettable que deux personnes en soient mortes, mais il a ajouté que les consommateurs devaient assumer une certaine part de responsabilité. Pourtant, plus on examine la question, plus on se rend compte qu'il y a des gens qui meurent et que leur mort aurait pu être évitée.

J'ai rapporté le cas d'un homme qui est mort lors d'une réception la veille du Jour de l'an, je crois, au Nouveau-Brunswick; le cas d'un couple de Chatham dont la fille est décédée des suites d'une réaction allergique; il y a eu d'autres cas au Québec et un peu partout ailleurs dans le pays. Pourtant, le ministre s'est contenté de réagir défensivement, voulant assurer ses arrières sur le plan politique, plutôt que de régler la question, de faire passer avant toutes choses la santé des Canadiens et de leur donner la possibilité de s'assurer que ce qu'ils mangent ne leur sera pas fatal.

Est-ce si déraisonnable de vouloir que le ministre assume ses responsabilités et informe les Canadiens que ce qu'ils mangeront ne les tuera pas? C'est là, à mon avis, une des responsabilités primordiales du ministre. S'il n'intervient pas pour empêcher les gens de mourir, à quoi peut-il bien servir? Il est chargé d'invoquer des excuses et de trouver des raisons pour ne pas intervenir.

Je crois que la question de l'étiquetage des aliments a non seulement l'appui des députés de ce côté-ci de la Chambre, mais aussi l'appui, déclaré ou non, de nombreux députés ministériels. Je dis au gouvernement et notamment au ministre que s'ils veulent que l'opposition leur permette de dépenser 25 milliards de dollars de l'argent des contribuables pour divers programmes, ils devraient commencer par établir des programmes qui n'existent pas encore.

Un programme que le gouvernement devrait faire absolument tout son possible pour lancer au cours de la présente session concerne toute la question de l'étiquetage des aliments. Il ne suffit plus que le ministre demande pourquoi. Il est temps qu'il dise pourquoi pas, et quand, où et comment, et qu'il se décide à prendre ses responsabilités au sérieux. Nous nous proposons de continuer à soulever cette affaire tant au comité qu'à la Chambre. Je crois que tous les partis sont d'accord là-dessus et je vais certes continuer à exercer des pressions auprès du gouvernement, dans le cadre du débat du projet de loi C-109 comme de toute autre mesure législative gouvernementale, pour qu'il se décide enfin à s'occuper de la santé des Canadiens.

M. Brightwell: Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je réponds à l'allocution que vient de nous présenter la députée. Je ne vais pas lui poser de question, mais je ne serais pas étonné qu'elle veuille faire ensuite des observations.

J'ai pris note de ses observations au sujet de l'étiquetage des aliments et je suis persuadé que tout le monde souhaite que nous puissions établir clairement ce que contient la nourriture que l'on consomme au restaurant. Toutefois, je ne crois pas qu'elle ait exposé les difficultés que cela soulève. En tant que député ministériel, je veux qu'on fasse ce qu'il est pratique de faire. J'ai été content aussi de voir que la députée n'avait pas usé de cette question pour essayer de détruire un secteur industriel à des fins purement partisanes comme elle l'a fait l'automne dernier dans l'affaire des moules.

Si je prends ici la parole, c'est tout d'abord compte tenu des réalisations du gouvernement. Il y a aujourd'hui environ 1,1 million de travailleurs de plus que du temps du gouvernement précédent. Quelque 85 p. 100 d'entre eux travaillent à plein temps comparé à 85 p. 100 de travailleurs à temps partiel du temps de l'ancien gouvernement. Quelque 500 000 personnes de moins vivent en-deçà du seuil de la pauvreté, dont un grand nombre d'enfants. C'est un bilan formidable. Et environ 800 000 ne figurent plus sur la liste des contribuables. On a majoré le crédit d'impôt pour enfant qu'on envoie maintenant juste avant Noël, pendant la période de l'année où les parents concernés peuvent en tirer le meilleur parti. Et comme les taux d'intérêt sont en baisse, les frais d'habitation sont moins élevés forcément.

La députée ne trouve-t-elle pas que nous avons fait des miracles en comparaison des états de service du gouvernement du parti libéral dont elle fait partie?

Mme Copps: Madame la Présidente, je pourrais peut-être rappeler au député qu'en 20 ans de gouvernements libéraux, le taux de chômage a été en moyenne de 5,2 p. 100; c'est beaucoup trop, mais c'est bien loin du taux de chômage actuel. Le député aurait peut-être intérêt à ne pas trop se vanter en parlant du chômage.

Mais je réfute avec la dernière énergie ce qu'il a dit au sujet de mon rôle de critique de la santé dans l'affaire des moules empoisonnées. C'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a été complètement inepte et intempestif lorsqu'il a mis la population en garde contre tous les fruits de

mer sans faire la distinction entre poissons de fond et crustacés. Il n'entendait rien et ne comprenait rien aux fonctions qui lui ont été confiées. C'est bien à cause de lui que les ventes de fruits de mer de toutes sortes sont tombées en chute libre. Jamais je n'aurais fait pareille mise en garde si j'avais été à sa place. C'était un avertissement sans fondement qui montrait jusqu'à quel point il ignorait le problème des fruits de mer.

Je tiens à commenter ce que le député a dit à propos de l'étiquetage des plats-minute. Un ministre doit s'attendre à quelques diffultés dans un domaine comme celui-là. J'ai passé 20 minutes à faire valoir qu'on ne pouvait pas simplement se contenter d'expliquer pourquoi on ne pouvait rien faire sur ce chapitre. Un ministre peut dire à ses collaborateurs: je voudrais que les repas-minute soient étiquetés et je veux avoir sur mon bureau d'ici deux semaines un rapport précisant la démarche à suivre pour arriver à cette fin. C'est la raison pour laquelle nous avons des règlements et des décisions du gouverneur en conseil.

Il peut y avoir des domaines dans lesquels on ne peut procéder ainsi. Nous sommes tous des gens raisonnables. Nous allons examiner ces domaines. Il faut toutefois commencer par examiner non pas ce qui est impossible mais ce qui peut être fait et partir de ce principe pour élaborer un règlement sur l'étiquetage. C'est ce que nous faisons en ce moment avec l'étiquetage des médicaments.

Je dois rendre hommage à un membre du gouvernement, le député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin), qui a présenté un projet de loi régissant l'étiquetage des médicaments. Le gouvernement va maintenant prendre des mesures en ce sens. Il a fait connaître ses intentions et il a entrepris des consultations auprès des consommateurs et de l'industrie. Le processus au complet pourrait prendre un an. Personne ne prétend que cela se fera du jour au lendemain. Le gouvernement affirme toutefois qu'il trouvera un moyen de le faire.

En ce qui concerne l'étiquetage des aliments, le ministre déclare au comité que nous ne pouvons pas le faire et il explique pourquoi. Il ne dit pas que nous pouvons le faire. Ce que je propose—et j'espère que mon ami, qui a fait temporairement partie de ce comité et qui continuera peut-être d'en faire partie sur une base permanente, et ses collègues feront des pressions en ce sens—c'est que le ministre présente un projet de loi substantiel et indique son intention de prendre des mesures à cette fin. Il devrait déclarer qu'ils sont disposés à régler tous les détails.

On ne pourrait peut-être pas étiqueter tous les emballages aussi parfaitement que je le voudrais, mais commençons par fixer des normes minimum et voyons comment on pourrait les appliquer, au lieu de dire que c'est absolument impossible parce que l'idée vient d'un député de l'opposition et que ce n'est pas parce qu'il y a eu quelques décès que l'on va automatiquement réagir. Voilà ce à quoi je m'oppose et ce pourquoi je n'appuierai pas le projet de loi à l'étude.

• (1140)

M. Keeper: Madame la Présidente, ce qui me frappe à propos de cette question d'allergies à des aliments servis dans la restauration rapide et de certaines morts tragiques qu'elles ont provoquées, c'est le fait de ne pouvoir soulever au Parlement une question d'hygiène publique aussi importante sans se voir accuser de s'en prendre à un secteur de l'économie. Il est évident que l'emploi préoccupe tous les partis à la Chambre. D'aucuns estiment, comme nous, avoir une politique plus efficace à cet égard, mais il n'en demeure pas moins un principe, à savoir que les consommateurs ont le droit de savoir ce qu'ils mangent, surtout lorsque la nourriture provient de grosses entreprises de restauration rapide comme McDonald's et Harvey's, entre autres, qui font leurs bénéfices avec des aliments dont plusieurs diététiciens déplorent le peu de valeur nutritive.

Comme ces sociétés font des bénéfices, elles devraient pouvoir observer certaines normes générales. Notre rôle consiste à établir des priorités. En cas de décès, la Chambre a la responsabilité de réagir et de prendre certaines initiatives. Nous examinerons la question en détail et nous verrons ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, mais nous commençons par le principe. C'est une erreur de la part des députés conservateurs de l'arrière-ban de se contenter de prendre la défense du gouvernement.

Mon collègue a dit qu'il était en faveur de l'adoption de certaines mesures dans ce domaine. Qu'il suive l'exemple de ses collègues qui se sont dernièrement opposés publiquement à la politique gouvernementale. Qu'il montre l'exemple. C'est une question extrêmement importante qui met en jeu des vies humaines; d'ailleurs, ces sociétés peuvent s'adapter.

Mme Copps: Madame la Présidente, je suis heureuse que le député ait mis la question sur le tapis car, je le répète, j'ai appris ce matin qu'au moins deux grandes chaînes s'engagent dans cette voie. Je trouve ironique que de grandes sociétés soient prêtes à faire quelque chose alors que le gouvernement prétend qu'on ne peut rien y faire. De toute évidence, c'est possible, et il appartient au ministre de montrer l'exemple. C'est pour cela que j'attire l'attention de la Chambre sur ce problème. J'espère que d'autres ministériels qui appuient la mesure législative exerceront des pressions sur le ministre pour qu'il finisse par s'engager dans la voie déjà empruntée par de grandes chaînes de restauration-minute.

Mme Killens: Madame la Présidente, j'éprouvais auparavant beaucoup de respect pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Je suis très déçue, et je vais lire le compte rendu du débat qui a eu lieu la semaine dernière au comité.

Je voudrais ajouter une expérience personnelle. J'ai un fils âgé de 25 ans qui est allergique aux noix. Il est marié. Je suis à Ottawa la plupart du temps, mais mes enfants ont la clé de la maison. Un jour qu'il se trouvait seul chez moi—mon mari étant absent—il s'est servi des biscuits. Il en a mangé six ou huit. C'était une erreur de sa part, cela n'a rien à voir avec le fait d'aller manger dans un établissement public. C'était chez moi. Il aurait dû être prudent, mais la réaction s'est fait sentir. En pareil cas son visage devient tout enflé, ses cordes vocales se tendent et il a peine à parler.

Il a composé le numéro de téléphone de ma fille qui est mariée et mère d'un bébé. Elle était seule à la maison, mais elle a compris qu'il avait des ennuis et qu'elle devait agir sans tarder. Elle lui a dit de se traîner jusqu'à la porte et de l'ouvrir, et qu'elle téléphonerait au voisin pour le faire conduire à l'hôpital. Elle ne voulait pas habiller son enfant pour aller conduire son frère à l'hôpital. On l'a conduit à l'hôpital, et il a heureusement survécu.

J'ai été tellement touchée par l'histoire de ma collègue, la député de Hamilton-Est (Mme Copps), et tellement déçue par la position adoptée par le ministre la semaine dernière au comité. Un ministre énergique donne des ordres à ses fonctionnaires. Or le ministre se montre très faible en l'occurrence. Qu'est-ce que la députée de Hamilton-Est a l'intention de faire dorénavant pour aider des gens comme mon fils?

Mme Copps: Madame la Présidente, nous allons poursuivre l'enquête au comité. Nous avons pris des dispositions pour entendre le témoignage de l'Association canadienne des services alimentaires et de l'Association canadienne de l'information sur les allergies. Nous avons l'intention de poursuivre cette affaire et espérons réussir à faire entendre raison au ministre.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, le pouvoir d'emprunt de 25,3 milliards de dollars que le gouvernement cherche à obtenir aujourd'hui soulève une question fondamentale au sujet de son bilan. En effet, le Parlement a pour prérogative d'approuver le pouvoir de dépenser du gouvernement. Dans une démocratie parlementaire, le pouvoir exécutif, la Couronne, doit demander aux représentants du peuple, la Chambre des communes, de lui accorder le pouvoir de dépenser. En l'occurrence, le pouvoir d'emprunt réclamé nous amène à nous poser des questions sur le bilan du gouvernement, les mesures qu'il prend, sa politique et la façon dont il fait face aux questions de l'heure.

On ne doit généralement pas répondre aux observations d'un député qui est intervenu auparavant et s'éloigner de ses notes ou des questions qu'on entendait soulever dans le cadre du débat, mais je vais faire aujourd'hui une exception. La question soulevée par ma collègue au sujet de l'étiquetage des plats-minute, afin que les gens qui souffrent d'allergies puissent savoir ce qu'ils mangent au juste, est d'actualité car elle touche au coeur même de la question du pouvoir d'emprunt, à savoir les comptes que le gouvernement doit rendre aux représentants du peuple.

Depuis quelques semaines, on sait qu'une personne donnée peut aller manger dans un restaupouce et en mourir, car elle n'a absolument pas été avertie des dangers qu'elle courait. Les médias en parlent, des gens se mettent en rapport avec leur député à ce sujet, et les Communes commencent à se pencher sur la question. On demande au pouvoir exécutif de rendre des comptes; on veut savoir quelles mesures il prend.

Cette question prioritaire exige une intervention immédiate. Le fait que le problème ne soit connu du public que depuis quelques semaines ne justifie en rien qu'on ne prenne aucune mesure pour remédier à la situation. Ce n'est pas parce que nous exhortons le gouvernement à agir rapidement que les mesures que nous réclamons constituent une réponse instinctive démontrant une ignorance totale de la question et découlant de la très grande importance que les médias attachent à cette dernière. En fait, c'est là un très bel exemple de démocratie. Les médias ont soulevé toute cette affaire et les Communes en sont maintenant saisies, demandant instamment que l'exécutif passe à l'action au lieu de chercher des excuses pour ne rien faire.

Au début de mes remarques sur cette mesure d'emprunt, je tiens à répéter les propos de mes collègues: il est grand temps que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) force les établissements de restauration rapide à identifier leurs produits et dise à ses fonctionnaires de préparer un plan d'action. Il doit changer d'attitude, cesser de tergiverser, de chercher des excuses et de prêter l'oreille aux groupes de pression de l'industrie au lieu de répondre aux besoins des Canadiens, les jeunes en particulier qui, à cause d'allergies, mettent leur vie en jeu chaque fois qu'ils entrent dans ce genre d'établissements. Nous exigeons que l'industrie alimentaire étiquette les produits dans les magasins; nous devrions en demander autant des restaurants spécialisés dans la restauration rapide.

Le problème est directement relié à toute la question du pouvoir d'emprunt. Le gouvernement, l'exécutif, le cabinet, les autorités en place demandent à cette humble Chambre la permission de dépenser. C'est pour nous l'occasion d'obliger le gouvernement à écouter la voix du peuple et à agir selon ses voeux. Alors qu'il demande à la Chambre l'autorisation d'emprunter 25 millions de dollars, nous devons lui demander ce qu'il a fait pour tenter de régler les problèmes fondamentaux des simples citoyens. Ainsi, il n'a encore rien fait pour obliger les fabricants de plats-minute à faire figurer sur leurs étiquettes les ingrédients qui risquent de nuire à la santé des personnes atteintes d'allergies. Il faut espérer qu'au cours du débat, des députés ministériels réussiront à convaincre le Cabinet de la nécessité d'intervenir en ce domaine.

• (1150)

Alors que nous examinons ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, nous devons commencer par revoir la politique budgétaire globale du gouvernement. Celui-ci a présenté récemment un budget assez mince en comparaison de ceux qu'il avait présentés depuis qu'il exerce le pouvoir. Dans son budget le plus récent, le gouvernement fait état de ce qu'il a accompli et de ce qu'il se propose d'accomplir à l'avenir. Dans le cadre de ce budget, le gouvernement a pris deux mesures qui vont entraîner des hausses de taxe. La première est liée directement à l'accord commercial Mulroney.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député sait pertinemment, la présidence l'ayant déjà rappelé à maintes reprises à de nombreux députés, qu'il doit mentionner le premier ministre (M. Mulroney) en utilisant son titre ou le nom de sa circonscription.

M. Keeper: J'entends évidemment me conformer aux directives de la présidence. Cependant, je ne parlais pas en l'occurrence du premier ministre (M. Mulroney). Je vous sais gré de vos lumières, mais je me reportais à l'accord commercial que les Canadiens en sont venus à désigner comme l'accord commercial Mulroney. Je ne faisais pas allusion en l'occurrence au premier ministre en sa qualité de . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le Canada et les États-Unis ont conclu une entente commerciale et les députés devraient la désigner comme telle. Je l'ai signalé à bien des reprises quand j'ai occupé le fauteuil. Je saurais gré aux députés de ne pas désigner le premier ministre par son nom, mais plutôt par son titre ou le nom de sa circonscription, comme ils le font pour tout autre député. La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

M. Keeper: Madame la Présidente, je n'ai pas l'intention de me lancer dans un argument avec la présidence. Nous savons cependant que cette entente commerciale influe sur le budget. Les recettes du gouvernement fédéral diminueront par suite de l'entente commerciale parce que les tarifs baisseront. Par ailleurs, le gouvernement essaie de compenser cette baisse de recettes en augmentant les impôts de quelque 500 millions de dollars dans son budget. Le premier ministre, qui est encore moins populaire qu'un ancien premier ministre que je ne nommerai pas, se plaît à prétendre que cette entente donnera un très bel avenir au Canada. Nous voyons cependant déjà combien l'entente nous coûtera à cause de la hausse d'impôt qui en découle directement. Or, cette entente commerciale a été orchestrée par l'un de nos premiers ministres les moins populaires de notre histoire, et celui-ci a, bien sûr, tout fait pour s'attirer ce manque de popularité.

Puisque le gouvernement nous demande de lui octroyer un pouvoir d'emprunt, nous devons examiner ce qu'il a fait de l'argent qu'il a enlevé aux Canadiens. Lorsqu'on regarde les budgets présentés par le gouvernement actuel, on constate que les hausses d'impôt qu'il a apportées ont surtout frappé les familles de la classe moyenne. La famille canadienne ordinaire a souffert des hausse d'impôt du gouvernement, alors que celui-ci avait promis d'alléger son fardeau fiscal. Il prétend que tous les contribuables obtiendront des concessions fiscales, mais il a tellement augmenté les impôts depuis son arrivée au pouvoir que, même s'il les réduit maintenant, il restera malgré tout une augmentation nette des impôts, surtout pour les familles de la classe moyenne.

Dans son budget, le gouvernement nous a promis de réduire davantage le déficit et les dépenses. Si le gouvernement entend tenir ces promesses et atteindre ces objectifs budgétaires, s'il gagne les prochaines élections, il devra réduire les allocations familiales et les pensions de vieillesse. S'il est réélu, le gouvernement devra supprimer des services que les Canadiens ont appris à apprécier. Donc, en raison des politiques budgétaires du gouvernement, le Parlement ne peut pas approuver sa demande de pouvoir d'emprunt.

Nous ne pouvons pas approuver son action. La génération des années 1930 a combattu pour amener des changements dans la politique sociale et elle a réussi à cerner et à régler les principaux problèmes de l'époque. La CCF et le NPD son successeur, qui comprenaient des gens comme Stanley Knowles, Tommy Douglas et d'autres qui ont travaillé avec eux, ont contribué à la mise sur pied de l'assurance-maladie, des pensions de vieillesse et d'autres programmes sociaux. La génération précédente a relevé le défi essentiel qui consistait à cerner ces problèmes et elle a réussi à mettre sur pied de nouveaux programmes pour faire du Canada un pays où il fait bon vivre.

Comment le gouvernement a-t-il relevé les principaux défis de notre génération? Qu'a-t-il fait pour la pauvreté? Qu'a-t-il fait pour l'environnement? Qu'a-t-il fait pour assurer la survie de l'espèce humaine menacée par la course aux armements? Qu'a-t-il fait pour assurer le plein emploi et la justice pour tous? Voilà les principaux problèmes à régler. Voilà les questions importantes. L'important, ce n'est pas de défrayer les manchettes du *Globe and Mail* ou d'être interviewé à l'émission *The Journal*. L'important, ce n'est pas ce qui attire l'attention des médias aujourd'hui ou la semaine prochaine. Notre génération doit régler des questions sociales fondamentales si elle veut contribuer, comme la génération précédente, à faire du Canada un endroit où il fait bon vivre.

• (1200)

Je lance ce défi au gouvernement. Cherche-t-il des moyens d'améliorer vraiment la situation dans ces domaines? Nous savons tous qu'environ un cinquième des Canadiens sont des analphabètes fonctionnels. Ils ne savent ni lire ni écrire suffisamment bien pour exercer un emploi ou jouer leur rôle dans notre société. J'en ai rencontré dans ma circonscription parmi ceux qui voulaient devenir membres de mon parti. Quand je rencontre les gens de ma circonscription, que je demande leur aide et que je leur fait signer leur carte de membre, je m'aperçois qu'ils ne savent pas écrire leur nom ou qu'ils ne savent écrire que cela ou encore qu'ils doivent mettre une croix en présence d'un témoin. Derrière ces chiffres sur l'analphabétisme, il faut bien se dire qu'il y a des gens qui ont des besoins concrets auxquels il faut répondre. L'analphabétisme fonctionnel est intimement lié à la pauvreté.

Je connais le cas d'une femme dans ma circonscription qui pendant des années souffrait de handicaps et avait besoin de suivre des cours de formation, chose qui ne lui a toujours pas été offerte. J'ai signalé cette question aux fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration qui, je l'espère, vont faire quelque chose.

L'autre domaine critique lié au problème de la pauvreté dans notre pays concerne les sans-abri. Aussi surprenant que cela puisse paraître, il y a, au Canada, des personnes qui n'ont pas de toit. Il est incroyable de penser que des gens dans notre pays n'ont pas d'endroit où dormir. J'ai lu, dans un livre récent, des chiffres sur le nombre de sans-abri à New York et à Toronto.

Le gouvernement nous a demandé l'autorisation d'emprunter plus de 25 milliards de dollars. La Chambre des communes est l'instance qui peut demander des comptes à l'exécutif. C'est devant elle que le monarque doit justifier ses dépenses. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? La réponse se trouve dans sa politique budgétaire. Le gouvernement s'en est pris aux familles de la classe moyenne. Qu'a-t-il fait au sujet des grands problèmes de notre époque, la pauvreté, l'environnement, les armes nucléaires et le chômage? Quand nous posons la question, nous ne recevons aucune réponse. Le gouvernement devrait s'atteler à la tâche et faire face aux grandes priorités de la nation. Il devrait agir tout de suite dans le cas des priorités immédiates, comme la question des allergies à certaines substances contenues dans les aliments, qui nécessite l'adoption de règlements appropriés sur l'étiquetage. Lorsque le gouvernement se présente à la Chambre, il devrait pouvoir montrer quelles mesures il a prises et non opposer le silence à nos questions.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper), au sujet des programmes du gouvernement et du projet de loi qu'il a présenté pour obtenir l'autorisation d'emprunter 25,3 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 1988-1989. Je crois comprendre, d'après ce qu'il a dit, qu'il s'oppose énergiquement aux priorités définies par le gouvernement. Je voudrais donc lui demander certaines précisions à cet égard.

D'une part, le gouvernement, tout déterminé qu'il soit à réduire le déficit et à limiter la croissance de la dette nationale, doit reconnaître qu'il a échoué. La dette nationale s'est considérablement accrue. Le ministre des Finances (M. Wilson) doit accepter la responsabilité d'avoir ajouté une centaine milliards ou plus à la dette nationale. Le programme de réduction du déficit a clairement plafonné aux alentours de 30 milliards de dollars par an. Il faut reconnaître bien sûr que le ministère des Finances et les milieux financiers du Canada ont imposé au gouvernement fédéral il y a deux ans de ne pas laisser le déficit dépasser les 30 milliards. Le gouvernement s'est donc arrangé, par tous les moyens possibles, pour rester en deça de ce montant. Mais le simple fait d'avoir atteint ce montant est sûrement un aveu d'échec.

D'autre part, le gouvernement a échoué dans tellement de secteurs. Le député a exposé minutieusement ces diverses lacunes et les mesures nécessaires qui n'ont pas été prises. Le député pourrait peut-être parler davantage de l'échec du gouvernement dans la mission qu'il s'était lui-même donnée et des façons innovatrices de répondre aux besoins des Canadiens en se servant du pouvoir d'emprunt du gouvernement. Un emprunt de 25 milliards de dollars serait tout à fait acceptable s'il était contracté en vue d'assurer le plein emploi, ce qui nous permettrait d'équilibrer le budget et de réduire le déficit dont le gouvernement s'inquiète tant. L'objectif des néo-démocrates a toujours été d'apporter prospérité et bien-être aux Canadiens, même du temps de la Fédération du commonwealth coopératif, et de réaliser le rêve de nos fondateurs qui sont entrés dans la vie publique déterminés à faire régner la justice sociale.

M. Keeper: Madame la Présidente, ce qui est intéressant au sujet de la question des déficits et des emprunts, particulièrement au sujet des déficits, c'est que les partis conservateurs, que ce soit au Canada, aux États-Unis ou ailleurs, ont tendance à parler de réduction des dépenses, alors que les partis sociaux-démocrates, comme le nôtre, ont tendance à parler des dépenses utiles et nécessaires. Mais, ce qui m'étonne le plus, c'est que les dépenses ne semblent pas diminuer même lorsqu'un gouvernement conservateur accède au pouvoir. Celui-ci dépense dans des secteurs différents. Ce sont des groupes différents qui profitent d'allègements fiscaux et qui profitent du trésor public.

Je pense à la politique de réforme fiscale que le gouvernement a présentée dans son dernier budget. Rien n'a changé: le gouvernement continue de hausser les impôts que doit payer la famille canadienne ordinaire et de ne pas imposer les grandes sociétés qui réalisent des bénéfices par centaines de millions de dollars. En d'autres mots, une décision consciente du gouvernement permet aux entreprises rentables de ne pas payer d'impôts. Parallèlement, le gouvernement augmente les impôts des familles de la classe moyenne. On force la dose, car nous savons que lorsqu'un gouvernement se fait élire en affirmant qu'il ne gaspillera pas d'argent, qu'il ne dépensera pas inutilement, qu'il sera économe, il ne lui reste qu'à réaménager les articles de dépense.

Il n'y a qu'à prendre l'exemple des États-Unis. Le président Ronald Reagan a réduit considérablement les programmes sociaux pour accroître le budget militaire. Il a gonflé démesurément ce budget. Il est malheureux que le gouvernement du Canada adopte les mêmes priorités comme en témoigne son dernier budget et ses prévisions de dépenses où l'on apprend qu'au moment même où il menace les programmes sociaux, il s'apprête à augmenter le budget de la défense. Lorsqu'il est question de dépenses et de déficits, il ne s'agit pas de savoir s'il faut oui ou non dépenser, mais de déterminer où dépenser et quelles sont les priorités.

• (1210)

Je demande donc au gouvernement ce qu'il a fait pour régler les problèmes fondamentaux et graves de notre génération, à savoir, la pauvreté, le manque de logements et l'analphabétisme. Qu'en est-il du plein emploi? Il y a un million de Canadiens qui cherchent un emploi et n'en trouvent pas. Il subsiste une différence entre les salaires des hommes et celui des femmes. Les autochtones de notre pays connaissent des taux de chômage extrêmement élevés. Dans les réserves indiennes, le chômage atteint près de 80 p. 100. Si c'était le cas pour les Canadiens blancs de descendance européenne, on aurait une révolution dans notre pays. Pourquoi tolère-t-on ce genre d'injustices? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pris aucune mesure significative dans ces domaines?

Que se passe-t-il pour les minorités visibles en ce qui concerne l'emploi? Il y a des membres de minorités ethniques qui arrivent ici avec des capacités, des compétences et des qualifications qui ne sont pas reconnues et qui devraient l'être. Il y a des immigrants qui ont reçu à l'étanger une formation de docteur, d'infirmière, d'architecte et d'ingénieur dont les qualifications sont reconnues aux États-Unis mais pas dans notre pays. Que diriez-vous d'un peu de justice? Que diriez-vous qu'on prenne quelques mesures? S'il faut dépenser un peu d'argent, pourquoi ne le fait-on pas dans ce domaine au lieu de permettre à ces 60 000 sociétés canadiennes qui font des bénéfices s'élevant à des centaines de millions de dollars de ne payer aucun impôt. Quand il s'agit de déficit, quand il s'agit d'emprunter, la question est de savoir où le gouvernement dépense l'argent et quelles sont ses priorités.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat portant sur la demande du gouvernement fédéral visant à obtenir de la Chambre des communes l'autorisation d'emprunter 25 milliards de dollars. Cela me donne l'occasion d'étudier en détail les plans financiers du gouvernement à la suite du très récent budget.

De nombreux commentateurs ont dit bien des choses à propos du budget. J'ai l'honneur de représenter à la Chambre la circonscription de York-Ouest. A mon avis, le récent budget porte principalement sur les impôts et sur des occasions manquées; les impôts, après que le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) eurent déclaré très clairement pendant les dernières élections fédérales et immédiatement après qu'ils n'imposeraient pas une augmentation d'impôt aux Canadiens; des occasions manquées parce qu'encore une fois on avait la possibilité de remédier à certaines injustices dont souffrent les Canadiens. Un budget devrait être une tentative de rectifier une situation, de l'équilibrer et de faire en sorte que le système soit juste et équitable pour tous les Canadiens quels qu'ils soient, quoi qu'ils fassent et où qu'ils vivent.

Il ne faut pas s'intéresser à un seul budget à l'exclusion des autres qui ont été présentés par le gouvernement. Ces budgets devraient être réunis et examinés comme un tout qui montre quelle voie le gouvernement veut faire prendre à notre pays. Toutefois, c'est principalement un budget d'augmentation des impôts, qui va à l'encontre des engagements pris par le gouvernement et son chef devant l'électorat.

En dépit de ce que dit le ministre des Finances, il y a plus d'augmentations d'impôts en 1988 que ne l'indique le budget. Tout d'abord, les budgets précédents ont beaucoup augmenté les impôts. Deuxièmement, le gouvernement a prévu des augmentations automatiques de l'imposition. Tout le régime fiscal—tranches d'imposition, allocations familiales, crédits d'impôt-enfants—a été partiellement désindexé, ce qui représente des augmentations cachées. Troisièmement, il y a aussi, en 1988, des augmentations d'impôts qui résultent de la réforme fiscale. Ainsi, il y a une taxe de 10 p. 100 sur les communications interurbaines qui rapportera presque 900 millions. Il y a une taxe de 12 p. 100 sur le papier peint, la peinture et les produits apparentés qui rapportera 60 millions. Il y a aussi la taxe d'accise sur l'essence.

Depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, en septembre 1984, la taxe d'accise sur l'essence a augmenté de 5c. par litre ou 23c. par gallon. Pensez à ces 23c. par gallon, madame la Présidente. Il y a quelques années, les Canadiens ont rejeté un gouvernement conservateur qui voulait augmenter les taxes sur l'essence de 18c. par gallon. Ces 23c. se répartissent ainsi: 2c. par litre en septembre 1985, 1c. en janvier 1987, encore 1c. en février 1987 et enfin 1c. avec le présent budget, à partir d'avril de cette année.

Une autre statistique qu'il faut connaître c'est que depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir, en 1984, les impôts sur le revenu des particuliers ont augmenté de 68 p. 100. Si l'on convertit cela en dollars, cela signifie que les particuliers paient 29,3 milliards de plus. Au contraire, les impôts sur les revenus des sociétés n'ont augmenté que de 28 p. 100 ou 2,6 milliards. Qui plus est, au cas où le déséquilibre ne serait pas assez frappant, 60 000 sociétés rentables de nos collectivités ne paient toujours pas d'impôt après la réforme que le gouvernement a annoncée à grand renfort de publicité.

Toutes les familles moyennes ressentiront douloureusement le choc de cette répartition injuste des impôts. Pour une famille de deux adultes et de deux enfants dont le revenu est de 32 000 $, les hausses d'impôts cumulatives des budgets précédents, que le dernier budget vient aggraver, s'élèvent à 1 200 $ même après les mesures de réforme fiscale annoncées par le ministre des Finances.

Qu'est-ce que cela veut dire dans la réalité pour la famille moyenne? J'ai fait une analyse jusqu'au budget de 1987 qu'aggravent les chiffres que le ministre a soumis il y a quelques semaines. Après le budget de 1987, l'effet cumulatif pour une famille dont le revenu est de 15 000 $ est une augmentation de 70 p. 100 de sa part d'impôts comparativement à 1984. Pour la catégorie de revenu de 30 000 $, la majoration est de 17 p. 100. Ceux qui gagnent 50 000 $ paient 9,5 p. 100 plus d'impôt et ceux qui gagnent 100 000 $, 3,8 p. 100 de plus. Il y a la hausse vertigineuse de 70 p. 100 pour une famille qui peut le moins supporter une charge plus lourde et à l'autre extrême, un accroissement de même pas 4 p. 100 pour les revenus de 100 000 $.

Quand on étudie le régime fiscal, les hausses d'impôt et les montants disproportionnés retenus sur les salaires des Canadiens, on ne peut que qualifier ces hausses d'inéquitables. Comme notre chef l'a signalé dans son discours sur le budget, on pourrait discuter du budget tout entier et du gouvernement qui parle de deux Canadas et de deux groupes distincts de Canadiens. Il y a des mesures fiscales qui imposent des augmentations disproportionnées aux personnes qui gagnent entre 15 000 $ et 20 000 $ par année. Lorsque nous constatons que des familles qui gagnent des centaines de milliers de dollars ne paient pratiquement pas d'augmentation et que des sociétés ne paient rien du tout, nous devons commencer à nous demander quel genre de société nous voulons construire.

• (1220)

Le problème que vivent certaines des personnes de ma circonscription qui viennent me voir est celui de joindre les deux bouts à la fin du mois. Les maris et les femmes au travail qui ont une famille et s'efforcent de régler leur traite d'hypothèque et d'éduquer, de nourrir et de vêtir leurs enfants se retrouvent trop souvent dans une situation désespérée à la fin du mois. On commence à dire que ceux qui considèrent qu'ils font partie de la classe moyenne trouvent de plus en plus difficile de rester dans ce segment de la société canadienne.

Il semble que les disparités croissantes, que viennent accentuer les budgets, commencent à gruger la classe moyenne. Des gens qui estimaient auparavant faire partie de la classe moyenne font désormais partie des «riches» ou, malheureusement, des «pauvres». C'est sur cet écart énorme qui se creuse entre le Canada des riches et celui des pauvres que le Parlement doit faire porter son attention. Ces disparités énormes existent notamment parce qu'on fait dire n'importe quoi aux statistiques. Nous devons tenter de combler l'écart au lieu de l'aggraver.

Il suffit de se pencher sur un certain nombre des problèmes socio-économiques de notre société pour constater les répercussions sur les Canadiens des mesures fiscales et des budgets. Nous voici en 1988 dans ce pays très prospère, heureux et progressiste qu'est le Canada. Mais est-ce que nous nous sommes jamais demandé, lorsque nous visitons Vancouver, Toronto ou Montréal qui figurent parmi les agglomérations les plus prospères du pays, pour quelle raison les queues s'allongent aux banques d'aliments et aux soupes populaires? Comment se fait-il que dans certaines de ces villes les églises collectent les aliments et les distribuent le samedi et le dimanche aux nécessiteux? Cela ne s'était pas vu même au plus fort de la crise économique il y a plusieurs années, ni même aux plus sombres moments de la guerre. Or non seulement ces queues existent en 1988, mais elles s'allongent.

L'activité augmente aux banques d'aliments de l'agglomération torontoise. La *North York Harvest Food Bank* par exemple, qui se trouve dans ma circonscription, continue de mobiliser les citoyens pour collecter des aliments à l'intention des nécessiteux. Il y a beaucoup de monde dans ma circonscription de York-Ouest, peuplée de gens des classes moyennes, qui n'arrivent pas à croire à l'existence de ce problème. Peut-être ce problème est-il relativement caché, et pour cette raison la banque d'aliments a du mal à mobiliser les Canadiens pour qu'ils assistent leurs congénères.

Nous avons essayé d'aider cette banque en organisant des campagnes à Noël, non seulement pour recevoir plus d'aliments mais pour instruire et mobiliser la collectivité canadienne dans le sens de la solidarité.

Sur le plan de la réputation collective ou mondiale, qu'est-ce que cela représente pour le pays lorsque les queues s'allongent? Cela veut dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas quelque part dans le système. S'ils avaient le choix ils ne seraient pas là ces gens, hommes, femmes et enfants qui font la queue pour avoir de la soupe, des sandwichs et des articles d'épicerie. Il y aurait peut-être quelques cas d'abus ici ou là, des gens qui prennent l'habitude de compter là-dessus ou de faire la queue. Mais pour la très grande majorité des intéressés, ils ne seraient pas là s'ils pouvaient subvenir à leurs besoins. Je ne vois rien de plus humiliant pour la dignité individuelle que d'avoir à dire à la société, par le seul fait qu'on se trouve là, qu'on ne trouve pas le moyen de nourrir sa famille. C'est un constat lourd de conséquences. Il remet en question tout ce qu'embrasse la notion même de citoyen canadien.

Mais Dieu merci, les Eglises et les organismes sans but lucratif essaient de prendre la relève. Les files d'attente aux banques alimentaires devraient pourtant montrer à nos dirigeants politiques que quelque chose cloche et qu'il faut agir. La gestion fiscale, les budgets et l'organisation des dépenses publiques ne sont pas étrangères au spectacle dégradant des gens qui font la queue soir et matin. Nous devons dénoncer cet état de choses.

Comment se fait-il que le nombre de sans abri soit plus élevé aujourd'hui? Pourquoi les grands centres les plus prospères arrivent-il au premier rang pour le nombre de gens sans abri? Disons encore une fois merci aux organismes sans but lucratif, aux Églises, et aux âmes charitables qui ont mobilisé toutes leurs ressources pour combattre ce fléau. La pauvreté n'est-elle pas un sous-produit d'un mauvais fonctionnement de notre système? Pourquoi est-elle en hausse actuellement? Pourquoi y a-t-il plus de célibataires et de femmes avec enfants à charge vivant en-deçà du seuil de la pauvreté? La mère ou les deux parents doivent se débrouiller seuls pour vivre, mais comme nous n'avons pas de services de garderie adéquats, personne ne s'occupe de leurs enfants. En pareil cas, ne sommes-nous pas devant un problème social, et non plus devant un problème individuel ou familial?

Que dire de l'augmentation des emplois dont le gouvernement aime tant se vanter tous les quinze jours à la Chambre quand il peut mettre la main sur des statistiques? La plupart ne sont-ils pas des emplois à temps partiel et mal payés, des emplois qu'on peut perdre d'une semaine à l'autre malgré les vantardises de ce gouvernement qui prétend avoir créé les emplois que souhaitent les Canadiens?

Que dire des diverses régions du pays, les endroits qui ne s'appellent pas Toronto, Montréal ou Vancouver? Quel sort est réservé aux villes comme Moncton, Sault-Sainte-Marie et Sudbury? Quel sort est réservé aux villes qui ne comptent qu'une seule industrie et dont les citoyens ne jouissent pas des mêmes avantages qu'ils pourraient obtenir ailleurs au Canada? Ne pouvons-nous pas commencer également à rétablir l'équilibre?

Bien entendu nous le pouvons si nous sommes bien décidés à le faire, si nous avons le courage et la dignité d'affirmer qu'il ne s'agit pas de savoir combien nous dépensons ou à quels endroits nous affecterons nos deniers publics, mais de décider comment nous dépenserons ces sommes, comment nous établissons nos budgets et à qui ces mesures fiscales sont destinées. Doivent-elles élargir le fossé? Doivent-elles allonger les queues? Les villes comme Moncton doivent-elles se résigner à leur sort ou bien espérer devenir des villes prospères? Doivent-elles accroître le nombre de familles pauvres dont le chef est une femme célibataire?

Si nous avons collectivement le courage de chercher à améliorer le sort de ces Canadiens, pourquoi ne le faisons-nous pas? Comment se fait-il qu'une famille qui gagne 15 000 $ par an voit ses impôts augmentés de près de 70 p. 100, tandis qu'une famille qui gagne 100 000 $ doit subir une augmentation de seulement 2 p. 100?

• (1230)

Tous les Canadiens sont réalistes au sujet des impôts. Ils savent que les impôts ne disparaîtront pas. Cela ne les dérange pas de payer par le biais du système fiscal afin de pouvoir bénéficier des biens et des valeurs garantis par le contrat social canadien. Cela ne nous fait rien de payer pour pouvoir jouir d'un système de santé, d'un système scolaire et d'un système de civilisation dont sont privés beaucoup d'autres pays. Je pense à ces pays dotés de magnifiques stations touristiques, que nous visitons durant nos vacances. Ces pays nous satisfont pendant une semaine ou deux mais, lorsque nous sortons de la station touristique, nous pouvons voir le genre de vie menée par les habitants de cette partie du monde. Lorsque nous revenons au Canada, nous remercions le ciel dans une certaine mesure de notre système. Nous comprenons également que nous devons payer pour notre système. A mon avis, le Canadien moyen dans ma circonscription et dans la vôtre, madame la Présidente, est réaliste et sait ce qu'il en coûte pour maintenir notre style de vie.

Les frustrations montent lorsque les Canadiens se rendent compte que tous ne contribuent pas dans la même mesure au maintien du système. C'est ce qui crée les disparités et suscite le cynisme. C'est à ce moment que baisse la satisfaction des Canadiens à l'égard de leur pays et de leur sort. Si les gens étaient d'avis que le fardeau est partagé par ceux qui sont devenus riches à la sueur de leur front, il n'y aurait plus d'iniquité.

Selon nos sondages, pour la première fois, les gens commencent à s'identifier à des classes sociales. J'ajoute, en terminant, que les élus devraient y voir le signal d'un très grave péril. Dieu sait qu'il y a eu des luttes et des divergences entre l'Est et l'Ouest du Canada. Il y en a eu aussi entre francophones et anglophones de même qu'entre les autres groupes ethniques. Nous avons toujours tenté de combler le fossé. Le Canada n'a jamais connu les luttes de classes que d'autres pays, comme la Grande-Bretagne, ont subies. Or, les sondages nous révèlent que, pour la première fois de notre histoire, le clivage commence à s'accentuer dans la société canadienne entre les possédants et les démunis. Ce clivage témoigne de deux couches sociales bien définies. J'espère que le gouvernement s'apercevra que le fossé ne cesse de s'élargir entre ces deux couches sociales et qu'il est temps de le combler à nouveau.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, j'ai prêté une oreille attentive au discours du député de York-Ouest (M. Marchi). J'ai le plaisir de siéger à ses côtés au sein du comité permanent du multiculturalisme où nous travaillons de concert sur cet aspect crucial de notre société.

Il a dit, au début de son discours, que le régime fiscal du Canada n'était pas équitable. Il a cité des chiffres de la plus haute importance, notamment les 60 000 sociétés qui, bien que rentables, ne paient pas d'impôts, et il a regretté que le ministre des Finances (M. Wilson) soit incapable de puiser là des recettes qui pourraient facilement servir à réduire le déficit et le besoin d'emprunter, afin d'alléger le fardeau des Canadiens.

Il m'a plu d'entendre le député libéral de York-Est s'exprimer ainsi. Il a dit que les disparités s'accentuaient entre les riches, peu nombreux, qui continuent à s'enrichir alors que le nombre des pauvres augmente, mais cette situation ne date pas de 1984. La situation s'est certes constamment aggravée, à tel point que le premier ministre (M. Mulroney) a reconnu l'an dernier que nous étions en train de créer deux Canadas. Il a donné l'alarme quoique, quand on voit ce que fait son gouvernement, on croirait qu'il est pour un Canada prospère tout en permettant l'émergence d'un Canada parallèle, pauvre et sous-développé, et c'est ce qui va arriver. Mais cela date d'avant 1984.

La fiscalité dont il est question ici et qui, je le concède, a tellement empiré, a été établie dans les années 70, lorsque le premier gouvernement Trudeau a cédé aux pressions répétées des sociétés et a abandonné les principes préconisés par la Commission royale d'enquête Carter sur l'impôt. Nous avons eu les budgets Benson à cette époque, de même que les modifications que le très honorable chef de l'opposition a apportées au régime fiscal il y a une quinzaine d'années en tant que ministre des Finances. C'est à ces gens-là que nous devons le système.

Je trouve plutôt paradoxal que mon bon ami se gargarise d'aussi belles paroles alors que le chef de son parti a sa large part de responsabilité dans l'établissement de ce système qui a eu des répercussions sociales vraiment malheureuses à la fin des années 80. J'invite le député à réagir aux observations concernant les contradictions politiques que doit vivre le parti libéral.

M. Marchi: Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que j'ai appris que le député et moi étions naguère de bons amis.

Des voix: Oh, oh!

Mme Killens: Bien dit.

M. Marchi: Je remercie le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) pour ses observations. Il existe une mosaïque verticale au Canada, pour citer l'ouvrage de Julian Porter, mais je crois que, dans une certaine mesure, le député de Thunder Bay interprète mal ce que j'essaie de faire comprendre à la Chambre. Je ne suis pas ici pour défendre ou excuser un gouvernement antérieur, quel qu'il soit. Je mets au défi le député de revenir à l'époque où le Canada était dirigé par un gouvernement libéral. Nous avons eu l'autre jour les résultats d'un sondage dans lequel on a comparé le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) au gouvernement de M. Trudeau. Ces résultats ont été très révélateurs et ont montré comment les Canadiens comparent le gouvernement libéral au gouvernement conservateur. Tous ceux, et en particulier les néo-démocrates, qui prétendent ne pas voir de différence entre un conservateur et un libéral n'ont qu'à examiner les chiffres et laisser à cette vision du Canada, telle que la reflètent les divers budgets, le soin de répondre à ceux qui soulèvent toutes sortes de questions pour brouiller les pistes.

Compte tenu surtout des attentes créées par ce gouvernement, les Canadiens ont fini par comprendre la différence très simple et très claire qui existe entre un gouvernement libéral et un gouvernement conservateur. Je mets au défi le député de Thunder Bay—Nipigon de me citer un seul cas, sous les divers régimes libéraux, où les régions ont été laissées pour compte comme c'est le cas aujourd'hui. Qu'il m'indique une époque où les queues devant les soupes populaires étaient aussi longues qu'à l'heure actuelle. Qu'il m'indique une époque où le déséquilibre au chapitre de l'impôt sur le revenu était tel qu'une personne gagnant 200 000 $ a vu ses impôts augmenter de 2 p. 100, tandis qu'une personne gagnant 15 000 $ a subi une hausse de 60 à 70 p. 100. Je mets au défi le député de pouvoir me répondre là-dessus.

Je ne prétends pas que les gouvernements précédents ont réussi à nous débarrasser de tous nos problèmes. Nous avons gouverné le pays en vue d'améliorer la vie de nos concitoyens et de rendre la société un peu plus progressiste qu'à notre arrivée au pouvoir. Sous les régimes précédents, cependant, nous avions essayé de combler l'écart qui existait à l'époque et qui s'aggrave aujourd'hui.

J'avais terminé ma première intervention en parlant des sondages. Nous avons là également un phénomène très intéressant. Lorsque les Canadiens faisaient l'objet de sondages d'opinion sous les gouvernements libéraux précédents, jamais la perception d'une distinction de classes n'a fait surface, la perception que les Canadiens étaient compartimentés selon leur revenu et le train de vie qu'ils pouvaient se permettre. Pour la première fois depuis longtemps, les Canadiens commencent à se percevoir eux-mêmes et la société en fonction d'une stratification sociale. Nous devrions éviter cela et tirer la leçon des difficultés observées en Grande-Bretagne.

Ce pays est lui aussi une puissance mondiale avec laquelle il faut certes compter. La mentalité de classe pose d'énormes problèmes à la société britannique. Au Canada, nous avons toujours évité ces luttes qui dressent les citoyens d'une classe sociale contre ceux d'une autre.

J'invite le député, dont le parti n'a aucune expérience en tant que gouvernement national et n'en aura probablement pas de sitôt, à se fonder sur les faits et à demander aux Canadiens de juger les gouvernements qu'ils ont connus. Le député en arrivera au même résultat auquel a donné lieu ce récent sondage, à savoir que les gouvernements libéraux précédents étaient respectés pour leur leadership, leur intégrité et leur vision de l'avenir. Ils n'étaient pas perçus comme des gouvernements qui avaient failli à leurs engagements et échoué à mener un Canada progressiste dans une direction bien claire, en ne faisant progresser qu'un type de Canada et non l'autre.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, j'aurais hésité à intervenir, sachant que d'autres voudraient peut-être participer au débat, mais mon honorable ami—bien que ce soit là mettre l'amitié à l'épreuve—m'a mis au défi de réfuter certains points. Permettez-moi de parler de façon générale, puis de façon plus précise, des lacunes du gouvernement libéral précédent.

Je me rappelle fort bien de la déception des gouvernements locaux lorsque le gouvernement Trudeau a décidé d'annuler les projets de travaux d'hiver qui avaient vu le jour sous le gouvernement Diefenbaker, dans les années 1960. Les programmes en question permettaient aux gouvernements locaux d'obtenir l'aide du gouvernement fédéral, afin de mener à bien des projets de construction durant l'hiver. L'annulation de ces programmes notamment a nui au développement des régions.

Plus particulièrement, je pense au cas de Thunder Bay qui n'est pas exactement une ville mono-industrielle, même si elle dépend encore beaucoup trop du secteur des transports et des ressources dans le nord de l'Ontario. Or, le ministère de l'Expansion industrielle régionale a placé Thunder Bay dans la même catégorie que la région métropolitaine de Toronto pour ce qui est de l'aide au titre du développement industriel local. On a considéré que la ville se situait dans la partie prospère du pays. Nous avons certes eu le sentiment que le gouvernement fédéral nous laissait tomber, même si nous étions fort bien représentés, semble-t-il, par des députés comme M. Robert Andras qui a siégé au Cabinet dans les années 1970.

Je suis tout à fait conscient du fait que je n'aurai pas le temps de vous faire part de toutes les lacunes des gouvernements libéraux successifs et de la façon dont les gouvernements Trudeau ont déçu les Canadiens. Ainsi, le premier gouvernement libéral de 1968 défendait la notion d'une société juste, mais les Canadiens sont tellement restés sur leur faim que les libéraux ont presque perdu les élections de 1972. Au cours des deux années qui ont suivi, le gouvernement a répondu davantage aux besoins des Canadiens et il a remporté les élections de 1974. Je pourrais poursuivre avec ce bilan de l'infamie politique des libéraux, mais je me rends compte que les contraintes de temps ne me le permettent pas. Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir permis d'en dire autant.

M. Marchi: Madame la Présidente, le député prend un grand risque. Il a parlé d'anciens gouvernements libéraux et il s'est servi de l'exemple de Pierre Elliott Trudeau. Je le mets au défi de comparer le bilan de son chef et des chefs néo-démocrates qui l'ont précédé avec celui de M. Trudeau et de laisser les Canadiens juger. S'il me prenait au mot, il se rendrait compte, selon moi, de la confiance que les Canadiens avaient dans les gouvernements en question.

Il ne faut pas demander aux Canadiens de se prononcer sur un gouvernement lorsque ce dernier est encore au pouvoir, car le pour et le contre, les passions des débats de l'heure, obscurcissent toujours l'opinion que l'on se fait de ce gouvernement. Il serait fort intéressant de voir la perception qu'ont les Canadiens des gouvernements en question, lorsqu'ils ne sont plus au pouvoir.

Lors des prochaines élections, cette perception aura énormément d'influence. Les Canadiens vont commencer à comparer ce qu'on leur offre depuis quatre ans aux programmes, aux principes, aux initiatives et à l'honnêteté auxquels ils étaient habitués auparavant. Leur réaction qui ne fait aucun doute me rassure. J'espère que c'est aussi votre cas, madame la Présidente.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Les partis se sont consultés et vous constaterez que, si un vote par appel nominal est exigé à la fin du débat sur le projet de loi C-109, il a été convenu de le tenir à 15 heures aujourd'hui. Quand la question sera mise aux voix à 15 heures, le timbre sonnera durant 15 minutes. Le gouvernement s'engage à ne pas entreprendre d'autres travaux: si le vote est reporté, nous allons déclarer qu'il est 13 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Article 21 du Règlement

Des voix: Le vote!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le vote par appel nominal est reporté à 15 heures.

Toujours conformément à cet ordre, du consentement unanime nous déclarons qu'il est 13 heures. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—CRITIQUE DE LA POSITION ADOPTÉE PAR LE CANADA AUX NÉGOCIATIONS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement de l'Ontario, Jim Bradley, aurait, semble-t-il, déclaré que le gouvernement du Canada s'est enrôlé dans le camp de la pollution de Ronald Reagan en appuyant une soumission américaine qui augmentera les pluies acides. Lors de la réunion qui a eu lieu à Genève la semaine dernière, le Canada ne s'est pas joint à un groupe de pays européens qui réclamaient une réduction de 30 p. 100 de la pollution causée par les émissions produites par les automobiles et les camions. Un chef de file dans la lutte contre la pollution a critiqué hier le gouvernement en disant que la position adoptée par le Canada aux négociations était scandaleuse. «Le Canada a abandonné son rôle de chef de file en vue d'obtenir une véritable réduction des émissions toxiques», a déclaré Michael Perley de la Coalition canadienne sur les pluies acides. Selon lui, «le gouvernement Reagan jugera maintenant que le Canada appuie sa position quant à la nécessité d'effectuer davantage de recherches».

J'exhorte le gouvernement à modifier sa position rétrograde sur cette question très importante.

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LE SERVICE DE LA DETTE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, pour une très rare fois depuis 30 ans, les recettes du gouvernement dépasseront de près de 3 milliards de dollars les revenus du gouvernement, si on fait exclusion des dépenses d'intérêts. Notre administration conservatrice paie ses dépenses d'opérations. Parce que les libéraux, assistés par les socialistes, ont endetté le pays, nous sommes quand même obligés d'emprunter. Cela, c'est pour payer les intérêts sur la dette de près de 300 milliards de dollars qui a été accumulée par les socialistes et les libéraux.

Monsieur le Président, depuis six jours, ces mêmes individus de l'opposition argumentent contre notre projet de loi concernant l'emprunt des sommes qui nous manquent pour payer les intérêts de leur dette. Comment se fait-il qu'un ancien banquier comme le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) soit contre le paiement des intérêts, monsieur le Président? Si cette loi ne passe pas, qui paiera les intérêts du gouvernement du Canada?

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LE MONOPOLE ACCORDÉ POUR LA VENTE DE L'AZT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la société multinationale Burroughs Wellcome a obtenu le contrôle exclusif de l'AZT, le seul médicament reconnu efficace pour apaiser les souffrances des victimes du SIDA. Même si elle ne détient pas de brevet et si elle ne possède pas de connaissances spéciales à ce sujet, Burroughs a maintenant obtenu la garantie légale qu'aucune autre entreprise ne pourra fabriquer ou vendre de l'AZT.

Après avoir accepté d'effectuer 18 mois d'études cliniques au Canada, Burroughs est revenue sur sa décision et a donné comme ultimatum au gouvernement de faire payer près de 1 000 $ par mois aux malades et d'autoriser la vente de l'AZT sur ordonnance, sans quoi les approvisionnements cesseront. Au lieu de demander au Conseil d'examen du prix des médicaments de trancher, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a cédé en accordant un avis de conformité restreint à la société.

Celle-ci s'assure de conserver le monopole de l'AZT en limitant et en retardant davantage les recherches sur son utilité pour traiter les sidatiques. Les Canadiens ne croient pas que l'on puisse mettre sur un pied d'égalité le profit du secteur privé et la responsabilité du secteur public lorsqu'il s'agit de la santé. Le comportement de Burroughs nous rappelle que nous devons être constamment sur nos gardes malgré l'affirmation maintes fois répétée du gouvernement . . .

M. le Président: La parole est au député de Don Valley-Est (M. Attewell).

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'URSS—L'ARMÉNIE SOVIÉTIQUE—LA RÉUNIFICATION DU TERRITOIRE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, au nom des Arméniens du monde entier, j'exhorte Mikhail Gorbatchev à rendre le territoire de Karabakh à l'Arménie soviétique. L'URSS a commis une injustice quand elle a décidé en 1923 de diviser ce territoire. Plus d'un million d'Arméniens, soit le tiers de la population de l'Arménie soviétique, manifestent de façon pacifique depuis deux semaines comme témoignage de solidarité pour réclamer que Karabakh soit rendu à l'Arménie soviétique, conformément à la constitution de l'Union soviétique.

J'exhorte donc le gouvernement à condamner les actes de violence contre des nationalistes arméniens en Azerbaïdjan. Jusqu'ici, plus de 70 Arméniens ont été tués. Dans le cadre de sa politique de glasnost, M. Gorbatchev a promis une société plus ouverte où l'on reconnaîtra les droits de la personne. Nous espérons que cela entraînera une solution équitable et pacifique au conflit dans la région de Karabakh.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

HOMMAGE AUX ORGANISATEURS ET AUX ATHLÈTES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, comme les dizaines de milliers d'autres personnes qui sont allées à Calgary, Geills, notre fille Elizabeth et moi-même avons été emballés par les Jeux olympiques d'hiver formidables organisés par une ville de classe mondiale. Frank King et la multitude de bénévoles sympathiques ont prouvé que le maire Ralph Klein avait raison de dire que les gens de Calgary étaient dignes, polis, raffinés tout en gardant les pieds sur terre.

Nous avons tous été émus de voir Elizabeth Manley exulter de joie au cours de la plus belle soirée de sa vie, d'assister aux exploits de Brian Orser, et nous sommes restés muets d'admiration devant Karen Percy, Tracy Wilson et Robert McCall.

[*Français*]

Laurie Graham et Gaétan Boucher nous ont réappris le sens de l'expression «La gloire du sport».

Nous avons été éblouis par les prouesses du skieur finlandais, Matti Nykänen, du skieur italien, Alberto Tomba «La Bomba» et de la patineuse de vitesse hollandaise, Yvonne von Gennip. Les performances du skieur de fond Pierre Harvey, de la lugeuse Marie-Claude Doyon et du skieur Jon Servold en combiné nordique, nous ont ravis.

• (1405)

[*Traduction*]

Des centaines de millions de téléspectateurs ont été emballés également par les sports de démonstration. Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour signaler que votre propre fille, Anna Fraser, a été brillante aux compétitions de ski acrobatique. Sa performance a encore été plus spectaculaire que la vôtre à la présidence, si j'ose dire!

Les liens chaleureux qui se sont créés entre les gens de Okotoks, en Alberta, et les champions soviétiques de patinage, reflètent bien le sens profond des Jeux.

Pendant 16 jours, le monde a pu assister à de formidables exploits athlétiques et à une magnifique démonstration d'hospitalité, depuis les joutes de hockey jusqu'aux cérémonies de fermeture, spectacle grandiose, en passant par le patinage de vitesse, les performances émouvantes et la cérémonie des drapeaux; même le chinook était de la partie.

Nous félicitons et nous remercions nos athlètes canadiens, le maire Ralph Klein et les gens de Calgary, au nom d'un pays reconnaissant.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

POÈME DU BARDE DE DROMORE

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur le Président, un récent article de Dave Haynes, du *Calgary Herald*, a inspiré encore une fois le barde de Dromore.

A Calgary, Hidy et Howdy ont accueilli le monde.
Vite, les médias y sont allés de leurs histoires:
Gratte-ciel, derricks, rodéos et opéras,
Chevaux, Mercedes, stetsons et chapeaux mous,
Pow-wow, grandes orgues, cow-boys et Gucci,
Montagnes, flambeaux, prières et danses du ventre.
Un chaud chinook dégelait à peine la froide CBC
Tandis que CTV se faisait fluide comme l'or noir de la ville.
Plus haut, plus vite, plus fort, plus riche, clamait Lloyd Robertson,
Ce dernier superlatif menant Ralph Klein à l'extase,
Pendant que frappés par la fièvre olympique,
Les journalistes pantois ne pouvaient se rassasier de ce foisonnement.
L'excitation qui régnait sur l'Ouest en épuisant certains,
Qu'un petit détail leur échappe on ne s'étonnera point,
Un seul exemple, mais qui frappe: Sachez, gens du *Washington Post*
Que Calgary, la fière hôtesse, ne se trouve pas en Ontario.

Article 21 du Règlement

LE PROGRAMME DE DIVERSIFICATION DE L'OUEST

LES FONDS ACCORDÉS AU MANITOBA

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Si je prends la parole, monsieur le Président, c'est que je ne puis accepter que le député de Saint-Boniface (M.Duguay) ait admis à Winnipeg que le gouvernement fédéral pénalise le Manitoba pour ce qui est des fonds disponibles à la réalisation de projets dans le cadre du programme de diversification de l'Ouest parce que le gouvernement du Manitoba n'a pas jugé opportun d'accepter de collaborer avec le gouvernement fédéral.

Je dois demander aux ministériels s'ils estiment que le Manitoba aurait dû se réjouir lorsque le gouvernement, à peine arrivé au pouvoir, a décidé tout d'abord de fermer l'atelier de VIA Rail, quitte ensuite à réduire ses dimensions? Devions-nous nous réjouir lorsqu'il a décidé d'abandonner le projet de centre de la fabrication et de la recherche technologique? Devions-nous nous réjouir lorsqu'il a tenté à maintes reprises et a enfin réussi à restreindre le rôle que Winnipeg jouait naguère dans le secteur des transports de l'Ouest du Canada? Devions-nous nous réjouir également de la décision abominable visant à accorder à Montréal le contrat d'entretien des CF-18?

Devions-nous tout simplement nous incliner et nous tenir cois? Le gouvernement du Manitoba doit-il renoncer à ses principes relativement au libre-échange et à d'autres questions à propos desquelles il est en désaccord avec le gouvernement fédéral? S'agit-il d'une exhortation de la part du député de Saint-Boniface et du gouvernement de ne pas faire preuve d'intégrité politique? Devons-nous lécher les bottes du gouvernement fédéral dans l'espoir qu'il traitera nos régions équitablement? C'est tout à fait inacceptable.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—LE TIRAGE D'UN VOYAGE TOUTES DÉPENSES PAYÉES

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): A l'instar du huard dont le cri obsédant et solitaire retentit au-dessus d'un lac du Nord de la Saskatchewan, monsieur le Président, le NPD scande son opposition à la privatisation, à la déréglementation et au libre-échange. Nous apprenons maintenant que le NPD a organisé à l'intention de ses bailleurs de fonds un voyage en Australie et en Nouvelle-Zélande où ils pourront participer à une aventure touristique pleine de divertissements et où ils pourront se tremper dans l'atmosphère politique du parti travailliste.

La semaine dernière, j'ai participé à une assemblée internationale sur les grains avec les ministres du commerce de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, accompagnés de leurs fonctionnaires, qui ont participé activement à l'élaboration d'un train de réforme fiscale, d'une privatisation et d'une déréglementation fructueuse et, évidemment, aux nombreux avantages du nouvel accord de libre-échange Australie-Nouvelle-Zélande.

Imaginez un peu ma surprise en apprenant cela! Pensez donc: des députés néo-démocrates, au demeurant de timides socialistes qui ne cessent de se plaindre, se rendant en Australie et en Nouvelle-Zélande pour se faire dire par des Australiens et des Néo-Zélandais épris de réforme qu'ils se trompent sur toute la ligne. Quel voyage d'agrément en perspective!

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRÉRETRAITÉS

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, depuis l'entrée en vigueur, en avril 1987, de la Loi sur l'assurance-chômage, qui prive les préretraités de leurs droits acquis de retirer des prestations, des groupes de protestation se forment.

En effet, monsieur le Président, les préretraités sont mécontents et n'approuvent pas cette loi qu'ils considèrent injuste. Après avoir cotisé au Régime d'assurance-chômage pendant de nombreuses années et, pour la majorité, n'ayant jamais touché aucune prestation, voilà qu'ils perdent jusqu'à 15 000 $ de prestations, puisque leur fonds de pension constitue maintenant un salaire aux yeux de l'Assurance-chômage.

Privés de leurs prestations et suite à l'annonce du surplus d'un milliard et demi de dollars dans la Caisse de l'assurance-chômage, certains préretraités s'interrogent sur la provenance de ce surplus. Ils sont sceptiques face à l'explication selon laquelle cet excédent résulterait de la baisse du taux de chômage. Selon eux, ce gain provient plutôt des coupures de l'assurance-chômage dans les droits acquis, notamment ceux des préretraités. Ils réclament donc que justice soit faite à leur égard.

Cette situation, engendrée par la loi d'avril 1987, fait en sorte que certains préretraités hésitent maintenant avant d'accepter une préretraite. Pourtant, dans plusieurs cas, leur départ pourrait être bénéfique, permettant ainsi à un plus jeune de prendre la place laissée vacante.

Dans un système comme le nôtre, où ce sont toujours les jeunes qui sont victimes de l'économie, le gouvernement devrait laisser les préretraités bénéficier des droits . . .

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LE NORD-OUEST DU QUÉBEC—LES CONCLUSIONS D'UN RAPPORT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, dans le cadre du renouvellement de la politique fédérale de développement régional, un document de consultation sur les grandes lignes d'un plan de développement proposé pour la région du Nord-Ouest québécois a été rendu public hier à Amos par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard).

Agissant au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret), le ministre, M. Bouchard, a invité la population, par l'entremise des principaux intervenants du milieu, à prendre connaissance du document de consultation qui contient les conclusions préliminaires du ministère de l'Expansion industrielle régionale sur les perspectives économiques du Nord-Ouest.

Cet exercice de consultation tient largement compte des aspirations régionales et fait appel à un effort concerté de la population pour renforcer au cours des cinq prochaines années l'économie du Nord-Ouest québécois. Monsieur le Président, comme le déclarait récemment la ministre d'État (Transports) (Mme Vézina), le vrai maître d'oeuvre du développement régional, c'est le milieu lui-même: le mineur, le pêcheur, l'agriculteur, l'industriel ou le forestier, que les deux ordres de gouvernements soutiennent à partir de leurs programmes et dans leurs juridictions particulières.

Monsieur le Président, le macaron que vous remarquez sur mon veston aujourd'hui dit: Je supporte les accréditives à 133 p. 100!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

LES ACTIVITÉS ETHNOCULTURELLES—LES RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les communautés ethnoculturelles du Canada se plaignent depuis longtemps que les organismes culturels fédéraux n'appuient pas leurs activités, ce qui s'explique par exemple par le fait que le Conseil des arts du Canada n'a pas donné suite à l'énoncé de politique multiculturelle de 1971.

Même après que le premier ministre eut déclaré en 1971 que le Canada n'avait pas de culture officielle et que le gouvernement du Canada favoriserait l'épanouissement des diverses cultures, le ministère des Communications a continué de se préoccuper uniquement des cultures anglophone et francophone. Les activités des autres communautés ethnoculturelles ont été laissées au Secteur du multiculturalisme du Secrétariat d'État.

Nous devons cesser de négliger de la sorte les communautés ethnoculturelles. Un gouvernement canadien à qui le multiculturalisme tient à coeur doit voir à ce que le Conseil des arts du Canada et les autres organismes respectent la politique multiculturelle. Ces organismes doivent disposer des ressources financières nécessaires pour favoriser l'épanouissement de diverses cultures.

Ce n'est qu'en agissant de cette façon que nous surmonterons les désaccords que nous avons connus dans le passé et que nous nous rendrons compte de la richesse que la diversité ethnoculturelle apporte au Canada.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—L'OFFRE DE VOYAGE GRATUIT

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, un partisan des socialistes peut aller gratuitement à Hawaii, en Nouvelle-Zélande et en Australie et dépenser 1 000 $ en babioles et en côtes de kangourou tout en caressant un koala, à condition que le concurrent sélectionné ait d'abord répondu correctement, sans aide et en temps limité, à une question réglementaire d'arithmétique.

Nota: Ce n'est pas la peine que les Canadiens moyens dotés d'intelligence ordinaire posent leur candidature. Il se trouve que je connais la question et je veux avertir les malheureux qui risquent de poser leur candidature. La question est la suivante: Si le NPD devait gouverner, combien de temps cela lui prendrait-il pour ruiner complètement le Canada: A) Dix ans, B) Cinq ans, C) Deux ans?

Aucune de ces réponses n'est la bonne. Cela prendrait au NPD moins d'un an pour ruiner les Canadiens moyens.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA *METROPOLITAN TORONTO POLICE COMMISSION*

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, dimanche dernier le président de la *Metropolitan Toronto Police Commission*, Claire Wescott, a parlé au nom d'un grand nombre de Canadiens lorsqu'il a déclaré:

> La vie devient de plus en plus étrange. Un cambrioleur entre dans votre maison par effraction et ne reçoit pour toute punition qu'une tape sur les doigts mais si un policier entre chez vous sans mandat de perquisition, il s'attire de graves ennuis.
>
> Les Canadiens vivent dans une société qui emprisonne les jurés et relâche les accusés sous caution.
>
> On peut arrêter de dire les prières dans les écoles mais on ne peut empêcher l'usage de la drogue.

La poursuite des droits individuels est une noble cause tant que cela conduit à améliorer notre société et nous fournit à tous la possibilité d'accéder à une vie plus saine, plus heureuse et plus constructive.

Je demande au ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) et au solliciteur général (M. Kelleher) d'en prendre bonne note.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

L'AIDE APPORTÉE À L'EST DE MONTRÉAL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, après 27 mois de lutte menée par les représentants des employés de la *Bombardier*, de la *Canadian Steel Wheel*, de la *Vickers*, de tous les gens de l'est de Montréal, des élus municipaux, fédéraux et provinciaux, au niveau fédéral seulement, nous, de l'équipe libérale, avons réussi à obtenir, pour relancer l'économie de l'est de Montréal, 90 millions de dollars de la Ville de Montréal. Bravo! Cent cinq millions de dollars de la part du gouvernement du Québec. Bravo! Ces sommes serviront surtout à la modernisation des industries, à aider les travailleurs et les travailleuses à se recycler. Malheureusement, un maigre 37 millions de dollars provient du gouvernement fédéral, ce qui démontre surtout l'absence, l'incompréhension du gouvernement conservateur des besoins de la préretraite pour les gens de l'est de Montréal.

Monsieur le Président, on crie victoire, malgré tout cela, grâce à la concertation des gens de l'est de Montréal et grâce à la ténacité du chef du parti libéral, au moins l'est de Montréal peut commencer à respirer.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'APARTHEID

ON DEMANDE QUE LE CANADA ROMPE SES RELATIONS AVEC L'AFRIQUE DU SUD

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont dit et répété à maintes reprises que le Canada romprait ses relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud et imposerait des sanctions économiques totales contre le régime de Pretoria à moins que le démantèlement de l'apartheid ne progresse sensiblement.

Le premier ministre et son ministre se sont ainsi engagés à rompre toute relation avec l'Afrique du Sud le 13 septembre 1985, le 23 octobre 1985, le 6 juin 1986, le 9 septembre 1987 et hier encore, 29 février 1988. Depuis deux ans et demi, le gouvernement ne cesse de dire aux Canadiens qu'il y aurait une rupture complète et, depuis deux ans et demi, la situation en Afrique du Sud, au lieu de s'améliorer, n'a pas cessé d'empirer.

Quand le gouvernement va-t-il tenir les engagements pris par le premier ministre tant aux Nations Unies que devant le Parlement de rompre les relations entre le Canada et l'Afrique du Sud puisqu'aucun progrès n'a été enregistré dans le démantèlement de l'apartheid?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le premier ministre a exposé très clairement notre position hier en disant à quel point le Canada déplore la détérioration de la situation déjà inacceptable en Afrique du Sud. Je crois que tous les Canadiens éprouvent une profonde inquiétude au sujet des récents événements d'Afrique du Sud. Nous sommes certes extrêmement préoccupés. De toute évidence, la situation ne cesse d'empirer.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures espère être de retour à la Chambre, dès demain peut-être, pour donner un compte rendu de son examen de la politique canadienne à l'égard de l'Afrique du Sud.

[*Français*]

L'APPLICATION DE SANCTIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, depuis deux ans et demi déjà, le gouvernement nous répète que le moment d'appliquer des sanctions contre l'Afrique du Sud n'est pas venu. Je demande au vice-premier ministre, encore une fois, jusqu'où la situation en Afrique du Sud doit se détériorer pour que ce moment vienne? Combien d'autres actes odieux le gouvernement d'Afrique du Sud doit-il commettre avant que notre gouvernement ne réagisse et impose des sanctions complètes, soit économiques, soit diplomatiques, contre l'Afrique du Sud?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le premier ministre a dit clairement hier, comme on le voit à la page 13216 du hansard:

> Nous nous réservons, c'est évident, la possibilité de rompre toutes relations avec le gouvernement sud-africain.

Il a dit aussi qu'en rompant les relations, nous ne pourrions plus intervenir et que le gouvernement du Canada croit que nous pouvons travailler plus efficacement à aider les Noirs dans la lutte contre l'apartheid en maintenant nos relations diplomatiques.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que les mesures prises récemment par le gouvernement de l'Afrique du Sud entraîneront tous les gouvernements de l'Ouest à réexaminer leurs politiques et à chercher des moyens plus efficaces de combattre l'apartheid. Comme je l'ai déjà dit, et comme le premier ministre l'a dit hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera rapport à la Chambre sur le réexamen des politiques du Canada dès son retour, c'est-à-dire peut-être dès demain.

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT SE DÉCIDERA À AGIR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre et le vice-premier ministre savent que ce n'est pas ce que le premier ministre du Canada a promis dans son discours aux Nations-Unies quand il a dit que le Canada romprait toutes les relations diplomatiques et imposerait des sanctions économiques complètes si la situation ne s'améliorait pas en Afrique du Sud. La situation n'a pas changé et deux ans et demi se sont écoulés depuis ce discours.

• (1420)

Les bonnes intentions ne suffisent pas. Et nous ne savons toujours pas pourquoi le Canada ne devrait pas imposer de sanctions économiques complètes contre l'Afrique du Sud.

La question que je pose au vice-premier ministre est la suivante. Quand faudra-t-il passer aux actes, sinon maintenant?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ma réponse est très précise: quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures reviendra à la Chambre, il fera rapport, comme je l'ai dit.

LE CANADIEN NATIONAL

LE CALENDRIER DES COMPRESSIONS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le président et le vice-président du CN qui, soit dit en passant, se sont entretenus hier avec le ministre des Transports à Ottawa, ont envoyé une lettre à leur administration de la région de l'Atlantique à Moncton en ces termes: « . . . nous devrions procéder le plus tôt possible à tout projet de compression . . . » puisqu'il est « . . . fort probable que des élections fédérales seront déclenchées à la fin du printemps ou au début de l'été . . . et en cas de doute quant au moment où il faudra agir, il conviendra d'approuver . . . » les licenciements « . . . et, au besoin, de retarder la date de leur entrée en vigueur».

Le ministre des Transports pourrait-il me dire pourquoi le gouvernement veut licencier et mettre à la retraite les employés du CN d'une façon aussi précipitée et cruelle? Croit-il vraiment que les Canadiens auront tout oublié d'ici les prochaines élections? Pourquoi attendre le printemps? Congédiez-les maintenant!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, d'après les nouvelles, on peut dire que le député a refait surface.

Soit dit en passant, monsieur le Président, j'ignore de quel document le député parle. Il n'émane certainement pas du président du CN. Un vice-président en chef des opérations, M. Fletcher, a publié un communiqué en date du 11 janvier 1988. Peut-être fait-il référence à ce document. Comme d'habitude, le député a un mois et trois quarts de retard. En effet, la presse a mis la main sur ce document il y a un mois et trois semaines. Le député ressasse des nouvelles qui ne sont pas fraîches.

Le député sera peut-être heureux d'apprendre que M. Fletcher prend sa retraite en juillet. J'ignore si son départ fait partie du programme de compressions. Avec cette note, j'ai l'impression d'avoir affaire à un document provenant des anciens dossiers du parti libéral de 1980 à 1984.

TERRE-NEUVE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander—Twillingate): Les entretiens que le ministre a eus hier avec le président du Canadien National—qui, soit dit en passant, fait partie des personnes à qui le gouvernement peut verser une prime au rendement de dizaines de milliers de dollars d'ici le 31 mars, si elles effectuent suffisamment de licenciements—ne visaient pas, dans le cas de Terre-Neuve, seulement des licenciements, mais une fermeture totale.

Le ministre des Transports peut-il me dire pourquoi le gouvernement a l'intention de faire de Terre-Neuve la seule province du Canada qui n'aura pas de réseau ferroviaire? Croit-il vraiment que les Terre-Neuviens oublieront les centaines d'emplois qui seront supprimés lorsque le gouvernement va cesser l'exploitation du réseau ferroviaire et qu'ils vont croire les déclarations démentes selon lesquelles des sous-marins à propulsion nucléaire vont être ancrés dans le port de St-John's créant ainsi des centaines d'emplois? Nous avons beau être de Terre-Neuve, nous n'avalons pas toutes ces couleuvres!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est intéressant de constater que le député est une fois de plus contre l'augmentation des dépenses militaires à Terre-Neuve. Le gouvernement va dépenser 93 millions de dollars pour agrandir la base de Goose Bay. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour que l'OTAN installe une base tactique pour les vols à basse altitude à Goose Bay. Nous dépensons des dizaines de millions de dollars pour le système d'alerte du Nord.

Si nous le pouvons, nous ne manquerons pas de stationner des sous-marins à propulsion nucléaire dans la rade de St. John's, car cela permettrait de créer au moins 1 200 emplois.

Il est intéressant de voir que le député se range du côté des néo-démocrates puisqu'il se prononce contre tout programme de défense.

* * *

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

LA PRISE DE DÉCISION—LA NOUVELLE CONCERNANT LA POSITION DES PREMIERS MINISTRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports, qui répond en Chambre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Le ministre se souviendra que dans une tentative de dernière heure le premier ministre promettait l'été dernier, à l'occasion d'une élection partielle dans Saint-Jean-Est que le gouvernement a d'ailleur perdue, de créer pour le Canada atlantique une agence de développement qui serait gérée par la population du Canada atlantique, avec décisions prises sur place et ample financement. Jusqu'ici il n'y a pas eu un sou de dépensé.

• (1425)

Considérant que les quatre premiers ministres du Canada atlantique viennent de critiquer l'organisation de cette agence en affirmant que loin d'être prises dans la région comme cela devrait se faire, les décisions sont prises à Ottawa par un nommé Dalton Camp, est-ce que le ministre des Transports voudrait donner son avis à ce sujet en Chambre et dire pourquoi le gouvernement refuse d'agir dans l'intérêt des Canadiens atlantiques?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme cela lui arrive souvent l'honorable parlementaire feint l'indignation.

Qu'est-ce que les premiers ministres ont dit en fait, non pas les quatre premiers ministres atlantiques mais les trois premiers ministres atlantiques? Ils ont dit qu'ils voulaient s'entretenir avec le premier ministre du Canada du mode de fonctionnement dont Ottawa entend doter la nouvelle APECA.

En conséquence, le sénateur Murray, leader du gouvernement à l'autre Chambre, et moi, dans le cas de la rencontre avec le premier ministre Peckford, et d'autres ministres, dans le cas des rencontres avec les trois autres ministres du Canada atlantique, avons examiné en détail avec les premiers ministres la façon dont l'Agence va fonctionner.

Ils ont dit qu'ils tiennent à harmoniser son fonctionnement avec celui de leurs organismes pour éviter les doubles emplois. Ils veulent uniquement éviter que les programmes de l'APECA empiètent sur les programmes provinciaux, afin qu'il n'y ait qu'un système d'exécution.

Ils n'ont pas critiqué cette agence. Il n'y aura pas de doubles emplois. Ils savent déjà qu'il n'y en aura pas. Chaque fois qu'il y aurait risques de double emploi, nous allons faire en sorte que cela ne se produise pas.

On peut discuter sur la question de savoir qui va exécuter ces programmes. Nous tenons à exécuter certains des programmes, car nous tenons à ce que le gouvernement du Canada reçoive tout le mérite de certains des programmes.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: C'est peut-être là le coeur du problème, parce que certains premiers ministres atlantiques veulent s'en attribuer le mérite pour . . .

Une voix: Toujours la même bande.

M. Crosbie: Vous voyez de quoi il retourne ici.

M. Broadbent: Pendant que le gouvernement s'interroge sur le mérite à prendre, le taux de chômage reste inacceptable dans le Canada atlantique. Voilà la réalité.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre vient de dire que les premiers ministres des provinces de l'Atlantique ne se plaignent pas. Je rectifie en lui signalant que, selon le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, les décisions sont laissées à M. Dalton Camp qui se laisse guider par des raisons de priorité politique plutôt que par des raisons de développement.

Le premier ministre a pris un engagement apparemment solennel lors d'une élection complémentaire à Terre-neuve, il y a presque un an, et pas un cent n'a été dépensé depuis pour créer les emplois qu'il a promis. Quand le gouvernement tiendra-t-il enfin parole?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député est reconnu pour en prendre à son aise avec la vérité, une réputation qu'il entretient.

Dans les prévisions de dépenses dont la Chambre est saisie aujourd'hui, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique demande 316 millions dont 200 millions d'argent frais pour entreprendre de nouveaux programmes. Les règles concernant ces programmes n'ont été annoncées que la semaine dernière.

En outre, alors que 1 070 millions de dollars ont été dépensés pour les programmes comme ceux du MEIR, du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, 1 966 millions sont prévus pour l'année 1988-1989, soit 896 millions de plus.

Le député ne devrait pas répéter les calomnies et les sornettes que colporte son chef provincial à Terre-Neuve. Les répéter ne change rien à la vérité.

M. Broadbent: Quoi qu'en dise le ministre, s'il veut bien se calmer, je suis sûr qu'il reconnaîtra que pas un cent n'a été dépensé par cette agence conçue pour être administrée localement, dans la région de l'Atlantique. C'est là-dessus que portent les critiques des premiers ministres des provinces de l'Atlantique à qui, de notre côté de la Chambre, nous donnons raison, que cela plaise au ministre ou non.

LE SOUHAIT FORMULÉ PAR LES PREMIERS MINISTRES DE L'ATLANTIQUE DE RENCONTRER LE PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, va-t-il maintenant nous dire quand le gouvernement prévoit dépenser l'argent de cette agence qui a été créée? Va-t-il maintenant accéder à la demande des quatre premiers ministres de l'Atlantique, y compris M. Peckford, qui souhaitent rencontrer le premier ministre du Canada?

Va-t-il, en l'absence du premier ministre du Canada, prendre l'engagement que ce dernier rencontrera ces premiers ministres provinciaux, de manière à ce que des initiatives soient enfin prises pour lutter contre le chômage dans la région du Canada dont provient le ministre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà pris des initiatives pour lutter contre le chômage dans cette région du Canada ainsi que dans toutes les régions du Canada.

Par exemple, dans ma province, où le taux de chômage s'élevait à 23,8 p. 100 lorsque les libéraux ont été mis à la porte sans cérémonie en 1984, ce taux avait baissé à 17,4 p. 100 en janvier. Il y a eu recul du taux de chômage dans tous les recoins du Canada. Le député ferait bien de ne pas l'oublier. Et il devrait également se souvenir de ceci, monsieur le Président. Voici en effet ce qu'on peut lire dans le rapport:

• (1430)

> Les premiers ministres provinciaux ont pris soin de ne pas se montrer insatisfaits de la nouvelle agence fédérale, se bornant à dire qu'ils souhaitaient simplement éviter que les programmes de l'APECA et ceux des provinces ne fassent double emploi, de manière à ce qu'il n'y ait qu'un seul système d'exécution.

Le NPD est seul à couper les cheveux en quatre et à jalouser ce programme qui apportera tant à la région de l'Atlantique.

* * *

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

LE CN—LE TRANSFERT DU CENTRE DE CONTRÔLE DE TRIAGE DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

J'ai en main un document en provenance du Bureau du vice-président des opérations du Canadien National, qui recommande que le Centre de contrôle de triage de Montréal soit transféré à Toronto, ce qui aurait pour conséquence de faire perdre des centaines d'emplois au bureau de Montréal.

Dans sa rencontre avec le président du CN, est-ce que le président du CN a fait rapport de cette recommandation au ministre des Transports? Dans l'affirmative, est-ce que le ministre des Transports a dit non à une telle recommandation, pour s'assurer que les emplois demeurent à Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'ai pas été consulté par le CN à propos d'un déménagement ou d'une proposition qui entraînerait la perte de centaines d'emplois à Montréal.

En réalité, j'ai pris des mesures avec VIA Rail pour qu'il y ait suffisamment d'argent pour maintenir les centaines d'emplois des ateliers de Pointe Saint-Charles, à Montréal. Je ne sais pas de quoi parle le député. Il devrait être plus précis.

Soit dit en passant, 20 p. 100 des employés du CN sont basés à Montréal, ce qui représente 9 639 personnes dans cette seule ville. Le député va-t-il se plaindre de cela?

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais dire au ministre que c'est du Centre de contrôle dont nous parlons et non des ateliers de réparation du CN. Ce dont on parle, c'est du Centre de contrôle, et les recommandations qui sont faites et les décisions qui sont en train de se prendre, si elles ne sont pas déjà prises, auront pour effet de transférer toutes les opérations au bureau de Toronto.

Cela aura comme conséquence, non seulement la perte de 105 emplois à Montréal, mais ce que le ministre doit savoir, c'est que le travail se fait en français au Québec et que le transfert en Ontario changerait complètement la politique. Cela nous rappelle l'affaire des gens de l'air, mais là, ce sont les affaires des gens «à terre».

Je demande donc au ministre s'il va intervenir pour s'assurer que ce transfert ne soit pas effectué et que Montréal ait toujours son Centre de contrôle pour diriger les opérations à partir de Montréal, pour le Québec.

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, on se demande où était le député entre 1980 et 1984 et ce qu'il a fait lorsque quelque 1 000 emplois ont disparu au CN. Pendant ces quatre ans il n'a pas prononcé une syllabe.

En ce qui concerne la question qu'il soulève, je n'ai pas été consulté et on ne m'a pas demandé d'approuver un déménagement. Si je reçois une telle proposition, le député peut être sûr que je l'examinerai soigneusement et que je penserai à ses instances.

Le CN est administré par son conseil d'administration et ses cadres supérieurs. Ils doivent tenir compte du fait que la situation évolue et que la part du marché du CN, sa part du trafic ferroviaire, est passée de 60 p. 100 en 1950 à 27 p. 100 maintenant.

Des voix: A l'ordre.

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre qui répond au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si j'ai bien compris la ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera une déclaration à la Chambre demain au sujet de la politique du gouvernement canadien envers l'Afrique du Sud. Si c'est bien vrai, la ministre peut-elle le confirmer?

En deuxième lieu, étant donné l'injure que le gouvernement sud-africain a faite au ministre et à ses collègues réunis à Lusaka récemment en adoptant certaines mesures, le ministre dira-t-il ce que le Canada est disposé à faire seul, suite aux récents événements? Le secrétaire d'État imposera-t-il des sanctions économiques obligatoires et générales contre l'Afrique du Sud? Le moment est venu de faire cela, au minimum.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je dois vous consulter. Je n'en suis pas certaine, mais il me semble que le député me demande si les déclarations que j'ai faites à la Chambre aujourd'hui sont exactes. Si tel est le cas, auriez-vous l'obligeance de lui demander de modifier sa question.

M. le Président: On peut se demander si la question était recevable. La ministre, comme tout autre député, peut soulever la question immédiatement après la période des questions. En attendant, je demande au député de Winnipeg—Birds Hill de poser sa question supplémentaire

LA DÉCLARATION QUE FERA LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je m'abstiendrai de faire une remarque au sujet de l'incapacité de la ministre à comprendre la question que je lui ai posée. Je vais plutôt poser ma question supplémentaire.

Quand le secrétaire d'État parlera à la Chambre demain, recommandera-t-il que le Canada propose aux Nations Unies de convoquer une séance d'urgence du Conseil de sécurité pour examiner la question de l'Afrique du Sud? Le gouvernement songe-t-il à agir ainsi? J'espère que la question n'est pas trop compliquée pour la ministre.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux assurer à la Chambre qu'aucune question posée par le NPD sur un aspect quelconque de la politique étrangère n'est trop compliquée pour le gouvernement.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Comme je le disais tout à l'heure à la Chambre en réponse à d'autres questions et comme le premier ministre l'a signalé hier à la Chambre, le Canada est en train de réexaminer sa politique à l'égard de l'Afrique du Sud. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait revenir à la Chambre dès demain et il fera alors rapport aux députés. Je conseillerais au député d'attendre jusqu'à ce moment-là pour poser ses questions.

* * *

LE NORD CANADIEN

LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD AVEC LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord.

Le gouvernement a promis de négocier avec les Territoires du Nord-Ouest un accord en matière d'énergie semblable aux Accords atlantique et de l'Ouest. Quels progrès ont été réalisés dans ce dossier et quand l'accord sera-t-il finalisé?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, des discussions ont été engagées entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. L'idée d'un accord est conforme à la politique du gouvernement. Les discussions se poursuivront et je suis sûr que l'intérêt exprimé par le député trouve son écho dans le Nord.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a consulté les Dénés, les Inuvialuit et la Fédération Tungavik du Nunavut. On attend actuellement d'autres discussions. Je ne peux informer le député de la date de reprise des discussions, mais je crois que c'est un bon moyen de transférer des responsabilités aux gouvernements établis au nord du 60° parallèle.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale. Le 2 octobre 1985, son prédécesseur déclarait à la Chambre:

> Monsieur le Président, un longue tradition au Canada veut que la politique et l'armée ne fassent pas bon ménage et cela me paraît très logique.

Le ministre n'ignore pas que, dans un discours bassement partisan, le premier ministre a incontestablement violé cette longue tradition de la Chambre. Qu'est-ce que le ministre entend faire à ce sujet?

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'ai aucunement l'intention de critiquer le discours, car dans notre pays, nous avons la liberté de parole.

Des voix: Oh, oh!

Mme Killens: Il n'a pas été prononcé au Canada.

Une voix: L'Allemagne est un pays d'Europe.

M. le Président: La parole est à la députée de Hamilton-Est.

[*Français*]

LES ORDONNANCES ET RÈGLEMENTS ROYAUX

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le premier ministre n'est pas un dictateur dans une république de bananes, et les Canadiens et les Canadiennes n'aiment pas qu'il se serve de la politique. contrairement aux règlements très précis de la Reine.

[*Traduction*]

C'est une infraction flagrante du paragraphe 44 de l'article 19 des Ordonnances et règlements royaux. En contrevenant à cet article, on risque jusqu'à 1 000 $ d'amende et jusqu'à une année d'emprisonnement.

• (1440)

Le ministre associé de la Défense nationale compte-t-il que le premier ministre va garder ne serait-ce qu'une parcelle d'intégrité en répudiant effectivement cette activité politique parfaitement partisane dans une base des Forces armées canadiennes, ce qui place les Forces armées canadiennes dans une position intenable en l'obligeant à mêler la politique à la défense du Canada?

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, la député de Hamilton-Est ne sait peut-être pas distinguer une personne qui se trouve à faire de la politique au Canada d'une personne qui fait partie de l'effectif militaire. Les militaires ont pour longue tradition au Canada de ne pas se mêler de politique, mais les hommes politiques comme le premier ministre ont certes pleinement le droit de le faire, comme la députée voudrait certes en avoir le droit en temps que femme politique.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE PROGRAMME DE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Quand le gouvernement a conclu l'accord de libre-échange avec les Américains, on a négocié entre autres choses la question du paiement accordé en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest pour le transport de certaines céréales jusqu'à la côte ouest. Ce qui a évidemment incité les producteurs américains à voir dans cette aide et dans le Nid-de-Corbeau une subvention agricole.

La ministre ne convient-elle pas que l'inclusion de ce programme dans l'accord de libre-échange a été une grave erreur? Maintenant que la porte a été entrouverte, comment le gouvernement fera-t-il pour empêcher les producteurs américains et leurs représentants au Congrès de l'ouvrir complètement? Risquons-nous qu'il cède encore une fois aux Américains?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne vois pas très bien où veut en venir le député. Je ne pense pas qu'il s'oppose aux passages, dans cet accord, qui concernent le transport du blé, car ils avantagent énormément les Canadiens de l'Ouest.

Je m'étonne que le député accorde autant d'importance aux arguments invoqués par les Américains qui critiquent l'accord de libre-échange. Si les Américains critiquent cet accord, c'est assurément du fait qu'ils y perçoivent un avantage pour le Canada. Je pense que nous sommes d'accord là-dessus.

LA GESTION DU SYSTÈME DE TRANSPORT DU GRAIN

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la ministre ne sait-elle pas que le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, M. Richard Lyng, et le représentant commercial Clayton Yeutter ont réitéré, en fin de semaine, leur engagement à s'efforcer d'obtenir la suppression des subventions au transport du grain via Thunder Bay dans les futures négociations sur le libre-échange? La ministre déclarera-t-elle catégoriquement aujourd'hui que le Canada ne renoncera jamais à gérer lui-même son système de transport du grain au bénéfice de l'industrie, des ports et des agriculteurs canadiens?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, que le député soit rassuré. Il est le seul à prétendre que le Canada renoncerait à ce pouvoir. Personne, de ce côté-ci de la Chambre, n'a jamais envisagé pareille chose.

Je lui ferai remarquer également que M. Yeutter était le ministre américain qui a signé l'accord de libre-échange. Que le ministre de l'Agriculture, M. Lyng, s'est contenté d'assister à une partie des négociations et que . . .

M. Broadbent: Ce qu'elle peut en connaître quand même.

Mlle Carney: J'en connais certainement beaucoup plus que vous sur l'accord de libre-échange et laisser entendre que . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: J'ai du mal à contenir mon tempérament d'Irlandaise devant ce genre de propos, monsieur le Président. Puis-je simplement me contenter de donner au député les garanties qu'il souhaite. Je doute que ses renseignements soient dignes de foi.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LE PERSONNEL CADRE DANS L'OUEST

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. La semaine dernière, il a confirmé que le CN allait réduire sensiblement son personnel cadre dans l'Ouest, alors que le vice-premier ministre avait promis un plus grand nombre d'emplois. Nous avons obtenu copie d'une note de service que le premier vice-président à l'exploitation a adressée à M. Campbell, vice-président de la région des Prairies, pour lui recommander de réduire davantage les effectifs et de procéder à d'autres licenciements afin de se conformer à un échéancier politique arbitraire.

A-t-on annulé cet ordre lancé par M. Fletcher ou est-il vrai que, à l'encontre des promesses faites par le gouvernement, le CN procédera à de nouveaux licenciements dans les régions du Pacifique, de l'Ouest et des Prairies? Cette mesure serait catastrophique pour les localités de l'Ouest du Canada. Le gouvernement devrait du moins faire état publiquement de ces projets afin que nous puissions en discuter, les examiner et prévoir quelles en seront les conséquences sur ces localités. Le ministre peut-il nous dire si on a renoncé à cette idée et s'il entend rendre public le projet de réduction du personnel?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est intéressant de constater ce que trois ou quatre personnes peuvent faire d'une stupide note de service envoyée par . . .

Des voix: Stupide?

M. Crosbie: . . . par un cadre du Canadien National. Cette note, envoyée le 11 janvier, a fait l'objet d'une fuite la veille même ou dès le jour de son expédition. Si je ne m'abuse, nous sommes aujourd'hui le 1er mars. Il a fallu un mois et trois semaines au député pour saisir tout le profit qu'une personne peu imaginative pourrait tirer en faisant état de cette note à la Chambre. Or, il n'y a rien à en tirer. Il s'agit seulement des conjectures d'une personne obsédée par la réduction des effectifs.

En réalité, il n'est pas question de comprimer les effectifs de l'Ouest, de l'Est ou du centre, sauf dans le cours normal du phénomène d'attrition. Ainsi que je l'ai dit la semaine dernière à la Chambre, le CN espère supprimer quelque 1 020 postes de cadres au sein de tout le réseau d'ici le milieu de 1988, en offrant un programme spécial d'indemnité de cessation d'emploi et de retraite anticipée et en ne remplaçant pas les employés qui partent. Voilà ce qui se passe.

Les mêmes mesures ont été prises l'an dernier parce qu'il faut traiter les postes de cadres de la même manière que les postes des autres employés du CN. Il faut aussi les comprimer, hélas, pour que la société puisse accroître sa productivité et son efficacité afin de soutenir la concurrence. Cette idée me déplaît, monsieur le Président, et je saisis toutes les occasions pour m'y opposer, parfois avec succès.

M. le Président: Avant d'aller plus loin, le ministre pourrait peut-être attendre qu'on lui pose une question supplémentaire.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LES PLANS DU CN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, si les cadres intermédiaires du CN, pêchent par stupidité elle n'est que le reflet du genre de direction qu'ils reçoivent de la part des autorités politiques au sommet.

Je veux poser une question très précise au ministre. Est-il prêt, sans plus de stupidité, à déposer les plans du CN concernant les compressions de personnel, la réduction des effectifs du CN et les répercussions que ces mesures auront sur les localités de l'Ouest du Canada? C'est une demande toute simple. Le ministre déposera-t-il ces rapports et veillera-t-il à ce qu'ils soient examinés au comité étant donné les répercussions importantes que cela aura sur l'Ouest du pays?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, la question vient d'un ex-ministre des Transports qui doit savoir que le CN expose dans le plan qu'il présente chaque année ce qu'il prévoit faire dans l'année à venir et les cinq années subséquentes. Si le député veut en savoir davantage au sujet de la compression des effectifs, il n'a qu'à consulter ces plans-là.

L'Ouest est la source de 59 p. 100 du trafic du CN pour ce qui est du volume et de 62 p. 100 de ses recettes. L'Ouest continuera d'avoir une part importante des effectifs. C'est ainsi qu'Edmonton et Winnipeg comptent à elles seules 9 773 employés du CN. Il n'y a aucun plan visant à comprimer de façon spéciale les effectifs dans l'Ouest. Le député . . .

M. Rodriguez: Comprimez la réponse.

M. Crosbie: Pour citer un vieux proverbe boudhiste que j'ai lu quelque part, «il est plus facile d'enchaîner un éléphant avec des feuilles de lotus que d'enseigner quelque chose à un fou».

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: C'est étonnant ce qu'on peut trouver dans les dossiers d'information.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SANTÉ

LA MALADIE D'ALZHEIMER—L'ADMINISTRATION DES CRÉDITS AFFECTÉS À LA RECHERCHE

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, on pense que 300 000 Canadiens sont atteints de la maladie d'Alzheimer, un mal du XXe siècle. Il n'y a aucun remède pour cette maladie, qui peut frapper ses victimes dès l'âge de 40 ans. Le ministre d'État chargé du Troisième âge, le premier à être nommé à un tel poste au Canada, est bien au courant de la situation puisqu'il a consulté plus de 1 500 personnes âgées et groupes du troisième âge. Je dois féliciter le gouvernement d'avoir affecté 4 millions de dollars aux recherches sur cette maladie.

• (1450)

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il dire aux Canadiens comment ces fonds seront administrés et, plus précisément, quels seront les critères d'admissibilité et quand le programme sera lancé?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je sais que le député s'intéresse à cette question au même titre que mon collègue, le ministre d'État chargé du Troisième âge.

Mme Copps: Ils sont en train de rire.

M. Epp (Provencher): J'imagine que la députée de Hamilton-Est n'aime pas entendre parler de quelque chose qui réussit.

Mlle MacDonald: Ni de quoi que ce soit.

M. le Président: L'honorable ministre a la parole et il est en train de répondre à une question que tous les députés considèrent certainement comme sérieuse.

M. Epp (Provencher): Le ministre d'État chargé du Troisième âge a consulté bien des gens, après quoi il a annoncé à Saskatoon que l'on affecterait à la recherche sur la maladie d'Alzheimer et l'ostéoporose d'autres fonds en sus de ceux qui sont déjà affectés au Conseil de la recherche médicale. Ces fonds seront disponibles le 1er avril 1988 et le programme sera administré par l'entremise du PNRDS du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Les intéressés pourront présenter une demande au ministère et celle-ci sera examinée par leurs semblables, comme le PNRDS l'a déjà fait, pour garantir que les recherches seront le plus efficaces possible.

Comme mon collègue, le ministre, l'a signalé, le programme a été mis sur pied à la demande de la Société Alzheimer. Il a été très bien accueilli et nous sommes heureux non seulement de pouvoir effectuer davantage de recherches à ce sujet, mais aussi de savoir que le Canada sera à l'avant-garde dans ce domaine. Je me réjouis donc que le député m'ait posé une question au sujet du programme que le ministre d'État chargé du Troisième âge a mis sur pied.

M. le Président: La parole est au député de Kenora—Rainy River.

Des voix: Bravo!

M. Parry: Monsieur le Président, je suis persuadé que les applaudissements de mes collègues sont davantage un signe de soulagement qu'un signe d'adulation.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE—LA POURSUITE INTENTÉE PAR CERTAINES SOCIÉTÉS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je vais poser ma question à la ministre du Commerce extérieur. Elle est responsable du règlement insatisfaisant par le gouvernement du conflit relatif aux exportations de bois d'oeuvre et de l'application de la taxe sur les exportations de bois d'oeuvre.

Ainsi, étant donné que d'autres problèmes retombent sur le gouvernement à l'heure actuelle, alors qu'il fait, cette fois-ci, l'objet d'une poursuite intentée par certaines sociétés qui ont été imposées et qui citent le cas d'autres entreprises qui ne l'ont pas été, la ministre va-t-elle nous expliquer comment il se fait que le gouvernement a permis une situation fondamentalement inéquitable comme celle-là?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que comme prévu, la taxe à l'exportation a été supprimée dans cinq provinces, ce qui permet à ces dernières d'administrer leurs propres ressources forestières; les négociations avec les autres provinces se poursuivent.

Puis-je également préciser que le syndicat concerné, le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, a déclaré que l'année dernière avait été une année record dans le secteur forestier. Pour paraphraser mon collègue de Saint-Jean-Ouest, aucun emploi n'a été supprimé et l'industrie n'a subi aucune répercussion négative à la suite de l'imposition de cette taxe.

Comme le député le sait fort bien, l'affaire qu'il soulève dans cette enceinte est devant les tribunaux à l'heure actuelle, et il ne convient pas que j'en parle.

M. Parry: Monsieur le Président, je suis persuadé que toutes les personnes touchées par cette taxe considéreront que la ministre élude la question.

L'IMPOSITION DE CERTAINES SOCIÉTÉS—DEMANDE D'INDEMNISATION

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, étant donné que certaines entreprises ont versé cette taxe et que d'autres entreprises placées dans des situations identiques n'en ont rien fait, comment la ministre entend-elle indemniser les entreprises qui ont été imposées injustement?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a signalé que les tribunaux sont saisis de l'affaire. Ainsi, s'il connaît tant soit peu la procédure dans cette enceinte, il n'est pas sans savoir que je ne peux formuler d'observations à ce sujet pour l'instant.

Son parti est celui qui a prétendu que la taxe à l'exportation aurait toutes sortes de répercussions négatives. Là encore, je suis très heureuse de pouvoir citer le rapport du Syndicat dans lequel on affirme que contrairement à ce que de nombreux observateurs canadiens croyaient, l'imposition de la taxe à l'exportation n'a pas entraîné la suppression d'un très grand nombre d'emplois. On ajoute qu'en Colombie-Britannique seulement, 600 emplois ont été créés dans les scieries. Il s'agissait d'une façon fort réaliste et utile de faire face à une situation très grave et la taxe a eu des répercussions heureuses et non fâcheuses pour l'industrie.

* * *

LES FINANCES

LA DÉDUCTION POUR ÉPUISEMENT ACCORDÉE AU SECTEUR MINIER—ON DEMANDE DE RÉTABLIR LE PROGRAMME

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Il sait que des centaines de représentants des agglomérations minières de toutes les régions du pays se réunissent à Ottawa aujourd'hui pour protester contre l'intention du gouvernement de supprimer la déduction pour épuisement. Le ministre peut-il revenir sur sa décision, même s'il est déjà tard, étant donné les milliers d'emplois qui disparaîtront dans la prospection et la mise en valeur des gisements et peut-il rétablir ce programme qui a procuré des milliers d'emplois et fait vivre des centaines d'agglomérations pendant des années?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que le député ne voulait pas donner l'impression que les actions accréditives avaient été retirées du projet de loi fiscal. Il a parlé de rétablir le programme.

M. Foster: J'ai parlé de la déduction pour épuisement.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je comprends qu'il ne veuille pas donner l'impression que les actions accréditives existent toujours. Certaines dispositions ont été modifiées. Nous avons apporté certaines améliorations aux changements annoncés au mois de juin dans ceux que nous avons annoncés au mois de décembre 1987.

Le député sait très bien, j'en suis sûr, qu'avant le 19 octobre, qu'avant le krach boursier, le montant du financement par actions atteignait environ 7 milliards de dollars. Depuis lors, il est de moins de 500 millions, ce qui a eu une incidence sur certaines sociétés. Qu'elles aient opté pour le financement par actions accréditives ou pour d'autres modes de financement, toutes ont été touchées; c'est une des principales causes du problème.

J'ai dit cependant que j'étais disposé à m'entretenir avec les représentants des sociétés; d'ailleurs depuis quelques jours, des fonctionnaires discutent avec eux; nous continuerons à tenir de telles rencontres.

LES CONSÉQUENCES DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre peut-il confirmer un rapport publié dans *Mining Week* selon lequel M. Karl Glackmeyer, directeur de la Prospectors and Developers Association, a dit que le gouvernement prétend que les mesures incitantes doivent être éliminées, conformément au récent accord canado-américain sur le libre-échange?

Le ministre peut-il formuler une opinion sur cette nouvelle et, quand il va rétablir ce programme, va-t-il tenir compte du fait que si le programme disparaît il ne pourra pas être rétabli sans contrevenir aux dispositions de l'Accord de libre-échange?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question en termes beaucoup plus imagés que ceux que je vais utiliser aujourd'hui. J'ai répondu à des remarques sans fondement faites par le chef néo-démocrate qui a carrément changé de cap à ce sujet. Les députés néo-démocrates se sont déjà prononcés contre les actions accréditives, mais aujourd'hui, pour des motifs strictement politiques, ils ont changé d'idée.

M. le Président: Ces propos sont de nature vraiment partisane. Le député de Winnipeg-Nord a la parole.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES—LA POSITION DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la question que je pose au président du Conseil du Trésor a trait à l'absence de progrès dans les négociations collectives entre le Conseil du Trésor et l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

L'Alliance a proposé de simplifier la procédure et de réduire le nombre d'unités de négociations de 31 à 7, alléguant que cela permettrait d'économiser beaucoup d'argent. Pourquoi le Conseil du Trésor refuse-t-il d'en entendre parler?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que mon prédécesseur avait instauré un système de négociations à deux paliers. Les syndicats ont maintenant choisi d'abandonner cette formule et tiennent maintenant à réduire le nombre des unités de négociations de 31 à 7. Nous nous y opposons. Nous leur avons fait savoir que nous accepterions de les réduire à 16.

Ce qui existe à l'heure actuelle, c'est la négociation et la conciliation exécutoire en deux étapes, ce à quoi les syndicats ont demandé d'apporter des changements. Nous avions espéré pouvoir poursuivre les travaux en adoptant l'approche très efficace que mon prédécesseur avait instaurée. Malheureusement, les syndicats ont choisi une autre voie. Nous espérons qu'ils en reviendront bientôt à la position qu'ils avaient d'abord adoptée, de façon que nous puissions engager les négociations selon la formule si efficace que mon prédécesseur avait appliquée.

• (1500)

LE NOMBRE D'UNITÉS DE NÉGOCIATION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Dans le cas des Postes, monsieur le Président, le Conseil canadien des relations du travail a réduit le nombre des unités de négociations de 28 à quatre. Dans le cas qui nous occupe, les syndicats ont offert de bonne grâce d'en réduire le nombre, ce à quoi le gouvernement s'oppose, parce que les syndicats ne veulent pas être liés par le règlement interdisant la grève. Le ministre sait que les syndicats ont très rarement exercé leur droit de grève. Pourquoi le ministre n'accepte-t-il pas cette proposition qui, d'après le syndicat, pourrait épargner 1,5 million de dollars au gouvernement.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): En somme, monsieur le Président, le syndicat réclame le droit universel de faire la grève, car ce genre de front commun placerait l'employeur dans une position de faiblesse au moment de négocier.

* * *

LES PÊCHES

LA PÊCHE AUX PÉTONCLES DANS LA BAIE DE FUNDY—LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député qui répond aujourd'hui au nom du ministre des Pêches et des Océans. En octobre 1986, les secteurs de la pêche côtière et extracôtière aux pétoncles dans la baie de Fundy ont mis au point un plan de gestion de cette ressource très importante. Par exemple, toutes les parties ont convenu que la zone de pêche des pêcheurs du Nouveau-Brunswick serait étendue jusqu'au milieu de la baie de Fundy.

Nous apprenons maintenant que le ministre a délivré des permis qui permettent à certains de ces mêmes pêcheurs de pêcher dans toute la baie. Pourquoi le ministre a-t-il pris cette décision qui viole l'accord de 1986 sur les pétoncles?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme tous les députés le savent, la vie n'est pas toujours aussi simple qu'on le souhaiterait. En l'occurrence, trois personnes ont revendiqué certains droits de pêche historiques visant les stocks de pétoncle du secteur de la baie de Fundy. Ils ont soumis leur cas à l'Office des appels relatifs aux permis de pêche de l'Atlantique. L'Office a étudié les cas de deux d'entre eux en 1986 et celui du troisième l'an dernier et il a recommandé qu'on leur accorde un permis de pêche aux pétoncles valable pour toute la baie de Fundy.

Le ministre a étudié cette question très sérieusement. Il s'agissait après tout de la décision de l'Office des appels et ces pêcheurs auraient pu être lésés si on ne leur avait pas accordé les permis. Le ministre a décidé qu'il fallait rendre justice à ces personnes et leur accorder leur permis.

Il s'agissait dans un cas d'une personne qui participait depuis longtemps à la pêche aux pétoncles et dans les autres de personnes qui avaient des affinités historiques avec cette activité. Voilà l'explication. Ces trois cas ont été étudiés et c'est la recommandation qu'a faite l'Office des appels.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1988-89 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-109, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Conformément à l'ordre pris aujourd'hui la Chambre passe maintenant au vote différé portant sur la motion du ministre des Finances (M. Wilson) relative à la deuxième lecture et au renvoi à un comité législatif du projet de loi C-109 portant pouvoir d'emprunt.

[*Français*]

La sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

Convoquez les députés.

(La motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre), mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

• (1510)

(Vote nº 313)

POUR

Députés

Attewell
Bernier
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Blouin
Bosley
Bouchard
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Collins
Comeau
Cooper
Cossitt
Crofton
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
de Cotret
Della Noce
Duguay
Ellis
Epp (Provencher)
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Friesen
Gagnon
Gass
Gormley
Gottselig
Graham
Grisé
Gustafson
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Howie
Hudon
James
Jardine
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kempling
King
Ladouceur
Landry
La Salle
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mantha
Marin
Martin
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Mitges
Moore
Nickerson
Oberle
Pennock
Pietz
Plourde
Price
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Scott (Victoria—Haliburton)
Scowen
Shields
Stevens
Stewart
Suluk
Tardif (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Turner (Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard—115

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
de Jong
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Foster
Fulton
Gagliano
Gauthier
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Harris
Heap
Henderson
Isabelle
Jewett
Keeper
Killens
Langdon
Lapierre
Marchi
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nystrom
Orlikow
Parry
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Tobin
Waddell
Young—45

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un Comité législatif.)

• (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. William McKnight (au nom du premier ministre) propose: Que le projet de loi C-113, visant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, portant création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est un plaisir que d'intervenir avec d'autres collègues des deux côtés de la Chambre dans la discussion du projet de loi qui a été présenté. Le projet de loi C-113 a pour but de promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, et de créer le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

Quand nous sommes arrivés au pouvoir nous étions déterminés à faire du développement économique régional une réussite. Le projet de loi témoigne de cet attachement au développement régional de l'Ouest, et il fait voir l'approche tout à fait particulière suivie par le gouvernement dans la mise au point de politiques de développement et l'élaboration de programmes étudiés en fonction des besoins de chaque région.

Dans l'étude de ce projet de loi, je m'en voudrais de ne pas rendre hommage à mes collègues du Cabinet, spécialement ceux de l'Ouest du Canada, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) et les personnes de la région occidentale du Canada qui ont exposé leurs points de vue et leurs préoccupations et qui ont participé à la conception de ce programme.

Le gouvernement considère le Canada comme constitué de régions qui s'appuient les unes les autres et dans lesquelles la prospérité nationale repose sur une base économique qui s'étend aux quatre coins du pays.

M. Benjamin: Sur le centre-ville de Toronto.

M. McKnight: Je suis persuadé que le député de Regina-Est (M. Benjamin) prendra part au débat, et je sais qu'il appuiera ce projet de loi qui a pour but de profiter à ses électeurs aussi bien qu'aux miens.

Au cours des 60 années écoulées, divers types d'organisation ont été essayés pour promouvoir le développement régional et économique au Canada. J'estime qu'ils n'ont donné que peu de résultats.

Ces expériences ont démontré clairement une chose, à savoir que la centralisation à Ottawa ne tient pas compte des différences régionales que nous reconnaissons tous au Canada. Cette centralisation ne fournit pas des programmes fédéraux qui soient adaptés aux besoins individuels des hommes et des femmes dans chaque région du Canada. Les problèmes de développement de l'Ouest ne sont pas les mêmes que ceux du Canada atlantique, du Nord de l'Ontario ou que ceux du Québec.

Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, nous avions des idées sur la façon de réaliser le développement régional. Nous nous étions engagés à faire en sorte que les régions du Canada puissent donner leur avis en vue d'influer sur le développement économique.

La première moitié de ce mandat visait à créer l'environnement, la croissance économique et les investissements nécessaires. Il devait également remédier à certaines inégalités sectorielles qui étaient apparentes dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la fiscalité, du commerce et autres. Les travaux préparatoires ont été effectués et on a établi le fondement. Le développement régional ne peut se faire que lorsque le climat est favorable au développement économique national.

Une fois établi le climat approprié, on a mis en place les nouveaux outils du développement économique régional. En juin, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, en juillet, le Fonds de développement du Nord de l'Ontario et le 4 août 1987, la nouvelle initiative de diversification de l'économie de l'Ouest. Ce sont des initiatives régionales et de grandes réalisations visant à remédier aux déséquilibres et aux insuffisances des régions.

Dans le passé, sous la direction du MEER, du MEIR et de tous les autres, et il y en a eu plusieurs, la politique de développement économique régional et la mise en application du programme économique régional n'allaient jamais de pair.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie actuellement regroupe l'élaboration de la politique et la mise en application du programme. Cette politique, qui serait combinée avec le Fonds de développement économique de l'Ouest, nous donnerait les outils nécessaires pour y parvenir.

Un élément essentiel de cette initiative est le ministère dont le siège est à Edmonton et qui a des bureaux à Winnipeg, Saskatoon et Vancouver. Il doit promouvoir la diversification de l'économie à partir d'idées régionales. Ce n'est pas une solution imposée par Ottawa afin de promouvoir le développement économique de l'Ouest. Ce ministère est proche des gens qu'il doit servir. Il n'est pas établi à Ottawa, mais dans l'Ouest. Il va également permettre à l'Ouest de donner son avis en vue de participer à l'élaboration d'une politique nationale. Tous les ministres, quelles que soient leurs responsabilités, parlent toujours au nom de leur région et continueront à le faire. Ce que nous faisons maintenant, c'est prévoir dans la loi un ministère qui essaiera d'intervenir dans les programmes nationaux afin que ceux-ci servent mieux les gens de l'Ouest du Canada.

Lorsqu'on considère les secteurs importants, comme l'agriculture, les forêts, les transports, les sciences et la technologie, il est important de regrouper ces agences et ces ministères et d'examiner les programmes et les politiques relativement aux possibilités de développement économique de l'Ouest du Canada.

A mon avis, c'est une possibilité d'influencer le gouvernement sans faire de dépenses. Par exemple, dans le budget d'août nous avons joué le rôle de pionnier en faisant placer le kaolin dans la catégorie des minéraux. C'est le premier changement apporté à l'annonce depuis que l'on a décidé de classer la potasse comme un minéral il y a une vingtaine d'années. Étant donné que ce produit n'était pas un légume et qu'il était extrait de la terre, je trouve surprenant qu'il n'ait pas été classé comme un minéral. Ce changement était indispensable pour qu'il puisse bénéficier du régime fiscal des produits miniers. Le ministre des Finances (M. Wilson) l'a admis et l'a annoncé dans le budget du 10 février.

Je ne pense pas déformer la vérité—et la Saskatchewan abondera dans mon sens—en disant que la distance entre Ottawa et Regina est le double de celle qui sépare Regina d'Ottawa. C'est un fait que nous admettons depuis longtemps.

Le ministère servira d'éclaireur auprès des Canadiens et Canadiennes de l'Ouest qui ont des idées et des propositions à présenter, qui veulent faire des affaires avec le gouvernement du Canada et veulent nous aider à renforcer l'économie de l'Ouest. Il sera chargé de promouvoir, dans l'Ouest, les projets conjoints avec les provinces, les associations professionnelles et syndicales ainsi que les autres organismes publics et privés. Le ministère aura également les responsabilités suivantes. Il élaborera des projets qu'il intègrera aux stratégies fédérales en vue d'appuyer la diversification de l'économie de l'Ouest. Il surveillera la réalisation des projets ou stratégies ou les réalisera lui-même si d'autres ministères ne les entreprennent pas. Il s'emploiera à promouvoir l'expansion des petites et moyennes entreprises et améliorera la conjoncture commerciale dans l'Ouest. Il appuiera l'effort de recherche dans le domaine de l'économie et des orientations politiques. Enfin, il conclura des accords de coopération avec les provinces.

• (1540)

Au fond, cette mesure législative vise, pour le gouvernement fédéral, à mieux servir les Canadiens de l'Ouest. Avec cette mesure, le gouvernement innove. Il prévoit, dans une mesure législative, la participation des régions aux processus gouvernementaux, à l'élaboration des politiques et à la prestation des programmes.

L'autre élément clé de cette mesure concerne l'aide financière dont disposera le ministère pour développer et diversifier l'économie de l'Ouest. Le gouvernement fédéral va pouvoir participer activement à la mise en oeuvre de projets et de programmes de diversification.

Le ministère offrira de l'aide aux entreprises désireuses de diversifier l'économie de l'Ouest ou de la renforcer et de la développer.

L'aide sera marginale. Il s'agira d'une aide complémentaire accordée aux entreprises clefs et aux projets à valeur économique dans l'Ouest. Cette aide ne remplacera pas les subventions accordées par d'autres ministères. Elle tiendra également compte de l'apport des candidats eux-mêmes à un projet. L'apport de capitaux prend de l'importance, que ce soit le candidat qui assure le financement ou une institution financière. Les projets retenus ne seront pas entièrement financés par le gouvernement; les bénéficiaires d'aide devront faire preuve d'initiative et trouver eux-mêmes une partie des capitaux. Nous voulons tirer parti des possibilités de développement de l'Ouest, c'est pourquoi les propositions les plus susceptibles d'élargir les bases économiques de cette région seront retenues.

Il ne s'agit pas d'un programme assorti de critères fixes comme les programmes antérieurs. Il sera plutôt administré avec flexibilité et imagination. Nous examinerons les projets et déterminerons ceux qui doivent être appuyés.

Pour un maximum de flexibilité, nous avons adopté certains principes qui ne prennent pas la forme de lignes directrices ou de conditions conduisant à un rejet automatique. Au fil du temps, nous gagnerons en expérience et saurons mieux comment administrer les fonctions de coordination et de financement du ministère.

Fondamentalement, un aspect du programme nous fera favoriser les projets commerciaux et économiques susceptibles de stimuler et de diversifier l'économie de l'Ouest du Canada grâce à de nouveaux produits, l'ouverture de nouveaux marchés, l'adoption de nouvelles techniques, les productions de remplacement des importations et la création d'emplois stables. Je le répète, le programme accordera une aide complémentaire s'ajoutant à tous les fonds accumulés. Par conséquent, les candidats devront s'être adressés à tous les autres programmes gouvernementaux d'aide destinés à raffermir l'économie de la région.

L'aide prendra différentes formes et les montants accordés ne seront pas fixes. Par exemple, notons les garanties de remboursement de prêts, l'assurance-prêt ou assurance-crédit, les subventions, les prêts et d'autres aides. Tous les secteurs économiques sont admissibles, y compris le secteur des services qui est le secteur enregistrant le plus fort taux de croissance au Canada, surtout dans l'Ouest. Le secteur des ressources naturelles, très important dans cette région, sera aussi visé, car là aussi de nouveaux produits pourront être mis au point. Les projets de recherche et de développement et aussi de mise en marché seront favorisés, car ils contribuent à la mise en place des infrastructures commerciales. Ces projets accroîtront la compétitivité, ce qui permettra à un grand nombre de Canadiens de l'Ouest de profiter des nouvelles infrastructures. Les projets de particuliers aussi pourront recevoir une aide après une évaluation des possibilités de raffermissement de l'économie de l'Ouest qu'ils offrent.

On a critiqué la lenteur des projets et la longueur excessive des examens. Comme il s'agit d'appliquer un principe plutôt que des lignes directrices et que nous n'avons pas de règle à calcul ou de pourcentage automatique, il faut un peu plus de temps pour examiner ou évaluer chaque projet. Il a fallu réorganiser le gouvernement pour donner au nouveau ministère la flexibilité voulue. C'était à la fois nécessaire et souhaitable. Les anciens bureaux des coordonnateurs du développement économique des provinces de l'Ouest du ministère de l'Expansion économique et régionale forment le coeur du nouveau ministère.

Nous voulons mettre au point des associations stratégiques pour éviter le double emploi. Nous espérons favoriser au maximum l'expansion de l'économie de l'Ouest du Canada. Si quelqu'un a besoin d'un petit coup de pouce, si nous voulons encourager une entreprise, nous aurons les fonds nécessaires pour offrir des ressources d'appoint.

Nous avons reconnu, le premier ministre en tête, que l'Ouest du Canada avait besoin d'un porte-parole au sein du gouvernement central. Ce projet de loi crée un ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Son influence se fait déjà sentir. Les politiques nationales devront tenir compte des régions du pays.

J'ai hâte d'entendre les commentaires des députés de l'opposition libérale sur l'attention qu'ils ont donnée à l'Ouest durant leurs années au pouvoir.

M. Axworthy: Restez et vous les entendrez.

M. McKnight: Je vais rester. Je me souviens d'un fonds de 4 milliards de dollars qui a complètement disparu.

Le ministère regroupe un certain nombre de programmes existants et il servira d'éclaireur pour les entreprises. Il aidera les entreprises à obtenir des marchés du gouvernement et à communiquer avec lui. Il nous faut la capacité stratégique de saisir les occasions offertes par les Canadiens de l'Ouest. Nous serons en mesure de donner vie aux projets des Canadiens et des Canadiennes. Le nouveau ministère sera surtout responsable des intérêts des petites et des moyennes entreprises.

Nous ne pouvons pas réussir seuls, mais je crois que nous avons les moyens d'atteindre nos objectifs. Nous disposerons des fonds nécessaires et de l'aide des autres ministères. Il y a certainement des Canadiens dans l'Ouest qui sont assez convaincus et assez tenaces pour faire de ce ministère une réussite.

Un ministère à vocation régionale est différent des autres. Les députés des autres partis ne comprennent pas cela. Il établit des liens avec les ministères responsables et aussi avec les organismes centraux du gouvernement fédéral. D'une part, il jouera le rôle de coordonnateur d'un organisme central et d'autre part, dans la gestion du fonds, il jouera le rôle d'un ministère responsable. Pour qu'il puisse influer sur les politiques nationales du gouvernement, nous devons nous assurer qu'il est suffisamment lié aux autres ministères.

Un groupe non officiel de ministres et un groupe plus officiel de sous-ministres, ce dernier présidé par le sous-ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, étudieront les problèmes économiques de cette région.

Le programme a suscité beaucoup d'intérêt dans l'Ouest du Canada. Les Canadiens de l'Ouest ont hâte d'y participer. A la mi-février, nous avions reçu plus de 40 000 demandes de renseignements, rencontré environ 3 000 personnes et accusé réception de 2 355 projets de toutes sortes. Nous avons étudié 262 de ces projets.

• (1550)

Notre aide ne s'adressera pas seulement à des entreprises en particulier, mais elle aura parfois un caractère plus général comme dans le cas où nous participons à un programme de 25,5 millions de dollars en fournissant 5 millions de dollars à l'Institut de la potasse du Canada pour l'aider à diversifier les marchés en Asie et pour favoriser la recherche de pointe et l'enseignement dans cet établissement de Saskatoon. Pour sa part, le gouvernement provincial a investi 6,8 millions de dollars dans ce projet et l'industrie y est allée de 13,8 millions, ce qui fait en tout 25,5 millions.

Une somme de 7,5 millions de dollars a été versée pour l'établissement du *Center for Frontier Engineering Research* à Edmonton, centre de recherches techniques en climat froid qui a coûté 18 millions de dollars et compte parmi les meilleurs du monde. Encore une fois, cette entreprise a été rendue possible grâce à la collaboration du gouvernement provincial de l'Alberta, qui a fourni 6,8 millions de dollars, et de l'industrie, qui a versé le reste.

En Colombie-Britannique, 9,45 millions de dollars ont été consacrés à un projet de 21 millions pour la mise en oeuvre d'un programme de marketing pour l'industrie des bardeaux de cèdre de cette province. La contribution de l'industrie à ce projet a été de 11,5 millions.

Et il y a eu d'autres projets, certains plus importants, d'autres, moins. La Huff and Puff Stitchery, à Moose Jaw, est un exemple de projet de moindre envergure. Cette entreprise reçoit une subvention qui lui permettra de prendre de l'expansion. Le Bureau de la diversification de l'Ouest aide actuellement une société à concevoir et à fabriquer des tableaux de contrôle pour des installations électriques. Une autre société utilisera des fonds fournis par l'Office de la diversification de l'Ouest pour fabriquer des treuils et des chevalets de pompage pour les champs de pétrole de l'Ouest.

Et il y en aura encore plus, madame la Présidente. Encore une fois, je veux insister sur le fait qu'il faut un peu plus de temps et d'efforts pour étudier et traiter les propositions individuellement, mais je crois que cela s'avérera très profitable pour ceux qui s'intéressent à l'expansion économique de l'Ouest du Canada. Nous n'aurons pas de système à paliers multiples. L'Ouest sera considéré comme une région. Le système des paliers n'a pas été avantageux pour l'Ouest du Canada dans le passé et il ne le serait pas non plus à l'heure actuelle.

Au cours des sept derniers mois, nous avons travaillé à la création d'un nouveau ministère et à l'élaboration d'une nouvelle façon d'aborder le développement régional. Nous avons trouvé la façon dont nous allons administrer un budget de 1,2 milliard de dollars. Nous avons répondu au public qui a manifesté un intérêt immense pour cette initiative. Nous avons fait des investissments considérables et rentables dans l'Ouest du Canada. Comme toujours, la création d'un nouveau ministère présente un défi. Je dois dire que, malgré un programme chargé, je suis certain que le nouveau ministère réussira, grâce à l'énergie, à l'enthousiasme et à la compétence de Canadiens de l'Ouest, à avoir un impact appréciable et permanent sur la diversification et la santé économiques de l'Ouest du pays au cours des années qui viennent.

Ce programme, qui a été conçu par les Canadiens de l'Ouest et dont l'administration centrale est située dans l'Ouest, sera avantageux pour tout le Canada en renforçant une de ses régions.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Madame la Présidente, en entreprenant ce débat sur le projet de loi visant à promouvoir la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, il importe, je crois, d'attirer l'attention de la Chambre sur un article paru hier dans le *Winnipeg Free Press*. D'après cet article, le président du caucus conservateur du Manitoba aurait dit qu'«il serait bon que le gouvernement provincial s'abstienne de critiquer car il pourrait bien obtenir une aide plus importante grâce à la diversification». L'article dit en substance qu'il s'agit essentiellement de se rallier ou de tout perdre.

M. Duguay: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

M. Axworthy: Un peu nerveux, hein?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Saint-Boniface (M. Duguay) invoque le Règlement.

M. Duguay: Madame la Présidente, je ne m'oppose pas à ce que le député cite des extraits d'un article, mais il devrait situer ses citations dans leur contexte et les lire intégralement, sans quoi il porterait atteinte à mes droits individuels.

M. Axworthy: Madame la Présidente, le député de Saint-Boniface (M. Duguay) est bien susceptible . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Awxorthy) a la parole.

M. Axworthy: Madame la Présidente, je sais que le débat mettra à vif les nerfs de certains. L'article cite des déclarations faites par le député de Saint-Boniface. Il a dit qu'il n'était pas très utile de chercher à dénigrer le gouvernement fédéral et d'autres choses du même ordre.

M. Duguay: Lisez donc le reste. Ne mettez pas de côté le meilleur.

M. Axworthy: Dans le cadre du programme actuel, il est clair que le Manitoba est victime de discrimination. D'après le député de Saint-Boniface, c'est parce que le gouvernement provincial s'oppose à Ottawa dans certains secteurs politiques clés.

Autrement dit, le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest permettra au gouvernement de se livrer à une forme de chantage politique. Il servira essentiellement à imposer aux provinces le respect des politiques perverses du gouvernement . . .

M. Scowen: Quelles sottises!

M. Axworthy: . . . sous peine de se voir priver de subventions si elles ne se conforment pas aux normes politiques de l'heure.

Tous les gouvernements fédéraux, je crois, ont respecté au fil des ans le principe fondamental selon lequel toutes les régions et les provinces doivent être traitées équitablement. On ne doit pas recourir aux clans politiques pour imposer le respect de certaines mesures, sans tenir compte de l'avis des provinces quant aux répercussions de ces mesures sur leur population. Mais nous n'avons pas l'impression que ce qu'on appelle le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest respectera ce principe. Il servira à distribuer les fonds fédéraux de développement économique d'une manière partisane, non pas en fonction d'un plan, d'un programme ou d'un projet quelconque, mais simplement pour récompenser ceux qui veulent bien se rallier . . .

M. Scowen: C'était la méthode des libéraux.

M. Axworthy: . . . ou pour imposer aux gouvernements provinciaux de se conformer à certaines mesures sous peine d'être privés de subventions.

En présentant le projet de loi, le ministre a dit qu'il s'agissait d'un programme novateur, différent, appelé à se développer et qui permettrait de réaliser beaucoup de nouvelles choses. Je ne sais pas où le ministre prend ses renseignements. Ce programme de diversification de l'économie de l'Ouest dispose de beaucoup moins de crédits que n'en affectaient les gouvernements libéraux précédents. Il est beaucoup moins organisé et se révélera certainement beaucoup moins efficace. Permettez-moi de citer quelques faits pour la gouverne du ministre, qui est en train de rire comme un gamin qui vient de faire un mauvais coup.

M. McKnight: Il va enfin nous parler du fonds invisible.

M. Axworthy: Oui, parlons-en. Sur les 4 milliards de dollars promis dans le Fonds de développement de l'Ouest par le gouvernement précédent, 3,5 milliards ont été consacrés à la modernisation des chemins de fer. Nous avons décidé de les affecter à cette fin après avoir consulté sérieusement tous les groupements agricoles et tous les gouvernements provinciaux qui nous ont dit que l'investissement le plus important à effectuer dans l'Ouest du Canada était la modernisation du réseau de transport. Le ministre, qui vient de la Saskatchewan, devrait savoir que sans système de transport efficace, on ne peut pas transporter de potasse, de grain ou de grumes.

A la fin des années 1970, les compagnies ferroviaires refusaient d'investir des capitaux dans le réseau de transport de l'Ouest. Le gouvernement fédéral devait absolument investir de fortes sommes dans l'infrastructure de l'Ouest du Canada. Voilà pour le fonds de 3,5 milliards de dollars. Ce n'était pas de l'argent invisible. C'était de l'argent comptant et on n'a pas fini de le dépenser.

Le reste du fonds, soit 250 millions de dollars, a été consacré au développement économique des autochtones, comme le ministre responsable des autochtones devrait le savoir. Le ministre a délibérément nui à l'utilisation de ce fonds et n'a pas encouragé la mise sur pied d'entreprises et d'activités pour les peuples autochtones de l'Ouest du Canada. Les difficultés économiques de ces peuples ont été aussi jugées comme le plus important problème social et économique de l'Ouest du Canada. Pour aider les peuples autochtones de l'Ouest et des Territoires, nous avons mis sur pied une banque afin de leur fournir des fonds pour qu'ils puissent lancer leurs propres entreprises et réaliser leurs propres projets. Le gouvernement, mécontent de voir les peuples autochtones prendre de telles initiatives, a pratiquement fermé le fonds et en a fait une caisse électorale. Le ministre rigole, mais je vous ai dit, madame la Présidente, où sont allés les fonds de ce programme.

• (1600)

En 1983-1984, on a promis de verser 1,2 milliard de dollars en deux ans à l'Ouest du Canada dans le cadre d'ententes de développement économique régional. En fait, les fonds se sont élevés à 2,1 milliards de dollars en tout parce que les provinces ont fourni une somme égale à notre participation. Le ministre dit qu'on n'a jamais rien fait pour l'Ouest auparavant, mais le fonds que nous avions consacré à cette région était deux fois plus élevé que ce que prévoit le gouvernement actuel.

Il est vrai qu'en 1984, quand le gouvernement a pris le pouvoir, il a réduit, annulé ou freiné beaucoup de ces programmes, mais il n'en reste pas moins que nous avions engagé ces sommes.

Encore une fois, ces accords ont été conclus au terme d'un processus de coopération avec les provinces où chacune, dans le cadre de consultations, a pu fixer ses priorités. Elles avaient réussi à s'entendre avec les municipalités sur les objectifs de celles-ci. Les accords ont été paraphés et constituent des documents officiels. Évidemment, les conservateurs qui n'aiment pas le succès, surtout lorsqu'il est l'aboutissement d'efforts d'autres gouvernements dont ils n'aiment pas la nature, ont tout balayé du revers de la main.

Parallèlement, nous avions prévu des fonds substantiels pour l'emploi et la formation. Le Conseil économique déclarait dans son rapport qu'il était très important d'investir massivement dans le perfectionnement de la main-d'oeuvre de l'Ouest. L'an dernier, Emploi et Immigration a dépensé 479 millions de dollars dans l'Ouest du Canada. Selon le Budget des dépenses pour la prochaine année, 339 millions y seront dépensés, soit une réduction nette de 140 millions de dollars. Est-ce là le genre d'influence qu'exercera, aux dires du ministre, le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest? Doit-on comprendre que sa création signifie que l'Ouest perdra en un an seulement 140 millions de dollars en programmes d'emploi et de formation? Qui plus est, il s'agit même de plusieurs centaines de millions de dollars de moins qu'en 1984.

La population de l'Ouest peut voir là un édifiant exemple de l'influence que le nouveau ministère exercera auprès du Cabinet. La région perdra 140 millions de dollars en programmes de recyclage et de formation. Le ministre devrait avoir honte d'auréoler ce ministère d'une grande influence quand, en fait, on voit disparaître des projets.

Nous avons parlé de la nécessité d'intensifier l'effort dans le domaine de la recherche et du développement scientifique. Lorsque nous formions le gouvernement précédent, nous avons créé le laboratoire d'hydrologie de Saskatoon, nous avons créé un laboratoire des eaux froides à Edmonton, nous avons établi . . .

M. McKnight: Pardon?

M. Axworthy: Le laboratoire des eaux froides à Edmonton a été créé dans le cadre de l'EDER.

M. McKnight: D'où venait l'argent?

M. Axworthy: A Winnipeg, nous avions le programme Canertech pour les richesses énergétiques renouvelables ainsi que le CNR. Un laboratoire devait placer le Canada à la fine pointe dans le domaine de la robotique.

M. Epp (Provencher): Et pas d'argent.

M. Axworthy: Le gouvernement conservateur a mis un terme à toutes ces idées et initiatives et à tous ses projets.

M. McKnight: Des idées, en effet!

M. Axworthy: Nous touchons évidemment une corde sensible. Nous savons que les conservateurs n'aiment pas s'entendre dire qu'ils ont supprimé des programmes. Ils parlent actuellement de l'avenir. Pourquoi avoir retiré, supprimé, aboli ces initiatives? Pourquoi avoir fait reculer le développement économique de l'Ouest de plusieurs années, simplement par ressentiment et vengeance politique? Les conservateurs ont supprimé des projets qui étaient déjà établis, prêts à être mis en oeuvre, sous prétexte que leur coloration politique ne leur plaisait pas. Ils n'aimaient pas ceux qui les avaient mis en oeuvre. Ce n'est pas à l'honneur des conservateurs.

Qui peut croire ce que disent les conservateurs à propos de l'avenir? Qui peut croire leurs engagements alors qu'ils n'ont pas mené à bien ce que nous avions entrepris?

M. McKnight: Dommage que tous les projets de Fort Garry aient été supprimés!

M. Axworthy: Voyons les projets dans les autres provinces. Nous avons organisé d'autres projets spéciaux. Quel événement les Canadiens célèbrent-ils aujourd'hui et ont-ils célébré par le passé dans l'Ouest? De magnifiques expositions mondiales, les Olympiques et Expo 86. Qui a fourni les premiers crédits fédéraux pour ces deux projets? C'est le gouvernement libéral qui a mis sur pied ces projets et fourni des fonds.

Le ministre chargé de la diversification de l'Ouest rit à en avaler sa glotte. C'est une façon de cacher son embarras. S'il trouve que c'est tellement drôle, je lui demande de se lever et de dire qui a fourni les premiers crédits pour ces projets.

M. McKnight: Madame la Présidente, je voudrais faire un rappel au Règlement, car le député dit des choses qui ne sont pas exactes. Il vient de mentionner à la Chambre que le gouvernement libéral a financé les Jeux olympiques, alors que c'est le gouvernement conservateur, sous la direction du premier ministre (M. Mulroney) et du ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek), qui a fourni 200 millions de dollars ne provenant pas des recettes fiscales pour financer ces Jeux.

M. Axworthy: Madame la Présidente, cela prouve à quel point le ministre se fourvoie. Le gouvernement fédéral a également fourni des fonds supplémentaires pour tous les services de soutien et pour les services de police.

Le ministre du Manitoba, celui dont cette province est si fier, est ici. Le ministre chargé des CF-18 nous dit comment il développerait l'Ouest du Canada. Ce ministre a eu beaucoup de succès et a vraiment prouvé qu'il savait s'imposer. Il a réellement montré son efficacité lorsqu'une entreprise de l'Ouest a perdu un véritable projet de haute technologie parce que le ministre a cédé aux pressions politiques de ses collègues. Ce ministre, qui est ici à la Chambre, a simplement perdu parce qu'il n'a pas su faire ce qu'il fallait, et il ne le sait toujours pas.

M. McKnight: Quelle est la position des libéraux au sujet de ce contrat, Lloyd?

M. Axworthy: Parlons maintenant de la question de l'organisation.

M. Epp (Provencher): Ah oui?

M. Axworthy: Eh bien! s'ils veulent en entendre davantage, j'ai une longue liste de projets. S'ils veulent parler des projets, j'en ai pour le reste de la journée. J'ai ici une liste de projets annulés, mais les députés du parti ministériel en entendront parler pendant la campagne électorale. Je n'ai pas besoin de les énumérer maintenant parce que les habitants du Manitoba et de l'Ouest du Canada savent à quels projets je fais allusion. C'est pour cela que les sondages nous favorisent dans cette province.

Parlons de la question de l'organisation qui est très importante. Le ministre a parlé de la nécessité d'organiser et de coordonner les activités au palier fédéral. Qu'est devenu le comité du Cabinet chargé de l'Ouest qui assurait la coordination au niveau le plus élevé? Il n'était pas composé de fonctionnaires ni de sous-ministres. Le comité du Cabinet de l'Ouest veillait à . . .

M. McKnight: Combien comptait-il de membres de l'Ouest du Canada, de membres élus, Lloyd? Élus?

M. Axworthy: Les résultats ont prouvé l'efficacité de ce comité. Les conservateurs l'ont dissout. Ils se sont débarrassés de son influence politique. Ils ont renoncé à cette possibilité d'avoir un comité spécial du Cabinet chargé de l'Ouest du Canada qui assurait aux plus hauts niveaux de prise de décisions, en relevant directement du comité de la planification et des priorités, une coordination et une influence ainsi que la garantie que les autres activités du gouvernement seraient bien interprétées.

La différence est que lorsque nous étions au pouvoir, le CN ne licenciait pas d'employés à Winnipeg et à Edmonton. Les chemins de fer ne disparaissaient pas et les usines de Canada Packers ne fermaient pas leurs portes. On ne supprimait pas des projets parce que nous pouvions faire valoir nos arguments à la table du Cabinet. En fait, le gouvernement actuel s'en remet à un groupe de fonctionnaires pour faire son travail. C'est ce qu'il prétend être une excellente coordination.

En outre, nous avions établi dans chaque province un coordinateur fédéral du développement économique responsable de l'organisation et de la coordination de toutes les activités de toutes les agences fédérales à ce palier ainsi que de l'élaboration et de la mise en place des plans qui avaient vu le jour aux paliers local et régional après amples consultations des provinces, des municipalités et des industriels locaux. Ce programme était très efficace et utile dans la mesure où il assurait des plans de développement partant de la base. Un exemple en serait l'initiative concernant le centre-ville de Winnipeg et le programme de développement de North Portage. Grâce à un investissement de 90 millions de dollars provenant de subventions fédérales, provinciales et municipales, d'initiative fédérale principalement, nous avons pu engendrer plus de 400 millions de dollars de capitaux privés.

Le gouvernement parle de la nécessité de créer de nouvelles activités dans le secteur privé. Cependant, il a tendance à oublier qu'il faut élaborer un projet sérieux et clair dans chacune des régions et ne pas se contenter d'une caisse noire politique. A propos, et je porte ce point à l'attention de la Chambre, il est regrettable qu'on ait exclu expressément de la diversification de l'économie de l'Ouest les programmes de développement communautaire et de réaménagement urbain. On exclut spécifiquement tout investissement dans des programmes sociaux qui encourageraient les personnes de niveau inférieur à participer à la croissance de l'Ouest.

• (1610)

Nous avons l'exemple de l'initiative d'aménagement des centres-villes, commencée en 1980-81. C'était à la fois un programme de rénovation des centres-villes, d'encouragement de la petite entreprise et d'utilisation des installations fédérales comme les immeubles d'Air Canada ou les centres du CNRC. On pouvait financer des programmes sociaux mis sur pied dans la communauté pour aider les autochtones à acquérir une formation leur permettant d'entrer sur le marché du travail, aider les personnes âgées à aménager leurs propres projets résidentiels, aider les habitants de ces régions à acquérir un sens de l'initiative afin de s'améliorer. Nous n'avions exclu aucun groupe. Nous avions simplement reconnu que le centre de certaines villes de l'Ouest comme Winnipeg, Regina et Calgary, se détériorait, comme d'ailleurs certaines petites localités.

L'un des outils les plus importants de développement économique est l'amélioration et la rénovation des infrastructures de base des collectivités. Vous n'attirerez pas de nouvelles entreprises dans un centre-ville qui se délabre. Aucune nouvelle usine ne s'installera dans une petite ville du Manitoba ou de la Saskatchewan s'il n'y a pas un réseau d'égouts convenable, de bons moyens de transports et des écoles de qualité. Vous ne pourrez pas attirer des centres de R & D si les universités de la région se dégradent. Pourtant ce sont autant de domaines exclus du plan. C'est tout à fait contraire à certains des meilleurs exemples pratiques, parfois essayés dans l'Ouest.

Notre initiative à l'égard des centres-villes, même si elle n'était pas parfaite, a démontré comment il était possible de combiner l'investissement social et l'investissement économique en un ensemble qui assurait non seulement la rénovation d'une ville, mais donnait aussi une chance aux gens.

Dans l'Ouest du Canada, environ 40 p. 100 des nouveaux travailleurs seront des autochtones. Malheureusement, ils n'auront ni l'éducation ni la formation qu'il faudrait. S'ils ne reçoivent pas l'aide nécessaire pour devenir des membres à part entière de la population active, il n'y aura pas de développement de l'Ouest. Il est impossible d'avoir 40 p. 100 de la population active sans travail. Vous ne pouvez pas avoir une telle tragédie devant vous. Pourtant, où se trouve, dans ce plan, le programme qui envisage cette question fondamentale pour l'Ouest ou qui s'attaque à l'un des problèmes économiques et sociaux les plus sérieux de la région? Il n'y a rien qui fournisse la moindre aide pour essayer de résoudre cette grave question. Pourtant, si nous ne réglons pas cette question, c'est l'Ouest du Canada qui en pâtira à cause du gaspillage de talents et aussi parce que le coût des services sociaux augmentera.

Les encouragements au développement sont la seule solution qui ait fait ses preuves comme antidote. Comme je l'ai fait valoir dans mon discours d'hier, pourquoi refuse-t-on d'accorder à ce genre d'organismes des subventions ne serait-ce que pour la formation professionnelle? Les jeunes autochtones du centre de Winnipeg ne peuvent même plus participer à des programmes d'emploi car «cela ne correspond aux orientations de la Planification de l'emploi qui met l'accent sur la formation dans la technologie de pointe». On ne pourra favoriser l'expansion de l'Ouest tant qu'on n'aura pas réglé ce problème. Or tout gouvernement qui veut déterminer les besoins de l'Ouest devrait accorder la priorité à cette question. Pourtant, voilà que le bureau de diversification de l'Ouest soutient qu'il est prématuré de dévoiler l'allocation des ressources par catégories d'organismes.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) m'étonne particulièrement. De tous les membres du Cabinet, il devrait être celui qui est le mieux renseigné à ce sujet et le plus conscient du problème. Quand il a eu la possibilité de faire valoir la nécessité d'accorder la priorité à cette question, il n'en a rien fait. Il l'a complètement oubliée. Je soutiens que ce n'est tout simplement pas de cette façon que l'on réussira à diversifier l'économie de l'Ouest.

Je voudrais également signaler un autre grand problème économique. Il s'agit de la nécessité de mettre sur pied d'importants programmes d'infrastructure régionale. Si l'on prend la peine de discuter avec les maires des petites localités comme des grandes villes de l'Ouest du Canada, avec les ministres provinciaux et avec de nombreux hommes d'affaires, ils expliqueront à quel point s'est détériorée l'infrastructure dans leur région. Prenons le transport et le réseau routier. Nous savons tous l'importance cruciale du transport dans l'Ouest. Il y va de notre survie. Les conséquences sont de taille. Si nous ne réussissons pas à assurer le transport de nos marchandises, nous ne pouvons pas les vendre. Pourtant, ces réseaux se détériorent. Les gouvernements provinciaux réduisent leur financement. On n'a pas fait grand-chose, mis à part les 3,5 milliards de dollars affectés à la modernisation des chemins de fer.

Notre réseau routier est en très mauvais état. Il va falloir améliorer sensiblement les transports. Je pense notamment au port de Churchill. Quand je faisais partie du gouvernement, nous avons tenté de relancer ce port. Nous avions décidé d'améliorer ses installations afin qu'il offre de nouvelles possibilités de transport dans le Nord du Canada. Quatre ans plus tard, bon nombre des projets sur lesquels nous nous étions entendus restent toujours en plan. Le système de dépoussiérage n'est toujours pas en place. Par conséquent, le port continue à vivoter et son avenir n'est pas assuré. C'est pourtant un autre port maritime valable pour l'Ouest tout entier. La Chambre, qui s'intéresse à la sécurité dans l'Arctique, ne se préoccupe même pas de l'un de ses facteurs primordiaux, le système de transport. Elle n'en discute tout simplement pas.

Le ministre a mentionné un programme de 42 millions de dollars pour prévenir l'érosion des sols en Saskatchewan. Je suis d'accord, mais 42 millions ne suffiront pas à la tâche. D'après le rapport du sénateur Sparrow et du comité sénatorial, il va falloir des centaines de millions de dollars pour enrayer l'érosion de l'une des ressources les plus importantes pour l'Ouest du Canada, le sol. Nous avons besoin d'un ambitieux projet de réservoir hydraulique qui s'applique de la Colombie-Britannique jusqu'au Manitoba.

Quelle occasion formidable que ce programme pour s'attaquer à un projet de ce genre! Il s'agirait non pas de réaliser des petits travaux ici et là mais plutôt d'établir un vaste plan d'ensemble axé sur les besoins de toute la région. Prenons le bassin de la rivière Saskatchewan, et ceux des fleuves Columbia et Fraser, au-delà des Rocheuses, et l'on constate que l'Ouest tout entier ne comporte qu'un seul et même système hydrographique. Celui-ci se joue des frontières provinciales ou des limites des circonscriptions fédérales. Si nous n'intervenons pas bientôt, comme le rapport du Sénat nous le rappelle à juste titre, l'élément vital de tout l'Ouest du Canada s'étiolera peu à peu comme on le constate déjà actuellement. Nous perdons des centaines de milliers d'hectares de terre par année maintenant. Nous n'en sommes plus à parler d'un problème éventuel, mais d'un problème immédiat. Il faut agir.

Cette question devrait être prioritaire. L'avenir des autochtones devrait également nous préoccuper beaucoup. La formation revêt également beaucoup d'importance. Et aussi l'infrastructure économique de l'Ouest. Voilà le type d'initiatives que j'attendais du gouvernement.

Je suis particulièrement surpris d'entendre le gouvernement dire qu'il ne veut pas de bricoles ou de petites subventions sans importance. Mais de mesures offrant au secteur privé, à l'agriculture, au secteur minier et autres, un cadre permettant à la dynamique privée de donner toute sa mesure. Pourtant, le gouvernement semble bien être revenu sur ses positions en prenant le contre-pied de cette politique. Il n'y a rien dans ce programme, si je l'interprète bien, qui fournisse la moindre possibilité à l'Ouest de fonctionner comme une seule région, ou qui incite les provinces de l'Ouest, le gouvernement fédéral et la grande entreprise à établir ensemble un ordre des priorités pour cette région et à utiliser ensuite les investissements fédéraux en conséquence.

• (1620)

Un autre exemple réside dans l'étude du Conseil économique intitulée «L'Ouest en transition». D'après les auteurs, il faudrait prévoir des secteurs prioritaires pour l'Ouest du Canada. Le ministre a dit qu'il n'y en aurait pas. Le Conseil économique a déclaré essentiellement qu'il faudrait mettre l'accent sur certains secteurs clés, dont, évidemment, l'éducation et la recherche et le développement. Nous entrons dans l'ère de l'information, et si nous voulons appliquer toutes sortes de techniques nouvelles dans l'agriculture et le secteur des ressources, il faut qu'il soit bien clair que le travail sera fait dans l'Ouest.

On parle de centres d'excellence en différents endroits. Je n'ai rien contre cela. Je le répète, le gouvernement libéral avait établi des centres d'excellence dans divers domaines, dont l'hydrologie et la robotique. Toutefois, à quoi sert-il d'avoir un centre d'excellence si les facultés de génie n'ont pas même assez d'argent pour dactylographier leurs documents? Les subventions fédérales à la recherche sont désormais déterminées par les dons de sociétés privées. Comme il n'y a pas dans l'Ouest de grandes sociétés qui puissent financer ces secteurs, nous y sommes plutôt au bas de l'échelle. Si les programmes de recherche doivent être financés par des contributions privées, si l'on ne donne pas aux universités les moyens de faire de la recherche fondamentale et si l'on ne finance pas adéquatement les écoles et collèges de l'Ouest, nous n'aurons pas les ressources humaines et physiques nécessaires pour tenir le coup dans le monde moderne de l'information et de la technologie. Voilà de quoi l'Ouest a besoin.

Dans les années 20, lorsque nos ancêtres ont voulu faire reconnaître des droits, ils se sont battus pour le tarif du Nid-de-Corbeau. Ils disaient qu'on voulait dans la Confédération un système de transport à la mesure de nos moyens. La nouvelle priorité dans l'Ouest doit résider dans l'éducation et dans la recherche et le développement. Nous devons assurer un partage équitable quand le gouvernement accorde de gros contrats d'approvisionnement. Il faut exiger qu'on pourvoie et réponde aux besoins régionaux lorsque le gouvernement fournit des fonds aux organismes de financement.

Si je puis me permettre une digression, lorsque nous avons fait adopter la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, nous y avons inscrit une disposition particulière obligeant les sociétés ferroviaires à s'approvisionner dans la région où elles exercent le gros de leurs activités. Nous avons également institué un Fonds de développement industriel relié au transport dans l'Ouest pour permettre aux fournisseurs et aux producteurs de l'Ouest de présenter des offres pour ces projets.

Pas une fois depuis 1984, lorsque le gouvernement a commencé à appliquer cette loi, il n'a fait d'effort pour exiger des comptes des sociétés ferroviaires à cet égard, pour demander au CN et au CP dans quelle mesure ils s'approvisionnent dans l'Ouest et dans quelle mesure ils y achètent leurs biens et services, ou pour appliquer la sanction prévue dans la loi qui permet de leur retirer l'avantage du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau si elles ne se conforment pas à cette disposition.

Voilà le genre de mesure sévère pour le bien de l'Ouest qu'on espérerait voir prendre un gouvernement qui dit croire dans l'Ouest. Le gouvernement ne l'a jamais fait. Si vous examinez le dossier, vous verrez que jamais le ministre précédent ni le ministre actuel des Transports (M. Crosbie) n'en ont fait une priorité. Au lieu de cela, le gouvernement répartit le Fonds de développement industriel relié au transport entre de petits projets éparpillés dans tout l'Ouest. On a conservé le fonds en question, et les conservateurs ont donc jugé qu'il s'agissait d'une bonne idée, mais ils ne s'en sont pas servis aux fins prévues qui consistaient à s'assurer qu'il y ait une synergie entre les investissements des chemins de fer et la localisation des sources d'approvisionnement, ce qui aurait donné aux entreprises de l'Ouest la possibilité de se lancer dans un nouveau champ d'activité. C'est là encore une occasion ratée. Si le ministre prétend que ce sera maintenant la responsabilité de la nouvelle agence, eh bien tant mieux, mais ce n'est pas ce qui se passe depuis trois ans.

C'est ce que j'entends par un droit que l'on revendique; en l'occurrence il faut s'assurer que le gouvernement fédéral, qui a d'énormes ressources à investir dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et des approvisionnements, veille à ce qu'il y ait un partage équitable. Cela doit être fait, car à l'heure actuelle, ce n'est pas ce qui se produit. En effet, le gouvernement fédéral octroie 80 p. 100 de ses contrats à des entreprises établies dans le triangle Montréal-Ottawa-Toronto. Il faut pratiquement prévoir un programme d'action positive pour l'Ouest du pays et la région de l'Atlantique, afin de remédier à la situation. C'est là le genre d'influence politique que l'on souhaite de la part de cette agence. Cependant, ce n'est pas ce dont le ministre a parlé. Sauf erreur, il n'a pas déclaré que c'est là ce que la nouvelle agence fera.

J'irai même jusqu'à dire que le fait de laisser l'Agence loin de la capitale, de l'action, la rendra moins efficace et lui enlèvera de l'influence lorsqu'il s'agira de défendre quotidiennement ses dossiers. Dans l'administration d'un gouvernement, ce sont les petits détails qui comptent, les documents qui passent sur votre bureau chaque jour et l'accès à d'autres ministères. Il faut être là pour se faire entendre, pour faire sentir son influence.

Il se peut que l'Agence soit ainsi moins en mesure de faire sentir sa présence, de faire passer son message politique quotidiennement, d'heure en heure, dans la capitale, ce qui doit être fait, afin de profiter des décisions qui sont prises quotidiennement à Ottawa au sujet de contrats, de travaux de recherche et de subventions. En fait, la structure organisationnelle retenue empêchera peut-être dans une certaine mesure l'Ouest du pays d'obtenir ce dont il a besoin. Cela pourrait être, en fait, le problème auquel nous devrons faire face en l'occurrence.

On investit moins qu'auparavant, le niveau de coordination est discutable et il y a certes une influence moins grande au niveau du Cabinet. On a déjà annulé un certain nombre de choses qu'on ne remplace pas. Cependant, ce qui est le plus important, c'est qu'il n'y a aucune orientation générale. Le gouvernement n'a pas établi dans l'Ouest du pays des priorités bien déterminées auxquelles on peut donner suite. Il n'est pas nécessaire d'agir de façon unilatérale ou arbitraire, mais il faut décider ce qui doit être fait.

Seul le gouvernement a cette possibilité au niveau régional. Il est très difficile d'amener le premier ministre de l'Alberta à intervenir pour défendre le Manitoba. Chose certaine, l'affaire des CF-18 en est le meilleur exemple. Comme le gouvernement fédéral a un champ d'action plus étendu, il devrait avoir des visées plus générales. Il devrait profiter de son statut de gouvernement national pour établir ces priorités et veiller à ce qu'elles soient respectées et appliquées à l'échelon régional.

Si l'Ouest du Canada ne veut pas être en perte de vitesse, aucune aspiration et aucun objectif ne sont aussi essentiels que cela. J'en reviens à l'idée fondamentale que depuis trois ou quatre ans le niveau de croissance a été très inégal, très injuste. Ainsi, on constate que l'activité économique, les emplois, les investissements et les placements se sont concentrés dans les régions du centre du Canada.

Je n'ai rien contre ces régions, mais je trouve que la disparité s'est encore accentuée. Le fossé se creuse davantage. Il va falloir un gouvernement fédéral très fort et très résolu pour fixer aux régions une nouvelle série d'objectifs et de priorités pour arriver à enrayer le mal.

Il n'en a pas été ainsi, et ce n'est pas encore le cas. Le Programme de développement industriel régional a été supprimé. Il se terminera au mois de juin. L'un des instruments importants chargé d'octroyer directement des subventions disparaîtra au mois de juin et le gouvernement fédéral ne manifeste aucune intention de le remplacer par un autre. Des programmes dont les régions ont besoin ont été réduits, notamment l'aide à la pêche, à l'agriculture et à la recherche. Des coupes ont été effectuées dans le secteur de l'éducation ainsi que dans des secteurs importants où les régions sont parvenues à mettre sur pied des programmes spécialisés. Si nous ne réagissons pas, le fossé ne cessera de s'élargir.

• (1630)

Le gouvernement fédéral, en fait le Parlement du Canada, est le seul à pouvoir mettre un terme à cette situation et rétablir un certain équilibre. On n'obtiendra certainement pas les résultats escomptés avec les principes dont s'inspire cette mesure. Elle créera en fait un certain clivage entre les différentes régions en essayant de régler le problème de l'isolement.

Je préférerais de loin que l'on instaure un ministère du développement industriel régional puissant et efficace ayant un mandat clair et des ressources importantes, et ayant à sa tête un ministre doté de pouvoirs étendus au lieu des ministres maladroits que nous voyons défiler depuis trois ou quatre ans. Il nous faut un ministère et un ministre capables d'exercer une certaine influence à Ottawa pour que les priorités établies à l'échelon national pour les différentes régions soient bien respectées.

Comme sous l'effet d'une force centrifuge, le Canada peut avoir tendance à éclater si on laisse agir les forces du marché et, dans certains cas, les forces naturelles, car les organismes centraux ne peuvent le garder uni. A Ottawa, les gouvernements fédéraux successifs ont eu la responsabilité d'essayer de contrôler cette force centrifuge grâce à une direction et à une orientation centrales provenant du gouvernement national.

Je soutiens que ce programme ne permettra pas d'atteindre cet objectif et n'offrira pas ces possibilités. En fonction des problèmes que je viens d'exposer, la diversification de l'économie de l'Ouest est l'une des questions les plus importantes qui se posent au Canada. Si nous laissons empirer la situation des peuples autochtones de l'Ouest, nous aurons à faire face à l'une des plus graves condamnations de notre histoire. Les Canadiens doivent affronter cette réalité.

Nous ne pouvons laisser les régions s'isoler davantage et les gens de l'Ouest perdre toute confiance dans le gouvernement national et les institutions fédérales. D'après une enquête menée l'été dernier, cela se produit déjà puisque 30 à 40 p. 100 des habitants de l'Ouest seraient disposés à voter en faveur d'un parti séparatiste. On ne peut souhaiter une aggravation d'une situation de ce genre.

Je crois que ce problème nécessite beaucoup plus de réflexion et de créativité que nous n'en voyons dans ce programme de diversification de l'économie de l'Ouest, qui est bien plus conditionné par les préoccupations politiques du gouvernement que par ses aspirations nationales. C'est pourquoi je pense qu'il sera très important d'élaborer un nouveau genre de programme de développement de l'Ouest dès qu'un nouveau gouvernement prendra le pouvoir au Canada, ce qui ne tardera pas à se produire.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Papineau (M. Ouellet)—Les langues officielles—La promotion du bilinguisme et des minorités linguistiques—Le rôle du gouvernement / L'engagement de candidats conservateurs eu égard au bilinguisme—La position du premier ministre; le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall)—L'expansion industrielle régionale—La participation et la politique du gouvernement / La Société de développement du Cap-Breton; le député de York-Est—L'environnement—Les pluies acides—Le plan visant à réduire les émissions.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-113, visant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, à créer le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Riis: Madame la Présidente, n'y a-t-il pas une période de questions et de commentaires à cette étape-ci?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque l'on entame la deuxième lecture d'un projet de loi, les trois premiers députés à parler disposent chacun de 40 minutes. Il n'y a pas de questions ou de commentaires après ces discours.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je crois que tous les députés et la population de l'Ouest du Canada appuient les principes qui président à l'établissement du ministère dont il est ici question. Essentiellement, il s'agit de mettre sur pied un organisme qui s'efforcera de diversifier l'économie de l'Ouest du Canada. C'est un organisme dont nous avons besoin depuis de nombreuses années.

En outre, ayant un attachement profond aux idées de la CCF, je crois fermement à la nécessité d'une plus grande décentralisation au pays pour permettre à la population de chaque région de participer de plus près aux décisions qui se répercutent sur sa vie et ses collectivités. Il est indéniable que je souscris à ces deux principes très importants sur lesquels reposera le nouveau ministère.

Si l'on veut respecter ces principes, la première condition, c'est d'y mettre les fonds qu'il faut. J'imagine que tous les ministres seraient prêts à déclarer qu'ils n'ont pas assez d'argent et de même, en tant que député de l'Ouest, je doute que l'on ait prévu suffisamment de fonds pour assurer l'efficacité du programme.

De nombreux autres programmes gouvernementaux ont été annulés pour être intégrés dans ce nouveau ministère. Le ministre nous dit qu'il distribuera 1,2 milliard de dollars sur cinq ans, ce qui équivaut environ à 60 millions de dollars par année et pour chaque province. Je comprends qu'il traite l'Ouest comme une seule région plutôt que comme quatre provinces, mais cela équivaut quand même à 60 millions par année et pour chaque province.

On cherche encore aussi à déterminer quelle part de cette somme constitue de nouveaux fonds et quelle part provient d'ailleurs. Je suis certain que différents économistes donneront des opinions différentes, que le gouvernement dira qu'il s'agit principalement de nouveaux fonds et que bien d'autres diront que ce sont surtout des fonds recyclés provenant de programmes existants.

L'ancien ministre des Finances du gouvernement du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), qui vient de parler, a annoncé à l'époque l'établissement du Fonds de développement de l'Ouest, qui s'élevait à quelque 4 milliards de dollars. Si l'on compare ces 4 milliards de dollars de 1980, qui ont été dépensés sur quatre ans, à 1,2 milliard, on constate que ce n'est pas beaucoup, même si c'est de l'argent frais.

J'ai dit en privé et en public que le ministre est l'un des plus compétents et sincères du Cabinet. Je suis certain qu'il fera de son mieux avec ce dont il dispose. J'espère sincèrement que ce bureau n'est pas seulement le siège du parti conservateur dans l'Ouest en prévision des prochaines élections et qu'il deviendra une institution qui a un véritable rôle à jouer.

Mon collègue de Winnipeg a mentionné en terminant le problème du séparatisme dans l'Ouest. Il a parlé d'un sondage selon lequel un nombre important de Canadiens de l'Ouest seraient disposés à voter pour un parti indépendantiste ou séparatiste dans certaines circonstances.

Ce débat est crucial parce qu'il est important que les Canadiens de l'Ouest ne soient pas induits en erreur et que le bureau qu'on est en train d'établir diversifie vraiment l'économie de cette région du pays. Il importe que ce bureau dispose de fonds suffisants. Sinon, il ne fera qu'aggraver la désaffection de l'Ouest.

Nous savons que les Canadiens de l'Ouest se tournent vers de nouvelles forces politiques. C'est ainsi que mon parti a commencé sous le nom de CCF avec Tommy Douglas, il y a des années. C'est là qu'a pris naissance une certaine forme de conservatisme avec John Diefenbaker dans les années 1940 et 1950, en Saskatchewan et dans les Prairies. Il y a aussi le Crédit social, issu du populisme de l'Ouest, le Western Canada Concept et maintenant le parti réformiste de Preston Manning.

Beaucoup de Canadiens de l'Ouest croient que nous n'avons pas reçu notre juste part de la Confédération. Rien ne pourrait être pire qu'un nouveau ministère et qu'un nouveau ministre prometteurs qui ne répondraient pas aux attentes des Canadiens de l'Ouest.

• (1640)

Le programme à l'étude aujourd'hui a connu plusieurs faux départs depuis environ un an. Le premier ministre (M. Mulroney) l'a annoncé officiellement en août dernier quand il a parlé à Edmonton, en Alberta. Il l'a annoncé environ trois semaines avant que le gouvernement ne dépose à la Chambre deux études sur les raisons d'un dépassement de crédits survenu au ministère de l'Expansion industrielle régionale. Je suis sûr, madame la Présidente, que vous vous souvenez de cet incident qui s'est produit quand le ministère était dirigé par le député de Longueuil qui ne fait plus partie du Cabinet.

Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, il a considérablement réduit les fonds consacrés au développement économique régional. En 1984, ces fonds s'élevaient à 14,8 milliards. Dans le budget de 1987, ils étaient réduits à 11,8 milliards, ce qui représente une amputation énorme d'environ 3 milliards. A la place, on nous propose le Bureau de la diversification de l'Ouest, l'Agence de promotion des perspectives du Canada atlantique et FEDNOR pour le Nord de l'Ontario.

Je me demande vraiment si, tout bien calculé, ces nouveaux organismes auront autant d'argent à dépenser que l'ancien programme de développement économique régional. Comme je l'ai dit, l'idée n'est pas nouvelle. J'ai parlé du Fonds de développement de l'Ouest de 4 milliards de dollars que les libéraux ont créé en 1980. J'ai dit aussi que cela représentait plus d'argent que ce que le budget prévoit aujourd'hui. Dans bien des cas, ces 4 milliards de dollars restent un fonds fantôme parce qu'on ignore à quoi l'argent a servi. Il y a d'autres similitudes. L'administrateur du Fonds de développement de l'Ouest des libéraux s'appelait Bruce Rawson. Après avoir passé quelque temps au ministère des Affaires indiennes et du Nord, il est maintenant sous-ministre à l'administration centrale du Bureau de la diversification de l'Ouest.

J'ai déjà expliqué que 1,2 milliard allait être alloué à ce ministère. Il y a une controverse quant à ce qui constitue des nouveaux crédits et des crédits anciens. C'est là un débat très intéressant, car il va y avoir trois éléments une fois que la responsabilité du MEIR sera terminée ou sur le point de se terminer. Premièrement, le Programme de développement industriel et régional, le PDIR, qui se termine en juin 1988. Deuxièmement, un programme moins connu, le Programme de développement industriel relié au transport dans l'Ouest, le PDITO. Il est maintenant terminé mais il existe plusieurs projets qui se poursuivent et sont cofinancés. Troisièmement, les ententes de développement économique et régional, EDER, qui arrivent à expiration en 1989 et 1990.

Le Programme de développement industriel relié au transport dans l'Ouest a été rebaptisé pour devenir le principal instrument de financement du Bureau de la diversification de l'Ouest connu sous le nom de Programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Certaines EDER relèvent de ministères comme ceux de l'Agriculture, des Sciences et de la Technologie, des Transports et ainsi de suite. Dans certains cas, la responsabilité qui incombait auparavant au MEIR passe au Bureau de la diversification de l'Ouest. Vous le voyez, madame la Présidente, les autres programmes qui existaient auparavant vont être supprimés.

Le ministre a exposé à la Chambre certains des objectifs du Bureau de la diversification de l'Ouest et de la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le premier ministre lui-même lorsqu'il a annoncé la création de cet organisme a défini son mandat. Premièrement, il a expliqué qu'il était important d'avoir un organisme pour coordonner et communiquer tous les programmes et toutes les activités fédérales qui contribuent au développement et à la diversification économique de l'Ouest. Deuxièmement, ce programme va appuyer les infrastructures commerciales en vue de promouvoir le développement et la diversification économique de l'Ouest. Troisièmement, il va entreprendre des activités qui vont encourager la création de nouvelles entreprises conformément au changement intervenant dans notre politique en matière de traités internationaux. Quatrièmement, il va représenter les intérêts du Canada de l'Ouest dans le cadre de l'élaboration de la politique nationale et des programmes nationaux de façon que cette région du Canada soit effectivement liée au centre de décision à Ottawa. Tels sont les quatre éléments dont a parlé le premier ministre et que le ministre a rappelés cet après-midi.

Alors que le Bureau de la diversification de l'économie de l'Ouest se considère comme un bailleur de fonds de dernier recours, son rôle le plus intéressant est celui de coordonnateur des programmes fédéraux dans l'Ouest. Compte tenu de la forte présence dans l'Ouest de ministères plus importants et plus puissants comme le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère des Transports et le ministère des Pêches et Océans, la fonction de coordination imposera des exigences considérables au ministre et à son sous-ministre. On peut facilement imaginer ces ministères aux prises avec le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien sur des questions de politique et supposer que ce dernier va finalemenmt sortir perdant en dépit de toutes les bonnes intentions du ministre ou du sous-ministre.

Il s'agira d'un petit ministère qui n'aura pas le poids d'un ministère comme celui des Finances. Il existe actuellement un conflit au sujet des taux d'intérêt et la Banque du Canada soutient qu'ils ne doivent pas baisser à cause de la surchauffe de l'économie dans le Sud de l'Ontario. Quant à moi, je soutiens que les taux d'intérêt doivent baisser dans l'Ouest du Canada étant donné que lorsque les taux d'intérêt sont élevés, ils ont tendance à faire monter la valeur du dollar canadien et donc à nuire à nos exportations aux États-Unis. Quel poids aura ce ministre dans son nouveau ministère lorsqu'il aura à s'opposer au ministère des Finances, au ministre responsable de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au ministre de l'Agriculture ou même au ministre des Pêches et des Océans? Le ministre laisse entendre que son ministère régional orientera les dépenses des services votés des ministères. Ce serait là un vrai tour de force, compte tenu de l'importance des ministères dont j'ai fait mention. Je ne suis donc pas certain de l'influence qu'aura en définitive ce ministère, étant donné notamment que son administration centrale sera située à Edmonton et non pas à Ottawa, où les rapports avec les décideurs clés feraient partie du cadre normal des activités.

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien est également censé agir comme «éclaireur» et ce rôle est lié à celui de «bailleur de fonds de dernier recours» dont le ministre a parlé plus tôt. Lorsqu'un candidat au financement se présentera à l'un des quatre bureaux de diversification de l'économie de l'Ouest canadien, les agents verront tout d'abord à déterminer si le projet peut relever d'un autre agent de financement ou d'un autre ministère. Autrement dit, ils chercheront en tout premier lieu à diriger les intéressés vers un autre ministère ou une autre agence. Il semble que le bureau n'envisagera d'intervenir à titre de bailleur de fonds de dernier recours que lorsque le demandeur aura épuisé tous les autres recours.

Si l'on en juge d'après les projets annoncés jusqu'à maintenant, et de nombreuses offres ont été faites, comme l'a annoncé le ministre à la Chambre et ailleurs, les petites et moyennes entreprises auront peu de raisons de se réjouir de la tendance actuelle. Il ne s'agit peut-être que d'une tendance. Je ne suis pas certain de ce que seront les résultats après deux ou trois ans. Jusqu'à présent, ce ministère ne semble guère orienté vers les petites ou moyennes entreprises. A titre d'exemple, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes s'est montrée profondément exaspérée par le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest.

Cette fédération n'est pas exactement un organisme socialiste radical. C'est plutôt un organisme conservateur, comme le ministre lui-même le reconnaîtra. On a annoncé beaucoup de grands projets, même certains qui auraient dû, normalement, être financés par d'autres ministères. Il y a, par exemple, le programme de mise en valeur des salmonidés qui aurait dû être inscrit au budget ordinaire du ministère des Pêches et Océans. Eventuellement, le ministre pourra peut-être nous expliquer pourquoi ce programme, qui coûte des millions, est financé par l'intermédiaire du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest.

Le titre du projet de loi est Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Certains des programmes financés jusqu'à maintenant n'ont rien à voir avec la diversification. Il s'agit de programmes de développement. Nous n'avons rien contre le développement, mais il me semble qu'ici le but est de diversifier l'économie. Le programme de mise en valeur des salmonidés devrait peut-être rester un programme permanent de développement, financé par le ministère des Pêches et Océans.

Il y a deux grands projets privés au sujet desquels certains habitants de l'Ouest s'interrogent. La société B.F. Goodrich dont les propriétaires sont américains a reçu quelque 418 000 $ pour un projet qui ne créera aucun nouvel emploi dans cette usine. On a déclaré que cet argent servirait à conserver les emplois existants. Dans le communiqué de presse lui-même, on a annoncé qu'il n'y aurait aucune création d'emplois dans le cas en question.

• (1650)

En outre, la deuxième plus grande société de pâtes et papiers au Japon va bénéficier d'une contribution de 9,5 millions de dollars accordée par le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. On aurait pu penser que ces énormes sociétés auraient pu s'autofinancer ou emprunter de l'argent aux banques ou aux institutions financières, mais ce n'est pas ce qui s'est passé. D'une part, il s'agit de B.F. Goodrich et d'autre part de Daishowa, la deuxième plus grande société de pâtes et papiers au Japon.

Ce n'est peut-être qu'un hasard que ces premières subventions ont été accordées à de grandes sociétés dont le siège est à l'étranger. Mais cela indique une tendance et de nombreux chefs de petites et moyennes entreprises de l'Ouest s'inquiètent des priorités du gouvernement d'en face.

On pourrait également laisser entendre que les 9,5 millions de dollars offerts à l'industrie des bardeaux étaient destinés à compenser les fautes passées de la ministre du Commerce international (Mlle Carney). Il y a eu un différend dans l'industrie des bardeaux où la ministre du Commerce international était sur la sellette à propos de la façon dont elle avait géré ce portefeuille en ce qui concerne l'industrie forestière de Colombie-Britannique. La *Fraser Valley Independent Shakes and Shingle Producers Association* reçoit les 9,5 millions de dollars afin d'essayer d'augmenter la demande américaine pour ses produits. Tout cela s'est produit après la mise en place du droit de douane controversé.

Depuis le début du programme de nombreux observateurs, et certains prétendent la plupart, se sont plaints que la somme de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans constitue une bien piètre subvention. Je sais qu'on s'en est plaint, et précédemment j'ai fait allusion au fait que cela correspondait à environ 60 millions de dollars par province par an, après division entre les quatre provinces de l'Ouest.

Le premier ministre du Manitoba a déclaré que sa province devrait recevoir une plus grosse subvention. Les journaux du Manitoba rapportent que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a annoncé qu'il appuyait le premier ministre du Manitoba et que la part de cette province devrait être d'environ 300 millions de dollars.

Si l'on considère les projets approuvés du 4 août 1987 au 22 février 1988 d'après une enquête faite dans les quatre bureaux, on constate qu'on a prévu d'allouer pour les dépenses 275,8 millions de dollars. D'après les renseignements dont nous disposons, nous constatons que le Manitoba semble avoir perdu la partie. La Colombie-Britannique a reçu des engagements financiers de 152 millions de dollars; ma province, la Saskatchewan, ne s'en tire pas trop mal avec des engagements de 95 millions de dollars; l'Alberta s'est vu accorder des engagements de 22 millions de dollars; et le Manitoba a reçu des engagements de 6,8 millions de dollars.

Je suppose que c'est pour cela que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est un peu inquiet, et que le premier ministre Pawley est préoccupé à juste titre par les montants alloués. Je suis persuadé que le député de Saint-Boniface (M. Duguay) va prendre la parole au cours des deux ou trois prochains jours et dire qu'il est inquiet lui aussi du fait que le Manitoba se trouve jusqu'à maintenant au bas de l'échelle.

Je sais que le ministre traite l'Ouest comme une seule et même région, mais il doit néanmoins veiller attentivement à ce qu'il y ait une certaine équité entre les provinces, et une certaine équité entre les régions qui composent la grande région de l'Ouest du Canada. Les taux de chômage et les besoins varient d'une province à l'autre, et à l'intérieur même des provinces. Ce qui préoccupe beaucoup de gens, c'est la manière dont les fonds sont distribués.

Est-ce que le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest va servir d'exutoire au népotisme? En 1984, le premier ministre déclarait que les libéraux étaient les seuls à s'adonner à cette terrible chose qu'est le népotisme et qu'il mettrait fin à pareille pratique. Depuis qu'ils sont au pouvoir, le premier ministre et des ministres du parti conservateur, en face, ont fait un nombre incroyable de cadeaux à leurs amis.

Dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas comme pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique de conseil d'administration composé en majorité de personnes nommées par les conservateurs. Mais un ami notoire des conservateurs, un certain Michael Walker de l'Institut Fraser à Vancouver, a déclaré que ces derniers dépenseront cet argent en fonction de leurs intérêts politiques, et non pas dans l'intérêt économique de cette région, et qu'ils n'ont pas pris cette initiative pour améliorer l'économie de l'Ouest, mais pour se donner de meilleures perspectives politiques.

C'est un ami du parti conservateur, à l'Institut Fraser, qui parle. Je rappelle donc qu'il y a toujours risque qu'une telle entreprise devienne un nid de favoritisme politique.

Je voudrais revenir maintenant au 1,2 milliard de dollars. J'ai dit qu'il était important qu'un futur office de la diversification économique diversifie effectivement l'économie de l'Ouest, et que, pour ce faire, il devait avoir vraiment les moyens d'intervenir pour le mieux être des habitants de cette région.

A propos de ce 1,2 milliard de dollars, le ministre d'État aux Céréales (M. Mayer) a déclaré que ce montant paraissait important, mais que ce n'était pas beaucoup pour un plan d'ensemble. Vous devez certes entendre souvent les députés dire, madame la Présidente, qu'ils veulent plus d'argent et plus de subventions.

Je me rappelle encore, il y a bien des années de cela, avant mon élection aux Communes, des élections que C.D. Howe a perdues au main de Doug Fisher, à Thunder Bay, pour avoir dit à la Chambre: «Qu'est-ce qu'un million de dollars?». Pourtant, 1,2 milliard de dollars sur cinq ans dans l'Ouest ne représente vraiment pas grand-chose, surtout qu'une bonne partie de cette somme n'est pas constituée de nouveaux crédits. Le ministre chargé des céréales et responsable de la Commission canadienne du blé a dit que cette somme paraissait élevée, mais qu'elle ne représentait pas beaucoup pour un plan d'ensemble.

On a dit dans l'éditorial du *Financial Post* que «la contribution d'Ottawa à l'Initiative de diversification de l'économie de l'Ouest n'était que de la petite bière. On ne diversifiera pas grand-chose avec cinquante millions de dollars par province par année».

L'un des membres les plus en vue du parti conservateur, le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour), s'est exprimé en ces termes devant le *Downtown Rotary Club* d'Edmonton: «Bien que la Stratégie de diversification de l'économie de l'Ouest, qu'on vient d'annoncer, ne s'accompagne pas de fonds suffisants, elle constitue néanmoins un pas quoique minime dans la bonne direction». Pour le député, il s'agit d'un pas «minime» de franchi dans la «bonne direction», mais les crédits sont insuffisants.

Pour Frank Came, haut fonctionnaire du service de diversification de l'économie de l'Ouest, à Ottawa, «le fonds n'est pas bien gros du point de vue des crédits qui ont été engagés».

La raffinerie Gulf de Montréal

J'en reviens au député d'Edmonton—Strathcona. Pour expliquer son départ du caucus conservateur il y a environ un an, il a parlé entre autres de son impatience à voir le gouvernement créer un service de diversification de l'économie de l'Ouest. Voici ce que le député d'Edmonton—Strathcona écrivait en 1981, après la création par les libéraux du Fonds de développement de l'Ouest. Je cite: «Pour plusieurs Canadiens de l'Ouest, le fait d'envoyer Bruce Rawson à Edmonton à titre de conseiller principal du gouvernement fédéral sur les questions de l'Ouest ne constitue qu'une autre tactique de la part d'un régime pour qui notre région est d'abord et avant tout le bouc émissaire parfait pour lui permettre de récolter des appuis politiques ailleurs».

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette sincèrement d'interrompre le député. Quand la Chambre reprendra l'étude de ce projet de loi, il disposera de 16 minutes s'il souhaite poursuivre son discours.

Comme il est 17 heures, nous passons maintenant à l'étude de l'initiative parlementaire prévue à l'ordre du jour.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'IMPORTANCE DE SAUVER LA RAFFINERIE GULF

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'intervenir dans le dossier de la raffinerie Gulf de l'Est de Montréal afin de sauver les centaines d'emplois menacés et de protéger les consommateurs québécois respectant ainsi le voeu unanime de l'Assemblée nationale du Québec.

—Madame la Présidente, tout d'abord dans un premier temps, il est certain que cela fait curieux, aujourd'hui, de parler de la raffinerie Gulf. Il faut penser que j'avais déposé cette motion au *Feuilleton* le 1er octobre 1986, mais malgré les délais et compte tenu des circonstances, le dossier de la pétrochimie dans l'est de Montréal, et ce qui reste de la raffinerie Gulf, est toujours d'actualité.

Je pense qu'il est important de faire un peu l'historique et le pourquoi d'une telle motion. C'est tout d'abord que les installations de tout ce qui appartient à Gulf Canada avaient été achetées, lors d'une transaction, par Petro-Canada, tout ce qui touchait les opérations de raffinage, opérations de service, tout ce qui était en Ontario et dans l'Ouest du pays et pour le Québec.

Si on se souvient, les frères Reichman avaient décidé et les provinces atlantiques de mettre en vente ces opérations en ce qui concerne les raffineries et les stations service d'essence et les stations-service parce que, selon nos informations, le gouvernement conservateur ne voulait pas que Petro-Canada investisse davantage pour permettre ces opérations-là. Or, suite aux propositions d'achat, il y avait la compagnie Ultramar qui avait annoncé qu'elle achèterait toutes les installations au Québec et dans les Maritimes mais avec l'intention avouée et publique—c'est une compagnie britannique—de fermer les installations de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal et de maintenir les opérations au niveau des services. Par contre, il y avait Gaz Métro avec des gens qui avaient fait des propositions pour acheter les mêmes installations, mais contrairement à Ultramar, c'était dans le but de faire fonctionner les opérations et de continuer à opérer la raffinerie Gulf, de même que les stations-service.

Dans le cadre d'Investissement Canada qui était la version conservatrice de l'AEIE, Ultramar, étant déjà une compagnie étrangère, était obligée d'avoir l'autorisation du gouvernement pour acheter la raffinerie Gulf. On sait que le ministre d'alors, et le Cabinet, en connaissance de cause, ont accepté et contrairement, à l'époque . . . ce qui avait été le voeu de l'Assemblée nationale et de la plupart des groupes, et il y a eu des démissions de députés conservateurs, à l'époque, dans ce dossier-là, pour que le gouvernement fédéral dise non à Ultramar, parce qu'il avait le pouvoir, et à mon sens il avait le devoir de dire non à Ultramar qui était une compagnie étrangère. Si cela avait été deux compagnies canadiennes, là on ne pouvait pas blâmer le gouvernement conservateur, puisqu'il n'avait pas le pouvoir, c'était ce qu'on appelle de la concurrence et ce n'est pas le gouvernement qui aurait été responsable.

Mais, compte tenu que c'était une compagnie étrangère qui devait avoir l'autorisation du Cabinet, et c'est malheureux, à ce moment-là il y a même eu des ministres conservateurs qui ont démissionné supposément là-dessus. Mais ce n'est pas tellement cet aspect-là, je pense, qu'il est important de rappeler. C'est que, même à l'époque, la députée de Rosemont (Mme Blais-Grenier), du côté conservateur, qui était ministre des Transports, avait déclaré que les gens au Cabinet, les gens au caucus et les ministres, lorsqu'ils avaient donné cette autorisation, il leur manquait des éléments importants. Je pense que ce n'est pas une déclaration d'un libéral, ce n'est pas une déclaration d'un NPD, ce n'est pas une déclaration d'un syndicaliste, c'est une déclaration de quelqu'un qui était au sein du Cabinet, qui avait accès à l'information et qui a reproché à ses collègues d'avoir accepté à l'aveuglette, et on sait très bien que les preuves ont été faites qu'il y avait un manque de raffinage au niveau du Québec et qu'il y avait des surplus à la grandeur du pays.

Mais on doit dire aujourd'hui que s'il y avait 450 employés à l'époque, aujourd'hui cette compagnie est convertie en Kemtec et il y a 250 employés, et si aujourd'hui cette industrie n'est pas complètement fermée, on doit dire merci au représentant des employés de la raffinerie Gulf, soit l'ancienne raffinerie, à MM. Chouinard, Baril et Tremblay qui n'ont jamais cessé la lutte. Et à l'époque ils s'étaient impliqués, ils avaient formé une coalition et ainsi de suite. On se rappelle du fait que le député de Duvernay (M. Della Noce) était venu faire un «show», en signant la pétition . . . il ne voulait pas signer la pétition, il avait peur de son chef devant la télévision, il voulait gagner sur les deux tableaux.

Mais nous avons réussi à sauver l'industrie grâce à l'intervention du ministre de l'Énergie du Québec, M. Caccia, et du gouvernement Bourassa, et avec la compagnie Lavalin, pour nous assurer de sauver cette industrie et, aujourd'hui, il y a

250 emplois qui existent et il n'y a plus de raffinage et les consommateurs ne sont pas protégés. C'était le député de Terrebonne (M. Toupin), qui était conservateur à cette époque-là, qui siégeait au sein du caucus et qui disait lui-même de la situation que nous connaissons présentement: Que les consommateurs et consommatrices payent la note du gouvernement conservateur! Mais au moins il y a eu des emplois sauvés.

Mais cela fait partie d'un ensemble, il faut penser que la question de l'est de Montréal, et je le disais cet après-midi, cela fait 27 mois que les intervenants de l'est de Montréal . . . et aujourd'hui, je pense que les gens de l'est de Montréal doivent être fiers à cause de leur solidarité, de leur action, de leur patience, ils ont réussi à obtenir que l'est de Montréal, même si c'est contre le voeu des gens, autant au niveau municipal, provincial que fédéral . . . et je sais que ce n'est pas facile, qu'une partie d'un grand centre comme Montréal, même si l'ouest de Montréal se porte bien, même si des régions où l'industrie a réussi à obtenir et a obligé les gouvernments, les trois paliers, à donner raison aux voeux et aux demandes de la population . . .

Monsieur le Président, je me rappelle la première fois que j'avais mis sur pied le Comité de survie pour l'est de Montréal, soit le 15 octobre 1985, à ce moment-là, il y avait les compagnies Vickers, Bombardier, Canadian Steel Wheels, Laforge, Parisette, SKD. Comme résultat, c'est certain que nous pouvons être fiers de la ville de Montréal, alors que 90 millions de dollars ont été annoncés pour aider au développement de l'est de Montréal. Le gouvernement provincial aide pour une somme de 105 millions de dollars.

Mais ce qui est important, ce ne sont pas seulement les sommes d'argent que le gouvernement du Québec aurait attribuées au montant de 50 millions de dollars pour la modernisation et la restructuration des entreprises, ce qui est important aussi, et c'est là que j'arrive à la pétrochimie, c'est que les sommes d'argent qui sont attribuées, c'est afin de permettre de recycler la main-d'oeuvre, parce qu'on se rappelle que dans le cadre des projets des 250 employés de la Gulf, il en reste encore 150 à reclasser. Il y a un pourcentage de gens qui ont pu prendre leur préretraite mais d'autres sont à se reclasser. Et c'est certain qu'un individu travaillant dans une raffinerie et qui est changé pour aller travailler chez Bombardier à la construction de locomotives . . . les compagnies n'avaient pas les sommes d'argent afin de permettre le recyclage.

Alors, ce qui est intéressant dans l'annonce faite par le gouvernement provincial, dans cette somme de 105 millions de dollars: en plus de la modernisation et de la restructuration des entreprises, le gouvernement a attribué des sommes d'argent pour que les entreprises qui s'implanteront dans l'est de Montréal, les entreprises qui apporteront des modifications, et j'en viens au projet de Soligaz qui est relié à la pétrochimie et qui va faire que l'expansion en matière de pétrochimie dans l'est de Montréal va fonctionner, permettre aussi que des compagnies puissent embaucher ces gens-là, recevoir des sommes d'argent afin de donner une certaine formation et en absorber les coûts par la suite.

Or, je pense qu'on doit encore féliciter le gouvernement provincial dans ce dossier. Je me réjouis, même si le gouvernement fédéral n'a pas livré toute la marchandise, on s'y attendait, mais il y a quand même eu une somme de 37 millions de dollars. Si nous n'avions pas fait ces démarches, je pense qu'on ne nous aurait pas reconnus. Alors, le gouvernement a été forcé . . . non pas qu'il avait l'intention arrêtée d'aider les gens de l'est de Montréal en vue d'aider l'économie de l'est de Montréal, mais c'est parce qu'il n'a pas eu le choix sur le plan politique. Les gouvernements municipaux et provinciaux l'ont devancé et aussi les groupes, les différents intervenants ont forcé la main au gouvernement fédéral. Mais quand même, je pense que n'eût été cette action concertée, cet argent n'aurait pas été alloué pour l'est de Montréal, et aujourd'hui, je pense qu'on peut être fiers.

Mais il y a un autre projet qui est quand même d'actualité et important, et le ministre de l'Énergie devra répondre, et c'est M. Ciacia, qui est le ministre de l'Énergie au Québec. Il supplie justement le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) de donner une réponse et de faire pression pour que le projet de Soligaz se réalise dans l'est de Montréal parce que non seulement il y a une survie de la pétrochimie, mais aussi, il y a une question de création d'emplois et ainsi de suite.

• (1710)

Alors, madame la Présidente, je pense que malgré que la résolution, en termes d'aider la raffinerie Gulf, en termes de titre, n'est plus possible, mais ce que fait maintenant—parce que cela a changé de nom, Kemtec—l'important projet de Soligaz pour l'est de Montréal et aussi tout le développement de restructuration de l'est de Montréal du côté économique . . . Si je regarde les articles des journaux, lorsque les gouvernements ont fait les annonces, je pense que tous les gens étaient unanimes lorsque la ville de Montréal a annoncé son plan d'action pour restructurer et aider l'est de Montréal. Tous les gens qui étaient présents: patronats, syndicats, politiciens étaient unanimes, étaient contents.

Si on regarde aussi la question des articles de journaux, la réaction des gens, parce que les journaux rapportent ce que les gens disent, lorsque le ministre Johnson avec tous les intervenants a annoncé, tout le monde était invité, sans distinction, pas en cachette, lorsque le gouvernement du Québec a annoncé son plan d'action: le patronat, le syndicat, les représentants municipaux, provinciaux et fédéraux, peu importe la couleur politique, tout le monde était unanime, tout le monde était fier.

Lorsqu'est arrivée l'annonce faite par le gouvernement fédéral, bien là, encore une fois, c'est comme dans les grands dossiers de Montréal, c'est déceptions et contestations. Parce que ce qui manque dans tout cet aspect-là, et ce sont les gars des chantiers de la Vickers, ce sont les gens de la raffinerie Gulf qui n'ont pu se reclasser, tout le monde s'attendait que le gouvernement fédéral annonce la partie importante du programme de la préretraite pour les travailleurs âgés, ce qui aurait permis à ces travailleurs d'avoir un revenu décent et, en même temps, ce qui aurait permis de libérer des emplois pour les plus jeunes et des programmes de formation que Québec avait annoncés.

Alors, cela démontre clairement la réaction de la population qui sait quand même être objective. Quand le gouvernement libéral du Québec a annoncé, les gens qui étaient dans la salle, les représentants de la CSN, de la FTQ, des Métallos, les représentants d'autres groupes, ce ne sont pas des gens qui votent libéral, mais tout le monde était unanime, était fier,

était satisfait de l'annonce faite par le gouvernement du Québec, surtout de l'approche humaine pour répondre véritablement aux propositions du rapport Pichette qui recommandait des sommes d'argent importantes pour la modernisation et la restructuration des entreprises, qui demandait aussi des sommes d'argent pour aider «l'employabilité». Alors, on a eu la même réaction lorsque la ville de Montréal, et tous ceux qui étaient là ne sont pas tous des gens qui ont voté pour le syndicat, mais tous les gens qui étaient là étaient satisfaits.

Mais si on lit, que ce soient les commentaires faits par différentes personnes... Même, on fait mention d'une crise de nerfs faite par la députée de Montréal—Mercier (Mme Jacques) à cette conférence, il y a eu une déception. Mais malgré tout cela, après deux ans, après 27 mois, si vous voulez, de lutte, je dois dire merci au gouvernement fédéral d'avoir au moins répondu, même si cela a été forcé.

Mais il reste encore le dossier important de Soligaz et je sais que des députés conservateurs vont se lever, et c'est normal. Ils vont annoncer que le gouvernement fédéral a fait ceci, a fait cela. Mais à chaque fois, je pense que si vous demandez aux gens impliqués dans les industries, ils savent très bien que dans le domaine du transport ferroviaire, depuis 1984, depuis la décision du gouvernement conservateur, cela a été une catastrophe, et c'est pour cela qu'ils ont été chahutés en conférence de presse, parce qu'ils savaient que cela ne répondait pas.

Si vous parlez à M. Beaubien de la compagnie Vickers, c'est à peu près la même chose. Si vous parlez à Serge Baril qui est président du syndicat des employés de la raffinerie Gulf... autant ces gens-là de l'ancienne raffinerie Gulf et de la compagnie Kemtec, ces gens-là vont vous dire clairement que c'est une déception.

Alors, j'ose espérer que le député de Duvernay (M. Della Noce) et certains autres députés vont nous annoncer de bonnes nouvelles en ce qui concerne le projet de Soligaz. Alors là, ils vont nous annoncer que le gouvernement... ou est-ce qu'il va falloir encore pour ce projet-là, comme pour le développement du Vieux Port de Montréal, l'agence spatiale, le Port de Montréal, est-ce qu'il va falloir former un autre comité de survie, un comité d'action strictement pour le projet de Soligaz qui est relié à la question de la pétrochimie et qui a des conséquences directes, parce que, au moment où on se parle, Kemtec existe, Kemtec fonctionne, ce qui est une partie de l'ancienne raffinerie Gulf. Mais s'il n'y a pas le projet de Soligaz, le développement de cette industrie-là va se faire moins rapidement et sera moins assuré durant les semaines à venir.

J'ai 20 minutes, il me reste encore de quatre à cinq minutes, jusqu'à 17 h 20, madame la Présidente. J'aimerais justement que les députés conservateurs de Duvernay (M. Della Noce), et d'autres de l'est de Montréal... il est déplorable de voir aucun député conservateur de l'est de Montréal présent pour défendre ce dossier-là. J'aurais aimé entendre ces voix-là et je pense bien que les gens aimeraient entendre là-dessus ce qu'ils pensent que leur gouvernement doit faire. Et c'est malheureux, il semblerait qu'ils sont occupés à autre chose. Alors, je disais que j'aimerais que les députés qui vont se lever nous disent quand le projet de Soligaz pourra être réalisé. Quand le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) aura-t-il assez de colonne pour parler à l'Office de l'énergie et aussi «tasser» certaines multinationales du pétrole pour dire que ce projet-là est réalisable? Vous allez donner l'autorisation et voici les sommes d'argent.

Quand ce fut les banques dans l'Ouest du pays, cela n'a pas traîné, cela n'a pas pris beaucoup de temps, il n'y a pas eu besoin de comité de survie, puis il n'y a pas eu besoin de toutes sortes de tracasseries, de toutes sortes de démarches, de manifestations. Tout de suite, du Bureau du premier ministre, il y a eu quelqu'un qui a dit: Oui, il faut les aider.

Lorsque cela a été les agriculteurs de l'ouest de Montréal, et je n'ai rien contre le fait qu'on ait aidé les agriculteurs de l'ouest de Montréal, mais encore là, ils n'ont pas eu à faire les démarches nécessaires parce que peut-être que les députés, les ministres conservateurs de ce coin-là ont fait leur *job*. Mais le problème au Québec, ce sont les gens, ministres, députés conservateurs du Québec qui ne font pas leur *job*. On l'a vu dans le dossier des chantiers maritimes. Au sujet des frégates, on s'est fait passer un gros «sapin». Même le député de Lévis (M. Fontaine) se levait et disait: Ce n'est pas vrai. C'est faux, les chiffres... C'est son ministre qui avait dit que les chiffres étaient vrais. Cela est faux. Les chiffres sont exacts.

Alors, je pense qu'au niveau des chantiers maritimes, on s'est fait «avoir». Au niveau du transport ferroviaire, encore là, il y a eu des pertes d'emplois et encore aujourd'hui, le CN parle de transférer des emplois de Montréal à Toronto. Au niveau de la raffinerie Gulf, au niveau de l'industrie de la chaussure et, rappelez-vous, au niveau de la Domtar, au niveau de la Canadair pour les F-18, encore là, chaque fois, au niveau des différents dossiers québécois, il a fallu qu'il y ait une concertation de la population parce qu'il y avait un manque de représentation vraiment efficace au sein du caucus, au sein du Cabinet.

Et, madame la Présidente, je termine. Avez-vous pensé... vous regardez là dans les circonscriptions du territoire de la ville de Montréal, vous n'avez aucune personne suffisamment solide pour être dans le Cabinet, aucun représentant de la ville de Montréal, aucune personne qui est suffisamment solide, importante et compétente pour être secrétaire parlementaire afin de défendre les intérêts de la ville de Montréal.

Vous avez quatre députés, cinq députés du parti conservateur, puis la ville de Montréal ne peut pas utiliser et n'a pas aucune personne solide dans ce gouvernement pour pouvoir porter. Quand vous pensez qu'à la télévision, vous êtes obligé d'avoir M. Péladeau du *Journal de Montréal*, et M. Landry de *La Presse* payer de la publicité pour dire: Montréal, c'est «spatial»... Quand vous pensez qu'un député libéral provincial avec un député péquiste sont obligés de dire: Pour nous Montréal, c'est «spatial», c'est rendu très grave.

A Toronto, les gens n'ont pas besoin de faire cela, ils ont des gens qui les représentent. Dans Montréal, nommez-moi, dans la ville de Montréal, le territoire de la ville de Montréal, nommez-moi les députés ou ministres... bien, il ne faut pas demander les ministres, il n'y en a pas dans cette région-là, il n'y en a pas qui sont secrétaires parlementaires pour défendre les intérêts de Montréal.

Madame la Présidente, j'ai encore du temps qui m'est alloué. Alors j'ose espérer entendre les députés conservateurs, et le champion qui devait abolir Petro-Canada et qui devait diminuer les taxes sur l'essence, le député de Duvernay, nous dire que son gouvernement va annoncer demain que le projet

de Soligaz va se réaliser, que le gouvernement va injecter 50 millions de dollars pour réaliser le projet de Soligaz.

• (1720)

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre responsable du Multiculturalisme): Madame la Présidente, c'est avec plaisir et honneur que je prends la parole, en tant que député conservateur, pour répondre à mon honorable collègue qui, d'après moi, est en train de ressortir de vieilles rengaines. Il a présenté cette motion en 1986, et celle-ci a beaucoup plus de poussière que la raffinerie peut en avoir à l'heure où on se parle. Je trouve cela dommage que le député charrie, charrie et charrie encore plus que jamais sur des choses dont il devrait faire un acte de contrition, madame la Présidente. Ce que je désire faire, aujourd'hui, est de placer la fermeture de la raffinerie Gulf dans son vrai contexte, et ensuite tenter de ramener mon collègue sur terre, parce que, d'après moi, il n'est pas encore sur terre, et il est regrettable de voir qu'on n'a que 10 minutes pour répondre à un tel discours de 20 minutes.

Tout d'abord, madame la Présidente, je ne sais pas si vous êtes au courant, Gulf était la treizième raffinerie qui fermait, à Montréal-Est. Dans le temps, en février 1983, madame la Présidente, il y a eu la raffinerie Texaco qui a fermé. Et, croyez-le ou non, j'étais tout seul, sur la rue Sherbrooke, avec ma petite équipe de syndicalistes, et j'avais une des plus jeunes syndicalistes, une des meilleures qui existait et qui est encore vivante, Mme Madeleine Parent, et le syndicat avait fait appel à mon collègue, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Le député de Montréal—Sainte-Marie a répondu qu'il ne pouvait pas venir manifester avec nous, car il était solidaire à son parti, et moi j'ai toujours respecté un député qui est solidaire à son parti. Cela a amené quoi, madame la Présidente? La fermeture de Texaco, avec 420 employés. Jamais mais jamais on n'a entendu le député de Montréal—Sainte-Marie dire un mot. A Montréal, au cas où mon collègue ne s'en rappellerait pas, il y en a eu quatre: Texaco, BP, Esso et Gulf.

Je dois aussi rappeler qu'en 1982 et 1983 il y en a eu quatre; la cinquième, c'était en 1985. Mais vous savez, madame la Présidente, que dans une entreprise semblable, on ne perd pas 40 p. 100 de son produit dans l'espace de 12 mois. C'est une politique énergétique destructrice. C'est pour cela que je suis venu en politique, parce que je n'aimais pas le système qui existait chez les libéraux. Ensuite, si on se rappelle, il y a eu probablement, en 1983-1984-1985, 10 raffineries qui ont été fermées, dont quatre au Québec. Nous n'avons jamais entendu le député de Montréal—Sainte-Marie venir nous dire un mot sur les fermetures. Il n'était jamais passé à Montréal-Est pour venir nous voir. Jamais! Pendant quatorze mois, madame la Présidente, de février 1983 à mai 1984, et j'ai sorti mes vieilles notes, l'ancien gouvernement libéral assistait à la fermeture de neuf raffineries canadiennes, dont trois à Montréal. Ces fermetures se sont traduites par la mise à pied de 1 870 employés, dont 1 080 étaient à Montréal. Depuis une dizaine d'années, la demande de pétrole a considérablement diminué, soit de 40 p. 100 au Québec.

Pourquoi cela a-t-il diminué? Rappelez-vous, madame la Présidente, des fameux programmes de subventions du parti libéral. Moi qui est un spécialiste, qui est un gars du domaine, je me suis fait prendre par cette *gimmick* du programme. J'ai dit: D'accord, on va se débrancher du pétrole brut des arabes et on va se brancher sur notre Baie James. Oui, on l'a fait! Aujourd'hui, qu'est-ce qui arrive? Les employés de la raffinerie Gulf n'ont plus d'emploi. Les employés de Texaco n'ont plus d'emploi. C'est sûr, madame la Présidente, il n'y a plus personne qui veut chauffer à l'huile, après nous avoir vanté les produits électriques au Québec: la Baie James, les produits électriques. Laissez-moi vous dire, aujourd'hui, à quels regrets, si je puis dire. Avec les 40 p. 100 de Québécois qui ont adopté l'électricité, l'huile à chauffage qui était 40c. le litre avec le programme énergétique du gouvernement précédent, est maintenant 20c. le litre. Mais l'électricité, tous les ans, tous les mois . . . on voit une augmentation. Une maison qui coûtait 700 $, aujourd'hui cela coûte 400 $. Une maison qui coûtait 700 $ en huile à chauffage, aujourd'hui cela coûte 350 $ parce que le Programme énergétique national a abaissé les coûts.

Mon collègue disait tantôt que c'était mauvais pour le consommateur. J'aimerais que mon collègue m'explique comment cela peut être mauvais quand un consommateur payait 60c. le litre l'essence, et qu'aujourd'hui il le paie 51c. chez nous à Laval. Cela fait une heure qu'on vient de me le confirmer, cela a baissé encore à Laval: 51c. le litre. C'était 60c. avec le Programme énergétique national. Cela pénalise les consommateurs! Je connais des consommateurs, chez nous, qui trouvent que ce n'est pas encore assez, ils veulent être pénalisés plus que cela.

M. Malépart: Demandez à Wilson, il l'a augmenté.

M. Della Noce: Oui, Wilson l'a augmenté parce que les taxes . . . il faut payer vos dettes, messieurs. Et je vais vous dire une chose: Même Wilson a taxé l'essence, et vous n'avez pas encore accepté que c'était encore moins cher même avec la taxe.

Je dois vous dire, madame la Présidente, que tantôt mon collègue disait que le gouvernement fédéral a été forcé de mettre 50 millions au lieu de donner. Il nous en a donné un petit peu, mais pas beaucoup. C'est drôle, eux autres, ils ont tué Pétromont à Varennes. Jamais ils n'ont été forcés de mettre 50 millions. Ils l'ont tué. Ils ont dit: On va le faire mourir. Les conservateurs l'ont fait revivre. Allez-vous présenter dans Varennes, demandez au député qui représente la ville de Varennes, allez le voir, vous allez voir que les gens vont se rappeler de vous quand vous étiez là.

Les libéraux, madame la Présidente, n'ont jamais cédé à Pétromont. Peut-être que nous avons cédé, nous . . . On a cédé à Montréal-Est. C'est avec plaisir qu'on doit céder à ces choses-là. Peut-être que nous sommes plus humains que les autres . . .

Madame la Présidente, tantôt mon collègue n'a peut-être pas fait cela intentionnellement, mais il a parlé en mal contre Ultramar. Ultramar est quand même une compagnie canadienne. Ultramar est une compagnie qui fait un très bon travail dans la région de Québec. Ultramar avait promis, lors d'un caucus québécois . . .

M. Malépart: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La raffinerie Gulf de Montréal

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) invoque le Règlement.

M. Malépart: Madame la Présidente, il ne faudrait pas en profiter parce qu'il travaille pour une compagnie étrangère britannique, il ne faudrait pas qu'il y ait une erreur, Ultramar est bien une compagnie britannique étrangère et non une compagnie canadienne, et c'est pour cela qu'elle a dû demander l'autorisation de l'Agence.

M. Della Noce: Madame la Présidente, Ultramar a dit: Si nous achetons les stations-service, nous serons même prêts à déménager notre siège social de Toronto à Montréal. Je dois vous dire aujourd'hui qu'au moins ils ont tenu cette promesse-là. Et de plus, la compagnie Ultramar est assez innovatrice. Ce n'est pas des «téteux» de subventions. Ce sont des gens qui sont capables de faire quelque chose de bien dans l'industrie. Il y a 960 stations et il y a 960 détaillants d'essence et ils sont tous heureux. Ce n'est pas la chose que j'ai vue dans le passé. Dans le passé, certaines compagnies pétrolières ne rendaient pas très très heureux leurs . . . Il y en a une autre que mon collègue d'en face a oubliée. Arrêtons de mettre toute la faute sur les conservateurs. Il doit y avoir eu un autre gouvernement qui a créé des problèmes puisqu'ils existaient quand nous sommes arrivés au pouvoir.

A l'émission *Le Point*, à Radio-Canada, madame la Présidente, il y avait un grand politicien que j'ai toujours admiré, même si c'était un libéral, l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il s'appelait M. Jean Chrétien, qui reconnaissait explicitement que cette fermeture était prévisible depuis quelques années déjà. Mon collègue, lui, n'était pas au courant de cela. Mais je dois accepter les paroles du grand politicien qu'était Jean Chrétien.

Il y a eu aussi le résultat de la demande des produits pétroliers qui a baissé de 40 p. 100. Mon collègue a oublié d'en parler. Si cela a baissé, c'est parce que les libéraux nous ont donné des subventions pour convertir de l'huile à chauffage à l'électricité, et nous sommes tous responsables de la fermeture de la raffinerie Gulf parce que tous ceux qui ont fait des changements n'ont pas pensé qu'un jour quelqu'un souffrirait d'une perte d'emploi. C'est la même chose quand un député ou un Canadien va se servir dans une station de libre service: on enlève l'emploi à quelqu'un. Combien y en a-t-il qui y sont allés? Combien parmi nous peuvent se lever et dire: Moi, je ne suis jamais allé me servir dans un libre service. Ceux qui y vont sont les responsables des pertes d'emplois. Seulement dans la distribution de l'essence, il y a eu 18 000 pertes d'emplois. Personne n'a rien dit.

Une autre chose que je voudrais mettre sur papier, madame la Présidente, et c'est important, c'est que personne n'a su à ce jour, et les journalistes ne l'ont pas encore reproduit, qui dit vrai dans la vente de la Gulf. L'offre de Gaz Métropolitain, est-ce que ce sont les députés conservateurs, est-ce que c'est mon collègue de Montréal—Sainte-Marie ou est-ce que c'est M. Pierre Martin de Gaz Métropolitain?

Bien, Pierre Martin nous a trompés. Il était supposé faire une offre de l'ordre de 120 millions de dollars et il ne l'a pas faite avant le dimanche soir à minuit, mais il a fait une autre offre après la date limite. C'est un gars qui nous a trompés, parce qu'il nous avait promis, au cours de la semaine, qu'il ferait une offre.

Alors, madame la Présidente, M. Martin a dit que s'il avait offert la somme de 120 millions de dollars, il serait à ce jour propriétaire de la raffinerie Gulf. Monsieur Martin a quand même avoué son tort.

En terminant, madame la Présidente—et je sais qu'il n'y a pas beaucoup de temps et que je ne peux pas répondre à toutes les questions, parce que mon collègue a eu une période de 20 minutes et moi je n'en ai que dix—mieux vaut un mauvais remède qu'un simple cataplasme! C'est bien connu que le meilleur remède est souvent le plus mauvais à avaler, madame la Présidente.

Il y avait aussi un grand poète qui disait que «ce sont les plus grosses charrettes vides qui font le plus de bruit»!

• (1730)

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je trouve cela étrange que la motion qui nous est proposée par l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), nous démontre clairement qu'il a décidé d'utiliser ce débat pour parler de la question de l'avenir de l'est de Montréal, l'avenir industriel et l'avenir en termes d'emplois.

Madame la Présidente, avant de débuter, il faut commenter et faire remarquer comment le député de Sainte-Marie a eu une résurrection politique depuis les élections de 1984, alors qu'il a été lancé dans l'opposition, contre le gouvernement. Avant, il était muet et il n'avait à peu près pas pris la parole à la Chambre des communes. Depuis, c'est vraiment un homme du peuple. Et j'apprécie sa contribution car il fait bien cela. Sauf que je me demande pourquoi il n'a pas commencé à faire cela avant de devenir un député de l'opposition?

En fait, madame la Présidente, il faut se demander . . . et il est clair que les problèmes de la détérioration industrielle dans l'est de Montréal ont commencé avant 1984. Effectivement, ils ont commencé lorsque les libéraux étaient au pouvoir, le parti de l'honorable député de Sainte-Marie.

Madame la Présidente, à cette époque-là les libéraux avaient 74 députés sur 75 dans la province de Québec. Dans l'Ile de Montréal, ils avaient tous les députés! Mais, madame la Présidente, aucune voix ne s'est élevée sur cette question, à la Chambre des communes, de la part des députés de Montréal.

Comment se fait-il que le chômage, la détérioration, la fermeture des usines aient commencé sous le régime des libéraux, alors que nous avions le premier ministre M. Trudeau, Pierre Deniger, et Madame Hervieux-Payettte qui venaient de la circonscription voisine de Sainte-Marie.

Monsieur Don Johnston de Westmount, Marc Lalonde, Serge Joyal, Francis Fox, Monique Bégin, étaient tous des hommes et des femmes forts au sein du Cabinet du gouvernement libéral. Mais, malgré tout cela, la détérioration que nous commentons aujourd'hui dans ce débat a commencé sous le régime de ces députés et de ces ministres. Et comme vient de le dire le député de Duvernay (M. Della Noce), même la fermeture de la raffinerie a eu lieu à Montréal sans aucune objection de la part des députés d'arrière- ban, tel le député de Sainte-Marie, à cette époque-là.

Madame la Présidente, le problème n'est pas simplement le fait du dossier laissé à la situation créée par les libéraux, mais

c'est la continuation de cette situation sous le gouvernement conservateur qui est au pouvoir depuis 1984.

Madame la Présidente, on se rappelle comment le premier ministre nous a promis «des jobs, des jobs, des jobs». Mais malgré tout cela, il existe 20 000 chômeurs dans l'est de Montréal et 10 000 assistés sociaux.

Et malgré tout cela, madame la Présidente, malgré l'ouverture d'esprit, malgré la position progressiste que le premier ministre (M. Mulroney) a promise lors de sa campagne, en 1984, qu'a-t-il fait? Il a fait de son mieux pour ignorer le sort des gens de l'est de Montréal!

Madame la Présidente, le gouvernement conservateur a mis sur pied une série de comités d'études de toutes sortes destinés à évaluer la situation économique désastreuse de l'est de Montréal, et visant à recommander des solutions pour y remédier.

Mais est-il nécessaire de répéter que le chômage a pris des proportions désastreuses dans les quartiers comme Maisonneuve, Rosemont, Rivière-des-Prairies, Pointe-au-Trembles, etc.

Et alors, madame la Présidente, même en 1987, nous voyons que le chômage dans ces quartiers est beaucoup plus élevé que la moyenne de toute la région de Montréal.

Madame la Présidente, avec une situation si difficile, on se serait attendu à des actions énergiques de la part du gouvernement conservateur, surtout suite à une série de recommandations provenant d'autant de rapports et pressant le premier ministre et son collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, d'agir afin d'enrayer l'hémorragie.

La semaine dernière le ministre responsable de la région de Montréal a finalement, après de longs mois d'attente, fait connaître sa réponse. Sa réponse était que sur la période des cinq prochaines années, 35 millions de dollars neufs seraient consacrés à la relance industrielle de l'est de Montréal.

Le gouvernement Mulroney s'est donc montré incapable d'être à la hauteur des espoirs mis en lui par la population du Québec et particulièrement par celle de Montréal.

Avec un effort financier beaucoup moins important que les sommes d'argent consenties, annoncées précédemment par la ville de Montréal, de 90 millions de dollars répartis sur cinq ans, et du gouvernement québécois, de 106 millions de dollars, madame la Présidente, en trois ans, le gouvernement fédéral a abandonné ses responsabilités. Il s'est montré incapable de faire preuve de leadership dont on devrait s'attendre d'un gouvernement national.

Inutile de s'étonner que les deux autres paliers de gouvernement ont préféré ne pas s'associer avec le ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. de Cotret), au moment de rendre publics les programmes respectifs. L'initiative du gouvernement Mulroney était tellement insignifiante qu'ils auraient fait rire d'eux.

Madame la Présidente, il est pratiquement troublant de constater à quel point les avis des différents intervenants impliqués dans la formulation des recommandations, tels que ceux contenus dans le rapport du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi dans l'est de Montréal, le CREEM, ont été grandement ignorés.

La raffinerie Gulf de Montréal

Madame la Présidente, comme député de cette région, vous savez bien que le CREEM a recommandé la création d'un bureau d'aide à la restructuration et la modernisation des entreprises dans cette région, recommandations ignorées par le gouvernement. Le CREEM a recommandé une politique d'achats préférentiels qui obligerait le gouvernement à privilégier les entreprises de l'est de Montréal. Maintenant, avec une telle politique d'achats concentrés, cela est difficile à supporter, même pour notre parti. Mais acheter canadien, c'est quelque chose qu'on pourrait faire, mais que les gouvernements ignorent. Le CREEM a recommandé la création d'un fonds spécial de formation pour aider les travailleurs des entreprises qui se restructurent.

Madame la Présidente, la seule réponse du gouvernement: on a donné des cours de formation à 500 travailleurs. A ce rythme-là, cela nous prendrait environ 40 ans avant d'avoir veillé au recyclage des 20 000 chômeurs qui sont dans cette région.

On a proposé l'identification de l'est de Montréal comme zone désignée afin que les travailleurs âgés puissent bénéficier des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre, cela est ignoré par le gouvernement, madame la Présidente, de même que proposer l'adoption de mesures particulières visant à favoriser l'embauche des travailleurs résidant dans l'est de Montréal. Encore une fois, madame la Présidente, on aurait pu suivre ce programme, mais rien n'a découlé de ces recommandations, encore une fois, ignorées par le gouvernement.

Alors, qu'est-ce qu'on doit dire à cela? On doit dire que ni les libéraux qui étaient au pouvoir avant, ni les conservateurs qui sont au pouvoir depuis 1984, ont vraiment veillé à la restauration d'une vraie base industrielle dans cette région importante de notre plus grande ville au pays, la ville et la région de Montréal. Et nous, comme néo-démocrates, croyons qu'en cherchant la justice économique et la justice sociale pour tous nos concitoyens et concitoyennes, il faut inclure dans tout cela la ville, la région de Montréal. Il faut, madame la Présidente, qu'on accepte toutes ou presque toutes les recommandations du CREEM, puisque là, vous avez des gens qui sont sur place et qui ont préposé, mis sur papier un vrai plan qui veillerait à un *partnership*, une participation conjointe entre les trois paliers de gouvernement qui pourraient travailler ensemble.

Il est clair que notre ministre de l'Expansion industrielle régionale a été écarté par les deux autres niveaux de gouvernement, puisqu'ils étaient tellement insatisfaits des propos qui ont été, en ce temps-là, sujets de consultation entre les trois gouvernements.

Madame la Présidente, nous croyons qu'il doit être possible pour les trois paliers de gouvernement de travailler de concert avec le secteur privé; d'une part pour assurer le recyclage des ressources humaines dans la région, et d'autre part pour essayer d'assurer un recyclage en termes industriels, pour assurer un vrai avenir industriel pour cette région, une vraie renaissance pour l'est de Montréal, comme étant un des secteurs clés de l'industrie du Québec et du pays.

[*Traduction*]

L'hon. Bob Layton (Lachine): Madame la présidente, il est effectivement déplorable que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) insiste pour prendre du temps précieux

de la Chambre pour ressasser une vielle affaire. La fermeture de la raffinerie de Gulf à Montréal en 1986 n'a pas compromis et ne compromettra pas la capacité de raffinage du Québec. La fermeture de la raffinerie n'a pas provoqué la hausse du prix de l'essence ou du mazout de chauffage. Comme l'a expliqué mon collègue, la rationalisation de l'industrie au milieu de la décennie n'a pas causé de problème. Bien au contraire, la situation s'est améliorée.

• (1740)

Après la fermeture de Gulf, la capacité de raffinage était en fait pratiquement égale aux besoins pétroliers de la province qui a même réussi à dégager une production excédentaire puisque la consommation a continué de baisser au Québec. C'était en fait en conséquence directe—et il faut savoir rendre à César ce qui lui appartient—des programmes de remplacement du pétrole par le gaz et de réduction de la consommation pétrolière, programmes que nous avons d'ailleurs poursuivis. Il demeure que le Québec a continué d'avoir une capacité excédentaire depuis la fermeture de la raffinerie.

Mon collègue, le député de Duvernay (M. Della Noce), a fait remarquer tout à l'heure que cette fermeture n'avait pas eu la moindre incidence sur les prix de l'essence et du mazout au Québec. Après la déduction des taxes provinciales, le prix de l'essence se situe dans la moyenne nationale, à moins de cinq cents de différence. Le prix du mazout de chauffage, avec ou sans la taxe provinciale, est considérablement en deçà des prix exigés à Toronto et dans les villes maritimes.

La situation des détaillants indépendants s'est considérablement améliorée. Le nombre de stations service exploitées par ces détaillants indépendants est passé de 256 en décembre 1984 à 331 en 1988. Ils ont également accru leur part du marché. A Montréal, leur part du marché de l'essence est passé de 13,4 p. 100 à la fin de 1984 à 16,7 p. 100 au début de 1988. Cela indique que les consommateurs québécois ont été bien servis et qu'ils devraient continuer de bénéficier des prix du libre marché et de la concurrence qui dicte les prix des produits pétroliers.

L'industrie elle-même a agi de façon responsable en utilisant les composantes de l'ancienne raffinerie Gulf. Lavalin a acheté et remis en état les installations de Gulf afin de fabriquer des produits pétrochimiques. Bitumen a acheté l'usine d'asphalte et a repris les opérations. Avec le nouveau dispositif de craquage catalytique de Shell à Montréal et le dispositif de craquage catalytique d'huile résiduelle de Petro-Canada, il est évident que l'industrie québécoise, à l'instar du gouvernement du Canada, cherche à promouvoir l'efficience et la souplesse. Elle est bien placée pour s'adapter aux conditions changeantes du marché dont peuvent bénéficier autant les consommateurs que l'industrie.

Vous savez, madame la Présidente, que les choses vont bien au Québec. Il existe toutefois une question connexe qui est parfois mal comprise lorsqu'on parle de la situation du Québec en matière d'énergie, à savoir la sécurité des approvisionnements. Que se passerait-il si ces approvisionnements étaient interrompus? Bien qu'un tel scénario soit peu probable, il serait imprudent d'ignorer totalement la possibilité d'une interruption à court terme. L'Ontario et les provinces Atlantiques jouissent d'une vaste surcapacité de raffinage pouvant répondre aux besoins du Québec en cas d'interruption temporaire des approvisionnements. Outre la surcapacité de 42 000 barils par jour enregistrée par le Québec en 1986, les provinces Atlantiques ont connu un surplus de 85 000 barils et l'Ontario, un excédent de 124 000 barils.

On pourrait mettre en oeuvre sans délai d'autres plans d'urgence tels que l'utilisation accélérée des réserves existantes. Ces stocks aux niveaux de la raffinerie et du grossiste pourraient être rétablis en l'espace de quelques jours grâce aux livraisons par train ou par camion en provenance des provinces voisines. Des stocks pourraient en outre être importés des États-Unis ou d'Europe en une semaine ou deux. L'interruption à court terme de l'approvisionnement aurait des répercussions au plus secondaires au niveau du détaillant. Je puis vous assurer, madame la Présidente, que si jamais l'industrie faisait face à des taux d'épuisement de ses entrepôts, supérieurs à la moyenne, elle prendrait les mesures correctives nécessaires pour parer à un resserrement de l'approvisionnement au niveau du détaillant.

Même si une interruption temporaire de l'approvisionnement pouvait provoquer une légère hausse des prix, il est peu probable que les consommmateurs manquent de pétrole. Les fournisseurs ne reculeront devant presque aucune dépense pour ne pas perdre de clients à cause d'un ralentissement temporaire de la livraison du produit.

De plus, la diminution de la capacité de raffinage attribuable à une panne de matériel ou à des problèmes d'exploitation peut également être compensée par la capacité des raffineries à tourner au-delà de leur capacité nominale durant de longues périodes. Dans l'Ouest du Canada, par exemple, des raffineries ont souvent tourné entre 103 et 120 p. 100 de leur capacité nominale durant plusieurs mois en période d'expansion ou d'agrandissement des raffineries.

Étant donné les solutions dont nous disposons pour répondre aux problèmes d'approvisionnement d'urgence, il est clair pour moi que le maintien d'une capacité de raffinage excédentaire au Québec constitue une prime d'assurance inutile et coûteuse.

Les plans d'urgence du gouvernement ne se limitent pas aux bouleversements intérieurs de l'approvisionnement. L'appartenance du Canada à l'Agence internationale de l'énergie, un organisme autonome existant dans le cadre de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, accroît encore la sécurité énergétique et économique collective du Canada et de ses principaux partenaires commerciaux. Les 21 pays membres se sont entendus sur un système de partage du pétrole en cas d'urgence et ont accepté de réduire leur dépendance des importations de pétrole grâce à l'économie, à la recherche et au développement en matière énergétique et à la mise en valeur d'autres sources d'énergie.

L'Agence internationale de l'énergie entend déterminer les exigences relatives à un embargo imposé à un ou plusieurs pays membres et minimiser les répercussions économiques négatives découlant d'une perturbation des approvisionnements pétroliers internationaux.

On demande aux pays membres de maintenir des réserves d'urgence équivalentes à 90 jours d'importation—exigence dont le Canada est exempt, car il est un pays exportateur en chiffres nets—de prévoir des programmes d'urgence permettant de réduire la consommation d'au moins 7 p. 100 et de

participer au partage équitable des approvisionnements disponibles.

En outre, Madame la Présidente, le Canada participe activement à un essai sur la répartition des approvisionnements effectué par tous les pays membres tous les trois ans. Le sixième essai international de ce genre, intitulé AST6, aura lieu du 1er octobre au 30 novembre de cette année. L'exercice en question consiste à mettre à l'essai les mécanismes de répartition et de partage des approvisionnements de chaque pays membre, afin de s'assurer que tous les pays membres pourront réagir rapidement, efficacement et judicieusement à une urgence sur la scène internationale.

Pour les besoins de cet essai, chaque pays doit établir tout d'abord ses besoins intérieurs et déterminer ensuite ce qu'il peut céder aux pays dont les approvisionnements sont moindres. Tous les pays procèdent à des réductions égales et partagent équitablement les excédents disponibles. Le pire scénario possible sur la scène internationale, par exemple, une interruption totale des livraisons en provenance du Moyen-Orient, n'entraînerait une réduction que de 10 p. 100 au plus des approvisionnements. Je tiens donc à dire au député de Montréal—Sainte-Marie que le Québec est dans une position enviable pour ce qui est de la sécurité énergétique. La capacité de raffinage excédentaire du Québec, sa moins grande dépendance à l'égard du pétrole et des produits pétroliers par rapport aux provinces avoisinantes, ses abondantes sources énergétiques hydro-électriques et de remplacement et le fait qu'il se trouve à proximité d'approvisionnements importants font que les consommateurs ne souffriraient pas énormément d'une interruption à court terme, voire à long terme, des approvisionnements nationaux ou internationaux.

La participation du Canada à l'Agence internationale de l'Énergie lui permet de profiter sur la scène internationale d'une protection qui ne peut être offerte par aucun autre groupe de pays consommateurs de pétrole. Ce ne sont là que quelques-unes des raisons pour lesquelles la motion du député de Montréal—Sainte-Marie, tendant à intervenir dans le dossier de la raffinerie de Gulf à Montréal, n'a pas sa raison d'être et devrait être rejetée.

Les libéraux ont adopté une politique que le nouveau gouvernement a dû corriger en 1984 et 1985. Les ajustements prévus dans les accords de l'Ouest et de l'Atlantique et la rationalisation à laquelle on assiste dans l'industrie profiteront à tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Madame la Présidente, comme député de Saint-Léonard—Anjou dans l'est de Montréal, j'aimerais participer à ce débat très important pour la région. Tout d'abord, j'aimerais féliciter mon honorable collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) qui, depuis quelques années, mène une bataille assez vigoureuse, qui a réussi à plusieurs reprises à faire bouger les choses. Il est regrettable en même temps, madame la Présidente, comme mon collègue de Montréal—Sainte-Marie l'a mentionné, non pas que des ministres de l'est de Montréal soient absents ainsi que des secrétaires parlementaires, mais je vois ici cet après-midi au cours d'un débat si important pour la région qu'un député de l'est de Montréal ait pris part à ce débat. Et je dois remercier mon collègue, cela prend le député de Duvernay (M. Della Noce) qui a pris part au débat pour le gouvernement, un député de l'ouest de Montréal. Mais est-ce que c'est triste; où sont les députés de l'est de Montréal, madame la Présidente, pour prendre part à ce débat et défendre leurs électeurs?

Bien sûr, on a entendu le député de Duvernay (M. Della Noce) qui s'y connaît très bien en matière d'essence. Avant son entrée en politique, il représentait des garagistes . . .

M. Della Noce: Bénévole.

M. Gagliano: Bénévolement ou avec paye, je ne le sais pas et je ne suis pas intéressé à le savoir, madame la Présidente. Mais il représentait des garagistes et je me souviens de l'avoir vu à la télévision participer à de grands débats là-dessus . . .

Une voix: Pas de taxe.

M. Gagliano: Pas de taxe, et tout cela! Il vient de nous dire cet après-midi, madame la Présidente, que le prix de l'essence a diminué depuis, disons, l'arrivé du gouvernement conservateur au pouvoir, mais il oublie que c'est un phénomène international. Le prix de l'essence a baissé, mais il oublie de dire que c'est le gouvernement conservateur qui a augmenté de 23 p. 100 la taxe sur l'essence. Donc, si le prix est inférieur et si la taxe était moins de 23 p. 100, le prix serait encore plus bas. Donc j'espère que mon collègue pourra corriger cette . . .

M. Della Noce: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Duvernay (M. Della Noce) fait un rappel au Règlement.

• (1750)

M. Della Noce: Je crois que mon collègue n'est peut-être pas au courant de la politique énergétique qui existait dans le parti libéral. Si cela a baissé, c'est parce qu'au moins on a eu l'audace de changer cette politique et de s'aligner sur le prix mondial. C'est juste pour le ramener à l'ordre, madame la Présidente.

M. Rossi: Madame la Présidente, attention: Il s'agit d'un débat et non d'un rappel au Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) a la parole.

M. Rossi: Je veux simplement mentionner qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement et qu'il prend le temps de mon collègue pour rien.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je peux assurer l'honorable député de Bourassa (M. Rossi) que j'allais intervenir, mais que j'ai cru plus sage d'attendre et de voir ce que l'honorable député avait à dire avant de l'interrompre. L'honorable député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) a la parole.

M. Gagliano: Bien sûr, madame la Présidente, justement il y a quatre députés de l'est de Montréal qui sont ici pour défendre leur région. C'est encore les libéraux qui la défendent.

Mais j'aimerais revenir à ce qu'a dit le député néo-démocrate tantôt, lequel vient justement de parler du dossier du Québec et a peut-être oublié que lui-même, dans l'affaire des frégates . . . c'était arrivé à la ville de Québec, et pour gagner des votes, et c'est la démonstration de l'opportunisme du Nouveau parti démocratique, a annoncé qu'il était prêt à annuler des contrats au Nouveau-Brunswick, et ça a pris son chef qui est venu à Montréal pour justement le contredire. Donc, on a

vu encore ici ce soir une autre preuve de l'opportunisme électoraliste du Nouveau parti démocratique.

Madame la Présidente, définitivement, les problèmes de l'est de Montréal sont très sérieux. C'est une région quand même très industrialisée qui, malgré la crise aujourd'hui, connaît encore de sérieux problèmes, et c'est regrettable quand on voit la somme que le gouvernement conservateur a annoncée il n'y a pas longtemps et quand on voit ce que le gouvernement provincial et ce que la ville de Montréal ont annoncé, je pense qu'il y a une différence énorme. Quand on pense, madame la présidente, que le Québec a annoncé 105 millions de dollars d'investissements dans cette région, l'est de Montréal, la ville de Montréal, 90 millions de dollars, et le gouvernement fédéral, seulement 37 millions! Je pense qu'après, madame la Présidente, quand on calcule le nombre d'études qu'on a eues, étude après étude, il annonce avec grandes trompettes seulement 37 millions! Par exemple, dans cette annonce, on n'y a aucune politique de préretraite. Que va-t-il arriver justement dans cette région? Dans cette industrie lourde, il y a beaucoup d'employés âgés de 45, 50 et même 55 ans. Que va-t-il arriver à ces employés qui ont perdu leurs emplois justement à cause des politiques conservatrices et qui n'auront aucune possibilité de jouir d'une préretraite?

J'aimerais ici souligner qu'ils n'ont pas annoncé de programmes de préretraite dans l'est de Montréal, mais il n'y a pas si longtemps, en août 1986, ils annonçaient l'abolition du programme de préretraite dans l'industrie de la chaussure, dans l'industrie du textile, et, si ma mémoire est bonne, je pense que c'est au mois d'août 1986 que ce programme a été aboli. Et aujourd'hui, on attend encore des remplacements pour ce qui existait. Et dans l'annonce qu'a faite le ministre de l'Expansion industrielle régionale: aucun programme de préretraite afin de permettre à tous ces employés qui ont perdu leurs emplois à cause de la crise économique, à cause des mauvaises politiques du gouvernement conservateur et dans d'autres occasions, à tous ceux qui n'ont pas la possibilité de prendre leur préretraite . . . et aujourd'hui, ils sont là. Ils ont fini de bénéficier de leur assurance-chômage et la seule chose qu'il leur reste à faire, c'est de recourir aux prestations du bien-être social. C'est incroyable comment un gouvernement peut nier ses responsabilités vis-à-vis de ses propres citoyens.

Définitivement, il y a d'autres dossiers qui sont importants pour l'est, bien sûr! Tantôt, mon collègue de Duvernay (M. Della Noce) parlait de la fermeture des raffineries. Il s'est référé au fait que pendant l'administration libérale, plusieurs raffineries ont été fermées. Qu'a-t-il oublié de dire, madame la Présidente? C'est que lorsque la Texaco ou autres ont fermé leurs raffineries, c'était une décision interne des compagnies. Dans le cas d'Ultramar, le gouvernement avait une option, il aurait pu aider la vente entre Ultramar et la compagnie Gaz Métropolitain. Au contraire, le gouvernement a fait tout son possible afin que cette vente ne se réalise pas.

Eh bien, madame la Présidente, maintenant on a un dossier à l'étude dans l'est de Montréal qui pourrait être très important, c'est le dossier Soligaz. J'aimerais en profiter à ce moment-ci pour rendre hommage au ministre de l'Énergie du Québec, M. Ciacca, qui a pris le leadership sur ce dossier, et aussi au député de Lafontaine dans l'est de Montréal qui s'est impliqué dans ce dossier. C'est là le rôle qu'un député, en collaboration avec des ministres, pourront jouer afin de mener le dossier à bon port et rendre la population active et donner de l'espoir afin que les gens puissent avoir un développement économique dans leur région et avoir des emplois. J'espère que dans le dossier Soligaz le gouvernement fédéral fera sa part bien active et que les citoyens de l'est de Montréal pourront espérer voir ce secteur industriel et économique se redévelopper et se revitaliser. Je vois qu'il ne me reste à peine qu'une minute et demie à peu près, et j'aimerais m'arrêter là-dessus, madame la Présidente, et permettre justement aux députés du gouvernement et à tous les autres d'adopter cette motion de mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) que je félicite pour son travail remarquable et qui a réussi à plusieurs reprises à faire bouger le gouvernement.

M. Ricardo Lopez (Châteauguay): Madame la Présidente, le marché québécois des produits du pétrole, la même chose pour le marché mondial des mêmes produits, est en évolution constante. Je pense que je n'apprends rien à personne en disant cela, surtout maintenant que nous sommes face à l'heureuse entente que nous venons de conclure avec les Américains concernant le libre-échange. Donc, les marchés sont appelés de plus en plus à être diversifiés.

Vous savez, madame la Présidente, que le Québec fait preuve de leadership quand il s'agit d'innovation, quand il s'agit d'amener soit de la nouvelle technologie ou du savoir-faire. Il l'a prouvé dans le passé et continue à le prouver.

Le marché pétrolier est en baisse constante depuis qu'il est monté tellement haut au début des années 1980. Nous avons souffert beaucoup à ce moment-là d'un marché instable qui échappait à notre contrôle. Depuis ce temps-là, nous nous sommes tournés, surtout les Québécois et les Québécoises, vers une énergie qui nous est propre, c'est-à-dire l'électricité. C'est un domaine, une énergie que nous pouvons contrôler chez nous et dont les retombées économiques sont aussi chez nous. Donc, tenant compte de cet événement, de cette réalité, les Québécois ont été encouragés par le gouvernement fédéral qui, dans la réforme de leur consommation énergétique, subventionne aussi certaines modifications pour convertir certains systèmes à l'électricité et même au gaz naturel: à ce moment-là, le marché du pétrole est diminué! Le Québec . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est avec regret que je me vois forcée d'interrompre l'honorable député. L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuileton.*

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES LANGUES OFFICIELLES—LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DES MINORITÉS LINGUISTIQUES—LE RÔLE DU GOUVERNEMENT—L'ENGAGEMENT DE CANDIDATS CONSERVATEURS EU ÉGARD AU BILINGUISME—LA PROPOSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Madame la Présidente, le 23 février dernier, j'ai posé une question au premier ministre concernant la division au sein de son parti au sujet de la Loi C-72, loi qui concerne le statut et l'usage des langues officielles au Canada.

Je dois, dès maintenant, rappeler que ce projet de loi est à l'étude devant le Parlement et qu'il a fait l'objet, jusqu'à ce jour, d'un très court débat. Le seul chef de parti politique qui est intervenu est le chef de l'opposition, soit le chef du parti libéral (M. Turner), qui est intervenu dans ce débat le 9 février dernier, et je le félicite de cette intervention, d'autant plus qu'il a été celui qui, à l'époque, à l'occasion de la première loi adoptée en 1969, était ministre de la Justice et qu'il avait, en cette qualité, piloté la version initiale de la Loi sur les langues officielles.

Or, dans le débat que nous avons présentement, il est le seul chef de partis à être intervenu dans le débat pour supporter cette mesure très importante.

Je rappelle ce qu'il disait et je le cite:

> . . . j'estime qu'il est temps de renforcer et d'améliorer la Loi sur les langues officielles. Il est temps de la modifier en tenant compte des progrès accomplis depuis 1969 afin de refléter la nouvelle mentalité et la tolérance qui règnent maintenant au Canada. Je le répète, le moment pour prendre une telle initiative est bon.

Egalement, dans cette intervention, le chef de l'opposition disait, et je cite:

> Nous ne pouvons pas proclamer l'égalité et compter sur le hasard pour l'instaurer. Nous devons adapter nos lois aux principes constitutionnels reconnus. Les lois du pays doivent concorder avec la Constitution. C'est là le motif premier qui justifie la mise à jour de la Loi sur les langues officielles.

Une des raisons pour lesquelles nous, du parti libéral, appuyons ce projet de loi, c'est qu'il fait partie d'une très longue tradition de notre formation politique. Nous avons été à l'origine de la Loi de 1969, nous avons constaté bien sûr l'expérience entre 1969 et 1984. Nous avons été à l'origine de la déclaration de la Chambre des communes de 1973, de la Charte canadienne des droits et libertés de 1982 et, sous l'habile présidence de l'actuel député de Ottawa—Vanier (M. Gauthier), nous avons appuyé les travaux du Comité mixte des langues officielles durant les années 1980 à 1984.

Or, le parti libéral a toujours considéré que le bilinguisme était un point cardinal de notre programme électoral et de notre programme politique.

Je dois dire que la position du parti conservateur a évolué avec les années. Je reconnais que de plus en plus les députés du parti conservateur acceptent et reconnaissent l'importance du bilinguisme au Canada. Tant les députés de différentes parties du pays, aussi bien du Québec, des Maritimes, de l'Ontario et même de l'Ouest canadien parlent maintenant les deux langues officielles, et je suis particulièrement heureux de dire que le Cabinet conservateur est composé présentement de ministres anglophones qui s'expriment très bien dans la langue française.

Malheureusement, il reste encore une poche de résistance importante au sein du parti conservateur. Et même si le premier ministre et le vice-premier ministre veulent minimiser cette résistance, il n'y a aucun doute que si l'on voit ce qui a été dit dans le magazine *Maclean's*, qu'il y a des points de division, et je cite:

• (1800)

[*Traduction*]

D'après la revue *Macleans*, il existe une profonde divergence d'opinions entre les députés de Winnnipeg—Assiniboine (M. McKenzie) et de Calgary-Est (M. Kindy), qui ont des idées bien arrêtées, d'une part, et les députés de Charlevoix (M. Hamelin) et de Richelieu (M. Plamandon).

• (1805)

Le *Winnipeg Free Press* a probablement mieux exprimé ce désaccord que quiconque en disant ceci:

> Les révisions au projet de loi C-72 réclamées cette semaine par le caucus (conservateur) qui est contre le bilinguisme feraient de l'anglais la langue de la Fonction publique fédérale partout sauf au Nouveau-Brunswick et dans une partie du Québec.

Voici ce que dit la suite de l'article du *Winnipeg Free Press:*

> Cette proposition est perçue comme une insulte par les francophones qui trouvent que leur langue a tout autant d'importance que celle de M. McKenzie et qu'elle mérite d'être traitée de la même façon dans l'administration fédérale . . .
>
> On peut discuter de politique linguistique canadienne de façon rationnelle. L'émotion est toujours présente dans le débat sur les symboles de clans, mais des dirigeants politiques dignes de ce nom doivent faire appel le moins possible à la haine et le plus possible à la raison. En proposant de bannir l'usage du français dans de vastes secteurs de la Fonction publique on risque de provoquer l'hostilité générale. Le gouvernement Mulroney devrait bien faire comprendre à toutes les régions du Canada qu'il n'accordera pas la moindre attention à des propositions aussi révoltantes et qu'il ne se prêtera pas au jeu de ceux qui essaient de semer la zizanie.

[*Français*]

Je pense qu'il est évident que le premier ministre se doit, comme son prédécesseur l'avait fait, de dire clairement aux membres de son parti que le bilinguisme est une politique fondamentale de son parti et que, comme M. Stanfield avait refusé la candidature conservatrice au maire Jones, le premier ministre, devant l'opposition de certains de ces députés conservateurs, devrait clairement leur indiquer qu'ils ne pourront pas être candidats du parti conservateur aux prochaines élections s'ils n'appuient pas la politique de bilinguisme du gouvernement.

Je pense qu'agir autrement ne serait pas agir dans l'intérêt canadien et serait, de la part du chef du gouvernement, jouer sur les deux tableaux, ce que, je l'espère, il ne fera pas.

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, je suis sûr que le député comprend que notre gouvernement s'est engagé à plusieurs reprises à rendre la Loi sur les langues officielles conforme à la Constitution et à promouvoir les langues officielles au Canada.

Le projet de loi C-72 répond à l'engagement que notre gouvernement a pris dans le discours du Trône de 1984 et réitéré dans le discours du Trône de 1986. Il répond aussi à notre engagement envers la réconciliation nationale qui vient au premier rang de nos priorités.

[*Traduction*]

Le député se rappelle peut-être aussi ce qu'a déclaré le premier ministre du Canada (M. Mulroney), le chef de notre parti, dans son premier discours de tout nouveau député à la Chambre, le 6 octobre 1983:

Nous avons l'obligation absolue d'assurer en tout temps à nos minorités linguistiques et autres, la justice à laquelle elles ont droit.

Je dis qu'il n'y a eu aucune déviation de ce premier discours. Mon vis-à-vis et moi-même étions députés sous des gouvernements qu'il soutenait. Je suis député depuis près de neuf ans.

Toute tentative pour faire de la politique linguistique un élément de division nous rend un bien mauvais service. Je fais simplement remarquer au député de l'opposition qu'en citant des paroles d'un député rapportées dans un journal ou un périodique, il s'approche dangereusement du point où il se sert de la politique linguistique pour semer la discorde.

Ce n'est pas ainsi que le gouvernement voit les choses. Nous croyons que la politique linguistique peut nous unir, nous servir et convaincre tous les Canadiens, de langue française ou anglaise, qu'ils peuvent vivre et prospérer ici sur un pied d'égalité.

On n'accomplit rien de bon en faisant pareilles remarques qui sont de nature à soulever les passions et à diviser. Les députés accompliront beaucoup plus en édifiant ensemble l'unité et en nous donnant des raisons d'espérer pour l'avenir.

• (1810)

C'est la perspective du gouvernement, et nous la maintiendrons.

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LA PARTICIPATION ET LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT/LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le 23 février j'ai fait état à la Chambre des communes de mes inquiétudes au sujet de la participation et de la politique du gouvernement en ce qui concerne la Société de développement du Cap-Breton. La question que je portais à l'attention du gouvernement n'a rien de nouveau. Il y a déjà pas mal de temps que je la ramène sur le tapis.

J'ai été quelque peu déçu du budget des dépenses déposé par le ministre des Finances (M. Wilson). Je disais également que l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard du bassin charbonnier de Nouvelle-Écosse laissait quelque peu à désirer.

Il est clair depuis le début que l'on s'oppose à faciliter la tâche à l'industrie charbonnière de notre province, et à plus forte raison à l'aider. Il y a quelques années un ancien premier ministre provincial lançait une politique énergétique en vertu de laquelle la Nouvelle-Écosse utiliserait le charbon pour produire son électricité industrielle et domestique. Beaucoup de travailleurs de l'industrie charbonnière ont du mal à gagner suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de leur famille.

Peu après l'arrivée de ce gouvernement au pouvoir, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) prenait l'initiative de créer un comité pour envisager la possibilité de faire utiliser du charbon canadien par l'Hydro-Ontario. J'ai demandé à plusieurs reprises au ministre de nommer des gens de la région atlantique à ce comité, en particulier de l'Est de la Nouvelle-Écosse. A ce jour mes demandes sont tombées dans l'oreille d'un sourd et le gouvernement du Canada n'a rien fait.

Les mineurs de charbon du Cap-Breton seraient ravis de fournir leur produit à bon prix à la *Nova Scotia Power Corporation*. Ils voudraient aussi jouir des possibilités qu'on semble accorder aux producteurs de charbon de l'Ouest du Canada, afin d'approvisionner Hydro-Ontario. J'espérais que le ministre et, surtout, le vice-premier ministre comprendraient l'importance de donner favorablement suite à cette question. Mais on ne l'a pas fait.

Dans son budget des dépenses, le gouvernement n'a pas débloqué de nouveaux crédits dans le secteur du charbon. Il s'est contenté d'honorer l'engagement pris par mon gouvernement en 1984. A l'époque, en raison d'un incendie dans le bassin houiller, une mine avait dû fermer, soit la mine nº 26 de Colliery. Mon gouvernement avait débloqué au-delà de 200 millions de dollars pour ouvrir la mine Lingan-Phelen.

Il n'y a pas de nouveaux engagements. Le budget des dépenses ne comporte absolument pas de nouveaux crédits pour le prochain exercice en vue de développer le secteur houiller de l'île du Cap-Breton. C'est pourtant un secteur primordial non seulement pour le Cap-Breton mais pour la Nouvelle-Écosse tout entière. Il est le principal employeur de la province. C'est un moteur économique à nul autre pareil dans toute la région de l'Atlantique.

Le gouvernement actuel ne s'intéresse pas à l'expansion du secteur houiller. Il faut cesser de s'imaginer que les mineurs n'ont qu'à descendre un ou deux milles sous terre, sept milles sous le lit de l'océan et simplement recueillir le produit, l'en extraire et l'expédier à l'intérieur du pays ou à l'étranger. Il faut adopter une nouvelle façon de penser, une nouvelle approche. Il faut extraire le produit et le redéfinir en Nouvelle-Écosse afin de créer de nouveaux emplois et de le rendre acceptable au point de vue écologique au Canada et ailleurs.

• (1815)

Dans les prévisions budgétaires, aucun nouveau crédit n'est affecté pour atténuer l'inquiétude fondamentale de la population du Cap-Breton à l'égard de notre industrie essentielle. A maintes reprises, des représentants syndicaux ont tenté de faire comprendre à nos dirigeants locaux, provinciaux et fédéraux que notre industrie de la houille avait besoin d'un engagement net et clair. Madame la Présidente, les prévisions budgétaires ne prévoient rien de ce genre.

Probablement quelques semaines avant les élections fédérales, un ministre fera irruption au Cap-Breton en brandissant une feuille de papier et en proclamant: «Nous prenons un engagement envers l'industrie de la houille.» Et il annoncera les dépenses qui pourraient être effectuées dans les années à venir. Ces dépenses ne se trouvent pourtant pas dans les prévisions budgétaires, madame la Présidente, et elles ne se trouvaient pas non plus dans les prévisions budgétaires de l'an dernier. Il s'ensuit que nombre de mes électeurs et de ceux qui travaillent dans les charbonnages sont méfiants, craintifs et inquiets au sujet de l'avenir de cette industrie. Je le dis en toute franchise car nous avons été témoins depuis quelques années de la disparition de 600 emplois à la société de développement du Cap-Breton. C'est une affaire très grave.

J'espère que le secrétaire parlementaire nous transmettra aujourd'hui d'autres renseignements au sujet de nouveaux crédits affectés à divers aspects de l'expansion des charbonnages dont il m'a déjà entendu parler. J'espère qu'il nous dira pourquoi nous qui sommes de l'Est de la Nouvelle-Écosse ne pouvons faire partie du comité constitué par le vice-premier ministre.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, les propos du député sont sans aucun fondement naturellement, mais très prévisibles, si je puis me permettre ce commentaire.

La vérité toute simple, c'est que sous la férule du gouvernement actuel, la DEVCO vient de compléter le programme d'immobilisations le plus ambitieux de son histoire selon le *Cape Breton Post*. Le député a déclaré que le gouvernement devait assortir ses engagements de deniers sonnants et trébuchants lorsqu'il parlait du développement de l'industrie houillère du Cap-Breton. Que dire alors d'une participation de 218,4 millions de dollars? C'est pourtant ce que nous avons investi dans le développement de *Phalen Colliery* et dans l'agrandissement de la station *Victoria Junction Wash*. J'ajouterai que cette mesure a été adoptée à temps et dans les limites du budget. Et les travailleurs du Cap-Breton méritent des félicitations pour ce tour de force.

Si le député se donnait la peine d'examiner les dépenses courantes en immobilisations, indépendamment de ces grands projets, il verrait, et il le sait fort bien, que les dépenses prévues de la DEVCO sur ce chapitre augmenteront de 17 p. 100 cette année pour atteindre 43,1 millions de dollars. De même, la DEVCO anticipe l'an prochain une année record dans toute son histoire avec une production houillère de quatre millions de tonnes. Des records de production quotidienne ont déjà été établis pour les deux premiers mois de 1988.

Le député a critiqué également le montant des crédits débloqués pour la recherche et le développement en nouvelles technologies minières. Là encore, il trouve pratique de condamner le succès. Nous avons pris un engagement ferme en ce qui concerce la mise au point de carbogel et d'autres technologies connexes, et la DEVCO, qui est déjà reconnue comme un chef de file mondial sur ce chapitre, perfectionne cette technologie au rythme de 2,5 millions de dollars par année au moins pour les deux prochaines années.

Le gouvernement actuel soutient les gens du Cap-Breton, leur industrie houillère et leur économie en général mieux que tous les gouvernements qui l'ont précédé. Le député nous reproche de faire des promesses en l'air. Permettez-moi de vous dire, madame la Présidente, que 218 millions de dollars sont débloqués pour un projet d'envergure à la DEVCO, 110 millions pour la modernisation de Sysco, 5 millions jusqu'ici pour la mise au point de carbogel, et des millions encore pour l'initiative entreprise au Cap-Breton. Jusqu'à maintenant, les programmes relevant de Enterprise Cape Breton ont créé plus de 2 000 emplois et ce n'est pas fini. La main-d'oeuvre active du Cap-Breton s'est accrue de près de 4 000 travailleurs. La construction industrielle et commerciale est nettement à la hausse depuis trois ans. Que dire des homards de Clearwater, des sociétés Highland Breweries, Multiflex Inventions, Magna, Cape Breton Mold, Nova Smolt, Highland Fisheries et beaucoup d'autres? Le gouvernement a fait plus que tenir ses promesses au Cap-Breton. Le député ferait bien de se préparer, car nous pourrions bien continuer dans cette voie.

• (1820)

L'ENVIRONNEMENT—LES PLUIES ACIDES—LE PLAN VISANT À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

M. Alan Redway (York-Est): Madame la Présidente, je ne sais pas comment c'est chez vous. Comme vous le savez, je ne vous ai jamais rendu visite. Or, si jamais vous venez chez moi, vous verrez deux érables vraiment magnifiques sur la pelouse devant ma maison.

Je ne veux pas vous donner l'impression que ce sont les deux seuls arbres autour de ma maison parce que j'en ai beaucoup. J'ai quelques belles épinettes, un sumac et des cèdres. Nous avons déjà eu un frêne et un orme avant qu'ils meurent et que nous ayons à les abattre. Il y a beaucoup d'arbres autour de notre maison mais les deux dont je suis vraiment fier et auxquels je suis réellement attaché, ce sont ces deux magnifiques érables.

Ma maison est située à l'angle de McRae Drive et de Hanna Road. Un des érables se trouve sur la pelouse du côté de McRae Drive directement devant la grande fenêtre en saillie de notre salle de séjour. C'est un arbre magnifique. Il est probablement aussi vieux que la maison, qui a été construite vers 1937. Il a grande allure. Il penche un peu, bien sûr. C'est tout simplement un arbre magnifique dans lequel vivent des écureuils.

Du côté de Hanna Road, devant une des chambres à coucher, il y a un autre arbre. Cet arbre n'est pas aussi vieux, mais il est tout aussi mûr et imposant. Je suis très attaché à ces deux arbres, qui ont malheureusement un problème.

Chaque année au printemps, les bourgeons éclatent et les arbres se couvrent de feuilles, mais, dernièrement, vers le début de juillet, ces feuilles ont commencé à se racornir et à mourir. Une fois qu'elles sont mortes, elles tombent au sol. Les arbres dénudés prennent une apparence affreuse et c'est vraiment dommage.

Je me demande bien quelle peut en être la cause. Certains accusent les pluies acides. C'est peut-être juste, mais je n'en sais rien. Un de mes voisins, M. Jim Hannah, adore les arbres. D'après lui, mes arbres et peut-être des centaines et des milliers d'autres dans le quartier finiront par mourir. Il n'est pas en mesure de me confirmer que les pluies acides en sont la cause, mais c'est fort probable.

Même si ce ne sont pas les pluies acides qui flétrissent les feuilles sur mes arbres, nous savons qu'il faudra les enrayer. Il nous appartient ainsi qu'au gouvernement de faire mettre un terme à ces pluies acides, car c'est ce qu'attendent de nous les Canadiens.

Je sais également que, pour la première fois dans l'histoire du Canada, le premier ministre (M. Mulroney) a fait accorder la priorité aux pluies acides dans les pourparlers avec les États-Unis et aussi qu'il a déployé de très grands efforts pour amener les Américains à réduire davantage les émissions à l'origine des pluies acides. C'est bien la première fois qu'un premier ministre déploie autant d'effort à ce sujet.

Nous savons aussi que nous ne pouvons tout simplement pas forcer les Américains à réduire ces émissions. Les États-Unis sont un pays libre et indépendant. Nous n'irons certainement pas leur faire la guerre et leur tirer dessus. D'aucuns estiment que, de toute façon, nous ne réussirions pas à les battre. Quoi qu'il en soit, nous savons que si les Américains ne consentent pas à réduire leurs propres émissions, sources de pluies acides, nous ne pourrons pas le faire à leur place ni les y forcer.

En même temps, nous tâchons de réduire au Canada nos propres émissions. Nous avons conclu avec toutes les provinces de l'Est des ententes en vue de les réduire de 50 p. 100 d'ici 1994. Comme l'a dit le secrétaire parlementaire, nous ne faisons pas qu'en parler, nous y consacrons des fonds. Le gouvernement s'est en effet engagé à dépenser 335 millions de dollars pour aider à réduire ces émissions ici au Canada.

• (1825)

Voilà maintenant que les Américains prétendent qu'il ne s'agit pas d'un véritable engagement à réduire ces émissions de 50 p. 100 au Canada, mais de 35 p. 100 seulement. Par dessus le marché, le *Star* de Toronto se dit d'accord avec eux dans son éditorial en accusant le gouvernement de vouloir nous induire en erreur. C'est pure foutaise à mon avis. Vous savez comme moi que les Américains essaient toujours d'une façon ou d'une autre de se défiler lorsqu'il s'agit de leur engagement à combattre les pluies acides. Quant au *Star* de Toronto, notre gouvernement pourrait hausser les pensions de vieillesse de mille ou d'un million pour cent qu'il continuerait à critiquer. J'espère seulement que ses lecteurs prennent ces critiques avec un grain de sel.

Peu m'importe à moi ou à vous, et peu importe, je le sais, à la secrétaire parlementaire ce que les Américains peuvent penser ou, quant à cela, si le *Star* de Toronto est d'accord ou non avec eux sur cette question. Par contre, ce qui importe à nos yeux, c'est ce que vont devenir les érables. Je voudrais que la secrétaire parlementaire nous dise ce que sa ministre et le gouvernement vont faire pour les sauver.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je croyais que le député annoncait la mise en vente de sa maison, mais je sais qu'il veut rester dans la circonscription formidable de York-Est. C'était une belle introduction à sa question, à laquelle nous allons répondre de façon plus précise.

Le Canada s'est fixé clairement pour objectif d'enrayer les dégâts causés par les pluies acides. Pour protéger l'environnement, il faut réduire les précipitations acides à moins de 20 kilogrammes l'hectare par an dans toutes les régions vulnérables. Nous avons constaté que des dégâts sont causés lorsque ce chiffre est dépassé. Nous avons par ailleurs des preuves qu'en-deçà de ce seuil, le rétablissement de l'environnement s'amorce. Je suis allé à l'Université de Toronto hier, où j'ai notamment visité l'Institut des études environnementales; les chercheurs ont des preuves que dans la région de Sudbury, ce rétablissement s'amorçait en fait.

Nous avons fait toutes sortes de calculs pour savoir combien de tonnes d'anhydride sulfureux peuvent être libérées dans l'atmosphère et à quels endroits pour atteindre l'objectif de 20 kilogrammes l'hectare. Nous en sommes arrivés à une double conclusion. Premièrement, les émissions annuelles totales d'anhydride sulfureux de la frontière de la Saskatchewan et du Manitoba vers l'Est doivent être ramenées à 2,3 millions de tonnes soit environ la moitié des émissions autorisées en 1980. Deuxièmement, les émissions transfrontières d'anhydride sulfureux des États-Unis vers l'Est du Canada doivent être réduites d'environ deux millions de tonnes par an, ce qui représente également environ la moitié du niveau de 1980.

Le Canada est en voie d'atteindre son objectif. Plus de 90 p. 100 des réductions d'émissions nécessaires pour faire baisser le niveau à 2,3 millions de tonnes existent sous forme réglementaire ou sous forme de programme et ont été ratifiées officiellement par des ententes fédérales-provinciales. Les sept provinces de l'Est ont déjà conclu des accords. Cela en dit long sur la compétence du ministre de l'Environnement (M. McMillan), et en fait de notre gouvernement. Conformément au programme, on aura réduit les émissions dans les proportions qui s'imposent en 1994 au plus tard. A l'heure actuelle, les émissions d'anhydride sulfureux ne sont plus que de 2,8 millions de tonnes environ dans l'Est du Canada.

Nous savons que le Canada ne peut pas résoudre à lui seul le problème des pluies acides. C'est pourquoi nous pressons le gouvernement américain de négocier un accord bilatéral prévoyant des objectifs et des calendriers précis de contrôle des émissions en vue de ramener à des niveaux acceptables la pollution d'origine américaine responsable des pluies acides. L'objectif canadien est fondé sur des données scientifiques solides et sur les principes et obligations qui prévalent à l'heure actuelle en droit international. Le Canada admet que c'est aux États-Unis qu'il revient de décider comment ils vont réduire à deux millions de tonnes leurs émissions polluantes qui traversent la frontière. Ce qui intéresse à juste titre le Canada, c'est la mesure dans laquelle on parviendra à réduire la pollution atmosphérique d'origine américaine. C'est en fonction de ce critère que le Canada va juger toutes les initiatives américaines.

• (1830)

Je suis heureuse de rappeler une fois de plus que le gouvernement a le mérite d'avoir conclu avec les provinces des accords qui nous permettront de réduire les émissions d'anhydride sulfureux dans les proportions que nous souhaitons.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 mars 1988

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

LA DÉSIGNATION DES RÉGIONS—LES AVANTAGES FISCAUX ACCORDÉS AUX HABITANTS DU NORD

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a récemment reçu un millier de lettres de citoyens de Geraldton, en Ontario, protestant contre la suppression, pour leur localité, des avantages fiscaux accordés aux habitants du Nord. J'ai moi-même écrit au ministre en décembre pour lui proposer une solution qui rendrait le règlement actuel plus équitable, mais je n'ai pas reçu de réponse jusqu'à présent.

Lundi dernier, les contribuables de Geraldton ont reçu par la poste, directement de Revenu Canada, un exemplaire du guide de l'impôt ainsi que la formule nécessaire pour demander la déduction fiscale des habitants du Nord. Ils en ont déduit que le ministre avait changé d'avis. Beaucoup d'entre eux ont déjà posté leur déclaration d'impôt dans laquelle ils ont demandé la déduction en question. Revenu Canada continue cependant à dire que les habitants de Geraldton n'y sont pas admissibles.

J'exhorte le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre du Revenu national (M. MacKay) à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à la confusion et inclure immédiatement Geraldton dans les zones désignées. Il faut donner aux habitants de la ville la déduction qu'ils méritent et dont on veut les priver parce qu'il leur manque quelques kilomètres pour atteindre la distance réglementaire.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE MATCH DE HOCKEY ENTRE LES PAGES ET LES DÉPUTÉS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, hier soir, l'équipe de hockey des députés qui a affronté l'équipe des pages de la Chambre des communes a remporté la médaille d'or. Grâce à un gardien de but, des défenseurs et des attaquants hors pair, les députés ont remporté une victoire de sept à cinq contre leurs adversaires. Le meilleur marqueur de l'équipe a été Dave Dingwall.

Stephen Cassivi, le très habile capitaine et entraîneur des pages, s'est illustré en déjouant trois fois l'excellent gardien de but des députés, Moe Mantha. Suh Won Kim et Dominic Peltier-Rivest ont également trouvé le fond du filet. Ce fut un match âprement disputé, et les deux équipes ont donné une excellente performance. Les pages, encouragés par leurs collègues dont l'un était même armé d'un clairon, ont forcé les députés à rester alertes et vigilants; l'issue du match est restée un mystère jusqu'à la toute fin.

Tous les députés qui ont participé au match en sont sortis avec une plus grande admiration pour les pages. Leur adresse, leur détermination et leur esprit sportif aurait certainement pu leur valoir à chacun une médaille olympique. Si ces pages sont le reflet de la jeunesse canadienne, nous pouvons être certains que l'avenir du Canada est entre de bonnes mains.

Vive les pages!

* * *

• (1405)

[*Français*]

TÉLÉFILM CANADA

ON DEMANDE DE NE PAS RENOUVELER IMMÉDIATEMENT LE MANDAT DE M. JEAN SIROIS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je demande à la ministre des Communications de ne pas renouveler le mandat de M. Jean Sirois à la présidence de Téléfilm Canada avant la réunion du Comité permanent des communications et de la culture.

Hier, à ma demande, ce Comité a accepté de faire comparaître M. Sirois, ainsi que M. Peter Pearson et d'autres personnes.

[*Traduction*]

Je crois que le ministre devrait attendre, avant de renouveler le mandat de M. Sirois, que le comité ait bien examiné les allégations qui ont été faites au sujet des interventions stridentes à chacune des étapes du processus de prise de décisions, du compte de dépenses du président et des finances de Téléfilm Canada. Il conviendrait d'attendre avant le renouvellement, si renouvellement il y a.

Article 21 du Règlement

LES RÉFUGIÉS

LA PRÉSUMÉE DÉFORMATION DES FAITS EN CE QUI A TRAIT AU VOYAGE DU S.S. *ST. LOUIS*

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, les députés doivent se fier à leurs recherchistes pour donner des renseignements exacts sur les questions qu'ils soulèvent à la Chambre. Les 1er et 2 février, deux députés du NPD, en parlant du projet de loi C-84, ont déformé les faits historiques sur le voyage tragique du S.S. *St. Louis*, un navire rempli de réfugiés juifs fuyant l'Europe.

Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a déclaré, comme en fait foi la page 15512 du hansard, que le gouvernement du Canada a forcé ce navire à retourner en Europe. En outre, il a déclaré que les documents sur l'événement nous apprennent que pratiquement tous les passagers de ce navire ont été tués à leur retour en Europe. Cela n'est pas conforme aux sources historiques.

Les gouvernements du Canada et des États-Unis ont fait savoir au capitaine du navire qu'il ne serait pas autorisé à laisser débarquer ses passagers s'il accostait dans un de leurs ports. Le navire a accosté dans un port de Cuba et a navigué au large de la côte de Floride sans jamais s'approcher des eaux territoriales canadiennes.

Des 907 passagers du S.S. *St. Louis*, la France en a accepté 224, la Belgique 214, les Pays-Bas 181 et la Grande-Bretagne 288. De tous ces passagers, 528 ont échappé aux persécutions nazies.

L'incident du *St. Louis* marque une sombre page d'histoire pour une société civilisée et nous donne un exemple de la brutalité dont l'humanité est capable. Mais quoi qu'il en soit, les faits historiques doivent toujours être rapportés correctement . . .

M. le Président: Le temps accordé au député est expiré.

* * *

LA FISCALITÉ

L'ALLOCATION NORDIQUE—ON DEMANDE DES EXPLICATIONS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je tiens à attirer l'attention des députés de la Chambre sur un autre aspect injuste de la politique fiscale du gouvernement. Soixante-cinq localités de la Nouvelle-Écosse sont sur la liste d'admissibilité à l'allocation nordique, une déduction fiscale qui s'appliquera normalement aux habitants de régions isolées à partir de l'année d'imposition 1987. Cette déduction peut valoir de 800 $ à 1 200 $ de plus aux contribuables qui en bénéficient. Aucune localité de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Nouveau-Brunswick ne fait partie de cette liste d'admissibilité.

Pire encore, bon nombre des localités de la liste des régions visées ne répondent même pas aux critères établis et sont pourtant admissibles aux déductions. Il semble que de nombreuses autres localités des Maritimes méritent cette aide fiscale tout autant que les 65 localités de la Nouvelle-Écosse qui figurent déjà sur la liste. Pourquoi un traitement préférentiel est-il accordé à la Colombie-Britannique? Toute cette question a un fort relent d'injustice.

Les gens du secteur ouest de l'Île-du-Prince-Édouard et d'ailleurs dans les Maritimes méritent une explication. J'exhorte aujourd'hui le ministre du Revenu national (M. MacKay) et le ministre des Finances (M. Wilson) à leur fournir l'explication qu'ils méritent.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES VIOLATIONS DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, j'ai eu récemment le privilège, en ma qualité de membre du comité des affaires étrangères, de me rendre dans trois pays du Moyen-Orient à la demande du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Nous sommes allés recueillir des informations, nous renseigner sur le conflit auprès tant des dirigeants et représentants élus que des habitants des villages de la Cisjordanie et de Gaza.

Comme parlementaire canadien, j'ai été indigné de voir que ce conflit entraîne des pertes de vies et des violations des droits de l'homme qui sont inacceptables, quelles que soient les différences politiques.

Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de dénoncer les violations des droits de la personne qui se commettent depuis plusieurs mois et de se prononcer fortement en faveur d'une conférence internationale qui mettra Israël et le peuple palestinien sur la voie de la confiance mutuelle.

Nous, Canadiens, nous faisons un point d'honneur de nous montrer tolérants envers les différentes religions et cultures. Bien que nous ne soyons pas parfaits, j'invite les pays du Moyen-Orient à suivre notre exemple.

* * *

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

LA VISITE DU PREMIER MINISTRE À LAHR—LE DISCOURS AUX FORCES ARMÉES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, il y a quelques jours, les Conservateurs ont franchi une nouvelle étape dans leur programme visant à transformer le Canada en république bananière avec l'apparition à Lahr du premier ministre (M. Mulroney) qui a fait un discours politique devant les militaires, donnant l'impression non pas d'un premier ministre sûr de lui dirigeant un pays adulte et démocratique, mais d'un quelconque dictateur fantoche et vacillant qui doit fouler aux pieds des traditions démocratiques bien établies comme le premier ministre l'a fait à Lahr.

Le premier ministre s'est couvert de honte comme il a couvert le Canada de honte. Tous les députés qui éprouvent le moindre respect envers les traditions parlementaires et canadiennes devraient trouver cette façon d'agir inadmissible.

• (1410)

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'ASSURANCE-ALIMENTATION DU BÉTAIL

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, le programme d'assurance-alimentation du bétail, au Manitoba, ne répond pas aux besoins des agriculteurs. Le programme vise à assurer la production de foin et il est géré par la province dans le cadre du programme d'assurance-récolte. Il est financé moitié-moitié par le gouvernement fédéral et les agriculteurs. L'administration est fournie par la province et c'est elle qui ne va pas.

Beaucoup d'agriculteurs de ma circonscription sont furieux contre le ministre NPD de l'Agriculture et ils m'ont avisé que le programme ne sert pas leurs besoins. Or, s'il ne sert pas les besoins des agriculteurs, il ne sert pas non plus les besoins du gouvernement fédéral.

Les agriculteurs qui, pour la première fois en 20 ans, n'ont pas récolté de foin l'an dernier n'ont rien reçu du programme. Il est mal structuré, mal administré et mal conçu. Je demande au ministre de l'Agriculture (M. Wise) d'enquêter sur les problèmes et de s'assurer que l'argent des agriculteurs et du gouvernement fédéral est convenablement utilisé. Je demande au ministre de s'assurer que l'on s'occupe comme il convient des intérêts des agriculteurs du Manitoba.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE MATCH DE HOCKEY ENTRE LES PAGES ET LES DÉPUTÉS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, hier soir une grande tradition a été maintenue au match de hockey annuel entre les députés et les pages. Le match, organisé avec brio par le député de Bow River (M. Taylor), a été animé et excitant. Après trois périodes de jeu, les députés et les pages étaient à égalité avec cinq buts de chaque côté. On a alors décidé de prolonger le match en quatrième période. Les partisans étaient ravis. Il y a eu de nombreuses confrontations mais, grâce à l'entraînement stratégique et au leadership solide du député de Bow River, les députés ont fait pression sur les pages, qui ont tenté de les tenir en échec mais en vain. Deux buts rapides comptés vers la fin de la quatrième période ont permis aux députés de remporter le trophée avec une victoire de sept à cinq.

Je me joins à mon ami de Bow River pour remercier et féliciter les pages de leur enthousiasme et de leur esprit sportif. En outre, au nom de tous les députés et de tous les pages, je voudrais remercier le député de Bow River d'avoir organisé cet événement annuel dans la tradition du Parlement.

Des voix: Bravo!

Article 21 du Règlement

LES MINES

LE PROGRAMME DE FINANCEMENT PAR ACTIONS ACCRÉDITIVES

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, hier, au Holiday Inn, 200 chefs de file dans le domaine des mines, de la prospection et de l'investissement, et certains représentants municipaux, ont entendu le preux chevalier du NPD leur dire qu'il croit maintenant que les actions accréditives sont un moyen de financement essentiel pour les milieux miniers canadiens. S'imagine-t-il que les Candiens ont la mémoire courte, qu'ils ne se rappellent pas ses déclarations à Kirkland Lake, en février 1987, lorsqu'il a prétendu que seuls les riches investisseurs profitent de ces actions? Croit-il qu'ils ont oublié que le critique de son parti a voté, à la Chambre, contre des amendements proposant de prolonger cette mesure sous prétexte que seule Bay Street en profiterait?

Cela me rend malade de voir que le parti socialiste jette ses principes par-dessus bord à la simple perspective du pouvoir. Les gens de Timiskaming savent à quel enseigne loge leur député depuis 1982. Et ce député croit que le parti socialiste ne sait toujours pas ce que sont des actions accréditives.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE PROGRAMME DE REMISE EN ÉTAT DES EMBRANCHEMENTS—LA SUBDIVISION DE BENGOUGH

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, on a encore trahi l'Ouest. Le gouvernement n'a pas tenu son engagement de dépenser tous les crédits alloués à la réfection des embranchements ferroviaires dans l'ouest du Canada. Après quatre années de gouvernement conservateur, 36 des nombreux millions de dollars prévus à cette fin n'ont toujours pas été dépensés. Le gouvernement tente délibérément de compromettre l'existence de centaines de milles de voies afin de pouvoir les abandonner et d'obliger les producteurs céréaliers à livrer leur grain par camion à des milles et des milles de chez eux.

La subdivision de Bengough, entre Weyburn et Willow Bunch, en est une qui nous intéresse depuis longtemps, le député d'Assiniboia (M. Gustafson) et moi. Une dizaine de millions de dollars a été consacrée à cette voie il y a plus de deux ans. Il faut en dépenser treize de plus pour terminer le travail. J'exhorte le ministre des Transports (M. Crosbie) à annoncer immédiatement que la réfection de la subdivision de Bengough va figurer au programme de cette année, et que toutes les autres voies seront rénovées en 1989.

Questions orales

LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU SÉNAT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, hier, dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, le groupe de travail sénatorial sur l'Accord du lac Meech a rendu public son rapport dans lequel il a formulé des recommandations sensées au sujet des mécanismes de nomination des sénateurs et des juges de la Cour suprême. Il a traité aussi de la représentation des territoires aux conférences des premiers ministres, question qui n'a toujours pas été réglée, des changements aux frontières territoriales et de la création éventuelle de nouvelles provinces.

• (1415)

Le groupe de travail a prêté une oreille attentive aux Canadiens du Nord du point de vue desquels il est souvent arrivé qu'on ne tienne pas compte. Leurs recommandations sont valables et mériteraient d'être intégrées à la Constitution canadienne.

Il y a tout lieu, monsieur le Président, de féliciter les sénateurs de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE JOURNAL *LEDROIT*—ON DEMANDE AUX PARTIES DE RETOURNER À LA TABLE DE NÉGOCIATION

M. Gaston Isabelle (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, tous les Canadiens de la région de la Capitale nationale, et spécialement les francophones, s'interrogent sur l'avenir du journal *LeDroit*, dont la survie est menacée si la grève se poursuit trop longtemps.

LeDroit est le porteur du flambeau francophone et porte-étendard de sa propagation culturelle, depuis 1913. Il ne faudrait pas que cette flamme symbolique s'éteigne, surtout ici dans la région de la Capitale nationale, miroir et reflet du bilinguisme au Canada et foyer principal du biculturalisme canadien.

Il serait déplorable, en effet, sinon désastreux pour l'information et pour la démocratie, que les francophones de la région perdent leur porte-parole privilégié.

C'est pourquoi j'invite fortement les parties en conflit à retourner à la table de négociation, afin d'y trouver une solution dans l'honneur et la dignité, même s'il leur faut mettre beaucoup d'eau dans leur vin. Ce faisant, on sauvera ainsi une partie essentielle de l'héritage canadien.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES ACTIONS ACCRÉDITIVES—ON DEMANDE UNE EXPLICATION DE LA DÉCISION DE SUPPRIMER LE PROGRAMME

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je souhaiterais poser une ou deux questions au ministre des Finances. Au mois de juin de l'année dernière, il a annoncé, à la grande joie du Nouveau parti démocratique, qu'il allait supprimer l'allocation pour épuisement gagné de 33 p. 100 dont peuvent se prévaloir les détenteurs d'actions accréditives dans des compagnies minières.

Pour bon nombre de Canadiens, ces dispositions semblent très techniques, mais concrètement elles visent des milliers d'emplois dans les mines du Canada. En effet, les actions accréditives ont permis le maintien de milliers d'emplois dans des petites sociétés et localités minières aux quatre coins du pays.

Le parti libéral était opposé à la décision du ministre à l'époque et il l'est encore aujourd'hui. En effet, ce programme marchait bien. Il a favorisé l'investissement de centaines de millions de dollars dans l'industrie minière. Pourquoi le ministre entend-il le supprimer?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député ne souhaite certainement pas faire croire que seules les actions accréditives des petites sociétés minières sont visées. Ce programme est supprimé pour les grandes sociétés minières, les grandes sociétés pétrolières ainsi que d'autres éléments de cette industrie. Ce programme est supprimé dans son intégralité.

Le député a demandé pourquoi nous procédions à ce changement. Il s'inscrit dans le cadre de l'ensemble de la réforme fiscale afin de réduire les dépenses fiscales, ainsi que les allègements et amortissements fiscaux. Nous voulons ainsi élargir l'assiette de l'impôt pour abaisser les impôts sur le revenu de 85 p. 100 des particuliers dans notre pays.

Voilà pourquoi. Cette initiative s'inscrit donc dans le cadre de la réduction générale des dépenses fiscales et des allègements fiscaux que, et mon collègue le sait, le Nouveau parti démocratique a critiqués en disant qu'ils constituaient une échappatoire pour les investisseurs riches.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique semble avoir changé d'avis au sujet de l'épuisement gagné.

LA DISPARITION POSSIBLE D'AGGLOMÉRATIONS MINIÈRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la mesure que le ministre a inscrite dans sa prétendue réforme fiscale rayera de la carte des centaines de petites agglomérations minières s'il s'entête. Les mineurs du Canada sont insultés avec raison des déclarations fausses et contradictoires des porte-parole du gouvernement et du Nouveau parti démocratique sur cette question.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit hier que le gouvernement est prêt à envisager d'autres mesures si la réforme fiscale nuit à la rentabilité des opérations minières.

Autrement dit, le gouvernement est prêt à laisser fermer les petites agglomérations minières du pays avant de prendre des mesures. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas analysé les effets possibles de cette mesure sur les agglomérations minières avant de l'intégrer à sa prétendue réforme fiscale?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais mettre les Canadiens en garde contre les exagérations du chef de l'opposition. Ce changement n'éliminera pas les agglomérations minières, les centres miniers du Canada. Il n'éliminera pas . . .

M. Fulton: Il créera 200 Schefferville.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il n'éliminera pas les actions accréditives . . .

M. Fulton: Deux cent Schefferville.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député d'arrière-ban écoutait, il apprendrait peut-être quelque chose. Il n'éliminera pas le mécanisme des actions accréditives.

Le chef de l'opposition sait très bien que nous avons apporté des changements importants à la mesure à l'étude entre le moment où je l'ai proposée en juin dernier et celui où je l'ai annoncée en décembre. Nous avons allongé la période d'application des dispositives sur l'épuisement gagné. Nous avons aussi apporté deux changements importants afin que l'exonération de gains de capital de $500 000 reste intéressante. Il est vrai que le chef de l'opposition a promis bien des fois de supprimer cette mesure. Il se contredit, tout comme le chef du Nouveau parti démocratique.

[*Français*]

L'AIDE AUX RÉGIONS DÉFAVORISÉES—ON DEMANDE DE RÉSISTER AUX PRESSIONS DES AMÉRICAINS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Pourquoi le ministre n'admet-il pas que son gouvernement a commis une grave erreur, erreur qui, selon le ministre des Mines du Québec, est due à un manque d'information?

Comme il n'a pas fourni d'explication d'ordre économique pour avoir pris cette décision, va-t-il admettre que cette décision est due plutôt aux pressions des Américains qui n'aiment pas les programmes qui soutiennent les régions défavorisées de notre pays?

Monsieur le Président, pourquoi le ministre ne résiste-t-il pas pour une fois aux pressions américaines? Pourquoi ne défend-il pas les régions défavorisées et éloignées de notre pays en revenant sur sa décision? Pourquoi?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition devrait savoir qu'un de ses collègues a posé cette question—hier, en fait—et je dis . . .

Mme Copps: Nous n'avons pas eu de réponse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je vais répondre un peu plus catégoriquement que je ne l'ai fait hier. Il s'agit là d'une diversion, d'une absurdité, car nous avons apporté les modifications relatives aux actions accréditives en juin dernier. Si le chef de l'opposition s'arrête pour y penser, il constatera que c'était quatre mois avant la signature de l'Accord de libre-échange.

M. Turner (Vancouver Quadra): Au beau milieu des négotiations.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Après la signature de l'Accord, nous avons amélioré le mécanisme relatif aux actions accréditives. A lui et aux Canadiens, je peux assurer qu'il va rester en place, précisément parce qu'il est meilleur depuis les modifications de décembre.

Nous avons dit également que nous surveillons la situation de près. Comme mon collègue l'a signalé hier, nous sommes disposés à apporter tout changement nécessaire.

Je lui rappelle que, depuis les premiers neuf mois et demi l'an dernier, le financement de titres de participation a accusé une baisse significative, soit de sept milliards à environ 450 millions de dollars, ce qui s'est répercuté sur le financement des actions accréditives et de titres de participation de tous les genres d'émetteurs canadiens.

L'ALLOCATION POUR ÉPUISEMENT GAGNÉ—LA POSSIBILITÉ D'ALLONGER LA LISTE DES INCITATIONS FISCALES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Si ce que le ministre des Finances vient de dire est vrai, monsieur le Président, pourquoi ne décide-t-il pas de retenir l'épuisement gagné sur les actions accréditives?

Nous savons que l'entente commerciale que le gouvernement du Canada a signée avec les États-Unis l'empêche d'élaborer des politiques canadiennes dans le domaine des investissements, de l'énergie et de la culture.

Il y a un nouveau rebondissement: le ministre a déclaré que notre point de vue ne valait rien. Je me demande s'il serait prêt à souscrire à la déclaration de Clarkson Gordon, membre d'un bureau de comptables très bien connu et très bien coté. On pouvait lire dans le bulletin qu'a fait paraître cette maison du 15 janvier 1988: «Bien que les incitations fiscales actuelles soient considérées comme des droits acquis au regard de l'entente commerciale, il importe que les hommes d'affaires canadiens reconnaissent qu'allonger la liste de ces incitations convaincrait les États-Unis de recourir à des mesures de rétorsion».

• (1425)

Le ministre accepte-t-il cette interprétation de Clarkson Gordon concernant l'accord qu'il a lui-même signé et par lequel, d'une façon générale, le gouvernement convient de renoncer à la possibilité d'aider les régions de notre pays au moyen d'incitations fiscales?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Les collaborateurs de Clarkson Gordon sont peut-être d'excellents comptables, monsieur le Président, mais ils ne sont guère bons spécialistes des questions de libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Rien ne les autorise à dire pareille chose. Les actions accréditives et les dispositions fiscales qui s'y rapportent s'appliquent à toute entreprise canadienne. Les changements qui pourraient y être apportés ne sont pas régis par les dispositions de l'accord de libre-échange.

[*Français*]

LES ACTIONS ACCRÉDITIVES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je comprends que le ministre est pris dans son processus mental et qu'il ne veut pas comprendre le problème. Nous ne soutenons pas que le mécanisme des actions accréditives a été aboli, nous disons que, étant donné l'abolition de la dépréciation gagnée, le mécanisme n'est pas fonctionnel. C'est ce que 250 personnes, venant de toutes les régions, sont venues nous dire.

Je demanderais donc au ministre, après les instances qui ont été faites au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi qu'à tous les collègues de cette Chambre qui ont voulu participer au symposium d'hier, s'il ne croit pas qu'il a fait une erreur—ne l'admet-il pas maintenant?—de réintroduire avant la mise en application de l'Entente, comme ils veulent le faire, les 33 1/3 p. 100 de l'épuisement gagné. Sans cela les régions vont perdre des emplois, les investissements vont disparaître et le ministre n'aime pas le dire maintenant, mais il ne sera même pas capable de le réintroduire si cette Entente canado-américaine est acceptée.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député en sait autant à ce sujet que Clarkson Gordon. Le député a dit que je ne comprenais pas l'importance des actions accréditives. Je lui rappelle que c'est moi en ma qualité de ministre qui ai amélioré le mécanisme des actions accréditives en 1986. C'est encore moi qui ai amélioré une deuxième fois ce mécanisme en décembre 1987. Mes actes prouvent donc que je sais . . .

M. Garneau: Pourquoi tous ces gens-là viennent-ils se plaindre, alors?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député demande pourquoi les gens sont venus se plaindre. Je crois que ces personnes sont inquiètes au sujet de la nervosité des marchés boursiers au Canada qui a eu une incidence . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Oh, non!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . sur les actions accréditives, je l'admets. Je le comprends. Cette situation a aussi exercé une influence sur le financement de toute une série de sociétés. Comme je l'ai dit, et je répète les chiffres, le financement des titres de participation avait atteint un montant de 7 milliards de dollars avant le krach boursier du 19 octobre. Depuis lors, je crois qu'il est tombé à 450 millions seulement. Le financement des titres de participation s'en est ressenti dans tous les secteurs.

Je le répète, monsieur le Président, nous suivons la situation de près. Nous en discutons avec les représentants de ce secteur et nous continuerons à nous entretenir avec eux pour mieux comprendre leur point de vue.

* * *

LA MAIN-D'OEUVRE

LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le Conseil économique du Canada dans le courant de la journée fera une déclaration importante au sujet des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre pour les industries instables. Ces programmes sont absolument essentiels, surtout pour les travailleurs âgés. D'après Statistique Canada, 41 p. 100 de ces travailleurs quittent la main-d'oeuvre active quand ils perdent leur emploi à cause de la fermeture d'une usine.

Par conséquent, pourquoi le gouvernement n'a-t-il toujours pas instauré son programme d'aide aux travailleurs âgés qu'il avait annoncé dans son budget de 1986? Ne comprend-il pas que son inaction est tragique pour ces travailleurs?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Mon collègue, le ministre du Travail, a eu plusieurs entretiens avec les provinces, puisqu'il s'agit d'un programme fédéral-provincial. Je pense que quatre provinces environ ont accepté d'y participer. Mon collègue essaie d'encourager d'autres provinces à participer à ce programme que nous jugeons très important. Nous voulons faire progresser les choses. Dès que nous aurons obtenu le consentement des provinces, nous communiquerons d'autres nouvelles à ce sujet.

LE RETARD À METTRE LE PROGRAMME EN OEUVRE—LES CONSÉQUENCES POUR LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ces entretiens avec les provinces ont eu lieu il y a plus de deux ans. Le gouvernement devrait maintenant se rendre compte qu'il doit se décider à agir, sinon, des milliers de travailleurs âgés seront laissés pour compte. C'est une tragédie humaine et le gouvernement devrait faire quelque chose à ce sujet.

M. le Président: Je ne suis pas certain que le député ait posé une question. Le ministre voudra peut-être lui répondre malgré tout.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'on ait posé une question. Selon moi, le député n'a fait que répéter ce qu'il avait dit dans l'entrée en matière de sa première question.

A notre avis, il importe d'obtenir la participation des provinces à un tel programme parce qu'elles influent sur le marché du travail, la politique en matière de travail et les lignes de conduite relatives à l'adaptation des travailleurs au sens large, tout comme le gouvernement fédéral. Nous continuerons donc de collaborer avec les provinces.

J'espère que, même s'il concentre son attention sur le gouvernement fédéral, le député n'oubliera pas que les gouvernements provinciaux jouent aussi un rôle important dans ce domaine et qu'il essaiera en même temps de les encourager à participer à un programme que nous jugeons très utile.

L'AIDE AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS SANS EMPLOI

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le gouvernement tente simplement, semble-t-il, de se défiler. Je voudrais poser la question suivante au ministre des Finances. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre, afin d'aider des gens comme Robert Pereault âgé de 49 ans, qui a été licencié pendant un an à la suite de la fermeture d'une usine et qui doit maintenant rembourser ses prestations d'assurance-chômage, car il a, enfin, reçu une indemnité de départ?

M. le Président: Le député donne un exemple, et il pourrait y en avoir bien d'autres. Cependant, je ne pense pas qu'il convienne de les énumérer dans l'introduction à une question.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, selon moi, il n'y a pas une grande différence entre les deux premières questions du député et sa troisième. Nous sommes tous les deux d'accord sur l'importance du programme en question. Nous croyons également que les provinces devraient y participer. Nous continuons de travailler de concert avec elles. J'espère qu'il nous appuiera à cet égard.

M. Allmand: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

ON PRÉTEND QUE LE GOUVERNEMENT FAIT EXCEPTION POUR DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement se décharge-t-il de ses responsabilités sur les provinces dans le cas des travailleurs âgés alors que, dans le passé, on pouvait compter sur des programmes entièrement fédéraux pour ces travailleurs et qu'à l'heure actuelle, on met encore en oeuvre des programmes fédéraux d'emploi pour les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités? Pourquoi faire une exception pour les travailleurs âgés? Ils sont tout aussi importants que les autres groupes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député est au courant des aspects du programme de Planification de l'emploi tendant à favoriser le recyclage des travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi et qui veulent se lancer dans une nouvelle carrière. La stratégie de Planification de l'emploi est un élément extrêmement important du programme que notre gouvernement a présenté.

Le programme destiné aux travailleurs âgés ajoute une autre dimension à ce que nous considérons déjà comme important. Nous jugeons également qu'il importe d'obtenir la participation des provinces, comme je l'ai précisé en réponse à d'autres questions.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'IMPORTATION PAR L'AFRIQUE DU SUD DE MATÉRIEL STRATÉGIQUE CANADIEN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Ceci est une copie d'une commande faite par l'Afrique du Sud pour des cristaux de germanium qui peuvent être utilisés pour les armes à infrarouges. Le ministère des Affaires extérieures n'a pas rejeté cette commande.

Ma question au Secrétaire d'État est la suivante: Ceci n'est-il pas une preuve des faiblesses des sanctions canadiennes, des exportations d'équipements qui peuvent être utilisés pour le développement d'armes qui peuvent toujours être expédiées en Afrique du Sud?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'ai pas à la main le document auquel le député vient de se référer. Je dois le lire, m'informer et, lorsque j'aurai tous les détails à la main, je pourrai lui répondre.

[*Traduction*]

L'EMBARGO TOTAL SUR LES EXPORTATIONS À DESTINATION DE L'AFRIQUE DU SUD

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Voici ma question supplémentaire, monsieur le Président. Étant donné les récents événements, n'est-ce pas le moment d'imposer dans le cadre de sanctions économiques universelles, globales et obligatoires envers l'Afrique du Sud, un embargo immédiat sur toutes les exportations vers ce pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député en conviendra sans doute, si le Canada devait prendre une décision de ce genre, ce ne devrait pas être parce qu'une commande a réussi à contourner la réglementation en vigueur. Je vais examiner les questions soulevées par le député et les documents relatifs à cet affaire.

Il connaît la politique de notre gouvernement concernant les sanctions économiques, et j'en parlerai plus tard cet après-midi. Il connaît l'inquiétude et l'indignation que nous ressentons tous à la Chambre à la suite des derniers événements en Afrique du Sud. Je crois qu'il pense comme moi que ce qui importe pour le Canada, ce n'est pas de prendre des initiatives spectaculaires qui risquent d'être stériles, mais de tâcher de continuer à trouver des moyens d'exercer une influence positive sur les événements en Afrique du Sud et de ne pas laisser tomber des gens qui sont maintenant les adversaires de l'apartheid dans cette région et dans ce pays.

[*Français*]

LES FINANCES

L'IMPORTANCE DU MAINTIEN DES ACTIONS ACCRÉDITIVES

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne les actions accréditives, puisque c'est important pour le Québec.

Déjà, le 1er octobre dernier je demandais au ministre de ne pas s'attaquer aux actions accréditives et je l'informais que ces mesures fiscales sont essentielles pour le développement économique des régions du Nord, comme l'Abitibi-Témiscamingue.

Ma question est la suivante: Le ministre ignore-t-il encore une fois que ces actions accréditives ont permis à l'Abitibi-Témiscamingue de réduire son taux de chômage de 23 p. 100 à 6 p. 100 et d'entraîner des investissements de plusieurs centaines de millions de dollars chaque année, soit un demi-milliard de dollars l'an passé?

Pourquoi le ministre renie-t-il tout développement économique régional? Il n'y a pas que Toronto au Canada, monsieur le Président!

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, voilà un autre exemple de propos emphatiques et exagérés. Le député nous accuse de priver cette partie du pays de toute expansion régionale. Cette allégation n'est tout simplement pas fondée. Ce n'est pas vrai.

Nous avons en fait apporté des modifications de détail au mécanisme des actions accréditives, modifications qui sont conformes aux objectifs d'un des partis auxquels le député a déjà appartenu, car on a noté que certaines pratiques donnaient lieu à des abus. Nous avons atténué certains éléments du mécanisme d'actions accréditives, en vue d'éviter des abus de ce genre. Mais le mécanisme demeure en place. Nous avons amélioré les éléments du mécanisme des actions accréditives dans notre document sur la réforme fiscale en date du 16 décembre.

Comme je l'ai déjà signalé, nous continuons à consulter l'industrie pour surveiller la situation et nous rendre compte des répercussions de ces changements.

[*Français*]

L'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'abolition en quelque sorte, de façon réaliste, de ces actions accréditives aura des conséquences directes pour le développpement économique. Qu'est-ce que le ministre entend faire pour aider l'Abitibi-Témiscamingue de même que les petites et moyennes entreprises minières? Se veut-il, encore une fois, comme dans le passé, le défenseur des intérêts des grosses multinationales ou est-il prêt ici, pour une fois, à défendre les intérêts de nos petites sociétés minières du Québec?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, premièrement, je tiendrais à faire remarquer au député que loin d'être aboli le programme, sous une certaine forme, est proposé à nouveau par le ministre des Finances.

Deuxièmement, dans le secteur des mines comme dans les autres secteurs du ministère, je peux assurer les députés que nous surveillons de très près l'évolution de la situation et là comme ailleurs, lorsque le temps viendra, si besoin est, le gouvernement apportera sa contribution.

Troisièmement, je ne vois pas pourquoi le député fait un plaidoyer contre les sociétés importantes dans le secteur minier.

Nous avons toujours bien accueilli, et tous les députés de la Chambre se sont toujours réjouis lorsqu'un investissement important avait lieu dans un secteur. Et dans le secteur minier, les investissements sont très bien accueillis lorsqu'ils sont de grosses compagnies ou de compagnies plus juniors.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

LES DÉCISIONS CONCERNANT L'AFFECTATION DES FONDS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, d'après son prospectus l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a pour but de fournir aux entrepreneurs de l'Atlantique des ressources financières et autres et de collaborer avec les gouvernements provinciaux à favoriser l'esprit d'entreprise.

Pourquoi le ministre a-t-il déclaré hier que si certains premiers ministres provinciaux veulent que nous leur donnions l'argent pour qu'ils le dépensent, ce n'est pas là une chose qui agrée au gouvernement?

Est-ce pour cette raison que cette agence a plus de personnel à Ottawa qu'à Terre-Neuve? Le premier ministre avait dit que les décisions se prendraient dans le Canada atlantique.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'honorable parlementaire a le ton de celui qui a une déchirure dans son collant.

Nous collaborons avec les premiers ministres atlantiques. Le sénateur Murray, le leader du gouvernement à l'autre endroit innommable, a visité chacun des quatre premiers ministres atlantiques au cours des deux dernières semaines.

Nous collaborons avec eux. Les députés ne comptent certainement pas que nous allons donner aux premiers ministres, pour qu'ils les dépensent, les 316 millions que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique va recevoir au cours de l'année qui vient. Nous allons dépenser cet argent conformément aux politiques et aux directives du gouvernement pour surmonter les disparités régionales du Canada atlantique.

En outre, les crédits non employés cette année—voilà une bonne nouvelle pour l'honorable type—seront reconduits sur l'année prochaine pour être dépensés.

L'AFFECTATION DES FONDS—LE DROIT DES PREMIERS MINISTRES DE L'ATLANTIQUE À PLUS D'INFORMATIONS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre a également déclaré hier, quand on lui a demandé s'il l'APECA allait dépenser de l'argent frais, qu'il ne pouvait répondre à vue de nez. Comme il est bien informé ce ministre. C'est comme si on lui demandait s'il s'est réveillé ce matin. «Je ne peux pas vous le dire à vue de nez, il faut que je consulte Jane.»

Je demanderai au ministre, qui parle au nom du vrai ministre du . . .

M. le Président: Je sais que le député s'apprête à poser une question au ministre et je l'invite à le faire.

M. Baker: . . . qui parle au nom de l'autre ministre de l'endroit innommable, s'il ne veut pas reconnaître que la population du Canada atlantique et les premiers ministres de l'Atlantique ont droit à plus de transparence de la part du gouvernement.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme je le disais à Jane ce matin en me levant, il n'y a pas de remèdes vite faits . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . pour son affection.

M. le Président: Le ministre ne va pas nous dire ce qu'elle a répondu, j'espère.

* * *

LES CHANTIERS NAVALS

ON DEMANDE QUE LE CHANTIER DU CANADIEN NATIONAL FASSE UNE SOUMISSION POUR UN CONTRAT DE RÉPARATION

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, les commentaires du ministre des Transports nous ont appris hier à la Chambre que le principal souci du gouvernement est de faire des déclarations et de se vanter plutôt que de réaliser de vrais progrès et d'obtenir de vrais résultats en ce qui concerne le développement du Canada atlantique.

Je dois demander au ministre s'il est disposé à assumer ses responsabilités envers les habitants de Saint-Jean et des travailleurs du chantier naval du CN et à insister pour que la direction du chantier naval fasse une soumission pour le contrat de réparation du NCSM *Nipigon* qui apportera 200 emplois à Saint-Jean, sa propre circonscription, au lieu de laisser la direction chercher de mauvais prétextes pour ne pas essayer de trouver du travail pour le chantier naval?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député s'est vraiment dépassé au sujet de cette question. Voici ce qui s'est passé: on a demandé au chantier naval de Terre-Neuve de faire une soumission pour la remise en état du *Nipigon*. Ces travaux coûteraient entre 12 et 14 millions de dollars et donneraient du travail à 250 personnes pendant un an.

Trois des sept syndicats de chemin de fer refusent de conclure un accord qui aurait une clause de non-recours à la grève et au lock-out pendant la durée de cette réparation. Par conséquent, le chantier naval ne peut pas entreprendre ce travail ni faire une soumission, parce que ce serait une perte d'argent.

A mon avis, le député devrait parler à son ami qu'il défendait hier à Saint-Jean, M. Rosner, et obtenir que ce monsieur ainsi que les trois syndicats coopèrent de façon que 250 travailleurs puissent avoir un emploi pendant un an dans un chantier naval de Terre-Neuve.

L'OFFRE DES SYNDICATS DE PROLONGER L'ACCORD ACTUEL—LA POSSIBILITÉ DE PRIVATISATION

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, si le ministre était attentif, il saurait qu'hier ces syndicats ont offert, comme ils l'ont déjà fait auparavant, de prolonger leur accord actuel qui contient une clause de non-recours à la grève jusqu'à la fin de leur convention.

Pourquoi le ministre n'admet-il pas que cela fait partie d'un plan, qu'il appuie, d'acculer à la faillite le chantier naval du CN ou de l'obliger à fermer ses portes pour qu'il puisse être cédé à des intérêts privés?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Je ne vais pas réprimander le député. Il est nouveau ici. Il se trouve qu'il y a deux ans le gouvernement a accepté d'investir 14 millions de dollars dans le chantier naval de Terre-Neuve. Nous faisons face à ses pertes d'exploitation s'élevant à 2,4 millions de dollars par an ainsi qu'à ses dépenses d'investissement de 4 millions de dollars.

Depuis 1976, j'ai fait tout ce qui était humainement possible pour aider ce chantier naval. Mais je ne peux rien faire si certains des syndicats et le député sabotent nos efforts en vue d'obtenir du travail pour ce chantier naval.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA DATE DE RÉCEPTION DU COURRIER—LA POSITION DE REVENU CANADA

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Les normes de livraison de Postes Canada sont tellement basses que maintenant même Revenu Canada refuse de reconnaître la date de réception de Postes Canada comme preuve de paiement. Plusieurs milliers de petites entreprises seront pénalisées par cette mesure. Ma question au ministre est celle-ci: Est-ce que le ministre est d'accord sur la position de Revenu Canada et comment peut-il expliquer les programmes de publicité de la société de la Couronne à coups de millions pour rehausser son image, quand en même temps le gouvernement répudie la Société?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je m'excuse, mais je n'ai pas bien saisi la portée de cette question.

Pour répondre à ce que j'ai compris, je dois dire que les échéances et les exigences concernant la déclaration d'impôt et les retenues à la source sont bien connues. Au Canada, nous avons un régime d'aucotisation.

Je profite de l'occasion pour signaler que nous avons reporté du 30 avril au 2 mai l'échéance de la déclaration d'impôt, afin d'accorder un peu plus de latitude.

Je regrette, mais je n'ai pas compris exactement en quoi consistait la question.

LE REFUS DE RESPECTER LE CACHET DE LA POSTE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable des Postes, puisqu'il s'agit de courrier. Au début de janvier, le ministère du Revenu national a fait savoir à tous les employeurs que le cachet de la poste ferait foi de la remise à temps de leur chèque mensuel d'impôts. Or, les petits entrepreneurs se trouvent pénalisés depuis cet avis parce que le ministère du Revenu national ne respecte pas le cachet de la poste.

Comment le ministre peut-il vanter le service postal? Comment peut-il encourager les gens à utiliser ce service alors que, étant donné la réaction du ministère du Revenu national, le gouvernement lui-même ne respecte pas le courrier postal?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, on connaît la vieille rengaine à propos du chèque qui a été mis à la poste. C'est l'un des trois mensonges les plus fréquents.

Une voix: Et quels sont les deux autres?

M. le Président: Inutile d'insister sur les deux autres. Je prie le ministre de bien vouloir répondre à la question.

• (1450)

M. Andre: Monsieur le Président, le ministère du Revenu national insiste sans doute pour que les contribuables paient leurs impôts à temps parce qu'un trop grand nombre d'entre eux invoquent cette excuse. Les Postes ont effectivement eu quelques ennuis avec des entreprises qui possèdent leur propre machine d'affranchissement. Certaines antidatent l'envoi de leurs factures, de sorte que l'affranchissement semble avoir été fait le 18e jour du mois, alors que les articles n'ont été mis à la poste que le 22 ou le 23 suivants. Les Postes éprouvent les mêmes ennuis que le ministère du Revenu national.

Le gouvernement demande aux contribuables de ne pas attribuer au service postal leur retard à payer leurs impôts.

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR GARANTIR QUE LES FRUITS DE MER SONT SANS DANGER

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. En dépit de l'inquiétude croissante suscitée par la présence de quantités élevées de dioxine dans les eaux voisines de l'usine de pâte à papier de Crofton, sur l'île de Vancouver, les gouvernements fédéral et provincial se sont abstenus d'intervenir pour enrayer cette pollution de l'environnement. Les tests effectués ont révélé, dans la chair de crabe et dans les huîtres, la présence à des concentrations inacceptables de 2378TCDD, soit l'une des dioxines les plus nocives qui sont connues.

Compte tenu de cela, quelles mesures gouvernement compte-t-il prendre pour empêcher les usines de pâte à papier de continuer à empoisonner l'environnement et pour garantir aux Canadiens que les fruits de mer qu'ils consomment ne présentent aucun danger pour leur santé?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député a prétendu que le ministère de l'Environnement n'avait rien fait pour régler le problème qu'il nous signale, et pour protéger la santé et l'environnement des Canadiens. Or c'est tout à fait inexact.

Mon ministère et celui de mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans, ont étroitement collaboré à cet égard. Nous avons effectué des analyses poussées et nous surveillons la situation de près. Nos fonctionnaires ont reçu l'ordre de nous bien tenir au courant de tout et d'accorder la priorité à ce problème urgent.

LA DUPLICITÉ DONT LE GOUVERNEMENT FAIT PREUVE QUAND IL ANNONCE LES RÉSULTATS DES TESTS—ON DEMANDE D'ANNONCER LES RÉSULTATS DE TOUS LES TESTS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les îles): Monsieur le Président, les analyses et la surveillance dont parle le ministre arrivent passablement en retard. L'empoisonnement des eaux continue.

Le 18 janvier, le ministre des Pêches a annoncé les résultats des tests effectués dans la région de Harmac; d'après ces tests, la concentration de dioxine était acceptable. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas annoncé les résultats des tests antérieurs qui ont révélé la présence de dioxine à des concentrations inacceptables près de Crofton? Pourquoi cette duplicité?

Le gouvernement peut-il promettre de divulguer les résultats de tous les tests qui ont été effectués afin que les Canadiens sachent à quoi s'en tenir exactement au sujet de la salubrité de leurs cours d'eau?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député nous accuse de duplicité. Or il n'y a pas de duplicité. Nous effectuons des analyses. Nous avons engagé à cette fin les meilleurs spécialistes du pays. Nous avons consulté des spécialistes étrangers pour avoir la certitude que le gouvernement du Canada dispose des meilleurs renseignements dans le monde à ce sujet. Nous n'avons rien gardé sous le sceau du secret. Ces analyses scientifiques sont très longues à faire et pour certaines, il faut des semaines avant d'être tout à fait sûrs des résultats qui nous permettrons de prendre les décisions pertinentes.

C'est volontiers que je transmettrai au député et, par son entremise, à tout autre député qui s'intéresse à la question, les résultats auxquels auront abouti ces analyses.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION DU PRIX DES POMMES DE TERRE

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. On a annoncé il y a quelque temps que des fonds seraient affectés au programme de stabilisation du revenu des producteurs de pommes de terre.

Je sais qu'il y a eu des discussions sur la façon dont cet argent devrait être distribué aux producteurs et que de nombreuses suggestions ont été faites à cet égard. Les attentes et l'inquiétude sont grandes dans le secteur.

Sur quelles critères se basera-t-on pour verser ces sommes, et quand les producteurs peuvent-ils espérer que les chèques seront mis à la poste?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Je suis heureux qu'on me pose cette question, monsieur le Président, car elle me donne l'occasion d'annoncer encore d'autres bonnes nouvelles au nom du gouvernement aux producteurs de pommes de terre. Nous avons dit il y a quelque temps que nous respecterions l'engagement de 1985. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Le député devrait reconnaître que nous avons conclu il y a quelque temps avec l'Île-du-Prince-Édouard une entente par laquelle nous nous engagions à contribuer dans une proportion de 50 p. 100 à un programme de diversification. Par ailleurs, pendant la même campagne agricole, nous avons également payé un million de dollars en remplacement d'une surtaxe en Colombie-Britannique. Par conséquent, en toute justice, nous avons dû déduire le volume de pommes de terre qui était admissible au programme de diversification dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, par rapport au montant de un million de dollars versé en remplacement d'une surtaxe. Nous l'avons fait pour que ce calcul soit juste et équitable.

Les chèques seront mis à la poste d'ici deux semaines, mais nous ne travaillons pas en isolement ou unilatéralement. Je suis au courant du débat qui se poursuit dans l'Île-du-Prince-Édouard à propos de la méthode de paiement, et nous retiendrons les chèques destinés à cette province jusqu'à ce que je sois convaincu que les producteurs se sont prononcés sur la procédure à suivre pour effectuer le paiement.

[*Français*]

L'EMPLOI

LES FEMMES—LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, Statistique Canada nous a appris que 61 p. 100 des femmes sont sur le marché du travail, 62 p. 100 des mères qui ont des enfants de moins de six ans travaillent à temps plein, et que l'emploi à temps partiel progresse plus rapidement que l'emploi à temps plein chez les femmes.

J'aimerais que le ministre nous dise pourquoi le gouvernement conservateur n'a absolument rien fait dans le dossier du travail à temps partiel, alors qu'en 1984, le premier ministre avait promis d'agir très rapidement dans ce dossier. C'était une des promesses de la campagne électorale. Alors, quand le gouvernement va-t-il agir dans ce dossier et donner quelque chose aux travailleuses à temps partiel?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que ma collègue doit tout d'abord admettre que le gouvernement actuel a probablement la meilleure performance depuis beaucoup d'années en création d'emplois. Et selon les mêmes statistiques, 90 p. 100 des emplois sont occupés par des femmes. Quant à ce qui à trait à l'amélioration, encore une fois je considère, monsieur le Président, que ma collègue va admettre une chose; c'est que la situation réelle de l'emploi pour l'ensemble des Canadiens, particulièrement pour les femmes, s'est améliorée.

Au niveau du travail à temps partiel, encore un fort pourcentage des femmes sur le marché du travail le font de façon volontaire. Cependant, j'admets avec ma collègue qu'il y a une certaine amélioration à apporter, et je pense que si nous n'avions pas eu le retard qui existait avant 1984, il serait beaucoup plus facile de procéder actuellement.

LES CONGÉS PARENTAUX—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je crois qu'on ne lit pas les statistiques de la même façon. Je voudrais dire au ministre que la majorité des femmes qui travaillent à temps partiel ne le font pas de façon volontaire. Actuellement dans les statistiques, il est bien précisé qu'il y a eu plus d'emplois à temps partiel, et je voudrais simplement rappeler au gouvernement que c'est une de ses promesses de donner du travail à temps partiel, mais avec des bénéfices s'y rattachant pour ces gens, ce qu'il n'a absolument pas fait de ce côté-là.

Également, monsieur le Président, en 1984, le premier ministre et les conservateurs ont promis d'étendre les congés parentaux afin de faciliter aux femmes l'accès au marché du travail. Alors, j'aimerais savoir pourquoi le gouvernement conservateur n'a pas donné suite aux deux rapports qui ont été déposés à la Chambre concernant les congés parentaux: le rapport Forget et le rapport sur les garderies. Le gouvernement conservateur n'a même pas, dans sa réponse au rapport sur les garderies, parlé des congés parentaux. Alors, est-ce que c'est la nouvelle politique . . .

M. le Président: Je regrette, mais je pense que l'honorable députée a posé sa question.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ça me fait de la peine de contredire ma collègue parce que nous avons effectivement permis aux travailleurs à temps partiel de participer, entre autres, au fonds de pension. Je pense que ma collègue va admettre que nous avons élargi l'admissibilité. Quand elle dit que nous n'avons rien fait pour les travailleurs à temps partiel, je dois également la contredire sur un autre point. Je dois lui dire que 85 p. 100 des emplois créés ont été des emplois à temps plein.

Monsieur le Président, je m'apprête à apporter une correction concernant la question des congés de maternité. Je l'ai dit à ma collègue, le gouvernement conservateur a fait plus, autant en termes d'équité en matière d'emploi . . . et je rappellerai à ma collègue le Programme d'équité en matière d'emploi, le Programme des entreprises fédérales. Encore une fois, monsieur le Président, je pense que ma collègue doit poser sa question, mais elle sait très bien que si son parti avait fait ce qu'on a fait, on aurait 20 ans d'avance en ce qui a trait à l'emploi pour les femmes.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA MIRAMICHI—LE NETTOYAGE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement à propos de la pollution par les dioxines sur l'autre rive de la Miramichi.

Le ministre peut-il confirmer qu'il a induit la Chambre en erreur par inadvertance, j'en suis sûr, la dernière fois qu'il a répondu à une question analogue, et qu'en réalité aucune opération de nettoyage n'est en cours et que les résultats des analyses n'ont pas été révélés aux citoyens de cette région?

Le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'il exercera les pouvoirs dont il est investi pour s'assurer que l'on procède à un nettoyage complet et que la pollution qui s'accumule dans cette région depuis des décennies ne s'intensifiera pas et ne s'étendra pas?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la députée fait allusion à une réponse à la question qu'elle a posée à la Chambre le 4 février, si je ne m'abuse. Je dois lui avouer, et à vous aussi, monsieur le Président, que j'ai probablement exagéré à ce moment-là. J'ai dit que les travaux de nettoyage étaient en cours et que les travaux d'excavation avaient été entamés. En vérité, ce sont les travaux préparatoires qui ont été amorcés et rien d'autre. Le nettoyage proprement dit n'a pas encore commencé.

Le gouvernement du Canada exerce des pressions sur la société par l'intermédiaire de mon ministère. Le ministère provincial de l'Environnement est le principal instrument d'intervention publique dans ce domaine pour une raison de compétence, mais nous travaillons en étroite collaboration. Je donne à la députée la garantie qu'elle demandait.

M. le Président: Je regrette de devoir dire à la députée qu'étant donné l'heure qu'il est, elle ne peut poser qu'une seule question. Je donne la parole au député de Glengarry—Prescott—Russell pour une seule question.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

ON DEMANDE DE PASSER BIENTÔT À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-114

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le 24 février dernier, le premier ministre a déposé à la Chambre son nouveau projet de loi au sujet des conflits d'intérêts.

Ce dernier ne couvre pas toutes les situations ni les hauts fonctionnaires, mais il a quand même l'appui d'au moins une majorité des députés de tous les partis. Étant donné l'appui en question, le vice-premier ministre voudrait-il s'engager aujourd'hui à nous saisir du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture cette semaine ou, au plus tard lundi prochain?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous entendons présenter ce projet de loi sous peu.

M. le Président: Je donne la parole au député de Lambton—Middlesex pour une dernière question et cela mettra fin à la période des questions.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PROBLÈMES QUE POSERAIT L'INSPECTION DES VIANDES

M. Sid Fraleigh (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, ma question s'adresse, par votre entremise, au ministre de l'Agriculture. Le système fédéral d'inspection des viandes est quelque peu remis en question à la suite d'articles de journaux dans la région de Kitchener-Waterloo et de questions mal formulées à la Chambre. On s'en prend non seulement au système lui-même, mais également aux gens qui offrent les services en question, les inspecteurs.

Le ministre pourrait-il nous préciser aujourd'hui si l'inspection des viandes dans le sud de l'Ontario pose un problème particulier et dans l'affirmative, quelles mesures prend-on pour y remédier?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. La réponse est non. Selon moi, il faut comprendre que quelque 1 500 inspecteurs des aliments et viandes compétents et consciencieux exercent quotidiennement leurs fonctions dans plus de 800 établissements du pays. Ils approuvent les denrées propres à la consommation destinées aux Canadiens et, en fait, aux habitants des pays où nous exportons, à raison de plus de trois millions de tonnes métriques par année.

Il s'agit de comprendre que ces inspecteurs cherchent quotidiennement à apporter des améliorations au système, ce qu'ils font. Nos employés continuent de viser à la perfection. Je peux garantir à la Chambre que la qualité des denrées canadiennes mises sur le marché au Canada n'a jamais été menacée.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (E) DE 1987-1988

L'hon. Don Mazankowski (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (E) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1988.

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

M. Mazankowski: Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 83 du Règlement, je propose, appuyé par le ministre d'État chargé du Conseil du Trésor (M. Lewis):

> Que le budget des dépenses supplémentaire (E) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1988, déposé à la Chambre aujourd'hui, soit renvoyé aux divers comités permanents ainsi qu'il suit:

La répartition des prévisions supplémentaires entre les comités est longue et détaillée. Je demande donc que la liste soit imprimée dans le hansard sans être lue.

M. le Président: Y consent-on?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste susmentionnée suit:*]

Au comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 15e, 26e et 35e

Au comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1e, 15e et 35e

Au comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1e, 10e, 25e, 30e, 45e, 70e et 85e

Au comité permanent de la consommation et des corporations

Dépôt de documents

Consommation et Corporations, crédits 1e, 5e et 23e

Au comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources

Énergie, Mines et Ressources, crédits 25e et 55e

Au comité permanent de l'environnement et des forêts

Agriculture, crédit 20e

Environnement, crédits 5e, 10e, 20e et 25e

Au comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Affaires extérieures, crédits 1e, 10e, L17e et 30e

Au comité permanent des finances et des affaires économiques

Finances, crédit L11e

Revenu national, crédits 1e, 5e et 10e

Au comité permanent des pêches et des océans

Pêches et océans, crédits 1e, 5e et 10e

Au comité permanent de l'administration gouvernementale

Consommation et Corporations, crédits 10e et 17e

Gouverneur général, crédit 1e

Parlement, crédit 1e

Travaux publics, crédits 1e, 2e, 10e, 25e, 35e, 36e, 40e, 50e, 55e, 80e, 85e et 90e

Approvisionnements et Services, crédits 1e et 5e

Conseil du Trésor, crédit L35e

Au comité permanent de la justice et du Solliciteur général

Justice, crédits 1e, 5e, 15e, 25e et 40e

Solliciteur général, crédits 5e, 25e et 30e

Au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

Emploi et Immigration, crédits 1e, 5e, 6e, 15e, 20e, 21e et 30e

Travail, crédits 1e et 10e

Au comité permanent du multiculturalisme

Secrétariat d'État, crédits 1e et 5e (parties qui ont trait au multiculturalisme)

Au comité permanent de la défense nationale

Défense nationale, crédits 1e, 5e et 10e

Au comité permanent de la santé nationale et du bien-être social

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1e, 5e, 10e, 15e, 35e, 45e et 65e

Au comité permanent de l'expansion industrielle régionale

Agence de promotion économique du Canada atlantique, crédits 1e, 5e et L10e

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 50e et 55e

Expansion industrielle régionale, crédits 1e, 10e, 11e, 15e, 51e et 55e

Au comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie

Science et Technologie, crédits 1e, 25e et 30e

Au comité permanent du Secrétariat d'État

Secrétariat d'État, crédits 1e et 5e (sauf les parties qui ont trait au multiculturalisme) et crédit 25e

Au comité permanent des transports

Transprorts, crédits 1e, 10e, 11e, 20e, 21e, 22e, 23e, 30e, 60e, 65e et 70e

Au comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants, crédits 1e et 25e

Que le crédit 15e du Conseil privé soit déféré au comité mixte permanent des langues officielles, Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(La motion est adoptée.)

Pétitions

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je dépose, dans les deux langues officielles, le Rapport trimestriel au Parlement sur les sociétés d'État du quatrième trimestre de 1987.

* * *

LES ORGANISATIONS SIKHS

DÉPÔT DE LA LETTRE DU MINISTRE AUX PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, le texte de ma lettre à plusieurs premiers ministres provinciaux au sujet des activités de trois organisations sikhs au Canada.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-3714 à 332-3720 inclusivement, 332-3729 à 332-3738 inclusivement, 332-3744, 332-3746, 332-3823 à 332-3832 inclusivement et 332-3901.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—DÉCLARATION DU MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai été absent de la Chambre et je tenais à faire rapport à la première occasion au Parlement sur les récents événements survenus en Afrique du Sud et à examiner ce que le Canada devrait faire.

La position du Canada dans la lutte internationale contre l'apartheid est à la fois importante et bien connue. Ce qui fait en partie notre force, c'est que nous avons pris nos décisions en toute connaissance de cause et que nous avons en général tenu la question à l'écart des divisions partisanes normales au Canada. C'est dans cet esprit que je fais aujourd'hui rapport.

Il y a une semaine, le gouvernement de l'Afrique du Sud a interdit toute activité politique à 17 organisations, dont des syndicats et la principale coalition pour la non-violence. Il y a trois jours, il a arrêté des manifestants pacifiques. Hier, il a présenté un projet de loi visant à empêcher le financement étranger du mouvement anti-apartheid et à restreindre encore davantage les manifestations pacifiques.

Pretoria semble déterminé à fermer la porte à tout changement pacifique. Les mesures qu'il prend sont une invitation à la violence, car elles ne laissent pas d'autre choix. Ce sont des mesures perverses et brutales. On ose espérer qu'il s'agit simplement de mesures électorales provisoires, mais nous craignons qu'elles ne témoignent d'une politique de répression croissante. Une situation déjà mauvaise a été aggravée.

Dans ces circonstances, un pays comme le Canada, qui conteste l'apartheid, doit revoir la nature et la portée de toutes ses relations avec l'Afrique du Sud. Nous espérons que tous les pays qui chérissent la démocratie vont en faire autant.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement du Canada, guidé par le premier ministre, a assumé un rôle dominant dans la lutte contre l'apartheid. Sur cette question, nos gouvernements précédents ont suivi la politique des pays de l'Ouest. Ce gouvernement essaie de la diriger. En raison de notre intérêt considérable dans le continent africain, notre rôle dans le Commonwealth et dans la Francophonie, notre engagement, lorsqu'il s'agit des droits de la personne, nous pensons que c'est une question sur laquelle nous avons de l'influence et de l'autorité. Nous avons essayé de manifester notre influence politique et notre puissance économique afin qu'elles produisent un plus grand effet dans la lutte contre l'apartheid. Nous sommes naturellement déçus par la réponse du gouvernement de l'Afrique du Sud. Nous avons eu, naturellement aussi, à examiner à nouveau la nécessité de continuer nos relations économiques et diplomatiques avec un gouvernement qui semble décidé à agir en hors-la-loi.

La politique canadienne a été, et continue d'être, de faire tout en notre pouvoir pour éviter un désastre, pour mettre fin au régime de l'apartheid et pour introduire dans ce pays un gouvernement représentatif qui ne serait pas basé sur la race. Le premier ministre et moi, nous avons clairement déclaré, à maintes reprises, que si ces efforts échouent, nous mettrons fin à nos relations diplomatiques et économiques avec l'Afrique du Sud. Notre politique a pris diverses formes: des sanctions économiques ou autres, des pressions diplomatiques, de l'aide aux victimes et aux adversaires de l'apartheid. Je voudrais traiter de chacun de ces éléments séparément.

• (1510)

[*Traduction*]

En ce qui concerne les relations diplomatiques, monsieur le Président, le choix est clair. Nous pouvons les rompre en signe de dégoût ou essayer d'user de notre influence en dépit de notre profonde déception. Il est très tentant de rompre, de conclure que le régime sud-africain est si profondément antidémocratique que seule la violence en viendra à bout. En agissant comme il l'a fait dernièrement, le gouvernement de Pretoria a certes écarté l'Afrique du Sud de toute prétention à la démocratie, telle que la connaissent les pays occidentaux. Les défenseurs de l'Afrique du Sud prétendent que la société sud-africaine est de nature occidentale. Dans ce cas, les actions de son gouvernement trahissent aujourd'hui ce patrimoine.

Certains députés réclament la rupture immédiate des relations diplomatiques. On peut se demander s'ils ont bien réfléchi aux conséquences d'une telle initiative. Je m'explique: le gouvernement de l'Afrique du Sud a entrepris une campagne intensifiée de censure et de propagande, visant délibérément à masquer la réalité de l'apartheid. Or en gardant notre ambassade dans ce pays, nous conservons le seul moyen dont nous disposons de savoir ce qui s'y passe vraiment. C'est utile de ce point de vue-là, et la fermeture de notre ambassade serait une grande perte.

D'autre part, notre programme d'aide, d'environ 5 millions de dollars par an à l'heure actuele, est administré en bonne partie par l'ambassade. Sans représentation sur place, il deviendrait beaucoup plus difficile de déterminer les besoins et de surveiller les projets qui apportent une aide concrète et visible aux victimes de l'apartheid. Si nous fermions l'ambassade, il faudrait mettre fin à des centaines, littéralement, de petits projets qui concernent directement les Sud-Africains, qui sont organisés et administrés par nos missions, et qui aident les victimes de l'apartheid en Afrique du Sud. Les restrictions de plus en plus fréquentes imposées aux déplacements des Sud-Africains qui s'opposent ouvertement à l'apartheid font que le seul moyen pour nous de garder le contact avec ces gens est par le truchement de notre ambassade. Ces gens ne peuvent pas venir à nous et il nous appartient à nous d'aller vers eux.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Par ailleurs, la situation internationale étant ce qu'elle est, si nous devions quitter Pretoria, nous aurions beaucoup plus de mal à organiser un programme d'aide pour la Namibie, à promouvoir les intérêts du Canada et du Commonwealth—et j'insiste sur le «Commonwealth»—en Afrique du Sud, et nous ne pourrions pas afficher en Afrique du Sud même notre solidarité avec les leaders du mouvement anti-apartheid.

La Chambre ne le sait peut-être pas, mais chaque fois qu'il y a en Afrique du Sud un procès mettant en cause l'apartheid, notre ambassade y envoie des représentants. Chaque fois qu'il est nécessaire de démontrer concrètement notre solidarité avec les opposants de l'apartheid, nous n'y manquons pas; par exemple lorsque l'évêque Tutu a organisé une manifestation il y a trois ou quatre jours à Pretoria, les représentants de l'ambassade du Canada, et notamment l'épouse de l'ambassadeur, y ont pris part. Tel est le genre de choses, de manifestations symboliques que nous risquerions de ne plus pouvoir faire si nous fermons notre ambassade, et je demande aux députés qui préconisent cette mesure de réfléchir sérieusement à ses conséquences.

Il y a d'innombrables autres exemples auxquels il faut songer dans toute discussion sérieuse de l'avenir de notre ambassade. On est bien sûr en droit de demander, comme l'a fait hier à la Chambre le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy), à quel moment il serait opportun pour le Canada de se retirer. Je ne connais pas la réponse à cette question, monsieur le Président. Il n'y a probablement personne qui la connaît aujourd'hui. Étant donné les circonstances, cependant, le gouvernement, après avoir mûrement réfléchi, estime que le moment serait mal choisi pour le Canada de partir ou de rompre ses relations.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark (Yellowhead): La question des relations économiques est moins tranchée. Le gouvernement de l'Afrique du Sud accorde une grande importance à ses liens économiques avec le reste du monde, tout comme il est très sensible au fait de son isolement croissant de la communauté internationale. Les sanctions économiques ont, sans aucun doute, un effet économique et psychologique. Cet effet est d'autant plus grand lorsque les sanctions sont appuyées sur une base plus vaste. Comme je l'ai indiqué à la Chambre le 5 février dernier, le Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth rassemble à l'heure actuelle des données et prépare des recommandations qui pourraient avoir pour résultat d'étendre, de renforcer et d'intensifier l'application des sanctions. Cette tâche devient maintenant plus urgente et je me suis déjà mis en contact avec mes collègues dans ce Comité afin de voir comment il serait possible d'accélérer ce programme.

[*Traduction*]

De plus, Votre Honneur, le Canada pourrait prendre des mesures économiques et politiques indépendantes y compris celles relativement modestes que le Cabinet m'a déjà autorisé à prendre. Étant donné que les échanges commerciaux du Canada avec l'Afrique du Sud représentent moins de un pour cent de tout notre commerce extérieur, nous avons constaté que notre action est plus efficace quand elle s'exerce de concert avec celle de pays ayant une influence économique plus grande ou qu'elle leur sert de catalyseur.

Nous sommes en train de revoir activement deux aspects de cette politique. Tout d'abord, pour voir s'il n'y aurait pas de nouvelles mesures économiques que le Canada pourrait prendre efficacement à lui seul. Deuxièmement, pour inciter à prendre une initiative plus générale, surtout de la part des pays qui attachent un grand prix à la démocratie, en réaction particulière aux multiples atteintes à la liberté commises par l'Afrique du Sud pendant la semaine dernière.

En ayant cela à l'esprit, sur le plan politique, nous sommes en rapport avec plusieurs autres gouvernements occidentaux. Les pourparlers en question doivent demeurer confidentiels pour l'instant, mais je serais certes disposé à discuter en privé avec les deux porte-parole de l'opposition, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et le chef du NPD (M. Broadbent) du genre de choses que nous envisageons dans nos entretiens avec d'autres pays.

Troisièmement, nous avons fait porter nos efforts sur l'aide à apporter aux opposants à l'apartheid et à ses victimes. Leurs besoins sont tout à coup plus urgents. Les adversaires pacifiques de l'apartheid font l'objet de nouvelles attaques. Ils ont besoin de notre aide et nous entendons la leur offrir. Nous apportons déjà une aide accrue au titre à l'éducation, ainsi qu'au mouvement ouvrier et sur le plan humanitaire et juridique. A l'heure actuelle, le défi consiste à faire parvenir plus d'argent, plus rapidement aux opposants à l'apartheid et à ses victimes.

Manifestement, le mouvement ouvrier doit avoir la priorité. Nous versons déjà certaines sommes aux divers syndicats de l'Afrique du Sud et nous allons les accroître. La majorité des fonds en question seront acheminés par le biais du Congrès du

travail du Canada, de la Fédération canadienne des enseignants et de la Confédération des syndicats nationaux. J'ai demandé à mes fonctionnaires de donner suite de toute urgence aux programmes précis soumis par les organisations en question.

Nous allons également offrir notre aide sous de nouvelles formes. Ainsi, les règlements et les lois qui viennent tout juste d'être adoptés, seront sans aucun doute contestés. Nous allons établir avec les organismes anti-apartheid de l'Afrique du Sud des façons nous permettant de financer en partie les contestations en question devant les tribunaux.

Le Canada s'est fixé des objectifs que nous devons réaliser, afin de parvenir à un changement pacifique et au dialogue. Il s'agit d'objectifs légitimes et raisonnables que nous entendons bien atteindre. Jusqu'à maintenant, nous sommes en mesure, grâce à notre ambassade, de mettre en oeuvre nos programmes en Afrique du Sud. C'est là le rôle de notre ambassade. Si l'application des diverses mesures annoncées la semaine dernière par le gouvernement de Pretoria nous empêche de réaliser nos objectifs, nous devrons alors nous demander à nouveau si notre présence est justifiée.

Monsieur le Président, la lutte en Afrique du Sud est maintenant rendue à une nouvelle étape, plus dangereuse et vraiment terrible. Le groupe de personnes éminentes craint un affreux carnage et les mesures que le gouvernement de l'Afrique du Sud a prises la semaine dernière nous rapprochent de cet affreux cauchemar. Alors que les adversaires de l'apartheid en Afrique du Sud sont victimes de nouvelles règles, nous, de l'extérieur, devons prendre des initiatives plus efficaces et dénotant plus d'imagination. La réponse du Canada est particulièrement importante, étant donné le rôle de chef de file que nous assumons depuis la Conférence de Nassau. Ce n'est pas le moment pour le Canada de se retirer.

• (1520)

Bien au contraire, notre position est bien connue et respectée. Ce dont nous avons besoin, et en fait, ce que je demande à la Chambre et aux Canadiens en général, ce sont des solutions et des initiatives pratiques, petites et grandes, pouvant être mises en oeuvre afin de mieux lutter contre l'apartheid. Mon collègue, le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) a fait, hier, une suggestion intéressante au sujet du Conseil de sécurité des Nations Unies et nous examinons sa proposition.

Nous apportons une aide accrue aux victimes de l'apartheid, nous envisageons les moyens de répondre aux nouvelles mesures draconiennes imposées la semaine dernière et nous discutons avec nos alliés du Commonwealth notamment des nouvelles mesures collectives que les nations pourraient prendre.

Notre ambassadeur en Afrique du Sud est rentré au Canada pour assister à une réunion des chefs de mission diplomatique africains et il demeurera ici un peu plus longtemps aux fins de consultation. Au fur et à mesure que la situation évoluera, je tiendrai la Chambre au courant.

Le Parlement manifeste un intérêt inlassable et dénué d'esprit partisan dans la lutte contre l'apartheid. Le premier ministre (M. Mulroney) et moi-même sommes bien conscients du rôle de chef de file que le gouvernement doit jouer à cet égard, et nous prenons des mesures en ce sens, mais naturellement, nous souhaitons toujours que les autres députés et les autres partis nous proposent des solutions pratiques.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le ministre pour avoir eu la gentillesse de m'envoyer plus tôt ce midi une copie de sa déclaration. Je veux également lui souhaiter la bienvenue dans cette Chambre, à la suite d'une courte maladie qui l'a retenu à la maison, et j'espère qu'il est rétabli de sa grippe.

La déclaration que le ministre vient de nous faire, malheureusement, n'apporte rien de neuf. Je dois dire dès le début qu'elle ne me surprend pas du tout. Le ministre, en fait, réaffirme ce qu'il a dit en cette Chambre le 5 février dernier, à la suite de la réunion du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth à Lusaka, en Zambie. D'ailleurs, cette déclaration qu'il faisait à l'époque ne variait pas beaucoup non plus de celle qu'il avait faite le 18 novembre 1987, annonçant à ce moment-là la première réunion du Comité des ministres. En fait, monsieur le Président, le ministre multiplie les efforts.

Nous ne mettons pas en doute sa bonne volonté. Au contraire, nous le félicitons pour sa foi en l'avenir et pour sa détermination à vouloir tenter de trouver, par les voies normales de la diplomatie, une solution à l'apartheid.

[*Traduction*]

Nous, libéraux, devons dire que nous avons été frustrés pendant de nombreuses années, lorsque nous étions au pouvoir, par ce lent processus qui, avouons-le, ne mène absolument nulle part. Nous n'y croyons tout simplement plus. Nous sommes d'avis que le gouvernement de M. Botha ne se laissera pas influencer par cette diplomatie prudente. Je dois dire avec regret que les récentes mesures prises par Pretoria tendent à renforcer nos convictions.

La semaine dernière, l'Afrique du Sud a interdit toute activité politique à 18 organisations à prédominance noire, dont la plus importante coalition anti-apartheid et la plus grande fédération de travailleurs. Hier, le gouvernement a présenté un projet de loi qui constitue la dernière d'une série de mesures visant à freiner les opposants au régime de l'apartheid.

Ce que nous savons jusqu'à maintenant de ce projet de loi, intitulé *Promotion of Orderly Politics Bill*, c'est qu'il interdira à toutes les organisations de recevoir de l'argent de l'étranger à des fins politiques et autorisera le ministre de la Justice de l'Afrique du Sud à saisir des sommes reçues de l'étranger par certains groupes. La mesure a une portée rétroactive illimitée. Ce projet de loi pourrait clairement paralyser les groupes religieux anti-apartheid et d'autres groupes que le gouvernement a épargnés jusqu'à maintenant dans sa nouvelle campagne contre l'opposition. Pis encore, on nous dit que ces restrictions ne pourront pas être contestées devant les tribunaux.

Le ministre nous a dit aujourd'hui qu'il veut envoyer plus d'argent sans tarder. Cet argent arrivera-t-il à temps? Servira-t-il vraiment à quelque chose dans les circonstances actuelles? N'est-il pas trop tard? Ce projet de loi vise clairement a empêcher le Canada d'envoyer des fonds en Afrique du Sud. Il éliminera inévitablement ce qui est devenu l'une des politiques les plus en évidence utilisées par le Canada dans sa lutte contre le

régime de l'apartheid. De toute évidence, les mesures prises par le gouvernement sud-africain ne visent pas exclusivement le Canada, mais elles compromettent sûrement toute mesure que le gouvernement canadien voudrait prendre en Afrique du Sud.

Nous savons—et le ministre aussi sans doute—que presque toutes les sanctions commerciales et économiques prévues sont maintenant imposées, mais qu'elles n'ont que peu ou pas d'effets. Le gouvernement canadien a fondé sa présence en Afrique du Sud non sur les sanctions, car elles n'ont pas de conséquences, mais sur l'aide qu'il peut offrir aux victimes de l'apartheid.

Nous, libéraux, croyons que tout honorables que soient ces efforts, ils ne sont plus et, je le crains, n'ont jamais été efficaces. Il est maintenant clair que le gouvernement de Pretoria n'acceptera jamais d'établir des gouvernements représentatifs non raciaux. La persuasion diplomatique ne réussira jamais. Nous avons plutôt besoin de mesures audacieuses.

J'estime que Pretoria a déclaré la guerre à la paix, à la justice et aux droits de la personne. Plus que jamais, nous sommes maintenant fondés à rompre nos relations avec ce gouvernement. Le temps est venu de le faire, compte tenu de ce qui se produit en Afrique du Sud.

Le ministre a sans doute des aspirations sincères, mais je soutiens que sa déclaration n'est qu'une répétition de choses qui ont déjà été dites dans le passé et qui n'ont pas eu d'effets. Lorsque le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a parlé aux Nations Unies, il a été chaudement applaudi, non à cause des efforts que le Canada a déployés, mais parce qu'il a dit que nous nous apprêtions à rompre nos relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. C'est pour cette raison qu'il a été applaudi.

Je regrette beaucoup que le ministre ait dit que nos propositions de rupture équivalaient à une désertion. D'après lui, nous nous lavions les mains du problème sud-africain. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas ce que nous avons dit et ce n'est certainement pas l'avis du parti libéral du Canada qui, depuis des années, s'est constamment opposé à l'apartheid et continue à s'y opposer. Nous sommes toujours contre l'apartheid. Cependant, nous voulons explorer de nouvelles voies pour trouver une issue.

• (1530)

Nous n'avons jamais soutenu, pas plus que nous ne soutenons maintenant, que le gouvernement devrait se dissocier des mesures décidées par le Commonwealth. Nous n'avons jamais déclaré et ne déclarerons jamais que le gouvernement devrait retirer son appui à la conférence sur la coordination du développement sud-africain.

Le Canada devrait donner l'exemple et rompre ses relations avec l'Afrique du Sud pour déclarer une fois pour toute qu'il est inutile de tenter d'amener le gouvernement Botha à changer d'attitude par la voie diplomatique.

[*Français*]

Le Canada sera le pays hôte du prochain Sommet économique qui aura lieu à Toronto, en juin prochain. Le premier ministre (M. Mulroney) devrait se servir de cette occasion pour convaincre ses alliés d'appliquer de véritables pressions économiques pour infléchir la volonté de Pretoria.

Je crois que le ministre peut et doit continuer son travail avec les ministres des Affaires étrangères des pays du Commonwealth, mais pour ce faire, il n'a pas besoin de maintenir nos relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud.

[*Traduction*]

Il a déclaré dans son discours que la question des relations économiques était moins nettement définie. Le gouvernement sud-africain est extrêmement sensible à ses relations économiques avec le monde et à son isolement croissant dans la communauté internationale. Des sanctions économiques auraient certainement des effets économiques et psychologiques sentis. Ces effets seraient très fortement marqués si les sanctions recevaient un appui massif.

[*Français*]

C'est cela que nous disons. Le gouvernement se doit de parler avec les États-Unis, avec les pays qui sont membres du Groupe des Sept et qui peuvent vraiment imposer des sanctions économiques qui vont infléchir le gouvernement en Afrique du Sud.

J'ai été surpris que le ministre n'ait pas du tout fait allusion aux propos du Secrétaire général du Commonwealth qui a proposé, hier, un plan en cinq points que nous devrions appuyer avec enthousiasme. Le Secrétaire du Commonwealth disait:

[*Traduction*]

«Les Nations Unies devraient élargir et intensifier les sanctions économiques et autres.» Nous l'appuyons. Deuxièmement: «Les pays du tiers monde et les autres pays occidentaux qui n'ont pas imposé de lourdes sanctions économiques devraient accroître leurs pressions.» C'est l'attitude à adopter.

Troisièmement : «Les pays africains dirigés par des Noirs devraient interdire leur espace aérien aux sociétés aériennes qui se rendent en Afrique du Sud.» C'est une autre proposition qui mérite d'être sérieusement prise en considération et mise en oeuvre.

Enfin: «La communauté internationale devrait exiger du gouvernement Botha qu'il entame des négociations en vue du partage du pouvoir avec la majorité noire d'Afrique du Sud.» Il est évident que ce gouvernement ne répondra pas à cette demande à moins que les pays comme le Canada ne soient déterminés à prendre des mesures fermes. Pour le Canada, il pourrait s'agir, entre autres, de prendre l'initiative et de rompre tous ses liens.

Je sais que notre ambassadeur est maintenant à Ottawa et le ministre a déclaré qu'il voulait le retenir pour des consultations. A mon avis, il devrait le retenir le plus longtemps possible. En d'autres mots, jusqu'à ce que le gouvernement Botha ait entamé des pourparlers avec les leaders noirs d'Afrique du Sud en vue d'un partage des pouvoirs gouvernementaux dans ce pays.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je me permets de remercier tout d'abord le ministre de son rapport à la Chambre. Nous sommes heureux de le voir de retour après qu'il ait été alité durant toute la semaine dernière ou à peu près. Je dois dire qu'il nous a manqué, compte tenu des nombreuses questions que nous aurions aimé lui poser. Nous tenterons de reprendre le temps perdu au cours des prochaines semaines.

Le ministre a commencé sa déclaration en disant qu'il présentait son rapport sans esprit partisan, comme il convient de le faire dans ce cas. Bien que ce soit l'esprit qui convient à la répulsion qu'inspire à tous les Canadiens et à tous les députés le régime de l'apartheid en Afrique du Sud, j'espère que le ministre pourra admettre que cet esprit apolitique n'interdit pas la divergence sincère et profonde au sujet de la position que doit prendre le Canada sur cette question. Voilà l'esprit dans lequel je présente, au nom de mon parti, les critiques que nous avons à formuler au sujet des déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark).

Je crois honnêtement que la retenue dont il a fait preuve aujourd'hui et l'absence de nouvelles initiatives ne rendent pas justice à la désapprobation que les Canadiens ont clairement manifestée à l'égard des mesures prises par le gouvernement de l'Afrique du Sud au cours des derniers jours. Compte tenu du camouflet infligé récemment à Lusaka au ministre et à ses collègues par ce gouvernement, qui a ni plus ni moins fait fi du groupe du Commonwealth, il semble que le ministre ait parlé plus calmement qu'il ne l'aurait dû. Le gouvernement de l'Afrique du Sud a montré clairement qu'il ne s'intéresse pas vraiment à ce que pensent le ministre et d'autres dirigeants du Commonwealth. Il leur a dit en substance de lui ficher la paix.

Je propose que le temps est venu pour le gouvernement canadien non seulement d'agir mais aussi d'intensifier sa réaction aux événements en Afrique du Sud.

Rien n'est plus révoltant pour moi, et pour beaucoup d'autres j'en suis sûr, que de savoir que l'Afrique du Sud autorise des néo-nazis à défiler dans la rue, sans que la police intervienne, alors que quelques jours plus tard l'évêque Tutu, le révérend Boesak et d'autres dirigeants chrétiens étaient arrêtés lors d'une manifestation pacifique contre l'apartheid. En ma qualité de chrétien, je suis convaincu que tous les Canadiens, chrétiens ou non, sont scandalisés de ce mépris flagrant des principes démocratiques, de la liberté de parole et de l'action non violente contre l'apartheid en Afrique du Sud.

L'attitude du ministre dans cette déclaration témoigne d'une certaine naïveté. Je ne sais pas si c'est de l'innocence calculée ou le fait de la naïveté, mais l'innocence est apparente. Il reconnaît, par exemple, que l'Afrique du Sud annonçait hier des mesures législatives pour empêcher le financement par l'étranger des activités anti-apartheid, pourtant, plus loin dans sa déclaration, il parle longuement de la façon dont le gouvernement canadien a l'intention d'accroître son appui aux activités anti-apartheid en Afrique du Sud, par l'intermédiaire du Congrès du travail du Canada et par d'autres moyens dont dispose le gouvernement. Le ministre ne voit-il pas que cette déclaration de guerre à la paix et à la justice, que le porte-parole libéral mentionnait dans sa déclaration, est aussi une déclaration de guerre contre les activités anti-apartheid du Canada? Certains des collaborateurs du ministre ont même suggéré que la mesure législative était dirigée contre le Canada. Le ministre aurait peut-être dû répondre à cela et indiquer comment le gouvernement canadien entend contrer les intentions du gouvernement d'Afrique du Sud d'empêcher la politique même sur laquelle le ministre vient de dire qu'il insisterait davantage.

Non seulement les États de première ligne, opposés à l'apartheid, vont être touchés, mais aussi des pays comme le Canada qui avaient choisi d'aider activement les groupes anti-apartheid d'Afrique du Sud.

• (1540)

Le ministre disait que l'on revoyait la politique à l'égard de l'Afrique du Sud à la lumière des récents événements. J'aurais pensé que le ministère des Affaires extérieures aurait anticipé quelque chose de ce genre un jour ou l'autre. Il aurait pu avoir une réponse toute prête de façon à réagir immédiatement aux initiatives du gouvernement sud-africain. On pourrait montrer qu'il est inutile de s'interroger longuement sur la réponse à donner à ce genre de geste. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Il nous semble que le ministre aurait pu au moins—nous savons bien que c'est radical, mais la gravité des événements appelle une réponse radicale—annoncer une politique canadienne de sanctions économiques générales et obligatoires contre l'Afrique du Sud. Le Canada aurait ainsi réagi catégoriquement. Et sa réaction aurait concordé, je crois, avec le degré de préoccupation que la question de l'apartheid soulève chez tous les Canadiens.

Nous ne comptons peut-être que 1 p. 100 des échanges commerciaux de l'Afrique du Sud, mais la réalité dont il est question est d'ordre non pas statistique mais bien politique, symbolique et moral. Peu importe, en somme, que la proportion soit de 1, de 10 ou de 40 p. 100.

En ce qui concerne nos relations diplomatiques, le Nouveau parti démocratique a une position différente de celle du parti libéral. Nous acceptons certains des arguments que le ministre a évoqués en faveur du maintien d'une certaine présence diplomatique en Afrique du Sud. Toutefois, nous estimons que le moment est certes venu de réduire notre reconnaissance de ce pays sur le plan diplomatique. L'occasion est bonne, étant donné que notre ambassadeur est de passage au Canada. Le ministre aurait donc la chance de discuter avec lui de la façon de procéder. Il me semble que nous devrions agir à la fois du point de vue économique et diplomatique. J'en fais la recommandation au ministre. Sur le plan diplomatique, nous disposons de divers canaux dont les Nations Unies et le Conseil de sécurité, ainsi que nous l'avons mentionné hier. Il est à souhaiter qu'on les utilise positivement.

En ce qui a trait à la rupture de nos relations diplomatiques, je dois dire au ministre que les frustrations qu'il a ressenties dans le cadre du débat actuel découlent en partie du fait que le premier ministre (M. Mulroney) a maintes fois répété que le Canada envisageait cette éventualité dans un laps de temps qui n'aurait rien de mythique, qu'il serait fort possible qu'elle devienne réalité dans certaines circonstances. Si certains milieux exigent la rupture des relations diplomatiques, il faut jeter un blâme partiel sur le premier ministre qui a souvent mentionné que le Canada pourrait prendre une telle mesure en temps opportun. A ce propos, je conviens avec le ministre qu'il n'est jamais possible de savoir quand le temps est opportun.

En ce qui concerne les sanctions économiques, on a parfois tendance à en parler sans savoir exactement ce que cela implique. Qu'exportons-nous en Afrique du Sud? L'Interchurch Task Force on Corporate Responsibility me dit qu'une de nos principales exportations en Afrique du Sud est le soufre. En 1986, dernière année pour laquelle nous avons des statistiques, le soufre représentait environ 39 p. 100 de nos exportations en Afrique du Sud. C'est une mesure que le gouvernement pourrait prendre s'il voulait imposer des sanctions obligatoires. Le soufre exporté en Afrique du Sud sert à produire de l'engrais qui est ensuite vendu aux pays de première ligne. Au lieu d'exporter ce soufre en Afrique du Sud, nous pourrions vendre, me dit-on, aux pays de première ligne dans le cadre d'un projet d'aide et ceux-ci pourraient s'en servir pour produire de l'engrais. Nous ferions ainsi d'une pierre deux coups: nous imposerions des sanctions et les pays de première ligne seraient moins dépendants de l'Afrique du Sud. Je sais que la proposition n'en est qu'à l'état embryonnaire, mais c'est une mesure que le ministre pourrait examiner.

Nous exportons en Afrique du Sud beaucoup d'autres choses en petites quantités: de la potasse de la Saskatchewan, du blé, de la pâte à papier, des machines pour l'exploitation minière et des fibres synthétiques de l'Ontario, du tungstène de la Colombie-Britannique, des cartonnages pliants du Québec. Tout cela ne fera pas plier le gouvernement de l'Afrique du Sud évidemment, mais la question n'est pas là. Nous voulons que le Canada donne le ton, qu'il manifeste concrètement sa réprobation, non seulement au nom de tous les Canadiens, mais des pays du monde entier qui condamnent l'apartheid. Nous croyons que ces mesures permettraient davantage au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'obtenir le type de sanctions collectives auxquelles il fait si souvent allusion.

Je demande donc au ministre ce qu'il entend par sanctions plus largement soutenues dans sa déclaration. Espère-t-il convaincre les États-Unis, et surtout la Grande-Bretagne, d'engager avec nous une action plus décisive? C'est peut-être ce dont il voudrait nous parler si nous acceptions de le rencontrer. Je lui dis donc maintenant que nous sommes favorables à de telles consultations, et que nous apprécions son offre.

Enfin mes collègues et moi-même avons l'impression que cette réponse du gouvernement est beaucoup trop avenante. Nous aurions pu aujourd'hui faire un pas décisif dans notre lutte contre l'apartheid. Mais le ministre est resté sur ses positions. Je crois qu'il croit sincèrement en sa politique, mais je trouve que cette politique commence à saper sa réputation et celle bien méritée aussi du premier ministre sur ce chapitre. Je crois que tous deux étaient sincères lorsqu'ils ont donné le ton dans ce dossier. Cependant, je trouve qu'il est temps maintenant que le Canada agisse de son propre chef. Il aurait pu le faire aujourd'hui, mais il s'en est abstenu. Nous le déplorons. Mais nous restons toujours à la disposition du ministre en espérant qu'un jour de telles démarches typiquement canadiennes seront engagées.

Pétitions

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD

PRÉSENTATION DU 4E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI DE 1988-89 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

PROJET DE LOI C-109—RENVOI À UN COMITÉ DIFFÉRENT

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, les représentants des différents partis ont discuté entre eux et vous constaterez, je pense, qu'ils consentent à l'unanimité à ce que l'on précise que le projet de loi C-109, Loi portant pouvoir d'emprunt, sera renvoyé au comité permanent des finances et des affaires économiques, au lieu d'être renvoyé à un comité législatif; c'est ce que je propose.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs de mes électeurs, et au nom de citoyens de Vancouver, de Langley et de Clearbrook. Les pétitionnaires signalent qu'ils s'opposent à l'avortement sur demande. Ils demandent qu'il plaise au Parlement de définir que la vie humaine existe au moment de la conception et de le signaler dans une nouvelle loi.

• (1550)

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter cette pétition au nom de certains résidents de ma circonscription, celle de Kent. Elle est dûment certifiée.

Les soussignés sont inquiets au sujet du vide créé, depuis que la loi traitant du sujet de l'avortement a été annulée par la Cour suprême. Ils trouvent que les provinces empruntent des voies différentes à cet égard. Ils implorent le Parlement de donner l'exemple qui s'impose. Ils demandent humblement qu'il plaise au Parlement de préparer le plus rapidement possible une nouvelle loi conforme à la Charte des droits et libertés tout en assurant aux enfants non encore nés une protection efficace.

Pétitions

OPPOSITION AU TRANSPORT DE PLUTONIUM AU-DESSUS DU NORD DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition émanant de certains résidants du nord du Canada qui signalent que les États-Unis et le Japon ont proposé que des avions transportant du plutonium survolent le Nord. D'après eux, cette initiative pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour notre environnement et pour nos concitoyens advenant un accident ou un acte de terrorisme. Ils demandent au Parlement de reconnaître le danger que représentent ces vols et d'interdire le transport du plutonium par avion dans nos territoires septentrionaux.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je veux également présenter une autre pétition émanant de certains électeurs et portant sur l'accord commercial conclu avec les États-Unis. Les signataires croient que le gouvernement fédéral n'a pas obtenu des Canadiens un mandat pour conclure un accord de ce genre avec les États-Unis.

Ils estiment que cet accord menace les fondements mêmes de la souveraineté politique et économique du Canada, car il enlève au gouvernement le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère d'entreprises canadiennes.

En outre, il prive le Canada de la liberté de décider son propre avenir économique et sape donc ainsi notre capacité d'édifier une société distincte de la société américaine.

Ils demandent donc au Parlement de se dissoudre et de donner aux Canadiens la chance d'accepter ou de rejeter l'accord commercial proposé à l'occasion d'élections générales.

LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège, à titre de député de Moncton, de présenter à la Chambre un certain nombre de pétitions conformément à l'article 106 du Règlement. Elles proviennent d'électeurs qui habitent la circonscription fédérale de Moncton.

Les pétitionnaires croient en la sainteté de la vie humaine; ils croient que la vie commence au moment de la conception. Leur préoccupation découle de la récente décision de la Cour suprême du Canada. Ils prient humblement le Parlement d'adopter sans délai une loi qui protège les innocents enfants à naître.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition que je voudrais présenter au nom d'un certain nombre de citoyens. Elle porte sur la question du libre-échange.

Un certain nombre de personnes ont signé des pétitions stipulant que le gouvernement n'a pas reçu le mandat de négocier un accord commercial avec les États-Unis. Elles énumèrent diverses préoccupations à cet égard. Enfin, elles demandent au Parlement de se dissoudre afin que nous puissions nous prononcer à ce sujet dans le cadre d'élections générales.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je présente une pétition dûment certifiée concernant l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Les signataires de cette pétition font valoir que le gouvernement n'était pas mandaté pour négocier cet accord, et qu'il a compromis la souveraineté du Canada, une chose qu'il avait promis de ne jamais faire. L'accord de libre-échange menace les fondements de notre souveraineté politique et économique. Il nous enlève notre droit de regard sur la propriété étrangère et nous empêche d'assurer l'égalité des chances entre nos régions.

Par conséquent, les signataires demandent la dissolution des chambres pour que le peuple canadien puisse accepter ou rejeter le projet de libre-échange à l'occasion d'un scrutin national.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première est signée par des citoyens de Burnaby, Vancouver-Nord, Maple Ridge et Salish Court. Ces personnes sont préoccupées par l'accord de libre-échange que le premier ministre (M. Mulroney) a conclu avec le président des États-Unis, sans en avoir reçu le mandat de la population canadienne et en dépit de la promesse qu'il avait faite de ne pas nuire à la souveraineté canadienne.

Elles signalent que cet accord ne garantit absolument pas l'accès aux marchés américains, comme c'en devait être le but, qu'il risque de faire perdre au Canada des centaines de milliers d'emplois et de le priver de la liberté de décider lui-même de la politique qui va façonner son avenir. En fait, il nous empêche d'édifier une société distincte de la société américaine.

A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de s'abroger et de donner aux Canadiens la possibilité d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange proposé dans le cadre d'élections fédérales générales.

L'INTERDICTION DE LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition que nous envoient les habitants de Spadina pour rappeler au Parlement que, en février 1985, le gouvernement a chargé le comité permanent de la justice et des questions juridiques de préparer un rapport sur les droits à l'égalité au Canada.

Le comité a fait rapport à la Chambre en temps voulu et a recommandé entre autres choses que la Loi sur les droits de la personne soit modifiée de façon à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les domaines relevant de la compétence du gouvernement fédéral, et notamment dans les services de la GRC et dans les Forces armées du Canada, et de modifier l'âge du consentement en ce qui a trait à l'orientation et aux pratiques sexuelles.

Les pétitionnaires font valoir que le gouvernement avait promis par la suite de prendre les mesures nécessaires pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, mais qu'il n'a toujours rien fait de concret à cet égard. Par conséquent, ils demandent humblement au Parlement de veiller à ce que le gouvernement donne rapidement suite aux recommandations formulées dans le rapport en question et, à cette fin, ils ne cesseront de prier.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Conformément à l'article 106 du Règlement, monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition signée par des habitants de l'Ontario. Ils font observer dans leur pétition que l'accord commercial négocié par le gouvernement Mulroney menace le fondement même de la souveraineté politique et économique du Canada en enlevant au gouvernement canadien le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, de développer les ressources énergétiques canadiennes à l'avantage de la population, et d'assurer des chances égales à toutes les régions.

Ils ajoutent que le projet d'accord refuse non seulement aux Canadiens un accès garanti au marché américain, ce qui était l'objectif premier des négociations, mais menace également les emplois de centaines de milliers de Canadiens.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de se dissoudre afin de permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter le projet d'accord commercial à l'occasion d'élections générales.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 254.

[*Texte*]

LES NORMES RÉGISSANT L'UTILISATION DU DRAPEAU NATIONAL À L'EXTÉRIEUR

Question nº 254—**M. McKinnon:**

La prévision formulée par la ministre des Approvisionnements et Services le 8 décembre 1986, selon laquelle une norme définitive régissant les drapeaux utilisés à l'extérieur pour de longues durées serait prête à la fin de 1987 et que les normes concernant les autres usages (à l'intérieur, par exemple) seraient prêtes plus tôt, s'est-elle réalisée et, dans l'affirmative, à quelle date les drapeaux conformes à ces normes seront-ils mis en vente dans le public?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Un progrès considérable a été fait en prévision d'une nouvelle norme pour l'utilisation du drapeau national à l'extérieur (longue durée).

Étant donné que l'Office des normes générales du Canada manque d'autorité en matière de règlement, celui-ci n'est pas en mesure de réaliser toutes les dispositions énoncées dans le projet de loi. Présentement l'Office peut seulement procéder au développement d'une nouvelle norme nationale du Canada reflètant les techniques et les matériaux de fabrication déjà existants.

Depuis l'entrée en vigueur du projet de loi établissant les normes de fabrication du drapeau national du Canada, le Comité de l'Office des normes générales du Canada, a été réactivé afin de développer sur une base de consensus, une nouvelle édition de la norme nationale.

Le Comité des normes a identifié le problème relatif aux portions rouges sur le drapeau et d'autres essais furent nécessaires pour évaluer les divers teintures et tissus. Il a été décidé d'exposer divers drapeaux à titre d'expérience sur une base continue dans des conditions d'usage en cours dans la région de Toronto. Cette firme privée s'est occupée de ces tests et ils ont été complétés en décembre 1987. Un rapport est prévu à la fin du mois de février. Ce rapport sera distribué à tous les membres du Comité et une réunion sera prévue pour évaluer les recommandations en vue de préparer la norme révisée. Il est prévu que la nouvelle norme régissant les drapeaux utilisés à l'extérieur pour de longues durées sera disponible à la fin de 1988.

[*Français*]

M. Hawkes: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion pour le dépôt de documents soient reportés.

M. le vice-président: Tous les avis de motion pour le dépôt de documents seront-ils reportés?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. le vice-président: Je désire informer la Chambre que, à cause de la déclaration ministérielle, la période des Ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 39 minutes. L'honorable député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a la parole.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1er mars, de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-113, visant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, portant création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la Chambre est saisie aujourd'hui du projet de loi C-113. C'est un projet de loi très important visant à établir un ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et des bureaux dans tout l'ouest du Canada afin d'essayer de diversifier l'économie.

Cette idée est très bonne en ce qui concerne la diversification de l'économie ainsi que la décentralisation de l'ouest du Canada en rapprochant les Canadiens du processus de prise de décisions. Pourquoi devons-nous diversifier l'économie de l'Ouest? Il est très important de le faire, parce que l'économie de l'Ouest canadien est extrêmement dépendante des ressources d'une part et de l'agriculture d'autre part. Dans les deux cas, nous sommes dépendants de la nature cyclique du prix de ces produits. L'économie de l'Ouest canadien dépend beaucoup de ce qui se passe à la Bourse de New York, à la Bourse des métaux, à la Bourse de commerce de Chicago ou des fluctuations du prix international des céréales. Lorsqu'il y a un marasme à l'échelle internationale, les prix baissent pour le producteur de l'Ouest canadien. Toute l'économie en souffre et les emplois en pâtissent. Par conséquent, il est très important de diversifier l'économie de l'ouest du Canada.

● (1600)

Je m'inquiète, entre autres, comme le grand public dans l'Ouest, que le gouvernement n'investit pas beaucoup d'argent pour diversifier l'économie de l'Ouest. Nous avons 1,2 milliard de dollars à dépenser dans quatre provinces sur une période de cinq ans, ce qui représente 60 millions de dollars par an, par province, dans l'ouest du Canada.

En 1980, l'ancien gouvernement libéral a été critiqué par les conservateurs d'en face lorsqu'il a créé le Fonds de développement de l'Ouest qui était de 4 milliards de dollars sur quatre ans. Cela représentait un peu plus d'argent et il semblait être un fonds fantôme dont on n'a pas vu grand-chose. Si le gouvernement ne veut pas s'aliéner les gens de l'ouest du Canada, il est très important qu'il accorde un vrai financement à la diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

Il y a d'autres secteurs où le gouvernement pourrait faire davantage pour aider les Canadiens de l'Ouest. L'un d'eux est l'approvisionnement. Je me souviens que pendant des années les conservateurs ont reproché aux gouvernements libéraux antérieurs de ne pas acheter suffisamment dans l'Ouest, d'acheter trop de biens et de services en Ontario et au Québec, spécialement dans la région outaouaise de l'Ontario.

J'ai sous la main des statistiques très intéressantes au sujet des commandes de biens et de services dans l'Ouest. En 1981-1982 le gouvernement fédéral passait environ 15,5 p. 100 de ses commandes dans les quatre provinces de l'Ouest. En valeur, les marchés passés par le ministère des Approvisionnements et Services font voir que 15,5 p. 100 ont été achetés dans l'Ouest en 1981-1982. A l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur en 1984, 13,9 p. 100 seulement des commandes étaient passées dans l'Ouest. L'année suivante le pourcentage était descendu à 12,8 p. 100. L'an dernier, en 1986-1987, il était tombé à 11,5 p. 100.

Le gouvernement conservateur se prétend très sensibilisé à l'Ouest. Il compte une forte représentation de l'Ouest et de puissants ministres venant de l'Ouest, par exemple la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney), le ministre d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn). Mais il ne fait que 11,5 p. 100 de ses achats dans l'Ouest. Quand il est arrivé au pouvoir le chiffre était de 13,9 p. 100.

J'estime qu'il s'agit là d'un domaine entre autres où l'on pourrait créer beaucoup d'emplois dans l'Ouest du Canada s'il y avait une certaine équité régionale dans la politique d'achat du gouvernement fédéral. Alors que 27 ou 28 p. 100 de la population se trouvent dans l'Ouest, le gouvernement n'y achète que 11,5 p. 100 de ses biens et services.

Certains disent que c'est parce que l'Ouest est trop loin d'Ottawa; qu'il est trop éloigné du gouvernement fédéral. Je ne gobe pas cela. Il y a beaucoup d'organismes fédéraux dans l'Ouest. Il y a une forte présence fédérale dans l'Ouest. L'Ouest compte beaucoup d'industries du secteur tertiaire, et beaucoup d'achats pourraient se faire là-bas. Ce que j'essaie de faire comprendre, ce n'est pas seulement que la part n'est que de 11,5 p. 100, mais qu'elle est en réduction par rapport aux 15,5 p. 100 de 1981-1982, donc qu'il y a eu une forte baisse.

Je remarque la présence d'un ministre très influent qui est à la tête du Conseil du Trésor. Peut-être pourrait-il exercer une certaine influence sur les politiques d'achat en question. Le ministre fait signe que non de la tête.

M. de Cotret: Cela fait six mois que je ne suis plus président du Conseil du Trésor. Vous êtes dans les nuages!

M. Nystrom: Il n'est plus président du Conseil du Trésor. Cela n'a rien changé pour nous, monsieur le Président. Il pourrait peut-être exercer son influence sur les politiques d'achat du gouvernement parce que c'est un ministre très influent.

C'est le vice-premier ministre (M. Mazankowski) qui est maintenant responsable du Conseil du Trésor. Cela ne nous a rien donné. Le ministre vient de l'Ouest, mais la politique d'achat du gouvernement désavantage toujours cette région. Les ministériels rient de la discrimination envers l'ouest du Canada. Je ne suis pas surpris que le député d'Edmonton—Stracthcona (M. Kilgour) ait quitté ce caucus et dénoncé la politique d'achat, puisque la part de l'ouest dans les marchés de l'État est insuffisante.

Je veux parler aussi des dépenses du gouvernement fédéral. Depuis que cette bande de clowns a pris le pouvoir il y a trois ans, les dépenses consacrées au développement régional ont diminué de 3 milliards de dollars. Le gouvernement a dit qu'il dépenserait beaucoup plus dans l'ouest du Canada, dans le Nord et dans les régions qui stagnent. Pourtant, les sommes consacrées au développement économique régional dans l'ouest du Canada ne cessent de diminuer. Selon le dernier sondage, le premier ministre actuel (M. Mulroney) est encore moins populaire que Pierre Trudeau dans cette région. Ce n'est pas étonnant. Les gens de l'Ouest ont été complètement trahis.

Une étude du gouvernement montre qu'au cours des vingt-cinq dernières années, le gouvernement fédéral a consacré environ 3 p. 100 de ses dépenses économiques au développement régional. C'est très peu. La Commission Macdonald sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada a dit qu'il fallait dépenser beaucoup plus pour le développement régional au Canada. Elle a écrit: «La Commission croit que le développement régional doit demeurer un élément essentiel de la politique canadienne». Et aussi: «La Commission recommande un nouveau système fédéral-provincial de partage des dépenses et des responsabilités de développement régional». La Commission ajoute qu'il faut assurer aux régions en difficulté un haut niveau d'appui de l'infrastructure.

Plus loin, le rapport dit ceci: «Les commissaires croient que l'engagement financier total du gouvernement fédéral envers le développement régional devrait augmenter de façon considérable au cours des prochaines années, alliant les fonds dépensés à travers les EDER à ceux des subventions au titre du développement économique régional.

Cette commission dirigée par M. Macdonald a consacré des millions de dollars à des recherches économiques. Elle a recommandé d'accroître les crédits affectés au développement régional au cours des prochaines années. Pourtant, le parti conservateur n'a cessé de réduire les fonds de développement régional. Je répète que cela n'est pas juste, et qu'il n'est pas juste non plus que le gouvernement achète de moins en moins de biens et de services dans l'Ouest.

Je voudrais ajouter, puisque nous parlons de diversification de l'économie de l'Ouest, qu'il ne suffira pas de diversifier dans les domaines des ressources, de la pêche, de l'agriculture et ainsi de suite. Il faudra aussi diversifier dans des secteurs tels que l'électronique, l'informatique et d'autres domaines de pointe. Il est intéressant de noter que les quatre provinces de l'Ouest avaient demandé à l'OCDE de procéder à une étude de la politique d'innovation dans leur région du Canada. Le groupe d'étude de l'OCDE était sur place pendant l'automne de 1985 et a publié son rapport au début de 1987. Il y signalait que les dépenses de recherche et de développement étaient très faibles dans l'ensemble du Canada et encore plus faibles dans l'Ouest. Il recommandait que plus de fonds soient affectés aux universités, à l'industrie et à des domaines tels que la biotechnologie, l'électronique, les télécommunications et les logiciels d'ordinateur. Cette étude avait été commandée par les quatre provinces de l'Ouest.

Il y a un certain nombre d'autres choses qu'on pourrait dire au sujet de l'importance de la diversification économique dans l'Ouest. Le printemps dernier, notre parti a décidé d'élaborer un certain nombre de propositions à présenter au gouvernement. C'est ainsi que nous avons publié en juillet un document sur la diversification de l'économie de l'Ouest. A ce moment-là, nous avons parlé de l'importance de diversifier l'économie de l'Ouest. Nous avons commencé par dire qu'il importait de construire sur des bases acquises. Nous avons déjà une économie extractive très solide. Nous avons du gaz, du pétrole, de la potasse, du minerai de fer, c'est-à-dire toutes sortes de ressources naturelles sur lesquelles nous devrions bâtir. Ensuite, nous devrions construire sur l'économie agricole très solide dans l'ouest du Canada, ainsi que sur la pêche, économie également très solide et sur celle du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique. En tant que parti, nous estimons que l'accent mis sur la diversification devrait comporter autant de contrôle régional et local que possible, de façon que les agriculteurs et les pêcheurs des villes et villages de l'Ouest puissent contribuer autant que possible aux décisions qui touchent leur développement et leur vie.

Par le passé, de trop nombreux programmes d'envergure étaient élaborés à Ottawa sans que les habitants des petites localités aient voix au chapitre. Ensuite, nous avons recommandé d'accorder davantage la préséance aux petites et moyennes entreprises. Les gouvernements ont compté beaucoup trop souvent sur les mégaprojets et ont dépensé de l'argent pour subventionner les grandes entreprises, y compris de nombreuses appartenant à des intérêts étrangers, alors que les statistiques pertinentes démontrent que les petites et moyennes entreprises sont celles qui créent des emplois, qui sont vraiment efficaces et qui vous en donnent pour votre argent.

• (1610)

On pourrait ajouter beaucoup de valeur à nos ressources de l'Ouest. Nous ne créons pas vraiment autant d'emplois que nous le pourrions, car nous avons l'habitude d'exporter des régions de l'Ouest à l'étranger, surtout aux États-Unis, une bonne partie de notre matière première sans au préalable la transformer, l'affiner et en accroître la valeur.

Nous pourrions créer des emplois dans l'ouest du Canada en fournissant à nos secteurs extractifs ce dont ils ont besoin. Même si nous avons un excellent secteur forestier, la grande majorité des machines utilisées dans le secteur sont importées au lieu d'être fabriquées au Canada. Nous avons dans l'Ouest un secteur minier, mais la majeure partie des machines qu'il utilise sont importées au lieu d'être fabriquées dans l'ouest du Canada. Alors que l'agriculture fleurit dans l'ouest du Canada, les machines aratoires sont en majorité importées au lieu d'être fabriquées dans l'Ouest. Cela s'explique surtout parce que nous jouissons dans l'ouest du Canada du libre-échange en ce qui concerne les machines aratoires et parce que nous avons perdu notre industrie de base, la plus grande partie étant produite ailleurs, de sorte que nous perdons les emplois et les retombées économiques.

Nous croyons qu'il est possible de créer dans une certaine mesure un secteur de la fabrication dans l'ouest du Canada. Dans notre document, nous mentionnons ce qui pourrait se faire en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Enfin, il y a la création de nouveaux emplois dans de nouveaux secteurs, surtout ceux des techniques de pointe où nous devrions nous diversifier. Dans des localités comme Saskatoon, nous avons quelques secteurs de pointe qui s'en tirent très bien, mais nous croyons que nous pourrions faire encore bien davantage dans ce domaine dans toutes les régions de l'Ouest.

Et tout le secteur des services? Le secteur des services à l'heure actuelle crée de nombreux emplois. Puis nous avons le tourisme. On pourrait bien davantage promouvoir le tourisme dans l'Ouest, bien que nous ayons beaucoup bénéficié récemment des Jeux olympiques de Calgary et d'Expo 86 à Vancouver.

Enfin, il y a la diversification du commerce. Depuis que le gouvernement exerce le pouvoir, il a consacré beaucoup de temps à conclure un accord commercial avec les États-Unis. Il aurait dû bien davantage intensifier ses efforts pour diversifier nos échanges commerciaux avec d'autres pays du monde. J'ai remarqué la déclaration constructive que la ministre du Commerce extérieur a faite aux journalistes; elle a dit qu'il faudra faire preuve de plus d'agressivité pour intensifier les échanges commerciaux avec Hong Kong une fois qu'elle sera rattachée à la Chine. Nous devons faire davantage d'efforts du côté de la Chine dont la population atteint le milliard d'habitants. Les pays situés en bordure du Pacifique sont très importants également.

Pour l'ouest du Canada, les échanges avec les États-Unis ne sont pas aussi importants qu'ils ne le sont pour le Canada en général. Les États-Unis demeurent notre principal partenaire commercial et il le restera. Par contre, pour Ouest, surtout pour la Saskatchewan, d'autres pays sont importants. Les Chinois sont importants pour la Saskatchewan qui leur vend du grain et de la potasse, mais il y a aussi d'autres pays situés en bordure du Pacifique qui sont importants pour cette province.

J'aurais encore plusieurs choses à ajouter, mais en guise de conclusion, je dirai que nous appuyons les principes du projet de loi visant à créer un nouveau ministère de la Diversification de l'Ouest canadien. Ce qui importe, c'est que le ministère ait un budget suffisant pour pouvoir faire du bon travail. Une partie de la somme de 1,2 milliard que le gouvernement dépense pour le moment n'est pas de l'argent supplémentaire. C'est de l'argent prélevé sur d'autres ministères et recyclé pour un nouveau ministère, un ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest.Il s'agit notamment de mettre ces crédits plus en évidence pour augmenter les chances de réélection du Parti conservateur. Si je dis cela, c'est que, si c'est le cas, le cynisme et le sentiment d'aliénation s'accentueront dans l'Ouest et un nombre croissant de personnes se tourneront vers des solutions de plus en plus radicales, et nous ne pouvons pas nous permettre de plaisanter avec cela. Pour le moment, nous ne recevons pas beaucoup d'appui des partis séparatistes de l'Ouest. Cela dit, le sentiment d'aliénation est encore très vif dans l'ouest du Canada. Le Western Canada Concept existe encore, le Confederation of Regions Party existe toujours aussi. Il ne faudrait pas grand chose pour mettre le feu aux poudres et relancer le mouvement indépendantiste et séparatiste dans l'Ouest. J'exhorte le gouvernement à affecter davantage de crédits à ce ministère, à essayer de diversifier l'économie de l'Ouest et à prendre des initiatives intéressantes et créatrices pour que les Canadiens de l'Ouest aient l'impression d'être des membres à part entière de la belle Confédération canadienne.

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, cela me fait bien plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour participer à ce débat. J'essaierai d'être assez bref dans l'espoir que les députés des partis d'opposition le seront aussi pour que nous puissions renvoyer cette mesure au comité, l'adopter et la mettre en application le plus rapidement possible, car nous l'attendons depuis longtemps.

J'ai été élu à la Chambre en mai 1979. Je trouve depuis bien longtemps que les régions du Canada sont très variées et qu'au lieu d'avoir une politique centralisée comme celle que nous avons connue quand le parti libéral et le NPD tenaient les rênes du pouvoir au Canada, nous avons besoin d'initiatives directement reliées aux régions pour satisfaire aux besoins des Canadiens.

Cela m'a particulièrement intéressé de voir qui était le premier orateur du Nouveau parti démocratique dans ce débat vu qu'il est lui aussi originaire de l'Ouest. Nous avons des racines assez semblables, mais je tiens à préciser que nos idées sur ce qui est bon pour le Canada et ce qu'il faudrait changer proviennent d'idéologies peut-être tout à fait différentes. Le député et ses collègues affirment souvent qu'ils ont les intérêts de l'Ouest à coeur.

M. Nystrom: Et c'est vrai.

M. Hawkes: C'est ce qu'ils affirment, mais que pensent-ils vraiment, monsieur le Président? En 1979, nous avions élu au Canada un gouvernement qui comptait un grand nombre de représentants de l'Ouest et même un premier ministre originaire de l'Ouest. Pourtant, le NPD, avec l'appui des libéraux, a profité de la première occasion pour proposer une motion qui a entraîné la défaite de ce gouvernement. Cela faisait des années que l'Ouest était mal représenté à la Chambre, mais les néo-démocrates nous ont défaits immédiatement. Pendant quatre ans et demi et même près de cinq ans après cela, nous avons eu un gouvernement sous lequel seulement deux députés de l'Ouest siégeaient du côté des ministériels et un seul faisait partie du Cabinet.

Qu'est-il arrivé dans l'Ouest à ce moment-là? Dans ma propre ville, le taux de chômage est passé de 3,5 p. 100 à 12,7 p. 100 à cause des lignes de conduite axées sur le centre du Canada d'un gouvernement qui ne savait peut-être pas ce qu'il faisait et qui, pendant tout le temps qu'il était au pouvoir, a constamment été appuyé par le Nouveau parti démocratique.

• (1620)

Que s'est-il passé depuis? Sous le gouvernement actuel, le Cabinet compte plus de représentants de l'ouest du Canada que n'importe quel autre Cabinet de l'histoire de notre pays. Nous avons un gouvernement qui tient à s'attaquer à chaque sujet de grief important qui préoccupe les provinces de l'Ouest depuis que l'Alberta et la Saskatchewan se sont jointes à la Confédération.

Alors que nous présentons des lois et des programmes qui sont absolument essentiels, afin de diversifier l'économie de l'Ouest et de lui donner plus de vigueur, nous faisons face sans cesse à de l'obstruction systématique dans cette enceinte. La tactique utilisée consiste surtout à retarder la mise en oeuvre des initiatives dont l'Ouest a besoin, et ce sont les néo-démocrates qui y ont recours. D'un côté, ils affirment s'intéresser au sort de l'ouest du pays mais de l'autre, ils ne cessent de faire tout en leur pouvoir pour freiner les progrès réalisés dans la région.

Tous les jours, je reçois des pétitions de circonscriptions néo-démocrates de l'Ouest. On y dit qu'on devrait annuler l'accord commercial avec les États-Unis. Je m'attendrais à ce genre de position de la part des dirigeants des syndicats les plus puissants, qui vivent au centre du pays. Ils aiment tout contrôler et permettre ainsi à leurs membres d'obtenir des avantages accrus. Des députés de l'ouest du pays sont au service de ces dirigeants. Il est tout à fait répréhensible de se servir des travaux de la Chambre pour défendre les intérêts des intéressés aux dépens des Canadiens de l'Ouest.

Tous les éminents économistes du pays s'entendent pour dire que l'accord commercial avec les États-Unis sera bon pour le Canada et pour nos jeunes. Les économistes vont même plus loin; ils ne cessent d'affirmer qu'il sera extrêmement avantageux pour l'ouest du pays.

Le député a le culot d'affirmer qu'il faut ajouter de la valeur aux ressources de l'Ouest. A cet égard, il a raison. Il s'agit d'ajouter de la valeur aux choses que nous produisons, mais il faut bien les vendre quelque part. En effet, faute de marchés, les usines fermeraient leurs portes et on assisterait à des suppressions d'emplois. Le marché en question est le monde entier, et pour être compétitif sur ce marché, on doit réaliser des économies d'échelle et obtenir des investissements. Il faut que des investisseurs fournissent l'argent nécessaire pour construire les usines de traitement et les manufactures. Il faut, en outre, de l'argent pour commercialiser les produits. On ne peut être compétitif sur le marché sans avoir accès à ce dernier.

Si le député s'intéresse un tant soit peu à l'histoire, il pourrait étudier un certain nombre de cas depuis la Seconde Guerre mondiale où de petits pays ont conclu des accords commerciaux avec des pays plus importants et accru ainsi leurs débouchés. Dans chacun des cas, le petit pays en a bénéficié par une augmentation des emplois, des emplois plus satisfaisants et mieux rémunérés, et par une amélioration du niveau de vie pour tout le pays. Voilà ce que nous apprend l'histoire depuis la Seconde Guerre mondiale, et ce que les économistes nous prédisent pour le Canada et spécialement l'ouest du pays. Jour après jour, les députés du NPD combattent cette initiative essentielle pour l'Ouest.

Les députés du NPD ont-ils appuyé l'AEIE, l'Agence d'examen des investissements étrangers, que nous avons changée? Ils l'ont fait. Le député sourit avec fierté et . . .

M. Nystrom: Elle n'était pas assez forte.

M. Hawkes: Il dit qu'elle n'était pas assez forte. A cause de cet organisme, les capitaux canadiens ont quitté le pays et les capitaux étrangers ont cessé d'y entrer. Il y avait bien au delà d'un million et demi de chômeurs il n'y a pas très longtemps.

Notre gouvernement a déclaré que les principes de l'AEIE étaient mauvais et devaient être changés Nous voulions un organisme appelé Investissement Canada qui encourage les Canadiens et les autres à investir chez nous. Les néo-démocrates ont soutenu que nous avions tort et que les budgets du ministre des Finances étaient mauvais. Ils ont soutenu que nous ferions augmenter le nombre des chômeurs.

Je voudrais que les Canadiens se rappellent les premiers temps de notre gouvernement à l'automne 1984 et au printemps 1985. Les députés néo-démocrates disaient que si nous changions l'AEIE et présentions un budget favorable aux investissements, nous produirions plus de chômeurs canadiens. Voilà l'enchaînement logique de la pensée des députés de l'opposition et plus particulièrement ceux du Nouveau parti démocratique. Qu'est-il arrivé cependant? Les Canadiens sont en meilleure posture aujourd'hui. Plus de 1 100 000 emplois ont été créés, dont 85 p. 100 d'emplois à temps plein, grâce à la politique économique conservatrice qui est de favoriser et d'exploiter l'esprit d'initiative des Canadiens.

Nous croyons dans un système qui pousse les Canadiens à être énergiques, à prendre des risques et à réussir. Lorsqu'on fait cela et qu'on le fait bien, cela marche.

Que feraient les néo-démocrates à notre place? Ils établiraient un système exigeant un plus grand nombre de fonctionnaires et d'employés appelés à prendre des décisions, un système qui coûterait plus cher aux contribuables et qui leur laisserait moins de liberté. Leur politique nous oriente sans cesse dans cette direction. Certes, les Canadiens ont assez d'expérience pour savoir que ce système mène inévitablement à une hausse du chômage, à une plus grande misère, à un plus grand nombre de femmes battues, de suicides et de tous les problèmes sociaux que les néo-démocrates disent vouloir supprimer.

Les néo-démocrates devraient regarder juste un peu en arrière. Mes deux vis-à-vis néo-démocrates étaient ici lorsque le gouvernement s'est mis à intervenir de plus en plus dans la vie des Canadiens avec des choses comme le Programme énergétique national. Ils ont vu quelles en étaient les conséquences pour les Canadiens et pourtant, ils n'ont pas semblé en tirer de leçon. C'est comme s'ils étaient héréditairement et depuis toujours fidèles à un ensemble de convictions, aussi dépassé ou inefficace soit-il, tout simplement parce qu'il en a toujours été ainsi. Ils semblent incapables de tirer parti de l'expérience.

Que faisons-nous? La loi canadienne sur les brevets était dépassée. Ils ont soutenu cette initiative bien avant notre élection. Nos députés les ont pourtant avertis qu'en agissant ainsi, ils nuisaient à la recherche et au développement, et à l'emploi dans ce secteur, que le niveau de vie et le taux de l'emploi en général s'en ressentiraient. Mais ils sont restés sourds à toutes nos exhortations avec les conséquences que nous connaissons. Notre recherche et notre développement a diminué. De jeunes Canadiens compétents, talentueux et pleins d'énergie ont dû quitter notre pays pour trouver des emplois en recherche et en développement à l'étranger.

• (1630)

Après avoir été témoins de cette situation pendant 15 ans, nous avons pris des mesures pour changer le cours des choses, mais nous n'avons eu droit qu'à de l'obstruction systématique. On nous a empêchés d'agir pendant bien plus qu'un an. C'est une initiative favorisant l'emploi dans l'Ouest, dans le centre du Canada et dans la région de l'Atlantique, mais pourtant l'opposition l'a combattue.

Qu'a fait l'opposition dans le dossier de l'immigration? Nous voyons nos charges sociales s'alourdir tous les jours au Canada à cause d'une immigration illégale et non planifiée. Chaque jour qui passe représente de l'argent perdu. Des centaines de millions de dollars pris à même les deniers des contribuables. La loi dont nous avons hérité ne nous permettait pas d'établir le statut des arrivants d'une manière convenable. Elle favorisait l'arrivée d'illégaux, impossibles à classer dans la catégorie des réfugiés même en faisant des prodiges d'imagination, des gens en provenance de pays démocratiques de l'Ouest. Pourtant, l'opposition refuse de sanctionner une mesure aussi sensée.

Pendant l'année 1988 seulement, l'opposition a sacrifié six jours du temps des Communes à faire de l'obstruction systématique à propos de simples amendements venant du Sénat. Nous aurions pu en profiter pour parler de la diversité régionale et du programme de diversification de l'économie de l'Ouest, des questions essentielles au bien-être de la nation. Au lieu, l'opposition décide de faire durant six jours de l'obstruction systématique pour empêcher l'adoption du projet de loi sur les réfugiés.

Puis nous arrivons au budget et à la nécessité d'emprunter. Pendant le débat sur le budget qui a duré six jours, nous n'avons guère été félicités d'avoir réduit les besoins d'emprunt du gouvernement et d'avoir épargné cette charge aux générations futures. Puis nous constatons qu'après six jours de débat, l'opposition ne s'est pas suffisamment renseignée au sujet du besoin d'emprunt et que nous devons consacrer deux autres jours au débat sur un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Près de neuf jours ont été consacrés à l'économie, mais aucune proposition utile n'a été formulée. On s'est contenté de se livrer à diverses manigances politiques, tandis que les projets de loi s'accumulaient.

Avons-nous été appuyés quand nous avons voulu remédier aux griefs exprimés de longue date dans l'ouest du Canada au sujet du transport? L'opposition a réussi à différer l'étude de deux projets de loi jour après jour. Ils auraient permis aux Canadiens de l'ouest d'être un peu plus satisfaits dans le domaine du transport. Des changements fondamentaux s'imposaient pour permettre à l'économie de l'Ouest de croître, de se développer et de se diversifier, mais qu'obtenons-nous du NPD? De l'obstruction systématique, encore et toujours de l'obstruction systématique. Pourquoi? Estiment-ils le pouvoir au point que n'importe quel comportement est justifié pour s'en emparer?

Au cours des trois ans et demi écoulés depuis le début de la présente législature, avons-nous eu une seule preuve que l'opposition tentait de se rendre utile? Nous n'avons eu droit qu'à d'interminables discours creux. Il serait bon de pouvoir en évaluer le poids pour se rendre compte de leur vacuité. Cela nous empêcherait de . . .

M. Nystrom: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'hésite à interrompre un député qui siège ici depuis longtemps, quoiqu'on ne pourrait jamais le deviner, mais il y a la règle de pertinence à observer. Il devrait parler du projet de loi à l'étude au lieu de toutes les autres choses qu'il étale devant nous.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le bât blesse un peu parce que de si nombreuses vérités ont été mises à jour.

Le député a parlé du tourisme. Ce secteur entre justement dans la diversification de l'économie de l'Ouest. A-t-on dit quoi que ce soit de bon à propos de la décision que le gouvernement a prise dès le début, de consacrer plusieurs millions de dollars à une campagne de publicité à la radio et à la télévision?

M. Riis: Des miettes.

M. Hawkes: Le député appelle ça des miettes.

M. Riis: C'en est.

M. Hawkes: Étant donné que le tourisme s'est accru de 35 ou de 40 p. 100 dans l'ouest du Canada, combien d'emplois véritables cela représente-t-il pour des gens qui ont besoin d'un vrai revenu? Pour le député, ce sont «des miettes». Le gouvernement qu'il a soutenu pendant si longtemps n'en a jamais fait autant. Il n'a pas créé d'emplois comme ceux-là. C'est notre gouvernement qui l'a fait.

Qu'ont fait les libéraux dans le secteur énergétique? Ils ont conçu un formidable projet qui prévoyait des encouragements dans le secteur pétrolier. Ces subventions donnent maintenant lieu à des poursuites judiciaires parce qu'on en a abusé. La sonnerie a tinté pendant 17 jours à la Chambre, après quoi nous avons obtenu une étude en comité.

M. Riis: Êtes-vous fiers de ce que vous avez fait?

M. Hawkes: Je n'ai pas manqué une seule minute du débat, pour signaler aux ministériels les conséquences de ce programme, leur dire qu'il mettait des vies en jeu. Je les ai avertis des résultats que ce programme aurait sur l'économie. Je savais qu'il y aurait une recrudescence des suicides, de la violence conjugale et des mauvais traitements infligés aux enfants. Les néo-démocrates n'étaient pourtant pas à mes côtés lors de ces séances de comité, en train de défendre les intérêts

des Canadiens de l'Ouest. Ils ne le font pas davantage aujourd'hui à la Chambre. Tant que le débat actuel se déroulera, cet après-midi, demain et après-demain, je m'attends à ce que les députés néo-démocrates de l'ouest du Canada fassent de l'obstruction au Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Comment diable peuvent-ils assimiler ces tactiques à quelque chose d'utile pour les Canadiens de l'Ouest? Cela me dépasse.

Le présent projet de loi donne le pouvoir législatif de mettre sur pied, indépendamment des ordres du Canada central, un mécanisme et un fonds axés sur le caractère spécial et la créativité de l'Ouest. Notre région du Canada est aussi unique que le Québec ou Terre-Neuve. Cela fait partie du charme du Canada. Ce gouvernement croit que les différentes régions ont besoin de programmes et de pratiques uniques. En tant que Canadiens de l'Ouest, certains étant natifs de cette région, ils devraient reconnaître cette réalité et appuyer nos efforts en ce sens.

Surveillons le NPD. Vont-ils faciliter ou bloquer une initiative visant à aider les Canadiens de l'Ouest?

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté mon ami avec intérêt. Nous discutons de ce projet de loi depuis trois ou quatre heures et il parle déjà d'obstruction systématique. C'est pourtant un des députés qui a pris à partie le Président de la Chambre des communes. Il a foulé aux pieds la tradition parlementaire lorsqu'il a forcé la clôture de la Chambre des communes en criant et en montrant le poing au Président. Ils ont gardé la Chambre en otage jour après jour. Certains d'entre nous ont été dégoûtés par ce comportement. Le député est sans doute fier du fait qu'il était prêt à étouffer la voix de la Chambre, à juguler le débat et, en fin de compte, à susciter la clôture de la Chambre et du Parlement.

Je n'étais ni heureux ni fier de cet événement. La tactique jugée appropriée par le député et ses collègues m'a embarrassé. Il s'agissait d'une tactique dictatoriale digne d'un régime fasciste qui n'a pas sa place au sein d'une démocratie parlementaire.

Ceci dit, mon collègue de Yorkton—Melville a indiqué que l'approvisionnement en fournitures et en services est un moyen dont dispose le gouvernement fédéral pour aider l'industrie manufacturière locale, particulièrement dans l'ouest du Canada. Pourtant, les statistiques montrent clairement que le gouvernement s'est approvisionné de moins en moins dans l'ouest du Canada ces quatre dernières années. Le pourcentage des achats qu'il y a effectués est plus bas que jamais. Quatre-vingt p. 100 des achats du gouvernement fédéral se font toujours dans certaines régions bien circonscrites du centre du Canada.

• (1640)

Comment le député peut-il dire que le gouvernement s'intéresse à l'ouest du Canada si le pourcentage des biens et services qu'il s'y procure est plus faible que jamais? Ensuite, croit-il vraiment qu'après avoir débattu pendant trois ou quatre heures la question très importante de la diversification de l'économie de cette région, nous avons discuté trop longtemps, que le débat devrait prendre fin et qu'en le prolongeant nous nous rendrions coupables d'obstruction?

M. Hawkes: Monsieur le Président, chaque fois que les députés de l'opposition prennent la parole, ils nous donnent beaucoup de choses à dire. Un des drames, à la Chambre, c'est le manque de recherches approfondies de la part de l'opposition. Je suis particulièrement indigné du fait qu'une personne qui occupe une place comme celle du député au sein de son parti dise que je m'en suis pris à la présidence. Je ne me suis jamais rué sur la présidence. J'ai un profond respect pour la constitution du Canada et j'ai participé activement aux auditions du comité du matin jusqu'au soir. Cette question me tenait à coeur, et j'ai contribué à la manoeuvre d'obstruction, la plus longue dans l'histoire du Parlement, parce que c'était une question fondamentale pour les Canadiens. Je ne me suis cependant pas rué sur la présidence. Je n'ai pas enfreint le Règlement. Je crois que le député aurait avantage à faire des recherches plus approfondies sur ce sujet et sur bien d'autres.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai effectivement suggéré que le député faisait partie du groupe qui s'est rué sur le fauteuil de la présidence. J'ai simplement assumé, vu son appui enthousiaste à cette initiative, qu'il avait fait partie de ce groupe. Toutefois, s'il ne faisait pas partie du groupe qui s'est rué sur la présidence et qui a paralysé le Parlement pendant plusieurs jours, je retire ce que j'ai dit et je prie mon collègue de m'excuser. Je ne voudrais pas l'associer au groupe qui s'est livré à cette manifestation.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je suis satisfait de cette rétractation. J'ai participé à deux obstructions systématiques à la Chambre. L'une fut l'épisode de la sonnerie qui était reliée à des projets de loi sur l'énergie.

En ce qui concerne la Constitution, je pense que notre partie du pays aurait dû quitter le Canada si la version originale avait été adoptée. Elle m'aurait mis à la porte de mon propre pays. J'ai travaillé avec des députés de l'opposition, y compris celui qui parlait tout de suite, pour faire échouer cette version originale, et nous avons réussi. Nous pouvons rester au Canada avec fierté.

Ensuite, j'ai participé à l'obstruction sur les projets de loi énergétiques parce qu'ils dévastaient l'Ouest, ma ville en particulier, et dans une certaine mesure le reste du pays également. Ils allaient dans une mauvaise direction et étaient mal rédigés. Nous n'avons pas réussi et ce fut la tragédie. Souvent, je regarde ma communauté et je me prends à souhaiter que nous eussions gagné.

C'étaient deux choses importantes et la responsabilité des députés est de faire de l'obstruction, de se battre et d'utiliser tous les outils à leur disposition pour les questions fondamentales. Cependant, la réalité c'est que l'on s'oppose à des mesures qui devraient être adoptées par la Chambre et renvoyées en comité pour étude avant de revenir accompagnées d'un rapport du comité. Engorger les travaux législatifs à l'occasion de choses comme le droit d'auteur, l'immigration et la diversification de l'économie de l'Ouest, c'est faire mauvais usage de la Chambre et de l'argent des contribuables. Cette instance n'a pas été inventée pour cela.

En Grande-Bretagne où se trouve la mère des Parlements, la plupart des projets de loi sont discutés en moins d'une journée

en Chambre. Il est très rare qu'on y consacre plus d'une journée. Mais ici nous sommes en butte à l'obstruction. Si l'opposition tient à bloquer des mesures positives comme la diversification de l'économie de l'Ouest, consultons l'électorat. Parlons de cette obstruction des initiatives utiles aux Canadiens de l'Ouest.

M. Riis: Déclenchez l'élection dès demain.

M. Hawkes: Faisons une élection, expliquons aux Canadiens de l'Ouest ce que nous avons fait pour réorienter l'organisation de l'État pour donner à toutes les régions du pays une voix décisionnelle. Présentons-nous à l'électorat avec un projet de loi comme celui-ci, qui fait voir clairement que la culture de l'Ouest va être soignée et qu'il va se prendre des décisions dans l'Ouest. Ce programme est suffisamment souple pour faire place aux aspirations des gens qui vivent dans la région. Adressons-nous à l'électorat, disons-lui que le NPD fait le contraire de ce qu'il prétend.

M. Nystrom: Monsieur le Président, il me semble que le député de Calgary vit dans un rêve. Il parle d'obstruction, etc. Il y a des années que je suis ici et j'ai vu agir son parti dans l'opposition. S'il y a un parti qui était passé maître dans l'art de l'obstruction et des tactiques dilatoires, c'est bien le parti conservateur quand il était dans l'opposition. Il suffit d'évoquer le nom de gens comme Erik Nielsen pour penser à l'obstruction, aux tactiques dilatoires, aux techniques d'enrayage.

Je trouve tout à fait étonnant que quelqu'un qui se dit député conteste les motifs des députés adverses. Il dit que je ne prends pas la défense de l'Ouest, que je ne représente pas l'Ouest mais au contraire les chefs syndicaux du centre. C'est du racisme régional ni plus ni moins. Du racisme régional de la pire espèce. Voilà le genre de chose qui divise les Canadiens, qui est tout à fait néfaste à l'unité future du pays.

Je ne conteste pas qu'il parle au nom de l'Ouest. Bien sûr il prend la défense de l'Ouest. Il a un point de vue différent du mien, mais ce n'est pas pour cela qu'il n'est pas un homme de l'Ouest. Pourquoi faudrait-il que je sois moins que lui un homme de l'Ouest ou un Canadien? Voilà le racisme régional fielleux qui divise le pays. Je suis très étonné d'entendre en face dire ce genre de chose par quelqu'un qui a son expérience.

J'ai voté contre le gouvernement en décembre 1979 sur une motion de défiance parce que j'ai estimé que le budget était mauvais. Je n'ai pas défait Joe Clark, c'est la population canadienne qui l'a défait. Un gouvernement majoritaire a été élu. Le caucus néo-démocrate s'est élargi. Les conservateurs ont perdu des sièges dans l'Ouest. En Saskatchewan par exemple le NPD est passé de cinq à sept députés et les conservateurs de neuf à sept. C'est la population qui s'est prononcée.

C'est ce genre d'arrogance, d'encouragement à la discorde et au racisme qui discrédite les hommes politiques dans l'esprit de la population. J'aimerais bien que le député d'en face ne se livre pas à ce genre de chose. Il prétend qu'un Canadien de l'Ouest qui est contre le libre-échange n'est pas vraiment un Canadien de l'Ouest. Qu'il examine donc le résultat des sondages effectués dans l'Ouest. Il y a beaucoup de Manitobains, d'Albertains, de gens de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique qui sont contre l'accord. De fait, jusqu'à tout récemment son parti s'opposait à ce genre d'entente de libre-échange avec les États-Unis. Année après année, c'était le parti conservateur qui prenait la tête de la croisade contre ce genre d'entente commerciale avec les États-Unis.

Selon les sondages, les opinions sont très bien partagées en Saskatchewan sur cette question, comme le sait le député d'Assiniboia (M. Gustafson). Quelque deux mille personnes qui s'opposent à cette entente commerciale se sont réunies à Regina récemment. Dans ma circonscription, bon nombre d'agriculteurs s'opposent à l'Accord. Ils s'inquiètent de l'avenir de l'agriculture. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas vraiment des gens de l'Ouest ou qu'ils ne prennent pas la défense de l'ouest du Canada.

Je souhaite tout simplement que nous puissions tenir des débats à la Chambre sans susciter la division ou dénigrer qui que ce soit mais plutôt en abordant le fond des questions. C'est ce que les grands dirigeants du parti conservateur avaient l'habitude de faire. Je pense au député de Yellowhead (M. Clark), l'ancien premier ministre, à M. Stanfield et à d'autres. La plupart des gens de ce parti continuent de débattre le fond plutôt que la forme des questions, mais lorsque nous nous mettons à dénigrer des régions, nous rabaissons le débat à un niveau dégradant pour la Chambre et nous créons un climat extrêmement désunificateur pour le pays.

M. Hawkes: Monsieur le Président, nous nous acheminons peut-être vers des débats focalisés sur les questions pertinentes. J'étais pourtant ici avant de faire mes commentaires et le débat n'a pas beaucoup porté sur le fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Je voudrais donner quelques renseignements au député.

Des rencontres entre sous-ministres ont lieu aujourd'hui-même entre le Bureau de la diversification de l'Ouest et le ministère des Approvisionnements et Services pour tenter d'articuler les programmes. Des rencontres aux échelons subalternes ont lieu quotidiennement. On vise ainsi à rendre plus accessibles qu'ils ne l'étaient auparavant aux citoyens de l'ouest du Canada les programmes et les services du gouvernement. Le sous-ministre des Approvisionnements et Services et le sous-ministre responsable du développement économique de l'Ouest ont rencontré tous leurs homologues provinciaux il y a deux semaines seulement. C'est ainsi que se font les choses dans l'Ouest. Les collectivités de cette région ont été fondées par des pionniers. Nous avons une tradition du volontariat que les Canadiens ont pu admirer pendant les Olympiques. Nous sommes habitués de coopérer.

• (1650)

J'espère que le Nouveau parti démocratique donnera au moins son appui et que dans les 39 minutes supplémentaires nous renverrons le projet de loi au comité où il sera l'objet d'un examen minutieux, après quoi il nous reviendra pour les étapes du rapport et de la troisième lecture et faire bientôt partie des lois du pays.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir à propos du projet de loi C-113 qui vise à établir le Bureau de la diversification de l'Ouest et d'autres agences, et à jeter les bases nécessaires à l'allocation de fonds à cette région. Cette mesure tente de décentraliser la prise de décisions et de diversifier l'économie de l'Ouest. Pour ces deux raisons, j'appuie l'initiative en principe.

J'insiste sur le fait que la mesure s'appuie sur des principes honorables qu'avec d'autres je préconise depuis de nombreuses années. Il faut diversifier l'économie de l'Ouest et la rendre indépendante des secteurs des ressources, malgré toute leur richesse et leur importance, et il faut se rendre à l'évidence que, à l'avenir, les emplois viendront plutôt des services, des petites manufactures et d'une économie fondée sur l'information.

Nous devons continuer à mettre en valeur les ressources de l'Ouest, comme nous le faisons depuis de nombreuses années, mais nous devrions également intensifier nos efforts pour transformer davantage ses richesses et matières premières. Tel est le défi que pose la mise en valeur des ressources de l'Ouest si nous voulons cesser de nous contenter de les extraire et de les exploiter pour l'exportation et d'être tellement tributaires des caprices des marchés internationaux. C'est parce qu'elle est aussi dépendante du secteur des ressources que l'économie de l'Ouest est traditionnellement en dents de scie et est tributaire des fluctuations cycliques des cours des denrées sur les marchés internationaux. L'économie de l'Ouest connaît une alternance de forte expansion, comme nous l'avons vu récemment, mais aussi de récession.

Nous approuvons sans aucun doute les principes du projet de loi, mais nous avons également certaines préoccupations réelles à cet égard. En effet, les gens de l'Ouest ont le sentiment que le gouvernement fédéral les a, en quelque sorte, laissés tomber. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'ils se sentent trahis, mais ils sont certainement surpris de voir que la situation dans l'Ouest n'a pas tellement changé alors que la région est très bien représentée au sein du Cabinet, notamment par le vice-premier ministre (M. Mazankowski) et par les autres ministres qui occupent des portefeuilles importants. D'après moi, l'économie de l'Ouest n'a pas profité de l'appui et du renouveau que les gens attendaient.

Pour m'en rendre compte, il me suffit de voir ce qui se passe dans ma circonscription et dans les circonscriptions avoisinantes de l'Ouest, y compris celles des Caribou, celles du nord de la Colombie-Britannique, et celles des Kootenays et de la vallée de l'Okanagan.

D'après moi, peu de gens dans ces circonscriptions estiment qu'ils mènent une existence meilleure ou plus sûre qu'en 1984, année où le gouvernement a été élu. En fait, ceux et celles à qui j'ai parlé m'ont même dit qu'ils n'avaient plus le même sentiment de confiance dans l'avenir, en particulier pour leurs enfants et petits-enfants.

A preuve, la résurgence du Western Canada Concept et de la Confederation of Regions Party. Ces partis gagnent en popularité dans l'Ouest, notamment à l'aile droite de l'éventail politique, où l'on trouve en principe des conservateurs désabusés qui estiment que l'Ouest n'a pas été avantagé comme il l'aurait dû, compte tenu du nombre écrasant de députés de l'Ouest faisant partie du gouvernement.

D'où vient cette désillusion? Voyons le projet de loi C-113. Il prévoit 1,2 milliard de dollars en cinq ans pour l'ensemble de l'Ouest canadien qui compte quatre provinces. Tout le monde sait que les libéraux avaient renoncé à aider l'Ouest lorsqu'ils étaient au pouvoir, mais ils avaient quand même créé un Fonds de développement de l'Ouest doté d'un budget de 4 milliards de dollars pour quatre ans. Les conservateurs prévoient des crédits bien moindres pour le programme dont nous parlons, ce qui permet de croire que l'on s'occupe moins de l'Ouest que du temps des libéraux.

Nous pouvons aller plus loin en examinant l'aspect approvisionnement des organismes fédéraux, car les marchés de l'État ont des effets appréciables sur l'économie des régions. Si les sociétés d'État fédérales comme Petro-Canada, Air Canada et le CN achetaient la majeure partie de leurs biens et services dans l'Ouest, elles pourraient donner une magnifique impulsion à l'économie de cette région. Mais arrêtons-nous aux statistiques d'Approvisionnements et Services. En 1981, l'Ouest du Canada a obtenu environ 15 p. 100 de tous les fonds dépensés par le gouvernement fédéral au titre des approvisionnements et services. En 1984, ce pourcentage était de 14 p. 100 et en 1987, de 11 p. 100. En d'autres mots, le pourcentage de biens et services acquis dans l'Ouest par le gouvernement a diminué depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. On ne saurait évidemment douter de l'exactitude des chiffres d'Approvisionnements et Services.

Si l'on passe au Programme de développement industriel et régional et à la valeur des marchés accordés aux régions en tenant compte du pourcentage de la population qui vit dans l'Ouest, on constate là aussi que nous recevons moins que notre juste part en comparaison du centre du Canada.

Si l'on voulait présenter des arguments en faveur d'un programme de développement économique dans l'ouest du Canada, on pourrait aller jusqu'à dire que cette région devrait même obtenir plus que ce qu'elle mérite, compte tenu du taux de chômage qui y est beaucoup plus élevé que dans le centre du pays. C'est peut-être là une des causes de mécontentement au sujet du développement économique dans l'ouest du Canada.

Examinons les programmes de développement régional qui visent principalement à aider les régions comme l'Ouest. En 1984, le gouvernement fédéral a consacré 14,8 milliards de dollars aux programmes de développement régional. Selon nos estimations, en 1987, les dépenses au titre de ces programmes se sont élevées à 11,8 milliards. Autrement dit, sur une période de trois ans, le gouvernement a réduit de 3 milliards de dollars les programmes de développement régional qui, généralement parlant, servent à aider les régions comme l'ouest du Canada. Aujourd'hui, je porte un macaron qui dit «Go with the flow». Ce macaron traduit notre inquiétude à l'égard de la décision du gouvernement de réduire le programme d'actions accréditives, visant à appuyer l'industrie minière. Nous savons tous que ce programme a encouragé et favorisé la prospection, qui mène à la mise en valeur des propriétés minières et, éventuellement, à l'exploitation de mines.

• (1700)

Partout au Canada, dans la région ouest de l'Arctique, en Colombie-Britannique, au Yukon, dans le Nord, au Labrador, on fait énormément de prospection grâce au programme des actions accréditives. Comment le gouvernement réagit-il? En tentant de faire disparaître ce programme. Il y a de quoi se demander quelle importance le gouvernement accorde aux programmes de développement économique dans l'Ouest.

Je n'ai certainement pas besoin de rappeler aux députés l'épisode du contrat d'entretien des CF-18. De l'avis de tous les conseillers, ce contrat devait être adjugé à une entreprise de l'Ouest, mais le gouvernement en a décidé autrement. Si nous devons prendre des décisions fondées sur des motifs politiques, ne nous en cachons pas. Cette décision devait être fondée sur des motifs économiques et sur les conseils d'experts dans le domaine; cependant, lorsque 75 conseillers sur 75 ont dit que le contrat devrait être adjugé à une entreprise de l'Ouest, le gouvernement n'a pas tenu compte de leur avis. En tant que Canadien de l'Ouest, je ne peux que supposer que le gouvernement ne semble pas accorder la priorité au développement et au soutien de l'économie de l'ouest du Canada.

Je peux parler aussi des réductions des services du CN. Je remarque que le ministre des Transports (M. Crosbie) est présent à la Chambre. Celui-ci n'ignore pas que, ces dernières années, de nombreux postes ont malheureusement été supprimés au sein du CN. Comme le gros de l'activité ferroviaire se situe dans l'ouest du pays, c'est encore essentiellement l'Ouest qui est le plus touché par les réductions de services qui marquent tout le réseau ferroviaire.

Il y a aussi le programme Défi 88. Il permet au gouvernement d'aider financièrement les étudiants des collèges, des maisons d'enseignement professionnel, des écoles techniques et des universités durant l'été. Nous reconnaissons tous que le financement de ce genre de programmes doit augmenter d'année en année en fonction de l'inflation. Pourtant, ces deux dernières années, les crédits alloués par le gouvernement fédéral au programme d'emplois d'été pour étudiants n'ont absolument pas augmenté, ce qui signifie que, compte tenu de l'inflation, le montant global que le gouvernement fédéral consacre à la création d'emplois d'été pour étudiants a considérablement diminué. Naturellement, le problème est plus grave dans l'ouest que dans l'est du Canada. Certains endroits du centre du Canada bénéficient d'une prospérité considérable et les chances qu'un étudiant y décroche un emploi d'été sont beaucoup plus grandes que dans certains coins de l'Ouest, où le taux de chômage varie de 20 à 30 p. 100 et où, par conséquent, il est très difficile sinon impossible pour les jeunes de trouver un emploi.

Personne, je crois, ne contestera le fait que si nous souhaitons établir la prospérité économique de l'Ouest, il nous faut investir davantage dans la plus importante richesse naturelle de cette région. Je ne veux pas dire le blé, le bois, le charbon, le gaz, le pétrole ou les minéraux en parlant de la ressource la plus importante. Je parle des gens. Et investir dans la plus importante ressource de l'Ouest, c'est dépenser davantage pour l'enseignement et les programmes de formation. A voir le gouvernement depuis quelques années, on se rend compte qu'il a pas augmenté ses subventions sur ce chapitre, mais qu'il les a réduites plutôt.

L'an dernier, les prévisions budgétaires annonçaient 479 millions de dollars au titre des programmes d'emploi. Ces crédits sont tombés à 339 millions de dollars cette année. C'est 140 millions de dollars de moins pour la formation et l'enseignement. Les députés, qui ont des universités et des collèges dans leur région, se rendent compte que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a bien été obligé de réduire le nombre de places qu'ils subventionnerait normalement pour permettre aux gens de s'instruire et de se perfectionner. Or, dans un domaine d'une importance capitale, le développement des ressources humaines, il semble bien que le gouvernement pratique des compressions.

Je crois que la mesure la plus nuisible dans l'Ouest a été la décision du gouvernement de comprimer les crédits de la Société canadienne des postes. Le gouvernement exige que cette société fasse des bénéfices. Il a décidé que ce service devait être rentable. Pourtant, nous n'attendons pas des Forces armées qu'elles soient rentables. Nous n'espérons rien de tel de la GRC, des services ambulanciers, des universités, des collèges ou des hôpitaux. Nous n'exigeons pas que le ministère de l'Immigration fasse des bénéfices. Mais c'est ce que le gouvernement attend des Postes, l'un des services gouvernementaux qui influera toujours sur la vie de tous les Canadiens dans toutes les localités du Canada. Dans un pays aussi étendu que le nôtre, alors qu'on s'efforce de livrer le courrier dans les régions rurales et les petites localités, il est devenu nécessaire maintenant de réduire le service offert.

Quand on veut faire de la Société canadienne des postes un organisme rentable et efficace, où pratique-t-on des compressions? Pas à Montréal ni à Toronto. Les compressions sont faites dans les régions rurales, aux bureaux de poste des petites localités. Où se trouvent-elles? Elles sont situées dans l'ouest du Canada. Dans cette partie du Canada, les régions rurales et les petites localités se dépeuplent à un rythme croissant. Le gouvernement ne semble pas intéressé à maintenir un mode de vie rural convenable dans l'ouest du Canada, car nous constatons une dégradation des services du gouvernement, la plus frappante étant celle des services postaux.

Ce projet de loi veut offrir un peu d'illusion. Il donne l'impression que le gouvernement s'intéresse à l'économie de l'ouest du Canada et à la diversification de son économie, mais je crois que s'il s'y intéressait sincèrement, il n'aurait pas par exemple privé les localités de leur capacité de réaménager leur infrastructure urbaine et de poursuivre leur expansion communautaire.

Pour une raison mystérieuse, le gouvernement a décidé que la caisse de diversification de l'ouest ne servira pas à l'aménagement communautaire ou urbain. En somme, elle ne servira pas à améliorer les installations de traitement des eaux usagées ou les réseaux d'aqueduc, à construire des routes ou à fournir des installations communautaires. Si nous voulons diversifier l'économie de l'ouest, il importe que les localités deviennent dynamiques. Si nous voulons encourager l'expansion du secteur tertiaire, des industries de technicité de pointe et des usines modernes, nous avons besoin de bonnes universités, de collèges publics, d'écoles techniques et professionnelles. Si l'infrastructure urbaine de base fait défaut, il deviendra plus difficile d'améliorer ces installations.

Je veux vous rappeler, monsieur le Président, que chaque gouvernement provincial au Canada a déclaré être disposé à participer à un programme d'infrastructure municipale. Ils se sont dit disposés à payer un tiers des dépenses, le reste étant partagé également entre les contribuables de la région et le gouvernement fédéral. Autrement dit, les frais du programme de développement des infrastructures urbaines seraient divisés en trois. Les provinces et les municipalités d'un bout à l'autre du Canada se sont toutes dites d'accord. Une seule personne a refusé: le ministre fédéral des Finances (M. Wilson). Il a dit ne pas vouloir participer selon cette formule au développement des infrastructures rurales.

Je pourrais parler indéfiniment de la nécessité d'accroître les marchés d'approvisionnement gouvernementaux, de mettre au point des programmes en vue de développer le tourisme, les PME et le secteur de la fabrication dans l'ouest du Canada, de prévoir des programmes afin d'ajouter de la valeur aux produits du secteur primaire, mais ce qu'il nous manque par-dessus tout, c'est une stratégie globale du développement. Le fonds de diversification de l'économie de l'Ouest est un fourre-tout. Voyons, par exemple, les 79 millions de dollars qui seront dépensés en Colombie-Britannique au cours des cinq prochaines années pour le parc de la région sud de Moresby. Il aurait mieux valu que ces crédits soient puisés à même le fonds de réserve pour la politique sociale ou, encore, le fonds de Parcs Canada, au lieu du fonds de diversification à l'étude. Les 53 millions de dollars qui seront affectés au cours des cinq prochaines années au programme de repeuplement des rivières à saumon, en Colombie-Britannique, devraient provenir du ministère des Pêches et des Océans et non pas du fonds de diversification en question.

On a prévu 10 millions de dollars pour secourir les producteurs de bardeaux de la région du fleuve Fraser, compte tenu de la décision catastrophique que le gouvernement a prise en ce qui concerne les exportations de bardeaux. On est déjà en train de grignoter une bonne partie du fonds pour des programmes que d'autres ministères devraient financer. Il n'existe pas de stratégie globale sur le développement des installations dans les centres urbains.

Il n'en existe pas d'adéquates non plus pour les transports et les communications dans l'Ouest, l'aménagement de nos bassins hydrographiques et la préservation des sols. Quelle stratégie, quel plan commercial ou économique essayons-nous de mettre en oeuvre dans l'Ouest? A l'heure actuelle, tout cela me fait penser à un sac à surprises. Les projets qu'on pourra vendre aux décideurs seront financés, on aura droit à une subvention ou à une garantie de prêt ou tout ce que vous voulez.

• (1710)

Enfin, nous convenons en principe que ce genre d'approche est nécessaire. Le projet de loi ne semble toutefois pas concrétiser un engagement honnête et réel à diversifier l'économie de l'Ouest.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est au député de Nanaimo-Alberni (M. Schellenberg).

M. Schellenberg: Monsieur le Président, j'ai une observation à formuler et une question à poser. J'ai suivi avec intérêt les propos de mon collègue de la Colombie-Britannique. Je dois admettre que la question qu'il a dit avoir posée à ses électeurs a semé la confusion dans mon esprit. La question était la suivante: «Êtes-vous en meilleure position en 1988 que vous l'étiez en 1984?» Il nous a dit que ses électeurs ont répondu non. Lorsque j'ai posé cette question dans ma circonscription, la réponse a été affirmative.

Mes électeurs reconnaissent que le gouvernement fédéral a consacré plus d'argent au reboisement que n'importe quel autre gouvernement fédéral auparavant. Ils affirment que les mises en chantier n'ont jamais été aussi nombreuses au Canada. Ils déclarent qu'il en coûte aujourd'hui moins cher pour emprunter de l'argent que jamais auparavant. Ils me rappellent que le taux de chômage au centre de l'île de Vancouver était de 17 p. 100 lorsque j'ai été élu et qu'il est aujourd'hui de 10 p. 100. Cela veut dire que 90 p. 100 de mes électeurs ont un emploi.

A mon avis, les gens de Nanaimo-Alberni considèrent le verre comme étant à moitié plein alors que les associations de circonscription et les membres du NPD le considèrent comme à moitié vide. Cela tient probablement du fait qu'on a un député actif et dynamique et non un député amorphe et pessimiste.

Le député a attaqué la position du gouvernement à propos des actions accréditives. Il a déclaré qu'il arborait un macaron portant l'inscription suivante «*Go with the flow*». Je ne peux pas comprendre comment le NPD peut justifier son attaque des grandes entreprises parce qu'elles ne payent pas assez d'impôt et tout en appuyant cette mesure fiscale qui créerait des emplois. Il faut qu'il choisisse. Mon collègue a-t-il une réponse?

M. Riis: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à mon honorable ami. En ce qui concerne la question des actions accréditives, celles-ci bénéficient principalement aux sociétés qui ne sont pas rentables. C'est cela le principe de ces actions qui s'adressent directement à l'investisseur et non à la société de prospection concernée.

Je suis heureux de déclarer que le programme d'actions accréditives bénéficie non pas exclusivement mais plutôt principalement à de petites compagnies canadiennes, appartenant à des Canadiens. C'est un bon programme. Il a beaucoup encouragé la prospection minière dans tout le Canada. C'est pourquoi j'estime qu'il devrait être conservé. C'est pourquoi peut-être même demain, qui est un jour réservé à l'opposition, nous prendrons peut-être des mesures pour faire en sorte qu'on poursuive le débat sur la question des actions accréditives.

En ce qui concerne la remarque initiale de mon ami, il serait peut-être utile qu'il discute de la situation avec ses collègues de Kootenay. Deux de ses amis, des députés conservateurs, représentent les circonscriptions de Kootenay où le taux de chômage est maintenant d'environ 20 p. 100. Je me rappelle qu'en 1984 il était aussi d'environ 20 p. 100. La situation n'a pas beaucoup changé dans cette région de la Colombie-Britannique.

A mon avis, le député devrait également passer quelque temps avec son collègue conservateur de la région de Caribou en Colombie-Britannique où le taux de chômage n'a pas changé sensiblement depuis 1984.

Il serait inexact de dire que toutes les initiatives du gouvernement sont mauvaises. Il y a nettement plus de financement consacré au reboisement de la Colombie-Britannique qu'il n'y en avait sous les libéraux. Cependant, j'aime à penser que si nous nous soucions sérieusement du développement économique régional, et mon ami en conviendrait je pense que, alors qu'on a réalisé beaucoup de progrès et déployé beaucoup d'efforts pour bien gérer notre ressource forestière, on aurait pu faire bien davantage.

Je voudrais communiquer au député ce qui s'est passé à une réunion que j'ai eue récemment avec plusieurs experts forestiers de ma circonscription. On leur a demandé combien d'hommes et de femmes pourraient effectivement être employés pour exploiter les ressources forestières comme elles devraient l'être au centre de la Colombie-Britannique, particulièrement dans la région forestière de Kamloops. Ils ont déclaré qu'en ce qui concerne l'éclaircissement, l'espacement, la fertilisation, la lutte contre les maladies et les insectes, la construction des routes et toute une série d'autres programmes on pourrait employer jusqu'à 10 000 hommes et femmes pendant de nombreuses années. C'est ce qu'il faudrait faire pour exploiter nos ressources comme on le fait dans des pays comme la Finlande. Le député conviendrait, je pense, que ce serait une bonne initiative à prendre.

Au lieu de financer l'assurance-chômage ou indirectement les prestations de bien-être social, pourquoi n'établirait-on pas des programmes avec nos sociétés forestières, en collaboration avec nos gouvernements provinciaux, pour exploiter et gérer cette ressource cruciale, non seulement dans l'ouest du Canada mais dans tout le pays? Cela donnerait littéralement du travail à des dizaines de milliers de Canadiens et cela permettrait de réaliser quelque chose qui doit être fait. Ce ne serait pas un programme visant uniquement à créer des emplois. C'est quelque chose qui doit être fait afin d'exploiter une ressource canadienne cruciale.

M. Gottselig: Monsieur le Président, j'éprouve quelques difficultés cet après-midi à suivre le débat parce que je suis un nouveau député. Je ne suis ici que depuis 1984. Je ne connais que la situation qui régnait alors et celle qui existe maintenant dans ma propre circonscription.

J'ai fait carrière dans la petite entreprise. Je suis agriculteur. Les gens qui sont ici depuis aussi longtemps que certains de ces députés du Nouveau parti démocratique ont perdu le contact avec les réalités depuis un peu trop longtemps. Ils font la comparaison entre ce qu'il y avait à l'époque et ce qu'il y a maintenant.

Le fond de l'histoire c'est que les taux d'intérêt ont changé les choses énormément pour les agriculteurs et les petites entreprises. Voyez seulement le taux de chômage et son niveau actuel. J'ai traversé cette période. J'étais dans les affaires, dans l'agriculture. Il était très difficile de survivre à l'époque à cause de la situation. Les taux d'intérêt avaient atteint un niveau record. C'est une chose qu'on n'a pas besoin d'expliquer aux petits commerçants ou aux agriculteurs. Ils n'ont qu'à se reporter à leurs comptes de 1981 et 1982 pour voir qu'ils payaient 22,5 et 22,75 p. 100 et plus. Il suffit de leur rappeler qui était au gouvernement à l'époque. C'étaient les libéraux qui étaient au pouvoir parce que les Néo-démocrates avaient défait le gouvernement conservateur.

Nous avons présenté un projet de loi. Il a d'abord été annoncé le 4 août dernier par le très honorable premier ministre (M. Mulroney). Ce projet de loi a pour but de diversifier l'économie de l'Ouest.

J'aimerais faire part au député d'une chose que j'ai lue dans le journal de Moose Jaw. C'était dans le numéro du 30 janvier dernier. L'article dit qu'une société de Moose Jaw s'est lancée dans la technologie de pointe grâce à l'aide du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Est-ce que ce fonds ne donne pas des résultats? Ou si le député a autre chose à en dire? D'autres entreprises de Moose Jaw sont également aidées par cette mesure de diversification de l'économie de l'Ouest.

Pourquoi n'adoptons-nous pas ce projet de loi? Pourquoi tout ce débat? Est-ce que les députés néo-démocrates ont l'intention de prendre la parole l'un après l'autre pour se lamenter sur leur passé et sur tous les péchés qu'ils ont commis dans le passé avec les libéraux? Passons au vote.

M. Riis: Monsieur le Président, j'espère que personne n'a envie de dire ici que ce 1,2 milliard étalé sur cinq ans n'aidera personne. Personne ne prétend cela. Je pense que c'est ce que le député veut faire entendre.

Pour en venir à ce que disait le député, que certains ont perdu le contact avec la réalité, je lui signalerai qu'il y a eu une assemblée d'investiture NPD dans sa circonscription le 20 février. En 1984, 200 personnes assistaient à l'assemblée d'investiture NPD.

M. Gottselig: En 1984, il y avait 1500 personnes à l'assemblée d'investiture du candidat conservateur.

M. Riis: Le 20 février il y avait 700 personnes à cette assemblée d'investiture. Le nombre a varié de 200 à 700. Je pense qu'à Moose Jaw la direction du vent a changé. Si le député veut faire ce qui convient, il devrait probablement passer beaucoup plus de temps là-bas qu'à la Chambre à faire des remarques idiotes.

• (1720)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur le projet de loi C-113. La participation des députés d'en face à ce débat a été intéressante. Ils nous ont rappelé combien il faisait bon vivre sous le régime conservateur, qui prend toutes ces initiatives pour diversifier l'économie de l'Ouest. Naturellement, il serait souhaitable de voir ce que va accomplir ce programme dans l'ouest du Canada.

Il est facile de voir où le gouvernement a trouvé les 220 millions par année nécessaires pour administrer ce programme, il suffit de regarder toutes les coupures effectuées au cours des trois dernières années et demie par le gouvernement fédéral. Si l'on combine cela à l'augmentation massive des impôts sur le revenu des particuliers, on voit très bien où le gouvernement trouvera l'argent nécessaire pour financer ce programme, somme toute fort modeste. Notons d'ailleurs que tous ces programmes sont calculés sur cinq ans.

En 1983-1984, le gouvernement libéral avait réservé 1,2 milliard à l'ouest du Canada, sur une période de deux ans, en vertu du programme EDER. Le montant total était en réalité de 2,1 milliards, car le programme prévoyait une participation équivalente des provinces. Le montant d'argent que l'on avance aujourd'hui n'est pas bien élevé si l'on considère toutes les coupures qui ont été faites.

Il y a quelques jours, le ministre des Transports (M. Crosbie) annonçait quelque 25 millions de travaux d'amélioration sur des embranchements ferroviaires. Les communiqués arborant évidemment une belle étiquette bleue et le nom du ministre sur chaque page, annonçaient conjointement avec d'autres, notamment le secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Gustafson), que le ministre allait rouvrir un embranchement dans sa circonscription au coût de centaines de milliers de dollars. Le coût de l'un de ces projets était de 165 000 $.

Le ministre des Transports ne précise pas que, à la fin de la période 1990, quand le programme de plus de 1 milliard de dollars sera terminé, 125 millions n'auront pas été dépensés. Une partie des fonds d'un programme de remise en état des voies ferrées dont l'Ouest a désespérément besoin pour le transport des grains au marché ne seront pas utilisés. Je suppose qu'ils ne le seront jamais.

La subdivision de Wood Mountain, par exemple, était censée être remise en état. Je ne vois rien à ce sujet dans les projets annoncés. Je crois savoir qu'on a présenté de nombreuses instances au secrétaire parlementaire du premier ministre, celui qui porte le gilet pare-balles, sermonne les troupes et leur ouvre les yeux sur les torts de la politique de défense du NPD. Il a assisté à des réunions. L'argent ne vient toujours pas.

Il est clair que le ministre des Transports soutire aux alentours de 125 millions de dollars qui devaient être dépensés dans le cadre du programme de remise en état des voies ferroviaires de l'Ouest pour acheminer plus rapidement les produits des récoltes aux marchés. Je suppose qu'il y a déplacement vers le ministère de la Diversification de l'économie de l'ouest canadien. De fait, c'est en quelque sorte un tour de passe-passe. Il y a un milliard de dollars ici, mais nous n'allons pas en dépenser 125 millions et nous allons donc créer un autre ministère. De fait, environ le tiers du financement de la première annés proviendra probablement de ce fonds.

Un député a demandé comment les choses se passaient il y a trois ou quatre ans et comment elles se passent maintenant. Il y a trois ou quatre ans, le blé nº 1 se vendait 170 $ la tonne dans l'Ouest canadien et quelques années auparavant, il se vendait pratiquemnent 200 $. Cette année, le prix est de 110 $. Les prix de l'orge et de l'avoine sont beaucoup moins élevés.

Quel peut être l'effet d'un programme de 220 millions de dollars par année sur des producteurs de céréales qui ont connu des baisses de revenu de cet ordre? De fait, le programme a très peu d'incidence. Jamais la vie collective et individuelle dans les localités de l'Ouest n'a été mise à si rude épreuve depuis le règne de R.B. Bennett, durant ces terribles années de 1930 à 1935.

Comment les conservateurs ont-ils réagi face à la situation? Pour ce qui est de l'endettement, le problème était déjà tout à fait évident à l'automne de 1984 lorsque la Société du crédit agricole a signalé que nous faisions face à l'une des pires crises de l'endettement agricole depuis les années 30. Or, on a fait très peu ou rien du tout pour contrecarrer la crise de l'endettement agricole durant la première année.

Au printemps de 1985, le ministre a finalement créé les bureaux d'examen de l'endettement agricole. Ces bureaux n'ont aucun pouvoir de rééchelonnement ou de refinancement des prêts des agriculteurs. Il s'agit de programmes très modestes. Certains soutiennent qu'ils ne font que réduire au silence tous les intervenants, aussi bien les membres du bureau que les agriculteurs, les conseillers, les exploitants locaux de pools et tous les autres participants.

Lorsque le gouvernement a finalement pris des initiatives relatives à certains programmes de rééchelonnement de dette, il a introduit l'hypothèque mobilière pour venir en aide à quelques milliers d'agriculteurs par année au cours des deux ou trois dernières années.

En Saskatchewan et dans d'autres régions des Prairies, environ 50 000 agriculteurs connaissent de graves difficultés, et 12 000 d'entre eux sont insolvables. La Société du crédit agricole a commencé, il y a un an l'automne dernier, à demander des crédits en vue de réactiver un programme de relance. Jusqu'ici aucune mesure n'a été prise.

Le ministre a subrepticement déposé le rapport de la Société le dernier jour de la session des Communes en juin dernier. D'après ce rapport, la Société avait un déficit d'environ 124 millions de dollars, déficit qui devrait dépasser les 300 millions pour l'année financière en cours. Comment cette société peut-elle aider les agriculteurs ayant de sérieuses difficultés financières à réaménager leur dette, à l'éponger voire à surmonter ces difficultés si elle est elle-même insolvable?

La gravité de la situation dans l'Ouest n'a fait que s'accentuer tous les ans depuis et pourtant aucune mesure concrète n'a été prise pour résoudre le problème de l'endettement des agriculteurs. Le coup dur a été l'accord de l'Ouest que l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a négocié avec les premiers ministres conservateurs des Prairies. On a dit qu'il s'agissait d'un grand pas en avant. Tout le monde y a cru jusqu'au printemps 1986, lorsque les cours mondiaux du pétrole se sont effondrés. Le prix du baril est tombé de 28 à 10 $, pour remonter à 18 $ l'été dernier et s'établir actuellement aux alentours de 16 $. Si cet accord avait été si bien négocié, pourquoi n'a-t-on pas prévu les chutes soudaines du prix du pétrole comme nous l'avons vu, ou encore la récession et la dépression qui se sont abattues sur l'Alberta et la Saskatchewan durant cette période?

• (1730)

Les conservateurs parlent souvent de la gravité de la situation pendant la récession de 1981-1982. Mais elle était alors loin d'être aussi grave qu'au cours de l'été 1986 et au début de 1987 et qu'actuellement où le prix du pétrole oscille entre 15 $ et 16 $ le baril. L'appréciation du dollar canadien a été un autre coup dur. Les compressions et le pilonnage de la vie communautaire de l'Ouest se poursuivent. On la prive de sa vitalité et je vois mal comment quelques centaines de millions de dollars ou 220 millions de dollars par an peuvent contribuer à la diversification de toute l'économie de l'Ouest.

Dans le nord de l'Ontario, les provinces de l'Atlantique et dans les autres régions d'exploitation des ressources, le gouvernement nous a fait subir plusieurs coups durs dans le domaine du financement des collèges communautaires, qu'il a diminué de 40 p. 100. Le nombre de places dans ces collèges a été réduit de 40 p. 100 à l'échelle du pays. On sait que l'industrie pétrolière en Alberta et le secteur du grain dans toutes les Prairies ont connu des difficultés. Toutefois, lorsque les gens veulent se recycler, ils ne le peuvent pas puisque 40 p. 100 des places dans les collèges ont été supprimées.

De même, le gouvernement implante avec zèle dans les régions rurales un programme d'élimination et de privatisation des bureaux de poste et il remplace la livraison à domicile par les superboîtes. Beaucoup de localités déjà éprouvées et dont la population baisse perdent leur bureau de poste et avec lui un emploi. Dans l'ensemble du pays, c'est 9 200 emplois qui seront perdus dont 80 p. 100 occupés par des femmes. Plus de 5 000 bureaux de poste seront touchés.

Fait intéressant, les régions tributaires des ressources naturelles ont profité de l'allocation pour épuisement gagné accordée au mines. Le printemps dernier, certains indices permettaient de croire que cette allocation serait éliminée. Hier, à l'hôtel Renaissance à Ottawa, il y avait une assemblée pour encourager les gens à protester contre la décision du gouvernement d'abolir cette allocation. Grâce au programme, entre 400 et 500 millions de dollars ont été consacrés à la prospection minière et à la mise en valeur des minerais, surtout dans les régions tributaires de ces ressources, notamment dans l'ouest du Canada, le nord de l'Ontario et le nord du Québec.

Le programme devrait être repris. Il offrait entre 400 et 500 millions de dollars de subventions. Cet argent est important, car il stimule les activités de forage au diamant, de prospection et de mise en valeur. Il est extrêmement difficile de diversifier l'économie d'une région minière. Il est aussi très difficile de remplacer le programme d'actions accréditives assorti d'une allocation pour épuisement gagné de 33 p. 100. Non seulement les sociétés de forage et autres consacrent-elles des fonds à la prospection et au développement mais des mines sont aussi mises en exploitation.

Un certain nombre de mines du nord de l'Ontario peuvent être exploitées grâce à cette allocation pour épuisement. Il ne fait aucun doute que tous les députés du caucus, surtout ceux de Timmins, en Abitibi au Québec, et de Timiskaming, en Ontario, qui ont déjà pris position pourront se prononcer lundi soir—la motion sera présentée vendredi—et voter en faveur du remplacement de l'allocation ou contre cette allocation qui ne touche pas seulement le nord du Canada mais l'ouest aussi.

Parmi les mesures prises par le gouvernement, il ne faut pas oublier l'accord conclu avec les États-Unis au sujet du bois d'oeuvre. L'effet de cet accord, qui coûte quelque 500 millions de dollars par année aux régions productrices du Canada, y compris la Colombie-Britannique, ne se fera pas vraiment sentir jusqu'à ce qu'il y ait un repli du marché au Canada et aux États-Unis.

J'ai lu, il y a deux ou trois semaines, un rapport publié par un exploitant forestier de Prince-George, en Colombie-Britannique. Aux termes de l'entente précédente, la société versait 600 millions de dollars par année en droits de coupe. Cependant, aux termes du nouvel accord conclu entre le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral et les États-Unis, les droits de coupe s'élèveront à 19 millions de dollars par année pour cette société. Celle-ci affirme qu'elle fera faillite dès que le marché sera à la baisse.

Il suffit de penser à la baisse énorme du prix des céréales, à la crise relative à la dette agricole ou à l'entente négociée en ce qui concerne le pétrole pour constater que l'on s'en est vraiment pris aux régions rurales riches en ressources, qui ont subi de durs coups dans tous les secteurs d'activité. Il est clair qu'un programme qui fournira environ 200 millions de dollars par année au moyen d'un fonds de diversification ne réparera pas tous ces coups dont l'économie de l'Ouest a été victime.

Il existe un programme de diversification dans le nord de l'Ontario. Bien qu'on ait commencé à en parler à l'automne 1986 et qu'il ait été annoncé officiellement l'été dernier, les critères n'ont pas encore été établis, et il n'y a pas encore de formulaires de demande. Je crois comprendre que c'est la même chose qui se produit dans l'ouest du Canada. On annonce un programme, des fonds, mais les critères auxquels les projets doivent répondre ne sont pas établis. Il n'y a pas non plus de formulaires de demande. Les outils nécessaires à la mise en oeuvre du programme ne sont tout simplement pas là. Le programme ne prévoit pas l'infrastructure rurale dont beaucoup de localités ont désespérément besoin. Devant ce véritable assaut dont l'Ouest a été victime, nous devons nous demander si ce programme n'est pas trop peu et n'arrive pas trop tard pour aider cette région à régler tous les problèmes auxquels elle fait face sur le plan du développement et de la diversification économiques.

• (1740)

M. Gustafson: Monsieur le Président, je voudrais faire une brève observation sur certaines des déclarations faites au sujet de l'Ouest canadien. Le débat gravite autour de la question d'évaluer ce qui a été fait ou pas fait par les divers gouvernements. Sans nul doute, le député qui vient de parler, qui était membre du comité sur le programme énergétique national, sait ce qu'ont été les effets sur l'Ouest de cette mesure catastrophique, adoptée par le gouvernement libéral.

Voyons ce qu'a fait notre gouvernement au cours des trois dernières années. Les agriculteurs de l'Ouest, et en particulier ceux de la région que je représente, n'ont jamais été aussi bien traités en période difficile. Nous avons eu une sécheresse et un marché international fortement déprimé. Hier, les agriculteurs de l'Ouest ont reçu le premier versement sur leurs grains.

Si l'on compare ce qu'a fait le gouvernement libéral à une époque prospère avec ce qu'a fait notre gouvernement en peu de temps, je peux dire à mes collègues que les agriculteurs appuient notre gouvernement. Il y a des gens qui appartiennent aux autres partis, mais qui voteront pour nous aux prochaines élections en raison de ce que nous avons fait.

Le député mentionnait les voies ferrées. Je voudrais parler de celles de ma circonscription. Je suis très heureux que le ministre des Transports (M. Crosbie) soit ici pour entendre ce que je vais dire. Il est pour beaucoup dans ce qui a été accompli.

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) était présent à Minton, il y eu samedi huit jours, lorsque nous nous sommes attaqués aux problèmes qu'il y a là-bas, et je le remercie de son aide. Je voudrais surtout remercier le ministre d'avoir réagi aussi rapidement et d'avoir débloqué de l'argent pour terminer la rénovation de la ligne Bromhead-Minton et de celle de Fife Lake.

Je ne sais pas d'où le député tire ses renseignements. Je suis le premier à admettre qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Nous voulons voir terminer la ligne de Bengough et je suis sûr que ça viendra. Le député essaie de donner l'impression que l'on n'a rien fait au sujet des voies ferrées et du bien-être des agriculteurs. C'est une représentation trompeuse de la situation et je voulais simplement rectifier.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressant de voir le secrétaire parlementaire du premier ministre multiplier les coups d'encensoirs en direction du ministre des Transports. Il veut sans doute entrer dans les bonnes grâces du ministre pour que celui-ci apporte les améliorations qu'il demande à la section ferroviaire de Wood Mountain. Le ministre ne semble pas encore avoir pris de décision à ce propos. Voilà sans doute pourquoi le député s'est livré à pareille flatterie.

Puisque le secrétaire parlementaire jouit manifestement d'une grande autorité au sein du caucus conservateur, c'est à lui de voir à ce que le ministre des Transports ne laisse pas dormir les 125 millions de dollars du programme de rénovation des voies ferrées. C'est pourtant bien ce qui se passe. Je ne sais pas si le secrétaire parlementaire aura le courage de dire aux gens de ces localités qu'il a fait de son mieux, mais que le ministre ne voulait rien savoir du reste du programme.

A voir comment le programme a été réalisé, il ne semble pas y avoir d'argent pour la section de Wood Mountain. A la réunion, le secrétaire parlementaire a tout de même promis qu'on allait procéder. Il ne lui reste plus qu'à s'adresser directement au premier ministre (M. Mulroney).

Je sais qu'il a l'oreille du premier ministre. Il est informé avec lui tous les matins des grandes questions nationales de l'heure. J'espère qu'il fera pression sur le premier ministre pour que le ministre des Transports veille à ce que les travaux s'effectuent sur les autres embranchements.

Je me demande comment le secrétaire parlementaire peut se montrer aussi ravi de ses réalisations dans le secteur agricole alors que tant d'agriculteurs sont menacés de faillite ou sont aux prises avec de graves difficultés financières. Le gouvernement a présenté un programme d'importance négligeable, le programme d'hypothèques basées sur le prix des produits agricoles qui prévoit environ 2,000 hypothèques à des taux d'environ 8 p. 100 dans tout le Canada pour une période de deux ans.

L'ampleur du problème que nous affrontons actuellement est sans précédent depuis les années 30. Cinquante mille agriculteurs sont aux prises avec de graves difficultés financières. Le gouvernement avait adopté il y a quelques années un programme qui offrait certains avantages à quelques milliers d'agriculteurs. Ces avantages ne sont accessibles qu'à ceux qui détiennent des hypothèques de la Société du crédit agricole. Si l'agriculteur a contracté l'hypothèque auprès de la Banque royale ou de la Banque de commerce et qu'il est dans une situation précaire, le programme ne s'applique pas.

Assurément, si le secrétaire parlementaire faisait les démarches voulues auprès du premier ministre et du ministre de l'Agriculture (M. Wise), il pourrait faire étendre le programme en vue d'englober une proportion satisfaisante d'agriculteurs. Il y a 16 000 agriculteurs qui ont obtenu des prêts de la SCA, sans compter les autres hypothèques qui sont depuis deux ans en souffrance.

Le secrétaire parlementaire nous a vanté les excellentes choses qui ont été accomplies, mais il n'a pas tout expliqué. Peut-être faut-il se résigner à ce que le prix du pétrole soit de 16 $ au lieu de 28 $ le baril sous un gouvernement tory. Les temps sont durs sous un gouvernement tory et nous devons donc nous y préparer. Les céréales se vendent 110 $ la tonne au lieu de $200. Les temps seront durs et les Conservateurs devront y voir.

Je doute qu'un programme aussi modeste, deux cent millions de dollars par année pour assurer la diversification économique de l'Ouest, suffise à compenser tous les revers économiques de cette région, encore moins les compresssions irresponsables imposées aux collèges communautaires, au titre de l'épuisement gagné, aux postes, bref dans tous les aspects de la vie communautaire. Je compte donc sur le secrétaire parlementaire pour étoffer davantage ce programme, pour le rendre plus convenable et vraiment utile aux gens de l'Ouest du Canada qui en ont bien besoin par les temps qui courent.

M. Nystrom: Monsieur le Président, c'était très intéressant d'entendre le député d'Algoma (M. Foster) parler d'étoffer ce programme. Je suis certes entièrement d'accord avec lui sur ce chapitre également.

Le gouvernement dépense 1.2 milliard de dollars sur cinq ans, soit 60 millions par province par année. Ce n'est pas beaucoup. Le député d'Assiniboia (M. Gustafson) partagerait notre déception de le voir dépenser si peu pour ce projet.

Il y a cinq ou six ans, les libéraux avaient constitué un fonds de développement de l'Ouest de quelque 4 milliards de dollars. Les conservateurs d'en face trouvaient que c'était vraiment trop peu. Le député d'Athabasca (M. Shields) traitait le gouvernement de mesquin parce qu'il n'avait débloqué que 4 milliards de dollars pour ce fonds de l'Ouest. Cet argent n'a même pas été dépensé.

• (1750)

Je tiens seulement à signaler que le député d'Algoma avait raison de dire que 1,2 milliard de dollars, c'est bon à prendre, mais ce n'est pas beaucoup. Cela ne représente que 60 millions de dollars par année pour la Saskatchewan. A propos, le plus gros de cet argent était déjà alloué à divers programmes fédéraux et sera maintenant canalisé vers ce programme. C'est un beau petit programme qui devrait aider les conservateurs à se faire réélire, quoique jamais un gouvernement n'a été aussi peu populaire que celui-ci. Des sondages ont révélé récemment que le présent gouvernement est encore moins populaire que le gouvernement Trudeau, ce qui est absolument incroyable.

M. Foster: Monsieur le Président, je remercie le député de son explication. J'ai vu les résultats du même sondage qui révélaient que 52 p. 100 des Canadiens estiment qu'il s'en était mieux sorti que le présent gouvernement, qui jouit de 23 p. 100 seulement de la faveur populaire. Je veux donner amplement le temps au secrétaire parlementaire du premier ministre de défendre son patron. Il pourra nous expliquer comment il se fait que le gouvernement de l'ancien premier ministre, M. Trudeau, semble accomplir un meilleur travail que le sien, de l'avis des Canadiens.

Je crois avoir entendu l'an dernier les pires excuses qu'on ait invoquées pour le gouvernement lorsque le député d'Athabasca (M. Shields) a assumé l'entière responsabilité de la non-garantie d'un prêt pour le projet Syncrude. Je connais le secrétaire parlementaire du premier ministre et certains d'entre nous ont assisté à une excellente séance d'information sur les raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral devrait faire sa part dans la garantie du prêt. La garantie ne serait valable que si le prix du pétrole tombait sous les 15 $ le baril. Je ne crois pas qu'il soit descendu sous ce prix depuis l'automne 1986.

Le premier ministre a promis d'agir mais il n'a rien fait. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'il n'avait pas réussi à bien faire comprendre au ministre pourquoi il était nécessaire d'offrir des garanties de remboursement de prêts. Tous les députés albertains membres du caucus, y compris le vice-premier ministre, (M. Mazankowski), se sont rendu compte à quel point il était important d'accroître la capacité de l'usine Syncrude. Les installations ont été améliorées mais grâce à une garantie de remboursement de prêt obtenue de l'Alberta. On se demande donc pourquoi on n'a pas tenu rigueur au secrétaire parlementaire de ne pas avoir expliqué toute l'importance du projet.

Je n'arrive tout simplement pas à comprendre comment 60 millions de dollars par année pour chaque province en garanties de remboursement de prêts et en subventions suffiront à remplacer l'aide qui aurait dû être versée directement par le gouvernement plutôt qu'être amalgamée au programme dont nous parlons aujourd'hui.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député d'Algoma (M. Foster) et le député du NPD. Quiconque assiste à ce débat se rendra compte clairement de la coalition qui existe entre le NPD et le parti libéral.

Je dois répondre d'abord aux remarques du député d'Algoma concernant le projet d'augmenter la capacité de Syncrude. Dans ce projet présenté au gouvernement du Canada, le consortium Syncrude lui demande de garantir un prêt. Je voudrais indiquer au député que ce n'est pas le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a refusé cette garantie. C'est le ministre des Finances (M. Wilson) et son ministère. Ils en ont donné pour raison que le projet pouvait s'en passer, que la garantie n'est pas nécessaire. Tout cela est de la comédie. On aurait très bien pu l'accorder mais on aurait augmenté le déficit fédéral et il aurait fallu prendre de l'argent d'un autre secteur qui est nécessaire pour atteindre notre objectif de déficit.

A l'époque, j'ai été déçu de constater que nous n'avions pas offert, comme geste politique une garantie de prêt relativement à ce projet, mais rétrospectivement, je m'aperçois que le ministre des Finances avait tout à fait raison. Le projet est allé de l'avant sans cette garantie de prêt et il s'agissait donc d'une décision judicieuse de sa part.

Je ne peux croire qu'un député libéral s'oppose au programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Je ne peux le comprendre de la part de députés qui ont voté en faveur du Programme énergétique national qui a eu des répercussions catastrophiques pour l'ouest du pays. Mon vis-à-vis est intervenu en faveur de ce programme qui a détruit totalement les localités où j'habite et celles où demeurent tous les habitants de l'Ouest.

Je voudrais lui rappeler ce qui s'est passé dans la région, comme l'a même reconnu l'ancien ministre libéral de l'Énergie des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde. Il affirme maintenant, à Montréal, que les libéraux ont mis en oeuvre le Programme énergétique national, car ils voulaient venir prendre dans les provinces de l'Ouest l'argent dont le gouvernement fédéral avait besoin. C'est là la position que le député a défendue à l'instar du NPD. Les néo-démocrates ont appuyé le Programme énergétique national. Leur critique en matière énergétique a déclaré dans cette enceinte que le programme n'allait pas assez loin. Il a réclamé la nationalisation des grandes sociétés pétrolières. Il souhaitait qu'on nationalise *Imperial Oil*. Les répercussions ont été vraiment catastrophiques pour l'ouest du pays. Le gouvernement actuel tente, à l'heure actuelle, de réparer une partie du mal que les deux partis d'en face ont fait à l'Ouest.

Or, voilà maintenant que nos vis-à-vis ont le culot d'affirmer dans cette enceinte que nous n'allons pas assez loin, afin de soutenir la diversification de l'économie de l'Ouest.

M. Foster: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député pourrait-il nous expliquer pourquoi Petro Canada a acheté *Gulf Oil*, et dépensé ainsi 1 milliard de dollars de deniers publics? Lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir, ils ont racheté *Gulf Oil* . . .

M. le vice-président: On ne peut pas vraiment dire qu'il s'agit d'un rappel au Règlement.

M. Shields: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de répondre à cette question après mon intervention. Le député commence à se sentir mal à l'aise. Il sait d'où je viens et que ce que je dis est vrai. Cela embarrasse vraiment le député qu'on évoque ces faits devant lui.

Le PEN a acculé à la faillite des milliers d'entreprises en Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. Il a mis des milliers de travailleurs au chômage. Il a complètement tari l'industrie. Vous rappelez-vous le projet Alsands qui était prêt à entrer en activité au nord de Fort McMurray? Il devait créer quelque chose comme 4 000 emplois et accroître la production pétrolière de 10 p. 100. Je m'en rappelle. J'ai vu ce que le PEN a fait à la ville de Fort McMurray. J'ai vu ce qu'il a fait à Edmonton et à Calgary. J'ai vu ce qu'il a fait à toutes ces entreprises de forage et de prospection. Je l'ai vu, et je trouve absolument immoral qu'un député qui appartenait au gouvernement libéral à cette époque et des députés néo-démocrates s'élèvent maintenant contre un programme que nous mettons sur pied pour aider à diversifier l'économie de l'ouest du Canada. Ils savaient pertinemment qu'ils contribuaient à la ruine de l'ouest du Canada avec leur chimère. Ils se disaient qu'ils allaient établir pour le pétrole un prix décidé au Canada. Ils ont investi dans les provinces centrales l'argent qu'ils ont extorqué aux provinces de l'Ouest.

• (1800)

Qu'espérons-nous accomplir dans l'ouest du Canada avec les 220 millions de dollars par année que nous allons y investir? Évidemment, si nous éprouvons des difficultés avec le déficit, c'est parce que le gouvernement précédent a jeté l'argent par les fenêtres. Il n'a pas utilisé l'argent d'une façon rationnelle pour attirer les entreprises, favoriser le développement et la diversification. Cet argent, il l'a tout bonnement gaspillé.

Les gens se souviennent de ce que le crédit d'impôt à la recherche scientifique a accompli. La mesure législative pertinente comportait une si énorme faille qu'un énorme camion Mack chargé de fumier aurait pu la franchir sans difficulté. Or, il l'a bel et bien franchi, au point d'avoir drainé et de continuer de drainer des milliards de dollars du Trésor fédéral. Voilà le genre de responsabilité fiscale dont a fait preuve le gouvernement libéral, avec l'appui bien souvent du NPD qui parle maintenant de coalition.

Il en a été question aujourd'hui dans le débat. Simplement à écouter, je n'ai pas pu identifier qui parlait. Les députés libéraux nous ont servi les mêmes sornettes que les députés néo-démocrates et vice versa. Ils ont déjà décidé de former une coalition. Ayant consulté les sondages, ils ont jugé que le parti conservateur formerait un gouvernement minoritaire si des élections avaient lieu aujourd'hui et qu'ils participeraient à une coalition. L'ayant reconnu, ils en ont parlé.

Voyons un peu ce qu'a fait le NPD. Voyons ce que le NPD a fait depuis que nous sommes au pouvoir. Le NPD a voté contre la Loi sur les brevets et contre la suppression du Programme énergétique national. Les députés néo-démocrates ont voté contre l'Accord de l'Ouest que nous avons conclu avec l'ouest du Canada et contre l'Accord de l'Atlantique. Ils ne veulent rien d'autre qu'un système de surveillance central pour l'industrie et le développement. On n'entend jamais les néo-démocrates parler de diversifier le secteur automobile en dehors d'Oshawa parce qu'ils ont affaire à Bob White et à Shirley Carr. J'ignore si cela a réellement de l'importance aux yeux du chef du Nouveau parti démocratique. J'ignore d'où viennent ses ordres. Je crois que lorsqu'on actionne un levier dans le bureau de Shirley Carr, la chasse de la toilette se met en marche dans le bureau du chef du NPD.

Le projet de loi sur les transports mettait un terme à la discrimination inouie qui existait dans l'Ouest dans le secteur ferroviaire et pourtant le NPD a voté contre cette mesure. Les députés néo-démocrates ont passé six jours à débattre les amendements du Sénat au projet de loi sur l'immigration alors que nous avons dans ce domaine un problème qui se pose quotidiennement. Nous ferions toutefois mieux de ne pas faire entrer cette mesure en vigueur car ils ne pourraient pas s'en prendre au ministre de l'Immigration aux Communes sous prétexte qu'un immigrant ou l'autre a menti pour pouvoir entrer au Canada et que nous n'arrivons pas à l'expulser sans suivre un certain nombre de formalités.

Nous avons débattu le budget pendant neuf jours. Vous souvenez-vous de la fois où nous avons essayé de faire retourner au travail les postiers en grève, monsieur le Président? Quelle a été la prise de position du NPD à ce sujet? Il a voté contre la mesure les forçant à retourner au travail. L'Ouest a pourtant besoin du service postal. Nous ne sommes pas prêts à utiliser les services de messageries comme à Toronto, à Oshawa et à Montréal. Il nous faut le service postal dans toutes les agglomérations du pays, surtout dans l'ouest du Canada où nous comptons beaucoup sur ce service.

Nous avons présenté un projet de loi visant à faire retourner au travail les manutentionnaires de grain. Lorsque le grain de l'Ouest n'est pas acheminé, ce sont les agriculteurs qui en pâtissent. Le NPD a également voté contre cette mesure.

J'ai trouvé particulièrement intéressant de constater aujourd'hui à quel point les deux partis d'opposition s'appuient l'un l'autre dans une totale incompréhension des problèmes de l'Ouest. Le programme de diversification que nous étudions est une initiative historique. Nous avons finalement un tel programme, nous avons enfin un ministre responsable de la diversification économique de l'Ouest, qui vient de cette région du pays. Nous avons des locaux et un sous-ministre installés à Edmonton pour s'occuper vraiment des problèmes de l'Ouest. Voilà une initiative qui tranche sur la bureaucratie à laquelle nous sommes habitués.

Parlons donc des agriculteurs. Le député d'Algoma a pris la parole pour plaider la cause des agriculteurs. Des députés néo-démocrates l'ont également fait. Notre gouvernement est pourtant le premier qui ait réagi et qui ait fait quelque chose en faveur des agriculteurs de l'Ouest. Le gouvernement fédéral a fait payer aux agriculteurs une taxe de 25c. sur l'essence. Nous l'avons supprimée pour réduire les frais de production.

Je pourrais poursuivre, monsieur le Président. Vous rappelez-vous le prélèvement spécial de canadianisation qu'on payait à la pompe? Une compagnie pétrolière créée dans le cadre du Programme énergétique national soutirait de l'argent à tout le monde.

Nous ne prétendons pas un instant que l'agriculture n'a pas de problème. C'est indéniable. Cependant, même si une guerre du grain faisait rage entre les États-Unis et le Marché commun européen, nous avons exporté plus de grain cette année que jamais auparavant. De mémoire d'homme, nous avons aidé les agriculteurs du pays plus que tout autre gouvernement. Nous leurs avons donné 5 milliards de dollars depuis que nous avons pris le pouvoir. Nous continuerons à les aider de cette façon parce que nous leur avons fait une promesse en prenant le pouvoir et nous la tenons.

Qu'est-ce que le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest? C'est un programme présenté par le Bureau de diversification de l'Ouest qui découle de son mandat de gérer le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest mis sur pied pour stimuler la diversification de l'économie du pays et surtout de l'Ouest. Il est conçu de façon à assurer le plus de souplesse possible dans l'étude des demandes d'aide.

Auparavant, les programmes étaient conçus dans des tours d'ivoire à Ottawa et il fallait ensuite les faire fonctionner. On nous donnait les lignes directrices, les règlements et les règles. Ça ne fonctionnait pas. Je me souviens de l'ancien système à paliers multiples et de ce qu'il a fallu faire pour le changer. Ce système était fondé sur les données du recensement et sur les chiffres de l'emploi. Les disparités régionales étaient très évidentes.

• (1810)

Certaines régions appartenaient au premier palier, d'autres, au deuxième, et d'autres encore, au troisième. On n'avait même pas tenu compte de l'Alberta dans la répartition. Cette province avait connu une période de prospérité relative jusqu'à ce que les libéraux et les néo-démocrates décident de dévaster le Canada avec leur politique énergétique nationale, ce qui est venu dérégler tout le système.

Même lorsque la ville d'Edmonton comptait à elle seule 40 000 chômeurs, nous n'avons eu aucune chance dans le système à paliers multiples parce qu'il a fallu trop de temps pour que l'on se penche sur notre situation. A Calgary, les maisons et les appartements étaient vides, les entreprises faisaient faillite et des travailleurs étaient mis à pied jour après jour. Pourtant, la formule en vigueur à ce moment-là ne nous permettait pas de profiter du système de développement économique.

Nous sommes maintenant devant un programme doté de toute la flexibilité voulue parce que les caractéristiques en ont été décidées à Edmonton, en consultation avec les personnes qu'il concerne. Ce programme vise à appuyer les projets qui favorisent le développement économique ou la diversification de l'économie de l'Ouest du Canada. Il touche la mise sur pied, la promotion et l'expansion des entreprises, ainsi que les nouvelles activités commerciales et les nouveaux projets de recherche et de développement. Cependant, toutes ces activités seront surveillées. Nous n'introduirons pas de nouveau crédit d'impôt à la recherche scientifique conduisant aux abus qui font perdre des milliards de dollars au Trésor public.

Certains ont laissé entendre que ce programme n'était qu'un stratagème destiné à rehausser notre image. Il s'agit plutôt d'un programme flexible adapté aux besoins de l'Ouest du Canada. Ce ne sera pas un programme à structures multiples. L'Ouest y sera traité comme une seule région.

M. Benjamin: Nous verserons tous des larmes.

M. Shields: Le député dit qu'ils pleureront tous. Je me demande s'il pleurera quand les gens se rendront compte à quel point les néo-démocrates et les libéraux sont liés. Que les lecteurs du hansard d'aujourd'hui lisent les discours de ceux qui sont intervenus aujourd'hui sur le projet de loi sans regarder les noms et qu'ils essaient de deviner s'ils sont néo-démocrates ou libéraux. Ils reconnaîtront sûrement les députés conservateurs, mais les libéraux et les néo-démocrates sont interchangeables. Ils forment déjà une coalition, dont ils parlent ouvertement.

Les frais admissibles ont été étendus au capital d'exploitation parce que nous avons découvert qu'il posait parfois un problème. Tous les programmes antérieurs étaient destinés aux riches qui avaient le capital de fonctionnement nécessaires et de solides appuis. Les frais amissibles dans le cadre du programme de diversification économique de l'Ouest comprennent maintenant le capital de travail. De nombreuses petites entreprises aimeraient s'agrandir, mais ont besoin d'argent pour leurs immobilisations et leur capital de travail, lequel est le plus difficile à obtenir, comme tous les gens d'affaires vous le diront.

Si j'étais sur les bancs des libéraux ou des néo-démocrates, surtout après ce que j'ai vu entre 1980 et 1984, j'aurais honte de m'opposer au programme de diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le député d'Athabasca (M. Shields) prétend que son parti représente très bien l'Ouest du Canada. Des statistiques que je tiens de Statistique Canada montrent que, en 1981-1982, les achats de biens et de services dans l'Ouest, par le ministère des Approvisionnement et Services, représentaient 15,5 p. 100 des achats totaux. En 1984-1985, la première année où son parti était au gouvernement, les biens et les services achetés dans l'Ouest ont baissé à 13,9 p. 100 et sont tombés à quelque 11,5 p. 100 en 1986-1987.

Pourquoi le gouvernement fédéral achète-t-il moins dans l'ouest du Canada? Une baisse de 13,9 à 11,5 p. 100 en deux ans est assez spectaculaire. Si le gouvernement achetait davantage dans l'ouest du Canada, cela stimulerait l'économie et créerait des emplois.

M. Shields: Je suis heureux que mon ami y fasse allusion. Naturellement, il joue avec les chiffres et ne montre pas la situation sous son vrai jour. Il sait qu'on a effectué des achats très importants depuis notre arrivée au pouvoir, particulièrement dans le domaine de la défense. Cela comprend les frégates, les CF-18 et diverses autres acquisitions.

Ces chiffres fausseraient le montant global. Certains des grands contrats qui ont été accordés aux Maritimes, notamment le contrat de l'Aurora et des frégates, fausseraient les chiffres ailleurs.

Je voudrais dire au député que je connais des sociétés qui n'ont jamais eu la possibilité d'acheter au gouvernement fédéral avant notre arrivée au pouvoir. Je n'ai jamais vu un ministre des Approvisionnements et Services à Cold Lake, Grand Centre ou Bonnyville, ni à Vegreville, St. Paul ou Fort McMurray avant notre élection. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le ministre des Approvisionnements et Services s'est rendu dans les grands centres de l'ouest du Canada pour

expliquer le fonctionnement du système. Les gens de l'Ouest qui avaient des produits et voulaient faire des affaires avec le gouvernement ne savaient pas comment fonctionnait le système parce qu'ils n'étaient pas informés.

Ils ne pensaient jamais pouvoir décrocher un contrat, mais laissez-moi citer certains des contrats qui ont été attribués en Alberta qui ne l'auraient pas été en l'absence du gouvernement actuel et de sa politique d'achat.

Un contrat a été attribué à Vegreville pour la fourniture d'un système d'approche aéroportuaire pour tout le Canada. La société Northwest Industries vient de se voir attribuer le contrat des avions Hercules. Elle a décroché le contrat d'entretien de tous les avions Hercules au Canada. Et les perspectives sont même bonnes pour elle aux États-Unis maintenant. Il faut bien tenir compte de cela. Il y a plus d'achats gouvernementaux que jamais dans l'ouest du Canada et il est également vrai que le gouvernement fournit plus d'information que jamais dans l'Ouest.

• (1820)

M. Foster: Le député m'a beaucoup intéressé lorsqu'il a dit que l'un des principaux problèmes des petites entreprises était celui du fonds de roulement. Je suis certainement d'accord avec lui. Peut-il nous dire à quel endroit, dans le projet de loi C-113, visant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, portant création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, des fonds de roulement sont prévus pour les petites entreprises, notamment celles de l'ouest du pays?

En second lieu, le député a parlé de la terrible folie du Nouveau parti démocratique qui prônait la nationalisation de la grande société pétrolière. Je me demande si le député pourrait expliquer pourquoi à l'automne de 1984, peu après l'arrivée au pouvoir du gouvernement, Petro-Canada a acheté Gulf Oil, ce qui revenait à la nationaliser, parce que c'était certainement une de nos grandes sociétés pétrolières. Pourquoi est-ce que le secrétaire parlementaire a-t-il laissé faire cela? J'ai parlé à des Canadiens de l'Ouest qui ont dit qu'à ce moment-là ils ont déchiré leur carte du parti conservateur. Ils étaient incapables de comprendre pourquoi le gouvernement conservateur nationalisait ou prenait en main Gulf Oil et donnait un petit coup de pouce pour que l'élément production passe sans douleur aux Reichmann avec un abattement fiscal d'environ un milliard je pense. Pourquoi le gouvernement a-t-il dépensé un milliard pour mettre la main sur Gulf Oil, ce qui était tout à fait différent de ce que ce parti-là avait promis et à ce à quoi il s'était engagé, et contre quoi le député s'est élevé ce soir?

M. Shields: Monsieur le Président, la réponse est évidente et je pense que le député la connaît. C'est parce qu'il était à craindre qu'elle tombe entre des mains étrangères. Ce n'était pas plus compliqué que cela je pense à l'époque.

Permettez-moi de rappeler au député que depuis notre arrivée au pouvoir, il n'y a qu'un député libéral qui représente l'ouest du Canada au Parlement. C'est le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), ministre des Transports du gouvernement précédent. Il représente son parti bien sûr, mais il a voté contre l'abolition du désastreux Programme énergétique national. Il a également voté contre la taxe sur les revenus pétroliers supplémentaires dans la suppression graduelle de la taxe sur les recettes du pétrole et du gaz, comme cela avait été convenu dans l'accord de l'Ouest. C'est lui qui représente l'Ouest pour le compte du parti libéral. Il a la charge en tant que libéral de représenter l'Ouest. C'est l'unique libéral de l'ouest du Canada.

Il a voté contre l'accroissement de la concurrence dans le transport aérien et ferroviaire, c'est-à-dire contre le projet de loi C-18. L'ouest du Canada avait pourtant besoin de ce programme. Cette mesure allait supprimer à jamais la discrimination dans le tarif marchandises. Il s'est prononcé contre l'exemption fiscale des gains en capital de 500 000 $ pour les agriculteurs, prévue dans le projet de loi C-84. Il a rejeté les secours de 92 millions de dollars destinés aux agriculteurs de l'Ouest qui ont été victimes de la sécheresse. Il a refusé les 200 millions de dollars dont la Commission canadienne du blé avait besoin pour combler son déficit. Il voulait peut-être que les agriculteurs en fassent eux-mêmes les frais. Au même moment, il a voté contre le financement de la mise au point d'une nouvelle méthode pour le transport des céréales.

Il a voté contre la création d'Investissement Canada et donc contre l'accroissement des investissements étrangers. Il ne voulait pas qu'on augmente la recherche et les investissements afin de créer des emplois dans le secteur canadien des produits pharmaceutiques. Dans le conflit du bois d'oeuvre, il a voté contre le règlement qui avait été négocié à la demande des provinces productrices, les provinces de l'Ouest. Il s'est prononcé contre le projet de loi tendant à indemniser les déposants non assurés de deux banques de l'Ouest. Il a fait cela en dépit du fait que les clients de ces banques comprenaient de nombreuses municipalités, des institutions d'enseignement, des coopératives de crédit et des commissions scolaires. Il s'est prononcé contre l'octroi de 17 millions de dollars pour la réorganisation des pêches de l'Atlantique. Il s'est prononcé contre l'octroi d'une somme supplémentaire de 7 millions à la Société de développement du Cap-Breton pour la modernisation du chemin de fer. Il s'est prononcé contre l'augmentation de la somme globale prêtée en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. D'où vient le parti libéral? Le député d'Algoma a l'audace de poser des questions à la Chambre quand il traîne le boulet qu'est le député de Winnipeg—Fort Garry qui est censé représenter l'ouest du Canada. Je trouve cela incroyable.

M. le vice-président: Reprise du débat. La parole est au député de Regina-Ouest.

M. Benjamin: Monsieur le Président, en guise de rappel au Règlement, et vu l'heure qu'il est, puis-je demander à la Chambre la permission d'ajourner maintenant ce débat que nous reprendrons la prochaine fois que cette mesure sera appelée, au lieu d'épuiser le temps qui nous reste.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai entendu bien des commentaires sur la nécessité d'une telle initiative. Je répondrai à mon collègue que la Chambre accepterait peut-être à l'unanimité, monsieur le Président, de ne pas tenir compte de l'heure. Ainsi, le député pourrait terminer, et nous renverrions ce projet de loi au comité avant d'ajourner pour la soirée. Est-on d'accord là-bas?

Le nouveau parti démocratique n'est pas d'accord, semble-t-il. Puisque nous voulons en finir avec ce débat, je suggère au député de commencer son intervention et peut-être que dans quelques minutes, ces députés penseront-ils autrement, qu'ils laisseront cette mesure suivre son cours en acceptant peut-être de la renvoyer au comité.

M. Benjamin: Nous voulons bien ne pas tenir compte de l'heure, mais non pas en mettant fin au débat.

M. Hawkes: Si tous sont d'accord, nous conviendrons de ne pas tenir compte de l'heure et de poursuivre le débat.

M. Nystrom: Monsieur le Président, à mon avis, ce que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) désire, c'est de ne pas tenir compte de l'heure jusqu'à ce qu'il ait terminé son discours. Toutefois, afin d'être justes envers les autres députés qui désirent faire connaître leurs vues sur ce projet de loi, nous devrons reprendre le débat un autre jour.

M. Shields: Monsieur le Président, je crois que nous sommes disposés à ne pas tenir compte de l'heure. Si nous ne tenons pas compte de l'heure, il ne devrait pas y avoir de limite de temps. Laissons le député terminer son discours et laissons ceux qui désirent prendre la parole revenir à la Chambre pour le faire. Nous voulons renvoyer ce projet de loi au comité le plus tôt possible parce que les Canadiens de l'Ouest attendent ce projet de loi. Il aura un impact réel sur l'ouest du Canada. Laissez-nous l'adopter. Pourquoi l'obstruction systématique?

M. le vice-président: La Présidence se pliera évidemment à la volonté de la Chambre. Or, elle ne sait pas exactement ce que désire la Chambre à l'heure actuelle.

M. Foster: Monsieur le Président, comme il ne semble pas y avoir d'accord unanime, je propose que la discussion se poursuive jusqu'à 18 h 39, soit l'heure prévue pour l'ajournement, et que, si le débat n'est pas terminé à ce moment-là, nous le poursuivions à la prochaine séance de la Chambre ou à un autre moment.

M. le vice-président: Le débat se poursuivra jusqu'à 18 h 39. Le député de Regina-Ouest a la parole.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je dispose de neuf minutes maintenant et j'aurai onze minutes la prochaine fois que le projet de loi sera débattu. J'ai simplement proposé de fermer boutique pour le reste de la journée; je pourrais ainsi parler sans interruption pendant 20 minutes. J'espère que mon ami, le député d'Athabasca (M. Shields), restera dans les parages.

M. Shields: Non.

M. Benjamin: Ça ne m'étonne pas. Il est passé maître dans l'art de se tirer après coup.

C'est la énième fois que j'entends parler de diversification depuis que j'étais tout jeune, dans les terribles années trente. J'en ai entendu parler au sujet de l'Ouest et de la région de l'Atlantique. J'en ai entendu parler pour le Nord et le nord de l'Ontario, les divisions du Nord, les voies d'accès aux ressources.

Nous n'avons eu que des gouvernements libéraux et conservateurs pendant 125 ans. R. B. Bennett allait nous catapulter sur les marchés mondiaux. Il allait diversifier l'économie.

• (1830)

M. Nystrom: Pour nous catapulter, il nous a catapultés!

M. Benjamin: Dans la misère, oui, avec une aide de 5 $ par mois. Puis, nous avons eu les libéraux. La guerre nous a permis de respirer un moment. Après la guerre, les libéraux ont dit qu'ils allaient diversifier l'économie et nous obtenir l'accès aux marchés mondiaux. «Il faut diversifier», disaient-ils. La seule chose qui a sauvé R. B. Bennett, c'est qu'il nous avait dit de diversifier l'économie là-bas, dans l'Ouest, ce que nous avons fait, puis la pluie n'est pas venue. Et la sécheresse a tout détruit.

Les Libéraux sont alors intervenus en disant: «Nous devons diversifier.» Encore une fois, les Canadiens de l'Ouest les ont crus et ils ont diversifié. Nous avions des céréales jusqu'aux oreilles. Nous avions un surplus inimaginable. Les gens de l'Ouest se sont lancés dans l'élevage du bétail de tous genres, de la volaille et même des abeilles. Un tas de petites entreprises, usines et autres établissements ont été mis sur pied afin de fabriquer des coffres à aliments et d'aménager des parcs d'engraissement, et cetera. Nous avons alors diversifié dans toutes les directions. Les céréales étaient bon marché. On pouvait acheter trois boisseaux d'orge pour 1 $. A ce prix-là, on pouvait se permettre de nourrir le bétail.

Nous nous sommes donc lancés dans l'élevage des bovins et des porcs. Nous avons élevé tellement de bovins et de porcs que deux choses se sont produites. Premièrement, les Américains ont imposé un embargo parce que nous exportions trop d'animaux aux États-Unis. Deuxièmement, le prix du bétail a chuté à un montant inférieur au prix d'un boisseau d'orge. Nous sommes aussi passé par là. Cela se passait dans les années 50 et 60.

Puis pendant les années 1960 et 1970, nous avons eu surtout des gouvernements libéraux. Les conservateurs parlaient de diversification jusqu'à et y compris 1979.

Dans le but de diversifier, nous avons décidé de cultiver tout ce colza qu'on appelle maintenant canola et d'en faire de l'huile végétale. Nous avons construit huit usines dans l'Ouest aux fins de la diversification. Nous avons cessé de cultiver autant de blé et d'élever autant de bovins, de porcs et de volailles.

Nous venions de nous lancer dans un programme de diversification pour la quatorzième fois en cent ans, et qu'est-il arrivé? Le gouvernement a décidé de donner des dizaines de millions de dollars à des usines de transformation du colza. Où? Dans le sud de l'Ontario. Qu'ont-elles transformé? Du soya des États-Unis. Sur les huit usines que nous avions auparavant dans l'Ouest, il en reste maintenant deux. Voilà à quoi se résume cet épisode de la diversification.

Monsieur le Président, vous m'excuserez d'être quelque peu cynique. Je dois dire que je n'aime pas être cynique. C'est le dernier ressort de celui qui abandonne. Par ailleurs, personne ne peut me reprocher de demander: «Quoi, encore une fois?» Tant qu'un gouvernement national, qu'il soit conservateur, libéral ou néo-démocrate, n'aura pas décidé de s'entendre avec le monde des affaires, les syndicats et le secteur agricole pour avoir une économie planifiée, pour décider où les industries doivent s'établir et pour leur donner des chances égales de rivaliser sur les marchés du centre du Canada et à l'étranger, tout plan de diversification économique pour la région de l'Atlantique ou l'ouest du Canada est voué à l'échec, comme tous ceux qui l'ont précédé. Nous l'avons constaté bien des fois.

Cela veut dire qu'il faut que nous disions au centre du Canada que leurs grandes villes n'ont pas besoin de prendre plus d'expansion, et je suis certain qu'il y a des gens à Toronto, à Montréal et à Ottawa qui seront d'accord là-dessus. Ces villes n'arrivent même pas à fournir les logements et les installations municipales dont leurs habitants et leurs industries ont besoin. Elles accusent un retard énorme. Elles n'arrivent même pas à se débarrasser de toutes leurs ordures.

La prochaine fois que quelqu'un voudra lancer une industrie, on devrait lui donner les moyens d'aller s'installer dans la région de l'Atlantique ou dans l'Ouest et de rivaliser d'égal à égal avec ceux qui fabriquent les mêmes produits pour vendre sur les marchés du centre du Canada et du reste du monde. Permettez-moi de donner un exemple pour expliquer ce que je veux dire.

Nous avions l'habitude d'acheminer de 10 à 12 trains chargés de charbon de l'Ouest par jour à partir de la Saskatchewan, de l'Alberta et de l'est de la Colombie-Britannique vers le centre du Canada pour le chauffage et la production d'électricité. Que se passe-t-il maintenant? Nous protestons constamment à la Chambre contre les pluies acides causées par le charbon à haute teneur en soufre. D'où nous vient ce charbon? Des États-Unis. Si le programme de diversification de l'économie de l'Ouest en question donnait quelque chose, il permettrait de rendre les coûts de transport plus équitables. Nous pourrions transporter le charbon de l'Ouest au rythme de 10, 12 ou 15 trains par jour, ne serait-ce que jusqu'à Thunder Bay. Nous pourrions ensuite l'acheminer par la voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à toutes les centrales électriques, surtout celles de l'Hydro Ontario. Nous avons plus de charbon qu'il nous en faut dans les trois provinces les plus à l'Ouest. Il s'agit de charbon à faible teneur de soufre qui pourrait faire plus que toute autre chose pour réduire les pluies acides au Canada. Le problème réside dans le fait qu'en vertu de l'Accord de libre-échange, les Américains n'apprécieraient pas cela, car un tarif réglementé serait nécessaire, comme dans le cas du grain.

Nous pouvons toujours nous demander s'il s'agira de 200 millions de dollars par an ou d'un milliard de dollars par année pour les cinq prochaines années. A moins de tout repenser quant à l'emplacement, à la production, à la fabrication et au traitement relativement à nos produits et à nos ressources, ce sera un échec. On a pu le constater à plusieurs reprises.

Chat échaudé craint l'eau froide. A l'heure actuelle, on retrouve à Wynyard, en Saskatchewan, un excellent aviculteur. Il a diversifié sa production. Il a investi des centaines de milliers de dollars dans son usine. Il a reçu certaines subventions de la part des gouvernements fédéral et provincial. Il produit de merveilleux poulets à rôtir. On peut les acheter au Safeway ou à la coopérative de Regina. Ils sont superbes. Le problème réside dans le fait qu'il a diversifié ses activités. Les mêmes magasins vendent des poulets en provenance de la Georgie . . .

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les observations du député sont intéressantes. Étant donné la nature d'une conversation antérieure, l'opposition n'acceptera-t-elle pas de ne pas tenir compte de l'heure et de permettre au député de terminer son discours voire d'en écouter un autre? Il nous resterait bien moins de temps pour le jour suivant, ce qui nous permettrait de renvoyer la question au comité un peu plus vite.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la requête. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Benjamin: Pourquoi le député ne se décide-t-il pas? C'est ce que j'avais d'abord proposé et il a dit non. Si les députés voulaient me laisser finir mon discours de 20 minutes, nous pourrions ajourner le débat et le reprendre la prochaine fois.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député de Regina-Ouest termine son discours, puis à ce que la séance soit levée?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Monsieur le Président, comme je le disais avant d'avoir été grosièrement interrompu, nous avons déjà discuté de cette diversification. Toute politique nationale, peu importe le parti au pouvoir, doit viser à réorganiser notre économie et la localisation de la production, sans quoi les programmes de diversification de l'économie de l'Est, de l'Ouest ou du Nord sont voués à l'échec. Nous les avons déjà essayés à maintes reprises. Si nous devons faire ce que le gouvernement a dit qu'il allait faire, il devra accepter le fait que c'en est fini de l'accord de libre-échange. Les Américains jugeront que tout ce que le gouvernement fédéral a cherché à faire de concert avec les provinces constitue une subvention.

• (1840)

M. McDermid: Balivernes!

M. Benjamin: C'est pourtant ce qu'ils ont fait; ils le font encore et ils continueront de le faire.

Le gouvernement et le Congrès des États-Unis, sans parler des gouverneurs et des assemblées législatives des différents États, disent déjà que les programmes mis en oeuvre par nos gouvernements nationaux, libéraux ou conservateurs, pour favoriser le développement régional constituent des subventions. Voilà la réalité à laquelle ce gouvernement ou tout autre parti qui formerait le gouvernement du Canada devra faire face.

Pour assurer le succès d'un programme de développement régional, le gouvernement de notre pays, quel que soit son orientation politique, doit décider d'avantager une région défavorisée mais sans désavantager une autre région ou un autre pays. La discrimination dans un sens est aux antipodes de la discrimination dans l'autre.

Si nous voulons qu'un fonds de développement régional soit efficace, que ce soit dans les provinces de l'Ouest ou dans celles de l'Atlantique, nous devons tenir compte de la géographie, du climat et de la distance que les marchandises devraient parcourir pour atteindre les marchés des provinces centrales ou ailleurs dans le monde. Toute autre tentative serait vouée à l'échec.

L'ennui avec les conservateurs et les libéraux, c'est qu'ils n'ont pas su profiter des leçons de leur histoire et qu'ils voudraient la répéter. S'ils veulent faire quelque chose pour le développement de l'Ouest, il va falloir que mon bon ami, le député d'Assiniboia (M. Gustafson) et moi-même persuadions le président du Conseil du Trésor (M. Mazankowski), le Cabinet ainsi que le ministre des Transports (M. Crosbie) de terminer la réfection des lignes ferroviaires. En effet, tout investisseur qui se respecte et qui veut implanter une usine ne choisira pas Assiniboia, Weyburn, Moose Jaw ou toute autre ville qui n'est pas desservie par le chemin de fer. Le gouvernement a refusé de consacrer quelque 138 millions de dollars à cette fin. Voilà combien il faudrait dépenser pour ces travaux et il reste cette année et l'année prochaine.

Le député d'Assiniboia et moi-même avons fait tout notre possible. Nous avons remporté un succès modeste, puisque les fonctionnaires du ministère des Transports et peut-être le ministre des Transports se sont laissés fléchir à la dernière minute.

C'est certainement ce genre d'investissement qu'il faut faire dans l'Ouest. Je trouve atterrant que les conservateurs me disent que leur gouvernement gère bien les affaires alors qu'il y a deux ou trois ans il a englouti 10 millions de dollars pour la réfection d'un tronçon de 77 milles de long et refuse d'allouer 13 millions de dollars pour finir les travaux. Cet embranchement est situé dans la subdivision Bengough dans la circonscription de mon collègue. Le député et moi-même avons fait des pieds et des mains pour que l'on termine ces travaux. Or, en dépit de tous ses projets de diversification de l'économie de l'Ouest, le gouvernement ne va pas donner suite au projet de sorte que les 10 millions de dollars qui ont déjà été dépensés l'auront été en vain. Ou bien il faut encore consacrer 13 millions de dollars pour achever ce projet ou bien les 10 millions de dollars seront une perte sèche. Il faut terminer ces travaux. Il faut trouver 138 millions de dollars entre maintenant et la fin de novembre 1989. Le programme de remise en service des lignes de chemin de fer représente à lui seul la moitié de ce que le gouvernement prévoit dépenser annuellement au cours des cinq prochaines années.

Si les conservateurs veulent faire quelque chose pour l'ouest du pays, pourquoi ne terminent-ils pas ce qui a été commencé? Ce sont les libéraux qui ont lancé ce projet, mais pourquoi le gouvernement ne mène-t-il pas à terme ce qu'il a qualifié de bonne idée avant de se lancer dans autre chose? Il ne sait pas du tout où donner de la tête.

La diversification n'est pas possible. Comment parler de produire du champagne et de fonder la prospérité sur le champagne dans une économie axée sur la bière? Le petit marché de l'ouest canadien est axé sur la bière. Pour moi, l'ouest canadien commence à Sudbury et l'est canadien englobe tout ce qui se trouve à l'est de Québec, y compris tout le nord du Québec. A moins d'un réaménagement, les industries et les marchés du centre du Canada verront que nous négligeons la production de biens et de services en provenance de l'ouest du Canada et de la région de l'Atlantique. Nous nous défendrons sur le marché du centre du Canada, aux États-Unis ou n'importe où ailleurs dans le monde, à un prix qu'il faudra concurrencer aux plans de la qualité, de la quantité, des livraisons, des garanties et tous les autres, mais le coût de transport sera égal.

Ce n'est que juste. Cela tient compte de notre géographie. Si le ministre des Transports (M. Crosbie) avait 500 millions de dollars dont il ne saurait que faire, il serait stupide de les investir dans une entreprise de fabrication ou de transformation de l'Ouest ou de la région de l'Atlantique dans l'état actuel de notre économie régionale. Ce serait de la folie. Il ferait rire de lui par un banquier à qui il demanderait un prêt.

Une économie dirigée exige une réorganisation des centres de production, qu'il s'agisse de biens manufacturés ou de transformation des produits agricoles. Il y a d'autres parties du Canada que Montréal, Ottawa et Toronto. Ces centres n'ont pas besoin de plus de production. Leur capacité est déjà dépassée. Voilà ce que doit faire le parti au pouvoir, quel qu'il soit.

Le député d'Assiniboia peut être assuré qu'à la reprise du débat sur ce projet de loi, je serai ici pour les dix minutes de questions et réponses.

M. le vice-président: Comme il est 18 h 49, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 49.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 mars 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COLLINE DU PARLEMENT

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR L'AMÉNAGEMENT DES ALENTOURS DES ÉDIFICES DU PARLEMENT

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport commandé par la Commission de la capitale nationale et mon ministère. Ce rapport est un document de planification pour l'aménagement des alentours des édifices du Parlement au XXI[e] siècle.

* * *

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA STRATÉGIE GUIDANT LA POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre aujourd'hui la stratégie intitulée *Partageons notre avenir*, le plan d'action qui guidera la politique canadienne d'aide publique au développement jusqu'à l'aube du prochain siècle.

Monsieur le Président, tous les parlementaires savent que les trois années qui viennent de s'écouler ont été marquantes autant pour la politique étrangère canadienne qu'au niveau du processus d'élaboration de la politique.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion hier soir de discuter avec mes critiques des deux partis d'opposition de cette nouvelle stratégie.

Avec la publication de *Compétitivité et sécurité en 1985*, s'est amorcée une période de consultation, d'examen et de réflexion en profondeur concernant les divers éléments et composantes de la politique étrangère canadienne en général, et de la politique d'aide en particulier.

Les Canadiens et les Canadiennes, de même que nos nombreux partenaires en matière de développement, les organisations et institutions non gouvernementales, les coopératives et les syndicats, le secteur privé, les organismes multilatéraux, sans oublier les populations du Tiers monde, ont tous participé au processus.

Les parlementaires, par l'entremise de leurs comités, ont servi de catalyseurs pour que soient fusionnés, en un ensemble cohérent, les divers points de vue et objectifs exprimés par les Canadiens et les Canadiennes et les organismes qui les représentent.

La nouvelle stratégie que je présente ici aujourd'hui constitue l'aboutissement de cette profonde réflexion. Les diverses orientations et initiatives nouvelles que nous annonçons aujourd'hui reflètent l'idée que la population canadienne elle-même se fait du développement. La stratégie est la preuve sans équivoque de la confiance que notre gouvernement place dans la sagesse, le talent et l'engagement des Canadiens et des Canadiennes.

Monsieur le Président, notre gouvernement croit fermement que la politique étrangère d'un pays doit être l'expression d'un projet collectif de ses citoyens et de ses citoyennes, c'est-à-dire, un reflet de leurs valeurs, de leurs buts et de leurs objectifs.

C'est par les particularités de notre politique étrangère que nous montrons à la collectivité internationale qui nous sommes en tant que nation.

[*Traduction*]

C'est dans cet esprit que nous avons amorcé ce processus de révision: nous croyons que l'élaboration de la politique étrangère et de la politique d'aide est du ressort de tous les Canadiens et Canadiennes et non pas uniquement l'apanage des politiciens ou des bureaucrates d'Ottawa. Nous pouvons tous être fiers du message contenu dans cette nouvelle stratégie d'aide au développement et qui se résume en ces mots: Les Canadiens pensent aux autres. Ce message est très révélateur de ce que nous sommes en tant que collectivité, à savoir que les Canadiens acceptent leur responsabilité de partenaires dans la construction d'un monde meilleur, non seulement pour leurs propres enfants mais aussi pour les enfants du monde entier.

[*Français*]

La stratégie qui guidera la politique canadienne d'aide au développement est fondée sur trois engagements que j'ai pris au début de mon mandat: Améliorer la mise en oeuvre du programme; favoriser le partenariat; sensibiliser la population canadienne pour qu'elle participe à notre programme de développement.

Mon premier engagement, «améliorer la mise en oeuvre du programme», correspond au sentiment d'une grande partie de la population selon lequel nous devons nous doter d'une politique d'aide plus vigoureuse, qui soit aussi plus judicieuse et plus conforme aux besoins des pays bénéficiaires et du Canada. Améliorer la mise en oeuvre du programme, c'est faire en sorte que les ressources canadiennes appropriées soient acheminées à ceux qui en ont le plus besoin, au moment où ils en ont le plus besoin.

Le deuxième, favoriser le partenariat, relève de cet esprit d'altruisme que les Canadiens et les Canadiennes ont manifesté quand ils ont réagi de façon si massive à la crise en Afrique, il y a à peine trois ans. Il est clair que nous entendons retrouver le consensus atteint à ce moment-là. La population canadienne désire que de nouveaux liens de partenariat soient créés, tant chez elle qu'à l'étranger, afin qu'ensemble nous puissions bâtir un monde meilleur.

Quant à mon engagement de sensibiliser la population canadienne, il répond au désir que je décèle chez l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes d'en savoir davantage au sujet du développement, d'être mieux informé, de manière à pouvoir y prendre une part plus active.

• (1110)

[*Traduction*]

Avant de vous tracer les grandes lignes des nouvelles orientations et priorités que nous annonçons ici aujourd'hui, j'aimerais vous donner un bref aperçu des principes qui guideront dorénavant nos activités dans le domaine du développement international.

[*Français*]

Monsieur le Président, en septembre dernier, dans sa réponse au Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, le gouvernement a entériné, et même renforcé, une proposition du Comité permanent concernant une charte de l'APD.

La charte repose sur quatre principes: L'objectif primordial de l'aide publique canadienne au développement est de venir en aide aux pays et aux populations les plus pauvres du globe;

[*Traduction*]

Le programme canadien d'aide au développement doit viser à renforcer les ressources humaines et institutionnelles des pays en développement pour leur permettre de régler eux-mêmes leurs problèmes, en harmonie avec l'environnement naturel.

[*Français*]

Les besoins du développement doivent passer en priorité dans l'établissement des objectifs du programme d'aide au développement;

[*Traduction*]

L'aide au développement doit contribuer à renforcer les liens entre les institutions et les citoyens canadiens et ceux des pays du tiers monde . . . Autrement dit, le partenariat.

[*Français*]

Ainsi, ayant établi les fondements d'une politique d'APD, le gouvernement a de plus énoncé les priorités suivantes en vue de mieux guider les activités et les programmes d'aide: Soulager la pauvreté; concevoir une politique d'ajustement structurel qui tienne compte des répercussions sur les populations qu'elle est destinée à aider; mettre davantage l'accent sur le rôle des femmes dans le développement;

[*Traduction*]

. . . encourager l'élaboration de programmes qui respectent l'environnement et qui protègent l'écosystème; assurer la sécurité alimentaire; mettre l'accent sur l'approvisionnement en énergie.

[*Français*]

Les quatre principes, ainsi que les six priorités que je viens d'énumérer constituent la charte canadienne de l'APD.

De plus, nous annonçons bon nombre d'autres programmes et initiatives dans notre stratégie. En voici quelques points saillants:

Nous avons créé un nouveau cadre d'admissibilité à l'APD canadienne, qui fournit la souplesse nécessaire pour réaliser les objectifs auxquels nous nous sommes engagés, soit: éliminer la pauvreté absolue, aider d'abord les pays et les populations les plus pauvres et veiller à ce que notre politique d'aide soit mieux orientée et plus judicieuse.

[*Traduction*]

Le nouveau cadre d'admissibilité nous permet également de mieux tenir compte de la situation des droits de la personne dans les différents pays lorsque nous avons à décider de la nature et de l'ampleur de notre assistance.

[*Français*]

Nous avons également décidé de diviser le programme d'aide en deux parties distinctes, qui se partagent également le budget de l'APD.

La première partie, désignée sous le nom de Programme de partenariat, porte sur les initiatives et les programmes élaborés par nos partenaires canadiens et internationaux dans le domaine du développement.

[*Traduction*]

La deuxième sert à appuyer le Programme des initiatives nationales concernant l'aide bilatérale et d'autres contributions au développement qui sont réalisées principalement par la voie de gouvernement à gouvernement.

[*Français*]

Monsieur le Président, pour améliorer la mise en oeuvre du programme, une bonne partie du personnel d'aide sera décentralisée, tant dans les missions existantes que dans quatre nouveaux bureaux régionaux.

[*Traduction*]

Ces nouveaux bureaux sur le terrain—l'un pour les pays membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, un deuxième pour le Sahel, un troisième aux Antilles et un autre pour les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est—contribueront à faire en sorte que les initiatives futures de l'ACDI correspondent davantage aux besoins et aux circonstances propres à chaque région. Le personnel sur place disposera également d'une délégation d'autorité plus étendue.

[*Français*]

Pour que nos programmes servent à promouvoir davantage l'autonomie que la dépendance, le développement des ressources humaines sera le critère selon lequel seront examinées toutes nos activités. Ainsi, nous nous assurerons que chaque pays bénéficiaire en arrive à se doter des moyens de résoudre ses propres problèmes de développement.

Pour atteindre cet objectif, nous proposons de nombreuses initiatives, comme par exemple de doubler le nombre d'étudiants et de stagiaires dans le cadre de l'APD, tant au Canada que dans le Tiers monde.

[*Traduction*]

De nouvelles lignes directrices, régissant notre politique d'aide alimentaire et nous obligeant à considérer au préalable les répercussions écologiques et environnementales de notre aide, sont aussi des éléments importants de notre stratégie.

[*Français*]

Ces mesures, et de nombreuses autres que nous annonçons dans ce document, amélioreront l'efficacité, la pertinence et la qualité de notre action dans le Tiers monde.

Afin de renforcer notre engagement envers l'idée de partenariat—quatrième principe de notre stratégie d'aide—nous proposons de nouvelles initiatives en vue d'augmenter la participation de nos partenaires en matière de développement, tant ceux du secteur privé que ceux des organisations non gouvernementales et des institutions d'enseignement.

[*Traduction*]

Pour le secteur privé, le budget du programme de coopération industrielle de l'ACDI est doublé et son mandat élargi; des lignes de crédit générales seront établies dans un maximum de 20 pays et les lignes directrices concernant leur utilisation seront assouplies.

[*Français*]

Nous annonçons également aujourd'hui la mise en place de mesures visant à renforcer les liens de coopération entre les universités et les institutions d'enseignement du Canada, et celles du Tiers monde. Les universités seront invitées à soumettre des propositions pour la création de centres d'excellence consacrés aux études sur le développement.

Les organisations et institutions non gouvernementales canadiennes sont parmi les chefs de file du développement international. Pour intensifier leur contribution, de nombreuses initiatives sont proposées dans le cadre de la stratégie, de même que l'augmentation des fonds d'APD, permettant de soutenir leurs efforts.

[*Traduction*]

Les divers organismes et institutions qui composent le système multilatéral possèdent certains des outils les plus précieux et les plus efficaces pour la promotion du développement et de la coopération à l'échelle internationale.

[*Français*]

La Banque Mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que le Commonwealth et la Francophonie, ne sont que quelques exemples de la diversité des organismes et des programmes dont s'est doté le système multilatéral afin d'aider au progrès mondial.

Monsieur le Président, le Canada demeure un ardent défenseur d'un système multilatéral vigoureux et nous continuerons à faire des efforts pour sa revitalisation et son renouvellement.

[*Traduction*]

Pour que les Canadiens aient plus facilement accès au programme d'aide et pour sensibiliser davantage la population aux questions reliées au développement, j'annonce aujourd'hui la mise en place d'une importante stratégie d'information et de sensibilisation du public.

[*Français*]

Cette stratégie a pour but, à la fois, de renforcer la présence de l'ACDI dans les régions du Canada et de sensibiliser davantage la population aux défis à relever et aux possibilités offertes en matière de développement international.

Monsieur le Président, il ne s'agit là que de quelques points saillants de notre nouvelle stratégie d'APD, stratégie élaborée par des Canadiens et des Canadiennes pour bâtir un monde meilleur.

Le développement international est d'une importance cruciale pour le bien-être futur d'un monde de plus en plus interdépendant.

La répression, les épidémies, la famine, la désertification et la dégradation écologique sont à la fois les symptômes et les causes de la pauvreté et du sous-développement.

[*Traduction*]

Trop souvent par le passé, l'aide était considérée comme un devoir moral ou humanitaire, les «nantis» aidant les «moins nantis». Nous devons changer cette perception. L'aide doit être envisagée non seulement comme un acte charitable, mais comme un investissement dans un avenir commun.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est seulement par l'élimination de la pauvreté absolue que nous pourrons créer un environnement capable de mettre en valeur l'énorme potentiel créateur de la race humaine, et bâtir ce monde meilleur auquel nous aspirons tous.

[*Traduction*]

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, très souvent la tâche d'un critique consiste à éplucher la déclaration d'un ministre pour y trouver à redire, et je tenterai certes de m'acquitter de cette responsabilité. Certaines questions préoccupent vivement le parti libéral et à titre de porte-parole de ce parti pour les droits de la personne et le développement international, je voudrais les porter à l'attention des députés et des Canadiens.

• (1120)

Il incombe également à un critique de féliciter le gouvernement quand ce dernier prend des mesures positives. Or le gouvernement a pris certaines mesures très importantes et constructives. Je félicite la ministre d'avoir fait une déclaration aussi complète en réponse au rapport du Comité permanent des Affaires extérieures et du commerce extérieur intitulé: *Qui doit en profiter*? Ce rapport a été rédigé après un an d'études, de consultations et de voyages. La ministre a pris à coeur un grand nombre des importantes questions soulevées.

Par exemple, elle a signalé aujourd'hui que le gouvernement a l'intention d'accorder avant tout son aide aux pays les plus pauvres. Elle a également signalé que l'on accordera dorénavant la priorité au développement des ressources humaines. Elle a affirmé qu'on s'attaquera à la décentralisation des activités, conformément à la recommandation du comité. Cela signifie que les personnes les plus directement touchées auront leur mot à dire et seront associées de près à ce qui se passe dans leur pays. Elle a déclaré que la proportion d'aide conditionnelle sera réduite, notamment pour les pays les plus faibles

et les plus pauvres. Il s'agit là également d'une initiative positive. Elle a également annoncé que le programme de bourses d'études et d'aide à l'enseignement sera considérablement étoffé.

Elle a parlé également de diverses autres questions. Nous devrions tous nous en réjouir et être satisfaits. Au nom de mon parti, je tiens à dire que nous sommes heureux des programmes qu'a promis le gouvernement en réponse aux recommandations unanimes du rapport du comité permanent multipartite intitulé: *Qui doit en profiter*. C'est un commentaire positif que je tenais à faire au départ.

Tout en constatant que le gouvernement s'est rendu à certaines de nos recommandations, je n'en crains pas moins qu'il refuse de procéder à un examen complet et rigoureux des violations perpétrées contre les droits de la personne dans les pays bénéficiaires de notre aide publique au développement, examen qui lui permettrait de déterminer le montant de cette aide.

Nous avons recommandé, dans ce rapport du comité que le gouvernement prendra à coeur, espérons-le, certaines modalités universelles, cohérentes et publiques qui nous permettraient de faire le point sur les violations des droits de la personne et d'établir nos subventions en conséquence.

Nous avons proposé également un barème de classement propre à encourager les pays bénéficiaires à respecter les droits de la personne, mais prévoyant en même temps des sanctions contre ceux qui ont un mauvais dossier à ce chapitre. De telles recommandations étaient nécessaires, à notre avis, parce que nous trouvions à redire à l'aide qu'a consentie le gouvernement aux pays qui violent ces droits et qui sont dirigés par des gouvernements despotiques.

Nous avons recommandé également qu'une révision des droits de la personne, en regard de notre aide publique au développement, soit déposée au Parlement et renvoyée au comité permanent des droits de la personne. Nous avons engagé une démarche sérieuse pour régler un problème préoccupant, mais le gouvernement n'en a pas tenu compte à part sa promesse que les droits de la personne feront l'objet d'une étude au Cabinet. Voilà maintenant que le Cabinet se prononcera sur le respect des droits de la personne dans les pays bénéficiaires pour établir lui-même les voies à emprunter pour faire parvenir notre aide publique au développement et nos allocations bilatérales aux pays concernés. Monsieur le Président, est-il imaginable que le Cabinet assume cette responsabilité? Pour ma part, je vois mal le Cabinet se réunir pour évaluer chaque nation.

Nous devons demander sérieusement ce que le gouvernement veut dire lorsqu'il déclare que le Cabinet se penchera sur la question. Qui forme le Cabinet? S'agira-t-il en fait de quelques fonctionnaires anonymes qui feront des recommandations? S'agira-t-il du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ou bien d'une bande de députés conservateurs d'arrière-ban néandertaliens et rétrogrades qui refuseraient d'aider un gouvernement donné parce qu'ils ne sont pas d'accord avec son orientation politique? Ou encore, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant, devrons-nous continuer d'agir à l'aveuglette sans lignes directrices précises sur la façon de lier notre préoccupation à l'égard des droits de la personne à notre politique d'aide aux autres nations?

Cette question nous préoccupe vraiment et j'espère que le gouvernement comprendra que les Canadiens n'accepteront pas ce programme, car, comme des habitants de toutes les régions du pays l'ont dit à notre comité, il ne répond pas à une de leurs principales préoccupations, à savoir comment nous évaluons la performance des autres pays en matière de droits de la personne et comment nous coordonnons nos politiques de façon équitable et objective afin de pouvoir accorder des subventions aux pays qui respectent, du moins dans une certaine mesure, les droits de la personne et de pouvoir refuser d'aider les pays qui contreviennent carrément à ces droits et aux termes de notre aide bilatérale. Il faudrait aussi demander ce que nous allons faire à propos de nos subventions multilatérales.

La principale préoccupation des députés de ce côté-ci de la Chambre après avoir entendu la réponse de la ministre, c'est qu'elle passe à côté de la question la plus fondamentale, c'est-à-dire le montant de l'aide que le Canada va accorder. On nous avait promis qu'elle atteindrait à un moment donné 0,7 p. 100 du PNB. En fait, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis que le financement au chapitre de l'APD atteindrait 0,7 p. 100 du produit national brut en 1990. Il faut se demander ce qu'il est advenu de cette promesse.

A l'heure actuelle, notre APD se situe à 0,5 p. 100 seulement du PNB, non à 0,7 p. 100. Elle va rester à 0,5 p. 100 jusqu'en 1991, puis elle s'accroîtra graduellement pour atteindre 0,6 p. 100 en 1995 et 0,7 p. 100 en l'an 2000. Cela signifie que la promesse n'a absolument pas été tenue. Le pourcentage de l'aide ne changera pas. Il n'atteindra pas 0,7 p. 100 en 1990. Le gouvernement parle désormais de l'an 2000 pour une aide de 0,7 p. 100 du produit national brut. Voilà quelle est la situation.

Ce qu'il faut se demander, c'est quelle est la priorité du gouvernement. Est-ce d'acheter des sous-marins nucléaires pour patrouiller l'océan Arctique à la recherche d'autres sous-marins nucléaires? Est-ce ainsi qu'on va dépenser notre argent alors qu'on sait pertinemment que la paix mondiale est en jeu à cause de l'instabilité et des problèmes économiques tragiques qui assaillent d'autres pays? Ou va-t-on suivre la politique traditionnelle du Canada et essayer d'appliquer un programme solide d'aide au développement étranger, qui assure paix et stabilité à tous les pays du monde?

Ce que nous tenons à critiquer, c'est l'incapacité du gouvernement à décider de la question fondamentale qui est de libérer les fonds nécessaires à l'aide publique au développement étranger. Il manque à ses promesses. Un autre milliard de dollars devait être consacré à cela avant 1990. Au lieu d'accroître le montant de l'aide en vue de tenir cette promesse, le gouvernement déclare que la situation ne changera pas, que le montant de l'aide n'augmentera pas et cela, pendant quelque temps encore.

Par conséquent, même si, je le répète, le programme a ses bons côtés en ce qui a trait aux priorités en matière de destination et d'utilisation des fonds, on ne s'efforce pas vraiment de tenir les promesses faites et d'atteindre les objectifs que le Canada s'est fixés. Encore une fois, le gouvernement se contente de belles paroles et n'y donne pas suite quand vient le temps de délier les cordons de la bourse.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je suis ravi de répondre à la déclaration de la

ministre au nom des néo-démocrates. J'en profite pour remercier la ministre d'avoir eu l'amabilité de m'envoyer hier soir, ainsi qu'à mon collègue libéral, un exemplaire de sa déclaration. Ce genre d'initiative facilite le bon déroulement des travaux de la Chambre et favorise la bonne entente.

• (1130)

En ce qui a trait à l'aide au développement, nous devrions peut-être commencer par reconnaître que les Canadiens sont essentiellement un peuple généreux. Je suppose qu'on peut en dire autant pour d'autres peuples.

Dès que nous apprenons qu'un peuple éprouve des difficultés, qu'il s'agisse de tremblements de terre, de sécheresse, d'inondations, ou de guerre, nous nous employons à les aider du mieux que nous pouvons. L'ACDI est l'instrument du gouvernement pour canaliser cette générosité. Elle fournit d'urgence l'aide nécessaire dans tous ces cas et dans d'autres situations de crise.

Nous devons cependant aller au-delà de la générosité spontanée qui s'estompe avec le souvenir des informations entendues la veille à la télé. Il faut nous doter d'une politique nationale témoignant de notre engagement à participer au développement des autres pays.

Depuis quelques années, nous nous sommes engagés en ce sens par le biais de l'ACDI, et avons reconnu que l'aide au développement n'est pas une question de simple générosité, mais plutôt la reconnaissance du fait que nous vivons dans un seul et même monde et que la paix et la sécurité du monde entier et de nos enfants dépend au fond de l'établissement d'un niveau de vie convenable pour l'ensemble de l'humanité. Le titre du rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, présenté aux Nations Unies l'an dernier, en témoigne. Le rapport déposé à la Chambre aujourd'hui traite de ce thème et il est intitulé: *Partageons notre avenir*.

Nous partageons l'avenir de tous les habitants de la planète. Nous ne saurions faire du Canada ou de l'Amérique du Nord une forteresse dont les occupants font fi des besoins et des aspirations légitimes des autres peuples en matière de droits de l'homme et de qualité de vie.

Je tiens à féliciter le gouvernement pour l'examen de la politique étrangère et de celle de l'aide au développement, qui s'est effectué au cours des deux dernières années. J'ai eu l'honneur de siéger tant au sein du comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada, qu'au sein du comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur lorsque celui-ci a étudié la question de l'aide au développement.

Les deux comités nous ont révélé, entre autres faits importants, le vaste intérêt du public pour les affaires étrangères et l'aide au développement. Nous devons entretenir cet appui du public, car il est absolument essentiel.

Nous avons notamment recommandé dans notre rapport l'établissement d'une charte du développement. Nous voulions que celle-ci soit contenue dans une loi qui soit claire et contraignante. Or, dans le rapport qu'elle a déposé aujourd'hui, la ministre a parlé d'une charte du développement qui n'aura toutefois pas force de loi. Cette charte sera bien faible puisque ses dispositions ne seront pas exécutoires. On vient donc de déposer un document rempli de bonnes intentions, qui n'aura pas plus d'effet que les bonnes paroles que nous sommes habitués d'entendre à la Chambre.

Le comité a recommandé une décentralisation très poussée. Je suis heureux de constater qu'on vient, avec ce rapport, de franchir une première étape importante dans cette voie. Il y a lieu de signaler que le pouvoir d'accorder des contrats va demeurer dans la région d'Ottawa-Hull. A mon avis, il faudrait décentraliser, là aussi, afin d'inciter les petites et les grosses entreprises qui s'intéressent au développement à maintenir une présence substantielle dans les pays en développement où elles veulent travailler. Si les contrats sont accordés en définitive dans la région d'Ottawa-Hull, les mieux placés pour les obtenir seront ceux qui peuvent mener un lobby efficace à cet endroit. Je doute que ce soit la bonne orientation.

Je suis heureux que le gouvernement accepte de mettre l'accent sur le développement des ressources humaines. Depuis quelques années, on reconnaît de plus en plus l'importance des femmes en matière de développement et la nécessité de s'assurer leur participation à tous les niveaux. Il faut suivre de près la situation à cet égard. On en tient compte dans nos rapports et dans la politique adoptée. Une surveillance régulière s'impose, afin de s'assurer de donner suite à la nécessité en question. La même chose s'applique au besoin de plus en plus évident de tenir compte d'aspects écologiques dans notre aide au développement.

Je suis heureux de constater que le gouvernement a décidé de doubler les bourses d'études. Selon moi, l'éducation est la clé de tout le processus de développement. Ce qui m'inquiète notamment, c'est l'avenir du programme de participation du public. Il y a deux ans, on craignait fort que le gouvernement sabre dans le budget de ce programme. A la lumière du rapport, je crains qu'on en fasse un programme de relations publiques pour l'ACDI. Dans tout le pays, on retrouve un certain nombre de centres de sensibilisation indépendants de l'ACDI qui, de temps à autre, critiquent très sévèrement les réalisations du Canada en matière d'aide au développement. En fait, les représentants d'un certain nombre de ces centres ont témoigné devant nos comités et ils ont critiqué vertement, selon moi, les initiatives de l'ACDI.

On précise dans le rapport qu'on va consulter ces centres, afin de déterminer dans quelle mesure ils peuvent assumer des responsabilités pour ce qui est de la distribution de films, de publications et le reste. Je n'ai rien contre, et c'est peut-être là un rôle utile, mais j'ai peur que la consultation en question serve à faire relever d'une façon ou d'une autre ces centres de l'ACDI, afin qu'ils deviennent, en fait, des prolongements du service de relations publiques.

Je suis également heureux de constater qu'on réduit l'aide liée de 80 p. 100 à 50 p. 100 pour la région du Sahel et à 66 2/3 p. 100 pour les autres régions. Selon moi, il s'agit d'un premier pas important.

A l'instar de mon collègue libéral, je m'inquiète de voir que le gouvernement est incapable de prendre les mesures voulues dans tout le domaine des droits de la personne. C'était là l'une des questions dont se préoccupaient le plus les Canadiens qui ont témoigné devant notre comité. Ils voulaient être certains que l'aide monétaire apportée par le gouvernement serait bien utilisée et ne profite pas à des régimes répressifs.

Mon collègue libéral a signalé que le comité avait recommandé un processus extrêmement ouvert prévoyant notamment un examen public de la question par le comité permanent pertinent de la Chambre des communes. Au lieu de cela, la décision est laissée au Cabinet. Le processus ouvert s'impose à cause de situations comme celle où nous voyons présentement le gouvernement renouveler son aide au Guatemala. Je tiens à citer brièvement ce que le rapport annuel de 1987 du Comité interconfessionnel des droits de la personne en Amérique latine avait à dire au sujet du Guatemala. Voici:

> Des exécutions sommaires et disparitions sont encore un phénomène quotidien. Le gouvernement a beau prétendre que cette violence est le fruit de la délinquence ordinaire ou tenter de la réduire au moyen de gros investissements dans du nouveau matériel policier, cela ne résoud pas adéquatement le problème. Il est scandaleux de traiter ces violations du droit à la vie comme si elles n'avaient pas grande importance simplement parce qu'elles se chiffrent maintenant par centaines et non plus par milliers comme il y a quelques années.
>
> Non seulement il est incapable de mettre un terme aux violations actuelles des droits de la personne mais le gouvernement guatémaltèque actuel s'est montré peu empressé ou incapable d'entreprendre ne serait-ce qu'une enquête préliminaire sur le sort des victimes ayant fait l'objet de tels abus.

• (1140)

Et ainsi de suite. Le problème, c'est que, même si l'on savait déja tout cela au sujet du Guatemala, juste avant le voyage du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) en Amérique centrale, en novembre dernier, le gouvernement a profité de ce voyage pour annoncer que le Canada recommencerait à fournir de l'aide au Guatemala. Tous les Canadiens qui s'intéressent à l'aide au développement se demandent comment il peut y avoir le moindre développement économique dans un climat aussi répressif que celui qui existe maintenant au Guatemala.

C'est la même chose pour le Salvador. Le comité interconfessionel a déclaré à ce sujet:

> Des violations graves, systématiques et constantes des droits de la personne ont continué à se produire au Salvador en 1987.

Le comité parle ensuite des arrestations et des détentions et du fait que les Salvadoriens sont très mal protégés par les lois de leur pays. Il dit ensuite:

> De telles pratiques reflètent de la part du gouvernement une politique générale destinée à étouffer la dissension populaire.
>
> Les escouades de la mort ont poursuivi et ont même semblé augmenter leurs activités à la fin de l'année. L'assassinat brutal en octobre d'un activiste important pour les droits de la personne a rappelé l'existence de ces pratiques au reste du monde.
>
> Il ne fait aucun doute que l'impunité avec laquelle on a violé les droits de la personne dans le passé au Salvador et les efforts du gouvernement en vue de ramener la lutte pour les droits de la personne aux dimensions d'une bataille de propagande n'ont guère contribué à créer un climat plus favorable au respect des droits de la personne.

Dans son 11e rapport annuel, le Conseil américain des affaires hémisphériques signale que le Salvador et le Chili sont parmi les pays qui ont le plus violé les droits de la personne en Amérique latine l'année dernière. Pourtant, quand j'ai écrit au ministre l'automne dernier et que je lui ai fait parvenir en même temps un exemplaire d'un rapport rédigé par un enseignant de ma circonscription qui a visité le Salvador, dans lequel il donne des détails au sujet des violations des droits de la personne dans ce pays, le ministre m'a répondu ceci:

> Quelles que soient les divergences de vue quant à la situation des droits de la personne au Salvador, la plupart des Canadiens reconnaissent que l'aide fournie par notre pays doit aller à ceux qui en ont le plus besoin. C'est certes le cas de notre programme au Salvador.

Ce n'est pas seulement une question de divergence d'opinions sur les droits de la personne au Salvador. Le fait est que le gouvernement refuse d'admettre que les droits de la personne sont bafoués de façon abominable et révoltante au Salvador. Nous ne pouvons pas trouver des excuses et dire que nous espérons que tout ira bien.

Il en va de même pour le Timor oriental où la situation est scandaleuse; nous avons aussi un programme d'aide intensive à l'Indonésie. Je félicite le gouvernement de certaines des mesures qu'il a prises. Je regrette que le niveau de l'aide soit encore inférieur à l'objectif que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait promis d'atteindre dans le discours qu'il a prononcé aux Nations Unies, juste après son entrée en fonction. Je rappelle aux libéraux qu'ils avaient, eux aussi, réduit l'aide au développement lorsqu'ils étaient au pouvoir.

J'attends avec impatience que ce programme soit mis en oeuvre. Sauf erreur, le comité permanent va faire comparaître la ministre. Nous examinerons la façon dont le programme sera administré. J'exhorte la ministre et l'ACDI à se mettre au travail. Je leur ai également demandé d'essayer de proposer une politique plus claire visant à établir un lien entre les droits de la personne et l'aide au développement, laquelle n'est tout bonnement pas possible dans un climat de répression.

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU TRANSPORT DE PLUTONIUM AU-DESSUS DU NORD DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions sur des sujets différents. Elles sont toutes deux dûment certifiées conformément à l'article 106 du Règlement. La première provient d'un certain nombre d'habitants des Territoires du Nord-Ouest, qui s'inquiètent du fait que les États-Unis et le Japon ont proposé que des avions transportant du plutonium survolent le Nord du Canada. Ce projet pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour l'environnement et pour la population advenant un accident ou un acte de terrorisme.

Les pétitionnaires affirment que ni les États-Unis ni le Japon n'ont consulté le Canada, contestant ainsi notre souveraineté dans le Nord. Ils croient aussi que ce projet contribuerait à la prolifération nucléaire, ce à quoi le Canada devrait s'opposer totalement. Ils demandent donc au Parlement de reconnaître le danger que représente ce projet et d'interdire formellement le transport de plutonium par avion au-dessus de nos territoires septentrionaux.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition signée par des citoyens de Swift Current, en Saskatchewan, et d'autres localités, qui estiment que le gouvernement fédéral n'est pas mandaté par les Canadiens pour conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. Ils croient que malgré l'engagement pris par le premier ministre (M. Mulroney), au cours des négociations commerciales, de ne pas compromettre la souveraineté canadienne, cette souveraineté est maintenant menacée.

Les signataires de la pétition abordent un certain nombre d'autres questions que je ne mentionnerai pas puisque je vais déposer la pétition. Cependant, ils demandent essentiellement la dissolution du Parlement pour permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord commercial envisagé dans le cadre d'élections générales.

LA PORNOGRAPHIE—APPUI AU PROJET DE LOI C-54

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter un certain nombre de pétitions sur le projet de loi C-54, au nom de Canadiens du Sud-Ouest de la Saskatchewan. Les pétitionnaires s'inquiètent de voir les pressions exercées par divers groupes minoritaires permissifs conduire à l'affaiblissement de la mesure législative. Ils prient donc humblement le Parlement d'appuyer le projet de loi et de rendre illégales la fabrication, l'importation, la vente ou la location de matériel pornographique tel que défini dans le projet de loi.

Ils exhortent le Parlement à adopter la mesure législative sans l'adoucir, car ils croient qu'elle reconnaît la dignité des personnes, surtout des femmes et des jeunes qui sont les plus vulnérables à ce genre d'exploitation.

J'ai 23 pétitions sur le même sujet signées par plus de 1 600 habitants de Swift Current, Burstall, Leader, Frontier, Eastend, Fox Valley, Simmie, Herbert, Cabri, Ponteix, Maple Creek, Sceptre, Mendham, Prelate, Admiral et Hazlet, en Saskatchewan.

L'INTERDICTION DE LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un nombre considérable d'électeurs de ma circonscription et de résidants de divers secteurs d'Ottawa qui signalent qu'en octobre 1985 le sous-comité des droits à l'égalité du comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre a présenté un rapport à la Chambre où il recommandait que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit modifiée pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les domaines de compétence fédérale.

Ils soulignent également qu'en mars 1986, il y a justement deux ans aujourd'hui, le gouvernement a accepté ce rapport et ses recommandations et a déclaré qu'il prendrait toutes les mesures nécessaires pour interdire que l'orientation sexuelle soit un motif de discrimination.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de veiller à ce que le gouvernement applique cette recommandation et respecte cet engagement. J'ai l'honneur de présenter leur pétition et j'espère qu'elle incitera le gouvernement à agir.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai le privilège et la responsabilité de présenter une pétition signées par des habitants de Toronto, Capreol, Barrie, Hornepayne, en Ontario, ainsi que de Chatham, Merlin, London et Kingsville, en Ontario également. Ces pétitionnaires font remarquer que le gouvernement n'a pas mandat pour conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Ils font également remarquer que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis, lors des négociations, qu'il ne porterait pas atteinte à la souveraineté canadienne. Ils disent aussi que l'accord proposé non seulement ne donne pas aux Canadiens l'accès au marché américain, ce qui était l'objectif des négociations, mais il menace des centaines de milliers d'emplois canadiens.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de faire en sorte que les Canadiens soient consultés sur cette importante question en demandant la dissolution de la Chambre et des élections générales.

• (1150)

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter qui ont été certifiées conformes aux dispositions de l'article 106 du Règlement pour le fond aussi bien que pour la forme. Ces pétitions sont signées par des habitants de Toronto, de Québec, d'Ottawa et de plusieurs autres centres d'un bout à l'autre du pays.

Les pétitionnaires déclarent que l'accord commercial proposé priverait le Canada de la liberté politique de déterminer son propre avenir économique et compromettrait notre capacité d'édifier une société distincte de celle des États-Unis. Ils estiment que l'accord commercial proposé non seulement empêche les Canadiens d'avoir un accès sûr au marché américain, ce qui était l'objectif principal de ces négociations, mais aussi qu'il menace de faire disparaître des centaines de milliers d'emplois.

Ils prient humblement le Parlement de se dissoudre et de donner l'occasion aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord proposé sur le libre-échange à l'occasion d'élections générales nationales.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement j'ai le devoir et l'honneur de déposer une pétition qui a été certifiée conforme par le greffier des pétitions.

Cette pétition est signée par des Ontariens, principalement de la ville de Toronto et de la région appelée Golden Horseshoe. Les pétitionnaires déclarent que le gouvernement conservateur n'a pas reçu le mandat des Canadiens pour conclure un accord commercial avec les États-Unis. Ils estiment que cet accord non seulement prive les Canadiens d'un accès sûr au marché américain, qui était censé être l'objectif principal de ces négociations, mais aussi menace de faire disparaître des centaines de milliers d'emplois canadiens.

Ils prient humblement le Parlement de se dissoudre et de donner la possibilité aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord commercial proposé dans des élections générales nationales.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, moi aussi j'ai à présenter une pétition conforme à l'article 106. Elle porte sur l'accord commercial avec les États-Unis et émane de Toronto.

Par cette pétition, les habitants de Toronto font valoir que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis pendant les négociations commerciales bilatérales que la souveraineté canadienne ne serait pas compromise, pourtant l'accord commercial négocié par le gouvernement est susceptible de détruire le tissu même de la souveraineté politique et économique canadienne en privant le gouvernement canadien du pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, de développer les ressources énergétiques canadiennes au mieux des intérêts des Canadiens et d'égaliser les chances entre les régions.

Ils concluent donc à la nécessité d'élections pour approuver ou rejeter cet accord commercial avant qu'il ne soit adopté.

OPPOSITION À LA TAXE DE VENTE SUR LES ALIMENTS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions émanant de pétitionnaires de Richard's Landing et de Hilton Beach. La pétition porte le nom de plusieurs douzaines d'électeurs de ma circonscription, qui demandent au gouvernement de ne pas imposer de taxe de vente sur les aliments.

Ils font état du grand nombre de taxes dégressives qui ont déjà été imposées sur les fournitures dentaires, les grignotines, les bonbons et les boissons gazeuses, tous des articles assimilables aux aliments. Ils savent que dans les documents déposés par le ministre des Finances (M. Wilson) en Chambre, il est dit que les aliments ne doivent pas être taxés, mais non que les aliments ne seront pas taxés. Voilà ce que craignent mes électeurs en réalité.

J'espère que la Chambre étudiera la question, spécialement le ministre des Finances qui, je le sais, désire le bien du pays. Je suis persuadé qu'il aura bonne opinion de cette pétition.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 258.

[*Texte*]

LA RECONSTRUCTION DU QUAI DE PASPÉBIAC

Question nº 258—**Mme Killens:**

Le montant de $6 millions pour la reconstruction du quai commercial de Paspébiac est-il pris à même le budget du Plan de développement économique Gaspésie/Bas St-Laurent ou, sinon, quel plan ou ministère en assume les coûts?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Les coûts associés à la reconstruction du quai de Paspébiac sont défrayés à même le budget d'investissement de Transports Canada. Ce projet est classé comme rénovation et remplacement continus des installations des havres et ports publics sous la juridiction du Ministère.

[*Français*]

M. Vincent: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je tiens à faire savoir à la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, la période des Ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 39 minutes à compter de 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE RÉGIME DES ACTIONS ACCRÉDITIVES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre) propose:

Que la Chambre reconnaisse que le régime des actions accréditives a joué un rôle très important et a servi à créer un renouveau économique dans les régions minières du Canada et, de ce fait, réclame que le niveau de bénéfices soit maintenu de façon à encourager l'exploration et le développement miniers effectués par les petites et moyennes entreprises.

—Monsieur le Président, le présent débat porte sur la décision du gouvernement de mettre fin aux dispositions relatives aux actions accréditives, dispositions qui ont beaucoup favorisé l'essor extraordinaire du Nord du Québec, du Nord de l'Ontario, des localités de l'Ouest, de la Nouvelle-Écosse et même de Schefferville, cette ville fantôme que le premier ministre (M. Mulroney) a quittée alors qu'il était président de la société Iron Ore du Canada, et qui a fait l'objet de quelque 19 millions de dollars d'investissements dans des travaux de prospection depuis l'entrée en vigueur de ces dispositions en 1983.

Comme cette motion fera l'objet d'un vote, nous aurons ainsi l'occasion de voir comment certains députés conservateurs qui sont très déçus de la décision du ministre des Finances (M. Wilson) se prononceront. La motion invite en effet le gouvernement non seulement à ne pas réduire le niveau initial des bénéfices, mais au contraire à le maintenir de façon à encourager la prospection et le développement miniers effectués par les petites et moyennes entreprises.

L'année dernière, le premier ministre a déclaré que nous étions en train d'édifier deux Canadas, l'un riche et plein de promesses, et l'autre pauvre où règne le chômage. Il avait raison.

En l'occurrence, nous parlons de dispositions très importantes qui ont eu un impact énorme sur la croissance et le développement continus des régions minières et éloignés du Canada. Il s'agit en quelque sorte de l'accord de l'automobile de notre secteur minier. Peut-être le gouvernement cherche-t-il à assujettir également l'accord de l'automobile à l'entente commerciale qu'il a signée avec les États-Unis. Nous nous opposons à cette initiative. Nous sommes contre cette mesure qui va mettre un terme à une activité dont les régions ont énormément profité. Nous estimons qu'il conviendrait de la cantonner aux petites sociétés minières qui effectuent la quasi-totalité des travaux de prospection et de mise en valeur dans le secteur minier. Nous estimons d'autre part qu'il conviendrait de faire participer à ce programme d'investissements dans le secteur minier un éventail plus large de la population au lieu de le limiter à une frange de Canadiens au revenu élevé.

Le Livre blanc sur la réforme fiscale du mois de juillet dernier proposait de ramener l'allocation pour épuisement gagné, qui constitue un élément essentiel du mécanisme des actions accréditives, de 33 p. 100, qui était le taux permis jusqu'à Noël, à 16,33 p. 100 en juillet 1988 pour finalement la supprimer en juillet 1989. Le comité des finances a proposé que le taux de 33 p. 100 soit maintenu pendant un an puis ramené à 16 p. 100 à la fin de 1989. Nous n'avons pas approuvé cette recommandation, recommandation que le gouvernement n'a même pas retenue. La seule concession faite par le ministre des Finances a été d'autoriser le taux de 16 p. 100 pendant 18 mois, soit de juillet de cette année à la fin de 1989.

Au cours des discussions sur les actions accréditives, les néo-démocrates ont fait l'objet de critiques. On a dit que leur position était contradictoire, ce qui est faux. En effet, au cours de la campagne électorale de 1984, mon chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), a critiqué le fait que les sociétés canadiennes avaient droit à toute une gamme de dépenses fiscales et d'avantages fiscaux importants. D'après le vérificateur général, ces dépenses fiscales représentent, au total, au Canada, de 25 à 30 milliards de dollars par an. Or, le gouvernement n'a rien fait, ou pratiquement, pour s'attaquer à ce problème.

Au cours de la campagne électorale de 1984, nous avons dit qu'il ne convenait pas forcément de supprimer ces concessions fiscales, mais qu'il fallait les évaluer. Nous avons par ailleurs déclaré qu'il convenait de maintenir celles qui étaient manifestement utiles, de même qu'il fallait réduire voire supprimer celles qui de toute évidence ne l'étaient pas et qui coûtaient simplement de l'argent aux contribuables.

• (1200)

Au début de la semaine, nous avons rencontré des représentants d'un comité voué au maintien des actions accréditives et qui regroupe des gens des quatre coins du Canada. Ils ont fait campagne à Ottawa lundi et mardi derniers. Fidèle à lui-même, le Nouveau parti démocratique leur a dit que le programme devrait être limité aux régions minières et aux petites sociétés minières. Les sociétés minières sont d'accord là-dessus. Elles n'exigent pas le maintien intégral du régime mis en place par les libéraux en 1983 qui est trop généreux pour les grandes sociétés et qui bénéficie surtout aux contribuables gagnant plus de 200 000 $ par année. Elles demandent que seules les petites sociétés continuent d'en bénéficier. C'est dans ce sens que nous demandons aux députés de tous les partis d'appuyer la motion mise aux voix ici aujourd'hui. Ce n'est pas la position du Nouveau parti démocratique qui est inhabituelle, c'est plutôt le fait que les conservateurs suppriment le programme des actions accréditives sans rien proposer en échange.

Depuis que cette question a été soulevée avec éclat à la Chambre des communes en décembre 1986, je me suis donné la peine d'étudier les discussions auxquelles le budget de 1986 à donné lieu à ce sujet. Le gouvernement proposait alors d'enrichir légèrement le programme d'actions accréditives existant, ce à quoi je me suis opposé au nom de mon parti. A ce moment-là comme aujourd'hui, j'ai proposé que le programme soit mieux ciblé.

J'ai dit qu'au lieu de voter contre cette motion, mesure ou disposition de la loi fiscale, «Nous aurions pu tenter d'améliorer les différentes mesures présentées par le gouvernement». J'enchaînais en disant:

> Avec l'assentiment de mes collègues, j'ai décidé qu'il était impossible, au cours de l'étude d'une mesure qui doit être entièrement repensée, ce qui dépasse donc le cadre de notre action à la Chambre, une mesure visant, semble-t-il, à débloquer les dépenses de prospection et de forage dans les régions septentrionales de ma province, le Québec, à savoir les régions pétrolières, gazières et autres, il nous était impossible, dis-je, de nous contenter simplement d'en signaler les rares aspects positifs et les nombreux aspects négatifs. Il était préférable de dire au gouvernement de s'arrêter, de la retirer et de tout reprendre par le début, de supprimer les échappatoires et ensuite, de réorienter sa politique en prévoyant des crédits fiscaux, des subventions et d'autres moyens d'encourager certains types d'activités souhaitables, de prendre de telles mesures sans avoir recours à des expédients comme celui . . .

. . . qu'il nous proposait à l'époque. C'est logique. C'est cohérent. J'ai demandé «qu'on évalue le programme». Nous n'avions pas fait d'évaluation à l'époque. Veillons à bien la faire pour nous assurer que nous ne gaspillons pas de ressources fiscales et que nous atteignons les buts visés, soit d'engendrer des dépenses et des activités d'exploration nécessaires dans les régions nordiques de ma province, au Québec, et ailleurs au pays.

Il est intéressant de constater qu'à l'époque le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) avait réagi en vantant les mérites des actions accréditives. Il avait déclaré ceci:

> Le député sait que les actions accréditives et les dispositions fiscales à leur égard ne sont pas conçues pour la circonscription d'Ottawa-Centre. Elles sont prévues . . . pour le nord de l'Ontario, le nord du Québec, les territoires du Nord-Ouest, le Yukon ainsi que le nord du Manitoba, de l'Alberta et ainsi de suite.
>
> Ce sont les régions nordiques de nos provinces qui sont les plus négligées de notre société au point de vue économique et à tous les autres points de vue. Nous devons faire quelque chose pour elles. C'est la raison d'être des actions accréditives.

Puis, le ministre d'État aux Finances avait dit ce qui suit:

> . . . honnêtement que les actions accréditives sont très efficaces pour créer des activités économiques très importantes dans une région négligée du Canada . . . Cette politique . . . a pour but d'aider les gens du nord du Canada et de garantir que le secteur privé et non le gouvernement décidera quels risques prendre.

Je suis placé dans la position pénible de devoir être d'accord avec le ministre d'État aux Finances. Ce qui est curieux, c'est que six mois seulement après ces propos louangeurs à l'endroit des actions accréditives, le gouvernement a fait volte-face et décidé de ne plus appuyer les actions accréditives. C'est le gouvernement qui a changé d'idée et non pas le Nouveau parti démocratique.

En réponse aux inquiétudes que nous et bien d'autres personnes avions soulevées au sujet des actions accréditives, en décembre, dans sa réponse au comité des finances, le gouvernement a reconnu que les incidences du financement par actions accréditives soulevaient bien des préoccupations. Puis il a déclaré qu'il ne fournirait qu'une aide temporaire, dans les cas où une forte baisse des prix ou un ralentissement économique auraient des répercussions sur l'exploration au Canada. Autrement dit, si le chômage grimpe à nouveau à 25 p. 100 dans les localités minières, il se peut que le gouvernement fasse quelque chose.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a déclaré devant le Comité pour la sauvegarde des actions accréditives, cette semaine, et je cite:

> Je ne peux souscrire à des mesures visant à soustraire le secteur de l'exploration minière aux impératifs du marché, ou à des dispositions fiscales qui récompensent l'activité au détriment des résultats.

C'est donc le marché qui doit gouverner. Et le ministre a dit lui-même, et je cite:

> Ces changements . . .

aux actions accréditives

> . . . font partie de l'équilibre global de la réforme fiscale . . .

Et il n'est pas prêt à faire un changement.

[*Traduction*]

Il a laissé les collectivités minières à leur sort en dépit des répercussions évidentes de la mesure fiscale en question, qui satisfaisait, je le maintiens, aux critères du Nouveau parti démocratique, à savoir, que les avantages ont été manifestement considérables, et qu'il est possible de les obtenir à un coût raisonnable et justifiable si on considère ce que cela représente pour le développement régional.

Le gouvernement naturellement ne comprend pas grand-chose au développement régional. Depuis son arrivée au pouvoir en 1984, il a constamment réduit les dépenses consacrées au développement régional. La mesure en question héritée des libéraux a encouragé 2 milliards de dollars de prospection minière au Canada. Des études financées par les prospecteurs du Québec et par le gouvernement de cette province indiquent que les mines déjà ouvertes dans le cadre de ce programme ont une production annuelle évaluée à 1,5 milliard de dollars, ont créé quelque 66 000 emplois, ont apporté 2,8 milliards de dollars en valeur ajoutée et des impôts supplémentaires pour le gouvernement fédéral au Québec de quelque 300 millions de dollars par an, déduction faite du coût des stimulants fiscaux.

L'Association des prospecteurs du Québec a déclaré au comité des finances que l'abandon de ce programme entraînerait l'élimination pure et simple des petites compagnies qui ont effectué presque toute la prospection minière entre 1980 et 1985.

[*Français*]

Les réalisations sont épouvantables, monsieur le Président. En Abitibi, quelque 500 millions de dollars ont été dépensés en exploration, au cours des trois dernières années, pour la création de 15 000 emplois. Encouragement des petites et moyennes entreprises: le chômage est tombé de 28 p. 100 jusqu'aux environs des 5 ou 6 p. 100 en l'espace de trois ans, dans la région de l'Abitibi. On a épargné beaucoup d'argent à cause de la diminution du chômage et aussi des assistés sociaux.

A Schefferville, monsieur le Président, quelque 19 millions de dollars ont été dépensés dans une communauté qui avait été fermée par l'ancien président de l'Iron Ore du Canada, maintenant premier ministre du pays.

A Murdochville, en Gaspésie, une autre région qui a un des plus hauts taux de chômage au pays, six millions de dollars ont été dépensés.

Dans la région de Thetford Mines, où 350 nouvelles mises à pied ont lieu dans l'industrie de l'amiante, deux compagnies québécoises sont à mettre à jour deux gisements de chrome, et 20 millions de dollars seront dépensés en 1987, dans cette région.

C'est la même chose, monsieur le Président, à la Fosse du Labrador, à la Fosse de l'Ungava: on voit quelque 8 000 kilomètres carrés de ce territoire qui ont été jalonnés, pour des fins d'exploration, par de nombreuses compagnies, pour la plupart des compagnies juniors dirigées par des Québécois et des Québécoises, des jeunes entrepreneurs et des compagnies qui sont situées dans ces régions. Pas à Montréal, ni à Toronto.

[*Traduction*]

Grâce à ce programme, nous assistons à l'expansion d'une nouvelle industrie minière authentique installée dans ces régions. Il s'agit d'un vrai développement régional au lieu du système de douche écossaise utilisé dans l'exploitation minière où de grandes sociétés minières dont le siège social était à Toronto, Montréal ou à l'étranger intensifiaient les prospections quand elles en avaient envie puis les arrêtaient complètement.

• (1210)

On a assisté à un taux de découvertes et d'ouvertures de mines comme on n'en avait jamais vu auparavant dans notre pays. On est passé de l'ouverture de trois ou quatre mines par an ces 30 dernières années à l'ouverture d'environ 15 mines par an. Rien que l'année dernière, on a ouvert quelque 34 mines dans tout le Canada, principalement dans le secteur des mines d'or et grâce au programme en question. Ces mines ont toutes permis la création d'emplois et engendré des recettes fiscales. Elles aident à équilibrer notre balance des paiements. Elles procurent un développement régional à des régions qui avaient à peu près abandonné tout espoir que quelque chose de favorable puisse leur arriver.

[*Français*]

Monsieur le Président, les propos de l'Association des prospecteurs du Québec qui revendiquent le maintien du programme des actions accréditives ont été appuyés, au Québec, par les syndicats, la Bourse de Montréal, la Chambre de commerce du Québec, par notre parti et le parti Québécois, par plus d'une douzaine de municipalités qui sont touchées par cela, par la Société de développement de la Baie James et je pourrais continuer à en énumérer, mais mon temps de parole est limité.

[*Traduction*]

Ce programme n'a pas que l'appui du Québec. En Nouvelle-Écosse, qui n'a pas la réputation d'une province minière, on estime que 100 millions vont être investis dans la prospection et le développement miniers en 1987, principalement sur la côte est de Nouvelle-Écosse où nous savons que le chômage est particulièrement élevé. Dans la seule petite ville de Sheet Harbour, qui compte 2 500 habitants et se trouve dans la circonscription du ministre du Revenu national (M. MacKay), la Commission de développement de la côte est prévoit des dépenses de 100 000 dollars par semaine. Voilà ce qu'on peut appeler du développement régional.

A Kirkland Lake en Ontario, qui est en déclin économique depuis un demi-siècle par rapport au boom des années 20, il y a eu 70 millions de dollars de prospection et de développement miniers au cours des trois dernières années. Mais nous avons maintenant la première victime. Northfield and Queenston Gold Mines a annulé un programme de développement minier doté d'un budget de 50 millions dans la région, dès que le ministre des Finances a confirmé que les dispositions relatives aux actions accréditives prenaient fin. En fait, après juillet de cette année on nous dit qu'il n'y aura plus d'appel de capitaux dans le cadre de ce programme, parce que la source en a été tarie par la déclaration du ministre.

Si nous regardons du côté de Red Lake, dans la circonscription du député de Kenora—Rainy River (M. Parry), nous constatons que le taux de chômage y est tombé de 20 à 6 p. 100. Il y a 45 appareils de forage en activité à cet endroit, alors qu'il n'y en avait que trois ou quatre il y a à peine quatre ans.

Uranimum City, qui était en train de mourir, revient à la vie grâce à la prospection alimentée par les actions accréditives.

Je tiens à bien préciser que je n'ai pas cessé de faire pression auprès du ministre. Je lui ai présenté des suggestions dans une lettre de décembre dernier, par laquelle je demandais expressément que les actions accréditives soient destinées aux petites entreprises qui n'ont pas d'autres sources de revenu sur lesquelles amortir leurs frais de prospection. Nous avons également suggéré de songer à offrir des crédits d'impôt permettant aux titulaires de revenus peu élevés de profiter de ce programme, au lieu d'en limiter le bénéfice à ceux qui se trouvent dans la fourchette supérieure de l'impôt ou à proximité. Le ministre des Finances a répondu non tout simplement.

En terminant, je sais comment vont voter sur cette mesure mes collègues des circonscriptions de Churchill, Kamloops—Shuswap, Yukon, Skeena, Nickel Belt, Kenora—Rainy River, Thunder Bay—Atikokan et Thunder Bay—Nipigon. Au Nouveau parti démocratique, nous allons voter pour le maintien de ces avantages à cause des résultats qu'ils ont apportés aux collectivités minières, et pour leur orientation vers les petites sociétés minières qui sont le plus en mesure d'en profiter.

Je voudrais bien connaître la position du ministre du revenu national sur cette question. Comment le député de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil) va-t-il voter? Comment les députés de Dartmouth—Halifax-Ouest (M. Forrestall) et de Halifax-Ouest (M. Crosby) vont-ils voter? Et le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain), qui a des réserves au sujet de cette disposition, et le député de Prince George—Bulkley Valley (M. McCuish)? Et le député d'Abitibi (M. St. Julien) qui m'a si vertement critiqué en 1986 puis a vigoureusement défendu les actions accréditives? Sera-t-il logique avec lui-même ou bien va-t-il changer d'avis comme le ministre des Finances, alors que le chômage dans sa région est passé de 25 p. 100 à 6 p. 100 grâce à ce programme?

[*Français*]

Est-ce que le député d'Abitibi (M. St-Julien) va voter contre les intérêts de ses commettants et pour le ministre des Finances, ou pour ses commettants et pour le développement régional dans l'Abitibi?

[*Traduction*]

Et le député de Témiscamingue (M. Desjardins)? Nous savons ce qu'il pense dans le particulier. Aura-t-il le courage de dire publiquement que le parti néo-démocrate a raison de présenter cette motion et que le ministe des Finances a tort de retirer de l'argent d'exploration et de développement aux localités minières du Canada?

Je pense que les députés de la majorité doivent répondre à ces questions. S'ils votent avec le ministre des Finances, ou s'ils s'abstiennent, aujourd'hui, ils devront vivre avec leur conscience, car s'ils s'absentent, cela veut dire qu'ils appuient le ministre des Finances.

Enfin, puisque mon temps s'achève, je tiens à dire que cette question ne mourra pas à la Chambre des communes, aujourd'hui. Elle est très vivante dans les localités minières du Canada. Les gens de ces localités veulent connaître la position de tous les partis. Ils connaissent celle du parti néo-démocrate, mais ils ne comprennent pas pourquoi le gouvernement leur coupe l'herbe sous le pied pour pouvoir réduire les impôts de ceux qui gagnent plus de 100 000 $ par année. C'est ce que le gouvernement veut faire, me semble-t-il, ou peut-être est-ce pour se rapprocher des Américains dans le cadre du libre-échange et pouvoir dire qu'il ne subventionne pas ce secteur.

Les conservateurs seront dans le collimateur aux élections—auront-ils défendu les localités minières ou n'en auront-ils fait aucun cas, en les laissant victimes du retrait de cette mesure?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député sait que les avantages des actions accréditives profitent aux Canadiens qui ont les revenus les plus élevés: ceux qui gagnent 60 000 $, 70 000 $, 80 000 $ ou plus. Je ne comprends pas très bien pourquoi le député affirme qu'il veut élargir la déduction pour épuisement gagné, car, en agissant ainsi, il encouragerait ce type d'investisseur à ne payer que peu ou pas d'impôts, ce à quoi lui et ses collègues s'opposent avec la dernière énergie. Nous avons d'ailleurs pris des mesures à ce sujet.

Le député peut-il expliquer pourquoi—je partage sa préoccupation en ce qui concerne la situation actuelle des régions minières et j'en parlerai tout à l'heure—pourquoi le Nouveau parti démocratique propose l'élargissement ou le maintien de la déduction pour épuisement gagné, qui est en fait une subvention qui profite aux Canadiens à revenu élevé et qui les aide à payer peu ou pas d'impôts? Pourrait-il expliquer cela à la Chambre?

M. Cassidy: Monsieur le Président, cela me chagrine que le ministre semble faire fi des suggestions constructives qui lui ont été faites, notamment dans la lettre que je lui ai adressée le 16 décembre 1987 et qui contenait un certain nombre de suggestions.

J'écrivais dans la lettre que la mesure devrait être axée sur les petites entreprises non imposables, c'est-à-dire les sociétés minières débutantes. J'écrivais également:

> ... le gouvernement devrait offrir un crédit d'impôt ou l'équivalent aux petits investisseurs désirant participer au financement de l'exploration et du développement miniers au Canada. Une telle mesure accorderait aux particuliers une économie fiscale en contrepartie d'un investissement mineur ... et ferait en sorte que le stimulant soit proportionnel aux dépenses minières plutôt qu'au revenu du contribuable. Par conséquent, les nouveaux investissements pourraient provenir des localités minières et non pas seulement des contribuables à revenu élevé qui achètent actuellement près de la moitié de la valeur en dollars des actions accréditives émises.

Si nous proposions de maintenir cet avantage pour les petites sociétés minières, c'est que nous souhaitions forcément des changments majeurs dans ce programme.

Ce qui m'étonne et qui me préoccupe surtout, c'est d'entendre le gouvernement, en l'espace de six mois, dire, par la bouche du ministre d'État,—qui doit avoir autant d'autorité que le ministre des Finances, j'imagine—que les actions accréditives ont suscité une activité économique importante dans les régions négligées, et annoncer ensuite qu'il retirerait cette mesure sous peu.

• (1220)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député fait fausse route. Le niveau de l'activité sera à peu près la moitié de ce qu'il était en 1987 même sans procéder à aucun changement dans les mesures que nous avons engagées actuellement aux termes de la réforme fiscale. Le député assure que nous devrions prolonger l'épuisement gagné, une disposition qui favorise nettement les plus nantis et les grandes sociétés multinationales. Il veut encore plaire à tout le monde et à son père. Les néo-démocrates prétendent vouloir mettre fin une fois pour toutes à ce genre de mesures.

Comment le député peut-il alors nous conseiller de rendre le financement par les actions accréditives plus attrayant sans que les plus nantis en profitent pour éviter le fisc? Il ne comprend pas le principe des actions accréditives et l'incidence de l'épuisement sur le financement obtenu au moyen de ces actions. Nous ne pouvons pas limiter cette mesure aux seuls investisseurs de Val d'Or ou du Témiscamingue. Ces actions sont à la portée du premier venu. Nous avons pris des mesures fiscales pour les rendre moins intéressantes. Nous l'admettons, mais c'était dans l'intention d'atteindre un objectif fiscal évident: faire ce que prêche le député depuis des années en supprimant les dispositions fiscales qui permettent aux riches ne ne pas payer d'impôts. Le député crache en l'air sans savoir de quel côté souffle le vent.

M. Cassidy: Monsieur le Président, si quelqu'un est hypocrite ici et s'il y a un gouvernement qui a la langue fourchue, c'est bien le gouvernement conservateur qui dirige actuellement le pays. Voici ce qu'a déclaré le ministre d'État aux Finances le 16 décembre 1986, comme en atteste le hansard à la page 2171:

> Ce sont les régions nordiques de nos provinces qui sont les plus négligées de notre société au point de vue économique et à tous les autres points de vue. Nous devons faire quelque chose pour elles. C'est la raison d'être des actions accréditives.

Voilà ce que le collègue du ministre, le ministre des Finances en second, a déclaré il y a 15 mois. Maintenant, le ministre des Finances affirme ne pas pouvoir le faire. C'est hypocrite ou je ne m'y connais pas.

Puisqu'il n'a pas lu la lettre que je lui ai envoyée le 16 décembre, je vais lui en rappeler le contenu:

> Toutefois, je crois qu'il est possible de modifier le mécanisme des actions accréditives pour empêcher les abus tout en conservant les avantages économiques réels qu'elles présentent sur le plan fiscal pour le secteur minier.
>
> Premièrement, les actions accréditives pourraient viser les petites sociétés non imposables d'une taille donnée, comme dans le cas du secteur des hydrocarbures. En effet, à l'heure actuelle, les sociétés rentables sont trop nombreuses à profiter de cet avantage au détriment du Trésor fédéral.
>
> Étant donné que ce sont les petites sociétés qui effectuent la prospection réelle à haut risque, ce sont surtout elles qui devraient profiter de cette mesure.

Le ministre a déclaré qu'il était impossible de cibler les avantages de cette façon. Nous avons parlé de cette question avec les représentants des localités visées par cette mesure et ceux des petites sociétés minières qui se trouvaient à Ottawa au début de la semaine. Ils ne voient pas en quoi ce ciblage peut poser un tel problème. Si on a pu le faire dans le cas des hydrocarbures, pourquoi ne serait-ce pas possible dans le cas du secteur minier?

Ce qu'oublie le ministre, c'est que ce programme a eu des retombées économiques énormes sur les localités de l'Atlantique au Pacifique. Ces gens vont maintenant se trouver le bec à l'eau, mais le gouvernement n'en a cure.

M. Riis: Monsieur le Président, je me demande si le ministre des Finances (M. Wilson) ne révèle pas, par cette décision, un léger penchant pour les sociétés minières multinationales par opposition aux entreprises débutantes. Nous allons assister à une grande braderie qui est d'ailleurs commencée. Grâce aux actions accréditives, les petites sociétés minières ont fait énormément de prospection et de développement au Canada. Après avoir fait valoir leurs droits, elles ont prospecté et aménagé leurs terres où elles ont parfois trouvé des gisements intéressants. Mais elles ne posséderont plus le capital-actions nécessaire pour mettre ces possibilités en valeur.

J'ai l'impression que le ministre des Finances est au courant de la situation. Ces gisements seront mis en vente parce que leurs propriétaires seront désespérément à court d'argent. Obligés de vendre, qui trouveront-ils comme acheteurs si ce ne sont les grosses sociétés minières, les multinationales?

Mon collègue n'a-t-il pas l'impression que le ministre des Finances s'est acoquiné avec les grosses sociétés minières et qu'il va dorénavant tirer parti du fait que les petites sociétés seront forcées de vendre leurs biens à rabais?

M. Cassidy: Monsieur le Président, ce risque est très probable, en effet. J'en reviens aux données essentielles, qui sont étonnantes. L'an dernier, 34 mines se sont ouvertes d'un bout à l'autre du Canada. La découverte de nouveaux gisements, qui se faisait au rythme de trois ou quatre par année, est maintenant passée à 15 ou 16 au cours des trois ou quatre dernières années. C'est un progrès extraordinaire. Il ne s'agit pas d'une croissance peut-être inflationniste qui se produit dans un rayon d'une cinquantaine de milles autour de la circonscription du ministre des Finances à Toronto. Cette croissance se produit bel et bien dans les régions du pays où il y a des ressources qui n'attendent qu'a être mises en valeur.

Avant que les petites exploitations minières ne puissent trouver du financement grâce aux actions accréditives, les grandes sociétés déprédatrices effectuaient les travaux de prospection et d'exploitation tant qu'elles pouvaient en tirer des profits à court terme. Quand les rendements diminuaient ou qu'une crise économique éclatait, ces sociétés cessaient toute activité et s'en allaient en laissant les régions dévastées.

Le cycle de prospérité et de crise dans le secteur primaire a toujours été un fléau pour les localités minières et le programme d'actions accréditives a aidé ces localités minières à cesser de compter sur les entreprises étrangères en encourageant les petites sociétés minières établies dans les régions et qui contribuent directement à créer des retombées économiques. Si, comme l'a dit mon honorable ami de Kamloops—Shuswap (M. Riis), il s'ensuit que ces petites sociétés devront être vendues aux multinationales, ce sera un retour au passé. Les collectivités minières veulent éviter ce regrettable cycle de prospérité et de crise et on devrait leur permettre de s'en sortir.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai signalé dans ma question au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), je suis très heureux de participer à ce débat. Cela me fournit l'occasion d'exposer la position du gouvernement à l'égard de l'important secteur minier du Canada.

Ce secteur est très important pour l'économie canadienne et, notamment, pour les régions du Nord du Canada. Au début des années 80, pendant une période de saine gestion, les coûts ont baissé et on a réinvesti une bonne partie des bénéfices. Le secteur minier du Canada est désormais parmi les plus prospères au monde. Aujourd'hui, le secteur est plus fort et plus solide que jamais et cela, grâce au travail acharné des sociétés minières canadiennes, des mineurs et des localités elles-mêmes. Ce travail porte fruit.

En 1987, le secteur minier était remarquablement vigoureux. Selon des estimations gouvernementales récentes, la production minière canadienne a grimpé de 17,5 p. 100 l'an dernier pour atteindre 16 milliards de dollars, la production d'or ayant augmenté à elle seule de plus de 32 p. 100. Les activités de prospection ont atteint en 1987 des niveaux records qui ne se reverront probablement pas cette année, quelles que soient les modifications que l'on apporte aux dispositions fiscales touchant les actions accréditives.

Notre gouvernement est déterminé à faire que ce secteur industriel demeure fort, prospère et apte à profiter des possibilités du marché international. En raison de cet engagement, le gouvernement a maintenu son programme de réforme fiscale qui est grandement avantageux pour le secteur minier. Conformément aux propositions de réforme fiscale, on a veillé à ce que les sociétés ne paient absolument aucun impôt tant que les coûts des immobilisations d'une nouvelle mine ou d'expansions importantes ne sont pas totalement amortis. Avec la réforme fiscale, les compagnies peuvent déduire les dépenses de développement préliminaires à la production à mesure qu'elles les subissent. Dans le cadre de la réforme fiscale nous avons offert au secteur des ressources une très généreuse déduction pour amortissement de sorte que les entreprises pourront investir, prospérer et créer des emplois à long terme, permanents, pour les Canadiens.

L'industrie minière continue donc de bénéficier grandement d'un traitement fiscal très avantageux par rapport à la plupart des autres secteurs de l'économie canadienne et par rapport à nos concurrents à l'étranger. En fait, l'industrie minière jouit du taux d'imposition marginal le moins élevé de tous les secteurs industriels. Grâce à ce traitement fiscal favorable de nouvelles mines puevent entrer rapidement en production créant ainsi des milliers de nouveaux emplois dans des régions traditionnellement dans le marasme. Il s'agit d'emplois permanents qui dureront pendant toute la durée d'exploitation de la mine et non pas seulement pendant la saison des forages.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous appuyons fermement le développement régional. Voilà pourquoi mon collègue, M. Robert de Cotret a annoncé, le 22 décembre, une série de consultations qui aboutiront à la création de nouveaux programmes destinés à répondre aux besoins des régions périphériques du Québec. Ces consultations, qui se déroulent actuellement, sont effectuées avec des représentants régionaux afin d'identifier leurs priorités. Ce que nous voulons, c'est une économie diversifiée.

• (1230)

[*Traduction*]

De même, nous avons donné aux habitants du Nord de l'Ontario de nouveaux outils pour développer et diversifier leur économie grâce au programme FEDNOR. Là encore, mon collègue de Sault-Sainte-Marie invite les localités de la région à définir plus précisément les besoins d'aide.

L'intérêt que nous portons à l'industrie minière se manifeste également dans le fait que nous avons conservé un régime fiscal qui reconnaît pleinement que l'exploration et la mise en valeur de nouvelles mines comportent des risques particuliers. Dans le cadre de la réforme fiscale, nous avons accordé aux sociétés le droit de déduire intégralement toutes leurs dépenses d'exploration. Contrairement aux malentendus propagés par les députés d'en face, et notamment par le député d'Ottawa-Centre, nous n'avons pas supprimé les actions accréditives. Nous en avons conservé le principe qui permet aux sociétés de transmettre à leurs investisseurs leurs crédits d'impôt inutilisés. Ce mécanisme n'est disponible qu'aux industries minières, pétrolières et gazières.

Ces dispositions spéciales, lorsque combinées à l'exemption à vie de 100 000 $ en gains de capitaux et au traitement favorable spécial des dépenses d'exploration en vertu des règles de pertes sur investissement, donnent aux investisseurs un fort encouragement à investir dans le secteur minier.

Nous avons amélioré les dispositions pertinentes en décembre, à la suite de consultations avec l'industrie, afin de tenir compte de certains des problèmes qui ont surgi l'année dernière du fait des difficultés éprouvées par les marchés boursiers canadiens. Ces dispositions sont particulièrement bénéfiques aux sociétés juniors de l'industrie minière qui assurent le développement d'une industrie minière vigoureuse et compétitive.

Les encouragements à l'exploration, contenus dans notre système fiscal, sont supérieurs à ceux accordés à tout autre secteur industriel au Canada. Aucun autre secteur ne peut prétendre être mieux traité.

[*Français*]

Sous la réforme fiscale, nous permettons aux compagnies de déduire leurs dépenses d'exploration à 100 p. 100. Contrairement aux idées erronées des députés de l'autre côté de la Chambre, nous avons maintenu le mécanisme des actions accréditives afin de permettre aux compagnies de transmettre leurs bénéfices fiscaux inutilisés à leurs investisseurs. Ce mécanisme n'est disponible qu'aux industries minières, pétrolières et gazières. Ces dispositions spéciales, lorsque combinées à l'exemption à vie de 100 000 $ en gains de capitaux et au traitement favorable spécial des dépenses d'exploration sous les règles de pertes sur investissement, donnent aux investisseurs un fort encouragement à investir dans le secteur minier.

Ces dispositions sont particulièrement bénéfiques aux sociétés juniors de l'industrie minière qui assurent le développement d'une industrie minière vigoureuse et compétitive. Les encouragements à l'exploration, contenus dans notre système fiscal, sont supérieurs à ceux accordés à tout autre secteur industriel au Canada. Aucun autre secteur ne peut prétendre être mieux traité.

[*Traduction*]

Il s'agit vraiment d'un encouragement économique tendant à favoriser les investissements productifs. Je souligne l'expression «encouragement économique», car l'un des principaux objectifs de la réforme fiscale consiste à s'assurer que les décisions relatives à des transactions et des investissements sont prises en fonction de critères économiques plutôt que dans le but d'épargner de l'impôt.

La réforme fiscale que nous proposons repose notamment sur une réduction des taux d'imposition des particuliers et des sociétés. Au lieu de laisser un petit groupe d'entreprises et de particuliers profiter de tout un éventail d'échappatoires, nous proposons d'offrir le meilleur encouragement économique possible, à savoir des taux d'imposition plus bas. Nous nous débarrassons des échappatoires laissées dans le régime par les gouvernements précédents et tant critiquées par le NPD. Ces échappatoires permettaient aux contribuables au revenu élevé de ne payer aucun impôt ou presque aux dépens des gens ordinaires. Nous faisons également disparaître les abris fiscaux contre lesquels le député d'Ottawa-Centre s'élève si souvent dans cette enceinte. Cependant, nous conservons les dispositions fort importantes relatives aux actions accréditives, car il s'agit d'un véritable encouragement, même si le député a prétendu encore en décembre dernier qu'on aurait dû les supprimer.

Pour réduire les taux d'imposition des particuliers et des sociétés, il faut élargir l'assiette fiscale. Nous entendons donc notamment éliminer graduellement la déduction pour épuisement gagnée qui permet, à l'heure actuelle, à un investisseur de déduire 133 $ chaque fois qu'il investit 100 $ dans la prospection minière. En d'autres termes, nous supprimons une subvention directe dans le régime fiscal. En effet, la déduction en question est supérieure aux montants réels consacrés par les entreprises à la prospection et à la mise en valeur des ressources. Notre décision va donc dans le sens de l'objectif de notre réforme fiscale, à savoir une plus grande justice et équité.

Ceux qui investissent dans la prospection minière et qui bénéficient des dispositions relatives aux actions accréditives continueront également de bénéficier des dispositions relatives aux gains de capital, puisque seulement 50 p. 100 de leurs dépenses de prospection figureront dans leur compte de perte sur placements, améliorant ainsi leur accès à l'exonération des gains de capital.

Les marchés financiers ont changé d'une façon très sensible ces derniers mois. Par suite de l'important virement du marché des valeurs survenu en octobre dernier, le secteur minier—que dis-je?—tous les secteurs envisagent un avenir peu prometteur au niveau des investissements. Nous voyons de nombreux signes avant-coureurs de difficultés pour le secteur minier. Il n'y a à peu près pas eu d'émissions d'actions depuis le 19 octobre. Les deux principales émissions offertes sur le marché se sont heurtées à de graves difficultés. D'une façon générale, le

prix des actions a baissé et celui des actions minières encore davantage. Le prix de l'or et de l'argent a fléchi récemment, alors que les investisseurs ont fui les émissions d'actions. En fait, plus les actions présentaient de risques, moins on y touchait.

Ce que je m'applique à démontrer, c'est que le marché des actions accréditives a eu bien plus à souffrir des difficultés qu'éprouvent les marchés des valeurs que de la fiscalité. De toute évidence, les investisseurs, aussi bien les gros que les petits, préfèrent demeurer sur leur position avant d'investir dans les actions. Il est manifeste également que les investisseurs s'intéressent aux investissements moins aléatoires offerts sur les marchés des obligations et ont décidé pour l'instant du moins de surseoir à toute décision en ce qui concerne l'achat d'actions dans la prospection minière et d'autres formes d'investissements aléatoires.

Ainsi, le Canada a beau offrir l'un des régimes fiscaux les plus favorables du monde en ce domaine, les régions minières du Canada continuent de s'inquiéter vivement de ce que la réforme fiscale ruine les actions accréditives et les activités de prospection qu'elles financent. Encore une fois je le répète, ce n'est tout simplement pas vrai.

Tout d'abord, les actions accréditives ne sont pas la seule façon de financer les travaux de prospection. En retrouvant son aplomb financier, le secteur minier a démontré qu'il est maintenant mieux armé pour assurer lui-même le financement de ses activités de prospection. Les fonds de roulement qui avaient atteint au cours du seul premier trimestre de cette année 320 millions de dollars ont maintenant atteint plus de 1 milliard de dollars. Je suis persuadé qu'une bonne part de ce flux monétaire accru servira à financer la prospection et la mise en valeur de nouveaux gisements.

J'ai dit plus tôt que d'après les prévisions, le rythme de la prospection cette année ne devrait pas atteindre le sommet enregistré en 1987. Voyons-en un peu les raisons. En 1986 qui a été pour lui une année de vaches grasses, le secteur avait investi dans la prospection 650 millions de dollars. En 1987, il a investi 1,2 milliard de dollars, soit près du double. Évidemment, il ne saurait maintenir ce rythme d'accroissement. Si les députés d'en face avaient interrogé les représentants du secteur comme nous l'avons fait, ils sauraient que le secteur lui-même reconnaît y être allé un peu fort et que 1988 ne pourrait ni ne devrait être la répétition de l'année précédente.

En 1987, il y a eu une convergence d'événements qui ont stimulé artificiellement les dépenses. Tout d'abord, jusqu'à octobre, le marché des valeurs a été très florissant. Ensuite, le prix des minerais, qui avait été faible récemment, a remonté. Enfin, les avantages fiscaux ont incité les investisseurs ayant des revenus élevés à acheter un nombre inouï d'actions accréditives. Il ne s'agissait pas de mineurs. Il s'agissait plutôt d'entrepreneurs locaux. Ce sont des nantis qui profitaient d'un stimulant fiscal trop généreux pour exploiter le Trésor fédéral. La structure fiscale ne convenait pas. Le secteur minier le savait. Nous le savions. Nous avons décidé d'y apporter certains changements, comme l'avait d'ailleurs recommandé le député néo-démocrate d'Ottawa-Centre, qui n'est pas toujours logique avec lui-même. En période de surchauffe, le risque d'abus augmente considérablement. La rareté de l'équipement spécial et de la main-d'oeuvre qualifiée fait gonfler beaucoup les frais de forage. On entreprend des travaux de prospection peu fructueux en fin d'année fiscale.

• (1240)

A titre de ministre des Finances, cette situation me préoccupe beaucoup, et le gouvernement aussi; elle devrait d'ailleurs inquiéter également les députés d'en face. Après le krach du 19 octobre, nous ne voulons pas voir l'industrie minière passer d'un état de surchauffe à un immobilisme total. Nous voulons que la prospection soit une activité saine, mais nous voulons aussi que le secteur dépende davantage des forces du marché que de stimulants fiscaux. Aucun secteur industriel, aucune région, ne peut se tenir à l'abri de l'évolution qui se produit sur les marchés internationaux.

C'est pourquoi j'ai dit en juin et j'ai répété en décembre qu'il était peut-être nécessaire d'adopter des mesures temporaires pendant les périodes de ralentissement économique ou de dépression des marchés boursiers pour assurer la survie de la prospection au Canada. Aussi, j'ai dit à mes fonctionnaires de rencontrer les représentants de différents secteurs de l'industrie minière et d'évaluer la situation du marché en tenant compte de la morosité actuelle du marché boursier et du fléchissement du prix des métaux précieux. Si d'autres mesures s'avèrent nécessaires, ce seront des mesures visant à encourager les investisseurs, surtout les petites sociétés minières, et non pas des abris fiscaux comme semble le vouloir mon collègue néo-démocrate.

Je le répète, le gouvernement ne laisse pas tomber l'industrie minière. Ce sont nos projets de réforme fiscale et l'abaissement des taux d'imposition qui stimuleront les investisseurs en fin de compte, c'est la possibilité de garder une plus grand proportion de l'argent gagné. Nous avons promis de suivre la situation de près et nous le ferons. Nous surveillerons attentivement les activités de prospection pour déterminer quelles mesures il convient de prendre s'il y a lieu.

Je terminerai en disant quelques mots au sujet de ce que je considère comme de l'opportunisme politique flagrant de la part tant des libéraux que du Nouveau parti démocratique. Nous ne devrions pas nous laisser prendre aux beaux discours des libéraux. Ils ont dit qu'ils rétabliraient les actions accréditives. Nous ne les avons pourtant pas supprimées. Les deux changements clés qui rendent le financement au moyen d'actions accréditives moins attrayant tiennent au resserrement des règles relatives aux gains de capital et à l'épuisement gagné. Nous accordons encore une exemption pour les gains de capital, mais le très honorable chef du parti libéral (M. Turner) a déclaré pour sa part qu'il supprimerait entièrement cette exemption, ce qui ferait beaucoup plus de tort à ce mode de financement que toute autre mesure proposée dans le cadre de la réforme fiscale.

Je le répète, la déduction pour épuisement constitue une subvention qui favorise surtout les grandes entreprises et en la supprimant nous pourrons ainsi compenser le taux d'imposition personnel plus faible que nous instaurons pour les Canadiens moyens. Le chef du parti libéral veut-il vraiment rétablir cette déduction? Qu'arrivera-t-il à ce moment-là au taux d'imposition personnelle plus faible que nous pourrons instaurer pour les Canadiens moyens dans le cadre de la réforme fiscale?

Les néo-démocrates ont affirmé qu'ils s'en tiendraient à leurs principes. Gerald Caplan a, de son côté, déclaré ceci:

Selon moi, le parti commettrait une erreur s'il renonçait publiquement à une politique vieille de plusieurs décennies . . .

C'est exactement ce que font les néo-démocrates. En février 1987, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a déclaré à Timiskaming que les actions accréditives permettaient aux investisseurs affluents d'éviter de payer des impôts et que le principe des actions accréditives déplaisait énormément au NPD.

Voilà ce que le chef du Nouveau parti démocratique disait il y a à peine un an. Les députés d'Ottawa-Centre et de Regina-Est (M. de Jong) se sont opposés à certains changements que nous avions proposés à l'égard du financement par actions accréditives en 1986 et qui auraient permis aux petites entreprises minières, que les néo-démocrates prétendent maintenant appuyer, de profiter de la déduction pour épuisement gagné. Le 16 décembre, le député a dit qu'il voulait supprimer les actions accréditives. Les 14 et 16 février 1987, le chef du NPD et le député de Regina-Est ont dit qu'ils élimineraient ce mécanisme, puisque ce n'est qu'un mécanisme qui permet aux contribuables riches de payer moins d'impôt.

Puis, vers la fin de 1987, la situation a changé. Les sondages étaient de plus en plus favorables au NPD. Ses députés rêvaient au pouvoir. Le représentant d'Ottawa-Centre a commencé à compter les circonscriptions. Il a dit que si le parti changeait son fusil d'épaule, il pourrait récolter 24 ou 25 sièges dans les régions du Nord du Canada. Il a fait volte-face, reniant des politiques qu'il prônait depuis une dizaine d'années. En décembre 1987, Caplan a laissé entendre que le parti pourrait donner l'impression d'avoir abandonné ses principes. C'est exactement ce que les Canadiens disent aujourd'hui.

De plus en plus, en effet, le NPD semble être sans scrupules. C'est le parti qui s'était toujours vanté d'avoir des principes inébranlables, qui s'en tiendrait rigoureusement aux politiques énoncées des dizaines d'années auparavant dans le manifeste de Régina. Mais non, la seule odeur du pouvoir lui a fait changer d'idée.

Si les néo-démocrates n'hésitent pas à renier des principes destinés à empêcher les Canadiens riches de se dispenser de payer—ou à peine—d'impôts, que vont-ils faire lorsqu'il s'agit des lignes de conduite qui ont une influence sur les intérêts des Canadiens? Ç'en est fait de la crédibilité, de la confiance, de l'honnêteté et des principes. Voilà le Nouveau parti démocratique tel que les Canadiens commencent à le voir. Voilà le parti tel que les Canadiens commencent à le comprendre. Il n'a plus de principes. Il en avait quand les sondages le plaçait bon troisième avec 18 p. 100, mais au niveau de 35 ou 40 p. 100 les principes ne tiennent plus du tout. Quand les néo-démocrates sentent la pression du pouvoir et se voient de ce côté-ci de la Chambre, c'est trop, ils abandonnent tous leurs principes.

En guise de conclusion, je dirai que le gouvernement est conscient de l'inquiétude qu'éprouvent les collectivités du Nord. Des députés conservateurs représentent de nombreuses localités du Nord du Canada, comme Temiskaming, Val-d'Or et Timmins. Nous sommes conscients des préoccupations qui existent dans ces régions et tenons actuellement des entretiens avec des représentants de ces localités et de l'industrie.

M. Cassidy: Vous en faites abstraction.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Toutefois, comme je l'ai dit, le problème découle bien plus de la faiblesse du marché boursier, qui se répercute sur toutes les formes de financement par émission d'actions, et de la baisse du prix de l'or que de la modification des dispositions relatives aux actions accréditives.

Les gens ne devraient pas se laisser berner par la duplicité du parti libéral et du NDP. Le gouvernement a déjà fait la preuve de son engagement envers l'industrie minière. Il a montré qu'il comprenait le mécanisme des actions accréditives dans les modifications annoncées en juin de l'année dernière, à la suite de consultations avec l'industrie. Il a également démontré qu'il comprenait les répercussions de l'évolution des marchés boursiers. Ayant adopté les changements le 16 décembre, nous continuerons à suivre la situation et à en discuter avec l'industrie, et apporterons d'autres modifications s'il y a lieu de le faire.

M. Cassidy: Monsieur le Président, bien sûr, les changements apportés par le gouvernement sont insignifiants. Je voudrais contester la déclaration du ministre. Je m'attendais à ce qu'il se reporte au débat que nous avions tenu en décembre 1986. Je pense avoir bien couvert cette question.

Cependant, je suis préoccupé par le fait que nous parlons ici de personnes réelles et non abstraites. Nous parlons de gens qui vivent dans des localités minières comme Val-d'Or, Kirkland Lake, Uranium City, Murdochville, Thetford Mines et bien d'autres localités du pays où le taux de chômage avait considérablement baissé par suite des travaux de prospection et de mise en valeur découlant de cette mesure particulière.

Le ministre des Finances dit maintenant qu'il est d'accord avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) et qu'il préfère laisser agir les forces du marché et revenir à l'époque des grandes fluctuations. Il dit en fait qu'il est satisfait de voir le chômage dans ces régions remonter à 15 ou 20 p. 100 et demeurer à ces niveaux pendant des années. Il estime que les habitants de ces localités n'ont pas le droit de partager la prospérité qu'on trouve dans certaines régions comme sa circonscription d'Etobicoke, dans le Grand Toronto. Je trouve cela très difficile à admettre.

Le ministre prétend que les taux d'imposition du secteur minier comptent parmi les plus bas. Pourquoi alors le Comité canadien pour la sauvegarde des actions accréditives affirme-t-il que les fonds recueillis grâce l'émission de ce genre d'actions sont en train de tarir et tomberont à zéro après juin ou juillet de cette année? De même, pourquoi, dans sa déclaration du 18 juin dernier, le ministre était-il disposé à promettre à l'industrie pétrolière d'étudier les mesures non fiscales qu'il conviendrait de prendre pour promouvoir les projets pétroliers et gaziers qui présentent des avantages régionaux et nationaux et qui sont fondamentalement économiques? Pourquoi deux poids deux mesures? Pourquoi le gouvernement est-il encore prêt à envisager des moyens d'aider l'industrie pétrolière et gazière et n'offre-t-il rien de semblable aux petites sociétés minières?

• (1250)

Je n'arrive pas à le comprendre et je blâme le ministre de dénaturer les faits en refusant de comprendre que notre parti propose de limiter les avantages du programme aux petites

sociétés minières pour les encourager à poursuivre leurs activités. Je me demande combien de fois je devrai le lui répéter, mais peut-être comprendra-t-il cette fois-ci.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, pour ce qui est de dénaturer les faits, le député n'a pas son pareil. Il vient de dénaturer complètement tout ce que j'ai dit et tout ce que le gouvernement a fait. Nous sommes très conscients des répercussions de notre action sur les régions septentrionales. Nous avons mis en oeuvre toute une gamme de politiques pour répondre aux besoins de ces régions.

Nous avons largement contribué à la chute du taux de chômage en Abitibi, au Témiscamingue et à Val-d'Or. Le député a voté contre les mesures que nous avons adoptées pour améliorer les dispositions sur les actions accréditives qui ont fait baisser le taux de chômage à moins de 7 p. 100. Il a le culot et l'hypocrisie de prétendre que son parti a appuyé ces mesures, mais le hansard montre qu'il a voté . . .

M. Cassidy: Comment pouvez-vous envoyer votre ministre d'État aux Finances dire une chose et faire le contraire six mois plus tard? C'est de l'hypocrisie.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Sur l'article 11, cinq députés conservateurs et le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) ont voté oui. Les non étaient Michael Cassidy et Simon de Jong. Voilà l'hypocrisie.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais à ces deux députés et aux autres de continuer le débat sans employer le mot hypocrisie si possible.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député a dit que les dispositions que nous proposons ne sont pas les meilleures. Je parlais des dispositions fiscales concernant le secteur minier en général. Après les avoir comparées à celles visant les autres industries, s'il pense toujours que j'ai tort et que ces dispositions fiscales ne sont pas les meilleures possibles, qu'il vienne me voir. Je l'écouterai attentivement. Cependant, tant qu'il préférera les phrases creuses aux faits précis, je n'aurai pas le temps de l'écouter.

Nous avons dit que nous examinerions ce qui se passe dans l'industrie et que nous suivrions la situation de près. Cependant, personne ne se laissera duper par la position du Nouveau parti démocratique. Il prend les Canadiens pour des idiots. Il croit que l'on peut établir des dispositions relatives à l'épuisement qui n'aideraient que les Canadiens à revenu faible ou moyen et non ceux à revenu élevé. Il croit que cela est possible. Premièrement, il ne comprend pas que les actions accréditives ne sont pas très intéressantes pour les investisseurs à revenu faible ou moyen parce qu'elles ne sont pas tellement avantageuses pour eux sur le plan fiscal. Elles sont intéressantes seulement pour les personnes qui doivent payer beaucoup d'impôt et pour qui les actions accréditives sont une façon de réduire leur fardeau fiscal.

Lorsque le député dit qu'il axerait le programme des actions accréditives sur les Canadiens à revenu faible et moyen, il prouve qu'il ignore totalement l'impact du financement provenant de ces actions. Cette mesure entraînerait la disparition complète du financement provenant des actions accréditives au lieu de l'équilibre que nous tentons d'établir afin d'éviter les abus qu'il a critiqués vertement à la Chambre. Il a dit que le programme devait être changé parce qu'il est beaucoup trop intéressant, qu'il devait être repensé.

Nous avons apporté certains changements et reconnaissons que les actions accréditives ne sont plus aussi intéressantes qu'elles étaient. Cependant, comme je l'ai dit, nous avons des entretiens avec des représentants de l'industrie, nous surveillons la situation et nous allons continuer de le faire.

[*Français*]

M. Desjardins: Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre. Il sait sans doute que le député qui lui parle, ainsi que bon nombre de députés, lui ont fait beaucoup de représentations au niveau des actions accréditives dans le secteur minier. Je pense que tout le monde comprend et les députés comprennent la direction que prend la réforme fiscale, et que changer une proposition de cette réforme ferait en sorte d'ouvrir la porte et de permettre à tous les autres secteurs de venir revendiquer. Cela, je pense que beaucoup de députés l'acceptent. Alors, ma question est la suivante: Advenant l'hypothèse—et je ne pense pas que cela soit prévisible pour l'année 1988—que pour les années à venir il y ait une récession ou que l'industrie minière soit beaucoup moins productive et qu'elle se retrouve en période de crise, quelle est la solution? Est-ce que le ministre est prêt à étudier des solutions de rechange?

En terminant, ma deuxième question est celle-ci: Est-ce que le ministre est d'accord pour dire que le secteur minier ne devient véritablement économiquement rentable à long terme, que quand il devient en phase d'exploitation et non pas seulement en phase d'exploration?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu la dernière partie de la question qu'a posée le député. Il pourrait peut-être la répéter.

[*Français*]

M. Desjardins: Monsieur le Président, je vais résumer pour l'honorable ministre. Les actions accréditives favorisent beaucoup ce qu'on appelle la phase d'exploration minière. Mais à un moment donné, si on veut qu'à long terme cela soit productif, il faut qu'on passe à la phase de l'exploitation de la mine, et c'est là qu'on crée véritablement des emplois en permanence. Je voulais avoir l'avis du ministre là-dessus, savoir que c'est au niveau de la phase de l'exploitation d'une mine que cela devient rentable à long terme au niveau d'une communauté et que la phase d'exploration, elle est importante, mais que c'est surtout la phase d'exploitation qui l'est.

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicole-Centre): Monsieur le Président, je veux remercier le député de Témiscamingue (M. Desjardins) du vif intérêt qu'il manifeste pour cette question et des précieux conseils qu'il me donne. J'espère pouvoir profiter de ses conseils encore durant la phase de consultation.

Le député m'a posé deux questions. Premièrement, il m'a demandé si nous étions disposés à examiner des solutions de rechange. Nous sommes certainement prêts à examiner des solutions de rechange, mais pas des solutions comportant des mesures fiscales générales qui seraient très avantageuses pour les investisseurs canadiens à revenu élevé. Nous croyons que ce n'est pas la bonne façon de procéder, contrairement au NPD

dont la proposition ne ferait qu'aider les Canadiens à revenu élevé à payer peu d'impôt, ou à ne pas en payer du tout.

Nous examinons les options et consultons le secteur pour savoir si de telles solutions de remplacement trouvent une justification. Nous continuons nos consultations.

La deuxième question a trait à la mise en valeur. Il est indéniable que les emplois permanents offerts dans une mine exploitée de façon continue sont préférables aux emplois associés à des activités de prospection qui ne sauraient être que très spécialisés en raison des mesures fiscales et, en plus, saisonniers. Nous voulons assurer une plus grande stabilité au secteur. Les changements que nous avons introduits avec la réforme fiscale contribuent à assurer cette stabilité.

• (1300)

Le régime fiscal comporte maintenant des caractéristiques très intéressantes pour ceux qui désirent mettre des mines en exploitation. Je le répète, une entreprise peut déduire la totalité de ses investissements—ce qui inclut les frais de développement—avant de payer des impôts. C'est, croyons-nous, l'une des raisons qui expliquent pourquoi le secteur minier bénéficie du plus faible taux d'imposition effectif de tous les secteurs industriels du Canada.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur la motion qui est devant nous et qui concerne les actions accréditives.

Avant d'entreprendre mon exposé, je voudrais peut-être essayer de placer un peu ce débat dans le contexte et dire quelques mots, tout d'abord, sur ce qu'est une action accréditive. Parfois je me demande si les députés de cette Chambre qui ne représentent pas des régions minières ou encore les gens qui, dans leurs foyers, écoutent ce débat, se demandent si nous sommes à parler d'une «bibite à poil» que personne ne connaît et qui, évidemment, attire l'attention d'un certain nombre de personnes qui habitent les régions minières et les régions éloignées. L'action accréditive est un outil de financement de l'exploration minière qui a été mis sur pied il y a un certain nombre d'années, pour favoriser l'exploration de nos régions éloignées et aider au développement régional.

J'écoutais tout à l'heure le ministre dire que c'était le régime fiscal le plus généreux. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec son interprétation puisque, faisons une comparaison entre une entreprise qui fabrique des meubles et une entreprise minière: une entreprise qui fabrique des meubles et qui fait des dépenses pour découvrir des marchés nouveaux, qui dépense, je ne sais pas, 25 000 $, 30 000 $, 40 000 $ ou 50 000 $ pour essayer de découvrir un marché, des débouchés nouveaux à New York, Chicago, Vancouver, n'importe où, évidemment, ces dépenses sont déductibles de ses profits, de ses bénéfices, parce que ce sont des dépenses en vue de garantir l'avenir de l'entreprise. Dans le secteur minier, c'est la même chose. Une entreprise minière qui fait des dépenses d'exploration dépense des sommes d'argent en vue de garantir le futur de son exploitation, de la même façon qu'une entreprise qui fabrique des meubles, qui recherche un marché. Dans les deux cas, elles ont le droit de déduire de leurs bénéfices les dépenses d'exploration de marchés, de même que les dépenses d'exploration de nouvelles ressources pour continuer l'opération minière. Ce que font les actions accréditives, c'est qu'elles permettent à l'entreprise qui n'a pas de bénéfices prévus dans les prochaines années . . . cette opération des actions accréditives permet de passer directement le bénéfice à l'actionnaire. Plûtot que le faire dans cinq ans ou dans dix ans, lorsque les profits seront encaissés, on le fait immédiatement et la compagnie paiera des impôts plus tard. C'est dans ce sens-là que je suis en total désaccord avec le ministre des Finances (M. Wilson) qui dit que le régime, tel que modifié, est très avantageux. Il ne fait rien de plus, pour une opération aussi risquée que l'exploration minière, qu'on en fait pour n'importe quelle entreprise qui fait des dépenses de prospection de marchés.

Monsieur le Président, cela dit, je dois vous dire que je suis un peu surpris de voir l'attitude de mon collègue néo-démocrate d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

Avant-hier, je suis allé rencontrer le Comité d'exploration minière et ils étaient environ 300 personnes venant de tous les coins du pays, et j'ai indiqué à ces gens-là, mardi dernier, mon intention de déposer à la Chambre, lors de la journée d'opposition libérale, demain, une motion sur les actions accréditives, laquelle aurait pour but de demander au gouvernement, d'une façon précise, de maintenir l'épuisement gagné de 33 1/3 p. 100.

Monsieur le Président, quelle a été ma surprise, hier, de constater que, depuis un an et demi, les députés socialistes du NPD luttent non seulement contre les actions accréditives, mais contre le principe même des incitatifs fiscaux. Non seulement font-ils marche arrière, un *about turn* de 180 degrés, de 360 degrés, non seulement changent-ils de position, mais ils ont le culot de venir présenter une motion à la Chambre demandant au gouvernement de maintenir le 33 1/3 p. 100 de l'épuisement gagné sur les actions accréditives.

Je suis convaincu que le secteur minier, dans son ensemble, et les gens qui évoluent dans ce secteur, ne seront pas dupes de cette manigance du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et qu'ils verront jusqu'à quel point ils font preuve d'opportunisme dans ce débat.

Monsieur le Président, depuis au-delà de 18 mois que je soulève cette question des actions accréditives et du principe des incitatifs fiscaux comme outils de développement régional au Canada. Au début j'étais le seul, je crois, et j'avais l'impression de prêcher dans le désert. Le secteur minier ne s'imaginait jamais qu'un gouvernement conservateur allait abolir l'épuisement gagné sur les actions accréditives qui, à toutes fins pratiques, tue complètement le programme. Et le public en général, et aussi dans les régions qui ne connaissent pas le mécanisme et les avantages que ce mécanisme de l'épuisement gagné sur les actions accréditives a produit, évidemment, ne s'intéressait pas plus qu'il ne fallait au débat.

Monsieur le Président, la position du parti libéral sur cette question est bien connue. Je l'ai exposée ici, à la Chambre, en 1986, lorsqu'à l'occasion d'une loi fiscale, le député d'Ottawa-Centre, député du Nouveau parti démocratique, avait fait une proposition d'amendement à la législation fiscale pour abolir complètement les actions accréditives.

Monsieur le Président, à ce moment-là le député d'Ottawa-Centre disait ceci,

[*Traduction*]

C'était le 16 décembre 1986, que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a présenté une motion visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Si cette modification avait été adoptée, les actions accréditives auraient été éliminées. Le NPD voulait éliminer ce type d'actions parce que ce sont surtout les riches qui en bénéficient. Cela partait d'une philosophie purement néo-démocrate qui veut que si vous êtes riche, vous ne pouvez pas être un bon Canadien.

Le député d'Ottawa-Centre a décrit les actions accréditives comme étant un moyen de se soustraire au fisc. A ma grande surprise, j'ai appris hier soir et ce matin que le même député allait présenter une motion portant sur le rétablissement de l'allocation pour équisement gagné en dépit de ses déclarations de décembre 1986. Certes, il s'agit là d'opportunisme politique.

La position du parti libéral est bien connue. Je l'ai expliquée dans mon dicsours en réponse à la proposition d'élimination des actions accréditives faite par le NPD. Je tiens à reprendre ces explications.

[*Français*]

Monsieur le Président, je m'adressais à ce moment-là en français, et je cite le compte rendu officiel des *Débats* du 16 décembre 1986, à la page 2171:

> «Monsieur le Président, j'ai de la difficulté à comprendre les motions qui nous sont présentées par les députés du Nouveau parti démocratrique. Lorsque le gouvernement libéral a introduit ces mesures pour aider au développement économique des régions minières du Québec et du Nord de l'Ontario et de toutes les régions du pays, cela a donné des résultats extrêmement positifs.»

Monsieur le Président, j'ajoutais, un peu plus loin, et je cite: «que c'est parce qu'il y a des avantages fiscaux accordés à ces actions accréditives que les investissements ont pu être faits et le parti libéral du Canada prenait position en faveur du développement régional, en termes de principes». Nous disions également que la fiscalité pouvait et devait constituer un outil de développement régional et que, dans ce sens-là, les incitatifs fiscaux devaient être maintenus. Et ce qui était mauvais, ce n'était pas l'incitatif fiscal lui-même, mais ces abus qui pouvaient être exercés dans certaines parties du pays.

Monsieur le Président, c'est pourquoi je répéterai tout à l'heure ce que j'avais dit lors du discours du Budget de 1986, en réponse à l'actuel ministre des Finances (M. Wilson), et ce que j'ai dit ailleurs à la Chambre et dans le rapport minoritaire: «pour maintenir le concept, et bien haut, le concept du développement régional et de la nécessité pour le gouvernement canadien d'avoir une politique nationale de développement régional et cette nécessité de pouvoir utiliser l'outil fiscal comme étant un outil privilégié».

Monsieur le Président, de plus, lors de l'étude en Comité de la phase I de la réforme fiscale, le parti libéral s'est objecté à la proposition du ministre actuel des Finances (M. Wilson). Cette objection s'est reflétée dans le rapport minoritaire que nous avons déposé ici en cette Chambre au cours du mois de novembre 1987, où nous avons recommandé très clairement le maintien de l'épuisement gagné de 33 1/3 p. 100 sur les actions accréditives. On peut retrouver cela aux pages 18 et 19 de notre rapport minoritaire, et c'était notre recommandation numéro 11 dans cette réforme fiscale où nous proposions de maintenir ces actions accréditives.

Pourquoi, monsieur le Président? Il y a plusieurs raisons qui sont reliées au développement régional, à la création d'emplois et aussi à la position concurrentielle de l'industrie minière canadienne, à sa position concurrentielle à travers le monde.

• (1310)

[*Traduction*]

Si le parti libéral a recommandé de ne pas supprimer les actions accréditives, c'est surtout parce qu'elles ont permis non seulement de créer des milliers d'emplois dans les régions et de lever plus de 2 milliards de dollars, mais aussi parce qu'elles constituent une manière innovatrice d'établir une collaboration harmonieuse entre le gouvernement et le secteur privé. Permettez-moi de développer un peu cette question.

Premièrement, la création d'emplois. La déduction pour épuisement gagné à laquelle les détenteurs d'actions accréditives ont droit a permis de créer de très nombreux emplois dans nos régions. Le ministre a foncièrement tort de dire que nous, du parti libéral, essayons de déformer les faits. Je n'ai cessé de répéter que l'allocation de 33 p. 100 pour épuisement gagné a été adoptée parce que la prospection présente de nombreux risques et qu'elle a pratiquement cessé en 1982 et 1983. Voilà pourquoi nous avons proposé cette mesure. Nous voulions aider les régions éloignées de notre pays qui sont tributaires de leurs richesses naturelles. Nous avons mis en oeuvre ce programme pour favoriser l'expansion des régions et aider l'industrie minière à continuer ses travaux de prospection lorsqu'elle ne réalise pas de bénéfices ou ne s'attend pas à en réaliser. Cette mesure est créatrice d'emplois.

A Val d'Or et à Rouyn, par exemple, où le taux de chômage était de 28 p. 100, il est tombé actuellement à 6 p. 100. Le ministre des Finances peut bien s'en arroger le mérite. En vérité, cette reprise est uniquement due à l'allocation de 33 p. 100 pour épuisement gagné permise sur les actions accréditives. La prospection présente des risques. Voilà pourquoi nous estimons qu'il convient de maintenir cette allocation. La prospection est chose risquée, car c'est seulement après que l'on a dépensé des milliers et des milliers de dollars pour faire un forage que l'on sait si l'on va trouver du cuivre, de l'or ou de l'argent. C'est donc une entreprise risquée. J'estime donc que le mécanisme des actions accréditives ne peut pas marcher et ne marchera pas sans cette allocation de 33 p. 100 pour épuisement gagné.

Le ministre a parlé du krach boursier. Il a dit qu'après ce krach, le secteur minier n'avait pas été le seul à ne pas pouvoir trouver de capitaux de financement mais que ce phénomène avait gagné tous les autres secteurs. Les difficultés auxquelles s'est heurtée toute l'industrie pour trouver des capitaux est donc une autre raison qui milite en faveur du maintien de l'allocation de 33 1/3 p. 100 pour épuisement gagné. Ce n'est pas le moment de réduire le programme à un niveau où il ne pourra plus fonctionner. Ce n'est pas le temps de réduire les avantages du programme, au moment où d'autres facteurs se conjuguent au désavantage du secteur minier, notamment dans le domaine de l'exploration.

Nous estimons que la déduction pour épuisement gagné et les actions accréditives doivent rester puisqu'il s'agit de mécanismes qui favorisent une collaboration étroite des secteurs public et privé. Ces avantages fiscaux aident directement les petites sociétés d'exploration. Sans la participation directe de l'État, seules les grandes multinationales auront des bénéfices

et des marges d'autofinancement suffisants pour faire de l'exploration.

De plus, comme je le répète depuis 18 mois, il faut également maintenir la déduction pour épuisement gagné à cause des répercussions qu'elle a sur le développement régional. Le mécanisme des actions accréditives fait partie de la stratégie de développement régional d'un futur gouvernement libéral. Ce mécanisme existait auparavant et il doit continuer d'exister à l'avenir.

Il ne faut pas perdre de vue que le gouvernement conservateur a réduit de près de 2 milliards de dollars l'enveloppe totale du développement économique et régional depuis son entrée en fonction. Il a non seulement réduit les subventions directes au développement régional mais aussi il porte un coup fatal au mécanisme des actions accréditives en supprimant la déduction pour épuisement gagné.

[*Français*]

Monsieur le Président, quand on regarde l'impact au niveau régional, une étude a été faite par la firme de comptables Maheu-Noiseux en collaboration avec des ingénieurs pour le compte de l'Association des prospecteurs de Québec. Et cette étude a été financée en partie avec l'aide du gouvernement du Québec. Je voudrais juste vous faire part de quelques constatations qui sont tirées de cette étude d'environ 150 pages et qui touchent tous les aspects de la question minière, particulièrement au Québec et au Nord du Québec.

Monsieur le Président, dans cette étude on constate que, uniquement au Québec, il y a eu une création nette de 50 000 *jobs* par année, emplois maintenus et créés en personne-année. La valeur rajoutée de 2,1 milliards de dollars; les recettes fiscales engendrées en 1985 ont été de 400 millions et le coût fiscal a été de 239 millions, c'est-à-dire que les incitatifs fiscaux ont coûté au gouvernement 239 millions et les recettes que cela a produit, à cause de toute l'activité économique qui a été générée, ont été de 400 millions, même pour le gouvernement, en termes de revenu. Et c'est là que je ne comprends pas l'attitude du ministre des Finances. Il dit qu'il fait cela pour protéger les revenus du gouvernement, alors que l'étude démontre que ce programme, uniquement au Québec, a produit des recettes fiscales additionnelles de 160 millions, à cause, évidemment, de la génération des activités économiques et du fait que l'aide sociale et l'assurance-chômage qui étaient payées à ces gens-là, ont évidemment été remplacées par une action positive, et que des *jobs* ont été créés.

[*Traduction*]

J'ai dit que les actions accréditives, contenant une allocation de 33 p. 100 d'épuisement gagné, étaient un bon moyen d'assurer la collaboration entre le secteur privé et le gouvernement. Je crois sincèrement que le secteur privé est, et doit rester, le moteur de la croissance économique du pays. Cependant, j'estime que le gouvernement a aussi un rôle à jouer dans le développement de l'économie.

Ce rôle consiste à créer un milieu, dans le cas des actions accréditives un milieu fiscal, favorable aux initiatives privées. Le genre de collaboration qu'il y a entre le gouvernement et le secteur privé dans le cas de ces actions accréditives est dans une certaine mesure une forme pratique. Elle est simple. Elle se fait sans intervention directe du gouvernement dans le processus de production. Elle n'exige pas une administration considérable et elle permet d'aider les sociétés privées à avoir un meilleur accès au capital. On réduit ainsi le risque que prennent les gens qui investissent dans les sociétés d'exploration minière. Naturellement, c'est fait en faveur du développement économique des régions éloignées où il y a tant de villes qui sont à la merci de leur seul et unique employeur.

[*Français*]

Le parti libéral croit que le mode de collaboration qui s'est établi entre le secteur privé et le secteur public dans le cas des actions accréditives pour les ressources, et en particulier dans le secteur minier, est bien supérieur à tout système de subventions directes du gouvernement. Les subventions directes exigent souvent une lourde bureaucratie, deviennent souvent discriminatoires et étouffent les entreprises qu'on voulait aider. Non seulement les actions accréditives, avec l'épuisement gagné de 33 1/3 p. 100 permettent-elles d'éviter cette bureaucratie, elles constituent un volet essentiel de la politique de développement régional.

Alors même que le gouvernement conservateur coupe les sommes consacrées au développement régional, il exige que les régions se développement d'elles-mêmes à partir de leurs propres ressources. Et voilà que le gouvernement conservateur élimine le principal programme qui aidait l'industrie minière dans ces régions.

[*Traduction*]

Je voulais soulever une autre question qui, à mon avis, a été oubliée dans ce débat. C'est l'influence de l'accord de libre-échange avec les États-Unis et l'avenir de l'utilisation des encouragements fiscaux.

Selon de nombreuses personnes, dont la société bien connue de Clarkson Gordon, Woods Gordon, il n'est pas du tout certain que le gouvernement pourra continuer à donner de nouveaux encouragements fiscaux, à l'avenir, sans s'exposer à certaines mesures de rétorsion de la part des États-Unis. Voici une citation tirée directement du bulletin de la société Clarkson Gordon, Woods Gordon:

• (1320)

> Même si les incitations fiscales vont passer en droits acquis d'après l'Accord, il importe que tous les hommes d'affaires du Canada comprennent que la multiplication de ces mesures incitatives serait susceptible d'entraîner des contre-mesures commerciales de la part des États-Unis.

Hier, le ministre a déclaré que cette étude n'était pas sérieuse. Si l'on ne peut plus se fier à Clarkson Gordon en matière de comptabilité, d'activité commerciale et de développement économique, je me demande bien à quel expert on pourrait s'adresser.

Vous me faites signe, monsieur le Président, qu'il ne me reste que quelques minutes.

[*Français*]

Monsieur le Président, vous m'avez indiqué qu'il ne me reste que quelques minutes. J'aurais aimé pouvoir expliquer, reprendre ce que j'ai dit lors de mon discours sur le Budget de 1986, expliquer de quelle façon le parti libéral entrevoit les suggestions qu'on a faites pour éliminer les abus qui pourraient exister dans le système, tout en conservant les avantages des actions accréditives telles qu'elles existent présentement. Malheureusement, le temps qui m'est alloué ne me permettra pas de le faire, et j'espère avoir l'occasion, dans d'autres circonstances, d'exposer comment nous croyons que cela pourrait se faire pour empêcher les abus.

Avant de terminer, monsieur le Président, je voudrais proposer un amendement à la motion du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Je trouve que sa motion est trop vague et, s'il est sincère envers les propos qu'il a tenus, j'imagine qu'il acceptera cet amendement. Je propose donc, appuyé par mon collègue d'Algoma (M. Foster):

> Que la motion soit amendée, en ajoutant après «accréditives», les mots:
> «en raison de la déduction de 33 1/3 p. 100 pour épuisement gagné»
> et en ajoutant après «bénéfices», les mots:
> «et tout particulièrement la déduction de 33 1/3 p. 100 pour épuisement gagné».

Avec cet amendement, monsieur le Président, la motion va rencontrer les objectifs que ce débat vise, c'est-à-dire de permettre au gouvernement, de réaliser que, sans le maintien de la déduction pour l'épuisement gagné de 33 1/3 p. 100 sur les actions accréditives, le programme, tel qu'il existe présentement ou qu'il existera après juillet 1989, ne sera pas opérationnel, et c'est ce que les gens, les prospecteurs de tout le pays, les représentants de l'industrie minière de tout le pays, du nord-ouest du Québec, du nord de l'Ontario, des Territoires du Nord-Ouest, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, sont venus nous dire. D'ailleurs, ils étaient venus nous le dire lorsque nous avons fait le tour du pays dans le contexte de l'étude de la Phase I de la réforme fiscale, et on voit aujourd'hui les conséquences que ces mesures peuvent avoir sur les régions éloignées de notre pays.

Alors, monsieur le Président, je suis heureux de présenter cet amendement, en espérant qu'il sera reçu par vous-même et par mes collègues de la Chambre des communes.

M. le vice-président: Je vais prendre en délibéré l'amendement proposé et je rendrai ma décision, quant à son admissibilité, après la période des questions.

[*Traduction*]

Questions et observations. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

M. Riis: J'ai suivi mon collègue avec intérêt. Sans doute par inadvertance, il a donné à entendre qu'à un certain moment, par l'une des nombreuses motions présentées par le Nouveau parti démocratique, nous avons appuyé cette initiative gouvernementale.

Je me souviens parfaitement du débat et de la motion. Cette motion cherchait, comme le Nouveau parti démocratique a essayé de le faire à maintes reprises, à expurger le régime fiscal, à le rendre plus juste et plus équitable, à supprimer certains traits discriminatoires et certains préjugés évidents qu'il comporte. A cette époque, le but de notre motion était d'examiner la notion d'action accréditive envisagée comme une importante dépense fiscale, et en tout cas elle ne demandait pas de la supprimer, mais de la perfectionner. Le but visé était d'en restreindre les avantages ou les incitations aux petites et moyennes sociétés à capital canadien; en d'autres termes, les avantages ne devraient profiter qu'aux régions du pays, et spécialement aux sociétés ayant besoin de cette aide.

Ceci dit, voici la question que je pose au député. Est-ce que mon honorable ami n'appuierait pas pareil effort en vue d'améliorer le régime fiscal et de cibler ces dispositions fiscales de façon qu'elles assistent ceux qui sont en mesure de les utiliser au profit du secteur minier canadien? N'est-ce pas là une chose qu'il faudrait chercher à réaliser au Canada?

M. Garneau: Je ne voudrais pas être grossier à l'égard de mon collègue, en particulier parce qu'il ne faisait pas partie du comité des finances. Ce matin, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et son collègue, le député d'Ottawa-Centre, ne font qu'essayer de justifier une volte-face.

J'ai siégé au comité des finances avec des députés conservateurs et néo-démocrates pendant des semaines, sinon des mois, au cours desquels nous avons entendu plus de 235 témoins. Le comité des finances s'est déplacé dans tout le pays et a rencontré des représentants de l'industrie minière, des prospecteurs et un grand nombre d'autres personnes. Nous avons discuté en particulier toute la question des stimulants fiscaux en tant qu'outil favorisant le développement régional et l'expansion d'une industrie particulière, quand cela était nécessaire.

Jusqu'à présent, le NPD avait pour position qu'il fallait se débarrasser de tous les stimulants fiscaux et accorder des subventions directes. Cette position est bien conforme à la philosophie de ce parti. Nous pouvons être ou non de cet avis, mais j'estime qu'ils ont raison de prendre cette position. Ils ont déclaré au comité des finances qu'ils préféreraient et favoriseraient les subventions directes. Celles-ci sont quelquefois nécessaires parce que les stimulants fiscaux ne peuvent favoriser le développement régional. Mais on ne peut prendre comme principe que les stimulants fiscaux sont des échappatoires et une fraude fiscale utilisée par les riches, dans un pays comme le Canada où on a besoin de recourir à tous les moyens à notre disposition pour assurer le développement et la croissance dans toutes les régions de notre pays.

C'est la raison pour laquelle je déclare au député que je comprends son explication aujourd'hui. Je suis très heureux que finalement . . .

[*Français*]

. . . comme on dit en français, ils ont trouvé leur chemin de Damas. Ils ont trouvé la lumière.

[*Traduction*]

J'en suis très heureux, mais n'essayez pas de vous ridiculiser en déclarant que vous en avez toujours été partisan. Ce n'est absolument pas vrai. J'ai siégé trop d'heures au comité des finances et j'ai discuté trop longtemps avec certains de ses membres. C'est leur opinion, et je l'accepte, mais je vous prie de ne pas me demander aujourd'hui de convenir que vous avez toujours été en faveur des actions accréditives, et de convaincre aujourd'hui les gens de ce fait. Ce n'est pas vrai. Je suis heureux que le député ait changé d'avis et appuie maintenant cette idée, et je peux l'accepter, mais ne me demandez pas de vous féliciter.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Témiscamingue (M. Desjardins): une question ou un commentaire.

M. Desjardins: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) et au moins quand il nous parle des actions accréditives, on peut lui donner quand même une crédibilité, ce qu'on ne peut pas donner au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) qui nous semble tout à fait ne pas comprendre ce que sont les actions accréditives et qui est tout à fait incohérent dans la position qu'il défend.

Je sais que le député de Laval-des-Rapides est venu à plusieurs reprises particulièrement en Abitibi-Témiscamingue, à Val-d'Or et à Rouyn, et qu'il connaît le problème minier dans notre secteur, mais il reconnaît également que cela va très bien chez nous, actuellement, avec un taux de chômage de 6,6 p. 100. J'aimerais que le député de Laval-des-Rapides, quand il a dit tantôt dans son discours que la modification fiscale de l'épuisement gagné était passée de 33 1/3 à 16 1/3, il a dit qu'elle tuait l'économie, l'industrie minière . . . j'aimerais peut-être qu'il nous explique pourquoi ce qui peut sembler une si légère modification puisse tuer l'industrie? Et, ma deuxième question, s'il vous plaît, serait de savoir une chose, parce que je n'ai jamais entendu le député de Laval-des-Rapides dire pour combien de temps il aimerait voir le régime actuel maintenu.

Moi, j'ai mon idée là-dessus, mais je voudrais savoir si, pour lui, on devrait le maintenir quand même éternellement ou s'il y a un délai raisonnable pour lequel on devrait le favoriser.

M. Garneau: Monsieur le Président, la politique du parti libéral a été exposée au moins à deux reprises, ici, à la Chambre, concernant les incitatifs fiscaux. J'ai indiqué qu'on devait, pour éviter les abus, créer ce que j'ai appelé une boîte d'incitatifs fiscaux, qui fonctionnerait un peu comme les Régimes enregistrés d'épargne-retraite. Vous pouvez y déposer soit un montant d'argent par année ou un pourcentage de votre revenu, de telle sorte que l'incitatif permettrait d'atteindre les objectifs de développement régional, dans certains cas, ou encore, de développement de l'industrie culturelle du film. Mais elle ne permettrait pas à un Canadien d'utiliser ces abris fiscaux pour éviter de payer de l'impôt. Tout le monde paierait de l'impôt, et j'ai même soutenu que cette boîte d'incitatifs fiscaux pouvait remplacer l'impôt minimum, et cela serait une solution beaucoup plus simple pour remplacer l'impôt minimum introduit par les conservateurs, lequel, dans le fond, n'atteint pas l'objectif puisque d'abord c'est compliqué et si vous devez payer un impôt minimum une année, vous avez sept années pour le récupérer. Il faudrait être complètement dingue et manquer d'imagination pour ne pas être capable de gérer ces questions fiscales de sorte qu'on serait capable d'aller récupérer pour les sept ans à venir l'impôt minimum qu'on a payé. Donc, pour ce qui est des abus, c'est la proposition qu'on a faite.

Pour ce qui est de la question du temps que vous avez soulevée, j'ai indiqué à la Chambre, et je l'ai indiqué devant les représentants des organisations minières, que nous croyons que chaque incitatif fiscal devrait avoir une date d'expiration automatique de cinq ans pour obliger le Parlement à revoir la question, non pas nécessairement pour l'abolir, mais pour voir si l'objectif qui était visé a été atteint. Si l'objectif visé n'est pas atteint, on pourrait annuler l'incitatif ou encore le modifier, l'améliorer.

Pour ce qui est maintenant des modifications à appporter à l'épuisement gagné de 33 1/3 p. 100 qu'on ramène à 16 1/3 p. 100 et qui sera ramené à zéro, c'est certain qu'en 1988 il ne devrait pas y avoir de problèmes puisque cela est demeuré intact et les compagnies, surtout les grandes sociétés comme CMP et NIM ont eu leur décision et ont fait leurs ventes en 1987 applicables en 1988. Donc, il devrait y avoir un certain niveau d'activités.

Mais il n'y a pas que le changement de l'épuisement gagné qui va disparaître d'ici 1989, mais il y a aussi les modifications que le ministre a apportées à la taxation sur les gains en capital.

On sait que jusqu'à tout récemment il n'y avait que 50 p. 100 du gain en capital qui était taxé. Avec les propositions que le ministre a données, nous aurons 75 p. 100 du gain en capital qui sera taxé à notre taux marginal de taxation. Et, comme les actions accréditives sont présumées coûter zéro cent, parce que leur côut d'acquisition a été déduit du revenu de l'année antérieure de l'investisseur, lorsque vous les vendez, tout le prix de vente devient complètement un gain de capital, lequel est taxé à 75 p. 100 au lieu d'être taxé à 50 p. 100.

Alors, lorsque vous ajoutez la diminution de l'épuisement gagné à zéro, de 33 1/3, il passe à 16 2/3 et à zéro en 1989, et si vous ajoutez à cela la taxation des gains en capital qui vient chercher une plus grande partie, cela veut dire que le risque est trop grand. Vous êtes aussi bien d'investir votre 100 $ dans un autre type d'activité qui est moins risquée.

Lorsque j'entends les gens dire que c'est une évasion fiscale, il n'y a rien de plus faux parce que, c'est un peu comme les Régimes enregistrés d'épargne-retraite à l'inverse. Lorsqu'on met de l'argent dans un Régime enregistré d'épargne-retraite, qu'est-ce que l'on fait? Au lieu de payer l'impôt dans l'année en cours, on le reporte à sa retraite et on commence à payer l'impôt lorsqu'on est à la retraite, à son taux marginal, celui qui existera à ce moment-là.

Dans le cas des actions accréditives, c'est le contraire! C'est qu'on donne l'avantage fiscal immédiatement au moment de l'investissement et c'est pour cela qu'on appelle cela un «épuisement gagné», nous avons gagné l'épuisement par l'investissement qu'on a fait: *earned depletion*, comme on dit en anglais et «épuisement gagné» en français. Alors, c'est qu'on donne l'avantage fiscal immédiatement au moment de l'investissement, au lieu de le donner au moment où la compagnie qui a fait des profits peut commencer à déduire ses dépenses de ses profits. Donc, cela ne coûte rien au gouvernement, sauf qu'au lieu de le payer dans trois, quatre ou cinq ans, on le paie maintenant, ce qui permet de faire de l'exploration minière au moment où on le veut.

Deuxièmement, voici ce que cela permet de faire: cela donne aux compagnies juniors la possibilité non seulement de faire de l'exploration, mais de garder les mines après et de faire l'exploitation de ces mines-là, ce qui autrefois n'était pratiquement jamais possible, à cause du *cash flow* que cela demandait. Et maintenant, c'est rendu possible.

C'est pourquoi je dis que l'action du gouvernement conservateur aujourd'hui va faire en sorte qu'on va fermer le robinet de l'exploration minière et qu'on va empêcher les compagnies juniors de continuer de progresser, non seulement dans l'exploration, mais aussi dans l'exploitation des mines.

• (1330)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La période des questions et observations est maintenant terminée. La présidence a l'intention de céder la parole au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) qui poursuivra le débat. Toutefois, comme il ne reste que trois minutes avant la suspension de la séance pour le lunch, la Chambre consent-elle à interrompre la séance maintenant et à permettre au député de Kamloops—Shuswap de commencer son discours après la période des questions?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 h 35, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 35.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA FERMETURE DE TERMINUS—L'APPLICATION DES DISPOSITIONS SPÉCIALES CONCERNANT LES INDEMNITÉS DE DÉPART

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, au sujet de la fermeture des terminus de Route Canada le 20 novembre 1987 à des endroits tels que Sydney en Nouvelle-Écosse, le CN a proposé que les dispositions concernant les indemnités de départ que renfermaient certaines conventions collectives expirées soient appliquées aux employés touchés par la fermeture des terminus. Route Canada a cependant refusé de conclure un accord en ce sens avec la Fraternité canadienne des cheminots, des employés des transports et autres ouvriers, et n'a pas voulu autoriser le Canadien National à le faire en son nom.

Le CN affirme qu'il ne peut conclure unilatéralement un accord avec le syndicat représentant les employés d'un autre employeur sans l'autorisation écrite de ce dernier. Pourquoi une société comme Route Canada, qui a obtenu les actifs du CN d'une valeur de 80 millions de dollars pour environ 23 millions, s'opposerait-elle à ce que le CN ou le gouvernement vienne en aide aux employés qu'elle a traités lamentablement? S'agit-il simplement d'une histoire inventée de toutes pièces par le CN et Route Canada, c'est-à-dire que cette dernière se serait engagée, pour obtenir ces actifs à un prix ridiculement bas, à encaisser le coup sans broncher?

Article 21 du Règlement

LA FISCALITÉ

LES DÉDUCTIONS ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD—L'ADMISSIBILITÉ DES COLLECTIVITÉS FRONTALIÈRES

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour demander instamment que la commission d'enquête chargée d'examiner l'admissibilité des collectivités frontalières cherchant à obtenir les déductions accordées aux habitants du Nord se mette au travail.

Comme tous les députés le savent, la définition de «collectivités isolées» a été adoptée en 1980 afin de déterminer les avantages en vertu des décrets de remise. Ces décrets conféraient des avantages seulement à ceux qui recevaient une aide financière de leurs employeurs au titre des frais de logement et de déplacement. La déduction accordée aux habitants du Nord offre maintenant des avantages semblables à tous les habitants des collectivités isolées. Par conséquent, ces avantages sont bien connus dans les localités isolées et dans les localités voisines qui n'y ont pas droit.

J'ai parlé avec des électeurs des comtés de Victoria, de Guysborough, d'Inverness et de Richmond. Ils voudraient avoir la chance d'expliquer pourquoi ils estiment avoir droit aux déductions accordées aux habitants du Nord. Ces déductions sont plus équitables que les décrets de remise, mais il reste des injustices. La commission d'enquête représente un moyen de corriger ces injustices. Je l'exhorte donc à se mettre au travail.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA LETTRE ÉCRITE PAR UN HAUT FONCTIONNAIRE POUR DÉFENDRE UNE MINISTRE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, le 29 février, le sous-ministre adjoint aux télécommunications et à la technologie, Richard Stursberg, a adressé une lettre au *Financial Post* pour défendre sa patronne, la ministre des Communications (M^lle^ MacDonald). Cette initiative me paraît inhabituelle. La ministre est-elle trop faible pour se défendre elle-même?

Sous ce texte, dans le courrier des lecteurs, il y avait aussi une lettre du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre). La ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney), pour sa part, a parfois envoyé des lettres très spirituelles aux journaux.

Pourquoi faut-il qu'un fonctionnaire se porte à la défense de la ministre des Communications? La lettre en question concerne un sujet très controversé, le renversement de la décision du CRTC dans l'affaire Call-Net, la question des emplois dans le secteur des télécommunications, et celle des frais des usagers pour les appels locaux et interurbains. Cette façon pour un fonctionnaire d'écrire aux journaux au nom de son ministre me semble s'écarter de la tradition canadienne. Cela ne devrait plus se reproduire. Jusqu'où irons-nous? Verra-t-on un fonctionnaire du ministère de la Justice, un sous-ministre adjoint, peut-être, se porter à la défense de M. Jean Sirois?

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE AU DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE MONTRÉAL

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui en cette Chambre afin de souligner l'intérêt que porte mon gouvernement à l'est de Montréal.

La semaine dernière, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret) annonçait une contribution fédérale pour la relance économique de l'est de Montréal. Il s'agit d'un investissement global de 275 millions de dollars, réparti à travers plusieurs ministères, dans lesquels des sommes d'argent ont été particulièrement affectées au développement économique de l'est de Montréal.

Entre autres, la Banque fédérale de développement prévoit injecter 125 millions de dollars en prêts aux industries de l'Est. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration réservera une somme de 115 millions de dollars à l'intérieur de ses programmes de planification de l'emploi. De plus, nous avons injecté 35 millions supplémentaires visant à renforcer la structure industrielle locale et à encourager la diversification de la base industrielle de l'est de Montréal.

Monsieur le Président, voici des actions concrètes réalisées par mon gouvernement, contrairement aux libéraux qui ont négligé pendant plus de 20 ans l'est de Montréal.

L'EST DE MONTRÉAL—L'ÉTENDUE DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE—L'IMPACT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la députée de Montréal—Mercier (M^me^ Jacques) vient de se consacrer . . . mais comme d'habitude elle est à côté de la *track*, et je comprends son ancien collègue de Terrebonne (M. Toupin).

Monsieur le Président, elle a été inactive et c'est pour cela que la semaine passée, les travailleurs sont allés contester et chahuter le ministre et la députée parce qu'ils n'ont rien fait pour l'est de Montréal. Il est faux de prétendre aux chiffres qu'elle vient de donner. Cela a été . . .

Mme Jacques: Oh! Oh!

M. Malépart: . . . dénoncé. C'est seulement 37 millions d'argent neuf qui a été annoncé. Tout le monde sait que l'argent de la Banque fédérale de développement, c'est lorsqu'aucune compagnie de fiducie ou banque veut vous prêter et que vous êtes pris à la gorge.

Monsieur le Président, la ville de Montréal a fait injecter 90 millions de dollars. Le gouvernement du Québec a mis les sommes d'argent. Seul le gouvernement fédéral n'a pas répondu à la demande du programme des préretraités et c'est pour cela que la députée de Montréal—Mercier ne sera pas réélue aux prochaines élections, ainsi que les députés d'Hochelaga—Maisonneuve, de Gamelin (MM. Desrosiers et Gravel), tout simplement parce qu'ils ne se sont pas occupés des gens de l'est de Montréal.

[*Traduction*]

LE DROIT À LA VIE

OPPOSITION À L'AVORTEMENT—LA DÉCLARATION DU PAPE JEAN-PAUL II

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, le Pape Jean-Paul II a reçu en audience dernièrement les participants d'un colloque sur le droit à la vie. Je tiens à lire publiquement certaines remarques qu'il a faites à cette occasion. Voici:

> Le respect inconditionnel de la vie, à l'étape de la conception, demeure l'un des piliers sur lequels repose toute société civile. Lorsqu'un État met ses institutions à la disposition de ceux qui pourraient supprimer la vie de l'enfant à naître, il manque à l'un de ses devoirs les plus élémentaires, et il perd cette dignité que revêt la notion même de l'État.
>
> L'État est formellement tenu de protéger les droits fondamentaux de la personne, surtout des plus vulnérables. Et qui est plus vulnérable que l'enfant à naître?

Et le Pape ajoute:

> En légalisant l'avortement, on introduit un corps étranger porteur du germe de la corruption.
>
> Comment peut-on parler de la dignité de la persone humaine tout en permettant que les plus faibles et les plus innocents soient exécutés?
>
> L'État doit toujours accorder à chaque individu une mesure de dignité comparable.

* * *

LE TRANSPORT

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il est de plus en plus évident que le gouvernement ne se soucie pas vraiment de la sécurité aérienne. D'innombrables cas d'entorse à la sécurité dans les aéroports ne semblent pas susciter des mesures correctives. Et voici que le ministre des Transports (M. Crosbie) laisse passer une occasion de s'entretenir avec les personnes les plus directement intéressées par le problème.

Dans une lettre qu'il adressait récemment à la présidente du Congrès du travail du Canada, le ministre déclare ne pas avoir pu s'entretenir avec des représentants du Conseil des syndicats de l'aviation. Il invoque un horaire beaucoup trop chargé. Il ne peut pas les recevoir cette semaine, ni la semaine prochaine, ni le mois prochain. Il prévoit être tellement occupé qu'il lui est impossible de fixer une date.

Le ministre veut-il dire qu'il est beaucoup trop occupé pour entendre les inquiétudes des travailleurs du secteur même qu'il administre? Doit-on en conclure que le ministre est tout simplement trop occupé pour trouver une solution qui soit acceptable pour tout le monde?

Il est carrément inacceptable que le ministre prétende être tout simplement trop occupé pour s'assurer que les règlements qu'il peut établir sont justes et vraiment efficaces. J'exige que le ministre prenne le temps de s'entretenir avec les représentants de ce groupe et leur permette d'exposer leur point de vue. Le ministre fait fi de la sécurité des voyageurs canadiens parce qu'il ne veut pas s'entretenir avec les représentants d'un groupe de syndicats directement intéressés, ce qui est absolument injustifié.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'UTILISATION DU CODE TÉLÉPHONIQUE DU CHEF—ON DEMANDE DES EXPLICATIONS À LA CHAMBRE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le 24 février dernier, j'accusais le député d'Oshawa (M. Broadbent) d'avoir permis l'utilisation sur une large échelle de son code téléphonique pour l'organisation de la campagne politique de son parti au Québec. Du Bureau du député d'Oshawa, on a dit qu'il s'agissait d'une erreur. Je dois vous dire, monsieur le Président, que les codes téléphoniques sont distribués ici sur nos pupitres, à la Chambre des communes. Le code du député d'Oshawa était devenu d'utilité publique en Abitibi, dans l'environnement des Trudel, des Houle, des Lemire, tous de prétendus honnêtes travailleurs du parti socialiste.

Suite à ma déclaration, on s'est dépêché de tenter d'étouffer l'affaire en annulant le code du député d'Oshawa. Monsieur le Président, le député d'Oshawa, chef du parti socialiste, ce n'est pas aux médias qu'il doit des explications pour usage illégal de son code téléphonique, mais à la Chambre des communes. C'est la plate-forme qu'il doit utiliser pour prouver son honnêteté, si ça existe!

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES FEMMES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, hier, les dirigeantes du mouvement féminin ont donné le coup d'envoi à une campagne nationale contre le libre-échange. Les Canadiennes gagnent du terrain tous les jours dans leur lutte contre un accord qui échappe à la vue du public sous des pages et des pages de littérature conservatrice.

Le débat sur le libre-échange ne concerne pas les économies d'échelle ou les recettes commerciales. C'est fondamentalement un débat sur la vie au Canada, et sur ce qui la rend particulièrement intéressante. Ce débat remet en cause nos critères moraux et sociaux, et les sacrifices que nous sommes prêts à faire au nom des principes économiques.

Il est couramment admis que les femmes, qui constituent 65 p. 100 des effectifs dans l'industrie textile et 80 p. 100 dans les services, seront les grandes perdantes de l'accord de libre-échange. Elles sont à la merci de mises à pied massives, et elles risquent de perdre les programmes sociaux essentiels que sont les congés de maternité, les garderies, les régimes de retraite et les mesures d'équité en matière d'emploi.

Malgré l'imminence des risques très réels du libre-échange, le gouvernement continue de se bercer de belles paroles et de sabrer dans les programes de formation leur permettant de se préparer au désastre qui pèse sur elles. J'encourage cette campagne des femmes contre le libre-écnange et je prie le gouvernement de les écouter. Je lui demande instamment de reconsidérer . . .

* * *

LA CONSTITUTION

LA PROTECTION DES DROITS DES GROUPES MINORITAIRES LINGUISTIQUES

L'hon. Bob Layton (Lachine): Monsieur le Président, l'un des principaux objectifs de la Constitution du Canada consiste à protéger les droits fondamentaux de tous les Canadiens, dont les autochtones, les minorités anglophones et francophones et les groupes minoritaires religieux, ethniques et autres.

• (1410)

L'Accord constitutionnel de 1987 déclare que la présence de Canadiens anglophones au Québec constitue une caractéristique fondamentale du Canada. Il est estimé dans l'intérêt national que les droits linguistiques des minorités anglophones et francophones au Canada soient respectés et protégés dans un esprit de tolérance, de civilité, de concorde et de générosité. Le projet de loi C-72, sur les langues officielles, représente un pas dans la bonne voie.

Or il est de plus en plus évident que la loi actuelle au Québec impose des restrictions à la minorité anglophone sur les plans commercial et social, de l'enseignement et du travail. J'invite le gouvernement et l'Assemblée nationale du Québec à agir aussi rapidement que possible, chacun dans son domaine de compétence, pour protéger effectivement les droits de la minorité anglophone dans cette province.

* * *

LA FISCALITÉ

LES CONSÉQUENCES DE LA HAUSSE DES TAXES DE VENTE PROVINCIALES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, depuis quelques semaines, les Canadiens de toutes les régions du pays se débattent jusqu'à une heure très avancée de la nuit avec leur déclaration d'impôt sur le revenu, selon le rituel annuel. Ils ont eu un choc en voyant combien d'impôts ils sont forcés de payer. La plupart des Canadiens paient des milliers et des milliers de dollars. Pourtant, le ministre des Finances de l'Ontario aurait dit dernièrement: «Ce n'est pas encore assez. Nous voulons plus. Nous devons leur faire payer plus d'impôts!»

Il paraît que M. Nixon faisait les cent pas en marmonnant qu'il voulait augmenter de nouveau les taxes, juste comme les conservateurs à Ottawa. «Je peux faire mieux qu'eux en tout», a-t-il dit en criant à ses fonctionnaires d'agir.

Article 21 du Règlement

Après s'être frotté les mains et avoir examiné le problème sous toutes ses coutures, il a crié: «Eureka, nous augmenterons les taxes de vente, tout comme les conservateurs!». Après qu'on lui eut fait remarquer que les taxes de vente touchent surtout les pauvres, il a dit ceci sur un ton moqueur: «La justice ne m'intéresse pas. Je suis un libéral. C'est l'argent que je veux.»

La morale de l'histoire, c'est qu'en matière de fiscalité, Robert Nixon ressemble à Michael Wilson. Il n'y a pas de différence. S'ils en ont l'occasion, ils sont tous les deux capables de saigner à blanc les membres de la classe moyenne et les économiquement faibles pour pouvoir offrir des échappatoires fiscales à leurs riches amis de Bay Street.

* * *

LA JUSTICE

LES VICTIMES DE CRIMES VIOLENTS—LA PERTE DE CONFIANCE DANS LE SYSTÈME DE LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, avez-vous déjà entendu parler de l'organisme «*Victims of Violence*»? Certains sont peut-être en désaccord avec le point de vue des intéressés, mais je le trouve, pour ma part, toujours sensé et je crois que c'est également le cas des 63 p. 100 de Canadiens qui ont perdu toute confiance dans notre système de justice pénale. Cet organisme a écrit au premier ministre (M. Mulroney) le 23 février 1988 pour lui préciser ce qui suit:

> Pratiquement tous les jours, un récidiviste profitant d'une forme ou d'une autre de libération anticipée commet un délit d'agression quelque part au Canada. Depuis huit mois, on sait qu'au moins sept meurtres ont été commis par des meurtriers qui avaient été libérés par la Commission des libérations conditionnelles.
>
> M. Ole Instrup ne cesse d'offrir aux intéressés des libérations conditionnelles . . . Depuis son arrivée à la tête de la Commission, il y a eu davantage de meurtres commis par des récidivistes profitant d'une libération conditionnelle que durant tout le mandat de M. Bill Outerbridge.

Les Canadiens qui ont perdu confiance dans notre système de justice pénale, les membres de «*Victims of Violence*» et moi-même attendons tous avec impatience de connaître la réponse du premier ministre.

* * *

LES FINANCES

LE RÉTABLISSEMENT DES ACTIONS ACCRÉDITIVES ET DE LA DÉDUCTION POUR ÉPUISEMENT GAGNÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) continue de refuser aux régions du pays dépendant du secteur primaire le rétablissement des actions accréditives et de la déduction pour épuisement gagné. Les représentants de nombreuses localités se sont rencontrés plus tôt cette semaine à Ottawa, afin de protester contre l'annulation du programme en question; il s'agissait de localités comme Elliot Lake, qui a adopté une résolution réclamant le rétablissement de ce programme ou comme Wawa, dans le Nord de l'Ontario. D'autres localités, dont Haileybury, invitent le gouvernement à revenir sur sa décision.

Le gouvernement pourrait montrer qu'il s'inquiète du développement régional, en aidant les régions du pays tributaires du secteur primaire; il lui suffirait de remettre en oeuvre ce programme, de rétablir la déduction de 133 p. 100 et les actions accréditives.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON APPUIE L'IDÉE D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'étais heureux de faire partie, à titre de membre du comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, de la récente mission d'enquête en Jordanie, en Égypte et en Israël. Ce fut pour moi une expérience intense et émouvante. Nous avons rencontré des dirigeants politiques et des soldats dans les trois pays. Nous avons parlé à des travailleurs, à des réfugiés et à des enfants. Nous avons visité des hôpitaux et des églises. Notre séjour là-bas nous a donné l'impression que ce conflit, bien qu'il soit grave et tragique, pourrait être réglé si seulement les parties pouvaient négocier leurs différends en toute bonne foi.

A mon retour dans ma circonscription, j'ai eu l'occasion de faire un compte rendu de mon voyage à la *Jewish Federation of Edmonton*, à la *Canadian-Arab Friendship Association* et au *Palestinian Action Committee*. Les leaders de chacune des communautés se joignent à moi pour prier instamment le secrétaire d'État (M. Clark) d'appuyer une conférence internationale qui contribuera à rétablir la confiance et la paix entre les Israéliens et les Palestiniens.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

AMNISTIE INTERNATIONALE—LES DROITS DE LA PERSONNE MAINTENANT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, aujourd'hui, Amnistie Internationale et ses partisans dans plus de 150 pays et territoires ont lancé la plus ambitieuse campagne de promotion des droits de la personne de l'histoire de ce mouvement. Il s'agit là d'une tâche difficile mais nécessaire, car, comme le déclarait récemment le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), les droits de la personne ignorent les frontières.

Je suis particulièrement impressionné par le titre retenu pour cette campagne: «Les droits de la personne maintenant», car le mot «maintenant» signifie que remettre l'action à plus tard signifie remettre la justice à plus tard. Cela met en lumière l'urgence de l'intervention, car nous savons que la torture a été constatée dans plus de 60 pays et qu'il y a des prisonniers politiques dans près de la moitié des pays du monde.

Aujourd'hui, avec le lancement de cette campagne en faveur des droits de la personne, Amnistie Internationale pose un geste décisif pour l'atteinte de l'objectif qu'est le respect universel de ces droits.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

L'AIDE ÉTRANGÈRE AU TIERS MONDE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle concerne l'attitude du gouvernement en matière de droits humains au Canada et à l'étranger.

Aujourd'hui, la ministre des Relations extérieures (M^me^ Landry) a annoncé, dans une brochure très coûteuse, que le Canada n'augmenterait plus son aide à l'étranger, en dépit d'engagements antérieurs. Le secrétaire d'État expliquera-t-il pourquoi le gouvernement ne tient pas sa promesse concernant l'aide au tiers monde?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je suis très heureuse de dire à mon honorable collègue et de montrer à la Chambre le document que nous avons présenté aujourd'hui, qui est une révision complète de notre programme d'aide, qui n'avait pas été faite depuis 13 ans.

Monsieur le Président, je pense que le gouvernement du Canada, en consultation avec les Canadiens et également avec la participation des Comités permanents de la Chambre ont élaboré une politique d'aide qui correspond vraiment aux besoins des gens du Tiers monde. Je pense que c'est le but de cette nouvelle stratégie. J'en suis très fière.

L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AU SÉNÉGAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, malgré ses engagements envers le pays et le gouvernement dans la déclaration présentée aujourd'hui par la ministre, elle a annoncé un gel de notre aide extérieure.

Dans son rapport à la Chambre aujourd'hui, la ministre des Relations extérieures a aussi déclaré qu'à l'avenir le Canada tiendrait compte du traitement réservé aux droits de la personne dans les pays bénéficiaires avant de leur accorder une aide.

Maintenant, ce matin, dans le *Citizen* d'Ottawa, il y avait l'annonce de l'octroi d'une subvention au Sénégal. Le chef de l'opposition de ce pays reste toujours emprisonné. Le gouvernement va-t-il donner suite à ces engagements exprimés ce matin par la ministre, et prendre les mesures qui s'imposent au sujet de cette subvention au Sénégal?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je suis très heureuse de dire à la Chambre que nous nous sommes engagés à maintenir le .5 p. 100 du Produit national brut dans nos projets d'aide, et ceci jusqu'au début de la décennie suivante.

Je voudrais peut-être dire à mon honorable collègue que, dernièrement, il a eu à faire un discours où il promettait au nom de son parti d'augmenter les budgets d'aide de 50 p. 100, soit jusqu'à .7 p. 100. Je dois dire à mon honorable collègue que c'était encore une fois un mauvais calcul du chef de l'opposition parce que .5 p. 100 est atteint actuellement et que le 50 p. 100 d'augmentation serait moins que ce que notre gouvernement a planifié de faire jusqu'au prochain programme. Mon honorable collègue devrait savoir que nous nous sommes engagés d'une façon sérieuse et que nous respectons nos engagements. Quant à notre programme d'aide au Sénégal . . . comme dans tous les pays du Tiers monde, je dois dire que nos programmes d'aide correspondent aux besoins de la population et que c'est l'objectif principal de notre nouvelle politique de toujours répondre aux besoins d'aide fondamentale de la population du Tiers monde.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, l'octroi au Sénégal est contre l'engagement pris par la ministre dans son document ce matin. Et comme mathématicien, je suggère qu'elle doive retourner à l'école . . .

Des voix: . . . au primaire.

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . à l'école primaire!

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA LETTRE AUX PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX—LA POSITION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant les droits humains chez nous. Hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déposé une lettre qu'il a écrite à tous les premiers ministres provinciaux pour leur conseiller de ne pas rencontrer les membres de certaines organisations sikhs du Canada parce que, a-t-il écrit, «certains membres de ces organisations ont participé à des activités violentes ou ont préconisé le recours à la violence». Je crois que ce sont les mots qu'il a employés.

Pourquoi le ministre a-t-il décidé de condamner et de boycotter tous les membres de ces organisations alors que quelques uns d'entre eux seulement auraient agi de façon illégale? S'il a des preuves à l'appui de ce qu'il avance dans cette lettre, serait-il prêt à les déposer à la Chambre des communes pour que nous puissions juger du bien-fondé de cette lettre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me réjouis de cette question. La lettre qui a été déposée hier, comme le chef de l'opposition l'a dit, était très précise. La Chambre sait que l'immense majorité des Canadiens d'origine sikh sont des citoyens au-dessus de tout soupçon qui essaient d'élever leurs familles dans la paix et dans la liberté.

J'ai nommé trois organisations dont le principal but est de prôner la création d'un État sikh indépendant. Certains membres de ces organisations cherchent à acquérir une légitimité au Canada en s'identifiant à des Canadiens éminents et certains d'entre eux ont participé à des activités violentes ou préconisent le recours à la violence au Canada et ailleurs et nous ne voudrions pas que les autorités canadiennes paraissent approuver ces activités.

Comme le chef de l'opposition le sait bien, certains membres de la communauté sikh canadienne ne sont pas libres de parler de ces questions. Le gouvernement a le devoir d'aider les Canadiens à vivre dans la paix et la liberté. C'est ce que nous faisons.

J'incite les députés et les organisations à l'extérieur de la Chambre à ne pas se laisser entraîner par mégarde à appuyer des activités qui menacent la paix et la liberté des Canadiens et surtout de l'immense majorité de Canadiens d'origine sikh qui ne demandent qu'à vivre en paix.

ON PRÉTEND QUE LA LETTRE AGGRAVE L'INTOLÉRANCE ET LES TENSIONS RACIALES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais aussi poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la lettre qu'il n'a envoyée qu'à quelques premiers ministres provinciaux pour leur demander de boycotter trois organisations sikhs.

Dans sa lettre au premier ministre Petersen, par exemple, il explique ainsi ce boycottage:

> Je vous serais reconnaissant d'éviter les situations et les activités qu'on pourrait interpréter comme une expression d'appui aux organisations sikhs mentionnées ci-dessus ou à leur objectif de création d'un État sikh indépendant.

Est-ce que le ministre peut expliquer à la Chambre pourquoi la position du gouvernement sur une affaire qui ne concerne que les citoyens de l'Inde a des répercussions négatives sur notre politique intérieure et entraîne la négation du droit de citoyens canadiens de participer à la vie communautaire et politique du Canada?

Si le ministre ne peut justifier ses agissements, sera-t-il disposé à agir honorablement en s'excusant et en retirant ses déclarations offensantes qui aggravent l'intolérance et les tensions raciales dans notre pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai eu l'impression que le député demandait implicitement pourquoi la lettre n'a été envoyée qu'à quelques premiers ministres provinciaux. En fait, nous l'avons adressée aux premiers ministres qui pouvaient, à notre avis, être invités à titre personnel ou officiel à participer à des activités et à donner involontairement un certain crédit à des organisations de ce genre.

Je donnerais en fait le même conseil non seulement à tous les premiers ministres provinciaux, mais aussi à tous les députés. Comme je l'ai dit au très honorable chef de l'opposition, certains membres de ces organisations ont des activités qui ne devraient pas sembler avoir l'approbation de titulaires de charges publiques.

Bien sûr, je n'ai pas d'ordres à donner dans ce domaine. Je n'exige pas des premiers ministres ou des députés qu'ils s'abstiennent de participer à des activités de ces organisations. Cependant, comme tous les membres du gouvernement, j'ai le devoir de promouvoir l'ordre public et j'ai l'intention de m'en acquitter.

J'espère sincèrement que les députés, qui comprennent combien cette question est délicate et qui savent aussi à quel point la grande majorité des Canadiens d'origine sikh sont attachés aux valeurs canadiennes, vont nous aider à promouvoir la paix et la liberté au Canada.

M. Marchi: Monsieur le Président, nous condamnons tous la violence et le terrorisme, mais cela ne vous donne pas le droit de salir la réputation d'une collectivité comme vous venez de le faire.

M. le Président: Je saurais gré au député de poser sa question et de le faire dans les formes.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT INDIEN—LE PRÉTENDU DÉSACCORD

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore une fois au ministre qui a également écrit ce qui suit dans sa lettre au premier ministre Peterson:

> Le gouvernement de l'Inde désapprouve vivement la participation d'élus à des activités parrainées par ces organisations.

Comment se fait-il que le haut commissaire de l'Inde à Ottawa a contredit le ministre et a nié que son pays ait demandé un tel boycottage? Même si le boycottage avait effectivement été demandé par le gouvernement indien, depuis quand les intérêts d'un gouvernement étranger ont-ils préséance sur les droits de nos propres citoyens, ici, dans notre propre pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce ne devrait pas être le cas, et ce ne l'est d'ailleurs pas. Le député déforme, par inadvertance sûrement, les propos du haut-commissaire. Ce dernier ne m'a certainement pas demandé d'écrire la lettre.

M. Marchi: Qui l'a fait, alors?

M. Clark (Yellowhead): J'ai pris cette décision dans l'intérêt du Canada, à titre de ministre canadien qui se préoccupe de la paix et de la sécurité au Canada. Je ne veux pas donner à cette question un caractère sectaire, et je suis certain qu'aucun député de bonne volonté ne le souhaiterait.

La réponse du premier ministre libéral de l'Ontario à ma demande m'a beaucoup impressionné. Il a bien saisi mes intentions et compris ma responsabilité à cet égard. J'espère que, comme lui, les gens comprendront qu'il s'agit là d'une question très délicate et qu'il importe de respecter la situation de la vaste majorité des Canadiens d'origine sikh.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SAISIE DES FONDS ENVOYÉS AUX GROUPES ANTI-APARTHEID DE L'AFRIQUE DU SUD

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En mai dernier, le premier ministre d'Afrique du Sud a annoncé que son gouvernement avait l'intention de prendre des mesures pour empêcher les étrangers, peu importe d'où, d'aider les groupes anti-apartheid non violents de ce pays.

Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le sait sans doute, il y a deux jours, le gouvernement d'Afrique du Sud a présenté une mesure législative répressive visant à donner suite à l'intention qu'il avait manifestée en mai dernier. Ce gouvernement aura le pouvoir de saisir tous les fonds envoyés même aux groupes pacifiques d'Afrique du Sud, je répète, même aux groupes pacifiques.

N'est-ce pas là l'exemple le plus frappant du refus obstiné du gouvernement sud-africain de coopérer avec les gouvernements pacifiques les plus ouverts, démocratiques, voire inoffensifs comme le gouvernement du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je prends la question très au sérieux comme le savent le chef et les députés du Nouveau parti démocratique. J'ai fait une déclaration sur la question hier et un porte-parole de ce parti nous a donné une réponse pondérée.

Je rappelle au député et à la Chambre que le Parlement sud-africain est saisi d'un projet de loi et que celui-ci n'a pas encore force de loi. Nous en étudions le texte pour déterminer quels effets il aura sur le Canada. Évidemment, nous exerçons toutes les pressions possibles pour convaincre ce gouvernement de ne pas adopter ce projet de loi.

J'ai également fait savoir hier que nous cherchons activement les moyens à notre disposition pour aider les victimes de l'apartheid à s'opposer au projet de loi ou à prendre d'autres mesures. Je ne sais trop de quels moyens nous disposons, mais nous étudions la question et si ce projet de loi ou toute autre mesure semblable est adoptée, nous avons l'intention d'aider ces victimes à les combattre.

L'IMPOSITION DE SANCTIONS ÉCONOMIQUES GLOBALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai lu la déclaration sérieuse que le ministre a faite à la Chambre hier, dans laquelle il justifie le maintien, en leur état, des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Il a également donné des explications sur sa position actuelle à l'égard de sanctions économiques globales. Dans un cas comme dans l'autre, il a parlé de la nécessité pour le Canada de pouvoir maintenir une ouverture lui permettant de fournir de l'aide financière à des groupes pacifistes en Afrique du Sud.

Si, comme l'a dit le ministre cet après-midi dans sa réponse, le gouvernement du Canada s'aperçoit dans ses rapports avec l'Afrique du Sud, que le gouvernement sud-africain entend mettre en oeuvre cette mesure législative qui aura pour conséquence d'interdire le financement des groupes pacifistes dans ce pays, le gouvernement du Canada va-t-il riposter en imposant, seul, des sanctions économiques globales contre l'Afrique du Sud?

• (1430)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire au député, c'est que nous devrons alors envisager la question et nous ne manquerons pas de le faire. Je ne veux pas anticiper sur des événements qui ne se sont pas produits. Ce n'est pas un hasard si nous avons l'habitude à la Chambre de ne pas répondre aux questions hypothétiques.

Toutefois, je tiens à rappeler que nous sommes sérieux. Si le premier ministre et moi-même répétons et soulignons l'engagement qu'il a pris, au nom de notre pays, devant les Nations Unies, c'est parce qu'il importe que l'Afrique du Sud et les autres pays connaissent les limites qu'ils ne peuvent pas dépasser avec le Canada. Si nous n'avons pas d'autres solutions que de suspendre nos relations économiques et diplomatiques avec l'Afrique du Sud, nous le ferons.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND ON IMPOSERA DES SANCTIONS COMPLÈTES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le gouvernement de l'Afrique du Sud devient de plus en plus antidémocratique, pas le contraire. Et si maintenant ce n'est pas l'heure pour l'imposition de sanctions complètes économiques, je demande simplement au ministre quand?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est une bonne question, mais ce n'est pas une question qui permet une réponse aujourd'hui. Comme je l'ai dit hier à la Chambre, il y a des choses positives que le Canada peut faire maintenant en Afrique du Sud pour aider les victimes et les adversaires de l'apartheid. Nous voulons continuer de faire ce que nous pouvons. Si un jour arrive que ce ne soit pas possible pour nous d'exercer une influence positive, nous devrons prendre les autres options disponibles et puis dans de telles circonstances, on devra mettre fin à nos relations économiques et diplomatiques avec l'Afrique du Sud.

Mais je crois que pour le moment, c'est mieux pour nous d'essayer d'influencer les événements là, par notre présence diplomatique.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES D'EMPLOI ET DE FORMATION—LA RECOMMANDATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les représentants du Conseil économique ont déclaré hier que ces dernières années le nombre des industries canadiennes influencées par le commerce a augmenté, ce qui entraîne un plus grand besoin de recyclage dû à la rotation du personnel. Ils ont ajouté que ces problèmes de recyclage se sont fait sentir de façon plus aiguë chez ceux des travailleurs qui sont âgés, qui sont peu instruits ou qui habitent dans des petites localités éloignées.

Dans ces circonstances, pourquoi le gouvernement a-t-il réduit les programmes d'emploi et de formation de plus de 30 p. 100 depuis 1984, et pourquoi le récent budget des dépenses propose-t-il d'opérer l'année prochaine des coupures supplémentaires de 15 p. 100? Le Conseil économique a recommandé hier de renforcer les programmes de recyclage et de formation. Pourquoi le ministre et le gouvernement ne tiennent-ils pas compte de cet avis?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis toujours heureux de comparer nos chiffres pour les emplois avec ceux du député et de son gouvernement d'il y a des années. Je pense que les Canadiens ont besoin d'emplois. Nous en avons créé beaucoup. Je n'ai pas besoin de citer de chiffres parce que je suis certain que mon ami de Notre-Dame-de-Grâce les connaît. Nous continuerons de nous occuper de cette question.

En même temps, le programme Planification de l'emploi fournit, je pense, de nombreux moyens de remédier aux problèmes dont il parle.

Nous sommes conscients des changements qui sont survenus dans la main-d'oeuvre et dans les emplois. Cependant, encore une fois, j'estime que nous avons fourni les réponses qu'attendaient les Canadiens.

L'EXTENSION DES PROGRAMMES DE FORMATION ET DE RECYCLAGE—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question. S'il veut comparer les bilans et les emplois, qu'il le fasse pour la période de 1970 à 1975 avant la récession . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député va poser sa question.

M. Allmand: Un sondage Gallup publié la semaine dernière a révélé que le chômage reste le plus grand sujet d'inquiétude des Canadiens. Hier, le Conseil économique l'a confirmé lorsqu'il a déclaré que les travailleurs qui sont âgés, qui sont peu instruits ou qui vivent dans de petites localités éloignées étaient les plus touchés et avaient le plus de difficultés à faire face au chômage. Le Conseil a recommandé clairement que nous devrions renforcer les programmes de formation et de recyclage. Qu'est-ce que le ministre répond à ces recommandations?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est exactement ce que j'ai dit auparavant. Si on considère le taux de chômage dans les localités éloignées dans toutes les provinces de notre pays, on constate qu'il a baissé par rapport à ce qu'il était il y a trois ou quatre ans. Le parti libéral voudrait que nous soulevions un grand nombre de questions et que nous y répondions en créant un grand nombre de programmes. Le problème est qu'il y a trois ou quatre ans ce parti avait des programmes de création d'emplois mais connaissait aussi le chômage.

[*Français*]

LA BANQUE DU CANADA

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ORDONNER À LA BANQUE DE RÉDUIRE LE TAUX D'ESCOMPTE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais adresser une question au ministre des Finances concernant les taux d'intérêt au Canada. Durant les derniers deux mois, le dollar canadien a monté de 2,5c. par rapport au dollar américain, en bonne partie à cause de la politique monétaire anti-inflationniste de la Banque du Canada et des taux d'intérêt élevés qui en résultent. En vue du ralentissement auquel nous nous attendons en 1988 dans l'économie canadienne et de l'impact adverse sur notre «compétitivité» et nos exportations d'un dollar canadien trop élevé, le ministre est-il maintenant prêt à dire à la Banque du Canada de prendre les mesures nécessaires pour diminuer les taux d'intérêt au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons une économie qui est très forte maintenant. Je pense que les résultats de la performance de l'économie dans le quatrième trimestre de 1987 sont très bons. C'est meilleur que la plupart des commentaires le prédisaient avant le résultat. Je pense que le gouverneur de la Banque du Canada a suivi une politique qui comprend la performance de l'économie. Et moi-même, je suis d'accord sur la politique du gouverneur de la Banque du Canada.

[*Traduction*]

LES TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS—ON PROPOSE DE RÉDUIRE L'ÉCART

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais savoir si le ministre des Finances appuie la politique de la Banque du Canada, qui consiste à réduire à zéro le taux d'inflation, quelles que soient les conséquences sur le chômage, dans les régions notamment.

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: Le ministre est-il en train de dire qu'un taux de chômage de 8 p. 100, qui augmentera en 1988 selon ses prévisions, est acceptable, ou bien est-il disposé à réduire l'écart de 1,5 point de pourcentage des taux d'intérêt entre le Canada et les États-Unis pour assurer que la croissance économique se poursuive dans toutes les régions du Canada et non pas seulement dans le sud de l'Ontario?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suppose que je dois à nouveau rappeler au député que le chômage a diminué dans toutes les provinces du pays en 1987.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce dit qu'il n'y a pas de quoi se péter les bretelles.

M. Allmand: 7,5 p. 100.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Lorsqu'il a été ministre de l'Emploi, le taux de chômage a augmenté dans toutes les provinces du pays. On peut dire que le député de Notre-Dame-de-Grâce a de quoi se péter les bretelles.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. ROGER CLARK, DIRECTEUR DES PROGRAMMES DE LA SECTION CANADIENNE D'AMNISTIE INTERNATIONALE

M. le Président: Je tiens à signaler à l'attention des députés la présence à la tribune de M. Roger Clark, directeur des programmes de la section canadienne d'Amnistie internationale.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA REVENDICATION TERRITORIALE DES INDIENS DU LAC LUBICON

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle porte sur le vieux différend territorial des Indiens Lubicons. Le ministre pourrait-il confirmer l'article du *Edmonton Journal* d'aujourd'hui qui dit que la province a accepté de transférer 25,4 milles carrés à la bande des Lubicons? S'il confirme cela, pourrait-il aussi préciser quelles en seront les conséquences pour les négociations en cours?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de l'intérêt qu'il porte à ses électeurs. Je peux en effet confirmer que, hier, l'Alberta et le gouvernement du Canada se sont entendus sur le principe du transfert de 25,4 milles carrés pour régler la revendication de la bande.

Des voix: Bravo!

• (1440)

M. McKnight: La province de l'Alberta a également offert de tracer les limites de façon que le terrain englobe l'endroit où les Lubicons désirent s'établir. Le chef Ominayak doit rencontrer le premier ministre Getty demain. J'espère que leur entretien facilitera un juste règlement des revendications de la bande.

Nous avons l'intention de commencer les négociations, aussi rapidement que les Lubicons le désirent, au sujet des questions non territoriales, comme le logement, l'infrastructure, un hôpital et d'autres choses nécessaires à la création d'une localité. J'espère que dans les semaines et les mois à venir nous pourrons négocier et parvenir à un juste règlement.

Des voix: Bravo!

* * *

LES COMMUNICATIONS

LE TRANSFERT AU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DE FONDS INSCRITS AU BUDGET POUR L'ACCORD COMMERCIAL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Nous avons appris hier, lorsque le budget des dépenses supplémentaire a été déposé, que le gouvernement avait dépassé de près de 4 millions de dollars son budget de propagande sur l'accord commercial conclu avec les États-Unis. D'autre part, le gouvernement semble incapable de trouver les fonds nécessaires afin d'enrichir sensiblement les programmes d'aide aux travailleurs canadiens, ainsi que le lui recommande le Conseil économique.

La ministre accepterait-elle, comme gage de bonne volonté, de dégonfler le budget que le gouvernement s'est accordé pour faire accepter l'accord commercial, pour placer sa propre version de *La Pure vérité* dans les supermarchés d'un bout à l'autre du Canada, et de remettre l'argent ainsi épargné au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui n'a pas les moyens de hausser le financement des programmes dont les travailleurs canadiens ont tant besoin?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la question du député est très à propos. Ainsi que nous l'avons déjà expliqué à la Chambre, nous avions besoin de ces crédits supplémentaires pour publier de nouvelles brochures avant et après le mois d'octobre. Il fallait renouveler la documentation en décembre, compte tenu du texte définitif de l'accord.

Le député a lui-même réclamé de l'information. Le 24 septembre dernier, alors qu'il demandait la tenue d'un débat d'urgence sur le libre-échange, il a dit, et je cite le hansard: «Il est fort important que les Canadiens soient mis au courant». Nous sommes parfaitement d'accord, et en voilà le résultat.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais simplement rappeler à la ministre qu'il y a une différence entre information et propagande. Nous sommes totalement en faveur de celle-là, mais le gouvernement ne voit pas de différence entre l'une et l'autre.

LA DISSOLUTION ET LE RÉTABLISSEMENT D'UN CONSEIL CONSULTATIF

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire à l'un ou l'autre de ces deux ministres ineptes. Le Conseil économique a clairement recommandé un enrichissement majeur des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre, mais cela n'empêche pas le gouvernement de supprimer des programmes comme le Programme d'adaptation pour les travailleurs qui offrait ce service. A la place, le gouvernement a créé un conseil consultatif provisoire où les principaux syndicats ne sont même pas représentés afin de collaborer à la planification de l'adaptation.

Ne devrait-on pas dissoudre ce conseil consultatif et le rétablir en tant qu'organisme indépendant ayant le pouvoir d'entreprendre les études nécessaires et de lancer les programmes dont les travailleurs canadiens ont besoin et cela, en collaboration étroite avec les syndicats du pays?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois que les Canadiens peuvent faire pleinement confiance au conseil qui a été établi. Le gouvernement dispose là pour le conseiller de spécialistes parmi les meilleurs dans le domaine. Nous attendons avec impatience les rapports du conseil. Je signale à nouveau que le gros de l'adaptation va se faire à la hausse. Les travailleurs vont passer des secteurs industriels traditionnels aux nouveaux secteurs en pleine croissance, c'est là l'essentiel de l'accord de libre-échange.

Je conteste l'emploi du mot «propagande» par le député, car nous avons publié aujourd'hui, à 14 heures, l'étude d'impact sur l'agriculture. Celle-ci contient des renseignements au sujet des tarifs américains et canadiens sur les céréales et les oléagineux, ce qui est très utile, et sur les marchés potentiels . . .

M. le Président: La parole est au député de Humboldt—Lake Centre.

* * *

L'AGRICULTURE

LES TAUX D'INTÉRÊT—LA VALEUR DU DOLLAR—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES

M. Vic Althouse (Humbolt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture qui doit savoir que, à cause de la fluctuation du dollar canadien, les agriculteurs de la région que je représente, qui exportent des céréales, du boeuf et du porc, ont vu la valeur de leurs produits diminuer de 11 p. 100 et le taux d'intérêt augmenter d'environ 1,25 p. 100 au cours de la dernière année. Depuis que le ministre occupe son poste, ils ont également vu leurs terres perdre environ la moitié de leur valeur. Quand le ministre jugera-t-il que l'agriculture a assez souffert de sa politique déflationniste?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, malgré les chiffres qui viennent d'être annoncés, je pense que notre gouvernement, en réponse aux difficultés connues par les fermiers canadiens au cours des dernières années, a augmenté de 400 p. 100 les investissements dirigés directement dans les goussets des fermiers canadiens, et particulièrement dans sa région. Nous étions conscients des difficultés, et nous en avons conclu que malgré la baisse significative des taux d'intérêt qui étaient de 4 ou 5 p. 100 de moins que ceux que nous avions connus pendant la période noire des libéraux, du gouvernement précédent, nous avons quand même décidé d'injecter des sommes considérables qui ont permis aux fermiers canadiens, monsieur le Président, de reconnaître enfin, dans ce gouvernement, un gouvernement qui répondait aux besoins des agriculteurs canadiens.

Une voix: Absolument.

[*Traduction*]

M. Althouse: Monsieur le Président, j'ai dû dire le mot «agriculture» par inadvertance. Ma question s'adressait au ministre des Finances.

LES TAUX D'INTÉRÊT EN VIGUEUR À LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Puisque le ministre d'État chargé de l'Agriculture a répondu à ma première question, pourrait-il expliquer comment le taux d'intérêt de 12,25 p. 100 en vigueur à la Société du crédit agricole, à laquelle les agriculteurs ne font pas appel de toute façon, aide les agriculteurs, alors que ceux-ci peuvent aller dans une banque et obtenir un emprunt à un bien meilleur taux d'intérêt, même si le taux d'escompte a augmenté au cours de la dernière année? Comment cela aide-t-il les agriculteurs?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, si mon honorable collègue se rappelle le Programme d'aide aux producteurs agricoles que nous avons rendu public au mois de décembre, lequel est supérieur à 3 milliards de dollars et inclut plusieurs centaines de millions de dollars supplémentaires dans la Caisse de la Société du crédit agricole, ces sommes visent justement à aider les fermiers. Ces taux d'intérêt dont vous parlez sont largement plus bas que ceux que nous avons connus pendant cette période noire à laquelle aucun canadien ne veut revenir, période que nous avons connue dans les années passées, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LE PRÉSUMÉ PATRONAGE—LES FRAIS JURIDIQUES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle concerne l'ami du premier ministre, M. Jean Sirois, qui a reçu 400 000 $ pour des travaux juridiques en plus du poste bien rémunéré qu'il a obtenu par favoritisme. Le vice-premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi l'ancien ministre des Approvisionnements et Services a donné à M. Jean Sirois, selon les journaux, un contrat de 195 000 $ pour aider à préparer une cause vieille de huit ans qui était prête à être jugée? Étant donné que les avocats du gouvernement ont refusé de dire combien de travail il a fait sur le dossier, le vice-premier ministre nous dira-t-il quand le gouvernement mettra fin à cet ignoble favoritisme?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne comprends pas bien où le député veut en venir. Il est vrai que le gouvernement fait appel à des avocats de l'extérieur pour beaucoup de dossiers. On procède toujours de la même façon dans ces cas-là. Les factures sont toujours basées sur le nombre d'heures de travail effectuées. Elles sont taxées ou plutôt, pour parler comme les profanes, elles sont examinées et payées par le ministère qui a commandé les travaux. Il est important de comprendre qu'il y a des avocats qui font des travaux au nom du gouvernement du Canada et qu'ils sont payés pour les services qu'ils rendent.

• (1450)

M. Boudria: Monsieur le Président, ce n'est pas une très bonne réponse. Il est évident que le gouvernement avait déjà les conseillers juridiques dont il avait besoin pour cette cause et que les services de M. Sirois ont été ajoutés à la dernière minute.

[*Français*]

L'AFFAIRE JEAN SIROIS—ON DEMANDE LE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais demander au vice-premier ministre cette fois-ci: Un fonctionnaire, M. Fred Sparling, lorsqu'interrogé concernant la nécessité d'avoir M. Jean Sirois et de lui donner 195 000 $, disait: C'est le ministre qui a décidé de faire cela. N'est-ce pas là un cas de patronage éhonté? Est-ce que le gouvernement est maintenant prêt à déposer en cette Chambre la liste de tous les contrats et de toutes les sommes d'argent donnés à M. Jean Sirois pour qu'on puisse mettre fin à toute cette histoire-là aujourd'hui?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, M. Sparling est responsable de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes. Le dossier Javelin est ouvert depuis des décennies, littéralement. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous connaissions ce dossier et souhaitions le fermer. Nous avons retenu les services de M. Sirois comme conseiller adjoint dans cette affaire très complexe. Tout cela traîne depuis de très nombreuses années.

N'étant pas avocat, je suis scandalisé par le montant des honoraires qui ont été versés aux conseillers juridiques jusqu'à maintenant. J'ai l'impression de m'être trompé de profession.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Monsieur le Président, je crois savoir que le travail juridique est presque terminé. Les tribunaux seront saisis de la question bientôt. On peut espérer qu'après environ deux décennies, le dossier Javelin pourra être fermé.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'INTERDICTION DE LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il y a deux ans cette semaine, le ministre de la Justice de l'époque a promis de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'il soit interdit d'invoquer l'orientation sexuelle comme motif de discrimination dans toute question de compétence fédérale. Compte tenu du fait que nous ne choisissons pas d'être homosexuels et que nous ne revendiquons pas de droits particuliers, sinon celui de vivre ouvertement dans la dignité sans craindre de perdre notre emploi ou notre maison ou d'être victimes de violence, je souhaite poser au ministre la question suivante. Est-il solidaire de la promesse faite par son prédécesseur à titre de ministre de la Justice? Dans l'affirmative, quand va-t-il enfin agir pour que l'égalité ne soit pas un vain mot pour les homosexuels du Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie de sa question le député, qui s'intéresse depuis longtemps à la question des droits de la personne et qui a même fait valoir ses points de vue à cet égard.

Il est bien entendu que je suis solidaire de la déclaration faite au nom du gouvernement en réponse au comité parlementaire. Avec mes collègues, j'étudie très sérieusemnent tous les nombreux aspects de la question qui ont été soulevés. Nous continuons de tenir des consultations à ce sujet.

J'espère bien que nous serons en mesure, le moment venu, de proposer un énoncé de principe sur cette question qui tiendra compte de l'ensemble des considérations dont le rapport fait état.

[*Français*]

APPEL À L'ENCHÂSSEMENT DANS LES CHARTES DES DROITS DE L'INTERDICTION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES HOMOSEXUELS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il y a 12 ans déjà, le gouvernement du Québec a amendé la Charte des droits québécoise pour interdire toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Aujourd'hui, le gouvernement conservateur refuse de tenir sa promesse d'amender la loi fédérale dans le même sens. Pourquoi le ministre de la Justice est-il prêt à continuer d'accepter cette situation intolérable qui nie l'égalité et la justice aux gais et aux lesbiennes au Canada, et surtout au Québec? Pourquoi?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, étant donné que cette question supplémentaire est très similaire à la première question, je répéterais que lors de son étude de la Charte des droits et libertés le comité parlementaire a abordé toute une gamme de questions et un grand nombre de recommandations, auxquelles on a répondu en principe. La Charte des droits et libertés a une signification. Il est certain qu'au niveau fédéral nous examinons les diverses options que nous avons pour mettre en pratique les choses qui figuraient dans la réponse de mon prédécesseur.

Nous estimons que la Charte des droits et libertés a un rôle important. Nous avons l'intention de prendre les mesures nécessaires pour mettre en place juridiquement les questions qui relèvent de notre compétence.

Questions orales

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉCENTRALISATION DE L'ACDI POUR LE TIERS MONDE

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures. En tant que membre du comité permanent des Affaires étrangères et du commerce extérieur qui a examiné notre aide officielle au développement, l'an dernier, je suis heureux de la réponse de la ministre, une stratégie qui contient des projets jusqu'au siècle prochain. La ministre pourrait-elle nous dire comment la décentralisation de l'ACDI, exposée ce matin, influera sur la question si controversée de la distribution d'une aide plus efficace aux pays du tiers monde?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue pour sa question qui me donne l'occasion de parler d'un des aspects de cette nouvelle stratégie. Je sais à quel point mon honorable collègue, en tant que membre du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, a joué un rôle important à ce sujet.

La décentralisation signifie plus de personnes sur le terrain pour mieux planifier nos projets d'aide. Elle permettra également une simplification du processus de décision des projets d'aide.

L'autre facteur très important, monsieur le Président, c'est que la décentralisation va également nous permettre d'impliquer la population que nous voulons aider, de développer nos programmes et, en ce sens, de l'impliquer elle-même dans son propre développement.

Je pourrais vous parler d'autres mesures, mais je pense qu'en simplifiant, c'est ce qui ressort de la décentralisation.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR L'INCIDENCE DES PLUIES ACIDES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. L'augmentation budgétaire, au ministère de l'Environnement, est de 3,5 p. 100 contre 30 p. 100 à l'Energie, aux Mines et aux Ressources, 24 p. 100 à l'Agriculture et 11 p. 100 aux Communications. Je voudrais poser la question suivante au ministre devant le résultat pitoyable des démarches qu'il a entreprises pour son propre ministère. Lui reste-t-il encore assez de fonds pour permettre aux scientifiques et aux économistes de son ministère d'évaluer l'incidence des pluies acides sur notre environnement et pour en faire un dossier que le ministre pourrait présenter au prochain sommet du premier ministre et du président Reagan à Washington?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ces derniers temps, le député de Davenport s'est employé à plein temps à présenter faussement le budget du ministère de l'Environnement. Il répète à qui veut l'entendre partout au Canada ces déclarations absurdes entendues au comité et à la Chambre des communes sur les coupes sombres qu'a pratiquées dans mon budget le gouvernement dont je fais partie. Rien n'est plus loin de la vérité.

Les budgets du ministère de l'Environnement cette année et l'an dernier sont les mieux garnis depuis la première année d'existence de ce ministère en 1971, y compris l'époque où il était dirigé par le député. Voilà la vérité.

Mieux, nous dépensons, à l'extérieur de ce ministère, mais toujours dans les rouages du gouvernement, plus d'argent que jamais auparavant.

M. Caccia: Le ministre est plus doué en rhétorique qu'en arithmétique.

L'ÉTUDE DES EFFETS DES PLUIES ACIDES SUR LA SANTÉ

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'automne dernier, le ministre a indiqué durant la période des questions qu'il n'y avait pas assez de données pour entreprendre une étude sur les effets des pluies acides sur la santé. A la lumière de l'étude publiée il y a quelques jours, qui lie les pluies acides et le cancer du côlon dans le nord-est des États-Unis et dans l'est du Canada, est-il maintenant prêt à entreprendre une étude étant donné que son collègue, le ministre de l'Environnement, est fauché?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'honorable député maintient que le ministre de l'Environnement est fauché. Or, il dispose d'un budget plus important que n'importe lequel de ses prédécesseurs, y compris l'honorable député.

En fait, mis à part le budget de mon propre ministère, qui est plus élevé qu'il ne l'a jamais été depuis 1971, le gouvernement du Canada consacre d'importantes sommes aux questions environnementales ne relevant pas de mon ministère. Il affecte, par exemple, 106 millions à l'établissement d'un parc national à South Moresby, 50 p. 100 de ce montant provenant du budget d'autres ministres, dont ceux chargés de la diversification économique de l'Ouest et du MEIR; nous consacrons 37 millions de dollars au nettoyage des bassins de goudron de Sydney au Cap-Breton; ce sera la plus importante opération de nettoyage d'un dépotoir industriel dans l'histoire du Canada et la deuxième en importance dans l'histoire de l'Amérique du Nord, et ce à même le budget du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Des voix: Bravo!

• (1500)

L'IMMIGRATION

LA DÉFECTION D'ATHLÈTES À CALGARY—LES DIFFÉRENCES DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ainsi que le ministre l'a reconnu publiquement, deux athlètes des Jeux olympiques de Calgary ont fait défection et demandé la protection du Canada parce qu'ils ne voulaient pas rentrer dans leur pays dont la Roumanie, un régime communiste, pour l'un, et le Chili, un régime fasciste, pour l'autre.

Le ministre nous expliquerait-il pourquoi il a décidé de donner asile au Roumain dès la semaine prochaine, sans doute, alors que le Chilien devra attendre peut-être pendant des mois, sans avoir la permission de gagner sa vie et sans savoir si la décision du ministre lui sera favorable? Ne reprend-on pas les préjugés d'il y a 40 ans qui nous faisaient refouler les personnes soupçonnées de communisme mais accueillir au Canada les Nazis déclarés?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, à propos du premier cas mentionné par le député, il existe depuis 1968 une politique concernant les pays d'Europe orientale. Celle-ci permet de traiter très rapidement les cas de ce genre.

M. Broadbent: Justement!

M. Bouchard: Les ressortissants de ces pays qui se sont établis ici ont enrichi le Canada. Mon collègue voudra sûrement en convenir.

Je signale au député d'Oshawa que l'an dernier, 1 600 personnes nous ont réclamé le statut de réfugié. Les Chiliens sont parmi les plus nombreux que nous ayons accueillis à ce titre, et nous continuerons de le faire.

Je tiens à mentionner que le Canada est l'un des pays du monde qui ont accueilli le plus grand nombre de Chiliens.

M. Broadbent: Quel rapport avec la question?

M. Nystrom: Répondez à la question.

LA DÉCISION D'ACCORDER UN TRAITEMENT RAPIDE DANS UN CAS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, puisque la décision d'exempter quelqu'un du processus normal de détermination du statut de réfugié et de lui accorder un traitement spécial rapide, comme dans le cas du Roumain, émanait du ministre, nous expliquera-t-il pourquoi il ne fera pas la même chose pour un Chilien qui se trouve au Canada dans les mêmes circonstances et qui a les mêmes raisons de craindre de rentrer au Chili?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense avoir été très clair sur ce que j'ai dit. Il existe, depuis 20 ans, une politique qui donne aux personnes venant des pays de l'Europe de l'Est, la possibilité de soumettre leur cas. Cette politique qui, je crois, a été appliquée normalement par le gouvernement précédent, et que nous appliquons maintenant, permet à ces personnes de voir leur cas traité rapidement. Mais encore une fois, les cas des Chiliens qui ont été soumis et qui ont été considérés comme étant des cas de réfugiés, ont aussi été traités de façon normale. Donc, je ne vois pas pourquoi mon ami tente de faire des différences devant la situation présente.

[*Traduction*]

M. le Président: J'autorise le député de Papineau à poser une seule question.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ÉTAT D'URGENCE AU SÉNÉGAL—ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE PARVENIR UNE PROTESTATION AUX AUTORITÉS SÉNÉGALAISES

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui n'est pas sans savoir que le président Diouf, au Sénégal, a proclamé l'état d'urgence et arrêté ses adversaires politiques.

Est-ce que le ministre est prêt à envoyer une protestation aux autorités sénégalaises, ou à tout le moins à demander la mise en liberté du principal adversaire du président Diouf, M. Abdoulaye Wade, ainsi que celle des deux dirigeants du parti démocratique sénégalais qui ont été mis en prison parce qu'ils ont dénoncé la tenue du scrutin, en la qualifiant de fraude et de mascarade?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je prends toujours au sérieux les représentations de l'honorable député. Je ne suis pas certain de toutes les circonstances en cause, mais je vais m'informer. Et s'il était valable, pour le Canada, de poser un tel geste, je vais le faire. Sinon, je peux informer le député.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je demanderais au leader adjoint du gouvernement de nous donner l'aperçu habituel du programme du gouvernement pour la semaine à venir.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, comme le sait la Chambre, c'est aujourd'hui un jour désigné. Demain le sera également. Lundi, nous reprendrons le débat de deuxième lecture du projet de loi C-72 et le poursuivrons mardi au cas où il ne se terminerait pas lundi. Le projet de loi de réserve sera le C-113, sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Mercredi et jeudi seront des jours désignés. Quant aux projets de loi à étudier vendredi, nous examinons la possibilité de mettre à l'étude le C-82, sur l'enregistrement des lobbyistes, et/ou le C-107, concernant la protection des obtentions végétales.

Les subsides

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE RÉGIME DES ACTIONS ACCRÉDITIVES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cassidy:

Que la Chambre reconnaisse que le régime des actions accréditives a joué un rôle très important et a servi à créer un renouveau économique dans les régions minières du Canada et, de ce fait, réclame que le niveau de bénéfices soit maintenu de façon à encourager l'exploration et le développement miniers effectués par les petites et moyennes entreprises.

Ainsi que de l'amendement de M. Garneau:

Que la motion soit amendée, en ajoutant après «accréditives» les mots:

«en raison de la déduction de 33 1/3 p. 100 pour épuisement gagné» et en ajoutant après «bénéfices» les mots:

«et tout particulièrement la déduction de 33 1/3 p. 100 pour épuisement gagné».

M. le vice-président: Avant la période des questions orales, l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) avait proposé un amendement à la motion du député de Ottawa-Centre (M. Cassidy) et la Présidence a décidé que l'amendement était recevable.

[*Traduction*]

Nous allons donc poursuivre le débat sur l'amendement, et la parole est au député de Kamloops—Shuswap.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au débat d'aujourd'hui parrainé par le Nouveau parti démocratique. Il convient de rappeler aux députés ce dont nous discutons aujourd'hui. La motion se lit comme suit:

Que la Chambre reconnaisse que le régime des actions accréditives a joué un rôle très important et a servi à créer un renouveau économique dans les régions minières du Canada et, de ce fait, réclame que le niveau de bénifices soit maintenu de façon à encourager l'exploration et le développement miniers effectués par les petites et moyennes entreprises.

Sans entrer dans les détails au sujet du mécanisme des actions accréditives, qu'il suffise de préciser que les mineurs, les habitants des villes minières et ceux qui offrent des services au secteur minier dans toutes les régions, considèrent qu'il s'agit de l'un des très rares programmes sensés de dépenses fiscales.

Je sais que je n'ai pas à vous le rappeler, monsieur le Président, mais il serait peut-être bon que je précise pour la gouverne d'autres députés qu'il y a quelque temps, le Nouveau parti démocratique s'est livré à une enquête sur le régime fiscal, intitulée *Enquête fiscale* 1986. Par la suite, on a notamment recommandé au gouvernement de remanier les dispositions portant sur les avantages fiscaux offerts aux entreprises au titre de l'investissement et de la création d'emplois, afin de s'assurer que ces avantages ne sont accordés qu'en fonction des résultats obtenus. Les actions accréditives sont un exemple d'encouragement fiscal qui, dans l'ensemble, donne de bons résultats. Cette motion tient compte du fait que le programme fiscal en question apporte d'énormes avantages aux Canadiens, surtout dans les régions. Elle tend à améliorer la nature de ces actions accréditives, afin qu'elles s'adressent plus particulièrement aux petites et moyennes entreprises qui, par définition, appartiennent pratiquement en totalité à des Canadiens.

M. Fulton: Quel était donc le rapport en question?

M. Riis: Mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton) me demande de quel rapport il s'agissait. Je parle en l'occurrence du rapport sur le régime fiscal publié par le Nouveau parti démocratique. On y a précisé que la disposition en question était l'une des dispositions fiscales les plus sensées, surtout lorsqu'on songe aux travaux de mise en valeur et de prospection qui sont effectués dans des endroits comme le nord de la Colombie-Britannique, l'une des zones les plus riches en minerai du Canada, dans tout le Yukon, dans les territoires, dans tout le nord des Prairies, dans le nord de l'Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Le secteur minier touche directement ou indirectement toutes les régions du pays. Du centre-ville de Toronto aux localités les plus petites et les plus isolées du Nord, personne n'y échappe. Quand on considère les dizaines de milliers de personnes qu'elle emploie, les milliards de dollars d'activités économiques qu'elle engendre chaque année, les recettes fiscales énormes qu'elle procure aux divers paliers de gouvernement et les avantages commerciaux considérables qu'elle apporte au Canada, c'est une industrie importante et surtout pour les régions.

Nous savons tous que la prospérité économique que certaines régions du sud de l'Ontario ont connue ne s'est pas manifestée ailleurs au Canada. Je me souviens que le gouvernement a dit en 1986 que 95 p. 100 des emplois créés cette année-là l'avaient été à moins de 100 milles de la Tour du CN, à Toronto. Cela signifie que l'augmentation nette de l'emploi a été nulle en 1986 presque partout au Canada. L'économie des agglomérations du Yukon, des régions de Prince-Rupert et de Kootenay en Colombie-Britannique, du nord du Manitoba et du nord de l'Ontario repose sur une seule industrie qui est exclusivement ou principalement l'industrie minière.

• (1510)

Or, l'industrie minière est une industrie cyclique vulnérable aux tendances du marché international. Nous savons que les années de vaches grasses y alternent avec les années de vaches maigres. Le mécanisme des actions accréditives visait à étendre aux années de marasme les bénéfices réalisés durant les années de prospérité de façon que les profits l'emportent toujours sur les pertes dans les agglomérations minières et les localités voisines.

Aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de parler à un certain nombre de courtiers de Kamloops, à des représentants de la B.C. Mining Association et de la Chambre de commerce, aux présidents de certaines compagnies d'exploration et même à des prospecteurs. Ces gens m'ont fait comprendre très clairement qu'ils avaient absolument besoin du mécanisme des actions accréditives pour maintenir l'exploration à son niveau actuel dans ces régions et surtout pour l'augmenter.

Dans ma propre circonscription, des centaines de personnes ont travaillé ces derniers mois. Ils étaient chômeurs auparavant, mais ils sont maintenant sur le terrain à faire des travaux de jalonnement, d'excavation, de forage et toutes les autres activités liées à la prospection minière, dans l'espoir de découvrir un gisement de minerai qui mènera un jour à l'exploitation d'une mine.

Lorsque nous parlons des avantages du programme des actions accréditives, il y a un certain nombre de gens qui nous appuient. Il n'y a pas que le Nouveau parti démocratique qui croit que ce programme doit être maintenu. Je pense, par exemple, au Livre blanc sur la réforme fiscale, parrainé par le comité permanent des finances et des affaires économiques. Après avoir analysé le programme, le comité a rédigé un rapport, et je me reporte à la partie sur les actions accréditives. Je veux vous rappeler, monsieur le Président, que le comité a entendu une foule de témoins représentant les associations minières, les prospecteurs, les exploitants, les courtiers et les sociétés minières.

Le comité a écrit que, selon une étude effectuée par l'Association des prospecteurs du Québec, le programme des actions accréditives et les mesures incitatives connexes pour le secteur minier avaient contribué à 71 émissions en 1985, dont 38 provenaient de petites entreprises et 33 provenaient de plus grandes entreprises participant au programme des actions accréditives. Il en est résulté 25 découvertes qui pourraient engendrer des profits, 66 000 emplois, une valeur ajoutée de 2,8 milliards de dollars et des recettes nettes de 300 millions de dollars pour les gouvernements fédéral et provinciaux. Ce n'était là que le témoignage d'une seule personne qui disait ce que les actions accréditives avaient apporté dans une seule région du Canada.

M. Fulton: Qui s'oppose à ces actions accréditives?

M. Riis: Je ne sais pas si vous avez entendu le député de Skeena (M. Fulton), monsieur le Président, mais il a demandé: «Qui s'oppose à ces actions accréditives?» Il semble que les témoins que le comité des finances a entendus trouvaient que c'était une excellente idée, et je vais nommer d'autres personnes qui étaient du même avis dans quelques instants. En parcourant la Chambre des yeux, je ne peux que supposer qu'au moment du vote, ce sont les conservateurs qui s'opposeront à la mesure. Je sais que le ministre des Finances (M. Wilson) a précisé dans sa déclaration qu'il était contre, mais je sais aussi que d'autres députés du caucus conservateur—et j'aime à penser que c'est la grande majorité—croient au principe. Nous verrons, tout à l'heure, s'ils ont le courage de leurs convictions.

Des organismes fédéraux et provinciaux ont formé un sous-comité sur la fiscalité des mines et ont remis au gouvernement un rapport où ils déclarent que les éléments de la réforme fiscale qui modifient le régime d'actions accréditives frapperont surtout les petites sociétés minières. Ce sous-comité craint que la réduction des activités de prospection n'entraîne un sérieux déclin de l'activité économique dans les régions éloignées. Ce groupe d'organismes fédéraux et provinciaux a fait clairement ressortir dans ses recommandations que toute modification du régime d'actions accréditives créerait de graves problèmes.

Tenons compte aussi de l'avis de l'Association minière du Canada. Elle déclarait notamment que le financement par actions accréditives avait permis de lever beaucoup de fonds pour la prospection et que ce régime avait été utile surtout aux petites sociétés qui ainsi ont pu trouver des capitaux, ce qui ne pose pas vraiment de problèmes aux grandes sociétés ou à celles qui ont des mines en production quoiqu'un certain nombre de grandes sociétés qui échappent à l'impôt y aient aussi trouvé leur compte. Les représentants de l'Association minière du Canada ont insisté sur le rôle très important du régime dans leur développement.

Le périodique *Northern Miner* du 15 février dernier contient un article très intéressant. Il nous a rappelé l'existence récente du comité pour la sauvegarde des actions accréditives représentant des dizaines de milliers d'intervenants du secteur minier de tout le Canada, du Labrador à l'île de Vancouver jusqu'à la pointe nord du Yukon et des Territoires. Des milliers et des milliers de Canadiens désespérés représentant l'industrie minière se sont groupés pour essayer de raisonner le gouvernement, pour lui faire comprendre que s'il met à exécution son plan d'éviscérer le mécanisme des actions accréditives, les localités minières du Canada en pâtiront gravement. Ils ont rappelé que, pour la seule année de 1987, plus de 900 millions de dollars avaient été levés grâce à ces actions pour favoriser les travaux de prospection dans les localités et régions minières du Canada.

Je n'ai pas le temps de parler de chaque région en particulier ni d'expliquer pourquoi cette disposition fiscale était tellement importante pour l'avenir des régions qu'elle touche, soit quasiment toutes les grandes régions minières de notre pays. J'aimerais pouvoir le faire, car cet article parle des dizaines de milliers de nouvelles concessions minières qui ont vu le jour grâce à ces activités au cours des dernières années et des centaines de millions de dollars qu'ont rapportés les nouvelles mines et propriétés minières mises en exploitation. Les résultats sont vraiment énormes.

J'ai examiné les mémoires présentés aux députés précisant que l'industrie minière et les mineurs ne sont pas les seuls à profiter directement de cette disposition. En effet, il est question page après page dans cette revue *Northern Miner* des industries connexes qui ont bénéficié directement de ce programme.

M. Fulton: C'est la définition de l'effet d'entraînement.

M. Riis: Oui, cette prospection a un effet d'entraînement. On pourrait comparer le mécanisme des actions accréditives à un galet qu'on lance dans l'eau, en l'occurrence l'économie, et qui ferait toute une série de cercles concentriques. Ces cercles seraient les fabricants de tentes, de matériel de prospection minière, les propriétaires de motels et hôtels, les grossistes et détaillants en épicerie . . .

M. Fulton: Les petites sociétés aériennes.

M. Riis: Les petites sociétés aériennes, oui, les fabricants de bottes, de chaussures et de raquettes. Je pourrais accaparer le temps précieux de la Chambre pour parler des centaines de sociétés tributaires de ce secteur qui seront gravement touchées. Leurs activités seront certainement considérablement réduites si le gouvernement met à exécution son plan de détruire le mécanisme des actions accréditives.

J'ai constaté, l'autre soir, que la revue *Mining Life* contenait, dans son dernier numéro, des pages et des pages concernant les répercussions que cette mesure allait avoir sur les lignes aériennes, les centres d'achat, les fabricants de pompes ou de matériel de forage et ainsi de suite.

M. Fulton: Quels sont les gros titres?

M. Riis: Sur des pages et des pages, cette revue énumère les différentes localités qui sont en faveur du financement par les actions accréditives et on apprend qu'une chambre du commerce met en doute la sagesse de l'initiative du ministre des Finances. On peut lire en gros titre: «Broadbent prendra la parole au symposium sur les actions accréditives, Mulroney et Turner n'étant pas disponibles». Il n'y avait que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), je pense, qui avait la possibilité de représenter les opinions des parlementaires à ce symposium important qui a eu lieu récemment.

• (1520)

Il ne fait aucun doute qu'en dépit de la prospérité qui existe dans certaines localités du sud de l'Ontario, il n'en est pas de même dans les régions du Canada. Dans certaines régions, la situation s'est peut-être améliorée très légèrement. Je pense au genre de transformations qui se sont opérées au Yukon. Le gouvernement territorial a pris toute une série de mesures au cours des derniers mois qui ont eu pour effet de diminuer sensiblement le chômage et de stimuler considérablement l'activité économique, en particulier dans l'industrie minière. Le gouvernement du Yukon s'intéresse si sérieusement à la mesure en question que . . .

M. Fulton: Tony Penikett.

M. Riis: Dès que M. Penikett du Yukon a entendu dire que le gouvernement avait décidé de détruire l'efficacité des dispositions fiscales concernant les actions accréditives, il s'est mis en rapport avec le ministre des Finances pour lui faire savoir quelles en seraient les conséquences dans cette partie des territoires.

Je me demandais si les autres représentants des Territoires se sont donné la peine d'en parler au ministre des Finances. Je ne les ai pas entendus aujourd'hui au cours du débat. En fait, je ne me souviens pas les avoir jamais entendus soulever cette question à la Chambre des communes. La journée n'est pas terminée. Nous allons peut-être les entendre plus tard parler en faveur de cette motion.

Dans les régions, les Canadiens font de leur mieux, en dépit des mesures prises par le gouvernement, pour stimuler l'activité économique de leur région, pour prendre des initiatives dans les communautés locales et pour profiter des quelques rares dispositions du système fiscal qui les encouragent et les appuient dans leurs activités. Dans des régions comme celle de Kootenay en Colombie-Britannique, cela a été important. Les habitants de ces régions se demandent pourquoi le gouvernement semble vouloir faire ces réductions.

Je peux dire sans aucune hésitation, au nom de mes collègues représentant des circonscriptions comme Thunder Bay—Atikokan, Thunder Bay—Nipigon, Skeena, Saint-Jean-Est, Prince-Albert, Yukon, New Westminster—Coquitlam, Cowichan—Malahat—Les Îles, Nickel Belt, Kenora—Rainy River et Churchill ainsi que beaucoup d'autres, pour n'en nommer que quelques-unes, que nous serons là, faisant du coude à coude, pour appuyer unanimement le rétablissement de ces actions accréditives. Je vais observer attentivement les représentants des territoires pour voir comment ils vont voter, sachant que leurs électeurs seront très désireux de savoir s'ils se lèvent ou non.

Les gens de Kootenay, de la région du Lac-Saint-Jean, de la vallée de l'Okanagan, de Timiskaming, de Timmins, de Prince George, d'autres régions du nord de la Colombie-Britannique, du nord de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et naturellement du Québec seront vigilants également. Je suppose que ce soir la plupart des Canadiens seront rivés à leur téléviseur pendant le vote pour voir si leurs représentants se lèveront.

Je n'aime pas mettre les autres dans l'embarras, et je ne le ferai pas aujourd'hui, mais j'aurais pu lire toute une série de lettres à l'éditeur envoyées par des députés conservateurs qui sont en faveur du mécanisme des actions accréditives. Bon nombre d'entre eux trouvent que ce n'est pas une bonne idée de se débarrasser de ce programme et que le ministre devrait revenir sur sa décision. Dans un esprit de coopération et dans un but constructif, pour essayer de donner du sérieux aux échanges qui se font à cet endroit, nous avons voulu donner l'occasion à ces députés de montrer cet après-midi s'ils sont sérieux ou s'ils se contentent d'écrire des lettres sur les questions qui les intéressent tout en adoptant une autre attitude lorsqu'il s'agit de parler au nom de leurs électeurs?

Cette motion donne à tous les députés l'occasion de parler. C'est un sujet qui ne se prête pas aux discussions sectaires. A franchement parler, c'est une des questions où la politique n'a absolument aucun rôle à jouer. Lorsque je regarde mes collègues conservateurs d'en face, sachant ce qu'ils en pensent . . .

M. Fulton: Ils voudront nous donner leur appui.

M. Riis: Comme l'a dit mon collègue le député de Skeena, ils voudront nous donner leur appui pour cette mesure, comme toute autre personne raisonnable d'ailleurs. J'ai entendu le critique des questions financières du Parti libéral parler en faveur de cette initiative.

En feuilletant les revues et les journaux, j'ai constaté que rares sont les personnes qui n'ont pas préconisé par écrit le rétablissement des dispositions qui existaient au milieu des années 80, où pratiquement toutes les régions du Canada profitaient des retombées du mécanisme des actions accréditives. Des centaines de milliers de Canadiens en ont profité. Je n'ai malheureusement pas l'occasion de citer le nom des Canadiens qui en ont bénéficié personnellement, et dont les enfants et les petits-enfants en profiteront également.

Nous sommes enchantés d'offrir aux députés, tant libéraux que néo-démocrates ou que conservateurs, l'occasion de transmettre un message clair au ministre des Finances. Je crois qu'il a un peu perdu le contact avec la réalité à cet égard. C'est un homme honorable, et je crois qu'il va faire de son mieux, dans son optique. Son optique est toutefois celle de Bay Street. Du centre de Toronto, il est difficile de se rendre compte que la vie est aussi dure dans les Territoires et dans les collectivités mono-industrielles qui se sentent maintenant menacées par l'initiative du gouvernement.

Dans un esprit constructif, enthousiaste et bienveillant, je cède maintenant la parole aux députés conservateurs pour leur permettre d'appuyer cette initiative.

M. Thacker: Monsieur le Président, je ne peux pas laisser passer ce brillant discours sans réagir. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a très bien plaidé la cause d'une déduction spéciale pour une industrie en particulier. Il admettra sans doute que c'est une déduction très généreuse de 133 p. 100. Il sait aussi, mais il n'en a pas aussi bien parlé, que beaucoup d'autres secteurs réclament de telles déductions. Il n'y a aucun doute que si l'on peut déduire 1,33 $ de ses impôts chaque fois qu'on investit 1 $, on fait de très bonnes affaires.

Au cours des trois campagnes électorales que j'ai faites contre le NPD, les néo-démocrates ont parlé des dizaines de milliers de Canadiens qui ne paient pas d'impôt sur le revenu en raison des déductions spéciales prévues pour soutenir l'industrie cinématographique ou pétrolière. Le député veut-il dire maintenant que les néo-démocrates ne critiqueront plus jamais les 60 000 personnes qui ne paient pas d'impôt sur le revenu parce qu'elles bénéficient de ces déductions spéciales? Est-il prêt à ne plus les critiquer et à accepter qu'elles ne payent pas d'impôt parce qu'elles investissent?

Il s'ensuit logiquement que les Canadiens moyens doivent payer davantage d'impôt si nous permettons aux citoyens les plus riches de bénéficier de ces déductions spéciales et de ne pas payer leur juste part. Est-ce la position des néo-démocrates?

M. Riis: Monsieur le Président, ce n'est pas du tout notre position. Je me souviens moi aussi des dernières élections fédérales. Nous avons réclamé un impôt minimum sur le revenu des particuliers. Le premier ministre (M. Mulroney) ou plutôt les trois chefs ont déclaré durant le fameux débat qu'ils jugeaient nécessaire un impôt minimum sur le revenu des particuliers.

Le mécanisme qui permet d'imposer un impôt minimum sur le revenu des particuliers était maintenant en place, bien que quelques contribuables réussissent encore à contourner la loi, nous croyons que tout le monde paie maintenant au moins un impôt minimum et qu'il y a une certaine équité dans le régime fiscal des particuliers.

Les gens qui financeront les sociétés minières au moyen des actions accréditives devront toujours payer un impôt minimum même s'ils bénéficient d'importantes déductions pour réduire leur revenu imposable. Nous adhérons tous au principe de l'impôt minimum, je suppose, si nous faisons confiance aux chefs des divers partis et si nous croyons à leur engagement à l'égard de ce principe et de la loi adoptée par la Chambre.

Je crois que le député fait allusion à 60 000 sociétés qui ne paient pas d'impôt sur le revenu, malgré leurs bénéfices. Il sait très bien que, généralement, ce sont les sociétés qui ne sont pas à même de payer de l'impôt qui profitent des actions accréditives; c'est pourquoi, par l'entremise de ces sociétés, certains investisseurs en retirent des avantages et devront, eux, payer un impôt minimum.

Il est question de 60 000 sociétés rentables. J'utilise le terme «rentable» parce que, trop souvent, les gens ont l'impression que nous voulons imposer les sociétés non rentables. Cela n'a aucun sens. Cependant, les sociétés comme Brascan, Cadillac-Fairview, la Banque Royale du Canada et Alcan réalisent des bénéfices atteignant peut-être 200 ou 300 millions de dollars. Nous sommes d'avis que les sociétés dont les bénéfices sont aussi élevés devraient payer de l'impôt. Les entreprises familiales, les petits ateliers de soudure, tous paient de l'impôt s'ils sont rentables. Nous disons simplement que cela devraient s'appliquer aussi aux grandes sociétés et aux filiales des multinationales. Si je comprends bien la question de mon collègue, je crois que nous sommes d'accord là-dessus.

• (1530)

M. Fulton: Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, le président du comité des villes mono-industrielles du Canada a participé au symposium sur les actions accréditives. Il a dit que, selon les calculs faits par le comité, le pourcentage d'emplois perdus à cause de l'abolition du programme des actions accréditives pourrait atteindre 75 p. 100 d'ici la fin de juin, particulièrement dans les petites sociétés de prospection. Lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a pris la parole au symposium, la seule chose qu'il avait à offrir au nom des progressistes-conservateurs était d'examiner la possibilité de prendre des mesures une fois que l'industrie ressentira les effets des nouvelles dispositions concernant les actions accréditives. Ayant entendu des représentants des petites sociétés minières et des localités à industrie unique, je suis certain que ces effets seront désastreux pour les petites sociétés.

Il était intéressant de noter, comme l'ont signalé les participants, qu'aucune grande société minière n'était représentée au symposium. Ces sociétés seront sans doute en mesure de racheter beaucoup de propriétés minières à des prix dérisoires simplement parce que les petites entreprises ne disposeront pas de fonds de roulement suffisants. Dans ma circonscription, la seule localité de Smithers avait réussi à réunir 40 millions de dollars l'année dernière. On estime maintenant que les nouvelles dispositions amputeront cette somme de 30 millions de dollars cette année. Compte tenu de ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) avait à offrir dans six mois ou un an, une fois que les petites sociétés auront fermé leurs portes ou seront sur le point de le faire, peut-on considérer que le gouvernement fédéral traite d'une

façon appropriée un secteur qui emploie autant de main-d'oeuvre et qui contribue beaucoup à l'excédent commercial du Canada?

M. Riis: Monsieur le Président, les observations du député sont très judicieuses. Il a mis en évidence un problème extrêmement critique. Nous allons sûrement assister à un grand effondrement des prix des propriétés minières.

M. McDermid: Aucune de vos prédictions ne s'est jamais réalisée, Nelson!

M. Riis: Toutes les petites sociétés minières auront des difficultés à obtenir du financement en émettant des actions et devront donc vendre leurs terrains au rabais. Maintenant que le travail est fait et que ces terrains sont classés, les grandes entreprises n'auront plus qu'à choisir les plus avantageux et à les racheter pour une bouchée de pain. J'ai l'impression que le ministre des Finances a un peu trop frayé avec les grandes sociétés minières et peut-être avec certaines grandes multinationales. Il a organisé la vente de propriétés que les petites sociétés minières n'auront pas l'occasion de mettre en valeur toutes seules.

Bien entendu, nous n'avons pas encore dit que l'entente du libre-échange n'était peut-être pas totalement étrangère à la décision du ministre. Les Américains ont bien dit que ces divers programmes, qu'il s'agisse de subventions directes ou d'incitations fiscales, qui encouragent ou aident, si vous le voulez, un secteur donné devront cesser d'exister en vertu du libre-échange. Le ministre a dit que nous allions devoir nous départir de tous les programmes qui aident les économies régionales, parce que les Américains ne les tolèreront plus. C'est là une des principales raisons de l'opposition de notre parti, le NPD, à l'entente de libre-échange.

Dans un pays comme le Canada, le deuxième du monde par la superficie, où la population est très dispersée, nous avons parfois besoin de l'aide des gouvernements locaux, provinciaux ou fédéral pour faire tourner à plein régime les industries manufacturières locales ou de services ou, dans ce cas, le secteur des ressources. Malheureusement, nous n'avons pas pu aborder dans ce débat l'influence que jouent en sous-main les Américains à cause du libre-échange.

M. Dorin: Monsieur le Président, j'ai une observation et une question à l'intention du député. Je sais qu'il s'intéresse depuis longtemps aux questions fiscales. Pourtant, nous assistons aujourd'hui à une chose assez surprenante. C'est la plus grande métamorphose d'un parti politique et la plus grande volte-face jamais vue puisque le NPD a décidé d'avaliser les avantages fiscaux dont profitent les riches.

Je connais bien la question des actions accréditives. Pendant trois ans avant mon élection, je travaillais pour une société minière à Edmonton. Elle était cotée à la bourse de Toronto et a pu continuer à tourner grâce aux actions accréditives. Mon salaire n'était pas payé à même les revenus provenant de l'exploitation de l'or ou de l'argent que nous faisions. Il venait d'actions accréditives qui étaient détenues par des médecins, des avocats et des dentistes torontois. Or, ce sont ces mêmes personnes dont le NPD se plaint qui avançaient les capitaux et profitaient des allègements fiscaux.

Le rapport intitulé *Enquête fiscale* rédigé sous la houlette du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) parlait d'équité et des nombreux allègements fiscaux profitant aux Canadiens aisés. Le critique officiel du NPD dans ce domaine, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), parlait récemment de cette question. Il a expliqué que si quelqu'un profitait d'abattements fiscaux, une autre personne devrait payer la différence. Si le contribuable ne paie pas ce montant, nous allons tous devoir le payer, comme l'a rappelé le gouvernement à de multiples reprises. Il a déclaré qu'à son avis, il n'y avait pas beaucoup d'électeurs de sa circonscription en mesure d'engloutir 10 000 $ dans la prospection pétrolière, gazière ou minière. Il ajoutait que, selon lui, les actions acccréditives et autres avantages du même type étaient strictement réservés aux riches.

Le député sait également que le critique officiel de son parti, moi-même et d'autres aussi étions en Nouvelle-Zélande il y a une ou deux semaines. Ce pays a un gouvernement travailliste. Et pour un gouvernement travailliste, il a pris des mesures plutôt étranges. Il a introduit une taxe uniforme. Il n'impose pas les gains en capital. Il a privatisé des ministères. Il a également taxé les aliments.

M. McDermid: Un gouvernement socialiste?

M. Dorin: Évidemment, au cours de ce voyage, le député d'Ottawa-Centre a compris. Il a été converti. Il a constaté ce que faisait le parti travailliste de Nouvelle-Zélande et tout son parti a été captivé. Ils ont même lancé un concours avec, en prix, des vacances pour deux d'une valeur de 7 000 $ à Hawaii, en Nouvelle-Zélande et en Australie. Ils promettent une visite des couloirs des capitales de ces deux derniers pays. Vous pouvez même rencontrer le premier ministre de Nouvelle-Zélande, David Lange.

Maintenant qu'il y a eu ce revirement au sujet des actions accréditives, verrons-nous aussi un changement de position au sujet de l'impôt sur les gains en capital comme l'a fait le gouvernement néo-zélandais? Le député demandera-t-il une taxe sur les aliments? Peut-il répondre à ces questions?

M. Riis: Il y en a beaucoup.

M. McDermid: Voyons si vous pouvez donner une seule réponse.

M. Riis: Je débuterai en lisant un extrait d'*Enquête fiscale 1986*. Mon collègue s'en souviendra. Je sais qu'il a lu cette publication parce qu'il s'en est déjà servi à la Chambre. Je me demande s'il peut se rappeler ce passage où il est proposé que le gouvernement remanie les dépenses fiscales des sociétés qui visent l'investissement et la création d'emploi pour faire en sorte que les avantages fiscaux consentis ne soient accordés qu'en fonction de résultats avérés.

Autrement dit, de toutes les exonérations fiscales qui existent, et elles sont nombreuses, tous ici s'accorderont pour dire que certaines d'entre elles ne sont purement et simplement que des échappatoires qui ne procurent aucun avantage net au Canada. Si elles nous coûtent 500 millions de dollars en recettes perdues, elles ne nous procurent pas 500 millions de dollars en nouveaux investissements, en recherche et en développement ou en programmes d'emploi.

Évidemment, certaines exonérations sont valables, surtout si on leur apporte quelques modifications mineures. Ce qui veut dire que si certaines dépenses fiscales s'avèrent valables à l'essai, alors tant mieux. De fait, on dit même dans ce passage que les actions accréditives constituent un exemple de mesure d'incitation fiscale qui a donné de bons résultats. Je ne vois pas comment je le dirais de façon plus précise ou plus explicite.

• (1540)

Le député parle de volte-face. Je me souviens qu'il y a quelque temps le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) déclarait à la Chambre que le mécanisme des actions accréditives était important pour le Canada, qu'il était avantageux pour les régions, les villes à industrie unique, la plupart des localités des régions du pays et qu'il s'agissait de l'un des meilleurs programmes fiscaux du gouvernement. Puis le gouvernement l'a supprimé. Le ministre d'État aux Finances a dit qu'il s'agissait d'un merveilleux programme et ensuite le ministre des Finances est venu le supprimer. Pour ce qui est de changer d'idée, il a donc été prouvé sans l'ombre d'un doute que c'est le parti conservateur et nul autre qui a changé d'idée sur cette question.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, c'est en effet un honneur de pouvoir participer aujourd'hui à ce débat sur la motion proposée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). J'ai beaucoup de plaisir à intervenir à propos de cette question très importante des actions accréditives qu'a présentée le critique des finances du NPD. Comme la Chambre le sait pertinemment, le député d'Ottawa-Centre et moi-même sommes très souvent en désaccord sur cette question.

Je voudrais rafraîchir la mémoire de la Chambre et celle de mon collègue à propos de renseignements qu'il a fournis à la Chambre en décembre 1986. Il a parlé de ces terribles échappatoires fiscales. D'après lui, seuls les riches tirent profit des actions accréditives et les investisseurs de la rue Bay se moquaient des banques d'alimentation d'Ottawa et de tout le pays. Il a conclu que les actions accréditives constituaient une grande arnaque fiscale qui devait être supprimée.

Puis en février 1987, se faisant l'écho des commentaires de son critique des finances, le chef du NPD, le député d'Oshawa (M. Broadbent), s'est rendu dans ma circonscription de Timiskaming. Juste à Kirkland Lake, le chef du parti socialiste a déclaré à propos des actions accréditives que son parti ne pouvait pas appuyer cette échappatoire fiscale. C'est à Kirkland Lake qu'il a fait cette déclaration. Tout le monde à Timiskaming, dans toutes les localités du nord du Canada, et tout le monde dans le secteur minier savait alors tout comme aujourd'hui, quelle est la position du NPD. Celui-ci ne trompe personne avec la motion d'aujourd'hui. Il est toujours opposé aux actions accréditives. Il ne s'agit aujourd'hui que d'une manoeuvre politique.

Le 16 décembre 1986, le député d'Ottawa-Centre a participé ici à un débat sur le projet de loi C-23. Il a déclaré, comme on peut le lire à la page 2171 du hansard:

> . . . il était préférable de dire au gouvernement de s'arrêter, de la retirer et de tout reprendre par le début, de supprimer les échappatoires . . .

On pouvait lire dans un éditorial paru le 26 septembre 1987 dans l'un des journaux de ma circonscription:

> Le NPD constitue probablement le fer de lance de la campagne qui a contribué à faire disparaître les actions accréditives dans le dernier budget.
>
> Il y a un an, il s'est attaqué au plan de financement qu'il considérait comme un autre allégement fiscal pour les grandes entreprises. A ce titre, le NPD l'a détesté et s'en est plaint constamment, en exerçant d'incroyables pressions sur le ministre des Finances, Michael Wilson.

L'éditorial poursuit:

> Tout cela à cause des histoires que raconte le NPD dont les attaques contre les grandes entreprises mettent plutôt en péril les emplois dans des centaines de localités, notamment du nord de l'Ontario.
>
> Les néo-démocrates NPD semblent tout à coup découvrir les avantages évidents de ce programme pour la création d'emplois. Ils se rendent à l'évidence. Trop tard, le dommage est fait.

J'ai une photo du chef du NPD prise à Kirkland Lake. Le NPD voyait les actions accréditives, non pas comme une incitation fiscale précieuse pour les affaires et la croissance de localités comme Kirkland Lake mais plutôt comme une échappatoire qu'il fallait bloquer. Voilà ce que les néo-démocrates ont dit. Les faits se passent de commentaires.

Je crois essentiel de revoir les faits relatifs aux actions accréditives dans le secteur minier. Le parti conservateur et moi avons parlé des actions accréditives bien avant aujourd'hui, avant que le chef du NPD aborde la question hier, avant le colloque qui s'est tenu sur ces actions cette semaine et avant la dernière année pendant laquelle des groupes ont commencé à faire pression sur les députés. Nous approuvons les actions accréditives sans réserve depuis qu'elles sont reconnues.

Pour ce qui me concerne, monsieur le Président, depuis le premier discours que j'ai prononcé à la Chambre le 1er novembre 1982 à titre de député de Timiskaming, je parle en faveur du secteur minier. Comme notre parti l'a toujours fait, je me suis prononcé en faveur de cet instrument d'investissement capital qui apporte tant à un si grand nombre de Canadiens non pas seulement des industries minières mais, ce qui est encore plus important, de nombreux centres du Nord dont l'économie est fondée sur les ressources.

Je voudrais passer rapidement en revue certaines des déclarations que j'ai faites à la Chambre au cours des cinq dernières années et demie. Dans mon premier discours je disais: «Juste la semaine dernière, 390 travailleurs d'une mine de fer ont été mis à pied à Kirkland Lake». Ce jour là, je n'ai pas entendu les NPD parler des mines, des mises à pied et de leurs inquiétudes pour ces mineurs. Je n'ai rien entendu.

Les subsides

Dans mon discours du budget, le 5 mars 1984, je disais:

> Il n'y a rien dans ce budget qui aidera en quoi que ce soit l'industrie minière du nord de l'Ontario ou du reste du pays, monsieur le Président.

Le 19 novembre 1985, dans une question à la Chambre, je demandais:

> Tous les ans, à cette époque, les sociétés d'exploration minière ont des ennuis de prospection à cause des actions accréditives.

Autrefois, la fin de l'année civile marquait la date limite d'utilisation des actions accréditives. C'est notre gouvernement, notre ministre des Finances (M. Wilson) et notre ministre d'État chargé des Mines, qui ont changé le système pour que les actions accréditives aillent jusqu'à la fin de février. Où se situait le député d'Ottawa-Centre à ce moment-là? Il était contre. Il ne s'en préoccupait pas le moins du monde, car il n'y avait aucun avantage politique à en tirer. Il ne s'inquiétait guère du secteur minier, fût-ce les foreurs, les sociétés, les petites villes ou les chômeurs puisqu'il n'avait rien à gagner. En décembre, le gouvernement a annoncé l'extension des actions accréditives jusqu'à la fin de février.

Le 29 octobre 1986, comme on peut le voir à la page 858 du hansard, j'ai demandé au ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) si les actions accréditives seraient maintenues. Le député de Timiskaming fut assuré qu'elles continueraient en 1987.

Le 16 décembre 1986, ce grand critique, le nouveau géant du secteur des mines et de la prospection, le député d'Ottawa-Centre, décidait une fois encore que les actions accréditives ne présentaient guère d'intérêt et devaient être supprimées. Lors du débat à la Chambre, ce jour-là, j'ai dit:

> Monsieur le Président, je trouve choquant—je suppose que c'est la seule expression à utiliser—que les néo-démocrates essaient d'éliminer quelque chose qui a tant fait pour beaucoup de Canadiens. Pourquoi éliminer une chose qui a créé tant d'emplois au cours des dernières années et qui a tant apporté à l'économie du nord du Canada?

• (1550)

A ce moment-là, ils voulaient éliminer les actions accréditives.

Dans une déclaration à la Chambre le 26 janvier, j'ai mentionné que les activités de développement avaient augmenté de 49 p. 100 au cours des derniers mois de 1984 et de 80 p. 100 durant les derniers mois de 1985 et que les activités de prospection minière dans tout le pays avaient augmenté de 100 p. 100 durant le premier trimestre de 1986. Bien que ces hausses aient été attribuées aux actions accréditives, le député d'Ottawa s'y opposait encore.

Le 16 février 1987 fera date dans l'histoire parce que le chef du NPD avait dit à quelque 100 partisans réunis à Kirkland Lake . . .

M. Nickerson: Il y en avait autant?

M. MacDougall: Il y en avait 100, mais je doute qu'il y en ait encore après cette déclaration. Le NPD a répété que les actions accréditives n'étaient rien d'autre qu'une échappatoire qu'il fallait modifier. Il a affirmé qu'elles n'avaient pas leur raison d'être.

Mon bilan et celui de gouvernement indiquent que nous avons beaucoup fait pour assurer la viabilité du milieu minier. Celui-ci connaît des jours prospères parce que le ministre des Finances, le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew) et mes collègues ont veillé à ce que les Canadiens bénéficient des actions accréditives.

Mardi dernier, je me trouvais au Holiday Inn lorsque le chevalier blanc du NPD s'est adressé à ceux que le NPD appellerait les magnats de l'industrie minière, les grosses légumes des multinationales qui disposent de tant d'échappatoires qu'ils n'ont pas à payer d'impôts. Il leur a carrément avoué: «Nous avions tort. Nous avions tort. Nous croyons que les actions accréditives sont l'invention du siècle.» Pourquoi? La seule fois qu'il ait parlé des mines, ce fut hier et aujourd'hui à la Chambre. C'est purement politique. Le NPD ne s'intéresse absolument pas au secteur minier et ne se préoccupe pas des petites collectivités d'un bout à l'autre du pays. Tout ce que nous voyons aujourd'hui, c'est . . .

M. Manly: Ce n'est pas vrai.

M. MacDougall: Votre tour viendra plus tard.

M. Manly: Ce que vous dites n'est pas vrai.

M. MacDougall: La vérité blesse.

M. Manly: C'est faux. Vous savez fort bien que nous nous préoccupons des petites collectivités d'un bout à l'autre du pays. Nous n'accepterons pas vos bêtises.

M. MacDougall: Ils n'ont pas soufflé mot des actions accréditives avant mardi dernier.

Qu'ont fait le gouvernement et le ministre des Finances? En présentant sa réforme fiscale, le gouvernement a proposé de modifier le mécanisme d'investissement des actions accréditives. A la suite des mesures prévues dans ce programme global, des fonctionnaires du ministère des Finances et des ministériels ont consulté le secteur minier afin de savoir quels seraient les conséquences des modifications projetées.

En décembre, le ministre des Finances a annoncé des changements à ses propositions. Étant donné que le secteur minier entretient certaines craintes, le gouvernement a entrepris de nouvelles consultations sur la portée des modifications à l'étude, auprès des représentants de ce secteur ainsi qu'auprès des particuliers et des groupes intéressés, d'un bout à l'autre du Canada. On sollicite actuellement le point de vue des particuliers, et la consultation va se poursuivre dans l'ensemble du Canada.

Il y a eu beaucoup de progrès ces derniers mois. Le macaron que je porte aujourd'hui provient du comité de Kirkland Lake sur les actions accréditives, où siègent Evelyn Kasner, René Adams, le maire Joe Mavrinac et diverses personnalités locales, qui se sont entrenus avec des prospecteurs de l'Ontario et du Québec. Partout au Canada, les chambres de commerce s'intéressent à la question. Avec des membres de mon caucus qui proviennent de toutes les régions du Canada, nous avons rencontré ces représentants et des personnes des milieux financiers. Nous allons collaborer tous ensemble avant de décider quoi que ce soit.

Il y a lieu de signaler que les actions accréditives n'ont pas été abolies, contrairement à ce que certains députés veulent faire croire. Le 16 décembre, dans le cadre de la motion des voies et moyens, le ministre a annoncé des modifications aux propositions du 18 juin concernant ces actions. Ces rajustements prévoient la suppression plus progressive de l'épuisement gagné. Ainsi, les taux d'épuisement retenus seront échelonnés sur les dates suivantes: 33 1/3 p. 100 jusqu'au 30 juin 1988, 16 2/3 p. 100 du 1er juillet 1988 au 28 février 1990, soit plus tard que le 30 juin 1989 proposé dans le Livre blanc du 18 juin.

L'épuisement gagné sera exclus de la perte nette de placement cumulative, et seulement 50 p. 100 des dépenses canadiennes au titre de la prospection seront considérés comme une perte nette de placement cumulative. Ce report de huit mois de l'épuisement permettra au secteur de la prospection de mieux s'adapter aux nouvelles règles. Le rajustement apporté à la règle de la perte nette de placement cumulative rendra les actions accréditives plus attrayantes aux yeux de nombreux investisseurs qui ne trouvaient, dans les propositions du 18 juin, aucun encouragement à investir dans cet instrument de placement.

Le ministre des Finances a annoncé en outre que le gouvernement fédéral va continuer à surveiller à l'avenir les niveaux de prospection minière et va établir, au besoin, des mesures de nature à favoriser la prospection et le développement régional.

En général, les modifications que l'on propose d'apporter aux règles qui régissent la perte nette de placement cumulative et l'épuisement ont pour but de fournir un stimulant suffisamment alléchant pour assurer un investissement suffisant dans les actions accréditives. Rappelons toutefois le krach boursier du 19 octobre. Personne n'avait le contrôle de la Bourse et les investissements qui auraient normalement été placés dans les actions accréditives se sont évanouis en fumée. Tout investisseur dira que le financement qui était disponible en juin et en septembre 1987 n'existe plus aujourd'hui parce qu'il s'est dissipé dans l'effondrement du marché.

Compte tenu de cet autre problème, la solution ne consiste peut-être pas à ramener les actions accréditives à 133 p. 100. Le ministre des Finances veut consulter des représentants du secteur minier et du milieu financier afin de s'assurer que l'on procède, le cas échéant, aux bons ajustements. Il est simple de ramener les actions accréditives à 133 p. 100, mais qu'arrivera-t-il dans six semaines ou dans six mois si le climat de l'investissement est toujours le même? Va-t-on admettre que l'on a eu tort et demander au ministre d'apporter d'autres ajustements?

L'auteur de cette motion a fait une magnifique volte-face, comme son parti et lui l'ont déjà fait sur bien d'autres questions. A Québec, récemment, le député d'Ottawa-Centre se laissait aller à faire de la politique partisane en déclarant que le gouvernement fédéral n'aurait pas dû accorder le contrat des frégates à Saint-Jean. Le lendemain, à la Chambre, le chef de son parti s'excusait et disait que le député ne parlait pas alors au nom du parti. Des députés du même parti commettent les mêmes bévues sur des questions comme l'OTAN, la fiscalité, et la nationalisation des banques. Maintenant, c'est le tour des actions accréditives.

Malheureusement, le débat ne porte pas aujourd'hui sur cette question à proprement parler. Je n'ai pas été élu ici pour faire de la politique partisane, mais bien pour travailler pour mes électeurs, pour améliorer la situation du secteur minier et de tous les Canadiens. Je ne vais pas passer la journée à répondre aux députés d'un parti qui se rendent compte tout à coup qu'il existe un secteur minier, à un député qui vient juste de se rendre compte qu'il y a un avenir dans les mines. Ils ne connaissaient rien à l'exploitation minière. Je veux que l'on sache clairement aujourd'hui que je connais bien le monde des mines. Je défendrai les collectivités minières du nord de l'Ontario et du reste du pays pendant encore de longues années. L'allure du débat d'aujourd'hui m'attriste. Sachez que je serai solidaire de mon gouvernement au moment du vote parce que nous avons les solutions pour l'avenir. Nous étudions les problèmes des actions accréditives et nous garantirons la sécurité de nos collectivités et du secteur minier pour de nombreuses années à venir.

• (1600)

M. Garneau: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député de Timiskaming (M. MacDougall).

M. McDermid: C'était un bon discours.

M. Garneau: En effet, c'était un bon discours, mais je n'ai pu m'empêcher de me demander comment le député votera sur cette motion. Il ne l'a pas dit. S'il appuie l'idée des actions accréditives et le mouvement en faveur de leur maintien, votera-t-il pour la motion? C'est là ma première question.

Deuxièmement, le député a parlé du krach boursier. Je comprends que cela a créé des difficultés pour tout le monde. Le député ne croit-il pas que l'élimination de la déduction pour épuisement gagné de 33 p. 100 et des actions accréditives ainsi que la hausse du taux d'imposition sur les gains en capital à 75 p. 100, combiné au krach boursier, expliquent pourquoi il sera très difficile de trouver des fonds? Étant donné que le secteur minier sera frappé par le krach boursier et les modifications touchant les gains en capital, le député croit-il aux vertus du maintien de la déduction pour épuisement gagné de 33 p. 100 comme l'ont demandé les représentants du secteur minier qui, réunis à Ottawa mardi dernier, arboraient un slogan en ce sens sur un bouton comme celui que le député porte au revers de son veston? Le député essaiera-t-il de convaincre le ministre de conserver l'épuisement gagné de 33 p. 100 et de donner au secteur la possibilité de trouver du financement en 1989?

M. MacDougall: Tout d'abord, les macarons ont été faits à Timiskaming et à Kirkland Lake. Ma région aura donc des recettes.

Je voudrais répondre aux deux questions du député. Il veut d'abord savoir si je compte voter en faveur de la motion. Je le ferais si je pensais qu'elle reflétait une certaine sincérité, mais ce n'est pas le cas. C'est une motion politique. Ce n'est pas une question qui mérite mon appui ou celui du gouvernement. Nous avons travaillé sur cette question avant l'arrivée du groupe à Ottawa. Mes collègues se sont entretenus avec les membres du comité minier. Nous avons eu des discussions avec le ministre des Finances. Nous avons été en contact avec le secteur minier un peu partout au Canada. Il y a eu des réunions avec les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du ministère des Finances. Une autre réunion se tient aujourd'hui. Je crois que c'est ainsi qu'il faut aborder le problème.

Le député pense qu'un rajustement de 133 p. 100 constituerait la solution, mais nous devons nous assurer que ce serait bien le cas et qu'un seul rajustement serait suffisant. Il y a peut-être d'autres éléments à rajuster, mais il faut en être sûr. Il manque de fonds dans le secteur à cause de l'effondrement de la Bourse. Beaucoup de Canadiens ont subi de lourdes pertes et ne disposent donc plus de l'argent qu'ils auraient autrement investi dans des actions accréditives ou dans de petites sociétés minières. Assurons-nous d'être en mesure d'élaborer un programme, de concert avec l'industrie, qui sera efficace pendant les années à venir.

M. Cassidy: Monsieur le Président, le député de Timiskaming (M. MacDougall) a consacré beaucoup de temps à l'examen de la position du Nouveau parti démocratique et n'en a mis que bien peu pour parler de sa propre position. J'ai eu l'occasion de rencontrer le maire de Kirkland Lake lors de son passage à Ottawa avec la délégation du Comité pour la sauvegarde des actions accréditives plus tôt cette semaine. Il a dit clairement qu'il appuyait la position du Nouveau parti démocratique, c'est-à-dire affiner et mieux cibler le régime des actions accréditives tout en maintenant le niveau des bénéfices, comme nous le proposons dans notre motion.

Le député a un nouveau principe: ne jamais examiner le contenu d'un projet de loi, d'une motion ou d'une résolution, mais essayer de le classer dans son échelle de sincérité avant de décider s'il va l'appuyer ou non. Ce que nous demandons dans cette motion, c'est que le niveau des bénéfices découlant des actions accréditives ne soit pas réduit mais maintenu, de façon à encourager l'exploration et le développement miniers effectués par les petites et moyennes entreprises.

J'ai appris des personnes qui étaient présentes, M. et M^me^ Kasner et M. Mavrinac, que des gens très importants qui connaissent bien l'industrie minière dans la circonscription de Timiskaming veulent que leur député appuie cette motion. Je suis désolé qu'il ne voie pas les choses du même oeil.

J'aimerais également signaler au député que les néo-démocrates ont soulevé cette question à plusieurs reprises. Je l'ai moi-même portée à l'attention du gouvernement, qui a eu tout le temps nécessaire pour se familiariser avec les préoccupations de l'industrie minière et des collectivités minières. Le gouvernement s'est transformé en tortue entre décembre 1986 et juin 1987. Pour le gouvernement, le moment serait bien choisi pour se dire disposé à écouter ces préoccupations, mais il n'en fait rien. Au lieu de cela, nous avons droit à des réponses évasives de la part du ministre des Finances (M. Wilson) et du député qui dit: «Faites-moi confiance. Nous nous occupons de cette question dans les coulisses.» Cette excuse est presque aussi faible que celles que donnaient les libéraux, lorsqu'ils étaient au pouvoir, en réponse à une motion de l'opposition conservatrice ou néo-démocrate.

M. MacDougall: Monsieur le Président, j'attends ce moment depuis longtemps. Je me demande si le député a posé la question au maire de Kirkland Lake quand il était député provincial et que son parti a fermé la mine de la *United Asbestos* à Matachewan, ce qui a complètement anéanti cette agglomération. Trois cents cinquante emplois ont disparu et le député n'a jamais élevé la voix. Et maintenant, il veut parler de crédibilité.

Je crois à l'honnêteté, à la sincérité et à la vérité avant tout. C'est pourquoi je ne peux absolument pas appuyer cette motion.

M. Layton: Monsieur le Président, je voudrais participer à la période des questions et des commentaires à la suite de mon collègue, le député de Timiskaming (M. MacDougall). Il m'a invité il y a deux ou trois ans à participer à une remarquable initiative qu'il avait prise. Il cherchait constamment à améliorer le programme des actions accréditives et le gouvernement était prêt à l'écouter. Il fallait surtout assurer l'accès aux ressources qui était insuffisant dans le cas de certaines mines et de certaines raffineries de la région de Kirkland Lake. Le député a réussi à porter ce problème à l'attention de notre gouvernement et des autorités ontariennes. Ce matin-là, le maire et tous les intéressés ont signé l'entente qui rendait possible la construction des voies d'accès nécessaires.

Le député pourrait-il dire si on a atteint quelques-uns des objectifs visés par l'aménagement de cette infrastructure?

M. MacDougall: Oui, monsieur le Président. Nous avions raison d'être fier ce jour-là, en 1985. Grâce à l'entente fédérale-provinciale de développement économique régional, nous avons pu financer la construction d'une voie d'accès reliant la région Harker-Holloway de ma circonscription à Kirkland Lake. La construction de cette route a permis d'entreprendre l'aménagement de la mine de l'American Barrick Resources qui ouvrira ses portes en juillet avec 250 employés à temps plein. Maintenant que la route Canamex descend dans cette région, on pourra y faire beaucoup d'exploration minière grâce aux actions accréditives et aux ententes fédérales-provinciales. Oui, Timiskaming avait raison d'être fier ce jour-là et il le sera encore davantage en juillet quand nous ouvrirons cette mine.

• (1610)

M. le vice-président: Reprise du débat. Le député d'Algoma (M. Foster) a la parole.

M. Maurice Foster (Algoma): Je dirai volontiers ce que je pense de l'amendement que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a proposé à la motion du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). L'amendement précise clairement que nous ne parlons pas simplement en l'occurrence d'actions accréditives, mais d'épuisement gagné. Chaque fois qu'à l'instar d'autres députés j'ai demandé au ministre des Finances (M. Wilson) de rétablir l'épuisement gagné, il s'est dérobé prétendant que nous avions les actions accréditives. Nous savons que nous les avons. Là n'est pas le problème.

Le problème, c'est que le gouvernement abolit graduellement l'épuisement gagné. La motion du député d'Ottawa-Centre ne mentionne pas l'épuisement gagné de 33 p. 100 qui est au coeur du problème qu'éprouvent des centaines de localités du Canada par suite de l'effondrement en octobre dernier du marché des valeurs et de la perte des investissements. Aux difficultés globales qu'éprouve le marché, notamment en ce qui concerne les petits investisseurs miniers, s'ajoute la perte de l'épuisement gagné qui existe depuis 1982. Ce mécanisme a permis de créer des emplois dans les localités du nord de l'Ontario, du nord du Québec, et de nombreuses autres régions du pays.

Il n'aurait pas été possible autrement de susciter dans ces localités une activité économique de cette ampleur. Chaque localité minière doit faire face un jour ou l'autre au problème de la diversification ou du renouveau avec les nouvelles mines. Il arrive souvent qu'on découvre de nouvelles veines. Il y a une dizaine d'années, Timmins était en très mauvaise posture. C'est maintenant une ville très prospère grâce à ses très nombreuses nouvelles activités minières. De même, la région de Kirkland Lake était elle aussi victime d'un manque de nouveaux filons.

Le ministre des Finances et ses fonctionnaires soutiennent que cette méthode n'est peut-être pas la meilleure pour susciter l'activité économique dans ces régions minières. C'est qu'ils ne tiennent pas compte de l'énorme investissement social que nous avons dans ces localités. Nous avons dépensé des centaines de millions de dollars pour construire des maisons, des rues, des écoles, des églises, des établissements de commerce et le reste. Le gouvernement fédéral ne dispose pas d'un si grand nombre d'instruments. Les gouvernements provinciaux en ont bien d'autres qui sont peut-être plus propres à vraiment favoriser l'activité économique.

A cet égard, il suffit de s'arrêter sur la région entourant Wawa et les projets miniers qui y sont entrepris. Nous avons dû faire face aux problèmes découlant de la décision d'*Algoma Steel* de réduire ses activités et de licencier plusieurs centaines de personnes, aux mines de l'endroit. On constate maintenant qu'on effectue d'énormes travaux de prospection et de mise en valeur du champ Hemlo jusqu'à la région de Wawa, Batchawana, plus précisément, où l'activité est fébrile.

Il y a deux ans, on craignait que la mine de Wawa ne ferme éventuellement. Il était extrêmement difficile de diversifier l'économie de la ville et de prévoir d'autres moyens d'assurer sa survie économique. J'ai assisté à des réunions tendant à déterminer quelles activités on pourrait entreprendre, même s'il ne s'agit pas de ma circonscription. On a envisagé le tourisme ou une usine de pâtes et papiers spécialisée et le reste. Heureusement, grâce aux centaines de millions de dollars obtenus grâce à la déduction pour épuisement gagné et aux actions accréditives, d'importantes découvertes peuvent être réalisées. Ainsi, les coûts sociaux subis par la localité vont servir à quelque chose. Des gens vont y vivre. Ils vont pouvoir profiter de nouveaux emplois dans de nouveaux projets miniers.

La déduction pour épuisement gagné sert à l'étape la plus risquée de la prospection et de la mise en valeur des ressources minières. Les actions accréditives seront utiles lorsqu'on en arrivera à l'étape de la mise en valeur de la mine elle-même. Cependant, au stade de la prospection, il faut obtenir de l'argent grâce à d'énormes encouragements. C'est pourquoi on offre une prime de 33 p. 100 en plus de la déduction de 100 p. 100 dont peuvent profiter les investisseurs. Au Québec, l'encouragement s'élève à 166 p. 100, car dans les limites de son régime fiscal, la province offre une prime supplémentaire.

Il ne s'agit pas simplement de prospection et de mise en valeur, car dans une certaine mesure, ce n'est là que le catalyseur. On parle de 400 à 500 millions de dollars environ par année consacrés ainsi à la prospection et à la mise en valeur, mais il s'agit de montants minimes par rapport aux sommes envisagées une fois que l'on a défini la quantité et la qualité du minerai, que l'exploitation proprement dite commence et que des contrats de vente à l'étranger sont signés. Je prends l'exemple d'Elliot Lake et de l'exploitation des mines de Denison et Rio Algom au début des années 1960. Il a fallu quelque 300 millions de dollars dans un cas et 400 millions de dollars dans l'autre, afin de mettre en valeur deux ou trois mines existantes, les exploiter de façon moderne.

Si nous souhaitons que des mines soient exploitées dans trois, quatre ou cinq ans, étant donné que cela ne se produit pas du jour au lendemain, il faut alors consacrer à l'heure actuelle les sommes voulues à la prospection et à la mise en valeur. C'est pourquoi nous avons assisté à une telle effusion et solidarité cette semaine au colloque sur les actions accréditives et sur la déduction pour épuisement gagné qui a eu lieu cette semaine à l'hôtel Renaissance. Littéralement des centaines de personnes de toutes les régions du pays qui s'intéressent au développement économique des régions à faible croissance étaient là pour protester contre la décision du gouvernement de se débarrasser de ce programme dans les 18 ou 24 mois. Elles sont venues demander au gouvernement de continuer.

Un des dignitaires, M. Massicotte, qui est conseiller municipal à Elliot Lake, est également président des municipalités minières de l'Ontario. Il y avait également beaucoup de représentants de Rouyn-Noranda qui ont signalé la chose suivante: de 1982 à 1986, le taux de chômage avait chuté d'environ 26 p. 100 à 6 p. 100 dans la région, grâce à l'intensité de la prospection minière. C'est un vrai miracle. D'une façon générale, l'embauche diminue dans le secteur minier comparativement à la production minérale parce qu'il faut accroître le rendement, automatiser davantage le secteur et mettre l'accent sur la sécurité. C'est un vrai miracle de voir tomber le taux de chômage dans une région où l'on fait de l'exploitation minière depuis plusieurs générations, grâce aux actions accréditives et à la déduction pour amortissement gagné.

Il y a toutefois autre chose. Même si la plupart des régions minières sont relativement actives et prospères et si le chômage y est en régression, ce regain de prospérité ne remonte qu'à douze mois. Les emplois étaient là, mais la valeur des minéraux, notamment du cuivre et du nickel, a grimpé depuis un an. Durant les premières années qui suivirent la récession qui a duré du début de 1982 à la fin de 1986 ou au début de 1987, la situation n'était pas vraiment brillante, mais grâce à la montée en flèche du prix des minéraux, des agglomérations comme Sudbury, Hemlo, Wawa ainsi que la région de Kirkland Lake baignent dans une certaine euphorie économique. Je signale toutefois au ministre et au gouvernement qu'il s'agit d'une prospérité extrêmement fragile.

• (1620)

J'ai bavardé avec un ingénieur en exploration et développement miniers qui travaillait beaucoup dans ma circonscription, à Batchawana, une localité située le long du lac Supérieur, à environ 50 milles au nord de Sault-Sainte-Marie. Il m'a dit qu'on croyait, sans en avoir la certitude absolue, qu'il existe cinq gisements miniers qui pourraient se révéler exploitables; mais quant à savoir si des fonds peuvent être mobilisés pour en faire l'analyse détaillée et la mise en valeur, tout cela dépend de tout ce système.

Je ne puis comprendre pourquoi, à la question de savoir s'il rétablirait la déduction pour épuisement gagné et conserverait les actions accréditives, le ministre des Finances a déclaré que le problème tenait au fait que les marchés boursiers s'étaient tous effondrés avec le krach du 19 octobre dernier. C'est un des problèmes, d'accord. Mais maintenant que les marchés boursiers et les taux intérêts sont à la baisse, il est opportun de maintenir ce mécanisme pour mobiliser des centaines de millions de dollars, environ 300 millions en Ontario l'année dernière, contre seulement 100 millions au début des années 1980.

Il est très important que la Chambre se prononce sur cette résolution, non seulement à propos des actions accréditives dont parle la motion initiale du NPD, mais aussi sur l'amendement que le député de Laval-des-Rapides a proposé et qui est essentiel car on y parle de la déduction pour épuisement gagné.

Il serait facile d'énumérer toutes les municipalités qui se préoccupent de cette question. J'aimerais lire une lettre du maire Thomas Despres, qui habite dans la circonscription du député de Timiskaming (M. MacDougall). Le maire Despres explique toute l'importance que revêt cette question pour sa région. Je ne puis comprendre que le député de Timiskaming vote contre la motion. Je voudrais lire un extrait de la lettre de M. Despres, maire de Haileybury:

> Étant donné que l'économie de Haileybury et du nord de l'Ontario est devenue tributaire des activités de prospection et d'exploitation minières, j'estime que les actions accréditives ont été et vont continuer à être, je l'espère, une mesure d'incitation importante tant pour cette région que pour l'ensemble du Canada. Toutefois, je crois que la réforme fiscale annoncée va entraver notre progrès et rendre notre économie instable. Elle peut et va entraîner la suppression d'emplois dans des régions qui ont toujours été défavorisées par le passé.
>
> Par conséquent, je vous prie . . . d'exhorter M. Wilson et les membres du comité des finances à réévaluer les répercussions de la réforme fiscale sur les actions accréditives. Le gagne-pain de nombreux habitants du Nord est en jeu.

Cette lettre émane du maire d'Haileybury. J'en ai d'autres provenant d'Elliot Lake, du canton de Michipicoten, où se trouve la localité de Wawa, qui demandent au gouvernement de rétablir ce programme, car il est crucial.

Enfin, je voudrais signaler un point extrêmement important. La dernière livraison de la revue minière internationale, *The Journal of Mining*, contient un article selon lequel l'allocation pour épuisement gagné va être supprimée progressivement à cause de l'entente de libre-échange conclue entre le Canada et les États-Unis. C'est évidemment très gênant.

Les Américains n'ont pas la même conception du développement régional que nous. En effet, ils ont construit des centaines de bases militaires dans leurs États. Ils ont des programmes de commandes de matériels militaires et ainsi de suite. Nous procédons différemment d'eux et mieux, d'après moi.

La semaine dernière, je me trouvais à Fredericton avec les membres du groupe d'étude du caucus libéral sur le libre-échange. Un représentant de la société McCain Foods nous a parlé des répercussions que cette entente allait avoir sur sa société et sur le Nouveau-Brunswick. Quelqu'un a expliqué que les États de la Nouvelle-Angleterre, le Maine, par exemple, ont un milieu rural semblable à celui du Nouveau-Brunswick et ils pratiquent le libre-échange avec le reste des États depuis des années. Or, ces États n'ont pas d'élevages avicoles, d'établissements de ponte, ils ont peu de laiteries ou d'entreprises agro-alimentaires bien qu'ayant la même superficie agraire que des provinces comme le Nouveau-Brunswick qui, elles, ont une industrie agro-alimentaire très développée avec des sociétés comme McCain et une industrie laitière relativement prospère. Nous avons donc un système de développement régional qui nous est propre. Mais, à cause de ce projet d'entente, nous n'aurons pas la liberté d'agir.

Dans un éditorial du 5 février 1988 du *Mining Journal*, publié à London, M. Karl Glackmeyer, le directeur de la *Prospectors and Developers Association*, a déclaré que la réduction proposée de la déduction pour épuisement gagné allait effectivement mettre un terme au financement par voie d'actions accréditives et menaçer 10 000 emplois dans le nord du Québec tout en compromettant de nouveaux projets d'exploitation minière. Selon Ottawa, il est nécessaire de supprimer les mesures d'incitation pour respecter l'accord de libre-échange signé récemment par le Canada et les États-Unis. M. Glackmeyer propose que la réduction soit étalée sur dix ans au lieu de 12 mois.

Selon moi, il n'y a même pas lieu de supprimer la mesure, progressivement ou autrement. Notre porte-parole sur les questions financières a proposé que nous nous engagions pour une période de cinq ans au terme de laquelle nous pourrons évaluer l'utilité de l'exonération. On signale également dans l'article que 900 millions de dollars ont été dépensés au titre de l'exploration minière au Canada l'an dernier.

Pour ce qui est des répercussions de l'entente de libre-échange sur la déduction pour épuisement gagné, voilà le premier côté de la médaille. Le deuxième, comme on l'a signalé dans un article rédigé par une maison torontoise de comptabilité financière, a trait au fait qu'une fois qu'elle aura été supprimée, la mesure ne pourra plus être réinstituée au Canada pour favoriser le développement régional par le truchement de l'exploration et de la mise en valeur de gisements miniers sans que le Canada ne s'expose à des droits compensateurs ou à d'autres mesures de rétorsion de la part des États-Unis.

Il n'y a pas de quoi rire. Un journal minier très coté prétend que si ce mécanisme fiscal qui a engendré des activités économiques évaluées à 400 ou 500 millions de dollars est en voie de suppression, c'est à cause de l'entente commerciale. Une autre maison respectable, de Toronto, qui s'intéresse aux questions fiscales et à l'entente de libre-échange, déclare que selon les termes de l'accord de libre-échange, la mesure ne pourra être réinstituée après avoir été abolie sans représailles de la part des États-Unis.

• (1630)

Nous nous demandons pourquoi le gouvernement fait cela et quelles seront les conséquences à long terme. Il n'y a pas de doute qu'elles ne seront pas bonnes. Nous sommes surpris également que le député d'Ottawa-Centre se prononce en faveur des actions accréditives. Il y a quelque deux ans, le député avait dit clairement qu'il était contre les déductions d'épuisement gagné. Ceux d'entre nous qui venons de régions minières du Canada sommes heureux de tout l'appui que nous pouvons obtenir. Nous apprécions les efforts extraordinaires du député de Laval-des-Rapides qui se bat pour cette question depuis que la proposition a été faite, il y a un peu plus d'un an.

C'est important dans la région que je représente, tant pour l'emploi que pour les fonds que cela apporte à une industrie d'un secteur extrêmement risqué. Il n'y a aucune garantie qu'un programme d'exploration verra éventuellement la naissance d'une mine. A mon avis, il est temps d'agir, car il y a eu une diminution de l'investissement depuis octobre dernier. Je pense que c'est la meilleure des raisons.

J'espère que le gouvernement reverra sa politique, fera marche arrière et rétablira les déductions d'épuisement gagné qui sont tellement importantes pour des centaines de localités dans les régions du pays riches en ressources naturelles.

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais poser au député d'Algoma (M. Foster) une question à propos de la nature de la résolution à l'étude. Je m'adresse à lui, car le dialogue entre les conservateurs et les néo-démocrates est si acrimonieux qu'il serait peut-être utile d'avoir l'opinion neutre du député.

Si la motion était adoptée, telle que modifiée ou telle que présentée, ce ne serait pas, si je ne m'abuse, une expression de non confiance envers le gouvernement. Je voudrais simplement que le député me confirme que c'est bien la façon dont il voit les choses.

Je me demande aussi s'il connaît un meilleur moyen d'exercer des pressions sur le gouvernement, et en particulier sur le ministre des Finances (M. Wilson), qu'en proposant la motion à la Chambre aujourd'hui afin de modifier les règlements proposés par le ministre sur les actions accréditives.

M. Foster: Monsieur le Président, je remercie le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) pour sa question. A mon avis, il a présenté de très bons arguments. La motion, dans sa version modifiée, propose:

> Que la Chambre reconnaisse que, en raison de la déduction de 33 1/3 p. 100 pour épuisement gagné, le régime des actions accréditives a joué un rôle très important et a servi à créer un renouveau économique dans les régions minières du Canada et, de ce fait, réclame que le niveau de bénéfices, et tout particulièrement la déduction de 33 1/3 p. 100 pour épuisement gagné, soit maintenu de façon à encourager l'exploration et le développement miniers effectués par les petites et moyennes entreprises.

Elle ne condamne pas le gouvernement, bien que de nombreux députés l'aient fait. Elle ne critique pas le fait que le gouvernement ait réduit le programme ou projette de faire des coupures en juillet de cette année et au 31 décembre l'année prochaine. Elle demande simplement que la Chambre exprime sa volonté.

Je voudrais l'appuyer et simplement demander aux députés de tous les côtés de la Chambre de le faire aussi, pas seulement ceux d'entre nous qui viennent de régions minières, qui sont manifestement une minorité. Nous ne représentons pas des centres urbains à forte densité de population. Nous ne faisons ici qu'essayer d'exprimer la volonté de la Chambre en ce qui concerne une question importante de développement régional. Je voudrais certes qu'elle soit appuyée par toute la Chambre parce que ce serait utile.

Elle n'entraîne pas la chute du gouvernement, elle ne le critique même pas. Elle parle de l'urgence et de la nécessité de rétablir intégralement une disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu qui ne doit pas être modifiée avant le 1er juillet.

M. Garneau: Monsieur le Président, je voudrais aussi poser une question au député d'Algoma (M. Foster). Il a participé au symposium qui a été organisé par l'industrie minière jeudi dernier à l'hôtel Renaissance à Ottawa.

Je pose la question parce que j'ai entendu les discours du ministre des Finances (M. Wilson) et du député de Timiskaming (M. MacDougall). A les entendre, il n'y avait pas lieu d'organiser un symposium pour sauvegarder le mécanisme des actions accréditives. On a dit le plus grand bien des actions accréditives, mais le gouvernement conservateur va en réalité détruire le régime en réduisant l'épuisement gagné de 33,3 p. 100 en 1989.

Le député voudrait-il nous dire pourquoi ce groupe a dû dépenser tant d'argent pour organiser le symposium à Ottawa? Si le député de Timiskaming et le ministre des Finances disent vrai, pourquoi se donner toute cette peine? Voudrait-il faire part à la Chambre de ce qu'il y a entendu?

M. Foster: Monsieur le Président, les représentants des diverses municipalités ne sont pas engagés dans les opérations minières mêmes. Ils sont venus représenter leurs localités auxquelles la prospection et l'exploitation minière ont apporté un début de prospérité qui commence toutefois à s'éclipser. Ils ont dépensé beaucoup d'argent pour amener ici des délégations de deux ou trois personnes. Ma propre ville, Elliott Lake, n'en profitera peut-être même pas, mais elle a, au sein du comité des municipalités minières, un représentant qui en est même le président.

Toutes ces municipalités s'inquiètent. Tout le monde sait que les ressources des municipalités minières, même celles, nombreuses, qui sont en plein essor, ne sont pas renouvelables. Même si l'exploitation de la mine peut durer huit ou dix ans, si la prospection et l'exploitation sont en cours, elles ne bénéficieront en fin de compte que s'il y a, en fait, de nouveaux gisements à mettre en valeur.

Les 200 à 300 participants au symposium ont jugé nécessaire de venir passer deux ou trois jours à Ottawa pour rencontrer les divers caucus politiques et leur faire prendre conscience du caractère précaire de la prospérité dans les villes minières. Les forces internationales, les cours des matières premières et les fluctuations des prix miniers fragilisent leur prospérité. Ces personnes étaient prêtes à venir ici à leurs propres frais afin de voir à ce que cette allocation pour épuisement gagné soit remplacée. J'ai trouvé le symposium très bien organisé. Des représentants des trois partis ont présenté des exposés. Les gens ont été très déçus de constater que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) ne voulait pas prendre d'engagements et qu'il s'en tenait à des généralités sur l'avenir à long terme.

• (1640)

Ils ont été heureux d'entendre le député de Laval-des-Rapides promettre qu'il aborderait la question à la Chambre, comme il l'a fait aujourd'hui avec ce sous-amendement qui concerne la déduction de 33 1/3 p. 100 pour épuisement gagné. C'est le noeud de l'affaire. Les actions accréditives existent, il n'y a aucun doute à ce sujet. Elles ne sont pas en voie d'élimination. C'est l'allocation pour épuisement gagné qui est cruciale.

Le député de Laval-des-Rapides s'est engagé à aborder cette question à la Chambre afin de donner aux députés, particulièrement aux ministériels, l'occasion d'en discuter. Les membres de l'opposition ne s'y opposent plus, même si c'était encore le cas il y a environ un an. Le député de Laval-des-Rapides s'est engagé à donner aux députés de tous les partis la chance de faire pression sur le gouvernement parce qu'après tout, avec 210 ou 211 députés, le gouvernement est en mesure de rétablir l'allocation si le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances sont d'accord.

Je n'ai pas vu le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew) à la Chambre aujourd'hui. J'espérais le voir parce qu'il est, je le sais, très préoccupé par cette question. Des conseils municipaux et le député de l'Abitibi (M. Saint-Julien), qui a fait une déclaration l'autre jour, ont mené une vigoureuse campagne auprès de députés comme ceux de Timiskaming et de Timmins—Chapleau (M. Gervais).

La question dépasse le domaine politique. Elle revêt une importance économique cruciale pour les collectivités minières qui désirent vivre, survivre et continuer de croître tout comme le reste du pays.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir parler de la motion qu'a présentée mon parti à propos des actions accréditives. Au nom de la prospérité économique, le gouvernement doit conserver ces dispositions si favorables à la prospection minière, ce régime qui a eu des retombées aussi spectaculaires et aussi positives, non seulement dans l'ensemble du Nord canadien, mais également dans certains grands centres économiques.

Je suis heureux d'intervenir en faveur d'une motion très précise, sans connotation partisanne, et rédigée en des termes que personne à la Chambre ne pourrait trouver offensants personnellement ou politiquement parlant. C'est d'ailleurs une motion de fond, une motion importante qui traite d'une question sérieuse, surtout pour les régions éloignées et pour les localités dépendant du secteur primaire, semblables à celles que j'ai le privilège de représenter à la Chambre.

Voici d'ailleurs le libellé de cette motion:

> Que la Chambre reconnaisse que le régime des actions accréditives a joué un rôle très important et a servi à créer un renouveau économique dans les régions minières du Canada, et, de ce fait, réclame que le niveau de bénéfices soit maintenu de façon à encourager l'exploration et le développement miniers effectués par les petites et moyennes entreprises.

Personne ne peut prétendre que le régime des actions accréditives, surtout en ce qui concerne les gisements de métaux précieux, n'a pas contribué beaucoup à l'essor de certaines localités. Cet instrument financier a permis de débloquer quelque 2 milliards de dollars en investissements depuis son adoption en 1983. Ces investissements ont surtout profité aux localités qui avaient souffert, et certaines terriblement, avant 1983, du déclin de la prospection minière alors que ce secteur avait été jadis leur raison d'être.

La crise des taux d'intérêt qui a sévi sous le gouvernement libéral en 1981-1982 avait supprimé une bonne partie des capitaux qui affluaient auparavant dans le développement minier et qui étaient surtout de nature spéculative ou à risque. En raison de la politique des taux d'intérêt élevés poursuivie par le gouvernement libéral, les investissements s'étaient transformés en instruments à court terme, d'ordre purement financier, comme les obligations d'épargne, les certificats de revenu garanti et les dépôts à terme. Cette politique avait tari la source des investissements qui avaient autrefois permis de créer diverses localités canadiennes, en particulier dans les régions riches en matières premières.

A l'encontre de beaucoup de mesures fiscales concernant les sociétés, les actions accréditives ont procuré à presque toute la partie septentrionale du Canada des avantages qui, par le truchement des dépenses en matière de fournitures, de services et de personnel, se sont étendus à des grands centres économiques comme Toronto, Vancouver et Montréal. C'est dans ces endroits, en effet, que s'effectuent bon nombre des activités les plus rentables dans ce domaine, notamment les opérations de financement. Cette initiative n'était pas l'une de ces mesures fiscales qui permettent à de grosses sociétés déjà prospères de s'enrichir en gardant pour elles des sommes qui, si elles étaient remboursées, pourraient financer les services sociaux, le développement économique et la péréquation régionale. Contrairement à ces mesures, les dispositions fiscales en question répandent les bénéfices des actions accréditives dans l'économie tout entière, d'une collectivité à l'autre, dans tout le nord du Canada.

Grâce au fameux effet multiplicateur qui est naturellement plus important ailleurs que dans les petites collectivités, cette mesure a effectivement étendu ces avantages à toute l'économie canadienne. La plupart des dépenses fiscales profitent aux principaux centres d'activité des grandes entreprises. Elles profitent notamment à Toronto et à la région du Golden Horseshoe. Au contraire, cette mesure fiscale a profité à toute l'économie.

Avant 1983, le taux de développement des nouvelles mines au Canada était de 4 p. 100 environ, comparé à la productivité des mines déjà existantes. Dans les cinq années ou à peu près où cette disposition concernant les actions accréditives a été en vigueur, ce taux a quadruplé de sorte que le taux de développement des nouvelles mines, surtout dans le secteur des métaux précieux, est maintenant de l'ordre de 16 p. 100.

Au cours de ces cinq années, quelque soixante nouvelles entreprises de prospection et d'exploitation ont été lancées grâce à des investissements dans des actions accréditives, même en Nouvelle-Écosse où il y a toujours eu des ressources, mais jamais d'exploitation. En 1987 seulement, on a ouvert quelque 37 nouvelles mines, la plupart petites, il est vrai, pas aussi petites que des entreprises familiales mais comptant une cinquantaine ou une centaine d'employés. Ces 35 mines ont créé des emplois dans des localités de tout le pays qui étaient auparavant dans un marasme économique.

Le régime des actions accréditives a suscité un développement régional dénué de favoritisme, de népotisme et de partisanerie politique. En vérité, il a engendré un développement économique équitable et démocratique. C'est le genre de développement économique que mon parti et moi favorisons, le genre que nous allons encourager et promouvoir lorsque nous assurerons le gouvernement de ce pays.

Ce développement régional a vraiment profité à toutes les régions du pays qui auparavant étaient dans le marasme. Il y a eu certaines exceptions lorsque la qualité ou la quantité de minerai n'était pas suffisante pour permettre une prospection profitable.

Pour la gouverne des députés qui ne représentent pas des localités minières et ne sont pas familiarisés avec la dynamique de la prospection et de la mise en valeur, il convient de signaler que la plupart des travaux à cet égard sont effectués par des petites sociétés et, parfois encore, par des prospecteurs individuels. Dans bien des cas, de petits consortiums d'investisseurs individuels se regroupent dans de petites sociétés minières appelées «junior». Souvent, les intéressés vivent dans les localités situées à proximité de l'endroit où on se livre à des travaux de prospection. Bien entendu, certains éminents experts-conseils dans le domaine de la géologie et de la géomorphologie travaillent à partir de grands centres, en profitant des excellents réseaux de transport. Pourtant, l'argent en question profite à bien des gens à l'intérieur des localités minières.

● (1650)

J'ai remarqué que dans le passé le maire de Kirkland Lake avait qualifié les grosses sociétés de prospection de capitalistes exploiteurs. Sans être trop dur à ce sujet, je tiens à dire que si des améliorations pouvaient être apportées à la structure des actions accréditives, nous, au NPD, chercherions à accroître la part des fonds obtenus grâce à ces actions allant aux petites et moyennes entreprises, plutôt qu'aux grosses entreprises et consortiums importants. Le développement économique apporté par les entreprises de moindre importance est plus équitable et mieux réparti. L'effet multiplicateur en question se fait davantage sentir dans toute l'économie. Les profits réalisés sont généralement dépensés ou investis dans les localités concernées ou les localités voisines, au lieu d'aboutir au siège social d'une grande société.

Nous savons que la valeur fiscale des actions accréditives a été réduite de moitié, à la suite des modifications fiscales contenues dans le Livre blanc. Le comité permanent des finances et des affaires économiques a demandé le maintien de la déduction pour épuisement, afin de maintenir la valeur des actions à leur niveau actuel, et il faut préciser qu'il s'agit là d'un comité tripartite de la Chambre.

En plus de favoriser les investissements dans le domaine de la prospection et de la mise en valeur, les actions accréditives encouragent indirectement, en définitive, l'implantation d'industries de transformation dans les localités où les travaux d'extraction ont lieu. Avant l'instauration des actions accréditives, les collectivités minières connaissaient des périodes cycliques d'essor et de ralentissement économique, comme bien d'autres agglomérations dont l'économie est axée sur le secteur extractif, et certaines sont devenues des villes mortes en l'espace de quelques mois. Nous ne nous attendons pas à ce que le maintien des actions accréditives fasse disparaître ce cycle dans le secteur extractif, surtout dans le secteur minier. Nous savons qu'il y aura toujours des hauts et des bas.

Nous, les gens du Nord, savons que toute période d'essor dans la prospection minière va être suivie d'une période de ralentissement, d'une période de consolidation, d'analyse, d'une période au cours de laquelle il faut organiser le financement et où il faut prendre les décisions stratégiques concernant la mise en valeur d'un gisement ou d'un autre. Nous savons toutefois que nous avons obtenu des résultats très appréciés sur le plan économique dans la plupart des collectivités où les actions accréditives ont eu une incidence sur la mise en valeur des ressources.

Je voudrais faire une réflexion qui mérite d'être notée par tous les députés. Les agglomérations minières ont très souvent de très gros frais au niveau des capitaux sociaux et de l'infrastructure. De toute évidence, elles se trouvent dans des régions à minéralisation intense et où les minéraux recherchés ont des attaches géologiques avec le Bouclier canadien et y sont intégrés. Ainsi, à Red Lake, dans ma circonscription, il faut dépenser deux fois plus pour amener les égouts et les conduites d'eau aux maisons qu'à Dryden, agglomération située à environ 160 kilomètres au sud de Red Lake, dans la ceinture d'argile, dans une région agricole où la pénétration dans les sols est beaucoup plus facile. Lorsqu'il faut investir des capitaux sociaux aussi énormes, il faut une économie productive qui crée des richesses, il faut offrir des salaires plus élevés si l'on veut que les gens connaissent un niveau de vie comparable à la moyenne. Les collectivités minières ont toujours eu, sans exception, des frais supérieurs à la moyenne, et il faut un roulement continu dans la prospection pour produire les richesses susceptibles d'assurer ces services.

Il ne faut pas oublier non plus que les bénéfices et les revenus miniers vont garnir les caisses de l'État, tant à l'échelon provincial que fédéral. N'oublions pas qu'en ce moment-même, des gens sont en train de faire des forages dans les bois, par -10, -15 ou -20 degrés, que ce soit dans le Yukon, aux alentours de Red Lake, à Kirkland Lake ou à Val-d'Or. Ils sont bien payés—ils le méritent—et assurent donc d'importantes recettes fiscales à l'État.

L'activité minière au Canada a bien sûr été cyclique, comme dans presque tous les autres pays. Il y a eu des périodes dont on préférerait ne pas se souvenir. Nous avons eu une ruée vers l'or qui a coûté cher en vies humaines. Nous avons connu une période où le financement n'était pratiquement pas réglementé et où des fortunes ont été amassées et perdues—surtout perdues—par suite des agissements de financiers malhonnêtes. Pourtant l'industrie minière fait partie intégrante du développement économique du Canada.

A mon avis, il est très avantageux pour tous les Canadiens, même ceux des grandes agglomérations, que les localités isolées soient propères. Si elles le sont, nous pouvons être sûrs qu'elles ne se tranformeront pas en villes-fantômes et que leurs habitants ne seront pas obligés de partir en abandonnant tout ce qu'ils ont bâti. Je ne parle pas seulement de maisons, mais de tous les efforts que les gens déploient pour assurer le développement d'une localité. Voilà le genre de développement économique que mon parti recherche et souhaite étendre grâce aux actions accréditives.

On a dit—et personne ne l'a réfuté jusqu'ici—que l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement veut éliminer le mécanisme des actions accréditives est qu'il pourrait être considéré comme une forme de subvention aux termes de l'accord commercial canado-américain. A mon avis, ce n'est pas une raison suffisante pour éliminer un mécanisme efficace de financement. Le gouvernement devrait au contraire reprendre les négociations avec les États-Unis pour leur faire accepter le maintien de ces dispositions. Comme le député d'Algoma (M. Foster) l'a dit, aux États-Unis, le développement régional, qui est beaucoup plus facile qu'au Canada en raison de la taille de l'économie et de l'étendue relativement limitée du territoire, s'effectue par des moyens très différents, qui font davantage appel au secteur privé et sont d'inspiration plus capitaliste. Ces moyens comprennent le financement de la recherche militaire et la répartition des installations militaires qui sont, quoi qu'on en pense, de puissants instruments de développement régional.

Le Parlement et le gouvernement, s'il ne l'a pas déjà fait, devraient étudier très attentivement l'efficacité des actions accréditives comme source de recettes fiscales. Comme je l'ai dit, grâce à l'effet multiplicateur, je crois qu'il est possible de prouver que contrairement au crédit d'impôt à l'investissement dans la recherche scientifique mis en place par le dernier gouvernement, mesure qui a coûté des sommes fabuleuses et qui a servi, entre autres, à financer des recherches au Brésil, le mécanisme des actions accréditives rapporte beaucoup aux Trésors fédéral et provinciaux.

En tant que porte-parole de mon parti pour les mines, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de porter ce mécanisme à l'attention de la Chambre. Le mercredi 9 décembre, j'ai cité un discours que le chef de mon parti a prononcé devant l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs de Rouyn-Noranda. Il a dit que cette mesure fiscale correspond bien aux objectifs de notre parti concernant la création d'emplois et le développement des régions qui doivent compter sur l'exploitation des ressources. Je suis très heureux de pouvoir le répéter encore une fois aujourd'hui.

Examinons un instant le financement. Comme le dit la *Prospectors and Developers Association of Canada*, beaucoup de petites sociétés qui comptent exclusivement sur le financement par actions devront fermer leurs portes. Il est facile de critiquer la multiplication des petites sociétés minières. Pourtant, elle montre que la participation à l'industrie minière se démocratise dans notre pays. Mon parti voudrait qu'elle se démocratise davantage en facilitant les prises de participation initiales modestes par l'acquisition d'actions accréditives.

● (1700)

J'ai pu constater les immenses avantages que ma circonscription a retirés des actions accréditives. Nous avons trois régions minières, la région aurifère de Red Lake, la deuxième en importance des régions aurifères du Canada, la région de Pickle Lake et la région du Cameron Lake au sud de Kenora. J'ai eu l'occasion de rencontrer le registraire des mines de Red Lake il y a trois semaines environ et j'ai été surpris de ce que j'ai vu et entendu.

Son bureau était rempli à craquer de tableaux, de cartes et d'analyses géologiques. Il m'a parlé de l'effet d'entraînement des actions accréditives dans toute l'économie de cette agglomération. Le préfet a estimé que le programme a eu une incidence sur environ 25 p. 100 de l'activité économique totale dans la localité. Il a eu une incidence sur le secteur de l'hébergement, les fournisseurs, les services d'entretien de l'équipement minier et les entreprises qui assurent le ravitaillement. Il a même aidé un atelier protégé qui fait maintenant des affaires d'or dans la fabrication de casiers à carottes. Les effets du programme se font sentir partout dans la localité, au point où on compte maintenant environ 26 équipes de forage en activité à Red Lake, alors qu'on n'en comptait que trois il y a cinq ans.

La localité de Pickle Lake, qui avait été gravement touchée par la fermeture de la mine Umex, jouit maintenant elle aussi d'une économie très prospère grâce au nombre d'équipes de forage en activité dans la région. De plus, on commencera bientôt l'exploitation de trois propriétés minières dans la région de Kenora grâce au programme des actions accréditives.

Examinons cette motion de façon réaliste. Il ne s'agit pas d'une motion à caractère sectaire. Elle ne fait qu'appuyer un programme qui s'est avéré avantageux sur le plan du développement économique. Je crois que tous les députés de la Chambre pourraient et, en fait, devraient appuyer cette motion.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'aimerais faire une brève remarque. Je ne parlerai pas de qui a changé d'idée sur quoi. Cette question a été soulevée assez souvent aujourd'hui. Je voudrais plutôt aborder un point qui concerne ma circonscription, les circonscription d'autres députés et peut-être même celle du député qui vient de parler.

Beaucoup des intervenants aujourd'hui ont fait allusion au secteur minier, ce qui était tout à fait approprié. Cependant, je veux signaler aux députés que le secteur minier n'est pas le seul qui souffrira du changement apporté aux allocations pour épuisement gagné concernant les actions accréditives.

En fait, une entreprise de ma circonscription travaillait à l'élaboration d'un projet de construction d'une centrale hydro-électrique dans la circonscription du député de Cochrane—Supérieur (M. Penner). Elle préparait aussi un projet semblable pour Crysler, en Ontario, dans la circonscription de Stormont—Dundas. Ses représentants m'ont fait savoir plus tôt cette semaine que si on ne rétablit pas l'allocation pour épuisement gagné dans sa forme antérieure, tout développement du secteur des mini-centrales hydrauliques sera paralysé.

En outre, je crois savoir que des maisons d'experts-conseils de Toronto ont écrit au député de la région de Willowdale. D'autres personnes se sont adressées à leur propre député. J'ai entre les mains beaucoup de lettres sur le sujet, mais puisque que je dois m'en tenir à une brève déclaration et à des questions, je ne peux pas donner la liste de tous les cas.

Cependant, mon collègue a-t-il des solutions à offrir pour les projets de mini-centrales hydro-électriques de sa circonscription? A-t-il entendu dire que ces projets aussi subiront les conséquences de la décision du ministre des Finances (M. Wilson) de réduire l'allocation pour épuisement gagné pour les actions accréditives? Si oui, peut-il nous dire ce qu'il en pense? Ne convient-il pas avec moi que les dispositions originales devraient être rétablies pour le secteur des énergies de remplacement y compris les projets de mini-centrales hydro-électriques?

Je crois qu'il y a beaucoup plus de possibilités de création d'emplois, surtout dans le nord de l'Ontario et les collectivités isolées, si l'on adopte la voie des petits projets hydro-électriques que si l'on s'en remet aux méga-projets de centrales nucléaires et aux lignes de transmission de 500 milles de long qui ne créent aucun emploi dans les petites localités. Au moins, les mini-centrales ont le mérite de créer beaucoup d'emplois profitables aux localités isolées, notamment dans les fonctions d'entretien permanent. Je demande à mon collègue ce qu'il pense de la question.

M. Parry: Monsieur le Président, je remercie le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) de ses observations. Lorsqu'il a commencé, je me suis mis à me demander quels liens il y avait entre ses observations et la teneur de mon discours. Je pensais que le député se contentait de faire de l'esprit pour avoir voix au chapitre, à défaut de pouvoir intervenir sur cette motion.

Toutefois, le député soulève la question des micro centrales ou des petites centrales. Bien entendu, il s'agit là d'un sujet complètement distinct qui n'en est pas moins fascinant. Puisque j'en ai l'occasion, je serais heureux d'en parler.

Si j'ai bonne mémoire, le projet dans la circonscription du député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) se trouverait aux chutes Jack Fish. Je crois que le projet de Crysler concernait la remise en service d'une ancienne centrale privée, qui entre dans la rubrique des centrales fonctionnant sous faible chute, et qu'il prévoyait l'installation d'un canal d'amenée et d'un nouveau générateur dans l'ancienne conduite forcée.

J'ignore si ce projet donnera droit à une allocation pour épuisement gagné ou à une déduction pour amortissement différente. Quoi qu'il en soit, je crois que le principe général reste le même et, sur ce principe, je rejoins le député. J'estime que la structure de notre législation fiscale devrait favoriser la création d'emplois locaux et non pas leur centralisation. Si les dispositions de notre régime fiscal favorisent la construction de grandes centrales, qu'elles soient à l'énergie nucléaire, au charbon ou au pétrole ou à toute autre source d'énergie, au détriment de la construction de petites centrales locales, j'estime qu'il faut les supprimer.

Ce que je déplore, c'est non seulement le fait que l'on ait de grandes centrales, mais aussi la quantité de capitaux qu'elles exigent, le drainage qu'un seul projet peut exercer sur le marché des capitaux et, comme le député l'a souligné, la nécessité de construire des lignes électriques qui non seulement défigurent le paysage mais ont aussi leur lot de problèmes.

Si, comme le député le donne à penser, pour favoriser la création de ces centrales locales, il faut conserver l'allocation pour épuisement gagné ou une ancienne disposition de la déduction pour amortissement ou encore introduire de nouveaux taux, je me prononcerai certainement en faveur.

Dans ma circonscription, il n'y a aucun projet de construction de mini-centrale hydroélectrique à l'heure actuelle. Cependant quelques sites sont à l'étude en ce moment et, fait intéressant, il existe quelques sites qui étaient exploités antérieurement par une société papetière et qui sont en train d'être vendus pour être mis en valeur par des sociétés d'électricité privées.

• (1710)

Il y a lieu je crois de signaler que le gouvernement de l'Ontario a pris une initiative progressiste dans ce cas en autorisant le rachat d'énergie hydroélectrique par l'Hydro Ontario auprès de petits producteurs ou de producteurs privés pour alimenter son réseau. La mesure donne des résultats très valables car elle permet une meilleure répartition et une meilleure utilisation de la charge, tout en réduisant la nécessité de construire de vastes installations centralisées pour répondre à de fortes demandes.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai fait une erreur plus tôt en parlant de déduction pour épuisement gagné. Il s'agissait de déduction pour amortissement accéléré.

M. Dorin: Monsieur le Président, le député n'ignore pas que les seules personnes qui peuvent acheter des actions accréditives et tirer partie des avantages fiscaux qu'elles procurent sont celles qui gagnent 60 000 $ par année ou plus.

Puisque le NPD ne cesse de se plaindre à ce sujet, le député croit-il que c'est ce qui convient ou est-il de l'avis de son chef, qui a déclaré il y a quelques jours qu'il devrait y avoir d'autres moyens de donner en cadeau des milliers de dollars aux riches?

Est-il d'accord avec le député qui a proposé la motion, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), disant qu'au lieu d'examiner le pour et le contre de la mesure, le gouvernement devrait simplement la mettre au rancart et recommencer à zéro? Le même député a voté contre les actions accréditives sans autre forme de cérémonie. Plus tard, il a constaté que la question avait de l'importance dans 25 ou 30 circonscriptions et que son parti devrait revoir sa position. Je suppose que la circonscription du député est au nombre des 25 ou 30 en question. Par conséquent, est-ce que le NPD a changé de position et, dans l'affirmative, pourquoi?

M. Parry: Tout d'abord, je dois remercier le député pour avoir reconnu, comme mon parti, que ma circonscription est importante. A mon avis, les circonscriptions d'Edmonton sont également importantes.

C'est l'une des tactiques traditionnelles en politique dans notre pays de dénigrer la thèse d'un opposant plutôt que d'en reconnaître les mérites. Nous devrions reconnaître, je pense, qu'en ce qui concerne l'appui apporté aux actions accréditives, mon parti est capable d'admettre que certaines choses peuvent être contestables en principe mais être efficaces en pratique.

Il est tout à fait vrai que, ni moi, ni mon chef ne voulons voir aucun investisseur individuel se libérer complètement de ses impôts grâce aux actions accréditives. C'est une des raisons pour laquelle nous avons appuyé l'autre proposition du gouvernement sur l'impôt minimal et lui avons effectivement fait avec plaisir cette proposition fiscale.

Nous devons reconnaître que cela constituait l'un des points du programme politique de mon parti lors de la dernière campagne électorale, plutôt que quelque chose dont le parti progressiste conservateur se faisait le champion. Je ne vois ici aucun conflit, même si le député serait heureux d'en provoquer un, j'en suis certain.

• (1720)

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Débat.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce débat qui est important au niveau des principes fiscaux de ce gouvernement et de ce pays, mais qui est également très important pour démontrer l'hypocrisie de nos collègues d'en face, du Nouveau parti démocratique. Je pense qu'au départ, monsieur le Président, on se doit de rétablir les faits.

La proposition du Livre blanc sur la réforme fiscale, qui a été par la suite modifiée au mois de décembre et déposée, n'a pas pour effet d'éliminer les dispositions fiscales à l'intention du secteur minier; les dispositions fiscales spécifiques au secteur minier demeurent en force. Les pourcentages changent à certains niveaux, et il est important de le souligner. On part de 133, et ça descend à 100. Et cela est dans l'esprit global de la réforme fiscale. La réforme fiscale, comme vous le savez, fait en sorte que près de neuf Canadiens sur dix paieront moins d'impôt, fait en sorte que près de neuf personnes âgées sur dix ne paieront plus ou paieront moins d'impôt. Et il faut avoir cela à l'esprit lorsqu'on regarde la réforme fiscale. On ne peut pas prendre ce qui fait notre affaire dans la réforme fiscale et de l'autre côté dire: Non, cela ne fait pas notre affaire.

Je pense que le ministre des Finances et le gouvernement conservateur ont démontré qu'ils pouvaient gérer et administrer le pays. On a réduit le déficit et on a réussi à avoir une réforme fiscale plus juste et plus équitable. Encore une fois, monsieur le Président, cela apporte des modifications dans différents secteurs. Le secteur minier aura l'avantage, comme toutes les autres PME, de voir diminuer son taux d'imposition. Je n'ai pas encore entendu parler de cela aujourd'hui dans ce débat, mais c'est important. Le taux d'imposition de ces compagnies minières va diminuer, autant pour nos PME qu'une compagnie minière qui ferait 200 000 $ et plus de profit par année.

Les actions accréditives vont demeurer et elles vont permettre aux sociétés minières de transmettre à leurs investisseurs les avantages fiscaux non utilisés. Alors on doit remettre les choses dans l'état de la réalité et prendre conscience de cela.

On a parlé, monsieur le Président, quasiment toute la journée du développement régional. C'est justement pour cela qu'il y a une réforme fiscale. Le but premier est de faire en sorte qu'on ait une loi de l'impôt qui s'occupe de collecter des revenus même si, monsieur le Président, je sais que vous n'aimez pas cela et qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui sont en amour avec cela. On se doit, comme gouvernement, de collecter des revenus. Mais la Loi sur l'impôt n'est pas là pour faire du développement régional, du développement culturel ou social. Cela n'est pas le but de la Loi sur l'impôt, le fait de ramasser des revenus et les donner aux ministères concernés: Emploi et Immigration, Énergie, Mines et Ressources, le MEIR, *et caetera*. Ces ministères, qui ont des compétences et qui comptent des gens qui connaissent ce domaine, pourront par la suite répartir d'une bonne façon ces mêmes sommes d'argent.

Monsieur le Président, j'espère que les députés de l'Opposition ne veulent pas se retrouver avec le *scheme* du crédit d'impôt à la recherche scientifique qui a coûté des milliards aux Canadiens, mais qui n'a jamais été pour ceux qui en avaient vraiment besoin. Nos chercheurs scientifiques n'en ont jamais bénéficié. Ils n'ont jamais vu un sou de cela.

Le ministre des Finances (M. Wilson), et mon collègue de Duvernay (M. Della Noce) me soulignent que le ministre des Finances du temps de cette période rouge,— c'est pire qu'une période noire, c'est une période rouge,—le savait mais n'a rien fait, et les milliards ont glissé dans les mains d'un peu tout le monde, sauf des gens qui auraient dû l'avoir. Et c'est cela qu'il faut arrêter. Et c'est cela qui s'appelle la réforme fiscale.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) l'a souligné, le ministre des Finances l'a souligné et je pense que de ce côté-ci de la Chambre nous sommes tous d'accord avec cela si, dans le futur, ce gouvernement réalise que le secteur minier, comme tout autre secteur, il y a eu un plan pour le développement de l'Ouest, un plan pour le développement de l'Est, du Nord de l'Ontario, du Québec. Si le secteur minier a besoin d'aide particulière allant avec les principes du ministère responsable, il n'y a rien qui empêche, à ce moment-là, qu'il y ait un soutien à la mise en valeur des ressources, monsieur le Président. Il n'y a absolument rien qui empêche cela. Il n'y a pas une seule loi qui interdit cela.

Par contre, monsieur le Président, les actions accréditives, on le sait, ont apporté beaucoup dans les régions minières. Elles ont également un peu créé un supermarché. Il y a eu un taux d'investissement trop élevé. Tous les gens qui connaissent le secteur admettent qu'on ne peut pas maintenir le taux que nous avons connu en 1986 et en 1987 plus spécialement. On ne peut pas maintenir ce taux-là.

Alors, ce n'est pas par le fait d'une diminution du taux de 133 p. 100 à 100 p. 100 que le secteur minier ne pourra plus progresser.

Cela ne signifie pas non plus, monsieur le Président, cette diminution qui entre dans l'esprit et dans le cadre de la réforme fiscale qui fait en sorte que le taux d'imposition des entreprises et des individus est diminué, cela ne signifie pas que le gouvernement conservateur, le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) ne sont pas favorables au développement régional.

Une voix: Au contraire!

M. Vincent: Ce gouvernement, monsieur le Président, a investi plus au niveau du développement régional que l'ancien gouvernement pour une même période de temps. Il a investi de façon rentable, monsieur le Président.

Lorsqu'on parle de développement régional, on parle de quoi? On parle d'aide à des entreprises à l'extérieur des grands centres.

Je pense, monsieur le Président, que Trois-Rivières n'est pas ce qu'on peut appeler un grand centre au pays.

Monsieur le Président, dans la circonscription de Trois-Rivières, on a investit. On a créé près de 3 000 emplois depuis 1984 dans la circonscription de Trois-Rivières. Cela c'est du développement régional! Et cela a été fait un peu partout à travers le pays, dans tous les secteurs d'activités et dans toutes les régions.

Monsieur le Président, qu'on ne vienne pas nous dire que les actions accréditives, cela est égal au développement régional. Il y a un ministère du développement régional, il y a un ministère pour s'occuper des mines, il y en a un pour s'occuper des lois fiscales, et que chacun fasse son travail! Mais qu'on cesse de penser que la Loi de l'impôt sur le revenu est là pour tout faire. A ce moment-là, monsieur le Président, tout ce qu'il nous reste à faire, c'est d'effacer les 39 autres ministères qui existent et de dire: On va garder le ministère des Finances avec 39 ministres d'État: aux mines, au développement régional, à ceci ou à cela. Je pense qu'il faut être réaliste.

Monsieur le Président, vous me permettrez également, et je pense que c'est primordial de le souligner, de parler du Nouveau parti démocratique et de sa prise de position sur les action accréditives.

Le 26 février 1986, nous, du parti conservateur, du gouvernement, avons présenté des mesures pour améliorer les actions accréditives. En septembre 1986, l'enquête sur le système fiscal effectuée par le NPD déclarait que le système fiscal est un moyen inefficace d'aider au développement régional.

Monsieur le Président, pour une fois, en 1986, le NPD pensait de la même façon dont ce parti et ce gouvernement pensent depuis son élection.

Le 12 décembre, le NPD vote contre les mesures en Comité. Le 16 décembre, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), que nous avons eu le plaisir d'entendre aujourd'hui, demandait l'élimination des actions accréditives à la Chambre. Cela, monsieur le Président, c'était le 16 décembre 1986. Cela ne fait pas deux ans, cela fait douze ou quatorze mois. Il y a quatorze mois, le député d'Ottawa-Centre, qui dépose une motion aujourd'hui, demandait dans cette même Chambre l'élimination des actions accréditives. Et je n'ai pas fini, monsieur le Président!

Le 14 février 1987, et cela fait à peu près douze mois, le leader du NPD critiquait les actions accréditives comme étant «un mécanisme par lequel les riches évitent de payer des taxes». C'était le 14 février 1987.

Monsieur le Président, vous savez que pour le leader du NPD, son député d'Ottawa-Centre donne des frégates au Québec, lorsqu'il est au Québec et les donne au Nouveau-Brunswick lorsqu'il est au Nouveau-Brunswick . . . Monsieur le Président, on va manquer de frégates tout à l'heure avec le NPD! Ça va en prendre dans toutes les provinces, car ils en donnent dans chacune des provinces, eux! Mais ils pensaient, monsieur

le Président, que les médias n'écoutent pas ce qui se dit d'une province à l'autre. C'est malheureux, ils ont manqué de quelque chose cette journée-là. Monsieur le Président, cela est la position prise par le NPD.

Le 16 février 1987, le député de Regina-Est (M. de Jong) déclarait que les actions accréditives devraient être remplacées par un programme à l'extérieur du système fiscal. En 1987, une autre *shot*, ils disaient comme nous, monsieur le Président. Mais lui, il disait pire que nous. Il ne disait pas: Les actions accréditives demeurent à un pourcentage, 100 p. 100, et s'il y a besoin d'aide à l'extérieur, au niveau des mines, on leur en donnera. Il disait: «Scrapez» les actions accréditives! Faites autre chose! Ce n'est pas cela que nous disons, nous, monsieur le Président. On les laisse, parce que c'est un véhicule intéressant, autant pour les entreprises minières que pour les investisseurs, à un taux raisonnable qui va faire en sorte que la clientèle visée par le NPD qui dit que les riches ne paient pas d'impôt, ces mêmes personnes qui gagnent 50 000 $, 60 000 $, 80 000 $ par année et qui justement utilisent les actions accréditives comme abri fiscal . . . le NPD nous dit: Taxez-les, ils ne paient pas d'impôt! Bien, là, ils viennent de nous dire: Non, laissez leur leur abri fiscal!

Monsieur le Président, il y a une expression anglaise que vous connaissez: parler des deux côtés de la bouche en même temps. Et je trouve qu'en français, cela se dit aussi bien. Quand je vois un parti qui a pris une position il y a un an, qui se dit pour la taxation des gens qui ont des revenus élevés, qui se dit contre les abris fiscaux, et un an plus tard, presque jour pour jour, monsieur le Président, ils viennent dire exactement le contraire . . . Et le chef en tête! Le même chef, monsieur le Président, disait le 21 juillet 1987: Le leader du NPD promet de ne pas changer les politiques de son parti simplement parce qu'il avance dans les sondages.

Monsieur le Président, le leader du parti, et cela n'a pas changé depuis 1987, ni depuis 1984, c'est Ed Broadbent. C'est lui qui, il y a un an disait: Taxez . . .

M. Boudria: Le député d'Oshawa!

M. Vincent: Mon collègue a raison, le député d'Oshawa. Merci cher collègue de me rappeler à l'ordre. Pour une fois, il a raison, monsieur le Président, je vais lui donner raison. Je vais même le nommer: le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). Pour une fois qu'il a raison, monsieur le Président, je vais le lui accorder.

Alors, ce même député d'Oshawa, monsieur le Président . . . Je m'aperçois que le parti libéral est quasiment de mon avis aussi! Ce même député d'Oshawa, comme le disait le député de Glengarry—Prescott—Russell, disait en 1987: Non, le parti ne changera pas ses politiques à cause des sondages. Monsieur le Président, c'était il y a six mois. En six mois, on a réussi à faire le tour complet de l'horloge. On taxe les revenus élevés et on coupe les actions accréditives et on arrive, six mois plus tard, on laisse les gens à revenus élevés avoir des abris fiscaux en masse et on garde les actions accréditives. C'est cela, monsieur le Président, la bonne politique du Nouveau parti démocratique et surtout la manière dont ils veulent, par tous les moyens possibles et imaginables, plaire à l'électorat québécois et canadien.

Monsieur le Président, lorsqu'un parti est élu pour gouverner un pays, il est là pour prendre des décisions. Et je pense que le gouvernement conservateur, avec le premier ministre (M. Mulroney) en tête, nous avons pris des décisions pour le bien-être général de la population canadienne, des décisions pour que les Canadiens et les Canadiennes aient une meilleure qualité de vie. Une meilleure qualité de vie, cela veut dire créer des emplois; cela veut dire veiller à ce qu'il y ait des investissements à travers le pays, dans toutes les régions du pays; cela veut dire de faire en sorte que les gens aient une facture d'impôt moins élevée. Cela, monsieur le Président, c'est une qualité de vie. C'est cela que le parti conservateur et le gouvernement conservateur, avec le premier ministre, nous avons fait depuis trois ans.

Monsieur le Président, vous me permettrez de faire une dernière citation.

Le 17 septembre 1987, encore une fois, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) reconnaissait l'aspect politique de la question des actions accréditives et débutait son changement.

Alors, vous voyez, monsieur le Président, le député d'Oshawa (M. Broadbent) en juillet, il a dit: On ne change rien. Puis en septembre, le député d'Ottawa-Centre a dit: Bien, ce n'est pas si pire que cela les actions accréditives. Puis cela doit être en octobre ou en novembre qu'il est allé au Québec pour dire: Les frégates s'en viennent au Québec. Tandis que son chef était au Nouveau-Brunswick pour dire: Cela a bien de l'allure au Nouveau-Brunswick . . .

Une voix: Puis là, il va aller à Val-d'Or pour dire . . .

M. Vincent: . . . puis là, j'espère qu'il n'y en aura pas d'autres qui vont voyager à travers le pays, monsieur le Président, parce qu'on va avoir des problèmes avec les frégates tout à l'heure.

Monsieur le Président, en novembre 1987, le rapport minoritaire du NPD sur la réforme fiscale recommandait l'utilisation du système fiscal pour faire du développement régional.

Monsieur le Président, le rapport du NPD de novembre 1987 vient contredire exactement l'enquête nationale qu'ils ont faite en 1986. Ils ont fait une enquête nationale. Ils ont demandé à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes leur opinion sur le système fiscal canadien. Et vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'il ont fait un plat terrible avec le travail énorme qu'ils avaient fait pour avoir l'opinion des Canadiens sur le système fiscal. Ils ont l'opinion des Canadiens qui, malheureusement pour eux, «balance» avec celle du gouvernement conservateur, puis un an plus tard, ils disent aux Canadiens: Ailleurs! Nous, nous venons de faire cela de même, c'est cela qui est plus payant.

M. Rossi: Mettez-en!

M. Vincent: Je ne peux pas répondre à cette question-là, cher collègue.

Cela a l'air que nous, nous sommes plus brillants, notre petite *gang*, et cela doit être payant politiquement pour certaines circonscriptions au Québec et au Canada d'appuyer les actions accréditives, puis comme il y a plus de monde qui travaille avec les actions accréditives qu'il y a de riches, on va s'organiser avec cela. Alors, c'est cela, monsieur le Président, la position du NPD.

Alors, monsieur le Président, vous me permettrez en conclusion de vous signaler que je vais voter contre cette motion-là et contre l'amendement du parti libéral également parce que . . .

M. Rossi: Fais attention!

M. Vincent: . . . je l'ai dit au début de mon discours et je vais le répéter pour que mon collègue d'en face comprenne bien: le développement régional se fait par le ministère responsable du développement régional et ne se fait pas par le ministère des Finances. Et on ne veut pas revivre avec les actions accréditives ce que le parti libéral a vécu avec le crédit d'impôt à la recherche scientifique, qui a coûté de l'argent aux Canadiens, mais qui n'a pas desservi les Canadiens comme il le devait.

M. le vice-président: Questions ou commentaires. Débat. La parole est à l'honorable député de Cochrane—Supérieur (M. Penner).

• (1730)

[*Traduction*]

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je doute fort qu'au début, lorsqu'on a établi l'incitation fiscale en question sous le dernier gouvernement libéral, le ministre des Finances ait été parfaitement conscient du succès que cette mesure allait remporter en tant qu'instrument favorisant le développement économique régional. La plupart des députés savent, je pense, que si on faisait un bilan détaillé des programmes de développement régional dans notre pays, on s'apercevrait qu'aucun d'entre eux n'a eu particulièrement de succès. Aucun gouvernement n'a un bilan particulièrement enviable ni remarquable dans ce domaine.

Il y a eu toutes sortes d'expériences et de tentatives. A l'occasion, on a consacré de grosses sommes d'argent pour mettre sur pied des politiques et des programmes de développement régional. Nous savons qu'aucun d'entre eux n'a remporté de très bons résultats. Lorsque M. Lalonde a proposé cet encouragement fiscal, je ne pense pas un instant qu'il s'est rendu compte que cela représentait un grand moyen de promouvoir le développement économique régional et que cela nous permettrait en grande partie de résoudre les problèmes des régions éloignées de notre pays, riches en ressources.

C'est ce qui s'est produit. C'est devenu un grand moyen de promouvoir le développement économique régional. Il y a eu des débuts modestes. Mais, aujourd'hui, dans des régions éloignées du Canada, riches en ressources, comme le nord de l'Ontario, le nord du Québec, Terre-Neuve, les régions au nord du 60e parallèle et dans le nord des autres provinces, c'est vraiment le seul facteur empêchant le marasme économique ou presque et favorisant un degré relatif d'activité économique et une certaine prospérité.

Les chiffres pour l'Ontario, par exemple, font voir que le chômage diminue et que la croissance augmente. J'ai assisté au dîner de M. Peterson mardi soir. Il s'attribue tout le mérite de l'activité en Ontario. Je ne me souviens pas l'avoir entendu dire que le gouvernement fédéral y était pour quoi que ce soit.

M. Garneau: Parce que c'est la vérité.

M. Penner: En vérité, le gouvernement fédéral n'a pratiquement rien fait pour la prospérité de l'Ontario. Chose certaine, il n'a pas fait grand-chose dans le Nord où les taux de chômage sont considérablement plus élevés qu'en Ontario, en général.

Je veux démontrer que le nord de l'Ontario ne participe pas à la prospérité générale de la province. Nos taux de chômage dépassent de beaucoup la moyenne nationale. Nous avons beaucoup de mal à garder notre population et à nous assurer la même prospérité dont jouissent les autres citoyens de la province.

Nous sommes favorisés par une activité intense dans le secteur de la prospection minière. On peut le voir dans la ville de Timmins et dans d'autres localités plus petites comme Longlac et Geraldton. On pourrait nommer d'autres localités d'un peu partout dans le Nord. Une certaine activité économique est engagée. La question qui se pose est: d'où vient toute cette activité dans la prospection minière? Pourquoi joue-t-elle de façon aussi disproportionnée et importante dans l'économie des régions riches en ressources? La réponse est claire et nette. C'est l'effet des actions accréditives jointes à la déduction pour épuisement gagné des opérations minières.

Un comptable agréé de Sudbury appelle cet encouragement fiscal, ce système des actions accréditives, le grand méconnu des programmes économiques. Austin Davey, la personne en question, aurait dit, d'après *Northern Ontario Business*:

> La partie émergée de l'iceberg c'est l'encouragement fiscal, le reste de l'iceberg, ce sont les emplois et la diversification économique dans le nord du Canada

En 1987, les actions accréditives ont permis de lever 1,1 milliard de fonds. L'exploration minière exigeant beaucoup de main-d'oeuvre et les mines étant surtout dans le Nord, les actions accréditives entraînent l'emploi de milliers de personnes dans des régions comme le nord de l'Ontario et d'autres que j'ai mentionnées plus tôt.

Je participe à ce débat simplement pour prier le ministre des Finances (M. Wilson) de la manière la plus pressante que je connaisse: «Je vous en prie, ne mettez pas fin à cet encouragement fiscal qui contribue tant au développement régional».

L'argent pour l'exploration, obtenu par l'intermédiaire des actions accréditives, va surtout aux petites sociétés. Lorsque les avantages fiscaux ne seront plus supérieurs à ceux d'un REÉR pour les particuliers ou les compagnies, l'argent disparaîtra complètement.

Le ministre des Finances sait très bien que ce ne sont pas les grandes sociétés minières qui font pression pour que l'on conserve ce mode d'investissement. S'il n'existait pas, elles domineraient la scène. Elles pourraient déterminer quand se ferait la prospection. Cela dépendra entièrement du prix mondial du minerai. Lorsque le prix mondial augmente, les grandes sociétés font de la prospection. Lorsque le prix baisse, elles cessent leurs activités et ont tendance à investir leur argent dans d'autres secteurs.

Je le répète: si nous ne disposons pas des actions accréditives et de l'allocation pour épuisement gagné, nous allons revenir au cycle d'expansion et de marasme dont nous cherchons à sortir depuis des années au moyen de diverses initiatives expérimentales en matière de développement régional.

Ce matin le ministre des Finances a maintenu que sa politique de réforme fiscale n'était pas responsable du déclin des investissements dans la prospection minière. Parce que les investissements sont effectivement en baisse. Le ministre a donc déclaré: «Ce n'est pas de ma faute. Blâmez plutôt l'état d'esprit des investisseurs suscité par le krach de l'an dernier.» Il a ajouté: «Les investisseurs hésitent à acheter des titres, particulièrement dans les secteurs comme l'industrie minière où les risques sont élevés.» Je voudrais dire au ministre des Finances qu'il se trompe. C'est précisément à cause de l'attitude actuelle envers la Bourse que nous avons besoin de tous les avantages offerts par les actions accréditives. Celles-ci sont beaucoup moins intéressantes sans la déduction de 33 p. 100 pour épuisement gagné. Sans cette déduction, les actions de rang inférieur, qui sont parmi les investissements les plus risqués à la Bourse, n'auront aucun attrait pour l'investisseur. Cet avantage est plus nécessaire aujourd'hui qu'il ne l'était en période de marché haussier. C'est aujourd'hui que nous en avons besoin, et l'explication du ministre est très trompeuse.

• (1740)

Pour appuyer mon argument, je fais appel au témoignage de M. John Larche, président de la *Prospectors and Developers Association*, qui fait la déclaration suivante à l'appui de l'opinion que je viens d'exposer:

> A l'heure actuelle, les actions accréditives constituent le seul moyen pratique de réunir des capitaux d'exploration. Aucune des autres sources normales de financement ne fournira les fonds dont nous avons besoin.
>
> Le financement par actions est paralysé du fait de la situation actuelle à la Bourse. Et étant donné l'état actuel de leurs profits et de leur encaisse, les grandes sociétés n'auront pas suffisamment de fonds pour conserver à l'exploration son élan.

Il déclare en outre:

> Près de 33 millions de dollars ont été mobilisés après le krach d'octobre pour effectuer des dépenses avant l'élimination progressive en juillet de la déduction pour épuisement minier gagné. Cela confirme le fait que les actions accréditives peuvent donner des résultats malgré la situation boursière, et qu'elles seront paralysées par les mesures prochaines de réforme fiscale.

Pour bien faire comprendre ce que je veux dire, je comprends pourquoi le ministre des Finances dit qu'il n'est pas à blâmer, que la cause du problème est ailleurs, mais il a tort. Si les investissements dans l'exploration minière ont baissé ce n'est pas parce que la crise boursière a refroidi les gens, mais c'est à cause de la proposition de réforme fiscale qui éliminera la déduction pour épuisement minier gagné de 33 p. 100.

Dans les régions du pays dotées de ressources, le plein avantage fiscal des actions accréditives est aussi important que le Pacte de l'automobile dans les régions industrielles du Canada. C'est aussi important que le Pacte de l'automobile peut l'être pour le sud de l'Ontario et les usines d'automobiles au Québec.

Je voudrais que les députés sachent que grâce aux actions accréditives, à l'allocation minière d'épuisement gagné, la prospection a augmenté sensiblement au Canada. Depuis cinq ans, le métrage des forages au diamant a augmenté de 222 p. 100. Les travaux de prospection, en grande partie attribuables au financement obtenu au moyen des actions accréditives, ont permis de découvrir 34 nouvelles mines dont l'exploitation devrait commencer en 1987 et 1988. Ce chiffre est cinq fois plus élevé que le nombre moyen de nouveaux projets au cours des 35 dernières années. En outre, 58 autres projets sont à l'étude grâce aux actions accréditives.

Mon collègue le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a parlé d'un autre domaine distinct de l'exploitation minière et il s'agit d'un projet d'aménagement hydro-électrique dans ma circonscription à Yellow Falls, sur la rivière Matagami. L'emplacement a été approuvé par le ministère des Ressources nationales. Une étude initiale de faisabilité financée par le ministère de l'Énergie de l'Ontario est terminée et le projet est jugé réalisable. On estime que ce projet de petite envergure dans ma circonscription où l'on a désespérément besoin d'emplois, créera 50 années-homme pour achever le projet. Le nouveau budget fédéral qui a éliminé la dépréciation rapide ou les actions accréditives constitue un nouvel obstacle et pourrait empêcher la réalisation du projet à Yellow Falls.

J'aurais de nombreux autres arguments à invoquer, monsieur le Président. Je dirai en terminant au ministre des Finances: «Vous êtes un homme raisonnable. Vous êtes au courant de la situation dans les régions dotées de ressources. Veuillez revenir sur votre décision. Pourquoi se priver d'un outil de développement régional qui a pris une telle importance».

M. le vice-président: Comme il est 17 h 45, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les questions nécessaires pour disposer de la motion des subsides, en conformité du paragraphe 82(9) du Règlement.

Le vote porte sur l'amendement. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Garneau, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 314)

POUR

Députés

Allmand	Heap	Orlikow
Althouse	Henderson	Ouellet
Berger	Hopkins	Parry
Blackburn (Brant)	Isabelle	Penner
Boudria	Jewett	Pépin
Cassidy	Langdon	Prud'homme
Copps	Manly	Riis
Desjardins	McCurdy	Rossi
Fulton	McLaughlin	Skelly
Garneau	Mitchell	Waddell—35
Gauthier	Murphy	
Guilbault (Saint-Jacques)	Nicholson (Trinity)	
	Nystrom	

CONTRE

Députés

Andre
Blais
Blouin
Bosley
Brightwell
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Champlain)
Clark
(Brandon—Souris)
Cochrane
Comeau
Cooper
Cossitt
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Della Noce
Dorin
Edwards
Fennell
Fretz
Friesen
Gass
Girard
Gottselig
Gustafson
Hamilton
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hudon
Jacques
Jardine
Kempling
Kilgour
King
Leblanc
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston et
les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
Minaker
Mitges
Nickerson
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reid
St. Germain
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Sparrow
Suluk
Tardif
(Charlesbourg)
Thacker
Towers
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vincent
Weiner
White
Wilson
(Swift Current
—Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke
Centre)—82

● (1810)

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Le vote porte sur la motion principale.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous allez constater, je crois, qu'il y a consentement unanime pour que le dernier vote s'applique aussi à cette motion.

M. Lewis: Monsieur le Président, je crois que cela convient à tous les députés sauf à mon collègue, le député du Témiscamingue, qui voudrait voter dans le même sens que le gouvernement sur cette motion.

[*Français*]

M. Desjardins: Monsieur le Président, sur la motion principale, je veux voter avec le gouvernement et contre la motion du Nouveau parti démocratique.

M. Prud'homme: Où est M. St-Julien?

[*Traduction*]

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Cassidy, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 315*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Berger
Blackburn
(Brant)
Boudria
Cassidy
Copps
Fulton
Garneau
Gauthier
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Isabelle
Jewett
Langdon
Manly
McCurdy
McLaughlin
Mitchell
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Parry
Penner
Pépin
Prud'homme
Riis
Rossi
Skelly
Waddell—34

CONTRE

Députés

Andre
Blais
Blouin
Bosley
Brightwell
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Champlain)
Clark
(Brandon—Souris)
Cochrane
Comeau
Cooper
Cossitt
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Della Noce
Desjardins
Dorin
Edwards
Fennell
Fretz
Friesen
Gass
Girard
Gottselig
Gustafson
Hamilton
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hudon
Jacques
Jardine
Kempling
Kilgour
King
Leblanc
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston et
les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
Minaker
Mitges
Nickerson
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reid
St. Germain
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Sparrow
Suluk
Tardif
(Charlesbourg)
Thacker
Towers
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vincent
Weiner
White
Wilson
(Swift Current
—Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke
Centre)—83

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est plus de 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 10 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 mars 1988

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSENTATION D'UNE MOTION D'OPPOSITION FAISANT L'OBJET D'UN VOTE UN JOUR DÉSIGNÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme les députés le savent, nous avons aujourd'hui une journée d'opposition, ou jour désigné. L'opposition a jugé bon de demander que sa motion fasse l'objet d'un vote aux termes du paragraphe 82(9) du Règlement. Or la motion reflète de toute évidence la position du gouvernement sur l'OTAN. Le gouvernement a toujours appuyé à fond le rôle que l'OTAN joue dans notre sécurité et notre défense. Nous avons toujours affirmé notre détermination à faire partie de l'OTAN et à l'appuyer activement. En fait, le premier ministre (M. Mulroney) rentre aujourd'hui de Bruxelles, où il avait réaffirmé, dans le cadre des réunions de l'OTAN, l'appui du gouvernement et du Canada à l'Alliance.

Il est regrettable que l'oppposition ait, délibérément ou non, banalisé notre attitude envers cette importante organisation en demandant que sa motion fasse l'objet d'un vote. Ce faisant, elle en fait une motion de défiance, selon nos règles et nos traditions. Par conséquent, le gouvernement n'a d'autre choix que de voter contre la motion.

Je voudrais également signaler à la Chambre que, depuis le 30 septembre 1986, il y a eu neuf motions d'opposition qui ont fait l'objet d'un vote. Dans tous les cas, le gouvernement s'est prononcé contre ces motions. La seule exception est la question du parc de South Moresby sur laquelle l'opposition n'avait pas demandé un vote et qui a donc pu faire l'objet d'un arrangement entre les partis.

La question revêt deux aspects. je ne prendrai pas beaucoup de temps pour en parler. Il y a d'abord le débat auquel la motion va donner lieu et qui traitera de l'appui du Canada à l'OTAN. Il y a ensuite le vote de défiance. Comme je l'ai déjà dit, la motion représente clairement la position du gouvernement, mais, je dois le répéter, les règles et les traditions de la Chambre imposent au gouvernement de voter contre la motion parce qu'elle pose la question de confiance en vertu du paragraphe 82(9) du Règlement.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je suppose que je pourrais commencer par invoquer moi-même le Règlement au sujet de ce rappel au Règlement parce que, en réalité, le député vient de faire un discours sur le fond de la motion. Cependant, je vais simplement me contenter de dire que je désapprouve les remarques du leader suppléant du gouvernement à la Chambre, qui a dit que l'opposition officielle banalisait, je crois que c'est le terme qu'il a employé, cette question importante qu'est le rôle du Canada au sein de l'OTAN. Comment un débat au sein du tribunal suprême que sont le Parlement et la Chambre des communes, peut-il être considéré comme la banalisation d'une question? Comment le fait de demander à la Chambre des communes de se prononcer sur une question par un vote peut-il être considéré comme la banalisation de cette question?

Si nous avons présenté cette motion aujourd'hui, c'est justement parce que nous croyons que c'est une question d'une grande importance pour la Chambre et pour le pays. C'est aussi parce que cette question est non seulement importante, mais très pertinente en raison de la conférence des dirigeants des pays membres de l'OTAN qui a pris fin hier.

A mon avis, en invoquant le Règlement pour tenter de contester l'importance de notre motion comme il l'a fait par l'entremise de son leader suppléant à la Chambre, le gouvernement a simplement montré qu'il aurait avantage à changer sa vision des choses et à reclasser ses priorités.

Je suppose que l'autre but que visait le leader suppléant du gouvernement à la Chambre en invoquant le Règlement, c'était de préparer un vote contre la motion. Il dit que les règles et les traditions de la Chambre obligent le gouvernement à voter contre la motion parce que c'est une motion de défiance. Premièrement, permettez-moi d'aborder la question des traditions de la Chambre.

Il y a de nombreux précédents, certains remontant même à 1951, qui prouvent que le gouvernement peut voter en faveur d'une motion comme celle-là. Il existe d'autres précédents remontant à 1952 et 1963 qui corroborent l'opinion de l'opposition officielle voulant que si le gouvernement approuve la motion, comme le leader adjoint du gouvernement à la Chambre le prétend, il peut se prononcer en faveur sans que la question de confiance entre en aucun cas en ligne de compte.

Je précise à la Chambre que les orateurs de l'opposition officielle qui vont intervenir sur cette motion avaient l'intention de préciser, comme je le fais maintenant, que cette motion ne constitue pas une question de confiance et que le fait de l'appuyer ne remettra pas en cause la survie du gouvernement. Telle est la position que nous comptions préciser et que je précise maintenant.

• (1010)

Il est surprenant que le leader adjoint du gouvernement à la Chambre ait soulevé cette question quand le rapport unanime du comité McGrath, pour lequel le gouvernement s'arroge toujours le crédit, précise que le gouvernement devrait de plus en plus souvent se prononcer en faveur de motions comme celle-ci étant entendu qu'il ne s'agit pas d'un vote de défiance.

Il suffisait pour cela que le gouvernement ait fait un rappel au Règlement ou qu'il ait déclaré dans sa réponse principale que le vote sur cette motion ne constituait pas un vote de défiance et l'affaire aurait été clause. Le leader adjoint a beau dire qu'il existe, dans le Règlement, une disposition qui assimile ce genre de motion à une question de confiance, je prétends que non. Je le mets au défi de montrer à la Chambre et à notre pays les dispositions en cause.

Je regrette, et nos concitoyens aussi, que le leader adjoint du gouvernement ait essayé de commencer par dire, dans son rappel au Règlement, que le fait de soulever une question devant cette haute instance qu'est le Parlement revient à la tourner en dérision. Tels sont les mots singuliers employés par un parti qui dit améliorer et vouloir améliorer le rôle du Parlement.

Deuxièmement, il est regrettable que ce même leader ne se prévale pas des traditions évidentes du Parlement et des recommandations du comité McGrath pour dire qu'il ne s'agit pas d'une motion qui met la confiance du gouvernement en jeu, mais qu'il est disposé au contraire à l'appuyer, car il s'agit d'une bonne idée pour notre pays, idée dont le leader adjoint lui-même dit qu'elle reflète la politique du gouvernement.

Je dis seulement que ce rappel au Règlement n'est pas recevable. Surtout, il faut déplorer que le gouvernement agisse de cette façon alors qu'il n'a pas besoin de le faire et qu'il pourrait se prononcer résolument en faveur du renforcement du rôle du Parlement et de la politique qu'il dit approuver.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je serais porté à appuyer le leader parlementaire adjoint qui déclare que si le parti libéral était vraiment sérieux en présentant sa motion d'aujourd'hui, rien ne l'empêchait d'y préciser qu'il ne s'agissait pas d'une motion de censure.

M. Gauthier: Nous ne l'avons pas fait, c'est tout.

M. Riis: Juste pour être bien compris, je répète que si le parti libéral avait été sérieux, il aurait pu préciser directement dans la motion qu'il ne s'agissait pas d'une motion de censure. Je suis donc d'accord pour dire qu'apparemment, on interprète allègrement les règles de la Chambre sur la question.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je désire simplement renchérir sur les arguments du leader parlementaire de mon parti qui, à mon avis, sont très convaincants et assez directs. J'entends rire de ce côté. De toute évidence, ces gens ne connaissent pas ou ne se rappellent pas les décisions prises à la Chambre ni l'objectif de la réforme parlementaire.

Si je peux me permettre, monsieur le Président, je lirai un extrait de la page 111 du rapport où il est précisé qu'il n'appartient pas à la Présidence de décider quand une motion est une motion de défiance. Je vous lis le paragraphe 41:

> Votre Comité note que le Règlement, dans sa forme actuelle, considère comme des «motions de défiance» les motions d'opposition présentées les jours désignés et pouvant faire l'objet d'un vote. Encore une fois, la question de confiance doit être clairement exprimée comme telle dans la motion et non pas être définie par le Règlement.
>
> Les Présidents précédents ont indiqué qu'il n'appartient pas à la présidence de décider si une motion constitue ou non une question de confiance. Nous sommes d'accord que cette expression ne doit pas être utilisée dans le Règlement pour déterminer à l'avance la nature d'une motion.

Le paragraphe 42, très pertinent en l'occurence, est le suivant:

> Votre Comité recommande, par conséquent, que toutes les mentions relatives aux questions de confiance soient supprimées du Règlement . . .

. . . ce qui a été fait,

> . . . tout en reconnaissant que tout député a le droit de formuler une motion de manière à en faire une question de confiance.

Cela répond au député socialiste ici. Nous n'avons pas rédigé notre motion comme une motion de défiance. Nous l'avons présentée parce que nous croyons important que le pays sache ce que le gouvernement, l'opposition et les socialistes pensent de cette question. C'est un débat politique. Les débats politiques sont la raison d'être de la Chambre et nous pensons que le recours au Règlement n'est absolument pas pertinent.

M. le Président: La présidence a écouté attentivement les interventions et, comme d'habitude, elle les étudiera comme il convient. Cependant, compte tenu des circonstances et du libellé de la motion d'aujourd'hui, la présidence ne devrait pas commenter ce recours au Règlement et je doute fort que le Règlement le lui permette. Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'OTAN—L'ENGAGEMENT AU MAINTIEN DE L'APPARTENANCE ET DE L'APPUI DU CANADA

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke) propose:

> Que la Chambre reconnaisse le rôle crucial que l'OTAN continue de jouer au chapitre de la sécurité et de la défense mutuelles et des progrès dans la recherche du contrôle des armements et du désarmement et, en conséquence, réaffirme son engagement au maintien de l'appartenance et de l'appui actif du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en tant qu'instrument essentiel de la politique canadienne de défense.

—Monsieur le Président, je voudrais abonder dans le même sens que mon leader parlementaire et mon whip. Il est fort intéressant de constater qu'au moment où le premier ministre (M. Mulroney) rentre de Bruxelles où il a participé à des réunions de l'OTAN et où il a fait toutes sortes de beaux discours pour faire bien paraître le gouvernement, un ministre prend la parole à la Chambre pour dire que la motion que vous venez de lire est sans importance comme sujet de discussion à la Chambre des communes. Ce n'est certainement pas la façon de dire clairement que le gouvernement est en harmonie totale avec l'OTAN. Nous savons bien que c'est ce que nous affirme le gouvernement, mais s'il s'oppose à un débat d'une journée à la Chambre sur l'OTAN, on peut se demander à quoi au juste sert le Parlement.

On ne tient pas un débat sur l'OTAN au Parlement simplement pour la forme. Des milliers et des milliers de Canadiens et de personnes d'autres pays ont été massacrées dans des batailles parce que personne n'a vraiment tenté de les empêcher. L'OTAN est une alliance pour la paix. Certains disent que c'est une organisation belliciste, mais c'est tout à fait faux.

L'OTAN est une organisation intergouvernementale au sein de laquelle les gouvernements ont l'occasion de dialoguer entre eux et de tenir des pourparlers avec leurs principaux opposants. Il s'agit essentiellement et par-dessus tout d'une alliance défensive. En temps de paix, les forces nationales ne reçoivent des ordres que de leurs propres autorités. La tâche militaire de l'OTAN en temps de paix consiste à ébaucher des plans de défense commune pour assurer l'utilisation la plus efficace et la plus opportune des forces de l'OTAN en cas de guerre. Ces préparatifs militaires visent surtout à empêcher la guerre.

Je tiens à souligner que ceux qui ont donné leur vie pour le Canada au fil des ans seraient fiers de savoir que ce genre de débat a lieu aujourd'hui car ils auraient certainement bénéficié de mesures préventives qui auraient empêché la guerre à laquelle ils ont participé d'avoir lieu. C'est pourquoi le Parlement doit discuter de ces questions importantes au fil des ans. Le parti libéral non seulement continue à appuyer l'OTAN mais en fait a joué un rôle primordial dans la fondation de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

• (1020)

Nous savons que l'Union soviétique n'a pas désarmé de son plein gré après la Seconde Guerre mondiale, ce qui fait que la guerre froide devenait intolérable. Par conséquent, on a formé l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

Le renforcement de la marine russe à la suite de la crise cubaine a apporté une autre perspective à l'échelle internationale à celle des forces terrestres et aériennes. Sans la ferme résolution de l'OTAN, à la fin des années 70 et au début des années 80, de moderniser ses armements désuets en Europe, il se pourrait bien que le traité visant à réduire les armes nucléaires intermédiaires n'aurait pas été signé à Washington en décembre dernier. Si le bon sens l'emporte, ce traité sera approuvé et sera suivi par d'autres pour le plus grand profit de toute l'humanité.

Le Nouveau parti démocratique est opposé à l'adhésion du Canada à l'OTAN, mais puisque nous sommes membres de cette organisation depuis ses débuts, sous le gouvernement de Louis Saint-Laurent où le très honorable Lester B. Pearson était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et grâce auquel cette alliance pour la paix a vu le jour, le Canada peut prétendre appartenir à une communauté de nations qui travaillent vraiment à promouvoir la paix dans le monde et, en même temps, être membre d'un groupe de défense des pays de l'OTAN qui s'efforce d'établir la paix et la sécurité pour les Canadiens et l'humanité tout entière.

Je rappelle aux Canadiens que c'est le gouvernement de Louis Saint-Laurent sous la direction de Lester Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que le Canada a accepté et même encouragé la formation de l'Alliance de l'OTAN.

L'OTAN a aujourd'hui pour but de réduire les armements nucléaires et classiques. La cohésion continue de l'Alliance est extrêmement importante. La dissuasion est nécessaire. Les pays libres d'Europe ne peuvent rien seuls contre la grande force nucléaire et classique de l'Union soviétique. La menace des armements classiques doit être réduite comme l'a été la menace nucléaire. Certains éléments des Forces armées du pacte de Varsovie sont trois fois plus nombreux que les forces de l'OTAN. Nous ne pouvons donc supprimer la protection nucléaire et laisser le continent européen à la merci d'un surcroît de puissance classique.

Les Européens ont certains événements encore frais à la mémoire et ils savent que la balance du pouvoir est la clé de la paix mondiale à quelque génération que ce soit. C'était vrai hier et c'est aussi valable aujourd'hui que ce le sera demain. Voilà pourquoi a lieu le débat à la Chambre aujourd'hui et pourquoi mon leader parlementaire a vivement déploré comme un triste jour pour le Parlement qu'un ministre de la Couronne qualifie ce débat de banal.

Après la publication du Livre blanc du gouvernement sur la défense, le premier ministre et autres membres du Cabinet sont allés vanter les efforts du gouvernement en faveur de l'OTAN et la défense partout dans le pays et dans le monde. Pourtant le Livre blan des conservateurs sur la défense qui a été publié le 5 juin 1987 est l'une des plus grandes supercheries politiques dont les Canadiens aient jamais été victimes. Il donne l'impression que le gouvernement tory va faire plus que jamais pour la défense, quand, en fait, il annonce pour les Forces canadiennes la plus faible croissance depuis des années.

Le Livre blanc de la défense sera présenté aux Canadiens comme un nouveau produit bien emballé dans la prose conservatrice habituelle. Au cours de la dernière campagne électorale, les conservateurs avaient adopté le magnifique slogan «respecter les engagements», qui sert encore pour bien faire comprendre le discours des conservateurs en matière de défense. Il semble, en fait, que le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) soit en train de parfaire ses talents de supervendeur. Il faut reconnaître qu'il est supervendeur, qu'il peut faire passer une pièce de 50c. pour 1 $. Il a si bien préparé sa présentation du Livre blanc que même les spécialistes ont tendance à le croire.

Le ministre de la Défense nationale a recouru à deux grands procédés pour faire passer son Livre blanc pour une grande trouvaille. Il a annoncé l'intention d'acheter 10 ou 12 sous-marins à propulsion nucléaire, et il a réuni 15 ans de budgets militaires pour arriver au total de 183 milliards, ce qui représente en termes réels une augmentation de 2 p. 100 par année.

Cela pour mettre sous un jour flatteur l'effort militaire conservateur. Il y a des gens qui sont déjà embrouillés, pensant que le gouvernement consacre 183 milliards aux sous-marins.

Examinons attentivement certaines de ces déclarations, comparons-les à ce que le gouvernement conservateur avait promis et à ce qu'il a fait effectivement pour la défense depuis son arrivée au pouvoir. Pendant la dernière campagne électorale, les conservateurs avaient d'abord promis une augmentation de 6 p. 100 en termes réels du budget annuel de la défense. Depuis lors ils cherchent à éluder cette promesse, et au cours de leurs trois ans de pouvoir ils n'ont dépassé qu'une fois le cap des 1 p. 100 d'augmentation réelle. En fait, au cours de l'exercice 1985-86 le gouvernement n'a même pas suivi le taux de l'inflation, ce qui a entraîné une perte de croissance réelle de 0,7 p. 100 du pouvoir d'achat du ministère de la Défense nationale.

Quand il a fait campagne au Nouveau-Brunswick en août 1984, le premier ministre a déclaré qu'un gouvernement conservateur porterait à 90 000 les effectifs réguliers des Forces armées canadiennes en l'espace de trois ans. Ces trois ans se sont terminés en septembre dernier et le chiffre des effectifs donné par le Livre blanc du ministère de la Défense lui-même est de 84 600. Aucune promesse n'a été tenue ou n'a fait l'objet d'une tentative sérieuse.

Lors de sa visite outre-mer, le premier ministre a déclaré aux troupes, à Lahr, en Allemagne de l'Ouest:

> Depuis que notre gouvernement est au pouvoir, depuis 1984, il a augmenté les effectifs de l'Armée qui atteignent maintenant 86 000 et devrait atteindre 90 000 d'ici le siècle prochain.

Pourtant, lors de la campagne électorale, il avait dit au Nouveau-Brunswick que les Forces armées compteraient 90 000 membres d'ici septembre 1987. Voilà le genre de discours et d'inexactitude dont je parlais.

Il disait encore, en Allemagne le 1er mars:

> Nous nous sommes également engagés à augmenter les dépenses militaires de façon importante, chaque année pendant 15 ans, alors que la plupart des autres programmes gouvernementaux sont maintenus au même niveau ou réduits en termes réels.
>
> Lors de la prochaine année financière, nous consacrerons 11,2 milliards à la défense, soit une augmentation de 6 p. 100 par rapport à cette année.

Naturellement, le premier ministre a oublié de déduire de cela les 4 p. 100 d'inflation. Nous savons, d'après le budget des dépenses déposé à la Chambre la semaine dernière que l'augmentation réelle du budget de la défense n'est que de 2,1 p. 100. Pourquoi n'a-t-il pas dit la vérité aux troupes, au lieu de leur présenter la chose de façon irréaliste?

Considérons sérieusement certaines des déclarations du gouvernement. Parlons d'abord de l'équipement. Lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir, ils ont tenté de s'attribuer l'initiative de tous les achats d'équipement prévus par l'ancien gouvernement libéral comme si l'idée venait d'eux. Erik Nielsen a même bloqué de nombreuses activités en cours pendant qu'il procédait à son prétendu examen des programmes gouvernementaux. Le gouvernement conservateur a ensuite annoncé de nouveau ces initiatives en s'en attribuant le mérite, alors qu'elles avaient été annoncées par l'ancien gouvernement libéral.

• (1030)

Depuis leur entrée en fonction, les Conservateurs ont plus ou moins maintenu le plan de base concernant la modernisation du matériel et les nouvelles acquisitions élaboré par le gouvernement libéral après 1975 et vigoureusement mis en oeuvre au début des années 80. Ce plan comprenait des projets qui ont tous été amorcés par le gouvernement libéral. En ce qui concerne la marine, il y avait le Programme de la frégate canadienne de patrouille qui consistait en trois lots de six frégates pour un total de 18 nouveaux navires. La décision de mettre ce programme à exécution a été prise par le gouvernement libéral en 1983.

Dans son Livre blanc sur la défense, le ministre de la Défense nationale a réduit le nombre de navires de 18 à 12 afin d'aider à défrayer le coût des sous-marins à propulsion nucléaire. Le Projet de révision et de modernisation de la classe Tribal englobe la remise à neuf et l'entretien de nos quatre navires les plus récents. Cette décision a été prise par un gouvernement libéral en 1983.

Pour ce qui est du Programme de prolongation de la vie des destroyers, un document de synthèse sur le Programme de frégates canadiennes de patrouille, publié par le gouvernement libéral en juin 1983, précise:

> Le programme de prolongation de la vie des destroyers a débuté et il comporte 54 projets distincts destinés à rendre 16 destroyers à vapeur suffisamment fonctionnels et aptes au combat d'ici à ce qu'ils soient remplacés par de nouvelles frégates.

Dès le début des années 80, il était déjà question des programmes de remplacement des hélicoptères Sea-King et des sous-marins. En ce qui concerne le chasseur CF-18, le contrat d'achat de 138 aéronefs a été signé en 1980. La livraison a commencé à raison de deux avions par mois en 1982, sous le régime libéral. Le dernier appareil sera livré vers la fin de 1988. Voici un passage d'un article du *Toronto Star* où il est question du premier ministre:

> Son discours de 20 minutes a été précédé par un programme de deux heures où l'on a donné aux caméras de télévision l'occasion de tirer des images hautes en couleurs pendant que Mulroney assistait aux manoeuvres des soldats d'infanterie qui tiraient des balles à blanc.
>
> Un peu plus tard, il a posé près d'un chasseur CF-18 et d'un char Léopard.

Imaginez-vous, monsieur le Président, au cours de la prochaine campagne électorale, le premier ministre du Canada en train de poser pour les caméras de la télévision près d'un chasseur CF-18 dont le contrat d'achat a été conclu et les premiers appareils ont été livrés sous le gouvernement libéral? Le gouvernement conservateur est à nouveau en train de s'arroger le mérite de cette affaire.

Les 18 appareils de patrouille à long rayon d'action, le CF-140 Aurora, ont été achetés à la fin des années 70 et sont à la fine pointe de la technologie en matière de surveillance. Ils ont servi durant les missions visant à assurer notre souveraineté dans le Nord et le long de nos côtes. Ils sont censés être les meilleurs chasseurs anti-sous-marins au monde. Ils ont été achetés par un gouvernement libéral.

Un projet de surveillance par satellites a été autorisé au début des années 80. Quant au programme de modernisation du système d'alerte du Nord, au sujet duquel le gouvernement fait tant de fla-fla, il s'agissait de remplacer la ligne DEW. En 1983, le gouvernement libéral précédent avait autorisé des négociations avec les États-Unis et elles étaient achevées à 90 p. 100 avant même que les Conservateurs n'arrivent au pouvoir.

Je le répète, le premier ministre pose non seulement devant un appareil C-18 mais également auprès d'un char d'assaut Leopard. C'est un gouvernement libéral qui a acheté les chars d'assaut Leopard en 1976.

En 1980-1981, sous un gouvernement libéral, la croissance réelle au titre de la défense a été de 4 p. 100. En 1981-1982, sous un gouvernement libéral, la croissance réelle a été de 7,5 p. 100. La croissance réelle au titre de la défense en 1982-1983, en 1983-1984 et en 1984-1985 a été de 6 p. 100, 9.2 p. 100 et de 8,9 p. 100 respectivement. En comparaison, le gouvernement conservateur, dans son budget de 1985-1986, prévoyait une perte de 0,7 p. 100 du pouvoir d'achat en matière de défense, ce qui ne permettait pas de rattraper l'inflation; il y a eu ensuite une hausse de 2,75 en 1986-1987 et la croissance projetée en 1987-1988 est d'environ 1 p. 100 ou un peu moins.

Le gouvernement fait toutes sortes de promesses au sujet de l'armée de réserve. Chose certaine, il a négligé la réserve. Je voudrais citer un passage d'un article du *Free Press* de Winnipeg en date du 23 janvier 1988 d'après lequel le ministre de la Défense aurait déclaré:

> Nous comptons bien reconnaître le mérite de ces citoyens soldats, marins et aviateurs, en leur redonnant l'importance qu'ils n'ont plus depuis des années.

Et plus loin:

> Les unités de la réserve ont eu une petite idée, cette semaine à Winnipeg, de l'importance qu'on comptait leur accorder. Elles ont appris qu'elles auraient 12,5 p. 100 moins de temps d'entraînement l'an prochain que cette année.

D'autres unités ont été obligées de réduire leur période d'entraînement de moitié. Voilà ce que le gouvernement conservateur appelle mettre l'accent sur les forces de la réserve. Le budget de cette année prévoit une hausse de 3,5 p. 100 des crédits affectés à la réserve. L'inflation est toujours de 4 p. 100 actuellement. C'est dire que les hausses budgétaires de la réserve ne rattrapent même pas l'inflation. Voilà pourquoi elle en est réduite à sacrifier son temps d'entraînement après toutes ces belles promesses.

Le ministre actuel de la Consommation et des Corporations (M. Andre), quand il était ministre associé de la Défence nationale, a déclaré un jour à la Chambre que les prévisions budgétaires de l'honorable Marc Lalonde, en 1983-1984, comportaient une baisse des dépenses militaires. Or, j'ai justement en main ces prévisions budgétaires du gouvernement libéral, en 1984, et elles montrent bien que si ce gouvernement était resté au pouvoir, il aurait dépensé autant pour la défence l'an dernier que les conservateurs cette année dont le budget militaire l'an dernier était inférieur de 800 millions de dollars aux prévisions de M. Lalonde.

Il faut donc faire table rase une fois pour toutes de ces paroles en l'air à propos des libéraux qui ne font rien pour la défense et des conservateurs qui font tout. Depuis leur élection, les conservateurs cherchent à s'attribuer tout le mérite de nos programmes au fur et à mesure qu'ils entrent en vigueur. Le premier ministre a beau se faire photographier avec nos troupes à côté d'un matériel militaire acheté sous l'ancien gouvernement libéral, les Canadiens s'en rendront compte au cours de la prochaine campagne électorale. Ils découvriront l'astuce.

En terminant, je rappelle que le parti libéral est en faveur de l'OTAN. Que nous sommes pour la sécurité, et que nous soutenons tous les efforts de paix et de désarmement de cet organisme qui sont la raison d'être de son existence. Au lieu de se répandre en belles paroles sur ces hauts faits, le gouvernement ferait mieux de se mettre à la tâche, de suivre l'exemple des libéraux vers la fin des années '70 et au début des années '80 en relevant son budget de la défense.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions et des commentaires?

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je vais participer au débat plus tard aujourd'hui, mais je crois devoir faire ici des observations car, après avoir entendu mon collègue qui vient de prendre la parole, je ne sais plus du tout quoi penser. Pour commencer, je ne crois pas que le député ait lu sa propre motion. D'abord, une motion de ce genre devrait en fait être proposée par un critique en matière d'affaires extérieures et non par un ancien critique en matière de défense, car elle concerne une importante politique extérieure. Toutefois, ce n'est pas là ce qui importe le plus. Ce qui importe, c'est que la motion du député contient une disposition essentielle touchant au contrôle des armements et au désarmement et que, pendant les vingt minutes dont il disposait, le député n'a cessé de dire que le gouvernement faisait preuve d'incompétence en ne se décidant pas à promouvoir les armements, en n'achetant pas davantage de chars, de navires et d'avions, et en n'adoptant pas une politique plus agressive en vue de l'acquisition de plus grands moyens de défense.

• (1040)

Cela ne concorde absolument pas avec la teneur de la motion ni avec l'esprit et le climat qui prévalent sur la scène internationale à l'heure actuelle. Même les deux superpuissances s'efforcent de redonner un peu de bon sens au militarisme et au contrôle des armements et de s'entendre pour limiter et réduire tant les armes conventionnelles que les armes nucléaires afin de calmer les tensions que le monde vit depuis tant d'années. Et voici qu'un ancien critique libéral en matière de défense vient nous dire que le Canada ne fait pas suffisamment d'efforts pour acquérir davantage d'armes, de canons, de chars, d'avions, etc.

Je ne vois absolument aucune logique dans le discours du député, cela dit très respectueusement. Il est manifeste que le député n'a pas examiné sa propre motion.

M. Hopkins: Monsieur le Président, je comprends pourquoi le député de Brant (M. Blackburn) est agacé. Nous connaissons tous la position de son parti à l'égard de l'OTAN. Il n'a tenu absolument aucun compte du fait que j'ai dit bien clairement, et je le répéterai pour sa gouverne, que l'équilibre des forces dans le monde est la clé de la paix mondiale. C'est toute la raison d'être de l'OTAN.

J'ai également dit, chose que le député n'a manifestement pas entendue, qu'il existe des secteurs dans les armes classiques

où l'Union soviétique et les pays du Pacte de Varsovie surpassent les forces de l'OTAN à raison de trois contre un. Comment le député peut-il soutenir aujourd'hui qu'il n'est pas important pour des pays comme le Canada de continuer à moderniser leurs forces comme nous le faisons depuis un certain nombre d'années ou de continuer à former des militaires de premier ordre dans nos forces armées aujourd'hui? Cela fait partie de l'équilibre des forces dans le monde, équilibre qui assurera la paix dans le monde.

J'ai dit également, chose que le député n'a manifestement pas saisie, que si ce n'avait été de la détermination et de la cohésion des pays de l'OTAN à la fin des années 1970 et au début des années 1980 lorsque l'Alliance a voulu moderniser ses installations de missiles en Europe, le récent accord de Washington visant à diminuer le nombre des missiles nucléaires dans le monde aujourd'hui n'aurait pas été signé. Voilà la clé.

Le député de Brant peut bien trouver toutes les excuses qu'il voudra au Nouveau parti démocratique. Il lui faudra peut-être, d'ailleurs, en trouver encore quelques-unes de plus mais il n'en reste pas moins que le Jour du Souvenir ne se limite pas uniquement au 11 novembre. Il est du devoir de tous les députés et de tous les Canadiens de faire de chaque jour de l'année un jour du souvenir. Nous avons le devoir d'essayer d'empêcher qu'il y ait une autre guerre au lieu de nous contenter d'une attitude apathique et faible. Les guerres commencent quand un régime brutal devient assez fort pour penser qu'il peut battre n'importe qui. C'est pour cela que la motion à l'étude est importante. Le député peut en penser ce qu'il veut. Cela revêt une importance cruciale pour la paix dans le monde. C'est pour cela que nous avons cette importante discussion à la Chambre des communes.

J'appuie de tout coeur toute personne qui est prête à faire sa part pour maintenir l'équilibre des forces dans le monde. Cela contribue à favoriser la paix et à empêcher qu'il y ait une autre guerre mondiale, ce qu'aucun d'entre nous ne voudrait. Nous ne pouvons donc pas adopter une attitude léthargique et refuser de nous occuper de nos propres affaires.

J'ajoute que mon discours était tout à fait en rapport avec le sujet général de la motion. Nous ne pourrons pas faire le nécessaire si nous n'engageons pas les montants qu'il faut. Nous n'y parviendrons pas non plus si nous ne modernisons pas nos forces armées. Si nous pensons que tous les pays du monde semblent s'entendre mieux ces temps-ci, nous devons faire en sorte que cela continue. Cela ne fait aucun doute. C'est ce que le très honorable Lester B. Pearson voudrait. Il a été l'un des plus grands diplomates du Canada et l'un de ceux qui ont collaboré à la fondation de l'OTAN. Il serait certes en faveur du débat qui se déroule aujourd'hui à la Chambre. Il serait aussi d'accord pour qu'un libéral prenne la parole à la Chambre aujourd'hui au sujet de la nécessité de maintenir l'équilibre des forces dans le monde tout en restant vigilants. C'est ce que nous devons faire comprendre aux Canadiens.

Si le premier ministre veut annoncer toutes sortes de belles choses pour les forces armées du Canada, il devrait aussi passer aux actes. Étant donné les chiffres que j'ai cités aujourd'hui, il ne devrait cependant pas affirmer que le gouvernement antérieur n'a rien fait. Si nous n'avions pas augmenté considérablement le budget de la défense au début des années 80, le gouvernement actuel aurait maintenant un budget insignifiant. De fait, il n'a même pas respecté ses propres engagements et augmenté le budget de la défense de 6 p. 100. Pendant sa première année au pouvoir, l'augmentation du budget de la défense a été moins élevée que le taux d'inflation. Il a relevé le budget de la défense très peu cette année, à tel point que ce budget était inférieur de 800 millions de dollars au chiffre projeté que contenait l'exposé budgétaire libéral de Marc Lalonde en 1984.

Sauf tout le respect que je dois à mon ami néo-démocrate, il faut voir les choses en face. Il faut reconnaître que tout cela a un rapport avec l'OTAN et les affaires internationales. Tout cela a un rapport avec la sécurité mondiale de demain.

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je ne poserai qu'une seule question supplémentaire au député. Étant donné son raisonnement, la seule question que je veux lui poser est celle-ci. Si son gouvernement a tant fait dans le domaine de la défense, comment se fait-il alors qu'il a laissé la marine canadienne dans un état si lamentable que les gouvernements successifs, notamment le gouvernement actuel et le prochain gouvernement, devront, si nous souhaitons conserver une marine, dépenser littéralement des centaines de millions de dollars, afin de moderniser nos navires et de faire en sorte qu'ils respectent les normes des années 1980, sans parler des années 1990 ou de l'an 2000? C'était là l'une des principales questions, même si je ne suis pas d'accord pour consacrer des milliards de dollars à des navires à propulsion nucléaire, pas plus que mon parti d'ailleurs. Mais logiquement, les libéraux devraient être en faveur du programme de sous-marins nucléaires s'ils souhaitent tant faire en sorte que notre marine respecte les normes de l'OTAN. Il y a une certaine incohérence dans leur position. D'un côté, les libéraux ont laissé notre marine dans un état lamentable et de l'autre, ils refusent d'accepter le fait que pour jouer notre rôle sur le plan militaire au côté des grandes puissances de l'OTAN, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis, on pourrait penser que le député inviterait son parti à souscrire au programme de sous-marins nucléaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke a une minute pour répondre à la question.

M. Hopkins: Monsieur le Président, là encore, le député dit qu'il s'oppose aux dépenses militaires . . .

M. Blackburn (Brant): Je n'ai jamais dit cela.

M. Hopkins: . . . cependant, il demande, par contre, pourquoi les libéraux n'ont pas dépensé davantage dans le domaine militaire. J'ai fait part de nos budgets en termes fort clairs, et les augmentations sont manifestes. J'ai précisé les programmes qui ont été lancés, afin de moderniser notre marine et de permettre au gouvernement au pouvoir de construire 18 frégates. Le gouvernement actuel a réduit ce nombre à 12, afin de financer en partie son programme de sous-marins à propulsion nucléaire. Selon moi, le député adopte une attitude paranoïaque face à la position de son parti au sujet de l'OTAN; je le comprends d'ailleurs.

Je tiens simplement à répéter que c'est aux libéraux que l'on doit le budget en vigueur à l'heure actuelle dont peut profiter le gouvernement. A cet égard, il ne l'a pas augmenté comme il l'avait promis lors de la dernière campagne électorale.

J'ai lu ce matin le discours que le premier ministre a prononcé devant nos troupes à l'étranger. Je l'ai trouvé plutôt intéressant. Il parle lui aussi de programmes qui ont été mis en oeuvre par un gouvernement libéral et il s'en attribue le mérite.

En conclusion, je tiens à dire au député de Brant que le parti libéral est celui qui a fait du budget de la défense ce qu'il est à l'heure actuelle. Nous continuerons d'appuyer fortement l'OTAN et tout programme de modernisation de nos armes classiques.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. La parole est au ministre associé de la Défense nationale (M. Dick), dans le cadre du débat.

• (1050)

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le premier député qui a parlé, le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins).J'ai écouté attentivement aussi les commentaires de mon collègue le député de Brant (M. Blackburn). Je dois avouer que je suis d'accord avec lui sur les premiers points.

La motion à l'étude propose que la Chambre reconnaisse le rôle crucial que l'OTAN continue de jouer au chapitre de la sécurité et de la défense mutuelles et des progrès dans la recherche du contrôle des armements et du désarmement et, en conséquence, réaffirme son engagement au maintien de l'appartenance et de l'appui actif du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en tant qu'instrument essentiel de la politique de défense.

A la Chambre des communes, nous nous lançons parfois dans des débats sectaires où la hargne domine. A d'autres moments, il me semble que la Chambre est au-dessus de ce genre de discussions et qu'elle débat certains principes très importants; elle parle de paix, de désarmement, et de ce qu'il faut faire en principe pour notre défense et pour maintenir notre souveraineté et assurer notre sécurité.

Après avoir lu cette motion, j'étais sidéré de constater que le député qui l'a proposée ne voulait pas en parler du tout. Il voulait seulement démolir le gouvernement et vanter les mérites du Parti libéral pour ce qu'il était censé avoir fait il y a des années. Il a minimisé l'importance de la motion à l'étude.

En toute franchise, je ne m'étais pas vraiment préparé à défendre les prévisions budgétaires et le budget du gouvernement comparativement à ce que les libéraux s'imaginent avoir fait pendant leurs dernières années. Mais je suis tout à fait disposé presque à n'importe quel moment à participer à un débat comme celui-là, car j'estime qu'il saute aux yeux de tous les membres des Forces armées et de tous les Canadiens que nous avons finalement un scenario en ce qui concerne la défense de notre pays. Je suis arrivé fin prêt pour discuter et débattre de l'objet de la motion, soit le contrôle des armements et du désarmement, et du rôle crucial que l'OTAN continue de jouer au chapitre de la sécurité et de la sauvegarde de la paix au Canada. Je suis fort déçu et chagrin de l'attitude plutôt partisane, ridicule et hypocrite que les libéraux ont adoptée à l'égard du sujet qu'ils ont proposé.

Quand je suis arrivé à la Chambre, quelqu'un avait invoqué le Règlement pour savoir si nous devions appuyer la motion. Parfois les opinions diffèrent même au sein d'un parti. Nous avons éprouvé des difficultés de procédure en présence d'un problème pratique. C'est volontiers que j'aurais appuyé la motion, et je l'aurais fait effectivement si quelqu'un l'avait discutée.

Mais je vais m'empresser de me prononcer contre la motion après avoir entendu les propos du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, car celui-ci n'en a pas du tout discuté. Je n'ai pas l'intention d'appuyer cette chimère qu'il a élaborée pour attaquer le gouvernement. Si le député pensait véritablement ce qu'il dit dans sa motion, il aurait tenu des propos tout à fait différents. Parce qu'il s'est exprimé comme il l'a fait, la Chambre a perdu quelque peu de son prestige.

Je désire rappeler le préambule du traité que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord a adopté le 4 avril 1949 à Washington. Je cite:

> Les États Parties au présent Traité, Réaffirmant leur foi dans les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et leur désir de vivre en paix avec tous les peuples et tous les gouvernements,
>
> Déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit,
>
> Soucieux de favoriser dans la région de l'Atlantique Nord le bien-être et la stabilité,
>
> Résolus à unir leurs efforts pour leur défense collective et pour la préservation de la paix et de la sécurité,
>
> Se sont mis d'accord sur le présent Traité de l'Atlantique Nord.

Suivent un certain nombre d'articles.

Au moment de la création de l'Alliance, le premier ministre du Canada, M. Louis St-Laurent, avait dit: «Ce traité doit constituer bien plus qu'une alliance militaire à l'ancienne mode. Il se fonde sur la foi commune des nations de l'Atlantique Nord dans les valeurs et les vertus de notre civilisation.» Monsieur le Président, c'est encore le point de vue des Canadiens, le point de vue que les gouvernements canadiens successifs ont affirmé, certains plus fort que d'autres, depuis 1949.

Ceux qui préconisent notre retrait de l'OTAN en arguant que l'Europe est maintenant assez riche pour se défendre et que l'appartenance à des alliances entrave la liberté d'action dans la recherche de la paix, transmettent un faux message au sujet du Canada à nos alliés, nos amis et aux pays qui partagent avec nous un héritage commun et une certaine conception de la démocratie. L'OTAN est une alliance bien plus politique que militaire. Bien des gens ne s'en rendent pas compte, mais la création de l'OTAN s'inscrivait dans le cadre de l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Le premier paragraphe du traité, que je viens de citer, parle de contribuer au maintien de la paix et met en évidence la détermination des pays membres à exercer, individuellement et collectivement, leur droit naturel de légitime défense. Or ce droit est explicitement défini à l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Il est donc clair que le traité de l'Atlantique Nord est conforme aux principes de l'ONU.

Article 21 du Règlement

Ce que je vais dire rappellera sans doute les débats de l'époque de la guerre froide, et je le regrette, mais pourquoi avons-nous adhéré à l'OTAN? Les historiens disent qu'il faut comprendre notre histoire et y croire pour éviter qu'elle se répète. A cette époque, il y avait dans le monde un groupe de pays qui ne partageaient pas notre conception de la liberté et de la démocratie et n'acceptaient pas notre façon d'organiser notre société et notre pays. Il s'agit évidemment du groupe de nations dirigé par un pays appelé tantôt Russie tantôt Union soviétique. Voyons ce que ce pays a fait. Pour commencer, en 1939-1940, la Russie a envahi la Finlande, la Lettonie, la Lithuanie et l'Estonie. Elle a étendu ensuite sa sphère d'influence aux Balkans, puis à la Tchéchoslovaquie et à l'Allemagne. Après cela, elle a fait une pause et durant la guerre froide, tout le monde pensait que la situation ne changerait plus.

Cependant, la Hongrie a tenté de se libérer et la Russie l'a écrasée sans pitié. Ensuite un vent de liberté a soufflé sur la Tchéchoslovaquie et les Russes et leurs alliés l'ont écrasée, elle aussi. Ces dernières années, peut-être pour montrer qu'elle n'a pas changé depuis cinquante ans, elle a envahi l'Afghanistan et elle est intervenue massivement en Éthiopie, en Angola et à Cuba. Depuis cinquante ans, ce pays ne nous a pas donné beaucoup de raisons de lui faire confiance de croire qu'il veut la paix, et de déposer les armes.

Soyons honnêtes. Ces deux dernières années, un vent de renouveau a soufflé sur l'Union soviétique. Les discussions sur la transparence provoquées par son chef, M. Gorbatchev, ont détendu l'atmosphère et nous permettent de croire à un changement réel. Examinons l'occasion qui se présente. Cela ne veut pas dire que nous devons déposer les armes pendant que nous examinons et analysons la situation. Certaines idées lancées par la Russie sont trompeuses. Elle souhaite, par exemple, la création d'une zone de paix dans l'Arctique. Examinons cette proposition de plus près. Cette zone de paix couvrirait le nord du Canada et les pays scandinaves, elle exclurait les sous-marins nucléaires américains de dissuasion et elle transformerait le nord de l'Atlantique entre le Canada, l'Islande et l'Angleterre en zone de paix. Voyons maintenant le côté russe de l'Arctique. Si la Russie veut vraiment faire de l'Arctique une zone de paix dénucléarisée, elle doit en exclure tous ses sous-marins nucléaires qui sont stationnés dans l'Arctique et non à Vladivostok ou dans le Pacifique.

• (1100)

Les Russes ont une puissante flotte nucléaire dans l'Arctique et ils n'ont pas proposé de la retirer. La région la plus fortement armée et la plus nucléarisée du monde est la péninsule de Kola, au nord de Mourmansk. Ils n'ont jamais dit qu'ils en retireraient tous leurs armements.

Puis-je dire qu'il est 11 heures, monsieur le Président, et continuer à midi?

M. le Président: Je remercie le ministre.

Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 19(4) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 21 du Règlement.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'AÉROSPATIALE

L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLIR L'AGENCE SPATIALE À MONTRÉAL

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, dimanche le 6 mars, le caucus du gouvernement, le caucus progressiste-conservateur va se réunir à Ottawa.

Pourrais-je demander à mes collègues et amis, mes collègues du caucus des députés fédéraux du parti progressiste-conservateur du Québec à Ottawa, de convaincre enfin le gouvernement de prendre une décision en ce qui concerne l'Agence spatiale et de déclarer, comme c'est le voeu de toute la population de toute la grande région montréalaise, de proclamer que Montréal est «spatial» et qu'enfin il prenne cette décision qui est très importante, non seulement pour l'économie de la Ville de Montréal, mais pour l'ensemble de l'économie de la Province de Québec?

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE POUR PROTÉGER LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, la décision rendue récemment par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Morgentaler a donné lieu à un débat animé sur la question de l'avortement au Canada. Cependant, loin de donner aux Canadiennes un droit sans restriction à l'avortement, cette décision ouvre la porte à des modifications à la loi qui seraient plus favorables à la préservation de la vie du foetus. En tant que parlementaires, nous devons maintenant prendre de graves décisions dont l'enjeu n'est rien de moins que la vie ou la mort des foetus.

La science a confirmé que la vie commence au moment de la conception. L'individualité génétique d'un être humain ne change pas de la conception jusqu'au décès. Le foetus n'est qu'un être humain à l'étape de sa vie où il est le plus faible. C'est aussi le seul moment de sa vie durant lequel il ne jouit d'aucun droit.

Tous ceux qui se prétendent civilisés s'intéressent aux droits de la personne et aux libertés civiles doivent s'inquiéter des arguments en faveur de l'avortement. Quelle distinction morale y a-t-il entre le foetus avant la naissance et l'enfant après la naissance qui nous amène à dire que l'un a le droit de vivre et l'autre, non?

Il nous incombe donc de voir à ce que la nouvelle loi protège le droit le plus fondamental de l'être humain, le droit à la vie.

* * *

LES TRANSPORTS

LA REMISE EN ÉTAT DES VOIES FERRÉES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, maintenant que le ministre de l'Abandon des lignes secondaires, anciennement appelé ministre des Transports (M. Crosbie), a annoncé le programme de remise en état des voies ferrées des Prairies pour 1988, les agriculteurs de Kelvington, en Saskatchewan, aimeraient savoir si leur ligne de chemin de fer pourra bénéficier d'une partie des 20 millions de dollars prévus mais que le ministre, encore une fois, a refusé de débloquer pour cette année.

En outre, je m'élève contre le fait que le ministre ait adopté un programme si modeste pour 1988 alors que la survie de nombreuses localités agricoles est menacée. Le ministre est revenu sur son engagement envers ces collectivités en refusant de financer la remise en état des voies ferrées en vertu du programme déjà officiellement approuvé par le gouvernement du Canada.

Il a plutôt fait une proposition extraordinaire concernant le camionnage qui ne lie cependant pas formellement le gouvernement. Il ne s'agit que d'un moyen détourné pour faire oublier la remise en état des voies ferrées. Je pense qu'en s'en remettant à de tels expédients, le gouvernement s'est engagé sur la voie qui le mènera à sa perte.

* * *

LES FINANCES

LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES EMPRUNTS

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, il est temps que les taux d'intérêt au Canada commencent à baisser et ce à deux niveaux.

Premièrement, étant donné que l'inflation au Canada est maintenant stable et que nos réserves de devises étrangères sont très élevées, comme l'indique la presse aujourd'hui, étant donné par ailleurs que les spéculateurs profitent des taux d'intérêt relativement élevés pratiqués par la Banque du Canada, le gouverneur de cette banque devrait saisir cette occasion pour réduire la spéculation et aider les entreprises à emprunter des capitaux en abaissant le taux de la banque centrale.

De même, après une année de bénéfices records en 1987 sur leurs transactions canadiennes, les banques à charte de notre pays ont annoncé aujourd'hui encore des bénéfices importants, ceux de la Banque de commerce ayant augmenté de 35 p. 100 par rapport à l'année dernière. Les consommateurs devraient eux aussi profiter de l'augmentation de ces écarts et, pour cela, il faudrait que les banques abaissent les taux d'intérêt sur leurs prêts.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PROFESSEURS DE LANGUES—ON DEMANDE LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, les 700 professeurs de langues de la Fonction publique sont sans contrat de travail depuis au moins le mois d'août 1986 et doivent maintenant avoir recours à la grève pour faire respecter leurs droits acquis en négociations collectives.

Les professeurs de langues enseignent actuellement le même nombre d'heures que leurs homologues des écoles secondaires. Ils ont ainsi du temps de préparation de cours et de correction, comme tout autre enseignant. Cependant, le Conseil du Trésor veut maintenant que les professeurs se présentent en classe sans préparation et cela, jusqu'à 37 heures par semaine.

Monsieur le Président, le gouvernement doit faire preuve de bonne foi et respecter au moins les droits déjà acquis par les professeurs de langues.

J'invite le président du Conseil du Trésor (M. Mazankowski) à retourner à la table de négociation avec une approche plus raisonnable, pour mettre fin à ce conflit de travail qui a causé tant d'ennuis . . . qu'il a lui-même causés. S'il refuse, les Canadiens seront forcés de croire que les conservateurs ne sont pas vraiment encore engagés vis-à-vis du bilinguisme fédéral au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LE MINISTÈRE DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN—LE RETARD DANS LA CRÉATION

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, les quatre bureaux de la diversification de l'Ouest ont traité plus de 40 000 appels et 2 000 propositions d'entreprises et ils ont reçu 3 000 clients et financé jusqu'ici 262 projets.

Le mois dernier à Edmonton, le ministre a annoncé qu'il allait allouer 9,5 millions à Daishowa Canada pour l'aider à construire une usine de pâtes à papier de 500 millions qui emploiera des peupliers, essence très abondante dans le nord de l'Alberta et qui n'a encore jamais été utilisée. Cette usine créera à elle seule 630 emplois directs et 1 200 emplois indirects lorsqu'elle sera terminée. En décembre, le ministre a approuvé des crédits de 7,75 millions pour la conception et la construction d'un établissement de génie de 18 millions de dollars à Edmonton.

Je crois que le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest qui doit bientôt être créé sera le premier ministère fédéral dont l'administration centrale ne sera pas située à Ottawa.

J'exhorte l'opposition à cesser immédiatement de retarder l'adoption de cette mesure afin de permettre la mise en oeuvre rapide de cette importante initiative gouvernementale.

Article 21 du Règlement

L'ADMINISTRATION

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT—LE DÉPÔT DES RAPPORTS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur prétend être capable de gérer efficacement l'économie. Voici une bonne façon de mettre leur compétence à l'épreuve.

Le vice-premier ministre et président du Conseil du Trésor (M. Mazankowski) vient tout juste de déposer un aperçu de la façon dont son gouvernement s'acquitte de son obligation de faire rapport des activités des sociétés d'État.

L'an dernier, le gouvernement devait déposer 237 rapports et documents en respectant certaines échéances. Or, l'échéance légale n'a été respectée que dans 55 p. 100 des cas. Le gouvernement a dépassé l'échéance dans 106 cas. Dans 20 cas, monsieur le Président, croyez-le ou non, le gouvernement, de son propre aveu, n'avait même pas déposé de rapport à la fin de 1987. Dans un cas, il s'agissait d'un rapport déjà en retard depuis 1986.

Voilà qui en dit long sur la compétence du gouvernement.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

LA RÉUSSITE DU 12E TOURNOI RÉGIONAL DE HOCKEY ATOME

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, qui a dit que les femmes ne peuvent autant que les hommes? Dans ma circonscription de La Prairie, plus exactement dans la ville de Brossard, a eu lieu, du 20 au 28 février dernier, un tournoi régional de hockey Atome. Soixante-quatre équipes de la région y ont pris part. Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, le sport entraîne les jeunes à l'amitié, à la fraternité, à la discipline, à la participation et aussi à la compétition.

Il était beau de voir ces jeunes de 10 à 12 ans se donner à coeur joie, donner plus de 100 p. 100 d'eux même afin de gagner cette fameuse médaille d'or, comme celle des Jeux olympiques de Calgary, et toujours dans un esprit de fraternité. Ce sont peut-être de futurs athtlètes olympiques. Qui sait!

Monsieur le Président, pour revenir aux femmes, un comité composé seulement de femmes a travaillé pendant plus de cinq mois à la réussite du 12e tournoi de Brossard. Monsieur le Président, elles ont plus que réussi. Un vrai succès! Tout a bien fonctionné, tout a glissé sur des patins, tel que prévu, même mieux qu'anticipé.

Alors, monsieur le Président, je n'ai rien d'autre à ajouter que: Bravo à toutes ces femmes!

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ARRÊT DE TRAVAIL EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA DÉCISION DU GATT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, l'industrie des pêches de Colombie-Britannique a arrêté le travail aujourd'hui pour protester contre l'incompétence du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) et de la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney). Ces deux ministres n'ont pas protégé l'industrie des pêches de Colombie-Britannique devant le comité du GATT, qui a rendu une décision préliminaire qui pourrait coûter à cette province 7 500 emplois dans ce secteur.

Les progressistes conservateurs alliés aux créditistes de Colombie-Britannique forment une coalition fatale de lâcheté et de pure incompétence. Après leurs faibles tentatives vouées à l'échec auprès du comité du GATT, les conservateurs ont encore fait la gaffe de signer dans l'accord Mulroney-Reagan une clause les obligeant à se conformer aux décisions du GATT, puis encore une autre en protégeant les règlements de pêches de toutes les provinces à l'exception de la Colombie-Britannique, puis en ne négociant pas énergiquement avec les États-Unis pour parer à la décision que va rendre le GATT plus tard ce mois-ci.

Il est évident maintenant que l'industrie des pêches de C.-B. mérite l'appui des travailleurs de tout le Canada pour compenser l'incompétence du ministre des Pêches qui a mis en péril l'industrie des pêches de cette province, une industrie qui représente 750 millions de dollars. Il est temps que se manifeste une volonté politique, ce qui manque lamentablement aux gouvernements de Mulroney et de Vander Zalm. On les a surpris en train d'essayer de saboter des emplois canadiens. Il est temps que tous les Canadiens s'y opposent.

* * *

LES BANQUES

L'IMPOSITION DE FRAIS D'ADMINISTRATION

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, un de mes électeurs a porté à mon attention un autre exemple de frais d'administration imposés par nos banques à charte qui sont mesquins, intéressés et rapaces. Il y a un an et demi, il a obtenu un prêt de la Banque de Nouvelle-Écosse pour acheter une voiture et a convenu de payer tous les mois la somme de 200,30 $ à n'importe quelle succursale.

Il y a quelques semaines, une succursale de cette banque située au carrefour O'Connor Drive et St. Clair Avenue, à Toronto, lui a dit qu'il ne pouvait pas effectuer son paiement en liquide à moins qu'il ne paye également des frais d'administration de 2 $ pour le coût du reçu. Mon électeur a fait remarquer qu'au cours de la période de cinq ans que couvrira son prêt il aura payé 3 164,72 $ d'intérêts et estime raisonnablement que cela devrait comprendre les frais de reçus.

Est-ce étonnant que les banques perdent leur crédibilité auprès du public? Ces frais d'administration sont contraires à l'accord écrit que la banque a donné à ce client lorsque le prêt a été accordé. Ils ont été imposés arbitrairement, sans préavis et sans raison évidente ni suffisante. Il n'est pas étonnant que beaucoup de Canadiens estiment que les banques imposent ces frais non pas pour des services rendus mais pour compenser des pertes de recettes causées par leurs propres erreurs de gestion. Les bénéfices dont elles se targuent ont pour principale source les frais d'administration excessifs qu'elles réclament au public.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA BAISSE DES NORMES DE LA SCHL—LES DROITS DE DOUANE SUR LE CONTREPLAQUÉ

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, je tiens à alerter les Canadiens au sujet d'une autre reculade possible du gouvernement conservateur en matière de libre-échange.

Il y a un article de l'accord de libre-échange canado-américain qui prévoit que la Société canadienne d'hypothèques et de logement doit décider au plus tard le 15 mars 1988—c'est-à-dire la semaine prochaine—si elle va agréer le contreplaqué américain de catégorie CD pour la construction des maisons financées par elle. L'accord prévoit également l'abolition complète et graduelle des droits de douane sur le contreplaqué au cours des dix prochaines années. Mais le problème, monsieur le Président, c'est que les membres du Congrès américain posent comme condition à l'abolition en dix ans des droits de douane sur le contreplaqué que le Canada abaisse ses normes au niveau de celles des États-Unis.

Actuellement, la SCHL exige pour les maisons financées par elle le contreplaqué de catégorie CC, qui est un cran au-dessus de la catégorie CD utilisée aux États-Unis. Je tiens à vous assurer qu'il n'y a pas un Canadien qui voudrait nous voir abaisser nos normes pour plaire aux États-Unis.

J'invite le ministre chargé du Logement à ne pas céder sous cette menace évidente et injuste.

* * *

LE LIBRE-ÉCHANGE

L'APPUI DE L'ONTARIO MINING ASSOCIATION

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, par la lettre du 18 janvier 1986 qu'elle m'adressait l'*Ontario Mining Association* renouvelle son appui à l'accord de libre-échange canado-américain. L'OMA représente une quarantaine de mines en production dans divers coins de l'Ontario. Pour l'ensemble du Canada, l'industrie des minéraux autres que les hydrocarbures a fait travailler directement 108 000 personnes environ en 1986 et exporté pour environ 10,6 milliards de minéraux à destination des marchés américains. La lettre dit en terminant:

> Nous estimons qu'une libéralisation des échanges va profiter à notre secteur dans l'Ontario et dans le reste du Canada.

Dans le Nord ontarien l'industrie minière s'est édifiée sur l'idéal de libre-échange. La sécurité accrue des débouchés, apportée par cet accord, jointe à une rentabilité accrue grâce à la suppression des droits de douane, va entraîner de nouveaux investissements. Ces nouveaux investissements représentent de nouveaux emplois, et une meilleure sécurité d'emploi pour la population du Nord ontarien qui occupe déjà 73 p. 100 des emplois de l'industrie minière de la province.

L'accord commercial canado-américain est bon pour le nord de l'Ontario, pour les Canadiens et pour l'industrie minière.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET HYDRO-ÉLECTRIQUE DE CHURCHILL FALLS—LE RÈGLEMENT DU DIFFÉREND

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, le 7 décembre 1984, le premier ministre (M. Mulroney), qui se trouvait à Manicouagan, a offert d'intervenir dans le différend qui oppose depuis longtemps Terre-Neuve et le Québec au sujet de Churchill Falls. A une autre occasion, le 19 avril 1985, le premier ministre a déclaré aux Communes:

> . . . je travaille actuellement à un projet de mandat en vertu duquel le gouvernement fédéral pourrait participer, en collaboration avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et le gouvernement du Québec . . .

En juin 1986, le premier ministre a affirmé:

> Le gouvernement fédéral réfléchira à la façon dont il pourrait participer . . .

Le 28 août 1986, selon le premier ministre provincial Peckford, le premier ministre fédéral lui aurait dit:

> . . . je m'entretiendrai bientôt avec M. Bourassa.

De 1984 à 1988, le premier ministre a promis de s'occuper d'un important projet pour une province qui va manquer d'énergie hydro-électrique d'ici 1990. Je lui demande maintenant de passer de la parole aux actes, de favoriser la réalisation de cet important projet hydro-électrique qui n'est pas seulement primordial pour ma province mais aussi pour le pays tout entier.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

M. JEAN SIROIS—LES HONORAIRES JURIDIQUES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle concerne les honoraires juridiques d'un ami du premier ministre, M. Jean Sirois, qui a reçu 400 000 $ pour ses services à propos de deux affaires, ce qui a même scandalisé le ministre de la Consommation et des Corporations.

Hier à la Chambre, le ministre de la Justice a dit, à propos de l'affaire Javelin en particulier, que M. Sirois avait été payé pour des services rendus, ce qui est quelque peu différent de ce que disaient les fonctionnaires qui ne pouvaient même pas justifier pourquoi on avait retenu les services de M. Sirois ni dire ce qu'il avait fait.

Étant donné que, dans l'affaire Javelin, les services de M. Sirois ont été retenu juste avant le début du procès et étant donné que ce procès a duré 66 jours et qu'il a reçu 195 000 $, ce qui fait 3000 $ par jour, le vice-premier ministre pourrait-il se lever et justifier de tels honoraires? N'est-ce pas un peu beaucoup, même pour un ami du premier ministre?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, l'affaire Javelin traîne depuis environ deux décennies.

Il y a eu un procès, mais le jugement est en appel, et M. Sirois était l'un des co-avocats. M. Sirois appartient à un cabinet de 22 personnes ayant des bureaux à Québec et à Montréal. Il a fait des travaux juridiques pour le gouvernement à propos de ce dossier. Je crois que l'essentiel du travail pour l'appel est terminé, mais tant que le dossier n'est pas fermé le gouvernement aura besoin d'avocats pour le représenter.

M. Boudria: Naturellement, monsieur le Président, cette réponse n'a rien à voir avec la question.

[*Français*]

ON EXIGE LA DÉMISSION IMMÉDIATE DE M. JEAN SIROIS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'aimerais poser ma question supplémentaire à la ministre des Communications. Cette question supplémentaire fait suite au reportage d'hier à Radio-Canada annonçant que la ministre recommanderait que le mandat de M. Jean Sirois à titre de président de Téléfilm ne soit pas renouvelé au mois d'avril prochain. La ministre peut-elle dire à cette Chambre, si M. Sirois est considéré incompétent à compter du 15 avril, pourquoi il est compétent aujourd'hui? En d'autres termes, pourquoi ne pas demander la démission de M. Sirois aujourd'hui? Pourquoi attendre au printemps? Faisons-le démissionner immédiatement!

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, M. Sirois a été nommé président de Téléfilm Canada au printemps de 1986, pour terminer le mandat de M. Ed Prevost qui arrive à échéance en avril prochain.

Notre priorité consiste à trouver un nouveau directeur général, un nouvel administrateur. Cette nomination devrait être annoncée bientôt.

• (1120)

Je dois ajouter, compte tenu des difficultés que Téléfilm a éprouvées ces derniers mois et en raison de la mise en oeuvre de nouveaux mécanismes de gestion et de mouvements de caisse, qu'il serait également préférable de nommer une toute nouvelle équipe à la direction. A la lumière de cet impératif, on réexaminera toutes les nominations à Téléfilm.

ON DEMANDE DE DÉPOSER DES DOCUMENTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le vice-premier ministre conviendra sans doute qu'il nous faut des réponses et tout de suite. Il importe de savoir pourquoi un ami du premier ministre, un organisateur progressiste-conservateur qui a aussi dirigé la campagne de la ministre des Communications lorsqu'elle s'est présentée à la direction du parti, pourquoi ce grand argentier du parti conservateur a touché pareilles sommes. Pourquoi lui a-t-on donné 195 000 $ . . .

M. le Président: Le député a sans doute une question et il ne tardera pas à la poser.

M. Boudria: Le vice-premier ministre est-il prêt à déposer dès aujourd'hui à la Chambre la liste détaillée de tous les honoraires que M. Jean Sirois a perçus non seulement à titre de directeur de Téléfilm, ce qui comprend aussi ses notes de frais, mais encore à titre d'avocat, c'est-à-dire les honoraires, cadeaux et autres sommes que les conservateurs ont versés à cet ami du premier ministre? Est-il prêt à le faire dès maintenant?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): A ce que je sache, monsieur le Président, ces renseignements figurent déjà dans les Comptes publics du Canada.

M. Hnatyshyn: Savez-vous de quoi il s'agit, Boudria?

M. Mazankowski: C'est un livre rouge et blanc que le député aurait intérêt à consulter.

Nous sommes en présence d'un spécialiste des notes de frais fabuleuses. Quand il siégeait à l'assemblée législative provinciale, le député était un grand voyageur et un grand dépensier. Il a eu une note de frais de 89 000 $. C'est un gaspilleur.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DE LA BANDE INDIENNE DU LAC LUBICON—LE TRANSFERT DU TERRAIN

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. L'offre présentée hier à la bande indienne du lac Lubicon est basée sur le nombre de membres que la bande comptait en 1940. Ils sont évidemment beaucoup plus nombreux aujourd'hui. En fait, le terrain offert ne représente qu'un tiers de la superficie revendiquée par la bande. L'offre d'hier a été qualifiée de provisoire par le ministre, et le chef Ominayak a déclaré qu'il n'acceptera aucune réserve provisoire à moins que des dispositions ne soient clairement prises en vue de parvenir à un règlement définitif.

La province de l'Alberta a-t-elle promis au Canada qu'après l'aboutissement des négociations elle transférerait effectivement à la bande indienne du lac Lubicon les terrains additionnels que celle-ci aurait réussi à obtenir? L'Alberta prendra-t-elle cet engagement ou le Canada devra-t-il poursuivre la province devant les tribunaux afin d'acquérir ces terrains additionnels?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, il faut comprendre qu'il s'agit d'une étape importante dans le règlement de la revendication territoriale des Indiens du lac Lubicon. L'établissement de cette réserve et la cession d'un terrain par la province révèlent la volonté du Canada et de l'Alberta de régler la question. Il importe de comprendre que ce transfert de terrain se fera sans qu'il soit porté atteinte à la position des parties concernées. Cela ne change rien au droit de la bande de revendiquer d'autres terrains par voie de négociations ou d'une poursuite en justice.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous espérons, après avoir franchi cette étape importante, être en mesure de régler toute la question par voie de négociations.

M. Penner: J'ai écouté la réponse avec attention et elle n'est pas très claire. Je suppose que le ministre a voulu dire que oui, l'Alberta est disposée à céder des terrains additionnels lorsque les négociations auront abouti.

LE RECOURS À LA MÉDIATION DE L'HON. E. DAVIE FULTON

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Ma question supplémentaire a trait aux négociations. Le gouvernement fédéral est-il maintenant disposé à recourir aux services de l'honorable E. Davie Fulton à titre de médiateur, conformément à la requête de la bande et à la recommandation que le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord a adressée à la Chambre?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, j'ai dit que l'empressement que manifestait l'Alberta à transférer cette superficie de terrain à la réserve montre que la province veut également que cette question soit résolue. Les négociations permettront de déterminer combien d'acres ou de milles carrés devront y être ajoutés.

Quant à la dernière partie de sa question concernant le médiateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a exposé à maintes reprises la position du Canada à cet égard. Nous avons dit à la bande et à toutes les autres parties intéressées que nous étions disposés à fonder les négociations sur les conclusions du rapport de M. Fulton. Étant donné que M. Fulton a déjà fait certaines constatations et a révélé sa position, nous n'estimons pas qu'il peut agir à titre de médiateur. Ce serait tout comme si une des parties désignait non seulement le jury mais aussi le juge et les autres parties dans une affaire. Nous n'agirons pas de la sorte.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INTERDICTION DE LA PRESSE EN CISJORDANIE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le President, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement a convoqué l'ambassadeur d'Israël pour lui faire part de sa profonde consternation devant l'interdiction de la presse sur le territoire occupé. A-t-il également fait valoir à l'ambassadeur que tirer sur le porteur de nouvelles tuerait dans l'oeuf la conjoncture favorable instaurée par la presse internationale, et que la seule perspective d'une solution réside dans des négociations efficaces qui pourraient avoir lieu notamment dans le cadre d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme l'ont rapporté les médias, un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures s'est entretenu avec l'ambassadeur d'Israël au Canada suivant mes instructions. Nous avons dressé le bilan des événements qui préoccupent le Canada en Cisjordanie. Nous lui avons certes rappelé que ce qu'il fallait faire maintenant, c'était interdire les violences physiques, et non pas la liberté de la presse.

LA PROPOSITION DES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU CANADA

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, nous voudrions avoir une idée un peu plus précise de ce qu'est la position canadienne en ce qui concerne les négociations au Moyen-Orient.

Le Canada va-t-il appuyer la proposition américaine telle que préconisée par le secrétaire d'État Shultz, ou allons-nous adopter une position qui nous soit propre là-dessus, ou encore avons-nous des objections ou des préoccupations à formuler dès maintenant à l'égard de la proposition?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous sommes très encouragés par l'initiative qu'a prise le secrétaire d'État américain Shultz, tant parce qu'elle est prometteuse que parce que, comme la Chambre le sait, M. Shultz est en général fort bien vu dans cette région, aussi bien personnellement qu'officiellement.

Le secrétaire Shultz a profité d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN qui a eu lieu il y a deux jours pour informer ses alliés sur ce qui se passait dans cette région et sur ce qu'il comptait accomplir. Comme la Chambre le sait, je n'ai pas pu assister à cette réunion et c'est mon collègue, le ministre de la Défense nationale, qui y a représenté le Canada. M. Shultz retourne dans cette région avec l'appui et l'encouragement du Canada et, si nous pouvons faire quelque chose qui contribue à rendre son initiative encore plus efficace, nous n'hésiterons certes pas.

Nous ne prévoyons pas pour le moment entreprendre quoi que ce soit de notre côté, car nous estimons important d'encourager et de prendre au sérieux la très sérieuse et très importante initiative du secrétaire d'État américain.

• (1130)

LA REPRÉSENTATION DES PALESTINIENS AUX POURPARLERS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, vous êtes sans doute au courant de certaines initiatives que les États-Unis ont prises aux Nations Unies et qui ont causé énormément d'inquiétudes. Vous savez aussi que M. Shultz n'a pas pu discuter avec les porte-parole des Palestiniens. Ce qui m'amène à me poser une question à laquelle j'estime extrêmement important que le gouvernement réponde.

Ce dernier ne convient-il pas qu'il ne saurait y avoir de pourparlers fructueux tant que nous n'aurons pas reconnu que les Palestiniens en territoire occupé doivent être représentés par ceux qu'ils estiment être leurs représentants légitimes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les Palestiniens doivent évidemment être représentés. Cela ne fait aucun doute. Bien entendu, les deux parties directement en cause dans ce conflit doivent faire preuve d'une certaine bonne volonté. Ces deux parties sont, d'une part, le gouvernement de l'État d'Israël et, de l'autre, les Palestiniens.

Nous espérons trouver une solution pratique qui permette de réunir ces deux groupes et de les amener à prendre des mesures concrètes pour mettre un terme à ce conflit qui est profondément enraciné et qui se manifeste par de la violence et des actes que condamment et regrettent la grande majorité des Canadiens et des citoyens de la plupart des pays du monde libre.

Si le député réclame que je m'engage immédiatement à faire prendre au Canada une initiative indépendante, ou encore à organiser une conférence internationale qui est susceptible d'empêcher d'autres initiatives, je ne puis le faire à ce stade-ci. Des pourparlers fort importants sont en cours et leur chance d'aboutir sont un peu meilleures que celles des pourparlers qui les ont précédés. Or nous tenons à favoriser le succès de ces pourparlers.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'OPPORTUNITÉ D'APPORTER DES AMENDEMENTS À LA LOI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a quelque temps, à la Chambre, tout le monde applaudissait le ministre quand il a annoncé qu'il changerait les règlements afin de donner la chance à un veuf avec un enfant très jeune et dont la femme est décédée de recevoir des prestations d'assurance-chômage. Cela traîne depuis quelques semaines; maintenant, il prétend qu'il y a des problèmes avec la Charte et que peut-être il y aurait des problèmes à présenter des amendements. Pourquoi le ministre a-t-il fait cette promesse à la Chambre, à la télévision, devant tous les Canadiens et Canadiennes, étant donné qu'il n'est même pas prêt aujourd'hui à déposer un projet de loi?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il n'a jamais été question de prendre une autre décision que celle qui a été prise. Cependant, dans l'élaboration d'un projet de loi, je pense qu'il y a un certain nombre de choses à prendre en considération, et si l'honorable députée veut plus de détails, qu'elle les demande à son critique: j'ai discuté avec lui hier.

[*Traduction*]

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'en ai parlé avec mes collègues et j'en ai discuté avec le ministre. Il m'a dit la semaine dernière que cette mesure serait présentée à la Chambre cette semaine. C'est aujourd'hui vendredi, et nous attendons toujours.

Pourquoi le ministre n'écoute-t-il pas l'avis de mon collègue et du comité formé de députés de tous les partis qui recommandent d'examiner la possibilité d'apporter des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage pour répondre à d'autres cas comme ceux d'au moins deux femmes qui n'ont pu toucher de prestations parce que leur bébé était né prématurément et n'était sorti de l'hôpital qu'après expiration de la période de 17 semaines?

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas suivi notre conseil et révisé le règlement de l'assurance-chômage afin que nous puissions examiner toutes ces questions importantes, au lieu de faire une promesse qu'il n'est pas en mesure de tenir pour le moment?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée parle de la Loi sur l'assurance-chômage, ce qui est une autre affaire. J'ai dit que nous allions agir dans le cas de M. McInnis. La députée a déformé la vérité hier à la radio. Je lui ai dit hier matin que nous étions en train de nous occuper de ce cas.

Mme Copps: Eh bien, agissez!

M. Bouchard: Elle a affirmé que mon collègue lui avait dit que le dossier était clos. C'est absolument faux.

La députée essaie de s'occuper de toutes les questions dont on traite à la Chambre. Si elle s'occupait des questions dont elle est chargée, tout le monde s'en trouverait beaucoup mieux.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

ON APPUIE LE PROJET DE TRAITÉ AVEC LES AUTOCHTONES—LE STATUT JURIDIQUE DES TRAITÉS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il le sait, le Canada a signé de nombreux traités avec les autochtones, avec les membres des premières nations. Il n'ignore pas non plus que bien des peuples autochtones du Canada, notamment la bande Lubicon, se trouvent dans une situation tragique. Il sait par ailleurs que dans le monde entier, bien des peuples autochtones sont soumis à de terribles pressions.

Aussi, je voudrais savoir si le ministre donnera son appui à l'étude d'un sous-comité de la commission des droits de l'homme des Nations Unies sur le statut juridique des traités qui existent entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada et entre les peuples autochtones d'autres pays du monde et leur gouvernement.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense que la controverse soulevée à Genève et la controverse qu'ont provoquée ici à la Chambre les discussions de Genève, reposent sur un certain malentendu. A Genève, le Canada essaie de s'assurer que les études légitimes relatives aux ententes concernant les groupes autochtones s'appliquent à tous les peuples autochtones du monde, et pas seulement à ceux qui ont conclu un traité avec leur gouvernement.

Autrement dit, le Canada essaie d'élargir le mandat de la Commission des Nations unies au lieu de le rétrécir. Le mandat proposé, dont mon bon ami le député de Cochrane—Superior a parlé au début de la semaine, alors que j'étais malheureusement absent, ne limiterait pas cette étude à des pays comme le Canada où il existe des traités, ce qui la restreindrait par ailleurs à certaines des relations entre les autochtones et les autres Canadiens. Nous nous efforçons d'élargir le mandat des Nations Unies.

LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES AUTOCHTONES—LA SITUATION AU CANADA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais vraiment croire en la sincérité du ministre, mais les faits sont bien différents. Ce n'est pas là ce que lui-même et ses fonctionnaires affirment à Genève. J'ai les documents pertinents en main. Le ministre sait pertinemment que ses collaborateurs prétendent qu'il n'y a aucun traité entre le Canada et les premières nations du pays.

Ainsi, pourquoi le ministre et son gouvernement ne défendent-ils pas sur la scène internationale ce qui est reconnu dans notre constitution, à l'article 35, où l'on précise que les droits existants—ancestraux ou issus de traités—des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés?

Pour quelles raisons le gouvernement ne s'adresse-t-il pas, à Genève, à l'Organisation internationale du travail au sujet de la convention 107? Pourquoi n'affirme-t-il pas, face au sous-comité des Nations Unies, qu'il existe au Canada des traités qui doivent être réexaminés, car les autochtones du Canada sont très mal traités par le ministre et son gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je voudrais préciser rapidement deux choses, monsieur le Président. Je suppose qu'en l'absence d'arguments solides, on défend sa cause avec plus de vigueur, comme le député vient tout juste de le faire.

M. Fulton: J'ai d'excellents arguments. Présentez-les à Genève, Joe.

M. Clark (Yellowhead): En outre, le député a déclaré qu'il aimerait vraiment croire en ma sincérité. Il connaît très bien les règles de la Chambre. Il est obligé de croire en ma parole, tout comme moi dans la sienne, et c'est ce que je fais.

Aux Nations Unies et ailleurs, nous tentons de nous assurer que les activités entreprises par la commission en question s'appliquent à tout un éventail de relations entre les autochtones et leurs gouvernements—et pas simplement au Canada.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ORGANISATIONS SIKHS AU CANADA—LA LETTRE DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, concerne sa lettre irréfléchie et dénotant une absence totale de compassion au sujet de trois organisations sikhs établies au Canada.

Je voudrais lui rappeler une déclaration qu'il a faite en décembre 1985. Il a affirmé alors qu'il n'avait rien à reprocher aux gens vivant au Canada qui avaient un point de vue différent de celui du gouvernement de l'Inde.

Si c'est le cas et si le ministre était sincère lorsqu'il a fait cette déclaration, il y a deux ans, pourquoi met-il au ban de la société ces trois organisations? Pourquoi ternit-il la réputation de tous les membres de ces organisations ainsi que de toute la communauté sikh du Canada? Va-t-il maintenant profiter de l'occasion pour présenter ses excuses aux intéressés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ma position est fort claire. Je l'ai précisée encore hier à la Chambre. J'ai déposé la correspondance pertinente. Des gens réfléchis, notamment le premier ministre de l'Ontario, comprennent et appuient ma position.

Mes observations s'adressaient très particulièrement à trois organisations ayant des objectifs auxquels le député ne voudra sûrement pas souscrire, selon moi, et elles découlaient du fait que certains membres de ces organisations participent à des activités violentes ou préconisent le recours à la violence, chose que mon vis-à-vis ne voudra certes pas entériner, pas nécessairement à titre personnel, mais en tant que député, avec les pouvoirs que cela suppose. Nous avons certains devoirs dans cette enceinte et le député devrait le comprendre.

• (1140)

LA PARTICIPATION PRÉSUMÉE DE SIKHS À DES ACTIVITÉS CRIMINELLES AU CANADA

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ce que le ministre a laissé entendre dans ses propos et dans sa lettre est très grave. Il accuse les membres de ces organisations de participer à des activités violentes et criminelles au Canada.

S'il a des preuves que les membres de ces organisations s'adonnent à des activités criminelles au Canada, pourquoi ne fait-il pas ce qu'il convient de faire et n'intente-t-il pas des poursuites contre ces gens au lieu de ternir la réputation de tous les Sikhs du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, selon une règle élémentaire de la Chambre, les députés qui veulent poser des questions sérieuses ne devraient pas citer faussement les propos de ceux dont ils parlent. C'est ce que le député vient de faire. Il a dit que j'avais fait une déclaration générale au sujet de tous les membres de ces organismes. J'imagine qu'il sait lire. Il devrait donc lire ma lettre.

Je dis dans cette lettre que certains membres de ces organisations ont participé à des délits d'agression ou ont incité à la violence. C'est exact.

Il serait tout à fait malheureux qu'un député s'associe, pour obtenir une célébrité temporaire ou des avantages politiques quelconques, à des activités qui ont incité ou qui ont semblé inciter à la violence.

Des voix: Bravo!

* * *

LA FISCALITÉ

LA RÉFORME FISCALE—LA SIMPLIFICATION DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION D'IMPÔT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Lui et son gouvernement avaient promis aux Canadiens de simplifier le régime fiscal et les déclarations d'impôt pour les contribuables ordinaires. J'ai ici une déclaration d'impôt de 1962 qui tient sur une seule feuille de papier de 8-1/2 sur 11. La déclaration d'impôt de cette année contient des pages et des pages.

Quand le ministre compte-t-il tenir sa promesse envers les Canadiens et simplifier les déclarations d'impôt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait vérifier les taux d'imposition inscrits sur cette déclaration d'impôt qui tient sur une seule page. Il constatera que les taux de cette année seront sensiblement inférieurs à ce qu'ils étaient à ce moment-là.

Le monde dans lequel nous vivons est certes plus complexe qu'auparavant et c'est notamment pour cela que les gouvernements antérieurs ont opté pour une déclaration d'impôt plus longue. Quant à nous, nous n'avons pas augmenté le nombre de pages dans la déclaration d'impôt.

Je signale aussi qu'un pourcentage très élevé de Canadiens ne remplissent pas la déclaration d'impôt dont le député a parlé. Ils remplissent une déclaration de quatre pages. La moitié de la première page contient des renseignements personnels comme le nom, l'adresse, et ainsi de suite. La troisième page de cette déclaration peut ne pas s'appliquer à certains contribuables. Il est donc facile d'exagérer quand on parle de la complexité du régime fiscal. Si le député examine la déclaration abrégée, il constatera qu'elle est facile à remplir.

LE GUIDE DE L'IMPÔT—LA SIMPLIFICATION DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION D'IMPÔT POUR 1988

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Cette année, monsieur le Président, le contribuable qui s'apprête à remplir sa déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers et qui veut être prêt à toute éventualité doit se procurer un guide de l'impôt de 42 pages avec ses annexes, une brochure d'information de 22 pages, 32 pages de formulaires supplémentaires, 10 pages de circulaires d'information, ainsi que 34 bulletins d'interprétation. Or, je me suis procuré un exemplaire des nouveaux documents que les Canadiens devront vraisemblablement remplir dans un an au moment de préparer leur déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers pour 1988. L'année prochaine, les contribuables auront besoin d'encore plus de documents que cette année.

Or, le ministre avait promis aux Canadiens de simplifier la fiscalité et de réduire le nombre des formulaires d'impôt qu'ils seraient appelés à remplir. La déclaration d'impôt de l'année prochaine sera encore plus longue que celle de cette année, laquelle comporte huit pages en comparaison d'une seule en 1962. Quand remplira-t-il la promesse que son gouvernement et lui ont faite aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): A mon avis, monsieur le Président, le député aurait mieux fait de poser sa question à mon collègue le ministre du Revenu national, car à force d'exhortations, celui-ci est parvenu à présenter un guide de l'impôt beaucoup plus compréhensible. Grâce aux tuyaux et aux suggestions qu'il renferme, les contribuables qui préparent leur déclaration d'impôt et qui se reportent au guide peuvent arrivent sans trop de mal à se retrouver dans la fiscalité.

Depuis que nous sommes en fonction, nous avons réduit la complexité du régime fiscal et ainsi aidé les petites entreprises. Ces changements ont trait . . . Apparemment, le député ne se soucie guère d'écouter la réponse.

M. McCurdy: Elle est encore plus longue que le guide.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il a posé une question qui intéresse les Canadiens.

M. Riis: Nous savons maintenant qui a rédigé le guide, Michael.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député ne veut pas écouter la réponse.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA LIBERTÉ QU'ONT LES DÉPUTÉS DE S'ENTRETENIR AVEC LEURS ÉLECTEURS SIKHS

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je m'adresse. Ma question porte également sur la lettre qu'il a envoyée au sujet des rencontres avec les Sikhs canadiens. Le ministre pourrait-il confirmer qu'il n'a jamais eu l'intention d'inciter les députés à restreindre le nombre de leurs rencontres avec leurs électeurs sikhs qui désirent leur faire connaître leurs points de vue, même si ces électeurs sont partisans ou membres des associations que mentionne la lettre, y compris l'Association mondiale des Sikhs?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai tenté de préciser hier que je n'avais pas émis d'interdiction à l'intention des députés, d'autant plus que je n'en ai ni le pouvoir ni l'inclination.

Évidemment, les députés canadiens sont libres de rencontrer leurs concitoyens; ils ont même le devoir . . .

Une voix: Et les premiers ministres provinciaux, eux?

M. Clark (Yellowhead): . . . et les premiers ministres provinciaux peuvent rencontrer qui ils veulent. De toute évidence, les députés provinciaux et fédéraux ont le devoir de rencontrer leurs électeurs.

Je cherche à éviter que les députés et leur cabinet ne paraissent encourager les délits d'agression ou appuyer les objectifs des associations que j'ai nommées hier.

ON REPROCHE AU MINISTRE D'AVOIR FAIT UNE ASSOCIATION INJUSTE DES GROUPES SIKHS

M. David Kilgour (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le secrétaire d'État sait peut-être que les membres de l'Organisation mondiale sikh et de la Fédération sikh d'Edmonton sont offensés parce qu'il les a mis dans le même sac que le Babbar Khalsa et la Fédération de la jeunesse. Est-ce que le secrétaire d'État est prêt admettre qu'il était peut-être injuste d'associer l'Organisation mondiale sikh aux deux autres groupes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la lettre a été rédigée avec un très grand soin, après une étude très poussée de la question. Nous avons pris cette initiative par suite de la multiplication du nombre de cas où des ministres et des députés provinciaux ainsi que des responsables municipaux ont inconsciemment été amenés à prendre part à des activités pouvant avoir une portée qu'à mon avis, aucun membre d'un organisme municipal, provincial ou fédéral n'accepterait.

* * *

L'ÉNERGIE

L'EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ—L'EXAMEN DE LA POLITIQUE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

La semaine dernière, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont reçu, en même temps que leur facture d'électricité, un avis signé par M. John Reynolds, président-directeur général de la Maritime Electric, les informant que le gouvernement fédéral envisage actuellement de modifier la réglementation régissant les exportations canadiennes d'électricité aux États-Unis.

Est-il vrai que le gouvernement revoit actuellement la politique énergétique nationale au détriment de certaines provinces consommatrices d'électricité?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux certainement donner au député l'assurance que le gouvernement ne revoit pas la politique énergétique nationale au détriment d'une province quelconque. Je vais transmettre au ministre les détails de l'affaire qu'il vient de mentionner.

LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ EXPORTÉE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je parle d'une disposition de la politique énergétique nationale sur le prix des exportations. Cette disposition ne permet pas aux compagnies d'électricité d'exporter leur production aux États-Unis à un taux inférieur à celui qu'elles font payer aux provinces importatrices d'électricité.

Le ministre garantira-t-il d'une façon non équivoque qu'aucun changement n'aura pour effet de permettre à Hydro-Québec, par exemple, d'exporter de l'électricité aux États-Unis à un coût inférieur à celui qu'elle fait payer à l'Île-du-Prince-Édouard?

• (1150)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les tribunaux se sont prononcés récemment sur cette question et je renvoie le député à leur jugement.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ—LES DÉLAIS PRESCRITS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Une mère de la Nouvelle-Écosse nous a écrit ceci:

> Avoir un bébé prématuré est une expérience émotionnellement épuisante et voici qu'on me dit, en plus, que je pourrais perdre mon congé de maternité parce que mon bébé exige une longue période d'hospitalisation.

Qu'est-ce que le ministre entend faire pour modifier la limite de temps injuste prévue pour le versement des prestations de maternité qui pénalise les mères d'enfants prématurés de tout le pays?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est une bonne question, mais elle a déjà été posée. Je pense que la députée de Vancouver-Est sait que sa collègue, la députée de Capilano, a soulevé exactement la même question, la semaine dernière, à propos d'une mère de Vancouver qui fait face exactement . . .

Mme Copps: Dans ce cas, pourquoi ne faites-vous rien?

M. Bouchard: Pouvez-vous écouter, madame, de l'autre côté? Je répète, j'ai dit que la question a été soulevée la semaine dernière. Je ne me suis pas défilé. Nous travaillons actuellement sur cette question. La députée comprendra sans doute que la situation est très complexe quand nous réexaminerons la Loi sur l'assurance-chômage, car il y a de nombreuses avenues à explorer. Nous devons tenir compte de divers éléments de la charte des droits. Cependant, je peux assurer à la députée que je m'occupe de la question de très près; je n'exclus pas la possibilité de modifier la loi, en ce qui concerne les bébés prématurés. Cependant, je le répète, c'est un problème complexe qui ne peut être réglé en une semaine.

Questions orales

L'EXTENSION DES PRESTATIONS DE MATERNITÉ—L'UTILISATION DU POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est: Monsieur le Président, ce problème touche de nombreuses femmes dans beaucoup de localités, et nous allons continuer de soulever cette question. Ce que nous voulons, c'est une réponse. Comme le dit cette mère, le congé de maternité est un moment précieux et nécessaire, et ces mères doivent pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage car elles ont payé des cotisations. Le ministre se servira-t-il de ses pouvoirs dans ce cas et dans d'autres cas semblables . . .

Mme Copps: Pas de fausses promesses!

Mme Mitchell: . . . pour prolonger la période de prestations? Cela a été recommandé par le comité spécial sur la garde des enfants, par les députés conservateurs membres de ce comité. Se servira-t-il de ses pouvoirs pour prolonger la période de prestations jusqu'à ce que la loi puisse être modifiée? Tirons les choses au clair une fois pour toute.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit plus tôt.

Mme Mitchell: Je ne veux pas entendre ce que vous avez dit plus tôt.

M. Bouchard: La collègue de la députée, la députée conservatrice de Capilano, a posé exactement la même question la semaine dernière.

Mme Mitchell: Je sais. Nous attendons la réponse.

M. Bouchard: Mais le parti conservateur voudrait prendre le temps qu'il faut, et il nous faut un peu plus qu'une semaine . . .

Mme Mitchell: Ces mères ne peuvent pas attendre.

M. Bouchard: Je sais que les néo-démocrates peuvent donner une réponse cinq minutes après la question, mais nous savons tous quel genre de réponse ils donnent et quel genre de résultats ils obtiennent.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PROFESSEURS DE LANGUES—ON EXIGE QUE LE CONFLIT DE TRAVAIL SOIT RÉGLÉ IMMÉDIATEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il sait comme moi qu'un conflit de travail perdure depuis plusieurs mois entre les groupes ED des professeurs de langues et le Conseil du Trésor. Le gouvernement voudrait d'une part augmenter la charge de travail des professeurs, et ces derniers maintiennent, qu'en plus des périodes de cours, ils ont à préparer ces cours et ils demandent du temps pour ce faire. On sait qu'il y a 762 professeurs syndiqués qui restent au gouvernement, dont 63 p. 100 sont des femmes. On sait également que le gouvernement laisse penser dans l'opinion publique que la privatisation de ce service pourrait se faire.

Est-ce que le ministre peut nous dire, aujourd'hui, qu'il est prêt ou que son ministère est disposé à retourner à la table des négociations pour trouver une entente acceptable aux deux parties et en finir avec cette agonie qui perdure depuis trois ou quatre ans?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le 21 janvier, le comité de conciliation a présenté un rapport majoritaire que le gouvernement a accepté. Nous étions alors prêts à conclure une entente fondée sur ce rapport et nous le sommes toujours. Il est évident que si les membres du syndicat désirent retourner à la table des négociations pour examiner notre proposition, nous serons là.

M. Gauthier: J'en conclus que le président du Conseil du Trésor se dit lui-même prêt à retourner à la table des négociations. Les syndiqués ne peuvent pas négocier seuls.

LA PRIVATISATION POSSIBLE DES SERVICES DE FORMATION LINGUISTIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Le gouvernement a-t-il décidé de privatiser ces services? En 1985, le ministre d'alors le donnait à entendre. Je cite ces paroles telles que rapportées dans les transcriptions des audiences d'un comité:

> M. de Cotret: Serait-il plus efficace dans certains cas—et je le déclare très clairement—de confier la formation à des entreprises privées spécialisées, des universités ou d'autres groupes extérieurs à la Fonction publique?
>
> Nous étudions cette possibilité.

Le gouvernement a-t-il terminé son étude et peut-il nous confirmer officiellement qu'il n'a pas l'intention de privatiser les services de formation linguistique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je devrai prendre cette question en note et je répondrai plus tard au député. Je sais que mon prédécesseur avait fait allusion à la privatisation. J'ignore cependant si cela s'inscrivait dans le cadre du processus de négociation, mais je pourrai répondre au député au début de la semaine prochaine.

* * *

LES TRANSPORTS

L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et je lui en ai donné préavis. Ce matin, de façon tout à fait inopinée, j'ai pu rentrer dans la salle d'embarquement non accessible au public de deux grands aéroports canadiens sans être soumis aux formalités de sécurité requises. Ainsi, au départ d'un aéroport de la catégorie 4, mon bagage à main n'a été ni fouillé ni passé aux rayons X bien que le règlement du gouvernement l'exige.

Le ministre des Transports va-t-il enfin prendre des mesures pour que les examens de sécurité pratiqués dans les aéroports canadiens répondent aux normes dont il est si fier?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, évidemment aucun système de sécurité n'est parfait et il est possible que les personnes de service ce matin-là aient trouvé que le député avait l'air particulièrement innocent.

Des voix: Avaient-ils tort?

M. Crosbie: En fait, je crois qu'il est bien inoffensif.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je constate dans le règlement, dont le député a eu l'amabilité de me fournir un exemplaire, que pour faire l'objet d'une fouille serrée, il faut que le transporteur aérien considère qu'une personne constitue une menace potentielle pour la sécurité de l'aviation civile ce qui, je le présume, n'est pas le cas du député. Il m'a envoyé un rapport sur les événements de ce matin, rapport que je vais examiner car toute infraction au règlement concernant la sécurité est grave. Je le remercie d'avoir porté cette question à mon attention.

LE RAPPORT DU COMITÉ RECOMMANDANT DES CHANGEMENTS AU NIVEAU DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ AÉROPORTUAIRE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, à de nombreuses occasions, tant ici à la Chambre que directement auprès du ministre, j'ai soulevé des questions précises en matière de sécurité aéroportuaire. Le comité des transports de la Chambre a déposé un rapport qui a fait l'unanimité de tous les partis et dans lequel on recommandait des changements de première importance au niveau des systèmes de sécurité aéroportuaire au pays. Quand le ministre sera-t-il disposé à prendre les mesures qui s'imposent, non seulement pour ce qui est des aspects particuliers que j'ai soulevés mais aussi d'une façon générale à l'égard du système qui, au Canada, protège les passagers d'avions de manquements à la sécurité?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous nous efforçons constamment d'améliorer nos systèmes de sécurité. Nous avons consacré plusieurs millions de dollars de plus à cet effet. Nous avons introduit un nouveau système qui vise les employés des aéroports et qui a suscité une vive opposition, notamment de la part de certains syndicats de la Fonction publique. J'espère que le député pourra user de l'influence qu'il a auprès de ces syndicats pour les convaincre de collaborer aux procédures de pré-sélection que nous tentons de mettre en application au sujet des zones stériles. Entre temps, nous avons en main le rapport du comité permanent et je fais examiner en ce moment toute la question. Nous devrons répondre aux recommandations et nous le ferons en temps opportun.

M. le Président: Je dois demander aux députés de collaborer avec la présidence. J'autorise le député de Grand Falls—White Bay—Labrador à poser une seule question.

LES CHEMINS DE FER

LES BRUITS CONCERNANT LA DISPARITION DU CHEMIN DE FER DE TERRE-NEUVE—LE PROJET DE CONSTRUCTION D'AUTOROUTES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Transports. Des bruits courent actuellement que les chemins de fer de Terre-Neuve vont disparaître et qu'on est en train de négocier un grand projet de construction d'autoroutes pour la somme de 800 millions de dollars. Le ministre peut-il confirmer que c'est bien le cas? Et va-t-il s'engager à ce que ce projet comprenne l'achèvement de la route trans-Labrador qui part de la circonscription du premier ministre à Bay Comeau, traverse Goose Bay et descend jusqu'au détroit de Belle Isle? Peut-il s'y engager?

• (1200)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député et son parti sont très experts pour faire disparaître des chemins de fer puisqu'en 1968 ils ont supprimé à Terre-Neuve un service de chemins de fer pour passagers. Je comprends donc l'intérêt particulier qu'il porte aux chemins de fer.

Le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve n'ont conclu aucun accord à propos de la suppression des services de chemins de fer à Terre-Neuve. Ils continuent à être exploités par le CN, ce qui coûte à cette société quelque 35 ou 40 millions de dollars par an.

Quant à la route trans-Labrador, le gouvernement du Canada a à ce jour dépensé, je pense, pour cette route quelque 13,7 millions de dollars. Pour finir le tronçon de route de Labrador City à Churchill Falls il faut 24 millions de dollars et pour le tronçon de 340 kilomètres de Goose à Red Bay, quelque 200 millions de dollars. Il n'est pas facile de se procurer une telle somme. Cependant, je continuerai à faire de mon mieux pour veiller à ce qu'on finance la construction de cette route.

M. le Président: La présidence donne la parole au député de Kenora—Rainy River pour une seule question.

* * *

LA FISCALITÉ

LES DÉDUCTIONS ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD—L'ADMISSIBILITÉ DE CERTAINES COLLECTIVITÉS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Finances qui admet, dans une lettre que j'ai reçue ce matin concernant la déduction fiscale accordée aux habitants du Nord, que les critères posent un problème car des collectivités qui n'y ont pas droit sont situées juste à côté d'autres qui y ont droit. Il affirme que ses collaborateurs n'ont pas trouvé de solution satisfaisante au problème de collectivités voisines. J'ai proposé de donner droit à la déduction à toutes les collectivités des circonscriptions de niveau 3.

Puisque les fonctionnaires sont incapables de régler la question, je demande au ministre quand le gouvernement prendra ses responsabilités et apportera une solution politique à une situation où les collectivités sont dressées les unes contre les autres et qui avantage énormément ceux qui sont prêts à aller vivre en région rurale.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il ne faut pas perdre l'essentiel de vue. Nous avons fait des progrès considérables en donnant un caractère plus permanent à un privilège fiscal en faveur des populations du Nord et des centres isolés. C'est l'approche que nous avons adoptée.

Nous reconnaissons que les choses se compliquent dans le cas de régions situées au-dessous d'une limite précise comme le 60^e^ parallèle. Il devient plus difficile de distinguer entre les collectivités auxquelles s'appliquent le régime et celles auxquelles il ne s'applique pas. Nous avons trouvé une solution qui satisfait la plupart des habitants du Nord, mais la délimitation des régions pose des difficultés. C'est pourquoi nous recommandons qu'une commission soit chargée de revoir les cas dont parle le député. Cette commission sera formée bientôt pour entendre ceux . . .

M. le Président: La période des questions se termine avec le député de Saskatoon-Est.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON PROPOSE DE PRENDRE L'INITIATIVE D'ORGANISER UNE MISSION INTERNATIONALE DE PACIFICATION

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il va sans dire que les trois partis représentés en Chambre seront d'accord sur le fait que la violence opposée à la violence en Cisjordanie et à Gaza est tout à fait inadmissible.

Étant donné le respect dont jouit le Canada dans le monde entier en matière de droits de la personne et pour son rôle dans le maintien de la paix, pourquoi le gouvernement ne prendrait-il pas l'initiative, avec d'autres pays de même sentiment, spécialement ceux du nord et du centre de l'Europe, de chercher à établir un climat de confiance auprès d'Israël et des chefs officieux des Palestiniens dans le but bien défini d'alléger les souffrances humaines?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer que le député était membre d'un comité de tous les partis qui revient du Moyen-Orient et dont les visites là-bas se sont révélées très utiles à la définition de la politique canadienne. Je tiens à faire savoir que le gouvernement sait gré à ce comité tripartite du travail qu'il a effectué d'une façon non partisane.

Il va de soi que nous ferons tout ce que nous pourrons pour participer à des initiatives de ce genre. Le député doit savoir que depuis un certain temps nous fournissons notamment des fonds gérés par la mission en Cisjordanie—programme dont nous avons doublé le montant—ce qui permet aux Canadiens d'apporter une aide directe aux collectivités palestiniennes et autres de la région.

J'ai déjà répondu au sujet de la mission entreprise par le secrétaire Shultz. Nous estimons que pour l'instant du moins, ce que nous pouvons faire de plus efficace c'est d'agir dans le contexte de cette mission. Je serai heureux de pouvoir m'entretenir personnellement avec les membres de ce comité pour recueillir leur avis sur ce que nous pourrions faire par ailleurs.

M. le Président: La députée d'Hamilton-Est invoque le Règlement.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DIVULGATION PRÉSUMÉE D'UN RAPPORT CONFIDENTIEL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question de privilège résulte d'un article paru dans le *Ottawa Citizen* de ce matin et intitulé: *MPs' report clears Masse, raps Gorman* (Un rapport des députés exonère Masse, blâme Gorman).

Il y a une longue tradition à la Chambre, qui a d'ailleurs été confirmée par tous les membres du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, qui veut que les rapports qui n'ont pas été déposés à la Chambre ou qui n'ont pas été publiés, ne soient pas divulgués au public. Il est clair qu'un membre du comité a choisi de faire un rapport sélectif de la situation et, franchement, il a même choisi de ne pas donner les faits. En réalité, c'est une déclaration trompeuse, une histoire falsifiée et une conclusion erronée que montre le titre de cet article.

Vous admettrez, monsieur le Président, que cela nous place dans une situation difficile. Après avoir lu l'article dans le journal, la première chose que j'ai reçue en arrivant au bureau, ce matin, c'est un appel de la presse me demandant ma réaction au rapport rendu public, alors que nous avions convenu de ne pas en parler avant qu'il ne soit déposé à la Chambre.

Une voix: Pourquoi en parlez-vous?

Mme Copps: Quelqu'un demande pourquoi j'en parle. Monsieur le Président, je suis d'avis, comme mon parti . . .

M. le Président: La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) soulève un point que, franchement, je considère extrêmement grave. Malheureusement, le principe de la chose a déjà été envisagé par la présidence il y a de nombreux mois. Le député en cause avait alors réagi de manière honorable, en présentant ses excuses comme il le devait. Il s'agit d'une affaire très sérieuse. Permettons maintenant à la députée de Hamilton-Est de s'exprimer.

Mme Copps: Monsieur le Président, vous n'ignorez pas que la publication de cet article met tous les autres membres du comité dans l'embarras car on nous demande, d'une part, nos observations sur un rapport qui n'a pas été déposé alors que, d'autre part, notre silence risque d'être interprété comme une admission de ce que l'on tient pour la teneur du rapport et qui ne l'est pas.

Je prie la présidence de bien vouloir nous éclairer. En rompant le secret, on a jeté par-dessus bord la décision prise par tous les membres, voire leur engagement à ne pas commenter personnellement le rapport avant qu'il ne soit déposé. Qu'en est-il alors de la décision des autres membres qui avaient tous convenu d'attendre avant de se prononcer?

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, à titre de président du comité, j'ai été surpris et déçu, moi aussi, en lisant les journaux ce matin. Je tiens à signaler à ma collègue de Hamilton-Est (M^me Copps) que tous les partis s'étaient entendus. Je suis moi aussi très mécontent de voir cet article alors que le rapport ne sera pas déposé avant mardi.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, à titre de membre du comité auquel j'ai participé, je suis en mesure de dire que tous les autres membres, du moins ceux à qui j'en ai parlé, sont scandalisés de cet article. Il y a certains faits qu'il importe de souligner.

Il est d'abord question dans l'article de certaines sources, mais on ne mentionne aucun député. Ce n'est donc pas nécessairement un député qui aurait parlé. Il pourrait s'agir, à mon avis, de quelqu'un d'autre que les membres du comité, étant donné que l'article renferme des inexactitudes. Voilà qui modifierait quelque peu la situation à laquelle nous sommes confrontés.

• (1210)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai moi aussi soulevé ce genre de question en ma qualité de président d'un comité. Cela devrait troubler tous les membres de la Chambre lorsque les délibérations de réunions tenues à huis clos sont dévoilées sans qu'il en ait été convenu au préalable.

A un moment donné durant ses délibérations il y a une semaine et demie, le comité a tenu une réunion à huis clos et il a été convenu que nous pouvions parler aux journalistes. Tous les membres du comité se sont très bien tirés d'affaire. En l'occurrence, il avait été convenu que la réunion devait se tenir à huis clos et que nous devions attendre que le rapport soit déposé à la Chambre.

Dans son exposé, la députée maintient que nous ne pouvons parler du rapport à l'heure actuelle. Cependant, en soutenant que l'article est erroné, elle parle effectivement du rapport de son propre point de vue.

J'avertis la Chambre que le président du comité a indiqué que le rapport sera déposé mardi prochain. L'opinion de la Chambre sur le rapport, ses répercussions et son contenu devra attendre jusqu'à ce que nous ayons pu examiner le rapport et rendu un jugement en conséquence. Chose certaine, il serait malheureux de laisser passer cet unique commentaire sans le confirmer ni le réfuter. Cette déclaration va sans doute plus loin que la députée ne le souhaitait.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, sans aborder le fond de l'affaire, je me permets de signaler que des précédents ont été établis à la Chambre dans des circonstances similaires. Je prends certes très au sérieux les propos tenus par le député de Peace River (M. Cooper). En fait, il nous faut savoir s'il y a eu fuite hors du cercle ordinaire des députés et des greffiers de la Chambre. Si fuite il y a, il nous faut y mettre fin au plus tôt. Il est inadmissible que les députés soient appelés à se prononcer sur quelque chose qui n'a pas encore été publié.

Si vous jugez que la question de privilège est justifiée, monsieur le Président, je suppose que la motion qui s'impose sera proposée par la députée de Hamilton-Est (M^me Copps).

M. le Président: Je remercie la députée de Hamilton-Est (M^me Copps) d'avoir soulevé la question, et je remercie les autres députés pour leurs interventions. Il est bien évident, je crois, pour tous les députés et, je l'espère, pour les Canadiens qui nous écoutent, que la question soulevée par la députée de Hamilton-Est revient tout simplement à ceci.

Ce qu'on allègue, c'est que, d'une façon ou d'une autre, une réunion que les députés croyaient confidentielle, la teneur de cette réunion, et un rapport écrit qui ne devait être présenté à la Chambre que dans deux ou trois jours ont été divulgués, du moins en partie, à la presse.

Cet endroit-ci compte au bout du compte sur la confiance pour fonctionner. Je peux dire aux Canadiens qui nous regardent et qui nous écoutent que, la plupart du temps, la confiance effectivement règne entre tous les députés, ce qui permet à la Chambre de fonctionner. Il est très important de le souligner.

La députée a signalé ce qui semble être une violation de cette confiance, quoique c'est peut-être quelqu'un d'autre qui est en faute. De toute façon, je réserve mon jugement à cet égard jusqu'à ce que le rapport soit déposé, dans un jour ou deux. Je serai alors en mesure de juger de ce que la presse a diffusé au regard du rapport tel que présenté à la Chambre. Je reviendrai alors sur cette question à la Chambre.

Comme je l'ai dit et comme le signalent ici clairement tous les députés, notre institution doit compter sur la confiance pour fonctionner. Elle ne peut pas fonctionner autrement. Je dis à la population que la plupart du temps, en fait pratiquement toujours, cette confiance existe. L'affaire est effectivement grave et je remercie la députée de Hamilton-Est de l'avoir soulevée.

Privilège—M. Nunziata

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'INCOMPATIBILITÉ APPARENTE DES RÉPONSES D'UN MINISTRE AUX QUESTIONS DE DIFFÉRENTS DÉPUTÉS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de privilège. Pendant la période des questions d'aujourd'hui, j'ai interrogé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) au sujet d'une lettre qu'il a envoyée aux premiers ministres des provinces à propos de trois organisations sikhs qu'il a nommées. J'ai en main copie de cette lettre qui est datée du 7 décembre 1987 et qu'a reçue M. Peterson, le premier ministre de l'Ontario.

Le chef de l'opposition (M. Turner) et le député de York-Ouest (M. Marchi) ont eux aussi posé des questions à ce sujet. Quand l'opposition l'a interrogé au sujet de la lettre, le ministre l'a accusée de sectarisme. Pourtant, quand deux députés de son caucus, un d'Edmonton et l'autre de Toronto, ont posé des questions à ce même sujet, il n'a pas été aussi dur à leur endroit.

En fait, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a blackboulé pour ainsi dire ces trois organismes qui poursuivent leur activité en toute légitimité . . .

M. le Président: Le député a posé des questions sérieuses que tous ses collègues prennent au sérieux. Le député a également soulevé la question de privilège sous prétexte que le très honorable secrétaire d'État aurait employé un autre ton pour répondre aux questions des ministériels, questions également sérieuses et directes, comparé à ses réponses aux questions de l'opposition.

Qu'il ait tout à fait raison ou pas, je dois signaler au député que je ne vois pas là matière à soulever la question de privilège. Bien entendu, j'écouterai tout autre observation dont il voudra me faire part.

M. Nunziata: Monsieur le Président, les conséquences de la lettre sont plutôt graves, comme je l'ai expliqué pendant la période des questions. Elles touchent non seulement les privilèges des députés, mais aussi ces organisations fort légitimes qui sont établies au Canada. En fait, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se trouve à dire aux premiers ministres des provinces, à tous les députés des assemblées législatives provinciales, et à tous les députés fédéraux qu'ils auraient intérêt à ne pas s'associer de près ou de loin à des organisations qui affichent des opinions différentes . . .

M. le Président: Le très honorable secrétaire d'État, les députés et moi avons tous compris, je crois, l'argument du député de York-Sud—Weston (M. Nunziata). C'est une question d'opinion politique et je dois signaler au député qu'il ne convient pas d'en faire une question de privilège. Je dois également lui signaler qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de s'étendre davantage là-dessus.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA ET TÉLÉGLOBE CANADA

DÉPÔT DU PLAN D'ENTREPRISE ET DU BUDGET D'IMMOBILISATIONS

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, aux termes de l'article 132(4) de la Loi sur l'administration financière et en vertu de l'article 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, au nom de la ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires) (M^me^ McDougall), les résumés, dans les deux langues officielles, du plan d'entreprise de 1988-1992 et du budget d'immobilisations de 1988 de la Corporation de développement des investissements du Canada, ainsi que du plan d'entreprise de 1988-1989 et du budget d'immobilisations de 1988 de Téléglobe Canada.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 39 pétitions portant les numéros suivants: 332-3747 à 332-3753 inclusivement, 332-3762 à 332-3779 inclusivement, 332-3782, 332-3787 à 332-3794 inclusivement, 332-3799 et 332-3801 à 332-3804 inclusivement.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions en vertu de l'article 106 du Règlement. Étant donné qu'elles portent sur le même sujet, je ne fournirai pas d'autres précisions, mais je me contenterai de dire que les pétitionnaires sont originaires de diverses régions de Colombie-Britannique.

• (1220)

Ils prétendent que le gouvernement fédéral n'est pas mandaté par les Canadiens pour conclure un accord commercial avec les États-Unis. Ils croient que l'accord commercial négocié par le gouvernement ébranle les fondements même de notre souveraineté politique et économique étant donné qu'il prive le gouvernement canadien du pouvoir de contrôler la propriété étrangère au Canada et d'exploiter nos ressources énergétiques dans l'intérêt bien compris des Canadiens. Il compliquera également la tâche d'offrir des chances égales aux diverses régions du pays.

Ils demandent donc au Parlement de se dissoudre pour permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord commercial à l'occasion d'élections générales.

L'EXAMEN DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'EXPORTATION D'ARMEMENTS

M. Peter Peterson (Hamilton-Ouest): Monsieur le président, j'ai une pétition à présenter à la Chambre. Elle est signée par des électeurs de ma circonscription de Hamilton-Ouest et de la circonscription voisine de Hamilton-Wentworth.

Les signataires, tous membres de la congrégation de la *Wesdale United Church* de la ville de Hamilton, prient humblement le Parlement d'instituer un comité afin d'examiner notre politique des exportations dans le domaine des armements, et de mettre un terme à toute expansion de ces exporations tant que cet examen ne sera pas terminé.

L'INTERDICTION DU PORT DU COUTEAU

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter une série de pétitions venant de différents endroits de la Colombie-Britannique, à savoir des basses terres, notamment Surrey, New Westminster, Richmond, Vancouver, Burnaby et ainsi de suite. Les signataires de ces pétitions s'inquiètent beaucoup de l'incidence élevée du crime dont les meurtres, les vols avec effraction et les agressions sexuelles perpétrées à la pointe du couteau. Ce phénomène est en hausse dans toutes les grandes villes du Canada.

Ils demandent instamment au gouvernement de modifier le Code criminel fédéral en interdisant le port du couteau dans les endroits publics, sauf pour effectuer des travaux ordinaires ou pour raisons religieuses.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition à présenter sur un sujet différent. Elle vient de certains habitants de l'Ontario qui s'opposent à l'accord de libre-échange parce qu'il nous ferme l'accès au marché américain, le principal objectif de cette entente. Il menace aussi des centaines d'emplois et compromet notre souveraineté.

Les signataires demandent la dissolution des chambres pour que le peuple canadien puisse accepter ou rejeter ce projet de libre-échange à l'occasion d'un scrutin national.

[*Français*]

ON DEMANDE L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRES DANS LES VOITURES

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de déposer cinq pétitions signées par des résidants de Presqu'île, Dorion, Valleyfield, Pierrefonds, Montréal, Saint-Lambert, Saint-Romuald, Alma et Dolbeau.

Ces 165 signatures s'ajoutent aux autres que j'ai déjà déposées précédemment, pour un total de 32 533.

Les signataires sont au courant du fait que, depuis 1974, le Règlement fédéral sur la sécurité des véhicules automobiles permet l'installation de sacs autogonflables pour les conducteurs de voitures de tourisme et que ce dispositif réduirait le nombre de morts et de blessés graves.

A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement s'engage à rendre obligatoires, premièrement, l'installation de sacs gonflables à l'avant des voitures et, deuxièmement, l'installation de ceintures de sécurité à baudriers et ajustables pour les passagers arrière des voitures.

[*Traduction*]

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une pétition qui a été signée par des habitants de Gull Lake, en Saskatchewan, et que le greffier des pétitions a jugée conforme aux exigences de l'article 106 du Règlement. Elle a trait à l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis.

Elle fait un certain nombre d'observations qu'ont déjà faites d'autres présentateurs de pétitions. Elle souligne également que l'accord commercial proposé priverait le Canada de la liberté de manoeuvre nécessaire pour déterminer son propre avenir économique et compromettrait notre capacité de bâtir une société distincte de celle des États-Unis.

C'est pourquoi les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de se dissoudre pour faire trancher la question à l'occasion d'élections générales.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je veux présenter moi aussi une pétition signée par près d'une centaine de citoyens canadiens qui s'inquiètent de l'accord de libre-échange négocié entre le gouvernement actuel et les États-Unis.

Les pétitionnaires soutiennent que le gouvernement n'a pas de mandat pour poursuivre l'affaire jusqu'à son terme et que l'accord négocié affaiblira notre souveraineté. Ils se préoccupent également de notre autonomie dans le secteur énergétique. Ils croient que cet accord enlèvera au Canada le pouvoir de déterminer son propre avenir économique. Ils craignent également qu'il n'ait une incidence négative sur la croissance des emplois au Canada.

Ils demandent donc au Parlement de se dissoudre pour que le gouvernement puisse demander aux électeurs de se prononcer sur cet accord.

Voilà donc ce que je propose, ou la pétition que je présente.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'appuie la motion de mon collègue.

M. Blackburn (Brant): C'est légèrement antiréglementaire.

M. Manly: J'ai une pétition de plusieurs citoyens, dûment certifiée, au sujet de l'accord de libre-échange Mulroney-Reagan.

Ils signalent que cet accord menace la souveraineté politique et économique du Canada en empêchant le gouvernement du Canada d'avoir le dernier mot au sujet des acquisitions faites par des sociétés étrangères, de mettre en valeur les ressources énergétiques du Canada dans l'intérêt des Canadiens et d'offrir des chances égales aux différentes régions.

La pétition signale que l'accord commercial n'accorderait pas au Canada la liberté politique nécessaire pour décider de son avenir économique et qu'il nous empêcherait d'édifier une société distincte de celle des États-Unis.

A ces causes, les pétitionnaires demandent qu'il plaise au Parlement de dissoudre les Chambres pour donner aux Canadiens l'occasion d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange dans le cadre d'élections générales.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je remarque votre sourire qui exprime, j'en suis sûr, le plaisir immense que vous avez de me voir à la Chambre et de voir la teneur de la pétition que je suis sur le point de déposer. Elle émane de plusieurs Canadiens et elle a été dûment certifiée conforme aux exigences.

Les pétitionnaires sont inquiets au sujet des conséquences futures de l'accord Mulroney-Reagan sur la destinée du Canada, surtout en ce qui concerne la maîtrise de notre avenir économique.

Ils demandent qu'il plaise au Parlement de tenir des élections pour que le gouvernement ait le mandat de conclure cet accord et que les Canadiens aient l'occasion d'exprimer leurs opinions à son sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que c'est tout pour les pétitions.

M. Hawkes: Monsieur le Président, nous verrons lundi soir s'ils votent en faveur de la dissolution des Chambres.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'OTAN—L'ENGAGEMENT AU MAINTIEN DE L'APPARTENANCE ET DE L'APPUI DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hopkins:

Que la Chambre reconnaisse le rôle crucial que l'OTAN continue de jouer au chapitre de la sécurité et de la défense mutuelles et des progrès dans la recherche du contrôle des armements et du désarmement et, en conséquence, réaffirme son engagement au maintien de l'appartenance et de l'appui actif du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en tant qu'instrument essentiel de la politique canadienne de défense.—

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable ministre associé de la Défense nationale dispose encore de dix minutes pour terminer son exposé, après quoi il y aura une période de dix minutes réservée aux questions et aux commentaires.

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord résumer les propos que je tenais avant que la Chambre n'aborde la période des questions. J'ai été quelque peu surpris et chagrin de l'attitude qu'a adoptée le premier député libéral à prendre la parole. Il n'a pas du tout traité de la motion, préférant se lancer dans une diatribe contre ce qu'il croit être le bilan du gouvernement. Il a travesti les chiffres et les faits. Cependant, comme il n'a même pas abordé l'objet de la motion, s'en servant uniquement comme d'un prétexte et sans le prendre vraiment au sérieux, je n'aurai guère de répugnance à me prononcer contre elle. Les libéraux qui nous ont saisis de cette motion ont fait preuve de légèreté.

J'ai également mentionné comment l'OTAN avait été créé en vertu de l'article 51 de la Charte des Nations Unies. J'ai ajouté que l'OTAN avait été créé pour faire échec à certaines tendances agressives de la part de l'URSS dans les années 40, et maintenu par la suite.

• (1230)

Tous les gouvernements du Canada ont appuyé l'OTAN à différents degrés. Je voudrais parler des deux principales fonctions de l'Alliance. La première est de maintenir une défense appropriée et la solidarité politique nécessaire pour dissuader l'agression ou l'intimidation et de défendre les territoires des pays membres. La seconde est de chercher à stabiliser davantage les relations est-ouest afin de créer un climat propice à la solution des problèmes politiques qui se posent. Ces deux fonctions ne s'excluent pas mutuellement. Bien au contraire, elles sont étroitement complémentaires: la volonté politique de dissuader et, à défaut, de défendre est aussi importante que l'aptitude des forces armées à jouer leur rôle. Le Livre blanc définit la politique canadienne de sécurité en fonction des efforts de défense, de contrôle des armements et de solution pacifique des conflits. Là aussi, ce sont des éléments complémentaires qu'on peut étudier le plus utilement dans le contexte de la politique de sécurité.

Le Livre blanc contient quatre messages importants qui en constituent le thème principal. Le premier est que la politique canadienne de sécurité est fondée sur trois piliers. Le premier et le plus important, bien sûr, est la recherche active de moyens de contrôle et de réduction des armements. Cette recherche n'est possible que parce que nous sommes membres de l'OTAN. C'est le leader du groupe de l'OTAN qui affronte le leader du groupe du pacte de Varsovie. Si nous ne faisions pas partie de l'OTAN, nous n'aurions pas plus d'influence que beaucoup d'autres pays du monde qui ne participent même pas aux pourparlers sur le désarmement et le contrôle des armes.

Le deuxième grand principe de notre politique de sécurité est que nous croyons à la solution pacifique des conflits. Le Canada est le seul pays du monde qui ait participé à toutes les opérations de maintien de la paix menées par les Nations Unies. Notre premier pilier est la poursuite active du contrôle des armements dans le cadre de l'OTAN. Notre second pilier est le règlement pacifique des différends et l'utilisation des forces de maintien de la paix et cette activité est encadrée par les Nations Unies. Si ces recours échouaient, nous devrions compter sur nous-mêmes et être prêts à nous défendre convenablement.

Le deuxième message contenu dans le Livre blanc disait que le Canada doit continuer à chercher à assurer sa sécurité par des accords de défense collective, soit l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'accord bilatéral de défense continentale avec les États-Unis. Le Canada ne pourra jamais être neutre dans le conflit entre les idéologies et les systèmes de valeur de l'Est et de l'Ouest. Nous ne sommes pas neutres et nous sommes fiers de nous identifier aux pays démocratiques de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord.

Le troisième message du Livre blanc disait que, bien que nous tenions au principe de la sécurité collective, nous ne demanderons pas aux autres d'assumer le fardeau de notre défense. Les Canadiens tiennent à faire leur juste part et ne veulent pas se dérober à leurs responsabilités. Nous tiendrons compte de l'importance croissante de nos régions pacifique et arctique et nous prendrons des mesures pour participer pleinement à la défense des intérêts et de la souveraineté du Canada sur terre, sur mer et dans les airs. Nous jouerons un rôle important, comme participant à part entière, dans les accords de défense collective auxquels nous participons.

Le quatrième message disait que le gouvernement doit maintenant faire le nécessaire pour rétrécir et combler l'écart entre ses engagements en matière de défense et sa capacité de les honorer efficacement.

Je ne veux pas m'étendre sur les problèmes du passé et sur les raisons de l'écart entre nos engagements et nos moyens ni sur la négligence dont les gouvernements libéraux précédents ont fait preuve à l'égard des forces armées. Les faits parlent d'eux-mêmes. Il suffit de savoir que nous n'avons aujourd'hui que 75 p. 100 des avions que nous possédions en 1971, monsieur le Président. Il suffit de constater que notre armée aujourd'hui ne représente plus que 60 p. 100 de ce qu'elle était en 1970. Alors que sa charge de travail s'est accrue, elle doit s'en acquitter à l'aide d'un équipement dépassé. Il suffit de constater que nos forces navales comptaient 55 navires en 1953 et qu'elles n'en ont plus que 26. Notre navire le plus moderne a été construit à l'époque du dernier Livre blanc, il y a 16 ans, et nos navires les plus anciens ont plus de 30 ans. Nous n'avons pas un seul dragueur de mines. Les événements qui se sont produits récemment dans le golfe Persique ont prouvé à quel point cela pouvait être dangereux. Il est vrai que nos forces armées ont souffert d'un manque total de leadership politique pendant plus de deux décennies. Résultats: buts et engagements peu réalistes, graves difficultés financières et crédibilité amoindrie aux yeux de nos alliés et de nos concitoyens. Nous, en tant que gouvernement et, j'espère, en tant que peuple, ne négligerons plus jamais nos forces armées.

Il est important d'examiner la question de la neutralité. On a dit, et je crois que c'est très important de le répéter, que chaque pays a des forces armées, que ce soit les siennes ou celles d'un autre pays. Nous ne pouvons pas nous refuser le droit de protéger nos frontières. Essayons de voir tout ce qu'il peut y avoir d'hypocrite dans un Canada neutre. En tant que pays neutre, nous continuerions de nous fier aux forces de dissuasion et de défense de nos amis et voisins, nos anciens alliés de l'OTAN, pour assurer notre sécurité. Je ne pense pas que nous puissions nous mettre dans une telle situation.

Les Canadiens croient que nous devrions partager la responsabilité et payer notre juste part. Nous n'avons qu'à examiner la situation des pays neutres dans le monde, à parler à des Suédois, à des Suisses et à des Finlandais pour découvrir ce que leur coûte la neutralité. Dans la plupart des documents historiques, on parle de «neutralité armée». La proportion des recettes fiscales qui sert à entretenir l'armée est beaucoup plus élevée dans ces pays. En outre, le service militaire est obligatoire dans tous les pays neutres que je connais. Nous n'avons pas ça ici.

En plus des coûts plus élevés et du service militaire obligatoire, voyons les faits. Les Suédois et les Suisses comptent au rang des principaux marchands d'armes de la planète. Ils vendent à tout le monde. Ce n'est pas notre cas. Certains pays neutres ont la réputation d'être les plus grands marchands d'armes du monde. Avant de décider si le Canada doit être un pays neutre ou non, les Canadiens devraient se demander s'ils désirent payer presque deux fois plus qu'en ce moment pour conserver leurs forces armées.

Il y a deux grandes leçons à tirer des négociations entre MM. Gorbatchev et Reagan qui ont abouti à la signature du traité sur les forces nucléaires de portée intermédiaire au début de décembre. Je crois que nous pouvons tenir pour acquis que les chances de succès dans d'autres secteurs de la limitation des armements seront améliorées si nous assimilons ces leçons. La première leçon, c'est que nous devons élaborer une bonne stratégie et la suivre jusqu'au bout. La deuxième, c'est que la meilleure stratégie consiste à nous mettre en position de force, à être patients et à rester unis. Cela signifie que nous devons continuer de moderniser nos forces armées tout en négociant des accords de limitation des armements justes et vérifiables pour accroître notre sécurité mutuelle. Par ailleurs, nous devons éviter les accords régionaux qui ne nous font pas avancer vers le but ultime. Je le répète, si les négociations START devaient aboutir d'ici peu, ce que tous les Canadiens espèrent sans aucun doute, la réduction proposée de 50 p. 100 des systèmes stratégiques donnera vraisemblablement plus d'importance aux missiles de croisière à charge nucléaire lancés des avions ou des sous-marins dans le maintien d'un équilibre stratégique jusqu'à ce qu'ils fassent eux aussi l'objet de négociations.

Dans le Livre blanc, on avait prévu ce scénario dans le contrôle des armements, et la signature de l'accord sur les forces nucléaires de portée intermédiaire n'influe en rien sur la volonté exprimée dans ce document de moderniser et d'améliorer les forces classiques du Canada. L'entente sur les FNI n'empêche pas que nous devons être en mesure de nous défendre nous-mêmes et que nous devons garantir notre souveraineté. La réduction de l'armement par les superpuissances n'exclut pas que le Canada doive protéger sa sécurité et sa souveraineté.

Dans quelle situation nous retrouvons-nous, monsieur le Président? Dans une situation très confortable grâce à notre nouvelle politique de défense. Le gouvernement est fermement engagé à mettre en oeuvre les recommandations du Livre blanc et, comme les budgets récents l'ont prouvé, il est prêt à donner à cette initiative gouvernementale une haute priorité. Toutefois, il serait stupide de penser que cette situation est immuable. Nous savons tous que quelle que soit la qualité de la politique de défense d'un pays démocratique, elle ne vaut pas grand-chose sans l'appui de la population. Dans notre pays, nous entendons oeuvrer en faveur de la sécurité mutuelle entre les nations et de la réduction marquée de l'armement. De cette façon, nous allons pouvoir créer un climat favorisant la stabilité et la coopération internationales et nous permettant de bâtir dans notre pays une société sûre, souveraine et attentive aux besoins de ses citoyens, à l'image de celle que nous souhaitons pour nos enfants.

• (1240)

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations.

M. Crofton: Monsieur le Président, les observations de mon collègue, le ministre, m'ont beaucoup intéressé. La conférence de Reykjavik nous a appris, et je vais citer une expression qu'on emploie maintenant, que nous ne pouvons plus compter sur les Soviétiques pour dire non quand nous soulevons certaines questions à certaines tribunes. Lorsque le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins) a présenté sa motion ce matin, je pensais qu'il aurait parlé des négociations sur l'armement et de la réduction de l'armement, chose qu'il n'a pas faite. Le ministre, lui, en a parlé. Ma question va donc porter sur ce point particulier.

Les Soviétiques nous ont fait savoir qu'ils souhaitaient entamer avec nous des pourparlers sur la démilitarisation de l'Arctique. Nous avons cette fameuse troupe de vaillants rangers armés de mousquetons qui patrouillent dans cette région. Je ne pensais pas qu'ils y voyaient une menace à leur sécurité. Quoi qu'il en soit, ils nous ont posé cette question et je voudrais que le ministre nous dise si les Soviétiques se sont montrés prêts à parler des forces qu'ils ont stationnées dans la mer de Béring et dans la presqu'île de Kola? Allons-nous étudier sérieusement cette question avec eux ou bien faut-il croire qu'ils ne tiennent pas vraiment à le faire?

M. Dick: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Depuis deux ans, l'Union soviétique pratique la *glasnost* et semble disposée au changement. Nous nous en félicitons et nous espérons que c'est là une attitude sincère et durable. Nous souhaitons en effet tous que la paix règne dans le monde.

Les Russes ont déjà fait ici et là d'autres commentaires qui paraissent bien à prime abord. Ils ont notamment proposé une zone de paix dans l'Arctique. Ils ont parlé en long et en large du nord de la Scandinavie, de l'Atlantique Nord et d'autres régions, mais ils n'ont pas parlé de leurs propres régions. Bien entendu, leur Arctique à eux recèle une puissance militaire très considérable. Ils semblent vouloir nous voir déposer les armes tout en gardant leurs régions arctiques armées jusqu'aux dents. Sur le plan de la crédibilité, ils auraient peut-être eu avantage à expliquer, ne serait-ce que de façon générale, comment ils envisageaient de démilitariser leurs propres régions arctiques.

La péninsule de Kola est la région la plus intensément militarisée du monde. Les chantiers maritimes où sont construits tous leurs sous-marins à propulsion nucléaire sont situés le long des côtes arctiques. Tout juste au sud de la mer de Béring, ils ont concentré la plus grosse flotte à propulsion nucléaire au monde. S'ils s'étaient montrés disposés à céder quelque chose, nous aurions pu leur accorder plus de crédibilité. Ce qui ne veut pas dire que nous ne sommes pas disposés à discuter avec eux. Je crois que nous le sommes. Nous voulons cependant qu'ils fassent preuve de bonne foi dès les premières étapes et qu'ils se montrent disposés à faire certaines concessions.

L'idée est bonne mais je ne crois pas que nous puissions accepter de démilitariser complètement l'Arctique sans savoir ce qu'ont l'intention de faire les Russes.

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'ai simplement un commentaire à faire au sujet de ce qu'a dit le député d'Esquimalt—Saanich (M. Crofton). Il a dit que je n'avais pas parlé de désarmement dans mes commentaires de ce matin. Il n'a qu'à lire mon discours pour constater que j'ai dit clairement que si l'OTAN n'avait pas été fermement résolue à la fin des années 1970 et au début des années 1980 de moderniser son arsenal vieillissant en Europe, on n'aurait peut-être pas signé à Washington en décembre un traité sur les forces nucléaires intermédiaires. J'ai dit que si le bon sens l'emporte, cela va continuer, je l'espère. C'est ce que j'ai dit et il pourra le vérifier sur le compte rendu.

Quant à la déclaration du ministre, tous ceux qui l'ont entendue trouveront bizarre, j'en suis certain, qu'il m'accuse d'attaquer le gouvernement en proposant une motion sur l'OTAN. N'est-il pas surprenant qu'on attaque le gouvernement? C'est ce que cela veut dire. Après tout, il s'agit du Parlement du Canada où les faits et la vérité sont dévoilés.

Je dirais par la même occasion que le gouvernement conservateur a attaqué les actions des gouvernements précédents. J'ai cité au compte rendu ce matin les augmentations apportées au budget de la défense par les gouvernements précédents. Il sait pertinemment que sans cette augmentation énorme du budget, le gouvernement actuel ne serait pas en mesure de réaliser ce qu'il fait aujourd'hui. En fait, la motion parle d'un appui actif et d'un engagement envers l'OTAN; cet appui et cet engagement ne peuvent exister que si nous modernisons nos propres forces.

Le ministre m'accuse de parler d'un programme permanent de modernisation des forces armées. C'est assurément ce que nous essayons tous de faire. Je ne trouve rien à y redire. Son premier ministre, avec toute l'éloquence dont il peut faire preuve, a pris la parole et a attaqué l'opposition au sujet de ce qu'elle a fait lorsqu'elle était au gouvernement. Même lui ne conviendrait pas avec le ministre, j'en suis certain, qu'il est plutôt déplaisant de la part de l'opposition de critiquer le gouvernement au pouvoir. Je pensais que c'était là le rôle de l'opposition au Parlement.

Il a fait des remarques sur la modernisation des forces armées et a déclaré que je devrais parler de désarmement. Je me suis contenté de remarquer que c'est ce que je faisais. En même temps, le ministre venait de parler de moderniser les

armements des Forces canadiennes. Cela dure depuis des années. Il faut prendre parti sur ces questions.

Nous parlons dans la motion à l'étude de sécurité et de défense mutuelles et de l'importance d'être sincère dans ses propos. C'est exactement le message que je livre aujourd'hui. Aux dernières élections, le gouvernement a fait aux Forces armées canadiennes une multitude de promesses qu'il n'a pas tenues. Il n'a pas respecté la proportion de 3 p. 100 pour l'OTAN dès son premier budget. Il n'y a rien de mal à maintenir en bon état les forces armées d'un pays en même temps qu'on négocie la paix et le désarmement. C'est un fait avéré. C'est ce qui s'est produit quand un accord sur les armes nucléaires de portée intermédiaire a été signé récemment, à Washington. Espérons qu'il y en aura d'autres.

Il y a ensuite la sécurité collective. Le Canada ne peut pas tout faire seul. Nous passons par la sécurité collective de l'OTAN. Sans contredit, le mieux que nous puissions faire c'est de continuer à moderniser nos forces. Il ne faut pas s'offusquer qu'il soit question de moderniser les Forces armées et de les garder en bon état.

Le député m'accuse de tenir des propos hypocrites. Sachant à qui j'ai affaire, je m'abstiens de tout commentaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député s'attend que le ministre réponde à une partie de ses observations ou les réfute, il doit lui céder la parole maintenant. Je vais accorder une minute environ au député pour qu'il réponde.

• (1250)

M. Dick: Monsieur le Président, en voyant la motion j'ai vraiment cru qu'il ne s'agissait pas d'une motion partisane, que nous allions parler sérieusement de l'OTAN. Comme je l'ai déjà dit, le discours du député n'était évidemment qu'une diatribe contre le gouvernement. Cela m'est égal, mais la motion ne parlait pas d'une diatribe contre le gouvernement. Je pensais que nous allions nous élever au-dessus des considérations partisanes aujourd'hui.

Je ne pense pas qu'il faille oublier nos amis du parti libéral. Même si la résolution présentée aujourd'hui par l'opposition officielle est la bienvenue, les Canadiens ne doivent pas oublier le gouvernement précédent. Posez-vous la question suivante: Quel gouvernement a unilatéralement réduit de moitié notre participation à l'alliance? Quel gouvernement a gelé pendant trois ans les dépenses militaires à une époque où l'inflation était de 12 p. 100, politique qui a entraîné l'abondon criminel dans lequel sont tombés nos forces armées, leurs effectifs, leur matériel, leur aptitude à s'acquitter de leurs missions et de leurs engagements? N'oublions pas que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) était ministre des Finances à l'époque où ce gel a frappé les forces armées. C'est ce gel qui nous a fait considérer par nos alliés de l'OTAN comme un pays auquel on ne peut pas fier, comme un poids mort.

La réponse, bien sûr, c'est qu'il s'est agi du parti libéral, parti qui aujourd'hui s'éveille comme par magie à l'importance critique de l'OTAN et de notre alliance.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je regrette, le ministre a épuisé son temps de parole. La période de questions et observations est maintenant terminée.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir la possibilité de participer à cet important débat. Je suis d'accord avec le gouvernement, nous ne devrions pas nous complaire dans le sectarisme. En parlant de la sécurité, de la paix et du désarmement dans la monde nous devrions essayer de nous élever au-dessus des considérations partisanes. J'ai trouvé étrange que le motionnaire consacre l'essentiel de son discours à condamner le gouvernement pour ne pas avoir dépensé davantage en matériel militaire et en armememt. J'aurais pensé qu'il insisterait, vu la tendance actuelle dans le monde, sur le désarmement et le contrôle des armements. Mais ce n'est pas ce que nous a servi notre collègue libéral, tout au moins ce n'était pas l'élément prépondérant.

Avant d'entrer dans le vif du sujet de mon discours, je voudrais faire une remarque sur le spectacle de notre premier ministre (M. Mulroney) en Europe, tel qu'il a été montré aux téléspectateurs canadiens. Je ne sais pas s'il vient d'être nommé colonel honoraire de cavalarie, voire même général, mais personnellement j'estime répugnant de voir le premier ministre se pavaner en tenue de combat. Ce n'était pas pour remonter le moral des militaires présents, mais pour se faire photographier par les caméras de télévision du parti conservateur qui ronronnaient, afin de pouvoir utiliser ces images plus tard, lors de la campagne électorale, lorsqu'il devra assumer un rôle de faucon.

Il pourra dire: «me voici, en uniforme, je suis en faveur des chars et de l'armement, je désire renforcer la collaboration militaire avec l'Europe». Il veut donner l'impression qu'il est d'accord avec le ton agressif que l'on trouve dans tout le livre blanc du gouvernement sur la défense. La conclusion à laquelle je suis arrivé, c'est que le premier ministre n'est pas allé en Europe pour parler du contrôle des armements et du désarmement mais bien pour se faire photographier en tenue de combat afin de se faire passer pour un copain des simples soldats qui servent sur le flanc central de l'Europe.

Il est intéressant de noter qu'il n'y a qu'un seul chef de parti à la Chambre qui ait le droit de porter un uniforme et c'est le chef de mon parti, qui était officier dans l'Aviation royale du Canada il y a un certain nombre d'années. Il ne va pas pour autant s'afficher dans son vieil uniforme bleu de l'Aviation pour susciter des appuis politiques.

Durant les quelques minutes qui me sont allouées aujourd'hui, je voudrais insister sur le fait fondamental qu'à notre avis, ni les Libéraux ni les Conservateurs n'ont jamais vraiment cherché à promouvoir le contrôle des armements et le désarmement par l'entremise de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. J'accuse les Libéraux comme les Conservateurs d'un manque de courage moral et intellectuel à cet égard.

On insiste constamment sur l'importance de notre présence au conseil et à la table de négociation de l'OTAN. Toutefois, nous ne savons pas vraiment si nous exerçons une influence quelconque. En fait, nous savons que nous avons habituellement une influence plutôt négative. Nous ne connaissons jamais les arguments présentés. On ne nous dit jamais que le Canada a adopté telle ou telle stratégie en matière de contrôle des armements et de désarmement. Au contraire—et cela est plutôt étrange à de nombreux égards—, nous finissons toujours, semble-t-il, par appuyer la politique de l'OTAN telle que proclamée par une des superpuissances, comme s'il était pratiquement interdit d'être en désaccord avec les États-Unis sur une question de défense quelconque, que celle-ci soit d'importance majeure ou mineure.

S'il y a une chose que les Canadiens demandent aujourd'hui, ce n'est ni la neutralité ni l'isolationnisme, approches d'ailleurs rejetées par mon parti. Ce que les Canadiens demandent aujourd'hui, c'est une approche plus souveraine, plus objective à l'égard des principales questions liées aux armements et à la défense dans le monde actuel. Pour les Canadiens, ni l'Union soviétique ni les États-Unis ne possèdent le droit exclusif de mener le monde à sa perte en augmentant sans cesse leur armement, leurs munitions et leur puissance nucléaire. Pourtant, selon les termes employés par mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), nous acceptons toujours avec la même nonchalance la politique stratégique des Américains.

Je n'ai jamais entendu un premier ministre libéral ou conservateur affirmer publiquement son opposition ou celle de son gouvernement à une politique de stratégie majeure des États-Unis, même s'il leur est arrrivé d'exprimer leur désaccord en privé. Plus que jamais, les électeurs canadiens veulent qu'on s'y oppose.

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, nous ne préconisons pas l'isolationnisme ou la neutralité. Nous ne sommes pas neutres sur le plan intellectuel ou idéologique. Nous sommes démocrates. Nous appuyons les grands principes de la démocratie libérale de l'Occident et nous sommes prêts à les défendre. Mon parti a présenté sa position en matière de défense l'été dernier, en réponse au Livre blanc du gouvernement.

C'est mieux que ce que les libéraux ont fait. Ils ont beau critiquer pieusement aujourd'hui le Livre blanc du gouvernement, les libéraux n'ont pas énoncé de position nette dans ce domaine depuis les dernières élections il y a bientôt quatre ans. Nous avons réagi, quant à nous, au Livre blanc, en faisant abondamment valoir qu'un gouvernement néo-démocrate n'accepterait pas non seulement d'accroître nos moyens de défense dans certains secteurs stratégiques, mais encore d'y consacrer quelque argent, car l'un ne va pas sans l'autre.

Nous avons déjà donné notre position dans le domaine maritime: poursuivre le programme des frégates, acheter des sous-marins à propulsion traditionnelle, accroître le nombre d'avions patrouilleurs de longue portée et établir un réseau de surveillance passive de l'Arctique en temps de paix, sans militariser cette région comme le proposent les conservateurs.

Non seulement le gouvernement conservateur veut militariser le territoire arctique du Canada, mais encore, il le fera au moyen de sous-marins à propulsion nucléaire, ce qui est autodestructeur. Comment convaincre les Soviétiques, les Britanniques ou les Français qu'il faut interdire les sous-marins nucléaires dans nos eaux territoriales de l'Arctique quand, au départ, nous voulons nous-mêmes en installer? Ainsi qu'il est prévu dans le document du NPD, on doit démilitariser le territoire arctique du Canada.

• (1300)

Cela ne nous empêcherait pas d'installer le système d'alerte du Nord. Nous voudrions que ce système d'alerte soit reculé plus au nord afin qu'il puisse servir à surveiller le territoire canadien et non seulement le territoire américain. Nous croyons qu'il faut partager les renseignements émanant de ce réseau, car nous assumerions la pleine responsabilité de la défense classique de la moitié septentrionale de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire le territoire, les cours d'eau et l'espace aérien du Canada.

Cette position n'est pas isolationniste ou neutraliste. Elle tient compte de la défense du monde occidental. Toutefois, l'OTAN nous déçoit amèrement. Au début, notre prédécesseur le CCF et ensuite le NDP étaient de solides partisans de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord à la fin des années 40 et durant les années 50. L'Europe avait été ravagée par la guerre et l'économie des pays européens était en ruine. Ils avaient besoin d'aide et nous étions alors disposés à leur fournir les moyens militaires nécessaires pour favoriser leur indépendance et soutenir leur droit de s'épanouir en toute liberté dans un régime démocratique. Mais c'était il y a 30 ans.

Nous disons que le monde a changé. La situation stratégique a changé et notre force symbolique en Europe centrale que le gouvernement augmente symboliquement constitue une présence symbolique coûteuse et absurde au point de vue militaire. Je me suis entretenu avec des homologues allemands du Parlement de la République fédérale. Eux aussi estiment qu'il est insensé de stationner 6 000 soldats et quelques pilotes sur le flanc central. Par contre, une entente bilatérale avec la Norvège ne serait peut-être pas à écarter. Pourtant, qu'ont fait le gouvernement et le premier ministre, à part couper l'herbe sous le pied des Norvégiens en rompant notre engagement dans le cadre du plan CTAM.

Nos opposants les plus féroces, en face, parlent d'injustice et de gaffe à propos de notre retrait de l'OTAN, ce qui ne les empêche pas pourtant de faire volte-face en annulant unilatéralement le projet CTAM, laissant en plan nos amis et nos alliés. Fort peu de consultations ont eu lieu, si je ne m'abuse, et aucune mesure de remplacement de ce projet n'a été prévue. Nos troupes étaient fine prêtes à combattre en climat nordique le cas échéant. Elles étaient les meilleures, mais le gouvernement les a rappelées, et il a annulé le plan CTAM contre l'envoi de nouveaux contingents dans une région de l'Europe qui n'en avait pas besoin. C'était une pure absurdité militairement parlant, et une décision fort coûteuse.

Nous sommes également très inquiets de voir que l'OTAN n'a pas favorisé la réduction et le contrôle des armements dans cette région du monde en procédant aussi à des consultations avec les organismes comparables du Pacte de Varsovie. On s'en est servi plutôt pour mener une politique agressive, pour poursuivre des stratégies tout aussi agressives en matière d'armements classiques et nucléaires comme l'offensive en profondeur et l'attaque des échelons suivants, par exemple. On n'a pas voulu renoncé au droit de recourir le premier aux armes nucléaires. L'OTAN a soutenu la stratégie de défense

maritime avancée des États-Unis qui envoient des sous-marins de combat patrouiller dans la mer de Bering. Le Canada souscrit à une politique d'agression et d'attaque.

Puisque nous trouvons si important de siéger bon an mal an aux tables rondes à Bruxelles, quelle sorte d'influence y exerçons-nous pour détourner les super-puissances de cette folie nucléaire. Je n'en vois aucune quant à moi. Nous n'avons constaté qu'un amoncellement constant et continuel d'armements classiques et nucléaires en Europe. Voilà ce qu'ont donné, et l'OTAN et notre participation au sein de cette organisme. Je déplore que l'Europe soit infiniment plus armée aujourd'hui qu'à l'époque où nous avons participé à la fondation de l'OTAN.

Voyons les mesures positives qu'il serait possible de prendre pour enrayer cette course aux armements. Nous pensons qu'il conviendrait de faire tout en notre pouvoir pour amener les conseils des pays d'Europe, tant de l'Est que de l'Ouest, à promouvoir la notion de la sécurité commune et à l'appliquer. Nous ne pouvons pas ne nous occuper que de notre propre sécurité si, à titre d'exemple, les Polonais, les Soviétiques ou les Tchèques ne se sentent pas en sécurité. Si nous assurons notre sécurité au détriment de celle d'un autre pays, la sécurité mondiale s'en trouve compromise. Si nous poursuivons la course aux armements de part et d'autre, la sécurité se volatilisera et la folie persistera.

En deuxième lieu, nous souscrivons au principe voulant que l'on refuse d'avoir recours en premier aux armes nucléaires. De la sorte, nous montrons que nous tenons sincèrement à ne pas favoriser l'utilisation des armes nucléaires pour régler un conflit international. Car ce serait de la folie furieuse qui aboutirait à la destruction totale de l'humanité telle que nous la connaissons. Pourquoi diable souscrit-on à pareille politique dans un pays comme le Canada?

Nous souhaitons que l'on mette davantage l'accent sur les moyens de défense non agressifs en Europe, ce à quoi l'OTAN s'est toujours refusée. On pourrait ainsi prévoir des zones démilitarisées, des régions dénucléarisées, et entreprendre de sérieux pourparlers à Vienne et à Genève au sujet de la course aux armements de type classique.

En décembre dernier, je me suis entretenu avec des politiques Français et britanniques à Paris et à Londres, au Quai d'Orsay, à White Hall et à l'Institut des affaires étrangères à Paris. Bien que le traité des FNI favorise la réduction des armements et le désarmement en général, la tendance en Europe n'est pas au désarmement, et l'on semble vouloir combler à tout prix le grand vide laissé par le traité. Les hommes politiques ne sont pas les seuls de cet avis, que partage aussi le grand public. Il n'existe pas de volonté de poursuivre la réduction des armes nucléaires conventionnelles, mais plutôt de combler le vide avec davantage d'armes nettement plus destructrices. La modernisation des armes non atomiques est une façon très subtile de dire qu'on n'a pas l'intention d'opérer un désarmement. Ce que l'Europe dit, c'est qu'elle veut avant tout accroître son arsenal d'armes classiques.

Les Britanniques et les Français ont pour principal souci de moderniser et d'accroître leur stock d'armes nucléaires.

Par conséquent, sous l'égide de l'OTAN, nous ne nous dirigeons pas vers un monde débarrassé en tout ou en partie des armes nucléaires. Nous nous trouvons malheureusement à appuyer, de façon tacite ou autre, le renforcement de l'arsenal européen. Il suffit de parcourir un manuel d'histoire de 10e année pour comprendre que les armes classiques ne garantissent pas qu'il n'y aura plus de guerre en Europe. L'Europe n'a jamais réussi à assurer la paix avec ce type d'armes, et pourtant elle continue à établir des arsenaux de plus en plus imposants.

Permettez-moi de dire, pour conclure, que l'OTAN n'a malheureusement jamais pris au sérieux le dossier du contrôle des armements et du désarmement. Elle a toujours poursuivi une politique agressive et une stratégie d'offensive en profondeur. Ce n'est pas ce que veut le monde. Il ne veut pas que les superpuissances soient soutenues par les pays membres de leur pacte respectif de défense qui les poussent à améliorer toujours davantage les moyens de destruction dont elles disposent.

• (1310)

Ce qu'il nous faut, et nous pouvons le faire de notre propre initiative, c'est poursuivre la défense de l'Amérique du Nord avec des armes classiques, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour démilitariser et dénucléariser l'Arctique. Nous pourrions au moins entamer des négociations avec les Soviétiques, petit à petit. Nous ne pouvons espérer qu'une superpuissance se dépouille complètement de sa force stratégique de missiles ballistiques alors que l'autre, les États-Unis, n'a justement pas installé géographiquement dans l'Arctique sa principale force nucléaire stratégique d'offensive en profondeur. Mais il y a de bonnes raisons pour au moins s'asseoir à la table des négociations et commencer à discuter.

M. Gorbatchev s'est dit prêt a accepter une réduction asymétrique des armes classiques et de fortes réductions des armes stratégiques. Il existe dès maintenant un point de départ où le gouvernement peut prendre une initiative. Il peut montrer à l'OTAN, à l'Europe de l'Ouest et à l'Europe de l'Est que nous tenons sérieusement à la démilitarisation de l'Arctique, mais non, il n'en fait rien. Le premier ministre endosse une combinaison de parachutiste et déclare: «Nous sommes très forts. Il faut nous montrer durs». C'est la vieille attitude des faucons, la vieille attitude héritée de la guerre froide.

Je veux terminer en faisant remarquer une chose. Chaque député à la Chambre, sans exception, tâche de trouver sa solution pour la paix dans le monde, la paix et la sécurité, mais il nous faut tous nous sentir en sécurité, non seulement le Canada, ni seulement les États-Unis, mais tous les pays. Ce n'est pas facile. Cela prendra du temps. Faisons de notre mieux, que ce soit par le biais d'alliances militaires, si c'est là la position que l'on défend ou à l'extérieur de ces alliances, dans le domaine politique ou militaire, afin d'assurer la paix et la sécurité du monde, car dans le cas contraire, l'humanité a en main, à l'heure actuelle, les armes de destruction massive voulues pour détruire notre planète.

M. Crofton: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de mon collègue, le député de Brant (M. Blackburn). Il siège au comité permanent de la défense nationale et je le considère comme un ami. Cependant, ses observations d'aujourd'hui m'ont beaucoup attristé. Il s'agissait, en fait, d'une attaque à l'égard des États-Unis et de l'OTAN. Je suppose qu'on peut au moins se consoler à la pensée que le Nouveau parti démocratique a enfin décidé de sa politique sur le plan militaire.

M. Friesen: Pour aujourd'hui seulement.

M. Crofton: Eh bien je laisse à d'autres le soin d'en juger. Le député a fait un certain nombre d'affirmations qui pourraient toutes faire l'objet d'un long discours et d'un débat prolongé. Il a parlé en termes personnels du premier ministre (M. Mulroney) qui portait une combinaison lorsqu'il a rendu visite aux Forces canadiennes. Pour moi, c'est là une décision guidée par la prudence la plus élémentaire. S'il pilotait un avion, il ferait vraisemblablement de même. Je ne vois vraiment pas ce qu'il y a de remarquable là-dedans. Alors qu'il se trouvait en Europe, le premier ministre a précisé que le Canada entendait continuer à soutenir l'OTAN, mais qu'un certain parti politique du pays avait une position différente. Selon moi, c'est là une observation tout à fait légitime de la part d'un premier ministre, à n'importe quelle tribune.

Le député de Brant (M. Blackburn) a formulé quelques observations au sujet de la décision du Canada de se charger de la défense au moyen d'armes classiques de la région septentrionale de l'Amérique du Nord et il a ajouté que le Nouveau parti démocratique était opposé à certaines des acquisitions d'équipement proposées. Nous devons, semble-t-il, défendre ce territoire avec des épées de bois et des armes-jouets.

Il a également prétendu que nous ne devrions pas nous charger de la défense nucléaire de cette région, qu'il fallait plutôt consulter nos alliés. Or, le Nouveau parti démocratique s'oppose à l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis, car il prétend que notre souveraineté est menacée et pourtant, à son avis, il faudrait, semble-t-il, demander aux Américains de faire face à notre place à toutes les menaces autres que conventionnelles. Selon moi, on laisse ainsi le soin à d'autres de nous défendre. En ce qui a trait à notre souveraineté, je crois que c'est là la façon la plus rapide de la remettre en question.

Le député a également déclaré que notre appartenance à l'OTAN mettait certains pays du Pacte de Varsovie mal à l'aise. J'ai vraiment pensé un instant qu'il allait nous proposer de quitter l'OTAN et de nous joindre au Pacte de Varsovie. Heureusement, il n'est pas allé aussi loin. Il a cependant déclaré que l'OTAN est un organisme agressif qui a des stratégies agressives. Je voudrais savoir qui, d'après lui, a érigé le mur de Berlin, qui tire sur les gens qui essaient de franchir ce mur, qui a empêché les manifestations pacifiques et réprimé les tentatives de libre expression en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Hongrie. Ce n'est certes pas l'OTAN. Au contraire, l'OTAN a été créée pour défendre la démocratie contre l'agression et c'est encore l'un de ses rôles clés.

Son autre rôle clé consiste à permettre aux pays pacifiques de tenter par des moyens politiques de s'attaquer aux graves problèmes militaires qui existent dans le monde. Nous participons aux conférences de Genève et d'Helsinki. Le député a laissé entendre que l'OTAN n'avait réalisé aucun progrès pour obtenir une réduction des armements. C'est précisément le but de ces conférences et c'est pour cela que le Canada y participe. Le député a laissé entendre que l'OTAN n'avait rien accompli. A mon avis, c'est à cause de l'OTAN et de notre volonté de soutenir l'OTAN que l'Accord sur les forces nucléaires de portée intermédiaire a pu être conclu cette année. Ce n'est pas malgré l'OTAN, mais bien grâce à l'OTAN.

Enfin, le député peut-il expliquer pourquoi il a dit que les Canadiens voudraient que le gouvernement s'oppose à la politique stratégique des États-Unis? Songe-t-il à une politique particulière ou veut-il simplement que nous nous opposions de façon générale aux Américains? Veut-il laisser entendre que le fait que nous ne soyons pas d'accord avec l'intention des États-Unis de violer le Traité ABM ne constitue pas une divergence d'opinions au sujet d'une politique stratégique importante? Le fait que nous ayons appuyé la cessation des essais nucléaires ne constitue-t-il pas une divergence d'opinions avec les États-Unis sur une question stratégique importante? A mon avis, c'en est une. Je voudrais qu'il réponde à ces questions.

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ignore si le député d'Esquimalt—Saanich (M. Crofton), qui est un collègue et un ami, était à la Chambre quand j'ai parlé des questions qu'il vient de soulever.

M. Crofton: Je n'ai pas perdu un mot de ce que vous avez dit.

M. Blackburn (Brant): Dans ce cas, il écoute d'une façon bizarre. Ai-je tort à propos de la limitation des armements et de la cessation des essais? Est-ce que le gouvernement conservateur a mis un terme aux essais des missiles de croisière? Avons-nous toujours une entente? Je crois que nous faisons toujours des essais de missiles de croisière, même si cela n'a rien à voir avec l'OTAN. Il ne s'agissait même pas d'une entente avec l'OTAN. Il s'agissait d'une entente bilatérale entre le Canada et les États-Unis. Nous sommes censés insister pour que les États-Unis s'assurent que la question des missiles de croisière soit abordée aux discussions START, tout en favorisant les essais de missiles de croisière ici au Canada. Si ce n'est pas de l'hypocrisie, je ne sais pas ce que c'est; c'est de la stupidité également.

Par ailleurs, le député a mis en doute le fait que les Canadiens veulent que nous nous opposions à la politique stratégique américaine. Tout le monde sait qu'une forte proportion des Canadiens craignent beaucoup l'IDS, qui est appuyée par le gouvernement conservateur. Ceux qui comprennent ce qu'est l'Initiative de défense aérienne, savent que c'est un tremplin, que c'est une porte ouverte, que c'est une étape de l'initiative de défense stratégique. Certains experts des quatre coins du pays sont totalement opposés à la nouvelle stratégie maritime des États-Unis et ils craignent beaucoup qu'en se procurant des sous-marins atomiques, le Canada soit inextricablement lié à cette politique. C'est extrêmement dangereux et déstabilisateur.

• (1320)

Le député d'Esquimalt—Saanich m'a accusé d'attaquer les États-Unis, chose que je n'ai nullement faite. Je m'en suis pris à certains aspects de la politique américaine qui a été adoptée par un Pentagone très réactionnaire, ratifiée par un président qui, d'après moi, ne comprend pas parfaitement un bon nombre des programmes qu'on lui demande d'examiner dans le bureau oval. Je dis cela en toute déférence pour ces fonctions et pour la responsabilité énorme qu'elles supposent. Quoi qu'il en soit, je parlais de programmes précis et je n'attaquais pas à proprement parler les États-Unis qui sont notre voisin et ami du sud.

Le député a dit des choses stupides à propos de mon parti et notamment que nous sommes en faveur d'assurer la défense du Nord avec des fusils ou des balles en bois et ainsi de suite. Je ne sais pas combien de fois il faudra que je répète à mon honorable collègue de l'Ouest que, dans notre réponse au Livre blanc, nous soutenons le système d'alerte du Nord. Nous avons approuvé les sous-marins conventionnels. Nous avons dit que nous voulions que les voies maritimes de communication restent ouvertes en temps d'urgence ou de guerre, à Dieu ne plaise. Nous nous sommes prononcés en faveur du programme des frégates, en faveur de l'augmentation des avions patrouilleurs à grande autonomie, des dispositifs d'écoutes sonores et infrasonores ainsi que du partage de nos renseignements secrets avec notre ami et voisin.

Ce que nous désapprouvons, c'est une militarisation active de l'Arctique canadien par l'installation de plates-formes indétectables capables d'actions très agressives et notamment les sous-marins nucléaires, sans oublier que tout cela coûtera horriblement cher. Nous avons également recommandé, dans notre document, l'installation de bases avancées pour tous nos CF-18 puisque, en vertu de notre politique, ils cesseraient d'être en Europe. On les ramènerait ici en Amérique du Nord où nous avons besoin d'eux à des fins d'interception.

J'ignore où se trouvait le député pendant mon discours. Je pense avoir fait le tour de toutes les préoccupations sauf une. Je continue à maintenir que le déguisement de notre premier ministre avec une combinaison en Europe est tout à fait honteux.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. La présidence cède la parole au député de Papineau (M. Ouellet).

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je crois comprendre que les conservateurs et les néo-démocrates aiment bien se chamailler sur cette fameuse question. Il sera intéressant de voir comment ils voteront lundi soir, s'ils seront ensemble ou s'ils voteront selon leur conscience et leurs prises de positions respectives.

Je veux, monsieur le Président, participer aujourd'hui à ce débat et certainement appuyer la motion présentée au nom du parti libéral, car elle reflète non seulement les traditions du passé, mais aussi le progrès présent et surtout les espoirs de paix pour le futur.

Je veux également féliciter l'honorable député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins) pour la façon dont il a rédigé la motion parce que cela met en évidence, de façon très claire, le rôle que joue l'OTAN dans la politique de défense canadienne. Ceci est particulièrement vrai, depuis les derniers mois, où le monde entier applaudit avec enthousiasme les efforts du président des États-Unis, M. Reagan, et du secrétaire général de l'Union soviétique, M. Gorbatchev, qui ont terminé avec succès leurs négociations au sujet des forces intermédiaires nucléaires. Le monde peut donc espérer que cette atmosphère favorable permettra la poursuite des discussions sur un désarmement encore plus important et plus grand.

C'est dans ce contexte que je voudrais parler en cette Chambre aujourd'hui, dans les quelques minutes qui sont mises à ma disposition, pour mettre en évidence l'importance de l'OTAN, de la façon suivante. Premièrement, dans le contexte d'une politique de défense canadienne compréhensive, basée sur certains principes fondamentaux; deuxièmement, dans le contexte du Livre blanc sur la défense internationale, qui a été déposé à la Chambre l'été dernier par le gouvernement conservateur; et, troisièmement, dans le contexte d'une stratégie plus claire et plus compatible avec la politique étrangère que nous, du parti libéral, voudrions voir poursuivre.

Tout d'abord, il convient, je crois, de se poser certaines questions très pertinentes. Sur quels principes fondamentaux est basée une politique de défense canadienne? Est-ce qu'une participation canadienne dans l'OTAN rencontre toujours les objectifs clés de notre politique extérieure? Nous croyons, nous du parti libéral, qu'une politique de défense doit être menée par certains principes.

Premièrement, une politique de défense doit faire partie d'une politique plus grande, qui englobe les questions non seulement de défense mais aussi des questions extérieures et même des questions domestiques. Or, avec les récents engagements de l'actuel gouvernement et avec les récents discours du premier ministre (M. Mulroney) ou du ministre de la Défense nationale (M. Beatty), il nous apparaît que cette politique, telle que présentée aussi dans le Livre blanc du gouvernement, n'est plus du tout compatible avec notre politique étrangère traditionelle. Les conservateurs ont fait un virage à droite très prononcé.

Deuxièmement, pour le Canada, une politique de sécurité doit être fondée sur la supposition que la poursuite de la sécurité nationale est assurée à travers une poursuite d'une sécurité globale, supposition qui a d'ailleurs été acceptée, je crois, à l'unanimité, par le Comité mixte sur les relations extérieures. Étant donné que la sécurité globale n'est assurée que par la coopération internationale, les contributions canadiennes à la sécurité globale doivent mettre en évidence des approches multilatérales, non seulement par les institutions et organismes déjà établis comme l'OTAN, mais aussi par des initiatives prises en dehors du contexte institutionnel.

Troisièmement, en ce moment, les menaces principales à la sécurité globale incluent une détérioration des relations Est-Ouest, la prolifération des conflits régionaux, les disparités économiques et les influences fort importantes sur l'environnement global. En conséquence, tous les problèmes exigent une solution internationale et multilatérale. Le défi du contrôle des armes et du désarmement exige, à notre avis, cette même approche multilatérale et, à cet égard, le parti libéral considère que l'OTAN est toujours bien placé pour jouer ce rôle.

[*Traduction*]

Quatrièmement, dans le cadre de cette approche politique plus large en matière de sécurité, la défense devrait tenir compte des dimensions politico-militaires, notamment de la question des relations est-ouest et des conflits régionaux. A ce titre, la politique de défense devrait avoir trois grandes fonctions.

Premièrement, nous devrions assurer la participation militaire aux positions de défense collective de l'alliance des pays occidentaux. Ce rôle militaire ne devrait viser qu'à renforcer la dissuasion au niveau d'armement le plus bas possible. Par conséquent, les alliés occidentaux devraient redoubler leurs efforts politiques pour continuer sans défaillir à rechercher la stabilité et la réduction des tensions Est-Ouest par le contrôle des armements, les mesures de restauration de la confiance et les options militaires «non menaçantes».

• (1330)

Deuxièmement, la protection de la souveraineté du Canada devrait être assurée par le contrôle efficace de son territoire dans la mesure où cela est compatible avec les objectifs plus généraux de sécurité mondiale. C'est-à-dire que l'on devrait autant chercher à protéger notre territoire dans le cadre de négociations internationales visant à éliminer ou à minimiser les menaces à la souveraineté que par les options militaires plus modestes visant les mêmes buts.

Troisièmement, en adoptant un rôle de gardien de la paix, il faudrait jumeler une contribution militaire à une offensive diplomatique destinée à empêcher ou à régler les conflits régionaux. En outre, on devrait adopter une démarche purement canadienne en effectuant indépendamment des autres puissances des évaluations des menaces, des besoins en matière de sécurité et de l'efficacité des mesures adoptées.

[*Français*]

Le parti libéral attache une très grande importance à la nécessité de considérer aussi les alliances de coopération collective dans un contexte non militaire. Depuis sa fondation en 1949, le Canada a toujours aussi vu un rôle non militaire pour l'OTAN. Je dois souligner que c'est le premier ministre Louis St. Laurent qui a conçu l'idée de former une alliance militaire collective et que c'est le Canada qui a insisté en ce qui a trait à l'article 2 de la charte de l'OTAN, que l'on appelle aujourd'hui l'article canadien, pour que l'Organisation doive jouer un rôle non militaire en même temps que stratégique. Cinquièmement, une politique de défense doit être construite pour refléter le plus possible la politique étrangère du Canada et les objectifs de sécurité.

Par exemple, une politique de défense dans l'Arctique s'adressant particulièrement au problème de la souveraineté et de la sécurité doit souligner la nécessité d'une amélioration de la sécurité globale dans l'Arctique tout en soulignant l'objectif canadien d'exercer le contrôle souverain sur les territoires canadiens.

Vu de cette perspective, il est difficile de comprendre la logique du gouvernement conservateur dans sa poursuite d'un programme de sous-marins nucléaires. Il me semble évident que la présence des sous-marins nucléaires dans l'Arctique n'améliorera aucunement la situation de sécurité globale dans cette région. Une prolifération canadienne d'armements dans la région me semble illogique au moment même où l'on parle de plus en plus de la nécessité de s'avancer sur le chemin du désarmement.

Ceci, à mon avis, est une chose importante car il faut mettre en évidence les objectifs du présent gouvernement conservateur dans l'OTAN et si le gouvernement prenait vraiment au sérieux le désarmement, il ne poursuivrait pas cette politique de militarisation. En effet, l'acquisition des sous-marins nucléaires crée un précédent dangereux. Après des années d'insistance sur l'aspect de coopération dans l'OTAN sur le désarmement, le gouvernement canadien semble se contredire. Le ministre de la Défense nationale a souligné devant le Comité permanent de la défense nationale, le 18 juin 1987, la vraie raison pour laquelle le gouvernement veut acheter des sous-marins, et je le cite:

[*Traduction*]

«Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'il ne faut pas acheter tout ce matériel, ces sous-marins nucléaires, uniquement pour leur utilité en temps de paix, mais, ce qui compte davantage, pour leur utilité en temps de guerre.»

[*Français*]

Ce sont les propos du ministre conservateur de la Défense nationale.

Or, je me dois, en contrepartie, de citer le chef de l'opposition (M. Turner) qui lui, dans sa déclaration de Vancouver du 6 février dernier, déclarait de façon précise la position du parti libéral sur une telle prolifération d'armements, et je le cite:

> Tandis que les superpuissances parlent de réduction des armements, notre gouvernement a décidé que le Canada construirait quelque 10 ou 12 sous-marins atomiques offensifs dont le coût pourrait atteindre 16 milliards de dollars. La construction et le déploiement de sous-marins offensifs marquent un écart radical par rapport au rôle de dissuasion traditionnellement joué par nos forces armées. A mon avis, le gouvernement a tort de vouloir équiper le Canada de sous-marins atomiques offensifs dans l'Arctique. Le gouvernement affirme que ces navires doivent servir en partie à la surveillance et à la défense de nos eaux septentrionales. Si tel est le cas, il existe des moyens moins coûteux, plus sûrs et plus efficaces d'accomplir ce travail.

Il est évident que le chef de l'opposition propose par contre quelque chose de beaucoup plus sérieux, de beaucoup plus louable, qui est la mise sur pied d'un nouveau régime international pour l'Arctique, au moyen d'un Traité auquel adhéreraient toutes les puissances de cette région. Ce Traité permettrait de freiner la militarisation de l'Arctique, de paver la voie à une coopération sur les plans technique, économique, écologique et surtout, d'assurer l'avenir des habitants de cette région.

Je trouve la distinction entre le gouvernement conservateur et le parti libéral très importante. Selon nous, notre politique de défense doit être basée sur les principes suivants: premièrement, une politique extérieure et domestique; deuxièmement, une approche collective de la défense; troisièmement, le multilatéralisme; quatrièmement, une conception claire de notre rôle militaire et, cinquièmement, une approche cohérente à la paix et au désarmement.

Avec cette compréhension d'une politique de défense canadienne et les principes sur lesquels elle est basée, j'aimerais maintenant passer à l'approche du gouvernement conservateur.

Un examen superficiel de la politique de défense du gouvernement tel que présenté dans le Livre blanc sur la défense nationale démontre clairement que le gouvernement conservateur risque de séparer notre politique de défense de notre politique étrangère. Étant donné que la paix et la sécurité sont deux parties fondamentales de notre politique étrangère, notre politique de défense se doit de soutenir et de refléter ces objectifs au lieu de les rejeter parce que mal conçue.

Je suis tout à fait d'accord sur le fait de reconnaître que les Forces armées canadiennes ont besoin de nouvelles ressources. Les gouvernements libéraux dans le passé n'ont jamais manqué

à cette obligation et ont toujours répondu très généreusement aux besoins adéquats des Forces armées canadiennes.

Mais la nouvelle politique conservatrice nous paraît excessive. D'abord, l'OTAN, d'après le Livre blanc sur la défense nationale, n'est qu'une raison pour s'armer. Ensuite, l'acquisition de ces sous-marins nucléaires au coût excessif projette une bien mauvaise image du Canada.

Il faut donc souligner qu'il y a deux conceptions différentes de l'OTAN qui sont en jeu ici: la conception militariste du gouvernement conservateur et la conception de paix et de responsabilité du parti libéral. Le gouvernement a insisté pour mettre en évidence la nécessité d'un Canada fort et capable de se défendre. Nous sommes tout à fait d'accord, mais le parti libéral reconnaît que dans le monde actuel, une politique de défense basée sur la défense et non pas sur l'offensive, est un ingrédient légitime d'une approche globale.

Pour nous, le Canada, membre de l'OTAN, doit continuer d'assumer ses responsabilités mais aussi continuer d'exprimer ses vues pacifiques dans un contexte multilatéral.

Le parti libéral croit donc que l'OTAN doit jouer un rôle au-delà du rôle militaire. On reconnaît bien sûr que l'OTAN fournit les bénéfices et les responsabilités d'une défense collective, mais aussi cela fournit l'occasion de jouer un rôle de leadership dans l'Alliance, afin de s'adresser aux questions de la paix et de la sécurité.

Nous voulons croire qu'il pourrait y avoir des réductions d'armements conventionnels en Europe, et également nous espérons qu'une interdiction sur les armes chimiques puisse se réaliser bientôt.

L'approche du gouvernement conservateur, telle que présentée dans son Livre blanc, comprend mal l'importance de cet aspect de notre participation dans l'OTAN. De façon aveugle, ce gouvernement mène le Canada sur le chemin militariste où l'on risque de perdre toute crédibilité comme porte-parole et leader de la cause de la paix et du désarmement dans le monde. C'est le rôle que le Canada a toujours joué dans le passé, c'est le rôle que nous devons continuer à jouer non seulement par nos efforts *via* le ministère des Affaires extérieures, *via* un organisme comme l'Agence canadienne de développement international, mais également par l'entremise des Forces armées canadiennes qui doivent jouer un rôle non pas agresseur, mais un rôle de paix, de service partout où elles peuvent dans le monde à titre de forces de paix et comme membre de missions de paix des Nations Unies, pour amener, à travers le globe, une plus grande compréhension et une plus grande paix.

• (1340)

[*Traduction*]

M. Crofton: Monsieur le Président, les commentaires du député de Papineau (M. Ouellet) m'ont beaucoup intéressé. Tant du côté du parti libéral que de celui du Nouveau parti démocratique, on semble avoir quelque difficulté à aborder le Livre blanc. On semble s'attendre à y trouver un énoncé complet de la politique étrangère du Canada et on semble oublier que le Livre blanc porte sur la défense.

Le Livre blanc reconnait très sérieusement l'engagement profond du Canada à l'égard des négociations sur les armements, du contrôle et de la réduction des armements. Observateurs et commentateurs ont beaucoup écrit sur ce qui se passe à Genève, à Helsinki et à Bruxelles. On a cependant peu écrit au sujet des forces militaires canadiennes, de leurs rôles, de leurs missions et de leurs capacités. Ce n'est certainement pas le parti libéral qui s'est donné la peine de le faire au cours des 12 à 14 dernières années de son séjour au pouvoir. A tel point que lorsque nous sommes entrés en fonction le seul document en vigueur portait sur les activités de défense des Forces armées canadiennes durant les années 1970, alors que nous étions déjà au beau milieu des années 1980.

Le Livre blanc traite des lacunes les plus graves de nos forces militaires. Il ne vise en rien à dénigrer les efforts extrêmement importants de négociation en matière de limitation d'armements qui ont été consentis et continuent de l'être aujourd'hui avec la participation du Canada à Helsinki, à Genève, à Bruxelles, aux Nations Unies et ailleurs dans le monde où l'on traite de ces questions. Le Canada fait valoir son point de vue de façon vigoureuse et convaincante, notamment en matière de contrôle et de surveillance des armements.

Si j'ai bien compris, le député de Papineau a reproché au ministre de la Défense nationale (M. Beatty) d'avoir proposé que nos acquisitions d'armes soient fondées sur leur utilité en temps de guerre. A quelle autre fin ferions nous l'acquisition de matériel militaire? Si le matériel militaire n'a pas d'utilité en temps de guerre, il en aura encore moins en temps de paix et n'aidera pas à maintenir la paix. De toutes les sottises que j'ai entendu dans ma vie, celle-là remporte la prime.

J'ai entendu des députés de l'opposition qui sont membres du comité de la défense parler de sous-marins défensifs. J'en ai même entendu parler de grenades défensives. Ceux qui s'expriment ainsi se font une idée bien étrange du matériel militaire. On n'a pas d'autre raison de se procurer ce matériel que de le faire exploser pour faire mal à la personne visée, ou pour donner au moins l'impression qu'on pourrait lui faire mal. C'est là que joue l'effet de dissuasion, le fait d'empêcher l'ennemi d'entreprendre une offensive générale.

Je suis peiné d'entendre le député de Papineau dire que le gouvernement effectue un grand virage vers la droite. A mon avis, notre pays s'est fortement désarmé au cours des vingt dernières années, sans avoir le courage de l'avouer, à tel point que nous avons presque réduit nos forces à l'impuissance totale. Le seul fait que nous cherchions à dépenser de l'argent pour redonner une crédibilité aux Forces armées est loin de justifier l'accusation de militarisme; il s'agit seulement de respecter les engagements que nous avons contractés envers nos alliés.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je réponds brièvement aux commentaires du député, car ce ne sont pas des questions, en insistant encore une fois sur ce que j'ai déjà dit. Notre politique en matière de défense ne peut pas et ne doit pas être séparée des autres grands programmes du gouvernement. Bien sûr, elle doit faire partie intégrante de la politique plus vaste de sécurité et satisfaire à un certain nombre d'objectifs relatifs à la défense ainsi qu'aux affaires étrangères et internes. A notre avis, le gouvernement—et c'est très caractéristique de sa part dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres—fait un pas en avant et trois pas en arrière, ou un pas en avant et deux pas de côté.

Si on examine le Livre blanc sur la défense, publié au nom du gouvernement par le ministre de la Défense nationale (M. Beatty), on constate que ce document contredit bien des propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Il montre assurément qu'il n'y a ni coordination ni idée directrice générale là où le gouvernement conservateur veut nous conduire.

On ne peut considérer la défense du point de vue général de la sécurité dans le monde et on ne peut la dissocier des efforts déployés à l'étranger par les représentants de notre ministère des Affaires extérieures.

Je comprends que les conservateurs sont un peu déconcertés par notre motion. Lorsqu'elle a été proposée ce matin, le ministre s'est donné beaucoup de mal pour essayer d'indiquer qu'il s'agissait d'une motion de défiance à l'égard du gouvernement et que son parti ne pourrait pas voter en sa faveur. La motion est très simple. Elle propose:

> Que la Chambre reconnaisse le rôle crucial que l'OTAN continue de jouer au chapitre de la sécurité et de la défense mutuelles et des progrès dans la recherche du contrôle des armements et du désarmement et, en conséquence, réaffirme son engagement au maintien de l'appartenance et de l'appui actif du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en tant qu'instrument essentiel de la politique canadienne de défense.

C'est très clair. Elle peut causer certaines difficultés aux néo-démocrates qui ne croient pas à l'OTAN, et je pense qu'ils vont voter contre. Cependant, si le gouvernement croit à l'OTAN, s'il veut continuer à l'appuyer et à en rester membre, il n'y a aucune raison de voter contre cette motion. Il essaie de trouver toutes sortes d'excuses, même de forme, pour ne pas accepter notre motion légitime.

Je suis l'un de ceux qui a participé au comité de réforme parlementaire présidé par l'un de nos éminents collègues qui est maintenant lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve. Il était bien entendu, lorsque nous nous sommes occupés des motions de l'opposition présentées à l'occasion des jours réservés à l'opposition, qu'à moins de la mention expresse figurant dans ces motions qu'elles entraînent un vote de défiance, elles étaient des motions de caractère général qui n'entraînaient pas le renversement du gouvernement. Donc le ministre pourrait laisser ses collègues voter en faveur de la motion, de concert avec l'opposition, si tel est leur désir. Même si certains pourraient être tentés de demander au premier ministre (M. Mulroney) de se présenter au gouverneur général pour déclencher une élection, si nous gagnons le vote lundi soir le premier ministre ne sera pas tenu de le faire parce que d'après le nouveau Règlement, les jours réservés à l'opposition ont pour but de nous permettre de nous occuper de véritables motions, de laisser aux députés des deux côtés de la Chambre la faculté d'exprimer leur point de vue et de se prononcer sans nécessairement mettre en jeu la question de confiance.

• (1350)

M. Hopkins: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Papineau (M. Ouellet). Quand il a pris la parole le ministre associé de la Défense nationale (M. Dick) a essayé de se servir de mon point de vue sur cette motion pour se justifier de ne pas voter en faveur de la motion qui appuie le maintien du Canada dans l'OTAN.

Le député estime-t-il que cela est dans l'esprit du nouveau Règlement de la Chambre des communes, et lorsque le ministre m'a accusé d'attaquer le gouvernement c'est lui en fait qui s'attaquait à l'opposition.

Le député de Papineau se souvient-il qu'au cours de la dernière campagne électorale le parti conservateur avait promis une augmentation des dépenses militaires de 6 p. 100 en termes réels, c'est-à-dire compte tenu des effets de l'inflation? Pense-t-il que les conservateurs ont tenu cette promesse?

Le ministre a longuement parlé de la sécurité mondiale et de la collaboration avec l'OTAN, mais c'est une chose que la motion reconfirme simplement. Le député n'est-il pas d'avis que la motion est tout à fait conforme au maintien de la volonté du pays, en tant que membre de l'OTAN, d'appuyer l'OTAN lui-même pour qu'elle serve de contrepoids véritable au Pacte de Varsovie, et qu'il y ait ainsi deux parties qui puissent négocier sagement autour d'une table? N'est-ce pas là la façon d'agir pour parvenir à des accords et à de nouvelles réductions des armements de part et d'autre, ce qui aura pour effet d'améliorer la paix et la stabilité mondiales?

M. Ouellet: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins) de ses observations. Il est beaucoup plus au fait que moi des questions de défense. Je partage son avis.

En ce qui concerne la motion, je tiens à assurer le député que cette motion, qu'il a rédigée de main de maître ayant siégé à la Commission McGrath, est conforme tant pour la lettre que pour l'esprit à la réforme parlementaire entreprise par la Chambre au cours de la présente législature. J'estime que c'est également conforme aux traditions et aux précédents de cette Chambre. Il est clair que l'adoption de cette motion ne constituerait pas un vote de non confiance envers le gouvernement et elle ne devrait pas être interprétée comme tel. N'importe quel député de la majorité qui désire voter avec nous devrait se sentir libre de le faire. Il ne mettrait pas en danger l'existence de son gouvernement.

En ce qui concerne la dernière partie de la question de mon collègue, je dirais qu'il appuyait résolument l'engagement du gouvernement précédent. Je me rappelle qu'il était intervenu vigoureusement, au caucus, pour s'assurer que le gouvernement libéral accordait des ressources suffisantes.

M. Patrick Crofton (Esquimalt—Saanich): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer officiellement au débat d'aujourd'hui. En tant que président du comité permanent de la défense, je me suis plaint du manque d'occasions que la Chambre donne à ceux d'entre nous qui s'intéressent à ce sujet.

Je dois dire, en réponse à la proposition de mon collègue, le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins), que je suis heureux de l'appui à l'OTAN qu'énonce maintenant le parti libéral. Ces dernières semaines et ces derniers mois il m'est arrivé de me demander, vu les déclarations faites, si les libéraux appuyaient encore la participation du Canada à l'OTAN. On a fait remarquer que c'était le très hon. Louis Saint-Laurent qui était premier ministre lorsque le Canada est devenu membre de l'OTAN. Je dois dire que, par la suite, s'il avait encore été parmi nous, il se serait désespéré de voir que l'on n'appuyait plus de tout coeur cette organisation.

En présentant cette motion le député a attiré l'attention sur la politique libérale de 1983-84, cet intérêt renouvelé pour l'OTAN. Je suppose qu'avec des élections en perspective le gouvernement a compris ce qui allait probablement lui arriver, qu'il a redécouvert quelques valeurs éprouvées et qu'il s'est demandé comment dépenser de l'argent dans cette direction dans les plus brefs délais. En fait, le Parti libéral a dressé une liste de souhaits.

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je connais le député d'Esquimalt—Saanich (M. Crofton) depuis un certain temps et j'ai beaucoup de respect pour lui. Je sais qu'il ne voudrait pas que soient consignés au compte rendu des propos inexacts. S'il vérifie mon discours, il constatera que ce «nouvel» intérêt porté à la défense n'a rien de nouveau. Il constatera également en vérifiant le Budget des dépenses que l'intérêt renouvelé n'a pas dérougi depuis la fin des années 70 jusqu'à 1984.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Règlement!

M. Dick: Il y a tellement d'inexactitudes, Len, qu'il est impossible de distinguer la réalité de la fiction.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aura l'occasion de poser des questions et de formuler des observations tout à l'heure. Le député d'Esquimalt—Saanich a la parole.

M. Crofton: Je me ferai un plaisir de répondre à la question du député en temps opportun, monsieur le Président. Je crois que les Canadiens sont capables de faire eux-mêmes la part des choses.

Si nous faisions l'inventaire aujourd'hui ou lundi et si nous additionnions la valeur des briques, du mortier, des canons, des chars et de l'infrastructure des forces armées, nous obtiendrions un total d'environ 90 milliards de dollars. C'est ce que nous avons investi jusqu'ici. La durée prévue des briques, du mortier, des chars et des canons est d'environ 25 ans. Si l'on divisait 90 milliards par 25, on obtiendrait approximativement 3,5 milliards de dollars. Au fil des ans, nous aurions dû engager des dépenses d'immobilisations totalisant quelque 3,5 milliards par an, et ce afin de soutenir l'équipement, le personnel, les briques et le mortier dont nous disposons. Toutefois en réalité, nous investissons une somme de l'ordre de 2,5 milliards par an depuis une vingtaine d'années. Nous soutirons des forces de l'armée canadienne environ 1 milliard par an. Voilà pourquoi les navires de notre flotte sont rouillés, nos chars d'assaut en Europe sont désuets et nos hélicoptères ne sont pas toujours en état de voler. Voilà pourquoi nos navires peuvent à peine sortir d'un port et que nous devons acheter des tubes électroniques des pays du pacte de Varsovie afin de pouvoir utiliser notre matériel. Voilà ce que le parti libéral nous a légué.

• (1400)

Nous ne sommes pas parvenus à cette situation dangereuse du jour au lendemain. La situation grave à laquelle nos forces canadiennes sont réduites est imputable à un plan ou à une carence de planification au fil de nombreuses années. Voilà pourquoi le gouvernement actuel a jugé nécessaire d'investir de fortes sommes pour tenter de rehausser la compétence et l'efficacité de nos forces armées. La chose est nécessaire à cause des deux importants organismes auxquels nous appartenons, le NORAD et l'OTAN, mais le débat d'aujourd'hui porte sur l'OTAN.

Notre pays est le deuxième au monde en superficie, il a le littoral de beaucoup le plus long, mais il compte une population peu nombreuse. Nous ne pouvons donc espérer nous défendre seuls contre une grave menace. Il est donc parfaitement naturel que nous nous tournions vers des pays amis qui partagent notre amour de la liberté, de nos principes démocratiques, de la liberté personnelle et notre respect pour la règle de droit avec lesquels nous pouvons unir nos efforts pour assurer notre défense collective. Voilà pourquoi, depuis 1949 nous recherchons notre sécurité dans le cadre général de l'OTAN et les arrangements bilatéraux que nous avons conclus avec les États-Unis.

La motion à l'étude aujourd'hui parle du rôle crucial que l'OTAN continue à jouer, sur le chapitre de la sécurité et de la défense mutuelles, et des progrès accomplis dans le contrôle des armes et dans le désarmement. Elle traite donc des fondements de notre politique de sécurité selon les termes énoncés par le premier ministre (M. Mulroney). M. Saint-Laurent, lorsque l'OTAN a été créée, a déclaré que ce traité était bien autre chose que les alliances militaires d'antan. L'OTAN se fonde sur la croyance aux valeurs et aux vertus de la civilisation occidentale, la civilisation des pays de l'Atlantique-Nord. Le gouvernement actuel demeure fidèle à cette croyance, et je suis certain que les Canadiens pensent comme lui. Cette politique est aussi celle apparemment de tous les gouvernements canadiens depuis 1949.

Ceux qui réclament à cor et à cri notre retrait de l'OTAN sous prétexte que l'Europe est assez riche maintenant pour se défendre seule, et que notre participation aux alliances nous empêche de rechercher la paix dans le monde, donnent une fausse image du Canada et de cet organisme. L'OTAN est à la fois une alliance politique et militaire. Elle a été créée en vertu de l'article 45 de la Charte des Nations Unies, une précision importante même s'il en a déjà été question aujourd'hui. Cette charte a expliqué notre contribution au maintien de la paix en rappelant bien clairement que nous étions déterminés à exercer notre droit de nous défendre individuellement et collectivement.

Voyons quelques instants pourquoi la neutralité est une politique hypocrite en ce qui concerne le Canada. Le NPD voulait nous faire croire qu'il ne préconisait pas une telle politique, mais je pense le contraire à entendre leurs propos. Si nous étions neutres, nous devrions quand même compter sur les forces de sécurité et de dissuasion de nos alliés pour assurer notre défense tout en ayant refusé de contribuer à la sécutité collective. La neutralité nierait notre histoire. Elle trahirait les

efforts que nous avons consentis pendant les deux guerres mondiales, et plus tard pour établir un ordre international favorisant l'épanouissement des pays dans la paix avec leurs voisins.

Nous ne pouvons nous retirer du monde. Étant donné que notre sort est lié à celui de nos alliés et que nous avons les mêmes valeurs socio-politiques qu'eux, il n'y a logiquement et moralement aucune autre possibilité pour le Canada que de rester membre de l'OTAN. Choisir la neutralité reviendrait à oublier notre situation géographique, à refuser d'admettre que le Canada s'étend entre les deux superpuissances et que, quelle que soit la politique que nous adoptions, nous serions inévitablement impliqués dans tout conflit Est-Ouest.

On a soutenu que la neutralité assurerait notre sécurité à bien meilleur compte que le coût actuel de la défense collective. C'est faire là un calcul bien naïf, comme l'ont reconnu il y a longtemps les Suisses et les Suédois. Ils paient beaucoup plus cher que nous par habitant pour leur défense. Ils consacrent un plus grand pourcentage de leur produit national brut que nous à satisfaire leurs besoins de défense. Et, ce qui est encore plus significatif, ils ont le service militaire obligatoire. En outre, ces deux pays sont très impliqués dans la production et la vente internationale d'armes, ce qui constitue pour eux le seul moyen de continuer à produire le matériel militaire dont ils ont eux-mêmes besoin. Le fait est que nous aurions des moyens de défense moindres qui nous coûteraient beaucoup plus cher si nous décidions de faire cavalier seul en tant que pays neutre.

J'ai signalé tantôt que nous partageons un ensemble de valeurs et de libertés avec nos alliés de l'OTAN. Ce sont ces valeurs qui ne concordent pas avec celles des pays membres du Pacte de Varsovie. Les différences qui nous séparent sont profondes et irréconciliables. Lorsqu'on tient compte de ces différences économiques, sociales et spirituelles et de la formidable puissance nucléaire, chimique et conventionnelle des pays du Pacte de Varsovie qui, de l'avis de la plupart des spécialistes, excède les seuls besoins de défense, la nécessité de faire preuve d'une grande prudence dans les relations Est-Ouest et de vraiment bien assurer notre défense saute tout bonnement aux yeux.

C'est en Europe que notre système de valeurs est le plus menacé et que la liberté est le plus manifestement et le plus directement en danger. C'est là une raison comme une autre pour que nous participions à la défense collective de l'Europe. Il est essentiel de protéger la liberté et la sécurité de l'Europe, si l'on veut que le Canada puisse devenir le pays que souhaitent la plupart des Canadiens. Depuis 1949, tous les gouvernements qui se sont succédés ont reconnu cette vérité, bien que, pendant certaines périodes, on se soit uniquement contenté d'en parler.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement a officiellement décidé de s'occuper de nos forces armées qui avaient été négligées jusque-là, et cela afin que nous puissions encore une fois reprendre la tête haute notre place dans l'Alliance, tout en sachant que nous faisons notre juste part. J'ai parlé tout à l'heure des deux principales fonctions de l'Alliance de l'Atlantique Nord. En premier lieu, il s'agit d'assurer une défense convenable et ensuite la solidarité politique nécessaire pour dissuader les agressions ou l'intimidation et défendre les territoires des pays membres. En deuxième lieu, il s'agit de favoriser une plus grande stabilité dans les rapports entre l'Est et l'Ouest pour créer un climat favorable à la résolution des difficultés politiques sous-jacentes. Ces fonctions ne sont pas mutuellement exclusives et elles sont plutôt et même très étroitement liées.

La volonté politique de dissuasion est aussi importante que la capacité des forces de jouer leur rôle. Le Livre blanc définit la politique du Canada en matière de sécurité, les efforts en matière de contrôle des armements et les efforts visant à nous assurer de la résolution pacifique des conflits. Encore une fois, ce sont là des éléments complémentaires auxquels on accorde énormément de poids dans le contexte de la politique en matière de sécurité.

Au début de la semaine, le premier ministre, M. Reagan et d'autres chefs d'États membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord se sont réunis à Bruxelles à la suite de la signature du traité qui permettra de supprimer toutes les forces nucléaires de portée intermédiaire aux États-Unis et en Union soviétique. Ils ont également essayé de déterminer l'étape suivante pour l'OTAN, compte tenu de ce traité. Nous devons notre participation à ces pourparlers à notre adhésion à l'OTAN, comme nous lui devons notre participation à d'autres conseils traitant de questions de sécurité en Europe, qui suscitent de grandes confrontations entre l'Est et l'Ouest.

Le succès du traité des FNI est attribuable à l'OTAN. Car l'idée vient de l'OTAN. Cet organisme a pris la double décision de déployer les FNI tout en en négociant la suppression. En dépit d'énormes pressions politiques dont font l'objet certains pays de l'Europe, les pays membres de l'OTAN ont su conserver la solidarité politique nécessaire a l'aboutissement de ces pourparlers.

Ce qui ne signifie pas que le nouvel esprit d'ouverture, la glasnost favorisée par M. Gorbachev, n'ait pas été pour une grand part dans la création du climat qui a favorisé la conclusion de cet accord. Mais ce fut essentiellement une victoire de l'OTAN. Les leçons à en tirer c'est qu'il faut négocier à partir d'une position de force, choisir une stratégie politique et, par dessus tout, être patients.

• (1410)

Des perspectives se dessinent à l'horizon en vue d'autres négociations de limitation des armements qui pourraient permettre une réduction de moitié des missiles stratégiques, l'élimination des armes chimiques, ainsi que des réductions sensibles des effectifs des forces traditionnelles qui s'affrontent en Europe. Nous nous réjouissons de ces initiatives. Nous appuyons ces objectifs.

Si nous n'appartenions pas à l'OTAN, notre influence serait limitée sur certains de ces points et nulle sur d'autres. Comme c'est là, nous pouvons apporter nos idées, nos compétences diplomatiques et techniques, et notre soutien politique. Il ne s'agit pas cependant de réduire notre vigilance. Il faut nous rappeler les leçons du traité sur les missiles nucléaires à portée intermédiaire, et nous assurer que nous entamons les négociations armés d'un ensemble de moyens de défense adéquats, efficaces et modernes.

Comme vous le savez, monsieur le Président, avec la mise en oeuvre du Livre blanc, le gouvernement s'emploie à réparer la négligence dont nos Forces armées souffrent depuis de nombreuses années. Il n'est pas incompatible de vouloir définir des

mesures vérifiables et équitables de limitation des armements et de vouloir maintenir une défense efficace. Les deux se complètent mutuellement. Le Canada a longtemps cherché la sécurité en gardant son armement au plus bas niveau possible et continuera de le faire, mais la limitation unilatérale des armements est déstabilisatrice et dangereuse pour notre sécurité et celle des autres. Nous devons être patients et nous devons être forts.

J'ai dit tout à l'heure que du fait que nous appartenons à l'OTAN nous avons une place au sein des conseils du monde occidental. C'est parce que nous partageons le fardeau constitué par la défense collective, au sein de l'OTAN, que nous sommes en mesure de participer avec les pays européens au processus d'Helsinki tendant à assurer la sécurité de l'Europe et à établir un climat de coopération. Nous avons également assisté à la Conférence de Stockholm sur les mesures de sécurité et de confiance en Europe.

Notre apport au commandement militaire intégré de l'OTAN en Europe nous permettra de participer à la Conférence sur la sécurité et la coopération et aux pourparlers tendant à favoriser une plus grande stabilité en Europe à la suite d'une réduction des forces en présence. Enfin, c'est grâce à notre participation à l'alliance que nous pouvons assister en tant que partenaire aux consultations sur le contrôle des armes nucléaires entre les États-Unis et l'Union Soviétique, même si nous n'avons pas d'armes de ce genre.

J'ai commencé à préciser que l'OTAN est plus qu'une simple alliance militaire. J'ignore combien de nos collègues d'en face ont lu le traité. Il est fort simple et très bref. Selon moi, au préambule, on décrit son objectif beaucoup mieux que je ne pourrais le faire; voici:

> Les États parties au présent traité,
>
> Réaffirmant leur foi dans les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et leur désir de vivre en paix avec tous les peuples et tous les gouvernements, Déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit,
>
> Soucieux de favoriser dans la région de l'Atlantique Nord le bien-être et la stabilité, Résolus à unir leurs efforts pour leur défense collective et pour la préservation de la paix et de la sécurité,
>
> Se sont mis d'accord sur le présent Traité de l'Atlantique Nord:

Est-il surprenant, monsieur le Président, lorsqu'on lit un texte comme celui-là et qu'on réfléchit à sa signification, que notre participation à l'OTAN soit la pierre angulaire de la politique étrangère et de défense du Canada depuis la conclusion du traité, en 1949? L'OTAN sert fort bien le Canada et tous les pays membres. Il s'agit d'un instrument de paix qui permet aux Européens de connaître la période de paix la plus longue de l'histoire moderne.

La plupart des Canadiens souhaitent que le Canada demeure membre de l'OTAN et comme on le précise dans le Livre blanc, la participation en question serait essentielle à la défense du Canada et à la sécurité des Canadiens dans un avenir prévisible. Comme on le laisse entendre dans le préambule, ce n'est pas simplement un traité de défense. Il tend à préserver nos valeurs et nos libertés. C'est le fondement même de la sécurité du Canada.

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, le député qui vient de parler a décrit une marche à suivre pour le Canada qui, à mes yeux et à ceux de tous les membres de mon parti, semble reposer quasi entièrement sur les doctrines et les valeurs stratégiques du gouvernement actuel des États-unis.

Lorsqu'on critique, comme nous le faisons parfois, ces doctrines et valeurs stratégiques, comme la guerre des étoiles, la nouvelle stratégie maritime ou l'initiative de défense aérienne, que nous considérons également comme une stratégie agressive des États-Unis, on nous traite d'antiaméricains, on nous reproche d'être neutralistes parce que nous nous adonnons à une critique constructive, nous l'espérons du moins, dans le but d'assurer la paix internationale et la sécurité pour tous.

Lorsque le député parle de neutralité et dit que nous adoptons une politique de neutralité, c'est un prétexte. Il sait parfaitement que ce parti a toujours partagé et continue à partager les valeurs démocratiques de l'Occident et qu'il critique lorsqu'il croit que d'autres sociétés occidentales n'adoptent pas ces valeurs démocratiques. Nous ne nous dissocions nullement de ces valeurs.

Notre objectif est la sécurité globale. Notre objectif, c'est la sécurité pour tous qui, depuis 1982, grâce au rapport de la Commission Palme, est souvent considérée comme une sécurité commune car il n'est plus possible pour un pays d'être en sécurité tout seul. C'est seulement lorsque tous les pays ont un sentiment de sécurité, et j'englobe les pays du tiers monde aussi bien que les pays développés, que nous connaissons la véritable sécurité.

Aussi, la sécurité ne peut pas être définie dans un contexte purement militaire, comme le font les conservateurs et aussi les libéraux, à en juger d'après cette motion. On ne peut probablement pas concevoir—certainement pas à l'ère nucléaire—que les forces militaires ou les nations puissent, par des moyens militaires, garantir leur propre sécurité, leur propre bien-être.

Je ne comprends pas pourquoi, dans son Livre blanc sur la défense, le gouvernement continue d'associer la sécurité du Canada, et même de chaque nation, à des ressources purement militaires. Cette tournure d'esprit est dépassée depuis le début de l'âge nucléaire.

La motion présentée aujourd'hui par le parti libéral m'a déçue, car il vit trop dans le passé. Elle ne reflète pas la pensée contemporaine qui a évolué très rapidement au cours des cinq dernières années, soit depuis la Commission Palme et la publication d'autres rapports de groupes des Nations Unies qui prônent le désarmement et nous enseignent à tous une nouvelle façon de regarder le monde dans une optique universelle plutôt que dans une perspective étroite et nationalement militariste.

• (1420)

La motion libérale est rédigée en ces termes:

> Que la Chambre reconnaisse le rôle crucial que l'OTAN continue de jouer au chapitre de la sécurité et de la défense mutuelles et des progrès dans la recherche du contrôle des armements et du désarmement et, en conséquence, réaffirme son engagement au maintien de l'appartenance et de l'appui actif du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en tant qu'instrument essentiel de la politique canadienne de défense.

Analysons cette motion pour voir à quel point elle date et pourquoi le Nouveau parti démocratique et même le parti conservateur ne sont pas prêts à l'appuyer. La motion demande

que la Chambre reconnaisse le rôle crucial que l'OTAN continue de jouer au chapitre de la sécurité et de la défense mutuelles et des progrès dans la recherche du contrôle des armements et du désarmement.

On considère en général que la sécurité mutuelle consiste à construire des ponts plutôt que des barricades. Elle consiste à dépasser la confrontation du passé entre l'Est et l'Ouest et à mettre au point des mesures susceptibles d'augmenter la confiance mutuelle des deux parties en vue de les rapprocher. L'histoire montre que ce n'est pas l'OTAN qui a fait progresser la sécurité mutuelle, à moins que le parti libéral n'ait une autre définition de la sécurité mutuelle que celle que j'ai donnée.

Ces dernières années, la sécurité mutuelle, aussi appelée sécurité commune ou sécurité pour tous, a fait de grands progrès surtout à la Conférence sur la sécurité et les mesures de restauration de la confiance qui s'est tenue en Europe et dans les discussions qui se poursuivent dans le cadre de la CSCE à Stockholm.

Les États-Unis et l'Union soviétique ont fait beaucoup de progrès, ces deux ou trois dernières années, sans passer par l'OTAN ou le Pacte de Varsovie. Il faut avoir de l'imagination pour prétendre que ces progrès sont dus à l'OTAN. J'aimerais bien que ce soit le cas, mais ça ne l'est pas.

L'OTAN n'a rien fait pour promouvoir la sécurité mutuelle, le contrôle des armements et le désarmement au cours du premier mandat du président Reagan parce que ce dernier n'a rien fait. C'est même durant cette période que l'ancien premier ministre Trudeau s'est plaint de l'inutilité de l'OTAN pour ce qui est de l'élaboration de politiques et de stratégies de contrôle des armements et de désarmement.

Pendant le premier mandat du président Reagan et au début de son deuxième, les États-Unis n'étaient pas d'accord pour imposer un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires, comme l'était l'Union soviétique, par exemple. Les États-Unis n'étaient pas d'accord pour appuyer pleinement la mise en oeuvre du Traité ABM parce qu'ils tenaient à poursuivre la course aux armements jusque dans l'espace grâce à leur programme de guerre des étoiles.

Puisque les États-Unis n'ont pas appuyé une interdiction générale des essais pendant ce temps-là, l'OTAN n'a pris aucune mesure à cet égard. Je ne pense pas que le Canada ait joué un grand rôle pour promouvoir certaines de ces démarches.

L'OTAN a continué d'avoir une doctrine centrale fondée sur une riposte graduée, c'est-à-dire sur la possibilité d'utiliser des armes nucléaires en premier. En décembre 1984, l'OTAN a approuvé ce qu'on appelle la stratégie d'offensive en profondeur, ce qui a suscité à juste raison la crainte que l'OTAN ait des intentions agressives.

A Bruxelles l'autre jour, les pays membres de l'OTAN, à l'exception digne de note du chancelier Kohl, de la République fédérale d'Allemagne, ont examiné la possibilité d'augmenter ou de moderniser les armes nucléaires tactiques en Europe, alors que l'Union soviétique et les États-Unis ont accepté non seulement de réduire, mais bien d'éliminer toute une catégorie d'armes nucléaires, ce qui a donné à tous l'espoir qu'on pourrait réaliser d'autre progrès plus tard. Pourtant, l'OTAN a décidé lors de sa réunion à Bruxelles qu'il faudrait remplacer les armes qui seront supprimées par des armes nucléaires plus modernes. Il faut espérer que le refus très important du chancelier Kohl d'appuyer cette décision convaincra les autres pays membres de l'OTAN de se rendre à la raison.

Nous espérons que l'on réduira de façon spectaculaire les armes nucléaires stratégiques. Il faut se demander si le parti libéral a réfléchi plus que le gouvernement ne l'a fait à la position que devrait adopter le Canada et à ce que nous devrions proposer aux superpuissances quant aux sortes d'armes importantes qu'il conviendrait de réduire ou d'éliminer entièrement des arsenaux stratégiques.

Le ministre associé de la Défense nationale (M. Dick) a déclaré aujourd'hui que, selon lui, les réductions ne porteraient pas sur les missiles de croisière lancés par air ou par sous-marin ni, sans doute, sur les missiles balistiques lancés par sous-marin, ce qui veut dire que nous pourrions continuer les essais des missiles de croisière tant que les deux superpuissances n'auront pas décidé d'inclure ce genre de missiles dans leurs négociations.

Puisque la motion ne dit rien au sujet de la position du parti libéral sur cette question, nous devons supposer qu'il est d'accord avec le gouvernement. Mais, monsieur le Président, si le Canada veut vraiment promouvoir les mesures de contrôle et de réduction des armements qui nous donneraient plus de sécurité à tous et si le Canada s'intéresse vraiment aux armes stratégiques, surtout au missile de croisière aéroporté, pourquoi n'avons-nous pas de propositions écrites devant nous? Au lieu de porter l'uniforme et de parler d'accroître nos forces armées et ainsi de suite, pourquoi ne sommes-nous pas devant les caméras de télévision en train de dire qu'il faut effectivement limiter, dans le cadre des réductions d'armements stratégiques, les missiles de croisière aéroportés? Pourquoi n'avons-nous pas une proposition précise à présenter directement aux superpuissances? Ce n'est pas l'OTAN qui le fera. C'est par nos efforts, si nous prenons la peine de faire ces efforts, que nous arriverons à contribuer davantage au contrôle et à la réduction des armements.

• (1430)

Nous pourrions insister fortement encore une fois, comme nous l'avons fait un peu sous le gouvernement précédent, pour que les essais soient interdits complètement, y compris bien sûr les essais des missiles de croisière. Nous pourrions insister fortement pour que le Canada et toutes les nations respectent l'esprit et la lettre du traité de non-prolifération. Au lieu de faire cela, nous allons totalement à l'encontre de l'esprit du traité en voulant aveuglément faire l'acquisition de sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire, oubliant que le combustible de ces sous-marins peut servir à la fabrication d'armes.

Je ne vois rien dans la motion à l'étude qui suggère que le Canada devrait prendre une position plus ferme sur les mesures qui assureraient encore mieux notre sécurité à tous. Dans leur motion, les libéraux disent simplement que nous devrions réaffirmer l'appartenance du Canada à l'OTAN en tant qu'instrument essentiel de la politique canadienne de défense. Ils ne parlent absolument pas de la zone qui pourrait être le champ de bataille nucléaire dans les années 90, l'Arctique. J'en déduis que cette question ne les préoccupe pas du tout.

Dans la motion, on ne mentionne même pas les mesures que le Canada peut et devrait prendre de concert avec les six autres pays arctiques pour assurer la dénucléarisation et, ultimement, la démilitarisation de l'Arctique. En lisant la motion, je conclus que l'OTAN et l'Europe de l'Ouest sont encore les principaux instruments de notre politique de défense. A mon avis, c'est là vivre dans le passé, rien d'autre. C'est comme si nous ne savions pas encore que nous sommes bordés de trois océans et surtout que nous n'avions pas compris l'importance de l'Arctique.

Notre parti ne peut pas appuyer une proposition aussi réactionnaire, dépassée et irréfléchie. Nous n'hésiterions pas un seul instant à appuyer une motion qui placerait le Canada aux premiers rangs des pays dans le mouvement en faveur du contrôle des armements, du désarmement, de la paix et de la sécurité pour tous. Ici encore, je parle de sécurité dans son sens le plus large. Nous serions prêts à donner notre appui à une telle motion.

M. Kilgour: Si vous le permettez maintenant, monsieur le Président, puisque je n'ai pas eu l'occasion de le faire depuis qu'elle a annoncé qu'elle ne siégerait plus après la fin de son mandat, je vais souhaiter bonne chance à la députée. Je le fais en toute sincérité. C'est toujours avec sincérité qu'elle prend la parole à la Chambre et, même s'il arrive souvent que nous soyons en désaccord, je suis certain qu'elle est convaincue de ce qu'elle avance chaque fois qu'elle se prononce sur une question.

Puis-je demander à la députée pourquoi son parti souhaite le retrait de l'OTAN et du NORAD? A-t-il changé sa position? Est-il en train de la changer? Va-t-il la changer à l'avenir en l'absence de son influence sur le parti?

Mme Jewett: Je remercie le député de son compliment, monsieur le Président. Il sait bien cependant que les propos flatteurs ne mènent nulle part. Il sait fort bien également que notre politique est établie depuis de nombreuses années et qu'elle a été confirmée au congrès de 1985. Notre prochain congrès ne se tiendra pas avant 1989. Or, c'est à l'occasion d'un congrès qu'un changement pourrait avoir lieu.

J'ose dire que si le député a écouté ce que j'essayais de dire, ce qu'il a fait, j'en suis sûre, il a compris que les néo-démocrates sont, comme en bien d'autres circonstances, je crois, en avance sur leur temps. La dissolution des deux superpuissances d'ici 10 ou 15 ans apparaît, pourvu que les Soviétiques se retirent de l'Afghanistan, comme une éventualité de plus en plus probable. J'en suis fermement convaincue. Voilà la direction dans laquelle le Canada devrait s'engager en appuyant ce mouvement.

M. Crofton: Monsieur le Président, j'ai une brève observation à faire et une question à poser qui sera elle aussi brève, je l'espère. A force d'oublier l'histoire, on est condamné à la revivre. Au cours des années 30, après la guerre qui devait mettre fin à toutes les guerres, nous avons transformé nos épées en socs de charrue et abandonné notre défense, et les brutes ont refait surface pour nous imposer un lourd tribut. Comme l'histoire a la mauvaise habitude de se répéter, il importe d'entretenir une certaine puissance.

Ma seconde observation a trait à l'OTAN qui est fermement résolue à ne jamais recourir à la force la première. Une conjoncture adverse pourrait nous entraîner à utiliser la puissance nucléaire, mais nous sommes résolus à ne jamais y procéder les premiers. Après s'être promené de par le monde et avoir fait un beau voyage, M. Trudeau n'a rien obtenu au cours de sa mission de paix qui fut son dernier sursaut. Le Nouveau parti démocratique pense-t-il, de façon générale, qu'en nous retirant de l'OTAN nous garderions quelque crédibilité ou quelque influence lors des entretiens auxquels se livrent les superpuissances en vue de démilitariser l'Europe?

Mme Jewett: Pour répondre à la première observation de mon collègue au sujet de l'histoire qui se répète, je lui dirai en toute amitié qu'il s'agit d'une erreur terrible que font bien des gens. Ils ne semblent pas se rendre compte, en effet, que l'avènement du nucléaire rend désuète toute référence à l'histoire militaire antérieure. Nous devons bien nous mettre dans la tête que personne ne gagne une guerre nucléaire. Qu'on n'envoie pas son fils à la «guerre nucléaire». Par conséquent, si le député n'est pas partisan de la guerre de l'espace, et j'en doute, et s'il ne croit pas qu'un grand bouclier dans le ciel nous met à l'abri des bombes nucléaires, il doit admettre qu'aucun moyen de se défendre n'existe dans un conflit nucléaire. L'accumulation des armements nucléaires qu'il propose . . .

• (1440)

Des voix: Oh, oh!

Mme Jewett: C'est évidemment ce qu'il propose. Il prétend que si les choses ont si mal tourné en Europe avant la Deuxième guerre mondiale, c'est parce que les pays n'étaient pas prêts et parce qu'ils n'avaient ni la détermination ni la force nécessaire. S'il dit que d'accord, il faut construire toutes les armes nucléaires dans le monde, j'estime que c'est une façon de penser qui remonte à avant la Seconde Guerre mondiale et qu'elle est absolument dépassée.

Il fait une distinction très subtile entre le premier recours à la force et la première utilisation des armes nucléaires. Le fait est que le principe de réponse flexible de l'OTAN prévoit la première utilisation des armes nucléaires. Si on n'estime pas que c'est avoir recours à la force, alors on le définit comme quelque chose d'autre. Qu'on dise ou non qu'on a recours à la force, cela reste toujours le principe fondamental, même si on nous a dit, y compris les militaires, qu'il s'écoulerait de six minutes à six jours au plus dans une guerre classique avant qu'on ait recours aux armes nucléaires. Ce serait une escalade très rapide vers une guerre nucléaire. Je regrette, je ne devrais même pas utiliser le terme de «guerre», puisque je viens de soutenir qu'il ne s'agit pas d'une guerre. Il y aurait une très rapide escalade vers l'échange nucléaire, très rapide en effet. Voilà pourquoi nous sommes tout à fait convaincus que l'OTAN aurait dû renoncer depuis longtemps à se servir le premier de l'arsenal nucléaire.

M. Henderson: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire. J'ai suivi avec grand intérêt la discussion de la motion qui est présentée aujourd'hui par mon collègue le député de Renfree—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins), député très éminent. J'aurais aimé avoir un peu de temps pour parler de la motion d'aujourd'hui. Je sais également que mon collègue, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), qui a présidé le comité de la défense nationale ainsi que le comité des affaires extérieures pendant environ neuf ans, aurait lui aussi aimé participer au débat aujourd'hui, mais le temps manque.

Nous connaissons bien et nous comprenons la position du parti néo-démocrate au sujet de l'OTAN. J'ai été un peu déçu d'entendre des députés dire que les députés de la majorité n'appuieraient pas la motion.

M. Prud'homme: C'est inhabituel.

M. Henderson: C'est très inhabituel, comme vient de le dire mon collègue de Saint-Denis. Au parti libéral, nous sommes de fervents partisans de l'OTAN. Nous pensions que les députés de la majorité l'étaient également. Puisqu'il ne reste plus guère de temps, nous pourrions peut-être leur faciliter les choses en présentant un amendement. Je voudrais maintenant présenter un amendement à la motion.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Malheureusement, lors d'une question ou d'une observation un député n'a pas ce privilège.

Comme il est 14 h 45, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix toutes les questions nécessaires pour disposer de la motion des subsides, en conformité du paragraphe 82(9) du Règlement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 13(5) du Règlement, le vote par appel nominal est différé au lundi 7 mars 1988, à 18 heures.

[*Français*]

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 46.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 mars 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU CANADA—LA DISCRIMINATION CONTRE LES FEMMES

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, au nom du secrétaire d'État (M. Crombie) et en vertu de l'article 67(2) du Règlement, je veux déposer, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Canada au sujet de la convention sur l'élimination de la disrimination sous toutes ses formes contre les femmes.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-3701, 332-3780 et 332-3957 à 332-3965 inclusivement.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

LA CONTRIBUTION DES FEMMES

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, ce sera demain la Journée internationale de la femme, journée tendant à honorer les femmes du monde entier. Pour les Canadiens, elle tend à souligner le rôle essentiel que les femmes jouent dans tous les secteurs de notre société.

Au Canada, les femmes sont depuis fort longtemps militantes. Au tournant du siècle, les partisanes du droit de vote pour les femmes ont dû surmonter des obstacles jugés insurmontables, afin d'obtenir le droit démocratique le plus fondamental, que nous tenons maintenant pour acquis, le droit de vote. Elles tiraient leur force collective de leurs associations, dont bon nombre existent encore de nos jours. Les associations de femmes se sont également inquiétées de questions spéciales comme le travail des enfants, l'alcoolisme et les méthodes de travail dangereuses. Si nous connaissons, à l'heure actuelle, un climat social plus sain et meilleur, c'est en grande partie grâce aux efforts que les femmes ont déployés, afin d'obtenir des réformes répondant à leurs préoccupations sociales essentielles.

[*Français*]

En cherchant des remèdes à certains malaises sociaux, les femmes se sont rendu compte qu'elles devaient jouer un rôle plus important et exercer une plus grande influence dans la prise de décisions et l'élaboration de politiques.

Il y a 18 ans, le célèbre rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a sensibilisé les gouvernements à la volonté profonde des femmes de jouer un rôle actif et significatif dans notre société. Monsieur le Président, aujourd'hui, les femmes sont de plus en plus nombreuses à prendre la place qui leur revient dans tous les domaines d'activités, et ceci parce qu'elles ont fait leurs preuves dans les rôles et les responsabilités qu'elles ont assumés.

[*Traduction*]

J'ai grandi, à l'instar de quelques autres députés, à l'époque que les sociologues appellent de façon peu flatteuse la période sans intérêt des années 50. Cependant, on pouvait déjà constater à ce moment-là des signes de changement. C'était l'époque de John Diefenbaker . . .

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Il a notamment nommé la première femme au Cabinet, l'honorable Ellen Fairclough . . .

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: . . . qui, comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, a encore bien des admirateurs de ce côté-ci de la Chambre.

C'était également l'époque d'une autre femme politique, Charlotte Whitton, une personne extrêmement vivante qui était maire d'Ottawa. Elle fascinait les gens, mais si je me rappelle bien, elle portait beaucoup de vêtements de tweed et des chaussures à lacets. Pour les adolescentes de l'époque qui ne juraient que par le magazine *Seventeen*, ce n'était pas exactement ce que nous voulions devenir plus tard. Cependant, j'étais tout à fait fascinée par elle. Elle était imprévisible, intransigeante et imbattable, il était impossible de l'intimider et elle n'était jamais ennuyeuse.

Alors que je grandissais, ces femmes devaient se débrouiller toutes seules dans une large mesure. A l'heure actuelle, les femmes ne sont plus seules à vouloir réaliser leurs objectifs économiques ou à tenter de parvenir à l'égalité sociale et juridique. Elles ont maintenant bien des alliés dans cette recherche de l'égalité. Le gouvernement est le premier à se ranger de leur côté. Nous l'avons prouvé et nous continuerons à le faire.

• (1110)

Voici d'ailleurs ce que notre premier ministre (M. Mulroney) a déclaré l'année dernière lors du symposium sur la famille du conseil consultatif sur la situation de la femme:

> Si les vieux préjugés ont la vie dure, il faut signaler que si le Canada est une société en mutation c'est en grande partie grâce aux femmes. Je vis pour le jour où les programmes de promotion sociale ne seront plus nécessaires, où l'égalité sera un fait acquis . . . C'est pourquoi notre gouvernement continue, dans ses engagements envers les femmes, de se pencher sur la nécessité de parvenir à une égalité complète. Il s'agit là de l'objectif des femmes et le rôle du gouvernement consiste à hâter ce jour.

[*Français*]

Nous avons déjà pris plusieurs mesures importantes afin de faire en sorte que les femmes aient la possibilité de participer pleinement à l'économie. Pensons par exemple aux programmes d'équité en matière d'emploi et de contrats fédéraux; à nos efforts en vue de garantir une participation équitable des femmes aux programmes de formation et de développement de l'emploi par le biais de la Stratégie de planification de l'emploi; à notre réforme des lois régissant les pensions; à nos efforts concrets en vue d'appliquer le principe de la parité salariale; et à notre loi visant à assurer l'exécution des ordonnances de pension alimentaire.

[*Traduction*]

Ce ne sont que quelques-unes des mesures que nous avons prises pour aider les femmes. Cependant, aucune de ces mesures n'aurait été possible si notre gouvernement n'avait pas agi rapidement pour favoriser le renouveau économique. Il existe un axione tout à fait fondamental en ce qui concerne l'égalité, soit que, pour favoriser vraiment l'égalité, il faut une base économique solide.

C'est particulièrement manifeste dans le tiers monde, où la lutte quotidienne des femmes pour se nourrir et nourrir leurs familles l'emporte facilement sur toute préoccupation qu'elles pourraient avoir au sujet de leurs droits et de leur égalité.

Nous avons bien de la chance au Canada. Nous savons que pour accomplir vraiment des progrès dans le domaine social et en ce qui concerne les femmes, c'est-à-dire pour les questions qui revêtent tellement d'importance si nous voulons vraiment créer l'égalité entre tous les Canadiens, il nous faut une politique économique avisée. Une économie dynamique et en pleine croissance permet à tous les Canadiens de contribuer à la mesure de leurs possibilités à la vie de notre société. C'est l'essence même de l'égalité.

Nos programmes économiques sensés permettent à notre gouvernement de s'attaquer à un certain nombre d'obstacles qui limitent encore les choix offerts aux femmes dans le monde du travail. L'un de ces obstacles est, bien sûr, le manque de services abordables et de bonne qualité pour la garde des enfants. L'égalité pour les femmes sera impossible dans la pratique si l'on n'offre pas aux femmes la possibilité de participer activement à tous les aspects de la société, tout en sachant que l'on prendra bien soin de leurs enfants.

Dans le cadre de sa stratégie nationale de services de garde d'enfants, notre gouvernement s'est engagé à dépenser 5,4 milliards de dollars au cours des sept prochaines années et 1 milliard de dollars par an par la suite pour améliorer et étendre les services de garde d'enfants au Canada.

[*Français*]

Et la stratégie nationale sur la garde des enfants comporte trois grands volets. Une nouvelle loi canadienne sur la garde des enfants permettra de financer, conjointement avec les provinces, la création de 200 000 nouvelles places de qualité en garderie au Canada. Deux mesures fiscales offriront une aide accrue aux familles comptant de jeunes enfants. Et une caisse d'aide pour des projets spéciaux en matière de garde d'enfants accordera la priorité à des propositions axées sur l'amélioration des services et à des projets novateurs dans ce domaine.

En résumé, notre stratégie nationale sur la garde des enfants offre aux parents canadiens des alternatives réelles pour qu'ils puissent choisir ce qui convient le mieux à leurs enfants.

[*Traduction*]

De l'autre côté, nous nous occupons aussi de la situation des femmes âgées. J'ai été heureuse d'annoncer le mois dernier, en même temps que mes collègues, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et le ministre d'État chargé du Troisième âge (M. Hees), notre nouveau programme pour les personnes âgées. Grâce à un budget supplémentaire de 30 millions de dollars par année, ce programme favorisera des approches novatrices pour satisfaire à la vaste gamme des besoins des personnes âgées du Canada, tant les femmes que les hommes.

Comme c'est la semaine internationale de la femme, je m'en voudrais de ne pas mentionner l'intérêt que manifeste toujours le Canada à l'égard de la situation des femmes dans le monde. En août dernier, à Zimbabwe, j'ai représenté le Canada lors d'une réunion des ministres des Affaires féminines des pays du Commonwealth. C'était la deuxième réunion du genre, la première s'étant déroulée dans le cadre de la conférence de Nairobi.

Les ministres qui ont participé à cette conférence ont adopté un plan d'action enjoignant les pays du Coommonwealth à intégrer les femmes à tous les aspects de leur travail, y compris la formation, le développement et l'éducation, en grande partie grâce aux efforts des représentants du Canada. A la réunion à laquelle ils ont assisté au mois d'octobre à Vancouver, les chefs des gouvernements du Commonwealth ont approuvé le plan d'action, ce qui a permis d'adopter de concert des mesures visant à améliorer la condition féminine dans tout le Commonwealth.

Je suis heureuse d'annoncer aujourd'hui que le Canada sera l'hôte de la troisième réunion des ministres du Commonwealth chargés des affaires féminines en 1990. C'est un grand honneur qui témoigne de la réputation que nous avons acquise grâce aux efforts déployés pour répondre aux besoins des femmes dans nos programmes nationaux.

[*Français*]

Une partie importante de la stratégie économique et sociale de notre gouvernement est d'encourager l'utilisation du plein potentiel des femmes. Nous considérons que l'égalité des femmes est profitable pour l'économie. Notre gouvernement veut que les femmes reçoivent leur juste part. Notre gouvernement

s'efforce d'offrir aux femmes la possibilité de contribuer à l'économie. Pour l'économie, cela signifie plus de ressources et une meilleure productivité. Pour la société, c'est une simple question de justice sociale. A l'occasion de la Journée internationale des femmes, nous voulons reconnaître le talent et les aptitudes de la moitié de notre population.

[*Traduction*]

Ce ne sont pas seulement des slogans réservés pour des occasions comme la Journée internationale des femmes. Ce sont les déclarations de principe qui guident les efforts de notre gouvernement depuis notre arrivée au pouvoir.

Il va sans dire que les femmes ont l'intelligence et qu'elles reçoivent maintenant l'instruction nécessaires pour vraiment jouer leur rôle dans la société, et elles ont certainement le talent requis pour cela. Notre gouvernement reconnaît également que les femmes ont apporté beaucoup à la société et qu'elles peuvent encore faire davantage. Nous continuerons de coopérer pleinement avec les femmes en poursuivant notre but, l'égalité véritable pour tous les citoyens.

Des voix: Bravo!

Mme Lucie Pépin (Outremont): Madame la Présidente, c'est avec un grand plaisir que je m'adresse à la Chambre au nom des femmes canadiennes à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Cette journée permet aux femmes du monde entier de célébrer les progrès qu'elles ont réalisés et de préciser leurs objectifs pour l'avenir.

Nous nous rassemblons aujourd'hui pour célébrer nos réalisations, pour partager nos connaissances et nos expériences et pour unir nos forces afin de relever des défis encore plus grands.

Quand je considère les 20 dernières années, je suis surprise et enchantée des progrès spectaculaires que nous avons accomplis. La situation des femmes a considérablement changé.

Une foule de choix s'offrent aux femmes aujourd'hui. Nous pouvons nous lancer dans des domaines auxquels nous n'aurions jamais rêvé auparavant. Les mentalités et les choix ont changé et je suis profondément reconnaissante envers tous les Canadiens qui nous ont aidées à parcourir le chemin que nous avons parcouru.

C'est l'occasion pour les Canadiennes de faire le point et de se fixer des objectifs et de faire savoir au gouvernement ce qu'elles veulent et ce qu'elles attendent de lui. La situation s'est améliorée, mais il reste encore beaucoup à faire avant que nous soyons des concurrentes égales sur le marché du travail et nous avons besoin de l'aide du gouvernement pour y arriver.

• (1120)

Le gouvernement a fait beaucoup de promesses aux femmes et il a prétendu être de leur côté. Je voudrais profiter de cette occasion pour lui rappeler les promesses qu'il a faites à 52 p. 100 de la population. Cependant, je voudrais d'abord parler de ce que les femmes font aujourd'hui et de la façon dont elles vivent.

La famille canadienne a beaucoup changé. Soixante pour cent des mères ayant de jeunes enfants travaillent à temps plein parce que dans 60 p. 100 des familles, les deux parents doivent travailler pour donner une vie convenable à leurs enfants. La majorité des femmes d'aujourd'hui essaient d'assumer leurs lourdes responsabilités à la maison et au travail. Il en coûte de plus en plus cher pour élever des enfants. Leurs études, de la naissance à 18 ans, coûtent, à elles seules, 106 000 $. Un couple ayant des enfants doit gagner 6 000 $ de plus par année pour vivre aussi bien qu'un couple sans enfants. Les frais annuels de garde s'élèvent à 5 000 $ au moins par enfant.

[*Français*]

Et lorsque l'on regarde les familles monoparentales, comment ces familles peuvent-elles s'offrir ces services? Il s'agit de se rappeler que 72 p. 100 des familles monoparentales sont dirigées par des femmes et que la moitié de ces femmes gagnent moins de 10 000 $ par année.

Il n'est pas surprenant que leur revenu soit si bas lorsque l'on considère que la majorité, c'est-à-dire 72 p. 100 des personnes qui travaillent à temps partiel, sont des femmes, et également lorsqu'on voit que les travailleuses à temps partiel ne reçoivent aucun bénéfice de pensions, aucun congé de vacance, aucun congé de santé. Alors, je pense qu'il est temps, lorsqu'on voit que la majorité des chômeurs sont des chômeuses et que les femmes sont encore dans des emplois qui sont de *ghetto*, c'est-à-dire qu'elles gagnent 63 p. 100 du salaire des hommes, qu'il y ait absolument une politique d'égalité en emploi pour changer ce problème fondamental des femmes.

Que nous apprennent toutes ces statistiques, madame la Présidente? Elles nous apprennent que le rôle de la femme et celui de la famille ont changé, que les femmes ont davantage de choix qu'auparavant, mais qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à faire. De nombreuses femmes sont encore reléguées dans des *ghettos* professionnels, mal payées, sans avantages sociaux. Beaucoup de femmes doivent à elles seules faire vivre une famille avec un salaire qui est sous le seuil de la pauvreté. Comment s'étonner que notre taux de natalité ne soit que de 1.7 p. 100? Comment s'étonner que les parents choisissent d'avoir moins d'enfants parce qu'ils n'ont pas les moyens d'en avoir davantage et parce que notre société ne leur offre pas les services d'aide et d'appui dont ces familles ont besoin pour élever des enfants heureux et en bonne santé?

En tant que société canadienne, nous affirmons croire à l'égalité. Nous souscrivons au principe que les femmes doivent avoir les mêmes possibilités que les hommes. Comment pouvons-nous espérer atteindre un jour l'égalité, si nous n'aidons pas les femmes à assumer le lourd fardeau des charges domestiques qui est traditionnellement le leur? Qu'arrivera-t-il aux familles canadiennes si nous continuons d'attendre de chaque femme, qui travaille au foyer et à l'extérieur du foyer, qu'elle soit considérée comme une superfemme menant bravement de front sa carrière et l'éducation de ses enfants. Il ne suffit pas de faire des voeux pieux, madame la Présidente, il faut agir dès maintenant.

[*Traduction*]

Le premier ministre Mulroney a déclaré un jour que la clé de l'égalité pour de nombreuses femmes serait, à l'avenir, la garde des enfants et je suis d'accord avec lui. Les femmes ne pourront jamais participer pleinement à la vie active si elles ne peuvent pas profiter de services de garde de bonne qualité et à prix abordable. Le gouvernement conservateur a rendu publique sa stratégie nationale en matière de garde d'enfants en décembre 1987. Malheureusement, il semble avoir oublié le point essentiel, soit la nécessité d'augmenter immédiatement les capacités d'accueil et celle d'offrir des services de qualité.

Le gouvernement a alloué 3 milliards de dollars à des programmes cofinancés visant à créer 200 000 places nouvelles à l'intention des enfants. Actuellement, seuls 10 p. 100 des enfants admissibles de moins de 13 ans peuvent profiter de services de garde. Il convient de créer immédiatement plus de un million de places et l'initiative du gouvernement ne répond même pas à un quart de cette demande.

Ces 200 000 places seront créées après seulement que les négociations fédérales ou provinciales seront terminées. Quand cela interviendra-t-il, l'année prochaine? Dans deux ans? Les Canadiennes n'ont pas le temps d'attendre. Les enfants canadiens ne peuvent pas attendre plus longtemps non plus. Il n'existe aucune garantie de qualité pour la garde d'enfants puisque le gouvernement ne fixe aucune norme nationale. Il n'existe aucune norme régissant la formation des travailleurs dans ce domaine ou pour l'octroi des licences accordées aux établissements. Le gouvernement va fournir de l'argent aux provinces sans qu'il existe de système lui permettant de contrôler la façon dont ces crédits sont dépensés.

Au lieu de créer des capacités d'accueil à des prix abordables, le gouvernement a consacré 2,3 milliards à de nouvelles déductions fiscales. Cela signifie que si une personne peut payer 5 000 $ par an pour faire garder un enfant, elle peut profiter d'une déduction de 4 000 $. Si elle ne peut pas consacrer ce montant, elle ne touchera pas un sou au titre de la garde d'enfants. Comment une mère célibataire pourra-t-elle cesser de dépendre de l'assistance sociale si elle ne peut pas se permettre de faire garder son ou ses enfants et qu'elle est obligée de rester à la maison?

Il faut que le gouvernement débloque immédiatement des fonds à l'intention des Canadiennes pour créer de nouvelles places maintenant. Toutes les provinces devraient respecter des normes nationales quant à la qualité et au coût. Nous devons allouer des crédits pour financer des programmes à l'intention des enfants qui restent sans surveillance chez eux après l'école, pour rallonger le congé parental à la naissance, pour assurer des services de garde la nuit ou la formation de personnel de qualité et non pas pour des déductions fiscales régressives. C'est là une question d'une importance capitale pour les Canadiennes et le gouvernement actuel est passé à côté.

[*Français*]

Le gouvernement s'est aussi engagé à promouvoir la cause de l'égalité en matière d'emploi et à faciliter l'intégration des femmes dans les emplois des secteurs non traditionnels. Les femmes sont souvent cantonnées, comme on le sait, dans des ghettos professionnels et n'arrivent pas à grimper les échelons. Il faut prendre des mesures pour élargir leurs horizons, accroître leurs compétences et pour modifier les attitudes dans le monde du travail.

Le gouvernement conservateur vient d'annoncer qu'il va consacrer une somme de 8,8 millions de dollars à la réalisation de cet objectif. Oui, mais une somme de 8,8 millions de dollars pour venir en aide à 51 p. 100 de la population, c'est une plaisanterie! Le gouvernement croit-il vraiment qu'une somme aussi ridicule permettra de faire quoi que ce soit?

Les employeurs réglementés au niveau fédéral et ceux qui fournissent des services au gouvernement fédéral sont maintenant tenus de mettre en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi. Cela signifie qu'ils doivent s'efforcer de supprimer des obstacles injustes qui nuisent à l'intégration des femmes à l'emploi et aussi à veiller à faire des efforts spéciaux pour que les femmes, entre autres groupes, aient accès à l'emploi.

Madame la Présidente, il ne suffit pas d'encourager les employeurs à faire des «efforts spéciaux». Il faut des programmes obligatoires assortis de normes et de contingents fixes relatifs à l'embauchage des femmes. Il doit y avoir parité salariale pour tous les salariés qui relèvent de la compétence et des autorités fédérales. Le gouvernement doit être disposé à accorder des encouragements importants aux entreprises pour que soient mis sur pied des programmes permettant aux femmes d'accéder aux échelons supérieurs.

[*Traduction*]

Toutefois, ces programmes ne permettront pas à eux seuls de répondre aux besoins des femmes. Il convient de mettre sur pied des programmes de formation à leur intention pour qu'elles cessent d'être victimes de ségrégation professionnelle. Le gouvernement conservateur a réduit de 23 p. 100 les dépenses au chapitre de la formation professionnelle. Dans la cadre de la Planification de l'emploi, des fonds publics ont été donnés au secteur privé pour la formation en cours d'emploi. On a découvert que les employeurs favorisaient les hommes plutôt que les femmes pour ce genre de formation. Il n'existe aucun mécanisme permettant de surveiller les employeurs ni d'évaluer les compétences acquises par les stagiaires.

• (1130)

Le gouvernement consacre peu de fonds à la formation linguistique des immigrantes. Il semble supposer que celles-ci seront à la charge de leur conjoint ou qu'elles trouveront des emplois qui n'exigent pas de connaissances linguistiques. Par conséquent, beaucoup d'entre elles sont obligées de faire des travaux domestiques qui ne leur offrent aucun avantage et aucune chance de s'en sortir.

Certains programmes de la Planification de l'emploi visent les femmes. Cependant, pour être admissibles à la plupart de ces programmes, les femmes doivent être sans emploi depuis une période variant entre huit mois et trois ans. Toute femme qui ne peut pas se permettre de rester sans emploi pendant aussi longtemps ne peut pas profiter de ces programmes de formation.

Les allocations de formation sont encore inférieures au salaire minimum. Comment une femme qui a charge d'une famille peut-elle se payer le luxe d'une formation si le gouvernement ne lui accorde aucune aide financière? Si les programmes de formation ne sont pas modifiés et si le gouvernement ne débloque pas davantage de fonds bientôt, de nombreuses femmes auront peu d'espoir de voir leur situation économique s'améliorer.

Il a été établi que l'accord de libre-échange entraînera la perte de beaucoup d'emplois occupés par des femmes dans le secteur manufacturier et dans celui des services. Même devant cette menace, le gouvernement réduit encore ses dépenses au titre de la formation professionnelle.

[*Français*]

Il y a également un autre problème que j'aimerais aborder et sur lequel j'aimerais attirer l'attention du gouvernement: les

nouvelles techniques de reproduction. Nous savons qu'actuellement il existe des programmes tels que *Surrogate Motherhood, Sex Selection and Cloning.*

[*Traduction*]

Nous devons établir une commission royale chargée d'étudier les aspects juridique, social et moral de cette question très importante qui touche beaucoup de gens au Canada. J'espère que le gouvernement passera à l'action sans plus tarder.

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, c'est un très grand honneur de prendre la parole pour traiter de la condition féminine. Je dois ajouter que c'est également l'occasion de faire acte d'humilité.

[*Français*]

Madame la Présidente, je voudrais en premier lieu féliciter ma collègue, la ministre responsable du statut de la femme, pour son initiative aujourd'hui en Chambre. Les femmes sont trop peu souvent une priorité dans les institutions politiques conventionnelles et nous n'avons que rarement l'opportunité de nous adresser aux Canadiennes. C'est bien aux Canadiennes à qui nous devons parler aujourd'hui, car la Journée internationale des femmes est une célébration de leurs accomplissements et de leur contribution à notre société.

Les femmes de ce pays luttent depuis des siècles pour pouvoir assumer leur plein potentiel en tant qu'êtres humains. Les héroïnes du pays, nous pouvons les trouver dans l'histoire des peuples amérindiens et inuit, parmi les premières européennes venues habiter en Amérique du Nord ainsi que parmi toutes les immigrantes qui se sont courageusement établies dans un nouveau pays et qui continuent de le faire. Nous devons aussi célébrer celles qui ont lutté pour l'obtention de droits fondamentaux pour toutes les femmes: les suffragettes, les pionnières de différentes professions, les premières élues au Parlement. Une de ces femmes fut, bien évidemment, Agnes MacPhail.

[*Traduction*]

Les néo-démocrates partagent les vues d'Agnes MacPhail sur l'égalité complète des femmes ainsi que sur d'autres objectifs de justice et de paix. C'est pourquoi nous envisageons l'égalité des rôles au sein de la société sous un angle tout à fait différent de celui du gouvernement actuel.

La ministre responsable de la condition féminine a insisté sur la nécessité de mettre les femmes sur le même pied que les hommes au plan économique si l'on veut qu'elles aient les mêmes possibilités au sein de notre société. Elle a rappelé les événements des années 1950, à l'époque où le très honorable John Diefenbaker était premier ministre du Canada.

En contemplant les progrès accomplis, il importe de rappeler que la première femme ministre, l'honorable Ellen Fairclough, avait été tenue à l'écart des discussions du Cabinet sur l'affaire Steven Truscott parce que les autres ministres et le premier ministre avaient jugé qu'il ne convenait pas qu'elle assiste à ces séances où étaient abordés le viol et les agressions contre les femmes. Nous pouvons réfléchir à ce passé et nous réjouir que le premier ministre actuel n'exclue les femmes ministres d'aucune discussion du Cabinet. Du moins, j'espère que l'on ne pourra jamais reprocher une telle attitude au gouvernement.

En parlant des réalisations des femmes à la Chambre des communes et au Canada, il ne faudrait pas oublier l'honorable Judy LaMarsh qui a beaucoup contribué à faire participer les femmes à la prise de décisions et a assumé des responsabilités dans d'importants ministères, notamment pour ce qui est de l'amélioration de notre système de soins de santé.

Je ne pense pas que les femmes puissent devenir égales avant d'être parvenues à l'égalité économique. Pourtant, le gouvernement cherche à mettre en oeuvre une politique commerciale qui menacera les emplois d'un nombre considérable de travailleurs et surtout de travailleuses. Beaucoup de ces femmes qui comptent parmi les plus vulnérables sont des immigrantes ou travaillent dans les industries que l'accord de libre-échange touchera le plus durement. Ces industries auront besoin d'importants programmes de reclassement de la main-d'oeuvre, mais nous n'avons encore entendu parler d'aucune mesure concrète à cet égard.

Les immigrantes cherchent à devenir des partenaires à part égale dans notre société. L'histoire nous montre que ces femmes ont de tout temps joué un rôle important dans notre pays. Aujourd'hui, leurs efforts sont entravés par des politiques fédérales de formation professionnelle et linguistique qui ne tiennent pas compte de leurs besoins particuliers.

Il est établi que les femmes doivent affronter, dans le domaine de l'emploi, de nombreux obstacles qui les empêchent d'aspirer à des postes bien payés et haut placés. Voilà pourquoi plusieurs gouvernements provinciaux, comme celui du Manitoba, ont présenté des projets de loi assurant l'égalité salariale et n'ont pas eu peur de prévoir les sommes nécessaires à cette fin dans leur budget. Compte tenu des obstacles auxquels les femmes doivent faire face, la réaction fédérale a été faible et inefficace. En fait, le gouvernement conservateur n'a pris aucun engagement ferme dans les domaines de l'action positive et de la parité salariale.

Le programme Planification de l'emploi dont la ministre a parlé ne répond pas non plus aux besoins particuliers des femmes. Beaucoup ne peuvent en bénéficier à cause des critères imposant aux candidats d'être des chômeurs de longue date, en raison de l'absence de mesures adéquates de garde d'enfants ou encore parce que le programme cantonne les femmes aux emplois non spécialisés. Il n'y a vraiment pas de quoi se réjouir.

[*Français*]

La ministre a aussi louangé la stratégie nationale pour la garde des enfants, mais les Canadiennes savent que cette stratégie ne leur donnent pas beaucoup de choix. Les services de garde qui sont de qualité et abordables seront encore limités et ne rencontreront pas les besoins des familles canadiennes. De plus, le gouvernement n'a rien fait pour permettre aux parents qui font un travail rémunéré de rester à la maison, pour une période adéquate, après la naissance de leur enfant.

[*Traduction*]

Les familles canadiennes ont demandé un programme qui leur offrirait des garderies accessibles, de qualité et à un prix abordable. Au lieu de cela, le gouvernement fédéral a opté pour des mesures fiscales qui aident les riches et ne font pas grand-chose pour les Canadiens à revenus faibles et moyens. Les néo-démocrates savent que cette stratégie n'avantage pas les Canadiens moyens. Nous continuerons à demander de bons services pour nos enfants.

Si on ne fixe pas des normes dans un programme national de garderies, alors ce que l'on préconise vraiment, ce sont des emplois mal payés pour les personnes qui s'occupent de la plus grande ressource nationale que sont nos enfants, au lieu de les aider. Nous n'avons toujours pas fixé dans notre pays des normes pour les gens qui s'occupent de nos enfants, et ces emplois sont certainement aujourd'hui parmi les moins payés au Canada.

• (1140)

Nous savons tous que les femmes et les enfants constituent la majorité des pauvres dans notre pays. On s'attend à ce que les femmes âgées survivent avec de maigres revenus, et elles ne recoivent pas de pensions suffisantes. On peut annoncer tous les programmes que l'on veut, mais tant que les pensions pour les femmes ne dépassent pas le seuil de pauvreté, ces personnes qui ont travaillé dur dans notre collectivité et dans notre pays pour élever les enfants et en prendre soin, pour fonder des familles et des foyers, sont condamnées à une vie de pauvreté dans leur vieillesse. Ce n'est pas acceptable pour les Canadiennes. Au lieu d'annoncer de nouveaux programmes, j'espère que le gouvernement fera en sorte que les pensions des femmes âgées dépassent le seuil de pauvreté.

Lorsqu'on considère le programme du gouvernement en matière d'emploi, on peut constater qu'il a des objectifs déterminés. Pourtant, ces objectifs sont simplement quantitatifs. En réalité, les objectifs relatifs aux femmes sont atteints en leur attribuant des emplois mal rémunérés; traditionnellement, on demande aux femmes de se recycler dans le secrétariat, la coiffure, et on ne les encourage pas à s'orienter vers les emplois non traditionnels. Il n'y a pas de garderies pour permettre à ces femmes de recevoir le recyclage dont elles ont besoin.

Lorsqu'on parle d'égalité économique, il faut considérer tous les programmes qui sont proposés par le gouvernement et s'assurer qu'ils remédient vraiment aux injustices dont souffrent les femmes de notre société. Ces dernières ne gagnent encore que 66 p. 100 par rapport aux hommes. Il n'y a pas lieu de se réjouir. Nous devons donc faire un effort supplémentaire pour éliminer ces injustices.

Nous nous réjouissons qu'une femme détienne le portefeuille de la condition féminine. Le parti de l'opposition officielle ainsi que le Nouveau parti démocratique ont des femmes députées à la Chambre. Nous serions négligents, toutefois, si nous ne mentionnions pas que, proportionnellement, les femmes ne sont pas encore suffisamment représentées à la Chambre des communes par rapport à leur proportion dans l'ensemble de la population. J'espère que tous les partis continueront de travailler ensemble pour que la représentation des femmes soit accrue.

J'espère que la ministre prendra note de certaines observations formulées aujourd'hui. Je crois que nous traitons d'injustices envers les femmes contre lesquelles le gouvernement actuel n'a encore rien fait. L'égalité pour les femmes canadiennes est indissociable de l'égalité économique, de l'accès au marché du travail, de pensions au-dessus du seuil de la pauvreté, et nous devons prévoir un système de garde et de soin de nos enfants de façon que les femmes comprennent que le gouvernement partage la grande responsabilité qu'elles ont assumée au fil des ans. Comme partenaires, nous allons bâtir des familles canadiennes fortes, et l'avenir du Canada sera protégé si le gouvernement met en oeuvre une politique nationale acceptable de garde des enfants. Celle qu'il préconise à l'heure actuelle est une farce. Les femmes et les enfants canadiens méritent mieux.

Nous avons aujourd'hui de nombreuses raisons de célébrer, mais il y a encore beaucoup de travail à faire. J'espère que nous tous, députés, célébrerons ce que les femmes ont accompli et reconnaîtrons tout le chemin qui reste à parcourir, que comme partenaires et législateurs, nous concentrerons notre attention là-dessus et ne gaspillerons pas d'énergie à défendre de mauvaises politiques.

* * *

LOI SUR LA GÉNÉALOGIE DES ANIMAUX

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame la Présidente, à titre de président du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-67, concernant les associations responsables de la généalogie des animaux, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le projet de loi amendé.

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui provient d'un certain nombre d'électeurs qui estiment que le gouvernement actuel n'a pas reçu de la population canadienne le mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. Les pétitionnaires sont d'avis que l'entente commerciale négociée menace le fondement même de la souveraineté politique et économique du Canada puisqu'elle enlève au gouvernement canadien le pouvoir de contrôler réellement la propriété étrangère et qu'elle lui enlève dans les faits la capacité de gérer les ressources énergétiques au mieux des intérêts des citoyens canadiens. Les pétitionnaires estiment que l'entente nuira à la capacité du gouvernement de réduire les disparités régionales.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de se dissoudre pour donner l'occasion à la population canadienne d'accepter ou de rejeter l'entente commerciale par le truchement d'élections générales.

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES— LES RÈGLEMENTS DE PÊCHE

M. Ted Schellenberg (Nanaimo—Alberni): Madame la Présidente, j'ai le devoir et l'honneur de présenter des pétitions de 611 habitants de Colombie-Britannique qui protestent contre le processus actuel de règlement des revendications territoriales des autochtones de notre province.

En particulier, ces pétitionnaires demandent que le gouvernement du Canada adopte un décret du conseil, en vertu de l'Article 73 de la Loi sur les Indiens, pour que tous les règlements de pêche des bandes indiennes relèvent de la Loi sur les pêcheries, et informe le négociateur fédéral de la revendication des Nishga et tous les autres négociateurs de revendications indiennes, que le règlement de ces revendications ne passe pas

par l'attribution exclusive de contingents publics de poisson aux bandes.

[*Français*]

LE PROBLÈME DES SANS-ABRI ET LE LOGEMENT SOCIAL—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Les quatres pétitions que je dépose aujourd'hui, madame la Présidente, sont signées par des résidants de Moose Creek (Ontario), Maxville (Ontario), Saint-Paschal-Baylon (Ontario), Winchester (Ontario), Deux-Montagnes (Québec) et Pointe-Claire (Québec). Les signataires de ces pétitions déplorent le fait que plus de 100 000 personnes étaient sans abri au Canada au cours de l'année dernière, que le nombre de jeunes, de femmes et de familles entières sans abri augmente sans cesse, que le nombre de logements à prix abordable diminue toujours et que le gouvernement n'a encore rien fait pour régler ce problème.

A ces causes, les signataires de ces pétitions demandent humblement que le Parlement passe à l'action immédiatement pour que tous les Canadiens soient logés dans des logements salubres et adéquats et que des programmes de réinsertion sociale soient établis afin que ces Canadiens démunis puissent réintégrer la société canadienne.

[*Traduction*]

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame la Présidente, je voudrais également présenter une pétition. Ces pétitionnaires prient le gouvernement de ne pas adopter l'accord de libre-échange négocié, mais de déclencher des élections sur cette question au préalable.

Les pétitionnaires font remarquer qu'il y a de sérieuses carences dans cet accord commercial. Ils demandent que l'on tienne des élections sur ce sujet.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, j'ai ici une pétition signée par un grand nombre d'électeurs préoccupés par l'accord de libre-échange. Ils s'inquiètent du fait que cet accord ébranle les fondements mêmes de notre souveraineté politique et économique étant donné qu'il prive le gouvernement canadien du pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, d'exploiter nos ressources énergétiques dans l'intérêt bien compris des Canadiens et d'offrir des chances égales aux diverses régions du pays. Les pétitionnaires croient que l'accord commercial priverait le Canada de la liberté de manoeuvre nécessaire pour déterminer son propre avenir économique.

Ils demandent donc au Parlement de se dissoudre pour permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord commercial proposé à l'occasion d'élections générales.

• (1150)

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Madame la Présidente, j'ai ici une pétition signée par des citoyens canadiens qui soulignent que l'accord proposé entre le Canada et les États-Unis prive le gouvernement canadien du pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, d'exploiter nos ressources énergétiques dans l'intérêt bien compris des Canadiens et d'offrir des chances égales aux diverses régions du pays.

Les pétitionnaires soulignent également que l'accord n'offre pas aux Canadiens un accès sûr au marché américain, ce qui constituait le principal objectif des négociations, et qu'il menace des centaines de milliers d'emplois au Canada.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de se dissoudre pour que le peuple canadien puisse se prononcer sur cette question.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition certifiée conforme aux termes de l'article 106 du Règlement. Elle provient de citoyens ontariens pour qui l'accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis aura des conséquences fondamentales sur l'indépendance économique, culturelle et politique du Canada et provoquera la perte de nombreux emplois dans plusieurs secteurs et régions.

Les pétitionnaires réclament du Parlement qu'il obtienne un mandat clair des Canadiens au moyen d'un débat national sur les autres solutions offertes au Canada, débat qui déboucherait sur des élections nationales.

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, j'ai le devoir et l'honneur de présenter, de la part de citoyens ontariens, une pétition certifiée conforme aux termes de l'article 106 du Règlement.

Les pétitionnaires estiment que l'accord de libre-échange empêchera le Canada d'orienter à sa guise son avenir économique, et qu'il sapera son aptitude à ériger une société distincte de celle des États-Unis. Non seulement l'accord proposé ne donne pas aux Canadiens l'accès au marché américain, ce qui faisait l'objet des négociations, mais il risque de nous faire perdre des centaines de milliers d'emplois.

Par conséquent, ces citoyens demandent au Parlement de dissoudre les Chambres et de permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange qu'on leur propose, à l'occasion d'élections nationales.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition attestée en bonne et due forme et émanant d'un certain nombre de Canadiens.

Etant donné que l'accord commercial Mulroney-Reagan aura des conséquences fondamentales sur l'indépendance économique, culturelle et politique du Canada et qu'il fera perdre des emplois, les soussignés demandent au Parlement du Canada d'obtenir des Canadiens un mandat précis lors d'un débat national sur les solutions accessibles au Canada, débat qui déboucherait sur des élections nationales avant la signature d'un accord de ce genre.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, j'ai le devoir de présenter une pétition attestée en bonne et du forme aux nom de citoyens de l'Ontario qui font remarquer que le gouvernement conservateur n'a pas été mandaté par les Canadiens pour conclure un accord sur le libre-échange avec les États-Unis. Le premier ministre (M. Mulroney) a promis durant les négociations commerciales bilatérales que la souveraineté canadienne ne serait pas compromise; or, l'accord en question obligera le gouvernement canadien à agir. On n'a pas obtenu l'accès garanti et des centaines de milliers d'emplois au Canada seront menacés par cet accord.

Voilà pourquoi les citoyens de l'Ontario demandent au Parlement de se dissoudre pour leur donner l'occasion de rejeter l'accord commercial à l'occasion d'élections générales.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence a par mégarde négligé d'appeler deux articles qui font partie des affaires courantes. Avec la permission de la Chambre, j'aimerais y revenir maintenant. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude interrompue le mardi 9 février, de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-72, concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Lewis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je tiens à informer la Chambre que le gouvernement n'a plus d'orateurs à présenter. Il s'agit là d'une question dont le public et la Chambre sont saisis depuis juin dernier. Il y a eu un débat stimulant dans le public et à la Chambre, et les trois partis ont manifesté leur appui à ce projet de loi important. Nous estimons que le sujet peut maintenant faire l'objet de la deuxième lecture afin que le projet de loi soit renvoyé à un comité et examiné à fond par les députés.

J'invite mes collègues à autoriser la Chambre à mettre la question aux voix le plus tôt possible.

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'entends un député rigoler là-bas. Il n'y a pas matière à rigolade. En fait, il est d'usage en Chambre de partager l'information, de nous dire quels sujets vont être traités aujourd'hui. Si on avait informé la Chambre que le projet de loi de repli pour le projet de loi C-72 allait être autre chose, ce qu'on n'a pas fait, peut-être le député pourrait-il être justifié.

L'affaire en discussion en ce moment est très importante. Sont intervenus dans le débat plusieurs ministériels, quatre libéraux et trois néo-démocrates. On ne peut guère parler d'un débat prolongé. Il n'a occupé que six heures et quelques minutes en tout et pour tout. Sur le principe d'un projet de loi d'une telle importance pour le pays, qui a été déposé le 25 juin 1987 et mis en discussion le 8 février dernier, puis mis en veilleuse par le gouvernement pendant un mois alors que certains s'y sont opposés publiquement, je pense que le gouvernement nous doit des explications quant à ses intentions.

Il nous est venu de l'arrière-ban conservateur toutes sortes de propositions. Nous avons entendu toutes sortes d'amendements qui vont être proposés par des conservateurs de l'arrière-ban. Nous avons hâte de les entendre en comité, mais ce dont il est question en deuxième lecture c'est du principe même du projet de loi.

[*Français*]

Madame la Présidente, nous soutenons aujourd'hui que le premier ministre de ce pays doit se prononcer sur cette question. Le leader de l'opposition (M. Turner) l'a fait le 9 février dernier. Nous nous attendons à ce que les chefs de partis se prononcent sur cette question importante aujourd'hui même, s'il le faut.

[*Traduction*]

M. Riis: Madame la Présidente, nous avons assisté certes à des discussions fort importantes jusqu'ici à propos du projet de loi C-72. Trois néo-démocrates sont intervenus, et nous voudrions présenter deux autres intervenants aujourd'hui. Je tiens à informer la Chambre que nous acceptons de terminer aujourd'hui cette étape de l'étude de cette mesure, c'est-à-dire celle portant sur le principe en cause. Un simple bilan des discussions qui se sont déroulées jusqu'ici montre très bien que les principes du projet de loi C-72 ont été clairement exposés et que nous pouvons maintenant en aborder les détails au cours de la prochaine étape.

Tout cela pour dire que nous acceptons volontiers de mettre cette mesure aux voix avant la fin de la journée.

M. Lewis: Madame la Présidente, je sais gré à mon collègue néo-démocrate de ses remarques.

Je rappelle à la Chambre que nous avons mis en discussion le projet de loi C-72 et que nous ne voulons pas empêcher qui que ce soit d'intervenir. Je signale également que l'engagement pris par le premier ministre à l'égard de cette mesure ne saurait être mis en doute puisqu'elle est inscrite en son nom. Nous sommes donc prêts à nous prononcer sur le principe de ce projet de loi pour pouvoir en saisir le comité à l'étape de la deuxième lecture.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je tiens à informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, la période prévue pour les ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 39 minutes à compter de 13 heures.

[*Français*]

M. Gauthier: Madame la Présidente, le député de Charlevoix (M. Hamelin) avait la parole. Il avait parlé quatre minutes de sa période de vingt minutes habituelle, dans le débat. Je prends pour acquis qu'il a laissé de côté son droit de parole et que l'opposition a maintenant le droit de parole et que l'alternance entre le gouvernement et les partis d'opposition continuera aujourd'hui.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Madame la Présidente, la dernière fois que j'ai eu l'occasion de prendre la parole à la Chambre sur la question linguistique remonte à 1984. J'avais alors présenté au nom du gouvernement de l'époque une résolution proposant une façon de remédier à la situation très grave et très pénible que vivait le Manitoba en rapport avec son propre problème linguistique. En passant, je dois dire que le chef de l'opposition, qui venait tout juste d'entrer en fonctions à l'époque, avait pris la parole tout de suite après moi pour prononcer ce que je considère comme l'une de ses meilleures allocutions à la Chambre. Je regrette seulement qu'il ne lui soit pas possible de présenter aujourd'hui un témoignage aussi vibrant sur une question d'une telle importance.

• (1200)

A cette époque, il était primordial pour la Chambre de défendre l'intérêt national, l'intérêt de la population, dans ma province, qui est l'une des provinces de l'Ouest. Se faisaient alors entendre dans l'Ouest la voix de la haine, la voix de l'extrémisme, la voix de terribles et affreux préjugés. Ces voix avaient tendance à obscurcir la question. Ce fut certes un beau moment lorsque les députés de tous les partis ont appuyé sans équivoque le gouvernement manitobain dans ses efforts pour trouver une façon acceptable d'assurer comme il le devait la protection des droits de la minorité linguistique dans cette province.

A certains égards, l'histoire se répète aujourd'hui dans le présent débat. Encore une fois, il nous faut affirmer au nom de tous les Canadiens l'un des éléments fondamentaux de la société canadienne. Encore une fois, nous entendons l'écho de voix qui tentent de promouvoir la haine, la méfiance et l'intolérance.

Dans toute son histoire qui s'étend sur maintes générations, le Parlement du Canada a dû se pencher sur trois axiomes très importants de l'unité canadienne. Il y a d'abord nos relations avec les États-Unis. Nous partageons un continent avec l'un des pays les plus puissants au monde. Parmi les devoirs les plus sacrés de notre Parlement a toujours figuré celui de s'assurer que les relations entre les États-Unis et le Canada sont de nature à assurer l'intégrité et l'indépendance de la société canadienne en présence de l'influence incroyable de l'autre pays.

Le deuxième axiome a trait à la tendance centrifuge des régions, cette tendance à la fragmentation et à l'éloignement du centre. Là encore, c'est dans cette enceinte qu'on a défendu le principe d'un Canada uni. Nous avons entrepris de créer des institutions, des pratiques et des programmes qui favoriseraient cette unité.

A ces deux égards, l'actuel gouvernement n'a pas joué franc jeu avec le Canada. Je le lui ai énormément reproché, et surtout en ce qui concerne la première question. Le Gouvernement a négligé la nécessité de maintenir l'intégrité et l'indépendance de la nation canadienne et de veiller à ce qu'un gouvernenent national vigoureux et efficace représente tous les Canadiens.

Le troisième axiome tient des rapports fragiles et délicats qui existent entre les anglophones et les francophones et de la nécessité de maintenir un certain équilibre linguistique. A cet égard, je pense que le premier ministre (M. Mulroney) et les membres de son Cabinet ont servi et défendu les intérêts du Canada. Ils n'ont pas oublié les leçons que nous a servies l'histoire et ils n'ont pas cherché non plus à modifier de quelque façon que ce soit les responsabilités et obligations fort importantes de cette Chambre qui représente la nation entière. Toutefois, d'aucuns qui font partie de ce groupe ne sont pas d'accord. C'est là une des raisons pour lesquelles nous devons poursuivre ce débat.

Nous devons veiller à ce que cette minorité chez les ministériels ne bénéficie jamais de la crédibilité qu'elle cherche parfois à obtenir. Voilà pourquoi, en tant que député de l'Ouest, j'estime important de me prononcer sans équivoque en faveur de cette mesure et d'affirmer très clairement que mes concitoyens du Manitoba, députés et autres, qui se sont prononcés contre la mesure ne sont pas représentatifs de la majorité des habitants de notre province. Il importe de le comprendre afin que les autres habitants du Canada . . .

[*Français*]

particulièrement dans les régions du Canada où l'on parle français, comme le Nouveau-Brunswick, le Québec et les autres régions du pays, pour comprendre qu'il y a des gens de l'Ouest du Canada qui appuient fortement l'initiative et le projet de loi que nous étudions présentement. La plupart des Canadiens de l'Ouest appuient ce projet de loi. Il n'y a pas la voix d'une minorité, la voix des préjugés qui représentent les attitudes et les opinions de gens de l'Ouest.

[*Traduction*]

C'est pourquoi il est essentiel de bien examiner ce qui se dit et les réussites que nous avons connues. Il est tellement dommage que certains d'entre nous tentent de ressortir les vieux épouvantails de l'histoire, de remonter à la chambre d'épouvante de jadis et de vouloir ressortir les vieilles doctrines qui n'ont plus de sens.

Les réussites et les réalisations de notre pays ont été extraordinaires. Songeons à tous ces pays dans le monde qui sont déchirés par les conflits les plus fratricides et qui sèment la discorde. Des pays comme le Sri Lanka, l'Irlande et le Liban se sont désagrégés, divisant les familles, les villes et les quartiers à propos de questions linguistiques et culturelles. Or nous avons trouvé au Canada des solutions, parfois maladroites, parfois susceptibles de semer la discorde, mais des solutions qui nous ont quand même permis de conserver un sens communautaire et de surmonter ce genre de divisions. C'est une réussite sans pareille.

Cette réussite a été particulièrement importante dans l'ouest du Canada parce que l'expérience et la présence du français n'y sont pas fortes. Ce seraient plutôt les Allemands, les Ukrainiens ou les Italiens qui forment les minorités linguistiques les plus nombreuses dans l'Ouest. Depuis une vingtaine d'années pourtant, les Canadiens de l'Ouest en sont nettement arrivés à comprendre qu'il ne s'agit pas d'une question régionale ou locale, mais d'une question nationale. Ils ont donc été disposés à appuyer la mise en oeuvre et la promotion des droits linguistiques, du français et de l'anglais, d'un bout à l'autre du pays, et à y collaborer.

Le gouvernement dont j'ai fait partie a fait adopter la Loi sur les langues officielles de 1969. A ce moment-là, il était clairement établi que la protection et la promotion des langues officielles ne venaient aucunement entraver le fait multiculturel au Canada. Ces deux réalités pouvaient coexister paisiblement, car les droits linguistiques dont il était question étaient en fait des droits individuels et non des droits collectifs. Les droits individuels sont les droits des Canadiens. Évidemment, depuis leur enchâssement dans la Charte des droits de 1982, ces droits sont maintenant protégés par les lois fondamentales de notre pays.

Des erreurs sont parfois commises. C'est avec une certaine inquiétude que je fais allusion à l'accord du lac Meech, qui semble indiquer que nous établissons maintenant des droits collectifs au Canada, que nous établissons des droits en fonction de la collectivité à laquelle une personne appartient, du groupe dont elle fait partie, et non en fonction du fait que cette personne est un individu qui se trouve être francophone ou anglophone. C'est une tendance que nous devons traiter avec une certaine prudence. Tant que nous avons pu défendre le principe des droits linguistiques en tant que droits individuels, cela n'a pas nui à la notion des droits culturels telle que nous la comprenons et l'utilisons dans notre pays. Je crois que cela a été l'une des formules gagnantes qui ont fait que la majorité des Canadiens de l'Ouest appuient, dans une perspective canadienne, la protection et la promotion des droits linguistiques au Canada. En nous éloignant de cette formule gagnante visant à assurer les droits individuels, nous pourrions ouvrir la porte à d'autres conflits.

• (1210)

Toutefois, ce projet de loi n'a pas cet effet. Très conforme à la tradition, il garantit que le français et l'anglais jouissent d'un statut égal devant les tribunaux et au sein de l'appareil fédéral et qu'ils peuvent être employés également par tous les Canadiens quelle que soit leur langue maternelle. Cette mesure est conforme aux précédents, à la jurisprudence ainsi qu'au jugement des Parlements antérieurs.

Mon point de vue sur la question rejoint celui qui a été fort bien exprimé dans un éditorial du *Winnipeg Free Press*. Pour diverses raisons, ce journal n'est en général pas ma source de référence préférée, mais j'estime que sur cette question l'auteur de cet éditorial a vu juste. Voici un extrait:

> Le groupe contre le bilinguisme aurait pu proposer des changements qui auraient suscité de l'intérêt à l'extérieur de ses rangs et auraient eu quelques chances d'être adoptés. Il a décidé de ne pas agir ainsi et de proposer une politique tellement antifrancophone, tellement diamétralement opposée à la politique que tous les Parlements fédéraux ont avalisée ... qu'il savait qu'il n'avait aucune chance de susciter l'intérêt parmi les autres députés. Ce n'est pas là une bonne manière d'élaborer une politique. C'est seulement une façon de prendre un malin plaisir à attiser les préjugés ethniques.
>
> L'exacerbation de la haine au sein de la communauté est un jeu facile et minable que jouent en général les politiques et démagogues de la plus basse espèce.

L'auteur de cet éditorial explique ensuite combien il est facile de semer la peur chez les gens, peur que tous les députés à la Chambre, j'en suis sûr, ainsi que moi-même avons pu constater. Des parents dans ma circonscription me demandent si leurs enfants seront privés de chances de promotion et d'avancement au sein de la Fonction publique. Non, bien entendu, mais cette attitude est le résultat de la peur qu'ont semée les initiatives prises par mon collègue qui représente la circonscription limitrophe de la mienne. Ce genre de déformation, lorsqu'elle n'est pas clairement comprise, peut être à l'origine des malentendus et de la peur qu'éprouvent les gens. Des fonctionnaires d'une société d'État à Winnipeg m'ont demandé si la promotion dépendrait des capacités de chacun en français et en anglais. Bien entendu, le projet de loi C-72 ne comporte aucune disposition dans ce sens. Toutefois, cette peur prouve que les gens sont bel et bien préoccupés.

J'espère que les députés profiteront de leur temps de parole pour se prononcer contre cette démagogie et cet appel à la haine car, comme on peut le lire dans cet article du *Winnipeg Free Press*, c'est là un jeu facile et minable que jouent les politiques de bas étage. Je crois que c'est une bonne définition.

Notre position sur le projet de loi est très claire. Le chef de l'opposition (M. Turner) l'a bien exposée et mon collègue, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), en est probablement le plus remarquable défenseur à la Chambre depuis plusieurs années. Il incombe au reste d'entre nous non seulement de respecter cette position officielle, mais de nous efforcer, comme je le fais aujourd'hui, de parler du point de vue de nos régions et de nos collectivités. Nous devons convaincre ceux qui ont fait naître tant d'antagonisme, de ressentiment et de réactions négatives face au projet de loi de mettre fin à leur campagne de dénigrement. Ils n'aident en rien le pays. Leur opposition au projet de loi ne saurait en aucun cas lui être favorable. Ils ne font que se retrancher dans le passé pour faire renaître des mentalités que notre société civilisée a tenté d'éliminer et de refréner par ses institutions, ses lois et ses pratiques.

Notre pays subit des pressions sur tellement d'autres fronts. Il y a la très forte attraction exercée par notre voisin du sud et à laquelle tant de Canadiens, surtout les députés d'en face, sont prêts à céder. Il y a les forces qui déchirent le pays sur différentes questions dont l'accroissement du pouvoir des provinces et des régions qui désirent s'affirmer individuellement, parfois au mépris total du bien de la nation. S'il y a un endroit où ces déchirements doivent être combattus, c'est ici. C'est le mandat que nous avons accepté en devenant députés. Nous devons voir au-delà des limites de nos localités et de nos provinces et tenter d'adopter des lois représentatives de tous les Canadiens et qui serviront de repères aux prochaines générations.

Nous avons vécu l'une des plus belles heures de notre institution en février 1984. Dans son premier discours à la Chambre, le chef de l'opposition d'alors, l'actuel premier ministre a parlé avec beaucoup d'éloquence et une certaine compréhension, des craintes des Canadiens de l'Ouest face à la législation linguistique. Il a parlé pour tous les Canadiens quand il a dit qu'il ne faut pas se laisser abattre, mais qu'il faut éduquer le public et faire progresser ces idées. Cela s'applique dans le cas présent. Il faut étudier ce projet de loi dans un esprit d'unité et sans parti pris. Ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions de l'Ouest doivent affirmer sans équivoque que l'opinion exprimée dans certains coins de notre région n'est pas celle de la majorité.

Je demande à mes collègues de l'ouest du Canada de comprendre qu'en tant que députés, ils ont la responsabilité d'appuyer la conception plus large et plus généreuse que leur propre chef, le premier ministre, le chef de l'opposition officielle, le chef du NPD et les trois caucus ont adoptée. Ils doivent s'assurer que ce projet de loi n'aggrave pas les controverses, les appréhensions ou les craintes des Canadiens, mais qu'il est au contraire une nouvelle étape vers l'unification de notre pays. Si nous adoptons cette attitude, nous aurons contribué de notre mieux à une cause fondamentale, celle de l'unité du Canada.

M. Orlikow: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député. Il était ici comme moi, en 1969, quand le Parlement a adopté la Loi sur les langues officielles. Elle a été adoptée par une très grande majorité de la Chambre et par la majorité des députés des partis politiques représentés ici parce que le gouvernement de l'époque et la très grande majorité des députés la considéraient comme un moyen de garder notre pays uni.

• (1220)

C'est pour la même raison que j'appuierai le projet de loi à l'étude et je suis certain que la majorité des députés de tous les partis en feront autant.

Comme le député l'a dit, il y a des gens au Parlement et à l'extérieur du Parlement qui s'opposent au projet de loi et qui n'ont jamais accepté que notre pays reconnaisse les deux langues officielles, décision que le Parlement a prise. Les critiques dont le projet de loi est la cible sont souvent fondées sur des erreurs. Par exemple, le magazine *Western Report* écrit que, dans peu de temps, tous les fonctionnaires canadiens devront parler les deux langues et que tous les juges nommés par le gouvernement fédéral devront maîtriser les deux langues au cas où quelqu'un insisterait pour avoir un procès en français dans l'Ouest ou dans les provinces de l'Atlantique.

Je ne pense pas que ces affirmations soient fondées. Je suis certain que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) et le député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie) ont, comme moi, reçu des lettres et des appels téléphoniques protestant contre le projet de loi. J'ai téléphoné au bureau de Winnipeg de la Commission de la Fonction publique qui m'a appris qu'il y avait, dans la ville, 6 900 fonctionnaires dont 3,6 p. 100 sont bilingues. Après près de 19 ans d'application de la Loi sur les langues officielles, le pourcentage des francophones est encore très faible.

Le député a été membre du Cabinet et ministre des Transports pendant un certain temps. Dispose-t-il de renseignements de ce genre provenant du bureau de la CFP à Winnipeg, au sujet de la situation dans la ville et dans l'Ouest, en général, en ce qui concerne les sociétés d'État telles que le CN, VIA Rail et Air Canada, qui emploient un grand nombre de travailleurs dans l'Ouest?

M. Axworthy: Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de dire que les amendements proposés par le député, qui partage avec moi la représentation des habitants de Winnipeg, annulerait une grande partie des progrès réalisés dans le domaine des langues officielles. Ces amendements mèneraient au résultat absurde qu'à Saint-Boniface, qui est une région de langue française au Manitoba, les fonctionnaires non seulement perdraient l'usage de leur langue maternelle, mais deviendraient incapables de parler la langue de ceux qu'ils doivent en principe desservir. Bien sûr, ce serait intolérable et totalement contraire au concept même des langues officielles.

Dans le domaine des transports aériens, à l'aéroport de Winnipeg, par exemple, certains services au public doivent en tout temps être assurés dans les deux langues pour qu'il soit possible de desservir les voyageurs venant de tout le Canada. Il n'y a eu aucune autre région désignée en dehors de celles où ces services sont nécessaires.

La phobie que le *Western Report* et autres publications essaient de susciter n'est pas fondée sur des faits. En effet, à mon avis, bien des sociétés d'État n'ont pris aucune mesure en vue d'assurer une bonne représentation en français et en anglais. Comme l'a fait remarquer le commissaire aux langues officielles, il reste encore beaucoup à faire dans certains domaines. J'espère que ce projet de loi y pourvoira et fera clairement comprendre que les dispositions prises par la Charte de 1982 sont maintenant la politique et le programme du gouvernement du Canada. Il faudrait que les gestionnaires de nos sociétés d'État et des ministères fédéraux fassent preuve de plus de zèle et de responsabilité pour apporter de plus grandes modifications.

L'actuelle Loi sur les langues officielles ne requiert pas d'abolir l'anglais mais veille à ce qu'on ait le droit d'utiliser les deux langues. C'est un principe que nous oublions souvent. J'espère que cela répond à la question de mon collègue.

A mon avis, c'est un projet de loi fondamental qui peut fournir la base sur laquelle on pourra construire l'avenir. C'est pourquoi il est important qu'il bénéficie de l'appui unanime de la Chambre.

M. Taylor: Monsieur le Président, je voudrais faire une brève remarque puis poser une question au député. Cela fera 48 ans en mai prochain que je siège dans des assemblées législatives et à la Chambre des communes. J'ai vu toutes sortes de projets de loi. J'ai rarement entendu les gens remettre en question le processus de la démocratie. Nous ne connaissons pas le contenu d'un projet de loi lorsqu'il est proposé. Une fois qu'il a été imprimé, on nous donne suffisamment de temps, beaucoup de temps, pour l'étudier. Nous avons alors le droit de voter sur son principe, après quoi il est envoyé à un comité qui peut lui apporter des amendements.

On envoie un projet de loi en comité pour qu'on lui apporte des amendements si cela est nécessaire, pour éclaircir sa formulation ou son objet de sorte qu'il soit conforme à son principe. Il nous revient ensuite à l'étape du rapport où une autre occasion nous est offerte pour déterminer s'il se trouve sous la forme désirée.

Finalement, il y a l'étape de la troisième lecture où le projet de loi peut être appuyé ou rejeté.

Nous devons nous rappeler que nous sommes en démocratie. Comme l'a dit le député, le principe de ce projet de loi est le bilinguisme. Le principe a été adopté il y a de nombreuses années.

M. Cassidy: L'appuyez-vous maintenant?

M. Taylor: Le bilinguisme a été accepté. Mon parti l'appuie, moi aussi . . .

M. Cassidy: Vous l'appuyez?

M. Taylor: Oui.

M. Cassidy: Très bien!

M. Taylor: Qu'est-ce qui vous faisait penser le contraire?

M. Cassidy: Vous avez voté contre en 1973.

M. Taylor: Voilà le problème, madame la Présidente. Certains essaient de brasser des choses qui font du tort à ce qu'ils prétendent appuyer. Naturellement que j'appuie le bilinguisme. Toute personne dans ce pays qui veut être juste désire que tous, unilingues et bilingues, soient traités équitablement.

M. Cassidy: Appuyez-vous ce projet de loi?

M. Taylor: Madame la Présidente, si le député laisse chez lui sa courtoisie et son bon sens, il devrait y rester aussi. Il aura l'occasion de prononcer son discours. Je ne vois pas pourquoi il remet en question ce que je dis, alors que ce sont des principes démocratiques très clairs.

• (1230)

M. Cassidy: Oui ou non? Un seul mot, oui ou non?

Mlle MacDonald: Vous contrevenez au Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous savons tous que chaque fois qu'une discussion commence d'un côté à l'autre de la Chambre il devient très difficile d'écouter la personne qui a la parole et qui devrait avoir la possibilité de faire valoir son opinion.

M. Cassidy: Oui, mais c'est beaucoup plus révélateur, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. La période des questions et observations est en fait terminée. Toutefois, si la Chambre est d'accord, nous allons laisser le député conclure et donner une courte réponse au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy).

Des voix: D'accord.

M. Taylor: Je vais être bref, madame la Présidente. Ce que j'essayais de dire c'est que le comité est là pour apporter des changements, si des changements sont nécessaires. Ainsi, dans la partie I du projet de loi, l'anglais dit «tous» les juges, n'importe quel juge, et le français dit «le» juge. Je pense que certains en ont conclu que tous les juges devraient être bilingues. Il faudra pas mal d'années avant que tout le monde soit bilingue au Canada. Il faut donc changer des choses comme celles-là.

Le député admettra sans doute que c'est pour cela que nous avons des comités législatifs. Vu son expérience, je suis sûr qu'il ne va pas me dire que nous ne devrions pas faire des changements qui sont logiques, raisonnables et conformes à la façon de penser des gens de l'Ouest, de l'Est et de l'ensemble du Canada. Nous voulons un pays uni, où nous pouvons trouver une solution à nos différends. Des groupes de l'Ouest et peut-être d'autres de l'Est, veulent diviser le pays, en retirer certaines régions de manière qu'il n'existe plus comme une seule entité.

M. Axworthy: Merci, madame la Présidente, de m'accorder quelques minutes. J'ai craint un instant que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) ne réponde à ma place.

Je n'ai rien à redire à la description que le député de Bow River (M. Taylor) donne du fonctionnement des Communes. Dans mon discours, je ne parlais pas des amendements d'ordre technique qui pourraient améliorer le projet de loi en question. Je parlais plus précisément des propositions que le député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie) a présentées au nom de la quinzaine de députés de son parti qui les auraient signées. On y affirme, notamment, que la nouvelle loi sur les langues doit confirmer le droit des Canadiens de rester unilingues, sans préjudice. En termes simples, la promotion des langues officielles ne devrait jamais relever du gouvernement. Autrement dit, les amendements proposés au nom de ces députés sont tellement radicaux qu'ils ne videraient pas seulement le projet de loi de son contenu mais déclencheraient une crise et un affrontement majeur entre Canadiens.

Je parlais de ces amendements précis que je trouve inacceptables. J'espère que, par son intervention, le député de Bow River n'indiquait pas qu'il souscrit à ces amendements.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat se poursuit.

[*Français*]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, c'est un honneur de participer à ce débat. Je suis originaire de la Colombie-Britannique. J'ai passé mon enfance à Toronto, mais j'ai eu l'expérience très intéressante et importante pour un Canadien, non seulement de travailler à Montréal, mais aussi de passer une année de mon enfance au petit séminaire de Québec. C'est là que j'ai appris le français et c'était une chance qui était rare pour un Canadien d'origine linguistique anglophone, de connaître vraiment à fond la réalité francophone au Québec.

Madame la Présidente, je suis heureux du fait que, finalement, le premier ministre (M. Mulroney), dans sa participation, a effectivement assuré un certain silence du côté de certains de ses députés qui voulaient effectivement miner ce projet de loi C-72, et que l'engagement du gouvernement envers ce projet de loi reste entier. Quand même, je crains qu'effectivement on laisse au côté conservateur deux messages aux Canadiens et aux Canadiennes: D'un côté, donner un appui au bilinguisme, et, de l'autre côté donner, un certain secours, une certaine assurance à ceux et celles qui s'opposent au principe du bilinguisme, que c'est O.K., que vous avez des amis auprès du parti conservateur.

De mon côté, j'appuie le projet de loi C-72 et c'est aussi la position de mon parti. Et même, madame la Présidente, si je sais qu'il y a certains problèmes d'application qui ont touché, par exemple, certains de mes commettants de langue anglaise, puisque changer le *modus operandi* qui est là depuis la Confédération crée des difficultés, il n'est aucunement question de cela. Mais je crois que cela a quand même été important pour tous les Canadiens et les Canadiennes. Il faut penser aussi que les droits qu'on donne aux francophones, avec le projet de loi C-72, sont aussi des droits qui sont donnés aux anglophones.

Madame la Présidente, le projet de loi C-72 constitue un pas de plus vers la pleine égalité de l'anglais et du français en tant que langues officielles du Canada. La loi reprend essentiellement les éléments fondamentaux de la Loi sur les langues officielles de 1969, en ajoutant des articles découlant des garanties inscrites dans la Charte canadienne des droits et libertés et dans la Constitution du Canada, de même que les pratiques qui ont été mises en vigueur en application de la loi de 1969.

Discuter des principes du projet de loi C-72, c'est donc élaborer le fond sur la question du bilinguisme et ce qui l'a incarné historiquement.

Madame la Présidente, je ne veux pas énumérer tous les principes de ce projet de loi, vous les connaissez. J'appuie les principes qui sont énumérés dans ce projet de loi et je crois qu'ils doivent être mis en vigueur même si certains amendements techniques doivent être faits. Mais ce que je crains . . .

[*Traduction*]

Ce qui me fait peur c'est l'ardeur que mettent certains conservateurs de l'arrière-ban à vouloir saborder ce projet de loi semble-t-il. Je relève qu'en 1973 seize députés conservateurs étaient contre la résolution qui demandait d'étendre à la Fonction publique du Canada le principe du bilinguisme. Sur ces 16 députés, plusieurs sont encore aussi ardents à s'opposer aujourd'hui au projet de loi, de façon discrète, et pourrait-on dire cachée.

Il est heureux que le parti conservateur, en présentant ce projet de loi, porte maintenant son appui officiel à la notion du bilinguisme, chose que nous avons toujours appuyée et qui avait été lancée par un gouvernement libéral. J'ai quand même eu la possibilité d'examiner la proposition dite de réexamen qui émane du comité de l'arrière-ban progressiste conservateur. Comme l'a dit mon collègue le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), il s'agit là d'une chose à ingérer lentement, parce qu'elle pourrait se révéler indigeste si on la lit sans attention et rapidement.

Tout d'abord, la proposition, d'après ce comité d'arrière-ban qui comprend je crois le député de Bow River (M. Taylor), dit que toute référence au préambule, à l'exposé de l'objet et aux autres articles du projet de loi . . .

M. Taylor: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député insinue que je fais partie d'un comité d'arrière-ban. C'est un mensonge. Mettons les choses au point. Qu'il parle en son nom et non en celui des députés de mon parti.

M. Cassidy: J'en donne acte, et je retire ces propos.

Mlle MacDonald: Ce n'est pas la première fois que vous êtes obligé de retirer quelque chose.

M. Manly: Nous sommes heureux qu'il ne soit pas membre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis persuadée que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) tiendra à en donner acte, et le député de Bow River (M. Taylor) s'est exprimé de façon fort véhémente et en termes qui ne sont peut-être pas très utiles en Chambre.

M. Cassidy: J'espère que le député va retirer le terme qu'il a utilisé et qui est antiréglementaire je pense. Mais j'ai déjà dit que je m'excuse auprès de lui et je retire le passage et je lui en donne acte.

M. Taylor: Je retire l'expression.

M. Gauthier: Cela n'a pas été consigné.

M. Cassidy: Peut-être cela pourrait-il être consigné.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous avons parfois un problème lorsque des députés font des déclarations sans que leur micro ne soit ouvert parce la présidence ne leur a pas donné la parole. Leurs paroles sont parfois enregistrées par les sténographes du hansard mais il est difficile pour la présidence de savoir ce qui a été officiellement retiré ou accepté dans les cas où des députés parlent devant un micro fermé.

Je tiens toutefois pour acquis que le député reconnaît que certains propos dépassaient peut-être les bornes pour la Chambre. Le député de Bow River a accepté ses excuses. Je pense que nous pouvons poursuivre le débat.

• (1240)

M. Cassidy: Madame la Présidente, je vous demanderai simplement de vérifier les «bleus».

Puis-je me permettre de signaler que ce comité de simples députés a déclaré qu'il fallait retirer du préambule, de l'énoncé d'objet et des autres articles du projet de loi toute mention du fait que le gouvernement se donne comme objectif d'établir le bilinguisme dans les institutions fédérales et de favoriser le bilinguisme dans le secteur privé et dans la société canadienne en général. Au lieu de cela, les membres de ce comité ont proposé un autre libellé pour le préambule.

On devra y lire, selon eux, que le gouvernement s'engage à protéger les droits et libertés du public unilingue tant francophone qu'anglophone, sans pour autant décourager les efforts consentis par des Canadiens à titre individuel pour parler l'autre langue officielle afin de se perfectionner comme personnes et comme citoyens du Canada.

Cette proposition, quels que soient les députés conservateurs d'arrière-ban qui l'aient élaborée—je ne sais pas qui fait partie de ce comité d'arrière-ban—contredit non seulement le projet de loi C-72 mais aussi la Constitution du Canada qui stipule que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et qu'elles ont un statut et des droits et privilèges égaux. Elle contredit également la Loi sur les langues officielles de 1969 qui a été adoptée par tous les partis à la Chambre et qui stipule:

> L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux . . .

Elle contredit les modifications apportées à l'article 16 de la Loi constitutionnelle de 1982, qui stipule:

> Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

Elle contredit la déclaration de 1973 sur la Fonction publique qui a été adoptée par tous les partis.

Il s'agit de mesures qui ont été appuyées par tous les partis. S'il y a des députés du parti conservateur qui pensent autrement, ils devraient faire connaître leur position au public canadien. A mon avis, leurs agissements mettent en danger et le pays et l'accord historique en vertu duquel nous avons créé une société bilingue et multiculturelle, une société où tous les Canadiens ont le droit de choisir la langue dans laquelle ils désirent travailler.

Il y avait environ 15 autres propositions. Le comité d'arrière-ban veut saper, voire éliminer les pouvoirs dévolus au commissaire aux Langues officielles. Il veut enlever à la Cour fédérale du Canada le droit de faire respecter le projet de loi C-72. En fait, il veut miner toutes les dispositions touchant les langues de travail. Il propose que tout employé du gouvernement canadien ait le droit de travailler dans la langue de son choix seulement dans la mesure où cela n'entre pas en conflit avec son travail.

J'en conclus donc que le comité des députés d'arrière-ban ferait table rase de 20 ans d'efforts pour créer une Fonction publique bilingue puisqu'ils feraient en sorte qu'une personne bilingue ne puisse communiquer avec son supérieur parce que ce dernier ne serait pas obligé de lui répondre dans une langue autre que sa langue maternelle. C'est dire que nous pourrions avoir des sous-ministres d'expression anglaise ou française et des directeurs qui ne seraient pas tenus de communiquer avec les gens qui leur répondent dans la langue de travail qu'ils ont le droit d'utiliser.

Ce comité a également proposé de faire de l'anglais l'unique langue de travail dans la région de la Capitale nationale, sauf pour les postes, les sections ou les ministères où le bilinguisme ou le français est déclaré essentiel. Imaginez quel serait la réaction des Canadiens si on décrétait que le français est la seule langue de travail partout dans la Capitale nationale sauf aux endroits où l'usage de l'anglais ou le bilinguisme est déclaré essentiel par le gouverneur en conseil. Nous assisterions à une levée de boucliers dans tout le pays. Pourtant, les députés conservateurs de l'arrière-ban n'hésitent pas à appliquer un tel principe à l'usage du français.

[*Français*]

Madame la Présidente, c'est aussi proposé que la langue de travail pour les éléments des Forces armées canadiennes qui participeraient directement ou indirectement au combat soit l'anglais. Alors, au 22e Régiment ainsi qu'aux autres membres des Forces armées, est-ce que vraiment on va dire qu'il faut apprendre l'anglais pour être capable de travailler dans les Forces armées canadiennes? Je trouve cela inacceptable, madame la Présidente. C'est comme si on disait à quelqu'un qui voudrait devenir membre des Forces armées canadiennes et qui viendrait de la Colombie-Britannique, par exemple, qu'il est obligé d'apprendre le français avant d'avoir le droit de commencer à travailler dans les Forces armées canadiennes.

Finalement, madame la Présidente, ces députés d'arrière-ban proposent que la primauté de la Loi C-72 proposée dans ce projet de loi et qui n'existait pas auparavant, mais qui est quand même nécessaire pour assurer que le principe du bilinguisme soit vraiment appliqué, doit être biffée de ce projet de loi.

Madame la Présidente, j'aimerais soulever une question, un problème particulier, mais avant, puisqu'il y a des professeurs de langues qui sont ici à la Chambre, j'aimerais peut-être calmer un peu la situation en citant certains chiffres qui dévoilent comment on a vraiment impliqué les Canadiens et les Canadiennes dans cette question-là.

[*Traduction*]

Nous savons qu'actuellement l'anglais est déclaré essentiel dans 60 p. 100 des postes au sein de la Fonction publique et le bilinguisme dans 28 p. 100. Le français est essentiel dans 7 p. 100 des postes et l'anglais ou le français dans 5 p. 100. C'est dire que les Canadiens d'expression anglaise, sans connaître un traître mot de français, ont maintenant accès à 65 p. 100 des emplois dans la Fonction publique comparativement à 12 p. 100 pour les unilingues français qui ont accès aux emplois où le français est essentiel ou à ceux ou le français ou l'anglais est essentiel. Étant donné que le nombre de Canadiens d'expression anglaise qui apprennent l'autre langue officielle est en hausse à cause des cours d'immersion linguistique, et en admettant que la désignation actuelle demeure en vigueur,

c'est dire que les Anglophones auront accès à 93 p. 100 de tous les emplois fédéraux.

Par conséquent, on peut difficilement prétendre que la politique des langues officielle sert à bloquer l'accès des Canadiens anglophones à la Fonction publique fédérale. Cette politique pourrait bien devenir, au contraire, un instrument qui facilite l'accès des Canadiens de langue anglaise à la Fonction publique, pourvu qu'ils se montrent bien disposés envers le bilinguisme et apprennent l'autre langue officielle, le français.

Il est tout à fait ridicule, d'autre part, de penser qu'on veut faire apprendre de force le français aux citoyens de l'Alberta, de l'ouest du Canada ou de quelque autre région. Au Manitoba, par exemple, il n'y a que 5,5 p. 100 des emplois fédéraux dans cette province qui soient désignés bilingues, alors que 94 p. 100 ne nécessitent que la connaissance de l'anglais.

Fait intéressant, 228 des 547 postes bilingues du Manitoba, soit 42 p. 100, sont occupés par des fonctionnaires anglophones qui sont devenus bilingues par la suite. On voit par là que les Canadiens anglophones d'un bout à l'autre du pays et, en l'occurrence, du Manitoba sont capables de relever le défi du bilinguisme.

La région de la capitale nationale et celle de Montréal forment les deux principaux districts bilingues du Canada. La situation est différente en dehors de ces secteurs et l'on constate, notamment, que sur les 50 000 emplois fédéraux dans l'ouest du Canada, 1 300 sont des postes bilingues qui sont occupés, dans une proportion de 63 p. 100, par des anglophones. En Ontario, à l'extérieur de la région de la capitale nationale, il y a 2 613 postes bilingues sur les 35 000 de la Fonction publique fédérale. Quelque 60 p. 100 de ces postes situés en Ontario mais à l'extérieur de la région de la capitale nationale sont occupés par des anglophones devenus bilingues. En Ontario, en dehors de la région de la capitale nationale, 1,700 francophones étaient titulaires d'emplois de la Fonction publique fédérale, soit 4,8 p. 100 du total. Ce n'est pas beaucoup. Je note avec intérêt que dans l'ouest du Canada, il y a 3 postes pour lesquels le français est jugé essentiel. Sur ces trois postes, deux sont actuellement occupés par des anglophones. Les titulaires des 18 postes pour lesquels le français est indispensable en Ontario sont actuellement des francophones.

Dans la région de l'Atlantique, il y a environ 20 990 postes de la Fonction publique fédérale à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île du Prince-Édouard. Parmi ces emplois, 1 086 sont bilingues et des anglophones sont titulaires des deux tiers. Au Nouveau-Brunswick, qui est officiellement bilingue, il y a environ 7 500 postes de la Fonction publique fédérale. Environ 2 400 sont désignés bilingues. On note avec intérêt que des anglophones occupent plus d'un tiers de ces postes bilingues. En somme, il est faux de prétendre que les anglophones sont exclus des postes bilingues.

[*Français*]

Madame la Présidente, j'aimerais toucher maintenant à la question de l'application de la loi en ce qui touche aux langues officielles. Vous pourrez m'indiquer combien de temps il me reste après l'intervention du député de Bow River (M. Taylor).

La semaine passée, j'ai eu l'occasion de rencontrer les professeurs de langues, dont certains sont à la Chambre ce matin. Ils sont en conflit avec le gouvernement et spécialement avec le Conseil du Trésor. Pourquoi est-ce significatif? C'est le fait que le Conseil du Trésor est désigné dans le projet de loi C-72 comme l'agent responsable de l'administration, de l'application du principe du bilinguisme au sein du gouvernement fédéral. Entre autres, le Conseil du Trésor est censé soumettre chaque année un rapport au Parlement sur l'application du principe du bilinguisme au sein de la Fonction publique.

Madame la Présidente, nous avons maintenant un gros problème. Le gros problème, c'est que les professeurs de langues, qui sont essentiels pour assurer le bilinguisme dans la Fonction publique du gouvernement du Canada, sont maintenant dans une situation dans laquelle le Conseil du Trésor refuse absolument d'écouter le problème et essaie d'imposer un changement vraiment injuste dans leurs conditions de travail.

• (1250)

[*Traduction*]

Jusqu'en septembre dernier, il était normal que les professeurs de langues officielles ou ceux qui enseignent les langues officielles au gouvernement fédéral donnent une vingtaine d'heures de cours par semaine et aient une période de temps appréciable pour préparer leurs cours. Est-ce nécessaire? Assurément. Pourquoi est-ce nécessaire? Parce que l'enseignement en langue seconde est dispensé en grande partie à des fonctionnaires qui travaillent dans des domaines techniques très compliqués. Pour que leur temps soit employé efficacement et que leur enseignement porte, une préparation est nécessaire; il leur faut se préparer, par exemple, à répondre à un haut fonctionnaire de la Justice qui veut en savoir plus long sur la rédaction des lois dans l'autre langue officielle, ou à un scientifique qui veut se familiariser avec la terminologie de l'écologie dans l'autre langue officielle car, dans les deux cas, cela fait partie des fonctions attachées au poste. Je pourrais citer aussi l'exemple d'un économiste qui voudrait savoir comment communiquer en français avec de hauts fonctionnaires québécois ou néo-brunswickois à propos de questions économiques délicates ou très complexes.

On ne peut pas faire cela et enseigner 30 ou 35 heures par semaine. Et pourtant, c'est exactement ce que le Conseil du Trésor réclame des professeurs de langue. Ce que dit le Conseil du Trésor, c'est que les professeurs de langue doivent enseigner jusqu'à 37 heures par semaine en dehors de la préparation des cours et de l'évaluation des connaissances.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Sur un rappel au Règlement, l'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

M. Grisé: Madame la Présidente, je pense que nous sommes à débattre d'un projet de loi des plus importants, soit le projet de loi C-72 sur les langues officielles, et mon collègue d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) est en train, je pense, de discuter d'un autre projet de loi qui regarde les professeurs de langues, qui regarde un projet de loi issu du Conseil du Trésor, et je pense qu'il serait beaucoup plus opportun que mon collègue d'Ottawa-Centre discute du contenu du projet de loi sur les langues officielles.

M. Cassidy: Madame la Présidente, mon honorable ami dit: Parlons des langues officielles, du bilinguisme en théorie, dans l'abstrait. Moi, je dis: Parlons dans l'abstrait, nous appuyons le principe, mais appuyons le principe . . . on va regarder aussi la pratique de ce gouvernement. Maintenant, les professeurs de langues qui donnent l'instruction aux francophones qui désirent et qui ont l'obligation d'apprendre l'anglais pour continuer à travailler dans des postes bilingues ou bien aux anglophones qui ont besoin du français pour fonctionner . . . Maintenant, le gouvernement leur «déprime» des conditions de travail pour faire une tâche professionnelle et donc eux, ils vont priver les fonctionnaires de la Fonction publique de leur droit, de leur possibilité de travailler dans l'autre langue officielle. Comment le gouvernement peut-il honorer son engagement envers le bilinguisme s'il n'y a pas de professeurs pour enseigner? Ils sont sans contrat depuis huit mois. Aussi on piétine sans ménagement le droit des professeurs à la garantie d'un certain nombre d'heures de préparation, droit que le gouvernement et plus particulièrement le Conseil du Trésor s'est refusé de reconnaître jusqu'à maintenant dans le cadre des négociations.

[*Traduction*]

Je tiens à bien préciser pour conclure à quel point je condamne une annonce que l'*Alliance for the Preservation of English in Canada*, a fait paraître récemment dans le *Citizen* d'Ottawa et dans d'autres journaux. L'annonce se lit comme ceci: «Attention Canadiens, le racisme règne sur la colline du Parlement. Le projet de loi sur les langues officielles est un document raciste». Je voudrais bien qu'il soit possible de traîner ce groupe devant les tribunaux, ou encore de l'obliger d'une façon ou d'une autre à s'excuser auprès de la population et du Parlement canadiens pour avoir blâmé ainsi le Parlement d'essayer d'appliquer officiellement le bilinguisme vingt ans après la Loi de 1969.

Les erreurs, les mensonges et les déformations que véhicule cette annonce sont méprisables et ne devraient pas exister dans une société libre. J'exhorte tous les Canadiens qui lisent cette annonce à dire qu'il est vrai qu'on peut diverger d'opinion sur la façon d'appliquer le bilinguisme, mais qu'on ne peut en contester le principe. Tâchons de collaborer de manière constructive afin de favoriser réellement le bilinguisme dans la société, en principe comme dans les faits, et de veiller à ce que ce soit là la réalité de tous les Canadiens, de façon à ce que, quelle que soit leur langue officielle, ils puissent tous recevoir du gouvernement de ce magnifique pays des services dans la langue de leur choix.

M. Orlikow: Le député soutient qu'il déplore la représentation erronée des faits dans la publicité dont il a parlé et dans certains des articles qu'il nous arrive de lire dans l'ouest du Canada, par exemple le *Western Report*.

Des milliers de parents anglophones font instruire leurs enfants en français; le député ne convient-il pas que ce fait témoigne du véritable sentiment des Canadiens de l'Ouest, de villes comme Ottawa, et d'ailleurs? Ces parents savent combien il est important de connaître plus d'une langue et ils font fi des foutaises exprimées dans cette publicité ridicule.

M. Cassidy: Je trouve tout à fait extraordinaire de voir le nombre de parents, que ce soit à Whitehorse, à Edmonton, à Calgary ou à Winnipeg, qui ont décidé de faire participer leurs enfants à des programmes d'immersion en langue française, et qui ont insisté auprès des conseils scolaires, non seulement dans les grandes villes de l'Ouest, mais aussi dans les petites localités, pour faire instruire leurs enfants dans les deux langues officielles.

Je représente une région où la question du bilinguisme a déjà posé certains problèmes. Une partie de mes électeurs se sont montrés déterminés à faire instruire leurs enfants dans l'autre langue officielle. Les conseils scolaires catholiques d'Ottawa tout particulièrement font de l'excellent travail à cet égard. Mais il est vrai que, pour le fonctionnaire unilingue âgé de 40 à 50 ans, la partie n'a pas été facile. Il n'est guère aisé de changer ce qui a toujours été. Mais il faut comprendre en même temps que le principe du bilinguisme est important. Nous tenons tous à notre pays. Notre pays ne survivra pas si nous revenons aux années 60, à l'époque où le CN ne rédigeait pas ses chèques ni ses menus dans les deux langues officielles, mais uniquement en anglais, selon l'endroit.

J'ai dit que la *Alliance for the Preservation of English* déformait les faits. Cette annonce dit que le projet de loi permettrait au gouvernement de s'ingérer dans les affaires des provinces, des municipalités, des entreprises, des travailleurs et des organismes bénévoles, par le biais de son programme insidieux de bilinguisme». Ce n'est pas vrai du tout. Cet organisme dit par ailleurs que «Tous les juges fédéraux devront parler couramment les deux langues, que les traducteurs et les interprètes doivent être supprimés». C'est absolument faux. Il dit que le Commissaire aux langues officielles deviendrait «enquêteur, agent de police, procureur, témoin et juge quand il le veut». Ce n'est pas vrai du tout. C'est ce genre de mythes qui risquent d'empoisonner les relations entre les deux groupes linguistiques officiels de ce pays alors que c'est de diplomatie que nous avons besoin.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, j'ai apprécié les commentaires du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), en faveur du projet de loi C-72, qui est en fait un remaniement de la Loi sur les langues officielles de 1969. Le député répondait à une question du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) portant sur la façon dont les anglophones avaient constaté que le pays avait changé. Ils envoient leurs enfants à des cours d'immersion française pour qu'ils soient armés pour le nouveau pays qui se développe.

• (1300)

Le député a-t-il vu quelque chose au sujet de l'étude entreprise par le personnel de *Canadian Facts*, il y a deux ans? Ce député pourrait-il en dire davantage sur la façon dont un projet de loi qui, comme le faisait la Loi sur les langues officielles en 1969, peut contribuer à changer un pays, à faire apparaître de nouvelles attitudes et à nous donner un pays bien plus sensible aux réalités du français et de l'anglais au Canada qu'à l'époque où même les sociétés d'État refusaient de voir la réalité en face et de reconnaître que bien des Canadiens préféraient parler français et étaient même unilingues français, mais qu'ils étaient négligés?

M. Cassidy: Madame la Présidente, j'ai grandi dans les années 1950. J'ai eu la chance de devenir bilingue dès ma jeunesse. J'ai été vraiment privilégié, et c'est une chose qui est maintenant devenue plus accessible aux Canadiens qu'auparavant. J'étais en effet le seul anglophone dans un collège classique francophone du Québec, en immersion totale, et d'y avoir été le seul anglophone montre bien que les anglophones dans cette situation étaient rares.

Je sais très bien à quel point deux solitudes co-existaient au Canada jusqu'à la fin des années 1960. Je crois en effet que nous avons changé, et beaucoup, depuis ce temps. Cela ne s'est pas fait sans peine. Nous le voyons encore aujourd'hui alors que le Québec se débat avec des problèmes comme celui de la loi 101.

Après nous être préoccupés pendant 20 ans du statut futur du Québec en nous demandant si cette province continuerait à faire partie du Canada, nous avons maintenant un accord constitutionnel par lequel le Québec affirme sa volonté d'en faire partie. Voilà qui est en soi un hommage à la perspicacité dont ont fait preuve les trois partis politiques en adoptant en 1969 la Loi sur les langues officielles l'une des mesures importantes visant à assurer une égalité accrue pour les deux groupes linguistiques et à faire en sorte que les francophones ne se sentent pas enfermés dans un ghetto linguistique qui les excluait du reste du Canada.

Il est également juste de faire remarquer que les Canadiens français éprouvaient des problèmes en 1969 tandis que les Canadiens anglais jouissaient alors comme maintenant d'une large gamme de services dans la province de Québec, contrairement aux Canadiens français à l'extérieur du Québec. Il subsiste encore des problèmes aujourd'hui. La situation s'est néanmoins améliorée considérablement pour les Canadiens français depuis 20 ans dans les autres provinces hors du Québec. L'enseignement est maintenant offert à leurs enfants dans la langue de leur choix, un choix qui n'existait guère il y a 20 ans. Certaines provinces, dont l'Ontario, quoique avec un peu de difficulté, et bien sûr le Nouveau-Brunswick, ont reconnu l'existence de la minorité linguistique. Ces progrès ont également été essentiels à l'édification d'un pays qui peut vivre en paix avec sa conscience et où les groupes linguistiques peuvent cohabiter de façon beaucoup plus harmonieuse et constructive et, je l'espère, permanente que ce n'était peut-être le cas il y a 20 ans.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, l'opposition officielle se réjouit qu'on ait présenté ce projet de loi. Nous étions inquiets des retards qui sont survenus et lorsque toute cette question a soulevé une controverse, alors que les médias ont parlé d'hésitations et d'incertitudes. J'espérais qu'aujourd'hui le premier ministre (M. Mulroney) serait le premier à intervenir.

[*Français*]

On m'a dit qu'il était à la Chambre aujourd'hui seulement pour souligner à nouveau l'engagement qu'il doit avoir envers ce projet de loi, pour nous assurer qu'il sera adopté avec les grands principes protégés et peut-être renforcés, devant le Comité, et que nous aurons bientôt cette deuxième étape très importante pour l'avancement d'une politique de justice sur les langues officielles pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Des milliers de Canadiens bilingues vivent dans ma circonscription de York-Centre. Cependant, la langue seconde qu'ils parlent n'est pas le français. Leur première langue est l'anglais et leur seconde pourrait fort bien être l'italien, l'hindi, l'ourdou, l'une des langues parlées dans les pays de l'Est ou encore l'espagnol, de plus en plus. Les Canadiens bilingues de York-Centre parlent, en général, non pas l'anglais et le français, mais bien l'anglais et une autre langue.

Étant donné que bon nombre d'entre eux sont de nouveaux arrivés au pays, ils se demandent sans aucun doute pourquoi le Canada a décidé d'adopter deux langues officielles, l'anglais et le français, ils veulent savoir pourquoi on a choisi le français plutôt que l'ukrainien ou l'une des nombreuses autres langues secondes parlées dans ma circonscription, comme seconde langue officielle du pays. Il y a une excellente réponse à cela. C'est une réponse que de plus en plus de nouveaux arrivés au pays reçoivent et qui, une fois comprise, permet aux gens en général de comprendre et d'accepter les raisons pour lesquelles le français et l'anglais sont les deux langues officielles du pays. La réponse réside dans notre histoire, dans nos accords constitutionnels et, je pourrais même aller jusqu'à dire, dans l'âme même de notre pays. De plus en plus, je l'espère, les Canadiens finiront par non seulement l'accepter et le comprendre, mais également par reconnaître la force que nous tirons de l'utilisation de ces deux langues, fort importantes sur le plan historique et comprises dans bien des pays, à titre de langues officielles du pays.

En ce qui a trait au nombre, aucun autre groupe linguistique ne peut prétendre être aussi important que les francophones du pays. La communauté ukrainienne qui vient peut-être au troisième rang, à moins que ce ne soit la communauté allemande, est beaucoup moins importante que la communauté italienne, puisque l'on retrouve, sauf erreur, 400 000 Canadiens d'origine italienne, nés en Italie, dans la région métropolitaine de Toronto. Même s'ils sont très nombreux, ils arrivent loin derrière les millions de Canadiens pour qui le français est la langue première et la langue de prédilection.

Du point de vue du nombre, même s'il est peut-être difficile de trouver un francophone à York-Centre, il ne fait aucun doute qu'à l'échelle nationale, le français est, et de loin, la deuxième langue en importance au Canada. Il faut cependant voir plus loin. Le plus important à cet égard consiste dans nos arrangements constitutionnels. Le Canada ne s'étendrait pas d'un océan à l'autre si l'on ne s'était pas entendu à l'origine pour protéger les droits linguistiques de la minorité appartenant à l'un de nos deux principaux groupes linguistiques, soit les anglophones au Québec et les francophones dans le reste du pays.

La reconnaissance de ce fait et l'engagement original pris à cet égard dans les années 1860 ont pu forger suffisamment de liens pour réunir en un seul pays un énorme continent au nord des États-Unis.

Pour comprendre l'importance de ces liens, il n'est pas nécessaire de remonter tellement loin dans notre histoire, mais simplement de songer à ce qui s'est passé à la fin des années 60 et pendant les années 70 quand la crainte qu'ont éprouvée les francophones pour leur survie, surtout au Québec, a ébranlé le Canada jusque dans ses fondements, nous a fait courir le risque de voir notre nation se désagréger, a entraîné un débat, une campagne et un examen de conscience de la part des Québécois et des autres Canadiens et a donné lieu à un engagement de notre part à renouveler et à renforcer le fédéralisme au Canada. C'est ce fédéralisme renouvelé et renforcé qui nous permet maintenant de consolider la position de nos deux langues officielles, le français et l'anglais.

● (1310)

Ceux qui sont arrivés au Canada récemment, comme bon nombre de mes électeurs, aiment énormément notre pays. Pour eux, c'est un pays d'avenir et nous avons de notre côté de la chance de pouvoir profiter de leur énergie, de leur instruction, de leurs ressources, de leurs muscles et de leurs talents, soit de tout ce qu'ils nous offrent pour aider à construire notre pays. Il importe qu'ils reconnaissent, et je pense qu'ils le reconnaissent effectivement, qu'ils ne pourraient pas vivre au Canada si ce n'était pas un pays bilingue où le français et l'anglais sont respectés également.

J'aimerais bien aborder l'étude du projet de loi, mais je tiens tout d'abord à dire un mot du français et de l'anglais. Nous avons bien de la chance que ces deux langues soient nos langues officielles, et c'est une bonne fortune que nous n'apprécions pas toujours. Il y a lieu de rappeler aux Canadiens qui sont surtout unilingues la richesse et la force de l'autre de nos langues officielles. Nous n'éprouvons pas de difficultés comme celles qu'éprouve la Belgique dont une partie de la population parle le français et l'autre le flamand, une langue qui possède certes sa propre richesse, mais qui n'est utilisée à l'échelle internationale que par un nombre très restreint d'individus.

Nous n'avons pas les problèmes d'un pays d'Afrique dont l'une des langues officielles est le swahili, une langue vraisemblablement riche et intéressante utilisée par quelque 150 000 ou 160 000 individus, mais qui est parlée seulement et non écrite, de sorte qu'elle n'a donné lieu à aucune création littéraire. Cependant, les exigences de ce pays font du swahili une langue officielle et exigent des autres citoyens qu'ils l'apprennent. Au Canada, nous pourrions relever un défi comme celui-là, je pense, mais nous n'avons pas à le faire. Nous avons deux langues riches et évoluées qui ont joué un rôle historique et qui ont tant de mérite que de plus en plus de Canadiens apprennent à les parler et à s'en servir.

Certains Canadiens qui s'opposent à la politique officielle du bilinguisme pensent en fait que nous cherchons en quelque sorte à obliger tous les Canadiens à apprendre les deux langues officielles. Qu'ils puissent le penser est compréhensible. Ils voient des milliers et des milliers de leurs concitoyens, surtout chez les jeunes, qui deviennent bilingues, et cela, dans certaines régions du Canada où ils ont bien du mal à trouver des gens dont l'autre langue officielle qu'ils désirent apprendre est la langue maternelle. Je songe à nos villes de l'Ouest et à ma propre ville de Toronto où, jusqu'à tout récemment, on avait bien du mal à trouver quelqu'un avec qui s'excercer à parler français. Les enseignants d'écoles secondaires enseignaient une langue avec laquelle ils n'étaient guère à l'aise, qu'ils avaient étudiée à l'école mais dont ils ne pouvaient pas vraiment se servir pour converser ou dans leur vie de tous les jours. Ces derniers temps, cependant, Toronto est devenue une ville de plus en plus cosmopolite et de plus en plus canadienne en ce sens qu'elle offre maintenant de plus en plus de moyens à ceux qui veulent apprendre l'autre langue officielle et converser avec des gens qui utilisent cette langue depuis leur naissance et qui la parlent couramment.

Nous devons rappeler à ceux qui s'opposent à la prolifération des Canadiens bilingues et qui y voient une menace que ce n'est pas cela qui est au coeur de la politique des langues officielles au Canada. Les gens qui sont bilingues ont certes des raisons de se réjouir. Les gens peuvent avoir bien des raisons de devenir bilingues, mais celles-ci sont comme par hasard aux antipodes de la politique des langues officielles.

La politique des langues officielles veille à ce que, dans la mesure du possible, les Canadiens d'expression française ou anglaise puissent vivre leur vie seulement dans cette langue. Elle vise à s'assurer que ceux qui désirent vivre leur vie en français ou en anglais n'ont pas à utiliser l'autre langue dans la mesure du possible selon la région et la localité où ils habitent, la profession qu'ils ont choisie et leurs relations avec tout ce que le Parlement peut contrôler, y compris les organismes fédéraux. Ils devraient pouvoir se faire servir dans la langue de leur choix. Il s'agit d'un point important que les critiques du projet de loi devraient reconnaître.

Nous cherchons pour ainsi dire à protéger l'unilinguisme des gens qui ne veulent pas que le gouvernement s'adresse à eux dans l'autre langue. Une fois que les Canadiens auront compris ce principe, il leur sera beaucoup plus facile d'accepter les avances proposées dans ce projet de loi.

Je voudrais faire une autre remarque sur un point qui me semble plutôt fondamental. Le fait qu'un gouvernement canadien, qu'il soit libéral ou conservateur, puisse présenter un tel projet de loi à ce moment-ci nous en dit beaucoup sur l'évolution du pays depuis la première Loi sur les langues officielles. Le présent projet de loi contient des dispositions qu'il n'aurait pas été réaliste d'inclure dans la loi originale parce que nous n'aurions pas pu les faire respecter. Il n'aurait pas été réaliste, par exemple, de s'attendre à trouver au sein de chaque tribunal provincial visé par l'article 96 au moins un juge pouvant parler la langue de la minorité officielle de la province concernée.

[*Français*]

Donc, les Canadiens d'expression française, dans une province de l'Ouest, pourraient être servis devant les tribunaux dans la langue de leur choix. Cela, c'est quelque chose de neuf pour le Canada, le fait que nous ayons la possibilité d'agir comme cela.

[*Traduction*]

Je ne crois pas m'écarter du sujet en disant que je me suis plaint au gouvernement de l'évolution du bilinguisme dans notre système de justice pénale. Quand les libéraux étaient au pouvoir, ils ont pris des dispositions pour que les inculpés de la minorité linguistique aient droit à un procès dans leur langue maternelle, et non pas à un service d'interprétation. Nous avions prévu d'accorder à toute personne le droit d'être jugée dans sa propre langue, ce qui signifiait que les procureurs, les juges et les jurés devaient parler la deuxième langue officielle. Cette disposition figurait dans la réforme du droit pénal présentée par l'ancien gouvernement libéral.

La proclamation d'une telle disposition était prévue dans ce projet de loi, mais avec sursis. Certains demanderont pourquoi nous ne l'avons pas proclamée immédiatement puisque nous y tenions tant. Il est vrai que cette disposition nous tenait à coeur, mais si nous l'avions proclamée sur-le-champ, toutes les provinces n'auraient pas été en mesure d'organiser des procès en français. Elles n'avaient pas toutes les jurés, les procureurs et les juges qui leur auraient permis de le faire. C'est dire qu'une telle mesure serait allée à l'encontre des intérêts de la justice si nous l'avions proclamée partout au Canada.

Nous avions prévu de proclamer le droit à un procès dans la langue maternelle de l'inculpé dès que les provinces auraient été capable de lui fournir un tel service. C'est un scandale de voir qu'après trois ans de pouvoir sous le nouveau gouvernement, il y ait encore des provinces qui n'ont pas proclamé cette loi. Pourtant, il est possible actuellement d'obtenir un procès entièrement en français à Terre-Neuve et en Alberta où cette loi n'est pas encore proclamée, car des procès se sont déjà déroulés entièrement dans cette langue dans ces deux provinces. C'est donc possible, mais les dispositions nécessaires n'ont toujours pas été proclamées. Des causes impliquant des francophones, qui tenaient à leur droit d'être jugés en français, sont maintenant entendues à Terre-Neuve et en Alberta. Comme les gouvernements provinciaux n'ont pas déclaré carrément que les dispositions étaient en vigueur, ils doivent invoquer la Charte pour affirmer leur droit à un procès dans la langue de leur choix.

● (1320)

Je ne contesterai pas la bonne foi du gouvernement. Je le répète, j'aimerais que certains députés ministériels réaffirment aujourd'hui leur engagement et disent que le projet de loi sera adopté en principe et mis en application. Je présume que c'est ce qui se passera. J'attends avec impatience que le projet de loi soit renvoyé au comité. Mon parti voudra formuler certains arguments. Toutefois, j'aurais aimé qu'on proclame le droit à un procès dans la langue officielle minoritaire étant donné qu'une disposition de ce genre est en vigueur dans toutes les provinces depuis de nombreuses années.

Grâce à ce projet de loi, on pourra plus facilement rendre justice dans les deux langues. Des services fédéraux bilingues dans le domaine des communications seront plus facilement disponibles et visibles. Nous pouvons nous attendre à ce qu'on reconnaisse le droit des Canadiens de travailler dans leur propre langue officielle dans les institutions fédérales conformément aux responsabilités linguistiques de ces institutions. Le principe de la pleine participation des Canadiens anglophones et francophones dans les institutions fédérales sera confirmé. J'espère que l'engagement à revaloriser les collectivités de langue officielle minoritaire et à favoriser l'usage des langues officielles au Canada est sérieux.

J'ai critiqué l'accord du lac Meech car à mon avis, il n'engageait pas expressément à protéger et à favoriser l'emploi de la langue officielle minoritaire dans chaque province. Le gouvernement fédéral a maintenant une excellente occasion d'agir par suite de la récente décision rendue par la Cour suprême du Canada au sujet de la condition du français en Saskatchewan. J'espère et je compte que le gouvernement fédéral agira pour favoriser la reconnaissance et la revalorisation du français dans cette province. Ce serait un moyen de montrer qu'au sein de la juridiction fédérale, on manifestera plus d'ouverture d'esprit envers la collectivité francophone et le français dans cette province. Le gouvernement fédéral devrait se charger de défendre les groupes appartenant à la langue officielle minoritaire où qu'ils se trouvent au Canada.

Le projet de loi prévoit également la collaboration fédérale avec les provinces, les secteurs privés et bénévoles en vue de fournir et d'étendre les services bilingues. La recommandation que je viens de faire au sujet de la Saskatchewan serait compatible avec l'esprit de cet aspect du projet de loi.

Je suis satisfait des dispositions du projet de loi en ce qui concerne le pouvoir du secrétaire d'État et son rôle de coordonnateur dans la promotion des langues officielles et le soutien à apporter aux minorités de langue officielle. Le rôle du Conseil du Trésor dans le cadre de cette politique est confirmé, et on lui reconnaît le mandat de surveiller la mise en application de cette mesure dans les institutions fédérales. On a accru le rôle du commissaire aux langues officielles et, fait tout aussi important, voire plus important encore, le projet de loi prévoit un recours judiciaire pour les Canadiens qui s'estiment lésés par les modalités d'application de la loi et justifiés de porter plainte. Ces personnes pourront s'adresser non seulement au commissaire aux langues officielles qui fera de son mieux, nul doute, pour leur donner droit, mais encore aux tribunaux. Je suis heureux de cette innovation.

Enfin, les droits et obligations prévus dans le projet de loi sur les langues officielles auront, en cas de conflit, préséance sur toute autre loi fédérale.

M. Taylor: Madame la Présidente, j'ai beaucoup aimé le discours du député. Il a insisté pour dire, ce dont je conviens aussi, que le Canada sera toujours ou, du moins, pendant encore longtemps, un pays partiellement unilingue. L'apprentissage d'une langue doit commencer très jeune. Pendant des années, en Alberta, nous avons fait l'erreur de commencer l'enseignement d'une autre langue en neuvième ou dixième années. Ce fut un échec. Aujourd'hui, 23 000 élèves de cette province, garçons et filles, étudient l'autre langue officielle. Le gouvernement albertain, qui encourage cette initiative, a confié la direction de ce programme à un parfait bilingue.

Puisqu'il y aura toujours, du moins pendant encore plusieurs années, des personnes qui ne seront pas bilingues, le député est-il d'accord pour que les affectations dans la Fonction publique, y compris au sein de la GRC et des Forces armées, les nominations à un conseil d'administration et les promotions, se fassent selon la valeur des candidats sans qu'on accorde de faveur spéciale aux personnes bilingues ou unilingues? En ne tenant compte que de la valeur personnelle on aura procédé de la meilleure façon qui soit dans chaque catégorie. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Kaplan: Madame la Présidente, je suis naturellement d'accord avec le député là-dessus. Cela me donne l'occasion de signaler certains détails du projet de loi. Au paragraphe 3 de l'article 38, qui est l'article pertinent en la matière, on retient le principe du mérite. Et je cite:

> Le présent article n'a pas pour effet de porter atteinte au mode de sélection fondé sur le mérite.

La notion de mérite est une notion très bien comprise et suppose une longue expérience et la capacité de prendre des décisions. Je sais que la Commission de la Fonction publique reconnaît en général le principe du mérite. Toutefois, il faut aussi reconnaître que pour être constitutionnelle, la loi sur les langues officielles doit notamment prévoir que les services soient offert en français et en anglais, non pas partout au pays, mais seulement là où le nombre le justifie. En outre, les hauts fonctionnaires doivent pouvoir travailler dans la langue de leur choix et leur milieu de travail doit être de nature à favoriser ce choix.

Par conséquent, lorsqu'on parle de mérite, il est question de mérites pertinents et, dans certains cas—certes pas dans tous les cas, ni même dans la majorité des cas—les mérites pertinents exigent de l'intéressé qu'il puisse s'exprimer dans les deux langues officielles. C'est bien entendu. Cela constitue un inconvénient pour certaines personnes et il faut le reconnaître franchement, car cela se trouve à limiter le rendement de personnes autrement méritantes. Toutefois, elles n'en ont pas moins leur place dans la Fonction publique fédérale.

L'argument préliminaire du député, c'est qu'un certain nombre de Canadiens ne peuvent s'exprimer que dans une seule langue officielle et, a-t-il dit avec une point de regret, cela sera toujours ou très longtemps le cas. J'irais plus loin que cela. Je soutiens que ce serait un signe de santé dans notre pays, un signe de la liberté de choix dont on devrait disposer, s'il se trouvait toujours des Canadiens qui décidaient de ne parler que l'anglais, ou qui étaient dans une situation où ils ne parlent que l'anglais, et d'autres, dans une autre région, qui ne voulaient parler que l'autre langue officielle. Nous ne nous sommes pas donné comme objectif au Canada de rendre tous les Canadiens bilingues. Nous pouvons assurément nous réjouir de la liberté de choix dont tous disposent et du fait même que la province du député, où il n'existe pas de tradition récente de bilinguisme, bien qu'elle ait une tradition historique, soit en train de se créer une tradition bilingue moderne. Elle y réussit aujourd'hui par l'entremise de ces 28 000 jeunes gens et d'autres personnes qui pourront parler le français dans cette région du Canada.

• (1330)

J'aurais dû signaler tout à l'heure que l'une des plus grandes sources d'inspiration pour ceux qui ont voulu apprendre l'autre langue officielle a été Radio-Canada qui a produit, réalisé et diffusé des émissions de radio et de télévision en français partout dans le pays depuis le milieu des années 1970. Dans mon cas, je dois une bonne partie de mon bilinguisme à Radio-Canada. Je n'ai pas appris à parler le français quand j'étais jeune étudiant, mais plutôt à l'âge adulte. Radio-Canada et son réseau français ont été pour moi des instruments très importants qui m'ont permis d'apprendre les expressions idiomatiques.

Je souhaite cependant que rien dans la Loi sur les langues officielles ne vienne réduire de quelque manière que ce soit, par le biais d'une politique officielle ou autrement, les droits des Canadiens qui décideront de vivre en anglais ou en français exclusivement.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je voudrais faire quelques observations et ensuite demander au député de York-Centre (M. Kaplan) de m'expliquer avec de plus amples détails son avis sur un certain passage du projet de loi. Il a examiné la mesure attentivement et il a participé aux travaux qui ont abouti à l'organisation de services juridiques destinés aux Canadiens membres d'une minorité parlant l'autre langue officielle. Il vient de dire qu'il n'avait pas d'objection à ce que certains Canadiens demeurent pour toujours unilingues. Il vaut peut-être la peine de souligner que le sondage d'opinion de 1985 sur la réalité canadienne, autorisé par le commissaire aux langues officielles, avait révélé que 99 p. 100 des répondants au Québec jugeaient souhaitable qu'une personne connaisse l'anglais et le français. Je crois que la proportion pour les habitants de la Colombie-Britannique, où l'on notait l'autre extrême, se situait autour de 76 p. 100 qui partageaient l'opinion des Québécois.

Il y a donc beaucoup de Canadiens qui croient que les jeunes devraient certainement étudier les deux langues et être capables de travailler dans la Fonction publique fédérale grâce à la maîtrise des deux langues.

Parmi les propos alarmistes auxquels mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), a fait allusion, il y a ceux voulant faire croire qu'on tente de donner un pouvoir redoutable au commissaire aux langues officielles. Ceux qui croient pareille chose feraient bien de comparer le projet de loi C-72 à la Loi de 1969 sur les langues officielles. Les pouvoirs du commissaire aux langues officielles n'ont pas été accrus dans la mesure à l'étude.

Elle permet bien sûr aux simples citoyens de porter leurs plaintes devant la Cour fédérale du Canada et d'obtenir une certaine influence sur le gouvernement fédéral. Il vaut la peine de le noter.

Je vois que le temps réservé aux questions et observations est maintenant écoulé. Je ne pourrai pas poser une question au sujet d'une autre disposition.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les îles): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire connaitre mon opinion sur le projet de loi C-72. Comme nous l'avons vu, c'est une question très délicate pour bien des députés. Elle suscite aussi des réactions très vives dans toutes les régions du pays.

J'ai assisté à des réunions importantes dans ma circonscription il y a deux semaines. A deux d'entre elles assistaient des gens qui avaient lu le dernier numéro de *Western Report* et qui se demandaient ce qu'était ce terrible projet de loi imposé à l'ouest du Canada. Je tiens à les rassurer; ces citoyens pourront continuer à mener une belle vie.

Je ne crois pas que les émotions suscitées par cette question doivent nous surprendre. Le projet C-72 porte sur la question de la langue de travail et de la langue de la justice. Il porte sur la langue dans laquelle les citoyens peuvent obtenir les services du gouvernement. Dans ma circonscription, certaines personnes pensaient être personnellement victimes du programme de bilinguisme sous sa forme initiale. Elles pensaient que leur carrière était bloquée à cause du bilinguisme. A raison ou a tort, ces personnes ont certaines doléances à faire au sujet du bilinguisme en général. Le projet de loi C-72 et le bilinguisme traitent de la relation fondamentale qui existe entre les francophones et les anglophones au Canada. Ils portent également sur la relation qui existe entre les Canadiens et les gens qui ont d'autres traditions liguistiques.

Ce qui prouve que cette question est importante, c'est que nous considérons la langue que nous apprenons lorsque nous sommes enfants comme notre langue maternelle. Nos modes de pensée sont conditionnés par notre langue maternelle et c'est au sujet de ces modes de pensée et de cette première langue que nous avons des émotions profondément enracinées. C'est évident lorsqu'on songe à notre attitude à l'égard des gens qui parlent avec un accent différent du nôtre ou qui parlent un autre dialecte de la même langue.

Parfois, nous nous moquons de gens qui parlent avec un accent étranger et nous sommes étonnés que d'autres pensent que notre accent est étrange ou un peu drôle. Ces différences peuvent être à l'origine d'humour et de snobisme. Il arrive à des gens instruits de perdre leur accent natal: certains étudiants qui vont à Oxford finissent pas avoir un accent plus prononcé que celui des gens qui ont grandi dans cette région-là.

On est souvent témoin de préjugés profonds envers une autre langue, habituellement inspirés par la peur qu'on affiche par une attitude méprisante. Comme parlementaires qui prétendent diriger le pays, nous devons faire preuve d'intelligence et de droiture dans nos efforts pour aider les gens qui éprouvent cette peur au lieu de les manipuler.

Tout d'abord, autant les anglophones que les francophones devraient admettre que nos deux traditions linguistiques ont un relent d'impérialisme. Un des pires exemples pour les anglophones est probablement celui des écoles résidentielles où on forçait les jeunes Indiens à se rinser la bouche avec du savon pour avoir parlé dans leur langue maternelle. On leur disait de parler anglais.

J'espère continuer mes remarques après la période des questions, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Bien sûr, le député voudra continuer après la période des questions.

Comme il est 13 h 40, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 40.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RETOUR DES FEMMES DANS LES RÉSERVES—L'ABSENCE DE LOGEMENTS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral empêche les femmes qui ont récemment retrouvé le statut d'Indiennes d'obtenir des logements décents dans les réserves. La position ambigüe du gouvernement conservateur force les femmes autochtones à se lancer dans une concurrence malsaine avec les gens de leur peuple pour satisfaire l'un des besoins fondamentaux de l'être humain, le logement.

Environ 95 000 personnes, dont la plupart sont des femmes, ont demandé au gouvernement fédéral de pouvoir retourner vivre dans les réserves. Elles y réclament des logements, car le projet de loi de 1985, le projet de loi C-31, permet maintenant aux femmes concernées et à leurs enfants de retourner dans les réserves s'ils le désirent.

Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le Président, que ces femmes avaient perdu leur statut d'Indiennes, en épousant un homme blanc ou une personne autre qu'un Indien. Cependant, le problème réside dans le fait que le gouvernement offre des crédits spéciaux relativement aux logements destinés à ces femmes dans les réserves, mais qu'il n'a pas donné des directives très claires aux conseils de bande au sujet de la façon de dépenser l'argent en question. Ainsi, cet argent sert à répondre aux besoins généraux de logement.

Des voix: Le temps est écoulé!

Mme Killens: Il n'y a déjà pas assez d'argent dans les réserves pour les logements . . .

Des voix: Le temps est écoulé!

Mme Killens: . . . et une fois de plus, ce sont les femmes qui paient la note.

Article 21 du Règlement

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LA VILLE DE PORT COQUITLAM—LA CÉLÉBRATION DU 75E ANNIVERSAIRE

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom de tous les habitants . . .

Des voix: Le temps est écoulé!

M. le Président: On assiste à certaines interventions au sujet du temps de parole accordé aux députés à l'étape des déclarations. Comme les députés le savent, chaque déclaration doit durer au plus une minute. Les députés qui prennent moins de temps que cela font une faveur à leurs collègues, alors que ceux qui en prennent plus, le font au détriment des autres députés, et s'il y a une trop grande agitation, bien entendu, la présidence doit intervenir. Cependant, j'invite la Chambre à laisser le soin à la présidence de prendre la décision qui s'impose.

M. St. Germain: Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom de tous les habitants passés et présents de la ville de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique. Cela fait 75 ans que Port Coquitlam est devenu officiellement une ville.

En l'honneur de cette occasion, je voudrais vous faire part d'un extrait de la proclamation du maire; voici:

> Et attendu que le 7 mars 1913, lesdites lettres patentes ont été émises sous le grand sceau et on a créé ainsi la ville de Port Coquitlam;
>
> Et attendu que 75 ans exactement se sont écoulés entre la date d'émission des lettres patentes et le 7 mars 1988;
>
> En vertu des pouvoirs qui me sont conférés en tant que maire de Port Coquitlam, je déclare que le 7 mars 1988 sera la journée marquant le 75e anniversaire de la ville de Port Coquitlam et j'exhorte tous nos citoyens à participer aux nombreuses festivités prévues durant le reste de cette année anniversaire.

En tant que député de la ville, j'ai l'honneur d'inviter tous les habitants de Port Coquitlam et des environs, ainsi que ceux des localités d'un bout à l'autre du pays, à se joindre aux festivités et à célébrer le 75e anniversaire de la ville de Port Coquitlam.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'APPRÉCIATION DU SECTEUR AGRICOLE PAR LE GOUVERNEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le gouvernement a publié un très beau document intitulé: *L'accord de libre-échange Canada-États-Unis et l'agriculture— Une appréciation*, que les députés ont reçu à leurs bureaux vendredi dernier. Le gouvernement peut-il expliquer pourquoi la valeur des échanges commerciaux des États-Unis avec le Canada dans le secteur agricole n'est pas indiquée dans cette prétendue appréciation? Pourquoi n'y a-t-il rien d'écrit à la page 11, à l'endroit où cette valeur aurait dû être indiquée? Le gouvernement craignait-il que les lecteurs ne changent d'avis au sujet de l'accord en apprenant que le commerce des produits agricoles a toujours été plus avantageux pour les États-Unis?

Le gouvernement peut-il expliquer pourquoi il a choisi de donner l'impression que le calcul des importations de volaille doit être basé uniquement sur une moyenne mobile, alors qu'il est précisé dans l'accord que les États-Unis doivent satisfaire à au moins 7,5 p. 100 de la demande canadienne? Pourquoi a-t-il négligé de mentionner cela? Il n'en est pas question dans le document.

D'après les données que renferme cette appréciation, plus du tiers des viticulteurs de l'Ontario et presque tous ceux de la Colombie-Britannique seront acculés à la faillite. Pourtant, on nous dit qu'une adaptation sera nécessaire, mais que cela accroîtra la concurrence. Comment devient-on concurrentiel en étant acculé à la faillite?

* * *

L'IMMIGRATION

LA PRÉSENCE AU CANADA D'EX-MEMBRES DES KHMERS ROUGES

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, récemment, dans un article de fond, le *Toronto Star* alléguait que certaines personnes ayant le statut d'immigrants reçus au Canada avaient fait partie des Khmers rouges et avaient pris part à un génocide au Cambodge. Il s'agit d'une grave allégation, car les Khmers rouges sont responsables de la mort de deux millions d'innocents souvent exécutés par des méthodes comparables à celles des Nazis.

De tels individus n'ont aucun droit de vivre au milieu de personnes civilisées. Le ministère de l'Immigration et le SCRS devraient entreprendre immédiatement une enquête approfondie sur le bien-fondé de ces allégations. S'il y avait effectivement au Canada des Khmers rouges coupables d'assassinats de masse, ils devraient être traduits devant les tribunaux pour crimes contre l'humanité. Nous devons démontrer clairement que le Canada n'est pas un refuge pour de tels individus et qu'il n'y a pas de pardon possible pour leurs crimes.

* * *

LES CATASTROPHES

LE DÉCÈS DES MEMBRES D'UNE FAMILLE DANS UN INCENDIE À FORT ALBANY (ONTARIO)—L'ABSENCE DE BONNES MESURES DE PRÉVENTION DES INCENDIES DANS UNE ÉCOLE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le vendredi 4 mars, quatre personnes ont péri dans un incendie à Fort Albany, petite localité isolée de l'Ontario, près de la baie James. Delna Edwards, âgée de 21 ans, et ses trois fils, Kenny, Peter et Jeremy, ont trouvé la mort parce que cette localité autochtone ne disposait, pour combattre l'incendie, que de bidons de 20 litres. Je voudrais exprimer mes plus sincères condoléances à l'ensemble de la localité.

Il devrait être possible d'éviter ce genre d'incident. Il y a peu de temps encore, une tragédie encore plus grave aurait pu se produire à l'école Sainte-Anne de la même localité. Il a fallu des avertissements répétés de la part des inspecteurs de la sécurité-incendie pour que le gouvernement décide finalement de fermer l'école, mais les enfants n'ont plus de salles de classe depuis un mois.

Quand le gouvernement se rendra-t-il compte qu'il a l'obligation d'agir rapidement pour assurer la sécurité des habitants de toutes les localités indiennes? Le gouvernement devrait réexaminer ses priorités et accorder aux localités autochtones l'attention et le soutien dont elles ont besoin et auxquels elles ont droit.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

LA SITUATION EN GASPÉSIE—ON DEMANDE L'OBTENTION D'UN QUOTA DANS LA ZONE DES 200 MILLES

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, la Gaspésie est une fois de plus aux prises avec une fermeture d'usine. En effet, le groupe Purdel Inc. a décidé de ne pas rouvrir sa ligne de poisson de fond à Rivière-au-Renard, privant ainsi de travail près de 300 employés saisonniers. Une des raisons évoquée par la compagnie est l'impossibilité de s'approvisionner en matières premières. Elle croit que l'obtention d'un quota de pêche dans la zone des 200 milles aurait été une solution au problème.

On se souvient, monsieur le Président, du fait que des groupes d'industriels de pêche du Québec se sont vu refuser par l'honorable ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), en décembre 1987, l'entrée dans la zone des 200 milles.

Étant donné la situation de plus en plus lamentable dans laquelle se retrouve l'industrie de la pêche au Québec, il a été convenu à ma demande qu'une rencontre ait lieu à Gaspé d'ici deux semaines afin de regrouper les industriels de la pêche du Québec et de reprendre les discussions sur l'entrée éventuelle du Québec dans la zone des 200 milles. D'ici à ce qu'une solution à plus long terme soit trouvée, je suis assuré, monsieur le Président, que notre gouvernement saura aider la population de Rivière-au-Renard à traverser cette épreuve.

* * *

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ—ON CRITIQUE LE RÉGIME EN VIGUEUR EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, à la suite du jugement Morgentaler, la classe politique, dont les hommes forment le plus fort contingent, se sent accablée de la lourde responsabilité d'en arriver à une décision correcte sur le plan moral et acceptable sur le plan politique. Dans une société pluraliste, toute décision doit respecter la diversité des convictions personnelles et religieuses sans toutefois imposer ces convictions aux autres.

Voici ce qui est énoncé dans la Loi canadienne sur la santé:

> La politique canadienne de la santé a pour premier objectif de protéger, de favoriser et d'améliorer le bien-être physique et mental des habitants du Canada et de faciliter un accès satisfaisant aux services de santé, sans obstacles d'ordre financier ou autre.

Article 21 du Règlement

La politique de la Colombie-Britannique qui consiste à ne défrayer les avortements que dans les cas où la vie de la femme est en danger contrevient directement à la Loi canadienne sur la santé et ne fait que désavantager les femmes à faible revenu. Elle crée un régime de santé à deux paliers: celui des riches et celui des pauvres. Également, elle vient en contradiction avec les opinions des deux tiers des citoyens de la Colombie-Britannique, comme en fait foi un sondage publié aujourd'hui dans cette province. Quand pouvons-nous prévoir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) va restaurer l'équité dans le régime de soins de santé?

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

HOMMAGE À L'OEUVRE DU GROUPE BÉNÉVOLE DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE DE HOPE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, 1988 marque la vingt-cinquième année de service du Groupe bénévole de recherche et de sauvetage de Hope. Les 23 membres ont un bilan de 4 000 heures de travail bénévole dans l'année passées à la formation ainsi qu'à la recherche et au sauvetage de victimes de la montagne, des eaux et de la route. Ce n'est pas peu quand on songe au terrain accidenté aux alentours de la ville de Hope, en Colombie-Britannique. Sur une quarantaine d'appels dans une année, 38 victimes ont été sauvées grâce aux efforts de ces bénévoles.

J'ai eu le plaisir d'assister, le 27 février, au dîner et bal d'anniversaire, et de rendre hommage avec d'autres à Clarence Kolcun pour ses vingt-cinq années de bénévolat. Il est aujourd'hui directeur honoraire à vie du groupe de bénévoles de Hope. Je profite de l'occasion pour remercier Barry Gannon, président du groupe, son bureau et les membres inlassables pour leur dévouement au service de la communauté de Hope. Nous sommes très fiers de leurs réalisations.

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

LE CONSEIL SCOLAIRE DE VANCOUVER—LE DON DE REPAS AUX ÉLÈVES AFFAMÉS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, les écoliers mal nourris de Vancouver sont pris entre la réglementation bureaucratique du Régime d'assistance publique du Canada et l'aveuglement idéologique du gouvernement Vander Zalm. Le conseil scolaire de Vancouver utilise actuellement des fonds de réserve pour un programme d'urgence qui permet de nourrir 600 élèves dans 23 écoles, mais une demande d'aide adressée par le conseil scolaire au Régime d'assistance publique du Canada a été refusée car le Régime ne peut fournir de l'argent qu'à une ville ou à une province qui participe financièrement, mais pas à un conseil scolaire.

Article 21 du Règlement

Le gouvernement du Crédit social refuse de participer, car il craint que ce programme ne crée une dépendance. Au lieu de cela, le ministre des Affaires sociales, Claude Richmond, veut que les enseignants communiquent à son ministère le nom des enfants mal nourris, pour que l'on puisse enseigner la nutrition à leurs parents. Nous dénonçons cette hypocrisie en vertu de laquelle on prétend que le problème fondamental n'est pas la pauvreté, mais la famille.

• (1410)

La semaine prochaine, les responsables de Vancouver s'adresseront directement au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Je le prie de trouver une solution originale qui permettrait de contourner la bureaucratie et de nourrir ces écoliers canadiens sous-alimentés.

* * *

[*Français*]

LA CIRCONSCRIPTION DE LÉVIS

A LA RECHERCHE D'UN CANDIDAT LIBÉRAL

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, aujourd'hui le chef du parti libéral lui-même fait du porte à porte dans les hôtels de ville de la circonscription de Lévis pour persuader un maire de se présenter contre moi.

Les maires devront lui demander pourquoi son caucus est encore contre l'entrée du Québec dans la Confédération. Pourquoi les libéraux sont-ils encore, en pratique, contre l'Entente du lac Meech? Pourquoi les libéraux ont-ils voté contre le projet de loi sur l'industrie pharmaceutique au Québec, contre 1 300 emplois à Montréal? Pourquoi le chef libéral va-t-il déchirer l'Entente sur le libre-échange, déchirer ce qui permet aux Québécois de vendre pour 20 milliards de dollars aux États-Unis? Un candidat sérieux devra poser ces questions au chef libéral qui fait du porte à porte.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—L'ATTAQUE MENÉE PAR LES CONTRAS SUR UN CHANTIER AUQUEL PARTICIPENT DES CANADIENS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, on apprenait au cours de la fin de semaine que les Contras ont attaqué encore une fois un chantier auquel participent des Canadiens au Nicaragua. Je veux parler du groupe albertain des Agriculteurs en faveur de la paix.

Les Contras ont capturé plusieurs Nicaraguayens, ainsi qu'un Américain. Heureusement aucun Canadien n'a été pris, mais le chantier, le matériel et les bâtiments ont subi de graves dégâts.

Il est temps encore une fois d'inviter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à condamner le financement des Contras par les États-Unis et de bien faire comprendre à Washington que le gouvernement canadien ne prend pas à la légère ces destructions perpétrées par un groupe financé par Washington et visant des chantiers appuyés par les Canadiens.

* * *

LES MUSÉES ET LES GALERIES D'ART

LE MUSÉE CANADIEN DE LA GUERRE—ON DEMANDE INSTAMMENT L'ÉLARGISSEMENT DES INSTALLATIONS

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, une résolution de l'Association canadienne pour la défense signale une chose que beaucoup savent déjà: le Musée canadien de la guerre est grossièrement négligé comme mémorial et comme établissement historique, militaire et de recherche, en raison de la grossière négligence des gouvernements successifs qui nous ont précédés.

Le musée ne peut pas s'acquitter convenablement de son rôle parce qu'il est mal financé, mal équipé, et logé dans des locaux mal adaptés et trop exigus pour jouer son rôle de mémorial de ceux qui ont donné leur vie pour le Canada en temps de guerre et au cours de missions de maintien de la paix. Il est également l'établissement national chargé au premier titre de conserver, de préserver et de présenter le patrimoine militaire du Canada en temps de guerre et de paix.

Je demande donc au ministre de la Défense nationale (M. Beatty) et au Cabinet de prendre les mesures nécessaires pour élargir considérablement ses installations et d'adopter d'autres programmes d'appui faisant en sorte que les Canadiens de toutes catégories socio-professionnelles soient mis au courant de notre glorieux patrimoine militaire.

* * *

LES PÊCHES

LE SAUMON CHINOOK—L'ANNONCE D'UN PROGRAMME DE CONSERVATION

M. Ted Schellenberg (Nanaimo—Alberni): Monsieur le Président, aujourd'hui à Vancouver, le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) annonce un important programme de conservation qui touchera tous les groupes de pêcheurs, les pêcheurs sportifs, les pêcheurs autochtones et les pêcheurs commerciaux.

On sait fort bien en Colombie-Britannique que depuis 10 ans, les prises de saumon chinook, notre meilleur saumon, ont diminué de 75 p. 100 dans la partie inférieure du détroit de Georgie. Il y a surpêche. Par conséquent, de nouvelles mesures de mise en valeur et de conservation doivent être adoptées.

A compter du 10 avril, tous les pêcheurs seront tenus de fixer des étiquettes de conservation sur le saumon chinook pris dans des cours d'eau de la Colombie-Britannique. Les prises seront réduites d'environ 20 p. 100. Des mesures de revalorisation accrues seront cependant prises en même temps dans les rivières Nanaimo, Cowichan et Squamish.

La lutte en vue de reconstituer les réserves de saumons dans le détroit de Georgie est commencée. Notre gouvernement et nos pêcheurs croient que nous pouvons en sortir vainqueurs.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE FONDS DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

LES CRÉDITS CONSACRÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST CANADIEN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, je pose ma question au premier ministre ou au vice-premier ministre.

L'adjoint spécial du ministre de l'Expansion industrielle régionale a dit ce matin qu'au cours des prochaines années, dans le cadre du programme de diversification de l'économie de l'Ouest, l'ouest du Canada recevra moins d'argent qu'il n'en a reçu l'année dernière grâce au budget normal du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Le premier ministre peut-il nous dire quel est ce genre de supercherie? Comment pouvons-nous promettre aux Canadiens de l'Ouest que nous les aiderons à faire progresser et à diversifier leur économie alors que le gouvernement fédéral consacre moins d'argent à cette fin cette année que l'année dernière et l'année précédente? N'est-ce pas contraire aux buts et objectifs du programme de diversification de l'économie de l'Ouest? On fait de belles promesses, mais on ne se donne pas les moyens de les réaliser.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, dans la déclaration à laquelle le député fait allusion, on dit que les sommes consacrées à l'Ouest augmenteront de 15,4 p. 100 cette année en raison du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Le nouveau ministère que nous créons n'abandonnera pas l'ouest du Canada. Il aura un mandat national et il exécutera son mandat.

Les fonds supplémentaires de 1,2 milliard de dollars pour l'ouest du Canada et de plus de 1 milliard de dollars pour les provinces de l'Atlantique s'ajouteront aux fonds existants. C'est pourquoi on a dit que les dépenses augmenteront de 15,4 p. 100 dans l'ouest du Canada.

LE MONTANT TOTAL DES CRÉDITS ALLOUÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre arrange encore les chiffres.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Je souligne au ministre la déclaration d'un fonctionnaire du cabinet du ministre de l'Expansion industrielle régionale selon qui le montant total des crédits alloués par le gouvernement fédéral au développement régional de l'Ouest et de l'Atlantique sera respectivement moins élevé cette année et beaucoup moins élevé que l'année dernière. Dans le cas de ces deux régions de notre pays qui ont le plus besoin de ce genre de crédits, le gouvernement fédéral ne tient pas ses engagements.

Le futur président de la Chambre de Commerce d'Edmonton a dit à ce propos que l'ouest du Canada allait encore être le dindon de la farce. Qu'entend faire le gouvernement pour rétablir un financement satisfaisant et assurer un développement régional harmonieux?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député parle d'un niveau de financement satisfaisant. Le gouvernement précédent avait alloué, dans son budget de 1980, 4 milliards de dollars au développement économique de l'Ouest dont on n'a jamais vu la couleur. Dans son budget suivant, il a ramené ce chiffre à 2 milliards et s'est contenté de réserver ces fonds au développement régional.

Le député a déclaré l'autre jour que 3,5 milliards avaient été alloués aux infrastructures ferroviaires de l'Ouest. Avec ce genre de tour de passe-passe, nous trouverions 1 milliard au titre du premier Programme spécial canadien pour les grains, 1 milliard pour le deuxième Programme spécial, 800 millions au titre de la TRPG, et de 350 à 400 millions pour les programmes spéciaux concernant le pétrole. Le gouvernement a admis l'existence de tous ces programmes qui viennent s'ajouter à ceux qui existent déjà pour l'Ouest, et il a alloué 1,2 milliard pour la diversification de l'économie de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Monsieur le Président, une fois de plus les conservateurs jonglent avec l'économie et les mathématiques et ne savent faire ni une addition ni une soustraction. Pour cette raison, les régions seront le dindon de la farce, comme le représentant de la Chambre de commerce l'a si bien dit.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Elle touche elle aussi le développement régional.

Vendredi dernier, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Gotlieb, a adressé au Congrès des États-Unis une lettre stipulant clairement que le Canada veut être totalement exempté, dans l'Omnibus Trade Bill, de la définition qui sera donnée par le Congrès aux subventions, laquelle englobera les programmes de développement régional.

Étant donné l'effet nuisible que cela produirait sur les programmes de développement régional au Canada, le premier ministre va-t-il promettre dès maintenant que le gouvernement ne signera pas l'accord commercial négocié avec les États-Unis à moins que le Congrès américain n'élimine toute allusion aux subventions et n'accorde une exemption au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, après avoir entendu la réponse donnée au député par mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, je comprends pourquoi il a changé de sujet.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous nous attendons à ce que les États-Unis honorent leurs engagements en vertu de l'accord de libre-échange.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME NATIONAL—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre chargée de la Condition féminine. Étant donné que le gouvernement n'a fixé aucune norme nationale de qualité ni de prix raisonnable dans son programme de garderies, et étant donné qu'il faut accorder un traitement national aux sociétés américaines en vertu du libre-échange, nous sommes maintenant menacés d'être envahis au Canada par des garderies chères et de qualité inférieure.

• (1420)

Le gouvernement ne parle plus de son projet de garderies. Pourquoi a-t-il perdu tout son dynamisme en ce qui concerne la création d'un système national de garderies de premier ordre? Est-ce parce qu'il est maintenant devenu évident qu'à cause de l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis le gouvernement ne pourra pas tenir ses engagements à l'égard des Canadiennes?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, s'il y a un gouvernement qui a tenu ses promesses envers les Canadiennes, c'est bien celui-ci.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: J'ai du mal à croire qu'un membre du parti qui n'a rien fait pour les garderies pendant 17 ans après une commission d'enquête parlementaire puisse nous attaquer sur le programme de 5,4 milliards de dollars que nous avons élaboré pour les garderies. Comme nous le savons, c'est un programme auquel nous travaillons en collaboration avec les provinces.

On ne peut pas fixer les mêmes normes dans de petites localités de Terre-Neuve qu'au centre-ville de Toronto ou à Montréal. Ce programme est important parce qu'il permet aux collectivités et aux parents de répondre aux besoins qu'ils jugent importants. Ce sont eux qui doivent décider ce qui convient le mieux à leurs enfants en matière de garderies.

[*Français*]

LA GARANTIE DES PROGRAMMES SOCIAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais souligner à la ministre qu'elle n'a pas répondu à ma question.

Ma question supplémentaire est la suivante: Comment le gouvernement conservateur peut-il affirmer que l'Entente sur le libre-échange est bonne pour les femmes quand on sait que les compagnies américaines dans le secteur des services que les compagnies canadiennes vont devoir concurrencer n'ont pas de salaire minimum à payer, n'ont pas d'avantages sociaux à fournir et pas de programme d'équité en emploi? Alors, j'aimerais que la ministre nous dise comment son gouvernement peut garantir aux femmes que tous les programmes sociaux pour lesquels elles se sont battues vont demeurer et que leurs emplois vont être protégés au lieu de fondre comme glace au soleil!

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, comme le sait très bien la députée, nos programmes sociaux n'ont rien à voir avec l'accord de libre-échange. Les femmes ont toujours eu un meilleur statut dans une économie florissante. Si l'on considère le monde aujourd'hui, où les femmes sont-elles le plus heureuses? Dans les pays prospères. Le libre-échange va être la meilleure chose qui soit arrivée aux femmes de notre pays depuis longtemps en ce qui concerne les possibilités d'emplois dans le secteur des services, la formation complémentaire, l'apprentissage et l'entrepreneuriat. On a rapporté la semaine dernière combien il y a maintenant de femmes qui sont chefs d'entreprise et combien elles sont prospères et vont l'être avec le libre-échange.

A mon avis, grâce au libre-échange, l'égalité économique des femmes va connaître jusqu'au siècle prochain des progrès encore plus marqués qu'auparavant.

* * *

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE DE L'USINE DE MOISSONNEUSES-BATTEUSES MASSEY À BRANTFORD—LA CONSERVATION DE LA TECHNOLOGIE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, en l'absence du ministre chargé de l'Expansion industrielle régionale, j'adresserai ma question directement au premier ministre. Elle porte sur une situation très grave, en l'occurrence la perte de 2 500 emplois dans ma ville de Brantford.

Plus de 2 500 personnes, qui travaillent encore ou qui ont déjà été mises en disponibilité, comptent sur le gouvernement pour garantir que leurs emplois ne disparaîtront pas pour toujours. Les hommes et les femmes du Canada veulent être certains que nous ne perdrons pas la technologie de la moissonneuse-batteuse rotative qui a été mise au point avec les deniers publics et qui pourrait maintenant quitter le pays puisqu'il ne reste aucun fabricant important au Canada dans ce domaine vital.

Le premier ministre peut-il garantir que le gouvernement essaiera de trouver un acheteur canadien qui utilisera cette technologie pour fabriquer des moissonneuses-batteuses et fournir des emplois aux travailleurs de Brantford?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie): Monsieur le Président, au nom du ministre chargé de l'Expansion industrielle régionale, je tiens à signaler au député que nous avons entamé des pourparlers pour voir s'il y avait moyen de sauver les meubles. C'est exact que des liquidateurs s'occupent déjà de l'affaire.

Bien entendu, les intérêts des travailleurs, ceux qui sont invalides, ceux qui ont pris une retraite anticipée et ceux qui comptaient retrouver leur emploi, revêtent une importance primordiale à nos yeux. Nous tenons à conserver cette technologie et nous tenons à protéger l'intérêt public. Nous avons entamé des pourparlers et nous aurons sans doute autre chose à annoncer d'ici peu.

LA PROTECTION DE LA CAISSE DE PENSION DES TRAVAILLEURS

M. Derek Blackburn (Brant): Je suis heureux de savoir que le gouvernement se préoccupe de la situation, mais il faut maintenant passer aux actes. Le ministre peut-il garantir à ces travailleurs que tout montant provenant de la liquidation de Varity Corporation servira à alimenter la caisse de pension, à aider les travailleurs invalides et ceux dont les pensions et avantages sociaux n'étaient pas couverts par l'opération de sauvetage de 1986, qui représentait de 30 à 33 millions de dollars?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): La question des responsabilités relative à la pension est très sérieuse. Si certaines obligations ne peuvent pas être acquittées, c'est la province qui doit s'en occuper. Nous discutons donc de l'affaire avec la province. Il y a aussi le problème des pièces de rechange pour les agriculteurs qui se servent maintenant de la moissonneuse-batteuse en question.

Nous tenons compte de tous ces facteurs dans le cadre des entretiens qui se déroulent entre nos fonctionnaires, les autorités provinciales et les administrateurs de l'entreprise.

ON DEMANDE DE L'AIDE AUX TERMES DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL RÉGIONAL

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire à la ministre responsable de la CDIC, qui proclamait les grands avantages du libre-échange. La société Massey en est une victime.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): La ministre offrira-t-elle de l'aide en vertu du programme de développement industriel régional pour aider un acquéreur canadien à garder les employés au travail et à exploiter cette technologie canadienne, étant donné que la région de Brantford compte maintenant plus de 12 p. 100 de chômeurs et qu'elle y a droit puisqu'elle entre dans la deuxième catégorie prévue au programme?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je crois que nous nous préoccupons tous de ce côté-ci de certaines des questions que le député a soulevées. Nous avons parlé du besoin de pièces, et le reste.

Les problèmes que connaît la Massey-Ferguson n'ont rien à voir avec le libre-échange. J'ai été associée toute ma vie à cette société, et j'étais au courant de ce qui s'y passait longtemps avant d'entrer au Cabinet. Je puis dire tout de suite aux députés qu'il y a libre-échange dans le secteur des machines agricoles depuis aussi longtemps que je puis me rappeler. Il y a des fabricants de machines agricoles aux États-Unis.

Le problème dans le secteur tient au protectionnisme croissant aux États-Unis qui crée des difficultés pour les agriculteurs.

M. Blakburn (Brant): C'est absurde.

Mme McDougall: Ce facteur y est pour quelque chose autant que n'importe quel autre. Cela n'a rien à voir avec le libre-échange.

LES PIÈCES DE RECHANGE POUR LES MOISSONNEUSES-BATTEUSES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Industrie et elle concerne la fermeture de l'usine Massey de Brantford.

Puisqu'il a été convenu en 1985 que le gouvernement fédéral garderait au Canada la technologie spécialisée de cette moissonneuse-batteuse, le ministre pourrait-il préciser que cette technologie restera au Canada? Pourrait-il préciser aussi que les milliers d'agriculteurs qui possèdent des moissonneuses-batteuses Massey pourront obtenir des pièces de rechange et qu'il y aura un réseau de concessionnaires pour entretenir le parc existant? C'est une importante décision qui touche des milliers d'agriculteurs canadiens.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Le député a raison, mais j'ai déjà répondu à sa question en partie. On s'attend à ce que Varity fasse sa part pour fournir des pièces de rechange. Quant à la technologie, les intéressés se sont engagés à la garder au Canada. Il est tout à fait possible qu'un acheteur fasse l'acquisition de cette technologie et la garde au Canada.

Comme je l'ai dit, nous discutons de ces graves problèmes avec nos homologues provinciaux qui s'intéressent aussi à la participation du gouvernement fédéral dans l'usine. Nous avons déjà donné trois sursis à cette société. Pour nous, les intérêts des agriculteurs et des travailleurs passent avant tout. Nous trouverons la meilleure solution possible dans les circonstances.

• (1430)

LA PRIORITÉ ACCORDÉE À L'INVESTISSEMENT DES BANQUES AMÉRICAINES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Il sait que 3 300 employés de Massey participent au régime de pension et qu'il manque 54 millions de dollars dans ce fonds de pension. J'ai une question très précise à lui poser.

Son gouvernement prétend que le libre-échange n'a rien à voir dans cette affaire. Dans ce cas, peut-il dire pourquoi les banques américaines sont les créanciers privilégiés et qu'on leur remboursera les 75 millions de dollars qu'ils ont investis avant que les employés de Massey-Ferguson puissent toucher un seul cent de leur indemnité de départ? Pourquoi le gouvernement donne-t-il la priorité aux banques américaines?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, je n'accepte pas du tout la prémisse de la députée. Les choses ne se passent pas comme elle le dit. Il est vrai que le syndic est sur place et qu'on discute de remboursements.

Que la députée sache, comme je l'ai déjà dit dans mes réponses précédentes, que nous cherchons à résoudre en priorité le problème des obligations non remplies envers les employés qui ont pris une retraite anticipée. La province a son mot à dire, mais les lois fédérales et provinciales prévoient toutes deux des sauvegardes garantissant que les travailleurs ne seront pas privés des pensions qu'ils ont gagnées.

LES PRESTATIONS DESTINÉES AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Travail.

Comme c'est le gouvernement actuel qui a supprimé les prestations d'adaptation pour les travailleurs âgés de ce secteur à Brantford en 1986, verra-t-il à rétablir ces prestations pour les travailleurs âgés afin de donner aux hommes et aux femmes de Brantford une lueur d'espoir pour l'avenir?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Premièrement, monsieur le Président, je signale que le gouvernement actuel n'a pas supprimé le programme qui existait; celui-ci devait prendre fin en 1985 selon ce qui avait été prévu par le gouvernement précédent. Nous avons maintenu le programme pendant une partie de l'année 1986 afin de pouvoir mettre au point, de concert avec les provinces et le secteur privé, un meilleur programme qui s'appliquerait à tous les travailleurs . . .

M. Blackburn (Brant): Où est ce programme?

M. Cadieux: . . . et non seulement à certains travailleurs âgés. Puis-je rappeler à mon collègue que l'ancien programme ne s'appliquait pas aux travailleurs auxquels il fait allusion?

Nous espérons que l'accord sur un programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, que nous élaborons depuis deux ans, sera prêt au cours des prochaines semaines. En fait, j'ai déjà communiqué avec mon collègue de l'Ontario aujourd'hui et nous devons nous rencontrer vendredi.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS DE L'ONTARIO

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune des membres du comité des comptes publics de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'AUGMENTATION DES RÉSERVES

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Tous les Canadiens sont très fiers des réserves de nos forces armées et se sont félicités d'apprendre, dans le Livre blanc sur la défense, que le gouvernement allait augmenter ces réserves.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand il entend mettre en oeuvre ce programme?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous avons l'intention au cours des 15 prochaines années de tripler nos réserves primaires. Dès cette année, nous allons accroître les effectifs des réserves de 2 000 personnes et nous allons leur fournir du matériel neuf.

Comme mon collègue, le ministre associé de la Défense nationale, l'a précisé la semaine dernière, nous allons commencer par acheter des navires pour les réserves navales qu'elles pourront utiliser pour le dragage de mines dans un avenir très proche.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DÉDUCTION ACCORDÉE AUX RÉSIDENTS DU NORD—L'EXCLUSION DES LOCALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la déduction accordée aux résidents du Nord. Le premier ministre sait que plus de 600 localités de l'Atlantique répondent aux critères du programme concernant cette déduction. Or, aucune de ces localités, je dis bien aucune, n'est située au Nouveau-Brunswick.

Pourquoi en est-il ainsi? Pourquoi le Nouveau-Brunswick fait l'objet d'une telle discrimination?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme le député le sait, le programme de déductions accordées aux résidents du Nord a été établi sur la base de documents du Conseil du Trésor à partir d'un programme qui s'adressait aux fonctionnaires. Notre gouvernement s'est engagé à mettre sur pied une commission d'enquête pour voir si les critères qui servent actuellement à accorder le statut de région isolée à certaines localités sont satisfaisants. J'invite le député à faire valoir ses arguments devant cette instance ainsi qu'à la Chambre.

[*Français*]

ON DEMANDE L'INCLUSION DE L'ÎLE MISCOU DANS LA LISTE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au même ministre.

Je porte à l'attention du ministre la communauté de l'Île de Miscou au Nouveau-Brunswick qui compte une population de moins de 1 000 habitants et le fait que ces gens ont été isolés l'hiver dernier pour plus de deux mois et demi sans traversier ni service aérien. Sûrement cette île satisfait-elle aux critères du ministère du Revenu national!

Est-ce que le ministre verra à ce que cette communauté soit incluse dans la liste, et ce dès cette année, afin que cette communauté puisse profiter de ces bénéfices cette année, soit dans l'année d'imposition 1987?

Pourquoi les gens du Nouveau-Brunswick doivent-ils attendre et pourquoi seront-ils les derniers à profiter de ces bénéfices? Pourquoi ce traitement injuste?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce programme a été établi il y a un certain nombre d'années d'après des critères qui avaient été arrêtés pour les fonctionnaires. Voilà de quelle façon il a été établi. C'est pourquoi nous avons mis sur pied une commission d'enquête pour voir s'il y a lieu de l'étendre et de le développer. Nous serons heureux d'entendre les instances du député.

* * *

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE RÉINTÉGRATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL—L'ACCÈS DES FEMMES

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ma question s'adresse au premier ministre. Pour être admissible au programme de réintégration du marché du travail qui fait partie de la Planification de l'emploi, il faut qu'une femme soit retirée du marché du travail depuis trois ans et qu'elle s'adonne principalement à des activités d'entretien ménager. Pourtant, beaucoup de femmes poussées par les besoins économiques doivent accepter des emplois inférieurs et mal rémunérés ou des emplois à temps partiel, ce qui leur interdit l'accès au programme.

Le premier ministre peut-il garantir à la Chambre que ces critères d'admissibilité seront abandonnés pour offrir aux femmes un meilleur accès au programme de planification de l'emploi?

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je crois que la ministre responsable de la Condition féminine a déjà répondu à cette question. Dès que le pays connaîtra la prospérité, les femmes pourront améliorer leur sort. L'esprit d'entreprise s'est manifesté avec plus de vigueur ces dernières années, ce qui a accru les possibilités pour les femmes.

[*Français*]

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI—ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le député ne répond pas à ma question.

Je veux lui dire que les femmes qui sont admissibles au Programme de planification de l'emploi se retrouvent dans les ghettos féminins traditionnels, c'est-à-dire, les occupations qui sont mal rémunérées.

Le ministre va-t-il s'engager à modifier le Programme de planification de l'emploi pour s'assurer que les programmes de formation préparent les canadiennes pour des emplois non traditionnels et bien rémunérés?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, il importe de noter, je pense, que la Planification de l'emploi donne d'excellents résultats dans le cas des femmes, parce que c'est le programme d'emploi le plus flexible que nous ayons jamais eu au Canada. Il comprend un élément particulier pour les femmes qui se trouvent dans la pire situation qui soit, c'est-à-dire celles qui ont quitté la population active pendant une période prolongée.

Il comprend également un élément visant les professions non traditionnelles. Pendant que je me trouvais en Colombie-Britannique, l'année dernière, j'ai bavardé avec une femme qui, dans le cadre de la Planification de l'emploi, apprenait à d'autres femmes de sa localité à travailler dans les bois et à conduire des engins d'exploitation forestière. S'il ne s'agit pas là de domaines non traditionnels, je ne sais pas ce qui pourrait en faire partie.

De plus, nous avons conclu avec les provinces un nouvel accord de formation, que le premier ministre avait proposé à ses homologues provinciaux à la conférence des premiers ministres. Mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a en outre travaillé très fort avec les provinces afin d'établir des programmes d'apprentissage pour les femmes. Nous progressons très rapidement dans ce domaine et avons l'intention de continuer à le faire.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DÉDUCTION ACCORDÉE AUX RÉSIDENTS DU NORD—L'EXCLUSION DE CERTAINES LOCALITÉS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. Les règles du ministère des Finances qui s'appliquent aux déductions dont peuvent bénéficier les résidants des localités nordiques et isolées constituent la mesure fiscale la plus arbitraire et la plus foncièrement discriminatoire jamais instaurée par un gouvernement dans toute l'histoire du Canada.

M. Clark (Yellowhead): Vous avez oublié Allan MacEachen.

M. Tobin: Comment se fait-il que des localités rurales du Canada qui disposent d'une gamme importante de services sont admissibles à ces avantages fiscaux tandis que des localités comme Trout River, un endroit isolé de la grande péninsule nordique, ou les localités isolées de la péninsule de Port-au-Port, qui n'ont pas de services et où le taux de chômage atteint 75 p. 100 ne sont pas admissibles à ce programme? Comment le ministre explique-t-il cet aspect inéquitable du programme? Va-t-il faire autre chose que de nommer une autre commission coûteuse pour rendre le régime fiscal juste et équitable?

• (1440)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il faut que la Chambre sache que le programme englobe des dizaines de localités, au moins 100 dans Gander—Twillingate par exemple. Il en englobe aussi des dizaines dans Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe. Le député le sait. La circonscription de Cochrane—Supérieur et toutes les circonscriptions nordiques sont bien représentées dans le programme. Nous nous efforçons d'améliorer le programme.

M. Tobin: Monsieur le Président, il n'y a rien de pire qu'un ministre des Finances suffisant bien à l'aise dans sa tour d'ivoire sinon un ministre des Finances qui n'a pas conscience de sa suffisance.

Des voix: A l'ordre.

M. le Président: Le député voudra bien poser sa question.

ON DEMANDE DE NOUVEAUX RÈGLEMENTS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je demande au ministre d'État chargé des Finances s'il se rend compte que même dans les localités où cette déduction d'impôt existe, il y a un sentiment de fort mécontentement parce qu'un voisin à un ou deux kilomètres n'y a peut-être pas droit. Même ceux qui y ont droit veulent un système juste et équitable. Ils ne veulent pas d'une autre commission qui coûterait cher et prendrait un temps fou.

Le ministre pourrait-il dire aux contribuables des localités rurales et isolées de demander cette déduction, qu'elle sera versée et que le gouvernement, pour bien préciser les choses, publiera un nouvel ensemble de règles dans quelques années, mais que les gens ne devraient pas souffrir de son incompétence?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député demande essentiellement la disparition de toute discrimination. Ce programme a aidé des milliers de familles canadiennes et continuera à les aider. Nous l'améliorerons de notre mieux, dans ses détails, grâce à cette commission d'enquête. Ce que veut le député c'est l'élimination de tout le programme.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'ATTRIBUTION DE FONDS À L'OUEST CANADIEN

M. Nelson A. Riis (Kamploops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui saura que l'adjoint spécial du ministre de l'Expansion industrielle régionale a déclaré pendant la fin de semaine qu'on avait sensiblement réduit cette année par rapport à l'année dernière le pourcentage des crédits destinés aux programmes de développement régional de l'Ouest canadien et du Canada atlantique. Le vice-premier ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre ce qu'il a l'intention de faire, devant cette révélation, pour faire en sorte que les Canadiens de l'Ouest en obtiennent une part équitable des crédits destinés au développement économique?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à ce sujet au député de Winnipeg—Fort Garry. Je peux ajouter pour le député qu'étant donné les secours en cas de sécheresse, la contribution annuelle de 658 millions de dollars pour le transport des céréales, l'investissement de plus de 3 millions de dollars dans le pool de la Commission canadienne du blé et l'annonce faite par le premier ministre concernant l'APECA et la diversification de l'économie de l'Ouest ainsi que le fait que ces agences vont fournir un financement supplémentaire, tout ce que je peux dire c'est que le fonctionnaire que cite le député a tort, quel qu'il soit.

LE MONTANT DES CRÉDITS VERSÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, nous nous préoccupons ici des fonds qui permettront la diversification de l'économie de l'Ouest canadien et du Canada atlantique, et pas des divers programmes qui sont prévus par des lois ou sur lesquels les régions peuvent raisonnablement compter.

M. Epp (Provencher): Que voulez-vous dire par «sur lesquels elles peuvent raisonnablement compter»?

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Certaines personnes peuvent trouver cela extrêmement drôle. Puisque les Canadiens de l'Ouest représentent maintenant environ 30 p. 100 de la population du Canada, pourquoi les crédits destinés au développement économique de cette région ne s'élèvent qu'à environ 15 p. 100? Les Canadiens de l'Ouest ne demandent pas un traitement spécial, ils veulent recevoir une part équitable.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, d'abord le bulletin d'information cité par le député a indiqué une augmentation de 15,2 p. 100 à cause de la diversification de l'économie de l'Ouest. Pourquoi le NPD a-t-il voté contre les 127 millions de dollars destinés au programme de l'Atlantique? Pourquoi a-t-il voté contre les 101 millions de dollars destinés à la diversification de l'économie de l'Ouest? Pourquoi a-t-il voté contre les 456 millions de dollars destinés à l'expansion industrielle régionale? Pourquoi a-t-il voté contre les 38 millions destinés à l'agriculture . . .

Des voix: Encore, encore!

LES FINANCES

LA SOCIÉTÉ GOODYEAR TIRE—LE DÉCRET DE REMISE DE DROITS

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre d'État aux Finances. J'ai ici le décret de remise de droits de douane d'une valeur de 50 millions de dollars que le gouvernement a pris en faveur de Goodyear Tire Company, le 22 décembre dernier, soit l'année même où Goodyear a fermé son usine dans Etobicoke—Lakeshore et que 1 500 travailleurs ont perdu leur emploi. M. Peter Rose de Goodyear a plus tard affirmé publiquement que Goodyear aurait procédé aux travaux d'expansion même si la société n'avait pas obtenu de remise de droits. Ma question comporte donc deux parties.

Premièrement, à la lumière de ces faits, le ministre songe-t-il à révoquer le décret de remise? Deuxièmement, s'il n'est pas prêt à le faire, voudrait-il au moins informer la Chambre du mécanisme qui assure que cette dépense fiscale rapportera au Canada des bénéfices d'une valeur au moins égale aux 50 millions consentis à Goodyear?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je comprends l'intérêt que le député porte à cette question qui concerne une importante entreprise de sa circonscription. Il s'est documenté avec soin sur cette affaire. Je dois cependant lui signaler qu'il fait erreur dans ses recommandations sur le programme de remise de droits de douane. Ce programme est appliqué, en général, pour empêcher la fermeture d'usines et préserver les emplois. Le programme que nous appliquons aidera l'industrie du pneu au Canada à se spécialiser, à se moderniser et à prendre de l'expansion. Tout cela est possible grâce au programme de remise de droits sans lequel la situation serait beaucoup plus problématique.

* * *

LES ORGANISATIONS SIKHS

LA LETTRE DU MINISTRE AUX PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne à nouveau la lettre que le ministre a adressée à des premiers ministres provinciaux pour les inciter à boycotter politiquement trois organisations sikhs. Le ministre a fourni des réponses déplorables ces jours derniers à la Chambre. Le gouvernement devrait savoir que ce n'est pas en se fermant les yeux et en refusant d'admettre l'injustice commise qu'il va atténuer le tort causé à ces Canadiens.

Étant donné que le premier ministre de la Colombie-Britannique a refusé sa collaboration, que celui de l'Ontario ne soutient pas la démarche du secrétaire d'État malgré ce que ce dernier a prétendu à la Chambre, et que certains de ses collègues conservateurs se sont élevés contre la position qu'il a prise, le secrétaire d'État va-t-il enfin agir honorablement et retirer ses allégations blessantes? Autrement, est-il disposé à ouvrir une enquête sur les éléments sur lesquels le gouvernement a fondé cette initiative plus que douteuse?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en ce qui concerne la position du premier ministre ontarien, je n'ai fait que reprendre les propos que les journaux lui ont prêtés. Comme il s'agissait du *Toronto Star* qui s'est peut-être trompé, je vais vérifier à nouveau.

M. Blackburn (Brant): Vous citez le *Toronto Star*?

M. Clark (Yellowhead): C'est en effet terrible, Derek, et le député et moi n'allons pas persister.

Je tiens enfin à dire qu'il arrive à des partis politiques de vouloir tirer avantage d'une situation aussi délicate. Les députés ne devraient pas s'abaisser à pareille manoeuvre.

LE TRAITEMENT DONT DES GROUPES ETHNOCULTURELS AURAIENT PU ÊTRE LA CIBLE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, des députés de son propre gouvernement ont admis que le secrétaire d'État compromet gravement la trame sociale et culturelle du Canada dans cette lettre. Il devrait cesser de plaisanter à propos d'un sujet qui doit être traité sérieusement et avec doigté.

Étant donné que ce que nous savons de cette lettre vient d'une fuite qui nous apprend que la politique du gouvernement consiste maintenant à condamner en bloc des groupes et des organismes à cause d'accusations d'ailleurs non prouvées portées contre certains de leurs membres, le ministre nous dira-t-il si d'autres groupes ethnoculturels ou communautaires ont été aussi la cible d'un traitement irresponsable de la part du gouvernement?

• (1450)

Le très hon. Joe Clark (secréaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je présume que cette question est précise. Je vais donc répondre aussi clairement en disant que le gouvernement n'a jamais visé personne de façon irresponsable.

* * *

LE FONDS DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

LE MANITOBA—LA RÉPARTITION DES FONDS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), qui est censé veiller sur les intérêts du Manitoba, ou bien au ministre chargé du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest.

On s'inquiète de plus en plus au Manitoba du retard dans l'approbation des projets et de la proportion des fonds que l'on destine à la province en vertu du programme de diversification de l'Ouest. Quel ministériel est en mesure de nous dévoiler comment le gouvernement compte régler les problèmes manifestes que pose pour le Manitoba le financement en provenance du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député pose une question très importante. Le fonds n'est pas destiné à une seule province, mais bien à tout l'ouest du Canada. Les initiatives prises dans d'autres provinces ont bénéficié de l'apport du secteur privé dans la plupart des cas, et du financement des provinces, financement qu'est venu compléter le fonds de développement de l'Ouest.

En toute franchise, la liste de projets au coût de 3 milliards de dollars que nous a fournie le gouvernement du Manitoba n'a pas été utile. Si ce gouvernement avait lancé un ou deux grands programmes auxquels nous aurions pu participer, nous aurions peut-être déjà consenti des fonds.

Je puis assurer au député que nous pourrons bientôt conclure une entente avec le Manitoba et mettre en oeuvre un programme de financement qui consolidera l'économie de tout l'Ouest.

LA PROPOSITION CONCERNANT L'INITIATIVE DU SECTEUR DE LA SANTÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas que le retard a suscité de vives inquiétudes non seulement à l'égard des propositions du gouvernement manitobain mais aussi de celles du secteur privé.

Je voudrais interroger le ministre au sujet d'une proposition en particulier du gouvernement manitobain dont, si je ne m'abuse, il est saisi depuis quelque temps déjà. Elle concerne l'initiative du secteur de la santé.

Le ministre peut-il nous dire quand le gouvernement fédéral va y répondre? Elle est déjà très avancée. La balle est désormais dans le camp du ministre, et des Manitobains se demandent quand ils auront une réponse du ministre à l'égard de cette proposition.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a déjà pris des mesures à cet égard en annonçant l'investissement de plus de 90 millions de dollars dans la construction du laboratoire de la LCDC, au Manitoba.

M. Blaikie: Ce n'est pas la même chose.

M. McKnight: Le député dit que c'est une affaire du passé, mais il s'agit d'une dépense importante en vue de l'établissement d'une structure de soutien qui attirera au Manitoba d'autres initiatives dans le secteur de la santé.

Je puis assurer au député que si le gouvernement manitobain peut cerner non pas des projets dans le domaine des soins médicaux mais des initiatives dans le secteur de la recherche médicale, nos collègues manitobains et moi-même seront prêts à discuter des projets un à un en vue d'en faire profiter Winnipeg.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'ACCEPTATION POSSIBLE DE LA NORME AMÉRICAINE POUR LE CONTREPLAQUÉ

Mme Thésèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, en l'absence du ministre chargé du Logement, je poserai ma question au premier ministre. Selon un article de l'accord canado-américain sur le libre-échange, la SCHL doit décider avant le 15 mars, c'est-à-dire mardi prochain, si elle acceptera ou non d'utiliser du contreplaqué américain de catégorie C-D dans les logements qu'elle finance. A l'heure actuelle, la SCHL exige que le contreplaqué de construction au Canada soit de la catégorie C-C, qui est de qualité supérieure à la catégorie américaine C-D.

Selon l'entente sur le libre-échange, la SCHL doit approuver le contreplaqué américain de catégorie inférieure pour qu'on élimine progressivement les tarifs sur le contreplaqué au cours des dix prochaines années. Le premier ministre peut-il garantir à la Chambre que le Canada ne cédera pas encore une fois devant les pressions injustes exercées par le gouvernement des États-Unis?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement est absent, étant en mission officielle. Je prendrai donc note de la question pour pouvoir la lui transmettre.

Mme Killens: Monsieur le Président, j'imagine que le Cabinet a déjà discuté de cette question, mais je peux comprendre que le ministre ne soit pas encore prêt à nous en parler.

LA NORME CANADIENNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, le gouvernement sait que le climat du Canada est très froid et rigoureux. Le ministre qui m'a répondu est chargé des Affaires indiennes et il sait que l'État construit des logements dans les réserves indiennes. Nous ne voudrions certes pas abaisser nos normes dans le cas des réserves du Canada.

Pourquoi est-ce toujours le Canada qui doit abaisser ses normes pour faire plaisir à notre puissant voisin? Le ministre peut-il l'expliquer aux Canadiens?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, la députée a parlé des critères qui ont été établis. La Société canadienne d'hypothèques et de logement, de concert avec l'industrie du bâtiment du Canada et grâce aux recherches qui ont été effectuées . . .

Mme Copps: Et les consommateurs?

M. McKnight: La députée de Hamilton-Est parle des consommateurs. Je peux lui dire que les consommateurs du Canada ont profité des lignes de conduite de notre gouvernement en ce qui concerne le logement social. Un plus grand nombre de logements sociaux ont été financés depuis trois ans par le gouvernement actuel qu'il n'y en avait eu pendant les quatre années précédentes sous le gouvernement antérieur.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LA DÉCISION RELATIVE À L'EXPORTATION DE PRODUITS DE POISSONS TRANSFORMÉS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, puisque la ministre du Commerce extérieur est absente, je vais adresser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Si le GATT interdit au Canada d'imposer des restrictions à l'exportation de hareng et de saumon non transformés, 4 000 personnes perdront leur emploi sur la côte de la Colombie-Britannique. Ces emplois sont occupés par des femmes, surtout des chefs de familles monoparentales, dans une proportion de 70 p. 100; la plupart d'entre elles habitent des agglomérations isolées où il n'existe pas d'autres sources d'emplois.

Le ministre va-t-il garantir que ces emplois ne seront pas perdus et va-t-il assurer à la Chambre qu'il n'acceptera pas une décision du GATT qui détruit complètement notre secteur de la transformation du poisson et nous enlève le droit de gérer nos propres ressources?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je comprends que la décision du GATT préoccupe beaucoup le député et aussi tous les députés. Je dois dire que je trouve étrange qu'un parti qui a toujours vanté les mérites du GATT s'en prenne maintenant à ce système, s'il a la moindre logique ou honnêteté.

Je signale au député que le Canada a exprimé fermement ses opinions devant les autres pays membres du GATT. Je lui signale par ailleurs que des entretiens se déroulent avec ce secteur et les provinces. Il y a une réunion le 9 mars sur cette question très importante et nous recherchons une solution qui respecte le GATT, que la plupart des députés et que le NPD appuient la plupart du temps, tout en protégeant les intérêts des pêcheurs, du secteur de la pêche en général, et des usines de transformation du poisson de la côte ouest.

M. Manly: Monsieur le Président, le NPD a toujours préconisé ouvertement la création d'emplois et le droit des travailleurs à ces emplois. Nous ne voulons pas que le gouvernement les perde dans l'échange.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NE PAS ACCEPTER LA DÉCISION DU GATT

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le ministre va-t-il nous assurer que le gouvernement n'acceptera pas la décision du GATT? Sinon, nous allons perdre ces emplois, car le gouvernement a démontré qu'il n'est pas assez malin pour négocier avec les États-Unis.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le comportement du NPD à la Chambre quand il est question du GATT donne aux Canadiens une idée des gestes et non pas seulement des paroles du parti: il est pour le GATT en principe, mais contre en pratique. On ne peut ménager la chèvre et le choux, et s'attendre d'avoir un système international efficace.

Nous avons donné les garanties que nous sommes en mesure de donner en ce qui a trait au traitement du poisson et aux industries connexes de la côte ouest du Canada. Nous suivons une procédure pratique avec l'industrie, les pêcheurs, les provinces et les autres gouvernements. Nous cherchons une solution qui soit compatible avec les principes du Canada en matière de commerce international et avec les besoins et exigences de cette industrie dans l'ouest du Canada.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LES MOISSONNEUSES-BATTEUSES MASSEY—LA DISPONIBILITÉ DE PIÈCES DE RECHANGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne la fermeture de l'usine de moissonneuses Massey.

Est-ce que le ministre de l'Agriculture est prêt à annoncer aujourd'hui en cette Chambre des mesures précises visant à assurer la communauté agricole canadienne de la disponibilité de pièces de rechange pour ces machines ainsi que pour le remplacement et le service après-vente des moissonneuses-batteuses Massey-Ferguson? Quelles mesures précises peut-il annoncer à cette Chambre pour rassurer la communauté agricole canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, le député a rédigé sa question avant que je ne fournisse deux réponses lors d'une occasion précédente. Le gouvernement s'en inquiète vivement, surtout pour ce qui est de la technologie que l'on veut garder au Canada. Je le répète, des discussions se poursuivent en vue de protéger les intérêts des agriculteurs et des concessionnaires. On prévoit que la société Varity et d'autres assureront un approvisionnement ininterrompu de pièces de rechange essentielles au cas où la situation de la société Massey-Ferguson ne s'améliorerait pas.

• (1500)

M. le Président: Le député peut poser une brève question supplémentaire, après quoi le député de Scarborough-Ouest posera une seule question. Ainsi prendra fin la période des questions.

LA CAISSE DE PENSIONS DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Nous n'avons toujours pas obtenu de réponse. Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Elle a trait aux 3 300 pensionnés et pensionnés éventuels de l'usine Massey-Ferguson.

Le premier ministre entend-il rencontrer les autorités provinciales de l'Ontario qui ont maintenant constitué un comité pour aider les employés de la Société Massey-Ferguson dont la caisse de pensions de retraite en Ontario comporte une carence de 54 millions de dollars? Le gouvernement fédéral va-t-il accepter maintenant de participer financièrement avec le gouvernement de l'Ontario à un projet de sauvetage de la caisse des pensionnés?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, j'ai également répondu à cette question. Nous nous préoccupons au plus haut point de la situation des pensionnés et de celle des quelque 300 travailleurs handicapés.

Nous poursuivons actuellement des discussions avec nos homologues provinciaux pour déterminer exactement quelles sont nos compétences et nos responsabilités respectives. Toutes les obligations contractées au chapître des pensions par cette compagnie seront respectées.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ÉTHIOPIE—LE PROGRAMME DE DÉPLACEMENT DES POPULATIONS RURALES—LA POSITION DU CANADA

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il semble que le gouvernement marxiste d'Éthiopie ait recours à la force pour imposer aux paysans son programme de déplacement des populations rurales.

Puisque le Canada accorde une aide à ce programme, quelles mesures le gouvernement a-t-il l'intention de prendre pour s'assurer que le président Mengistu tiendra sa promesse de laisser les Éthiopiens tout à fait libres de participer ou non à ce programme?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, au cours de sa visite à Addis-Abeba, il y a quelques semaines, ma collègue, la ministre des Relations extérieures, avait justement soulevé cette question avec le gouvernement d'Éthiopie. On l'avait alors assurée que personne n'était forcé à participer au programme.

Je voudrais souligner deux points. Premièrement, tous les députés peuvent admettre un tel programme, à titre d'élément nécessaire au développement, s'il est appliqué sur une base volontaire. La Chambre, le gouvernement et les députés sont par contre opposés à des programmes de réinstallation forcée.

Deuxièmement, si on dispose de renseignements sur des cas de déplacement forcé, j'aimerai beaucoup qu'on me les signale à moi-même ou à ma collègue, la ministre des Relations extérieures. Je peux assurer au député que nous porterions immédiatement l'affaire à la connaissance des autorités éthiopiennes.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-72, concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la Chambre a ajourné ses travaux, le député de Cowichan—Malahat—Les îles (M. Manly) avait la parole.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Madame la Présidente, tout juste avant que la Chambre n'ajourne ses travaux, je signalais que toute la question de la langue soulève bien des passions. Il y a certaines craintes, certains préjugés et parfois, d'aucuns tentent d'en profiter.

J'ai également parlé de ce que j'ai appelé l'impérialisme linguistique. Chose certaine, on a utilisé l'anglais et le français de façon impérialiste, afin de les imposer à d'autres peuples du monde. C'est généralement le cas des langues européennes, ainsi que, je le suppose, d'autres langues, dans d'autres régions du monde.

J'ai parlé de l'expérience canadienne alors que de jeunes Canadiens qui fréquentaient des internats et parlaient leur propre langue indienne ont été forcés de parler l'anglais. On les punissait s'ils utilisaient leur propre langue.

A l'heure actuelle, la langue de nombreuses nations indiennes a disparu ou est en voie de disparaître. En fait, certaines ont disparu à cause de ce genre d'impérialisme culturel.

Le présent projet de loi tend à faire quelque chose de bien différent. Nous tentons de garantir l'égalité de nos deux langues officielles.

Tout le monde reconnaît qu'il est difficile de conserver sa langue lorsqu'on est en minorité. C'est évident lorsqu'on songe aux régions qui s'étendent à l'ouest de l'Outaouais. Plus on va vers l'ouest, plus il est difficile aux collectivités francophones de conserver leur propre langue. En Colombie-Britannique, par exemple, Maillardville est la seule localité francophone où on utilise encore le français.

A ce stade-ci, je voudrais rendre hommage au premier ministre (M. Mulroney) pour l'exemple qu'il donne au sujet de toute cette question de la langue. J'aurais souhaité qu'il continue à agir dans ce sens aujourd'hui en intervenant au sujet de ce projet de loi, car cela aurait été fort utile. Cependant, il a choisi de ne pas le faire.

Quand il était chef de l'opposition, il a fait preuve d'initiative et de courage en s'opposant à des conservateurs du Manitoba qui essayaient d'empêcher l'instauration de la justice linguistique au Manitoba.

Dans le projet de loi C-72, le premier ministre dit que le programme de bilinguisme n'est pas seulement un complot de Trudeau et des libéraux pour imposer les volontés du Québec aux Canadiens, mais une reconnaissance fondamentale de la vraie nature linguistique du Canada. Je le félicite d'adopter cette attitude.

L'ancien chef de l'opposition conservatrice, Robert Stanfield, a pris une initiative semblable quand il a refusé la candidature de Leonard Jones en raison de son attitude intransigeante sur la question des droits des francophones. L'esprit de parti n'a pas ici sa place. Cependant, c'est un domaine où il faudra toujours agir avec détermination, surtout dans l'ouest du Canada où on comprend très mal le fait français.

Nous devons admettre que cette incompréhension ne se limite pas au parti conservateur, mais qu'elle a des racines historiques profondes. Par exemple, en 1890, les anglophones qui formaient la majorité de la population du Manitoba ont dépouillé la minorité francophone de ses droits linguistiques historiques.

David Lewis, ancien chef du NPD et ancien secrétaire fédéral du vieux parti CCF, a parlé de certaines des difficultés que nous avons toujours eues en matière de langues. Il disait qu'il a toujours eu du mal à faire reconnaître par nos chefs précédents, y compris M.J. Caldwell et J.S. Woodsworth, l'importance des questions linguistiques et culturelles pour le Québec. Il racontait l'histoire de Harold Winch, député très distingué du CCF, qui a dit spontanément en 1955 que tous les députés de la Chambre des communes devraient parler anglais. C'était une remarque profondément choquante. Il l'a faite avant l'époque de la traduction simultanée. Elle a fait scandale parce qu'elle était complètement contraire à la politique du parti. Cependant, c'est le genre de remarques que les Canadiens de l'Ouest avaient tendance à faire à la Chambre des communes. Il y a 30 ans de cela, et nous avons beaucoup progressé depuis. Cependant, ces vieilles craintes et ces vieux préjugés sont encore enracinés chez certains. J'estime qu'il revient au gouvernement d'agir véritablement comme chef de file sur cette question, non seulement en présentant ce projet de loi et en veillant à son adoption, mais aussi en apportant une réponse aux craintes qu'ont les gens, craintes que certains tentent de manipuler d'une manière que je qualifierais de peu scrupuleuse.

• (1510)

C'est pourquoi j'ai bien accueilli la lettre de 10 ministres de l'Ouest publiée dans le *Western Report*. C'est quelque chose d'important, à mon avis. Il aurait été important également que le premier ministre participe à ce débat. Je crois qu'il aurait été important qu'un plus grand nombre de simples députés de l'Ouest aient voulu participer au débat. Ce ne sont pas tous les simples députés conservateurs de l'ouest du Canada qui sont d'accord avec l'attitude rétrograde du comité des simples députés. Il y a un certain nombre de simples députés du parti conservateur qui adoptent une démarche raisonnable sur cette question. Je crois qu'un plus grand nombre de ces personnes aurait dû se faire entendre pour donner l'assurance à la population de l'ouest du Canada qu'il s'agit d'un bon projet de loi qui ne doit inspirer aucune crainte.

Je serai heureux de répondre à toute question que pourraient vouloir poser les députés.

M. Winegard: Madame la Présidente, j'ai été attentif à ce débat durant la plus grande partie de la matinée et il se poursuit maintenant durant l'après-midi. Puisqu'il est évident que l'accord de principe est acquis, je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi nous ne passons pas au vote. Je demande à mes collègues de droite s'ils sont prêts à voter. Je ne vois pas pourquoi nous continuons à parler. Faisons en sorte que le projet de loi soit déféré au comité.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il d'autres questions ou commentaires? Le débat se poursuit.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame la Présidente, je ne crois pas qu'un député quelconque puisse rejeter le grand principe sur lequel se fonde le projet de loi à l'étude: en vertu de la Constitution, les Canadiens peuvent, si la demande est suffisante, obtenir des services dans la langue officielle de leur choix. Je ne pense pas qu'on puisse s'opposer à ce principe. Le projet de loi contient cependant une autre disposition qui n'a rien à voir avec les langues officielles, mais qui concerne les répercussions des modifications constitutionnelles sur les territoires du Nord. Je voudrais en parler brièvement.

L'article 90 du projet de loi renferme le texte suivant:

> Le commissaire en conseil ne peut modifier ou abroger l'ordonnance sur les langues officielles prise par lui le 28 juin 1984, et modifiée le 26 juin 1986, que si le Parlement donne son agrément à cet effet par voie de modification de la présente loi.

L'ordonnance dont il est question ici est la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, mesure législative adoptée par l'Assemblée territoriale.

Cette disposition du projet de loi est une insulte qui s'ajoute au tort que l'accord du lac Meech fait aux habitants du Nord. Elle revient en fait à dire que les représentants élus de la population des Territoires, à l'échelon quasi-provincial, ne sont pas dignes de confiance et doivent d'une certaine manière être contrôlés par Ottawa.

Il n'existe aucun précédent dans la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest ou dans les Lois portant création des provinces de pouvoirs semblables accordés au Parlement du Canada. En fait, à mon avis et de l'avis des gens que je représente, c'est là une mesure tout à fait inutile qui, venant après l'accord du lac Meech qui fait tant de tort aux Territoires, ne peut pas manquer de susciter un profond ressentiment chez mes électeurs.

Un examen de la Loi sur les langues officielles adoptée par les Territoires révélerait sans doute qu'elle est la plus progressiste du Canada. Elle respecte non seulement l'anglais et le français, en tant que langues officielles du pays, mais aussi les nombreuses langues indigènes, qui ont probablement été parlées dans les Territoires des milliers d'années avant qu'on y entende un mot d'anglais ou de français. Les gens qui parlent ces langues ne veulent pas les perdre. Ils y sont fidèles. Ils sont aussi attachés à leurs langues que les Québécois le sont incontestablement à la langue française.

On a beaucoup fait dans les Territoires pour y donner des services dans sa langue à la petite minorité d'expression française. Nous devons remercier le secrétaire d'État du Canada (M. Crombie) d'avoir financé ces services.

L'histoire de l'article 90 remonte à l'accord Joyal—Nerysoo de 1984. A l'époque, Serge Joyal était secrétaire d'État du Canada et je soupçonne une certaine inégalité dans ce traité. J'ai l'impression qu'il a été imposé à Richard Nerysoo qui était alors le chef du gouvernement des Territoires. Le traité a été conclu au moment où des fonds ont été consentis aux Territoires pour organiser des services en français de même que des services dans les langues aborigènes.

L'accord prévoyait l'application de l'article 90 dans son libellé actuel à un projet de loi qui portait le numéro C-25. Ce projet de loi sur les langues officielles, semblable à celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, devait alors être présenté par le gouvernement libéral, mais pour une raison que j'ignore, le projet de loi est resté en plan au *Feuilleton*.

Quelle qu'ait été la situation, en 1984, elle n'existe certes plus aujourd'hui. L'article 90 est inutile, superflu. Si, pour une raison obscure, les Territoires voulaient modifier la Loi sur les langues officielles afin de priver les gens d'expression française de leurs droits, une éventualité que je considère improbable, le gouvernement fédéral aurait divers recours. Il n'est pas nécessaire d'inclure l'article 90 dans le projet de loi. Les autorités fédérales peuvent ordonner au commissaire des Territoires de rejeter toute modification à la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement fédéral conserve le pouvoir d'annulation. Il peut annuler n'importe quel texte de loi territorial. Sans compter qu'il a le pouvoir de promulguer une loi de dérogation s'il le désire. Par conséquent, l'article 90 n'est pas du tout nécessaire.

Le 17 février, l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, ayant la même opinion que moi à ce sujet, a adopté la résolution suivante:

> Attendu que les habitants et l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest ont ces dernières années pris de grandes mesures en vue d'instaurer un gouvernement responsable;
>
> Et attendu que le Parlement du Canada est actuellement saisi d'un projet de loi fédéral qui prévoit de réduire le pouvoir législatif de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest;
>
> Il a donc été résolu:
>
> . . . que l'Assemblée législative déclare son opposition énergique, par l'intermédiaire de son Président, à l'adoption de l'article 90 du projet de loi fédéral C-72 dont le Parlement du Canada est actuellement saisi, article qui réduit le pouvoir législatif qu'elle détient.

• (1520)

Je voudrais remercier spécialement deux députés de la Chambre des communes qui ont déjà abordé ce sujet. Il s'agit évidemment du député de Cochrane—Supérieur (M. Penner), qui représente le parti libéral et qui est à la Chambre cet après-midi, et du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper), représentant le Nouveau parti démocratique.

Ceux d'entre nous qui connaissent bien les problèmes du Nord savent que cette question n'a rien à voir avec le parti auquel on appartient. C'est plutôt une question qui réduit les chances des Territoires du Nord-Ouest de devenir un jour une province. J'espère que nous sommes tous d'accord là-dessus, quelles que soient nos convictions politiques.

Je ne suis pas vraiment pessimiste à cet égard, car j'ai bon espoir que l'article 90 soit supprimé au moment de l'étude en comité. Je souhaite donc que ce projet de loi soit renvoyé à un comité le plus tôt possible. Je suppose que, à ce moment-là, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest aura la chance de témoigner. Je crois que c'est vraiment un détail qui pourrait être réglé sans trop de difficulté.

Enfin, j'aimerais dire que les Territoires du Nord-Ouest ont maintenant atteint la majorité, si l'on peut s'exprimer ainsi. Le pouvoir constitutionnel qui leur a été accordé ne peut pas leur être enlevé. Et nous sommes justement en train d'essayer de leur enlever ce pouvoir par l'intermédiaire d'un projet de loi portant sur les langues officielles. C'est absolument inacceptable pour moi et pour mes électeurs. J'espère donc que mes remarques ainsi que celles faites par d'autres députés de la Chambre des communes qui ont abordé cette question seront prises en considération au moment de l'étude en comité.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires? La présidence accorde la parole au député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp).

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours du député de Western Arctic (M. Nickerson). Il a abordé une question importante ressentie de façon toute particulière dans les Territoires du Nord-Ouest. Je tiens à exprimer une idée très semblable au nom du gouvernement du Yukon, en remplacement de la députée de Yukon (M^me^ McLaughlin) qui était dans l'impossibilité d'assister à la séance d'aujourd'hui. Je sais qu'elle voulait parler de préoccupations identiques à celles qui viennent d'être exposées au sujet des Territoires du Nord-Ouest.

Nous souhaitons que le projet de loi soit examiné à fond en comité et nous espérons qu'ils y sera renvoyé très bientôt. Nous nous inquiétons de ce qu'à l'article 3, où sont définies les institutions fédérales, il y a une exclusion, ce qui nous ramène au point de vue exprimé par le député. Ne font pas partie des institutions fédérales, les institutions du conseil ou de l'administration des Territoires du Nord-Ouest. Puisqu'il y a cette exclusion, on pourrait en conclure que les institutions du conseil ou du gouvernement du Yukon entrent dans les «institutions fédérales». Cela préoccupe beaucoup ce gouvernement. Je crois pouvoir affirmer que l'ensemble de l'assemblée législative et toute la population de ce territoire s'en inquiètent.

Cette préoccupation est très proche de celle dont nous faisait part le député des Territoires du Nord-Ouest et ses arguments sont également valables dans ce cas-ci parce que le Yukon possède un gouvernement entièrement autonome. Avec l'Accord du lac Meech, l'accession du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au rang de provinces devient très problématique. C'est là une des objections qui a été soulevée contre cette entente.

Il est dans l'ordre des choses que le Parlement du Canada respecte l'Assemblée législative, le conseil et le gouvernement du Yukon et ne leur impose pas le bilinguisme officiel, mais qu'au contraire il leur fasse accepter, comme nous le souhaitons pour les autres provinces du Canada, d'avoir deux langues officielles, le français et l'anglais, comme au Nouveau-Brunswick. Nous souhaitons que cette situation s'étende à d'autres provinces. Le gouvernement du Yukon offre des services et les développe et ainsi de suite, mais il est nécessaire au comité d'étudier la question.

Comme le député l'a prévu, il s'impose d'effectuer certaines révisions à cause de l'imposition de contraintes au gouvernement de l'Assemblée des Territoires du Nord-Ouest. De même, il conviendra de tenir compte de cette préoccupation dans le cas du Yukon lors de l'étude de cette mesure au comité.

Je vous remercie, madame la Présidente, de m'avoir permis d'exposer ces arguments au nom du Yukon, en l'absence de la députée, qui est retenue ailleurs.

M. Nickerson: Madame la Présidente, j'abonde dans le sens des commentaires du député. Je n'ai pas parlé du Yukon dans mon discours, car je ne savais pas exactement ce que souhaitait faire son gouvernement. Les responsables ne m'ont pas fait part de leur position sur cette question et je leur saurais gré de bien vouloir le faire.

Lorsqu'on examine cette mesure, on constate qu'à bien des égards le Yukon a été traité encore plus mal que les Territoires. Le gouvernement et l'Assemblée législative du Yukon ont été traités, dans cette mesure, pratiquement comme un ministère fédéral. Bien que le gouvernement ne me l'ait pas dit, je suis convaincu qu'il trouve une telle façon d'agir intolérable.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Western Arctic (M. Nickerson) d'avoir signalé les difficultés que suscite l'article 90. Vers la fin de mon intervention, je compte préciser que j'appuie fermement une modification à cet article qui ne contredit nullement le principe dont s'inspire ce projet de loi.

Je suis disposé à me prononcer sur ce projet de loi, mais mes électeurs s'attendent, en raison de sa grande importance pour les francophones en dehors du Québec, que je soutienne en termes chaleureux le projet de loi C-72 que j'estime être une mesure importante pour le Canada. J'estime également que c'est une mesure nécessaire qui se fait attendre depuis très longtemps.

Tous les députés savent que la constitution canadienne prévoit que l'anglais et le français sont les deux langues officielles, qu'elles ont un rang égal et jouissent de droits et de privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions parlementaires et le gouvernement fédéral.

Toutefois, tout comme le gouvernement et ceux qui ont élaboré cette mesure législative, j'estime que les droits en question sont trop limités, par exemple dans le domaine de la langue de travail. Le projet de loi C-72, qui servira à faire respecter l'anglais et le français à titre de langues officielles, notamment dans les secteurs où certaines difficultés ont surgi récemment, est donc indispensable. Je pense à l'administration de la justice. Je pense aux services fournis à la population dans toutes les régions du pays. Je pense aux institutions fédérales qui doivent pouvoir fonctionner dans l'une ou l'autre des langues officielles.

En outre, ce qui est le plus important pour moi et pour la circonscription du nord de l'Ontario que je représente et qui compte un nombre appréciable de Franco-Ontariens c'est l'un des objectifs énoncés dans le projet de loi. Je veux parler du soutien et de l'essor des communautés anglophones et francophones minoritaires en vue de favoriser l'égalité du français et de l'anglais au sein de la société canadienne.

Certains députés qui se tiennent au courant de ces questions savent que dans une des principales localités de ma circonscription, Kapuskasing, un différend a abouti devant les tribunaux quand le conseil municipal a tenté de faire déclarer la localité bilingue. En fin de compte, en raison de la décision rendue par le tribunal, le conseil a dû s'y prendre autrement pour parvenir à implanter le bilinguisme. Toutefois, si le projet de loi C-72 avait alors été en vigueur, la cause du bilinguisme aurait été sensiblement renforcée.

• (1530)

Les partisans du bilinguisme canadien vont certainement se réjouir du projet de loi C-72 qui est de très bon augure pour l'avenir du bilinguisme au Canada. Il est fondé sur la base très solide établie par les premiers ministres précédents, notamment le très honorable John G. Diefenbaker, le très honorable Lester B. Pearson et tout particulièrement le très honorable Pierre Elliott Trudeau.

[*Français*]

Dans le but de renforcer la législation fédérale sur les langues officielles, le projet de loi C-72 se donne trois objets: premièrement, assurer l'égalité des langues officielles; deuxièmement, appuyer le développement des minorités des langues officielles et la progression de l'égalité de statut des langues officielles et finalement, préciser les pouvoirs et obligations des institutions fédérales en la matière.

[*Traduction*]

L'article 33 du projet de loi C-72 fait de l'anglais et du français les langues de travail des institutions fédérales. Il donne à tous les fonctionnaires fédéraux le droit d'utiliser l'une ou l'autre langue.

On a déjà porté à l'attention de la Chambre que le numéro de février du *Western Report* a donné comme interprétation à cet article que si une personne n'est pas bilingue alors . . .

[*Français*]

. . . vous ne pouvez pas travailler pour le gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

Naturellement, c'est tout à fait faux. A ce propos, il me semble qu'une toute nouvelle génération de Canadiens commence à se rendre compte qu'être bilingue est une qualité qui favorise considérablement une carrière dans la Fonction publique fédérale. Le fait que pour de nombreux emplois on exige la connaissance des deux langues ne devrait froisser personne. Tout comme les mathématiques sont indispensables aux ingénieurs, la chimie aux pharmaciens et l'anatomie aux médecins, on admet de plus en plus que si une personne choisit de faire carrière dans la Fonction publique du gouvernement du Canada, le bilinguisme lui est nécessaire si elle veut mener sa carrière jusqu'à la limite de ses capacités.

J'ai eu, politiquement, l'occasion de me faire les dents sur la politique de bilinguisme officiel, notamment lors du premier gouvernement Trudeau. J'ai expliqué cette politique dans des parties du pays où elle était très impopulaire. Par exemple, je me souviens d'une émission de radio où un homme a appelé pour me dire qu'il en avait marre qu'on lui fasse avaler le français de force. Je lui ai demandé de préciser un peu et il m'a parlé des fameuses boîtes de cornflakes. La conversation s'est terminée brusquement lorsque je lui ai répondu que c'est le contenu de la boîte qu'il devait manger et non la boîte elle-même.

L'article 40 de ce projet de loi me plaît particulièrement, tout comme aux électeurs francophones que je représente. En vertu de cet article, le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités, à appuyer leur développement et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage des deux langues officielles.

C'est au secrétaire d'État du Canada (M. Crombie) qu'il appartiendra de coordonner l'application de cette disposition. Les ministres fédéraux auront le pouvoir, s'ils sont désignés par le gouverneur en conseil ou le cabinet, de consulter les gouvernements provinciaux et de négocier avec eux pour assurer la coordination des services éducatifs fédéraux, provinciaux et municipaux, dans les deux langues officielles.

Le premier premier ministre du Canada l'a aussi bien exprimé que quiconque. Voici les propos que sir John A. Macdonald, premier ministre conservateur, a tenus à la Chambre des communes le 17 février 1890 et qui figurent à la page 764 du hansard:

> Je ne partage aucunement le désir exprimé dans certains quartiers qu'il faudrait, par un moyen quelconque, opprimer une langue, ou la mettre sur un pied d'infériorité vis-à-vis d'une autre. Je crois que l'on n'y parviendrait pas, si la chose était essayée, ou que ce serait une folie ou une malice, si la chose était possible.

Le premier premier ministre du Canada avait raison. Toutefois, ses propos avaient une connotation négative. Il parlait de la futilité de réprimer l'une ou l'autre langue au Canada.

Nous pouvons aujourd'hui, grâce au projet de loi C-72, parler de faire progresser le bilinguisme, d'accroître s'il y a lieu la vitalité de l'anglais et du français, d'aider au développement des deux langues officielles et de soutenir leur pleine reconnaissance.

Je ne peux que féliciter le parti d'en face qui forme maintenant le gouvernement, et lui dire qu'il revient de loin. Dans cette mesure, le gouvernement a essentiellement raison sur toute la ligne.

Henri Bourassa écrivait ce qui suit en 1916:

> Le maintien et la croissance simultanée de deux langues nationales . . . loin d'être un obstacle au progrès du Canada, constituent son facteur le plus puissant et notre plus grand avantage national.

En ce moment, nous ne faisons qu'étudier le principe du projet de loi. Nous aurons une autre occasion de l'analyser article par article. En ce qui concerne un article auquel j'ai déjà fait allusion, je voudrais invoquer la nécessité d'un amendement. Je ne vois pas pourquoi, afin de faire avancer la cause du bilinguisme, que j'appuie sans réserve, il serait nécessaire de réduire les pouvoirs législatifs de l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Je parle de l'article 90 du projet de loi C-72, qui interdit à cette assemblée de modifier une de ses propres lois, à savoir l'ordonnance sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, sans le consentement préalable du Parlement fédéral.

Les députés de l'autre côté auront tôt fait de me rappeler, comme certains l'ont déjà fait, que l'article 90 est conforme à une entente conclue entre le secrétaire d'État et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest le 28 juin 1984. Cette entente avait été signée par l'ancien gouvernement libéral.

Une telle disposition était alors superflue; j'ajouterais même que l'alinéa 8, qui obligeait l'assemblée législative à demander la permission du Parlement canadien, n'est même plus en vigueur. Le projet de loi qui le rendait valide, qui portait alors le numéro C-26, a expiré au *Feuilleton*.

Quoi qu'il en soit, nous vivons en 1988. Malgré l'accord du lac Meech, qui représente un pas en arrière pour le Nord, l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest devient rapidement un gouvernement qui assume toutes ses responsabilités. A l'heure actuelle, il n'existe aucune entente concernant les langues officielles. Les Territoires du Nord-Ouest ont leur propre loi. Il serait donc tout à fait logique et raisonnable d'avancer que l'article 90 n'est pas nécessaire.

Par conséquent, à une étape ultérieure de l'étude du présent projet de loi, je proposerai moi-même un amendement ou, si l'amendement est proposé par mon ami, le député de Western Arctic, je l'appuierai. Comme je l'ai déjà dit, cela ne change rien au principe de cet excellent projet de loi.

En terminant, je voudrais louer le gouvernement en général d'avoir présenté le projet de loi C-72. J'applaudis à ses efforts, je me réjouis de tous les aspects et de l'orientation du projet de loi et je voudrais notamment féliciter le secrétaire d'État qui en est responsable.

M. Taylor: J'ai écouté le député avec plaisir, car son discours était positif. Je trouve qu'il a soulevé certaines questions très importantes. Notamment que ce projet de loi n'exige pas que tout le monde soit bilingue. Il tient compte du fait qu'il y aura toujours des unilingues anglais et français au Canada. Une deuxième langue est toujours utile, que ce soit le français, l'ukrainien, le danois, le suédois, le chinois et ainsi de suite. Il y a des Canadiens maintenant qui parlent deux ou trois langues. D'autres ne voudront jamais apprendre une autre langue, ou n'en ressentiront pas le besoin. Nous devons donc bien expliquer, dans nos règlements et au comité lorsqu'il sera saisi de cette mesure, qu'aucune discrimination ne sera exercée contre les unilingues sur le marché du travail.

• (1540)

On espère toujours que les gens pourront apprendre une deuxième langue. Je rappelais ce matin que le gouvernement de l'Alberta encourage déjà les gens à apprendre la deuxième langue officielle. Quelque 23 000 étudiants sont inscrits actuellement au programme que parraine ce gouvernement.

Je voudrais connaître le point de vue du député. Sur les lieux de travail entièrement unilingues actuellement, le contremaître ou le patron ne devrait jamais craindre de ne pas être promu parce qu'il ne connaît qu'une seule langue. Il faudrait le dire aux Canadiens, et le comité devrait également examiner consciencieusement cet aspect de la question.

Je voudrais également parler d'un autre aspect de ce projet de loi. J'aborde les deux points de vue à la fois pour économiser du temps. Le député a parlé des institutions fédérales. Il a raison. Ce projet de loi s'applique effectivement aux institutions fédérales. En conséquence, les personnes qui travaillent dans les tribunaux provinciaux ou municipaux ou au sein d'organismes provinciaux ou municipaux n'ont à l'heure actuelle aucune raison de craindre qu'on les oblige à parler une langue seconde, qu'il s'agisse du français ou de l'anglais. Je crois que c'est là un point très important qui mérite d'être signalé.

Le projet de loi est très important, de même que les règlements qui l'accompagneront et son administration. J'espère que, lorsque le projet de loi reviendra du comité, il sera on ne peut plus clair pour tous les intéressés qu'absolument aucune pression ne sera exercée sur les citoyens d'une région unilingue pour qu'ils apprennent l'autre langue et qu'ils pourront avoir de l'avancement selon leur mérite et leurs capacités. Je voudrais bien savoir ce que le député en pense.

M. Penner: Madame la Présidente, je suis heureux que le député de Bow River (M. Taylor) ait soulevé cette question. Le projet de loi lui-même tient compte de la question du principe du mérite. A l'article 38, dans la Partie VI du projet de loi qui concerne la langue de travail, il est dit très clairement:

> Le présent article n'a pas pour effet de porter atteinte au mode de sélection fondé sur le mérite

Je remarque que le député de Bow River a fait preuve d'un grand souci de précision. Il parle des régions où il n'est pas nécessaire d'être bilingues et dit que dans ces régions, on ne devrait pas refuser de l'avancement à un fonctionnaire fédéral sous prétexte qu'il ne peut pas s'exprimer dans les deux langues officielles. Le projet de loi est parfaitement clair là-dessus. Je crois que le député de Bow River a soulevé la question parce que je lui ai signalé qu'un nombre croissant de postes au sein de la Fonction publique fédérale, et certes parmi les postes de cadres, ont le bilinguisme comme exigence. Selon moi, je continuerai de faire comprendre aux jeunes Canadiens, et je sais que les jeunes de l'Alberta réagissent de façon fort positive à cet égard, que s'ils veulent faire avancer leur carrière à la Fonction publique fédérale, il leur faut alors être bilingues. Cela les aidera énormément.

Il est commun de dire, à l'heure actuelle, qu'il est impensable qu'à l'avenir, un premier ministre puisse ne pas être parfaitement bilingue. Si cela est vrai dans le cas du premier ministre, cela s'applique également à de nombreux autres postes importants dans la Fonction publique et les jeunes du pays voudront le savoir. Cela dit, cependant, la question soulevée par le député de Bow River est tout à fait pertinente; lorsqu'une seule langue est nécessaire, on ne devrait pas empêcher une personne donnée d'obtenir une promotion, sous prétexte qu'elle n'est pas bilingue.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, il me fait plaisir, cet après-midi, de participer au débat sur le projet de loi C-72. Le projet de loi C-72, Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles au Canada, est une loi qui nous est proposée pour respecter la dualité linguistique de notre pays. Nous avons besoin, madame la Présidente, de ce projet de loi pour réaffirmer notre engagement dans la politique de bilinguisme au Canada. Et, s'il n'y avait pas d'autres raisons pour présenter le projet de loi C-72, cette raison, en elle-même, constituerait une raison valable pour réaffirmer cet engagement à la Chambre des communes, aujourd'hui. Madame la Présidente, il y a, bien sûr, d'autres raisons, et je les énumérerai au cours de mon allocution, cet après-midi.

La première chose que je voudrais dire au sujet de la loi est la suivante: Enfin, nous avons le débat à la Chambre des communes. Je dis «enfin», madame la Présidente, parce que nous avons attendu deux ans pour un tel projet de loi. Le projet de loi a été présenté à la Chambre le 25 juin 1987, et il a été relégué aux oubliettes à partir de ce jour-là. Bien sûr, le 1er février 1988, l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) présentait en cette Chambre une motion de blâme à l'endroit du gouvernement pour son refus d'agir dans le dossier des langues officielles. Voici le texte de la motion que nous présentait mon collègue, l'honorable député d'Ottawa—Vanier, et je cite:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour son inertie, son manque de volonté politique et sa réticence à vouloir débattre à la Chambre des communes, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi C-72 sur le statut et l'usage des langues officielles causant ainsi un net recul dans l'application de la Loi par les agences et ministères fédéraux, en plus d'avoir des répercussions préjudiciables à l'unité nationale.

Cette motion, madame la Présidente, était sévère. Mais elle a quand même eu un certain effet puisque quelques jours plus tard, soit le 8 février, le débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-72 débutait en cette Chambre. Nous avons eu deux jours de débats. Durant ces deux jours, sept députés du gouvernement ont pris la parole, ainsi que cinq députés de l'Opposition officielle. Alors, il serait faux de dire que ce projet de loi a été le sujet de longues délibérations à la Chambre des communes. Cependant, le premier ministre (M. Mulroney) se plaisait à dire un peu plus tôt aujourd'hui que c'était la faute de l'opposition si le projet de loi n'avançait pas. Comme toujours, le premier ministre, lorsqu'il tente de cacher son incompétence, blâme les parlementaires et les autres formations politiques. Nous savons mieux, madame la Présidente . . . nous savons qu'il y a déjà deux semaines que ce projet de loi n'avance à rien et j'invite le député de Chambly (M. Grisé) à porter attention . . .

M. Grisé: Si le premier ministre avait parlé du projet de loi, vous diriez la même chose!

M. Boudria: . . . parce qu'il a beaucoup à apprendre lui aussi, madame la Présidente, beaucoup plus que la plupart des autres, même, et s'il écoute attentivement, il pourra se renseigner.

Enfin, nous avons aujourd'hui ce troisième jour de débat à la Chambre des communes et même si le premier ministre a choisi de ne pas participer à ce débat, il est quand même à blâmer pour le fait que le dossier n'a pas avancé à la Chambre des communes. Les deux autres chefs de parti politique, soit le très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner) et l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent), y ont tous les deux participé. Le premier ministre a refusé de le faire jusqu'à maintenant. J'ose espérer qu'il nous fera grâce de sa participation avant même que le débat en deuxième lecture ne se termine.

Madame la Présidente, je disais que s'il n'y avait pas d'autre raison que celle de raffermir notre engagement dans le dossier des langues officielles, nous devrions quand même avoir un projet de loi C-72. Cependant, il y a d'autres raisons, comme je le disais tantôt, et les voici: premièrement, depuis l'adoption de la première loi sur les langues officielles, nous avons eu l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés et les composantes des articles 16 à 20 de la Charte qui traitent du dossier des langues officielles. Nous avons eu également l'Accord du lac Meech et donc nous avons besoin de donner une sorte de nouvel engagement et un nouveau visage à cette loi qui est déjà vieille de plusieurs années.

Il y a eu plusieurs autres initiatives précédentes dans notre pays qui reconnaissaient la dualité linguistique, la Loi sur les langues officielles n'est donc pas la première. Souvenons-nous, par exemple, de l'histoire de notre pays: l'Acte de Québec de 1774 faisait référence à la dualité linguistique, l'Acte d'Union de 1840, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, l'Acte du Manitoba en 1870, même si cette loi n'a jamais été respectée ou à peu près jamais et encore bien d'autres. Et n'oublions pas finalement le rapport Laurendeau-Dunton qui a donné naissance à la loi actuelle sur les langues officielles. Et ce rapport Laurendeau-Dunton, naturellement, fut fait à la demande du très honorable Lester B. Pearson, ancien premier ministre du Canada. Le rapport Laurendeau-Dunton de ce qu'on nommait la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada concluait que notre pays avait besoin d'une loi sur les langues officielles et qu'on reconnaisse de façon tangible la dualité linguistique canadienne ainsi la nécessité, le privilège et le droit même d'être servi dans sa langue en ce qui a trait aux services du gouvernement fédéral.

• (1550)

[*Traduction*]

D'aucuns demandent pourquoi un nouveau projet de loi s'impose et ce, maintenant. Ce projet de loi est nécessaire, car le temps est enfin venu pour nous de modifier une loi qui existe depuis de nombreuses années en fonction des modifications constitutionnelles que nous apportons depuis quelques décennies, notamment l'Accord du lac Meech qui n'a pas encore été entièrement adopté et le document constitutionnel de 1982.

[*Français*]

Madame la Présidente, la Fédération des francophones hors Québec déplorait dans un communiqué de presse le 4 février l'inaction du gouvernement dans le dossier des langues officielles. Et je cite à partir d'un communiqué de la Fédération des francophones hors Québec:

Qu'attend donc le gouvernement Mulroney pour procéder à la deuxième et troisième lecture du projet de loi? Voilà plus de six mois qu'il a été déposé. A nos yeux, ce délai est inexplicable et nous demandons de procéder immédiatement.

Clairement, madame la Présidente, les francophones hors Québec sont insatisfaits face à cette inertie du gouvernement conservateur. Que contient le projet de loi? On pourrait en dresser une brève liste dans cette Chambre. Voici quelques-uns des points saillants du projet de loi C-72. Premièrement, la loi contiendra un préambule énonçant les engagements du gouvernement en matière de langues officielles; elle contiendra des mesures pour assurer un meilleur accès à la justice dans les deux langues, dossier fort important.

Egalement, il y aura des mesures visant à augmenter l'accessibilité et la visibilité immédiates des communications et des services fédéraux bilingues;

Il y a des dispositions concernant la reconnaissance du droit des Canadiens de travailler dans leur langue officielle dans les institutions fédérales, conformément aux responsabilités linguistiques de ces institutions;

Aussi, la reconnaissance du principe de la pleine participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise aux institutions fédérales;

Il y a plusieurs autres mesures, mais je conclus en ajoutant ce qui est fort important, à mon avis: la primauté des droits et obligations de la future loi, ou de cette nouvelle loi sur les lois fédérales qui sont incompatibles.

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de représenter, à la Chambre, la circonscription électorale hors Québec ayant la plus forte concentration de francophones au pays.

Dans ma circonscription, on peut y trouver environ 70 000 francophones, soit dans la circonscription électorale de Glengarry—Prescott—Russell. Cette circonscription est frontalière du Québec et, comme vous le savez, madame la Présidente, puisque vous avez l'occasion de traverser ma circonscription électorale pour vous rendre à Ottawa, à certains endroits dans la circonscription que je représente, le Québec est au nord, à l'est et au sud. Donc, nous sommes quasiment entourés—nous sommes en Ontario, mais quasiment entourés—du Québec. Ce qui explique en partie la grande concentration de francophones dans ma circonscription.

Je suis moi-même natif du Québec, Franco-Ontarien par adoption, donc, je me considère Franco-Ontarien, je me considère également Québécois, je me considère, surtout, un Canadien d'expression française.

[*Traduction*]

Lorsqu'on aborde la question des langues officielles, il est important de signaler à la Chambre les engagements du gouvernement à cet égard. Selon moi, au cours des dernières années, le procès d'un certain Luc Paquette est ce qui décrit le mieux le manque d'initiative de la part du gouvernement actuel. M. Paquette a demandé à la Cour du banc de la reine de l'Alberta d'être jugé en français. Il a obtenu le droit d'être jugé en français par un juge, un jury et un procureur de la Couronne. Le gouvernement fédéral en a appelé de la décision en question devant la Cour d'appel et il a contesté le droit de M. Paquette. Ce dernier a perdu son droit, en définitive, bien que d'autres personnes qui avaient présenté des demandes semblables auparavant aient eu gain de cause. Étant donné le précédent créé par la décision dans le cas Paquette, des demandes semblables présentées à l'avenir seront rejetées. Selon moi, c'est là un geste déplorable de la part du procureur général du Canada (M. Hnatyshyn), un geste qui n'aurait jamais dû être envisagé et que le gouvernement finira par regretter.

[*Français*]

Nous savons, madame la Présidente, que nombre de députés conservateurs ne sont pas d'accord avec le projet de loi sur les langues officielles. C'est, à ma connaissance, le seul projet de loi, depuis mon arrivée à la Chambre, à avoir l'appui unanime du Conseil des ministres, des deux partis d'opposition, mais de ne pas jouir de l'appui unanime des députés ministériels d'arrière-ban.

M. Blenkarn: Nous verrons tantôt!

M. Boudria: C'est une situation très spéciale et un député conservateur d'en face me dit: Nous verrons tantôt. En effet, madame la Présidente, nous verrons si les députés ministériels, qui ont tant manifesté leur désaccord à l'endroit du projet de loi, seront présents pour exiger un vote, premièrement, puisque cinq députés doivent se lever à la Chambre pour indiquer leur désaccord, et c'est seulement de cette façon-là que nous aurons le vote. Nous verrons, dans un deuxième temps, s'il y a un vote à la Chambre et si les députés se présenteront et voteront de la même façon que lorsqu'ils ont exprimé leurs points de vue à la Chambre des communes dans le passé.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Passons au vote maintenant.

M. Boudria: Une fois de plus, les ministériels qui jugent qu'il n'est pas important de débattre cette question, se font entendre. Ils ont le droit de le penser. Toutefois, voilà trois jours que nous discutons de ce projet de loi à la Chambre des communes et cet incapable a tout à fait tort de prétendre le contraire. Il devrait avoir honte que l'on cherche à empêcher le débat au sujet d'une mesure aussi importante.

[*Français*]

Certains diront, madame la Présidente, que le projet de loi sur les langues officielles forcera les Canadiens à être bilingues s'ils veulent oeuvrer dans la Fonction publique. J'ai ici un exemplaire du *Alberta Report*, magazine anglophone de l'Ouest canadien, du 1er février 1988, et j'aimerais bien vous le montrer, mais comme c'est à l'encontre du Règlement, je me contenterai de lire la page couverture qui lit comme il suit:

> Si vous ne pouvez pas lire ceci, vous ne pouvez pas travailler pour le gouvernement fédéral.

● (1600)

[*Traduction*]

Je traduis: «Si vous ne pouvez pas lire ceci, vous ne pouvez pas travailler pour le gouvernement fédéral.»

[*Français*]

Madame la Présidente, nous savons que cette déclaration est totalement fausse. Nous savons que des 221 000 postes dans la Fonction publique, 60 p. 100 d'entre eux ont comme exigence l'anglais seulement; 7 p. 100, le français seulement, et 28 p. 100 sont désignés bilingues.

Alors, comment peut-on dire des sottises de la sorte et prétendre que si un Canadien n'est pas totalement bilingue, il ou elle ne pourra oeuvrer dans la Fonction publique? C'est totalement faux et, d'ailleurs, la plupart des députés de cette Chambre le savent.

[*Traduction*]

Au début de l'année, il y a eu des élections en Ontario, que le parti libéral a évidemment remportées par un raz-de-marée électoral. Pendant la campagne, un certain parti politique avait décidé de lutter contre le bilinguisme au détriment, à mon avis, des Canadiens-français de l'Ontario.

Ce parti politique, appuyé par une organisation appelée *Alliance for the Preservation of English in Canada*, s'était employé, d'une circonscription à l'autre, à convaincre les municipalités d'adopter des résolutions les déclarant officiellement unilingues. A mon avis, ces résolutions étaient répréhensibles, mais fort heureusement, seules quelques municipalités sont tombées dans le piège tendu par l'APEC, et la question en est restée là. Toutefois, le thème général a été repris par le chef du parti conservateur, parti qui a été proprement balayé aux élections.

Il y avait là un message, et c'est que les Canadiens sont bien au-delà de ces choses. Si de telles manoeuvres n'ont jamais été efficaces, elles ne le seront assurément pas en 1988. Je suis persuadé que l'actuel gouvernement fédéral l'a compris et j'espère qu'il saura en convaincre certains de ses députés de l'arrière-ban qui éprouvent certaines réserves à l'égard du projet de loi.

M. Horner: Vous n'avez convaincu personne.

M. Boudria: Madame la Présidente, peu importe que je convainque qui que ce soit. Ce qui compte, c'est que les Canadiens aient une Loi sur les langues officielles dans laquelle on aura veillé à leurs intérêts et qui reflète le fait que nous vivons en 1988, et non pas dans les vestiges du siècle dernier, comme le souhaiteraient certains de nos collègues.

En terminant, je voudrais rappeler à la Chambre certains propos tenus récemment par le maire d'Alexandria, un village dans ma circonscription, selon lequel *APEC* devrait signifier en anglais «All People Created Equal».

[*Français*]

Tous les Canadiens sont égaux. Tous les Canadiens ont des droits égaux. Nous allons voir dans quelques moments si les députés d'arrière-ban ministériels auront le courage de leurs convictions et s'ils se lèveront dans cette Chambre pour exiger un vote, un vote qui pourra déterminer si les parlementaires sont en faveur ou contre le projet de loi C-72. J'espère que nous adopterons ce projet de loi. Naturellement, je souhaite comme tout le monde certains amendements, certaines modifications pour le rendre meilleur, mais que nous appuierons en grande majorité en cette Chambre le projet de loi C-72 aujourd'hui même et que nous aurons un renvoi à un Comité parlementaire. Mais il ne faut pas que le projet de loi C-72 s'éteigne au Comité parlementaire! Il faut discuter du dossier, en discuter rapidement, le ramener à la Chambre et l'adopter pour que le Canada en 1988 soit doté d'une loi de 1988 en ce qui a trait aux langues officielles.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Boudria: J'ai entendu quelqu'un dire non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je n'ai pas entendu «non», mais je vais répéter la question pour m'assurer qu'il y a unanimité. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi, 2 mars, de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-113, visant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, portant création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un Comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la Chambre a étudié le projet de loi C-113 la dernière fois, l'honorable député de Regina-Ouest (M. Benjamin) avait terminé son discours.

[*Traduction*]

Les députés peuvent maintenant se prévaloir de la période réservée aux questions et observations à la suite de l'intervention du député. S'il n'y a ni question ni observation, la présidence est prête à donner la parole aux députés pour poursuivre le débat.

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. Lewis: Madame la Présidente, étant donné le bon travail que la Chambre a accompli aujourd'hui, il me paraîtrait indiqué de suspendre la séance de la Chambre jusqu'à 17 heures, heure à laquelle doit débuter le débat d'une mesure d'initiative parlementaire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la suggestion que vient de faire le ministre d'État. Y a-t-il consentement unanime à cet égard?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 16 h 10.)

[*Français*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 02.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires inscrites aux noms des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'OPPORTUNITÉ D'ADOPTER UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE NATIONALE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir une structure nationale améliorée de commercialisation de tous les principaux produits de ferme et de négocier avec les provinces une politique alimentaire nationale comportant des objectifs globaux de production et prévoyant le partage des marchés.

—Madame la Présidente, j'ai assisté vendredi soir dernier à la réunion annuelle de la Fédération de l'agriculture du comté d'Essex. J'étais assis en face d'un jeune couple qui fait des économies depuis que les deux ont commencé à travailler pour pouvoir s'acheter une ferme. Les deux viennent de familles d'agriculteurs et veulent se lancer aussi dans l'agriculture. J'ai présenté cette motion en songeant à ces jeunes et aux centaines d'agriculteurs de ma circonscription à qui j'ai parlé depuis trois ans et demi.

Je dois dire que ces agriculteurs ont fait face à beaucoup de difficultés pendant cette période de trois ans et demi. Le jeune couple que j'ai rencontré vendredi dernier devrait représenter l'avenir de notre industrie agricole, mais au lieu de voir se rapprocher le jour où il pourra se lancer dans l'agriculture, il constate que ce rêve devient de plus en plus lointain même s'il gagne de plus en plus d'argent et fait de plus en plus d'économies.

Selon moi, ce n'est qu'un indice de la crise agricole qui existe maintenant dans tout le Canada. Dans le comté d'Essex et dans bien d'autres régions du Canada, cette crise de l'agriculture se reflète dans les très lourdes dettes qu'assument nos agriculteurs. Dans le comté d'Essex, cet état de crise se manifeste par le fait que le prix des terres agricoles a diminué d'un tiers à deux cinquièmes sur une période de quatre à six ans. La conséquence de cette situation pour un agriculteur qui a de très lourdes dettes, c'est que la valeur de l'avoir qui sert de garantie diminue considérablement d'une année à l'autre.

La cause de cette catastrophe n'est toutefois pas la dette agricole. Comme la Fédération de l'agriculture du comté d'Essex l'a dit au ministre de l'Agriculture dans une lettre:

«Malgré des méthodes d'exploitation très efficaces, le prix actuel des denrées ne couvre pas les frais de production de base bien souvent, il ne donne aucun rendement sur l'investissement ni un salaire raisonnable pour le travail ni pour les qualités de gestion.»

Par ailleurs, comme je l'ai dit à la Chambre plusieurs fois, les pouvoirs publics semblent utiliser différents mécanismes de harcèlement pour couper l'herbe sous le pied aux agriculteurs. Ainsi, dans le comté d'Essex, le nombre de vérifications fiscales effectuées sur les déclarations des agriculteurs a doublé l'année dernière. On applique des définitions beaucoup plus strictes au cours de ces vérifications si bien que l'agriculteur se trouve pris au piège. Il ou elle doit aller chercher un emploi à l'extérieur pour essayer de payer les dettes et compenser les bas prix des denrées, et les vérificateurs refusent de classer ces agriculteurs comme agriculteurs à plein temps parce qu'ils ou elles ont un autre emploi. Aussi, ils ne peuvent pas déduire une aussi forte proportion de leurs pertes qu'auparavant.

Certes, les agriculteurs ne restent pas inactifs. Les agriculteurs de toutes les régions du comté d'Essex et des quatre coins du pays font preuve d'imagination et ils adoptent de nouvelles méthodes d'organisation pour essayer de s'en sortir.

• (1710)

Par exemple, dans ma circonscription d'Essex—Windsor, le Syndicat national des cultivateurs a constitué une nouvelle section de comté qui a pris une ampleur considérable. Une des méthodes employées pour se défendre consiste à embaucher des gens connaissant la comptabilité, qui se rendent devant les différents bureaux d'examen de l'endettement agricole, chargés d'analyser la situation des agriculteurs qui ont une dette difficile à gérer, et présentent une image aussi efficace et optimiste que possible de l'exploitation visée.

Le Syndicat a réussi, dans un bon nombre de cas, à persuader les bureaux d'examen de l'endettement agricole et les banques que des exploitations qui, au premier abord, paraissaient non rentables pouvaient l'être si l'on réduisait la dette et si l'on partageait d'une certaine façon un fardeau dont les agriculteurs ne sont pas responsables. Ce ne sont pas eux qui ont fait monter les taux d'intérêt à 22 p. 100 au début des années 1980. Pourtant, ce sont eux qui doivent porter le fardeau de cette augmentation.

Le Syndicat national des cultivateurs s'est battu à ce niveau. La Fédération de l'agriculture du comté d'Essex s'est battue sur la question des prix et sur l'absence de relation entre les prix et les coûts de production pour la plupart des denrées agricoles. Au cours des derniers jours, notre bureau a parlé à divers spécialistes du secteur agricole du comté d'Essex. Ils ont pu préparer des chiffres qui nous donnent une idée de la profondeur de la crise. Les frais de production du soja sont d'environ 6,08 $ le boisseau. Les producteurs estiment qu'ils recevront environ 6,42 $ par boisseau. C'est un profit, mais il est bien faible. Les frais de production du blé tendre d'hiver, une autre culture importante dans le comté d'Essex, sont estimés à 3,19 $ le boisseau. Le prix est aujourd'hui de 3,45 $ le boisseau, mais la plupart des agriculteurs ont probablement livré leur blé en août 1987, au moment où le prix n'était que de 3,00 $. Par conséquent, ils auront perdu 19 ou 20 cents sur chaque boisseau livré de blé tendre d'hiver.

La denrée la plus touchée est sans nul doute le maïs. Les frais de production sont de l'ordre de 3,18 $ par boisseau. Le prix actuel est de 2,02 $. C'est donc une perte de plus d'un dollar sur chaque boisseau de maïs livré.

Que pouvons-nous faire devant de tels prix? Je pense que c'est une chose dont nous devrions tous nous préoccuper. C'est pour cela que j'ai essayé, aussi souvent que je le pouvais, de parler des difficultés des agriculteurs. Selon moi, la première chose à faire c'est de nous pencher sur les structures de commercialisation à l'échelle du pays. Pour ce qui est du secteur laitier et du secteur avicole, l'exploitation agricole est devenue viable en règle générale, à cause d'une gestion de l'offre efficace qui donne de bons résultats. J'ai une certaine expérience personnelle de la question. Ma famille exploite une ferme laitière au nord de Guelph avec beaucoup de succès depuis l'introduction de la gestion de l'offre. C'est donc un succès et c'est également une réussite du côté de la volaille.

Aujourd'hui, les fermes avicoles réussissent, là où elles ne l'auraient pas fait par le passé. Je comprends que la situation est plus complexe dans le cas de cultures d'exportation que dans celui de productions destinées au marché intérieur, comme c'est essentiellement le cas pour les produits laitiers et avicoles. Cependant, pour les cultures d'exportation, un régime à deux prix est possible. C'est ce qu'on a fait avec de bons résultats dans le cas du blé. L'un des aspects de l'entente commerciale présentée par le gouvernement à la Chambre qui m'attriste le plus a trait au fait que le régime de double prix du blé va disparaître. Or, l'Office du blé de l'Ontario a déclaré que le régime de double prix du blé au Canada avait été un facteur de stabilisation extrêmement important pour l'ensemble du marché intérieur du blé. Le mécanisme de tarification qui découle de cette politique a bien servi aussi bien l'Office de commercialisation que les minotiers.

Les approvisionnements ont été garantis et les risques d'achat supprimés grâce à un régime de prix établis aux minotiers et aux transformateurs. Ce ne sont pas seulement les transformateurs qui bénéficient de prix prévisibles, mais aussi les consommateurs. Ils ne sont pas soumis à cette évolution des prix en dents de scie qui caractérise bon nombre de denrées agricoles et qui rend difficile toute prédiction. Ils ont donc évolué dans un monde où la planification budgétaire et la compréhension étaient possibles. Il est absolument crucial, selon moi, d'améliorer la structure de commercialisation pour tous les principaux produits agricoles. C'est quelque chose qu'il va falloir négocier avec les provinces. Et cela implique une politique nationale et non pas simplement des politiques provinciales en matière alimentaire. Il va nous falloir accepter la nécessité de fixer des objectifs de production et de partager le marché intérieur. Nous devrons accepter également, bien entendu, que les prix ne seront pas aussi prévisibles sur les marchés d'exportation. Nous devons accepter qu'il y aura des hauts et des bas.

Nous devons négocier avec les provinces pour obtenir la plus grande participation possible et pour assurer un soutien adéquat aux nouveaux exploitants. Nous devons régler certains des problèmes qui ont été liés, je le reconnais, aux structures nationales de commercialisation, notamment l'augmentation accélérée des coûts des quotas, qui a empêché certains jeunes agriculteurs de s'établir.

• (1720)

Je tiens à dire à la Chambre, en terminant, qu'en plus des mesures proposées dans cette motion, j'insiste pour que nous gardions au Canada la capacité de choisir notre propre politique agricole. C'est pourquoi je trouve que l'accord de libre-échange que le gouvernement a conclu avec les États-Unis fait tant de tort à de nombreux secteurs de l'agriculture et surtout à ceux que je représente dans ma circonscription.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat, à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, sur la motion présentée par le député d'Essex—Windsor (M. Langdon).

Le député a parlé des problèmes communs à l'agriculture de tout le pays et en particulier de ceux du secteur des grains et des oléagineux qui a souffert de la baisse des prix attribuable aux conditions du marché à l'étranger. Je parle évidemment de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Communauté économique européenne. On en a parlé un nombre incalculable de fois à la Chambre. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'y revenir maintenant.

Mais que pouvons-nous faire pour le régler? Évidemment, le gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives, et j'ai l'intention d'en parler tout à l'heure.

Pour répondre aux remarques du député, je tiens à dire d'abord que la dette agricole est énorme. Les exploitations agricoles du Canada devraient actuellement environ 22 milliards de dollars, semble-t-il. Il vaut la peine de mentionner que le comité permanent de l'agriculture entreprend actuellement une étude sur ce problème de 22 milliards de dollars, comme on l'appelle. L'étude a pour but de trouver des solutions à ce problème qui résulte de la surcapitalisation de l'agriculture à une époque d'inflation galopante suivie d'une chute catastrophique des prix des grains et des oléagineux.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Clark) a appuyé la motion du député, mais non, il m'a prié de le dire, parce qu'il appuyait l'objectif du projet de loi. Il voulait simplement que la motion soit entendue, mais il n'y avait aucun député de l'opposition à ce moment-là pour l'appuyer. Voilà pourquoi il l'a appuyée.

Le député d'Essex—Windsor a parlé de l'établissement des prix du blé de consommation intérieure, de la politique du double prix du blé, pour justifier en quelque sorte sa motion dans laquelle il demande au gouvernement d'envisager d'autres programmes de gestion de l'offre dans le secteur des céréales, du moins c'est ce que je crois comprendre. Sincèrement, je trouve cela plutôt curieux. Il ne fait nul doute que le gouvernement est en train de supprimer graduellement les versements relatifs au blé de consommation intérieure, c'est-à-dire le régime du double prix du blé, non pas en raison de facteurs liés à l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mais plutôt parce que ce programme artificiel a faussé les choix des producteurs au Canada ces quelques dernières années.

A ce sujet, je renvoie le député au rapport que le comité spécial sur l'établissement des prix du blé domestique a déposé à la Chambre au printemps 1986. Ce comité tripartite a voyagé dans tout le pays. Il a entendu des témoins défendant les intérêts des groupements agricoles, des producteurs, des gouvernements et de l'industrie de la transformation des aliments. Il a conclu que cette politique posait des problèmes, car elle avait déjà un effet déformant qui allait entraîner un déplacement de la production. En effet, selon le comité, un prix artificiel de 6 $ ou 7 $ le boisseau tendrait à encourager les agriculteurs à se lancer dans la production du blé dans des régions où l'on s'était toujours adonné à d'autres cultures. Au cours des deux dernières années, nous avons vu s'aggraver les problèmes signalés par le comité.

Comme l'a mentionné le député, les agriculteurs de l'Ontario se sont mis à produire du blé dur, dont la culture n'a jamais été répandue dans cette province, ce qui a fait que les versements relatifs au blé de consommation intérieure se sont également déplacés, en même temps que la production, de l'ouest du Canada vers l'Ontario et vers d'autres régions du pays. Je crois que cela a causé des difficultés considérables. Cette situation fait ressortir un des problèmes découlant d'une politique capable de donner de mauvais signaux au marché, de changer la production et de faire mordre les producteurs à un appât artificiel. Je crois que cela a causé un problème.

De toute façon, je veux assurer la Chambre que le gouvernement connaît bien l'importance de l'agriculture pour notre pays. Il reconnaît tout ce que l'agriculture apporte à notre économie. Il comprend bien qu'il lui incombe d'assurer à l'agriculture un avenir fort et stable.

Il importe d'être clair quant à cette responsabilité. Je ne crois pas que ce soit au gouvernement d'imposer des programmes de commercialisation dont les agriculteurs canadiens n'ont pas besoin et dont ils ne veulent pas. Ce que le gouvernement doit faire, c'est continuer de travailler avec les provinces et le secteur privé pour élaborer des plans à long terme qui soient efficaces. Et c'est exactement ce qu'il fait dans le cas qui nous occupe. La stratégie nationale de l'agriculture sur laquelle se sont entendus les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture à l'automne 1986 marque une étape importante dans les relations fédérales-provinciales.

Lors de leur rencontre, les ministres ont reconnu que l'avenir à long terme du secteur agro-alimentaire est lié au maintien des marchés actuels, à l'accès à de nouveaux marchés et à l'adaptation aux changements tant au Canada que sur la scène internationale. Cet avenir est lié à l'efficacité des mesures prises pour régler les problèmes de revenu agricole.

La mise en marché réglementée peut constituer un élément capital de la solution. Certes, la gestion de l'offre a contribué à assurer un revenu stable aux producteurs de certains secteurs, surtout des produits laitiers, de la volaille et des oeufs. La politique du gouvernement, et du parti progressiste conservateur, consiste à être à l'écoute des producteurs. Lorsqu'une majorité désire une forme ou une autre de programme, le gouvernement s'efforce de leur venir en aide. Comme exemple, je vous donne la création de l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair en 1986, soit sous notre mandat.

Il ne fait aucun doute que dans certains secteurs, la gestion de l'offre est efficace, et je pense notamment aux secteurs qui auraient de la difficulté sur la scène internationale parce qu'ils ne sont traditionnellement pas des exportateurs. Évidemment, ce sont les producteurs eux-mêmes qui ont demandé le pouvoir de créer des programmes nationaux de commercialisation. Ce sont eux qui ont élaboré leurs propres systèmes de gestion de l'offre.

Dans bien des secteurs, cependant, les producteurs ne jugent tout simplement pas que la gestion de l'offre constitue une solution viable. Je pense entre autres, aux producteurs de porc et de boeuf qui sont tout à fait réfractaires à l'attribution de quotas de production et au partage du marché. La question est soulevée régulièrement mais la majorité des producteurs de viande rouge la rejettent chaque fois car un tel système est incompatible avec leurs objectifs commerciaux. Nos producteurs de viande rouge s'en tirent plus qu'honorablement sur les marchés mondiaux, exportant la plus grosse partie de leur production.

Un autre exemple nous est donné par le secteur des céréales et oléagineux où les quotas de production et le partage du marché sont contraires à la volonté des producteurs et de leurs associations. En fait, si on prend le blé, environ 80 p. 100 de notre production sont vendus à l'étranger. Il ressort clairement que cette dépendance face aux marchés d'exportation rend tout à fait impossible la mise en oeuvre de propositions comme celle du député.

• (1730)

Je constate que mon temps de parole est pratiquement écoulé. Je tiens à répéter que le gouvernement se rend compte de la gravité de la situation causée par la guerre que se livrent à l'échelle internationale les pays producteurs de céréales et d'oléagineux. Au Canada, nous avons instauré des programmes d'aide record à l'intention de nos producteurs, consistant notamment en des versements énormes en vertu du Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest, de deux programmes successifs spéciaux pour les grains, des réductions de taxe sur le carburant ainsi qu'une myriade d'autres programmes pour aider les producteurs à surmonter ces difficultés.

Sur la scène internationale, de nombreux ministres, y compris le ministre d'État aux Céréales (M. Mayer) ont essayé, par l'intermédiaire du groupe de Cairns, d'assainir les marchés internationaux. En fait, cette semaine le ministre d'État (Céréales) est revenu d'Argentine où il a assisté à une autre série d'entretiens en vue de contrer les répercussions que les

subventions versées à l'échelle mondiale ont eues sur les prix que peuvent pratiquer nos producteurs.

Je félicite le député de remettre cette question à nouveau sur le tapis. Nous pouvons une fois de plus souligner que ce phénomène est en partie dû à des facteurs dépassant nos frontières, mais que le gouvernement réagit d'une façon jamais vue par le passé au Canada.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet de la motion présentée par le député d'Essex—Windsor (M. Langdon). La commercialisation des produits agricoles est peut-être la responsabilité la plus lourde et le plus grand défi que les agriculteurs et les gouvernements des quatre coins du pays doivent respectivement assumer et relever dans le domaine de la production agricole.

Nous avons les moyens, notamment dans les pays développés, de produire des quantités énormes de denrées alimentaires. La question est de savoir comment commercialiser ces produits, tant sur le marché intérieur que sur les marchés internationaux, à des prix qui assurent aux agriculteurs un rendement décent sur leurs investissements.

Nous avons vu le chaos que les États-Unis ont créé avec leur *Farm Bill* et avec leur programme de subventions énormes qui vise non seulement à faire tomber le prix des denrées alimentaires, notamment celui des céréales et des cultures commerciales, mais qui en même temps assure à leurs producteurs un rendement très raisonnable. Tout en provoquant la baisse des cours à l'échelle mondiale, les États-Unis ont subventionné massivement les exportations à destination de leurs marchés. Ainsi, on estime qu'ils ont réduit les prix d'environ 3 milliards et fourni entre 6 et 8 milliards par an en guise de dédommagement à leurs producteurs.

Ce chaos total a été le plus grand défi qu'ait jamais eu à relever l'agriculture canadienne. Aucune mesure législative dans l'histoire de notre pays, que ce soit dans cette assemblée législative ou dans n'importe quelle autre, n'a eu un effet aussi dévastateur sur notre agriculture. Des milliers et des milliers d'agriculteurs ont dû fermer boutique à cause de la guerre commerciale que se livrent actuellement les États-Unis et la Communauté économique européenne.

L'ennui, c'est que cette guerre commerciale n'est peut-être pas terminée. Nous espérons que l'année prochaine ou dans deux ans les États-Unis et la CEE vont faire marche arrière. Bien que le financement ne soit que pour trois ans, le projet de loi américain prévoit une application de cinq ans. Si le financement est maintenu et si aucun accord international n'est conclu, le chaos subsistera.

Nous avons vu une hausse spectaculaire dans le nombre d'agriculteurs acculés à la faillite. Le nombre d'agriculteurs qui ont de graves ennuis financiers ou qui sont totalement insolvables est passé de 30 000 ou 32 000 à environ 50 000. Le gouvernement ne réagit pas. Il y a plus d'un an, la SCA s'est retrouvée dans une situation financière précaire. Le gouvernement ne lui a pas avancé de fonds pour la tirer de l'impasse. On prévoit que son déficit, qu'on estimait à 124 millions au 30 avril 1987, atteindra 300 millions à la fin de l'exercice. Il est clair que l'endettement d'un grand nombre d'agriculteurs est intenable.

Les cours mondiaux extrêmement faibles, l'endettement occasionné par la dévaluation des terres agricoles, envisagés dans le contexte d'incertitude engendré par l'accord de libe-échange avec les États-Unis, créent une situation d'extrême instabilité financière dans le cas des produits soumis à la gestion de l'offre, comme les produits laitiers, la volaille, les fruits, les légumes, le raisin et beaucoup d'autres, et la pire incertitude que notre pays ait jamais connue en agriculture.

Les répercussions de l'accord de libre-échange seront violentes et immédiates pour certains produits comme le raisin. Nos producteurs de raisin de la vallée de l'Okanagan et de l'escarpement de Niagara dont les coûts s'échelonnent entre 600 $ et 800 $ la tonne concurrencent les producteurs du sud de la Californie dont les coûts s'établissent entre 100 $ et 200 $ la tonne. Ils ne peuvent tout simplement pas tenir le coup. Toute cette industrie est menacée de catastrophe, d'une gigantesque transformation agricole et industrielle, et pourtant l'accord de libre-échange ne prévoit rien à ce sujet. En termes simples, ces agriculteurs ont été sacrifiés. Ils le savent. On leur a promis une période de transition ou de rajustement de dix ans. Ces dix années n'ont pas été prévues; le changement sera brutal en janvier prochain, si l'accord est approuvé.

Il pourrait ne pas l'être. Le Congrès des États-Unis va le rejeter. Il pourrait bien exiger que le gouvernement du Canada respecte l'engagement qu'il a pris dans l'accord d'obliger les provinces à s'y conformer. Le gouvernement promet de le faire. On ne connaît pas de moyen de faire, à moins d'invoquer la disposition de la Constitution sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement et de se prévaloir des pouvoirs extraordinaires. Sauf erreur, le gouvernement a affirmé qu'il n'invoquerait pas ces dispositions de la Constitution pour conclure un accord commercial, de telle sorte que l'accord pourrait ne pas voir le jour. Sa conclusion pourrait être rendue impossible par des élections générales. Mais à ce stade-ci, nous devons supposer que le gouvernement, avec ses 210 députés, réussira probablement à faire adopter la loi d'autorisation.

L'accord de libre-échange soulèvera des difficultés pour tous les produits agricoles, y compris le colza canola et l'huile de colza canola qui ont trouvé un marché formidable dans le nord-ouest du Pacifique où ils ne donneront plus droit à l'aide au transport prévue dans la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. On s'attend à ce qu'ils perdent 30 $ à 35 $ la tonne en frais de transport aux termes de l'accord de libre-échange attendu que les tarifs douaniers de plus de 30 $ la tonne qui s'appliquent au tourteau et à l'huile de colza canola envoyés dans la région du nord-ouest du Pacifique sont inacceptables pour eux. Il se passe la même chose pour les fruits et les légumes. Les producteurs ont profité des tarifs douaniers saisonniers. S'ils ont une industrie en expansion, ces tarifs douaniers sont supprimés. On ne peut en fait se prévaloir du recours qui figure dans la loi et dont parle souvent le gouvernement.

• (1740)

Sans citer tous les produits, madame la Présidente, vous pouvez voir que l'accord de libre-échange avec les États-Unis sera extrêmement nuisible à la commercialisation de plusieurs denrées. Celles-ci ne sont pas rentables lorsqu'elles subissent la concurrence directe des produits à bas prix venant des États-Unis à des niveaux et des prix incontrôlés.

M. A. Harry Brightwell (Perth): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat portant sur la motion présentée par le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) qui nous propose une politique alimentaire nationale comportant des objectifs de production et prévoyant le partage des marchés pour tous les principaux produits agricoles. Il propose que nous ayons une gestion de l'offre pour les industries qui dépendent en grande mesure des exportations. Si nous acceptions sa proposition, nous perdrions 35 p. 100 de tous les producteurs de porc du Canada. Une personne sur trois ferait faillite dans cette industrie. Si nous acceptions sa proposition, nous acculerions à la faillite 80 p. 100 des producteurs de blé du Canada et 12 p. 100 des producteurs de viande de boeuf. D'après le député, nous pouvons trouver le moyen d'avoir à la fois une gestion de l'offre et un marché pour l'exportation, mais à mon avis, c'est absolument impossible et le résultat final sera celui que j'ai annoncé.

L'Association des consommateurs du Canada a insisté sur ce point et les producteurs de produits laitiers, de volaille et d'oeufs ont grandement bénéficié des procédés de gestion de l'offre qui sont en place actuellement. D'autres pays n'ont pas disposé de ces programmes et ils ont payé avec d'énormes subventions à l'exportation, qui d'après le député d'Algoma (M. Foster), perturbent les revenus agricoles au Canada et, en fait, en Amérique du Nord. Les Américains ont dû réagir en essayant d'acheter les vaches laitières excédentaires. Cela s'est passé aux États-Unis l'année dernière et dans la Communauté économique européenne auparavant. Certes la gestion de l'offre n'a guère coûté aux consommateurs canadiens mais ils ont régulièrement un produit de très bonne qualité et les consommateurs et les producteurs ont été biens servis.

Le gouvernement est tout à fait partisan des méthodes de gestion de l'offre. En fait, nous avons proposé depuis notre arrivée au pouvoir le tout dernier programme de gestion de l'offre par l'intermédiaire de l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair qui a été créé en 1986. La gestion de l'offre n'est pas la panacée qui résoudra les problèmes de toute l'industrie agricole. Il est important de reconnaître la grande diversité de l'agriculture, de comprendre que ce qui convient à un secteur ne convient pas nécessairement à un autre ou peut sans doute se révéler inutile dans un troisième. Voilà pourquoi le gouvernement s'est engagé envers les producteurs à appuyer tout système de commercialisation qu'ils jugent le mieux approprié à leurs produits à eux, aussi longtemps que leurs intérêts cadrent avec l'intérêt public. Certains secteurs de produits estiment que le régime de la liberté est plus avantageux pour eux. La plupart des producteurs de viande rouge par exemple sont contre la gestion de l'offre.

En 1986, les producteurs de boeuf du pays ont réalisé des recettes au comptant de 3,6 milliards, dont plus de 413 millions à l'exportation du boeuf et des produits du boeuf. Voilà le montant que le député d'Essex—Windsor serait disposé à sacrifier sur l'hôtel de la gestion de l'offre. Les producteurs de porc ont déclaré des recettes au comptant de 2,1 milliards, dont plus de 800 millions à l'exportation. Tel serait dans leur cas le montant sacrifié. Les exportations de viande rouge ont rapporté plus de 1,2 milliard à l'économie canadienne. Plus de 1,2 milliard pour équilibrer la balance commerciale. Le Canada n'a pas les moyens de produire de la viande rouge exclusivement pour le marché intérieur. Il est certain que le secteur de la viande rouge est un des volets les plus rentables de l'économie canadienne.

Quand les producteurs de lait, de volaille et d'oeufs ont choisi des régimes de gestion de l'offre, c'était pour mettre de l'ordre dans le chaos. Leurs secteurs avaient été secoués par des fluctuations extrêmes qui leur avaient coûté cher, à eux et aux Canadiens. Tout ce qu'ils désiraient c'était une commercialisation ordonnée qui apporte la stabilité à leurs secteurs. Les producteurs de viande rouge ont préféré avoir des marchés libres et ils se tirent fort bien d'affaire. Qui plus est, contrairement à ce que vient de dire le député d'Algoma, les producteurs de viande rouge sont emballés par les perspectives que leur offre l'accord de libre-échange. Ils prévoient avoir de meilleures chances d'exporter en régime de libre-échange avec les États-Unis. Si un programme de gestion de l'offre était mis en place, ces possibilités disparaîtraient.

Des nombreux secteurs agricoles qui bénéficieront de la suppression des tarifs et des barrières techniques, le grand gagnant sera peut-être le secteur de la viande rouge. Stan Wilson, président de la Canadian Cattlemen's Association, affirme que les éleveurs de bovins de tout le pays favorisent le libre-échange. Bill Vaggs, qui dirige le Conseil canadien du porc, déclare que l'accord de libre-échange lui convient tout à fait. Il a exhorté le gouvernement fédéral à faire tout en son pouvoir pour que les exportateurs canadiens de cochons et de porc aient accès au marché américain.

Même le rapport produit par le ministère ontarien de l'Agriculture et de l'Alimentation, ministère dirigé par une personne désireuse de prouver que le libre-échange est défavorable à l'industrie agricole ontarienne, même un ministère devant suivre de telles directives n'a pas réussi à trouver de problème pour le secteur de la viande rouge. En fait, il est arrivé à la conclusion que le secteur de la viande rouge en Ontario réaliserait un bénéfice d'environ 18 millions de dollars par an. Dans cette même étude, on a oublié que les agriculteurs sont aussi des consommateurs, qu'ils achètent beaucoup de produits pour exploiter leurs fermes et qu'ils bénéficieraient d'une réduction des tarifs sur les produits qu'ils utilisent. On a également oublié que de nombreux agriculteurs ont des enfants, eux-mêmes agriculteurs, qui travaillent à la ferme et qui bénéficieraient de l'accroissement et d'une meilleure rémunération des emplois dans leurs collectivités. Le rapport le moins optimiste que le gouvernement de l'Ontario ait pu trouver prévoyait malgré tout un bénéfice de 18 millions pour les producteurs de viande rouge de l'Ontario.

Depuis quelques années, la valeur totale des exportations canadiennes de viande rouge et d'animaux vivants aux États-Unis dépasse un milliard de dollars par an, soit la moitié des exportations agricoles du Canada dans ce pays. Notre secteur de la viande rouge est tout à fait capable d'affronter la concurrence américaine. Son accès assuré en franchise de droits au

marché américain aide à garantir la prospérité continue de ce secteur.

L'accord de libre-échange exemptera nos deux pays de nos lois respectives sur les importations de viande. Sans cet accord, les Américains pourraient limiter nos exportations de boeuf et de veau au moyen de quotas officiels, ces prétendues restrictions volontaires sur les exportations. L'accord de libre-échange assurera un climat plus propice aux investissements dans les usines de transformation de la viande puisque l'accès permanent au marché américain est maintenant bien mieux assuré. Voilà qui démontre également que nous avions tendance depuis longtemps au Canada à investir notre argent de l'autre côté de la frontière pour éviter les tarifs, de l'argent qui aurait pu créer des emplois au Canada. Il est évident que mieux nous réussirons à garder nos capitaux, plus grandes seront nos chances de créer des emplois chez nous.

La suppression des tarifs sur les coupes de viande de grande qualité représentera un avantage particulier pour les producteurs de viande du Canada. Cela devrait leur assurer un marché beaucoup plus vaste aux États-Unis.

L'accord de libre-échange embrasse également tout un éventail de réductions tarifaires mutuellement avantageuses qui faciliteront l'exportation de viandes rouges en mettant fin aux formalités abusives dans des domaines comme l'inspection systématique de chaque envoi à la frontière, et à l'usage exagéré d'additifs alimentaires et de médicaments vétérinaires spécifiques. Jusqu'à quel point nos producteurs de porc connaissent-ils le chloramphénicol, ce problème de toujours que pose ce produit non disponible au Canada actuellement. Nos producteurs de viandes rouges ont bien raison de faire preuve de tant d'optimisme au sujet du libre-échange et de l'avenir de leur industrie.

La motion à l'étude aujourd'hui n'est pas nouvelle. Elle remonte à 1971, du temps du projet de loi C-176. C'était l'époque de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. On voulait inclure le bétail et le porc dans les dispositions de cette loi à l'origine. Différents organismes bien inspirés ont lutté pendant un an pour en exclure le secteur de la viande rouge. Mais cette proposition a refait surface bien des fois depuis, et on en parle régulièrement dans le secteur ontarien par l'entremise de la Fédération de l'agriculture. Des particuliers souhaitent la gestion de l'offre pour la viande rouge. Toutefois, la majorité de ce secteur est nettement contre cette solution.

• (1750)

En 1986, lors d'un colloque national sur les moyens de commercialisation du porc, les producteurs de porc du Canada ont rejeté la gestion de l'offre. Toutefois, ce secteur dispose certainement de solutions viables. Pensons, par exemple, à des programmes tripartites de stabilisation des prix, à de nouvelles hypothèques sur les biens de consommation offertes par la Société du crédit agricole et au Bureau d'examen de l'endettement agricole dont a parlé le député d'Essex—Windsor.

Les producteurs de viande rouge ne réclament pas la gestion de l'offre. Sans aucune espèce de réglementation du marché, ce secteur parvient à livrer une vive concurrence. Ainsi que je l'ai mentionné brièvement, il y a de meilleures façons de soutenir les producteurs et c'est dans cette voie que le gouvernement va s'engager.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre part à mon tour au débat sur la motion nº 99 que le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) a présentée et dans laquelle il réclame qu'on établisse une structure nationale améliorée pour la commercialisation des principaux produits de ferme, et qu'on négocie avec les provinces une politique alimentaire nationale comportant des objectifs globaux de production et prévoyant le partage des marchés.

Certains des députés qui ont pris la parole, surtout du côté ministériel, semblent avoir sorti cette motion de son contexte. Ils ont tout de suite affirmé qu'elle visait à implanter la gestion de l'offre pour tous les produits d'un bout à l'autre du Canada. Ce n'est pas nécessairement vrai. Elle prévoit plutôt la négociation avec les provinces d'une stratégie de commercialisation nationale à long terme.

Cette motion tombe à point, étant donné la conjoncture actuelle. Au cours des quatre ou cinq dernières années, on a assisté à une crise des revenus dans le secteur agricole, les bénéfices ne couvrant pas les coûts de production. Cela a contribué à aggraver une crise de la dette, de sorte que les agriculteurs canadiens doivent aujourd'hui entre 22 et 23 milliards de dollars, un fardeau qu'ils n'ont pas les moyens de porter compte tenu de la valeur actuelle de la terre et des perspectives du marché.

On a vu les biens fonciers et agricoles perdre de la valeur. Une déflation a frappé le secteur agricole au cours des cinq dernières années et pourtant, le ministre des Finances (M. Wilson) essaie encore de lutter contre l'inflation. Dans les régions rurales de tout le Canada, la valeur des terres est de 40 à 50 p. 100 inférieure à ce qu'elle était il y a quatre ou cinq ans. Et pourtant, le ministre persiste à essayer de lutter contre ce qu'il qualifie d'inflation. Pour y arriver, il a maintenu les taux d'intérêt à des niveaux plus élevés que nécessaire. Ils sont 1,25 p. 100 plus élevés cette année qu'il y a un an. Cela a entraîné l'imposition de taux fixes élevés sur les prêts de la Société du crédit agricole. Ces taux sont tellement élevés que le très petit montant que le gouvernement avait mis à la disposition de la SCA pour accorder des prêts n'a même pas été épuisé par les agriculteurs. Ceux-ci sont allés chercher ailleurs des emprunts à bien meilleur marché.

Parce que le gouvernement s'entête à maintenir les taux d'intérêt à des niveaux inutilement élevés pour lutter contre l'inflation dans la région de Toronto, la valeur du dollar canadien est passée de 71c. ou 72c. qu'elle était au cours de la dernière année à 79c. aujourd'hui. Pour les agriculteurs qui s'adonnent à l'exportation, cela signifie que le prix de leurs produits a bel et bien chuté de 10 ou 12 p. 100 et que le coût du crédit a augmenté de 1 à 1,25 p. 100.

Il y a un peu plus d'un an, le comité de l'agriculture a décidé de trouver des façons de réduire les coûts des exploitations agricoles et il a tenté de se pencher sur les frais d'exploitation et sur les mesures qui pourraient être prises par le gouvernement et les agriculteurs, afin de les réduire. On s'est aperçu qu'il y avait très peu de choses à faire pour ce qui est de réaliser des économies réelles pouvant profiter aux agriculteurs. On peut pratiquement parler de libre-échange dans le domaine des produits chimiques et autres ainsi que du matériel utilisés en

agriculture, notamment la machinerie agricole. L'accord commercial ne résoudra pas ce problème. Il aggrave peut-être certains autres problèmes sur le marché, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Pour que leurs exploitations soient rentables, les agriculteurs ne peuvent qu'agir au niveau de la commercialisation. Les agriculteurs se sont tournés vers ce système pour plusieurs denrées, et je parlerai très rapidement, parce que le temps presse, des trois méthodes que les agriculteurs ont utilisées pour accroître leur pouvoir de négociation sur le marché depuis 30 à 60 ans.

C'est pendant la Première Guerre mondiale que fut créée la Commission canadienne du blé; elle servit de système central de commercialisation pour tout le blé de l'ouest du Canada. Les agriculteurs la détestaient. La création de la Commission canadienne du blé souleva un tollé de protestations dans les milieux politiques. En fait, ce qui avait poussé le gouvernement à la créer, c'est le fait que les négociants à la bourse des grains s'étaient mis dans une impasse dont ils n'arrivaient pas à sortir, si bien que le gouvernement est intervenu, a bloqué tous les avoirs et a commencé à commercialiser le grain lui-même. Les négociants en grain avaient vendu quatre, cinq et six fois plus de grain qu'il n'y en avait en réalité et il n'y avait absolument pas moyen d'honorer les contrats.

Après une année d'expérience avec la Commission, les agriculteurs ont fini par comprendre que le système de monopole de vente présentait certains avantages. Ils obtenaient un meilleur prix qu'ils n'avaient jamais obtenu auparavant pour leur récolte. Ils recevaient un prix ferme, peu importe le moment où ils pouvaient livrer le grain. Ils recevaient tous le même prix et ils ont trouvé que le système était bon. Les agriculteurs ne voulaient absolument pas renoncer à ce système, à la Commission canadienne du blé, qui commercialise les grains destinés à l'exportation et dont le rôle a été légèrement sapé.

Les offices provinciaux de commercialisation du porc constituent une autre sorte de monopole de vente; j'ai d'ailleurs participé à la création d'un de ces offices en Saskatchewan. Ils fonctionnent comme une Commission canadienne du blé en miniature disposant de moins de pouvoir de négociation parce qu'ils se restreignent à leur propre petit domaine. S'ils étaient capables de s'unir d'un bout à l'autre du pays et de centraliser leur mise en marché à l'échelle nationale, ils seraient capables d'aller chercher un, deux ou trois cents de plus la livre de porc auprès des diverses entreprises de transformation. C'est une possibilité dont les prive la loi actuelle qui ne permet pas aux producteurs de quelque produit que ce soit de mettre sur pied ce genre de programme national, sauf pour les produits mentionnés dans la loi, à savoir les produits laitiers, la volaille, les oeufs, le tabac maintenant et bientôt, je l'espère, les pommes de terre.

Le troisième type de système est celui que tout le monde déteste, du moins chez les ministériels, c'est-à-dire les offices de commercialisation faisant la gestion de l'offre, qui fonctionnent très bien et sont des modèles d'efficacité dans la commercialisation des produits qui sont indispensables pour offrir de bons aliments et assurer une bonne alimentation. Ces offices de commercialisation ont fait de l'excellent travail en fournissant aux consommateurs exactement la quantité qu'il leur fallait, et cela sans faire le moindre gaspillage, ce qui n'aurait fait qu'ajouter aux coûts et augmenter inutilement les dépenses. Je regrette que mon temps de parole soit écoulé, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'heure réservée aux affaires émanant des députés est écoulée. En conformité du paragraphe 42(1) du Règlement, l'ordre est retiré du Feuilleton.

[*Français*]

Comme il est 18 heures, conformément à l'article 13(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion relative aux travaux des subsides.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'OTAN—L'ENGAGEMENT AU MAINTIEN DE L'APPARTENANCE ET DE L'APPUI DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 4 mars, de la motion de M. Hopkins:

> Que la Chambre reconnaisse le rôle crucial que l'OTAN continue de jouer au chapitre de la sécurité et de la défense mutuelles et des progrès dans la recherche du contrôle des armements et du désarmement et, en conséquence, réaffirme son engagement au maintien de l'appartenance et de l'appui actif du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en tant qu'instrument essentiel de la politique canadienne de défense.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre passe maintenant au vote différé sur la motion de l'honorable député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins).

Convoquez les députés.

(La motion de M. Hopkins, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

[*Traduction*]

• (1800)

(Vote nº 316)

POUR

Députés

Axworthy	Gray	Marchi
Baker	(Windsor-Ouest)	Nicholson
Boudria	Henderson	(Trinity)
Copps	Hopkins	Penner
Foster	Isabelle	Robichaud—18
Frith	Kaplan	
Gauthier	Killens	
	MacLellan	

CONTRE

Députés

Althouse	Bradley	Coates
Angus	Brightwell	Cook
Beatty	Broadbent	Corbett
Belsher	Browes	Crofton
Benjamin	Cadieux	Crouse
Blaikie	Caldwell	Dantzer
Blenkarn	Cassidy	Darling
Bosley	Clark	Daubney
Boyer	(Brandon—Souris)	de Jong

Desjardins
Dewar
Dorin
Duguay
Ellis
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Fulton
Gagnon
Gass
Gormley
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Heap
Hees
Hockin
Holtmann
Horner
Jardine
Jepson
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Ladouceur
Langdon
Lanthier
Lawrence
Leblanc
Lesick
MacDonald
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
Mailly
Malone
Manly
Mantha
Marin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
McKenzie
McKnight
Minaker
Mitges
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nystrom
Oostrom
Orlikow
Parry
Pennock
Pietz
Porter
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Riis
Robinson
St. Germain
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Sparrow
Stackhouse
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vincent
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise—118

● (1820)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

Comme il est 18 h. 25, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 mars 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (Secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-3739 à 332-3743 inclusivement, ainsi qu'aux pétitions nos 332-3817 à 332-3819 inclusivement.

Mieux vaudrait peut-être que je fasse savoir à la Chambre que trois de ces pétitions qui avaient été certifiées correctes le 2 novembre n'ont été présentées effectivement à la Chambre que le 3 février. Le gouvernement s'est empressé d'y répondre, mais les députés seraient d'un grand secours s'ils présentaient leurs pétitions dès qu'elles ont été certifiées correctes.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En effet, le secrétaire parlementaire vient de faire là une déclaration injustifiée, superflue et absolument gratuite. Nous déposons nos pétitions lorsque nous en avons la chance. Si parfois nous les déposons avec un certain retard, c'est que nous éprouvons parfois de la difficulté à organiser notre temps.

Je [illegible]nt participer à des séances de co[illegible] d'aucun règlement de présenter leurs pétitions le jour même où le greffier des pétitions les a certifiées correctes, voire même le lendemain.

Le député sait que nous pourrions être pointilleux nous aussi. S'il cherche la chicane, s'il veut jouer à ce petit jeu, nous pouvons y jouer nous aussi. Moi, je joue franc jeu avec lui: qu'il se le tienne pour dit.

M. Riis: Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que le député soulève cette question. Nous, députés néo-démocrates, avons bel et bien reçu, je le sais, des milliers de pétitions relativement à l'accord commercial. L'important, c'est que la Chambre est toujours saisie de cette question et que l'accord commercial n'entrera en vigueur que l'année prochaine. Nous recevons depuis des mois des pétitions dont les signataires s'opposent énergiquement à cet accord commercial avec les États-Unis. Jusqu'à ce que cet accord entre en vigueur, et tant que subsistera une lueur d'espoir que le gouvernement ait un jour la sagesse de renoncer à cette capitulation vis-à-vis les États-Unis, nous estimons que nous avons le devoir, au nom de nos électeurs qui nous ont soumis ces pétitions, de les présenter, quotidiennement s'il le faut.

• (1110)

A mon avis, le député a eu tort de nous faire ce reproche et, pour tout dire, ce n'est pas ainsi qu'il obtiendra la collaboration de ses collègues de la Chambre.

M. Hawkes: Par suite des changements apportés au Règlement, monsieur le Président, le gouvernement a pour la première fois dans l'histoire du Parlement l'obligation de répondre aux pétitions. Le gouvernement s'est vu à maintes reprises exhorter par l'opposition à faire preuve de diligence, et je fais mon possible pour qu'on réponde plus rapidement aux questions qui figurent au *Feuilleton.*

Si je suis pressé d'obtenir des réponses aux pétitions dont la Chambre est saisie, c'est que les signataires s'attendent que le Parlement, le gouvernement en particulier, les écoute d'une oreille attentive. Le gouvernement est placé dans une position très difficile, car le pétitionnaire s'attend que nous répondions, ce qui est impossible tant que la pétition n'a pas été déposée.

Je signale aux députés qu'il y a deux façons de traiter les pétitions: d'abord, le député intervient à la Chambre pour présenter sa pétition—j'admets que, à l'occasion, les voyages de comités créent des difficultés et justifient certains retards—ou bien il la remet au greffier, démarche que son personnel peut faire à sa place. C'est la façon la plus rapide d'attirer l'attention du gouvernement sur les pétitions.

Je dis seulement à la Chambre que je vais faire mon possible pour qu'on réponde rapidement et convenablement aux pétitions, mais les députés devraient collaborer avec moi et les présenter aussi tôt que possible.

M. Boudria: Monsieur le Président, peut-être devrais-je rappeler la procédure à la Chambre et aux Canadiens. D'abord, les députés reçoivent les pétitions à leurs bureaux de circonscription, par la poste ou autrement. Aux termes des nouvelles dispositions du Règlement, elles doivent être certifiées correctes, mais rien ne stipule que cette démarche soit faite dans un délai prescrit suivant la réception des pétitions.

De plus, monsieur le Président, vous savez que si tous les députés se levaient à la Chambre chaque fois qu'ils ont des pétitions certifiées correctes, nos travaux se limiteraient à la présentation de pétitions. En fait, parfois les députés préfèrent accumuler les pétitions dans un esprit de collaboration afin de ne pas retarder les travaux de la Chambre pour des raisons ridicules telles que celles évoquées par le secrétaire parlementaire.

Si je devais présenter toutes les pétitions une à une à mesure que je les reçois, nous n'arriverions jamais à l'ordre du jour et le gouvernement nous accuserait de retarder les travaux de la Chambre, ce qui est absolument ridicule. Le secrétaire parlementaire n'aurait même pas dû lancer la question sur le tapis ce matin. Maintenant qu'il l'a fait, et je suis sûr qu'il le regrette, il devrait présenter ses excuses.

M. Belsher (Valley-Est): Monsieur le Président, je voudrais répéter ce que le secrétaire parlementaire a dit, à savoir qu'il est nécessaire de prévenir les gens une fois la date fixée; il signalait tout simplement qu'il y a certains délais. Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) prétend ne jamais avoir accumulé les pétitions et être toujours très rapide. Je l'ai observé et j'ai parfois remarqué qu'il prenait tout son temps pour présenter des pétitions.

M. Boudria: Quand? Citez un jour?

M. Belsher: Je peux consulter le compte rendu, je suis certain que nous pourrions trouver des exemples.

M. Boudria: Faites-le et bonne chance!

M. Belsher: Les députés des deux partis de l'opposition n'ont vraiment aucune raison de mettre en doute la sincérité du secrétaire parlementaire lorsqu'il fait certaines affirmations. Aussi, je voudrais que l'incident soit clos.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a abordé un sujet qui aurait peut-être dû faire l'objet d'un rappel au Règlement et non être soulevé à l'occasion du dépôt de documents. Si je dis cela, c'est que je me rends très bien compte du fait que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) fait attention à ces règles et je pense qu'il est d'accord avec moi. J'espère que d'autres députés sont d'accord également.

En fait, le gouvernement demande aux députés qui présentent des pétitions d'avoir l'obligeance de le faire le plus vite possible après qu'elles sont certifiées. En un sens, le gouvernement a raison parce que, maintenant que nos règles exigent qu'il réponde aux pétitions dans un certain délai, les gens qui ont signé une pétition pourraient se demander pourquoi les réponses tardent tellement. Par ailleurs, je n'ai certes pas l'intention de me prononcer pour l'instant, sauf pour signaler à l'honorable secrétaire parlementaire que, selon moi, il conviendrait davantage de faire de tels commentaires à l'occasion d'un recours au Règlement. Je pense que ce ne serait pas approprié de continuer dans cette veine.

Bien entendu, une autre possibilité s'offre au gouvernement. Quand il envoie sa réponse aux auteurs d'une pétition, il pourrait préciser quand il l'a reçue et quand il y a répondu.

Par contre, et le public sera sans doute d'accord là-dessus, puisqu'il y a des centaines de pétitions et que les députés ne sont pas toujours en mesure de les déposer immédiatement, il peut y avoir d'excellentes raisons qui expliquent pourquoi, peut-être pour donner plus de poids à leur présentation ou pour appuyer les objectifs des pétitionnaires, les députés réservent certaines pétitions pour pouvoir en présenter plus en même temps. C'est une question de bon sens et de logique.

Selon moi, ce qui ressort de tout cela, c'est que tous les députés doivent s'efforcer de respecter les règles le mieux possible pour que les membres du public sachent que leurs pétitions à la Chambre des communes obtiendront une réponse dans les meilleurs délais. S'il n'y a pas d'autres problèmes, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en dire plus long là-dessus.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai ici des pétitions que je compte déposer ce matin. Dans le même esprit de collaboration, vu que le Président lui-même l'a proposé, je me demande si le gouvernement compte écrire à chacun des signataires de cette pétition pour leur donner sa réponse. Si c'est bien ce que propose le gouvernement, je conviens qu'il faudra du temps pour obtenir les noms et adresses des 25 personnes qui ont signé chaque pétition. Si c'est de cela que le secrétaire parlementaire voulait parler, c'est tout à fait différent. Par ailleurs, jusqu'ici, les pétitions ont été déposées, le gouvernement a préparé sa réponse . . .

M. le Président: Je tiens toujours compte de ce que dit le député relativement aux questions de procédure pour aider la présidence. Par ailleurs, étant donné les circonstances, je pense que tous les députés pourraient réfléchir à ce que leurs collègues et moi-même avons dit et j'espère qu'il n'y aura pas d'autres problèmes à ce sujet.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

L'hon. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, aux termes de l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth au colloque sur les usages parlementaires, tenu à Sainte-Lucie du 13 au 21 février 1988.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES—14E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le quatorzième rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques. Ce rapport concerne le projet de loi C-109, Loi portant pouvoir d'emprunt, dont on a fait rapport sans amendement.

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE—8E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, je voudrais présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure au sujet de la Loi électorale du Canada.

Il fait suite à la décision que la présidence a rendue le 28 janvier 1988 au sujet de la question de privilège soulevée par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et dans laquelle elle a précisé qu'il convenait que le comité permanent examine les questions reliées aux procédures suivies par le directeur général des élections et ses fonctionnaires et fasse rapport à ce sujet.

• (1120)

Je voudrais vous faire part de quatre des conclusions les plus importantes auxquelles le comité est parvenu. La recommandation nº 26 se lit comme suit:

> Les fonctionnaires d'Élections Canada ont déclaré que rien ne prouvait que M. Masse avait encouragé Lavalin Inc. à enfreindre la loi, et ont ajouté que les éléments de preuve qu'ils auraient invoqués à l'appui d'une poursuite étaient circonstanciels et que leur action en justice aurait, de ce fait, vraisemblablement échoué.

La recommandation nº 27 se lit, quant à elle, ainsi:

> Le commissaire d'Élections Canada maintient toujours que M. Masse ne devrait faire l'objet d'aucune poursuite.

A la recommandation nº 30, on précise notamment ce qui suit:

> Le Comité recommande que les articles portant sur les dépenses d'élections soient modifiés aussi rapidement que possible afin d'y définir précisément les dépenses d'élection qui devraient faire l'objet de contrôle et de remboursement.

Et voici enfin ce qu'on dit notamment à la recommandation nº 34:

> Le Comité recommande qu'une section du rapport statutaire que le directeur général des élections doit légalement déposer après une élection générale soit consacrée aux problèmes spéciaux ayant trait à la *Loi électorale du Canada*. Le Comité ferait ensuite rapport, dans les plus brefs délais, des difficultés qu'on aurait ainsi démontrées.

En tant que président du comité, je voudrais remercier tous les membres du comité qui ont participé aux travaux pertinents, ainsi que nos employés.

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Conformément à l'article 106 du Règlement, monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition dont les signatures ont été recueillies en octobre et novembre derniers, mais qui est tout aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était à ce moment-là. Je sais que les électeurs qui ont signé la pétition souhaitent que je continue à soulever la question pour essayer de ramener le gouvernement au bon sens.

Les pétitionnaires déclarent que le gouvernement conservateur n'avait pas obtenu de la population canadienne le mandat de conclure un accord commercial puisque le premier ministre (M. Mulroney) s'était déclaré contre un accord commercial avec les États-Unis. Tous les principaux ministres s'étaient déclarés eux aussi contre un tel accord. Ils ont trahi leur parole et fait exactement le contraire. Les pétitionnaires se préoccupent beaucoup de cette apparente trahison.

Ils font remarquer que cet accord menace certes le fondement même de notre vie politique et économique au Canada puisqu'il cède le contrôle complet aux Américains quant à la réglementation et à la propriété de notre économie. Il leur donne entier accès à nos ressources énergétiques, ce qui équivaut, au fond, à brader tout notre secteur énergétique aux États-Unis. Ils sont manifestement très inquiets. Je sais que le secrétaire parlementaire ne veut pas que nous attirions l'attention du gouvernement sur les inquiétudes des pétitionnaires, mais je me sens obligé de le faire.

Pour résumer, les pétitionnaires demandent tout simplement que le Parlement se dissolve maintenant, tout de suite, pour donner aux Canadiens l'occasion d'aller aux urnes faire savoir au gouvernement ce qu'ils en pensent.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ainsi que l'exige le secrétaire parlementaire, je dépose le plus rapidement possible après les avoir reçues huit pétitions conformes aux dispositions de l'article 106 du Règlement.

Étant donné que le gouvernement Mulroney a bradé les intérêts du Canada sans rien obtenir en échange, que ce prétendu accord ne met aucunement les entreprises canadiennes à l'abri des lois commerciales américaines, que les États-Unis ont eu gain de cause dans tous les principaux secteurs, en particulier l'agriculture, l'énergie, l'automobile, les services financiers et l'investissement, que des milliers de Canadiens risquent de perdre leur emploi et que le gouvernement conservateur n'a pas prévu de mesures pour aider les travailleurs à se recycler, les pétitionnaires, soussignés, prient humblement le Parlement de condamner le gouvernement pour avoir conclu l'accord commercial Mulroney-Reagan. Quelle honte!

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition conformément au décret du secrétaire parlementaire. Elle provient de nombreux Canadiens qui disent essentiellement la même chose.

Pétitions

Les pétitionnaires déclarent que le Canada a cédé beaucoup plus qu'il n'a obtenu. Il a abandonné son droit de regard sur les ressources énergétiques de sorte qu'il sera beaucoup plus difficile à l'avenir d'entreprendre des projets dans ce domaine.

Ils déclarent également que l'accord commercial nuira à certains secteurs canadiens sans que l'on vienne en aide aux travailleurs touchés en leur offrant des programmes de formation.

Les signataires exhortent le Parlement à blâmer le gouvernement d'avoir signé cet accord commercial.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition aux termes de l'article 106 du Règlement. Elle a été certifiée correcte quant à la forme et au contenu, en date du 25 janvier 1988.

Les signataires de cette pétition sont de toutes les régions du Canada. Ils s'opposent aux initiatives du premier ministre (M. Mulroney). Ils croient qu'il a violé sa promesse durant les négociations bilatérales sur le commerce. Ils estiment que cet accord compromettra la souveraineté canadienne.

Je suis persuadé que les signataires de cette pétition veulent qu'elle soit présentée à la Chambre des communes et qu'elle soit expliquée à fond. Étant donné que le secrétaire parlementaire juge important que leurs propos soient transmis le plus tôt possible et avec le plus grand nombre de détails possibles, je me dois, je pense, d'expliquer un peu en quoi consiste la pétition.

Les pétitionnaires croient que l'accord commercial proposé priverait le Canada de la liberté de déterminer son propre avenir économique et saperait notre capacité de bâtir une société distincte de celle des États-Unis.

Ils croient que cet accord commercial non seulement n'accorde pas aux Canadiens un accès assuré au marché américain, ce qui était l'objectif fondamental de ces négociations, mais menace également de nous faire perdre des centaines de milliers d'emplois.

Ils estiment que le gouvernement n'a pas été mandaté par les Canadiens pour conclure un accord commercial avec les États-Unis.

Ils croient que l'accord commercial négocié par le gouvernement menace les fondements mêmes de notre souveraineté politique et économique en privant le gouvernement canadien du pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, d'exploiter nos ressources énergétiques au mieux de l'intérêt des Canadiens ou d'offrir des chances égales aux diverses régions.

Les signataires de cette pétition, qui veulent qu'elle soit présentée au Parlement, demandent humblement au Parlement de se dissoudre pour permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord sur le libre-échange à l'occasion d'élections générales.

D'après la date qui figure ici, la plupart des pétitionnaires ont signé la pétition le 14 janvier 1988 et à mon avis, ils représentent un échantillon type des Canadiens bien qu'ils vivent tous dans une localité ou deux.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai le privilège et le devoir de présenter une pétition signée par des habitants de Hamilton, Sarnia, Dundas, Thamesville, Ottawa, Orléans, Onaping Falls, Nepean, Sudbury, South Gillies, Chatham, Dresden, Tilbury, Blenheim, en Ontario, de Winnipeg, au Manitoba, et de Regina, en Saskatchewan.

Les signataires rappellent explicitement que le gouvernement n'était pas du tout mandaté pour sacrifier notre pays afin de conclure ce qu'on appelle, par euphémisme, l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Ils considèrent aussi que nous avons effectivement renoncé à notre souveraineté dans le cadre de cet accord. Que cette souveraineté est belle et bien compromise.

Les signataires font valoir que le Canada perdra la liberté politique nécessaire pour déterminer lui-même son propre avenir économique et qu'il ne pourra plus bâtir une société différente de celle des États-Unis.

Bref, ils demandent la dissolution des chambres pour permettre au peuple canadien d'accepter ou de rejeter ce projet d'accord entre le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et Ronald Reagan des États-Unis.

• (1130)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Conformément à ce qui a été décrété par le secrétaire parlementaire, je m'empresse de présenter aujourd'hui une pétition signée par 25 Canadiens qui protestent contre le prétendu accord canado-américain de libre-échange du premier ministre (M. Mulroney). Les pétitionnaires sont de la région de Brantford, dans la belle province de l'Ontario.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les îles): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition dûment certifiée. Il est intéressant de signaler qu'elle a été certifiée le 26 janvier 1988. Les pétitionnaires l'ont signée le 9 décembre 1987. De toute évidence, il faut un certain temps pour que ces choses fassent leur chemin à travers le système.

Les pétitionnaires font valoir que le gouvernement conservateur n'avait reçu aucun mandat du peuple canadien pour conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. Au cours des négociations commerciales bilatérales, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis que la souveraineté du Canada ne serait pas compromise.

Les pétitionnaires signalent que l'accord de libre-échange négocié par le premier ministre menace l'essence même de la souveraineté politique et économique du Canada. Il enlève au gouvernement canadien le pouvoir d'exercer un droit de regard sur la propriété étrangère, d'exploiter les ressources énergétiques du Canada dans les intérêts supérieurs des Canadiens, ou d'uniformiser les possibilités entre les régions.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de se dissoudre—si seulement on trouve le solvant nécessaire—et de permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange proposé dans le cadre d'élections nationales générales.

Je dois dire, monsieur le Président, qu'à l'exception de la possibilité d'accepter l'accord, j'approuve de tout coeur la pétition.

LA DÉSIGNATION DES LOCALITÉS DU NORD DONT LES HABITANTS ONT DROIT À LA DÉDUCTION FISCALE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter deux pétitions qu'on vient tout juste de préparer, de signer et de certifier.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de réparer l'injustice créée par la déduction fiscale accordée aux habitants du Nord. Cette pétition porte la signature de la majorité des habitants adultes de Nestor Falls, en Ontario.

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-33—L'INDEXATION DES PENSIONS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, la deuxième pétition est elle aussi heureusement récente. Les signataires exhortent le gouvernement à retirer les dispositions du projet de loi C-33 qui priveraient inéquitablement et injustement les fonctionnaires de l'indexation pour laquelle ils ont payé pendant des années en cotisant à leur fonds de pension.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 263.

[*Texte*]

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

Question nº 263—**Mme Dewar:**

Y a-t-il des négociations en cours en vue de l'instauration du programme d'adaptation des travailleurs âgés et, dans l'affirmative, *a*) à quel stade sont-elles rendues, *b*) à quelle date prévoit-on la mise en oeuvre de ce programme?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Lors du budget de 1986, le gouvernement fédéral annonça son intention d'entreprendre des négociations avec les provinces en vue d'élaborer le Programme proposé d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA) et alloua 125 millions de dollars à cette nouvelle initiative.

Depuis l'annonce du PATA faite dans le budget, le gouvernement fédéral a participé à des négociations continues et constructives avec toutes les provinces en vue de l'élaboration du programme proposé.

Le gouvernement fédéral continue d'avoir des entretiens fructueux avec les gouvernements provinciaux au sujet des mesures à prendre pour aider les travailleurs âgés touchés dans le cadre d'importantes mises à pied. Le gouvernement annoncera dans un proche avenir les détails d'un programme destiné à l'adaptation des travailleurs âgés.

[*Français*]

M. Hawkes: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: On a répondu à la question telle qu'indiquée par . . .

La parole est à l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai une question; la question nº 209 en date du 15 octobre 1987, qui demande au gouvernement des statistiques, des faits, des chiffres sur les services de pourvoirie du Centre national des arts et qui, d'après moi, est une question à laquelle le gouvernement aurait pu répondre dans les 45 jours requis par le Règlement. Je dois rappeler à la Chambre que l'article 64(3)*b*) du Règlement se lit comme il suit:

Un député peut demander au gouvernement de répondre à une question en particulier dans les quarante-cinq jours, en l'indiquant au moment où il dépose l'avis de sa question.

C'est ce que j'ai fait le 15 octobre dernier. Et à écouter ce matin le secrétaire parlementaire, il se «pétait» les bretelles à savoir qu'il était efficace, qu'il répondait aux questions le plus vite possible. Monsieur le Président, est-ce qu'il ne pourrait pas au moins se conformer au Règlement, respecter le Règlement de la Chambre, tout d'abord, avant de se «péter» les bretelles et répondre aux questions, comme il se doit, dans les 45 jours et me donner une raison valable pourquoi l'information que je demande à la question nº 209 n'est pas donnée par le gouvernement? Ont-ils peur de la réponse? Ont-ils peur de donner des réponses aux questions sérieuses qui sont posées par l'opposition? Il y a quatre autres questions qui datent de septembre, d'octobre et de novembre auxquelles le secrétaire parlementaire n'a pas encore répondu, mais qui exigent une réponse dans les 45 jours. N'est-il pas capable, à tout le moins, de faire le travail élémentaire, le travail le plus simple qu'il a, suivre le Règlement, répondre aux questions dans les 45 jours? Il nous donnera ses lectures, ses petits cours de procédure en temps et lieu!

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la réponse est prête. Nous avons eu beaucoup de difficulté avec cette question. Le problème était la question elle-même, c'est-à-dire que nous avons dû contacter chaque ministère du gouvernement pour une seule réponse.

[*Traduction*]

La difficulté, c'est que, même si nous avons eu les renseignements d'un certain nombre de ministères très tôt après le dépôt de la question, en raison de la forme de la question, qui exigeait que chaque ministère réponde, il a fallu un certain temps. Les ministères n'ont pas tous le même système de classement des dossiers. Sur les questions qui ne nécessitent une réponse que d'un seul ministère, les députés constateront que nos résultats sont meilleurs. Plus il y a de ministères en cause, plus c'est difficile.

Il est probable que la réponse sera déposée cette semaine. Vu son ampleur, je devrai demander qu'elle soit transformée en ordre de dépôt de documents. Il a fallu beaucoup de temps et d'efforts pour avoir une réponse de chaque ministère. Si les députés sont pressés d'avoir leurs réponses, il serait préférable qu'ils divisent leurs questions. S'ils se limitent à un seul ministère la réponse sera rapide. Mais lorsque c'est aussi vaste et général que cette question-ci, il faut beaucoup de temps et d'efforts.

[*Français*]

M. le vice-président: On a répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations) propose: Que le projet de loi C-82, concernant l'enregistrement des lobbyistes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, la première lecture du projet de loi C-82, concernant l'enregistrement des lobbyistes, qui a eu lieu à la Chambre des communes le mardi 30 juin 1987, a marqué un jalon dans l'étude d'une question qui retient l'attention depuis des années. Plus spécialement, le très honorable premier ministre (M. Mulroney) s'était engagé, quand il a présenté la grande initiative gouvernementale en matière de conduite dans le secteur public en septembre 1985, à présenter dans le cadre de ce train de mesures un projet de loi relatif au contrôle du lobbying.

Afin que le dossier du lobbying soit parfaitement exposé, le ministre précédent de la Consommation et des Corporations a déposé en décembre 1985 un document de travail intitulé «Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés». Ce document a été renvoyé au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, présidé par le député de Peace River (M. Cooper).

Par la suite, c'est-à-dire en janvier 1987, ce comité a communiqué à la Chambre son rapport par lequel il recommandait à l'unanimité l'application d'un régime d'enregistrement des lobbyistes payés.

Au cours du débat qui a eu lieu en février à la Chambre des communes, tous les partis ont à nouveau appuyé la formule d'un système d'enregistrement. J'ai eu l'honneur d'y participer et de donner mon avis sur l'excellent travail effectué par le comité.

Dans son rapport et ses recommandations le comité permanent a fait état des éléments de complexité qui s'attachent à cette question. Le projet de loi fait siennes les notions exposées par le comité parlementaire. Je tiens à souligner qu'il fait la part minimale aux formalités administratives imposées aux lobbyistes et au gouvernement, et apporte des distinctions équitables et raisonnables dans le traitement des divers types de lobbyistes. Ces distinctions se fondent sur la nécessité de bien préciser les mandants du lobbyiste.

Est défini comme lobbying le fait de communiquer avec un fonctionnaire public afin d'influencer: l'adoption ou la modification de textes législatifs ou réglementaires; l'élaboration ou la modification de politiques aux programmes fédéraux; l'octroi de subventions, contributions; et les nominations à des charges publiques fédérales. Entre également dans cette définition toute tentative d'un lobbyiste payé par des tiers d'influencer des fonctionnaires publics au sujet de l'octroi de contrats.

• (1140)

La définition de «lobbying» ne comprend pas des comparutions devant des conseils, des tribunaux, des commissions ou des comités, ni des communications avec des fonctionnaires publics concernant les affaires courantes du gouvernement ou des renseignements sur les politiques et programmes officiels.

[*Français*]

Les projets d'enregistrement des lobbyistes reposent sur quatre grands principes: la transparence, la clarté, l'accessibilité, la simplicité.

Un système à deux volets est préconisé afin de limiter les formalités administratives pour la majorité des gens qui traitent avec les représentants de l'État.

[*Traduction*]

En même temps, cela permet au public d'examiner qui s'adressent au gouvernement fédéral et qui ils représentent. Lorsqu'on sait clairement pour qui travaille le lobbyiste, c'est-à-dire qui le considère comme son subordonné, les modalités de la déclaration seront simplifiées.

Un lobbyiste professionnel de la première catégorie est tenu de faire une déclaration. Un lobbyiste de la première catégorie est quiconque, sous contrat avec des tierces personnes, communique avec des fonctionnaires publics, même dans le but de ménager des entrevues pour leurs clients. Il est tenu de fournir son nom, les nom et adresse de sa firme, les noms et adresses de ses clients, y compris des détails sur les sociétés mères et les filiales le cas échéant, et, pour chaque client, l'objet précis des activités de lobbying. Ces renseignements seront conservés dans un registre par le sous-registraire général adjoint du Canada. L'enregistrement doit avoir lieu dans les dix jours suivant le début de toute activité de lobbying. Lorsque les clients du lobbyiste ou les objets du lobbying changent, il est nécessaire de mettre à jour ces renseignements.

D'autres lobbyistes sont inclus dans la deuxième catégorie. Par lobbyiste de la deuxième catégorie, on désigne notamment les employés et les cadres d'organismes commerciaux, de fédérations du travail, d'associations professionnelles, de chambres de commerce, d'entreprises, de syndicats, de groupes de bénévoles, d'oeuvres de bienfaisance et de corps intermédiaires, qui font du lobbying pour leurs employeurs dans le cadre de leurs principales fonctions. Les lobbyistes de la deuxième catégorie devront également être enregistrés auprès du sous-registraire général adjoint.

Cependant, on exige moins d'eux. Puisqu'il est évident pour le fonctionnaire public quelle personne ces lobbyistes représentent, ils n'ont qu'à déclarer leur nom et celui de l'organisation qui les emploie. Ces renseignements doivent être mis à jour et certifiés tous les ans.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais faire porter votre attention sur le fait que la définition de lobbyiste ne s'applique pas aux simples citoyens qui communiquent avec le titulaire d'une charge publique de leur propre chef, ni aux bénévoles qui ne perçoivent aucune rétribution ni avantage personnel de l'organisme qu'ils représentent dans leurs démarches auprès de représentants publics.

[*Traduction*]

Ce système qui comporte deux catégories d'enregistrement est fondé sur la distinction bien établie entre les intérêts souvent ou possiblement cachés de clients de tiers qui sont des lobbyistes rémunérés, soit la catégorie 1, et les intérêts transparents et bien compris de sociétés, d'associations industrielles, de groupes d'intérêt public et d'autres organisations du genre qui sont représentés par des membres de leur propre personnel, soit la deuxième catégorie.

Même parmi les employés rémunérés, certaines distinctions s'imposent. Il se peut que certaines personnes ne représentent qu'en de très rares occasions les opinions de leur société ou de leur association, sans que le lobbying ne soit la principale raison pour laquelle l'employeur retient leurs services. Par contre, bien des groupes et des organisations retiennent les services à temps plein de personnes chargées d'assurer la liaison avec le gouvernement et de lui transmettre des idées aussi bien que des préoccupations. Bien que l'on doive exiger que ces dernières s'inscrivent comme lobbyistes, on peut difficilement en demander autant des premières.

Je terminerai en abordant brièvement l'aspect administratif. La responsabilité administrative du registre incombera au sous-registraire général adjoint, qui fera rapport tous les ans au registraire général.

Le sous-registraire général adjoint sera en mesure de donner des avis d'interprétation de la loi pour déterminer si une activité donnée constitue du lobbying et si celui qui l'exerce doit être enregistré. Tous les renseignements que contiendra le registre seront accessibles au public. Les lobbyistes seront enregistrés sans frais et les services de photocopie et d'autre nature offerts aux personnes qui souhaitent obtenir des renseignements du système le seront au prix coûtant.

Une fois adoptée la mesure législative, il est prévu qu'une période de transition précédera la proclamation. Ce délai devrait permettre de renseigner le public par des programmes d'information pertinents ainsi que de préparer et de publier dans la Gazette la réglementation et les formulaires nécessaires.

Comme c'est la première loi de ce genre qui sera mise en application au Canada, le registraire général devra déposer un rapport au Parlement chaque année pour que soit vérifiée l'efficacité du système. Il est prévu un examen parlementaire après trois ans. On estime que c'est le temps qu'il faut pour découvrir toutes les difficultés administratives ou problèmes d'application.

Depuis le dépôt du projet de loi C-82, j'ai constaté avec plaisir que le système d'enregistrement des lobbyistes faisait généralement l'objet de commentaires favorables de la part des personnes qui devront s'enregistrer. Cette réaction me semble de bon augure pour l'application de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

Ceux qui ont commenté le projet de loi C-82 ont posé des questions pertinentes et offert des critiques constructives sur certaines parties du projet de loi qui ont besoin d'être éclaircies. Je suis reconnaissant de cet apport qui me permettra de faire un certain nombre de recommandations au comité en vue d'améliorer le projet de loi à ce stade.

Les amendements que j'entrevois sont d'ordre technique. La politique essentielle de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes n'est pas touchée.

J'espère sincèrement que le Parlement adoptera rapidement le projet de loi, mais après un examen réfléchi.

Des voix: Bravo!

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, au nom de mon parti je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-82, Loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

L'enregistrement des lobbyistes n'est pas une idée nouvelle ni, bien entendu, une invention du gouvernement actuel. Aux États-Unis, la Loi sur le lobbying existe depuis 1946. Ainsi la partie III de la Loi sur la réorganisation législative de 1946 s'intitule Loi sur l'enregistrement du lobbying qui, bien entendu, est la législation régissant l'enregistrement des lobbyistes aux États-Unis. Plusieurs États de l'union ont également adopté des dispositions législatives régissant l'enregistrement de leurs lobbyistes. En Californie, par exemple, le règlement est très strict. Il l'est tellement que nous avons estimé, au comité parlementaire, qu'il aurait été trop difficile et trop coûteux à appliquer, en dépit du fait qu'il permettait une très grande transparence.

Au Canada, le premier projet de loi régissant les lobbyistes a été présenté à la Chambre en 1969 par l'ancien député, M. Barry Mather. C'est le 26 février 1969 que M. Mather a déposé ce projet de loi. A l'époque, il était membre du Nouveau parti démocratique ou peut-être du CCF. Je ne sais pas exactement, je n'étais pas là à l'époque.

M. Rodriguez: Du NPD.

M. Manly: Il a fait partie des deux.

M. Boudria: On me signale qu'il a fait partie des deux. Quoi qu'il en soit, il a présenté ce projet de loi en février 1969. En octobre de la même année, pendant une législature différente, M. Mather a proposé un deuxième projet de loi. Puis un troisième, un quatrième, un cinquième et un sixième.

En 1974, Ken Robinson, député très distingué, a proposé un projet de loi visant à enregistrer les lobbyistes. Dans le courant de cette même année, M. John Reynolds, député de la Colombie-Britannique, a présenté une mesure similaire à la Chambre.

En 1976, feu l'honorable Walter Baker de la circonscription de Nepean—Carleton, député éminent, a présenté cette mesure à la Chambre des communes. Comme nous le savons tous, M. Baker a proposé un certain nombre de mesures semblables et a engagé de nombreux débats à la Chambre sur l'enregistrement des lobbyistes.

• (1150)

D'autres ont été proposés à la Chambre en 1976, 1977, 1978, 1979 et 1980. Enfin, deux projets de lois étaient présentés en 1985, l'un par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), l'autre par l'ancien député de Saint-Jean-Est, l'honorable James McGrath. Fondamentalement, tous ces projets de loi étaient les mêmes. On exigeait que les lobbyistes soient enregistrés.

Mis à part les initiatives des députés de l'opposition, je crois qu'il convient de savoir pourquoi nous parlons maintenant de l'enregistrement des lobbyistes rémunérés. Cela n'a rien à voir avec le fait qu'un député de l'opposition ait présenté un projet de loi d'initiative parlementaire sur la question ou quoi que ce soit du même ordre.

Après les élections de 1984, des Canadiens ont décidé qu'ils se lanceraient dans le lobbying auprès du gouvernement, ce qui, en soi, n'a rien d'anormal. Le lobbying existe depuis quelque temps déjà. Cependant, ces nouveaux venus sur la scène politique à Ottawa ont décidé, puisqu'il y avait un nouveau gouvernement, de donner une nouvelle tournure aux activités de lobbying. Ils ont décidé de rehausser leur prestige et de passer outre aux règles ou, du moins aux pratiques établies puisqu'il n'y avait pas de règles, pour faire comprendre leur message, obtenir de la publicité et devenir ce qu'ils estimaient être des lobbyistes efficaces. J'ai ici une série de coupures de journaux. Je ne veux que vous en lire certains titres, monsieur le Président:

> Les «consultants politiques» associés aux libéraux se heurtent à des portes closes.
>
> Moores déclare que les lobbyistes ne respecteront pas les règles.

Cet article était publié le 20 juillet 1985 par la *Gazette*. Le 22 juillet suivant, nous y lisions:

> L'ancien premier ministre suscite toujours la controverse et représente le secteur privé.

Cet article porte sur Frank Moores. Un autre article était intitulé:

> Moores se plaît bien dans son rôle de consultant.

C'est apparemment très agréable, monsieur le Président. Voici un autre titre:

> Moores demande la réglementation du lobbying.

Voilà que ce lobbyiste se dit en faveur d'une loi sur l'enregistrement des lobbyistes au Canada.

Voici un extrait d'un article de Linda Diebel de la *Gazette*:

> Frank Moores, l'ancien premier ministre conservateur de Terre-Neuve, a demandé hier au gouvernement de réglementer le lobbying.
>
> Mais il a nié que ses propres activités à Ottawa le placent en conflit d'intérêts.
>
> «Ce travail est mon gagne-pain . . . c'est ma profession et j'en suis fier».
>
> A-t-il dit dans une réponse de quatre pages à un article du de la *Gazette*, samedi.
>
> Selon la *Gazette*, deux firmes de lobbying appartenant à Moores, qui vient d'être nommé au conseil d'administration d'Air Canada, travaillent comme experts-conseils pour deux des concurrents de la compagnie aérienne nationale.
>
> Des dirigeants de la Nordair de Montréal et de la Wardair d'Edmonton ont confirmé avoir conclu des accords de consultation avec les compagnies de Moores, Government Consultants International et Alta Nova Associates.

Ce lobbyiste a attiré beaucoup d'attention ici à Ottawa depuis le début en raison de sa façon pour le moins inhabituelle de faire son travail.

Le 23 juillet 1985, la *Gazette* coiffait un éditorial du titre suivant:

> Quelques questions sur M. Moores.

En voici un extrait:

> Si le premier ministre Mulroney veut être de nouveau considéré comme un adversaire du favoritisme politique, comme il a prétendu l'être, il y a un an, dans son premier débat électoral, il devra régler rapidement et de façon convaincante la question de Frank Moores.

Cet éditorial contestait l'activité de ce lobbyiste.

Voici un autre article de la Presse canadienne publié dans l'*Ottawa Citizen* du 23 juillet 1985. Il s'intitule:

> Moores nie tout conflit d'intérêts avec Air Canada.

Le 24 août 1985, on lisait dans la *Gazette* un éditorial intitulé:

> Qui paie les violons?

Il est rédigé en ces termes:

> La dernière fois que Brian Mulroney a promis d'élever les normes de la moralité politique à Ottawa, il ne faisait que répéter des promesses qui l'ont aidé à gagner ses élections, mais qu'il n'a pas tenues depuis un an qu'il est premier ministre.
>
> Néanmoins, ce sont de bonnes promesses et le fait qu'il répète son intention de proposer une loi régissant l'enregistrement et la conduite des lobbyistes étrangers et canadiens dans la capitale canadienne nous donne des raisons d'espérer qu'il est enfin prêt à passer à l'action.

Vous remarquerez, monsieur le Président, que cet article est du 24 août 1985 et que le premier ministre était déjà prêt à ce moment-là à faire adopter une loi régissant le lobbying. L'article fait ensuite allusion aux activités d'un certain lobbyiste du nom de Frank Moores.

J'ai ici un autre article du 8 mars 1986 qui s'intitule:

Les conservateurs se méfient d'un candidat associé au lobbyiste Frank Moores.

Il s'agit d'un article de la Presse canadienne qui se lit comme suit:

Un membre de la section des jeunes du parti conservateur a dit qu'un des candidats à la présidence de cette section était un lobbyiste à Ottawa associé à l'ancien premier ministre de Terre-Neuve, Frank Moores, et qu'il pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts s'il était élu.

Selon le militant conservateur Alan Riddell, Éric Dorion, âgé de vingt-cinq ans, cherche à représenter les jeunes conservateurs dont les opinions pourraient être en conflit avec les intérêts de ses clients.

L'élection à la présidence aura lieu à un congrès du parti qui débutera jeudi, à Montréal.

L'article décrit ensuite, encore une fois, les activités de cette firme de lobbying.

Je pourrais continuer pendant plusieurs minutes à citer des extraits d'articles de journaux et d'éditoriaux portant sur la question des lobbyistes payés et sur la controverse qui entoure certaines personnes qui exercent cette profession. Cependant, je vais plutôt parler maintenant d'une promesse faite à la Chambre par le premier ministre.

[*Français*]

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que c'est le 9 septembre 1985 que le premier ministre (M. Mulroney) se levait à la Chambre des communes pour prononcer une brève allocution à l'effet qu'il y aurait au Parlement un nouveau code de moralité publique.

Une des composantes de ce code de moralité publique présenté ici même à la Chambre le 9 septembre 1985 était la suivante, et je cite l'article 5 du nouveau document de moralité publique déposé à la Chambre le 9 septembre 1985, qui se lit comme il suit:

Législation en matière de lobbying. Le cinquième élément de notre démarche à l'égard de l'éthique dans le secteur public concerne le projet du gouvernement de présenter à la Chambre, dans les plus brefs délais, une loi visant à réglementer le lobbying ou à en contrôler le processus en fournissant une source d'informations fiables et exactes sur les activités des lobbyistes.

Écoutez-bien, monsieur le Président!

Nous exigerons entre autres que les lobbyistes payés s'enregistrent et déclinent l'identité de leurs clients. Ces mesures permettront aux personnes abordées par des lobbyistes agissant pour le compte de sociétés, d'associations ou de syndicats canadiens, et par des agents représentant des gouvernements ou des intérêts étrangers, de savoir clairement à qui elles ont affaire.

J'ai donc demandé à mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations de préparer de toute urgence des mesures législatives pour régir le lobbying.

Vous avez noté, monsieur le Président, que le premier ministre disait le 9 septembre 1985: «de toute urgence». Donc, c'était un dossier urgent, important et le gouvernement se devait, selon le premier ministre, d'agir immédiatement.

Et je continue toujours avec le texte de la déclaration du premier ministre qui disait, et je cite:

Il ne faut pas croire par là que le gouvernement est au courant d'écarts de conduite particuliers de lobbyistes ou qu'il juge le lobbying inconvenant. Cette pratique joue, au contraire, un rôle important: elle fait en sorte que les gouvernements, en prenant des décisions qui nous touchent tous, tiennent compte de la multiplicité des intérêts en jeu. Le gouvernement croit seulement que quelque chose d'aussi important ne doit pas être enveloppé de mystère.

Alors c'était la déclaration du premier ministre, le 9 septembre 1985.

Qu'est-il arrivé depuis le 9 septembre 1985? Premièrement, on a déjà établi que le gouvernement qualifiait l'enregistrement des lobbyistes comme étant un dossier urgent. Or, quelques mois plus tard, soit le 19 décembre 1985, alors que les députés attendaient avec impatience le projet de loi promis par le premier ministre pour enregistrer les lobbyistes, en ce jour du 19 décembre, au lieu de voir un projet de loi, la Chambre prenait connaissance d'un document de discussion intitulé «*Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés*».

Alors, le 19 décembre, pas de projet de loi. Au lieu d'un projet de loi, on nous a présenté un document de discussion contenant plusieurs pages qui avait en annexe certains exemplaires de projets de loi déjà proposés à la Chambre, des exemplaires de lois proposées aux États-Unis et un document dans lequel l'auteur s'interrogeait à savoir si le Canada avait besoin d'un projet de loi concernant les démarcheurs ou concernant les lobbyistes et qui identifiait nombre d'alternatives, soit l'alternative de ne rien faire du tout, l'alternative de demander aux lobbyistes de s'enregistrer eux-mêmes, l'alternative que le gouvernement, par mesure législative, oblige les lobbyistes ou les démarcheurs de s'enregistrer. Alors toujours pas de projet de loi au mois de décembre 1985.

On continue toujours, monsieur le Président. Ce document de consultation a dormi sur les tablettes pendant près de cinq mois. En avril 1986, suite, encore une fois, à d'autres scandales, d'autres situations précaires dans lesquelles s'était placé le gouvernement conservateur, ce dernier a choisi de mandater le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure de la Chambre des communes d'étudier le dossier de l'enregistrement des lobbyistes.

• (1200)

[*Traduction*]

En avril 1986, le comité a été chargé d'étudier la possibilité d'enregistrer les lobbyistes en se fondant sur le document de travail proposé par le gouvernement quelques mois auparavant.

Le comité, habilement présidé par le député de Peace River (M. Cooper) et formé des députés de Nickel Belt (M. Rodriguez), d'Okanagan—Similkameen (M. King) et de Prince-George—Bulkley Valley (M. McCuish), de moi-même et de quelques autres députés qui changeaient de temps en temps, a commencé une série d'auditions sur la question.

Nous nous sommes ensuite rendus à Washington puis à Sacramento, en Californie, pour examiner les mesures législatives appliquées à ces endroits. Nous avons découvert en fait qu'il n'était pas du tout impossible d'enregistrer les lobbyistes. Bien au contraire, c'est la chose logique à faire pour un Parlement qui veut avoir une certaine transparence et permettre au public de savoir qui veut quoi et à quel prix.

Beaucoup des députés conservateurs qui faisaient partie de la délégation n'étaient pas initialement d'avis que l'enregistrement des lobbyistes était souhaitable ou même réalisable, mais après notre visite à Washington, certains d'entre eux avaient pu se rendre compte que même le grand bastion de la libre entreprise avait un système d'enregistrement des lobbyistes dont l'administration n'avait nécessité l'engagement ni de milliers ni de centaines de fonctionnaires. Le personnel affecté à l'enregistrement des quelque 8 000 lobbyistes avec lesquels le Congrès des États-Unis traite et qui assure l'accès au registre

ne comprend au total qu'environ huit personnes. La Chambre des communes peut donc se permettre d'établir un système pour l'enregistrement des lobbyistes au Canada.

Combien y en a-t-il chez nous? Il est difficile d'avancer des chiffres puisqu'ils ne sont pas encore enregistrés. Toutes choses étant égales, vu qu'il y en a 8 000 aux États-unis et que nous avons environ un dizième de la population de ce pays, on estime que le Canada compte environ un millier de lobbyistes.

Le comité a fait son travail, mais n'a pu malhreureusement terminer tout ce qu'il avait à faire avant l'intersession d'été de 1986. Les députés se souviendront qu'au début de septembre 1986, le premier ministre (M. Mulroney) voulait prendre un nouveau départ. Il avait donc prorogé le Parlement et commencé une nouvelle session. En conséquence, bien sûr, le travail de notre comité n'avait plus théoriquement aucune valeur. Cependant, le gouvernement a, par une motion proposée le 19 novembre 1986, réactivé le comité qui s'est donc remis à l'oeuvre, afin de terminer le travail qu'il avait commencé.

En novembre 1986, il y avait encore des divergences d'opinions entre les membres du comité, mais, chacun ayant cédé un peu, nous avons été en mesure de présenter à la Chambre, le 27 janvier 1987, un rapport non majoritaire, mais unanime, recommandant l'enregistrement des lobbyistes. J'ai ici un exemplaire de ce rapport et je voudrais passer rapidement en revue avec les députés certaines des recommandations qui y figurent.

Tout d'abord, notre comité a recommandé d'adopter un système d'enregistrement des lobbyistes rémunérés au Canada. Nous avons également recommandé que le lobbying soit défini comme les démarches entreprises pour influencer directement ou indirectement les décisions gouvernementales, qu'elles soient d'ordre législatif ou administratif.

Nous avons recommandé que soient englobées dans la définition du lobbying gouvernemental les démarches faites pour influencer l'élaboration ou la modification des lois, des règlements, des politiques et des programmes fédéraux, les décisions du gouvernement fédéral relatives à l'attribution de subventions, de contrats, de contributions ou de tout autre avantage semblable, ainsi que les nominations fédérales à des conseils, à des commissions ou à toute autre charge publique.

Nous avons également recommandé, afin d'éviter les problèmes qu'a suscités la loi fédérale des États-Unis sur le lobbying, que la définition du terme lobbying englobe toute démarche visant à influencer les membres du Parlement, autant les députés à la Chambre des communes que les sénateurs, et leurs collaborateurs et employés. La loi américaine en question est assez vieille. Elle devait être modifiée à un moment donné au début des années 80, mais je crois que le projet de loi a expiré à l'étape de la conférence. Malheureusement, cette loi est inadéquate parce qu'aux États-Unis seuls ceux qui font des démarches auprès d'un membre du Congrès sont considérés comme des lobbyistes. Le problème, c'est que, tout comme les députés, les membres du Congrès sont probablement très occupés et que les lobbyistes doivent parfois se rabattre sur un adjoint, un chef de cabinet ou l'assistant principal du membre du Congrès à qui ils désirent s'adresser. Naturellement et si je ne m'abuse, la loi américaine ne considère pas cela comme du lobbying.

Nous ne voulons pas que notre loi présente ce genre de lacune. Le comité estime que si nous décidons d'enregistrer les lobbyistes, il faudra enregistrer tous ceux qui exercent des pressions auprès du gouvernement contre rémunération.

• (1210)

Notre comité estime qu'il faut enregistrer les lobbyistes rémunérés seulement. Si nous demandions à toutes les personnes qui exercent des pressions de s'enregistrer, on pourrait faire valoir que cela porte atteinte aux droits démocratiques des Canadiens qui veulent communiquer avec leur député ou leur sénateur. Après tout, tout Canadien se trouve d'une façon ou d'une autre à exercer des pressions lorsqu'il communique avec son député pour lui exprimer son point de vue à l'égard d'une affaire et lui demander de voter de telle ou telle façon à l'égard d'un projet de loi donné.

Notre comité n'a pas voulu empêcher les gens de communiquer avec leur député ou avec un sénateur de leur province. En conséquence, nous avons estimé qu'un bon compromis consistait à limiter la portée du projet de loi aux lobbyistes rémunérés. Nous savions qu'il arriverait probablement que quelqu'un veuille s'enregistrer mais ne puisse le faire faute d'être rémunéré. Toutefois, cela constituait un bon critère pour déterminer qui est et qui n'est pas un lobbyiste.

Nous avons parlé brièvement du rapport présenté au Parlement, le 20 janvier 1987, par le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Le temps a encore passé et ce n'est que le 30 juin 1987 que le gouvernement a présenté à la Chambre le projet de loi C-82. Le 9 septembre 1985, le premier ministre avait dit à la Chambre qu'il allait demander au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) de présenter incessamment ce projet de loi. On peut difficilement dire que le 30 juin 1987 correspondait à cet «incessamment». On se serait attendu à ce qu'un projet de loi sur lequel tous les partis sont d'accord soit rapidement présenté en deuxième lecture. Or, cela ne s'est pas produit. Il a fallu attendre huit mois et demi avant que le débat ne commence. Nous voici, le 8 mars 1988, en train d'étudier un projet de loi qu'on nous avait promis d'urgence le 9 septembre 1985.

On a fait l'historique de cette mesure, mais il faudrait peut-être parler brièvement de sa teneur. Je tiens à nouveau à ce que les députés sachent que, à mon avis, le projet de loi mérite notre appui.

D'abord, il permettrait d'enregistrer les lobbyistes selon deux catégories. Ainsi que le ministre l'a mentionné, ceux de la première catégorie seraient engagés par contrat auprès d'un client. Il s'agirait, autrement dit, de consultants du genre de M. Moores. Je donne cet exemple parce que j'ai déjà mentionné le nom de cette personne, mais il existe évidemment bien d'autres lobbyistes de cette catégorie.

Il y aurait aussi les membres de quelque profession que ce soit qui s'acquittent de cette fonction moyennant paiement. Ainsi, un avocat qui veut faire du lobbying devrait s'enregistrer. Un ingénieur, par exemple, ne pourrait pas se défendre d'être lobbyiste en se disant un ingénieur qui fait du lobbying. Aux termes du projet de loi que le ministre a présenté, tout ingénieur, avocat ou médecin qui fait du lobbying est un lobbyiste, et je suis bien d'accord.

Le registre des lobbyistes comportera des renseignements détaillés. Toutefois, il y manquera certaines données. Le projet de loi serait bien meilleur, à mon avis, s'il prévoyait l'inscription des honoraires versés aux lobbyistes et leur note de frais. Il se peut toutefois que dans trois ans, quand la loi sera révisée, on s'aperçoive que l'enregistrement des lobbyistes n'est pas si ardu et qu'on veuille y ajouter cette exigence. Je préférerais qu'on y procède tout de suite, mais pour ne pas rompre l'unanimité qui entoure cette mesure, je suis disposé à accepter que les honoraires ne soient pas portés au registre dès le début. Disons que je l'accepte à contrecoeur.

Il y aura aussi des lobbyistes de deuxième catégorie. Ce sont parfois des vice-présidents de très grandes sociétés. Autrement dit, des personnes à l'emploi des sociétés concernées. Les associations syndicales et ouvrières, les entreprises commerciales, les organismes de bienfaisance et d'autres sociétés emploient des lobbyistes. Ces derniers s'occupent uniquement de maintenir le contact avec le gouvernement. Je devrais dire plutôt que cette fonction occupe le plus gros de leur temps. Très peu de renseignements sur ces gens seront inscrits dans le registre car ils ne seront pas assujettis aux mêmes exigences que les lobbyistes de première catégorie.

On propose de confier l'administration de cette mesure au sous-registraire général adjoint. Cette disposition est conforme à la recommandation de notre comité. Mais depuis l'étude de cette mesure en comité, le premier ministre a présenté de nouvelles directives sur les conflits d'intérêts. Il propose de nommer un fonctionnaire de la Chambre commissaire au code d'éthique ou quelque chose du genre. Je trouve personnellement que c'est ce commissaire, un fonctionnaire du Parlement, qui devrait être chargé d'enregistrer les lobbyistes, et non pas un employé de la Fonction publique.

Notre comité n'a présenté aucune recommandation en ce sens pour deux raisons. D'une part, nous n'avions pas encore entendu parler du commissaire au code d'éthique. D'autre part, nous ne voulions pas créer un nouveau poste simplement pour l'enregistrement des lobbyistes. Mais si ce poste est créé de toute façon, je crois que nous devrions donner à ce commissaire au code d'éthique d'autres fonctions à part consigner les règlements sur les conflit d'intérêts. Nous devrions le charger également d'enregistrer les lobbyistes.

J'ai déjà dit que ce projet de loi comportait quelques failles. Il ne tiendra pas compte des frais. Autrement dit, nous ne pourrons pas savoir, par exemple, si un représentant paie à un parlementaire ou un fonctionnaire des dîners coûteux dans un restaurant sélect. Il n'y a sans doute rien de mal à cela, mais le grand public a le droit de savoir qui fait quoi et pour le compte de qui, et combien il en coûte.

Le projet de loi n'interdit pas non plus les honoraires conditionnels. A mon avis, c'est là une grave lacune. Dans l'état actuel des choses, un lobbyiste pourrait exiger d'un pêcheur, par exemple, des honoraires de 1 000 $ pour lui obtenir son permis de pêche, à la condition cependant que, s'il le lui obtient, ces honoraires seront de 10 000 $. Voilà ce que pourrait très bien faire un lobbyiste dans l'état actuel des choses, car il n'y a pas de règle à ce sujet; mais, même en vertu de ce projet de loi, on pourrait exiger des honoraires conditionnels. Je ne pense pas que ce soit opportun. La plupart des provinces interdisent ce genre d'honoraires dans le cas des avocats. Je ne pense pas qu'on doive pemettre aux lobbyistes de les exiger.

• (1220)

Le projet de loi n'exige pas que soient consignés les contacts officiels, ce qui fait que nous ne savons pas qui au juste les lobbyistes ont contacté. A titre d'exemple, quand on apprend dans un document budgétaire du gouvernement que certaines concessions fiscales ont été accordées à un groupe donné, on ne peut pas se reporter au registre pour déterminer qui a fait l'objet des démarches des lobbyistes pour concrétiser ces concessions. C'est là une lacune dans le projet de loi.

La mesure renferme une autre lacune en ce sens qu'elle ne prévoit rien pour empêcher quiconque de s'enregistrer après avoir écopé d'une amende ou fait de la prison pour fausse déclaration. Le Parlement n'aurait aucun recours pour empêcher de s'enregistrer ultérieurement toute personne ayant délibérément fait fi d'une loi adoptée par le Parlement. Le projet de loi devrait prévoir une disposition précisant que, pendant une certaine période, il sera interdit à quiconque a contrevenu à une loi de s'enregistrer. Cela équivaudrait à rayer de l'ordre des lobbyistes la personne qui a prouvé qu'elle est incapable d'observer les règles.

Certains lobbyistes ont déclaré publiquement, après la présentation du projet de loi, qu'ils ne comptaient pas s'enregistrer. A mon avis, le fait de permettre à ces personnes de s'enregistrer quand bon leur semblera ne les encouragera pas à observer les règles.

Le projet de loi ne prévoit pas l'enregistrement des envois postaux en grand nombre et des campagnes publicitaires. Notre comité a examiné la question et croit que cette mesure serait souhaitable, mais il est assez difficile de décider comment procéder. Il va sans dire qu'à notre avis, il y a une lacune dans le projet de loi à cet égard, mais nous ne savons pas exactement comment y remédier.

Aucune disposition de ce projet de loi ne prévoit la création d'un organisme chargé de veiller au respect de la loi. Il semble bien qu'on ne puisse faire grand chose pour faire respecter une loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Quelqu'un pourrait sans doute être mis à l'amende sur déclaration sommaire de culpabilité, mais le projet de loi ne prévoit aucun moyen de surveillance.

Ces faiblesses ne sont pas suffisantes pour m'empêcher d'appuyer le projet de loi. Je ne veux pas retarder indûment son adoption à l'étape de la deuxième lecture, mais il fallait faire ressortir certains points importants. Je suis persuadé qu'un projet de loi de ce genre, qui touche si directement aux privilèges parlementaires des députés, nécessitera un débat plus approfondi. Toutefois, je demande à mes collègues de tous les partis à la Chambre d'appuyer le projet de loi en vue de le renvoyer à un comité parlementaire.

J'ai dit que le projet de loi devrait être étudié par un comité permanent de la Chambre plutôt que par un comité législatif. Le gouvernement partage maintenant cet avis, mais le problème est que la composition du Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure qui a déjà examiné ce projet de loi a été modifiée considérablement depuis. Étant donné que les députés qui connaissaient bien le projet de loi ne font plus partie du comité, je demanderais au gouvernement de songer à constituer un comité législatif.

Je parle peut-être mal à propos à cet égard, mais j'espère que le gouvernement demandera au député de Peace River de présider aux travaux du comité car il avait accompli un excellent travail à la présidence du comité des élections, des privilèges et de la procédure.

Le député de Peace River est très bien informé de la question de l'enregistrement des lobbyistes. Il excelle également à obtenir un consensus dans des situations où probablement personne n'y réussirait. Je ne croyais pas qu'il pourrait nous amener à nous entendre sur la question, mais il y a réussi je ne sais comment. Je lui en reconnais le mérite et j'espère que le gouvernement tiendra compte de ma suggestion.

J'espère avoir la chance de faire partie du comité, tout comme le député de Nickle Belt car je crois que nous proposons de bonnes idées à la Chambre. Le fait que le gouvernement ait adopté un grand nombre des recommandations unanimes que nous avons proposées dans notre rapport montre bien que nous faisions de précieuses recommandations.

Je me réjouis de voir le ministre mettre enfin le projet de loi à l'étude, même si c'est beaucoup trop tard. Il fait suite à une promesse que le premier ministre avait faite à l'été de 1985 et réitérée à la Chambre le 9 septembre 1985. Il vaut mieux tard que jamais, cependant, et je serai heureux quand la loi sera enfin adoptée.

J'attendrai impatiemment de voir si les lobbyistes obéissent ou non à ces nouvelles règles, comme j'espère et pense bien que la majorité d'entre eux s'y conformeront. Le Parlement s'en trouvera mieux quand s'appliquera une loi régissant les lobbyistes et que nous saurons à quelle sorte d'activités ils se livrent.

Le lobbying est une profession honorable. La transparence s'impose cependant, et la mesure à l'étude devrait contribuer à l'assurer. Il faut espérer que cette transparence se sera accrue trois ans après l'adoption du projet de loi. Entre temps, nous ne pouvons qu'appuyer le projet de loi.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le projet de loi C-82, qui est mieux connu dans les milieux initiés comme le projet de loi Frank Moores s'est certes fait attendre bien longtemps. En fait, notre parti et les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont rien contre le principe du projet de loi C-82, selon lequel les lobbyistes—les gens payés pour persuader et influencer des hommes politiques élus, des bureaucrates et leurs collaborateurs—soient enregistrés. Nous souscrivons à ce principe.

En fait, d'autres ont défendu ce principe, notamment le premier ministre (M. Mulroney), le 12 août 1984, alors qu'il faisait campagne à Kingston, en Ontario. Il a parlé de la transparence du gouvernement et il a déclaré alors que si les Canadiens jugeaient bon d'accorder leur confiance aux conservateurs, ces derniers leur rendraient la pareille; il a affirmé qu'on allait mettre un terme à l'obsession du secret. Un peu plus loin dans son discours, notre premier ministre actuel a déclaré que le gouvernement de l'époque jugeait que les Canadiens n'avaient pas le droit de tout savoir alors que les conservateurs considéraient que les électeurs avaient tous les droits à ce chapitre. C'était avant le 4 septembre 1984.

• (1230)

Le premier ministre est arrivé au pouvoir et nous ignorons au juste ce qui est arrivé au droit de savoir. Pour une raison quelconque, il a été relégué au dernier plan par le premier ministre. On l'a tout à fait oublié, et tel le monstre du Loch Ness, il a été ramené à la surface par MM. Gerry Doucet, Gary Ouellet et Frank Moores, qui ont formé la société Government Consultants International. L'attention du premier ministre a alors été attirée à nouveau par ce qu'il avait déclaré sur la nécessité d'un gouvernement transparent, lors de la campagne électorale, à Kingston.

Les ministres savent très bien à quoi s'en tenir à ce sujet. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a déclaré que le lobbying menace les partis et que le danger inhérent à la pratique en question réside dans le fait qu'elle donne un poids démesuré aux opinions des riches et des puissants. Le ministre s'est demandé comment on pouvait expliquer qu'aux États-Unis, à peine la moitié des électeurs exercent leur droit de vote.

Avant d'être élu, le premier ministre reconnaissait que le gouvernement devait non seulement fonctionner au grand jour, mais aussi qu'il devait faire en sorte que le public soit conscient de sa transparence. Il a cependant oublié tout cela.

Le 9 septembre 1985, le premier ministre a envoyé une lettre ouverte aux députés et aux sénateurs. Il y disait tout d'abord qu'un principe important et même essentiel de l'administration de l'État veut que, pour fonctionner efficacement, le gouvernement et la Fonction publique d'une démocratie aient la confiance de ceux qu'ils servent. Pour renforcer cette confiance, le gouvernement doit être en mesure de gérer ses affaires avec compétence et, par-dessus tout, il doit respecter les normes de comportement les plus strictes.

Aucun député ne songerait à dire le contraire. Le premier ministre énumérait cinq mesures pour atteindre cet objectif. La cinquième consistait en une loi sur le démarchage parlementaire. A cet égard, le premier ministre disait dans sa lettre à ses collègues que, comme cinquième élément de cette approche globale au code de comportement dans le secteur public, le gouvernement devrait présenter à la Chambre des communes le plus tôt possible une mesure législative pour contrôler le démarchage parlementaire qui lui donnerait une source de renseignements sûre et exacte sur les activités des lobbyistes. Il disait qu'il faudrait notamment que les lobbyistes professionnels s'inscrivent et nomment leurs clients.

Ainsi, ceux auprès de qui les lobbyistes de sociétés, d'associations et de syndicats canadiens et les agents de gouvernements et autres groupes étrangers font des démarches sauraient clairement qui est à l'origine de ces démarches.

Personne ne peut avoir quoi que ce soit à redire à cela. C'était le 9 septembre 1985. Nous savons tous qu'il s'est passé bien des choses depuis. «Frankie baby», l'ancien député conservateur et ancien premier ministre de Terre-Neuve, s'est joint à la GCI et, pour la somme de 2 000 $, a fait nommer M. V. Snarby auprès du ministre des Pêches et des Océans pour qu'il puisse obtenir un permis de pêche.

M. Frank Moores a été nommé au conseil d'administration d'Air Canada par le premier ministre et il fait maintenant du lobbying pour d'autres compagnies aériennes, en l'occurrence Wardair et Nordair. Il représente aussi des lignes aériennes étrangères et des fabricants d'avions étrangers de qui Air Canada achète du matériel. C'est ce qui se passait.

Et maintenant, il y a Bill Neville qui a créé sa propre firme d'experts-conseils «lobbyistes». Voilà les euphémismes que nous devons apprendre. Chaque fois que nous voyons une carte portant la mention «GCI experts-conseils ou Susan Murray Experts-conseils», nous pensons automatiquement à «lobbyistes» au lieu d'«experts-conseils». Nous savons tous que Billy the kid Neville était un ami intime du premier ministre et nous avons entendu parler du rôle qu'il joue auprès des fabricants de cigarettes pour ce qui est du projet de loi C-51.

Nous savons que les conservateurs n'ont adopté aucune mesure interdisant aux ministériels de devenir lobbyistes. Les conservateurs n'ont pas le monopole dans ce domaine. Nous savons tous que les libéraux l'ont fait pendant des années. Il y a eu le scandale de Sky Shop et du lobbying qui a été fait à l'autre endroit pour protéger le monopole de Sky Shop dans les aéroports. Dernièrement, l'ancienne députée de Nickel Belt est entrée au service de l'Association canadienne de l'industrie du médicament, représentant les multinationales pharmaceutiques, pour 100 000 $ par an. Elle défend les intérêts de ces sociétés, fait du lobbying auprès d'anciens collègues et ministres. Elle a raflé ce contrat à GCI parce que les sociétés pharmaceutiques avaient engagé GCI pour faire le lobbying sur le projet de loi C-22.

Il y a aussi l'ancien ministre de la défense, l'ex-député de Nipissing, qui est maintenant lobbyiste pour la société française qui essaie de vendre des sous-marins nucléaires au gouvernement conservateur. Nous avons vu Francis Fox, qui a fait partie du cabinet libéral, devenir membre de la bande de Frank Moores. Voilà ce qui se passe.

Les Canadiens ont le droit de savoir qui fait quoi à qui, quand, et à quel prix. Cela, ils ont le droit de le savoir. S'il s'agit de questions qui les concernent, ils devraient au moins savoir qui fait quoi. Cela devrait se passer au vu et au su de tout le monde.

Une démocratie est certes d'autant plus légitime qu'elle est transparente et agit au grand jour et qu'elle offre les mêmes chances de se renseigner à tous les Canadiens. Voilà ce qui fonde réellement notre désir d'obliger les lobbyistes à s'enregistrer.

• (1240)

D'autres mesures législatives permettent à la population de se renseigner. Ainsi, il y a la Loi sur la liberté d'accès à l'information qui procède du désir de renseigner les Canadiens au sujet du gouvernement. Il y a également la Loi sur les dépenses électorales qui nous permet de connaître l'identité de ceux qui versent certaines sommes aux différents partis politiques et sur l'importance de ces sommes. Le projet de loi dont nous sommes saisis vient mettre la dernière main à la transparence du gouvernement.

Alors qu'il parlait des lobbyistes, du rôle qu'ils jouent et de l'obligation qu'ils ont de s'enregistrer, Abraham Ribicoff, un ancien sénateur américain, a fait une déclaration. Je ne pense pas que quiconque à la Chambre aurait pu mieux dire. Je tiens à faire consigner ses propos, car ceux-ci sont aussi vrais maintenant qu'ils l'étaient alors. Il a dit:

> Pour protéger l'appareil démocratique proprement dit et conserver la confiance de la population, il faut que le lobbyiste exerce son rôle au vu de tout le monde. Il ne doit pas entourer son activité de secrets. Le secret suscite inévitablement le soupçon. Il permet de faire croire que la voix d'un seul groupe d'intérêt est celle de tous. Les lettres et les télégrammes que nous recevons tous en quantité peuvent être l'expression spontanée du point de vue de la population, tout comme ils peuvent n'être que le fruit d'une campagne orchestrée en secret par un seul groupe d'intérêt. Le Congrès et la population ont le droit de savoir ce qu'il en est.

J'ajouterai que le Parlement et les Canadiens ont également le droit de savoir ce qu'il en est.

Nous n'avons absolument rien contre les principes dont s'inspire le projet de loi C-82, nous les appuyons sans réserve. Nous savons que les scandales et le lobbying font partie de l'histoire canadienne. Nous le savons très bien. Nous pouvons même remonter jusqu'au scandale du Pacifique, jusqu'à John A. Macdonald. Nous nous souvenons de la Première Guerre mondiale et de situations scandaleuses où les hommes riches et puissants faisaient la pluie et le beau temps. Nous savons que certaines dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu sont le résultat de lobbying de la part de personnes riches et puissantes.

Toutefois, en 1988, nous ne pouvons plus nier la réalité comme nous le faisions auparavant. Le temps est venu d'enregistrer les lobbyistes. Il faut qu'ils remontent à la surface, car ils ont besoin de respirer. Ce projet de loi va les aider.

Que stipule le projet de loi? Il stipule que les lobbyistes doivent être enregistrés, à deux niveaux ou dans deux catégories. Ce n'est pas ce que le comité permanent a recommandé, car il préconisait l'enregistrement de tous les lobbyistes rémunérés. Contrairement au projet de loi, nous n'avions pas proposé deux catégories de lobbyistes. Les lobbyistes de la première catégorie sont ceux qui, comme la firme de M. Frank Moores, représentent leurs clients directement.

Qu'est-ce que les lobbyistes de la première catégorie vont être tenus de divulguer? Ils vont être tenus de divulgeur leurs nom et adresse, le nom et l'adresse de la société pour laquelle ils travaillent ainsi que la question qui fait l'objet de leurs démarches. Ils ne seront pas obligés de révéler combien ils dépensent pour faire du lobbying. Voilà la première lacune du projet de loi.

A mon avis, il s'agit là d'un renseignement que les Canadiens devraient connaître, car il témoigne de l'importance du sujet en cause. Si les lobbyistes dépensent des sommes considérables à l'égard du projet de loi C-22, par exemple, alors les gens peuvent se rendre compte qu'il s'agit d'une question importante. Ce renseignement déclencherait la sonnette d'alarme s'il y a lieu.

Jusqu'au dépôt du projet de loi C-22, nous ne savions pas tout ce qui se tramait derrière les coulisses. Personne ne parlait. Même Frank Moores se tenait coi à ce sujet. Ils étaient tous muets bien que Gary Ouellet soit un magicien de première catégorie. Il avait écrit 14 livres. Le saviez-vous, monsieur le Président? Il est l'auteur de 14 livres de magie. Ce type est un lobbyiste. Il a une veste à 14 poches. Elle n'est pas multicolore, mais elle a bel et bien 14 poches. On peut donc imaginer tous les tours de passe-passe qu'il peut faire, surtout quand il est en visite sur la Colline parlementaire. On devrait exiger de tous les lobbyistes d'être magiciens, même s'ils ne sont qu'amateurs. Ce type est un véritable expert. Je reviendrai là-dessus plus tard, parce qu'il est vraiment intéressant.

Pensez-vous que je plaisante ou que j'exagère l'audace ou l'ingéniosité de ces gens, monsieur le Président? En mai dernier, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a été invité en Nouvelle-Écosse pour recevoir un doctorat *honoris causa*. Cet exemple illustre l'habileté des lobbyistes. Qu'a fait Gary Ouellet? Dès qu'il a appris que le ministre se rendait en Nouvelle-Écosse, il a téléphoné à un couple de ses amis qui vivaient là et leur a demandé s'il pouvait disposer de leur grande maison. Le couple ne connaissait pas le vice-premier ministre. Ce type, Ouellet, a fait venir du homard et du champagne. Il s'est procuré des casquettes portant l'inscription «Docteur Maz». Il a fait venir des amis du vice-premier ministre. Le propriétaire de la maison a servi le champagne. Ils ont mangé du homard. Il paraît que les conservateurs des circonscriptions locales étaient très vexés de ne pas avoir été invités à cette fête. La firme de lobbying qui a organisé la fête représente des compagnies de transport et d'autres entreprises qui font affaire avec le gouvernement.

M. Andre: Le mal est partout!

M. Rodriguez: Nous sommes tous au courant du lobbying qui s'est fait au sujet du projet de loi C-22. Je tiens à dire au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) qu'il a trouvé un beau stratagème lorsqu'il a amené tous les lobbyistes à faire des pressions sur le gouvernement et à se servir de leur influence.

On n'a qu'à regarder attentivement autour de soi pour constater que les lobbyistes tels que Bill Neville, Gerry Doucet et Gary Ouellet sont tous associés à des firmes d'experts-conseils qui font du lobbying. Ils sont tous liés d'une façon ou d'une autre au Cabinet. Leur frère travaille au cabinet du premier ministre, ou ils y ont peut-être eux-mêmes travaillé. Certains d'entre eux ont aidé le premier ministre à se faire élire.

Qu'est-ce que les Canadiens doivent penser, monsieur le Président, lorsqu'ils constatent qu'il y a beaucoup plus de forces en jeu qu'ils ne le croyaient? Les lobbyistes constituent un empire secret, et si on omet de les enregistrer et de divulguer tous les renseignements les concernant, je signale au ministre que les Canadiens auront l'impression qu'il y a quelque chose de louche. Chaque fois qu'un contrat sera adjugé, nos concitoyens se poseront cette question. La seule solution, monsieur le ministre, c'est une divulgation complète. Il faut que le système soit transparent.

• (1250)

M. Andre: Comme le député le sait, tous les renseignements concernant les contrats sont divulgués.

M. Rodriguez: Nous voulons savoir qui sont les lobbyistes qui intercèdent auprès des fonctionnaires et des gouvernements. C'est là un aspect important de cette mesure législative. Il est crucial que nous sachions combien les lobbyistes dépensent d'argent pour un dossier particulier.

L'autre aspect qui nous déplaît dans cette mesure concerne la création d'une deuxième catégorie. Cette catégorie concerne les personnes qui travaillent pour une société. Par exemple, l'un des vice-présidents d'INCO est chargé des relations publiques avec le gouvernement. Si vous préférez, il est expert-conseil et c'est un lobbyiste professionnel. Il vient sur la colline ou va trouver les fonctionnaires pour leur présenter des instances. La seule chose qu'il devra révéler sont ses nom, adresse, le nom de sa société et son adresse. Il n'aura pas à divulguer la question motivant son intervention.

La même chose vaut dans le cas des associations. L'association pharmaceutique pour laquelle l'ancienne députée de Nickel Belt est maintenant lobbyiste, n'aura pas à révéler pourquoi elle entreprend des démarches. Je le répète, les lobbyistes n'auront pas à divulguer la raison de leurs interventions ni les sommes d'argent qu'ils consacrent à une question donnée pour laquelle ils font du lobbying.

L'autre aspect qui me gêne, et je m'adresse directement au ministre, c'est qu'on n'est pas obligé d'enregistrer le lobbying indirect. Or, bon nombre d'entre nous reçoivent à leur bureau un nombre considérable de lettres. La plupart de ces lettres sont rédigées exactement de la même façon. Qui a organisé ce groupe de pression? Qui consacre tant d'argent à cet effort particulier? Le public veut savoir et nous voulons savoir à qui nous avons affaire. Les États-Unis ont admis que le lobbying indirect constituait un danger pour leur régime démocratique ouvert et, comme je l'ai expliqué, ils ont exigé l'enregistrement de ces lobbyistes.

L'autre problème, dans ce projet de loi, un aspect que Frankie et ses acolytes de GCI applaudissent et qui, mis à part Gerry Doucet, fait la grande différence entre GCI et les autres consultants, ce sont les honoraires auxiliaires. En d'autres mots, les conservateurs ont introduit un loup dans la bergerie. Pour un permis de pêche, 2 000 $; pour une rencontre avec un ministre, 3 000 $; «je vous rends ce service, mais vous me payez». Il y a maintenant des honoraires auxiliaires plutôt qu'un tarif contractuel. Les requins devront se faire encore plus féroces. Le danger, c'est que tous les coups seront permis. Pour obtenir ses honoraires, il faudra livrer la marchandise. Si

le client n'obtient pas son rendez-vous avec le ministre, le lobbyiste ne sera pas payé. Dès lors, certains seront prêts à toutes sortes de bassesses, ils seront prêts à lécher les pieds du ministre, ses chevilles, ses genoux et je m'arrête là, monsieur le Président. C'est ici qu'apparaissent le homard, le vin, le champagne et les casquettes portant l'inscription «Dr Maz». Le système proposé encourage cette attitude. Les lobbyistes prennent de l'audace parce que rien dans le projet de loi n'interdit les honoraires auxiliaires; rien. Je crois que cela nuit à l'ensemble du projet de loi et je le corrigerais tout de suite.

On n'a pas retenu non plus la recommandation du comité permanent voulant qu'on accorde au sous-registraire général adjoint le pouvoir de vérifier les renseignements. Sous l'aspect de la vérification, le projet de loi n'offre rien de sérieux. Il ne contient aucune disposition permettant de vérifier l'exactitude des renseignements inscrits au registre.

Il me semble que cette lacune est préjudiciable au projet de loi. Toutes les mises en garde resteront vaines. Imaginez, monsieur le Président, que le député de Gander—Twillingate (M. Baker) dénonce quelqu'un au sous-registraire général adjoint du Canada en disant: «Je connais quelqu'un qui fait du lobbying et qui n'est pas enregistré». Ce dernier lui répondra: «Et puis, après». Je sais que le député insisterait pour qu'il intervienne, comme n'importe quel député le ferait, mais le sous-registraire lui répondrait qu'il n'a pas le pouvoir pour le faire. Alors qui applique les sanctions prévues contre ceux qui enfreignent cette loi? Qui? C'est une lacune du projet de loi qui saute aux yeux. C'est inacceptable. Il faut y voir.

Je ne crois pas qu'il devrait y avoir deux catégories dans la loi. Comme le comité permanent l'a recommandé, il ne devrait y en avoir qu'une seule. Quiconque se fait payer pour essayer d'influencer le gouvernement ou pour représenter quelqu'un auprès du gouvernement devrait s'enregistrer comme lobbyiste. Puis-je me permettre de donner la définition du lobbyiste contenue dans le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté à la Chambre le 19 février 1987. La voici:

> «démarcheur parlementaire»: toute personne qui tente, moyennant paiement, d'influer directement ou indirectement sur:
>
> *a*) la présentation, l'adoption, le rejet ou la modification de toute mesure législative devant l'une des deux Chambres;
>
> *b*) une décision à prendre au sujet d'une question qui relève de la compétence administrative d'un ministre de la Couronne, qu'il s'agisse ou non d'une question dont l'une des deux Chambres a été ou sera probablement saisie en vue d'une mesure législative.

Il me semble que c'est une bonne définition. On ne peut pas la diluer en prévoyant deux catégories. Il est très important que le public ait le droit de savoir dans quel but un lobbyiste communique avec un député, un fonctionnaire ou un membre du cabinet d'un ministre.

Par exemple, dans le cas de l'Inco, les gens du bassin de Sudbury voulaient savoir exactement pourquoi le vice-président responsable des relations avec les gouvernements communiquait avec leur député. A quel sujet essayait-il de faire pression sur le député de Sudbury (M. Frith)? Était-ce pour faire modifier le niveau des émissions de SO2 provenant de la cheminée? Était-ce en vue d'obtenir à la Falconbridge la permission de continuer à expédier du nickel brut en Norvège pour qu'il soit raffiné dans ce pays?

Je vois qu'il est 13 heures, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Il restera dix minutes au député pour terminer son discours après la période des questions.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LA DÉCISION PRISE AU SUJET DES RÈGLEMENTS INTERDISANT L'EXPORTATION DE POISSON NON TRANSFORMÉ

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, la Chambre se souviendra que le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que l'entente de libre-échange avec les États-Unis allait créer des centaines de milliers de nouveaux emplois. Les Canadiens ayant refusé d'avaler cet argument, le premier ministre a déclaré que l'entente de libre-échange allait protéger les emplois existants du protectionnisme commercial qui prend de plus en plus d'ampleur aux États-Unis.

La chose n'est tout simplement pas vraie. Demandez-le aux milliers de travailleurs du secteur de la pêche de la Colombie-Britannique dont les emplois sont en péril à cause des efforts désespérés du gouvernement fédéral visant à négocier une entente commerciale avec les États-Unis.

En novembre, le groupe de travail du GATT a tranché en faveur des Américains au sujet des règlements de la Colombie-Britannique qui interdisent l'exportation de poisson non transformé. Depuis lors, le gouvernement fédéral n'a rien fait pour protéger les milliers d'emplois qui seraient perdus si la décision était entérinée par l'assemblée plénière du conseil du GATT. L'effet serait dévastateur sur les collectivités côtières qui dépendent de la pêche.

Vendredi, des travailleurs d'usine ont protesté par des arrêts de travail contre l'ineptie du gouvernement. Cette semaine, une délégation de travailleurs est présente ici même à Ottawa pour manifester de vive voix ses inquiétudes.

Au nom de mes collègues du parti libéral, j'exhorte le cabinet conservateur à reprendre ses esprits et à protéger ces emplois. Tout résultat moins avantageux serait absolument inacceptable.

Article 21 du Règlement

CÉLÉBRATION '88

LE REFLET DE L'ESPRIT DES JEUX OLYMPIQUES

M. W. C. Scott (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, grâce au programme du gouvernement fédéral «Célébration '88», tous les Canadiens ont eu la possibilité de participer aux festivités qui ont eu lieu à l'occasion des Jeux Olympiques de Calgary.

En raison du grand dévouement des centaines de travailleurs bénévoles au sein des comités de sélection de Célébration '88 dans toute la région de Victoria—Haliburton, quinze localités ont été proposées pour recevoir des hommages. J'ai eu le plus grand plaisir à remettre des médailles et des certificats lors de dix-huit cérémonies différentes à des citoyens qui ont le plus reflété l'esprit des Jeux Olympiques dans leur vie quotidienne.

Même lors des Jeux Olympiques de Calgary, je n'ai vu aucune cérémonie où la fierté en notre existence en tant que nation a été plus manifeste que sur le visage des milliers de mes électeurs qui sont venus appuyer les Jeux Olympiques lors du programme de Célébration '88.

Au nom de mes électeurs et de beaucoup d'autres personnes qui ont participé à Célébration '88, je félicite le gouvernement pour un travail bien accompli.

Dans un même esprit de fierté, je demande à tous mes collègues, au nom des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, d'accueillir chaleureusement plusieurs de nos grands athlètes des Jeux Olympiques lorsqu'on les fera entrer à la Chambre dans quelques minutes. Il faut leur montrer ce que nous éprouvons.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

HOMMAGE AUX FEMMES EXCEPTIONNELLES

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui un jour merveilleux de célébration des femmes dans le monde entier. Depuis bien des décennies, le 8 mars a été le jour consacré aux femmes, à savoir, la Journée internationale des femmes, qui est l'occasion de rendre hommage aux luttes du passé et de trouver des forces pour le travail qu'il reste à accomplir. C'est particulièrement encourageant de se rappeler les femmes qui nous ont précédées et qui ont inspiré les célébrations d'aujourd'hui.

[*Français*]

Je pense surtout à nos soeurs autochtones qui ont démontré énormément de courage au cours de leur histoire. Il y a aussi les premières immigrantes européennes et celles qui arrivent aujourd'hui, préparées à se faire une nouvelle vie au Canada.

[*Traduction*]

Les femmes ont grandement contribué à l'histoire du monde. Nous avons lutté pour la justice, l'égalité et la paix. Aujourd'hui, je voudrais penser à Lise Meitner qui, en collaboration avec un collègue, a été la première à réaliser la fission de l'atome. Pacifiste, elle a été horrifiée par les conséquences militaires de sa découverte et a refusé de travailler à la réalisation de la bombe atomique. Non seulement elle était une pionnière dans son propre domaine non traditionnel, mais elle voulait faire les choses différemment.

C'est ce que demandent les femmes aujourd'hui—l'égalité dans un monde juste et paisible.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

LA CONTRIBUTION DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ

Mme Anne Blouin (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale des femmes. Depuis 1910, le 8 mars anime un peu plus la vie des Canadiennes. Chez elles et dans leur collectivité, les femmes apportent une contribution incommensurable à notre société.

Monsieur le Président, les femmes détiennent la moitié des talents de la population canadienne. Elles voient, grâce à leur persévérance et à leur détermination, nombre de questions mises de l'avant et devenir du domaine politique. Nous bénéficions, monsieur le Président, d'un solide appui de la part du premier ministre (M. Mulroney).

L'Accord du lac Meech et le dossier du libre-échange démontrent une fois de plus la volonté du gouvernement de favoriser la participation pleine et entière des femmes à la vie économique et sociale de notre pays.

Monsieur le Président, aujourd'hui, nous célébrons notre passé. Demain, nous continuerons à préparer notre avenir.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET D'ENVIRONNEMENT CANADA

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le budget de cette année révèle que si les dépenses globales de l'État augmentent de plus de 8 p. 100, le budget d'Environnement Canada n'augmente que de 3,5 p. 100, ce qui est inférieur au taux d'inflation. En comparaison, le budget de l'Énergie, des Mines et des Ressources est en hausse de 30 p. 100, celui de l'Agriculture de 24 p. 100, celui des Pêches et Océans de 23 p. 100, celui des Finances de 13,5 p. 100, celui des Affaires indiennes et du Nord canadien de 11,5 p. 100, celui des Communications de 11 p. 100, celui de la Défense nationale de 8,3 p. 100, et celui des Transports de 7,3 p. 100.

Considérant que d'un sondage à l'autre les Canadiens disent que c'est la protection de l'environnement qui est la question la plus importante, ces 3,5 p. 100 d'augmentation du budget du ministre de l'Environnement (M. McMillan) sont dérisoires.

Depuis 1984, le budget d'Environnement Canada a été grugé de 70 millions par l'inflation. En comparaison avec 1984, le budget de cette année est en recul de 17 p. 100. Il y a un décalage effarant entre les propos du ministre et son action.

• (1405)

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE DU PACIFIQUE—LES PRÉOCCUPATIONS CAUSÉES PAR LA DÉCISION RELATIVE AUX EXPORTATIONS DE POISSON

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, j'ai rencontré aujourd'hui quatre représentants de l'industrie de la pêche du Pacifique: John Malm, Janet Duplisse, Arnold Nagy et Judy Thompson.

Ils sont à Ottawa avec la délégation de Colombie-Britannique venue exposer ses préoccupations face aux conséquences de la décision du GATT concernant leur industrie. Je partage leurs préoccupations, comme tous les députés. Les secteurs de la pêche commerciale et de la transformation du poisson font vivre l'économie de plusieurs collectivités côtières de Colombie-Britannique.

Aux nombreux habitants de la Colombie-Britannique qui comptent sur l'industrie de la pêche, ainsi qu'à leurs familles et à leurs amis, je tiens à dire que notre gouvernement, spécialement la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et notre premier ministre (M. Mulroney) n'épargnent rien, je dis bien n'épargnent rien pour apporter une solution positive à leurs problèmes. Nous allons continuer de travailler pour vous et avec vous, c'est-à-dire avec l'industrie de la pêche. Vos emplois et vos collectivités sont des priorités pour le gouvernement, et nous allons continuer de combattre en votre faveur.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

LUTTE CONTRE LE RACISME DANS LE MONDE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, la communauté noire de Montréal peut nous dire que le racisme n'est pas mort au Canada.

[*Traduction*]

Le Congrès national des femmes noires du Canada a déclaré que les gouvernements avaient encore beaucoup à faire, même ici, avant que l'on parvienne à l'égalité raciale absolue. Le Congrès a livré son message ici, dans l'enceinte du Parlement qui représente la totalité des Canadiens. Ses représentantes ont été écoutées avec respect, avec intérêt et avec une volonté de poursuivre l'évolution.

Quelle différence, en cette Journée internationale des femmes, entre une démocratie civilisée comme la nôtre et l'Afrique du Sud où les femmes blanches, noires ou brunes, réunies pour parler de liberté, d'égalité et de participation, ont constaté que c'était pratiquement un crime contre l'État et qu'elles devaient

Article 21 du Règlement

avoir recours à de subtiles stratégies pour ne pas s'exposer à des représailles.

Elles appartiennent à la sororité internationale. Nous partageons leur oppression, et leur lutte est aussi la nôtre.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—LES POSITIONS PRÉSUMÉES À PROPOS DU PROJET DE LOI C-33

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, chaque question a habituellement deux côtés, et le parti socialiste du Canada est souvent d'accord avec les deux.

Le mois dernier, une enveloppe brune glissée sous ma porte contenait deux réponses préparées par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), à propos du projet de loi C-33, et destinées à ses collègues du caucus NPD.

Pour ceux qui écrivent qu'ils sont contre, répondre ceci:

Cher ami, soyez certain que je suis contre ce projet de loi. Je ne peux pas appuyer une mesure législative qui désindexerait la pension de retraite des fonctionnaires fédéraux.

Bla, bla, bla.

Ensuite, à ceux qui écrivent pour dire qu'ils sont d'accord avec le projet de loi, répondre ceci:

Cher ami, merci de votre lettre au sujet de l'inclusion des avantages sociaux dans le projet de loi C-33. Mon parti et moi-même sommes tout à fait d'accord avec ces améliorations aux pensions qui touchent les prestations de survivant, les prestations de décès et l'égalité. Nous avons demandé au gouvernement de procéder à l'étude de ces améliorations le plus rapidement possible.

Bla, bla, bla.

Les députés néo-démocrates n'ont pas besoin de prendre parti, il suffit qu'ils oscillent d'un côté à l'autre de la question.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

L'ÉGALITÉ FONDAMENTALE ENTRE LES SEXES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, j'aimerais souligner que plus encore que pour les années passées, cette Journée doit nous inciter à réfléchir sur plusieurs questions fondamentales qui font actuellement l'objet de débats dans notre pays.

Qu'il s'agisse de l'avortement, de la garde des enfants, de l'égalité des chances sur le marché du travail ou encore de la rémunération équitable, la société canadienne est, plus que jamais, à l'heure des choix.

Après des années d'efforts pour sensibiliser la population canadienne aux grands principes de l'égalité fondamentale entre les sexes, nous pouvons constater des progrès indéniables.

Article 21 du Règlement

Nous devons maintenant redoubler de vigilance afin de nous assurer que les décisions cruciales que nous prendrons collectivement, au cours de la prochaine année, reflètent adéquatement les réalités nouvelles.

* * *

[*Traduction*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE COLLOQUE PRÉVU SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, le Canada vient de faire un pas de plus dans le long cheminement vers la justice sociale.

Je voudrais informer les députés que le comité parlementaire sur la condition des personnes handicapées tiendra un colloque ici, sur la colline du Parlement, le 30 mai. Ce colloque coïncide avec la première semaine nationale à être consacrée aux handicapés.

A vous personnellement, monsieur le Président, à cause de l'intérêt que vous portez à la question et de vos réalisations dans ce domaine, je tiens à dire tout le plaisir que j'ai à coprésider cet événement avec vous, en ma qualité de président du comité. Toutes les provinces de même que les conseils territoriaux et la Chambre seront représentés.

• (1410)

Le colloque a pour but de faire prendre davantage conscience des questions économiques et sociales qui touchent les Canadiens handicapés, surtout en matière d'emploi. Ce sera un autre exemple d'initiative institutionnelle qui prouvera qu'on peut traiter de ces questions qui préoccupent tous les Canadiens.

Je termine en formulant le voeu que, d'ici la fin de 1988, il y aura dans les assemblées législatives provinciales et les conseils territoriaux un comité semblable à celui que nous avons à la Chambre des communes.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ISRAËL—ON CONDAMNE L'EXÉCUTION DE PASSAGERS À BORD D'UN AUTOBUS DÉTOURNÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ces derniers mois, bon nombre d'entre nous ont eu l'occasion de critiquer sévèrement Israël pour avoir violé les droits de la personne dans les territoires occupés et pour la brutalité parfois mortelle avec laquelle les troupes israéliennes ont cherché à réprimer la colère des Palestiniens qui leur lançaient des pierres. Ceci dit, il convient maintenant de préciser que l'exécution de passagers à bord d'un autobus détourné est également répréhensible sur le plan moral et qu'il ne s'agit certes pas d'une étape sur le chemin menant à une conférence sur la paix, sans parler de la paix elle-même.

Que ce détournement ait été l'oeuvre de l'OLP ou d'une faction de l'OLP, qu'il ait été approuvé par Arafat ou qu'il ait eu pour but, au contraire, de lui nuire, qu'il soit destiné à enrayer le processus de paix ou que les intéressés aient cru ce faisant faire avancer leur cause, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une action répréhensible. J'espère parler au nom de tous les députés lorsque j'exhorte les responsables à réfléchir davantage. Un retour au terrorisme n'est certes pas la solution.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

LA POSITION DES PARTIS D'OPPOSITION

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, pour une fois, enfin, que tous les Québécois s'étaient ralliés à un Canada plus ouvert et plus compréhensif par l'Accord du lac Meech, des éteignoirs tentent encore de briser cette entente historique. D'où viennent-ils? Du manque de leadership du parti libéral? Du manque de clarté et de franchise du chef socialiste? Est-ce un hasard que tous les éteignoirs soient des libéraux et des socialistes?

Députés libéraux du Québec, vous avez la responsabilité d'envoyer des messages convaincants et «directifs» à vos collègues libéraux de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario!

Députés libéraux, ne défaites pas le Canada!

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

LE SORT RÉSERVÉ AUX PERSONNES ÂGÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, on doit déplorer amèrement le sort peu reluisant que le gouvernement conservateur a réservé aux personnes âgées qui sont dans le besoin. Tout le monde sait que les statistiques démontrent que 50 p. 100 des personnes âgées, vivant seules, sont sous le seuil de la pauvreté et que 82 p. 100 sont des femmes. Malheureusement, le gouvernement conservateur n'a rien fait pour aider ces personnes.

De plus, tout le monde sait que les personnes âgées de 60 à 64 ans, étant dans le besoin, subissent encore la discrimination que le gouvernement conservateur fait auprès de 80 p. 100 des femmes qui se voient refuser l'allocation au conjoint tout simplement parce qu'elles sont célibataires, séparées ou divorcées.

Monsieur le Président, je sais que les élections approchent, les femmes vont se rappeler le gouvernement conservateur et elles vont vouloir le battre aux prochaines élections.

LES SPORTS

LES JEUX OLYMPIQUES SPÉCIAUX D'EDMUNDSTON

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, les grandioses Jeux de Calgary sont finis. Bienvenue aux Jeux olympiques spéciaux dans la circonscription de Madawaska—Victoria! Aujourd'hui, M^me^ Mulroney inaugurera ces Jeux à Edmundston.

Permettez-moi, monsieur le Président, de prédire que ces Jeux auront un franc succès. Ces athlètes, faisant preuve d'un courage, d'une ténacité et d'une volonté extraordinaires, prouveront à tous qu'il fait bon vivre et que rien n'arrête celle ou celui qui veut atteindre un haut sommet. Nous ne pouvons que nous réjouir et les encourager dans leurs performances.

Au nom de tous les Canadiens, félicitations à tous les organisateurs, et surtout bonne chance à tous les participants!

* * *

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

L'IMPORTANCE DES COURS DE FORMATION LINGUISTIQUE POUR LES IMMIGRANTES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en cette Journée internationale de la femme, on espère que tous les Canadiens célébreront l'apport des femmes. Cependant, cette journée devrait également nous inciter à nous rendre compte des problèmes bien précis qui empêchent leur participation pleine et entière à notre société. En outre, les problèmes éprouvés par les femmes immigrantes membres d'une minorité visible sont nettement amplifiés du fait qu'elles ne peuvent obtenir de cours de formation linguistique adéquats, ce qui est à la source de leurs cauchemars.

Si les gouvernements souhaitent améliorer les compétences des femmes sur le double plan de l'emploi et de l'instruction et leur degré d'alphabétisation, il est absolument essentiel alors que le gouvernement fédéral modifie ses critères de formation linguistique, afin que les immigrantes ne soient pas pénalisées du seul fait qu'elles sont des femmes. On ne peut permettre qu'elles soient isolées dans leurs maisons et coupées du reste de la société canadienne. A l'instar de leurs maris travaillant à l'extérieur ou de leurs enfants qui vont à l'école primaire ou secondaire, ces femmes doivent avoir la possibilité de bien s'exprimer en anglais ou en français, car c'est là le premier pas important qui leur permettra de contribuer pleinement à la société canadienne, en tant que membres à part entière. Il est donc urgent que le gouvernement prenne des mesures, afin que la réalité en question devienne un droit plutôt qu'un privilège.

Article 21 du Règlement

• (1415)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES ATHLÈTES OLYMPIQUES DU CANADA

M. le Président: Ce sera peut-être un peu inhabituel, mais je suis heureux de signaler aux députés la présence à la tribune d'un certain nombre des meilleurs athlètes olympiques du Canada. Un certain nombre de nos athlètes médaillés ont déjà regagné le circuit de la Coupe du monde et ne peuvent donc pas être parmi nous.

[*Français*]

Représentant l'équipe féminine de patinage de vitesse sur courte piste, les gagnantes de cinq médaillons olympiques en sport de démonstration: Sylvie Daigle, Nathalie Lambert, Maryse Perreault, Susan Auch, Eden Donatelli.

Représentant l'équipe masculine de patinage de vitesse sur courte piste, également gagnants de cinq médaillons olympiques en sport de démonstration: Mario Vincent, Louis Grenier, Mark Lackie, Yves Nadeau.

[*Traduction*]

Les gagnantes de la médaille d'or au curling féminin sont représentées par Linda Moore, Lindsay Sparkes, Debbie Jones, Penny Ryan et Patti Vande.

Des voix: Bravo!

M. le Président: L'équipe masculine de curling, gagnante d'une médaille de bronze à Calgary, est représentée par Ed Lukowich, John Ferguson, Neil Houston, Brent Syme et Wayne Hart.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je me permets de signaler également aux députés la présence de certains des autres athlètes, entraîneurs et officiels du monde sportif canadien qui ont fait des Jeux olympiques de Calgary les meilleurs Jeux d'hiver de l'histoire.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Sont également présents parmi nous aujourd'hui les gagnants de la médaille de bronze en patinage artistique par couple, Tracy Wilson et Robert McCall.

Des voix: Bravo!

M. le Président: L'actuel champion mondial et gagnant de la médaille d'argent en patinage artistique masculin, Brian Orser.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Et la gagnante de la médaille d'argent en patinage artistique féminin, Elizabeth Manley.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Au cas où des députés voudraient intervenir pour dire que nous avons violé toutes les règles cet après-midi, je tiens simplement à dire que je crois qu'il y avait accord général à la Chambre pour saluer ainsi nos athlètes et qu'il se passera encore quelque temps avant que les Jeux olympiques aient lieu à nouveau dans notre pays. Mais nous nous y employons!

Des voix: Bravo!

• (1420)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

LES EFFETS ÉVENTUELS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS SUR L'EMPLOI DES FEMMES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous sommes tous très fiers d'eux.

Ma question s'adresse à la ministre responsable de la Condition féminine. Elle sait que nos industries manufacturières et nos services seront les secteurs les plus menacés par le projet d'accord commercial canado-américain. Elle sait en outre que la proportion de femmes dans la main-d'oeuvre est de 63 p. 100 dans le secteur manufacturier, de 78 p. 100 dans l'industrie du vêtement et de 80 p. 100 dans les services.

Est-ce que la ministre peut nous dire quelles mesures le gouvernement a l'intention de prendre pour protéger les emplois de ces femmes contre les effets de l'accord commercial et quels nouveaux programmes d'aide il envisage pour assurer le reclassement des femmes qui risquent de se retrouver sans emploi?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, les prémisses de la question étant complètement fausses, je voudrais expliquer au député les avantages que l'accord de libre-échange assurera aux femmes. D'abord, beaucoup de femmes travaillent pour des secteurs comme celui des services. Pour la première fois dans l'histoire des accords commerciaux, il sera possible de conclure des ententes bilatérales dans ce domaine. Cela ouvre des perspectives extraordinaires et sans précédent pour le secteur canadien des services.

Les femmes en profiteront pleinement, comme tous les autres travailleurs du secteur. Ceux des industries manufacturières en bénéficieront également.

Je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il dit que les femmes et les industries canadiennes ne sont pas assez compétitives.

LES FONDS CONSACRÉS AUX PROGRAMMES DE FORMATION EN COURS D'EMPLOI

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): La ministre ne parle pas sérieusement. C'est une plaisanterie!

[*Français*]

Monsieur le Président, elle doit parler à son collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a déclaré que comme résultat potentiel de cet Accord avec les États-Unis, 500 000 personnes pourraient perdre leurs emplois ou que leurs emplois seront menacés en passant cet Accord avec les États-Unis. Et la ministre sait fort bien que la majorité de ces emplois sont occupés par des femmes.

Compte tenu de cette statistique alarmante, la ministre pourrait-elle expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement a réduit considérablement les fonds consacrés aux programmes de formation en cours d'emploi depuis 1985, et pourquoi il n'a pas proposé de créer de nouveaux programmes destinés à aider les femmes alors qu'elles vont subir des pertes d'emplois à cause de cette Entente commerciale avec les États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, accordez-moi quelques minutes pour expliquer ce que le gouvernement actuel a fait pour les femmes comparativement au gouvernement avec lequel le député était intimement lié. Premièrement, les libéraux ont créé 467 000 emplois pour les femmes sur une période de 55 mois, alors que les conservateurs en ont créé 611 000 depuis septembre 1984. En moyenne, cela représente le double de ce qu'a fait le gouvernement précédent.

En outre, 47 p. 100 des emplois créés pour les femmes par les libéraux étaient des emplois à plein temps, alors que cette proportion s'élève à 77 p. 100 sous le gouvernement actuel.

Le nombre de femmes adultes vivant sous le seuil de la pauvreté s'est accru de 227 000 sous le gouvernement précédent. Depuis 1984, ce nombre a diminué de 178 000.

• (1425)

Des voix: Continuez!

Mme McDougall: En 1984, la représentation féminine au sein des conseils et organismes gouvernementaux s'élevait à 15 p. 100.

Des voix: A l'ordre!

Mme McDougall: Aujourd'hui, elle s'élève à 30 p. 100 . . .

Des voix: A l'ordre!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): La Chambre devrait reconnaître que la ministre ne fait absolument rien pour les centaines de milliers de femmes que l'accord commercial avec les États-Unis rend vulnérables. Cette énumération de statistiques soigneusement choisies ne réconfortera pas du tout les milliers et les centaines de milliers de femmes qui s'inquiètent de leur emploi et de l'avenir de notre pays.

LA PROTECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Si cet accord est ratifié, à Dieu ne plaise, les entreprises canadiennes devront faire face à des concurrents de certains États américains qui n'ont ni salaire minimum, ni programmes de garderie, ni programmes d'égalité d'emploi. Etant donné que dans cet accord, le Canada s'engage à négocier pendant cinq à sept ans une définition des subventions et surtout à harmoniser ses programmes sociaux avec ceux des États-Unis, comment la ministre peut-elle garantir que les programmes sociaux pour lesquels les Canadiennes ont lutté pendant des générations ne seront pas sacrifiés et n'engendreront pas . . . attendez!

Des voix: Attendez, attendez!

M. Guilbault (Saint-Jacques): La question n'a pas d'importance.

M. Gauthier: La question n'est pas pertinente.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'ignore ce que sera la réponse, mais, chose certaine, la ministre semble avoir quelque chose à dire. La parole est au chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): La ministre devrait attendre son tour.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelle garantie va-t-elle donner aux centaines de milliers de Canadiennes dont les programmes sociaux seront menacés par le processus d'harmonisation prévu dans l'accord?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, non seulement cet accord ne menace ni ne viole nos programmes sociaux, mais il apportera une plus grande prospérité aux Canadiennes. Selon l'hypothèse la plus modérée du ministère des Finances, 120 000 nouveaux emplois seront créés dont plusieurs seront détenus par des femmes.

Le pays doit être prospère pour payer les programmes sociaux dont nous sommes si fiers. Grâce à l'accord de libre-échange et à la prospérité accrue qu'il apportera, nous serons en mesure d'offrir davantage aux gens dans le besoin négligés par l'ancien gouvernement qui ne savait pas comment trouver la voie de la prospérité.

* * *

[*Français*]

LES GARDERIES

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR RAPIDEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le premier ministre a dit, en 1984, que les services de garde étaient la clé de l'égalité des femmes. Quatre ans plus tard, les femmes et les enfants canadiens attendent toujours une solution équitable au problème des garderies.

En décembre dernier, le gouvernement proposait un programme fédéral-provincial à frais partagés pour la garde des enfants. Ce gouvernement est bien silencieux depuis le 3 décembre 1987.

Le ministre peut-il nous dire comment progressent les négociations avec les provinces? Quand seront-elles terminées? Et quand les Canadiennes verront-elles les places en garderie augmentées? Quand le gouvernement va-t-il agir rapidement dans ce dossier?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question de la députée. Elle dit vrai en déclarant que le gouvernement conservateur a proposé un programme de garde des enfants doté d'un budget de 5,4 milliards de dollars sur sept ans, ce qui représente le plus gros budget jamais consacré à la garde des enfants au Canada et un programme plus ambitieux que ceux de tous les précédents gouvernements.

Nous avons déclaré que nous négocierions avec les provinces et je peux confirmer à la députée que ces négociations se déroulent bien. Comme elle et peut-être d'autres de ses collègues le savent, l'argent sera disponible à compter du 1er avril 1988 pour la poursuite de ces négociations. J'espère pouvoir faire des déclarations officielles très bientôt. J'espère aussi que la députée sera présente pour applaudir, puisque la portée et l'ampleur du programme dépassent tout ce que son gouvernement a fait.

[*Français*]

Mme Pépin: Monsieur le Président, je voudrais simplement dire au ministre que c'est de l'excellente propagande, mais que cela ne reflète absolument pas la réalité. Vous n'avez pas répondu au problème de manque de places.

ON DEMANDE LA GARANTIE DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais également que le ministre nous dise comment il peut garantir des services de garde de qualité alors que son gouvernement n'exige aucune norme de qualité nationale et que les négociations avec les provinces tournent en rond?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, puisque la députée faisait partie du comité parlementaire, elle doit savoir qu'il y a environ 110 000 places dans des services de garde sans but lucratif. En tout, il y a environ 225 000 places. En outre, ce programme de sept ans permettra d'ajouter 200 000 places dans les services sans but lucratif, ce qui représente une augmentation de plus de 200 p. 100.

La députée a comparé le nombre de places créées par les libéraux au nombre de places qui seront créées en vertu du nouveau programme. Il n'y a aucune comparaison possible entre ce que les libéraux ont fait et ce que nous faisons.

Quant aux négociations sur le nombre de places dont les provinces sont prêtes à s'occuper, soulignons que nous pourrons respecter les objectifs fixés pour le nombre de places. J'ajoute, au sujet des normes, que la députée sait que nous en établirons. D'ailleurs, ce sont exactement celles que nous proposons que réclament les provinces avec qui nous négocions.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AVORTEMENT

LE JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES DISPOSITIONS DE LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il admet sans doute que la loi s'applique aux femmes de la Colombie-Britannique de la même façon qu'à celles des autres provinces. Cela étant, je lui pose la question suivante.

Étant donné que la Cour suprême de la Colombie-Britannique a déclaré hier que le règlement du gouvernement provincial interdisant le paiement, par l'assurance-maladie, des avortements était anticonstitutionnel et étant donné que ce même règlement enfreint la Loi canadienne sur la santé, le ministre, afin d'assurer l'égalité des femmes de la Colombie-Britannique, a-t-il informé le gouvernement de cette province que ce règlement va nettement à l'encontre de la Loi canadienne sur la santé?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce jugement a été rendu hier. Je souhaite faire preuve d'une très grande prudence à l'égard du libellé du jugement. D'après moi, il ne concernait pas la Loi canadienne sur la santé, même s'il s'agit là d'un débat tout à fait valable, et je pense que le député l'admettra.

A ma connaissance, ce jugement précise que le gouvernement aurait eu le droit d'agir ainsi s'il avait adopté une disposition réglementaire précisant que l'avortement n'était pas un service pris en charge par l'assurance-maladie. En d'autres termes, la réglementation porte sur un service provincial.

Le député constatera que nous attendons de voir quelle sera la réaction du gouvernement de Colombie-Britannique. D'après moi, la position de la cour est très claire quant au processus qui doit être mis en place et aux mesures à adopter.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉCLARER QUE LE RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA PROVINCE VIOLE LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je suis sûr que le ministre sait que le gouvernement de la Colombie-Britannique aurait clairement violé la Charte des droits s'il avait fait l'autre choix dont le ministre a fait mention. Je constate que ce dernier hoche la tête en signe d'assentiment. Dans un cas comme dans l'autre, que le gouvernement de la Colombie-Britannique ait retenu le choix qu'il a fait ou qu'il ait fait le choix hypothétique que vient de mentionner le ministre, il aurait violé la Charte des droits ou la Loi canadienne sur la santé.

Voici ce que je veux demander au ministre. Étant donné que ce problème touche d'autres provinces, c'est le moins qu'on puisse dire, et qu'il importe que des initiatives soient prises à l'échelle nationale, le ministre est-il en mesure dès maintenant de déclarer clairement qu'il est d'avis à titre de ministre responsable de la Loi canadienne sur la santé que ce genre de règlement qui refuse l'égalité aux femmes canadiennes, qu'il soit imposé en Colombie-Britannique ou dans toute autre province, viole la Loi canadienne sur la santé?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député, le jugement a été rendu hier. Nous ne savons pas comment va réagir le gouvernement de la Colombie-Britannique ni s'il va en appeler. Je répète au député que je vais réserver mon jugement ou mon opinion tant que je n'aurai pas consulté mes collègues du cabinet sur la question.

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ÉTABLIR UN LEADERSHIP

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme le ministre a déjà indiqué que cette décision de la Cour suprême en Colombie-Britannique n'est pas directement pertinente à ma question, ma question est pertinente à la loi sur la santé canadienne parce qu'il existe d'autres provinces qui ont maintenant les mêmes règlements en principe que le gouvernement de la Colombie-Britannique. Le ministre voudrait-il établir un leadership au niveau national dans cette question en disant à ces provinces que ces actions ne sont pas acceptables, spécialement concernant la question d'égalité pour les femmes canadiennes?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je n'ai rien de plus à ajouter sur la réaction qu'aura le gouvernement au jugement de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Quiconque connait la nature des jugements que rendent les tribunaux comprendra pourquoi. Il faudra qu'un certain temps s'écoule avant que le gouvernement fédéral ne prenne quelque autre initiative que ce soit.

De part et d'autre, on s'entend généralement pour dire que cette question est à la fois complexe et difficile, tant pour les gouvernements que pour la société canadienne en général. Je crois que le gouvernement du Canada prendra une décision en tenant compte de tous les aspects mis en lumière et soulignés par tous les intéressés. Ce n'est que par la suite que je donnerai la réponse du gouvernement du Canada, comme on me le demande, mais je ne vais pas annoncer une décision ou un avis sur la Loi canadienne sur la santé en Chambre des communes.

[*Français*]

LE LOGEMENT

LES SANS-ABRI—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): En l'absence du ministre responsable du logement, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

L'année dernière, 27 p. 100 des sans-abri au Canada étaient des femmes et 11 p. 100 étaient des enfants de moins de 15 ans. Les femmes vivant dans des logements trop petits et insalubres ne sont pas incluses dans ces chiffres.

Deux gouvernements, celui de l'Angleterre et celui de l'Australie, ont passé des lois fédérales pour protéger les sans-abri. Les Canadiens veulent savoir: Où est le leadership du gouvernement conservateur dans ce dossier?

Le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a encore rien fait pour les sans-abri depuis la Conférence internationale des sans-abri de septembre 1987? Et s'il a l'intention de bouger, que va-t-il faire?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je prends note de cette question au nom de mon collègue chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

J'attirerais également l'attention de la députée sur le fait que des discussions ont eu lieu précédemment entre les gouvernements municipal et provincial, et qu'il existe une responsabilité à tous les paliers de gouvernement. Nous avons conclu dans le passé, comme le sait la députée, des accords avec les provinces. En ce qui concerne la plupart des logements sociaux, les provinces fournissent 25 p. 100 des crédits nécessaires et le gouvernement du Canada 75 p. 100. Nous avons conclu des accords qui prévoient une bonne administration entre ces deux paliers de gouvernement.

Comme toujours, nous demanderons l'avis des municipalités pour fournir des logements qui puissent loger ceux que la députée appelle les sans-abri.

L'ADMISSIBILITÉ AUX PROGRAMMES—LA SITUATION DES FEMMES SANS ADRESSE

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, il est inutile de dire que je suis très déçue par la réponse. Le problème ne va pas se résoudre tout seul.

Puisqu'il est pire pour les femmes et les enfants, et puisque le ministre sait qu'afin d'avoir droit à un programme du gouvernement il faut avoir une adresse, et les Canadiens sans-abri n'en ont pas, le ministre nous dira-t-il s'il a communiqué avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et avec la ministre chargée de la Condition féminine afin de trouver des solutions à ce problème.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, les propos de la députée ne révèlent rien de nouveau. Ces problèmes existent depuis de nombreuses années.

En nous occupant des logements sociaux, en particulier des initiatives de logements coopératifs prises par la Fondation de l'habitation coopérative du Canada, pour faire en sorte qu'il y ait un programme de logements coopératifs rentables, nous y avons ajouté un élément concernant les logements sociaux, qui est administré par les coopératives locales et les gens de la communauté.

En ce qui concerne les initiatives dont parle la députée, nous, en tant que ministres, en avons discuté entre nous. Mais nous demandons également aux provinces et aux municipalités de se joindre à nous pour résoudre ce que nous reconnaissons et qu'elles-mêmes reconnaissent j'en suis certain, comme un problème.

* * *

• (1440)

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

L'ÉGALITÉ D'ACCÈS—LA POSITION DU MINISTRE

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je suis en quelque sorte renversée, parce que le ministre a déclaré, je pense, qu'il ne veut pas donner d'avis sur la Loi nationale sur la santé.

En sa qualité de ministre compétent, est-ce qu'il veut dire qu'il n'a pas l'intention de défendre les principes fondamentaux de la Loi nationale sur la santé, qui assure l'égalité d'accès?

M. le Président: Il y a une différence entre donner son avis sur la question de savoir si la Loi nationale sur la santé est en application et demander un avis juridique, ce qui n'est évidemment pas conforme au Règlement.

Mme Dewar: Ce n'est pas un avis juridique que j'ai demandé.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai déjà dit et je répète à la députée que je ne vais pas m'aventurer à donner un avis juridique. Quant à l'avis sur la question de savoir si une province viole la Loi nationale sur la santé, j'ai dit que s'il y avait une décision quelconque, mais alors seulement, je ferais une déclaration.

L'ADMINISTRATION DE LA LOI

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la Loi nationale sur la santé garantit aux citoyens canadiens l'accès à nos services de santé.

Je demanderai au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il récuse l'obligation qu'il a d'administrer la Loi nationale sur la santé à l'égard des femmes.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur le Président, je ne la récuse pas. La députée devrait savoir, à propos de la Loi nationale sur la santé, que l'interprétation qu'elle en donne a été avancée par plusieurs groupes mais n'a pas été acceptée pour ce qui est des pouvoirs que l'État fédéral pourrait exercer sur la prestation des soins de santé dans les provinces. Il y a là une divergence de vues fondamentale, qui existe depuis le début dans le débat relatif à la Loi nationale sur la santé.

En ce qui concerne le sujet précis de l'avortement et des services connexes, j'ai déjà répondu très clairement sur ce que je vais faire.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'EXPLOITATION D'UNE MINE DANS LE COMTÉ DE PICTOU—LES CONSÉQUENCES POUR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable du développement industriel régional, j'adresse ma question au vice-premier ministre. Il sait que l'avenir de la Société de développement du Cap-Breton, qui appartient au gouvernement du Canada, est sérieusement compromis par les agissements de dirigeants du ministère de l'Expansion industrielle régionale, ainsi que de responsables de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Le vice-premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pour quelle raison le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de l'APECA, est en train de financer une société privée sans expérience prouvée dans le secteur minier? Pour quelle raison lui a-t-on fourni 75 millions de l'argent des contribuables pour exploiter une mine dans le comté de Pictou, le comté du ministre du Revenu national, qui sera en concurrence directe avec la Société de développement du Cap-Breton, ce qui aura pour effet de mettre en chômage 275 personnes du Cap-Breton et de réduire les revenus de cette société d'État de quelque 20 millions?

Je voudrais savoir du vice-premier ministre, pourquoi le gouvernement du Canada se livre à ce genre de manoeuvres?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, sans accepter la prémisse de la question du député, je ferais remarquer que le gouvernement a beaucoup soutenu Devco; il soutient également le développement de la région atlantique par l'intermédiaire de l'APECA et d'autres programmes d'expansion industrielle régionale.

Je suis surpris que le député s'oppose à de nouvelles initiatives dans la région atlantique qui vont créer des emplois et de meilleures perspectives industrielles et économiques.

LE DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je dois annoncer avec grand regret que j'ai en main un document confidentiel . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: . . . préparé par une société d'État fédérale, la Société de développement du Cap-Breton, qui a été présenté au gouvernement du Canada et au gouvernement de la Nouvelle-Écosse en décembre 1987. Ce document d'une douzaine de pages précise très clairement que cela entraînera la perte de 275 emplois à la mine de charbon Lingan au Cap-Breton.

A la lumière de ces faits et du document que je déposerai à 15 heures, le ministre peut-il me dire pourquoi le vice-premier ministre et le gouvernement du Canada dressent les travailleurs, les collectivités et les sociétés les uns contre les autres? Pourquoi a-t-on pris ces mesures au nom du gouvernement canadien?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député s'imagine qu'il fait encore partie du gouvernement, parce que c'était précisément la politique du Parti libéral lorsque celui-ci était au pouvoir. Le présent gouvernement ne fonctionne pas de cette façon.

J'ignore quel document le député possède, mais s'il veut m'en donner un exemplaire, je vais y jeter un coup d'oeil. Mon interprétation différera sans aucun doute de la sienne.

* * *

LES BANQUES

LES BANQUES À CHARTE—LES FRAIS ADMINISTRATIFS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du comité permanent des finances et des affaires économiques, et elle concerne les frais que les banques exigent de plus en plus sous prétexte de frais administratifs ou de service. Ces frais sont parfois imposés sans préavis et parfois même sans aucun service, comme en témoignent les frais mensuels de 1 $ sur les comptes inactifs de moins de 100 $, ou les frais quotidiens de 2,50 $ sur les comptes à découvert, qui s'ajoutent aux frais d'intérêt, et ainsi de suite.

Le président du comité est-il disposé à effectuer une étude ou un examen de ces frais qui ne cessent de grimper à l'égard de services que les banques offraient jadis gratuitement pour attirer la clientèle?

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Je remercie le député de sa question et je signale à la Chambre que le comité des finances a confié à son personnel de recherche, en décembre dernier, le soin d'effectuer une étude approfondie sur les frais de service imposés par les banques de même, bien entendu, que par les sociétés de fiducie et les caisses populaires, afin de connaître la nature de ces frais, de savoir si les clients obtiennent des services correspondants et d'établir, en particulier, si les banques respectent les dispositions de l'article 201 de la Loi sur les banques.

Nous espérons pouvoir faire rapport de cette question à la Chambre bien avant Pâques. Il se peut que le comité tienne ensuite des audiences publiques sur cette question.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME INNOVATION—ON DEMANDE L'ACCEPTATION D'UN PROJET

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et elle a trait à un projet de récupération et de recyclage des déchets ménagers, projet écologique et créateur d'emplois en même temps.

Est-ce que le ministre peut répondre favorablement maintenant au projet proposé par Récupération Bois-Francs, un projet proposé il y a un an et appuyé par les villes, les syndicats et les Églises de la région? Quelle réponse, pour un projet excellent, dans son ministère, depuis un an?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ma collègue n'a pas précisé dans quel volet exactement ce programme était présenté. Je pense que cela doit se faire dans le cadre du programme Innovation.

Maintenant, elle doit savoir également qu'il existe un comité national dans le cadre du programme Innovation qui doit recommander au ministre l'acceptation du projet et il y a différentes phases qui, je l'avoue, peuvent être relativement longues. Mais encore une fois, il y a des critères particulièrement sévères. Si le programme nous est recommandé, nous allons le prendre en considération.

[*Traduction*]

ON DEMANDE DE DONNER SUITE AU PROJET

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, voici ma question supplémentaire. Ce projet a fait le tour du Cabinet, passant du cabinet du premier ministre au ministère de l'Environnement et à d'autres ministères. Tout le monde trouve qu'il est excellent et les évaluations techniques le confirment.

Le ministre en parlera-t-il à ses collègues? Trouvera-t-il moyen de donner suite à ce projet au lieu de le renvoyer à gauche et à droite? C'est un excellent programme, mais il ne répond pas aux critères. Tous les ministères qui en ont été saisis ont répondu que l'idée était excellente, mais qu'on ne s'était pas adressé à la bonne place. Le ministre trouvera-t-il une place où on donnera suite à ce projet?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je rappelle à la députée que tout projet présenté au ministère de l'Emploi et de l'Immigration doit être, tout d'abord, créateur d'emplois. Je ne suis pas le ministre de l'Environnement, mais le ministre de l'Emploi. Nous devons donc voir si ce projet créera des emplois et nous assurer qu'il répond aux critères du ministère. J'ai dit que je l'examinerais une fois encore, mais je répète que je suis le ministre de l'Emploi.

* * *

L'AVORTEMENT

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je tiens à revenir sur le sujet de la décision qu'a prise hier la Cour suprême de la Colombie-Britannique à l'égard du paiement des avortements. Je veux demander au ministre de la Santé, étant donné que le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait savoir qu'il allait essayer de contourner cette décision et de trouver un moyen légal de refuser de payer pour certains avortements, si le gouvernement est disposé à faire preuve d'autorité et si le gouvernement fédéral convient que toutes les Canadiennes doivent avoir un accès égal aux services médicaux.

• (1450)

A part le fait que le gouvernement de la Colombie-Britannique doit revoir sa position, le gouvernement fédéral doit certes veiller à ce que toutes les femmes soient traitées de la même façon au Canada.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai dit aujourd'hui à la Chambre que je n'allais pas spéculer sur le jugement ou les gestes du gouvernement de la Colombie-Britannique. Ils n'ont pas été portés à mon attention ni à celle du gouvernement.

En ce qui concerne l'égalité d'accès pour les femmes, la réponse est oui. Il en a toujours été ainsi et c'est le principe fondamental de la Loi canadienne sur la santé.

Il est question ici de ce qu'un gouvernement provincial va faire à l'égard de ce que la Loi canadienne sur la santé qualifie de médicalement nécessaire; c'est là-dessus qu'il y a divergence d'opinion en Colombie-Britannique.

L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES MÉDICAUX

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, si effectivement, comme le ministre l'a déclaré, la position du gouvernement fédéral—et je pense que la Colombie-Britannique devrait entendre cela—est que toutes les Canadiennes indifféremment devraient avoir le même accès aux services médicaux, je voudrais lui poser la question suivante: que compte faire à ce sujet le gouvernement fédéral?

Est-il disposé à intervenir en vertu de la Loi canadienne sur la santé? Outre le fait de consulter les provinces, est-il disposé à leur rappeler quelle est la position officielle du gouvernement et, en fait, du Parlement, soit que toutes les femmes doivent avoir l'égalité d'accès à ces services?

Pourquoi le ministre tergiverse-t-il interminablement au sujet de cette importante question?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral s'attend à ce que la Colombie-Britannique respecte la décision de la cour. C'est là notre position et c'est ce que nous pensons que feront les autorités de la province.

Tant qu'on n'aura pas pris d'autre initiative, au sujet de laquelle je ne saurais spéculer, je ne pense pas qu'il soit opportun de ma part ou de la part du député de se laisser entraîner à faire des conjectures.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LA DÉCISION TOUCHANT L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a trait à la logique et à l'honnêteté.

Hier, le ministre a révélé qu'il ne savait pas que la décision du GATT, qui a été défavorable au secteur de la pêche de la Colombie-Britannique, contrevenait au Droit de la mer et au traité canado-américain sur le saumon, et qu'il s'agissait de pêche et non de commerce.

Comme le gouvernement a compris qu'il avait le droit souverain de protéger le secteur du traitement et de la conservation du poisson et qu'il a protégé de l'ingérence américaine le secteur de la pêche au Québec, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, pourquoi prévoit-il de souscrire à la proposition qui sera présentée demain à Washington, laquelle risque de ruiner le secteur de la pêche en Colombie-Britannique et de compromettre tout le secteur de la pêche dans la région atlantique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député parle de logique et d'honnêteté. Je pratique ces vertus. S'il agit autrement, libre à lui.

J'ai très clairement expliqué hier qu'on a longuement discuté de cette question avec les représentants du secteur et des provinces et que le Canada a plaidé sa cause devant les autres pays membres du GATT. Nous n'avons malheureusement pas réussi à faire valoir notre point de vue à ce sujet et c'est pourquoi nous nous réunissons à nouveau demain et pour tâcher de voir s'il n'existerait pas d'autres moyens de régler cette question très grave.

Bien entendu, il y a un autre problème et c'est que, en ce qui concerne le GATT, le Nouveau parti démocratique ménage la chèvre et le choux. Il est pour le GATT en principe, mais contre en pratique, puisqu'il préconise que le Canada s'en dissocie.

ON DEMANDE DE PROTÉGER LES TRAVAILLEURS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre; c'est une question de logique.

Nous avons en Colombie-Britannique un secteur qui représente 750 millions de dollars, qui emploie surtout des femmes; il s'agit d'emplois bien rémunérés et les employés sont syndiqués. Ils ne se trouvent pas dans un ghetto comme dans bien des secteurs de l'économie canadienne. Les emplois menacés sont au nombre de 7 500.

Lorsque les Américains ne trouvent pas de leur goût certaines décisions du GATT au sujet du pétrole canadien, du soja espagnol et des embargos commerciaux touchant le Nicaragua, ils ne les respectent pas. Le ministre des Pêches prétend qu'il s'oppose à la décision du GATT, mais qu'il a été muselé par le Cabinet.

Je voudrais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dise s'il va montrer qu'il a de la suite dans les idées. Vous avez protégé les cinq provinces de l'Atlantique. Vous avez oublié la Colombie-Britannique. Que se passe-t-il? Pourquoi ne protégez-vous pas les travailleurs de cette province?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à propos de suite dans les idées, je dirai que lorsque les États-Unis ont rejeté la décision de la Cour internationale au sujet du Nicaragua, le gouvernement du Canada a critiqué leur décision et il a maintenu le régime international.

C'est ce que les néo-démocrates prétendent que nous devons faire. Ils citent maintenant comme précédent, l'initiative prise par les États-Unis, qu'ils ont critiquée à la Chambre.

Les néo-démocrates tiennent des propos équivoques et ils devraient s'en abstenir s'ils veulent être logiques et faire preuve d'honnêteté.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'OPPORTUNITÉ QUE LES FEMMES AU FOYER AIENT LE DROIT DE BÉNÉFICIER DE RÉGIMES PUBLICS DE PENSIONS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement conservateur s'était engagé à permettre aux femmes au foyer de contribuer au Régime des pensions du Canada et à la Régie des rentes du Québec. De plus, on sait très bien qu'on évalue à près de trois millions le nombre de femmes au foyer qui présentement n'ont pas le droit de contribuer au Régime des pensions du Canada et à la Régie des rentes du Québec, et le ministre sait très bien que si rien n'est fait de façon urgente, ces personnes-là sont vouées à la dépendance de leur conjoint ou à la pauvreté.

Est-ce que le ministre peut nous dire pour quelles raisons son gouvernement conservateur n'a pas réalisé cet engagement après tout près de quatre ans au pouvoir?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je me réjouis que le député ait posé cette question. Le gouvernement fédéral a apporté au Régime de pensions du Canada des changements analogues à ceux que le gouvernement du Québec avait déjà apportés au Régime de rentes du Québec et qui ont amélioré la situation des femmes. C'est particulièrement vrai de ceux apportés au Régime de pensions du Canada. Ainsi, il y a la question du partage des crédits et celle des droits acquis antérieurs.

Quant à verser une pension aux ménagères, le gouvernement a précisé lors de la campagne électorale de 1984 qu'il y était favorable. Globalement, il songeait à la leur accorder par le biais du Régime de pensions du Canada.

Voilà pourquoi le projet de loi C-116 a donné lieu à deux nouvelles études à la demande des gouvernements fédéral et provinciaux. La première portait sur les prestations aux survivants, et la seconde sur les pensions aux ménagères. Je n'ai pas encore reçu ce rapport.

M. Malépart: Monsieur le Président, trois millions de femmes qui demeurent à la maison ne peuvent se prévaloir ni du Régime de pensions du Canada ni du Régime de rentes du Québec.

[*Français*]

Monsieur le Président, je pense que c'est urgent parce que ces personnes-là ont besoin d'une réponse et non d'une étude. Est-ce que le ministre peut nous dire quelle stratégie, quelle démarche il entend faire pour solutionner ce problème avant le déclenchement des élections?

[*Traduction*]

Comment entendez-vous procéder pour venir en aide à ces femmes?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je constate que le député adhère maintenant au programme électoral du parti conservateur, auquel il s'était opposé lors des dernières élections. Je constate qu'il adhère maintenant à nos idées et je me réjouis qu'il se range de notre côté.

Quant aux mesures que nous pourrions prendre, je suis sûr qu'il attendra en retenant son souffle de connaître celles que nous entendons prendre et auxquelles il pourra également adhérer lors de la prochaine campagne électorale.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

LES CONSÉQUENCES POUR LES FEMMES SALARIÉES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre chargée de la condition féminine. Selon les calculs du Conseil national du bien-être, la réforme fiscale du gouvernement accorde 1 $ sur chaque tranche de 5 $ de réduction d'impôt aux 2 p. 100 des familles canadiennes dont le revenu dépasse 100 000 $, alors que la femme canadienne moyenne qui a un emploi à plein temps gagne environ 18 000 $. La ministre peut-elle expliquer pourquoi le gouvernement a décidé d'accorder aux riches des réductions d'impôt de quelque 1 700 $ par année, alors que, d'après les chiffres du Conseil national du bien-être, la travailleuse moyenne obtiendra une réduction d'impôt de seulement 100 $ par année?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec ces chiffres. Ils ne concordent pas avec les chiffres contenus dans le document intitulé «Résumé à l'intention des contribuables», où l'on trouve des données sur divers groupes de revenus, de contribuables et de situations familiales.

Si le député examine les chiffres contenus dans ce document, il constatera qu'ils sont exacts. Ils ont été vérifiés par des comptables fiscaux et les medias ont reconnu leur exactitude.

Le Conseil national du bien-être a peut-être utilisé une situation particulière pour tirer une conclusion générale. Aucun autre document ne définit aussi précisément les répercussions générales de la réforme fiscale. Quatre-vingt-cinq p. 100 des Canadiens seront avantagés par cette réforme fiscale. Les réductions d'impôt en question seront financées notamment par une réduction de certains des avantages fiscaux offerts surtout aux Canadiens à revenu élevé.

• (1500)

LES AVANTAGES OFFERTS AUX FAMILLES DIRIGÉES PAR DES FEMMES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, si le ministre qui répond au nom de la ministre responsable de la condition féminine veut d'autres chiffres, je voudrais lui rappeler que la famille nantie moyenne gagnant plus de 100 000 $ par année obtient une réduction d'impôt d'environ 4 300 $ par année, alors que les femmes chefs de famille monoparentale qui gagnent le salaire moyen pour les femmes travaillant à temps plein, profitent d'une réduction de 100 $ ou 200 $ peut-être. Le ministre juge, semble-t-il, qu'il n'y a rien de mal là-dedans.

Peut-il expliquer aux femmes du pays qui sont chefs de la plupart des familles monoparentales pourquoi le gouvernement a réduit de près de 400 $ les avantages offerts à la famille moyenne qui a des enfants depuis 1984 et pour quelles raisons il a décidé, semble-t-il, de s'en prendre aux avantages fiscaux offerts au titre des enfants, alors que cela touche plus particulièrement les familles monoparentales dirigées par des femmes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, selon moi, le député oublie que nous avons augmenté le crédit d'impôt pour enfants à deux ou trois reprises depuis septembre 1984. Nous versons ce crédit à l'avance, afin que les gens ne soient pas forcés d'avoir recours à des escompteurs d'impôt. Nous avons également prévu le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente qui s'adresse aux gens mêmes dont parle le député, ce qui montre de bien des façons, que nous reconnaissons qu'il se pose un problème dont nous avons hérité du gouvernement précédent. A l'heure actuelle, nous nous penchons sur ces questions et nous ferons encore davantage dans la réforme fiscale.

Je le répète, les chiffres établis dans le document du gouvernement sur la réforme fiscale sont exacts. Ils portent sur les répercussions générales, et non sur les répercussions pour un groupe en particulier dont le député souhaite parler.

M. Cassidy: Les chefs de famille monoparentale.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non, monsieur le Président. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je précise simplement que les chiffres que j'ai cités dans cette enceinte et qui figurent dans le document en question sont de portée générale et concernent diverses catégories de personnes, plutôt que de s'appliquer peut-être à un nombre fort limité de personnes.

M. Cassidy: Vous voulez parler des familles monoparentales dirigées par des femmes. Vous devriez avoir honte, monsieur le Ministre.

Privilège—M. Manly

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ISRAËL—L'EXPULSION DES PALESTINIENS DES TERRITOIRES OCCUPÉS

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre juge-t-il acceptable la politique d'Israël qui consiste à expulser les Palestiniens des territoires occupés ou bien rejette-t-il et condamne-t-il cette façon d'agir d'Israël qui semble violer les conventions internationales?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous jugeons que cette façon d'agir d'Israël va effectivement à l'encontre de la quatrième convention de Genève qui s'applique à la Cisjordanie. C'est ce que j'ai moi-même déclaré et j'ai ordonné à nos représentants aux Nations Unies d'appuyer la résolution du Conseil de sécurité qui s'oppose à cette politique d'Israël.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA VENTE DES HÔTELS AU CANADIEN PACIFIQUE—L'EFFET SUR LES EMPLOIS À MONTRÉAL

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports, je poserai ma question au vice-premier ministre.

Vers la fin de janvier, Ron Lawless, directeur exécutif du Canadien National, a déclaré en annonçant la vente des hôtels du CN au Canadien Pacifique que ce dernier avait accepté de maintenir tous les contrats de travail et avantages de retraite en vigueur et de reprendre dans ses propres effectifs tous les employés de l'entreprise.

Nous avons appris depuis que la majorité des 63 emplois aux ventes nationales et au bureau central à Montréal disparaîtront. Ces emplois ne seront pas protégés comme le président du CN l'avait promis. Comment le ministre peut-il justifier la vente de cette entreprise au CP puisque cela entraînera la perte d'un grand nombre d'emplois à Montréal, alors que, d'après le président du Canadien National, ces emplois devaient être protégés?

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question parce que les renseignements fournis par le député sont tout à fait nouveaux pour moi et s'écartent sensiblement des renseignements que nous avons. Si le député veut bien nous transmettre les renseignements en question, nous verrons ce qui en est et nous pourrons lui répondre plus tard.

M. le Président: Vu l'heure tardive, ce sera la dernière question aujourd'hui. Le député pourra peut-être revenir sur ce sujet demain et le secrétaire parlementaire sera peut-être en mesure de lui répondre à ce moment-là.

Le député de Cowichan—Malahat—Les îles (M. Manly) veut poser la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ENVOI D'INFORMATIONS AUX DÉPUTÉS—LE RETARD DES ENVOIS À CERTAINS DÉPUTÉS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, hier, pendant la période des questions, le député de Nanaimo—Alberni (M. Schellenberg) a parlé des nouvelles annoncées par le ministère des Pêches et des Océans au sujet du saumon chinook, notamment de l'importante nouvelle sur le nouveau programme de repeuplement de la rivière Cowichan, qui se trouve dans ma circonscription. Lorsque mon adjoint à téléphoné au ministère des Pêches et des Océans, à Vancouver, pour demander des informations à ce sujet, on lui a dit que le service des communications du ministère avait reçu l'instruction d'envoyer les renseignements à cinq députés conservateurs lundi, à 9 heures du matin, heure normale de l'Est, c'est-à-dire avant la conférence de presse au cours de laquelle le ministre a annoncé ces projets.

Une deuxième série de députés conservateurs devaient recevoir les informations à 13 heures, heure normale de l'Est. Nous n'avons reçu ces informations, qui sont d'une importance extrême pour ma circonscription, qu'à 16 heures.

Il s'agit à mon sens d'une injustice flagrante à l'égard des députés de l'opposition. C'est ce que j'appelle utiliser les services du ministère des Pêches à des fins politiques sectaires. Aussi, je soulève la question de privilège à ce sujet, et si vous trouvez qu'elle se justifie de prime abord, je suis disposé à proposer la motion requise.

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député attire l'attention de la Chambre sur des informations qu'il juge intéressantes. C'est la première fois que nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, en entendons parler.

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) n'est pas là. Il vaudrait mieux nous laisser un peu de temps pour examiner la situation et en reparler plus tard.

M. le Président: En somme, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) prétend que certains députés ont reçu des informations d'un ministère avant les autres députés, et dans des conditions différentes. Le secrétaire parlementaire a fait une très bonne suggestion. Je lui demanderais d'en parler au ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) et de dire le plus tôt possible à la présidence quand il pourrait être entendu. Le député de Cowichan—Malahat—Les Îles trouve-t-il cette proposition acceptable?

M. Manly: Oui, monsieur le Président.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSENCE D'UN DÉPUTÉ À LA CHAMBRE

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je constate que le hansard d'hier ne fait pas état du fait que je me suis abstenu de voter sur la motion d'appui à l'OTAN. En fait, rien n'indique que j'étais à la Chambre pendant le vote. Il importe que les lecteurs sachent que j'étais à la Chambre et que je me suis abstenu de voter.

M. le Président: Je sais gré au député de Parkdale—High Park (M. Witer) d'avoir signalé cette omission. La présidence verra à ce que le fait soit rétabli.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-82, concernant l'enregistrement des lobbyistes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Quand la Chambre a suspendu ses travaux à 13 heures, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) avait la parole.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Si ma mémoire est fidèle, monsieur le Président, avant l'interruption pour l'heure du déjeuner, je disais que les principes du projet de loi C-82 ne nous créent pas de problème. Nous appuyons le principe de ce projet de loi, mais certains de ses aspects doivent être définis plus clairement, en particulier la disposition relative au système de deux catégories. Nous n'avons pas besoin d'un système de deux catégories pour l'enregistrement des lobbyistes, une seule serait suffisante.

Deuxièmement, le projet de loi n'interdit pas le lobbying conditionnel, autre lacune de cette mesure, à notre avis. Certains lobbyistes exigent des honoraires si l'objectif de leurs démarches est atteint; nous sommes d'avis qu'elles ne tombent pas dans la catégorie d'instances que les lobbyistes peuvent faire aux bureaucrates et aux députés.

Troisièmement, le projet de loi aurait dû interdire le lobbying indirect par courrier de troisième classe. Nous avons constaté que cette pratique n'est pas permise en vertu des lois américaines. En fait, ce serait là une façon de tourner ce projet de loi.

• (1510)

Il n'y a pas de doute, et les récents sondages l'ont prouvé, que les Canadiens ont perdu confiance en leurs dirigeants politiques pour ce qui est de l'honnêteté, de la morale et d'une foule d'autres questions cruciales en démocratie. Je crois que c'est ce que le premier ministre a senti lorsque, dans une lettre envoyée aux députés en 1985, il a reconnu que les lobbyistes devaient être enregistrés. Par la suite, certains événements ont révélé que les activités des lobbyistes sont parfois douteuses, ce qui ne peut que convaincre davantage les Canadiens que les politiques traitent les questions morales et les affaires de l'État de façon contestable.

J'ai dit plus tôt aujourd'hui que l'enregistrement des lobbyistes est l'aboutissement d'un processus visant à donner plus de transparence au gouvernement. Dans cette même optique, le gouvernement a fait adopter des lois sur l'accès à l'information et sur les dépenses électorales, qui donnent aux Canadiens plus de renseignements sur la façon dont ils sont gouvernés. Si des contributions sont versées à des partis ou à des personnes, elles sont consignées, et le public a accès à ces renseignements. Cela ne peut que servir la démocratie dans un système comme le nôtre. Dans cette optique, cette mesure législative sur l'enregistrement des lobbyistes prend donc une grande importance.

Il est malheureux que le projet de loi n'ait pas ce que j'appellerais du mordant. Il ne comporte aucune disposition permettant au sous-registraire général adjoint de vérifier les renseignements que les lobbyistes porteront au registre. Rien ne permet d'entamer une enquête . . .

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse d'interrompre mon collègue, mais avec le consentement unanime de la Chambre, je voudrais déposer le document dont j'ai parlé au cours de la période des questions.

M. le vice-président: Évidemment, le député n'y sera autorisé que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, on m'a demandé au cours de la période des questions si j'étais prêt à déposer le document auquel je faisais allusion en posant ma question. Je dépose ce document.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de C-82, concernant l'enregistrement des lobbyistes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le vice-président: La parole est au député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, comme je l'expliquais, une des lacunes de ce projet de loi, c'est qu'il ne confère au sous-registraire général adjoint aucun pouvoir lui permettant de vérifier les renseignements que les lobbyistes inscriront au registre. Le sous-registraire n'aura pas l'autorité d'effectuer des enquêtes. Cette mesure ne précise même pas qui peut intenter une action.

Si un député ou fonctionnaire signale au sous-registraire général adjoint qu'un lobbyiste ne respecte pas les dispositions prévues dans cette mesure, qui va intenter des poursuites? Qui va entreprendre une vérification, recueillir des renseignements, mettre en branle le processus? Rien dans ce projet de loi ne confère un tel pouvoir au SRGA.

Nous estimons qu'il convient d'améliorer cette mesure. Nous en approuvons le principe, mais nous comptons faire tout notre possible pour proposer des amendements à l'étape du comité pour rendre cette mesure plus stricte. Nous espérons que le gouvernement se rendra compte de l'utilité de nos amendements et qu'il assurera la transparence et l'ouverture que les Canadiens, d'après moi, exigent et apprécieraient.

Je souligne que le comité permanent des élections, privilèges et de la procédure dont j'ai fait partie a examiné la question de l'enregistrement des lobbyistes et s'est rendu dans le pays le plus proche où les lobbyistes étaient enregistrés. Au sein de notre groupe, il y avait des gens qui ne voyaient pas vraiment la nécessité d'un tel enregistrement. Nous nous sommes donc rendus aux États-Unis pour étudier cette question. Il y avait parmi nous, je le répète, des gens qui étaient convaincus qu'il n'y avait pas lieu d'enregistrer les lobbyistes et qu'il fallait au contraire les laisser s'imposer eux-mêmes une réglementation.

Lorsque nous nous sommes entretenus avec des lobbyistes aux États-Unis, une des questions que nous leur avons posées a été de savoir quelle serait la grande orientation des propositions qu'ils présenteraient s'ils étaient à notre place et devaient rédiger des dispositions sur l'enregistrement des lobbyistes. Ils nous ont tous dit, sans exception, qu'ils présenteraient des mesures très strictes. Les députés conservateurs du comité qui n'étaient pas acquis à cette idée n'en croyaient pas leurs oreilles. Ils ont été absolument choqués de voir que des lobbyistes exigent que la législation sur le lobbying soit très dure.

Lorsqu'ils nous ont exposé leurs arguments, nous avons pu constater qu'ils étaient très raisonnables. Ils ont dit qu'ils voulaient un code imposé par voie législative parce qu'il leur permettrait de convaincre leurs clients qu'ils se conforment à des normes très strictes et qu'ils respectent les lois. C'est le meilleur moyen de garantir que les clients obtiendront des services professionnels.

Les lobbyistes à qui nous avons parlé étaient fiers de montrer au comité des listes informatisées de leurs clients et des frais qu'ils leur faisaient payer. Fait intéressant, des multinationales et des sociétés bien connues figuraient sur ces listes. On y trouvait aussi les questions pour lesquelles elles recouraient aux services des lobbyistes. C'est ce que nous proposerons dans les amendements que nous présenterons au comité. Nous chercherons à faire en sorte que la loi nous assure la même transparence.

Je n'ai pas d'objection à ce que des gens fassent affaire avec le gouvernement, mais les Canadiens devraient savoir qui sont ces gens et combien ils se font payer. Ce système est à la fois responsable et transparent.

Au comité, nous avons aussi discuté de la question des lobbyistes qui représentent des gouvernements étrangers. Dans notre rapport, nous avons reconnu que les gouvernements étrangers ont des ambassades ici à Ottawa et qu'ils ont des relations de gouvernement à gouvernement. Ils consultent les ministères et nous les avons exclus de nos recommandations sur le lobbying. Je remarque qu'il n'en est pas question dans le projet de loi.

Pour terminer, le projet de loi C-82 n'est qu'un pas, mais un pas dans la bonne direction et nous devons le renvoyer aussitôt que possible au comité. J'appuie la sage proposition du député de Glengarry—Prescott—Russel (M. Boudria). Alors qu'initialement nous avions recommandé que le projet de loi soit envoyé au comité qui avait étudié la question du lobbying, il avait déclaré qu'il devrait être envoyé pour étude à un comité législatif, composé, nous l'espérons, des membres du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. J'espère que le gouvernement suivra ce conseil.

• (1520)

Nous espérons que le ministre a écouté attentivement les points que nous avons soulevés et a reconnu que nous n'essayons pas de détruire le projet de loi. Nous voulons l'améliorer, le rendre plus efficace et faire en sorte que le gouvernement soit plus ouvert et plus responsable. Par conséquent, nous espérons que nos propositions deviendront des amendements dans le projet de loi.

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je n'ai que quelques mots à dire à propos de ce projet de loi. A mon avis, certaines des propositions faites par le député qui vient de parler devraient être prises en considération par le ministre quand le projet de loi arrivera à l'étape du comité. Certains des points soulevés sont très importants. Je pourrais peut-être les passer en revue.

Il ne faut pas oublier que depuis 1984, on a assisté à une grande prolifération de sociétés de lobbying dans tout le pays. Elles se livrent à diverses activités au profit de certains clients; il n'y a rien à redire à cela. Pourtant certains de ces clients à qui le gouvernement a prêté une attention favorable l'auraient obtenue de toute façon sans avoir besoin d'engager la société de lobbying. En fait, je dirais que dans de nombreux cas cela représente un énorme gaspillage d'argent que d'engager une de ces équipes de lobbying alors que le client pourrait peut-être voir son propre député local ou faire des démarches directement auprès du gouvernement.

Voici comment le projet de loi définit les lobbyistes professionnels:

> Est tenu, dans les dix jours suivant l'engagement de fournir au directeur une déclaration en la forme réglementaire contenant les renseignements visés au paragraphe (2) tout individu ... qui, moyennant paiement, s'engage, auprès d'un client, personne physique ou morale ou organisation, à ménager pour ce client une entrevue avec un fonctionnaire public ou à communiquer avec ce dernier afin d'influencer:

a) l'élaboration de propositions législatives par le gouvernement fédéral . . .

Ce qui veut dire quelqu'un qui a été engagé pour faire des instances au sujet d'un projet de loi à l'étude par la Chambre des communes. L'article parle ensuite d'influencer:

b) le dépôt, la modification, l'adoption ou le rejet d'un projet de loi . . .

Autrement dit, toute personne, organisation ou groupe qui tient à faire amender un projet de loi.

L'article dit encore:

c) la prise de tout texte réglementaire ou d'application . . .

Qui se fait, comme vous le savez, par le gouvernement du Canada. Il est ensuite question de l'élaboration de politiques par le gouvernement. Cette disposition est probablement assez vaste pour couvrir tout ce qui a à voir avec la politique publique.

L'article parle ensuite des nominations à des organismes ou agences. Je suppose que cet article s'étend, par exemple, à une personne qui voudrait être nommée au Sénat ou à un conseil et qui engagerait un bureau de lobbystes à cette fin. Il est ensuite question de l'octroi, par le gouvernement, de subventions, contributions ou autres avantages semblables, ou encore de contrats.

Que doit faire la personne ou le groupe? S'enregistrer auprès du directeur dans les dix jours suivant l'engagement. Que se passe-t-il si cette exigence n'est pas satisfaite? A l'article relatif aux infractions, le projet de loi prévoit ce qui suit:

Quiconque contrevient à la présente loi est coupable d'une infraction . . .

Qu'arrivera-t-il aux coupables qui seront traduits en justice? Il est prévu une amende maximale de 25 000 $ ou un emprisonnement maximal de six mois. L'alinéa 13*b*) dispose ainsi:

. . . par mise en accusation, une amende maximale de cent mille dollars et un emprisonnement maximal de deux ans . . .

En d'autres termes, le temps hors de prison est évalué dans cette mesure à environ 50 000 $ par année. Si vous pouvez payer ce montant, vous évitez un an de prison. Si vous ne pouvez pas payer, on vous coffre. Il est très intéressant d'examiner certaines de ces lois pour voir à combien de temps correspondent mille dollars selon notre système judiciaire. Résultat, celui qui a beaucoup d'argent n'est tenu de purger aucune de ces peines de prison.

Je suppose que le projet de loi a l'air de régler pas mal la question. Il fait à peu près le tour de la question. Mais il y a un problème, comme l'ont souligné certains orateurs. Quand on se présente comme entreprise de relations publiques, on n'est pas réellement tenu de s'enregistrer je suppose. On n'est pas tenu de dire combien on gagne en activités de lobbying. Il y a plusieurs entreprises de lobbying ici à Ottawa et dans les capitales provinciales, et cette loi ne les oblige pas à dire combien elles touchent, qu'il s'agisse de 1 000, de 100 000 ou d'un million de dollars. Pourtant elles devraient y être tenues. Quelle était la contre-valeur des démarches qu'elles ont faites auprès du gouvernement du Canada?

J'aimerais indiquer au ministre un autre domaine qui n'est peut-être pas du tout visé par le projet de loi mais qui devrait l'être. Peut-être pourra-t-il s'en occuper en comité ou à la troisième lecture. Voici le problème. Quand on examine l'ensemble des ventes effectuées par des organismes du gouvernement fédéral cette année et l'an dernier, on constate une chose intéressante; par exemple la vente qui vient d'être faite des hôtels appartenant au Canadien National. Quelles formalités a-t-on suivies? Il a bien fallu que les offres concernant ces hôtels aient été reçues par quelqu'un et présentées par quelqu'un d'autre. En d'autres termes, il s'est trouvé au Canada des gens désireux de faire une offre pour le Château Laurier et l'hôtel Newfoundland et tous les autres hôtels du CN d'un bout à l'autre du Canada. Il a bien fallu que quelqu'un reçoive ces offres. Le Cabinet a approuvé la vente, comme on l'a appris aujourd'hui pendant la période des questions.

Qui a dit que telle offre était la meilleure ou que ce serait Untel qui obtiendrait ces hôtels, à tel ou tel prix? Les conditions de l'appel d'offres prévoyaient que le marché n'irait pas nécessairement au plus offrant. Le Cabinet en fut saisi, parce que les gens qui voulaient acheter ces hôtels avaient embauché des lobbyistes. Le CN avait retenu les services d'une entreprise d'experts-conseils de New York pour préparer les offres, rechercher les acheteurs éventuels et préparer ensuite les documents pour le conseil d'administration du CN. Le conseil a étudié les recommandations des experts-conseils de New York et les a acceptées ou rejetées. Il a ensuite envoyé ses propres recommandations au Cabinet pour approbation ou rejet.

• (1530)

Les lobbyistes retenus par les soumissionnaires n'ont pas fait leur travail auprès d'un fonctionnaire, d'un ministre ou d'une autre personne nommée dans le projet de loi.

Les services de certaines des compagnies de lobbyistes mentionnées à la Chambre aujourd'hui par les deux députés qui m'ont précédé ont été retenus par des intérêts qui désirent acheter deux compagnies de téléphone du Canada. Northwest Tel, qui dessert tous les Territoires du Nord-Ouest, est mise en vente par le gouvernement du Canada. C'est une compagnie très rentable. Elle a fait de 8 à 10 millions de bénéfices nets l'an dernier, après avoir fait des millions de dollars d'immobilisations. On pourrait facilement tirer 20 millions de Northwest Tel.

L'autre compagnie, dans l'est du Canada, est Terra Nova Telecommunications, qui est aussi propriété du gouvernement fédéral. Elle a fait 5 millions de bénéfices et 11 millions d'immobilisations. Les services de certaines des sociétés d'experts-conseils mentionnées à la Chambre aujourd'hui ont été retenus par les intérêts qui veulent acheter ces compagnies rentables. Les sociétés de téléphone sont sûres de faire de l'argent, puisque leurs bénéfices sont garantis.

Les consommateurs sont obligés de payer et les sociétés de téléphone réalisent des bénéfices. L'État charge même des organismes de veiller à ce qu'elles touchent des bénéfices raisonnables, qui soient ni trop faibles ni trop élevés.

On engage donc les services d'une société de conseils à Ottawa pour faire du lobbying en faveur d'une autre société de téléphone qui souhaite acquérir *Terra Nova Telecommunications*, et d'une société de téléphone de la côte ouest qui veut, pour sa part, acquérir *Northwest Telephone*. Ces sociétés de conseils perçoivent des sommes considérables par l'entremise de leurs bureaux d'Ottawa, de Vancouver, de Toronto et de Saint-Jean, Terre-Neuve, à l'égard de projets entretenus par de gros intérêts financiers du Canada.

Ces entreprises de lobbying sont très en vue au Canada. J'ai remarqué que l'une d'elles était dirigée par un ancien député conservateur bien connu qui provient de Terre-Neuve. Une société de téléphone de cette province l'a embauché pour mettre au point une offre publique d'achat de *Terra Nova Telecommunications*.

Il faut savoir si le projet de loi vise ces sociétés de conseils grassement payées. Je suis prêt à parier que *Terra Nova Telecommunications* passera entre les mains de *Newfoundland Telephone* à la Bourse. Cette dernière va l'emporter non seulement parce qu'elle fera une offre alléchante, mais encore parce qu'elle a pratiquement le pied dans la porte. Je soupçonne même que les autres soumissionnaires intéressés à acquérir cette société extrêmement rentable en sont conscients.

Il en est de même de Northwest Telephone dans le Nord. On retient les services de sociétés de conseils à des coûts variables. Chose certaine, les sociétés qui font du lobbying sont fort lucratives.

J'ai un reproche à faire et c'est qu'à mon avis, ces méthodes ne sont pas visées par le projet de loi. En d'autres mots, la maison de lobbying dont les services ont été retenus à Terre-Neuve devrait être tenue de s'enregistrer aux termes de ce projet de loi et de signaler qu'elle a été recrutée expressément pour tenter de faire accepter une offre d'achat de Terra Nova Telecommunications. Il faudrait en exiger autant des bureaux de lobbying recrutés par les sociétés de téléphone de l'ouest du Canada en vue d'acheter Northwest Telephone.

D'après l'arrangement en vigueur, une société comptable a été désignée par le Canadien National pour s'occuper de la vente de Northwest Telephone. Dans le cas de Terra Nova Telecommunications, les offres sont présentées à la société de conseils Canada Capital Corporation qui, d'après ce que je crois savoir, est une compagnie très compétente établie en plein coeur de Toronto. Elle effectue toutes les recherches, prépare les offres et les accepte au nom du Canadien National. Ces offres sont alors transmises au conseil d'administration du Canadien National qui donne son opinion et la fait connaître au Cabinet fédéral qui rend sa décision.

Je voudrais que le ministre nous parle de cette procédure complexe quand il prendra la parole, soit à l'étape de l'étude en comité, soit à l'étape de la troisième lecture du projet de loi.

Si les sociétés de lobbying doivent avoir la haute main en ce qui concerne toutes les décisions de ce genre prises au Canada, nous devrions certes connaître l'identité de ces sociétés de lobbying et savoir combien elles sont rémunérées. Elles ne devraient pas être autorisées à se dissimuler derrière une société de conseils de l'État de New York, comme dans le cas des hôtels du Canadien National, qui transmet une offre au conseil d'administration du CN et ensuite au Cabinet pour obtenir une approbation définitive. Qui tente de berner qui?

Nous examinons maintenant le cas des sociétés de téléphone et des bureaux de lobbying. Je connais personnellement des lobbyistes dont les services ont été retenus. Ils connaissent tous les rouages de l'appareil gouvernemental. Ils savent comment et quand intervenir pour donner satisfaction à leurs clients.

• (1540)

J'espère que le ministre en tiendra compte car cet aspect du problème représente l'une des échappatoires les plus béantes du projet de loi. Comme je l'ai déjà rappelé, l'autre problème concerne les émoluments. Nous aurions pourtant le droit de savoir combien empochent des gens qui réussissent à réaliser l'achat d'une compagnie de téléphone au coût de 180 ou 200 millions de dollars comme c'est le cas pour la Northwest Telephone? Combien ces experts-conseils sont-ils payés? Au tarif de 5 p. 100? Ou de 10 p. 100 peut-être? Étant donné que des sommes énormes sont cause, nous devrions savoir combien ces gens gagnent. Nous les connaissons tous évidemment, mais je voudrais bien savoir combien ils reçoivent pour faire ces démarches.

Je tiens à mettre ces compagnies en garde, cependant. J'ai l'impression que c'est de l'argent gaspillé dans bien des cas. Si la meilleure offre l'emporte, elles ne devraient pas s'en faire. Mais il faudrait arrêter une procédure quelconque pour permettre à ces compagnies de faire appel auprès du Cabinet fédéral lorsqu'elles ne sont pas traitées équitablement. Il se peut qu'elles gaspillent leur argent en s'adressant à ces entreprises de lobbying.

Vous savez sans doute, monsieur le Président, que j'ai prédit quelle compagnie remportera le contrat d'achat de la Terra Nova Telecommunications sous peu. J'ai fait publiquement cette prédiction. Ouvrez bien l'oeil, monsieur le Président, car ma prédiction va se réaliser.

M. Kindy: Monsieur le Président, je suis en train de consulter cette mesure sur l'enregistrement des lobbyistes, et je voudrais la commenter et poser des questions également. Selon l'interprétation donnée au terme «fonctionnaire public», font partie des titulaires d'une charge publique les sénateurs et les députés fédéraux, les personnes nommées par le gouverneur en conseil, les administrateurs, les dirigeants et les employés de tout office, commission ou tribunal fédéral, les membres des forces armées canadiennes et les membres de la Gendarmerie royale du Canada. Je me demande si on a oublié les mandarins. Je parle des bureaucrates aux plus hauts échelons, les sous-ministres adjoints et les chargés de programme. Pour obtenir un contrat, un lobbyiste doit exercer une certaine influence, et il est amené forcément à voir des sous-ministres, des sous-ministres adjoints ou toute autre personne chargée d'arrêter un programme. Ces gens ne devraient-ils pas eux aussi figurer dans ce projet de loi? Le député pourrait-il me dire s'il croit que les mandarins qui dirigent vraiment notre pays, le gouvernement permanent du Canada, devraient être visés par ce projet de loi? Je ne vois pas pourquoi un membre de la GRC devrait l'être. Il n'accorde aucune faveur. Mais pourquoi les mandarins n'entrent-ils pas dans la définition de «fonctionnaire public»?

M. Baker: Monsieur le Président, je jette un coup d'oeil sur l'article auquel le député fait allusion et je dois dire d'emblée que je conviens avec lui qu'ils devraient certes être visés. Toutefois, au paragraphe 1 de l'article 2 concernant les définitions, il est dit que «fonctionnaire public» renvoie à tout agent de Sa Majesté du chef du Canada titulaire d'une charge publique, y compris les sénateurs et députés, les personnes nommées à temps plein à des organismes avec l'approbation du gouverneur en conseil, soit le Cabinet, ou d'un ministre de la Couronne, les administrateurs ou dirigeants de tout office ou commission, les membres des Forces armées canadiennes et les membres de la Gendarmerie royale du Canada.

Le député pourrait-il me dire s'il croit que cet article exclut certains fonctionnaires? Je crois que cet article est rédigée de façon normale. Autrement dit, il définit généralement «fonctionnaire public» comme étant tout agent de Sa Majesté du chef du Canada titulaire d'une charge publique, puis fournit une liste spécifique. En tant qu'ancien greffier d'une assemblée législative, je dirais que cette définition couvre tous les fonctionnaires auxquels le député a fait allusion, mais peut-être celui-ci dispose-t-il d'une information additionnelle ou d'une interprétation de la part du rédacteur du projet de loi qui ne soit pas conforme à cela.

M. Kindy: Je remercie le député de ses observations. Naturellement et comme il l'a signalé, ces personnes sont visées par la définition de «fonctionnaire public». Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux prévoir un autre article qui précise que tous les fonctionnaires à l'emploi d'un ministre sont aussi visés, de sorte que les choses soient bien claires et précises et ne soient pas laissées à l'interprétation d'un juge ou des bureaucrates.

M. Baker: Pour clarifier les choses, monsieur le Président, je vous fais remarquer que, en ce qui concerne certaines définitions, quand il est question d'interprétation et de définitions en général, le député a partiellement raison, car parfois ces définitions donnent le sens général et, dans ce cas-ci, il est question de tout fonctionnaire public ou agent de Sa Majesté du chef du Canada, ce qui signifie toutes les personnes qui sont au service du gouvernement fédéral. Comme l'a demandé le député, on pourrait mettre un point et préciser ensuite que «La définition comprend . . . » et inscrire ce qu'il faut, ou encore préciser dans le premier article ce que dit le préambule. On pourrait le répéter de cette façon.

Je voudrais que le député le signale au ministre pour que ce dernier puisse rendre les choses plus claires. Le gouvernement fédéral compte au ministère de la Justice quelques-uns des meilleurs rédacteurs de loi dans le monde. Et les gouvernements provinciaux ont eux aussi des rédacteurs fort qualifiés. Ils comptent parmi les meilleurs dans le monde. Bon nombre d'entre eux sont originaires d'Écosse et de Grande-Bretagne et ce sont d'excellents rédacteurs. Le problème ne tient pas d'eux, mais bien du gouvernement qui leur confie une tâche impossible.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais très brièvement soulever une ou deux questions. D'abord, à propos de la définition donnée à «fonctionnaire public», il est très clair dans mon esprit que cette définition vise tous les employés du gouvernement fédéral. Si le comité a recommandé dans son rapport que tous les fonctionnaires soient englobés dans cette définition, cela tient du fait que, aux États-Unis d'Amérique, la loi veut qu'il y ait lobbying seulement quand un lobbyiste communique avec un représentant élu. Évidemment, cette définition est insuffisante en ce qui nous concerne. Nous avons voulu inclure tout le monde. A mon avis, c'est ce qu'a fait le ministre. S'il est possible de préciser les choses davantage, je n'y vois pas d'inconvénient, à la condition que tous les fonctionnaires soient visés.

Je voudrais poser à mon collègue de Gander—Twillingate (M. Baker) une question sur un sujet légèrement différent. Je tiens à le féliciter en passant de son excellent discours. C'est assurément ce que vous souhaiteriez que je fasse, monsieur le Président. Je suis d'avis que le projet de loi devrait prévoir une disposition qui interdise notamment les honoraires conditionnels. Je crois qu'il est interdit dans la profession juridique, du moins dans certaines provinces, d'exiger un tarif conditionnel. Autrement dit, on ne peut dire à quelqu'un «Je vais vous obtenir un rendez-vous avec le ministre pour solliciter un permis de pêche, et cela vous coûtera 2 000 $. Mais si vous réussissez à obtenir le permis, vous me devrez 8 000 $ de plus»: Dans le cas fort improbable où un lobbyiste voudrait agir ainsi je crois que cela devrait être interdit, mais je doute qu'un lobbyiste veuille un jour faire pareille chose.

• (1550)

Je veux demander à mon collègue s'il convient que ce genre de tarif conditionnel devrait être inacceptable puisqu'il est interdit dans la profession juridique, du moins dans la plupart des provinces. En fait, il serait interdit dans la plupart des États aux États-Unis.

M. Baker: Monsieur le Président, le fait est bien sûr que nous ne saurons jamais si on impose un tarif conditionnel, variable, fixe, préalable, ultérieur ou de quelque genre que ce soit. Nous ne le saurons jamais parce que en vertu de la mesure à l'étude, on n'a pas à déclarer quoi que ce soit. L'observation du député est très juste.

Ce qui se passe de nos jours dans un très grande nombre de cas où des groupes de pression représentent des sociétés pour soutirer quelque avantage au gouvernement, c'est que certains de ces groupes en ont formé d'autres et que les mêmes gens peuvent faire du lobbying pour et contre la même chose à la fois. Dans pareille situation, on peut presque parler de tarif conditionnel quelle que soit l'issue de leurs efforts. Or ces groupes sont devenus très importants au Canada. Tous les gros soumissionnaires comme les compagnies de téléphone qui font des offres publiques d'achat pour les deux compagnies de téléphone à vendre en ce moment au Canada, la Northwest Tel et la Terra Nova Telecommunications, soumissionnent gros. Aujourd'hui les offres atteignent de 150 à 200 millions de dollars. Ces grandes compagnies de téléphone ont des bénéfices garantis. Je crois qu'elles ont toutes recouru aux services des mêmes groupes qui sont tous étroitement liés.

Si nous voulions aller au fond des choses, nous devrions au moins savoir qui sont ces compagnies. Il devrait y avoir un arbitre quelque part. L'offre d'une d'entre elles doit être retenue. Mais il faudrait faire connaître combien de bénéfice elles en retireront de même que le montant qu'elles exigent. Certains de ces lobbyistes deviennent multimillionnaires.

Motion d'ajournement

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Papineau (M. Ouellet)—Les Affaires extérieures—L'envoi d'une mission parlementaire à Haïti—Les conditions / On demande si des démarches ont été faites en vue de la tenue d'élections démocratiques véritables à Haïti; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—Le Code criminel—Le contrôle des armes à feu—La modification des dispositions; l'honorable député de Kenora—Rainy River (M. Parry)—Le Revenu national—Les dégrèvements fiscaux accordés aux habitants du Nord—La modification du règlement / L'application des modifications.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-82, concernant l'enregistrement des lobbyistes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Le moins que je puisse dire, monsieur le Président, c'est que le gouvernement a mis bien du temps à présenter le projet de loi dont nous sommes saisis. C'est en effet le 9 septembre 1985, dans une lettre ouverte à tous les députés et à tous les sénateurs, que le premier ministre (M. Mulroney) écrivait ce qui suit:

> L'un des grands principes, je pourrais même dire un impératif, de l'administration publique est que pour fonctionner efficacement en régime démocratique, le gouvernement et la fonction publique doivent jouir de la confiance de la population qu'ils servent. Pour bien mériter cette confiance, le gouvernement doit être en mesure d'assurer une gestion compétente et, surtout, être guidé dans ses actes par les plus hautes normes de conduite.

Puis il y énumère certaines mesures auxquelles il entend recourir pour atteindre les objectifs qu'il a décrits dans le paragraphe que je viens de lire, y compris un nouveau code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat; des instructions aux ministres leur imposant des limites strictes et précises en ce qui concerne l'attribution d'emplois à des membres de leurs familles; et des lettres adressées aux chefs de l'opposition concernant les normes d'éthique régissant la conduite des députés et des sénateurs. Un peu plus loin, au sujet du code régissant les conflits d'intérêts, il ajoute:

> L'une des premières mesures que j'ai prises à mon arrivée au pouvoir a été de confier au vice-premier ministre le mandat d'examiner les lignes directrices actuelles sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat . . .

La cinquième rubrique porte sur la législation en matière de lobbying. Il écrit:

> Le cinquième élément de notre démarche à l'égard de l'éthique dans le secteur public concerne le projet du gouvernement de présenter en Chambre, dans les plus bref délais, une loi visant à réglementer le lobbying et à en contrôler le processus en fournissant une source d'informations fiables et exactes sur les activités des lobbyistes.

Si c'est deux ans et demi qu'il entend quand il écrit «dans les plus brefs délais», je me demande bien combien de temps il faudrait attendre s'il ne précisait pas.

Ce projet de loi ne vise pas simplement l'enregistrement des lobbyistes, mais constitue une réponse aux problèmes très sérieux résultant de l'activité de nombreux titulaires de charges publiques et de leurs activités ultérieures ou connexes. L'événement vraisemblablement le plus marquant de la 33e Législature est le fait qu'en 1984, c'était la première fois que des modifications étaient apportées depuis 1963 aux nominations fondées sur le favoritisme politique.

Ceux d'entre nous qui ont assisté au débat qui a eu lieu entre les chefs des trois partis politiques juste avant les élections de 1984 ont entendu le premier ministre actuel dire à l'ancien premier ministre, aujourd'hui chef de l'opposition officielle (M. Turner), qu'il avait le choix. Lorsque le chef de l'opposition a accepté de nommer au Sénat et à d'autres postes des Libéraux recommandés par l'ancien premier ministre Trudeau, le premier ministre actuel a déclaré que le chef de l'opposition officielle avait le choix. Il a affirmé qu'il n'était pas obligé de procéder à ces nominations.

L'actuel premier ministre avait le choix. Il aurait pu présenter ce projet de loi et d'autres mesures législatives il y a longtemps. Mais il ne l'a pas fait.

Le premier ministre projette deux images. La première est celle du chef de l'opposition qui, aux réunions du Parti conservateur, divertit l'assemblée en énumérant les nominations politiques effectuées par les gouvernements libéraux et en déclarant que son gouvernement nommerait des sénateurs et des juges et qu'il faudrait probablement attendre une centaine d'années avant qu'un non-Conservateur obtienne une nomination. La deuxième image est celle dont j'ai parlé il y a quelques minutes, lorsqu'il a dit au chef actuel de l'opposition officielle qu'il avait le choix, qu'il aurait pu agir autrement.

Le présent premier ministre a maintenu et probablement accéléré le rythme auquel lui et son gouvernement procèdent à des nominations politiques. Lui et son gouvernement offrent des nominations et des contrats à leurs amis sans se demander si ceux-ci sont les meilleurs, s'ils proposent les meilleurs prix ou quoi que ce soit.

Je voudrais maintenant commenter les propos de mon ami de Terre-Neuve qui a pris la parole avant moi. Ceux d'entre nous qui étaient ici durant le règne des Libéraux se souviennent que les gouvernements libéraux ont attribué des contrats pour la construction de vastes immeubles à bureaux à diverses personnes, y compris M. Teron et M. Campeau, sans faire d'appel d'offres. Ils s'en sont très bien tirés. Le gouvernement récompense maintenant ses amis et certains de ses anciens amis en les faisant bénéficier des avantages consentis aux nouvelles organisations de relations publiques, ces nouvelles entreprises de lobbying qui se sont développées si rapidement sous le gouvernement conservateur.

• (1600)

Il faut reconnaître que certaines de ces entreprises ont eu la sagesse de ne pas engager seulement des conservateurs et de ne pas limiter leurs services à des conservateurs. Par exemple, Government Consultants International, fondée et dirigée par un ancien député conservateur fédéral de Terre-Neuve qui est devenu plus tard premier ministre de cette province, emploie non seulement M. Moores, mais aussi Gerry Doucet, un ancien ministre libéral, Francis Fox, et d'autres. Pourquoi ont-ils réussi et comment ont-ils pu obtenir de tels clients en si peu de temps?

Voici quelques-uns de leurs clients: Mercedez-Benz. Saint John Shipbuilding Ltd., qui a obtenu un contrat de 3,5 milliards de dollars pour la construction de six frégates. Iron Ore du Canada qui était dirigée par le premier ministre actuel avant son entrée au Parlement. American Express Canada. Nabisco Brands Canada; le président de cette compagnie aux États-Unis, Ross Johnson, est né au Manitoba et est un ami intime du premier ministre. Jusqu'à tout récemment, American Express Canada était représentée par une autre entreprise, Public Affairs International et il faut se demander pourquoi.

Il ne faut pas oublier l'Association canadienne de l'industrie du médicament. Ceux d'entre nous qui, comme moi, se sont élevés contre le projet de loi C-22 qui coûtera des centaines de millions de dollars aux Canadiens au cours des prochaines années, savent les efforts considérables que les lobbyistes ont déployés pour lui trouver des appuis et pour s'opposer aux opinions exprimées par les organisations de consommateurs, de personnes âgées et de travailleurs et par certains groupements agricoles. Nous savons que le lobbying a été intense. Nous savons que cette société a reçu pour son travail au moins 100 000 $ de l'Association canadienne de l'industrie du médicament.

Gulf and Western, conglomérat américain du divertissement a demandé à GCI de l'aider à prendre le contrôle de l'éditeur Prentice-Hall Canada. Huang and Danczkay l'ont engagée pour obtenir le contrat de la construction du nouvel aérogare de l'aéroport international Pearson. Microtel, filiale de la société B.C. Telephone, et une filiale du CN appelée CANAC, font partie d'un groupement momentané d'entreprises qui s'est vu accorder un contrat de 255 millions de dollars pour la mise au point d'un système électronique de défense contre les attaques aériennes. Ce groupement a engagé M. Moores pour faire du lobbying en son nom. Bombardier, Messerschmidt-Bolkow-Blohm et Honeywell ne sont que quelques exemples de ce que cette firme a pu faire.

Que fait cette firme pour ses clients? Combien cette compagnie coûte-t-elle aux Canadiens en frais supplémentaires pour les projets que le gouvernement du Canada finance grâce à son travail? Elle a maintenant des bureaux à Montréal et à Toronto, et est associée à d'autres firmes à Calgary, à Paris et à Washington. Les Canadiens ont lieu de s'inquiéter. Ce n'est pas la seule firme de lobbying.

Il y a aussi Bill Neville, expert-conseil qui a travaillé pour l'ancien premier ministre, maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et pour le gouvernement actuel. Il était et est toujours président de la société William Neville and Associates. Récemment, il a accepté une nomination lucrative comme président du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac. Nous connaissons la nature de son mandat. Il doit essayer de sauver l'industrie du tabac de l'interdiction sur laquelle le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) insiste tant en ce qui concerne la publicité. Il est censé essayer de persuader le ministre des Finances actuel de cesser de pénaliser les fumeurs dans chaque budget et élaborer une stratégie à long terme pour l'industrie à une époque où la consommation de tabac diminue et l'hostilité du public augmente.

Pourquoi a-t-il eu cette nomination? C'est certainement parce que l'industrie du tabac connaissait la relation très étroite entre M. Neville et certains députés. Nous avons donc devant nous une situation dans laquelle d'anciens députés et des personnes qui sont proches du premier ministre exercent ce genre d'activités.

Comme je l'ai dit auparavant, ce ne sont pas tous des conservateurs. L'ancien ministre libéral de la Défense nationale représente maintenant les fabricants de sous-marins français. Je répète aussi que Francis Fox est maintenant membre de GCI.

Nous devons nous inquiéter sérieusement des activités d'anciens hauts fonctionnaires qui se lancent dans le lobbying. Je fais ici allusion à M. Reisman, porte-parole et négociateur bien connu qui a agi pour le compte du gouvernement dans les discussions sur le libre-échange, et à son associé James Grandy qui tirent d'excellents revenus de leurs fonctions de lobbyistes pour certaines des plus grandes entreprises du pays. L'ancien sous-ministre de la Défense, Ramsey Withers, qui est sous-ministre des Transports depuis 1983 deviendra l'administrateur en chef des opérations de GCI lorsqu'il quittera le gouvernement.

Ce sont là certaines de nos préoccupations. Nous ne pouvons que nous demander pourquoi le gouvernement a attendu si longtemps pour agir et quelle est la gravité de la situation, étant donné certains événements récents.

Ce projet de loi ne règle qu'une partie des problèmes qui ont surgi ces dernières années, tant depuis que les conservateurs sont au pouvoir qu'avant cela, lorsque le gouvernement était dirigé par les libéraux. Nous avons chargé un comité parlementaire de s'occuper de la question. Il a étudié à fond les activités de lobbying et a proposé un modèle de système d'enregistrement des lobbyistes. Le rapport présenté en 1987 était unanime. Le comité a étudié la question sous tous ses angles pendant près d'un an. Il est allé voir les registres des lobbyistes de Washington et de Sacramento, en Californie. Il a recommandé un système contraignant tous les lobbyistes rémunérés à s'enregistrer et à révéler certains aspects importants de leurs activités, il proposait d'assortir ce système de sanctions sévères pour les contrevenants mais de limiter à sa plus simple expression les formalités administratives pour les groupes de pression légitimes.

• (1610)

Il faut se demander si les Canadiens peuvent escompter que le gouvernement va faire figure de proue dans le domaine de l'éthique au sein de la Fonction publique et de la transparence gouvernementale. Les antécédents du gouvernement ne donnent aucune raison aux Canadiens d'y croire.

Cette mesure répond-elle aux problèmes que j'ai signalés et satisfait-elle aux critères fixés par le comité? Nous ne le pensons pas. Nous estimons que cette mesure constitue un bon début mais qu'elle pèche sérieusement par certains côtés.

Au comité, nous avons l'intention de pallier certaines de ces lacunes. La première concerne les renseignements que les lobbyistes des première et deuxième catégories sont censés communiquer. Si le gouvernement veut véritablement pratiquer une politique de la transparence, les lobbyistes devraient divulguer non seulement l'objet de leur lobbying mais également le nom des personnes avec qui ils traitent. Paul Cross, dans son article de novembre sur les options politiques, a proposé une solution. Il recommande que les lobbyistes communiquent, chaque fois, le montant de leur campagne de lobbying, en divulguant les objectifs de cette campagne ainsi que les catégories de fonctionnaires auprès desquels ils intercéderont.

Nous estimons qu'il y aurait lieu d'élargir la définition du lobbying de façon à englober ceux qui lancent ou sont payés pour organiser des campagnes d'envois en nombre ou des campagnes publicitaires, en vue de diffuser de la documentation destinée à influencer le gouvernement par le biais de l'opinion publique.

Je suis sûr que je ne suis pas le seul à avoir connu des expériences comme celle que j'ai vécue récemment à propos de deux questions dont le Parlement est saisi. Ainsi, j'ai reçu des lettres, comme d'autres députés, opposées à la loi visant à interdire la publicité sur les produits du tabac. Les parlementaires ont reçu des milliers de lettres. Manifestement, ces lettres n'étaient pas toutes le fruit d'initiatives personnelles. De toute évidence, cette campagne était orchestrée, planifiée et mise en oeuvre par l'industrie du tabac et ses lobbyistes. Il en allait de même dans le cas du projet d'imposition des primes d'assurance-vie; nous avons reçu des centaines de lettres. Nous savons que ces lettres n'étaient pas spontanées. Ce sont les professionnels de l'assurance et leurs lobbyistes qui ont assuré leur rédaction et qui ont encouragé voire exhorté des particuliers à les envoyer. Il faut que cette mesure et les mesures semblables s'attaquent à ce genre de choses.

L'autre problème concerne le classement en deux catégories. Nous sommes d'accord pour que les lobbyistes de la première catégorie, les experts-conseils en relations gouvernementales tels que PAI et GCI , divulguent le nom de leurs clients et l'objet de leur réunion avec des représentants du gouvernement. Toutefois, pourquoi les groupes de défense d'intérêt de la catégorie II qui ont parmi leur personnel des lobbyistes ne seraient-ils pas tenus de divulguer ces mêmes renseignements?

En conclusion, je tiens simplement à préciser que les députés du Nouveau parti démocratique ont l'intention d'examiner de façon approfondie et critique cette mesure lorsqu'elle sera renvoyée au comité.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il a une autre formule à proposer pour l'enregistrement des lobbyistes et en quoi elle diffère de celle que propose le gouvernement.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je dois répondre à la députée que je n'ai pas la formule puisque je ne suis pas le député du NPD qui l'a mise au point.

Cependant, je puis lui assurer qu'à l'étape du comité notre parti formulera des propositions très précises pour améliorer cette mesure.

Mme Copps: Monsieur le Président, je me demande si le député aurait des commentaires au sujet du fait que les honoraires conditionnels ne sont pas interdits de façon explicite dans ce projet de loi. Quel est son opinion au sujet du versement d'honoraires conditionnels aux sociétés de lobbying?

M. Orlikow: Monsieur le Président, si en parlant d'honoraires conditionnels la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) veut dire qu'une société reçoit une somme à titre d'acompte, je dois dire encore une fois que je ne prétends pas connaître en détail tous les aspects du projet de loi. Cependant, si cela veut dire qu'un lobbyiste ou une société de lobbying recevrait une somme à titre d'acompte d'un client, il me semble que ce n'est pas pire que ce qui se passe dans bien d'autres domaines où des honoraires conditionnels sont versés.

C'est un aspect que nous voudrions examiner plus à fond lorsque le comité se réunira pour l'étude article par article du projet de loi.

Mme Copps: Je me demande si le député ne pourrait pas nous dire s'il estime que le lobbyiste doit fournir une liste de clients une fois qu'il est enregistré.

M. Orlikow: Oui, il me semble assez évident que le public doit savoir au nom de quels intérêts agit le lobbyiste, pour quelles sociétés ou pour quelles personnes il travaille, ce qu'il est tenu de faire pour ses clients et quelle forme de rémunération il obtient. Ces renseignements sont évidemment nécessaires. Sans ce genre d'information, il ne servirait pas à grand-chose d'adopter la mesure.

Mme Copps: Monsieur le Président, à propos de la liste de clients, le député croit-il que les honoraires payés aux lobbyistes doivent être déclarés et mis à jour tous les trois mois ou tous les ans?

M. Orlikow: Comme je l'ai dit plus tôt, monsieur le Président, je crois qu'ils doivent être déclarés. Je ne me suis pas arrêté à réfléchir à quelle fréquence.

Il faudra régler ce détail, à mon avis, lors de l'étude du projet de loi article par article, au comité.

M. Parry: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a-t-il des commentaires à faire sur la période d'attente que doivent observer ceux qui ont occupé des postes supérieurs dans la Fonction publique ou même au niveau ministériel comme dans le cas de l'ancienne députée de Nickel Belt, avant de passer au service d'un bureau ou d'une organisation pour agir comme lobbyistes, contre rémunération, évidemment, auprès du ministère où ils ont travaillé ou qu'ils ont même dirigé?

Estime-t-il que la période d'attente doit être comptée également dans tous les cas? Jusqu'où irait-il dans l'imposition d'une période d'attente?

M. Orlikow: Monsieur le Président, la question de mon collègue est extrêmement importante et intéressante. Je parlais tout à l'heure des centaines de millions de dollars que les médicaments d'ordonnance coûteront de plus aux Canadiens au cours des prochaines années. Des milliers de Canadiens qui s'opposaient à l'adoption du projet de loi C-22 ont été sidérés, pour dire le moins, de voir un ancien ministre du gouvernement libéral, l'ancienne députée de Nickel Belt, M^me^ Erola, accepter la direction de l'Association pharmaceutique canadienne pour un traitement de 100 000 $ par année.

J'aimerais que le comité prenne connaissance de la loi américaine qui interdit à ceux qui sont appelés à décider des politiques du gouvernement fédéral des États-Unis de devenir lobbyistes avant au moins un an, si ma mémoire est fidèle.

Ces derniers mois, au moins deux hauts fonctionnaires du gouvernement Reagan, Michael Deaver et Lyn Nofziger, ont été reconnus coupables d'infractions aux lois par les tribunaux et ils ont reçu leur sentence ou l'attendent. Le comité devrait examiner avec le plus grand soin cette disposition des lois américaines.

• (1620)

M. Rompkey: Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question. Le député estime-t-il que Tommy Douglas avait tort de prendre le poste de conseiller à la Husky Oil ou Ian Deans de prendre le poste de président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique offert par le gouvernement?

M. Orlikow: Monsieur le Président, dans son poste de directeur de la Husky Oil, M. Douglas, j'en suis certain, n'était nullement en mesure d'influencer la politique du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: En ce qui concerne M. Deans, je voudrais que les députés sachent que son poste à la tête de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique est apolitique. C'est un poste important parce que le président de cet organisme doit manifestement avoir la confiance de l'employeur, qui est le gouvernement fédéral, ainsi que des employés qui sont membres des divers syndicats qui représentent les fonctionnaires fédéraux. Puisque à mon avis, le gouvernement pensait manifestement qu'il pouvait prendre ce poste, je ne vois absolument aucun conflit d'intérêts dans sa nomination ni dans l'offre de le nommer ni dans son acceptation de la nomination.

M. Parry: Monsieur le Président, je voudrais m'éloigner de certaines des questions étrangères à l'objet du débat et destinées à faire diversion, soulevées par nos collègues libéraux.

Des voix: Oh, oh!

M. Parry: J'aimerais connaître l'opinion du député sur des questions de fond concernant le lobbying fructueux d'autrefois, particulièrement celui des gouvernements libéraux qui naturellement était notoirement vulnérables à toutes sortes de lobbying particulièrement lorsqu'il était associé à de l'argent.

Je pense particulièrement à un article de Linda Diebel du bureau d'Ottawa de la *Gazette*, paru en 1985 ou 1986, je crois, et dont voici un extrait:

> Le président Park Sung Hak de la Hyundai Auto Canada Inc. a obtenu la suppression des restrictions douanières imposées aux voitures de la Corée du Sud et prévues dans le budget libéral de 1984, d'après Roy MacLaren, ancien ministre d'État (Finances).

Lorsque le député est confronté à ce genre de lobbying efficace d'un gouvernement faible et indécis, pourrait-il proposer une mesure qu'on puisse faire figurer dans le projet de loi et qui pourrait empêcher ce genre de lobbying effectué de l'étranger, qui peut être étonnamment efficace, comme nous l'avons vu, peut-être même plus que le lobbying effectué de l'intérieur du pays?

M. Orlikow: Monsieur le Président, je pense que nous devons tous être préoccupés par la façon dont les gouvernements fédéraux ont encouragé les constructeurs automobiles d'outre-mer, du Japon et de la Corée du Sud, à ouvrir des usines au Canada. Il crève les yeux que dans quelques années nous allons avoir un énorme excédent de capacité. Certaines usines vont fermer. Celles qui vont fermer, ce ne seront pas celles des sociétés d'outre-mer qui ne font que créer des usines de montage, mais celles des trois grands constructeurs automobiles qui ont intégré leur fabrication et qui construisent des voitures et la plupart des composants, au lieu de se contenter de les monter ici. Nous devrions nous pencher sur le lobbying qui s'est fait au nom des sociétés d'outre-mer.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, l'hypocrisie éhontée du NPD est une chose que même moi je n'arrive pas à avaler.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: En croyez-vous vos oreilles, monsieur le Président? Tout d'abord il y a la question concoctée par le député de Kenora—Rainy River (M. Parry). Il affirme que l'ex-ministre de Sudbury, Judy Erola, s'est trouvé un emploi chez une société canadienne de produits pharmaceutiques, qu'elle travaille pour une multinationale, mais cela c'était après l'expiration du délai imposé aux ex-ministres. Le député n'hésite pas à décocher un trait mesquin à quelqu'un qui avait besoin de travailler. Vous pouvez m'en croire, après les prochaines élections, les députés du NPD risquent de se retrouver dans la même situation, alors qu'ils ne critiquent pas ceux qui ont besoin de travailler. Mais quand on met sous le nez du même parti qu'un ultra-socialiste a accepté du premier ministre (M. Mulroney) un emploi à $96 000 à la Commission des relations de travail à la Fonction publique, il n'y voit rien de mal. Il ne voit rien de mal à ce que le même député, deux semaines seulement avant son départ précipité pour aller toucher le gros lot de la Loto 6/49, a annoncé qu'il quittait la politique pour toujours parce qu'il ne pouvait plus supporter le premier ministre. Mais quand le premier ministre lui a offert un job, il a sauté dessus plus vite qu'on ne saurait dire «je ne suis plus socialiste».

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Franchement, je n'avais pas l'intention de relever cette attaque partisane, mais je ne pouvais quand même pas laisser passer sans rien dire ce trait mesquin.

Je pense qu'il faut en revenir à la question en discussion.

Une voix: Qui nous en a écartés?

Mme Copps: Celui qui nous en a écartés c'est celui qui a posé des questions au sujet de l'ex-députée de Sudbury.

Nous sommes ici aujourd'hui pour discuter du malheureux projet de loi C-82. Il concerne l'enregistrement des lobbyistes. Il faut remonter un peu en arrière pour se rappeler ce malheureux jour où il en a été question pour la première fois à la Chambre des communes.

[*Français*]

Monsieur le Président, le 9 septembre 1985, le premier ministre a écrit une lettre ouverte à tous les députés et à tous les sénateurs.

[*Traduction*]

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'en septembre 1985 le premier ministre est venu à la Chambre avec son nouveau code sur les conflits d'intérêts. Il a déposé une lettre ouverte à tous les députés et sénateurs dans laquelle il exposait ce qu'il allait faire et comment il allait relever l'éthique du gouvernement. C'était un gros document, qui était même entouré d'un ruban bleu. Très fier de lui, le premier ministre s'est levé et a déclaré: «Monsieur le Président, voilà le code sur les conflits d'intérêts le plus rigoureux de tout le monde occidental. En plus de ce code, je vais présenter un projet de loi sur l'enregistrement des lobbyistes». C'était en 1985, c'est-à-dire avant l'affaire du député de York—Peel (M. Stevens) et tous les scandales qui ont marqué ce gouvernement qui pourtant, selon le premier ministre, avait le code le plus rigoureux du monde occidental.

Que pouvons-nous déduire de cela, monsieur le Président? Vous pouvez avoir le code criminel le plus rigoureux du monde, cela n'empêchera par les vols de banque. Si les gens veulent cambrioler les banques ou commettre des malhonnêtetés, au gouvernement ou dans leurs contacts avec le gouvernement, ils le feront. Il n'est pas possible de légiférer la moralité des gens qui sont en politique ou qui désirent servir le processus politique en faisant du lobbying.

Ne nous laissons pas prendre par l'impression erronée qu'un projet de loi, que ce soit le projet de loi C-82 ou le nouveau code sur les conflits d'intérêt ou l'ancien qui était le plus rigoureux du monde occidental, résoudra le problème. On peut avoir des codes et des lois, mais si les gens veulent les contourner ils y parviendront. Il nous appartient, par le biais de cette mesure législative, de rendre aussi difficile que possible la subversion ou la violation de l'intention de la loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Je suis loin d'être convaincue qu'une loi, qui n'est pas encore adoptée—je suis heureuse que le gouvernement l'ait enfin présentée pour discussion—pourra résoudre le problème du lobbying. En 1985, le premier ministre disait qu'il allait présenter un projet de loi à ce sujet le plus tôt possible, car il fallait agir vite. Nous sommes maintenant en 1988 et seulement en deuxième lecture.

Regardons quelques exemples de règlements très stricts sur l'enregistrement des lobbyistes, regardons les États-Unis. Aux États-Unis, les représentants de gouvernements étrangers ou d'intérêts privés doivent s'enregistrer comme lobbyistes étrangers ou comme lobbyistes nationaux rémunérés. On trouve actuellement dans ce pays des comités d'initiative politique financés en très grande partie par de grandes entreprises ou par d'importants syndicats qui cherchent à promouvoir des philosophies ou des politiques particulières. Personne ne voudrait voir ce genre d'endettement politique au Canada. Malheureusement, les hommes et les femmes politiques sont de plus en plus assujettis aux astucieuses mesures prises par les lobbyistes rémunérés pour mettre leurs sociétés en contact avec un ministre. On essaie ainsi de corrompre le système démocratique. On essaie non pas de donner des renseignements mais plutôt d'obtenir un contrat par l'entremise d'un fonctionnaire ou d'un ministre.

• (1630)

Un article de Stevie Cameron récemment paru dans *The Globe and Mail's Report on Business* et intitulé «Like Magic» explique la nouvelle orientation des entreprises canadiennes de lobbying. Cette nouvelle orientation est de mauvais augure pour le système démocratique et politique du Canada. Après avoir examiné le travail de *Government Consultants International*, l'auteur écrit ce qui suit:

> Toutefois, ce qui saute aux yeux, c'est que GCI a fait beaucoup de progrès très rapidement. Établie par l'ancien premier ministre de Terre-Neuve Frank Moores et par un ancien ministre de la Nouvelle-Écosse, Gerald Doucet, peu après la victoire écrasante des Conservateurs de Mulroney en 1984, GCI est devenue la deuxième entreprise de lobbying au pays avec des factures totalisant 4,5 millions en 1986.

Cela n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est le fait que ce nouveau venu a introduit des pratiques qui ont changé la nature du lobbying au Canada. L'auteur ajoute:

> GCI a davantage la réputation de passer outre aux règles traditionnelles que celle d'introduire les siennes.

On dit, dans l'article, que les entreprises de lobbying avaient l'habitude de documenter leurs clients, de leur fournir des renseignements et une espèce de mode d'emploi pour leur permettre de faire pression sur le gouvernement par la voie démocratique. Je poursuis la citation:

Mais alors que ces entreprises vieille manière s'interdisaient de presser elles-mêmes les boutons et de faire directement du lobbying, GCI a enlevé ses gants blancs et a mis la main à la pâte.

«Nous nous faisons un point d'honneur d'obtenir des résultats», de dire Ouellet. «Nos concurrents se contentent de remettre plein de paperasse à leurs clients pour qu'ils lisent tout cela, prennent leurs décisions et fixent eux-mêmes des rendez-vous.» Ce n'est pas la méthode de GCI.

Nous en avons vu malheureusement maints exemples ces dernières années. Des pêcheurs qui voulaient saisir un certain ministre de leur point de vue sur une question ont essayé en vain de retenir son attention par la voie démocratique, mais il a suffi d'un coup de téléphone de M. Moores pour qu'il y ait enfin un déblocage. J'en déduis que les entreprises de lobbying canadiennes s'orientent dans une nouvelle direction.

Au lieu de dire à leurs clients que puisque nous sommes en démocratie, ils jouissent comme tout autre Canadien du même droit d'accès aux ministres et au personnel politique, au lieu de les renseigner sur la meilleure façon de retenir l'attention des ministres, c'est-à-dire en s'adressant à leur député dans leur circonscription, en venant s'entretenir à Ottawa avec les bureaucrates, les lobbyistes se font payer pour établir les contacts. Ils utilisent leurs anciennes relations de clan avec les ministres pour se faire ouvrir des portes qui restent fermées aux simples citoyens.

En toute franchise, le projet de loi ne fera rien pour renverser cette très dangereuse tendance dans le domaine du lobbying. Malheureusement, le lobbying au Canada s'oriente vers l'établissement des comités d'action politique qui existent aux États-Unis. Ceux d'entre nous qui ont étudié le régime américain savent qu'une fois devenu l'otage d'un comité d'action politique, l'homme politique ne peut plus se prononcer sur des questions qui lui tiennent à coeur, car il devra d'abord recevoir l'approbation du CAP. Les partis et les hommes politiques ne peuvent adopter une attitude indépendante car quelqu'un à l'arrière-plan paie les comptes. Malheureusement, le lobbying donne lieu à des situations de ce genre au Canada.

Ce projet de loi passe sous silence la question des honoraires conditionnels. Il n'y est pas question non plus de ceux qui font des contacts et de ceux qui sont contactés. C'est bien beau de dire à la société GCI de s'enregistrer. Bien entendu, la GCI va s'enregistrer comme toutes les autres sociétés de lobbying, et les sociétés de la première catégorie s'enregistreront d'une certaine façon tandis que les sociétés de la deuxième catégorie s'enregistreront d'une autre façon. A moins que nous n'ayons accès à plus de renseignements au sujet des relations particulières qui existent entre un ministre et un employé de la GCI, par exemple, rien ne permet aux Canadiens d'être assurés que la GCI ne vend pas simplement ses relations politiques pour obtenir des contrats ainsi que des avantages financiers et monétaires pour ses clients.

La pleine divulgation serait un des moyens de régler ce problème. On pourrait peut-être élargir la portée de cette mesure pour faire en sorte que les intéressés soient non seulement obligés de s'enregistrer, mais également de publier tous les trimestres des renseignements sur le siège social de leur client et sur les émoluments reçus avec une chronologie des démarches engagées auprès d'un ministre ou du gouvernement. Le syndicat des pêcheurs ne réussit peut-être pas à communiquer avec le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), mais Frank Moores remédiera à cet état de choses d'un simple coup de fil, et il est impossible de mettre un terme à ce gendre d'abus. Nous devons exiger une divulgation plus complète de certaines informations.

Nous sommes certes favorables à l'enregistrement des lobbyistes. Une mesure nécessaire maintenant à cause de toute une série de questions auxquelles ont donné lieu les activités et les procédés du gouvernement. L'enregistrement des démarcheurs s'impose de facto. Mais une telle démarche ne va pas en elle-même régler le problème, qui est que nous sommes engagés sur une pente très glissante. Il est à craindre qu'un jour, le pays ne soit plus dirigé par le Parlement, c'est-à-dire par les députés de tous les partis par voie de consensus ou du moins par le biais d'un vote honnête et public aux Communes, mais par des gens en coulisse qui paient pour avoir l'oreille des ministres, ce qui ne sera jamais à la portée du simple citoyen.

Nous devons donc examiner cette question froidement. Nous savons bien qu'officieusement ou officiellement, électeurs, hommes d'affaires, syndicats et organismes de bienfaisance souhaitent pouvoir communiquer davantage avec le gouvernement. Aussi, nous ne disons pas que les lobbyistes professionnels n'ont aucun rôle à jouer. Bien au contraire. Ils doivent montrer au client, au consommateur et à l'électeur quelles démarches suivre pour que leur point de vue soit entendu au Parlement.

Par exemple, un lobbyiste doit dire à l'association des infirmières de l'Ontario ou à l'Association des infirmières et des infirmiers du Canada ce qu'elle doit faire pour changer les choses, pour être représentée à l'échelle nationale autrement que par les voies habituelles, et comment elle doit procéder. Ce n'est que normal de faire du lobbying un outil qui soit tout aussi disponible aux organismes de bienfaisance qu'aux entreprises rémunérées. Mais il y a tout un monde entre ce genre d'initiative et un état de choses voulant que pour obtenir un contrat, une compagnie doive s'adresser à Frank Moores car celui-ci est en mesure de lui obtenir les deniers du gouvernement. Ce n'est pas du démarchage; c'est simplement faire jouer des relations politiques qui ne sont pas à la portée du grand public.

• (1640)

Nous avons un canevas de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, mais il n'est pas étoffé. M. Tout le monde ne peut pas aller consulter le registre et y lire ceci: «GCI. Contact: ministre des Pêches; reçu 3 000 $. Contact: ministre de l'Agriculture; reçu 10 000 $ au sujet d'un contrat relié au drainage agricole dans le sud-ouest de l'Ontario.»

Telles sont les divulgations complètes qui doivent être obtenues si nous voulons que le projet de loi sur l'enregistrement des lobbyistes soit le moindrement valable. S'il s'agit simplement d'une méthode qui révèle que la GCI est une société de lobbyistes rétribuée, il suffit simplement de consulter le *Report on Business*, le *Financial Post* ou même *The Ottawa Citizen*. La semaine dernière, le *Toronto Star* publiait un long article au sujet des contacts au sein du gouvernement.

Une voix: Qui en fait les frais?

Mme Copps: Pardon? On me demande, je crois, qui en fait les frais? Je répondrai que si nous en sommes dépourvus, nous en ferons les frais. Faute de quoi, les Frank Moores pourront s'adresser au ministre et lui dire: «Vous n'avez pas accordé ce permis. Il y a un petit problème. Nous allons le régler et nous obtiendrons le permis.» A la longue, les contribuables paieront beaucoup plus cher si les influences personnelles peuvent s'exercer au lieu de la pleine divulgation grâce à un projet de loi amélioré sur l'enregistrement des lobbyistes.

[*Français*]

Monsieur le Président, on pense que n'importe quel projet de loi . . . nous avons un bon Code criminel, au Canada, mais cela n'empêche pas les voleurs de banques d'aller prendre ce qu'ils veulent dans les banques. C'est la même chose avec n'importe quel projet de loi qui concerne les conflits d'intérêts, l'intégrité des personnes dans la vie politique et aussi l'intégrité des compagnies qui se battent pour obtenir des contrats fédéraux.

Nous n'avons qu'un squelette, qui n'a ni peau, ni chair et nous demandons présentement aux compagnies de s'enregistrer. C'est très bien! Mais, si nous n'avons pas plus d'information en ce qui concerne, par exemple, les sommes qui ont été payées pour tel contrat, suite à des contacts dans tel ministère, suite à des contacts avec un tel ministre, ou contacts avec tel fonctionnaire . . .

Nous savons que dans plusieurs décisions qui sont prises, les fonctionnaires ont beaucoup à dire afin de promouvoir tel ou tel projet. Si nous introduisons un projet de loi qui contient seulement des données disant: Bon, on va enregistrer des lobbyistes, mais on ne dévoilera pas l'information là-dessus, alors nous avons un squelette sans corps.

Ce que nous demandons et ce qui a été présenté par mon collègue le député fort et travaillant de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), qui n'est pas ici, mais comme j'ai vu son collègue qui . . . je croyais qu'ils étaient là tous les deux . . .

Il a lui-même fait un bon travail et je crois que le gouvernement devrait refléter dans le projet de loi les suggestions qu'il a faites lui-même au sujet de l'enregistrement des lobbyistes en ce qui concerne le fait d'avoir plus d'information parce que nous voulons vraimemt avoir un projet de loi, mais nous voulons un projet de loi qui reflète le fait que, si nous ne donnons pas plus d'information, nous n'aurons qu'un squelette qui ne nuirait d'aucune façon aux compagnies qui veulent prendre davantage du gouvernement fédéral et des politiciens. On ne veut pas suivre le sentier ou le chemin qui a été établi aux États-Unis parce que cela ne marche pas très bien là-bas. Les politiciens là-bas sont tirés par les comités d'action politique. On ne veut pas faire la même chose ici au Canada. C'est pour cela que nous demandons des amendements afin d'améliorer le projet de loi, justement, pour créer un nouveau sentier, un nouveau chemin pour les lobbyistes au Canada.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kempling): Questions ou observations.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je pourrais très facilement faire abstraction de l'allégation pour le moins injuste de la députée. Je suis persuadé que M. Deans, maintenant président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, accorderait la même importance aux observations que la députée a faites à son sujet. Si je prends la parole, c'est que ce n'est pas à moi ni à M. Deans que la députée a nui. Si elle y réfléchit, elle verra qu'elle a nui à tout le processus des négociations collectives que nous avons établi.

La députée n'ignore certes pas qu'elle débite des absurdités lorsqu'elle dit que M. Deans travaille pour le premier ministre (M. Mulroney). Je crois que ce sont là ses mots.

Mme Copps: Il a été nommé par le premier ministre.

M. Nunziata: Il a vendu son âme.

M. Orlikow: M. Deans ne travaille pas pour le premier ministre. Il préside une commission quasi judiciaire établie par une loi du Parlement avec toute l'indépendance . . .

M. Epp (Provencher): Nommé par le premier ministre. Et par Ray Hnatyshyn!

M. Hnatyshyn: Non, non, je n'ai rien à voir là-dedans.

M. Orlikow: Je disais donc qu'il a toute l'indépendance dont disposent toujours les présidents de telles commissions. La députée veut-elle insinuer que le premier ministre ou tout autre député ministériel a essayé, essaie ou va essayer de dicter ses décisions au président de la CRTFP? Évidemment pas.

N'oublions pas que le Parlement canadien a accordé aux fonctionnaires fédéraux le droit de participer à des négociations collectives. La CRTFP a été chargée d'administrer ce processus. La Commission dont le président fait partie a justement pour fonction de trancher les difficultés qui surviennent en cas de divergences d'opinion sur ce que la loi prévoit en ce qui concerne l'employeur, en l'occurrence le Conseil du Trésor, et les associations de fonctionnaires, qu'il s'agisse de l'Alliance de la Fonction publique du Canada ou de l'Institut professionnel.

Il importe, bien entendu, que le président jouisse de la confiance de l'employeur et des employés. De toute évidence, les deux parties font confiance à M. Deans. Les députés qui s'intéressent aux négociations collectives et au bien-être des fonctionnaires fédéraux n'ignorent certes pas que, sous la présidence de M. Deans, la Commission a rendu des décisions très importantes. Personne ne les a contestées, pas plus l'employeur que les employés. La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) était tout à fait injustifiée de s'en prendre à M. Deans.

Le président suppléant (M. Kempling): A l'ordre, s'il vous plaît. J'avertis les députés que M. Deans ne fait pas l'objet du débat d'aujourd'hui. Il n'est d'ailleurs pas ici pour se défendre. Je les invite donc à s'en tenir au fond du projet de loi à l'étude.

Mme Copps: Monsieur le Président, je ne voudrais pas voir le NPD réécrire l'histoire. J'ai sans doute ressenti une provocation parce que, bien que nous nous trouvions en pleine tribune politique où nous menons tous une lutte sur ce plan, si quelque chose m'horripile c'est bien de voir les néo-démocrates lancer des accusations mais être incapables de supporter la critique.

M. Orlikow: Vos critiques ne me font pas peur.

Mme Copps: Je n'ai pas fait allusion la première à un ancien député. C'est le député néo-démocrate qui s'est mis à dénigrer l'ancienne députée de Nickel Belt qui a trouvé du travail au sein d'une entreprise privée. Je vous prie de croire que les offres d'emploi ne pleuvent pas toujours quand on quitte la vie publique. Je connais d'anciens députés provinciaux qui sont devenus concierges dans des écoles.

Puisque les néo-démocrates ont mentionné l'ancienne ministre, je leur réponds, moi, de ne pas faire les vierges offensées et de ne pas juger l'ancienne représentante de Nickel Belt alors qu'à peine deux semaines après avoir annoncé qu'il se retirait de la politique parce qu'il ne pouvait pas supporter le premier ministre, leur propre collègue a changé son fusil d'épaule et accepté que ce dernier le nomme à un poste.

• (1650)

Nous ne parlons pas ici de la nature de l'emploi. Le problème des députés qui acceptent des emplois a été soulevé par le Nouveau parti démocratique. Franchement, si vous êtes disposé à distribuer des emplois, vous devriez être aussi disposé à en accepter et à cesser de faire la sainte-nitouche.

M. Boudria: Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) de son excellente allocution et de l'excellente façon avec laquelle elle a répondu, notamment aux néo-démocrates.

Ce projet de loi ne contient aucune disposition interdisant la facturation d'honoraires conditionnels. Par exemple, un lobbyist pourrait demander 2 000 $ à quelqu'un qui sollicite un permis de pêche, plus des honoraires supplémentaires de 8 000 $ ou 10 000 $ si le permis est finalement obtenu. En ce qui me concerne, on ne devrait pas pouvoir facturer des honoraires conditionnels.

M. Nunziata: C'est interdit aux avocats.

M. Boudria: Mon distingué collègue, le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata), dit que c'est interdit aux avocats en Ontario, et c'est très bien ainsi.

La députée convient-elle que les lobbyistes ne devraient pas pouvoir facturer d'honoraires conditionnels et que le genre de situation que je viens de décrire devrait être interdit?

Mme Copps: Le député fait valoir là un bon point. La loi devrait décourager la notion voulant qu'on reçoive un meilleur salaire pour avoir décroché un contrat. En interdisant la perception d'honoraires conditionnels, on veut faire valoir que les services d'une entreprise de lobbying devraient être facturés pour ce qu'ils sont et non en fonction du montant du contrat obtenu du gouvernement.

En permettant les honoraires conditionnels, on facilite aux lobbyistes de réclamer 10 p. 100 de ce qu'obtiendra une compagnie, ou encore de réclamer un paiement calculé en fonction de l'importance du contrat qu'ils auront réussi à décrocher auprès du gouvernement pour leur client. C'est là un mauvais précédent et assurément une pratique qu'on a réussi a décourager dans les milieux juridiques au Canada. C'est pourquoi les honoraires d'avocats au Canada sont à cet égard un peu moins élevés qu'aux États-Unis.

M. Nunziata: Monsieur le Président, en posant ma question à l'éminente députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), je reviens à la position NPD.

J'ai écouté patiemment les néo-démocrates ménager la chèvre et le choux. Comme le savent tous les députés, dans cette auguste Chambre, les députés néo-démocrates sont passés maîtres dans cet art.

Les habitants de Hamilton Mountain n'ont-ils pas cru que M. Deans les représenterait pendant tout un mandat? En 1984, les électeurs de Hamilton Mountain ont chargé M. Ian Deans de les représenter au Parlement fédéral. Il y a un an ou deux, le député a trahi leur confiance, provoquant la tenue d'élections partielles à Hamilton Mountain.

En outre, quelques semaines auparavant, quand il a remis sa démission, il a expliqué que, s'il quittait la politique, c'était du fait que le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement conservateur l'avaient énormément déçu.

La députée pourra-t-elle nous expliquer pourquoi il est parti après six années dans cette enceinte? Comme le sait notre éminente collègue, un député acquiert droit à pension après six ans de service. A son avis, est-ce que ce fait a influencé M. Deans dans sa décision de quitter cette auguste enceinte?

Mme Copps: Monsieur le Président, je suis de l'avis du député qui m'a précédé lorsqu'il a dit que nous ne sommes pas vraiment ici pour parler des députés. En tant que députée ayant travaillé en relations étroites avec l'ex-député de Hamilton Mountain, je puis dire qu'il était un bon député. Je crois qu'il a bien servi ses électeurs.

Je ne suis pas d'accord avec mes collègues du NPD qui ont attaqué cet après-midi une ex-députée libérale qui a perdu son siège lors des élections et qui était sans travail. Trois ans plus tard, elle a trouvé un emploi auprès d'une compagnie. Ils lui reprochaient d'avoir accepté un tel emploi, mais passaient sous silence le fait que leur ancien collègue a accepté un poste très lucratif à 96 000 $ par année, à quoi venaient s'ajouter plusieurs pensions. Voilà pourquoi je l'attaque. Je ne voulais pas l'attaquer en tant que député car je crois qu'il a rendu de bons services à sa circonscription.

Quant à sa décision de quitter la vie politique, dans la vie nous avons tous à prendre parfois des décisions difficiles. Les électeurs en seront juges lors des prochaines élections.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et observations est écoulée. La Chambre est-elle d'accord pour dire qu'il est 17 heures, ou veut-elle prolonger de deux minutes la période des questions et observations, à condition que le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) ait la parole la prochaine fois que la mesure sera mise à l'étude?

Des voix: D'accord.

M. Holtmann: Monsieur le Président, j'ai écouté avec plaisir l'intervention de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). Je voudrais qu'elle parle de certaines choses qui se sont produites dans la merveilleuse province du Manitoba sous le gouvernement néo-démocrate et qui ont un rapport avec le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui.

Avant que l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne démissionne, il a été nommé directeur général de la Manitoba Health Association pour faire du lobbying auprès de son propre gouvernement. Comment pense-t-elle que la nouvelle loi sur les conflits d'intérêts guiderait l'activité de cette personne?

Permettez-moi de vous donner un autre exemple. Le Nouveau parti démocratique du Manitoba utilise les services d'une entreprise spécialisée dans les sondages qui est dirigée par d'anciens députés néo-démocrates, à laquelle il a accordé des contrats sans appel d'offres. Voilà un exemple de conflit d'intérêts. La député pourrait-elle nous préciser ce qu'elle pense de ce genre de situation sous un régime néo-démocrate? Pourrait-elle également nous faire part de son opinion sur l'accès à l'information, accès qui est refusé au Manitoba?

Mme Copps: Monsieur le Président, je pourrais affirmer que cela prouve que les néo-démocrates ne valent pas mieux que les conservateurs, mais je ne veux pas tenir des propos provocateurs.

Le présent projet de loi n'aborde pas la question des anciens ministres. Selon moi, la législation fédérale actuelle empêche les ministres d'oeuvrer dans des domaines touchant de près ou de loin leur ministère pendant deux ans. En vertu du Code sur les conflits d'intérêts, les ministres fédéraux ne peuvent faire affaire avec leurs ministères pendant deux ans. Ainsi, si la personne concernée était un ministre assujetti aux lignes directrices fédérales sur les conflits d'intérêts, elle ne pourrait travailler au sein d'une société pouvant être directement en relations avec le gouvernement. On peut supposer qu'un code s'impose au Manitoba.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'OPPORTUNITÉ D'INTENSIFIER LES RECHERCHES SUR LES PRODUITS DE REMPLACEMENT DES RÉFRIGÉRANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 21 janvier, de la motion de M. Caccia: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'intensifier les recherches sur les produits de remplacement des réfrigérants, notamment le fréon, qui contiennent des chlorofluorocarbures (CFC) qui provoquent l'érosion de la couche d'ozone de la terre.

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat sur la motion du député libéral de Davenport (M. Caccia). Je tiens à préciser au départ, et souligner, comme on l'a fait lors des débats précédents sur cette motion, l'importance que le gouvernement accorde à la question de l'érosion de la couche d'ozone. Je voudrais que les députés sachent que le meilleur exemple de cela réside dans le rôle que le Canada a joué dans l'établissement de la convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone. Le Canada a été le premier pays à ratifier cette convention en juin 1986 et il continue de jouer un rôle dans la mise en oeuvre du protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, que le Canada a signé avec 23 autres pays et la communauté économique européenne, en septembre dernier. Le Canada sera, je l'espère, parmi les premiers pays à le ratifier aux termes de la nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement dont le comité législatif est saisi à l'heure actuelle.

Ce qui importe en fait, c'est que le député n'avait pas vraiment besoin de présenter une telle résolution étant donné que les initiatives prises par le gouvernement pour s'attaquer à un problème très grave pour tous les pays sont des années-lumière en avance sur ce que le gouvernement précédent avait fait. Nous reconnaissons la nécessité de partager les responsabilités pour assurer la protection de la couche d'ozone. Les pouvoirs publics, les entreprises, les groupements à caractère environnemental et les associations de consommateurs ont tous un rôle important à jouer; ils doivent s'attaquer à ce problème et essayer de le résoudre de concert.

Ainsi, les consommateurs peuvent manifester leur préférence pour des produits qui ne détruisent pas la couche d'ozone. Tous les députés admettront sans doute que si ces produits sont identifiés comme tels, ce sera un début. Le rôle qu'ont joué les associations de consommateurs dans la déclaration visant à interdire les CFC et certains produits utilisés dans les aérosols faite par le gouvernement au milieu des années 70 en est la belle preuve.

L'industrie a aussi accepté le rôle qu'elle doit jouer dans la mise au point de produits et de technologies non susceptibles d'endommager l'environnement. A une conférence sur les produits de remplacement des CFC et des halons qui s'est tenue à Washington en janvier sous les auspices de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement et de la Conservation Foundation, ainsi que de Environnement Canada, plus de 700 représentants de ce secteur, de groupements de protection de l'environnement et de gouvernements de plus de 20 pays étaient tous d'accord sur un point: il faut agir immédiatement.

Les représentants de ce secteur ont parlé de nouveaux programmes et d'initiatives visant à réduire les émissions et à trouver des produits de remplacement des CFC et des halons qui ne détruisent pas l'environnement. Ainsi, les producteurs importants ont annoncé un programme commun sur la toxicité d'un budget d'environ 8 millions visant à faciliter les échanges d'informations et à activer le lancement sur le marché de produits de remplacement tolérables sur le plan écologique. Tout

cela prouve par ailleurs que grâce aux initiatives du gouvernement actuel et des entreprises privées, les possibilités d'acquérir des connaissances sur le sujet ont considérablement augmenté pour toutes les personnes désireuses de faire quelque chose dans ce domaine.

Et le gouvernement? Le député a dit dans sa motion que le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'intensifier les recherches sur les produits de remplacement des CFC et des réfrigérants. Il faut absolument des recherches pour pouvoir lancer sur le marché des produits de remplacement acceptables sur le plan environnemental. Compte tenu des bénéfices qui risquent d'être réalisés dans ce domaine, ne vaut-il pas mieux laisser le soin à l'entreprise privée de s'en charger? Pour sa part, la collectivité internationale a créé une formidable occasion de fabriquer des produits chimiques et autres acceptables sur le plan écologique en fixant des objectifs de réduction dans le protocole de Montréal; l'industrie a d'ailleurs tout de suite intensifié les recherches sur les produits de remplacement.

Ce qui compte dans ces activités, c'est que le secteur privé a relevé le défi. Il l'a fait très rapidement parce qu'il s'est rendu compte des bénéfices qu'il pouvait réaliser. Quand les consommateurs comprendront mieux les effets néfastes de certaines substances, ils préféreront se procurer des produits qui ne nuisent pas à l'environnement.

Le gouvernement pourrait lutter beaucoup plus efficacement contre l'érosion de la couche d'ozone en mettant en place une stratégie de contrôle de la demande des industries et des consommateurs qui ferait baisser la consommation des produits chimiques destructeurs de l'ozone. Le gouvernement a commencé à rassembler les éléments de cette stratégie. Je voudrais les décrire brièvement pour donner une idée de l'orientation générale que nous entendons prendre actuellement. Mais auparavant, je tiens à dire encore une fois que le Canada s'engage sans réserve à ratifier le protocole de Montréal et à atteindre les objectifs de réduction qui y sont fixés. Le gouvernement a tenu beaucoup de discussions importantes dans ce domaine et il est évident qu'une intervention très franche se prépare pour bientôt.

Pour mettre en oeuvre les contrôles réglementaires voulus, nous aurons besoin des pouvoirs législatifs contenus dans la nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement dont un comité législatif est actuellement saisi. J'ai eu l'honneur de siéger à ce comité et d'entendre le député qui a proposé la motion parler des forces et des faiblesses du projet de loi et y proposer des amendements. Son intervention est la bienvenue. Sa motion est juste et utile même si le moment n'est pas très bien choisi pour la débattre. Cependant, le député s'est vivement intéressé au sujet et je suis sûr qu'il continuera à s'y intéresser.

Pour effectuer l'étude nécessaire, nous devons obtenir de l'industrie des renseignements concernant les quantités de CFC et de halons produites, consommées et vendues. Nous devons tenir compte aussi des répercussions que toute décision réglementaire pourrait avoir sur l'industrie et sur l'emploi. Les députés d'opposition critiquent parfois le gouvernement pour les mises à pied qui se produisent dans les industries. Soyons assez honnêtes pour reconnaître que les mesures que notre gouvernement et d'autres gouvernements et des entreprises privées prendront dans ce domaine pourront faire disparaître des emplois. Le gouvernement s'en rend compte et il a prévu certaines formes d'aide. Pour mieux protéger l'environnement de notre planète, nous sommes prêts à accepter le fait que certains emplois seront menacés, mais je suis sûr que notre gouvernement prendra les mesures nécessaires pour indemniser les personnes touchées ou pour les recycler.

Ces activités sont en cours depuis un bon moment, et un rapport sur les contrôles possibles devrait être prêt cet été ou au début de l'automne. Ce rapport servira de point de départ à notre processus de consultation multilatérale. Nous chercherons à connaître les opinions de toutes les parties intéressées sur les avantages et les inconvénients de ces contrôles possibles.

Il s'agit là d'un pas de géant pour le gouvernement dans le domaine de l'environnement. Il est bon que les critiques de l'opposition demandent de temps en temps au gouvernement ce qu'il fait. Je crois avoir pu montrer, en dix minutes seulement, que nous avons fait beaucoup. Nous n'esquivons pas nos responsabilités. Nous considérons l'environnement, la couche d'ozone, comme une question très sérieuse, et nous continuerons de le faire.

• (1710)

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je veux dire d'abord que je ne sais pas quels propos le député de Davenport (M. Caccia) a tenus au sujet de ce projet de loi. Cependant, je crois que le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) devrait prendre l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour ce qu'elle est. Elle ne vise pas à donner aux députés la possibilité d'attaquer le gouvernement ni de le défendre outre mesure, ni, quant à cela, à proclamer que le gouvernement a fait un pas de géant après l'autre pour ce qui est de la défense de l'environnement. Autrement dit, monsieur le Président, les remarques du député étaient déplacées.

Il a parlé du protocole de Montréal. Certes, nous étions tous heureux de la signature de ce protocole, mais, de l'avis de ceux qui s'intéressent à la protection de la couche d'ozone, ce n'était pas tout à fait ce que nous aurions souhaité. Il faut quand même dire que c'était une réalisation importante à l'époque, et encore aujourd'hui, non seulement pour la protection de la couche d'ozone, mais aussi parce qu'il s'agissait d'un protocole international. Il y a beaucoup d'autres questions au sujet desquelles nous aimerions avoir un protocole international, que ce soit sur les pluies acides ou sur divers autres problèmes environnementaux. Mais nous n'en avons pas. Ainsi, comme le protocole de Montréal, bien que limité, constitue un précédent, nous espérons que d'autres protocoles internationaux concernant des problèmes environnementaux touchant tout le globe suivront.

Le député de Selkirk—Interlake s'est moqué de la proposition à l'étude, soit que le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'intensifier les recherches en vue de remplacer le fréon et d'autres substances qui contiennent des chlorofluorocarbones provoquant l'érosion de la couche d'ozone. Je ne crois pas que le député de Davenport ait fait une proposition déplacée. Je pense cependant que le député de Selkirk—Interlake ne se rend pas compte de l'urgence de la situation.

Produits de remplacement des réfrigérants

La couche d'ozone de la planète s'amincit. Ce phénomène s'explique par le fait que des produits nocifs pour cette couche d'ozone ont déjà été relâchés dans l'atmosphère. Cela, on n'en tient pas compte. Tous les chlorofluorocarbones que l'on retrouve déjà sur terre dans les contenants de styromousse, les réfrigérateurs, les coussins de caoutchouc mousse, les solvants et d'autres produits jetés au rebut ou encore utilisés devront-ils aussi être libérés dans l'atmosphère avant que l'on admette que la couche d'ozone est vraiment menacée? Même en arrêtant complètement la production de ces produits aujourd'hui, le problème d'érosion de la couche d'ozone s'aggraverait encore parce que, que nous le voulions ou non, toutes ces substances qui n'ont pas encore été libérées dans l'atmosphère le seront d'une manière ou d'une autre et atteindront la couche d'ozone.

Je crois qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème technologique, mais également d'une question morale. Nous sommes devant un problème qui permet d'évaluer à quel point nous nous soucions des générations futures, qui révèle si pour des motifs à court terme, des raisons pratiques ou, comme dans le cas du député de Selkirk—Interlake, pour des visées idéologiques, nous empêcherons, retarderons ou refuserons de défendre avec toute la fermeté nécessaire, des activités urgentes permettant de trouver une solution au problème.

Chaque fois que nous utilisons l'une ou l'autre des substances reconnues nocives pour la couche d'ozone à des fins qui pourraient être atteintes autrement, nous faisons passer notre propre confort matériel devant le bien-être des générations futures et surtout des personnes plus vulnérables que la moyenne des gens à des affections comme le cancer de la peau. Le premier sujet d'inquiétude, c'est l'accroissement du pourcentage de cancers de la peau et lorsqu'il est question d'érosion de la couche d'ozone, c'est à cette maladie et à tous les autres problèmes de santé qui s'y greffent que l'on pense.

Je voulais simplement exposer ce point de vue pour bien faire comprendre l'urgence de la situation qui, de prime abord, ne paraît pas urgente. Il est extrêmement difficile de mobiliser les gens en leur disant qu'un énorme trou est en train de se former dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique. Cependant, le problème de la couche d'ozone ne concerne pas seulement le trou qui existe dans cette couche au-dessus de l'Antarctique mais également la diminution de son épaisseur ailleurs. Ce sont des pays comme le Canada et des gens comme les Canadiens dans l'hémisphère nord qui sont les plus touchés par ce phénomène. C'est pour cette raison que le Canada devrait non seulement faire figure de proue dans ce domaine comme il l'a fait mais qu'il devrait même être plus militant. Il faudra pour cela prendre des décisions strictes pour pallier cet abus des substances nuisibles à l'environnement.

J'ai précisé à la Chambre que nous continuions à contribuer nous-mêmes au problème puisque nous détruisons tous les jours un nombre incalculable de tasses en polystyrène aux comités et à la Chambre. Tout le monde est coupable. Dans certaines des églises où je me suis rendu, c'était comme si la tasse en polystyrène était un objet sacramentel. On ne peut y échapper. Pourtant, ces tasses que nous produisons et que nous employons inutilement ne disparaissent pas. Elles aboutissent quelque part. On pourrait en faire une montagne si on les mettait toutes ensemble. En soi, la seule production de déchets inutiles est déjà choquante; mais elle est d'autant plus grave quand en plus ces déchets inutiles dégagent des CFC qui s'accumulent au niveau de la couche d'ozone et la détruisent.

Monsieur le Président, je vous fais remarquer, et ce alors que j'utilise moi-même ces tasses en polystyrène pour boire du café, et je ne le dis pas parce que je suis satisfait de moi, je vous fais observer qu'il s'agit d'un exemple parfait qui prouve qu'on ne peut pas compter sur les décisions individuelles pour protéger l'environnement. Il faut changer les structures, changer les produits, changer les choses qui sont mises à la disposition du public ainsi que les choix qui lui sont offerts, même s'il faut limiter ces choix.

J'estime que nous devrions commencer ici, à la Chambre des communes, pour traiter certains de ces problèmes. Les tasses en polystyrène seraient un bon début. Je regrette de devoir soulever cette question, mais c'est un de mes dadas et ce, depuis dix ans. Cela prouve combien il est difficile de changer très légèrement les habitudes des gens.

Comme vous me faites signe que mon temps de parole tire à sa fin, monsieur le Président, je souhaite faire une dernière observation au sujet de l'environnement et des emplois. Le député de Selkirk—Interlake en a parlé et je suis heureux qu'il l'ait fait. J'ai toujours été intrigué du fait que dans notre société il soit acceptable—sans vouloir dire que j'estime moi-même qu'il le soit—que des gens perdent leur emploi parce que la marge bénéficiaire trimestrielle d'une société est à la baisse et qu'il lui faut améliorer sa marge d'autofinancement, sa cote de crédit ou agir de telle sorte qu'un grand nombre de personnes doivent être mises à pied. Ou encore, lorsqu'une entreprise a acheté l'usine d'un concurrent, il peut arriver que la décision la plus rationnelle et la plus efficace soit celle de fermer l'installation parce qu'elle est trop vétuste.

J'ai en tête toutes ces justifications qu'invoquent constamment les entreprises, et même les pouvoirs publics, pour fermer des usines, mettre des gens à pied et supprimer des emplois, mais pourtant, personne n'est prêt à accepter qu'il puisse être nécessaire de supprimer certains emplois et de faire subir à l'économie ou à un secteur donné une adaptation considérable pour sauver la planète. On peut faire ce genre de chose au nom de la marge bénéficiaire trimestrielle du CN ou de l'INCO. On peut sacrifier toutes sortes d'emplois au nom des objectifs budgétaires du gouvernement. Mais n'allons surtout pas menacer des emplois pour sauver la planète Terre, pour éviter à l'avenir une épidémie de cancer de la peau ou pour d'autres raisons du genre. Ce ne serait pas de bonnes raisons. Ce ne serait pas des raisons valables selon notre façon de penser habituelle.

• (1720)

Je prétends qu'il est grand temps que nous cessions d'accorder tant de priorité aux objectifs économiques à court terme et que nous en mettions davantage sur les objectifs environnementaux à long terme. Si cette optique entre en contradiction avec des objectifs en matière d'emploi, alors il faut prendre le taureau par les cornes et accorder la priorité à l'environnement, tout en étant disposés à mettre des programmes d'adaptation à la disposition des travailleurs touchés par des décisions qui privilégient l'environnement. Et ces décisions sur l'environnement, nous devons maintenant commencer à les prendre sinon les générations futures pourront nous en vouloir de ne pas avoir pensé à elles.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je me fais un plaisir de prendre la parole pour appuyer la motion présentée par mon collègue le député de Danvenport (M. Caccia). En voici le libellé:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'intensifier les recherches sur les produits de remplacement des réfrigérants, notamment le fréon, qui contiennent des chlorofluorocarbones (CFC) qui provoquent l'érosion de la couche d'ozone de la terre.

Les chlorofluorocarbures ou CFC, comme nous le savons tous désormais, servent d'agents de refroidissement dans les réfrigérateurs, les congélateurs, et les appareils de climatisation. Ils entrent également dans la composition des mousses synthétiques, notamment la mousse isolante rigide, la mousse de rembourrage souple et la mousse d'emballage pour aliments. L'utilisation des CFC dans les aérosols, comme la laque, a été interdite en 1980, mais les CFC sont utilisés largement dans divers biens de consommation.

Les CFC présentent une menace parce qu'ils provoquent l'érosion de la couche d'ozone dans la stratosphère à 20 ou 40 kilomètres au-dessus de la Terre. Une fois libérés dans l'atmosphère, leur durée de vie est de 60 à 300 ans.

Comme de nombreux Canadiens le savent maintenant, la couche d'ozone joue le rôle d'un écran solaire pour la Terre. Elle empêche certains des rayons ultra-violets du soleil d'atteindre la surface de la Terre et les corps des êtres humains et des autres animaux. Si les rayons ultra-violets devaient augmenter, la santé de l'espèce humaine et des autres espèces serait gravement compromise, ainsi que l'environnement dans lequel nous vivons.

Comme l'ont mentionné de nombreux députés qui ont pris la parole au cours de ce débat, en septembre 1987, le PNUE, le programme des Nations Unies pour l'environnement, a proposé un protocole sur les substances qui épuisent les couches d'ozone. Il a été signé à Montréal par quelques 24 pays et la Communauté économique européenne. S'il est ratifié et mis en application, il réduirait d'ici à 1998 la consommation globale de CFC à 50 p. 100 du niveau de 1986.

Est-ce que cette réduction est tout ce qu'on peut faire? Elle est certes importante, mais essayons de ne pas perdre le sens des proportions. Elle va partiellement résoudre le problème, mais quelle va être son efficacité en ce qui concerne la diminution de la couche d'ozone?

D'après Environnement Canada, en raison de la longue durée de vie de CFC dans la stratosphère, de 60 à 300 ans, une réduction de 85 p. 100 est nécessaire. La réduction de 50 p. 100 qui a été convenue à Montréal en septembre 1987 est insuffisante. Une réduction de 85 p. 100 serait nécessaire pour stabiliser les niveaux d'ozone dans l'atmosphère, c'est-à-dire pour faire en sorte que les niveaux actuels de CFC n'augmentent pas. C'est l'opinion de nombreux groupes et organisations de défense de l'environnement qui préconisent la suppression complète des CFC dès que possible.

Mon collègue, le député de Davenport, dans ses remarques à la Chambre a souligné le rôle que le gouvernement, l'industrie et les consommateurs peuvent jouer à ce sujet en essayant d'obtenir qu'on réduise et empêche le dégagement de CFC dans l'atmosphère. Les consommateurs peuvent réduire leur consommation de produits qui contiennent des CFC. Cette question a suscité de vives inquiétudes dans le grand public.

Récemment, Provigo, une grande chaîne d'épiceries au Québec a annoncé qu'elle n'utiliserait plus d'emballages contenant des CFC ou qui en dégagent dans l'atmosphère. C'est une preuve que l'industrie répondra à la demande des consommateurs et qu'elle est prête à jouer un rôle dans cette question. Le gouvernement peut aider les consommateurs à faire un choix éclairé en exigeant que les produits qui contiennent des CFC soient clairement marqués.

En plus de cela, mon collègue, le député de Davenport, a demandé au gouvernement d'aller au-delà du protocole signé en septembre dernier. Il a demandé au gouvernement de ratifier le protocole immédiatement, mais aussi de mettre au point une stratégie pour réduire à zéro la consommation de CFC et de lancer une initiative mondiale, avec l'aide des gouvernements qui pensent comme nous, afin d'éliminer complètement les CFC qui épuisent la couche d'ozone.

En ce qui concerne la motion à l'étude, vous vous souviendrez, monsieur le Président, que le député demandait que le gouvernement envisage la possibilité d'intensifier la recherche sur le remplacement des CFC comme réfrigérants. Cette motion a été choisie par un comité de la Chambre pour être débattue pendant cinq heures.

Je trouve extraordinaire que le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann), qui a parlé un peu plus tôt, se demande pourquoi le député de Davenport a présenté cette motion. Il disait que le gouvernement faisait tout son possible et qu'il n'y avait vraiment pas de raison de parler de cette question. Je lui rappelle que la motion a été choisie par un comité de nos pairs, parce qu'ils considéraient le sujet suffisamment important pour mériter l'attention de l'ensemble de la Chambre. Ils ont jugé qu'elle était suffisamment importante pour justifier un débat de cinq heures, suivi d'un vote.

• (1730)

Dans son discours à la Chambre, le député de Davenport a exhorté le gouvernement à intensifier la recherche sur les produits de remplacement des CFC dans divers domaines. Sans vouloir répéter ses propos, j'exhorte les députés qui prennent part au débat à s'inspirer de ses propositions et à tenter d'engager à ce sujet un débat positif.

Produits de remplacement des réfrigérants

Voici l'occasion idéale pour les députés, il me semble, de se renseigner sur la recherche qui s'effectue dans ce domaine. Nous devrions peut-être demander à la Bibliothèque du Parlement ou au ministre de l'Environnement (M. McMillan) de nous fournir un rapport sur l'état de la question afin de savoir ce qui se passe dans les laboratoires du gouvernement et de l'entreprise privée et quels sont les crédits que le Canada consacre à cette recherche. Nous pourrions alors tenter de comparer la situation canadienne avec celle des autres pays. Chacun reconnaît certainement que nous avons un défi majeur à relever au Canada, celui d'accroître nos moyens de recherche.

Je dois dire, en terminant, que la recherche industrielle fait largement défaut. Il s'effectue très peu de recherche et de développement au Canada. S'il est un domaine où les Canadiens auraient leur mot à dire c'est bien dans l'industrie, où nous devrions insister pour que nos entreprises produisent du matériel de fabrication et des produits qui respectent notre environnement septentrional. La demande se fait certainement de plus en plus forte dans le monde pour des produits et des modes de fabrication qui respectent l'environnement.

La motion du député de Davenport fournit aux députés l'occasion de se renseigner sur l'état de la recherche industrielle et gouvernementale en la matière. Cela devrait nous inciter, ainsi que le député en a exprimé le souhait, à redoubler d'ardeur afin de trouver des solutions à un problème fort préoccupant pour la planète et tous ses habitants, les humains aussi bien que les autres.

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, comme on le disait tantôt, le député de Davenport (M. Caccia) demandait au gouvernement d'examiner s'il est souhaitable de pousser la recherche sur les produits de remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Les produits et les technologies de substitution jouent un rôle important dans l'effort visant à réduire notre dépendance envers les substances chimiques qui appauvrissent effectivement la couche d'ozone. La solution du problème international que causent ces mêmes substances dépend de ces produits et technologies.

Monsieur le Président, ce gouvernement est parfaitement conscient de ces faits. Après tout, en l'absence de produits de substitution non nuisibles à l'environnement, la société ferait face à une alternative: protéger la couche d'ozone ou continuer d'utiliser nombre de produits absolument essentiels à la santé et au bien-être de tous. Si nous étions forcés de faire un choix de ce genre, monsieur le Président, nos efforts visant à appliquer des programmes de lutte contre l'appauvrissement de la couche d'ozone par des produits chimiques s'en trouveraient ainsi compromis. Il s'agirait, en somme, d'un malheureux recul par rapport au progrès accompli à Montréal, en septembre dernier.

En effet, l'adoption du protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone indique clairement aux industriels qu'il est temps de trouver des moyens de remplacer les chlorofluorocarbones et les halons. Reconnaissant les avantages commerciaux que présente la mise au point de produits de substitution non nuisibles à l'environnement, le secteur industriel relève ainsi le défi. D'importants travaux de recherche et de développement touchant les principales catégories d'utilisation de ces produits, dont les mousses plastiques, les fluides réfrigérants, les substances utilisées dans les appareils mobiles de climatisation et les extincteurs d'incendie, les stérilisants et les solvants de nettoyage, sont déjà en cours. Le secteur public collabore à ces travaux dans plusieurs domaines. A cet égard, je vais simplement fournir, monsieur le Président, quelques exemples à la Chambre.

Tout d'abord, comme cela a été mentionné précédemment, le gouvernement, de concert avec l'«*Environmental Protection Agency*» et la «*Conservation Foundation*» des États-Unis a parrainé du 13 au 15 janvier dernier, à Washington, une conférence technique sur les substances de remplacement. A cette occasion, des producteurs et des utilisateurs des substances en cause, des chercheurs et des représentants d'organismes de réglementation ont échangé sur les plus récents progrès technologiques relatifs à ces substances et sur leur commercialisation.

Ensuite, nous continuons de promouvoir l'emploi, quand cela est possible, de substances et de technologies de remplacement non nuisibles à l'environnement, en vue de réduire la demande et donc la consommation, de CFC et de halons. De plus, monsieur le Président, le gouvernement fédéral entend donner également l'exemple en veillant à ne pas nuire indirectement à la mise en marché de produits et de tehnologies de remplacement. Ainsi, nous voulons réduire le plus possible les exigences relatives à des CFC et à des halons spécifiques dans nos codes et nos normes.

Cela dit, monsieur le Président, je voudrais souligner que la mise au point et la commercialisation de produits et des technologies de remplacement ne constituent qu'un élément de la lutte contre l'appauvrissement de la couche d'ozone. Le gouvernement est déterminé à assumer les responsabilités énoncées dans le protocole de Montréal vis-à-vis des générations futures et de la communauté internationale. Pour ce faire, nous avons mis en oeuvre, au Canada, une série d'activités. Je me permets de décrire brièvement quelques-unes de ces activités.

Premièrement, nous avons commencé à déterminer les différents moyens de réduire la consommation des CFC et des halons. Par la suite, nous examinerons chacune des options du point de vue des coûts et des avantages pour la société. En cours de route, nous consulterons les parties intéressées, les intervenants, comme on les appelle. De toute évidence, monsieur le Président, les résultats des analyses coûts-avantages varieront grandement selon qu'il existe ou pas des produits de remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Deuxièmement, nous avons entrepris une importante étude dans le secteur industriel afin de déterminer les niveaux de production, d'utiliation et de commerce des CFC, des halons et des produits qui en contiennent. En répétant cette étude chaque année, nous pourrons ainsi surveiller l'évolution des marchés, contrôler l'efficacité des mesures de réglementation et aussi déterminer les effets des produits et des technologies de remplacement mis en marché.

Enfin, il ne faut pas oublier que la science contribuera grandement à la résolution du problème de la déperdition de la couche d'ozone. Le protocole de Montréal, monsieur le Président, tient compte de ce fait en ce qu'il permettra d'appliquer

des mesures de réglementation strictes à l'échelle internationale, si les données scientifiques indiquent que cela s'impose pour empêcher que la couche d'ozone ne se détériore davantage.

Pour ce qui est de la couche d'ozone elle-même, les activités de surveillance et de recherche, qui ont nécessairement une envergure internationale, sont coordonnées par l'Organisation météorologique mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Commission internationale de l'ozone, qui relève du Conseil international des unions scientifiques. Au Canada, il existe des stations de surveillance de la couche d'ozone à Toronto, Edmonton, Churchill, Goose Bay et Resolute Bay. Des mesures sont effectuées toutes les semaines à partir de ces stations, sauf celle de Toronto. Nous apportons ainsi une grande contribution au réseau mondial d'observation de la couche d'ozone, qui comprend 94 stations, dont 21 prennent régulièrement des mesures. Les activités du réseau sont coordonnées par l'OMM. Le Canada aussi exploite le Centre mondial des données sur l'ozone pour le compte de l'OMM; ainsi, nous sommes chargés de l'archivage et de la diffusion des données sur l'ozone provenant de toutes les régions du monde.

Bien que des mesures soient maintenant effectuées à partir de satellites, les renseignements recueillis par les stations du réseau terrestre constituent un ensemble de données de base historiques qui sont essentielles pour déterminer l'évolution de la couche d'ozone. Depuis plus de 40 ans, les mesures sont prises au moyen du spectrophotomètre Dobson. Or, les laboratoires d'Environnement Canada ont mis au point un nouvel appareil, le spectrophotomètre Brewer, qui peut mesurer les concentrations d'ozone et de dioxyde de soufre automatiquement et avec plus de précision qu'auparavant. Les appareils Brewer sont fabriqués par la société Sci-Tec de Saskatoon, qui en a vendu en Suède, en Allemagne, en Belgique et en Grèce.

A l'occasion de la mission 41-G de la navette spatiale, Marc Garneau, premier astronaute canadien, a emporté de l'équipement pour mesurer la couche d'ozone à l'aide d'un photomètre solaire. On analyse actuellement les données qu'il a recueillies pour réduire les profils des concentrations d'ozone, de vapeur d'eau et d'aérosols, en vue de les comparer avec les mesures prises par les instruments installés à bord de satellites, instruments qui ne peuvent être étalonnés directement.

Des scientifiques canadiens participent régulièrement à des expériences de la NASA touchant à la stratosphère. Nombre de celles-ci impliquent des mesures des constituants-traces à partir de gros ballons stratosphériques qui atteignent des altitudes de 30 à 35 kilomètres et de fusées qui montent jusqu'à 50 kilomètres d'altitude.

En résumé, monsieur le Président, les Canadiens peuvent être fiers de nos scientifiques qui apportent une importante contribution à la recherche mondiale sur la couche d'ozone.

Monsieur le Président, j'espère simplement que j'ai pu jeter un peu de lumière sur les efforts appréciables qui sont déployés dans les secteurs public et privé pour que des produits de remplacement des CFC et des halons soient mis au point et rendus accessibles le plus rapidement possible. Je conclus en signalant qu'Environnement Canada va continuer de collaborer étroitement avec ceux qui s'occupent de recherche et de développement et que, s'il faut accorder une attention supplémentaire à certaines questions, le gouvernement, évidemment, s'y emploiera le plus ardemment possible.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer aujourd'hui à ce débat. Je tiens à souligner l'importance que notre gouvernement accorde au très grave problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone dont nous sommes ici saisis, et au problème chronique à plus longue échéance des changements climatiques provoqués par l'homme.

C'est avec intérêt que j'apprends aujourd'hui que le gouvernement canadien a exposé plusieurs activités qu'il a entreprises et précisé le soutien qu'il a obtenu. Il importe de cerner les problèmes et de reconnaître l'implication du secteur privé. L'intérêt personnel et l'intérêt pour l'environnement ont poussé des sociétés de produits chimiques à mettre au point des composés comme produits de remplacement commercialisables des chlorofluorocarbures. Dans un article publié dans le *Financial Post*, on a fait valoir que les compagnies privées de produits chimiques qui se rendent compte que les jours de l'usage généralisé des CFC sont comptés ne ménagent pas leurs efforts. Il existe deux possibilités: perdre un marché relativement petit mais lucratif ou trouver un produit chimique plus sûr. Les compagnies trouvent évidemment des produits chimiques plus sûrs. Cette attitude nous sera bénéfique à tous. Si les forces du marché peuvent ouvrir de nouvelles avenues et apporter la sécurité aux Canadiens, nous nous en trouverons tous beaucoup mieux.

Il nous faut nous poser une série de questions afin de nous faire une opinion sur cette motion. Par exemple, que faut-il faire en gros pour trouver et mettre en oeuvre des mesures correctives complètes visant à régler ce problème? Quel rôle le Canada devrait-il continuer ou commencer à jouer sur la scène internationale pour être conséquent avec ses capacités du point de vue des ressources et du savoir-faire? Que devrait-on faire au Canada même pour satisfaire aux exigences du protocole de Montréal? Que peut-on faire ici même du point de vue de la réglementation afin de dépasser le protocole et de servir de modèle? Comment faire pour assurer le remplacement ordonné de ces substances destructrices d'ozone sans entraîner un chômage ou des bouleversements sociaux inutiles? Comment engager des démarches constructives auprès de l'industrie et des groupes écologistes pour pouvoir atteindre ce but? Quel rôle peut jouer le gouvernement canadien au pays et à l'étranger pour faciliter le transfert de la technologie nécessaire à une telle opération? Quelles recherches sont effectuées actuellement dans ce domaine? En fait-on assez? Ces recherches pourraient-elles être mieux coordonnées et mieux orientées? Quelle contribution le gouvernement devrait-il apporter dans l'effort de recherche consenti à l'échelle internationale, compte tenu de notre action actuelle dans les domaines que je viens de mentionner?

J'ai dit, en guise d'introduction, que le gouvernement du Canada avait tenu compte de tous ces aspects du problème, et qu'il avait établi un climat qui permettra aux compagnies privées d'agir, comme l'a rappelé le *Financial Post* du 12 février 1988. Je crois que 12 compagnies actuellement, la plupart

canadiennes, sont passées à l'action car elles ont parlé de ventes de 50 millions de dollars dans le domaine des CFC. Ces ventes pourraient assurer des emplois aux Canadiens et l'avance dans la recherche et le développement dans les secteurs de pointe pourrait aider les générations futures. Au demeurant, nous croyons qu'un groupe seulement consentira plus de 10 millions de dollars à cet effort. Il n'y pas d'autre mise en commun des renseignements parce que les compagnies concernées se livrent toujours la lutte pour être les premières à découvrir et à commercialiser les solutions de rechange appropriées.

C'est une question très importante à laquelle s'intéresse le secteur privé qui agira, à notre avis, dans l'intérêt des Canadiens. Le gouvernement ne s'est pas soustrait à ses responsabilités. Les fonctionnaires du ministère de l'Environnement reviennent tout juste d'un colloque, à Paris, où il a été question des moyens à prendre pour accélérer l'entrée en vigueur de la Convention de Vienne et, plus tard, du protocole de Montréal. Jusqu'ici, 15 pays ont ratifié la Convention de Vienne, et trois de plus devraient le faire incessamment. Cette convention doit entrer en vigueur avant que le protocole de Montréal ne voie le jour.

Il existe une autre raison qui explique l'importance de l'entrée en vigueur de cette convention, notamment le critère auxiliaire de la convention préconisant l'adoption de programmes de recherche, d'observations systématiques, de coopération scientifique et technologique, d'échanges de renseignements et de transfert de technologies. L'entrée en vigueur de la convention devrait susciter un intérêt accru à l'échelle mondiale dans les travaux de recherche sur ces produits de substitution.

Le protocole de Montréal nécessite 11 ratifications. Nous pensons que ces critères pourront être respectés cette année, c'est-à-dire en 1988. Toutefois, nous souhaitons que tous les grands producteurs mondiaux et tous les consommateurs en ratifient le texte pour nous assurer que le problème a été effectivement maîtrisé et qu'une solution pratique est clairement sur le point d'être appliquée.

Voyons quel devrait être le rôle du Canada au titre de la recherche effectuée pour trouver, pour les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, des produits de substitution non nuisibles à l'environnement. Depuis le début des années 1970, quand il a été question pour la première fois du problème posé par les CFC, les producteurs se sont mis à la recherche de produits de remplacement non nuisibles à l'environnement. J'ai parlé de la multiplication des travaux de recherche et de développement entrepris par des sociétés canadiennes dans le secteur privé. Ces dernières ont déployé de grands efforts à cet égard, ce qui les amène à trouver effectivement des substituts et des produits de remplacement. Elles ont mis au point des produits chimiques nouveaux qui semblent plus acceptables sur le plan environnemental. A ce stade-ci, elles en sont à en examiner la viabilité commerciale.

Cet intérêt dans la recherche industrielle a semblé décliner entre 1980 et 1985. La Convention de Vienne et le protocole de Montréal ont cependant encouragé la recherche au point que celle-ci se poursuit à l'heure actuelle à un rythme sans précédent. Nous savons que les mêmes tests de toxicité coûteux devront être effectués à l'échelle mondiale. Beaucoup de producteurs de CFC dans le monde participent ensemble à un programme d'une valeur d'environ 8 millions de dollars. Les travaux de recherche porteront surtout sur les HCFC 123 et HCFC 134A. Ce sont là des candidats prometteurs pour remplacer les CFC dans la réfrigération et autres applications importantes. Comme ces produits chimiques contiennent un atome d'hydrogène, ils sont donc moins stables et risquent par conséquent peu ou pas du tout d'appauvrir la couche d'ozone. L'industrie compte que ce programme d'essais durera environ cinq ans, mais nous espérons bien qu'il pourra se terminer plus tôt.

• (1750)

L'intensité de la recherche visant à mettre au point de nouveaux produits et substances montre bien que le gouvernement veut collaborer non pas seulement avec l'industrie canadienne mais, à l'échelle mondiale, avec toutes les sociétés du monde. Nous concentrons nos efforts sur ce problème et nous croyons que les efforts de recherche et de développement augurent bien pour l'avenir des Canadiens. Tous les citoyens du monde entier peuvent se sentir un peu plus rassurés ce soir en sachant que notre gouvernement, les Canadiens et les meilleurs jeunes chercheurs du Canada travaillent avec acharnement au sein du secteur privé aussi bien que dans le cadre d'initiatives gouvernementales à faire en sorte qu'en conjuguant nos efforts nous puissions venir à bout de ce problème qui menace notre avenir.

Il est bon de voir le Canada jouer un rôle de premier plan dans ces travaux de recherche et de développement scientifiques. Nous jouons notre rôle et faisons notre devoir. Étant l'une des nations les plus instruites en matière scientifique nos jeunes ont les idées, la perspicacité et par dessus tout la volonté et le désir de participer à la solution des problèmes mondiaux. Le problème de l'ozone est clairement l'un des grands problèmes scientifiques auxquels il faut s'attaquer. Je suis très fier que des jeunes Canadiens aient accepté de se faire nos porte-étendards aux yeux du monde entier. Nous allons en effet participer à découvrir la solution. Ces nouveaux produits de remplacement vont améliorer nos conditions de vie, et nous sommes absolument ravis de participer à leur mise au point.

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat aujourd'hui. Je voudrais remercier mes collègues qui sont intervenus avant moi pour les questions qu'ils ont soulevées au sujet de cette motion d'initiative privée.

Chose certaine, à première vue, cette motion peut, semble-t-il, être appuyée en général par tous les députés. Cependant, un examen plus approfondi permet de s'apercevoir qu'elle ne porte que sur un aspect très limité d'un problème important auquel doivent faire face non seulement les écologistes, mais, en fait, tous les Canadiens.

Cette motion tend à exhorter le gouvernement à envisager l'opportunité d'intensifier les recherches sur les produits de remplacement des réfrigérants, notamment le fréon, qui contiennent des chlorofluorocarbures (CFC) qui provoquent l'érosion de la couche d'ozone de la terre. En fait, un certain nombre de députés sont intervenus, non seulement aujourd'hui, mais également dans le passé, au sujet de cette motion, et je crois qu'ils ont abordé de nombreux points importants.

Manifestement, chaque fois qu'une personne entre dans un véhicule ou un immeuble climatisé ou en sort, elle ne s'arrête

pas à penser à la façon dont les réfrigérants fonctionnent. Chose certaine, peu de gens accordent assez d'importance aux répercussions des chlorofluorocarbures (CFC) sur la couche d'ozone et, en fait, sur l'environnement en général.

En terminant cette heure de débat ce soir, je voudrais revenir brièvement sur un certain nombre de points que mes collègues ont soulevés. Nous avons entendu parler des nombreux événements importants qui ont conduit à la signature de la convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et du protocole de Montréal. Mon collègue de London vient juste de parler de façon éloquente du rôle que le Canada a joué dans l'établissement des conventions et protocoles en question et de la façon dont nous tentons de mettre en oeuvre des mécanismes internationaux utilisés dans le monde entier en plus de nous pencher sur le traitement des CFC au Canada.

On a signalé ce soir que des recherches scientifiques s'imposaient. La seule chose qui revêt probablement encore plus d'importance, c'est la nécessité non seulement pour le Canada, mais également pour de nombreux pays du monde, de se rendre compte qu'une politique intéressée et à courte vue ne pourra que nous mettre tous en péril. Il faut s'attaquer à la question comme il convient.

Nous nous rappelons les faits saillants de la conférence coparrainée par le ministère de l'Environnement qui s'est tenue à Washington, en janvier. Cette conférence est importante, car on y a déterminé de façon concrète qu'on prend, dans le secteur privé, bien des mesures tendant à partager des renseignemens sur les recherches et à lancer des programmes conjoints. En outre, les intéressés partagent des renseignements sur les technologies actuelles conçues pour réduire les CFC et les halons. Parmi les initiatives en question, il y a l'utilisation de produits chimiques de remplacement, le recyclage, la récupération et la destruction.

On a constaté lors de la conférence que les producteurs, les chercheurs, les organismes de réglementation, les groupes écologiques et même les medias discutent de la mise au point de produits de remplacement et de nouveaux procédés. Il y a donc du progrès. La conférence de Washington a aussi permis à l'industrie de faire rapport des progrès accomplis jusqu'ici, ce qui est très important, et cela a aussi un rapport certain avec la motion à l'étude aujourd'hui.

Les députés ont déjà parlé des recherches sans précédent qui ont été effectuées jusqu'ici. Ces recherches nous ont permis d'accomplir des progrès à plusieurs points de vue. Nous faisons de toute évidence face à un grave problème écologique parce que nous utilisons de plus en plus de halons et d'hydrocarbures chlorofluorés pour des choses que bien des gens considèrent maintenant comme essentielles.

De façon générale, le gouvernement a exprimé son intention de satisfaire aux exigences mentionnées dans le protocole qui a découlé de la conférence de Vienne. Notre gouvernement a bien précisé la nécessité de poursuivre les recherches pour trouver des produits chimiques de remplacement appropriés. Nous avons signalé qu'il reste bien des obstacles à surmonter. Nous avons parlé des produits, des services et des technologies dont nous avons besoin pour assurer une transition ordonnée à des produits moins nocifs pour l'environnement.

Dans le cadre du débat actuel, le gouvernement s'est efforcé d'expliquer aux députés son plan d'action et son programme pour satisfaire aux exigences de réduction globale de l'utilisation des hydrocarbures chlorofluorés et des halons. Nous avons signalé que nous faisions maintenant plusieurs choses. Nous nous préparons à ratifier le protocole de Montréal. Nous sommes en train de rédiger un rapport global sur les solutions possibles. Nous sommes aussi en train de rassembler des données pour déterminer les coûts-avantages et les bouleversements que pourrait causer chacune de ces solutions possibles. Nous avons déclaré à maintes reprises que nous avons besoin de la loi canadienne sur la protection de l'environnement, non seulement pour ratifier le protocole de Montréal, mais aussi pour mettre en oeuvre bon nombre des mesures de contrôle nécessaires.

En ce qui concerne la motion du député de Davenport (M. Caccia), la réponse du gouvernement est claire. Il y a bien des choses que le gouvernement, l'industrie, les consommateurs et tous les Canadiens peuvent et doivent faire pour résoudre le problème de l'érosion de la couche d'ozone. Tous les intervenants ont un rôle à jouer.

L'industrie a d'importantes obligations à cet égard. J'ai déjà parlé de bon nombre des mesures prises par le gouvernement à l'échelle internationale et nationale. Je terminerai ce soir en parlant brièvement du rôle de l'industrie.

Étant donné le rôle que jouent les forces du marché, les entreprises de ce secteur se livrent à une véritable course contre la montre pour trouver des produits de remplacement des CFC et faire progresser les technologies dans ce domaine. Un article sur la production d'un produit de remplacement des CFC est paru dans le *Globe and Mail* au mois de février, soit il y a à peine plus d'un mois. Il s'agissait d'un court article sur les travaux de recherches sur les produits de remplacement des CFC effectués par la société Dupont à son usine du New Jersey et au Canada.

Le gouvernement ne doit pas s'endormir sur ses lauriers mais je trouve que cette motion ne va pas assez loin, car les entreprises de ce secteur et tous les Canadiens peuvent faire beaucoup plus.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je signale que le motionnaire est absent et qu'un seul député de l'opposition assiste au débat sur une question aussi importante que celle-ci, qui touche pratiquement tous les êtres humains qui vivent sur notre planète.

M. Gormley: J'invoque le Règlement sur le même sujet, monsieur le Président,

• (1800)

M. le vice-président: Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement. Si c'est sur le même sujet, je me demande bien quel argument on peut invoquer; je ne crois toutefois pas qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement. Les députés savent évidemment que les députés de tous les partis ont beaucoup à faire. Plusieurs comités siègent. De toute façon, il est 18 heures.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'ENVOI D'UNE MISSION PARLEMENTAIRE À HAÏTI—LES CONDITIONS / ON DEMANDE SI DES DÉMARCHES ONT ÉTÉ FAITES EN VUE DE LA TENUE D'ÉLECTIONS DÉMOCRATIQUES VÉRITABLES À HAÏTI

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, le 2 février dernier, j'ai interrogé le gouvernement sur la pertinence d'envoyer une délégation de parlementaires canadiens à Haïti.

Les réponses que j'ai reçues à ce moment-là étaient plutôt vagues et floues, je dois dire semblables à la position du gouvernement canadien face à ce pays qui vient de vivre, malheureusement, des événements fort tragiques.

Quoi qu'il en soit, un mois plus tard, je veux maintenant faire le point au nom du parti libéral du Canada sur le travail du groupe de parlementaires chargé d'examiner les relations du Canada avec Haïti. Je voudrais d'abord remercier les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et de l'Agence canadienne de développement international pour les informations fort utiles qu'ils nous ont données à l'occasion des séances d'information que nous avons eues à Ottawa et qui, à mon avis, ont été non seulement instructives, mais fort complètes. Leur disponibilité et surtout leur grande franchise ont été fort appréciées.

Je voudrais aussi féliciter le secrétaire parlementaire du ministre pour la façon dont il a dirigé les sessions publiques à Montréal les 16, 17 et 18 février dernier. Je me réjouis de la qualité et de la diversité des témoigagnes entendus. J'ai la conviction que nous devrons en tenir compte lors de la rédaction de notre rapport au ministre.

Plus tôt cette semaine, le gouvernement émettait un communiqué confirmant la visite du groupe de parlementaires à Haïti la semaine prochaine.

Le quatrième paragraphe du communiqué stipule, et je cite:

> Lors de leur visite à Haïti, les parlementaires canadiens auront l'occasion de rencontrer les représentants du nouveau gouvernement haïtien, les représentants de l'opposition, des Églises, des syndicats, des milieux d'affaires, des membres d'organismes de protection des droits de la personne. Ils auront aussi l'opportunité de visiter des projets d'aide, tant à Port-au-Prince qu'en dehors de la capitale, et de discuter avec les bénéficiaires de ces programmes.
>
> Ils prendront contact également avec des membres de la communauté canadienne en Haïti, des représentants d'organisations internationales et d'autres pays entretenant des relations avec Haïti.

C'est sur la foi de ce programme que nous jugeons utile de nous rendre à Haïti. Il me fera donc plaisir d'accompagner cette délégation et d'y représenter le parti libéral du Canada.

Nous sommes bien conscients du fait que nous ne pouvons réécrire l'histoire récente de Haïti. Nous croyons que le peuple haïtien était prêt pour la démocratie, mais les événements sanglants ont brouillé les cartes. Forcé d'admettre que l'arrivée au pouvoir de M. Leslie Manigat s'est faite d'une façon un peu spéciale, nous ne pouvons toutefois en toute justice lui imputer la responsabilité des incidents de la fin de l'année 1987.

Comme le disait un témoin à Montréal le mois dernier, et je le cite:

> Le curriculum vitae du nouveau président, Leslie Manigat, milite en sa faveur et constitue un motif d'espérance pour le peuple quant à la compétence de l'homme. Cependant, il faut être conscient du contexte politique et économique dans lequel ce nouveau président devra exercer ses fonctions.

J'ajoute que le programme électoral de la formation politique de M. Manigat, qui nous a été transmis et que j'ai eu l'occasion d'étudier très attentivement, est fort impressionnant. Alors s'il est possible de mettre en application ce programme à Haïti, certainement que la population haïtienne en trouvera de grands avantages.

C'est donc avec l'espoir de pouvoir discuter franchement, tant avec les représentants du gouvernement que de l'opposition, que je me rendrai à Port-au-Prince. Mais je voudrais, et je serais excessivement déçu s'il était impossible à notre délégation de parlementaires de rencontrer le président lui-même, pour discuter, d'une façon bien franche et bien informelle avec lui de ses intentions quant au respect de la Constitution qui a été si spontanément et si massivement appuyée par la population haïtienne. Cette nouvelle Constitution impose certaines obligations au gouvernement et nous espérons que le nouveau président saura la respecter.

Deuxièmement, nous devrons nous enquérir, directement auprès du président, du premier ministre et de ses principaux ministres, de l'aide canadienne. Nous avons été informés par les représentants du parti du nouveau président qu'il voyait d'un mauvais oeil la prolifération des organismes non gouvernementaux. Or, une très large proportion, sinon la quasi-totalité de l'aide canadienne à Haïti, passe par des organismes non gouvernementaux et il est certain que si cette aide n'est plus bienvenue, cela pourrait substantiellement changer la nature de l'aide canadienne dans ce pays.

Finalement, en terminant, je voudrais m'enquérir de l'intention de ce gouvernement quant au respect des droits de la personne. Il est indéniable que les incidents sanglants de l'an dernier sont absolument regrettables, que les responsables de ces incidents doivent être poursuivis devant les tribunaux et que justice doit être faite. Or, il serait intéressant, voire important de savoir de la bouche même du président, ce qu'il entend faire à ce chapitre.

M. Roger Clinch (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, tel que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a annoncé hier, le groupe de parlementaires chargé d'examiner les relations du Canada avec Haïti séjournera en Haïti du 13 au 18 mars prochain.

Après l'installation du nouveau gouvernement haïtien formé le 12 février, notre ambassade a été en mesure d'aborder avec les autorités compétentes les modalités de la visite du groupe de parlementaires. Les autorités haïtiennes ont demandé un léger délai, tant pour être en mesure de se rendre disponible, que pour avoir le temps d'explorer leurs nouveaux dossiers de travail. De son côté, l'ambassade organisera, au bénéfice des parlementaires, des entrevues auprès des différents groupes non gouvernementaux, tels les représentants de l'opposition, des Églises, des syndicats, des milieux d'affaires, d'organismes de protection des droits de la personne. Les membres du groupe auront aussi l'occasion de visiter des projets d'aide, de rencontrer des membres de la communauté canadienne et des représentants d'organisations internationales et d'autres pays oeuvrant en Haïti.

Voici donc un programme substantiel, qui devrait permettre au groupe de parlementaires d'avancer dans l'accomplissement de son mandat. Celui-ci consiste essentiellement à observer la situation en Haïti au lendemain des élections du 17 janvier, de même que les mécanismes de la coopération canadienne, afin de déterminer de quelle façon les relations que le Canada entretient avec Haïti pourront être mieux agencées pour répondre aux besoins et aspirations de la population, y compris son désir d'une meilleure vie démocratique.

En accomplissant sa mission, le groupe de parlementaires sera soucieux de respecter la souveraineté interne de Haïti et ne voudra pas succomber aux pressions qui le pousseraient vers des enquêtes ne relevant pas de sa compétence.

En terminant, j'aimerais souligner que, selon toute apparence, le groupe de parlementaires séjournera en Haïti dans une période d'accalmie appréciable, suite aux deux années d'effervescence politique que vient de connaître ce pays. Le nouveau gouvernement haïtien semble ainsi jouir d'une conjoncture favorable pour mettre en place les éléments susceptibles de lui permettre de réaliser son programme politique, mais les défis immenses que représentent le développement économique et les clivages sociaux en Haïti ne lui laisseront vraisemblablement pas un long répit. Dans ce contexte, les observations et recommandations que pourra nous laisser le groupe de parlementaires seront rapidement confrontées à la réalité.

• (1810)

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL—LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU—LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS

M. Alan Redway (York-Est): Ces derniers mois et ces dernières années, monsieur le Président, je vous ai raconté quelques histoires. Est-ce que je vous ai déjà raconté celle du Canadien qui s'en allait aux États-Unis? Il a passé la frontière à Windsor et il a rencontré le fonctionnaire de l'immigration et des douanes américain. Celui-ci lui a posé la question habituelle: «Où êtes-vous né?» Il a répondu «Toronna». C'est ainsi que nous prononçons Toronto chez nous. Il lui a demandé ensuite: «Où allez-vous?» Il a dit qu'il allait à Détroit. Alors le fonctionnaire lui a demandé: «Portez-vous une arme?» La personne a été déconcertée, mais elle a répondu: «Non, bien sûr». Le fonctionnaire a alors fouillé dans sa poche et lui a dit: «Prenez la mienne, parce que si vous allez à Détroit, vous en aurez besoin.»

Je ne sais pas si vous l'avez trouvée drôle, monsieur le Président. Je voulais vous faire rire, mais je voulais aussi illustrer un fait tragique. Il est tragique de penser qu'on peut avoir besoin d'une arme pour visiter Détroit et bien d'autres villes des États-Unis. Je crois que beaucoup de Canadiens et d'étrangers jugeraient que c'est essentiel parce que certaines statistiques sur le crime aux États-Unis sont effrayantes.

Par exemple, en 1985, à Chicago, dont la population est comparable à celle de Toronto, il y a eu 666 meurtres et seulement 61 à Toronto. En 1985, à Houston, qui se compare à votre ville, Montréal, monsieur le Président, il y a eu 457 meurtres et seulement 81 à Montréal.

A Washington, dans le district de Columbia, qui est une ville comparable à Calgary, il y a eu 147 meurtres, comparativement à 16 à Calgary. Milwaukee a environ la même taille que Winnipeg, mais elle a connu 68 meurtres, comparativement à 16 pour Winnipeg. En 1985, il y a eu quelque 90 meurtres à Jacksonville, en Floride, qui a environ la même taille qu'Edmonton, en Alberta, comparativement à seulement 16 dans cette dernière ville.

Lorsque je mentionne Jacksonville, en Floride, je pense immédiatement à la nouvelle loi sur les armes à feu que le gouvernment de cet État a adoptée l'an dernier et qui s'intitule *Concealed Weapons Licensing Act*. Cette loi ne limite en rien l'utilisation ou le port des armes de poing. En fait, elle ne contrôle pas du tout les armes de poing. Tout ce qu'elle fait, c'est permettre à tous les habitants de la Floride de porter ce genre d'armes, ce qui est exactement le contraire d'une loi visant à contrôler les armes à feu. Maintenant, tout le monde peut porter une arme de poing en Floride, le chauffeur de taxi, le boucher, le pâtissier ou le fabricant de chandeliers. Aux termes de cette loi, tous ces gens peuvent porter une arme de poing, que ce soit un Colt, un Magnum, un Barretta ou n'importe quoi d'autre, monsieur le Président, car ces armes sont maintenant toutes légales en Floride.

Je sais que la *Rifle Association* des États-Unis trouve sans doute que c'est une bonne idée. Après tout, c'est conforme à la constitution américaine qui autorise le port des armes et c'est aussi conforme, je suppose, au principe de la lutte contre le crime. Je soupçonne qu'un certain nombre de Canadiens sont d'accord avec cela et estiment que la loi de l'État de Floride se justifient sans doute. C'est peut-être votre cas, monsieur le Président, bien que j'espère que non. Je suis heureux que vous fassiez non de la tête, monsieur le Président.

• (1815)

Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a des Canadiens dans les régions rurales, des chasseurs, des membres de clubs cynégétiques—peut-être que le secrétaire parlementaire est chasseur, je ne sais pas, mais il nous le dira dans une minute—qui estiment que nous n'avons pas besoin de renforcer le contrôle des armes à feu. Hier, je parlais avec le député de Malpeque (M. Gass), et quand il a entendu mentionner un tel contrôle, son poil s'est hérissé. L'idée même le révoltait.

Toutefois, mes électeurs, du moins la plupart d'entre eux, habitant en milieu urbain sont intimement persuadés qu'il convient de renforcer les lois concernant le contrôle des armes à feu au Canada. S'il en est ainsi, c'est parce qu'ils savent, d'après la police, qu'il existe un lien direct entre la disponibilité des armes à feu et le nombre de personnes qui sont tuées ou blessées tous les ans. Ils se souviennent avec frayeur qu'au mois d'août dernier Douanes Canada a saisi plus de 900, je dis bien plus de 900, mitrailleuses légères et lourdes entièrement automatiques destinées à Calgary.

De telles choses me dérangent et elles dérangent mes électeurs. Voilà pourquoi le 14 octobre 1986—non pas 1987, mais bien 1986—j'ai demandé au ministre s'il avait l'intention de rendre les lois sur le contrôle des armes à feu plus strictes et quand il comptait le faire. A l'époque, en octobre 1986, le ministre m'a répondu que de telles modifications seraient présentées «incessamment».

Le temps a passé et, en novembre 1987, soit une année plus tard, j'ai demandé à nouveau au ministre à la Chambre de me préciser ce qu'il entendait par «incessamment». Que m'a-t-il répondu? Qu'incessamment voulait dire bientôt.

Un peu plus tard, en octobre de l'année dernière, M. Nick Austin, qui est un des hauts fonctionnaires responsables de la Loi sur le contrôle des armes à feu aurait déclaré, d'après les journaux, qu'il s'attendait qu'une mesure sur le contrôle des armes à feu serait présentée avant la fin de l'année. C'etait en 1987. Toutefois, il a précisé qu'il était plus vraisemblable que cette mesure serait présentée au «début» de la nouvelle année. Donc en 1988. Nous sommes maintenant au mois de mars, et nous ne sommes plus guère au début de l'année.

Ce soir, je souhaite demander au secrétaire parlementaire s'il peut dire à mes électeurs et aux Canadiens ce qu'il faut entendre par incessamment, par bientôt et par au début de l'année. J'espère que le gouvernement nous donnera des raisons de croire que des mesures seront prises rapidement. Je détesterais avoir à renvoyer le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine (M. Allmand) à la Chambre en qualité de ministre pour que les mesures législatives sur le contrôle des armes soient modifiées.

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je tiens à rassurer mon collègue, le député de York-Est (M. Redway), en lui faisant savoir que je ne possède même pas un fusil à plombs. Il n'a donc pas à s'inquiéter de ce côté.

Le contrôle des armes remonte très loin dans l'histoire du Canada. Les gouvernements appuient cette mesure depuis longtemps. En fait, le premier système national de permis de port d'armes de poing a été prévu dans le Code criminel en 1892. Le contrôle rigoureux des armes de poing constitue un principe fondamental du programme canadien de contrôle des armes.

Comme le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Hnatyshyn) le déclarait à la Chambre le 3 novembre 1987, le gouvernement n'entend pas suivre l'exemple de l'État de Floride en assouplissant le contrôle des armes.

[*Français*]

Monsieur le Président, le Parlement a apporté des modifications importantes aux dispositions législatives sur les armes à feu dans la loi de 1977 modifiant le droit pénal. Après l'entrée en vigueur de ces dispositions en 1979, une évaluation indépendante a été menée sur une période de trois ans et l'on a constaté des changements positifs dans le mode d'utilisation des armes à feu et dans les sentences imposées en matière criminelle. Par exemple, le pourcentage des meurtres commis avec une arme à feu par rapport à l'ensemble des meurtres a considérablement diminué. Les statistiques de 1986 sur les homicides publiées récemment par Statistique Canada prouvent également que les dispositions législatives canadiennes ont un effet positif. Selon les dernières données, la proportion d'homicides commis avec une arme à feu est passée de près de 40 p. 100 en 1976 à 30,8 p. 100 en 1986.

On note également dans le rapport de Statistique Canada qu'en 1986 le nombre d'infractions commises avec une arme de poing a considérablement diminué par rapport au nombre total d'infractions commises avec une arme à feu. Il est passé d'une moyenne de 29,3 p. 100 au cours des dix dernières années à 21,7 p. 100. En 1986, 39 homicides ont été commis avec une arme de poing au Canada par comparaison à 10 000 aux États-Unis. Autrement dit, le nombre de meurtres commis avec une arme de poing est plus de 25 fois plus élevé aux États-Unis qu'au Canada, compte tenu de la population.

• (1820)

[*Traduction*]

Le ministre de la Justice a déjà dit qu'une révision était en cours et que de vastes consultations se poursuivent pour voir si des amendements à la législation sur le contrôle des armes à feu sont nécessaires. Mais on n'envisage aucune modification radicale des lois en vigueur dans ce domaine.

Le gouvernement privilégie une politique équilibrée, qui tienne compte à la fois des intérêts légitimes des utilisateurs d'armes à feu et de la sécurité publique. Pour obtenir ce juste milieu, le gouvernement a invité tous les groupes et les particuliers concernés à lui présenter des instances, et des fonctionnaires fédéraux et provinciaux travaillent toujours en étroite collaboration pour arrêter une telle politique.

Mais les renseignements recueillis jusqu'ici, monsieur le Président, portent à croire qu'aucun changement à la législation sur le contrôle des armes à feu n'est nécessaire.

En terminant, je rappelle au député de York-Est qu'il a ma bénédiction si jamais il décide de se rendre en Floride pour voir comment fonctionne la loi sur les armes à feu dans cet État, et s'il veut en profiter pour visiter Miami, je lui offre même de l'accompagner pour lui montrer qu'il n'y a pas que le vice qui fleurit dans cette ville, mais de bien belles choses aussi.

LE REVENU NATIONAL—LES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX ACCORDÉS AUX HABITANTS DU NORD. LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT/L'APPLICATION DES MODIFICATIONS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'interroger aujourd'hui le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Grisé) sur les dégrèvements fiscaux accordés aux habitants du Nord. J'ai également quelque regret de le faire puisque la réponse qu'on m'a donnée le 23 février lorsque j'ai soulevé cette question à la Chambre n'était pas très loin de me satisfaire, et qu'elle était en tout cas bien meilleure que certaines des prétendues réponses qu'on entend parfois à la Chambre.

Mais je n'ai pourtant pas d'autre choix que celui de donner suite à mon initiative, car les règles qui s'appliquent aux dégrèvements fiscaux destinés aux habitants du Nord, telles qu'elles ont été formulées, créent de graves injustices entre localités avoisinantes dans de nombreuses régions du pays, bien que la plupart des exemples sur lesquels je m'appuierai proviennent de ma circonscription.

A partir de critères qui semblent arbitraires, certaines localités au moins aussi isolées et lointaines, sinon davantage, que leurs voisines, semblent exclues, tandis que d'autres ont été jugées admissibles à une disposition fiscale qui, je dois l'admettre sans esprit partisan aucun, reconnaît de façon passablement généreuse les difficultés que vivent au jour le jour ceux qui habitent dans les régions éloignées et nordiques de notre grand pays.

Le ministre a effectivement reconnu dans sa réponse que la loi contient certaines anomalies. Il a signalé que le ministre des Finances (M. Wilson) allait bientôt nommer un comité pour étudier certaines des difficultés possibles. Vendredi, le ministre des Finances a de nouveau utilisé le mot «bientôt», ce qui nous ramène à un thème que mon collègue le député de York-Est (M. Redway) exploite avec de bons résultats. Il existe maintenant dans le nord-ouest de l'Ontario un mouvement qui vise à demander au gouvernement de faire valoir le principe de l'équité dans toute cette affaire. M. Michael Powers, maire de Geraldton et président de l'association municipale du nord de l'Ontario, a demandé à rencontrer le ministre, tout comme l'ont fait les présidentes des associations municipales de Thunder Bay et du district de Kenora, Wendy Bell et Sandra Walkey respectivement, ainsi que Dick Lyons, maire de Fort Frances, et George Boissenault, maire de Dryden. Ces dirigeants sont préoccupés non seulement par l'équité de la situation mais aussi par l'effet des dégrèvements sur l'assiette fiscale de leurs localités. En effet, ces distinctions font en sorte que leurs habitants se voient offrir une prime pouvant aller jusqu'à 60 dollars par semaine dans certains cas pour déménager juste au-delà des limites de leurs collectivités, ce qui réduit l'assiette fiscale de la localité qui dispense les services.

• (1825)

Je voudrais vous donner brièvement certains exemples. Kenora, une ville importante de ma circonscription, est trop près de Winnipeg pour être admissible. Vermilion Bay, une ville beaucoup plus petite de quelque 700 habitants, située à 90 kilomètres de Kenora, est jugée trop près de Kenora. C'est également le cas de Dryden, qui se trouve à 140 kilomètres de Kenora. Pourtant, Wabigoon, à 15 kilomètres de Dryden, est considérée par contre comme une localité isolée. Dinorwic, à 6 kilomètres à peine de Wabigoon, ne figure ni sur la liste des localités exclues ni sur celle des localités incluses. C'est également le cas de Borups Corners, un hameau de quelque 30 habitants. Ignace, manifestement l'une des villes les plus isolées du nord-ouest de l'Ontario, même si elle est située sur la route transcanadienne, est jugée trop près de Thunder Bay.

De même, dans la région de Rainy River, Fort Frances, qui en est la principale localité, est exclue, mais des localités situées à l'ouest, à l'est et au nord de Fort Frances sont toutes considérées comme admissibles. Nestor Falls, où les étudiants doivent effectuer le plus long trajet en autobus en Amérique du Nord pour se rendre à l'école secondaire, est également exclue de même que Sioux Narrows, une autre localité dont la population baisse à environ 300 personnes durant l'hiver. La plupart des citoyens adultes de ces deux localités, et je crois que la proportion est d'environ 80 p. 100, ont signé des pétitions s'élevant contre cette décision injuste.

Mes électeurs et de nombreux autres Canadiens dans les régions éloignées veulent savoir si les délibérations du comité du ministre seront accessibles au grand public, si ses conclusions seront rétroactives et avant tout, bien entendu, si les contribuables des localités que j'ai énumérées, comme le ministre m'a demandé de le faire, dans des lettres que je lui ai adressées lundi et mardi derniers, seront autorisés à réclamer le dégrèvement d'impôt accordé aux résidents du Nord.

[*Français*]

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, quoique le dossier est très sérieux et que la question est très sérieuse, je vais tenter de répondre dans le peu de temps qui me reste, car le Sergent d'armes a un horaire très sérieux à respecter.

Pendant plusieurs années avant 1986, quelques heureux élus profitaient des avantages fiscaux spéciaux accordés aux habitants de régions éloignées, c'est-à-dire ceux qui avaient la chance d'être à l'emploi de corporations ou d'entreprises qui étaient en mesure d'accorder à leurs employés de généreux avantages, exonérés d'impôt en vertu des modalités des décrets de remise d'impôt.

La création par le gouvernement, en 1986, des déductions applicables aux habitants des régions éloignées, signalait l'arrivée d'une nouvelle ère d'équité fiscale pour les habitants des régions éloignées. Maintenant, non seulement les employés, mais aussi les retraités, les travailleurs indépendants et tous les autres habitants imposables des régions éloignées peuvent demander une déduction d'impôt pour compenser le coût de la vie élevé dans ces régions.

Cette déduction est considérable, monsieur le Président, mais, ce qui est plus important, elle est beaucoup plus équitable. Cette mesure législative permet d'établir que personne ne bénéficie d'avantages fiscaux excessifs liés aux conditions d'emploi dans les régions éloignées, alors que d'autres n'ont droit à aucun avantage. Aux termes de cette mesure législative, le traitement fiscal est équitable pour tous, en ce sens que tous les habitants d'une collectivité visée par règlement peuvent demander une déduction relative au lieu de résidence.

Monsieur le Président, je crois que nous approuvons tous les concepts d'équité fiscale pour les habitants des régions éloignées. Mais le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) soulève la question de l'iniquité fiscale. Il fait vigoureusement valoir que la liste des collectivités admissibles aux déductions applicables aux habitants des régions éloignées ne comprend pas certaines collectivités que l'on ne peut considérer éloignées et qui ne bénéficient pas de ces avantages fiscaux. Il exige que des changements soient apportés à la liste.

• (1830)

[*Traduction*]

Le ministre du Revenu national (M. MacKay) a déjà admis que ce projet de loi crée des anomalies dans certains secteurs. En outre, le ministre des Finances (M. Wilson) va bientôt nommer les membres d'un comité qui étudiera ces anomalies en vue d'apporter les derniers amendements à ce projet de loi. Entre-temps, monsieur le Président, vous avez l'engagement du gouvernement qu'il fera preuve de compassion, de bon jugement et recourra à des compromis administratifs dans la mesure du possible. D'un bout à l'autre de notre pays, les employés du ministère des Impôts vérifient et revérifient systématiquement la désignation des localités pour assurer un traitement équitable à tous les contribuables.

Le gouvernement est sur la bonne voie. Nous pensons que les prémisses du projet de loi ont atteint leur but. Tout examen de ses objectifs montrerait qu'effectivement le gouvernement a réussi à rétablir une plus grande justice dans le système fiscal qu'il n'y en avait auparavant.

[*Français*]

J'ai beaucoup de sympathie, monsieur le Président, pour les résidants des collectivités voisines des collectivités admissibles qui ont l'impression d'être traitées injustement. Certes, ce n'est pas notre intention.

Soyez assuré, monsieur le Président, que lorsque les membres du Comité d'étude de M. Wilson auront terminé leur étude et fait part de leurs conclusions au gouvernement, tous les Canadiens seront convaincus qu'on a tenu compte de leurs préoccupations et qu'on a répondu à leurs attentes, ce qui a toujours été l'élément fondamental de la politique du gouvernement conservateur.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 mars 1988

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU REGLEMENT

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE DE L'USINE MASSEY FERGUSON—LA PROTECTION D'UN RÉGIME D'ASSURANCE MÉDICALE POUR LES ANCIENS EMPLOYÉS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le gouvernement est toujours le premier à s'attribuer le mérite d'avoir créé des emplois . . .

Des voix: Bravo!

Mme Copps: . . . mais il est étonnant de voir comme les ministres disparaissent rapidement quand il y a des pertes d'emplois.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. La parole est à la députée de Hamilton-Est.

Mme Copps: Monsieur le Président, je le répète, le gouvernement est le premier à s'attribuer le mérite, mais il est le roi de l'esquive quand on a des reproches à faire. Il y a eu 1 300 emplois de perdus à la Firestone, mais le ministre qui aurait dû s'y intéresser n'en a pas soufflé mot. Il y a eu 3 000 emplois de perdus chez Massey Ferguson à Brantford. Nous savons que 5 000 travailleurs, leurs familles et leurs veuves ont maintenant perdu la protection qu'offre un régime d'assurance médicale par suite de la décision de la compagnie de mettre fin aux prestations de la Green Shield.

Je demande au premier ministre de donner suite à la demande de Bob White, . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . . le président des Travailleurs unis de l'automobile. A titre d'actionnaire de cette compagnie dont il possède 20 p. 100 des actions, le gouvernement devrait rétablir immédiatement les prestations de la Green Shield, afin que les veuves qui doivent payer plus de 200 $ par mois en médicaments, les retraités et ceux qui touchent des prestations d'invalidité puissent au moins être certains qu'ils continueront à jouir du régime d'assurance médicale.

Le gouvernement fédéral doit être blâmé en l'occurrence étant donné qu'il détient 20 p. 100 des actions et qu'il lui incombe de maintenir le régime médical de ces 5 000 personnes.

* * *

• (1405)

LES DROITS DE LA PERSONNE

AMNISTIE INTERNATIONALE—LA CAMPAGNE SUR LE THÈME «LES DROITS DE LA PERSONNE MAINTENANT»

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, nous assistons cette semaine à un événement d'une très grande importance pour Amnistie Internationale qui lance une campagne nationale et internationale sur le thème des droits de la personne.

Ce thème souligne le 40e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies qui définit la nature de ces droits.

Cette campagne de sensibilisation portera sur la reconnaissance des droits de la personne dans le monde, et encouragera les gouvernements à mieux les protéger dans leur pays et à l'étranger.

Aujourd'hui, des groupes d'Amnistie Internationale sillonneront Ottawa et tout le pays pour inviter les gens à promouvoir les droits de la personne en signant des pétitions qui seront diffusées dans le monde entier pendant cette campagne. Les Canadiens doivent se réjouir des efforts déployés par Amnistie Internationale dans sa lutte incessante pour protéger les droits de la personne et pour améliorer le sort des hommes.

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE UN PROGRAMME D'ADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS ÂGÉS SANS EMPLOI

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le gouvernement a promis dans son budget de 1986 un programme d'adaptation destiné aux travailleurs âgés licenciés, mais il n'a encore rien fait à cet égard.

Les nombreux travailleurs ayant perdu leur emploi à la suite de la fermeture d'usines dans des villes comme Hamilton, Brantford, Winnipeg et Saint-Boniface n'ont obtenu aucune aide particulière. A l'usine de Canada Packers à Saint-Boniface, une étude détaillée effectuée par deux professeurs d'université, Jeremy Hull et Jim Silver, après les licenciements de l'an dernier indique que, quatre mois plus tard, 35 p. 100 des anciens employés sont en chômage et que ceux qui ont réussi à se trouver un emploi gagnent en moyenne 3 $ l'heure de moins que lorsqu'ils travaillaient chez Canada Packers.

Article 21 du règlement

Le 31 mars prochain, Canada Packers va licencier un deuxième groupe de 400 travailleurs dont le tiers est âgé de 55 ans ou plus.

On attend de voir comment le gouvernement traitera ces travailleurs, dont un grand nombre auront beaucoup de mal à se trouver un autre emploi. Si aucune aide n'est offerte aux travailleurs touchés de Saint-Boniface, de Brantford et d'Hamilton, quel espoir y a-t-il pour les milliers de travailleurs qui perdront des emplois de production semblables à cause de l'accord de libre-échange proposé?

Je presse le gouvernement de respecter les promesses qu'il a faites aux travailleurs canadiens âgés en mettant en place un—

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LE MANITOBA—LES ÉLECTIONS PROCHAINES

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, voici certaines questions que les citoyens du Manitoba vont adresser à feu le gouvernement de M. Pawley. Le NPD a-t-il bien géré le régime d'assurance-automobile?

Des voix: Non!

M. Holtmann: Le NPD a-t-il bien géré le régime d'indemnisation des travailleurs accidentés?

Des voix: Non!

M. Holtmann: Le NPD a-t-il bien géré le réseau téléphonique du Manitoba?

Des voix: Non!

M. Holtmann: Le NPD a-t-il bien géré les sociétés d'État du Manitoba?

Des voix: Non!

M. Holtmann: M. Pawley s'est-il fait le porte-parole des Manitobains sur la question du libre-échange?

Des voix: Non!

M. Holtmann: Les socialistes qui siègent à la Chambre n'ont pas cessé de réclamer la tenue d'élections sur le libre-échange. Eh bien, chers amis socialistes, votre voeu est exaucé! Je vous invite tous à venir au Manitoba recevoir une partie du blâme pour l'étoile vacillante de M. Pawley.

Des voix: Bravo!

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE JOUR DE L'AMITIÉ CANADO-ISRAÉLIENNE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le Jour de l'amitié canado-israélienne, institué en hommage à l'amitié qui lie le Canada et Israël depuis quarante ans. Depuis 1948, le Canada a toujours appuyé le droit d'Israël à exister en tant qu'État indépendant aux frontières reconnues, et a joué un rôle majeur dans le maintien de la paix et l'encouragement à la modération au Moyen-Orient.

Cette amitié a suscité l'établissement de relations culturelles et économiques étroites, y compris la création d'un comité mixte du commerce et de l'expansion économique, d'une Fondation culturelle Canada-Israël, et d'une chaire d'études canadiennes à l'Université hébraïque. Ces relations spéciales avec Israël ont existé en même temps et en équilibre avec les relations amicales du Canada avec les pays arabes du Moyen-Orient.

Récemment, les Canadiens ont été de plus en plus bouleversés par la situation dans la bande de Gaza et sur la rive ouest. Je demande à Israël, notre ami de longue date, de faire preuve de modération dans sa façon de traiter les Palestiniens des territoires occupés. Les actes de violence visant à mater l'agitation palestinienne sont contraires à l'esprit et aux traditions de la nation israélienne.

Tout comme aucune paix véritable ne peut exister sans la reconnaissance d'Israël, aucune paix durable ne peut exister non plus sans la reconnaissance du droit du peuple palestinien à une patrie. L'animosité est bien réelle et constitue certes un obstacle apparemment insurmontable à l'établissement d'une paix durable. Mais les hommes et les femmes de modération doivent continuer à travailler dans ce sens. L'entente entre Israël et l'Égypte illustre bien que rien n'est impossible lorsque des ennemis héréditaires règlent leurs différends à une table de négociations.

* * *

• (1410)

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je serais curieux de savoir si les donateurs du parti libéral se doutent que, depuis 1984, ce parti s'est servi des dons faits à sa caisse électorale pour louer à raison de 3 000 $ par mois, soit 35 000 $ par an, un appartement pour leur chef à Toronto, dans le quartier huppé d'Avenue Road et de la rue St. Clair.

Le chef de l'opposition officielle (M. Turner) et les députés de son parti exhortent systématiquement les autres députés et les autres partis politiques à agir avec franchise et honnêteté et à éviter les conflits d'intérêts.

Quelle hypocrisie, monsieur le Président!

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LE MANITOBA—HOMMAGE AU PREMIER MINISTRE SORTANT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les députés savent que le gouvernement de M. Pawley au Manitoba a été défait lors du vote sur le budget hier soir. Les députés ne savent peut-être pas cependant qu'il y a une demi-heure de cela, M. Pawley a annoncé qu'il ne chercherait pas à redevenir le premier ministre du Manitoba . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Tous ceux qui sont ici présents ont choisi d'oeuvrer sur la scène politique parce qu'ils étaient désireux de faire quelque chose pour leur pays. En entendant pareille déclaration, les députés doivent savoir rendre hommage à une personne qui a sans aucun doute voulu elle aussi agir pour le bien de son pays.

Des voix: Bravo!

M. Murphy: Je pense que tous les députés de tous les partis, et tous les Manitobains souhaitent féliciter M. Pawley de ses réalisations, et que tous reconnaissent qu'il a bien servi pendant de très nombreuses années les Manitobains et les Canadiens.

Nous n'avons pas tous et toujours été d'accord avec lui, mais cela n'enlève rien à son apport. Au nom de notre parti et de tous les députés de la Chambre, je tiens à féliciter M. Pawley de sa décision courageuse et des éminents services qu'il a rendus à tous les Manitobains.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES PARTIS POLITIQUES

LA DIFFÉRENCE ENTRE LIBÉRAUX ET CONSERVATEURS

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, pendant qu'il était au pouvoir, le chef libéral actuel (M. Turner) a participé à l'endettement du pays pour des centaines de milliards de dollars.

Comme chef de l'opposition, depuis trois ans, il n'a pas réussi à payer une dette de 5 millions de dollars due par le parti libéral du Canada et pourtant, ce même parti, sans payer ses dettes, paie à son chef un loyer de 35 000 $ par année.

De notre côté, c'est la première fois qu'un premier ministre (M. Mulroney) paie ses propres dépenses de repas, c'est aussi la première fois qu'un premier ministre ne fait pas payer les améliorations à sa résidence officielle, par les contribuables.

Cela, monsieur le Président, c'est la différence entre les conservateurs qui administrent et les libéraux qui endettent.

Article 21 du règlement

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA GRÈVE À LA SYDNEY STEEL CORPORATION—LE REFUS DE VERSER DES PRESTATIONS AUX AUTRES TRAVAILLEURS MIS À PIED

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour signaler à la Chambre la situation difficile des sidérurgistes en grève à la Sydney Steel Corporation. Les députés devraient savoir que certains travailleurs ont été mis à pied à cause de la grève. Or les travailleurs qui appartiennent aux sections locales 6516 et 6537 n'ont pas droit au salaire de grève du syndicat parce que leurs sections ne sont pas en grève.

Il y a deux jours, les membres des deux sections ont appris que la Commission d'assurance-chômage refuse de leur verser des prestations d'assurance-chômage parce qu'ils n'y sont pas admissibles en vertu de l'article 44(1) de la Loi. Tous ceux qui ont participé à cette décision savent que ce n'est pas une raison suffisante pour refuser de verser des prestations; c'est une simple formalité. Ces hommes ne travaillent pas à cause de circonstances indépendantes de leur volonté. Ils doivent pourvoir aux besoins de leurs familles et ont besoin d'aide financière tant que se poursuit la grève.

Je demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) d'annuler cette décision ridicule et de faire émettre des chèques d'assurance-chômage à ces travailleurs dans le besoin. Il est temps que le gouvernement du Canada fasse preuve de compassion et de leadership économique et rende justice à ces travailleurs.

* * *

[*Français*]

LES DÉPUTÉS

UN JOUR DANS LA VIE DU DÉPUTÉ D'ABITIBI

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 3 mars dernier, lors du vote nº 314 dans cette Chambre sur l'amendement du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), le député de la circonscription de Saint-Denis (M. Prud'homme) a demandé: «Où est M. St-Julien?» Monsieur le Président, ce jour-là j'étais à Amos et à Val-d'Or pour régler des cas de chômage, d'immigration et pour préparer une demande pour un nouveau programme canadien d'encouragement à l'exploration minière. J'avais aussi des rencontres avec des industriels pour le programme d'emploi pour étudiants Défi 88.

Ce jour-là également, j'ai reçu un appel téléphonique émouvant de M. Moses Idlout D'Inukjuak. Sa petite fille de cinq ans, Sarah, avait besoin de se rendre d'urgence chez le dentiste à Povungnituk et il ne pouvait obtenir de place dans l'avion. Après plusieurs appels de 16 heures à 18 heures, j'ai réussi à lui obtenir une place dans l'avion pour le lendemain.

Monsieur le Président, comme on peut en juger, le 3 mars fut pour moi une journée de travail bien remplie en Abitibi et j'avais hâte de rentrer chez moi pour retrouver ma fille Saunya et mon épouse Diane.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LE HARCÈLEMENT DES CONDITIONNEURS DE POISSON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE PAR LES AMÉRICAINS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. A la suite des manoeuvres de harcèlement de la part des Américains, 7 500 emplois sont menacés dans les usines de conditionnement du poisson de la Colombie-Britannique. Les Canadiens ont investi des centaines de milliers de dollars pour s'assurer que notre poisson est de très grande qualité et voilà que les Américains essaient de récolter les fruits de cet investissement.

Le premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi les États-Unis continuent à harceler les conditionneurs de poisson canadiens alors qu'il avait promis que cela cesserait à la suite de l'accord de libre-échange? Pourrait-il expliquer pourquoi son accord de libre-échange avec les États-Unis ne préserve nullement les emplois des milliers d'ouvriers des usines de conditionnement du poisson de la Colombie-Britannique.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a déclaré ceci à Toronto le 28 septembre: «Je crois que le meilleur moyen d'accroître la prospérité, le nombre d'emplois et notre indépendance consiste à adopter une stratégie pour l'ensemble du pays. Le GATT est le principal mécanisme pour y arriver».

Ce qu'il qualifie de harcèlement de la part des États-Unis est une initiative prise dans le cadre du GATT. Le gouvernement, profondément convaincu de l'importance des accords de libre-échange et de l'importance du GATT . . .

M. Gauthier: Vous ne pouvez pas jouer sur les deux tableaux, Joe.

M. Clark (Yellowhead): . . . trouve que le chef de l'opposition «ne peut pas jouer sur les deux tableaux», pour reprendre l'expression de son whip. Ou il est en faveur du GATT ou il est contre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous sommes en faveur du GATT, et nous continuons à donner notre appui à ce mécanisme.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LES CONSÉQUENCES DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la question vise à démontrer aux gens de la Colombie-Britannique et aux Canadiens des littoraux de l'Atlantique et du Pacifique que le gouvernement a fait don des droits que nous possédions en vertu du GATT.

Avant que le premier ministre ne signe cette entente, le Canada aurait pu se défendre en imposant une taxe à l'exportation sur le poisson quittant le pays, mais dorénavant, par suite de l'accord commercial, le Canada n'est plus autorisé à imposer de taxe à l'exportation pour protéger nos usines de conditionnement du poisson.

J'en veux pour preuve, à la page 55 de ladite entente commerciale, l'article 408 qui interdit au Canada d'imposer le genre de taxe qui aurait protégé les usines de conditionnement du poisson de la côte ouest et de la côte est en vertu du GATT.

En vertu des règles actuelles, c'est-à-dire celles antérieures à l'accord commercial, le Canada pouvait respecter la loi internationale, conserver 7 500 emplois chez les conditionneurs de poisson en Colombie-Britannique, maintenir l'excellente qualité de notre poisson, et permettre aux Canadiens de rentrer dans leurs investissements.

Par suite du projet d'accord commercial, le Canada, en adoptant l'article 408 dudit accord, a cédé ses droits en vertu du GATT et le droit de recourir au tribunal du GATT.

Pourquoi le premier ministre a-t-il accepté une entente pareille qui fait disparaitre des milliers d'emplois dans les secteurs du conditionnement des aliments et du poisson de la côte ouest?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis un Canadien de l'Ouest à plein temps, et non pas simplement un Canadien qui représente une circonscription de l'Ouest.

Des Voix: Assoyez-vous!

M. Clark (Yellowhead): En tant que Canadien de l'Ouest qui représente une circonscription qui participe à l'exploitation des ressources naturelles, je suis certes au courant de la capacité des gouvernements de négocier l'abandon des intérêts de nos secteurs extractifs en vertu du GATT. C'est ce qu'ont fait les gouvernements libéraux pendant des années, y compris ceux dont le très honorable chef de l'opposition a fait naguère partie. C'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a adopté une nouvelle approche à l'égard du commerce international, une approche qui respecte l'importance de ces secteurs pour le Canada. Le Canada peut se prévaloir de recours efficaces dans les négociations en cours mettant en cause le secteur de la transformation en Colombie-Britannique.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je ne devrais peut-être pas répondre à cette injure gratuite, mais j'y répondrai tout de même.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je tiens à rappeler au très honorable député que ma famille a des racines profondes en Colombie-Britannique, puisqu'elle est implantée dans la vallée de la Kootenay depuis 1896.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): D'autant plus que les gens de Vancouver Quadra m'ont accordé le droit de parler au nom de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole à la Chambre en tant que Canadien et je m'attends à ce que le très honorable député réponde en tant que Canadien.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition.

LA SITUATION DES CONDITIONNEURS DE POISSON DE LA CÔTE EST

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a cédé tous les moyens dont nous disposions pour protéger les conditionneurs de poisson de la côte ouest en vertu du GATT avant qu'il ne signe son entente, mais il aime prétendre qu'il a au moins protégé les conditionneurs de poisson de la côte est.

N'est-il pas exact que, selon l'entente commerciale, et je prie encore une fois le très honorable député de s'y reporter, les Américains ont maintenant le droit de contester au niveau international la Loi du Nouveau-Brunswick sur le conditionnement du poisson, la Loi de Terre-Neuve sur l'inspection du poisson, la Loi de la Nouvelle-Écosse sur les pêches et la Loi de l'île-du-Prince-Édouard sur l'inspection du poisson? Pourquoi l'entente n'interdit-elle pas aux Américains de contester les lois des provinces de la côte est et de harceler les conditionneurs de poisson de cette région? Pourquoi le gouvernement et le premier ministre ont-ils cédé nos droits alors que les Américains n'ont cédé aucun des leurs?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le très honorable chef de l'opposition a au moins un avantage sur moi. Je n'étais pas là en 1896.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): En outre, le très honorable chef de l'opposition représente une circonscription de Vancouver, mais quand il a décidé de s'attaquer à l'entente de libre-échange, il ne l'a pas fait à Vancouver . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Si.

M. Clark (Yellowhead): . . . il s'est rendu à Toronto, où il pensait qu'une telle attaque serait plus populaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Le gouvernement du Canada est en mesure de défendre les intérêts légitimes de la région de l'Atlantique et de la côte du Pacifique. Nous avons l'intention de protéger ces intérêts comme nous l'avons fait dans le passé.

Nous avons déjà entamé des pourparlers concernant le secteur du conditionnement du poisson de la côte ouest. Nous comptons pouvoir non seulement respecter nos obligations dans le cadre du GATT, mais aussi défendre les intérêts légitimes des secteurs de la Colombie-Britannique.

Questions orales

LES PÊCHES

LE DIFFÉREND ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, les pêcheurs de la côte est ont des problèmes, non seulement avec le protectionnisme américain mais aussi avec la surpêche française. On a annoncé hier que la France et le Canada reprendraient leurs pourparlers sur les problèmes relatifs à la pêche hauturière à Terre-Neuve. Un représentant du ministère français a dit que le Canada semble avoir modifié quelque peu sa position.

Quel que soit le ministre qui va répondre à ma question à ce sujet aujourd'hui, j'aimerais savoir en quoi le gouvernement canadien a changé de position. S'agit-il de la sorte de changement auquel le gouvernement nous a habitués quand il fait affaire avec des pays étrangers? Le gouvernement s'est-il encore plié aux volontés du gouvernement français?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, quand le parti du député était au pouvoir en 1972, les changements dont nous étions témoins étaient toujours les mêmes: battez en retraite.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Voilà ce que les libéraux on fait en 1972 après avoir signé un traité.

Il y a quelques jours, on a convenu que les négociateurs se réuniraient pour discuter de la meilleure procédure à suivre pour essayer de régler le conflit sur les pêches et les limites. Cette position est demeurée inchangée depuis que les représentants français ont interrompu les négociations le 9 octobre. Nous ne nous plierons aux volontés de personne, sauf des Canadiens, pas même devant M. Chirac.

• (1425)

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Baker: Ce n'est pas seulement la France. Au commencement d'avril, il faudra dire: «Le petit homard pour les Canadiens . . . et le gros homard pour les Américains». Quel poisson d'avril!

[*Traduction*]

LES EXPORTATIONS DE HOMARD À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Je voudrais demander au ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Au cas où il en doutait, c'était du français. Je voudrais maintenant demander au ministre des Pêches, le vrai, s'il se rend compte que pour la première fois dans notre histoire, le mois prochain à l'ouverture de la saison du homard, il sera illégal d'exporter aux marchés de l'est des États-Unis les homards de petite taille, dont la pêche est permise au Canada, à cause de nouvelles lois adoptées dans quelques États. Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire à ce sujet? Ce ne sont pas seulement les homards qui seront plongés tout vifs dans l'eau bouillante cette saison, ce sont aussi les pêcheurs de homard canadiens.

[*Français*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est la situation du petit homard, pour le député!

[*Traduction*]

Des voix: Bravo!

M. Siddon: J'essaie simplement de suivre mon collègue. Aux termes de la loi fédérale américaine, nos exportations de petits homards sont exemptées depuis un certain temps, pourvu qu'elles fassent l'objet d'un certificat établissant que nos homards n'atteignent pas la même taille que les leurs. Le député le sait certainement.

Cependant, quelques États, notamment le Massachusetts, ont porté la taille minimale de la carapace au-delà de la taille normale des petits homards que nous exportons pour être vendus frais ou mis en conserves. Ces homards représentent près de 3 p. 100 de nos exportations au marché américain. Le gouvernement du Canada a présenté à Washington, en janvier dernier, une note officielle de protestation demandant l'application de la loi fédérale qui permet l'entrée aux États-Unis des petits homards canadiens, sur présentation d'un certificat.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

ON DEMANDE QUE LE CANADA OPPOSE SON VETO À LA DÉCISION PRÉLIMINAIRE CONCERNANT LES EXPORTATIONS DE POISSON DE LA CÔTE OUEST

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les îles): Monsieur le Président, je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question au sujet de la décision du GATT. Selon moi, nous pouvons tous reconnaître que les Américains avaient des motifs légitimes de se plaindre des conserveries canadiennes qui achetaient des oeufs de hareng américains. Le grief de 2 à 3 millions de dollars en question aurait dû être réglé facilement et amicalement par les deux pays, surtout quand on songe que le gouvernement se vante d'entretenir de meilleures relations avec les Américains. Or, au lieu de cela, les Américains ont interjeté appel devant le GATT dont la décision préliminaire menace, à l'heure actuelle, un secteur de 750 millions de dollars, qui représente 4 000 emplois.

Si le Canada est incapable de négocier un accord bilatéral satisfaisant avec les États-Unis, à Washington, aujourd'hui et demain, pourquoi n'exercerait-il pas ses droits en vertu du GATT et n'opposerait-il pas son veto à la décision préliminaire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens à dire que si le NPD appuie de nouveau le GATT, ainsi qu'il le prétend la plupart du temps, j'en serais ravi. Je serais fort heureux si c'est bien le cas.

Le député a signalé que des négociations sont en cours à l'heure actuelle au sujet de cette question. Des représentants du secteur et des provinces et tous les intéressés y participent pleinement. Le député comprend sûrement qu'il est plus prudent de la part du Canada, qui doit respecter pleinement ses obligations en vertu du GATT et profiter des débouchés que nous ouvre cet accord, de ne pas précipiter les choses. Nous participons, à l'heure actuelle, aux négociations en question et nous entendons continuer à le faire. Je suis persuadé que le député espère que ces négociations se révèleront fructueuses.

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les îles): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il préciser à la Chambre, aux représentants du secteur de la pêche qui sont parmi nous aujourd'hui et aux habitants de la Colombie-Britannique que si ces négociations ne donnent pas des résultats satisfaisants pour le Canada, le gouvernement opposera alors son veto à cette décision préliminaire, comme il en a le droit en vertu du GATT? C'est l'engagement que nous voulons recevoir.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je comprends fort bien la question et l'intérêt que le député y porte. Il sait bien sûr que nous tenons, à l'heure actuelle, des pourparlers qui, nous l'espérons, nous permettront d'en arriver à un accord satisfaisant pour toutes les parties intéressées. Si certains événements nous forcent à envisager une autre étape, nous agirons alors en conséquence.

● (1430)

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE LA DÉCISION DU GATT ET DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le ministre pourra peut-être répondre à ceci. L'article 1205 de l'accord de libre-échange, qui porte sur les droits relatifs au GATT, se lit comme suit:

> Les Parties conservent leurs droits et obligations en vertu de l'Accord général et des accords négociés dans le cadre du GATT en ce qui a trait aux questions exemptées de la présente partie aux termes des articles 1203 et 1204.

L'article 1203 est celui qui exclut les contrôles prévus par la réglementation des provinces atlantiques concernant les pêches.

Le ministre est-il d'accord avec moi pour dire que, si la décision du GATT est acceptée et si l'accord de libre-échange entre en vigueur, tout le secteur de la pêche sur la côte est ainsi que sur la côte ouest sera menacé, et que les Américains auront enfin obtenu ce qu'ils veulent, c'est-à-dire une politique continentale en matière de ressources qui aura été mise en place par le gouvernement actuel?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député est vraiment allé très loin dans sa déclaration, qui est d'ailleurs inexacte. Je crois comprendre toutefois que ce qu'il veut, c'est que nous lui disions aujourd'hui ce que nous avons l'intention de faire si les négociations en cours échouent.

Nous prévoyons que les négociations d'aujourd'hui et de demain seront fructueuses. Si cet espoir était trompé, nous examinerions alors les possibilités qui s'offrent à nous. Il s'agit là d'une position très raisonnable, et je suis certain que le député ne voudrait pas suggérer quoi que ce soit qui puisse compromettre nos chances de succès dans les négociations en cours.

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—LES CONSÉQUENCES DU PROJET DE FINANCEMENT D'UNE MINE DE CHARBON DANS LE COMTÉ DE PICTOU

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale qui est aussi responsable de la Société de développement du Cap-Breton. Le ministre sait qu'un principe fondamental de la lutte contre les inégalités régionales veut qu'on n'enlève pas d'emplois à une collectivité défavorisée pour les donner à une autre.

Le ministre expliquera-t-il à la Chambre pourquoi le gouvernement du Canada étudie la possibilité d'offrir à la Westray Coal 75 millions de dollars pour ouvrir une mine de charbon dans la région de Pictou, ce qui ferait perdre leur emploi à 275 employés de Lingan Colliery du Cap-Breton, société d'État gérée par le gouvernement du Canada? Quelle explication peut-on donner aux gens de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir d'expliquer cela au député. Il a d'abord demandé pourquoi nous étudions la demande. Tout simplement parce que tout gouvernement qui reçoit une demande en bonne et due forme a le devoir de l'étudier. C'est ce que fait le ministère. Des gens du Cap-Breton, le premier ministre de la province, des députés provinciaux et des députés fédéraux m'ont écrit pour me faire part de leurs préoccupations à ce sujet. Nous conservons leurs lettres et nous en tiendrons compte avant de prendre une décision.

Nous n'avons pas l'intention de déplacer des emplois de Devco vers un nouveau projet dont la rentabilité n'a pas encore été établie. Je n'ai pas encore reçu les résultats définitifs de l'étude à ce sujet. On ne m'a fait aucune recommandation. La demande a été faite en bonne et due forme, comme je l'ai dit, et nous l'étudions. C'est tout ce que je peux dire au député.

Évidemment, j'ai communiqué aussi avec le conseil d'administration et le président de Devco pour connaître leur opinion. Aucune décision n'a été prise et l'étude n'est même pas terminée.

LE RAPPORT D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT SUR LE TRANSFERT D'EMPLOIS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Elle a trait au rapport de 12 pages présenté le 8 décembre dernier au gouvernement de la Nouvelle-Écosse et aux cadres supérieurs de son ministère par Devco, société d'État fédérale. La société y explique en termes clairs que la décision dont elle avait été informée, très explicite sur le financement de la nouvelle mine du comté de Pictou, entraînerait le transfert de 275 emplois à la Lingan Colliery, réduirait les revenus de Devco de 20 millions de dollars et coûterait 90 millions de dollars aux contribuables canadiens sans compter les effets désastreux sur l'économie de la Nouvelle-Écosse.

Au nom des mineurs et de leurs familles, et au nom de la population du Cap-Breton, je demande au ministre de s'engager aujourd'hui à ne pas accorder de fonds au projet du comté de Pictou.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le seul engagement que je peux prendre aujourd'hui, c'est d'agir dans le cas soulevé par le député comme dans tous les autres cas. Nous nous occuperons des travailleurs. Nous veillerons à la protection des droits des mineurs comme nous nous étions engagés à le faire dans le cas des travailleurs de Hawker Siddeley, où les mesures ont été prises tout juste hier. Nous agirons de même dans ce cas-ci.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LE RAPPORT D'UNE COMMISSION DU CONGRÈS AMÉRICAIN SUR LES COÛTS DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il nous confirmer que le gouvernement était au courant de l'existence d'un rapport d'une commission du Congrès américain selon lequel les sociétés pharmaceutiques multinationales ont déformé la vérité en prétendant qu'il fallait que le prix des médicaments soit beaucoup plus élevé pour qu'elles puissent effectuer des travaux de recherche et de développement et, qu'en dépit de cette mise en garde, le gouvernement a gobé aveuglément les affirmations des sociétés pharmaceutiques et n'a pas pris la précaution d'insérer, dans le projet de loi C-22, une disposition exigeant qu'elles contribuent à l'effort national de recherche et de développement?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le rapport Waxman dont parle le député est une étude faite aux États-Unis. Il sait que la période d'exclusivité aux États-Unis est de 17 ans, alors qu'elle n'est que de dix ans au Canada. Il sait par ailleurs que le projet de loi C-22 prévoit que les sociétés pharmaceutiques doivent effectuer des travaux de recherche et de développement, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis. Il sait également qu'il existe dans le projet de loi C-22 . . .

Des voix: Oh, oh!

M. McKnight: Monsieur le Président, je ne vois pas ce qu'ont les députés. Je ne suis pas sûr qu'ils le comprennent, puisqu'ils ont exercé des pressions pour que les Canadiens ne profitent pas de ses avantages.

Le député estime-t-il que le Canada doit attendre, avant d'agir en faveur des Canadiens, que les Américains aient décidé ce qu'ils souhaitaient nous voir faire? Est-ce bien là ce qu'il désire?

M. McCurdy: Monsieur le Président, la réponse du ministre est singulière. Sa réflexion sur notre compréhension du projet de loi est curieuse et elle montre qu'il ne le comprend pas lui-même s'il estime qu'il contient une disposition concernant l'effort de recherche et de développement que ces sociétés doivent effectuer dans notre pays.

LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, d'après ce que nous avons compris, le gouvernement estime que cette mesure législative peut être modifiée après examen et que l'exclusivité peut être retirée si les exigences en matière de prix ne sont pas respectées.

Comment cela sera-t-il possible? N'est-il pas vrai que le gouvernement des États-Unis sera en mesure de riposter en vertu de l'article 20(11) de l'accord commercial si cela annule ou réduit un avantage dont jouit une société américaine au Canada?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi le Nouveau parti démocratique tient à ce que nous attendions que les Américains prennent l'initiative avant de faire quelque chose pour les Canadiens.

M. Althouse: Écoutez la question.

M. McKnight: Le député ne comprend pas les avantages du projet de loi C-22. J'ai en main des exemples d'activités de recherche et de développement qui sont attribuables au projet de loi C-22. Il s'agit notamment de dépenses de 10 millions de dollars chez Burroughs Wellcome à Montréal, de 45 millions de dollars chez Nordic Laboratories et de 70 millions de dollars en nouvelles activités de recherche et de développement à Halifax et à Saint-Jean. Dans le cas de Calgary et Edmonton, les dépenses se chiffrent à 132 millions de dollars.

Des voix: Encore, encore!

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. PAUL OKUMBA

M. le Président: A l'ordre! J'ai l'honneur de saluer la présence, aujourd'hui, dans la tribune, du Secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, M. Paul Okumba, en visite officielle au Canada.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROJET DES NATIONS UNIES D'EFFECTUER UNE ÉTUDE SUR LES TRAITÉS SIGNÉS AVEC LES AUTOCHTONES—LA POSITION DU CANADA

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La semaine dernière, en réponse à une question posée à la Chambre à propos de l'étude que les Nations Unies se propose d'effectuer sur les traités conclus avec les peuples autochtones, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le Canada s'efforçait d'élargir le mandat pour cette étude.

• (1440)

Le ministre sait-il que le Canada s'efforce en fait à Genève non pas d'élargir le mandat, mais plutôt de préparer simplement une étude rapide visant à déterminer l'utilité potentielle de ces traités, et tout cela doit en outre être examiné d'ici douze mois? A mon avis, cela me semble une manoeuvre pour édulcorer la question, détourner l'attention du sujet et apporter des retards délibérés.

Le ministre n'en conviendra-t-il pas et ne va-t-il pas dire à la Chambre ce que le Canada fait vraiment à Genève à propos de cette question importante?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord. J'ai déclaré précédemment à la Chambre, comme le sait le député, ce que le Canada fait à Genève.

Je rappelle au député, et je pense qu'il connaît les faits mieux que ses collègues, que la proposition dont la Commission de Genève est saisie maintenant aura une application réduite plutôt qu'élargie. Le Canada estime qu'on devrait élargir au lieu de réduire le mandat de cette Commission.

LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE PAR LE CANADA

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je détiens des preuves indiquant le contraire, mais je demande au ministre s'il n'est pas vrai que le Canada répugne à une étude internationale de nos traités avec les Indiens parce que cela révèlerait, craignons-nous, que notre respect des droits de la personne dans notre pays n'est pas ce que l'on voudrait faire croire au monde?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les ministres du gouvernement, du premier ministre jusqu'au Cabinet, ont fréquemment indiqué qu'à leur avis il fallait améliorer le statut des peuples autochtones de notre pays. Nous prenons des initiatives dans ce sens.

Lorsque les Nations Unies statuent sur une question dont elles sont saisies par les voies normales, autrement dit, après l'épuisement de tous les recours possibles au Canada, comme cela s'est produit dans un cas déterminé, un gouvernement précédent, dont faisait partie le député, n'a pas pris de mesures pour remédier au problème, contrairement à ce qu'a fait le gouvernement actuel.

LA CONDITION FÉMININE

LA COMPOSITION DU GROUPE QUI EXAMINE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pour fêter la Journée internationale de la Femme, une coalition de groupes représentant tout l'éventail du mouvement en Ontario a invité le premier ministre à participer à un panel sur l'Accord de libre-échange. Nous croyons savoir qu'il a dû s'excuser, et je sympathise avec lui car j'ai une idée de ce que doit être son agenda. Mais il me semble que lorsque le premier ministre peut autoriser un crédit de 15 millions pour la production d'un accord . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je regrette, ce n'était pas là une question mais une déclaration. La députée a la parole pour une question supplémentaire.

Mme Dewar: Monsieur le Président, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pu trouver un seul homme politique conservateur pour participer comme paneliste à un échange de vues sur l'Accord de libre-échange avec les femmes de l'Ontario?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis un peu étonné du commentaire de mon honorable amie. Il était question aujourd'hui dans le *Star-Phoenix* d'une étude indépendante en date du 8 mars 1988, d'après laquelle le libre-échange est considéré comme très avantageux pour les femmes. Il est dit dans cette étude réalisée par Katie McMillan: «Loin de sonner au plan économique le glas des travailleuses, cet accord aura pour résultat qu'un plus grand nombre de femmes obtiendront de meilleurs emplois mieux rémunérés.»

Voilà qui résume les performances de développement économique de notre gouvernement. Il s'est créé plus de 1 100 000 emplois, dont plus de 55 p. 100 sont allés directement à des femmes. Voilà le progrès, la justice sociale, et l'accord de libre-échange va faire encore mieux et encore plus pour donner plus de justice aux femmes.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La députée d'Hamilton Mountain a la parole pour une très brève question.

L'ABSENCE DE REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT DANS LE GROUPE D'ÉTUDE

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le premier ministre a autorisé un crédit de 15 millions pour faire la promotion de l'accord. Pourquoi un homme politique ne pouvait-il figurer sur le panel, afin de défendre cet accord auprès des femmes ontariennes? Je vous prie de répondre à la question.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président . . .

M. Benjamin: Envoyez quelqu'un. N'importe qui.

M. Hnatyshyn: N'importe qui ce sera vous, Les.

M. Mulroney: Je vais me faire un plaisir d'essayer de répondre. Mon honorable amie a un panel sur lequel elle aimerait que nous figurions. Je n'ai pas . . .

Mme Dewar: On vous a demandé.

M. Mulroney: Pardon?

Mme Dewar: Vous avez été invité par les femmes de l'Ontario.

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'essaie de répondre.

M. le Président: Je regrette, je pense qu'il faut avancer, dans l'intérêt des autres députés. Le député d'Egmont.

* * *

L'ÉNERGIE

LES EXPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ—ON DEMANDE DE PROTÉGER LES DROITS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources porte sur le plan fédéral de réglementation, ou peut-être devrais-je dire de déréglementation, de l'énergie.

Le ministre n'est pas sans savoir que le 6 mars 1986, le gouvernement a commandé une étude des règlements relatifs aux exportations. Le groupe d'étude a soumis ses recommandations. Le ministre voudrait-il donner aujourd'hui à la Chambre et à tous les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard l'assurance que les projets de modification de la Loi sur l'Office national de l'énergie qui régit l'exportation d'énergie électrique ne changeront rien aux droits fondamentaux inclus dans le test du deuxième prix tel qu'il est interprété en ce moment, lequel protège les intérêts des provinces consommatrices d'énergie comme l'Île-du-Prince-Édouard?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la politique de ce gouvernement dans plusieurs secteurs y compris l'énergie est d'assurer par la déréglementation un commerce élargi dans notre secteur, entre autres, celui de l'énergie.

Deuxièmement, le gouvernement s'est engagé d'assurer cette déréglementation en consultation avec les groupes en cause. Dans le cas de l'électricité, il est évident que le gouvernement et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources consultent abondamment les collègues provinciaux de ce dernier, et c'est dans ce cadre que la semaine prochaine j'aurai l'occasion de rencontrer avec plaisir le ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, pour discuter de ces matières.

[*Traduction*]

LE PRIX PAYÉ POUR L'ÉLECTRICITÉ PAR LES PROVINCES IMPORTATRICES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, la réponse ne me satisfait pas vraiment. Tous les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard veulent comme moi l'assurance que les modifications aux règlements qui régissent l'exportation de l'électricité garantiront que les provinces exportatrices d'énergie ne pourront pas faire payer l'électricité plus cher aux provinces importatrices comme l'Île-du-Prince-Édouard qu'aux acheteurs américains. Je veux en être assuré aujourd'hui. Il incombe au ministre de veiller à ce que ce ne soit pas une conséquence du libre-échange ou d'autres conditions.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je peux assurer à mon honorable collègue que les problèmes particuliers de l'Île-du-Prince-Édouard seront pris en considération par le gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

MARINE ATLANTIQUE

L'INSCRIPTION DU NUMÉRO PERSONNEL D'IDENTIFICATION D'UN EMPLOYÉ SUR UNE ENVELOPPE CONTENANT DU COURRIER PROVENANT DU CHEF DU NPD

M. Morrissey Johnson (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, un employé de Marine Atlantique s'est récemment plaint d'avoir reçu du parti néo-démocrate de la propagande contenant son numéro personnel d'identification. Il estime que cette utilisation de renseignements privés est une atteinte à ses droits démocratiques.

Le ministre des Transports est-il au courant de cet incident et, si oui, a-t-il fait enquête?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai fait enquêter sur cette question. Comme l'a dit le député, cet employé de Marine Atlantique a reçu une lettre de deux pages du chef du NPD, attaquant le libre-échange et lui demandant de renvoyer une carte incluse au premier ministre, en franchise postale. On lui demandait également de remplir une autre carte à renvoyer au chef du NPD, toujours en franchise. Vous remarquerez, monsieur le Président, que les néo-démocrates ne paient jamais.

Nous avons fait examiner cette propagande politique. Sur l'enveloppe il y avait le numéro personnel d'identification de l'employé. Les responsables de Marine Atlantique m'affirment qu'ils n'ont pas fourni son nom, et qu'ils n'ont pas pour politique de fournir les noms de leurs employés aux partis politiques. Il se trouve que la compagnie a dû fournir au syndicat une liste des employés avec les cotisations versées.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Cette liste a une étiquette avec un numéro. J'ai conseillé à cet employé de s'adresser au syndicat pour savoir s'il aurait fourni une liste de noms et de numéros d'identification au chef du parti NPD, pour qu'il puisse envoyer de la propagande non sollicitée, de la propagande inexacte et mensongère, aux personnes qui travaillent pour Marine Atlantique, pour les encourager à paralyser la poste avec des cartes adressées gratuitement au premier ministre et au chef néo-démocrate.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE DE L'USINE MASSEY—LES PRESTATIONS D'ASSURANCE MÉDICALE DES TRAVAILLEURS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Lundi dernier, les prestations d'assurance-maladie versées aux travailleurs et aux retraités de Massey Ferguson et à leurs conjoints, dont le nombre s'élève à environ 4 000, ont été annulées. Étant donné que le gouvernement du Canada est un des trois principaux actionnaires de cette société, va-t-il, en cette période de transition difficile, intervenir sans délai pour couvrir les frais médicaux de ces personnes? Fera-t-il preuve de compassion au moins cette fois-ci?

• (1450)

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je n'accepte certainement pas la dernière partie de la question, à savoir le «au moins cette fois-ci». Je crois qu'une fois encore le gouvernement fera preuve de compassion. Nous reconnaissons qu'il existe des problèmes liés aux prestations d'assurance-maladie des travailleurs de cette société. J'ai demandé à mes collaborateurs de s'en occuper. Je n'ai pas donné d'instructions à cet effet, mais je crois comprendre que des agents du gouvernement de l'Ontario examinent eux aussi ce dossier.

M. le Président: Le député d'Essex—Windsor peut poser une courte question supplémentaire.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT ÉTABLISSE DES PROGRAMMES D'AIDE ET D'ADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, étant donné, encore une fois, que le gouvernement est un important actionnaire de cette société, veillera-t-il également à établir immédiatement des programmes d'aide et d'adaptation pour les travailleurs touchés dans cette affaire particulièrement difficile?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme le député le sait sans doute, il ne s'agit pas d'un nouveau problème. Les gouvernements tentent de régler cette affaire depuis 1981. Le gouvernement précédent avait cherché à sa façon à remédier au problème. La dernière tentative faite par les gouvernements remonte à 1986. Il est maintenant avéré que tous les efforts sont vains. Il est prouvé que cette société ne peut devenir rentable.

Le gouvernement s'est occupé de la question des pensions en s'assurant que la compagnie respecte les engagements qu'elle avait pris en 1986 au sujet de la pension de ses employés.

Nous poursuivons en ce moment des négociations avec l'Ontario au sujet des programmes d'adaptation pour les travailleurs âgés. Nous espérons que ces négociations seront terminées sous peu afin que les travailleurs, et j'insiste pour parler des travailleurs et non de la société, car nous avons tout fait pour elle, soient entièrement protégés. Telle est la position que le gouvernement défendra.

[*Français*]

LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

LE DÉVELOPPEMENT DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, en novembre 1986, le Comité présidé par M. Laurent Picard rendait publiques ses recommandations pour le développement de la grande région de Montréal, dont certaines demandaient au gouvernement fédéral d'accorder des sommes d'argent pour le développement du Vieux-Port de Montréal et aussi l'implantation de l'Agence spatiale à Montréal.

Malheureusement, le 2 décembre, le ministre de l'Expansion industrielle régionale répondait à ces recommandations par des voeux pieux et l'ensemble de la communauté économique et syndicale et même le maire de Montréal étaient déçus de la lenteur du gouvernement fédéral dans ces dossiers.

Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Au sujet du développement du Vieux-Port de Montréal, est-ce que le ministre peut nous dire si le gouvernement conservateur va annoncer l'injection de 140 millions de dollars, argent nécessaire pour le développement du Vieux-Port de Montréal, avant ou pendant la campagne électorale?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon honorable collègue en lui disant que j'ai eu dernièrement des rencontres avec mon homologue québécois responsable pour la région de Montréal, M. Daniel Johnson, ainsi qu'avec le maire Jean Doré.

Comme vous le savez, le développement du Vieux-Port de Montréal engage les trois paliers de gouvernement et ceux-ci travaillent de concert, les uns avec les autres.

Même à son départ pour un voyage de promotion économique en Europe, le ministre responsable du Québec m'a téléphoné le samedi avant son départ pour m'indiquer que le dossier allait de l'avant, à sa satisfaction.

Nous, cela fait des mois que nous sommes prêts à agir dans le dossier. Il faut attendre . . .

M. Malépart: Menteur!

M. le Président: Une question supplémentaire très courte, s'il vous plaît.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, cela fait des mois que le ministre répond la même chose. Ma question supplémentaire est la suivante: Le maire de Montréal, les autorités du Québec, sont en désaccord sur les propos, et c'est le gouvernement fédéral . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il ne s'agit pas là d'une question supplémentaire.

La parole est à l'honorable député de Beaches.

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ—LES DÉLAIS SUBIS PAR LES PERSONNES QUI INTERJETTENT APPEL

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Celui-ci n'ignore certes pas que les personnes qui portent en appel la décision établissant leur inadmissibilité aux prestations d'invalidité du régime de pensions du Canada subissent des délais d'un an et plus avant qu'on entende leur appel.

Des voix: Oh, oh!

M. Young: Le ministre pourrait-il signaler à la Chambre et aux Canadiens les mesures qu'il a prises en vue d'accélérer le mécanisme d'appel car . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Young: . . . le ministre n'est pas sans savoir que plusieurs de ces demandeurs, voire la plupart d'entre eux, éprouvent de graves problèmes financiers . . .

[*Français*]

M. le Président: A l'ordre! Je comprends clairement qu'il y a des désaccords entre l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie et quelques autres députés, mais nous avons d'autres députés qui n'ont pas encore posé de questions. Je demande un peu de courtoisie pour les autres députés.

La parole est à l'honorable député de Beaches.

[*Traduction*]

M. Young: Merci, monsieur le Président. Je vais répéter ma question. Il y a, le ministre le sait, de nombreux appelants jugés inadmissibles aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada qui ont interjeté appel. Or, ils sont nombreux à avoir dû attendre au moins toute une année ne serait-ce que pour être entendus. Le ministre pourrait-il informer la Chambre des mesures qu'il a prises pour accélérer la procédure d'appel? Un grand nombre de ces appelants, il le sait, sont aux abois.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce que dit le député est tout à fait vrai. Cela met en cause, je pense, différents aspects. Je sais qu'il connaît bien ce domaine et je sais aussi l'intérêt qu'il y porte.

Au moment où la loi a été adoptée, le Régime de pensions du Canada et les dispositions de ce régime relatives aux invalidités, il le sait, ont été élaborés d'une façon très rigoureuse, pour la simple raison que les gouvernements de l'époque, tant provinciaux que fédéral, ne voulaient pas que les dispositions relatives aux invalidités influent sur les décisions et les programmes par exemple de la Loi sur les accidents du travail des différentes provinces.

Je suis également déçu de la procédure d'appel pour deux raisons. Tout d'abord, j'estime qu'il existe un fossé ou un écart entre les différents programmes canadiens en matière d'invalidités. La Chambre et différents comités de réforme des pensions en ont discuté à maintes reprises. La deuxième est une question de . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Règlement, Jake!

M. Epp (Provencher): J'ai demandé à la Commission de révision des pensions de me soumettre des recommandations quant à la façon d'accélérer la procédure. Je n'ai pas encore reçu son rapport.

M. le Président: Vu l'heure avancée, je demande aux députés de ne poser qu'une seule question. Le député de Trinity.

* * *

LES CORPORATIONS

LES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES—L'ACHAT DES PARTS DES ACTIONNAIRES CANADIENS MINORITAIRES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances. Elle a trait à la tendance qu'on observe actuellement sur les marchés financiers où les entreprises étrangères installées au Canada achètent les parts des actionnaires canadiens minoritaires. Le ministre approuve-t-il cette tendance qui va à l'encontre de la volonté du précédent gouvernement? Celui-ci souhaitait encourager les entreprises étrangères à avoir des actionnaires canadiens pour les obliger à divulguer leurs états financiers et à rendre compte de leurs activités ici, au Canada.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je serais heureux d'étudier l'importance du phénomène par rapport à l'ensemble des projets d'investissement au Canada. On vient d'annoncer aujourd'hui, que l'on prévoit un accroissement de 17 p. 100 des investissements au Canada pour l'an prochain. C'est la plus forte hausse depuis neuf ans. La majorité de ces investissements ne suivront pas la tendance dénoncée par la députée. Cependant, je me ferai un plaisir d'évaluer l'ampleur de cette tendance.

Mlle Nicholson: Puis-je poser une autre question?

M. le Président: Je suis désolé, je ne peux vous permettre qu'une seule question.

* * *

• (1500)

LE CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES

LES LIGNES DIRECTRICES EN VUE D'ASSURER LE RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE DANS LES EXPÉRIENCES MENÉES SUR DES ÊTRES HUMAINS

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'ai ici les lignes directrices publiées le 3 mars par le Conseil de recherches médicales du Canada relativement aux expériences menées sur des êtres humains. A la page 11 de ce document, on peut lire ce qui suit: « . . . à l'heure actuelle, l'utilisation de lignes directrices dans le cadre des lois en vigueur suffit pour assurer le respect du code d'éthique dans les expériences menées sur des êtres humains».

Le ministre a-t-il participé de quelque façon que ce soit à l'élaboration de ces lignes directrices? Considère-t-il qu'il s'agit là d'un cadre adéquat pour la prise de décisions visant à protéger la vie humaine au lieu de la traiter comme une marchandise?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les lignes directrices auxquelles le député fait allusion ont été élaborées par le Conseil de recherches médicales, qui a un comité d'éthique.

En outre, une étude sur les questions d'éthique relatives aux expériences menées sur des êtres humains a été effectuée au Canada sous les auspices du Groupe des sept. En fait, le premier ministre a emporté le rapport de ce comité au Sommet de Venise.

La portée réelle de cette question est plus grande. Je sais que le député cherche très activement à nous convaincre que, du point de vue moral comme du point de vue politique, les Canadiens devraient examiner cette question dans un contexte plus vaste, non seulement dans le milieu médical, mais aussi à l'extérieur de ce milieu. Le député et d'autres personnes aussi ont multiplié les démarches en ce sens. Le gouvernement n'a toutefois pas encore pris de décision.

M. le Président: Je suis désolé, mais la période des questions est terminée.

Je crois que le ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. de Cotret) veut soulever une question de privilège.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DE COTRET—ON DEMANDE AU DÉPUTÉ DE MONTRÉAL—SAINTE-MARIE DE RETIRER SES PAROLES

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, en répondant honnêtement et aussi pleinement que possible, dans les délais que nous offre la période des questions orales, à une question du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), ce dernier a certainement utilisé tout au moins un langage qui est non parlementaire. Monsieur le Président, je me considère comme un homme honorable, un homme honnête, un homme qui a su répondre aux questions qui m'ont été posées dans cette Chambre, avec toute l'honnêteté et toutes les connaissances que j'avais à ma disposition.

A deux reprises, monsieur le Président, le député de Montréal—Sainte-Marie m'a traité de menteur.

Une voix: Comme d'habitude!

M. de Cotret: Je demande que le député de Montréal—Sainte-Marie, tout au moins, retire ses paroles injurieuses, ses paroles injustes, et même qu'il fasse des excuses devant la Chambre parce que je trouve que c'est un incident qui est fâcheux et qui déprécie la valeur de tous les députés de cette assemblée.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je comprends que la vérité choque le ministre. Monsieur le Président, par respect pour vous, par respect de la Chambre, je vais retirer mes paroles, mais je maintiens ma pensée parce que je sais que j'avais raison!

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ENVOI D'INFORMATIONS AUX DÉPUTÉS—LE RETARD DES ENVOIS À CERTAINS DÉPUTÉS

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, hier, à 15 heures, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) a soulevé la question de privilège au sujet d'une annonce faite par mon cabinet, dans la matinée du lundi 7 mars. Cette annonce portait sur un certain nombre de mesures importantes de conservation tendant à freiner la réduction des précieux stocks de saumon du Pacifique dans la partie inférieure du Détroit de Georgie, en Colombie-Britannique.

Je peux garantir au député que cette annonce a été prête à 8 heures environ, heure de Vancouver, et que sur mes directives, les membres du personnel ont distribué par la voie du système de distribution du courrier parlementaire des copies du communiqué de presse en question à tous les députés de Colombie-Britannique. Je ne peux que déplorer que le député n'ait reçu une copie du document qu'à 16 heures. Ce document a été placé dans le courrier, à Ottawa, à 11 h 30 et distribué à tous les députés de la Colombie-Britannique.

La prochaine fois, nous appellerons le député à l'avance, afin qu'il sache qu'une annonce de ce genre s'en vient.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'interviens toujours au sujet du même rappel au Règlement. Le fait est que cinq députés conservateurs ont été avisés à l'avance de la déclaration en question. Jusqu'à maintenant, la coutume voulait que le ministère concerné envoie des avis au critique officiel du Nouveau parti démocratique. Cela n'a pas été fait en l'occurrence. Il ne suffit pas de placer un document dans le courrier et de s'attendre à ce que le personnel le distribuera après avoir épluché le courrier, au tout début de la matinée.

Je remercie le ministre de nous garantir qu'à l'avenir, les documents de ce genre seront remis en main propre et nous recevrons des copies à l'avance.

M. Siddon: Monsieur le Président, je ne voudrais pas prolonger le débat; je crois avoir déjà signalé que le document final n'a été prêt qu'à 8 heures environ, heure de Vancouver, ou 11 heures, heure d'Ottawa, du fait de certaines modifications que j'ai réclamées après l'avoir examiné le dimanche soir. Il a été distribué de façon équitable au bureau de tous les députés deux heures et demie avant l'annonce officielle, à Vancouver.

M. le Président: Le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) a soulevé cette question à une autre occasion. Je remercie le ministre de venir nous donner sa version des faits. J'espère qu'à d'autres occasions, les intéressés feront tout en leur pouvoir, comme ce doit être le cas, afin de s'assurer que tous les députés reçoivent les documents en provenance de ministères en même temps. Je crois que cela règle la question.

* * *

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose qu'on lui accorde la permission de présenter le projet de loi C-115, tendant à modifier la Loi sur les Indiens et à modifier une autre loi en conséquence.

Le président suppléant (M. Paproski): Va-t-on accorder au ministre la permissioon de déposer le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1ère fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

AGRICULTURE

AUTORISATION AU COMITÉ DE VOYAGER

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, les partis ont tenu des pourparlers. Je crois que Votre Honneur constatera qu'il y a consentement unanime pour que soit proposée et adoptée immédiatement la motion dont je vais faire lecture. Je propose:

> Que le comité permanent de l'agriculture et le personnel nécessaire soient autorisés à se déplacer à Washington, D.C., du 21 au 24 mars 1988 inclusivement pour poursuivre l'étude de la crise internationale des prix des céréales et des oléagineux qui sévit actuellement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a pris connaissance du libellé de la motion. Le consentement unanime est-il accordé?

Des voix: D'accord.

M. Lewis: Monsieur le Président, je tiens simplement à m'assurer qu'il sera inscrit au compte rendu que la Chambre a consenti à l'unanimité à recevoir la motion sans préavis et l'a ensuite adoptée à l'unanimité.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Pétitions

PÉTITIONS

LA DÉSIGNATION DES LOCALITÉS DU NORD DONT LES HABITANTS ONT DROIT À LA DÉDUCTION FISCALE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition dûment certifiée portant la signature d'un assez grand nombre de personnes de Dubreuilville, petite localité isolée du nord de l'Ontario. Les pétitionnaires ne bénéficient pratiquement d'aucun service. Ils n'ont pas d'autobus, pas de médecin ou de dentiste installé à demeure, pas de banque, pas d'avocat et pas de travailleurs sociaux.

• (1510)

Ils exhortent le ministre des Finances (M. Wilson) à étendre le champ d'application des règlements de l'impôt pour qu'ils puissent bénéficier des avantages fiscaux accordés aux habitants du Nord.

LES PÊCHES—OPPOSITION À LA DÉCISION DU GATT

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition qui a été certifiée et signée aujourd'hui. Elle vient de citoyens canadiens vivant à Prince-Rupert, Surrey, Richmond, Vancouver, Powell River, Ucluelet et d'autres localités.

Les pétitionnaires soulignent que la décision préliminaire du GATT compromet les restrictions canadiennes frappant les exportations de saumon et de hareng non conditionnés et que la majorité des membres de l'industrie de la pêche de la côte ouest s'opposent à l'acceptation de cette décision qui menace les emplois de 4 000 travailleurs de la Colombie-Britannique.

Les signataires estiment que le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) n'ont pas donné l'assurance qu'ils feront tout leur possible pour empêcher l'adoption de la décision par le conseil du GATT. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a même refusé de recevoir des représentants de l'industrie de la pêche qui se trouvent actuellement à Ottawa.

Aujourd'hui, des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures partent pour Washington afin d'essayer de négocier une entente bilatérale avec le gouvernement des États-Unis, mais ils ont peu de chances de réussir face à l'intransigeance américaine.

Par conséquent, les signataires se prévalent du droit de présenter une pétition pour demander au Parlement d'appuyer pleinement l'industrie de la pêche de la côte ouest dans ses efforts visant à empêcher l'adoption de la décision du GATT, à prendre des mesures unilatérales pour protéger les emplois des travailleurs canadiens et à réaffirmer le droit souverain du gouvernement du Canada de décider de l'affectation de nos ressources.

OPPOSITION AU TRANSPORT DE PLUTONIUM AU-DESSUS DU NORD DU CANADA

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions signées par des habitants de quelques localités des Territoires du Nord-Ouest, à savoir Lake Harbour, Coral Harbour, Rankin Inlet, Cape Dorset, Sachs Harbour et Fort Smith.

Les pétitionnaires s'inquiètent sérieusement des dangers pour l'environnement et des risques de prolifération des armes nucléaires associés au transport par avion de plutonium au-dessus du nord du Canada.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement du Canada à reconnaître ces risques et d'interdire le transport de plutonium au-dessus du nord du Canada.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de l'ouest du Canada qui estiment que le gouvernement n'a pas reçu de la population canadienne le mandat de conclure un accord commercial de libre-échange. Les pétitionnaires croient que l'accord conclu menace directement la souveraineté politique et économique du Canada.

Les pétitionnaires ont beaucoup d'autres sujets d'inquiétude dont vous pourrez prendre connaissance plus tard, monsieur le Président. Je dirai simplement qu'ils exhortent le Parlement à se dissoudre pour permettre à la population canadienne d'approuver ou de rejeter l'accord commercial dans le cadre d'élections générales.

OPPOSITION À LA PRODUCTION ET À LA DISTRIBUTION D'UN FILM

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, j'ai des pétitions portant sur deux sujets différents.

Premièrement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants du district d'Abbey en Saskatchewan au sujet d'un film produit par l'Office national du film du Canada et intitulé *The Kid Who Couldn't Miss*. Ils signalent que ce film a gravement porté préjudice à la réputation du maréchal de l'air Bishop, ainsi qu'aux membres de sa famille qui lui ont survécu et qu'il nuit à la réputation dont jouit le Canada grâce au sacrifice et à l'héroïsme de ses anciens combattants.

Par conséquent, les pétitionnaires exhortent la ministre des Communications (M^lle^ MacDonald) à ordonner à l'Office national du film de retirer des circuits de distribution le film *The Kid Who Couldn't Miss*, qui diffame, sans aucune preuve, Billy Bishop, V.C., et militaire le plus décoré de notre pays.

L'ÉTALEMENT DU REVENU

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): J'ai également 13 pétitions provenant de tout le sud-ouest de la Saskatchewan. Elles sont signées par plus de 600 producteurs qui, étant donné que les agriculteurs ont depuis de nombreuses années le droit d'étaler leur revenu et que le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré en décembre 1987 qu'il avait l'intention de supprimer cette prérogative, prient humblement le Parlement de prendre les mesures nécessaires afin de maintenir la disposition concernant l'étalement quinquennal du revenu des agriculteurs, tel que recommandé par le comité permanent des finances et des affaires économiques dans son rapport sur le Livre blanc traitant de la réforme fiscale, première partie.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 214. Je demande que les autres questions soient reportées.

[*Texte*]

LE PDIR—LE PROJET DE FANTASYLAND DU WEST EDMONTON MALL

Question nº 214—**M. Kaplan:**

Quel emploi a-t-on fait ou s'est-on engagé à faire des fonds provenant de la contribution consentie en vertu de la Loi sur le développement industriel et régional pour le projet de *Fantasyland* du *West Edmonton Mall*?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Au cours de la phase II du projet West Edmonton Mall, certains manèges ont été mis en place.

La demande soumise dans le cadre du Programme de développement industriel et régional (PDIR), pour la réalisation d'une partie de la phase III de ce projet, visait à incorporer à ce concept un parc d'attractions, un aquaparc, un centre marin et un parcours de golf miniature qui serviraient de grandes attractions touristiques et qui seraient reconnus comme le «Fantasyland».

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a accordé une contribution de 5 millions de dollars au titre des coûts en capital admissibles y compris les frais des travaux de construction de Fantasyland, l'équipement (manèges) et les animaux, les honoraires (ingénieurs et architectes) et autres coûts connexes.

En vertu du PDIR, les contributions sont versées une fois que la moitié (50 p. 100) des éléments d'actif admissibles a été en opération pendant 30 jours ouvrables consécutifs, dans ce cas-ci, le 15 avril 1986; le requérant a fait une demande de paiement à cette date.

Après avoir vérifié la demande selon les procédures habituelles, le Ministère a déterminé que 56,1 millions de dollars étaient admissibles en vertu de l'accord de contribution; par conséquent, un chèque de 4,5 millions de dollars a été requis, ce qui représente la contribution du Ministère moins une retenue de 10 p. 100.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour n'avoir pas fait de progrès notables dans la suppression de la discrimination à l'égard des femmes, notamment dans les domaines tels que l'équité en matière d'emploi, la garde des enfants et les programmes à l'intention des femmes autochtones.

—Monsieur le Président, je suis heureuse de parler cet après-midi des préoccupations des Canadiennes. Même si nous célébrons les réalisations des femmes cette semaine, nous devons aussi reconnaître que bien des objectifs que les femmes poursuivent depuis des années n'ont pas été atteints.

Parmi les mesures spéciales temporaires que le gouvernement a prises pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes, on compte la Loi sur l'équité en matière d'emploi adoptée en juin 1986, pour donner suite aux recommandations de la remarquable étude du juge Rosalie Abella sur l'égalité en matière d'emploi. Le juge Abella a fait beaucoup de recommandations valables mais, malheureusement, on n'en a pas tenu pleinement compte dans la loi.

Quels sont les effets concrets de cette loi? Donne-t-elle vraiment suite aux recommandations du juge Abella? Élimine-t-elle efficacement la discrimination à l'égard des femmes en matière d'emploi? Sa plus grave lacune, c'est qu'elle ne contient aucun réel mécanisme d'application. Selon le juge Abella, pour que l'équité en matière d'emploi se traduise dans les faits, il faut qu'un organisme indépendant surveille l'élaboration des plans de mise en oeuvre.

Quels pouvoirs la loi nous donne-t-elle pour assurer l'équité en matière d'emploi? Premièrement, elle oblige les employeurs à envoyer des rapports annuels sur la composition, les catégories professionnelles et l'échelle de rémunération de la main-d'oeuvre. Bien qu'une amende soit prévue pour ceux qui ne produisent pas ce rapport, elle est trop légère pour faire réfléchir les grandes sociétés visées qui pourraient tout simplement l'absorber dans leurs frais généraux. Aucune amende n'est prévue cependant si on n'améliore pas l'équité en matière d'emploi sur les lieux de travail. Un employeur pourrait faire le même rapport tous les ans et ne pas être pénalisé pour s'être rendu coupable de discrimination sur les lieux de travail.

Les sociétés doivent également préparer des plans d'action comportant des objectifs et des calendriers pour supprimer les pratiques discriminatoires. Ces plans d'action sont gardés strictement confidentiels—il ne faut pas que quelqu'un sache combien on fait preuve de discrimination, il faut que cela reste secret. Aucune amende n'est prévue si on ne met pas en application un plan d'action. Les employeurs ne sont pas tenus de remettre leurs plans d'action à la CEIC ni à la Commission des droits de la personne, ni même de les afficher sur les lieux de travail.

Les employeurs doivent évaluer «leurs usages en matière d'emploi» et instituer «des politiques et des pratiques constructives» pour réaliser une représentation équitable des groupes cibles sur les lieux de travail. Ni «les usages en matière d'emploi», ni «les politiques et pratiques concrètes» ne sont définis dans le projet de loi, ce qui rend difficile la question de savoir ce qui constitue une discrimination en matière d'emploi et une réparation réelle.

Le deuxième grand problème de l'actuel projet de loi est qu'il ne fait aucune allusion à un salaire égal pour un travail de valeur égale. Des groupes comme le Comité national d'action sur le statut de la femme au Canada et le Congrès du travail du Canada ont demandé qu'un projet de loi sur l'équité salariale figure dans tous les plans d'équité en matière d'emploi. Madame le juge Abella a déclaré qu'un salaire égal fait partie intégrante de la mise en application de l'équité en matière d'emploi. Cela doit figurer dans toute tentative des employeurs pour rendre plus équitables les usages sur les lieux de travail.

[*Français*]

Il existe, depuis près de 10 ans, une loi fédérale qui oblige les employeurs à verser le même salaire aux hommes et aux femmes qui accomplissent des fonctions equivalentes.

Toutefois, le redressement d'inégalités salariales reposent avant tout sur les plaintes déposées par les individus qui se sentent lésés, c'est-à-dire les employées. Mais c'est bien aux employeurs que revient la responsabilité d'éliminer la disparité salariale fondée sur le sexe.

Le gouvernement fédéral, pour sa part, doit introduire des mesures législatives qui obligent formellement les employeurs à mettre en oeuvre un programme d'équité salariale. Nous savons qu'avec la conformité volontaire, la situation des femmes ne s'améliorera que lentement sur le plan salarial.

• (1520)

[*Traduction*]

L'été dernier, la Commission canadienne des droits de la personne a demandé au gouvernement de présenter un projet de loi plus énergique sur l'équité salariale, plus précisément un texte qui obligerait les patrons à travailler de concert avec les représentants du personnel pour appliquer des mesures d'équité salariale.

Nous avons pu constater la réussite de cette approche collective de l'équité salariale à Hamilton, où était signée récemment une convention collective historique. Le Syndicat canadien de la Fonction publique et le Conseil scolaire d'Hamilton sont convenus de mettre au point de concert un plan de suppression des inégalités salariales entre femmes de ménage et préposés à l'entretien en l'espace de deux ans. Cette convention, espérons-le, constitue un précédent pour les syndicats de fonctionnaires dans la négociation de l'équité salariale.

La loi fédérale relative à l'équité en matière d'emploi passe la négociation sous silence. Elle impose aux employeurs l'obligation de consulter leur personnel, mais non de négocier. Entre négocier et consulter, il y a un monde. Comme le fait voir l'exemple de Hamilton, les syndicats sont à l'avant-garde de la lutte pour l'équité en matière d'emploi. Les syndicats ont une connaissance inappréciable des conditions de travail, et il faut savoir en tenir compte en obligeant les employeurs à négocier avec les représentants syndicaux.

La loi actuelle a aussi le défaut de ne s'appliquer que partiellement aux titulaires de marchés fédéraux. Il ne s'applique qu'aux entreprises ayant 100 salariés ou plus. Il ne s'applique que lorsque le montant du marché dépasse $200 000, et la construction en est exclue. Les entreprises qui sollicitent des marchés de l'État ne sont tenues qu'à mentionner leur intention d'appliquer les directives relatives à l'équité en matière d'emploi. Elles ne sont pas tenues de présenter des rapports annuels ou des données relatives aux conditions de travail. Elles sont soumises à des inspections ponctuelles de contrôle d'application. Il n'existe pas de mécanisme efficace pour faire respecter cette loi.

Enfin, la mesure ne s'applique même pas à tous les ministères fédéraux. Le gouvernement prétend que les ministères qui ne sont pas visés par la loi on déjà des plans acceptables d'action positive. Nous savons toutefois que ces plans sont contrôlés par les gestionnaires. La plupart ne font pas l'objet de négociations en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Ces plans visent en général l'avancement des femmes vers les échelons supérieurs, mais ne prennent pas en considération la majorité des travailleuses. Tout comme l'équité d'accès à l'emploi ou les mesures sur la rémunération égale, ils n'ont pas la force et les effets d'une loi.

La juge Abella recommandait que tous les employés relevant du fédéral soient couverts par cette mesure, mais le gouvernement n'a pas tenu compte de ses recommandations. Dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes que le ministre a déposée à la Chambre, il est certain que le rapport Abella est mentionné. Ce qui n'est pas mentionné, par contre, c'est le fait qu'on ne présente pas de mesure législative suffisamment large pour donner suite aux recommandations que ce rapport contient.

Je voudrais parler aussi de certains des problèmes d'équité d'accès à l'emploi, de formation à l'emploi et de retour sur le marché du travail. Nous savons que le programme de Planification de l'emploi spécialement conçu pour les femmes—elles étaient le groupe cible—exigeait qu'elles aient été absentes du marché du travail depuis au moins trois ans pour avoir droit à de la formation. C'est totalement illogique. Beaucoup de femmes qui veulent revenir sur le marché du travail ont occupé des emplois mal payés, à temps partiel. Parce qu'elles ont dû faire l'impossible pour survivre, elles ne répondent pas aux critères de retour sur le marché du travail.

Nous nous inquiétons également de l'absence de cours de langue pour les immigrantes. Nous savons qu'une action en justice a été intentée pour mettre fin à la discrimination contre

les immigrantes qui se voient refuser l'accès aux cours de langue. Le gouvernement n'a pas jugé bon d'offrir à ces femmes des cours de langue, même si elles sont certainement les bienvenues au Canada. Nous voulons, en effet, qu'elles prennent leur place dans la société. Alors que dans ses énoncés de politique, le Canada tient à ce que les immigrantes enrichissent notre vie sociale et culturelle, il les soumet à la discrimination en ne leur permettant pas de suivre des cours de langue. Les tensions et les angoisses qu'on fait subir à ces femmes sont si nombreuses qu'il est difficile de donner des exemples. Elles ont besoin d'une formation linguistique pour comprendre les bulletins scolaires de leurs enfants, communiquer avec les enseignants, passer des entrevues à l'école ou à la maison et pouvoir lire les offres emplois. Pour qu'elles s'intègrent dans la société il faut vraiment qu'elles puissent suivre des cours de langue, mais le gouvernement refuse de les rendre admissibles.

Parlons maintenant des mères célibataires qui songent à rentrer sur le marché du travail. Pour plusieurs d'entre elles, trois ans ne se sont pas écoulés depuis leur dernier emploi. Même si elles sont l'unique gagne-pain de la famille, qu'il s'agisse de femmes séparées, divorcées ou de veuves, elles ne sont pas admissibles au programme de réintégration professionnelle. J'ai été renversée d'entendre dire la semaine dernière, au comité, qu'il ne fallait pas modifier les critères d'admissibilité parce que ce serait trop coûteux. Pourtant, il nous en coûtera davantage de reléguer ces femmes dans la pauvreté sans qu'elles puissent réintégrer le marché du travail avant plusieurs années encore. Il s'agit d'une question absolument cruciale dans le cadre de la Planification de l'emploi.

Le programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre faisant partie de la Planification de l'emploi compte une participation féminine de 8,5 p. 100. C'est un programme qui comprend une foule de professions que les femmes n'embrassent guère habituellement. De toute évidence, les femmes continuent à rencontrer des obstacles majeurs quand elles souhaitent s'engager dans des professions non traditionnelles, comme en témoigne la tiédeur de certains gestionnaires régionaux de l'emploi et de l'immigration pour ce qui est d'appliquer le principe de l'équité. Dans certaines régions, on peut se montrer très injuste et partial. A certains endroits, on encourage les femmes à occuper des emplois non traditionnels mieux rémunérés. Toutefois, nous avons besoin d'une stratégie nationale et globale pour nous attaquer à la ségrégation professionnelle des femmes.

Nous nous rendons compte également que dans certaines régions, c'est l'attitude qui fait un problème et nous devons donc encourager les femmes, leur dire qu'elles ont un avenir et qu'elles ne doivent pas se contenter d'emplois mal payés.

Je voudrais maintenant parler de certains faits mentionnés dans le rapport du Conseil consultatif sur la condition féminine. Par exemple, à Terre-Neuve, dans quatre programmes de recyclage sur onze, on donne la formation requise pour le travail de bureau. Au Nouveau-Brunswick, dans les quatre projets de recyclage, on enseigne les soins ménagers, les travaux de commis et l'on donne la formation sur machine de traitement de texte. Sur dix projet d'intégration professionnelle, six concernent la formation des femmes dans le domaine de la vente, de l'alimentation et de l'hôtellerie. On ne peut donc pas dire qu'il s'agit de métiers non traditionnels. A Toronto notamment, sur 16 projets de réintégration professionnelle, 15 portaient sur la vente, le travail de bureau et les services médicaux. C'est bien beau d'encourager les femmes à prendre des métiers non traditionnels, mais ce n'est pas ce qui se passe en réalité. En Colombie-Britannique et au Yukon, 36 p. 100 de la formation professionnelle féminine concernait le travail de bureau, la vente et les services. Pratiquement tous les projets de réintégration professionnelle assuraient une formation dans le travail de bureau en général. On enferme les femmes dans des emplois de ghetto mal rémunérés. Elles ont peu de chances d'avancement, et elles connaissent un taux de chômage fort élevé.

• (1530)

Le gouvernement nous a rebattu les oreilles avec le genre de garderies dont nous avions besoin au Canada. Un groupe de travail a déjà été institué, et nous aurions donc pu nous passer d'un deuxième. Nous savions fort bien que deux millions d'enfants avaient besoin de garderies au Canada. Le groupe de travail en question a recommandé l'adoption progressive d'un régime public universel à frais partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Nous savons également que le rapport provisoire du gouvernement aux Nations Unis ne souffle mot de ce régime. Le gouvernement a déclaré avoir institué un groupe de travail, mais il a fait fi de ses recommandations, ce qui change entièrement la teneur du rapport en question. Si ce rapport avait été complet, il aurait fait état des recommandations du groupe de travail et des possibilités offertes aux futures générations d'enfants. Or, la politique nationale actuelle sur la garde des enfants n'offrira pas aux familles canadiennes des garderies à des prix abordables.

Nous savons que la politique des garderies dont parle le gouvernement conservateur ne prévoit que des dégrèvements fiscaux pour les gens qui font déjà garder leurs enfants dans une garderie. Qu'elle ne prévoit aucune norme nationale de qualité. Pourtant, le groupe de travail dont j'ai parlé a réclamé à cor et à cri des critères nationaux exigeant une formation pré-maternelle des préposés à la garde de nos enfants.

[*Français*]

Le gouvernement fédéral a rejeté le principe consistant à fixer des objectifs nationaux dans son plan relatif à la garde des enfants. Ainsi, les services de garde des enfants offerts aux familles canadiennes pourraient bien être fort différents d'une province à l'autre.

[*Traduction*]

La moitié du budget de la stratégie est consacré à des mesures fiscales, tel le doublement du crédit d'impôt pour enfants qui ne profite à aucune famille à faible revenu. Les mesures fiscales n'entraînent pas non plus un accroissement des places de garderie. Une importante pénurie de places de garderies va subsister. C'est certes là qu'il faut placer la priorité.

Le gouvernement se propose de créer 200 000 places de garderie en sept ans. Ce taux de croissance est en fait inférieur à celui de 1974. Le programme limite le taux de croissance des fonds actuellement libérés par le gouvernement. Il me semble très clair que le gouvernement est en train de mettre en place des mesures législatives de nature à satisfaire aux besoins des

Canadiennes. Absolument rien n'a encore été fait en ce qui concerne le congé parental prolongé.

[*Français*]

Les néo-démocrates avaient espéré que certaines mesures seraient prises concernant les congés prolongés pour les parents, qui auraient pu ainsi rester chez eux avec leurs jeunes enfants. La stratégie des conservateurs ne tient aucunement compte de cette option valable pour les parents qui travaillent.

Les familles canadiennes méritent un meilleur programme national en ce qui concerne la garde des enfants. Les néo-démocrates ont demandé qu'on offre de véritables choix aux parents.

Un système équitable devra créer un plus grand nombre de places pour 1 800 000 enfants qui en ont besoin. Il devrait également chercher à venir en aide aux parents, en leur permettant de prendre un congé parental prolongé et prévoyant une augmentation des ressources communautaires.

[*Traduction*]

Si l'on tient vraiment à établir l'égalité des femmes au Canada, il faut reconnaître que cela passe par l'établissement de leur égalité économique. Il n'y aura jamais d'égalité économique si l'on ne prévoit pas un nombre suffisant de garderies. Jusqu'à maintenant, compte tenu du moins de l'état actuel de la technologie, les femmes sont les seules à pouvoir porter les enfants. Si les femmes veulent être concurrentielles sur le marché du travail à l'extérieur du foyer, il est impératif qu'elles puissent joindre les rangs de la main-d'oeuvre active sans devoir se soucier de ce qui arrive à leurs enfants.

Il y a aujourd'hui au Canada beaucoup trop d'enfants dont la mère travaille. Beaucoup trop d'enfants sont en services de garderie non agréés. Certains de ces services sont très bons, mais beaucoup ne font pas partie du réseau officiel et l'on n'en connaîtra vraiment les périls et les inconvénients que plus tard, lorsque des tragédies auront déjà eu lieu. Nous savons que les huit premières années de la vie sont les plus cruciales. Nous le savons depuis longtemps. Nous exigeons des employés des garderies deux années d'études post secondaires, et nous ne devrions assurément pas nous attendre à ce qu'ils acceptent de gagner des revenus inférieurs au seuil de la pauvreté; c'est pourtant le cas à l'heure actuelle au Canada.

Si le gouvernement est sincère quand il prétend vouloir accorder aux Canadiennes des possibilités égales à celles dont bénéficient les hommes, il doit combler l'écart salarial dont nos concitoyennes sont victimes. Nous devons veiller à prévoir pour les femmes des possibilités et des choix concrets sur le marché du travail. Nous devons mettre en oeuvre un programme national de garderies, qui soit doté d'objectifs nationaux et qui offre des services de qualité. Si le gouvernement était sincère à ce sujet, il aurait déjà mis en oeuvre de tels programmes, au lieu de tergiverser avec cette mesure.

Mme McDougall: Monsieur le Président, je voudrais préciser certains points à la députée au sujet de la Planification de l'emploi et de l'équité en matière d'emploi. Je crois important que la Chambre sache à quoi s'en tenir là-dessus.

En ce qui concerne l'équité en matière d'emploi, la députée sait que M^me^ Rosie Abella, à qui nous devons l'excellent rapport sur l'équité en matière d'emploi, a été ravie de la rapidité avec laquelle le gouvernement a donné suite à bon nombre de ses recommandations. Notre programme d'équité en matière d'emploi reste en vigueur et donne, à mon avis, des résultats très encourageants. Pour ce qui est de l'élargir ou de le modifier, je signale que nous attendons pour juin 1988 les rapports annuels obligatoires et que ces derniers seront rendus publics. L'entreprise qui négligera de présenter son rapport est passible d'une amende de 50 000 $. Je m'intéresse de près et depuis longtemps aux milieux des affaires, monsieur le Président, et il n'est pas une entreprise qui aime payer ce genre d'amende, ni être publiquement mise dans l'embarras.

En vertu du programme de contrats fédéraux, à compter du 1^er^ janvier 1988, près de 900 entreprises avaient signé des certificats. Au 30 janvier, 44 sociétés avaient été inspectées et des dipositions avaient été prises pour en inspecter 24 autres, pour vérifier si elles observent effectivement les règles du jeu en milieu de travail. C'est là une initiative très concrète. Les entreprises qui ne s'y conforment pas peuvent être exclues des futures adjudications de contrats. Les offres de deux sociétés qui avaient refusé de se conformer ont été rejetées. Nous avons eu de la chance car nous avons constaté que dans la plupart des cas les entreprises sont disposées à se conformer quand nous les mettons en demeure de le faire. Le programme donne des résultats et constitue un important stimulant.

Je veux parler brièvement de la Planification de l'emploi. Les participants aux programmes de développement de l'emploi, d'intégration professionnelle, de pénuries de main-d'oeuvre spécialisée et d'acquisition de compétences, ont bénéficié d'une formation pour occuper des emplois dans les catégories administrative, professionnelle, semi-professionnelle, technique et de supervision, et, dans le cas des femmes, pour exercer des métiers spécialisés ou devenir des travailleuses spécialisées.

Les femmes représentaient 42,5 p. 100 des participants au programme de la planification de l'emploi l'an dernier, et des chiffres préliminaires pour l'année en cours révèlent que cette proportion a augmenté à 44 p. 100. Par ailleurs, on a versé 48,5 millions de dollars en allocations pour charge de famille à environ 22 000 de ces participants.

L'attention particulière aux besoins des immigrantes et des femmes autochtones constitue une caractéristique très importante de la Planification de l'emploi; en effet en transférant ces participantes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi du programme de développement de l'emploi au programme d'intégration professionnelle on leur permet d'y accéder plus facilement.

Comme je ne m'attends pas à ce que la députée me croie sur parole, j'ai ici deux lettres provenant de participantes au programme d'intégration professionnelle. L'auteur de l'une d'elles dit ceci:

> Non seulement j'ai reçu une formation officielle dans un domaine de compétence monnayable mais le programme de retour sur le marché du travail m'a donné les moyens de payer des services de garde, ce qui m'a alors permis de suivre des cours tous les jours. Grâce au programme de placement, j'ai pu ajouter un employeur récent à mon curriculum vitae. Sans les trois éléments de ce programme, je sais que je ne ferais pas maintenant partie de la main-d'oeuvre active.

● (1540)

Une autre femme écrit ceci:

> . . . je vous remercie encore une fois de m'avoir donné cette merveilleuse occasion d'acquérir les connaissances et la confiance nécessaire pour obtenir l'emploi que je voulais vraiment et dont j'avais bien besoin. (On m'a déjà offert un excellent poste dont je n'aurais pas pu rêver il y a à peine quelques mois.)

J'espère que vous maintiendrez ce programme pour que d'autres femmes obtiennent les mêmes possibilités de formation que moi.

Je voulais faire part à la députée de ce que ces femmes pensent de nos programmes. Elle a parlé de la nécessité d'étendre ce programme et du fait qu'en plus d'un grand nombre de femmes en chômage, il y en a aussi beaucoup qui sont sous-rémunérées. Je le reconnais volontiers. Nous essayons, bien entendu, d'utiliser nos ressources le mieux possible même si, à cause de la situation dont nous avons héritée du gouvernement antérieur, 25c. sur chaque dollar d'impôt versé par les Canadiens doivent servir à payer les intérêts sur la dette et ne peuvent donc pas être utilisés pour financer d'autres programmes utiles.

Mme Dewar: Monsieur le Président, c'est très bien de dire que les rapports seront présentés en juin, mais ce que j'essayais de faire valoir, c'est que même si l'on prévoit une sanction dans le cas de la non-présentation des rapports, il n'y en a absolument aucune si les rapports établissent qu'il y a discrimination. Il n'y a aucun moyen de remédier à cette discrimination et c'est surtout cela qui nous préoccupe.

C'est très bien que certaines femmes aient pu profiter de la planification d'emplois, mais, au comité, un témoin après l'autre et un mémoire après l'autre ont signalé que les femmes qui profitaient du programme de retour sur le marché du travail le faisaient surtout pour obtenir un emploi peu rémunéré, dans les secteurs d'emplois traditionnels. Je le répète, d'après le rapport du conseil consultatif de la ministre, 8,5 p. 100 des femmes ont pu obtenir des emplois non classiques. Ce n'est pas suffisant pour assurer l'égalité aux femmes.

Il ne faut pas céder à la tentation de citer un ou deux cas de femmes qui ont réussi. Ce n'est pas de ces cas-là que nous parlons. Nous parlons de la réalité qui se cache derrière les faits et les chiffres; il est un fait que les programmes doivent être élargis. Ces programmes comportent certaines restrictions puisque les femmes doivent avoir cessé de faire partie de la population active depuis trois ans. C'est le genre de question que je voudrais que la ministre examine pour pouvoir recommander à ses collègues de l'Emploi et de l'Immigration de faire participer un plus grand nombre de femmes aux programmes de réintégration de la main-d'oeuvre et pour que ce soit dans des emplois non classiques afin de permettre aux femmes d'accéder à des emplois bien rémunérés au même titre que les hommes.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ce que ma collègue la députée de Hamilton Mountain a dit. Je ne veux toutefois pas laisser passer cela sans faire de remarque.

Nous avons non seulement reçu une multitude de mémoires d'associations féminines de toute une série de villes, des quatre coins du pays, lorsque le comité permanent du Secrétariat d'État examinait la question du financement des programmes destinés aux femmes, mais nous avons publié un rapport intitulé «Équité en matière de financement». Ce rapport a été adopté à l'unanimité par les députés des trois partis, notamment par la collègue de la députée, la députée de Vancouver-Est, dont la collaboration a été très précieuse dans la préparation de ce rapport multipartite.

Le rapport a identifié essentiellement toutes les questions que la députée de Hamilton Mountain (M^me^ Dewar) a soulevées au cours de ses observations et a recommandé que le gouvernement actuel—je ne puis songer à aucun autre gouvernement avant celui-ci qui ait examiné cette question avec autant d'urgence et de sérieux—examine ce qui importe vraiment, soit promouvoir l'égalité des femmes au sein de la population active, dans le monde des affaires et de toutes les façons possibles.

Notre rapport renfermait une série de recommandations qui permettraient aux femmes partout au Canada d'examiner les questions qui ont été soulevées par la députée et qui le seront également, j'en suis certain, par le représentant du parti libéral. Nous tenions à nous assurer que les femmes auraient accès à toute la gamme des programmes qu'offre le gouvernement, de façon à réaliser l'égalité des femmes au Canada.

Mme Dewar: Monsieur le Président, j'ai certainement fort bien accueilli le rapport unanime du comité. Nous songeons à mettre en oeuvre ces recommandations le plus tôt possible. Certains des programmes que j'ai examinés sont certes de ceux qui permettront de réaliser les recommandations du rapport.

Les Canadiennes de toutes les parties de notre pays qui ont subi pendant des années des traitements injustes ont déclaré qu'elles n'en pouvaient plus d'attendre, qu'elles voulaient l'égalité maintenant. J'ai examiné les programmes qui existent à l'heure actuelle, programmes qui ne permettent pas d'éliminer l'injustice actuelle. Ils constituent certes une première étape, mais ils ne sont pas suffisants.

Nous ne devrions pas dire que nous en avons suffisamment fait et que les femmes sont maintenant des partenaires égales. C'est un échec si les compagnies sont seulement tenues de présenter des rapports. Il faut absolument qu'on trouve des moyens de mettre en oeuvre les recommandations du rapport comme celui dont le député a parlé. Je crois que le député a entendu parler de cela également alors qu'il voyageait avec le comité.

Les femmes ne veulent plus de belles paroles, elles veulent des actes. Il leur faut de l'argent pour les programmes et des mesures. Le travail du comité sera sûrement utile, mais nous voulons que le gouvernement mette en oeuvre une loi qui soit plus rigoureuse.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie blâme le gouvernement de ne pas avoir amélioré la situation des femmes au travail ou sur le marché du travail. Le parti libéral appuie la motion.

Nous appuyons la motion parce qu'il y a encore trop de discrimination envers les femmes qui veulent exercer certains métiers ou entrer dans certaines professions. Nous appuyons la motion parce que l'écart entre le salaire des hommes et celui des femmes est encore trop prononcé, surtout quand le travail est le même ou de valeur égale. Nous appuyons la motion parce qu'il y a encore trop d'obstacles devant les femmes qui veulent acquérir une formation, particulièrement dans des occupations non traditionnelles. Enfin, nous appuyons la motion parce qu'il n'y a pas assez de programmes d'appoint pour les femmes qui veulent travailler ou acquérir une formation. Je pense surtout aux programmes adéquats de garderies,

sujet que ma collègue d'Outremont va traiter en détails quand elle prendra la parole.

En effet, nous devrions reprocher au gouvernement de n'avoir pas fait de progrès. Je vais commenter chaque point quer j'ai soulevé. La raison pour laquelle nous n'avons pas été témoins du progrès auquel nous aurions pu nous attendre, c'est que le gouvernement a adopté une attitude de laisser-faire. C'est un gouvernement très conservateur qui n'a pas la volonté politique de prendre les mesures que lui-même décrit comme étant tout indiquées.

Les ministériels disent ce que les gens veulent entendre. Ils se disent en faveur de l'équité en matière d'emploi et du rétrécissement des écarts salariaux, puis ils présentent des demi-mesures pour atteindre les buts qu'ils visent. Ils prennent des mesures qui ne leur permettent même pas d'atteindre leurs buts. Ils semblent bien disposés, mais ils ne passent pas à l'action.

Le projet de loi C-62 sur l'équité en matière d'emploi, adopté en juin 1986, en est un bon exemple: la loi ne prescrit aucune sanction lorsque les entreprises qu'elle vise ne pratiquent pas l'équité en matière d'emploi ou n'établissent pas de programmes de promotion sociale pour les femmes. Comme ma collègue de Hamilton Mountain l'a signalé, les sanctions s'apliquent à toute entreprise qui omet de présenter un rapport sur le nombre d'hommes, de femmes et de personnes de minorités visibles à son emploi. Mais si l'entreprise ne fait rien pour promouvoir l'équité en matière d'emploi, elle n'est pas sujette à une peine. Il n'y a pas d'amende.

En février 1983, l'ancien gouvernement libéral avait donné au juge Rosalie Abella le mandat d'examiner tout le problème d'équité en matière d'emploi. Elle en est venue à la conclusion que les femmes et les minorités faisaient l'objet d'une discrimination systémique sur le marché du travail. Elle était d'avis qu'il fallait mettre en vigueur des mesures législatives obligatoires pour remédier à la situation. Le gouvernement a présenté un projet de loi, mais il ne contient pas ce que le juge Abella recommandait, c'est-à-dire des mesures obligatoires avec des sanctions.

• (1550)

Au cours du débat sur ce projet de loi, qui portait le numéro C-62, les députés libéraux ont proposé 36 amendements pour le renforcer et y inclure des mesures obligatoires. Les députés du gouvernement les ont rejetés tous, sauf quelques modifications mineures. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement parle beaucoup d'équité en matière d'emploi, de l'élimination de l'écart salarial et d'autres questions du même ordre, mais il n'a ni la volonté ni la doctrine politiques nécessaires pour agir d'une manière efficace.

Mais peut-être ne disons-nous tout cela que dans le simple but de critiquer le gouvernement. Examinons donc ce que d'autres disent pour voir si les députés libéraux et néo-démocrates sont les seuls à s'en prendre au gouvernement. Voilà un ancien député conservateur, alors président de la Commission canadienne des droits de la personne, qui dit, d'après l'*Ottawa Citizen* du 26 juin 1987, que «la Commission demande instamment l'imposition d'amendes à ceux qui ne respectent pas les règles sur l'équité en matière d'emploi». Le texte de l'article se poursuit ainsi:

> La Loi canadienne sur les droits de la personne doit prévoir des sanctions plus sévères pour obliger les employeurs à payer le même salaire aux femmes qui font le même travail que les hommes, dit le président de la Commission canadienne des droits de la personne.

On peut également lire ceci:

> Il est temps d'adopter des méthodes tout à fait différentes dans la poursuite de la parité salariale à l'échelle fédérale.

Ce n'était pas un député libéral ou néo-démocrate, c'était un ancien député conservateur qui présidait la Commission canadienne des droits de la personne à cette époque. Il s'est rendu compte que la loi était inefficace et que les salaires des 300 000 femmes employées par les entreprises de ressort fédéral étaient inférieurs de 35 p. 100 à ceux des hommes.

Voici maintenant un rapport publié en 1986 par le Conseil économique du Canada. Il porte sur les femmes qui réintègrent le marché du travail et sur les programmes de formation qui leur sont destinés. L'auteur est D. Boothby. Que dit-il? A la page 42, on lit ceci:

> Je conclus . . . que la discrimination est une importante source de différence entre hommes et femmes sur le plan professionnel.

Il ajoute plus loin:

> Bien que les personnes qui suivent ces programmes de formation ne soient pas choisies par des fonctionnaires de l'emploi et de l'immigration, étant donné que ces programmes sont financés par des fonds fédéraux, il faut absolument qu'ils soient gérés de façon non discriminatoire.

Il dit que les programmes de formation ne sont pas gérés de façon non discriminatoire actuellement. Encore une fois, on n'a pas donné suite à ces recommandations. Le gouvernement n'a pas donné suite aux recommandations du juge Abella, de M. Fairweather ou de M. Boothby visant à renforcer la loi.

En 1987, l'écart entre les salaires des hommes et des femmes s'est creusé pour la première fois en 18 ans. Il s'était rétréci, pendant 18 années consécutives, de sorte que les salaires des femmes se rapprochaient de ceux des hommes, mais en 1986, sous un gouvernement conservateur, il s'est creusé de nouveau. Heureusement qu'il s'est remis à rétrécir l'année dernière, mais, en 1986, il s'établissait à 10 257 $. C'est là l'écart le plus important dans l'histoire du Canada depuis que des statistiques sont tenues à cet égard. Encore une fois, ce ne sont pas des députés libéraux ni néo-démocrates qui parlent, c'est Statistique Canada. Si ce rythme devait se maintenir, il faudrait encore 79 ans pour que le salaire des femmes soit égal à celui des hommes pour un travail du même genre. Cela veut dire que nous ne pouvons vraiment pas laisser aller les choses; il nous faut absolument prendre des mesures législatives.

Comme je l'ai dit plus tôt, le président de la Commission canadienne des droits de la personne a demandé au gouvernement de faire adopter une loi fédérale semblable à celle de l'Ontario en matière d'équité salariale. Huit mois se sont écoulés depuis, et rien n'a encore été fait. Dans la situation actuelle, les femmes accèdent à des emplois traditionnels, des emplois dans le secteur des services où elles gagnent peu, souvent seulement le salaire minimum, ne sont pas syndiquées et n'ont pas de régime de pension ni d'assurance-maladie ni d'autres avantages sociaux. Beaucoup de ces femmes sont des parents seuls qui doivent à elles seules subvenir aux besoins de leurs enfants.

Cet élargissement de l'écart salarial sous le gouvernement conservateur a fait croître le taux de pauvreté. J'ai ici un rapport publié en novembre 1987 non pas par les libéraux ni par les néo-démocrates, mais par le Conseil national du Bien-être. Dans son rapport, le Conseil signale que plus d'un million

d'enfants au Canada vivent dans la pauvreté. Il donne des chiffres de Statistique Canada qui indiquent que, en 1986, 1 016 000 enfants de moins de 16 ans, soit plus d'un enfant sur six, étaient membres de familles dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté. Le Conseil fait remarquer que, bien que cette proportion, c'est-à-dire 17,6 p. 100, ait baissé après avoir atteint un sommet de 20,8 p. 100 en 1984, elle reste supérieure à ce qu'elle était en 1981 avant la crise économique, soit 16,5 p. 100. Sous le gouvernement conservateur, le pourcentage de familles vivant sous le seuil de la pauvreté est plus élevé qu'il ne l'était avant la crise en 1982.

Les chiffres indiquent également que le revenu moyen d'une famille monoparentale avec des enfants s'élève à 17 353 $, comparativement à 44 919 $ dans le cas des familles biparentales. L'écart est énorme. Entre 1971 et 1981, le nombre de familles monoparentales dirigées par des femmes a augmenté de près de 60 p. 100. Il y en a maintenant environ 600 000.

Mais il n'y a pas que les chiffres qui mettent en lumière cette triste situation. Le 17 octobre 1987, la *Gazette* de Montréal publiait les résultats d'une étude sur la pauvreté effectuée par un reporter pour cette année-là. Celui-ci avait constaté que l'on comptait plus de soupes populaires à Montréal aujourd'hui qu'au cours de la dépression des années 1930. Il y en a plusieurs dans ma propre circonscription et c'est une situation déplorable. Beaucoup de clients de ces soupes populaires sont des femmes abandonnées ou divorcées, des femmes élevant seules leur famille et qui n'ont d'autres ressources que l'aide sociale, ce qui est nettement insuffisant.

J'ai d'autres données qui prouvent que les programmes dont se vante le gouvernement ne fonctionnement pas. J'ai le rapport d'une étude effectuée par la Fédération des femmes du Québec qui affirme que l'avenir économique des femmes du Québec et du reste du Canada est plutôt sombre. La Fédération souligne qu'une proportion plus grande de femmes que par le passé sont reléguées dans des emplois sans issue. Rien n'est fait pour les en sortir et les programmes du gouvernement demeurent inefficaces.

Plusieurs études sur la question confirment que l'on n'accomplit aucun progrès vers l'équité en matière d'emploi bien que le gouvernement se vante du contraire. Dans les déclarations que les ministres du gouvernement font à la Chambre en réponse à nos questions et dans les débats du genre de celui qui a lieu aujourd'hui, ils survolent le problème et présentent la situation sous un jour très souriant. On penserait que le gouvernement finirait par se rendre compte que les Canadiens ne marchent pas, qu'ils ne lui font pas confiance.

• (1600)

Ces rapports nous expliquent pourquoi ce gouvernement n'est pas digne de foi. Depuis deux ans, sa popularité dans les sondages a chuté. Elle est tombée à 23 p. 100 pour remonter à 27 et 30 p. 100 puis retomber à 27 p. 100. On penserait qu'il se rendrait compte que les gens ne le croient pas.

Je suis sûr que la ministre va intervenir et nous dire combien il fait bon vivre au Canada grâce aux formidables initiatives des conservateurs. Elle compare la situation en 1988 à celle qui prévalait au plus profond de la récession en 1982 et 1983 pour montrer les immenses progrès qu'elle a accomplis. Elle se garde bien de comparer les chiffres de 1988 avec ceux de 1980 ou 1981 ou avec ceux de la période dont j'ai parlé l'autre jour, soit 1970 à 1975.

Si elle veut comparer les résultats des conservateurs à ceux des libéraux, il faut qu'elle le fasse sur un certain nombre d'années. Elle constatera que le taux de chômage sous les gouvernements libéraux de 1965 à 1980 était de 5,6 p. 100. En 1981, soit l'année précédant la récession, le taux de chômage était de 7,5 p. 100. Ce taux est tombé à 8,1 p. 100, quatre ans après la récession, et les conservateurs estiment avoir réalisé un tour de force.

Chacun sait qu'au cours de la récession de 1982-1983, le taux de chômage était élevé aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Belgique, en Hollande ainsi que dans le monde entier. La ministre devrait savoir que nous vivons dans un monde très interdépendant du point de vue économique. Le grand krach d'octobre dernier n'a pas eu lieu qu'à New York. Le krach boursier s'est produit à Toronto, Londres, Tokyo et partout dans le monde.

On pourrait passer encore beaucoup de temps à critiquer les programmes du gouvernement. Pour ce qui est du Programme de la planification de l'emploi, nous du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration en faisons l'étude depuis deux ou trois mois et allons très bientôt publier un rapport qui en montrera les insuffisances.

La députée de Hamilton Mountain (M^me^ Dewar) qui vient de parler a signalé quelques-unes des lacunes du programme, notamment son manque de souplesse et le fait qu'il soit axé sur des groupes cibles comme les femmes. Il ne fonctionne tout simplement pas comme il le devrait. C'est au sujet du Programme de la planification de l'emploi que le vérificateur général a rédigé en octobre l'un de ses rapports les plus virulents. Le programme ne donne pas les résultats escomptés et il faut le modifier. Je crois que le comité va présenter un rapport unanime dans lequel il soulignera les lacunes du programme et exhortera le gouvernement à le modifier.

Si le gouvernement est sérieux lorsqu'il parle d'équité en matière d'emploi, qu'il préconise des mesures qui renforceront la législation existante. Que le gouvernement propose des modifications et qu'il donne suite aux recommandations faites l'été dernier par M. Fairweather à titre de président de la Commission canadienne des droits de la personne. Que le gouvernement modifie la loi existante sur l'égalité en matière d'emploi de manière à la doter de mécanismes d'exécution et à en élargir la portée, comme l'a recommandé madame le juge Abella. Le gouvernement n'a pas suivi la recommandation du juge Abella. Cette dernière a recommandé une loi sur l'équité en matière d'emploi qui ait de la force au lieu d'être molle et flasque comme l'est la loi actuelle. Il faut que le gouvernement légifère de manière à créer un programme qui assure l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale.

Si le gouvernement prenait des mesures en ce sens, il constaterait peut-être une amélioration de sa crédibilité et de sa popularité auprès des électeurs. Cela pourrait nous gêner peut-être dans l'opposition mais ce serait bien pour les Canadiens parce qu'ils se rendraient compte que lorsque le gouvernement dit quelque chose, il en a sérieusement l'intention et il le fait effectivement. Cependant, jusqu'à présent, le gouvernement a annoncé certaines choses et n'a pris que des demi-mesures hésitantes qui n'accomplissent pas ce qu'il avait annoncé.

Mme McDougall: Monsieur le Président, je suis un peu déçue qu'un député insinue que chaque fois que nous prenons la parole de ce côté-ci, c'est pour annoncer que tout va pour le mieux. Je ne pense pas que nous l'ayons jamais fait. Nous avons laissé entendre que nous essayons de faire en sorte que les choses continuent à s'améliorer pour les femmes. C'est complètement différent.

Nous nous sommes efforcés d'améliorer la condition féminine parce que, entre autres, la situation des Canadiennes n'est pas bonne, certainement depuis ma naissance et pendant tout le gouvernement précédent. Vous pouvez choisir l'année que vous voulez. Vous pouvez parler de la prospérité entre 1965 et 1970. Je travaillais à cette époque et je ne me rappelle pas que c'était un moment particulièrement favorable pour une travailleuse canadienne en ce qui concerne la discrimination, l'équité en matière d'emploi et les écarts salariaux. Je ne me rappelle pas que le gouvernement d'alors, qui est maintenant l'opposition, ait dit un seul mot pour m'aider en tant que travailleuse canadienne.

Je suis un peu étonnée parce que les ministériels essayent de faire en sorte d'assurer aux femmes des perspectives de carrière flexibles et des garderies. Celles-ci ont été déclarées une question urgente pour la première fois en 1970 par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. Je ne me rappelle pas qu'on ait fait grand-chose entre 1970 et 1984. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons nommé un comité parlementaire qui s'est déplacé d'un bout à l'autre du Canada pour parler aux femmes et aux autres personnes qui s'intéressaient aux garderies. Il en a résulté une stratégie qui répondra aux besoins des Canadiens. Nous avons accompli cela en moins de trois ans. Il ne nous a pas fallu 17 ans. Même si je suis prête à reconnaître que la situation des femmes canadiennes n'est pas idéale, je sais que le gouvernement a avancé leur cause considérablement.

En ce qui concerne la pauvreté des femmes, le député a cité des chiffres pour Montréal. Nous sommes conscients de la situation et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous tentons avec les provinces de donner de l'importance aux programmes de formation et d'apprentissage. Le nombre de femmes adultes qui vivent dans la pauvreté s'est accru de 227 000 entre 1981 et 1984, au cours de la récession provoquée par les libéraux.

Notre économie, pendant cette récession, était beaucoup plus mal en point que celle d'autres pays. Nous avons beaucoup plus souffert de la récession, en partie à cause des programmes du gouvernement libéral, parce que le déficit était devenu incontrôlable bien avant que survienne la récession, et aussi à cause du Programme énergétique national et d'autres mesures prises par ce gouvernement. Comme toujours, ce fut pire pour les femmes que pour les autres Canadiens.

Le nombre de femmes adultes vivant dans la pauvreté a accusé une baisse de 178 000 depuis trois ans et demi. J'espère que cette nouvelle réjouira le député. Elle me fait à moi grand plaisir.

L'écart de rémunération s'est un peu rétréci; l'écart de 34c. me préoccupe encore; nous devons poursuivre nos efforts pour le réduire. Cela veut dire, évidemment, entres autres choses, l'accès aux métiers non traditionnels pour les femmes de même que l'équité en matière d'emploi.

M. Allmand: Monsieur le Président, je n'aurais pas cru que le gouvernement libéral précédent était puissant au point de provoquer une récession, non seulement au Canada, mais en Grande-Bretagne où le taux de chômage a dépassé 13 p. 100, et en Belgique où il a dépassé 14 p. 100. Tous les pays du monde occidental étaient alors affligés de taux de chômage élevés. Les statistiques révèlent que les taux de chômage ont sensiblement augmenté dans tous ces pays de 1981 à 1982 et qu'ils ont commencé à descendre en 1983-1984.

• (1610)

Si la députée ne peut se rappeler aucune mesure prise en 17 ans, je me demande où elle se trouvait. Il me semble qu'une très importante mesure a été prise en 1982. C'est un gouvernement fédéral libéral qui a adopté l'article 15 de la Charte des droits, ce qui a débouché sur certaines décisions marquantes concernant les femmes. Je pourrais mentionner l'adoption de la Loi canadienne sur les droits de la personne en 1978, l'établissement du Programme d'action positive dans la Fonction publique en 1983, ainsi que la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en décembre 1981.

La ministre devrait consulter un livret publié par la bibliothèque du Parlement qui s'intitule *Le chômage au Canada et ses répercussions selon l'âge et le sexe*. Il énumère les nombreuses mesures prises par des gouvernements libéraux depuis la mise sur pied de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme en 1967.

Je reconnais que la ministre et peut-être même certains membres du gouvernement ne prétendent pas que tout va toujours très bien. Cependant, en écoutant le premier ministre (M. Mulroney) et certains autres, on a l'impression que le Canada est un paradis lorsque les Conservateurs sont au pouvoir.

Je conviens que la ministre cherche à améliorer les choses. La différence entre son parti et le nôtre, c'est que, pour améliorer les choses, nous sommes disposés à adopter des lois exécutoires, contrairement au parti d'en face qui dit vouloir éliminer la discrimination en matière d'emploi à l'égard des femmes mais qui présente un projet de loi sans mécanisme exécutoire.

Il est vrai que les conservateurs ont fini, peu à peu, par faire quelque progrès, mais s'ils avaient donné suite aux recommandations du juge Abella, ils auraient progressé beaucoup plus rapidement. Tels sont précisément les termes de la motion à l'étude. On y blâme le gouvernement pour n'avoir pas fait de progrès notables. S'il avait suivi les recommandations du juge Abella et de Gordon Fairweather, ancien président de la Commission canadienne des droits de la personne, et s'il avait prévu dans la loi des mécanismes exécutoires pour mettre fin à la discrimination envers les femmes, la situation serait bien meilleure. Le gouvernement conservateur est beaucoup trop lent.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai trouvé les propos du député très instructifs et je suis d'accord avec lui sur bien des points. Je voudrais toutefois lui signaler qu'on ne saurait pas attribuer à un seul parti le souci de faire inscrire les droits des femmes dans la Charte. Ce sont plutôt les femmes de tous les partis politiques qui ont mené une lutte farouche afin que leur égalité soit reconnue dans la Charte.

J'ai une question à poser au député à propos de l'action positive dont il a parlé. A ce que je sache, le chef du parti libéral a dit, en 1984, lors d'une réunion des femmes libérales, qu'il n'était pas en faveur de l'action positive pour les femmes dans le secteur privé. Il a dit préférer plutôt qu'on négocie ces objectifs sur une base volontaire. La bonne volonté n'a pas été très profitable aux Canadiennes par le passé. Le débat sur la Charte, que j'ai mentionné tout à l'heure, en est un bel exemple. Le parti du député estime-t-il toujours que les programmes volontaires constituent une solution satisfaisante à la discrimination systématique à l'égard des femmes dans le domaine de l'emploi?

M. Allmand: Monsieur le Président, il me semble que nous avons débattu le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi avant que la députée ne soit élue à la Chambre. Ainsi que je l'ai mentionné plus tôt, notre parti a présenté 36 propositions d'amendement dont l'une tendait à rendre l'équité professionnelle et l'action positive obligatoires dans toutes les entreprises de compétence fédérale.

C'était peut-être la position de notre chef pendant la campagne électorale de 1984, mais nous avons longuement discuté de cette question au caucus pendant deux ans, avant la présentation de cette mesure. Nous avons consulté le rapport Abella qui nous a convaincus que seule une loi exécutoire pouvait remédier à ce problème. Nous avons donc pris position en présentant ces amendements.

Quant à l'autre argument de la députée, j'admets qu'il y avait un fort mouvement parmi les femmes et les minorités en faveur d'une charte des droits. Mais je ne faisais que répondre à la ministre qui a déclaré ne se souvenir d'aucune mesure pendant 17 ans de régime libéral. Je regrette de ne pas avoir le temps de lui dresser la longue liste de nos mesures.

Et tout le monde sait évidemment que seulement 23.2 p. 100 des femmes faisaient partie de la population active en 1950. Ce n'est que vers les années '60 que les femmes se sont heurtées à des problèmes de discrimination, de garderies et ainsi de suite lorsqu'elles sont entrées sur le marché du travail. Le gouvernement a dû intervenir ensuite pour régler ces problèmes.

Les parlements et les gouvernements ont été obligés d'en tenir compte au fil des ans. C'est pour cela qu'en 1967, le très honorable Lester B. Pearson, premier ministre à l'époque, a institué la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. Depuis ce temps, notre parti a présenté certaines recommandations dans le cadre de cette enquête. Nous sommes allés de l'avant. Mais la politique du laissez-faire fait toute la différence entre notre parti et celui de la ministre. Elle se dit que puisqu'elle est aussi ministre à la Privatisation, aussi bien laisser le secteur privé se charger de ce problème. Nous ne sommes pas d'accord avec elle. Nous croyons que le législateur doit intervenir parfois. Voilà ce qui différencie libéraux et conservateurs.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Nous passons au débat.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui contre la motion proposée par la députée de Hamilton Mountain (M^me^ Dewar). En tant que députée ministérielle et en tant que femme, je suis quelque peu stupéfaite que la députée condamne les efforts déployés par notre gouvernement pour supprimer la discrimination à l'égard des femmes au Canada. Notre gouvernement a contribué davantage à promouvoir l'égalité des femmes au Canada que tout autre gouvernement, davantage en fait que tous les gouvernements antérieurs réunis.

[*Français*]

Notre gouvernement et notre premier ministre (M. Mulroney) sont loin d'avoir adopté la loi du moindre effort, comme l'a laissé entendre la députée dans ses attaques. Le premier ministre s'est montré exigeant dans les objectifs qu'il a fixés à notre gouvernement. Il a promis que nous allions doubler le pourcentage de nominations de femmes, de 15 p. 100 à 30 p. 100, et nous avons atteint cet objectif. Au Cabinet seulement, il y a cinq femmes et il y a maintenant plus de femmes juges, ambassadrices et sous-ministres, sans compter les hauts fonctionnaires responsables de l'élaboration de politiques et de prises de décisions.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, je peux renchérir sur ce que mon collègue, l'honorable président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), a dit, soit que le gouvernement fédéral avait atteint son premier grand objectif en matière d'emploi des femmes dans la catégorie de gestion de la Fonction publique. Le gouvernement a cherché à plus que doubler le nombre de femmes dans la catégorie des postes de gestion pour le faire passer de 217 en 1983 à 475 au 31 mars 1988. Hier, il y en avait déjà plus que 475. Il y a maintenant 509 femmes dans la catégorie des postes de gestion. Je crois que le gouvernement mérite des félicitations.

Nous sommes sur le point de fixer de nouveaux objectifs pour les trois prochaines années. Je crois que nous allons assister à un rythme de croissance encore plus marqué. Des programmes spéciaux de formation sont offerts au sein de la Fonction publique, et on a prévu 250 années-personnes et 8,8 millions de dollars en cinq ans pour aider les femmes à rechercher des emplois non traditionnels. En collaboration avec treize syndicats de fonctionnaires, le gouvernement a lancé l'une des plus importantes études jamais entreprises sur la question du salaire égal, à laquelle vont participer plus de 4 400 employés. Les résultats seront publiés à la fin de 1989.

Si tout cela avait été en place lorsque nous avons pris le pouvoir, nous pourrions progresser un peu plus rapidement. Mais nous réussissons extraordinairement bien, je crois, parce que le gouvernement ne fait pas que parler d'égalité; il agit. Contrairement à l'auteure de la motion, nous ne croyons pas que les femmes doivent continuer à faire figure de victimes. Nous sommes résolus à créer un climat socio-économique dans lequel les femmes peuvent jouer pleinement leur rôle, comme elles le méritent, en utilisant toutes leurs compétences et tous leurs talents.

• (1620)

Selon nous, ni l'État ni le gouvernement ne peuvent décider de tous les aspects de la vie d'une femme mieux que cette dernière. Les néo-démocrates voudraient aider les femmes. Ils souhaitent tout leur donner sauf la possibilité d'être elles-mêmes.

[*Français*]

Nous ne croyons pas que les femmes soient toutes semblables les unes aux autres. Nous rendons hommage à leurs différences: celles qui choisissent de travailler à la maison et celles qui désirent travailleur à l'extérieur du foyer; celles qui gagnent leur vie dans les métiers traditionnels et celles qui ont été des pionnières dans le domaine des forêts, de l'ingénierie, de l'architecture, et même dans l'espace.

[*Traduction*]

Nous ne vivons plus au début du siècle, alors que les femmes n'avaient même pas le droit de vote. Elles ont dû lutter sans cesse afin de l'obtenir. Nous ne sommes pas non plus en 1929, lorsque les femmes ont dû se battre, pour être reconnues comme des personnes. Il ne s'agit pas non plus des années 1950, alors que les femmes qui avaient servi leur pays à l'étranger ou qui avaient travaillé dans des usines durant la guerre, sont retournées dans leurs foyers et y sont restées. Il ne s'agit même pas des années 1960 où les femmes se sont organisées à l'intérieur de ce que nous appelons maintenant le mouvement féminin contemporain.

Nous sommes vers la fin des années 1980. Les femmes n'entendent pas céder la place à qui que ce soit. Des questions qui n'étaient auparavant jamais discutées en public, comme la violence familiale, le harcèlement sexuel, le refus de verser les pensions alimentaires et l'inégalité salariale sont maintenant au premier plan non seulement parce que les femmes le veulent ainsi, mais également parce qu'elles ont maintenant des alliés, des hommes et des femmes qui vont prendre les mesures voulues pour résoudre les problèmes en question.

La députée qui nous a saisis de la motion en question condamne notre gouvernement pour ses initiatives ou son manque d'initiatives dans le domaine de la garde des enfants. Permettez-moi de signaler une chose à cet égard. Lorsque j'ai déclaré que rien n'avait été fait, je me suis reporté à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme qui a déclaré que la garde des enfants était une question urgente, dès 1970. Or, qu'a-t-on fait dans ce domaine? C'est là la question que j'ai soulevée plus tôt, et je vais y revenir maintenant. Rien n'a été fait à ce sujet. On a eu droit à bien des belles paroles et des promesses, mais l'ancien gouvernement a consacré plus d'argent à d'autres questions et les services de garde des enfants sont devenus de ce fait de moins en moins accessibles; toute une autre génération a eu ainsi le temps de grandir.

Or, notre gouvernement agit. Nous avons adopté une stratégie nationale sur la garde des enfants qui permettra de créer plus de 200 000 nouvelles places subventionnées. Nous allons apporter notre aide aux familles, peu importe le service qu'elles choisissent. La notion de choix est fondamentale.

C'est là la grande différence entre notre gouvernement et nos vis-à-vis. Selon nous, les Canadiens savent mieux que quiconque comment les services de garde des enfants doivent être assurés. C'est pourquoi nous avons prévu un fonds spécial destiné à financer des initiatives dans ce domaine, grâce auquel on offrira 100 millions de dollars d'aide aux Canadiens, afin de leur permettre de faire face aux cas spéciaux pour ce qui est de la garde des enfants. Il s'agit notamment des enfants malades ou handicapés ainsi que des besoins des femmes vivant dans les régions rurales, des travailleurs saisonniers et de ceux qui se trouvent dans d'autres situations dont on nous fera part, nous en sommes persuadés. Je veux parler notamment des services de garde tenant compte de la culture des enfants.

[*Français*]

Comme gouvernement, nous sommes partenaires avec les parents, les spécialistes de la garde d'enfants, les enseignants ainsi que les gouvernements provinciaux et municipaux—enfin, tous ceux qui ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Nous n'avons pas l'intention d'imposer un point de vue unique sur ce qui est bon pour chaque enfant au Canada.

[*Traduction*]

Si le fait de donner aux mères de famille un choix en matière de garderie est une forme de discrimination, alors oui, nous en sommes coupables. Si en dépensant des milliards de dollars là où d'autres produisent des volumes de beaux discours et de promesses on fait preuve de discrimination, alors oui, nous en sommes coupables. Si parce qu'on fait confiance au bon sens des Canadiens pour juger de la solution qui convient le mieux à leurs enfants on se rend coupable de discrimination, alors oui, nous plaidons coupables. Si les députés d'en face définissent la discrimination comme étant le choix, l'action concertée et la confiance dans les Canadiens et leur famille, alors oui, hélas! nous avons échoué. Mais je crois que les centaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants canadiens qui bénéficieront de notre programme de garderie diront à la députée et à son parti qu'ils en ont soupé des définitions désuètes, des fausses accusations et des condamnations creuses.

Notre parti a fait preuve de bon sens et de l'expérience pratique de gestion capable de faire sortir l'économie canadienne du marasme qui menaçait d'hypothéquer la vie de nos enfants et de nos petits-enfants et de rendre les services de garderie inaccessibles.

[*Français*]

Le NPD confinerait les femmes aux emplois traditionnels. Avec le NPD, les femmes devraient payer leurs cotisations syndicales, alors que leur avancement aux postes de direction serait bloqué.

[*Traduction*]

Tandis que nous parlons des syndicats, je ferai remarquer que les femmes représentent 36,2 p. 100 de leurs membres, mais seulement 19,3 p. 100 des cadres syndicaux. Cette proportion n'a augmenté que de un pour cent depuis 1978. Que dire alors du rôle exemplaire du mouvement syndical et du NPD?

En collaborant avec le secteur privé, nous sommes capables d'effectuer beaucoup de changements. Le gouvernement fédéral a mis sur pied un programme conjoint avec l'Association canadienne de la construction—quelqu'un a d'ailleurs parlé de la construction tout à l'heure—pour examiner les obstacles à l'entrée des femmes dans ce secteur. Il s'agit de la première fois que le gouvernement et le secteur privé adoptent une approche sectorielle à ce problème. Il s'agit d'un projet d'une valeur de 345 000 $, dont la plus grande partie est payée par le gouvernement fédéral, visant à permettre aux femmes de gagner du terrain dans ce secteur d'emploi non traditionnnel. C'est la meilleure façon dont nous puissions nous attaquer à l'écart des salaires.

Non, la députée et son parti ne sont pas les grands défenseurs de la femme, pas plus d'ailleurs que les membres du gouvernement précédent qui, des années durant, se sont targués de

l'être. Je sais que la députée qui a présenté la motion a passé la majeure partie de sa carrière à défendre la cause des femmes. J'ai beaucoup de respect pour elle et pour son point de vue.

Toutefois, notre parti sait trop bien qu'il ne peut y avoir de progrès social sans la structure économique indispensable pour pouvoir assurer le développement et l'expansion afin que les femmes—elles représentent 52 p. 100 de notre population—contribuent pleinement, comme elles le veulent. C'est pourquoi nous avons travaillé d'arrache-pied à notre programme de relance économique. C'est pourquoi notre premier objectif a été la création d'emplois, indice tangible et mesurable de notre rendement.

Le résultat? Nous avons créé environ 1 156 000 emplois depuis 1984: 611 000 étaient destinés aux femmes et 85 p. 100 étaient des emplois à plein temps. Comparez cela au fait que sous l'administration précédente—à quelque temps que ce soit, monsieur le Président—seulement 20 p. 100 des nouveaux emplois étaient des emplois à plein temps. Nous avons ouvert de plus vastes horizons aux femmes: par la planification de l'emploi, nous avons mis l'accent sur l'expansion, la formation et le développement des compétences. Nous avons pris des mesures spéciales pour répondre aux besoins des immigrantes et des femmes de minorités visibles.

[*Français*]

Nous avons aussi utilisé notre influence, en tant qu'employeur, pour accélérer l'égalité des femmes sur le marché du travail. Nous avons adopté la Loi sur l'équité en matière d'emploi qui oblige les sociétés d'État et les entreprises régies par le gouvernement fédéral à mettre en oeuvre des programmes d'équité dans l'emploi, offrant aux femmes et aux minorités visibles de meilleures perspectives d'emploi. Ces sociétés et entreprises, qui emploient 100 personnes ou plus doivent établir des objectifs, des plans d'action et des échéanciers et doivent soumettre un rapport annuel. Cette loi affecte quelque 1 000 entreprises employant plus de 950 000 personnes. C'est un pas important vers l'équité dans l'emploi.

• (1630)

[*Traduction*]

Le programme d'octroi des contrats fédéraux oblige les entreprises qui comptent au moins 100 employés et qui présentent des soumissions pour obtenir des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur d'au moins 200 000 $, à appliquer les principes d'équité en matière d'emploi. Nous prenons nos responsabilités au sérieux dans ce domaine et nous pouvons effectuer des vérifications sur les lieux de travail. Nous avons déjà invoqué cet article à plusieurs reprises dans le cas de contrats de plusieurs millions de dollars lorsque les soumissionnaires ne respectaient pas les principes d'équité en matière d'emploi.

Il est manifeste selon moi que, vu ce que notre gouvernement a accompli relativement à l'équité en matière d'emploi, la motion présentée par la députée va à l'encontre des faits. Vous vous rappelez sans doute, monsieur le Président, que j'ai déjà répondu au dernier porte-parole de l'opposition officielle que le nombre de femmes qui ont un revenu insuffisant a baissé de 5,7 p. 100 au Canada. En nous attaquant à tous ces problèmes, nous améliorons la situation des femmes.

La députée a parlé des programmes pour les femmes autochtones. C'est une chose que je considère moi-même comme très importante et notre gouvernement aussi. L'adoption du projet de loi C-31 a éliminé les distinctions fondées sur le sexe dans la Loi sur les Indiens. Plus de 45 000 femmes autochtones profitent de cette modification. C'est une chose qu'elles réclamaient depuis bien des années. Nous sommes même allés plus loin l'année dernière en transformant le programme pour les femmes autochtones en programme permanent. Cela montre à quel point nous tenons à favoriser une pleine participation sociale, culturelle et politique des femmes autochtones à la société canadienne. En 1986-1987, ce programme a permis de financer 69 groupes et 87 projets qui portaient sur diverses questions qui intéressent particulièrement les femmes autochtones.

Notre gouvernement tient à aider les autochtones du Canada, tant les femmes que les hommes, et nous continuerons à nous efforcer de leur assurer un meilleur avenir pour protéger leur patrimoine culturel et leurs traditions et respecter les femmes autochtones dans leur propre milieu.

Je pourrais parler aussi d'autres secteurs où l'on a éliminé certaines formes de discrimination contre les femmes, notamment en ce qui concerne l'exécution des ordonnances familiales, la réforme des pensions et les nouveaux rôles pour les femmes dans les Forces armées.

Je terminerai en expliquant d'une façon générale l'idéologie de notre parti en ce qui concerne la discrimination envers les femmes. Selon nous, les femmes représentent non seulement 52 p. 100 de la population du Canada, mais aussi 52 p. 100 des capacités, des talents et des compétences de notre pays. Toute loi, politique ou mesure qui restreint l'égalité des femmes diminue le rendement de la nation. Notre parti continuera à redoubler d'efforts pour assurer aux femmes l'égalité totale sur les plans juridique, social, économique et politique. Nous n'aurons de cesse que cette égalité soit obtenue.

Des voix: Bravo!

M. Hovdebo: Je voudrais faire quelques brèves observations et poser une question à la ministre. Le gouvernement conservateur a beaucoup parlé et il a peut-être préparé des rapports, mais il a très peu agi ou rarement ouvert la voie dans certains domaines. Je voudrais surtout parler de la garde des enfants. Il y a encore une forte pénurie de places dans les garderies. Le programme du gouvernement, dont ce dernier parle beaucoup sans vraiment agir, ne fera pas augmenter le nombre de garderies plus rapidement qu'auparavant.

Les économiquement faibles qui ont besoin de services de garderie n'auront pas d'allègements fiscaux. Bien souvent, ils sont incapable de profiter des avantages fiscaux proposés. Il n'y a pas de congés pour les parents qui en ont le plus besoin. Le gouvernement n'a pas augmenté les sommes destinées à aider les parents au foyer. Le crédit d'impôt de 200 $ est nettement insuffisant pour toutes les personnes qui en ont besoin. Le gouvernement a beaucoup parlé de ses intentions ou de ses projets d'avenir, mais il n'a pas encore fait grand-chose pour mettre des services de garde des enfants à la disposition de ceux qui en ont vraiment besoin.

Le gouvernement croit qu'il suffit d'employer de tels subterfuges pour résoudre les problèmes importants des femmes qui veulent entrer sur le marché du travail.

Mme McDougall: Je tiens à signaler ce que le gouvernement a fait à ce chapitre. Nous avons une stratégie nationale en matière de garde des enfants, ce qui ne s'était encore jamais vu.

M. Hovdebo: Il n'a encore rien fait.

Mme McDougall: Le député sait que le gouvernement fédéral doit négocier cela avec les provinces. C'est un domaine de compétence provinciale. Le député sait également que les crédits pourront être débloqués dès que débutera la nouvelle année financière le 1er avril. Les crédits sont là et ils seront répartis dès que le gouvernement fédéral en aura réglé les détails avec les provinces. C'est un progrès énorme.

Le député a fait allusion au mythe néo-démocrate selon lequel le nombre des places aurait augmenté plus rapidement en vertu de l'ancien système. L'ancien système comportait plusieurs lacunes. Tout d'abord, le programme à frais partagés avec les provinces signifiait qu'à peu près aucune des provinces n'avait les moyens d'accroître plus rapidement le nombre des places. Le Régime d'assistance publique apportait certains allégements, mais c'était essentiellement un programme élaboré en fonction du bien-être. Le bien-être n'a rien à voir avec ce problème. Il s'agit d'un problème national d'une certaine envergure. En regroupant tous ces programmes et en les incorporant à une nouvelle stratégie en matière de garderie, nous avons donné aux garderies une existence qui leur est propre à l'échelle nationale. Il s'agit d'un programme d'une durée de sept ans qui se poursuivra au-delà des sept ans. Il restera beaucoup à faire.

Je sais que le député représente une région rurale. Lorsque nous avons élaboré cette stratégie, nous avons été particulièrement sensibles aux besoins des fermières qui ont vraisemblablement besoin des services de garderie vingt-quatre heures par jour au cours de la saison des semailles et de celle des récoltes; elles n'en ont peut-être pas beaucoup besoin à d'autres moments, mais leur situation est tout à fait différente de celle des autres femmes. Grâce au fonds des initiatives spéciales, elles ont eu l'occasion d'élaborer le genre de solutions dont elles ont besoin lorsque la ville la plus proche est située à une quarantaine de milles ou lorsqu'elles aident leur mari aux champs.

Notre stratégie nationale de garderie est une tentative pour répondre aux besoins différents des Canadiens qui vivent dans les petites localités, dans de grands centres, dans des régions isolées, à l'intention des fermières, des travailleuses en équipe, et le reste. Il s'agit d'un progrès des plus intéressants que nous faisons au nom des femmes de notre pays et tout particulièrement au nom de nos enfants.

[*Français*]

Mme Pépin: Monsieur le Président, la ministre de la Condition féminine a mentionné qu'il y a un programme qui sera destiné à des projets bien particuliers et qui sera mis à la disposition des gens à partir du 1er avril et que c'est un programme élaboré pour sept ans.

Cependant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), lorsque la réponse du gouvernement a été déposée en Chambre, nous a dit que ces sommes d'argent sont destinées définitivement aux programmes spéciaux, pour sept ans, mais que s'il n'y avait plus d'argent après deux ans, à ce moment-là, les programmes seraient terminés.

Alors, je voudrais savoir de la part de la ministre s'il n'aurait pas été mieux de mettre un peu plus d'argent dans les programmes, dans les espaces, dans la création d'espaces pour les services de garde plutôt que de mettre des sommes d'argent dans des programmes où, peut-être deux ans plus tard, il n'y aura plus un sou.

[*Traduction*]

Mme McDougall: Avec notre programme, nous avons élaboré une approche équilibrée. Les ménagères qui travaillent à la maison et prennent soin de leurs enfants méritent également une certaine considération. Lorsque nous en avons discuté avec les femmes de toutes les régions du Canada, celles-ci ont exprimé une certaine frustration comme si les garderies étaient la seule solution. Toutes les femmes ne tiennent pas à confier leurs enfants à une garderie. Nous reconnaissons le besoin de places et nous tenons à ce qu'elles se multiplient aussi rapidement que le programme, en nombre et en qualité. Nous savons que la capacité des provinces de financer un tel régime varie de l'une à l'autre. C'est à nous qu'il incombe de les aider autant que possible à atteindre leurs objectifs ainsi que notre objectif national.

• (1640)

Les femmes qui restent à la maison pour s'occuper de leurs enfants ont également droit à une certaine compensation. C'est un élément de l'aspect fiscal. Bien sûr, l'autre consiste en une déduction fondée sur des reçus permettant de reconnaître, mieux qu'auparavant, les frais engagés pour la garde des enfants. Il y a peu de temps encore, le maximum admissible était de 2 000 $. Nous avons porté ce montant à 4 000 $ dans le cas des enfants d'âge préscolaire. Voilà un autre aspect qui aurait dû être modifié depuis longtemps pour refléter les réalités du marché du travail.

Grâce à ces dispositions fiscales, au fonds des initiatives spéciales, qui répondra aux besoins ressentis dans le pays, et aux nouvelles places qui seront créées, nous sommes en train de prendre un élan sans précédent dans ce domaine. Cela nous permettra de progresser considérablement en sept ans et établira le fait que la garde des enfants est une question qui concerne tous les Canadiens: les mères qui travaillent à l'extérieur, les mères qui travaillent à la maison et les pères. Nous voulons les aider tous parce que nos efforts profitent en définitive à nos enfants.

Mme Dewar: Monsieur le Président, je voudrais revenir à la question des places en garderie. Un crédit d'impôt de 200 $ n'est sûrement pas suffisant pour encourager une mère à rester à la maison. Le fait d'offrir un crédit d'impôt annuel de 200 $ à un père ou à une mère pour qu'ils restent chez eux est vraiment insultant, compte tenu de la valeur de leur travail. Mais on ne donne pas de vrais allègements fiscaux aux familles à faible revenu.

En parlant de la nécessité de créer plus de places de garde, nous envisageons de nombreux moyens. Mais, pour l'amour du Ciel, soyons réalistes et reconnaissons le fait que nos enfants ont besoin d'une quantité mesurable de soins. Voilà ce dont nous parlons. Je ne pense pas qu'un allègement fiscal constitue la solution. Il est important de le dire, parce que les familles à faible revenu n'en profiteront pas vraiment.

La ministre s'engage-t-elle à voir à ce que le gouvernement fédéral acquiesce à la demande de la Commission canadienne des droits de la personne et fasse adopter une loi sur l'équité salariale?

Mme McDougall: Monsieur le Président, sur la question de la garde des enfants, le crédit sera de 700 $, et non de 200 $. C'est une augmentation, et nous reconnaissons qu'il ne s'agit pas là d'un programme de remplacement du revenu.

En ce qui concerne les femmes pauvres qui veulent mettre leurs enfants en garderie, elles peuvent recevoir de l'aide de plusieurs façons. Premièrement, elles peuvent avoir accès à des places subventionnées. Deuxièmement, lorsqu'elles suivent un programme de formation, elles reçoivent souvent une allocation pour la garde des enfants. Nous pouvons les aider de bien des façons.

Quant aux dispositions prises par la Commission canadienne des droits de la personne relativement à l'équité salariale, nous examinerons comment vont les choses pendant un certain temps. Nous sommes heureux que la Commission surveille la situation. En fait, j'ai justement rencontré le président de la Commission aujourd'hui, et nous avons discuté d'un certain nombre de questions touchant le statut de la femme au Canada. Nous reconnaissons le rôle de la Commission, mais je crois qu'il serait prématuré de prendre des mesures au moment où les choses s'améliorent considérablement. Nous ne voulons pas nous attaquer à une situation qui, selon nous, s'améliorera beaucoup au cours des quelques prochaines années.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer aujourd'hui au débat sur la motion de la députée de Hamilton Mountain (M^me^ Dewar). Comme beaucoup de députées qui ont participé au mouvement féministe pendant des années, il me semble que nos progrès nous font découvrir de nouveaux aspects de la femme chaque année. Les femmes sont représentées en plus grand nombre dans la main-d'oeuvre et on a adopté des lois et des programmes pour tenir compte de ce phénomène. Comme je l'ai dit, je suis heureuse de participer à ce débat parce qu'il reste encore beaucoup à faire. Je ne pense pas que la ministre ou quelqu'un d'autre soient en désaccord là-dessus.

Je voudrais parler de deux questions qui justifient la présentation de la motion d'aujourd'hui. La première concerne le projet de loi C-31 et l'alinéa 12 1) *b*) de la Loi sur les Indiens dont la ministre a parlé. Pour ceux qui ne sont pas au courant, cette loi est un exemple de mesure législative antidiscriminatoire très constructive. Elle vise à permettre aux femmes ayant perdu leur statut d'Indienne par mariage ainsi qu'à leurs enfants à charge et aux enfants de la première génération de retrouver ce statut et de redevenir membres de leurs bandes, si elles le demandent. C'est une mesure constructive contre la discrimination et je parlerai de certains problèmes qui se posent à ce sujet.

La deuxième question que je voudrais aborder est celle de la politique commerciale du gouvernement qui vise certes, à améliorer l'économie en général, mais qui peut faire plus de tort à certains secteurs qui emploient des femmes qu'à d'autres. Non pas que cette politique soit discriminatoire en elle-même, mais ses répercussions ont un effet discriminatoire sur les femmes dans certains secteurs.

La lutte des femmes pour l'égalité n'est pas terminée, elle se poursuit sans cesse. Je le répète, les deux questions dont je vais parler le prouvent.

Le projet de loi C-31 et l'alinéa 12(1)*b*) concernant les femmes autochtones est un exemple de mesure législative présentée pour pallier la discrimination et corriger certaines des mesures discriminatoires contenues dans l'ancienne loi. Lorsque la Loi sur les Indiens a été présentée, les femmes étaient considérées comme les biens de leur conjoint et, de ce fait, leurs droits n'étaient pas mentionnés. Lorsqu'elles se mariaient avec un non-autochtone, elles perdaient leur statut. Nous reconnaissons que ces dispositions ont été une erreur historique et nous essayons d'y remédier.

L'intention est certainement bonne, là n'est pas le problème. La difficulté, c'est qu'il faut disposer des ressources nécessaires pour mettre en oeuvre cette mesure et ces ressources font cruellement défaut. Depuis le moment où le projet de loi C-31 est entré en vigueur, il y a deux ans, nous avons eu du mal à le faire appliquer d'une façon juste et équitable. Premièrement, je précise que nous ne disposions pas de ressources suffisantes et ce manque de moyens se répercute actuellement dans les domaines du logement, de l'enseignement postsecondaire ainsi que du traitement des demandes.

Par exemple, en janvier de cette année, une de mes électrices, Jean Gleason, qui est aussi directrice de l'Association des femmes autochtones du Canada, représentant 95 987 autochtones est venue à Ottawa pour témoigner devant le comité sur le projet de loi C-31. Le 23 février 1988, un article du *Toronto Star* rapporte qu'elle a recensé un certain nombre de problèmes concernant la mise en oeuvre de cette mesure. Elle signale, par exemple, que les autochtones doivent faire de très nombreuses recherches pour prouver leur statut. Elle dit que quelqu'un doit trouver les certificats de naissance des parents. Certains ont retenu les services d'avocats pour les aider à voir clair dans toute la paperasse nécessaire. Comme on le voit, cette situation ne permet pas aux femmes de profiter de ces tentatives de corriger les effets de la discrimination. A l'époque, M^lle^ Gleason et l'Association canadienne des femmes autochtones exhortaient le gouvernement à engager plus de personnel pour traiter le grand nombre de demandes qui s'accumulaient. On espérait que le gouvernement envisagerait la possibilité d'accroître le nombre de lignes téléphoniques sans frais et engagerait des autochtones canadiens pour aider les gens à documenter adéquatement leur revendication du statut d'Indien.

• (1650)

Il est évident, comme le gouvernement l'a déclaré à diverses occasions, qu'on a grandement sous-estimé le nombre de personnes qui allaient revendiquer à nouveau le statut d'Indien. Le temps est venu de fournir les ressources voulues pour que ceux qui font une nouvelle demande puissent profiter du programme.

Je voudrais en dire davantage sur les problèmes qui surviennent lorsqu'on ne fournit pas les ressources nécessaires à l'appui d'une mesure législative. Comme nous le savons tous,

Sandra Lovelace a amorcé la bataille pour les droits des femmes indiennes en se rendant aux Nations Unies il y a un certain nombre d'années. Mary Two-Axe Early a également participé à cet effort et elle a été un grand chef de file. Ces femmes ont beaucoup donné d'elles-mêmes pour préparer la voie à l'adoption de cette mesure législative.

Comme l'a souligné M^lle^ Gleason dans son exposé au comité, les employés du ministère des Affaires indiennes sont très inquiets du fait que l'on n'arrive pas à traiter une quantité suffisante de demandes, ce qui occasionne d'importants retards et empêchent un grand nombre de personnes de bénéficier des avantages auxquels elles ont droit. C'est dans le domaine du logement que cette insuffisance du financement est la plus criante. Il est bien connu au Canada que de graves insuffisances existent dans les réserves indiennes au niveau du logement et des crédits consacrés au logement. Nous avons dans les réserves une situation des plus révoltantes en ce qui concerne les logements et on n'a pas affecté les ressources permettant d'y remédier. Le logement est un droit aux termes de la Loi sur les Indiens. Le gouvernement a effectivement l'obligation de fournir des logements aux autochtones. Aux termes du projet de loi C-31, à cause de la réintégration de plusieurs personnes sur la liste de la bande, les besoins en logements ont simplement augmenté de façon exponentielle.

Nous nous trouvons donc dans une situation qui est très grave et qui crée un autre genre de problème social. Que se passe-t-il lorsque de nouvelles personnes viennent grossir une collectivité qui bénéficie dans un sens d'un statut spécial, qui est celui prévu en l'espèce par le projet de loi C-31, et qui peuvent recevoir des crédits destinés au logement alors que d'autres personnes qui attendent n'en reçoivent pas? C'est un problème très grave dans certaines collectivités mais pas dans toutes. Encore une fois, nous en revenons au fait qu'on n'a pas affecté les ressources suffisantes pour la mise en oeuvre d'un projet de loi non discriminatoire.

Dans un deuxième domaine, il y a la question de l'enseignement postsecondaire. De nombreux autochtones ont parlé eux-mêmes de la nécessité d'augmenter les ressources qui leur sont affectées pour l'enseignement et l'information afin qu'ils puissent devenir autosuffisants. Mais le budget ne prévoit pas de crédits suffisants pour l'enseignement postsecondaire. Nous voyons de nombreuses personnes qui pourraient profiter de cet avantage et qui en ont le droit mais en sont empêchées parce que le gouvernement leur dit qu'il regrette, qu'il n'a plus d'argent. Il est inacceptable de faire de beaux discours et de ne pas avoir les ressources nécessaires.

Plusieurs groupes ont fait des commentaires à ce sujet. Par exemple, le Comité national d'action sur le statut de la femme au Canada a mentionné la nécessité d'affecter des crédits pour les logements et l'enseignement postsecondaire lorsqu'il a présenté son exposé en mars de cette année au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Il y a eu plusieurs recommandations qui, à mon avis, remédieraient à la situation si on affectait les crédits nécessaires. L'exposé aborde une autre question, à savoir que de nombreux requérants qui veulent ou doivent faire des poursuites judiciaires lorsqu'ils estiment qu'on a violé la loi n'ont pas accès aux crédits du ministère des Affaires indiennes. Les crédits devraient être disponibles pour que les femmes puissent profiter des droits qui leur sont accordés par la loi.

Dans le *Star* de Toronto du 29 octobre 1987, les dirigeants de l'Ontario accusaient à nouveau le Parlement et le gouvernement de ne pas avoir tenu leur promesse, qu'ils n'avaient pas accordé les crédits nécessaires, que les bandes et les réserves indiennes connaissent des difficultés financières et que cela a entraîné des dissensions au sein de la collectivité ainsi que des injustices à l'égard des femmes.

Il y a bien des façons de considérer la question de la discrimination. Nous nous réjouissons de l'alinéa 12(1)(b) de la Loi sur les Indiens et le projet de loi C-31, mais cela n'est valable que dans la mesure où le gouvernement est disposé à affecter les crédits nécessaires pour la mise en oeuvre de la loi.

Deuxièmement, je tiens à dire quelques mots au sujet des effets possibles de l'accord commercial sur certaines femmes de la population active. Il a été démontré, comme nous le savons, que la pauvreté est un phénomène pour une bonne part féminin—je pense que le ministre en a parlé cet après-midi—qu'il s'agisse de mères célibataires, de mères qui travaillent ou encore de mères exerçant un emploi qui ont du mal à trouver des garderies. Je pense que 66 p. 100 de ceux qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté sont des femmes. Je soutiens que l'accord commercial va avoir de graves effets pour beaucoup d'entre elles. Je vais mentionner certains secteurs. D'abord, le secteur manufacturier. Un communiqué récent du Congrès du travail du Canada faisait voir que les femmes représentent 51 p. 100 de la main-d'oeuvre dans le secteur des produits de la volaille, 62 p. 100 dans celui des produits du cuir et 79 p. 100 dans celui du vêtement. D'après les études du gouvernement lui-même, nous savons que ces secteurs vont être très gravement frappés par l'accord commercial. Beaucoup de femmes travaillent dans ces secteurs.

Environ 83 p. 100 des femmes ayant un emploi travaillent dans le tertiaire, notamment l'éducation et la santé, les services sociaux, les transports, la publicité, la banque, etc. Ce secteur lui aussi va être lourdement frappé. Une étude ontarienne estime que 44 p. 100 des femmes du secteur manufacturier sont menacées, contre 27,6 p. 100 des hommes du même secteur.

Je voudrais traiter de certains domaines qui, nous le constatons, risquent de pâtir de l'accord commercial, avec aggravation de la discrimination contre les femmes. Depuis plusieurs années, les partis cherchent à mettre au point des textes législatifs concernant par exemple les prestations de maternité, le salaire minimum, la réglementation de l'hygiène et de la sécurité professionnelles, et les normes d'emploi. Dans le secondaire et le tertiaire, beaucoup de femmes ne sont pas syndiquées. Ces femmes n'ont d'autres ressource que la législation pour protéger leurs droits, se défendre contre la dégradation de l'hygiène et de la sécurité professionnelles. Voilà des choses qui pourraient être menacées si nos partenaires commerciaux disaient que cela constitue des subventions injustes. Nous voulons des règles de jeu uniformes. Les femmes n'ont jamais eu de règles de jeu uniformes. Cet accord commercial ne veut pas donner aux femmes des règles de jeu uniformes. Il va simplement aggraver le déséquilibre qui existe déjà.

Je pense que le ministre a mentionné cet après-midi que 32 p. 100 des syndiqués environ sont des femmes. Je suis certaine

que c'est vrai. Quand les gens perdent leur emploi, et les propres études du gouvernement font état de pertes d'emplois dans ces secteurs, les femmes trouvent plus difficilement un nouvel emploi que les hommes. Par exemple, une étude faite en Ontario révèle qu'après avoir été déplacés de leur emploi dans un certain nombre de secteurs, 72 p. 100 des hommes ont été réengagés, mais seulement 62 p. 100 des femmes.

• (1700)

Dans de nombreux secteurs, nous voyons souvent des immigrantes dont la première langue n'est ni le français ni l'anglais. Nous voyons des femmes dont les compétences ouvrent moins de débouchés. Il n'y a pas de femmes sans compétences, seulement des femmes dont les compétences ne sont pas polyvalentes. Ces femmes ont de la difficulté à se trouver un nouvel emploi.

J'ai dit tout à l'heure que la loi a protégé un grand nombre de travailleuses. Les syndicats ont aussi mené la lutte pour défendre beaucoup de ces avantages. D'autres études sur le déplacement nous ont appris que la syndicalisation baisse souvent d'environ 30 p. 100 car les pressions sont plus fortes pour diminuer les salaires et soutenir la concurrence.

Les répercussions pour les femmes en milieu de travail sont importantes. Par exemple, nous avons eu aujourd'hui de bonnes discussions sur la décision du GATT concernant les pêches de la côte ouest. C'est un bon exemple des conséquences dont je parlais pour les femmes. Environ 70 p. 100 de ceux qui travaillent dans les conserveries de poisson sont des femmes. Beaucoup d'entre elles font partie du groupe que j'ai mentionné, celui des immigrantes qui auront grand besoin de recyclage pour trouver un nouvel emploi.

Cela m'amène à parler d'un autre facteur qui peut nous aider à comprendre comment les répercussions sur les femmes engendrent d'autres mesures discriminatoires. On a parlé de la Stratégie d'emploi au cours du débat, cet après-midi. Cela n'a pas été un grand succès pour les femmes. La Planification de l'emploi ne s'attaque pas aux besoins dans les domaines du perfectionnement et de la formation théorique, ni d'ailleurs à de nombreux autres besoins de formation particuliers. En essayant de privatiser la formation, en confiant les fonds au secteur privé, nous filoutons ceux qui ont recours au programme, des femmes pour beaucoup.

Nous voyons là quelques graves difficultés éventuelles. J'ai reçu une lettre d'une de mes électrices, Joyce Hayden, qui s'inquiète des effets de cet accord de libre-échange sur les femmes plus agées. Il faut dire que ce sont elles qui ont tendance à être embauchées les dernières et mises à pied les premières. Nous avons constaté également que les programmes d'ajustement pour les travailleurs âgés, promis par le gouvernement, n'avaient pas été présentés. Je le répète, ce groupe de femmes sera touché.

En appuyant cette motion, il faut bien se rappeler de deux choses. D'abord, les paroles doivent être soutenues par des fonds. De même, et le ministre l'a mentionné cet après-midi, en cas de perturbation ce sont souvent les femmes qui sont les plus touchées.

Je voudrais terminer sur une note plus optimiste en citant quelques statistiques. Comme d'habitude, le gouvernement du Yukon, parce qu'il est néo-démocrate, vient en tête. Le rapport du secrétaire d'État sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes contient quelques statistiques très intéressantes. Le nombre de femmes dans les assemblées législatives du pays va de 2 p. 100 à Terre-Neuve, à 7 p. 100 en Ontario, 10 p. 100 en Colombie-Britannique, mais 18,7 p. 100 au Yukon qui vient en tête de liste. La représentation féminine dans les conseils municipaux, aux postes de maires et de conseillers, se situe à 8,5 p. 100 au Manitoba, 6,4 p. 100 en Ontario, 13 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard et 33,3 p. 100 au Yukon. La représentation des femmes au sein des commissions scolaires est de 35 p. 100 au Québec, mais de 56,2 p. 100 au Yukon. Enfin, la proportion des nominations fédérales aux tribunaux provinciaux, territoriaux et ceux de première instance est variable: 6,1 p. 100 en Colombie-Britannique, 6,3 p. 100 en Alberta, inexistante, je regrette de le dire, dans les Territoires du Nord-Ouest, tandis qu'elle s'élève à 4 p. 100 en Saskatchewan et à 33.3 p. 100 au Yukon.

Vouloir, c'est pouvoir. Il faut rendre plus efficace la mesure législative contre la discrimination et il faut d'autres programmes qui élimineront effectivement la discrimination sous toutes ses formes dont sont victimes les Canadiennes.

Mme Dewar: Monsieur le Président, je voudrais féliciter ma collègue du Yukon qui a exposé clairement comment souffrent les femmes au travail. Le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi exige la production de rapports annuels. La députée a-t-elle examiné quelle en a été la répercussion sur les femmes dont l'emploi sera menacé à cause du programme de réadaptation qui s'imposera si jamais cet affreux accord sur le commerce est mis en vigueur? Pourra-t-on protéger ces femmes en adoptant des mesures énergiques? Quels programmes d'adaptation la députée proposerait-elle?

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, à mon avis c'est le fond du problème. J'ai parlé tantôt d'uniformisation et ce qui constitue une subvention injuste. C'est un des problèmes que pose l'accord de libre-échange.

Pour ce qui est des programmes pour venir en aide aux femmes qui se retrouvent en panne par suite de cet accord ou d'autres mesures, certaines dispositions pourraient être prises. On pourrait certes élaborer des programmes pour venir en aide aux travailleurs âgés. Les femmes d'âge mûr font un apport appréciable à notre économie.

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, la Planification de l'emploi est truffée de graves lacunes. D'une étude à l'autre, on a cerné un des besoins fondamentaux, au chapitre notamment de programmes d'alphabétisation et de l'amélioration des compétences, tant pour les hommes que pour les femmes. Là encore, on donne davantage d'argent au secteur privé et moins aux collèges qui se chargent de cette tâche. La situation est vraiment critique.

J'ai discuté avec beaucoup de gens dans ma circonscription et ailleurs au sujet du financement des programmes d'alphabétisation, par exemple, financement que l'on juge profondément dérisoire. Pourtant, nous ne semblons pas vouloir comprendre qu'une très forte proportion de nos concitoyens sont analphabètes.

Il existe de nombreux programmes qu'on pourrait mettre en oeuvre pour aider ces femmes à obtenir la formation nécessaire. Certains des programmes de la CEIC sont très limités en ce qui concerne les allocations consenties au titre de la garde

des enfants. Nous en revenons toujours à la garde des enfants. Je regrette qu'il en soit ainsi.

J'ai parlé tout à l'heure des femmes autochtones. Beaucoup de femmes désirent travailler, mais elles ne le peuvent tout simplement pas. En fait, beaucoup de femmes autochtones avec qui j'ai discuté dans ma circonscription sont simplement dans l'impossibilité de travailler parce qu'il n'existe pas de service de garderie. De la même manière, si elles souhaitent recevoir une certaine formation, elles ne le peuvent pas, puisqu'il n'existe pas de service de garderie. Nous revenons constamment là-dessus, et ce sera assurément là un facteur très important.

La garde des enfants ne concerne pas que la femme, mais aussi la famille. Toutefois, la mise en oeuvre du programme de garderie aidera certainement les travailleuses qui sont déplacées à cause de changements survenus dans l'industrie, ou en conséquence de l'accord de libre-échange, ainsi que les femmes qui souhaitent améliorer leurs compétences pour devenir plus compétitives sur le marché du travail.

[*Français*]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole pour supporter les efforts qui visent à donner une plus grande égalité, liberté et opportunité pour les femmes. Je remercie ma collègue du Nouveau parti démocratique pour avoir déposé cette motion à la Chambre.

Je crois que le gouvernement conservateur a fait certains efforts en voulant aider les femmes à obtenir leur égalité. Mais il reste encore énormément de place pour amélioration. Il s'agit simplement de regarder dans le domaine des garderies, de l'égalité en emploi, et évidemment des programmes pour les femmes qui sont dans des métiers non traditionnels. Alors, je pense que le gouvernement doit encore donner plus d'importance à ces dossiers.

Cependant, je voudrais tout d'abord parler des femmes pour ce qu'elles font aujourd'hui et de la façon dont elles vivent aujourd'hui. Nous savons que la famille canadienne a beaucoup changé et que 60 p. 100 des familles avec des enfants travaillent à temps plein sur le marché du travail, parce que ces 60 p. 100 de couples ont besoin des deux salaires pour arriver à avoir une famille et à élever leurs enfants dans une vie convenable.

Évidemment, la majorité des femmes, aujourd'hui, essaient d'assumer leurs lourdes responsabilités à la maison et sur le marché du travail et il en coûte, comme tout le monde le sait, de plus en plus cher pour élever nos enfants. Nous savons que, du début de leurs études jusqu'à 18 ans, un enfant coûte 106 000 $. Également, qu'un couple ayant des enfants doit gagner 6 000 $ de plus par année pour avoir la même équivalence qu'un couple sans enfant. Il s'agit de se rappeler, évidemment, que les frais de garde varient entre 4 000 $ et 8 000 $ par année, par enfant.

Lorsqu'on regarde les familles monoparentales, on se demande comment celles-ci peuvent s'offrir ces services parce qu'il s'agit de se rappeler, comme plusieurs de nos collègues l'ont déjà mentionné, que 72 p. 100 des familles monoparentales sont dirigées par des femmes et que la moitié de ces familles monoparentales, dirigées par des femmes, vivent avec moins de 10 000 $ par année. Et ce sont des statistiques récentes. Ce ne sont pas des statistiques de 1981, ce sont des statistiques de 1985-1986.

Alors, il n'est pas surprenant que leur revenu soit si bas, lorsqu'on considère que la majorité des personnes qui travaillent à temps partiel sont des femmes et que ces mêmes travailleuses à temps partiel ne bénéficient d'aucun congé de maternité, d'aucune vacance et d'aucun congé de maladie.

• (1710)

[*Traduction*]

Ce sont des avantages que la plupart des gens tiennent pour acquis. Le taux de chômage est nettement plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Le salaire moyen des femmes ne représente encore que 60 p. 100 de celui des hommes. Les femmes occupent 82 p. 100 des emplois de bureaux mal rémunérés et 63 p. 100 des emplois non spécialisés du secteur manufacturier.

[*Français*]

Ce que nous apprennent ces statistiques, monsieur le Président, c'est que le rôle de la femme et celui de la famille ont changé. Les femmes ont davantage de choix qu'auparavant. Mais il leur reste encore beaucoup de chemin à faire et on doit se rappeler que la majorité des femmes sont reléguées dans des emplois de *ghettos*, c'est-à-dire dans des emplois qui sont mal payés.

Alors, comment s'étonner qu'un million d'enfants vivent dans la pauvreté au Canada? Comment s'étonner que notre taux de natalité soit si bas: 1.7? Comment s'étonner que les parents choisissent d'avoir moins d'enfants? Parce qu'ils n'ont pas les moyens d'en avoir davantage, et que notre société ne leur offre pas les services d'aide dont ils ont besoin pour élever des enfants heureux et en bonne santé.

En tant que société, nous affirmons croire à l'égalité, nous souscrivons au principe que les femmes doivent avoir les mêmes possibilités que les hommes. Comment pouvons-nous espérer atteindre un jour l'égalité, si nous n'aidons pas les femmes à assumer le lourd fardeau des charges domestiques qui est traditionnellement le leur?

Qu'arrivera-t-il aux familles canadiennes si nous continuons d'attendre de chaque femme qui travaille qu'elle soit une superfemme menant bravement de front sa carrière et l'éducation de ses enfants? Il ne suffit pas de faire des voeux pieux, il faut agir maintenant, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'une des mesures prises par le gouvernement fédéral a été d'accorder 5,4 milliards de dollars à un nouveau programme national de garde des enfants. A première vue, c'est impressionnant mais en y regardant de plus près, on constate qu'en fait, le gouvernement conservateur a fait faux bond aux enfants les plus défavorisés du Canada. Le premier ministre (M. Mulroney) avait promis des services de garde abordables et de qualité, mais il a rompu cette promesse le 3 décembre 1987.

Dans le programme du gouvernement, 3 des 5,4 milliards de dollars sont destinés aux programmes à frais partagés avec les provinces avec pour objectif la création de 200 000 nouvelles places en garderie.

[*Français*]

Il y a un problème ici, monsieur le Président. Simplement 10 p. 100 de tous les enfants qui ont 13 ans ou moins ont l'accessibilité aux programmes de garderies. Il y a plus d'un million d'enfants qui sont à la recherche d'espaces en garderie. Et actuellement, le gouvernement ne répond simplement qu'à 25 p. 100 de toutes ces demandes.

Nous savons que depuis les derniers cinq ans, les espaces en garderies ont augmenté de 19 p. 100 et si ces espaces et cette augmentation-là se poursuivaient pour les sept prochaines années, et cela sans l'aide du programme que le gouvernement conservateur a créé, nous aurions plus de 900 000 nouvelles places en 1995, mais au lieu de cela, nous aurons 400 000 places. Alors, on a l'impression que le gouvernement conservateur limite la création des espaces plutôt que de l'accélérer.

[*Traduction*]

Ce n'est pas d'hier que le parti libéral réclame un programme national de garde des enfants. Le gouvernement conservateur a éludé la question pendant longtemps. Le parti libéral demandait, et demande encore, que des fonds soient débloqués immédiatement pour faire face à la grave pénurie de places en garderie mais nous ne savons pas quand les nouvelles places seront disponibles. Le gouvernement ne débloquera les fonds qu'une fois les négociations avec les provinces terminées. Quand ces négociations aboutiront-elles? Le mois prochain? L'an prochain? Dans deux ans? Où iront les enfants entre temps?

[*Français*]

Il serait très important également que le gouvernement fédéral se fixe un objectif dans le pourcentage d'espaces qu'il voudrait subventionner par le CAP parce que selon les richesses de chaque province, le gouvernement pourrait subventionner et donner l'accessibilité aux familles à faible et à moyen revenus.

Alors, monsieur le Président, le parti libéral a également demandé qu'il y ait un programme de qualité et qu'il y ait des fonds qui soient versés également pour le personnel qui travaille dans ces garderies. Mais actuellement, il y a très peu d'espaces créés et très peu d'argent versé pour assurer la qualité, parce que le gouvernement n'a établi aucune norme et n'a créé aucun programme de supervision, à savoir comment l'argent sera utilisé, de quelle façon il sera dépensé et quels genres de services de garde seront créés dans les différentes provinces.

Il y a un danger. C'est que, évidemment, nous aurons des services différents selon l'orientation que chaque province prendra et on peut se réveiller avec des services de garde qui fonctionneront de la même façon que les maisons pour les personnes du troisième âge, c'est-à-dire que selon que vous ayez de l'argent, vous aurez de bons services pour les enfants qui iront dans des garderies, si les parents ont de l'argent, et si vous avez moins d'argent, vous aurez des services de moindre qualité. Je ne pense pas que le Canada soit au bord de l'abîme au point de ne pas avoir une plus grande ouverture vis-à-vis des garderies. On dit toujours que les garderies sont une priorité, qu'on donne plus d'argent. Les gens qui veulent faire des stationnements ont plus de facilité à faire des emprunts des banques que les gens qui veulent ouvrir des garderies, parce qu'il faut se rappeler que les gens qui veulent ouvrir des garderies, il n'y a aucune banque qui va leur prêter!

Parce qu'on dit que ce n'est pas une *business*, ce n'est pas des «affaires». Par contre, vous pouvez faire un emprunt à une banque pour n'importe quelle autre petite entreprise que vous voulez faire démarrer. Mais des services de garderie, ce n'est pas considéré comme une «affaire». Je ne me rappelle pas que le gouvernement fédéral ait répondu à l'une des recommandations qui étaient dans le rapport vis-à-vis du fait qu'on aimerait que les gens qui veulent ouvrir des garderies, que ce soit dans les maisons, que ce soit dans des centres, des centres commerciaux, ait une accessibilité pour emprunter des banques.

Également lorsqu'on regarde les coûts des garderies, on sait qu'un enfant peut coûter de 4 000 $ à 8 000 $ par année. Évidemment, actuellement la majorité des familles ne peuvent pas s'offrir ces services-là. Le coût de ces services devrait être réparti entre les gouvernements fédéral, provinciaux, les employeurs et les parents. Et les parents ne devraient pas payer plus que le *pro rata* de ce qu'ils gagnent ou la moitié, surtout pour les familles moyennes, ils ne devraient pas payer plus que la moitié des frais des services de garde.

Et évidemment, il y a le fameux programme RAPC qui devrait être ouvert, pour donner l'accessibilité aux familles à faible et à moyen revenus. Évidemment, on attend toujours. Le gouvernement nous a dit qu'il fait des démarches, mais là encore, on aimerait qu'il accélère ses démarches. Malheureusement, le gouvernement conservateur n'a pas écouté nos exhortations. Alors, au lieu de créer plus de places, il a prévu 2,3 milliards de dollars de nouvelles déductions d'impôt. Cela signifie que ceux qui peuvent se permettre de payer 5 000 $ par année pour faire garder leurs enfants peuvent obtenir une déduction de 4 000 $. Mais ceux qui ne peuvent pas payer ce montant-là, n'ont absolument rien.

• (1720)

[*Traduction*]

Les Canadiennes ont besoin immédiatement de fonds du gouvernement pour créer dès maintenant de nouveaux services de garderie. Toutes les provinces devraient adopter des normes de qualité et de tarif abordable établis à l'échelle nationale. Nous avons besoin d'investir de l'argent dans des programmes pour les «enfants à clé», pour permettre de plus longs congés parentaux à la naissance, pour assurer des services de garderie de nuit et pour donner une bonne formation aux travailleurs de garderie; nous n'avons pas besoin de déductions d'impôts régressives. C'est là une question d'une extrême importance pour les Canadiennes, mais le gouvernement actuel l'a éludée.

[*Français*]

Dans la réponse du gouvernement conservateur au rapport majoritaire, il n'est fait aucune mention des congés parentaux. Il y avait des recommandations adressées au gouvernement parce qu'on croit que si on veut que les familles aient plus d'enfants, on doit leur donner des services d'appui. Et en plus du service de garderie, on doit leur donner des congés parentaux.

Le rapport majoritaire sur les garderies n'a pas été le seul rapport qui a fait des recommandations dans ce sens, monsieur le Président. Le rapport Forget l'a demandé, le rapport sur l'égalité a demandé qu'il y ait une extension des congés parentaux jusqu'à 26 semaines. Il n'y a eu aucune mention dans la réponse du gouvernement à ce sujet. Également il n'y a aucune

mention pour ce qui va devenir des «enfants à la clé». Nous savons que 54 p. 100 des enfants entre 6 et 13 ans, après l'école, sont seuls à la maison. Et évidemment, le gouvernement a été très muet aux recommandations qu'on avait faites dans ce rapport-là.

Une étude a été publiée, a paru dans les médias d'information hier et dans laquelle on disait qu'un nombre de plus en plus important d'enfants de 6 à 13 ans s'en vont dans les bibliothèques, aux États-Unis. Et actuellement, le gouvernement américain, dans plusieurs États, doit passer des projets de loi pour dire aux parents que ça devient illégal de laisser son enfant dans une bibliothèque après l'école. Mais c'est que le besoin de services de garde n'a pas été comblé là-bas, et je ne voudrais pas qu'on se trouve dans une situation semblable au Canada. On a eu plusieurs couples, plusieurs parents qui sont venus nous faire une demande, et une en particulier, c'était de laisser l'accessibilité des écoles aux parents après la classe. Nous savons que la province de Québec est la seule province qui laisse la liberté aux directeurs d'école d'ouvrir ou de laisser les locaux des écoles aux parents qui veulent s'organiser pour que les enfants soient sous surveillance jusqu'à 6 ou 7 heures.

On a fait des recommandations de ce côté-là, on sait que c'est un dossier provincial, et peut-être que dans ses démarches avec les gouvernements provinciaux, lorsqu'ils se rencontreront pour discuter du programme du RAPC, le gouvernement fédéral pourrait prendre le leadership et demander aux gouvernements provinciaux, surtout aux ministres de l'Éducation, de faire absolument «urgence» et diligence dans ce dossier-là pour qu'on s'occupe de ces enfants-là. Il serait sûrement beaucoup moins coûteux pour le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux de s'occuper des enfants que de payer des frais de délinquance. Nous savons qu'un enfant délinquant nous coûte 44 000 $ par année. Les enfants qui sont placés dans les foyers, les *foster homes*, coûtent très cher au gouvernement, mais si on avait une politique de prévention, à ce moment-là on pourrait planifier, ce serait moins coûteux et nos enfants seraient beaucoup mieux.

Également, le gouvernement s'est engagé à promouvoir la cause de l'égalité en matière d'emploi et à faciliter l'intégration des femmes dans des emplois dans des secteurs non traditionnels. Je pense que mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a très bien démontré que le gouvernement conservateur tire de la patte dans ce domaine et n'a pas encore accompli toutes les promesses qu'on nous avait données. J'aimerais aussi mentionner

[*Traduction*]

Le gouvernement conservateur a réduit de 23 p. 100 depuis 1985 les dépenses consacrées à la formation professionnelle. Dans le cadre du programme de la planification de l'emploi, les fonds sont passés du secteur public au secteur privé pour la formation en cours d'emploi. On a constaté que les employeurs ont favorisé les hommes contre les femmes pour la formation. Il n'existe aucune mesure de contrôle en vigueur pour surveiller les employeurs ou pour évaluer les compétences acquises grâce à la formation.

Par ailleurs, on ne dépense presque rien pour les cours de langue destinés aux immigrantes. Le gouvernement semble présumer que ce sont leurs maris qui pourvoiront à leurs besoins ou qu'elles prendront des emplois qui n'exigent aucune compétence linguistique. Il en résulte que beaucoup sont occupées à des travaux domestiques sans avantages sociaux ni espoir de trouver mieux.

Certains programmes offerts dans le cadre de la Planification de l'emploi s'adressent spécialement aux femmes. Pour être admissibles à la plupart de ces programmes, les femmes doivent avoir été en chômage depuis huit mois à trois ans. Les femmes qui ne peuvent se permettre de demeurer sans travail aussi longtemps ne peuvent bénéficier de ces programmes de formation.

Les allocations de formation sont encore inférieures au salaire minimum. Comment une femme ayant une famille à sa charge peut-elle se permettre de s'inscrire à un programme de formation professionnelle si le gouvernement ne lui donne aucune aide financière? A moins que les programmes de formation ne changent et que le gouvernement n'y affecte plus de fonds sous peu, beaucoup de femmes auront peu d'espoir d'améliorer leurs perspectives économiques.

[*Français*]

Et à l'horizon, nous avons encore l'Entente sur le libre-échange qui est à nos portes. Nous avons entendu et nous savons que depuis plusieurs mois les femmes s'élèvent en protestation en disant qu'elles sont très inquiètes de cette Entente parce que l'entente va se faire dans le domaine des services, et la majorité des femmes travaillent dans ce domaine-là. Nous demandons au gouvernement de faire diligence, de créer à ce moment-là un des programmes qui permettraient aux femmes de s'adapter à ces changements. J'aimerais simplement dire que j'admets que le gouvernement libéral a créé un créneau pour les femmes et j'aimerais bien que le gouvernement conservateur suive dans la même direction. Je pense que le gouvernement libéral a tracé une voie et j'aimerais bien que le gouvernement conservateur la suive. Je suis évidemment d'accord et je ne suis pas sans ignorer que la ministre de la Condition féminine est très préoccupée par la condition des femmes au Canada, mais j'aimerais que son parti soit aussi préoccupé qu'elle et agisse avec plus de vigueur et de leadership.

M. Berger: Monsieur le Président, la députée dans ses commentaires s'est référée au phénomène qui semble exister aux États-Unis où les parents, les mères, laissent leurs enfants dans les bibliothèques. Je me demandais si elle pourrait peut-être nous fournir quelques détails supplémentaires sur ce phénomène-là.

Mme Pépin: Monsieur le Président, il a été publié que de plus en plus on retrouvait les enfants dans les bibliothèques parce que c'est la place favorite après l'école. Vu qu'il n'y a pas d'endroit où les enfants peuvent se retrouver, les écoles étant fermées et les parents étant sur le marché du travail, à ce moment-là, les enfants s'en vont et envahissent toutes les bibliothèques.

Alors, les directeurs de bibliothèques ont porté plainte en disant qu'ils n'étaient pas des gardiens d'enfants. Et à ce moment-là, on voulait que les parents s'occupent de leurs enfants. Et ce, avec le résultat que vous avez plusieurs États qui viennent d'adopter des projets de loi en disant: Que les parents seront accusés de grossière négligence à l'égard de leurs enfants, si leur enfant est trouvé dans les bibliothèques après la classe, et ce entre l'âge de 6 et 13 ans, et que les parents devront s'organiser pour garder leurs enfants ailleurs.

Cela m'inquiète, car cela nous démontre bien qu'il y a un problème, non seulement au Canada, car ici nous avons 54 p. 100 de nos enfants qui sont comme cela, mais que, aux États-Unis . . . et si actuellement on dit toujours: Lorsque les États-Unis ont un rhume, le Canada a une pneumonie six mois plus tard! Je ne voudrais pas que nous ayons un problème semblable. Je pense qu'il est encore temps de corriger la situation au Canada si le gouvernement, à ce moment-là, crée un programme et fait les recommandations pour «les enfants à la clé» parce que, actuellement, nous n'avons personne. Il pourrait le faire, comme je l'ai mentionné plus tôt, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, avec les ministres de l'Education. Ils pourraient offrir d'ouvrir les portes de leurs écoles. Je suis certaine que les parents seraient prêts à se cotiser et à payer les personnes qui surveilleraient les enfants après la classe.

Mais, malheureusement, je suis un peu inquiète, parce que le gouvernement n'a absolument pas répondu aux recommandations du rapport majoritaire.

Alors, il faudrait que le gouvernement fasse diligence dans ce dossier, et ce rapidement.

M. Berger: Monsieur le Président, cela m'intringue un peu, cette question des enfants laissés dans les bibliothèques aux États-Unis. Et la députée, dans ses commentaires, semblait vouloir dire que ces enfants-là étaient laissés sans surveillance, bien entendu.

Alors, je me demandais si elle pouvait nous fournir des détails supplémentaires. Justement, qu'est-ce que faisaient ces enfants pendant de longues heures? Est-ce qu'ils se trouvaient dans les étagères de la bibliothèques ou bien . . . car il semble que cela a déplu aux bibliothécaires.

Je me demandais également l'âge de ces enfants. Elle disait que c'étaient des enfants dont l'âge s'échelonnait de 10 à 12 ans, mais est-ce qu'il y avait des enfants de moins de 6 ans qui se retrouvaient sans surveillance?

Encore là, cela rend l'exemple plus concret et plus compréhensible, à savoir, si c'était le cas, justement, qu'il y aurait peut-être des enfants de trois ou quatre ans, sans surveillance, pendant des heures de temps, bien entendu, cela renforcerait l'exemple que la députée vient de nous présenter.

Mme Pépin: Monsieur le Président, le rapport s'adressait en disant qu'il s'agissait d'enfants de l'âge de 6 ans, soit aussitôt que les enfants vont en première année d'école. Alors, ce sont des enfants de 5 ans, 6 ans et cela jusqu'à des enfants de 12 ans. Les enfants envahissent les bibliothèques, prennent l'espace et les adultes n'ont plus d'endroit pour aller lire calmement. Et également, lorsqu'on sait ce que c'est que des enfants de l'âge de 6 ans, on chuchotte, etc., et il n'y avait plus aucune tranquillité. Et surtout, c'est que les bibliothécaires on dit: Nous sommes ici pour nous occuper des clients et non pour surveiller les enfants qui courent partout. Ils ont beau prendre un livre, mais . . . Alors, c'était devenu une garderie!

Je me suis laissé dire, cependant, qu'à Montréal, et dans certaines grandes villes, déjà, des parents canadiens utilisent le même stratège. Parce qu'ils disent: Nous sommes en sécurité, on va le laisser à la bibliothèque. Et on dit: Tu attends, et papa ou maman viendra te chercher à telle heure. Alors, c'est qu'après l'école, il se rend à la bibliothèque, s'asseoit et lit. Mais si les enfants ne sont qu'un ou deux, ils seront tranquilles. Mais lorsque vous avez une dizaine d'enfants du même âge, c'est très difficile à contrôler et à ce moment-là, ce n'est plus une bibliothèque. Les adultes aussi étaient très perturbés en disant: On n'est pas capable de venir lire calmement parce que ce sont les enfants qui prennent, à ce moment-là, des bibliothèques.

Ce qui m'inquiète, c'est que le gouvernement a adopté une loi très rigide en disant qu'il accuse les parents de grossière négligence envers leurs enfants. Mais par contre, il ne faut qu'un service aux parents pour s'occuper de leurs enfants. Je ne voudrais pas que la même situation se répète ici. On ne fait habituellement rien pour ces enfants-là. Durant les séances de la Commission qu'on a eue pour les garderies, partout où nous sommes allés au Canada, les parents sont venus nous faire des demandes: S'il vous plaît, faites quelque chose pour les enfants! Cela serait moins coûteux. On dit que l'on a trop de délinquants, que l'on a des enfants qui sont déprimés, des adolescents qui se suicident, et on a toujours dit que si on mettait les enfants qui venaient d'une famille à faible revenu, avec peu d'éducation, dans un bon système de garderie, ceux-ci deviendraient motivés, feraient leur secondaire, probablement leur Cégep et leur collège et pourraient entrer sur le marché du travail, au lieu d'en faire une troisième génération sur le bien-être social, si on ne s'en occupe pas.

• (1730)

[*Traduction*]

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat de cet après-midi sur la motion présentée par la députée de Hamilton (M^me^ Dewar). Au départ, je dois avouer que je ne suis pas d'accord avec sa motion. En fait, je soutiens même que la situation est tout à fait le contraire de ce qu'elle prétend. Depuis l'avénement de notre gouvernement en semptembre 1984, nous avons délibérément et intentionnellement pris des initiatives et adoptées des programmes modernes qui témoignent clairement de notre appui aux aspirations des Canadiennes.

Nous nous sommes également employés à enrayer la discrimination. On a parfois l'impression que les députés de l'opposition ferment les yeux sur toutes ces réalisations et qu'ils font la sourde oreille aux initiatives que nous avons prises pour favoriser l'égalité des femmes. Comme l'a déjà expliqué le ministre, et comme je l'ai moi-même déjà expliqué, nous sommes spécialement fiers de nos réalisations au chapitre des femmes sur le marché du travail. Depuis trois ans et demi, nous avons créé plus de 1,1 million d'emplois dont la majorité ont été occupés par des femmes. Les femmes sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses à accéder au marché du travail. En fait, le dernier rapport de Statistique Canada fait état de certains des très grands changements qui sont en train de se produire dans la société canadienne. On y apprend que le taux de participation des femmes sur le marché du travail est passé de 51,8 p. 100 à 55,9 p. 100 et que les femmes mariées vivant avec leur conjoint et comptant des enfants âgés de moins de six ans sont les plus nombreuses. En fait, cette proportion est passée de 49,5 p. 100 en 1981, à 62,1 p. 100 en 1986. De toute évidence, la majorité des femmes sont dans la vingtaine et le début de la trentaine. Elles ont peut-être cessé de travailler pendant un certain temps, pour fonder leur famille et élever leurs enfants, mais

elles retournent à présent sur le marché du travail et poursuivent une carrière ou occupent un emploi pour une foule de raisons différentes. C'est parfois pour éprouver un sentiment d'accomplissement personnel, et parfois parce qu'elles ont besoin d'argent. La raison importe peu, je crois. Des changements importants ont cours dans la société canadienne.

Je tiens à concentrer aujourd'hui mon attention sur une stratégie très importante du gouvernement qui, à mon avis, reflète bien cette modification de la main-d'oeuvre active, en particulier le fait que beaucoup de femmes ayant des enfants de moins de six ans continuent à jouer leur rôle sur le marché du travail. Je veux évidemment parler de la question de la garde des enfants et du fait qu'on en reconnaît l'importance avec le lancement de la stratégie nationale en matière de garde d'enfants.

On nous apprend qu'il y a quelque 250 000 places de garderie au Canada. C'est tout ce qui existe pour répondre aux besoins des femmes qui travaillent, des femmes qui cherchent à améliorer leur situation en poursuivant leurs études et en complétant leur formation. On peut déduire du récent rapport de Statistique Canada que un quart de million de places ne suffisent manifestement pas à combler les besoins de garde d'enfant des femmes qui travaillent. Je rappelle à la Chambre que cette situation n'est pas survenue tout à coup et sans avertissement. Elle s'est créée tranquillement au fil de gouvernements successifs. Le gouvernement actuel s'est fait élire en promettant d'accroître les services de garderie au Canada. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a tenu promesse en présentant la *Stratégie nationale en matière de garde d'enfants*.

Il est à la fois déraisonnable et injuste d'affirmer, comme le fait la députée de Hamilton Mountain, que le gouvernement n'a pas cherché à supprimer la discrimination à l'égard des femmes au Canada. En fait, la stratégie nationale est une preuve claire et irréfutable que le gouvernement est déterminé à faire valoir le droit et le désir des femmes de participer à part égale au marché du travail canadien.

• (1740)

Pensons aux mères qui, faute d'argent ou pour d'autres raisons, ne peuvent faire garder leurs enfants pour aller travailler ou étudier. Ces 15 dernières années, grâce au Régime d'assistance publique du Canada, les gouvernements fédéraux ont aidé les provinces à mettre sur pied des réseaux de garderies. Comme nous le savons tous, ces services relèvent de la compétence des provinces. Cette collaboration a permis de créer 140 000 places subventionnées dans les garderies au Canada. Nous savons que ce n'est pas suffisant pour répondre aux besoins des femmes qui ne retirent qu'un faible revenu de leur travail ou des mères seules qui doivent faire garder leurs enfants pour pouvoir étudier en vue d'obtenir un emploi. Contrairement aux gouvernements précédents, le gouvernement actuel ne s'est pas contenté de promettre d'augmenter le nombre de places subventionnées. Il ne s'est pas satisfait non plus d'une augmentation sporadique du nombre de places. Il s'est plutôt donné une stratégie nationale et il s'est fixé comme objectif de créer un nombre précis de nouvelles places subventionnées.

D'ici sept ans, 200 000 nouvelles places subventionnées seront créées, ce qui représente presque trois fois le nombre actuel de places subventionnées et presque deux fois le nombre de places subventionnées créées ces 15 dernières années. On peut parler sans exagérer de progression spectaculaire.

Toute personne juste et raisonnable considérerait la promesse de créer un tel nombre de places comme la preuve que le gouvernement est sensible aux besoins des femmes pour qui ce service est crucial parce que c'est à elles que ce programme est destiné. Ce programme s'adresse aux femmes des couches défavorisées qui ont besoin de services de garde subventionnés. Il prouve également que le gouvernement se rend compte que le manque de services de garde à prix abordables empêche les femmes d'assumer une place équitable sur le marché du travail et qu'il est déterminé à réduire la discrimination dont elles sont victimes.

En bref, il va de soi que la stratégie nationale sur la garde des enfants vise à pallier un aspect fondamental de la discrimination contre les femmes. En effet, ce sont surtout les mères qui s'occupent du soin des enfants. Or, nos choix sont souvent limités, car nous faisons passer nos enfants avant tout. Dans leur intérêt, nous sommes parfois obligées de sacrifier nos aspirations professionnelles ou de les limiter. Lorsque nous décidons de travailler, il faut parfois que nous acceptions des emplois mal rémunérés, sous-qualifiés et souvent pas très intéressants, car il nous faut concilier nos responsabilités familiales et les exigences d'un emploi.

Dans d'autres circonstances, les femmes seules, celles qui sont à la tête d'un ménage à faible revenu n'ont même pas ce choix. Il faut qu'elles trouvent du travail pour assurer à leurs enfants et s'assurer à elles-mêmes un semblant de stabilité économique. Souvent, elles sont très exposées à la discrimination. Voilà pourquoi les mères qui travaillent et qui n'ont pas accès à des services de garde sont, par définition, victimes de discrimination.

Tant qu'on a laissé la politique et le système de garde d'enfants au Canada évoluer au petit bonheur, sans fixer d'objectifs, la discrimination n'avait pas lieu de cesser. C'est notre gouvernement qui a admis ce fait tout simple et qui a décidé d'intervenir pour augmenter les services de garde d'enfants offerts aux femmes qui travaillent et faire en sorte que ces services soient abordables et donc accessibles aux femmes qui en ont le plus besoin. C'est là une différence importante.

Lorsque j'entends les députés des autres partis dire que les services de garde devraient être universels ou gratuits, je me dis que ce n'est pas l'avis de la majorité des Canadiens. Je pense que la majorité des Canadiens estiment qu'il est important d'avoir des services de garderie de qualité et que les femmes qui en ont besoin devraient recevoir des subventions adéquates.

Les jeunes parents, surtout, se plaignent fréquemment de ce que l'essentiel du revenu de la mère qui travaille sert à payer les frais de garde. Ces femmes sastifont peut-être ainsi leurs aspirations professionnelles, mais l'argent qui leur reste ne suffit pas à créer une différence dans la qualité de vie de leur famille. Les frais de garde sont devenus une condition onéreuse du travail des femmes. C'est aussi une forme de discrimination.

Comme nous l'avons vu avec la stratégie nationale sur les garderies dans le récent budget, le gouvernement reconnaît que

les frais de garderie sont discriminatoires. Nous avons pris des mesures pour diminuer ce fardeau grâce à des modifications au régime fiscal. Les déductions pour les frais de garderie ont doublé, passant de 2000 $ à 4000 $ pour chaque enfant de 6 ans ou moins, ainsi que les enfants plus âgés qui ont besoin de soins spéciaux. De ce fait, les parents pourront déduire une plus grande part de leurs frais réels de garderie lorsqu'ils rempliront leur déclaration d'impôts. La femme qui travaille conservera ainsi une plus grande partie de son revenu. Même si mes enfants ont largement dépassé cet âge, je sais que j'aurais apprécié cette initiative si elle avait été prise lorsqu'ils étaient plus jeunes. A cette époque-là, mon revenu n'était pas bien élevé. C'est une mesure qui va aider les femmes de tous les secteurs à supporter les frais croissants de garderie.

Les jeunes familles nombreuses profiteront de l'élimination du plafond de 8000 $ sur les déductions pour frais de garderie. Les parents peuvent maintenant déduire jusqu'à 4000 $ pour chaque enfant de 6 ans ou moins et 2000 $ par enfant de 7 à 14 ans, sans maximum. Ainsi, pour les familles nombreuses, les services de garde d'enfants sont devenus plus accessibles. Elles ne sont plus victimes de discrimination. Selon moi, la politique en vigueur auparavant était injuste à l'égard des familles nombreuses et ne répondait pas du tout à leurs besoins.

De nombreuses familles canadiennes ont recours à des services de garde d'enfants non structurés; elles font appel à une gardienne. Elles ne reçoivent pas de reçus pour leurs dépenses à cet égard. Or, aux termes du régime fiscal, ces reçus sont importants. C'est ainsi qu'on s'assure que les gens ne cherchent pas à abuser du système. Cependant, la présente mesure donnera davantage de souplesse aux familles qui pourront choisir et avoir recours aux services habituels de garde d'enfants, demander à quelqu'un de venir garder chez eux ou prendre d'autres dispositions. Selon moi, les familles canadiennes souhaitent ce genre de souplesse. Elles ne veulent pas d'une seule solution. Ceux qui ne profitent pas de cette mesure, comme les parents à faible revenu, bénéficieront d'un nouveau supplément de 200 $ ajouté au crédit d'impôt pour enfants. A compter de cette année, 1988, ces parents recevront un supplément de 100 $ pour les enfants de six ans et moins. Ils toucheront 100 autres dollars l'année prochaine.

Ces suppléments porteront le crédit d'impôt pour enfants de 535 $ environ à 760 $ par enfant, en 1989. Il sagit, selon moi, d'un montant important, surtout pour les familles à faible revenu. Les modifications apportées au régime fiscal ont pour effet de rendre les services de garde d'enfants plus accessibles aux familles canadiennes. Elles réduisent le fardeau que constituent ces services pour les mères qui travaillent. Elles permettent de s'attaquer à la discrimination dont sont victimes des dizaines sinon des centaines de milliers de femmes. Je le répète, aucune personne équitable ou sensée ne considérera qu'il s'agit d'un échec, pour ce qui est de mettre un terme à la discrimination à l'endroit des femmes. En fait, elle jugera qu'il s'agit là d'un moyen pour tenter de s'assurer que les femmes sont traitées de façon de plus en plus équitable en ce qui a trait au revenu dont elles disposent.

Parfois, la discrimination est géographique. Cela arrive de temps à autre, car le Canada est un pays extrêmement étendu. Personne ne niera que les femmes qui vivent dans des exploitations agricoles jouent un rôle actif dans le secteur de l'agriculture. Elles travaillent aussi dur et aussi longtemps que toute autre femme qui fait carrière dans le monde des affaires ou dans l'industrie ou qui est membre des professions libérales. Cependant, elles n'ont généralement pas accès à des services de garde d'enfants. Le système de garde, au Canada, n'atteint pas la plupart des régions rurales. De la même façon, les jeunes familles qui habitent le nord de nos provinces et nos deux territoires n'ont généralement pas accès à ces services.

• (1750)

Dans le cadre de la stratégie nationale sur la garde des enfants, il existe un nouveau fonds visant à appuyer les projets innovateurs de recherche appliquée et de développement dans ce domaine. On pourra alors examiner diverses façons de fournir des services de garde dans les régions rurales et les autres régions où les services ne peuvent répondre aux besoins des femmes qui suivent des programmes spéciaux de formation. J'espère qu'on pourra également examiner les besoins des jeunes femmes qui sont encore aux études. A Ottawa, les autorités de l'école secondaire *Rideau High School* ont créé un programme officieux de garde d'enfants et envisagent de lui donner plus d'ampleur. Le programme viendrait en aide à la femme adolescente qui souhaite reprendre les études secondaires. Cette mesure encouragerait beaucoup les jeunes femmes à revenir à l'école parfaire leurs études et, à terme, à prendre en main leur propre sécurité économique. Il me semble que c'est là une façon non seulement de réduire la discrimination mais aussi de créer des occasions et des choix véritables pour les femmes du Canada. C'est certainement ce que nous souhaitons tous ici à la Chambre.

A mesure que nous allons créer au Canada un nombre grandissant de places en garderie, la demande de personnel qualifié de garde d'enfants va continuer de se manifester. L'expansion des services de garderie va créer 40 000 nouveaux emplois au Canada. Dans le cadre du Programme de la planification de l'emploi, le gouvernement va continuer à appuyer, comme il l'a fait par le passé, la formation de nouveaux travailleurs spécialisés dans la garde d'enfants et il s'agira probablement dans la plupart des cas de nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Même un examen aussi superficiel de la stratégie nationale en matière de garde d'enfants amènerait toute personne juste et raisonnable à conclure que nous nous préoccupons vraiment de l'équité pour les femmes en tant que participantes au sein de la société canadienne, de l'égalité économique des Canadiennes et de l'égalité des chances pour les femmes. La stratégie nationale n'est pas un élément de discrimination et elle ne néglige pas le problème de la discrimination à l'égard des femmes. En fait, elle s'attaque de front à une importante source de discrimination.

En collaboration avec les provinces, les Territoires et les parents, le gouvernement contribue énormément à l'expansion des services de garde. Au cours des sept prochaines années, nous dépenserons 5,4 milliards de dollars à l'appui de cette expansion. Ce montant sera réparti de la façon suivante: le gouvernement fédéral affectera 3 milliards à des programmes à frais partagés, 2,3 milliards seront prévus pour des mesures fiscales et 100 millions seront consacrés au fonds des initiatives spéciales. Cela annonce un nouveau service social dans notre

pays destiné à soutenir les travailleuses canadiennes ambitieuses.

Si on examine plus en détail le seul aspect du partage des frais entre le fédéral et les provinces, je vous demanderais de tenir compte de ce fait, monsieur le Président. Au cours des 15 années où le gouvernement fédéral a partagé les frais de garderies avec les provinces dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement a dépensé pour sa part environ 1,5 milliard de dollars. Cependant, en application de la nouvelle stratégie nationale, le gouvernement propose de dépenser 3 milliards de dollars au cours des sept prochaines années uniquement dans le cadre de la formule de partage des frais. Autrement dit, le gouvernement dépensera deux fois plus d'argent en deux fois moins de temps pour payer sa part des frais des programmes fédéraux-provinciaux destinés aux garderies.

Si le député considère cet engagement considérable à l'égard des garderies comme un échec, alors on serait bien en peine de trouver un qualificatif pour le bilan des gouvernements précédents. Non, monsieur le Président, le gouvernement n'a pas laissé tomber les femmes canadiennes. Il a diminué les sources de discrimination, il donne aux femmes les moyens d'une plus complète participation, et il fait la promotion de leur égalité économique. Quiconque examine d'un oeil impartial et raisonnable la stratégie nationale et les garderies d'enfants est forcé de conclure que tel est bien le cas, et non seulement dans le domaine de la garde des enfants mais dans celui de l'emploi comme dans toutes les politiques du gouvernement. Les femmes canadiennes peuvent compter sur une augmentation des chances économiques et des chances de justice sociale.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il n'y a pas de questions ou observations, puis-je dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, je dois informer la Chambre qu'aux termes du paragraphe 82(12) du Règlement, la discussion de la motion est terminée.

La Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures 56.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 mars 1988

La séance est ouverte à 11 heures

Prières

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉMISSION DU PREMIER MINISTRE DU MANITOBA COMME CHEF DU NPD—HOMMAGE NON PARTISAN

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Hier pendant la période consacrée aux déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement, le député de Churchill (M. Murphy) a fait des remarques très utiles concernant la situation au Manitoba. Je voudrais expliquer à la Chambre, pour que cela figure au compte rendu, que les remarques de Votre Honneur ont été très utiles à ce moment-là.

Au moment où mon ami faisait sa déclaration aux termes de l'article 21 du Règlement, je ne pense pas que l'on savait de ce côté-ci de la Chambre que le premier ministre Pawley avait donné sa démission comme chef du parti. Naturellement, nous savions que le gouvernement du Manitoba avait été battu mais pas que le chef du parti avait donné sa démission.

Mon ami de Churchill a fait allusion à l'apport qu'a fait le premier ministre Pawley à sa province et au Canada. Nous le reconnaissons également, même si nous n'avions pas les mêmes orientations.

Je tiens à ce qu'il soit bien clair que la nature naturellement partisane de la Chambre s'est alors manifestée. Et je ne pense pas qu'à ce moment-là on savait que le premier ministre du Manitoba avait donné sa démission en tant que chef du parti.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je veux saisir cette occasion pour dire à mon honorable ami combien nous apprécions sa générosité. Tout titulaire d'un poste élu qui sert son pays, sa province et les Canadiens mérite toujours qu'on le reconnaisse et qu'on lui rende hommage. J'apprécie les remarques généreuses que mon collègue a faites aujourd'hui.

M. le Président: Je veux remercier l'honorable ministre d'état (M. Lewis) pour ses commentaires utiles et bienveillants. Je veux également remercier le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) pour sa réponse courtoise.

Je dirais à certains autres députés qui peuvent avoir considéré mon intervention d'hier comme une réprimande que je suis très heureux que le ministre ait fourni cette explication. Le débat de ce matin est conforme aux meilleures traditions de la Chambre. Je remercie le ministre et le député.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 65 pétitions portant les numéros suivants: 332-3805 à 332-3809 inclusivement, 332-3812, 332-3816, 332-3820 à 332-3822 inclusivement, 332-3833, 332-3834, 332-3840 à 332-3844 inclusivement, 332-3851 à 332-3853 inclusivement, 332-3856, 332-3866, 332-3868, 332-3869, 332-3900, 332-3908 à 332-3915 inclusivement, 332-3919 à 332-3927 inclusivement, 332-3934, 332-3935, 332-3939, 332-3943, 332-3947 à 332-3950 inclusivement, 332-3952 à 332-3956 inclusivement, 332-3972, 332-3974, 332-3985 à 332-3991 inclusivement, et 332-4057.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 53E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante-troisième rapport du comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Présentation de projets de loi

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

Mme Mary Collins (Capilano) propose qu'on lui accorde la permission de présenter le projet de loi C-285, tendant à modifier la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (grossesse).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'accorder à la députée la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Collins: Monsieur le Président, je suis effectivement heureuse de présenter ce projet de loi à l'étape de la première lecture. Il corrigera ce qui constitue, à mon avis, une injustice dans la Loi sur l'assurance-chômage. La mesure permettra aux femmes dont les enfants naissent prématurément ou avec de graves problèmes de santé et qui doivent rester à l'hôpital durant un certain temps de retarder le versement des prestations de maternité qu'il leur reste à toucher en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage jusqu'à ce que l'enfant quitte l'hôpital. Plusieurs de ces cas ont été portés à l'attention de la Chambre récemment. J'espère que les députés de part et d'autre de la Chambre seront d'accord avec cette mesure.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

OPPOSITION À L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions signées par des résidants de ville Saint-Léonard, ville Montréal-Nord, Aylmer (Québec), Hull (Québec) et Pointe-Claire (Québec).

Les pétitionnaires croient que dans l'Accord de libre-échange, le gouvernement Mulroney a vendu le Canada sans rien obtenir en échange; que les industries canadiennes ne sont toujours pas protégées contre les lois commerciales américaines. Ils croient aussi que les emplois de milliers de Canadiens, surtout ceux des femmes, sont menacés et que le gouvernement conservateur n'a encore rien prévu pour les aider à préparer la transition d'emplois.

A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement canadien de blâmer le gouvernement d'avoir signé l'Entente Mulroney-Reagan.

OPPOSITION À L'IRRADIATION DES ALIMENTS

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, il me fait aussi plaisir de présenter une pétition signée par un nombre d'électeurs de ma circonscription et des circonscriptions avoisinantes, qui refusent de consommer des aliments irradiés et qui s'opposent à la construction de tout centre d'irradiation des aliments. Ils demandent le retrait immédiat de tout aliment irradié présentement sur le marché et non identifié du symbole international des produits irradiés, et ce, par voie de législation.

Ils demandent en outre que tout produit irradié soit étiqueté: «Ce produit a été irradié avec des isotopes radioactifs pour des raisons de préservation; les effets sur la santé sont inconnus.»

[*Traduction*]

LA PORNOGRAPHIE—APPUI AU PROJET DE LOI C-54

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition, signée par quelque 350 habitants du sud-ouest de la Saskatchewan, concernant le projet de loi C-54, tendant à modifier le Code criminel pour interdire la production, la vente, la location et la distribution de matériel pornographique.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'appuyer le projet de loi qui rendra illégales la fabrication, l'importation, la vente et la location du matériel pornographique défini.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'adopter le projet de loi sans dilution, car ils estiment qu'il reconnaît la dignité des personnes, en particulier des femmes et des jeunes qui risquent le plus d'être exploités.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en vertu de l'article 106 du Règlement, une pétition au nom d'un certain nombre de mes électeurs qui estiment que le gouvernement fédéral n'a pas mandat pour conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Les pétitionnaires estiment que l'accord commercial négocié par le premier ministre (M. Mulroney) menace le tissu de la souveraineté économique et politique du Canada, vu qu'il enlève au gouvernement canadien le pouvoir de contrôler la propriété étrangère et sa capacité de développer nos ressources énergétiques pour le plus grand bien des Canadiens. Il élimine aussi, ou réduit considérablement, la possibilité d'équilibrer le développement des différentes régions.

Les pétitionnaires estiment que cet accord commercial enlèvera au Canada sa liberté politique de définir son avenir économique, ce qui nuira à notre capacité d'élaborer une société distincte de celle des États-Unis.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de dissoudre la Chambre pour que la population puisse se prononcer sur l'accord commercial lors d'élections générales.

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition signée par de nombreux Canadiens de toutes les régions.

Les pétitionnaires estiment que le projet d'accord commercial priverait le Canada de la liberté politique de décider de son propre avenir économique et nous empêcherait d'ériger une société distincte de celle des États-Unis.

L'accord commercial ne refuse pas seulement aux Canadiens l'accès garanti au marché américain, qui était le principal objectif de ces négociations; il met aussi en péril des centaines de milliers d'emplois au Canada.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de se dissoudre afin de permettre aux Canadiens d'approuver ou de rejeter l'accord de libre-échange lors d'élections générales.

ON DEMANDE LE MAINTIEN DE L'INDEXATION DES PENSIONS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'environ 75 personnes de ma circonscription, dont la plupart sont des employés du gouvernement. Les pétitionnaires redoutent les effets du projet de loi C-33 sur leur future pension, pour laquelle ils ont versé les cotisations de base et d'indexation et ils prient humblement le Parlement de maintenir dans la loi la pleine indexation des prestations de retraite de la Fonction publique fédérale, des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. Jim Hawkes (secretaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pense que nous rendrions tous le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) heureux si nous consentions à ce que la question nº 209 soit transformée en ordre de dépôt de document qui pourrait être déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que la question nº 209 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE SERVICE DE POURVOIRIE DU CNA

Question nº 209—**M. Gauthier:**

Pour les années financières *a*) 1984-1985, *b*) 1985-1986, *c*) 1986-1987 et *d*) 1987-1988 jusqu'à ce jour, quels services chaque ministère et organisme a-t-il acheté du service de pourvoirie du Centre national des Arts et, dans chaque cas, quels ont été (i) la nature du service, (ii) son coût pour le ministère ou l'organisme client, (iii) le lieu précis de la fourniture du service?

(Le document est déposé.)

• (1120)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES ORGANISATIONS SIKHS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a commis une erreur grave en incitant les premiers ministres provinciaux au boycottage politique de trois organisations sikhs établies au Canada, condamnant ainsi des groupes tout entiers sur la base d'allégations non prouvées impliquant certains individus, et minant de ce fait les assises multiculturelles de la société canadienne;

Que la Chambre, tout en condamnant le recours à la violence et au terrorisme à des fins politiques, affirme que tous les citoyens canadiens, sans égard à leurs origines, doivent être à l'abri de toute coercition, intimidation ou autre mesure du gouvernement qui viserait à les empêcher d'exprimer librement et paisiblement leurs opinions et leurs préoccupations au sujet d'événements ou de problèmes qui surviennent au Canada ou dans d'autres pays; et

Que la Chambre exige en conséquence que le gouvernement fournisse au Parlement toute l'information pertinente qui a motivé sa communication susdite avec les provinces et donne à la communauté sikh du Canada toute possibilité de défendre publiquement son honneur et son intégrité et que le gouvernement retire immédiatement ses allégations et fasse amende honorable auprès de tous les canadiens, et notamment auprès de la communauté sikh du Canada, pour avoir déclenché sans provocation une attaque contre les droits et libertés de citoyens canadiens et sapé de ce fait la politique multiculturelle fédérale.

—Monsieur le Président, ce n'est pas sans une certaine tristesse que je soulève cette question au nom de mes collègues du caucus libéral, et c'est avec une tristesse certaine que j'ai dû intervenir ces derniers jours pour demander au gouvernement, spécialement au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de rendre compte de la lettre qu'il a adressée à sept premiers ministres et dans laquelle il réclamait le boycottage des activités des organisations sikhs.

Je pense que ces démarches minent les assises sociales et culturelles du Canada que nous connaissons en portant atteinte à la dignité et à l'honneur de tous les adhérents canadiens de ces trois organisations. De façon peut-être non intentionnelle, le gouvernement participe je pense à cette atteinte qui ne peut déboucher que sur une aggravation des tensions raciales et des relations ethniques au Canada.

Bien que je sois peiné de devoir intervenir, je m'estime tenu de le faire parce que les parlementaires que nous sommes doivent constamment se rappeler que notre pays sera jugé à sa manière de traiter ses minorités nationales les plus faibles.

La communauté sikh du Canada a été assaillie de toutes parts ces derniers mois. Il n'est pas dit que nous devions pour autant continuer à la malmener, elle qui fait partie de la collectivité canadienne, de la grande famille canadienne.

La lettre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'étonne au plus haut point car pas plus tard qu'en juin 1987, les participants à un colloque de l'Organisation mondiale des Sikhs, tenu à Vancouver, ont reçu le message suivant:

> . . . Je me réjouis de saluer chaleureusement les membres de l'Organisation mondiale des Sikhs du Canada et de leur présenter mes voeux les plus sincères.
>
> La communauté sikh du Canada constitue un élément important de notre société multiculturelle dont les Canadiens sont fiers. Notre pays s'est consolidé grâce à la diversité ethnique et culturelle de ses habitants; en célébrant votre rôle au sein de la société canadienne, vous contribuez à unifier non seulement votre collectivité, mais encore l'ensemble de la population canadienne.
>
> Au nom du gouvernement du Canada, qu'il me soit permis de souhaiter santé et prospérité aux membres de votre collectivité.

Cette lettre portant la signature de nul autre que le premier ministre (M. Mulroney), a été envoyée à cette organisation en juin dernier. Voilà maintenant qu'on propose de boycotter cette dernière sur le plan politique.

En 1985, un an après l'arrivée au pouvoir du gouvernement, un député conservateur, le député de Cariboo—Chilcotin (M. Greenaway), s'est exprimé en ces termes lors d'une autre conférence de cette organisation:

> . . . Je suis ici aujourd'hui non pas pour représenter le gouvernement canadien mais à titre personnel, en tant que député. Toutefois, j'ai reçu la bénédiction du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark.

Me voici donc fort perplexe, à titre de député, du fait que le premier ministre du Canada a salué chaleureusement cette organisation pas plus tard qu'en juin dernier, l'a félicitée et reconnue publiquement alors que, la même année, on s'efforçait secrètement de lui mettre des bâtons dans les roues. Si j'attire l'attention de la Chambre là-dessus, c'est que je trouve ces deux gestes contradictoires plutôt déplorables.

D'abord, la lettre pose deux problèmes—un de forme et un autre de fond. Du point de vue de la procédure, je me demande pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a envoyé la lettre à sept premiers ministres seulement et non aux dix. Pourquoi les députés fédéraux n'ont-ils pas reçu la lettre si la question était si urgente? Pourquoi le chef de l'opposition officielle (M. Turner) et le chef du Nouveau Parti démocratique, le député d'Oshawa (M. Broadbent), n'en ont-ils pas été également informés? Pourquoi les maires n'ont-ils pas été informés?

Je parle des autorités élues du pays qui collaborent et frayent avec les organisations communautaires d'avec lesquelles le secrétaire d'État aux Affaires extérieures demande aux premiers ministres provinciaux de se dissocier. Par-dessus le marché, nous n'avons appris l'existence de la lettre que grâce à une fuite. N'eût été de cette fuite, nous n'en parlerions pas aujourd'hui; nous serions toujours dans les ténèbres.

Par conséquent, cela m'amène à demander quelles autres lettres ont été écrites et envoyées à divers représentants élus au Canada au sujet des organisations ou des communautés sikhs. Quels autres groupes ethnoculturels ont été la cible de lettres similaires?

Enfin, du point de vue de la procédure, je trouve curieux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous ait demandé de rester dans le noir et de nous tenir à l'écart de ces trois organisations. Si l'on prend un cas très différent—et je reconnais qu'il s'agit d'un cas très différent—en Afrique du Sud, le ministre a déclaré que même si nous considérons le gouvernement Botha comme un régime répugnant et repoussant qui persiste à promouvoir le racisme institutionnalisé, aussi mauvais et malfaisant que soit ce gouvernement à nos yeux, nous n'allons pas rompre nos relations diplomatiques avec lui pour essayer de garder une lueur d'espoir de pouvoir corriger une mauvaise situation de l'intérieur.

Bien que nous ayons adopté une attitude quelque peu différente, je comprends dans une certaine mesure la tentative de logique et de sincérité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cependant, si nous acceptons cette attitude à l'égard de ce régime mal intentionné et, dans une moindre mesure, si le ministre détient des preuves que des membres de ces organisations ont réellement participé à divers actes de violence, pourquoi n'essaierait-il pas de maintenir la communication avec ces organisations afin de traduire ces personnes en justice et d'intervenir à ce niveau au lieu de dire aux premiers ministres provinciaux de traiter certaines organisations et leurs membres canadiens comme des lépreux politiques?

Comment l'ignorance peut-elle aboutir à la justice? Comment pouvons-nous empêcher que de tels éléments se retrouvent dans une organisation ou une collectivité donnée si nous envoyons une lettre disant: «Ne vous mêlez pas à ces organisations»? Cela ne règle pas le problème.

Comme je l'ai mentionné, le deuxième problème en est un de fond. Pour justifier la lettre, le ministre a invoqué la participation de certains membres à ces activités. Dans la lettre adressée aux premiers ministres provinciaux, il disait:

> Certains membres de ces organisations ont aussi participé à des actes de violence ou ils les encouragent—

Cette justification est-elle valable? Pourquoi se baser sur des allégations non prouvées impliquant certains individus pour condamner collectivement tous les membres canadiens de ces organisations? Pourquoi contribuer à stigmatiser cette collectivité qui a du mal à se débarrasser de ce préjugé tenace?

Dans cette collectivité, le problème s'étend au-delà des Canadiens de la première génération. Ce stigmate est porté par leurs enfants, par les jeunes hommes et les jeunes femmes qui devraient jouir du même avenir et des mêmes possibilités que leurs concitoyens. Or, à cause de ce préjugé, ils sont désavantagés dès le départ par rapport aux autres jeunes Canadiens.

• (1130)

Pourquoi le gouvernement assimile-t-il Sikh et terrorisme en culpabilisant toute une communauté dans cette lettre? On aurait pu s'abstenir de commettre encore ce genre d'injustice et de tourner le fer dans la plaie en culpabilisant des gens pour ce qu'ils sont.

Nos concitoyens d'origine japonaise ont déjà été victimes de discrimination flagrante de la part des gouvernements et d'autres Canadiens. Et nous avons toujours des éléments dans notre société qui stigmatisent leurs concitoyens d'origine allemande à cause des horreurs du nazisme. Dernièrement encore, certains ont assimilé la Mafia à la communauté italienne. C'est profondément blessant, monsieur le Président. D'une part, parce que c'est faux. D'autre part, parce que pareille opprobe se transmet d'une génération à l'autre.

Même si tous les Canadiens raisonnables condamnent le terrorisme et les actes de violence comme moyens de parvenir à ses fins, comme tous les députés et tous les partis à la Chambre d'ailleurs, ni le gouvernement ni le ministre n'ont le droit de culpabiliser toute une collectivité pour des actes individuels. Ce n'est pas ainsi que fonctionne notre système judiciaire.

A quoi rimait cette lettre alors si des individus seulement sont en cause? Va-t-elle permettre de traduire ces individus en justice? Nous fournit-elle des preuves justifiant peut-être l'arrestation de certains membres de cette collectivité? Que gagne-t-on à peindre sous un aussi triste jour ces trois organismes et cette communauté?

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui participera à ce débat plus tard, aurait peut-être pu se contenter de dire que certains membres des organisations sikhs ont déjà fait certaines déclarations. Il pourrait faire valoir à la Chambre qu'un certain secrétaire général de l'organisation mondiale des Sikhs le général Bhullar Singh, a laissé entendre un jour qu'il lui faudrait des armes pour obtenir une patrie pour les siens. M. Didar Bains, le vice-président de l'organisation mondiale des Sikh, a peut-être dit que l'assassinat de M^me^ Gandhi était un acte légitime pour parvenir à cette fin.

On s'est déjà demandé si ces déclarations étaient exactes. En admettant qu'elles le soient, mon parti et moi les condamnons. Mais plus important encore, monsieur le Président, les membres canadiens de cette organisation victimes des allégations du ministre, qui sont à la Chambre en train de nous écouter, ont condamné eux aussi de tels propos et ceux qui les ont tenus. Ces déclarations m'ont été envoyées à mon bureau même quand j'ai soulevé ces questions. Par conséquent, si les membres canadiens de ces organismes se dissocient de ces déclarations, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il m'expliquer pourquoi persécuter le groupe tout entier par le biais de cette lettre?

Le deuxième objet de cette lettre est d'inciter au boycottage politique sous prétexte que ces trois organisations ont préconisé la création d'un territoire sikh indépendant en Inde, leur pays d'origine. Voici ce qu'écrit le ministre aux premiers ministres des provinces:

> Je serais cependant heureux que . . . vous vouliez bien éviter de participer à des événements et à des activités qui pourraient sembler appuyer les organisations sikhs susmentionnées ou leur objectif de création d'un État sikh indépendant.

Cette question de la création d'un État indépendant est une affaire étrangère qui ne concerne manifestement que les citoyens de l'Inde, à qui il appartient de régler ce problème en temps opportun et comme ils l'entendent. Depuis quand notre gouvernement fédéral devrait-il prendre parti au sujet d'une affaire qui ne le regarde pas, se déclarer en faveur du gouvernement indien actuel et, de sa propre initiative, punir les Canadiens d'origine sikh, qui ne partageraient pas son avis? Comment un gouvernement peut-il nier le droit de citoyens canadiens de partitiper à la vie communautaire et politique du Canada, en réclamant le boycottage de ces organisations?

La politique étrangère découle de la politique intérieure et reflète les principes, les idéaux et les aspirations du peuple canadien. Nous ne pouvons évidemment pas toujours dire et faire comme le souhaite le reste du monde. Nous devons plutôt agir comme le souhaite la société canadienne. Or le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fait l'inverse de ce que la politique étrangère devrait normalement lui dicter. Il n'a pas intérêt à agir de la sorte, car les conséquences de pareille initiative sont graves.

Comment réagirait-on si le gouvernement de la Yougoslavie décidait d'écrire ou de téléphoner à notre ministre pour lui dire: «Nous ne voulons pas que vos hommes politiques s'associent aux organisations canado-croates.»? Si la Grèce devait en faire autant en ce qui concerne les organisations turco-canadiennes, ou encore si la même chose devait se produire en ce qui concerne les Cingalais et les Tamils, qu'en penserait-on? On ne saurait, par la coercition ou par l'intimidation, nous amener à prendre une certaine position au sujet d'une affaire étrangère et permettre que cette question compromette les droits de nos concitoyens canadiens, quels que soient ces Canadiens, quelle que soit leur origine et quelle que soit la longueur de leur séjour au Canada.

Le ministre des Affaires extérieures s'occupe des affaires extérieures du Canada ou bien des affaires extérieures de l'Inde, mais pas des deux. S'il était ministre des Affaires extérieures de ce pays, il serait peut-être légitime qu'il parle comme il l'a fait, car il en aurait la prérogative. Mais il n'est pas ministre des Affaires extérieures de l'Inde. C'est un ministre et un député canadien qui doit toujours garder comme première règle de défendre le Canada et les Canadiens quels qu'ils soient. Il a abandonné cette responsabilité, et je le lui fais remarquer.

La troisième et dernière justification que le ministre invoque dans sa lettre, c'est que le boycottage a été appuyé dans une certaine mesure par le gouvernement de l'Inde. Encore une fois, le ministre écrit dans sa lettre:

> Les activités de ces organisations constituent un point de friction qui gêne notablement nos relations avec l'Inde. En particulier, le gouvernement indien se formalise que des élus assistent à des réunions parrainées par ces organisations.

Le ministre laisse entendre qu'il a écrit cette lettre pour maintenir de bonnes relations avec l'Inde. Les gouvernements antérieurs ont toujours tâché de maintenir de bonnes relations de travail avec l'Inde. Le gouvernement libéral précédent ne l'a pas fait au détriment des Canadiens résidant au Canada. Nous n'étions pas disposés, pour jouir des bonnes grâces du gouvernement indien de l'époque, à sacrifier les Canadiens d'origine sikh chez nous, ni à faire quoi que ce soit de semblable dans nos relations avec quelque gouvernement que ce soit. Or le gouvernement actuel était disposé à sacrifier la citoyenneté des Canadiens en sol canadien. On se serait au moins attendu à ce que les autorités indiennes se portent à la défense du ministre et lui manifestent leur appui. Mais qu'est-il arrivé, monsieur le Président? Je vais vous le dire. La porte-parole du Haut-commissariat indien à Ottawa s'est complètement dissociée de cette lettre. Un article du *Globe and Mail* du 26 février lui prête les propos suivants:

> Mais l'Inde ne s'est pas plaint que des élus s'associent à ces organismes, a-t-elle dit.
>
> «Ce qui se passe entre les gouvernements fédéral et provinciaux au Canada est affaire purement interne.»

Telles ont été les paroles de M^me^ Tripathi, du Haut-commissariat indien. J'ai demandé l'autre jour au ministre s'il pouvait expliquer cette contradiction, s'il pouvait expliquer pourquoi le Haut-commissariat indien à Ottawa dit qu'il n'a pas ordonné ou suggéré un boycottage politique. J'ai demandé pour quelles raisons le ministre avait laissé entendre dans sa lettre aux premiers ministres provinciaux que c'était le cas. Si le gouvernement indien n'a rien à y voir, comment peut-on justifier alors l'initiative en question et qui est à l'origine de cette dernière? Cela nous amène à la question qui est au coeur du dilemme en l'occurrence.

• (1140)

Il s'agit davantage que d'une simple lutte pour la communauté sikh du Canada. Naturellement, les intéressés sont durement éprouvés et ils vont devoir, une fois de plus, se relever d'une attaque contre leur communauté. Cependant, la lutte en question est commune à bien d'autres communautés. Cette dernière accusation, une déclaration officielle du gouvernement conservateur, touche également la question plus large des principes à la base de notre politique sur le multiculturalisme et de la réalité que constitue le multiculturalisme au Canada.

Il est regrettable que le ministre d'État au Multiculturalisme n'ait pas jugé bon d'intervenir durant tout ce débat. Il est tout aussi déplorable que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, plutôt que de présenter des preuves venant étayer d'une façon ou d'une autre les mesures qu'il recommande dans sa lettre, ou plutôt que de retirer ses allégations en l'absence de ces preuves, préfère avoir recours à des accusations générales, sans fondement, qui blessent vivement certains Canadiens.

Je vois que vous me signalez que mon temps de parole est sur le point d'être écoulé, monsieur le Président. J'exhorte la présidence à faire preuve de compréhension, car il s'agit d'une question extrêmement délicate. Je tiens à dire en terminant que le gouvernement se doit à l'égard de la Chambre, et par le fait même des Canadiens, de tenir une enquête, afin que nous puissions peut-être prendre connaissance des documents et renseignements qu'il a en sa possession et qui l'ont incité à prendre l'initiative en question. Cette enquête donnerait aux membres des trois organisations concernées et aux Sikhs en général la possibilité de défendre leur honneur, leur honnêteté et leur place au sein du Canada. En l'absence d'une enquête de ce genre, le ministre doit alors retirer les affirmations qu'il fait dans sa lettre ou présenter ses excuses.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique a refusé de respecter les demandes contenues dans la lettre du ministre. Le premier ministre de l'Ontario n'est pas non plus d'accord, malgré ce qu'a prétendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans cette enceinte. Des députés provinciaux de toutes les régions du pays précisent par écrit qu'ils n'entendent pas se plier aux demandes en question. Même des députés conservateurs fédéraux critiquent et attaquent publiquement la lettre du ministre. Il devrait enfin se rendre compte que lorsqu'il cherche à défendre l'indéfendable, il s'isole de plus en plus.

Je demande au ministre aujourd'hui d'agir honorablement, de fournir des preuves à la Chambre pour nous permettre d'examiner la question et de cesser de dénigrer cette communauté.

Enfin, nous députés, devons admettre un fait indéniable. L'histoire nous a tous réunis dans des frontières communes et soumis à une loi commune. Tous, des plus puissants et riches aux enfants les plus pauvres, nous possédons une caractéristique commune, c'est d'être Canadiens. D'accord, il est parfois difficile de savoir ce que cela signifie au juste parce que la signification peut varier selon les personnes. Être Canadien, c'est notamment avoir été un étranger, avoir quitté le milieu familier pour s'établir à un nouvel endroit. Cela signifie aussi que ceux qui renient les étrangers parmi nous rejettent ce qui fait la force du pays et son avenir. Je demande donc au gouvernement de cesser de renier le Canada.

M. le Président: Il était peut-être entendu que le député de York-Ouest (M. Marchi) serait suivi par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), mais le ministre a dit qu'il voudrait parler maintenant et c'est normal. J'ose donc espérer que les députés seront d'accord.

M. Riis: Questions et commentaires.

M. Clark (Yellowhead): J'interviens, monsieur le Président, car je compte . . .

M. le Président: Je présente mes excuses au ministre. Je crois que nous avons de petits problèmes de procédures à régler.

Je donnerai la parole au très honorable représentant dans un instant. Il y a toutefois la période des questions et commentaires habituelle, qui dure 10 minutes; je crois que le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) demande la parole.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ce qu'a dit mon honorable ami. Je dois dire que, dans l'ensemble, je suis d'accord avec les points qu'il a fait valoir.

Le député sait, bien sûr, à quel point la collectivité Sikh du Canada a été blessée par ce qui s'est passé récemment. Les choses doivent cependant suivre leur cours, comme le député s'en rend sans doute compte.

En écoutant ce qu'il a dit, je n'ai pu m'empêcher de penser que les Juifs établis au Canada à l'époque avaient exercé des pressions pour favoriser la création de l'État d'Israël. Maintenant, les Palestiniens et les citoyens du Canada font la même chose pour appuyer la création d'une patrie palestinienne. Nous avons assisté sur la colline du Parlement à des manifestations de Croates pour appuyer la création d'un État croate. Nous avons aussi vu des Ukrainiens, des Slovaques et bien d'autres groupes ethniques manifester sur la Colline à leur manière, et j'ajouterai à leur manière tout à fait pacifique, pour favoriser la création d'une patrie ou d'un État pour leur peuple.

Y a-t-il une différence dans ce cas-ci? Les membres de la religion Sikh appuient la création d'une patrie pour leurs coreligionnaires. Selon moi, il n'y a pas tellement de différence entre leur cas et celui des Juifs qui s'efforçaient il y a bien des années de favoriser la création de l'État d'Israël.

M. Marchi: Monsieur le Président, le député a posé une question très intéressante. Il demande s'il y a une différence entre la lutte pour un État d'Israël viable et la lutte pacifique des Sikhs en Inde. Les luttes de ces deux groupes se ressemblent. Même si les forces en jeu dans ces deux régions sont différentes, le désir de ces gens de vivre dans la paix et la dignité et d'avoir une terre bien à eux est le même, qu'il s'agisse de la lutte des Sikhs pour créer un patrie indépendante en Inde ou de celle des Juifs qui voulaient pouvoir vivre à l'intérieur de frontières reconnues et défendables.

Le deuxième aspect de cette question est plus délicat. Quand le gouvernement du Canada avait appuyé clairement et catégoriquement la création d'un État israélien, il n'avait pas suscité de réaction hostile à l'endroit des Canadiens d'origine arabe ou palestinienne. Quelle qu'ait été notre position au sujet d'Israël, cela n'avait pas servi à isoler la communauté arabe du point de vue politique. Nous n'avions pas conseillé aux premiers ministres provinciaux de considérer les Arabes comme des lépreux politiques parce que nous appuyions la création d'un État israélien.

Nous faisons donc deux poids deux mesures. Autant que je sache, nous n'avions pas boycotté les Palestiniens et les Arabes établis au Canada à l'époque. Ces gens sont maintenant Canadiens parce qu'on cesse toujours d'être un immigrant à un moment donné. Le mot «immigration» représente un processus. Cependant, quand on prête serment après avoir passé cinq, dix ou 20 ans ici, on devient Canadien et le processus d'immigration est terminé.

• (1150)

Dans ce cas-ci, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se dit d'accord avec l'Inde qui refuse d'accorder une patrie indépendante aux Sikhs. C'est une position discutable, étant donné que nous appuyons l'État d'Israël. Et surtout, on s'appuie sur le fait que les trois organisations mentionnées dans la lettre du 11 décembre militent en faveur d'une patrie indépendante pour les Sikhs en Inde pour justifier leur boycottage. Voilà ce qui est ignoble.

Les Canadiens de toute origine jouissent de la liberté d'expression. Ils sont libres de se réunir et de discuter des questions nationales et internationales d'une façon non violente et non subversive. Je trouve choquant qu'une mesure de politique étrangère nuise à la politique nationale en matière de respect des droits des Canadiens. C'est inadmissible. La politique nationale tire sa force de la stabilité de la situation intérieure. Il faut d'abord que notre propre position soit solide pour que nous puissions exporter la liberté, la démocratie et nos idées progressistes pour aider un monde malade.

M. Kilgour: Monsieur le Président, les députés savent, sans doute, que la communauté sikh du Canada a dû faire face à beaucoup de difficultés depuis son arrivée au siècle dernier. Le député peut-il parler des allégations concernant le secrétaire général Bhullar Singh et M. Didar Bains? Peut-il nous parler davantage des actes de violence qui auraient pu être commis par des membres de la *World Sikh Organization* au Canada?

M. Marchi: Monsieur le Président, je ne sais rien de plus que ce que j'ai dit. Plusieurs députés m'ont prévenu depuis 24 heures que ces questions pourraient être soulevées à la Chambre. Je l'accepte parce que j'ai attiré l'attention de la Chambre sur cette question justement pour que le ministre puisse nous donner d'autres preuves au sujet des activités terroristes. Ces révélations nuiront peut-être à la communauté, en fin de compte, mais je me réjouis qu'on discute publiquement des activités terroristes auxquelles certains de ses membres auraient pu se livrer. Je serais heureux qu'un débat intelligent blanchisse cette communauté, entre autres, des soupçons qui pèsent sur elle et qu'on cesse de croire qu'un Sikh est nécessairement un terroriste. Je parle au nom des Canadiens de la communauté sikh qui se préoccupent de cette question. Ils m'ont dit qu'ils étaient prêts à se dissocier publiquement des activités terroristes et des déclarations de ces deux hommes et à les condamner.

Je voudrais lire aussi un communiqué confidentiel du 14 mai 1985 envoyé aux conseils nationaux de la *World Sikh Organization* au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Ce communiqué signé par le secrétaire général souligne que la constitution de la *World Sikh Organization* précise qu'il s'agit d'un organisme pacifique voué à la défense des droits de la personne des Sikhs en Inde. Par conséquent, les comités de sélection des membres dans les pays que j'ai mentionnés devraient avoir reçu comme directive de rejeter les demandes de tous les terroristes reconnus. En vertu de la constitution, tout membre trouvé coupable d'actes terroristes devrait normalement être exclu de l'organisme.

Je crois que cette directive prouve que les Canadiens qui ont subi des préjudices en raison de leur affiliation avec cet organisme n'appuient pas et ne favorisent pas les activités subversives de quelque groupe que ce soit dans le monde. Je fais état de ce communiqué pour que tous les députés soient informés de la situation et ne se laissent pas guider par les craintes et les idées préconçues qui faussent le débat.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tout d'abord, je souhaite faire une mise en garde afin que les députés n'établissent pas de parallèles entre la situation qui règne en Inde au sujet du Khalistan et d'autres événements dans le monde. Avant qu'ils fassent de telles déclarations au nom de leur parti, chose que mon ami de Kamloops—Shuswap et le député qui a présenté cette motion sont certainement tentés de faire, je les invite à réfléchir sérieusement aux répercussions de ce qu'ils vont dire.

J'ai l'intention d'être aussi impartial dans le cadre de ce débat que possible. Pour commencer, il serait utile que je lise la lettre que l'opposition officielle veut monter en épingle. Cette lettre a été déposée l'autre jour à la Chambre et en voici le texte:

> Il est possible que vous soyez invité à assister à des réunions organisées par des membres de la communauté sikh du Canada, ou que des membres de votre gouvernement le soient.
>
> La plupart de ces invitations ont l'intérêt de permettre à votre gouvernement de se tenir informé des événements touchant la communauté sikh et d'encourager celle-ci à participer pleinement à la vie canadienne.
>
> Il existe toutefois trois organisations sikhs qui ont essentiellement pour but de défendre la cause de la création d'un état sikh indépendant du nom de «Khalistan»: Babbar Khalsa, l'*International Sikh Youth Federation* (ISYF) et la *World Sikh Organization*. Certains de leurs membres ont d'ailleurs participé ou invité à des actes de violence visant les intérêts indiens, au Canada et dans d'autres pays. Les activités de ces organisations constituent un point de friction qui gêne notablement nos relations avec l'Inde. En particulier, le gouvernement indien se formalise que des élus assistent à des réunions parrainées par ces organisations.
>
> Je comprends bien le dilemme devant lequel se trouvent les élus lorsqu'ils s'agit de décider à quelles réunions prendre part, d'autant plus que dans certains cas, il peut être difficile de déterminer quelle organisation parraine l'événement. Je serais cependant heureux que, malgré ces difficultés, vous vouliez bien éviter de participer à des événements et à des activités qui pourraient sembler appuyer les organisations sikhs susmentionnées ou leur objectif de création d'un État sikh indépendant.
>
> Je vous serais également reconnaissant de communiquer cette lettre aux membres de votre cabinet et de votre caucus. N'hésitez pas à me demander toute autre information que vous souhaiteriez sur ce sujet.

Tel était le contenu de la lettre dont le parti libéral souhaite débattre. J'espérais que cette question délicate ne soit pas exploitée de façon partisane, mais le parti libéral a choisi de présenter une motion à la Chambre et nous allons donc y répondre.

Monsieur le Président, tout le monde ici sait que les sociétés modernes sont complexes, et elles le deviennent encore plus. Malheureusement, un des éléments de cette complexité, une des phases de la vie nationale et internationale moderne, c'est le recours croissant à la violence, non seulement à l'étranger, mais aussi au Canada. Toutes les sociétés civilisées veulent freiner cette tendance à la violence, en supprimer les causes premières et s'assurer qu'elles n'encouragent pas innocemment des activités qui peuvent avoir des conséquences violentes. C'est certainement l'un des engagements profonds de notre pays et de notre gouvernement.

Monsieur le Président, nous ne devons pas oublier que des Canadiens ont été victimes d'actes terroristes chez eux et à l'étranger. La peur qui s'est emparée de tous les Canadiens lors de la crise d'octobre au Canada, en 1970, sera toujours présente dans notre esprit. Encore récemment, certains de nos concitoyens ont subi les conséquences tragiques du terrorisme. Des Canadiens ont échappé à la mort de justesse lors d'un détournement d'avion à Karachi, en 1986. Il y avait aussi des Canadiens à bord du navire de croisière italien *Achille Lauro* qui est tombé aux mains de terroristes en septembre 1985, incident au cours duquel un des passagers a été exécuté par les terroristes. Trois cent vingt-neuf personnes, des Canadiens pour la plupart, ont perdu la vie dans la tragédie d'Air India en 1985. Un Canadien a été tué lors de l'incident survenu à l'ambassade de la Turquie en 1985. La même année, des usagers du métro de Toronto ont été pris en otages par des terroristes. En novembre 1985, une attaque terroriste lancée contre un avion égyptien dans l'île de Malte a coûté la vie à une Canadienne et à son jeune enfant. En 1986, il y a eu une tentative d'assassinat contre un ministre du cabinet indien, dans l'île de Vancouver.

• (1200)

Dans le cadre de mes responsabilités, j'étais à Beiseker, en Alberta, lorsqu'une Canadienne et son nourrisson, victimes du terrorisme à l'étranger, ont été inhumés. Dans le cadre de mes fonctions, j'ai représenté le Canada et le Parlement sur la péninsule près de Cork, en Irlande, où un monument a été érigé à la mémoire des victimes canadiennes de la tragédie d'Air India. J'ai assisté à de trop nombreuses funérailles pour prendre cette question à la légère. Oui, je sais très bien que certains de mes collègues, dans d'autres pays moins tranquilles et moins libres, ont assisté à beaucoup plus de funérailles.

Cette Chambre doit à la nature, à la liberté et à la réalité multiculturelle du Canada de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les Canadiens puissent poursuivre leurs objectifs et vivre en paix et en liberté.

Comme je l'ai dit à la Chambre lors de la mort de Valinda Leonard et de son bébé, dans l'incident aérien égyptien, aucune nation n'est à l'abri du terrorisme. C'est pour cela qu'il importe que nous poursuivions avec nos alliés le développement de mesures concrètes pour combattre le terrorisme. Mais nous devons aussi mettre en place des mesures de protection chez nous et être vigilants, de façon à ne pas laisser au terrorisme l'occasion et la possibilité de s'implanter et de frapper.

Je dirais, monsieur le Président, que c'est particulièrement important dans un pays comme le Canada, précisément parce que nous sommes une nation multiculturelle qui encourage les gens de toutes les origines et de toutes les couleurs à venir ici poursuivre leurs entreprises, pratiquer leur religion et maintenir leurs convictions, dans le respect des lois canadiennes. Il est plus facile à plus de gens de venir vivre ici une vie conforme à leurs traditions que ce ne l'est dans de nombreux autres pays. La latitude que nous offrons nous crée un devoir plus grand de prudence et oblige nos fonctionnaires à un sens plus grand des responsabilités.

C'est plus exigeant pour nous parce que nous sommes un pays libre et que nous tenons à notre liberté. Elle est protégée par les tribunaux, elle est inscrite dans la Charte, elle fait partie de la vie quotidienne. Monsieur le Président, nous sommes tous conscients de cette réalité première qu'il n'y a de liberté dans une société que si ses membres se plient à certaines restrictions. Certaines de ces restrictions sont définies dans la loi et dans la politique.

Il n'y a aucun doute, monsieur le Président, que nous les titulaires de charges publiques avons spécialement l'obligation de veiller à ce que les lois soient respectées au Canada, à ce que le pays et ses dirigeants ne deviennent pas par négligence les instruments d'organisations ou d'intérêts qui pourraient tramer la destruction de pays amis ou qui pourraient fomenter ou encourager la violence destructrice de la liberté et de la réalité multiculturelle que nous connaissons ici.

Le séparatisme a une signification bien particulière au Canada. Il nous rappelle une époque très difficile de notre histoire. Je crois que la plupart des Canadiens verraient d'un très mauvais oeil qu'un autre pays appuie quiconque préconiserait le séparatisme au Canada, surtout par des moyens violents. Nous exercerions sûrement des pressions pour que le gouvernement de ce pays ne soutienne ou ne paraisse soutenir pareilles activités, de quelque façon que ce soit.

[*Français*]

Monsieur le Président, la communauté sikh a une longue histoire au Canada. Sa contribution dans la société canadienne a été éminente. Comme je l'ai dit à la Chambre le 3 mars: «La Chambre sait que l'immense majorité des Canadiens d'origine sikh sont des citoyens au-dessus de tout soupçon qui essaient d'élever leurs familles dans la paix et dans la liberté». Le gouvernement a le devoir de les aider à atteindre ces objectifs.

[*Traduction*]

J'ai eu l'honneur de visiter des temples sikhs à Toronto. J'ai rencontré des représentants de la collectivité sikh d'un bout à l'autre du Canada. J'ai également célébré avec eux la richesse des traditions sikhs, tellement plus florissantes lorsque ceux qui s'en réclament ont la liberté de pratiquer leur religion en paix. J'ai également eu le triste devoir, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, de dédier en juin 1986 dans la baie de Dunmanus, en Irlande, un monument à la mémoire des victimes de la tragédie d'Air India qui, dans bien des cas, étaient des Canadiens d'origine sikh.

Comme je l'ai déclaré à la Chambre le 3 mars, «La Chambre sait que l'immense majorité des Canadiens d'origine sikh sont des citoyens au-dessus de tout soupçon qui essaient d'élever leurs familles dans la paix et la liberté». Le gouvernement a le devoir d'aider les Canadiens dans leurs efforts en ce sens.

Cependant, il faut voir les choses bien en face. Les activités d'une petite minorité militante de la collectivité sikh représentent à l'heure actuelle pour le Canada la plus grave menace à la sécurité intérieure. Il est indéniable que cette minorité cherche à morceler un pays ami, par des moyens pacifiques ou violents. Mon collègue le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) a demandé l'autre jour s'il n'y avait pas de différence entre la *World Sikh Organization* et les deux autres organisations. Effectivement, il y en a une, mais les statuts de la *World Sikh Organisation* précisent clairement que l'un de ses objectifs consiste à «favoriser par des voies pacifiques la création d'un État sikh, le Khalistan». L'adoption de ces statuts a donné lieu à un débat houleux au sein de la *World Sikh Organisation*. Ses membres n'ignoraient pas que leur décision susciterait la controverse et, du fait de cette décision, leurs objectifs sont incompatibles avec la politique canadienne.

Permettez-moi, monsieur, de vous donner quelques renseignements au sujet des autres organisations que je mentionnais dans ma lettre. La *Babbar Khalsa* est une organisation internationale, ayant son siège en Inde, qui compte dans ses rangs des sikhs ayant pour but l'éradication de l'apostasie sikh et la création d'un État indépendant appelé Khalistan. En Inde, la *Babbar Khalsa* a participé à de nombreux actes de terrorisme contre des sikhs modérés, des hindous, ainsi que des représentants officiels du gouvernement indien et de ses États fédérés. La section canadienne est relativement peu nombreuse mais son attachement total à l'indépendance sikh et sa disposition à accomplir des actes de violence en font un grave sujet de préoccupations.

En mai 1986, des adhérents montréalais de la section canadienne de la *Babbar Khalsa* ont participé à un complot ayant pour but de placer une bombe à bord d'un avion d'Air India partant de New York. Deux ont été jugés coupables et condamnés à la prison à vie. Le 25 mai 1986, quatre membres de l'ISYF tentaient d'assassiner un ministre de l'État du Pendjab en visite en Colombie-Britannique. Ils ont été condamnés à 20 ans pour ce crime. Notre gouvernement ne saurait fermer les yeux sur ces faits, monsieur, pas plus que sur d'autres affaires de terrorisme dont nous sommes saisis.

L'*International Sikh Youth Federation*, prend ses racines dans l'*All India Sikh Student Federation*, la plus importante et la mieux organisée des organisations extrémistes sikh de l'Inde. Les activités et les programmes de l'*All India Sikh Student Federation* sont orientés vers l'agitation et la subversion de la vie civile et politique en Inde, dans le but bien déterminé de créer un État sikh indépendant appelé Khalistan. Les membres de cette organisation ont participé à des détournements d'avions, à des assassinats politiques, et à des meurtres aveugles, au hasard, aussi bien de sikhs modérés que d'hindous.

En outre, ces deux organisations ont usé de subterfuges à l'occasion contre des députés ou des personnalités du Canada pour les amener à appuyer leur cause, par exemple en les amenant à se faire photographier sous le drapeau khalistanais ou à porter des macarons d'appui au Khalistan.

• (1210)

Ces groupes ont pour principal objectif de promouvoir la création d'un État sikh indépendant appelé Khalistan à partir de l'État indien du Pendjab. Dans ce but, certains membres de cette organisation ont eu recours à la violence, l'ont conseillée ou encouragée.

Le gouvernement canadien ne peut rester silencieux lorsque des personnes ou des organisations préconisent le recours à la violence pour des fins politiques, à savoir, le démembrement d'un autre pays avec lequel nous entretenons depuis longtemps des relations amicales. Ma lettre, par conséquent, demandait à nos premiers ministres provinciaux d'éviter d'assister à des réunions ou de participer à des activités qui pourraient sanctionner par inadvertance les objectifs séparatistes de ces groupes.

Ma lettre n'a pas demandé aux premiers ministres d'éviter de recevoir ou de rencontrer certaines personnes, quelles que soient leurs opinions. Même si le gouvernement rejette leur cause séparatiste, nous reconnaissons pleinement le droit de tous les Canadiens à la liberté d'expression. C'est la présence ou la participation de représentants du peuple canadien à des réunions parrainées par ces trois organisations qui suscite mon inquiétude.

Lorsque des dirigeants politiques s'associent ouvertement à ces groupes, qu'ils en aient l'intention ou non, ils donnent créance et appui aux objectifs de ces organisations. Celles-ci ont profité dans le passé de la présence de personnalités politiques à leurs soirées. La plupart des Canadiens s'opposeraient énergiquement et voudraient que leur gouvernement s'oppose, je pense, à ce que les dirigeants d'un autre pays apportent un appui quel qu'il soit à des personnes qui chercheraient à promouvoir le séparatisme au Canada, particulièrement par la violence. Le gouvernement insisterait certainement pour que les dirigeants de ce pays ne donnent ni ne semblent donner aucune sorte d'appui à ces activités.

Il est assez naturel que de telles activités provoquent des démarches de la part du gouvernement de l'Inde auprès du gouvernement du Canada, comme notre pays en a fait auprès d'autres pays en 1970 à l'époque du FLQ. En tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je manquerais à mes devoirs si je ne tenais pas compte des répercussions sur notre politique étrangère, particulièrement en ce qui concerne nos relations avec un gouvernement ami sur une question que celui-ci considère comme vitale pour son intégrité nationale.

Ces activités suscitent également de vives inquiétudes au Canada, particulièrement parce que les activités d'une petite minorité déchirent la communauté sikh du Canada. J'ai envoyé ma lettre parce que je m'inquiétais de ces activités à l'intérieur du Canada. J'agis en tant que ministre canadien dans l'intérêt de tous mes compatriotes.

Comme je l'ai dit précédemment, les activités d'un petit groupe de sikhs du Canada constituent une des graves menaces à la sécurité intérieure que connaisse aujourd'hui le Canada. Une minorité militante au Canada a pu, en ayant recours à la violence et à l'intimidation, exercer une influence disproportionnée sur la communauté d'origine sikh du Canada.

[*Français*]

Afin de traiter de la présente situation, et en ce faisant d'éviter toute possibilité que le Canada devienne un foyer d'extrémisme sikh, de nombreuses initiatives ont été prises par le gouvernement canadien.

La plus importante de ces initiatives a été notre effort afin d'assurer notre encouragement et notre appui aux Sikhs modérés qui sont décidés à s'opposer aux excès d'une minorité militante qui veut faire, sur notre territoire, une guerre qui a son origine dans un autre pays.

[*Traduction*]

D'aucuns ont demandé si le gouvernement a assumé sa responsabilité d'avertir les personnes qui occupent des charges publiques au sujet d'autres organisations au Canada. La réponse est oui en ce qui concerne les activités de groupes qui, collectivement ou par l'entremise de leurs membres, sont associés à des actes de violence ou à toute activité visant à diviser des pays amis en Europe ou ailleurs. Mes collaborateurs et moi-même avons reçu de députés et de gouvernements provinciaux de nombreuses demandes de renseignements concernant la nature et les objectifs de groupes qui ont demandé à rencontrer des personnes en vue. Nous avons donné les conseils appropriés et nous avons obtenu la collaboration des personnes concernées.

Le principe est le même. Il ne s'agit pas d'une nouvelle politique. D'autres gouvernements canadiens ont adopté des positions semblables. Je remarque la présence à la Chambre du député de York-Centre (M. Kaplan), l'ancien solliciteur général. Lorsqu'il a été confronté à un problème comparable en 1984, il a déclaré que les actes de violence ou de terrorisme à l'appui d'une Arménie libre ne seraient pas tolérés au Canada et que notre pays ne deviendrait pas le théâtre d'affrontements pour des causes étrangères. Il a dit avec raison que cela serait une invitation à l'anarchie. Il a également dit à ce moment-là que les efforts du gouvernement d'alors, un gouvernement libéral dans lequel il était ministre, visaient seulement les contrevenants aux lois du Canada. J'ajouterais qu'ils devraient aussi viser ceux qui préconisent, directement ou indirectement, la violation de nos lois.

J'ai dit que le gouvernement était disposé à offrir aux députés des séances d'information à huis clos. Dans cet esprit d'impartialité, je dois avouer que le critique du Nouveau parti démocratique en matière d'affaires extérieures nous a contactés et que nous avons accepté de lui donner les renseignements voulus. Cette option est offerte aux autres députés intéressés.

Le vrai problème tient au fait que, quels que soient nos voeux, le Canada n'est pas à l'abri de la violence et du terrorisme. Trop d'actes terroristes ont déjà été perpétrés ici. Le gouvernement a donc le devoir de réagir avec fermeté, dans les limites de la législation qui régit notre société libre et multiculturelle. Nous le devons à tous les Canadiens mais aussi, en particulier, à la vaste majorité des Canadiens d'origine sikh qui, en raison de pressions énormes, ne sont pas libres de poursuivre leurs objectifs conformément aux traditions qui les ont, eux et tant d'autres, attirés dans ce pays.

Ce qu'on pourrait nous reprocher, à titre de députés, c'est de ne pas encourager suffisamment la majorité modérée de la communauté sikh du Canada à résister à l'infime minorité qui pratique ou incite à pratiquer le terrorisme ou la violence. La Chambre débat aujourd'hui cette question. J'en profite pour inviter tous les députés à faire mieux encore pour raffermir la liberté des Canadiens d'origine sikh, en encourageant ces derniers à poursuivre chez nous leurs objectifs en conformité de leurs traditions et des lois de notre pays.

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'ai été ravi d'entendre le député citer mes propos qui expriment encore parfaitement ma position. Ne voit-il pas une énorme différence entre la position du gouvernement précédent et celle qu'il soutient lui-même? Je parlais d'enfreindre les lois canadiennes ou d'inciter à enfreindre celles d'autres pays dans le but de réaliser la séparation d'un État étranger par la violence. Que les Canadiens s'opposent à la violence internationale, soit, mais que le gouvernement canadien prenne partie à propos d'un mouvement séparatiste où la violence n'est pas en cause, voilà qui est différent et, à mon avis, quelque chose de tout à fait nouveau.

Je parlerai de la violence dans un instant, car à mon avis, le ministre fait également erreur à ce sujet. Mais, fondamentalement, pourquoi croit-il que le gouvernement du Canada devrait défendre une situation quelconque dans un pays étranger? N'appartient-il pas aux Indiens de déterminer l'aspect et l'étendue de leur pays? N'est-ce pas une question au sujet de laquelle ceux qui s'intéressent à l'Inde, où qu'ils soient dans le monde, devraient pouvoir prendre position et faire valoir leur point de vue par des moyens pacifiques? Pourquoi le gouvernement conservateur du Canada estime-t-il tout-à-coup que la situation actuelle dans divers pays du monde est appropriée?

Les Arméniens du Canada préconisent tous avec fierté et, en grande majorité, d'une manière pacifique, la création d'une Arménie indépendante qui occuperait une partie du territoire actuel de la Turquie, pays avec lequel nous formons une alliance. Le gouvernement canadien n'est-il pas d'accord pour permettre aux Arméniens établis au Canada de prendre publiquement partie au sujet de l'établissement d'une Arménie distincte? Je le répète, il n'est pas question de violence.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a-t-il pris pour cible la communauté arménienne et va-t-il boycotter l'Association arménienne qu'il connaît si bien à Toronto? Durant la dernière campagne électorale, ses collègues du Cabinet leur ont rendu visite, leur ont fait des discours et des promesses. Qu'y a-t-il de mal à ce que des citoyens d'un pays donné veuillent la séparation d'une partie de ce pays?

Le ministre a déclaré: «Nous nous opposons au démembrement de pays amis, notamment par la violence.» Je conviens que nous nous opposons au démembrement de pays amis par la violence. Mais si le démembrement de ces pays amis est provoqué par des mouvements séparatistes, à la suite de décisions prises par les citoyens de ces pays, décisions auxquelles pourraient souscrire des Canadiens qui ont des liens avec leur pays d'origine? Pourquoi le ministre insère-t-il dans notre politique étrangère le principe selon lequel nous nous serions engagés à nous opposer au démembrement de pays amis?

• (1220)

Je me rappelle encore, lorsque j'étais ministre, du débat sur le séparatisme que nous combattions à l'époque. Les États-Unis avaient fait savoir, non pas dans une déclaration officielle, mais de façon non équivoque, qu'ils étaient en faveur de l'unité canadienne. Cette prise de position nous a-t-elle aidés? Je demande simplement pourquoi les pays amis se sentent toujours obligés de prendre parti sur des questions de séparatisme qui concernent leur voisin? Plus précisément, pourquoi le gouvernement ne met-il pas la communauté arménienne sur le même pied que la communauté sikh?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, ce qu'on laisse entendre, somme toute, c'est que cette politique est soudaine ou inédite. Il n'en est rien. Je me permets de renvoyer au député l'exemple qu'il vient de me donner. Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement dont il était député de l'arrière-ban, en 1970, était aux prises avec le problème du FLQ et toutes ses conséquences.

Le député m'a demandé si la position des États-Unis en faveur de l'unité canadienne nous avait aidés. Qu'il me permette de lui poser la question suivante. Qu'aurait fait son ami, Pierre Elliott Trudeau, si le gouvernement américain, par l'entremise de porte-parole importants ou de parlementaires haut placés, avait assisté à des réunions du FLQ? Quelle aurait été sa réaction?

Nous ne parlons pas d'une question hypothétique puisque le gouvernement du Canada avait pris position à l'époque.

La position qu'avait adoptée le gouvernement canadien à cette époque était justement fondée sur le principe que j'évoque ici.

M. Kaplan: Monsieur le Président, le ministre m'a posé une question. Le FLQ était une organisation terroriste. Je mets le ministre au défi de qualifier ces organisations de terroristes. Il dit que certains de leurs membres ont encouragé à la violence. Peut-être. Ce n'est pas prouvé. Mais même alors, cela peut arriver dans toute organisation d'envergure et il est très injuste de se fonder là-dessus pour qualifier ces organisations de terroristes.

Il y a un autre point qui a échappé au ministre dans la réponse qu'il m'a fournie. Il m'a demandé quelle serait ma réaction si le gouvernement américain se prononçait officiellement pour la séparation du Québec. Je n'aimerais pas que les Américains se prononcent pour la séparation. Je n'aimerais pas non plus qu'ils se prononcent contre. C'est l'affaire du Canada. Si les États-Unis se prononçaient officiellement pour ou contre, ils dépasseraient donc les bornes. Voilà ce que j'en pense.

Quant aux autres, les premiers ministres provinciaux et les principaux parlementaires, une démocratie comme l'Inde comprendra certes que ce ne sont pas les porte-parole officiels du Canada. Ils contestent souvent la position officielle du Canada.

Le secrétaire d'État ne voit-il pas la différence qu'il y a entre un pays comme le Canada qui prend position pour ou contre, ce que je désapprouve totalement, et des parlementaires en vue ou des premiers ministres provinciaux qui peuvent prendre position? Je limite la question à un contexte non violent car, comme je le fais remarquer dans ma lettre que le ministre a citée, une organisation terroriste se trouve dans une situation totalement différente.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger indûment ce débat, mais que je sache, la position énoncée par le député est différente de celle qu'a affichée en pratique le gouvernement dont il était partisan en 1970. Les préoccupations dont ce gouvernement avait fait part à d'autre pays n'avaient pas trait exclusivement au FLQ; il s'agissait aussi d'éviter que des pays amis du Canada donnent l'impression qu'ils souscrivent officiellement aux objectifs des mouvements séparatistes, quelle que soit la façon dont ces derniers les poursuivent au Canada. Que je sache, telle est la réponse. Je pense que les faits prouveront que ma mémoire ne m'a pas trompée.

Le député a posé une deuxième question. J'en ai pris note, mais, à mon grand regret, monsieur le Président, mon écriture devient parfois illisible au point qu'il m'arrive de ne pas pouvoir la déchiffrer.

M. Marchi: Monsieur le Président, ma question nous entraîne sur une autre tangente. Au tout début de son intervention, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a laissé entendre que j'exploitais cette affaire pour me faire du capital politique. J'en suis offensé. Je ne prends pas cela à la légère. J'en prends ombrage, car je voudrais savoir comment il se fait que chaque fois qu'un député cherche à défendre les intérêts d'une minorité qu'il estime être victime d'une injustice au Canada, le gouvernement l'accuse systématiquement de partisanerie.

Je tiens à dire catégoriquement que lorsqu'un député se porte à la défense des minorités, on ne devrait pas en prendre ombrage, ni croire qu'il cherche à se faire du capital politique. De toute évidence, rien ne prouve que, en faisant état de certaines impressions, on se fera du capital politique avec cette affaire. Je le signale au ministre en toute franchise et en toute honnêteté. Les ministériels s'imaginent peut-être qu'on peut faire des gains politiques. Je les concède au ministre.

Je ne suis cependant pas prêt à dire, Votre Honneur, qu'on peut à bon droit appuyer une minorité tout en accordant un appui mitigé à une autre minorité parce que cette dernière n'est peut-être pas aussi populaire à notre époque. Je refuse d'accepter cet appui mitigé pour des minorités. Ou bien on est prêt à défendre les minorités ou bien on ne l'est pas.

Je voudrais poser une question au ministre. Il a dit que les membres d'un petit groupe militant pourraient être à l'origine d'actes terroristes. Je ne veux pas qu'on en déduise que nous approuvons ce petit groupe militant, s'il existe effectivement des preuves les reliant à de telles activités. Le pays compte plus de 250 000 Canadiens d'origine sikh. Environ 20 000 d'entre eux appartiennent à l'Organisation mondiale sikh. Sept cents personnes sont venues assister à une assemblée dimanche soir dans ma circonscription. J'y assistais moi-même, en compagnie des députés de York-Centre (M. Kaplan), de York-Sud—Weston (M. Nunziata) et d'autres. Ces gens sont venus à cette assemblée en partie parce qu'ils n'avaient jamais rencontré un député de leur vie. Ils ont amené leur femme, ils ne l'ont pas laissée à la maison. Ils ont également amené leurs enfants, vêtus du costume national. Ils étaient 700 dans une salle faite pour en recevoir 500. Pourquoi donc le ministre tente-t-il de lier l'appartenance à ces organismes et à cette collectivité à ce genre de lettre?

J'ai visité l'autre jour une ville canadienne dont un certain nombre d'échevins étaient impliqués dans certaines activités criminelles. Voici la première question que m'a posée un journaliste: «Étant donné que vous êtes d'origine italienne, M. Marchi, ne ressentez-vous pas un peu de culpabilité ou de honte?». J'ai répondu: «Pourquoi aurais-je honte? Je ne suis pas un échevin accusé d'activiés criminelles dans cette ville. Que l'accusation soit fondée ou non n'a rien à voir. Pourquoi ressentirais-je de la honte? Pourquoi mon fils ou ma fille devraient-ils éprouver de la honte?». J'ai dit à ce journaliste que certains députés avaient été accusés de méfaits. Cela veut-il dire que tous les Canadiens anglophones ou francophones devraient éprouver de la honte? Bien sûr que non.

Quand donc les Canadiens qui ne sont d'origine ni française ni anglaise cesseront-ils d'éprouver de la honte pour les actes de quelques individus, faute qu'on suppose être la leur du fait qu'ils appartiennent à cette collectivité? Il est temps que cela cesse.

M. le Président: Nous avons légèrement dépassé le temps prescrit pour les questions et commentaires. Je sais que la Chambre est souvent disposée à dépasser légèrement le délai. Je voudrais savoir si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures désire répondre.

• (1230)

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je serai très bref. Le premier point que le député a abordé en faisant une petite digression concerne le favoritisme. Je rejette ses allégations.

Ce que je voulais dire à mon bon ami le député de York-Centre (M. Kaplan), c'est que les personnes auxquelles j'ai donné gracieusement ce conseil sont naturellement libres de le suivre ou non. Je me devais de leur faire part de mon jugement réfléchi, et c'est ce que j'ai fait.

Troisièmement, comme je l'ai dit, la *World Sikh Organization* s'est demandée longtemps si elle allait faire mention de l'État indépendant du Khalistan dans ses statuts. La controverse existait déjà au moment où l'organisation discutait de ces statuts.

Quatrièmement, notre objectif consiste en grande partie à créer un climat permettant à la forte majorité des Canadiens d'origine Sikh de cultiver leurs propres valeurs dans ce pays sans être soumis aux pressions qui existent, comme nous le savons tous, et qui font peser sur eux un lourd fardeau.

Enfin, Monsieur, en guise d'excuses, je signale à mon collègue le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) que pour le moment je dois présider un déjeuner en l'honneur de Lord Peter Carrington. Je sais que mon collègue s'intéresse beaucoup à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, et qu'il ne voudrait pas que je ne sois pas à ce déjeuner. J'essaie normalement de rester à la Chambre pour les débats qui me concernent, mais je ne peux pas dans ce cas-ci.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je tiens à dire qu'à l'instar de la plupart des députés, sinon tous j'en suis persuadé, je ne suis pas heureux aujourd'hui de devoir tancer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) au sujet d'une initiative qu'il a décidé de prendre.

C'est tout à fait regrettable, car il s'agit d'un bien triste jour pour la communauté sikh du Canada; en effet, un quart de million de Sikhs vivant au Canada doivent souffrir de la décision du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a jugé bon de laisser entendre aux Canadiens que ni les députés ni les Canadiens en général, ne devraient avoir des relations avec certaines organisations sikhs.

C'est un bien triste jour pour la communauté sikh lorsque le secrétaire d'État signale ce qu'il qualifie d'actions répréhensibles de la part de certaines organisations sikhs, car en un sens, c'est la réputation de toute la communauté sikh qui en souffre, et cela ne fait qu'attiser la discrimination et le racisme dont on a un aperçu en l'occurrence. Ce qui est d'autant plus regrettable, c'est que cela n'aurait jamais dû se produire. Le secrétaire d'État a pris un certain nombre d'initiatives heureuses au nom du pays, mais ce n'est certes pas le cas en l'occurrence, il a eu tort. Sa condamnation de la *World Sikh Organization* n'était absolument pas justifiée.

J'interviens au nom de mes collègues néo-démocrates qui ont de tout temps défendu les groupes minoritaires du pays. L'histoire des Sikhs au Canada n'a pas toujours été facile. De leurs origines jusqu'au tournant du siècle, lorsque les premiers Sikhs sont arrivés au pays où ils comptent parmi les groupes de citoyens les plus exemplaires, ils ont éprouvé des difficultés. En 1908, le gouvernement du Canada a interdit l'entrée des Sikhs au pays. En 1914, lors de l'incident du *Kamagata Maru*, 400 Sikhs qui avaient signifié leur intention de demeurer au Canada, afin de devenir citoyens, canadiens ont été refoulés au port de Vancouver et forcés par un navire de guerre canadien de retourner, en définitive, en Inde.

Afin que nous ayons présent à l'esprit cet incident tout à fait déplorable, j'ai fait inscrire une motion sous la rubrique des affaires émanant des députés; si elle est adoptée par la Chambre, on construira un monument commémoratif sur la côte ouest destiné à nous rappeler que certains groupes de Canadiens n'ont pas eu la vie facile dans notre pays. Les parlementaires et le gouvernement du Canada devraient s'assurer que tous les Canadiens sont traités équitablement, et le gouvernement devrait prendre toute mesure nécessaire afin qu'aucun Canadien ne soit victime de discrimination, de harcèlement ou de toute démarche raciste.

Les Sikhs ont contribué au progrès du Canada dans l'industrie forestière, l'agriculture, le commerce et les professions libérales; comme je l'ai signalé plus tôt, ils sont devenus des citoyens modèles dans presque toutes les sphères d'activité. Ce sont les perspectives d'avenir du Canada et ce que notre pays représente aux yeux des nations du monde qui ont incité les Sikhs à venir s'établir ici et à contribuer à notre expansion. Notre pays est fier de sa politique de multiculturalisme et de sa Charte des droits et libertés. La liberté de conscience et de religion est garantie aux termes d'une disposition de la Constitution canadienne. Les Canadiens jouissent de la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, de même que de la liberté de réunion pacifique. Les membres de la *World Sikh Organization* avaient l'impression que toutes ces libertés existaient au Canada.

La constitution et les règlements de la *World Sikh Organization* définissent un certain nombre d'objectifs, ceux-ci, entre autres:

> Promouvoir et faciliter les communications entre les Sikhs du monde.
>
> Promouvoir et défendre les intérêts sikhs dans tout le monde en participant à l'élaboration et à la mise en vigueur des principes directeurs de la nation sikh.
>
> Promouvoir les idéaux universels de fraternité, de paix, de justice, de liberté de religion et de parole, de respect pour la diversité culturelle et de dignité humaine pour tous, sans aucune distinction et conformément aux actes et aux conventions de l'Organisation des Nations Unies.

Et celui-ci est particulièrement important, monsieur le Président:

> Lutter, ainsi que Guru Panth y exhorte les fidèles dans la prière quotidienne «Raj Karega Khalsa», en vue de la création par des moyens pacifiques d'un État sikh, le Khalistan, afin de protéger l'identité et la foi des Sikhs.

J'insiste sur l'expression «par des moyens pacifiques». Dans l'énoncé même de ces objectifs, la *World Sikh Organization* précise qu'elle doit recourir à des moyens pacifiques.

Le secrétaire d'État a déclaré qu'il s'inquiétait du terrorisme et de la violence. Tous les parlementaires s'opposent au terrorisme de quelque nature qu'il soit. Tous les parlementaires s'opposent au terrorisme comme moyen de réaliser une fin pacifique. Nous devons nous opposer au terrorisme, qu'il soit le fait de Canadiens ou d'étrangers, et qu'il se manifeste en terre canadienne ou ailleurs.

Les gouvernements doivent s'opposer au terrorisme en favorisant l'action politique pacifique, les protestations pacifiques, et les discussions pacifiques. A mon avis, en écrivant aux sept premiers ministres provinciaux, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a entravé toute action de la part d'une association multiculturelle qui poursuivrait des objectifs politiques par des moyens pacifiques. Ainsi, il voue à l'échec ses efforts pour combattre le terrorisme.

Nous sommes nombreux à avoir assisté à des réunions de la *World Sikh Organization*. Nous sommes nombreux, nous qui avons des gurdwaras dans nos localités, à connaître des membres de la *World Sikh Organization* et à compter parmi eux d'excellents amis. Nous nous offusquons de la lettre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a envoyée aux sept premiers ministres provinciaux. Nous nous en offusquons pour deux raisons. La première, c'est que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas jugé opportun de communiquer ces renseignements aux députés, qu'il n'a pas jugé opportun de les communiquer aux chefs des partis d'opposition à la Chambre des communes, non plus qu'aux maires et aux conseils de ville des régions métropolitaines du Canada, dont certains représentent des millions de Canadiens.

• (1240)

Je tiens à vous citer en partie la lettre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux sept premiers ministres. Il a écrit ce qui suit:

> Je vous saurais gré dorénavant de vous abstenir d'assister à des événements ou de participer aux activités des organisations sikhs énumérées ci-dessus, car cela pourrait être interprété comme un appui et un encouragement de votre part à poursuivre leur objectif, soit la création d'un État indépendant sikh.

Évidemment, la *World Sikh Organization* figure sur cette liste. Ce qui se passe à l'heure actuelle en Inde n'intéresse guère, ou du moins ne devrait guère intéresser le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cette question concerne le gouvernement de l'Inde. C'est à lui et non pas au gouvernement du Canada de décider si une association politique autonomiste est légitime.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada n'a pas à se soucier outre mesure des opinions personnelles de citoyens canadiens sur le nécessité de créer un pays comme le Khalistan. En vertu de notre constitution, ces citoyens canadiens ont droit à leurs opinions, car ils jouissent de la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression. Je rappelle également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que les Canadiens ont le droit de tenir des réunions pacifiques pour discuter de tout sujet qui les intéresse.

D'un point de vue historique, n'oublions pas que des citoyens canadiens se sont intéressés de près à la création de l'État d'Israël et qu'aujourd'hui, des Canadiens d'origine palestinienne sont favorables de la création d'un État pour les Palestiniens. Ils tiennent des réunions et discutent de la question. Je rappelle également que des Slovaques, des Croates et des Ukrainiens qui vivent au Canada préconisent la création d'États pour leurs peuples.

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fasse un cas particulier de l'incident qui nous occupe et affiche son soutien pour la position du gouvernement de l'Inde à l'encontre des vues de citoyens Canadiens est tout à fait inacceptable.

Dans un sens, on se trouve à condamner d'un groupe particulier. Il est tout à fait déplacé que le secrétaire d'État prenne pour cible un organisme comme la *World Sikh Organization* qui compte des dizaines de milliers de membres, et condamne nos amis ou collègues canadiens qui en font partie sous prétexte que cet organisme véhicule des idées terroristes et appuie la violence. Il est tout à fait inacceptable que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures condamne sans distinction l'ensemble d'un groupe de Canadiens.

Il a mentionné dans la lettre que des membres de ces organisations avaient également participé à des actes de violence ou avaient encouragé de tels actes. Je lui rappelle que ce ne sont pas des organisations qui commettent des actes de violence, mais des individus. Si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a des informations indiquant que certaines personnes participent à des actes de violence ou de terrorisme ou qu'elles organisent ce genre d'activités, nous devrions prendre les mesures qui s'imposent et porter des accusations. Nous devrions régler le cas de ces personnes en tant qu'individus et non condamner toute une organisation et, implicitement, toute une communauté au Canada.

La communauté sikh est aujourd'hui profondément attristée. La généralisation et la condamnation collective qui se dégagent de la lettre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en font une communauté mise à l'écart, rejetée. Si le secrétaire d'État a la preuve que certaines organisations encouragent le terrorisme, organisent des activités terroristes et participent à des actes de violence, qu'il prenne les mesures nécessaires et qu'il nous fournisse les preuves.

J'ai écouté très attentivement ses propos aujourd'hui. Il n'a donné aucune preuve, n'a cité aucun fait qui justifierait son initiative. Il est facile de condamner un groupe de gens innocents, mais ce comportement n'a réellement pas sa place dans une société libre et démocratique.

Il semble que ce qu'il nous reste à faire maintenant, c'est de tirer les choses au clair une fois pour toutes. Je suis fort désolé que l'affaire doive faire l'objet d'une enquête de quelque sorte mais, à mon avis, nous n'avons pas le choix. Cela veut dire que la question réapparaîtra sans cesse à la une des journaux et dans les médias. Cela ne fera qu'épaissir le nuage menaçant qui flotte sur cette très importante communauté qui fait partie intégrante de la société canadienne.

Peu importe le comité permanent de la Chambre des communes qu'on choisira, que ce soit celui du multiculturalisme, des droits de la personne, de la justice et du solliciteur général ou des affaires étrangères et du commerce extérieur, pourvu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures y soit convoqué et qu'il prouve ce qu'il avance ou qu'il s'excuse auprès de la communauté sikh du Canada et des organisations qu'il a mentionnées dans sa lettre. Sinon, la communauté sikh pourra prendre les mesures qu'elle jugera nécessaires parce qu'il n'est pas question qu'elle se laisse condamner par le secrétaire d'État sans défendre ses droits.

Pareil incident est regrettable dans un pays libre et démocratique comme le Canada. La communauté sikh pourra évidemment recourir aux audiences de la Commission canadienne des droits de la personne ou faire appel aux tribunaux pour laver la réputation de la *World Sikh Organization* et des autres organisations visées.

Je ne comprends pas comment un tel incident a pu se produire. Je souhaite qu'il n'ait rien à voir avec nos relations commerciales avec l'Inde. Les représentants du gouvernement indien au Canada se sont complètement dissociés de l'initiative du secrétaire d'État. Ils n'ont jamais demandé au ministre d'agir ainsi et ils ne lui ont jamais dit que c'était utile ou nécessaire. Il semble que le secrétaire d'État ait pris cette décision de son propre chef. C'est étonnant parce que je me rappelle que des représentants du parti au pouvoir ont participé à des assemblées et à des congrès des organisations sikhs et que des membres du Cabinet leur ont envoyé leurs voeux, ce qui suppose qu'ils appuyaient les buts de ces organisations et leurs efforts au Canada.

Même si l'un des buts de l'Organisation sikh mondiale est la création d'une patrie indépendante pour les Sikhs, le fait qu'un député participe à une de ses assemblées ne signifie pas nécessairement qu'il appuie ce but. Je sais que le secrétaire d'État rencontre régulièrement des représentants du gouvernement de l'Afrique du Sud. Évidemment, cela ne signifie pas que le gouvernement du Canada appuie l'apartheid. Je pourrais mentionner plusieurs assemblées publiques d'organisations auxquelles j'ai participé. Cela ne signifie certainement pas que j'appuie tous les buts et les objectifs de ces organisations.

Le Parlement ne doit pas se contenter de mettre les choses au point. Nous devons également prendre d'autres mesures. Nous devons agir au sein de nos bureaux d'immigration, de nos services des douanes, par l'intermédiaire du SCRS et de la GRC ainsi que de notre haut-commissariat en Inde. Je suis sûr que tous les députés qui ont parmi leurs électeurs des Sikhs pourraient donner de multiples exemples de discrimination dont ceux-ci sont victimes, discrimination qui frappe des Canadiens que nous connaissons bien, que nous côtoyons au travail mais qui sont différents de nous parce qu'ils s'appellent Singh et qu'ils sont membres d'une organisation sikh.

• (1250)

J'ai entendu une histoire bien triste l'autre jour. Un monsieur passait la frontière des États-Unis pour rentrer au Canada. Il voyageait en compagnie d'un Sikh. Au poste frontière, le douanier a examiné le véhicule puis lui a dit que tout allait bien et qu'il pouvait passer. En revanche, il a ajouté qu'il allait devoir interroger la personne qui l'accompagnait. Lorsque ce monsieur lui a demandé pourquoi, le douanier a répondu qu'il avait des ordres. Il semble donc que la seule différence ait tenue au fait qu'un monsieur portait un turban et l'autre pas, que l'un avait un nom en Singh et l'autre pas, l'un était Sikh, l'autre ne l'était pas. Comme le douanier a pu voir à quelle culture cette personne appartenait, il allait l'interroger, car il avait reçu des ordres dans ce sens. Dans un pays qui s'enorgueillit de sa liberté, de son patrimoine et de sa politique multiculturels, dirigé par un gouvernement qui a publié un rapport intitulé *L'égalité, ça presse*, nous ne saurions tolérer ce genre de discrimination à nos frontières.

Nous avons tous connaissance de dossiers particuliers d'immigration dont nous sommes saisis. Encore une fois, il existe des façons très subtiles de pénaliser les adeptes du sikhisme. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit organiser une tribune pour justifier son attitude dans cette affaire ou il doit présenter des excuses à la *World Sikh Organaization* ainsi qu'aux Sikhs du Canada. Je le répète, le gouvernement doit prendre un certain nombre d'autres mesures à l'intention de nos services de douanes, de nos ministères de l'immigration, du bureau du haut-commissaire à New Delhi, de la police et du SCRS pour faire en sorte qu'on leur communique les bonnes directives. On ne saurait tolérer de tels préjugés à l'égard des membres de la confession sikh et les Sikhs du Canada devraient pouvoir jouer leur rôle légitime en tant que citoyens canadiens.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du député néo-démocrate de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Je pense qu'il a présenté des arguments très valables. Je voudrais revenir à la liberté d'expression et d'association. Ce sont, pour tous les Canadiens, des droits fondamentaux que la Charte garantit. Ce qui m'ennuie dans toute cette affaire, c'est qu'en tentant d'influencer des députés, qu'ils soient provinciaux ou fédéraux, en leur indiquant les manifestations auxquelles ils peuvent ou ne devraient pas assister, le ministre en question a porté atteinte au principe fondamental de la justice et à notre Charte des droits.

Le député estime-t-il qu'en tant que Canadiens, nous avons le devoir de défendre les principes fondamentaux de la Charte, la liberté d'expression et la liberté d'association.

M. Riis: Monsieur le Président, je sais gré au député de Calgary de son intervention. J'estime en effet que non seulement nous devons prendre les moyens de faire respecter les droits et libertés des Canadiens, mais que nous devrions peut-être faire encore davantage et recourir parfois à des moyens extraordinaires pour nous assurer qu'aucun Canadien n'ait jamais l'impression qu'il n'a pas les mêmes droits que les autres.

L'affaire qui nous occupe nous en fournit l'occasion. Des députés de tous les partis ont exprimé leur avis. Ils l'ont fait s'en se soucier de considérations partisanes. Des députés libéraux, conservateurs et néo-démocrates ont blâmé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de son initiative malheureuse qui risque bel et bien de favoriser les activités terroristes. Celui-ci a cherché à empêcher des Canadiens d'exprimer leur point de vue d'une façon franche et libre.

En tant que parlementaires, nous devons ressentir comme une atteinte à nos droits fondamentaux toute invitation à ne pas assister à certaines manifestations. Nous sommes tous suffisamment intelligents pour juger avec quels groupes nous sommes prêts à discuter de certaines questions et nous n'avons pas de leçons à recevoir du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures quant à savoir quels groupes les députés et les sénateurs peuvent rencontrer.

Les affaires intérieures de l'Inde ne devraient intéresser que le gouvernement de ce pays. A mon avis, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures utiliserait son temps à meilleur escient en prenant des mesures pour faire respecter les droits et les libertés des Canadiens, au lieu de se faire manifestement en l'occurrence l'interprète d'un autre gouvernement.

Article 21 du Règlement

M. Marchi: Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue de la Colombie-Britannique d'avoir abordé à la Chambre cette question délicate en s'exprimant d'une façon réfléchie et claire. J'applaudis au courage et à l'honnêteté du député de Calgary-Est (M. Kindy) qui a très bien su exprimer ses convictions profondes. Je me réjouis que le leader néo-démocrate à la Chambre ait fait savoir qu'il était d'accord pour faire appel à une commission d'enquête appropriée pour tenter de faire toute la lumière sur cette question, si pénible que cela puisse s'avérer pour la société canadienne et la structure de notre pays. Il faut espérer que nous réussirons à convaincre le gouvernement de se ranger à notre avis, même si, pour l'instant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a ni refusé ni accepté de tenir une telle enquête. J'espère que le témoignage que j'ai présenté au comité permanent du multiculturalisme, l'un des comités mentionnés par le leader du NPD à la Chambre, aidera à faire évaluer les documents que le gouvernement considère maintenant comme confidentiels.

Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) peut-il nous dire pourquoi le premier ministre du Canada aurait transmis ses félicitations et ses meilleurs voeux publiquement à la *World Sikh Organization* le 7 juin quand cet organisme a tenu une réunion dans sa propre province, alors qu'au même moment, sans doute, puisque la lettre était datée du 7 décembre et que, comme le député le sait, il faut toujours bien du temps pour examiner les possibilités d'action, rédiger une lettre et la corriger, le gouvernement songeait à prendre des mesures qui allaient tout à fait à l'encontre de l'appui public donné par le premier ministre?

Le président suppléant (M. Paproski): Je permettrai au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) de conclure, mais je le prie d'être bref.

M. Riis: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Cela montre à quel point le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a commis une erreur en décidant d'envoyer cette lettre. De toute évidence, le premier ministre (M. Mulroney) disait que le gouvernement appuyait la *World Sikh Organization*, alors que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était d'un avis tout à fait contraire. Cela montre encore mieux à quel point une enquête est nécessaire.

Cela nous pousse aussi à nous demander quelles autres lettres ont pu être envoyées. Celle-ci nous est venue entre les mains par erreur. Il y a eu une fuite et le contenu de la lettre a été divulgué. D'autres lettres auraient-elles été envoyées à d'autres organismes ou à des particuliers pour leur dire de ne pas assister à telle ou telle réunion? Une telle attitude dictatoriale ne doit pas être tolérée plus longtemps. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures songera sérieusement à tenir une audience quelconque, soit une audience publique, soit une audience parlementaire, soit une audience à l'un des comités permanents de la Chambre, comme l'ont proposé les deux partis d'opposition.

Le président suppléant (M. Paproski): Personne ne s'est encore proposé comme prochain orateur après la période des questions. Comme il est un peu passé 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 1.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE TIBET—ON PRIE INSTAMMENT LE GOUVERNEMENT D'APPUYER LA DEMANDE D'INDÉPENDANCE ET DE LIBERTÉ

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, encore une fois, le peuple tibétain réclame son indépendance et sa liberté. Il y a maintenant 38 ans que la Chine a envoyé son armée au Tibet pour imposer son autorité à ce petit pays pacifique, et il y a 29 ans que les Tibétains se sont soulevés, le 10 mars 1959, pour protester contre la domination de leur pays par la Chine. Lors de ce soulèvement, les forces chinoises ont tué des dizaines de milliers de Tibétains, et c'est cet événement que ce peuple commémore aujourd'hui.

Il est intéressant mais triste de constater que, partout au monde, on a accordé beaucoup d'attention à l'intervention soviétique en Afghanistan et aux problèmes en Afrique du Sud et en Amérique centrale, mais très peu à l'occupation du Tibet. Le Tibet et les Tibétains ont droit à la liberté, et je demande au gouvernement du Canada d'appuyer leurs revendications.

* * *

REVENU CANADA

LA RÉÉVALUATION DU PRIX DE REPRISE DES MACHINES AGRICOLES USAGÉES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, y a-t-il un seul député ici qui aimerait recevoir un nouvel avis de cotisation parce que Revenu Canada aurait jugé que trois ans plus tôt, un garage a surévalué une auto usagée en la reprenant au moment de la vente d'une auto neuve? Personne, j'en suis sûr.

Pourtant, des agriculteurs qui ont cédé leurs machines agricoles au moment de l'achat de matériel neuf il y a trois ou quatre ans se retrouvent dans cette situation. Revenu Canada demande à ces agriculteurs de modifier les chiffres de leurs contrats de vente. Si un vendeur a surévalué le prix de machines, pourquoi les agriculteurs devraient-ils en faire les frais?

Nous nous efforçons tous et probablement tous les Canadiens aussi, d'obtenir le maximum pour nos autos lorsque nous en achetons des neuves. Le garagiste qui paie trop cher a le droit de courir à la faillite, mais les agriculteurs devraient pas recevoir de nouvelles cotisations en raison d'un règlement ridicule appliqué par un fonctionnaire zélé qui croit connaître le prix du matériel agricole mieux que les agriculteurs ou les fabricants. J'exhorte le ministre à abolir le règlement idiot qui permet ces pratiques et à ordonner à ses fonctionnaires de cesser de harceler nos agriculteurs.

L'AIDE EXTÉRIEURE

ON PROPOSE DE DONNER PRIORITÉ À DES PROJETS QUI AMÉLIORENT LES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, en Afrique où 80 p. 100 de la population vit en milieu rural, les femmes font environ 70 p. 100 du travail. Pourtant, traditionnellement, c'est aux hommes que l'on a donné l'argent. On a formé des hommes en dépit du fait que ce sont les femmes qui font le travail. Les femmes des pays en voie de développement ont besoin de formation et doivent accéder à la propriété des terres, elles doivent avoir un meilleur accès au crédit et une plus grande protection juridique.

Récemment, le gouvernement publiait un document de stratégie où l'on pouvait lire:

> Les femmes constituent la moitié de la population du globe. Cependant, si elles y effectuent les deux tiers des heures de travail, elle ne perçoivent qu'un dixième des revenus et ne possèdent qu'un centième des biens.

Le document déclare que l'ACDI appuie les projets locaux mis sur pied par les femmes et pour les femmes.

Un autre rapport juste publié par l'Institut Nord-Sud donne un aperçu des activités des ONG sous le titre *Bridges of Hope*. On y fait remarquer que 33 p. 100 seulement des projets ont fait appel aux femmes de la localité lors de la conception du projet.

Nous devons garantir aux Canadiens que la plus grande partie de l'argent fourni aux ONG et aux entreprises sera utilisée, dans une certaine mesure, à des projets qui améliorent les conditions de vie des femmes.

* * *

LES STUPÉFIANTS

LA LUTTE ENTREPRISE CONTRE LES DROGUES DANS LES PÉNITENCIERS

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, cette semaine, le solliciteur général (M. Kelleher) a annoncé une nouvelle capitale lors d'une conférence internationale sur l'abus des drogues. Il a déclaré que le SCC et la GRC entreprennent conjointement de lutter contre l'introduction et le trafic de drogues dans les prisons. Le ministre mérite des félicitations pour son esprit de leadership et son rôle primordial dans la stratégie nationale de lutte contre les drogues.

Comme membre du comité de la justice et des questions juridiques, j'ai visité de nombreux établissements ces derniers mois et rencontré de nombreux détenus. Comme les députés le savent, le processus de rééducation des détenus est beaucoup plus difficile quand la drogue circule librement. Les députés peuvent être assurés que le geste du solliciteur général est de nature à aider considérablement les détenus qui veulent se réformer.

La disparition des drogues assainira le milieu carcéral pour les détenus et les employés et en fera un lieu de travail plus sûr. Comme citoyen et comme père, je suis fier de l'initiative du ministre. Elle promet aux Canadiens un cadre de vie plus sûr et leur donne à tous un excellent exemple à imiter.

Article 21 du Règlement

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA RELANCE ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la population montréalaise s'impatiente de plus en plus devant la lenteur du gouvernement fédéral à prendre des décisions dans des dossiers aussi importants, pour la grande région de Montréal, que le développement du Vieux-Port de Montréal et l'Agence spatiale.

Tout le monde se rappelle qu'en novembre 1986, le Comité présidé par M. Laurent Picard faisait ces deux pricipales recommandations pour relancer l'économie de la grande région de Montréal. Malheureusement, le 2 décembre, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret) ne répondait à ces recommandations que par des voeux pieux et, le surlendemain, tous les représentants de la communauté socio-économique et politique de Montréal déploraient cette absence de décision concrète.

Monsieur le Président, ce que la population montréalaise veut savoir du gouvernement fédéral au sujet de ses décisions sur l'Agence spatiale est ceci: Est-ce que le gouvernement fédéral va rendre publique sa décision avant, pendant ou après la campagne électorale, ce qui veut dire jamais?

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA NÉCESSITÉ DE PERMETTRE LA VENTE DES VÉHICULES TOUT TERRAIN À TROIS ROUES DANS LES RÉGIONS NORDIQUES

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, Transports Canada a suspendu la vente de véhicules tout terrain à trois roues au Canada, imitant en cela les États-Unis comme d'habitude. Cette interdiction provisoire est peut-être acceptable dans les provinces dont le réseau routier est développé et lorsqu'elle est appliquée dans des endroits où les véhicules ne peuvent être utilisés de toute façon. Cependant, dans les régions du Keewatin et du centre de l'Arctique, où il y a beaucoup de toundra et de muskeg, les VTT à trois roues sont moins coûteux que leurs équivalents à quatre roues, et ils sont beaucoup utilisés pour la chasse et le travail.

• (1405)

Les gens du Nord ont déjà été durement frappés sur le plan financier par le lobby anti-fourrures. En les obligeant à acheter des VTT à quatre roues plutôt que des VTT à trois roues, on leur impose un fardeau financier additionnel, puisque l'écart de prix peut atteindre de 1 000 $ à 3 000 $.

Article 21 du Règlement

A l'occasion d'une tribune téléphonique diffusée pour les territoires à partir de Rankin Inlet vendredi, tous ceux qui ont téléphoné se sont dits opposés à l'interdiction des VTT à trois roues. Je prie donc instamment le ministre des Transports (M. Crosbie) de permettre la vente des VTT à trois roues aux habitants du Nord jusqu'à ce que des routes aient été construites.

* * *

LE TRANPORT AÉRIEN

LE TRANSPORT DE PLUTONIUM—LA MODIFICATION DE L'ACCORD CONCLU ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE JAPON

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, l'an dernier, les gouvernements américain et japonais ont conclu un accord nucléaire qui prévoyait le transport éventuel, au-dessus du territoire canadien, de plutonium dont une infime particule peut provoquer le cancer. Les Canadiens n'étaient pas d'accord et ils ont protesté.

Dans de nombreuses localités dont Arctic Bay, Eskimo Point, Iqualit, Whitehorse, Toronto, Faro, Edmonton, Vancouver et jusqu'à Haines Junction, au Yukon, des milliers de Canadiens ont signé des pétitions afin de signaler au Parlement leur opposition à ces vols. Ils ont écrit aux autorités canadiennes et américaines. Les députés néo-démocrates et libéraux ont exigé des réponses. Les médias canadiens et américains ont suivi de près ce dossier.

Tad Homer-Dixon, un Canadien qui étudie au *Massachusetts Institute of Technology*, a lutté contre ce projet. John Polanyi, lauréat du prix Nobel, s'est prononcé contre.

On vient de donner tort aux cyniques qui prétendent que les simples citoyens n'ont pas voix au chapitre. En effet, le département d'État vient d'annoncer que l'accord nucléaire sino-américain sera modifié au moyen d'un protocole d'entente prévoyant que les Japonais procèdent uniquement par voie maritime.

La situation demeure inquiétante. La menace de prolifération nucléaire persiste. L'environnement court de grands dangers. Le combat n'est pas terminé mais il est réjouissant de voir que les simples citoyens que nous sommes avons remporté une bataille majeure.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE FEMMES NOMMÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, au moment où la semaine internationale des femmes tire à sa fin, il convient de souligner les importants progrès réalisés par ce gouvernement en ce qui concerne la nomination de femmes à des postes clés pour la prise de décisions.

Nous avons presque doublé le pourcentage de femmes nommées à des conseils, des agences et des commissions fédérales. Ce chiffre est maintenant de 28,6 p. 100, contre 15 p. 100 sous l'ancien gouvernement.

Le nombre de femmes juges nommées par le gouvernement fédéral est passé à 20, ce qui représente une hausse de 22 p. 100 depuis notre entrée en fonction. Les nominations de femmes aux échelons supérieurs de la Fonction publique fédérale ont plus que doublé.

Douze femmes ont été nommées ambassadeurs, hauts-commissaires et consuls généraux, soit six fois plus que sous l'ancien gouvernement.

Il ne s'agit pas d'un geste symbolique mais bien de la preuve évidente que ce gouvernement reconnaît les talents et la compétence des Canadiennes.

* * *

TÉLÉFILM CANADA

L'ANNONCE DU DÉPART DU PRÉSIDENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il l'a enfin fait.

M. Tobin: Fait quoi?

M. Boudria: Il a abandonné.

M. Tobin: Qui?

M. Boudria: Je suis ravi que le député me pose la question. Il s'agit évidemment de Jean Sirois, l'ami du premier ministre (M. Mulroney), le solliciteur de fonds du parti conservateur, le partisan de la ministre des Communications (M[lle] MacDonald) quand celle-ci avait brigué la direction du parti, bref un conservateur sur toute la ligne, qui a décidé de renoncer, à compter du 13 avril, au traitement rondelet de 64 000 $ par an que lui valait la nomination politique au poste de président de Téléfilm Canada. Il souhaite retourner à son étude d'avocat où il peut gagner de la grosse galette, par exemple les 400 000 $ que rapporteront les contrats juridiques qu'il a obtenus récemment du gouvernement fédéral et de son ami, le premier ministre.

Les Canadiens sont soulagés d'apprendre que Jean Sirois quitte Téléfilm Canada où il y a longtemps qu'on a cessé de l'apprécier. Nous voulons cependant savoir pourquoi il attend au 13 avril. Le premier ministre devrait lui téléphoner aujourd'hui et le prier de remettre les clés de son bureau dès ce soir, avant de rentrer chez lui.

[*Français*]

Monsieur le Président, pourquoi attendre au printemps? Congédions Jean Sirois dès maintenant!

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

LES DÉDUCTIONS FISCALES ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD—L'APPLICATION EN SASKATCHEWAN

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, en décembre 1986, le ministère des Finances a publié une liste des localités admissibles aux avantages fiscaux offerts aux habitants du Nord. Étrangement, plusieurs villages du sud-ouest de la Saskatchewan figuraient sur cette liste. Comme il est manifestement injuste que les citoyens d'une localité aient droit aux avantages fiscaux alors que ceux des localités environnantes n'y ont pas droit, j'ai soulevé ici la question à maintes reprises en avril 1987, demandant que l'on

revoie les critères de désignation des postes isolés. Malheureusement, les modifications ultérieures n'ont fait qu'aggraver le problème en confirmant les localités de la liste originale, à l'exclusion de toutes les autres.

● (1410)

La méthode de désignation est arbitraire, injuste et capricieuse, et il est urgent qu'on la modifie. Je demande au ministre des Finances (M. Wilson) de charger au plus tôt un haut fonctionnaire d'établir des critères raisonnables qui garantissent que tous les citoyens d'une même région soient traités équitablement, uniformément et de façon conséquente.

* * *

L'IMMIGRATION

LE TRAITEMENT INFLIGÉ AUX DOMESTIQUES ÉTRANGÈRES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, voici en quels termes un haut fonctionnaire de l'immigration a parlé des travailleuses domestiques étrangères la semaine dernière:

> Nous leur offrons donc une maison de transition en réalité. Nous les faisons venir, et si elles s'acquittent bien de leurs tâches, nous leur accordons le statut d'immigrantes reçues. Ensuite, elles peuvent conserver leur emploi actuel ou se chercher autre chose ailleurs. Mais elles doivent au moins rester deux ans dans la famille qui les emploie, et faire ce qu'on leur dit. Quand nous nous les faisions venir à titre d'immigrantes sous l'ancien système, elles ne restaient jamais à la maison. Elles effectuaient leurs tâches le jour, mais ne demeuraient jamais à la maison parce qu'elles étaient hors de leur milieu et de leur groupe ethnique.

Les maisons de transition sont des établissements destinés aux malheureux, comme les prisonniers en cours de réhabilitation, les malades mentaux ou les arriérés. C'est mal de parler sur un ton aussi paternaliste des centaines de femmes, la plupart des Antilles ou des Philippines, qui travaillent dur pour des familles canadiennes quand elles arrivent au pays. Elles ont souvent des gages scandaleusement bas et sont souvent maltraitées. Les lois fédérales et provinciales ou les syndicats ne les protègent pratiquement pas. Le Canada a besoin de ces domestiques. Les employés de l'immigration ne devraient pas les insulter.

* * *

L'AVORTEMENT

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—ON DEMANDE DES MESURES VISANT AU RESPECT DE LA VIE HUMAINE

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, la décision rendue par la Cour suprême du Canada le 28 janvier 1988 laisse notre pays sans loi sur l'avortement. Un avortement peut maintenant être pratiqué à n'importe quel moment durant les neuf mois après la conception.

Article 21 du Règlement

A titre de parlementaires, nous devons agir rapidement pour remédier à cette situation déplorable. Rien dans le jugement de la Cour suprême ne permet de croire que l'avortement est un droit. Nous devons donc trouver un moyen de donner aux mères et aux enfants le droit à la vie et à la liberté.

Par conséquent, nous devons présenter un projet de loi qui respecte la vie humaine à toutes les étapes de son développement. Un foetus de trois semaines est aussi précieux pour la société et aussi humain qu'un enfant à naître peut l'être à 24 semaines.

Tous les députés doivent dire nettement quelle est leur position sur la vie ou sur la mort des enfants à naître, c'est-à-dire sur la grande question morale du XXe siècle. Je suis fier de compter parmi ces millions de Canadiens qui réprouvent la situation actuelle. Je me joins à eux pour réclamer la protection des enfants à naître.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

LE FINANCEMENT DE L'INTERRUPTION DE GROSSESSE ET LA LIBERTÉ DE CHOIX—LA POSITION D'UNE DÉPUTÉE SOCIALE-CRÉDITISTE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui féliciter M^me^ Kim Campbell, députée sociale-créditiste de la Colombie-Britannique, d'avoir eu le courage de ses convictions.

Hier, M^me^ Campbell a publiquement défié le premier ministre Vander Zalm, en disant qu'elle appuyait le financement de l'interruption des grossesses et la liberté du choix pour les femmes. «Je ne suis pas à vendre!» a dit M^me^ Campbell.

Monsieur le Président, je trouve cette prise de position digne de respect. En effet, n'est-ce pas le véritable jeu de la politique: avoir le courage de ses convictions et de celles de ses commettants et ce, malgré le coût politique?

Le premier ministre Vander Zalm a ouvertement ignoré la volonté de la majorité de l'électorat de sa province et a rejeté la sagesse de la Cour suprême.

Je félicite M^me^ Campbell pour son intégrité et son honnêteté. Par son action, elle renforce le processus démocratique en représentant ceux et celles dont l'opinion est ignorée par M. Vander Zalm.

Questions orales

[*Traduction*]

LA CHARTE DES DROITS

L'EFFET SUR LA DÉMOCRATIE—L'AUTORITÉ ULTIME

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, la Charte des droits édulcore la démocratie au Canada. Nous avons maintenant deux genres de gouvernement, le gouvernement élu qui est le Parlement et le gouvernement non élu que sont les juges. Le premier propose et le second dispose.

La faute ne tient pas en l'occurrence à la qualité des décisions. La récente décision de la Colombie-Britannique était juste à mon avis. La faute tient au fait que l'autorité ultime ne réside plus dans le gouvernement élu et, partant, dans l'électorat qu'il représente.

Ce problème ne fera pas les manchettes des téléjournaux. Il n'a pas de solution toute faite, mais il revêt une importance fondamentale pour l'avenir de la démocratie au Canada et devrait figurer au programme des travaux du Parlement.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

TERRE-NEUVE—L'ÉLECTION D'UN CANDIDAT LIBÉRAL AU COURS D'UNE ÉLECTION PROVINCIALE PARTIELLE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, il est 14 h 15 et je suis ravi de constater que beaucoup de députés sont à la Chambre pour apprendre la bonne nouvelle. Presque quatre décennies se sont écoulées depuis que la province de Terre-Neuve s'est jointe à la Confédération, presque 40 ans. Tout ce temps-là, les électeurs de Waterford-Kenmount, circonscription de la région de Saint-Jean-Ouest qui a déjà porté d'autres noms, ont voté pour les conservateurs.

Mercredi soir, en plein milieu de la circonscription de Saint-Jean-Ouest—la circonscription du ministre des Transports (M. Crosbie)—les électeurs de Waterford-Kenmount ont élu un candidat libéral, ce qui a redonné beaucoup d'espoir au parti libéral terre-neuvien. C'est comparable à la victoire dans Riverview, au Nouveau-Brunswick.

Monsieur le Président, c'est clair comme le jour: le parti libéral à Terre-Neuve et au Labrador va former le prochain gouvernement. Je sais que le député de Saint-Jean-Ouest, ministre des Transports, se joint à moi pour féliciter M. Eric Gullage, nouveau député dans sa circonscription fédérale, d'avoir fait du bon travail et de marquer l'avénement prochain d'un tout nouveau gouvernement libéral dans la province de Terre-Neuve et Labrador.

• (1415)

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES CENTRES D'EXCELLENCE—ON PROPOSE DE CRÉER DES RÉSEAUX D'EXCELLENCE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé au mois de janvier que le Canada consacrerait 1,3 milliard de plus à la recherche et au développement et qu'il favoriserait la création de centres d'excellence; cette nouvelle a été accueillie avec enthousiasme par les chercheurs et elle a suscité de nombreuses discussions sur la question des centres d'excellence.

Il faudrait peut-être voir plus grand et songer à des «réseaux d'excellence». C'est l'opinion du professeur Gilles Barbery, directeur de la faculté des mines et de la métallurgie de l'Université Laval. Son domaine de recherche est un de ceux où le Canada se doit d'exceller naturellement. La recherche est toutefois effectuée par plusieurs universités, par des entreprises commerciales et par des centres de recherche provinciaux et fédéraux comme CANMET. Au lieu de concentrer toute la recherche dans un lieu géographique précis, nous devrions renforcer le réseau dont chaque élément pourrait choisir sa propre spécialité.

Il en va de même, bien sûr, dans d'autres domaines de recherche comme la médecine, les communications ou la technologie spatiale.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES DE LIVRAISON DU COURRIER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. Lors des dernières élections, le premier ministre a déclaré:

> Le service postal est essentiel pour tous les Canadiens . . . Un nouveau gouvernement progressiste conservateur . . . continuera à améliorer la qualité de la distribution du courrier pour que tous les Canadiens aient droit aux mêmes services.

Le ministre fait signe qu'il approuve. Belle promesse! Trois cent mille Canadiens doivent maintenant se servir de ces absurdes superboîtes qui ne fonctionnent pas, qui sont saccagées par les vandales, qui diminuent la valeur des propriétés et qui causent de graves ennuis à des milliers de personnes âgées.

Les Canadiens qui habitent à la campagne doivent faire 30 ou 40 milles de route parce que les itinéraires postaux ont été supprimés. Ils ne sont plus qu'un souvenir.

Pourquoi le premier ministre a-t-il promis aux Canadiens qu'ils bénéficieraient également de la livraison quotidienne du courrier s'il n'avait pas l'intention de tenir promesse? A moins qu'il n'ait voulu dire que les Canadiens bénéficieraient d'un service de livraison juste et équitable sauf s'ils habitent à la campagne, dans un nouveau quartier ou dans une banlieue. Est-ce ce qu'il a voulu dire?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le préambule de la question du chef de l'opposition est un tissu d'inexactitudes. En voici une. Aucun itinéraire rural n'a été supprimé, contrairement à ce que le chef de l'opposition a prétendu.

Il a parlé de la livraison du courrier aux superboîtes. En fait, la décision d'utiliser ces boîtes a été prise par le ministre des Postes en 1974, et le chef de l'opposition était membre du gouvernement qui l'a prise.

Pour rétablir la livraison à domicile dans tous les foyers maintenant desservis par les superboîtes, il en coûterait 1,3 milliard de dollars pour les cinq prochaines années et 400 millions de dollars par année par la suite. Je sais que le chef de l'opposition est sensible aux déficits ces jours-ci, alors il devrait féliciter la Société des postes parce qu'elle fera plus de 20 millions de dollars de bénéfices cette année. C'est le résultat que nous avons réussi à obtenir depuis que nous avons pris le pouvoir.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je n'admets qu'une seule inexactitude dans le préambule. C'est l'inexactitude de la déclaration du premier ministre. On pourrait remplir l'une de ces superboîtes avec les promesses qu'il n'a pas tenues.

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré à la Chanmbre le 5 décembre 1986: «Tant que notre gouvernement restera au pouvoir, tous les Canadiens seront des citoyens à part entière . . . »

M. Mazankowski: C'est exact.

M. Turner (Vancouver Quadra): « . . . en ce qui concerne le service postal et le reste». Le vice-premier ministre pourra peut-être répondre à cette question, puisqu'il est intervenu.

• (1420)

Le premier ministre avait raison, je pense. Les gens des nouveaux lotissements, des zones rurales du Canada, de la région rurale de l'Alberta du vice-premier ministre et des nouveaux ensembles d'habitation ne sont pas des citoyens de deuxième ordre sous ce gouvernement, mais de troisième ordre.

Je voudrais poser la question suivante au vice-premier ministre. Pourquoi le premier ministre pense-t-il que la seule façon d'améliorer la Société canadienne des postes est de réduire les services postaux?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, on n'a supprimé aucun service postal.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Les propos du chef de l'opposition au sujet des activités de la Société canadienne des postes sont aussi exacts que ce qu'il disait à propos des sous-marins.

En fait, au cours des quatre prochaines années, on va ouvrir 6 000 nouveaux bureaux de poste pour servir le public. Le fait est que la Société canadienne des postes a finalement résorbé son déficit. Lorsque notre gouvernement a pris le pouvoir, elle avait un déficit de plus de 500 millions de dollars. Je reconnais que le chef du parti libéral ne s'inquiète pas pour une piètre somme de 500 millions de dollars. C'est insignifiant. La Banque royale peut y remédier en très peu de temps. Mais en tant que . . .

M. le Président: La parole est au très honorable chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je voudrais faire une proposition au ministre. Il voudra peut-être se joindre à moi au Manitoba sur les circuits ruraux de distribution du courrier et essayer de défendre cette thèse aux prochaines élections provinciales.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES SUPERBOÎTES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Si j'ai bien entendu le ministre, monsieur le Président, il dit en effet que le premier ministre n'a pas dit la vérité pendant la dernière campagne électorale et il n'a pas dit la vérité non plus devant cette Chambre des communes. Quelle réponse le ministre donne-t-il aux centaines de milliers de Canadiens qui ont vu diminuer la valeur de leur maison à cause des superboîtes qui ont été installées devant chez eux et parce qu'ils ne reçoivent pas de façon quotidienne le courrier à leur domicile? Quelle réponse donne-t-il?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le chef de l'opposition continue à faire ces fausses déclarations . . .

Mme Copps: Allons donc!

M. Andre: . . . puis il me demande de rendre compte d'une accusation complètement fausse et sans fondement.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: La meute qui est derrière lui ne veut pas entendre la réponse.

M. le Président: Le député répondra à la question.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Monsieur le Président, comme on l'a dit à la Chambre en d'autres circonstances, là où on a placé des superboîtes et où on a procédé à des sondages auprès des usagers, le taux de satisfaction est d'environ 95 p. 100.

M. Turner (Vancouver Quadra): Oh, certainement!

M. Andre: La déclaration du leader de l'opposition à propos de la perte de valeur des propriétés immobilières n'est absolument pas justifiée. Il sait que ce n'est pas vrai.

Maintenant que la Société canadienne des postes fait des bénéfices, nous allons pouvoir envisager d'étendre les services qui ont été réduits en 1974. On procédera de manière raisonnable, sans encourir des déficits énormes à faire payer par les générations à venir.

Questions orales

LES SUPERBOÎTES—LA RÉDUCTION DE LA TAXE FONCIÈRE EN ONTARIO

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Le 27 novembre 1986 je prévenais le gouvernement conservateur en Chambre que l'installation de superboîtes aux lettres déprécierait les maisons et pénaliserait les propriétaires canadiens de maisons individuelles situées dans les nouveaux lotissements. Hier la Commission municipale de l'Ontario décidait de réduire de 5 p. 100 les taxes frappant les maisons équipées de superboîtes aux lettres, au motif que leurs propriétaires sont victimes d'une violation de leur vie privée.

Combien de temps va-t-il falloir au gouvernement pour comprendre que les superboîtes aux lettres sont injustes et discriminatoires, qu'elles privent les Canadiens de leur droit le plus fondamental, le respect de leur vie privée? Qui va indemniser cette dépréciation immobilière entraînée par l'installation des superboîtes? Est-ce le ministre qui va les rembourser?

• (1425)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, si je comprends bien la Commission municipale de l'Ontario a dit expressément qu'il n'y avait pas eu baisse de valeur des propriétés, contrairement à ce que prétend le député. Ce que la Commission municipale a dit en l'espèce, c'est qu'il y avait nuisance en raison . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Alors, c'est vous qui avez distribué le courrier, Harvie?

M. Andre: A ce qu'il semble, les députés libéraux ne sont pas disposés à entendre la vérité. Ils ne cessent de lancer de fausses accusations et ensuite ils braient comme des ânes.

M. le Président: Le député de Saint-Léonard—Anjou.

[*Français*]

LA DÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS—LA PERTE DE REVENUS DES MUNICIPALITÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, à cause de l'installation des superboîtes postales, les municipalités doivent réduire leurs comptes de taxes, parce que la Commission municipale de l'Ontario a déclaré, hier, qu'elles dévaluaient les propriétés. Est-ce que le gouvernement va compenser les municipalités pour leurs pertes de revenus? Est-ce que le gouvernement va compenser les propriétaires pour la perte de valeur de leurs propriétés?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la question au fond est de savoir si le parti libéral va se prononcer en faveur du timbre à 60 cents pour payer ce qu'il vient de demander. Voilà les faits. Cela va exiger le timbre à 60 cents.

Si c'est là la position adoptée par le chef du parti libéral, qu'il le dise honnêtement qu'il aille faire campagne en faveur du timbre à 60 cents pour réaliser ce qu'il estime nécessaire.

LES SUPERBOÎTES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO À PROPOS DES TAXES FONCIÈRES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, c'est au même ministre que je m'adresse. Sait-il qu'il y a moins d'une heure, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que non seulement il avait l'intention de se conformer à la décision qu'a rendue hier la Commission des Affaires municipales de l'Ontario dans le cas des résidents qui ont le malheur d'avoir ces boîtes près de chez-eux, mais également que dans le cas des résidents des localités avoisinantes, il avait l'intention de réduire les taxes foncières de 5 p. 100.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Non, monsieur le Président.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INDEMNISER LES MUNICIPALITÉS

M. Neil Young (Beaches): Si le ministre ne le sait pas, monsieur le Président, je lui dirai que ces superboîtes font perdre de la valeur aux propriétés des localités où elles sont situées.

Le ministre va-t-il faire en sorte d'indemniser les municipalités pour la perte de revenus que ces boîtes entraînent, et les propriétaires qui se voient imposer ces boîtes pour le préjudice qu'ils subissent?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'espère que le député ne me tiendra pas rigueur si je lui demande d'attendre pour répondre d'avoir vérifié que les faits qu'il vient de rapporter sont exacts.

Selon la décision de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, rien ne prouve que la présence de ces boîtes entraîne une dévaluation des propriétés. D'après des études indépendantes que je communiquerai volontiers au député, la présence des superboîtes n'influe en rien sur la valeur des propriétés.

Après tout, quand on a cessé de livrer à domicile le pain et le lait, la valeur des propriétés n'a pas baissé énormément simplement parce que les gens ont dû se procurer autrement le pain et le lait. Il faut être réaliste, monsieur le Président, les temps changent.

M. Broadbent: Mais on n'a pas érigé de superboîtes à pain. Quand vous avez choisi votre comparaison, Harvie, vous avez donné dans le mille.

LA DISTRIBUTION DU COURRIER À DOMICILE—LES ANNONCES DE MAISONS À VENDRE

M. Neil Young (Beaches): Le ministre sait-il que bien des agents immobiliers considèrent maintenant la distribution du courrier à domicile comme un atout pour ceux qui essaient de vendre leur maison? Si le ministre le sait, pourquoi ne rétablit-il pas le service de distribution à domicile pour tous les Canadiens comme il devrait le faire?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je le répète, cela coûterait 1,3 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années. Si le Nouveau parti démocratique et le parti libéral jugent que nous devrions établir un tel service et payer pour cela 400 millions de dollars de plus par année ou porter l'affranchissement d'une lettre à 60c., qu'ils le disent. Je suis certain que le gouvernement y songerait à ce moment-là. On n'a rien pour rien.

Les néo-démocrates et les libéraux préconisent une dépense supplémentaire de 400 millions de dollars par an. Il faut y penser. Préfèrent-ils que nous dépensions notre argent à cela ou à de meilleurs services de garderie pour les mères du Canada? A eux de choisir. Voilà les possibilités qui s'offrent à nous.

* * *

• (1430)

LES PÊCHES

LES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS SUR LES EXPORTATIONS DE POISSON—LA PROTECTION DES EMPLOIS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il le sait, les pourparlers canado-américains tenus aujourd'hui à Washington au sujet des restrictions à l'exportation du hareng et du saumon de la Colombie-Britannique ne semblent pas vouloir aboutir.

Hier, le ministre a déclaré à la Chambre qu'il protégerait la pêche et les emplois des travailleurs dans les usines de conditionnement du poisson.

Puisque le ministre a eu tout le loisir hier soir de réfléchir à la façon de protéger ces emplois, peut-il nous dire maintenant comment il compte s'y prendre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le député d'Egmont l'a dit, les pourparlers se poursuivent à Washington. J'ai essayé d'expliquer hier à la Chambre que l'on ne favorisait pas la position du Canada en discutant dès maintenant de ce que nous pourrions faire une fois ces entretiens terminés.

Il faut procéder systématiquement. Nous restons en communication étroite avec le secteur, les provinces et les autres intéressés. Les entretiens se poursuivent aujourd'hui.

LES TAXES À L'EXPORTATION—LES CONSÉQUENCES DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le ministre sait que les travailleurs de la Colombie-Britannique sont très inquiets à ce sujet, comme d'ailleurs les employés des usines de conditionnement du poisson de la côte atlantique.

A première vue, l'article 1203 de l'Accord de libre-échange semble exempter le Canada atlantique des règlements sur le conditionnement du poisson. Toutefois, le ministre admettra certainement que, aux termes de l'article 1205, les règlements sur l'exportation de poisson qui accompagnent l'accord commercial relèvent aussi du GATT.

Le ministre sait que, conformément à l'article 408 de l'accord commercial, nous avons cédé le droit d'imposer des taxes à l'exportation afin d'être en mesure de lutter contre une décision qui ne nous serait pas favorable. Il sait également que toute nation n'a que deux recours: soit interdire l'exportation de matières premières, soit imposer une taxe à l'exportation.

Le ministre n'en convient-t-il pas et ne dirait-il pas à la Chambre que l'accord commercial Mulroney-Reagan n'offre aucune protection à l'industrie de la pêche et aux travailleurs canadiens qui en dépendent? Autrement dit, c'est plutôt le contraire qui est vrai.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement cette très longue question. La réponse est non.

* * *

L'IMMIGRATION

LES AUDIENCES DE LA COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION—LA DÉCISION DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme il le sait pertinemment, la Cour fédérale du Canada a empêché aujourd'hui la Commission d'appel de l'immigration d'entendre le cas d'un candidat au statut de réfugié, car le projet de loi C-55 du gouvernement fait craindre que la Commission soit incapable de porter un jugement objectif, du fait de l'article 38 en vertu duquel tous les commissaires sont démis de leurs fonctions à la date d'entrée en vigueur de la Loi et seuls ceux qui conviennent au gouvernement sont réengagés.

Ainsi, le ministre pourrait-il nous confirmer que si la décision de la Cour fédérale demeure, le fait est que la Commission d'appel de l'immigration pourrait bien ne plus pouvoir entendre aucun cas, non seulement pour ce qui est des réfugiés, mais également, par exemple, pour ce qui est des citoyens canadiens cherchant à faire appel, afin de faire venir leurs parents en tant qu'immigrants? Le ministre pourrait-il nous confirmer que c'est là ce qui pourrait se produire dorénavant?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, selon moi, le jugement de la Cour fédérale doit être examiné très attentivement. Nous avons demandé au ministère de la Justice de nous conseiller à ce sujet.

Cependant, je suis très surpris de voir le député de Spadina, qui a bloqué pendant huit mois le projet de loi C-84, poser des questions au sujet du statut de réfugié.

ON DEMANDE DE MODIFIER LE PROJET DE LOI C-55

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis surpris, quant à moi, que le ministre ne soit pas prêt à comprendre la question qui se pose en l'occurrence, étant donné que l'Association du barreau canadien lui a signalé, le 21 octobre, que c'est exactement ce qui allait se passer au sujet du projet de loi C-55 et j'ai peine à croire que depuis quatre mois le ministre ne fasse rien, pour se préparer en conséquence.

Ainsi, je voudrais demander au ministre s'il va maintenant prendre des dispositions, afin de saisir le Parlement d'une modification du projet de loi C-55 qui permettra de s'assurer que les commissaires bénéficient des garanties quant au mandat accordé normalement dans les circonstances, à savoir qu'ils ne pourront être démis de leurs fonctions sans raison durant leur mandat.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne présenterai aucun projet de modification du projet de loi C-84, mais je tiens à dire à l'opposition que nous ne pouvons compter au Canada sur un système qui fonctionne.

Depuis huit mois, les Canadiens attendent que la Chambre adopte un projet de loi sur le statut des réfugiés. Cependant, vous faites systématiquement traîner les choses. J'espère que vous allez faire face au problème aujourd'hui et assumer vos responsabilités.

* * *

LES AÉROPORTS

NANAÏMO—LA CONSTRUCTION D'UNE AÉROGARE

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre sait bien, pour y être allé à plusieurs reprises, que l'aéroport de Nanaïmo a besoin d'une aérogare. C'est l'un des aéroports les plus actifs de la côte ouest, desservi par une demi-douzaine de compagnies aériennes dont les bureaux se trouvent actuellement dans des remorques installées le long de la voie de circulation.

Ma question est simple: quand les gens de Nanaïmo, de Ladysmith et de Duncan auront-ils l'aérogare qu'ils demandent depuis des années?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . que je me suis beaucoup préoccupé de cette question récemment et que la construction d'une aérogare à Nanaïmo a finalement été approuvée.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je ne comprends pas que le gouvernement précédent ait fermé les yeux sur un besoin aussi évident.

Le complexe comprendra un parc de stationnement, des routes, des services publics, des comptoirs de vente de billets et une aire de récupération des bagages.

* * *

LA FISCALITÉ

LA DÉDUCTION FISCALE ACCORDÉE AUX HABITANTS DU NORD—L'EXCLUSION DE CERTAINES LOCALITÉS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne la déduction fiscale accordée aux habitants des régions septentrionales dont l'application est tout à fait injuste.

En effet, il existe des îles au large des côtes est et ouest qui ne figurent pas sur cette liste. Pas une seule localité du Nouveau-Brunswick n'y figure. Il y a des localités de la Saskatchewan qui n'y sont pas inscrites non plus. En fait, son propre député de Swift Current—Maple Creek a déclaré à la Chambre aujourd'hui que l'application de cette disposition par le ministre était arbitraire et capricieuse.

Le ministre va-t-il cesser d'être arbitraire et capricieux? Lui ou le ministre du Revenu national entendent-ils intervenir personnellement et, au lieu de se retrancher derrière la tenue d'une enquête? Vont-ils faire figurer sur cette liste les localités qui manifestement méritent d'y être?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, dans son envolée, le député oublie qu'un certain nombre de personnes ont reçu un excellent traitement, car le décret de remise qui était très temporaire et ne visait, pendant de nombreuses années, que quelques personnes dans les collectivités du Nord est désormais permanent.

Des retraités, des travailleurs indépendants et des autochtones sont maintenant assurés de profiter de ces avantages et de pouvoir continuer à le faire.

Le député a parlé de certains problèmes concernant les cas limite, c'est-à-dire lorsqu'on a des doutes quant à savoir si telle ou telle collectivité doit profiter du traitement accordé aux collectivités septentrionales. Nous avons demandé la création d'une commission pour examiner cette question de façon que les gens puissent présenter des instances.

De cette façon, certaines collectivités qui, actuellement, ne sont pas certaines d'avoir droit à ce traitement en bénéficieront peut-être. Le ministère du Revenu national peut leur fournir les renseignements en maintenant, avant la création de cette commission.

M. Rompkey: C'est maintenant que les gens paient leurs impôts, ils ne peuvent pas attendre la tenue d'une enquête. Le système est injuste.

ON DEMANDE D'AJOUTER CERTAINES LOCALITÉS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler un autre aspect. La personne qui doit débourser pour une urgence médicale dans le Nord ou dans l'Arctique ne peut en faire état dans sa déclaration d'impôt. C'est pourtant le cas si c'est son employeur qui la défraie. Il me semble que c'est ce genre d'injustice qu'il faut corriger dès maintenant.

M. Crosbie: Pourquoi n'avez-vous pas fait le changement qui s'imposait?

M. Rompkey: De fait, la liste a été revisée puisqu'on y a ajouté la localité de Trepassey dans St-Jean-Ouest. Nous voulons que d'autres localités tout aussi admissibles soient ajoutées dès maintenant; non pas après l'enquête mais maintenant, au moment où les gens paient leurs impôts.

• (1440)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il me semble que si le député réfléchissait à ce qu'il vient de dire, il verrait qu'on n'en finirait plus de déplacer la ligne de démarcation. C'est justement pourquoi nous voulons faire évaluer la question par un commissaire objectif. Compte tenu du fait que le parti conservateur détient 208 circonscriptions, je suis convaincu que le député critiquerait le gouvernement d'avoir inclus telle ou telle localité. A cause du grand nombre de circonscriptions que nous détenons, il serait normal qu'un plus grand nombre de circonscriptions conservatrices soient favorisées dans le processus. Voilà pourquoi nous proposons que ces décisions soient prises par une commission.

La nouvelle disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu engendre des avantages fiscaux d'une valeur de 150 millions de dollars pour les habitants du Nord. Je suis certain que le député voudra nous féliciter de cette initiative progressiste.

* * *

[*Français*]

LE REVENU NATIONAL

LES FEMMES CHEFS DE FAMILLES MONOPARENTALES—L'EXEMPTION ÉQUIVALENTE DE MARIÉE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et elle a trait à la situation des femmes chefs de familles monoparentales qui vivent ensemble afin d'économiser. Ces femmes ne peuvent pas demander l'exemption équivalente de mariée. Ma question est la suivante: Est-ce juste ou raisonnable pour les femmes dans de telles circonstances difficiles? Pourquoi ne pas modifier ce règlement afin de permettre à ces femmes l'exemption équivalente de mariée?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je réponds à ma collègue que j'examinerai ses instances.

Le ministre des Finances a fait observer que notre gouvernement avait introduit une grande équité fiscale là où il n'en existait pas du tout auparavant. Je prends note des instances de la députée.

ON DEMANDE L'EXEMPTION ÉQUIVALENTE DE MARIÉE

Mme Lynn McDonald (Broadvew—Greenwood): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'instances mais d'une très vieille réclamation.

Le ministre nous parlerait-il du principe selon lequel il devrait être possible pour les femmes placées dans ces situations, qui forment la majorité de la classe pauvre, qui élèvent seules leurs enfants et font l'impossible pour joindre les deux bouts d'avoir droit à l'exemption équivalente de mariée? Quand le ministre se prononcera-t-il sur la faisabilité de cette mesure, s'il est d'accord avec le principe?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, notre gouvernement a toujours reconnu le principe de l'équité fiscale. C'est pourquoi nous avons proposé des mesures très progressistes telles que les crédits d'impôt pour enfants et, ce dont le ministre des Finances vient de parler, les avantages pour les habitants des régions septentrionales.

Nous nous sommes penchés sur le cas des femmes chefs de familles monoparentales qui sont pauvres et condamnées à la pauvreté.

* * *

LES CORPORATIONS

LES COMPAGNIES ÉTRANGÈRES—LE BON COMPORTEMENT—LE MAINTIEN D'UNE VOIX CANADIENNE DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, il a parlé de la tendance des sociétés étrangères installées au Canada à racheter leurs actionnaires minoritaires canadiens.

Étant donné que, lorsque l'accord de libre-échange sera en vigueur, les gestionnaires trouveront plus facile d'intégrer leurs entreprises canadiennes et américaines en l'absence d'actionnaires minoritaires, le ministre a-t-il l'intention de prendre des mesures, par exemple de publier des directives sur le bon comportement des sociétés, pour encourager les sociétés par actions à maintenir une voix canadienne dans le processus de décision?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense qu'il existe déjà des directives concernant la question du bon comportement des sociétés, à propos justement de ce que mentionnait la députée.

Comme mon collègue le disait hier, il importe de se rendre compte que, dans son sens le plus large, l'investissement au Canada a augmenté l'an dernier et il semble bien que nous aurons cette années des résultats très, très positifs. Il y a pour le moment une augmentation de 17 p. 100 des investissements envisagés par rapport à l'année précédente. Comme le disait un commentateur: «il n'y a pas de signes de récession à l'horizon pour cette année».

Questions orales

LES OFFRES D'ACHETER LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question ne porte pas sur les investissements en soi mais sur le comportement au Canada des sociétés à capital étranger.

Comme la société torontoise CIL Inc. a accepté l'offre faite par sa société mère britannique d'acheter au montant de 184 millions la participation dans CIL des actionnaires minoritaires, et que l'offre faite par Nabisco Brands, un des principaux piliers de l'industrie alimentaire canadienne, d'acheter la participation des actionnaires minoritaires expirait le 2 mars, est-ce que cela ne témoigne pas d'une tendance à évincer les actionnaires minoritaires canadiens au sujet de laquelle le gouvernement devrait intervenir? Nous savons qu'il y a des lignes directrices depuis le gouvernement précédent, mais est-ce qu'elles sont respectées, et est-ce que le gouvernement y croit?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, avant que la transaction Nabisco ne s'effectue il y a eu des pourparlers avec Investissement Canada, comme cela est prévu par les lignes directrices, et Nabisco a fourni des garanties supplémentaires dans des domaines comme le mandat de produit mondial et une augmentation des investissements, ce qui va améliorer considérablement le potentiel de croissance à long terme de l'entreprise canadienne, offrir de nouveaux emplois aux Canadiens et conserver les emplois existants.

Il y a des lignes directrices. Ces lignes directrices ont été suivies par la société en cause. Cela a fait l'objet d'un examen de la part d'Investissement Canada, et a finalement été approuvé par le ministre compétent. Tout s'est déroulé conformément à la loi et aux règles qui régissent la conduite des sociétés étrangères au pays.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA POLITIQUE DU DOUBLE PRIX POUR LE BLÉ—LA PART DU MARCHÉ RÉGIONAL

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des céréales. Le gouvernement a indiqué son intention de modifier la politique du double prix pour le blé de façon à pouvoir continuer d'aider les producteurs.

Il y a deux ans, un comité multipartite de la Chambre a recommandé au ministre d'État d'examiner, en consultation avec la Commission canadienne du blé et d'autres organismes représentant les producteurs de blé, des mécanismes devant permettre de s'assurer que la politique du double prix du blé continue de refléter la part du marché régionale traditionnelle de tous les types de blé. A-t-il assisté à des réunions relativement à cette recommandation concernant une distribution des prestations basée sur la part du marché régionale traditionnelle?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, nous avons dit avant Noël que nous voulions changer la façon dont les producteurs reçoivent les prestations pour deux raisons: pour que le producteur continue de bénéficier des prestations et pour que l'industrie puisse faire face à la concurrence des produits étrangers. J'ai donc eu des consultations avec l'industrie et trois réunions avec des producteurs afin de trouver une solution qui tienne compte du plus grand nombre possible de points de vue, et ce afin de traiter de façon équitable tous les producteurs de blé, qu'ils viennent de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario, du Québec, des Prairies ou de la Colombie-Britannique.

Nous avons maintenant terminé nos consultations et nous sommes en train de déterminer comment nous arriverons à nos fins tout en traitant tous les producteurs du pays de façon aussi équitable que possible.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE DE L'ONTARIO

M. le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de l'honorable Monty Quinter, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du gouvernement ontarien.

Des voix: Bravo!

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CANADIEN PACIFIQUE—LES DÉMARCHES ENTREPRISES PAR LES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS D'ATELIER À WINNIPEG

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je regrette que le ministre du Travail soit absent. Par conséquent, je vais poser ma question au ministre des Transports. Il n'ignore sans doute pas que les syndicats des travailleurs d'atelier ont entrepris contre CP Rail, à Winnipeg, des démarches qui ne peuvent nuire au CN ni à VIA et qui, de l'aveu des dirigeants du CP, ne toucheront CP Rail que de façon restreinte.

Le ministre peut-il nous garantir que lui-même, le ministre du Travail et le Cabinet ne mettront pas en oeuvre, et j'insiste là-dessus, les dispositions des parties 2 et 3 du projet de loi C-85 adopté l'automne dernier, en vue d'empêcher les syndicats des travailleurs d'atelier d'entreprendre ces démarches?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Tout ce que je puis dire, monsieur le Président, c'est que le ministre du Travail et le gouvernement vont certainement examiner de près la situation. Je ne peux certes pas affirmer que nous ne prendrons pas diverses mesures prévues dans la loi, mais nous allons certainement examiner d'abord attentivement la situation.

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, étant donné que ces syndicats de métiers d'atelier, sans avoir participé à aucune grève l'an dernier, ont été mis dans le même panier que les autres, le ministre fera-t-il en sorte que la négociation collective suive son cours en ce qui les concerne? Compte tenu que ce pauvre CP n'a gagné que quelques centaines de millions de dollars depuis deux ans . . .

M. Nystrom: Pauvre?

M. Benjamin: Oui, je dis bien pauvre . . . que ce pauvre CP, dis-je, a demandé aux syndicats de faire des concessions sur 17 points, et qu'il a refusé ensuite de négocier pendant un an, le ministre interviendra-t-il pour laisser la négociation collective suivre son cours, et cessera-t-il de venir à la rescousse du Canadien Pacifique et des sociétés ferroviaires qui menacent l'avenir de milliers de cheminots?

• (1450)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je déteste qu'on s'en prenne à un collègue comme l'a fait le député qui vient d'attaquer le très hon. chef de l'opposition, lequel était administrateur du CP avant de se faire élire à la Chambre, faut-il le rappeler.

Je n'apprends rien au député en lui disant que nous croyons au processus de la convention collective, et je suis sûr que le ministre du Travail s'abstiendra d'intervenir sauf en cas de force majeure, dans l'intérêt national, par exemple. Tout ce que je peux dire, c'est que nous étudierons la situation.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—LE PROJET D'EXPLOITATION D'UNE HOUILLÈRE DANS LE COMTÉ DE PICTOU

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale, qui est chargé du fonctionnement de la Société de développement du Cap-Breton. Le ministre sait qu'un document au sujet de la nouvelle houillère dans le comté de Pictou a été présenté au gouvernement fédéral et au gouvernement de la Nouvelle-Écosse en décembre 1987. D'après le document, le conseil d'administration de Devco estime qu'il lui incombe de signaler en toute déférence aux deux paliers du gouvernement qu'à son avis, une houillère profonde dans le comté de Pictou ne serait pas avantageuse pour l'économie de la Nouvelle-Écosse et que les incidences négatives qu'une mine de ce genre aurait sur l'industrie existante de la houille dans cette province l'emporteraient largement sur les avantages.

Je demande au ministre s'il souscrit à cette opinion étant donné que lui-même et son gouvernement ont désigné les hauts fonctionnaires de Devco de même que les membres du conseil d'administration.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à fond à cette question hier. J'ai reconnu que nous avions reçu cet avis et que nous avions également reçu une requête de Westray Coal Inc. en vue d'exploiter une houillère dans le comté de Pictou.

Comme dans n'importe quel cas, que ce soit dans l'industrie minière ou dans un autre secteur et que ce soit dans le comté de Pictou ou ailleurs au Canada, chaque compagnie peut présenter une requête au ministère. On est en train de l'étudier. Aucune décision n'a été prise. Nous avons obtenu l'opinion du conseil d'administration et des gestionnaires de DEVCO dans le rapport qui nous a été présenté. Nous avons également obtenu l'avis des gens de la région, et aussi celui du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Je peux assurer au député que nous examinons tous ces avis. Et je dois répéter qu'aucune décision n'a été prise car je n'ai pas encore pu prendre connaissance des résultats des études en cours sur le plan financier et commercial.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REJETER LA PROPOSITION DE LA SOCIÉTÉ WESTRAY COAL INC.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, étant donné que le conseil d'administration et les cadres supérieurs ont soumis ce rapport au ministre, il me semble que le ministre se trouverait à manquer de confiance dans ces cadres supérieurs et administrateurs s'il ne se ralliait pas à leurs conclusions.

Compte tenu de l'engagement que le ministre a pris hier de considérer comme un principe fondamental de ne pas transférer d'emplois d'une région pauvre à une autre région pauvre d'une même province, et compte tenu des recommandations qui vont catégoriquement à l'encontre du déplacement de 275 emplois et de la réduction annuelle de 20 millions de dollars du financement de la Société de développement du Cap-Breton, n'est-il pas logique que le ministre fasse la seule chose raisonnable à faire, soit rejeter d'emblée la proposition de la société Westray Coal Inc.?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, d'abord, je tiens à dire que la déclaration que j'ai faite hier tient toujours. En tant que ministre de l'Expansion industrielle régionale, je ne crois pas que ce soit une bonne politique de déplacer des emplois d'une région à l'autre du pays, encore moins d'une région à l'autre d'une même province. C'est bien évident. Je l'ai déjà dit et je le confirme.

Ce que propose le député est absurde. Il semble dire que nous devrions nier tout bonnement à une société le droit de se faire entendre. Par projection, il me demande de proposer que le gouvernement nie à tout Canadien le droit de se faire entendre par n'importe quel tribunal, administratif ou autre, au Canada. Ce que je refuse. Nous sommes à examiner la proposition et, dès que j'aurai reçu l'analyse financière, je serai en mesure de prendre une décision en tenant compte du rapport que le député vient de mentionner.

Questions orales

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Des milliers de petites entreprises canadiennes, en fait des centaines de milliers de Canadiens sont absolument ravis de la baisse de 360 points de base des taux d'intérêt depuis l'avénement du gouvernement et de près de 1 300 points de base depuis le sommet de 22 p. 100 qu'avaient atteints les taux d'intérêt sous le régime précédent. Toutefois, compte tenu du regain de vigueur du dollar, il y a encore un écart de 2 p. 100 entre les taux d'intérêt au Canada et ceux des États-Unis. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi les taux d'intérêt ne baissent pas encore un tant soit peu ces jours-ci?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme l'a signalé le député, les taux d'intérêt ont considérablement baissé depuis notre arrivée au pouvoir. Je rappelle qu'il a comparé les taux d'intérêt au Canada aux taux d'intérêt aux États-Unis. S'il examinait cependant le taux préférentiel en vigueur dans les deux pays, il verrait que l'écart n'est que de 1,25 p. 100.

J'ai expliqué, à l'instar du gouverneur de la Banque du Canada, que nous surveillons la situation de très près. Nous éprouvons certaines préoccupations aux sujet des pressions inflationnistes naissantes et nous tenons à régler le problème tout de suite, au lieu d'attendre qu'il ne s'aggrave. C'est contraire à ce qui avait été fait jusqu'ici. En 1981-1982, nous avons vu les résultats de cette inertie. C'est là-dessus que repose la politique du gouvernement du Canada en ce qui concerne les taux d'intérêt, mais je comprends les préoccupations du député à cet égard, et nous surveillerons la situation de très près.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROGRAMME DE SERVICES DE POLICE DANS LES RÉSERVES EN ONTARIO

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Affaires indiennes, je voudrais poser au solliciteur général une question au sujet des services de police dans les réserves indiennes en Ontario.

Le solliciteur général le sait peut-être, le gouvernement fédéral a refusé jusqu'ici d'accroître sa part du financement du programme actuel, et les chefs indiens de l'Ontario ne veulent pas que ce programme finisse par dépendre du gouvernement provincial pour son financement pour d'évidentes raisons constitutionnelles. Étant donné que la moitié des réserves indiennes en Ontario n'ont pas de service local de police, je voudrais savoir ce que le gouvernement est disposé à faire pour accorder cette protection policière aux localités qui en ont besoin.

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes est conscient du problème et est en consultation avec son homologue du gouvernement ontarien. Nous examinons très attentivement quelles autres solutions s'offrent à nous, mais je vais prendre note de la question du député et tenter d'obtenir à son intention d'autres renseignements auprès du ministre.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLIR L'AGENCE SPATIALE À MONTRÉAL—ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT FERA CONNAÎTRE SA DÉCISION

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, depuis des mois les représentants de la communauté économique de Montréal, que ce soit du côté patronal, du côté syndical ou du côté des politiciens, sont obligés de payer de la publicité pour parler au gouvernement fédéral pour demander que l'Agence spatiale soit implantée à Montréal. On remarque à la télévision que le PDG du journal *La Presse*, M. Landry, avec le propriétaire du *Journal de Montréal*, M. Péladeau, sont obligés de dire: «Montréal c'est «spatial»».

Ma question est bien simple, et en l'absence du ministre d'État (Sciences et Technologie), je la poserai au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Ce que les Montréalais veulent savoir, c'est: Est-ce que la décision en ce qui concerne l'Agence spatiale, les gens la connaîtront avant, pendant ou après la campagne électorale, ce qui veut dire jamais?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, premièrement j'aimerais signaler à mon collègue de Montréal—Sainte-Marie que le ministre d'État (Sciences et Technologie) est présent à la Chambre et qu'il est maintenant devant vous pour répondre à sa question.

Deuxièmement, j'aimerais souligner à mon honorable collègue que des agences, ce n'est pas créé strictement dans un vacuum; C'est créé pour accomplir certaines tâches. Dans ce cas-ci, l'Agence spatiale dépend essentiellement d'une décision gouvernementale d'aller de l'avant avec une station spatiale.

Alors, aussitôt qu'on aura décidé comme gouvernement de notre participation à la station spatiale ou au Programme spatial européen ou à d'autres programmes de ce genre, à ce moment-là, il y aura lieu d'annoncer la création d'une agence.

Contrairement à l'ancien gouvernement, on ne crée pas des agences qui n'ont pas de but ou qui n'ont pas de mission dans la vie. Nous créons des agences pour gérer des programmes.

M. le Président: L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie peut poser une question supplémentaire, mais très brève, s'il vous plaît.

L'AÉROSPATIALE—MONTRÉAL—LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je pense que la population montréalaise va être très déçue, et le ministre l'admettra, parce que les gens s'attendaient à une réponse ferme, que l'Agence spatiale soit à Montréal.

Mais suite à sa réponse, j'aimerais savoir qui décide de tous les contrats qui sont octroyés dans tous les domaines de la recherche spatiale. Les informations nous disent que le Québec n'a seulement que des miettes. Alors, s'il n'y a pas d'Agence spatiale, s'il n'y a pas de décision, est-ce que le ministre peut nous dire comment il se fait que Montréal n'a pas les retombées économiques, dans le domaine où «Montréal est spatial», qu'il devrait avoir?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je peux simplement vous assurer que du côté de la recherche et du développement, des sciences et de la technologie, il y a une distribution très équitable des fonds à travers le pays. Il faut évidemment faire exception de la région de la Capitale nationale qui, évidemment, a une forte retombée de fonds à cause de l'évolution historique d'un conseil comme le Conseil national de recherches et de ses laboratoires, ici, à Ottawa.

Cela me ferait un grand plaisir de tenter d'obtenir les chiffres précis pour mon honorable collègue, province par province, excluant la Capitale nationale, mais en donnant aussi les chiffres pour la région de la Capitale nationale. Mais je peux vous dire que le Québec n'a pas été, à mon avis, et ne sera surtout pas négligé, dans l'avenir, en ce qui concerne les dépenses en sciences et technologie.

• (1500)

[*Traduction*]

M. le Président: Ce sera la dernière question. Le député de Humboldt—Lake Centre a la parole.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

LE DÉFICIT DE LA CAISSE—LES PROBLÈMES DE LIQUIDITÉS DE CERTAINS AGRICULTEURS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à un des ministres de l'Agriculture. Dans le cadre des mesures d'aide aux agriculteurs de l'Ouest annoncées au mois de décembre, le gouvernement a dit qu'une somme de 750 millions servirait à réduire le déficit de la caisse de stabilisation du grain de l'Ouest. Puisque cette caisse devait s'autofinancer, le gouvernement acceptant d'y verser deux fois la somme versée par les agriculteurs, et que seulement 80 p. 100 des agriculteurs de l'Ouest, ceux qui y contribuent, profiteront de cette aide, le gouvernement peut-il expliquer ce qu'il propose de faire pour résoudre les problèmes de liquidités des 20 p. 100 qui restent?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député pose une question très pertinente. Nous avons dit à ce moment-là que nous voulions faire deux choses pour maintenir la solvabilité de la caisse: Réduire le déficit; par ailleurs, sachant de tout le monde n'avait pas participé, nous voulions donner l'occasion aux agriculteurs de s'inscrire pour le 1er août 1987. Environ 13 p. 100 des producteurs ne cotisent pas. Nous proposerons sous peu des modifications pour tenir compte de notre mieux des problèmes abordés par le député. Sa question sur les producteurs qui ne participent pas à la caisse de stabilisation du grain de l'Ouest est très pertinente.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je présume que le leader adjoint du gouvernement aura compris que je prends la parole pour lui rappeller que nous sommes jeudi et qu'il doit donc nous donner un aperçu du programme du gouvernement pour la semaine à venir.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je remercie le député de nous rappeller quel jour nous sommes.

Je suis heureux d'informer la Chambre que demain, nous devrions examiner deux projets de loi. Le premier est le projet de loi C-76 qui en est à l'étape du rapport et de la troisième lecture. L'autre est le projet de loi C-109, sur le pouvoir d'emprunt, qui en est aussi à l'étape du rapport et de la troisième lecture.

Lundi, nous prévoyons poursuivre le débat sur le projet de loi C-82. Nous avons cru comprendre que les députés étaient prêts à disposer assez rapidement de ce projet de loi pour examiner ensuite une motion portant sur la Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien adoptée plus tôt cette semaine.

Mardi, nous étudierons le projet de loi C-93, sur le multiculturalisme. Nous espérons que cet important projet de loi pourra être adopté en deuxième lecture pendant la journée. Mercredi, nous avons l'intention d'entreprendre la deuxième lecture du projet de loi C-79, visant à modifier la Loi électorale.

Pour le moment, nous prévoyons que jeudi et vendredi seront des jours désignés.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES ORGANISATIONS SIKHS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Marchi:

Que, de l'avis de la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a commis une erreur grave en incitant les premiers ministres provinciaux au boycottage politique de trois organisations sikhs établies au Canada, condamnant ainsi des groupes tout entiers sur la base d'allégations non prouvées impliquant certains individus, et minant de ce fait les assises multiculturelles de la société canadienne;

Les subsides

Que la Chambre, tout en condamnant le recours à la violence et au terrorisme à des fins politiques, affirme que tous les citoyens canadiens, sans égard à leurs origines, doivent être à l'abri de toute coercition, intimidation ou autre mesure du gouvernement qui viserait à les empêcher d'exprimer librement et paisiblement leurs opinions et leurs préoccupations au sujet d'événements ou de problèmes qui surviennent au Canada ou dans d'autres pays; et

Que la Chambre exige en conséquence que le gouvernement fournisse au Parlement toute l'information pertinente qui a motivé sa communicaiton susdite avec les provinces et donne à la communauté sikh du Canada toute possibilité de défendre publiquement son honneur et son intégrité et que le gouvernement retire immédiatement ses allégations et fasse amende honorable auprès de tous les Canadiens, et notamment auprès de la communauté sikh du Canada, pour avoir déclenché sans provocation une attaque contre les droits et libertés de citoyens canadiens et sapé de ce fait la politique multiculturelle fédérale.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer aujourd'hui au débat sur la motion présentée par l'opposition officielle. Nous saisissons la Chambre de cette motion, car nous voulons signaler aux Canadiens et au gouvernement que la politique adoptée par le gouvernement ne constitue rien de moins qu'une trahison à l'égard de la politique de multiculturalisme. Il s'agit également d'une violation des droits non seulement de la communauté sikh, qui est la cible du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais également de tous les groupes minoritaires et ethniques, en ce qui a trait à la liberté d'expression et à la liberté d'association.

J'ai participé au débat tout à l'heure, lorsque j'ai eu la possibilité d'avoir un échange avec le ministre. Dans les 20 minutes à ma disposition maintenant, je veux aborder deux questions dans le contexte de cette lettre tout à fait regrettable adressée par le ministre. Tout d'abord, quel est le rôle du gouvernement fédéral à l'égard de certains membres ou de tous les membres de n'importe quelle communauté ethnique qui prônent la séparation de leur terre natale ou d'une partie de cette dernière? Quelle devrait être l'attitude du gouvernement face à une telle situation? Deuxièmement, dans quelle mesure les actes de violence ou les actes illégaux commis pour atteindre cet objectif doivent-ils influer sur cette attitude?

On peut préconiser et promouvoir la séparation politique n'importe où dans le monde par les voies démocratiques. Ce doit toujours être la première méthode envisagée. Nous devons ensuite nous demander quelle doit être l'attitude du gouvernement du Canada si l'on constate que la violence ou des actes illégaux sont utilisés pour promouvoir une cause séparatiste.

Le ministre a bien exposé la position de son gouvernement à ce sujet. Il l'a fait de façon bien catégorique en disant que le gouvernement avait officiellement pour politique de s'opposer au démembrement ou à la destruction d'États alliés. Il a ensuite ajouté: «Surtout par la violence.» J'y reviendrai dans un instant, mais examinons un peu la question du démembrement d'États alliés.

Selon moi, le gouvernement du Canada ne devrait pas avoir pour politique officielle, et je souligne que cela ne s'est pas fait dans le passé, d'appuyer le démembrement d'un État quelconque par des moyens pacifiques et légitimes, ni de s'y opposer. C'est au peuple du pays en cause à en décider. C'est lui qui doit décider de l'étendue et de la composition de sa nation. Il y a cependant un facteur important à considérer. Ceux qui habitent au Canada ont le droit d'avoir leurs propres opinions au sujet de la situation dans d'autres pays, qu'ils soient élus ou non. Cela n'a rien à voir avec la position officielle du gouvernement du Canada qui, je le répète, ne devrait être ni pour ni contre le démembrement d'un autre État. Je soutiens que les habitants du Canada ont le droit d'avoir des opinions et de les faire valoir de façon pacifique et légitime quand il est question de la séparation ou du démembrement d'un autre pays.

Le ministre a fait une déclaration particulièrement injurieuse dans ses observations et je tiens à en parler. Je donnerai à la Chambre l'essentiel de ce qu'il a dit parce que je n'ai pas ses paroles exactes sous les yeux. Il a déclaré que la grande majorité des Sikhs veulent venir au Canada pour vivre dans la paix. Cela sous-entendait que les Sikhs voulaient se dissocier de la situation dans leur patrie. Le ministre a peut-être raison; c'est peut-être le cas de la majorité, c'est peut-être le cas de certains, mais de toute façon, c'est leur affaire. Par ailleurs, je dois m'élever contre la notion voulant que les Sikhs ne devraient pas avoir d'opinions sur ce qui se passe dans leur pays d'origine, ce qui va totalement à l'encontre de la façon dont nous envisageons le multiculturalisme. Le gouvernement du Canada n'a pas affaire à dire aux gentils garçons et aux gentilles filles qui viennent s'établir chez nous qu'ils devraient y continuer leur existence sans jamais rien dire ni penser de leur pays d'origine. Il suffit d'énoncer cette proposition pour en concevoir toute l'horreur.

• (1510)

Les gens qui viennent s'installer chez nous nous arrivent souvent de pays où règne la discorde. Ils apportent dans leurs bagages des impressions à propos de la façon dont évolue leur pays d'origine, de leurs parents, de leurs anciens concitoyens, voire même de leurs concitoyens actuels, car ils peuvent, en vertu des lois canadiennes, conserver une double citoyenneté. M. Clark est en train de dire aux collectivités multiculturelles de notre pays . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Je tiens à rappeler au député qui devrait connaître parfaitement le Règlement pour avoir siégé à la Chambre fort longtemps qu'il ne doit pas appeler le ministre par son nom.

M. Kaplan: J'ai rarement eu l'occasion comme maintenant de me mettre en colère, monsieur le Président, et je vous prie de m'excuser d'avoir désigné le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) par son nom.

Il demande à ces gens-là de venir au Canada, de s'y établir définitivement, de nous apporter leurs idées, leurs chants, leurs danses et leurs spécialités culinaires, mais il leur interdit d'ouvrir leurs bagages. Il leur dit de laisser leurs malles verrouillées, de les enfermer sous clé dans un placard et de ne pas commencer à en ressortir les vilaines choses qui les ennuyaient à l'époque où ils vivaient dans leur pays d'origine.

Sottises que tout cela! Il est tout à fair inacceptable d'obliger les collectivités multiculturelles à vivre leur vie uniquement au Canada, et d'exhorter les membres de ces collectivités à être gentils et à oublier les difficultés avec lesquelles est aux prises le pays qu'ils ont quitté.

Monsieur le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je vous dirai que les collectivités qui s'établissent au Canada ont le droit d'avoir leur opinion, de se constituer en associations, et d'exprimer leur point de vue sans se faire dire qu'elles se comportent d'une façon qui n'est pas canadienne et sans que lui-même interdise aux agents du gouvernement du Canada, aux députés et aux premiers ministres provinciaux de rendre visite

à un groupe quelconque sous prétexte qu'il préconise le démantèlement d'un état ami.

Au Canada, nous sommes au courant des risques de séparation; nous avons connu cette situation. Tout grand état fédéral risque un jour ou l'autre de voir surgir un mouvement qui préconise la séparation. Quelle attitude devraient donc adopter les pays qui sont les amis du Canada? Devraient-ils estimer que le Canada n'a pas à se mêler de discuter de séparation, qu'ils préfèrent que notre pays demeure uni ou désuni?

Je fais une distinction entre la position officielle d'un pays et celle des élus ou des autres personnalités influentes de ce pays. La position officielle d'un pays devrait être neutre. Quand le président de la France, en visite au Canada, a crié «Vive le Québec libre!», ce qui voulait dire: «Au nom de la France je suis en faveur d'un Québec indépendant,» on l'a chassé du Canada avec raison parce qu'il parlait au nom de la France. Il visitait notre pays en tant que dirigeant d'un autre pays et il a pris parti dans nos affaires. C'est inacceptable. Cependant, on ne peut refuser aux citoyens français le droit de dire que le Canada devrait être séparé ou indépendant. J'exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à reconsidérer sa position et à revenir à l'attitude traditionnelle selon laquelle nous ne prenons pas parti sur les institutions ou le découpage géographique des pays amis ou hostiles.

Le ministre s'en prend aux Sikhs qui sont malheureusement la cible de beaucoup de critiques dans notre pays, même si l'immense majorité d'entre eux n'ont rien à se reprocher. A-t-il pensé aux Arméniens qui vivent au Canada? Ne préconisent-ils pas la séparation de la région arménienne de la Turquie et de l'Union soviétique et la création d'un État indépendant? A-t-il pensé aux Ukrainiens du Canada? Pensez-vous qu'ils sont heureux de voir étouffer le nationalisme de leur pays? Croyez-vous qu'ils doivent s'abstenir de parler de cette question et qu'aucun ministre ou député ne devraient les écouter quand ils demandent que leur mère patrie redevienne indépendante? Il y a aussi les Croates, les Basques en Espagne, les Estoniens, les Lituaniens et les Lettoniens et d'innombrables autres groupes ethniques. En demandant à tous ces groupes ethniques de se tenir cois et de ne rien dire qui puisse embarrasser certaines puissances étrangères, le gouvernement du Canada s'écarte de la façon dont il a toujours traité l'irrédentisme et les aspirations séparatistes, démocratiques ou nationalistes des communautés multiculturelles.

Il y a des règles à suivre, cependant. En reconnaissant de telles aspirations, on peut certainement susciter des tensions dans notre pays. Heureusement que nous avons des règles pour guider les débats publics au Canada. Elles n'ont rien à voir avec le genre de lettre obséquieuse que le secrétaire d'État a eu le culot de lire pendant son discours. Nous avons d'autres règles que ses caprices. Il s'agit de nos lois et de la Charte des droits et libertés. Cela m'amène, monsieur le Président, à l'autre point dont je voulais parler.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a lu une lettre que j'ai signée lorsque j'étais solliciteur général. J'ai pris plaisir à l'entendre et je n'en renie rien. Je rappelais à la Chambre que nous devons rester vigilants et lutter contre la violence, le terrorisme ou les actes illégaux même s'il visent des objectifs ailleurs qu'au Canada. Si nous permettons aux terroristes de planifier ou de mener leurs actions violentes dans notre pays ou de les financer à partir de notre territoire, nous risquons de voir le terrorisme se répandre ici et nous accroissons les possibilités que des innocents soient tués ou blessés à l'étranger. Nous nous opposons au recours à la violence et nous avons des règles en ce sens. Lorsqu'un groupe adopte le parti de la violence, nous devons nous opposer à ce groupe.

Le secrétaire d'État a fait allusion au FLQ. Il a laissé entendre que d'une certaine manière, cette organisation était comme les trois groupes dont je parlerai dans un instant. Le FLQ était un groupement secret voué, de par sa constitution et ses objectifs, au renversement par la violence des gouvernements élus du Québec et du Canada. Il organisait officiellement des réunions secrètes, et se livrait à des attentats à la bombe et la dynamite. Le ministre a essayé d'établir une analogie avec ces trois groupes. Certains de mes collègues et moi-même avons assisté à une réunion de l'un d'eux. Les femmes, les conjoints et les enfants de ses membres étaient présents et rien de ce qui s'y est passé ne ressemblait de près ou de loin aux activités d'une association terroriste.

Le 16 mars 1987, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures signait une autre lettre concernant un autre groupe sikh canadien, la *Federation of Sikh Societies in Canada*. Qu'est-il arrivé à cette association? Je ne veux pas dire que le secrétaire d'État aurait dû s'acharner contre ce groupe mais pourquoi s'en est-il pris à cette association l'an dernier et pourquoi s'en prend-il à trois autres cette année? Qu'est-ce que le ministre essaie de nous faire comprendre? De quel genre de logique le gouvernement fait-il preuve? Comment le ministre peut-il qualifier une organisation de groupe terroriste du seul fait que, comme il l'a dit dans sa lettre, certains de ses membres, bien que ce soit difficile à croire, ont encouragé des actes de violence ou ont participé à de tels actes?

Je veux choisir comme exemple un groupe à l'abri de toute critique. Prenons l'Église catholique et examinons ce que certains de ses membres font en Irlande du Nord. Ce sont des terroristes. Cela veut-il dire que l'Église catholique est une organisation terroriste? Cela veut-il dire que les ministres et les députés fédéraux et les premiers ministres provinciaux devraient se tenir loin des organisations catholiques parce que certains de leurs membres veulent renverser, en recourant à la violence, le gouvernement de l'Irlande du Nord, le gouvernement britannique, et créer un État indépendant ou un territoire annexe ou quoi que ce soit qu'ils veulent créer? C'est ridicule. Pourtant, c'est exactement ce que le ministre a fait dans le cas des Sikhs.

• (1520)

Le fait qu'il ait désigné trois groupes, sans ajouter celui de l'an dernier, montre à quel point cette façon de procéder est empreinte de malveillance. On a prétendu que certains membres de ces groupes avaient commis des actes de violence. Je n'entends pas contester ce fait mais plutôt la généralisation qui a été faite au sujet du groupe à partir des activités de quelques membres.

La situation serait différente s'il s'agissait de groupes terroristes. Si le ministre, ou le solliciteur général, nous disait que ce sont des groupes terroristes, il ne ferait qu'accomplir son devoir, car le gouvernement du Canada se doit de nous aviser de ce genre de choses. Le gouvernement dispose des instruments puissants que sont le Service canadien du renseignement de sécurité et la GRC pour se renseigner sur ces activités au sein de la société canadienne. Il rendrait service aux députés du Parlement ainsi qu'aux premiers ministres provinciaux en les mettant en garde contre de tels groupes.

Toutefois, il est abusif de la part d'un ministre de tirer une conclusion à partir d'allégations et d'assimiler à un groupe terroriste un groupe dont certains membres participent à des activités terroristes ou les encouragent, quels que soient ses objectifs, sa composition et son mode de fonctionnement.

Mon collègue, le député de York-Ouest (M. Marchi), a déjà expliqué qu'une de ces trois organisations comptait 20 000 membres. On salit donc tout un groupe de 20 000 personnes en nous demandant de ne participer à ses réunions sous prétexte que certains de ses membres, un, deux ou peut-être dix, organisent ou favorisent des activités terroristes.

Le gouvernement nous a trahis sur la question du multiculturalisme. Il nous a trahis quant à l'attitude à adopter face au séparatisme dans d'autres pays du monde. J'espère que ce débat va faire adopter au gouvernement une attitude plus raisonnable, mesurée et opportune à l'égard des collectivités qui vivent dans notre pays et veulent y vivre librement et faire connaître leurs opinions et leurs valeurs tout en respectant la loi et la Charte des droits et libertés.

M. Friesen: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la déclaration du député et essayé de saisir toute la signification de ses observations. Outre la question du terrorisme, il a parlé longuement de la légitimité qu'il pouvait y avoir, d'après lui, à se servir du Canada, puisqu'il s'agit d'un pays où la liberté d'expression est garantie, comme d'une base d'opérations pour promouvoir le séparatisme dans d'autres pays tant que cette dissidence reste pacifique.

Pourrait-il développer cette notion de cellules de divers pays installées au Canada et dont les membres se sentiraient libres de se servir de notre pays pour promouvoir le séparatisme dans d'autres pays?

M. Kaplan: Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que ce terme de cellules soit le terme consacré. Je ne vois pas d'objection à l'employer, sauf s'il a une signification bien spéciale.

Prenons n'importe quelle communauté ethnique au Canada, la mienne par exemple. Je suis membre de la communauté juive et je suis sioniste. A ce titre, j'ai mon point de vue sur l'évolution des événements au Proche-Orient. Je m'y intéresse et je fais des contributions financières. J'assiste à des réunions sur le sujet et j'y explique comment, d'après moi, les problèmes devraient être résolus dans cette partie du monde. Dans notre pays, je suis libre d'agir ainsi.

J'ai des amis arméniens et j'ai assisté récemment à une importante assemblée à la salle de réunion arménienne. Ils ont des idées, ils ont exprimé leur point de vue sur ce que la Turquie devrait faire au sujet de sa province très troublée.

Le gouvernement du Canada pourrait faire preuve d'intérêt quand il y a manipulation de ces groupes. Occasionnellement, les gouvernements étrangers et les organisations internationales peuvent chercher à téléguider le comportement d'un groupe donné. Ils peuvent entreprendre diverses actions pour chercher à déstabiliser par exemple les leaders de la collectivité, ou déstabiliser de façon quelconque l'authenticité du programme d'activités du groupe communautaire. J'estime que le gouvernement du Canada a un rôle à jouer lorsque la chose se produit.

Quand j'étais solliciteur général, j'ai eu connaissance par exemple de l'infiltration d'un groupe qui prônait l'indépendance dans tel coin du monde par un gouvernement étranger opposé à ce genre d'indépendance. Le gouvernement a un rôle à jouer en pareilles circonstances. Pourtant le secrétaire d'État a affirmé certaines choses au sujet d'un groupe de 20 000 personnes, la *World Sikh Organization* qui a pour objectif suivant ses statuts de promouvoir «par des moyens pacifiques la création d'un État sikh, le Khalistan . . . ». Je ne prétends pas que le gouvernement ou la GRC doivent prendre cela au pied de la lettre. Il peut arriver qu'un groupe fasse état sur le papier de moyens pacifiques afin de dissimuler son caractère d'organisation terroriste. Mais dans le cas présent je ne pense pas qu'il soit question de cela. Le gouvernment ne dit pas qu'il s'agit d'une organisation terroriste, il parle simplement de quelques-uns de ses 20 000 adhérents.

Je suis heureux de cette question parce que je tiens à ce que les ministériels voient au moins ce qu'ils rejettent. Ce qu'ils rejettent c'est la possibilité pour une collectivité ethnique de prôner ce que j'appelle des changements dans telle ou telle partie du monde. J'ai nommé une douzaine de domaines où les Canadiens veulent du changement. Le gouvernement ne doit pas prendre parti officiellement, mais, chose certaine, il ne doit pas nuire à l'action des groupes en coupant leurs contacts avec les autres Canadiens.

M. Friesen: Monsieur le Président, des Tamouls qui vivent au Canada s'inquiètent de la situation au Sri Lanka. Des Espagnols établis au Canada s'inquiètent pour les Basques et une région en France. Des Irlandais s'inquiètent de ce qui se passe en Irlande du Nord. Il y a probablement très peu de pays dans le monde, aujourd'hui, où des groupes ne préconisent pas le séparatisme.

De nombreux immigrants et réfugiés se sont établis à Toronto d'où ils entretiennent des liens légitimes étroits avec leur mère patrie. De l'avis du député, combien de groupes ethniques devons-nous encourager d'une façon ou d'une autre à poursuivre au Canada ce genre d'activité favorable au séparatisme dans leur pays? Combien de pays du monde peuvent avoir ici des ressortissants qui se servent du Canada comme d'une base d'opérations pour travailler à la poursuite d'objectifs stratégiques dans leur pays?

M. Kaplan: Monsieur le Président, je me demande si le député, en posant la question, a un chiffre en tête. Tout ce que je puis dire, c'est que tant qu'il s'agit de l'expression de sentiments sincères par des communautés ethniques, le nombre passe après la liberté d'expression accordée à tous les groupes qui veulent s'exprimer.

• (1530)

A mon avis, il est bon également de remarquer qu'il y a peut-être dans notre pays beaucoup d'autres groupes ou individus qui estiment que ce pays devrait rester unifié. Un grand nombre de personnes qui sont venues de l'Inde et du Canada estiment que l'Inde devrait rester unifiée. On dispose d'autres moyens pour remédier aux plaintes formulées par la *World Sikh Organization*. Il y a peut-être même des sikhs—et je sais qu'il y en a—qui estiment que ce pays devrait rester unifié.

Le député propose-t-il que d'une façon ou d'une autre le gouvernement devrait prendre leur parti, qu'il devrait appuyer cette organisation, que les députés et les premiers ministres provinciaux devraient assister à leurs réunions alors qu'ils boycottent celles de l'autre côté? Le seul fait de le proposer montre combien est ridicule et irréfléchie la position du gouvernement du Canada à ce sujet. Qu'on les laisse libres, à condition qu'ils se soumettent au code fondamental, qu'ils obéissent aux lois de notre pays et respectent la Charte des droits et libertés. Si nous pouvons dire qu'ils le font, alors on doit leur reconnaître ce droit.

M. Robinson: Monsieur le Président, le député de York-Centre (M. Kaplan) a beaucoup critiqué, comme on pouvait s'y attendre, la politique du gouvernement fédéral telle qu'elle est exprimée dans la lettre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). J'appuie absolument la colère et l'intense indignation ressenties à ce sujet par le parti libéral et l'opposition officielle.

Si le député et son parti sont si profondément convaincus que cette lettre était injuste et gratuite, comme nous les Néo-démocrates, le sommes assurément, pourquoi alors le premier ministre libéral de l'Ontario a-t-il déclaré qu'il accéderait en fait au souhait du secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Le premier ministre de l'Ontario, David Peterson, qui a reçu une copie de la lettre du secrétaire d'État a déclaré que ses collègues et lui allaient la prendre au sérieux, que manifestement il ne veulent pas causer d'incident international ni être une cause d'embarras pour le secrétaire d'État.

Si c'était une politique aussi destructive, si elle était aussi profondément révoltante qu'elle l'est pour la *World Sikh Organization* et pour d'autres organisations qui ont été citées dans la lettre, à savoir, *Babbar Khalsa* et la *International Sikh Youth Federation*, pourquoi le parti libéral de l'Ontario dit une chose et le parti libéral du Canada en dit une autre bien différente?

M. Kaplan: Monsieur le Président, je ne suis évidemment pas en mesure de parler pour le gouvernement de l'Ontario. Toutefois, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'est pas mieux placé. Le député qualifie le language utilisé d'approbation de la politique du secrétaire d'État. Je dis que c'est une réponse polie, indiquant que la lettre a été examinée. J'estime que toute lettre d'un ministre fédéral à un gouvernement provincial doit au moins être reçue avec respect, mais la décision prise à son sujet est une autre affaire. Je peux affirmer au député qu'aucun libéral ne saurait accepter les conseils contenus dans cette lettre lorsqu'il y réfléchit un peu.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le député de York-Centre déclare que le premier ministre de l'Ontario a dit qu'il examinerait la demande du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je lui ferais respectueusement remarquer qu'il n'en est rien.

Le premier ministre de l'Ontario a dit qu'il obéirait à la demande du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Voici la question que je pose maintenant au député de York-Centre: Le premier ministre libéral de l'Ontario a-t-il changé d'avis? Y a-t-il eu des consultations et le premier ministre de l'Ontario a-t-il maintenant décidé de ne pas obéir à la demande du secrétaire d'État aux Affaires extérieures? En fait, plutôt que de prendre la demande sérieusement va-t-il la rejeter comme totalement sans fondement et injuste envers une communauté qui a beaucoup contribué à la vie nationale?

M. Kaplan: Monsieur le Président, le député de Burnaby (M. Robinson) se trompe. La lettre ne dit pas que le gouvernement de l'Ontario ou le premier ministre de la province va obéir à la lettre reçue d'Ottawa.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps réservé aux questions et commentaires est maintenant écoulé. La présidence donne la parole au député de Lachine (M. Layton) pour la suite du débat.

L'hon. Bob Layton (Lachine): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat qui découle de la motion du député de York-Ouest (M. Marchi). Selon cette motion, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) aurait incité les premiers ministres provinciaux au boycottage politique de trois organisations sikhs au Canada. Cette interprétation des conmentaires du ministre, qui pourrait avoir des effets incendiaires, est injuste, tant sur le plan de l'intention que du contenu de son message, qui visait à mettre en garde les premiers ministres provinciaux contre la possibilité d'être entraînés par inadvertance dans des activités qui les associeraient à des individus qui approuvent la violence comme moyen d'atteindre des fins politiques.

Je tiens à souligner qu'il est bien question d'individus. Il est évident, bien entendu, pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et pour tous les députés que le gouvernement condamne les actes de violence de certains individus d'une collectivité, et non pas la collectivité dans son ensemble. Jamais nous n'admettrons que les actes menaçant la vie ou le bien-être de nos concitoyens soient justifiables.

Aux yeux du gouvernement, les Canadiens de toute origine, dont baucoup de Sikhs qui vivent et pratiquent leur religion dans ma communauté, jouissent de cette liberté constitutionnelle qui en fait des participant à part entière à la vie politique, sociale et culturelle de notre pays. C'est sur cette notion de liberté qu'a été fondé notre pays.

Depuis la venue de nos peuples autochtones jusqu'à l'arrivée des colons anglais et français, et plus tard des immigrants d'Europe et de toutes les contrées du monde, notre pays s'est caractérisé par la diversité de ses cultures, de ses traditions et de ses croyances. Il a promis certaines libertés à tous ceux qui l'ont choisi pour patrie. Au fur et à mesure que le Canada s'affirmait comme pays, l'idéal d'une nation vraiment libre, qui respecte et protège les droits de tous ses citoyens, évoluait et s'épanouissait avec lui.

Sir Hector Langevin, le premier secrétaire d'État du Canada, a exposé ce principe de justice pour toutes les races, toutes les régions, toutes les nationalités et tous les groupes. Cette notion est devenue non seulement la grande caractéristique de la politique et de la législation canadiennes au cours des années suivantes, mais l'une des valeurs fondamentales de notre société.

Le 4 août 1960, les notions d'égalité de chances et de droit de participation de tous les membres de notre société ont été confirmées dans la Déclaration canadienne des droits approuvée par la Chambre des communes et signée par ce grand parlementaire et ce grand premier ministre qu'était John G. Diefenbaker. La Déclaration renferme les privilèges auxquels tous les Canadiens ont droit. Je cite:

> Les droits de l'homme et les libertés fondamentales . . . ont existé et continuent à exister pour tout individu au Canada quels que soient sa race, son origine raciale, sa couleur, sa religion ou son sexe.

Les garanties contenues dans la Déclaration des droits ont été renforcées en 1982 lors de la proclamation de la nouvelle Loi constitutionnelle qui renferme la Charte canadienne des droits et libertés. L'esprit et le libellé de la Charte servent de guide au gouvernement lorsqu'il veut assurer aux Canadiens leur participation à part entière à la vie de leur pays. La Charte énonce en outre les droits et les responsabilités de chacun. Je voudrais rappeler aux députés quelques-unes de ses dispositions essentielles.

L'article 15 reconnaît l'égalité des droits pour tous. L'article 25 expose les droits des autochtones. L'article 27 reconnaît le patrimoine multiculturel des Canadiens.

Après son entrée en fonction en septembre 1984, le gouvernement a entrepris d'examiner la politique et les programmes en matière de multiculturalisme dans le but d'établir une nouvelle politique fondée sur la réalité d'aujourd'hui et les espoirs de demain. Toutefois, en même temps que cet examen suivait son cours, il a pris des mesures importantes en vue de renforcer le multiculturalisme, pierre angulaire de la société canadienne.

Il a notamment créé le comité de la Chambre des communes sur le multiculturalisme, organisé la première conférence nationale sur les services policiers dans les sociétés multiculturelles urbaines à Vancouver en 1984, collaboré à l'élaboration d'une stratégie nationale concernant les relations des minorités avec les services policiers, préparé la première conférence fédérale-provinciale des ministres chargés du multiculturalisme à Winnipeg en 1985, et mis en oeuvre en 1986 la Loi sur l'équité en matière d'emploi qui oblige les employeurs réglementés par le gouvernement fédéral à améliorer l'accès aux possibilités d'emploi pour les femmes et les handicapés, ainsi que les autochtones et les minorités raciales.

• (1540)

Il a également lancé dans les ministères et organismes fédéraux un programme destiné à favoriser l'embauche et la promotion des membres des minorités raciales; il a augmenté le nombre des membres qualifiés des collectivités culturelles canadiennes qui sont nommés aux commissions et conseils fédéraux, de façon à mieux refléter la diversité culturelle du Canada. Enfin, il a proclamé la participation du Canada, pour une deuxième décennie, aux initiatives destinées à combattre le racisme et la discrimination raciale. Au sujet de cette dernière initiative, le secrétariat d'État a reçu le mandat de donner suite aux obligations internationales du Canada au chapitre des droits de l'homme. Il exécute ce mandat en collaboration avec les diverses autorités provinciales et fédérales.

Le ministère coordonne les efforts déployés par le gouvernement fédéral et les provinces pour vérifier comment nous nous conformons aux mesures garantissant les droits prévus dans la convention internationale des Nations Unies sur les droits civils et politiques, dans la convention internationale sur les droits économiques et sociaux ainsi que dans certains autres traités sur les droits de la personne.

Le gouvernement s'attache, par l'entremise du secrétariat d'État, à promouvoir les droits de la personne auprès du grand public. Il cherche à sensibiliser le plus grand nombre possible aux droits et libertés fondamentales de la personne. Pour ce faire, il s'intéresse au bénévolat, aux projets communautaires visant à sauvegarder les droits de la personne, à l'enseignement public et aux manuels scolaires qui traitent des droits de la personne. Le ministère voit aussi à ce que la justice soit inscrite dans la loi.

En fait, le prologue à la Loi sur le multiculturalisme canadien, le projet de loi C-93, présenté à la Chambre le 1er décembre invoque les dispositions concernant les droits des minorités et des groupes raciaux contenues dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Le projet de loi sur le multiculturalisme est une mesure législative historique qui fera l'objet d'un débat complet à la Chambre la semaine prochaine. Je rappelle aux députés qu'il vise notamment à assurer la protection du patrimoine culturel de tous les Canadiens quelle que soit leur origine, à promouvoir la pleine participation de tous les Canadiens dans notre société et à favoriser l'existence de relations harmonieuses entre les races et la compréhension interculturelle.

La Loi sur le multiculturalisme reconnaît l'apport vital au Canada de toutes les collectivités culturelles et raciales. Elle établit le cadre dans lequel chacun pourra participer à la vie de la nation sur un pied d'égalité complète. La primauté des droits de la personne est le pivot de l'égalité.

Loin de boycotter des communautés raciales de notre pays, notre gouvernement escompte entériner dans la loi que tous les Canadiens sont des partenaires égaux et à part entière dans notre société. Il cherche à faire du multiculturalisme une caractéristique essentielle de notre société, non seulement de la société contemporaine mais de celle du XXIe siècle et au-delà.

Comme l'a bien déclaré le premier ministre (M. Mulroney):

> Avec le multiculturalisme, nous affirmons notre conviction que tous les Canadiens, quelles que soient leur origine ethnique ou leur race, ont droit à la même reconnaissance et aux mêmes possibilités en ce pays. Le multiculturalisme se trouve au coeur même de la notion de Canada, de notre sentiment national d'appartenance . . . Il tient compte de nos origines et de notre avenir.

Le projet de loi sur le multiculturalisme canadien établit la politique canadienne en matière de multiculturalisme et elle oblige le gouvernement à respecter son engagement global de mettre en oeuvre cette politique. Elle prévoit que le gouvernement fédéral amène les institutions et la population canadiennes à mieux comprendre et promouvoir le multiculturalisme dans tout le pays.

Le projet de loi donne un mandat clair au ministre responsable du multiculturalisme. Il lui donne notamment la responsabilité d'encourager et de promouvoir une certaine coordination en matière de multiculturalisme au sein de la Fonction publique fédérale. Le projet de loi l'oblige à rendre des comptes en prévoyant le dépôt d'un rapport annuel au Parlement sur les répercussions de la politique de multiculturalisme, et l'examen permanent de ce rapport par un comité parlementaire.

Lorsqu'il sera adopté, le projet de loi sur le multiculturalisme préservera non seulement le patrimoine varié qui caractérise le pays mais il offrira un moyen d'améliorer les relations interculturelles. Le projet de loi constitue une base législative pour la création de programmes visant à préserver les différentes valeurs culturelles, à lutter contre l'injustice et à favoriser les changements institutionnels.

Depuis des années, le gouvernement finance des programmes qui préservent et favorisent le multiculturalisme et qui contribuent à protéger les droits de la personne au Canada. Le projet de loi donne toutefois une certaine consistance légale à ces programmes. Il insiste sur le fait que le gouvernement du Canada s'engage à contribuer à créer une société juste et tolérante pour tous les Canadiens, une société fondée sur les principes de l'égalité, de la diversité et de la collectivité.

Le gouvernement a raison d'être fier de ses réalisations. Il refuse d'accepter la discrimination, l'intolérance ou le sectarisme contre toute collectivité raciale ou culturelle ou contre tout membre d'une telle collectivité.

Il a été prouvé à maintes reprises que le caractère multiculturel unique du Canada contribue à permettre à notre pays d'avoir une vie sociale, une vie culturelle et une vie économique saines et dynamiques. Notre diversité est l'un de nos plus précieux atouts nationaux. Elles nous a apporté d'énormes avantages économiques et elles nous vaut le respect croissant des autres pays.

Nous avons prouvé au monde entier que, comme nation, nous préconisons la justice, l'égalité et la liberté. Cette conviction est peut-être notre plus précieuse ressource naturelle, une que nous sommes fiers d'exporter partout dans le monde.

M. Manly: Ayant écouté attentivement les propos du député à l'appui du multiculturalisme, j'aimerais lui poser une question. Que pense-t-il du fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ait adressé une lettre à sept premiers ministres provinciaux pour leur dire que, à son avis, ils ne devraient pas se présenter à des assemblées convoquées par trois organisations sikhs? L'envoi de cette lettre constitue une démarche secrète dont le résultat a été d'interdire à un groupe de personnes l'accès à des fonctionnaires et à des hommes politiques provinciaux. Elle les a empêchés de soulever des questions importantes. Elle les a toutes rangées dans la catégorie des terroristes.

J'aimerais que le député parle de cette question, de même que de la question plus générale du multiculturalisme. Au fond, c'est à la façon dont on traite des cas particuliers comme celui-là qu'on juge toute la politique canadienne de multiculturalisme. Il est bien beau d'avoir une politique couchée sur du papier, mais que faisons-nous dans une situation concrète? J'aimerais que le député parle de cette situation concrète.

M. Layton: En réponse à la question posée par ma collègue, telle que je l'ai comprise, je dirai que la lettre à laquelle la motion fait allusion et dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait état ce matin dans le débat visait à mettre en garde les premiers ministres provinciaux qui pourraient par mégarde participer à des activités ou s'associer avec des individus qui approuvent les actes d'aggression comme moyens d'atteindre des fins politiques.

Nous avons entendu aujourd'hui dans le débat que la lettre recommandait non pas d'éviter le contact avec les Sikhs ou d'autres communautés culturelles au Canada, mais plutôt d'éviter de se laisser entraîner dans des situations où l'on approuve les actes d'aggression comme des moyens légitimes d'atteindre des fins politiques.

M. Robinson: Monsieur le Président, le député qui vient de parler a dit que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ne voulait pas demander aux élus d'éviter les réunions qui peuvent être parrainées par les trois organisations sikhs en question. J'ai sous les yeux une copie de la lettre envoyée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'invite le député qui vient de parler à la lire, lui aussi. On y lit ceci:

Motion d'ajournement

● (1550)

> . . . Je serais cependant heureux que vous vouliez bien éviter de participer à des événements et à des activités qui pourraient sembler appuyer les organisations sikhs susmentionnées ou leur objectif de création d'un État sikh indépendant.

Le ministre dit clairement qu'il faut éviter les événements parrainés par ces organisations. Le député n'est-il pas d'accord là-dessus?

M. Layton: Monsieur le Président, le député a raison de souligner le passage où le secrétaire d'État, en sa qualité de responsable officiel des Affaires extérieures, donne le conseil suivant aux premiers ministres: «Je serais cependant heureux que, malgré ces difficultés, vous vouliez bien éviter de participer à des événements et à des activités qui pourraient sembler appuyer les organisations sikhs susmentionnées ou leur objectif de création d'un État sikh indépendant.» L'accent est mis sur les activités et les événements.

Comme plusieurs de mes collègues, j'aime la communauté sikh de l'ouest de l'île de Montréal. Ce sont des gens très pacifiques et très fiers d'être des citoyens canadiens à part entière.

M. Friesen: Monsieur le Président, il importe de revenir au texte même de la lettre. J'aimerais en relire le premier paragraphe:

> Il est possible que vous soyez invité à assister à des réunions organisées par des membres de la communauté sikh du Canada, ou que des membres de votre gouvernement le soient. La plupart de ces invitations ont l'intérêt de permettre à votre gouvernement de se tenir informé des événements touchant la communauté sikh et d'encourager celle-ci à participer pleinement à la vie canadienne.

Puis-je demander au député qui vient de parler si on peut déduire de cette lettre ou de ce paragraphe que le ministre essaie d'empêcher les élus Canadiens de participer pleinement à la vie canadienne?

M. Layton: Monsieur le Président, pour répondre à mon collègue, je dirais que le secrétaire d'État, selon moi, nous encourage à nous informer des événements et des activités organisés par les communautés culturelles et à y participer.

Je pense que le secrétaire d'État voulait attirer l'attention de ses collègues des gouvernements provinciaux sur la possibilité que certains de ces événements puissent être organisés dans le but de tirer un avantage de leurs fonctions officielles dans la société. Mais lorsqu'ils participent à ces événements dans le seul but de rencontrer des gens et de profiter de l'activité en question: s'amuser, on ne leur impose aucune restriction.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart)—L'année internationale pour le logement des sans-abri—Les centres d'hébergement—La position du gouvernement/Le besoin de chambres—On demande plus de fonds; l'honorable député de Kenora—Rainy River (M. Parry)—Les affaires extérieures—On demande pourquoi le gouvernement a autorisé une société canadienne à devenir le principal fournisseur de l'artillerie iranienne/Les contrôles du gouvernement sur les exportations; l'honorable député de Western Arctic (M. Nickerson)—Le piégeage—L'intention de la Grande-Bretagne de faire apposer des étiquettes spéciales sur les fourrures—Les répercussions sur le gagne-pain des trappeurs canadiens.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES ORGANISATIONS SIKHS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Marchi:

> Que, de l'avis de la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a commis une erreur grave en incitant les premiers ministres provinciaux au boycottage politique de trois organisations sikhs établies au Canada, condamnant ainsi des groupes tout entiers sur la base d'allégations non prouvées impliquant certains individus, et minant de ce fait les assises multiculturelles de la société canadienne;
>
> Que la Chambre, tout en condamnant le recours à la violence et au terrorisme à des fins politiques, affirme que tout les citoyens canadiens, sans égard à leurs origines, doivent être à l'abri de toute coercition, intimidation ou autre mesure du gouvernement qui viserait à les empêcher d'exprimer librement et paisiblement leurs opinions et leurs préoccupations au sujet d'événements ou de problèmes qui surviennent au Canada ou dans d'autres pays; et
>
> Que la Chambre exige en conséquence que le gouvernement fournisse au Parlement toute l'information pertinente qui a motivé sa communication susdite avec les provinces et donne à la communauté sikh du Canada toute possibilité de défendre publiquement son honneur et son intégrité et que le gouvernement retire immédiatement ses allégations et fasse amende honorable auprès de tous les Canadiens, et notamment auprès de la communauté sikh du Canada, pour avoir déclenché sans provocation une attaque contre les droits et libertés de citoyens canadiens et sapé de ce fait la politique multiculturelle fédérale.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur cette question très fondamentale des droits de la personne, question qui est l'essence même du Canada en tant que nation multiculturelle.

Nos concitoyens ont été choqués de voir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures conservateur (M. Clark) avait essayé d'imposer aux élus provinciaux et sans doute locaux voire aux membres de son propre caucus, avec quelles organisations ils pouvaient s'entretenir au Canada.

Essayons de tirer au clair les choses immédiatement. Le député de Lachine (M. Layton) qui est intervenu il y a quelques minutes a expliqué que le ministre voulait simplement dire qu'il y avait certaines réunions auxquelles il n'était peut-être pas de bon ton d'assister. Tel n'est pas le cas.

Dans cette lettre—que j'ai sous les yeux—qu'il a envoyée aux premiers ministres provinciaux, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures précise que les élus peuvent accepter la plupart des invitations provenant de la communauté sikh et qu'ils ont même intérêt à participer à la majorité de ces réunions, avec la réserve suivante:

> Il existe toutefois trois organisations sikhs qui ont essentiellement pour but de défendre la cause de la création d'un État sikh indépendant du nom de «Khalistan»: la *Babbar Khalsar*, l'*International Sikh Youth Federation* et la *World Sikh Organization.*

Puis il ajoute:

> Certains de leurs membres ont d'ailleurs participé ou invité à des actes de violence visant les intérêts canadiens, au Canada et dans d'autres pays. Les activités de ces organisations constituent un point de friction qui gêne notablement nos relations avec l'Inde. En particulier, le gouvernement indien se formalise que des élus assistent à des réunions parrainées par ces organisations.

Qui dirige la politique des affaires étrangères du Canada? Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères canadien ou le gouvernement indien?

D'après la réponse de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, on a l'impression que notre politique dans ce domaine très important n'est pas dictée par les Canadiens, par les intérêts canadiens mais au contraire par le gouvernement indien lui-même. C'est une idée que je désapprouve totalement, et je crois que de nombreux Canadiens sont de nom avis.

Le secrétaire d'État aux affaires extérieures poursuit sa lettre en disant que, selon lui, les élus devraient éviter de participer «à des événements et à des activités qui pourraient sembler appuyer les organisations sikhs susmentionnées ou leur objectif de création d'un État sikh indépendant».

Beaucoup d'entre nous croyaient avoir une Charte des droits et libertés qui protégeait la liberté d'expression, la liberté d'association et le patrimoine multiculturel des Canadiens. Vraiment, cette attaque dégradante et insultante contre une communauté qui a apporté beaucoup au Canada est fondamentalement inacceptable.

J'espérais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prenne la parole et dise: «Je suis désolé; après avoir réfléchi, je me suis rendu compte que j'ai terni la réputation d'une communauté entière», une communauté formée de quelque 200 000 Canadiens qui ont enrichi énormément notre société, je dois dire, même s'ils ont été dans l'adversité pendant de nombreuses années.

C'est au début du siècle que les premiers Sikhs sont arrivés au Canada pour travailler dans l'industrie forestière en Colombie-Britannique, où j'habite. Depuis le tout début, la communauté sikh au Canada a été la cible de politiques racistes lancées par le gouvernement. On leur a refusé le droit de vote, même s'ils étaient tous sujets britanniques et que les autres sujets britanniques avaient le droit de voter. On leur a interdit de faire venir leurs femmes et leurs enfants. Ils ne pouvaient pas détenir de droits de coupe ni exercer des fonctions publiques.

Lors d'un incident survenu en 1914 dont les gens de la Colombie-Britannique se souviennent particulièrement bien, quelque 376 Sikhs désireux d'immigrer au Canada furent bloqués pendant deux mois environ à bord d'un cargo, le *Kamagata Maru*, sans eau et sans nourriture, pour être finalement forcés de rebrousser chemin et de retourner en Asie, au grand désarroi de la communauté locale. Nous devrions admettre ces longs antécédents de racisme et prendre les mesures pour qu'ils cessent.

Nous avons certes constaté d'autres exemples troublants de ces attaques injustes contre la communauté Sikh du Canada. En présence de certains incidents violents, le Service canadien du renseignement de sécurité et la Gendarmerie Royale du Canada se sont empressés d'accuser tous les membres de la communauté de faire fi de nos lois et d'être partisans du terrorisme. Or, les membres de la communauté Sikh sont des Canadiens respectueux des lois, honnêtes et éminents qui ont beaucoup apporté à la société canadienne. Cette communauté est la première à dénoncer la violence et les actes de terrorisme. Voilà pourquoi elle a fort mal réagi à certaines des mesures que le Service canadien de renseignements de sécurité et la Gendarmerie Royale du Canada ont prises ces derniers mois.

• (1600)

J'ai eu l'honneur d'assister à un certain nombre de manifestations dans différents temples situés dans le sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique, notamment au temple Khalsa Diwan, au temple Akali Singh Sikh et ailleurs. J'ai pris la parole à diverses assemblées publiques où assistaient des représentants des organisations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dénoncées. Je n'ai pas à m'en excuser, monsieur le Président. J'étais fier d'avoir été invité à participer à ces cérémonies et à adresser la parole à des Canadiens qui ont tant fait pour le Canada. Nombre de mes électeurs appartiennent à la communauté Sikh de Burnaby. En fait, 60 000 des quelque 200 000 Sikhs du Canada vivent en Colombie-Britannique. C'est précisément parce que les Sikhs ont toujours respecté les lois que ce genre d'attaque contre ces trois organisations est particulièrement intolérable.

En lisant la lettre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai constaté que le gouvernement de l'Inde a très mal réagi lorsque des élus du peuple assistent aux cérémonies organisées par ces associations. Certains s'en inquiètent. J'ai entendu un certain nombre de représentants de la communauté Sikh déplorer que des agents des services de sécurité indiens organisent des méfaits ici au Canada pour faire du tort à la crédibilité et au respect dont jouit la communauté Sikh. Nous savons que le gouvernement du Canada a renvoyé en Inde assez rapidement de prétendus diplomates à l'emploi du consulat, vraisemblablement à Toronto. Je tiens à signaler ce cas inquiétant, car il n'est pas question que le Canada permette à des agents du service de sécurité indien d'opérer en sol canadien, qu'ils agissent à titre d'agents provocateurs ou à n'importe quel autre.

Les implications de cette lettre écrite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont très troublantes. Si l'on applique cette politique très dangereuse dans d'autres secteurs de la société canadienne, où s'arrêtera-t-on?

Je suis rentré récemment d'un voyage au Moyen-Orient. J'y ai visité les territoires occupés de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, et Israël. J'ai rencontré des Palestiniens qui vivent une tragédie nationale et dont le sort est négligé depuis beaucoup trop longtemps par la communauté des nations, des Palestiniens qui veulent obtenir le droit à l'autodétermination, le droit de décider par eux-mêmes de leur propre avenir, de décider qui les représentera dans les assemblées internationales, et qui souhaitent finalement faire reconnaître leur droit de former un État. Le gouvernement du Canada a-t-il en fait pour politique que les représentants élus devraient boycotter au Canada les organisations palestiniennes qui préconisent la création d'un État indépendant pour les Palestiniens? Ce serait profondément choquant et cela constituerait une ingérence injustifiée dans les activités de ces organisations.

L'implication de la lettre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures est très dangereuse. Il coupe les canaux de communication par l'intermédiaire de diverses organisations, dont la *World Sikh Organization*, la *Babbar Khalsa* et la *International Sikh Youth Federation*. On ne peut qu'imaginer qui d'autre figure sur la liste. Il coupe les communications avec ces organisations qui préconisent certes un certain nombre de mesures importantes, mais qui le font pacifiquement et ouvertement. Si on leur dit qu'elles ne peuvent pas communiquer avec d'autres Canadiens ni avec leurs représentants élus, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se trouve en fait à encourager le genre même d'actes auxquels il prétend s'opposer. C'est là le danger en l'occurrence.

C'est par le biais de ces organisations que la communauté sikh du Canada peut faire part de ses préoccupations aux élus. Ainsi, si elles sont considérées comme *persona non grata*, si on les pousse dans la clandestinité et si on les traite comme si elles n'existaient pas, alors, on peut être certain que d'autres organisations vont surgir et menacer de prendre des mesures si le gouvernement fédéral refuse d'entretenir un dialogue avec les représentants élus des Sikhs. Or, les mesures en question pourraient fort bien être justement ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit vouloir éviter. Selon moi, de ce point de vue seulement, cette politique est non seulement insultante, mais elle a également l'effet contraire à celui qu'on souhaite.

Que va-t-il se passer maintenant, monsieur le Président? Selon moi, il ne faut pas classer l'affaire en se contentant d'un débat d'une journée à la Chambre des communes. Comme mon collègue, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique l'a proposé dans le cadre de son intervention extrêmement réfléchie tout à l'heure, je crois qu'il convient de charger un comité parlementaire spécial ou un comité permanent de faire enquête sur les conséquences de cette question du point de vue des droits de la personne, de la politique de multiculturalisme du Canada, et, surtout, sur les répercussions que cela pourrait avoir sur une communauté sikh fière et respectueuse des lois dont la réputation est ternie et qui est insultée par la décision du ministre.

J'ai été déçu de voir qu'en réponse à la lettre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre de l'Ontario a déclaré que son gouvernement allait respecter la décision en question. Je voudrais vous citer un passage d'un article tiré du numéro du 26 février du *Globe and Mail*, journal national fort respecté, dans lequel on dit notamment ce qui suit:

> Le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, a promis hier de se plier à la demande de M. Clark. Il a déclaré aux journalistes qui l'attendaient à la sortie de son bureau, que son gouvernement allait la prendre au sérieux. Il a ajouté que manifestement, son gouvernement ne souhaitait ni créer un incident international ni placer le ministre des Affaires extérieures dans l'embarras.

Si le député de York-Ouest (M. Marchi) souhaite intervenir et faire connaître son désaccord avec le premier ministre de l'Ontario, c'est certes son droit.

M. Marchi: Vérifiez auprès de vos collègues.

M. Robinson: Il en aura la possibilité. Je sais, par exemple, que la position du premier ministre du Québec au sujet du libre-échange diffère quelque peu de celle du chef du député. Il y a des divergences d'opinions au sein de ce parti et nous le comprenons; il regroupe bien des tendances, monsieur le Président.

Selon moi, il est à la fois important et regrettable que le premier ministre libéral de l'Ontario ait, semble-t-il, décidé d'appuyer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du gouvernement conservateur d'une façon qui ne favorise en rien les Sikhs du Canada. J'exhorte le gouvernement à revenir sur sa position et à reconnaître qu'une erreur a été commise et que, pour rectifier cette erreur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne peut pas simplement dire maintenant que les Canadiens sont libres d'appartenir aux organismes qu'ils veulent. Il devrait plutôt déclarer à la Chambre: «Je me suis trompé, monsieur le Président. J'ai commis une erreur. J'ai insulté injustement les Sikhs du Canada. Je le reconnais et je tiens à m'en excuser.»

Ce serait la façon honorable et noble de procéder. C'est ce que nous espérions que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ferait aujourd'hui. Sinon, il nous reste la possibilité d'examiner cette question à un comité parlementaire. Nous, néo-démocrates, avons certes l'intention de renvoyer la question au comité approprié. Nous ne devrions pas attendre que les Sikhs intentent un procès en diffamation. Il a été question qu'ils le fassent, mais les procès coûtent cher. Puisque les Sikhs ont été attaqués, pourquoi devraient-ils dépenser de l'argent pour se défendre? Il me semble que c'est plutôt le rôle du gouvernement. Son rôle consiste à défendre les traditions multiculturelles du Canada et non à attaquer une collectivité qui a contribué énormément à la société canadienne.

● (1610)

J'appuie la motion et je me joins à mes collègues pour condamner cette attaque contre les Sikhs du Canada.

M. Marchi: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de répondre au discours du député parce que je suis d'accord avec bon nombre de ses affirmations. Par ailleurs, et cela ne m'étonne pas, il a aussi prétendu d'un air papelard que lui et ses collègues ont le monopole de la vertu. Il avait d'ailleurs fait la même chose en posant une question au député de York-Centre (M. Kaplan) au sujet de la position prise par le premier ministre Peterson.

Le député déforme les termes employés à la Chambre par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour insinuer que le premier ministre d'une province avait dit tout simplement qu'il examinerait une lettre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et ce n'est pas tous les jours qu'un secrétaire d'État aux Affaires extérieures écrit à un premier ministre. M. Peterson a dit en fait qu'il n'approuvait ni ne désapprouvait la lettre, publiquement ou en privé. Je me suis renseigné auprès de son cabinet. Il a simplement dit qu'il était toujours en train d'étudier la lettre. C'est être de mauvaise foi que de dire autre chose.

Par ailleurs, le député est bien mal placé pour jouer ce petit jeu alors que depuis une semaine environ, les députés de son parti ne retrouvent pas le courage de poser des questions à ce sujet. Une déclaration aux termes de l'article 21 du Règlement a été faite par le critique néo-démocrate en matière de multiculturalisme. Nous au moins, nous avons manifesté suffisamment d'intérêt pour poser environ six questions. Deux députés conservateurs ont posé plus de questions à ce sujet que les néo-démocrates.

Avant de nous faire la morale, le député ferait bien de vérifier auprès de son collègue le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), quelle était sa position sur la lettre de M. Clark. Comme le député de Burnaby (M. Robinson) a d'autres chats à fouetter tous ces temps-ci . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais que le député appelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures par son titre et pas par son nom.

M. Marchi: Vous avez raison, monsieur le Président. Je prierai le député de Burnaby, qui ayant d'autres chats à fouetter était absent la semaine dernière, de vérifier auprès du député de Vancouver—Kingsway pourquoi, à son humble avis, M. Clark avait raison, pourquoi il continuait à embêter . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je l'ai dit deux fois et je ne le répéterai pas une troisième. Le député est ici depuis un certain temps. Il devrait savoir qu'il doit appeler le ministre par son titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Marchi: Vous avez tout à fait raison une fois de plus. Je demande à nouveau au député de Burnaby qui rit et hoche la tête pourquoi son propre collègue, le député de Vancouver—Kingsway, est d'accord avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pourquoi ce même député a continué à se moquer des nôtres alors que nous posions au ministre des questions pertinentes, et pourquoi le député de Vancouver—Kingsway se sent justifié de dire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a raison d'affirmer qu'il existe des groupes radicaux et violents au sein de la communauté sikh de Colombie-Britannique.

Au lieu de faire la morale et de tenter de déformer les propos du premier ministre de l'Ontario, pourquoi le député n'a-t-il pas le courage et la décence de tenter de faire changer d'idée les députés de son propre parti qui ne sont pas d'accord avec la motion et qui sont d'accord avec les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark)? C'est probablement la raison pour laquelle le groupe parlementaire du NPD n'a pas trouvé le courage de poser une seule question à la Chambre à ce sujet.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai peu de temps pour répondre et je vais tenter de le faire succinctement en allant au coeur de la question au lieu de faire de l'art oratoire. Premièrement, pour ce qui est de prétendre que nous, les néo-démocrates, ne sommes pas intervenus avec vigueur sur cette question, je signalerai que c'est mon collègue le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) qui, le 29 février, a fait une déclaration très éloquente à la Chambre, la première sur cette question, si je ne m'abuse. Dans sa déclaration, mon collègue exhortait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à réexaminer son initiative, qui est discriminatoire et sème la discorde, et de retirer sa lettre aux premiers ministres.

Je voudrais rendre hommage au député de York-Ouest (M. Marchi) pour avoir poursuivi énergiquement cette question à la Chambre. Il a réussi admirablement à maintenir cette question au premier plan de l'ordre du jour parlementaire. Mon collègue de Thunder Bay—Nipigon s'est occupé de divers sujets. Il a contribué à la création d'une chaire d'études sikhs et je sais que mon collègue de York-Ouest voudrait se joindre à moi pour le féliciter de tous ses efforts et du dévouement dont il a fait preuve pour mener à bien le projet en question.

En ce qui concerne la question de la position du gouvernement libéral de l'Ontario, je suis heureux que le premier ministre libéral de cette province ait clarifié hier sa position à l'intention de mon collègue de York-Ouest. Je le crois sur parole, bien qu'il ait pris une position manifestement différente avec le reporter du *Globe and Mail*. Maintenant il a eu la possibilité de réfléchir à cette question, et j'en suis très heureux.

En ce qui concerne la prétendue position de mon collègue de Vancouver—Kingsway, je voudrais simplement demander au député de York-Ouest où il peut montrer dans le compte rendu que mon collègue a fait une telle déclaration. Ce dernier était un défenseur énergique et éloquent de la communauté sikh en maintes occasions et a souvent pris la parole au temple sikh de Vancouver. Où le député a-t-il trouvé, dans des journaux, dans le hansard, dans des lettres ou ailleurs, la moindre preuve que mon collègue a effectivement appuyé la politique du secrétaire d'État aux Affaires extérieures telle qu'elle est exprimée dans la lettre qu'il a fait circuler? Je dirais au député de nous le prouver ou bien de se taire.

Le président suppléant (M. Paproski): J'autoriserai une question supplémentaire. J'essaie seulement de savoir qui est l'auteur et qui est le destinataire des questions. Est-ce le député de York-Ouest (M. Marchi) qui veut poser une question au député de Burnaby (M. Robinson)?

M. Marchi: Monsieur le Président, je réponds à sa question. Il m'a demandé de donner des preuves ou de me taire. Je lui demande de faire venir à la Chambre son collègue de Vancouver—Kingsway et de donner des preuves ou de se taire parce que j'en ai donné quant à moi.

Je ne cherchais pas à ce que le député ni les autres approuvent aucun de mes actes. Ce n'était pas mon objectif. Mais à mon avis, le député ne saisit pas manifestement les subtilités de ce débat qui dure depuis environ sept jours. Il n'est absolument pas au courant des faits et gestes du député de Vancouver—Kingsway. Les commentaires dont il ne cesse de nous importuner pendant la période des questions ont pu se retrouver dans le hansard . . .

M. Robinson: Où?

M. Marchi: Dans ses discussions avec des députés et avec notre propre chef, nous avons entendu le député de Vancouver—Kingsway exprimer ses véritables préoccupations et sentiments. Si quelqu'un doit faire connaître le fond de sa pensée, ce sont sans contredit les députés de ce parti qui devraient nous expliquer leur silence et leur inaction des dernières semaines.

Est-ce le parti qui met des réserves à son appui des groupes minoritaires? Est-ce le parti qui met des réserves à son appui de certaines minorités selon les fluctuations de la cote de popularité? Je suis profondément offensé par les propos moralisateurs du député, étant donné le comportement antérieur de son parti sur la question et ce qu'a exprimé le député de Vancouver—Kingsway. Je crois que le député doit finir par donner les réponses au lieu de poser des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Burnaby (M. Robinson) peut répondre.

M. Robinson: Très brièvement, monsieur le Président, la susceptibilité du député est bien compréhensible. Le fait que son parti est en chute libre selon le sondage Gallup crée une certaine susceptibilité, ce que je comprends très bien.

• (1620)

Je reviens au point essentiel.

Mme Copps: Nous sommes en première place.

M. Robinson: Le député n'a rien pu citer du hansard ou d'ailleurs, où le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) aurait exprimé autre chose que son encouragement et son solide appui à la communauté sikh du Canada. J'attends encore.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est terminée.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il est peut-être fortuit que je participe au débat maintenant. Le député saura que je dis la vérité. J'ai entendu son collègue, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) dire que les libéraux se trompaient d'adresse. Que nous étions en train d'essayer de nous faire du capital politique à peu de frais et que nous ne devrions pas poser des questions là-dessus. Il a lancé ces remarques de sa place. Je les ai entendues distinctement. Il a ajouté que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) avait raison. Je suppose que c'est pour cela que les néo-démocrates n'ont posé aucune question à ce sujet à la Chambre.

Toutefois, je suis heureuse que le député de Burnaby (M. Robinson) soit ici. J'espère qu'il pourra remettre son collègue sur la bonne voie et qu'il pourra s'occuper de diriger les questions. Il pourrait s'associer aux quelques députés de la majorité qui ont montré assez de courage pour tenir tête au ministre. Même si c'est un ministre important du gouvernement, certains députés conservateurs ont mis en doute sa sagesse à propos de cette lettre et de l'idée qu'elle donne de la communauté sikh.

Je suis heureuse que les néo-démocrates participent à ce débat. Je me réjouis de savoir qu'ils ont enfin vu la lumière. Je peux seulement remercier le député de York-Ouest (M. Marchi) qui poursuit cette question à la Chambre. Je remercie également le député de Vancouver Quadra (M. Turner). S'ils n'avaient pas persisté, nous n'aurions pas ce débat aujourd'hui qui, je pense, est très important pour les principes fondamentaux de la démocratie dans ce pays.

Dans sa lettre le ministre cite un certain nombre de raisons pour lesquelles, selon lui, les députés ne devraient pas assister aux réunions organisées par l'*International Sikh Youth Federation*, la *World Sikh Organisation* ou la *Babbar Khalsa*. Une des raisons c'est qu'elles existent en grande partie pour promouvoir la création d'un État sikh qui s'appelerait le «Khalistan». Si les députés devaient suivre ce conseil et refuser d'assister à toute réunion d'une organisation quelconque qui veut se dissocier d'un gouvernement dont elle relève, nous ne serions pas autorisés à assister à des réunions regroupant des Ukrainiens ou d'autres organisées par des personnes originaires de nombreux pays du bloc de l'Est y compris la Lithuanie. Nous ne serions pas autorisés à assister aux réunions de sociétés cherchant à favoriser la liberté de la population afghane. En fin de semaine, j'assisterai à une réunion de ce genre organisée dans ma circonscription par une petite collectivité de l'Europe de l'est, les Slovaques. Si je prenais les remarques du ministre à coeur et je substituais le mot «slovaque» au mot «sikh», je ne devrais pas alors assister à cette réunion. Les Slovaques préconisent la création d'un État slovaque indépendant. Il en est de même des *Ukrainian Freedom Fighters* et du Congrès polonais du Canada.

De nombreux pays dans le monde entier luttent pour acquérir une identité culturelle et politique distincte. A titre de Canadiens, devons-nous refuser d'assister à des réunions organisées par les Tamouls? J'ose affirmer que non seulement il incombe aux députés d'assister à des réunions d'ordre culturel organisées par des concitoyens qui représentent diverses opinions politiques, mais ils ont également le droit de le faire. Ils représentent des opinions qui peuvent s'écarter de celles de leur gouvernement respectif. Voilà pourquoi nous vivons en régime démocratique. Voilà pourquoi le Canada est un des plus grands pays au monde. Des gens viennent vivre au Canada et peuvent, s'ils sont en désaccord avec le gouvernement de leur pays d'origine, constituer un organisme pour défendre leur point de vue.

Un des principes fondamentaux du Parti québécois est la séparation du Québec. Ses membres exercent leur droit démocratique d'exprimer leurs opinions et ils ont constitué la majorité dans certaines assemblées législatives à certaines périodes de notre histoire. Je ne suis pas d'accord avec eux et je n'accepte pas non plus ce principe, mais j'ai défendu énergiquement leur droit d'exprimer ces opinions dans une société libre et démocratique.

Lorsque le ministre répond en Chambre aux questions du député, il revient toujours au fait que ces organisations existent surtout pour appuyer un point de vue politique différent de celui du gouvernement indien. Ce n'est pas une réponse. D'après cette logique, aucun personnage politique canadien ne pourrait avoir des relations avec les combattants ukrainiens de la liberté, le Congrès canadien polonais ou des douzaines d'autres organisations établies au Canada qui cherchent à promouvoir la liberté dans leurs pays d'origine. C'est le genre d'expression de soutien en faveur de la liberté que les Canadiens appuient et désirent encourager.

C'est une partie de la lettre du ministre qui est absolument et totalement fausse et sans fondement. Passons maintenant à la deuxième partie dans laquelle il allègue que:

> Certains membres de ces organisations ont aussi participé à des actes de violence ou les ont encouragés—

L'Église catholique romaine est une très grande organisation au Canada. Il se trouve que je suis membre de cette Église. Cela veut-il dire que si un autre Catholique romain est surpris en train de cambrioler une banque ou d'enfreindre la loi du pays d'une façon quelconque, tous les membres de l'Église catholique romaine sont maintenant suspects? Si l'on applique la logique ou plutôt le manque de logique dont fait preuve le ministre dans sa lettre, c'est la position que tous les Canadiens devraient adopter. Si un membre quelconque d'une organisation donnée commet un crime, les députés devraient automatiquement refuser de rencontrer d'autres membres de cette organisation.

Le ministre ne se rend-t-il pas compte que ce genre d'accusation diffamatoire contre toute la collectivité va à l'encontre du système démocratique que nous connaissons et respectons? Chose certaine, tous les Canadiens sans exception, qu'ils soient d'origine sikh, ukrainienne ou autre, voudraient que toutes les formes de terrorisme, peu importe l'organisation parraine, soient éliminées au Canada et dans les autres pays. Or, le ministre ne nomme aucune personne dans sa lettre. Aucune accusation n'a été portée contre qui que ce soit. Si cela se produisait, c'est un tribunal qui devrait s'en charger. En fait, le ministre descend au niveau le plus bas. Il suscite un sentiment de racisme qui fait que cette organisation sera mise au ban de la société par tous les Canadiens parce que le ministre allègue que certains membres participent à de prétendus actes de violence.

• (1630)

C'est le député de York-Sud-Weston qui a le mieux présenté cette question lorsqu'il a dit que nous devions rechercher, inculper et poursuivre les gens qui participent à des actes de violence, qu'ils soient membres de ces organisations ou de la Légion canadienne. C'est la raison d'être de notre système judiciaire. Et en vertu de ce système, un ministre qui représente les intérêts du Canada, ne peut tout simplement pas discréditer d'un simple trait de plume toute une communauté et les milliers de Canadiens d'origine sikh qui ont travaillé durement pour se tailler une place au Canada, pour faire vivre leurs enfants et pour avoir le droit d'appartenir à des organismes culturels et sociaux qui font le lien entre leur histoire, leur patrimoine culturel et l'avenir de leur famille. Je doute que nous leur refusions ce droit.

Je prendrai la parole en avril prochain à un rassemblement de la communauté arménienne au Canada. Nous ne voulons pas qu'un jour un secrétaire d'État aux Affaires extérieures laisse planer, dans une lettre, quelque doute sur les membres de cette communauté. Les Arméniens ont déjà été victimes de telles insultes, non pas par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais à cause des allégations d'actes de terrorisme lancées contre cette communauté. Oui, monsieur le Président, des membres de toutes les communautés enfreindront un jour la loi. Ils voudront se libérer de leurs frustrations par la manière violente. Et ils devraient alors subir toutes les rigueurs de la loi.

Mais personne ne voudrait qu'un jour, notre régime dégénère au point de ressembler, sous bien des rapports, à celui que ces gens ont fui. Nous ne voulons pas créer un système qui nous permette, avec la bénédiction du gouvernement canadien, d'ostraciser toute une population, toute une communauté, toute une culture, tout un groupe racial à cause des activités de quelques-uns et, dans ce cas-ci, des activités alléguées mais non prouvées de quelques-uns.

Je ne peux vous dire, monsieur le Président, à quel point je trouve insultant le contenu de cette lettre. Le secrétaire d'État a parlé de députés qui ont prêté leur concours ou leur prestige à des organisations en assistant à des assemblées et en appuyant leur travail ou, du moins, en y collaborant. Ce qui m'ennuie le plus, c'est que le secrétaire d'État ne semble pas se rendre compte que cette lettre qu'il a écrite en sa qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures est, à mon avis, un simulacre de démocratie. Elle devrait offenser tous les citoyens canadiens qui aiment la liberté. Elle devrait être contestée par toute personne qui est née au Canada ou qui a choisi d'y vivre en raison de la liberté qui règne ici. Le ministre devrait se rendre compte qu'en associant son nom, son ministère et sa réputation aux attaques que constituent les allégations faites dans sa lettre, c'est à tout le Canada qu'il nuit.

Notre pays s'est fait une certaine réputation, parfois méritée et parfois non. Hier soir, Radio-Canada a diffusé une bien triste histoire concernant notre collectivité autochtone. Notre conduite n'est pas toujours aussi impeccable que nous le souhaiterions. Toutefois, notre pays a acquis une réputation internationale de tolérance, de justice et de compréhension. Lorsque les Canadiens vont en Europe ou ailleurs, ils reçoivent un accueil chaleureux en tant que Canadiens, un accueil très spécial. Notre pays est le seul qui se soit fait reconnaître internationalement pour son engagement auprès des réfugiés par suite du travail de groupes religieux et de particulieurs au moment de l'exode des réfugiés de la mer vietnamiens. Nous sommes fiers de notre longue tradition, mais le ministre ne semble pas savoir qu'avec une simple lettre, il risque d'un seul coup de l'anéantir.

Personne ne demande aux députés de soutenir l'organisation mondiale des Sikhs. On ne demande pas aux députés canadiens de dire si, oui ou non, ils croient en la nécessité de créer un État sikh indépendant. Toutefois, à titre de Canadiens et de parlementaires, nous nous devons d'offrir à nos électeurs une ambiance propice à l'expression de leurs points de vue. Faisons comme eux, et signalons les irrégularités que nous connaissons, notamment les activités douteuses de la police indienne en matière de perquisition et de saisie, de même que les échanges de renseignements entre la GRC et la police de l'Inde. Nous devons veiller à ce que la GRC ou le SCRS ne contribuent pas, par la transmission de renseignements erronés à l'étranger, à la persécution des proches de ressortissants canadiens qui sont restés là-bas.

Nous avons une tâche à accomplir. Je me suis entretenue plusieurs fois avec des représentants de la communauté sikh de ma circonscription. J'ai écrit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour lui exprimer mes préoccupations et j'estime que cela fait partie de mes responsabilités. Chaque fois que j'ai l'occasion de soutenir le travail de partisans de la liberté dans diverses régions du monde, je me sens tenue de le faire. Voilà tout ce qu'exigent certainement les députés de la part du ministre. Ils ne lui demandent pas de condamner globalement tout un groupe d'après des allégations ne concernant que quelques personnes à propos d'actes qui seraient illégaux, si la preuve est faite qu'on les a commis, et dont les auteurs devraient par conséquent être traduits comme il se doit en justice.

[*Français*]

Cela ne m'étonne pas, monsieur le Président, de voir le fait que dans notre Canada, le Canada où on a trouvé la liberté . . . Moi, je n'étais pas d'accord avec la Parti Québécois, je n'étais pas d'accord sur le fait qu'ils créaient un parti politique, ici, au Canada dans le but de se séparer du Canada. Mais dans une démocratie, monsieur le Président, et c'est là toute la valeur de la démocratie, on peut même livrer une bataille à la Chambre des communes ou, pour ce qui est du Parti Québécois, à l'Assemblée nationale . . . qu'on mène la bataille, qu'on demande à la population et qu'on appelle un vote. Cela ne nie d'aucune façon leur droit, justement, de s'exprimer sur ces questions et de déclarer que le Parti Québécois a pour but de se séparer du Canada. C'était un fait, tout le monde était au courant, ce n'était pas contre la loi. Mais, si vous lisez le contenu de la lettre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), on prétend qu'on n'a pas le droit d'associer d'aucune façon les députés à l'Organisation mondiale des Sikhs ou aux autres organismes comme Babbar Khalsa et à la Fédération de la jeunesse sikh, qu'on n'a pas le droit de s'associer avec eux parce qu'ils veulent se séparer de l'Inde.

Monsieur le Président, on n'est pas ici au Parlement du Canada pour décider si oui ou non il va y avoir une création d'un nouvel État de la population sikh. Mais à tout le moins, on a le droit, en tant que Canadiens et Canadiennes, de s'assurer que notre population sikh ait les mêmes droits que tous les autres citoyens du Canada si, par exemple, dans le cas du Service du renseignement de sécurité, ils ne font pas un échange illégal d'informations avec la police indienne qui, de quelque façon, avait justement pour résolution la mort de gens, de représentants des familles sikhs dans l'autre pays. Je pense, monsieur le Président, que cela est la question. Si on demeure dans une démocratie, si on croit à la démocratie, si on y tient, on ne peut jamais accepter un tel être, et la seule façon de résoudre ce problème, c'est de demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de retirer ses paroles, de présenter des excuses à la population sikh du Canada et de commencer à rétablir la confiance pour le peuple canadien. Ici, au Canada, on a au moins le droit de parole, on vit dans une démocratie, pas dans une anarchie.

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, après avoir écouté attentivement le discours de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), je tiens à la féliciter de s'être exprimée de façon aussi claire et bien sentie sur cette question.

• (1640)

Je voudrais que la députée nous donne son avis au sujet d'une question que j'ai soulevée tout à l'heure. Le 7 juin 1987, le premier ministre (M. Mulroney) a envoyé une lettre à la World Sikh Organization qui organisait sa conférence à Vancouver. Dans sa lettre, il a essentiellement reconnu l'utilité de cette organisation, le rôle qu'elle joue dans la société canadienne et l'apport des Sikhs, non seulement à la collectivité canadienne sikh, mais aussi à la collectivité canadienne dans son ensemble.

Il y a eu ensuite la lettre du 7 décembre 1987, envoyée secrètement par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à sept des premiers ministres provinciaux, et préconisant précisément le contraire, à savoir le boycottage politique de cette organisation. Dans sa lettre, le secrétaire d'État incitait les premiers ministres des provinces à traiter cette organisation en paria politique.

On a sans doute préparé cette lettre l'été dernier et elle a sans doute aussi fait l'objet de consultations entre le ministre et ses collaborateurs aux Affaires extérieures pour savoir s'il y avait lieu ou non de l'écrire et à qui l'adresser. Que pense la députée de la déclaration officielle du premier ministre qui reconnaît l'utilité de cette organisation alors que, en même temps, on envoie une lettre secrète préconisant précisément le contraire de ce que soutient officiellement le premier ministre?

Mme Copps: Monsieur le Président, cela ne m'étonne pas. Cela ressemble tout à fait aux conservateurs.

[*Français*]

Mme Anne Blouin (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, dans le contexte du débat d'aujourd'hui, il me semble important de souligner la réalisation de notre gouvernement dans le domaine des droits de la personne.

Comme vous le savez, le Secrétariat d'État est responsable de la coordination des questions relatives aux droits de la personne au Canada. A ce titre, il travaille de concert avec ses collègues du Cabinet ainsi qu'avec les ministres provinciaux responsables des droits de la personne, en vue d'assurer le respect de nos obligations nationales et internationales dans ce domaine.

La promotion des droits de la personne n'est pas une responsabilité qui incombe à un ordre de gouvernement ou à un groupe d'intérêt en particulier. Elle revêt une importance fondamentale pour tous les êtres humains sur cette planète. Nous devons tous nous préoccuper de mieux sensibiliser le public aux questions des droits de la personne et de les lui faire mieux comprendre. La sensibilisation contribue au maintien de ces droits pour lesquels nous nous sommes battus ainsi qu'à leur amélioration tant chez nous qu'à l'étranger. Le Canada est signataire d'un grand nombre d'ententes internationales qui touchent au domaine des droits de la personne, entre autres, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

De concert avec les Nations Unies, le Canada participe activement à la mise en oeuvre de projets spéciaux, notamment, la décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ainsi que la décennie sur les personnes handicapées. Dans chaque cas, il s'agit d'un programme qui s'étale sur dix ans et qui vise à sensibiliser la population à ces problèmes particuliers.

A ce propos, lors de la prochaine Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des droits de la personne, présidée par le secrétaire d'État, les participants auront l'occasion de discuter de la deuxième décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Comme vous le constatez, les ministres responsables des droits de la personne au sein des administrations fédérale, provinciales et territoriales, ainsi que leurs fonctionnaires, se réunissent régulièrement pour étudier les questions engendrées par la mise en oeuvre des traités internationaux relatifs aux droits de la personne, et d'une manière plus générale, pour se tenir au courant des faits nouveaux dans ce domaine.

Monsieur le Président, j'aimerais citer de brefs extraits de quelques-uns des instruments et des ententes auxquels le Canada a souscrit, pour que vous puissiez vous rendre compte de la portée des engagements pris par notre pays.

Tout d'abord, la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule notamment que les nations, et je cite:

> . . . s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives . . .

Le Canada est également signataire du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dont le paragraphe 13(1) stipule ce qui suit, et je cite:

> Les États parties au présent pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Il s'agit d'engagements que le Canada ne peut pas prendre à la légère. L'une de nos obligations consiste à rendre compte, aux organismes internationaux, des progrès que nous accomplissons dans l'exécution de ces engagements.

Nous nous acquittons de cette obligation par le moyen de rapports établis en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les ministères et organismes fédéraux ayant la responsabilité de l'application des diverses mesures prévues par les traités.

En 1986-1987, la Direction des droits de la personne du Secrétariat d'État a apporté une contribution importante aux délégations du Canada lors de l'examen, par les Nations Unies, du rapport sur les articles 13 à 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à New York, en avril 86 et lors de l'examen, par les Nations Unies, des 7e et 8e rapports du Canada concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, à Genève, en mars 1987.

Monsieur le Président, ces rapports ont été bien reçus. Le Canada a été félicité par les Nations Unies pour le sérieux avec lequel il considère ces obligations internationales, et pour la qualité et la profondeur des rapports.

A titre d'exemple, permettez-moi de vous citer un extrait du rapport que le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale a déposé lors de la 42e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1987.

Les rapports ont été présentés par le représentant du Canada, qui s'est référé à divers mécanismes constitutionnels et législatifs qui permettent d'assurer le respect des droits de l'homme, notamment la Charte canadienne des droits et libertés, incorporée dans a Loi constitutionnelle canadienne de 1982, le Code pénal canadien et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Il a souligné le rôle de premier plan joué par le Canada, notamment dans le cadre du Commonwealth, dans la lutte contre l'apartheid et l'engagement pris par son gouvernnnement de continuer à exercer des pressions sur le gouvernement sud-africain pour qu'il abolisse ce système. Il a informé les membres du Comité des mesures prises par le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires, pour que soient atteints les objectifs de la deuxième décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, et a mentionné le Comité parlementaire spécial sur les minorités visibles, créé par le Parlement canadien, ainsi que les mesures spéciales en faveur de la promotion et de la protection des groupes vulnérables dans le domaine de l'emploi et de la formation.

Une nouvelle loi venait d'être adoptée sur l'équité en matière d'emploi, qui imposait aux employeurs relevant de la juridiction fédérale, l'obligation de mettre en place des programmes d'action garantissant l'égalité dans l'emploi aux minorités visibles, aux femmes, aux personnes handicapées et aux

autochtones. S'agissant de ces derniers, le représentant du Canada a informé le Comité que d'importantes initiatives avaient été prises en leur faveur.

Les membres du Comité ont souligné la qualité des rapports présentés et ont félicité le gouvernement canadien des efforts qu'il avait déployés pour appliquer la Convention et tenir compte de la composition ethnique de la société multiculturelle.

Les abondantes informations qu'il contenait méritaient de retenir l'attention de tous les autres États parties à la Convention. Ces rapports pourraient être pris pour modèle par tous les États fédéraux où les responsabilités en matière de droits de l'homme étaient partagées entre la Fédération et les entités fédérées.

Je pense, monsieur le Président, que vous conviendrez avec moi qu'il est fort encourageant de recevoir de telles éloges de la part des Nations Unies pour la mise en oeuvre des droits de la personne au Canada.

Le Canada a beaucoup à offrir à la communauté internationale. A cet égard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a annoncé en décembre dernier que le gouvernement avait l'intention de mettre sur pied un centre de coopération international consacré à la promotion des droits humains et au développement et au renforcement des institutions démocratiques. Cette nouvelle institution qui sera constituée en société de la Couronne sera connue sous le nom de *Centre international des droits humains et du développement démocratique*. Elle s'occupera d'abord et avant tout de la coopération entre le Canada et les pays en voie de développement et sera financée à cette fin au titre de l'aide publique au développement. Éventuellement, le nouveau Centre pourra faire appel à d'autres sources publiques et privées et ainsi entreprendre, s'il le souhaite, une coopération avec des pays développés.

La création d'une telle institution avait été proposée la première fois en 1986 par le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les relations extérieures du Canada et acceptée en principe par le gouvernement au mois de décembre de la même année.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait il y a un mois la nomination de deux éminents Canadiens, le professeur Gisèle Côté-Harper et M. John Courtney, qui ont été chargés d'entreprendre une tournée de consultation à travers le pays auprès des organisations non gouvernementales, des syndicats, des groupements religieux et des individus intéressés. Ces consultations visent à recueillir les points de vue et les suggestions des intervenants sur la formation d'un tel institut et sur les moyens qu'ils pourraient prendre pour promouvoir la coopération avec les pays du Tiers monde dans le domaine des droits de la personne et de l'avancement démocratique.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre (M. Mulroney) ont profité de toutes les occasions au cours de leurs voyages à l'étranger pour dire clairement ce que nous pensons des violations des droits de la personne. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a lancé des appels directs à MM. Gromyko et Shevardnadze, ici et en Union Soviétique, pour obtenir la libération de prisonniers politiques et d'autres détenus.

Pour récompenser ses efforts, monsieur le Président, l'*Association of Canadian Lawyers and Jurists for Soviet Jewry* lui a d'ailleurs décerné en novembre dernier son prix annuel des droits de la personne.

Au cours de la visite qu'il a effectuée récemment au Zimbabwe et au Sénégal, le premier ministre a rencontré six chefs de gouvernements africains, dont le président des États de la ligne de front et l'ancien président de l'Organisation pour l'unité africaine.

Dans ses discussions avec les leaders africains, il a largement été question de la détérioration rapide de la situation en Afrique du Sud et de ses effets sur les États voisins. Compte tenu du fait que ce problème ne semble pas vouloir être solutionné par la voie de la négociation, le premier ministre a réitéré la position du Canada, telle qu'il l'avait exposée dans son discours d'octobre 1985 devant les Nations Unies, à l'effet que les sanctions entreprises vont certainement être poursuivies.

Le premier ministre a clairement affirmé que le Canada userait de toute son influence en faveur de ceux qui cherchent l'établissement de la justice en Afrique du Sud. On se rappellera, monsieur le Président, qu'en décembre 1986, le haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés décernait au gouverneur général la médaille Nansen. Cette décoration n'était pas destinée à un citoyen du Canada, mais au peuple du Canada, pour reconnaître sa contribution essentielle et durable à la cause des réfugiés.

J'ajoute que c'était la première fois que cette médaille, créée en 1954, était décernée à un pays. Nous pouvons tous en être fiers.

Je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir eu l'occasion de souligner ces réalisations de notre gouvernement et pour indiquer à la population canadienne que son gouvernement a une réputation enviable dans le domaine des droits de la personne.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. Débat. La parole est à l'honorable député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly).

• (1650)

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir commenter un peu la motion du député de York-Ouest (M. Marchi). Il nous a présenté une excellente motion que je voudrais consigner une fois de plus au compte rendu. Voici:

> Que, de l'avis de la Chambre, le secrétaire d'État au Affaires extérieures a commis une erreur grave en incitant les premiers ministres provinciaux au boycottage de trois organisations sikhs établies au Canada, condamnant ainsi des groupes tout entiers sur la base d'allégations non prouvées impliquant certains individus, et minant de ce fait les assises multiculturelles de la société canadienne;
>
> Que la Chambre, tout en comdamnant le recours à la violence et au terrorisme à des fins politiques, affirme que tous les citoyens canadiens, sans égard à leurs origines, doivent être à l'abri de toute coercition, intimidation ou autre mesure du gouvernement qui viserait à les empêcher d'exprimer librement et paisiblement leurs opinions et leurs préoccupations au sujet d'événements ou de problèmes qui surviennent au Canada ou dans d'autres pays; et
>
> Que la Chambre exige en conséquence que le gouvernement fournisse au Parlement toute l'information pertinente qui a motivé sa communication susdite avec les provinces et donne à la communauté sikh du Canada toute possibilité de défendre publiquement son honneur et son intégrité et que le gouvernement retire immédiatement ses allégations et fasse amende honorable auprès de tous les Canadiens, et notamment auprès de la communauté sikh du Canada, pour avoir déclenché sans provocation une attaque contre les droits et

libertés de citoyens canadiens et sapé de ce fait la politique multiculturelle fédérale.

Ce qui motive la motion du député, c'est la lettre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a envoyée en décembre dernier à sept premiers ministres provinciaux. Dans cette lettre, il affirme:

> Il existe toutefois trois organisations sikhs qui ont essentiellement pour but de défendre la cause de la création d'un état sikh indépendant du nom de «Khalistan»: la *Babbar Khalsa*, l'*International Sikh Youth Federation* (ISYF) et la *World Sikh Organization*. Certains de leurs membres ont d'ailleurs participé ou invité à des actes de violence visant les intérêts indiens, au Canada et dans d'autres pays. Les activités de ces organisations constituent un point de friction qui gêne notablement nos relations avec l'Inde. En particulier, le gouvernement indien se formalise que des élus assistent à des réunions parrainées par ces organisations.

Il déclare plus loin:

> Je serais cependant heureux que . . . vous vouliez bien éviter de participer à des événements et à des activités qui pourraient sembler appuyer les organisations sikhs susmentionnées ou leur objectif de création d'un État sikh indépendant.

Si l'on considère que cette lettre a été envoyée secrètement à sept premiers ministres, il faut se poser de très sérieuses questions sur ce que le gouvernement essaie de faire en ce qui concerne ses relations avec la collectivité multiculturelle du Canada, et notamment la collectivité sikh. Nous avons affaire ici à une note de service secrète visant à compromettre l'accès des membres de la collectivité sikh auprès des élus provinciaux.

Ils ne sauraient pas ce qui leur arrive. C'est comme si on avait tranquillement lancé la rumeur que telle ou telle personne est atteinte d'une grave maladie et que l'on comploterait pour que personne ne l'approche mais que personne ne le dise ouvertement. En fait, c'est comme cela que le gouvernement se conduit à l'égard de la collectivité sikh et de ces organisations. C'est de l'ostracisme silencieux. C'est un complot.

Je sais qu'il n'est pas considéré comme réglementaire d'appeler le secrétaire d'État aux Affaires extérieures par son nom. Toutefois, je tiens à signaler qu'il semble avoir pris son homologue un peu trop au sérieux. Je parle de son prénom de Joe. Il semble vouloir un peu trop ressembler à un autre Joe, Joe McCarthy, car ce genre de tactique sent le McCartysme à plein nez. Voilà une tactique à la Joe McCarthy. Elle n'est pas digne du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est une tentative pour salir par la bande toute une organisation.

• (1700)

On peut bien se demander jusqu'où cela peut aller. Des députés se sont posé la question, en mentionnant que certains d'entre nous assistent à des réunions des associations d'Ukrainiens, d'Estoniens, de Lettoniens et de Lituaniens. Les Érythréens luttent depuis longtemps pour obtenir leur indépendance de l'Éthiopie. Certains députés ont des contacts avec des associations érythréennes et il y en a sûrement qui font des dons pour l'aide à l'Érythrée.

Jusqu'où cela ira-t-il? Quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va-t-il mettre à nouveau le holà?

Il est évident que les députés et les hauts fonctionnaires de quelque niveau, provincial, municipal ou fédéral, doivent faire preuve de discrétion dans leurs rencontres avec diverses organisations. Toutefois, quand on va jusqu'à mettre certains groupes au ban de la société et à inviter dans une note des représentants officiels à s'abstenir de tout contact avec ces gens, il y a lieu de s'interroger sérieusement sur le degré d'ouverture de notre démocratie.

Il y a quelques semaines, j'ai pris part à un repas d'une association ethnique où mon voisin de table avait un accent plutôt prononcé. Il préconisait le démembrement d'un pays avec lequel nous entretenons des liens étroits. En fait, c'était un nationaliste écossais et la réception était organisée par la société Burns. Ce défenseur du nationalisme écossais souhaitait la rupture du Royaume-Uni. Or, nous avons des liens très étroits avec cet État. Plusieurs d'entre nous sont membres de l'Association des parlementaires du Commonwealth. J'étais donc assis aux côtés d'un nationaliste écossais. Cela aussi est peut-être répréhensible. Vous reconnaissez, Votre Honneur, que la situation est plutôt ridicule, mais, à mon avis, elle est non seulement ridicule, mais aussi lourde de conséquences tragiques pour la collectivité sikh.

En rétrospective, on s'aperçoit que ces gens ont été injustement calomniés. Les Sikhs forment un groupe religieux et culturel très important dans ma circonscription en Colombie-Britannique et dans l'ensemble du Canada. Ils vivent depuis longtemps dans la vallée de Cowichan où ils sont arrivés au début du siècle pour travailler dans les scieries. En raison des politiques racistes en matière d'immigration qui étaient en vigueur au Canada à l'époque, pendant longtemps il ne leur a pas été permis de faire venir les leurs. Il y a eu également une époque pendant laquelle on ne leur permettait pas de voter, même s'ils étaient des sujets britanniques. Ils ne pouvaient pas non plus obtenir de permis de bûcherons. Ils vivaient confinés dans des ghettos pour ainsi dire, et pourtant ils ont continué à travailler et à contribuer à la prospérité de la Colombie-Britannique.

Ces premiers immigrants se sont donné un syndicat et ont lutté pour obtenir de meilleures conditions de travail pour tous les travailleurs du secteur forestier en Colombie-Britannique. Depuis 1967, quand la législation concernant l'immigration a été modifiée, la région a accueilli un plus grand nombre de familles de ces immigrants, ce qui a changé du tout au tout la façon dont on s'est mis à percevoir la collectivité sikh dans la vallée de Cowichan. Auparavant les Sikhs mâles étaient obligés de vivre en célibataires dans des baraques-dortoirs. A l'heure actuelle, ils vivent au sein de leur famille, et nous savons qu'ils se soucient du bien-être des leurs et de leur collectivité, et qu'ils s'emploient à construire des temples religieux et à observer les préceptes de leur religion. Évidemment, étant établis depuis longtemps dans la vallée de Cowichan, ils se sont diversifiés. Ils ne travaillent plus seulement dans le secteur forestier. Ils s'intéressent aux affaires et on en trouve qui sont enseignants, avocats ou fonctionnaires.

Il y a deux ans, la collectivité faisait élire son premier député sikh à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique. M. Mo Sihota, de la région de Esquimalt—Port Renfrew, qui fait partie de ma circonscription à ma grande fierté, est un néo-démocrate. Je suis également fier de dire qu'il est l'un des meilleurs députés de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique aujourd'hui, ce que tous reconnaissent. C'est un député provincial remarquable qui est originaire de la collectivité sikh avec toute son histoire.

J'ai eu le privilège à différentes occasions d'assister à des services religieux dans trois temples sikhs de ma circonscription. Cela vaudrait la peine de rappeler aux Canadiens quelques-unes des croyances fondamentales des Sikhs. Ils croient en un seul Dieu. Ils croient en l'égalité pour tous. Chaque service est suivi d'un repas communautaire durant lequel les gens partagent leur nourriture. C'est important dans notre monde où la nourriture n'est pas partagée, où de nombreuses personnes souffrent de la faim. Il est important de posséder ce sens sacramental du partage de la nourriture dans le contexte du culte.

Il est important de reconnaître les contributions des Sikhs dans ma région, dans ma province et dans tout le Canada. Il importe également de souligner le fait qu'ils accordent beaucoup d'importance à leur famille et à leur collectivité. Ils travaillent fort et ils sont économes.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons enregistré une hausse récente du nombre d'immigrants en provenance de l'Inde, principalement du Punjab, patrie traditionnelle des Sikhs. Je me souviens que vers la fin des années 70, lorsque j'ai posé pour la première fois ma candidature au poste de député fédéral, le regretté Tommy Douglas m'avait signalé que la plupart des Sikhs de notre région appuyaient le All-Indian Congress Party, prédécesseur du Congress I Party. Cela signifie qu'à ce moment-là ils favorisaient une Inde unie. Beaucoup d'entre eux croyaient en une Inde unie conforme à la vision du Mahatma Gandhi. Les Sikhs avaient oeuvré avec d'autres Indiens à l'appui de cet idéal.

Il s'est toutefois développé en Inde un mouvement séparatiste qui préconise un État distinct appelé Khalistan. Malheureusement, les membres du mouvement ont été tragiquement maltraités et je crois que de graves erreurs ont été commises dans les deux camps. Les Canadiens peuvent s'exprimer ainsi après avoir considéré la situation en toute sécurité et en tout confort dans leur pays. Une tragédie a semblé en provoquer une autre. Quand, sur les ordres d'Indira Gandhi, les troupes ont pris d'assaut le temple sacré, le Temple d'or d'Amritsar, 1 000 personnes ont été tuées. La population a alors retiré sa confiance au parti au pouvoir. Les Sikhs ne pouvaient plus avoir confiance dans une telle situation. Puis, quand deux gardes sikhs ont assassiné Indira Gandhi, la tragédie a été aggravée. Et ce qui est encore plus grave, cet incident a provoqué des actes de violence entraînant le massacre d'environ 3 000 Sikhs en Inde, notamment dans la capitale, Delhi. Le gouvernement n'a pris aucune mesure positive en vue de les protéger.

Bien entendu, ces événements ont eu une répercussion sur les Sikhs établis au Canada, notamment parmi les immigrants de fraîche date qui avaient encore des parents et amis en Inde et ce sentiment a été exploité par les militants qui envisageaient l'établissement du Khalistan.

Il y a certes eu des cas de violence qui ont fait l'objet d'une grande publicité. On a prétendu que certains de ces actes de violence auraient été causés par des agents provocateurs du gouvernement indien. Je ne le sais pas. Le doute est cependant suffisant pour que le gouvernement du Canada demande à ses consulats de renvoyer certaines personnes en Inde.

• (1710)

Dans ma propre circonscription, les policiers ont effectué une descente dans le temple sikh à Duncan, et les médias en ont énormément parlé. Nous avons eu beaucoup de mal à nous renseigner sur les motifs de cette descente. Pendant des mois et même des années, les policiers ont refusé de divulguer ces renseignements. Et nous avons ici cette lettre dans laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit:

> Il existe toutefois trois organisations sikhs qui ont essentiellement pour but de défendre la cause de la création d'un État sikh indépendant du nom de «Khalistan».

Je comprends qu'il puisse y avoir des organisations en faveur de la création d'un État indépendant, mais je ne vois rien de mal à cela, même au Canada. La lettre se poursuit ainsi:

> Ces trois organisations sont Babbar Khalsa, l'International Sikh Youth Federation (ISYF) et la World Sikh Organization. Certains de leurs membres ont d'ailleurs participé et invité à des actes de violence . . .

Certains membres. Certains membres du parti conservateur ont participé à des actes de violence. Certains membres du parti néo-démocrate et même du parti libéral ont participé à des actes de violence. Faut-il en conclure que toutes ces organisations sont violentes? Plus loin dans la lettre, on peut lire ce qui suit:

> Les activités de ces organisations constituent un point de friction qui gêne notablement nos relations avec l'Inde.

Je comprends qu'elles puissent gêner nos relations avec l'Inde. Certaines des activités des organisations ukrainiennes gênent nos relations avec l'Union soviétique, mais cela ne nous donne pas le droit ni l'obligation de boycotter ces organisations. Certaines des activités de groupes solidaires d'Amérique centrale gênent notablement nos relations avec les États-Unis. La lettre se poursuit:

> En particulier, le gouvernement indien se formalise que des élus assistent à des réunions parrainées par ces organisations.

Je comprends que le gouvernement indien se formalise de cela. Et puis après, monsieur le Président? Ne sommes-nous pas un pays indépendant? N'élisons-nous pas nos députés pour qu'ils soient responsables envers le peuple canadien? Il ne s'agit pas de faire de la subversion en Inde. Nous parlons d'élus qui rencontrent des organisations canadiennes légitimes. La lettre dit aussi:

> Je serais cependant heureux que vous vouliez bien éviter de participer à des événements et à des activités qui pourraient sembler appuyer les organisations sikhs susmentionnées ou leur objectif de création d'un État sikh indépendant.

Quand on parle des activités qui pourraient sembler appuyer les organisations sikhs susmentionnées, aux yeux de qui ces activités pourraient-elles sembler appuyer ces organisations? Aux yeux du gouvernement indien? Le gouvernement indien est évidemment très chatouilleux sur ce point.

Mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), a parlé de la création d'une chaire d'études sikhs à l'Université de la Colombie-Britannique et mon collègue, le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) encouragé le gouvernement à en financer la création. Craignant que le gouvernement indien ne considère ce geste comme un appui aux sikhs, le ministère des Affaires extérieures a fait traîner les choses en longueur et a tenté d'empêcher la création de cette chaire.

Le 13 décembre 1986, le *Globe and Mail* a écrit ceci:

> Des documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information révèlent qu'un fonctionnaire des Affaires extérieures croyait que si le gouvernement fédéral subventionnait une chaire de littérature penjabi et d'études sikhs à l'Université de la Colombie-Britannique, le gouvernement de l'Inde pourrait s'en formaliser.
>
> E.G. Drake, sous-ministre adjoint aux Affaires extérieures, a écrit ce qui suit en avril 1985: Je comprends très bien que les politiques du Canada en matière de multiculturalisme doivent s'inspirer avant tout de la situation intérieure, mais il faut aussi tenir compte de leurs répercussions sur la politique étrangère.

Dans ce cas-ci, le multiculturalisme est soumis à des considérations relevant de la politique étrangère. M. Drake enchaînait:

> «J'espère donc qu'on tiendra compte de la réaction probable du gouvernement indien avant de prendre une décision.»
>
> «Si le gouvernement fédéral décidait de financer cette chaire,» poursuivait-il, «le gouvernement indien s'en formaliserait probablement et cela pourrait nuire à nos relations bilatérales avec l'Inde.»

En remettant sa démission, il y a quelques semaines, une ancienne adjointe du secrétaire d'État aux Affaires extérieures a qualifié ce ministère de bande de trouillards. On ne saurait mieux dire. Ce sont une bande de trouillards qui craignent tant pour nos relations avec l'Inde qu'ils sont prêts à saboter notre politique de multiculturalisme.

M. Layton: Non.

M. Manly: Nous assistons au même genre d'hésitation pour ce qui est de s'affirmer face à la France sur la question de Saint-Pierre-et-Miquelon. C'est la même chose face aux États-Unis pour notre politique à l'égard de l'Amérique centrale. Nous ne sommes tout simplement pas prêts à nous affirmer en tant que nation. Nous sommes tellement préoccupés par nos relations bilatérales avec l'Inde que nous n'osons pas financer une chaire d'études sikhs dans une université canadienne, ce qui ne serait que conforme à notre politique en matière de multiculturalisme.

J'ai applaudi en février de l'an dernier lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a finalement passé outre aux réticences des Affaires extérieures et que des fonds ont été accordés pour la création d'une telle chaire à l'Université de la Colombie-Britannique. On ne doit pas seulement ce déblocage à la communauté sikh qui a défendu le projet mais également à mon collègue, le critique du parti néo-démocrate pour le multiculturalisme, le député de Thunder Bay—Nipigon.

La lettre du secrétaire d'État témoigne d'un très grave manque d'égard à l'endroit de toute la communauté sikh. On a allégué sans aucun élément de preuve que certaines personnes se livraient à des actes de violence et de là, on a sali la réputation de trois organisations aux yeux des politiques provinciaux. Je le répète, c'est une forme de maccartisme.

Je m'élève contre les effets que cette lettre a eue sur les électeurs de ma circonscription, mes amis, la communauté sikh et tous les groupes ethniques du Canada. Qui sait quelles conséquences pourraient avoir d'autres lettres du même genre? C'est une tactique insidieuse. La lettre a été rédigée en secret. Nous ne savions même pas à quoi pensait le secrétaire d'État.

J'appuie sans réserve la suggestion de leader parlementaire de mon parti, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), que toute la question fasse l'objet d'une enquête par un comité parlementaire. Ce comité devrait avoir accès à tous les documents en la possession du gouvernement qui lui permettent de croire que ces organisations sont subversives. Le comité devrait demander à la communauté sikh de lui exposer ses objectifs et ses méthodes, et de se défendre. Cette lettre n'a pas été préjudiciable uniquement aux organisations sikhs mais à toute la communauté sikh.

Enfin, on devrait ordonner en termes clairs à tous les organismes du gouvernement du Canada qui traitent avec les Sikhs et les autres groupes ethniques, notamment le SCRS, la GRC, le ministère de l'Immigration et les douanes, de cesser de les harceler et de respecter leurs droits.

• (1720)

Je pense qu'il serait dans l'intérêt de la Chambre et de la démocratie parlementaire du Canada ainsi que dans celui de la politique multiculturelle que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prenne un peu de recul par rapport à cette question. Je sais que cette affaire lui tient à coeur puisqu'il a écrit cette lettre et qu'il a dû la défendre. S'il pouvait prendre un peu de recul et examiner les répercussions de cette lettre, ce qu'elle signifie pour la communauté sikh, et s'interroger un peu sur son action, je pense qu'il présenterait des excuses à la communauté sikh, par l'intermédiaire de la Chambre.

Je crois fondamentalement que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures recherche ce qu'il y a de mieux pour la collectivité canadienne. Je ne pense pas que cette lettre soit digne du secrétaire d'État aux Affaires extérieures quand il est en forme. Je souhaite qu'il prenne du recul, qu'il examine la situation, qu'il admette qu'il a commis une erreur et présente des excuses aux Canadiens et en particulier à la communauté sikh.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations? Puisqu'il n'y en a pas, le débat reprend.

M. W. Paul McCrossan (York—Scarborough): Monsieur le Président, la motion à l'étude aujourd'hui est très grave. Je félicite le député de York-Ouest (M. Marchi) pour le sérieux de son intention. Cette motion contient plusieurs questions dont j'entends parler séparément.

Le premier paragraphe de cette motion affirme que la lettre en question demande de boycotter politiquement les organisations sikhs et ajoute que cette exigence rejaillit sur l'ensemble de la communauté sikh. Comme il l'a admis tout à l'heure dans le cours du débat, je rappelle au député que je suis intervenu directement sur cette question à la Chambre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a confirmé qu'il n'avait nullement l'intention ni le dessein d'empêcher les députés de recevoir des membres de ces organisations, de s'entretenir avec eux ou de se renseigner quant à leurs préoccupations ou leur opinion sur la situation tant au Canada qu'à l'étranger.

D'après le deuxième paragraphe de cette motion, cette lettre empêcherait les Canadiens de toute origine d'exprimer librement et de façon pacifique leurs opinions et leurs préoccupations sur des événements et questions concernant le Canada et d'autres pays. Le député sait pertinemment, j'en suis convaincu, qu'il n'est nullement interdit aux membres de ces communautés de s'entretenir avec la presse, les médias, les députés fédéraux ou provinciaux ou même les premiers ministres provinciaux. Les réunions publiques de ces groupes ne sont pas interdites et ils ont tout à fait le droit d'exprimer leurs points de vue avec fermeté et les médias ne sont pas soumis à la censure. Ainsi, les membres de la *World Sikh Organization* ont pu s'entretenir non seulement régulièrement avec des députés mais aussi avec des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures pour exposer directement au ministère leurs préoccupations particulières.

La lettre de M. Clark porte sur une question bien précise, et c'est celle . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois rappeler au député qu'il s'agit du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark).

M. McCrossan: Je dois reconnaître que vous êtes intervenu systématiquement à ce sujet durant toute la journée; c'est un oubli de ma part.

La lettre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures porte sur le cas précis de la participation, sur une tribune publique, à une réunion organisée par une des trois organisations mentionnées et du fait de sembler d'une façon quelconque approuver involontairement les buts et les objectifs de l'organisation. Au cas où certains doutes subsisteraient au sujet des visées de l'organisation, je signale que l'objectif 2.0.2 de la *World Sikh Organization* consiste à promouvoir, par des moyens pacifiques, je tiens à le souligner, la création d'un État sikh, le Khalistan, pour protéger l'identité et la religion sikh, suivant le précepte du guru Panth énoncé dans la prière quotidienne «Raj Karega Khalsa». L'organisation prône clairement la création d'un État séparé en Inde et préconise même le morcellement de l'Inde. Si je prends la peine de le signaler, c'est parce que nous avons été les premiers à nous indigner, ici au Canada en 1967, lorsqu'une autre puissance étrangère a semblé appuyer les visées de groupes qui, dans notre propre pays, prônaient la séparation du Canada.

Je tiens à soulever une autre question d'ordre général et elle a trait au fait que les Nations Unies ont établi des codes de conduite qui régissent les rapports entre gouvernements amis et la collaboration entre pays. La 25e assemblée des Nations Unies a notamment établi le principe selon lequel les États doivent s'abstenir de toute initiative visant l'indépendance politique ou l'intégrité territoriale d'un État.

Comme Canadiens, nous étions très conscients d'un appui extérieur qui pouvait menacer notre intégrité territoriale. Effectivement, en raison des grands principes établis par les Nations Unies, principes auxquels nous souscrivons, nous devons également être très conscients du fait que nous pouvons sembler approuver une initiative qui menace l'intégrité territoriale d'un autre pays membre des Nations Unies avec lequel nous entretenons des relations cordiales.

J'ai déjà souligné que la *World Sikh Organization*, même si elle lutte pour la création du Khalistan, le fait par des moyens pacifiques. Cependant, je crois comprendre que les principaux membres des organisations, comme la députée d'Hamilton-Est (Mme Copps) l'a indiqué, pas seulement les paroissiens ordinaires de l'Église catholique, ont fait des déclarations passionnées à la suite de l'opération Blue Star en 1984, déclarations qui effectivement préconisaient la violence. Pour autant que je sache, on n'a jamais démenti ces déclarations. Ces renseignements ont été communiqués à l'organisation concernée et je l'encouragerais à rejeter ces prétendues déclarations puisqu'elles ne sont certainement pas conformes à mon idée des buts et des objectifs actuels de ce groupe.

Je voudrais consacrer le reste de mon intervention à l'affirmation qui figure au bas du premier paragraphe de la motion, à savoir que le gouvernement mine les assises multiculturelles de la société canadienne. Depuis son arrivée au pouvoir il y a quatre ans, le gouvernement a prouvé à maintes reprises combien il avait foi dans le principe du multiculturalisme. Il a agi ainsi parce qu'il croit profondément aux droits de la personne et à l'égalité de tous les êtres humains.

Le racisme et la discrimination n'ont pas leur place au Canada et, de bien des manières, le gouvernement fédéral a cherché à combattre et à faire disparaître l'intolérance et les injustices sociales. Bien que la tâche ne soit pas encore terminée, nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé jusqu'à présent. Lorsque je dis nous, je fais allusion non seulement au gouvernement mais aussi à tous les Canadiens d'une côte à l'autre qui déploient tous leurs efforts, comme le député de York-Ouest, qui a présenté aujourd'hui la motion, pour faire du Canada un pays où règnent la courtoisie, la générosité et la franchise.

Aucun pays ne peut obtenir la tolérance et l'harmonie raciale en ne tenant aucun compte de la situation qui règne dans ses propres organismes et ministères. Pour cette raison, le gouvernement a déployé tous ses efforts pour faire en sorte que la nature multiculturelle du Canada soit reflétée dans la composition de la fonction publique fédérale. Comme les députés le savent peut-être, le pourcentage des membres des communautés ethnoculturelles nommés à des offices, des agences et des commissions est environ 50 pour 100 plus élevé qu'à l'époque du gouvernement précédent. Au Conseil du Trésor, on a pris de nombreuses mesures en vue d'améliorer les perspectives d'emploi des minorités visibles. En effet, le gouvernement a mis en place un programme d'action positive en faveur des minorités visibles, en fixant notamment des objectifs numériques. La Commission de la fonction publique est en train d'établir un réseau de coordinateurs des minorités visibles chargés du recrutement, de la tenue des répertoires, de la présentation et de l'orientation des candidats appartenant aux minorités visibles. Ces initiatives et d'autres sont un bon début pour la correction du déséquilibre qui existe depuis longtemps au sein de la Fonction publique fédérale.

• (1730)

Le gouvernement a également fait adopter une loi sur l'équité en matière d'emploi en 1986. En vertu de cette loi, les sociétés d'État et les employeurs réglementés par le fédéral qui ont plus de 100 employés devront donner des possibilités équitables d'accès à l'emploi à des groupes désignés, notamment les femmes, les handicapés, les autochtones et les minorités visibles. Récemment, la Chambre a adopté en première lecture le projet de loi C-93, la première mesure législative sur la promotion du multiculturalisme. Il sera bientôt en deuxième lecture. Lorsqu'il sera adopté, il confirmera une caractéristique centrale de la vie canadienne. Il reflètera notre conviction que, indépendamment de leur origine, tous les citoyens canadiens ont des chances égales de participer et de contribuer à la vie sociale, économique, politique et culturelle de ce pays.

C'est parce qu'il est résolu à être juste que le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) a présenté ce projet de loi sur le multiculturalisme. Parce qu'il est en faveur de l'égalité des chances, il a fait adopter une loi sur l'équité en matière d'emploi. Parce qu'il apprécie la réalité multiculturelle du Canada, il a présenté des mesures spéciales pour promouvoir l'emploi des minorités visibles au sein des structures fédérales. Il ne faudrait donc pas que des députés essaient d'induire les Canadiens en erreur au sujet des engagements de notre gouvernement à l'égard du multiculturalisme. Nous ne laisserons personne prétendre que nous ne tenons pas à l'harmonie entre les races et à l'égalité sociale. Nous ne laisserons personne attaquer les droits de quiconque, car nous avons précisément essayé de sauvegarder et d'améliorer les droits et les possibilités des Canadiens.

Les préoccupations de notre gouvernement au sujet des communautés minoritaires s'étendent à tous les groupes, à toutes les religions et à tous les patrimoines ethniques. La communauté sikh au Canada, comme les autres communautés qui composent notre mosaïque nationale, a reçu un appui financier pour ses louables entreprises, en reconnaissance de la contribution qu'elle a apportée à la société canadienne. Les Sikhs font partie de notre pays multiculturel depuis de nombreuses années. Ils ont commencé à immigrer dans notre pays au tout début du siècle. Leur nombre a augmenté constamment depuis et ils ont établi des racines partout au Canada. On compte de nos jours près de 200 000 Canadiens d'origine sikh disséminés dans toutes les provinces, mais surtout concentrés en Colombie-Britannique et en Ontario. Avec leur sens profond de la famille et leur croyance religieuse en la moralité, l'altruisme et la responsabilité, l'apport des Sikhs à la société canadienne a été plus grand que leur nombre ne le laisserait supposer. Ils ont fait preuve d'un fort esprit d'entreprise et ont vraiment percés dans le monde des affaires et dans les professions libérales.

Les Sikhs se sont bien intégrés à la société canadienne. Ils ont également mis du zèle à transmettre leur patrimoine linguistique et culturel de génération en génération. Par exemple, presque tous les Canadiens d'origine sikh de la deuxième génération peuvent comprendre le panjabi. Malgré leurs réussites et leurs qualités exemplaires de citoyens, les Sikhs canadiens, tout comme les autres minorités visibles, ont dû de temps à autre affronter la discrimination, l'ignorance et les préjugés. J'ai été mêlé personnellement à certaines de ces difficultés depuis plus de 10 ans, à commencer par certaines des affaires liées au port du casque de sécurité lorsque j'ai été élu député pour la première fois il y a 10 ans, jusqu'à l'établissement d'une politique d'immigration pour les prêtres sikhs et d'autres parce que leurs besoins religieux n'étaient pas bien reconnus par le gouvernement.

Les Sikhs se préoccupent beaucoup de l'égalité des chances dans le milieu de travail et dans la société en général. Ils se préoccupent naturellement du reportage des événements au Pendjab et par ce qui leur paraît souvent une description stéréotypée de leur peuple, une description qui a tendance à passer sous silence la contribution très réelle qu'ils ont apportée à la société canadienne. Je puis en effet en citer un exemple personnel observé dans ma propre circonscription où la communauté sikh cherche à construire un nouveau temple. Les gens de l'endroit se sont dit alors qu'il s'agissait de personnes violentes, et qu'il fallait les empêcher de s'établir dans le voisinage. En fait, j'en ai profité pour témoigner devant le conseil municipal de Scarborough au sujet de ce que je connaissais de la congrégation et de sa croyance dans la paix ainsi que sa contribution constructive à la société.

Dans sa lutte contre les préjugés et la discrimination, la communauté sikh du Canada, à l'instar d'autres groupes minoritaires, a reçu une aide directe et indirecte importante du gouvernement fédéral. Par le biais du programme de projets au titre du multiculturalisme du Secrétariat d'État, le gouvernement fédéral a soutenu et continue de soutenir fermement la communauté sikh du Canada. Ainsi, au cours des deux dernières années financières, par exemple, on a versé des subventions de plus de 500 000 $ dans le cadre de quelque 64 projets. Bon nombre de ces subventions ont servi à financer des projets scolaires et éducatifs, afin d'aider les nouvelles générations de Sikhs à comprendre leur patrimoine, à conserver leur langue traditionnelle et à mieux la manier. D'autres subventions servent à financer des activités et des programmes culturels destinés à mieux renseigner les autres Canadiens sur la culture sikh.

On a également fait un autre pas important lorsque le Secrétariat d'État a accepté de fournir des crédits importants pour l'établissement de la chaire de littérature Punjabi et d'études sikhs à l'Université de la Colombie-Britannique. Cette chaire, créée à l'automne dernier, a bénéficié d'une subvention fédérale de 350 000 $ qui couvrait 50 p. 100 des crédits nécessaires au total. L'établissement de cette chaire représente l'aboutissement des efforts de la Fédération des sociétés sikhs du Canada, de l'Université de la Colombie-Britannique et du Secrétariat d'État qui pendant quelque quatre années ont eu des discussions, notamment sur la planification, auxquelles j'ai participé pleinement. Il s'agit en l'occurrence de lancer et de favoriser des travaux de recherche, au niveau du premier ou du deuxième cycle universitaire relativement à la langue et à la littérature Punjabi, ainsi qu'au sikhisme, à l'histoire sikh et à d'autres aspects des études sikhs.

Cette chaire permet de mieux comprendre la nature pluraliste et multiculturelle du Canada ainsi que les Sikhs et le sikhisme au Canada. On va effectuer des recherches sur l'apport des Sikhs à la société canadienne et on va encourager la publication de ces recherches, afin que les Canadiens comprennent mieux et apprécient cet apport. En définitive, cette nouvelle chaire sera fort utile pour nous aider à mieux connaître et

comprendre les Sikhs, et je suis heureux que notre gouvernement joue un rôle aussi important dans son établissement et fier d'avoir apporté ma contribution à cet égard.

Je pourrais également mentionner que notre gouvernement a débloqué des crédits importants pour une conférence sur le sikhisme à l'Université de Toronto, il y a à peine un peu plus d'un an. Notre gouvernement offre aux diverses communautés ethniques du pays plus d'aide et d'encouragements que tout autre gouvernement de notre histoire. Selon moi, le secrétaire d'État a très bien résumé la situation à cet égard lorsqu'il a déclaré que le multiculturalisme enrichissait le Canada. Mieux nous arrivons à partager nos différents antécédents culturels, plus notre société devient harmonieuse et unie. D'après lui, la collectivité Sikh a apporté beaucoup à notre société. Les Sikhs ont essayé de s'adapter aux difficultés et de relever les défis de l'intégration à la vie canadienne tout en maintenant les qualités essentielles de leur patrimoine unique.

Des Sikhs très travailleurs ont contribué beaucoup à la prospérité économique et à la richesse culturelle du Canada. Le gouvernement continuera à coopérer activement avec toutes nos minorités culturelles, comme nous le faisons depuis trois ans et demi. Nous les aiderons à s'intégrer et à être des citoyens à part entière. Nous lutterons avec eux contre les préjugés et l'ignorance à tous les niveaux. C'est un engagement que nous avons respecté et nous l'avons confirmé dans le projet de loi sur le multiculturalisme que la Chambre examinera la semaine prochaine.

En résumé, à en juger d'après les actes du gouvernement, je ne crois pas que l'affirmation faite dans le premier paragraphe de la résolution, à savoir que le gouvernement a miné les assises multiculturelles de la société canadienne, se justifie.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires.

M. Marchi: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député pour son intervention sur la question des Canadiens d'origine Sikh. Je sais ce qu'il a fait à Toronto, et ses actes prouvent que cette question lui tient à coeur et ils reflètent ses valeurs.

Comme la fin du débat approche, je me demande ce qu'il pense d'un comité permanent chargé d'évaluer les informations qui ont donné lieu à la lettre de M. Clark tout en offrant aux membres de ces associations une tribune où ils pourraient défendre leur honneur et leurs actes. Le député est-il en faveur de cette façon de procéder?

• (1740)

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole au député de York—Scarborough (M. McCrossan), mais je dois auparavant signaler au député de York-Ouest (M. Marchi) qu'il vient d'appeler le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) par son nom pour la quatrième fois aujourd'hui.

M. McCrossan: Monsieur le Président, je vais essayer de ne pas commettre cette faute. Le député demande si, à mon avis, il conviendrait d'établir un comité spécial. Je crois que ce serait bon, mais pas comme toute première mesure. Je me suis entretenu pendant plus de trois heures hier avec des représentants d'organisations sikhs, qui ont soulevé deux questions.

La communauté a le sentiment d'être harcelée d'abord à cause de déclarations publiées dans la presse, et aussi à cause des activités du SCRS. Pour ce qui est des activités du SCRS, j'ai dit aux représentants que, au moment de créer cet organisme, le Parlement avait décidé d'établir un mécanisme de surveillance différent, contrairement aux États-Unis où la CIA et le FBI sont surveillés par le Congrès. Ce mécanisme devait prendre la forme d'un comité spécial composé d'anciens députés et d'anciens membres du Conseil privé, appartenant tous à des partis différents, sous la présidence de M. Ron Atkey, qui s'est lui-même distingué comme député. Comme première étape, j'ai suggéré à ces organisations de présenter leurs allégations au comité de surveillance du SCRS, qui n'est pas un comité du Parlement.

Quant à savoir si on a fait appel ou non à la violence, ce qui est certainement contraire à la constitution de la *World Sikh Organization* du Canada, cette question a été portée hier à l'attention des membres de l'organisation. Je suis sûr qu'ils voudront prendre le temps de vérifier si ces appels ont été lancés par des dirigeants de leur organisation. Sinon, puisque de tels appels seraient contraires à la constitution de cette organisation, ils jugeront peut-être opportun de déclarer catégoriquement qu'ils ne sont pas conformes à ses buts et à ses objectifs afin que la *World Sikh Organization* ne soit pas considérée comme favorable à la violence, même si des membres de la direction se sont laissé emporter et ont fait des déclarations qui se prêtent à cette interprétation.

Enfin, si les organisations concernées ne peuvent pas résoudre leurs problèmes par les deux premières démarches qui s'imposent, selon moi, je serais prêt à les rencontrer de nouveau pour discuter de la possibilité d'étudier la question dans l'un des comités permanents.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ce n'est pas de gaieté de coeur que je me joins aux autres pour critiquer la conduite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Je le tiens pour un homme correct qui respecte sincèrement les autres et je suis désolée de le voir au centre d'une telle controverse. Je n'arrive pas à m'expliquer pourquoi il a signé cette lettre aux provinces. Je me serais attendue à ce qu'il fasse preuve de beaucoup plus de discernement.

Le député de York Scarborough (M. McCrossan) qui m'a précédée a fait allusion aux sentiments qu'ont éprouvés les Canadiens lorsqu'un visiteur français a semblé encourager le séparatisme. Il serait peut-être raisonnable que le secrétaire d'État dise aux premiers ministres provinciaux ce qu'il pense de certaines questions délicates et quelle attitude il aimerait leur voir adopter face à ces questions. Malheureusement, sa lettre, telle que formulée, a profondément blessé de nombreux Canadiens.

Que pouvait-on reprocher à cette lettre? D'une part de s'en prendre à trois organisations sikhs. Ce ne sont pas les organisations qui se rendent coupables d'activités terroristes ou qui causent des problèmes au pays hôte, mais les individus. La *World Sikh Organization* compte environ 20 000 membres. La *International Sikh Youth Federation* n'existe que depuis deux ans et elle compte quelque 2 000 membres et la *Babbar Khalsa* en compte peut-être 200. Ainsi, on a mis dans le même panier, peut-être à tort, une très grande organisation bien établie, avec deux autres organisations. Quoi qu'il en soit, il n'est pas réaliste, comme on l'a signalé plusieurs fois aujourd'hui, de parler de ces organisations comme si elles étaient parfaitement homogènes et comme si tous leurs membres partageaient le même point de vue.

La douleur qu'a causée aux Canadiens d'origine sikh la publication de cette lettre est venue s'ajouter à celle dont ils souffrent depuis la catastrophe d'Air India. Bien des gens ont oublié que les terroristes n'épargnent pas les leurs. Des sikhs ont également trouvé la mort dans le désastre d'Air India.

J'ai eu l'honneur d'assister en juin dernier à une cérémonie religieuse qui était parrainnée par un grand nombre de groupes et notamment le *Vishnu Temple*, le *Kannada Sangha*, le *Hindu Sabha Mandir*, le *Bharati Kala Manram*, le *Hindu Prarthana Samaj*, la *Hindu Federation*, la *Zoroastrian Society of Ontario* et l'*Association of Women of India in Canada*. Il s'agissait d'un service commémoratif à l'intention des victimes du désastre d'Air India, cérémonie émouvante au cours de laquelle des sikhs ont notamment récité des prières. Des chrétiens, des musulmans, des hindous, des jains, des bouddhistes, ainsi que des juifs et des zoroastriens ont également récité des prières. Les participants ont exprimé de façon très touchante leur chagrin devant la mort d'un grand nombre de personnes, mais ils l'ont fait sans amertume. Comme l'a dit une personne qui avait perdu ses deux fils:

> Le fait que nous soyons tous des victimes partageant la même douleur rend la vie supportable.

C'est le genre d'état d'esprit que j'ai observé chez les sikhs que j'ai appris à bien connaître depuis la catastrophe d'Air India. Au Canada, les sikhs sont pour la plupart, des gens paisibles. Ils sont horrifiés par le terrorisme dont ils ont souffert aussi. Ils n'en sont pas partisans. Ils sont peinés qu'on puisse croire qu'ils acceptent le terrorisme.

J'ai ici une déclaration des objectifs de la *World Sikh Organization*. Le premier est de promouvoir et de suivre l'enseignement des dix gourous. Le deuxième est de s'efforcer par des moyens pacifiques de créer un pays sikh, le Khalistan, afin de préserver l'identité sikh. La quatrième consiste à assurer la promotion des idéaux de fraternité internationale, de paix, de justice, de liberté de religion et de parole, de respect de la diversité culturelle et de la dignité humaine de chacun, sans aucune distinction, conformément aux conventions et pactes de l'Organisation des Nations Unies.

• (1750)

Ce sont là des objectifs très louables. Comme on l'a dit, il est impossible de garantir que dans une organisation comprenant 20 000 adhérents chacun souscrira à ces objectifs. Ce sont là pourtant les objectifs de l'organisation.

Cette organisation a pris des mesures au fil des ans pour se dissocier de la violence. J'ai le texte d'une lettre en date du 14 mai 1985 adressée par le secrétaire général de la *World Sikh Organization* aux sections nationales des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni. On y lit:

> Les statuts de la WSO précisent que nous sommes une organisation pacifique travaillant à promouvoir les droits individuels des sikhs en Inde. En conséquence, le comité de sélection des adhérents de chacun de vos pays doit recevoir instructions de ne pas accepter de terroristes connus ou avérés, et tout adhérent coupable de terrorisme doit être radié des rangs conformément à nos statuts.

Par une autre lettre du 2 avril 1985, le secrétaire général recommande aux sections nationales du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni notamment ce qui suit: «Nous vous prions d'éviter avec la plus grande vigilance la violence et la provocation. Les réunions et défilés doivent se dérouler en stricte conformité avec les lois nationales». Il poursuit: «Il faut collaborer entièrement avec les autorités et respecter la législation du pays». Tels sont les buts déclarés de la *World Sikh Organization*.

Nous sommes parfaitement au courant de la violence qui règne au Pendjab. J'y étais il y a un an et il est vrai que les plaintes au sujet des droits des riverains et des différences religieuses se sont amplifiées au cours des années. Les moyens politiques et démocratiques n'ont pas permis d'y remédier. Il y a violence de la part des terroristes sikhs et il y a violence de la part des autres. C'est un pays ou la procédure de l'*habeas corpus* n'est pas appliquée et où les gens peuvent être détenus sans jugement pendant de longues périodes. Il y a des allégations de torture et de mauvais traitements.

Il est certain que les citoyens canadiens peuvent parler à leurs députés fédéraux et provinciaux de leurs inquiétudes au sujet du respect des droits de parents et d'amis à l'étranger.

De nombreux pays l'ont fait. Il y a ici de nombreuses organisations qui n'existent que pour nous faire connaître la situation dans leur pays d'origine. Nous avons toujours déclaré que cela faisait partie de leurs droits démocratiques.

Bien sûr, aucun d'entre nous ne cherche à encourager la violence. Aucun d'entre nous ne tolérera quiconque contrevient d'une façon ou d'une autre aux lois de notre pays. Je crois toutefois que, dans l'ensemble, les Canadiens d'origine sikh sont d'excellents citoyens. Ce sont des gens économes, travailleurs et paisibles qui accordent beaucoup d'importance à leur famille. Cela leur cause beaucoup de chagrin qu'il y ait tant de violence dans leur pays d'origine et que cette violence ait fait surface au Canada.

Les déclarations que j'ai lues témoignent du fait que la *World Sikh Organization* ne tolère pas la violence. Je crois qu'il nous appartient à tous de voir à ce que les Canadiens puissent exercer leurs droits démocratiques et exprimer leurs préoccupations concernant les conditions dans leur pays d'origine à condition de le faire par des moyens pacifiques. Il ne faudrait pas que des collectivités entières soient salies par les excès de quelques individus, excès qu'elles ont elles-mêmes condamnés et qu'elles n'appuient aucunement.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 18 heures, le temps prévu pour les délibérations en vertu de l'article 82(12) du Règlement est maintenant écoulé.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ANNÉE INTERNATIONALE POUR LE LOGEMENT DES SANS-ABRI—LES CENTRES D'HÉBERGEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT / LE BESOIN DE CHAMBRES—ON DEMANDE PLUS DE FONDS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, il est important de rappeler, ce soir, mon intervention. Vous savez que 1987 était l'Année des sans-abri, et à ce moment-là j'ai posé une question au premier ministre (M. Mulroney), savoir, qu'à l'occasion de l'Année internationale des sans-abri, on savait que le Conseil canadien de développement social avait démontré que, selon les statistiques, il y avait plus de 100 000 personnes qui, au Canada, avaient été obligées de s'héberger, qui étaient sans abri, qui avaient été hébergées dans les centres d'hébergement qui existent au Canada.

De plus, le 22 janvier 1987, un sondage éclair avait été fait à travers le pays et on avait découvert qu'il y avait, au Canada, près de 8 000 personnes qui avaient utilisé les centres d'urgence ce soir-là. Tout d'abord, on pense à 100 à Montréal.

[*Traduction*]

Il y en avait 1 800 à Toronto, 700 à Winnipeg, 400 à Vancouver, 400 à Moncton et plus encore, de ces gens sans abri qui s'endorment tous les soirs sur les bancs des parcs.

• (1800)

[*Français*]

Monsieur le Président, à ce moment-là, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), comme d'habitude, n'avait pas répondu de façon satisfaisante aux besoins de ces gens-là, dans la réponse à ma question, et j'avais posé une question supplémentaire, toujours au premier ministre, pour articuler les besoins précis qui étaient demandés par les groupes qui s'occupaient et qui s'occupent toujours des sans-abri, à Montréal, et on avait fait une demande pour que le gouvernement fédéral, par le biais de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, finance environ 10 000 unités de logements, mais que ce soit des logements sous forme de chambres. Pas un logement, deux appartements, deux chambres, ainsi de suite, des chambres, si vous voulez, qui sont des chambres et pension, mais ce qui était nécessaire, ce n'était pas strictement d'avoir une location d'appartements mais c'était d'avoir aussi des services humains, des services pour répondre à ces besoins.

Je pense que tout le monde qui nous écoute, et les députés qui sont ici savent très bien que les sans-abri sont des gens qui ont des problèmes, soit de boisson, de drogue ou autres, et ces gens-là ont besoin d'aide, et je pense que ce sont les gouvernements qui doivent les aider. Et j'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter les personnes qui se dévouent dans ces domaines, parce que ce n'est pas un travail facile, et c'est le rôle des parlementaires et des gouvernements de les aider financièrement. Et je pense que le projet demandait une réponse satisfaisante.

Et je dois vous dire aussi que lorsqu'on parle des gens en difficulté . . . il y a Jean Lapointe, qui est un artiste québécois de très grande réputation, de très grande renommée, qui est une personnalité très forte, qui est apprécié dans le domaine artistique, et aussi il a eu des problèmes d'alcoolisme, et aujourd'hui, il y a une maison qui s'appelle la Maison Jean-Lapointe et, en fin de semaine, je serai heureux de contribuer et les Québécois auront l'occasion, au téléthon de dimanche, d'aider la Maison Jean-Lapointe, de souscrire pour que ces maisons-là qui existent, un peu comme la Maison Jean-Lapointe ou les maisons d'hébergement, puissent aider non seulement sur le plan de la chambre à coucher, mais aussi sur le plan technique, sur le plan des besoins.

Monsieur le Président, malheureusement le gouvernement conservateur n'a pas répondu, je pense bien. La seule chose qui a eu lieu en 1987, ce fut une conférence nationale. Le gouvernement a très peu répondu à ces attentes en unités de logement et j'aimerais savoir si depuis ce temps-là le gouvernement a révisé sa politique en matière de logement. Je répète les demandes qui ont été faites, et en fin de semaine, dans ma circonscription, de ma future circonscription de Laurier—Sainte-Marie et de Montréal—Sainte-Marie . . . justement, j'ai des rencontres avec des gens dans le domaine de l'habitation, de l'hébergement et les sans-abri. Il y a une paroisse, un sous-sol d'église qui a fait un projet très valable. Le sous-sol était sous-utilisé, alors l'Archevêché avec différents organismes ont transformé tout le sous-sol de l'église en des pièces, des chambres, et aussi il y a des personnes ressources pour aider les sans-abri à s'héberger et on fournit des repas. Personnellement je contribue à ces gens-là. On peut aider dans le cadre des programmes Horizons Nouveaux, mais il est important et urgent que le gouvernement prenne des décisions pour avoir un programme d'aide sans équivoque, un programme global, pas à la pièce, pour aider les sans-abri, pour enrayer et tenter de diminuer le problème et aider ces personnes-là à s'en sortir. Et les chiffres démontrent qu'il y a des gens qui ont eu des hauts et des bas dans la vie, peu importe leur profession, et qui ont réussi à s'en sortir, et je pense que ce serait le rôle du gouvernement d'injecter de l'argent pour la construction de maisons de chambres, des sommes d'argent, monsieur le Président, et je termine là-dessus, pour aider les personnes ressources à faire de l'éducation, de l'animation, à amener ces gens-là à assumer leurs responsabilités et aussi à coordonner toutes ces activités.

J'ose espérer que la secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics aura quelques bonnes informations, quelques bonnes réponses à nous donner, pas nécessairement à moi personnellement, mais, je pense, pour que les sans-abri voient que le gouvernement pense un peu à leur venir en aide.

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, souvent le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) exagère et je suis très heureuse de l'occasion qui m'est donnée de parler des mesures prises par le gouvernement fédéral pour venir en aide aux Canadiens sans-abri.

Le problème des sans-abri au Canada n'est pas exclusivement lié à l'abordabilité des logements. Entre en jeu un large éventail de problèmes sociaux liés notamment aux soins de santé, aux aptitudes professionelles des jeunes et à la violence familiale. Pour résoudre ces problèmes, les gouvernements, organismes sociaux et groupes communautaires de tous les genres doivent concerter leurs efforts. Le gouvernement fédéral s'est engagé à travailler en collaboration avec ces groupes, à la recherche de solutions permanentes et durables.

Pendant 1987, l'Année internationale du logement des sans-abri, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a consacré 1,7 millions de dollars à divers projets de recherche visant à évaluer la portée des problèmes des sans-abri, à en éclaircir les causes, à trouver des solutions avantageuses et à explorer des nouvelles méthodes.

Bien qu'il soit nécessaire de créer des refuges de transition, il faut également mettre l'accent sur la recherche d'une solution permanente.

[*Traduction*]

La SCHL a fourni des logements permanents aux Canadiens depuis 40 ans dans le cadre de ses programmes de logements sociaux. Plus de 500 000 logements ont bénéficié d'une aide dans le cadre des divers programmes de logements sociaux. En outre, on a empêché de se détériorer près de 400 000 logements en fournissant une aide pour les entretenir. Le gouvernement fédéral consacre maintenant 1,5 milliard de dollars par an aux logements sociaux.

• (1805)

[*Français*]

Ce n'est qu'après l'annonce de la nouvelle orientation du gouvernement en matière de logement, en décembre 1985, que toute l'aide au logement social a été canalisée vers les ménages les plus défavorisés, les cas extrêmes étant les sans-abri.

Des ententes ont été conclues avec les provinces et les territoires, qui participent maintenant à l'application des programmes et en partagent les coûts avec le gouvernement fédéral et, en conséquence, plus de logements sont maintenant réservés à des personnes à faible revenu.

L'aide au logement est offerte pour des logements de transition et des logements permanents, en vertu des programmes de logement sans but lucratif, d'aide à la remise en état des logements locatifs et de supplément de loyer.

Le Programme de logement sans but lucratif répond aux besoins de nombreux canadiens, dont les petits salariés, les personnes âgées, les familles monoparentales, les autochtones et les personnes handicapées. Il sert également à produire de nouveaux logements, dont des places de foyer.

Les fonds fédéraux sont également canalisés en vertu de la réparation des maisons de chambres meublées, des foyers d'hébergement et des logements autonomes.

L'aide sous forme de supplément de loyers est offerte pour aider les locataires qui occupent des logements du secteur privé ou des logements coopératifs. Quelque 55 000 logements, récemment construits ou remis en état, sont financés annuellement.

Il incombe aux provinces et aux territoires d'assurer les services sociaux, notamment, l'administration des programmes d'aide financière qui garantissent un revenu de base aux Canadiens les plus défavorisés.

Monsieur le Président, le gouvernement fédéral appuie les efforts des provinces et des territoires à cet égard, en versant des fonds importants en vertu des dispositions de partage des frais du Régime d'assistance publique du Canada.

Le Programme, qui est administré par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, permet au gouvernement fédéral de rembourser aux provinces 50 p. 100 des coûts choisis que celles-ci assument, pour offrir un large éventail de services sociaux, personnels, et de programmes d'aide financière aux personnes défavorisées.

Présentement, les dépenses annuelles, en vertu du Régime d'asistance publique du Canada, excèdent 4 milliards de dollars.

[*Traduction*]

LE PIÉGEAGE—L'INTENTION DE LA GRANDE-BRETAGNE DE FAIRE APPOSER DES ÉTIQUETTES SPÉCIALES SUR LES FOURRURES—LES RÉPERCUSSIONS SUR LE GAGNE-PAIN DES TRAPPEURS CANADIENS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, chacun sait que lorsqu'il est question d'animaux, les Anglais deviennent collectivement de vrais cinglés. D'une part, il se pratique dans ce doux pays des sports sanglants où dames et gentilhommes assistent avec ravissement au spectacle de pauvres renards sans défense déchiquetés par une meute de chiens enragés. D'autre part, les Anglais s'adonnent au sentimentalisme le plus mielleux et prêtent aux animaux une sensibilité quasi humaine.

J'ai lu il y a quelque temps dans un journal anglais qu'on avait creusé de petits tunnels pour permettre aux hérissons de traverser les routes sans risquer de se faire écraser par les camions.

Toutefois, leur folie collective s'est manifestée de terrible façon au début de février, lorsqu'ils ont proposé d'apposer des étiquettes spéciales sur les fourrures. On sait de quoi il s'agit, inutile donc de préciser davantage.

Ce projet m'a incité à demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), à la Chambre, le 10 février, quelles mesures le gouvernement du Canada entendait prendre pour faire échec aux autorités britanniques.

Le ministre a fort bien répondu. Sa réponse était ferme. Elle montrait qu'il était au courant de la question, que nous n'allions pas nous laisser démonter comme dans l'affaire des peaux de phoque, et que les hauts commissariats et les ambassades du Canada en Europe seraient parfaitement renseignés sur la position canadienne en la matière. Dès le lendemain, les manchettes des journaux témoignaient de cette fermeté.

[*Français*]

. . . le journal *La Presse*, en date du 11 février: «Commerce de la fourrure: Ottawa va protester contre une réglementation britannique.»

[*Traduction*]

Le *Globe and Mail* titre en manchette: «Clark protestera contre le projet d'étiquetage des fourrures au Royaume-Uni.»

L'importance de l'industrie de la fourrure dans le nord du Canada est soulignée dans une lettre que l'honorable Titus Allooloo, ministre des Ressources renouvelables du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, adressait au secrétaire d'État aux Affaires extérieures en date du 15 février. Je voudrais consigner la plus grande partie de cette lettre au compte rendu. En voici le début:

• (1810)

> Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest souhaite exprimer sa vive opposition aux mesures envisagées par le gouvernement britannique pour obliger les détaillants à apposer des étiquettes sur les produits contenant des peaux d'animaux sauvages qui auraient pu être capturés à l'aide de pièges à mâchoire d'acier.
>
> Une fois encore, nous sommes absolument exaspérés et indignés de voir des gouvernements ou organismes étrangers agir sans tenir compte des conséquences néfastes de leurs initiatives sur le gagne-pain de certaines populations dans le monde
>
> Je voudrais que vous m'aidiez à communiquer avec le gouvernement britannique pour lui expliquer que nous sommes catégiquement contre un tel projet. Je réitère également mon offre de lui exposer nous-mêmes notre point de vue le plus explicitement possible, notamment en lui présentant directement nos instances.
>
> Nous avons déjà pu compter sur votre soutien appréciable naguère contre des mesures semblables. Nous avons de bons exemples de votre intérêt manifeste dans l'aide financière que vous consentez à des organismes de lobbying comme l'Institut de la fourrure du Canada et l'*Indigenous Survival International*.
>
> Nous vous savons gré de vos interventions diligentes à la Chambre des communes et dans les médias.

Le très révérend John Sperry, évêque anglican de l'Arctique, a été lui aussi très actif dans ce dossier, monsieur le Président. Il a écrit au *Times* de Londres. C'est l'une des tribunes offertes à quiconque souhaite infléchir l'opinion britannique. Voici ce qu'il dit dans la lettre qu'il a envoyée au *Times* le 23 février 1988:

> Aucune nouvelle n'a semé autant la consternation et l'incrédulité chez les autochtones du Nord du Canada, ces derniers temps, que le projet du gouvernement britannique d'étiqueter tous les produits de la fourrure importés en Grande-Bretagne en indiquant exactement la méthode de piégeage utilisée.

Voici ce qu'il écrit dans son dernier paragraphe:

> ... Monsieur, exalter le règne animal au prix de la détresse humaine et d'une pauvreté forcée, quelle que soit la noblesse de l'intention, c'est faire insulte aux préceptes tant bibliques que chrétiens sur les relations entre l'Homme et les animaux.

Dans une lettre similaire que le révérend a adressée à la première ministre de la Grande-Bretagne, M^me^ Thatcher, il écrit notamment:

> Ma prière, M^me^ Thatcher, c'est que pour l'amour de tous nos autochtones harcelés et désorientés, le gouvernement britannique veillera au moins à ne prendre aucune décision hâtive à ce sujet ...

En dépit de tous les efforts déployés par le gouvernement et des organismes privés, il ne semble pas que nous ayons fait beaucoup de progrès à cet égard. Dans une nouvelle en provenance de Londres et datée du 19 février 1988, Radio-Canada annonçait:

> Une délégation d'autochtones canadiens n'a pas réussi à convaincre le gouvernement britannique de ne pas encourager une campagne visant à étiqueter les manteaux de fourrure fabriqués à partir de peaux d'une demi-douzaine d'animaux sauvages ... même si le gouvernement britannique estime que Erasmus a très bien fait valoir son point de vue, il croit qu'on ne peut pas faire abstraction de l'opinion publique, et les étiquettes seront apposées, comme prévu, à compter du mois de mai.

Il s'agit ici de George Erasmus, co-président de *Indigenous Survival International*.

Ce que je voudrais savoir ici du secrétaire parlementaire, c'est quelles mesures peut encore prendre le gouvernement canadien à cet égard afin d'amener éventuellement le gouvernement britannique à entendre raison au sujet de cette question extrêmement importante.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le ministre du commerce international du Royaume-Uni a annoncé le 9 février son intention de faire adopter un règlement exigeant d'apposer sur les fourrures de chat sauvage, de coyote, de lynx et de certaines espèces de renard une étiquette indiquant qu'elles proviennent d'animaux à fourrure capturés à l'aide de pièges à machoires d'acier. La réaction du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a été immédiate. Le 10 février, il a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes:

> Monsieur le Président, j'ai été étonné par cette déclaration du ministre de la Grande-Bretagne. Nous nous opposerons par tous les moyens à cette mesure qui compromet très sérieusement le gagne-pain des Indiens, des Métis et des Inuit du Canada, qui sont tributaires du commerce de la fourrure pour leur survie.
>
> Je regrette surtout que le gouvernement de la Grande-Brtagne ait, à toutes fins pratiques, négligé de nous prévenir de son intention à ce sujet. J'en discuterai personnellement avec mon homologue britannique et avec d'autres.

• (1815)

Ses paroles reflètent les très graves préoccupations que causent au gouvernement les règlements proposés qui menacent le gagne-pain de 100 000 trappeurs canadiens, dont la moitié sont des autochtones. Le commerce des fourrures est la principale activité économique au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans l'ensemble, l'industrie de la fourrure rapporte un milliard de dollars et 50 p. 100 des fourrures vendues proviennent d'animaux sauvages.

Le gouvernement fédéral prend un certain nombre de mesures, afin de faire face à cette menace à l'endroit de l'industrie canadienne de la fourrure. Nos fonctionnaires ont des entretiens à un très haut niveau avec leurs homologues britanniques des ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de l'Environnement et du Commerce extérieur et on a fait parvenir une note officielle de protestations au gouvernement britannique.

Le ministère des Affaires extérieures participe également à l'organisation de rencontres entre les fonctionnaires britanniques et les représentants de l'industrie canadienne de la fourrure, entre autres, l'Indigenous Survival International et l'Institut de la fourrure du Canada, ainsi que des parlementaires canadiens, notamment les ministres des Ressources renouvelables du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, les honorables Dave Porter et Titus Allooloo respectivement et le ministre des Affaires du Nord du Manitoba, l'honorable Elijah Harper.

En outre, le ministère des Affaires extérieures travaille de concert avec d'autres pays qui ont d'importants intérêts dans le secteur de la fourrure, comme les États-Unis et les pays nordiques, afin de convaincre le Royaume-Uni de renoncer aux règlements en question.

En conclusion, j'ajouterais que le ministère des Affaires extérieures, qui a fourni près de 1,5 million au secteur de la fourrure en 1987 pour financer l'élaboration d'une stratégie de communications internationales visant à promouvoir le secteur, continuera à faire tout son possible pour venir en aide et promouvoir ce secteur extrêmement important.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT A AUTORISÉ UNE SOCIÉTÉ CANADIENNE À DEVENIR LE PRINCIPAL FOURNISSEUR DE L'ARTILLERIE IRANIENNE—LES CONTRÔLES DU GOUVERNEMENT SUR LES EXPORTATIONS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le 20 novembre, j'ai posé au vice-premier ministre (M. Mazankowski) une question à laquelle a répondu mon collègue le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Hudon). Cette question concernait Expro, une société de Valleyfield, au Québec, qui avait apparemment reçu une commande, à honorer dans de brefs délais, l'obligeant à envoyer à peu près 1 200 tonnes de poudre explosive à une société portugaise en six mois. A ce moment-là, Radio-Canada affirmait avoir appris qu'il existait un lien entre cette société portugaise et le gouvernement iranien.

Le 20 novembre, j'ai d'abord demandé au vice-premier ministre et à l'honorable porte-parole du gouvernement si le Canada avait le moindre mot à dire au sujet de la réexportation éventuelle de ces explosifs et ensuite si le gouvernement ordonnerait à notre ambasadeur à Lisbonne de vérifier si les explosifs sont effectivement réexportés. J'ai été très insatisfait des réponses qui m'ont été faites ce jour-là par mon collègue, et c'est pourquoi je profite à présent de l'occasion pour lui poser trois questions dans l'espoir qu'il pourra me répondre directement.

En premier lieu, je voudrais savoir si le gouvernement se soucie ou pas de ce qu'il advient des explosifs une fois qu'ils quittent le pays. En deuxième lieu, pour obtenir un permis canadien d'exportation, le pays ou la compagnie qui importent ces explosifs ne sont-ils pas tenus de fournir des détails quant à l'utilisation éventuelle de ce matériel? En troisième lieu, le gouvernement a-t-il en fait demandé à notre ambassadeur à Lisbonne de chercher à savoir si ces explosifs en particulier étaient réexportés à partir du Portugal?

● (1820)

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en novembre 1987, l'honorable député de Kenora—Rainy River a demandé pourquoi le gouvernement a autorisé Expro à devenir le principal fournisseur de l'artillerie iranienne. La réponse à une telle allégation, irresponsable et bizarre, est simple: Nous n'avons rien fait de tel. Nous avons effectivement autorisé une compagnie de ma circonscription à exporter un agent propulsif à caractère militaire vers des sociétés responsables situées dans des pays alliés de l'OTAN.

Avant d'émettre ces permis, monsieur le Président, nous avons obtenu, tant des Pays-Bas que du Portugal, des certificats d'importation qui sont des documents gouvernementaux officiels, indiquant clairement que ces marchandises sont réservées à l'utilisation du destinataire et ne seront pas ré-exportées ou détournées sans l'autorisation expresse du pays émetteur du certificat, en l'occurence la Hollande et le Portugal. Ces certificats, nous les avions. Puisque ces deux pays sont des alliés du Canada, au sein de l'OTAN, et bénéficient de divers arrangements de coopération visant à promouvoir l'état de préparation de la défense interalliée, il n'y a rien d'inconvenant dans l'envoi d'agents propulsifs vers ces pays. Ces procédures de contrôle d'exportation entre alliés sont en vigueur depuis un certain temps et sont considérées comme étant le moyen le plus efficace d'empêcher les détournements.

Muiden Chimie, la société hollandaise impliquée, a des droits exclusifs de commercialisation de l'agent propulsif concerné pour l'Europe, et elle en vend à divers pays de l'OTAN. Elle passe fréquemment des commandes à Expro (qui détient, soit dit en passant, sa licence pour ce produit pour l'Amérique du Nord) afin de répondre à d'importantes commandes en Europe, qui dépassent sa capacité. C'est pour cette raison, monsieur le Président, que des envois ont été faits directement au Portugal. Muiden Chimie est une compagnie hollandaise respectée, dont le conseil d'administration compte des membres nommés par le gouvernement.

Comme cela a été signalé à la Chambre en novembre dernier, la GRC et nos ambassades dans ces pays ont examiné cette question de plus près. Bien qu'il y ait des preuves d'une ré-expédition illégale de Hollande faisant l'objet d'une enquête de la police hollandaise, aucune preuve n'a été présentée aux autorités canadiennes indiquant une infraction quelconque de la part de la compagnie canadienne. Je n'ai donc aucune raison de croire que la compagnie canadienne a agi de façon irresponsable. Elle a obtenu toutes les autorisations nécessaires, et le gouvernement canadien a fait preuve de prudence en cherchant à obtenir les assurances des gouvernements importateurs. Nous disposons d'un système de contrôle aux exportations très efficace.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, 10 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 24.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 mars 1988

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PROTECTION CIVILE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-76, tendant à prévoir des mesures de protection civile et à modifier la Loi sur la Défense nationale en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Beatty propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le 26 juin dernier, le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) a déposé à la Chambre le projet de loi C-76 et annoncé que le gouvernement fédéral avait retiré le Décret de 1981 sur la planification d'urgence et qu'il présentait de nouvelles mesures législatives sur la planification d'urgence au niveau fédéral.

Comme on le constate régulièrement, les crises sont impossibles à prévoir; elles peuvent se présenter n'importe quand et n'importe où au Canada. En adoptant le projet de loi C-76, le Parlement fera un pas de plus pour doter le Canada d'un système de planification et de réaction en cas d'urgence hautement efficace.

Le rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice financier se terminant le 1er mars 1987 comprenait un examen spécial des mesures de protection civile. Il recommandait que le gouvernement songe à prévoir des pouvoirs statutaires pour planifier les mesures d'urgence à l'échelon fédéral et permettre au gouvernement de déclarer un état d'urgence national en temps de paix. M. Dye disait plus exactement: «La coordination et la mise à l'épreuve de plans d'urgence nationaux précis entre les organismes fédéraux et entre le gouvernement fédéral et les provinces devraient être confiées à un organisme fédéral désigné.

Le rôle, les responsabilités et le mandat de l'organisme chargé de cette coordination, Protection civile du Canada, n'ont jamais été énoncés dans une loi du Parlement; l'organisme fonctionne grâce à une série de pouvoirs spéciaux qui n'ont pas été examinés par le Parlement.

Le projet de loi à l'étude fera beaucoup pour satisfaire aux exigences du Vérificateur général. Au nom du ministre chargé de la protection civile, je tiens à remercier les membres du comité législatif qui ont fait un examen attentif du projet de loi. En renvoyant le projet de loi C-76 à la Chambre aussi rapidement ils ont montré qu'ils comprennent à quel point il importe que le gouvernement fédéral puisse agir vite et de façon décisive en cas d'urgence. Je suis certain que l'autre endroit jugera bon de s'occuper du projet de loi C-76 aussi rapidement que le comité législatif.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, mes observations seront fort brèves et j'irai droit au but. Le projet de loi C-76 est fondamentalement une mesure administrative, tendant à remplacer le Centre national de planification des mesures d'urgence. L'opposition officielle n'a rien à reprocher au projet de loi sous sa forme actuelle. Comme nous l'avons précisé plus tôt, il ne fait qu'établir les règles en vertu desquelles les provinces pourront déclarer l'état d'urgence, et il permet d'utiliser toutes les ressources des institutions fédérales, afin d'aider les autorités provinciales à faire face à une situation de crise.

En toute franchise, monsieur le Président, nous souscrivons tout à fait au projet de loi C-76. Je suppose que le débat aura lieu en comité au sujet du projet de loi C-77, alors qu'on procédera dans les jours à venir à un examen article par article pour ensuite en faire rapport à la Chambre.

• (1010)

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je tiens à dire que j'ai poussé un soupir de soulagement ce matin lorsque le gouvernement a présenté sa modification.

Elle s'imposait, car lorsque le projet de loi a été présenté pour la première fois, il a vivement inquiété les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Comme la Chambre s'en souvient, le paragraphe 5(1) se lisait en partie comme suit:

> Au stade de l'élaboration des plans d'intervention civils, le service (Protection civile Canada) est chargé:
>
> *f*) de prévoir les mesures nécessaires à la continuité de l'État pendant et après une crise.

Le gouvernement prétendait qu'en cas de crise, ce service allait se substituer au gouvernement du pays. Il devait mettre de côté nos droits constitutionnels et parlementaires. Il était censé écarter la Chambre des communes et l'autre endroit—le Parlement au complet.

J'espère que les dispositions en question n'étaient qu'une erreur qui s'était glissée par inadvertance, mais elles ont néanmoins inquiété vivement les Canadiens. Selon moi, le gouvernement était sur le point de créer ce qui aurait été fondamentalement un comité dictatorial chargé d'administrer le pays.

Cependant, Dieu merci, on apporte ce matin les éclaircissements voulus dans la modification que nous avons déjà examinée.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Êtes-vous pour ou contre?

M. Riis: J'entends mon vis-à-vis d'Ottawa—Carleton. Il peut être certain que je suis en faveur de la modification en question. Le gouvernement abuse déjà de certains de ses pouvoirs, mais lui céder les pouvoirs d'urgence voulus à l'avenir pour écarter le Parlement . . .

M. Frith: Compte tenu des sondages, Nelson, cette disposition était leur unique espoir.

M. Riis: Comme vient de le signaler mon collègue, compte tenu des sondages, c'était vraisemblablement l'unique espoir que le gouvernement entretenait de demeurer quelque temps au pouvoir au-delà des prochains mois.

Cela dit, cependant, je ne voudrais pas paraître trop désinvolte, car il s'agit d'un projet de loi très important. Ayant tenu ces propos à l'égard du projet de loi C-76, je tiens à féliciter le gouvernement de l'avoir présenté.

Le précédent gouvernement, nous le savons, songeait à faire face aux situations d'urgence en invoquant le décret du conseil privé nº 1305, une mesure certes fort inquiétante. Ainsi, elle permettait d'envisager des choses aussi ridicules que la planification de camps d'internement pour les civils. Autrement dit, cette mesure aurait permis au gouvernement, sans qu'il ait jamais à s'expliquer, d'établir des camps d'internement pour les civils un peu partout au Canada, de façon vraisemblablement à pouvoir y parquer des Canadiens si jamais il surgissait une situation d'urgence. Le précédent gouvernement libéral n'avait obtenu du Parlement ni mandat ni pouvoir législatif pour agir ainsi. Même après coup, le Parlement n'aurait eu aucun moyen de surveiller ce qui se passait.

Bien que le projet de loi C-76 ait un caractère administratif à bien des égards, nous nous réjouissons de ce que le gouvernement l'ait présenté, serait-ce tardivement, quand nous considérons ce que les libéraux avaient envisagé comme mesures de protection civile.

Si nous avons bien de la chance de vivre dans un pays paisible et relativement prospère, nous sommes parfois enclins à penser que cet état de choses va de soi. Or, des accidents survenus récemments, y compris l'ouragan qui a détruit une partie d'Edmonton, le très grave accident ferroviaire survenu à Mississauga, ainsi que les risques de tremblement de terre dont les gens de la côte ouest ne cessent de parler, ainsi que les dommages et le chaos qui en résulteraient, nous ont tirés de notre torpeur. Évidemment, nous devons être prêts. Nous avons besoin de planification d'urgence de façon à pouvoir venir en aide aux sinistrés et à assurer le retour rapide à la vie normale. Le gouvernement avait vraiment beaucoup trop tardé, mettant ainsi en péril le Canada et les Canadiens.

Dieu merci, il a écarté le décret du conseil privé nº 1305. Le projet de loi C-76 modifie tout cela. Le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) sera comptable au Parlement de la planification d'urgence. Essentiellement, ce ministre assumera tous les pouvoirs en temps de crise. Cependant, grâce à ce projet de loi, les parlementaires pourront examiner de près les activités du gouvernement et ses dépenses dans le domaine de la planification d'urgence, de façon à s'assurer que les plans élaborés sont suffisants, qu'ils protègent les Canadiens sans mettre leurs droits en péril.

L'un des éléments de l'initiative que les libéraux avaient prise il y a quelques années par le biais du décret du conseil privé nº 1305 visait beaucoup d'entre nous qui nous enorgueillissons d'être parlementaires. Je veux parler de la possibilité d'établir des camps d'internement pour les civils. A ce moment-là, à la Chambre, des députés ont demandé au gouvernement pourquoi il estimait nécessaire d'établir des camps d'internement et pourquoi il avait estimé devoir s'arroger ce pouvoir au moyen d'un décret du conseil privé. Cela a suscité beaucoup d'inquiétude chez les Canadiens qui se rappelaient leur expérience antérieure en d'autres pays où les gouvernements avaient le droit de créer des camps d'internement destinés aux civils.

Nous nous réjouissons bien sûr de la modification parce qu'elle appuie le principe d'État constitutionnel. La modification elle-même prévoit que l'on conclura des ententes pour garantir la continuité de l'État constitutionnel en situation de crise. Nous avons lutté pour faire inclure une telle disposition, et je remercie le gouvernement d'avoir compris qu'il était sage de le faire. Elle assurera que les plans d'intervention viseront à restaurer le Parlement aussitôt que possible. La disposition me paraît très opportune.

Une fois le projet de loi adopté, le Parlement aura dit au gouvernement de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour protéger les Canadiens en temps de crise. En tant que Canadiens, les gens sont en droit d'attendre la paix, l'ordre public et un bon gouvernement. Bien qu'ils soient en droit d'attendre la paix et l'ordre public, je suppose que les Canadiens se demandent s'ils bénéficient en fait d'un bon gouvernement. C'est certes une chose que nous voulons en principe voir en place. Quand la vie est perturbée par une catastrophe imprévue comme la tornade d'Edmonton, les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement soit prêt à venir promptement à leur aide. Ils s'attendent à ce que leur gouvernement ait prévu une multitude de plans d'intervention pour agir dans de telles situations de crise, et le projet de loi C-76 donne au gouvernement le mandat nécessaire du Parlement du Canada pour planifier une telle protection.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI DE 1988-89 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-109, portant pouvoir d'emprunt, dont le comité permanent des finances et des affaires économiques a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Wilson (Etobicoke-Centre) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur le Président, malgré mon état affaibli aujourd'hui, je voudrais faire quelques petites observations au sujet du projet de loi C-109, Loi portant pouvoir d'emprunt.

Je tiens tout d'abord à remercier vivement les membres du comité des finances d'avoir examiné ce projet de loi aussi rapidement. Leur coopération aidera certainement le gouvernement du Canada à continuer à essayer de gérer la dette de façon ordonnée et de répondre à ses besoins financiers importants.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités que nous avions prévues dans le processus budgétaire que j'avais exposé il y a environ trois ans dans le document de discussion. Nous avons dit que nous voulions présenter un budget, le budget général des dépenses, puis que nous proposerions un projet de loi portant pouvoir d'emprunt en essayant de le faire adopter rapidement pour pouvoir poursuivre notre programme financier.

Par ailleurs, le comité des finances s'est acquitté de ses responsabilités également en examinant rapidement le projet de loi dans le cadre du débat sur le budget. Je remercie les députés. Ces résultats sont la belle preuve que lorsque les députés de tous les partis se serrent les coudes, le Parlement peut être très efficace.

• (1020)

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, pour débuter, je voudrais expliquer brièvement pourquoi les partis d'opposition ont coopéré à l'adoption rapide de ce projet de loi, comme le ministre l'a dit. L'opposition officielle a collaboré parce que le gouvernement doit pouvoir gérer méthodiquement ses affaires. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec la façon dont il les gère, mais nous respectons le mandat que le peuple canadien lui a donné. Voilà pourquoi nous n'avons pas retardé indûment le projet de loi. Je dois dire cependant que, quand le ministre était dans l'opposition, son parti bloquait généralement le pouvoir d'emprunt à la Chambre pendant des semaines.

Je dois aussi rappeler à la Chambre que le projet de loi portant pouvoir d'emprunt a été présenté il y a deux semaines, après un budget sans substance dans lequel le gouvernement s'envoyait des fleurs à chaque paragraphe. Un éditorialiste s'est même demandé si le ministre ne s'était pas démis quelque chose à force de s'applaudir. De plus, on nous a demandé d'approuver ce pouvoir d'emprunt sur parole parce que nous n'avions pas encore vu le budget des dépenses.

J'ai exposé mes doutes dans mon discours en deuxième lecture et durant le débat sur le budget. Ce matin, je vais seulement rappeler quelques points essentiels et en soulever d'autres concernant la gestion financière du gouvernement.

Dans ce projet de loi, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 25,3 milliards de dollars après avoir présenté un budget dans lequel il s'adresse beaucoup de félicitations et ne propose pas grand-chose de substantiel. La somme qu'il veut emprunter est trop élevée quand on pense qu'il n'a pas tenu ses promesses et, notamment, qu'il n'a pas réduit les impôts ni le déficit comme il l'a promis.

Nous avions dit la première fois que nous n'adopterions pas ce projet de loi avant d'avoir vu le budget des dépenses. Maintenant que nous l'avons vu, nous n'avons pas plus confiance qu'auparavant. Le gouvernement a annoncé un certain nombre de programmes qui ne figurent pas dans le budget des dépenses, on peut donc s'attendre à un budget supplémentaire en cours d'année. Il y a également certains fonds de réserve dont la destination n'a pas été précisée.

Je m'arrête un peu à la taxe de vente fédérale. Dans le budget du 10 février, le ministre a parlé des nouvelles règles en cours pour le calcul de la taxe imposée aux fabricants. Le ministre des Finances (M. Wilson) a dit de cette taxe qu'elle faisait perdre des emplois et qu'elle serait remplacée par une nouvelle taxe de consommation. Mais il ne cesse de repousser cette réforme. Les fonctionnaires du ministère des Finances parlent maintenant d'un délai de trois ou quatre ans avant l'implantation de la nouvelle formule, ce qui signifie que nous ne sommes pas près de voir la fin de la taxe de vente au niveau de la fabrication, qui ne devait être qu'un recours temporaire. Le gouvernement continue d'accroître les taxes sans pour autant réduire la dette publique.

Voici quelques exemples des hausses essuyées par les Canadiens depuis 1984. En 1984, la taxe de vente était majorée de 1 p. 100, ce qui générait de nouvelles recettes de l'ordre d'un milliard de dollars pour le Trésor fédéral. En 1986, une nouvelle majoration de 1 p. 100 générait de nouvelles recettes d'un milliard de dollars. Encore en 1986, nouvelle hausse de 1 p. 100 pour un autre milliard de dollars. En 1985, le prix du litre d'essence était augmenté de 2c., ce qui rapportait 930 millions de dollars. En 1987, nouvelle hausse de 1c. le litre pour des revenus de 450 millions de dollars. En 1987, l'égalisation des taxes de vente sur l'essence au plomb et l'essence sans plomb rapportait 30 millions de dollars nets au gouvernement. En 1985, la taxe de vente était étendue aux friandises, boissons gazeuses et aliments pour animaux familiers ce qui rapportait 400 millions de dollars au gouvernement. En 1987, l'application de la taxe de vente aux grignotines rapportait 60 millions de dollars. En 1985, le gouvernement haussait pour la première fois les taxes sur les cigarettes et le tabac et empochait ainsi 320 millions de dollars en nouveaux revenus.

En 1986, une deuxième hausse de la taxe sur l'alcool et le tabac a rapporté 150 millions de dollars au gouvernement. L'année suivante, nous avons subi une troisième hausse de 4 p. 100 de la taxe sur le tabac, cette fois pour un total de 70 millions de dollars. En 1985, le gouvernement a touché des recettes supplémentaires de 105 millions de dollars grâce à l'élimination du régime enregistré d'épargne-logement. En 1986, il a retiré 635 millions de dollars de la désindexation de l'impôt sur le revenu des particuliers, 650 millions de la suppression de la réduction d'impôt fédéral, 20 millions des changements apportés aux déductions entre conjoints, et 1 200 millions de la surtaxe générale de 3 p. 100, qui existe d'ailleurs toujours.

Beaucoup des mesures que j'ai décrites se poursuivent d'une année à l'autre sans qu'il en soit question. Les budgets n'en font plus état de façon précise parce qu'elles font maintenant partie intégrante du régime. Bien que le gouvernement continue de hausser les impôts, la dette publique ne diminue pas. Nous avons également été témoins de pratiques comptables fort ingénieuses visant à nous laisser croire que la dette est moins élevée qu'elle ne l'est en réalité. J'ai déjà abordé cette question, qui a été aussi la cible de commentaires d'autres sources, plus objectives peut-être, telles que la Banque de Montréal et le bulletin de la firme Peat Marwick sur la fiscalité.

Nous en arrivons ensuite à la question des paiements de transfert aux provinces. Peu après son accession au pouvoir, le gouvernement actuel a dit qu'il limiterait la croissance des paiements de transfert aux provinces. Il ne voulait pas qu'on parle de réduction; il ne faisait que limiter la croissance. C'est du moins ce qu'il a annoncé au Canada. Cependant, en février 1986, dans un beau document spécial intitulé *Perspective sur le budget canadien* et distribué dans les ambassades du Canada à l'étranger, le gouvernement disait:

> Le rythme d'augmentation des transferts fédéraux aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire a été restreint.

Ces renseignements n'étaient pas contenus dans le discours du budget de 1986, mais les provinces sont certainement au courant et en sentent maintenant les effets.

Le gouvernement a certainement réussi des ponctions fiscales absolument énormes. Les contribuables peuvent-ils cependant avoir l'assurance que la gestion financière du gouvernement est saine? Nous ne pouvons malheureusement pas la leur donner. Le montant nécessaire au financement de la dette nationale augmente constamment depuis que le gouvernement actuel est entré en fonction. Dans cette sixième année de reprise depuis la récession, il est peu probable que nous connaissions la croissance rapide des années qui ont précédé la récession. Voilà pourquoi le gouvernement doit faire preuve d'un grand sens des responsabilités dans le contrôle de ses dépenses et dans la gestion de la dette publique.

• (1030)

Par le passé, le Canada et d'autres démocraties occidentales comptaient sur la croissance économique pour corriger les disparités sociales. Il est peu probable que nous connaissions à nouveau ce genre de croissance très rapide dont nous avons bénéficié il y a quelques années, mais nous tenons néanmoins à maintenir nos programmes sociaux ainsi que l'égalité des chances sur le marché du travail et dans le système d'enseignement. Il ne devrait pas être nécessaire qu'un Canadien vienne d'une famille aisée pour avoir accès à l'enseignement postsecondaire et se préparer à une carrière gratifiante. Il faut aussi être au courant des disparités régionales, mais tous ces services doivent être assurés avec efficacité, efficience et économie.

Mon parti et moi avons toujours considéré le mieux-être social comme un élément essentiel du libéralisme. Donc, dans l'intérêt des générations futures et dans l'intérêt de la possibilité de mettre au point des programmes qui assurent vraiment l'égalité des chances, il ne faut pas compromettre l'avenir en s'écartant d'une prudente gestion financière.

Examinons certaines des dépenses somptuaires que le gouvernement a approuvées. Quand le premier ministre (M. Mulroney) voyage, les avions se suivent. Un avion pour transporter le matériel vidéo. Les dépenses de voyage ont extraordinairement augmenté.

M. Edwards: Cela n'a pas de sens.

Mlle Nicholson: A un moment . . . oui, le député conservateur dit que cela n'a pas de sens. Je suis parfaitement d'accord avec lui. Cela n'a vraiment pas de sens de jeter l'argent par les fenêtres quand il y a encore des Canadiens qui vivent dans la pauvreté, quand il y a encore des enfants qui vivent dans la pauvreté et qui ne pourront pas réaliser tout leur potentiel.

Ceci dit, j'exhorte le gouvernement à s'efforcer vraiment de mieux gérer les affaires, de dépenser l'argent au mieux des intérêts des Canadiens, de mettre au point de bonnes politiques, de cesser de jeter l'argent par les fenêtres, de cesser d'augmenter les impôts pour pouvoir dépenser plus.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ce n'est pas de gaieté de coeur que j'interviens aujourd'hui dans la discussion d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Sachant que le ministre des Finances (M. Wilson) est ici, je vais lâcher tout de suite le compliment que j'ai à faire.

Pendant des années, quand les libéraux étaient au pouvoir, les projets de loi portant pouvoir d'emprunt nous arrivaient par bribes à tout moment de l'année. On nous demandait d'autoriser 5 milliards par-ci, 10 milliards par-là, et ensuite 6 milliards. Tout cela pour donner l'impression que les libéraux n'empruntaient pas tellement. Les budgets de dépenses et les exposés budgétaires nous tombaient dessus à tout moment de l'année, pour chercher à déstabiliser la gestion des finances publiques.

A cette époque, nous demandions que l'exposé budgétaire soit présenté à époque fixe chaque année, disant que les besoins de financement devaient être définis, que les prévisions de dépenses et les dépenses fiscales devaient être présentées en une fois. Généralement parlant, c'est ce que fait le gouvernement. Ce sont les bonnes nouvelles et, à mon avis, nous avons réalisé certains progrès qui permettent aux parlementaires de mieux comprendre le système financier de notre pays.

Le gouvernement nous demande aujourd'hui d'approuver l'emprunt de 25,3 milliards de dollars. Je ne pense pas que cet emprunt soit nécessaire. A mon avis, il est regrettable qu'une aussi grosse partie soit destinée au service d'une dette qui augmente constamment. Bien que le déficit soit quelque peu stabilisé, il est encore trop élevé.

Je ne comprends absolument pas pourquoi le ministre des Finances ne va pas prendre la parole plus tard dans la journée, peut-être vers midi, pour annoncer qu'il s'inquiète des taux d'intérêt élevés qui ont encore monté, même très légèrement, cette semaine. Il existe un écart énorme entre les taux d'intérêt canadiens à court terme et ceux pratiqués aux États-Unis.

Si le ministre des Finances devait déclarer qu'il s'inquiète du déficit et de la dette croissante et que l'un des moyens d'y remédier rapidement et efficacement serait de faire baisser les taux d'intérêt afin de réduire les frais de service de la dette, cette décision, à elle seule, pourrait réduire la dette du Canada

de milliards de dollars, sans parler des avantages dont bénéficieraient de nombreux Canadiens si les taux d'intérêt devaient baisser encore de 1 ou 2 p. 100. J'espère que le ministre des Finances va prochainement prendre des mesures dans ce sens.

J'espérais que le ministre des Finances saisirait cette occasion aujourd'hui pour me dire à quoi vont servir les 2,5 milliards de dollars de la caisse noire. Cette somme figurait clairement dans le budget des dépenses sans qu'on ait indiqué pour quels programmes du gouvernement elle serait utilisée. Certains d'entre nous l'appellent une caisse noire pré-électorale qui donne la possibilité au gouvernement de distribuer des millions de dollars ici et là, pour un projet ou un autre, pour essayer de rehausser son image de marque. Comme le sondage Gallup nous l'a rappelé hier elle en a bien besoin. Avec une cote de popularité de 28 p. 100, le gouvernement a encore beaucoup de chemin à faire.

Très franchement, je suis stupéfié de ce chiffre, étant donné que le gouvernement a 208 députés qui se déplacent dans tout le pays pour présenter leurs programmes. Dans ce but tous leurs frais sont considérés comme des dépenses de l'État et pourtant les Canadiens ne sont pas dupes de toutes ces manoeuvres. Ils savent que le gouvernement ne représente pas le Canadien moyen mais un petit groupe de privilégiés, une riche minorité puissante et très influente. Cette minorité est bien représentée, mais les Canadiens moyens doivent se tourner vers d'autres partis et, la prochaine fois qu'il y aura des élections, je pense bien qu'ils regarderont du côté du parti néo-démocrate.

Ma collègue de Trinity avait commencé à donner la longue liste de toutes les dépenses stupides de ce gouvernement. Si nous voulions vraiment réduire les dépenses, nous pourrions faire baisser les taux d'intérêt, ce qui parait l'initiative la plus évidente. La deuxième serait d'éliminer la caisse noire. Une troisième consisterait à éliminer toutes les dépenses stupides du gouvernement. La députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) disait que le premier ministre (M. Mulroney) se sent obligé de se faire accompagner par un deuxième avion et de tout un matériel cinématographique et vidéo pour saisir les rares choses qu'il fait au Canada, sans doute à des fins électorales. Il y a une longue liste d'autres dépenses de ce genre.

Le *West Edmonton Mall* a été construit par des personnes qui sont parmi les plus riches du Canada, mais elles ont tout de même demandé 5 millions au gouvernement. Le ministre des Finances a répondu: «C'est parfait, voici vos 5 millions», et il leur a fait un chèque. Elles n'avaient pas besoin de ces 5 millions pour construire leur centre d'achats. Je répète, c'est l'une des plus riches familles du Canada, l'une des plus puissantes, mais le gouvernement a fait son chèque de 5 millions. Le temps ne me permet malheureusement pas de donner toute la liste des dépenses particulières du gouvernement.

J'ai constaté aujourd'hui que le taux de chômage avait augmenté dans certaines parties du Canada. Je voudrais parler de la circonscription que je représente. En septembre 1984, lorsque le gouvernement actuel a été élu, le taux de chômage dans Kamloops—Shuswap était de 16,3 p. 100. Ce matin, le taux de chômage s'élevait à 20,9 p. 100. Autrement dit . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Quel député efficace!

M. Riis: C'est la même situation dans les circonscriptions voisines de celle de Kamloops—Shuswap, notamment dans la région des Kootenays et dans le nord de la Colombie-Britannique. En fait, je pourrais énumérer des circonscriptions d'un bout à l'autre du pays qui sont dans le même cas.

Certains îlots ontariens sont redevenus prospères, mais d'autres régions du Canada restent défavorisées. En fait, les statistiques montrent que depuis l'arrivée des progressistes-conservateurs au pouvoir, le taux de chômage a grimpé de plus de 4 p. 100 dans Kamloops—Shuswap. Si bien que lorsqu'on demande aux habitants de ces régions si leur situation s'est améliorée depuis septembre 1984, leur réponse est catégorique: absolument pas.

• (1040)

M. Turner (Ottawa—Carleton): Tout à fait, au contraire.

M. Riis: Dans quelques coins privilégiés de l'Ontario on vous répondra que oui. Mais pas partout en Ontario. Avec la fermeture de Massey, des milliers de travailleurs vont perdre leur emploi, sans compter des milliers d'autres qui seront indirectement touchés. Prenons le nord du Québec et de l'Ontario, le Canada atlantique, le Grand Nord, l'Ouest, y compris la Colombie-Britannique. On sait pertinemment que la plupart des Canadiens qui habitent ces régions ne sont pas en meilleure posture qu'en septembre 1984. C'est l'évidence même. Je m'étonne donc que le ministre des Finances ne soit pas intervenu aujourd'hui pour nous dire: nous en rendons compte. Nous savons bien que la prospérité économique que connaissent certaines régions de l'Ontario n'existe pas ailleurs. Et comme nous dirigeons un gouvernement compatissant et soucieux de bien faire, nous allons intervenir pour régler ce problème. Mais le ministre n'a pas soufflé mot.

Un simple bilan des dépenses gouvernementales au titre du développement régional montre clairement que le pourcentage de ces dépenses a diminué. On constate, à voir le financement prévu pour le fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, qu'il y a eu aussi diminution relative des crédits débloqués pour l'expansion économique de l'Ouest.

C'est un problème très grave, et pourtant il a y tant de mesures que pourrait prendre le gouvernement pour soutenir les régions. Je voudrais en suggérer deux ou trois au ministre des Finances pour lui faciliter la tâche au cas où il serait à court d'idées. Voici quelques mesures qui conviendraient à une certaine région de la Colombie-Britannique.

Cette province dépend beaucoup de ses ressources forestières. Or, il faut accroître ces ressources. Il faut les entretenir, les soigner, les exploiter et les gérer. On a donc besoin de programmes d'éclaircissage et d'espacement, de fertilisation, de lutte contre les maladies et les insectes nuisibles, de construction de routes et de recherche et de développement. Les forestiers provinciaux affirment que des milliers et des milliers de travaux doivent être effectués, je dis bien doivent et non pas pourraient être effectués, simplement pour gérer ces ressources, rien que pour maintenir cette industrie dans son état actuel, sans même parler de lui donner de l'expansion.

Et que dire de l'agriculture? On se rend bien compte, à voir les exploitations agricoles du pays, que nous nous acheminons rapidement vers ce que bien des agriculteurs appellent une crise de la dette agricole. Le coût de la production alimentaire dépasse les recettes agricoles. Nos agriculteurs sont en très mauvaise posture actuellement. Que fait le gouvernement pour corriger la situation? Offre-t-il aux agriculteurs des prêts de longue durée à de faibles taux d'intérêt? Non. Les taux d'intérêt que demande la Société du crédit agricole sont-ils raisonnables pour la collectivité agricole? Non. Il est temps que le ministre des Finances et ses collègues reconnaissent que pour survivre—et il est très capable de le faire compte tenu de ses ressources humaines et naturelles—le secteur agricole doit obtenir du crédit à des taux d'intérêt acceptables. C'est-à-dire autour de 6 p. 100. C'est faisable. D'autres pays l'ont fait. Et pourtant, le gouvernement canadien refuse de le faire.

Que dire de tous les autres programmes qui pourraient être mis en place? Un programme convenable de garde d'enfants, par exemple. Pas plus tard que l'autre jour, nous apprenions que plus de 60 p. 100 des Canadiennes font partie de la main-d'oeuvre active et pourtant, il n'existe tout bonnement pas de services convenables de garde d'enfants. Je regrette de devoir le dire, mais ma province offre le pire des tableaux à cet égard. Des dizaines de milliers de jeunes enfants sont gardés dans des conditions insatisfaisantes parce qu'il n'existe pas d'autre solution. Leurs parents doivent travailler pour les faire vivre. Et pourtant, il existe très peu de bons services de garderie dans cette province.

Pourquoi le gouvernement fédéral ne se décide-t-il pas à faire preuve d'autorité en matière de garde d'enfants de sorte que ces centaines de milliers de jeunes enfants qui sont confiés tous les jours à des services de garderie insatisfaisants soient bien traités? Cela aurait pour conséquences de créer des emplois et de rassurer les parents. Voilà une initiative qui doit être prise dans un pays progressiste des années 80.

J'aurais souhaité que le ministre des Finances nous annonce aujourd'hui qu'il a changé d'idée au sujet de son programme de réforme fiscale. Je crois que les familles canadiennes savent désormais pour la plupart que depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984, la famille moyenne paye au moins un millier de dollars de plus en impôts fédéraux, réforme fiscale ou pas. Cela signifie que chaque famille canadienne débourse 1 000 $ de plus. Cet argent va tout bonnement à Ottawa. Il ne circule pas dans des villes comme Chicoutimi, Red Deer et Thunder Bay. L'argent devrait être alloué à ceux à qui il serait le plus utile et le plus efficace, c'est-à-dire aux Canadiens. Qu'on cesse d'exploiter ces derniers et de soutirer aux familles jusqu'au dernier sou.

A la question: «En quoi consisteront ces dépenses?», je rétorquerai par un autre question, à savoir, pourquoi permettre, dans un pays progressiste, qu'en dépit de la réforme fiscale, 60 000 entreprises rentables ne soient toujours pas tenues de verser un cent au fisc. Les Américains ne le tolèrent pas. Ils ont constaté en 1986 que des centaines de milliers de sociétés ne payaient rien à l'impôt en dépit de l'importance de leurs bénéfices. Leurs bénéfices frisent les 100, 200 ou 300 millions de dollars, mais elles ne paient pas un cent au titre de l'impôt fédéral. Le Congrès a décrété que c'était injuste et discriminatoire. Quand les entreprises rentables ne cotisent pas au fisc, le travailleur ordinaire doit payer plus qu'il ne le devrait en temps normal.

Notre gouvernement a adopté une attitude différente. Je n'arrivais pas à en croire mes oreilles quand, dernièrement, le ministre des Finances nous a annoncé qu'il allait présenter la réforme fiscale et qu'il a effectivement entrepris de nous l'expliquer. D'après ce qu'il a dit, on continuera de permettre à 60 000 entreprises profitables de se soustraire au fisc. Il ne s'agit pas du salon de coiffure ou du mécanicien du coin, mais bien d'entreprises comme Power Corporation, Argus Corporation, Cadillac-Fairview, la Banque Royale du Canada, Shell Oil, et General Motors. Il arrive à ces entreprises de ne pas payer un cent d'impôt pendant certaines années. Peut-on s'imaginer dans les années 1980 un régime fiscal en vertu duquel, certaines années, un caissier au service de la Banque Royale ou de la Banque de Montréal se trouve à payer plus d'impôt que l'institution qui l'emploie? Pourtant, c'est que permet et continuera de permettre le régime fiscal en vigueur.

M. Crosby: Comment se fait-il que leurs actions baissent?

M. Riis: J'entends des protestations au fond de la salle au sujet de certaines actions. Je suppose que le député cherche à justifier ce régime. Les États-Unis ne tolèrent surtout pas ce genre de situation.

M. Crosby: Expliquez-nous pourquoi les actions baissent.

M. Riis: Pourquoi devrions-nous la tolérer ne serait-ce qu'un seul instant?

• (1050)

Lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) demande au Parlement, comme aujourd'hui, l'autorisation d'emprunter 25,3 milliards, nous sommes en droit de demander pourquoi notre régime fiscal n'est pas plus efficace et juste et ne permet pas de recueillir des milliards de dollars de plus chaque année. Pourquoi n'abaisse-t-on pas les taux d'intérêt pour que le service de la dette soit beaucoup moins onéreux et que nous puissions économiser des milliards de dollars? Pourquoi ne met-on pas un terme aux dépenses frivoles du gouvernement qui représentent des centaines de millions de dollars tous les ans? Pourquoi verse-t-on des milliards de dollars dans la caisse noire en prévisions des élections?

Telles sont les questions que les Canadiens se posent. Telles sont les questions auxquelles le ministre des Finances devrait pouvoir répondre s'il estime agir de façon opportune, juste, honnête et équitable.

Étant donné qu'il refuse d'y répondre, j'en déduis que le gouvernement essaie de cacher la vérité aux Canadiens et de leur jeter de la poudre aux yeux. Mais les Canadiens ne sont pas dupes. Ils se rendent compte que notre régime fiscal est injuste, inique, discriminatoire et partial, qu'il favorise les grandes sociétés par rapport aux petites entreprises et les Canadiens influents des couches aisées par rapport au travailleur et à la travailleuse ordinaires.

Telle est la réalité. J'estime que le ministre des Finances ou d'autres membres du Cabinet devraient intervenir aujourd'hui dans ce débat pour expliquer à nos concitoyens pourquoi le gouvernement maintient en place ce régime injuste tout en demandant à emprunter plus de 25 milliards.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, c'est avec un certain regret que je participe à ce débat. Les Canadiens font savoir au gouvernement de diverses façons, notamment par les sondages, que la situation de l'environnement les préoccupe énormément. Pourtant, le gouvernement n'accorde aucune attention aux préoccupations qu'expriment nos concitoyens. Ainsi, les crédits alloués à Environnement Canada pour l'année financière ont augmenté, dans les prévisions budgétaires, de 3,6 p. 100. Rappelons que l'ensemble des dépenses gouvernementales a progressé cette année de 8 p. 100 et que l'inflation est de 4,5 p. 100. Ainsi, dans son budget de 1988-1989, Environnement Canada perd de l'argent à deux titres: premièrement par rapport à l'augmentation globale des dépenses gouvernementales et deuxièmement par rapport à l'inflation.

Je le répète, depuis 1984, le ministère de l'Environnement est incapable, avec les crédits qu'il reçoit du ministre des Finances et du Conseil du Trésor, d'absorber l'inflation et encore moins d'étendre ses services ou de lancer les programmes rendus nécessaires par les problèmes écologiques qui surgissent, surtout en ce qui a trait à l'eau et à l'air, et qui exigent une forte présence fédérale et une intervention énergique du gouvernement fédéral par le biais de programmes.

Le ministère de l'Environnement n'a droit cette année qu'à une augmentation de 3,6 p. 100 de son budget, mais d'autres ministères profitent d'augmentations beaucoup plus généreuses. Ainsi, les ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de l'Agriculture, des Transports, de la Défense nationale, des Communications, des Affaires indiennes et du Nord, des Finances et des Pêches et des Océans ont droit à des augmentations de 30 p. 100, 24 p. 100, 7,5 p. 100, 8,3 p. 100, 11 p. 100, 11,5 p. 100, 13,5 p. 100 et 23 p. 100 respectivement.

Il suffit de comparer le budget du ministère de l'Environnement en 1984 avec celui d'aujourd'hui pour s'apercevoir qu'en termes réels, en tenant compte de l'inflation, son pouvoir d'achat a diminué d'au moins 17 p. 100 entre 1984 et 1988. Cela a entraîné la suppression de 336 postes au cours de cette période. Des hommes de science, des techniciens et des membres du personnel de soutien ont ainsi perdu leur emploi à la suite de l'affaiblissement du rôle du ministère.

Pendant ce temps, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) fait de grandes déclarations dans cette enceinte et ailleurs au sujet de l'importance que le gouvernement attache à l'environnement. J'ai le regret de dire que les belles paroles en question ne se traduisent malheureusement pas par des mesures concrètes, dans les faits. Il suffit d'examiner les chiffres pour constater, avec consternation, qu'il s'agit de paroles creuses.

Article 21 du Règlement

Il y a deux jours, le *Star* de Toronto a publié une lettre du ministre de l'Environnement dans laquelle il se justifie, après que deux groupes non-gouvernementaux aient signalé que le ministère de l'Environnement obtenait une augmentation en pourcentage bien inférieure à l'augmentation moyenne pour tous les ministères. Il s'agit d'une longue lettre dans laquelle le ministre défend ses actes. Il y précise tout d'abord que l'augmentation pour le ministère de l'Environnement est de 3,6 p. 100. Cela est exact, et c'est une des raisons pour lesquelles je fais remarquer au gouvernement qu'avec un taux d'inflation oscillant entre 4 et 4,5 p. 100, ce ministère perd du terrain et que son pouvoir d'achat diminue.

Deuxièmement, pour donner plus de poids à sa lettre, le ministre de l'Environnement ajoutait qu'un poste de 150 millions de dollars était prévu au budget du ministère de l'Expansion industrielle régionale, essayant ainsi de donner l'impression que ce ministère pouvait compter sur cet argent pour accroître les programmes environnementaux.

Peut-on dire qu'il est 11 heures, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 19(4) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés en vertu de l'article 21 du Règlement.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA FAUNE

LES LOUPS—LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, on se réjouit en Colombie-Britannique et dans tout le pays. La Cour suprême de la Colombie-Britannique a décrété que des biologistes du gouvernement ne pouvaient pas abattre les loups en leur tirant dessus à bord d'un avion parce que les règlements de chasse du gouvernement l'interdisent. C'est une victoire pour la faune et une défaite pour le gouvernement de la Colombie-Britannique qui prétend que les loups doivent être exterminés pour avoir un nombre suffisant de wapitis, de caribous, d'orignaux et de mouflons de stone pour la chasse commerciale.

• (1100)

Depuis 1982, le gouvernement a tué environ un millier de loups pour essayer de faire augmenter le nombre de trophées de chasse qui attirent les chasseurs du monde entier.

Cette décision est une victoire contre les tentatives d'exploitation inconsciente de la faune. Cette décision veut dire que les animaux sauvages ont une valeur supérieure à la valeur économique que nous leur attribuons et que chaque espèce joue un rôle important dans l'équilibre de la nature.

Article 21 du Règlement

Ceux qui veulent tuer des wapitis, des caribous, des orignaux et des mouflons de stone pour leur plaisir et pour pouvoir accrocher la tête d'un animal empaillé à leur mur, feraient mieux de trouver un autre passe-temps. Ils pourraient toujours troquer leurs puissantes carabines contre une paire de skis de fond.

* * *

LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

LE 60E ANNIVERSAIRE DE LA JETÉE 21—HALIFAX

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, toute ville portuaire évoque des souvenirs spéciaux chez ceux qui la connaissent et le port de Halifax ne fait pas exception à la règle. Cette semaine et jusqu'à la fin de 1988, tous les yeux seront tournés vers la Jetée 21 et ses 60 ans d'histoire comme porte du Canada.

De 1928 jusqu'aux années 70, la Jetée 21 a accueilli 1 250 000 immigrants venus s'établir au Canada. C'est aussi par là que sont passés les 400 000 soldats qui sont rentrés au Canada après les horreurs de la Seconde Guerre mondiale et, plus tard, les femmes que certains d'entre eux avaient épousées à l'étranger.

On retrouve maintenant de ces familles dans presque toutes les localités du Canada et même au Parlement. C'est cependant dans le port de Halifax et à la Jetée 21 que ces femmes ont fait connaissance avec le Canada.

Nos ports océaniques ne sont plus la porte du Canada pour ceux qui veulent y trouver une nouvelle vie et un avenir, mais nous devons reconnaître le rôle joué par nos services d'immigration et les agents et bénévoles qui y ont travaillé maintenant que cette époque semble révolue.

* * *

LA SEMAINE INTERNATIONALE DES FEMMES

LA CONTRIBUTION DES FEMMES AUTOCHTONES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, en cette Semaine internationale de la femme, je suis très fière de rendre hommage aux efforts des femmes autochtones du Canada pour obtenir justice et égalité. Malheureusement, si les femmes en général ont trop souvent été victimes de discrimination, les femmes autochtones en ont souffert encore davantage. Ces femmes font pourtant partie des premières nations du Canada, elles ont aidé à préserver les traditions culturelles de leur peuple et elles méritent toute notre admiration.

Rendons d'abord hommage à celles qui ont travaillé sans relâche pour faire adopter la mesure législative qui a éventuellement été présentée en 1985 pour que la Loi sur les Indiens soit conforme à la Charte des droits et libertés et pour rendre leur statut officiel et leur droit aux services fédéraux aux milliers de femmes autochtones et à leurs enfants qui, parce qu'elles avaient épousé des Indiens non inscrits, avaient perdu ce statut et ces services.

Nous rendons hommage aux femmes de la bande Tobique du Nouveau-Brunswick, qui ont manifesté à Ottawa à la fin des années 70; parmi elles, on comptait: Sandra Lovelace, qui est allée aux Nations Unies exposer le cas des femmes autochtones qui avaient perdu leur statut à cause de leur mariage. Mary Two-Axe Early, qui a fait plus que n'importe qui pour obtenir la modification de la Loi sur les Indiens en 1985; ainsi que Margaret Joe, du Yukon, la première femme autochtone à être ministre au Canada.

Hommage aussi à Mary Simon, présidente de la Inuit Circumpolar Conference, à Ottawa; Maria Campbell, l'auteur métisse de *Half Breed*; Rosemarie Kuptana, présidente de la Inuit Broadcasting Corporation; Robera Jamieson, avocate Mohawk et Commissaire des Indiens de l'Ontario; et Rhoda Innukshuk, présidente des Inuit Tapirisat du Canada. Nous rendons hommage au travail remarquable de ces femmes.

M. le Président: Malheureusement, le temps de parole de la députée est écoulé.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'HORREUR DES CANADIENS DEVANT LES ATTEINTES AUX DROITS

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Monsieur le Président, le Canada prouve qu'il a de l'esprit de suite en condamnant les atteintes aux droits de la personne partout où elles surviennent dans les deux hémisphères du monde.

Le dialogue honnête entre amis et nations est rarement facile. En fait, le dialogue honnête entre amis peut s'avérer fort difficile. Si les Canadiens se soucient au plus haut point de la paix et de la sécurité de tous les peuples, en particulier de celui d'Israël, ils ont également en horreur les atteintes aux droits de la personne quels qu'en soient les responsables et où qu'elles se produisent.

A mon avis, la position du Canada est maintenant tout à fait claire. Le Canada ne saurait être loyal en toute chose envers ses amis si ceux-ci ne sont pas honnêtes en toute chose envers eux-mêmes.

A notre époque, parler d'occupation, qu'il s'agisse de terre ou de peuple, c'est nier les libertés et les droits fondamentaux dont tous les peuples devraient jouir.

Nous espérons assister à un changement pour le mieux dans les attitudes et les événements que nous avons constatés ces derniers mois en Palestine et qui ont suscité tant de consternation et de désarroi chez tous les amis d'Israël.

* * *

[*Français*]

VIA RAIL

ON DEMANDE DE MODIFIER LES TARIFS OFFERTS AUX JEUNES

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, plusieurs jeunes se plaignent et trouvent que VIA Rail est véritablement à l'image du gouvernement conservateur. En effet, tout comme le gouvernement, cette société se rit des jeunes. Avec ou sans la complicité du ministre des Transports (M. Crosbie), elle a voulu prouver de façon manifeste sa grandeur d'âme à l'égard des jeunes du Canada.

VIA Rail offre depuis quelque temps, pour les jeunes, un rabais de 33 p. 100 sur tous les tarifs normaux et ce, tous les jours de la semaine. Réduction excessive? Non, monsieur le Président, car cette réduction ne s'applique pas les vendredis et les dimanches, de midi à 18 heures! Or, étant donné leur statut d'étudiant, c'est justement les deux périodes de la semaine où les étudiants peuvent véritablement se servir du train. Vous pouvez dire que cette restriction se terminant à 18 heures, les étudiants peuvent toujours prendre le train après. Mais non, VIA Rail a prévu le coup! Il n'existe aucun départ après 18 heures pour les principales destinations des étudiants.

Cette situation est tout à fait inacceptable. Ou VIA Rail montre qu'elle veut véritablement aider les jeunes et offre un rabais sans aucune restriction, ou qu'elle continue à se couvrir de ridicule.

Qui, dans le gouvernement conservateur, va assumer ses responsabilités et régler ce problème pour les jeunes? Comme je n'ai aucune confiance dans le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest), je m'adresse au ministre des Transports.

* * *

[*Traduction*]

LES SOINS MÉDICAUX

LA CONSTRUCTION D'UN HÔPITAL GÉRIATRIQUE

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) a annoncé cette semaine que le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario allaient négocier la cession à l'hôpital Perley du Foyer Rideau pour anciens combattants à Ottawa et qu'ils allaient inaugurer un nouveau service de 50 lits à l'intention des anciens combattants atteints d'affections chroniques à l'intérieur d'un hôpital gériatrique tout à fait moderne d'une capacité de 450 lits dont ils doivent financer ensemble la construction sur l'emplacement actuel du Foyer Rideau pour anciens combattants au Centre médical de la Défense nationale.

A l'heure actuelle, le Foyer Rideau pour anciens combattants fournit des soins à 142 anciens combattants, et le Centre médical de la Défense nationale prend soin de 50 autres. Dans le nouveau complexe gériatrique, 250 lits seront mis à la disposition des anciens combattants. Ces lits supplémentaires seront accueillis comme une manne par les anciens combattants qui attendent d'être admis au Foyer Rideau pour anciens combattants.

Qui plus est, le fait d'associer le Foyer Rideau pour anciens combattants et le Centre médical de la Défense nationale contribuera à améliorer la qualité des soins fournis à tous les anciens combattants.

Je me réjouis que le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario s'associent pour construire ce nouvel hôpital gériatrique où les anciens combattants et les autres malades atteints d'affections chroniques pourront obtenir des soins plus nombreux et de meilleure qualité. Voilà l'oeuvre d'un gouvernement qui a du coeur.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

LE BILAN DU GOUVERNEMENT

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, les Canadiennes d'un bout à l'autre du pays ont célébré la Journée internationale des femmes, le 8 mars dernier, en organisant de nombreuses activités répandues sur toute une semaine. Elles ont célébré les victoires obtenues durant les dernières décennies et ont fait le bilan du travail qui reste à accomplir. Nous savons tous, monsieur le Président, que le gouvernement actuel n'a pas tenu ses promesses électorales faites aux Canadiennes. Son attitude envers ce qui touche la condition féminine a été très évidente cette semaine.

[*Traduction*]

Mardi, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le premier ministre (M. Mulroney) a été invité à participer à une réunion-débat sur l'accord de libre-échange. Il n'a pu y assister, et le gouvernement a été incapable de trouver un seul député conservateur pour écouter les préoccupations des Ontariennes.

Mercredi, une tribune sur les femmes en politique fédérale était coparrainée par le comité de la Semaine internationale de la femme, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme et les *Canadian Women for Political Responsibility*. Encore une fois, les conservateurs n'ont trouvé personne pour y participer.

Ces absences nous amènent à douter de l'engagement du gouvernement conservateur à l'égard des femmes en dépit des belles promesses que nous avons entendues cette semaine à la Chambre.

* * *

L'EMPLOI

LA CRÉATION D'EMPLOIS—LE BILAN DU GOUVERNEMENT

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, le parti progressiste conservateur a axé sa campagne de l'été 1984 sur la création d'emplois.

Dans cet esprit, je suis heureux de signaler la création de 57 000 nouveaux emplois en février, dont 42 000 sont allés à des femmes. Quelque 515 000 emplois ont été créés au cours des douze derniers mois, pour un total cumulatif de 1,213 million depuis l'accession au pouvoir de notre gouvernement. En outre, plus de 85 p. 100 de ces emplois sont à temps plein, et plus de 50 p. 100 sont occupés par des femmes.

Il y a donc 1,213 million de travailleurs de plus au Canada aujourd'hui qu'il y a trois ans et demi. Le taux de chômage, qui s'établit à 7,8 p. 100, n'a jamais été aussi bas depuis août 1981. Dans chacune des provinces, le taux de chômage est moins élevé qu'en septembre 1984.

Je félicite le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) de leur attitude responsable à l'égard de la réduction du déficit. Ils ont réussi à instaurer un climat propice où les Canadiens ont pu mettre leur initiative, leur esprit d'entreprise et leur énergie à profit pour créer un nombre exceptionnel d'emplois.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

A LA MÉMOIRE DE CHARLES BRUNEAU

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, les Québécois et les Québécoises ont perdu un petit gars des plus charmants, un petit gars qui était une lueur d'espoir, un petit gars qui se battait pour la vie, qui encourageait, qui avait confiance en l'avenir. C'était le petit Charles Bruneau qui faisait la publicité pour LEUCAN. Le petit garçon souffrait de leucémie et, jusqu'à la dernière minute, ce jeune homme était courageux, était plein d'espoir.

J'aimerais offrir mes condoléances à la famille du jeune Charles Bruneau, monsieur le Président, et j'ose espérer qu'il restera en mémoire lorsque les députés et les ministres prépareront le budget des dépenses du gouvernement. Lorsqu'on mettra des milliards de dollars pour l'armement, des milliards pour les sous-marins, on devrait peut-être penser à faire un sous-marin de moins et utiliser l'argent pour la recherche, pour sauver des vies. Et j'ose espérer que la mémoire de ce jeune homme restera avec nous longtemps.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

LA REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES SCIENCES

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, *Women in Scholarship, Engineering, Science and Technology* ou WISEST, est un comité composé de chercheurs, d'ingénieurs, d'universitaires, de professeurs et d'étudiants de l'Université de l'Alberta, du gouvernement de l'Alberta et du secteur privé. Il a pour mandat d'accroître la représentation des femmes dans tous les domaines universitaires, surtout dans les sciences, le génie et la technologie où elles sont particulièrement sous-représentées aux échelons où se prennent les décisions.

Entre autres initiatives prises par WISEST pour accroître le nombre de femmes dans ces domaines, le comité a mis sur pied un programme permettant aux étudiantes de onzième année de travailler au sein des groupes de chercheurs de l'Université de l'Alberta pendant six semaines l'été. Entre 15 et 25 étudiantes participent au programme chaque année. Le programme offre également à un certain nombre de jeunes hommes aux études la possibilité de travailler en économie domestique et en soins infirmiers. WISEST estime que son programme est unique au Canada. Le taux de chômage en Alberta ayant diminué de 31 p. 100 depuis septembre 1984, des programmes du genre pourraient être particulièrement utiles pour répondre à la demande de main-d'oeuvre spécialisée au cours des prochaines années.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

LE JOURNAL D'UN ANCIEN MINISTRE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, en octobre 1970, le gouvernement de Pierre Trudeau proclamait l'état d'insurrection et imposait les Mesures de guerre. Des centaines de personnes furent arrêtées durant la nuit, emprisonnées et relâchées sans avoir été accusées de quoi que ce soit. Certaines villes comme Montréal et Ottawa étaient en état de siège. Toutes les libertés étaient supprimées. Maintenant, les notes d'un ancien ministre, M. Donald Jamieson, montrent que rien ne démontrait l'existence d'une insurrection.

[*Traduction*]

Le ministre de la Justice de l'époque, aujourd'hui chef de l'opposition officielle (M. Turner), a déclaré qu'un jour ou l'autre, il faudrait que les Canadiens connaissent les faits entourant l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre. Il est maintenant temps que le chef du parti libéral et les autres membres de Cabinet de l'époque expliquent franchement aux Canadiens pourquoi la Loi sur les mesures de guerre a été invoquée sans justifications suffisantes.

* * *

[*Français*]

LE CHÔMAGE

DIMINUTION CONSTANTE DU TAUX DE CHÔMAGE

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, *jobs, jobs, jobs*! Quelle journée les Canadiens et Canadiennes vont vivre aujourd'hui lorsqu'ils vont voir et entendre, par les médias, que le gouvernement conservateur tient sa promesse des élections 1984 de créer des *jobs*. Un million, deux cent mille *jobs* ont été créés depuis que nous sommes au pouvoir. Le chômage, chez les hommes, est réduit de 33 p. 100 depuis 1984. Le chômage est aussi réduit, chez les femmes, de 33 1/3 p. 100. Le chômage est aussi réduit de 33 1/3 p. 100, chez les jeunes, depuis 1984; le chômage est rendu à son plus bas niveau depuis plusieurs années: 7,8 p. 100 au Canada. Étoutez, l'Opposition!: 7,8 p. 100 au Canada; 33 1/3 p. 100 de moins qu'en 1984! Les Canadiens vont vivre une journée de fierté et de satisfaction, sachant que le gouvernement conservateur travaille pour eux et tient ses promesses.

Monsieur le Président, *jobs, jobs, jobs*!

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

L'INCIDENCE DE LA TAXE DE VENTE SUR LES APPELS INTERURBAINS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, en juin dernier, le gouvernement a annoncé une taxe de 10 p. 100 sur les appels interurbains. Cette taxe est discriminatoire à l'égard des ruraux. Lorsqu'on vit à la campagne ou dans une petite ville, il arrive souvent que le lieu de travail, l'école et les amis habitent dans une autre circonscription téléphonique. Les entreprises et les citoyens des régions rurales doivent donc supporter un fardeau additionnel non pas parce qu'ils utilisent le téléphone, mais à cause de l'endroit où ils vivent ou travaillent ou même, dans certains cas, où ils envoient leurs enfants à l'école.

Il est temps que le gouvernement corrige cette erreur discriminatoire à l'égard du Canada rural.

* * *

L'AVORTEMENT

LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je prends encore une fois la parole pour encourager le gouvernement à prendre vigoureusement l'initiative sur une question sociale très délicate et très importante concernant les familles d'aujourd'hui, la question de l'avortement. L'année dernière, durant les audiences du comité sur la garde des enfants dont j'étais membre, on nous a dit que la famille canadienne avait besoin de soutien.

J'espère que notre société mettra suffisamment de mécanismes d'appui en place pour que les femmes qui vivent une grossesse «non désirée» puissent bénéficier facilement de conseils, de soutien et d'une aide constructive pour elles et pour leurs enfants à naître. Elles doivent se rendre compte qu'il y a d'autres solutions que l'avortement.

J'ai reçu jusqu'à maintenant environ 1 800 lettres de mes électeurs qui me disent que le Parlement doit reconnaître à l'enfant à naître le droit de vivre dès le moment de sa conception. Je supplie le Parlement de tenir compte de la valeur de la vie dans toute loi ou motion qu'il proposera à ce sujet. Nous devons agir avec énergie et conviction pour le bien de la famille canadienne présente et à venir.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LE RÉGIME DE CONGÉS DE PRÉRETRAITE—LA DÉDUCTION DE PRIMES D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le régime de congés de préretraite de la Société de développement du Cap-Breton a été conçu à dessein pour permettre aux travailleurs touchés de continuer à être employés par Devco, en vertu d'un marché de prestations de services, et à accumuler des droits à différents programmes d'avantages sociaux, y compris le Régime de pensions du Canada. A quelques rares exceptions, les revenus d'emploi aux fins de l'une des lois dont j'ai parlé sont assimilés aux revenus d'emploi aux fins de l'autre.

Depuis l'entrée en vigueur du régime de congés de préretraite en 1971, de nombreux mineurs ont obtenu une pension d'invalidité par compassion ou participant à des programmes en vertu du Programme d'adaptation de la main-d'oeuvre. Les prestataires de ces programmes n'étaient pas tenus de cotiser à l'assurance-chômage. Or, les travailleurs ayant participé au régime de congés de préretraite de Devco en 1971 doivent payer des primes d'assurance-chômage. C'est de la discrimination financière, étant donné que ces personnes ne travailleront jamais pour cette société d'État.

J'invite instamment le ministre du Revenu national (M. MacKay) ainsi que celui de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) à modifier cette disposition absurde et injuste. Les deux ministres admettront que ces déductions représentent pas mal d'argent pour les mineurs comme pour les cadres de la Société de développement du Cap-Breton. J'exhorte donc le gouvernement du Canada à faire preuve de compassion à l'égard de ces personnes dans le besoin.

* * *

L'EMPLOI

LA CRÉATION D'EMPLOIS—LE BILAN DU GOUVERNEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, en 1984 les Canadiens se sont rendu un grand service en votant pour le gouvernement progressiste conservateur et pour la création d'emplois. Depuis notre élection, nous avons créé des emplois, 1 213 000, emplois dont ont profité les femmes, les jeunes et les régions. Nous avons tellement créé d'emplois que c'en est gênant. Les ordinateurs de Statistique Canada s'emballent rien qu'à les compter.

Le nombre d'emplois n'a d'égal que le silence de mort des libéraux et du Nouveau parti démocratique sur notre politique en la matière. Ils savent qu'en 1 000 ans ils ne pourraient jamais nous rattraper.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES DROITS DE LA PERSONNE—LE DISCOURS DU MINISTRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'espérais pouvoir demander au premier ministre ou au vice-premier ministre si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parlait au nom du gouvernement, et représentait la politique gouvernmentale, à l'occasion de deux discours qu'il a prononcés. Si j'ai bien compris, je devrai l'interroger aussi bien à titre de premier ministre suppléant que de secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je dois lui dire et dire aussi à la Chambre que tous les Canadiens ont horreur des violations des droits de la personne. Tous les Canadiens dénoncent la violence. Cependant, les dirigeants Canadiens ont la responsabilité de contribuer à guérir les blessures et à proposer des solutions réfléchies et constructives aux problèmes difficiles qui se posent dans les régions du monde où la paix et la sécurité sont précaires.

Il est particulièrement important, compte tenu notamment de la réputation bien méritée de notre pays comme conciliateur, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures évite de jeter de l'huile sur le feu. Or, dans deux discours prononcés hier, l'un à la Chambre au sujet des organisations sikhs au Canada et l'autre devant le comité Canada-Israël, le ministre a effectivement jeté de l'huile sur le feu au sujet de deux questions fort délicates.

Je veux demander si le premier ministre du pays approuve intégralement le discours prononcé hier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devant le comité Canada-Israël. Et je veux savoir si le premier ministre estime que ce discours représente une démarche constructive et une solution qui mènera à la paix au Moyen-Orient, à la fin de la violence au Moyen-Orient—

Des voix: La question!

M. Turner (Vancouver Quadra): —et à la création d'une patrie pour le peuple palestinien.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La réponse à ces questions est: Bien entendu.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je suppose que la réponse est «bien entendu que oui».

Des voix: Oh, oh!

• (1120)

LES ORGANISATIONS SIKHS DU CANADA—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État. L'été dernier, le premier ministre a fait l'éloge d'une organisation sikh pour avoir contribué non seulement à unifier la communauté sikh mais aussi les Canadiens. Ce sont les termes employés par le premier ministre.

Hier, à la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que les membres de cette même organisation dont le premier ministre avait fait l'éloge, «constituent une des plus graves menaces à la sécurité intérieure que connaisse aujourd'hui le Canada». Ce sont les termes utilisés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je demande à ce dernier si le premier ministre approuve dans son intégralité le discours qu'il a prononcé à la Chambre hier. Le premier ministre estime-t-il qu'il est juste que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ternisse la réputation de tous les Canadiens de religion sikh?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la réponse à la première question du très honorable chef de l'opposition est oui, naturellement.

Quant à la deuxième question elle concerne une lettre écrite par le premier ministre en réponse à une demande dont je vais faire lecture pour qu'elle figure au compte rendu. Je cite: «que le premier ministre envoie à tous les sikhs du Canada un message que nous voudrions publier dans un document historique» de cette organisation.

Dans le cas présent, le message du premier ministre a été cité correctement par le très honorable chef de l'opposition. Son message adressé à tous les sikhs du Canada, en réponse à l'invitation était le suivant: «Vous faites tous partie de la société canadienne, vous contribuez non seulement à unifier les membres de la communauté sikh mais aussi les Canadiens.»

Quant à savoir si j'ai terni la réputation de tous les groupes, mon discours indiquait très clairement que ce n'était absolument pas le cas. Nous sommes confrontés à une atteinte très grave portée à l'ordre public au Canada et au droit des Canadiens d'origine sikh et autres à vivre dans la paix et la liberté.

Finalement, monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition a déclaré qu'il ne fallait pas verser de l'huile sur le feu et je prends cette déclaration au sérieux. C'est la responsabilité de tous les députés des deux côtés de la Chambre.

Des voix: Bravo!

LA DEMANDE D'EXCUSES FORMULÉE PAR LES ORGANISATIONS SIKHS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Malheureusement, les membres des organisations sikhs du Canada demandent des excuses du ministre pour sa première déclaration et pour le discours qu'il a fait hier à la Chambre.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE AVALISERA LES RÉCENTS DISCOURS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, sauf le respect que je lui dois, dans ses deux discours d'hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est révélé ferme, mais non constructif. Il n'a pas rempli ce devoir de proposer des solutions constructives à des problèmes difficiles, délicats et fragiles. Donc, je pose encore la question. Est-ce que le premier ministre va endosser d'une façon explicite les deux discours que le ministre a prononcés hier soir devant la Chambre au sujet des Sikhs ainsi que devant le Comité Canada-Israël hier après-midi? Est-ce que le premier ministre va se prononcer explicitement là-dessus?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les divisions ne sont pas chez nous.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES SUPERBOÎTES—L'INCIDENCE SUR L'ÉVALUATION FONCIÈRE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle porte sur ses fameuses superboîtes de Postes Canada. Le ministre n'ignore pas que la Commission des affaires municipales de l'Ontario a décidé de réduire de 5 p. 100 les impôts fonciers de certaines personnes. Le ministère du Revenu de l'Ontario a déclaré qu'il se conformerait à cette décision. Il disait également que 20 autres propriétaires, qui avaient contesté leur évaluation foncière de 1987 avant la date limite, et qui avaient ces boîtes communautaires à proximité de chez eux auraient droit à la réduction de 5 p. 100.

Je voudrais demander au ministre, qui est responsable de protéger les intérêts des consommateurs, de dire à la Chambre ce qu'il a l'intention de faire au sujet des inconvénients que causent ces superboîtes?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, avant d'entreprendre ce programme et d'appliquer la politique élaborée depuis 1974, Postes Canada a fait des études pilotes et demandé à des évaluateurs indépendants de considérer les effets des superboîtes sur les communautés et sur la valeur des propriétés.

Une des évaluations indépendantes disait: «D'après les enquêtes effectuées dans trois communautés de la division de York—Streetsville, Oakville et Markham—nous ne constatons aucun effet des superboîtes sur la valeur des propriétés résidentielles avoisinantes». Voilà ce que disait un évaluateur indépendant.

Pourquoi la Commission des affaires municipales de l'Ontario est-elle parvenue à cette décision, moins de 48 heures après que la superboîte visée ait été effectivement utilisée? Seul le gouvernement de l'Ontario peut trouver la réponse à cela, et il a parfaitement le droit de prendre une telle décision.

L'INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON—LA POSITION DU MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il se dérobe à ses obligations envers les consommateurs canadiens. Il n'ignore pas que la Commission des affaires municipales de l'Ontario, qui a maintenant l'appui du ministère du Revenu de cette province, a déclaré nettement que les fameuses superboîtes postales du ministre causent un inconvénient.

Le ministre a le choix. Ou il met fin à ce programme absolument ridicule ou il indemnise ces personnes, et surtout les municipalités qui perdront des recettes.

Le ministre va-t-il prendre ses responsabilités et agir pour le bien des consommateurs, au lieu de toujours défendre la cause de l'entreprise?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): La Commission des affaires municipales de l'Ontario a rendu une décision concernant deux propriétaires et un emplacement. C'est tout. Pourquoi avoir extrapolé et inclus tout le monde est une question à laquelle le gouvernement de l'Ontario devra répondre.

M. Dingwall: Quelle dérobade!

M. Andre: Si c'est le bien des consommateurs qui préoccupe réellement les députés du parti libéral, ils doivent alors se rendre compte que s'ils voulaient remplir les engagements de politique qu'ils ont pu prendre—ni moi ni personne ne savons d'une journée à l'autre ce que sont ces engagements—et livrer le courrier à domicile dans tous les quartiers qui sont aujourd'hui desservis par des boîtes postales communautaires, il faudra exiger 60c. des consommateurs pour expédier une lettre. Est-ce bien ainsi que le parti libéral conçoit la protection des consommateurs?

M. Gray (Windsor-Ouest): C'est ridicule. Ce n'est pas conforme aux faits.

* * *

LE LIBRE-ÉCHANGE

LE RAPPORT DU CONFERENCE BOARD

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Finances doit savoir que le Conference Board du Canada, qui a récemment analysé l'accord commercial canado-américain, a publié son rapport hier. Il a dit très nettement que le manque à gagner résultant de l'abaissement des droits de douane va exiger ou bien que le gouvernement augmente considérablement les impôts, ou bien qu'il augmente considérablement le déficit.

Le ministre des Finances veut-il dire à la Chambre et aux Canadiens laquelle de ces deux solutions le gouvernement entend adopter?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Ni l'une ni l'autre, monsieur le Président. Le député devrait consulter les documents budgétaires que j'ai publiés avec le dernier budget—il verra qu'une augmentation de 1 p. 100 de la croissance économique du Canada va faire augmenter les recettes fiscales de 1,1 milliard de dollars pendant la première année, avec des augmentations croissantes par la suite. Si on applique cela aux 2 à 2,5 p. 100 d'augmentation de croissance économique que nous prévoyons, on voit que cela va plus que compenser le manque à gagner résultant de la réduction des droits de douane.

En outre, monsieur le Président, je pense que le député ne tient pas compte du fait que nous avons une économie très forte, et qu'elle continue de croître. Dans ses commentaires antérieurs, il n'a pas tenu compte du 0,3 p. 100 de réduction en janvier du taux de chômage, qui est descendu à 7,8 p. 100, soit son niveau le plus bas depuis 1981.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: L'augmentation de l'emploi, puisque maintenant il s'est créé plus de 1,2 million d'emplois depuis septembre 1984, conjuguée à l'augmentation de 17 p. 100 des intentions d'investissement, a eu pour résultat une très forte période de croissance économique l'an dernier qui a atteint son plus fort taux de croissance dans le quatrième trimestre, ce qui fait que nous abordons 1988 en plein élan, tout cela fait voir que nous avons une économie très forte, une économie qui répond bien aux politiques économiques du gouvernement du Canada. Le député pourrait peut-être se départir de son habitude de ne pas voir les choses telles qu'elles sont.

LES CONSÉQUENCES DE LA PERTE ÉVENTUELLE DE RECETTES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, le ministre a mentionné les documents budgétaires. Les documents budgétaires signalent clairement que le gouvernement a haussé les taxes sur l'essence pour compenser la perte de recettes durant les deux premières années où les droits tarifaires seront éliminés.

Voici la question que j'adresse au ministre des Finances. Une étude effectuée par le Conference Board of Canada révèle que «d'après notre analyse, la réduction tarifaire n'est pas compensée par des gains fédéraux découlant d'une économie qui croît plus rapidement.»

• (1130)

Si le Conference Board of Canada, à la suite de cette analyse approfondie de l'accord commercial, fait une observation de ce genre, quels sont les avantages qu'en retireront les Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le Conference Board s'est déjà trompé à une ou deux reprises.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous en parlez seulement quand vous croyez qu'il a raison.

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Le chef de l'opposition dit que j'en parle seulement quand je crois qu'il a raison. J'en parle quand il se trompe, comme je le fais en ce moment même.

Si le député demande pourquoi nous concluons un accord commercial, je pourrais peut-être, monsieur le Président, disposer d'une demi-heure pour répondre à cette question.

Toutefois, permettez-moi de lui donner quelques exemples. Son chef affirme que nous devrions accroître notre commerce avec d'autres pays. Nous comptons que cet accord commercial avec les États-Unis va faire augmenter notre productivité. Le Conference Board l'affirme et nous l'affirmons également. Toutes les études économiques signalent ce phénomène. Nous serons plus compétitifs non seulement aux États-Unis mais aussi dans d'autres pays. Nous aurons de meilleures perspectives commerciales vis-à-vis des pays du tiers monde. Cela va créer des emplois en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Écosse en fait, d'un bout à l'autre du pays.

M. Riis: Monsieur le Président, je rappelle au ministre des Finances que dans certaines régions de la Colombie-Britannique, le taux de chômage a augmenté de 4 ou 5 p. 100 depuis septembre 1984. Depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir, la situation s'est incroyablement aggravée dans certaines régions de la Colombie-Britannique.

LA TAXE DE VENTE NATIONALE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma troisième question s'adresse au ministre des Finances. Selon le Conference Board du Canada, la baisse des recettes fiscales attribuable à la suppression progressive des tarifs nous laisse dans l'alternative suivante: majorer les impôts ou accroître le déficit.

Puisque le ministre nous a parlé du projet du gouvernement d'engager la deuxième phase de la réforme fiscale, en imposant évidemment une taxe de vente nationale, faut-il comprendre que c'est cette taxe qui compensera les pertes occasionnées par cette suppression progressive des tarifs?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de commenter un seul point du préambule de cette question.

Depuis septembre 1984, le taux de chômage en Colombie-Britannique est passé de 15,2 à 10,7 p. 100, soit une diminution de 4,5 p. 100. C'est plus que la moyenne nationale, mais cette baisse de pourcentage n'en représente pas moins 138 000 emplois de plus, et 54 000 chômeurs de moins. La politique économique du gouvernement donne d'heureux résultats en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada.

Mais le député a demandé comment nous allions faire pour compenser la baisse des tarifs. J'ai déjà dit que la croissance économique prévue, très supérieure à ce que permet de pronostiquer la croissance économique actuelle, déjà passablement forte d'ailleurs, générera bien plus de recettes supplémentaires que nous en avons besoin pour compenser la perte causée par la suppression des tarifs.

Le député montre combien il est déphasé lorsqu'il prétend que nous devons recourir à la deuxième phase de la réforme fiscale pour obtenir ces recettes. Il ne sait pas de quoi il parle quand il en vient à de telles conclusions.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE RAPPORT DU CONFERENCE BOARD—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, l'étude du Conference Board n'est pas la seule à laisser entendre que les prévisions du ministre sont optimistes et que la croissance économique au cours des prochaines années ne sera pas assez forte pour qu'on puisse faire tout ce que le ministre prévoit. Par exemple, le ministre parle de création d'emplois. Or, nous savons qu'il faut une croissance de 3 p. 100 uniquement pour maintenir le taux d'emploi actuel.

Mlle MacDonald: C'est ce que nous avons.

Mlle Nicholson (Trinity): Quelqu'un dit que c'est ce que nous avons, mais le ministre affirme que ce taux va bientôt augmenter et qu'il y aura une hausse marquée de l'emploi.

Étant donné que l'étude du Conference Board n'est pas la seule à signaler qu'il y aura des limites à la croissance, comment le ministre compte-t-il extraire ces 2,9 milliards de dollars des Canadiens qui payent déjà des impôts presque insupportables?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée attaque mes prévisions. Je remonterai donc à novembre 1984 pour comparer mes prévisions avec celles d'autres députés. Je voudrais lui rappeler que son chef a dit en novembre 1984 et en mai 1985 que la politique du présent gouvernement feraient perdre 50 000 ou 100 000 emplois. C'est, je crois, le chiffre qu'il a mentionné à ce moment-là. Depuis ce temps, nous avons créé 1 213 000 emplois; nos prévisions de ce côté-ci de la Chambre parlent d'elles-mêmes.

Notre économie est vigoureuse. J'ai dit que cette année l'économie croîtra de 2,8 p. 100. Certains économistes déclarent maintenant qu'étant donné la baisse du taux de chômage annoncée ce matin, l'augmentation de 17 p. 100 des investissements prévus pour cette année, ainsi que la forte croissance enregistrée durant le quatrième trimestre de l'an dernier que personne n'avait prévue, mes chiffres ne sont pas assez élevés. Ils disent que l'économie croîtra de 3 p. 100 cette année.

Nos prévisions relatives à l'accord de libre-échange—une hausse de la productivité de 2 à 2,5 p. 100 et la création de 120 000 emplois—sont modestes elles aussi.

ON DEMANDE D'OÙ VIENDRONT LES RECETTES ADDITIONNELLES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le gouvernement a très considérablement haussé la taxe de vente sur les produits manufacturés. Ce devait être une mesure provisoire, en attendant la nouvelle taxe à la consommation. On nous apprend maintenant que la taxe à la consommation ne sera pas en vigueur avant trois ans au moins.

Je repose la question au ministre: D'où viendront les recettes additionnelles? Va-t-il recourir à davantage de tours de passe-passe budgétaires afin de camoufler la réalité aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vous renvoie à nouveau à l'appendice du document *Le plan financier*, où il est montré qu'une augmentation de 1 p. 100 de l'activité économique va accroître les recettes de 1,1 milliard de dollars la première année, et de plus en plus avec le temps. A elle seule, cette mesure va plus que compenser la perte en recettes tarifaires.

Toutefois et comme je l'ai signalé d'ailleurs, nous croyons que l'étude du ministère des Finances sur les résultats escomptés, sur l'incidence de l'accord de libre-échange, est plutôt prudente dans ses conclusions, car on ne tient pas compte de certains facteurs intangibles comme la réaction des gens d'affaires à une plus grande accessibilité au marché américain . . .

M. le Président: Le ministre a sans doute besoin de plus de temps. Peut-être pourrait-il y revenir une autre fois.

* * *

LE REVENU

LA PERCEPTION DES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il doit assurément savoir qu'un juge de la Cour fédérale a ordonné aux Canadiens de rembourser quelque 141 millions de dollars, intérêts en sus, à une certaine société pétrolière.

Or nous nous inquiétons à propos d'une somme de près de 1 milliard en impôts non payés que doivent aux Canadiens quelque 80 000 entreprises. Nous voulons savoir ce que fait au juste le gouvernement pour percevoir ces impôts non contestés que l'on doit au peuple du Canada?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, en ce qui a trait à la décision rendue récemment par le juge Muldoon dans l'affaire de la Irving Oil, évidemment, le système judiciaire prévoit un mécanisme d'appel auquel on peut recourir si les circonstances s'y prêtent. Notre ministère étudie la décision qu'analysera également le ministère de la Justice.

Quant à l'autre question que soulève le député, ce dernier sait que mon collègue, le ministre des Finances, a déployé de grands efforts, depuis son exposé financier de 1984, pour supprimer du régime fiscal certains des programmes et des échappatoires inopportuns.

Notre ministère cherche à analyser et à vérifier de manière équitable les états financiers des entreprises qui doivent de l'impôt et nous prendrons au besoin les mesures qui s'imposent.

D'autre part, dans les secteurs où l'on a subi des pertes légitimes, les entreprises peuvent les déduire de leur note fiscale. Nous tenons également compte de cela.

• (1140)

LES CONTRIBUABLES—L'INÉGALITÉ

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. D'après les renseignements qu'il m'a fournis en septembre dernier, le ministre sait fort bien qu'il y a près d'un milliard de dollars d'impôts en souffrance. Il ne s'agit pas de cas litigieux mais bien d'impôts qui sont dus au gouvernement. Les données du ministre montrent également que quelque 20 000 entreprises ont pu éviter de verser au delà de 320 millions de dollars en impôts depuis plus de deux ans.

Le ministre peut-il expliquer aux Canadiens comment plus de 20 000 entreprises réussissent à ne pas payer les impôts qu'elles doivent alors qu'on traîne devant les tribunaux les particuliers dont les cotisations sont en retard?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, mon collègue est un homme assez instruit pour savoir que tout contribuable, particulier ou société, qui refuse de payer ses impôts est passible de poursuites judiciaires.

Nous reconnaissons qu'il y a des comptes en souffrance et nous faisons de notre mieux pour en obtenir le paiement. Nous avons fixé de nombreuses cotisations. Celles-ci portent un intérêt. Il est toujours possible de s'améliorer. Notre ministère fait de son mieux, je le répète, et j'estime qu'il y a eu des progrès.

* * *

[*Français*]

LE CHÔMAGE

LA CRÉATION DE NOUVEAUX EMPLOIS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le Canada tout entier sait que le chômage est à son plus bas niveau depuis plusieurs années: 7.8 p. 100, soit 33 1/3 de moins qu'en 1984. Le ministre est sûrement d'accord sur la politique pratiquée par le gouvernement en matière d'emploi.

Mais ma question est la suivante: Est-ce que le ministre s'est fixé un objectif, un chiffre, un pourcentage à atteindre pour le niveau de chômage? A-t-il l'intention de mettre en place d'autres politiques? Pourrait-il nous dire ses intentions futures afin de réduire davantage le chômage et de créer de nouveaux emplois?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que les Canadiens, ce matin, ont été heureux d'apprendre que nous avions atteint, à 7.8 p. 100, le plus bas niveau de chômage depuis 1981.

Monsieur le Président, si j'arrive à faire taire la députée d'Hamilton-Est en lui disant que le pourcentage de chômage, chez les femmes, a baissé de 3.6 p. 100, et représente une des plus grandes réussites en création d'emplois dans les pays occidentaux . . .

En fait, le Canada a fait mieux que l'Allemagne de l'Ouest, que le Royaume-Uni, que l'Italie et la France. Le Canada a créé, depuis trois ans, plus d'emplois que tous les pays industrialisés de ce que nous appelons le monde occidental. Je pense encore une fois que c'est une immense réussite. Et je pense que l'ensemble de la Chambre, même pendant quelques secondes les partis d'Opposition doivent admettre une chose: la performance du gouvernement conservateur n'a jamais été approchée d'aucune façon par le gouvernement libéral.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'AGENCE SPATIALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Hier, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a répondu à une de mes questions, savoir que la création de l'Agence spatiale était reliée à la participation du gouvernement canadien à la station spatiale. Le 7 février 1987, le ministre d'État (Sciences et Technologie) affirmait en conférence de presse que le projet de création de l'Agence spatiale n'était pas lié à la station spatiale. Est-ce que le premier ministre suppléant peut nous expliquer ce changement d'attitude, cette volte-face, ce vire-capot? Est-ce que cette nouvelle décision ou cette nouvelle approche n'est pas, comme le disait le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Garcia, tout simplement un manque de courage politique dans ce dossier?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pas du tout, monsieur le Président. Je crois que la meilleure réponse est de citer mon honorable collègue, le ministre, qui a dit:

> J'aimerais souligner à mon honorable collègue que des agences, ce n'est pas créé strictement dans un vacuum; c'est créé pour accomplir certaines tâches. Dans ce cas-ci, l'Agence spatiale dépend essentiellement d'une décision gouvernementale d'aller de l'avant avec une station spatiale.

Alors, aussitôt qu'on aura décidé, comme gouvernement, de notre participation dans la station spatiale ou dans le programme spatial européen ou dans d'autres programmes de ce genre, à ce moment-là il y aura lieu d'annoncer la création d'une agence.

M. Malépart: Monsieur le Président, la réponse du gouvernement maintient que le ministre d'État (Sciences et Technologie) avait trompé les journalistes, puisqu'il avait dit que ce n'était pas relié. Alors, le gouvernement fait une volte-face.

On sait que l'Agence spatiale compte pour 824 millions de dollars de travaux et que la station spatiale représente seulement 26 millions de dollars.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SE DÉSISTE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Dans ma question supplémentaire au vice-premier ministre, j'aimerais lui rappeler que le gouvernement du Québec s'est fait rouler par ce gouvernement dans le dossier des chantiers maritimes, principalement au niveau des frégates. Là, j'ai l'impression qu'on est encore en train de se faire rouler dans le domaine spatial.

Lorsque le premier ministre du Canada est venu rencontrer le maire de Montréal, le premier ministre du Québec, à Montréal, lorsque le ministre de l'Expansion industrielle régionale a rencontré les autorités municipales, est-ce que le vice-premier ministre peut nous dire si ces deux personnages avaient dit au maire de Montréal et au premier ministre du Québec que l'Agence spatiale se réaliserait strictement s'il y avait une position au niveau de la station spatiale ou, comme l'ont rapporté les journaux, est-ce qu'on a fait accroire aux Montréalais qu'ils auraient l'Agence spatiale, mais qu'aujourd'hui, on recule là-dessus?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois que c'est une répétition de la première question de l'honorable député, une question qu'il a posée hier à mon collègue, le ministre responsable. Il a eu une réponse précise hier, encore aujourd'hui, et je le répète maintenant.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES SERVICES DE DISTRIBUTION DU COURRIER

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations qui a affirmé ceci hier à la Chambre, comme en fait foi le hansard:

> Monsieur le Président, on n'a supprimé aucun service postal.

Alors que les habitants de Ruskin, en Colombie-Britannique, de Ninga, au Manitoba, et de Rainy River, en Ontario, ont perdu leurs services et doivent parcourir plusieurs kilomètres pour obtenir le genre de services dont ils bénéficiaient, le ministre veut-il me faire croire qu'aucun service postal n'a été supprimé?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Globalement, monsieur le Président, les changements qui se produisent dans le service postal, à la Société canadienne des Postes, résultent du changement des données démographiques, du fait que les gens quittent la campagne pour aller vivre à la ville, que les petites localités perdent leurs commerces de détail et ainsi de suite.

Il se produit des changements aux Postes, mais il est en général plus facile maintenant de trouver un endroit où acheter des timbres et obtenir des services postaux à des heures plus pratiques pour le consommateur. On est en train d'améliorer les systèmes de prestation de services.

M. Penner: Le croyez-vous?

M. Andre: Il y a maintenant des vérifications indépendantes. Il reste encore beaucoup de progrès à faire. Les Postes étaient dans un état épouvantable, mais la direction actuelle fait des progrès pour y remédier, bien qu'elle ne soit pas aidée par les gens qui racontent des bobards.

LES SERVICES POSTAUX RURAUX

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, les habitants de Ruskin, en Colombie-Britannique, doivent parcourir 32 kilomètres de plus pour obtenir des services, ceux de Rainy River, 64 kilomètres de plus, et ceux de Ninga, au Manitoba, 35 kilomètres de plus. Plus de 194 bureaux de poste ruraux ont été fermés.

Le ministre verra-t-il à rétablir, dans les régions rurales, les services postaux auxquels tous les Canadiens ont droit? Qu'il parle à la Chambre des services ruraux au Canada.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la députée devrait venir à certaines réunions auxquelles assistent des représentants des postes. Elle ne devrait pas écouter les représentants syndicaux qui cherchent à défendre la position du syndicat . . .

Mme Dewar: Ce sont là les faits.

M. Andre: . . . et non à servir le public. Si la députée assistait à certaines de ces réunions, elle découvrirait que, dans bien des cas, il n'est simplement plus rentable d'offrir des services traditionnels. Cependant, d'autres mesures ont été prises pour que les gens puissent avoir leur courrier sans retard.

Mme Dewar: Ils ne peuvent pas acheter de timbres.

M. Andre: Ils peuvent acheter des timbres là où ils achètent du pain et du lait, où ils vont porter leurs vêtements pour les faire nettoyer, et ainsi de suite.

Mme Dewar: Non, ils ne peuvent pas.

* * *

L'AÉROSPACIALE

LA CRÉATION D'UNE AGENCE SPATIALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou au premier ministre suppléant sur la question de l'agence spatiale. Dans le discours du trône, en 1986, le gouvernement a annoncé la création d'une agence spatiale canadienne qui rassemblerait des activités actuellement dispersées dans plusieurs organismes et ministères. Il y a un mois seulement, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie disait que c'est une nécessité.

Pourquoi le gouvernement affirme-t-il maintenant, par l'intermédiaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et du secrétaire d'État, que nous n'avons pas besoin de cette agence, alors que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a dit le contraire il y a seulement un mois et qu'il en a été question dans le discours du trône?

• (1150)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député exagère, si j'ose dire. La situation, et elle est tout à fait . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Il ne fait que citer pourtant le discours du trône.

M. Clark (Yellowhead): S'il citait seulement le discours du trône, le chef de l'opposition aurait raison et il serait même populaire.

La situation de l'agence spatiale est très claire. Nous étudions la question . . .

Mme Copps: Faites venir Maureen.

M. Clark (Yellowhead): Avez-vous dit: «Faites venir Maureen?» Je le lui dirai.

M. le Président: Le député pourrait-il répondre à la question?

M. Clark (Yellowhead): Je m'excuse, monsieur le Président. Le gouvernement du Canada envisage de participer avec le gouvernement des États-Unis et d'autres pays à la construction d'une station spatiale. Parce qu'il s'intéresse beaucoup à ce sujet, le député sait que cette entreprise pourrait coûter fort cher au Canada et aux États-Unis.

Nous étudions très attentivement la question de notre participation à cette station. La nature et l'importance que nous déciderons de donner à notre programme spatial influeront évidemment sur notre décision concernant la nécessité de doter le Canada d'une agence spatiale.

LE RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le premier ministre suppléant devrait savoir que l'agence spatiale devait coordonner certains programmes comme celui du satellite-radar et le programme de services mobiles par satellite, dont le ministre Communications pourrait lui toucher quelques mots. Le ministre veut-il dire que nous devrions faire notre deuil de ces programmes aussi?

Pourquoi le gouvernement ne tient-il aucun compte du rapport du comité permanent intitulé *Promesses d'avenir pour le Canada* où il est précisé que les témoins entendus par ce comité étaient unanimes sur la nécessité de créer une agence spatiale? Est-ce parce que le gouvernement souhaite que le Canada régresse vers l'avenir?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis convaincu d'avoir déjà répondu à cette question.

Le député a demandé où en est le dossier et si l'agence est considérée comme nécessaire. Je lui ai expliqué, le plus clairement qu'il m'était possible à cette étape-ci des discussions gouvernementales, que nous devons réfléchir à notre contribution au centre spatial des États-Unis. Le dossier est très complexe et je pense que le député peut le comprendre.

Quant aux autres éléments de la politique canadienne dont il parle, nous avons fait des annonces claires sur les intentions du gouvernement à ce sujet. La situation est telle que je viens de la décrire et j'espère que le député, étant donné son intérêt pour la politique scientifique, n'essaiera pas de créer des malentendus.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES SUPERBOÎTES—LES RÉPERCUSSIONS SUR LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Hier, en réponse à une question que je lui ai posée, il a déclaré que le prix des maisons n'avait pas baissé à cause de l'installation des superboîtes aux lettres. Cette déclaration contredit catégoriquement l'opinion des professionnels de l'immobilier, celle des municipalités et du gouvernement ontarien ainsi que, sans aucun doute, celle des propriétaires de maison qui ont maintenant une de ces superboîtes devant chez eux.

Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il est le seul à ne pas admettre que l'installation des superboîtes à lettres devant les maisons dévalue ces dernières?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la Commission des affaires municipales de l'Ontario a déclaré hier ou avant-hier qu'il n'était nullement prouvé que ces superboîtes dévaluaient les maisons. Voilà ce qu'a déclaré ce tribunal indépendant.

J'ai cité tout à l'heure, en réponse à une question du député du Cap-Breton, un document portant sur des évaluations effectuées par des évaluateurs indépendants dans des quartiers où l'on avait installé des superboîtes aux lettres. Ils ont conclu qu'il n'était pas prouvé que le prix des maisons baissait à cause de ces superboîtes, qui soit dit en passant ne sont pas installées sur les pelouses devant les maisons, contrairement à ce qu'a dit le député.

Étant donné les déclarations émanant de ces sources indépendantes, je ne vois pas pourquoi le député trouve surprenant que je les cite dans ma réponse.

L'INSTALLATION D'UNE SUPERBOÎTE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, si le ministre estime réellement que ces superboîtes sont la trouvaille la plus géniale depuis l'invention du fil à couper le beurre, pourquoi n'ordonne-t-il pas à Postes Canada de lui en flanquer une devant chez lui pour voir ce qui va arriver à sa maison?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, devant chez moi, il y a une boîte aux lettres, une boîte de l'Hydro et des poteaux téléphoniques. Je vis en milieu urbain et ces installations nous assurent les services dont nous avons besoin.

Ce n'est pas parce que l'on installe des superboîtes à lettres de même que des services électriques, des bouches d'incendie et des poteaux téléphoniques que, d'un seul coup, le prix des maisons plonge de 50 p. 100 comme veut le faire croire le député!

[*Français*]

LES RELATIONS DE TRAVAIL

LES PROFESSEURS DE LANGUES—ON DEMANDE LA RÉSOLUTION PROCHAINE DU CONFLIT

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Conseil du Trésor). Il y a plusieurs professeurs de langues dans ma circonscription et ceux-ci sont préoccupés par la qualité de leur enseignement. On m'a dit que le Conseil du Trésor voulait augmenter les heures de leur présence en classe. Pour eux, cette hausse est inacceptable car elle nuirait à leur rendement professionnel, puisqu'il ne leur resterait que quelques heures pour préparer leurs cours.

Je voudrais savoir où en sont les discussions du Conseil du Trésor à cet effet, et si le gouvernement est disposé à résoudre ce conflit prochainement?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je signalerais au député qu'il s'agit là d'une grève légale. Un règlement est intervenu en septembre l'an dernier qui malheureusement a été rejeté par les syndiqués. En janvier de cette année, un rapport de conciliation majoritaire a recommandé que ce règlement de septembre soit adopté tel quel par les parties. Nous avons informé l'agent de négociation que nous sommes disposés à signer un accord sur cette base, mais le syndicat n'a pas répondu à ce sujet.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION D'OUTRE-FRONTIÈRE—LE COÛT DES DOMMAGES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne le prochain sommet de Washington qui doit réunir le premier ministre et le président Reagan.

Comme la pollution atmosphérique qui franchit notre frontière en provenance des États-Unis continue de nous apporter du Sud des millions de tonnes de SO2 qui attaquent nos forêts et notre agriculture, nos bâtiments et nos monuments, nos ressources en eau et tout le reste, je demanderai au secrétaire d'État s'il serait disposé à donner instructions aux ministères et organismes fédéraux d'établir la facture des dommages subis annuellement par le Canada du fait de la pollution venant d'outre-frontière.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait bien que cette question de la pollution venant d'outre-frontière a une très haute priorité au gouvernement et que nous sommes toujours en pourparlers avec les États-Unis à ce sujet. Nous ne sommes pas optimistes quant à la nature de ces entretiens, mais nous les poursuivons très sérieusement. Le député lance une proposition qu'il n'avait pas faite à ma connaissance quand il était ministre chargé de la question.

M. Caccia: Monsieur le Président, je n'ai surtout pas fait naître des espoirs chez les Canadiens, comme le premier ministre du Canada l'a fait en 1985, 1986 et 1987 en disant que cette question pourrait être facilement résolue de façon bilatérale à cause tout simplement de la relation spéciale qu'il a annoncée à Québec à l'occasion du premier sommet. Il y a un élément d'espoir que le gouvernement a fait naître . . .

M. le Président: Je prierais le député de poser sa question, étant donné l'heure.

LA FACTURATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA POLLUTION D'OUTRE-FRONTIÈRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, est-ce qu'en conséquence le secrétaire d'État veut saisir le premier ministre de la question et établir la facture des dégâts subis avec le passage des années?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est certain que le député de Davenport n'a jamais fait naître les espoirs de personne. Comme je prends au sérieux les recommandations des députés, je vais examiner cette proposition.

* * *

LE FONDS DE STABILISATION DES GRAINS DE L'OUEST

LES SOMMES NÉCESSAIRES POUR AIDER LES PRODUCTEURS NON PARTICIPANTS

M. Stan J. Hovdebo (Prince—Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Ce dernier a radié en décembre dernier 750 millions de dollars du déficit du fonds de stabilisation des grains dans l'Ouest. Cet argent provient directement des contribuables et non pas du programme de cotisations. C'est par conséquent extrêmement injuste à l'égard des producteurs qui n'y ont pas participé. Ils ont été escroqués d'environ 164 millions de dollars.

• (1200)

Le ministre va-t-il trouver les crédits nécessaires pour remédier à l'injustice perpétrée contre ce petit groupe de producteurs de céréales?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député pense aux raisons qui nous ont poussé à agir ainsi, il se rendra compte que nous essayons de supprimer un élément de dissuasion pour ceux qui ne font pas partie du fonds et de les encourager à y participer sans avoir à se demander comment le déficit sera comblé. C'est la raison pour laquelle nous avons pris cette mesure. Cela stimulera, je l'espère, les agriculteurs qui ne profitent pas du fonds de stabilisation des grains dans l'Ouest à adhérer à ce programme en plus grand nombre.

Travaux de la Chambre

M. le Président: Je regrette d'avertir les députés qu'en raison de l'heure tardive ils ne devront poser qu'une seule question.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'USAGE FRAUDULEUX DE FEUILLETS T4—ON PROPOSE DE PRENDRE DES MESURES PRÉVENTIVES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il saura sans aucun doute que six habitants de la ville d'Hamilton ont été inculpés à la suite d'une escroquerie en matière d'impôt sur le revenu à propos de l'usage frauduleux de feuillets T4 qui traînaient à portée de quiconque voulait les ramasser et s'en servir.

Je voudrais savoir quel système il a mis en place pour empêcher que se produise ce genre d'escroquerie des contribuables et s'il sait si cela se produit dans d'autres régions de notre pays. Peut-il nous dire si ce gang opérait seulement dans le sud de l'Ontario ou s'il avait des ramifications dans tout le pays, et quelles mesures il prend pour limiter l'accès aux feuillets T4 afin d'éviter de telles escroqueries à l'avenir.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, il est difficile de limiter l'accès aux feuillets T4. En fait, dans la plupart des cas notre ministère essaye d'en faciliter l'accès. Je prends la question de la députée au sérieux mais, très franchement, je devrais la prendre en préavis et je lui donnerai plus tard une réponse plus détaillée.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

LE REFUS DE L'ACCÈS À LA ZONE DES 200 MILLES AUX INDUSTRIELS DE LA PÊCHE DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, le Groupe Purdel Inc. a pris la décision de ne pas rouvrir une section importante de son usine de pêche à Rivière-au-Renard, en Gaspésie. D'après la compagnie, et selon le ministre délégué aux Pêcheries du Québec, cette non-réouverture est due au fait que Pêches et Océans Canada a refusé l'entrée aux industriels de la pêche du Québec dans la zone des 200 milles. L'honorable ministre des Pêches et des Océans pourrait-il expliquer aujourd'hui à cette Chambre les raisons de ce refus?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je comprends l'intérêt profond du député de Gaspé pour cette question. Il y a eu, comme il le sait, des discussions entre les représentants des différents gouvernements avec l'industrie avant l'établissement d'un plan. De plus, je peux dire aujourd'hui que je vais prendre note de la question de l'honorable député. Je vais discuter avec mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans, et s'il y a quelque chose de positif qu'on peut faire, on va le faire!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 54E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 54e rapport du Comité de sélection.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*)

* * *

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, au nom du ministre des Finances (M. Wilson) et conformément au paragraphe 84(2) du Règlement, je demande que l'étude des motions des voies et moyens nos 30, 31, 32, 33, 34 et 35 soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-113

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, les partis se sont consultés, et après que j'aurai donné une brève explication, vous pourrez voir que la Chambre consent à la présentation de la motion suivante.

Lundi, la Chambre a adopté le projet de loi C-113, visant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Comme ce projet de loi était inscrit à l'ordre du jour comme mesure de réserve, après le C-72, en l'occurence, des députés ont malheureusement été empêchés de prendre part au débat. Dans ces circonstances, le gouvernement veut bien leur donner l'occasion d'intervenir dans un autre débat sur la diversification de l'économie de l'Ouest. J'informe donc la Chambre que, lundi, je mettrai en délibération le projet de loi C-82 sur l'enregistrement des lobbyistes. Une fois ce débat terminé et la question tranchée, nous passerons à l'article spécial qui sera inscrit au *Feuilleton* conformément à la motion suivante. Je propose donc:

Que, nonobstant tout article du Règlement, le lundi 14 mars 1988, la Chambre ne s'ajourne pas avant d'avoir terminé ses délibérations sur un ordre spécial émanant du gouvernement, qui doit être inscrit au *Feuilleton* du lundi 14 mars 1988, relatif au projet de Loi C-113, Loi visant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, portant création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois;

Que la durée des discours dans le cadre du débat sur cet ordre spécial émanant du gouvernement soit limitée à vingt minutes, une période de dix minutes étant allouée pour les questions et observations;

Que, si ces délibérations ne sont pas terminées avant dix-sept heures ce jour-là, on procède à l'étude des affaires émanant des députés de dix-sept heures à dix-huit heures; mais qu'il n'y ait pas de délibérations sur la motion d'ajournement ce jour-là;

Que tout vote par appel nominal sur ledit ordre spécial émanant du gouvernement soit différé jusqu'à l'appel des ordres émanant du gouvernement, le lendemain; et

Qu'une fois lesdites délibérations terminées, le Président ajourne les Travaux jusqu'à l'heure normale de séance le lendemain.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais répondre au ministre. Comme il l'a rappelé, quand nous nous sommes empressés, de voter l'autre jour, unanimement pour le projet de loi sur les langues officielles et que le projet de loi C-113 a été mis en délibération, ceux qui devaient être à leur place ne s'y trouvaient pas. Aussi, quand on a fait valoir que des députés—on ne sait pas combien mais ils ne doivent pas être très nombreux—tenaient à intervenir à l'étape de la deuxième lecture où, on le sait, nous débattons du principe d'un projet de loi, le ministre a accepté de leur en donner l'occasion. Je tenais simplement à lui faire savoir au nom de mes collègues du NPD que nous le remercions de permettre généreusement que le débat se termine comme il se doit.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il y a eu effectivement des discussions entre les partis et l'ordre proposé que le ministre vient de lire représente l'accord auquel notre parti a donné son adhésion. Et nous allons appuyer cet accord.

Cependant, je voudrais en profiter pour demander au gouvernement si nous pouvons nous attendre bientôt à ce que le rapport du Comité de sélection établissant les membres du Comité qui vont participer au Comité législatif sur le projet de loi C-72 sur les langues officielles sera apporté bientôt devant cette Chambre.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je crois que nous venons de le recevoir. Si le député vérifie auprès des greffiers, il verra que le rapport vient d'être déposé.

M. le Président: J'informe le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) que le ministre a deviné juste: la liste est sur le bureau.

La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1210)

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter, au nom d'un certain nombre d'électeurs, une pétition conformément à l'article 106 du Règlement. Les pétitionnaires estiment que le gouvernement n'a pas reçu de la population canadienne le mandat de conclure un accord commercial avec les États-Unis. Ils déclarent que le premier ministre (M. Mulroney) a promis au cours des négociations commerciales bilatérales que la souveraineté du Canada ne serait pas compromise et qu'il est évident maintenant qu'elle l'a été. Ils estiment également que l'entente commerciale prive le Canada de la liberté politique qui lui est nécessaire pour déterminer son propre avenir économique et affaiblit sa capacité de construire une société distincte de celle des États-Unis.

Ils sont très convaincus que toute cette entente commerciale menace les fondements mêmes de notre souveraineté politique et économique. Ils demandent donc au Parlement de se dissoudre pour donner l'occasion à la population du Canada d'accepter ou de rejeter cette entente commerciale lors d'élections générales nationales.

LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition signée par plus de 1 700 citoyens d'Abbotsford, de Clearbrook et d'autres localités du centre-sud de la Colombie-Britannique. Ces Canadiens souhaitent manifester leur inquiétude au Parlement et l'exhorter à définir la vie humaine comme débutant dès le moment de sa conception et à légiférer en ce sens.

L'INTERDICTION DE LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et la responsabilité de présenter, en vertu de l'article 106 du Règlement, une pétition de citoyens canadiens de London et Toronto, en Ontario, ainsi que d'autres municipalités.

Les pétitionnaires déclarent que, attendu qu'en février 1985, le gouvernement avait demandé au comité permanent de la justice et des questions juridiques de préparer un rapport sur les droits à l'égalité; attendu qu'en octobre de la même année le sous-comité des droits à l'égalité du comité permanent de la justice et des questions juridiques avait présenté à la Chambre un rapport recommandant que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit modifiée pour interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les domaines de compétence fédérale, y compris la GRC et les forces armées, et dans la loi sur l'âge de consentement en ce qui concerne l'orientation et les pratiques sexuelles; et attendu que le gouvernement n'a toujours pas présenté de mesure pour donner suite à ces recommandations appuyées par le gouvernement, les pétitionnaires soussignés prient humblement le Parlement de faire en sorte que le gouvernement donne suite, dans les plus brefs délais, aux recommandations contenues dans le rapport mentionné plus haut.

Questions au Feuilleton

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-55—LES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux citoyens canadiens qui estiment que le projet de loi C-55 menace l'engagement traditionnel du Canada à venir en aide aux réfugiés.

Les pétitionnaires soulignent que les réfugiés qui arrivent à la frontière seront repoussés sans pouvoir justifier leurs revendications. Ils soulignent qu'un comité permanent du Parlement a proposé une procédure de traitement des réfugiés qui serait rapide et équitable et qui bénéficie de l'appui de tous les groupes publics canadiens qui en ont parlé, y compris les Églises et l'Association du barreau canadien.

Les signataires exhortent donc le Parlement à retirer le projet de loi C-55 et à le remplacer par une loi prévoyant des auditions équitables et rapides des demandeurs du statut de réfugié devant un conseil indépendant de la Commission de l'immigration, un accès universel à ces auditions pour tous les demandeurs au Canada et le droit d'interjeter appel sur la base des faits.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE AU-DESSUS DE GOOSE BAY, AU LABRADOR

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, voici une pétition de certains habitants du Canada qui constatent que les vols d'entraînement des pilotes de l'OTAN, à la Base des Forces armées canadiennes de Goose Bay, au Labrador, bouleversent la vie de nombreux autochtones qui trouvent que la chasse, la pêche, le tourisme et les mines sont de meilleurs moyens de gagner sa vie que de travailler dans cette base.

Les signataires de cette pétition font valoir également qu'entraîner les pilotes à se soustraire aux radars des pays de l'Est est un acte provocateur, offensif et belliqueux mettant en danger la paix dans le monde. Ils voudraient donc que le Parlement fasse en sorte que le premier ministre (M. Mulroney) interdise ces vols à basse altitude à la base des Forces armées canadiennes de Goose Bay, et qu'il mette fin à ses négociations avec l'OTAN en vue d'établir une plus grande base dans cette région.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, voici une pétition de certains habitants de Spadina concernant l'accord de libre-échange qu'ont négocié le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et le président des États-Unis, un accord qui nuirait beaucoup, selon eux, à l'indépendance économique, culturelle et politique de notre pays, et qui nous ferait perdre des emplois dans bien des secteurs.

Ils souhaite donc que le Parlement obtienne un mandat clair du peuple canadien en organisant un débat national sur les autres solutions à la portée du Canada, un débat qui déboucherait sur des élections générales avant que cet accord ne soit finalisé.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions portant les nos 245 et 255.

[*Texte*]

LE BUREAU NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES ENFANTS DISPARUS DE LA GRC

Question no 245—**M. Howie:**

Quelles organisations ou procédures fédérales sont disponibles pour aider à la recherche des enfants disparus?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Le Bureau national d'enregistrement des enfants disparus de la GRC, situé à Ottawa, a été établi par le gouvernement fédéral pour aider tous les services de police à retrouver les enfants disparus. Depuis juillet 1986, le bureau veille à ce que toutes les disparitions d'enfants signalées au Canada soient directement introduites dans la base de données du Centre d'information de la police canadienne (CICP). Le bureau d'enregistrement offre les services suivants:

(i) il coordonne les demandes d'information sur les enlèvements présentées par les services de police canadiens de taille restreinte;

(ii) il permet à l'ensemble des organismes policiers canadiens et aux organismes privés s'intéressant aux enfants disparus, tels Enfant-retour, «Victims of Violence» et la Société Tania Murrell de communiquer entre eux;

(iii) il agit comme centre d'échanges pour le Canada dans le cadre d'affaires de disparition d'enfants en communiquant avec les services de police américains et internationaux, avec les centres d'échanges des états et avec des organismes tel le «U.S. National Centre for Missing and Exploited Children»;

(iv) il examine ses fichiers en vue d'établir un lien entre les corps retrouvés non identifiés et les rapports de disparition d'enfants.

Le Bureau d'enregistrement élabore également des techniques de recherche. Un de ses représentants a siégé à un comité de la GRC, qui a établi une technique normalisée pour les recherches d'enfants disparus dans les secteurs urbains et ruraux.

Le rapport de ce Comité, intitulé *Modalités policières de ratissage et de sauvetage de personnes perdues ou disparues*, a été approuvé par la communauté policière et fait actuellement l'objet d'une révision finale, avant sa publication et sa diffusion aux services de police canadiens.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—LA DEMANDE DE PERMIS POUR UNE CHAÎNE D'INFORMATION TÉLÉVISÉE

Question no 255—**M. Dorin:**

1. La Société Radio-Canada a-t-elle retenu contre rémunération les services d'une personne ou d'une société en qualité d'expert-conseil, de conseillère ou de lobbyiste lors de la mise au point ou de la promotion de sa demande de permis de télédiffusion de l'information auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et, dans l'affirmative, combien cela a-t-il coûté au total?

2. Un représentant *a*) du ministère des Communications, *b*) du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a-t-il rencontré un représentant (i) de la Société Radio-Canada (ii) d'Allarcom Limited pour examiner ou débattre la demande de permis de télédiffusion de l'information de cette organisation?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): En réponse à la question ci-dessus, la ministre des Communications a été informée comme suit:

1. La SRC n'a pas engagé de lobbyiste au moment de la préparation de sa demande de permis pour une chaîne d'information télévisée auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. La Société a engagé des experts-conseils pour l'aider à préparer sa demande. Pour ce qui est du coût de ces services de consultation, le Parlement n'a pas coutume de demander à la Société de fournir des détails sur des éléments de sa gestion et de son administration internes tels que des paiements pour des services spécialisés. La justification de cette façon de procéder est expliquée dans la réponse à la question nº 2530 posée le 6 novembre 1975.

2. *a*) (i) Non, (ii) non, *b*) (i) non, (ii) le 20 mars 1987, deux fonctionnaires supérieurs du CRTC (Colin Nelson et Patrick Tourigny) ont rencontré Yves Mayrand, de l'Allarcom, à la demande de cette dernière, afin de discuter de l'intention de l'Allarcom de présenter une demande de licence d'exploitation d'un service spécialisé d'émissions de nouvelles et d'information.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1988-89 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-109 portant pouvoir d'emprunt soit lu pour la 3e fois et adopté.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en reprenant mon intervention dans ce débat, je signale que le gouvernement traite le ministère de l'Environnement en parent pauvre. Cette année, le taux d'accroissement des crédits affectés à l'Environnement n'atteint même pas la moitié du taux d'accroissement global du budget des dépenses pour l'exercice 1988-1989.

Comme si ce n'était pas suffisant, on s'aperçoit de plus qu'en raison de toutes les compressions qu'il a subies depuis 1984, le pouvoir d'achat du ministère a baissé de 17 p. 100 à cause de l'inflation. Tous les Canadiens qui sont à la retraite ou qui touchent un revenu fixe savent ce que signifie l'incapacité de rattraper l'inflation. Or, voilà précisément dans quel état se trouve le ministère de l'Environnement même si les sondages révèlent, les uns après les autres, que l'une des questions prioritaires pour les Canadiens est bien celle de l'environnement.

Étant donné cette diminution de 17 p. 100 de son pouvoir d'achat, le ministère a perdu 336 fonctionnaires, scientifiques, techniciens et employés de soutien. Comment le ministère de l'Environnement peut-il s'acquitter de ses obligations en matière de surveillance, de protection et de défense de l'environnement alors que non seulement ses crédits ne soutiennent pas le rythme de l'inflation mais qu'ils ne cessent, d'une année à l'autre, de perdre du terrain? Les députés de ce côté-ci de la Chambre n'arrivent pas à le comprendre.

Mais il y a pire. Je songe aux propos ronflants du ministre de l'Environnement (M. McMillan) qui tente de convaincre les Canadiens du contraire, comme le prouve la lettre qu'il a adressée au *Toronto Star* et dont j'ai parlé tout à l'heure. Dans une tentative désespérée en vue de donner l'impression que tout va bien en ce qui concerne le budget de ce ministère, le ministre a mentionné la somme de 106 millions pour l'aménagement de la partie sud de Moresby durant les 10 prochaines années. C'est un aménagement important, mais cela n'a rien à voir avec le fonctionnement du ministère de l'Environnement cette année.

Dans une autre tentative désespérée pour faire illusion, il signale une allocation de 150 millions de dollars au ministère de l'Expansion industrielle régionale. Cette somme de 150 millions est en dollars de 1982 et ce pour une excellente raison. Depuis 1982, cette somme est mise de côté pour aider les fonderies de métaux non-ferreux qui entreprennent la modernisation de leur installation pour y installer du matériel anti-pollution. Le ministre mentionne des sommes affectées à d'autres ministères pour améliorer la situation atroce au minitère de l'Environnement.

• (1220)

J'accueille avec satisfaction la hausse sensible des crédits accordés au ministère de l'Agriculture et à d'autres ministères, mais je constate à regret que ce ministère est traité en parent pauvre car ses crédits sont majorés de 3,6 p. 100 seulement cette année. En même temps, nous devons écouter les propos creux du gouvernement et du ministre de l'Environnement qui prétendent le contraire. Non seulement cet état de choses est malsain, mais il est malencontreux, puisqu'il ne tient pas compte des priorités que les Canadiens voudraient voir accorder à l'environnement.

Le mois prochain, un nouveau sommet aura lieu à Washington entre le premier ministre (M.Mulroney) et le président Reagan et la question des pluies acides sera soulevée à nouveau. Le sommet de Québec avait eu lieu en 1985. Ce fut un événement coûteux au cours duquel le premier ministre a fait valoir ses talents de ténor. J'ignore si cela a suffi à convaincre le président Reagan que les Canadiens étaient sérieux en ce qui concerne la pollution qui nous arrive de son pays, car nous sommes aujourd'hui à la veille du quatrième sommet et la situation n'a malheureusement pas encore changé. Nous espérions que les relations spéciales que le premier ministre prétendait avoir avec le président Reagan contribueraient à réaliser notre objectif d'un traité sur la réduction de la pollution responsable des pluies acides.

Au moins quatre millions de tonnes d'anhydride sulfureux traversent chaque année la frontière canado-américaine. Cette pollution dévaste nos eaux, nos forêts, notre agriculture, les frayères de nos poissons et nos pêches en général. Elle s'attaque aussi à nos ouvrages d'architecture et à nos monuments. Elle nuit à notre santé. Elle cause chaque année des millions de dollars de dommages.

Après les invocations, les incantations et les illusions des trois dernières années, il est impératif, en cette veille du quatrième sommet, de bien faire comprendre ici au gouvernement que, à la prochaine rencontre, en avril, il lui faudra prendre son courage à deux mains et présenter au président Reagan la facture des dommages causés.

Compte tenu des espoirs créés en 1985 par le premier ministre, on ne peut plus se permettre de laisser traîner cette affaire. On a suscité ici même des espoirs au sein de la population canadienne lorsque le président Reagan nous a rendu visite, il y a un an. Lorsque celui-ci a quitté Ottawa, ce jour-là, le premier ministre avait qualifié l'événement de véritable percée et de succès en matière de réduction des pluies acides. Depuis avril dernier, alors qu'on parlait de percée, il ne s'est rien passé. On n'a pas réduit d'une seule once les tonnes d'anhydride sulfureux qui franchissent la frontière canado-américaine. Les dégâts sont aussi importants et ils persistent. Nos ressources en sont d'autant plus compromises.

Le Canada a entrepris un programme de réduction de la pollution. Les Américains qui se trouvent sous le vent par rapport à nous se trouveront à bénéficier de ce programme. La pollution transfrontalière, en provenance du Canada et en direction des États-Unis, sera réduite de moitié d'ici à 1994. Le moins que l'on puisse espérer des Américains, c'est une initiative réciproque. Mais comme le gouvernement actuel et le gouvernement de M. Reagan n'en font rien, notre seule solution est d'envoyer aux Américains la note des dommages causés à l'économie nationale, à la santé des Canadiens et aux ressources du Canada dans l'ensemble.

Nous voulons également profiter de ce débat pour examiner la situation générale. Bien qu'il continue d'augmenter les impôts, le gouvernement n'a cependant pas réduit la dette nationale comme il l'avait promis lors de la campagne électorale de 1984. Les taxes, et surtout la taxe de vente fédérale qui est invisible, ont été augmentées systématiquement d'année en année.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole imparti au député est écoulé, je lui ai même accordé quelques minutes de plus. Y a-t-il des questions ou des observations? Reprenons le débat.

[*Français*]

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, en fait, ce matin nous faisons face à une situation un peu paradoxale avec le projet de loi qui est à l'étude, alors qu'à la période des questions orales, mon collègue de La Prairie (M. Jourdenais) pavoisait en vantant les prouesses du gouvernement conservateur sur la situation de l'emploi. Nous nous retrouvons actuellement avec une demande, devant la Chambre, afin de permettre au gouvernement d'emprunter 25 milliards de dollars supplémentaires pour lui permettre d'opérer au cours de l'année.

Oser prétendre, en fait, comme mon collègue de La Prairie l'a fait, que la situation de l'emploi, selon lui, dépend presque exclusivement des prouesses du gouvernement, c'est faire preuve d'une suffisance mal placée, monsieur le Président, et c'est surtout induire la population en erreur, car tous les gouvernements antérieurs, y compris les gouvernements conservateurs qui ont siégé peu de temps, ont toujours été à la merci de la situation économique mondiale.

Et lorsque la situation économique mondiale était bonne, c'était la création d'emplois, c'était la création de *jobs*, comme le disait mon collègue de La Prairie. Mais lorsque nous sommes en période de récession et que la récession s'applique au plan mondial, c'est à ce moment-là le chômage. Et si actuellement le gouvernement peut pavoiser, ce n'est pas nécessairement compte tenu de ses prouesses, mais plutôt compte tenu d'une économie mondiale qui est absolument favorable et qui permet, à ce moment-là, une économie forte, une économie qui permet la création d'emplois et une économie qui, normalement, devrait permettre au gouvernement de pouvoir procéder à la gestion des finances publiques sans nécessairement aller vers une demande ou un pouvoir d'emprunt de 25 milliards de dollars, comme c'est présentement le cas devant nous.

Monsieur le Président, c'est la seconde fois que j'ai l'occasion de prendre la parole sur ce pouvoir d'emprunt que le gouvernement demande et, tout comme ma collègue de Trinity (M^me^ Nicholson) l'a mentionné ce matin, ce projet de loi avait été déposé avant que le gouvernement ne présente les prévisions des dépenses du gouvernement. Comme elle l'a mentionné ce matin, même après les avoir examinées, je ne peux comprendre pourquoi le gouvernement a encore besoin, dans une situation économique mondiale et canadienne excellente... pourquoi le gouvernement est obligé de nous demander 25 milliards de dollars additionnels pour pouvoir gérer les finances du pays.

• (1230)

Vous savez, monsieur le Président, lorsqu'on se vante, lorsqu'on se pavoise en mentionnant qu'on a créé 1 200 000 emplois depuis 1984, normalement, cela génère des fonds ou des revenus supplémentaires pour le gouvernement, par les impôts. Mais je ne peux comprendre comment on peut en arriver à vouloir maintenir un pouvoir d'emprunt de 25 milliards de dollars, alors qu'en définitive les revenus augmentent et les dépenses augmentent énormément, puisque le déficit diminue beaucoup moins que ce que le ministre des Finances nous avait mentionné lorsqu'il avait présenté ses prévisions de réduction du déficit au cours des années ultérieures.

Monsieur le Président, lorsque j'ai fait ma première intervention, je mentionnais que ce projet de loi est un exemple parfait de la mauvaise gestion, que le gouvernement conservateur impose aux Canadiens depuis quatre ans.

Je voudrais également exprimer mon désarroi concernant la précarité de la situation et ce, à plusieurs niveaux, entre autres en ce qui concerne les jeunes et les nombreux problèmes concernant les disparités régionales au Canada.

Comme nous le savons, le projet de loi, s'il est adopté, permettra au gouvernement d'augmenter la dette nationale de 25 milliards, 300 millions de dollars au cours de l'exercice financier qui commencera le 1^er^ avril prochain. Vingt-cinq milliards,

cela peut certes paraître insignifiant, un petit emprunt de routine qui vient s'ajouter à une dette nationale déjà beaucoup trop élevée. Cette dette va atteindre, à la fin de cet exercice financier, tout près de 300 milliards de dollars. Cela représente un fardeau d'un peu plus de 12 000 $ par Canadien et Canadienne chaque année. Cela constitue une charge énorme, monsieur le Président. C'est d'autant plus énorme lorsqu'on constate que malgré le fait que l'économie aille très bien, le gouvernement conservateur continue d'augmenter la dette.

Au risque de me répéter, monsieur le Président, je suis inquiet en tant que Canadien, car ce gouvernement n'a pas su profiter de l'excellente conjoncture économique dont il a joui ces quatre dernières années. Au fait 25,3 milliards de dollars, c'est beaucoup trop pour un gouvernement qui a miné la confiance des Canadiens et des Canadiennes en ne respectant pas ses promesses; 25,3 milliards de dollars, c'est énorme pour un ministre des Finances qui a démontré, lors du dernier Budget, qu'il n'avait aucune aptitude pour la bonne gestion de l'argent des Canadiens et des Canadiennes; 25,3 milliards de dollars, c'est aberrant lorsqu'on constate que malgré ces sommes empruntées et prélevées en impôt, malgré la bonne conjoncture économique, le gouvernement conservateur n'a toujours rien à offrir aux plus pauvres, aux plus démunis et surtout aux jeunes.

L'époque que nous vivons exige de la part du gouvernement fédéral des interventions fermes dans plusieurs secteurs, tels que la protection du revenu, l'éducation et la formation, la qualité de la vie et le logement. Or, ce gouvernement néglige ces questions graves et répond par une indifférence cavalière aux préoccupations légitimes des Canadiens et des Canadiennes qui en sont victimes.

La pauvreté est au coeur même de la plupart des problèmes sociaux que connaît le Canada: mauvaise santé, criminalité, logements insalubres, violence familiale et maladies mentales. Le gouvernement ne peut continuer à prétendre que l'amélioration de la situation économique permettra de combler le fossé entre les riches et les pauvres. Les pauvres ne sont pas nécessairement des chômeurs. Ce sont les emplois et les salaires qu'ils rapportent qui font que certains travailleurs sont pauvres. Il est faux de prétendre que la société vient en aide à tous, lorsque les chefs de 55 p. 100 des familles pauvres du Canada exercent une activité rémunérée.

Ce sont les familles qui sont particulièrement victimes de la pauvreté. Mais les mesures proposées dans les derniers budgets, ainsi que dans la réforme fiscale, ont remis en question le principe par lequel les gouvernements acceptent de dédommager les parents pour les frais qu'ils doivent encourir pour élever leurs enfants. Ce gouvernement a partiellement désindexé les allocations familiales, a baissé la limite d'admissibilité du crédit d'impôt pour enfant, et a supprimé l'exemption pour enfant.

Dans un autre ordre d'idées, l'Année internationale des sans-abri s'est écoulée sans que le gouvernement ne s'intéresse véritablement à la question.

En 1986, plus de 100 000 Canadiens étaient, à un moment ou à un autre, des sans-abri. En 1987, ces chiffres ne se sont pas améliorés et ont peut-être même empiré. On indique que 750 000 autres ménages avaient besoin de façon urgente d'un logement convenable ou abordable. Au chapitre du logement, monsieur le Président, le gouvernement conservateur n'a cessé d'imposer d'énormes compressions budgétaires, des restrictions à l'admissiblité au logement subventionné dont les victimes sont les ménages à revenus modique et moyen, et de déléguer sa responsabilité aux provinces.

Dans tout le Canada, les rues, les réseaux d'adduction d'eau et les ponts se fissurent, se corrodent et se déforment à cause de l'utilisation plus intense qui en est faite et de la diminution de l'entretien. Alors que la Fédération canadienne des maires et des municipalités demande l'adoption de nouvelles initiatives fédérales pour prendre en charge une partie des 15 milliards de dollars qu'il faudra investir pour moderniser les services municipaux, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a déclaré que les municipalités devraient augmenter les tarifs d'eau payés par les consommateurs pour permettre la réparation des réseaux de distribution.

Et en tant qu'ancien maire, monsieur le Président, je peux dire que j'ai l'intention de demander dans cette Chambre, lors d'une prochaine motion, la préparation ou l'installation d'un programme national d'épuration des eaux et d'un programme d'élimination des débris toxiques au niveau des municipalités pour permettre justement aux municipalités qui ne sont pas nécessairement responsables, parce que les lois fédérales et/ou les lois provinciales sont trop faibles, de toute la pollution qui est malheureusement à la charge des municipalités actuellement.

Autre chose encore, il a fallu attendre près de deux ans après la suppression du Programme d'adaptation de la main-d'oeuvre pour que le gouvernement propose son programme d'adaptation pour travailleurs âgés. En 1982, 4,8 p. 100 des chômeurs étaient sans travail depuis plus d'un an. A la fin de 1987, ce chiffre atteignait presque les 20 p. 100, ce qui correspondait à près de 200 000 Canadiens. D'autre part, 158 000 autres personnes étaient à la recherche d'un emploi depuis 27 à 52 semaines. Aux chômeurs chroniques, il faut rajouter les 400 000 personnes que l'on considère comme les marginaux de la population active. A la fin de l'année 1987, on dénombrait au Canada 55 000 personnes considérées comme des travailleurs désillusionnés qui avaient cessé de chercher du travail, estimant que les possibilités sont inexistantes. Face à ce problème grave, le gouvernement conservateur a quand même sans cesse réduit les fonds consacrés au programme de formation théorique, préférant subventionner les emplois dans le secteur privé.

Lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) vante les résultats obtenus par son gouvernement sur le plan de la création d'emplois, il oublie de mentionner que ces emplois sont répartis de manière inégale entre les provinces, entre les hommes et les femmes, et selon les différents groupes d'âge. Les données recueillies par Statistique Canada révèlent les disparités suivantes: l'Ontario qui regroupe 38 p. 100 de la main-d'oeuvre canadienne a raflé 45 p. 100 de tous les emplois créés au Canada en 1987. Cela signifie que 62 p. 100 de la main-d'oeuvre a dû se contenter du restant, de 55 p. 100 des nouveaux emplois. C'est aux hommes que revient la majorité, soit 61 p. 100 des emplois à temps plein, alors que les femmes occupent la plupart des emplois à temps partiel, soit 71 p. 100. Les travailleurs à temps partiel reçoivent un salaire horaire moyen plus faible, égal à environ 79 p. 100 du salaire d'un

employé à temps plein, et sont souvent privés des avantages sociaux.

En décembre 1987, le taux de chômage s'élevait à 8,1 p. 100 pour l'ensemble de la main-d'oeuvre, mais atteignait 8,6 p. 100 chez les femmes et seulement 7,7 p. 100 chez les hommes. Au cours du même mois, le taux de chômage parmi les personnes de 15 à 19 ans se chiffrait à 13,5 p. 100.

Malgré ces faits, monsieur le Président, le ministre des Finances continue de dépeindre le Canada comme s'il n'était peuplé que d'hommes et de femmes qui vivent très à l'aise, qui roulent en *Le Baron* et dont le portefeuille d'actions a très bien résisté au krach de l'automne dernier. Bref, tout baigne dans l'huile dans le Canada pour ce ministre des Finances.

Le ministre ne semble pas savoir ce que peut vouloir dire et signifier être pauvre au Canada. Être pauvre au Canada, monsieur le Président, c'est être défavorisé sur le plan du logement, c'est être défavorisé sur le plan de l'enseignement et de la formation, au niveau de la garde d'enfants et des services juridiques, du crédit et des soins de santé.

Beaucoup de Canadiens et de Canadiennes pauvres vivent du bien-être social. Beaucoup d'autres sont des travailleurs à revenu modique. La majorité des personnes âgées seules et des familles monoparentales dirigées par une femme disposent de revenus qui sont inférieurs de plusieurs centaines et souvent de plusieurs milliers de dollars au seuil de la pauvreté. Les difficultés économiques qui ont marqué la présente décennie ont gonflé les rangs des pauvres et durci la réaction de la société à cette réalité de la vie quotidienne. La pauvreté touche des citoyens de tout âge, mais le plus grand reproche que l'on puisse faire aux programmes existants qui ont été mis en oeuvre pour lutter contre la pauvreté, c'est que 20 p. 100 des enfants canadiens vivent dans des milieux défavorisés.

En 1986, monsieur le Président, 3,7 millions de Canadiens, soit 14,9 p. 100 de la population, vivaient sous le seuil de la pauvreté. L'an passé, plus de 34 p. 100 des personnes seules étaient pauvres. Cela représente 982 000 Canadiens. Plus d'un million d'enfants de moins de 16 ans, c'est-à-dire 1 016 000 enfants, vivent dans la pauvreté. Près de 57 p. 100 des pauvres du Canada sont des femmes, alors que les femmes ne représentent que 51 p. 100 de l'ensemble de la population. Et plus de la moitié, soit 56 p. 100 des familles monoparentales dirigées par des femmes, sont pauvres.

Le nombre de Canadiens dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté est passé de 3 475 000 en 1980 à 4 240 000 en 1984. Ces chiffres ont diminué depuis, mais les chiffres de 1986 étaient toujours supérieurs à ceux de 1980, avant la récession, monsieur le Président.

En 1986, le revenu de la tranche de 20 p. 100 des Canadiens les plus pauvres ne représentait que 4,7 p. 100 du revenu total de la population canadienne. Par contraste, la tranche de 20 p. 100 des Canadiens les plus riches s'arrogeait 43 p. 100 de l'ensemble du revenu total, soit neuf fois plus que le revenu du groupe le plus pauvre.

Malgré ces faits alarmants, monsieur le Président, ce gouvernement crie si fort pour ceux qui bénéficient de la bonne conjoncture économique qu'il est incapable d'entendre les plaintes de ceux qui n'en bénéficient pas ou très peu. En tant que libéral soucieux du bien-être de tous, je rejette un plan conçu pour favoriser la classe des privilégiés qui jouissent de la prospérité tandis que les plus pauvres et les plus démunis souffrent.

On continue de se vanter des chiffres sur la création d'emplois. Quoique la situation s'améliore, ce qui est tout à fait normal après six années de relance, il y a encore au Canada plus d'un million de chômeurs, et le gouvernement ne semble pas s'en préoccuper. On sabre régulièrement dans les programmes de création d'emplois. On nous dit que l'économie se porte si bien que les gens devraient être en mesure de se trouver un emploi sans l'aide du gouvernement. Tel que je l'ai déjà mentionné, si cela est vrai pour certaines régions, ce n'est certes pas la situation partout au pays et, chose certaine, ce n'est pas vrai pour les jeunes dont le taux de chômage continue d'être deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Monsieur le Président, si le projet de loi qui est devant la Chambre nous assurait que le gouvernement va aller vers la création d'emplois pour les jeunes, s'il nous assurait qu'il va aller vers la création ou la mise en place de programmes ou de projets pour soulager la pauvreté au Canada, s'il nous assure qu'une partie de ses montants d'argent vont servir pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, et plus particulièrement de l'ensemble des jeunes du Canada, à ce moment-là, monsieur le Président, je n'aurais aucune objection à voter pour ce projet de loi. Cependant, lorsqu'on sait ce à quoi pourraient servir les dépenses extravagantes qui se font lors de certains voyages et lorsqu'on sait que les 25 milliards pourraient servir à des fins qui ne bénéficieront pas à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, on ne peut être d'accord pour donner à ce gouvernement une possibilité d'emprunter 25 milliards de dollars additionnels.

• (1240)

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je souhaite moi aussi prendre part au débat. Le gouvernement voudrait que nous approuvions un pouvoir d'emprunt de plus de 25 milliards de dollars. Cette somme est, à mon avis, la plus importante qu'un gouvernement a jamais demandé au Parlement d'approuver. Compte tenu de la taille des déficits accumulés au fil des ans, on peut comprendre que la somme réclamée par le gouvernement ait progressivement augmenté d'année en année.

En dépit de certaines des déclarations des conservateurs et des libéraux, je tiens à ce que l'on sache que les néo-démocrates s'inquiètent du déficit.

Autrefois, dans ma province de Saskatchewan, lorsqu'un gouvernement CCF a été élu en 1944, la province était à toutes fins pratiques sans le sou. Et pourtant nous avons réussi au fil des années à redresser l'économie de la province, à mettre en oeuvre un programme d'électrification rurale qui lui a coûté fort cher, à établir un réseau d'hôpitaux et d'écoles locaux et régionaux de même qu'un réseau routier partout dans son vaste territoire.

Cela s'est fait sans laisser s'accumuler de lourdes dettes. L'une des choses dont nous étions fiers en Saskatchewan, c'était d'afficher constamment des excédents budgétaires sinon des budgets équilibrés. La même chose s'est passée entre 1971

et 1982 lorsque le Nouveau parti démocratique était au pouvoir dans la province. Nous avons affiché des budgets équilibrés durant ces années-là. Il a fallu attendre l'élection d'un gouvernement conservateur en Saskatchewan pour voir apparaître les déficits. A l'heure actuelle, les habitants de la province ploient sous une horrible dette et un déficit accumulé de plusieurs milliards de dollars dont le remboursement exigera plusieurs années.

En examinant la dette fédérale, on constate que le service de la dette constitue l'une des dépenses les plus importantes sinon la plus importante du gouvernement. Il n'y a certes rien de socialiste à payer plusieurs centaines de millions de dollars chaque année en intérêts sur ce que doit le gouvernement. Nous, néo-démocrates, nous engageons à faire disparaître le déficit aussi rapidement et aussi humainement que possible.

Il convient de citer que traditionnellement la dette a tendance semble-t-il à augmenter lorsqu'un gouvernement conservateur est au pouvoir. C'est certes vrai aux États-Unis qui ont accumulé leur déficit le plus important depuis que M. Reagan est président. La même constatation est valable pour le gouvernement de Margaret Thatcher. En Saskatchewan, la dette a augmenté également depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. On se demande bien pourquoi. Après tout, les gouvernements conservateurs ont la réputation de réduire les services publics. Le principe des conservateurs, c'est que le gouvernement ne doit pas jouer un rôle actif dans la société et ils parlent de responsabilité financière et d'éviter de vivre au-dessus de ses moyens. Sous les gouvernements conservateurs, les dépenses gouvernementales diminuent généralement. Et pourtant, le déficit augmente. Pourquoi?

La réponse à mon sens, c'est que les gouvernements conservateurs offrent des avantages fiscaux, surtout aux riches, et que les recettes gouvernementales diminuent. C'est vrai aux États-Unis, c'est vrai en Grande-Bretagne, sous le gouvernement Thatcher, c'était vrai en Saskatchewan où le gouvernement de Grant Devine a fait considérablement baisser les taxes des producteurs pétroliers, et je crois que c'est vrai également à l'échelon fédéral.

Dans ses documents sur la réforme fiscale, le ministre des Finances (M. Wilson) a admis qu'une soixantaine de milliers de sociétés rentables ne payeront toujours pas un sou d'impôts. Parmi ces sociétés, certaines sont petites, mais certaines aussi sont grosses. Est-il surprenant que le Canada ait accumulé un tel déficit lorsqu'on songe qu'en 1983, un caissier de la Banque royale payait plus d'impôts que son employeur? La Banque royale du Canada a réalisé en 1983 des profits de plus de 360 millions de dollars sans payer un sou d'impôt. En fait, elle a reçu un crédit d'impôt de quelque 20 millions de dollars. Le gouvernement a jugé ses profits insuffisants et il lui a donc accordé un crédit d'impôt de quelque 20 millions de dollars.

• (1250)

On ne devrait peut-être pas s'attarder simplement au cas de la Banque royale, car il n'est certes pas unique. La plupart des autres banques n'ont également pas payé un sou d'impôt. C'est aussi le cas de la majorité des sociétés de fiducie et, chose certaine, de toutes les compagnies d'assurances, même si elles réalisent des milliards de dollars de profits. Il n'est donc pas surprenant que notre déficit soit aussi élevé.

D'aucuns prétendent que ce déficit important s'explique par le fait que nous vivons au-dessus de nos moyens ou que nos programmes sociaux sont trop généreux. Les porte-parole conservateurs se plaisent à signaler que le gouvernement verse de l'argent aux pauvres et qu'il consacre trop d'argent à l'éducation, à la santé et au logement ainsi qu'à d'autres programmes sociaux, ce qui expliquerait, selon eux, notre déficit. Cependant, lorsqu'on examine les chiffres, afin de déterminer le pourcentage de notre produit national brut que nous réservons aux programmes sociaux, par rapport à d'autres pays industrialisés du monde, on s'aperçoit que nous venons à l'avant-dernier rang à ce chapitre. Nous consacrons moins d'argent au logement, à l'éducation, aux soins de maternité, à la création d'emplois, aux pensions, à l'assurance-chômage et le reste que les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, la Norvège, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie. Des pays qui ont des ressources beaucoup moindres que les nôtres, des pays beaucoup moins étendus dont la population est beaucoup plus importante et nettement plus âgée, consacrent bien davantage que nous aux programmes sociaux, en pourcentage du produit national brut.

Je ne peux tout simplement pas accepter d'entendre des gens prétendre que nous vivons au-dessus de nos moyens. Je ne peux certes pas l'accepter lorsque je vois dans ma ville de Regina, de jeunes enfants qui ont faim. Nous sommes le grenier du monde, mais certains de nos jeunes enfants sont affamés. Dans nos grandes villes, il y a des sans-abri, des gens qui ne peuvent se payer un logement décent, faute de revenus suffisants. Nous voyons également des gens faire la queue aux banques d'alimentation d'un bout à l'autre du pays. C'est certes faire une blague de mauvais goût que d'affirmer que nous vivons au-dessus de nos moyens.

La réalité est toute autre. La pauvreté est bien réelle au Canada. Dans un pays aussi nanti, on retrouve plus de quatre millions de gens qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. Les porte-parole conservateurs font de la propagande lorsqu'ils affirment que nous vivons au-dessus de nos moyens; c'est tout à fait faux.

En présentant son budget et en justifiant son projet de loi portant pouvoir d'emprunt, le ministre des Finances a dit en somme que, sous la direction du gouvernement conservateur, l'économie du Canada est prospère. Il s'agit, cependant, d'une prospérité toute relative. Il est vrai qu'il y a moins de chômeurs aujourd'hui qu'en 1984. Cependant, nous ne devons pas oublier que comparé aux États-Unis, par exemple, notre taux de chômage reste inacceptable.

Revenons un instant en arrière. En période d'inflation galopante, à la fin des années 1970 ou au début des années 1980, les pays industrialisés ont décidé, d'un commun accord de vaincre l'inflation. Ils l'ont fait en augmentant les taux d'intérêt, ce qui a eu pour effet de ralentir l'économie et de déclencher une récession dans les pays occidentaux. Bien sûr, ils ont réussi à juguler l'inflation. Elle se situe aux alentours de 4 p. 100 actuellement. Mais pour cela, il a fallu ralentir l'économie et faire perdre leur emploi à des millions d'hommes et de femmes des pays occidentaux qui se sont ajoutés à la masse des chômeurs. La situation a été particulièrement grave pour les travailleurs et les travailleuses du Canada.

Notre taux de chômage était l'un des plus élevés des pays occidentaux et après la récession, la reprise a été plus lente au Canada que dans ces autres pays. Quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984, le taux de chômage était encore plus élevé que d'habitude. Cela s'explique en partie par la nature même de l'économie canadienne. Notre économie dépend largement de l'exportation des matières premières et dans les pays fournisseurs de matières premières, la reprise se fait sentir plus lentement que dans les pays plus industrialisés, c'est pourquoi elle s'est manifestée beaucoup plus tard au Canada que dans ces autres pays.

En un sens, les conservateurs ont eu de la chance d'être élus au moment où la reprise s'amorçait. C'est vrai que le chômage a beaucoup diminué au Canada. Le ministre des Finances est très heureux de dire qu'il a diminué plus vite au Canada que dans les autres pays industrialisés mais on commence à se demander si ce redressement s'explique par l'action du gouvernement. Il se pourrait bien que les conservateurs aient eu tout simplement la chance d'être élus au moment où la reprise s'amorçait.

On se demande aussi comment un gouvernement qui ne croit pas à l'intervention de l'État dans l'économie et qui est partisan du laissez-faire peut s'attribuer le mérite de la reprise économique. Le ministre a dit à peu près la même chose quand il a comparu devant le comité des finances, la semaine dernière. Il a dit: «Nous ne pouvons pas vraiment nous attribuer le mérite de la diminution du chômage. C'est l'industrie qui crée les emplois».

On peut se demander quelle serait la situation de l'économie si le gouvernement avait estimé que le secteur public avait un rôle à jouer et l'avait chargé d'élaborer des stratégies économiques pour créer des emplois. En fait, on peut se demander dans quelle proportion la situation des Canadiens se serait améliorée, notamment dans les régions où le taux de chômage est encore de 10, 15 ou 20 p. 100, si le gouvernement avait chargé le secteur public d'élaborer des stratégies économiques pour assurer la reprise dans toutes les régions de notre pays.

• (1300)

Nous avons demandé au gouvernement, dans le cadre d'une initiative visant à créer davantage d'emplois, d'abaisser les taux d'intérêt de 1 ou 2 p. 100. Le ministre des Finances (M. Wilson) nous taxe d'irresponsables. Au comité l'autre jour, il a même accusé mon collègue de dire des sottises. Ce qui est curieux, c'est que, lorsqu'il siégeait dans l'opposition, le ministre des Finances invitait le gouvernement à abaisser les taux d'intérêt. A l'époque, il ne pensait pas dire des sottises! Il est surprenant de voir que les libéraux et les conservateurs tiennent un tout autre discours lorsqu'ils changent de camp. Lorsque les conservateurs siégeaient dans l'opposition, ils demandaient qu'on abaisse les taux d'intérêt. Maintenant qu'ils font partie du gouvernement, ils disent ne pas pouvoir le faire et la même chose vaut pour les libéraux. Il est surprenant de voir comment conservateurs et libéraux font volte-face sur cette question. Nous prétendons qu'il est possible d'abaisser les taux d'intérêt de 1 ou 2 p. 100 sans relancer la spirale inflationniste.

D'après le ministre des Finances, il est inacceptable d'avoir une inflation de 4 p. 100 et je suis d'accord avec lui. Mais ce ne sont pas les taux d'intérêt qui font que l'inflation est de 4 p. 100, mais la politique du gouvernement. Il a augmenté les impôts, le prix des transports en commun, ainsi que la taxe sur le carburant, le pétrole et le gaz. Il a aussi augmenté l'impôt foncier, les droits d'inscription dans les établissements d'enseignement postsecondaire, les taxes sur l'alcool et le tabac ainsi que le prix de l'électricité. En outre, il a instauré une taxe de 10 p. 100 sur les télécommunications. Ces nombreuses augmentations d'impôt dont bon nombre ont été imposées par le gouvernement fédéral, certaines par les provinces et les municipalités à cause de la baisse des paiements de transfert, ont fait grimper les prix et porté le taux d'inflation à 4 p. 100. Ces augmentations ne sont pas dues à la faiblesse des taux d'intérêt ni à la gourmandise des travailleurs. En fait, les augmentations salariales ont été inférieures au taux d'inflation. Celui-ci n'est donc plus attribuable à ces facteurs, mais bien aux razzias fiscales du gouvernement fédéral.

Oui, nous pouvons avoir un taux d'intérêt plus bas. Oui, les coûts de production peuvent être moins élevés au Canada afin que nous puissions concurrencer nos partenaires commerciaux qui ont des taux d'intérêt inférieurs aux nôtres. Malheureusement, notre gouvernement fait l'autruche et ne donne pas au Canada le genre de direction économique qu'il mérite. Le Canada mérite un bon leadership économique. Les pauvres de notre pays le méritent, mais le gouvernement actuel n'a rien fait en ce sens.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-109, dans lequel le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 25,3 milliards de dollars, soit un montant presque égal au déficit lui-même. C'est ce que le gouvernement va emprunter. Il nous faut voir maintenant ce que le gouvernement fera de l'argent et comment il entend dépenser ce qu'il obtient des contribuables.

Vaut mieux porter attention à ce qu'une personne fait plutôt qu'à ce qu'elle dit; c'est là un vieux principe. La même chose s'applique à un gouvernement. La façon dont le gouvernement dépense l'argent des contribuables montre bien ses véritables priorités. C'est ce que nous devons examiner pendant le débat au sujet de cet emprunt de 25,3 milliards de dollars.

Le budget qui a précédé ce projet de loi renfermait peu de renseignements. Ce beau document, dans lequel le gouvernement se félicitait de ses exploits page après page, contenait beaucoup moins de détails que d'habitude sur les plans et les priorités du gouvernement. Il y a cependant quelques renseignements, sur deux points précis, auxquels je désire m'arrêter. Ils présentent un contraste frappant. Tout d'abord, il y a les questions de défense en général, plus particulièrement les sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire.

Cette année, le gouvernement prévoit consacrer 23 millions de dollars uniquement pour les travaux préalables à l'achat de ces sous-marins, c'est-à-dire planification et autres aspects semblables. Le coût total des sous-marins se situe entre 7 et 15 milliards de dollars. D'autres estimations donnent des chiffres plus élevés. Le gouvernement avait avancé des chiffres moindres, mais il a été ridiculisé. Les chiffres varient entre 7 et 15 milliards de dollars selon que l'on parle uniquement des sous-marins ou des installations connexes et de leur base.

L'autre point, ce sont les services de garde des enfants. Une partie des sommes que l'on veut emprunter sera consacrée aux services de garde prévus par le gouvernement. Il s'agit de 5,4 milliards de dollars répartis sur sept ans. A première vue, ces montants paraissent généreux. C'est presque le prix de trois ou quatre sous-marins. Il faut cependant y regarder de plus près. De prime abord, les plans du gouvernement semblent complets et il s'agit de beaucoup d'argent. Pendant la période de sept ans, le gouvernement accordera 2,3 milliards de dollars en allégements fiscaux aux parents. Il consacrera 3 milliards de dollars aux coûts en capital et aux frais d'exploitation des garderies et dépensera 100 millions de dollars en programmes spéciaux de recherche et en projets pilotes auprès de groupes particuliers.

L'expérience démontre cependant que les mesures fiscales sont les moyens les moins efficaces de financement des programmes publics parce qu'elles laissent très peu de latitude au gouvernement dans l'utilisation des fonds. En d'autres mots, le gouvernement n'a pas de pouvoir direct sur ce que l'on appelle les dépenses fiscales. Dans le cas présent, ce programme de dépenses fiscales est particulièrement trompeur car, d'une part, le gouvernement s'apprête à financer des services de garde au moyen d'allégements fiscaux, mais, d'autre part, il réduira les allocations familiales. Dès 1991, ces réductions des prestations aux familles auront soutiré 1,5 milliard de dollars des poches des familles.

Examinons de plus près les deux allégements fiscaux. Leur valeur combinée totalisera 2,4 milliards de dollars. Si cet argent servait à créer de nouvelles places dans les garderies, les enfants canadiens auraient 170 000 places de plus. Mais ce n'est pas comme cela que les choses vont se passer. En vertu des programmes fiscaux, il y aura notamment un crédit d'impôt remboursable pour enfants, d'un montant annuel maximum par enfant de 200 $. Ce montant ne suffit même pas à payer les services de garde officieux qui sont fournis sans reçu. Ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan au regard des coûts de garde d'enfants de nos jours. Ce n'est pas non plus assez pour qu'un couple puisse décider de renoncer au revenu de l'un de ses membres, pour qu'il puisse rester à la maison et assurer la garde des enfants. Ce montant vient alimenter un peu plus le marché dit clandestin, où on offre de façon très peu structurée divers services de garde de jour sans garantie de qualité, ni pour les parents, ni pour les enfants, mais que les parents sont obligés d'accepter parce qu'il n'y a rien d'autre. On appelle cela avoir le choix, mais de fait il n'y a pas de choix.

Deuxièmement, le fait de doubler le montant déductible au titre de la garde d'enfants pour les services de garde avec pièces justificatives paraît généreux, mais l'expérience nous enseigne que seule une minorité, une minorité bien nantie, peut tirer parti de ce montant. En 1984, 15 p. 100 seulement des familles pouvaient se permettre de faire des économies de cette façon. La mesure ne fonctionne pas pour la majorité des gens. La famille moyenne ne peut tirer parti que de la moitié de la déduction offerte, tandis que les familles riches pourront en profiter en entier. Il s'agit d'une autre façon de récompenser ceux qui ont déjà beaucoup plus de revenu que la plupart des Canadiens.

• (1310)

Le prochain aspect important de ce programme est celui qui touche les subventions d'immobilisation et de fonctionnement. Dans le milieu des garderies, certaines personnes ont qualifié le programme proposé par le gouvernement de programme de limitation des services de garde d'enfants. Par le passé, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, aucun plafond, aucun maximum n'était imposé à l'importance des programmes à frais partagés, où la participation du gouvernement pouvait atteindre 50 p. 100. Mais maintenant on a fixé un plafond et l'objectif du gouvernement est de créer 200 000 places de garderie au cours des sept prochaines années. C'est un rythme de création plus lent, bien plus lent qu'au cours des années qui ont suivi 1974. Autrement dit, il y aura un ralentissement de la création de nouvelles places de garderie, c'est-à-dire, des garderies agréées, de qualité qui délivrent des reçus. En outre, à la fin de sept ans, les fonds d'administration fournis par le gouvernement seront réduits à moins de 2 $ par jour et par enfant.

Qu'aurons-nous à la fin de ces sept ans pour ce programme? Nous n'aurons pas ce gouvernement naturellement, mais si ce programme se poursuit, qu'aurons-nous à la fin des sept années? Il y aura deux millions d'enfants—ce sont les chiffres du gouvernement—qui n'auront toujours pas accès à des places de garderies agréées. On ne prendra aucune disposition à propos de congés de maternité ou de paternité qui puissent permettre de garder les enfants à la maison. Il y aura un onéreux programme de déduction ou de crédit d'impôt qui aidera les familles riches plus que les autres, qui n'offrira pas de choix réels ni une aide véritable à la majorité des familles. Bref, c'est un programme conservateur type qui va aider les riches avec l'argent provenant des impôts payés par les Canadiens moyens, un programme qui ne tient pas ses promesses.

Je voudrais attirer votre attention sur les sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire du ministre de la Défense nationale. C'est un budget qui dépense 23 millions de dollars cette année pour les travaux de planification préliminaires, la phase de définition du projet, mais des bruits courent qu'il a fallu se dépêcher de le proposer cette année parce que le MDN essaie désespérément de conclure les contrats avant que le gouvernement conservateur ne soit battu aux prochaines élections. On a dit que le prix initial de tout le projet serait de 5 milliards de dollars. Cela a fait beaucoup rire tout le Canada et tout le monde occidental puisqu'il est évident que cela ne représente que la moitié du prix de 10 à 12 sous-marins.

Le gouvernement a découvert que ceux-ci avaient besoin en fait de bases côtières. Il semblerait qu'il ne s'en soit pas occupé. Ces bases coûtent de l'argent. Aussi le projet coûterait maintenant, selon des critiques indépendants auxquels le gouvernement ne répond pas en détail, entre 10 et 15 milliards de dollars. Voilà ce que cela va coûter.

Nous savons que le programme de garderies du gouvernement va être un échec. la question est de savoir si les sous-marins vont être un succès. La question est de savoir ce qu'ils vont faire. Car il est très vrai qu'ils devront circuler sous la glace. La question est donc, pour faire quoi? Que feront-ils sous la glace?

A l'origine, le ministre disait que c'était pour assurer notre souveraineté sur les eaux du Nord et nous protéger aussi des attaques par des missiles de croisière soviétiques. Bien, mais comme disait le professeur James Eayers, qui étudie cette question depuis des années, et je cite:

> C'est la plus bizarre des décisions canadiennes en matière de politique des armements depuis l'achat, par le premier ministre de Colombie-Britannique, de deux sous-marins qui avaient été contruits, à Seattle, pour le Chili.

Cette décision extraordinaire avait été prise pendant la Première guerre mondiale. Je suppose que c'était pour protéger la flotte de pêche de Colombie-Britannique contre les navires allemands, indépendamment du fait que l'Allemagne se trouve de l'autre côté de l'Atlantique.

Je suppose que l'on pourrait qualifier la décision de notre ministre de la Défense nationale (M. Beatty) d'équivalent moderne de cette folie de la Première guerre mondiale. La décision du premier ministre de Colombie-Britannique protégeait les habitants de la province d'un danger non existant. Cependant, il y avait effectivement une guerre, et pas seulement une guerre froide. Aujourd'hui, c'est simplement une crainte de guerre. Le danger est réel parce que des gens comme le ministre de la Défense nationale travaillent très fort à le maintenir vivant.

Le Canada a le privilège douteux d'avoir un ministre de la défense qui est encore plus un faucon que Ronald Reagan et qui insiste pour avoir des sous-marins canadiens alors que ni l'OTAN ni les États-Unis ne le demandent. Il est vrai que si nous les offrions à Lord Carrington, il dirait merci, mais cela n'a jamais été considéré comme nécessaire à la défense.

Les estimations des forces et de la menace soviétiques dans le Livre blanc sont encore plus exagérées que dans la propagande du Pentagone. Le président Reagan est prêt à discuter avec les Russes de réductions limitées des armements nucléaires à portée intermédiaire et à longue portée, alors que notre ministre de la défense ne saurait entendre parler d'entretiens sur la réduction des armements avec les Russes. Il n'est même pas prêt à discuter de la création de zones dénucléarisées, que ce soit dans l'Arctique ou ailleurs.

Il devrait se rappeler, de ses lectures, ce que disait Sir Winston Churchill il y a quelques années. Il est toujours préférable de discuter que de guerroyer. Même Churchill, qui pourtant sut conduire la guerre, préférait négocier lorsque c'était possible. Notre ministre de la Défense préfère dépenser plutôt que de négocier. En fait, il préférerait dépenser plutôt que de réduire les armements.

En dépensant ainsi, il augmente les chances qu'une guerre éclate. Ces sous-marins d'attaque, nucléaires ou autres, ne jouent pas vraiment un rôle de défense pour le Canada. Les eaux arctiques du Canada ne sont pas et ne seront pas la première ligne d'une attaque soviétique hypothétique. Elles ne conviennent pas à cette fin. Elles sont étroites, peu profondes et couvertes de glace, et la plupart des missiles de croisière lancés par de tels sous-marins n'ont pas la portée nécessaire pour atteindre des cibles américaines à partir de l'Arctique canadien. Les sous-marins russes porteurs de missiles balistiques n'ont pas besoin de s'approcher des eaux canadiennes pour lancer leurs missiles. Ils peuvent le faire plus facilement à partir de l'Atlantique ou du Pacifique.

Il n'est pas logique d'utiliser ces sous-marins pour la défense des côtes. Comment un sous-marin peut-il alerter les navires de surface aussi efficacement qu'une frégate? Cela n'est pas logique. La logique du gouvernement est toutefois si dangereuse qu'elle menace la paix.

Le 3 février dernier, le vice-amiral John Anderson de la Marine canadienne a témoigné devant le comité de la défense de la Chambre des communes. Il a dit qu'en période de tension accrue, on pourrait ordonner aux sous-marins d'attaque nucléaires canadiens d'attaquer des sous-marins stratégiques soviétiques. C'est une tactique extrêmement dangereuse qui relève de la stratégie maritime vers l'avant adoptée par la Marine américaine. Cela signifie que les États-Unis ou, dans ce cas-ci, les États-Unis et le Canada, ensemble ou séparément, enverraient un grand nombre de sous-marins nucléaires et de porte-avions dans les eaux septentrionales soviétiques au premier signe d'une crise. Leur mission serait de couler des sous-marins stratégiques soviétiques dans la mer de Barents dès la première escarmouche d'une guerre conventionnelle. Autrement dit, dès qu'éclatera une guerre menée avec des armes conventionnelles n'importe où au monde, le Canada et les États-Unis pourraient déclencher ensemble une guerre nucléaire qui, d'après la plupart des gouvernements et des experts de notre pays et d'ailleurs, ne laisserait aucun survivant. En somme, une guerre nucléaire n'est pas une guerre classique où il y a un vainqueur et un vaincu. Il s'agirait d'un échange d'armes où tous seraient vaincus par suite de la stratégie maritime américaine qui serait la seule possibilité où les sous-marins nucléaires canadiens seraient utilisés.

• (1320)

Cette stratégie est une proposition militaire fort dangereuse, la plus dangereuse parmi celles qui ont été élaborées par le gouvernement Reagan et nous ne devrions pas l'accepter. Elle rend la guerre plus probable et non pas moins probable.

Nous devons examiner ce que le gouvernement fait de nos deniers publics et non ce qu'il dit quand nous songeons à lui prêter des fonds. Il a annoncé un programme de garderies qui laissait des centaines de milliers de petits Canadiens dépourvus de soins. Si comme le propose le NPD, toute la somme affectée à ce programme avait été utilisé pour créer de nouvelles places, nous estimons qu'au moins 170,000 nouvelles places auraient été créées durant la durée de ce programme. Au lieu, le gouvernement consacre cet argent dont nous avons besoin pour les garderies à la construction de sous-marins nucléaires de combat. Ces sous-marins accroissent fortement la possibilité d'une guerre nucléaire qui entraînerait l'extinction de l'humanité. C'est un piètre budget et une piètre raison d'emprunter 25,3 milliards de dollars.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations.

M. Edwards: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement ce que le député a dit au sujet des sous-marins. Je pense que c'est par mégarde qu'il a employé certains adjectifs à la fin de son discours quand il a prétendu que les sous-marins nucléaires de combat pouvaient entraîner une guerre nucléaire. Le député peut-il dire à la Chambre quelle est, à son avis, la nature nucléaire des sous-marins dont nous envisageons la construction? Croit-il qu'ils seraient munis d'engins nucléaires

ou qu'ils seraient propulsés à l'énergie nucléaire, et comment le fait qu'ils soient propulsés à l'énergie nucléaire pourrait-il provoquer une guerre nucléaire?

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Le gouvernement canadien propose, avec ces sous-marins, de remplacer les sous-marins américains afin que ces derniers soient disponibles pour attaquer les sous-marins soviétiques. Il est également évident qu'après la mise en oeuvre du projet, on pourrait modifier ce dernier en vue d'appareiller les sous-marins canadiens avec de l'armement nucléaire.

Ces sous-marins seront propulsés au nucléaire et non pas armés de missiles nucléaires et que sais-je encore, comme le sont les sous-marins américains, britanniques et soviétiques. Ce sont toutefois des bâtiments de guerre qui auront manifestement pour cible les sous-marins soviétiques.

Je dis qu'ils accroissent le risque d'une guerre pour la raison suivante: s'il survient le moindre conflit, comme le gouvernement soviétique sait que les sous-marins canadiens pourraient détruire ses propres sous-marins, du fait qu'ils remplacent les sous-marins américains ou parce qu'ils pourraient lancer eux-mêmes une attaque, il partira peut-être du principe qu'il vaut mieux passer à l'attaque que de risquer de perdre ses bâtiments. Le gouvernement soviétique pourrait donc déclencher une guerre nucléaire de peur d'être anéanti par une offensive des forces de l'OTAN. Voilà pourquoi j'estime qu'un armement provocateur de ce genre accroît le risque d'une guerre nucléaire et repousse toute idée de paix.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots à propos du pouvoir d'emprunter quelque 25 milliards de dollars que réclame le gouvernement. Le gouvernement se trompe en fixant ses priorités comme il l'a fait dans le budget déposé le mois dernier. En voyant ce budget, les Canadiens en chômage ou qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts en déduisent, essentiellement, que le gouvernement se porte bien. Celui-ci a mal fait.

Le gouvernement se vante d'avoir réduit le taux de chômage. Des ministériels sont revenus là-dessus ce matin. Toute diminution du chômage a certainement de quoi réjouir les députés de ce côté-ci de la Chambre. Dans l'île de Vancouver, toutefois, le nombre de chômeurs est exactement le même aujourd'hui qu'en septembre 1984. Rien n'a changé. Quelque 35 000 personnes figurent toujours comme chômeurs dans les statistiques officielles, et le budget ne prévoit rien du tout pour elles.

Je voudrais aborder quelques questions particulières, tout d'abord à propos des ports pour petites embarcations. Ce sujet intéresse surtout les habitants de ma circonscription, mais aussi ceux des circonscriptions des deux littoraux et d'autres régions du Canada. Le printemps dernier, le comité permanent des pêches et des océans a organisé un certain nombre d'audiences à propos des ports pour petites embarcations. C'est en juin qu'il a présenté le rapport dont je voudrais parler maintenant.

Selon ce rapport, le comité constate que les programmes de réparation et d'entretien des ports fédéraux pour petites embarcations sont insuffisants, ce qui contredit l'objectif avoué du gouvernement fédéral, à savoir mieux assurer la sécurité de nos pêcheurs et protéger leurs équipements. Ils ne suffiront donc pas, à court terme, à mettre fin aux bouleversements que connaît la pêche commerciale actuellement, ni à protéger la vie ou le matériel des usagers, et cette insuffisance de fonds entraînera des déboursés supplémentaires au chapitre des réparations et de l'entretien puisque les travaux nécessaires sont reportés. Et à long terme, les efforts consentis actuellement ne permettront pas, non plus, de protéger les actifs ni de maintenir ces ports dans des conditions sûres et opérationnelles.

Le rapport a fait état aussi des témoignages des fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans qui ont assuré au comité que 120 millions de dollars sur cinq ans étaient le strict minimum nécessaire pour que ce ministère puisse continuer d'administrer toute la pêche commerciale pratiquée dans les ports pour petites embarcations et pour faire respecter les directives émises à propos de ces ports. Ils ont aussi rappelé qu'en maintenant les subventions de base consenties actuellement dans le cadre du programme des ports pour petites embarcations, au moins 150 ports devront inévitablement cesser toute activité au cours des cinq prochaines années.

Le ministre, ses collaborateurs et le gouvernement ont pris des mesures nettement insuffisantes pour remédier à cette situation très grave. Au lieu de nous présenter un budget réaliste assorti de projections sur un certain nombre d'années pour régler le problème, il a proposé en lieu et place un programme dérisoire de revitalisation des ports pour les petites embarcations, qui se trouve à être en réalité un système camouflé de privatisation en vertu duquel on accordera une subvention initiale aux municipalités ou aux groupes d'usagers, après quoi ces derniers seront responsables de l'entretien et de l'exploitation des installations. C'est là une façon pour le gouvernement fédéral de se débarrasser de ses responsabilités historiques en ce qui a trait à l'entretien de l'infrastructure nationale.

Au moins une des localités dans ma circonscription a examiné la proposition et elle a trouvé que ce n'était pas pratique pour elle d'assumer la responsabilité d'un port. L'examen des données statistiques à ce sujet a permis de constater que les localités qui ont accepté ces responsabilités ont inévitablement perdu de l'argent. Cela ne m'étonne pas. Je ne pense pas que l'exploitation de nos ports doivent être nécessairement une entreprise rentable. Nous ne l'exigeons pas pour nos routes ou nos aéroports. Pourquoi imposer ce fardeau aux petites localités qui ont besoin de ces ports pour leurs pêcheurs, et qui, dans bien des cas, en ont également besoin pour promouvoir le tourisme et les loisirs dans leur région? Pourquoi vouloir confier des responsabilités fédérales à des localités ou à des groupes d'usagers?

• (1330)

Je voudrais parler de certains ports dans ma circonscription. Le port de Sooke sur la côte ouest de l'île de Vancouver est protégé par une formation bien connue appelée la Pointe Whiffen; il s'agit d'une magnifique langue de terre qui s'avance dans l'océan et protège le port. Ces dernières années, elle a subi une érosion considérable. Un conflit de compétence est survenu entre le gouvernement fédéral, qui est responsable de l'entretien du port, et le gouvernement provincial, à qui appartient en fait le terrain.

Parce que les deux niveaux de gouvernement n'ont pas réussi à s'entendre pour résoudre un véritable problème pour la localité, la Pointe Whiffen subit une érosion considérable. J'y suis allé il n'y a pas si longtemps. Une crevasse de 500 pieds de longueur et de 10 pieds de profondeur s'est creusée dans la pointe. Cela signifie que lorsque la mer sera déchaînée, les flots pourront pénétrer cette pointe qui constituait depuis toujours un excellent brise-lames.

Des dommages s'ensuivront aux installations gouvernementales du port pour petites embarcations, aux marinas privées et aux propriétaires des Uplands. Il deviendra très difficile pour l'usine locale de faire circuler des barges et de rester ouverte. Il est essentiel que les deux niveaux de gouvernement s'entendent pour trouver le moyen de résoudre le problème de la Pointe Whiffen dans l'intérêt de toute la collectivité. Aucune véritable mesure n'a été prise jusqu'à maintenant.

Il y a aussi le problème de la baie de Cowichan. Il y a un an, j'ai écrit au ministre pour lui signaler qu'il y avait là-bas un problème très grave, que la digue est insuffisante et que des réparations devaient être entreprises sans tarder pour la prolonger et en améliorer l'efficacité. Il est vrai que c'est un projet coûteux, mais il s'agit de protéger des investissements publics et privés de centaines de milliers de dollars. Nous n'avons reçu du ministre aucune réponse positive à cet égard. L'hiver dernier, une très forte tempête a causé énormément de dommages dans la baie de Cowichan et la localité compte maintenant sur le gouvernement fédéral pour l'aider dans les travaux de reconstruction.

Les habitants de Ladysmith ont besoin de l'aide fédérale pour moderniser leur port pour petites embarcations qui relève du ministère des Pêches et des Océans, mais on leur a dit qu'ils ne pourront en obtenir que s'ils forment une petite commission portuaire locale et adhèrent au programme de privatisation que le gouvernement camoufle sous le vocable de revitalisation.

En voyant ainsi le gouvernement refuser ses responsabilités historiques et en constatant ses efforts pour éponger le déficit, nous hésitons beaucoup à lui permettre d'emprunter 25 milliards de dollars.

A Port Renfrew, une autre localité située sur la côte ouest de l'île de Vancouver, il y a un quai de Transports Canada qui a un urgent besoin de réparations pour être en bon état. Ces réparations seront onéreuses, car elles pourraient s'élever à 900 000 $. Au lieu d'examiner les possibilités d'accroître l'utilisation de ce quai une fois en bon état, Transports Canada a tout simplement décidé qu'il ne valait pas la peine de le réparer en disant que le niveau actuel d'utilisation ne justifiait pas cette dépense.

J'ai reçu des lettres de la localité de Snug Cove, sur l'île Bowen, dans une autre circonscription. On y a proposé de supprimer les quais flottants du ministère des Transports et de les remplacer par des installations privées. Les habitants de la localité se demandent avec inquiétude quel genre d'accès ils auront et quelles en seront les répercussions sur l'environnement.

En parlant de l'environnement, nous devons mettre en doute l'engagement du gouvernement à prendre des mesures en ce domaine. On laisse les choses aller à vau-l'eau et on agit comme si tout allait bien dans ce domaine alors que la crise de l'environnement empire au Canada et partout dans le monde. Depuis quelques mois, on a un grand nombre de preuves que les usines de pâtes et papiers déchargent des déchets toxiques qui ont de très graves répercussions sur l'environnement et la vie marine.

Dans ma circonscription, on retrouve une usine de pâtes et papiers à Crofton. Certains des tests effectués là ont démontré que les huîtres et les crabes contenaient des niveaux supérieurs aux normes permises de 2378TCDT, l'une des toxines connues les plus dangereuses. Nous ne prenons pas au sujet de cette toxine et d'autres les mesures qui s'imposent. En fait, on ne procède pas aux tests voulus sur tout un éventail de toxines. Le gouvernement n'a pas les installations nécessaires pour effectuer les tests en très peu de temps, comme cela devrait être fait, étant donné l'urgence de la situation. Il ne fait pas en sorte d'appliquer les normes relatives à l'environnement que la santé et la sécurité des Canadiens et notre milieu exigent. On peut donc se demander s'il convient de lui accorder ce pouvoir d'emprunt.

En ce qui a trait aux engagements du Canada relatifs à l'aide au développement, on se rappelle que lorsque le gouvernement a été élu pour la première fois, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) s'est engagé alors solennellement devant les Nations Unies, au nom des Canadiens, à consacrer 0,7 p. 100 de notre produit national brut à l'aide au développement d'ici à 1990. Depuis, bien entendu, on ne cesse de repousser l'échéance en question. On parle maintenant d'atteindre cet objectif de 0,7 p. 100 d'ici au 21e siècle. L'année dernière, lorsque le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a étudié la politique d'aide au développement du Canada et les engagements du gouvernement à cet égard, il en est arrivé à la conclusion suivante:

> Nous nous demandons s'il est bien réaliste de s'attendre à ce que le gouvernement maintienne sa contribution à 0,5 p. 100 jusqu'en 1990 pour la porter ensuite soudainement à 0,6 p. 100 au cours des cinq années suivantes, d'autant plus que notre contribution actuelle se situe à un niveau légèrement inférieur à 0,5 p. 100.
>
> Nous craignons que le Canada ne soit encore une fois contraint de revenir sur son engagement. A notre avis, il faudrait prévoir une augmentation annuelle progressive de l'aide pour qu'elle atteigne 0,6 p. 100 du PNB en 1995-1996. Par conséquent, le Comité recommande que le gouvernement commence à augmenter sa contribution progressivement chaque année à compter de l'année financière 1988-1989, et non 1990-1991 comme prévu, pour atteindre son objectif de 0,6 p. 100 en 1995-1996. L'APD devrait donc représenter 0,53 p. 100 du PNB au cours de l'année financière 1990-1991.

Dans le document d'orientations intitulé *Partageons notre avenir* qu'il vient juste de publier, le gouvernement a rejeté cette recommandation qui venait des députés conservateurs membres du comité. Le député libéral et moi-même avions recommandé au gouvernement d'essayer de respecter son engagement initial qui était de 0,7 p. 100 en 1990. C'était trop pour les députés conservateurs. Ceux-ci craignaient que si l'on ne faisait rien, notre proportion d'aide au développement n'augmente pas suffisamment si bien que dans les années 90 il y aurait une montée en flèche et que le Canada ne pourrait pas respecter ses engagements, une fois de plus. Ce refus de prendre au sérieux nos engagements en matière d'aide au développement nous préoccupe. Certaines régions du monde ont désespérément besoin de se développer; je songe notamment à l'Afrique, à l'Asie, à l'Amérique centrale et à l'Amérique du Sud. Le Canada peut vraiment montrer l'exemple dans ce domaine car nous faisons déjà beaucoup et nous pourrions prendre bien d'autres initiatives pour aider certains pays à

réduire leurs dettes et à devenir autosuffisants sur le plan alimentaire. Il faut faire beaucoup plus, et c'est ce que notre pays devrait faire.

• (1340)

Il n'est pas raisonnable de la part du gouvernement de prétendre qu'il n'est pas nécessaire de viser l'objectif de 0,7 p. 100 ni même de s'efforcer d'atteindre celui de 0,6 p. 100, compte tenu des besoins mondiaux. Par ailleurs, le Canada a un gouvernement décidé à emprunter des milliards de dollars pour acheter des sous-marins nucléaires.

Nous trouvons également un bel exemple de la prodigalité du gouvernement dans l'article paru dans les journaux de ce matin selon lequel le premier ministre (M. Mulroney) dépensera 1 900 $ pour passer une nuit dans une ville ontarienne où il n'y aura même pas d'assemblée publique. Ce n'est pas en dépensant sans compter pour acquérir des jouets aussi coûteux et aussi dangereux que des sous-marins nucléaires que l'on contribuera à la paix mondiale ou à la sécurité de notre pays si l'on néglige d'autre part d'essayer de répondre à des besoins vitaux. Le gouvernement ne s'attaque pas au problème du chômage dans les différentes régions et il n'entretient pas l'infrastructure nécessaire aux entreprises notamment les ports pour petits bateaux nécessaires aux pêcheurs. Il ne s'acquitte pas de ses obligations face aux souffrances et à la faim dans le monde. C'est pour cela que nous avons beaucoup de mal à approuver cette demande en vue d'obtenir un nouveau pouvoir d'emprunt.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet de la demande du gouvernement en vue d'emprunter 25 milliards de dollars pour combler une partie du déficit dans le budget présenté il y a un peu plus d'un mois. Je le fais au nom des habitants de ma circonscription en Saskatchewan parce que les gens de cette région tiennent à savoir comment le gouvernement dépense son argent et gère l'économie.

L'année dernière, le taux d'inflation a été de quelque 4,5 p. 100. Le ministre des Finances (M. Wilson) a décidé tout à coup qu'il fallait à tout prix lutter contre l'inflation et il maintient pour ce faire des taux d'intérêt élevés. Cela a entraîné une hausse de la valeur du dollar canadien de 12 ou 13 p. 100 en un an. Les habitants des régions rurales qui produisent pour un marché d'exportation verront donc leur revenu baisser en conséquence.

Par exemple, les agriculteurs de ma circonscription qui produisent des céréales et des graines oléagineuses et qui font leur commerce en dollars américains verront leur chiffre d'affaires baisser de 11 ou 12 p. 100 à cause de la politique du gouvernement relative aux taux d'intérêt. Ceux qui exportent du boeuf et du porc aux États-Unis recevront de 12 à 13 p. 100 de moins pour leurs produits parce que leurs ventes se font en devises américaines.

Il y a dans ma circonscription un certain nombre de fabricants de machines agricoles qui exportent la plus grande partie de leur production aux États-Unis. A mesure que la valeur du dollar canadien augmente et que celle de leurs produits baisse en conséquence, ils éprouvent de plus en plus de difficulté à exporter aux États-Unis. Certaines de ces entreprises ont donc été obligées de congédier des employés.

La tendance générale de l'économie dans ma région du pays est à la baisse. La lutte contre l'inflation dans les régions rurales de la Saskatchewan a provoqué une forte de déflation. Dans ma région, le prix des terres agricoles a baissé dans certains cas de 50 p. 100 depuis cinq ans, surtout depuis que le gouvernement a accédé au pouvoir. Et ce n'est pas à cause de l'inflation. Il y a dans ma circonscription des villes et des villages où 20 ou 30 maisons d'excellente qualité sont en vente parce qu'il n'y a personne pour les habiter. Le prix de ces maisons a baissé dans certains cas de 50 p. 100 depuis six ans. Selon moi, c'est de la déflation, non de l'inflation.

Le gouvernement se trompe s'il croit pouvoir lutter contre l'inflation avec une politique de taux d'intérêt élevés. Mes électeurs perdent sur les deux tableaux. Leur revenu ayant baissé de 12 ou 13 p. 100, ils doivent emprunter pour demeurer en affaires; malheureusement, ils constatent que les taux d'intérêt ont augmenté de 1 à 1.25 p. 100 depuis un an. Ils doivent donc payer davantage pour demeurer en affaires. Leur revenu a baissé à cause des programmes économiques du gouvernement, et ils doivent payer plus cher pour demeurer en affaires parce que les taux d'intérêt ont augmenté conformément à la politique du gouvernement.

Le gouvernement parle souvent de situations où les gens gagnent sur tous les tableaux. En raison de son attitude à l'égard de l'économie et de la gestion du Budget, les gens de ma région perdent à coup sûr sur tous les tableaux. Évidemment, nous ne pouvons pas tous toujours gagner. Pour que quelqu'un enregistre un gain, quelqu'un d'autre doit subir une perte. En l'occurrence, le ministre des Finances a instauré une économie de croissance dans une région qu'il connaît davantage. Le chômage est à la baisse dans la région de Toronto, et je crois savoir que l'inflation augmente au fur et à mesure que les propriétés augmentent de valeur et que le climat des investissements demeure au beau fixe. Cependant, les choses sont tout autres dans les provinces de l'Ouest, dans les Prairies, dans le Nord, et dans les provinces de l'Atlantique. Le gouvernement devrait faire la guerre à la déflation plutôt qu'à l'inflation.

Les 25 milliards de dollars que le gouvernement demande à emprunter serviront essentiellement à payer les intérêts sur de l'argent emprunté précédemment. Depuis quelques années, de nombreuses entreprises commerciales et agricoles de ma région sont dans la même posture financière. En fin de compte, nombreuses sont celles qui ont dû abandonner.

La dette publique nette à la fin de la dernière année financière atteignait 264 milliards de dollars. Comme l'année financière 1987-1988 prendra fin dans quelques semaines, nous pouvons encore ajouter à ce déficit quelque 30 milliards de dollars pour cette année. Cela porte le déficit accumulé que le gouvernement nous laisse aux alentours de 300 milliards de dollars. Même si le gouvernement peut emprunter à 8 ou 9 p. 100 pour continuer à rembourser ce déficit accumulé, cette dette qui équivaut à environ 52 p. 100 de notre produit national brut annuel, la somme que le gouvernement demande la permission d'emprunter n'est pas tout à fait suffisante pour payer les intérêts. Les 25 milliards de dollars n'y suffiront pas.

• (1350)

Si je le signale, c'est parce que bon nombre de mes électeurs se sont trouvés dans la même situation. Beaucoup d'entre eux

ont vu depuis quelques années leurs parents, leurs amis et leurs voisins incapables de rembourser leurs dettes et obligés d'emprunter aux banques, aux sociétés de crédit ou à des parents pour porter le fardeau un an de plus. C'est essentiellement ce que nous essayons de faire ici. Le gouvernement nous demande l'autorisation d'emprunter 25 milliards de dollars de plus pour rester à flot pendant un an. Les recettes fiscales ne lui permettent pas de payer les dépenses qu'il a lui-même décidées.

Cela semble un peu étrange de la part d'un ministre des Finances qui prétend faire face à un problème d'inflation. Selon les manuels, il y a inflation, lorsqu'il y a trop d'argent et trop peu de biens. N'est-il pas paradoxal que nous devions augmenter nos revenus en empruntant 25 milliards de dollars pour nous procurer des services gouvernementaux inadéquats? N'est-il pas paradoxal qu'un gouvernement qui se préoccupe d'inflation agisse ainsi? Certains députés ministériels m'ont critiqué récemment quand j'ai prononcé un discours sur ce sujet en deuxième lecture. Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a dit que son gouvernement faisait bien son travail et qu'il ne dépensait pas follement comme le faisait l'alliance des NPD et des libéraux dans les années 1970.

On ne trouve pas trace d'une telle alliance dans les livres d'histoire. Le député a parlé du début des années 1970. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la chronologie des événements que le ministre des Finances nous a donnée à la page 96 de son plan financier du 10 février. On voit qu'en 1971-1972, au début de la période de ce prétendu complot, quand le NPD forçait les libéraux à dépenser et à développer rapidement toutes sortes de services, la dette publique nette représentait 20,5 p. 100 du Produit national brut, ce qui est assez élevé. Pendant cette période de deux ou trois ans, ce pourcentage a diminué. La première année, il est descendu à 19,9 p. 100. L'année suivante, il a baissé à 18,5 p. 100. A la fin de période il était rendu à 16,8 p. 100. Il était parti de 20,5 p. 100. Si le Nouveau parti démocratique avait beaucoup d'influence sur le gouvernement libéral à l'époque, cela devait être à mon avis une très bonne influence, puisque ce gouvernement a réussi à réduire considérablement la dette publique par rapport au produit national brut.

Notre parti a forcé les libéraux à respecter certains programmes de dépenses et à injecter des fonds dans des projets qui favoriseraient la croissance. Il convient de signaler ici que, au début de cette période, le produit national brut était de quelque 97 milliards de dollars. A la fin de la période, il s'élevait à 152 milliards, soit une croissance supérieure à 50 p. 100. Et tout cela grâce à certains conseils judicieux des néo-démocrates.

En terminant, je dirai simplement que je trouve très étrange que le gouvernement persiste à vouloir lutter contre l'inflation alors que, dans la plupart des régions, y compris la mienne, les problèmes sont plutôt attribuables à la déflation, à la dette, à la baisse des prix, à la baisse des revenus et à la hausse des coûts occasionnée par des taux d'intérêt beaucoup trop élevés.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton.*

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 28 janvier, de la motion de M. Horner: Que le projet de loi C-264, Loi modifiant le Code criminel (documentation et instruments pour utilisation de drogues illicites), soit lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Je désire signaler à la Chambre que lors de l'ajournement du débat, le député de La Prairie (M. Jourdenais) devait prendre la parole. Comme il est absent, je cède donc la parole au député de Edmonton-Sud (M. Edwards).

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, comme nous le savons tous, si les stupéfiants et certaines autres drogues sont actuellement interdits, on peut se procurer en toute liberté de la documentation qui vante l'usage de ces drogues, des instruments et trousses qui en facilitent l'utilisation dans des boutiques ou *head shops* qui se spécialisent dans la vente de tels accessoires.

[*Traduction*]

Le programme de lutte contre la drogue annoncé en mai dernier prouve notre volonté de respecter les engagements précis que nous avons pris envers les familles canadiennes dans le discours du trône. Par exemple, nous sommes déterminés à empêcher les profits faramineux découlant du trafic de drogues illicites ce dont témoigne le projet de loi C-61 qui touche notamment les produits de la criminalité.

Lorsqu'il a été présenté, ce projet de loi a reçu l'appui unanime des partis à la Chambre et personnellement, j'attends avec impatience que le comité en ait terminé l'examen et nous le renvoie pour qu'il soit adopté rapidement. Le seul moyen réaliste de rompre le cycle du crime organisé consiste à frapper les malfaiteurs droit au portefeuille. Dans leur monde, l'argent nourrit le crime. Nous accordons une haute priorité à cet aspect du problème.

Il existe une contradiction flagrante entre la prise de position claire du programme national de lutte contre la drogue et l'existence d'un commerce florissant d'articles destinés à la consommation de la drogue. Une position cohérente est une donnée essentielle de la lutte efficace contre la drogue. On ne saurait permettre que les personnes les plus influençables, surtout les jeunes, aient l'impression que l'usage de la drogue est un comportement social acceptable et c'est justement ce que les vendeurs de ces articles essaient de faire croire.

Le but du projet de loi C-264 est de déclarer qu'il est criminel de se livrer à des activités comme l'importation ou la vente de tout article que l'on appelle dans le projet de loi un «instrument pour l'utilisation de drogues illicites», ce qui est défini ainsi:

> . . . Tout ce qui est destiné essentiellement ou en l'occurrence à la consommation d'une drogue illicite ou à la facilitation de sa consommation

La question qui me vient à l'esprit est la suivante: qui détermine en l'occurrence à quoi est destiné un instrument? Le vendeur ou l'acheteur? En dépit des bonnes intentions évidentes du parrain de ce projet de loi, le député de Mississauga-Nord (M. Horner), je m'inquiète du fait que cette définition risque de faire le bonheur des experts en droit criminel. Je ne veux pas dire par là que les avocats de la défense sont des criminels. Je tiens à préciser que lorsqu'on emploie un adjectif qui peut qualifier plus d'un substantif, comme l'a fait plus tôt aujourd'hui mon collègue le député de Spadina (M. Heap), il faut se méfier des interprétations abusives. En effet, j'ai parlé d'experts en droit criminel et non pas de criminels experts en droit. Si l'interprétation de la définition peut servir d'échappatoire, alors la mesure sera inefficace. Nous devons examiner attentivement tout texte de loi, surtout à cette époque qui vit de plus en plus à l'heure de la Charte des droits et libertés. Je ne suis pas en train de dire qu'il y a de quoi nous empêcher d'agir de façon décisive.

• (1400)

Je dis tout simplement que nous devons nous efforcer d'assurer la cohérence de toute mesure législative avec les droits constitutionnels inscrits dans la Charte. Puisque l'expérience d'autrui est toujours une bonne source d'inspiration, je propose que nous examinions l'expérience britannique.

Le Parlement du Royaume-Uni a adopté récemment une loi relative aux accessoires destinés à l'utilisation des drogues. Elle est incluse dans la loi de 1986 sur le trafic illégal de drogues qui est entrée en vigueur le 12 janvier 1987. Cette mesure législative, en grande partie semblable à notre projet de loi C-61 sur les produits de la criminalité, prévoit la saisie, le blocage et la confiscation des produits du trafic de drogues, y compris les biens qui sont physiquement situés au Canada. Il est intéressant de noter qu'une ordonnance de confiscation rendue par un tribunal britannique puisse s'appliquer à des biens canadiens. L'article 34 de la loi britannique dispose en ces termes, concernant les accessoires destinés aux toxicomanes:

> (1) Est coupable d'une infraction quiconque fournit ou offre de fournir un article quelconque qui peut servir ou être adapté pour servir (seul ou en combinaison avec un autre article ou plusieurs autres articles) à s'administrer à soi-même ou à administrer à quelqu'un d'autre une drogue dont l'utilisation est contrôlée, sachant que l'article (ou l'article adapté) sera utilisé dans des circonstances où l'administration de la drogue est illégale.

Les seringues hypodermiques ou leurs composantes sont expressément soustraites à l'application de cette disposition par le paragraphe (2). En supposant qu'il est établi que l'inculpé savait, que l'administration de la substance, par exemple l'héroïne était illégale, on se demande pourquoi les seringues hypodermiques ont été exemptées. Il y a peut-être un lien avec l'épidémie croissante du SIDA que des personnes peuvent se transmettre en utilisant les mêmes seringues pour s'injecter des drogues. La fourniture d'articles en vue de préparer l'administration d'une susbstance contrôlée fait l'objet d'interdiction dans le paragraphe (3). Comme au Canada, les conditions dans lesquelles l'administration de substances contrôlées est légale sont définies dans les règlements.

La portée de ces interdictions pourrait être très vaste vu qu'elles touchent tous les articles imaginables, susceptibles d'être utilisés ou modifiés pour administrer ou préparer des drogues illicites. Dans la disposition, la limite c'est que la personne qui fournit l'article doit penser qu'il peut être utilisé pour administrer ou préparer une drogue. Cela me parait passablement subjectif et pourrait être fort difficile à prouver.

L'adoption de la loi britannique étant récente, l'expérience acquise ne nous permet pas de savoir si c'est une démarche utile. Il me semble qu'un test objectif aurait été plus efficace que le fait de croire ou d'avoir de bonnes raisons de croire que l'article sera utilisé à des fins répréhensibles. Il se pourrait que dans certains cas, où l'acheteur n'a pas l'intention d'utiliser l'article pour l'administration illicite de drogues, le fournisseur puisse malgré tout être considéré coupable, parce que les circonstances pouvaient faire penser, dans l'esprit d'un homme raisonnable, que l'on utiliserait l'article à des fins illicites. Cette méthode aiderait également à repérer et à poursuivre les contrevenants à la mesure législative dans les cas d'opérations policières.

Cette loi du Royaume-Uni est un modèle qui mérite d'être pris en considération et étudié. Elle montre également combien les autres pays s'inquiètent du problème des accessoires destinés à l'utilisation de drogues. Je suis certain que le groupe de travail qui a été nommé par le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) pourra fournir une analyse beaucoup plus poussée de cette disposition quand il déposera son rapport. Je préférerais attendre le dépôt de ce rapport qui va examiner tous les aspects du problème.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots à propos du projet de loi C-264. Celui-ci attire notre attention sur l'une des plus grandes crises que connaisse notre pays aujourd'hui, à savoir, l'usage répandu de la drogue et de l'alcool qui afflige tant de Canadiens, et le fait que ce problème s'aggrave. Rares sont les députés à la Chambre, je pense, qui ne connaissent pas quelqu'un qui se drogue ou une famille où l'usage de la drogue a causé beaucoup de chagrin, de graves problèmes et a compromis l'avenir de ses membres.

Étant donné ces commentaires, monsieur le Président, je veux partager avec vous ma surprise lorsqu'à maintes reprises je suis entré dans une certaine boutique situé dans une certaine rue et j'ai remarqué dans ses vitrines toutes sortes d'accessoires intéressants, de petites pipes en céramique, des pinces, des seringues, des narguilés et certains papiers à cigarette de fantaisie. On peut trouver toutes sortes de choses intéressantes. Ces articles ne peuvent être utilisés que pour rouler des joints, fumer du hasch, mâcher des champignons hallucinogènes ou pour tout ce que les gens peuvent prendre comme drogue. Ils sont exposés au vu et au su de tous. Sur le côté du magasin, il y a de nombreuses brochures sur la façon de faire pousser sa propre marijuana ou comment la récolter pour en extraire la quantité maximale de bonne huile, et autres conseils du même genre. Et quand on pense, monsieur le Président, que tous ces

problèmes viennent d'un commerce illégal. Car la consommation de hachish, de champignons magiques ou de LSD est interdite au Canada.

Je me suis rendu à la bibliothèque pour consulter des études récentes sur ce sujet. J'ai trouvé des pages et des pages énumérant le nombre de drogues illicites qu'on peut probablement se procurer sur n'importe quel campus, dans les écoles secondaires ou au coin de la rue à Ottawa et dans d'autres villes canadiennes. Ces études en donnent une description vivante avec, en annexe, un aperçu des condamnations sommaires pour possession ou trafic de drogues au Canada. Des pages et des rapports à n'en plus finir sur le commerce et la vente des stupéfiants illicites au Canada. Le rapport sur l'abus des drogues et la vente des stupéfiants illicites au Canada compte peut-être 300 pages de descriptions systématiques des différentes drogues saisies par la police dans les villes canadiennes. Nous sommes aux prises avec un problème horrible.

Mais le projet de loi C-264 lèvera le voile sur une hypocrisie incroyable. Dans des boutiques partout au pays, des gens gagnent leur vie, semble-t-il, à vendre des accessoires et des gadgets servant à consommer, de toutes les manières possibles et imaginables, des substances illégales sans que personne ne s'en formalise apparemment. Mais le projet de loi à l'étude mettra le holà à cet état de choses en rappelant à ces gens qu'ils se rendront coupables d'un acte criminel, passible de condamnation sommaire, s'ils fabriquent, vendent ou font la publicité, dans des magazines ou autrement, des drogues illicites.

On vient de me rappeler que, dans ma région d'origine, sur la côte ouest, pour faciliter les choses, on fait sécher des champignons hallucinogènes dans les sécheuses des laveries automatiques. Je ne pense pas qu'il soit question dans le projet de loi C-264 des laveries automatiques. Ce sera sans doute pour la prochaine fois.

Il n'y a pas de quoi rigoler. Le député a tenté de régler le problème, mais il n'a pas réussi. Évitons de nous laisser distraire par ces histoires de narguilés et autres accessoires. Demandons-nous plutôt ce que tout cela révèle au juste. Qu'est-ce qui a amené des jeunes de plus en plus nombreux à consommer des substances hallucinogènes? Qu'est-ce qui a incité les gens, et notamment les jeunes, à se comporter de la sorte?

• (1410)

Le taux de chômage est très élevé dans diverses régions du Canada, comme on nous l'a malheureusement rappelé aujourd'hui. Dans bien des localités, surtout dans certaines des localités petites et éloignées, 20, 30 et 40 p. 100 des habitants sont en chômage. Il y a d'énormes différences dans les lignes de conduite imposées par la société à nos jeunes qui ne savent plus quel comportement adopter, ni comment agir. Les possibilités d'emploi pour les jeunes sont limitées, tout comme les débouchés professionnels. Je pourrais parler longuement des défis et des difficultés de taille que les Canadiens, et surtout les jeunes Canadiens, doivent affronter de nos jours, mais je m'en abstiendrai. Pour oublier, ils consomment des stupéfiants ou abusent de l'alcool.

Le gouvernement a pris certaines mesures pour enrayer le tabagisme. Ces jours-ci, nous examinons une mesure qui, nous l'espérons, incitera les Canadiens à fumer moins et, par conséquent, à économiser des dizaines de milliers de dollars par an, que l'État consacre aux divers problèmes associés au tabagisme. L'initiative est positive et je pense que la plupart des Canadiens s'en réjouissent.

L'auteur du projet de loi C-264, noble initiative par ailleurs, en ne s'intéressant qu'aux épingles, aux narguilés et autres accessoires, se trompe assurément. On devrait plutôt chercher à savoir à quoi peuvent bien servir ces bazars, pourquoi on a besoin de ces accessoires, et quelle en est la raison sous-jacente? Ce sont là les questions que nous devrions nous poser en tant que parlementaires avisés.

Cela ne veut pas dire que le gouvernement ne fait absolument rien dans ce domaine, mais je crois que le public exige que nous fassions davantage. Les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux, ainsi que de nombreux organismes, devraient prendre davantage d'actions positives, pour que les Canadiens, surtout les jeunes, apprennent qu'il n'est plus utile de tenter d'échapper à la réalité en ayant recours à des substances psychotropes et qu'ils peuvent participer activement à l'essor de la société canadienne. A ce moment-là, nous saurons si nous avons réussi à faire du Canada un pays plus progressiste et davantage civilisé.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, au départ, je voudrais féliciter le député de Mississauga-Nord (M. Horner) pour l'intérêt évident qu'il porte à la santé et au bien-être des jeunes Canadiens et pour son initiative en l'occurrence, alors qu'il nous saisit du projet de loi C-264.

A l'instar, j'en suis persuadé, de la plupart des députés, je reconnais que l'abus de plus en plus répandu chez nos jeunes de diverses substances et non seulement celles interdites ou contrôlées en vertu de la Loi sur les stupéfiants ou la Loi des aliments et drogues, détruit la vie de jeunes Canadiens de St. John's à Victoria et de Toronto aux plus petits hameaux de l'Arctique. Comme d'autres députés l'ont signalé à juste titre, de nos jours, tout le monde est touché d'une façon ou d'une autre par les ravages causés par l'abus des drogues. Il est manifeste que les vendeurs de drogues illicites ne sont motivés que par l'appât du gain, et en fait, d'énormes profits peuvent être réalisés grâce à cette exploitation immorale de nos jeunes.

Je voudrais faire porter mes observations d'aujourd'hui sur un aspect du projet de loi proposé—le contrôle de la documentation pour l'utilisation de drogues illicites. Dans le projet de loi du député, on propose la définition suivante de cette expression, à l'article 420.1; voici:

> . . . Tout imprimé décrivant ou montrant la production, la préparation ou la consommation de drogues illicites et destiné essentiellement ou en l'occurence à la favoriser ou à la présenter sous un jour attrayant.

Dans une large mesure, les médias—et pas simplement la presse écrite, mais électronique ainsi que l'industrie cinématographique—assument leurs responsabilités face à la publication de documents concernant l'industrie des drogues illicites. Cependant, certains éditeurs facilitent énormément les efforts des trafiquants de drogues en créant un certain mythe autour des trafiquants et des consommateurs de drogues illicites. Collectivement, ces éditeurs sont grandement responsables de l'abus des soi-disant drogues douces, car ils les popularisent, et ce sont eux que l'article 420.1 du projet de loi C-264 vise.

Les gens facilement impressionnables, les gens naïfs, ceux qui n'ont pas une grande estime d'eux-mêmes ou qui manquent de confiance en eux, sont amenés à faire l'essai de drogues de bien des façons, et notamment par des documents dans lesquels on vante les mérites des drogues. Certains éditeurs ne pratiquent aucune auto-censure; bien au contraire, afin d'étendre leur circulation ou leur réputation, ils n'hésitent pas à publier ce qu'ils appellent de la documentation dans laquelle on glorifie les trafiquants. Je suis persuadé que nous souscrivons tous à la liberté d'expression et à l'échange libre d'informations. Cependant, dans une société libre et démocratique, on reconnaît qu'il faut imposer certaines limites à l'application des principes en question.

De même, les exploitants de petits commerces appelés *head-shops* qui se spécialisent dans la distribution d'articles qui n'ont d'autre utilité que de faciliter la consommation de drogues, tirent leurs profits des consommateurs de drogues illicites. Eux aussi exploitent les victimes du crime organisé. Ne vous y laissez pas tromper, monsieur le Président, le trafic de la drogue constitue la principale source de revenu des associations de malfaiteurs.

En dernier ressort, c'est l'ensemble de la société qui est victime du crime organisé. Les contribuables paient pour les efforts déployés dans la lutte contre le commerce des drogues illicites et pour les frais d'emprisonnement des trafiquants de drogue et des délinquants qui commettent d'autres crimes pour se procurer l'argent nécessaire à l'achat de drogue. Parmi les victimes, il y a évidemment les personnes qui ont détruit leur vie à jamais en consommant de la drogue. Il y a aussi les personnes contre qui des actes criminels ont été commis par des gens sous l'influence de la drogue ou en quête d'argent pour acheter de la drogue.

A l'échelle mondiale, il doit y avoir à mon avis des millions de gens dans les pays du tiers monde où beaucoup de ces drogues sont produites qui sont également victimes de ce commerce illicite. Ils vivent dans la terreur sous la férule des seigneurs de la drogue qui dominent de vastes territoires en Amérique du Sud et en Asie. Tant qu'ils pourront vendre leurs produits dans les pays industrialisés comme le Canada, ces seigneurs de la drogue poursuivront leurs activités. Et le marché ne diminuera pas si l'on ne fait rien pour effacer l'idée que certains médias répandent, c'est-à-dire qu'il y a quelque chose d'agréable dans ce qui est illicite. L'information est notre seule solution.

On ne peut s'attendre à ce que les responsables de l'application des lois ou le système de justice pénale réussissent à vaincre le crime organisé sans l'appui de la société en général. Nous devons multiplier nos efforts en vue de sensibiliser les gens aux conséquences économiques et sociales du trafic de drogues au Canada et à l'étranger. Il nous faut prendre des mesures concrètes qui s'adressent à la collectivité.

Le projet de loi C-264 vise à combler une lacune dans notre lutte contre l'usage abusif des drogues. Nous interdisons le trafic et la possession de drogues illicites, mais nous ne faisons rien pour empêcher la vente légale d'instruments qui ne servent à rien d'autre qu'à faciliter la consommation de ces substances. Cela est tout à fait incompréhensible pour le Canadien moyen, et j'ai le sentiment que beaucoup de gens appuient le but visé par le projet de loi C-264.

Cependant, je voudrais dire un mot d'un point qui me préoccupe beaucoup. Je m'inquiète de la disposition du projet de modification du Code criminel qui aurait pour effet de censurer les lectures des Canadiens. Les députés savent que le projet de loi n'interdit pas d'autres imprimés que les quelques publications spécialisées dans la promotion de la consommation de drogues illicites. Je crains que cette mesure ne soit contestée conformément aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés qui protège la liberté d'expression et la liberté de communication de la presse et des autres médias.

Les tribunaux jugeront-ils qu'on a démontré la nécessité de présenter une telle mesure? On pourrait prétendre qu'il existe d'autres publications d'information qui n'ont aucune fin légitime. A ce sujet, je renvoie la Chambre au rapport du comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique qui porte sur la question des manuels incitant à la violence.

• (1420)

Le comité a recommandé que le gouvernement étudie des moyens d'interdire l'importation, la production, la distribution ou la vente de manuels qui ont pour caractéristique principale de montrer comment fabriquer des armes ou des bombes ou de décrire des tactiques à utiliser dans des attaques terroristes.

On peut tracer un parallèle entre ces deux genres de publications, les manuels incitant à la violence, d'un côté et la documentation pour l'utilisation de drogues illicites, d'un autre côté. Elles n'ont aucun but social constructif ni l'une ni l'autre et elles ne contribuent pas au bien de la société canadienne. Ce sont toutes deux des publications spécialisées qui ne reflètent les opinions et les intérêts que d'une infime partie de la société. Toutefois, ils diffusent des valeurs qui sont incompatibles avec celles de la majorité des Canadiens. Les manuels incitant à la violence et la documentation sur l'utilisation de drogues illicites sont, d'après moi, des domaines où les tribunaux préconiseront de faire une exception aux dispositions concernant la protection des libertés fondamentales prévues à l'article 2 de la Charte.

J'ai une dernière préoccupation qui découle également de la Charte. Les éditeurs de ces publications spécialisées pourront dire à leurs collègues qui diffusent ce genre d'information par d'autres moyens de soutenir qu'ils sont victimes de discrimination. Ne vaudrait-il pas mieux élargir la portée de cette proposition d'amendement au Code criminel en vue d'inclure les autres formes de communication?

En conclusion, j'invite les députés à examiner tous les aspects de cette mesure législative et à ne pas les rejeter à la légère. En effet, fondamentalement, les dispositions prévues dans le projet de loi C-264 sont sérieuses et conformes, de façon générale, aux autres lois dans ce domaine. Je félicite le député de Mississauga-Nord d'avoir présenté cette mesure. Néanmoins, le groupe de travail créé par le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) pour examiner la question des trousses à l'intention des drogués déposera son rapport dans le courant de l'année. Je recommande donc que le projet de loi C-264 ne soit étudié qu'après le dépôt des conclusions de ce rapport.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je souhaite participer au débat et contribuer certaines observations. Durant une certaine période, de 1969 à 1975 essentiellement, j'ai travaillé à Vancouver dans un organisme d'intervention auprès des jeunes où il arrivait très souvent que nous devions nous occuper de jeunes qui avaient surconsommé des drogues, de jeunes qui avaient pris du LSD et qui «badtrippaient» pour ainsi dire. Lorsque je parle d'usage de drogues illicites je le fais avec une certaine connaissance du sujet, notamment pour ce qui est du Vancouver de la fin des années 1960 et du début des années 1970.

Je tiens à dire dès le départ que le projet de loi d'initiative parlementaire qu'on nous présente aujourd'hui ne sera pas très efficace. On ne règle tout simplement pas ce genre de problème, monsieur le Président, en interdisant les bazars. Cela pourrait sans doute donner aux députés la satisfaction d'avoir agi au nom de ce qui est juste et bon, mais je crains que c'est à peu près tout ce qui en résulterait.

Premièrement, parlons de ces bazars. En général, on y trouve diverses sortes de papier à cigarette. Est-ce que cela veut dire qu'il va falloir interdire toutes les sortes de papier à cigarette? Ce serait très difficile. Est-ce que cela veut dire que les bureaux de tabac ne pourront plus vendre de papier à cigarette? Cela représenterait quelques difficultés. J'entends un député dire que c'est différent. Cela ne l'est pas vraiment. On peut utiliser essentiellement du papier à cigarettes pour rouler un joint, une cigarette de marijuana ou une cigarette de tabac. Déclarer illégal le papier à cigarette en soi, à mon avis, ne résoudrait rien. On peut proscrire certains autres accessoires qu'on appelle des pinces pour joint. Au nom du ciel, monsieur le Président, on peut utiliser des épingles à cheveux pour cet usage. Allez-vous les déclarer illégales? Sûrement pas, c'est ridicule. Et les pipes? Parmi elles il y a ce qu'on appelle les houkas. On les trouve en général dans les pays du Moyen-Orient. On peut les utiliser pour fumer de la marijuana, du haschisch ou du tabac. Allez-vous les proscrire? Encore une fois, c'est aller trop loin. En interdisant des pipes qui peuvent être utilisées pour fumer ou respirer des substances illégales on empêcherait en même temps de fumer des substances légales. C'est aussi absurde.

Nous en arrivons maintenant, je pense, aux choses qui pourraient être vendues comme des affiches et des revues qui prôneraient l'usage de la marijuana et d'autres substances illégales. Je dois dire que je n'ai jamais vu une publication qui encourage l'usage de ce que j'appellerais les drogues vraiment dangereuses, à savoir, l'héroïne, les drogues dures qui créent une dépendance. Je dirais que d'après mon expérience la marijuana, le haschisch et même les champignons et le LSD, d'après ce que j'ai observé chez les jeunes dont je me suis occupé à Vancouver, ne créent pas vraiment une dépendance. On peut prétendre qu'elles créent une dépendance psychologique. Cependant, j'ai connu beaucoup de jeunes qui utilisent ces substances de façon régulière, et on ne peut pas dire que celles-ci établissent une dépendance physique comme l'héroïne ou, d'ailleurs, l'alcool ou le tabac. En fait, je me suis entretenu avec des gens qui ont subi des cures de désintoxication pour héroïnomanes, et ils affirment qu'ils trouvent plus difficile de rompre avec le tabac que de rompre avec l'héroïne. Comme je l'ai déjà dit, je n'ai jamais vu de publications qui vantent l'usage des drogues dures comme l'héroïne ou qui incitent le lecteur à en faire usage.

Allons-nous interdire ces publications? De la façon dont le projet de loi est rédigé, il est si vague que d'importants ouvrages littéraires devraient également être interdits. Par exemple le *Kubla Khan* et *A Vision in a Dream* de Samuel Taylor Coleridge, *Ulalume* d'Edgar Allan Poe, *Les aventures de Sherlock Holmes* de Sir Arthur Conan Doyle, *Alice au pays des merveilles* de Lewis Carroll, *Le Tropique du Capricorne* d'Henri Miller, *Le Festin nu* de William S. Burroughs, *On the Road* de Jack Kerouac, *Howl and Other Poems* d'Allen Ginsberg, *Moins qu'un chien* de Charles Mingus et *Les Oeuvres complètes de Billy the Kid* de Michael Ondaatje, gagnant du prix de poésie du gouverneur général en 1971. Voilà certains ouvrages qui pourraient, j'imagine, tomber sous l'interdiction demandée par ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Je ne comprends pas que l'auteur du projet de loi, s'il s'inquiète au sujet des revues et des ouvrages littéraires qui font peut-être voir sous un jour favorable l'usage de substances illicites comme la marijuana et le haschish s'arrêterait aux oeuvres écrites. Il est certain que la musique en vogue aujourd'hui, celle qui l'est je devrais dire depuis une dizaine ou une quinzaine d'années, donne un idée favorable. Il y a plusieurs pièces des Beatles qui seraient certainement interdites si on leur appliquait les mêmes critères que ce qu'il y a dans ce projet de loi d'aujourd'hui.

Est-ce que les députés bien intentionnés, en interdisant et en soumettant à la rigueur de la loi les entreprises comme les bazars, s'imaginent qu'ils font quelque chose pour combattre le problème de la drogue? A mon avis, ce n'est pas vraiment le cas. Ils ne s'occupent pas vraiment du problème. L'absence de «head shops» ne changera rien à la situation.

• (1430)

La société connaît un problème de drogues. Le problème tient surtout aux drogues dures et à l'alcool. Ce sont ces substances qui causent les plus graves problèmes dans notre société.

Nous connaissons tous les dangers de l'alcool. Nous savons que d'innombrables décès sont causés par des conducteurs en état d'ébriété. Nous connaissons des mariages brisés par l'alcoolisme. Nous savons que l'alcoolisme fait perdre des emplois et la sécurité économique.

Je dirais que l'alcoolisme est le plus grave problème de drogue qui existe dans notre société à l'heure actuelle. Le deuxième problème en importance est causé par l'héroïne et la morphine, deux variantes de la même drogue dont la concentration et la consistance diffèrent. L'une et l'autre sont essentiellement des analgésiques.

Il ne fait aucun doute que l'héroïne suscite de graves inquiétudes sociales. C'est drôle à dire, mais une des raisons pour lesquelles l'héroïne constitue un problème social, c'est qu'elle est illégale. On a fait remarquer que certains professionnels tels que des médecins qui avaient accès à cette drogue sont devenus héroïnomanes mais qu'ils restent des médecins compétents. C'est parce que la substance est illégale et qu'elle crée une telle dépendance que les toxicomanes commettront toutes sortes de crimes afin d'obtenir l'argent nécessaire pour satisfaire leur besoin.

Il a été question à quelques reprises sans qu'on en discute jamais vraiment sérieusement, à ce que je sache, d'examiner la décision, prise en Angleterre, de traiter l'héroïnomanie comme un problème médical plutôt que judiciaire. Si nous en faisions une question médicale, nous éviterions sans doute une partie de la criminalité que nous connaissons aujourd'hui. On pourrait probablement se faire traiter plus facilement, et il n'y aurait sûrement pas autant de meurtres et de vols commis à cause de l'héroïne.

Je vois, monsieur le Président, que mon temps est écoulé. J'ai beau féliciter les députés de leur intention et ne pas leur en vouloir, j'estime que le projet de loi est inadéquat. Il ne provoquerait pas les résultats escomptés.

• (1440)

[*Français*]

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, contrairement à mon collègue du Nouveau parti démocratique qui vient de parler, je ne crois pas que mon collègue de Mississauga-Nord (M. Horner) ait présenté ce projet de loi parce qu'il sentait une certaine vague de puritanisme et qu'il voulait exprimer son dépit contre certaines approches laxistes de la société. Au contraire, je crois que c'est un homme très responsable, qui a vu les ravages des drogues auprès des jeunes et qui cherche une façon de régler ce problème.

Peut-être que ce projet de loi visant à amender le Code criminel n'est peut-être pas la façon idéale ou la seule façon dont on pourrait s'y prendre, mais je ne doute d'aucune façon de la bonne foi de mon collègue de Mississauga-Nord lorsqu'il aborde ce problème, en suggérant qu'il faut faire quelque chose dès maintenant.

Je connais très bien les ravages de la drogue. Je représente, monsieur le Président, une circonscription dont la population urbaine est à 45 p. 100 au-dessous de 35 ans et, tout récemment, il y a environ deux ans, j'ai eu à travailler avec la police de Gatineau, plus précisément avec le chef de police Joël Chéruet, pour essayer de rendre illégale l'installation d'arcades et de machines à boules près des écoles élémentaires, dans la ville de Gatineau. Parce que dans ces arcades, malheureusement, il n'y avait pas juste le plaisir de jouer aux boules, il y avait aussi des trafiquants qui profitaient du jeune âge de ces écoliers pour les habituer à la drogue. Une tendance, aussi, qui découlait de ceci, c'est que les jeunes se mettaient à voler dans les distributeurs automatiques, même à voler dans les églises, à voler des personnes âgées qui revenaient des clubs de l'âge d'or. Ils leur volaient des sous, surtout des 25c. pour essayer d'aller à l'arcade pour jouer aux boules et, en même temps, s'approvisionner. On s'est aperçu qu'il y avait tout un réseau de jeunes écoliers et écolières qui étaient mêlés à la drogue à cause de la proximité de ces arcades où il y avait des trafiquants.

Alors, c'est une question très sérieuse. On a eu beaucoup de difficulté à convaincre la municipalité, les édiles municipaux, qu'il fallait bannir ces arcades près des écoles. On nous a parlé de droits commerciaux, on nous a parlé, comme disait mon collègue du Nouveau parti démocratique tout à l'heure, de la vie privée des gens, qu'il fallait faire attention de ne pas être coercitif dans nos attitudes, et tout cela a beaucoup nuit aux efforts que nous faisions pour essayer de protéger ces jeunes qui étaient sans défense.

Alors, il faut faire bien attention lorsqu'on fait face à un problème du genre, de ne pas s'afficher un peu comme «poseur» et dire: Ah mon Dieu! Il ne faut pas que notre société devienne puritaine parce qu'on a un problème. Ce n'est pas du tout le cas. En fait, on a un problème très sérieux.

Je connais aussi les ravages de la drogue parce qu'il y a, dans ma circonscription, un organisme qui s'appelle «Le bon samaritain», qui est dirigé par Caroll Dagenais, Carole Mongeon, Robert Gervais de la CIP, et j'en passe, parce que ce sont des gens qui se dévouent beaucoup. Ce sont ceux que je connais qui travaillent avec les anciens drogués. Lorsque je visite «Le bon samaritain», je m'aperçois que la moyenne d'âge est très basse. Alors, c'est un problème que je connais très bien.

Je crois que, comme citoyens et comme députés, comme chefs de file, il est de notre devoir de ne pas décourager les gens, comme mon collègue de Mississauga-Nord, lorsqu'il nous propose des mesures pour essayer d'enrayer le trafic de la drogue. Plutôt que d'amemder le Code criminel, on pourrait peut-être se pencher, mettre plus d'emphase, rendre plus strictes certaines mesures du Code criminel. Je pense par exemple à l'article 422 du Code qui stipule que, et je cite:

> 422. «Sauf dans les cas où la Loi pourvoit expressément de façon différente, les dispositions suivantes s'appliquent à l'égard des personnes qui conseillent à d'autres personnes de commettre des infractions, savoir:
>
> *a*) quiconque conseille à une autre personne de commettre un acte criminel est, si l'infraction n'est pas commise, coupable d'un acte criminel et passible de la même peine que celui qui tente de commettre cette infraction;
>
> *b*) quiconque conseille à une autre personne de commettre une infraction punissable par procédure sommaire est, si l'infraction n'est pas commise, coupable d'une infraction punissable par procédure sommaire.»

Je citais 1953-1954, c. 51, art. 407; 1985, c. 19, art. 61.

Donc, à l'article 22 du Code criminel, on définit «conseiller» comme le fait d'amener et d'inciter une personne à commettre une infraction. La jurisprudence est à l'effet que, pour qu'il y ait condamnation, il n'est pas nécessaire de prouver que quelqu'un a, de fait, commis l'infraction que lui a conseillé de commettre l'accusé. Le simple conseil est suffisant pour qu'il y ait infraction. Donc, on pourrait faire appel à cette mesure.

Il serait difficile de voir une différence fondamentale entre les actes reprochés dans ces affaires de conseil et la conduite des marchands d'accessoires relatifs aux drogues. En vertu du droit actuel, il est certain que l'offre des produits vendus dans ces boutiques pour rendre l'usage et, par conséquent, la possession de drogues illicites plus attrayante, rend toute personne, notamment les propriétaires de ces boutiques et les personnes qui y travaillent, passibles de poursuites criminelles pour avoir conseillé de commettre une infraction.

J'espère que l'étude que mène actuellement le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) examinera le recours à l'article 422 du Code criminel comme moyen possible de résoudre le problème de la possession et de la vente d'accessoires relatifs aux drogues au Canada.

Donc, monsieur le Président, on pourrait, si ce projet de loi est voté et qu'on le défère à un Comité législatif, se pencher sur la mesure que préconise mon collègue de Mississauga-Nord (M. Horner) et peut-être la bonifier et discuter à ce moment-là de l'application de l'article 422 ou d'autres façons de procéder. Mais je m'objecte, monsieur le Président, à ce qu'on fasse porter des mobiles suspects à une personne qui veut régler cet épineux problème de la drogue, et surtout de la drogue qui implique les jeunes. Et je recommanderais à mon collègue de Regina-Est (M. de Jong) plutôt que de s'offusquer peut-être de la teneur d'un texte qui ne rejoint pas son style de vie ou ses idées, de participer à ce débat d'une façon constructive pour qu'on puisse arriver à la meilleure solution, et très rapidement, à ce terrible problème. Et je voudrais aussi encourager mes collègues de la Chambre à participer très étroitement aux mouvements de prévention du crime qui s'amorcent un peu partout au Canada, parce que ce sont souvent les parents de jeunes qui sont déjà en difficulté qui font tous les frais des travaux.

Je crois que ceux qui ont la chance d'avoir des enfants qui ont échappé au fléau de la drogue devraient s'impliquer très personnellement dans ces groupes de prévention, parce que là ils apporteraient vraiment, à tête reposée, des solutions, tandis que les parents d'anciens drogués ou de jeunes qui sont encore victimes de la drogue sont tellement épuisés par l'aspect émotif d'avoir un enfant drogué que parfois ils n'ont pas le temps de regarder cela à tête reposée.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir écoutée avec tant d'attention et je suis certaine que mes collègues vont y penser à deux fois avant de conseiller que l'on trouve suspecte toute personne qui veut apporter des solutions à ce problème.

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de commenter cette importante question. Le député de Mississauga-Nord (M. Horner) a présenté un projet de loi visant à modifier le Code criminel pour interdir le commerce des accessoires relatifs aux drogues. Comme nous le savons tous, si les stupéfiants et certaines autres drogues sont actuellement interdits, on peut se procurer en toute liberté de la documentation qui vante l'usage de ces drogues et les instruments et trousses qui en facilitent l'utilisation dans des boutiques se spécialisant dans la vente de tels accessoires.

Vous vous souviendrez sans doute, monsieur le Président, du fait que le gouvernement a annoncé en mai dernier sa stratégie nationale anti-drogue par laquelle il a manifesté sa ferme intention de trouver des solutions au problème de l'abus des drogues. La question des accessoires relatifs aux drogues touche directement au problème de l'abus des drogues.

Comme vous le savez sans doute, plusieurs États ont adopté des lois pour éliminer la vente des accessoires relatifs à la consommation de drogues. J'aimerais prendre quelques minutes pour brosser un tableau historique du problème des accessoires relatifs aux drogues chez nos voisins du Sud.

Au début des années 1960, la plupart des Américains n'avaient à peu près jamais expérimenté l'usage ou l'abus des drogues, sauf évidemment pour l'alcool, le tabac et le café. Ce sont les articles de journaux, les romans et le cinéma qui ont fait connaître à la population le mode de vie des drogués. L'usage illégal des drogues était beaucoup plus courant chez les classes pauvres composées de noirs, d'hispanophones et d'autochtones que dans l'ensemble de la population. Dans l'imagination populaire, l'usage des drogues était associé aux criminels et à d'autres sous-cultures marginales telles les beatnicks qui comptaient parmi eux certains des plus grands écrivains, poètes, artistes et musiciens de leur génération. Les drogues ne préoccupaient pas beaucoup l'Américain moyen, mais elles étaient omniprésentes dans les bas-fonds de la société de même que chez l'intelligentsia constestataire.

A mesure que les années 1960 passaient, l'abus des drogues augmentait de façon vertigineuse. Les progrès de la médecine et de la pharmacologie avaient grandement augmenté le nombre de drogues disponibles. Les vitamines faisaient leur apparition dans des millions de foyers. On entreprenait de grandes campagnes d'immunisation. Des millions de personnes se voyaient prescrire des tranquilisants pour soulager les symptômes du stress.

L'apparition des contraceptifs oraux a enclenché une révolution sexuelle et a établi une association directe entre les pilules et le plaisir. D'autres facteurs, comme l'agitation de l'époque, ont contribué à instaurer des habitudes d'usage croissant des drogues. L'art et le cinéma sont devenus psychédéliques; à Woodstock, la génération des années 60 célébrait sa libération dans la musique protestataire et le «rock acide».

La désobéissance civile était devenue la façon reconnue de lutter contre la discrimination, encouragée par l'État. L'idée qu'on pouvait et qu'on devait s'opposer aux gouvernements a contribué à la contestation politique, qui a marqué la période de la guerre du Vietnam. A la fin des années 60 et au début des années 70, on mettait en doute la moralilté des gouvernements et de l'ordre établi, et beaucoup de gens, surtout chez les jeunes, se défiaient de la politique étrangère des États-Unis, de la politique raciale et de la politique en matière de drogues. Même dans les milieux les plus respectables, il était de bon aloi de critiquer la politique gouvernementale, et l'attitude à l'égard des drogues était la plus permissive qu'on ait jamais

connue. Des groupes de pression se sont formés pour promouvoir la réforme des lois relatives à la drogue et certains États ont même décriminalisé la marijuana. Dans beaucoup d'autres États, les peines imposées pour les infractions mineures en matière de drogues sont devenues beaucoup plus légères dans l'ensemble, si ce n'est dans tous les cas. Dans ce contexte, il est impossible de savoir si l'augmentation de l'usage des drogues a résulté d'un égarement temporaire de l'esprit ou découlait plutôt de la cohésion d'une sous-culture. Mais la répression des drogues, si chèrement acquise pendant la première moitié du siècle, fut balayée dans l'espace d'une dizaine d'années. Les drogues les plus répandues étaient la marijuana, les produits pharmaceutiques, les hallucinogènes et, dans une certaine mesure, la cocaïne et les opiacés.

Dans la catégorie des articles utilisés ou nécessaires à l'utilisation des drogues, on retrouve les pipes, les pipes à eau, les papiers à cigarettes, les pinces, les miroirs, les lames de rasoir et toute une série d'articles qui servent à la préparation, à la conservation et à la consommation de drogues illicites.

Ces articles sont apparus dans le commerce, sans être très répandus, au milieu des années 60, dans les boutiques et magasins de disques. La croissance et la popularité de ces accessoires a amené avec elle l'augmentation du nombre de magasins où l'on pouvait se les procurer. Leur mise en marché et leur distribution sont devenues de plus en plus sophistiquées. En 1974, la revue *High Times* paraissait pour la première fois, tirant à 20 000 exemplaires; elle connut un succès immédiat. *High Times* publie des articles et des éditoriaux favorisant l'usage récréatif des drogues, tout en fournissant aux fabricants de ces accessoires un médium pour annoncer leurs produits.

Ce sont d'abord les parents, les leaders religieux et les autorités gouvernementales qui ont manifesté leur opposition à l'industrie des accessoires. Au début, cette opposition était faible et désorganisée. Le premier groupe organisé à contester l'industrie des accessoires relatifs aux drogues a été formé dans l'État américain de la Georgie, en 1977. Les membres de ce groupe soutenaient que toute l'industrie contrevenait aux politiques du gouvernement sur le contrôle des drogues et que ces boutiques donnaient aux jeunes l'impression que la drogue est acceptable du point de vue social. Des groupes semblables se sont formés dans d'autres parties du pays et ont exercé des pressions sur les gouvernements locaux pour qu'ils interdisent, par règlement, la vente de ces accessoires relatifs aux drogues.

Entre 1977 et 1979, de nombreux États et municipalités ont adopté des lois prohibant la possession et la distribution de ces accessoires. Ces premières lois ont toutes été déclarées inconstitutionnelles. En mai 1979, la Maison Blanche a demandé à l'Agence américaine de lutte anti-drogues, du ministère de la Justice américain d'élaborer une formule constitutionnellement acceptable «de contrôle» de ces accessoires.

En réponse à la demande de la Maison Blanche, l'Agence américaine de lutte anti-drogues a élaboré un modèle de loi uniforme sur les accessoires relatifs à la consommation de drogues. En novembre 1979, un Comité spécial de la Chambre des représentants a tenu des audiences pour examiner le projet de loi uniforme. A l'issue de son examen, le Comité reconnaissait que l'industrie des accessoires permettant la consommation de drogues favorisait l'abus de ces substances, et concluait que la Loi uniforme était nécessaire pour enrayer cette industrie.

Les principales dispositions de la loi uniforme sont les suivantes:

Elle fournit une définition générique de l'expression «acessoires relatifs aux drogues» et convient des descriptions précises des accessoires les plus communs.

Elle énumère les facteurs qui doivent être considérés pour déterminer si un article est visé par cette définition.

Elle érige en infraction criminelle la fabrication, la publicité, la livraison ou l'utilisation d'un accessoire relatif aux drogues.

Elle érige en infraction spéciale le fait de livrer des accessoires relatifs aux drogues à une personne de moins de 18 ans.

Elle définit de façon précise les actes interdits pour ce qui est de la fabrication, de la publicité, de la livraison et de l'utilisation d'accessoires relatifs aux drogues et précise l'intention coupable nécessaire à la perpétration de l'infraction.

Elle prévoit la saisie et la confiscation des accessoires relatifs à la drogue.

A ce jour, environ 40 États américains ont adopté la loi uniforme proposée pour contrôler les accessoires relatifs aux drogues.

A mon avis, le problème de l'abus des drogues et des accessoires relatifs à ces drogues est plus grave aux États-Unis qu'au Canada. On ne peut qu'approuver toute initiative qui pourrait contribuer à enrayer le fléau social qu'est devenu la consommation des drogues. Le but du projet de loi présenté par l'honorable député est tout à fait louable, mais je ne crois pas que le moyen que le député propose atteindra le but recherché. De toute façon, le ministre de la Justice a entrepris une étude de cette question au cours de laquelle il consultera les parties intéressées et les groupes professionnels. Il devrait être en mesure de publier ses conclusions plus tard cette année. Je suis donc d'avis, monsieur le Président, que le débat devrait être reporté jusqu'à ce que les résultats de cet examen soient connus.

• (1450)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste quatre minutes au débat. Même si elle ne pourra pas terminer son discours aujourd'hui, je vais céder la parole à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis ravie de participer à ce débat. Nous appuyons certes les observations qu'ont faites cet après-midi un certain nombre d'intervenants, mais nous tenons à signaler que le projet de loi C-264 fait en réalité suite à ce qui a déjà été proposé par un comité permanent de la Chambre des communes. Plus précisément, monsieur le Président, vous vous rappellerez que, l'an dernier, le premier ministre (M. Mulroney) décidait que parce qu'il y avait une recrudescence de toxicomanie aux États-Unis, il y en avait aussi une au Canada. Par suite de cette déclaration, le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social entreprenait d'étudier tout l'éventail des drogues licites et illicites au Canada.

Dans le cadre de cette étude, le comité s'est penché sur le problème des «head shops» et des accessoires qu'on y vend.

Dans son rapport, il a proposé un certain nombre de recommandations très précises et pertinentes. Ce rapport était intitulé «Boisson, pilules et drogue: Comment diminuer leur consommation au Canada» et a été déposé ici même, à la Chambre des communes, il y a quelques mois. Néanmoins, le gouvernement est demeuré silencieux là-dessus.

On a beau dire: «Appuyons cette excellente initiative parlementaire.» Il me semble, monsieur le Président, que cette mesure est conçue de manière à nous forcer la main. Bien entendu, personne n'oserait dire que nous devrions appuyer la vente de drogues illégales au Canada. Bien sûr qu'il faut agir.

Toutefois, je dois demander au gouvernement aujourd'hui pourquoi il laisse aux simples députés le soin de présenter une mesure d'initiative parlementaire et pourquoi il a refusé de répondre au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social quand en septembre 1986, sauf erreur, le premier ministre avait parlé de l'état endémique de la toxicomanie. Son gouvernement a obtenu un rapport depuis un certain nombre de mois, mais il n'y a pas encore répondu.

Par conséquent, ne pourrions-nous pas cesser de compter sur les projets de loi d'initiative privée et les excellentes intentions des députés des trois partis, pour enfin passer aux actes et donner l'exemple? On discutera toujours des projets de loi d'initiative privée dans cette Chambre. Nous aurons tous la possibilité de faire part de notre point de vue et d'en envoyer une copie à nos électeurs, afin qu'ils sachent que nous nous prononçons sur les questions importantes. Toutefois, il est rare qu'un projet de loi d'initiative privée prenne force de loi.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a reçu une série de recommandations traitant spécialement du problème des bazars ou «head shops» au Canada et il a décidé de ne pas en tenir compte. Pourquoi ne pas cesser de jouer à ce jeu hypocrite?

En vertu du paragraphe 96 (2) du Règlement, l'étude intitulée «Boisson, pilules et drogue: comment diminuer leur consommation au Canada» a été déposée à la Chambre des communes, mais nous attendons toujours la réponse du gouvernement. Un certain nombre de députés ministériels siégeaient au comité. Le député d'Oxford (M. Halliday) en était le président, et celui d'Ottawa—Carleton (M. Turner), le vice-président. Les députés de York-Scarborough (M. McCrossan), de Dauphin—Swan River (M. White) et de Nipissing (M. Mantha) en faisaient partie ainsi que moi-même et le député de Saint-Maurice (M. Grondin). Beaucoup de députés ont travaillé à ce rapport et ont présenté d'excellentes recommandations dont une en particulier portait sur la question des attirails ou accessoires destinés à l'utilisation de drogues illicites, mais rien n'a été fait.

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne vois pas pourquoi j'accepterais un rappel au Règlement alors que l'heure réservée aux initiatives parlementaires est écoulée. Le député a 30 secondes pour faire son rappel au Règlement, sinon, le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est écoulé et conformément au paragraphe 36(2) du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste.

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi à 11 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 57.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 mars 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA JOURNÉE DU COMMONWEALTH

CÉLÉBRATION DE L'ANNIVERSAIRE

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, nous nous joignons aujourd'hui au quart de la population du monde pour célébrer la Journée du Commonwealth. Comme vous le savez, monsieur le Président, le Canada s'est intéressé très activement aux affaires du Commonwealth depuis un an. En octobre, nous avons été l'hôte de la rencontre des chefs de gouvernement à Vancouver. Le mois dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) présidait la première réunion du comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, créé à Vancouver.

Le Canada continue d'être l'un des piliers du Commonwealth. Cette institution nous a donné un accès facile et privilégié à un groupe important de pays du tiers monde, tous d'anciens membres, comme le Canada, de l'empire britannique. Notre expérience au sein du Commonwealth nous a incités à tenter de créer des institutions parallèles dans le monde francophone. C'est en partie pour cela que nous avons été l'hôte du Sommet francophone à Québec l'été dernier.

A la réunion de Vancouver, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont passé en revue les nombreuses facettes des activités de l'organisation. Ils se sont penchés sur les grandes questions internationales d'ordre économique et politique, allant de l'endettement du tiers monde à la situation de la femme dans la société, en passant par la menace que fait peser la montée du niveau des eaux sur les États constitués de basses terres.

L'aide canadienne au développement, l'un des traits saillants de notre politique étrangère et de notre identité internationale, prend ses origines dans le Plan Colombo du début des années 1950. Aujourd'hui, le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, le FCCT, fournit de l'assitance technique à toutes les régions en voie de développement du Commonwealth.

Le fonds est unique du fait que presque tous les membres cotisent, et il fait appel le plus possible aux experts des pays en développement. Le Canada donne le plus, sa contribution de quelque 17,5 millions de dollars en 1987-1988 équivalant à plus du tiers des ressources totales du fonds.

Comme la réunion de Vancouver l'a démontré, le Commonwealth fait plus que consulter sur les grandes questions mondiales, il concerte son action. La réunion a débouché sur trois initiatives importantes.

On y a tout d'abord adopté un nouveau plan d'action concernant l'Afrique du Sud, qui comprend l'assistance aux États de première ligne et au Mozambique. Un comité de huit ministres des Affaires étrangères a été formé, sous la présidence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce comité a été créé pour donner vigueur et direction à la lutte du Commonwealth contre l'apartheid en Afrique du Sud. Il s'est déjà révélé une précieuse tribune pour répondre aux récentes mesures restrictives que l'Afrique du Sud a prises contre les groupes d'opposition.

On a ensuite émis une déclaration sur le commerce mondial pour encourager un régime plus libéral et renforcer les négociations multilatérales en cours. Le Canada a également effacé la dette officielle des pays africains du Commonwealth les plus pauvres.

• (1110)

On a enfin approuvé un plan ingénieux de collaboration en matière d'enseignement à distance inspiré d'une initiative canadienne qui vise à favoriser l'échange d'information, de formation, d'assistance technique et de recherche dans l'application des techniques d'enseignement à distance aux niveaux postsecondaire et professionnel, dans les pays du Commonwealth en développement.

Ces trois initiatives illustrent l'étendue de la contribution du Commonwealth. L'organisation que nous célébrons aujourd'hui, où nous sommes en terrain d'entente et communauté d'objectifs avec un milliard de personnes de grands et petits pays du monde entier, mérite notre appui enthousiaste et fidèle.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, l'opposition officielle joint avec plaisir ses hommages à ceux que le ministre des Affaires des anciens combattants et ministre d'État responsable du Troisième âge (M. Hees) rend au Commonwealth, à ses réalisations passées et, bien sûr, à ses aspirations pour l'avenir. Nous tenons cependant à signaler que le Commonwealth se trouve à un point de son histoire où il doit relever le pire défi, peut-être, et faire face à une grave difficulté. Nous ne devons pas simplement célébrer par des discours émus et nostalgiques. Nous devons renouveler notre engagement en appliquant les principes qui ont présidé à la création du Commonwealth et en profiter pour inciter le gouvernement à user de son influence au sein du

Commonwealth et à réclamer les interventions et les efforts qui s'imposent devant l'aggravation du problème en Afrique du Sud.

Nous sommes chaque soir témoins de l'escalade du conflit d'oppression et du rejet de toutes les valeurs auxquelles nous adhérons. C'est pourquoi, comme vous le savez, monsieur le Président, notre parti exige clairement du premier ministre (M. Mulroney) qu'il honore les engagements qu'il a pris il y a presque deux ans, aux Nations Unies, et qu'il prenne, dans un geste décisif et spectaculaire, des sanctions tant économiques que diplomatiques.

J'ai noté avec intérêt que le premier ministre, dans son discours de samedi soir, a annoncé que le gouvernement repense sa position, ce que nous réclamons depuis plusieurs semaines. J'espère que le gouvernemnt le fera.

Le Canada occupe, à notre avis, une place capitale à l'intérieur du Commonwealth. Les mesures que nous prenons envers l'Afrique du Sud auront de toute évidence un impact majeur sur les décisions d'autres pays du Commonwealth. Nous devons reconnaître, en toute franchise, que les dirigeants actuels de la Grande-Bretagne n'ont pas le même point de vue, mais le moment est peut-être propice pour faire la preuve que la nouvelle génération de dirigeants du Commonwealth n'a pas la mêne optique que M^me^ Thatcher. Nous utilisons l'occasion de la déclaration du ministre pour ajouter nos voix à celles de tous ceux pour qui il est urgent et nécessaire que le gouvernement du Canada montre au reste du monde, par le truchement du Commonwealth, que les actions de l'Afrique du Sud ne sauraient être tolérées et que l'apartheid doit prendre fin.

Le ministre a souligné que la coopération et le commerce étaient des réalités du Commonwealth dont il y a lieu de se réjouir. Tout en étant d'accord avec lui en principe, je m'interroge sur la volonté concrète du gouvernement à cet égard. Je constate que nos échanges commerciaux avec bon nombre de pays du Commonwealth ont très fortement diminué au cours des trois dernières années. Dans le cas des pays africains, ils ont pratiquement diminué de 25 p. 100. Nous n'avons pas pris le genre d'initiatives commerciales multilatérales qui sont nécessaires pour apporter des solutions valables aux problèmes d'endettement. Plus important encore, nous devons faire preuve de créativité et d'imagination pour offrir de nouvelles occasions commerciales aux pays du tiers monde qui sont, dans nombre de cas, nos partenaires du Commonwealth.

Je crois qu'il importe que la Chambre se rende compte à quel point nos échanges commerciaux internationaux ont diminué partout dans le monde, sauf avec les États-Unis. Je dois conclure que ce dernier marché préoccupe particulièrement le gouvernement et que c'est la raison pour laquelle il néglige nos autres partenaires commerciaux.

J'en dirais autant en matière de coopération: nous souscrivons aux objectifs, mais nous nous interrogeons sur la pratique. La déclaration faite la semaine dernière par la ministre des Relations extérieures (M^me^ Landry) et exposant les critères qui seront utilisés par le gouvernement du Canada pour les programmes de l'ACDI, a encore repoussé notre engagement de consacrer 0,7 p. 100 de notre PNB à l'aide étrangère. La promesse faite pendant la campagne électorale de 1984 a connu toute une série de retards et de restrictions.

En conclusion, le Commonwealth mérite qu'on le célèbre, mais il mérite aussi des gestes clairs et progressistes dans les domaines de la politique, du commerce et de l'aide. Nous invitons le gouvernement à faire du Commonwealth un meilleur usage qu'il n'en a fait jusqu'à présent.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, au nom de mes collègues du Nouveau parti démocratique, je voudrais me joindre au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees), au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) et à tous les autres députés, pour célébrer cette Journée du Commonwealth.

Les néo-démocrates soutiennent depuis très longtemps les institutions multilatérales, comme les Nations Unies et le Commonwealth, parce qu'ils estiment que ces organisations représentent le moyen le plus efficace dont nous disposions pour nous occuper des problèmes mondiaux, qu'ils soient économiques, sociaux, militaires ou environnementaux. Toutefois, le Commonwealth est unique.

Né de conquêtes et du colonialisme, le Commonwealth est devenu un modèle de collaboration internationale basée sur des valeurs communes qui transcendent les notions de race, de religion et de culture. A cet égard, c'est peut-être, plus que n'importe quelle autre institution internationale, un exemple de la façon dont un milliard de personnes peuvent mettre de côté leurs différences et, parfois, les affrontements qu'il y a eu par le passé pour travailler à des objectifs communs.

Le ministre a mentionné certaines des actions collectives du Commonwealth telles le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, les efforts de libéralisation des échanges, la restructuration de la dette, et ainsi de suite. Dans beaucoup de ces domaines le Canada fait figure d'un chef de file du Commonwealth, certains disent même que le Canada est devenu le leader du Commonwealth. C'est là un témoignage de notre engagement national envers le multiculturalisme, la tolérance et la justice sociale.

Mais en d'autres domaines, le Commonwealth ne fait pas aussi bien que beaucoup le voudraient. Il y a par exemple la question de l'Afrique du Sud. Le Commonwealth est bien un des critiques les plus acerbes de l'apartheid sud-africain, mais il ne fait que des efforts modestes en vue de réaliser des changements en Afrique du Sud. Cela est dû en partie bien sûr à la très grande diversité qui règne au Commonwealth, et dont nous nous félicitons de façon générale. Mais le régime de l'apartheid sud-africain répugne à ce point à la collectivité mondiale en général et au Commonwealth en particulier, et le risque de violence est si menaçant que j'invite le Commonwealth à redoubler d'efforts pour réaliser des changements véritables en Afrique du Sud. A cet égard, nous estimons que le gouvernement canadien doit faire preuve d'encore plus de leadership, aussi bien au Commonwealth que par lui-même.

Le Commonwealth, pensons-nous, a fait la preuve que la population mondiale peut surmonter ses divergences pour collaborer à l'amélioration de l'avenir de la planète. Nous croyons également que le Commonwealth et la collectivité mondiale dans son ensemble peuvent et doivent faire plus à cet égard.

Nous sommes heureux d'observer avec tous les Canadiens la Journée du Commonwealth, et nous comptons pour l'avenir sur une plus grande collaboration, sur une augmentation de l'action mondiale concertée du Commonwealth.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DES 29E ET 30E RAPPORTS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Madame la Présidente, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre les 29e et 30e rapports de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1120)

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par des habitants de Chatham et de Saint Thomas, en Ontario.

Les pétitionnaires font remarquer que les Canadiens n'ont pas conféré au gouvernement conservateur le mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis et en outre que le premier ministre (M. Mulroney) a promis, au cours des négociations commerciales bilatérales, qu'on ne porterait pas atteinte à la souveraineté du Canada.

Étant donné que l'accord commercial proposé priverait le Canada de la liberté politique de décider de son propre avenir économique et nous empêcherait de construire une société distincte de celle des États-Unis, les pétitionnaires demandent donc au Parlement de se dissoudre et de donner aux Canadiens la possibilité d'accepter ou de rejeter l'accord commercial proposé à l'occasion d'élections générales nationales.

OPPOSITION À L'ACQUISITION DE SOUS-MARINS À PROPULSION NUCLÉAIRE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions dûment certifiées. La première concerne l'achat de sous-marins à propulsion nucléaire pour le Canada. Les pétitionnaires font remarquer le grand danger d'accidents que présentent les navires à propulsion ou à armement nucléaire lorsqu'ils se trouvent dans les ports canadiens et rappellent que cela présente une menace à la fois pour l'environnement et pour les citoyens canadiens. Ils demandent au gouvernement de ne pas acheter ces sous-marins à propulsion nucléaire.

DEMANDE D'UN PROJET DE LOI INTERDISANT LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Madame la Présidente, la deuxième pétition souligne qu'en octobre 1985, le comité permanent de la justice et des questions juridiques a présenté à la Chambre un rapport recommandant que l'on modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les domaines de compétence fédérale. En mars 1986, le gouvernement a accepté le rapport et ses recommandations et a déclaré qu'il prendrait toutes les mesures nécessaires pour interdire que l'orientation sexuelle constitue un motif de discrimination. Or, le gouvernement n'a toujours pas présenté de mesures législatives pour donner suite à ces recommandations.

Les pétitionnaires exhortent donc le Parlement à veiller à ce que le gouvernement donne suite aux recommandations contenues dans le rapport.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai également une pétition signée par un certain nombre de personnes qui a trait au prétendu accord de libre-échange.

Ces personnes affirment que l'accord commercial négocié par le gouvernement avec les Américains privera le gouvernement canadien du pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, d'exploiter les ressources énergétiques nationales au mieux des intérêts des Canadiens et non pas d'autres peuples et d'égaliser les chances entre les régions.

Elles proposent—en fait, elles exigent—et je suis d'accord, que des élections soient déclenchées sous peu avant que ce prétendu accord de libre-échange n'entre en vigueur.

[*Français*]

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'ai le privilège et l'honneur de présenter deux pétitions devant cette honorable Chambre. La première est signée principalement par des résidants de la province de Québec qui déclarent que le gouvernement n'a jamais eu un mandat du peuple canadien pour conclure un Accord sur le libre-échange avec les États-Unis, et demandent que le gouvernement offre au peuple canadien l'opportunité d'accepter ou de rejeter ce projet par voie d'une élection générale nationale.

[*Traduction*]

LA DÉSIGNATION DES LOCALITÉS DU NORD AUXQUELLES A ÉTÉ ACCORDÉ LE DÉGRÈVEMENT D'IMPÔT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, la deuxième pétition a été signée par environ 200 citoyens de la localité de Fort Frances dans ma circonscription qui viennent s'ajouter à plus de 1 000 autres qui ont maintenant signé des pétitions à ce sujet. On a commencé à signer cette pétition le 13 février dernier. Elle est parvenue à mon bureau le 10 mars et a été certifiée le 11 mars. Elle est maintenant présentée en ce 14 mars.

Comme le gouvernement s'est engagé à répondre rapidement à toutes les pétitions récentes de ce genre, je voudrais signaler dès aujourd'hui que la présente pétition s'élève contre les aspects discriminatoires et injustes de l'application du dégrèvement d'impôt accordé aux citoyens du Nord, car d'après les règlements actuellement en vigueur, le nord de l'Ontario est simplement divisé et on détermine parmi des voisins lesquels seront admissibles ou non à cette exonération.

Bien entendu, les pétitionnaires espèrent que toutes les localités situées dans les circonscriptions appartenant au groupe 3 auront droit au dégrèvement d'impôt destiné aux citoyens du Nord.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Madame la Présidente, je voudrais présenter deux pétitions aujourd'hui. Toutes deux ont été certifiées correctes aux termes de l'article 106 du Règlement. La première provient de résidants du nord-ouest de l'Ontario qui expriment leur inquiétude au sujet des règlements concernant le dégrèvement d'impôt aux citoyens du Nord en vertu desquels certaines localités où les coûts sont plus élevés que dans les grandes villes ont été privées de cet avantage important destiné aux résidants du Nord; les pétitionnaires demandent que ces règlements soient modifiés pour permettre aux localités non désignées de profiter de ce dégrèvement d'impôt.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Madame la Présidente, la deuxième pétition a été signée par des citoyens de la Saskatchewan. Ces pétitionnaires s'inquiètent au sujet de l'accord Mulroney-Reagan. Ils invoquent certains arguments pour étayer leur opposition à cet accord et prient le Parlement de se dissoudre pour permettre aux Canadiens de rejeter ou d'accepter l'accord proposé à l'occasion d'élections générales.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui à la question nº 266.

[*Texte*]

LE CHOIX D'UN NOUVEL EMPLACEMENT POUR L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

Question nº 266—**M. Turner (Ottawa-Carleton):**

Depuis octobre 1984, la Commission de la Capitale nationale a-t-elle dépensé des fonds au titre du choix d'un nouvel emplacement pour l'ambassade des États-Unis et, dans l'affirmative, à combien s'élèvent *a*) le total des sommes dépensées, *b*) le total des frais d'administration, *c*) les sommes dépensées pour (i) les honoraires d'experts-conseils, (ii) les heures supplémentaires du personnel, (iii) des audiences publiques?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics):

Jusqu'en janvier 1988:

Total des fonds dépensés	196 402,38$
Total des frais d'administration	18 811,06$
i) Honoraires d'experts-conseils	176 721,32$
ii) Heures supplémentaires du personnel	870,00$
iii) Audiences publiques	néant

[*Français*]

M. Hawkes: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu à la question telle qu'indiquée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 8 mars, de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-82, concernant l'enregistrement des lobbyistes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois signaler à la Chambre que, en raison de la déclaration ministérielle, la période réservée aux ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 14 minutes à compter de 13 heures.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, je suis ravi d'avoir, à l'instar des députés des autres partis, la possibilité d'exposer mon point de vue au sujet du projet de loi C-82, concernant l'enregistrement des lobbyistes.

Cette mesure est l'aboutissement d'un mouvement législatif que nous voyons prendre de l'ampleur à la Chambre des communes et, en fait au Canada, depuis un certain temps déjà. Ainsi, on a présenté à la Chambre plusieurs projets de loi portant sur l'enregistrement des lobbyistes; si évidemment, ce sont essentiellement des collègues de mon parti, et notamment le porte-parole de notre parti pour le portefeuille de la Consommation et des Corporations, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), qui les ont présentés.

Enfin, sous la pression de l'opinion publique à l'égard des initiatives d'ordre législatif, le gouvernement a compris que cette question était importante et préoccupante pour un grand nombre de Canadiens. Par conséquent, en septembre 1985, dans le cadre d'une déclaration englobant divers aspects moraux concernant le secteur public, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé que le gouvernement entendait faire enregistrer les lobbyistes. Il vaut la peine de s'attarder sur quelques points saillants de la lettre ouverte du premier ministre.

Après avoir donné des directives aux ministres sur l'embauchage des membres de leur famille, parlé du Code régissant les conflits d'intérêt et l'après-mandat s'appliquant à la fonction publique ainsi que du programme expérimental d'examen parlementaire des nominations faites par décret, sur lequel le jury délibère encore étant donné sa mise en application fragmentaire, le premier ministre a mentionné, en cinquième lieu de sa lettre ouverte, l'enregistrement des lobbyistes. Il a entre autres expliqué, à ce propos, que les lobbyistes rémunérés seraient tenus de s'enregistrer et de nommer leurs clients.

• (1130)

L'activité des lobbyistes a certes eu mauvaise presse depuis l'entrée en fonction du gouvernement. On ne saurait toutefois oublier que ceux-ci étaient également intervenus sous les régimes libéraux et s'étaient attirés les mêmes reproches, et à juste titre, d'ailleurs, car en maintes occasions, des personnes embauchées à cette fin ou qui espéraient en tirer une récompense ont joué un rôle significatif dans la conception ou la mise au point d'un texte de loi, l'établissement d'un programme, sa mise en application voire, dans certains cas, la date d'entrée en vigueur de certains réglements.

Mon parti est généralement d'accord sur le projet de loi C-82 que le gouvernement a présenté. Nous nous réjouissons de ce que le temps soit enfin venu pour le Canada d'avoir un système d'enregistrement des lobbyistes qui permette aux Canadiens d'accéder au même genre d'information auquel nos cousins américains ont accès depuis de nombreuses années. Ainsi, ils vont pouvoir savoir qui essaie d'influencer le gouvernement, qui touche un salaire, une rémunération ou une récompense pour cela, et qui achète les services des lobbyistes. On les appelle des lobbyistes parce que la tradition veut qu'ils poursuivent leurs activités dans les «lobbies» mêmes de cette chambre. Nous allons savoir qui les paie et quels sont les objectifs visés.

D'abord et avant tout, je dois dire que notre parti doute beaucoup de la valeur de la distinction faite dans ce projet de loi entre deux catégories de lobbyistes. Nous souhaiterions que tous les lobbyistes soient tenus de fournir l'information exigée des lobbyistes de la première catégorie, qu'on peut considérer comme les professionnels à plein temps, les pigistes du lobbying, ceux dont les services sont toujours à louer, pour ainsi dire, à vendre au plus offrant, comparés aux lobbyistes de la deuxième catégorie, que leur employeur, leur association professionnelle, leur entreprise et leur syndicat envoient pour la plupart non seulement solliciter des mesures législatives spécifiques, mais aussi influencer généralement l'opinion, le débat, l'échange et l'interrelation des idées au sein du gouvernement et du Parlement. Certains de ces lobbyistes qui arrivent en fait parfois à exercer plus d'influence que ceux qui passent d'un client à l'autre ou qui, comme nombre de grandes entreprises de lobbying, ont un certain nombre de clients habituels et les facturent à la mission. Les Canadiens ont le droit de savoir qui fait quoi pour qui, à qui ils parlent, et combien d'argent change de mains par suite de ce lobbying.

Le lobbyisme est bien sûr une activité qui a toujours eu cours, mais depuis quelques années, elle devient professionnalisée, commercialisée et beaucoup plus organisée et reconnue. Il y a 40 ou 50 ans, des gens pouvaient entreprendre d'agir comme intermédiaire contre une certaine reconnaissance ou rémunération nominale à une époque où les communications étaient beaucoup moins développées. Quand le contact direct avec un député ou un membre du gouvernement était certes beaucoup plus difficile qu'il ne l'est maintenant, des gens pouvaient vouloir s'entretenir avec un ministre ou un député ou même le premier ministre dans la salle des pas perdus du Parlement pour lui exposer les sujets de préoccupation d'un particulier ou les voeux d'un groupe ou d'un organisme en matière législative. Maintenant, même s'il est sûrement plus facile que jamais pour un citoyen ordinaire, une société, un syndicat ou une association, un gouvernement provincial ou un organisme professionnel d'entrer en contact avec des membres du gouvernement ou des organisations au sein de notre Parlement, nous assistons à la professionnalisation, terme que j'emploie peut-être de facon un peu impropre, mais certes à la commercialisation du lobbyisme qui semble n'avoir jamais de fin, et croître continuellement.

On a dit en 1985, et cela a peut-être quelque chose à voir avec la présentation de la mesure à l'étude, qu'une firme qu'on a déjà mentionnée ici avait accepté une commission d'environ 2 000 $ pour obtenir à l'intention d'un pêcheur une entrevue avec le ministre des Pêches et des Océans de l'époque. Voilà sûrement un exemple du genre de lobbyisme qu'il faudrait vraiment supprimer, tout en reconnaissant qu'il existe effectivement des sortes de lobbyisme tout à fait légitimes et dont les objectifs sont très légitimes.

Il semble que la plupart de ces démarches se font en secret. Voilà un des problèmes auxquels le projet de loi veut s'attaquer. D'après les ouvrages didactiques, les services administratifs font l'objet d'environ 40 p. 100 des pressions exercées par les lobbyistes et les Canadiens doivent se demander si cela nuit ou non au rôle du Parlement pour ce qui est d'élaborer la politique. Quand les députés font eux-mêmes l'objet de telles pressions, ils ne se rendent souvent pas compte du fait que celui qui a pris contact avec eux est un lobbyiste professionnel. Très souvent, ils ne savent pas au juste dans quelle mesure le groupe qui exerce des pressions est représentatif de son client.

La situation aux États-Unis est instructive, non seulement à cause de notre langue commune ou des nombreux points communs entre nos cultures et de notre proximité géographique, mais aussi parce que c'est l'exemple le mieux documenté, le plus évident et peut-être aussi le plus généralisé du phénomène du lobbying dans le monde. Comme le disait un ancien sénateur américain, M. Abraham Ribicoff, en 1975, pour protéger l'appareil démocratique lui-même et lui conserver la confiance du public, le lobbyiste doit travailler au grand jour. Son travail ne doit pas se faire dans le secret lequel suscite inévitablement la méfiance du public. C'est l'objectif que le NPD a essayé d'atteindre en présentant des projets de loi à ce sujet et en prenant la parole au cours de ce débat. Il faut faire toute la lumière sur le lobbying.

Nous devons cependant bien souligner que l'enregistrement des lobbyistes ne vise pas à contrôler ou à restreindre l'accès au gouvernement, mais simplement à garantir que ceux qui veulent connaître la nature de leurs activités auront accès aux renseignements à ce sujet et pourront savoir comment se déroule le lobbying commercial au Canada.

Il y a déjà eu une étude globale du lobbying dans laquelle on recommandait un système d'enregistrement des lobbyistes. Je veux, bien sûr, parler du rapport unanime présenté en 1987 par le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, qui avait examiné la question pendant environ un an. Il avait visité des centres d'enregistrement des lobbyistes un peu partout aux États-Unis, y compris à Washington et à Sacramento.

Nous devons aussi tenir compte du lobbying indirect. Tous les députés sont au courant d'un cas récent où, semble-t-il, les fabricants de tabac ou leurs représentants ont expédié un nombre considérable de lettres originales qu'on demandait aux particuliers de signer dans le but de créer l'impression qu'il s'agissait d'une vaste campagne. Le style littéraire, le nombre limité de caractères d'imprimerie, la structure, le libellé ainsi que le contexte des adresses de retour et celles des destinataires ont vite fait comprendre que c'était une vaste campagne de lobbying postal. A mon sens, nous devrions étudier la nature de ces campagnes afin d'établir si elles constituent une sorte de lobbying.

Le registre des lobbyistes qu'on propose pourrait avoir un mandat beaucoup plus vaste afin d'appliquer la loi. Compte tenu des profits possibles dans ce secteur, les sanctions prescrites dans le projet de loi pourraient être considérées comme une forme de péage pour rester en affaires. Après tout, les maisons de lobbyistes pourraient s'associer quand bon leur semble afin d'éviter toute restriction qu'on leur impose. Bien sûr, on pourrait contester sous prétexte que c'est une entrave à la liberté d'expression, mais le gouvernement doit protéger l'intégrité des processus démocratique et gouvernemental, si complexes soient-ils.

• (1140)

Une autre faiblesse que nous notons est le fait que le sous-registraire général adjoint n'a pas l'autorité nécessaire pour enquêter sur les renseignements qu'on lui soumet. D'après nous, il ne serait pas en mesure d'examiner et de vérifier les renseignements fournis.

Souvent on s'oppose à certaines mesures législatives parce qu'on a peur qu'elles ne gonflent les rangs des bureaucrates. Je me réjouis de ce qu'apparamment, à en juger à l'expérience américaine, le fonctionnement d'un registre des lobbyistes ne devrait ni imposer un fardeau considérable aux services administratifs ni entraîner l'établissement d'un énorme appareil bureaucratique. Apparemment, seulement trois personnes sont attachées au registre américain des lobbyistes à Washington et s'occupent de renseignements concernant plus de 10 000 lobbyistes, ce qui nous fournit une excellente idée de ce qui peut s'accomplir à l'ère des ordinateurs.

Comme je l'ai déjà dit, ce projet de loi n'interdit ni ne devrait interdire le lobbying commercial. Cependant, il est une forme de lobbying commercial que, selon moi, nous devrions examiner de très près pour voir si nous voulons la maintenir; je veux parler de lobbying fondé sur les honoraires conditionnels qui permet aux lobbyistes de toucher des honoraires plus élevés s'ils réussissent, quitte à ne rien toucher du tout s'ils échouent.

Il y a lieu de signaler que les honoraires conditionnels sont interdits dans le cadre de notre système juridique et nous estimons qu'ils devraient également être exclus de la pratique du lobbying.

A notre avis, en faisant de l'enregistrement des lobbyistes un élément essentiel, ce projet de loi non seulement renforce l'intégrité de l'appareil démocratique et gouvernemental, mais permet en outre aux lobbyistes commerciaux de poursuivre leurs activités légitimes et pour lesquelles ils sont rémunérés.

Quant à la structure du projet de loi sur l'enregistrement des lobbyistes, j'aimerais signaler en dernier lieu qu'une fois mis en oeuvre un système d'enregistrement des lobbyistes, il semble que le secteur du lobbying ou, si vous préférez, la gent lobbyiste exerce vraiment peu de pression sur le gouvernement pour qu'il l'abandonne. Apparamment, c'est une chose à laquelle le secteur peut s'adapter sans mal, vu que l'examen public est parfois moins rigoureux, et dans le cas d'entreprises établies de longue date, elle est considérée comme un avantage, car il n'est plus nécessaire de regarder les lobbyistes d'un regard soupçonneux, étant donné que les renseignements quant à l'identité de leurs clients, leurs objectifs, ainsi que l'identité de ceux qu'ils influencent ou cherchent à influencer au sein du gouvernement, sont publics et facilement accessibles.

En terminant, Madame la Présidente, nous estimons que ce projet de loi comporte des carences et des lacunes, mais c'est un projet de loi dont le Canada a besoin pour protéger l'intégrité du gouvernement et les institutions démocratiques dans une ère où le lobbying s'impose de plus en plus, s'infiltre partout et, à notre avis, atteint bien davantage ses objectifs.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Madame la Présidente, je tiens, moi aussi, à profiter de l'occasion pour dire brièvement ce que je pense du projet de loi C-82. A l'instar de mon collègue qui vient de parler, je signale que le Parti libéral appuie le principe du projet de loi C-82. Cette mesure représente un pas de géant dans la bonne voie pour la question du lobbying.

Les anciens, les députés qui ont plus d'expérience que moi, se souviennent sans doute qu'au cours des dernières décennies, de simples députés des trois partis ont essayé de faire adopter à la Chambre des projets de loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Il est grand temps qu'une telle mesure soit proposée.

Comme j'ai certaines critiques à faire au sujet de ce projet de loi, pour éviter toute méprise, je signale que le Parti libéral est disposé à ce qu'on l'adopte à cette étape-ci pour pouvoir le renvoyer au comité. Nous espérons pouvoir apporter certaines améliorations au projet de loi C-82 avec le consentement de tous les partis. Sauf erreur, même si je ne suis pas membre du comité des élections, des privilèges et de la procédure, qui a examiné la question, je crois que les trois partis ont fait les recommandations dont découle le projet de loi à l'étude.

Il y a certains aspects du projet de loi qui ne nous plaisent pas. Comme l'ont dit des députés qui ont déjà parlé, il crée deux catégories de lobbyistes. Je n'ai rien à redire au sujet d'une de ces deux catégories. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'absolument toute personne désireuse d'intervenir auprès du gouvernement au nom du groupe d'employés ou de l'association qu'elle représente doive donner des informations extrêmement détaillées qui seront consignées dans un registre à Ottawa. Cependant, en ce qui a trait à l'enregistrement des lobbyistes comme ceux de l'entreprise de Frank Moores, à Ottawa, qui prend de plus en plus d'importance depuis deux ans—et en fait, il y en a d'autres—je crois que ce projet de loi ne va pas assez loin.

Permettez-moi de parler tout d'abord de la procédure d'enregistrement des lobbyistes prévue dans ce projet de loi. La plupart des Canadiens qui regardent le débat se disent qu'il est bon que les lobbyistes soient forcés de s'enregistrer, que les gens qui ont de tout temps travaillé dans l'ombre soient enfin tenus de se faire connaître. Selon eux, c'est là une excellente chose.

Or, les Canadiens devraient savoir qu'aucune disposition du projet de loi ne force les lobbyistes à préciser avec qui ils sont en relations ou pour le compte de qui ils travaillent. Le directeur de l'enregistrement désigné n'a pas le pouvoir de vérifier les renseignements qui lui sont transmis. En d'autres termes, on se fie à la bonne foi des intéressés. On n'a prévu aucun mécanisme de vérification des renseignements transmis.

Il se pose un problème plus large. On recommande dans le projet de loi que ce soit le sous-registraire général adjoint qui détienne les renseignements en question, à titre de directeur de l'enregistrement. Il s'agit d'un titre ronflant et les Canadiens devraient se demander qui est au juste le sous-registraire général adjoint. Est-ce, à l'instar du vérificateur général, un agent indépendant du Parlement qui ne relève directement ni du gouvernement ni de l'opposition? La réponse est non. Il ne ressemble pas au vérificateur général.

Il s'agit d'un fonctionnaire à l'emploi du ministère de la Consommation et des Corporations. Son emploi et, en fait, sa carrière dépendent dans une certaine mesure du gouvernement, du ministre compétent ou de considérations politiques. Sa carrière est directement liée ou du moins peut l'être à la satisfaction ou l'insatisfaction de ses maîtres politiques.

Vous vous demandez peut-être pourquoi j'émets des réserves au sujet du mandat confié au sous-registraire général adjoint en l'occurrence.

• (1150)

Les Canadiens se souviennent que le sous-registraire général adjoint a déclaré il y a quelques mois que certaines sommes d'argent que le parti conservateur avait mises à la disposition du premier ministre (M. Mulroney) étaient assujetties aux lignes directrices concernant les conflits d'intérêts et auraient dû être déclarées. Cette déclaration a été faite le vendredi et ce même jour, tous les journaux du Canada titraient qu'un ministre, en l'occurrence le premier ministre, ne s'était pas conformé aux lignes directrices régissant les conflits d'intérêts. Le lundi suivant, le premier ministre a communiqué à la Chambre des communes une lettre du même sous-registraire général adjoint précisant que les lignes directrices régissant les conflits d'intérêts n'avaient pas été enfreintes. Cette conversion plutôt radicale n'a pas vraiment ennuyé les députés. Honnêtement, le monsieur en cause s'était peut-être dit que, finalement, les déclarations qu'il avait faites le vendredi étaient maladroites et il a donc éprouvé le besoin de donner des éclaircissements le lundi.

En revanche, ce qui a irrité les députés et tous les Canadiens sensés, c'est que, malgré des demandes répétées en faveur d'éclaircissements, le sous-registraire général adjoint a refusé, le lundi, de s'expliquer. Lorsqu'on lui a demandé à quel paragraphe et à quel article des lignes directrices il fallait se référer pour comprendre la décision radicalement différente qu'il venait de rendre par rapport à celle qu'il avait fournie trois jours plus tôt, nous nous sommes heurtés à un mur. Par souci d'équité, j'ai pris la peine de téléphoner moi-même à ce monsieur, mais on m'a répondu qu'il n'avait rien à déclarer.

Je n'avais pas l'intention d'intervenir sur ce projet de loi jusqu'à ce que je m'aperçoive que c'est ce même sous-registraire général adjoint qui détiendra tous les renseignements requis en vertu du projet de loi C-82. Dans ce cas, cette mesure me pose un sérieux problème.

Je ne mets en cause ni l'intégrité ni l'honnêteté du titulaire de ce poste. Il faut bien admettre qu'il est dans une position délicate, car il ne jouit pas de la protection qu'il pourrait avoir s'il était complètement indépendant du gouvernement comme le Vérificateur général, indépendance lui permettant de n'être comptable que devant le Parlement et non pas devant un parti politique donné.

Le titulaire de ce poste est un fonctionnaire. D'après ce projet de loi, on demande à un fonctionnaire d'assumer une autorité quasi judiciaire et d'exercer une certaine dose d'indépendance. Toutefois, c'est là une mission impossible, puisqu'il est fonctionnaire et qu'il dépend de la bonne volonté de son ministre et du gouvernement qu'il sert.

Par conséquent, mon premier point est qu'on ne peut confier à un fonctionnaire, quelque ronflant que soit son titre, le soin de recevoir les renseignements et d'appliquer la loi. Il faudrait que ce soit une personne relevant du Parlement et totalement indépendante du gouvernement et de l'opposition, qu'ils soient conservateurs, néo-démocates ou libéraux. C'est seulement ainsi que le Parlement et, ce qui est plus important encore, les Canadiens pourront être sûrs que l'enregistrement des renseignements et la mise en vigueur des règles seront au-dessus de tout soupçon. Je suis certain que les députés voudront examiner cette question de près à l'étape de l'étude en comité.

Le projet de loi comprend également un certain nombre d'autres défauts fondamentaux que les députés de tous les partis voudront corriger. Je crois, en effet, que tous les députés souhaitent vraiment que la Chambre adopte des mesures législatives efficaces.

Le projet de loi ne renferme aucune disposition concernant les honoraires que les lobbyistes reçoivent pour agir au nom d'un client. Les Canadiens devraient être au courant d'une nouvelle «combine» qu'on voit de plus en plus souvent ces dernières années, en rapport avec les activités des lobbyistes. On pense en général à ces derniers en tant que personnes qui, en contrepartie de certains honoraires, s'adressent à un ministre pour présenter une cause ou un point de vue de la meilleure manière possible. Les gens peuvent donc, par leur intermédiaire, demander au gouvernement de présenter de nouvelles mesures législatives, de modifier des lois actuelles ou de changer une décision qu'il s'apprête à prendre dans un domaine d'intérêt public ou d'importance nationale. Cela est tout à fait acceptable pourvu que les lobbyistes en question soient enregistrés.

Cependant, la nouvelle pratique, qu'illustrent parfaitement les activités de Frank Moore à Ottawa, mettent en jeu ce qu'on appelle les honoraires conditionnels. Par exemple, M. Moores peut dire à un client qu'il accepte de faire des démarches en son nom pour 1 000 $ mais que, si les démarches sont fructueuses, ce dernier devra lui verser 10 000 $ de plus. Cela signifie que non seulement un paiement est effectué pour des prétendus services de lobbying professionnel, mais qu'une somme additionnelle est versée si le résultat visé est atteint. La plupart des Canadiens ignorent sans doute l'existence de cette pratique et croient simplement que les honoraires conditionnels sont une autre de ces expressions à la mode à Ottawa. L'expression «honoraires conditionnels» veut dire qu'un client paie un lobbyiste pour que celui-ci fasse des démarches et qu'il le paie beaucoup plus si les démarches portent fruit.

Un système d'honoraires conditionnels qui donne au lobbyiste la possibilité de gagner dix fois ses honoraires initiaux s'il défend avec succès les intérêts d'une personne ou d'une société peut certainement inciter ce lobbyiste à être un peu moins honnête dans ses démarches. Tout à coup, le lobbyiste ne fait plus profiter le client de toutes ses compétences professionnelles moyennant une certaine somme. Il a maintenant la possibilité de faire beaucoup plus d'argent si ses démarches sont fructueuses. A mon avis, l'attrait de gains importants, peut-être de l'ordre de 500 000 $ ou même de 5 millions de dollars, accroît considérablement le risque de corruption et d'échange de récompenses ou de cadeaux. Dans ce cas, les lobbyistes ne viseraient plus seulement à faire leur travail de leur mieux, mais, sachant qu'une somme fabuleuse les attend s'ils réussissent, ils seraient tentés de prendre tous les moyens pour obtenir une décision favorable. La question des honoraires conditionnels utilisés surtout par la société de Frank Moores, mais peut-être aussi par les autres, n'est pas abordée dans le projet de loi.

• (1200)

Le projet de loi C-82 contient une autre lacune grave que les députés voudront étudier attentivement, surtout ceux dont les recommandations sont à l'origine de cette mesure. En somme, selon le projet de loi, les seules personnes qui doivent s'enregistrer comme lobbyistes sont celles qui font des démarches auprès du gouvernement en échange d'honoraires ou, dans le cas que je viens de mentionner, d'honoraires conditionnels, mode de rémunération qui devrait être banni. Selon la loi, un lobbyiste est une personne qui plaide une cause. Cette définition permettrait à une foule de gens d'éviter de s'enregistrer comme ayant employé un lobbyiste à Ottawa. En effet, si un lobbyiste ne plaide pas une cause au nom d'un client, il n'est pas obligé de s'enregistrer.

Vous me demanderez ce que cela peut bien faire, madame la Présidente? Pensez aux entreprises qui engagent des lobbyistes non pas pour plaider leur cause, mais simplement pour obtenir des renseignements? Elles ne demandent pas qu'on modifie une loi existante ou une décision ou qu'on adopte une nouvelle loi. Elles veulent seulement des renseignements. Supposons, par exemple, qu'un spéculateur engage un lobbyiste et lui verse des honoraires annuels. Comme il ne veut pas qu'il fasse du lobbying, celui-ci ne plaide la cause de personne et il n'est pas obligé de s'enregistrer. Or, en faisant son travail, il découvre qu'on doit construire un aéroport à un certain endroit ou qu'une nouvelle route doit passer par un certain endroit. Il communique ces renseignements à l'agence immobilière qui se hâte d'acheter tous les terrains des environs et peut ainsi réaliser des profits faramineux.

Puisqu'il n'y a pas eu lobbying direct, les dispositions du projet de loi n'exigent pas que cette activité de lobbying soit enregistrée. Le Parlement n'a pas le droit de savoir si une personne qui a pu réaliser d'énormes profits grâce à des renseignements d'initiés était représentée par un lobbyiste dans la capitale nationale. Dans le projet de loi, on précise qu'un lobbyiste n'a à s'enregistrer que lorsqu'il représente quelqu'un. On ne dit rien au sujet de son rôle de conseiller. Rien dans le projet de loi n'oblige un lobbyiste qui divulgue des renseignements d'initiés provenant de personnes, de groupes, de ministères ou de gestionnaires de la colline du Parlement à s'enregistrer.

A mon avis, madame la Présidente, ce genre de lobbying, indirect, est beaucoup plus susceptible que le lobbying direct et reconnu de conduire à des actes illégaux et à la spéculation parce que des renseignements confidentiels sont en cause. Je crois que le comité devrait se pencher sérieusement sur cet aspect et apporter les modifications voulues au projet de loi.

Je déclarais en commençant que mon parti et moi appuyons le projet de loi. Nous l'appuyons parce qu'il faut bien commencer quelque part. Le projet de loi est un premier pas. Certes, il y a lieu de l'améliorer pour en faire un bon projet de loi et j'espère qu'on veut vraiment l'améliorer.

M. Kilgour: Madame la Présidente, j'ai écouté le député avec attention. Pourrait-il préciser, en plus des aspects qu'il a déjà mentionnées, d'autres points qui devraient être sérieusement pris en considération?

M. Tobin: Oui, madame la Présidente, il y a un certain nombre d'autres changements que j'aimerais voir apporter à ce projet de loi. Premièrement, le texte actuel n'exige pas que les rencontres officielles soient consignées dans un registre. On n'exige la tenue d'aucun registre auquel on pourrait se reporter par la suite si une transaction gouvernementale suscitait des questions ou présentait des aspects inhabituels. Nous n'allons pas pouvoir consulter les registres pour découvrir qui représentait qui et quelles rencontres ont eu lieu parce que le projet de loi ne contient aucune exigence en ce sens.

Aucune disposition du projet de loi n'empêche un lobbyiste de se faire enregistrer même s'il a été mis à l'amende ou emprisonné pour fausses déclarations. Autrement dit, il n'y a rien dans le projet de loi qui empêche une personne qui a déjà violé, même plusieurs fois, non seulement l'esprit mais aussi la lettre de la loi, de se faire enregistrer à nouveau et d'agir comme lobbyiste. Ce sont là deux aspects qui me préoccupent.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à voter?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le vote porte sur la motion du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN

MOTION EN VUE D'APPUYER LA MOTION DE M. MULRONEY

La Chambre passe à l'étude du projet de motion de M. Lewis:

> Que la Chambre appuie l'adoption, en date du lundi 7 mars 1988, de la motion du premier ministre, portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-113, Loi visant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, portant création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le consentement unanime donné vendredi à la motion du ministre d'État (Conseil du Trésor) (M. Lewis), ainsi que les observations de députés des différents partis, indiquent clairement que la Chambre veut débattre cette motion relative au projet de loi C-113, au sujet de laquelle j'aurais, en d'autres circonstances, de sérieuses réserves.

[*Traduction*]

Une règle fondamentale du système parlementaire veut qu'une fois posée et tranchée affirmativement ou négativement, une question ne saurait être ramenée sur le tapis, mais subsiste comme étant la décision rendue par la Chambre. Cela est dit dans la cinquième édition de Beauchesne à la page 152, commentaire 416.

[*Français*]

La Présidence n'entend certainement pas s'opposer à la volonté de la Chambre quant à la voie que celle-ci a choisi de suivre à l'unanimité, mais il est de mon devoir de souligner clairement à tous les députés et au public qui observe ces délibérations, que le débat d'aujourd'hui, sur cette motion spéciale, ne devrait pas être invoqué comme précédent dans les futures délibérations de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir sur ce projet de loi important pour l'ouest du Canada. Je me rends compte que le débat d'aujourd'hui sort un peu de l'ordinaire. Mais il importe je pense pour tous les côtés de reconnaître que nous avons l'occasion de discuter plus à fond une loi si importante pour l'ouest du Canada.

Notre parti est d'accord sur le principe du projet de loi. Il y a longtemps que nous réclamons la diversification de l'économie de l'Ouest. A cette fin, nous sommes en faveur de la décentralisation des pouvoirs. Nous nous interrogeons toutefois sur la détermination du gouvernement. Quel sérieux attache-t-il à cette question de la diversification de l'Ouest? Je vais examiner plus spécialement le fait qu'il n'est prévu pour cette initiative qu'un montant de 1,2 milliard sur les cinq prochaines années.

• (1210)

Depuis la Confédération, il existe au Canada des politiques d'encouragement du développement régional. Elles ont joué un rôle important dans la vie politique canadienne. Même la Loi constitutionnelle de 1867 prévoyait la construction du chemin de fer intercolonial, qui était à l'époque un important instrument de développement régional.

La politique nationale de John A. Macdonald, une fois pleinement élaborée, comportait non seulement une structure tarifaire destinée à favoriser la création d'une industrie dans le Canada central, mais elle prévoyait également la construction du chemin de fer du CP jusqu'au Pacifique et la mise en valeur de la côte ouest. Il y avait également la Loi sur les terres fédérales qui envisageait la mise en valeur des Prairies. Il y a eu l'adoption des tarifs du Nid-de-Corbeau pour favoriser l'agriculture des Prairies.

Malgré ces initiatives prises à diverses époques, nous sommes devenus de plus en plus conscients au cours des 20 dernières années de la survivance des disparités. L'est du Canada a des salaires plus bas et des taux de chômage plus élevés que d'autres régions du Canada. L'Ouest a une économie soumise à de fortes oscillations. Plusieurs députés se rappelleront peut-être la célèbre analogie de Tommy Douglas, qui comparait le Canada à une vache. Cette vache, disait-il, est nourrie dans l'Ouest, elle donne son lait au Canada central et Dieu seul sait ce qu'elle fait dans les Maritimes, dans l'est du Canada.

Patricia Marchak, une économiste de l'université de la Colombie-Britannique, a signalé certains des problèmes que connaît l'économie de cette province. Elle a fait remarquer combien nous dépendions de la sylviculture. D'après elle, la position relative des secteurs des métaux de première transformation, de fabrication des produits en métal, des produits chimiques, de l'édition et de l'impression, des aliments, des minéraux non métalliques et des appareillages électriques s'est détériorée au cours des dernières années alors que la position de l'industrie du matériel pour les transports, des machines non électriques et naturellement des produits pétroliers s'est améliorée. D'autres secteurs sont restés constants.

Elle a déclaré:

> Étant donné l'énorme richesse engendrée en Colombie-Britannique au cours de cette décennie, l'extension des régions boisées en exploitation et la quantité de produits forestiers exportés, la croissance des industries secondaires n'a rien de remarquable.

Elle a déclaré également:

> Les sociétés fabriquant des machines pour les usines de pâte à papier, des produits chimiques et de matériel informatique, qui sont tous du matériel de pointe, de haute valeur ainsi que des fournitures pour l'industrie de la pâte à papier, brillent par leur absence dans cette région . . . Les machines destinées aux usines de pâte à papier et le matériel informatique sont cependant importants . . . Statistiques Canada a évalué que le nombre total des emplois dans l'industrie secondaire était de 77 000—soit 6 p. 100 des effectifs.
>
> Par rapport aux effectifs totaux, les travailleurs dans le domaine de la transformation des métaux et du matériel destiné aux transports constituaient ensemble 1 p. 100. Les produits chimiques, les industries de fabrication de machines, les appareillages électriques et les produits de minéraux non métalliques—les autres secteurs qui pourraient créer, oserait-on espérer, de nouveaux emplois dans une région dépendant de la sylviculture—ont été négligeables sur le plan de l'emploi; . . .
>
> Il en est de même pour les biens de consommation n'ayant aucun rapport avec la sylviculture. En dehors des aliments et des boissons, la Colombie-Britannique ne dispose pas d'une grande industrie de biens de consommation. Il existe de petites sociétés produisant des textiles, des vêtements, des meubles, des accessoires d'ameublement, des articles en cuir et divers autres produits, mais la vaste majorité des articles de ménage et des biens de consommation achetés sont fabriqués ailleurs.

Le professeur Marchak signale combien il est dangereux de dépendre d'une économie fondée sur une matière première. D'après elle, les prétendues théories d'avantages comparatifs peuvent bénéficier aux sociétés qui aménagent et exploitent la ressource. S'il y a une tendance internationale à la baisse, elles peuvent alors réaliser leurs profits et les investir ailleurs. Ce genre de dépendance sur une industrie unique, sur une matière première n'a pas avantagé les Canadiens de l'Ouest.

C'est peut-être un moyen aussi bon qu'un autre de nous faire comprendre le débat amer qui se poursuit et grandit en Colombie-Britannique entre ceux qui s'occupent de l'exploitation des ressources et ceux qui se préoccupent notamment de la protection de l'environnment et des revendications territoriales. De fortes pressions s'exercent, en Colombie-Britannique, sur le fonds de ressources qu'on exploite depuis quelques années sans trop songer à l'avenir. L'abattage et l'extraction minière reprennent dans des régions où ils n'auraient jamais dû se pratiquer. L'environnement y est fragile. Ces régions revêtent un caractère sacré, une importance symbolique aussi bien qu'économique pour les peuples aborigènes de Colombie-Britannique.

Parce que nous n'avons pas profité de la richesse produite par l'exploitation forestière et minière, dont d'autres régions ont hérité, et parce que nous n'avons pas diversifié notre économie, notre province est toujours lourdement dépendante des industries extractives. Nous abordons maintenant des domaines de profonds conflits sociaux. Il importe donc que des programmes de développement régional régularisent l'économie en dents de scie de l'Ouest.

Les problèmes de développement régional y sont différents de ceux de la région de l'Atlantique. Le gouvernement l'admet quand il parle d'un fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Nous avons besoin de la diversification économique. Depuis un certain nombre d'années, différents gouvernements ont fait différentes tentatives de diversification économique. Dans une étude préparée pour la Commission Macdonald et intitulée «Le fédéralisme et l'union économique au Canada», les auteurs, Norie, Simeon et Krasnick, résument les différentes approches. Ils font état de trois sujets de tension permanente dans le domaine du développement économique.

Tout d'abord, les Canadiens n'ont jamais été capables de s'entendre sur des théories ou des politiques, voire des projets, qui semblent fonctionner. La politique s'est bringuebalée de l'orientation vers des secteurs particuliers, comme dans l'ARDA, à l'orientation vers le développement économique régional de façon plus générale, ce qui pouvait même comprendre de l'aide aux particuliers pour quitter des régions déprimées et se diriger vers des pôles de croissance, comme dans l'ADA et le MEER. Les programmes ont été de l'aide à l'ajustement aux subventions d'amélioration des infrastructures, aux dégrèvements fiscaux, aux subventions directes, aux crédits variant selon la région pour l'investissement et l'emploi.

Deuxièmement, nous n'avons jamais réglé la question de la relation qu'il devrait y avoir entre le Canada et les provinces en matière de développement régional. Les premiers efforts du fédéral étaient très centralisés et tendaient à ne pas tenir compte des désirs des provinces. Pendant la période des ententes-cadres de développement ce fut pratiquement l'inverse. Le gouvernement payait pour que les provinces se développent. Le pendule est reparti dans l'autre direction pendant un moment et, aujourd'hui, il n'est pas encore fixé.

Enfin, le gouvernement fédéral n'a jamais réussi à relier convenablement ses responsabilités de développement régional et son rôle plus large de gestion de l'économie nationale. La meilleure preuve de son échec, c'est le réaménagement perpétuel de la bureaucratie fédérale, d'abord pour placer les intérêts régionaux dans un ministère particulier, ensuite pour rendre tous les ministères conscients des conséquences de leurs actes pour les régions, enfin pour revenir vers le principe du ministère unique.

Ce que nous avons donc eu au cours des années c'est le passage constant d'un genre de programme à un autre. Il y a parfois eu des changements réels. Nous n'avons pas cessé de passer des régions aux provinces et vice versa. Il reste à voir si les initiatives annoncées par le projet de loi C-113, qui crée un fonds de la diversification économique de l'Ouest, seront un engagement à long terme, une volonté soutenue de s'attaquer aux problèmes que pose la diversification insuffisante de l'Ouest canadien.

• (1220)

Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que les efforts précédents dans le domaine de l'expansion régionale n'ont pas donné de résultats et que nous ne pouvons pas régler le problème à coup d'argent sonnant. Pourtant, dans le rapport du groupe d'étude fédéral-provincial sur l'évaluation des programmes d'expansion régionale, rédigé à l'intention de la conférence économique des premiers ministres en novembre dernier, on signalait que les ressources affectées à l'expansion régionale depuis 25 ans ont été relativement minimes. Nous n'avons pas fait de dépenses extravagantes pour tenter de régler le problème.

Les dépenses au Canada ont été de l'ordre de 3 p. 100 des dépenses fédérales globales au titre de l'économie et sont actuellement inférieures à cela. En dépensant davantage, on aurait peut-être obtenu des résultats nettement meilleurs. Les initiatives dans le secteur de l'expansion régionale dans les années 70 ont été couronnées de succès, compte tenu des fonds qui y ont été consacrés. En somme, nous en avons eu pour notre argent. Grâce à la nouvelle caisse de diversification, nous en aurons également pour notre argent. Si nous y mettons peu d'argent, nous en retirerons peu.

On a également constaté que les activités des ministères fédéraux ont une répercussion beaucoup plus importante que les programmes distincts d'expansion régionale, en raison de leurs dépenses plus considérables. L'attitude souvent négative à l'égard des programmes d'expansion régionale est imputable dans une large mesure aux attentes que soulèvent des programmes de ce genre. Les résultats doivent être jugés d'après les fonds utilisés plutôt que d'après les besoins globaux.

Nous trouvons inquiétant tout le fla-fla qu'on fait autour de la diversification de l'Ouest, et du fait que le gouvernement entreprend une décentralisation et établit un bureau à Edmonton ainsi que des bureaux régionaux à Vancouver, Saskatoon et Winnipeg. On multiplie les attentes. Par contre, lorsqu'il s'agit d'engager des fonds, nous nous apercevons que rien ne se matérialise. Les 1,2 milliard de dollars consentis sur cinq ans équivalent à 60 millions par an pour chacune des provinces de l'Ouest. Ce n'est vraiment pas beaucoup d'argent.

En 1977, le Conseil économique du Canada a fait valoir que même le programme fortement controversé de subventions d'encouragement destinées à inciter les entreprises à s'établir dans la région atlantique n'avait pas remporté beaucoup de succès. Je rappelle encore une fois que le peu que nous sommes disposés à investir nous rapporte bien sûr quelque chose, mais on ne saurait faire passer des vessies pour des lanternes. Si le gouvernement ne veut pas dépenser dans ce domaine, il ne saurait espérer de développement fulgurant.

Depuis la récession de 1981-1982, l'économie du centre du Canada, et surtout dans le sud de l'Ontario, a connu un fulgurant essor. Les autres régions ont été beaucoup plus lentes à s'en remettre. En fait, dans certaines régions, ce serait une erreur que de parler de relance. Dans ma région de l'île de Vancouver, d'après les dernières statistiques sur le chômage, le nombre des chômeurs n'a strictement pas changé depuis septembre 1984, et on ne saurait donc parler de reprise économique.

Le projet de loi C-113 nous inquiète en ce que nous n'y voyons pas de stratégie gouvernementale claire qui dynamiserait véritablement l'économie de l'Ouest. Il y est question de souplesse. Notre parti souscrit assurément à la notion de souplesse en ce qui concerne l'utilisation du fonds de diversification. Certes, la souplesse comme objectif et moyen est louable en soi, mais elle ne devrait pas servir à justifier l'absence d'une programme précis. Or nous n'avons pas réussi à déceler de programme précis dans les mesures que le gouvernement a annoncées.

Au cours des trois dernières années et demie, nous avons constaté qu'un pourcentage croissant des fonds du MEIR allait à la région du centre du Canada et que 47 p. 100 de tous les emplois créés l'ont été en Ontario. Le gouvernement semble laisser l'économie aller à la dérive et voici qu'il déploie un modeste effort de diversification, qui ne s'accompagne apparemment pas de l'engagement nécessaire.

L'été dernier, le Nouveau parti démocratique, sous la direction du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) et du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), a publié son propre document sur la diversification de l'économie de l'Ouest. Je tiens à signaler certains des points qu'on y a fait valoir.

D'abord, il faudrait revaloriser les ressources de l'Ouest. Les possibilités sont nombreuses de fonder de nouvelles entreprises et de créer des emplois dans l'amélioration ou la revalorisation des ressources naturelles que nous exportons. De bons exemples de cela seraient évidemment le secteur de l'exploitation forestière, ainsi que le secteur pétrochimique et celui de la transformation des aliments.

Ensuite, il faudrait faire davantage pour satisfaire les besoins de l'industrie des ressources. J'ai mentionné tout à l'heure que Patricia Marchak avait fait remarquer que la machinerie complexe utilisée dans nos usines de pulpe ainsi qu'une bonne partie de celle qui est utilisée dans les secteurs minier et de l'exploitation forestière ne sont pas fabriquées dans l'Ouest mais viennent de l'étranger. L'Ouest est un important utilisateur de machinerie et d'équipement, mais il n'en produit pas lui-même. Si l'on mettait au point des entreprises qui puissent satisfaire les besoins des industries des ressources de notre coin de pays, si l'on créait les entreprises qui fabriquent l'équipement utilisé dans les usines de pulpe, l'exploitation forestière et les mines, on pourrait espérer qu'avec le temps ces entreprises ne desservent plus seulement les marchés locaux, mais prennent de l'expansion et deviennent elles-mêmes d'importantes entreprises exportatrices.

Il faut aussi venir en aide au secteur manufacturier de l'Ouest. Le gouvernement a promis d'accroître les subventions dans l'Ouest. Très franchement, il a un dossier scandaleux à cet égard. En 1981-1982, 15,5 p. 100 des recettes gouvernementales venaient des quatre provinces de l'Ouest. En 1982-1983, ce chiffre a chuté à 14,7 p. 100. Le bilan de 1983-1984 fut désastreux pour l'Ouest: seulement 9,8 p. 100 des achats gouvernementaux furent effectués dans cette région. Ce chiffre a grimpé à 13,9 p. 100 en 1984-1985, est descendu à 12,8 p. 100 en 1985-1986, puis a baissé de nouveau en 1986-1987 pour atteindre 11,5 p. 100.

Le gouvernement prétend qu'il prendra des mesures correctives, mais il ne s'est fixé aucun objectif à cet égard. S'il prenait vraiment la question au sérieux, il le prouverait en établissant un programme d'accroissement des achats dans l'ouest du Canada. Il pourrait se fixer des objectifs et s'engager à réserver à l'Ouest un pourcentage des achats proportionnel à la population, et ce dans un délai donné. Or, tout ce qu'on nous offre, c'est un vague engagement lié à la politique en matière d'achats malgré le piètre bilan du gouvernement au cours des trois dernières années et demie.

Le gouvernement a aussi parlé de créer de nouvelles industries et de nouveaux emplois. Notre étude indique que certains désavantages traditionnels de l'Ouest, tels que l'éloignement des différents marchés et tout le reste, disparaissent en raison du développement de nouvelles industries et de la haute technologie. Voilà quelque chose d'important dans ma région où l'on trouve des paysages d'une grande beauté et un climat très agréable. Nous devrions faire fond sur ce genre de ressources pour attirer de nouvelles industries non polluantes.

• (1230)

Lorsque nous examinons les dépenses engagées en Colombie-Britannique, nous devons nous demander si le gouvernement prend vraiment de nouvelles initiatives ou s'il se contente d'utiliser les 1,2 milliard de dollars pour répondre aux besoins qui auraient dû être satisfaits à même le budget d'autres ministères.

M. Waddell: Madame la Présidente, j'ai une question pour le député. Elle se rapporte à la dernière suggestion qu'il a faite concernant les industries qui ne menacent pas l'environnement. C'est sûrement la voie de l'avenir. Lui et moi venons de la Colombie-Britannique et nous nous préoccupons tous les deux de l'environnement parce que le nôtre est si agréable. Au risque de faire des jaloux, je ne peux m'empêcher de dire à tout le monde que j'ai déjà des tulipes dans ma cour, à Vancouver. Le toit de ma vieille décapotable est déjà rabaissé. A propos des sommes dépensées, le député peut-il préciser à quoi les crédits ministériels ont servi? Voudrait-il aussi parler des entreprises qu'il conviendrait d'implanter en Colombie-Britannique?

M. Manly: Tout d'abord, madame la Présidente, les entreprises que nous souhaitons seraient notamment dans le secteur de la technologie de pointe. J'espère qu'on établira, dans l'île de Vancouver, des entreprises capables de tirer profit du transport aérien parce qu'il est rapide mais ne leur coûterait pas trop cher du point de vue du poids et du volume. A cet égard, l'un de nos principaux besoins économiques consiste à protéger l'environnement de l'île afin que ses habitants continuent à s'y plaire et, par conséquent, qu'il soit avantageux pour les entreprises de s'y établir.

En ce qui concerne les sommes déjà dépensées, tenons-nous-en à trois postes de dépenses du gouvernement sur les crédits de 1,2 milliard de dollars qui garnissaient le fonds l'an dernier, avant sa mise en oeuvre complète. On a d'abord débloqué 79 millions de dollars sur cinq ans pour le parc de la région de South Moresby. Toutefois, fallait-il tirer cet argent du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest?

Deuxièmement, on a consacré 9,5 millions de dollars au développement du marché des bardeaux de cèdre. Ce secteur de la Colombie-Britannique a beaucoup souffert du droit de 35 p. 100 que nos amis les Américains nous ont imposé. En collaboration avec les fabricants de bardeaux de cèdre, le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest fournira 9,5 millions pour remettre ce secteur sur le marché et lui trouver peut-être de nouveaux débouchés.

Que penser des 53 millions de dollars pour le projet de repeuplement des rivières à saumon? Celui-ci me paraît justement douteux parce que la somme sera dépensée au cours des cinq prochaines années. Ils s'ajouteront aux 154,3 millions de dollars étalés sur cinq ans qui viendront du ministère des Pêches et des Océans.

Comme vous le savez, madame la Présidente, le Programme de mise en valeur des salmonidés relève du ministère des Pêches et des Océans. L'année dernière, le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) s'est adressé au comité du cabinet chargé du développement économique et régional pour obtenir de l'argent du fonds de réserve d'intervention au rythme d'environ 50 millions de dollars par an pour les cinq années à venir. Il n'a pas obtenu cet argent du fonds de réserve d'intervention dont il aurait dû provenir. De l'argent a au contraire été débloqué du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. C'est moins que ce que le ministre cherchait à obtenir, et c'est juste suffisant pour maintenir à peine le projet à ses niveaux actuels. Ce financement est important.

Le Programme de mise en valeur des salmonidés est important pour la Colombie-Britannique. Mais est-on en train de nous monter un canular? Cet argent aurait dû venir des prévisions budgétaires ordinaires du ministère des Pêches et des Océans ou d'un fonds de réserve d'intervention. Au lieu de cela, le gouvernement annonce à grand bruit un financement supplémentaire. On dit que c'est de l'argent frais provenant du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, mais il rentre dans les fonds qui auraient dû provenir d'un ministère responsable. Ce recours au Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest pour répondre à des engagements qui devraient venir d'autres ministères constitue à mon avis un canular.

Nous appuyons l'idée et le principe du projet de loi, mais nous devons nous demander si le gouvernement est vraiment engagé ou non. Il semble qu'il n'est pas prêt à dépenser autant qu'il le dit sur ce point.

M. Waddell: Madame la Présidente, j'ai une observation à faire et une question à poser au député. Il faut également tenir compte du prétendu accord de libre-échange dans le contexte de la diversification de l'économie de l'Ouest et de la croissance régionale. Les résultats d'un sondage d'opinion publiés en fin de semaine par le Sun de Vancouver révèlent un courant d'opinion en Colombie-Britannique. Les gens ne comprennent pas vraiment l'accord de libre-échange même s'ils croient qu'il sera adopté. Ils ne sont pas tous du même avis, mais la majorité d'entre eux sont en faveur du libre-échange. Fait à noter, presque tous croient que les Américains vont bénéficier de l'accord.

J'ai bien peur que beaucoup de Canadiens en Colombie-Britannique ne comprennent pas que le Canada n'a pas obtenu ce qu'ils espéraient gagner à la suite de l'accord de libre-échange, soit l'accès garanti au marché américain. L'économie de la Colombie-Britannique n'est pas vraiment diversifiée, car la province n'exporte que des matières premières. Le libre-échange va nous faire perdre le contrôle de nos ressources

énergétiques et compromettre notre souveraineté, mais nous sommes quand même disposés à faire confiance aux Américains. A tout le moins, nous aurions dû avoir l'assurance que le marché américain va être ouvert à notre poisson, à nos produits forestiers et miniers, et ainsi de suite. Je ne pense pas que l'accord nous donne cette garantie. En fait, je l'ai lu et je sais qu'il n'en est rien. Le Congrès peut encore imposer des droits compensateurs comme il l'a fait dans le cas du bois d'oeuvre et des bardeaux de cèdre. Le député est-il d'avis que les deux questions sont reliées, comme je le pense?

M. Manly: Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Pis encore, au cours des cinq ou sept prochaines années, le projet de diversification de l'Ouest ainsi que le programme de développement régional du Canada atlantique et du nord de l'Ontario pourraient devenir des sujets de controverse dans le cadre de cet accord. Le Canada et les États-Unis doivent au moyen de négociations et de tractations déterminer ce qui constitue une subvention acceptable ou non acceptable. Les Canadiens de l'Ouest peuvent bien penser que cette somme de 1,2 milliard de dollars ne suffira pas à diversifier leur économie, mais les Américains pourraient être d'avis que c'est une somme considérable, une subvention injustifiée qui pourrait entraîner des droits compensateurs. Le député a raison de dire que, contrairement à ce que le premier ministre avait promis, l'accord de libre-échange ne nous ouvre pas les portes du marché américain.

M. David Kilgour (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, comme vous l'avez dit ce matin, lorsque le projet de loi a été remis en délibération, je faisais des recherches sur l'économie de l'ouest du Canada. Je ne peux pas rater l'occasion de faire quelques observations sur une question aussi importante pour les 7,3 millions de Canadiens qui vivent dans l'Ouest. Je voudrais faire d'abord quelques observations sur la réflexion qu'a faite mon collègue le député de Vancouver—Kingsway au sujet du libre-échange; j'en parlerai dans un instant.

• (1240)

Étant donné que le Manitoba est en pleine campagne électorale, je me demande si certains de mes collègues du Nouveau parti démocratique savent que le gouvernement néo-démocrate actuel impose une taxe sur la liste de paye dans cette province. En effet, si elle dépasse un certain montant, il faut acquitter une taxe de 2 à 2,5 p. 100, si je ne m'abuse. Si mes collègues néo-démocrates peuvent imaginer une seule mesure qui soit plus néfaste à la création d'emplois que celle-là, je voudrais qu'ils m'en parlent. Le Manitoba est la seule province du Canada où une telle taxe existe, à ma connaissance. Elle est la seule . . .

M. Waddell: Le taux de chômage y est plus bas que dans votre province.

M. Kilgour: J'y viendrai dans un instant. On se demande pourquoi la cote du Nouveau parti démocratique en est à 25 p. 100 au Manitoba maintenant. Elle descendra encore, paraît-il. Une des raisons de cette baisse de popularité, c'est cette taxe sur la liste de paye qui complique la création de nouveaux emplois au Manitoba. En tant qu'ancien Manitobain, je garantis aux députés néo-démocrates que le Manitoba s'en est bien tiré malgré les programmes néo-démocrates et non grâce à eux.

M. Axworthy: Et Filmon va la maintenir cette taxe.

M. Kilgour: Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a formulé une observation au nom du parti libéral. Ce dernier a disparu de la scène politique au Manitoba depuis si longtemps que même les membres de ma famille ont déjà été libéraux à une époque; c'est tout vous dire.

Les renseignements sur la main-d'oeuvre qui ont été publiés ce matin donnent des statistiques sur les diverses régions du pays. On constate, par exemple, que le taux de chômage à Oshawa est de 4,4 p. 100. Un examen rapide permet de s'apercevoir que c'est là le chiffre le plus bas pour n'importe quelle ville du pays. Comment cela s'explique-t-il? Est-ce attribuable à l'Accord sur l'automobile qui sera contenu dans l'accord commercial? Si les États-Unis souhaitaient annuler cet accord, ce qui est possible sous réserve d'un préavis d'un an, ils devraient annuler tout l'accord commercial. C'est là un point auquel les libéraux et les néo-démocrates devraient réfléchir.

Dans l'Ouest, le taux de chômage, est de 8,5 p. 100 à Winnipeg, de 6,2 p. 100 à Regina, de 12,6 p. 100 à Saskatoon, de 8 p. 100 à Calgary, de 11,6 p. 100 à Edmonton, de 9,7 p. 100 à Vancouver et de 11,9 p. 100 à Victoria. En comparaison, le taux de chômage à Toronto s'établit à 3,9 p. 100.

Notre pays ne peut être uni, lorsque le taux de chômage est plus élevé à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et dans l'Ouest. C'est pourquoi nous voulons tous, dans l'ouest du pays, prendre des mesures, afin de créer davantage de débouchés pour nos jeunes et les personnes d'un certain âge. C'est là la façon de bâtir un pays pouvant compter des économies saines et diversifiées dans les Maritimes et l'Ouest.

L'ancienne politique nationale de Sir John A. Macdonald et Wilfrid Laurier a permis d'établir des économies stables, saines et diversifiées dans le centre du pays. Ceux d'entre nous qui viennent des régions excentriques estiment qu'il est temps d'adopter une nouvelle politique nationale qui rapportera les mêmes avantages aux huit autres provinces et au Nord. Selon moi, ce projet de loi est un pas dans la voie que devra emprunter une nouvelle politique nationale.

D'aucuns ont demandé si l'accord commercial allait aider ou non l'Ouest. Les députés ne sont pas sans savoir que trois des quatre premiers ministres de l'Ouest sont tout à fait d'accord avec l'accord commercial proposé. Je suis persuadé que le 26 avril, ils seront quatre à soutenir cet accord.

Les associations représentant les entreprises et les agriculteurs et tous les Canadiens de l'Ouest croient que nous avons en l'occurrence la possibilité d'établir des relations commerciales plus stables et plus sûres, ce qui devrait profiter non seulement aux habitants de l'Ouest, mais également à tous les Canadiens. Je me demande si les députés sont conscients du fait que de deux à trois millions de Canadiens tirent leur gagne-pain de l'accès au marché américain. Vu que le tiers environ des Canadiens habitent dans l'Ouest, cela veut dire que quelque 600 000 Canadiens de l'Ouest comptent sur le marché américain pour leur chèques de paye. Par conséquent, l'accord commercial et les possibilités qu'il offre en ce qui concerne la création et la sécurité des emplois revêtent énormément d'importance pour tous les habitants de l'Ouest et tous

les Canadiens, qu'ils soient retraités, artistes ou fonctionnaires provinciaux.

Les principales exportations de l'ouest du Canada aux États-Unis comptent pour une bonne partie des produits agricoles en tous genres d'une valeur de près de 3 milliards de dollars que les agriculteurs canadiens ont vendus aux États-Unis l'année dernière. Nos céréales, notre boeuf, notre porc, notre gaz naturel, notre pétrole et notre potasse ont tous fait l'objet d'entraves à l'exportation. L'entente commerciale nous donnera des débouchés plus sûrs que nous n'en aurions autrement.

Les libéraux et les néo-démocrates croient-ils vraiment que le fait de déchirer l'accord, comme les deux partis de l'opposition ont promis de le faire, puisse aider d'une façon quelconque leurs électeurs ou l'ouest du Canada? Comme quelqu'un l'a dit l'autre jour, si l'un de ces deux partis déchirait l'entente commerciale, le nouveau gouvernement des États-Unis, que M. Bush ou M. Dukakis soit élu à la présidence, répondrait simplement: «Nous allons nous aussi déchirer quelque chose, le Pacte de l'automobile.» Je suis convaincu que, dans l'Ouest, l'entente commerciale a l'appui d'un très grand nombre d'hommes et de femmes réfléchis qui veulent améliorer le niveau de vie dans nos régions.

Il me semble que l'ouest du Canada pourrait s'inspirer de l'exemple de pays comme la Suisse, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon. Dans toutes les régions de ces pays, le niveau de vie est généralement élevé et le taux de chômage très faible parce que leurs industries sont en mesure d'exporter des produits finis d'excellente qualité grâce à d'excellents systèmes de commercialisation et à un service après-vente de première qualité. Les habitants de ces trois pays savent que, pour réussir à l'heure actuelle dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante, il faut de l'intelligence, un bon contrôle de la qualité et une technologie appropriée. Ils agissent donc en conséquence. A mon avis, le projet de loi à l'étude nous permettra de réaliser des progrès en ce sens et je pense donc que tous les députés devraient l'appuyer.

Dans le passé, l'économie de l'Ouest a été axée sur des produits comme le poisson, la fourrure, le blé, le boeuf, les produits forestiers, le charbon, le pétrole, le gaz et les produits miniers. Tous ces produits primaires continuent de jouer un rôle important dans notre économie. La prospérité des architectes, des enseignants et des fonctionnaires dépend entièrement et d'une façon très réelle de la vente de ces produits.

Permettez-moi de fournir à la Chambre un exemple de la façon dont un certain Canadien du Nord-Ouest perçoit les choses. Il n'y a pas très longtemps, parlant d'une exploitation minière typique du Yukon, il a dit que le minerai s'en allait à Tokyo, les profits à Toronto, les taxes à Ottawa, les emplois à Vancouver et que les gens du Yukon se retrouvent avec un énorme trou dans la terre qu'ils peuvent utiliser comme dépotoir, si évidemment le gouvernement fédéral les y autorise. Quand le charbon s'en va au Japon, il nous revient sous forme de Toyotas et d'autres voitures japonaises. Le chômage là-bas est à peu près inexistant, alors que dans l'Ouest, ainsi que je l'ai dit précédemment et que nous le savons tous, il est beaucoup beaucoup trop élevé.

Les députés savent qu'actuellement l'avenir en ce qui concerne certaines de nos ressources comme les grains et les graines oléagineuses, ne s'annonce pas aussi prometteur qu'on le souhaiterait. Par conséquent, nous devons élaborer une nouvelle stratégie pour nous aider à créer des emplois dans d'autres secteurs.

A titre d'exemple de ce que, je l'espère, la stratégie de diversification de l'économie de l'Ouest canadien accomplira, je mentionnerai la déshydrateuse de luzerne qu'on est en train de construire dans ma circonscription. Je crois savoir qu'il existe un marché au Nebraska et que quelqu'un paiera environ un demi million de dollars pour cette déshydrateuse. Quelqu'un d'autre dans le sud d'Edmonton travaille à mettre au point un super ordinateur.

• (1250)

Ainsi que les députés le savent, nous avons partout dans l'Ouest une population extrêmement talentueuse et très instruite. Notre population multiculturelle compte des représentants de toutes les régions du monde. Nombreux sont ceux d'entre eux qui ont beaucoup d'esprit d'entreprise, connaissent d'autres cultures et d'autres économies, et qui savent comment arriver à s'y implanter. Nous avons dans l'Ouest un esprit d'entreprise dynamique. Puisque nous faisons partie du Canada, nous avons en quelque sorte l'obligation de soutenir avec succès la concurrence. Comme l'a signalé une étude de l'OCDE, les ingrédients nécessaires à un secteur de technologie de pointe sont tous là. En tant que région, nous avons bien des avantages: la volonté, les ressources humaines et naturelles; peut-être ce projet de loi nous aidera-t-il un peu plus à réaliser nos objectifs.

Je parlerai brièvement des sables bitumineux qui sont si importants pour l'Alberta. Si l'Alberta et l'ouest du Canada pouvaient devenir les leaders mondiaux de la technologie des sables bitumineux, nous pourrions construire des usines dans notre région, tout en respectant l'environnement, et aider les autres régions du monde à exploiter leurs sables bitumineux. Nous utilisons déjà notre technologie du pétrole et du gaz en Chine et en Union soviétique. Il n'y a aucune raison pour que nous ne puissions pas construire dans l'ouest du Canada une superstructure technologique qui exporterait ses services dans le monde.

C'est probablement là que résident les meilleurs espoirs de l'économie de l'Ouest. Il ne s'agit pas d'abandonner nos ressources ni de les négliger, mais plutôt d'édifier une base technologique sur ces ressources. Voici, par exemple, quelques propositions concernant les forêts, puisque le député en a parlé. Pourquoi ne pas encourager davantage la production d'énergie à partir de la biomasse forestière? Cela pourrait stimuler notre industrie forestière et aider le Canada à devenir un leader mondial de la technologie de la production d'énergie à partir de la biomasse. Pourquoi ne pas donner plus d'importance au ministre fédéral responsable des Forêts en lui donnant une compétence exclusive dans le domaine forestier? Pourquoi ne pas intensifier les recherches, comme ce projet de loi le permettra, j'espère, sur l'exploitation sylvicole dans les terres agricoles marginales et sur les utilisations du bouleau, du frêne, du saule, de l'aulne et de l'érable argenté? Pourquoi le gouvernement fédéral n'augmenterait-il pas les fonds qu'il verse aux deux écoles de foresterie de l'ouest du Canada, celles de l'Université de l'Alberta et de l'Université de la Colombie-

Britannique? Ne pouvons-nous pas attirer plus de scientifiques, d'analystes des politiques et d'économistes dans les services de foresterie publics et privés? Le gouvernement fédéral ne pourrait-il pas financer davantage le reboisement des forêts de l'Ouest en concluant des accords avec les quatre provinces de cette région?

On a beaucoup parlé du tourisme à la Chambre. On peut dire que la Colombie-Britannique dépend de trois secteurs: le tourisme, les forêts et les mines. Si on limite l'accès des États-Unis à ces trois secteurs, on attire le malheur sur la province. Il en est de même pour l'Alberta. Notre tourisme présente d'énormes possibilités. La Saskatchewan et le Manitoba ont également un potentiel qui devrait être développé. Comme beaucoup de gens l'ont dit, le tourisme est l'industrie parfaite parce qu'elle se base sur des installations existantes et ne crée pas de pollution. J'espère que l'Office de diversification de l'économie de l'Ouest accordera une attention particulière au tourisme parce que, d'après les experts, cette industrie sera la plus importante du Canada d'ici la fin du siècle.

Je ne peux conclure sans dire un mot du pétrole et du gaz. Comme nous le savons, l'industrie a des difficultés. Le secteur privé, on peut le comprendre, hésite à entreprendre de grands projets dans les domaines des sables bitumineux et du gaz naturel parce qu'il ne sait pas comment les prix vont évoluer. A mon avis, s'il était possible de prévoir d'avance, dans le cadre de négociations et peut-être avec l'aide du ministère, l'écart entre le prix de revient du pétrole produit et les cours mondiaux, ces projets auraient beaucoup plus de chances d'être réalisés. Je crois que la sécurité de nos approvisionnements vaut le risque à prendre dans ce cas.

Nous devons encourager les nouvelles techniques d'exploitation des sables bitumineux. Je voudrais terminer en donnant un exemple qui, à mon avis, illustre mon propos beaucoup mieux que n'importe quel argument. Un Albertain nommé Shannon a passé 12 ans à mettre au point un procédé permettant de combiner du charbon et du bitume pour produire un combustible propre. Je suppose qu'il a réussi à perfectionner ce procédé au cours des derniers mois parce qu'il a reçu, je crois, une subvention de 45 millions de dollars du ministère américain de l'Énergie pour bâtir une usine, non au Canada, mais dans l'Ohio. Cette usine coûtera près de 250 millions de dollars. Elle utilisera comme matières premières du charbon de l'Ohio et du bitume, dont 85 p. 100 viendraient de Cold Lake par pipe-line, pour fabriquer un combustible propre.

La question que nous nous posons tous dans l'ouest du Canada est la suivante: pourquoi ce projet est-il réalisé dans l'Ohio? Pourquoi ne pas construire cette usine en Alberta où il y a du charbon et du bitume en abondance?

J'espère que ce projet de loi nous empêchera dorénavant de faire ce genre de chose. J'espère que ce projet de loi marquera le début d'une ère où il sera impossible que quelqu'un songe à implanter ailleurs que dans l'ouest du Canada la première usine de production de carburant à partir de charbon et de bitume. Je termine donc en disant, à l'appui de ce projet de loi, qu'il constitue un progrès.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou observations.

M. Nystrom: Madame la Présidente, j'ai une copie d'une lettre à la rédaction publiée le 1er août 1981 dans le *Citizen* d'Ottawa et signée par David Kilgour, député d'Edmonton—Strathcona. En tant que lecteur avide de journaux et membre de la meute, je monte des dossiers et j'y ai trouvé cette lettre dont voici un passage:

> L'envoi de Bruce Rawson à Edmonton à titre de conseiller principal du gouvernement fédéral sur les affaires de l'Ouest sera perçu par de nombreux Canadiens de cette région comme la suite d'une longue série de trucs employés par un gouvernement qui considère notre région principalement comme un bouc émissaire lui permettant de renforcer l'appui politique qu'il reçoit des autres régions.

Le député a critiqué vertement l'envoi de M. Rawson dans l'ouest du pays par l'ancien gouvernement fédéral. M. Rawson est maintenant envoyé à Edmonton par le gouvernement actuel à titre de nouveau chef du bureau de la diversification de l'Ouest.

Ma question est simple: le député a-t-il changé d'idée quant à la compétence de M. Rawson? Sa nomination serait-elle acceptable maintenant alors qu'elle ne l'était pas auparavant?

M. Kilgour: Madame la Présidente, je suis très impressionné par les services de recherche du NPD et du député. On doit y dépouiller un nombre incroyable de journaux.

M. Rawson est un Albertain réputé. Il travaillait au ministère du procureur général de l'Alberta bien avant que j'y arrive. Sa femme est restée à Edmonton où, je crois, ses enfants fréquentaient l'université. Ayant travaillé avec lui en qualité de secrétaire parlementaire lorsqu'il occupait le poste de sous-ministre des Affaires indiennes, je peux assurer au député que c'est un homme extrêmement compétent. Nous avons discuté de la lettre et nous en avons bien ri. C'est la personne qui convient à ce poste et je ne vois personne qui pourrait accomplir un meilleur travail que Bruce Rawson.

Bien sûr, il m'a parfois été difficile de faire approuver certains projets, ce qui doit aussi arriver au député, mais je pense que M. Rawson est éminemment qualifié pour diriger le nouveau ministère.

• (1300)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Madame la Présidente, je souhaite fortement participer au débat, mais, compte tenu de l'heure, je me demande si la présidence préférerait reporter le début de mon allocution après la période des questions.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il reste 13 minutes au député pour commencer son intervention. Cependant, si tous les députés sont d'accord, je suis disposée à dire qu'il est 13 h 14.

M. Axworthy: Je suis prêt à continuer. Je ne savais pas que l'on avait prolongé de 14 minutes, car j'étais absent lorsque la décision a été annoncée. Si vous voulez, je commencerai tout de suite.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy).

M. Axworthy: Madame la Présidente, je voudrais profiter de cette occasion pour parler à nouveau du développement de l'Ouest. J'ai lu avec intérêt les observations du député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) qui vient tout juste d'intervenir. Je tiens à le féliciter en particulier pour un article qu'il a écrit récemment sur le thème des options politiques.

C'était un texte très sérieux. Je n'approuvais pas tout le contenu, mais j'ai admiré les efforts qu'il a déployés pour situer le développement de l'Ouest dans un cadre d'étude, même si certains de ses remèdes laissaient fortement à désirer.

Le député a parlé des répercussions de l'entente de libre-échange sur l'Ouest. Le premier ministre (M. Mulroney) a salué dans cet accord le grand rédempteur de l'Ouest. Il estime qu'il va engendrer une croissance économique énorme, une foule de nouvelles initiatives ainsi que le développement industriel.

Pas plus tard que cette fin de semaine, le Conference Board a estimé qu'il était fallacieux d'annoncer une manne économique formidable. Le ministère des Finances a déclaré, chose qu'a donc confirmée le Conference Board, que selon le scénario le plus optimiste cette entente ferait progresser la croissance de 0,5 p. 100 par an, ce qui d'après n'importe quel économétriste, correspond à la marge d'erreur de tout modèle de prévision. C'est un pourcentage si minime, si dérisoire que les modèles économiques ne sont même pas capables d'une telle précision.

Cet effort constant pour présenter cette entente de libre-échange comme la clé de la prospérité économique est en fait contredit, tout d'abord par le rapport présenté par le gouvernement lui-même, en l'occurrence le ministère des Finances. Il l'est aussi par le Conference Board qui est, par principe, favorable à une entente de libre-échange pour d'autres raisons mais qui estime qu'il ne faut pas croire que cet accord va engendrer une croissance économique énorme.

Au lieu de s'en tenir à la phraséologie, j'invite le député à considérer les faits bien concrets tels que présentés dans le rapport de son propre gouvernement ainsi que dans l'analyse effectuée récemment par le Conference Board. Les attentes qui ont été soulevées il y a plus de deux ans ne sont pas corroborées.

En fait, comme le souligne le Conference Board lui-même, le gouvernement va devoir faire face à un déficit énorme qu'il devra compenser en augmentant la fiscalité. Le Conference Board estime que le déficit cumulatif annuel pourrait s'approcher de 4 milliards qu'il faudra compenser en augmentant les impôts sinon en creusant le déficit national. Il serait très prudent de la part des députés conservateurs d'examiner les faits avant de parler de l'entente de libre-échange. Inutile de me croire moi, pourvu qu'ils croient leur propre gouvernement, le ministère des Finances ainsi que le Conference Board qui est un groupe du milieu des affaires. Tel est l'avis de ces organismes.

Deuxièmement, il est important de déterminer également si effectivement l'accord de libre-échange va particulièrement encourager le développement régional. Je trouve souvent drôle que le député d'Edmonton—Strathcona et d'autres députés conservateurs établissent une comparaison entre le Pacte de l'automobile et l'ouest du Canada. Ils invoquent constamment l'argument selon lequel si le Pacte de l'automobile a été avantageux pour Oshawa, l'accord de libre-échange devrait l'être pour l'ouest du Canada, comme s'il s'agissait de la même chose alors que ce n'est pas le cas. Ce sont des accords commerciaux très différents et même opposés.

Le Pacte de l'automobile est un accord commercial dirigé qui comporte des garanties très claires en matière d'investissements créateurs d'emplois au Canada alors que l'accord proposé avec les Américains ne comprend aucune de ces garanties. En fait, on a supprimé les garanties que contenait le Pacte de l'automobile et on n'en a prévu aucune pour les autres industries. On va appliquer le principe du traitement national selon lequel les sociétés canadiennes ne peuvent bénéficier d'aucune garantie, d'aucune préférence ni d'aucun avantage sur les sociétés américaines. Par conséquent, tout effort pour essayer de faire cette comparaison est fallacieux.

Je me contenterais de demander au député, qui s'est engagé, je crois, à faire une recherche approfondie, de considérer ce qui est arrivé à diverses régions de l'Europe après le Marché commun. Est-ce que cela a avantagé le nord de l'Angleterre par exemple? En fait, cette région est plongée dans un marasme qui a empiré depuis l'adhésion au Marché commun. Certaines régions du sud-est de la France connaissent une crise plus aiguë. La situation dans la région de Mediere, par exemple, a empiré par rapport à ce qu'elle était précédemment. L'une des raisons en est qu'une fois qu'on applique un simple système fondé sur le marché et qu'on supprime la possibilité de prendre des mesures gouvernementales pour remédier aux déséquilibres, naturellement les forces du marché et la géographie prennent le dessus et on empêche le secteur public d'avoir une économie politique, de faire certains choix pour compenser ou pour déplacer le marché.

C'est après tout l'histoire du Canada. Il n'existerait pas si on n'avait pas fait ces choix. Les représentants du Haut et du Bas Canadas et des Maritimes qui ont fondé la Confédération ont créé ce pays sur un choix politique. Ils auraient pu facilement suivre les lignes nord-sud du marché et de la géographie, mais ils ne l'ont pas fait. Ils voulaient créer un pays différent. Depuis lors, nous avons eu à prendre des décisions, comme la construction d'un chemin de fer d'est en ouest avec un large appui de l'État, pour souder le pays, un réseau public de télécommunications, un régime national de santé et des programmes de développement régional. L'accord commercial va avoir pour effet de réduire considérablement et de limiter l'aptitude des gouvernements fédéral et provinciaux à prendre des initiatives de ce genre.

Permettez-moi de donner un exemple au député d'Edmonton—Strathcona. En fin d'intervention il a parlé d'un projet de transformation du charbon en une nouvelle forme d'énergie. Il y a un autre projet charbonnier qui revêt une grande importance pour l'Ouest, je veux parler de l'acheminement vers l'Ontario du charbon de l'Ouest canadien destiné aux centrales électriques ontariennes, pour leur permettre de respecter leurs contraintes écologiques.

Un groupe de travail constitué de fonctionnaires fédéraux-provinciaux a fait rapport il y a environ un an sur un projet de développement économique très intéressant pour l'ouest du Canada. Il a signalé que le gouvernement ontarien achète actuellement pour environ 1 milliard de dollars de charbon par année aux Américains. Mais il s'agit de charbon très sulfureux, de charbon polluant qui crache des pluies acides. Hydro Ontario est dans l'obligation de réduire ces rejets de 50 p. 100 d'ici à 1990. Elle a le choix, soit de consentir de très lourds

investissements pour l'acquisition de techonologies et d'épurateurs coûteux pour éliminer le contenu en soufre, soit d'acheter du charbon de l'Ouest canadien extrait des collines albertaines.

Cela aurait d'énormes retombées économiques, avec 6 milliards ou 7 milliards d'investissements nouveaux et 20 000 à 30 000 emplois créés, non seulement dans les mines elles-mêmes mais le long des lignes de chemin de fer entre l'Ouest et les centrales ontariennes. Il s'agit là d'un projet de développement régional d'une importance incroyable pour l'Ouest.

La clé de la réussite, comme l'a souligné le groupe de travail ce serait nécessairement une subvention d'environ 6 $ ou 7 $ la tonne pour le transport ferroviaire. Cela n'a rien pour effrayer personne. Nous nous servons des subventions ferroviaires au Canada depuis la Confédération pour compenser les contraintes géographiques. Il y a des subventions ferroviaires en Atlantique. La plus importante de ces subventions ferroviaires, c'est celle assurée par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, qui a fourni une aide d'environ 60 $ à 70 $ la tonne pour le transport des céréales. Sans elle nous n'aurions pu exporter nos grains, parce que nous sommes contraints de faire faire un long voyage par chemin de fer à notre blé et à notre orge pour les vendre.

• (1310)

Le groupe de travail a signalé que la clé de la réussite c'est un programme d'assistance ferroviaire. Il y a là une possibilité véritable et intéressante de favoriser le développement de l'Ouest canadien. Elle débouche sur un investissement de 6 ou 7 milliards, et la création de 20 000 à 30 000 emplois.

Même si cela pourrait amener un débat intéressant, nous n'aurons plus le droit de décider le jour où l'accord commercial que le premier ministre a signé sera en vigueur. Les Canadiens de l'Ouest ne pourront plus avoir ce genre de programme, car l'accord commercial interdit clairement la possibilité de subventionner davantage le transport du charbon. Une fois l'accord signé, croyez-vous que les Américains admettraient le remplacement d'un achat de charbon d'un milliard par année, par du charbon de l'Ouest, sans protestations et sans menacer d'abroger l'accord, sous prétexte qu'on trahit les principes du traitement national? N'intenteraient-ils pas des mesures contre cela?

Le député de l'Alberta devrait s'intéresser à l'exploitation du charbon de l'Ouest. S'il appuie l'accord de libre-échange il rejettera ce qui est peut-être l'un des projets les plus importants pour le développement économique de l'Ouest pour cette génération. Comment peut-il dire que ce sera très avantageux pour l'Ouest canadien alors qu'il éliminera certains des principaux projets que nous aurions eus?

Ce n'est pas le seul exemple. M. Archie McLean, vice-président de McCain's Food, qui reconnaît être conservateur, a écrit à la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney). Il lui dit que, bien qu'il soit un conservateur convaincu, elle a tout à fait tort en ce qui concerne l'accord commercial. L'industrie alimentaire est un maillon essentiel de l'alimentation au Canada et c'est une industrie vitale dans l'Ouest. M. McLean a déclaré qu'à titre de conditionneur canadien de produits alimentaires, il a le choix entre fermer ses usines au Canada ou aller s'installer dans le Sud.

L'ouest du Canada fonde une proportion importante de son industrie sur l'agriculture et le conditionnement de produits alimentaires. Cette dernière industrie est compromise et je voudrais en donner un exemple révélateur. McCain's a une usine importante à Portage La Prairie où elle fabrique des frites surgelées. La société achète des pommes de terre des agriculeurs du district de Portage Interlake au Manitoba pour environ 120 $ la tonne. C'est un point de vente très important pour ces agriculteurs. Toutefois McCain's peut se procurer les mêmes pommes de terre pour 93 $ la tonne dans l'Idaho. M. McLean laisse entendre que sa nouvelle usine sera située à un endroit où les coûts sont moins élevés. Des exemples analogues s'appliquent à d'autres légumes, aux poulets et d'autres produits.

Madame la Présidente, j'espère pouvoir continuer après la période des questions et faire comprendre à la Chambre pourquoi l'accord commercial sera catastrophique pour l'ouest du Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) pourra volontiers continuer son discours après la période des questions.

Comme il est 13 h 14, je quitte maintenant la fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 14.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

HOMMAGE POSTHUME A L'HONORABLE JUGE MARCEL CRÊTE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je me lève à la Chambre aujourd'hui pour saluer une dernière fois une grande personnalité canadienne, l'honorable Marcel Crête, juge en chef de la Cour d'appel du Québec, décédé vendredi soir dernier à Montréal. C'est avec grande tristesse que nous avons appris son décès. Le juge Crête a beaucoup apporté à l'évolution du droit chez nous.

Originaire de La Tuque, le juge en chef a débuté ses études à Grand'Mère et à Trois-Rivières avant d'aller à l'Université Laval. Il a été admis au Barreau en 1937 et fait ses études à Osgoode Hall Law School à Toronto.

Le juge en chef a pratiqué le droit à Grand'Mère pendant 29 ans avant d'être nommé juge à la Cour supérieure de Trois-Rivières en septembre 1966. Il accède au plus haut tribunal de la province, la Cour d'appel du Québec, en janvier 1972. Et, finalement, c'est en 1980 qu'il en devient le juge en chef.

Respecté de ses collègues et amis, le juge Marcel Crête était un homme intègre sur lequel nous pouvions tous et toutes compter. D'ailleurs, en 1986, il s'est mérité la Médaille du Barreau pour sa disponibilité, son accessibilité et ses grandes compétences.

Article 21 du Règlement

Le décès du juge en chef Marcel Crête est une grande perte pour nous tous et toutes. Je suis certaine que mes collègues de la Chambre partagent ma tristesse et se joignent à moi pour offrir à sa famille et à ses amis nos plus sincères condoléances.

* * *

[*Traduction*]

LES BANQUES

LES BANQUES À CHARTE—ON APPROUVE LE REFUS D'AUTORISER L'ENTRÉE DANS LE DOMAINE DE L'ASSURANCE-VIE

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, les banques canadiennes persistent à réclamer l'autorisation de se lancer dans le domaine de l'assurance-vie, mais notre ministre des Finances (M. Wilson) a raison de leur refuser cette permission.

Les banques n'ont rien fait pour annuler les frais mesquins dont elles obèrent leurs clients. Les banques n'ont pas cessé de réclamer de leurs clients des frais pour des services au sujet desquels elles ne fournissent aucune explication au client qui ouvre un compte. Elles ne jugent pas nécessaire non plus de fournir des explications ou de donner une preuve du travail exécuté quand des fonds sont prélevés du compte du client à l'insu de ce dernier.

Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, les manigances auxquelles elles pourraient se livrer dans le domaine de l'assurance? J'ai déjà entendu parler d'une banque qui a refusé d'acquitter un prêt assuré, prétendant que le client assuré était au courant de son état de santé quand l'emprunt a été effectué. Je suis d'accord avec le ministre.

* * *

LES CATASTROPHES

LA PERTE D'UN BATEAU DE PÊCHE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DES PERSONNES À SON BORD

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les îles): Monsieur le Président, tous les députés voudront sans aucun doute exprimer leur sympathie à la collectivité de Sambro, en Nouvelle-Écosse, qui déplore la perte d'un bateau en bois de 68 pieds, le *Bonnie Lou II*, avec cinq jeunes gens à son bord. Les tentatives de recherche et de sauvetage ont eu lieu dans une mer très grosse et par mauvais temps, illustrant encore une fois à quel point la vie de pêcheur au Canada est dangereuse et difficile.

En octobre, le ministre des Transports (M. Crosbie) a publié les résultats de l'étude menée par la Garde côtière sur la sécurité des bateaux de pêche. On s'y appliquait beaucoup à condamner les pêcheurs pour la façon dont ils pratiquent leur métier, laissant entendre qu'ils font preuve d'imprudence.

Plusieurs questions doivent être examinées par le ministre. D'abord, l'utilisation obligatoire de radiobalises de localisation des sinistres à bord des bateaux de pêche garantirait la réception des signaux de détresse. Deux résolutions ont été adoptées récemment par l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse avec l'appui de tous les partis représentés afin que le gouvernement fédéral établisse à Yarmouth un centre de recherche et de sauvetage pour la région de South West Nova. Je demande que la sympathie suscite l'action afin que les risques inhérents au métier de pêcheur puissent être réduits.

* * *

• (1405)

[*Français*]

LE QUÉBEC

HOMMAGE À ROBERT BOURASSA

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a annoncé le 8 mars dernier que le Québec se remettra à bâtir des centrales hydro-électriques cette année.

La construction de trois nouvelles centrales à LG-1, Laforge et Brisay à la Baie James dans la circonscription fédérale d'Abitibi, au coût de 7.5 milliards de dollars durant les sept prochaines années, suscite pour le Québec des perspectives rassurantes: création de 40 000 emplois, investissement important, exportation de nos surplus aux États-Unis.

M. Bourassa déclarait: «Permettre à cette richesse du Québec de profiter à la collectivité, c'est pour moi une forme concrète de patriotisme.»

Monsieur le Président, c'est un honneur pour les Québécoises et les Québécois qui ont espoir dans ce grand projet et une satisfaction pour moi comme ancien employé des relevés techniques à l'Hydro-Québec de 1965 à 1968.

Bravo, M. Bourassa, vous êtes un grand Québécois!

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA MODIFICATION DES LOIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, selon une étude que vient de compléter à notre intention la Division du droit et du gouvernement de la Bibliothèque du Parlement, on compterait jusqu'à 21 lois qu'il faudra modifier avant que l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis ne puisse entrer en vigueur, entre autres la Loi sur les banques, la Loi sur les droits d'auteur et la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Pourtant, il n'est pas un comité de la Chambre des communes du Canada qui ait organisé la moindre audience au sujet de cet accord de très grande portée, et pas un comité n'en a d'ailleurs organisé depuis la présentation du texte final de cet accord.

Aux États-Unis par contre, au moins neuf comités et sous-comités du Congrès tiennent des audiences à ce sujet, et notamment les comités de l'agriculture, de l'énergie et de l'électricité, de la protection des consommateurs, des mines et des ressources naturelles, des petites entreprises, des finances, et des affaires étrangères, et le sous-comité des voies et moyens sur le commerce. Toutes ces audiences permettent aux groupes d'intérêts américains d'insister fermement pour que l'on apporte dans cet accord des changements à leur avantage.

Bref, nous avons encore une fois affaire à . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

L'EMPLOI

LE NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS DEPUIS 1984

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, je voudrais vous signaler certaines données publiées par Statistiques Canada vendredi dernier au sujet de la situation de l'emploi. En 1984, nous avions promis des emplois, des emplois et encore des emplois. Avons-nous tenu notre promesse? Eh bien voici: quelque 1 213 000 emplois ont été créés d'un bout à l'autre du Canada. Le taux de chômage a diminué. En 1984, il était de 11,7 p. 100. Nous l'avons ramené à 7,8 p. 100 à l'heure actuelle, soit le taux le plus bas en sept ans. Le nombre des chômeurs a diminué de 420 000.

Près de 84 p. 100 de ces emplois sont à plein temps. En comparaison, sous le dernier régime libéral, 80 p. 100 des emplois créés étaient à temps partiel.

Avec nous, le taux de chômage chez les jeunes est passé de 18,3 p. 100 à 12 p. 100. Sous le dernier régime libéral, il avait augmenté de 5,4 p. 100, et de 2,5 p. 100 à l'époque où le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) était ministre des Finances.

Le chômage a baissé un peu partout au Canada. Dans ma région, en Ontario, ce taux est à 5,1 p. 100, soit le plus bas niveau enregistré depuis 13 ans.

Qu'avons-nous fait pour les femmes? Le nombre des femmes qui occupent des postes de cadre a augmenté de 36 p. 100 depuis 1984 . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

L'INVOCATION EN 1970—LA POSITION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, en octobre 1970, j'étais fier de faire partie des 16 députés qui avaient voté contre l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre. Nous avions agi ainsi parce qu'il n'y avait à ce moment-là aucune preuve d'une insurrection appréhendée.

La publication récente du journal de Don Jamieson semble confirmer l'opinion selon laquelle il n'y avait aucune preuve

d'une insurrection appréhendée. A l'époque, le Parti conservateur du Canada avait voté pour l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre.

En fin de semaine dernière, le premier ministre (M. Mulroney) a effectivement conseillé au chef de l'opposition (M. Turner) d'enfreindre la loi en révélant certains secrets du Cabinet. A mon avis, le premier ministre devrait plutôt expliquer pourquoi son parti a appuyé l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre en 1970. Peut-il nous dire pourquoi son parti a voté en faveur de cette loi? Peut-il nous dire quel rôle il a joué à ce moment-là?

Je voudrais maintenant citer un extrait d'un livre très fiable intitulé *Friends in High Places* de Claire Hoy:

> «Brian était l'intermédiaire pour beaucoup de gens, pour la transmission de nombreux renseignements» et «il traitait avec Claude Ryan, Bourassa et Claude Castonguay, et ce pour le compte de nombreuses personnes».

M. le Président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLES AUX CARTES DE CRÉDIT

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, il y a seulement un an, le comité permanent des finances et des affaires économiques présentait son rapport sur les taux d'intérêt applicables aux cartes de crédit au Canada.

Contrairement aux rumeurs qui courent sur la Colline, ma fracture au poignet n'est pas la faute d'un lobbyiste représentant les sociétés émettrices de cartes de crédit qui m'aurait tordu le bras.

Je fais allusion au rapport parce qu'il montre comment le Parlement peut veiller aux intérêts des consommateurs canadiens. Depuis la publication du rapport, les taux d'intérêt imposés par les sociétés émettrices de cartes de crédit ont baissé, et les consommateurs ont réalisé d'autres gains. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Les lacunes seront comblées par le projet de loi d'initiative parlementaire C-266, que j'ai présenté. J'espère que ce projet de loi sera bientôt choisi au hasard pour l'étape de la deuxième lecture et qu'il recevra l'appui de tous les partis à la Chambre.

* * *

• (1410)

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT NUCLÉAIRE DE TCHERNOBYL—LE NIVEAU DE RADIATION—L'INCIDENCE DES MALADIES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, il y aura bientôt deux ans depuis l'accident nucléaire de Tchernobyl, en avril 1986. Des données montrent l'accroissement des maladies causées par les retombées radioactives en Ukraine. La malnutrition constitue également un problème. Des habitants de cette région sont incapables de s'approvisionner auprès de secteurs non contaminés et craignent de consommer les viandes et produits laitiers locaux.

Article 21 du Règlement

L'Agence de presse Tass nous apprenait en juillet 1987 que près de 75 p. 100 des terres des environs de Tchernobyl sont à nouveau cultivées. Les résidants qu'on avait évacués ont réintégré 14 localités et une vingtaine d'autres endroits seront bientôt repeuplés. Ces mesures risquent fort d'augmenter le nombre des malades qui souffrent d'avoir été exposés aux radiations provenant de l'environnement et de la chaîne alimentaire.

Même s'il sait que le réacteur de Tchernobyl n'était pas doté d'aussi bonnes mesures de sécurité que les modèles plus récents comme le CANDU, le public craint néanmoins un autre accident nucléaire.

Par conséquent, j'exhorte le gouvernement à soutenir les travaux qui s'effectuent à l'échelle internationale dans le but notamment d'évaluer les niveaux de radiation raisonnables et les formes d'intervention, d'informer le public, de veiller à ce que les accidents soient rapportés rapidement, et à appuyer une proposition dans laquelle l'OCDE demande aux États de consulter leurs voisins avant d'ériger des centrales nucléaires dans les zones frontalières.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

LA NOMINATION DE GIL SCOTT EN TANT QUE COMMISSAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, la lutte pour l'égalité des chances a fait un autre pas de géant en avant samedi soir dernier, lors de la remise des prix Harry Jerome, à Toronto, lorsque le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé la nomination de Gil Scott en tant que commissaire de la Commission de la Fonction publique; c'est la première fois qu'un membre de la minorité visible détient ce poste.

Il faut ajouter le nom de Lincoln Alexander, le premier membre de la minorité visible a être nommé lieutenant-gouverneur, et celui de Cal Best, qui est lui aussi le premier représentant du groupe en question à occuper le poste d'ambassadeur, sans oublier la Loi sur l'équité en matière d'emploi et le Programme d'action positive pour les minorités visibles dans la Fonction publique; je crois que c'est un bilan dont le premier ministre et le gouvernement ont tout lieu d'être fiers et qu'ils ont réalisé en à peine plus de trois ans.

Cependant, la lutte pour l'égalité des chances n'est pas terminée et comme l'a signalé l'une des jeunes personnes honorées samedi soir dernier, «l'avenir, c'est maintenant».

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES CONDITIONS DE VIE DANS LES RÉSERVES COMPARÉES À CELLES DES LOCALITÉS MÉTISSES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ce week-end, j'ai eu la possibilité de me rendre dans certaines localités éloignées de la circonscription de Churchill. J'ai constaté avec consternation qu'après bien des années de régimes libéral et conservateur, les gens qui vivent dans les réserves ne profitent pas encore de systèmes d'eau et d'égoûts ni de logements convenables et qu'on ne consacre pas autant d'argent, par habitant, à l'éducation de leurs jeunes enfants.

Je me suis également rendu dans certaines localités métisses qui dans bien des cas sont dôtées de systèmes d'eau et d'égoûts, où l'on consacre davantage d'argent à l'éducation et où l'on met en oeuvre de meilleurs programmes de logement.

J'exhorte le gouvernement fédéral à assumer ses responsabilités en offrant aux autochtones non seulement du nord du Manitoba, mais également de tout le pays des systèmes d'eau et d'égoûts, des logements convenables et les programmes d'éducation voulus.

Je m'inquiète du sort des personnes âgées de ma circonscription, mais je m'inquiète encore davantage des jeunes. Il est vraiment terrible de constater que des enfants de trois, quatre et cinq ans devront faire face en cette fin du 20e siècle à de graves problèmes auxquels le gouvernement fédéral ne tente pas de trouver de solutions; c'est une honte pour notre pays.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

L'ONTARIO—L'AUGMENTATION DU DÉFICIT PROVINCIAL

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, c'est difficile à croire, mais on dirait que la période de vaches grasses que connait l'Ontario a incité les libéraux de la province à se lancer dans de folles dépenses qui feraient même rougir Pierre Elliott Trudeau.

David Peterson jette l'argent à tous vents, et les gens continuent à en réclamer davantage. Ils pensent que le Père Noel est revenu.

L'année dernière, 1 milliard de dollars découverts récemment ont été dépensés. Même en tenant compte d'une augmentation de 5,9 p. 100, l'Ontario aurait pu équilibrer ses comptes. Au lieu de cela, les dépenses faramineuses du gouvernement ont englouti cette manne de 1 milliard, ont fait augmenter à nouveau le déficit ontarien cette année et maintenant le premier ministre prédit une hausse de taxes.

Il est triste de voir que le gouvernement fédéral essaie de mettre de l'ordre dans le fouillis laissé par M. Trudeau mais que la province de l'Ontario n'en profite pas parce qu'elle se remet à contracter des emprunts qui la mèneront à la ruine.

Il faudra bien payer la note. Combien de temps faudra-t-il encore attendre avant qu'il faille amener quelqu'un d'autre en Ontario, pour mettre de l'ordre dans le fouillis économique créé par David Peterson cette fois-ci?

• (1415)

L'IMMIGRATION

LE PROGRAMME CANADIEN POUR LES INVESTISSEURS—L'ARRÊT D'UNE CERTAINE PRATIQUE AU QUÉBEC

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, le programme canadien pour les investisseurs permettait à des personnes ayant une valeur nette de 500 000 $ d'obtenir le statut d'immigrant reçu à condition d'investir 250 000 $ dans une entreprise canadienne pendant trois ans.

Dernièrement, les services d'immigration du Québec ont découvert une échappatoire permettant aux immigrants investisseurs d'obtenir une garantie sur leurs investissements de 250 000 $ et de toucher 3 p. 100 d'intérêts, ce qui va à l'encontre de la Loi sur l'immigration. Lorsqu'il en a entendu parler, le ministre est intervenu rapidement et il a suspendu les garanties. Il ne laissera personne vendre des visas.

Ce subterfuge a probablement permis à certaines personnes d'esquiver les attestations médicales et les certificats de sécurité nécessaires; ce n'est pas juste et c'est immoral vis-à-vis de toutes les personnes qui désirent émigrer au Canada. Il faut que la Loi sur l'immigration soit la même pour tous.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU ROI ET DE LA REINE DE SUÈDE

M. le Président: Je sais que tous les députés voudront que je signale la présence à la tribune de Leurs Majestés le roi Charles XVI Gustave et la reine Silvia de Suède.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOYEN-ORIENT—LE DISCOURS DU MINISTRE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Pendant la fin de semaine le premier ministre a évité de répondre aux questions au sujet du discours prononcé la semaine dernière par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos de la très importante question de la situation du Moyen-Orient. Vu la confusion et les inquiétudes que ce discours a provoquées, il importe que les Canadiens sachent si le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont vraiment d'accord sur cette question.

Je voudrais donc poser au premier ministre les questions suivantes. A-t-il discuté de cette question avec le secrétaire d'État et a-t-il examiné le discours? A-t-il approuvé le texte final du discours prononcé par le secrétaire d'État et, ce qui est peut-être encore plus important, les propos tenus par le secrétaire d'État reflètent-ils explicitement la position du premier ministre et de son gouvernement au sujet des événements très importants et de la situation délicate au Moyen-Orient?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre l'autre jour, la déclaration que j'ai faite au Comité Canada-Israël reflète bien entendu la politique du gouvernement du Canada.

Cette politique a été exposée dans la lettre que notre premier ministre a adressée au premier ministre d'Israël, dans mes propres réponses à la Chambre des communes et dans d'autres déclarations du gouvernement.

Le député demande si le premier ministre et moi avons discuté de cette affaire en détail. Il veut savoir si le premier ministre du Canada et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont examiné le texte du discours mot à mot. Bien sûr que non. L'une des façons dont le premier ministre actuel s'est distingué a été en encourageant ses ministres à assumer leurs responsabilités dans leurs propres domaines et leurs propres ministères. C'est ce que j'ai fait. C'est ce que mon collègue, le ministre des Finances, a fait. Nous avons à cet égard tout l'appui du premier ministre du Canada.

La position du gouvernement du Canada sur les questions reliées au Moyen-Orient est très claire et elle a été expliquée de façon uniforme par le premier ministre, moi-même et d'autres porte-parole officiels du gouvernement.

LA TENEUR DES DISCOURS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, nous savons ce que croit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ce qu'il a déclaré. Je pose ma question au premier ministre.

Si je tiens à répéter ma question au premier ministre, c'est surtout en raison de la déclaration qu'il a faite au cours de la fin de semaine au sujet des observations du secrétaire d'État. Il a dit: «En toute honnêteté, vous pouvez mettre en doute ses propos, mais non pas ses motifs».

En l'occurrence, ses propos sont très importants. Ils sont lourds de sens. Je tiens à poser au premier ministre une question très précise: met-il en doute les propos du secrétaire d'État? Se désolidarise-t-il de quelque façon des observations que celui-ci a faites la semaine dernière devant le comité Canada-Israël? Entretient-il des réserves et éprouve-t-il des inquiétudes au sujet du ton et de la nature des remarques du secrétaire d'État?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je trouve la question de mon collègue fort surprenante, compte tenu de la déclaration faite ce matin par son collègue le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est. On a rapporté qu'il aurait déclaré ce matin, alors qu'il parlait des exposés néo-démocrates et libéraux, ainsi que l'exposé conservateur du secrétaire d'État, qu'il avait lu tous les exposés avec soin et qu'il n'avait trouvé aucune différence ni au niveau des exposés, ni au niveau de la politique fondamentale des trois partis. Ce sont là les propos tenus ce matin par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est. Je me demande vraiment d'où sort mon collègue.

• (1420)

Quant à ma position, je l'ai fait connaître ouvertement. Peut-être pourrais-je rapporter des propos que j'ai tenus samedi à Toronto. J'ai dit: «Quant aux déclarations ailleurs, M. Clark a démontré tout au long de sa carrière politique qu'il était un ami fidèle et loyal d'Israël. Il a parlé en ami d'Israël . . . Il s'est exprimé comme un ami d'Israël sûr et engagé s'efforçant de communiquer en ami véritable un message . . . comme quoi la violence engendre la violence, et qu'il serait déplorable si cela crée une situation qui mettrait en péril la fragile démocratie du Moyen-Orient qu'est Israël et qui a l'appui de nous tous. M. Clark a formulé à l'endroit d'un ami une critique constructive . . . Il s'est exprimé avec la conviction de quelqu'un qui croit devoir faire preuve de franchise, car nul ne saurait mettre en doute l'amitié qu'il porte à Israël».

Dans son discours, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé son appui à Israël et à une paix négociée avec les États arabes modérés. Il a demandé aux deux parties de faire preuve de modération et de faire cesser la violence; il s'est déclaré partisan du plan Shultz en vue d'une paix négociée dans la région. Aucun député ne devrait trouver à redire à l'un ou l'autre de ces objectifs.

LES NÉGOCIATIONS DE PAIX—LA POSITION DES PAYS ARABES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, personne ne critique ces objectifs, mais le discours comptait beaucoup d'autres points que le premier ministre n'a pas cités. Nous essayons de savoir si le premier ministre est d'accord avec tout ce que le secrétaire d'État a dit.

Je voudrais poser une question précise. Le secrétaire d'État a dit que le gouvernement du Canada avait des raisons de croire que l'Arabie Saoudite, la Jordanie et l'Égypte étaient prêtes à coopérer à des négociations de paix, ce dont il y aurait tout lieu de se réjouir. Le premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre sur quoi cette affirmation se fonde et faire la démonstration que ces trois pays sont vraiment prêts à conclure la paix avec Israël et à reconnaître son existence? Le premier ministre pourrait-il nous dire si les autres pays du Moyen-Orient qui ont participé aux hostilités, et surtout la Syrie, sont du même avis? Ce sont des questions très importantes, c'est pourquoi je veux savoir si le premier ministre est d'accord avec ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je vois que le député s'intéresse sincèrement à l'attitude des pays voisins d'Israël à l'égard du processus de paix. S'il lisait le discours que j'ai prononcé devant le Comité Canada-Israël, et je recommanderais à tous les Canadiens et à tous les députés qui s'intéressent à ce discours de le lire attentivement, il se rendrait compte que j'ai parlé des entretiens que j'ai eus avec les dirigeants de l'Égypte, de l'Arabie Saoudite et de la Jordanie. Ces conversations me portent à croire que les dirigeants de ces pays sont prêts à travailler à la pacification de cette région, comme je l'ai dit. Ce sont les faits.

Les députés pourraient décider de manifester leur désaccord sur cette question par esprit de parti, mais je suis d'accord avec le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est pour dire qu'il n'y a pas de place ici pour l'esprit de parti. Si le député veut se lancer dans une guerre de citations, j'ai des munitions toutes prêtes, mais je préfère ne pas m'en servir parce que ce n'est pas constructif.

* * *

AIR CANADA

L'ACHAT D'AVIONS—LE CONTRAT ENVISAGÉ AVEC LE CONSORTIUM EUROPÉEN AIRBUS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Vendredi dernier, le *Financial Post* rapportait qu'Air Canada attendait le feu vert du gouvernement pour conclure un contrat de 1,5 milliard concernant l'achat de 34 avions à un consortium européen, Airbus Industrie.

Le ministère sait que la société Government Consultants International appartenant à Frank Moores, ancien premier ministre conservateur de Terre-Neuve, fait du lobbying au nom de ce consortium européen. Il sait également que Government Consultants International a engagé l'ancien sous-ministre du ministre, M. Ramsey Withers, comme président-directeur général. M. Ramsey Withers a-t-il eu un rôle quelconque à jouer dans l'examen ou l'approbation du nouveau plan d'entreprise d'Air Canada?

• (1425)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, sans les journaux, l'opposition resterait muette à la Chambre.

En ce qui concerne cette question, j'ignore qui Government Consultants International . . .

M. Benjamin: Nous ne sommes pas tous dans ce cas!

M. Crosbie: Bien. Certains d'entre eux ont de l'imagination!

J'ignore qui Government Consultants International représente. J'ignore si cette société représente le consortium Airbus ou non. J'ignore par ailleurs si Air Canada a l'intention de recommander au gouvernement de remplacer sa flotte actuelle avec des Airbus. Nous n'avons reçu aucune décision d'Air Canada.

En ce qui concerne M. Withers, c'est un homme très intègre, très droit, et très loyal qui a le sens de l'honneur. Il a satisfait à toutes les lignes directrices concernant les conflits d'intérêts. Il est totalement étranger à la recommandation d'Air Canada dans ce domaine. Mon ami peut-il me dire, si aucune calomnie n'est assez basse, aucune personne assez éloignée . . .

M. le Président: La parole est au député de Humber—Port-au- Port—Sainte-Barbe.

M. Crosbie: . . . pour mettre en doute son intégrité de façon aussi vile qu'il essaie de le faire?

M. Tobin: Monsieur le Président, pour faire du verbiage, des fanfaronnades et jouer les vierges offensées . . .

M. le Président: A l'ordre. Il conviendrait que le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe pose brièvement sa question et je demanderai au ministre de répondre de la même façon.

M. Tobin: Monsieur le Président, il est susceptible depuis qu'un libéral a gagné un siège aux élections provinciales dans sa circonscription il y a quelques jours.

LE RÔLE ÉVENTUEL DES LOBBYISTES

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le projet de loi C-82 concernant l'enregistrement des lobbyistes a été adopté en deuxième lecture aujourd'hui. Il impose certaines obligations aux lobbyistes. Est-ce que le ministre est disposé, pour respecter l'esprit du projet de loi, à présenter à la Chambre une liste de tous les contacts établis avec lui ou avec des fonctionnaires de Transports Canada par la société GCI, qui appartient à son bon ami Frank Moores et dont il prétend qu'il ne sait rien, ou par d'autres entreprises de lobbying travaillant pour le compte des sociétés qui voudraient fournir de nouveaux avions à Air Canada?

Il s'agit d'un contrat d'un milliard et demi de dollars. Les Canadiens ont le droit de poser des questions au ministre et de recevoir de lui des réponses sans qu'il se mette en colère et joue les vierges offensées.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Tout le monde sourit à la tribune de la presse, Brian!

M. le Président: Je serais reconnaissant au ministre de répondre en respectant les deux dernières restrictions.

M. Benjamin: On peut toujours espérer!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je trouve que le député joue bien les saintes nitouches, lui.

Permettez-moi de dire que M. Withers, qui ne s'occupe pas de politique et qui a donné 40 ans de sa vie à la Fonction publique fédérale, à la Défense et aux Transports, n'a rien à voir dans cette affaire. Il faut vraiment que le parti d'en face soit désespéré pour tenter ainsi de faire du tort à un fonctionnaire qui ne fait même pas de politique, en posant des questions aussi fielleuses et en cherchant à établir des liens entre la société Government Consultants . . .

M. le Président: Est-ce que le ministre voudrait bien compléter sa réponse?

M. Crosbie: En bref, ma réponse est la suivante: la question est tout ce qu'il y a de plus méprisable, elle est au-dessous de tout.

* * *

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LA DISTRIBUTION DE FILMS—LE DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre des Communications mais, en son absence, je l'adresse au premier ministre.

Il sait certainement que la ministre a donné une excellente prestation à l'émission télévisée *The Campbells*. Il est cependant malheureux qu'elle n'administre pas son portefeuille avec un égal bonheur.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Voici ma question.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement a promis il y a un an, soit en février 1987, le dépôt d'un projet de loi sur la distribution de films au Canada.

Je voudrais demander au premier ministre: Quand le gouvernement a-t-il l'intention de déposer ce projet de loi à la Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, effectivement, le député a tout à fait raison de commenter et de faire l'éloge de la ministre des Communications. Elle est un personnage exceptionnel et elle a rendu des services tout à fait remarquables au pays. Et elle s'engage dans de nouvelles voies dans le domaine de la culture et des communications. Et je sais que le député sera fort heureux du résultat ultime de ce que la ministre déposera en temps opportun. Mais il s'agit d'une situation difficile et la ministre veut la conclure d'une façon impressionnante, et elle le fera.

• (1430)

[*Traduction*]

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il expliquer en quoi la situation est si difficile? Nous attendons le projet de loi depuis un an.

Est-il prêt à commenter à la Chambre des informations émanant de Washington selon lesquelles il y aurait une lettre parallèle au projet de loi sur le libre-échange dans laquelle Washington s'engagerait à prendre, en vertu de la loi américaine sur le commerce, des mesures commerciales injustes si Ottawa adoptait la mesure législative sur l'industrie du film?

Le premier ministre est-il prêt à reconnaître que ce sont des pressions exercées par les États-Unis, notamment le président, Jack Valenti et d'autres lobbyistes, qui ont empêché le gouvernement de présenter le projet de loi tant attendu sur la distribution des films?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député sait qu'il vient de faire une déclaration injuste et inexacte. Il existe un accord de libre-échange entre deux nations souveraines, les États-Unis d'Amérique et le Canada. Je n'accorde aucune attention à une déclaration provenant d'une source anonyme de Washington ou d'ailleurs sur l'existence de lettres secrètes qui enlèveraient de sa valeur au traité lui-même. Je sais qu'après réflexion, mon collègue voudra retirer ses allusions.

M. Waddell: Monsieur le Président, le premier ministre saura que je n'ai fait aucune allusion. Je lui demande simplement quand nous serons saisis du projet de loi et je n'obtiens pas de réponse.

* * *

LE SECTEUR DE L'ÉDITION

LE RACHAT DE LA MAISON D'ÉDITION GINN

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je vais poser ma dernière question sur un sujet connexe, l'édition. Aux termes de l'accord ou, si vous préférez, de la politique de Baie-Comeau, qui doit être chère au premier ministre, lorsqu'une filiale canadienne d'une maison d'édition américaine est rachetée, elle doit être offerte à une entreprise canadienne. C'est le cas actuellement de la société Ginn.

Le premier ministre peut-il garantir que, une fois qu'une société est rachetée aux termes de cette politique, celle-ci est contrôlée effectivement par des Canadiens et non indirectement par Gulf and Western comme c'est le cas actuellement de la compagnie Ginn?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, la réponse se dégage clairement des mesures prises par le gouvernement. La politique de Baie-Comeau sur l'édition du livre et l'accord de libre-échange montrent tous deux à quel point le gouvernement a agi rapidement et logiquement dans un domaine qui lui tient vraiment à coeur, d'autant plus que nous sommes parvenus à conclure cette entente avec Gulf and Western concernant Ginn avant la mise en application de ces deux mesures.

Nous sommes très heureux de cette entente. Cela veut dire que Ginn restera entre les mains de Canadiens. Comme cette maison publie surtout des manuels scolaires, c'est à mon avis très bien que ce soit elle qui nous ait permis de commencer à appliquer cette politique sur l'édition du livre.

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

ON DEMANDE LA RECONDUCTION DU PDIR

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, j'aimerais adresser ma question au premier ministre.

Monsieur le Président, le premier ministre sait que le 31 mars prend fin le budget de l'Entente sur le développement de l'Est du Québec et, étant donné que le ministre de l'Expansion industrielle régionale a une réputation de ne pas livrer à temps, que ce soit le dossier de l'est de Montréal ou celui de l'Agence spatiale, est-ce que le premier ministre pourrait nous dire si son gouvernement sera en mesure d'annoncer, pour le 31 mars, la reconduction du plan de développement de l'Est et des autres agences des régions périphériques?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, lorsque le député fait allusion au bilan du gouvernement ou du ministre, en efforts de développement industriel au Québec, il devrait se rappeler que de septembre 1984 à janvier 1988, c'est quelque 532 millions de dollars d'aide fédérale qui ont été dépensés au Québec. Et si le député est assez objectif pour regarder la situation, il sera gêné de comparer ce dossier-là avec celui du précédent gouvernement libéral.

Quant à la reconduction du plan de l'Est ou des autres programmes régionaux, le ministre, comme vous le savez, a déjà fait état de certaines propositions, et lorsqu'il sera prêt à annoncer soit la reconduction ou l'adoption de nouvelles initiatives, il le fera en temps et lieu.

LA FIN DU PDIR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, quand le ministre dit qu'on ne devrait pas s'inquiéter parce que tout va bien au niveau du développement économique régional, comment se fait-il que son propre ministre de l'Expansion industrielle régionale dise à ses collègues: «Il est urgent de démontrer aux Québécois que la volonté du gouvernement de renouveler sa politique de développement régional ne s'arrête pas aux frontières du Québec?»

Au début de juin, le PDIR vient à échéance et le gouvernement n'a aucun plan pour le remplacer, au Québec. Est-ce que le ministre peut dire si ce gouvernement a l'intention d'en arriver à un programme réaliste de développement économique régional pour le Québec, comme il a voulu le faire dans d'autres régions du pays? Pourquoi sommes-nous laissés les derniers au niveau du développement économique régional?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Encore une fois, l'ignorance du député est alarmante, monsieur le Président. En matière de développement régional, on peut comparer les sommes d'argent qui ont été engagées au Québec et ailleurs au pays, de façon magistralement avantageuse à ce qui se faisait avant, sous le gouvernement libéral.

Par exemple, au niveau des subventions et contributions, monsieur le Président, en 1984-1985, c'était 832 millions de dollars, alors que l'effort maintenant est doublé de 868 millions. C'est plus d'un milliard de dollars. Que le Québec est laissé «en reste», c'est absolument faux.

Lorsque le PDIR va se terminer, à la fin de juin 1988, tel que prévu par la Loi, d'autres programmes seront mis en place afin d'aider au développement industriel dans toutes les régions du Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LA DÉCISION PROVISOIRE SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES DE POISSON

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En dépit des négociations intenses menées à Washington la semaine dernière, le Canada et les États-Unis n'ont pas réussi à trouver une solution au problème que pose la décision provisoire du GATT concernant les restrictions canadiennes à l'exportation de saumon et de hareng crus.

Comme l'industrie de la pêche, travaillant de concert avec le gouvernement, a besoin de plus de temps pour étudier les solutions possibles à cette impasse, le ministre peut-il assurer à la Chambre et à l'industrie de la pêche de la côte ouest que le Canada n'acceptera pas la décision du GATT quand le conseil général du GATT siégera le 22 mars, et que nous aurons plus de temps pour étudier ce problème et trouver une solution satisfaisante?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est une question très importante, comme tous les députés le savent, surtout ceux de l'Ouest qui ont communiqué avec moi et d'autres ministres.

J'aimerais corriger la remarque que le député a faite avant de poser sa question. Le Canada et les États-Unis ne se sont pas encore entendus. Les pourparlers de la semaine dernière ont été constructifs. Au niveau ministériel, tant au Canada qu'aux États-Unis, nous sommes en train d'étudier la prochaine étape.

Comme je l'ai dit au député quand il a posé une question à ce sujet la semaine dernière, je pense que le Canada aurait avantage à ne pas précipiter les choses. Mieux vaut procéder par étapes, et c'est justement ce que nous faisons.

ON DEMANDE QUE LE CANADA REFUSE LE JUGEMENT DU GATT

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le ministre ne trouve-t-il pas que les États-Unis semblent utiliser ce jugement du GATT pour avoir accès à nos pêcheries et qu'ils exagèrent un problème de 2 ou 3 millions de dollars pour mettre la main sur une industrie de 750 millions de dollars?

Si le ministre est de cet avis, pourquoi n'annonce-t-il pas que le Canada refusera le jugement du GATT qui va nous empêcher complètement de gérer nos propres ressources?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà dit à la Chambre, deux questions se posent en l'occurrence. L'une est de savoir comment résoudre ce problème particulier. Je viens de décrire à la Chambre où nous en sommes à cet égard.

La seconde a trait à la cohérence du Nouveau parti démocratique sur la question du GATT. Un jour, dans une déclaration de principe, il se dit en faveur du GATT. Puis, lorsque le GATT se prononce sur un cas concret, il est contre. Le Nouveau parti démocratique doit choisir et être conséquent.

* * *

LES FINANCES

LES DÉDUCTIONS FISCALES ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD—LA DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE DES LOCALITÉS ADMISSIBLES

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur l'avantage fiscal spécial dont bénéficient les habitants de localités nordiques et isolées. Je me demande si le ministre est conscient de l'ampleur des injustices qui résultent de la réglementation liée à cette mesure fiscale.

Il y a par exemple un très grand nombre de localités qui sont très nettement admissibles selon le système de points du ministre, mais qui sont déclarées inadmissibles simplement parce qu'elles sont situées quelques kilomètres en deçà de la distance d'admissibilité.

Le ministre a-t-il eu le temps et l'occasion de se pencher attentivement sur une proposition que je lui ai présentée officiellement et en vertu de laquelle le facteur distance serait intégré au système de points? Je prétends qu'on arriverait ainsi à rendre plus équitable cette mesure utile et importante.

• (1440)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis convaincu que mon collègue est d'accord pour dire que nous avons fait un très grand pas en avant. Un certain nombre de localités peuvent désormais se prévaloir en permanence du dégrèvement et des retraités, des petits commerçants et des autochtones qui ne bénéficiaient pas d'un décret de remise ouvrant droit aux dégrèvements fiscaux accordés aux habitants du Nord y ont désormais accès en permanence. Il s'agit là d'un point de départ important dans toute discussion sur la question.

Le député a signalé des problèmes qui se posent dans sa circonscription entre les localités qui font partie de la zone réglementaire et celles qui en sont proches. Nous reconnaissons qu'il y a des difficultés. Voilà pourquoi nous avons prôné la mise sur pied d'une commission qui étudierait ces problèmes dans les diverses régions du pays pour que le régime soit plus équitable et s'applique de la même manière dans les diverses régions du pays.

M. Penner: Ce qui devrait être une mesure fiscale très utile est plutôt en train de causer de la confusion, de la discorde et passablement d'inquiétudes dans bien des localités.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE MODIFIER LES RÈGLEMENTS

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le ministre va-t-il modifier rapidement ces règlements et ne pas se décharger de sa responsabilité sur une commission ou un groupe de travail? Nous savons ce qu'il faut faire. Pourquoi ne le fait-on pas?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député prétend qu'il sait ce qu'il faut faire. Je dirais que c'est une façon très superficielle de régler le probème. Si nous savions ce qu'il faut faire, nous ne demanderions pas la création de cette commission.

Les lignes de démarcation entre différentes localités sont très difficiles à déterminer parce que les différences de dimensions, de relations et d'éléments géographiques qui interviennent pour décider si une localité devrait être à l'intérieur ou à l'extérieur d'une zone déterminée constituent des questions importantes sur lesquelles une personne objective comme un commissaire peut fournir au gouvernement des lignes directrices. Autrement, je suis certain que lui ou ses collègues seraient les premiers à dire que certaines localités ont bénéficié d'un traitement spécial parce qu'elles ont un député conservateur et pas d'autres parce qu'elles ont un député libéral ou néo-démocrate. En fait, on l'a déjà dit à la Chambre la semaine dernière, je crois.

LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre des Finances a annoncé il y a presque deux ans son intention de changer la politique fiscale à propos des avantages accordés aux régions du Nord. Il y a un an et demi, il en a annoncé les détails. A cette époque-là, je lui ai écrit ainsi que d'autres personnes à propos des problèmes existants. Même un député conservateur a pris la parole à la Chambre pour déclarer qu'il y avait effectivement un problème.

Pourquoi est-ce seulement maintenant qu'il établit une commission pour étudier les problèmes à propos de cet impôt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, depuis que le député a écrit, nous avons déployé beaucoup d'efforts pour essayer de trouver la solution appropriée. Cela s'est révélé très difficile et c'est pourquoi, d'après nous, la meilleure façon de procéder est d'envoyer un commissaire objectif dans les diverses régions de notre pays pour qu'il nous donne des conseils à ce propos.

Je devrais faire remarquer au député que cet avantage est de l'ordre de 150 à 175 millions de dollars, ce qui est bien supérieur aux 50 millions de dollars accordés en vertu du décret de remise. Par conséquent, plusieurs localités en ont bénéficié et, comme je l'ai dit précédemment, des retraités, des autochtones, des petits commerçants et d'autres personnes qui n'avaient pas droit à cet avantage peuvent en profiter maintenant.

Nous essayons de faire en sorte que cela soit équitable, mais l'avantage a été accordé à un bien plus grand nombre de personnes. Je ne pense pas que nous devrions l'oublier.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, certains qui sont à distance de nage de la frontière américaine bénéficient de cette exclusion. D'autres qui vivent dans le Nord n'y ont pas droit. A l'ère de la réforme parlementaire et de la réforme fiscale, pourquoi le ministre n'écoute-t-il pas les députés? Pourquoi n'a-t-il rien fait quand les gens se sont plaints? Puisqu'il a refusé d'agir, donnera-t-il aux modifications un effet rétroactif, car des habitants du nord du Manitoba et d'autres régions du Canada ont été injustement exclus parce que le ministre n'a pas voulu écouter et agir quand il aurait dû le faire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): On a tort de dire que je n'ai pas écouté.

M. Murphy: Vous avez dit non.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai écouté toute une série de députés.

M. Murphy: Vous avez dit non.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député ne pose pas sa question sérieusement s'il parle pendant que j'essaie d'y répondre. Nous pensons que le mieux est de passer par un commissaire. Nous croyons arriver ainsi à une solution plus objective de problèmes difficiles.

Le député prétend qu'un grand nombre d'habitants du Nord n'ont pas droit à ce privilège. Je dis à ces personnes qu'on ne leur a rien enlevé. Beaucoup de Canadiens du Nord bénéficient maintenant de cet avantage pour la première fois.

* * *

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

L'INVOCATION EN 1970—ON DEMANDE L'ADOPTION DE MESURES VISANT À EMPÊCHER LA CHOSE DE SE REPRODUIRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Selon un article récent, le journal de Don Jamieson, maintenant décédé, indique que la Loi sur les mesures de guerre a été invoquée en 1970 sur la foi de preuves plutôt minces. Cela inquiète beaucoup les Canadiens, particulièrement ceux d'origine japonaise qui ont eu à souffrir de cette loi par le passé.

Le ministre accepterait-il d'amender la mesure législative sur le sujet, actuellement à l'étude, pour que ce genre de chose ne puisse pas se produire avec la nouvelle loi? Essayons de faire les choses correctement cette fois-ci.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je partage tout à fait les inquiétudes de mon collègue. Il importe de protéger les libertés civiles, même en période de crise. C'est pour cela que j'ai présenté, il y a quelques jours, des amendements qui donneraient à tout citoyen canadien qui se sentirait lésé la possibilité de poursuivre le gouvernement et de demander qu'il prouve aux tribunaux qu'il avait de bonnes raisons d'invoquer cette nouvelle loi. Si le gouvernement ne pouvait se justifier, l'application de la mesure serait révoquée par les tribunaux.

Je demande aux députés de permettre l'adoption de cette mesure aussi rapidement que possible.

* * *

LES PÊCHES

LE DIFFÉREND ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE—ON DEMANDE QUE LE CANADA EXIGE DES EXCUSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS POUR AVOIR FAIT UNE CERTAINE DÉCLARATION

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, Saint-Pierre-et-Miquelon vient d'être officiellement déclaré zone sinistrée parce que, d'après le gouvernement français, les pêcheries au large de Saint-Pierre sont épuisées et le gouvernement canadien refuse à ces pêcheurs l'accès à d'autres zones.

Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux affaires extérieures ou au premier ministre. Comme cette situation résulte de la surpêche pratiquée par la flotte de la France métropolitaine, est-ce que le Canada va exiger des excuses du gouvernement français pour avoir rejeté sur le Canada l'odieux de cette déclaration de sinistre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, la situation dont fait état le député résulte de la fermeté manifestée par le gouvernement du Canada dans le différend relatif à la pêche, depuis surtout que les négociations ont été rompues le 9 octobre dernier malheureusement.

Le député sait que notre négociateur M. Fortier et le représentant français doivent se rencontrer bientôt pour essayer d'examiner les moyens et les modalités d'une reprise de la question. Nous espérons qu'il y aura un règlement. Entretemps, nous estimons que notre fermeté exerce beaucoup d'influence dans ce dossier.

• (1450)

Il est vrai que la France a déclaré Saint-Pierre-et-Miquelon zone sinistrée. Le député sait ce que c'est qu'une zone sinistrée; il est assis dans une.

Des voix: Oh, oh!

L'UTILISATION DE CHALUTIERS-USINES CONGÉLATEURS DE FRANCE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, quatre énormes chalutiers-usines congélateurs de France sont aujourd'hui au large de la côte méridionale de Terre-Neuve. Ils ont pris 11 000 tonnes de poisson, ce qui est le double de la totalité du quota attribué pour 1988 par le gouvernement français. Ils retournent en France la semaine prochaine pour préparer leur poisson, afin de revenir à l'automne se charger à nouveau.

Dans ces conditions, est-ce que le gouvernement du Canada veut demander au gouvernement français de faire le nécessaire pour que sa flotte métropolitaine mette fin à la pêche pour l'année 1988, avant qu'il ne faille déclarer la côte sud de Terre-Neuve zone sinistrée?

M. Crosbie: Monsieur le Président, non content de siéger dans une zone sinistrée, l'honorable parlementaire est dirigé par un sinistré—«c'est Ali Babille et les quarante rongeurs», monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je prie le ministre d'essayer de répondre à la question.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): En fait, le ministère des Pêches et Océans a contrôlé aujourd'hui et déclare que la pêche à la morue dans la zone 3PS se déroule exactement cette année comme au cours des années précédentes. La pêche canadienne dans cette zone suit le cours normal, et la totalité de la prise à ce jour est à peu près la même qu'en 1987. Ce qui semble s'être passé, c'est que les stocks de morue sont sortis de la zone contestée 3PS car, le député ne l'ignore pas, la morue sait nager et se déplacer. Elle est passée dans la région du banc Burgeo, dans les gorges occidentales, où les Français ne sont plus autorisés à pêcher du fait des mesures prises par notre gouvernement, en faveur duquel le député devrait passer ses journées à prier à genou.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE PROGRAMME DE REMISE EN ÉTAT DES LIGNES FERROVIAIRES—LES DÉPENSES DANS L'OUEST

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le programme de remise en état des lignes ferroviaires, échelonné sur 10 ans, s'achève et il reste encore des centaines de milles d'embranchements à remettre en état. Le ministre peut-il expliquer pourquoi il a décidé de dépenser seulement 25 millions de dollars cette année pour remettre en état les lignes ferroviaires dans l'ouest du Canada, alors qu'il reste seulement un an et qu'il y a encore 140 millions dans le budget du programme de remise en état? Il y a beaucoup de travail à accomplir et si peu de temps pour le faire.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député fait allusion à un programme qui est évidemment très populaire dans l'Ouest. Le programme n'est pas censé prendre fin avant 1990, que je sache. Nous avons d'autres projets à étudier en 1988 et nous déterminerons au cours de l'année si les dépenses s'élèveront à seulement 25 millions ou à trois fois ce montant.

ON DEMANDE DE RETARDER LA DATE LIMITE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, dans le cadre du programme de remise en état, on a conclu avec les sociétés ferroviaires des contrats dont la valeur totale dépasse 140 millions de dollars. Le programme doit se terminer en 1989. Le ministre peut-il promettre aux localités où il y a des travaux à faire qu'il prolongera le délai jusqu'en 1990, comme il l'a proposé, afin de dépenser ces 140 millions de dollars et de faire en sorte que tous les travaux actuellement requis soient effectués?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je peux certainement assurer au député que le fonds sera utilisé et que d'autres embranchements seront remis en état, à condition que les sociétés céréalières, les utilisateurs et les autres intéressés conviennent que ces embranchements peuvent être remis en état et que c'est la meilleure façon d'utiliser les fonds disponibles. On affectera donc certainement des sommes additionnelles à la remise en état des embranchements.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOYEN-ORIENT—LE PLAN DE PAIX SHULTZ— LA POSITION DU CANADA

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le premier ministre Shamir se trouve à Washington, apparemment pour discuter du plan de paix Shultz, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a fait connaître aux autorités américaines son avis au sujet de ce plan? Et peut-il nous faire part de cet avis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ces jours-ci sont évidemment très critiques en ce qui a trait à la mise en branle d'un mouvement pouvant conduire à la paix au Moyen-Orient. M. Shamir arrive aujourd'hui à Washington. Le Canada a accordé de manière on ne peut plus claire et sans équivoque son appui aux initiatives prises par le secrétaire d'État des États-Unis. Comme le savent les députés, ces initiatives reposent sur le principe du compromis territorial en conformité de la résolution nº 242 du Conseil de sécurité. Il faut pour cela que les deux parties y mettent du leur.

A cette fin, entre autres initiatives que nous avons prises et qui nous permettraient d'exercer une certaine influence, j'ai ordonné aux ambassadeurs du Canada au Moyen-Orient et dans des pays qui pourraient avoir une quelconque influence auprès des Palestiniens, d'encourager fortement les dirigeants palestiniens à reconnaître et à accepter officiellement l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'État d'Israël.

* * *

[*Français*]

L'AÉROSPATIALE

LE PROGRAMME SPATIAL CANADIEN—L'ÉTABLISSEMENT D'UNE AGENCE CENTRALE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Sciences et Technologie) concernant l'Agence spatiale.

[*Traduction*]

Au cours d'une entrevue, la semaine dernière, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a dit, à propos des divers éléments du programme spatial canadien comme les satellites-radars et les communications mobiles, qu'il fallait absolument «qu'une agence centrale coordonne le tout». Le ministre est-il toujours d'avis que le Canada a besoin d'une agence centrale pour coordonner l'activité spatiale, que nous collaborions ou non à la station spatiale américaine?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, plusieurs des principaux éléments de l'initiative globale du domaine spatial sont passés de l'étape de l'élaboration à celle, plus technique, de la conception. La nature éventuelle de ces installations, qu'il s'agisse d'une station spatiale ou du programme Radarsat, influera, bien entendu, sur la forme, la nature, le mandat et la mission d'une agence centrale de coordination. Le Cabinet étudiera au cours des deux prochaines semaines les options qu'on lui a proposées, après quoi il prendra sa décision à propos de l'agence.

L'ÉTABLISSEMENT DE L'AGENCE SPATIALE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): J'ignore pourquoi le ministre cherche à contourner la question. La semaine dernière, quand on lui a demandé si l'agence spatiale dépendait de la station, il a répondu en ces termes: «Il ne faudrait pas confondre les deux questions». Puis il a ajouté: «Il demeure toujours nécessaire d'avoir une agence centrale pour coordonner et gérer ces obligations internationales». Je vais donc répéter ma question: le ministre est-il disposé à dire catégoriquement à la Chambre, comme il l'a fait lors d'une entrevue au poste radiophonique CBO, la semaine dernière, que le Canada a besoin d'une agence spatiale, peu importe que nous collaborions ou non à la station spatiale américaine?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, je ne me souviens pas d'avoir employé le mot «confondre». On sait, par contre, que le député confond facilement les agences et les stations.

Je répète que des éléments majeurs du programme spatial ont atteint une nouvelle étape et que le Cabinet examine les diverses options qu'on lui a proposées. On saisira mieux, après cette étude, la nécessité de coordonner les initiatives et la nature que l'agence devrait avoir.

Le Canada est un chef de file dans le domaine spatial et nous n'avons pas du tout l'intention de perdre du terrain. Nous sommes résolus à coordonner et à gérer comme il se doit toute obligation internationale découlant de cet état de fait.

* * *

L'IMMIGRATION

LA DÉCISION DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA—LES POUVOIRS DE LA COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La semaine dernière, la Cour fédérale du Canada a rendu une décision qui se trouve à restreindre les pouvoirs de la Commission d'appel de l'immigration. Le ministre peut-il décrire le chaos le plus total qui va régner au sein du système canadien de l'immigration par suite de cette décision, et de l'inertie du Sénat relativement aux projets de loi C-55 et C-84?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir posé la question. Je sais à quel point les questions d'imigration l'intéressent. Nous ne savons pas encore si nous allons saisir la Cour d'appel de la décision concernant la Commission d'appel de l'immigration.

Comme je l'ai dit maintes fois ici, la Chambre des communes a déjà adopté deux projets de loi portant sur les questions d'immigration. Il suffit de lire chaque jour les journaux pour voir les problèmes qui nous assaillent de plus en plus. Tant que les sénateurs ne prendront pas une décision au sujet de ce projet de loi et tant qu'ils vont piétiner, je ne pourrai rien faire.

* * *

• (1500)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES VITICULTEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme tout le monde, y compris les députés ministériels, avoue que les viticulteurs seront acculés à la ruine par suite de l'accord sur le libre-échange, le gouvernement peut-il nous dire quelle sera la forme et le montant de l'aide qui sera accordée aux nombreux viticulteurs canadiens en Ontario et en Colombie-Britannique qui devront se retirer des affaires lors de la mise en application de cet accord?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je rejette l'assertion du député. Nous devons reconnaître que les difficultés avec lesquelles les viticulteurs sont aux prises sont directement imputables aux obstacles au commerce interprovincial et aux mécanismes provinciaux d'établissement des prix.

Le député sait que ces négociations se poursuivent sous la direction, comme il se doit, du gouvernement fédéral, de concert avec les provinces.

Il devrait éprouver une certaine satisfaction, à l'instar de l'industrie, par suite de la réunion à laquelle j'ai convoqué 11 représentants provinciaux de l'industrie le 4 décembre dernier, si ma mémoire est fidèle. Depuis cette date, des réunions ont eu lieu en Colombie-Britannique et également en Ontario presque toutes les deux semaines. Je compte obtenir dans un avenir assez rapproché des recommandations du comité industriel fédéral-provincial.

M. Althouse: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: Etant donné l'heure, ce sera la dernière question durant la période des questions. Le député de York-Ouest pourra poser une seule question.

* * *

L'IMMIGRATION

LA DÉCISION DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT NE FASSE PAS APPEL

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration à propos de la décision de la Cour fédérale qui met en fait la Commission d'appel de l'immigration dans une camisole de force, à cause des dispositions du projet de loi. Le problème tient au projet de loi et pas aux sénateurs, y compris les sénateurs conservateurs, qui sont également en colère.

Étant donné que le projet de loi gouvernemental a paralysé le système avant même de devenir loi, ce qui ne fait qu'accentuer le retard, le ministre va-t-il nous promettre de ne pas faire d'appel, ce qui prolongera la procédure, mais de retirer plutôt cette disposition du projet de loi et de préserver ainsi l'indépendance et l'efficacité du système?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je ne ferai aucune promesse à mon collègue, mais dites à vos amis qui siègent de l'autre côté . . .

M. Marchi: Adressez-vous à la présidence.

M. le Président: Passons à la question de privilège du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-72

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège dont je vous ai donné préavis ce matin. C'est au sujet de la formation du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-72, dont la composition a été annoncée vendredi dernier.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le projet de loi C-72 porte sur les langues officielles. Plus particulièrement, il s'agit d'une mesure destinée à venir en aide aux communautés linguistiques minoritaires au Canada.

Je trouve à redire au fait que ce comité législatif ne compte aucun représentant de la minorité anglophone du Québec, bien que cela eût pu se faire. Il est bien connu que cette communauté porte un très grand intérêt à ce projet de loi et se préoccupe énormément des droits linguistiques.

Je signale également que la communauté acadienne du Canada n'est pas représentée au comité, et la communauté francophone de l'Ouest non plus.

Je n'ai aucune objection contre les députés qu'on y a nommés, et surtout pas contre le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui est le seul représentant d'une minorité linguistique au comité. Les autres minorités linguistiques auraient sûrement dû être représentées. Cela d'autant plus que certains députés conservateurs ont tenté de faire modifier et affaiblir le projet de loi . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député intervient au sujet des nominations à un comité législatif. Pour que les gens qui suivent nos délibérations à la télévision ou à la radio comprennent ce que cela veut dire, il faut expliquer qu'après qu'un projet de loi a été adopté en deuxième lecture, il est renvoyé dans la plupart des cas à un comité législatif. Les membres du comité législatif sont choisis par les whips des trois partis. C'est la présidence qui nomme le président du comité.

Le nombre de membres du comité législatif est laissé à la discrétion des trois partis. Le député soulève la question de privilège parce que, d'après lui, si j'ai bien compris, certains groupes de Canadiens à qui cette question importe énormément ne sont pas représentés au comité. Voilà le point soulevé par le député. Je lui demanderais de ne pas poursuivre le débat de deuxième lecture du projet de loi C-72.

M. Allmand: Monsieur le Président, je passe directement au sujet de ma question. Aux termes de l'alinéa 93(1) du Règlement, un comité législatif peut comprendre au plus trente membres. Je ne dis pas que le comité devrait comprendre trente membres, mais il devrait en avoir plus que les sept qui siègent actuellement, surtout pour que les différentes minorités linguistiques y soient représentées.

Comme vous avez un rôle à jouer dans la nomination du président du comité, monsieur le Président, je vous demanderais de voir s'il n'y aurait pas lieu de grossir le comité, dans les limites prescrites dans le Règlement, afin que les anglophones du Québec, les Acadiens des provinces atlantiques et les francophones de l'Ouest soient eux aussi représentés au comité. De cette façon, nous serions certains que le comité va défendre les intérêts de tout le monde, en particulier ceux des personnes pour lesquelles le projet de loi a été présenté.

M. le Président: Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a soulevé une question qui importe énormément à la présidence. Tous les députés s'intéressent au projet de loi C-72, cela va de soi. On a émis différentes opinions au sujet du projet de loi lui-même.

Le député demande à la présidence de faire quelque chose qu'elle ne peut pas faire, c'est-à-dire augmenter unilatéralement le nombre de membres d'un comité ou donner des indications sur la composition d'un comité, car, comme je l'ai dit il y a quelques minutes, la nomination des membres relève de chacun des partis.

Il est vrai que la présidence, c'est-à-dire moi-même, a non seulement le privilège, mais aussi l'obligation de nommer le président de ce comité. Les députés savent certainement que je me suis acquitté de cette obligation, et de façon adéquate à mon avis, en nommant mon vice-président. Je crois qu'il s'agit là d'une nomination acceptable pour tous les députés, car cette personne a souvent montré son impartialité et son intérêt pour les deux communautés linguistiques.

Je suis désolé de devoir dire au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est que, bien qu'il puisse très bien avoir des reproches à faire à ses collègues de son parti, à son whip ou à d'autres députés de la Chambre, la présidence ne peut intervenir. Je sais que le député comprendra que, comme il m'est impossible d'intervenir, je ne peux pas laisser l'affaire se poursuivre plus longtemps. Je dois aussi lui dire que, bien qu'il puisse fort bien s'agir d'une plainte qui peut fort bien être examinée ailleurs, ce n'est pas une question de privilège à soulever devant la Chambre.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais intervenir à propos de cette question de privilège. Je trouve très difficile d'accepter que le comité ne doive être composé que de sept membres dont un seul représentant notre caucus. Je comprends très bien les sentiments du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand). Ce n'est pas nous mais les ministériels, majoritaires au sein du comité, qui ont décidé qu'il n'y aurait que sept membres.

Monsieur le Président, le paragraphe 93(3) du Règlement exige que, dans les deux jours qui suivent l'adoption de la motion portant deuxième lecture d'un projet de loi, le comité législatif se réunisse pour fixer ses priorités et son calendrier. Comme vous le savez, monsieur le Président, la formation du comité pose certaines difficultés. J'ai voulu vous faire part de mes vues sur la question, monsieur le Président. Je ne les ai pas exprimées à la Chambre.

Cependant, je m'inquiète, car la motion de deuxième lecture du projet de loi C-72 a été adoptée lundi dernier et le comité n'a toujours pas siégé conformément au Règlement. Le comité ne se réunira pas aujourd'hui non plus ni demain. J'ai cependant cru comprendre que ce devrait être cette semaine. Je me demandais, pour que nous sachions enfin sur quel pied danser, si la présidence sait quand le comité se réunira.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a soulevé un point du Règlement qui est important, mais je pense que ce n'est pas approprié pour le Président d'émettre un commentaire aujourd'hui concernant la date de la première réunion du Comité. Je comprends bien l'inquiétude de l'honorable député, et c'est un fait qu'il m'a parlé au sujet du délai. Il est clair que le délai était contraire au Règlement. Mais maintenant, je crois que la date de la première réunion est pour bientôt; elle pourrait être tenue cette semaine, ce que j'espère! Je comprends qu'il s'agit d'une question très importante, mais des discussions avec le leader du gouvernement à la Chambre ainsi qu'avec d'autres députés relativement à la date exacte seraient utiles pour l'honorable député. Mais ce n'est pas approprié pour le Président de fixer une date pour la première réunion.

M. Gauthier: Ce n'était pas le propos, monsieur le Président, que je voulais tenir. Ce que je demandais à la Présidence, c'était que, étant donné l'article **93.**(3) du Règlement qui se lit ainsi:

> (3) Un comité législatif constitué conformément aux paragraphes (1) et (2) du présent article se réunit dans les deux jours de séance qui suivent l'adoption de la motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi . . .

Le point que je veux soulever, monsieur le Président, c'est qu'à ce jour, le 14 mars, si je peux utiliser le langage, on enfreint le Règlement actuellement parce que le Comité ne s'est pas réuni, on est en défaut, c'est le mot, on est en défaut du Règlement actuellement, et ce que je demande au Président, c'est qu'à l'occasion il arrive que le gouvernement ne répond pas aux questions, par exemple, dans les 45 jours réglementaires. Il n'y a pas de réparation possible contre cela, sinon une requête au Président lui demandant de faire quelque chose afin d'accélérer la réponse à la question.

Dans ce cas-ci, l'article **93.**(3) du Règlement a vraiment été «brimé», pour être poli. Et je demande à la Présidence si elle veut bien me rassurer en me disant que oui, le Comité se réunira aussitôt que possible, et là-dessus je serai satisfait.

M. le Président: Je pourrais peut-être aider l'honorable député. Il a parfaitement raison. Il est clair que la situation en est une où le processus est en défaut de Règlement. Depuis la première intervention, j'ai reçu un avis que probablement la première réunion sera tenue jeudi.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN

MOTION EN VUE D'APPUYER LA MOTION DE M. MULRONEY

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis:

Que la Chambre appuie l'adoption, en date du lundi 7 mars 1988, de la motion du premier ministre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-113, Loi visant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, portant création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

M. le Président: Lorsque la Chambre a levé la séance, à 13 h 14, l'honorable député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) avait la parole.

• (1510)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, avant de poursuivre, je voudrais vous demander combien il me reste de temps de parole.

M. le Président: Sept minutes.

M. Axworthy: Monsieur le Président, sept minutes ne suffisent certainement pas pour tout dire, mais je ferai de mon mieux.

Comme je l'ai dit avant la suspension de 13 heures, l'accord commercial qu'on négocie aura, une fois signé, des effets économiques catastrophiques dans un certain nombre de régions de l'Ouest du Canada. J'ai cité en exemple les instances présentées par l'industrie du conditionnement des aliments. Il est également instructif de considérer les préoccupations exprimées par les milieux agricoles. L'abandon du principe fondamental des subventions au transport aura d'énormes conséquences à l'avenir. Lorsque nous participerons à Genève aux négociations concernant l'agriculture, d'autres pays se serviront du précédent que le gouvernement a maintenant accepté et établi dans la Loi sur le transport des grains de l'Ouest - qui constitue en fait une subvention reliée au commerce - pour imposer une interdiction de ce moyen essentiel de développement.

Dans le cas de l'industrie des fruits et des légumes, tout le développement de la vallée du Fraser en Colombie-Britannique sera compromis. Des représentants de la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique ont comparu devant notre groupe d'étude il y a quelques semaines et ont clairement dit qu'ils craignaient que l'industrie horticole ne soit gravement compromise. Ce serait également le cas des producteurs de légumes du Manitoba, compte tenu des problèmes auxquels la province doit faire face.

Le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) a longuement parlé des avantages qui se manifesteraient dans le secteur de l'énergie, c'est-à-dire dans le domaine de la pétrochimie et dans l'industrie pétrolière et gazière. Les répercussions de l'accord de libre-échange seront plus graves dans le secteur énergétique que dans tout autre secteur. Par exemple, les États-Unis ont besoin de nos ressources énergétiques. Ils sont les plus gros consommateurs d'énergie du monde. En somme, le marché devient favorable aux acheteurs. Au moment même

où les États-Unis ont désespérément besoin de nos ressources énergétiques, que faisons-nous? Nous fixons les prix, mais pas en fonction du marché ou de la demande. En effet, si nous élevons les prix pour les Américains, nous serons obligés d'en faire autant pour les consommateurs canadiens. Nous ne pourrons donc pas bénéficier pleinement du fait que le marché est maintenant un marché d'acheteurs.

Selon moi, nous abandonnons l'un des avantages concurrentiels les plus importants de l'ouest du Canada. Pensons aussi à la pétrochimie. Comment cette industrie et d'autres industries du Manitoba se sont-elles formées? Elles se sont formées en utilisant l'énergie comme avantage concurrentiel. Nous la leur vendions au rabais, mais nous ne pourrons plus le faire.

L'accord de libre-échange limitera considérablement le principal avantage industriel que nous avons sur les États-Unis. En effet, quel avantage avons-nous sur eux? Est-ce notre main-d'oeuvre qualifiée ou nos ressources? Non. De plus en plus, notre avantage, ce sont nos ressources énergétiques moins coûteuses. Cependant, le gouvernement laisse tomber cet avantage. Il abandonne l'avenir que l'ouest du Canada aurait pu se donner en utilisant l'hydro-électricité, le gaz naturel et le pétrole pour donner aux industries canadiennes un avantage concurrentiel important sur les Américains et sur les autres pays du monde. C'est absolument illogique et contraire aux intérêts des industries de l'ouest du Canada. L'hydro-électricité de la Colombie-Britannique et du Manitoba et le gaz naturel de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan sont les sources d'énergie des États-Unis. C'est pourquoi ces ressources sont la clé de l'avenir économique de l'ouest du Canada. Cependant, le gouvernement en a entravé l'utilisation, renonçant aux possibilités qu'elles nous offrent.

Le député d'Edmonton—Strathcona a tenté de justifier l'accord de libre-échange en prétendant que c'était une formidable aubaine. La vérité, c'est que nous perdrons des emplois dans plusieurs industries et que nous abandonnons un avantage concurrentiel important de l'une de nos plus importantes industries. Les perspectives économiques de l'ouest du Canada en prendront un coup. Le peu d'argent que la diversification de l'économie de l'Ouest apportera à la région n'est rien en comparaison de l'énorme ponction qui se produira si le gouvernement ratifie cet accord avec les Américains.

• (1520)

Telle est vraiment l'histoire de l'Ouest. Contrairement aux affirmations et aux promesses, cette entente va empêcher l'Ouest de décoller et nuire gravement au développement de nouveaux secteurs industriels et d'industries basées sur les ressources dans cette région. Telle est la véritable tragédie et la Chambre devrait débattre du problème de l'abandon de l'économie de l'Ouest par le gouvernement.

M. Kilgour: Madame le Président, je souhaiterais relever brièvement un certain nombre d'arguments développés par le député. Il nous a dit que le Pacte de l'automobile s'inscrivait dans le cadre d'échanges dirigés. Pourrait-il me dire si, mis à part en 1968 je crois, on a recouru aux garanties de protection minimale à d'autres reprises que brièvement en 1980 et 1981 lorsque Chrysler connaissait des difficultés. En réalité, à toutes fins pratiques, les échanges sont libres dans le secteur automobile. Voilà pourquoi Oshawa et le sud de l'Ontario sont si prospères. Dans l'Ouest, nous nous en félicitons, mais il est injuste de la part du député de prétendre que le Pacte de l'automobile ne s'inspire pas du libre-échange. C'est une entente à laquelle le congrès peut mettre un terme avec un préavis d'un an, alors que, en vertu de l'entente de libre-échange, il ne pourra la détruire que s'il détruit toute l'entente. En ce sens, cette entente apporte de très bonnes garanties pour le sud de l'Ontario et pour certaines régions du Québec et je l'approuve tout à fait.

Le député a parlé de l'utilisation du charbon à forte teneur en soufre et j'ai examiné cette question. A l'instar de mes collègues de l'Ouest, l'utilisation de ce charbon me préoccupe beaucoup. Peut-être le député pourrait-il intercéder auprès du premier ministre Peterson pour qu'il encourage Hydro-Ontario à ne pas employer ce charbon à forte teneur en soufre. On m'a dit récemment que d'ici quelques années lorsque ces contrats arriveront à échéance, nous pourrions acheminer du charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre par pipe-line jusqu'aux installations d'Hydro-Ontario. Il ne serait donc pas nécessaire d'en subventionner le transport. J'imagine que c'est ce problème des subventions qui préoccupent le député dans le cadre de l'entente de libre-échange.

Le député a parlé du traitement des aliments. J'ai essayé pendant l'heure du déjeuner de me procurer une liste des organismes ou instances dans l'Ouest en faveur d'une entente de libre-échange: trois gouvernements provinciaux et vraisemblablement quatre, le 26 avril, avec le Manitoba l'appuient, de même que la Canada West Foundation, le C.D. Howe Institute, les Canadian Cattlemen et Milton Harris. Je rappelle au député que M. Harris est président du Harris Steel Group. Il a dit qu'il allait redonner sa carte de membre du parti libéral qu'il a depuis toujours, car il estime que cette entente est favorable à la sidérurgie de tout notre pays. Les secteurs des céréales et des oléagineux et celui du bois d'oeuvre vont également en profiter. Qui d'autre dans l'Ouest mis à part le député et le gouvernement du Manitoba à l'agonie ou déjà mort ainsi que Mel Hurtig, un de mes amis à Edmonton, partagent les vues du député sur cette question?

Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a parlé de l'entente énergétique. J'ai ici un document du professeur Brian Scarfe de l'Université de l'Alberta sur l'entente de libre-échange. Le professeur Scarfe croit certainement, comme la plupart des gens dans le secteur énergétique à Calgary, à Edmonton, à Saskatoon et partout ailleurs, que l'accord contribuera beaucoup à créer et à maintenir des emplois dans ce secteur. Le député voudrait peut-être aborder certains de ces points, ou peut-être que son ami, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), pourrait le faire pour lui.

M. Axworthy: Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de parler du Pacte de l'automobile. Il est intéressant de constater que M. Victor Lomo, représentant l'Association des fabricants de pièces d'automobiles du Canada, l'un des groupes industriels les plus importants, a dit qu'il était contre cet accord parce qu'il détruira l'industrie des pièces d'automobiles en Ontario. Il a témoigné devant un groupe d'étude libéral sur le commerce il y a environ quatre semaines. Je serai heureux d'envoyer au député les observations de M. Lomo.

Deuxièmement, le député a abordé la question du projet concernant le charbon. La réalité, et je m'en sers comme exemple, c'est que cet accord commercial limite la possibilité pour les Canadiens de profiter d'une quelconque subvention pour le développement régional. Nous savons que, à l'avenir, des projets de toutes sortes nécessiteront qu'on fasse ce genre d'investissement dans l'infrastructure de l'ouest du Canada en raison de notre situation géographique et de notre climat. En fait, les restrictions auxquelles le projet concernant le charbon de l'Ouest fait face actuellement constituent un des exemples les plus clairs et les plus graves de la façon dont nous avons limité le développement régional de l'ouest du Canada au niveau fédéral.

Troisièmement, qui appuie l'accord commercial? Nous venons de terminer une série d'audiences dans l'Ouest. Je peux nommer des groupes. Il y a les informaticiens, un certain nombre de groupes agricoles et un certain nombre d'organismes sociaux et de coalitions. Si le député regardait les résultats des sondages, il verrait qu'un de ces sondages, qui vient d'être effectué la semaine dernière en Colombie-Britannique, a révélé que 60 p. 100 des gens veulent que cette question soit déterminée à l'occasion d'élections et qu'un pourcentage élevé de femmes sont contre l'accord.

M. Waddell: Quatre-vingt pour cent croient que l'accord est plus avantageux pour les Américains.

M. Axworthy: Et 80 p. 100 pensent, en effet, que cet accord sera avantageux pour les Américains. Selon moi, le député devrait consulter les habitants de l'Ouest. Les adversaires de l'Accord sont aussi nombreux que ses partisans. De nombreux industriels savent qu'ils vont être durement touchés. Les camionneurs, les fabricants de meubles, l'industrie agro-alimentaire, les entreprises de traitement des données et les Canadiens oeuvrant dans le secteur de la haute technologie se rendent tous comptent des dangers que l'accord en question représente pour eux.

Le député parle du bois d'oeuvre. Or, cet accord prévoit l'imposition d'une taxe de 800 millions de dollars à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. Il nous force à nous imposer à nous-mêmes une sanction dont on n'a pas obtenu la supression dans le cadre des négociations. De même, le gouvernement a cédé dans l'Accord le droit pour l'industrie de traitement du poisson d'avoir recours à une taxe à l'exportation, afin de protéger les usines de transformation des côtes est et ouest. Le gouvernement avait la possibilité d'obtenir un avantage pour les habitants de l'Ouest, mais il l'a cédé. Le député d'Edmonton—Stratchona (M. Kilgour) et d'autres députés de l'Ouest n'analysent pas l'Accord de façon claire, afin d'établir ses répercussions économiques. Selon moi, il suffit d'examiner les chiffres de la propre analyse du gouvernement de façon honnête pour se rendre compte que l'ouest du pays est le vrai perdant en vertu de l'accord commercial Mulroney.

M. Murphy: Madame la Présidente, je voudrais demander au député qui a déjà été ministre sous un gouvernement libéral ce qu'il est advenu du Fonds de développement de l'Ouest. Ce faisant, je voudrais citer des passages d'articles tirés de journaux canadiens, notamment le *Free Press*, de Winnipeg. Dans le numéro du 29 octobre 1980, on y retrouvait une photo du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) qui était alors ministre; il parlait de l'avantage en question pour le Manitoba et du Fonds de développement de l'Ouest de 4 milliards de dollars qui devait servir à favoriser la diversification de l'économie de l'Ouest. On énumère dans l'article les types d'initiatives devant être prises. C'était en octobre 1980.

En janvier 1981, un journal de la Saskatchewan a publié un article dans lequel on précisait que la province ne savait pas à quoi s'en tenir au sujet du Fonds de développement de l'Ouest.

Un peu plus tard, en mai 1981, le *Financial Post* a publié un article au sujet de ce fonds et il a précisé que les crédits de 4 milliards de dollars avaient été mis de côté.

En juin 1981, le député qui occupe normalement le siège de la présidence, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a demandé ce qu'il était advenu de ce fonds. Le député de Winnipeg—Fort Garry a affirmé qu'il était cynique de prétendre que ce fonds avait disparu ou qu'il n'allait pas être utilisé.

Je pourrais poursuivre ainsi mois après mois, année après année, mais étant donné que selon le *Free Press* de Winnipeg, le député était l'homme qui était censé distribuer l'argent dans l'ouest du pays, peut-il nous expliquer ce qu'il est advenu de la promesse en question. Nous voilà en 1988, quatre ans après le départ de son parti, et nous ne pouvons donc le blâmer pour les problèmes des quatre dernières années, mais que s'est-il passé en 1980? Qu'est-il arrivé en 1981, en 1982, en 1983 et avant le 4 septembre 1984?

Le député de Winnipeg—Fort Garry sait certainement que le taux de chômage était très élevé, que l'industrie agricole avait de graves problèmes et que les provinces étaient tout à fait d'accord à l'époque pour participer au Fonds de développement de l'Ouest. Je ne veux pas interrompre le député, mais je tiens à répondre à la question. Il me semble que ce fonds de 4 milliards de dollars était une caisse fantôme. Le gouvernement a effectivement dépensé un peu d'argent dans l'Ouest, mais toutes les belles paroles, toute la publicité, toutes les relations publiques et toutes les promesses se sont envolées. Puisque c'est le député qui devait affecter les fonds, peut-il expliquer, maintenant qu'il n'est plus ministre depuis quatre ans, ce qui est arrivé à cet argent?

M. Axworthy: Madame la Présidente, cela m'étonne que le député, qui est lui-même originaire de l'Ouest, ignore totalement ce qui est arrivé à cet argent. Il me semble qu'un député qui veut servir ses électeurs doit passer un peu de temps à se renseigner. Les faits sont très simples.

Sur ces 4 milliards de dollars, 3,5 milliards ont servi à moderniser le réseau ferroviaire dans l'Ouest. C'est ce que nous avions décidé de faire après avoir consulté les provinces, l'industrie et le secteur. Notre conclusion était très claire. L'investissement le plus utile consistait à moderniser entièrement le réseau ferroviaire. Nous ne pouvions plus transporter

les produits de la circonscription du député jusqu'aux ports à cause de la détérioration du réseau ferroviaire. Le gouvernement du Canada, sur la recommandation du comité du cabinet pour l'Ouest, avait donc décidé d'investir 3,5 milliards de dollars pour moderniser les chemins de fer. Cet argent a été investi et les travaux se poursuivent encore.

• (1530)

Cela m'étonne vraiment que le député ne sache pas que le reste de l'argent a servi à financer en partie une caisse de développement économique pour les autochtones et à créer une banque pour permettre aux groupes autochtones d'un peu partout dans l'Ouest de lancer leurs propres entreprises et de mettre sur pied leurs propres projets de développement, ce que bon nombre ont fait. Si le député, dont la circonscription comprend un grand nombre d'autochtones, l'ignore, c'est simplement parce qu'il n'a pas fait son travail.

Pendant que nous y sommes, j'ajoute qu'en plus de ces deux investissements importants, le gouvernement antérieur avait aussi prévu une affectation régionale spéciale de 1,2 milliard de dollars et que, là-dessus, plus de 550 millions de dollars ont été dépensés dans ma province du Manitoba. Comme le secteur privé et les provinces avaient investi des montants équivalents, 2,1 milliards de dollars ont été dépensés en 1984 pour toute une gamme de projets qui visaient à favoriser le développement économique de l'Ouest.

Je serais ravi de fournir d'autres détails à ce sujet si le député veut en savoir davantage. Cela m'étonne beaucoup qu'il ne sache pas après quatre ans combien nous avons investi dans l'Ouest.

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui, notamment parce que j'ai eu l'occasion, au cours des quelques dernières semaines, d'observer le fonctionnement de ce fonds. Je suis très enthousiasmé par les projets qui sont à l'étude ou qui ont été approuvés par le Fonds.

Nous savons tous que le Fonds a été créé parce que l'ouest du Canada est une région unique dont les secteurs de mise en valeur des richesses naturelles que sont l'exploitation minière, la pêche et l'agriculture dépendent des aléas des marchés internationaux. S'il y a fléchissement dans ces marchés, c'est la crise et si les prix des marchandises sont bons, c'est la prospérité. Or, notre gouvernement a déclaré que cette situation n'était pas acceptable et qu'il fallait diversifier l'Ouest. Qui plus est, le gouvernement a déclaré que les gens de l'Ouest devaient avoir leur mot à dire. Que les gens et les entreprises de l'ouest du Canada devaient participer au projet.

Le gouvernement a donné à un ministre la responsabilité du Fonds de diversification de l'Ouest. Un sous-ministre est sur place dans l'ouest du Canada et les gens de l'Ouest prennent maintenant des décisions à Edmonton, l'un des centres de l'ouest du pays.

Je voudrais parler aux députés de l'un des projets que j'ai eu l'occasion d'annoncer à Winnipeg dans ma circonscription la semaine dernière. Il s'agit du projet Aquafarm de la société Elder's. Selon moi, c'est un projet unique. Il y avait en plein centre de Winnipeg une usine de maltage qui n'était plus utilisée pour des raisons de protection de l'environnement. La société Elder's Grain a eu l'idée de transformer en réservoirs piscicoles les cuves de maltage. La société a déjà entrepris la réalisation de ce projet, qui coûtera plus de 2 millions de dollars. Le plus intéressant est qu'un élevage économique de poisson se fasse maintenant au centre de Winnipeg. Cette entreprise sera rentable grâce à son association avec le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest.

Une voix: La laquaiche aux yeux d'or?

M. Minaker: Non, l'entreprise élève l'omble arctique et la truite. Elle prévoit que d'ici quelques d'années, l'usine produira plus d'un million de livres de poisson de petite taille pour le marché de l'ouest du Canada et des États-Unis. Cette production sera possible grâce à l'aide fournie par le Fonds de diversification. J'ajoute que le Fonds a consenti un prêt que la société remboursera. Il ne s'agit pas d'une subvention. Ce projet créera 15 emplois.

Je trouve intéressant un autre projet à l'étude par le Bureau de la diversification de l'Ouest, celui d'un atelier de peinture robotisé pour les avions commerciaux. Les appareils pourraient être entièrement peints par des robots sans contact pour les humains avec les vapeurs et les gaz délétères. La société qui fait affaire avec le Bureau de diversification de l'Ouest à ce sujet a déjà fait les plans d'un atelier automatisé pour les chantiers du CN dans Transcona, lequel est un franc succès. L'entreprise peut maintenant appliquer ces connaissances et cette technique non seulement au Manitoba, mais aussi en Saskatchewan. Elle mettrait alors sur pied, avec l'entreprise privée, cet atelier de peinture pour avions qui serait situé à Winnipeg et créerait une foule d'emplois. C'est le genre de projets que le Fonds attire.

Un autre domaine où il suscite de l'activité est celui des soins gériatriques. Une entreprise dont le produit a été mis au point en Europe voudrait développer son exploitation. Cette société veut amener la technologie dans l'Ouest et elle parle de doubler la taille de son usine. Elle parle de 50 emplois. Voilà ce que le Fonds de diversification économique fait dans ma région, et je suis sûr que c'est la même chose en Saskatchewan et ailleurs. Notre gouvernement estime que les gens de l'Ouest doivent pouvoir bénéficier de ce genre de projets.

Juste pour donner aux députés une idée de l'intérêt de l'opposition, les néo-démocrates ont voté contre l'attribution des premiers 100 millions au Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest et ils ont également voté contre les 127 millions pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Nous savons que ça les intéresse.

Les libéraux aussi se prétendent intéressés à la diversification économique de l'Ouest. Je voudrais rappeler aux députés comment ont ils voté. Avec une telle façon de voter ils pourraient nuire encore davantage à l'économie de l'Ouest que s'ils étaient restés au pouvoir.

Nous connaissons l'importance du secteur énergétique pour l'ouest du Canada. Lors de la première session, les libéraux ont voté contre l'abrogation du désastreux Programme énergétique national et même contre les changements au régime de redevances. Ils ont voté contre la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires.

Les libéraux ont voté contre la concurrence dans les transports aériens et ferroviaires. Nous savons tous que les transports jouent un rôle considérable dans l'économie des provinces de l'Ouest. Nos denrées doivent parcourir de longues distances. Ils ont voté contre une augmentation de la concurrence, alors qu'elle amènera une baisse des tarifs.

Le secteur agricole est lui aussi un élément important de l'économie de l'Ouest. Les députés libéraux de même que les députés néo-démocrates se sont prononcés contre l'exemption d'impôt de 500 000 $ sur les gains de capital à l'intention des agriculteurs canadiens. Ils ne se rendent pas compte que les exploitations agricoles sont les régimes de pension des familles agricoles. Si les gains de capital des agriculteurs étaient imposés, les agriculteurs ne trouveraient pas rentable de vendre leur terre. Il n'y aurait pas de roulement au sein d'une famille ou dans un secteur et nous avons besoin de relève dans le milieu agricole.

Les députés libéraux se sont prononcés contre la dépense d'une somme de 92 millions de dollars pour soulager les agriculteurs de l'Ouest victimes de la sécheresse en vertu du projet de loi C-101 durant la première session. Tel est l'intérêt que les libéraux portent à l'ouest du Canada. Il n'est guère étonnant qu'ils adoptent une attitude négative à l'égard de la caisse de diversification de l'Ouest. Cette mesure est salutaire pour l'ouest du Canada, mais il semblerait d'après leur façon de voter, qu'ils ne s'intéressent pas à l'ouest du Canada.

Les Libéraux se sont prononcés contre l'octroi d'une somme de 200 millions de dollars à la Commission canadienne du blé pour lui permettre de combler son déficit, aux termes du projet de loi C-47 durant la deuxième session. Une fois encore, ils ne s'intéressent pas à l'ouest du Canada. Les Libéraux ont voté contre l'accroissement des investissements étrangers grâce à la création d'Investissement Canada et le démantèlement de FIRA au cours de la première session. Nous savons combien l'investissement étranger est important. Il est maintenant encouragé au Canada.

Le projet dont j'ai parlé tantôt a trait aux soins gériatriques, il comporte des investissements étrangers et l'apport de connaissances technologiques à Winnipeg. Je suis persuadé que cette société n'aurait pas été intéressée à investir si FIRA existait encore. Telle est l'attitude des députés d'en face à l'égard de la diversification. Le Manitoba est chanceux dans une certaine mesure, car il est probablement plus diversifié que la plupart des autres provinces de l'Ouest. Néanmoins, nous sommes encore à la merci des prix internationaux du blé.

● (1540)

Le gouvernement a jugé bon d'appuyer fermement la collectivité agricole qui traverse une période difficile depuis deux ans. Nous avons affecté des milliards dans ce secteur non seulement dans l'ouest du Canada, mais partout au Canada pour lui permettre de survivre. Nous avons également veillé à ce que les villes et les localités qui comptent sur cette industrie puissent survivre.

Avec mon collègue et ami, le député de Brandon-Souris (M. Clark) j'ai assisté à une réunion organisée par l'association agricole de Keystone. Un délégué après l'autre, tous des agriculteurs, ont pris la parole pour remercier notre gouvernement de s'intéresser à l'agriculture, contrairement au gouvernement néo-démocrate du Manitoba. Nous avons majoré les paiements à ce secteur d'environ 400 p. 100 depuis que nous sommes au pouvoir. Cela montre l'intérêt que nous manifestons envers l'agriculture, notamment dans l'ouest du Canada.

Vous me faites signe, madame la Présidente, que mon temps de parole s'achève, je céderai donc la parole à un autre député.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et commentaires.

M. Kilgour: Madame la Présidente, le député aurait-il l'obligeance de nous dire quelle sera la répercussion de la stratégie de diversification dans sa province. Il se souviendra que j'ai mentionné tout à l'heure cet impôt sur les salaires qui nuit tellement à l'emploi au Manitoba. Peut-il nous en dire davantage là-dessus et sur les mesures décourageantes qui existent au Manitoba?

M. Minaker: Madame la Présidente, je crois avoir donné des exemples du genre de diversification qui a cours dans ma circonscription. On a également annoncé qu'un projet de recherche serait entrepris par le département de Génie de l'Université du Manitoba. En outre, le secteur des plastiques a pris une certaine expansion. Nous avons une importante industrie aéronautique qui cherche aussi des moyens de se diversifier et de prendre de l'expansion.

La meilleure façon pour le Manitoba de se diversifier est manifestement, à notre avis, par le biais du libre-échange. Cela ne fait aucun doute. Le libre-échange va être excellent pour le Manitoba. C'est pourquoi je n'ai jamais pu comprendre que mon ami, le député de Churchill, ne veuille absolument pas l'appuyer. Quelque 6,1 p. 100 de nos exportations vers les États-Unis se font dans le secteur du bois d'oeuvre. Je crois que tout le bois d'oeuvre manitobain est produit dans la circonscription de Churchill. De la même manière, la société International Nickel et l'association minière appuient totalement le libre-échange. La magnifique ville de Thompson, au Manitoba, dépend entièrement de la vente de minéraux, dont plus de 80 p. 100 sont exportés aux États-Unis. Par conséquent, je ne comprend pas que le député de Churchill n'appuie pas le libre-échange. Celui-ci est avantageux pour le Manitoba et en particulier pour sa région. J'aurais tendance à croire que la majorité des grands employeurs de sa région dépend du commerce avec les États-Unis. Ce sont ces secteurs qui seront touchés par la diversification, surtout avec le libre-échange.

M. Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, le député parle de développement économique du Nord. Il n'ignore pas que l'actuel gouvernement manitobain a investi des sommes énormes dans le développement hydroélectrique du Nord. Le député peut-il nous dire quel devrait être le marché pour toute cette électricité? Si c'est le marché américain, les Manitobains ne devraient-ils pas bénéficier du libre-échange puisqu'ils pourraient exporter cette électricité aux États-Unis?

M. Minaker: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. En fait, à l'heure actuelle, l'hydroélectricité compte pour près de 6 p. 100 de nos exportations aux États-Unis où il existe un marché potentiel qui pourrait donner lieu à la construction de nouvelles centrales hydroélectriques en bordure du Nelson. Il reste encore quelque 3 000 mégawatts d'énergie inexploitée dans cette rivière. Manifestement, le marché au sud de la frontière est intéressant et le libre-échange nous y donnera un plus grand accès en nous encourageant à exporter de l'énergie aux États-Unis.

Je trouve ironique que l'ancien gouvernement néo-démocrate du Manitoba cherche à l'heure actuelle à exercer des pressions à Washington pour protéger les ventes actuelles de la province aux Américains. Certains sénateurs à tendance protectionniste voudraient restreindre nos exportations d'hydroélectricité aux États-Unis ou les faire frapper d'un tarif. Je trouve ironique que le gouvernement néo-démocrate accepte de verser littéralement des dizaines de milliers de dollars à un lobbyiste à Washington pour protéger les ventes existantes, mais qu'il refuse de souscrire au libre-échange qui nous donne la possibilité de vendre davantage sur le marché américain.

Mais là encore, on peut le comprendre, à entendre parler le député d'Oshawa (M. Broadbent), le chef du Nouveau parti démocratique. Il s'oppose au libre-échange, mais sa circonscription est celle qui profite sans doute le plus de l'Accord sur l'automobile. Des milliards de dollars ont été investis dans le secteur automobile à Oshawa. D'une part, il s'en réjouit, mais, de l'autre, quand il quitte Oshawa, il se prétend contre le libre-échange. Je n'arrive pas à comprendre le NPD.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, comme le disait le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), ce sera sûrement le meilleur discours que nous aurons entendu aujourd'hui.

M. Redway: Ne dénigrez pas votre propre intervention.

M. Murphy: Bien sûr, le leader parlementaire adjoint du gouvernement était présent et m'a encouragé à prendre la parole uniquement parce qu'il reconnaît la nécessité que quelqu'un parle au nom de l'ouest du Canada. C'est nécessaire parce que lorsque le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) s'est levé pour poser une question bien difficile à un collègue conservateur, le député de Winnipeg—St. James (M. Minaker), au sujet de l'impôt sur la masse salariale au Manitoba, ce dernier a absolument refusé d'y répondre. Savez-vous pourquoi? Parce que son chef au Manitoba, Filmon la girouette, a décidé qu'il défendra maintenant l'impôt sur la masse salariale. Le député avait une occasion rêvée de critiquer les néo-démocrates sur une mesure qui est, d'après le député, très impopulaire au Manitoba. Or le député de Winnipeg—St. James ne veut pas se mettre dans la position d'attaquer son ancien collègue du cabinet au Manitoba, M. Filmon, et évite la question.

• (1550)

C'est donc une belle occasion pour moi d'aborder des questions dont le député de Winnipeg—St. James craint de parler. Avant cela, je tiens toutefois à ajouter quelque chose à ce que j'ai dit tout à l'heure, lorsque le député de Winnipeg—St. James avait la parole. Nous sommes dans une situation analogue à celle d'octobre 1980, lorsque le ministre des Finances, M. MacEachen, qui est maintenant à l'autre endroit, a déclaré que le gouvernement débloquerait 4 milliards pour un fonds de développement de l'Ouest. Nous avons attendu pendant le reste de 1980, en 1982, en 1983, jusqu'au moment où les libéraux ont été battus, en 1984, et le fonds de développement de l'Ouest n'a jamais vu le jour.

Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a dit que l'on avait consacré beaucoup d'argent aux transports et que le reste avait été consacré au développement économique des autochtones. Oui, certaines sommes d'argent ont été consacrées aux transports dans l'Ouest et le gouvernement avait effectivement promis des fonds pour le développement économique des autochtones, mais cet argent n'a jamais été dépensé. L'ancien ministre, le député de Winnipeg—Fort Garry, a parlé d'un fonds de développement de l'Ouest pour la diversification de cette région, un fonds qui créerait de nouvelles industries et qui aiderait toutes les contrées de l'Ouest à avoir un certain développement industriel. On n'a jamais vu la couleur de cet argent. Dans l'Ouest, on a commencé à l'appeler le fonds fantôme.

Nous comprenons bien la nervosité du député de Winnipeg—Fort Garry car, comme je l'ai dit, il était le ministre du gouvernement libéral et il était censé distribuer l'argent. Il est allé vanter les mérites de ce projet de 4 milliards en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Nous attendons toujours. Voilà une promesse que les libéraux n'ont pas tenue. C'est à cause de ce genre de chose que les gens de l'Ouest ont des inquiétudes au sujet de ce qui se passe sur la Colline.

En 1980 et en 1981, les habitants de l'Ouest pensaient que le gouvernement les roulait un bon coup. En octobre 1980, nous avons eu l'impression qu'on nous avait enfin reconnu comme une région du Canada qui pouvait faire plus que produire des céréales et exporter des ressources naturelles. Les gens de l'Ouest se sont mis à espérer quand il a été question d'un fonds de développement de l'Ouest de 4 milliards de dollars. Cet espoir s'est estompé avec le temps et nous nous sommes rendu compte qu'il n'allait rien se passer. D'abord, la retraite: on ne parlait plus de 4 milliards, mais de seulement 2 milliards. Il n'était plus question de diversification dans l'Ouest mais plutôt, comme le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) vient de le dire, de chercher à maintenir en bon état le système de transport dans l'Ouest. On ne nous a pas dit la vérité, et chaque fois qu'un ministre a pris la parole nous avons appris qu'il y avait de moins en moins d'argent pour l'Ouest, que les fonds serviraient à financer de moins en moins de programmes.

Aujourd'hui, quatre ans après la défaite des libéraux, nous avons un autre gouvernement dont le mandat expire dans moins de 18 mois et qui l'an dernier a promis d'établir une caisse de diversification de l'Ouest. Un comité de la Chambre est actuellement saisi d'un projet de loi, mais cela n'a encore rien donné. Encore une fois, les gens de l'Ouest se demandent ce qui se passe: on leur avait promis l'argent, les provinces ont fait des propositions, mais le gouvernement a attendu jusqu'au mois dernier avant de présenter le projet de loi à la Chambre.

Dans l'Ouest, nous avons encore l'impression d'entendre d'autres cyniques promesses d'hommes politiques. L'ancien gouvernement libéral nous a habitués à cela. Le député de

Winnipeg—Fort Garry n'a jamais défendu l'Ouest et ses réponses à la Chambre aujourd'hui prouvent que la caisse de développement de l'Ouest n'était qu'une fumisterie.

Les conservateurs font la même chose. Répondant à des questions de ses propres collègues, le député de Brandon—Souris (M. Clark) et le député d'Edmonton—Strathcona, le député de Winnipeg—St. James s'est mis à parler du libre-échange parce qu'il n'a pas osé répondre aux questions sur les programmes du gouvernement. Le député manitobain de Winnipeg—St. James n'a pas dit un mot des propositions du gouvernement provincial. Il n'a mentionné aucun des programmes qui pourraient profiter de l'initiative de diversification de l'économie de l'Ouest.

Nous avons parlé des 3 milliards dont le gouvernement du Manitoba a besoin en priorité. Ce gouvernement a déclaré qu'il n'imposerait pas son optique politique au gouvernement fédéral, mais qu'il la lui offrirait comme choix. En novembre 1987, il a envoyé ce programme au gouvernement fédéral en expliquant un certain nombre de propositions que le gouvernement fédéral pourrait envisager s'il voulait dépenser au Manitoba certains des crédits du fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Comme je l'ai déclaré tout à l'heure, Vic Schroeder, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie a déclaré que le Manitoba soumettait ces propositions au gouvernement fédéral pour évaluation. Le gouvernement manitobain était prêt à s'entretenir avec les ministres fédéraux responsables afin d'examiner les programmes auxquels on souhaitait donner suite.

Comme vous le savez, il y a environ deux semaines le député de Saint-Boniface (M. Duguay), le président du caucus conservateur du Manitoba à la Chambre, a déclaré que le Manitoba n'obtiendrait pas de fonds parce que le gouvernement d'Howard Pawley attaquait les conservateurs fédéraux et le premier ministre (M. Mulroney) sur l'entente de libre-échange et qu'il n'était pas très gentil de déclarer que les résultats du gouvernement fédéral dans certains domaines n'étaient pas géniaux. Il a laissé entendre que c'était pour cette raison que le Manitoba ne recevrait pas d'argent. Cette déclaration n'a pas été très bien acceptée au Manitoba et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) s'est rendu dans cette province pour préciser que ce n'était pas le problème et que le gouvernement ne cherchait pas à punir le Manitoba. Il a précisé que les Manitobains devaient oublier ce que le député de Saint-Boniface, le président du caucus conservateur, avait déclaré et être convaincus que le gouvernement fédéral travaillait à cette question.

Les élections ont été déclenchées au Manitoba et, deux jours plus tard, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre nommé officiellement responsable du Manitoba par le premier ministre, a annoncé qu'il se passerait des choses au Manitoba dans le cadre du programme de diversification de l'économie de l'Ouest, et que ce serait avant les élections. Il a affirmé que des propositions seraient approuvées par le Cabinet avant le 26 avril 1988. Le député de Brandon—Souris (M. Clark) dit que cela semble intéressant, et c'est vrai.

Il était question du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social vendredi dans le *Winnipeg Free Press*. Je n'ai pas le droit de mentionner son nom, alors je vais l'appeler le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou le ministre responsable du Manitoba, ce qui est tout à fait acceptable. Il a dit n'avoir vu aucune proposition sur la liste de 3 milliards de dollars de cette province qui mérite d'être subventionnée dans le cadre du programme de diversification de l'économie de l'Ouest, mais a ajouté que certaines des demandes seraient approuvées.

• (1600)

Quelque quatre mois après que le gouvernement du Manitoba a envoyé les propositions, le ministre responsable du Manitoba dit qu'il n'a vu aucune bonne proposition. Pourtant, il dit en même temps que le gouvernement donnera des fonds au Manitoba pour certaines de ces propositions, qui n'en valent supposément pas la peine, avant que les Manitobains aillent aux urnes dans six semaines. Comment éviter de tomber dans le cynisme lorsqu'un ministre fait de telles remarques, spécialement lorsqu'il s'agit d'un ministre qui n'a pas défendu les intérêts du Manitoba au moment de prendre une décision . . .

M. Horner: Mais qu'est-ce que cela a à voir avec le sujet qui nous occupe?

M. Murphy: Nous parlons du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Le député de l'extrême droite demande de quoi il s'agit. Nous parlons de ce fonds et des déclarations faites au Manitoba par le ministre chargé de cette province. On pourrait croire que cela se rattache au sujet du débat et je suis prêt à laisser le député lire le *Free Press*. S'il ne croit pas le ministre il pourra s'adresser à lui personnellement. Dans une salle fermée, à l'abri des journalistes, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait peut-être se justifier de façon plus crédible qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant.

Le ministre a été très cynique en promettant de l'argent alors qu'il avait auparavant déclaré qu'aucun projet ne méritait d'être retenu. Je donnerai une liste de ces projets pour démontrer l'importance de certains d'entre eux. Peut-être ne nous entendrons-nous pas sur les détails de certains projets mais je suis convaincu que nous reconnaîtrons la valeur de quelques idées.

Avant d'être interrompu par mon vis-à-vis, je disais à quel point la population avait été cynique lorsque les libéraux étaient au pouvoir. Tous pensaient que le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest était une imposture et que le ministre des Finances de l'époque, M. MacEachen, essayait de les tromper. Ils ont été cyniques parce qu'ils n'ont jamais vu la couleur de l'argent promis pour ce fonds par le député de Winnipeg—Fort Garry, lorsqu'il était ministre des Transports.

La population de l'Ouest est devenue cynique. On ne s'étonnera pas si l'on pense que le député de Provencher (M. Epp) a déclaré que les projets étaient sans valeur mais qu'il en approuvera et en financera certains avant le 26 avril prochain. Il est ministre de ce même gouvernement qui a accordé le contrat d'entretien des CF-18 à une entreprise de Montréal plutôt qu'à une autre du Manitoba que les fonctionnaires du gouvernement jugeaient pourtant techniquement et économiquement supérieure. C'est ce même gouvernement qui n'a pas écouté les plaintes des agriculteurs. Il ne se préoccupait pas des difficultés des agriculteurs avant 5 heures du matin . . .

M. Clark (Brandon—Souris): C'est de la bouillie pour les chats.

M. Murphy: Ils sont un peu nerveux en face. Ils n'aiment pas qu'on leur rappelle cela. Personne n'a jamais nié ce coup de téléphone. A 5 heures du matin, dans les dernières semaines de la campagne électorale, le premier ministre de la Saskatchewan a appelé le premier ministre pour le supplier de faire quelque chose pour les agriculteurs. Il fallait agir non pas parce que les agriculteurs étaient en difficulté . . .

M. Clark (Brandon—Souris): C'est insensé.

M. Murphy: . . . parce qu'ils faisaient faillite, parce que les taux d'intérêt étaient trop élevés ou parce que leurs exploitations étaient menacées de saisie, mais parce que le gouvernement conservateur de Grant Devine était en difficulté. Tout à coup, on a promis un milliard de dollars.

M. Hardey: C'est la pire sottise que j'ai jamais entendue.

M. Murphy: Ce n'est pas étonnant que les gens soient cyniques quand on pense à la décision que le gouvernement a prise concernant les CF-18, aux difficultés des agriculteurs, à la façon dont les libéraux ont utilisé le Fonds de développement de l'Ouest et à cette promesse que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être a faite durant les élections au Manitoba. Ce n'est pas étonnant que les gens ne fassent pas confiance au gouvernement.

Les agriculteurs faisaient face à une situation difficile bien avant les élections en Saskatchewan. Les problèmes de l'Ouest ne datent pas de 1987, mais ils existaient déjà en 1984 quand le gouvernement a été élu. Ce n'est qu'en 1987 que le gouvernement a découvert leur existence et qu'il a pensé à créer un nouveau fond en lui donnant un autre nom que celui de Fonds de développement de l'Ouest puisque ce nom avait été sali par les libéraux. Il a donc décidé de l'appeler le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest.

M. Hardey: Êtes-vous contre ce programme?

M. Murphy: Le député d'en face demande si nous sommes contre le programme. Pas du tout, mais nous voulons du concret.

En 1980, si un libéral nous avait demandé si nous étions contre le Fonds de développement de l'Ouest, nous lui aurions répondu que nous n'étions pas contre le programme mais que nous voulions quelque chose de tangible.

Nous ne voulons pas du favoritisme politique ni du cynisme du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ni des menaces du député de Saint-Boniface (M. Duguay) qui a présidé le caucus conservateur.

Parlons des projets destinés au Manitoba. Quand le gouvernement du Manitoba a envoyé ses propositions au gouvernement fédéral, je suis sûr que les députés conservateurs les ont vues, eux aussi. Il s'agissait de propositions précises et concrètes.

Il y a eu une demande de rencontre avec le ministre fédéral compétent, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Vous me faites signe qu'il ne me reste qu'une minute, madame la Présidente, ce qui veut dire qu'il me reste une minute de moins que le député conservateur qui s'est rassis étant arrivé au bout de son temps.

Nous avons parlé d'un centre de propulseurs, de la revalorisation du cuivre zinc dans ma circonscription, de l'industrie de la santé, de l'industrie de l'énergie et du problème rural. Nous avons parlé de manutention des grains, des aménagements d'égouts et d'adduction d'eau dans les régions rurales et de divers autres programmes.

Comment traiter de tous ces problèmes dans le peu de temps qui me reste? Mais je veux bien expliquer ces priorités si le député conservateur désire m'interroger.

Ce que je veux dire, c'est que des propositions ont été présentées au gouvernement fédéral que, nous dit-on, le ministre chargé du Manitoba n'avait pas jugées intéressantes. On nous dit également qu'il va en approuver certaines parce qu'au Manitoba il faut faire quelque chose pour redonner un peu de popularité aux conservateurs fédéraux avant les prochaines élections.

M. Kilgour: Madame la Présidente, j'ai à la main un document portant les résolutions du 58e congrès du Nouveau parti démocratique fédéral. On y trouve des résolutions assez étonnantes.

J'aimerais interroger le député au sujet de trois des résolutions économiques émanant de sa propre association de circonscription. Il y a par exemple cette résolution des néo-démocrates de Churchill qui demandent de faire figurer dans la politique de ce parti que le gouvernement fédéral doit contrôler directement les taux d'intérêt. Cela veut-il dire que la Banque du Canada ne doit plus se mêler de cette question?

Deuxièmement, les néo-démocrates de Churchill demandent que le NPD fasse pression auprès du gouvernement pour qu'il réglemente le prix de gros des combustibles fossiles, dans le but d'en uniformiser le prix d'un bout à l'autre du pays. En quoi pense-t-il que cela va aider l'ouest du Canada?

• (1610)

Troisièmement, la résolution soumise par la circonscription du député demande qu'on puisse prendre sa retraite à l'âge de 55 ans sans pénalité. Pourrait-il nous dire si cela signifie qu'il n'y aurait pas de pénalité par rapport à une retraite qui devrait être prise normalement à l'âge de 65 ans, ou bien que veut-il dire?

S'il a le temps, aurait-il l'obligeance de nous dire si son parti était ou non partisan du Programme énergétique national?

M. Murphy: Madame la Présidente, je n'ai pas peur de défendre les résolutions présentées par les électeurs de ma circonscription. Je présume que, dans le même esprit, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) croit toujours aux nombreuses lettres qu'il écrivait lorsqu'il était député de l'opposition, par exemple, sa lettre de 1981 où il s'opposait à la nomination de Bruce Rawson comme conseiller principal du gouvernement sur les questions de l'Ouest canadien. C'était en 1981 lorsque les libéraux étaient au pouvoir. Nous avons également le long article du député s'opposant à la nomination de M. Rawson. Vraisemblablement, dans l'esprit du député d'Edmonton—Strathcona, ce dernier était indigne d'un tel poste. Nous savons, et je sais que le député d'Edmonton—Strathcona en est informé, que les conservateurs ont nommé ce même M. Rawson comme haut fonctionnaire du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest.

Je ne veux pas accuser le député d'Edmonton—Strathcona d'avoir changé d'idée maintenant qu'il est au gouvernement et non plus dans l'opposition en ce qui concerne les gens, les programmes et les philosophies parce que je sais qu'il avait une position différente en tant que conservateur. Il pense quelquefois que le gouvernement est équitable à l'égard de l'Ouest et en d'autres occasions il est tellement consterné de ce que font les conservateurs pour cette région qu'il refuse de se rendre aux réunions de caucus de son propre parti. Il refuse de rencontrer ses collègues conservateurs. Je ne m'inquiète donc pas que le député d'Edmonton—Strathcona ait fait une déclaration à propos de M. Rawson en 1981 et qu'il ait dit exactement le contraire à la Chambre aujourd'hui. Il a la réputation de se contredire.

En ce qui concerne les trois résolutions en question, je suis tout à fait disposé à en parler, bien qu'elles ne portent pas sur la diversification de l'économie de l'Ouest ni sur les problèmes et les propositions des habitants de l'ouest du Canada. J'aurais souhaité que le député me pose une question à ce propos. Il est très important, à mon avis, que des députés de différentes provinces entendent ce que disent les gens de l'Ouest. Premièrement, le député semblait laisser entendre que mon association de circonscription avait tort de demander qu'on prenne des mesures pour mettre un frein à la hausse des taux d'intérêt. Mon association de circonscription, comme beaucoup d'autres, qu'elles soient néo-démocrates, libérales ou conservatrices, s'inquiète vivement à propos des taux d'intérêt parce qu'on a assisté à la saisie de fermes et à la faillite de petites industries. Nous avons vu des gens perdre leur maison. Je ne présente aucune excuse. En fait, je suis fier que des membres de l'association de ma circonscription déclarent que nous devons faire quelque chose pour contrôler les taux d'intérêt.

Cela ne veut pas dire que la banque centrale n'a aucun rôle à jouer. Cela signifie que le gouvernement fédéral a lui aussi un rôle à jouer. Nous devons examiner la situation. Nous ne voulons pas retourner à l'époque du très honorable député de Yellowhead (M. Clark), lorsque les taux d'intérêt atteignaient 18, 19 et 20 p. 100. Ce que l'association de ma circonscription soutient, c'est qu'il faut prendre en considération des facteurs autres que l'opinion du président de la Banque du Canada. Il cherche sans doute à enrayer l'inflation, qui semble être la principale préoccupation de la Banque du Canada. Il ne faut toutefois pas oublier les gens des régions, les agriculteurs, les propriétaires de petites entreprises, les hommes et les femmes de tout le pays qui s'efforcent de maintenir à flot leurs sociétés et qui s'inquiètent des taux d'intérêt élevés qui ont coulé et endommagé de nombreuses petites entreprises.

Malgré les allégations du député d'Edmonton—Strathcona, je crois qu'il serait avantageux pour notre pays que nous examinions les moyens de contrôler les taux d'intérêt.

Le député a ensuite parlé de contrôler le prix des combustibles fossiles. Je voudrais d'abord expliquer pourquoi cette résolution a été présentée en 1985. Je lui signale que je représente une circonscription du Nord dont la plupart des localités sont situées à 300, 400, 500 ou 600 milles au nord de Winnipeg. Les habitants de ma circonscription achètent de l'essence comme tous les autres Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Ils ont pourtant remarqué que dans les collectivités du Sud l'essence coûte 36 cents le litre, que 50 milles plus au nord elle coûte 40 cents le litre, que 150 milles plus loin elle coûte 50 cents le litre et que plus on s'éloigne vers le nord, plus ça coûte cher. La municipalité manitobaine de Thompson a décidé de se passer des grands concessionnaires. Elle ne voulait plus payer les prix élevés exigés par Esso, Texaco et Shell. Les résidants ont opté pour l'établissement d'un poste d'essence coopératif. Ils ont ainsi découvert qu'ils pouvaient vendre de l'essence 10c. moins cher le litre que les grands concessionnaires. La municipalité a pu facilement se le permettre parce que sa population est assez nombreuse. En effet, Thompson compte 14 000 habitants et tous voulaient monter leur propre coopérative afin de pouvoir vendre l'essence à bien meilleur compte. La situation n'est toutefois pas aussi simple pour les municipalités moins peuplées.

Les résidants de municipalités plus petites, comme La Pas ou une autre localité, sont allés se plaindre aux concessionnaires de Shell et des autres sociétés qu'ils payaient 6c., 7c. ou 8c. de plus le litre d'essence qu'à Thompson, à 250 milles de distance. Ils voulaient savoir pourquoi. Au Canada, nous avons en somme une oligarchie qui contrôle la vente au détail et le prix de l'essence.

Le député qui m'a posé cette question est disparu. La réponse l'a sans doute renversé. Les collectivités du Nord ont compris qu'elles ne vivaient pas dans un régime de libre entreprise et de concurrence. Leur détaillant d'essence avait beau vouloir leur vendre meilleur marché, disait-il, Shell et les autres pétrolières ne le lui permettaient pas. Les gens de ma circonscription ont donc pensé qu'il leur faudrait un système qui tienne compte des frais de transport, car il est vrai qu'il coûte plus cher de transporter du pétrole et de l'essence vers le Nord. Ils ont constaté qu'ils pouvaient faire venir de l'essence sur une distance de 450 milles jusqu'à Thompson et la vendre quand même 10c. de moins le litre que ce que demandaient leurs concurrents de l'entreprise privée.

Je comprends pourquoi mes électeurs ont adopté une résolution dans laquelle ils nous demandent de réglementer le prix du combustible fossile afin que les acheteurs ne se fassent pas arnaquer, et je soutiens les gens de ma circonscription dans cette entreprise. J'estime que la plupart des habitants d'une ville productrice et d'une province productrice comme l'Alberta appuyeraient aussi une résolution de ce genre.

• (1620)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat se poursuit avec le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards).

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Madame la Présidente, j'étais sur le point de dire que je participerai avec plaisir à la campagne électorale du Manitoba le 26 avril prochain.

M. Murphy: Ce n'est pas vrai. Le député de Winnipeg—St. James (M. Minaker) a éludé la question.

M. Edwards: On dirait que nous nous sommes engagés dans les escarmouches préliminaires, mais bien entendu nous ignorons quels seront les participants et il est peut-être prématuré d'agir ainsi.

Des députés des deux côtés de la Chambre ont déclaré que le problème de la diversification dans l'Ouest a été soulevé à maintes reprises, mais ce n'est que récemment que des mesures importantes ont été prises à cet égard. Je me souviens d'avoir assisté à une réunion nationale des industriels tenue à Winnipeg en avril 1982; le premier ministre de l'époque, le très honorable Pierre Elliott Trudeau, y avait exposé comment il envisageait l'avenir de l'ouest du Canada. Ceux qui n'étaient pas amusés étaient mystifiés. Ce remarquable Canadien semblait s'être converti sur le chemin de Damas. Bien entendu, comme le député de Churchill (M. Murphy) l'a fait remarquer à juste titre, les choses ne sont pas allées plus loin. Il y a bien eu le doublement des voies ferrées qu'on a attribué, je pense, aux libéraux. Mais en fait de redoublement, les libéraux ont redoublé de promesses bien plus que d'efforts.

Nous prenons maintenant certaines dispositions pour remédier à la situation. Je devrais signaler que le gouvernement n'a pas attendu que le projet de loi soit présenté à la Chambre pour agir dans le domaine de la diversification dans l'Ouest. De fait, peu de temps après que l'annonce a été faite à Edmonton le 4 août 1987, nous avons été inondés de demandes. L'intérêt était même si vif et l'activité préliminaire au sujet de ce dossier si considérable que d'après ce que j'ai appris, durant les premières semaines, il y avait un fort taux de roulement parmi le personnel car beaucoup d'employés étaient épuisés.

En toute franchise, on savait que des idées dynamiques, géniales et remarquables pouvaient émaner de l'Ouest, mais personne ne pouvait prévoir leur qualité, leur profondeur et leur envergure. Six mois se sont écoulés depuis que l'initiative a été annoncée. Je m'empresse d'annoncer que d'après mon expérience personnelle, tout va bien dans ce domaine. Le bureau d'Edmonton fonctionne bien. De nombreux projets ont été approuvés ou sont sur le point de l'être. Dans d'autres cas, pour diverses raisons, on exige des modifications ou on rejette, en fait, les projets concernés, car ils ne respectent pas les critères pertinents. J'espère avoir le temps de parler de ces derniers.

Certaines caractéristiques de la présente initiative la distinguent des initiatives prises par les gouvernements précédents et, en fait, par les gouvernements provinciaux, en ce sens qu'elle est conçue afin de faciliter la mise en oeuvre de projets et de fournir les crédits qui manquent. En d'autres termes, elle permet de réaliser des projets qui, bien qu'utiles, n'auraient pu être menés à bien autrement.

Je pourrais vous donner un ou deux exemples d'initiatives qui ont été prises avant la création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Je veux parler du Fonds de diversification du secteur des transports dans l'Ouest du pays, qui était un effort de dernière heure de la part du gouvernement précédent, auquel nous donnons suite.

Je tiens à signaler que dans le secteur culturel, qui m'intéresse au plus haut point, j'ai eu le privilège de participer mardi dernier, dans ma circonscription, à l'inauguration d'un nouveau studio de production cinématographique de 7 millions de dollars qui a vu le jour en partie grâce à une subvention à ce titre.

Je le répète, il s'agit d'un changement d'orientations marqué par rapport aux gouvernements précédents. Nous ne versons plus de l'argent aux industries en déclin. C'est là un changement important. S'il y a une chose que la population n'apprécie pas, c'est bien d'assurer artificiellement la survie d'une industrie grâce à l'intervention du gouvernement. En fait, la création du Fonds et du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest est le fruit de bien des travaux de recherche et de planification et de consultations poussées. A la demande d'au moins deux gouvernements provinciaux, l'annonce de l'initiative en question a été retardée à deux reprises, afin que les gouvernements provinciaux puissent faire connaître leur position. Je sais que cela s'est produit. Je sais que l'initiative réussira avec une efficacité accrue grâce à ces consultations et à cette participation.

Il y a bon nombre d'exemples de valeur ajoutée dans les secteurs traditionnels du pétrole et du gaz naturel et de l'agriculture dans ma province de l'Alberta qui avaient été mis en valeur ou en voie de l'être. Un grand nombre d'autres sont en passe de l'être. Mais c'est dans le secteur de la recherche et de la technologie que nous pouvons le plus nous enorgueillir de certains des succès qu'on a déjà remportés en Alberta.

Certains ne sont que tangentiels à la diversification de l'économie de l'Ouest, bien que dans le cadre de l'initiative, tandis que d'autres sont directement le fruit de cette initiative. Par exemple, une entente auxiliaire sur le développement du Nord a été conclue en avril 1986 entre le Canada et l'Alberta, c'est-à-dire un programme de 40 millions de dollars qui offrait de l'aide sur trois points essentiels: diversifier davantage le développement économique dans le Nord; aider les habitants du Nord à créer des possibilités d'emploi et à les rendre accessibles; et faciliter le développement de l'infrastructure locale et régionale afin d'améliorer la viabilité à long terme des initiatives commerciales et industrielles.

Comme vous le savez très bien, madame la Présidente, notre vice-premier ministre (M. Mazankowski) préside un comité qui contribue aux efforts en vue d'amener en Ontario le charbon de l'ouest du Canada à faible teneur en soufre pour la consommation de l'Hydro-Ontario. Le comité est présidé par le vice-premier ministre et se compose des premiers ministres Getty, Vander Zalm, Devine et Peterson. Il a pour objectif de rendre le charbon de l'Ouest plus économiquement intéressant de sorte que les consommateurs ontariens de charbon puissent prendre des décisions commerciales en vue d'accroître leurs consommation de charbon canadien.

Le gouvernement de l'Alberta a aussi pris diverses initiatives pour favoriser la haute technologie et la recherche, notamment grâce à l'Alberta Microelectronics Centre, un organisme sans but lucratif qui a ses installations de fabrication à l'Université de l'Alberta et ses installations de design à l'Université de Calgary. Le centre aidera l'industrie de l'électronique de la province, qui prend de plus en plus d'expansion, à mettre au point et à fabriquer des produits de pointe qui pourront être vendus dans le monde entier. Je suis ravi d'ajouter que le gouvernement de l'Alberta a affecté au centre 14 millions de dollars sur trois ans à compter de 1985.

L'Alberta Laser Institute, que bon nombre de mes collègues suivent avec beaucoup d'intérêt, a été créé pour collaborer étroitement avec les entreprises du secteur privé en vue

d'échanges technologiques dans les domaines du traitement des matériaux, des capteurs lasers et de l'utilisation médicale et électronique des lasers pour améliorer la productivité, la compétitivité et la mise au point de nouveaux produits. Je félicite le gouvernement de l'Alberta d'avoir affecté à l'Institut 5 millions de dollars sur cinq ans.

Jusqu'ici, deux projets importants de diversification économique de l'Ouest ont été annoncés pour l'Alberta. D'abord, un montant de 9,5 millions de dollars sera investi dans Daishowa Canada Limited, qui construira une grande usine propre de pâte kraft blanchie près de Peace River. Ce projet coûtera plus de 500 millions de dollars et créera 630 emplois à l'usine même et dans les boisés et 1 260 emplois indirects. Le gouvernement provincial fait sa part en assurant l'accès aux services ferroviaire et routier et en fournissant l'infrastructure.

L'usine est unique en son genre parce qu'elle fabriquera de la pâte à partir du tremble ou peuplier qu'on trouve dans certaines de nos forêts de l'Alberta et que les agriculteurs et jardiniers de la province considèrent souvent comme une mauvaise herbe. Ce bois servira enfin à quelque chose d'utile. Le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew) a fait beaucoup pour favoriser la recherche sur l'utilisation du tremble, qui n'est plus considéré comme une mauvaise herbe, mais comme un atout.

Il y a à peine deux semaines, j'ai eu l'occasion de visiter des installations situées dans la circonscription de mon collègue le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour). Comme par hasard, le propriétaire de cette entreprise réside dans ma circonscription. C'est typique du genre de recherches à l'échelle mondiale effectuées en Alberta qui permettront de triompher de l'énorme handicap de la distance et de l'absence des marchés qui a jusqu'ici entravé la diversification de l'économie de l'Ouest. Ces installations appartiennent à des gens de l'endroit qui collaborent avec des Japonais. La société *Synphar Chemicals*, c'est son nom, est associée au conglomérat japonais Taiho. Les travaux auxquels elle se consacre visent à extraire des composés naturels des plantes et des graines exotiques pour remplacer les produits inquiétants dérivés du goudron qui sont beaucoup utilisés dans le secteur des cosmétiques et aussi, malheureusement, à titre d'agents de conservation des aliments.

• (1630)

Les recherches se poursuivent. A la fin de la visite j'ai demandé au propriétaire: «Attendez-vous quelque chose du gouvernement?» Il m'a répondu: «Non, monsieur, nous n'en attendons rien. Nous allons y arriver tout seul». Je reconnais volontiers qu'il existe des entreprises qui n'ont pas besoin de l'aide du gouvernement. Cependant, pour celles qui en ont besoin et dont la réussite ou l'échec en dépend, je suis heureux de dire que la loi visant la diversification de l'économie de l'Ouest canadien leur sera utile.

Norac Technologies Inc. travaille également dans le domaine de l'extraction de composés naturels des plantes et des graines exotiques comme remplacement des produits défectueux dérivés du goudron provenant du charbon dont on fait un large emploi dans les produits de beauté et qu'on utilise malheureusement dans certains additifs alimentaires.

J'ai été quelque peu troublé d'entendre le député de Churchill (M. Murphy) critiquer le sous-ministre, un fonctionnaire distingué qui, soit dit en passant, est tenu de résider à Edmonton. Je pense que c'est la seule loi canadienne qui établisse le bureau central d'un organisme ailleurs que dans la région de la capitale nationale. Peut-être l'organisme de l'Atlantique prévoit-il une disposition analogue. Le sous-ministre en question, auquel le député de Churchill a fait allusion, je suis heureux de le dire—ce n'est pas la seule raison pour laquelle il a été nommé à ce poste—est un résident de la circonscription d'Edmonton-Sud. J'ai constaté que ses collaborateurs et lui ont été d'une aide extrêmement précieuse en dépit du travail énorme qu'ils doivent faire pour trier et évaluer les diverses propositions. Ils se sont montrés très empressés lorsque mes collègues et moi-même avons dû faire appel à eux pour savoir où en était tel projet particulier.

Le personnel du Bureau de la diversification de l'Ouest fait de longues heures. Il veut que cette initiative soit couronnée de succès. Il collabore avec les fonctionnaires provinciaux et ceux qui leur présentent des propositions.

Je souhaiterais parler d'un autre rôle de l'initiative de diversification soit son rôle d'éclaireur. Il existe bien d'autres programmes gouvernementaux qu'on pourrait appliquer dans l'Ouest. Je suis heureux que le Bureau de la diversification de l'Ouest à Edmonton—et je suis certain qu'il en va de même pour ses autres antennes dans l'Ouest—puisse rechercher des programmes gouvernementaux, que ce soit dans le domaine culturel, des télécommunications, de l'agriculture et ainsi de suite et qu'il puisse mettre en rapport ceux qui ont les idées et ceux qui les mettent à exécution.

J'ai expliqué qu'on avait annoncé jusqu'ici deux grandes initiatives en vertu du programme de diversification en Alberta. J'ai parlé brièvement du projet Daishowa qui a été annoncé le 8 février dans le cadre d'une communication conjointe émanant des gouvernements fédéral et provinciaux et de la société nippone.

En outre, je voudrais parler brièvement du *Center for Frontier Engineering Research*. J'ai eu la chance de collaborer à ce projet depuis l'automne 1984 pour tenter de le faire aboutir. C'est là un institut remarquable. L'idée d'un tel centre de recherche est double. L'intérêt pour la recherche en génie dans les régions frontières se traduit par un programme industriel visant à mettre au point et à construire des matériaux pour la mise en valeur de l'énergie dans l'Arctique et en mer. L'engagement que ce centre a pris à l'égard des technologies applicables dans les régions frontières se traduit par son programme de recherche tout à fait innovateur portant sur les opérations de production de pétrole conventionnel lourd et à partir des sables bitumineux.

Les domaines de recherche sont doubles: structures en mer et système de forage fond-de-trou tubulaire. En outre, le C-FER est chargé, dans le cadre de son mandat, d'établir des réseaux, et de communiquer les renseignements techniques actuels au sein de l'industrie. Le développement de la section atlantique du C-FER, dont le siège est situé à l'université de la Nouvelle-Écosse, va également très bien. On dispose maintenant des fonds nécessaires pour la construction des laboratoires proposés, et les travaux vont bon train conformément au programme établi lorsque le projet a été annoncé, le 22 décembre 1987.

Ensemble, les gouvernements fédéral et provincial fourniront 18 millions de dollars. L'apport de capital du gouvernement fédéral sera de 7,75 millions de dollars, et le C-FER devra fournir lui-même un million de dollars provenant de l'industrie. Le gouvernement de l'Alberta donnera au total 6,75 millions de dollars, soit une subvention d'investissement de 4,5 millions, 1,25 millions pour les frais de fonctionnement d'ici 1993 ainsi qu'un budget de un million pour les subventions au titre des intérêts. La province offrira également une garantie d'emprunt jusqu'à un maximum de 5 millions.

Comme l'a dit le vice-premier ministre, qui a participé à l'annonce, ce centre rendra le Canada et les firmes d'ingénieurs canadiennes plus compétitifs à l'échelle mondiale. La crise économique du début des années 80 a eu des conséquences dévastatrices pour les ingénieurs et les experts-conseils de l'Alberta. Nous risquions de perdre le noyau critique de ce corps professionnel qui est vraiment à l'avant-garde de la compétence mondiale en génie civil, en génie pétrolier et en mécanique du sol. Des instituts comme le *Centre for Frontier Engineering Research* et d'autres qui suivront nous protégeront contre cette perte de compétence et cette perte d'une masse critique.

J'ai été heureux de constater dans l'annonce de la création du C-FER, que cet institut ne serait pas uniquement tourné vers nos frontières occidentales et septentrionales mais s'intéresserait également au côté atlantique.

Je désire m'arrêter un peu à un ou deux aspects du programme de diversification de l'économie de l'Ouest pour que l'on comprenne mieux sous quelle forme l'aide sera accordée et quel genre de projets seront financés. Une caractéristique fondamentale du programme, c'est son ouverture au financement des entreprises des secteurs des services et des ressources. La définition des organismes admissibles a été étendue aux organismes commerciaux sans but lucratif.

Parmi le type de projets dont le financement sera envisagé—et j'insiste sur «envisagé»—mentionnons les projets commerciaux de nature générale devant conduire à la mise sur pied, à la promotion ou à l'expansion des entreprises.

De plus, les projets qui contribuent à améliorer le climat du monde commercial ou le développement des infrastructures industrielles pourront être retenus, tout comme les projets de modernisation ou d'expansion d'installations industrielles.

J'ai déjà parlé en détail de la recherche et du développement, autre grand domaine d'intervention du programme de diversification. Les projets nécessitant la mise au point de systèmes et de logiciels, la création de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité seront également admissibles au programme.

Nous visons aussi les nouveaux marchés d'exportation grâce à des projets susceptibles d'élargir les marchés, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

Évidemment, certains types d'entreprises ne sont pas admissibles. En bref, parce qu'il me reste peu de temps, il faut prendre bonne note que les projets dont les avantages, que se soit pour l'économie ou la création d'emplois, seraient ressentis surtout à l'extérieur des provinces de l'Ouest ne seront pas retenus. Les projets visant à combler les besoins en capitaux ou les besoins de fonctionnement des services des trois paliers de gouvernement ne seront pas non plus financés. Le programme ne servira pas à financer des projets d'infrastructure municipale ou de réaménagement urbain ni les propositions commerciales ou industrielles pour lesquelles la participation financière du requérant n'est pas assez élevée.

• (1640)

Je suis heureux de pouvoir parler de certains aspects de la diversification de l'économie de l'Ouest. Personnellement, je suis fier et enchanté que le gouvernement juge bon de proposer ce projet de loi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires? Reprenons le débat. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, je participe à ce débat parce que les gens du Manitoba se réjouissent du projet du gouvernement conservateur d'établir un programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Le premier ministre du Manitoba s'est réjoui de l'accord et il a déclaré que le Manitoba coopérerait pleinement et que la province s'attendait à obtenir sa juste part des 1,2 milliard de dollars de fonds qui doivent être affectés au programme au cours des cinq prochaines années.

Il n'est pas étonnant que les gens du Manitoba, comme ceux des quatre provinces de l'Ouest et du Canada atlantique, se soient vivement intéressés à ce projet du gouvernement fédéral parce qu'ils se considèrent depuis longtemps traités comme des citoyens de seconde zone. C'est le centre du Canada, la population et les industries de l'Ontario et du Québec, qui ont obtenu la part du lion dans notre pays. L'ouest du Canada était considéré comme une région productrice de ressources pour le centre du Canada et les tentatives de diversification de l'économie des régions moins favorisées ont généralement échoué. La première étude sérieuse des disparités régionales a été celle des années 30 par la Commission Rowell-Sirois qui a prouvé la nécessité des paiements de transfert par le gouvernement fédéral aux provinces plus pauvres.

Nous avons eu des programmes qui avaient pour objectif d'aider des provinces à échapper à la pauvreté et à raffermir leurs économies afin de donner à leurs habitants de meilleures conditions de vie. Nous avons vu que, sous le gouvernement conservateur de M. Diefenbaker, le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) a contribué à faire adopter, en 1961, la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles connue sous le sigle ARDA. Cette loi visait à convertir à d'autres activités les terres et les exploitations agricoles peu rentables. Sous les gouvernements Pearson et Trudeau, nous avons vu s'établir des programmes comme ceux de la Société de développement du Cap-Breton, du MEER et du MEIR. Ces programmes ont eu un certain succès, mais il subsiste toujours un très grand écart entre le niveau de vie des provinces pauvres et de leurs habitants et celui des Ontariens, et un écart moindre avec les Québecois.

Le Conseil économique du Canada a mené une étude intitulée *Vivre ensemble* sur l'efficacité du MEER, en 1977. Il a constaté que les dépenses du MEER n'étaient assez considérables pour se comparer à une autre activité économique que dans une seule région, celle de l'Atlantique. Le Conseil a pu prouver que le MEER avait contribué, au cours de la période 1970-1975, à la création de la moitié des emplois supplémentaires requis pour contrebalancer les migrations moins nombreuses vers l'extérieur et la baisse du taux d'emploi d'environ 1 p. 100. Dans d'autres provinces, comme au Québec et en Saskatchewan, la réduction des inégalités n'était probablement pas calculable parce que les dépenses du MEER par habitant étaient négligeables. Le Conseil n'a pas déclaré le MEER au-dessus de toute critique.

Le MEER, lancé comme une initiative fédérale, est devenu le canal de fonds pour les projets provinciaux, pour redevenir par la suite un organisme fédéral. Ces projets ont donné lieu à des batailles politiques entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral sur les initiatives à entreprendre. Évidemment, les gouvernements fédéraux, libéraux ou conservateurs, voulaient faire sentir la présence de cet organisme dans l'Ouest. Ces arguments n'avaient rien d'étonnant.

De bonnes raisons militent en faveur d'initiatives fédérales-provinciales pour le succès des projets de développement régional. C'est encore plus vrai dans la province du Manitoba où le gouvernement provincial a tenu, avec beaucoup de succès, à encourager la création d'emplois par les activités de ses fonds d'emploi. Ces activités et l'économie fortement diversifiée du Manitoba ont fait de cette province celle qui, depuis cinq ou six ans, a le plus faible taux de chômage ou le deuxième plus faible.

C'est un fait, inattendu mais regrettable, que pendant toutes les années 1980, les marchés des minéraux, des grains et du pétrole, si importants pour la Saskatchewan et l'Alberta, ont été très déprimés. C'est maintenant que l'on cherche à s'attaquer à ce problème que l'on voit la nature de ce Fonds de diversification économique de l'Ouest et des 1200 millions qui lui sont affectés. Nous voyons que pour certaines provinces, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, des dizaines de millions de dollars ont déjà été approuvés, alors que le Manitoba n'a pratiquement rien reçu. Il n'est pas surprenant qu'il y ait eu autant de colère et d'hostilité lorsque le député conservateur de Saint-Boniface (M. Duguay) a expliqué pourquoi le Manitoba avait reçu si peu comparé aux autres provinces. Il aurait dit, le 29 février, selon le *Winnipeg Free Press*:

> Si vous voulez la collaboration, il ne faut pas critiquer autant. Il ne sert à rien de s'attaquer au fédéral.

De nombreux Manitobains, ce qui me parait tout à fait normal, ont été vexés et scandalisés par ce qu'ils considèrent être une tentative de chantage de la part du député de Saint-Boniface—j'espère qu'il ne parlait pas au nom du gouvernement conservateur du Canada—face aux Manitobains et à leur gouvernement. Mon collègue, le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) a réagi et je pense qu'il a parlé au nom de tous les Manitobains lorsqu'il a dit, le 1er mars, en réponse au député:

> Je dois demander aux ministériels s'ils estiment que le Manitoba aurait dû se réjouir lorsque le gouvernement, à peine arrivé au pouvoir, a décidé tout d'abord de fermer l'atelier de VIA Rail, quitte ensuite à réduire ses dimensions? Devions-nous nous réjouir lorsqu'il a décidé d'abandonner le projet de centre de la fabrication et de la recherche techonologique? Devions-nous nous réjouir lorsqu'il a tenté à maintes reprises et a enfin réussi à restreindre le rôle que Winnipeg jouait naguère dans le secteur des transports de l'ouest du Canada? Devions-nous nous réjouir également de la décision abominable visant à accorder à Montréal le contrat d'entretien des CF-18?
>
> Devions-nous tout simplement nous incliner et nous tenir coi? Le gouvernement du Manitoba doit-il renoncer à ses principes relativement au libre-échange et à d'autres questions à propos desquelles il est en désaccord avec le gouvernement fédéral? S'agit-il d'une exhortation de la part du député de Saint-Boniface et du gouvernement de ne pas faire preuve d'intégrité politique? Devons-nous lécher les bottes du gouvernement fédéral dans l'espoir qu'il traitera nos régions équitablement? C'est tout à fait inacceptable.

C'est la position des Manitobains, en dehors de toute appartenance politique, et elle est tout à fait justifiée.

• (1650)

On avait laissé entendre également que parce qu'il y avait un gouvernement néo-démocrate au Manitoba qui est censé être hostile au secteur privé, on se moquait de toutes les propositions que celui-ci a faites, et il en a fait de nombreuses, parce qu'elles s'élevaient à des milliards de dollars. Le Manitoba ne s'attendait pas à recevoir autant d'argent. Cependant, il s'attendait à recevoir une part équitable des crédits qui seront alloués dans le cadre du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, et les Manitobains quel que soit leur parti l'ont exigé.

On avait laissé entendre également que le Manitoba n'avait pas reçu l'autorisation parce qu'il avait un gouvernement néo-démocrate qui n'était pas favorable au secteur privé et que toutes les propositions faites par le Manitoba portaient sur des programmes du gouvernement. Ce n'est pas vrai non plus et je veux faire figurer au compte rendu quelques exemples des propositions qui ont été faites et qui n'ont pas encore été approuvées par le gouvernement conservateur.

Dans la ville de Flin Flon dans le nord-ouest du Manitoba, la Hudson Bay Mining & Smelting Co. a une fonderie de cuivre et une raffinerie de zinc. Cette société poursuit ses activités à Flin Flon depuis plus de 50 ans. Elle emploie directement plus de 2 000 travailleurs à Flin Flon, Leaf Rapids et Snow Lake, au Manitoba, et à Creighton, en Saskatchewan. Cette usine a besoin d'être sérieusement modernisée afin d'être plus productive, de concurrencer d'autres sociétés à l'étranger et de pouvoir également se conformer aux nouvelles normes sur l'environnement qui ont été fixées. Il s'agit d'un programme de modernisation d'environ 100 millions de dollars. Le gouvernement du Manitoba s'attend à ce que le gouvernement fédéral assume tout le coût de cette modernisation par l'intermédiaire du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, et c'est un projet conforme à tous les critères qu'un gouvernement pourrait fixer.

L'université du Manitoba, l'université Brandon et le collège communautaire d'Assiniboine ont proposé un consortium de biotechnologie et de formation dans le domaine agricole, en collaboration avec des organisations agricoles et le secteur privé, et j'insiste sur le secteur privé. Cette proposition envisage d'établir un consortium qui se consacrerait à mettre au point des applications dans le domaine de la biotechnologie agricole et à fournir une formation en gestion agricole.

Il n'est pas nécessaire d'être un expert et de lire les revues techniques, il suffit de lire le *New York Times*, le magazine *Time*, le *Newsweek* ou n'importe lequel des journaux financiers publiés au Canada pour se rendre compte que l'on découvre pratiquement toutes les semaines dans le secteur agricole de nouveaux moyens de rendre les tomates, les pommes de terre ou d'autres cultures réfractaires aux parasites et aux maladies. Or le Canada est très sérieusement en arrière dans ce domaine de recherche.

Le gouvernement du Manitoba a proposé la création d'un consortium de biotechnologie et de formation. Compte tenu des difficultés qui se posent aux agriculteurs de l'Ouest qui doivent vendre leurs céréales et leurs autres produits en concurrence avec des pays qui subventionnenet très fortement leur secteur agricole, il est de plus en plus important que les agriculteurs du Manitoba soient des gestionnaires compétents. Le consortium dont il est question serait utile en ce sens mais, une fois de plus, le gouvernement fédéral n'a pas donné signe de vie.

Le gouvernement du Manitoba a proposé au gouvernement fédéral un projet industriel en milieu rural. Il voulait désigner dans une région rurale du Manitoba où il existe très peu d'activité industrielle et où le taux de chômage est élevé l'emplacement d'une usine de production de panneaux à fibres orientées d'une valeur de 60 millions de dollars. L'usine en question fournirait 130 emplois directs ainsi que des emplois liés au ramassage et au transport du bois. Bien entendu, il fallait du financement, mais pour l'essentiel il devait provenir du secteur privé. Une fois de plus, le gouvernement fédéral n'a pas donné de réponse.

On a proposé que le centre d'apprentissage du *Red River Community College*, le grand collège communautaire établi dans la ville de Winnipeg, soit aggrandi. Les installations actuelles, qui datent d'un certain nombre d'années, avaient été construites pour accueillir 2 700 étudiants. Or, elles servent actuellement à 5 000 étudiants à temps plein et à plusieurs milliers d'étudiants à temps partiel.

Je n'ai pas à rappeler aux députés les révolutions sensationnelles qui se produisent dans les ordinateurs et dans leur utilisation, ni la nécessité de développer le logiciel qui fait tourner ces ordinateurs. Il me semble que la formule du collège communautaire a des avantages incontestables. C'est dans la haute technologie que nous allons trouver les emplois dont nous avons besoin pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail et pour ceux qui vont être mis au rancart au fur et à mesure que les industries traditionnelles du secondaire vont devenir plus efficientes ou obsolètes. Voilà vers quoi il faut s'orienter, et sans délai.

Une série de rapports faisant suite à des études effectuées en Ontario ainsi que des articles publiés par divers périodiques nous font voir à quel point nous savons mal former les Canadiens, aussi bien les jeunes qui vont arriver sur le marché du travail dans un ou deux ans que les adultes dont les emplois sont devenus obsolètes. Nous ne faisons pas le nécessaire. Dans le *Globe and Mail* d'hier ou d'aujourd'hui il y avait un article qui disait que dans beaucoup de nos industries du secondaire qui s'orientent vers des activités plus sophistiquées nous n'avons pas la main-d'oeuvre qualifiée nécéssaire. Nous n'avons pas les outilleurs, les machinistes ni les spécialistes formés aux plus récents emplois électroniques. Cette proposition du gouvernement manitobain demande de développer et de moderniser les collèges communautaires pour qu'ils puissent remplir leur mission. Qu'a répondu le gouvernement fédéral? Rien du tout.

Les Manitobains veulent savoir pourquoi cette situation se prolonge. Ils veulent savoir pour quelles raisons ces propositions très pratiques émanant du gouvernement manitobain ont été mises de côté et décriées par le gouvernement fédéral.

Une des propositions précises du gouvernement manitobain concerne une augmentation des commandes fédérales dans l'Ouest. En ce domaine, les conservateurs ont toujours promis de faire mieux parce que c'était là une de leurs scies quand ils étaient dans l'opposition. Combien de fois n'ai-je pas entendu ici les députés conservateurs de l'Ouest et de l'Atlantique se plaindre à cor et à cri, avec juste raison d'ailleurs, que sous le gouvernement libéral . . .

• (1700)

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est avec un profond regret que je dois interrompre le député, mais son temps de parole est épuisé. Une période de questions ou observations pourrait suivre les initiatives parlementaires.

Comme il est 5 heures, la Chambre maintenant passe à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) propose que le projet de loi C-250, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada (pension de survivant), soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, je devrais commencer par expliquer l'origine du projet de loi C-250 qui tend à modifier l'alinéa 44(1)*a*) du Régime de pensions du Canada.

La raison, très tragique, pour laquelle je cherche à présenter ce projet de loi depuis 1979, est liée à un mineur de 40 ans tué dans les mines de Sudbury. Après avoir enterré le mineur, son épouse, qui devait continuer à vivre avec les personnes à sa charge, s'est rendue au bureau local du Régime de pensions du Canada pour demander des prestations de survivant pour elle-même et les personnes à sa charge aux termes de la Loi. Elle a donc rempli la formule appropriée et la personne qui s'occupait de son cas lui a dit qu'elle n'avait malheureusement pas droit aux prestations de survivant. Elle n'y avait pas droit parce qu'elle avait 34 ans.

Aux termes de l'alinéa 44(1)*d*) du Régime de pensions du Canada, tout conjoint survivant de moins de 35 ans n'a pas droit aux prestations de survivant. Il n'a pas droit à un seul sou. Cette veuve avec des enfants à sa charge, qui n'avait pas travaillé à l'extérieur du foyer depuis son mariage, s'est donc fait dire qu'elle recevrait 80 $ par mois pour chacun de ses enfants et qu'elle devrait faire appel à l'assistance sociale.

Il y a aussi le cas du monsieur d'un certain âge qui est allé en Pologne où il a rencontré une jeune femme dont il est tombé amoureux et qu'il a ramenée avec lui au Canada. Il était dans la cinquantaine avancée et elle, dans la vingtaine avancée. Ils ont eu un enfant avant qu'il ne meure d'une crise cardiaque. Là encore, on lui a dit qu'elle n'avait pas droit aux prestations de survivant aux termes de l'alinéa 44(1)*d*) du Régime de pensions du Canada. Que prévoit cet article? Voici:

> une pension de survivant doit être payée à la personne qui, d'après l'article 63, a la qualité de conjoint survivant d'un cotisant qui a versé des contributions pendant au moins la période minimum d'amissibilité, si le conjoint survivant
>
> (i) a atteint 65 ans, ou
>
> (ii) dans le cas d'un conjoint survivant qui n'a pas atteint 65 ans,
>
> *a*) avait à l'époque du décès du cotisant atteint 35 ans,

Comme elle n'avait pas encore 35 ans lorsque son mari est décédé, elle n'était pas admissible aux prestations de survivant. Je tiens à dire catégoriquement que cela constitue de la discrimination fondée sur l'âge.

Cette question a été analysée par le groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions que présidait le député de Sudbury (M. Frith). Après avoir examiné nombre de propositions et d'exposés, le groupe de travail en est arrivé à la conclusion qu'il fallait mener une autre étude avant que l'on puisse recommandaer d'apporter des modifications importantes aux prestations de survivant du Régime de pensions du Canada. Cette autre étude a été menée. On a publié un Livre blanc sur le Régime de pensions du Canada et plus particulièrement sur les dispositions concernant les prestations de survivant. Je tiens seulement à citer un passage figurant à la page 42 de ce Livre blanc publié en septembre 1987, soit pas plus tard que l'automne dernier. Voici:

> Les survivants qui ont moins de 35 ans au moment du décès de leur conjoint et qui ne s'occupent pas d'un enfant à charge du cotisant ne sont pas admissibles à une pension de survivant avant l'âge de 65 ans, à moins d'être ou de devenir invalides.

Nous savons cela. Ce Livre blanc reconnaît le caractère discriminatoire de l'alinéa 44(1)d) et recommande que le conjoint survivant touche des prestations du Régime de pensions du Canada peu importe son âge.

Voici ce qu'on peut lire à la page 46 du rapport publié en 1985 par le comité parlementaire sur les droits à l'égalité, au chapitre intitulé «Prestations de survivant»:

> Les prestations de survivant accordées en vertu du Régime de pensions du Canada ne visent évidemment pas exclusivement les femmes, mais, à première vue, les règles d'amissibilité semblent fondées sur des hypothèses concernant la dépendance des femmes, hypothèses qui ne sont peut-être plus justifiées et qui sont en fait injustes. Par exemple, l'exclusion des conjoints de moins de 35 ans qui ne souffrent d'aucun handicap et qui n'ont aucun enfant à charge est sans doute fondée sur le principe que les conjoints survivants dans la vingtaine ou au début de la trentaine ont généralement peu de mal à trouver du travail ou à se remarier.

Ce comité a reconnu aussi le caractère discriminatoire de l'alinéa 44(1)d). Il recommande d'ailleurs que cet alinéa soit rayé de la loi.

Il me semble qu'en ce qui concerne les prestations de survivant, cette loi comporte d'autres dispositions discriminatoires. Lorsque le conjoint survivant a moins de 45 ans mais plus de 35, il a droit à une pension partielle. Il n'a pas droit à la pension complète. Ses prestations sont réduites de 1 et 1/20^{e} pour chaque mois qui le sépare de son 45^{e} anniversaire. On obtient ainsi une pension d'environ 145.18 $.

• (1710)

Les dispositions en matière d'âge sont nettement discriminatoires et vont à l'encontre de la Charte des droits. En fait, le comité parlementaire se penche actuellement sur toute cette question de la pension de survivant aux termes du Régime de pensions du Canada, dans le cadre de son étude du Livre blanc sur la pension de survivant. J'espère qu'il reconnaîtra, lui aussi, le caractère discriminatoire de l'alinéa 44(1)*d*). J'ai entendu dire, en fait, que tant les provinces que le gouvernement fédéral étaient persuadés qu'il s'agissait de discrimination. Qu'attendons-nous, alors?

Des fonctionnaires du Régime de pensions du Canada ont dit à une femme de moins de 35 ans de ma circonscription qui leur avait réclamé la pension de survivant qu'ils ne pouvaient pas la lui donner mais qu'elle devrait saisir de cette question la Commission des droits de la personne et interjeter appel. Or, les poursuites judiciaires sont longues et coûteuses, nous le savons. J'ignore où des pauvres trouveraient l'argent nécessaire pour contester les dispositions de l'aliné 44(1)*d*) du Régime de pensions du Canada. S'il est vrai que le gouvernement fédéral, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et ses homologues provinciaux admettent que celles-ci sont discriminatoires, avec cette unanimité et un peu de bonne volonté il serait sûrement facile de modifier la loi.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre se feraient certainement un plaisir d'adopter rapidement un amendement qui va dans le sens de la justice et supprime des dispositions manifestement discriminatoires. Soit dit en passant, si j'ai proposé le projet de loi C-250, c'est pour la raison très précise que nous pourrions en accélérer l'étude et éviter ainsi aux démunis des formalités à ne plus finir.

J'ai découvert que, accessoirement à l'objectif premier du projet de loi, le gouvernement fédéral avait apporté certains changements aux prestations d'invalidité accordées en vertu du Régime de pensions du Canada. Ces améliorations permettront aux pensionnés de toucher une augmentation. Mais, les employeurs du secteur privé ont fait main basse sur l'argent au lieu de permettre aux pensionnés de toucher ces augmentations. D'autant plus scandaleux, les gouvernements provinciaux se sont emparés des augmentations consenties par le gouvernement fédéral aux prestataires des pensions d'invalidité. L'Ontario puise de manière éhontée dans la poche des invalides et des démunis en réduisant les services communautaires et sociaux offerts aux défavorisés. Le gouvernement enlève le pain de la bouche des pauvres. C'est honteux.

J'ai écrit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à ce sujet, mais tout ce qu'on me répond, c'est qu'on en discute avec les provinces. Eh bien, cela ne suffit pas. Voilà deux ans qu'on en discute avec les provinces, et les défavorisés qui ont droit à la pension d'invalidité en sont fort mécontents.

Je prie les députés de faire en sorte que ce projet de loi ne connaisse pas le même sort que les autres initiatives parlementaires dont on discute pendant une heure et qu'on laisse mourir au Feuilleton. Je ne veux pas qu'il en aille de même pour ce projet de loi et je souhaite que les députés permettent à la justice de vaincre. Tâchons pour une fois d'envoyer ce projet de loi au comité, surtout que le gouvernement reconnaît que l'alinéa 44(1)*d*) est effectivement discriminatoire.

J'exhorte les députés à faciliter le renvoi de la mesure au comité afin que nous réussissions à modifier la loi. Je ne m'en attribuerai pas le mérite. Si le gouvernement veut se l'attribuer, je n'y vois pas d'inconvénient. Je veux bien effacer de la page frontispice du projet de loi le no C-250 et y faire inscrire à la place le nom du ministre. Je ne suis qu'un humble député. Je ne recherche pas la gloire qui m'échoirait si je réussissais à faire modifier la loi. Le gouvernement peut en avoir l'honneur. Tout ce que je réclame, c'est la justice pour les pauvres qui ont été victimes de discrimination, et notamment les femmes qui en ont pâti davantage par rapport aux hommes.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part au débat. Pour commencer, je dirai au député de Nickel Belt (M. Rodriguez), dont le projet de loi est à l'étude, que je ne doute pas de sa sincérité, même si je ne suis pas nécessairement de son avis quand il prétend n'être qu'un humble député. Je pense qu'il est beaucoup plus que cela. Je l'en félicite, de même que pour sa persévérance à s'assurer que la Chambre, qui a souvent été saisie de cette question, en reste consciente. En fait, il doit comprendre que le gouvernement est aussi intéressé que lui à appuyer les principes du projet de loi à l'étude.

Comme la plupart des députés le savent, la question soulevée dans le projet de loi est importante et d'actualité. Dans le contexte du Régime de pensions du Canada, le gouvernement s'intéresse vivement aux questions de discrimination relative à l'âge et à d'autres aspects concernant l'égalité. D'ailleurs, le 24 septembre dernier, un document de consultation sur les prestations de survivant du Régime de pensions du Canada a été déposé à la Chambre des communes et renvoyé au comité permanent. Nous avons hâte de prendre connaissance du rapport du comité.

Autrement dit, madame la Présidente, nous faisons un examen approfondi des dispositions du Régime de pensions du Canada relatives au survivant. On a entrepris cette étude afin que les gouvernements fédéral et provinciaux, dont relève le Régime de pensions du Canada, trouvent la façon la mieux appropriée de rendre les prestations versées en vertu du Régime compatibles avec les dispositions de la nouvelle Charte des droits et libertés relatives à l'égalité, et avec les changements à la structure familiale et aux autres évolutions sociales qui ont eut lieu depuis l'établissement du Régime de pensions du Canada il y a environ 22 ans.

Quand on a mis sur pied le Régime de pensions du Canada au début des années 1960, la plupart des familles canadiennes n'avaient qu'une seule source de revenus. C'est pourquoi les législateurs ont décidé que lorsqu'un cotisant décédait, une partie de sa pension de retraite provenant du Régime de pensions du Canada serait versée au conjoint survivant dans certains cas. Le montant des prestations et les conditions d'admissibilité aux pensions de survivant étaient fondés sur certains critères en partant du principe généralement admis que la majorité des femmes mariées étaient financièrement à la charge de leur conjoint. Parmi ces critères, il y avait notamment l'âge du bénéficiaire, les enfants à charge ou l'existence d'une invalidité, ainsi que l'admissibilité du survivant aux autres avantages prévus dans le régime.

Au cours des discussions sur la réforme des dernières années, de nombreux canadiens ont dit n'être pas satisfaits de la structure actuelle du Régime de pensions du Canada pour les prestations aux survivants, tout comme le député. Beaucoup ont dit que le critère était dépassé et arbitraire et qu'il allait peut-être à l'encontre de la Charte. Par ailleurs, un nombre croissant de personnes trouvaient que l'application des critères actuels d'admissibilité aux prestations de survivant produisaient un revenu insuffisant, compte tenu de la situation des personnes en veuvage.

Les députés le savent, les changements importants au Régime de pensions du Canada nécessitent l'approbation des deux tiers des provinces canadiennes représentant les deux tiers de la population, ainsi que l'approbation du Parlement. Les législateurs fédéraux et provinciaux se sont entendus pour procéder à une réorganisation complète des prestations au survivant dans le cadre du Régime de pensions du Canada à temps pour que cette réforme soit reflétée dans le projet de loi C-116

• (1720)

Un groupe de travail regroupant des fonctionnaires fédéraux et provinciaux a toutefois été créé dans le but exprès de revoir le rôle des dispositions du RPC concernant le conjoint survivant en tenant compte des droits à l'égalité prévus dans la Charte, ainsi que du fait qu'un nombre croissant de personnes réclament une augmentation des prestations qui sont insuffisantes pour le moment ainsi qu'une amélioration de l'évolution sociale en général. Ce groupe de travail a examiné un nombre important de recommandations et d'autres informations qui avaient déjà été fournies aux législateurs et qui étaient restées dans les dossiers. Le document de consultation sur les prestations du survivant prévues dans le RPC, qui expose un projet de réforme complet, et auquel mon ami et moi-même avons déjà fait allusion, a été préparé à la suite de cette étude.

Essentiellement, les propositions décrites dans le document de consultation nous ont fourni une base solide mais flexible de discussion publique et les moyens de déterminer si le consensus indispensable pour procéder à une grande réforme des dispositions du RPC relatives au survivant existe ou, sinon, s'il est possible que les législateurs et le public en général arrivent à un consensus.

Le document de consultation propose une nouvelle structure de prestations pour les futurs survivants, qui réponde aux dispositions de la Charte en matière d'égalité et aux changements sociaux prévus. Il propose également des améliorations à la structure actuelle du RPC pour veiller à ce que les survivants actuels soient traités en accord avec la Charte.

Enfin, il propose de hausser les prestations payables au titre des enfants. L'admissibilité aux prestations de survivant du RPC versées selon la nouvelle structure ne seraient donc pas fondées directement sur des considérations d'âge, d'invalidité et de situation de famille, comme c'était le cas durant les deux premières décennies d'existence de ce régime.

Les propositions du document de consultation reconnaissent plutôt que les conjoints survivants de tous âges peuvent éprouver des difficultés financières, et que ces difficultés peuvent être plus grandes et plus durables quand l'assuré laisse de jeunes enfants. Le document reconnaît que pour subsister de nos jours la famille canadienne dépend de plus en plus de l'emploi lucratif des deux conjoints et de la protection d'une pension accumulée par chacun.

Conscient de cette situation, le document propose de payer des prestations mensuelles sensiblement plus élevées concentrées sur les difficiles années d'adaptation suivant le décès d'un conjoint, normalement cinq ans, plutôt que des prestations à vie beaucoup moins élevées. Si on la mettait en oeuvre, cette nouvelle structure s'appliquerait au début uniquement aux futures générations de Canadiens plus jeunes qui connaîtraient le veuvage. Étant donné que toutes les personnes veuves éprouvent certaines difficultés à la suite d'un deuil, la nouvelle structure proposée offrira aux conjoints survivants des avantages égaux, en fonction du registre des gains du conjoint décédé au titre du Régime de pensions du Canada.

Les conjoints survivants qui ont des enfants à charge auront droit, cependant, à des prestations pendant une période plus longue. En outre, dans le document de consultation, on propose des augmentations importantes des prestations du Régime de pensions du Canada payables au titre des enfants à charge d'un cotisant décédé.

Je le répète, on propose également dans le document de consultation de modifier de façon importante les prestations à verser en vertu de la structure actuelle. Les modifications concernées s'appliqueraient aux bénéficiaires actuels, ainsi qu'aux membres de la génération descendante qui, au cas où ils deviendraient veufs à l'avenir, vont pouvoir choisir d'être couverts par la structure actuelle améliorée ou la nouvelle structure proposée.

Parmi les améliorations qui ont été apportées à la structure actuelle, on va notamment doubler le taux fixe des prestations payables à tous les conjoints survivants âgés de moins de 65 ans. En outre, les réductions qui s'appliquent à l'heure actuelle aux conjoints survivants de moins de 45 ans seront supprimées, et les conjoints survivants qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas droit aux paiements pertinents en vertu du Régime, car ils avaient moins de 35 ans lorsque leur conjoint est décédé—le député a parlé d'un cas tragique de ce genre—deviendront admissibles à des prestations en vertu du Régime. Enfin, en vertu de la nouvelle structure proposée, les prestations versées aux enfants bénéficieront des mêmes améliorations.

En ce qui a trait au projet de loi C-250, le député de Nickel Belt aura, je l'espère, l'assurance que les Canadiens partagent tout à fait ses sentiments.

En fin de compte, il importe de se rendre compte que les législateurs fédéraux et provinciaux ne devraient pas et ne peuvent pas modifier le Régime de pensions du Canada à la hâte. Je le répète, pour apporter des modifications importantes au Régime, il faut obtenir l'accord de la majorité des Canadiens et des législateurs aux deux niveaux de gouvernement.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement fédéral entend bien apporter les modifications en question aussitôt qu'un consensus pourra être obtenu. On peut donc s'attendre à d'autres consultations et négociations parmi les intéressés, aussitôt que le gouvernement aura reçu le rapport du comité permanent de la santé nationale et du bien-être social.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi C-250. Il suffit d'examiner les hypothèses sur lesquelles repose le projet de loi proposé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) pour s'apercevoir qu'il a fondamentalement pour but de faire disparaître toute discrimination dans les dispositions actuelles du Régime de pensions du Canada portant sur les prestations versées aux conjoints survivants. En théorie, il est tout à fait louable de vouloir éliminer la discrimination en fonction de l'âge. Par ailleurs, même dans le contexte du projet de loi lui-même, il est impossible d'appliquer ce principe de façon uniforme. Autant que je sache, cette modification voudrait dire que tout veuf ou veuve aurait droit à des prestations, et ce jusqu'à l'âge de 65 ans, quand le prestataire deviendrait admissible aux prestations ordinaires. Il y a donc toujours des distinctions en fonction de l'âge, même si on prévoit un âge limite de 65 ans.

Même si le principe d'une élimination des distinctions fondées sur l'âge semble valable à première vue, il peut y avoir des raisons d'ordre pratique pour de telles distinctions.

M. Rodriguez: Les personnes visées deviendraient admissibles aux prestations ordinaires du Régime de pensions du Canada à l'âge de 65 ans.

Mme Copps: C'est ce que j'avais compris, mais je signale simplement que, même si le principe d'une élimination des distinctions fondées sur l'âge peut sembler utile en théorie, il peut être impossible de l'appliquer dans certains cas.

Permettez-moi de donner un exemple d'un cas où le principe de ce projet de loi ne pourrait pas s'appliquer. Il s'agit d'un aspect des prestations de survivants dont il est question dans le document de discussion et dont nous nous sommes beaucoup préoccupés au comité permanent.

Examinons le cas d'une veuve de plus de 45 ans. Vu que de plus en plus de femmes se joignent à la main-d'oeuvre active et que ce sont surtout des femmes qui reçoivent des prestations de conjoint, le gouvernement examine dans son document de discussion la possibilité de leur fournir des prestations d'appoint pendant trois ans en attendant qu'elles se trouvent du travail. Ensuite, ces femmes réintégreraient la main-d'oeuvre active et gagneraient de l'argent, ainsi on n'aurait plus à leur verser de prestations de survivant.

D'après les statistiques, de plus en plus de jeunes femmes se joignent à la main-d'oeuvre active, qu'elles aient ou non des enfants en bas âge ou d'âge scolaire. Ce qui cloche dans le projet de loi du député selon moi c'est qu'il vise les survivants de 45 à 65 ans. D'après le document de discussion, puisque de plus en plus de femmes se joignent à la main-d'oeuvre active, elles devraient toutes avoir droit aux prestations d'appoint pendant trois ans en attendant qu'elles se joignent à la main-d'oeuvre active et obtiennent essentiellement un traitement égal à celui des hommes sur le marché du travail.

• (1730)

Dans notre réponse au document de discussion, nous parlons de deux facteurs dont il n'a pas été question aujourd'hui. Selon moi, ces facteurs sont importants en ce qui a trait à l'octroi des prestations de survivant. D'abord, il y a la question des gains. Dans le cas des veuves de moins de 45 ans, 74,4 p. 100 avaient eu des gains provenant d'un emploi en 1985. On ne précise pas exactement le montant de ces gains, mais cela veut dire essentiellement que les trois quart des veuves de ce groupe d'âge ont un emploi rémunéré quelconque. Le pourcentage baisse à 67,2 p. 100 pour les veuves âgées de 45 à 54 ans. Pour les veuves âgées de 55 à 64 ans, le pourcentage tombe de façon spectaculaire; seulement 38,7 p. 100 d'entre elles ont déclaré des gains en 1985. Cela signifie que nous, qui sommes chargés d'élaborer la politique du secteur public, devons examiner une politique relative aux prestations de survivant qui est en fait injuste envers les femmes d'un certain âge dont les chances sont minces de réintégrer la population active.

Un autre élément que nous estimerions certes pertinent dans le contexte des prestations du Régime de pensions du Canada est également lié aux statistiques relatives à l'âge. Il s'agit de savoir combien de veuves vont se remarier et conclure ainsi une deuxième association financière. Pour les veuves de moins de 35 ans, selon les chiffres établis en fonction des statistiques de 1984, nous pouvons nous attendre à ce que 77,6 p. 100 d'entre elles se remarient. Par contre dans la catégorie des veuves dont l'âge se situe entre 45 et 54 ans, nous constatons que seulement 38,9 p. 100 d'entre elles se remarieront. De toute évidence, si elles n'adhérent pas à une deuxième association légale et financière, elles auront des besoins bien différents. Ainsi, les besoins des veuves peuvent être quantitativement différents en raison de leur âge.

Dans la catégorie des veuves dont l'âge se situe entre 54 et 65 ans, nous constatons que seulement 28,8 p. 100 d'entre elles vont se remarier. Par conséquent, la vaste majorité des veuves de plus de 45 ans ne s'attendent pas à contracter un nouveau mariage et à adhérer à une association financière. Elles devront donc se tirer d'affaire toutes seules.

A mon avis, il ne serait pas réaliste de notre part, nous qui élaborons la politique du secteur public, de déclarer qu'en pratique, il ne devrait pas nécessairement y avoir de discrimination fondée sur l'âge. En fait, je pense que le député de Nickel Belt est l'un de ceux qui a énormément critiqué le gouvernement de ne pas avoir été fidèle à la promesse qu'il avait faite aux travailleurs âgés de remplacer par un nouveau programme le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs.

Le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs avait été mis en oeuvre par le gouvernement libéral précédent pour fournir une aide à long terme aux travailleurs âgés de plus de 55 ans dans la catégorie des secteurs en voie de disparition. Ces travailleurs étaient admissibles en raison de l'âge. Nous qui élaborons la politique d'État, nous reconnaissons le principe selon lequel à un certain âge ou à une certaine étape de la vie, les chances de trouver un nouvel emploi sont fort restreintes. Voilà pourquoi j'estime que, même si le principe paraît louable en apparence, en pratique, si nous appliquons le principe selon lequel il ne devrait y avoir absolument aucune discrimination en fonction de l'âge dans le domaine des prestations du Régime de pensions du Canada, nous pourrions nous rendre un bien mauvais service en ce sens que nous ne pourrions pas venir en aide aux veuves âgées qui, par nécessité, auront le plus besoin de notre aide.

• (1740)

[*Français*]

M. Claude Lanthier (LaSalle): Madame la Présidente, permettez-moi, avant tout, de remercier mon honorable collègue en cette Chambre et aussi valeureux collègue du Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration pour sa clairvoyance et pour l'intérêt qu'il a porté à l'amélioration des prestations au survivant, du Régime de pensions du Canada. En effet, je lui sais gré également de l'occasion qu'il nous offre à tous de débattre de cette question qui dépasse, je crois, celle de l'élimination pure et simple du facteur âge de la structure actuelle des prestations de survivant. Je parle, bien sûr, d'un âge inférieur à 65 ans.

Madame la Présidente, il me semble en effet que c'est non seulement la présence du facteur âge qu'il convient que nous étudiions ici, mais plutôt le bien-fondé même de toute la structure actuelle des prestations de survivant. Je ne voudrais toutefois pas vous donner lieu de croire, en disant cela, que je suis en désaccord avec la structure qu'ont établie les pères du Régime de pensions du Canada, au moment où ce dernier a été mis en place dans les années 1960. Cette structure a été pensée pour répondre aux besoins des années 1960 et on peut dire, dans la mesure où cela est possible, qu'elle y a assez bien réussi, merci!

Il nous faut pourtant bien admettre que les prémisses sur lesquelles repose la structure actuelle des prestations de survivant ne sont plus aussi pertinentes aujourd'hui, voire presque plus valables.

La société dans laquelle nous vivons présentement ne correspond plus au portrait qu'on en avait tracé à l'époque des années 1960, et même qu'on avait essayé d'extrapoler à cette époque.

Les conditions sociales qui prévalaient au cours de cette période ont changé, certains diront évolué pour le pire, d'autres pour le mieux, mais le moins qu'on puisse dire c'est que la

structure des prestations de survivant est restée, elle, virtuellement la même, coulée dans le béton d'une réglementation propre à toutes les lois de la Chambre.

On se souviendra que la structure actuelle des prestations de survivant, du Régime de pensions du Canada a été conçue principalement pour assurer la stabilité du revenu des femmes survivantes. Cette conception correspondait à la situation familiale qui prévalait quand est entré en vigueur le Régime de pensions du Canada, durant les années 1960.

A cette époque, si on peut se remémorer cette épopée des années 1965, c'est-à-dire il y a environ 25 ans, il était raisonnable de s'attendre à ce que les contributions des conjoints au niveau de vie de la famille se répartissent en fonction du sexe, et ce en deux catégories bien cataloguées du point de vue cliché: La femme était mère et ménagère, et l'homme apportait le gagne-pain, c'est-à-dire était salarié. On pouvait également supposer que le mariage allait être de longue durée. Comme les femmes avaient peu ou pas de rapports avec le marché du travail, et ce pendant un grand nombre d'années, on s'attendait à ce que beaucoup d'entre elles, particulièrement si elles n'étaient pas assez âgées au moment de la mort de leur conjoint, ne soient pas aptes à gagner suffisamment d'argent pour maintenir leur niveau de vie antérieur, ou pour être aptes à se remarier ou même, non pas maintenir son niveau antérieur, mais se débrouiller quelque peu dans la vie.

Vingt ans plus tard, madame la Présidente, cette conception sert encore à assurer les personnes qui survivent à leur conjoint, même si ces personnes sont aujourd'hui dans des situations tout à fait différentes et non pertinentes avec les conditions actuelles qui prévalent dans notre vie sociale commune de Canadiens. Au cours des 20 dernières années, des changements importants se sont produits dans la structure de la famille et dans le rôle des conjoints dans cette famille, et dans l'économie. Un exemple important de ces changements est l'augmentation substantielle de la participation des femmes à la main-d'oeuvre active.

J'en profiterai ici, madame la Présidente, pour énumérer non seulement les changements les plus importants qui ont jalonné la route des femmes vers une plus grande autonomie financière, mais également pour citer les chiffres qui les illustrent bien.

On pourra facilement vérifier mes dires en se référant directement aux différents documents que j'ai consultés à cet effet et dont je déposerai la liste dans quelques instants.

Je disais donc, madame la Présidente, qu'au cours des dernières décennies, le taux de participation des femmes à la main-d'oeuvre active avait substantiellement augmenté. En effet, ce taux n'a cessé de croître depuis les années 1950 selon un rythme qui nous laisse entrevoir qu'en l'an 2000, un travailleur sur deux sera une femme, alors qu'en 1950, cette proportion n'était que de un sur cinq. C'est-à-dire qu'en l'an 2000 la juste proportion, en fonction du nombre actuel des deux sexes, sera la même que pour les travailleurs actifs, à l'époque.

Etant donné, toutefois, que le taux de participation des femmes à la population active ne fait que comparer le nombre de femmes qui travaillent par rapport à la population active totale, il faut être prudent dans l'utilisation de ces chiffres puisqu'il est fonction aussi du nombre d'hommes qui la constituent. Ainsi, le nombre d'hommes pourrait diminuer dans la force active, entraînant ainsi une hausse de la proportion des femmes dans la population active, sans pour autant que le nombre des femmes actives ait réellement augmenté.

C'est pourquoi je crois, madame la Présidente, qu'il est plus révélateur de garder le taux d'activité des femmes qui, lui, nous donne la proportion des femmes actives par rapport à l'ensemble des femmes âgées de 15 ans ou plus. On constate qu'entre 1967 et 1985, soit à l'époque de l'établissement des règlements jusqu'à approximativement de nos jours, le taux d'activité des femmes est passé de 40 p. 100 à quelque 70 p. 100. Qui plus est, on s'aperçoit que cette augmentation est due en grande partie au comportement des femmes mariées dont l'activité est passée de quelque 40 p. 100 qu'il était en 1967 à 66 p. 100 en 1985, soit une augmentation des deux tiers. Divers facteurs ont contribué à cette augmentation du taux d'activité des femmes.

Madame la Présidente, je crois qu'il est important de s'y attarder, car chacun de ces facteurs plus ou moins irréversible concourt à démontrer que la condition de survivant n'est plus et ne sera plus la même que celle qui a existé au cours des décennies passées.

On a assisté tout d'abord à un changement d'attitude des femmes face à leur rôle traditionnel ou de cliché, ainsi qu'à la perception qu'elles ont d'elles-mêmes. Les femmes ne voient plus dans le mariage l'aboutissement ultime de leur vie ni le bouclier qui les préservera à tout jamais de la solitude ou de l'insécurité financière. La hausse du taux de divorce à laquelle on a assisté ces dernières années n'est certainement pas étrangère à ce changement d'attitude.

Madame la Présidente, entre 1970 et 1983, dans une époque de seulement 13 ans et non pas de 25 ans, le taux de divorce a doublé. Les femmes ressentent donc le besoin de compter davantage sur elles-mêmes pour assurer leur propre sécurité financière. Elles ont pris conscience de leur propre capacité, sortent des stéréotypes sexistes et des clichés consacrés, font des études plus poussées et plus diversifiées et prennent en main de plus en plus la situation économique qui est la leur.

Divers indicateurs nous permettent jusqu'à un certain point de mesurer ces changements. Le taux de nuptialité, par exemple, est à la baisse, de même que le taux de natalité. On constate également que les gens retardent à un âge plus avancé le moment de se marier et celui d'avoir leur premier enfant. Les femmes ont également moins tendance à quitter leur emploi quand elles se marient et lorsqu'elles ont des enfants.

En effet, si on regarde le taux d'activité des femmes selon leur situation familiale, tenant compte également de la présence d'enfants, on constate que même en présence d'enfants d'âge préscolaire, les femmes mariées ont doublé leur taux d'activité. De 34 p. 100 qu'il était en 1967, le taux d'activité des femmes mariées avec enfants d'âge préscolaire est passé au double en 1985, soit 68 p. 100. Celles qui avaient des enfants d'âge scolaire ont vu leur taux d'activité passer de quelque 40 p. 100 à 70 p. 100 en 1985, c'est-à-dire une augmentation de 75 p. 100 du taux qui existait 20 ans auparavant.

On peut même conclure, madame la Présidente, que si la présence d'enfants freine la participation des femmes au travail, elle est un frein moins important en 1981 qu'en 1971. On

peut même supposer que dans l'ensemble, les femmes considèrent davantage comme permanente leur participation au marché du travail, même s'il s'agit, pour quelque 50 p. 100 des femmes mariées, d'un travail à temps partiel.

Madame la Présidente, leur niveau de scolarité a également connu d'énormes changements depuis ces dernières années. Ces changements se sont surtout fait sentir au niveau universitaire et collégial, où le nombre d'inscriptions des femmes s'est accru considérablement. Il est bon d'ajouter aussi que les étudiantes à l'université et au collège diversifient davantage leur choix en matière de spécialisations qu'elles ne le faisaient auparavant. Elles font donc des percées importantes dans des domaines jadis réservés aux hommes, des chasses gardées masculines consacrées par les âges, ce qui est jusqu'à un certain point l'indication d'un changement net d'orientation.

Madame la Présidente, il s'agit aussi d'un changement d'orientation et d'une formation qui les préparait davantage aux tâches familiales. Elles vont plus volontiers vers des carrières qui les garderont sur le marché du travail.

Madame la Présidente, je vois que vous me faites signe que mon temps achève. Le gouvernement attend maintenant le rapport du Comité permanent de la Chambre sur la santé nationale et le bien-être social à qui a été confiée la tâche de procéder à une consultation publique sur le sujet. A la lumière du consensus qui se dégagera de cette consultation importante, notre gouvernement s'appliquera, après avoir obtenu l'approbation des provinces, à mettre en oeuvre de nouvelles mesures qui s'imposent pour offrir aux Canadiens et aux Canadiennes, par le biais du Régime de pensions du Canada, une protection de survivant beaucoup plus appropriée à leurs nouveaux besoins.

[*Traduction*]

M. Neil Young (Beaches): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) de nous donner l'occasion de parler de cette question extrêmement importante à la Chambre aujourd'hui. C'est un combat qu'il livre depuis 1979, nous dit-il. C'est peut-être lui qui a réussi à convaincre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de modifier le Régime de pensions du Canada comme il le demande depuis des années.

Je me réjouis de certaines améliorations proposées dans le document d'étude sur la pension de survivant, mais je tiens à signaler que certaines hypothèses qu'on y trouve sont erronées. Je l'ai dit au comité permanent de la santé nationale et du bien-être social qui est maintenant saisi de ce document.

Ce document contient un certain nombre d'hypothèses qui ne résistent pas à l'analyse. Parce qu'il y a une plus grande participation des femmes à la main-d'oeuvre, il serait moins nécessaire, selon ce document, de leur verser une pension de survivant. En disant cela, on ne tient pas compte du fait que bien des emplois créés pour les femmes depuis des années sont, en réalité, des emplois à temps partiel. Le document ne parle pas de la nécessité d'offrir des garderies adéquates aux femmes pour leur permettre de revenir au travail. On relève également quelques autres lacunes.

Cependant, puisque la question est à l'étude au comité permanent de la santé nationale et du bien-être social et puisque ce comité est en train de rédiger une réponse au document d'étude, je ne me sens pas libre de parler des propositions que nous discutons. Je vois que le président de ce comité, le député d'Oxford (M. Halliday) est à la Chambre aujourd'hui. Sans trahir le secret de nos délibérations, je crois pouvoir dire que c'est un point du document d'étude qui aurait reçu l'appui unanime des membres du comité. Du moins, c'est ce que j'aurais dit il y a dix minutes, mais depuis que j'ai entendu la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps), je n'en suis pas si sûr.

Franchement, ses critiques contre le projet de loi m'ont étonné. Elle a semblé dire que la discrimination à l'égard des femmes âgées de moins de 35 ans était acceptable parce que nous avons besoin des fonds accumulés du Régime de pensions du Canada pour améliorer le sort des femmes plus âgées. Je vois que la députée secoue la tête. Elle semble dire que ce n'est pas ce qu'elle a voulu dire.

Mme Copps: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Young: J'avais cru entendre la députée dire qu'il n'existait, dans le Régime de pensions du Canada, qu'un certain montant d'argent dont on pouvait disposer pour des améliorations. Elle estimait qu'on devait se servir de cet argent plus spécialement pour augmenter les prestations des personnes les plus âgées. C'est ce que j'ai cru comprendre.

Or, la députée se rétracte maintenant. Je suis heureux de l'apprendre. J'ai reçu des lettres de veuves de moins de 35 ans. Bon nombre d'entre elles ont des responsabilités financières très lourdes, notamment celles qui ont des enfants. Premièrement, elles connaissent une profonde douleur lorsqu'elles perdent leur conjoint, le plus souvent de manière tragique. D'autre part, elles doivent élever leurs enfants sans ressources financières dans certains cas, notamment si elles n'exercent pas de profession à ce moment-là. Leur vie peut alors être extrêmement difficile.

• (1750)

D'après le Livre blanc, si l'on ne modifie pas le Régime de pensions du Canada dans ce sens, on pourrait arguer que les dispositions qui pénalisent les femmes de moins de 35 ans vont à l'encontre de la Charte des droits et libertés. J'espère qu'au comité nous pourrons présenter une recommandation unanime sur cette question afin de mettre un terme à cette discrimination et d'agir comme il se doit en faveur de ces personnes plus jeunes.

Le Régime de pensions du Canada pose d'autres problèmes dont il n'est malheureusement pas question dans le document de travail. Par exemple, il existe de longs délais entre le moment où un particulier fait appel d'une décision rendue par le comité des pensions, celui où cet appel est reçu et celui où il est entendu. Bien souvent, il faut compter plus de 12 mois.

Lorsque le ministre a proposé les amendements au Régime de pensions du Canada en 1986, amendements qui ont été adoptés à la Chambre en juillet de la même année, soit environ six semaines après qu'ils ont été proposés et présentés—il nous a affirmé qu'une nouvelle procédure d'appel serait mise en place très rapidement.

La semaine dernière, j'ai demandé au ministre pourquoi il fallait encore compter plus de 12 mois, parfois 18 entre le moment où on fait appel et celui où l'appel est entendu. C'est absolument ridicule. Qu'a répondu le ministre? Qu'il fallait agir avec beaucoup de prudence, car le gouvernement ne voulait pas se trouver aux prises avec des problèmes liés aux accidents du travail et ainsi de suite.

Cette réponse n'avait rien à voir avec celle que le ministre donnait à la lettre que lui envoyait le 10 décembre 1987 M^me^ Alexa McDonough, chef du Nouveau parti démocratique de la Nouvelle-Écosse. Il déclarait qu'il était au courant des retards dans l'audition des appels, mais que le nouveau système n'avait pas encore été mis sur pied.

Dix-huit mois se sont écoulés depuis que la Chambre a adopté la mesure législative et les modifications qui accordaient au ministre le pouvoir de créer un nouveau tribunal d'appels, mais nous attendons toujours ce tribunal. Les personnes mises dans une situation financière précaire en raison d'une invalidité et qui, bien souvent, n'ont d'autre revenu que ce que leur verse le Régime de pensions du Canada ne peuvent même pas toucher ce revenu parce que le ministre n'a pas établi la procédure qui, nous affirmait-il, accélérerait l'examen des appels.

Il est temps que le gouvernement réagisse à ce genre de situations. Nous pourrions approuver aujourd'hui le projet de loi du député de Nickel Belt. Nous pourrions régler le problème très rapidement sans attendre le rapport du comité permanent de la santé et du bien-être social qui appuierait la mesure de toute manière. Le ministre l'appuie. Pourquoi n'allons-nous pas de l'avant plutôt que d'attendre des mois que le ministère ait préparé un projet de loi? Nous devrions adopter le projet de loi à l'étude aujourd'hui et faire cesser la discrimination dont les femmes de moins de 35 ans sont victimes. Même le ministre est d'accord. Agissons et mettons fin à la discrimination une fois pour toutes.

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Madame la Présidente, d'abord, je félicite le député qui a présenté le projet de loi. Il n'a pas eu la sagesse de choisir le bon parti politique, mais il a eu la sagesse de choisir des parents qui habitent dans la circonscription de Scarborough-Ouest, que j'ai l'honneur de représenter. Je le félicite également de nous donner un bon exemple des possibilités qui s'offrent à un député de lancer un débat législatif et une discussion constructive, comme il l'a fait avec ce projet de loi. Je l'ai vu en faire autant avec d'autres mesures législatives, comme le projet de loi sur le lobbying, lorsque j'ai eu l'honneur et le plaisir de siéger avec lui au comité chargé d'étudier ce projet de loi.

Encore une fois, nous voyons un exemple d'un député qui a présenté un projet de loi il y a assez longtemps, soit en 1979, et qui le présente de nouveau cet après-midi. Je suis certain que cette graine qui a été semée et qui s'est développée va bientôt porter fruit. Il a suggéré qu'on enlève le numéro de son projet de loi pour que le ministre puisse le présenter de nouveau comme le sien. Cette généreuse suggestion pourrait fort bien, selon moi, devenir l'aboutissement du débat de cet après-midi.

Le rapport et les recommandations du comité permanent de la santé nationale et du bien-être social viendront renforcer la proposition que renferme ce projet de loi, et le gouvernement en fera lui-même une étude plus approfondie. Nous rapporterons à la Chambre des propositions non seulement qui répondront aux besoins des gens dont il est question cet après-midi, mais qui aideront encore plus de Canadiens en difficulté. Grâce à ce processus législatif et gouvernemental, nous aurons probablement un meilleur programme ou une meilleure mesure législative que celle dont nous discutons aujourd'hui, aussi bonne qu'elle puisse être.

J'espère que tous les députés de la Chambre verront la nécessité du genre d'examen qui se terminera bientôt et qui donnera de bons résultats, du moins c'est ce que nous souhaitons. Si un tel examen s'impose, c'est notamment à cause de l'ampleur du programme en question. Le programme de pension de survivant est vraiment gigantesque. Quelque 483 000 conjoints reçoivent des prestations dans le cadre de ce programme, ainsi que 94 000 orphelins, ce qui coûte au public 1 245 millions de dollars. Cela montre le genre d'effort que notre pays est prêt à fournir lorsque nous essayons de nous venir en aide mutuellement grâce à de tels programmes.

On constate qu'il est nécessaire d'examiner soigneusement le programme afin de fournir à ceux qui en ont besoin autant d'aide que le gouvernement ou le grand public peut apporter. C'est notre objectif. Les dimensions mêmes du programme en ce qui concerne les chiffres que j'ai cités montrent combien est nécessaire le processus dans lequel nous nous sommes engagés et que nous mènerons à bonne fin.

Nous devons être sûrs que lorsque le projet de loi bénéficiera d'amendements importants—et j'insiste sur le mot important—le gouvernement nous présentera un projet de loi qui reflétera l'évolution sociale qui a marqué le développement de notre pays depuis la création du Régime de pensions du Canada. Assurément les cas où l'autre conjoint travaille existent en beaucoup plus grand nombre aujourd'hui, et cela ne constitue qu'un exemple de la façon dont l'environnement social a été profondément modifié. En conséquent, le genre de programme que nous, en tant que gouvernement, voulons proposer devra refléter toutes ces dimensions.

Il est crucial que tous les députés et tous ceux qui s'intéressent à cette question dans le public, notamment ceux qui suivent le débat en grand nombre, sachent qu'il n'est pas possible que la Chambre ou le Parlement opère seul ce genre de changement que nous voulons offrir aux gens qui en ont le plus besoin. Nous avons une méthode complexe pour modifier la Loi sur le Régime de pensions du Canada. Elle requiert la pleine consultation des provinces, notamment l'assentiment et l'appui des deux tiers des gouvernements provinciaux représentant les deux tiers de la population du Canada. Il est nécessaire que nous respections le processus que j'ai décrit, non seulement en ce qui concerne le comité et la Chambre, mais aussi en ce qui concerne une plus grande consultation des provinces.

Par conséquent, je me réjouis du projet de loi qui nous a été présenté cet après-midi. Je le considère comme une graine qui va germer et produire finalement une proposition législative du gouvernement qui répondra aux besoins qui se font sentir à cet égard.

• (1800)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le temps réservé à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulé. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton.*

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN

MOTION EN VUE D'APPUYER LA MOTION DE M. MULRONEY

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis:

Que la Chambre appuie l'adoption, en date du lundi 7 mars 1988, de la motion du premier ministre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-113, Loi visant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, portant création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'ordre du vendredi 11 mars 1988, la Chambre poursuivra maintenant l'étude de la motion du ministre d'État (Conseil du Trésor) (M. Lewis).

[*Traduction*]

A 17 heures, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) avait terminé son discours. Je vais maintenant donner la parole aux députés qui veulent interroger le député de Winnipeg-Nord ou commenter son discours, sinon nous allons reprendre le débat.

M. Rodriguez: Madame la Présidente, durant son discours, l'un des députés conservateurs du Manitoba s'est demandé pourquoi le Nouveau parti démocratique s'opposerait au libre-échange avec les États-Unis alors que l'Hydro-Manitoba tire des milliards de dollars de ses exportations d'énergie aux États-Unis. Le député de Winnipeg-Nord peut-il dire pourquoi le NPD s'oppose à ce que le député conservateur du Manitoba trouve si avantageux?

M. Orlikow: Madame la Présidente, le seul aspect du commentaire du député de Winnipeg-St. James (M. Minaker) avec lequel je suis d'accord, c'est que l'Hydro-Manitoba a effectivement réussi à négocier des contrats de vente d'énergie hydro-électrique au midwest des États-Unis d'une valeur d'environ 3,5 milliards de dollars, et que d'autres ventes sont prévues.

Si le gouvernement du Manitoba s'est opposé à l'Accord dit de libre-échange, c'est parce qu'il ne protège pas les ventes futures de l'opposition d'intérêts américains, qui pourraient très bien avoir gain de cause. Rien dans le libellé actuel de l'Accord n'empêche les producteurs de charbon des États-Unis de prétendre que l'énergie hydro-électrique du Manitoba, du Québec ou de la Colombie-Britannique est subventionnée. Dans le cas du Manitoba, par exemple, le gouvernement fédéral a aidé à financer les lignes de transmission qui transportent l'énergie du nord du Manitoba à Winnipeg, puis vers les États-Unis. Il n'y a rien qui empêche les producteurs de charbon, ou de pétrole, si ce produit devient à nouveau excédentaire, ou de gaz naturel de nous accuser de dumping et de revendiquer l'imposition de droits compensateurs sur la vente d'énergie.

La définition de l'électricité a été modifiée dans l'Accord. L'électricité, qui était jusqu'à maintenant une chose intangible, devient un produit. Cela rendra la vie plus facile à ceux qui, aux États-Unis, veulent s'opposer à la vente et à l'exportation d'énergie du Manitoba ou de toute autre province et il sera plus facile pour les Américains d'invoquer le dumping pour atteindre leurs fins.

Il y a autre chose qui peut intéresseer les gens de la Saskatchewan et de l'Ontario. En vertu de cet accord, les sociétés de services publics d'hydro-électricité des provinces, qu'il s'agisse du Manitoba, de la Colombie-Britannique ou du Québec, pourront vendre de l'énergie aux provinces voisines. Dans le cas du Manitoba, il doit vendre de l'énergie à la Saskatchewan ou à l'Ontario à un prix inférieur à celui auquel il pourrait la vendre aux États-Unis. C'est très important. Nous sommes d'avis, comme la plupart des Canadiens je présume, que les richesses naturelles peuvent, en vertu de la constitution, être la responsabilité des provinces, mais elles devraient certainement souhaiter que ces richesses soient utilisées pour le bien de tous. Que les Américains puissent acheter de l'énergie au même prix que nous la vendrions aux autres provinces semble une chose à laquelle nous devrions nous opposer.

Enfin, le Manitoba, comme les autres provinces, a envisagé la possibilité d'implanter une aluminerie. Nous avons un énorme potentiel électrique à développer. L'accord avec les États-Unis interdit d'accorder des avantages aux entreprises grosses consommatrices d'énergie. Nous ne pouvons pas faire de conditions spéciales à une aluminerie ou à une autre entreprise consommant beaucoup d'énergie, nous ne pouvons pas leur vendre de l'énergie à un prix inférieur à celui que nous facturons aux États-Unis. Pour toutes ces raisons et d'autres, le gouvernement du Manitoba s'opposait à l'accord de libre-échange.

M. Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) sait que les dispositions sur les droits compensateurs existeront de part et d'autre de la frontière après l'accord, tout comme ils existent en ce moment.

Ce qui me surprend, c'est la suggestion du député, si je l'ai bien compris, que le gouvernement du Manitoba pourrait être coupable, selon ses propres mots, d'avoir vendu à perte de l'énergie hydroélectrique aux États-Unis. Le député pense-t-il que le Manitoba vend son électricité à perte aux États-Unis et qu'il pourrait s'exposer à des droits compensateurs?

M. Orlikow: Non, madame la Présidente, bien sûr que ce n'est pas ce que je pense. Ce n'est jamais arrivé. Le gouvernement du Manitoba vend son électricité excédentaire provenant de deux nouvelles centrales. S'il peut terminer les négociations, il se propose de construire une autre centrale qui produira une grande quantité d'électricité, qui sera en grande partie vendue aux États-Unis. Naturellement, ce n'est pas subventionné, sauf à certains égards que j'ai mentionnés.

A propos de droits compensateurs, j'aimerais que le député réfléchisse aux vues exprimées, pas encore publiquement ni très souvent mais en privé, certainement, par de nombreux dirigeants d'organisations agricoles. Ils craignent que, en dépit de cet accord, les entreprises américaines agricoles et autres ne réussissent à faire frapper de droits compensateurs les produits agricoles exportés aux États-Unis, dès qu'ils sentiront leurs marchés menacés. De même, notre régime de gestion de l'offre et des offices de commercialisation signifiera que les prix que les producteurs agricoles canadiens obtiennent pour leur produit ne seront pas compétitifs comparés aux coûts de production des produits alimentaires des États-Unis où il n'existe ni offices de commercialisation ni gestion de l'offre. J'aimerais que le député de Brandon—Souris (M. Clark) qui représente un si grand nombre d'agriculteurs réfléchisse à ce problème.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Madame la Présidente, je suis content de parler de la diversification de l'Ouest. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), qui a parlé d'hydro-électricité, ne me fera pas croire que le gouvernement du Manitoba a entrepris de vastes projets d'énergie hydro-électrique sans la garantie de marchés fermes au sud du 49e parallèle. S'il a agi sans ces garanties, ce sera probablement une raison de plus pour que les néo-démocrates soient battus aux prochaines élections provinciales.

• (1810)

Je voudrais parler aussi de la différence entre le pouvoir axé sur les consommateurs et le pouvoir à des fins commerciales, qui n'est pas comprise. Que le député de Winnipeg-Nord éclaire sa lanterne en relisant l'accord commercial.

Je voudrais me faire le porte-parole des partisans de ce programme innovateur et opportun de la diversification de l'économie de l'Ouest. L'une de ses principales caractéristiques et fins sera de faire approuver des projets qui seraient autrement perdus. Il va accepter des projets qui ne répondent pas tout à fait aux conditions du ministère de l'Expansion industrielle régionale, des programmes qui ne conviennent pas exactement au ministère des Sciences et de la Technologie ou aux accords subsidiaires sur les forêts ou le tourisme passés avec la province de Colombie-Britannique ou avec n'importe quelle autre. Il est de fait qu'avec la diversification de l'Ouest il y aura des possibilités d'assistance qui n'existaient pas auparavant.

C'est à ce propos que j'aimerais parler de la situation tout à fait particulière d'un cours d'eau qui est le plus long cours d'eau navigable de l'ouest de l'Amérique du Nord. Je veux parler de cette étendue d'eau qu'est le Colombia entre le barrage de Grand Coulee, dans le centre-sud de l'État de Washington, et Revelstoke en Colombie-Britannique, sur la route transcanadienne, ce qui représente une distance d'environ 350 milles.

La partie américaine de ce cours d'eau fait et va continuer de faire, j'espère, les délices de la navigation de plaisance. Sur toute sa partie américaine il a fait l'objet de levés pour la confection de cartes hydrographiques, mais dès qu'on arrive à la frontière canado-américaine, on découvre sur la carte un blanc. Il y a les contours d'un lac, avec indication des villes et localités, mais il n'existe pas de carte de navigation.

Pour établir une carte de navigation qui couvrirait tout le tronçon canadien depuis la frontière américaine jusqu'à Revelstoke, il faudrait dépenser environ un demi-million de dollars. Ce serait une étude très détaillée, avec photographies aériennes et sondages pris à intervalles de quelques mètres d'un bout à l'autre du lac. Cela exigerait environ cinq mois. Ensuite il s'agirait de compiler tous ces détails pour faire des cartes. Le travail se complique du fait qu'à partir de Castlegar en allant vers le nord, le cours d'eau fait l'objet d'importantes fluctuations en raison du Traité du Columbia et des retenues d'eau qui y ont été édifiées.

Ce projet-là ne convient à aucun autre moule, mais j'ai l'espoir que dans le cadre de la diversification de l'Ouest il sera bientôt financé. Peut-être le ministère des Pêches et Océans pourrait-il s'en faire le promoteur. Mais il se trouve également que du côté navigation il a des priorités en mer de Beaufort, où nous continuons de chercher de nouveaux gisements de pétrole et de gaz. Le ministère a des travaux à effectuer d'urgence dans le détroit d'Hecate au large de l'Île de Vancouver septentrional, donc pour le démarrage de ce projet, nous estimons qu'il pourrait convenir au Fonds de diversification de l'Ouest.

Un autre projet a été entrepris dans Kootenay-Ouest. La société Kootenay Tractor sera, nous l'espérons, en mesure d'acheter aux États-Unis toute une gamme de produits devant servir à fabriquer un dispositif d'expédition des billots. On pourrait dire que c'est très bien, qu'on est heureux de voir une compagnie américaine se lancer en affaires au Canada. On peut tout de même se demander ce qu'il advient de la diversification. La diversification tient au fait que le fabricant de ce dispositif d'expédition des billots s'est basé sur sa propre expérience pour améliorer et renforcer le produit de façon qu'il soit mieux adapté aux terrains en pente raide de la Colombie-Britannique. Là encore, j'espère que ce projet pourra être financé à même le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest.

Lorsque nous parlons de la diversification économique de l'Ouest, nous devons aussi examiner d'autres secteurs qui pourraient bénéficier du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Forentek, un important centre de recherche pour l'industrie forestière, est financé en grande partie par l'industrie mais aussi par le gouvernement. Feric est un autre institut de recherche. L'un étudie les produits finals et les sous-produits de l'industrie forestière et l'autre, les produits forestiers à valeur ajoutée qui seraient nécessaires. Après tout, environ 50 p. 100 de tout le bois canadien exporté aux États-Unis voit sa valeur augmenter aux États-Unis. De toute évidence, si nous améliorons notre capacité de diversification en ajoutant à la valeur des produits, nous favorisons la création d'emplois et nous créons de nouveaux produits pour le monde entier. Cette possibilité existe aux installations de recherche de ces instituts situés sur le campus de l'université de la Colombie-Britannique.

L'équipement et les machines utilisés, y compris des scieries informatisées clés en main, proviennent surtout de l'Allemagne mais aussi de la Suède. A Edmonton s'est tenu récemment une conférence à laquelle j'ai eu le privilège d'assister en compagnie du ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew) et de son secrétaire parlementaire. L'industrie canadienne est déterminée désormais à se placer au premier rang pour les produits manufacturés du secteur forestier et dans la production d'équipement forestier de qualité internationale. Cette détermination est bien ressortie de cette conférence de trois jours.

Forentek et Feric sont le genre d'instituts qui vont nous aider à ajouter une ramification à la diversification de l'économie de l'Ouest et partant, à créer davantage d'emplois. C'est aussi simple que cela.

Je dois revenir à une notion qui est souvent reprise par nos amis socialistes. Ils disent que notre gouvernement tient à ce que les Canadiens de l'Ouest demeurent des porteurs d'eau, des coupeurs de bois et des pompeurs de pétrole et de gaz, et ne tient pas à ce qu'il y ait diversification. Puis, lorsque nous rendons la diversification possible, ils la dénoncent. Ils disent les choses les plus injurieuses. Ils manquent d'information et de compréhension.

Je crois que cela tient à la tournure d'esprit des socialistes. Les socialistes préféreraient croupir dans la misère plutôt que de réussir. Je ne comprends pas pourquoi ils sont incapables de jouir du succès et d'en partager la joie, la fierté et le plaisir. Non, ils préfèrent dire que les Britanno-Colombiens sont encore des coupeurs de bois et des porteurs d'eau. C'est là que nos idéologies s'opposent totalement.

Je crois parfois que les socialistes ont été sevrés avec du vinaigre. J'observe l'attitude des députés néo-démocrates lorsqu'ils ont à voter. Ils ont voté contre la suppression du Programme énergétique national. Cela veut certes dire pour moi qu'ils en avaient appuyé l'établissement.

M. Hovdebo: Tout comme les conservateurs.

M. Brisco: Mon collègue, le député qui crie à travers la Chambre, ne saisit pas les faits.

Les néo-démocrates ont marché main dans la main avec Marc Lalonde en ce qui concerne le Programme énergétique national. Ils se sont opposés à la suppression de ce programme, tout en sachant pertinemment que celui-ci avait entraîné une véritable catastrophe économique en Saskatchewan, dans le nord de la Colombie-Britannique, en Alberta et même dans le sud du Manitoba. Les néo-démocrates avaient également voté contre la TRPG. Ils ne voulaient pas que l'Accord énergétique de l'Ouest aboutisse, ni que le secteur pétrolier et gazier prenne de l'essor. Pourquoi l'auraient-ils voulu? La réussite n'entre pas dans les plans des néo-démocrates qui en détestent la notion. Ils préfèrent se complaire dans le malheur. Fort heureusement, nous sommes très nombreux à afficher une attitude différente.

• (1820)

Je dois souscrire aux observations de mon collègue d'Edmonton-Sud qui a traité de la question avec grande éloquence. Toutefois, après avoir entendu le député de Churchill (M. Murphy) déplorer le manque d'initiative du gouvernement conservateur dans le secteur agricole, j'estime qu'il y a lieu de se pencher sur le bilan des socialistes à cet égard. Le NPD a voté contre l'exemption de 500 000 $ au titre des gains en capital réalisés par les agriculteurs. Il ne tenait pas à ce que ces agriculteurs voient le succès poindre à l'horizon ou à ce qu'ils jouissent d'une certaine sécurité financière après avoir consacré une vie de dur labeur et tous leurs investissements à leur exploitation. Le NPD a refusé de voter en faveur de l'octroi d'un crédit de 92 millions de dollars au titre de l'assistance aux agriculteurs de l'Ouest, victimes de la sécheresse. Les agriculteurs des Prairies s'en souviendront non pas uniquement lors des prochaines élections fédérales, mais aussi lors des prochaines semaines au Manitoba.

Le NPD a voté contre l'octroi à la Commission canadienne du blé de la somme de 200 millions pour combler son déficit. Pourquoi? Quel genre d'appui préconisent-ils pour les agriculteurs des Prairies? Ont-ils voté contre ces mesures parce qu'ils voulaient obtenir davantage pour les agriculteurs? Ont-ils voté contre parce qu'ils ne comprenaient pas l'objet de la motion? Ou bien ont-ils voté contre simplement par principe, parce qu'ils n'arrivaient pas à se résoudre à appuyer le gouvernement au pouvoir?

Ils refusent de voir la réussite là où elle est. Laissons-les donc à leur marotte, puisqu'ils y tiennent. Toutefois, en ce qui me concerne, je me réjouis d'emblée à l'idée que, dans le cadre du programme de diversification de l'économie de l'Ouest, le critère essentiel pour juger de l'admissibilité d'un projet sera justement son apport à la diversification. Quel meilleur objectif ou quelle meilleure intention aurait-on pu fixer ou formuler?

Qu'en est-il de ma circonscription, celle de Kootenay-Ouest? Que dire quand je vois le secteur forestier dans le marasme? C'est pareil partout. La situation dépend beaucoup du marché. Que dire quand le prix des métaux dégringole et que les mineurs perdent leur travail? Que penser, encore, lorsque Cominco procède à des mises à pied comme elle l'a fait dans ma circonscription en 1985 et 1986 quand elle a effectué des licenciements massifs? Il n'existait aucune solution de rechange. L'économie n'était pas encore diversifiée, mais cela s'en vient maintenant. Le mouvement a commencé avant même la mise en oeuvre de ce programme. Tout a commencé grâce à l'appui du gouvernement et à mon soutien personnel.

Nous avons déjà sous les yeux quelques exemples de diversification grâce auxquels les diplômés du secondaire et du collégial se lanceront dès la fin de leurs études dans de nouvelles technologies où ils auront de l'avenir.

Y a-t-il de l'avenir si l'on condamne indéfiniment les provinces des Prairies à l'agriculture? A quoi bon lier à tout jamais l'Alberta au secteur pétrolier ou à l'élevage, sans qu'il soit ajouté de valeur aux produits? Où est l'avenir? Le gouvernement a eu l'intelligence de s'attaquer à ce problème parce qu'il s'est fait élire en promettant essentiellement une chose aux Canadiens: des emplois et encore des emplois. Bien que les taux de chômage dans Kootenay-Ouest soient loin de me satisfaire, je sais du moins qu'ils ne sont pas aussi élevés qu'en 1984. Je sais aussi que la diversification de l'économie de l'Ouest aura de bons effets dans ma circonscription, qu'elle fonctionne déjà tout comme le programme Développement des collectivités et bien d'autres programmes du gouvernement canadien.

Pour ce qui est des dépenses et de la participation du gouvernement fédéral dans Kootenay-Ouest depuis septembre 1984, je ne craindrais pas de comparer notre bilan à celui de n'importe quel autre député depuis 30 ans.

Je n'ai aucune hésitation à appuyer ce programme. Je suis fier du gouvernement qui l'a présenté. C'est l'équivalent de l'Accord de l'Atlantique et il permettra de susciter de nouvelles technologies et de nouvelles perspectives d'emploi à l'intention de nos jeunes. Cela dit, je vous remercie de m'avoir permis de prendre la parole à la Chambre ce soir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et commentaires.

M. Orlikow: Madame la Présidente, le député a fait allusion à l'échec des secteurs gazier et pétrolier dans l'Ouest du Canada, aux réductions des travaux de prospection et à tout le reste. Il a dit que la situation du début des années 80 était imputable au Programme énergétique national. Pourquoi ne l'a-t-il pas dit aux États-Unis, ce pays qui n'a pas eu de programme énergétique national, mais qui a eu le président le plus favorable au monde des affaires depuis un demi-siècle. Exxon, qui a investi 4 milliards de dollars pour implanter une usine capable d'extraire du pétrole des schistes argileux du Colorado, a décidé de fermer cette usine parce que le prix du pétrole était tombé trop bas.

A l'heure actuelle, le prix mondial du pétrole est inférieur à 15 $ le baril en devises américaines. Cela signifie que les grandes sociétés vont réduire leurs efforts de prospection et de mise en valeur pendant un certain temps en raison des excédents. Si la même chose qui s'est déjà produite aux États-Unis devait se produire au Canada, qui le député et le parti conservateur blâmeraient-ils, puisque ce sont eux qui ont éliminé le Programme énergétique national?

M. Brisco: Madame la Présidente, je sais gré au député d'avoir choisi cet exemple. Je ne puis imaginer d'exemple plus malheureux que celui de l'extraction du pétrole des schistes argileux. C'est vraisemblablement l'entreprise la plus coûteuse à laquelle on pouvait songer dans les secteurs gazier et pétrolier. Je dois dire qu'en allant dénicher cette analogie dans les méandres de son cerveau le député enlève vraiment tout mérite à sa question et fait douter de sa crédibilité.

Il parle de la différence entre le Canada et les États-Unis et soutient que le Programme énergétique national n'a pas vraiment été si nuisible que cela. Si sa mémoire est fidèle, il se souviendra peut-être—ou peut-être le lui a-t-on dit—qu'au moment où le gouvernement précédent a adopté le Programme énergétique national, des centaines et des centaines de camions portant des plates-formes de forage—et peut-être le député pourrait-il me dire combien il faut environ de camions remorques pour déplacer une seule plate-forme de forage de dimension normale—attendaient à la queue leu leu à la frontière américaine de pouvoir s'en aller dans le Sud. Un secteur tout entier d'exploration a quitté l'Alberta pour aller aux États-Unis se livrer à des travaux de prospection de pétrole et de gaz naturel. C'est le Programme énergétique national qui en était responsable.

• (1830)

J'étais en Alberta au moment où cela se passait. J'ai vu disparaître toutes les petites entreprises de services qui sont si importantes pour l'industrie. J'ai vu des petites villes dont l'économie reposait sur l'industrie des services du secteur pétrolier, où une maison sur dix était à vendre. Vingt-deux camions de la Canadian FracMaster servant à la fracturation dans le secteur pétrolier restaient inutilisés à Red Deer, chacun d'eux équipé d'un matériel technologique de pointe d'un demi million de dollars. Cinq seulement étaient utilisés. Il arrive que des objets tombent dans les puits de forage, d'où la nécessité d'entreprises de récupération d'outils qui étaient elles aussi arrêtées. Des blanchisseries commerciales ou industrielles qui lavaient les vêtements tachés de pétrole et le linge utilisé au travail étaient arrêtées, les emplois disparus.

Je suis allé à Fort St. John à cette époque, et on aurait pu tirer un coup de canon dans la rue principale sans frapper quoi que ce soit. Pourtant, avant l'introduction du Programme énergétique national, on ne pouvait absolument pas trouver une chambre d'hôtel à Fort St. John à moins de l'avoir réservée deux semaines à l'avance. C'est pour cela qu'une société que je connais a décidé de répondre à ce besoin et de construire un hôtel à Fort St. John. L'hôtel a été construit, et il a fait faillite. Ce fut une initiative très malheureuse car l'hôtel avait ouvert à peu près au moment où Marc Lalonde, appuyé par ses collègues du NPD, présentait son Programme énergétique national.

Il n'y a qu'un homme que je connaisse en Alberta, dont le nom est connu de tous les Canadiens, qui ait le courage aujourd'hui de dire publiquement qu'il a appuyé le Programme énergétique national. Je ne sais vraiment pas comment il a réussi à ne pas se faire lyncher. Il s'agit de Mel Hurtig. Voilà un homme qui est vraiment né sous une bonne étoile. Malgré tout, il a reçu 2 millions de dollars du gouvernement actuel pour son excellent travail relié à l'encyclopédie du Canada.

Le fait est que M. Hurtig a soutenu le Programme énergétique national, malgré le fait qu'il était parfaitement au courant de ses terribles répercussions socio-économiques en Alberta, dans le nord de la Colombie-Britannique, dans le sud de la Saskatchewan, et même dans les champs de pétrole lourd du sud du Manitoba.

Si le député de Winnipeg-Nord souhaite déployer toute son éloquence et utiliser comme argument le fait qu'Exxon a abandonné l'extraction de pétrole à partir de gisements de schistes

bitumineux, car le prix du pétrole n'était que de 14 $, 15 $, 18 $ ou 20 $ le baril, il n'a pas là un très bon argument.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien qui est créé. Avant d'en arriver là, je voudrais cependant signaler au député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) qui vient tout juste d'intervenir, qu'il devrait se pencher sur l'historique du Programme énergétique national.

Il lui suffit d'examiner le hansard, pour s'apercevoir que son parti, alors qu'il était dans l'opposition, a voté en faveur du Programme énergétique national, contrairement au Nouveau parti démocratique. Selon moi, avant de faire des déclarations dans cette enceinte et en public, il devrait examiner le hansard de l'époque et vérifier qui a défendu le Programme énergétique national et qui s'y est opposé. Cela ne signifie en rien que nous n'avons pas souscrit à certaines parties de ce dernier, à l'instar des conservateurs. Je prétends que le député, qui quitte la Chambre, ne sait pas de quoi il parle lorsqu'il affirme que le Nouveau parti démocratique a souscrit dès le départ au Programme énergétique national.

Le député nous a également vivement reproché d'avoir voté contre un certain nombre de programmes. Son intervention montre qu'il ignore dans une certaine mesure ce qui se passe à la Chambre. Nous avons voté contre le versement d'une somme de 650 000 $ au député de York—Peel (M. Stevens). Si le gouvernement nous avait donné raison et avait retiré ce montant du budget des dépenses, nous lui aurions accordé notre appui. Il lui était tout à fait possible de le faire sans toucher en rien les autres programmes auxquels nous souscrivions tous. Le député devrait examiner les faits avant de parler. Il devrait s'abstenir de faire des déclarations qui sont loin d'être exactes, comme celle-là.

Nous n'avons pas voulu que l'on verse la somme en question au député, mais nous n'avons pas voté contre les autres programmes concernés. Rien n'empêchait le gouvernement de nous soumettre à nouveau son budget des dépenses, après avoir supprimé le montant dont le député a parlé.

Dans l'Ouest, on nous parle beaucoup de diversification et de développement. Le gouvernement utilise d'autres termes, mais dans les faits, les mesures concrètes qui sont prises à cet égard demeurent fort limitées. Nous appelons l'Ouest le pays de l'an prochain, et c'est justement ce genre de programme qui en fait un pays de l'an prochain, car c'est tout ce que nous avons eu des gouvernements libéraux et conservateurs depuis bien des années. Chaque fois, nous n'avons rien eu et c'est pourquoi on nous appelle le pays de l'an prochain, sans parler du fait que nous attendons toujours la récolte de l'an prochain, bien sûr. Voilà les sortes de programmes qui nous portent à croire que nous sommes effectivement le pays de l'an prochain.

En 1980, l'ancien gouvernement libéral a annoncé la création du Fonds de développement de l'Ouest, soit 4 milliards de dollars répartis sur une période de 4 ans, donc 1 milliard par année. Les fonds devaient commencer à couler immédiatement, mais nous ne les avons jamais vus, ni dans les prévisions budgétaires, ni sous forme d'espèces sur la table. On les a dépensés ailleurs. La plupart des projets, décrits par le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) comme ayant été annoncés à la Chambre par le gouvernement libéral, existaient déjà. Les fonds étaient déjà dans les prévisions budgétaires et destinés à ces projets-là, mais tout d'un coup c'est devenu de l'argent pour le Fonds de développement de l'Ouest.

La ville où je demeure, Prince-Albert, avait reçu une partie de ces fonds en vertu d'un projet d'expansion de l'aérogare que le ministère des Transports avait dans ses dossiers depuis des années. Soudainement l'argent est devenu disponible; on disait qu'il provenait du Fonds de développement de l'Ouest , mais il figurait dans les prévisions budgétaires du ministère des Transports. Quand il est question de développement, les gens de l'Ouest sont habitués à ce genre d'illusion d'optique. Les trucs des libéraux et des conservateurs sont presque identiques.

Nous ne nous attendons pas à grand-chose dans l'Ouest. Nous pensons que l'idée est bonne et nous appuyons les buts visés mais, compte tenu de l'expérience passée, nous hésitons beaucoup à prédire ce qui va arriver. Dans ce cas-ci, on nous dit que nous aurons 1,4 milliard par année pendant quatre ans, alors que les libéraux nous avaient promis 4 milliards en quatre ans. Il y a toute une différence entre les deux montants, mais selon moi, cela ne nous aide guère à décider si le programme des libéraux était meilleur parce qu'ils ne nous ont jamais donné d'argent non plus.

• (1840)

D'où viendra l'argent? D'après le ministre, le bureau du ministère de l'Expansion industrielle régionale sera fermé et son budget et ses effectifs seront transférés au ministère de Diversification économique de l'Ouest, ce qui coûtera quelque 11 millions de dollars. D'après le projet de loi, les effectifs seront transférés du ministère de l'Expansion industrielle régionale et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et, d'après le budget des dépenses de 1988-1989, le nouveau service aura un budget d'exploitation de quelque 19 millions de dollars.

Cette année, les quatre provinces de l'Ouest recevront 1,2 milliard de dollars, mais le montant supplémentaire de 290 millions de dollars ne représente pas vraiment de nouveaux crédits. En 1985, les fonds affectés au développement économique et régional s'élevaient à 14,844 milliards de dollars, mais ce montant a été réduit chaque année et n'était plus que de 11,792 milliards de dollars en 1987, soit quelque 3 milliards de dollars de moins. Sur ces 3 milliards de dollars, 1,2 milliard seront rendus à l'Ouest, quelque 200 millions de dollars à l'Est et une autre partie au nord de l'Ontario. Ces fonds ne représentent donc pas nécessairement de nouveaux crédits et ils sont même inférieurs au montant de 3 milliards de dollars qui a été retranché du budget entre 1985 et 1987.

En 1987, le ministère de l'Expansion économique régionale disposait de 11,792 milliards de dollars pour l'ensemble du Canada. Ce ministère a disparu et sera remplacé par le ministère de Diversification économique de l'Ouest, l'Agence des perspectives économiques du Canada atlantique, FEDNOR pour le nord de l'Ontario et le ministère des Sciences et de la Technologie. A cause des petits trucs du gouvernement, nous ne savons pas au juste comment ces 11 milliards de dollars ont été répartis.

D'autres ont signalé qu'il ne s'agissait pas de nouveaux crédits vu que plusieurs programmes sont sur le point de se terminer. Il y a notamment le PDIR qui prendra fin cette année et

les ententes de développement industriel régional qui arriveront à expiration l'année suivante. Quant au Programme de développement industriel relié au transport dans l'Ouest, il prendra fin un an plus tard. Le gouvernement fédéral n'aura plus à financer ces programmes. En outre, le personnel du nouveau ministère viendra des bureaux du ministère de l'Expansion industrielle régionale et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le ministre chargé de la diversification économique de l'Ouest sera le grand manitou du développement dans l'Ouest. Si l'on examine le projet de loi et la documentation que nous avons reçue, on constate que le ministère de la Diversification économique de l'Ouest, bien que petit, sera chargé de coordonner l'activité des ministères responsables, y compris de gros ministères comme ceux de l'Agriculture et des Transports.

Voici le texte actuel de la définition de «ministre»:

«Ministre» s'entend du membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada chargé par le gouverneur en conseil de l'application de la présente loi;»

Voici la définition donnée dans ce projet de loi:

«ministre» s'entend du membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada chargé par le gouverneur en conseil de l'application de la présente loi *relativement* aux domaines auxquels cette loi s'étend dans toute province ou région de celle-ci;»

Cela signifie que ce petit ministère sera chargé de coordonner les activités des ministères responsables. Les députés savent sans doute que le ministère des Transports est un ministère important dans l'Ouest et qu'il a beaucoup d'influence. Il est très difficile de faire revenir le ministère des Transports sur une décision mais c'est pourtant ce que ce ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien sera chargé de faire.

L'idée de charger un ministère de coordonner les activités des ministères responsables est bonne, mais je doute que le tsar de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien aura suffisamment de pouvoirs. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale était chargé de coordonner les activités des ministères importants dans le domaine du développement régional, mais cela n'a rien donné. D'après l'expérience vécue dans l'Ouest, nous savons que c'est une tâche très difficile.

On risque par ailleurs que le ministre ne transforme cette somme de 1,2 milliard de dollars en une caisse noire devant servir pour lutter contre des gouvernements comme celui du Manitoba ou contre des particuliers et des organismes qui ne suivent pas ses instructions.

Je ne crois pas que le ministre pourra s'acquitter de ses responsabilités avec 60 millions par an par province. L'accord de libre-échange ne permettra pas au ministre de réaliser les nombreux projets présentés dans la brochure distribuée à la Chambre en août dernier. Il fera obstacle à certains de ces projets. Par exemple, les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et probablement de l'Ontario vendent l'énergie et d'autres ressources au rabais aux petites entreprises pour favoriser leur développement. Ce ne sera plus possible dans le cadre de l'accord de libre-échange parce qu'il ne permet pas d'accorder des réductions aux entreprises du Canada sans en faire autant pour leurs concurrents aux États-Unis.

• (1850)

Les transports ont beaucoup contribué au développement de l'ouest du Canada. Il y a deux façons de soutenir le développement régional dans l'Ouest. On peut aider les industries ou les entreprises à se développer ou développer les réseaux de transport qui permettent aux produits de l'Ouest d'atteindre le marché à un prix concurrentiel avec celui des produits des États-Unis ou de l'est du Canada. Malheureusement, nous ne pourrons plus subventionner les transports puisque l'accord de libre-échange l'interdit. Cette interdiction prend même effet immédiatement dans le cas du colze, par exemple. C'est l'une des conséquences du programme de libre-échange. Ce n'est pas toujours explicite, mais on peut s'y attendre.

Nous ne pourrons plus donner de réductions d'impôt. Nous devrons accepter le remplacement de produits canadiens par d'autres produits. Une section de l'accord dit, en effet, que si une société travaille au Canada, elle doit être traitée comme si elle était canadienne. Nous ne pouvons donc pas utiliser un produit canadien pour fabriquer un autre produit canadien à un prix plus bas parce que les compagnies américaines pourront utiliser ce produit, elles aussi. Tout cela se trouve dans l'accord de libre-échange.

Il ne sera plus question non plus d'acheter canadien ou d'acheter dans telle ou telle province. Peut-être pourrons-nous conserver nos politiques d'achat dans les provinces parce que les échanges ne sont pas trop bons entre les provinces, mais après l'entrée en vigueur de cet accord nous ne pourrons plus avoir de politique d'achat au Canada parce que l'accord dit que tout produit entrant au Canada doit être traité comme s'il y était produit.

On nous dit que 12 000 tonnes de raisin produit en Colombie-Britannique, l'industrie vinicole entière, disparaîtront parce que nous serons incapables de protéger cette industrie contre la concurrence américaine. Une des choses que le gouvernement a dit qu'il ferait, et qu'il ferait bien, c'est de permettre la division des approvisionnements et services entre toutes les provinces du Canada. L'Ouest représente 26 p. 100 de la population et ne reçoit que 11 p. 100 des marchés du gouvernement du Canada. Jusqu'à maintenant, les travaux d'entretien des CF-18, la remise en état des voies ferrées, les projets d'infrastructure municipale et même les projets financés à même le fonds de diversification ont été confiés à des entreprises canadiennes. Maintenant, on confie des travaux à Eastern Goodrich et à des entreprises japonaises plutôt qu'à des entreprises qui nous donneraient de nombreux emplois.

J'ai critiqué le projet de loi et ce qu'il entraînera, mais je ne critique pas l'idée. Nous avons besoin de développement et de diversification dans l'Ouest. Nous avons des secteurs solides dans cette région: l'agriculture, les mines, l'énergie, les forêts. Ce sont des industries très fortes sur lesquelles on peut baser le développement économique qui fera de l'Ouest une région prospère. Je reconnais que nous avons besoin de ce genre de développement. Je dis «développement» et non «diversification» parce que ce dernier terme suggère quelque chose de différent. Nous avons des industries solides à partir desquelles nous pouvons développer d'autres industries importantes qui renforceraient l'économie de notre région. J'ai encore beaucoup à dire, mais le temps ne me permet pas de continuer.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Madame la Présidente, je suis heureuse de parler en faveur du projet de loi C-113, qui établit le ministère de la Diversification économique de l'Ouest. Lorsque le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé les détails du programme de diversification de l'Ouest en août dernier, il a souligné que le gouvernement croyait que les régions du Canada devaient jouer un rôle plus direct dans l'élaboration des programmes qui les touchent. En d'autres mots, faire participer directement les régions aux décisions.

Cette initiative repose sur la volonté constante du gouvernement de mettre en oeuvre la déclaration de Prince Albert de 1984 qui renferme les principes fondamentaux qui devraient sous-tendre les mesures de développement économique de l'Ouest, à savoir l'importance de nouvelles possibilités qui permettront aux jeunes de demeurer dans la région, l'importance d'une forte représentation de l'Ouest au sein du Cabinet et la nécessité de la collaboration, de la consultation et de la compréhension entre le gouvernement fédéral et l'Ouest.

En fait, nous devons miser sur nos atouts en accordant aux habitants de l'Ouest déterminés à réussir une aide technique et financière, et en les aidant à trouver de nouveaux débouchés. J'ajoute qu'à mon avis, la population de l'Ouest est déterminée à réussir.

Il importe de bien comprendre que le fonds de diversification de l'économie de l'Ouest ne remplacera pas les programmes des autres ministères, surtout pas ceux qui visent tout particulièrement les secteurs des ressources clefs et des infrastructures économiques, notamment l'agriculture, l'énergie, les pêches et le transport.

En investissant dans la diversification de l'économie de l'Ouest on veut profiter au maximum des nouveaux programmes nationaux en matière de commerce international et d'innovation industrielle. Il ne s'agit là que d'une autre initiative de notre gouvernement qui s'inscrit dans la même veine que le redressement des finances du Canada, l'Accord du lac Meech et le traité de libre-échange.

Nous avons amélioré la situation économique, les programmes sociaux, notre politique extérieure et les relations fédérales-provinciales, sans compter que depuis septembre 1984, 1,2 million d'emplois ont été créés et le nombre de Canadiens vivant sous le seuil de la pauvreté a diminué d'un demi-million.

Le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest est une nouvelle preuve que le gouvernement s'est mis à l'écoute de l'Ouest dès les premiers mois de son mandat. En Alberta, ma propre province, 53 000 emplois ont été créés depuis les élections et le taux de chômage qui atteignait un taux record de 12,1 p. 100 en septembre 1984 a été ramené à 9,5 p. 100. A Calgary où 16 000 emplois ont été créés au cours des 12 derniers mois, il est passé de 13,1 à 8,5 p. 100. Les mises en chantier sont à la hausse en Alberta et le nombre des permis de construire a augmenté. Les ventes de détail ont progressé de 8 p. 100 l'année dernière. Le tourisme international s'est amélioré l'année dernière également, même si l'on fait abstraction du nombre important de touristes que nos magnifiques Jeux olympiques d'hiver ont attirés à Calgary.

• (1900)

Dans le domaine pétrolier, 328 forages ont été faits cette année en février contre 141 l'année dernière à la même époque. Je suis fier de dire également que le parti qui a supprimé le Programme énergétique national a proposé des programmes spéciaux à l'intention des agriculteurs pour les aider à soutenir la concurrence des pays du marché commun où les produits sont subventionnés. Avec la diversification de l'Ouest, nous avons l'intention d'appuyer et de diversifier les secteurs des ressources mais aussi de favoriser l'industrie manufacturière et la haute technologie.

Lors d'un des voyages du premier ministre Trudeau dans l'Ouest en 1973, Calgary était l'hôte de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest qui a donné lieu à la publication d'une montagne de documents très érudits. Enfin, dans le budget de 1980, son gouvernement a annoncé la création d'un Fonds de développement de l'Ouest de 4 milliards. Grâce à des questions que j'ai inscrites au *Feuilleton*, j'ai appris que 345 millions seraient consacrés au développement économique des autochtones, 82 millions à un programme de développement agro-alimentaire, 60 millions au système de transport rapide de Vancouver. Les montants alloués aux initiatives liées au transport des céréales dans l'Ouest se montaient à 1,7 million, auxquels s'ajouteraient des augmentations en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

A mon grand intérêt, j'ai appris que les initiatives dépendant de ce Fonds seraient financées à même les recettes budgétaires générales et que le financement était possible en partie grâce à l'augmentation des recettes prévues en vertu du Programme énergétique national libéral qui a été dévastateur pour l'Ouest. En d'autres termes, on a saigné à blanc l'Ouest pour financer de maigres initiatives ne diversifiant nullement l'économie mais la laissant largement tributaire de ses ressources naturelles non renouvelables.

Le programme de diversification de l'Ouest est un concept entièrement nouveau qui coordonnera toutes les activités de développement économique du gouvernement fédéral dans l'Ouest. L'installation de l'administration centrale à Edmonton permettra à l'Ouest de prendre ses décisions sur les projets de développement, améliorera la compréhension du climat économique dans lequel nous devons agir et permettra d'éliminer les retards dûs à l'éloignement de la bureaucratie.

Il est prévu que le siège du Ministère de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, situé à Edmonton, de même que ses bureaux de Vancouver, Saskatoon et Winnipeg, utiliseront les fonds qui leur seront alloués pour fournir une source de financement complémentaire à des projets, pour contribuer à des projets d'infrastructure importants et pour découvrir de nouveaux moyens de mettre en valeur nos richesses naturelles de l'Ouest. Les membres du personnel du ministère de la Diversification de l'Ouest aideront également aux gens d'affaires de l'Ouest à s'y retrouver dans la bureaucratie d'Ottawa, ce qui n'est pas peu dire. Ils aideront des gens qui sont aux avant-postes du développement économique au Canada. Grâce à ces rapports et à la collaboration des provinces et des milieux d'affaires, on espère pouvoir analyser secteur par secteur les points forts et les points faibles des économies locales.

Ce programme a été conçu pour donner une voix dynamique aux gens de l'Ouest de manière que les décisions prises à l'échelle nationale tiennent compte des perspectives et des besoins de l'Ouest. Notre gouvernement s'est engagé à continuer à créer un climat dans lequel les entreprises pourront s'épanouir. Par exemple, dans le secteur financier, les nouvelles règles qui s'appliquent aux institutions financières favorisent le dynamisme et la concurrence. La réforme fiscale va réduire les distorsions, favoriser l'équité et récompenser les investissements productifs. La nouvelle Loi nationale sur les transports va améliorer le réseau vital d'acheminement de marchandises du Canada en supprimant la discrimination dans les taux de transport.

Il existe désormais une structure qui viendra appuyer les dix ministres de l'Ouest et leurs initiatives en matière de politique. Les Canadiens de l'Ouest sont des gens avisés et ils savent à quel point il est crucial d'avoir un accès sûr au marché lucratif des États-Unis. Mes électeurs ont appuyé solidement notre accord de libre-échange avec ce pays. Les gens de l'Ouest ne manquent pas pour autant d'être à l'affût des occasions qu'offrent les pays riverains du Pacifique. J'ai pu constater avec bonheur qu'ils s'intéressaient activement à ces marchés.

Notre gouvernement a prouvé qu'il fait confiance aux Canadiens. Les entrepreneurs du Canada veulent avoir accès à des marchés et avoir l'occasion de se mesurer à la concurrence parce qu'ils se savent capables de rivaliser avec les meilleurs du monde.

A mon avis, la contribution la plus importante du Bureau de la diversification de l'Ouest sera à long terme la grande influence qu'il aura au nom de l'ouest du Canada dans la formulation du programme fédéral de développement économique destiné à préparer la prochaine décennie et, en fait, le siècle prochain. J'espère personnellement que ce bureau cherchera à créer un meilleur développement et une meilleure diversification de l'économie, surveillera le rendement de ses investissements et réduira ses pertes si les objectifs ne sont pas atteints.

Le gouvernement fédéral a augmenté énormément son aide aux producteurs d'énergie et de céréales. Ce fonds vient s'ajouter à ces sommes substantielles.

Le secteur énergétique est un élément crucial de l'économie de l'Ouest. Cette région fournit environ 99 p. 100 du pétrole brut et du gaz naturel du Canada et la province de l'Alberta, à elle seule, quelque 87 p. 100 de la production. L'ouest du Canada reste extrêmement dépendant du secteur pétrolier et gazier en tant qu'instigateur de croissance. J'espère que grâce à des programmes comme celui de la diversification de l'économie de l'Ouest, on pourra obtenir une base économique plus large.

Lorsque le prix du pétrole a baissé au début de 1986, l'économie de l'Ouest, et en particulier celle de l'Alberta et de la ville de Calgary, s'est sérieusement détériorée en ce qui concerne les pertes d'emplois et la grave réduction des investissements et de la prospection. Les prix du disponible avaient baissé à moins de 13 $ U.S. le baril. En fait, ils sont tombés de presque 30 $ à moins de 10 $ le baril. Devant cette évolution rapide et imprévisible du marché pétrolier et gazier, les gouvernements de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Canada ont pris des mesures pour aider l'industrie et conserver les emplois. L'Alberta a annoncé un allégement des redevances dans des programmes d'aide. La Saskatchewan a établi trois programmes pour promouvoir l'industrie ou réduire le fardeau des redevances. Le gouvernement fédéral a proposé, entre autres, comme mesures d'aide et d'allégement fiscal, la suppression de l'impôt sur les revenus pétroliers, proposition que l'opposition a rejetée, et la présentation du programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur qui, bien qu'il doive être supprimé progressivement, a aidé l'industrie dans cette période très difficile.

A la conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Énergie de janvier 1987, ces derniers ont convenu d'examiner la sécurité de l'énergie, ce qui comprendrait une évaluation du rôle des économies d'énergie, du remplacement du pétrole, de l'infrastructure des transports du pétrole et du gaz, de l'électricité et des moyens d'accélérer l'élaboration de nouveaux projets énergétiques.

Le comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, que j'ai l'honneur de présider, a entrepris une étude que nous avons appelée «Le pétrole: pénurie ou sécurité?» En particulier, le sujet qui préoccupait notre comité était la disponibilité future du pétrole brut à l'échelle nationale et internationale, et les approvisionnements futurs en brut léger conventionnel.

• (1910)

Notre rapport a signalé clairement les problèmes graves qui pourraient résulter de la très grande inégalité de la répartition des ressources mondiales en pétrole léger. Le comité prend acte que le gouvernement fédéral doit tenir compte également d'autres préoccupations dans l'établissement de la politique énergétique. La question de la disponibilité du pétrole ne peut se régler dans l'unique optique des ressources naturelles. Le comité a tenu compte de la nécessité d'une solution équitable des préoccupations écologiques et autochtones. Comme les députés ne peuvent l'ignorer, le Règlement n'accorde pas à notre comité la compétence pour entreprendre des études des questions écologiques ou autochtones. Mais le comité n'a pas manqué de se reconnaître la responsabilité d'indiquer les conséquences d'une politique qui ne tiendrait pas compte de la question de l'offre de pétrole.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) en répondant au rapport au nom du gouvernement, a déclaré que le gouvernement est d'accord de façon générale sur la nécessité que nous signalons d'avoir une politique canadienne de moyen terme entre les deux extrêmes que sont d'un côté le laisser-faire et de l'autre l'intervention généralisée incarnée par le Programme énergétique national du gouvernement précédent. Le ministre a également déclaré que si le rapport suggérait la nécessité d'une intervention stratégique à l'égard du pétrole, en raison de ce que les marchés pétroliers ne fonctionnent pas suivant les règles économiques normales, l'approche du gouvernement consiste à améliorer le mécanisme des marchés énergétiques intérieurs, et à l'échelle internationale, de collaborer avec nos partenaires commerciaux à des initiatives visant à améliorer la stabilité des marchés pétroliers internationaux.

Les initiatives que le gouvernement a prises dans le secteur énergétique aideront à maintenir l'avance en technologie.

Notre secteur pétrolier et gazier compte parmi les plus perfectionnés du monde et il lui a été avantageux d'exporter sa compétence à travers le monde. Il y a un immense potentiel de croissance future dans les domaines de haute technologie du secteur énergétique tels que la mise en valeur des sables bitumineux et la valorisation et la récupération du pétrole lourd. Bien que l'instabilité des cours pétroliers mondiaux rende moins urgente la mise au point de techniques énergétiques de remplacement, la recherche et le développement sont absolument essentiels dans le secteur de l'énergie.

Une aide majeure à la diversification constante de l'économie albertaine a été annoncée le 22 décembre dernier. Il s'agissait d'un engagement fédéral-provincial en vue du développement et de la construction d'installations de 18 millions de dollars pour la recherche en applications techniques au *Centre for Frontier Engineering Research* dit CFER. Le gouvernement fédéral, par le Bureau de la diversification de l'Ouest, verse 7,75 millions de dollars et le CFER un million par l'entremise des gens du secteur qui le soutiennent. Le gouvernement de l'Alberta verse un total de 6,75 millions qui comprend une subvention en capital de 4,5 millions, 1,25 million de fonds d'exploitation jusqu'en 1993 et une subvention d'intérêt maximum de 1 million. La province accordera aussi une garantie de prêt d'au plus 5 millions.

L'établissement prévu sera doté de deux laboratoires de qualité internationale exceptionnelle, d'un laboratoire de structure à faible température et d'un laboratoire de produits tubulaires. La recherche qui sera effectuée dans le nouvel établissement portera sur la technologie nécessaire pour réduire tant les frais d'immobilisation que les frais d'exploitation des industries canadiennes des ressources.

Le CFER a été établi en 1983 et financé par le *Devonian Group of Charitable Foundations*, le gouvernement de l'Alberta et le secteur privé. Cet organisme de recherche à but non lucratif est situé à Edmonton. L'appui de l'industrie au centre de recherche est venu de quelque 40 entreprises des secteurs du pétrole, de l'acier et du génie-conseil de tout le Canada.

Il est très important que le Canada maintienne son avance technologique et que le gouvernement fédéral continue à appuyer le secteur pétrolier et gazier et nous aide à préserver cette avance. Je suis convaincue que le BDEO s'intéressera aux projets conformes à la politique commerciale du Canada, ce qui aiderait les sociétés du secteur à élargir leur capacité et à utiliser leur énorme compétence pour les secteurs intérieurs et l'exportation.

L'appui au développement des carburants propane et gaz naturel continuera certainement. A l'avenir, les sources d'approvisionnement non conventionnelles, comme les sables bitumineux, les pétroles lourds et les gisements éloignés, deviendront de plus en plus importantes pour l'équation énergétique canadienne. Un certain nombre de grands projets en vue de développer ces ressources, actuellement en cours d'évaluation ou de construction, pourrait donner accès à de grandes quantités de pétrole et accroître le savoir-faire technique du Canada.

L'importance de la sécurité énergétique canadienne doit être couplée à la valeur et aux avantages des exportations d'énergie. L'objectif de sécurité des approvisionnements sera plus facile à atteindre dans un milieu qui encourage la libre circulation des denrées énergétiques.

Depuis qu'il a annoncé son intention d'accorder priorité à la diversification économique de l'Ouest, dans le discours du trône d'octobre 1986, notre gouvernement a tenu de nombreuses réunions et discussions avec les gouvernements provinciaux au sujet des initiatives fédérales et a accueilli les propositions des provinces. Les premiers ministres ont créé un groupe de travail ministériel sur la diversification pour concevoir, avec le gouvernement du Canada, la stratégie fédérale qui va être divulguée prochainement. Le gouvernement fédéral est convenu avec les premiers ministres provinciaux qu'il fallait mettre l'accent sur les mesures à long terme afin d'assurer la stabilité, la croissance et la diversification de l'économie de l'Ouest.

Je dois dire, enfin, qu'en mettant au point son projet de diversification, le gouvernement a longuement écouté les propositions des Canadiens de l'Ouest. Il y a eu concertation quant aux objectifs que la création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest va grandement contribuer à atteindre.

J'appuie fermement le projet de loi C-113.

M. Schellenberger: Dans l'excellent discours qu'elle vient de prononcer, la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow) a répondu à plusieurs des questions qu'on a soulevées ici aujourd'hui à propos de la valeur du programme de diversification de l'économie de l'Ouest. J'aimerais savoir ce qu'elle pense d'une observation du député de Prince-Albert (M. Hovdebo) à propos des obstacles que poserait l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

La députée n'est-elle pas d'avis que la plupart des quelque 262 projets que l'office de diversification a présentés au cours des cinq ou six derniers mois vont se réaliser précisément parce que la possibilité d'exporter vers le vaste marché des États-Unis suscite beaucoup d'espoir? De nombreux petits entrepreneurs de l'Ouest s'enthousiasment à l'idée non pas de rejoindre un marché de 2 millions, ou encore de 25 millions s'il s'agit du Canada, mais bien d'exporter au sud de l'Alberta et de la Saskatchewan, dans des États dont la population équivaut à celle du Canada tout entier. Ce marché est maintenant à notre portée grâce à l'ouverture de la frontière et à la suppression des obstacles tarifaires qui nous ont toujours nui. Même les travailleurs du secteur énergétique peuvent franchir la frontière beaucoup plus facilement qu'autrefois.

Je voudrais demander à la députée si elle croit que l'aide que le gouvernement fédéral peut accorder aux entreprises de l'Ouest sera motivée en grande partie par l'amélioration prévue des arrangements commerciaux pris avec les États-Unis.

Mme Sparrow: Je voudrais remercier mon collègue, le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) de ses aimables remarques et de ses questions. Pour commencer, je crois qu'on a déjà présenté 4 000 ou 4 100 demandes d'aide au bureau de diversification de l'économie de l'Ouest.

• (1920)

Le député a laissé entendre que 262 projets étaient à l'étude. Cela montre certainement que l'ouest du Canada a beaucoup à offrir et que nous cherchons à améliorer les secteurs des ressources naturelles et de l'agriculture.

En ce qui concerne le libre-échange, nous parlons d'un marché qui, au lieu de se limiter à 25 millions de personnes, en englobe 250 millions plus 25 millions. Nous savons que dans les industries pétrolière et gazière, il faut investir dans certains secteurs pour que des mégaprojets soient entrepris, car ils coûtent extrêmement cher. Par ailleurs, nous cherchons à accroître par la haute technologie notre efficacité dans l'exploitation des sables bitumineux ainsi que dans les secteurs de pointe.

J'ai déjà mentionné que le *Centre for Frontier Engineering Research* sera construit à Edmonton. Il étudiera l'effet du froid sur le matériel tubulaire et nous permettra de devenir beaucoup plus efficaces et productifs.

L'industrie pétrochimique est probablement le principal enjeu du libre-échange. Mon collègue a raison d'affirmer que le libre-échange entraînera l'élimination de certains des tarifs sur les produits pétrochimiques, qui vont jusqu'à 18 p. 100. Ces tarifs ont vraiment constitué un obstacle de taille à l'accroissement des exportations et de la production dans ce secteur.

Chose certaine, le secteur pétrochimique y gagnera beaucoup. Passons maintenant aux investissements. Je prévois qu'il faudra d'importants investissements pour que nous puissions accroître notre efficacité et améliorer notre capacité d'extraction du pétrole et de transport par pipeline. Voilà pourquoi je tiens à préciser que le député a parfaitement raison. Le libre-échange favorisera l'expansion de l'Ouest et nous procurera les marchés qui nous éviteront peut-être de compter autant sur le gouvernement fédéral.

Je trouve très curieux que, pendant de nombreuses années, la plupart des grandes décisions aient été prises dans le centre du Canada. Il est grand temps que les régions, qu'il s'agisse des provinces de l'Atlantique, des provinces de l'Ouest, ou du nord de l'Ontario, confient à leurs propres spécialistes le soin d'examiner et d'approuver les projets les plus avantageux pour elles.

L'aide aux régions a été évidemment exemptée en vertu de l'accord de libre-échange, et elle sera réexaminée. Il n'est pas de disposition dans l'accord de libre-échange qui nous empêchera de mettre sur pied le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest, ou de créer le fonds de 1,2 milliard de dollars promis. Nous l'avons clairement précisé dans l'accord de libre-échange. Le Canada compte des régions très variées, tant sur le plan économique que démographique, et il s'impose d'en tenir compte dans l'accord de libre-échange.

J'attends avec impatience de voir les fruits de cette initiative que nous avons prise dans l'Ouest et de collaborer avec le ministre.

[*Français*]

M. Prud'homme: Madame la Présidente, lorsqu'on parle de l'Ouest, je suis toujours attiré par le débat. J'aurais regretté qu'un député du Québec, à Ottawa, ne dise pas au moins quelques mots. Je dois déplorer par contre, l'heure tardive— j'aime toujours la vérité—mais je dois rencontrer un groupe imposant, à 7 h 45. J'aurais aimé participer plus longuement au débat, mais ce n'est pas la longueur du débat vraiment qui est importante, si ce n'est les sentiments que j'aimerais exprimer en cette Chambre sur ce que je vois être un projet de loi qui s'appelle la Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

[*Traduction*]

Tous mes collègues savent pertinemment que j'aime beaucoup l'ouest du pays. Je crois avoir visité cette région plus de deux cents fois au moins depuis que je suis député. S'il est quelqu'un qui en comprend la situation, c'est bien moi. Je suis originaire du Québec, mais je suis un député fédéral et un Canadien qui comprend l'importance de l'Ouest pour l'ensemble du Canada.

Je viens de passer trois jours à Winnipeg où j'ai rencontré une dame aussi enthousiaste que la députée qui a pris la parole avant moi; il s'agit de M^me^ Carstairs, le chef du parti libéral. Comme le sait la Chambre, cette dame célébrera son anniversaire le jour même où elle deviendra premier ministre du Manitoba.

Mme Sparrow: Qu'est-ce que cela a à voir avec la diversification économique de l'Ouest?

M. Prud'homme: La députée serait étonnée. J'ai découvert qu'il n'y a pas de polarisation au Manitoba. La polarisation comptait au nombre des grands problèmes. Si tout le monde est du même côté, n'aime pas cela et décide de se ranger de l'autre côté, il n'y a pas de milieu. Toutefois, je crois que M^me^ Carstairs représente le centre et que la polarisation a complètement disparu. La situation a changé au Manitoba. J'ai beaucoup de respect et d'affection pour M^me^ Carstairs. Il y a bien des années, j'ai prononcé une allocution dans une école où elle enseignait. Elle me l'a rappelé en fin de semaine. Je ne m'en souvenais pas, mais j'étais ravi qu'elle s'en souvienne.

Je tiens seulement à dire quelques mots dépourvus d'aggressivité. Je veux lancer un appel aux Canadiens. Je n'approuve peut-être pas entièrement le projet de loi, mais il sera renvoyé au comité. Il va y être examiné. Chaque gouvernement a son point de vue sur la diversification de l'économie.

Tous les coins de mon pays sont importants à mes yeux. Il faut absolument que les Canadiens en général et non seulement ceux de l'Ouest comprennent que si cela ne va pas dans une région donnée—comme cela revient toujours dans mes discours, on dira que je remets encore cela—le reste du pays doit sympathiser avec cette région. Si l'Ouest ne sent pas qu'il fait partie du Canada, le reste du pays devrait se demander pourquoi et prendre les mesures qui s'imposent pour que toutes les régions fassent vraiment partie du Canada et en soient parfaitement satisfaites.

Si c'est tout ce que j'aurai eu le temps de dire—et c'est probablement tout ce que j'aurai eu le temps de dire, si je comprends bien madame la Présidente—je l'aurai au moins dit en tant que député du Québec à Ottawa, afin de signaler l'importance de ce que nous sommes sur le point d'examiner au comité parlementaire.

Peut-être ne suis-je pas le légiste le plus renommé, mais j'aimerais dire aux Canadiens que, si une partie du Canada n'est pas heureuse, si une partie du Canada se sent frustrée ou si une partie du Canada a l'impression de recevoir moins que les autres, nous aurons des difficultés. Si le projet de loi, amendé ou non, nous aide à atteindre cet objectif, je pense que

nous aurons rendu un grand service au pays. Je remercie la députée, mais je dois partir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow) veut-elle répondre dans les 30 secondes qui restent?

Mme Sparrow: Madame le Président, je ne peux pas laisser passer cette occasion sans faire un bref commentaire de 30 secondes au sujet du député du parti libéral qui a parlé de reconnaître l'ouest du Canada.

Fait à noter, il appartient au parti qui a instauré le Programme énergétique national avec lequel on a soutiré 60 milliards de dollars de l'Alberta pour venir en aide aux provinces centrales du Canada. Tout de même, j'ai été très heureuse de l'entendre dire que nous devons collaborer, car c'est ce qui fait la force du pays. Il est grand temps que nous admettions tous que nous sommes un grand pays et que nous devons nous aider les uns les autres.

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, madame la Présidente . . .

Des voix: Allez-vous en.

M. Prud'homme: Je ne m'en irai pas, car ce que j'ai dit est vrai. Je regrette que la députée ait pris ce ton pour répondre à mes remarques très positives. Je regrette qu'elle ait une attitude si négative, mais je la remercie beaucoup.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1930)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

M. Horner: Madame la Présidente, cinq députés se sont levés.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je n'ai entendu personne dire non, mais quelqu'un l'a dit, de toute évidence.

M. Schellenberger: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ignore si quelqu'un a dit «non» mais je ne crois pas que ce soit nécessaire pour avoir un vote inscrit.

M. Angus: Madame la Présidente, la Chambre désire peut-être un vote inscrit à ce sujet, mais je voudrais que vous vérifiiez dans le Règlement pour voir de quel mécanisme on se sert pour un tel vote. Vous pourrez peut-être nous dire si nous avons respecté oui ou non le Règlement de la Chambre en tenant un vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): D'après Le Règlement, le Président doit demander qui est pour et qui est contre, puis il y a un vote inscrit s'il y a dissension.

J'ai demandé s'il plaisait à la Chambre d'adopter la motion. Tout le monde a dit oui. Il n'y a absolument aucune raison pour que la présidence demande qui est pour et qui est contre; aucun article du Règlement ne m'oblige à procéder de la sorte et à demander un vote inscrit.

Ce sont les députés qui sont maîtres ici. Si la Chambre réclame un vote inscrit à l'unanimité, j'accéderai aux désirs des députés.

La Chambre demande-t-elle à l'unanimité qu'un vote inscrit ait lieu à ce sujet demain matin à 11 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il n'y a pas consentement unanime, je déclare la motion adoptée.

La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e^ fois, est renvoyé à un comité législtaif.

Comme il est 19 h 34, conformément à l'ordre adopté le vendredi 11 mars 1988, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 34.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 mars 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'INSTITUTION D'UN JOUR DE COMPASSION POUR LES PERSONNES TUÉES OU BLESSÉES AU TRAVAIL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Rod Murphy (Churchill) demande à présenter le projet de loi C-286, concernant l'institution d'un jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: Expliquez-vous.

M. Murphy: Monsieur le Président, je suis heureux de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire par lequel je propose que le 28 avril de chaque année soit désigné comme jour de compassion en souvenir des personnes tuées ou blessées au travail.

Si le projet de loi est adopté, le 28 avril deviendra un jour où les Canadiens rendront hommage aux travailleurs qui sont tués, handicapés ou blessés à la suite d'un accident de travail ou qui sont victimes d'une maladie professionnelle. Nous démontrerons ainsi notre engagement à l'égard de la santé et de la sécurité au travail.

Les statistiques les plus récentes de Travail Canada sur les blessures subies au travail révèlent que 23 213 demandes d'indemnisation d'accident ont été présentées entre le 1er avril 1986 et le 31 mars 1987. De ce nombre, 12 711 accidents ont obligé des travailleurs à prendre des congés d'accident de travail. Ce nombre renversant de blessures témoigne de la nécessité d'accorder une plus grande importance à la santé et la sécurité au travail. J'espère sincèrement que l'adoption de ce projet de loi aidera, grâce à un jour de compassion national, à accélérer l'adoption de mesures préventives et à réduire les dangers de mort et de maladie au travail.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition portant la signature d'un grand nombre de personnes provenant de diverses localités canadiennes.

• (1110)

Étant donné, selon les pétitionnaires, que le gouvernement conservateur n'avait pas reçu des Canadiens le mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis, que l'accord projeté empêchera le Canada de définir son propre avenir économique et qu'il sapera notre aptitude à bâtir une société distincte de celle des États-Unis, les soussignés prient humblement le Parlement de donner aux Canadiens l'occasion d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange proposé lors de la tenue d'élections nationales.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens qui estiment que le gouvernement conservateur n'a pas été mandaté par les Canadiens pour conclure un accord commercial avec les États-Unis.

Attendu que le premier ministre (M. Mulroney) a promis durant les négociations bilatérales que la souveraineté canadienne ne serait pas compromise et que . . .

Des voix: Règlement!

M. Murphy: Apparemment, certains députés ministériels aimeraient en savoir plus long à ce sujet et je vais accéder à leur désir. Le traité commercial négocié par le gouvernement menace . . .

M. le Président: Le député de Churchill (M. Murphy) a la parole et je demanderais aux députés de respecter son droit de présenter une pétition.

M. Murphy: Merci, monsieur le Président. Nous éprouvons de la difficulté depuis quelque temps à présenter des pétitions à la Chambre à cause de l'intervention constante des ministériels.

M. le Président: La concision est l'essence de l'esprit.

M. Murphy: Nous nous abstiendrons de parler des sans-esprit d'en face.

L'accord commercial proposé priverait en principe le Canada de sa liberté de déterminer son propre avenir économique et saperait notre capacité d'établir une société distincte de la société américaine.

Par conséquent, les pétionnaires soussignés prient humblement le Parlement de se dissoudre et de permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord commercial proposé à l'occasion d'élections générales.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de déposer la pétition suivante qui a été dûment certifiée conforme sur le plan de la forme et du contenu. Cette pétition est signée par certains Canadiens de différentes localités de la Colombie-Britannique.

Ces gens estiment que l'accord de libre-échange canado-américain, dans sa version actuelle, menace les fondements mêmes de notre souveraineté politique et économique en retirant au gouvernement canadien tout droit de regard sur la propriété étrangère et en l'empêchant d'exploiter nos ressources énergétiques ou d'assurer l'égalité des chances entre les différentes régions pour le mieux être de nos concitoyens.

Ils demandent donc humblement la dissolution des Chambres pour permettre au peuple canadien de se prononcer sur ce projet d'accord commercial à l'occasion d'un scrutin national.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je vais m'efforcer d'être bref et, comme d'habitude, pas très spirituel.

M. Boudria: Non agressif.

M. Waddell: Oui, non agressif. J'ai à présenter ici une simple pétition provenant de la ville de Kingston, qui est l'un des berceaux du Canada.

Les pétitionnaires sont inquiets au sujet du libre-échange, du fait que l'accord rendra impossible le contrôle de la propriété étrangère, l'exploitation des ressources énergétiques canadiennes et l'uniformisation des possibilités entre les régions, qui sont tous des fondements du Canada, et, à l'instar de mon parti et de moi-même, ils craignent ces effets de l'accord de libre-échange et s'opposent à cet accord par la présente pétition. Tout comme moi, ils exigent que le gouvernement déclenche des élections très bientôt afin que la population se prononce et que l'on puisse examiner en détail l'accord de libre-échange. C'est un honneur pour moi de déposer cette pétition.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de déposer aujourd'hui une pétition que nous envoient un certain nombre de Canadiens. Ces derniers soutiennent que le gouvernement conservateur n'a pas reçu le mandat de négocier un accord de libre-échange qui risque d'ailleurs de compromettre la souveraineté canadienne. Ces Canadiens distingués, qu'on devrait s'abstenir de critiquer, soutiennent en outre que le gouvernement menace à présent la trame même de la vie politique et culturelle du Canada et, par-dessus tout, et je suis d'accord avec eux, ils souhaitent la dissolution de la Chambre et le déclenchement d'élections générales.

Je suis persuadé que les députés du parti libéral conviennent que cela entraînera la perte du parti conservateur du Canada, qui finira bon troisième.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition de la part d'un certain nombre d'électeurs de Thunder Bay—Nipigon qui s'expriment eux aussi sur l'accord commercial avec les États-Unis au sujet duquel mes collègues présentent des pétitions depuis quelques minutes.

Ces pétitionnaires déclarent eux aussi que le gouvernement n'avait aucun mandat de la population canadienne pour conclure cet accord. Ils font remarquer que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis pendant les négociations que la souveraineté canadienne ne serait pas compromise, mais ils ont vite constaté que l'accord commercial proposé priverait le Canada de la liberté politique qui lui est nécessaire pour déterminer son propre avenir économique. Les événements des derniers jours l'ont confirmé quand on a vu les chefs de file du monde des affaires demander que le Canada harmonise ses lignes de conduite avec celles des États-Unis.

Étant donné que l'accord commercial proposé non seulement ne garantit pas aux Canadiens un accès assuré au marché américain mais qu'il menace de nous faire perdre des centaines de milliers d'emplois, les pétitionnaires demandent au Parlement de se dissoudre pour leur permettre, à l'occasion d'élections générales, de rejeter cet accord et le gouvernement qui l'a négocié.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 246, 247 et 262.

[*Texte*]

LES MESURES À PRENDRE POUR COMBATTRE LE CRIME INFORMATIQUE

Question no 246—**M. Howie:**

Le gouvernement a-t-il entrepris, ou mis en route au cours de l'année financière ayant pris fin le 31 mars 1987, des études relatives à l'effet du crime informatique ou aux mesures à prendre pour le combattre et, dans l'affirmative, *a*) ces études ont-elles été effectuées par des experts-conseils de l'extérieur, *b*) sur quelle période ces études devaient-elles s'étendre, *c*) quelle somme d'argent a été affectée à ces études?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Aucune étude n'a été entreprise ou mise en route par le ministère du Solliciteur général durant l'année financière 1986-1987. Toutefois, en avril 1987, le ministère a participé à l'organisation d'une conférence à l'intention des représentants de la police et des avocats de la poursuite et lors de laquelle ont été examinées des stratégies permettant de combattre le crime au sein des entreprises, y compris le crime informatique.

La GRC a un programme permanent de lutte contre le crime informatique dans le cadre duquel elle collabore étroitement avec d'autres services de police et avec les entreprises industrielles.

LES ÉTUDES PORTANT SUR LES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS AUX ENFANTS

Question no 247—**M. Howie:**

Depuis le 1er janvier 1986, des études concernant les mauvais traitements et la négligence à l'égard des enfants ont-elles été effectuées pour le ministère du Solliciteur général par *a*) le personnel du ministère, *b*) des experts-conseils de l'extérieur et, dans l'affirmative, dans chaque cas, quels noms portent ces études et à quelles dates ont-elles été publiées ou achevées?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Depuis le 1er janvier 1986, le ministère du Solliciteur général n'a ni effectué ni fait faire d'études portant en particulier sur les mauvais traitements et la négligence à l'égard des enfants. Toutefois, le ministère a appuyé la mise sur pied du Conseil des services communautaires du groupe de travail sur l'exploitation sexuelle des enfants (Community Services Council for the Working Group on Child Sexual Abuse). Le projet consistait à mettre sur pied un comité communautaire composé de plusieurs organismes et à le charger de s'occuper de la question de l'exploitation sexuelle des enfants. La contribution du ministère a servi à financer les travaux initiaux.

L'ÉVALUATION DES STOCKS HALIEUTIQUES DU BANC GEORGES

Question nº 262—**M. Henderson:**

Le ministère des Pêches et des Océans a-t-il complété une estimation des ressources de pêche du banc Georges et du voisinage et, dans la négative, *a*) quand aura-t-il complété une estimation de ces ressources, *b*) l'étude comprendra-t-elle une estimation des répercussions éventuelles des risques pouvant découler des opérations extracôtières de prospection et de mise en valeur?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): *a*) Le ministère des Pêches et des Océans mène en permanence un programme actif de contrôle des ressources et d'évaluation de l'état des principaux stocks halieutiques du banc Georges. Les travaux effectués comprennent un relevé du poisson de fond chaque printemps, des relevés exploratoires menés au cours de la saison de pêche commerciale visant à déterminer la répartition de la morue et de l'aiglefin adultes, des relevés exploratoires destinés à observer la présence du hareng, des relevés expérimentaux permettant d'étudier les premiers stades du cycle vital de la morue et de l'aiglefin juvéniles et des relevés d'échantillonnage des larves de hareng le long de la côte du Nouveau-Brunswick et du Maine. Les analyses comprennent des évaluations officielles des données sur la morue et l'aiglefin, évaluations qui sont étudiées par le Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique (CSCPCA), ainsi que la production de divers autres documents et publications, par ex., sur les premiers stades du cycle vital de la morue, de l'aiglefin et du hareng ainsi que sur l'apparition du hareng dans les eaux du banc Georges et son incidence prévue sur l'industrie de la sardine au Nouveau-Brunswick.

b) Le personnel du Ministère a récemment terminé une évaluation des incidences environnementales liées à l'exploitation hauturière des hydrocarbures. Cette évaluation est le résultat d'une demande, présentée en 1987 par le Gulf of Main Advisory Committee (GOMAC), de document technique sur l'impact de l'exploration pétrolière sur le banc Georges. L'évaluation des incidences environnementales potentielles du forage exploratoire sur les ressources halieutiques du banc Georges constitue une estimation scientifique générale des incidences environnementales possibles du forage exploratoire sur le banc Georges telles que déterminées à l'heure actuelle par le Secteur des Sciences de la Région Scotia-Fundy du MPO. L'évaluation a été étudiée par le GOMAC au cours de sa réunion du 11 février 1988.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Hawkes: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions peuvent-elles rester au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DIVULGATION PRÉSUMÉE DE DOCUMENTS DE RECHERCHE CONFIDENTIELS D'UN COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Je vous ai écrit tout à l'heure au sujet d'articles parus dans le *Toronto Star*, dans le *Globe and Mail* de Toronto et, à ce que je viens de constater, dans le *Financial Post*, qui prétendent être basés sur des documents de recherche confidentiels et privés, soit sur un rapport du comité des finances de la Chambre des communes et faisant de très graves allégations sur le contenu de ce rapport ou de cette ébauche.

Les comités ont d'énormes difficultés à faire leur travail, et j'ai vérifié auprès des membres du comité pour m'assurer qu'ils avaient été extrêmement discrets et n'avaient pas parlé de ce qui se passait en comité pour éviter toute fuite. Quoi qu'il en soit, il est manifeste à la lumière des articles parus dans la presse qu'à un moment ou à un autre, les journalistes de la Presse canadienne Eric Beauchesne et Gordon McIntosh ont obtenu une copie ou ce qui semble être une copie de certains des travaux préliminaires devant servir à rédiger le rapport destiné à la Chambre des communes.

Le problème réside dans le fait que la publication des documents sous la forme où ils ont été divulgués nuit considérablement au travail du comité et à la réputation de ses membres qui doivent faire preuve de discrétion, afin d'assumer leurs responsabilités en tant que députés et de s'assurer le respect du monde des finances et du secteur des services financiers au Canada. Le secteur bancaire se montre très coopératif et il fournit au comité tous les documents dont il a besoin pour son enquête. Or, les manchettes publiées en l'occurrence laissent entendre que les banques refusent de coopérer avec le comité.

Selon moi, l'injustice en l'occurrence est telle qu'elle doit faire l'objet de la question de privilège. Bien entendu, on ne peut permettre que les travaux préliminaires d'un comité, qui n'a pas terminé l'étude d'une question donnée, soient diffusés dans tout le pays, comme si le comité en était arrivé à une décision, ce qui n'est manifestement pas le cas. On donne ainsi l'impression à la population que les membres du comité ont pris une décision alors qu'il n'en est rien. On rend par le fait même le comité incapable de jouer un rôle utile pour le compte des Canadiens et de la Chambre.

• (1120)

Monsieur le Président, si on ne fait rien pour décourager la pratique en question, alors les travaux de nos comités parlementaires seront remis en question et la réputation des députés en souffrira. Je demande donc à pouvoir proposer la motion pertinente, si vous jugez que la question de privilège paraît fondée à première vue.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à appuyer les arguments présentés par le président du comité permanent des finances et des questions économiques et à dire à quel point je suis perturbée par ce qui s'est passé et ses répercussions éventuelles sur le fonctionnement des comités de la Chambre.

Ces dernières années, la structure des comités a été modifiée en profondeur et nous le devons en bonne partie au désir des députés de tous les partis d'oublier la possibilité de gains sectaires ou individuels et de collaborer de façon constructive pour le bien de tous. Dans cet esprit, le comité permanent des finances et des questions économiques a réussi dans l'ensemble à présenter des rapports unanimes. Le comité permanent des comptes publics, que j'ai l'honneur de présider, fonctionne de la même façon grâce à une confiance mutuelle remarquable.

Comme vous le savez, les membres des comités n'étaient pas autorisés auparavant à emporter avec eux les documents de recherche ou les projets de rapport lorsqu'ils quittaient la salle du comité. Pour éviter les fuites, tout le travail devait se faire sur place dans la salle du comité. Nous savons tous à quel point cela affaiblissait la qualité de notre travail. Le président du comité permanent des finances et des questions économiques a pris l'habitude de faire ce que je fais moi-même au comité permanent des comptes publics et de remettre aux membres du comité les documents de recherche et les textes confidentiels dès qu'ils sont disponibles en comptant sur la discrétion des membres et de leurs adjoints pour qu'ils assument leurs responsabilités et ne divulguent pas ces renseignements quelques-uns à la fois de façon à ne pas nuire à l'intégrité de la prise des décisions au comité.

Selon moi, il y a en jeu dans cette affaire des principes importants reliés à l'essence même du fonctionnement du Parlement et de la réforme des comités et j'espère sincèrement que nous pourrons trouver une solution pour empêcher qu'une telle chose se reproduise.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à appuyer les observations de mon collègue le président du comité permanent des finances et des affaires économiques et à énoncer un principe incontestable. Nous avons communiqué à leur bureau avec le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) et avec le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) qui font tous les deux partie du comité. Ceux-ci m'ont donné l'assurance qu'ils n'avaient pas divulgué la teneur des rapports ou des renseignements. Ils ont vérifié auprès de leurs employés qui ne les ont pas divulgués eux non plus. En l'occurrence, le président du comité a soulevé une question très grave. Je ne pense pas qu'on puisse soupçonner les députés ou leurs employés, et nous désirons faire ce qu'il faut pour éviter des récidives.

M. le Président: Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui est également le distingué président du comité permanent des finances et des affaires économiques, a soulevé une question que la présidence prend fort au sérieux.

J'aimerais signaler à l'intention des députés et des téléspectateurs que le député de Trinity (M^lle^ Nicholson) au nom de l'opposition officielle, et le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), au nom du NPD, ont appuyé la plainte du député de Mississauga-Sud. Tous les trois sont des députés de longue date qui sont tenus en haute estime. L'idée, c'est tout simplement que le Parlement aurait bien du mal à fonctionner si on se met à divulguer des renseignements secrets qui devraient demeurer confidentiels.

Il y a quelques jours à peine, j'ai eu l'occasion d'aborder cette question. Cependant, je vais prendre la question en délibéré, examiner soigneusement les interventions et faire rapport à la Chambre le plus tôt possible.

Je remercie le député de Mississauga-Sud d'avoir abordé cette affaire, tout comme je remercie la députée de Trinity et le député de Yorkton—Melville de l'avoir commentée sans esprit de parti.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada) propose: Que le projet de loi C-93, concernant le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, permettez-moi de dire que je suis heureux d'ouvrir le débat de deuxième lecture de ce projet de loi. Je suis aussi très heureux de constater que, depuis la présentation de cette mesure législative le 1^er^ décembre dernier, la réaction de la plupart des Canadiens a été très impressionnante: très peu de projets de loi compliqués et parfois controversés dont la Chambre est saisie ont reçu un accueil aussi chaleureux et aussi positif. En effet, le projet de loi a été favorablement accueilli.

Si je puis me permettre un léger manque de modestie, j'aimerais citer le journal montréalais *The Gazette*:

> . . . M. Crombie a raison de viser haut. On peut facilement faire preuve de cynisme dans le cas d'idéaux comme l'égalité, le bilinguisme et le biculturalisme, trop souvent bafoués dans la vie quotidienne, mais sans de tels idéaux—et le profond désir de les réaliser—la vie de chaque jour serait intenable.

Le *Sun* de Toronto:

> Crombie a une bonne solution: au lieu de sanctionner les programmes linguistiques traditionnels de la manière la plus radicale et de perpétuer les divisions d'autres façons, il aimerait que nos histoires reflètent avec la réalité la façon dont notre pays s'est édifié.

Voici un extrait du *Toronto Star*:

> David Crombie rend un fier service à tous les Canadiens en ne succombant pas à la tentation de créer un puissant ministère central du multiculturalisme. Au lieu de caser les groupes ethniques dans des ghettos multiculturels permanents, il préfère traiter tous les Canadiens de la même façon lorsqu'il s'agit de protéger leurs droits et libertés fondamentaux.

Johnny Lombardi de la Canadian Association of Ethnic Radio Broadcasters a dit:

> Le projet de loi me plaît énormément . . . J'ai hâte d'avoir le grand plaisir de vous serrer la main pour marquer notre célébration mutuelle et personnelle du jour où un rêve est enfin devenu réalité.

Le Courier Canadienne écrit:

> Le gouvernement fait enfin un effort pour tenir compte des réalités d'un Canada en évolution.

Lou Meloski, président national du Conseil canadien du multiculturalisme dit:

> Je crois que tous les Canadiens accueilleront favorablement les avantages qui découlent de cette loi. C'est une loi qui s'adresse à tous les Canadiens et qui nous apportera la paix et l'harmonie sociales auxquelles les Canadiens sont fermement attachés.

Lucille Blanchette de la Société franco-manitobaine dit:

> J'appuie le projet de loi qui aidera les groupes multiculturels du pays comme la politique des langues officielles a aidé les minorités anglophones et francophones.

Art Miki, président de la *National Association of Japanese Canadians*, exprime l'opinion suivante:

> L'association accueille avec enthousiasme la nouvelle Loi sur le multiculturalisme canadien . . . qui vise à reconnaître les droits des minorités et à protéger les gens de toute origine ethnique d'injustices semblables à celles que la communauté japonaise a subies autrefois.

• (1130)

Le *Canadian Ukrainian Committee* se réjouit de cette loi par laquelle on tente enfin de reconnaître la contribution des différents groupes à la mosaïque canadienne.

Voici ce que pense Edith Habzmanski, de la *Vancouver Multicultural Society*:

> Il importe que la communauté multiculturelle soit reconnue par voie législative au Canada et qu'elle puisse s'appuyer sur une loi.

George Corn du *Canadian Ethnocultural Council* a dit:

> Nous croyons que cette loi sera vraiment bonne et applicable. Nous offrons notre collaboration au gouvernement et aux deux partis d'opposition pour y apporter des améliorations.

Javed Hamid, président de la *Canadian Federation of Multicultural Councils* a eu la réaction suivante:

> Nous sommes heureux qu'on ait présenté un projet de loi et nous vous promettons de travailler avec vous à toutes les étapes du débat.

Khaki Aziz du *Committee for Racial Justice* dit:

> La loi est une étape dont nous nous réjouissons et je suis heureux qu'elle mentionne la diversité raciale et qu'elle encourage la compréhension et la tolérance entre les races.

J'ai cité les réactions les plus favorables, madame la Présidente, car ce n'est certes pas un projet de loi parfait, mais c'est un excellent point de départ. Quand le projet de loi sera renvoyé au comité, les membres du comité auront l'occasion de recommander les changements qu'ils jugent importants. J'espère qu'ils travailleront rapidement et efficacement car le gouvernement et ceux qui ont expédié des télégrammes et des lettres et ont fait des déclarations publiques veulent que ce projet devienne loi. Quelles que soient les divergences d'opinions parmi les parlementaires, j'espère que cela ne les empêchera pas de veiller à ce que la première loi multiculturelle au Canada soit adopté rapidement après son étude en comité.

J'ai lu tous ces commentaires favorables au projet de loi multiculturel, car j'ai été impressionné par l'envergure et la profondeur de la réaction positive. Même si des Canadiens peuvent avoir des réserves au sujet de certaines dispositions précises du projet de loi, la grande majorité appuient le principe en cause. Il y a une bonne raison à cela, madame la Présidente. C'est attribuable au fait que ce projet de loi est fondé sur des idées fortes, des idées parmi les plus anciennes au Canada. Elles trouvent peut-être une nouvelle application dans un projet de loi multiculturel, mais ce sont des idées à la fois très anciennes et très importantes.

Ce ne sont pas des idées émanant du monde universitaire. Ce sont des idées à propos de notre pays qui jaillissent de notre expérience nationale, de l'expérience de la population qui vit et qui a vécu dans notre pays. C'est l'expérience qui découle de notre histoire et de notre géographie. C'est l'expérience qui découle des courants d'immigration au Canada et c'est l'expérience qui découle de cette approche singulière, particulière et unique qui a toujours été celle des Canadiens face à la tâche de bâtir une nation.

Nous pouvons le constater en considérant comment nos chefs ont tenté au fil des années de diriger un pays aux expériences si variées et si diverses sur les plans culturel, linguistique et historique. Certains des textes de prose les plus élégants écrits en anglais ou en français dans notre pays à travers les âges sont l'oeuvre de dirigeants politiques qui voulaient décrire leur perception de la diversité du Canada et de la réalité fondamentale qu'elle représente. Permettez-moi de citer en exemple un texte rédigé il y a 85 ans par le premier ministre de l'époque, Wilfrid Laurier. Il s'agit, selon moi, de l'un des textes les plus beaux et les plus souvent cités. Il se lit comme suit:

> J'ai visité en Angleterre un modèle d'architecture gothique que la main du génie, guidée par une foi inébranlable, a façonnée en un tout harmonieux. Cette cathédrale est faite de marbre, de chêne et de granite.
>
> C'est l'image de la nation que je voudrais que le Canada devienne. Ici, je veux que le marbre reste marbre; que le granite reste granite; et que le chêne reste chêne: de tous ces éléments, je bâtirais une nation qui sera grande, entre toutes les nations du monde.

[*Français*]

Dans un langage aussi imagé, madame la Présidente, il y a plus d'un quart de siècle, le premier ministre d'alors, John Diefenbaker, faisait observer que le Canada n'est pas «un creuset où l'individualité de chacun des éléments serait détruite pour produire un élément nouveau et totalement différent. C'est plutôt un jardin dans lequel ont été transplantées les fleurs les plus vivaces et les plus rayonnantes des nombreux autres contrées, chacune conservant dans son nouvel environnement la meilleure des qualités pour lesquelles elle était aimée et prisée dans sa contrée natale.»

[*Traduction*]

Plus récemment, le premier ministre actuel (M. Mulroney) s'est joint à cette longue lignée de premiers ministres qui ont essayé de définir ce qu'est la diversité au Canada en disant ceci à Toronto, il y a un an:

> Le multiculturalisme, c'est une affirmation de notre engagement envers les Canadiens de toutes les races et de toutes les origines ethniques et envers leur droit à une reconnaissance égale et à des chances égales dans notre pays. Le multiculturalisme se rattache au principe même du Canada, à notre sentiment national. Tout comme notre engagement à l'égard des langues officielles, il éclaire notre histoire et notre évolution à venir.

Nous avons également pu constater nous-mêmes l'importance accordée à la diversité au cours des débats sur l'unité nationale dans les années 1960 et 1970. Certains députés sont assez vieux pour s'en rappeler. Je me souviens tout particulièrement du discours de M. Charles Hobart, un Américain qui enseignait la sociologie à l'Université de l'Alberta. Ses paroles devaient en marquer beaucoup. Il déclarait que les Canadiens forment pour ainsi dire l'«unique» société multiculturelle du monde. Il déclarait en 1963:

> (. . .) telle est votre identité. C'est la contribution que vous, Canadiens, devez apporter au monde. Le multiculturalisme fonctionne depuis près de 100 ans et vous devriez vous faire les missionnaires de cette . . . cause.

Je me souviens également d'un discours du sénateur Paul Yuzyk auquel j'ai déjà fait référence à une autre occasion, parce que ce sénateur manitobain est probablement le premier parlementaire dont l'appel à la compréhension et à la reconnaissance du caractère multiculturel du Canada figure au compte rendu. Voici un extrait de ce discours qui remonte à 23 ans, le premier du sénateur Yuzyk:

> Les Indiens et les Esquimaux ont toujours été des nôtres et le groupe britannique est multiculturel puisqu'il comprend des Anglais, des Écossais, des Irlandais et des Gallois. Avec l'arrivée d'autres groupes ethniques, qui constituent maintenant près du tiers de notre population, le Canada est de fait devenu un pays multiculturel. . . . En accord avec l'idéal de la démocratie et l'esprit de la Confédération, le Canada devrait reconnaître et garantir le principe de l'égalité de tous les peuples qui ont participé à sa création et à son essor.

Évidemment, le mouvement amorcé s'est poursuivi au début des années 1970. En 1971, le premier ministre Trudeau a proclamé que le Canada était officiellement multiculturel grâce à une politique

● (1140)

> . . . visant à préserver les droits de la personne, à développer l'identité canadienne, à renforcer la participation des citoyens et l'unité canadienne et à encourager la diversification culturelle dans un cadre bilingue.

Peu de temps après ce discours prononcé à la Chambre en 1971, le chef de l'opposition de l'époque, Robert Stanfield lui a fait écho en ces mots:

> Nous voulons la justice pour tous les Canadiens et la reconnaissance de la diversité culturelle dans notre pays.

Les choses n'en sont pas restées là. En 1972, le gouvernement de l'époque a nommé pour la première fois un ministre responsable du multiculturalisme. Un an plus tard, en 1973, un organisme consultatif rattaché au ministre du multiculturalisme a été créé.

En 1977, après un débat très animé sur la question, notre pays a adopté la Loi canadienne sur les droits de la personne. En 1982, lors de l'adoption de la Charte des droits et libertés, on a fait figurer dans ce document non seulement des dispositions concernant l'égalité, au paragraphe 15(1), mais aussi l'article 27 dont voici le texte:

> Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

Au début de 1984, le gouvernement libéral de l'époque par l'intermédiaire du comité parlementaire, a présenté le rapport *L'égalité ça presse*. Ce rapport qui préconisait d'agir sans plus tarder pour donner suite aux promesses du multiculturalisme dans la Charte a reçu l'aval des trois partis politiques. Dans le courant de cette même année, le gouvernement libéral a présenté le projet de loi C-48 mais, à cause des élections imminentes, il est resté lettre morte. Il est juste de dire que les Canadiens de tout bord estimaient qu'il fallait agir.

Lorsque le nouveau gouvernement a pris le pouvoir en 1984, le premier ministre s'est engagé, dans le Discours du trône, à examiner la question et à présenter une loi sur le multiculturalisme. Cette initiative a débuté par la création d'un comité parlementaire sur le multiculturalisme.

En juin 1987, ce comité permanent, présidé par mon ami, le député de Grey—Simcoe (M. Mitges) a présenté son rapport intitulé *Cimenter la mosaïque canadienne*. Le document contenait également des recommandations précises sur le contenu du premier projet de loi canadien en matière de multiculturalisme.

Enfin le 1er décembre 1987, le projet de loi C-93 était déposé à la Chambre.

Si j'ai pris la peine de rappeler cette longue histoire, c'est que les Canadiens oublient souvent que les idées et les événements ne surviennent pas du jour au lendemain. Leur évolution s'appuie sur le passé et je tiens à ce qu'il soit bien compris que ce projet de loi est une réponse aux espoirs d'un long cheminement historique vers un Canada multiculturel. Ce projet de loi est fidèle à l'esprit de l'article 27 de la Charte des droits et libertés de 1982. Il confère une assise législative à la politique du gouvernement du Canada en matière de multiculturalisme. La mesure reconnaît le multiculturalisme comme un élément central de la citoyenneté canadienne et de l'appartenance au Canada et elle affirme cette réalité. Ce projet de loi vient consolider le droit historique de tout Canadien de décider de jouir de son patrimoine culturel, de l'accroître et de le partager.

Enfin, ce projet de loi engage le gouvernement fédéral à promouvoir le multiculturalisme dans ses ministères et agences et dans l'ensemble de la société canadienne.

Si je demandais à des députés, à des Canadiens ordinaires d'un bout à l'autre du pays ou même à des étrangers en quels termes ils décriraient le Canada, ils n'auraient pas tous la même opinion de ce que représente le Canada à leurs yeux. Il est certain que la plupart de ceux d'entre nous qui participent à la vie publique et qui assistent à des rencontres de personnes qui s'intéressent à ces questions résumeraient leur pensée en disant du Canada que c'est une terre de liberté, de stabilité et d'égalité des chances. C'est effectivement ce que diraient la plupart des gens qui connaissent le sens profond de ces trois mots.

Voilà ce que le Canada veut dire pour les Canadiens, une fois qu'on a laissé tomber toutes les belles paroles. C'est ce que le Canada représente pour les gens du monde entier qui veulent venir y vivre. Rares sont les pays où sont associées la liberté, la stabilité et l'égalité des chances. Le Canada se fonde

sur la liberté, la stabilité et l'égalité des chances depuis des générations. Bien que nous ne nous y soyons pas toujours bien conformés, et j'ai eu l'occasion de parler de périodes où nous avons un peu perdu notre sens des valeurs et des traditions, je crois que nous pouvons souscrire aux paroles suivantes d'un écrivain canadien: «Visiter le Canada, c'est visiter le royaume pacifique, celui de la liberté, de la stabilité et de l'égalité des chances.»

Sûrement plus que la plupart des autres pays, le Canada a su pratiquer un mode de vie qui ouvre des perspectives concrètes aux Canadiens et à ceux qui veulent venir y vivre. Pourquoi? Comment? Je crois que c'est parce nous nous sommes toujours efforcés de respecter trois principes fondamentaux. Ces trois principes sont au coeur du projet de loi dont nous sommes saisis et au coeur de la citoyenneté canadienne. Ce sont l'égalité, la diversité et la communauté.

Certains adoptent envers ces principes une attitude de cynisme. Il y en a—peut-être ceux qui ne sentent pas leur paix et leur sécurité menacées—qui considèrent comme acquis que ces principes engendreront la liberté, la stabilité et l'égalité des chances dont nous bénéficions.

En ma qualité de secrétaire d'État, il m'est donné de juger les affiches que dessinent des enfants de tous les coins du pays pour la fête du Canada. Quand je lis un éditorial cynique ou que j'entends des gens affirmer que ces principes sont stupides, je regarde les affiches de la fête du Canada où des enfants de huit, dix ou douze ans expriment ce qu'être Canadien signifie pour eux. Dans leur naïveté, ils décrivent les principes d'égalité, de diversité et de communauté. Il ne faut jamais cesser de respecter ces principes parce qu'ils nous donnent cette liberté, cette stabilité et cette égalité des chances.

L'égalité n'est pas qu'une simple notion abstraite. C'est depuis toujours une lutte violente que mènent des individus et des collectivités afin d'éliminer tout obstacle ou préjugé fondé sur la couleur, la race, les croyances ou la religion. Ces qualités qui constituent la dignité humaine sont l'objet de luttes quotidiennes. Certains d'entre nous l'oublient.

• (1150)

Ceux qui parmi nous ont l'occasion de rendre visite à des groupes, que ce soient de nouveaux arrivants ou des personnes qui souffrent de traumatismes historiques, reconnaissent qu'à l'origine, l'égalité est une lutte individuelle et collective qui doit être menée par chaque génération. L'égalité joue aussi le rôle d'un ciment social. Elle préserve notre unité. C'est un facteur d'intégration. Elle permet aux gens de notre pays de dire qu'ils se sont engagés à contribuer à l'harmonie sociale et à la stabilité du pays parce que cela leur donne une égalité des chances. Cette égalité des chances incite les gens à faire en sorte que nous restions unis.

C'est pendant les cérémonies du bureau de la citoyenneté, je pense, qu'il est le plus évident que l'égalité découle de la citoyenneté canadienne. Les gens à qui on accorde la citoyenneté comprennent qu'ils bénéficieront dorénavant de l'égalité des chances. Ils savent qu'ils doivent lutter pour l'obtenir mais leur citoyenneté constitue leur passeport. C'est pourquoi il ne faut pas sous-estimer l'égalité. C'est un principe puissant non seulement sur le plan idéologique mais aussi manifestement dans la rue sur le plan pratique.

Les gens arrivent dans notre pays et y restent parce qu'ils veulent être canadiens avant tout. Je pourrais dire que c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai rejeté une recommandation du comité permanent en vue d'établir un ministère et un commissaire chargés expressément du Multiculturalisme.

D'aucuns ont prétendu que je n'avais pas été assez loin. Ils ont tort. A mon avis, un ministère et un commissaire distincts serait une grossière erreur et irait à l'encontre des traditions de notre pays. Je pourrais dire, madame la Présidente, que je ne suis pas seul à le penser. Si vous songez à certains des témoignages exprimés, vous constaterez que d'autres personnes sont de cet avis.

A mon avis, le *Toronto Star* fait davantage pour le multiculturalisme, vu qu'il rejoint un grand nombre de gens, que n'importe quel autre organe d'information au pays. Je voudrais le citer de nouveau:

> C'est précisément en renonçant à la tentation de créer un ministère centralisé du multiculturalisme que David Crombie rend service aux Canadiens. Plutôt que de placer les groupes ethniques dans des ghettos multiculturels permanents, il se contente de rendre tous les Canadiens égaux en protégeant leurs libertés et leurs droits fondamentaux.

Ce n'est pas parce que je ne voulais pas aller plus loin, mais bien parce que je rejette l'idée que nous devions placer les gens de ce pays dans des ghettos bureaucratiques. Leurs droits sont les mêmes que ceux de tous les autres Canadiens. C'est pour la même raison que j'ai rejeté le principe d'un commissaire. Historiquement, le multiculturalisme n'a jamais été imposé, et ce projet de loi n'imposera rien non plus. Le multiculturalime c'est une question de choix et de possibilité. Les droits des gens seront garantis non par un commissaire spécial chargé du multiculturalisme, mais par le commissaire chargé de garantir les droits et libertés de tous les Canadiens.

Certains considèrent la diversité comme une malédiction, comme un problème à résoudre. Ce n'est pas mon cas. Pour moi, la diversité a toujours été une bénédiction, une occasion, et c'est là-dessus que je voudrais insiter, plutôt que sur la façon de supporter cette diversité ou de résoudre le problème. Je voudrais en donner un bon exemple. L'autre soir, je lisais la *Law Society Gazette*. Elle contenait un essai sur le *Scottish Enlightenment* au milieu et à la fin du XVIIIe siècle. Ce qui m'a attiré les yeux, c'est que c'était écrit par M^me^ Bertha Wilson, éminent juge de la Cour suprême du Canada. Elle avait été invitée à faire une conférence à Saskatoon sur ce qui l'influençait dans ses réflexions sur la littérature et le droit, et en quoi sa formation culturelle conditionnait sa perspective propre. Je ne vais pas lire l'essai en entier. Il est d'une lecture très intéressante pour ceux qui s'intéressent aux liens qui existent entre la littérature et le droit. Ce qui m'a frappé c'est le dernier paragraphe. Pour préparer sa conférence à l'Université de Saskatchewan, M^me^ Wilson était retournée en Écosse, disait-elle, pour s'y retremper.

> Je me suis constituée une véritable petite bibliothèque en cherchant à mettre à jour les connaissances que j'avais acquises en Écosse il y a une quarantaine d'années, et c'est un honneur que de partager avec vous cette expérience à mon retour chez moi au Canada.

Voici le passage en question:

> Je n'ai jamais pu vraiment comprendre les sources émotives qui alimentent l'amour et la fierté que j'éprouve à la fois pour le pays de mon enfance et pour mon pays d'adoption, ni avec quelle facilité j'ai pu devenir Canadienne et me sentir tout à fait chez moi au Canada français et au Canada anglais. Peut-être est-ce parce qu'il y a dans l'âme canadienne un mystérieux élément d'écossisme, comme le disait Lord Tweedsmuir . . .

Il s'agit d'un ancien gouverneur général.

> . . . à Winnipeg, à l'occasion de la Saint-André en 1936: «Le Canada, en un sens, c'est tout simplement l'Écosse en plus grand». Ce qui est certain c'est qu'il a exercé une très grande attirance sur les Écossais, qui ont été nombreux au fil des ans à venir se faire une vie nouvelle ici; et cela pourrait être le pendant du «Je me souviens» de leurs compatriotes français. Comme ces derniers en effet, ils ont gardé précieusement le souvenir du pays qu'ils avaient laissé derrière eux et, pour reprendre les vers envoûtants d'un poète anonyme de cet âge d'or de la culture écossaise . . .

Citation, soit dit en passant, qu'on retrouve sur un écriteau au Cap Breton . . .

> Depuis ce buron solitaire de l'île brumeuse Les montagnes nous divisent, et l'étendue des mers . . . Mais le sang est vigoureux, le coeur est des Highlands. Et dans nos rêves nous revoyons les Hébrides.

Étant d'origine écossaise, j'aime beaucoup ce poème. Et je puis vous assurer, madame la Présidente, que ce sentiment n'est pas l'apanage de la communauté écossaise. Ce sentiment est partagé par la communauté macédonienne dont j'ai rencontré des représentants samedi soir dernier. Ce sentiment est partagé par la communauté chinoise et par toutes les collectivités multiculturelles d'un bout à l'autre du pays. Les gens ont besoin de se sentir fiers de leur patrimoine, qui leur apprend à mieux se connaître. Ils ressentent un sentiment d'appartenance et d'enracinement qui est important pour eux. Ils ont besoin de savoir que leurs origines sont aussi importantes et valorisantes que celles de n'importe qui d'autre et qu'elles véhiculent une perspective de l'identité canadienne que d'autres n'ont peut-être pas.

Les personnes d'origine chinoise ont une différente perspective de leur identité comme Canadiens. Elles partagent certains éléments de l'identité canadienne mais leur perspective est différente. Je me souviens d'un texte de F.R. Scott au sujet d'un poème de E.J. Pratt qui louait la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique, un événement historique. Il a toutefois oublié de mentionner la contribution de la collectivité chinoise. F.R. Scott écrivait dès les premières lignes: «Où sont les Chinois dans votre poème, Ned? Où sont les 30 000 Chinois qui ont manié leurs pioches à 40 degrés sous zéro?» On pourrait répéter la même histoire au sujet d'autres collectivités.

Cela me rend fou, madame la Présidente, quand j'entends des gens demander pourquoi les gens ne peuvent pas se contenter d'être Canadiens. Cela révèle deux choses. Premièrement, ce qu'ils disent vraiment, c'est «Pourquoi ne peuvent-ils pas être comme moi?» Deuxièmement, ils priveraient notre pays de vastes richesses culturelles, linguistiques et philosophiques.

• (1200)

C'est pourquoi je voudrais conclure mon intervention en rappelant à tous que, quels que soient nos désaccords au sujet du projet de loi—et il y en aura—, notre travail revêt une grande importance. Barbara Ward, une économiste britannique, a déjà dit que le Canada était le premier pays international du monde. En fait, au fil des ans, notre pays a acquis cette réputation par sa participation aux affaires internationales, à la conférence du Commonwealth récemment tenue à Vancouver, au Sommet de la francophonie de Québec, au sommet économique qui se tiendra à Toronto en juin prochain et à l'accord de libre-échange.

Le monde entier a suivi de près ces événements. On s'intéresse aussi à la manière dont nous traitons les personnes, les droits de la personne, de même qu'à nos initiatives en matière de multiculturalisme. Les observateurs étrangers savent que nous nous y connaissons mieux que quiconque dans ce domaine. Nous vivons dans un monde qui est multiculturel, multilingue et multiracial. Nous avons donc une occasion en or d'agir dès maintenant.

Lors des fêtes du 1er juillet 1987 pour célébrer le Jour du Canada, une enseignante d'Etobicoke, en Ontario, a rédigé une dissertation. Je doute qu'aucun député puisse mieux s'exprimer sur la question. Voici ce qu'elle écrivait:

> Tous les Canadiens, quelles que soient leurs convictions, leur origine ou la couleur de leur peau, ont un destin commun, celui de bâtir un pays . . . Si nous parvenons à vivre ici en paix et en harmonie, si nous pouvons tous profiter du fait d'être Canadiens et prouver que notre pays n'est pas seulement une terre de liberté mais aussi une terre de justice et d'espoir pour ceux qui suivront, le reste du monde viendra alors nous demander notre secret. Voilà peut-être l'apport que nous pourrions faire, nous, Canadiens, à la civilisation mondiale et à la survie de la planète.

Cette enseignante a raison. J'espère qu'à la fin du débat sur ce projet de loi, nous aurons compris, nous aussi.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je sais qu'il n'est pas coutume, selon le Règlement, de poser une question au ministre à ce moment-ci à moins que la Chambre ne donne son consentement unanime. Toutefois, compte tenu de certains événements survenus récemment et puisque nous sommes en présence de celui que nous appelons le protecteur du multiculturalisme, du porte-parole officiel sur cet aspect de notre société, j'aimerais lui poser une question sans parti pris sur le problème des Sikhs dont j'ai eu l'honneur de rencontrer plusieurs représentants. Je m'adresse donc à vous, madame la Présidente, pour obtenir le consentement unanime de la Chambre en vue de poser une question au ministre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime pour que le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) pose une question au ministre?

Des voix: D'accord.

M. Prud'homme: Je vous remercie, madame la Présidente, et je remercie surtout le ministre. Je participerai plus tard à ce débat car il porte sur une question à laquelle je crois passionnément. Ce sont des questions de cette importance qui me gardent ici à Ottawa.

A titre de président du caucus national libéral, j'ai rencontré dernièrement des représentants de l'organisation mondiale sikh. J'ai vu des gens à mon arrivée à Winnipeg, notamment des chauffeurs de taxi. Et je dois dire que j'ai trouvé fort troublants les commentaires récents du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) concernant les Sikhs. Ces commentaires ne tiennent peut-être pas à des considérations politiques. Certains collègues me désapprouveront peut-être de profiter de l'occasion pour interroger le ministre à ce sujet en tant que protecteur du multiculturalisme au Canada. Le ministre était très sincère lorsqu'il a prononcé son discours. Je l'ai écouté

avec beaucoup d'intérêt. J'espère qu'il pourra s'expliquer aujourd'hui car un certain malaise se répand de plus en plus au Canada actuellement.

Le ministre sait très bien que le Canada compte maintenant 250 000 Canadiens d'origine sikh. Je lui serais donc très reconnaissant de s'expliquer aujourd'hui ou plus tard. Mais il doit comprendre que la communauté sikh est profondément perturbée actuellement.

M. Crombie: Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir répondre au député. Je compends toute l'importance de cette question.

Mais je n'ai pas à commenter les propos et les actes de mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Il voulait certainement prévenir les gens de ne rien faire qui puisse constituer une aide ou un soutien à ceux qui exercent des activités inappropriées. C'était bien son intention, à mon avis. Et il s'est suffisamment expliqué lui-même à ce sujet.

Pour ma part, je dois tout faire, dans les limites de la compétence fédérale, pour aider les communautés en difficultés. Quand j'ai été nommé secrétaire d'État, et la même situation existait quand mon prédécesseur a occupé ce poste, les rapports de la communauté sikh avec les cercles officiels n'étaient pas au mieux. J'ai donc commencé à établir des liens, rien de spectaculaire en soi, pour voir ce qu'on pourrait faire pour que cette communauté ne se sente pas isolée, aliénée ou rejetée.

J'ai moi-même déjà éprouvé pareils sentiments. Je sais l'effet qu'ils peuvent avoir sur les gens. C'est ainsi que, durant des mois, je me suis entretenu avec un certain nombre de groupes afin d'arriver à faire comprendre à la communauté sikh que nous tenions manifestement à ce qu'elle ne soit pas ostracisée par notre gouvernement ni par le présent Parlement. La plus importante réalisation à cet égard a été la création d'une chaire d'études sikhs et punjabis à l'Université de la Colombie-Britannique. Comme vous le savez, madame la Présidente, et comme les députés le savent aussi, cette chaire est très importante pour la communauté et, en fait, pour notre connaissance de cette communauté.

Lorsque je suis allé à l'Université de la Colombie-Britannique, j'ai participé à une cérémonie. Il y avait là des bonnes gens bien, mais il y en avait d'autres qui essayaient de boycotter la réunion. J'ai trouvé cela malheureux. D'aucuns boycottaient la réunion et d'autres pas. Il y a manifestement des membres de cette communauté qui ne veulent pas d'un rapprochement, mais notre monde est ainsi fait.

Je suis persuadé que le député sait que le gouvernement et moi-même, en tant que secrétaire d'État, allons faire tout en notre pouvoir pour nous assurer que la communauté se porte bien et qu'elle n'est pas isolée du reste du Canada.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, je me réjouis de prendre ce matin la parole à la Chambre des communes au nom du parti libéral et du caucus libéral pour répondre aux déclarations que le ministre a faites au sujet de la deuxième lecture du projet de loi C-93. Je me réjouis aussi de l'occasion parce que je crois que c'est la première fois que le Parlement s'aventure à discuter de façon assez approfondie de la question politique du multiculturalisme.

• (1210)

Je tiens tout d'abord à féliciter le ministre et député de Rosedale (M. Crombie), que je considère comme un collègue et ami, pour avoir exposé son point de vue avec passion et délicatesse en entraînant la Chambre dans la lente évolution du multiculturalisme au Canada.

Il est bon de comprendre comment et pourquoi est née une politique nationale en matière de multiculturalisme, et de retracer, comme le ministre l'a fait tantôt, l'évolution des différents programmes et initiatives à avoir surgi dans ce domaine au fil des années, mais je crois que nos pensées et nos délibérations doivent résolument être tournées vers l'avenir, vers la découverte de solutions efficaces aux problèmes fondamentaux soulevés par les Canadiens de tout le pays et de remèdes aux situations humiliantes que doivent vivre beaucoup trop de Canadiens.

Le multiculturalisme au Canada a atteint, à mon avis, une étape critique. Ayant été adopté comme politique officielle par divers gouvernements fédéraux pendant près d'une vingtaine d'années, et ayant officieusement façonné le pays pendant de nombreuses années auparavant, le multiculturalisme aurait tout lieu à présent d'être réexaminé à fond et à neuf, comme c'est le cas à l'heure actuelle pour la loi sur les langues officielles. La politique du multiculturalisme devrait être redynamisée, non pas pour le simple plaisir de changer, mais bien pour en assurer la pertinence et l'efficacité. Si nos programmes de multiculturalisme ne répondent pas convenablement aux aspirations et aux dilemmes contemporains de nos concitoyens, ils perdront rapidement leur pertinence, ce qui les privera de toute efficacité.

[*Français*]

Si nous voulons que cette politique résiste au temps, et je sais que nous le voulons tous, notre Parlement doit être l'architecte de la deuxième phase du multiculturalisme. Il doit introduire une vision à long terme plus vaste qui tirera sa force de la base et qui rejoindra une nouvelle génération de Canadiens où qu'ils vivent. Ce serait une preuve de leadership qui refléterait leurs convictions qu'une politique n'est jamais une fin en soi, mais par nature, une politique est un défi sans cesse renouvelé qui exige des efforts incessants et un dévouement sans borne.

[*Traduction*]

La réforme peut paraître menaçante pour bien des gens, alors que, pour d'autres, le changement équivaut à reconnaître que les méthodes du passé sont erronées. Toutefois, la réforme et le changement sont, pour toute entreprise, comme un nouveau souffle de vie qui ravigote le corps et l'esprit. Nous pensons que l'avenir n'appartient pas à ceux qui se contentent de leur sort actuel, ni à ceux qui réagissent avec apathie devant les problèmes courants de tous les jours, à ceux que les idées nouvelles et audacieuses intimident, et à ceux qui ne veulent pas prendre les risques nécessaires pour améliorer leur sort. Après tout, n'est-ce pas Platon qui disait que la vie sans critique ne valait pas la peine d'être vécue?

Il existe un certain esprit de camaraderie parmi les artisans de notre politique multiculturelle; c'est en tout cas ce que j'ai constaté au comité permanent du multiculturalisme. Je félicite le député de Grey-Simcoe (M. Mitges), qui est sur le point d'occuper le fauteuil, d'avoir réussi à créer et à favoriser cet état d'esprit non sectaire. Il convient de comparer cette attitude au bilan de l'actuel gouvernement. En dépit de ses 46 promesses précises relatives à la politique fédérale sur le multiculturalisme lors de la dernière campagne électorale, dans une certaine mesure, le gouvernement a préféré le statu quo et l'inertie à l'action. Non seulement il n'a pas donné suite à ses promesses aux Canadiens, mais, à certains égards, il n'a pas été non plus en mesure de reconnaître ou de définir la deuxième étape dont j'ai parlé tout à l'heure.

En fait, hormis le fait d'avoir hérité d'une infrastructure créée et entretenue par les gouvernements précédents, le gouvernement Mulroney a essentiellement fait très peu dans le domaine du multiculturalisme. Aucun nouveau programme important—et j'insiste sur le mot «important»—n'a été lancé, les budgets ont diminué lamentablement, et le projet de loi avec lequel le gouvernement réagissait de manière excessive au problème des réfugiés n'a servi qu'à différer pendant un certain temps l'harmonie des relations entre races. En effet, le premier ministre (M. Mulroney) aime bien exploiter le thème du multiculturalisme. C'est pour lui un sujet favori lorsqu'il fait le circuit estival des pique-niques dans diverses villes du pays. Mais que ressort-il de ces beaux discours lorsque le premier ministre rentre dans les corridors du pouvoir à Ottawa? Comment le multiculturalisme s'inscrit-il dans l'ordre des priorités du gouvernement pour le pays et pour les Canadiens?

Le gouvernement s'efforce depuis trois ans et demi de trouver dans ses rangs quelqu'un qui comprenne les exigences de ce ministère et apprécie les aspirations des gens auxquels il s'adresse. On le voit bien avec la multitude de ministres à temps partiel qui se sont succédés à ce portefeuille. De plus, ce n'est pas avant décembre que le ministre actuel, pour qui j'ai le plus grand respect, a proposé une importante innovation en présentant le projet de loi dont nous sommes saisis. Mais je crois qu'il l'a fait à contrecoeur. Au début, lorsqu'il a assumé le portefeuille du multiculturalisme, il était contre l'idée d'un projet de loi distinct sur le multiculturalisme et préférait en incorporer l'objet dans un projet de loi sur la citoyenneté.

A mon point de vue, le ministre et le gouvernement ont changé de cap et d'idée à la suite des protestations suscitées dans toutes les communautés ethniques de tout le pays par l'idée d'incorporer l'objet d'un projet de loi sur le multiculturalisme dans une mesure plus globale sur la citoyenneté, et aussi parce qu'ils se sont rendu compte que le comité permanent du multiculturalisme était sur le point de déposer un rapport qui se déclarait unanimement en faveur d'une loi distincte et globale sur le multiculturalisme.

A première vue, l'impulsion en faveur de la mesure à l'étude ne découlait pas d'une initiative originale ou spontanée visant à répondre à un réel besoin. Elle vient plutôt d'un gouvernement qui était dans une certaine mesure embarrassé d'avoir à adopter une certaine politique à contrecoeur et par réaction.

[*Français*]

Ne vous méprenez pas sur mes propos. La création d'un cadre législatif dans lequel s'inscrit la politique du multiculturalisme est sans doute une heureuse initiative. J'affirme cependant que le projet de loi doit être jugé aussi en fonction de la qualité et de la substance des dispositions qu'il contient et de la mesure dans laquelle il permet véritablement de promouvoir le multiculturalisme dans tout le Canada.

Or, de ce point de vue, le projet de loi est loin de remplir ses promesses. Il est fortement critiqué par beaucoup d'organisations de toutes les régions du pays. En effet, si vous l'avez lu, vous avez sans doute l'impression désagréable qu'il ne contient que des principes et des objectifs d'ordre général.

Les auteurs du projet de loi C-93 refusent d'entrer dans les détails. Ils se sont bien gardés d'employer un langage précis et déterminé et ont préféré se réfugier derrière une kyrielle de mots comme: devrait, peut, faciliter, encourager, etc..

• (1220)

[*Traduction*]

Je ne suis pas le seul à tirer cette conclusion. Je comprends la procédure de présentation d'un projet de loi, mais il faut également juger ce dernier non pas simplement en fonction de l'introduction, car alors tous les projets de loi dont la Chambre est saisie seraient tout à fait parfaits, mais également en fonction du fond. Lorsque j'ai formulé les observations en question, elles ne venaient pas simplement d'un critique de l'opposition, mais elles découlaient également des observations formulées par un certain nombre d'organismes et de particuliers.

Dans son discours d'ouverture, le ministre est revenu sur un certain nombre d'observations faites de façon tout à fait légitime—comme c'est tout à fait leur droit—par des groupes et des particuliers. Selon moi, dans une certaine mesure, nous pouvons tous nous citer les uns les autres. Jusqu'à un certain point, cela pourrait être utile ou pas.

Je voudrais citer dans cette enceinte d'autres personnes, afin de montrer l'autre côté que les Canadiens voient dans ce projet de loi. M. Lewis Chan, du Conseil ethnoculturel du Canada a dit du projet de loi qu'il s'agissait d'un symbole dénué de substance.

Dans le *Citizen*, d'Ottawa, on l'a décrit ainsi:

> Une promesse vide au sujet du multiculturalisme . . . un tissu d'ambiguïtés visant à atténuer les dissentiments joint à un opportunisme maladroit.

Dans le *Globe and Mail*, on a précisé ce qui suit:

> . . . le projet de loi sur le multiculturalisme est accueilli sans enthousiasme.

Et le *Sun* de Vancouver l'a jugé ainsi:

> Le projet de loi ethnique est un symbole dénué de substance.

Le docteur Ubali, commissaire de la Commission canadienne des droits de la personne a déclaré pour sa part:

> La Loi sur le multiculturalisme qu'on propose ne change absolument rien. Elle n'est pas historique, contrairement à ce que le ministre prétend. Elle est simplement symbolique. Ce sont de vieilles idées présentées sous un jour nouveau.

M. Daniel Iannuzzi, président de la Télévision multilingue a exprimé, quant à lui, l'opinion suivante:

> Il faut reconnaître que le multiculturalisme fait partie intégrante de la société canadienne . . . Or, le projet de loi concerné n'en donne pas cette interprétation.

Voici ce qu'a déclaré la Fédération canadienne de la presse multilingue:

> En mettant en oeuvre une seule des principales recommandations du rapport, le gouvernement n'offre aux Canadiens pratiquement rien de plus que la politique établie par le gouvernement Trudeau en 1971.

La Fédération hellénique canadienne de l'Ontario a, pour sa part, porté le jugement suivant:

> Nous sommes profondément déçus par le projet de loi sur le multiculturalisme proposé récemment par le gouvernement. Nous déplorons l'initiative en question qui a nui au travail du comité et qui n'est rien de plus qu'une façade. En fait, on se contente de répéter ce qui existe déjà dans les faits.
>
> Malheureusement, ce projet de loi ne renferme aucune mesure concrète pouvant être utile aux Canadiens.

Les auteurs du projet de loi se contentent donc surtout de rêver à de beaux principes au lieu de prévoir un mécanisme d'application qui nous permettrait de mettre ces principes en pratique.

Enfin, le gouvernement a rédigé son projet de loi dans l'isolement le plus complet en refusant obstinément de s'inspirer du récent rapport unanime du comité permanent. Par couardise, il a préféré ne pas tenir compte des recommandations unanimes contenues dans ce rapport et le projet de loi représente donc une occasion manquée parce que le gouvernement a négligé de profiter pleinement du feu vert politique donné par les trois partis fédéraux et le consensus qui est de plus en plus évident chez l'ensemble des Canadiens pour apporter une réforme majeure et globale. La présentation d'un projet de loi sur le multiculturalisme est peut-être en soi valable, mais le projet de loi lui-même ne constitue rien d'autre qu'un piètre effort. Il ne fait que confirmer le statu quo et légiférer en 1988 des objectifs et des valeurs qui nous viennent des années 60 et 70.

Pour le parti conservateur, l'avenir du multiculturalisme se situe clairement dans le passé. Le Parlement et le pays ont le choix. Nous pouvons soit adopter la formule conservatrice pour le multiculturalisme, soit élaborer et mettre à jour une politique adaptée à la situation et aux défis d'aujourd'hui et concevoir et inspirer une vision du multiculturalisme axée sur l'avenir.

Pour le parti libéral, le choix est clair et net. Selon nous, le Parlement ne devrait pas hésiter à se servir d'un tel projet de loi pour déclarer que la politique de multiculturalisme constitue un outil important pour bâtir la nation et qu'elle doit devenir une pierre angulaire de la société canadienne. Nous devrions donc mettre au point des programmes et des réformes qui reflètent la sincérité de nos convictions. Ce n'est pas le cas du projet de loi. Il ne fait rien pour mettre nos convictions en pratique ou refléter leur sincérité.

Pourquoi, madame la Présidente? Pourquoi le gouvernement n'ose-t-il pas s'attaquer de front aux problèmes? Pourquoi ne profite-t-il pas de cette mesure pour nommer un ministre du multiculturalisme à part entière et créer un ministère responsable distinct pour que nous puissions concrétiser les rêves exprimés dans les discours que nous prononçons dans tout le pays?

En rejetant la recommandation du comité en vue de créer un ministère distinct, le ministre a prétexté, comme il l'a fait aujourd'hui encore, qu'il ne voulait pas mettre les gens dans un ghetto ou faire du multiculturalisme une question à part. S'il est vrai qu'un tel ministère responsable serait un ghetto, comment le ministre décrirait-il la direction générale que nous avons maintenant? Pourquoi parler d'un ghetto quand nous voulions regrouper toutes les structures et tous les programmes du gouvernement fédéral pour les rendre plus efficaces? Pourquoi parler d'un ghetto quand nous voulions prendre une partie des budgets actuels, et pas nécessairement des nouveaux crédits, mais bien une partie des budgets des ministères actuels, pour les confier à ce nouveau ministère? Pourquoi parler de ghetto alors que nous confierions plus de pouvoirs politiques au ministre et au sous-ministre, ce qui leur donnerait une chance égale d'obtenir des fonds et d'attirer l'attention au lieu d'être considérés comme un parent pauvre? Pourquoi parler de ghetto alors que la fusion de ces nouvelles forces permettrait d'obtenir un programme nettement supérieur, nettement plus efficace et d'offrir de meilleurs services aux Canadiens? Pourquoi parler de ghetto alors que le Conseil des arts du Canada relèverait de ce ministère responsable afin d'éviter la situation actuelle?

Ainsi, si vous être écrivain et si vous souhaitez parler de vos racines et du patrimoine de votre pays, et que vous vous appeliez Atwood, vous allez au Conseil des arts du canada, vous obtenez vos subventions et vous écrivez votre livre. Par contre, si votre nom de famille est Diciccio ou Defrancesco, le Conseil des arts du Canada vous dira de vous adresser à la direction générale du multiculturalisme qui vous dira qu'elle n'a pas assez d'argent. Pourquoi parler de ghetto quand nous essayons de mettre un terme à ce système?

Pourquoi parler de ghetto alors que ce gros changement dans la hiérarchie administrative signifierait que le gouvernement fédéral accorde une priorité plus grande au multiculturalisme? Pourquoi parler de ghetto alors que ce changement n'empêcherait pas le ministre ni n'importe quel autre ministre de discuter d'un programme de multiculturalisme avec tous les ministères et tous les collègues du Cabinet? Pourquoi parler de ghetto alors que ce ministère responsable distinct peut être considéré comme une étape vers la création d'un ministère de la culture, pas des communications et de la culture mais un ministère qui reflèterait la culture canadiennes qui est multiculturaliste?

Ce n'est pas simple ni facile sur le plan politique. Ni les belles paroles ni les belles professions de foi ne permettront d'y arriver. Pour mon parti et pour moi, un ministère distinct constituerait une étape importante utile et assurée vers cet objectif ultime.

• (1230)

Quand le ministre déclare qu'avec cette proposition on enfermerait le multiculturalisme dans un ghetto, les Canadiens se demandent si ce sont ceux qui préconisent une vision plus vaste et plus hardie, facteur de changements, qui cherchent à garder le multiculturalisme dans une situation marginale, ou si

ce ne sont pas plutôt ceux qui ne veulent rien faire et souhaitent maintenir le statu quo.

Ces propos, encore une fois, je ne les tiens pas de gaieté de coeur. Ils sont l'écho de ceux qu'ont tenus les associations et les particuliers qui se sont exprimés d'abondance et avec beaucoup de conviction à propos de l'idée d'un ministère distinct.

Le *Canadian Hellenic Congress* a déclaré ce qui suit:

> Nous sommes cependant déçus de ce que l'honorable David Crombie ait rejeté l'idée d'un nouveau ministère du multiculturalisme . . . au sein du gouvernement du Canada, la politique en matière de multiculturalisme manque de précision et de crédits.
>
> Nous doutons que l'adoption du projet de loi dans sa forme actuelle contribue beaucoup à orienter et à renforcer cette politique.

Le Conseil consultatif des relations civiques multiculturelles de l'Ontario a fait savoir ce qui suit:

> La décision de ne pas créer un ministère du multiculturalisme tel que votre comité l'avait recommandé est inacceptable et ne fait que démontrer l'indifférence du gouvernement à faire du multiculturalisme un objectif fondamental pour le Canada.

Par ailleurs, le professeur Michael Lanphier, de l'Université York, a déclaré:

> On recommande qu'un nouveau ministère . . . soit chargé au premier chef de négocier pour que le multiculturalisme ait un rôle accru dans chacun des ministères.

Je dois donc me demander qui, donc, cherche à enfermer le multiculturalisme dans un ghetto, à préconiser des idéaux susceptibles d'ériger tout autour un mur plus élevé qu'il soit à peu près impossible à abattre.

Le budget se tait également au sujet de la possibilité d'accroître le budget de 1 $ par année-personne. Il ne parle pas d'allouer un budget respectable et suffisant qui permette de financer des programmes et des contributions aux associations et aux activités à travers le Canada. Il ne dit rien non plus sur l'accroissement des effectifs et la nomination d'un commissaire au multiculturalisme qui serait chargé de surveiller l'application de la politique au sein du gouvernement, de la Fonction publique et des sociétés d'État fédérales, et d'en faire rapport au Parlement.

Encore une fois, le ministre a rejeté une recommandation majeure du comité. Comme il vient de le dire, il l'a fait parce que le Canada a déjà sa Commission des droits de la personne et un comité du multiculturalisme. Le ministre lui-même a dit que nous n'avons pas besoin d'un système pour commander et contrôler. Ce n'est pas ce que nous préconisions.

Nous ne demandions pas la création d'une deuxième commission des droits de la personne, organisme réactionnaire qui traiterait chaque cas de discrimination. Nous voulions qu'on créé un poste de commissaire, comme le Commissaire aux langues officielles; un bureau qui ne serait pas sujet aux compromis et aux pressions politiques. Nous voulions un bureau qui présenterait des rapports sur l'état des principes au Parlement, non pas au gouvernement, encore moins à un ministre qui ne ferait que dire au Parlement que tout va très bien, merci. Peu importe l'allégeance politique, rares sont les ministres qui vont faire une critique sincère et constructive du ministère d'un collègue.

Le rapport soumis au Parlement devrait nous indiquer où on a réussi, où on a échoué et comment remédier à la situation. Il nous faut un bureau dont la tâche serait de promouvoir la politique de multiculturalisme dans tous les ministères fédéraux. Il nous faut un fonctionnaire qui joue le rôle de liaison entre le public et les services administratifs fédéraux dans le domaine du multiculturalisme, une personne qui n'aurait pas peur de s'affirmer si le gouvernement hésitait à s'attaquer aux divers problèmes.

Nous avons besoin d'un fonctionnaire qui demanderait comment la Société Radio-Canada applique la politique du multiculturalisme, si elle s'en acquitte bien, ou s'il y aurait lieu de l'améliorer considérablement. Nous avons besoin de quelqu'un qui demanderait si le Conseil des arts du Canada lui aussi respecte ces normes, et si le Conseil du Trésor traite tous les Canadiens—peu importe leurs origines—sur un pied d'égalité quand il engage du personnel.

C'est ce genre de commissaire que nous avions imaginé. Ce serait un moyen efficace d'assurer la mise en application des politiques au jour le jour. Qu'y a-t-il de mal à cela? Cela ne contribuerait certainement pas à enfermer le multiculturalisme dans un ghetto. Ce serait plutôt un investissement pour l'avenir, non seulement dans les mots et les principes que nous devrions tous respecter, mais aussi dans les gestes concrets du gouvernement fédéral.

On ne dit rien dans ce projet de loi pour encourager tous les ministères du gouvernement à faire davantage de publicité dans les médias de troisième langue. On ne parle pas des recommandations pour la nomination de membres au Conseil canadien du multiculturalisme, qui conseille le gouvernement et le ministre dans ce domaine. Ces recommandations devraient venir de la communauté afin que nous sachions que le conseil connaît bien les aspirations, les préoccupations et les besoins réels de la population et qu'il les transmet à nos institutions politiques.

Il n'est pas question dans ce projet de loi de donner aux organismes ethnoculturels nationaux le statut d'organismes de charité afin qu'ils aient moins de difficulté à recueillir des fonds et qu'ils dépendent moins de la politique de la carotte et du bâton appliquée par le gouvernement. On n'y parle pas non plus d'un nombre acceptable de nominations au sein des conseils et des commissions ni, ce qui est encore plus important, de la qualité de ces nominations. La composition des conseils et des commissions doit refléter fidèlement la composition du Canada en 1988, et non en 1888.

Ce sont là quelques-unes des questions que le comité a étudiées et dont il a parlé dans son rapport. Cependant, le gouvernement a préféré ne pas en tenir compte dans son projet de loi. Il a préféré ne pas s'engager et se retrancher derrière les généralités que renferme ce projet de loi.

Au moment où le Canada se prépare à entamer la prochaine décennie, le multiculturalisme doit relever un défi semblable à celui que le bilinguisme a dû relever dans les années 60. A ce moment-là, c'est un premier ministre libéral et un gouvernement libéral qui ont investi le capital politique nécessaire pour concrétiser le rêve d'un Canada réellement bilingue. Pierre Trudeau n'a pas fait que parler de bilinguisme officiel, son gouvernement et lui sont passés à l'action pour en faire une réalité. Pierre Trudeau n'a pas rédigé un projet de loi imagé et creux. Son gouvernement et lui ont plutôt fourni les outils et les mécanismes nécessaires pour atteindre ces objectifs. Ils nous ont donné la Loi sur les langues officielles, un commissaire aux langues officielles, un comité mixte permanent des langues officielles, une base financière solide pour appuyer les

programmes parrainés par le gouvernement, une structure bureaucratique solide pour répondre aux besoins linguistiques de nos régions. Ils ont su faire comprendre surtout que la politique des langues officielles était une politique nationale pour tous les Canadiens et pour toutes les régions du Canada.

[*Français*]

Sans la volonté politique et la détermination qui ont abouti à la création de ces structures, le bilinguisme ne serait aujourd'hui qu'un principe abstrait. Bien sûr, il a fallu payer un certain tribut sur le plan politique pour cet investissement politique. Mais en dernière analyse, le jeu en valait la chandelle.

Les luttes qu'a suscitées le bilinguisme ont aussi prouvé que le combat n'est pas gagné d'avance. Il faut constamment travailler et lutter pour réussir. De la même façon, si nous voulons que le multiculturalisme ait une influence vitale sur les affaires et le caractère de notre pays, il faudra une volonté politique et des structures analogues. Si nous voulons, madame la Présidente, que le multiculturalisme réponde de façon appropriée et dynamique aux aspirations des générations futures, il faudra que notre parti et ce Parlement consentent les investissements politiques nécessaires.

• (1240)

[*Traduction*]

Nous devrions avoir aussi le courage de rappeler aux Canadiens qu'une politique multiculturelle plus dynamique n'affaiblira aucunement notre politique de bilinguisme officiel. Personne ne demandera le statut de langue officielle pour une troisième langue si notre politique multiculturelle devient plus vigoureuse. Bien que le Canada ait deux langues officielles, son patrimoine culturel se compose de la multitude des cultures qui coexistent sur son territoire. Nous devrions donc préconiser une politique multiculturelle plus vigoureuse pour renforcer le bilinguisme officiel et insuffler une nouvelle vie à ce pays que nous appelons le Canada.

Pour ces raisons, le parti libéral demandera, en présentant des amendements au comité, que ce projet de loi soit renforcé et acquière un peu plus de substance. Il ne devrait pas se contenter de symbolisme. Il devrait faire davantage pour valoriser le multiculturalisme, non pas dans l'intérêt de ceux qui qui siègent ici, mais à l'avantage des citoyens de notre pays quels qu'ils soient, de quelque origine qu'ils soient et quel que soit le moment de leur arrivée au Canada. Il n'y a aucune raison de penser que nous ne pourrons pas y arriver, surtout si on tient compte du récent rapport signé par tous les partis. Le Parlement et le gouvernement n'auraient aucune excuse s'ils manquaient l'occasion qui se présente à eux.

Pour ces raisons, j'espère que le gouvernement conservateur et surtout le ministre responsable du multiculturalisme seront à la hauteur de la situation et se joindront à la communauté pour entreprendre hardument cette deuxième étape du multiculturalisme plutôt que de se cramponner désespérément au passé et de s'attendre à être félicités pour cela.

Les Canadiens méritent davantage. Ceux qui luttent dans les circonscriptions multiculturelles de notre pays méritent davantage. Les jeunes Canadiens de la deuxième ou troisième génération d'ascendance autre que française ou anglaise méritent davantage. Leurs attentes et leur conception du multiculturalisme sont peut-être très différentes de celles de leurs parents. Ils veulent que la politique règle des problèmes et réponde à des questions que n'ont pas connus les générations précédentes dans leurs efforts d'édification de notre grande nation. Le multiculturalisme mérite plus qu'une façade. Nous parlons de fierté nationale, d'un sentiment d'appartenance à la nation et des forces qui se sont fondues pour édifier le Canada. Nous parlons des fondements mêmes de notre nation, pas nécessairement d'une politique mais d'un mode de vie qui nous distingue de tous les autres pays du monde.

Pour tirer une analogie avec les jeux olympiques, disons qu'avec ce projet de loi, le gouvernement voudrait que l'on se contente de bronze quand beaucoup de Canadiens veulent qu'il vise l'or. C'est sur cette pensée que je conclus mon intervention dans ce débat de deuxième lecture. Le ministre et le gouvernement devraient viser plus haut. Pour paraphraser le ministre, je dirai que le projet de loi ne devrait pas permettre que la politique puisse tomber dans l'oubli. C'est là un défi à relever à cette étape-ci de notre évolution.

La politique de multiculturalisme, si elle a jusqu'à maintenant été marquée par les succès ne doit pas moins évoluer avec son temps. Il faut relever de nouveaux défis et mettre l'accent sur les nouveaux problèmes. Les innombrables possibilités du pays ne sont pas aussi facilement accessibles à tous. La stabilité n'est pas l'apanage de tous. Nous sommes tous fiers d'être canadiens et pouvons comparer avantageusement notre situation à celle d'autres régions du monde, mais cela ne doit pas nous empêcher d'essayer d'améliorer notre société pour que tous les Canadiens aient accès à ces possibilités et à cette stabilité dont le ministre parlait tout à l'heure.

Bien que le gouvernement n'ait pas profité du feu vert politique que lui donnait le comité et qu'il n'ait pas adopté ses recommandations dont bon nombre représentaient l'essence d'un rapport traduisant les sentiments des Canadiens de tout le pays, j'espère qu'à l'étape du comité le ministre et son gouvernement feront au moins un compromis. Ils se rendront compte, je le souhaite, que selon la définition de ce projet de loi l'avenir du multiculturalisme est dans le passé, chose que nous devons changer radicalement. Nous devons modifier le libellé et l'esprit du projet. Nous devons nous assurer qu'il est possible de concrétiser les paroles éloquentes du ministre lorsque nous ferons face aux problèmes d'un pays qui s'agrandit. Le Canada continuera à avoir besoin de la passion des immigrants pour le rendre plus fort et plus puissant.

Nous devons juger cette mesure d'après son contenu et nous avons l'intention de l'améliorer de façon que les députés de tous les partis puissent constater avec satisfaction que le Parlement a fait passer courageusement et progressivement le dossier du multiculturalisme dans sa seconde phase. J'espère que le ministre et le gouvernement partageront ces sentiments.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je suis heureux de parler au nom de mes collègues du caucus néo-démocrate du projet de loi C-93, visant à maintenir et à valoriser le multiculturalisme au Canada. Le Canada vit aujourd'hui une journée historique. Pour la première fois, nous débattons un projet de loi qui porte sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada. A bien des égards, il est un peu tard pour prendre une telle initiative puisque la politique du multiculturalisme énoncée en 1971 est en vigueur depuis 16 ans. Tous les partis du Parlement se sont engagés vis-à-vis de cette politique et ont résolument avalisé la reconnaissance de la diversité des peuples dans notre pays. Ils ont appuyé le gouvernement lorsqu'il a voulu adapter notre politique à la réalité. Il suffit de se pencher sur les budgets des dépenses qu'ont déposés les gouvernements successifs pour constater combien peu de cas on a fait de l'énoncé de politique de 1971. Ce n'est que très graduellement qu'on a réservé des fonds à diverses fins de développement culturel et institutionnel et d'intégration communautaire pour refléter la diversité de notre pays. On a été encore plus lent à trouver les moyens institutionnels de soutenir ces efforts.

• (1250)

Même aujourd'hui, notre ministre chargé du multiculturalisme (M. Crombie) est également secrétaire d'État du Canada. S'il doit consulter le puissant ministre qu'il est, on peut supposer qu'il le fait dans son for intérieur à titre de ministre chargé du multiculturalisme qui demande conseil au secrétaire d'État sur la pertinence d'une intervention proposée en matière de multiculturalisme.

Comme d'autres l'ont constaté, nous ne dépensons aujourd'hui que 25 millions de dollars par année . . . c'est-à-dire moins que 1 $ par homme, femme ou enfant canadien pour soutenir une politique conçue pour assurer l'affirmation des réalités fondamentales du pays, modifier le mode de fonctionnement du gouvernement fédéral et amener, à terme, les provinces, les municipalités, les organisations non gouvernementales et les organisations de bénévolat à s'adapter à la diversité qui caractérise le Canada.

Qu'est-ce qui explique une telle lenteur? Pourquoi le projet de loi C-93 est-il si limité? Pourquoi sommes-nous confrontés à un projet de loi qu'on pourrait facilement discréditer en disant qu'il institutionnalise le statu quo? Nous sommes censés avoir reconnu suffisamment un phénomène parce que nous avons donné un fondement législatif à une réalité qui existait.

Mon collègue le député de York-Ouest (M. Marchi) prétend que ce genre de multiculturalisme est axé sur le passé plutôt que sur l'avenir. Dans un certain sens, je crois qu'il a raison de faire cette observation.

On nous propose si peu parce que la politique du multiculturalisme ne s'est pas encore enracinée dans l'esprit des ministres, dans le raisonnement des gouvernements et dans la réalité du gouvernement canadien. Cela ne s'est pas produit parce qu'on ne s'est pas encore rendu compte de la puissance dans notre pays des forces qui s'opposent à l'application de la politique du multiculturalisme énoncée en 1971.

Ceux qui ont parlé avant moi, le secrétaire d'État en présentant le projet de loi aussi énergiquement que d'habitude, et mon collègue, le critique libéral et membre du comité permanent du multiculturalisme, ont parlé de divers aspects de l'histoire canadienne. A mon avis, on a de bonnes raisons de revenir sur le passé avec discernement et de dire la vérité sur l'histoire de notre pays. Ce n'est que si on le fait qu'on verra combien il reste à accomplir et on comprendra peut-être avec indulgence pourquoi si peu a été accompli à l'égard de la politique du multiculturalisme.

Je reviens 100 ans et plus en arrière dans l'histoire canadienne, ce qui me fait penser à cet éminent homme politique du Québec, George Cartier. Je dis bien «George» de propos délibéré parce que, naturellement, il ne s'appelait pas Georges comme le pensent souvent ceux qui ne le replacent pas dans le contexte de l'histoire canadienne. On l'avait nommé «George», comme le roi George III. Il portait le nom d'un monarque britannique parce que ses parents estimaient que la monarchie était la meilleure protection des sujets britanniques francophones au Canada. Ils craignaient les pressions qui pourraient être exercées sur eux par leurs voisins, par le gouvernement du Bas Canada, la province du Canada ensuite et, naturellement, quand il a fait lui-même de la politique, il aurait pu craindre ce qui pouvait arriver au sein du Dominion du Canada. Ils pensaient qu'il était possible d'être de bons sujets du roi. Si on était catholique, si on parlait français, si on menait une vie vertueuse et utile dans la vallée du Saint-Laurent au Canada, on était un bon sujet du roi, on pouvait être différent et pourtant bien servir le roi.

Nous sommes encore tous, bien sûr, des sujets du monarque. C'est la vision des choses transmise jusqu'à nos jours que nous essayons de résumer dans le concept de citoyenneté qui, nous le savons, a une place prépondérante dans l'image profonde que le secrétaire d'État a du pays.

Que s'est-il passé au XIXe siècle? Quelle réalité s'imposait aux parents de George Cartier? Les pressions étaient fortes pour angliciser notre pays. Elles étaient fortes pour le fondre en un seul peuple de langue anglaise. Il y a cent ans, à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, un député de l'Ontario nommé D'Alton McCarthy entreprenait de faire de nous un pays anglais. Il a marqué certaines de ses plus grandes victoires au Manitoba, la province où je suis né et où j'ai grandi. Il s'est employé à mettre fin au bilinguisme qui était reconnu par la Constitution, comme la Cour suprême nous l'a rappelé récemment.

Sa première réussite a été de convaincre un gouvernement manitobain de trahir les promesses faites à une minorité, d'abolir le système des écoles confessionnelles pour créer un système d'écoles publiques qui ne respectait pas les droits de la minorité, et d'entreprendre de rendre la province anglaise. C'est en effet au milieu d'une grande guerre, qui était alors encore une guerre d'empires qui se transformait progressivement en lutte pour la démocratie et les droits de la personne, que la province du Manitoba a choisi de mettre fin à l'enseignement bilingue, non seulement anglais-français, mais aussi notamment anglais-allemand et anglais-ukrainien, qui s'était poursuivi jusqu'en 1916, et qu'elle a exigé que l'enseignement se fasse uniquement en anglais.

Moi qui descends de Mennonites, je soupçonne que, étant de descendance mennonite, je suis l'une des rares personnes dont des congénères ont quitté notre pays comme exilés culturels et politiques parce qu'ils s'estimaient opprimés. J'ai des parents éloignés qui vivent dans l'État mexicain de Chihuahua, depuis leur départ du Canada pour protester. Ils étaient venus ici en pensant pouvoir y vivre en objecteurs de conscience, y pratiquer leur religion et continuer à y utiliser l'allemand en même temps que l'anglais. Lorsqu'on leur a retiré ces privilèges, en 1916, beaucoup sont partis et je pense qu'il faut se rappeler cet aspect particulier de l'histoire du Manitoba et du Canada.

L'un des instruments culturels utilisés par le Canada à la fin du XIXe siècle fut l'Acte des sauvages qui interdisait la danse «Tamanawas» et le «Potlatche». Cette mesure législative visait à détruire un peuple. Il s'agissait de déchirer la nation canadienne, d'éliminer du sol canadien les cultures distinctives. Elle est restée en vigueur trois quarts de siècle. Ce n'est que dans les années 1950 et 1960 que nous avons commencé à changer. C'était le patrimoine que nous avions et c'est seulement dans les années 1960 que nous avons commencé à le modifier.

Je vois qu'il est treize heures. Je vais donc arrêter et je reprendrai cette exploration historique et ses conséquences politiques après quinze heures.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA PRESSE

LA NAISSANCE DU *MONTREAL DAILY NEWS*

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, c'est avec enthousiasme que je salue la naissance du *Montreal Daily News* qui publie aujourd'hui son premier numéro. Et je tiens d'abord en cette occasion spéciale à féliciter Pierre Peladeau et la famille Quebecor pour leur initiative et leur courage.

J'offre également mes meilleurs voeux à l'éditeur George MacLaren, au directeur Don Foley et au rédacteur en chef Jim Duff. Je suis persuadé qu'ils vont offrir aux Montréalais et aux Canadiens des articles sensés et pénétrants.

Je dirais même, comme le fait voir son numéro d'aujourd'hui, que le *Montreal Daily News* est parfaitement en mesure de rendre compte de façon concise de l'actualité locale, provinciale, nationale et internationale. Il est fort constructif dans notre société pluraliste d'avoir avec ce tabloïd un support de plus pour témoigner de la vitalité des Montréalais, des Québécois et en particulier de la collectivité anglophone du Québec.

Je félicite le personnel de ce tabloïd prometteur qui devrait insuffler un sang nouveau dans la présentation des nouvelles et dans la concurrence à satisfaire notre fort appétit pour des informations exactes et intéressantes, et promouvoir le dialogue. Bienvenue au *Montreal Daily News*!

* * *

LA PORNOGRAPHIE

ON DEMANDE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-54

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, la pornographie est une chose dont beaucoup de Canadiens estiment, c'est évident, qu'elle n'a pas sa place dans notre société. Le projet de loi gouvernemental antipornographie, le projet de loi C-54, a suscité la plus forte vague d'appui que le ministère de la Justice ait reçue depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement.

L'obstruction constante de l'opposition aux projets de loi gouvernementaux consume une bonne part du calendrier législatif qui pourrait être utilisée à l'adoption de textes progressistes comme le projet de loi C-54. J'invite l'opposition à se montrer plus responsable dans la discussion et j'invite également le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) à présenter le projet de loi C-54 à la deuxième lecture et au comité.

Le gouvernement ne devrait pas se laisser décourager par la minorité braillarde du pays. Il est clair qu'une écrasante majorité de Canadiens applaudit à ce projet de loi du ministre.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—L'EXÉCUTION PROCHAINE DES «SIX DE SHARPEVILLE»

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, quelques jours seulement avant l'anniversaire des émeutes de Sharpeville, le gouvernement sud-africain a annoncé que les «six de Sharpeville» seront pendus le vendredi 18 mars prochain.

Article 21 du Règlement

Malgré les preuves douteuses de leur culpabilité, il semble que ces six personnes paieront de leur vie la violence généralisée qui fait rage en Afrique du Sud depuis quelques années.

J'exhorte de nouveau le gouvernement canadien à inciter à la clémence pour les «six de Sharpeville» et à utiliser ses bons offices pour rallier les appuis internationaux à cette fin. Le premier ministre Botha devrait faire preuve de clémence dans l'intérêt non seulement des six accusés mais aussi de tout son pays. Pourquoi devrait-il pousser son pays vers un accroissement de la violence et du carnage? Ces actions prouvent que le gouvernement sud-africain rejette toutes les normes de jurisprudence internationale et qu'il fait fi de l'opinion mondiale.

J'exhorte le gouvernement canadien à revoir sa politique à l'égard de l'Afrique du Sud, à envisager de nouvelles mesures, y compris les sanctions économiques globales auxquelles le premier ministre (M. Mulroney) a fait allusion devant les Nations Unies, et à presser le gouvernement de l'Afrique du Sud d'instituer des changements sociaux significatifs dans ce pays.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

ON DEMANDE PLUS DES MINISTRES DES FINANCES DU CANADA ET DU QUÉBEC

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis que les actions accréditives ont été utilisées dans le financement de l'exploration, l'industrie minière en Abitibi-Témiscamingue, au Québec et au Canada, a connu une vigueur nouvelle pratiquement jamais égalée dans le passé.

Le financement de risque de l'exploration par des actions accréditives a été la méthode idéale pour intéresser les investisseurs aux ressources naturelles, avec le résultat que nos chômeurs, nos prospecteurs, nos géologues, nos géophysiciens, nos ingénieurs ont trouvé du travail, ont mis leurs talents à contribution pour donner un essor considérable à notre industrie minière. C'est vrai à un point tel qu'on semble surpris qu'il y ait tant de gens ici qui connaissent du succès dans l'exploration. C'est pourtant simple. Il leur faut des défis. Quand on ne travaille pas, il est difficile de montrer ce qu'on peut faire.

Monsieur le Président, c'est une industrie vitale pour le bien-être de tous les Canadiens, et nous voulons de l'action de la part des ministres des Finances du Canada et du Québec, d'ici fin avril 1988.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES—LE RETARD

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, qu'est-ce qui provoque actuellement le retard dans les négociations collectives entre l'Alliance de la Fonction publique et le gouvernement? Pourquoi est-il si difficile de négocier de nouvelles conventions avant l'échéance des anciennes?

Beaucoup de fonctionnaires ont une convention collective échue depuis près d'un an. Plusieurs de mes électeurs s'interrogent.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, certains fonctionnaires ont perdu leur emploi, d'autres, leur sécurité, une partie de leur salaire, leurs privilèges de stationnement, leur droit à la négociation collective et ainsi de suite. Il est grand temps que les députés conservateurs de la région de la capitale nationale prennent la défense de leurs électeurs. Il est temps d'exiger que le président du Conseil du Trésor (M. Mazankowski) présente des offres raisonnables à la table de négociation afin que les conventions collectives se règlent rapidement et de manière satisfaisante.

En général, les fonctionnaires de la région de la capitale nationale s'acquittent fort bien de leur tâche. Ils ont le droit de travailler et de s'attendre à ce que le gouvernement les traite comme il se doit.

* * *

• (1405)

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT MUNICIPAL DE HAMILTON—ON DEMANDE INSTAMMENT UNE SURVEILLANCE DES VOLS

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je prends la parole pour tenir la Chambre au courant des progrès réalisés à l'aéroport municipal de Hamilton et de quelques problèmes qui s'y posent. Récemment, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le président régional de Hamilton—Wentworth, Bill Seaps, avec le maire de Glanbrook, Helen Bell, avec le maire d'Ancaster, Bob Wade, avec le maire de Hamilton, Bob Morrow ainsi qu'avec la conseillère régionale, Ann Sloat et une délégation d'électeurs préoccupés de Mountain.

Nous nous sommes tous entendus au sujet de deux choses: tout d'abord, nous voulons que l'aéroport de Hamilton connaisse le plus grand essor possible. Justement, *Pan Am Express* inaugure officiellement son service à Mount Hope jeudi. En deuxième lieu, nous avons convenu que nous devrions tout faire pour minimiser le bouleversement du mode de vie des Canadiens que j'ai l'honneur de représenter.

Je demande donc instamment au ministre des Transports (M. Crosbie) d'instituer une surveillance constante ou de veiller beaucoup plus étroitement à la sécurité, car nous devons savoir quels sont les appareils qui atterrissent à Hamilton, à quelles heures ils le font et quelle est leur altitude de vol. Il faut revoir les corridors aériens pour atténuer le problème du bruit.

Je veux remercier publiquement le ministre des Transports de son intérêt soutenu et de sa collaboration en vue de favoriser la rentabilité de l'aéroport international de Hamilton qui est en pleine croissance.

L'AVORTEMENT

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER LES ENFANTS À NAÎTRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, depuis que la Cour Suprême a déclaré que la loi sur l'avortement était anticonstitutionnelle, le 28 janvier 1988, plus rien ne protège maintenant nos futurs citoyens que sont les enfants à naître. J'ai reçu de mes électeurs et d'autres Canadiens un nombre incroyable de lettres demandant la protection pleine et entière des droits du foetus.

Mes convictions sur la valeur de la vie humaine m'obligent à partager leurs vues. La protection de l'enfant à naître est le fondement de toute société juste. Des vies sont en danger en l'absence de législation sur l'avortement. Je prie donc instamment le gouvernement de présenter sans plus tarder une mesure pour protéger l'enfant à naître. Il ne saurait être question de compromis lorsque la vie humaine est en cause.

* * *

[*Français*]

LE SPORT

HOMMAGE AUX PIROUETTES DE LAVAL

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre responsable du Multiculturalisme): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me lève aujourd'hui pour rendre hommage à une équipe de patinage artistique de ma circonscription: c'est la championne canadienne mieux connue maintenant sous le nom de «Pirouettes de Laval», cette même équipe qui fut si injustement mise de côté par un choix très discutable et personnel d'une seule personne responsable du Comité de la cérémonie de clôture à Calgary, du nom de Brian Pockard, qui a bafoué le patinage artistique québécois et le sport amateur tout entier au pays, un dinosaure qui n'a pas encore compris la dualité canadienne et, plus particulièrement, le Québec.

Le Québec a subi plus que sa part de discrimination, monsieur le Président; alors j'ai dit aux patineurs, aux patineuses, aux entraîneurs et bénévoles ainsi qu'à leurs familles, et je voudrais, au nom du premier ministre du Canada (M. Mulroney), du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) (M. Jelinek) ainsi que de tous mes collègues des deux côtés de la Chambre, leur faire part de toute notre admiration pour l'excellent travail et les encourager à continuer à si bien représenter notre jeunesse et notre pays.

Monsieur le Président, saluons nos championnes canadiennes, les «Pirouettes de Laval», qui sont aujourd'hui présentes à la Chambre. Bravo!

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE SYSTÈME DE REMISE DE DROITS DE DOUANE DANS LE SECTEUR AUTOMOBILE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur répète qu'il a réalisé de grands gains grâce à l'accord de libre-échange avec les États-Unis. Malheureusement, la réalité est tout autre. Le chapitre 10 de cet accord traite du secteur automobile. On est censé y avoir réglé tous les problèmes existants à ce chapitre entre les deux pays, notamment en ce qui concerne le système de remise de droits de douane et les délais prévus à leur sujet.

En dépit de ce chapitre et du fait que les États-Unis sont censés observer les dispositions de l'accord, le gouverneur du Michigan M. James Blanchard, a lancé une poursuite contre le Canada pour pratiques commerciales déloyales. Il voudrait faire supprimer ces remises de droits de douane beaucoup plus rapidement que ne l'exige l'accord. Le secteur de l'automobile au Canada risque d'y perdre des milliers d'emplois.

Là encore, les États-Unis voudraient gagner sur les deux tableaux. Ils ont poussé le Canada à conclure un accord injuste et ils nous intentent des poursuites en vertu des lois sur la concurrence déloyale.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais mentionner à cette Chambre l'excellente performance du Canada, résultant des politiques mises de l'avant par notre gouvernement.

En effet, selon les dernières données transmises par Statistique Canada, notre pays a enregistré son plus bas taux de chômage depuis six ans, fléchissant ainsi à 7.8 p. 100. Le Canada se démarque par son excellente performance économique au niveau de la création d'emplois en créant plus d'emplois que l'Allemagne de l'Ouest, l'Irlande, la Suède, la Finlande, la France, la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, tous pays membres de l'OCDE.

Ainsi, depuis septembre 1984, il s'est créé 1 213 000 emplois, dont 653 000 chez les femmes. Le taux de chômage chez les femmes est passé de 12 à 8.4 p. 100, démontrant ainsi la volonté de notre gouvernement en matière d'équité en emploi. Le taux de chômage chez les jeunes est passé de 18.3 à 12 p. 100.

Monsieur le Président, la différence entre l'actuel gouvernement et celui qui nous a précédé est significative: Avec les conservateurs, les Canadiens travaillent au lieu de retirer des prestations d'assurance-chômage!

Article 21 du Règlement

LES JEUNES

OPPOSITION AUX COUPURES DANS LES SERVICES À LA CLIENTÈLE ÉTUDIANTE POSTSECONDAIRE

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, dans une note de service, le Directeur général des opérations des Centres d'emploi du Canada a écrit: «A la lumière des allocations de ressources annoncées pour 1988-1989, il m'apparaît inévitable que les directions de CEC remettent en question la présence assidue de ressources sur les campus des collèges.

Le message est clair. Il y a deux ans, on assistait à une coupure de 30 p. 100 des ressources sur le campus, ce qui affectait grandement les services offerts à la clientèle étudiante postsecondaire; aujourd'hui, on a décidé d'abolir quasi-totalement ce service. On se paie la tête des étudiants, monsieur le Président!

On ne considère aucunement la clientèle étudiante particulière par son homogénéité, par le groupe d'âge auquel elle appartient, par son manque d'expérience face au monde du travail. Les finissants des collèges appartiennent à la tranche d'âge la plus affectée par le chômage. Cependant, loin de s'en préoccuper, on veut leur enlever le maigre service de placement qui leur restait. Qu'est-ce donc, sinon une insouciance grave de la situation des jeunes de la part du ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) et de ce gouvernement.

Depuis quatre ans, on n'a rien fait pour les jeunes, mais c'était insuffisant pour ce gouvernement. Il faut à présent effectuer une saignée dans les ressources des centres d'emplois du Canada sur campus.

La Fédération des CEGEP proteste, je proteste et tous les étudiants canadiens le feront également lorsqu'ils constateront l'ampleur de ces coupures.

* * *

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

ON DEMANDE AU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE D'ÉCLAIRER LA CHAMBRE SUR SA CONNAISSANCE DU DOSSIER

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, notre gouvernement est en train de modifier les mesures législatives qui s'appliquent en cas de crise. Il y a maintenant plus de 15 ans, à cause de la Loi sur les mesures de guerre, les Québécois étaient victimes du gouvernement libéral d'alors. Il est maintenant clair pour tous que la grave intolérance des libéraux sur les mesures de guerre était sans fondement. Cette crainte était viscérale et émotive. Des Québécois se sont plu à faire emprisonner des Québécois.

Parce qu'il a participé à cette incarcération collective, le chef libéral actuel (M. Turner) devrait éclairer cette Chambre sur sa connaissance de ce dossier. Les libéraux et leur chef ont l'occasion de s'excuser aujourd'hui auprès de la société québécoise. Excusez-vous!

• (1410)

[*Traduction*]

LES BANQUES

LES BANQUES À CHARTE—LES FRAIS DE SERVICE FACTURÉS À LA CLIENTÈLE

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les banques à charte canadiennes font systématiquement fi d'une disposition de la Loi sur les banques qui exige d'elles qu'elles aient l'accord explicite de leur clientèle avant de leur facturer tels ou tels frais de service. Les banques à charte obtiennent de leurs clients une acceptation globale de ces frais, puis leur facturent les frais qu'elles estiment nécessaires à la réalisation de leurs fins.

Par exemple, la Banque royale demande 6 $ pour un retrait en dollars américains et 8,50 $ pour un chèque aussi en dollars américains. La coopérative de crédit du service civil, elle, demande 1 $ pour le retrait—c'est absolument gratuit pour le client de 55 ans et plus—et 35c. pour un chèque.

[*Français*]

Les Caisses populaires du Québec et du Canada français et les caisses d'économies, situées partout au Canada, répondent aux besoins de leur clientèle. Elles utilisent leurs ressources pour prêter dans leur communauté et assurer ce service sans frais exorbitants.

[*Traduction*]

J'exhorte les Canadiens à envisager de devenir clients d'une coopérative de crédit lorsqu'ils sont insatisfaits du service de leur banque.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES AUTEURS DE DÉLITS D'AGRESSION—ON PRÉCONISE DES SENTENCES PLUS SÉVÈRES

M. Alan Redway (York-Est): La semaine dernière, monsieur le Président, le conseil municipal de Toronto a adopté une motion réclamant qu'on apporte des changements au système fédéral de justice pénale afin que les auteurs de délits d'agression reçoivent des sentences plus sévères et paient entièrement pour leurs crimes sans possibilité de libération conditionnelle leur permettant d'être confiés rapidement à des maisons de transition.

Pendant le débat, une conseillère municipale modérée qui passe pour avoir beaucoup de bon sens, June Rowlands, a dit ceci:

> Le Code criminel ne protège pas la société. Le pendule est allé trop loin: on se soucie trop du criminel et pas assez des victimes ou des victimes éventuelles.

La conseillère municipale Kay Gardner, connue pour sa conscience sociale, a pour sa part dit ceci:

> Les gens se sentent trahis par les fonctionnaires qui remettent des délinquants en liberté dans notre ville avec peu de surveillance sinon aucune.

Voilà exactement ce que je pense, monsieur le Président. Le gouvernement a accompli de grandes choses, mais il devrait réexaminer notre système de justice pénale, et vite.

• (1415)

LES LANGUES OFFICIELLES

LES DROITS DE LA MINORITÉ LINGUISTIQUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le projet de loi sur les langues officielles est maintenant au comité où la discussion j'espère reflètera un véritable sens de justice linguistique. En tant qu'anglophone du Québec, je sais qu'il faut promouvoir la langue française, car elle en a besoin, mais cela doit-il se faire aux dépens de l'autre mode d'expression linguistique et culturel? Pour le moment, nous ne pouvons pas nous exprimer pleinement dans notre langue car les enseignes bilingues ne sont pas permises au Québec.

Sur le plan culturel, la Loi sur le cinéma révisée va réduire l'accès aux films en anglais. Le fait que nous soyons une province francophone signifie-t-il que nous ne puissions pas apprécier d'autres langues? Veut-on la paix sociale aux dépens de la minorité linguistique?

Si tout cela a du sens, alors l'opéra, le théâtre, et la littérature devraient également être traduits pour les Québécois. Alors que le monde entier se délecte en lisant les ouvrages de Shakespeare, de Margaret Laurence, d'Andrew-Lloyd Webber ou de Steven Sondheim, les Québécois végètent dans notre «société distincte».

C'est seulement en promouvant tous les films, toutes les oeuvres théâtrales et littéraires et toutes les langues, que le Québec prendra sa place dans le monde culturel et démocratique; alors, la langue française sera une distinction respectée au lieu d'être un handicap dans cette société distincte, et nous prouverons que nous respectons les droits et les libertés prônés par notre société démocratique, ce qui est une garantie de paix sociale.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—L'EXÉCUTION PROCHAINE DES «SIX DE SHARPEVILLE»

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le gouvernement de l'Afrique du Sud a poursuivi sa politique barbare en annonçant l'exécution, vendredi prochain, des «Six condamnés de Sharpeville», une noire et cinq Sud-africains noirs, malgré les appels à la clémence venus du monde entier invitant le gouvernement a commuer la sentence et malgré le fait également qu'aucun des six intéressés n'a participé directement à un meurtre.

Hier, l'avocat des six condamnés a déclaré que leur seul espoir reposait sur un appel lancé par le premier ministre Thatcher, le président Reagan et le chancelier Kohl.

Je voudrais demander au premier ministre, qui attache la plus haute importance aux problèmes d'Afrique du Sud, s'il va se mettre en rapport avec les trois alliés en question et leur demander de lancer cet appel du dernier espoir au gouvernement de l'Afrique du Sud, afin d'épargner la vie des six intéressés.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je partage la profonde indignation et la grande consternation de mon honorable collègue au sujet de la décision annoncée en Afrique du Sud. Le gouvernement canadien a déjà fait savoir qu'il s'y opposait tout à fait. Nous nous sommes également entretenus avec nos alliés à ce sujet et nous serons heureux de le faire à nouveau.

Au nom du gouvernement, du Parlement et des Canadiens, j'ai envoyé un message personnel au président de l'Afrique du Sud, afin de lui demander de suspendre l'exécution prévue et de réfléchir de façon humaine et sérieuse à la gravité de la mesure envisagée.

Nous sommes tout à fait opposés à cette exécution, et nous avons fait connaître notre position à cet égard directement au président de l'Afrique du Sud.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'APPUYER CERTAINS CHEFS RELIGIEUX

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, considérant qu'il y a 38 autres personnes qui attendent la peine capitale en Afrique du Sud et qui sont dans des circonstances semblables, c'est-à-dire condamnées à mort pour avoir participé à une démonstration où une mort a eu lieu, est-ce que le gouvernement est prêt à appuyer la demande de plusieurs chefs religieux, que les Nations Unies prennent action immédiatement pour régler cette affreuse situation?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous voulons chercher tous les moyens qui nous sont disponibles d'encourager un changement dans les attitudes du gouvernement de l'Afrique du Sud. Comme l'honorable député le sait très bien, il y a eu la considération d'une action par le Conseil de sécurité des Nations Unies en ce qui concerne la loi la plus récente, en Afrique du Sud. Malheureusement, il n'y a pas eu d'accord auprès du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'action. Il y a d'autres moyens qui nous sont disponibles. Nous sommes en contact avec les chefs des Églises, en Afrique du Sud. Nous sommes en contact avec les personnes actives dans l'opposition civile, en Afrique du Sud. Je viens de recevoir une lettre d'Alan Boesak qui a exprimé ses remerciements pour le leadership que le Canada a exercé. Nous voulons avoir des conversations directes avec M. Boesak, avec d'autres chefs de l'opposition et de l'apartheid en Afrique du Sud. Nous voulons continuer avec tous les moyens qui nous sont disponibles d'exprimer l'attitude du Canada, d'encourager le gouvernement de l'Afrique du Sud dans le cas des «six de Sharpeville», et dans d'autres cas de prendre une approche humanitaire.

• (1420)

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'APPLIQUER DES SANCTIONS GLOBALES OBLIGATOIRES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, hier, le gouvernement de l'Afrique du Sud a décidé de procéder à l'exécution des six condamnés.

Au cours du week-end, il a interdit les protestations anti-apartheid de la part de l'Église et en février, donc, tout récemment, il a proscrit tous les groupes d'opposition dirigés par des noirs, en Afrique du Sud. Il fait un pied de nez au monde entier en continuant à violer les droits de la personne en toute impunité.

Au cours du dernier week-end, alors qu'il s'adressait à plus de 1 000 membres de la communauté noire, le premier ministre a déclaré ce qui suit:

> Nous n'hésiterons pas à prendre toutes les mesures nécessaires, afin de bien faire comprendre au gouvernement de Pretoria que son régime est inacceptable, qu'il doit changer et disparaître.

Ma question s'adresse au premier ministre. Le temps n'est-il pas venu pour le gouvernement d'appliquer des sanctions globales obligatoires et de fermer, au moins, les consulats de l'Afrique du Sud à Toronto et Montréal?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons signalé à mon collègue et à d'autres députés que nous nous demandions sérieusement s'il conviendrait de prendre d'autres mesures et d'aller encore plus loin conformément à l'exemple que la Chambre et le gouvernement donnent au sujet de cette question explosive en Afrique du Sud.

Comme je l'ai dit à l'occasion de la remise des prix Harry Jerome à Toronto, samedi soir dernier, le gouvernement envisage sérieusement d'autres possibilités à cet égard, et nous n'hésiterons pas à prendre d'autres mesures, afin de faciliter l'établissement d'un gouvernement démocratique en Afrique du Sud.

* * *

LA CONSOMMATION

LES FRAIS ADMINISTRATIFS DES BANQUES À CHARTE—ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il n'a rien fait encore pour montrer au peuple canadien qu'il s'efforce de défendre la cause des consommateurs.

Le ministre a déclaré récemment au sujet des frais administratifs prélevés par les banques:

> Les banques ont tort d'augmenter les frais qu'elles prélèvent pour certains services et de débiter en conséquence le compte de leurs clients sans les prévenir.

Le ministre avait aussi ajouté:

> J'ai moi-même changé de banque à cause de cela.

Le ministre fera-t-il quelque chose pour les consommateurs canadiens dans ce cas-ci au lieu de se contenter de prendre des mesures pour protéger ses propres intérêts? Va-t-il faire quelque chose pour les consommateurs du Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai aussi déclaré, et je pense que c'était à la Chambre, que nous sommes en train de discuter de la question avec l'Association des banquiers canadiens pour voir si l'association prendra elle-même des mesures pour mettre fin à cette pratique.

Un comité de la Chambre est aussi en train d'examiner la question et il formulera sans doute des recommandations à ce sujet. Je n'hésite nullement à affirmer qu'il serait préférable que les banques mettent fin d'elles-mêmes à cette pratique au lieu que nous présentions une mesure législative pour les y obliger.

Mme Copps: C'est ce que vous aviez dit à propos des fabricants de produits pharmaceutiques.

M. Andre: Nous pouvons certes présenter des projets de loi ou prendre d'autres mesures appropriées, mais pas en premier ressort. Nous préférons voir d'abord si les banques prendront volontairement des mesures pour mettre fin à cette pratique.

M. Dingwall: Monsieur le Président, les consommateurs du Canada savent ce qu'ils pensent du ministre. C'est une chiffe molle quand il s'agit de protéger leurs intérêts.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député peut peut-être poser sa question.

M. Dingwall: Je me réjouis que vous soyez d'accord, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE BLOQUER LES FRAIS ADMINISTRATIFS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre a déclaré:

> J'ai moi-même changé de banque.

Le ministre ne se rend-il pas compte qu'il y a des centaines de localités qui n'ont qu'une seule institution financière et que les habitants de ces localités ne peuvent pas changer de banque?

Au nom de ces Canadiens, je demande au ministre s'il songera à bloquer les frais administratifs des banques tant que le comité permanent n'aura pas présenté un rapport complet à la Chambre des communes.

• (1425)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, on m'a appelé de bien des noms . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: . . . et certains étaient bien pires que celui-là. Je dois dire bien franchement que si nous imposions un blocage des frais administratifs à l'heure actuelle, nous serions probablement obligés d'accepter dans certains cas des frais plus élevés qu'ils ne devraient l'être. De fait, ce que propose le député pourrait ne pas aider les consommateurs parce que les pressions exercées par l'excellent travail du comité de la Chambre et les déclarations qui ont été faites à ce sujet sont en train d'avoir un effet salutaire. Je prédis que ces frais baisseront bientôt. De toute façon, les consommateurs doivent certainement être en mesure de faire leur choix en pleine connaissance de cause et je suis certain que tous les renseignements leur seront fournis à l'avenir.

L'AUGMENTATION DES FRAIS BANCAIRES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est également au ministre de la Consommation et des Corporations que je m'adresse. Il y a quatre mois, j'ai demandé au ministre de bloquer la montée en flèche des frais bancaires. Tandis que le ministre musardait, les consommateurs payaient. Nous savons maintenant que les cinq banques ont touché 4 milliards de dollars de frais de service en 1987 et qu'ils devraient en toucher encore bien davantage en 1988.

Pourquoi le ministre permet-il aux banques de hausser ainsi leurs frais de service? Serait-ce pour compenser la dette des pays du Tiers-Monde que sont le Venezuela, le Brésil, le Mexique, l'Argentine et le parti libéral?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député devra poser cette question à quelqu'un d'autre.

Je trouve que 4 milliards de dollars, c'est à tout le moins une exagération. Le fait est qu'un comité de la Chambre étudie activement la question des frais de service. Le fait est aussi que des fonctionnaires de mon ministère en ont discuté avec des membres de l'Association des banquiers canadiens. Ceux-ci savent qu'ils devront apporter des changements. Ils les envisagent déjà.

Rien n'indique que le fait de bloquer les frais de service ne les aurait pas maintenus à un niveau élevé. En fait, la capacité des consommateurs de savoir quels sont ces frais et d'exercer leur droit d'utiliser ces services ou non devraient davantage obliger les banques à abaisser le niveau de ces frais qu'une décision du gouvernement de les bloquer.

[*Français*]

LES FRAIS DE SERVICES BANCAIRES ÉLEVÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Dans un article du *Toronto Star*, le ministre dit que la concurrence existe mais cette concurrence n'a pas fait baisser le coût des services. Par exemple, cela coûte 6.50 $ pour arrêter le paiement d'un chèque; cela coûte 1.50 $ pour sortir de l'argent de la banque. Ces frais ont doublé en cinq ans. Le ministre est-il prêt à geler des services jusqu'à ce qu'une enquête soit menée?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Si je prends la parole pour répondre à la question supplémentaire, monsieur le Président, c'est parce que le député ignore les plans que le gouvernement a annoncés dans son livre bleu de décembre 1986. Dorénavant, les compagnies de fiducie et les compagnies d'assurance pourront concurrencer les banques pour ce qui est du crédit à la consommation et des prêts aux petites entreprises. C'est le genre de concurrence qui va permettre de réduire non seulement les taux d'intérêt mais également les frais de service. C'est la réponse qui attend le député, non seulement le règlement.

LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES BANQUES—LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Consommation et des Corporations que je pose ma dernière question supplémentaire. En vertu de l'article 201 de la Loi sur les banques, les banques ne peuvent percevoir des frais qu'avec le «consentement exprès» du consommateur. En fait, un de mes employés a ouvert un compte ce matin à une succursale locale de la Banque Impériale de Commerce du Canada et voici le document qu'il a reçu. Il ne s'y trouve aucun engagement précis de payer certains frais.

• (1430)

Le ministre va-t-il simplement rester là à ne rien faire, ou va-t-il au moins veiller à faire appliquer les dispositions de la Loi sur les banques en ce qui a trait aux frais que les banques imposent aux consommateurs?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Bien sûr que le gouvernement veille à l'application de la Loi sur les banques, monsieur le Président!

M. Rodriguez: Pas du tout!

M. Hockin: La Loi sur les banques est parfaitement claire. Le député nous montre un document qu'une personne a ramassé. Si les banques n'obtiennent pas des consommateurs la permission de percevoir certains taux, elles ne peuvent pas les percevoir. Il en a toujours été ainsi et il en est toujours ainsi.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES SUPERBOÎTES—LE COÛT DU REMPLACEMENT PAR LA LIVRAISON À DOMICILE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Le 10 mars, monsieur le Président, le ministre chargé de la Société canadienne des postes a dit aux Canadiens qu'il en coûterait 1,3 milliard de dollars pour remplacer les superboîtes postales par la livraison à domicile. Toutefois, le représentant du gouvernement qui assure la liaison avec Postes Canada dit que le coût s'élèverait à environ 360 millions de dollars, soit à peu près le quart du montant mentionné par le ministre.

Peut-il expliquer cet écart plutôt considérable entre les chiffres?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Sauf erreur, monsieur le Président, le député s'est inspiré d'un éditorial du *Toronto Star*.

M. Rossi: C'est dans le hansard.

M. Andre: On ne peut vraiment pas expliquer ce qui motive le *Toronto Star*.

M. Nystrom: Il a un faible pour Joe.

M. Andre: Le coût estimatif du service à domicile partout où il n'est pas présentement disponible au Canada n'est pas exactement de 1,3 milliard de dollars pour les quatre prochaines années, mais bien de 1 269 786 868 $, d'après les chiffres en ma possession. Si le député aimait les étudier, il n'a qu'à me les demander.

L'ÉGALITÉ DES SERVICES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre semble avoir tendance à exagérer. Le jour suivant, le 11 mars, parlant de la pelouse devant sa maison, il a dit:

> . . . devant chez moi, il y a une boîte aux lettres, une boîte de l'Hydro et des poteaux téléphoniques.

Quelle belle pelouse! Mais il n'a pas de superboîte. Il aimerait en avoir une afin de payer moins de taxes foncières.

Monsieur le Président, se pourrait-il que le ministre ne lise pas son courrier et n'écoute pas les citoyens ordinaires? Ils ne s'attendent pas à ce que tous sans exception reçoivent leur courrier à domicile. Ils demandent l'égalité des services dans nos villes.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Le ministre cite la fiche technique de la Cadillac alors que la population ne demande qu'une Chevy fiable.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je me demandais justement qui rôdait devant la maison hier soir.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je peux imaginer les dommages s'il se mettait en tête de tondre son gazon.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Monsieur le Président, je n'en ai pas le temps, je suis trop occupé à répondre aux lettres de plaintes contre le service postal.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Sérieusement, monsieur le Président, la direction de la Société des postes est très consciente des attentes des Canadiens, et notre gouvernement aussi. Nous nous efforçons honnêtement d'améliorer les services tout en maintenant les tarifs à un taux raisonnable.

Ce que j'essaie de faire comprendre au sujet des superboîtes et aussi des autres services, c'est qu'il faut faire la part des choses entre les coûts des services et les exagérations de certains députés qui soutiennent que l'on peut instaurer en un clin d'oeil le service de livraison à domicile partout au Canada, même si cela n'a jamais existé ici depuis que le pays existe. Nous pouvons nous rendre aux demandes des libéraux et des néo-démocrates si nous sommes prêts à payer nos timbres 60c. On ne peut pas dissocier coûts et services. Il serait irresponsable de prétendre le faire.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'AUGMENTATION DES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ—L'EFFET SUR LE MONTANT DES PENSIONS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je lui en ai donné préavis.

Il se rappelle sans doute que le 1er janvier, l'année dernière, la Chambre a adopté une loi pour augmenter les prestations d'invalidité des bénéficiaires du Régime de pensions du Canada. Il sait aussi que plusieurs gouvernements provinciaux et beaucoup d'employeurs ont déduit de leurs prestations un montant égal à cette augmentation. Des députés de tous les côtés de la Chambre se sont scandalisés de cela.

Le ministre sait-il que le gouvernement fédéral fait exactement la même chose aux personnes handicapées qui retirent une pension et qui comptent sur cette augmentation pour mener une vie convenable?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de nous avoir prévenus, moi et mes collaborateurs, de sa question qui porte sur la Loi sur les pensions de retraite. Il s'agit de savoir si les bénéficiaires du Régime de pensions du Canada qui sont handicapés et qui retirent une pension sont sujets à une réduction. J'ai demandé au ministère de vérifier si l'augmentation prévue est vraiment versée. Le Parlement tenait indubitablement à ce qu'elle le soit.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je tiens à signaler au ministre que le gouvernement fédéral a réduit la pension de l'un de mes électeurs qui se trouve dans cette situation d'environ 200 $ par mois, plus 100 $ par mois, sous prétexte qu'il avait reçu des versements trop élevés.

C'est une question très grave. Des députés de tous les côtés de la Chambre s'y intéressent. Le gouvernement devrait intervenir au plus tôt pour montrer à cette personne et aux autres qui sont dans la même situation que la Chambre a le sens de la justice.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme mes fonctionnaires l'ont dit aujourd'hui au député, je ne suis pas à même de commenter un cas particulier. Il comprend cela. Je suis au courant de ce cas. Il a été porté à mon attention. Je dois évidemment vérifier la question auprès du Conseil du Trésor, voir les accords conclus avec les pensionnés et la réglementation sur les pensions. Nous avons commencé ce travail ce matin. Je ne peux pas répondre, évidemment, tant qu'il ne sera pas terminé.

L'EMPLOI

LA CRÉATION D'EMPLOIS—LA BAISSE DU TAUX DE CHÔMAGE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon des données récentes, le taux de chômage à London s'élèverait à 4,2 p. 100. Il n'y a que deux endroits où le taux est plus bas. Pourtant, le leader de la coalition socialiste-libérale, le député d'Oshawa, prétend que la création d'emplois a été limitée aux régions situées dans un rayon de 100 kilomètres de Toronto. Le ministre peut-il nous dire si cette allégation est fondée ou non?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre peut répondre, mais qu'il soit bref.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce sera difficile pour moi d'être aussi bref que vous le voudriez, mais je peux dire que, au cours des trois dernières années et demie, on a vu de la création d'emplois dans toutes les régions du pays.

Des voix: A l'ordre!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le taux de chômage a baissé de 5,9 p. 100 à Terre-Neuve, de 2,9 p. 100 en Nouvelle-Écosse, de 4,3 p. 100 au Nouveau-Brunswick et de 3,8 p. 100 au Québec.

Des voix: A l'ordre!

• (1440)

M. le Président: Je suis désolé de devoir dire que, bien que tout cela soit fort intéressant, il y a un moment de prévu pour ce genre de déclaration, pendant les affaires courantes.

* * *

AIR CANADA

LE PLAN D'ENTREPRISE—LA NOUVELLE CONCERNANT L'INTENTION DE REMPLACER LES AVIONS DE MODÈLE 727

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne le plan d'entreprise d'Air Canada, notamment le remplacement de sa flotte.

Le DC-9 est l'appareil le plus ancien de la flotte d'Air Canada. Il a en moyenne 19 ans. En troisième position vient le 727 qui a, en moyenne, neuf ans.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi la Société Air Canada envisage, dans le cadre de son plan d'entreprise, de remplacer les 727 qui sont des appareils relativement récents et de conserver pendant encore dix ans les DC-9 qui ont déjà 19 ans? Peut-il fournir cette explication aux Canadiens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, Air Canada est une société d'État qui est dirigée par une équipe très capable depuis qu'elle a été créée. Je suis sûr qu'avant de proposer de remplacer des appareils de sa flotte, cette société a fait une analyse très sérieuse.

En ce qui concerne le remplacement des 727 et des DC-9, j'ai vu un rapport d'après lequel les 727 consommaient énormément de carburant. Je pourrais citer d'autres raisons militant en faveur de leur remplacement.

Le conseil d'administration et la direction d'Air Canada feront une recommandation au gouvernement sur les mesures à prendre. Nous n'interviendrons pas pour modifier ces décisions à moins que des raisons très sérieuses ne nous amènent à le faire et je doute que ce soit le cas. Nous faisons confiance à la direction et au conseil d'administration d'Air Canada.

L'INTENTION DE CONSERVER LES DC-9

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, les Canadiens savent que l'appareil de loin le plus ancien de la flotte d'Air Canada est le DC-9 qui a, en moyenne, 19 ans, voire parfois aux alentours de 25 ans. Sa durée de vie utile est terminée. L'appareil le plus récent de la flotte est le 727 qui a neuf ans. Jusqu'au mois de juillet dernier, le président d'Air Canada parlait de remplacer les DC-9 qui ont 19 ans.

Que s'est-il passé entre juillet dernier et aujourd'hui pour qu'Air Canada envisage de conserver un appareil jusqu'à ce qu'il ait plus de 30 ans ce qui d'après moi est dangereux et au contraire de remplacer un avion qui n'a accompli que la moitié de sa vie utile? Que trame-t-on en coulisses?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je souhaiterais que le député me dise s'il met en doute la compétence ou l'honnêteté de la direction d'Air Canada.

M. Tobin: C'est à vous que je pose la question en votre qualité de ministre responsable.

M. Crosbie: Comme hier, le député essaie à nouveau de faire des insinuations. Il a fait preuve d'un manque de scrupule total à l'égard de tout ce dossier.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

LES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE INTERNÉS AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—L'INDEMNISATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre. Ce dernier n'ignore certainement pas que les participants à un rassemblement tenu dimanche à Vancouver ont exigé l'indemnisation individuelle des Canadiens d'origine japonaise en raison des pertes énormes qu'ils ont subies durant la Seconde Guerre mondiale.

La question est très simple. Quand le premier ministre prévoit-il tenir la promesse d'indemniser individuellement les Nippo-Canadiens qu'il a faite avant les dernières élections?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je suis peut-être en mesure d'aider le député. Il sait probablement que j'ai communiqué l'automne dernier à la *National Association of Japanese Canadians* la position du gouvernement sur cette question, position qui correspond entièrement à l'engagement pris par le premier ministre.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, une fois de plus, ma question est très simple. Le premier ministre est-il prêt à passer à l'histoire comme quelqu'un qui fait la leçon aux autres pays mais qui ne l'applique pas chez lui? Est-il prêt à laisser ternir la réputation du Canada et à renier la promesse qu'il a faite il y a quatre ans de rétablir la justice?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, le député sait peut-être que la lettre contient des excuses et qu'il y est recommandé à l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise que l'injustice soit reconnue. La lettre prône également des modifications à la Loi sur les mesures de guerre pour empêcher que ce genre d'injustice ne se reproduise. Or, ces modifications sont en voie d'être faites.

Notre désaccord avec l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise tient au fait que ses membres réclament plus de 400 millions de dollars pour des pertes qu'ils n'ont pas subies. Voilà le problème.

* * *

LES BANQUES

LES BANQUES À CHARTE—LES FRAIS IMPUTÉS AUX CLIENTS

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, nous avons entendu cet après-midi deux ministres du Cabinet parler des frais bancaires. Je pose ma question au président du comité des finances.

Selon divers comptes rendus, le rapport préparé pour le comité des finances affirmerait que les banques n'informent pas leurs clients de frais précis mais qu'elles font signer aux consommateurs une déclaration générale. Est-ce exact?

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme je l'ai dit aujourd'hui, quand j'ai soulevé la question de privilège, une partie du rapport du comité des finances et des travaux effectués pour son compte a été rendue publique prématurément.

L'information qui a été publiée est malheureusement inexacte et incomplète et elle ne rend pas fidèlement les vues des membres du comité. Celui-ci met beaucoup de soin à étudier toute cette question extrêmement complexe, pour être juste envers les banques et les établissements de crédit, y compris les sociétés de fiducie et les caisses populaires, et aussi envers les consommateurs.

C'est très mal d'ébruiter des bribes d'information qui laissent une fausse impression. L'affaire est grave et je suis content que le député la porte à l'attention de la Chambre. C'est pour cela que j'ai soulevé la question de privilège ce matin.

* * *

LES LOBBYISTES

LA RECOMMANDATION DU COMITÉ—ON DEMANDE D'INTERDIRE LES RÉMUNÉRATIONS LIÉES AUX RÉSULTATS DU LOBBYING

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la question de l'avion européen Airbus ainsi que celle de l'enregistrement des lobbyistes.

Le premier ministre sait certainement qu'il y a un an un comité parlementaire recommandait à la Chambre ce qui suit:

> Nous recommandons d'interdire aux lobbyistes d'accepter de leurs clients une rémunération liée d'une manière ou d'une autre au résultat du lobbying.

Le premier ministre pourrait-il promettre maintenant que son gouvernement acceptera des amendements au nouveau projet de loi qui a été présenté, pour interdire les rémunérations liées aux résultats? Pourquoi ne pourrions-nous pas avoir dans le projet de loi une disposition qui interdirait tout bonus aux lobbyistes qui décrochent le gros lot?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ce projet de loi vient d'être renvoyé au comité où l'on peut justement poser les questions comme celle-ci. En fait, poser ce genre de question maintenant est contraire aux règles de *Beauchesne.*

[*Français*]

LES DÉMARCHEURS PARLEMENTAIRES—LES LIMITES DU PROJET DE LOI C-82—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre n'est évidemment pas au courant du contenu de son projet de loi. Je veux demander et faire appel immédiatement au ministre, à savoir, pourquoi le projet de loi C-82 n'empêche-t-il pas les lobbyistes d'exiger des frais sous condition de réussir dans une activité de lobbying? Pourquoi permettre une telle activité? N'est-ce pas là une source d'abus?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, au comité les fonctionnaires expliqueront pourquoi il est légalement difficile, voire impossible, de faire appliquer ce que veut le député. Nous l'avons d'ailleurs dit à une conférence de presse, à laquelle assistait le député, tenue après la présentation du projet de loi. On en parlera en détail au comité. Pourquoi le député gaspille-t-il le temps réservé à la période des questions avec des sujets aussi futiles?

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LE RAPPORT PEPINO CONCERNANT LES MAISONS DE TRANSITION TORONTOISES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il a en main depuis maintenant une semaine le rapport Pepino concernant les maisons de transition torontoises. Le solliciteur général veut-il nous dire s'il a l'intention d'effectuer des changements, suite à ce rapport? Dans l'affirmative, veut-il en faire part tout de suite à la Chambre au lieu d'attendre la conférence de presse prévue pour cet après-midi?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison, j'ai à la main le rapport Pepino concernant les maisons de transition. C'est un excellent rapport, il est franc et percutant. Je tiens à féliciter le président et les autres membres de ce comité pour la qualité de leur travail. Je vais publier le rapport à 4 heures cet après-midi, avec un plan d'action.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLIR UN CHAMP DE TIR AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN—ON DEMANDE DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR DES AUDIENCES PUBLIQUES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale. Le 3 mars dernier, la coalition contre le champ de tir des F-18 proposé au Lac-Saint-Jean a demandé de l'aide financière pour la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean pour aider dans la préparation des audiences publiques.

Quand le gouvernement va-t-il verser les fonds nécessaires pour ces audiences si importantes?

• (1450)

[*Traduction*]

L'honorable Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, les audiences se déroulent sous l'égide du gouvernement de la province de Québec. Nous voulons bien y participer et fournir tous les renseignements qui seront désirés. Mais ces audiences ne relèvent en aucune façon de nous.

[*Français*]

ON DEMANDE D'AIDER LA POPULATION DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Le ministre sait bien que, par exemple, les populations touchées par le projet militaire de Goose Bay au Labrador ont reçu quelque 350 000 $ du gouvernemenet fédéral pour leurs audiences publiques.

Étant donné les questions si graves d'environnement, de sécurité et de la démilitarisation de l'économie, pourquoi deux poids, deux mesures? Pourquoi le ministre ne peut-il pas confirmer aujourd'hui qu'il va aider la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean, comme il a déjà aidé la population du Labrador?

[*Traduction*]

L'honorable Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'aurais bien aimé que le député se documente et comprenne que l'enquête d'environnement qui est en cours s'effectue sous l'égide du gouvernement fédéral, donc de façon tout à fait distincte de ce qui se fait au Québec.

* * *

LES FINANCES

LES DÉDUCTIONS FISCALES ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD—LES AUDIENCES DE LA COMMISSION—L'APPLICATION RÉTROACTIVE DE LA DÉCISION

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Finances. Je voudrais en revenir à la question des avantages fiscaux aux habitants du Nord et des collectivités isolées.

Cette mesure fiscale par ailleurs excellente sème le chaos dans le pays à cause d'un règlement d'application absolument farfelu et déplacé. Hier, le ministre a rappelé son intention de créer une commission chargée d'étudier l'ensemble du dossier de cet avantage accordé aux habitants du Nord, mais il n'a pas répondu à une question tout à fait précise. Dans l'éventualité où la commission statuerait que certaines des collectivités exclues sont en fait admissibles à cet avantage, est-ce que les contribuables de ces collectivités pourraient en bénéficier à titre rétroactif?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la commission va également recevoir mission de présenter une recommandation à ce sujet. Plusieurs bénéficiaires ont droit dans le nouveau régime à cet avantage qu'ils n'avaient jamais reçu auparavant. Par exemple, les retraités et les travailleurs autonomes à qui un logement est fourni. Cela englobe les déplacements des Canadiens autochtones. Il y a de nombreux cas d'élargissement et de renforcement de ce programme.

ON DEMANDE DES CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à mon ami, le président du comité permanent des finances et des affaires économiques. Va-t-il envisager sérieusement d'étudier ce programme d'avantages fiscaux et de faire rapidement quelques recommandations au ministre des Finances, particulièrement en ce qui concerne les changements apportés aux règlements de façon à calmer les inquiétudes qu'éprouvent maintenant les contribuables? Je lui demande en même temps d'envisager de faire comparaître devant ce comité des représentants des localités exclues qui veulent parler au nom de leurs habitants et qui s'estiment maintenant frustrés de cette mesure fiscale par ailleurs excellente.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, la question dont parle le député figurait dans la Loi de l'impôt sur le revenu de 1986. C'est une question qui a bouleversé plusieurs membres du comité. Cependant, le ministère l'étudie et il a promis de faire rapport de cette question au comité comme il le fait de temps en temps pour des questions économiques ordinaires.

Je comprends l'inquiétude du député et j'étudierai cette question avec le comité lorsque nous déterminerons les travaux que celui-ci pourrait faire ultérieurement aux termes de l'article 96(2) du Règlement.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CENTRES D'AMITIÉ

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Comme le sait le ministre, l'Association nationale des centres d'amitié, qui représente 99 centres et environ 1 300 employés, n'est pas subventionnée de façon permanente mais seulement pour une période de cinq ans. Cette subvention prendra fin le 31 mars 1988. Je crois savoir qu'on a pris une mesure intérimaire pour financer les centres jusqu'en septembre, mais cela ne permet pas de faire une bonne planification.

Le ministre va-t-il nous donner une réponse et nous assurer que l'Association nationale des centres d'amitié va recevoir une subvention permanente et non pas temporaire?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je voudrais assurer à la députée que nous avons, je pense, la situation assez bien en main. Je me suis entretenu plusieurs fois avec les représentants de cette association. Ils essayent de tenir compte de nos besoins et nous essayons de faire de même des leurs.

Nous envisageons un programme permanent et j'espère que cela résultera des entretiens que nous avons actuellement.

Mme McLaughlin: Ce sont des nouvelles encourageantes et l'Association nationale des centres d'amitié sera heureuse de l'apprendre, j'en suis certaine.

LE NIVEAU DU FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre le sait, on a demandé de porter à 19,8 millions de dollars le financement qui atteint actuellement 17,5 millions. Cela représente vraiment le strict minimum pour ces groupes qui emploient tellement de monde et créent beaucoup d'emplois.

Le ministre approuve-t-il cette hausse du niveau de financement pour assurer la continuité de cet important service?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je puis bien sûr assurer à la députée que je connais le budget qu'ils ont soumis. Je sais aussi de quelles ressources je dispose. Ils le comprennent. Nous tâchons d'en arriver à un compromis qui, je le crois, sera du goût de la députée.

* * *

LA SANTÉ

LA PRÉSENCE DE LA BACTÉRIE DES LÉGIONNAIRES DANS UN AVION COMMERCIAL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il doit se rappeler avoir été mis au courant il y a trois ans qu'on avait décelé dans un avion utilisé au Canada la présence de la bactérie des légionnaires qui peut provoquer dans certains cas la maladie et même la mort. Un règlement était prêt à être appliqué à cette époque pour veiller à ce que les canalisations d'eau dans les avions soient nettoyées à grande eau, mais le ministre a décidé de ne pas donner suite aux recommandations relatives à ce règlement. Pourrait-il expliquer pourquoi il a ainsi mis en danger la santé des Canadiens?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce n'était pas du tout le cas à mon avis. En fait, si on examinait les détails, on verrait que c'est un cas qui remonte à un certain nombre d'années. Évidemment, je ne puis ni ne voudrais divulguer le nom de la personne en question, mais ce cas a fait l'objet des premiers travaux du Laboratoire de lutte contre la maladie à Santé et Bien-être social. Des études ont été effectuées à ce sujet.

La députée et tous les autres devraient tenir compte du fait qu'on n'a pas trouvé de trace de cette bactérie dans l'eau que cette personne avait consommée à bord de l'avion. Il faudrait également tenir compte du fait que, d'un point de vue médical, puisqu'il s'agit d'une bactérie en suspension dans l'air, c'est par l'air qu'on respire plutôt que par l'eau qu'on boit qu'elle a dû être ingérée.

LE NETTOYAGE À GRANDE EAU DES CONDUITES DES AVIONS— LA POSITION DU MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre sait que des bactéries trouvées dans les douches et les canalisations d'eau d'hôpitaux à Halifax, dans l'île du Prince-Édouard et en Ontario sont à l'origine de la maladie des légionnaires. Le ministre a reçu le rapport il y a trois ans et il sait aussi qu'on a trouvé ces bactéries dans les conduites d'eau d'avions de lignes commerciales.

Je ne demande pas au ministre de dire si une personne est décédée à cause de cette bactérie. Je lui demande pourquoi, quand il a appris il y a trois ans qu'on avait trouvé dans les conduites d'eau d'avions commerciaux les bactéries à l'origine de la maladie des légionnaires, il n'a pas passé de règlement afin de s'assurer qu'on nettoie à grande eau ces conduites pour éviter qu'aucune sorte de bactéries ne se trouvent en suspension dans l'air, ce qui ferait courir un risque de maladie ou de mort aux passagers aériens canadiens?

• (1500)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée est tellement irréfléchie qu'elle joue avec les mots à la Chambre seulement pour marquer des points politiques. Elle a employé le mot «mort». Personne n'est mort. Tout ce que je peux lui dire, c'est que si elle veut être le critique de la santé elle devrait commencer par s'assurer de l'authenticité des faits . . .

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE SYSTÈME DE REMISE DE DROITS DE DOUANE DANS LE SECTEUR AUTOMOBILE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Tout à l'heure, j'ai remarqué que d'après le *Wall Street Journal* . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Nous le lisons effectivement.

M. le Président: A l'ordre. J'ignore ce qu'il y avait dans ce journal mais cela ne semble pas antiréglementaire. Le député pourrait-il poser sa question?

M. Langdon: D'après le *Wall Street Journal*, le gouverneur Blanchard du Michigan a accusé notre programme automobile de prévoir des pratiques commerciales déloyales malgré que la question des remises de droits de douane prévues soit réglée dans l'accord de libre-échange.

Étant donné la contradiction qui existe en apparence à ce niveau, le ministre peut-il nous dire s'il a cherché à se mettre en rapport avec les Américains pour essayer de les empêcher de ruiner notre secteur automobile?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je constate que le député ne lit plus *Saturday Night* et qu'il lit maintenant le *Wall Street Journal*.

Je trouve intéressant d'entendre les néo-démocrates parler de l'accord de libre-échange et dire que, d'après les Américains, les Canadiens sont avantagés. Maintenant, les néo-démocrates défendent l'accord. Est-ce une nouvelle tactique du Nouveau parti démocratique d'appuyer cet accord? Dans l'affirmative, nous nous en réjouissons et nous remercions vivement le député.

Par ailleurs, tout le monde aux États-Unis a déposé une requête au sujet du nº 301. Nous croyons que l'esprit initial de l'accord sera respecté ici et aux États-Unis. Les systèmes de remise de droits de douane sont conformes aux engagements que nous avons pris envers les fabricants d'automobiles étrangers et ils resteront en vigueur jusqu'en 1996.

M. le Président: Je signale aux députés qu'étant donné l'heure qu'il est, c'est la dernière question.

Le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) veut faire un rappel au Règlement puis le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) soulèvera la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON PRÉTEND QU'IL Y A CONSPIRATION—UNE CRISE D'IDENTITÉ

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je voudrais vous signaler une question extrêmement grave et urgente qui touche, selon moi, directement les privilèges fondamentaux de n'importe quel député.

Le numéro du *Star* de Toronto d'aujourd'hui démontre manifestement, selon moi, qu'il y a conspiration entre ce journal et le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), afin de rejoindre de façon malhonnête les électeurs de Terre-Neuve qui lisent le *Star*. Je vais vous expliquer ce qui s'est passé, monsieur le Président.

Dans le numéro d'aujourd'hui du *Star*, figure une photographie extrêmement sereine de votre serviteur que l'on désigne comme le député de Simcoe-Nord. On y retrouve également une photographie du député de Simcoe-Nord en colère, et on désigne l'intéressé sous mon nom.

Je prétends qu'il s'agit d'une conspiration, d'une erreur délibérée, tendant à nuire à ma réputation d'homme politique calme et pondéré et, bien entendu, à attribuer ma pondération au député de Simcoe-Nord dont le tempérament bouillant est bien connu.

Il s'agit également d'une tentative manifeste de la part du *Star* de Toronto et du député de Simcoe-Nord pour inciter les Terre-Neuviens qui vivent dans sa circonscription à voter pour lui. J'invite la présidence à accorder à la question de privilège très grave que je soulève toute l'attention qu'elle mérite.

M. le Président: Je remarque que le député de Humber—Port-au-Port—Saint-Barbe (M. Tobin) a parlé des Terre-Neuviens qui vivent dans la circonscription de son collègue et qui vont voter dans cette dernière. Il se peut que dans la région d'où le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe vient, les gens qui ne vivent pas dans sa circonscription voteront pour lui de toute façon. J'ignore au juste où est le problème. Cependant, le ministre d'État (M. Lewis) voudra peut-être répondre.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Très brièvement, monsieur le Président, je voudrais préciser que j'ai également pris connaissance du même article et je tiens à vous dire que je suis de près les observations qui sont formulées. La meilleure vient d'une personne qui a déclaré que «j'avais bien plus belle apparence en personne que sur la photographie publiée dans le *Star*».

Si mon honorable collègue se sent calomnié, comment pense-t-il que je me sens? Les sept ou huit derniers jours ont été très durs pour moi. Tout d'abord, je ne figure pas sur la liste du SPC, et je devrais mener la campagne électorale sans avoir l'avantage d'être calomnié par le SPC. Et voilà maintenant que je me fais attaquer par le *Star* de Toronto, ce qui est très inhabituel pour un conservateur, bien entendu, surtout quand on songe que j'ai déjà livré ce maudit journal.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'on a consacré à cette question suffisamment de temps, et je serai heureux de me présenter à nouveau à mes électeurs comme le député de Simcoe-Nord. Ils seront enchantés d'apprendre que je n'ai pas ce genre de moustache.

M. le Président: J'accorderai à la question de privilège soulevée l'attention qu'elle mérite.

Des voix: Oh, oh!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crombie: Que le projet de loi C-93, concernant le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Quand la Chambre a suspendu la séance à 13 heures, le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) avait la parole.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, juste avant la suspension de la séance, je parlais des lacunes du projet de loi C-93. Je disais que ce projet de loi ne répond qu'à moitié à nos attentes. Même si le gouvernement nous a donné l'occasion de tenir un débat historique sur un projet de loi valorisant le multiculturalisme au Canada, débat qui en est rendu à sa deuxième lecture, ce projet de loi n'est pas à la hauteur de nos attentes. Si l'on veut comprendre pourquoi, il faut selon moi se tourner vers l'histoire du Canada.

En remontant aux événements des années 1960, on peut voir comment les Canadiens ont commencé à s'attaquer, il y a un quart de siècle, aux forces qui travaillaient depuis plus d'un siècle à créer une nation unilingue dans laquelle les cultures et les peuples devaient s'assimiler à une seule culture. Il a fallu que plus de la moitié de ce siècle s'écoule avant que les Canadiens se rendent compte que la diversité de notre pays voue cette politique à l'échec. Il a fallu les événements dramatiques des années 1960, et surtout l'agitation qui s'est produite au Québec, pour que les gouvernements canadiens se rendent à l'évidence.

• (1510)

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme s'est rendu compte qu'il fallait reconnaître les Québécois et que le gouvernement du Canada devait modifier ses politiques en conséquence. Cela a donné la Loi sur les langues officielles de 1969. Cette loi s'est révélée inadéquate, cependant.

Même dans les travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, les autres cultures étaient représentées par J.B. Rudnyckyj, porte-parole des Canadiens d'origine ukrainienne en particulier mais aussi des autres cultures qui forment cette troisième entité dans la société canadienne.

En fait, on peut presque parler de quatrième entité puisque, après tout, il y a eu d'abord les autochtones, puis les Français et les Anglais, ainsi que les autres peuples britanniques, et enfin tous les autres qui sont venus au Canada. C'est M. Rudnyckyj qui a insisté pour dire que le gouvernement avait tort d'établir deux langues officielles et de s'en tenir à une politique de biculturalisme.

Dans le quatrième volume du rapport de la Commission royale d'enquête, nous voyons une transition du biculturalisme vers le multiculturalisme. C'est de là que vient le célèbre énoncé de politique de 1971, dans lequel le premier ministre Trudeau a déclaré:

[*Français*]

Le multiculturalisme dans un cadre bilingue apparaît au gouvernement comme le meilleur moyen de préserver la liberté culturelle des Canadiens.

[*Traduction*]

Cette politique du multiculturalisme dans un cadre bilingue est devenue la position que le gouvernement a supposément adoptée. Les quatre partis ont répondu comme il convenait de le faire. Après avoir manifesté son appui, le leader du Nouveau parti démocratique à l'époque, M. David Lewis, a déclaré que cet énoncé de principes ne ferait que ridiculiser et trahir de nobles idéaux et objectifs, à moins que nous ne fournissions ensemble les fonds nécessaires pour que ces principes aient une signification dans la vie des minorités au Canada et à moins que nous ne donnions aux minorités la chance de participer à l'élaboration des programmes au lieu de les leur imposer.

Comme je l'ai dit au départ, les fonds qui ont été affectés à cette politique se sont avérés très insuffisants, ce qui montre que le gouvernement a vraiment pris très peu de mesures concrètes pour appliquer la politique.

La politique de multiculturalisme avait influencé la perception du Canada à tel point que le gouvernement a été contraint de changer radicalement de position dans ses programmes s'adressant aux autochtones à la même époque—de 1969, année de la Loi sur les langues officielles, à 1971, année de la politique de multiculturalisme.

Les Canadiens se souviendront du Livre blanc de 1969 où étaient proposées l'élimination des réserves, l'abolition des regroupements de bandes indiennes et la pleine reconnaissance des peuples autochtones par les citoyens canadiens. On entend encore résonner dans nos salles les cris de protestation que cela avait provoqués. Que les gouvernements canadiens n'aient pas encore répondu de façon satisfaisante aux autochtones qui revendiquent le droit de s'administrer eux-mêmes, démontre encore une fois que le gouvernement du Canada avait élaboré sa politique de multiculturalisme sans grand enthousiasme.

Par conséquent, les gestes concrets ont été très limités. Pour s'en rendre compte et pour se rendre compte de l'inaction du gouvernement après sa déclaration sur le multiculturalisme de 1971, il suffit de prendre comme point de référence le secteur de la culture et celui de la justice ou des droits de la personne où la politique de multiculturalisme est restée lettre morte.

La situation dans le domaine de la culture en dit long. Il n'y a jamais eu de ministère du multiculturalisme, ce qui aurait été une façon de reconnaître qu'il n'y avait plus, pour peu qu'il y ait déjà eu, de culture officielle au Canada. Le gouvernement a appuyé plus généreusement les activités culturelles. Si nous prenons la radiodiffusion, les bourses et toutes les activités que le Secrétariat d'État appuyait à cette époque, nous constatons que le gouvernement faisait beaucoup pour la culture.

Ce qu'il importe de remarquer c'est que cet appui est resté très divers, très éparpillé et aussi peu lié à la politique de multiculturalisme que l'on puisse imaginer. En regardant ce qu'ont fait les gouvernements pendant ces années on pourrait penser qu'il n'y a jamais eu de politique de multiculturalisme de formulée et d'approuvée par l'ensemble des partis.

Pendant ces années, dans le domaine de la culture en particulier, on a créé le ministère des Communications et le ministre responsable est devenu le ministre de la culture du gouvernement fédéral dans tous les domaines faisant intervenir les médias électroniques et même au-delà. Comme nous le savons très bien maintenant, d'après la façon dont la radiotélédiffusion s'est développée au Canada dans les années 1970 et même 1980, le ministre des Communications s'est comporté comme s'il n'y avait jamais eu de politique de multiculturalisme. Il s'est comporté comme si le gouvernement du Canada n'avait jamais dit qu'il n'y avait pas de culture officielle, qu'elle soit de langue anglaise ou française.

C'est une carence que le député de York-Ouest (M. Marchi) a dénoncée à propos de l'expression écrite et du Conseil des arts du Canada, lequel n'appuie pas le secteur multiculturel. Le Conseil a tendance à appuyer ceux qui semblent travailler dans certaines traditions bien établies. Lorsqu'une personne n'a pas un nom à consonance anglaise ou française et semble travailler dans une autre tradition culturelle, le Conseil la dirige vers la direction du multiculturalisme.

Ce sont là des exemples du genre de ghettos de négligence qui sont la réalité canadienne depuis 16 ans ou plus que nous avons une politique de multiculturalisme. Je trouve parfaitement inacceptable que le ministre envisage de rejeter la recommandation du comité, recommandation adoptée à l'unanimité par les trois partis au comité permanent du multiculturalisme. En fait, cinq des sept députés ministériels à ce comité ont souscrit à la création d'un ministère du multiculturalisme. Il est tout à fait inacceptable que le ministre déclare que cette recommandation risque d'enfermer le multiculturalisme dans un ghetto.

Ses observations témoignent de la mauvaise attitude qui a persisté en 1971 et au-delà; le ministère des Communications imprimait alors une certaine orientation à la politique, et le CRTC ne reconnaissait qu'avec lenteur et à contrecoeur les besoins en matière de diffusion de programmes ethniques et il y satisfaisait à peine convenablement sur le plan national, même 16 ans après que la politique eut été énoncée. Par ailleurs, le Conseil des arts du Canada fonctionnait avec des fonds insuffisants et réussissait à peine à aider ceux qu'il estimait faire partie de son domaine; il réservait son aide à la culture de haute volée, aux entreprises qui, grâce à ces subventions, ont réussi à devenir professionnelles; il refusait cependant de venir en aide aux adeptes de l'art populaire. Il rejetait ceux qui étaient obligés de conserver le statut d'amateur faute d'avoir réussi à obtenir le soutien de conseils des arts, que ce soit à l'échelle nationale ou provinciale. Ces gens ont donc été laissés pour compte.

On continue ainsi à négliger le domaine de la culture et le ministre est tout disposé à n'y rien changer, à témoin le projet de loi C-93. Le gouvernement refuse de créer un ministère du multiculturalisme grâce auquel toutes les activités culturelles gouvernementales seraient réunies sous la houlette d'un seul ministre et de son adjoint, et coordonnées de façon à éviter que le gouvernement ne manque d'équité à l'égard de l'une ou l'autre des cultures. C'est un exemple des lacunes qui subsistent dans le projet de loi et après des années que la politique existe.

Par ailleurs, il y a la question des droits de la personne. Comme le secrétaire d'État (M. Crombie), ministre chargé du Multiculturalisme, l'a fait remarquer, c'est six ans après la formulation de la politique sur le multiculturalisme que le gouvernement et le Parlement du Canada ont adopté la Loi canadienne sur les droits de la personne et ont établi une commission pour statuer sur des questions de discrimination de toutes sortes.

Est-ce que la création d'une commission en vue de s'occuper de la discrimination fondée sur le sexe ou l'origine ethnique ou raciale a procuré aux Canadiens une véritable justice? Le comité permanent du multiculturalisme a étudié un rapport au printemps dernier qui jetait le doute à ce propos. On a dit au comité cinq ans après l'adoption de la Loi canadienne sur les droits de la personne que la Commission canadienne des droits de la personne étudiait différemment les plaintes selon leur catégorie.

• (1520)

Lorsque cette commission était saisie de plaintes portant sur une discrimination fondée sur le sexe, on montait vigoureusement à l'assaut de la situation, si je peux me permettre d'utiliser une expression aussi énergique. On procédait à un examen approfondi de l'institution qui employait le plaignant ou qui était visée par la plainte, on faisait un rapport et l'on recherchait systématiquement ce que le plaignant ou plutôt la plaignante—vraisemblablement une femme étant donné le genre de discrimination sexuelle auquel on s'attend habituellement—avait souffert à cause d'une discrimination en milieu de travail ou pour d'autres raisons. La commission résolvait ces questions avec succès.

Cependant, si quelqu'un se plaignait de discrimination à cause de son origine raciale ou ethnique, la commission n'utilisait pas la même méthode. On n'examinait pas systématiquement l'institution ni les supérieurs dont se plaignaient la personne en question. Au lieu de cela, les enquêteurs ont commencé à chercher des preuves manifestes de discrimination. Le fait que les gens ont généralement assez de bon sens pour ne pas insulter des personnes en leur présence ni devant ceux qui étaient prêts à témoigner, a eu pour conséquence que ces plaignants n'ont pas eu satisfaction.

J'ai été obligé de demander au président de la Commission canadienne des droits de la personne si cette distinction ne constituait pas en soi de la discrimination systématique contre ceux qui portaient plainte pour des raisons raciales ou ethniques. Même si le président a réfuté une telle possibilité, les faits démontraient que la Commission canadienne des droits de la personne avait laissé tomber des Canadiens dans plus de 100 dossiers dont elle était saisie.

Dans ces deux domaines, les preuves indiquent que les institutions fédérales se sont rendues coupables de manquements graves à la déclaration de 1971. Nous savons que dans les derniers jours de son règne, le gouvernement Trudeau a présenté un projet de loi sur le multiculturalisme. C'était une mesure très timide. Tout ce qu'on peut en dire, c'est qu'elle tentait tout au plus d'énoncer certains principes.

Malheureusement, on ne peut pas dire grand-chose de plus de la mesure à l'étude maintenant, le projet de loi C-93. Il représente à peu près la moitié de ce que nous voulons vraiment. Je voudrais parler de tout ce dont il ne parle pas.

Lorsque nous avons suspendu la séance, à 13 heures, je me suis entretenu quelques instants avec le ministre, à l'extérieur de la Chambre. Il m'a dit avoir failli m'interpeller en plein milieu de la Chambre quand j'ai parlé des droits des autochtones. Les autochtones ont un ministère, bien sûr. Et le ministre voulait me rappeler que la tendance à créer des guettos qu'on constatait au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien était, à ses yeux, une raison suffisante pour ne pas créer un véritable ministère du multiculturalisme. Il y a un peu de vrai dans ce qu'il dit. Ceux qui voudraient savoir comment le gouvernement canadien pourrait s'y prendre pour détruire des cultures et perpétrer un génocide culturel, n'ont qu'à voir ce qui se passe au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai l'impression que ce ministère n'est pas l'unique modèle en son genre au gouvernement fédéral.

Le ministre a déclaré ne pas vouloir d'un ministère qui commande et contrôle. Je n'en veux pas non plus. Je ne crois pas que ce soit là le souhait de personne. Je reste perplexe devant la proposition voulant qu'on prévoit davantage d'employés et d'animateurs sur place pour organiser des groupes et les encourager. Il faut être prudent. Je crois qu'il y a de meilleurs moyens de faire cela que d'élargir l'effectif local du Secrétariat d'État. Ce qui manque, c'est beaucoup plus les ressources financières que les ressources humaines.

Mais la question reste de savoir comment s'assurer que les institutions fédérales respectent la politique. Lorsqu'on se demande si un ministère du Multiculturalisme pourrait veiller scrupuleusement à l'application de la politique, on se rend compte tout de suite que le gouvernement fédéral ne pourrait être en interaction avec les collectivités et les diverses cultures que si un seul ministère s'occupait de toutes les activités culturelles du gouvernement fédéral. Le comité permanent a choisi cette orientation en recommandant que le ministère et le ministre soient chargés du Conseil des arts du Canada. Ce n'était là qu'une demi-solution. Elle suscitera inévitablement la controverse si le gouvernement y donne suite.

Nous ne voulons pas nécessairement que toutes ces institutions relèvent d'un seul et même ministère. Le fait est que ces organismes, qu'il s'agisse par exemple du Conseil des arts du Canada, de la Canadian Broadcasting Corporation ou de Radio-Canada, sont indépendants du gouvernement. Ce qu'il faut trouver, c'est un mécanisme permettant de les obliger à adopter et à mettre en oeuvre une politique en matière de multiculturalisme. J'estime que, dans son rapport, le comité ne propose qu'une demi-mesure à cet égard.

Le printemps dernier, comme j'ai été obligé de rédiger un rapport minoritaire parce que le comité refusait de parler de racisme dans la section historique de son rapport, j'ai dû discuter de ce problème avec mes collègues et j'ai cherché différents moyens de le régler. Il nous faut, selon moi, un ministre du multiculturalisme à part entière qui aurait une véritable influence sur le gouvernement parce qu'il serait responsable, au moins en partie, des initiatives gouvernementales relativement à la culture et aux droits humains. Un ministre à part entière, appuyé par un sous-ministre, est le seul qui puisse avoir l'influence nécessaire pour traiter avec les autres ministères et organismes du gouvernement.

Le comité ne va pas jusque-là, c'est-à-dire jusqu'à reconnaître que d'autres ministères ont leur mot à dire. Il faut certainement tenir compte du ministère des Communications en tant que responsable des communications électroniques en général. La position du Nouveau parti démocratique sur le multiculturalisme, publiée à la fin de juin, propose que le ministre du multiculturalisme soit conjointement responsable avec le ministre des Communications (M[lle] MacDonald) et le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) de recevoir les rapports des organismes culturels et de leur faire des suggestions. De cette façon, on pourrait s'assurer que le financement des centres d'amitié autochtones, les programmes autochtones, les activités des réseaux anglais et français de Radio-Canada et du Conseil des Arts, destinées aux gens de culture anglaise ou française et toutes les activités multiculturelles seraient coordonnés et placés sous la direction d'un ministre qui exercerait une responsabilité entière. Cela mettrait fin à un multiculturalisme illusoire. Parce que les gouvernements Trudeau ont refusé de changer les institutions du gouvernement fédéral selon cette approche globale, trop de gens ne pensent encore qu'aux politiques ethniques, aux dîners, aux banquets et aux discours où ils s'efforcent d'obtenir un peu d'attention. Ils en obtiennent beaucoup du gouvernement les années d'élections, mais très peu les autres années.

Quand les communautés ukrainiennes canadiennes réunies en congrès trisannuel, il y a deux ans, à Winnipeg, ont voulu inviter un ministre pour leur faire un discours, elles ont été forcées de se rabattre sur un député. Malheureusement, leur congrès n'avait pas lieu durant une année d'élections, car, dans ce cas, le premier ministre (M. Mulroney) lui-même serait allé leur parler, comme il l'a fait au dîner Jerome, samedi soir dernier à Toronto.

Les années d'élections, on a toutes sortes d'attentions pour les communautés. Mais on ne s'intéresse pas à la réalité de l'évolution des institutions et on ne s'assure pas que la politique du multiculturalisme tient compte de toutes les activités concernant les droits de la personne et les droits culturels. On ne s'y intéresse pas dans ce projet de loi dont la deuxième partie concernant les moyens est pratiquement absente. On rétablit un ministère par une disposition ou deux, les dispositions traditionnelles, et il existe le conseil consultatif qui remonte à 1973. Il n'y a donc pas de ministère ou de ministre important ayant une influence réelle qui aurait voix au chapitre et serait responsable de toutes ces activités.

• (1530)

Il n'existe pas de conseil qui aurait le genre d'indépendance nécessaire dans le domaine de la condition féminine, par exemple. Il existe un conseil indépendant qui dispose de personnel et de recherchistes produisant des rapports destinés à la publication et pouvant promouvoir cette cause. Depuis des années, sous les gouvernements libéraux et maintenant depuis trois ans et demi sous le gouvernement conservateur avec ce conseil consultatif, nous avons des organismes grands ou petits qui se réunissent à l'occasion, pas assez souvent, à huis clos. Ils organisent à l'occasion une réception et publient une déclaration, quelque fois pas très judicieuse mais ces organismes sont réellement des organismes privés pour le ministre dont les délibérations ne sont pas accessibles aux autres. Nous ne voulons pas de ce genre d'organismes. Nous avons besoin d'un ministre puissant avec un bon ministère et d'un conseil qui serait un organisme public. Nous avons besoin d'un conseil choisi par les communautés et donc responsable devant elles.

Au Manitoba, il existe un modèle: le Conseil interculturel du Manitoba. Un conseil de membres choisis par les communautés, peut délibérer avec toute la liberté voulue. C'est un conseil disposant de fonds importants pour promouvoir le multiculturalisme et c'est un modèle bien meilleur qu'aucun de ceux présentés depuis 1973 par les gouvernements fédéraux. Tel est le genre d'options que nous devrions choisir.

Si cet organisme disposait d'importants moyens de recherches et d'un budget élevé, il serait possible de mettre des fonds à la disposition des organisations sans s'occuper des questions politiques. Ainsi les organisations multiculturelles et ethnoculturelles jouiraient de la même indépendance du gouvernement que celle qui caractérise actuellement les organismes culturels du gouvernement ou la Commission canadienne des droits de la personne. Tel est le modèle que nous devrions adopter.

Le ministre a rejeté l'idée d'avoir un ministère à part entière. Le gouvernement l'a forcé—il ne prend pas ses décisions lui-même—à rester un ministre en second ou à temps partiel s'occupant surtout du portefeuille du Secrétariat d'État. Les organisations et les communautés se sont interrogées sur la meilleure voie à suivre. Tout le monde n'est pas en faveur d'un ministère, ce qui est dû en grande partie, d'après moi, aux carences de l'action gouvernementale depuis près de 15 ans, depuis le début des années 70. Si les politiques avaient été satisfaisantes, je pense que les gens seraient davantage en faveur d'un ministère.

Le refus de créer un poste de commissaire représente une erreur encore plus grave. Il y a des gens qui se préoccupent de l'existence de grands ministères et de l'action gouvernementale. Les gens qui se préoccupent de promouvoir une politique ont beaucoup moins de doutes au sujet d'un commissaire. C'est là encore une des possibilités qui peut susciter des jalousies, ce qu'il faut éviter par-dessus tout. Diviser pour régner: c'est le jeu qu'on joue depuis longtemps dans ce domaine et ailleurs aussi.

Les gens regardent le commissaire aux langues officielles, qui est au travail depuis que la Loi sur les langues officielles a autorisé la création de ce poste en 1969. Ils regardent le comité mixte permament des langues officielles et la façon dont le comité et le commissaire peuvent travailler ensemble. J'ai eu le privilège, à titre de membre de ce comité, de voir comment il fonctionne et à quel point il peut être efficace au moment de faire pression sur le gouvernement. Les gens constatent que le commissaire aux langues officielles peut vraiment changer quelque chose. En refusant de faire de même pour le multiculturalisme, le gouvernement prouve que son projet de loi n'est que de la frime, que c'est un geste symbolique. C'est supposé être un cadeau, mais il n'y a rien dans l'emballage. Pas de pouvoir, pas de protection pour les gens, seulement ce qu'un ministre, qui fait évidemment partie du même gouvernement, pourra exercer comme pression.

Si une personne a des doutes au sujet de ce que peut faire un ministère, elle devrait certainement être en faveur de la nomination d'un commissaire capable d'aider le comité permanent du multiculturalisme, seule mesure valable qu'a prise le Parlement et pour laquelle nous devons remercier le gouvernement. L'établissement d'un comité permanent constitue certainement un progrès. Mais nous avons ici le refus de nommer un commissaire qui serait en mesure d'examiner ce qui se passe au gouvernement, qui serait en mesure de recevoir des plaintes, qui pourrait faire des commentaires sur le non-respect des politiques multiculturelles par les organismes culturels et qui aurait pu, il y a cinq ou six ans, recevoir des rapports de gens qui ne croyaient pas avoir obtenu justice auprès de la Commission canadienne des droits de la personne. Un commissaire peut accomplir son travail, souvent discrètement, au moyen d'enquêtes et de rapports qui sont d'abord communiqués à titre confidentiel aux ministères. Si on adoptait certaines dispositions du projet de loi C-72, sur les langues officielles, un commissaire pourrait s'assurer que le gouvernement respecte véritablement la déclaration de janvier 1971 à laquelle les gouvernements successifs n'ont accordé qu'une attention de forme.

Madame la Présidente, il nous faut des gestes concrets pas seulement des paroles. Nous avons entendu assez de discours. Le projet de loi n'est qu'une ébauche d'un bon projet de loi. Il nous faut beaucoup plus de substance. Je ne crois pas que le gouvernement nous proposera quoi que ce soit de plus. Le discours prononcé ce matin par le secrétaire d'État laisse croire que le gouvernement n'est pas prêt à créer le commissariat qui, je le sais, est le principal sujet de préoccupation du Conseil ethnoculturel du Canada, porte-parole de plusieurs douzaines d'organismes du pays. Il faut un commissaire et c'est là la grande lacune du projet de loi.

Il ne nous reste que la coquille vide que nous a déjà passée si souvent le gouvernement. C'est probablement ce qui arrivera mais je crois qu'en pleine période préélectorale, le gouvernement ne voudrait l'admettre nulle part publiquement. C'est le même genre de coquille vide qui nous a été servie avec le projet de loi C-62, sur l'équité en matière d'emploi à la première session de la présente législature. Le gouvernement a accepté quelques modifications, très mineures, à ce projet de loi. En fait, elles étaient de si peu de portée que mes collègues du caucus néo-démocrate ont été forcés de voter contre la motion de troisième lecture du projet de loi.

Dans le cas du projet de loi sur le multiculturalisme, ce serait regrettable en raison des principes qu'il renferme. Les réaménagements souhaités portent surtout sur le paragraphe 3(2) où les institutions fédérales sont invitées à agir plutôt qu'à rester inactives comme c'est fréquent dans les mesures législatives du Parlement actuel. Il y a des raisons d'être méfiants. Nous nous attendons à ce que le gouvernement—vraisemblablement le comité législatif, à moins que la responsabilité n'incombe au comité permanent; dans un cas comme dans l'autre, je m'attends à y participer—manifeste une certaine sensibilité aux critiques formulées par un grand nombre de personnes. Comme député, j'ai le privilège de les énoncer ici, tandis que d'autres sont obligés de le faire ailleurs par voie de conférences de presse ou de déclarations, mais les critiques sont nombreuses.

Le ministre a tenté de nous impressionner par les belles paroles de divers correspondants, éditorialistes et autres gens de plume, mais il sait très bien que le projet de loi est considéré comme une demi-mesure, une mesure insuffisante. Dans la mesure où il est vraiment sensible à ce qu'on souhaite dans tout le pays et à ce que demandent tant de groupes—comme on a pu le constaster à nouveau à Toronto lors d'audiences publiques au début de décembre—je m'attends à ce que le gouvernement aille au-delà du projet de loi C-93.

Les communautés ethnoculturelles et les organisations multiculturelles du pays veulent bien plus que cela, compte tenu du fait qu'elles ont dû attendre seize ans et demi depuis que la politique a été énoncée. Voilà bientôt 20 ans que la Loi sur les langues officielles a été adoptée. Ces gens attendent depuis longtemps. Il est tragique qu'ils doivent se satisfaire des demi-mesures contenues dans le projet de loi C-93 et nous pouvons constater par là combien peu nous avons pris conscience des exigences qu'impose au gouvernement fédéral la politique de multiculturalisme.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre responsable du Multiculturalisme): Madame la Présidente, moi aussi je voudrais parler. J'ai écouté mes deux collègues au sujet du nouveau projet de loi C-93, un projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, la Loi sur le multiculturalisme canadien, qui est une mesure législative d'importance historique. Elle vise à faire en sorte que la réalité multiculturelle, multiraciale du Canada devienne un élément vital de tous les aspects de notre vie nationale. Elle exige que le gouvernement du Canada valorise et renforce les principes du multiculturalisme et elle témoigne d'un vigoureux engagement pangouvernemental à mettre en oeuvre ces principes.

Madame la Présidente, je regardais tantôt dans mes notes, lorsque ce projet de loi a été présenté en première lecture, le 1er décembre 1987, et suite à la question de mon honorable collègue de York-Ouest (M. Marchi), j'avais répondu que pour moi, c'était un grand jour puisque le Canada s'était doté d'une loi sur le multiculturalisme. Je crois que le Canada était devenu le premier pays au monde à déposer un projet de loi semblable. C'était non seulement une journée spéciale pour le Canada et les Canadiens d'origine ethnique, comme moi, mais je peux vous dire que c'était une journée historique pour le Canada. Et le premier pays au monde à faire une chose semblable, comme Canadien d'origine ethnique qui a eu un privilège d'être ici au Canada, de devenir Canadien, j'en étais très fier.

Vous savez, madame la Présidente, tantôt j'ai écouté mes deux collègues, celui de York-Ouest et celui de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp). J'en ai entendu des mûres et des pas mûres dans cette Chambre! Si on avait un numéro de téléphone à donner à nos deux collègues, on pourrait dire le numéro de téléphone régulier: 992-blablablabla. C'est effrayant ce que j'ai entendu ici aujourd'hui. On ne fait que débuter la deuxième lecture et j'ai pris quelques notes. Malheureusement, je n'ai pas pu être présent pour tout le discours de mon collègue de York-Ouest, mais j'en ai ramassé quelque peu ici et là.

J'ai entendu le discours de l'honorable député de York-Ouest, mais n'oublions pas que c'est son parti qui a déposé une parodie de projet de loi sur le multiculturalisme au cours des derniers jours d'un Parlement précédent. S'il n'y a jamais eu de promesses creuses, ce furent celles-là. Il critique le projet de loi, mais le projet de loi auquel il faisait référence, le projet de loi C-48, était bien inférieur, beaucoup inférieur. Pourquoi? Tout d'abord, madame la Présidente, je les entends dire beaucoup de choses. J'ai le plaisir de siéger au Comité du multiculturalisme avec eux, mais le projet de loi de mon collègue de York-Ouest, le critique officiel à la Chambre, ne reconnaissait pas le multiculturalisme comme une caractéristique de notre société, et notre projet de loi le reconnaît. Il ne reflétait pas le lien essentiel entre le multiculturalisme et les langues officielles, mais le nôtre le reflète. Il n'avait pas de politique pour toutes les institutions fédérales, le nôtre en a une. Il n'établissait pas un engagement à travers tout le gouvernement, le nôtre le fait. C'est facile de parler, mais il faut donner des faits. Il n'établissait pas un système de responsabilité ministérielle et parlementaire, le nôtre le fait. Alors, madame la Présidente, il ne recommandait pas non plus la création d'un ministère ou la nomination d'un commissaire. Pourquoi s'entêter avec ces deux questions. Le projet de loi C-48, c'est vrai, madame la Présidente, ne recommandait pas la création d'un ministère ou la nomination d'un commissaire.

Pourquoi s'entêter? Pourquoi se casser les méninges avec cela puisque ce n'était pas bon avant, ou on l'a oublié, et aujourd'hui c'est devenu primordial. Il y a beaucoup de choses à dire à ce sujet. Par conséquent, où était l'engagement libéral précédent? Mon collègue a peut-être travaillé sur le projet de loi C-48, il a peut-être «pondu» tout le système du projet de loi C-48, il a peut-être donné quelques conseils à ses collègues ou ex-collègues. C'est un engagement à l'égard de promesses creuses faites à partir de la sécurité des bancs de l'Opposition. Rien d'autre! C'était tout simplement du bla bla et bla bla.

Ce matin le ministre en a fait un très bon résumé. Il a parlé à la Chambre, et je dois féliciter mon collègue, car il a très bien exprimé ce que les gens, les ethnies, les bâtisseurs de ce pays ont dit et ce qu'ils veulent. Ils ne veulent pas être pris dans un ghetto. Ils ne veulent pas être pris dans un système séparé.

Madame la Présidente, mais ce n'est pas parce que nous avons immigré au Canada que nous sommes inférieurs ou supérieurs. Le ministre a résumé ce pays en disant: Ce pays de privilège . . . et je le répète, madame la Présidente, car c'est un privilège que j'ai eu d'être accepté au pays. Et ceux qui ne reconnaissent pas ce privilège, ce ne sont pas de bons Canadiens.

Les gens comme moi, les immigrants, ont choisi ce pays pour trois choses, et le ministre l'a très bien expliqué ce matin: la liberté, la stabilité et l'opportunité. Et nous, plus spécialement dans ma communauté, dans ma famille, nous avons profité de ces opportunités et de ces libertés et nous en sommes très fiers. Nous avons été acceptés dans ce pays, et nous réalisons aujourd'hui que c'est un très grand privilège que nous avons eu, et j'invite ceux qui sont aujourd'hui les nouveaux Canadiens à bénéficier et à apprécier ce qu'ils ont.

Je dis toujours à un nouveau Canadien, lorsque je le rencontre, qu'il n'est pas ici pour revendiquer les droits de son pays d'origine, il est ici pour accepter les lois de ce pays, travailler en paix, avoir l'opportunité de tous ces privilèges, la stabilité et l'opportunité. Parce que si les gens commencent à revendiquer les choses de leur pays d'origine, nous n'aurons pas le temps de nous occuper de notre pays, à la stabilité de ce pays.

• (1540)

[*Traduction*]

Ce sont les ministres qui seront responsables de la politique canadienne en matière de multiculturalisme. Cela devrait répondre à de nombreuses questions que posent mes collègues d'en face. Je sais que certains ont proposé la création d'un ministère chargé exclusivement du Multiculturalisme. Je suis profondément convaincu qu'il ne serait pas dans l'intérêt de la population canadienne de créer un telle entité distincte et isolée.

Je me reporterai à un article du *Toronto Star*, un journal qui n'attend pas la bénédiction du gouvernement pour publier ses articles. Voici ce qu'on y dit:

> C'est justement en évitant de se laisser tenter par la création d'un ministère du Multiculturalisme centralisé dont les pouvoirs seraient étendus que David Crombie rend un grand service à tous les Canadiens.

Je m'identifie tout à fait à cette citation.

Je sais qu'il est très important pour mes collègues d'en face que ce ministère soit une entité distincte, mais cette solution ne correspond pas aux intérêts bien sentis de la population canadienne. Comme je l'ai dit au début et sans vouloir me répéter, il faut que je dise dans les deux langues officielles, à titre d'immigrant, que je ne me considère ni inférieur ni supérieur à qui que ce soit au Canada. C'est l'égalité que je souhaite.

Je suis tellement fier d'avoir le privilège de demeurer au Canada que je ne sollicite aucune faveur spéciale. Ils sont nombreux à le faire, mais moi je ne demande aucune faveur spéciale. Ce que je veux, c'est l'égalité.

Un ministère distinct risquerait, à mon avis, de créer une sorte de ghetto et laisserait penser que le multiculturalisme ne fait pas partie intégrante de notre société dans son ensemble mais constitue plutôt une sorte d'adjonction ou de programme spécial.

[*Français*]

Madame la Présidente, j'étais à Montréal dernièrement dans un colloque, et j'aimerais le noter ici, et je sais que mon collègue le député de Bourassa (M. Rossi) va m'écouter attentivement, ainsi que mon collègue de York-Ouest (M. Marchi), car cela touche ma communauté. J'étais dans un colloque et quelqu'un me faisait remarquer qu'il fallait préparer des programmes spéciaux pour les minorités visibles. Une minorité visible m'avait fait un genre de proposition, et me disait ceci: Nous voulons avoir un programme spécial pour nous de race noire ou visible car nous voulons avoir une chance comme les Italiens l'ont eue au Canada. Moi, je leur ai répondu: Je regrette, les Italiens ou les autres n'ont pas eu de chance spéciale. On a pris notre chance. On l'a faite, notre chance! Et cela serait du racisme positif d'aider une communauté plus que l'autre. Est-ce qu'il faudrait éviter d'en faire dans ce ministère, tel que mon collègue de York-Ouest l'a demandé à plusieurs reprises?

• (1550)

[*Traduction*]

Par exemple, la condition du multiculturalisme en ce qui concerne les questions de santé, les stratégies d'emploi ou les petites entreprises serait-elle plus avantageuse pour le Canada? Le multiculturalisme ne devrait pas être laissé dans un coin. Il doit se refléter dans tout ce que fait le gouvernement fédéral. Cet engagement va bien plus loin que de simples paroles. Il reflète les réalisations du gouvernement et prouve notre détermination.

Le bilan est évident. Premièrement, nous devons parler à la Chambre de nos réalisations. Nos honorables amis ne l'ont jamais fait. Je ne leur reproche pas. Ils sont dans l'opposition, ils n'ont aucun intérêt à dire la vérité ni à louer le gouvernement. Personne n'est parfait, mais au moins nous avons fait quelque chose de bien: Le gouvernement a créé un comité permanent du multiculturalisme. Nous l'avions promis, nous l'avons et mes deux amis en font partie. Ils peuvent donner librement leur avis. C'est une bonne chose pour nous tous. Personne ne l'avait fait auparavant. Nous sommes les premiers.

M. Marchi: Merci.

M. Della Noce: Vous êtes là. Je sais que vous vous amusez beaucoup. Vous travaillez dur, mais vous devez reconnaître que c'est nous qui l'avons fait et pas vous.

Nous avons proposé la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Nous avons convoqué la première conférence nationale sur la politique et les municipalités urbaines. Nous avons sensiblement augmenté le nombre de nominations à des comités et des commissions fédéraux. J'aimerais citer tous les noms, mais je ne crois pas en avoir le temps.

M. Marchi: Déposez la liste.

M. Della Noce: Nous pouvons déposer une liste complète et nous pouvons nous vanter d'avoir fait beaucoup de choses. Je vais donner quelques noms, car je n'ai pas assez de temps pour les donner tous.

J'ai reçu l'autre jour une lettre du Congrès national des Italo-Canadiens, une organisation que je connais bien. Le Congrès félicite le gouvernement du Canada de reconnaître officiellement la réalité multiculturelle dans la première loi nationale sur le multiculturalisme. Je ne lirai pas la lettre en entier, mais des critiques sont formulées dans un autre paragraphe. Ce n'est pas parfait. On dirait que la lettre a été rédigée pour le Congrès par mon ami de York-Ouest.

M. Marchi: Non.

M. Della Noce: Oui. Laissez-moi vous citer un autre paragraphe qui va vous plaire parce qu'il est négatif. Le Congrès, bien qu'il reconnaisse le mérite de cette initiative, regrette que certains éléments essentiels qui ont été proposés par les diverses communautés culturelles et recommandés par le comité permanent du multiculturalisme ne soient pas incorporés dans le projet de loi.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Bien dit.

M. Della Noce: Bien sûr. Ils ne sont pas venus à nous, ils vous ont écouté. Vous prêchez la même chose. Plus loin, je trouve des phrases que mon ami a prononcées tout à l'heure dans son discours. Ils vous écoutent peut-être, mais ils devraient plutôt nous écouter parce que ce que nous disons est positif. Mon collègue n'est peut-être pas d'accord avec nous.

[*Français*]

Madame la Présidente, ce matin, mon collègue le ministre s'est référé à plusieurs citations, savoir que tous les journaux nous ont appuyés dans certaines matières, et avec raison d'ailleurs. Je voudrais dire qu'après le dépôt du projet de loi sur le multiculturalisme le 1er décembre dernier, le *Toronto Star* a donné fortement son appui à l'égard de la nouvelle législation sur le multiculturalisme. Le Secrétariat d'État vous a déjà fait part des raisons évoquées par ce journal.

Ce matin, on l'a cité à plusieurs reprises et on l'a mentionné parce que vous savez, madame la Présidente, quand on parle du *Toronto Star*, c'est supposément le journal le plus neutre. Ce n'est pas un journal conservateur, à ce que je sache. Si on se plaît à le dire, c'est qu'on ne pourra pas nous accuser d'être partisans.

Madame la Présidente, j'aimerais encore une fois citer un article du *Toronto Star*:

«C'est précisément en évitant de céder à la tentation de créer un ministère du Multiculturalisme centralisé et doté d'immenses pouvoirs, que David Crombie fait une grande faveur à tous les Canadiens. Au lieu de pousser les groupes ethniques dans des ghettos multiculturels permanents, il ne demande qu'à faire en sorte que tous les Canadiens soient traités de la même façon lorsqu'il s'agit de protéger leurs droits et leurs libertés fondamentales.»

Je l'aime, cette citation, et je vais la garder, madame la Présidente, parce que je trouve qu'elle résume un peu toutes les questions de nos deux collègues d'en face, et cela résume aussi un peu l'inquiétude de notre congrès national, que je connais bien et que je respecte beaucoup, et la communauté italienne à travers le Canada. Il est vrai qu'ils sont inquiets, mais peut-être qu'ils auraient dû nous consulter un peu plus pour demander ce qu'on avait, pourquoi on a fait certaines choses. Il doit certainement y avoir des raisons quand le gouvernement fait certaines choses.

Il est certain que nous sommes toujours prêts à écouter. Nous sommes toujours prêts à entendre ce que les gens ont à dire. Mais quand on fait la tournée du pays, madame la Présidente, vous seriez surprise de voir que chaque communauté a son petit mot à dire. Chaque morceau de cette mosaïque a un mot à dire. Il faut les respecter.

Et à plusieurs reprises, j'ai entendu des gens parler. Jamais, mais jamais nous voudrions voir un ghetto! Jamais nous voudrions être séparés des autres! Nous voulons être ensemble à bâtir ce pays. C'est ce que j'ai toujours pensé, madame la Présidente, même si au début, il y a quelques années, lorsque nous avons commencé le comité, je réfléchissais sérieusement à cette chose. Mais après avoir consulté et avoir parlé, non pas parce qu'on m'a fait changer d'idée, on m'a fait comprendre qu'il y a des réalités dans ce pays et que celles-ci doivent être respectées.

Madame la Présidente, je ne peux qu'être d'accord et je suis sûr que l'immense majorité des députés souscrivent à cette reconnaissance pratique du mode de fonctionnement réel du multiculturalisme au pays.

L'engagement à promouvoir le maintien et la valorisation du multiculturalisme dans notre société ne peut pas demeurer seulement qu'une vague promesse. Il exige un travail d'éducation, de formation et de sensibilisation à la réalité interculturelle. Il exige que nous mettions effectivement à profit les talents, les compétences commerciales et la compréhension culturelle des citoyens canadiens qui ont des racines dans d'autres parties du monde. Cet engagement exige aussi que nous consolidions l'unité au pays et que nous cherchions à accroître les communications et les échanges avec les autres régions du monde.

Le premier ministre (M. Mulroney) l'a dit avec beaucoup d'à-propos lorsqu'il s'est adressé à l'Association canadienne de la presse multilingue en octobre dernier, et je cite:

> La Loi sur le multiculturalisme canadien contribuera à façonner la vision de notre pays et à orienter notre développement futur comme pays unique et dynamique qui sait tirer parti de l'expérience et des compétences des Canadiens venus des quatre coins du monde.

Cela, madame la Présidente, «des quatre coins du monde», je me vois dans le «portrait».

Je suis sûr de ne pas être le seul à penser qu'il faut exploiter ces ressources. Je pense aux compétences et à l'expérience de notre population multilingue et multiraciale si diversifiée, et à la compétence de nos ressources institutionnelles, pour faire du multiculturalisme cette force dynamique qu'il peut être dans un monde dont les frontières se resserrent de plus en plus.

Le réputé sociologue québécois, M. Raymond Breton, a fait remarquer que tant qu'un groupe ne voit pas certains des siens être intégrés au rouage de son gouvernement, il n'a pas l'impression de faire pleinement partie de la nation qui l'accueille. La participation de représentants de tous les groupes culturels au processus de planification des politiques et de prises de décision du gouvernement fédéral est d'une importance capitale au moment où nous cherchons à promouvoir le multiculturalisme dans l'ensemble du Canada.

Je suis fier de dire que le gouvernement progressiste conservateur a fait d'importants progrès dans ce domaine. Il a augmenté considérablement le nombre de membres de groupes ethnoculturels à être nommés au sein de conseils, de commissions et d'organismes fédéraux. Mon collègue tantôt me demandait: Nommez-en! Je vais en nommer quelques-uns, monsieur le Président, parce que je n'aurai pas le temps de donner toute la liste impressionnante que nous avons.

En nommant Joseph Picinninni à la Cour de la citoyenneté et Berverley Oda au CRTC, Emerson Mascoll au conseil d'administration du CN et Wally Majesky au conseil d'administration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Cesar de Morias à la Commission d'appel de l'immigration et Roman Senkiw au conseil d'administration de la Corporation commerciale canadienne, Irène Chu à la Commission d'appels de l'immigration et Con Di Nino à la présidence de la Corporation Harbourfront, notre gouvernement a cherché à bien exprimer la réalité multiculturelle du Canada.

Monsieur le Président, en terminant, je veux dire comme je le dis à mes concitoyens ainsi qu'à mes collègues de Multiculturalisme Canada: Ce n'est pas seulement pour les Italiens, ce n'est pas seulement pour les Grecs, ce n'est pas seulement pour les Chinois, le multiculturalisme, c'est un signe d'harmonie, tenir ce pays ensemble, garder ce pays uni et ce matin notre ministre l'a très bien résumé en trois mots. Je voudrais terminer en répétant ces trois mots: liberté, stabilité et opportunité.

• (1600)

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, le dernier orateur met dans son intervention d'aujourd'hui autant de passion et de sincérité qu'il en mettait dans son travail avant d'être élu député, mais c'est dommage qu'en sa qualité de secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Multiculturalisme, il ait, à plusieurs occasions, fait des déclarations farfelues et injurieuses que je voudrais qu'il commente.

J'aimerais auparavant l'interroger sur ses déclarations relatives à l'évolution de la politique du multiculturalisme au Canada. Il voudrait savoir pourquoi nous n'avons pas pris telle ou telle mesure. Ce genre de questions peut se poursuivre indéfiniment. Le secrétaire parlementaire ne se rend pas compte qu'il y a eu une certaine évolution à la Direction du multiculturalisme entre 1971, date à laquelle ce principe est devenu la politique officielle du gouvernement, et aujourd'hui.

Le gouvernement ne voit pas que, lorsque son gouvernement a pris le pouvoir, en 1984, au lieu de propulser cette politique dans l'avenir, de façon courageuse et progressiste, il a mis sous forme législative, en 1988, des valeurs et des principes qui avaient été formulés dans les années 1960 et 1970. Cela prouve que le parti conservateur, qui forme aujourd'hui le gouvernement, a misérablement échoué, et qu'il a manqué d'imagination dans sa définition de la deuxième phase. De ce fait, il se contente d'embrasser les principes et les structures du passé. Par conséquent, on peut dire que pour les conservateurs l'avenir du multiculturalisme est dans le passé.

Nous prétendons que, plutôt que de parler de ce qui s'est passé jusqu'à présent, nous devrions diriger nos énergies, nos pensées et notre créativité sur le présent et vers l'avenir. Si la politique future est dans le passé, elle n'a pas de raison d'être. Je suis sûr que c'est une chose que personne ne veut. Il me semble que le secrétaire parlementaire ne se rend pas compte de cela. Il préfère s'appesantir sur ce qui s'est passé dans les années soixante et soixante-dix. Regardons les années quatre-vingt-dix et au-delà et demandons-nous comment formuler une politique qui répondrait aux aspirations d'aujourd'hui et de demain, plutôt qu'à celles d'hier.

Le secrétaire parlementaire disait que ceux qui ne se rendent pas compte du privilège qu'ils ont d'habiter ce pays, ne sont pas de bons Canadiens. Il a fait allusion aussi à ceux qui veulent des faveurs particulières. Je dirais que ce sont des termes bien suggestifs, c'est le moins qu'on puisse dire. De qui parlait le député lorsqu'il disait que les gens ne voient pas la grandeur de ce pays? Qui recherche des faveurs particulières? Je ne connais personne qui soit dans ce cas.

M. Della Noce: Monsieur le Président, je vais d'abord répondre à la question très importante que le député a posée à la fin de son intervention. Mon collègue a mal entendu. Je vais consulter les bleus et voir si c'est lui ou moi qui a raison, mais je tiens à corriger cette erreur.

J'ai dit que c'était un privilège pour moi que de vivre au Canada, comme ce doit en être un pour tous ceux qui arrivent ici, et ils devraient le reconnaître. Je n'ai pas tenu les propos que me prête le député. J'ai dit espérer que ces gens en soient conscients et que, sinon, ils devraient s'en apercevoir au plus tôt. J'ai dit que s'ils n'étaient pas conscients de vivre dans le meilleur pays au monde, ce n'était pas de bons Canadiens. Toutefois, jamais je n'ai rencontré quelqu'un qui ne reconnaisse pas que ce pays est magnifique. Voilà ce que j'ai voulu dire, et il ne faudrait pas que le député dénature mes propos. J'ai également dit que je remerciais le Canada de m'avoir donné ce privilège.

Le 1er décembre, à propos du projet de loi sur le multiculturalisme, j'ai dit à la Chambre que c'était un privilège non seulement pour les groupes ethniques mais aussi pour tous les Canadiens. Je maintiens que chacun devrait s'intéresser au multiculturalisme car, dans notre arbre généalogique, nous avons tous des ancêtres qui proviennent d'ailleurs. Je suis fier de cet aspect.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais que cela soit très clair. Si on fait un peu de recherche, on découvre que tous les Canadiens ont une origine qui remonte beaucoup plus loin. Tout le monde devrait dire: Le multiculturalisme, ce n'est pas seulement pour les Québécois ou pour les Canadiens nés ici, c'est pour tout le monde, car quelles sont les origines de nos ancêtres? Même Adam et Ève . . .

[*Traduction*]

Mon collègue dit que je ne devrais pas parler du passé. Je ne le blâme pas parce que son parti n'a pas fait grand-chose par le passé. Je le répète, le projet de loi C-48 n'était pas aussi précis que la mesure à l'étude. Mon collègue me reproche d'en être resté aux années 60 et 70 alors que nous approchons des années 90. Le projet de loi va jusqu'à l'an 2000 et j'en suis fier.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste deux minutes à la période des questions et des observations. La parole est au député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp).

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis toujours ravi qu'on me garde une minute ou deux. Je serai bref. Le député de Duvernay (M. Della Noce) est sans doute le plus dynamique des secrétaires parlementaires que nous ayons. Il fait ici de l'excellent travail aujourd'hui et il est également honnête.

Il nous a rendu service en nous faisant part de la lettre du Congrès national des Italo-Canadiens. Il en a cité une phrase et ensuite, à notre insistance, il en a lu une autre. Il a laissé entendre que, fort de l'avis d'une certaine personne, ce Congrès avait décidé de critiquer le projet de loi. Je pense que le secrétaire parlementaire faisait allusion au député de York-Ouest (M. Marchi), et je décèle dans ces propos une certaine jalousie politique et partisane, à moins qu'il n'ait voulu dire qu'on a aussi tenu compte de mon avis.

Je trouverais inquiétant qu'il pense que l'un des critiques de l'opposition ou les deux réussissent à infléchir l'opinion de ces organismes. Je présume qu'il a participé à l'élaboration du projet de loi sous sa forme actuelle, qui ne représente d'ailleurs que des miettes.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tenu compte des recommandations du Conseil ethnoculturel du Canada et de ces organismes nationaux dont la majorité souhaitaient la création d'un quelconque organisme officiel, en tout cas quelque chose de plus concret que le statu quo actuel? A défaut d'un ministère comme tel, ils ont recommandé la nomination à tout le moins d'un commissaire. Pourquoi avoir rejeté les deux recommandations?

[*Français*]

M. Della Noce: Monsieur le Président, on est pris dans un problème de temps qui serait très intéressant . . . mais je veux quand même féliciter mon collègue parce que je sais qu'il s'intéresse à la cause et nous avons eu le plaisir de siéger ensemble au Comité sur le multiculturalisme. La lettre tantôt . . . Oui, il a raison, je l'ai, la lettre, ici . . . C'est qu'il faut toujours éviter de faire des citations, comme souvent on le voit pendant la période des Questions orales, on cite le paragraphe qui nous intéresse et on oublie les huit autres qui vont contre ce paragraphe.

Cela me ferait plaisir de lui en donner une copie. Il a raison. Il nous félicite en principe. Et je crois qu'en principe, tout le monde devrait nous féliciter, même les groupes qui parlent. Parce que c'est quand même une première, non seulement au Canada, mais une première mondiale et on doit en être fier au Canada. Si l'honorable collègue le veut, je n'aurai pas le temps de lui lire toute la lettre, je lui en ferai parvenir une copie.

Je veux aussi dire qu'il est certain qu'il y a eu plusieurs demandes. Huit ou neuf demandes ont été faites par le Comité. Mais je crois qu'à un certain moment, il faut comprendre qu'il n'existe pas toujours des raisons convaincantes pour donner toutes sortes d'arguments. Il est certain qu'on aurait pu en donner, il est certain que cela n'a pas tout été fait. Mais lorsqu'il y a des arguments convaincants, est-ce que chaque fois on doit donner ce qu'on demande? Moi, j'ai fait référence à ce que mon collègue avait fait dans le projet de loi C-48, le parti précédent, et il n'y avait rien qui reconnaissait . . .

• (1610)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je permettrai à un autre *paesano* de poser une question. Je donne la parole au député de Bourassa (M. Rossi).

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le Président, pour faire suite à ce que mon collègue de York-Ouest a demandé à mon honorable collègue de Duvernay, parce que je connais mon honorable collègue de Duvernay comme étant un type sincère, flamboyant et exubérant quand même . . . Mais la question que mon collègue de Duvernay lui a posée, c'est qu'à un certain moment, le député de Duvernay a dit que des groupes lui ont demandé des faveurs, semble-t-il . . . quelque chose de spécial. Je le répète, parce que le député de York-Ouest l'a dit en anglais, et je le lui répète en bon canadien-français.

La question qu'on lui a posée, suite à son exposé où il a dit: Il y a des groupes qui m'ont demandé des faveurs spéciales dans ce pays . . . Il n'y en a pas de faveur spéciale. C'est vrai! Mais je veux savoir du député de Duvernay (M. Della Noce) qui sont ces groupes qui vous ont demandé des faveurs spéciales, tel que vous l'avez cité dans votre discours.

M. Della Noce: Monsieur le Président, j'ai bien compris la question et j'ai dit qu'un jour, dans un colloque politique conservateur, nous avons invité des goupes ethniques et nous avons discuté un peu de ce projet de loi. Plusieurs ont fait leur rapport et malheureusement un groupe a dit: Nous voulons avoir une subvention spéciale parce que nous sommes une minorité visible . . .

M. Rossi: Nommez-les! Nommez le groupe!

M. Della Noce: Ce n'était pas un groupe, c'était une personne qui parlait au nom du groupe. Il y avait quand même 200 personnes.

Ce qui m'a fait sursauter, c'est quand il a ajouté la phrase: « . . . comme vous les Italiens, vous avez eue. Alors j'ai dit, et je le répète: Nous n'avons eu aucune faveur dans ce pays. Ce n'est pas une chance qu'on a eue. Nous avons travaillé pour cette chance et vous allez faire pareil. Parce que si on vous donne une subvention spéciale parce que vous êtes un groupe minoritaire, cela deviendrait du racisme positif, et je suis contre cela à 100 milles à l'heure.»

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Etobicoke—Lakeshore (M. Boyer)—Les finances—La société Goodyear Tire—Le décret de remise de droits; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—Les substances dangereuses—La présence de dioxines dans des produits de papier; l'honorable député de Spadina (M. Heap)—Les droits de la personne—Le Salvador—L'attaque lancée par les militaires contre des travailleurs syndiqués/L'attaque à la bombe contre le bureau du comité Oscar Romero.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crombie: Que le projet de loi C-93, concernant le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): *Grazie signore presidente.* Monsieur le Président, le fait qu'un si vigoureux débat se poursuit depuis une demi-heure entre trois membres de la collectivité italo-canadienne et qu'ils aient pu exposer leurs différends au sujet du projet de loi est, à mon avis, très significatif.

Le secrétaire parlementaire défend avec vigueur le projet de loi. Or, ces efforts de promotion ne représentent qu'un symbole politique affiché par le gouvernement. Il est vrai qu'il s'agit du premier projet de loi sur le multiculturalisme susceptible de franchir toutes les étapes. L'ancien gouvernement avait présenté un projet de loi mais il n'a pas été adopté avant le déclenchement des élections. S'il est adopté, le présent projet de loi sur le multiculturalisme sera le premier non seulement au pays mais aussi, d'après le secrétaire parlementaire, dans le monde entier. Ce n'est toutefois rien d'autre qu'un symbole parce que si l'on examine le projet de loi, on s'aperçoit qu'il n'est guère substantiel.

Le symbolisme constitue un important aspect de la vie publique au Canada. Je ne nie pas que c'est une réalisation symbolique. C'est un projet de loi qui reconnaît le multiculturalisme. Il a plus de force qu'un énoncé de politique, par exemple, stratégie utilisée par le premier ministre Trudeau en 1971 pour présenter la politique du multiculturalisme.

Même si un projet de loi a plus de force qu'un énoncé de politique, la meilleure façon de juger de l'engagement du gouvernement à l'égard du multiculturalisme est, à mon avis, d'examiner les possibilités qui se sont présentées à lui et la façon dont il a réagi. J'ai déclaré à la Chambre et dans tout le pays que le gouvernement avait trahi la cause du multiculturalisme. Je vais maintenant justifier cette allégation et exhorter le gouvernement à au moins étoffer le projet de loi.

La situation a changé depuis 1971, lorsqu'un nouveau concept a été mis de l'avant et que les Canadiens ont été mis au défi de faire preuve d'ouverture d'esprit et de reconnaître leur diversité. Cette diversité n'a pas été créée par l'énoncé de politique de 1971; on reconnaît qu'il s'agit plutôt d'une façon positive d'envisager une réalité nationale.

Je me rappelle que dans ma jeunesse, le fait d'être un étranger signifiait qu'on comptait parmi les déshérités. Les enfants dont les parents avaient un accent ou qui avaient un accent eux-mêmes faisaient l'objet de sarcasmes à l'école publique que j'ai fréquentée. Ils éprouvaient un certain sentiment d'insécurité.

L'attitude positive à l'égard du multiculturalisme qui a suivi l'adoption par le gouvernement de sa politique, en 1971, a changé du tout au tout la situation à cet égard. Je m'intéresse à la question lorsque je me rends dans les écoles de ma circonscription et je peux constater que les gens n'ont pas honte de leur patrimoine culturel. Ils ne jugent pas qu'il serait préférable d'être né au Canada ou d'avoir des parents nés au Canada, ou qu'il vaut mieux ne pas avoir d'accent ou ne pas parler une langue étrangère à la maison. C'est maintenant l'inverse qui est vrai.

Selon moi, nous avons démontré qu'en souscrivant à une politique sage et en la faisant accepter aux Canadiens, le gouvernement et le Parlement sont en mesure d'apporter une contribution extrêmement importante à la richesse nationale à partir de cet idéal qui existait dans la jeunesse de la plupart des députés d'aujourd'hui. Nous avons réalisé de nombreux progrès depuis 1971.

Le projet de loi sur le multiculturalisme aurait pu être une occasion de faire un autre pas en avant. Le gouvernement aurait pu en profiter pour enrichir notre politique. C'est le moment idéal de le faire.

Au cours du présent débat, je ne peux m'empêcher de me reporter à l'Accord du lac Meech et de rappeler à la Chambre que l'opposition officielle et le parti libéral du Canada souhaitaient que l'on reconnaisse dans l'Accord le multiculturalisme exactement de la même façon que le caractère distinct du Québec, la contribution des autochtones et un certain nombre d'autres faits importants au sujet de notre identité nationale. L'inclusion de la politique sur le multiculturalisme dans la constitution aurait eu encore plus de poids que la présentation d'un projet de loi.

Durant la conférence du lac Meech et celle de l'immeuble Langevin, les provinces ont parlé de ce qu'elles souhaitaient voir dans la réforme constitutionnelle. Je reproche au gouvernement et au premier ministre (M. Mulroney) de ne pas avoir dit qu'il fallait reconnaître les faits essentiels en question au sujet de la nature du Canada. Précisons clairement que le multiculturalisme n'est pas pour nous une sorte de politique transitoire à laquelle nous aurons recours, afin d'obtenir la faveur des diverses communautés du Canada, alors qu'elles sont assimilées et perdent leurs liens avec leur passé et leur terre natale. L'inclusion de la notion de multiculturalisme dans la constitution aurait permis de reconnaître de façon permanente le caractère multiculturel du Canada, tout comme on reconnaît le bilinguisme officiel du Canada, le caractère distinct de la société québécoise et la contribution de nos autochtones. Il est vraiment déplorable qu'on ait raté cette l'occasion.

● (1620)

Nous, députés de l'opposition officielle, avons promis dans notre programme de réforme que nous ajouterions dans la constitution du Canada une disposition précisant que le multiculturalisme est l'une des caractéristiques fondamentales de notre pays qui, nous l'espérons du moins, sera permanente, et que nous adopterons des programmes vigoureux visant à renforcer son caractère de permanence et son influence sur le pays.

Parlons de ce projet de loi formidable. J'ai employé l'expression ironiquement parce que si c'est une victoire symbolique que d'avoir un projet de loi sur le multiculturalisme, il aurait beaucoup mieux valu avoir un projet de loi ayant de la substance. Le gouvernement a tenu de longues consultations. Il est très fort pour les consultations. L'ennui, c'est que les programmes élaborés par la suite ne s'en inspirent pas. Un comité parlementaire a fait des recommandations. Il a recommandé non seulement l'adoption d'une loi, mais aussi que la loi en question renferme plusieurs dispositions importantes. On ne retrouve dans le projet de loi aucune de ces dispositions importantes, recommandées à l'unanimité par les conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates qui sont membres de ce comité.

Contrairement à ce que le comité a recommandé, il n'y a pas de commissaire du multiculturalisme ayant un mandat indépendant, chargé de surveiller le gouvernement du Canada et absolument tous ses ministères, tous les organismes relevant de lui voire les entreprises faisant affaire avec lui, pour s'assurer que les programmes multiculturalistes énoncés par le gouvernement et appuyés par le Parlement sont appliqués. Le projet de loi ne crée pas de ministère du Multiculturalisme distinct. Il est inquiétant de voir que le multiculturalisme va relever du secrétaire d'État (M. Crombie). Celui-ci n'était pas le porte-parole en matière de multiculturalisme. Il a beaucoup d'autres fonctions qui, si elles ne sont pas incompatibles avec le multiculturalisme, risquent de masquer le fait multiculturel au Canada. Il peut chercher à l'englober dans un certain nombre d'autres politiques existantes, notamment dans le cadre de sa responsabilité en matière de citoyenneté ou d'autres aspects de notre culture.

Je vous rappelle, monsieur le Président, que les conservateurs ont promis, lors de la dernière campagne électorale, de créer un ministère distinct. D'après vous, monsieur le Président, ce projet de loi n'aurait-il pas dû prévoir l'établissement d'un ministère du multiculturalisme distinct après les promesses de la dernière campagne électorale et après que les députés conservateurs eurent déclaré à l'unanimité que c'était une chose nécessaire qui contribuerait à promouvoir le multiculturalisme? Non, au contraire. Puisque cette mesure législative ne prévoit pas la création d'un tel ministère, cela signifie que nous n'en verrons pas la couleur sous ce gouvernement. Ce n'est pas la peine d'y compter plus tard.

Ce n'est pas une question de compatibilité avec notre programme législatif. Ce n'est pas une question de consultations puisque les consultations ont recommandé la création d'un tel ministère. La réponse est non et les communautés multiculturelles, qui se comptent par millions dans notre pays, voient une fois de plus que le gouvernement conservateur n'honore pas ses promesses.

Une autre des recommandations unanimes du comité multipartite concernait la création d'un centre du multiculturalisme. Ce centre lui-même est extrêmement important compte tenu de l'autre recommandation voulant qu'on crée une base financière pour assurer son financement et celui de la politique. Une telle initiative n'est pas prévue dans cette mesure non plus.

Le gouvernement pourra décider au jour le jour ou d'année financière en année financière, en fonction de ses autres priorités, s'il débloquera des fonds pour mettre en oeuvre les dispositions du projet de loi et sa politique, s'il poursuivra les projets qu'il a établis voire s'il en entreprendra. En d'autres termes, bien qu'il existe un projet de loi, aucune disposition n'est prise pour assurer le financement de programmes multiculturels de

façon suivie comme le centre du multiculturalisme. Le gouvernement conservateur aurait dû le prévoir s'il voulait, non pas qu'il s'agisse d'une nouvelle promesse, parmi les nombreuses, n'ayant pas été tenue, mais de réponses qu'il proposera au cours de la prochaine campagne électorale.

Le secrétaire parlementaire a parlé des progrès accomplis grâce à la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Je me permets d'aborder la question dans ce débat, car, même s'il ne s'agit pas d'un projet de loi multiculturel, c'était là une des mesures énergiques dont on aurait pu se servir pour mettre en oeuvre une politique équitable en matière d'emploi. C'était l'instrument qui allait permettre au gouvernement de respecter sa promesse électorale de faire régner la justice et l'égalité dans les secteurs de la société canadienne sur lesquels le gouvernement fédéral peut légiférer, à l'extérieur de la Fonction publique fédérale et des organismes financés par les contribuables, et qui établirait des normes pour garantir qu'un programme d'action positive énergique protégerait les communautés multiculturelles, les femmes, les membres des minorités visibles et audibles, c'est-à-dire qui parlent avec un accent étranger. Tel était le but de cette loi. C'est ce que les conservateurs ont promis aux dernières élections et ils n'ont pas tenu cette promesse dans la Loi sur l'équité d'emploi qui n'est rien de plus qu'une autre mesure symbolique qui lui permettra de dire, à la prochiane campagne, qu'il a tenu promesse.

Je représente une circonscription multiculturelle. Je peux vous dire que les communautés multiculturelles de ma circonscription ne réclament pas un comité permanent sur le multiculturalisme ou une loi sur le multiculturalisme, comme le secrétaire parlementaire le prétend. Ils veulent du concret. Ils voudraient un mécanisme efficace pour assurer l'égalité sur le marché du travail dont nous parlons et qui garantirait la sécurité à leur communauté, surtout s'ils sont Sikhs ou Arméniens, pour ne nommer que ces deux groupes qui ont été la cible des attaques et des critiques du gouvernement. Ce projet de loi sur le multiculturalisme ne leur donne pas la sécurité qu'ils espèrent et que le gouvernement leur a promis de leur donner s'il était élu.

Le secrétaire parlementaire a lu des commentaires réconfortants sur le projet de loi, mais ils ne sont pas représentatifs. Il a dit que le Congrès national des Italo-Canadiens approuvait une loi sur le multiculturalisme, ce qui est vrai, mais il a omis de mentionner qu'il a dit aussi ceci:

> La présentation de la Loi sur le multiculturalisme au Parlement a court-circuité le processus de consultation dans lequel nous nous croyions engagés. C'est inacceptable et déplorable.
>
> La loi est décevante aussi parce qu'elle ne renforce pas l'engagement du gouvernement à l'égard du multiculturalisme. Elle se contente de reconnaître et de promouvoir l'égalité des chances pour tous les Canadiens, sans préciser que cette égalité devra obligatoirement être atteinte.
>
> L'absence de dispositions d'application de la loi est une lacune grave.
>
> La loi ne propose rien de concret pour assurer l'égalité à laquelle tous les Canadiens ont droit.
>
> Nous croyons qu'un commissaire au multiculturalisme attirerait avantageusement l'attention sur la politique de multiculturalisme et pourrait exiger des comptes sur sa mise en oeuvre.

● (1630)

Voilà ce que dit la collectivité. L'association se réjouit cependant qu'il y ait un projet de loi, mais elle est très déçue de son contenu. Elle est déçue qu'encore d'autres promesses concernant le multiculturalisme aient été rompues.

Je cite également M. Bhausaheb Ubale, jusqu'à tout récemment commissaire des droits de la personne de l'Ontario et maintenant commissaire à la Commission canadienne des droits de la personne. Il abonde dans le même sens:

> Le projet de loi sur le multiculturalisme ne changera rien. Il ne s'agit pas d'un geste historique comme le soutient le ministre. C'est un geste purement symbolique. On présente un vieux produit sous un nouvel emballage.

Je sais que si l'opposition officielle retardait l'adoption du projet de loi, le gouvernement clamerait partout qu'elle ne croit pas au multiculturalisme. Nous y croyons. A l'étape de l'examen en comité, nous voulons essayer de faire de ce projet de loi un instrument qui aidera vraiment à mettre fin à la discrimination contre les membres des groupes ethniques du Canada et à défendre leurs intérêts en tant que citoyens, familles et collectivités. Nous souhaitons que la population sache que nous avons voulu que l'adoption d'une loi canadienne sur le multiculturalisme marque une étape significative de notre évolution.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est au député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp).

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les remarques du député de York-Centre (M. Kaplan), qui a été membre de gouvernements précédents. Il a même été ministre dans certains des gouvernements de M. Trudeau. Il a laissé entendre que le parti conservateur avait promis un ministère lors des dernières élections. Je ne crois pas que cela soit exact, du moins pas en ce qui concerne un véritable ministère. Il est vrai que le gouvernement a nommé un ministre d'État chargé du Multiculturalisme lorsqu'il a accédé au pouvoir, le député de Lisgar (M. Murta). Ce dernier a essayé pendant un an de faire les choses qu'il avait réclamées au gouvernement précédent en tant que critique de l'opposition conservatrice.

Le ministre suivant, le député de Halton (M. Jelinek), était également chargé de la condition physique et du sport amateur. Les deux ministères d'État avaient été combinés, même s'il s'agissait de deux domaines fort différents. Étant moi-même critique pour ces domaines, je trouvais plutôt terrifiant qu'une seule personne doive s'occuper en même temps de tous les sports amateurs et de toutes les communautés et organisations ethnoculturelles. Je peux facilement imaginer à quel point cela a dû être difficile pour lui cette année-là.

Le troisième ministre à s'occuper du multiculturalisme est le secrétaire d'État (M. Crombie). Je remarque d'ailleurs qu'il a déposé ce projet de loi à la Chambre à titre de secrétaire d'État et non à titre de ministre responsable du multiculturalisme.

Il n'en reste pas moins que le projet de loi C-93 est plus fort que le projet de loi C-48 déposé par les libéraux dans les derniers jours du dernier gouvernement Trudeau. Ce contraste, c'est-à-dire treize ans de politique et pas de projet de loi, m'amène à poser quelques questions au député de York-Centre. Je ne lui demande pas du tout de violer son serment de ministre. J'ai une question à lui poser en sa qualité de membre du caucus libéral et de député informé des discussions qui avaient cours de temps à autre durant la douzaine d'années de gouvernement libéral qui ont fait suite à l'énoncé de politique de 1971. Comment se fait-il que durant toutes ces années les gouvernements libéraux n'ont pas envisagé de donner des assises législatives à la politique de multiculturalisme énoncée en 1971 et appuyée par tous les partis? Pourquoi les libéraux n'ont-ils jamais trouvé de bouteille où conserver le bon vin du multiculturalisme?

M. Kaplan: Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement précédent ne l'avait-il pas fait? Pourquoi sir John A. Macdonald ne l'a-t-il pas fait?

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: Nous pouvons nous pencher sur le passé. Nous pouvons nous pencher sur l'avenir. Pourtant, le seul cadre temporel dans lequel nous pouvons agir, c'est le présent. Or, le présent passe. Les conservateurs ont la responsabilité de former le gouvernement actuel. Au lieu de passer en revue la teneur de discussions qui ont eu lieu au Cabinet, et que je ne suis pas libre de divulguer comme le député le sait, nous devons nous concentrer sur le présent, sur cette époque où les conservateurs, qui bénéficient de la confiance des Canadiens, ont la responsabilité d'agir dans l'intérêt des communautés culturelles. Or, c'est loin d'être ce qui se passe.

M. Witer: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires du député de York-Centre (M. Kaplan). J'ai pu constater qu'il a été très critique à l'endroit du gouvernement et du ministre pour avoir présenté ce projet de loi. Ce qu'il a négligé de faire, cependant, c'est de souligner les réalisations du gouvernement dont il a fait partie, oui, à titre de ministre. Le député qui l'a précédé a parlé de ces réalisations.

Pourrais-je rappeler au député de York-Centre que lorsque notre gouvernement a pris le pouvoir, en 1984, les membres des différents groupes ethnoculturels ne représentaient que 7,8 p. 100 des membres de conseils et commissions. Aujourd'hui, trois ans et demi plus tard, ils sont 15 p. 100. C'est une augmentation réelle de près de 100 p. 100.

Le député n'a pas parlé de la nomination d'un conseiller spécial sur le multiculturalisme au cabinet du premier ministre. Il n'a pas mentionné la création, historique, d'un comité permanent du multiculturalisme. Il a fait allusion à la Loi sur l'équité en matière d'emploi, mais n'a rien dit de la toute première conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme tenue à Winnipeg, et l'on pourrait continuer ainsi.

Ma question au député est la suivante. Qu'a-t-il fait et qu'a fait son gouvernement pendant les 13 ans qui vont de 1971, moment où l'on a annoncé le principe du multiculturalisme, à 1984? Qu'ont-ils fait? Quelle preuve tangible avons-nous qu'ils aient présenté autre chose que des voeux pieux aux divers groupes? Le gouvernement libéral a compartimenté le multiculturalisme dans l'ensemble du pays, n'a jamais pris de mesures concrères et, cyniquement, a présenté un projet de loi à la toute fin de la précédente législature qui, bien sûr, est mort au *Feuilleton.*

J'aimerais bien entendre de la bouche du député pour quelle raison exactement le gouvernement précédent n'a, en 13 ans, rien fait de constructif pour promouvoir le multiculturalisme au Canada.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je voudrais dire que le temps dont je dispose ne me permet pas de faire une longue liste des réalisations de l'ancien gouvernement en matière de multiculturalisme. J'estime qu'elles sont assez considérables. Je pense également que lorsque nous avons formé le gouvernement, nous avons créé une politique. Nous l'avons exposée aux députés de l'opposition conservatrice qui s'y sont très peu intéressés et l'ont très mal comprise.

Il se trouve maintenant, et je m'y oppose énergiquement, qu'après avoir pris la responsabilité du pouvoir, le gouvernement ne fait rien alors qu'on lui lance des idées. Il n'en a aucune de lui-même. Toutes les réalisations dont a parlé le député, et certaines d'entre elles sont remarquables, sont le résultat d'instances faites auprès du gouvernement, d'idées qui lui ont été lancées, de pressions et de critiques.

Comment le gouvernement a-t-il réagi dans ce domaine important dont nous devons discuter ici aujourd'hui, le projet de loi sur le multiculturalisme? Il met cette politique aux oubliettes. Au lieu de créer quelque chose, de l'élaborer, de le développer et de l'expliquer aux Canadiens, le gouvernement met un frein à toute initiative. Cette politique, de l'aveu général, a été reprise au stade où l'avait laissée notre parti lorsqu'il a quitté le pouvoir, parce qu'il n'y avait pas de projet de loi et il y en a un maintenant, mais il manque une impulsion. Le gouvernement veut maintenant prendre aussi peu d'initiative que possible, oublier ses promesses et ne prendre que les mesures strictement nécessaires pour pouvoir cocher la question sur sa liste. J'estime que le gouvernement ne donne pas le ton en matière de multiculturalisme, aussi prêt que je sois à reconnaître que la liste proposée par le député de Parkdale—High Park (M. Witer) contienne effectivement des réalisations importantes, comme l'augmentation des nominations. Je l'admets, mais je réprouve vivement que le gouvernement n'ait pas donné une impulsion dans ce domaine.

• (1640)

Il y a eu un ministre du Multiculturalisme à plein temps. Il avait pour obsession et raison d'être dans la vie publique de mettre au point un programme de multiculturalisme. Ici non seulement il ne s'agit pas d'une responsabilité à plein temps, mais aussi elle a déjà été confiée à trois ministres, dont deux d'entre eux ont été remplacés pour complète incapacité de gérer ce portefeuille. Je me demande si le député de Parkdale—High Park n'en conviendrait pas avec moi. L'actuel ministre qui a pris la relève a obtenu un résultat symbolique

que le gouvernement espère utiliser dans la prochaine campagne électorale, mais on n'a donné aucune impulsion.

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): M. le Président, c'est un plaisir que de pouvoir intervenir dans cet important débat relatif au projet de loi C-93, concernant le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada.

Avant d'entrer en matière, j'ai été intrigué par ce qui s'est dit au sujet de certains ministres qui ont déjà tenu deux portefeuilles, le premier du multiculturalisme et l'autre du sport amateur. Cela donne une idée de la charge écrasante que cela pouvait représenter. Je dois dire en toute honnêteté qu'en 1979, nous avions un ministre très compétent qui s'occupait d'excellente façon des deux portefeuilles. J'aimerais mentionner notre Président actuel, le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski), qui s'est très bien acquitté de sa charge à mon avis. Si nous avions duré plus longtemps, il aurait certainement pu être un ministre de premier rang.

En ma qualité de président du comité permanent du multiculturalisme de la Chambre des communes, j'ai eu la chance d'avoir de bons députés des deux côtés de la Chambre qui ont fait beaucoup pour le multiculturalisme au Canada, qui ont travaillé dur et avec une énergie indomptable à la rédaction des rapports, et cela de façon absolument non partisane. Je demanderais au public de nous pardonner la façon dont nous nous comportons ici à certains moments. Ce n'est pas ainsi que nous agissons en comité. Nous sommes absolument non partisans, et il n'y a pas cet esprit de partisanerie qui se manifeste à la Chambre des communes. Je dois dire que nous avons fait beaucoup au comité du multiculturalisme.

Je tiens à saluer ici tous les membres, le député de York-Ouest (M. Marchi), celui de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp), celui de Parkdale—High Park (M. Witer), celui d'Edmonton-Est (M. Lesick), celui de Willowdale (M. Oostrom), celui de York-Est (M. Redway) et celui de Châteauguay (M. Lopez). Ils ont tous rendu des services inestimables. Avec l'effectif au comité, leurs services seront encore plus précieux.

J'ai la fervente conviction que lorsque le projet de loi C-93 sera adopté, il va consacrer dans notre droit la liberté constitutionnelle de tous les Canadiens de toute origine, leur possibilité de choisir, de préserver, de développer et de partager leur héritage multiculturel. J'ai la conviction qu'il va reconnaître tous les Canadiens comme participants égaux et de plein droit à la société canadienne. Il va renforcer l'identité en perpétuelle évolution de notre société canadienne, et fournir un cadre excellent pour la solution des questions d'aujourd'hui et celles du siècle qui vient.

J'estime que le projet de loi C-93 est un bon projet. Il donne à tous l'occasion de travailler ensemble, non seulement à sa bonne application mais à son amélioration avec le passage du temps. Je suis persuadé que la nouvelle Loi relative au multiculturalisme canadien et la Loi sur les langues officielles vont constituer un ensemble d'initiatives législatives dont l'effet conjugué ne pourra que renforcer notre identité et notre culture nationales.

Le régime parlementaire britannique a commencé par la reconnaissance de droits individuels sur une base individuelle. Lorsque le régime parlementaire a été transféré au Canada, deux modifications importantes ont dû y être apportées pour qu'il fonctionne en milieu canadien. D'abord, il a fallu adopter un système fédéral avec des compétences séparées pour accomoder les provinces. Ensuite, il a fallu prévoir des droits collectifs de sorte que les Anglais et les Français, les catholiques et les protestants soient assurés du même respect. Compte tenu de ces modifications, le Canada a fait oeuvre de pionnier dans l'établissement d'un cadre juridique des droits sociaux en régime parlementaire.

Jusqu'à maintenant, toutefois, seuls les groupes reconnus par la Charte, soit les Anglais et les Français, voient leurs droits spécifiquement garantis dans la Constitution canadienne. Les droits de deux autres groupes restent à préciser et à constitutionnaliser. Il y a d'abord les droits des autochtones. Le statut particulier des autochtones est établi, mais les gouvernements fédéral et provinciaux n'en ont pas encore bien précisé la nature ni assuré la sauvegarde. Je crois que nous allons éventuellement assister au règlement des revendications des autochtones.

Il y a ensuite les droits de ceux que la Commission B et B appelait «les autres groupes ethniques». Les Canadiens d'origine autre que britannique, française et autochtone ont aussi des besoins et des préoccupations que seuls des droits constitutionnels peuvent satisfaire pleinement. Ce que seront précisément ces droits et comment on les fera valoir reste à déterminer par tous les Canadiens. Mais là aussi, je crois qu'on arrivera éventuellement à un règlement et à la constitutionnalisation de droits.

Il ne fait aucun doute que nous tous, ici, aujourd'hui, sommes fiers de nos origines ethniques, de nos traditions et de la culture de nos ancêtres. Je crois que nous sommes très fiers d'être citoyens de notre grand pays qui nous permet de réaliser librement nos ambitions et notre potentiel. Nous convenons tous, je crois, que le Canada est un merveilleux pays où il fait bon vivre, une terre de liberté et d'avenir pour tous et chacun, la terre de liberté par excellence.

Vous serez d'accord avec moi, monsieur le Président, pour dire que nous accomplissons des progrès au Canada et cela, plus que jamais, vers notre but ultime qui est de faire de notre pays un endroit où toutes les croyances et tous les cultes non seulement coexisteront harmonieusement malgré leurs différences, mais encore prospéreront et appendront les uns des autres.

On a beau espérer mais il reste un bon bout de chemin à franchir avant de mieux nous comprendre mutuellement et de nous soucier davantage les uns des autres en vue de réaliser enfin la belle promesse de justice et de liberté qui remonte à l'antiquité grecque. On a souvent dit qu'on jugeait la valeur d'une société à l'aune de sa manière d'être quotidienne.

Dans cette optique, nul doute que le multiculturalisme impose à tous une responsabilité d'une grande portée. Celle-ci concerne deux aspirations intimement liées, celle de cultiver notre diversité culturelle et celle de faire accepter cette diversité.

Je n'hésite pas le moindrement à dire qu'une politique du multiculturalisme constitue le meilleur moyen de garantir la liberté et la diversité culturelles au Canada. La durée de l'unité canadienne dépendra d'une meilleure compréhension et d'un plus grand respect mutuels, quelles que soient nos origines ethniques. La reconnaissance pleine et entière du multiculturalisme canadien assurera à tous les groupes ethnoculturels, à tous les Canadiens, le respect de leurs droits et de leur désir de garder vivantes leurs traditions, leur langue et leur culture. Elle signifie également que nous nous comprendrons et que nous nous respecterons mieux les uns les autres, que les préjugés individuels et institutionnels disparaîtront et qu'il règnera un climat beaucoup plus amical. Sans l'extirpation des préjugés, de la discrimination et du racisme, véritables fléaux, les droits fondamentaux de la personne ne sauraient exister au Canada, et nous ne saurions mériter le titre de vraie grande nation.

• (1650)

J'espère que nous ne tarderons pas à ressentir le besoin non pas d'une politique du multiculturalisme isolée, ni d'un ministère isolé, mais bien d'un ministère du Multiculturalisme qui concerne l'ensemble des Canadiens et qui soit profitable de façon égale à chacun de nous. Cela signifiera qu'enfin les Canadiens traiteront les autres Canadiens comme ils aimeraient eux-mêmes être traités, c'est-à-dire avec compréhension, compassion, respect et tolérance et avant tout sur un pied d'égalité. Le projet de loi C-93 est en effet une autre mesure positive prise par le gouvernement pour favoriser l'égalité et permettre à tous les Canadiens, quelles que soient leurs origines, d'être traités sur un pied d'égalité, et avec compréhension, compassion et tolérance.

Les députés qui m'ont précédé n'ont guère parlé de la politique elle-même. Je voudrais saisir cette occasion pour expliquer en quoi consiste exactement cette politique. La nouvelle politique de multiculturalisme vise à faire prendre conscience que le multiculturalisme réflète la diversité culturelle et raciale de la société canadienne et à reconnaître la liberté de tous les Canadiens de préserver et de partager leur patrimoine culturel. Elle vise à mieux faire comprendre que le multiculturalisme est un élément fondamental de notre patrimoine et de notre identité et qu'il constitue une ressource précieuse qui servira à façonner l'avenir du Canada. Elle encouragera également les particuliers et les collectivités de toute origine ethnique à participer pleinement et équitablement à notre évolution continuelle en vue de façonner tous les aspects de la société canadienne et contribuera à éliminer tout obstacle à une participation de ce genre. Elle reconnaîtra l'existence de collectivités dont les membres sont d'une même origine ethnique et leur apport historique à la société canadienne en vue de favoriser leur essor. Elle veillera à ce que les particuliers soient traités également et jouissent d'une protection analogue aux termes de la loi tout en respectant et estimant leur diversité. Elle encouragera et aidera les institutions sociales, culturelles, économiques et politique au Canada à tenir compte du caractère multiculturel du Canada et à manifester une certaine déférence envers le multiculturalisme. Elle favorisera la compréhension et l'esprit de création que suscitera l'action réciproque entre les particuliers et les collectivités d'origines ethniques différentes. Elle favorisera la reconnaissance et l'estime des diverses cultures existant au sein de la société canadienne et encouragera l'expression et l'essor de ces cultures. Elle préservera et valorisera l'usage des langues autres que l'anglais et le français tout en renforçant la situation et l'usage des langues officielles au Canada et elle favorisera le multiculturalisme dans tout le Canada conformément à l'engagement national envers la Loi sur les langues officielles.

Je pourrais continuer, mais il y a d'autres questions que je voudrais aborder. Le ministre doit assumer également certaines responsabilités. Le ministre du Multiculturalisme sera chargé d'encourager et de favoriser une approche coordonnée à la mise en application de la politique multiculturelle au Canada. Le ministre fournira des conseils et de l'aide pour élaborer et appliquer des programmes et des initiatives à l'appui de la politique. Le ministre du Multiculturalisme aura le devoir d'encourager et d'aider des particuliers, des organisations et des institutions à projeter la réalité multiculturelle du Canada dans le cadre de leurs activités au Canada et à l'étranger. Le ministre aura la responsabilité de mener et d'appuyer des études sur le multiculturalisme canadien et d'octroyer des bourses dans ce domaine. Il encouragera également les échanges et la collaboration entre les diverses collectivités canadiennes.

Je pourrais m'étendre encore longtemps sur les responsabilités du ministre, mais elles sont bien définies dans le projet de loi. J'invite les personnes qui voudraient se renseigner à ce sujet à jeter un coup d'oeil au projet de loi.

Je crois que la politique fédérale sur le multiculturalisme a beaucoup évolué en 17 ans, c'est-à-dire depuis son entrée en vigueur le 8 octobre 1971. Avec la nouvelle politique sur le multiculturalisme et le projet de loi C-93, le premier concernant le multiculturalisme, nous avons fait un grand pas vers l'avant, dans une direction positive. Ce projet de loi, monsieur le Président, ouvre la porte aux futurs changements constructifs qui seront apportés, j'en suis sûr, au fur et à mesure afin d'améliorer le multiculturalisme au Canada. Le projet de loi cherche à constituer un cadre législatif pour ce qui, jusqu'à maintenant, n'était qu'un engagement discrétionnaire pris par les gouvernments fédéraux l'un après l'autre. Le programme multiculturel actuel pourrait être radicalement réduit ou réorienté, possibilité qui inquiète de nombreux Canadiens d'origine ethnique.

Par ailleurs, une loi fournirait un moyen de préserver et de mettre en valeur le patrimoine multiculturel des Canadiens comme le promet la Constitution. En reconnaissant officiellement les contributions passées et futures du multiculturalisme dans la société canadienne, le projet de loi renforcerait le sentiment d'unité nationale dans toutes les collectivités ethnoculturelles du Canada. Je crois que c'est ce que nous souhaitons tous.

Je crois que le nouveau projet de loi sur le multiculturalisme est l'aboutissement de trois événements d'une importance capitale pour l'avancement du multiculturalisme au Canada. Je parle du rapport de 1984 et intitulé *L'égalité ça presse*—rapport d'un comité dont j'étais membre—dont les 80 recommandations ont reçu, dans une large mesure, l'aval du gouvernement. Je songe aussi au comité permanent du multiculturalisme de la Chambre des communes qu'a institué notre gouvernement le 28 juin 1985. Le rapport de ce comité, *Multiculturalisme: cimenter la mosaïque canadienne*, a été bien accueilli partout au Canada. Nous avons tous passé de longues heures à rédiger ce rapport qui s'inspirait beaucoup des instances présentées par de nombreux groupes multiculturels et de nombreux particuliers de tous les coins du Canada. Je crois que nous avons produit un très bon rapport et des recommandations fort pertinentes. L'une des principales recommandations parlait de l'établissement d'une politique multiculturelle dont le gouvernement s'est inspiré. J'ai déjà dit tout à l'heure que nous avions parcouru une longue route avant de reconnaître la nature multiculturelle de notre pays, et que nous continuons de progresser dans cette voie.

J'ai siégé suffisamment longtemps aux Communes pour savoir qu'on ne peut pas tout obtenir du jour au lendemain dans une seule mesure. La patience est une vertu qui rapporte aux Communes. J'en ai fait amplement l'expérience pendant mes 16 années comme député. Et je crois que nous continuerons de progresser si les députés et les membres du comité permanent du multiculturalisme continuent d'envisager le multiculturalisme dans une perspective non partisanne.

Je ne suis pas naïf au point de croire que nous assurerons l'égalité de tous les Canadiens d'un seul trait de plume même si cette mesure nous éclaire si bien sur les démarches à faire en ce sens. Il faut aussi la volonté et la détermination de ceux qui seront chargés de l'appliquer à la lettre. Agir, monsieur le Président, voilà la condition essentielle du succès car les actes ont autrement plus de poids que les paroles.

En terminant, et comme je suis optimiste de nature, j'espère, et je crois que tous les Canadiens bien pensants partagent cet espoir, que nous continuerons de progresser jusqu'à ce que tous les Canadiens de toutes les origines éprouvent dans chaque fibre de leur être ce sentiment de vivre dans ce merveilleux pays dont nous parlons si volontiers.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ferais sans doute mieux de n'inciter personne à poser des questions. Il restera encore 10 minutes au député pour des questions et des commentaires avant de reprendre ce débat.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

ON PROPOSE DE MODIFIER LA LOI AFIN D'Y INCLURE LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1er février 1988, de la motion de M. Reimer:

Que, de l'avis de la Chambre, on devrait modifier la Loi constitutionnelle de 1982 afin d'y inclure le droit à la propriété et que le gouverneur général émette une proclamation sous le Grand Sceau du Canada afin de modifier l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés pour qu'il se lise comme suit:

«7. Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

et que la Chambre exhorte les assemblées législatives de toutes les provinces et le Sénat à adopter une résolution semblable.

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, la Chambre est appelée à décider si le droit à la propriété devrait être effectivement garanti dans la Charte canadienne des droits. Je me joins à mes collègues pour affirmer catégoriquement que ce droit devrait être constitutionnalisé.

Plus précisément, et là je reprends la résolution présentée par notre collègue, le député de Kitchener (M. Reimer), l'article 7 que nous souhaitons modifier se lirait comme suit:

«Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

Au cours de cette 33e législature, nous avons examiné le droit à la propriété à trois égards. Nous avons déjà examiné la loi sur les brevets en vertu de laquelle on voudrait mettre fin au statut ambigu de la propriété dans le cas de ceux qui ont mis au point, grâce à des recherches médicales, de nouveaux médicaments et de nouvelles technologies dans le domaine, veiller à faire respecter ce droit à la propriété, et mettre fin à la période d'incertitude à cet égard, incertitude qui a d'ailleurs beaucoup nui au Canada.

● (1700)

Sur un autre front, la Chambre a étudié un projet de loi sur le droit d'auteur qui se faisait attendre depuis longtemps puisque la loi actuelle date de 1924 et échoue lamentablement à maints égards à faire respecter la propriété intellectuelle édifiée par les écrivains, les artistes, les musiciens, les compositeurs et autres. Sur ce front également, nous tenons une occasion importante au cours de la présente législature de répondre à un besoin de longue date de protection du droit à la propriété.

Troisièmement, enfin, nous avons maintenant l'occasion de faire consacrer le droit à la propriété dans la Charte même. Il y a trois raisons fondamentales pour lesquelles j'estime en tant que conservateur et démocrate que c'est la chose, et la seule, à faire. La première tient au principe d'une démocratie de propriétaire.

C'est tout simplement parce que lorsque quelqu'un est propriétaire au Canada, il s'intéresse davantage aux événements qui pourraient toucher le pays et il en est plus conscient. Selon un axiome fondamental, on se soucie de ce qu'on possède. Cela

se réflète à son tour dans les questions touchant à l'environnement, au zonage et les questions locales, provinciales, nationales et politiques qui auront des répercussions sur la propriété. Une démocratie de propriétaire est donc importante pour permettre au Canada de fonctionner en tant que société démocratique. Il faut donc dans la même mesure protéger dans la Constitution la propriété qui appartient aux Canadiens.

Deuxièmement, et encore une fois en tant que conservateur et démocrate, je crois que c'est de la Constitution que viendra pour la plupart des Canadiens la meilleure protection de leur droit à la propriété. Quand je dis la plupart des Canadiens, je ne dis pas que c'est important parce que les riches et les grandes entreprises en ont besoin. Au contraire, monsieur le Président. Ce sont eux qui ont les moyens de s'offrir les services juridiques onéreux et qui savent comment s'y prendre pour que l'on ne foule pas aux pieds leur droit à la propriété. Non, j'en parle surtout dans les intérêts des Canadiens ordinaires, des travailleurs canadiens qui possèdent une maison, un chalet ou d'autres biens, et qui doivent s'assurer qu'un puissant gouvernement ne les prive pas arbitrairement de leur droit à la propriété. C'est là que réside l'importance de la protection constitutionnelle.

La troisième et dernière raison que je cite en tant que conservateur et démocrate, c'est qu'en garantissant les droits à la propriété dans la constitution, nous fermons la boucle qu'il faut fermer pour donner de la vigueur, de la signification et de la vitalité à tous les autres droits garantis par la Charte, les droits démocratiques, la liberté de réunion, la liberté de religion et la liberté d'expression. Tous les autres droits sont renforcés et reposent sur des fondements plus stables lorsque les droits à la propriété des particuliers sont également constitutionnalisés.

Je ne commets pas d'erreur. Je ne crois pas que la propriété a des droits, je crois que les personnes ont des droits. Il existe toutefois une interdépendance fondamentale entre les droits personnels et les libertés et les droits personnels à la propriété. Les uns ne signifieraient rien sans les autres.

Il y a longtemps que l'on a reconnu que le droit à la propriété est un droit civil élémentaire. Après la Seconde Guerre mondiale, en 1948, le Canada a signé la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je n'ai pas vraiment besoin de vous rappeler, monsieur le Président, que l'article 17 de cette déclaration repose sur deux principes simples: premièrement que toute personne a le droit de posséder une propriété seule ou en association avec d'autres et deuxièmement, que personne de peut être privé arbitrairement de sa propriété.

Ce droit a été reconnu non seulement dans les conseils de nations internationaux mais aussi ici, au Canada, par notre éminent premier ministre, John George Diefenbaker. S'il y a une personne qui luttait pour défendre les droits des petites gens, s'il y a quelqu'un qui savait qu'il importait de protéger les libertés fondamentales des personnes, c'est bien notre ancien premier ministre John Diefenbaker, qui a veillé à ce que les droits à la propriété soient protégés dans sa Déclaration des droits.

Beaucoup d'autres ont abordé ce sujet. Par exemple, John Locke, philosophe et théoricien politique, a affirmé que l'État n'a pas le pouvoir de s'emparer de la propriété d'un particulier sans sa permission. D'après Locke, le rôle ultime du gouvernement est de protéger la propriété.

Je ne fonde pas mon raisonnement sur des raisons purement théoriques ou sur des principes abstraits. Nous parlons de quelque chose qui touche directement les Canadiens. Cela touche l'agriculteur québécois qui, un beau matin, s'aperçoit que des hommmes, des employés de l'hydro sont en train de creuser dans son champ, sur sa propriété pour y ériger un pylône de transmission. En Ontario, un homme achète un terrain qui perd toute sa valeur sept ans plus tard parce que, sans dédommagement, un fonctionnaire chargé de la conservation proclame unilatéralement que le terrain se trouve dans une plaine d'inondation. En Alberta, la province où j'habite, monsieur le Président, neuf propriétaires de chalets se rendent compte qu'une société de services publics a coupé tous les arbres sur une emprise de 15 pieds sur leurs terrains.

Ce sont des cas réels de démarches gouvernementales qui affectent directement les propriétaires canadiens. Ils n'ont aucune protection. Nous savons que la Charte des droits va protéger notre droit de parole, nos droits politiques et notre liberté de religion, mais pas le droit fondamental de chaque Canadien à la propriété.

Il fut un temps où je n'aurais pas abordé ce sujet avec autant de conviction, mais je me suis rendu compte que les nombreux gouvernements que nous avons au Canada peuvent commettre des erreurs monumentales. Je pense aux belles terres agricoles dans ma province d'Ontario, des terres que des générations d'agriculteurs ont cultivées dans la région de Pickering, des terres qu'on a expropriées pour y construire un aéroport qui n'a jamais vu le jour.

La Charte soulève de nombreuses questions. Ce matin, sur la colline du Parlement, j'ai présidé un colloque organisé par le Groupe canadien des études des questions parlementaires. L'un des participants, M. David Lepofsky, a parlé des limites de la Charte. Parmi les neuf qu'il a relevées, l'une portait sur l'absence de dispositions explicites dans la Charte. C'est là l'une de ses lacunes.

La Charte ne renferme pas de nombreuses dispositions qu'elle devrait contenir, selon nous. Dans mon livre sur les droits politiques, j'ai relevé dix libertés et droits politiques fondamentaux qui sont à la base de nos élections libres. Or, il suffit d'examiner la Charte canadienne des droits et libertés pour s'apercevoir qu'elle n'en renferme que cinq sur dix.

Il faut considérer le travail entrepris par une législature précédente comme une tâche non terminée. En 1981, par le biais d'une formule d'amendement, on a déployé bien des efforts, afin de rapatrier la Constitution du Canada et d'y inclure une Charte canadienne des droits et libertés. Il nous incombe maintenant, en cette trente-troisième législature, de nous assurer qu'on prend les mesures voulues pour terminer le travail en question.

En tant que conservateur dont le parti souscrit à la proposition en question et en tant que démocrate qui juge fondamentalement que la disposition concernée donnera plus de vigueur à notre démocratie, je suis en faveur de l'inclusion du droit à la propriété dans la constitution du pays.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député me permettrait-il de lui poser une question?

Le président suppléant (M. Paproski): Pas pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires; je suis désolé.

M. Waddell: Même pas avec le consentement unanime?

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne pense pas que vous l'obteniez de toute façon. Je vais donc demander s'il y a consentement unanime. Si c'est le cas, je vais permettre au député de poser sa question. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp).

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, il s'agit d'une institution fort démocratique, alors que des gens sont bâillonnés, mais bien entendu, les règles en question sont le fondement même de la démocratie.

Nous étudions cet après-midi une certaine proposition. Le député de Kitchener (M. Reimer) propose de reconnaître le droit à la propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés. C'est une proposition très politicienne présentée à la Chambre extrêmement politicienne et partiale. Je n'ai rien contre ce genre de proposition, mais c'est aussi un excellent ballon politique pour l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

• (1710)

Le député de Kitchener a parlé en faveur de cette proposition pour la première fois dans cette session le 15 octobre dernier. Il n'a pas fait mystère de son caractère très politique. Dès le début de ses observations, il a dit qu'il y avait deux bonnes raisons pour la présenter. Il a parlé d'abord du Programme énergétique national, ce qui lui a permis de décocher des flèches au parti libéral qui était au pouvoir au début des années 1980. Il a dit ensuite que les programmes de nationalisation du NPD étaient un autre sujet d'inquiétude évident parce qu'ils permettraient de saisir des biens sans nécessairement dédommager leur propriétaire complètement. On peut voir que cette proposition est marquée au coin du parti pris.

Les conservateurs aiment bien dire que les néo-démocrates n'ont aucun respect pour la propriété. Quand nous critiquons cette proposition, comme j'ai l'intention de le faire cet après-midi, on tire à boulets rouges sur les socialistes. Connaissant cette tendance des conservateurs, je souris toujours en pensant à un mot d'un jeune homme qui a brillamment commencé sa carrière politique comme critique financier dans notre caucus avant de passer à la scène politique provinciale. Bob Rae, qui est maintenant le chef de la loyale opposition de Sa Majesté à l'Assemblée législative de l'Ontario, a dit que les néo-démocrates croyaient tellement en la propriété privée qu'ils pensaient que tout le monde devrait y avoir accès. Ce trait d'esprit souligne bien certaines réalités dont il faut tenir compte avant de se mettre à philosopher sur la nécessité d'inscrire le principe de la propriété privée dans la Charte des droits et libertés.

Le mot de M. Rae me rappelle un autre fait qu'il vaut la peine de mentionner. Il s'agit d'un jugement extrêmement important que la Cour suprême des États-Unis a rendu à la fin du XIXe siècle. C'était l'époque où les assemblées législatives des États se livraient à l'une des plus sales besognes dont le continent nord-américain ait été témoin. La Cour suprême a eu l'occasion, en jugeant une cause, de se demander si les sociétés étaient des personnes aux yeux de la loi. Et elle a décidé que oui.

Les sociétés sont de vastes organisations impersonnelles, très souvent contrôlées par une poignée de personnes. On n'a qu'à penser à la montée de la *Standard Oil Company* et de Johnny Rockefeller qui, entre ses leçons de catéchisme du dimanche, s'adonnait aux pratiques sournoises qui ont fait disparaître toute la concurrence dans l'industrie du pétrole. Il a pu ainsi bâtir un empire si puissant que la Cour suprême a été forcée de le diviser en 1911 et de créer des filiales de la *Standard Oil Company* dans divers États, notamment au New Jersey, en Indiana et en Californie.

Environ à la même époque, plusieurs États américains subissaient l'influence du progressisme du XIX siècle. Cette influence devait se faire sentir également au Canada. En fait, dans les années 1920, le parti progressiste du Canada s'en est inspiré, mais pas dans le sens dont je veux parler, Dieu merci. Les législatures de ces États institutionnalisaient la ségrégation raciale, la discrimination contre les Noirs. Cela se passait surtout dans le Sud, mais pas seulement là.

Quand je suis arrivé à Baltimore en 1964 pour faire mes études supérieures à l'Université John Hopkins, on m'a dit qu'un restaurant où je mangeais à l'occasion venait tout juste d'être déségrégationné. L'orchestre symphonique de Baltimore n'avait ouvert ses portes à la population noire de Baltimore que depuis quelques années. Auparavant, seuls les Blancs pouvaient assister aux concerts de l'orchestre symphonique. C'est la structure raciste aux États-Unis qui a triomphé à peu près au même moment où les entreprises américaines ont commencé à vraiment se déchaîner et à devenir maîtres de ce qu'on peut seulement décrire comme une société d'entreprises, avec tout ce que cela comporte.

Lorsqu'on pense à ces réalités, on reconnaît le contexte dans lequel on doit placer le principe du caractère sacré du droit à la propriété. Il y a de bonnes raisons de l'examiner d'un oeil critique. Je suis certain que le député de Kitchener marque des points en défendant ce principe à la Chambre. Et tous les députés conservateurs qui lui font écho en tirent évidemment le même profit.

Lors de ces discussions, on ne parle pas beaucoup de la façon dont la *common law* renforce la propriété privée et dont les lois adoptées par les Parlements précédents établissent les droits à la propriété des Canadiens et des immigrants dans notre pays. Il faut admettre que le vieil adage voulant qu'une personne soit maître chez elle était fondé sur les mêmes principes de la *common law* visant essentiellement à protéger la propriété. La loi établie pour permettre aux sociétés de vendre des actions est le moyen par lequel le Parlement permet à des particuliers de se regrouper dans une organisation ou une société et de faire des affaires. Telle est la réalité. Quiconque connaît la doctrine de la *common law* anglaise qui est devenue la loi canadienne se rend compte de son fonctionnement et le sait pertinemment.

Droit à la propriété

On se souvient que l'une des lois dans un domaine connexe, concernant les organisations ouvrières, était destinée, si vous le voulez, à remettre en cause une des autres notions de la *common law* selon laquelle l'emploi est fondé sur un rapport maître-serviteur où le serviteur n'avait pratiquement aucun droit. C'est là un autre principe de la *common law* que le Parlement du Canada a décidé de commencer à modifier il y a plus de 100 ans en permettant aux organisations de travailleurs d'être des entités légales au lieu d'être des organisations illégales nuisant à l'exercice des métiers.

Mises à part ces réalités concernant la *common law* et les lois, il me semble que ceux qui défendent avec un tel enthousiasme cette proposition ne se rendent pas compte que lorsqu'on défie le droit à la propriété privée fondé sur la *common law* ou l'établissement par la loi de la propriété commerciale dont j'ai parlé, que cela se fasse par le biais d'une expropriation dont a parlé le député d'Etobicoke—Lakeshore (M. Boyer) ou par le biais d'une autre méthode, très souvent il s'agit de l'affirmation d'un autre grand principe du gouvernement anglais c'est-à-dire l'affirmation du droit souverain de l'État ou des droits de la collectivité.

• (1720)

Nous, néo-démocrates, pensons surtout aux droits de la collectivité et estimons que la protection actuelle des droits à la propriété est tout à fait satisfaisante. Nous estimons que c'est manquer de perspicacité et être affreusement partial de vouloir assurer davantage de garanties dans la Charte des droits et libertés contre le droit de la collectivité, le droit souverain de l'État, d'affirmer un intérêt communautaire à un endroit ou à un autre et nous défions la propriété privée.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'appuie sans aucune hésitation la motion de mon collègue, le député de Kitchener (M. Reimer), visant à inclure les droits de propriété dans la Loi constitutionnelle de 1982. Le droit de posséder des biens devrait être la pierre angulaire de notre constitution. Le foyer d'un homme ou d'une femme est son château-fort et signifie la sécurité et la liberté en les mettant à l'abri du jugement et de l'ingérence des étrangers.

Les premiers venus et les immigrants d'aujourd'hui ont choisi le Canada, entre autres raisons, pour posséder leur propre foyer. Ce droit est un droit fondamental de la société canadienne passée, présente et future et se classe au même rang que la liberté de religion, la liberté de parole et toutes les autres libertés dont nous jouissons au Canada. Les pionniers de l'Ouest ont enduré toutes sortes de privations et se sont imposé bien des sacrifices pour construire leurs foyers sur leurs terres et pour jouir en toute sécurité des fruits de leur labeur.

Plus de 30 pays ont inclus le droit de propriété dans leurs droits constitutionnels fondamentaux. Sans affirmer que le Canada devrait prendre modèle sur notre voisin du sud, je souligne que le cinquième amendement de la constitution américaine prévoit qu'il ne peut être porté atteinte à la vie, à la liberté ou à la propriété de quiconque sauf en vertu d'une règle de droit en bonne et due forme. A cela on aurait pu ajouter que personne ne peut être dépossédé de ses biens pour un usage public sans une juste indemnisation.

En France, la Déclaration des droits de l'homme de 1789 prévoit que «le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression». Dans la Déclaration canadienne des droits de 1960, on précise que tous ont le droit à la vie, à la liberté et à la propriété. La propriété, dans son sens le plus large, peut inclure la propriété intellectuelle et commerciale comme les brevets, les marques de commerce et le droit d'auteur. Sans le droit de propriété, sans le droit de posséder des biens, des effets personnels, les libertés n'existent pas à mon sens.

Au début du siècle, les sociétés de chemin de fer et le gouvernement du Canada ont fait beaucoup de publicité en Europe pour encourager des gens à venir au Canada s'établir sur leur propre terre. Comme je l'ai dit, monsieur le Président, bien des gens ont immigré au Canada parce qu'ils étaient séduits par l'idée de posséder leur maison ou même leur ferme. Nos ancêtres ont appris que leurs droits étaient souvent liés à la propriété. Il faut être né riche pour ne pas comprendre que la propriété, en plus de conférer une plus grande valeur aux biens possédés, donne au propriétaire une garantie de protection.

Les gens pauvres du Canada connaissent l'importance de la propriété et s'inquiètent du fait qu'elle ne soit pas protégée en vertu de notre Constitution. Une constitution, c'est le plan directeur de la vie quotidienne des gens d'un pays. Quelles que soient nos allégeances de parti ou de région, nous sommes en voie de prendre une décision qui aura des répercussions importantes pour la population du Canada au cours des 100 prochaines années et nous devons donc très bien connaître les règles qui ont été établies.

Toute constitution doit rassurer et sécuriser et se fonder sur des droits dont jouissent déjà les citoyens canadiens comme le droit de propriété, inscrit dans la Déclaration des droits de 1960 du regretté John Diefenbaker. Que ce droit ait été exclu de propos délibéré ou par inadvertance de la Charte, le moment est venu de faire la rectification qui s'impose.

Le droit de propriété a tout d'abord été proclamé dans la Grande Charte et depuis, il l'a été régulièrement par les tribunaux et dans les lois écrites. Le droit à la propriété est inscrit non seulement dans la Déclaration canadienne des droits de 1960 mais aussi dans la Charte des droits de l'homme des Nations Unies.

Notre Charte des droits devrait assurer aux Canadiens le droit de jouir de leurs biens car cela a joué un grand rôle dans l'édification de notre pays. A cause de l'étendue géographique, un grand nombre des régions composant le Canada sont par définition très différentes du point de vue du climat, du relief, des ressources et du niveau de vie. Les habitants des diverses régions du Canada doivent faire face à des problèmes très réels et différents à cause de leur emplacement et de leur patrimoine.

Cependant, un droit auquel tous les Canadiens sont attachés est celui de posséder et de jouir des biens qu'ils ont gagnés au prix de sacrifices et de volonté. L'avenir du Canada ne sera assuré que si on permet aux Canadiens des diverses régions de notre pays de conserver leur identité régionale, leurs traditions et leurs valeurs propres. Le droit à la propriété n'a pas été confirmé dans notre Charte des droits et, par conséquent, les Canadiens se demandent si ce droit leur a été enlevé.

Les Pères de la Confédération se sont imposés une tâche énorme à accomplir. Ils ont structuré une nation à partir de régions sauvages et ont établi deux paliers de gouvernement qui devaient collaborer pour former un nouveau pays. Leur tâche a été de former cette union et la nôtre de la conserver.

Le fait que le droit à la propriété a été omis dans la Charte a suscité de l'inquiétude à tous les milieux de notre population et les gens estiment qu'on peut remettre en question et leur enlever leur droit à la propriété de plusieurs façons. Je trouve difficile de croire que le gouvernement responsable de l'élaboration de la Charte des droits n'y ait pas fait figurer le droit à la propriété. Le gouvernement, qui déclare être celui d'un pays libre et démocratique, n'a pas protégé le droit de ses citoyens à posséder un terrain ou une maison. Il a rejeté un amendement de l'opposition conservatrice visant à faire figurer ces droits.

Pendant le débat sur la canadianisation de la Constitution en 1981, le député de Provencher (M. Epp) a proposé de modifier l'article 7 de la résolution en lui substituant ce qui suit: «Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice naturelle», c'est-à-dire à peu près les termes de la motion actuelle.

Il est impossible de ne pas tenir compte de ce qu'a coûté le manque de protection de la propriété. En vertu de l'ignoble Programme énergétique national, le gouvernement libéral s'est réservé le droit, à tout moment jusqu'à la délivrance d'un permis de production, de financer jusqu'à 25 p. 100 d'intérêt tout projet d'aménagement des terres du Canada. Monsieur le Président, le rejeton libéral, Petro-Canada, en a bénéficié et les sociétés pétrolières ont perdu non seulement de l'argent mais leur confiance dans le gouvernement.

En se fondant sur l'histoire, les Canadiens ont toujours eu la conviction qu'une fois qu'ils ont acquis des biens, le gouvernement ne cherchera jamais à les leur confisquer. Mais il y a une disposition dans la Charte qui prive d'effet toutes les lois antérieures protégeant la propriété. Suivant un avis que j'ai reçu, les droits de propriété accordés au titre de lois antérieures qui ne figurent pas dans la Constitution seraient écartés.

Peut-être que si le Nouveau parti démocratique s'est opposé à la consécration des droits de propriété au moment de la canadianisation de la Constitution, c'est qu'il redoutait qu'elle serait incompatible avec sa politique de tout nationaliser. Les néo-démocrates disaient à l'époque qu'il serait plus difficile de nationaliser les industries des ressources naturelles si les droits de propriété étaient inscrits dans la Charte. Les conservateurs demandaient à l'époque que les droits de propriété soient inscrits dans la Constitution, avec la mention «en conformité avec les principes de justice fondamentale».

On m'a dit que celui qui n'a pas le droit de posséder des biens devient lui-même la propriété de l'État. Je renouvelle mon fervent appui à cette motion.

• (1730)

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir à l'appui de la motion en discussion, qui figure au nom de mon distingué collègue le député de Kitchener (M. Reimer); elle demande de faire figurer dans la Charte des droits le droit fondamental à la jouissance de ses biens.

Je remercie mon collègue de sa persévérance à vouloir faire avancer cette motion. Heureusement, grâce à la réforme parlementaire, elle doit faire l'objet d'un vote. Les députés devront prendre position dans les quelques heures de débat qui vont suivre.

Je tiens également à remercier l'Association canadienne de l'immeuble de son appui fervent à la consécration des droits de propriété. Je sais qu'à l'impulsion de l'Association canadienne de l'immeuble de nombreux citoyens de ma circonscription ont sacrifié leur temps pour venir à Ottawa à leurs frais pour soutenir cet important principe. Il faut également donner acte à la Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et à l'Ontario qui ont déjà voté des résolutions en faveur de l'insertion des droits de propriété. Notre Chambre devrait faire de même.

Pourquoi faut-il le faire maintenant? Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait en 1981? C'est une bien sombre histoire qui témoigne des valeurs des trois partis politiques, du moins en l'année 1981.

Nous nous souvenons tous que la résolution de 1981 relative à la Charte ne comportait que trois des quatre droits fondamentaux historiques pour lesquels nos ancêtres ont combattu et ont donné leur vie il y a des années. Elle ne prévoyait que le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne.

Le quatrième, le droit à la propriété, n'a pas été inclus. C'est probablement le plus grand de tous, car la liberté politique et la justice sociale ne suivent jamais de bien loin la liberté économique.

En réalité, les droits à la propriété des Canadiens ont fait partie de la résolution pendant quelque 48 heures. Je n'oublierai jamais le 21 janvier 1981, quand mon parti a présenté un amendement qui aurait consacré les droits à la propriété. Je me souviendrai du 23 janvier 1981, quand le parti libéral a accepté l'amendement. Ce fut une occasion de réjouisance et je dois dire que j'ai placé plusieurs appels à des personnes de ma circonscription pour dire que nous avions réussi à faire accepter l'amendement par le parti libéral. Hélas, le Nouveau parti démocratique était contre.

Le parti libéral jugeait l'appui du NPD nécessaire, malgré la solide majorité qu'il avait alors à la Chambre. Je me souviendrai toujours avec beaucoup de tristesse et même de colère des propos du chef du Nouveau parti démocratique contre la protection des droits à la propriété.

Je garderai toujours le souvenir de la semaine suivante, quand le parti libéral et le NPD ont ensemble annulé l'amendement à la résolution qui aurait inscrit le droit à la propriété dans la Constitution. Ce fut la pire atteinte aux droits des Canadiens de toute notre histoire. Il incombe au Parlement de réparer cette erreur.

Comme vous le savez, monsieur le Président, je suis un optimiste. Je demande aux députés du parti libéral de défendre aujourd'hui leurs droits traditionnels, comme les libéraux l'ont fait de tout temps, de protéger les droits individuels, en particulier celui à la propriété.

Je sais que le NPD n'y consentira pas, et je n'attends que les prochaines élections pour aller frapper à toutes les portes de ma circonscription et du pays pour dire aux gens que leurs droits de propriétaires seront compromis s'ils votent pour le NPD.

Pourquoi est-il important d'inscrire les droits dans la Constitution? Ces droits sont alors protégés contre les abus des gouvernements qui, tout bien intentionnés qu'ils soient, finissent toujours par abuser de leur pouvoir. C'est simplement que la concentration de pouvoir aux mains du gouvernement, avec la bureaucratie et la standardisation pour tenter de tout mettre par écrit, invite les abus.

Quels recours a celui qui est persécuté par le gouvernement? En matière de propriété, les recours sont rares et coûteux. La protection de la Constitution permet le recours au système judiciaire. Il est alors possible de convaincre des tribunaux impartiaux, indépendants et influents qu'il y a eu oppression par le gouvernement. Les tribunaux ont le pouvoir de remédier à cette injustice. C'est critique, particulièrement à notre époque où nous sommes tellement submergés de règles et de règlements édictés par des gouvernements parfois bien lointains.

N'oublions pas que c'est un problème qui touche le Canadien moyen. Un peu plus tôt mon collègue a donné l'exemple d'un agriculteur québécois qui voyaient des travailleurs creuser dans son champ. Je vais vous donner d'autres exemples.

Sept ans après avoir acheté un lot, un Ontarien, se voit incapable de l'utiliser, sans pouvoir toucher de compensation, parce qu'un office de protection de la nature a modifié le zonage.

Neuf propriétaires de chalet de l'Alberta se rendent à leur propriété de vacances pour s'apercevoir que la compagnie d'électricité à rasé une bande de 15 pieds de large sur leur terrain.

De nombreux autres propriétaires de l'Alberta ressentent le poids des autorités publiques par l'intermédiaire de 13 zones de développement réglementé créées par le gouvernement provincial. Dans ces zones ce dernier peut notamment, en passant outre aux recours prévus par la loi provinciale sur l'expropriation, exproprier des propriétés privées.

A Montréal, une épicerie fine se bat pour rester en activité à un endroit où elle se trouve depuis 37 ans. La ville a un règlement qui autorise l'expropriation si le promoteur possède déjà les deux tiers d'un îlot.

Je pourrais continuer à donner des exemples qui ont été communiqués à l'Association canadienne de l'immeuble et qu'elle fait connaître à la Chambre chaque année. Dès octobre 1988, elle sera de retour pour nous donner d'autres exemples de façons dont nos concitoyens se trouvent privés de leurs droits et privilèges, parfois sans compensation financière, parce qu'il n'y a pas, dans la Constitution, de droits à la propriété. Ce fut un grave oubli en 1981 et une tragédie pour la nation. Dans les deux prochaines heures de débat nous avons la possibilité d'y remédier. Je suis convaincu que nous le ferons. Je demande certainement aux députés libéraux de s'interroger très sérieusement. S'ils s'opposent à l'inclusion des droits à la propriété dans la Constitution, ils disparaîtront pour toujours de la carte politique.

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, je m'empresse d'appuyer cette importante motion proposée par le député de Kitchener (M. Reimer).

En préparant quelques notes avant de participer au présent débat, j'ai constaté avec étonnement que la plupart des Canadiens présument qu'ils possèdent déjà ce droit à la propriété dont il est question dans la motion. Ils présument avoir un droit constitutionnel à la propriété et à la jouissance de cette propriété conformément à la justice fondamentale.

Si nous sortions dans la rue maintenant et demandions aux 25 premières personnes que nous croiserions si elles possèdent un droit constitutionnel à la propriété et à la jouissance de cette propriété, elles répondraient dans l'affirmative.

Elles estimeraient qu'aucun gouvernement ne pourrait les empêcher de protéger leur propre propriété. Tous les Canadiens ont le droit d'être protégés les uns contre les autres et contre l'État au besoin.

• (1740)

Je me souviens fort bien du discours que le député de Niagara Falls (M. Nicholson) faisait en octobre dernier alors qu'il exposait à nouveau l'affaire de Mirabel et montrait comment on avait bafoué les droits de ces propriétaires fonciers. J'aimerais citer un passage de ce discours car il est opportun de souligner comment quelqu'un, le député de Niagara Falls, est devenu convaincu de l'importance de cet amendement. Je voudrais citer un passage de la page 10021 du hansard:

> Les gens à qui on avait enlevé fermes et maisons avaient combattu pendant des années, que dis-je, des décennies, pour retrouver leur bien. Je suis partisan de la motion à l'étude rien qu'à cause de cette affaire. Si le droit à la propriété avait été inscrit dans la Constitution, ces gens auraient eu un recours, ils auraient pu prouver devant les tribunaux qu'on les avait privés de leurs droits sans raison valable.

Telles sont les paroles que nous devrions tous écouter. Je sais gré à mon collègue de les avoir consignées au compte rendu.

Je me souviens également que le même jour mon collègue, le député de Kitchener, avait parlé d'un gouvernement qui avait confisqué les terres des sociétés pétrolières. Ces terrains, je suppose, ne comptaient pas parce qu'ils étaient situés au nord du 60e parallèle. Les Canadiens semblent oublier tout cela.

Le Canada a signé la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies qui protège la propriété. Nous avons notre propre Déclaration canadienne des droits de 1960 qui reconnaît le droit à la propriété. Pourquoi devrions-nous alors hésiter à inclure le droit à la propriété dans notre Constitution? Ce n'est pas vraiment une innovation. Nous avons appris aujourd'hui que de nombreux pays du monde entier ont déjà reconnu la nécessité d'enchâsser le droit à la propriété dans leur constitution. Il s'agit de pays tels que l'Australie, les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Finlande et la Suède, pour n'en nommer que quelques-uns.

La motion du député de Kitchener ne serait pas nécessaire si la Chambre avait approuvé la résolution présentée par le Parti progressiste conservateur en 1981. Le premier ministre d'alors n'est pas allé jusqu'au bout, probablement parce que le Nouveau parti démocratique avait retiré son appui pour la bonne raison que ce parti cherchait hier et cherche encore aujourd'hui à promouvoir les droits de la collectivité plutôt que ceux de l'individu.

Dans l'intérêt public, mes collègues du Nouveau parti démocratique se feraient un plaisir de se rabattre sur les particuliers et les sociétés qui ont réussi. Nous ne sommes pas censés réussir. Ce que le parti ne comprend pas, c'est que ceux qui ont réussi peuvent prendre soin d'eux-mêmes. Nous avons besoin de cette modification pour la personne qui a un revenu et une influence modestes. Chose certaine, cette modification protège le Canadien ordinaire.

J'ai écouté aujourd'hui avec grand intérêt, comme je le fais toujours, mon ami, l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp), qui a passé beaucoup de temps à nous dire que le droit à la propriété est déjà protégé par la loi, qu'aucun changement n'est nécessaire, que le droit coutumier est bien établi. Il est vrai que la Common Law protège dans une bonne mesure la propriété, mais la constitution a valeur suprême. Puisque mon collègue n'a pas d'objection à ce que la jurisprudence protège la propriété d'une manière qu'il estime suffisante, pourquoi s'oppose-t-il à ce que ce droit soit inscrit dans la constitution? C'est étrange, en effet.

Quand la Chambre a étudié le projet de loi en octobre 1987, on a beaucoup insisté sur la nécessité de définir le terme «propriété». Bien sûr qu'il faudra le définir! Lors du débat du mois d'octobre, l'un de mes collègues de gauche a dit vraiment redouter l'idée d'inclure les sociétés. Une société ne jouit-elle pas de droits législatifs? Ne doit-on pas mettre les sociétés à l'abri des caprices gouvernementaux? Voilà bien de quoi il s'agit en partie.

Je vais terminer cette brève intervention comme je l'ai commencée. La plupart des Canadiens s'imaginent que ce droit est déjà reconnu dans la constitution. Ils n'oseraient pas croire qu'on n'y a pas inscrit le droit de posséder des biens et d'en jouir, droit fondamental pour une société démocratique. Tâchons de réparer cette erreur. Adoptons la motion du député de Kitchener. Montrons aux Canadiens qu'ils avaient raison de penser que ce droit leur était reconnu, car le Parlement d'aujourd'hui a veillé à ce qu'il le soit. Finissons-en. Adoptons cette motion à la fin du débat, convaincus de la possibilité d'inclure le droit à la propriété dans la constitution de telle sorte qu'aucun gouvernement, maintenant comme à l'avenir, ne puisse nous priver par caprice de ce droit. Voilà le genre de pays que les Canadiens croient déjà avoir.

M. Norman Warner (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part cet après-midi au débat sur cette motion tendant à modifier la Loi constitutionnelle de 1982. Il s'agit de modifier la loi fondamentale du Canada. J'ai envoyé un exemplaire de la constitution à mes électeurs parmi lesquels se trouvent bon nombre d'étudiants. Bien des gens ont pris la peine d'encadrer la Loi constitutionnelle de 1982. C'est un document fort important à leurs yeux. Cette loi est très facile à lire. Et elle traite de nos droits fondamentaux.

• (1750)

Puisque la Loi constitutionnelle de 1982 est la loi suprême du Canada, elle explique nos droits en termes simples à la portée de tout le monde. Nos tribunaux sont chargés d'étudier ce texte et d'en interpréter le sens. Mais en soi, il s'agit généralement d'un document fort explicite et rédigé très simplement. Il comporte les 12 rubriques suivantes: Garanties des droits et libertés, Libertés fondamentales, Droits démocratiques, liberté de circulation et d'établissement, Garanties juridiques, Droits à l'égalité, Langues officielles du Canada, Droits à l'instruction dans la langue de la minorité, Recours, Dispositions générales, Application de la charte et Titre. Toutes ces rubriques traitent des différents aspects de notre droit.

Voici ce que la Loi constititutionnelle dit notamment sous le titre Liberté de circulation et d'établissement:

> 6(1) Tout citoyen canadien a le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir. (2) Tout citoyen canadien et toute personne ayant le statut de résident permanent au Canada ont le droit: *a*) de se déplacer dans tout le pays et d'établir leur résidence dans toute province; et (b) de gagner leur vie dans toute province.

On reconnaît que ces dispositions représentent les droits et les principes élémentaires de notre pays. Les gens les acceptent d'emblée. Ils ont conscience de jouir de tels droits depuis des années. La plupart des constitutions des autres pays entérinent aussi ces droits et ces libertés.

Ce document protège aussi les populations autochtones de sorte que les traités qui ont été signés avant l'adoption de la Charte des droits et des libertés soient reconnus et adoptés.

Je suppose que les antécédents de cette Charte remonte à la Grande Charte de 1215 et, plus récemment, à la Déclaration des droits que M. Diefenbaker a présentée en 1960. Tous ces documents portaient sur ce que les gens estimaient être leurs droits et leurs libertés fondamentales.

Je sais que lorsque les premiers habitants de Stormont—Dundas sont arrivés il y a 200 ans et se sont établis pour de bon à cet endroit, ils considéraient le droit de propriété comme bien précis et inhérent à la propriété. Aujourd'hui, d'autres personnes les ont remplacés, des agriculteurs et des gens d'affaire qui estiment posséder des propriétés. Ils croient posséder des propriétés. Ils savent qu'ils possèdent des propriétés. Et pourtant, notre loi fondamentale et suprême ne reconnaît pas le droit de propriété dans la Charte des droits et des libertés.

La partie que le député de Kitchener (M. Reimer) veut voir modifier est la suivante:

> Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

Comme l'ont signalé bien d'autres intervenants à avoir participé à ce débat, il est très naturel d'y ajouter le «droit de propriété». C'est quelque chose qui devrait faire partie de cette loi, de l'avis de la plupart des gens. Son exclusion rend cette loi très contestable étant donné que la propriété est à la base et fait partie de ce que les Canadiens ont vécu depuis la fondation de notre pays. Nous croyons tous au droit d'acheter, de vendre, de posséder et de conserver une propriété. C'est une réalité courante. En omettant de la prévoir dans la Charte, nous en remettons en question la viabilité.

Je me souviens d'une affiche que l'Association canadienne de l'immeuble m'avait envoyée il y a un ou deux ans. L'affiche reproduisait une jolie maison dans un site enchanteur au faîte d'une colline. Le paysage était fort beau, un paysage de rêve pour ainsi dire. Je suppose que c'est là le voeu de la majorité des gens, à savoir posséder une maison aussi belle que celle-là.

Au début du débat, il a été question de certains abus dont nos consitoyens ont été victimes dernièrement. Il a été question des problèmes suscités par Mirabel. Dans ce cas-là, manifestement, on avait exproprié plus de propriétés que nécessaire, même pour le projet du plus grandiose des aéroports qu'on pourrait s'imaginer. On a cependant reconnu les droits des citoyens de cette localité et on leur a restitué leurs terres. Ainsi, ces gens peuvent eux aussi jouir véritablement de leur propriété.

L'usage de la propriété est une notion très importante. Les gouvernements ont depuis toujours pris très au sérieux leur privilège d'exproprier des biens. Les gouvernements provinciaux et les administrations provinciales le reconnaîtront assurément, surtout quand les provinces examineront des mesures comme celle dont nous sommes saisis. Je suppose que cette mesure sera adoptée. Il faut l'assentiment de sept provinces et d'au moins 50 p. 100 de la population pour modifier la Charte. Je présume que toutes les provinces se pencheront sur la question et qu'elles tâcheront de régler les difficultés au fur et à mesure que celles-ci surgiront, et que le gouvernement fédéral acceptera les changements qui se révéleront nécessaires pour mettre en oeuvre cet amendement.

Dans la région de Cornwall et de Stormont—Dundas, l'État a acquis une bonne partie du secteur riverain par l'intermédiaire de différents organismes, que ce soit par la Commission des parcs du Saint-Laurent, qui gère beaucoup de terrains pour le compte du gouvernement provincial, ou par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, une société d'État fédérale. Ces terrains ont été acquis au moment de la construction de la Voie maritime, et ont été gérés de façon responsable depuis. Nous désapprouvons peut-être de temps à autre certaines positions adoptées par les organismes qui s'en chargent, mais le développement a généralement été progressif.

On a cependant reconnu récemment que rien ne se passera avant bien des années dans cette portion entièrement canadienne de la Voie maritime et on autorise donc désormais la mise en valeur de terrains inutilisés depuis maintenant une trentaine d'années. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent en conserve la propriété, mais des promoteurs privés obtiennent maintenant les droits de mettre ces terrains en valeur. On peut maintenant négocier des baux à long terme. En fait, des projets domiciliaires très intéressants sont en voie de réalisation dans le secteur ouest de Cornwall sur des terrains qui constituaient presque une horreur et qui dans n'importe quelle autre ville possédant une zone riveraine auraient bénéficié depuis longtemps d'un bel aménagement. Voilà malheureusement un des inconvénients que la voie maritime a présentés pour ma ville. Bien que le gouvernement fédéral conserve les droits à la propriété des terrains dans la ville de Cornwall, ceux-ci sont utilisés de manière plus appropriée et leur mise en valeur continuera de se faire davantage en fonction des besoins de la population, car ils serviront à des usages mixtes, commercial et résidentiel, ou seront réservés à l'aménagement de parcs et à d'autres fins récréatives.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure réservée à l'étude des affaires d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 36(2) du Règlement, l'affaire retombe au bas de la liste des priorités au Feuilleton.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES FINANCES—LA SOCIÉTÉ GOODYEAR TIRE—LE DÉCRET DE REMISE DE DROITS

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, le 7 mars dernier, j'ai posé au ministre d'État aux Finances une question au sujet d'un décret de remise de droits de douane d'une valeur de 50 millions de dollars qui avait été accordé à la société Goodyear Tire sur quatre ans. J'ai demandé alors au ministre s'il était disposé à révoquer ce décret, étant donné que les dirigeants de l'entreprise avaient déclaré par la suite que Goodyear aurait procédé aux travaux d'expansion en question même si la société n'avait pas obtenu de remise de droits. J'ai ajouté que si l'honorable ministre n'était pas disposé à le faire, je me demandais alors s'il voulait au moins nous préciser ce qui garantissait au contribuable canadien que la dépense fiscale en question allait rapporter au Canada des bénéfices d'une valeur au moins égale aux 50 millions consentis à Goodyear? Il aurait pu répondre par oui ou par non, sans nécessairement donner des explications. En fait, le ministre m'a affirmé que j'étais dans l'erreur. J'ai trouvé cela tout à fait inacceptable, monsieur le Président.

Avais-je tort, monsieur le Président, le 4 mars 1987, lorsque j'ai manifesté avec les 1 574 travailleurs de Goodyear de ma circonscription qui ont perdu leur emploi devant le siège social de la société et que j'ai pris alors un engagement envers eux. J'ai déclaré que si la société Goodyear accordait aux travailleurs concernés des droits de mutation à n'importe quelle nouvelle usine qui serait construite, je ferais alors tout en mon pouvoir pour m'assurer d'obtenir du gouvernement fédéral n'importe quelle aide financière pouvant permettre la construction d'une nouvelle usine de réputation mondiale. J'ai également promis que si la société refusait ces droits, je ferais également l'impossible pour m'assurer qu'elle ne reçoive pas un sou du gouvernement fédéral à l'avenir. Ai-je eu tort de prendre cet engagement? En effet, la société Goodyear n'a jamais accordé ses droits de mutation, et il y a donc eu une période de transition aux frais du contribuable et aux dépens des travailleurs qui ont perdu leur emploi et auxquels on a affirmé que si la société Goodyear rouvrait une usine, ils pourraient alors aller postuler comme n'importe quel autre travailleur les nouveaux emplois qui seraient créés.

Or, au cours de la même année, le 20 décembre, le gouvernement que je cherche à appuyer a accordé l'avantage en question à la société Goodyear, par décret du conseil. A l'époque, j'ai trouvé que c'était une blague de bien mauvais goût. Ai-je eu tort? Un décret du conseil est une méthode secrète d'administrer les biens publics. Il ne s'agit pas d'une question que l'on débat à la Chambre des communes. Sans le travail assidu d'un journaliste de la Presse canadienne, Gordon McIntosh, qui a examiné toute une pile de décrets du conseil et découvert le 8 janvier que le gouvernement avait, voyez-vous cela, donné, deux jours avant Noël, un cadeau non mérité à Goodyear, je ne l'aurais probablement jamais su, même si je suis le député le plus directement visé par cette affaire.

Le problème dans ce cas-ci n'est pas relié à l'utilisation des décrets de remise, mais bien à un abus de ces décrets. Si nous voulons que la réforme parlementaire soit utile, les députés doivent être en mesure de faire valoir leurs connaissances, leur expérience et l'avis de leurs électeurs à la Chambre des communes pour influer sur ce qui se passe au Canada.

Avant mon arrivée à la Chambre le 24 février 1984, j'avais rédigé un article sur le gouvernement et le renflouage des sociétés dans lequel je faisais remarquer qu'il n'y avait rien de neuf à de telles opérations au Canada. Les Canadiens avaient l'habitude qu'on utilise les fonds du Trésor public pour financer l'entreprise privée. J'avais aussi parlé de la nécessité d'instaurer une politique bien claire pour les subventions que le gouvernement accorde au secteur privé dans de tels cas. J'avais même dit pour terminer que l'absence d'une politique uniforme en matière de renflouage d'entreprises peut donner des résultats tout à fait effarants. Je ne pensais certes pas que cela arriverait à Etobicoke—Lakeshore, mais c'est effectivement ce qui s'est passé.

Avais-je tort d'écrire au président de Goodyear à propos de ce décret de remise pour lui dire clairement ce que j'en pensais? Il m'a répondu le 18 janvier en me remerciant de ma franchise. Il a ajouté que le gouvernement fédéral avait reconnu la nécessité de revitaliser l'industrie du pneu au Canada en favorisant de nouveaux investissements. D'après lui, c'est l'objectif des décrets de remise. La lettre est signée Scott H. Busby, président, Goodyear Canada Inc.

• (1805)

Si c'est le but des décrets de remise, pourquoi publier un décret de remise pour Goodyear? Cette société n'a plus que deux usines au Canada. Il y en a une à Medicine Hat, en Alberta, qui compte environ 250 employés. C'est là que Goodyear fabrique ses pneus à carcasse diagonale. Goodyear a un petit pourcentage du marché pour les pneus de ce genre, mais il diminue graduellement. Le succès et la survie de cette usine dépendront uniquement des forces du marché et aucune aide gouvernementale ne pourra faire augmenter ou diminuer le nombre d'emplois ou la production. La seule autre usine de pneus Goodyear au Canada est située à Valleyfield, au Québec. C'est une usine tout à fait moderne qui a été construite après que General Motors a construit sa propre usine à Sainte-Thérèse. Goodyear a un arrangement de ventes liées pour ses pneus radiaux avec GM, à Sainte-Thérèse. L'année dernière, le gouvernement a accordé 210 millions de dollars à l'usine GM de Sainte-Thérèse. A mon avis, il est fort peu probable que la production de Goodyear à Valleyfield soit menacée d'une façon quelconque. Cette production est assurée.

Dans ce cas, pourquoi accorder un décret de remise à Goodyear? Selon l'article 17 de la Loi sur l'administration financière, le gouvernement peut prendre des mesures correctrices et accorder des décrets de remise en cas d'anomalies et d'injustices pour une entreprise quelconque. Ce n'est pas un mécanisme approprié pour appliquer la politique industrielle du gouvernement. Les décrets de remise sont des mesures spéciales qu'on utilise pour s'attaquer à un problème particulier, mais le gouvernement s'en sert pour appliquer sa politique industrielle. Si le gouvernement juge qu'il faut faire quelque chose dans ce domaine, qu'il présente à la Chambre des communes une loi visant à venir en aide aux fabricants de l'industrie du pneu et qu'il laisse les députés qui ont de telles usines dans leur circonscription et qui connaissent quelque chose à l'industrie s'en occuper.

Quand j'ai communiqué avec les fonctionnaires pour essayer d'obtenir une explication de cet emploi abusif des décrets de remise, j'ai eu l'impression de me trouver dans un épisode de l'émission *Yes, Minister* dont le scénario aurait été écrit par Franz Kafka et George Orwell.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de préciser au député que le décret de remise à l'égard de Goodyear est de l'ordre de 25 millions de dollars sur une période de quatre ans, au lieu de 50 millions auquel le député a fait allusion. Permettez-moi également de lui souligner que ces 25 millions de dollars ne constituent pas un octroi, mais plutôt une remise de droits autrement exigible sur les importations éventuelles de cette compagnie.

Sans doute, monsieur le Président, que le député n'ignore pas que l'industrie du pneu au Canada fait une contribution importante à l'économie du pays, sa production ayant atteint 1,7 milliard en 1985. Les fabricants de pneus au Canada emploient quelque 11 000 personnes: 4 300 en Ontario, 4 000 en Nouvelle-Écosse et 2 700 au Québec. Le secteur fait face à de fortes pressions de restructuration, à une série de prises de contrôle, de fusions et d'acquisitions qui se sont soldées par d'importantes pertes d'emplois. En outre, avec les perpectives de libre-échange avec les États-Unis, il est important, pour ne pas dire essentiel, monsieur le Président, que l'industrie canadienne du pneu devienne complètement concurrentielle sur le marché nord-américain.

Une remise est considérée comme le mécanisme approprié pour faciliter un accroissement des investissements dans les entreprises canadiennes de pneus, et ainsi sauvegarder l'avenir de cette entreprise au Canada. Et plus précisément, monsieur le Président, la remise de droits a pour objet d'aider les producteurs de pneus à moderniser leurs installations, à rationaliser leur production nord-américaine. En outre, le programme de remise de droits à l'égard des pneus évitera les pertes d'emplois futures, et comme vous le savez, maintiendra les emplois existants dans cette industrie.

De toute évidence, si les fabricants de pneus ne répondent pas aux attentes, tant du gouvernement que de l'industrie, il incombera alors au gouvernement de mettre un terme à ces avantages.

Le gouvernement est préoccupé par les effets de bouleversement et de remue-ménage du personnel qu'engendrent les mises à pied. Toutefois, nous ne devons pas perdre de vue les emplois qui seront sauvegardés grâce aux mesures que ce gouvernement a prises. Je crois comprendre qu'il n'y a qu'un petit nombre de travailleurs mis en disponibilité et toujours sujets à rappel au travail suite à la fermeture de l'usine Goodyear à Toronto. Je crois également savoir que la Goodyear a établi un programme de priorité d'embauche à Valleyfield et à Medicine Hat. La compagnie a également offert la même préférence d'embauche pour toute nouvelle usine qu'elle pourrait ouvrir d'ici cinq ans pourvu qu'on satisfasse aux conditions d'embauche.

J'ai également été avisé que la Goodyear s'est non seulement acquittée de tous ses engagements juridiques, mais qu'elle est allée au-delà des obligations que lui imposait l'accord de cessation conclu avec ses employés.

Monsieur le Président, notre gouvernement est de l'opinion que la remise des droits à l'égard des pneus aidera les fabricants de pneus à devenir plus efficients. La viabilité à long terme des producteurs de pneus au Canada préoccupe le gouvernement, et nous croyons que les mesures que nous avons prises leur assureront des perspectives d'avenir intéressantes.

• (1810)

[*Traduction*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES—LA PRÉSENCE DE DIOXINES DANS DES PRODUITS DE PAPIER.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, c'était mon anniversaire. En fait, c'était le 11 mars, pour être exact.

Des voix: Bravo!

M. Redway: Merci infiniment à tous pour ces applaudissements. Mais non, monsieur le Président, vous n'avez certainement pas besoin de chanter *Bon Anniversaire* ce soir. Ne vous en faites pas pour le gâteau parce qu'on s'est bien occupé de moi. J'ai eu un gâteau d'anniversaire ici à Ottawa, que mon personnel a eu l'amabilité de m'offrir, et j'ai eu un gâteau chez moi également. Ne vous en faites pas pour cela.

Non, monsieur le Président, je ne vous dirai pas mon âge. Je vous dirai toutefois que je suis si vieux que lorsque j'étais enfant, je recevais normalement des mouchoirs de poche comme cadeau d'anniversaire. Vous vous souvenez de ce qu'est un mouchoir de poche, monsieur le Président, n'est-ce pas? C'est ce que l'on utilisait avant l'apparition des papiers-mouchoirs avec lesquels nous nous mouchons maintenant. Est-ce que cela vous dit quelque chose?

Je recevais des mouchoirs de poche à chaque anniversaire et à Noël. Il y en avait de toutes les tailles et de toutes les couleurs. La plupart étaient blanc, bien sûr, et les meilleurs étaient en toile de lin irlandais. Il y en avait de toutes sortes et il y avait beaucoup de jolis coloris. Je suppose qu'ils devaient être assortis, mais je ne comprenais pas cela alors.

Peu après la Seconde Guerre mondiale, j'ai eu tout un tas de mouchoirs de poche kaki. Il s'agissait probablement de surplus de guerre. Puis j'ai eu de beaux mouchoirs de poche portant mes initiales, ils étaient vraiment élaborés.

J'ai collectionné tellement de mouchoirs de poche au cours de cette période que j'en ai tout un tiroir plein à la maison et je n'en utilise jamais. C'est que, bien sûr, nous n'utilisons plus de mouchoirs de poche, nous nous servons des papiers-mouchoirs.

Lorsque j'ai commencé à utiliser des papiers-mouchoirs, on les appelait des Kleenex. Ils étaient doux, résistants et on les tirait un à un de la boîte. C'était la seule sorte de papiers-mouchoirs qui existait sur le marché, mais maintenant presque toutes les fabriques de papier font des papiers-mouchoirs de ce genre.

J'envisage très sérieusement de recommencer à utiliser mes vieux mouchoirs de toile. C'est qu'on a découvert une dioxine en quantité infime dans les mouchoirs de papier et aussi dans les essuie-tout en papier, les filtres à café et les assiettes de papier. Même si la quantité de dioxine paraît infime, elle semble beaucoup plus grande dans les mouchoirs et les serviettes de papier. Les dioxines sont des substances extrêmement toxiques. On sait que même à l'état de trace, elles peuvent causer des malformations congénitales, le cancer, et affaiblir le système immunitaire.

Le secteur des pâtes et papier nous dit que ces toxines présentes dans les mouchoirs de papier sont formées par l'agent chloré de blanchiment utilisé dans la fabrication du papier au Canada et aux États-Unis. En Europe, les fabricants utilisent un agent oxygéné de blanchiment et ne semblent pas éprouver les mêmes difficultés avec les toxines. Evidemment, le secteur prétend que la faible teneur de la dioxine ne constitue pas une menace réelle et immédiate, voire un danger pour la santé, mais vous vous souviendrez qu'un toxicologue à l'emploi du fonds de défense de l'environnement aux États-Unis a déclaré que les dioxines sont des produits que notre organisme absorbe indubitablement.

• (1815)

En janvier de cette année, on a découvert des dioxines à proximité de l'usine de papier de la société MacMillan Bloedel Harmac à Nanaimo, en Colombie-Britannique. Vous savez où c'est, monsieur le Président: ce n'est pas très loin de Victoria. Un porte-parole du ministère fédéral des Pêches et des Océans a déclaré à cette occasion que personne ne devrait s'étonner de découvrir des dioxines dans les eaux à proximité de l'usine de papier. Peut-être ne devrions-nous pas nous en étonner, mais nous devrions beaucoup nous en inquiéter. Voilà pourquoi je demande au secrétaire parlementaire ce que nous allons faire à ce sujet. Quelle mesure le ministre et lui-même vont-ils prendre pour faire en sorte d'éliminer cette menace à la santé?

Allons-nous suivre l'exemple des Européens et utiliser un procédé oxygéné de blanchiment pour éliminer les dioxines dans les produits de papier? Allons-nous au moins prévenir les gens que l'utilisation des mouchoirs de papier présente certains dangers? Si nous n'agissons pas très bientôt, je devrai recommencer à inscrire des mouchoirs de toile sur la liste de mes cadeaux de Noël et d'anniversaires de naissance. Et vous, M. le secrétaire parlementaire? Qu'allons-nous faire?

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de fournir plus de détails en réponse à la question du député de York-Est (M. Redway) au sujet des mesures prises par le gouvernement pour protéger les Canadiens contre les effects de la dioxine et du Furanne dans les produits en papier.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a déjà dit à la Chambre que, au début d'octobre dernier, il avait nommé un comité interministériel formé de représentants de Santé et Bien-être Canada, d'Environnement Canada et du ministère de la Consommation et des Corporations. Le comité a siégé à maintes reprises afin de coordonner les activités des trois ministères et de s'assurer que les divers groupes qui oeuvrent dans ce domaine sont en communication directe.

Au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, un groupe de travail formé d'experts de la direction générale de la protection de la santé a examiné les données préliminaires fournies aux médias à la fin de septembre par l'American Paper Institute, l'API et l'EPA, l'Environmental Protection Agency des États-Unis. Les deux groupes américains espéraient être en mesure de publier leurs rapports définitifs en novembre, mais ils ont été forcés de les remettre à plus tard parce qu'il fallait être certain qu'on pourrait reproduire avec précision ces analyses extrêmement complexes de la dioxine et du Furanne en si petites quantités.

L'EPA vient de publier les détails de son étude sur l'usine de papier kraft. L'API a fourni un rapport descriptif sur ses travaux de recherche sur la migration de la dioxine et du Furanne des produits en papier aux aliments, ainsi qu'une évaluation des risques que courent les humains en utilisant des produits en papier comme les couches, les mouchoirs et le papier bond. Soit dit en passant, il aura fallu presque trois ans pour compléter le travail difficile nécessaire pour vérifier et analyser ces produits, ces pâtes, ces boues et ces eaux usées.

Des fonctionnaires de la Direction générale de la protection de la santé ont pu faire une évaluation des données disponibles et ont conclu que les infimes concentrations de dioxines et de furannes présentes dans certains produits de papier blanchi sont bien inférieures au niveau qui constitue un danger pour la santé de l'homme. Une évaluation quantitative des risques sera effectuée à partir des données qui sont produites actuellement par des entrepreneurs qui travaillent pour l'API ainsi que par les laboratoires de Santé et Bien-être social Canada.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne s'attend pas à pouvoir terminer en quelques mois ce que les autres ont fait en presque deux ans. Ces recherches sont extrêmement difficiles sur le plan technique et très coûteuse. Néanmoins, le Canada a acquis la réputation de chef de file à l'échelle mondiale dans le domaine de la recherche sur les dioxines et les furannes. Il est pleinement capable d'évaluer le besoin d'autres données analytiques et il a les compétences techniques nécessaires pour les obtenir. L'évaluation de ces données est également complexe. Cependant, elle sera terminée rapidement dès que l'on disposera de toutes les données nécessaires.

• (1820)

Le ministère de l'Environnement, qui est responsable de l'élaboration des méthodes de contrôle nécessaires pour l'industrie des pâtes et papiers, travaille aussi à la question. Les fonctionnaires de ce ministère ont formé un groupe de travail pour enquêter sur les taux de dioxines et de furanne libérés dans la fabrication des pâtes et papiers et, s'il y a lieu, pour enquêter sur les méthodes de contrôle de l'industrie. Ce groupe de travail, de concert avec les provinces et l'industrie, adoptera un programme de prélèvement d'échantillons et recommandera les méthodes de contrôle qui s'imposent.

Des fonctionnaires des deux ministères communiquent directement avec l'industrie au Canada et aux États-Unis pour bien orienter les efforts de recherche dans ce domaine et assurer leur complémentarité. Les intérêts canadiens seront le mieux servis si nous exploitons toutes les données disponibles et fiables au lieu de ne pas tenir compte des études effectuées par des groupes non gouvernementaux.

Voilà les mesures qui sont prises par le gouvernement pour faire en sorte que les produits du papier vendus au Canada ne mettent pas en péril la santé des Canadiens et que les sources de dioxines et de furannes au Canada soient circonscrites et surveillées. Je crois pouvoir dire à mon collègue sans risque de me tromper qu'il peut continuer à utiliser sans crainte les produits en papier-mouchoir.

L'ajournement

LE SALVADOR—L'ATTAQUE LANCÉE PAR LES MILITAIRES CONTRE DES TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS/L'ATTAQUE À LA BOMBE CONTRE LE BUREAU DU COMITÉ OSCAR ROMERO

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, dans une question que je posais le 2 juin au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), j'ai relié les violations des droits de la personne au Salvador à l'aide canadienne au gouvernement de ce pays. J'ai parlé en particulier d'un rapport que je lui avais fait parvenir la veille selon lequel les militaires auraient ouvert le feu sur les Travailleurs unis du Salvador qui manifestaient pacifiquement pour la libération de centaines de prisonniers politiques détenus illégalement à la prison de Mariona; les militaires auraient grièvement blessé le secrétaire-général du syndicat, Julio Portillo. J'ai prié le ministre de faire expliquer par le gouvernement Duarte cette violence et les attaques qu'il multiplie depuis plusieurs mois contre les syndicalistes.

J'ai demandé aussi au ministre d'enquêter sur l'attaque à la bombe perpétrée le même jour contre le comité Oscar Romero des mères de détenus et de disparus. Deux mères furent blessés et tous les dossiers furent détruits. Le lendemain, le ministre de la défense menaçait de disperser leurs marches pacifiques, organisées chaque semaine, si elles continuaient à demander des nouvelles de leurs maris, de leurs frères ou de leurs fils disparus. Le ministre m'avait promis de répondre. Il y a neuf mois et demi de cela et je n'ai toujours rien.

Le gouvernement canadien renouvelle son aide bilatérale au Salvador qui avait été supprimée en 1984 en raison des violations des droits de la personne, qui menaçaient la société civile et politique de ce pays. Le gouvernement rétablit l'aide bilatérale sous prétexte que le gouvernement Duarte a la volonté et la capacité de restaurer la paix et le respect des droits fondamentaux de la personne, ainsi que de procéder à une réforme judiciaire, économique et sociale.

Il est à noter que l'aide bilatérale n'est pas la seule forme d'aide possible. On peut aussi offrir de l'aide par l'entremise d'organisations canadiennes non gouvernementales et d'institutions multilatérales qui peuvent faire un aussi bon travail que le gouvernement canadien. En choisissant l'aide bilatérale, nous signalons au gouvernement salvadorien et au reste du monde que notre gouvernement appuie le gouvernement du Salvador et qu'il accepte de travailler avec le régime Duarte. En fait, il soutient que le régime Duarte s'améliore et qu'il poursuit ses efforts en vue de promouvoir un plus grand respect des droits de la personne dans ce pays.

Les faits disent le contraire. Depuis le jour où j'ai soulevé la question, la violence politique au Salvador n'a pas diminué d'intensité et, d'après tous les observateurs indépendants, elle a même augmenté. Les exécutions ont peut-être diminué, mais c'est parce que les escadrons de la mort visent maintenant les dirigeants des organismes de défense des droits de la personne, des syndicats, des coopératives et des autres mouvements progressistes.

Le meurtre de Herbert Ernesto Anaya, président de la Commission non gouvernementale des droits de la personne, le 26 octobre dernier, a attiré de nouveau l'attention du monde sur la question générale des droits de la personne. Le conseil des affaires hémisphériques, dans sa revue sur la situation des droits de la personne dans le monde depuis 1987, a cité une fois encore le Salvador comme l'un des pires violateurs des droits de la personne dans notre hémisphère.

• (1825)

La Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, de l'ONU, rapportait ce qui suit le 2 septembre l'an dernier:

> . . . les violations graves et généralisées des droits de la personne sont toujours monnaie courante au Salvador.

J'ai déjà dit que le nombre d'exécutions n'était pas le seul indice de la situation au Salvador. Un meilleur indice est le nombre d'officiers militaires traduits en justice pour violation des droits de la personne. Et il n'y en a aucun.

Le seul volet de l'accord de paix d'Esquipulas que le gouvernement salvadorien semble avoir respecté concerne l'amnistie accordée aux membres des escadrons de la mort qui ont assassiné des syndicalistes et autres opposants au statu quo.

Le comité de juristes sur les droits de la personne au Salvador, installé aux États-Unis, a rendu le témoignage suivant l'année dernière:

> L'effondrement du système de justice criminelle au Salvador s'étend et se généralise. A notre connaissance, en fait, le système n'a jamais fonctionné efficacement en matière criminelle.

La réforme agraire, une question fondamentale au Salvador comme dans la plupart des pays de l'Amérique centale, est un échec. Le programme de réforme agraire de M. Duarte est devenu une mascarade à peine déguisée manipulée exclusivement par des oraganismes partisans du gouvernement. Au moins 19 organisations paysannes légalement reconnues ne peuvent y participer.

L'organisme privé canadien le plus sérieux qui surveille la situation en Amérique latine est le Comité interconfessionnel des droits de la personne en Amérique latine. Il représente les principales confessions religieuses au Canada, effectue des visites sur place et évalue continuellement les rapports et la documentation.

Dans son plus récent rapport sur le Salvador, le Comité cite la réponse de notre gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur dans lequel le gouvernement affirme:

> . . . la mesure dans laquelle les droits de la personne sont respectés est un facteur déterminant d'admissibilité à l'aide canadienne au développement.

Eh bien, pour citer le Comité interconfessionnel:

> Compte tenu de leur évaluation minutieuse de la
>
> situation générale qui régnait en 1987 au Salvador du point de vue des droits de la personne, les Églises et les organismes religieux qui composent le Comité interconfessionnel des droits de la personne en Amérique latine croit, d'accord avec la politique susmentionnée du gouvernement canadien, que le gouvernement canadien ne devrait fournir aucune nouvelle aide bilatérale au gouvernement salvadorien dans les circonstances actuelles.

J'exhorte le gouvernement à cesser d'accorder de l'aide bilatérale au gouvernement meurtrier de Duarte au Salvador.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le 2 juin 1987, le député a demandé à la Chambre si le gouvernement était au courant de l'attentat perpétré contre Julio Portillo, un fonctionnaire au service de Syndicat des travailleurs unis du Salvador. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) avait répondu qu'on ferait enquête sur cette affaire.

Notre ambassade vient de confirmer que M. Portillo a été blessé par un coup de fusil le 31 mai, lors d'une manifestation devant la prison Mariona. Fort heureusement, nous croyons savoir qu'il se rétablit peu à peu. Il existe des versions contradictoires des événements. Selon l'une de ces versions, des soldats auraient tenté de l'abattre lors d'une échauffourée au cours de laquelle ces derniers auraient essayé d'arracher des murs des affiches séditieuses. Selon une deuxième version, il aurait été descendu par des gardiens de la prison tandis que les manifestants s'éloignaient du site. Selon une troisième version, les manifestants auraient eux-mêmes tiré des coups de feu et auraient ainsi blessé accidentellement M. Portillo.

Le député a aussi demandé qu'on s'informe au sujet des attaques à la bombe contre le bureau du comité Oscar Romero des mères de personnes détenues et disparues. Notre ambassade a confirmé que deux personnes ont été blessées quand une bombe a explosé dans le bureau le 28 mai. Personne n'a encore admis en être responsable.

Le gouvernement du Canada déplore les incidents violents qui se produisent au Salvador et dont sont coupables les deux parties en cause. Comme dans le passé, nous ne laisserons passer aucune occasion de demander une réforme bilatérale et multilatérale. Des demandes de renseignements sur des cas comme celui-ci démontrent que, officiellement, le Canada s'intéresse à ces événements.

Le dernier incident qu'on nous a signalé concerne les travailleurs unis du Salvador; le 10 mars, on a arrêté et battu le chef syndical Umberto Centeno. Il a été relâché depuis ce temps-là, mais notre ambassade à San Jose (Costa Rica) fait une enquête à ce sujet.

Le président suppléant (M. McKinnon): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 mars 1988

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES FINANCES

OPPOSITION À LA TAXATION DES ALIMENTS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, on apprend aujourd'hui, dans les journaux, qu'un comité de la Chambre voudrait qu'on instaure une taxe sur la nourriture. Monsieur le Président, j'aimerais dire que pour nous du parti libéral, il n'est pas question du tout qu'on mette une taxe sur le pain et sur le beurre. C'est clair et net. A la demande de mon chef (M. Turner), ma collègue d'Hamilton-Est (M^me^ Copps) et moi-même avons fait circuler des pétitions à travers le Canada, et la population s'oppose totalement à ce qu'on instaure une telle nouvelle taxe. Mais je préviens la population qui nous écoute, monsieur le Président. Je ne serais pas surpris, comme dans le dossier de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse où le gouvernement et le premier ministre (M. Mulroney) avaient trompé les personnes âgées, que si jamais ce gouvernement est réélu, le lendemain des élections, il mettrait une taxe sur le pain et le beurre. Il ne faut pas les «truster»!

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON CRITIQUE L'ÉTAT D'ESPRIT FAVORABLE À L'ENDETTEMENT

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, il faut féliciter le gouvernement du Royaume-Uni dirigé par Margaret Thatcher, qui a annoncé hier un surplus budgétaire de l'ordre de 3 milliards de livres, tandis que le déficit canadien s'élève à 29 milliards de dollars. La question brûlante est pourquoi le Canada dépense tellement plus qu'il n'encaisse.

Des pressions sont constamment exercées sur les parlementaires en vue de dépenser toujours davantage, ces démarches étant faites par des représentants de l'industrie, du commerce ou de groupes d'intérêts. Par contre, personne ne nous réclame jamais d'augmentation d'impôts, ce qui n'est guère étonnant.

Cet état d'esprit favorable à l'endettement doit changer. A titre de société, nous ne pouvons pas vivre au-dessus de nos moyens. Notre politique actuelle ne peut qu'entraîner la hausse des taux d'intérêt, la chute du dollar et une crise financière. Le choix est simple, soit la prudence maintenant, soit une crise plus tard.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE DISCOURS DU TRÔNE PRONONCÉ EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'ADJUDICATION DES CONTRATS FÉDÉRAUX

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le discours du trône prononcé hier en Colombie-Britannique révèle que le premier ministre Bill Vander Zalm a pris ses distances envers le premier ministre (M. Mulroney) et qu'il essaie maintenant de faire preuve de fermeté afin d'obtenir la juste part qui revient à la Colombie-Britannique. Il est vrai que la Colombie-Britannique n'a pas reçu sa juste part des contrats fédéraux.

Des 30 plus importants entrepreneurs classés selon la valeur des contrats obtenus, un seul était de la Colombie-Britannique. En 1986-1987, les fournisseurs de cette province, où habite 11,4 p. 100 de la population canadienne, n'ont obtenu que 9,1 p. 100 des contrats du gouvernement fédéral, contre 10,2 p. 100 en 1985-1986. Il s'agissait d'achats plutôt mineurs s'élevant à seulement 4,1 p. 100 de toutes les dépenses d'approvisionnement du gouvernement fédéral, contre 5,3 p. 100 enregistrés en 1985-1986.

• (1405)

Les habitants de la Colombie-Britannique ne veulent pas d'un premier ministre flagorneur, tyrannique ou pleurnicheur. Ils veulent quelqu'un de raisonnable qui n'a pas peur de défendre ses opinions et qui obtiendra pour la Colombie-Britannique la juste part qui lui revient.

* * *

L'AVORTEMENT

ON APPUIE LE DROIT À LA VIE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, la vie humaine sous toutes ses formes est sacrée. Un bien aussi précieux doit être protégé par la loi de la conception à la mort. Il est tout aussi mal pour l'État d'imposer la peine capitale que d'autoriser l'interruption de la vie avant la naissance.

Article 21 du Règlement

Le Parlement devra décider quand commence la vie. Et il n'y a qu'une seule réponse logique et juste. La vie commence à la conception. Dire qu'elle commence à une étape ultérieure, c'est en diminuer l'essence même.

La Charte des droits et des libertés ne fait aucune discrimination entre les êtres humains. Aussi tragique ou misérable que puisse être une vie mentalement et physiquement amoindrie, elle est protégée par la loi. Nous avons tous droit à la vie. Pourquoi alors ferions-nous une exception pour la vie avant la naissance? C'est moralement mal d'agir ainsi.

Qu'on me permette de citer les propos de quelqu'un qui nous écrit à tous: «Comme une personne ne saurait être un peu enceinte, un peu honorable, un peu honnête ou un peu fidèle, un pays ne saurait non plus prétendre que la vie est un peu sacrée dans sa constitution. La vie est protégée ou elle ne l'est pas.»

Le droit le plus important, le plus absolu est le droit à la vie. J'espère que le Parlement confirmera ce principe pendant le débat sur l'avortement.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES SOMMES ÉPARGNÉES GRÂCE À L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, on a annoncé récemment que grâce à l'amélioration de la gestion de la trésorerie, plus de 539 millions de dollars ont été épargnés en 1985. On prévoit que ces économies atteindront 1,2 milliard d'ici 1991, ce qui illustre la répercussion positive que des méthodes modernes analogues à celles qui sont utilisées par les entreprises peuvent avoir sur le gouvernement. On constate avec intérêt que la nouvelle a été publiée à la page 13 du *Ottawa Citizen* la semaine dernière.

L'épargne des deniers publics ne devient pas apparente du jour au lendemain. Il a fallu du temps aux gestionnaires pour évaluer la situation et adopter de nouvelles méthodes. Un gouvernement fédéral de plus en plus efficace commence à réaliser d'importantes économies. Ces épargnes nous font comprendre que le gouvernement n'est pas fatalement obligé de s'enfoncer davantage dans la voie de la croissance et du gaspillage.

L'adoption de mesures sensées, notamment des dépôts effectués rapidement à la banque et le paiement des fournisseurs à temps, s'imposait dans la gestion financière de notre pays. J'ai travaillé au comité permanent des comptes publics pour assurer une saine gestion financière au gouvernement et je sais que le gouvernement actuel continuera à faire davantage pour faciliter un meilleur usage des deniers publics.

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SORT DES PALESTINIENS—LA CONDAMNATION D'ISRAËL PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour le courage dont il a fait preuve en condamnant ouvertement et fermement Israël.

Nous ne pouvons cautionner Israël dans ses violations des droits les plus élémentaires de la personne, commises contre les Palestiniens.

Enfin, monsieur le Président, on ne peut que s'attrister de la tiédeur qu'ont manifestée les partis d'opposition sur ce sujet.

Les intérêts électoralistes vont-ils primer encore une fois sur ceux de la défense de la justice et du respect des droits de la personne?

* * *

LE LIBRE-ÉCHANGE

L'ATELIER SUR LE LIBRE-ÉCHANGE TENU À QUÉBEC—HOMMAGE AUX ORGANISATEURS ET AUX PARTICIPANTS

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, le 3 mars dernier, j'ai eu le privilège de participer à l'Atelier du libre-échange, tenu au Centre municipal des congrès à Québec.

Cette rencontre, organisée conjointement par la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain et la Faculté d'administration de l'Université Laval, regroupait plus de 300 personnes.

Ces 300 leaders, dans chacun de leurs milieux, ont tous confirmé leur appui en faveur du libre-échange.

Monsieur le ministre Pierre MacDonald, membre du Cabinet du gouvernement du Québec, s'est joint à nous pour dire que les Canadiens et les Canadiennes considèrent que cet Accord est bon et bien accepté par tous. Il a suggéré aux participants de s'attaquer aux moyens pour bonifier les avantages que procure cette Entente.

Cette expérience m'a amené à me demander pourquoi tous les Canadiens et les Canadiennes comprennent et appuient cette Entente historique alors que le parti libéral du Canada et le NPD ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre.

Monsieur le Président, je désire féliciter deux grands responsables de cette rencontre qui fut un succès de participation et d'organisation, soit MM. H. Pierre Racine et Pierre Talbot.

Monsieur le premier ministre, la population de la région de Québec vous remercie pour cet accord à caractère historique que vous nous avez donné.

• (1410)

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE DES MESURES POUR VALORISER LE RÔLE DES FEMMES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, j'étais solliciteur général en 1974 quand il a été décidé d'admettre les femmes dans la GRC et, par conséquent, j'ai été extrêmement déçu d'apprendre aujourd'hui dans les journaux que, loin de s'améliorer, leur statut dans ce service se détériore. Telle a été la conclusion d'un rapport interne de 215 pages qui a été rendu public hier grâce à la Loi sur l'accès à l'information.

A l'heure actuelle, la GRC compte 852 agents de police féminins, ce qui représente 6,5 p. 100 du total. En 1974, quand les femmes ont été admises dans ce bastion masculin, on avait reconnu la nécessité de prendre, à l'instar de nombreux services de police en Amérique du Nord et en Europe, des mesures spéciales pour faciliter leur participation. Malheureusement, on a négligé de faire le nécessaire.

La semaine dernière était consacrée à la femme et, mercredi, nous avons discuté de la justesse de la législation actuelle sur l'équité en matière d'emploi. Nous avons déclaré la mesure faible du fait qu'on avait négligé d'y prévoir un mécanisme d'exécution. Que le gouvernement renforce la loi et prenne des dispositions immédiates pour valoriser le rôle de la femme dans la GRC.

* * *

LES CATASTROPHES

LA MORT DE PÊCHEURS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LE DEVOIR D'AIDER LES FAMILLES

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, il y a des générations que les habitants de Sambro quittent leur petit port bien abrité pour aller pêcher dans les eaux tumultueuses de l'Atlantique-Nord. Malgré les risques énormes et permanents, la pêche constitue pour bien des citoyens des Maritimes non pas seulement une vocation mais encore un mode de vie.

Le 8 mars 1988, l'équipage du *Bonnie Lou II* a succombé aux périls de la pêche hauturière. Une tempête de fin d'hiver s'est abattue sur ce petit navire qui a sombré sous les dégâts. Les recherches qu'on a lancées n'ont pas révélé la trace des cinq jeunes marins. Le capitaine, Lorne Gray, ses frères Jimmie et Brian Gray de même que Denny Gilkie et Blair Gray ont péri au large de l'Atlantique-Nord. Proches et amis ont été forcés de reconnaître qu'une mer démontée avait eu raison de ces jeunes et braves pêcheurs.

Les pêcheurs de Sambro vont continuer à braver l'océan malgré ses périls, car la pêche est leur mode de vie. Les parlementaires et les Canadiens émus par cette tragédie se feront sûrement un devoir d'assurer aux familles des victimes et à leurs enfants aide et protection.

Article 21 du Règlement

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—ON DÉNONCE LA DÉCISION D'EXÉCUTER LES «SIX DE SHARPEVILLE»

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui un des jours où je regrette la disparition de l'ancien article 43 du Règlement parce que tous les députés auraient pu se joindre à moi aujourd'hui, grâce à la motion prévue par cette ancienne disposition du Règlement, pour exhorter unanimement le gouvernement de l'Afrique du Sud à commuer les sentences de mort par pendaison prononcées contre les «six de Sharpeville».

Comme nous ne disposons pas de cette procédure, nous devons intervenir à maintes reprises—le premier ministre (M. Mulroney), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et chacun de nous à tour de rôle—pour faire savoir bien clairement que nous considérons abominable la décision du gouvernement d'Afrique du Sud de pendre ces six personnes, une décision qui déroge à tous les principes imaginables de jurisprudence libérale et démocratique.

Elle établit un mauvais précédent, à savoir que les Noirs, particulièrement en Afrique du Sud, peuvent être condamnés à la pendaison pour avoir participé à une manifestation ayant entraîné une mort et non pour avoir commis un crime dont ils peuvent être tenus personnellement responsables. Cela montre certes encore une fois que le gouvernement de l'Afrique du Sud entend utiliser tous les moyens à sa disposition pour combattre les activités anti-apartheid. C'est une attitude que tous les Canadiens rejettent.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ DE REVENU CANADA

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, le 10 février, Brian Grant, employé de Revenu Canada, a été suspendu parce qu'il avait transmis des renseignements à deux agences gouvernementales. Sur la foi de ces renseignements, Immigration Canada a arrêté 24 ressortissants étrangers entrés illégalement au Canada et fourni à la police une preuve essentielle qui lui a permis de résoudre un cas de meurtre.

A la suite de ces démarches, M. Grant fait l'objet d'une enquête pour avoir divulgué des renseignements confidentiels. C'est une affaire sérieuse sur laquelle nous devons nous pencher. Nous devons tracer une ligne de conduite qui permettra aux fonctionnaires de transmettre à leurs supérieurs des renseignements susceptibles de nuire aux Canadiens. Nous devons aussi élaborer une politique claire sur les communications entre les divers services du gouvernement: tous les ministères et toutes les agences doivent s'assurer que la sécurité et le bien-être des Canadiens passent en premier.

• (1415)

L'ENVIRONNEMENT

ON FÉLICITE LE MINISTRE DE L'ONTARIO POUR SON DISCOURS

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement de l'Ontario, M. Jim Bradley, a dit au roi de Suède: «Les pollueurs américains et britanniques font une guerre écologique contre nos pays», parce que l'Ontario et la Suède sont menacés par les pluies acides venant de leurs voisins qui refusent de réduire la pollution. M. Bradley a ajouté: «Cette situation se maintiendra et elle empirera à moins que l'on ne trouve le moyen de persuader nos voisins de changer d'attitude.»

M. Bradley a exhorté les États-Unis et la Grande-Bretagne à se joindre au Canada et à la Suède dans le club des 30 p. 100, groupe de plus de 20 pays qui se sont engagés à réduire les émissions de SO 2 d'au moins 30 p. 100 d'ici 1994. C'est réconfortant d'entendre un Canadien avoir une perspective internationale sur le problème des pluies acides. Ce ministre provincial de l'Environnement est malheureusement le seul à être suffisamment perspicace pour dire ce qu'il pense.

Le ministre fédéral de l'Environnement (M. McMillan) ne dit mot au sujet du problème des pluies acides dans le monde. Les observations de M. Bradley lui donneront peut-être le courage d'exprimer publiquement son opinion.

* * *

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

LES AVANTAGES POUR LES CANADIENS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique, le député d'Oshawa (M. Broadbent), adopte une attitude négative face au libre-échange, même s'il est conscient du fait que cela permettra à l'économie canadienne de se développer et de créer des emplois.

Depuis 25 ans, sa circonscription bénéficie du Pacte de l'automobile, qui a permis à l'Ontario de maintenir le plus bas taux de chômage au Canada, 5.8 p. 100, et d'être la province la plus créatrice au niveau de l'emploi, comparativement à un niveau de plus de 10 p. 100 au centre du Québec.

Les Québécois et les Drummondvillois sont en droit d'espérer obtenir des baisses de chômage concurrentielles par rapport à celles de l'Ontario.

Le député d'Oshawa ne peut priser le fait que le Québec et ma criconscription réclament leur juste part des retombées économiques de cette Entente.

Cette attitude protectionniste n'empêchera pas le Québec de vendre de l'électricité aux États-Unis et de créer, grâce à cette Entente, 40 000 nouveaux emplois.

Notre gouvernement affiche un bilan positif et il continuera de présenter des mesures et des programmes qui stimuleront l'économie, la création d'emplois, et qui aideront tous les Canadiens et les Canadiennes à mieux vivre.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES FRAIS ADMINISTRATIFS PERÇUS PAR LES BANQUES ET LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Consommation et des Corporations que je m'adresse. Hier, le ministre a reconnu que les frais administratifs perçus par les banques canadiennes constituaient un problème très grave, mais il a refusé d'intervenir.

Le ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens s'il est juste et convenable que le Trust Royal fasse payer des frais aux consommateurs dont le solde bancaire est trop faible? Pourrait-il leur expliquer pourquoi la Banque de Montréal fait payer des frais à ceux qui demandent des renseignements au sujet de leur propre compte? Et pourrait-il expliquer pourquoi la Banque de la Nouvelle-Écosse et la Banque Toronto Dominion imposent des frais administratifs avec effet rétroactif? Autrement dit, elles n'informent leurs clients qu'en juillet des frais qu'elles ont perçus en juin.

Le ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens si ces mesures sont justes et pourquoi il persiste à les tolérer? Pourquoi agit-il ainsi?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les fonctionnaires de mon ministère et ceux du ministère de la Consommation et des Corporations surveillent de très près cette affaire. Le député sait en outre que le comité permanent des finances et des affaires économiques doit prochainement publier un rapport à ce sujet. Je signale au député qu'il devrait communiquer ses doléances au comité.

Comme le ministre de la Consommation et des Corporations l'a déclaré hier, le gouvernement sera prêt à agir rapidement dès qu'il aura reçu le rapport du comité. Cependant, je tiens à rappeler au député deux choses. Tout d'abord, s'il possède la preuve de quelque infraction à la Loi sur les banques, il devrait la communiquer sur-le-champ. Ensuite, je lui rappelle que notre réforme des institutions financières qui va autoriser les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance à accorder des prêts aux consommateurs et aux sociétés commerciales va susciter énormément de concurrence susceptible de faire baisser et les taux d'intérêt et les frais administratifs.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le gouvernement fait preuve en l'occurrence du même esprit d'initiative dont les Canadiens ont été témoins lorsque les investisseurs du groupe Principal étaient en train de perdre leur chemise... il n'accepte d'intervenir qu'une fois que le mal est fait.

LES BÉNÉFICES DES BANQUES—LES FRAIS DE RENOUVELLEMENT D'UN PRÊT HYPOTHÉCAIRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Le ministre sait certainement que, l'an dernier, la Banque royale du Canada a réalisé des bénéfices nets dépassant 540 millions de dollars. Pourtant, cette banque et d'autres institutions financières continuent de faire payer aux consommateurs canadiens des frais de 1,50 $ et plus pour l'utilisation de guichets automatiques et d'exiger jusqu'à 85 $ pour une simple signature pour le renouvellement d'un prêt hypothécaire.

• (1420)

Pourquoi le ministre n'intervient-il pas? Il a toutes les preuves nécessaires de l'existence de ces pratiques.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, selon les renseignements dont je dispose, le député a tort dans chacun des exemples qu'il a soulevés.

Si la question des frais bancaires le préoccupe, c'est au comité qu'il doit faire part de ses préoccupations, et je le prie de le faire.

LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, la meilleure tribune où les consommateurs canadiens peuvent exprimer leurs préoccupations au sujet de certaines pratiques, surtout celles des banques à charte, c'est le Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Monsieur le Président, le ministre a déclaré que dans le cas du groupe Principal, il y avait un problème de compétence et qu'il ne pouvait donc pas agir. Il affirme maintenant qu'il veut que M. McIntosh et les banques à charte se disciplinent eux-mêmes.

Je demande aux députés conservateurs quand ils se décideront à se lever pour défendre les consommateurs canadiens qui se font exploiter par les banques à charte, ce que le ministre a admis hier à l'extérieur de la Chambre? Quand le gouvernement défendra-t-il les consommateurs canadiens en limitant ces quelque 170 frais de services bancaires?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le gouvernement a toujours défendu les consommateurs, surtout face aux pratiques des banques. Nous avons entrepris une réforme des institutions financières qui stimulera la concurrence entre les banques comme cela ne s'est jamais vu depuis 60 ans.

Le député ne veut pas présenter ses exemples au comité permanent. Pourquoi? Il s'agit d'un comité de la Chambre. Il étudie toutes ces questions en profondeur. Il peut aussi bien que la Chambre servir de tribune.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LA PÉTITION PRÉSENTÉE PAR L'INDUSTRIE VINICOLE DU CANADA—LES VINS EUROPÉENS SUBVENTIONNÉS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre du Commerce extérieur, je souhaite adresser ma question au ministre des Finances.

Le 28 juillet 1984, durant la campagne électorale, le premier ministre a promis dans la circonscription de St. Catherines aux viticulteurs du Canada que son gouvernement prendrait des mesures pour revitaliser l'industrie et assurer l'avenir des exploitations agricoles. Or, nous savons que le gouvernement a porté un dur coup à cette industrie par son projet d'accord commercial avec les États-Unis.

Nous savons également que l'industrie fait face à une autre menace importante, soit celle que représentent les importations de vins européens subventionnés. La question que je souhaite poser au ministre des Finances est la suivante. Le gouvernement actuel a-t-il l'intention d'accepter la pétition présentée par l'industrie vinicole du Canada en vertu du paragraphe 59(2) du Tarif des douanes et d'y donner suite en prenant les mesures qui s'imposent d'après les règles du GATT visant les importations de vins européens subventionnés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a raison tout au moins dans une partie de son avant-propos puisque mon collègue et moi-même avons effectivement été approchés par l'Institut du vin canadien, conformément aux exigences de la loi. La question nous a été soumise à diverses reprises par le député de St. Catherines et par d'autres. Bien entendu, nous allons examiner la requête en question, dont l'annonce a été faite aujourd'hui.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je me bornerai à dire au ministre que le temps presse. Nous espérons avoir une réponse bientôt.

* * *

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

LES REMISES DE DROITS DE DOUANE—ON DEMANDE D'EXEMPTER L'INDUSTRIE DE L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Nous savons que le gouvernement canadien a promis des remises de droits de douane d'une valeur de 200 millions de dollars à l'industrie canadienne du vêtement pour contrebalancer l'effet désastreux qu'aura le projet d'accord commercial avec les États-Unis sur cette industrie capitale qui, de l'aveu même du gouvernement, risque de perdre 65 000 emplois.

Le gouvernement est-il prêt à offrir maintenant ces 200 millions ou à exempter cette industrie viable de l'accord commercial avant qu'elle ne perde des centaines de milliers d'emplois?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député se laisse emporter encore une fois. Nous n'avons pas offert de remettre 200 millions de droits de douane. Cette offre n'existe que dans l'imagination du député.

M. Axworthy: Vous feriez mieux d'en parler à l'industrie. Vous avez promis.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député prétend que j'ai fait cette promesse. Je le mets au défi de dire où je l'ai faite.

• (1425)

Nous avons eu des pourparlers avec l'industrie. Nous nous efforçons d'instaurer un régime capable d'améliorer la compétitivité de l'industrie après l'accord de libre-échange. Le vaste marché américain nous semble ouvrir à l'industrie du vêtement de magnifiques débouchés.

Il n'est pas facile d'en arriver à un consensus avec l'industrie, à cause des points de vue divergents de ses différents secteurs, mais nous faisons des progrès et nous espérons avoir bientôt des nouvelles à annoncer.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'AUGMENTATION DU PRIX DES MÉDICAMENTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il y a quelques semaines, une étude faite par le gouvernement de l'Ontario montrait que le prix de quelque 1000 médicaments avait augmenté plus que l'indice des prix à la consommation. Les médicaments ne devaient pas augmenter plus que cet indice, selon les engagements du ministre et des sociétés pharmaceutiques.

Aujourd'hui, une autre étude a été rendue publique et elle montre que le prix de nombreux médicaments importants, dont les Canadiens ont besoin, a augmenté—notez bien ce chiffre monsieur le Ministre—de plus de 50 p. 100.

Je voudrais que le ministre nous dise quand le consommateur bénéficiera de la protection qu'on lui avait promise?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): L'étude publiée aujourd'hui dans le *Toronto Star* nomme quatre médicaments qui auraient augmenté de 50 p. 100, 38 p. 100, 29 p. 100 et 20 p. 100. Aucun de ces quatre médicaments n'est protégé par un brevet.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: La Loi sur les brevets et les changements qui lui ont été apportés ne sont pas en cause, ils ne s'appliquent absolument pas à ces médicaments.

Cependant, si l'opposition et le Sénat n'avaient pas retardé autant l'adoption du projet de loi, le Conseil d'examen du prix des médicaments serait aujourd'hui en mesure d'examiner ces prix et de demander des explications aux sociétés. Malheureusement, il n'en est rien. Malgré tout, le Conseil a jeté un coup d'oeil à l'étude et a constaté qu'elle était loin d'être fiable. Toute personne qui se respecte devrait se dissocier immédiatement de cette étude.

LES POUVOIRS DU CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en novembre 1986, le ministre a déclaré que le prix des médicaments, qu'il s'agisse de nouveaux médicaments ou de médicaments déjà sur le marché, n'allait pas augmenter d'un sou. C'est là ce qu'il a affirmé.

Or, l'étude effectuée par le gouvernement de l'Ontario nous apprend qu'en janvier, le prix de 1 000 médicaments a augmenté plus rapidement que l'indice des prix à la consommation.

Quand le ministre va-t-il enfin donner de l'autorité au Conseil d'examen du prix des médicaments qui a été créé en décembre? Va-t-il lui conférer certains pouvoirs maintenant et présenter un projet de loi tendant à lui permettre au moins d'annuler toutes les augmentations de prix injustifiées?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Si le chef du Nouveau parti démocratique m'avait bien cité, il aurait ajouté que j'ai précisé alors qu'il n'y aurait aucune augmentation à la suite de l'adoption du projet de loi C-22, car il sait pertinemment que même les critiques les plus sévères de ce projet de loi ont eu la bonne foi de reconnaître qu'aucune de ses dispositions ne pouvait entraîner une augmentation du prix des médicaments déjà sur le marché.

Le projet de loi C-22 pourrait avoir pour effet de déterminer à quel moment les produits génériques pourront être mis sur le marché. Par contre, il n'entraîne en rien une hausse du prix des médicaments et tous ceux qui l'ont examiné au comité le reconnaissent. L'hon. chef du Nouveau parti démocratique le sait pertinemment, et il devrait accepter ce fait.

M. Broadbent: Vous avez tout à fait tort, Harvie.

M. Andre: Le Conseil d'examen du prix des médicaments dispose de tous les pouvoirs voulus pour garantir une tendance à la baisse dans le prix des médicaments au Canada, une fois qu'il aura commencé à fonctionner. Le fait est qu'il ne peut remplir son mandat à l'heure actuelle, à cause de l'obstruction des partis d'opposition. Je ne peux rien y faire.

LES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE—ON DEMANDE DE DONNER AU CONSEIL LE POUVOIR DE RABAISSER LES PRIX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre n'est pas sans savoir que le conseil que son gouvernement a créé n'a absolument pas le pouvoir de ramener les prix à leur niveau antérieur, et qu'il n'est pas en mesure de bien protéger le consommateur canadien.

Je voudrais poser au ministre la question suivante. Un pharmacien indépendant a déclaré aujourd'hui qu'en 20 ans, il n'avait jamais vu d'augmentations de prix aussi importantes que celles auxquelles on assiste depuis la promulgation du projet de loi C-22.

• (1430)

Ce sont là les observations d'un homme qui travaille dans le secteur concerné. Dans l'intérêt de la population, je demande à nouveau au ministre s'il va, pour une fois, assumer ses responsabilités en tant que ministre de la Consommation et des Corporations et donner au conseil suffisamment de poids pour qu'il puisse annuler toutes les augmentations de prix injustifiées?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le pharmacien en question est la personne qui a participé à l'étude.

M. Broadbent: En effet.

M. Andre: Permettez-moi d'expliquer une lacune de l'étude, une seule. On compare les prix de 1987 sans taxe de vente fédérale aux prix de 1988 auxquels on applique, par contre, la taxe de vente.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Et on est étonné de la différence. C'est là l'une des nombreuses lacunes de cette étude.

Le chef du Nouveau parti démocratique devrait chercher à obtenir de meilleurs avis, s'il veut faire des affirmations au sujet du prix des médicaments.

M. Broadbent: Cela explique-t-il une augmentation de 50 p. 100?

* * *

[*Français*]

LES DOUANES

LA REMISE DE DROITS DE DOUANE SUR CERTAINS TEXTILES IMPORTÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, les manufacturiers de vêtements au Canada crient au secours et c'est le message que leurs représentants nous ont livré ce matin, une industrie qui emploie 110 000 personnes au Canada, dont 65 000 au Québec. Ces représentants de l'industrie nous ont dit encore ce matin que les *jobs* de ces personnes sont en jeu à cause de l'Accord de libre-échange. Ils demandent au gouvernement, et c'est la question que je pose à nouveau au ministre des Finances . . . Le ministre a dit tout à l'heure, en réponse à mon collègue de Winnipeg—Fort Garry, que le gouvernement n'avait pris aucun engagement face à la remise des 200 millions de dollars de droits de douane sur les produits textiles importés.

Or, monsieur le Président, les documents que nous a livrés l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement est exactement contraire à ce que le ministre a dit. Je demande donc au ministre si le gouvernement va respecter l'engagement pris devant les manufacturiers canadiens du vêtement et leurs employés, l'engagement de remettre les 200 millions de dollars de droits de douane payés par cette industrie sur l'importation de produits textiles provenant de pays autres que les États-Unis.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député doit être très prudent lorsqu'il adopte une prise de position sur ce genre de question.

S'il veut proposer un programme de remise des droits de douane de 200 millions, il ferait mieux de vérifier auprès de l'industrie textile ce qu'elle pense d'une mesure d'une telle ampleur. Il constatera à mon sens qu'il a probablement perdu l'appui qu'il avait dans un secteur de cette industrie, celui du vêtement et dans certains autres également.

LA PROMESSE ÉLECTORALE DU PREMIER MINISTRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je me trompe peut-être, mais c'est le premier ministre du Canada qui avait promis une remise des droits de douane à Sherbrooke, pendant la campagne électorale de 1984.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette promesse de remettre les droits de douane sur les importations de produits textiles a été faite par le premier ministre du Canada lors de la campagne électorale de 1984. Et je demande encore une fois au ministre des Finances s'il va respecter cet engagement . . . On peut sortir les citations, elles sont dans les documents que nous ont livrés les gens de l'industrie du vêtement. Est-ce que le ministre des Finances, pour protéger les 65 000 *jobs* qui sont en jeu dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis dans le domaine du vêtement, va respecter l'engagement pris par son chef, l'actuel premier ministre du Canada, lors de la campagne électorale, promesse qu'il avait faite de remettre les droits de douane sur les importations de produits textiles autres que ceux provenant des États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député pousse son raisonnement plus loin, il va peut-être constater qu'il n'est pas tout à fait du même avis que son collègue le député de Shefford.

J'ai dit que les opinions divergaient dans différents secteurs de l'industrie du vêtement et de l'industrie textile en général.

Nous essayons en fait d'élaborer un train de mesures d'aide à l'industrie qui la rendront plus concurrentielle et l'aideront à s'adapter au libre-échange. Il y a des discussions pour le moment.

Par contre, je prétends que lorsque le député et son collègue le député de Winnipeg prétendent que nous avons promis d'engager quelques centaines de millions de dollars . . .

M. Garneau: C'est le premier ministre qui avait fait cette promesse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . d'instaurer un système de remise des droits de douane de 200 millions, ces affirmations ne sont nullement fondées. Nous n'avons pas fait une telle promesse.

LA POSITION DE L'AMERICAN APPAREL MANUFACTURERS ASSOCIATION

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai ici une lettre de l'American Apparel Manufacturers Association, qui contient la phrase suivante au sujet de la politique de l'Association:

> L'American Apparel Manufacturers Association s'opposera à l'approbation par le Congrès de l'entente canado-américaine sur le libre-échange si le gouvernement du Canada fait quoi que ce soit pour fournir une subvention aux fabricants de vêtements du Canada . . .

Le gouvernement prendra-t-il une position ferme pour s'opposer à ce chantage? Déclarera-t-il aujourd'hui qu'il accordera à l'industrie du vêtement l'appui de 200 millions de dollars que le ministre de l'Industrie lui avait promis?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député néo-démocrate poursuit le même raisonnement boîteux que les deux autres députés qui ont posé des questions à ce sujet. Nous n'avions pas promis une remise des droits de douane de 200 millions de dollars et c'est un fait.

Ce que je peux dire au député, c'est que nous négocions avec les industries du textile et du vêtement depuis la signature de l'accord sur le libre-échange pour fournir à ces industries un appui qui soit conforme aux termes de l'accord sur le libre-échange.

Ces négociations sont ardues parce que, comme les députés le savent, les secteurs du vêtement et du textile ont des points de vue tout à fait divergents. Il est difficile de mettre au point un ensemble de mesures que les diverses industries du Canada jugeront acceptables.

C'est ce que nous essayons de faire et nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

M. Langdon: Le ministre sait que le ministre de l'Industrie avait écrit une lettre aux membres de l'industrie de tout le Canada et que cette lettre promettait un tel appui.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'APPUYER LES MANUFACTURIERS DE VÊTEMENTS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante: Est-ce que le gouvernement est prêt à reconnaître et à appuyer sa promesse de 200 millions de dollars aux manufacturiers du vêtement? Oui ou non?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dis pour la quatrième fois qu'il n'y a pas de promesse d'un programme de *duty remission* pour 200 millions de dollars. Il n'y a pas de promesse, et le député le sait. Maintenant, lors de ma réponse à la dernière question, j'ai dit que nous avons eu des négociations avec l'industrie du textile et du vêtement et il est difficile d'en arriver à un accord de consensus parmi les secteurs de l'industrie. Mais il est très important pour le gouvernement d'offrir aux industries du textile et du vêtement un programme pour augmenter la position concurrentielle des industries.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉPUTÉE D'ISLANDE

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence aujourd'hui à la tribune de Kristin Halldorsdottir, membre de l'Alliance des femmes d'Islande et députée.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ—DEMANDE DE MODIFICATIONS—L'HOSPITALISATION PROLONGÉE DES BÉBÉS PRÉMATURÉS

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme il le sait, je cherche toujours à faire apporter des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage pour permettre à une mère dont l'enfant est né prématurément ou doit rester à l'hôpital à cause de problèmes de santé, de différer son droit aux prestations de maternité jusqu'à ce que l'enfant sorte de l'hôpital.

Comme il le sait également, j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire, mais c'est une procédure longue et tortueuse.

• (1440)

Je voudrais demander au ministre, je l'en implore en fait, s'il serait disposé au nom du gouvernement à apporter maintenant ces modifications de sorte que Melanie Williams et d'autres femmes partout au Canada sachent que notre gouvernement se soucie d'elles et de leur famille pendant cette période difficile de leur vie.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie la députée de Capilano de sa question. Je sais, comme tout le monde à la Chambre, à quel point elle s'intéresse à cette question.

Je vais présenter cet après-midi quelques modifications à la Loi sur l'assurance-chômage, et je suis persuadé que la députée sera heureuse de ma réponse cet après-midi.

TÉLÉFILM CANADA

LE TRAITEMENT ET LES NOTES DE FRAIS DU PRÉSIDENT

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. La révélation aujourd'hui des détails des notes de frais du président à temps partiel sortant de Telefilm Canada soulève de graves questions sur les salaires et les frais des personnes que le gouvernement nomme par favoritisme politique.

Les frais et le salaire de Jean Sirois, président à temps partiel de Telefilm Canada, se sont élevés à plus de 176 000 $ au cours des 16 premiers mois qu'il a occupé ce poste. Le total exact n'est pas encore connu, mais il faut y ajouter plus de 400 000 $ de frais juridiques qu'il a fait payer au ministère de la Consommation et des Corporations durant la même période.

Le vice-premier ministre approuve-t-il ce salaire et ces frais exagérés? Peut-il dire à la Chambre si M. Sirois dirigeait Telefilm Canada ou s'il jouait un rôle dans *Dynasty*?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, les frais de déplacement et les notes de frais du président de Téléfilm Canada relèvent de la compétence du conseil d'administration et du directeur exécutif de Telefilm Canada, qui était M. Pearson jusqu'en octobre.

Le directeur et le conseil ont dû les approuver. Si le directeur n'était pas d'accord, il n'aurait jamais dû les autoriser.

Il n'appartient pas au gouvernement d'approuver ou de rejeter les projets de voyage du président de Telefilm Canada, pas plus que ceux du président de Radio-Canada, du Conseil des Arts du Canada ou de tout autre organisme culturel. Ce sont des organismes indépendants qui n'ont pas de liens directs avec le gouvernement. Comme je l'ai dit auparavant, si le député peut prouver qu'il y a eu infraction ou irrégularité, il devrait montrer ses preuves et nous ferons enquête. Je constate qu'il ne l'a pas fait.

M. Tobin: Monsieur le Président, M. Sirois voudrait jouer dans *Dynasty* et le ministre est la personne toute désignée pour jouer dans *Yes, Minister*.

Mme Copps: Ou dans *Lifestyles of the Rich and Famous*.

M. Tobin: Quand il était président et avocat à temps partiel, M. Sirois a prélevé trois quarts de million de dollars dans les goussets des contribuables. Heureusement que le premier ministre ne lui a pas confié un poste à temps plein.

M. le Président: Le député peut-il poser sa question?

LES DÉPENSES DU PRÉSIDENT—L'INSTALLATION DU NOUVEAU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'ENCAISSE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Appuie-t-il les dépenses extravagantes de M. Sirois? Est-il d'accord avec la ministre des Communications qui, la semaine dernière, félicitait M. Sirois d'avoir surveillé la mise en oeuvre du nouveau système financier et du nouveau système de contrôle de l'encaisse de Téléfilm Canada? De toute évidence, les félicitations de la ministre étaient débitées aussi facilement que la caisse de M. Sirois. Le vice-premier ministre est-il d'accord?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je crois que le député pourra trouver sa réponse dans un article publié ce matin dans le *Citizen* d'Ottawa sous la signature du vice-président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Il déclarait:

> Cessons cette campagne de salissage de Téléfilm Canada. Les enjeux sont trop importants pour la production indépendante de films et d'émissions de télévision canadiens et pour la radiodiffusion nationale. Il faut arrêter ces calomnies continuelles (. . .)
>
> Plutôt que d'accuser les autres, nous devrions unir nos forces et faire des acquis de Téléfilm un instrument utile de la politique d'intérêt.

Il continuait en énumérant les nombreux films rendus possibles par Téléfilm Canada qui ont obtenu des distinctions partout dans le monde.

Le député et d'autres députés de l'opposition s'en prennent constamment à Téléfilm Canada parce que leurs partis ne possèdent pas de politique du film et n'ont aucune suggestion constructive à faire.

* * *

LA CONSOMMATION

LES FRAIS DE SERVICES DES BANQUES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Hier à la Chambre, le ministre a admis que le fait de bloquer les frais d'administration des banques les aurait sans doute maintenus à un niveau élevé. Le ministre est-il prêt à assumer ses responsabilités à l'égard des consommateurs en réduisant les frais que les banques avides et cupides font payer aux consommateurs canadiens?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué hier et comme l'a répété mon collègue hier et aujourd'hui, ce dossier des frais bancaires est examiné activement par les fonctionnaires de même, en fait, que par un comité de la Chambre lequel déposera son rapport en temps voulu. Si je pensais qu'en faisant de la démagogie, en criant ou en hurlant j'aiderais les consommateurs, je ne manquerais pas de le faire, mais j'ai actuellement mal à la gorge.

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE ORDONNE DE RÉDUIRE LES FRAIS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Étant donné que c'est ce même ministre qui a sacrifié les consommateurs au profit des sociétés pharmaceutiques multinationales il y a quelque temps et que, dans bien des localités de notre pays, les consommateurs, contrairement au ministre ou aux citadins, ne peuvent pas choisir leur banque, le ministre, au lieu de livrer une fois de plus les consommateurs en proie aux banques rapaces, est-il prêt à faire ce que tout ministre digne de son titre ferait, c'est-à-dire réduire les frais bancaires?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, dans le monde entier les chefs politiques de tous les régimes s'aperçoivent que la limitation des prix par le pouvoir central est plus préjudiciable que bénéfique. Si je croyais au principe du XIXe siècle voulant que l'État, en fixant tous les prix, puisse créer un nouveau nirvana pour les consommateurs, je siégerais dans le parti du député. Toutefois, j'estime que les consommateurs ont le droit de savoir combien on leur fait payer et c'est pourquoi je préconise qu'on leur communique ces renseignements. Je considère que les consommateurs sont suffisamment avisés pour faire les bons choix lorsqu'ils auront ces renseignements.

J'attends le dépôt du rapport du comité de la Chambre pour lequel mon collègue devrait manifester plus de respect; nous pourrons alors examiner la situation et, au besoin, je dis bien au besoin, prendre le genre de mesure draconienne que le député préconise.

* * *

L'IMMIGRATION

LA VENUE DE DOMESTIQUES PHILIPPINES AU CANADA

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État (Immigration). Dira-t-il à la Chambre s'il est vrai que la présidente Corey Aquino des Philippines empêche les Philippins de venir au Canada comme domestiques? Si c'est le cas, pour quelle raison? Le ministre dira-t-il également à la Chambre si le Canada a réussi à obtenir une dérogation?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je veux remercier le député pour sa question. Je sais que le gouvernement philippin envisage actuellement d'exempter le Canada de cette interdiction. Le Cabinet philippin est saisi actuellement de cette question, pour autant que je sache, et j'en ferai rapport à la Chambre dès que j'aurai obtenu davantage de renseignements.

• (1450)

Je pourrais ajouter qu'en 1986 notre programme d'immigration comptait plus de 16 000 domestiques étrangers qui ont été bien accueillis au Canada, et parmi eux 6 553 venaient des Philippines.

* * *

L'AÉROSPATIALE

LA CRÉATION D'UNE AGENCE SPATIALE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Sciences et Technologie). Il a dit hier aux députés pour la énième fois que le gouvernement va créer une agence spatiale indépendante. Il pardonnera aux Canadiens d'être déconcertés et sceptiques étant donné les déclarations contradictoires du ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Va-t-il confirmer aujourd'hui que le gouvernement va créer une agence spatiale indépendante, qu'il jouit de l'appui total de ses collègues au Cabinet et que c'est effectivement la politique du gouvernement?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, pour la énième fois je dirai au député que la création d'une agence spatiale destinée à administrer les divers aspects de notre programme spatial figurait dans le discours du trône. Le gouvernement s'y est engagé. Mon collègue répondait à l'une de ces questions hypothétiques dont l'opposition se montre friande: s'il n'y avait pas de programme spatial, aurait-on une agence spatiale? Nous n'avons pas l'habitude de créer des agences et une bureaucratie qui n'aient rien à faire. S'il n'y avait pas de programme spatial, je répète pour la énième fois que nous n'aurions pas d'agence spatiale.

M. Berger: Si on prenait comme critère le fait de n'avoir rien à faire, le ministère de notre collègue devrait être dissout.

M. Clark (Yellowhead): Est-ce là la politique des libéraux?

[*Français*]

ON EXIGE DU MINISTRE QU'IL DÉPOSE IMMÉDIATEMENT UN PROJET DE LOI

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre s'engagera-t-il à déposer immédiatement le projet de loi pour créer l'Agence spatiale, afin de démontrer sa bonne foi et pour dire enfin aux Canadiens où sera située cette Agence?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, si mon ministère était dissout, vous n'auriez personne pour gérer l'accord accessoire de 100 millions de dollars pour les sciences et la technologie qui a été conclu avec la province de Québec et qui aura des retombées très avantageuses. Je déposerai un projet de loi quant à la création de l'agence et à son emplacement au moment où le gouvernement décidera exactement quelle sera la nature et l'envergure de notre programme spatial. Ces décisions seront prises dans les prochaines semaines.

L'EMPLOI

LA FERMETURE D'UNE USINE DE CANADA PACKERS AU MANITOBA—LA SITUATION DES TRAVAILLEURS LICENCIÉS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Travail, j'adresserai ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Dans l'exposé budgétaire de 1986, le gouvernement annonçait l'intention de lancer un programme d'adaptation pour les travailleurs âgés licenciés. A la fin du mois, Canada Packers doit fermer son usine de Saint-Boniface au Manitoba, et 400 des employés les plus anciens vont perdre leur emploi. D'après une étude, pas moins de 35 p. 100 de ceux qui avaient été licenciés auparavant sont encore en chômage.

Le ministre peut-il nous dire quand les améliorations aux procédures d'adaptation de la main-d'oeuvre vont être appliquées pour aider ces 400 travailleurs?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, cette question relève du ministre du Travail, mais je puis informer le député que le ministre est en négociation avec toutes les provinces. On me dit que les négociations vont bon train et je crois que le ministre pourrait annoncer quelque chose très bientôt.

LES RETARDS DANS LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME D'ADAPTATION DESTINÉ AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, nous comprenons que les négociations se poursuivent depuis un certain moment, mais la promesse a été faite il y a deux ans. Est-ce que le ministre ou le ministre du Travail vont faire en sorte que les travailleurs de Firestone à Hamilton, ceux de Massey Combines à Brantford et ceux de Canada Packers à Saint-Boniface ne seront pas pénalisés par les retards du gouvernement? S'il y a des retards, ce n'est certainement pas la faute des travailleurs. Veut-il nous donner l'assurance que ce programme va être rétroactif afin que ceux qui sont licenciés en ce moment et ceux qui vont l'être à la fin du mois ne seront pas pénalisés par les retards du gouvernement, qui atermoie depuis plus de deux ans?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que mon collègue relève des cas particuliers et il devrait dire en même temps qu'il affirme qu'il y a certaines fermetures d'usines, que mon ministère, par le biais du Service d'aide industrielle, a différentes ententes avec ces entreprises, non seulement pour s'occuper des travailleurs âgés, mais de tous les travailleurs. Et je dois rappeler à mon collègue également que simplement pendant la dernière année, entre 1987 et 1988, le taux de chômage chez les travailleurs âgés est baissé de 7,6 à 6,5 p. 100 et qu'il est donc en bas, monsieur le Président, du niveau de chômage au pays. Il est évident que lorsqu'on donne de bons chiffres sur le chômage, les libéraux ne peuvent pas être contents, cela est très évident.

M. Malépart: Monsieur le Président, on reviendra sur Saint-Benoit demain!

* * *

L'AÉROSPATIALE

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT ANNONCERA L'EMPLACEMENT DE LA NOUVELLE AGENCE SPATIALE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Sciences et Technologie), alors qu'il a contredit complètement le ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie concernant la réalisation d'une Agence spatiale. Maintenant, voici ce qu'on veut savoir: Est-ce que le ministre va annoncer l'emplacement de cette agence? Est-ce que le gouvernement va l'annoncer avant la campagne électorale, après la campagne électorale ou pendant la campagne électorale? C'est cela qu'on veut savoir et ce que les gens de Montréal veulent savoir.

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, comme le député ne l'ignore pas, nous avons procédé à la plus large consultation possible pour connaître tous les aspects de cette question. En fait j'ai consulté le député d'Ottawa—Vanier et il affirme que c'est Ottawa qui conviendrait le mieux pour l'agence spatiale. Le député de Montréal—Sainte-Marie dit que c'est Montréal qui conviendrait le mieux pour l'agence. Quant à mes électeurs, ils disent que c'est Prince George en Colombie-Britannique qui conviendrait le mieux.

M. Gauthier: Ottawa—Vanier.

M. Axworthy: Winnipeg.

M. Oberle: Nous annoncerons cette décision quand je déposerai le projet de loi.

[*Français*]

ON RÉCLAME UNE PLUS GRANDE PART POUR LE QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le premier ministre est venu embrasser le maire Doré sur le perron. Il est venu embrasser M. Robert Bourassa dans un cocktail. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a fait savoir aux gens de Montréal que l'Agence spatiale serait à Montréal. C'est vous qui êtes le gouvernement. Est-ce que vous allez décider de l'annoncer que c'est à Montréal? Et deuxièmement, ce que les gens de Montréal veulent savoir, c'est: Pour quelle raison dans le domaine de la distribution des contrats on est limité à 35 p. 100, alors que dans l'automobile, il n'y a aucune répartition? Dans le dossier des chantiers maritimes, on s'est fait rouler avec les frégates: aucune répartition pour le Québec. Pourquoi dans le domaine spatial, où on est majoritaire, est-on limité à 35 p. 100? Pourquoi de telles injustices?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, il y a plusieurs jours le même député se plaignait de ce que 9 p. 100 seulement de nos dépenses dans le domaine des sciences et de la technologie vont au Québec. Aujourd'hui, il affirme que c'est 35 p. 100. Si le député parvient à m'indiquer un pourcentage qui lui convienne tout en cadrant avec ce que d'autres disent, je m'efforcerai de lui donner satisfaction.

J'ai dit que lorsque nous déposerons un projet de loi relatif à l'agence spatiale, dont nous avons constaté la nécessité, nous annoncerons l'endroit choisi pour son implantation.

* * *

[*Français*]

LE CANADIEN NATIONAL

L'OUEST CANADIEN—LES RÉDUCTIONS DE TARIFS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le Canadien National s'apprête à consentir des réductions de tarifs pour le transport du bois de sciage de la Colombie-Britannique vers les centres de transbordement de l'Est des États-Unis. Ma question est la suivante: Pourquoi le Canadien National encourage-t-il l'Ouest au détriment de l'Est?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le CN tente évidemment de demeurer compétitif dans le cadre des nouvelles mesures de l'Office national des transports concernant l'établissement d'un tarif concurrentiel. Il réduit ses prix chaque fois qu'il le peut, bien sûr, ou essaie de les rendre plus concurrentiels au Canada.

Au Québec, la concurrence provient des entreprises de camionnage qui accaparent environ 70 p. 100 du marché. Dans l'Ouest, ce sont les navires. Tout fabricant de bois d'oeuvre du Québec qui estime qu'on ne demande pas de tarif compensatoire dans l'Ouest, ou encore que le tarif est injuste et discriminatoire, peut réclamer la tenue d'une enquête auprès de l'Office national des transports.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LE JOURNAL LE DROIT—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR POUR MAINTENIR UN QUOTIDIEN DE LANGUE FRANÇAISE DANS LA CAPITALE NATIONALE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État, qui est le ministre responsable du bilinguisme au Canada. En vue de l'engagement du gouvernement en ce qui a trait au projet de loi C-72 sur le bilinguisme officiel, le gouvernement est-il prêt à intervenir et à utiliser son influence pour assurer le maintien du journal *Le Droit*, seul quotidien de langue française dans la Capitale nationale d'un pays bilingue?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations du député. Je puis lui répondre que nous avons quelque peu étudié la question et que j'espère que nous pourrons faire quelque chose. Nous interviendrons dans la mesure du possible.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR DIRECTEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Compte tenu du fait que certains membres du gouvernement, y inclus le premier ministre, sont très proches des gens de la compagnie Hollinger qui est propriétaire du journal *Le Droit*, y compris M. Conrad Black et M. Peter White, ancien adjoint du premier ministre, est-ce que le gouvernement interviendra directement pour maintenir, pour sauver ce journal important qu'est *Le Droit*, pour sauver les 250 employés qui sont affectés monétairement à cause de l'intransigeance de l'employeur et pour assurer que la capitale bilingue d'un pays bilingue ait un journal publié dans l'autre langue officielle?

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, disons que nous prenons note de la question du député. L'affaire est à l'étude.

M. le Président: Le député d'Egmont peut poser une seule et unique question. Ce sera la dernière.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LE PROGRAMME DE STABILISATION DU PRIX DE LA POMME DE TERRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, quand le ministre de l'Agriculture a annoncé le lancement du programme de stabilisation du prix de la pomme de terre aux agriculteurs de l'Ile-du-Prince-Édouard, en 1985, il a exclu ou soustrait de la contribution provinciale au fonds de stabilisation 104 703 tonnes métriques de pommes de terre visées par le programme de réaffectation des excédents de 1985.

Or, le ministre sait fort bien qu'en agissant ainsi, il a réduit d'environ 800 000 $ les paiements de stabilisation des agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Pourquoi les a-t-il roulés avec son arithmétique truquée?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas roulé les agriculteurs. Il n'a roulé aucun producteur de pommes de terre du pays. Le gouvernement ne s'est pas non plus fondé sur des chiffres truqués pour arrêter cette méthode de paiement.

Le député doit admettre qu'il serait impossible de verser deux types de paiements de stabilisation pour la même récolte pendant la même campagne agricole. A la demande des producteurs de l'île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, il y a un an environ, nous les avons aidés à conclure avec les provinces un programme à frais partagés destiné à financer des programmes de réaffectation des excédents. Nous avons également aidé financièrement leurs confrères de la Colombie-Britannique à peu près à la même époque.

Nous n'aurions été ni justes ni équitables si nous n'avions pas exclus le volume de pommes de terre subventionné à même le programme de réaffectation des excédents dans l'île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Nous avons également été obligés d'exclure la quantité de pommes de terre donnant droit au paiement de stabilisation en Colombie-Britannique.

M. Henderson: Me permettez-vous une courte question supplémentaire, monsieur le Président?

M. le Président: La période des questions est terminée. Le député pourra certainement poser sa question une autre fois.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DIVULGATION PRÉSUMÉE DE DOCUMENTS DE RECHERCHE CONFIDENTIELS D'UN COMITÉ PERMANENT—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je tiens à aviser les députés que la question de privilège a été soulevée. Je donne tout d'abord la parole au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai soulevé hier la question de privilège au sujet de rapports qu'examinait le comité des finances et qu'on avait malheureusement laissé tomber entre les mains du public de façon inconvenante sans la permission du comité. A cause de la façon dont ils ont été divulgués, ils ont suscité des inquiétudes parmi le public.

Il me semble que la question a maintenant été résolue du fait qu'un jeune homme a assumé la responsabilité de l'incident. Le jeune homme qui s'est manifesté est l'employé d'un député. Je le connais et j'estime qu'il a appris sa leçon. Il arrive parfois ici que certaines personnes subissent des pressions en vue de faire divulguer des renseignements qui ne devraient pas l'être.

Il me semble, monsieur le Président, que si vous exposiez dans la mesure du possible les opinions de la présidence sur cette question, il est probable que ce serait la meilleure marche à suivre et que nous n'insisterions pas pour que la question soit déférée au comité des élections, des privilèges et de la procédure bien que de toute évidence il s'agisse d'une question de privilège en raison du tort que peut causer la divulgation de renseignements confidentiels, non seulement au comité mais aussi à la Chambre elle-même et à l'intégrité des députés.

Je crois que ce cas précis a été réglé de façon efficace, mais si vous pouviez rendre une décision sur la question, monsieur le Président, il me semble que tous les députés en seraient reconnaissants.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je tiens à protester avec toute la vigueur dont je suis capable au sujet de ce qui s'est passé. Présenter faussement une ébauche préliminaire rédigée par un recherchiste comme un rapport des députés, c'est non seulement faire preuve de malveillance mais aussi faire sérieusement obstruction à la poursuite des travaux du comité. Le vrai rapport ne sera pas accueilli dans les médias avec la même attention que l'ébauche ayant fait l'objet d'une fuite, de sorte que la désinformation persistera chez certains Canadiens. Il est d'autant plus irresponsable, et même cruel, d'avoir agi de la sorte que la fuite a trait à la taxe de vente sur les aliments.

Les trois partis représentés à la Chambre se sont tous prononcés contre l'imposition d'une taxe de vente sur les aliments. Pourtant, ce n'est pas ce qu'on criait sur tous les toits dans les grands titres ce matin. Mes collègues de Terre-Neuve m'ont signalé que dans leurs régions respectives, la radio apprenait aux gens de régions très pauvres que leur note d'épiceries allait très bientôt augmenter de 10 p. 100 environ.

J'ai peine à trouver les mots pour dire à quel point je réprouve l'irresponsabilité d'un acte susceptible d'imposer ce genre de douleur et d'angoisse à de pauvres gens qui tirent déjà le diable par la queue.

Des voix: Bravo!

Mlle Nicholson: Ce matin, on a dit, fort justement, qu'un porte-parole de l'Organisation nationale anti-pauvreté avait exprimé son ahurissement en apprenant qu'un comité de tous les partis avait pu changer d'avis de cette façon.

C'est vraiment renversant. C'est injuste vis-à-vis des Canadiens. C'est injuste envers les députés et les membres des comités qui essaient de démêler des questions difficiles et complexes et de préparer des recommandations qui soient justes et raisonnables.

Autre chose, moins importante sans doute, mais qu'il faut mentionner tout de même, cette même personne qui a divulgué le rapport préliminaire du comité sur l'examen de la taxe de vente en Nouvelle-Zélande, avant que le comité ne se soit prononcé, a aussi divulgué à la presse un rapport préliminaire sur les frais bancaires, sur lequel le comité ne s'était pas encore penché.

Dans ce document préliminaire il y a des erreurs. Il est normal qu'une version préliminaire ne soit pas parfaite puisque, naturellement, le personnel révise et vérifie toujours un document à publier, avec ou sans l'aide des membres du comité. Par ailleurs, lorsque quelqu'un remet aux médias un avant-projet de rapport que les membres du comité n'ont pas encore examiné, les erreurs qu'un tel document renferme se répandent dans tout le pays.

• (1510)

Je ne serais sans doute pas aussi indulgente que le président du comité à l'égard du jeune employé en cause, et je reconnais qu'il est jeune et que sa jeunesse peut excuser son erreur, et j'espère d'ailleurs qu'il a appris sa leçon, mais je conviens qu'on ne doit pas le nommer ou le mettre au pilori. Cependant, non seulement cet employé travaille-t-il pour un député, mais il travaille aussi pour notre comité depuis six mois. Il devrait donc pouvoir faire la distinction entre un avant-projet de rapport que le personnel du comité a rédigé et que les membres de

ce comité n'ont pas encore examiné et un rapport que les membres du comité sont sur le point d'adopter. Si quelqu'un d'aussi bien renseigné remet aux médias un avant-projet de rapport en disant qu'il s'agit d'un projet final, son geste est donc doublement irréfléchi et répréhensible.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, au nom de notre parti, je tiens aussi à exprimer notre désapprobation au sujet de ce qui s'est passé. Personne, qu'il s'agisse d'un député ou d'un membre du personnel d'un député, ne devrait communiquer des renseignements confidentiels à la presse. Il est temps que nous nous rappelions que la confiance est essentielle au bon fonctionnement du Parlement. Nous avons certes des idées sectaires et des divergences de vues, mais le Parlement ne peut fonctionner que s'il règne une certaine confiance entre les membres de tous les partis politiques.

Je tiens à féliciter le président du comité des finances, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), de sa générosité. Il a dit qu'il connaissait l'employé en question et qu'il pensait qu'il avait appris sa leçon. Je connais moi aussi cet employé et je pense effectivement qu'il a appris sa leçon. Par ailleurs, cela nous donne une excellente occasion de rappeler à tous les députés et à leur personnel que les documents confidentiels de la Chambre des communes et de ses comités doivent rester confidentiels. Le fait de divulguer de tels documents mine la confiance qui doit régner au Parlement et l'intégrité de tous les députés.

M. le Président: Les députés ont entendu les observations du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et des autres députés. Ils nous ont dit qu'un membre du personnel d'un député a reconnu avoir fourni à la presse des documents de recherche confidentiels du comité des finances.

A mon humble avis, à titre de président de la Chambre, je trouve qu'il serait maintenant préférable de classer cette affaire vu les remarques qu'ont formulées les membres du comité représentant les trois partis.

Cependant, cette question mérite quelques observations de la part de la présidence et c'est toujours avec prudence que n'importe quel président intervient au sujet de questions de ce genre. Tout d'abord, permettez-moi de remercier personnellement les députés pour la façon dont l'affaire a été conduite. Même à une tribune aussi délicate et parfois sectaire que la nôtre, l'honneur et la confiance sont les fondements mêmes de notre régime démocratique. La Chambre des communes ne peut remplir son mandat de façon efficace que lorsque les principes fondamentaux d'honnêteté et de confiance guident ses débats, qui sont souvent animés.

Je tiens à rappeler aux collaborateurs des députés qu'ils profitent de certains des privilèges de la Chambre, mais que dans notre régime parlementaire moderne ils doivent également assumer de très lourdes responsabilités tels que la confiance, l'honneur et le respect du caractère confidentiel de ce qu'on leur communique. Il est rare, en fait, que la Chambre doive se pencher sur des questions de ce genre et, étant donné tout ce qui se passe sur la colline du Parlement, c'est à l'honneur de tout le personnel qui nous sert si bien que de tels incidents soient extrêmement rares.

Je tiens à dire à tous les députés, et à tout leur personnel, que si l'intéressé ne s'était pas expliqué franchement et si les trois membres du comité représentant les trois partis n'étaient pas intervenus comme ils l'ont fait, ce cas de violation de privilège aurait pu facilement être renvoyé au comité pertinent avec toutes les conséquences que cela suppose.

Cependant, il y avait une autre personne mêlée à cet incident. Le rapport confidentiel du comité des finances risque fort d'avoir été rendu public sans l'autorisation voulue, ce qui est, en fait, le cas, mais quelqu'un a décidé de le publier ou d'en divulguer certaines parties. En vertu de la réforme, les nouveaux comités de la Chambre, ont plus de pouvoirs que jamais. A l'heure actuelle, ils se penchent plus souvent sur des domaines d'intérêt public primordial. Dans son intervention, que j'ai jugée extrêmement lucide, la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) a signalé à quel point l'intérêt public pouvait être mal servi par la divulgation irréfléchie de documents ou l'utilisation malavisée de ces derniers par la suite.

Pour s'assurer que ces comités puissent fonctionner en toute confiance, les députés se sont entendus pour que leur travail ne soit ni gêné ni remis en question par la publication prématurée de rapports provisoires ou de leurs délibérations à huis clos. Les bonnes relations qui unissent la Chambre et les medias sont également fondées sur les principes de confiance et d'honneur. Ceux d'entre nous qui siègent depuis un certain temps dans cette enceinte savent qu'un régime démocratique ne saurait exister sans cette relation entre les élus et les journalistes.

J'espère donc qu'à l'avenir, les médias réfléchiront aux conventions que la Chambre s'impose pour ce qui est du caractère confidentiel des rapports des comités et qu'avant de prendre une décision pouvant aller à l'encontre des privilèges de la Chambre, ils songeront aux répercussions que cela pourrait avoir sur les importants principes de gouvernement parlementaire et au fait qu'ils risquent ainsi de bien mal servir l'intérêt public.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

DÉPÔT D'UNE VENTILATION DES DÉPENSES

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, en réponse à une question posée le jeudi 10 mars 1988, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret) s'est engagé à fournir certains chiffres. J'ai donc le plaisir de présenter en son nom, dans les deux langues officielles, une ventilation des fonds fédéraux distribués pour la science et la technologie et pour la recherche et le développement, de même que des dépenses fédérales dans le domaine spatial.

LA COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je veux déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Commission canadienne des grains. Conformément à l'article 67(4) du Règlement, ce document est réputé renvoyé en permanence au comité permanent de l'agriculture.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément à l'article 84(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des exemplaires d'un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur l'accise.

Conformément à l'article 84(2) du Règlement, je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 37 pétitions portant les numéros suivants: 332-3835 à 332-3839 inclusivement, 332-3850, 332-3945, 332-3946, 332-3992, 332-3993, 332-3997, 332-4000 à 332-4002 inclusivement, 332-4004, 332-4006, 332-4031 à 332-4036 inclusivement, 332-4038, 332-4039, 332-4047, 332-4053 à 332-4056 inclusivement, 332-4058 et 332-4070 à 332-4076 inclusivement.

* * *

• (1520)

[*Traduction*]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION—55E ET 56E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les 55e et 56e rapports du comité de sélection.

Si la Chambre est d'accord, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 56e rapport dans le courant de la journée.

[*Français*]

LOI SUR LE CABOTAGE ET LES ACTIVITÉS COMMERCIALES MARITIMES—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, le Comité législatif sur le projet de loi C-52, Loi concernant l'utilisation de navires étrangers et de navires non dédouanés pour le cabotage et d'autres activités maritimes de nature commerciale, a l'honneur de déposer son rapport, dans les deux langues officielles.

Je tiens à remercier, monsieur le Président, sans exception tous les membres du Comité pour le travail considérable qui a été accompli au cours des dernières semaines. Nos délibérations se sont déroulées dans un climat de franche collaboration et nous ont permis d'améliorer de façon sensible le projet de loi que nous avions à étudier.

[*Traduction*]

Je tiens à marquer ma gratitude envers tous les témoins qui ont bien voulu comparaître devant le comité, parfois à très bref délai, et nous faire connaître leur point de vue au sujet de ce texte. Leur compétence technique a été d'un grand secours au comité.

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES—15E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le 15e rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques relatif à la taxe sur les biens et services. Ce rapport a pour objet précis la visite que le comité a faite en Nouvelle-Zélande du 14 au 23 février dernier.

Le comité a eu 22 réunions en Nouvelle-Zélande avec l'architecte de cette taxe, le ministre des Finances néo-zélandais Roger Douglas, plusieurs de ses collègues, des fonctionnaires, des hommes d'affaires indépendants, des juristes et des comptables. Nous avons vu en tout 37 témoins. Le rapport est très complet.

Sans entrer dans le détail des recommandations, qu'on me permette de dire à l'intention de ceux qui sont à l'origine de la fuite du rapport que le comité ne présente pas de recommandation au sujet de l'imposition des articles de première nécessité, par exemple les aliments.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Motions

[*Français*]

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le projet de loi C-116, intitulé Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Bouchard: Monsieur le Président, j'aimerais faire une correction à une réponse que j'ai donnée cet après-midi à la question de la députée de Capilano (Mme Collins). Pour les raisons que vous comprendrez, au lieu de dire «la Loi sur l'assurance-chômage», j'ai dit «la Loi sur l'immigration». Alors, j'apprécierais, monsieur le Président, si la correction pouvait être faite. Il s'agit bien d'amendements à la Loi sur l'assurance-chômage.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE MODIFICATIVE

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore) demande à présenter le projet de loi C-287, tendant à modifier la Loi sur l'administration financière relativement aux décrets de remise.

—Monsieur le Président, le projet de loi que je présente aujourd'hui à la première lecture modifie la Loi sur l'administration financière relativement aux décrets de remise. Il est certifié conforme à l'article 108 du Règlement.

En deux mots, ce projet de loi va donner à la Chambre l'occasion d'examiner et d'approuver des décrets de remise représentant des montants supérieurs à 1 million de dollars. Je demanderais également au ministre des Finances de constater par le biais d'un rapport justificatif, si aux montants faisant l'objet d'une remise correspond un avantage financier pour le Canada.

En terminant, je relève qu'il s'agit là d'un sujet signalé par le vérificateur général, que le comité des comptes publics l'a examiné, et que j'ai personnellement soulevé plusieurs fois en Chambre pour ce qui concerne le décret de remise accordé à Goodyear Canada Inc.

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, les partis se sont consultés. Vous pourrez voir que l'on consent à l'unanimité à ce que les motions suivantes soient présentées immédiatement. Voici le texte de la première:

> Que le comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources et le personnel de soutien nécessaire soient autorisés à se rendre dans l'est et le sud de l'Ontario du 20 au 23 mars 1988 inclusivement, en Europe, du 8 au 17 avril 1988 inclusivement, et à Washington, D.C., et Boston, du 1er au 4 mai 1988 inclusivement, afin d'y poursuivre, dans chaque cas, son étude sur les aspects économiques de l'exploitation de l'énergie nucléaire au Canada.

M. le Président: Permet-on à l'unanimité au ministre de présenter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): La deuxième motion est la suivante, monsieur le Président.

> Que le comité permanent de la gestion et des services aux députés et le personnel de soutien nécessaire soient autorisés à se rendre à Washington, D.C., du 18 au 21 avril 1988 inclusivement, pour étudier les services offerts aux parlementaires aux États-Unis.

M. le Président: Permet-on à l'unanimité au ministre de présenter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 56E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le cinquante-sixième rapport du Comité de sélection, présenté à la Chambre plus tôt, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1530)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À GOOSE BAY, AU LABRADOR

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition que nous envoient un certain nombre de Canadiens; ces derniers s'inquiètent à propos des vols d'entraînement à basse altitude des pilotes des pays membres de l'OTAN à la base des Forces armées du Canada à Goose Bay, au Labrador. Ces vols perturbent beaucoup d'autochtones qui vivent de la chasse, de la pêche, du tourisme et de l'exploitation minière, activités qui leur procurent des emplois plus stables, plus sains et plus paisibles.

Les pétitionnaires font valoir que ce programme permettant d'entraîner les pilotes à voler à basse altitude de manière à échapper à la surveillance radar en Europe de l'Est est une initiatve guerrière agressive tendant à compromettre la paix mondiale. Par conséquent, les soussignés prient humblement le Parlement de veiller à ce que le premier ministre mette fin à cet entraînement à la base de Goose Bay et à ce qu'il cesse les négociations avec l'OTAN en vue de l'établissement d'une base plus importante dans la région.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je voudrais aussi présenter une pétition que nous envoient un certain nombre d'habitants de la circonscription de Spadina. Ces derniers font valoir que la souveraineté canadienne est fondamentalement compromise par l'accord que se propose de conclure le premier ministre (M. Mulroney) avec le Président Reagan, alors que le premier ministre n'a pas reçu le mandat de négocier pareil accord avec les États-Unis. En outre, cet accord réduirait la capacité du Canada de prévoir les programmes économiques, sociaux et culturels dont nous avons besoin et il intégrerait davantage le Canada au complexe militaro-industriel de l'Amérique du Nord.

Pour toutes ces raisons, les soussignés prient humblement la Chambre des communes d'organiser un débat national sur cet accord commercial, qui aboutirait à des élections nationales générales avant que ne soit ratifié l'accord.

LE CONTRÔLE DES ARMES

M. Peter Peterson (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui une pétition signée par des habitants de ma circonscription de Hamilton-Ouest et de la circonscription voisine de Hamilton—Wentworth. Ces pétitionnaires sont membres de la congrégation de l'Église Unie de Westdale à Hamilton. Ils signalent entre autres choses que, sous les différents gouvernements, depuis huit ans, la fabrication d'armes et de leurs composantes a doublé au Canada.

Ils exhortent le Parlement à établir un comité d'examen qui serait chargé de surveiller la politique du Canada à l'égard de ce secteur, et à suspendre jusque-là toute nouvelle expansion de ce secteur au Canada.

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-55—LA DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions que nous envoient des Canadiens d'un peu partout dans le pays, notamment d'Ottawa, de Toronto, d'Edmonton et de Calgary. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada, et surtout le ministre de l'Immigration, à modifier le projet de loi C-55 relatif au système de détermination du statut de réfugié de façon à en supprimer la présélection et la notion de pays tiers désigné comme sûr, rendant ainsi la mesure plus équitable, plus juste et tout aussi efficace. Je soumets ces pétitions à l'examen du gouvernement et de la Chambre des communes.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions, toutes deux portant sur l'accord commercial que le premier ministre (M. Mulroney) a conclu avec le président Reagan des États-Unis.

Les pétitionnaires en ont contre le fait que le gouvernement n'a pas été mandaté par les Canadiens pour conclure un accord commercial avec les États-Unis et qu'on a oublié la promesse faite durant les négociations commerciales bilatérales, nommément que la souveraineté canadienne ne serait pas compromise.

Ils prient humblement le Parlement de se dissoudre pour permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord commercial proposé à l'occasion d'élections générales.

LES DÉDUCTIONS FISCALES ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter deux pétitions. La première est signée par une soixantaine de citoyens de Fort Frances en Ontario et ces signatures viennent s'ajouter à plus de 1 000 autres sur la même question provenant de cette localité.

La deuxième pétition est signée par la plupart des adultes de la localité de Mine Centre en Ontario.

Dans les deux pétitions, on se plaint de la mise en application injuste du dégrèvement d'impôt pour les citoyens du Nord, car les pétitionnaires jugent discriminatoire l'octroi d'un dégrèvement de ce genre à certaines localités tandis que dans des localités voisines, les contribuables ne peuvent le réclamer.

Pour remédier à la situation, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'inclure toutes les localités dans les circonscriptions éloignées et isolées faisant partie du groupe III aux termes de la Loi électorale du Canada afin qu'elles deviennent admissibles au dégrèvement d'impôt pour les citoyens du Nord.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je demande, monsieur le Président, que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le vice-président: Le député d'Ottawa-Vanier invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai réussi à obtenir une réponse à ma question nº 209 147 jours après avoir posé la question le 15 octobre. Le gouvernement m'a finalement répondu le 10 mars. Nous savons tous qu'aux termes de l'article 64(3) du Règlement, un député peut demander au gouvernement de répondre à une question dans les 45 jours, ce que j'ai fait, et que le gouvernement ne s'est pas conformé au Règlement.

Or, j'ai si bien réussi à convaincre le secrétaire parlementaire que mon collègue, le député de Davenport (M. Caccia), m'a demandé d'intervenir en son nom aujourd'hui et d'utiliser mes bons offices pour essayer de convaincre le secrétaire parlementaire de répondre à la question nº 205, qui est en suspens depuis le 8 octobre 1987 bien que le député ait demandé une réponse dans les 45 jours.

Je me demande si, dans le cadre des bonnes relations que nous avons établies au cours des derniers jours, le secrétaire parlementaire pourrait demander aux autorités compétentes de répondre à la question aujourd'hui ou demain au plus tard.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon ami qu'on a répondu à la question nº 209. Il a été difficile d'y répondre parce que la question avait une grande portée, qu'elle touchait à de nombreux ministères et qu'il a fallu beaucoup de temps et d'argent pour rassembler toutes les données nécessaires. J'ai toujours demandé aux députés de restreindre la portée de leurs questions de façon que nous puissions y répondre plus rapidement.

En ce qui concerne la question nº 205, elle recoupe également deux ministères. Je crois comprendre qu'on a préparé des réponses pour ces deux ministères. On les traduit actuellement et elles devraient être prêtes très prochainement, en dépit de l'intervention de mon honorable ami.

M. Gauthier: Je voudrais rappeler au député qu'étant donné la modification apportée au Règlement de la Chambre les députés ne peuvent pas poser plus de quatre questions. Le secrétaire parlementaire le sait, comme nous tous. En effet, si la question que j'ai posée le 4 octobre était longue et nécessitait du travail et de la recherche, je ne m'en excuse pas. Je ne suis autorisé qu'à poser quatre questions au *Feuilleton.* Si le secrétaire parlementaire en autorisait davantage, nous en poserions peut-être davantage, et il fournirait des réponses plus courtes à des questions qui le seraient aussi.

M. Hawkes: Je ne me suis peut-être pas expliqué aussi clairement que j'aurais dû, et je vais faire une nouvelle tentative. Si le député avait posé ces questions en série, il aurait reçu 80 à 90 p. 100 des réponses dans les 45 jours requis. Lorsqu'il pose une question aussi vaste, je ne peux pas y répondre à la Chambre avant que toutes les parties de la question aient trouvé une réponse. Par conséquent, s'il y a des renseignements particulièrement complexes et difficiles à trouver ou si un ministre est lent, alors le député se prive effectivement des renseignements qui pourraient lui être fournis. Il se trouverait bien de suivre mon conseil.

M. Murphy: Le secrétaire parlementaire a pour habitude de prendre la parole à la Chambre pour condamner les autres parce qu'ils n'ont pas présenté leurs pétitions à temps et pour se plaindre de toutes sortes d'infractions qui n'existent que dans son esprit. Je trouve cela très intéressant parce que nous, dans l'opposition, avons expliqué que très souvent les membres du caucus sont en comité et ne sont pas à la Chambre pour présenter les pétitions à temps, qu'ils voyagent très souvent ou font d'autres travaux, et qu'ils ont d'autres priorités. Par conséquent, les pétitions ne peuvent pas toujours être présentées très rapidement.

Cependant, le secrétaire parlementaire ne l'accepte pas. Il a recours maintenant à divers prétextes; les ministres sont lents, et je ne suis pas certain s'il fait allusion à une question de temps ou à leur cerveau, mais il invoque maintes excuses pour expliquer pourquoi le gouvernement ne répond pas aux questions. Aujourd'hui il ne répond à aucune question.

A mon avis, il y a 40 ministres, presque autant de secrétaires parlementaires, Dieu sait combien d'adjoints spéciaux et de conseillers principaux, et on pourrait manifestement répondre beaucoup plus rapidement à ces questions. Je souhaiterais que le secrétaire parlementaire en parle aux ministres lents et aux autres.

M. Hawkes: Monsieur le Président, à la date du lundi de cette semaine, nous avions répondu à 87,4 p. 100 des questions. Il ne reste que 36 questions sans réponse sur 285. Le délai moyen pour obtenir une réponse devient de plus en plus court. Je répète à la Chambre que la complexité des questions et le nombre de ministères qu'elles concernent, ralentissent toute la réponse, surtout s'il y a une situation difficile.

• (1540)

Effectivement le travail du gouvernement se trouverait facilité si on s'efforçait de respecter davantage l'objectif initial des questions au *Feuilleton.* Plus tard, j'invoquerai le Règlement à propos des pétitions.

M. le vice-président: Toutes les questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le vice-président: Tous les avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PÉTITIONS—LES RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, agissant sur le conseil de la présidence la semaine dernière, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur deux points concernant les pétitions.

J'ai pu répondre aujourd'hui aux 37 pétitions qui ont été déposées ces deux dernières semaines. On a donc déjà répondu à toutes les pétitions déposées ces deux dernières semaines.

Dix-huit de ces 37 pétitions ont été certifiées à la fin novembre ou au début décembre 1987 mais n'ont été présentées à la Chambre qu'au mois de mars 1988.

Quand les députés enverront les réponses du gouvernement aux pétitionnaires, j'espère qu'ils leur rappelleront que le retard n'est pas dû au gouvernement mais en fait aux députés qui ont beaucoup tardé à présenter les pétitions à la Chambre après qu'elles ont été certifiées.

M. Murphy: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a indiqué qu'il avait répondu aux pétitions qui ont été présentées ces deux dernières semaines. Prétend-il avoir répondu à toutes les pétitions sur le libre-échange présentées ces deux dernières semaines?

M. Hawkes: Monsieur le Président, entre le 2 et le 9 mars, je pense que oui.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-79, tendant à modifier la Loi électorale du Canada et d'autres lois à cet égard, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'ouvrir ce qui sera, je l'espère, un très bref débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-79. Nous souhaitons le renvoi du projet de loi à un comité législatif qui pourra l'examiner en détail et entendre des témoins.

A la suite d'une audience récente d'un comité, nous comprenons qu'il est nécessaire de réviser constamment la Loi électorale du Canada. Cependant, nous estimons que le projet de loi C-79, dont les partis ont beaucoup discuté entre eux avant aujourd'hui, doit être déféré à un comité pour que commence le travail d'examen en comité.

Nous sommes entrés en fonction en septembre 1984. Donnant suite à divers rapports du commissaire général aux élections du Canada, le gouvernment s'est mis à la tâche de revoir la Loi électorale du Canada et d'étudier diverses propositions visant à l'améliorer. Comme résultat de ce travail, en juin 1986, le président du Conseil du Trésor de l'époque publiait un Livre blanc sur la réforme électorale dans lequel le gouvernement annonçait ses propositions de réforme de cette loi. Le document constituait une initiative importante du gouvernement. C'est sur cette base que des discussions constructives ont pu avoir lieu entre les représentants des trois partis.

J'admets sans hésiter que nous avons fait beaucoup de progrès pour essayer de comprendre la loi. Je vais parler dans un moment des modifications qu'il serait possible d'y apporter.

Cette mesure vise à améliorer un des textes législatifs les plus importants d'une véritable démocratie, puisqu'il concerne le processus électoral. C'est pour cette raison que nous avons procédé lentement et en étroite collaboration avec nos collègues des deux partis d'opposition.

Nous avons bon espoir que cette révision législative résultera en une loi électorale du Canada plus juste et plus équitable qui répondra non seulement aux impératifs d'un processus électoral moderne, mais aussi à ceux de l'évolution de l'électorat. Cette mesure traduit notre profond désir de faciliter et d'étendre l'exercice du droit de vote au Canada.

Une des lacunes de la loi actuelle à cet égard—et je le dis en ma qualité de candidat et d'ancien directeur de campagne—concerne les électeurs en milieu urbain qui s'aperçoivent, en se présentant au bureau de scrutin, qu'ils n'ont pas le droit de voter parce que leur nom ne figure pas sur la liste.

Dans des circonscriptions comme Simcoe-Nord, nous pouvons pallier ce problème puisque dans les régions rurales les gens ont le droit de prêter serment au bureau de scrutin. C'est très important lorsque les élections ont lieu en été ou lorsque les recenseurs ont dressé les listes en été. On s'aperçoit que les citadins qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas été recensés ne peuvent pas voter le jour des élections s'ils ne peuvent pas se reprendre.

Nous pensons avoir pallié ce problème dans cette mesure. Bien souvent, cette situation n'est pas voulue, mais elle résulte d'une erreur ou d'une omission. L'objet de toute cette initiative est de permettre aux Canadiens de voter et c'est pour cela que nous avons prévu une solution dans cette mesure pour remédier aux problèmes actuels.

Voyons maintenant le cas des personnes qui ne se trouvent pas dans leur district électoral le jour des élections et des détenus attendant d'être jugés qui ne peuvent pas se rendre à leur bureau de scrutin. Grâce à cette mesure, il sera plus facile de voter dans un bureau spécial ou au bureau du directeur du scrutin, dont les locaux seront plus accessibles. Nous permettons également de voter au bureau du directeur adjoint du scrutin.

De même, nous donnons aux juges nommés par le gouvernement fédéral le droit de voter. Nous prévoyons la création d'une commission qui assurera l'application de la loi et décidera quand il conviendra d'intenter des poursuites lesquelles auront lieu devant un tribunal fédéral et non pas devant un tribunal provincial.

Je voudrais parler d'autres aspects de ce projet de loi, par exemple du scrutin par procuration. Quiconque doit s'absenter de son district électoral le jour des élections pourra donner une procuration. Toutefois, nous ne permettons pas d'accorder des procurations en vrac. On considérera dorénavant comme un délit le fait de solliciter une procuration ou d'en détenir plus d'une.

[*Français*]

Afin de se conformer aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés, les personnes souffrant de maladies mentales pourront dorénavant voter.

[*Traduction*]

Les électeurs qui ont une résidence secondaire ne perdront pas leur droit de vote puisqu'ils ne seront plus obligés de voter dans la circonscription de leur résidence principale. Ils pourront maintenant voter dans celle de leur résidence secondaire, ce qui est fort intéressant pour une circonscription comme la mienne. Simcoe-Nord compte beaucoup de villégiateurs qui aimeraient peut-être voter dans la circonscription où ils passent l'été. C'est la même chose dans la circonscription du député de Parry Sound—Muskoka (M. Darling), où plusieurs électeurs sont dans la même situation.

M. Darling: C'est tout à fait vrai.

M. Lewis: En réalité, je dirais qu'il a y plus de villégiateurs dans ma circonscription que dans Parry Sound—Muskoka.

M. Darling: Non, il n'y en a pas plus.

M. Lewis: De toute façon, nous avons également pensé aux personnes qui souffrent d'un handicap physique. Tous les centres de scrutin, les bureaux des directeurs du scrutin et les bureaux spéciaux de scrutin devront offrir un accès de plain-pied. Les autres bureaux de scrutin offriront un accès de plain-pied si c'est possible, sinon le directeur du scrutin devra donner une explication.

• (1550)

J'ai lu certains commentaires à ce sujet dans un éditorial du *Toronto Star*. Je crois que l'intention était bonne, puisque l'article visait à promouvoir une plus grande facilité d'accès pour les handicapés partout où ils vont. Je signale à ceux que de telles facilités d'accès préoccupent, que le projet de loi précise bien que le président d'élection doit prévoir un tel accès mais que dans certains bureaux de scrutin, notamment dans les régions rurales ou éloignées, il peut y avoir des problèmes d'accès. Je crois que l'on en tient compte au moment du recensement. Nous nous sommes décarcassés pour essayer de résoudre le problème; d'ailleurs, j'ose espérer que les témoins aborderont la question en comité s'ils le désirent, et je parle au nom du gouvernement. Nous sommes disposés à écouter les suggestions s'il y a moyen d'améliorer la situation.

[*Français*]

Aussi, monsieur le Président, les interdictions de vendre des boissons alcoolisées le jour du scrutin et les interdictions aux non-résidants du Canada de solliciter des votes sont abrogées.

[*Traduction*]

Depuis un certain temps, on pense que l'interdiction de vendre des boissons alcoolisées le jour des élections remonte à une époque où l'on pouvait gagner des voix grâce à l'alcool. Mon ami le député de Parry Sound—Muskoka et moi, venons de régions touristiques. Nous ne pensons pas que la vente d'alcool le jour des élections risque de compromettre la tradition qui veut que les élections soient libres et démocratiques.

Les autres modifications à la loi qui risquent d'intéresser les députés portent sur le président d'élection qui doit pouvoir déléguer ses responsabilités. Pour essayer de faire participer les jeunes aux opérations électorales tout en leur offrant un emploi, nous avons notamment permis au président d'élection de choisir des jeunes de 16 et 17 ans comme recenseurs, comme directeurs de scrutin au niveau des circonscriptions ou comme secrétaires de bureau de scrutin, et de les autoriser à sortir des circonscriptions électorales officielles pour participer. Nous trouvons que c'est une ouverture qui permet aux jeunes de participer plus tôt aux opérations électorales. Nous trouvons qu'ils peuvent faire l'affaire. Nous n'hésitons pas du tout à apporter cette modification.

Nous avons apporté certains changements à la disposition portant sur le choix des candidats. Pour pouvoir se présenter, le futur candidat devra faire signer les documents d'investiture par cent électeurs. Ceux qui sont passés par là se rendent compte que c'est très sérieux. Nous ne nous opposons pas à ce qu'il y ait des candidats de partis marginaux, mais comme nous savons que l'organisation des élections est une affaire sérieuse, nous tenons à garantir que tous les candidats aux élections sont des candidats sérieux.

Selon nous, ces amendements représentent une amélioration importante pour tous ceux qui croient comme nous que nous devons adapter nos lois aux objectifs et aux aspirations de la société moderne. Nous avons eu des négociations et des entretiens très poussés entre les partis au sujet de la possibilité d'améliorer certains aspects de la loi. Je songe tout particulièrement au droit de vote des Canadiens en poste à l'étranger. Il en est question dans le projet de loi. Nous reconnaissons que nous devons apporter certaines modifications à cet égard à cause de la Charte canadienne des droits et libertés. Je peux affirmer sans la moindre hésitation que mes collègues des partis de l'opposition jugeaient eux aussi qu'il était nécessaire d'examiner cette question.

Je dois dire que nous avons eu du mal à mettre au point un système qui serait équitable non seulement envers les Canadiens en poste à l'étranger, mais aussi envers les organisateurs des élections. Nous avons discuté de la meilleure façon de procéder avec les services du greffier. J'avais d'abord pensé que la Chambre pourrait charger le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure d'étudier cette question. Les services du greffier m'ont signalé qu'il serait peut-être plus facile de profiter du renvoi du projet de loi à un comité législatif, ce qui, je le répète, pourrait se faire dès cet après-midi, ou du moins c'est ce que nous espérons, pour demander par écrit au comité des élections, des privilèges et de la procédure d'examiner expressément cette partie de la loi. Nous pourrions en même temps faire savoir au comité que nous comptons supprimer cette partie du projet de loi et lui demander de trouver une solution pratique au problème et de modifier le projet de loi en conséquence. A mon avis, ce serait une façon de nous occuper de ce problème dans un esprit de collaboration.

Nous avons aussi examiné d'autres dispositions du projet de loi et je dois dire que nous songeons aussi à les modifier. Nous avons notamment examiné la question des sondages d'opinion. Le projet de loi contient certaines dispositions pour obliger les médias à divulger les questions contenues dans les sondages, le nom de ceux qui ont payé pour le sondage, la date à laquelle le sondage a eu lieu, et ainsi de suite. A cause des instances présentées par les médias et d'autres intéressés, nous avons constaté que certains médias, notamment la presse écrite, pourraient facilement se plier à de telles exigences, alors que les médias électroniques en seraient incapables. Nous songeons donc à présenter certains amendements à ces dispositions et j'en ai discuté avec mes collègues.

Nous nous sommes aussi penchés avec des associations locales sur les difficultés qu'elles auraient à fournir des renseignements sur les recettes et les dépenses et ainsi de suite. Nous nous sommes penchés sur ce qu'on a qualifié de publication prématurée des résultats et les difficultés auxquelles nous devons faire face dans un pays aussi grand que le nôtre, lorsque les bureaux de scrutin ferment à 20 heures à Terre-Neuve et quatre heures et demie plus tard en Colombie-Britannique. Selon moi, on va apporter au comité certains amendements à la disposition en question.

Afin de faciliter les élections, nous nous sommes intéressés à la question des agents aux bureaux de scrutin. D'aucuns ont prétendu qu'il fallait en prévoir deux plutôt qu'un, et nous n'avons rien contre l'amendement en question.

Nous nous sommes également penchés sur la Commission canadienne du contentieux électoral. Je parle au nom de mes collègues, j'en suis persuadé, lorsque j'affirme que les députés de tous les partis veulent s'assurer que la population a le sentiment que cette commission est objective et qu'elle est composée des meilleurs candidats possibles. Il faut donc un libellé qui fasse disparaître tout soupçon de partialité dans les nominations à cette commission.

Je vais conclure brièvement, afin de permettre à mes collègues de se pencher sur le projet de loi, mais si vous le permettez, je voudrais ajouter quelque chose au sujet du rapport qui a été déposé récemment par le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Les députés ne sont pas sans se rappeller que nous avons encouragé le comité à examiner attentivement la question des dépenses électorales.

[*Français*]

Ce faisant, monsieur le Président, le Comité a convoqué certains fonctionnaires d'Élections Canada qui, à titre de témoins experts, ont expliqué quelques-unes des difficultés et complexités de la loi.

[*Traduction*]

Dans son rapport, le comité a recommandé de modifier la Loi le plus rapidement possible, afin de définir précisément les dépenses électorales qui devraient faire l'objet de contrôles ou être remboursées. Selon moi, il est juste de dire que tous les députés partagent l'objectif en question. Nous nous inquiétons tous des ambiguïtés que pourrait renfermer la Loi à cet égard.

En outre, il est manifeste, à mon avis, qu'il s'agit d'une question qui intéresse vivement la population et les médias et que des éclaircissements s'imposent de plus en plus. C'est parce que nous partageons les objectifs concernés que nous entendons trouver une façon d'apporter des éclaircissements au sujet des dépenses électorales.

Des représentants de tous les partis ont participé à des entretiens tendant à trouver une solution. Ces entretiens se poursuivent, et lorsque les intéressés se seront entendus, on envisagera la législation pertinente le plus rapidement possible.

Nous apprécions les critiques constructives qu'ont formulées mes collègues de l'opposition au sujet de ce projet de loi. Nous avons demandé la coopération et l'appui de l'opposition et nous entendons sincèrement poursuivre l'examen des questions en suspens sans parti pris et dans un esprit constructif.

● (1600)

Je peux vous assurer que le gouvernement est prêt à écouter toutes les opinions des députés d'en face et des témoins qui comparaîtront devant le comité en vue d'améliorer la Loi électorale. Je demande aux partis d'opposition de renvoyer au plus vite cette question au comité pour que nous puissions commencer à entendre des témoins et à discuter des amendements qui ont été convenus pour qu'ils puissent être rédigés et présentés. Il va de l'intérêt bien compris de tous les électeurs et de tous les candidats que les détails de forme du projet de loi qui ne posent pas de problèmes soient adoptés pour que le directeur général des élections puisse faire les changements nécessaires. J'exhorte donc mes collègues d'en face à adopter rapidement ce projet de loi pour que le comité puisse commencer à entendre des témoins et à l'étudier article par article.

Je tiens en terminant à remercier mes collègues d'en face de la coopération dont ils ont fait preuve jusqu'à maintenant et j'espère que nous pourrons renvoyer le projet de loi au comité aussitôt que possible.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire que du point de vue du parti libéral, nous accueillons le projet de loi C-79 comme un pas dans la bonne direction. C'est un projet de loi qui propose principalement des changements relativement ordinaires, relativement mineurs à la Loi électorale, bien que ce soient des changements qui, dans plusieurs cas, seront très commodes pour les électeurs. Mais il ne s'agit pas de grands changements idéologiques ou de changements de politiques en matière de Loi électorale. Ce sont là plutôt, en grande partie, des recommandations du directeur général des élections qui ont été, en fait, cataloguées dans un projet de loi volumineux, une espèce de dictionnaire ou d'annuaire téléphonique qui contient quelque 160 pages.

Il est vrai aussi que nous avons eu beaucoup de discussions entre les partis pour tenter de nous entendre sur le contenu de ce projet de loi et pour tenter d'adopter ce projet de loi dans une espèce de tradition qui s'est établie à la Chambre des Communes, c'est-à-dire faire les changements à la Loi électorale avec une espèce d'unanimité, sans qu'il soit question de faire de la politique partisane sur le sujet.

Je dois avouer qu'il y a beaucoup de consultations, et j'en remercie le ministre qui est le suppléant du leader parlementaire du gouvernement, d'avoir invité autant mon collègue du Nouveau parti démocratique que moi-même à son bureau, pour passer en revue certains des contentieux, certains des points délicats dans ce projet de loi. Il y en a quelques-uns et j'y reviendrai tantôt.

Je dirai donc, qu'en bonne partie, le gouvernement a bien fait son travail. Je trouve, cependant, qu'il est regrettable que le gouvernement ait manqué à ses responsabilités en négligeant d'apporter des amendements qui auraient eu pour effet de clarifier la définition des dépenses électorales. Et j'y reviendrai. Je mentionne cela tout de suite au début de mes remarques parce que c'est probablement la pierre d'achoppement de ce projet de loi, le désir du gouvernement de voir le projet de loi adopté rapidement cet après-midi . . . D'ailleurs, le ministre m'écrivait il n'y a pas longtemps suggérant qu'on pourrait peut-être s'entendre pour n'avoir qu'un orateur par parti. Ceci aurait pu être possible si le gouvernement avait manifesté son intention d'amender la Loi électorale pour clarifier la définition des dépenses électorales et pour faire la différence entre ce qu'on appelle des dépenses d'élections et des dépenses de campagne. Mais malheureusement, le gouvernement ne semble pas prêt à faire cela et peut-être que le ministre devra être un peu plus patient, puisque, après en avoir discuté à l'intérieur de notre parti et à notre caucus ce matin, je dois malheureusement annoncer au ministre que certains de mes collègues voudront s'exprimer sur le projet de loi.

[*Traduction*]

J'aimerais bien que nous adoptions le projet de loi très rapidement cet après-midi, comme le ministre l'a demandé, mais le fait que le gouvernement n'ait pas jugé bon d'apporter des amendements pour clarifier la définition des dépenses d'élections a incité mes collègues à agir. Certains d'entre eux voudront participer au débat pour essayer de convaincre le ministre de l'importance et même de l'urgence de modifier la Loi électorale pour clarifier cette définition.

Voyons les problèmes que pose ce projet de loi. Tout le monde convient qu'il y a des petites questions d'ordre administratif qui ne sont pas trop litigieuses. Les partis ont discuté en gros de six d'entre elles et ils sont arrivés à s'entendre dans chaque cas.

Le ministre a parlé plus tôt des sondages d'opinion. Le projet de loi C-79 devait obliger tous les médias, que ce soit les médias électroniques ou la presse écrite, à fournir tous les renseignements relatifs aux sondages d'opinion, par exemple quand et pour qui un sondage a été effectué, la taille de l'échantillon, et ainsi de suite. Cependant, les médias électroniques nous ont dit qu'il était très difficile pour eux, en raison du peu de temps dont ils disposent à la radio ou à la télévision, de donner toute cette information. J'aurais préféré qu'on établisse une norme pour la presse écrite et une autre pour les médias électroniques, afin que les deux types de médias soient obligés de fournir certains renseignements. Toutefois, comme le gouvernement a accepté certaines de nos suggestions, j'ai consenti à regret à laisser tomber cette disposition. Je crois que nous pouvons nous en passer, parce qu'il faut admettre que la presse écrite donne déjà toute l'information nécessaire depuis un certain nombre d'années.

En ce qui concerne les associations locales, encore une fois notre parti aurait préféré que la divulgation des donateurs et la délivrance de reçus soient obligatoires plutôt que volontaires dans le cas des dons de plus de 100 $. Selon nous, le système volontaire proposé n'est qu'une façade. Il ne règle pas le problème. Il laisse croire que nous avons réglé le problème, mais ce n'est pas une vraie solution. Nous ne pouvons cependant pas gagner sur tous les plans.

Nous aurions souhaité que les associations locales présentent des rapports chaque année parce que, si elles receuillent des dons donnant droit au crédit d'impôt, cela veut dire que tous les Canadiens qui paient de l'impôt contribuent également. Dans ce cas, on veut savoir non seulement qui a fait des dons de plus de 100 $ à l'association locale, mais aussi ce que celle-ci fait de l'argent. Le projet de loi ne renferme cependant aucune disposition obligeant les associations locales à présenter des rapports annuels. Nous pensions que si elles pouvaient profiter des crédits d'impôt et ainsi de suite, elles seraient au même niveau que les partis et les candidats en période d'élections qui, eux, doivent présenter un rapport déclarant ce qu'ils ont fait avec l'argent reçu. Nous avons toutefois jugé, suivant la proposition du ministre, qu'il était préférable de ne pas avoir une telle disposition dans le projet de loi plutôt que d'en avoir une qui n'est pas parfaite.

Je demande quand même au ministre s'il accepterait de soumettre cette question à un comité. Nous pourrions travailler à cette proposition, l'améliorer et en arriver à une solution.

Je sais que le ministre est prêt à soumettre la question du vote à l'étranger au comité. S'il soumettait également la question des rapports annuels, qui est moins importante, le comité pourrait l'examiner en même temps et cela lui prendrait beaucoup moins de temps que pour l'autre question. Nous pourrions

peut-être entendre des témoins aussi. Tandis qu'ils discutent du vote à l'étranger, ils pourront peut-être nous dire ce qu'ils pensent du fait que les associations locales doivent révéler l'identité de leurs donateurs, produire des rapports annuels, et ainsi de suite.

• (1610)

Le gouvernement avait décidé au début qu'un candidat n'aurait qu'un représentant au bureau de scrutin. Cela est devenu un problème dans ma province, car nous en avions traditionnellement deux. Je dois remercier le gouvernement et le ministre qui se sont dit prêts à essayer d'en revenir à deux représentants par candidat. On a dit que nous pourrions rétablir partiellement ce qui était prévu dans la Loi électorale, à savoir qu'un candidat pourrait avoir deux représentants aux bureaux de scrutin, mais non lors du dépouillement du scrutin. Dans ma province, c'est surtout pour le dépouillement que nous voulons avoir deux représentants. Je me demande si l'on ne pourrait pas essayer, par voie de modification à l'étape du comité, de rétablir les dispositions de la Loi électorale, car cela ferait l'affaire d'une grande province qui compte 75 sièges. Le ministre voudrait peut-être y réfléchir.

Quant au vote des Canadiens à l'étranger, nous nous sommes réjouis en principe de la décision du gouvernement de permettre aux Canadiens vivant à l'étranger d'exercer leur droit de vote. Nous divergeons cependant d'opinion parce que nous estimons que la proposition contenue dans le projet de loi C-79 est trop générale, se prête trop aux abus et a été conçue trop rapidement. C'est pour cette raison que certains d'entre nous ont recommandé au ministre de la retrancher du projet de loi par un amendement et d'en faire l'objet d'un renvoi séparé au comité. Le ministre y a consenti, et je l'en remercie. Si nous prenons le temps qu'il faut pour y réfléchir et si nous invitons les Canadiens à venir témoigner au comité, je crois que nous pourrons mettre au point un meilleur système permettant aux Canadiens vivant à l'étranger de voter.

Il s'agit d'un grand nombre de personnes. Les Canadiens établis aux États-Unis sont au nombre d'environ deux millions. Ce chiffre double sans doute pour l'ensemble des Canadiens vivant à l'étranger. Certaines personnes ont acquis la citoyenneté canadienne du simple fait de leur naissance au Canada. Elles ont peut-être quitté le Canada âgées de quelques mois à peine et n'y ont sans doute jamais vécu depuis. Ce projet de loi leur reconnaîtrait le droit de voter. Bien qu'elle en ait la citoyenneté, je ne pense pas qu'il soit juste de reconnaître le droit de vote à la personne qui n'est pas canadienne dans tous les sens du mot. Je voudrais savoir ce qu'en pensent mes concitoyens. Je voudrais leur donner la possibilité de nous faire connaître leur point de vue devant le comité.

De toute évidence, il ne suffit pas de reconnaître le droit de vote uniquement au personnel des Forces armées du Canada et aux personnes affectées à l'étranger pour le compte des Affaires extérieures. C'est manifeste. Certaines personnes ont été engagées à contrat par diverses entreprises, par exemple les employés de Bell Canada chargés de l'installation d'un réseau téléphonique en Arabie Saoudite ou ailleurs dans le monde. Pourquoi priverait-on ces gens du droit de voter sous prétexte qu'ils sont affectés à l'étranger au moment des élections?

Il s'agit de voir qui a le droit de vote et dans quelles conditions et de trouver le moyen de leur faciliter la tâche. Je pense qu'il conviendrait de soumettre la question au comité. Le gouvernement en a d'ailleurs décidé ainsi, et il faut en savoir gré au ministre.

En ce qui a trait à la Commission canadienne du contentieux électoral, mon parti et moi sommes ravis de voir que les modalités d'application de la loi seront modifiées. Tout dernièrement, le comité des élections, des privilèges et de la procédure a tenu des audiences. Élections Canada avait été convoqué et le commissaire aux élections a été interrogé sur les procédures qu'il emploie pour faire respecter la loi et en surveiller l'application. Le projet de loi C-79 nous propose une notion tout à fait novatrice. Au lieu d'un commissaire aux élections, nous aurons dorénavant une commission du contentieux électoral comprenant des représentants de tous les partis. C'est un grand progrès, à mon avis.

Il a été longuement question de cette commission entre les partis politiques à la Chambre. Je crois que la dernière proposition du ministre parlait d'une commission du contentieux dont le président et les représentants du public seraient nommés sur présentation d'une résolution à la Chambre. Je crois que cette façon de procéder est équitable. Et je me demande si nous ne devrions pas en faire autant en ce qui concerne les représentants choisis par chaque parti politique.

On ne peut arrêter un tel régime sans procéder préalablement à d'intenses consultations entre les partis. Nous n'avons que faire d'une commission dont les membres sont uniquement intéressés à défendre les intérêts de leur propre parti. Nous voulons des gens autrement plus désintéressés. Des gens qui ont des vues plus larges.

Autrement, la tentation d'engager toutes sortes de tractations serait très forte au sein de cette commission car les hommes politiques, naturellement intéressés à défendre leurs intérêts, pourraient se faire mutuellement des concessions du type donnant donnant: «nous ne vous poursuivrons pas dans telle ou telle circonscription si vous nous laissez tranquilles dans telle autre circonscription». Je doute qu'une commission se prêtant à ce genre de marchandage soit une bonne chose. Il nous faut des gens impartiaux dans la mesure du possible. C'est pour cela que les partis devraient se consulter le plus possible au moment de nommer leurs représentants au sein de cette commission pour pouvoir choisir une équipe de cinq personnes éclairées et compétentes, capables d'abattre de l'excellente besogne pour nous, tout en appliquant la loi impartialement. Si les nominations se faisaient par deux motions de ce genre à la Chambre des communes, cela aiderait grandement à favoriser la consultation dont je parle.

Passons maintenant à l'autre partie de la proposition, surtout la dernière suggestion qu'a faite le ministre dans les lettres qu'il nous a fait parvenir et dans le discours qu'il vient de prononcer. Cette partie est plus difficile. Nous sommes déçus, de ce côté-ci de la Chambre, de voir que le gouvernement n'a pas saisi l'occasion de cette refonte de la Loi électorale du Canada pour présenter certains amendements qui, à notre avis, s'imposent de toute urgence.

Le comité des élections, des privilèges et de la procédure a tenu de nombreuses audiences sur la question des dépenses électorales du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse). Après avoir entendu plusieurs témoins, nous

en avons rapidement conclu que la Loi sur les dépenses d'élection n'est pas suffisamment précise lorsqu'elle tente, je dis bien tente de définir ce qu'est une dépense d'élection. Je vais maintenant citer certaines des recommandations contenues dans le huitième rapport du comité des élections, des privilèges et de la procédure. En voici un passage:

> La difficulté que provoque la définition trop restreinte des dépenses électorales a été mentionnée dans un document d'Élections Canada daté du 9 juillet 1984 . . .

. . . soit juste après le déclenchement des dernières élections . . .

> . . . qui donnait les lignes directrices en matière de dépenses d'élection des partis politiques dûment inscrits. On est revenu à la charge dans un télex adressé à tous les partis politiques le 1er septembre 1984 . . .

C'était seulement trois jours avant le dernier scrutin fédéral. Il était sans doute trop tard pour modifier la Loi électorale du Canada, mais trois ans se sont écoulés depuis. On a rappelé maintes et maintes fois au gouvernement que la définition des dépenses d'élection est trop imprécise, mais il n'a rien fait pour corriger la situation.

● (1620)

J'ai d'abord été surpris que cela ne figure pas dans le projet de loi C-79 mais, soyons honnêtes, il a été rédigé il y a presque un an. Néanmoins, après les audiences du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, je ne comprends pas que le gouvernement n'admette toujours pas qu'il y a une énorme lacune dans les règles définissant les dépenses d'élection, ce qui revient à nier le principe de la limitation des dépenses, destiné à donner des chances égales à tous ceux qui se présentent, qu'ils soient riches ou qu'ils n'aient que de modestes moyens pour organiser leur campagne. Le rapport du comité dit:

> On nous a signalé à maintes reprises au cours des audiences que la définition des «dépenses d'élection» qui figure actuellement dans la loi est vague et imprécise. Le Comité craint également que l'imprécision de la définition et de son interprétation donne lieu à des abus lors des prochaines élections.

C'est clair. Je voudrais aussi, monsieur le Président, au cas où vous auriez été trop occupé pour assister aux séances de ce comité, attirer votre attention sur le fait que ce rapport est unanime. La majorité du comité appartenait au parti au pouvoir, mais le rapport est issu d'un consentement unanime. Nous sommes tous parvenus à la conclusion que la loi est trop vague.

[*Français*]

Et voici, monsieur le Président, après avoir fait cette constatation, la recommandation précise que nous en sommes venus à faire, là encore, est unanime: «Le Comité recommande que les articles portant sur les dépenses d'élections soient modifiés aussi rapidement que possible afin d'y définir précisément les dépenses d'élections qui devraient faire l'objet de contrôles et de remboursements». Cela ne peut pas être plus clair. Je le répète, ce Comité sur lequel je siégeais et sur lequel un de mes collègues du Nouveau parti démocratique siégeait aussi, était quand même composé d'une majorité de députés conservateurs qui ont composé eux-mêmes cette recommandation.

J'irai plus loin, en disant que des ministres conservateurs . . . l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) était bien heureux de voir que le Comité ne l'avait pas condamné à la suite de ses audiences, évidemment parce que le Comité n'avait pas réussi à obtenir toute l'information qu'il fallait, peut-être, mais dans ses soupirs de soulagement, parlait de la Loi électorale.

Monsieur le Président, j'ai ici un article du journal *Le Devoir* en date du 29 février, et je cite: «Masse verrait d'un bon oeil qu'on amende la Loi électorale dont il vient d'être victime».

[*Traduction*]

«Masse se plaint de la loi sur les dépenses d'élection; il veut que les règles soient simplifiées».

[*Français*]

Et si on lit ces articles, on se rend compte que c'est la définition des dépenses électorales, là encore, qui n'est pas assez précise. Je ne sais pas ce que les journaux publieront demain matin. Je ne sais pas non plus ce que la télévision diffusera ce soir, monsieur le Président, ni ce que la radio diffusera. Cependant, je suis sûr que tous les médias d'information seront surpris de voir que le gouvernement a raté une occasion en or d'amender la Loi électorale pour préciser la définition des dépenses d'élection. D'autant plus qu'un comité *ad hoc* des trois partis politiques, c'est-à-dire du parti conservateur, du parti libéral et du Nouveau parti démocratique, siège depuis quelque temps et a fait des recommandations qui nous permettraient de beaucoup mieux définir ce qu'est une dépense électorale.

Nous voulons éviter les abus, et l'enquête qui a été faite au Comité des privilèges et élections est claire à ce sujet. Si la Loi n'est pas amendée, la porte est ouverte à toutes sortes d'abus au cours des prochaines élections.

Monsieur le Président, les audiences du Comité ont démontré qu'il y a maintenant possibilité d'avoir dans une campagne électorale des bénévoles qui sont payés. Imaginez-vous, des «bénévoles» payés! C'est exactement l'interprétation que Élections Canada a faite dans le cas de certaines dépenses électorales du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui avait payé des représentants dans les bureaux de scrutin et d'autres personnes qui travaillaient à son élection, en leur donnant un salaire qui était inférieure à la valeur commerciale. Et l'interprétation de Élections Canada est à l'effet « . . . qu'il ne s'agit pas de dépenses d'élections qui sont sujettes à la limite. Il s'agit d'un nouveau terme, des «dépenses de campagne».

Donc, maintenant nous avons des dépenses de campagne, et cela n'est pas sujet à la limite des dépenses d'élections, et nous avons ce qu'on appelle des dépenses d'élections.

Cela veut dire que quiconque peut dépasser le plafond imposé qui est d'environ 35 000 $ à 40 000 $, selon la circonscription, selon le nombre d'électeurs; cela peut dépasser facilement de 15 000 $ à 20 000 $ la limite des dépenses électorales. Ce qui fait que l'esprit de la Loi n'est plus respecté du tout et que ceux qui ont beaucoup d'argent peuvent en dépenser beaucoup en utilisant des échappatoires qui sont dans la Loi dont le gouvernement se refuse de colmater les brèches.

Je viens de dire, monsieur le Président, que nous avons des «bénévoles», maintenant des «bénévoles payés», nous avons des «bénévoles» à qui on peut rembourser des dépenses encourues dans leur travail pour favoriser l'élection d'un candidat, et ces remboursements de dépenses, les frais de location d'autos, les frais d'hôtel, les frais de repas, ce ne sont pas des dépenses d'élections parce que la personne à qui on rembourse ces dépenses est considérée comme une «bénévole». Alors, imaginez!

Là encore, cela veut dire que quelqu'un qui connaît et qui prend la peine de se renseigner sur ces échappatoires dans la Loi peut facilement dépenser une vingtaine de milliers de dollars, et beaucoup plus même, au-dessus de la limite des dépenses d'élections sans que Élections Canada ne puisse sévir. Cela veut dire qu'il n'y a plus d'égalité entre les candidats.

On revient à l'ancien système où il n'y avait pas de limitation des dépenses et où celui qui avait une grosse caisse électorale avait un avantage marqué sur celui qui avait beaucoup d'idées mais peu d'argent.

[*Traduction*]

Je me rends compte que le projet de loi C-79 a été rédigé avant la tenue de toutes ces audiences du comité. Je le reconnais. Mais ce qui m'étonne, c'est que le ministre ne semble pas vouloir présenter des amendements à l'étape du comité . . .

M. Lewis: Cela sort du champ d'application de la loi.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Le ministre dit que cela sort du champ d'application de la loi. Si le gouvernement désire fermer les échappatoires, il peut le faire. Il peut obtenir une autre recommandation royale. Dans le cas présent, le gouvernement a de la chance parce qu'il dispose de l'appui à la fois du Nouveau parti démocratique et du parti libéral pour ce qui est de fermer les échappatoires. Donc, il n'y aurait pas beaucoup de travail à faire pour rendre plus précise la définition de la dépense d'élection. La collaboration lui est offerte. Si le ministre ne le fait pas, la collaboration pourrait disparaître. Je ne sais ce que les médias vont dire ce soir, mais je suis persuadé qu'ils vont être bien surpris, après avoir suivi de très près les audiences du comité relatives aux dépenses d'élection du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de constater que le gouvernement ne fait rien pour fermer ces échappatoires.

La population du Canada va être étonnée parce que maintenant tout le monde est au courant. Avant la tenue de ces audiences du comité, très peu de monde savait qu'il y a deux sortes de dépenses d'élection, les dépenses d'élection et les dépenses de campagne. Maintenant tous les Canadiens le savent. Maintenant tous les Canadiens sont persuadés qu'il devrait y avoir des définitions convenables dans la loi.

J'aimerais suggérer quelque chose de tout à fait précis et concret. Je ne tiens pas simplement à discutailler. J'aimerais proposer une notion pour ce qu'il y a lieu de considérer comme dépense d'élection. La notion que mon parti aimerait voir adoptée est très simple. C'est que tout doit être considéré comme dépense d'élection à moins d'en être expressément exclu, plutôt que le contraire. Le principe devrait être à mon point vue que chaque dollar dépensé dans une circonscription en période électorale par quelqu'un qui participe à l'élection est théoriquement une dépense d'élection.

• (1630)

On pourrait exclure un certain nombre de choses et certaines le sont déjà. C'est le cas depuis toujours, par exemple, des dépenses personnelles des candidats ainsi que des frais de transport. S'il en était autrement, les candidats se présentant ou se représentant dans des circonscriptions étendues, où le seul moyen de transport est l'avion, l'hélicoptère, le bateau et ainsi de suite, ne seraient pas placés sur le même pied que ceux des petites circonscriptions urbaines telles que la mienne qui est plus verticale qu'horizontale.

Un certain nombre d'autres postes de dépenses peuvent être exclus notamment les honoraires de vérificateurs ou d'avocats et les dépôts des candidats. Pour moi, toute dépense faite dans une circonscription dans le cadre d'une élection est destinée à promouvoir un candidat. Personne ne dépense pour le plaisir de dépenser pendant une campagne électorale. Si l'on veut exclure quelque chose, qu'on le fasse noir sur blanc, sinon qu'on inclue tout.

Les partis ont discuté entre eux afin de s'entendre sur cette question. A titre d'exemple, faut-il inclure les frais des sondages? Je n'y vois pas d'inconvénient. Il y a des façons de le faire. On peut prévoir de les exclure. Les sondages en soi n'ont pas pour objet de promouvoir un parti, mais de fournir des renseignements. C'est à partir de ces renseignements que le parti peut prendre des décisions en vue de remporter une élection. Mais le sondage à proprement parler ne contribue pas à promouvoir un parti. Il s'agit de recherche. Soit nous excluons ces frais, soit comme le parti conservateur l'a préconisé, nous les incluons. Mais dans ce cas, augmentons le plafond que les partis peuvent dépenser. Je suis facile à contenter. Nous pouvons nous mettre d'accord. Si je comprends bien, un parti politique peut dépenser actuellement pendant une campagne environ 7,5 millions. Il faudrait relever ce plafond de 1 million si nous voulions inclure les sondages. Ce serait peut-être la façon de procéder.

Il y a également eu des discussions sur les frais associés à la collecte de fonds. Certains affirment qu'en utilisant une liste de personnes qui contribuent à une caisse électorale depuis des années, un candidat ne gagne pas de votes, il ne fait que demander des contributions. Je serais porté à croire qu'un parti ou un candidat qui utilise de telles listes d'«habitués», n'a pas à faire figurer le coût d'envoi des lettres dans ses dépenses électorales.

Cependant, lorsqu'un parti ou un candidat envoie des milliers et des milliers de lettres aux quatre coins du Canada, cela entre indéniablement dans les dépenses électorales. Je fais surtout allusion ici aux lettres de trois pages où certains partis parlent en termes peu flatteurs des autres partis et terminent sur un paragraphe laconique du genre: «Nous avons aussi besoin de votre appui financier.» Il est possible de s'entendre sur ce qui entre dans les dépenses électorales et ce qui n'y entre pas. Le gros du travail a été accompli au cours des discussions entre les partis. Tout ce qu'il reste à faire au gouvernement, c'est d'assumer ses responsabilités.

Il a présenté des budgets que n'approuvaient pas les partis d'opposition. Les conservateurs nous ont imposé ces budgets. Le gouvernement a négocié un accord de libre-échange avec les États-Unis sans qu'il y ait unanimité sur la question. Je ne vois pas comment le gouvernement pourrait prétexter une unanimité bien hypothétique sur une définition des dépenses électorales. Je crois que les discussions entre les trois partis sont à ce point avancées qu'il ne reste plus au gouvernement qu'à régler une ou deux questions en suspens et à proposer des modifications.

Je pourrais faire une ou deux autres suggestions. Le ministre écoute. Il est en face de moi, un sourire accroché au visage. Puisque le ministre m'écoute, je vais présenter d'autres propositions.

Un des problèmes évidents concerne la définition des dépenses électorales, particulièrement les mots «dans le but de favoriser ou de contrecarrer directement et en période électorale un parti enregistré en particulier ou l'élection d'un candidat en particulier». Dès que nous employons les mots «dans le but de favoriser ou de contrecarrer», nous devons faire des interprétations très difficiles. Cet alinéa devrait être changé. On peut cependant garder les mots «en période électorale». Je reconnais que, si une personne dépense de l'argent trois mois avant des élections ou deux jours après le scrutin, elle n'influence pas le vote. Mon parti voit les choses de cette façon: si une personne dépense de l'argent après le déclenchement des élections, elle dépense cet argent pour gagner les élections. Ce serait facile d'éclaircir cet alinéa.

Un peu plus loin, il y a l'alinéa 2.1 *f*), celui qui a permis au ministre de l'Énergie de se tirer d'affaires en payant des gens et en disant quand même que ce sont des bénévoles. Cet alinéa définit une dépense électorale comme «le coût d'acquisition des services d'une personne, y compris la rémunération et les dépenses payées à cette personne ou pour son compte, à titre d'agent officiel ou d'agent enregistré ou autrement, excepté si ces services sont fournis gratuitement», ce que nous acceptons tous. Si une personne fournit des services gratuitement, on ne peut donc pas dire qu'il s'agit d'une dépense. Et la définition se poursuit ainsi: «ou à un prix sensiblement inférieur à leur valeur commerciale». C'est là le problème. Cet alinéa permet à quelqu'un de payer des gens et de dire quand même que ce sont des bénévoles, ce qui n'a aucun sens selon moi et selon la plupart des Canadiens. Les gens qui sont payés ne sont pas des bénévoles. On pourrait facilement corriger cela en enlevant par exemple les mots «excepté si ces services sont fournis à un prix sensiblement inférieur à leur valeur commerciale».

Le ministre peut certainement se permettre de corriger ces lacunes. Je lui demande de le faire. Sinon, les Canadiens seront très mécontents de notre travail.

Les autres questions sont d'ordre administratif, à mon avis. Ce ne sont que des vétilles comparées à la définition des dépenses d'élections. J'implore le ministre d'agir. Nous sommes prêts à poursuivre les discussions cordiales et constructives que les trois partis ont déja tenues. J'ai essayé de suggérer brièvement au ministre des moyens d'améliorer la définition des dépenses d'élections. S'il a d'autres idées ou si mes collègues du Nouveau parti démocratique ont des suggestions à faire, nous sommes prêts à les écouter et à discuter pour éliminer ces échappatoires. Ce serait regrettable que le Parlement manque une pareille occasion de combler ses lacunes et d'empêcher les abus qui pourraient se produire durant les prochaines élections, selon le comité.

Notre parti devra, malheureusement, faire parler d'autres orateurs pour tenter de convaincre le ministre que c'est la partie la plus importante de la loi, c'est-à-dire celle qui a le plus besoin d'amélioration. Je lui recommande comme lecture de chevet un document qui n'est pas très long. Il s'intitule: «Procès-verbaux et témoignages du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure concernant la Loi électorale du Canada». C'est le huitième rapport du comité déposé à la Chambre le 3 mars dernier. Si le ministre le lisait, il arriverait à la conclusion que le gouvernement doit agir maintenant pour améliorer la définition des dépenses d'élections. S'il ne le fait pas, ce sera à ses propres dépens.

• (1640)

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le leader parlementaire adjoint a fait quelques remarques durant le discours du député de Saint-Jacques (M. Guilbault). Le député libéral qui vient de parler a dit que nous pourrions peut-être proposer des amendements au comité pour améliorer les définitions de la Loi électorale. Je ne sais pas si ces remarques figurent au hansard, mais le ministre a dit, en somme, que nous ne pourrions pas amender ce projet de loi au comité en ce qui concerne les dépenses d'élection parce que cela dépasse la portée du projet de loi C-79. Je crois que le ministre a raison. C'est l'un des principaux problèmes que nous cause ce projet de loi. Il ne parle pas de ce que tous les députés, les médias et beaucoup de citoyens considèrent comme une erreur ou une lacune flagrante de la loi actuelle.

Ce projet de loi contient beaucoup de bonnes dispositions. Le gouvernement et d'autres gens ont essayé avec raison de nous convaincre de le renvoyer rapidement au comité. Par exemple, le député de Beaches (M. Young) qui s'occupe activement des problèmes des handicapés et des infirmes depuis nombre d'années a rencontré des gens de ce groupe qui lui ont dit qu'ils sont favorables à ce projet de loi parce qu'il améliorera l'accès aux bureaux de scrutin et aux autres bureaux électoraux durant les élections fédérales. En leur nom, nous devons dire à la Chambre que nous sommes en faveur de cette disposition. Nous approuvons aussi bien d'autres dispositions du projet de loi de 160 pages qui nous est soumis aujourd'hui.

Les partis ont discuté depuis quelque temps des problèmes que cause le projet de loi C-79. Nous croyons avoir examiné certains des graves problèmes que présente le projet de loi C-79, mais ce travail n'est pas fini, et j'y reviendrai plus tard.

Le refus du gouvernement de donner une définition de ce qu'est une dépense électorale nous force à refuser l'adoption de ce projet de loi à l'heure actuelle. Nous ne pouvons pas accepter le projet de loi tant que le gouvernement ne sera pas disposé à examiner cette question. C'est peut-être la seule occasion que nous aurons, avant les prochaines élections, de combler cette lacune que plus personne n'ignore depuis l'affaire du député de Frontenac (M. Masse). Si nous ne comblons pas cette lacune, rien ne limitera vraiment les dépenses des candidats durant la campagne électorale de 1988 ou de 1989.

Les révélations faites par l'ancien commissaire aux élections fédérales devant le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, le mois dernier, montrent bien dans quel pétrin nous sommes. Il est essentiel que le gouvernement accepte de limiter toutes les dépenses. Il peut y avoir des exceptions dans le cas des dépenses de vérification, des dépôts ou d'autres dépenses du genre, mais elles doivent être précisées. Si on laisse des zones imprécises dans ces catégories, on ne fait qu'empirer la situation. Encore une fois, dans des élections, d'importantes sommes d'argent peuvent avoir une incidence sur le sort des partis et des candidats. Nous proposons le principe suivant: si ce n'est pas exclu, c'est inclus. Autrement dit, toutes les dépenses qui ne sont pas expressément exclues doivent être énumérées dans la déclaration et la limite ne doit pas être dépassée.

Nous reconnaissons que cela peut poser un problème parce que nous changeons les règles du jeu. Si nécessaire, nous acceptons que les limites soient augmentées de manière à ce que les dépenses les plus légitimes puissent être effectuées sans problème. Cependant, nous voulons garder la philosophie de la loi de 1972-1974, selon laquelle les dépenses des partis et des candidats devraient être limitées.

Nous ne sommes pas seuls à penser ainsi. Les avocats d'Élections Canada à qui on a demandé d'examiner cette question ont présenté leur rapport le 3 mars 1988. A propos de cette question, l'étude d'avocats Borden and Elliot a déclaré ceci:

> D'après nous, la façon la plus facile et la plus simple de définir «les dépenses d'élection» consisterait à considérer tout l'argent dépensé par un candidat ou un parti à l'occasion d'élections comme «des dépenses d'élection» puis de dresser une liste, par rubrique, des dépenses que le Parlement ne souhaite pas limiter. La loi est faite de telle façon actuellement que la définition la plus vaste des dépenses d'élection figure à l'article 62 où l'on dit qu'il s'agit «de dépenses occasionnées par la conduite ou la direction de cette élection.» C'est ainsi que l'on devrait définir les «dépenses d'élection» puis devraient suivre les exceptions où seraient précisés les postes de dépenses que le Parlement décide de ne pas limiter . . .

Tel est l'avis juridique qui a été communiqué à Élections Canada au début du mois. D'après nous, on peut trouver dans la loi existant actuellement dans différentes provinces, y compris en Ontario, des exemples qui pourraient servir dans la Loi électorale du Canada. Notre problème est le suivant. Le projet de loi C-79 va être étudié dans les quelques heures qui suivent. Il concerne la Loi électorale du Canada que l'on se propose de modifier et pour je ne sais quelle raison le gouvernement refuse de prendre des dispositions à l'égard de l'article le plus important de ce texte, celui qui concerne les dépenses électorales.

Le gouvernement nous a demandé de compter sur lui pour faire quelque chose avant les prochaines élections fédérales. Bien que le ministre ait été très franc avec nous à la Chambre, nous n'avons aucune raison de croire qu'on va modifier les définitions des dépenses d'élection avant la prochaine échéance électorale. Les agents du parti conservateur étaient au courant du problème dès l'été 85.

Nous savons que l'avocat du député de Frontenac était au courant de la situation. Nous savons aussi que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a lu la lettre de M. Gorman à ce même avocat. Nous savons que cet avocat représente le parti conservateur aux réunions du comité spécial tripartite. C'est ce comité qui étudie les dépenses électorales depuis l'été 1986. Pourtant, rien ne s'est produit. Le gouvernement, comme en témoigne le projet de loi déposé à l'été 1986, était conscient du problème. A cette époque, il a renvoyé la question des dépenses électorales à un comité tripartite, non pas à un comité de la Chambre, mais à un comité spécial de représentants des partis politiques. Cela n'a abouti à rien. Il y a eu beaucoup de réunions mais aucun accord n'est intervenu.

Il y a maintenant près de deux ans de cela et il y a trois ans que les avocats du parti conservateur ont été mis au courant du problème, mais aucun projet de loi ne laisse supposer que la définition de dépenses électorales sera modifiée. Je ne souhaite pas que les élections se déroulent dans l'anarchie en 1988 ou en 1989. Je crois que si le gouvernement le veut, il lui est possible de présenter une mesure législative pour régler la question des dépenses électorales. Je suis très déçu qu'il ne l'ait pas fait en même temps qu'il a amorcé le débat sur le projet de loi C-79, celui que nous étudions en ce moment. Ce projet de loi a été présenté à la Chambre le 30 juin 1987, il y a presque neuf mois. Avant la dernière heure et demie, il n'y avait eu aucun débat sur la mesure législative. C'est dire que le gouvernement n'a pas voulu que le Parlement y consacre du temps.

• (1650)

Le gouvernement ne perdrait rien en retardant d'une semaine ou deux le dépôt de cette mesure pour permettre à ses fonctionnaires de formuler une proposition portant sur les dépenses d'élection et de déposer un nouveau projet de loi incorporant le projet C-79 et une définition des dépenses d'élection. C'est quelque chose qu'il aurait pu faire. Sans retarder le calendrier parlementaire du gouvernement, cela aurait permis au comité d'étudier un projet de loi portant sur les dépenses d'élection et donc de propoposer des amendements à ce sujet. Cependant, puisqu'il a amorçé le débat en faisant totalement abstraction du comité des dépenses d'élection, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a fermé la porte à toute possibilité pour le comité de faire des recommandations ou des amendements au sujet du projet de loi C-79 en matière de dépenses d'élection.

Une fois renvoyé au comité, le projet C-79 y restera un certain temps. Il s'agit d'une mesure d'ensemble qui touche divers groupes de la société. Un grand nombre de personnes et de groupes voudront présenter leur mémoire au comité. De plus, puisqu'il s'agit d'une mesure d'ensemble, il faudra beaucoup de temps au comité pour en faire l'étude article par article.

Si c'est ce que fera le comité en avril et en mai, quand commencera-t-il à étudier la mesure proposée concernant les dépenses d'élection? Il ne le fera pas.

Le gouvernement n'a pas su mettre au point une définition des dépenses d'élection, même après l'enquête portant sur le député de Frontenac, après avoir été saisi de divers avis juridiques qui étaient connus dès 1985, et après l'étude conjointe menée par tous les partis durant tout l'été de 1986. Il ne l'a pas fait à l'automne de 1987, et s'il ne le fait pas au printemps de 1988, je n'arriverai pas à croire qu'il a la volonté de mettre au point une définition utile de ce que constituent les dépenses d'élection. J'ai bien peur que ce ne soit pas sans arrière-pensée que le gouvernement n'arrive pas à accoucher de cette définition.

Comme nous le savons tous, le parti libéral est sérieusement endetté. Le parti conservateur a un compte en banque très bien garni à l'heure actuelle et ses stratèges croient également être en mesure de réunir d'autres fonds avant les prochaines élections. Le gouvernement représente ainsi le parti qui a le plus à gagner dans un contexte où il est possible de dépenser des sommes d'argent considérables sans qu'elles ne soient assujetties aux limites qui s'appliquent aux dépenses d'élection.

On n'a qu'à songer aux élections de 1984 pour se rendre compte que le gouvernement a bien failli dépasser les limites. Il suffit de consulter les comptes du député de Frontenac pour se rendre compte qu'on a de beaucoup dépassé les limites autorisées dans cette campagne à cause d'une échappatoire flagrante.

Le gouvernement peut survivre en tant que parti avec la loi actuelle très confuse. Cela peut aider les conservateurs à garder un ou deux sièges, trois ou quatre ou cinq ou six. Cela peut leur permettre de mener une campagne nationale très coûteuse, mais ce n'est pas de la démocratie et tel n'est pas l'esprit du projet de loi actuel.

Au milieu des années 70, tous les partis ont convenu qu'il fallait limiter les dépenses des partis et des candidats. Ils ont élaboré un projet de loi qu'ils pensaient être exhaustif. La plupart d'entre nous dans les trois partis l'ont cru pendant les campagnes électorales de 1979, 1980 et 1984. Nous pensions avoir une bonne loi et que nous avions bouché la plupart des échappatoires. Quand la plupart d'entre nous faisons une campagne électorale, nous tenons compte de nos limites, que ce soit 30 000 $ ou 40 000 $ dans nos circonscriptions. Nous veillons à savoir quelles dépenses nous devons payer et nous essayons de rester dans les limites imposées. Nous croyions que c'était une loi juste qui serait appliquée. Nous savons maintenant, à la suite de ce qui est arrivé au député de Frontenac et de l'étude du comité, qu'il n'en est rien.

Nous sommes actuellement dans une situation où, par exemple, je pourrais engager des bénévoles que je pourrais payer 40 $ ou 50 $ par jour. Tant que la somme reste en dessous du salaire minimum, on peut le faire impunément. On peut penser que ces personnes travaillent 16 ou 18 heures par jour. Dans certaines élections, c'est effectivement le cas. On les appelle des bénévoles, mais elles peuvent gagner 40 $ par jour pendant une période de 50 jours, ce qui représente 2 000 $ par personne. Je pourrais transporter des bénévoles par hélicoptère dans les 63 localités de ma circonscription. Je pourrais les loger à l'hôtel, dans des stations de villégiature ou tout autre logement disponible. Je pourrais les nourrir et leur payer leurs frais. Je pourrais faire tout cela et je n'aurais pas à déclarer un sous en vertu de la définition actuelle des dépenses d'élection.

M. Lewis: Que dirait le SPC?

M. Murphy: Le leader à la Chambre du gouvernement plaisante ou laisse entendre que le SPC n'a pas les moyens. Je peux lui dire que nous pouvons récolter pas mal d'argent dans ma circonscription, ce que nous avons fait. Néanmoins, en dépit du fait que nous pouvons nous permettre une campagne électorale coûteuse dans la circonscription de Churchill et en dépit du fait aussi que beaucoup de nos candidats peuvent faire de même, ailleurs au pays, nous avons toujours estimé que les voix ne s'achètent pas. Nous estimons que le système ne devrait pas permettre qu'un parti dépense 150 000 $ alors qu'un autre, ou un particulier, qui respecte l'esprit de la loi, est limité à 35 000 $.

Certains disent que cela ne se produira pas. Notre enquête sur le cas du ministre de l'Énergie nous laisse croire que 20 000 $ environ ont été dépensés, sans qu'on les considère comme des dépenses d'élection dont le montant est limité.

Il ne faut pas longtemps à un directeur de campagne ou un responsable politique pour se rendre compte que si ces postes entrent dans les dépenses d'élection il va rapidement atteindre la limite. Toutefois, il y a de nombreux postes qui ne sont plus considérés comme des dépenses d'élection, ce qui fait que l'on peut faire ce que l'on veut.

Ce n'est pas simplement dans des circonscriptions rurales comme la mienne que l'on peut violer l'esprit de la loi. Regardons une circonscription rurale où la course est serrée, où les trois partis sont en mesure de gagner. Il est très simple de trouver un groupe d'étudiants ou d'autres jeunes, qui seraient heureux de gagner 2000 $ sur une période de 50 jours, de les installer dans des hôtels de Regina-Est ou de Regina-Ouest, de les nourrir et d'avoir ainsi une armée à plein temps qui ferait campagne pour le candidat. La situation est tout à fait légale.

Une voix: Oh, oh!

M. Murphy: J'entends un député maugréer.

M. Redway: Commentaire intelligent.

M. Murphy: Ceux qui ont quelque chose d'intelligent à dire prennent la parole. Les autres se contentent d'interrompre. Le fait est que les représentants des trois partis au comité permanent étaient d'avis que nous devions aborder la question; les conseillers juridiques d'Élections Canada aussi.

Je voudrais expliquer d'autres opinions émises par les avocats d'Élections Canada. Ils jugent que la définition des dépenses d'élection est tellement maladroite, compliquée et ambiguë qu'un candidat ne peut pratiquement pas distinguer ce qui est une dépense d'élection et le commissaire, à son tour, a du mal à savoir si l'omission de déclarer certaines sortes de dépenses justifie le déclenchement de poursuites judiciaires contre un candidat.

Ce ne sont pas des élucubrations politiques. Nous nous sommes tous rendu compte que c'était un problème pour tous ceux, candidats et partis, qui veulent faire campagne honnêtement. Ceux qui sont mêlés aux enquêtes et poursuites subséquentes ont même de la difficulté à déterminer ce qui doit se faire ou ne pas se faire pendant une campagne électorale. Il s'agit d'un problème majeur, et le gouvernement ne s'est pas engagé à s'en occuper avant les prochaines élections.

• (1700)

Je pense avoir dit ce que je pensais à ce sujet, mais il importe au plus haut point d'avoir une véritable définition de la dépense d'élection. Comme l'a dit le porte-parole libéral qui m'a précédé, dans la situation présente un candidat pourrait envoyer une lettre de collecte électorale prenant son adversaire à partie, parlant à tous les habitants de sa circonscription de ce que cet adversaire a fait ou n'aurait pas dû faire. Dans le dernier paragraphe, il pourrait y avoir un petit boniment en faveur du député sortant, du ministre des Transports (M. Crosbie) par exemple. Cela ne constituerait pas une dépense d'élection. On pourrait entasser des pages d'attaques partisanes les plus virulentes et demander de l'argent en faveur d'un candidat sans que cela constitue une dépense d'élection.

Il en va de même pour les sondages. En interrogeant la population, un candidat pourrait poser les questions les plus partisanes, diffuser en quelque sorte un message enregistré en faveur de tel ou tel parti politique, mais cela est considéré comme sondage et ne compte pas comme dépense. Il est évident que nous n'avons pas une loi qui protège les candidats, et il faut y mettre bon ordre. Adopter le projet de loi C-79 sans rien faire à ce sujet, c'est engendrer le chaos électoral.

Quand le ministre a présenté le projet de loi C-79, il n'a pas pris d'engagement ferme de s'occuper des dépenses d'élection. Le gouvernement ne s'est pas engagé à régler cela de façon convenable avant les prochaines élections. On a accepté d'étudier la question, mais on ne s'est pas engagé à présenter des dispositions convenant aux partis avant les prochaines élections.

Comme il ne me reste pas beaucoup de temps, je passerai maintenant à autre chose. Une des questions sur lesquelles nous nous sommes entendus concerne les associations de circonscription qui doivent faire rapport de leurs états financiers. Le projet de loi proposait que les rapports des associations locales soient facultatifs. Nous estimons que ce n'est ni chair, ni poisson.

Si le gouvernement estime qu'il faut consigner le montant des fonds recueillis par les associations locales et la manière dont on dépense ces fonds, qui sont souvent obtenus grâce à des remises d'élections ou d'impôt, cela devrait être obligatoire et non facultatif. Le gouvernement a indiqué dans le projet de loi C-79 qu'il croit effectivement que ces fonds devraient faire l'objet de rapports. Les associations locales disposent d'importantes sommes dont personne n'est responsable et qui ne font l'objet d'aucun contrôle. Nous avons un problème.

De toute évidence, le gouvernement croit en une certaine obligation de rendre compte mais, pour une raison quelconque, il a décidé que la chose se ferait volontairement. Je sais que le ministre n'est pas seulement avocat, ce que nous arrivons parfois à lui pardonner, mais qu'il est aussi comptable. Si l'on dit que les rapports seront volontaires, alors il n'y a aucune obligation de rendre compte.

Les associations qui ne craignent pas un examen public parce qu'elles ont les mains propres seront tout à fait d'accord pour divulguer annuellement leurs états financiers. D'autres, par contre, comme celle de la circonscription du ministre des Finances (M. Wilson) qui a plus de 100 000 $ de déposés dans un ou plusieurs comptes, quelque part, ne divulgueront rien parce qu'elles n'y sont pas tenues, bien que nous ne sachions pas ce qu'elles font de leur argent. Nous ne comprenons pas pourquoi la déclaration est volontaire. A nos yeux et, pour être juste, à ceux des députés libéraux aussi, elle devrait être obligatoire.

Puisque nous voulions que la déclaration soit obligatoire et que le gouvernement tenait à ce qu'elle soit volontaire, celui-ci a tout bonnement décidé de supprimer l'article en entier. Voilà le genre de compromis que le gouvernement est disposé à faire sur cette question. C'est fort regrettable, car nous avions justement l'occasion de clarifier la Loi électorale du Canada et d'y mettre un peu de transparence en ce qui concerne les sommes obtenues grâce aux crédits d'impôt sur les dons des contribuables aux partis politiques. Le gouvernement était bien parti mais, pour une raison ou une autre, il a refusé d'aller plus loin. Même si nous le déplorons, il est certain que cet article sera supprimé lors de l'étude en comité.

L'idée d'accorder le droit de vote aux Canadiens vivant à l'étranger ne pourra malheureusement pas être réglée dès maintenant. Il est dommage qu'on ne se soit pas penché sur la Loi électorale du Canada avant d'atteindre presque la fin de la quatrième année du mandat gouvernemental. Hélas, la disposition contenue dans le projet de loi C-79 est tellement vaste que les trois partis y trouvent à redire.

Ainsi que je l'ai mentionné, on prévoit dans cette mesure d'accorder le droit de vote à tout Canadien qui manifeste l'intention de rentrer un jour ou l'autre au Canada. Or, cette personne pourrait bien avoir passé, non pas 10 ou 15 ans, mais 30 ou 40 ans à l'étranger, soit la plus grande partie de sa vie. Et elle pourrait quand même voter aux élections en précisant simplement qu'elle reviendra probablement un jour au Canada.

Trop d'obstacles empêchent les Canadiens qui sont à l'étranger pour des raisons légitimes d'exercer le droit de vote. Un droit qu'il faudrait accorder, à notre avis, aux employés des sociétés d'État, du gouvernement fédéral ou des organismes non gouvernementaux qui travaillent dans un autre pays. Les gens en vacances à l'étranger devraient pouvoir voter eux aussi s'ils peuvent se rendre à un endroit approprié comme un consulat ou une ambassade canadienne. Mais on ne peut accorder ce droit à tout venant sans autre forme de précision.

Nous avons proposé de limiter les catégories de gens habilités à voter. Nous avons également proposé de ne pas laisser voter les gens qui ne sont pas revenus au pays depuis cinq ou dix ans, mais d'accorder automatiquement ce droit à ceux qui ne sont à l'étranger que depuis quatre ou cinq ans.

Nous avons vainement essayé d'en arriver à un compromis raisonnable. Il semble bien maintenant que nous devrons charger le comité d'étudier cette question à part et qu'elle ne sera probablement pas résolue avant les prochaines élections fédérales.

L'un de mes collègues m'a demandé pourquoi ne pas accorder le droit de vote à tout le monde étant donné le petit nombre d'électeurs canadiens à l'étranger. On m'a dit que pour un électeur à l'étranger qui n'est jamais retourné au Canada, on en trouverait probablement six ou sept parfaitement en règle qui ne manqueraient certes pas d'exercer ce droit. C'est peut-être vrai, mais il s'agit d'un nombre extraordinaire de personnes. Du côté des USA, plus de deux millions d'Américains résidant à l'étranger ont pu voter. Vu l'importance de notre population, Élections Canada estime qu'environ 200 000 Canadiens établis à l'étranger votent lors des élections générales.

L'ennui avec cette mesure, c'est qu'il serait impossible, pour un candidat qui se présente à Broadview—Greenwood, à Regina, ou à Thunder Bay, d'entrer en communication avec 2 000 à 3 000 électeurs jouissant du droit de voter le jour des élections. Le candidat ne sait pas où vivent ces gens; il n'a pas la moindre idée de qui ils sont, et il n'a aucun moyen de communiquer avec eux. Pourtant, ce sont ces gens qui feront la différence quand il s'agira de voir si ce candidat est élu ou pas.

Nous voulons que les Canadiens qui, légitimement, travaillent ou vivent à l'étranger pendant une courte période puissent se prévaloir de leur droit de vote. Malheureusement, le gouvernement n'a rien proposé à ce sujet, et il a refusé d'accepter les amendements que nous avons présentés pour régler le problème. Au lieu de faire un gâchis total lors des prochaines élections, je crois que nous n'avons pas d'autre choix que d'étudier séparément cette disposition du projet de loi, tout en sachant que cela risque d'empêcher de nombreux Canadiens qui devraient pouvoir voter aux prochaines élections d'exercer leur droit à cet égard.

Le projet de loi compte 160 pages et je ne pourrai pas traiter de tous les problèmes qu'il renferme. Examinons tout de même quelque-uns de ces problèmes qui risquent bientôt de nous compliquer la vie.

• (1710)

Lorsque le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure a examiné les problèmes concernant le député de Frontenac, nous avons constaté la nécessité de renforcer la Commission du contentieux électoral. C'est ce que fait le projet de loi. Il prévient une publicité prématurée autour d'une affaire pendant les enquêtes. Il permet à la Commission de recourir à des enquêteurs hors des rangs de la GRC, de sorte que l'enquête se fera peut-être un peu plus rapidement. On peut voir également que les enquêteurs sont plus directement responsables devant la Commission, de sorte qu'elle aura un certain contrôle sur ce qu'ils font ou ne font pas. Elle sera en mesure de leur donner des directives, de sorte qu'ils enquêteront véritablement sur l'affaire qu'ils sont censés examiner plutôt que de faire une enquête générale.

L'un des problèmes du système actuel c'est que le commissaire ordonne une enquête, mais que c'est la GRC, agissant presque complètement séparément, qui l'effectue. Cela, dans bien des cas, sans faire rapport au commissaire pour obtenir des directives ou des interprétations juridiques. Le projet de loi à l'étude améliore la situation. C'est très important pour beaucoup de monde, car des réputations ont souffert dans le passé et certaines enquêtes n'ont pas été aussi approfondies qu'elles auraient dû l'être. Ce n'est pas parce que la GRC ne fait pas du bon travail, mais parce que les enquêteurs ne sont pas en mesure de savoir ce que le commissaire cherche réellement à découvrir ou ce qui est arrivé dans l'intervalle.

Nous cherchons surtout à nous assurer que la Commission est à l'abri du favoritisme politique et que les décisions relatives aux enquêtes ou aux poursuites concernant de prétendues infractions sont dénuées d'esprit de parti. Cela ne figure pas dans le projet de loi à l'heure actuelle, mais on nous a garanti que des amendements seraient présentés et nous sommes d'accord pour que le président de la commission et le représentant du public soient approuvés par une résolution de la Chambre. Les représentants des divers partis politiques devraient aussi être approuvés par motion ou autrement, avec l'accord de tous les chefs de parti. Nous devons cependant en savoir un peu plus sur cette commission pour nous assurer qu'il n'y aura pas d'abus.

Nous tenons aussi à savoir, et j'espère que le ministre m'écoute, ce qui arrivera si le représentant d'un parti démissionne. Comment sera-t-il remplacé? Au départ, les trois chefs de parti doivent approuver les trois représentants des partis. Nous ne savons pas au juste ce qui se passera si l'un de ces représentants démissionne et doit être remplacé.

Le projet de loi prévoit aussi qu'il y aura un agent dans chaque bureau de scrutin. Or, les trois partis sont habitués à avoir deux agents par bureau. Très souvent, il y a un agent à l'intérieur qui peut voir qui a déjà voté et il y en a un autre qui vient se renseigner. Ainsi, quand les représentants des divers partis vont frapper aux portes pour encourager les gens à aller voter, ils ne risquent pas de frapper à la porte de quelqu'un qui a voté trois heures plus tôt. Pour une raison quelconque, le projet de loi limitera les partis à un agent chacun et celui-ci devra sans doute rester à l'intérieur toute la journée sans pouvoir fournir de renseignements à son parti. De toute évidence, cela limiterait l'utilité des agents. Le gouvernement a reconnu son erreur et il est prêt maintenant à autoriser chaque parti à avoir deux agents. C'est une bonne décision.

Dans le cas des sondages d'opinion, le gouvernement avait décidé à une époque où il avait de graves ennuis qu'il ne devrait pas y avoir trop de sondages pendant une campagne électorale. Il avait donc défini de façon très stricte ce qu'il fallait faire pour publier les résultats d'un sondage d'opinion. C'était tellement compliqué que, même si cela ne posait pas tellement de problèmes à la presse écrite, les reporters de la radio ou de la télévision n'auraient pas pu arriver à faire le reportage des élections. Il aurait fallu passer dix minutes à expliquer de quel sondage il s'agissait, quel était l'échantillonnage, quelles questions avaient été posées, qui avait payé pour le sondage, et ainsi de suite. C'était impossible de dire tout cela dans un reportage de 30 secondes. Nous avions exhorté le gouvernement à garantir que la presse écrite serait obligée de

donner des détails relativement précis, comme elle a l'espace voulu pour cela, et que les exigences seraient réduites pour les médias électroniques. Pour une raison quelconque, le gouvernement a décidé de supprimer entièrement l'article sur les sondages d'opinion au lieu de stipuler des exigences différentes pour les divers médias. Cela pourrait être regrettable. Selon moi, il serait utile de prévoir des exigences minimums.

Un député a dit quelque chose, mais je n'ai pas bien compris. Le projet de loi présenté par le gouvernement allait exiger que tous les médias donnent tous les détails des sondages. Selon nous, ce serait une bonne chose et ce serait dans l'intérêt public d'exiger qu'ils fournissent un minimum de détails. Étant donné que le gouvernement est passé d'un extrême à l'autre, je ne vois pas comment le député conservateur, qui prétend être un expert en matière électorale, peut ne pas être d'accord lorsque le NPD réclame une norme minimale. Dans le projet de loi dont nous sommes saisis, le gouvernement exige des renseignements fort détaillés sur la publication des sondages d'opinion. Selon nous, des dispositions à cet égard s'imposent, mais le gouvernement est trop strict en ce qui a trait aux médias électroniques. Cependant, nous avons jugé qu'on pouvait en arriver à une solution acceptable, et j'espère qu'au comité, nous serons en mesure de trouver un juste milieu.

La dernière question qui doit faire l'objet de négociations entre les partis—et j'aime toujours le signaler, car cela ne se fait pas en secret et la population est ainsi informée dans une certaine mesure—concerne la diffusion des résultats. Le problème qui se posait était le suivant. Dans l'Ouest, surtout en Colombie-Britannique, nous rentrons chez nous après le travail, lorsque les bureaux de scrutin ferment dans la région de l'Atlantique. Les gens ne sont même pas arrivés chez eux pour souper, ils n'ont même pas encore songé à s'habiller pour aller voter, qu'ils savent déjà que dans la région de l'Atlantique, 30 députés de notre parti ont été élus, dix de celui-ci et deux conservateurs. La même chose se produit lorsque les bureaux de scrutin ferment au Québec et en Ontario. Je suis persuadé que mon collègue, le député de Bow River (M. Taylor) reconnaît que les Canadiens de l'Ouest ont souvent le sentiment que les décisions sont prises avant même que l'Ouest ait pu se faire entendre.

En vertu de la législation actuelle, il est interdit de diffuser les résultats jusqu'à ce que les bureaux de scrutin aient fermé dans la région concernée. Un problème se pose, car en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, les entreprises de câblodistribution ne peuvent substituer les signaux. Or, dans les nouvelles en provenance de la région de l'Atlantique ou d'Hamilton, on va manifestement parler des élections. Le projet de loi propose de lever tout simplement l'interdiction de radiodiffuser les résultats des élections pour pouvoir les diffuser dès qu'ils arrivent des différentes régions du pays.

Personnellement, je crois que ce serait inadmissible aux yeux de bien des Canadiens de l'Ouest. Une telle décision risque d'envenimer l'animosité régionale selon ce qui se passera aux prochaines élections. Le gouvernement a décidé de conserver le système actuel pour les prochaines élections. Nous continuerons à interdire la radio-télédiffusion des résultats des élections, mais le gouvernement n'est pas allé jusqu'à modifier la Loi sur la radiodiffusion pour permettre aux sociétés de télédistribution de ne pas transmettre les reportages sur les élections. J'aurais voulu qu'il le fasse.

C'est chose possible, car ce projet de loi ne se contente pas de modifier la Loi électorale. Quand on l'examine à fond, on constate qu'il modifie cinq ou six autres mesures législatives du même coup. Le gouvernement peut modifier non seulement la Loi électorale mais aussi la Loi sur la radiodiffusion de façon à dispenser les sociétés de télédistribution et autres d'enfreindre une loi ou l'autre. Nous mettons ces sociétés dans une situation scabreuse. Nous avons le pouvoir de régler le problème et j'espère bien que le gouvernement y songera.

Vous m'avez dit qu'il me restait une minute. Voici les deux points que je veux aborder rapidement. Tout d'abord, en dépit des amendements pour faciliter l'inscription et le vote des électeurs urbains, nous leur interdisons toujours de voter s'ils ne sont pas inscrits sur les listes électorales. Nous créons toutes sortes de situations. Ils peuvent se rendre au bureau du directeur de scrutin et voter le jour des élections, même s'ils ne sont pas inscrits. Il y a plein de moyens pour se faire porter sur les listes entre la dissolution de la Chambre et le jour des élections, mais il est toujours impossible de voter sous serment au bureau de scrutin.

• (1720)

Je vais donner rapidement un échantillon des problèmes que cela pose. Au moment du déclenchement des élections, en 1984, des milliers de travailleurs d'International Nickel, dans ma circonscription, furent mis en disponibilité pour l'été. La plupart partirent visiter leur famille, car ils viennent en général d'autres parties de la province ou du pays. Beaucoup rentrèrent à Thompson juste avant la rentrée des classes qui avait lieu le 4 septembre. Ils n'étaient pas inscrit sur les listes électorales.

Vous direz que c'est une situation exceptionnelle, mais les élections ont souvent lieu l'été et il y a beaucoup de mises en disponibilité. Il y en a trop et cela augmente le problème. Il me semble que nous devrions être assez avancés pour laisser les gens qui peuvent faire la preuve qu'ils sont citoyens canadiens et qu'ils résident dans une circonscription donnée, déclarer leur identité sous serment le jour des élections et leur permettre ainsi de voter, puisque ce sont des citoyens canadiens vivant au Canada.

Je trouve ironique que la loi propose de laisser voter des tas de gens qui ne sont plus au Canada depuis 20 ou 30 ans, mais ne fait rien pour des personnes qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ne sont pas sur les listes électorales. Nous parlons là de milliers de gens.

On propose de changer le nombre d'inscrits par bureau de scrution d'une moyenne de 250 à un minimum de 250. Cela ne paraît pas en soi un grand problème, mais d'après des appels que j'ai reçus récemment on demanderait aux directeurs de scrutin de prévoir un minimum de 400 à 450 personnes par bureau. Si telle est l'intention de la Loi électorale, nous sommes loin du minimum de 250 inscrits par bureau de scrutin. Je préférerais que l'on précise ce que l'on veut dire, pour que l'on n'ait pas des bureaux de scrutin trop gros.

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, il est curieux que ce projet de loi mette tant de temps à franchir la Chambre, puisque chaque député se considère comme spécialiste de la question parce qu'il ou elle est arrivé ici en se conformant à la loi et connaît sur le bout des doigts beaucoup de ses dispositions.

J'aimerais entamer mes observations cet après-midi par l'observation générale qu'il y a en fait beaucoup de mesures distinctes qui s'occupent d'une façon ou d'une autre de procédure électorale et de fonctionnement de la démocratie en cette 33e législature. Nous avons entendu cet après-midi des porte-parole du parti libéral et du Nouveau parti démocratique reprocher au projet de loi de ne pas faire plus au sujet de la définition des dépenses d'élection et de campagne.

Il est de fait que la Chambre est ou va être saisie de diverses lois relatives au déroulement des élections. Nous nous sommes déjà occupés par exemple, au cours de cette 33e législature, d'un projet de loi modifiant les règles de délimitation des circonscriptions électorales. L'article 51 de la Constitution et la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales ont été modifiés dans une première étape. Le projet de loi C-79, actuellement en discussion, constitue une deuxième étape. Le réexamen de la question des dépenses d'élection, annoncé par le ministre à la suite du rapport déposé ces jours derniers par le président du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, constituera une nouvelle étape.

Il y a deux autres projets de loi, le premier concernant l'enregistrement des lobbyistes rémunérés et le deuxième concernant les conflits d'intérêts applicables aux députés, ce qui, je pense, doit être considéré comme des éléments d'un tout assurant la santé, le fonctionnement et la nature de notre régime démocratique. Il y en a un autre en voie de rédaction et que j'ai l'intention de présenter comme projet de loi d'initiative parlementaire—c'est le projet de loi relatif aux référendums et plébiscites nationaux, qui ferait le pendant de la Loi électorale et permettrait de consulter directement la population.

Je fais ces remarques générales dans le seul but de remettre dans un contexte plus large et plus équitable certaines des critiques mesquines provenant des deux partis d'opposition sur le fait que certains sujets ne sont pas abordés dans le projet de loi C-79.

A vrai dire, je regrette également qu'à ce stade nous nous limitions à cela. J'étais président du comité de caucus sur la loi électorale et le remaniement des circonscriptions électorales qui en 1984 et 1985 a fait des recommandations qui se sont traduites par des modifications. C'est devenu le Livre blanc puis le projet de loi. La série de retards a mis le directeur général des élections dans une position déplaisante. Si nous adoptons ce projet de loi d'ici le mois prochain et si nous prévoyons la date raisonnable de juin 1989 pour les prochaines élections fédérales, cela ne laisserait pas beaucoup de temps à ceux qui sont légalement chargés, une fois le projet de loi adopté, de veiller à ce que les élections respectent toutes ces nouvelles procédures et modalités.

Je voudrais parler de deux ou trois articles déterminés qui figurent dans le projet de loi C-79 et souligner leur importance ou leur portée. Le premier porte sur les Canadiens handicapés et leur exercice du droit de vote. Des mesures ont été prises dans les précédentes modifications apportées à cette loi pour faciliter, par exemple, le vote des aveugles. Les bulletins de vote en braille dans certaines provinces et les gabarits dans d'autres ont été deux des moyens auxquels on a eu recours pour faciliter le vote des aveugles. L'aveugle pouvait aussi traditionnellement se faire accompagner dans l'isoloir par une personne ayant l'usage de ses yeux qui l'aidera ainsi à marquer le bulletin.

Nous envisageons d'apporter des amendements à ce projet de loi qui réaliseront des progrès supplémentaires en assurant la même facilité d'accès à tous les bureaux de vote. Dans son discours, le ministre a signalé les difficultés qui existent dans certaines régions rurales. Il sera utile de savoir quels électeurs ont besoin d'un accès de plain-pied, ce qu'une disposition de la loi obligera les recenseurs à noter, mais je crois qu'il faudra prévoir un accès de plain-pied pour tous les électeurs.

Je comprends que ce soit impossible dans certains cas. Je propose comme solution, comme je le ferai au comité, une certaine mobilité, c'est-à-dire qu'il devrait être possible d'amener la boîte de scrutin et le matériel au bas des marches pour que la personne qui ne peut les monter puisse déposer son bulletin de vote.

Les bureaux de scrutin mobiles ne sont pas nouveaux. Ils ont servi lors d'élections précédentes. En fait, les boîtes de scrutin ont été transportées là où se trouvaient les soldats canadiens les rares fois où ils ont été appelés à voter outre-mer en temps de guerre.

Un autre aspect important de cette mesure, en matière de handicaps, est le fait qu'elle reconnaisse le droit de vote aux Canadiens souffrant de déficiences mentales. Les lois fédérales précédentes et sûrement un bon nombre de lois provinciales étaient cruelles parce qu'elles privaient du droit de vote tous les malades ou handicapés mentaux.

• (1730)

Quand le comité parlementaire du droit à l'égalité a siégé au Nouveau-Brunswick, nous avons entendu des exposés sur l'importance d'accorder le droit de vote à ceux qui souffrent de maladies mentales. Cette recommandation est fondée en partie sur le fait que cette interdiction frappe tout le monde sans discernement. Quelqu'un qui est incapable de se rendre à un bureau de scrutin pour voter ne posera pas de problème, mais il y a de nombreuses autres personnes qui souffrent d'une maladie mentale quelconque dont ils sont en train de se rétablir; cette maladie peut leur poser des problèmes dans leur vie quotidienne, mais ne les empêche pas de suivre l'actualité et de choisir très judicieusement le meilleur candidat ou parti. Il ne faudrait pas les priver de ce droit démocratique fondamental. Je suis donc heureux que cette loi adoptera cette attitude plus compatissante et moderne.

Je signale que l'Ontario a déjà adopté une disposition en ce sens. Des élections générales ont eu lieu depuis l'adoption de cette disposition et elle a été avantageuse pour un grand nombre et n'a suscité aucun problème.

L'établissement de la Commission canadienne du contentieux électoral représente une importante réforme. Certains députés ont constaté après les élections du 4 septembre que des enquêtes avaient été entreprises sur leurs dépenses électorales. Dans certains cas, ces enquêtes étaient effectuées par des agents de la Gendarmerie royale. J'ai entendu dire que certains agents venaient de travailler à une affaire de stupéfiants, qu'ils adoptaient l'attitude qu'ils prennent dans leurs rapports avec les voyous et les criminels qui se livrent au trafic de la drogue et se montraient très agressifs dans leur comportement à l'égard des «criminels» au sujet desquels ils faisaient enquête. En outre, ils comprenaient mal, pour ne pas dire plus, les dispositions compliquées de la Loi électorale du Canada. Autrement dit, il y avait une différence dans la portée, la qualité et la nature des 30 ou 40 enquêtes en cours partout au Canada. C'est dire combien cette nouvelle disposition respecte l'intérêt général et l'intérêt public puisqu'elle permettra à cette commission de nommer ses propres enquêteurs et d'établir des critères nationaux avec le concours de personnes bien renseignées sur la Loi électorale et sur les modalités de financement des élections.

J'en profite pour me rafraîchir la gorge maintenant que je suis rendu à la disposition sur la vente de boissons alcoolisées, car nous pourrons boire quelque chose d'un peu plus corsé que de l'eau aux prochaines élections puisque cette vente ne sera plus interdite. Cette interdiction remonte à la fin du XIX^{e} siècle, à l'époque des campagnes électorales où, très souvent, les candidats voguaient allègrement vers le pouvoir sur une mer d'alcool. Je sais que dans le district de Parry Sound-Muskoka, d'où je suis originaire, il a fallu bien des années aux conservateurs pour faire oublier l'affaire infamante du whisky gelé. Tout le monde sait que le whisky ne gèle pas à cause de sa teneur en acool. Mais il a pourtant gelé pendant ces élections parce qu'il avait été coupé avec une grande quantité d'eau. Quand les électeurs sortirent de l'école pour remplir le seau à même le baril de whisky, il entendirent le bruit du seau qui heurtait la glace. Le whisky avait gelé parce qu'il était terriblement dilué. Environ dix ans plus tard, les conservateurs de cette région n'avaient toujours pas reconquis la confiance de leurs électeurs parce qu'ils avaient la réputation de couper leur whisky.

Mme Copps: Plus cela change, plus c'est pareil.

M. Boyer: Je crois que c'est une autre raison de tenir des élections durant l'été. Je suis heureux de voir que le projet de loi sera bientôt étudié en comité, car on a l'intention de faire une étude approfondie de nombreuses dispositions à cette étape et d'apporter d'autres changements. Si nous prenons, par exemple, les dispositions qui ont trait, d'une part, à la publication de sondages d'opinion durant une campagne et, d'autre part, à la levée proposée de l'interdiction de publier les résultats des élections là où le scrutin est encore en cours, nous constatons une certaine contradiction. Tout d'abord, en ce qui concerne les sondages d'opinion, je crois que la tendance manifestée au cours des dernières élections de publier les résultats des sondages d'opinion à différentes étapes de la campagne a transformé dans une certaine mesure la perception et la compréhension des élections. Même si l'on cherche à faire valoir les personnalités, les politiques et les programmes, l'accent est mis sur les sondages, les réponses obtenues, le parti qui est en avance et par combien de longueurs.

Ce n'est pas très édifiant de voir les campagnes électorales tranformées en courses de chevaux. Cela n'aide pas non plus les Canadiens qui veulent se renseigner sur les candidats, les programmes et les enjeux. C'est pourquoi on a recommandé d'inclure dans le projet de loi des articles qui protègent pour ainsi dire le consommateur. Ces articles obligeraient les principaux radiodiffuseurs et éditeurs de journaux à indiquer qui a commandé le sondage, les dates des entrevues, la taille de l'échantillon, le libellé de la question et la marge d'erreur pour un échantillion de cette taille.

Nous savons tous qu'il existe des sondages dont la fiabilité est douteuse. Ils ne sont aucunement scientifiques. Ils sont pourtant publiés ou diffusés en pleine campagne électorale, et ils ont souvent pour effet d'influencer les gens ou de provoquer une publicité sensationnelle et de susciter une réaction à quelque chose qui est autant l'invention de quelqu'un qu'un reflet véritable de l'opinion publique.

Par conséquent, j'estime important de prévoir dans la Loi électorale du Canada une disposition de ce genre qui protège les consommateurs. Si un diffuseur ne peut pas s'y conformer dans le cadre d'un message de 30 secondes—le député néo-démocrate de Churchill (M. Murphy) était pratiquement hors de lui tellement cette question le préoccupe—que le diffuseur ne se contente pas alors de 30 secondes. Voilà peut-être la solution.

Nous y verrons lors de l'étude en comité, et nous devrions aussi, par la même occasion, examiner la proposition de supprimer l'important article de la Loi électorale qui interdit de divulguer les résultats des élections dans une région où le scrutin n'est pas encore terminé. La publication prématurée des résultats peut influencer les électeurs qui n'ont pas encore voté. Des politicologues estiment que le nombre de ceux qui prennent le train en marche est neutralisé par celui des électeurs qui prennent les perdants en pitié. Toutefois, il ne s'agit pas de résoudre le problème selon les calculs de ces analystes. Nous devrions nous en tenir aux dispositions établies initialement en 1938, surtout en réaction aux pratiques de la Presse canadienne. Pendant des années, cette agence fut le seul organisme national à compiler les résultats des élections. Les rapports officiels, publiés des semaines plus tard, ne donnaient pas le nom des partis, leur rang, et ne faisaient pas état de leur faveur populaire. La compilation des premiers résultats des circonscriptions est devenue si systématique, si complète et si rapide que la Presse canadienne pouvait prédire l'élection ou la défaite des gouvernements fédéraux pendant que les électeurs de la Colombie-Britannique votaient encore. Pour cette raison, le Parlement a adopté une loi en 1938 pour interdire la publication des résultats de la Presse canadienne dans des suppléments des journaux ou sur les ondes dans toutes les provinces où l'on votait encore. Le plébiscite de 1942 sur la conscription contenait une disposition semblable.

• (1740)

Dans les années 1960 et 1970, les réseaux de radio et de télévision ont enlevé à la Presse canadienne l'exclusivité de ce rôle en se servant de leurs ordinateurs et de leurs stations dans tout le pays. Évidemment, cela n'a rien changé au problème. C'est pourquoi, dans un souci de justice, la loi électorale interdit, à l'article 105, la publication des résultats dans les régions où le scrutin n'est pas encore terminé. C'est une disposition importante qui ne devrait pas être supprimée comme certains le proposent. C'est pourquoi j'espère en parler au comité.

Ce projet de loi étend encore plus le droit de vote. J'ai déjà dit qu'on avait facilité aux handicapés l'exercice de leur droit de vote. On l'étend maintenant aux juges fédéraux. On propose aussi que les Canadiens vivant à l'étranger puissent voter tout comme les Américains, les Australiens et les citoyens du Royaume-Uni peuvent le faire.

Le projet de loi C-79 facilite aussi l'exercice du droit de vote en multipliant les possibilités de voter. Ça vaut la peine de s'arrêter un instant pour prendre conscience du fait que le Canada est la démocratie où le pourcentage de personnes ayant le droit de voter inscrites sur les listes électorales est le plus élevé. C'est pout cette raison que nos campagnes électorales sont aussi les plus longues. Elles durent au moins de 58 à 60 jours. Nous sommes le seul pays où la compilation des listes de votants ne débute qu'après le déclenchement des élections. Grâce à cela, 97 ou 98 p. 100 des électeurs qualifiés sont inscrits sur les listes électorales. La compilation est suivie d'une période de révision, et même de révision devant les tribunaux, qui permet à un plus grand nombre d'électeurs de se faire inscrire.

Ces dernières années, nous avons pris d'autres mesures pour éviter que les électeurs qualifiés ne perdent leur droit de vote pour des raisons administratives. Il ne suffit pas d'être qualifié parce qu'on a 18 ans ou plus, qu'on habite au Canada et qu'on est citoyen canadien. Il faut aussi être inscrit sur les listes électorales et pouvoir aller voter au moment et à l'endroit où les bureaux de scrutin sont ouverts. C'est pourquoi, on a inscrit dans ce projet de loi des dispositions en vue d'étendre le vote par procuration pour permettre aux gens qui ont deux résidences de voter. Ces derniers peuvent maintenant voter à l'un ou l'autre endroit. En d'autres termes, nous voulons tout faire pour que chaque Canadien puisse s'acquitter de son premier devoir de citoyen, qui est évidemment d'élire un gouvernement.

Mes dernières remarques concernent les inquiétudes exprimées par les députés des deux partis de l'opposition relativement à la définition des dépenses d'élection et des dépenses de campagne. Je suis d'accord avec eux pour dire que cette question doit être réglée. J'ai cependant deux remarques à faire à ce sujet.

Premièrement, si la loi actuelle n'est pas modifiée, tous les partis et tous les candidats continueront de se heurter aux difficultés que les députés ont signalées. Il ne faut donc pas essayer de donner à cette question un caractère sectaire en laissant croire que ces lacunes dans la loi peuvent être plus avantageuses pour un parti que pour un autre.

Deuxièmement, en écoutant mes collègues, je pensais à l'histoire des élections au Canada et à la façon parfois violente dont les élections se déroulaient du temps de nos arrière-grand-parents, comparativement aux pratiques presque distinguées d'aujourd'hui. Le ministre de Terre-Neuve qui est à la Chambre sait que, dans cette province comme au Québec, les élections ont déjà provoqué des émeutes au cours desquelles des gens ont été tués. La corruption était vraiment la pierre angulaire des premières élections au Canada. Nous avons fait beaucoup pour apporter des changements, particulièrement dans la loi de 1974, pour voir à ce que la politique ne soit pas un jeu de riches, à ce que tout se fasse ouvertement, dans les règles et de façon équitable pour tous.

Je crois que le projet de loi C-79 représente un progrès important, avec les réserves que j'ai mentionnées.

Mme Copps: Monsieur le Président, le député semble convaincu qu'il est important de mettre tout le monde sur le même pied et d'établir des limites très précises en ce qui concerne les dépenses effectuées durant les campagnes électorales. Le député pourrait-il expliquer pourquoi son gouvernement ne propose pas d'amendements précis à la définition des dépenses d'élection et de campagne?

M. Boyer: Monsieur le Président, je vais répéter ce que j'ai déclaré tout à l'heure à ce propos alors que le député n'était pas à la Chambre. J'ai parlé de six ou sept mesures législatives traitant de différents aspects de la procédure électorale que va étudier cette trente-troisième législature. J'ai parlé du projet de loi sur le redécoupage, les conflits d'intérêts, l'enregistrement des lobbyistes professionnels, du projet de loi C-79 et de mon projet de loi sur les référendums et plébiscites nationaux qui sera bientôt déposé.

Tout à l'heure, le ministre a parlé de son intention d'examiner cette question, mais il a précisé que le greffier lui avait fait part de certaines difficultés au sujet du projet de loi C-79 dont la Chambre est saisie depuis quelque temps, alors que le rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure sur la teneur du projet de loi n'a été déposé qu'il y a dix jours. Ce problème des délais a nui à l'étude de la question. Toutefois, à l'instar du député, je souhaite que l'on examine cette question sinon dans le cadre du projet de loi C-79, du moins dans le cadre d'une autre mesure.

Mme Copps: Monsieur le Président, le député sait-il que le comité multipartite qui a examiné la question de la définition des dépenses de campagne et ainsi de suite, s'est entendu, pas plus tard que la semaine dernière, sur les définitions dans ce domaine? D'après moi, si le gouvernement est disposé à attendre une semaine ou deux pour qu'on lui fasse des propositions unanimes et judicieuses dans ce domaine, on pourra englober dans ce projet de loi des dispositions concernant les dépenses d'élection. Si ce projet de loi est adopté sans les amendements préconisés avec vigueur dans le rapport du comité permanent des élections, privilèges et de la procédure, cette mesure n'est qu'une mascarade. Si, légalement, les dépenses électorales d'un candidat sont limitées, par exemple, à 38 000 $, mais qu'il peut dépenser 60 000 $ ou 70 000 $ en frais de campagne, les dépenses ne sont aucunement limités ce qui est contraire à l'esprit de la loi. C'est pourquoi je pense que les deux types de dépenses doivent être examinés en même temps.

M. Boyer: Monsieur le Président, c'est ici que la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) et moi divergeons, et plutôt radicalement, d'opinion. Je trouve déraisonnable qu'il ait fallu tant de temps pour que le projet de loi en arrive à cette étape-ci. La députée affirme que nous devrions le retarder d'encore quelques semaines sous prétexte de discussions entre des représentants des partis sur une définition acceptable de dépenses d'élection et de dépenses de campagne. Elle propose d'attendre encore plus longtemps avant d'adopter cette mesure qui permettra aux handicapés canadiens de participer plus facilement au processus démocratique, et qui éliminera certaines anomalies et certaines dispositions désuètes de la loi actuelle.

• (1750)

Je parle de dispositions régissant la vente de spiritueux les jours d'élections et d'autres que je considère comme des dispositions pour la protection des consommateurs, sur les sondages d'opinion et tous les sujets dont j'ai traité dans mon discours. Je regrette que la députée de Hamilton-Est qui prend ces sujets au sérieux, je le sais, n'ait pas été à la Chambre pendant mon discours. Elle m'aurait entendu expliquer pourquoi je trouve si malheureux que nous adoptions ces dispositions à la dernière minute et que nous chargions le directeur général des élections de la tâche ingrate de préparer des élections selon ces nouvelles procédures.

Nous devons aller jusqu'au bout. Il y a neuf mois, j'ai proposé qu'on scinde le projet de loi en deux parties, qu'on adopte les dispositions qui ne prêtent pas à controverse et qu'on reporte à plus tard, au besoin, celles qui portent sur les émissions et les dépenses d'élection pour en arriver à un consensus à la Chambre. Je ne crois plus ce consensus possible, maintenant ou plus tard. Je m'opposerais violemment à toute tentative pour retarder davantage l'adoption du projet de loi. Le projet de loi renferme de nombreuses autres excellentes dispositions. J'y ai beaucoup travaillé comme président du comité du caucus depuis la fin de 1984 et le début de 1985. Il est trop tard pour trouver de nouvelles raisons de retarder. Il est temps d'agir.

M. Redway: Je sais que le député est de ceux qui ont beaucoup contribué à la rédaction du projet de loi à l'étude. Je voudrais lui demander ses commentaires au sujet de quatre aspects de la mesure.

Premièrement, l'un des aspects inquiétants du projet tient certainement au fait que l'on prévoit recenser les gens et les inscrire sur une liste électorale. Pourquoi n'y prévoit-on pas une liste électorale permanente?

Deuxièmement, si une liste permanente n'est pas prévue, pourquoi n'est-il pas prévu dans le projet de loi que l'électeur qui n'est pas inscrit sur la liste électorale puisse être assermenté lorsqu'il se présente pour voter au bureau de scrutin le jour de l'élection, comme c'est la pratique lors d'élections municipales?

Troisièmement, on a traditionnellement considéré les juges comme étant entièrement indépendants du processus politique. Pourquoi cette mesure donne-t-elle, pour la première fois à ma connaissance, le droit de vote aux juges?

Quatrièmement, on a traditionnellement imposé comme peine aux personnes incarcérées la suppression de l'un des droits civiques, soit celui de voter. Comment se fait-il que ce projet de loi donne le droit de vote aux personnes incarcérées? Cela fait, advenant l'adoption de la mesure, le gouvernement a-t-il l'intention, après avoir accordé le droit de vote aux prisonniers, de l'enlever aux policiers?

M. Boyer: Premièrement, la liste électorale permanente pose deux problèmes. Il y a tout d'abord celui du coût. Il en coûte environ 90 millions de dollars pour préparer une liste électorale après recensement des électeurs durant une campagne électorale. Il coûte plus cher de tenir à jour une liste électorale permanente. Selon le système de recensement actuel, la liste électorale contient entre 96 et 97 p. 100 des électeurs admissibles. Le pourcentage n'est aussi élevé dans aucune autre démocratie et la chose est attribuable à la méthode que nous employons.

Pour ce qui est des référendums, leur coût en est peut-être l'un des aspects prohibitifs. Il faudrait dresser la même liste d'électeurs au coût approximatif de 90 millions de dollars. Si, en raison d'une plus grande maturité démocratique, nous soumettons directement à la population deux ou trois questions au cours d'une législature, de sorte que les scrutins nationaux deviennent plus fréquents, alors il vaudra la peine de réduire le coût de ces scrutins en établissant une liste électorale permanente. Une telle liste permettrait également de réduire la durée des campagnes électorales de cette façon.

On a soutenu avec insistance, en invoquant la Charte, que les juges ne devaient pas être privés du droit de vote et que nous parlementaires qui allons trancher cette question, devrions solliciter, ne serait-ce qu'officieusement par les voies appropriées et par l'intermédiaire des conseils de la magistrature, etc., leur avis sur le point de savoir s'ils désirent le maintien de la vieille tradition que nous avons au pays de les tenir à l'écart de la vie électorale et politique, ou s'ils désirent être placés sur le même pied que les autres personnes et avoir la capacité de voter. A ma connaissance, on n'est pas allé dans cette voie. La décision a été prise, sur le conseil sans doute du ministère de la Justice, d'accorder le droit de vote aux juges. Naguère, quand le parti libéral était au gouvernement il avait modifié la Loi électorale du Canada de façon à accorder le droit de vote aux juges de la citoyenneté, mais c'était à une époque où la nomination de ces personnes se faisait encore plus nettement en fonction de l'appartenance politique, et on n'a vu là qu'une façon peut-être de recruter une clientèle électorale certaine.

La question des prisonniers a d'abord été réglée dans la province de Québec, qui leur a accordé le droit de vote aux élections provinciales générales mais jamais aux partielles. Cette question, à mon avis, n'a jamais été convenablement examinée par les juges au moment de la condamnation. C'est à ce moment-là, quand le juge prend la décision pour l'essentiel de retirer à l'intéressé sa liberté, que les prisonniers devraient se voir retirer la faculté de voter comme supplément de peine.

J'aimerais poursuivre, mais mon temps est épuisé.

M. le vice-président: La députée de Hamilton-Est pour la suite du débat.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'aimerais en très peu de mots signaler nos préoccupations au sujet des dépenses de campagne et d'élection.

Si ce projet de loi est adopté tel quel, tout en respectant les intentions du député d'Etobicoke—Lakeshore (M. Boyer) j'estime que ce sera la plus grande mascarade en matière de contrôle des dépenses d'élection dont on aura jamais affligé la population canadienne. C'est une farce que de prétendre que ce projet de loi plafonne les dépenses. Il érige en système la situation que nous avons constatée sous la loi actuelle, qui entoure d'un tel flou les dépenses de campagne qu'elle autorise les députés ou les candidats à dépenser 100 000 $ et plus sous prétexte qu'ils ne sortent pas des règles posées par la loi. Cette énorme échappatoire, il faut la fermer. Si elle n'est pas fermée, les prétentions du gouvernement à vouloir contrôler les dépenses ne seront que du vent, parce qu'il ne peut prétendre à contrôler vraiment les dépenses s'il ne présente pas des modifications bien précises définissant les dépenses de campagne par rapport aux dépenses d'élection.

Je vois que pour l'instant mon temps est épuisé.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à demain 11 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 mars 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'un bon nombre de Canadiens qui s'inquiètent parce que le premier ministre (M. Mulroney) a négocié un accord de libre-échange bilatéral avec les États-Unis sans mandat du peuple canadien. Même si le premier ministre a promis le contraire, l'accord de libre-échange menace le fondement même de la souveraineté politique et économique canadienne et nous empêche de nous donner des programmes économiques de notre choix. Il ne réussit pas non plus à nous assurer l'accès au marché américain, ce qui était pourtant le but des négociations.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de se dissoudre sans plus tarder et de déclencher des élections générales pour permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter cet accord.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer une pétition, certifiée conformément à l'article 106 du Règlement et signée par un grand nombre d'habitants de la Colombie-Britannique mécontents que le gouvernement conservateur ait conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis sans mandat du peuple canadien. Puisque le premier ministre (M. Mulroney) a promis durant les négociations que la souveraineté canadienne ne serait pas compromise et qu'il est maintenant évident qu'elle le sera, et puisque cet accord menace la souveraineté politique et économique de notre pays en privant le gouvernement du Canada du pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, de développer les ressources énergétiques du Canada dans l'intérêt bien compris des Canadiens ou d'assurer l'égalité des chances entre les régions, les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de se dissoudre pour permettre aux Canadiens de choisir par des élections générales, l'avenir du Canada.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de diverses provinces du Canada qui s'opposent à l'accord de libre-échange. Selon eux, le gouvernement n'a pas reçu des Canadiens le mandat de conclure un accord commercial avec les États-Unis. Ils affirment que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis, durant les négociations bilatérales, que la souveraineté canadienne ne serait pas compromise. Ils croient que l'accord négocié par le gouvernement menace le fondement même de la souveraineté politique et économique du Canada, puisqu'il enlève au gouvernement le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, de développer nos ressources énergétiques dans les intérêts fondamentaux des Canadiens et de donner des chances égales à toutes les régions. Ils estiment que l'accord privera le Canada de la liberté politique de déterminer son propre avenir économique et minera notre capacité de bâtir une société distincte de celle des États-Unis. Selon eux, le gouvernement n'a pas réussi à donner aux Canadiens un accès garanti au marché américain, ce qui était l'objectif premier de ces négociations.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de se dissoudre et de donner aux Canadiens la possibilité d'accepter ou de rejeter, à l'occasion d'élections générales, l'accord commercial proposé.

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-33—L'INDEXATION DES PENSIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une pétition certifiée correcte aux termes de l'article 106 du Règlement. Les pétitionnaires tiennent à faire part d'un grief commun. Ils affirment qu'il est essentiel d'indexer les pensions de tous les Canadiens pour les mettre à l'abri des effets de l'inflation. Ils soutiennent que certains gouvernements et d'autres employeurs reconnaissent la nécessité d'indexer les pensions et adoptent des lois ou négocient des ententes pour protéger les prestations de retraite de l'inflation.

• (1110)

Les pétitionnaires affirment que le projet de loi C-33 éliminera les dispositions législatives prévoyant l'indexation totale des crédits de pension qu'accumuleront à l'avenir les fonctionnaires fédéraux en dépit du fait qu'ils aient versé et continueront de verser 7,5c. pour chaque dollar gagné à leur compte de retraite. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de maintenir les dispositions législatives prévoyant l'indexation des prestations de retraite de la Fonction publique fédérale, des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

LA SITUATION DES SANS-ABRI

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter les doléances exprimées par des habitants de Barrie, Sarsfield et Toronto en Ontario, de Whitehorse au Yukon, d'Edmonton, en Alberta, et de Nelson, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires dénoncent l'existence de plus de 100 000 Canadiens sans abri l'an dernier, l'accroissement constant de jeunes, de femmes et de familles sans logement, la diminution constante du nombre de logements abordables et l'inaction du gouvernement qui n'a encore pris aucune nouvelle mesure pour venir en aide aux sans-abri.

Pour cette raison et pour bien d'autres, les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'agir immédiatement et de prendre les mesures nécessaires pour donner à tous les Canadiens des logements convenables et salubres et aussi pour leur donner accès à des programmes de remise en état des logements, ce qui leur permettra de reprendre dignement leur rang au sein de la société canadienne.

LA PREMIÈRE NATION DE FORT ALBANY—ON DEMANDE D'ASSURER DES LOCAUX SCOLAIRES SÛRS

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition dûment certifiée conformément à l'article 106 du Règlement. Cette pétition m'a été remise, il y a une semaine, à l'occasion d'une réunion du Conseil tribal Mushkegowuc à Attawapiskat.

Elle porte la signature de 100 Indiens de la Première Nation de Fort Albany située sur la côte ouest de la Baie James. L'école de la bande, l'école Sainte-Anne, a été fermée à cause des risques d'incendie. Les signataires exhortent le Canada à remplir son rôle de fiduciaire et à respecter ses obligations découlant des traités et donc à assurer des locaux scolaires sûrs dans l'Île Sinclair.

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-55—LA DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à l'attention de la Chambre et du gouvernement trois pétitions certifiées. Deux d'entre elles concernent la mesure législative sur les réfugiés, le projet de loi C-55. Les pétitionnaires habitent les localités de Maple, Scarborough, Rexdale, Brampton, Mississauga et Toronto. Ils demandent qu'on supprime les deux étapes du système de détermination du statut de réfugié, la première consistant à effectuer une présélection et la deuxième à déterminer s'il existe un tiers pays sûr.

Les Canadiens qui ont signé ces pétitions exhortent le gouvernement à instaurer un système d'admission des réfugiés juste et rapide, mais surtout «juste». Ils demandent donc instamment au gouvernement de supprimer ces deux étapes qui constituent un obstacle pour toute personne souhaitant se prévaloir du système de détermination du statut de réfugié dans notre pays.

LA FERMETURE DE L'AMBASSADE DU CANADA EN ÉQUATEUR

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la deuxième pétition émane d'habitants de Brampton, Georgetown, Downsview et Toronto. Ces pétitionnaires se plaignent des mesures prises par le gouvernement et en particulier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui a fait fermer l'ambassade du Canada en Équateur.

La fermeture de notre ambassade a créé des difficultés puisque les gens doivent attendre six mois pour pouvoir obtenir un rendez-vous à notre ambassade de Bogota, en Colombie, qui est la plus proche. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision et de rouvrir une ambassade qui assure un lien important pour les familles canadiennes vivant au Canada.

LE PROJET DE LOI C-72—LES CONSÉQUENCES POUR LES ANGLOPHONES UNILINGUES

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions de la part d'habitants de ma circonscription de Calgary-Sud et d'habitants de toute la province de l'Alberta. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'annuler le projet de loi C-72 de manière à ce que les personnes unilingues puissent occuper un poste dans la Fonction publique. Les pétitionnaires croient qu'on crée un précédent dangereux en écartant les unilingues anglophones et les autres cultures. Ils prient le Parlement de laisser tomber le projet de loi C-72 dans l'intérêt de l'ensemble du pays.

M. Murphy: Qui a fait parvenir cette pétition, Dan McKenzie? Est-ce que c'est Dan McKenzie qui l'a signée?

M. le Président: Je signale aux députés qu'on leur demande de présenter des pétitions au nom des Canadiens qui les font parvenir ici. Il ne convient pas, selon moi, de commenter les motifs des citoyens canadiens qui signent une pétition et la font parvenir ici.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION D'UNE DÉCLARATION FAITE HIER

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour corriger le compte rendu d'hier. J'ai déposé hier la réponse du gouvernement à 37 pétitions présentées à la Chambre entre le 2 et le 9 mars. J'ai malheureusement fait erreur en disant qu'il s'agissait de la réponse à toutes les pétitions présentées durant le mois de mars. Cela n'est pas exact, monsieur le Président. La réponse s'appliquait certainement à la grande majorité d'entre elles, mais pas à toutes. Je tenais simplement à corriger le compte rendu.

M. le Président: Je remercie le député. J'ajouterai que dans l'intérêt du bon usage de la langue anglaise, je souhaite que nous évitions à l'avenir d'utiliser le terme «misspeak» dans un cas pareil. Il s'agit d'un américanisme qui n'a pas sa place dans notre beau pays.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

L'ESCALADE DU CONFLIT ARMÉ EN AMÉRIQUE CENTRALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je vous ai soumis ce matin une demande de débat d'urgence qui se fondait sur la diffusion, ce matin même, de nouvelles alarmantes sur l'escalade du conflit armé en Amérique centrale.

Les députés canadiens du parti ministériel et de l'opposition ont d'un commun accord appuyé fortement l'initiative de paix que le président Arias du Costa Rica a lancée il y a un an. Nous avons suivi les développements, et donné notre encouragement. Les événements d'hier soir et d'aujourd'hui sont de graves revers. Il n'y a pas que les ressortissants de cette région qui soient en danger; de nombreux Canadiens s'y trouvent également. La possibilité d'un grand bouleversement est bien réelle.

Je vous prie, monsieur le Président, de faire droit à ma demande d'un débat qui permettrait aux députés, non pas seulement d'être informés de sources gouvernementales sur la situation, mais aussi d'exprimer l'inquiétude profonde que leur inspirent les événements qui surviennent dans cette partie du monde.

M. le Président: Le député de Winnipeg—Fort Garry soulève une question dont tous les députés, de quelque allégeance politique qu'ils soient, reconnaissent la gravité.

Les députés savent, et il est important que le public le comprenne aussi, que le comité sur la réforme parlementaire a recommandé des modifications qui dispensent la présidence de motiver l'acceptation ou le rejet d'une demande de débat d'urgence. C'est probablement une sage recommandation, car autrement nous nous mettons en situation de créer une mini-jurisprudence concernant le moment et les circonstances où pareilles demandes sont acceptables. La plupart des demandes de débat d'urgence sont sérieuses, tout comme celle-ci du député de Winnipeg—Fort Garry.

Je l'ai considérée très soigneusement et ma décision de ne pas autoriser de débat d'urgence maintenant ne diminue en rien l'importance que, je pense, la Chambre accorde à la question soulevée par le député de Winnipeg—Fort Garry.

• (1120)

Je vais m'écarter quelque peu de la recommandation du comité sur la réforme et dire qu'il y a actuellement un comité de la Chambre qui enquête justement sur cette partie du monde qui inquiète le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Le comité existe et, même s'il n'appartient pas à la présidence de lui dire quoi faire, il pourrait fort bien trouver opportun, vu la situation, d'étudier cette question.

Le député et son parti, la loyale opposition de Sa Majesté, disposent d'autres moyens pour soulever cette question à la Chambre. Pour aujourd'hui du moins, je déclare au député que je ne suis pas convaincu que nous devions procéder à un débat d'urgence. Cela dit, je répète que cela n'enlève nullement de son importance au sujet soulevé par le député.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT— LES DROITS DES AUTOCHTONES

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour ne pas s'être occupé des besoins des autochtones du Canada, y compris:

a) le droit à l'autonomie,

b) la fourniture d'habitations, de soins de santé et d'équipements d'enseignements adéquats,

c) les installations essentielles d'épuration de l'eau et de traitement des eaux d'égout,

d) des possibilités d'emploi et de formation adéquates, et

e) les ressources financières nécessaires pour mettre pleinement en valeur les ressources humaines et économiques des communautés autochtones.

—Monsieur le Président, j'ai présenté cette motion au nom du Nouveau parti démocratique aujourd'hui, car je me suis aperçu au cours de mes déplacements dans ma circonscription et dans d'autres régions du pays que nous exaspérons de plus en plus nos autochtones. En effet, bon nombre d'entre eux estiment qu'ils sont tenus à l'écart du gouvernement.

Leurs préoccupations découlent en partie du fait que lors des rencontres qui ont eu lieu entre les dirigeants autochtones et nos premiers ministres, il n'a pas été question d'expliquer ou de définir les droits des autochtones ou l'autonomie politique de ces derniers dans la Constitution. La décision de ne pas insister, dans l'Accord du lac Meech, sur les droits et les préoccupations de nos autochtones a également accru leur exaspération. Ils reprochent, en outre, au gouvernement de ne pas s'intéresser à leurs besoins en priorité.

Comme on le signale dans notre motion, il est non seulement question de logement, mais également d'enseignement, d'installations essentielles d'épuration de l'eau et de traitement des eaux d'égout, d'emploi, de possibilités de formation, ainsi que de la mise en valeur des ressources humaines et économiques des autochtones.

Le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher une étude par les Nations Unies de la situation des autochtones. Selon moi, il a agi ainsi, car il a honte de ce qui se passe dans bien des régions du pays. Malheureusement, il faut qu'une personne meure dans un incendie ou soit battue, violée ou assassinée, ou encore que se produise une tragédie pouvant faire la manchette des journaux, pour qu'on se préoccupe des problèmes de nos autochtones; on ne le fait pas de façon régulière.

Ceux d'entre nous qui ont d'importantes communautés autochtones dans leur circonscription et ceux qui doivent se rendre dans des localités autochtones avec des comités de la Chambre ou dans le cadre de leurs fonctions savent que les intéressés vivent dans des conditions extrêmement pénibles.

Le Canada est un pays très riche dont une bonne partie de la population doit se passer de services élémentaires. Certaines localités de ma circonscription n'ont ni usine d'épuration de l'eau, ni usine de traitement des eaux d'égouts, seulement une école qui est condamnée et un taux de chômage de 95 p. 100. Les résidents de ces localités sont convaincus que le gouvernement fait fi de leurs problèmes.

Nous ne disons pas que tous ces problèmes soient nouveaux et imputables au gouvernement actuel. Nombre de ces problèmes existent depuis de nombreuses années et s'ils continuent d'exister, c'est parce que nous avons une population autochtone qui grandit rapidement.

La situation est telle que le mode de vie traditionnel, s'il n'est pas en voie de disparition, est tout de même incapable d'assurer la subsistance d'une population qui s'accroît. Malheureusement, le gouvernement actuel et les gouvernements précédents ont eu beau dépenser des milliards de dollars pour répondre aux besoins des autochtones, ils n'ont pas dépensé autant qu'il l'aurait fallu.

Bien des députés ne s'étonnent pas de ce que la construction d'écoles pour les autochtones soit en retard. C'est que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien peut n'envisager de construire une école dans une réserve particulière que dans cinq ou dix ans. Cependant, il ne tient compte que de l'essor démographique prévu d'ici trois ans et non au-delà. C'est la philosophie qu'applique le ministre non seulement sous le gouvernement actuel, mais déjà sous le gouvernement précédent. Dans ces conditions, à peine les écoles sont-elles construites dans ces localités qu'il faut des salles de classe supplémentaires.

La façon dont nous traitons les jeunes de ces localités est l'un des aspects les plus tragiques de nos rapports avec les autochtones. Les jeunes grandissent dans des maisons qui tombent en ruine et qui n'ont ni l'eau courante ni cabinet d'aisance. Ils fréquentent des écoles qui sont insuffisantes, car nous allouons moins d'argent par enfant aux frais de fonctionnement de ces écoles que nous n'en allouons aux écoles provinciales.

En dépit de toutes ces inconvénients, ces jeunes se font dire de se faire une place au sein de notre société. Leur culture est différente de celle de la majorité. Même s'ils peuvent s'en féliciter à maints égards, ils éprouvent bien du mal à se faire une place dans une société qui est en majorité blanche. On s'attend à ce qu'ils habitent des maisons délabrées sans système de chauffage, qu'ils sortent du lit le matin alors que le thermomètre indique 40 degrés sous zéro, et qu'ils fréquentent une école surpeuplée, qu'ils s'instruisent dans un système scolaire qui dispose de moins d'argent par élève, même si le coût de la vie dans ces localités éloignées est plus élevé qu'ailleurs. D'après nous, ils devraient s'instruire dans des écoles qui n'ont pas suffisamment d'argent pour acheter des livres pour leurs bibliothèques et ils devraient également se lancer ensuite dans la vie et faire face à l'avenir.

Je ne dis pas que nous n'allouons pas d'argent pour aider les autochtones à s'instruire, mais que nous n'allouons pas suffisamment pour les aider à s'instruire, à se loger décemment et à se doter d'infrastructures comme des usines de pompage de l'eau potable et de traitement des eaux usées.

• (1130)

J'ai proposé cette motion à la Chambre aujourd'hui parce qu'il me paraît important que les députés de tous les partis aient l'occasion de s'exprimer sur ces problèmes. Je ne crois pas que nous ayons des solutions miracles, mais je crois que la Chambre des communes, et surtout le gouvernement, doivent s'efforcer bien davantage d'assurer un avenir aux jeunes vivant dans les localités autochtones.

On ne peut pas se contenter de dire qu'on a dépensé tout le budget et qu'on ne pourra pas leur fournir une école avant cinq ans. Ces enfants sont en train de grandir. Chaque année de retard à établir une école dans l'une de ces localités rend la tâche de ces jeunes autochtones encore plus difficile pour acquérir les compétences utiles pour leur avenir. Il nous est difficile de remédier aux problèmes auxquels font face beaucoup de ces jeunes aujourd'hui et de créer des emplois pour beaucoup de jeunes adultes dans les localités autochtones, mais nous ne faisons que nous créer à nous-mêmes un problème à long terme en ne garantissant pas des équipements et des ressources d'enseignement adéquats à ces jeunes qui grandissent.

J'ai souvent honte d'être Canadien quand je visite les localités autochtones de ma circonscription, non pas parce que le gouvernement n'a pas fait d'efforts mais parce qu'il n'en fait pas assez. Certains diront que les autochtones peuvent faire davantage pour eux-mêmes. C'est probablement vrai. Nous leur rendons cependant la tâche très difficile. Quiconque a eu affaire au ministère des Affaires indiennes et au Conseil du Trésor sait à quel point il est difficile d'en obtenir quelque chose, et que le processus à suivre pour faire approuver des projets importants est très pénible et ennuyeux. Un projet peut avoir été instauré depuis deux, trois ou quatre ans avant que le gouvernement ne se décide à l'approuver.

Les jeunes dirigeants autochtones tiennent beaucoup à prendre en main leur propre destin. Ils reconnaissent qu'ils doivent eux-mêmes faire le plus possible pour préparer l'avenir de leur peuple. Ils reconnaissent qu'ils doivent bâtir leur propre avenir. Nous devons cependant nous rendre compte qu'ils ne peuvent pas le faire sans moyens financiers et sans engagement de la part du gouvernement.

Comme bien des députés, je trouve toujours exaspérant d'avoir affaire avec la machine gouvernementale, mais c'est encore pire dans le cas du ministère des Affaires indiennes. Puisque les députés trouvent presque impossible de faire affaire avec le ministère des Affaires indiennes, vous pouvez vous imaginer, monsieur le Président, les ennuis qu'un jeune

chef autochtone de 22 ou 24 ans peut avoir lorsqu'il essaie de traiter avec la bureaucratie du ministère. Nous sommes tous au courant des manigances politiques qu'il y a déjà eu au ministère des Affaires indiennes.

J'ai souvent parlé à des dirigeants indiens qui pensaient avoir obtenu un engagement quelconque de tel ou tel ministre des Affaires indiennes. Le ministre s'était rendu à Winnipeg pour parler à certains des dirigeants autochtones, et ceux-ci croyaient avoir obtenu un engagement de sa part, seulement pour apprendre plus tard qu'il n'y avait plus d'argent dans le budget régional, que les programmes n'atteignaient pas vraiment les objectifs du ministère, qu'il faudrait modifier un règlement quelconque du Conseil du Trésor ou bien encore que ce n'est pas ce que le ministre avait voulu dire. Les autochtones deviennent de plus en plus exaspérés. Nous avons compliqué les choses à ce point-là parce que nous ne voulons pas reconnaître qu'il faudrait satisfaire immédiatement aux besoins des autochtones.

Des députés des trois partis ont déjà signalé à la Chambre qu'il fallait enlever le pouvoir décisionnaire au Conseil du Trésor et au ministère des Affaires indiennes et le confier aux bandes indiennes, aux Conseils de tribu et à ceux qui s'occupent du développement économique dans les localités autochtones. On a examiné le transfert d'une partie de ces responsabilités à l'occasion des conférences constitutionnelles sur l'autonomie des autochtones et de réunions entre les dirigeants autochtones et les représentants du gouvernement. Cela prend cependant beaucoup trop de temps à se faire. Malgré les réunions entre les premiers ministres et les dirigeants autochtones, les autochtones ont encore l'impression que l'ensemble de la société ne tient pas vraiment à reconnaître leurs droits. Chaque fois, d'abord quand les conférences étaient présidées par l'ancien premier ministre Trudeau et, plus récemment, quand elles ont été présidées par le premier ministre actuel (M. Mulroney), les conférences n'ont abouti à rien parce que les premiers ministres des provinces de l'Ouest sont restés sur leurs positions. Ceux-ci affirment depuis des années qu'ils ne sont pas suffisamment bien renseignés sur l'autonomie et les droits des autochtones.

Pourtant, cela fait des années que ces premiers ministres provinciaux assistent à de telles conférences. De toute évidence, ils préfèrent ne pas consacrer leur temps et leur argent à examiner ce problème tant qu'il n'en est pas question à la télévision nationale. Nous nous trouvons donc dans une situation où les premiers ministres prétendent ignorer de quoi il s'agit, mais on se demande bien s'ils ont consacré beaucoup d'énergie à essayer de résoudre le problème de l'autonomie et des droits des autochtones. Pas tellement!

Ce qui exaspère surtout les autochtones, c'est de voir qu'après toutes les conférences sur les droits des autochtones qui ont eu lieu au fil des ans sans que les premiers ministres soient jamais parvenus à s'entendre, surtout ceux de l'Ouest, l'Accord du lac Meech ait pu être conclu aussi rapidement et que les modifications correspondantes aient pu être adoptées à peine quelques semaines plus tard. Nous sommes tous heureux que le Québec fasse maintenant partie de la famille constitutionnelle de notre pays. On constate toutefois qu'au lac Meech et à l'édifice Langevin régnait une certaine volonté politique de résoudre le problème. Des points très difficiles ont été réglés rapidement, mais les discussions sur les droits des autochtones durent depuis des années et des années, et le problème n'est toujours pas résolu.

Après que l'Accord du lac Meech eut été conclu, bien des autochtones ont accueilli le Québec. Ils ont dit que cet accord les aiderait à gagner leur cause, et c'est ce que le premier ministre avait dit. Songez toutefois à ce qui s'est passé lorsque les autochtones ont réclamé des modifications toute simples à l'accord du lac Meech. Ils ont simplement demandé qu'on leur garantisse que la question de leurs droits soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion des premiers ministres, des réunions annuelles qui seront prévues dans leur Constitution.

L'accord du lac Meech garantit que l'on discutera du poisson à cette réunion. Il garantit que l'on discutera du Sénat. Pourquoi ne pas faire au moins une petite promesse aux autochtones de notre pays? Pourquoi ne pas veiller à entamer aussi des discussions sur les droits des autochtones à cette réunion? Le premier ministre et le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) ont dit que nous nous réunirions à un certain moment pour en parler, mais ils n'ont pas fait de promesse. A mon avis, aucun premier ministre, et le premier ministre non plus d'ailleurs, n'oserait refuser de mettre la question des droits des autochtones au programme de la prochaine réunion sur la Constitution, avec d'autres sujets comme le poisson et la réforme du Sénat. Le fait que le premier ministre n'ait pas pris l'initiative, comme le proposait mon chef, l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent), et qu'il n'a même pas sondé les premiers ministres provinciaux pour voir s'ils accepteraient de traiter des droits des autochtones à la première conférence témoigne de l'absence de volonté politique.

• (1140)

Si je peux faire preuve de partialité pendant quelques secondes, je dirais que cela ne les impressionne pas non plus d'entendre le chef conservateur du Manitoba, qui a été élu chef de ce parti il y a un certain nombre d'années, avouer aujourd'hui qu'il ne sait pas à quoi rime l'autonomie. Avant de devenir chef du parti, il était ministre dans le gouvernement conservateur du Manitoba. Et il ne sait pas encore à quoi rime l'autonomie. Les autochtones canadiens peuvent certainement se passer d'un autre allié des premiers ministres Vander Zalm, Getty et Devine. A eux seuls, ces trois hommes ont effectivement bloqué l'inclusion des droits des autochtones dans la Constitution.

On nous dit que si nous acceptons l'Accord du lac Meech, le Québec nous aidera à améliorer la définition des droits des autochtones. Nous n'avons pas besoin qu'un quatrième premier ministre de l'Ouest déclare: «Non, je ne comprends pas cette question. Elle est trop complexe et je ne veux pas qu'elle soit incluse dans la Constitution pour l'instant.» Le fait que le gouvernement n'a pas pris l'initiative lorsque c'était possible au printemps, lorsque la nation était disposée à essayer de résoudre de nombreux problèmes entourant notre Constitution, pourrait revenir nous hanter en 1989 et dans l'avenir.

Durant les quelques secondes qui me restent, je voudrais aborder un élément de la motion. Je voudrais que le gouvernement prenne des engagements. J'ai déjà parlé des problèmes liés à l'enseignement général. Toutefois, il n'existe pas de programme d'études postsecondaires pour les autochtones qui soit adéquat. On leur offre un peu de formation, mais ce n'est pas du tout aussi global que ce le devrait. Il n'y a à peu près pas d'autochones inscrits dans les programmes de formation technique. Les programmes d'action positive qui permettraient aux autochtones de s'inscrire à des programmes d'apprentissage et de formation technique sont tout simplement inadéquats. Dans les régions où les provinces tentent d'offrir des programmes de cette nature, le ministère des Affaires indiennes leur met des bâtons dans les roues en refusant d'y contribuer financièrement. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration est de moins en moins intéressé à financer des programmes de formation technique et de perfectionnement à l'intention des autochtones.

J'ai dit tout à l'heure que le système d'enseignement était un échec complet pour bien des jeunes autochtones. Pourtant, lorsqu'ils voudraient, plus tard dans la vie, retourner à l'école ou obtenir un diplôme d'études collégiales pour acquérir la compétence nécessaire afin de construire leurs propres maisons, d'aménager leurs propres réseaux d'égouts et d'aqueduc, de gérer eux-mêmes les programmes de construction dans leurs localités, on leur répond que, malheureusement, il n'existe pas de programme pour eux. Il est temps que dans tous ces domaines, le gouvernement instaure un véritable programme pour nos autochtones.

M. le Président: Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est à la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald).

Mme McDonald: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Il a mentionné dans sa motion les problèmes que posent l'épuration de l'eau et le traitement des eaux d'égout. Il a parlé très brièvement de ces questions et de la nécessité d'instituer des programmes dans ces domaines. Le député peut-il nous parler de la politique du gouvernement fédéral dans le domaine de l'eau et des lignes directrices concernant la qualité de l'eau? Il s'agit simplement de lignes directrices, ce n'est pas inscrit dans la loi. La politique de l'eau affirme que le gouvernement fédéral continuera d'examiner la possibilité de présenter une mesure législative pour assurer des sources d'eau potable dans les régions relevant de la juridiction fédérale. Bien entendu, les régions du ressort fédéral comprennent les réserves indiennes.

Le député croit-il qu'il serait utile que le gouvernement cesse d'examiner la question et qu'il légifère dans ce domaine, de manière à faire bouger les choses dans ce dossier?

Le député a-t-il entendu les rumeurs qui circulent dans les milieux du gouvernement fédéral selon lesquelles la raison pour laquelle le gouvernement s'abstient de légiférer est que le ministre des Affaires indiennes (M. McKnight) craint d'être démasqué. Quand on sait combien l'eau dans les réserves indiennes est de mauvaise qualité, on se rend compte qu'il faudrait dépenser des sommes énormes pour remédier à la situation si une loi comportant des normes et non simplement des lignes directrices obligeait, le gouvernement fédéral à agir. Néanmoins, le ministre des Affaires indiennes retarde la présentation d'un excellent projet de loi, car il sait que les conséquences seraient très graves.

M. Murphy: Monsieur le Président, la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) présente un très bon argument. J'aurais voulu avoir plus de temps à ma disposition pour aborder dans mon discours la question de l'eau potable et des eaux d'égout, car ce sont de véritables problèmes dans nos localités. Chaque printemps, quand les autochotones vont puiser de l'eau, souvent dans un lac à proximité, il risquent la salmonellose et d'autres infections bactériennes.

La députée a raison de dire que si nous appliquions nos lois régissant l'hygiène publique et les codes de construction dans nos réserves, de nombreuses poursuites seraient intentées devant les tribunaux et le gouvernement fédéral serait jugé coupable d'avoir violé ses propres lois.

C'est pour cela que je soupçonne le ministre des Affaires indiennes et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de n'avoir jamais voulu prendre les mesures législatives nécessaires pour faire construire des logements, des aqueducs et des systèmes d'égout dans nos réserves. Cette inaction n'est pas de la cruauté de la part du gouvernement. Ni de la négligence non plus. C'est tout simplement parce qu'il ignore que les conditions de vie de nos autochtones sont très inférieures à la norme jugée acceptable ailleurs dans la société. Je m'étonne que les autochtones aient toléré cet état de choses aussi longtemps.

S'il fallait que de pareilles conditions de vie existent dans nos villages et nos villes, on assisterait à une levée de boucliers dans tout le pays. *The Journal* ferait un reportage là-dessus. Il est à parier aussi que le ministre fédéral ou provincial concerné s'empresserait de promettre des mesures législatives pour résoudre ces problèmes. Mais on croit que lorsque pareille situation sévit dans une réserve, il n'y a rien à faire. Il faut admettre que certains services ne sont pas faciles à assurer dans les localités éloignées. Mais certaines réserves ne sont quand même pas au bout du monde. Quelques-unes sont à deux pas d'une localité urbaine, ou en face, sur l'autre rive d'une rivière, et elles n'ont pas plus de services que les autres.

Il est vrai que lorsque les gouvernements provinciaux sont en cause, très souvent l'aqueduc, les égouts, les logements nécessaires et les services de protection brillent par leur absence. Une communauté métisse peut relever des autorités provinciales, et pas seulement au Manitoba, comme celle de Cross Lake notamment, qui est dotée d'adduction d'eau, d'égouts et de meilleurs logements, alors que de l'autre côté d'une ligne imaginaire, dite ligne de la réserve, ces mêmes services n'existent pas.

M. Heap: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député de Churchill (M. Murphy) qui connaît depuis longtemps évidemment les conditions de vie des autochtones du Canada, et la négligence dont ils sont victimes. Je voudrais qu'il nous en dise un peu plus au sujet de l'habitation.

Il y a quelques semaines, à une séance du comité, j'ai entendu dire que le budget de l'habitation des autochtones n'avait pas été augmenté depuis quatre ans. Qu'il n'a pas changé au cours des quatre dernières années. En outre, les hypothèques couvrent souvent une période de 25 ans alors que la maison, à cause des défauts de construction tolérés par la

Société canadienne d'hypothèques et de logement, ne dure souvent que 15 ans.

• (1150)

Je me demandais si le député pourrait faire des commentaires sur la façon d'administrer l'argent fourni ou prévu pour les logements étant donné que cela incombe au ministère des Affaires indiennes et à la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

M. Murphy: Je vois que je n'ai pas le temps de répondre longuement à cette question, ce qui est regrettable. Je voudrais remercier le député d'avoir assisté au comité permanent de l'administration gouvernementale pour entendre les chefs du Manitoba, notamment Patsy Turner, dirigeante du MKO, ainsi que le chef de la bande indienne de Grand Rapids.

A cette réunion, les dirigeants autochtones eux-mêmes ont parlé de ce problème bien plus éloquemment que je ne pourrais le faire. Il n'y a pas assez d'argent pour les logements destinés aux autochtones. Le gouvernement a également adopté la tactique selon laquelle il retire la responsabilité des logements au ministère des Affaires indiennes et essaye de faire assumer à la SCHL une partie de l'arriéré. Cela oblige les gens des réserves à rejeter les logements fournis par le ministère des Affaires indiennes et à déclarer qu'ils ne peuvent pas y habiter parce qu'ils sont épouvantables. Cela oblige les gens qui souvent n'ont pas de revenus suffisants à prendre des logements de la SCHL.

Un des principaux problèmes est que la SCHL n'estime pas avoir la responsabilité de fournir des logements aux réserves. Un grand nombre de ses règlements et de ses conditions de location sont conçus pour les villes de Toronto ou Winnipeg et sont nullement appropriées pour ces communautés. L'hypothèque de 25 ans en est un bon exemple. Une hypothèque de 25 ans sur une maison qui va durer 40, 50 ou 60 ans dans la ville de Toronto constitue un assez bon investissement pour bien des personnes. Mais ce n'en est pas un pour quelqu'un qui sait que, à cause des autres problèmes de la communauté, la façon dont les maisons sont construites, le manque d'autres infrastructures, ces maisons vont s'écrouler ou devenir inhabitables dans dix ou 15 ans. Il n'y a pas de charpentiers, ni de programmes d'entretien du gouvernement fédéral, et par conséquent c'est un défaut inhérent au système qui est en place.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, si je ne savais le contraire, j'en arriverais presque à croire que le NPD s'est entendu avec le parti libéral du Canada pour présenter sa motion d'aujourd'hui.

M. le Président: Cette accusation a déjà été lancée auparavant.

M. Penner: Si je dis cela c'est que ce soir, le parti libéral ouvre un colloque de politique relativement aux droits des populations autochtones et des Premières Nations. Je tiens à dire au député de Churchill (M. Murphy) que cette motion ne saurait tomber plus à pic. Elle cadre parfaitement avec le colloque qui s'ouvre ce soir. Je commencerai par remercier le député du fond du coeur pour avoir présenté cette importante motion au cours d'une journée d'opposition réservée au NPD.

Je tiens également à préciser, monsieur, que nous désirons consacrer la semaine prochaine une autre journée d'opposition au même sujet, après avoir entendu les dirigeants et les groupes autochtones exposer leurs préoccupations actuelles, leurs problèmes, leurs dossiers et leur programme d'action.

Dans une très large mesure, la question des droits des autochtones, des biens autochtones, les questions de justice et d'équité à l'égard de nos populations autochtones, tout cela relève des droits de la personne. En fait, je dirais que c'est un des cas les plus anciens des droits de la personne qui restent encore à régler dans le monde d'aujourd'hui.

C'est toujours avec intérêt et préoccupation que j'écoute en Chambre des communes les députés évoquer des violations de droits de la personne dans le monde, et je sympathise toujours avec eux. Par exemple les violations qui se produisent en Union soviétique, les nombreuses violations pratiquées contre la majorité par une virulente minorité blanche en Afrique du Sud, les violations qui se produisent au Chili, au Timor oriental, au Sri Lanka, celles qui sont perpétrées au Moyen-Orient contre les Palestiniens des territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza. Tout cela est répréhensible et mérite notre condamnation indignée. Mais chez nous même, sur notre sol littéralement, se pose un des grands dossiers mondiaux des droits de la personne. Cela ne nous empêche pas de chercher constamment, par un moyen ou par un autre, à dissimuler ce fait, à le camoufler, à l'enjoliver.

Il n'y a pas si longtemps, par exemple, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a fait distribuer dans toutes les ambassades du Canada à l'étranger un document qui visait à créer l'impression que tout va pour le mieux pour les Indiens du lac Lubicon. Et pourtant, nous savons qu'un mode de vie a été détruit là-bas. La maladie, la pauvreté, le désespoir et l'alcoolisme minent la collectivité. Pourquoi veut-on faire croire le contraire? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré à la Chambre qu'il n'est pas responsable de tout ce que ses fonctionnaires écrivent. Mais il a refusé de retirer le document et de présenter des excuses aux autochtones du Canada.

En outre, lorsque les Cris du nord du Québec ont travaillé jour et nuit pour faire adopter par la Commission des droits de la personne de l'ONU certaines résolutions qui importaient aux autochtones du Canada et du monde entier, les hauts fonctionnaires canadiens ont bel et bien exercé des pressions contre ces résolutions. J'ai appris qu'ils avaient laissé entendre à certains pays d'Afrique que les programmes canadiens d'aide risquaient d'être réduits et à d'autres pays d'Afrique que notre position à l'égard de l'apartheid serait peut-être moins ferme s'ils appuyaient les résolutions telles que formulées.

Ici même, à la Chambre des communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a essayé de nous faire croire que le Canada voulait élargir et étendre la portée de ces résolutions. En fait, tout prouve le contraire. Ce que l'on a essayé de faire, c'est d'affaiblir, de reporter et d'édulcorer les résolutions. Pourquoi? Parce que l'on craint que le monde entier n'apprenne comment le Canada traite ses autochtones.

Lorsque nos autochtones ont eu besoin d'un appui ferme pour assurer la survie du secteur des fourrures, le trappage étant une composante importante de l'économie de subsistance de beaucoup d'entre eux, ils ont trouvé auprès du gouvernement canadien un appui tout au plus mitigé. Les ambassades et les hauts-commissariats n'ont pas voulu être mêlés de près

aux activistes pour la défense des animaux et ils craignaient de faire affaire à ce groupe marginal de lunatiques de la société britannique et européenne. Le gouvernement et le parlement de Grande-Bretagne ont insulté le Canada et ses autochtones en imposant, par voie de réglementation, l'étiquetage de tous les vêtements fabriqués avec des fourrures d'animaux piégés.

Pour ce qui est de l'aide à l'étranger, principe auquel je souscris évidemment, nous acceptons d'y consacrer un pourcentage du produit national brut, car, à notre avis, c'est là la formule idéale. Nous n'avons jamais tout à fait atteint l'objectif fixé par les Nations Unies, mais nous nous employons toujours à l'atteindre. Pourtant, au Canada, pour ce qui est de verser une sorte de rente aux autochtones et aux Premières Nations, de leur accorder un pourcentage du produit national brut pour le logement, l'éducation, l'expansion économique, l'infrastructure économique, la santé et toutes les questions et les politiques connexes, et de laisser aux autochtones eux-mêmes le contrôle de tout ce qui les concerne, on trouve que c'est aberrant, inacceptable, peu pratique et irréalisable.

• (1200)

Nous perpétuons le système actuel en apportant très peu de changements d'une année à l'autre. La liste des autochtones qui attendent un logement reste très longue. Le programme de financement de l'enseignement postsecondaire des jeunes est plafonné: cette année, au moins 1 000 n'ont pas été admis dans les institutions d'enseignement supérieur. La pauvreté, la maladie et le taux élevé de suicide continuent à ravager les collectivités autochtones.

Voici le message que le grand conseil des Cris du nord québécois a transmis à la Commission des droits de l'homme de l'ONU:

> Parmi les Canadiens, les autochtones sont le groupe le plus pauvre, le plus en mauvaise santé et le moins instruit; ils ont le taux de chômage le plus élevé, leurs logements sont insuffisants et délabrés, leur taux de mortalité infantile est sans égal et leur espérance de vie est inférieure à celle de tous leurs concitoyens.

Parmi tous les portefeuilles, celui des Affaires indiennes est probablement le moins recherché. On lui préfère même celui du Revenu national. Imaginez un peu, monsieur le Président, qu'il vous faille aller annoncer à vos électeurs que le gouvernement du premier ministre vient de vous nommer directeur de la perception des impôts! C'est un week-end que vous préféreriez probablement passer à Ottawa.

Les Affaires indiennes sont encore au plus bas échelon, et pour cause. Sam Rayburn, ex-président du Congrès américain, avait l'habitude de dire aux nouveaux membres: «Si vous voulez réussir ici, je vous conseille de coopérer avec tout le monde».

Si un ministre des Affaires indiennes veut survivre, il doit coopérer avec tous les bureaucrates du ministère qui, au fond, détestent leur clientèle. Il doit coopérer avec ses collègues du cabinet pour qui le vote des autochtones ne pèse pas lourd dans la balance. Pourquoi dépenser de l'argent ou établir des programmes pour les autochtones?

Nous avons parfois un ministre qui semble être disposé à écouter, à apprendre, à comprendre. Quand le signal est donné, les autochtones poussent un grand soupir de résignation et recommencent à mettre le nouveau ministre au courant de leur situation. Leur patience est admirable. Quand le nouveau ministre se montre sympathiques ou, mieux encore, quand il commence à s'intéresser à son portefeuille et veut passer à l'action et obtenir des résultats tangibles, il est vite remplacé.

Le mandat du plus récent ministre des Affaires indiennes (M. McKnight), par exemple, est de réduire les attentes, de pratiquer une politique d'endiguement, de contrôler la situation autant que possible, de réduire les dépenses autant que possible et de mettre en oeuvre le rapport dit de la chasse au bison du groupe de travail Nielsen.

Le même ministre se voit confier une autre tâche comme si le fait d'être ministre des Affaires indiennes ne suffisait pas. Cette autre tâche est carrément incompatible avec ses obligations constitutionnelles et ses responsabilités de ministre des Affaires indiennes. Il est nommé ministre du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest qui, à propos, ne prévoit aucune forme d'aide aux Indiens. C'est ce ministre qui a donné 9,5 millions de dollars à une société japonaise qui fabrique de la pâte de papier et qui a été surpris d'apprendre, quand on l'a interrogé à ce sujet à la Chambre des communes, que le bois que cette société devait couper était situé sur un territoire revendiqué par les Indiens du lac Lubicon. Il a déclaré ne rien savoir à ce sujet. Il a une façon plutôt négligente de gérer l'argent des contribuables. C'est le moins qu'on puisse dire.

Pour l'aider à la Chambre des communes, le gouvernement lui a donné un ministre en second des Affaires indiennes. Le ministre n'a même pas pu décrire ses fonctions, mais il est évident qu'on s'attend à ce qu'il soit le porte-parole des fonctionnaires des Affaires indiennes qui détestent leurs clients, comme je l'ai déjà dit. Les hauts fonctionnaires de ce ministère leur sont même carrément hostiles.

J'ai parlé récemment à un jeune homme qui a travaillé pendant quelque temps au ministère des Affaires indiennes. Il m'a dit, d'un air perplexe: «Savez-vous que les Indiens croient que le gouvernement leur doit quelque chose». Laissez-moi vous dire que si quelqu'un s'introduisait dans ma maison et me refoulait dans mon jardin où je serais obligé de vivre entre la niche du chien et les poubelles, je penserais peut-être moi aussi qu'on me doit quelque chose.

J'ai entendu parler d'agglomérations indiennes situées dans des marais, où les gens doivent se déplacer d'une maison à l'autre sur des passerelles. Si un enfant devait tomber d'une passerelle au printemps, il disparaîtrait à jamais dans le marais. J'ai entendu parler d'agglomérations indiennes situées sur des lits d'inondation, sur les terres les plus stériles qu'on puisse imaginer. Ces gens vivent dans des camps isolés, en marge de la société canadienne. Pourtant, lorsqu'ils chassent ou qu'ils pêchent, lorsqu'ils abattent du gibier pour assurer leur survie, ils sont harcelés par la police et par les gardes-chasse provinciaux. Souvent, ces gens sont entourés par des centaines de milliers de milles carrés de territoire vacant, pourtant leur assise territoriale ne peut jamais être élargie.

Le gouvernement actuel a une politique: pas de nouvelles bandes, pas de nouvelles réserves, à moins qu'une obligation ne s'impose clairement. Pas de nouvelles bandes ni de nouvelles réserves si leur établissement doit entraîner des dépenses. J'ai ici une lettre concernant la bande indienne Blackwater du nord de l'Ontario. Dans cette lettre signée par le ministre, la bande a appris que, conformément à la politique actuelle sur les nouvelles bandes et les nouvelles réserves, le ministère pouvait étudier les demandes de reconnaissance du statut de bande seulement dans les cas où il peut être clairement établi qu'un tel geste n'entraînera pas de dépenses suppplémentaires.

Il y a des Indiens qui vivent dans les magnifiques vallées comme celle de la rivière Stein, en Colombie-Britannique. Même là, les exploitants forestiers ne peuvent être tenus à distance; ils veulent tout avoir.

La situation des autochtones au Canada aujourd'hui est honteuse. Ils ont des droits sur papier, dans la constitution, mais ils ne peuvent pas les exercer dans leur vie de tous les jours, là où ils en ont besoin.

Les autochtones n'ont pas réussi à obtenir les droits qu'ils réclament malgré quatre conférences des premiers ministres, alors que le Québec a pu atteindre ses objectifs constitutionnels en une seule fin de semaine. Je ne saurais juger une société d'après les tractations entre les détenteurs du pouvoir et les négociations entre le monarque et ses barons. Le grand critère d'évaluation d'une société, c'est le traitement qu'elle réserve à ses éléments les plus faibles. Le monde devrait se rendre compte que l'État paternaliste canadien où des mots comme justice et équité sont mêlés à toutes les sauces est l'un des pires violateurs des codes de droits de la personne qui existent aujourd'hui. Plus tôt nous l'admettrons, plus tôt nous cesserons de dissimuler et d'invoquer de faux prétextes, et toute la nation ne s'en portera que mieux.

• (1210)

Le peuple autochtone du Canada doit avoir une juste part de nos ressources, un pourcentage raisonnable de notre produit national brut, un territoire suffisant, un contrôle réel sur la vie de chaque autochtone et une véritable autonomie administrative et non pas l'absurde système des gouvernements communautaires préconisé par le ministère des Affaires indiennes qui n'est rien d'autre que l'annonce du transfert de quelques responsabilités administratives sans véritable indépendance, un prétexte à retenir les fonds et le remplacement de l'ancien agent colonial par un bureaucrate «yuppie» appelé moniteur.

J'appuie sans réserve la motion à l'étude aujourd'hui. J'appuie toutes les motions en ce sens, quelles qu'en soit la source. J'aimerais conclure sur une note d'espoir et d'optimisme, mais je ne trouve rien. Je ne vois que matière à désespoir et à consternation. J'ai cependant un bref message à livrer au gouvernement, aux députés et à la nation: tant que l'on n'aura pas rendu justice aux autochtones du Canada, l'unité de la nation n'aura pas été réalisée. Nous ne pourrons jamais échapper à notre lamentable passé dont je ne défendrai pas un seul jour. Nous pouvons certainement tous essayer de façonner un avenir meilleur pour les premiers citoyens de notre pays.

Mme Killens: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner). Tous les députés présents à la Chambre et tous les téléspectateurs qui l'ont écouté ont pu constater qu'il parlait avec son coeur et avec sa tête. Je me demande parfois comment une personne aussi dévouée à cette cause que le député peut tout de même dormir la nuit et où il trouve l'énergie pour continuer sa lutte. Je peux dire aux députés qu'il se bat non seulement à la Chambre des communes, mais aussi au sein du caucus. Nous l'entendons tous parler haut et fort.

Au nom des députés du parti libéral, je tiens à le féliciter et à le remercier. Je veux qu'il dispose d'encore un peu de temps, car il a beaucoup d'autres choses à nous dire.

M. Penner: Monsieur le Président, c'est une question vraiment très ouverte et j'en remercie ma collègue.

Je voudrais ajouter quelque chose au sujet de la question du titre aborigène. Mon honorable ami, le député de Skeena (M. Fulton) qui se trouve ici s'intéresse beaucoup à cette question. Il est non seulement offensant mais tout à fait stupide de la part du gouvernement du Canada et du ministère de la Justice de prétendre que le titre aborigène n'est qu'un privilège, qu'une servitude qui assombrit le droit de la Couronne. D'après moi, cette conception est fondée sur la théorie dépassée du droit divin du monarque. Si j'ai bien compris mes cours d'histoire, cette théorie a été battue en brèche lors des révolutions dites libérales du XIXe siècle en Europe. Elle a alors été balayée avec le plus grand dédain. Pour je ne sais quelle raison, ce principe existe toujours au Canada. On continue à s'en servir comme d'une arme contre les peuples indigènes pour limiter la portée de leurs revendications.

On considère même en Colombie-Britannique que le droit de propriété autochtone est éteint et pourtant personne ne peut dire avec précision quand il l'a été ni comment, ni produire de document historique à cet effet. Le peuple Nishga, dont les représentants sont à Ottawa cette semaine, n'est même pas en mesure d'obtenir un accord de pêche dans cette province, en dépit du fait qu'il a accepté d'une façon générale les conditions proposées par le gouvernement du Canada. Le gouvernement est revenu sur ses propres conditions et je suis obligé de conclure qu'il l'a fait parce qu'il craint le puissant lobby des pêcheurs non autochtones de la Colombie-Britannique.

Lors de l'examen de la cause Calder par la Cour suprême du Canada, trois des juges estimaient que les droits de propriété des autochtones en Colombie-Britannique étaient éteints et trois autres étaient d'avis qu'ils existaient encore aujourd'hui. Tous les six reconnaissaient néanmoins que ces droits avait déjà existé en vertu du droit britannique tel que nous l'interprétons. Je tiens à dire que le gouvernement du Canada et la Chambre devraient insister pour que cette question soit déférée à la Cour suprême en vue d'un jugement définitif. Nous ne pouvons laisser plus longtemps les autochtones de Colombie-Britannique subir les conséquences de cette impasse.

Les subsides

M. le Président: Si la Chambre est d'accord, j'autoriserai le député à faire quelques commentaires. Nous sommes un peu en retard. La Chambre est-elle disposée à donner son accord?

Des voix: D'accord.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) d'avoir prononcé l'un des meilleurs discours que j'aie entendu à la Chambre depuis longtemps. Il arrive trop souvent qu'on n'y entende que de belles paroles qui sont dites pour faire de l'effet. Cela fait du bien d'entendre un discours significatif et qui arrive à point nommé; comme l'a souligné celui qui a pris la parole avant moi, le député a laissé parler son coeur aussi bien que sa raison.

Ses propos, qui m'ont pour une bonne part consterné, montrent malheureusement le gouvernement sous un jour défavorable. D'après la façon dont le député parle du ministère, il me paraît pas avoir une bien haute estime de la clientèle et le gouvernement ne respecte pas assez les autochtones pour tenir à leur appui, il se comporte comme s'ils n'existaient pas. Les députés ont pu voir que cette année encore, le gouvernement prévoit une caisse noire dans son budget.

Le député de Cochrane—Supérieur a-t-il une idée de besoins criants des autochtones et des traitements dont ils font l'objet? Ils devraient s'attendre à tellement plus. Combien de ce prétendu fonds d'urgence prévu dans le budget de l'an dernier et dans celui de cette année est destiné aux peuples indigènes?

M. Penner: Monsieur le Président, autant que nous, qui faisons partie du comité des affaires autochtones, pouvons en juger, le budget des Affaires indiennes est demeuré le même alors que les dépenses publiques se sont accrues. Presque tous les ministères ont obtenu des hausses supérieures au taux d'inflation. L'enveloppe des Affaires indiennes est restée maigre. J'ai l'impression que le gouvernement a décidé que c'est un domaine où il peut efficacement contrôler les dépenses. Je pense que s'il a conclu en ce sens c'est parce que cela touche une infime minorité. Les besoins exposés par le député de Churchill représentent une facture énorme. Il me semble qu'en ce domaine, il devrait y avoir des augmentations. C'est là qu'il faudrait songer à augmenter les dépenses.

• (1220)

Je ne puis m'empêcher de m'inquiéter quand le gouvernement parle de construire des sous-marins à propulsion nucléaire pour exercer notre souveraineté sur le Grand Nord, alors que cette souveraineté a déjà été bien manifestée par les Inuit. Pourquoi dépenser des milliards pour ces joujoux de guerre, alors que nous devrions investir notre argent dans les premiers citoyens du pays, qui ont tant fait et qui ont rendu possible en réalité la prospérité actuelle du pays, pour celui qui tient à analyser les choses objectivement et équitablement.

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans la discussion de cette motion. Mais je me dois tout d'abord de réfuter les derniers propos du député de Cochrane—Supérieur (M. Penner). La vérité est tout le contraire. Le budget des Affaires indiennes et Inuit est en augmentation d'environ 9,7 p. 100 cette année, ce qui représente le double de l'augmentation moyenne de l'ensemble des autres ministères. Cela donne 181 millions de plus, ce qui fait que dans ce domaine le budget fédéral dépasse maintenant les 2 milliards. Je ne dis pas que ce soit absolument suffisant, mais quand je lis le budget du ministère pour cette année, je n'y vois pas qu'il soit demeuré inchangé.

Le député a dit également que le personnel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne sympathise pas avec sa clientèle. D'accord, dans chacun des ministères concernés on peut sans doute trouver quelques personnes pour qui c'est vrai. Mais de façon générale il en va autrement. Je prendrai à titre d'exemple M. Dennis Wallace, directeur général pour l'Alberta. Malheureusement il vient d'accepter un poste dans un autre ministère. Les bandes de cette province sont désolées de son départ. Elles ont été très nombreuses à m'appeler ces derniers jours pour communiquer leur grand regret. Elles ont appris à bien le connaître et se rendent compte qu'il s'est penché avec diligence et énergie sur leurs problèmes.

Le député de Cochrane—Supérieur et moi combattons depuis longtemps pour améliorer les conditions des populations autochtones du Canada. Nous collaborons depuis plus de 16 ans au comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien, devenu depuis le comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord. Quand nous avons débuté, la situation correspondait bien à ce qu'il a dit aujourd'hui. Mais je suis fort étonné de l'entendre affirmer qu'après tant d'années de dur labeur, rien n'a vraiment changé.

En tant que président du comité et membre du gouvernement libéral, il a réussi à changer la politique et les conditions. Par exemple, lorsqu'on pense à la façon dont les pays européens agissaient à l'égard de notre industrie de la fourrure, en particulier en ce qui concerne nos autochtones, nous avons travaillé ensemble et produit un rapport qui a changé l'attitude des ministères, du gouvernement et a permis d'obtenir des crédits pour que les autochtones aillent en Europe défendre leurs droits. De même, nous avons une excellente place au British Museum où les gens peuvent voir la façon dont nos autochtones prennent au piège les animaux à fourrure. Il reste beaucoup à faire. Cette politique qui a découlé du rapport va continuer, je l'espère.

J'ai prononcé des discours à la Chambre, comme membre de l'opposition et aussi comme ministériel, à propos des conditions de vie des autochtones au Canada comparées à celles des autres Canadiens. Je peux trouver des exemples semblables à ceux cités par le député de Churchill (M. Murphy) et le député de Cochrane—Supérieur. J'avais l'intention d'en parler un peu. Cependant, à cause du triste tableau dépeint ici aujourd'hui, je veux suivre une voie différente. Il est important que nous montrions que les chefs indiens de notre pays n'ont pas attendu sans rien faire que le gouvernement résolve tous leurs problèmes. Je sais pertinemment que ce n'est pas ce que j'ai fait. Si l'on considère la situation ces dix ou même 20 dernières années, on constate que des changements importants se sont produits dans la direction politique et culturelle de la communauté autochtone ainsi que dans la société canadienne en général.

Les Canadiens sont maintenant beaucoup plus disposés à compatir aux problèmes des autochtones. Les budgets se sont modifiés au point que celui qui augmente le plus vite au gouvernement est celui des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je parlerai de chaque cas parce que j'estime que c'est important.

Des changements spectaculaires ont eu lieu en ce qui concerne les logements, l'enseignement et la manière dont la culture indienne est préservée. J'ai trouvé le déséquilibre des deux précédents discours un peu choquant. Je dis cela non parce que je parle au nom du gouvernement, mais parce que j'estime que l'on peut présenter aux Canadiens une image plus équilibrée.

Je ne pense pas que les Indiens ou les autochtones en général espèrent que le gouvernement réponde à tous leurs désirs, leurs besoins ou leurs souhaits. Ils ont maintenant des chefs qui sauront nous dire ce qu'ils jugent important pour la prochaine décennie ou le prochain siècle. Ils ne s'estiment pas entièrement à la charge du gouvernement fédéral. Ils ne s'attendent pas à ce que le gouvernement leur fournisse un logement et décide de la façon dont il sera construit. Ils ne croient pas que le gouvernement va leur fournir de l'emploi, développer les collectivités et les ressources humaines et autochtones ni leur donner l'autonomie politique. Absolument pas.

Nous nous en sommes rendu compte au cours des quatre conférences nationales où les Indiens, les Métis et les Inuit ont dit directement aux gouvernements du Canada et des provinces ce qui, à leur avis, devait être dans la Constitution en ce qui concerne l'autonomie politique et les droits des autochtones. Tous ceux qui connaissent les autochtones de ce pays savent qu'ils n'attendent pas, sans rien faire, que le gouvernement leur fournisse les réponses. Les Indiens, les Inuit et les Métis sont de plus en plus en train de prendre en charge leur avenir. Les dirigeants politiques et les simples membres des communautés travaillent à l'autonomie. Tous les Canadiens ont droit à l'autonomie. Il faudra, malheureusement, un peu plus de temps à la mettre en place dans le cas des Indiens, mais ils ne font pas exception. Elle viendra et elle satisfera les autochtones, j'en suis convaincu.

Les entrepreneurs indiens lancent des entreprises et créent des emplois dans tout le pays. Nous savons tous que l'autonomie doit avoir une base économique. Vous ne pouvez pas dépendre des autres. C'est ce qui arrive maintenant. J'ai pris récemment la parole en Alberta, à l'occasion du lancement d'une nouvelle entreprise autochtone dans cette province, à laquelle le gouvernement fédéral apportera jusqu'à 9 millions de dollars, par l'intermédiaire de l'Association des Indiens d'Alberta. Ils nous ont présenté ce soir-là de nombreux exemples d'entreprises déjà lancées avec succès. Ils comptent entreprendre beaucoup d'autres projets au fur et à mesure que cette aide est offerte. Nous en voyons des exemples dans tout le pays, de Suma Clay Products à Vancouver, qui vient d'ouvrir ses portes, à Econobois dans un village huron. Nous voyons aussi les anciens assumer un rôle social plus important maintenant que les jeunes se tournent vers eux pour faire renaître la culture, la fierté et la dignité si manifestes dans de nombreuses collectivités. C'est la perte de ce patrimoine qui constitue le principal problème pour les jeunes et qui favorise l'alcoolisme, la hausse du taux de mortalité, etc.

• (1230)

La santé ne se limite pas aux pilules et à l'hôpital. Nous avons parlé d'eau potable. Que je sache, aucun de nos ministres ne retarde des mesures législatives touchant la qualité de l'eau potable, mais nous savons tous que ce ne sont pas les lois qui régleront le problème. En ce qui concerne la santé, la meilleure chose à faire, à mon avis, c'est de mener une vie saine.

Par exemple, à Alkali Lake en Colombie-Britannique, lorsque le chef, le conseil et les anciens ont constaté l'ampleur du problème d'alcoolisme ils ont pris sur eux-mêmes de régler le problème dans leur propre collectivité. Ce n'est pas le gouvernement ou une infirmière fédérale qui est intervenu pour résoudre le problème. La collectivité elle-même a avoué qu'elle avait un problème, a pris les décisions nécessaires et a eu le courage de s'occuper du problème. Radio-Canada nous a montré les remarquables résultats obtenus.

N'insultons pas les Canadiens autochtones en les faisant passer pour des pupilles passifs de l'État, parce que ce n'est pas le cas. Cette époque de dépendance totale est derrière nous. Cela a pris beaucoup de temps et il reste beaucoup à faire, mais je crois que cela fait maintenant partie de l'histoire et j'en suis reconnaissant.

Quoi qu'il en soit, il reste que le gouvernement a un important rôle à jouer dans l'épanouissement des autochtones. Je le répète, les indicateurs sociaux dont les deux orateurs précédents ont parlé sont révélateurs. En général, la situation des Indiens est bien pire que celle des autres Canadiens. Par exemple, leur espérance de vie pour les hommes et les femmes est inférieure de 10 ans à celle de la moyenne canadienne. Il y a trois fois plus de suicides parmi les Indiens que dans l'ensemble de la population canadienne. Il y a quatre fois plus de décès causés par des blessures ou un empoisonnement. Le taux d'emploi dans les réserves indiennes, c'est-à-dire le pourcentage des personnes de 15 ans et plus qui ont du travail, se situe à environ la moitié de celui des autres Canadiens. Ce sont des faits irréfutables. Ainsi que nous le savons tous à la Chambre, ils sont le signe d'une tâche inachevée.

Toutefois, faisons trêve de négativisme. Réjouissons-nous des progrès étonnants réalisés dans la dernière génération et, surtout, au cours des dix dernières années. J'en ai moi-même été témoin. Il ne s'agit pas d'ignorer le passé. On a donné certains exemples à la Chambre et il est bon de les répéter. Mais il y a eu aussi du progrès.

Depuis 1960, la société canadienne s'est ouverte à la population indienne sur les plans politique, économique et social. Les dirigeants indiens ont fait preuve d'esprit d'initiative et de détermination. Les Canadiens s'en sont rendu compte lors des conférences constitutionnelles. Bien qu'ils n'aient pas réussi à modifier la constitution en leur faveur, les chefs autochtones ont montré au Canada tout entier de quoi ils étaient capables, et ce fut leur plus grand succès.

Les programmes et les crédits du gouvernement fédéral, qui ont rapidement progressé, ont profité aux autochtones et permis à toute une génération d'avancer. Le député de Churchill a dit à juste titre qu'il est frustrant de traiter avec le ministère des Affaires indiennes. En parcourant nos circonscriptions, en particulier celles des régions septentrionales, on s'aperçoit qu'il faut du changement. Nous revenons donc à Ottawa pour exiger du nouveau. Néanmoins, il faut bien reconnaître que les moyens financiers du Parlement sont limités. Même si le budget du ministère des Affaires indiennes est de tous les budgets celui qui augmente le plus rapidement, il n'est pas encore suffisant pour répondre à tous les besoins que nous pouvons signaler.

Malgré tout, cette année, nous avons inauguré au Manitoba six nouvelles écoles dont le coût de construction est de 55 millions de dollars. Le Conseil du Trésor est saisi d'une demande de 88 millions de dollars pour des installations d'épuration d'eau et de traitement des eaux d'égout à l'intention de cinq bandes du nord du Manitoba dont le territoire est inondé. En 1986-1987, le ministère des Affaires indiennes a dépensé effectivement 300 millions de dollars au Manitoba. Cette somme augmentera de 8,3 millions cette année.

En dépit de toutes ces dépenses, nous ne réussirons pas à répondre à tous les besoins. Mais cela ne signifie pas qu'aucun progrès n'est accompli. Les localités obtiennent enfin des écoles, des aqueducs et des réseaux d'égout qu'elles attendent depuis si longtemps.

Jusqu'en 1961, les Indiens au Canada n'avaient même pas le droit de vote aux élections fédérales. Aujourd'hui, à peine 20 ans plus tard, ils participent à la vie politique au Canada sous toutes ses formes. Ils ont servi à la Chambre des communes et au Sénat. Ils ont été désignés pour nous représenter et en général, ils gèrent leurs propres programmes. Ils ont participé directement à quatre conférences constitutionnelles et, comme nous l'avons signalé dans notre rapport sur l'autonomie des Indiens, cela était de mise.

En 1960, la plupart des localités indiennes étaient encore dirigées directement par des agents du ministère. On a peine à croire que c'était ainsi il y a si peu de temps. Ces fonctionnaires étaient nommés par le gouvernement fédéral. Ces postes ont disparu depuis longtemps. Aujourd'hui, les conseils de bande choisis directement par la collectivité administrent plus de 64 p. 100 des fonds fournis par le gouvernement fédéral et cette proportion augmente aussi rapidement que possible, à mesure que les chefs et les conseils sont disposés à assumer de nouvelles responsabilités.

Certaines bandes, notamment les Cris et les Naskapis dans le nord du Québec et les Sechelts en Colombie-Britannique, ont établi leur propres structures gouvernementales et ne sont pas visées par la Loi sur les Indiens. J'espère que beaucoup d'autres présenteront des demandes semblables au gouvernement fédéral. Plusieurs autres bandes en sont déjà aux étapes finales de la négociation à ce sujet.

Dans les années 1960, les Indiens n'avaient par grand-chose à dire en ce qui concernait leur éducation. Beaucoup d'étudiants fréquentaient des écoles confessionnelles. On les éloignait de leur foyer, on les décourageait de parler leur langue et d'afficher leur culture. Ils étaient tenus à l'écart de leur famille et de leur localité. De nos jours, on compte 243 écoles dirigées par les bandes. C'est au Manitoba qu'on trouve le meilleur exemple d'Indiens qui ont pris leur éducation en main.

Le député de Churchill a reproché au gouvernement de ne pas tenir compte des réclamations des étudiants indiens. Bien que, jusqu'à dernièrement, à peine quelques centaines d'étudiants réussissaient à poursuivre des études postsecondaires, à l'heure actuelle, quelque 13 000 jeunes Indiens fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire. Bien d'autres fréquentent des collèges techniques grâce à l'aide prévue dans le cadre des programmes de formation. Les inscriptions scolaires ont augmenté de plus de 225 p. 100 depuis 1981. Nous consentons 110 millions de dollars en subventions non remboursables aux étudiants indiens qui veulent poursuivre leurs études postsecondaires. Et même en dépensant autant, quelque 500 étudiants ont dû attendre un an avant de pouvoir obtenir cette aide.

• (1240)

Environ 30 p. 100 des logements actuels ont été construits au cours des cinq dernières années, et quelque 35 p. 100 ont été rénovés.

Les conditions sanitaires, dont nous avons parlé plus tôt, se sont améliorées. La situation est bien meilleure maintenant. Je pourrais passer au développement économique, monsieur le Président, mais je vois que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. Je termine en disant que tout le monde peut faire le genre de discours que nous venons d'entendre, mais il n'en demeure pas moins que le gouvernement, les dirigeants autochtones et l'ensemble des Canadiens ont beaucoup évolué. Et je prévois que cette évolution sera encore plus grande à l'avenir.

M. Murphy: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a prétendu que les discours précédents n'étaient pas impartiaux. Nous n'avons pas manqué d'impartialité puisque nous n'avons fait qu'exprimer l'exaspération de nos électeurs autochtones et autres partout au Canada.

Le discours du secrétaire parlementaire n'a fait qu'aggraver cette exaspération. C'est le type même de discours que nous avons déjà entendu dans la bouche des libéraux et de leurs secrétaires parlementaires lorsqu'ils formaient le gouvernement.

Je regrette qu'aucun des deux ministres chargés des Affaires indiennes n'ait trouvé le moyen de réorganiser son emploi du temps de façon à pouvoir examiner ici cette question. Je comprends qu'ils sont très occupés, mais la question est importante. Les députés de l'opposition se sont arrangés pour prendre la parole. Le gouvernement a été avisé suffisamment à l'avance et aurait pu, je crois, s'arranger.

Aujourd'hui, le secrétaire parlementaire nous a cité l'exemple d'un projet d'installation d'un système d'épuration d'eau et de traitement des eaux d'égout dans cinq localités de ma circonscription qui sont visées par un accord en matière d'inondation. En 1984, le gouvernement libéral de l'époque avait pris le même engagement. Cela illustre bien les frustrations que nous devons subir. On nous sert en 1988 la même promesse pour les mêmes collectivités. Celles-ci en ont assez d'attendre et d'entendre les hommes politiques leur faire toujours la même promesse.

Le secrétaire parlementaire dit que les autochtones veulent prendre leur avenir en main et ne pas seulement compter sur le gouvernement. Je crois que les interventions de l'opposition montrent bien que nous comprenons cela.

Pour que cela se produise au Manitoba, il faudrait par exemple que le gouvernement se décide à signer le traité sur les droits territoriaux. Il s'agit d'un accord que les chefs autochtones ont approuvé, que le gouvernement manitobain a approuvé et que le gouvernement fédéral a négocié et approuvait jusqu'en mars de l'année dernière. Comme ne l'ignore pas le secrétaire parlementaire, après que les négociations tripartites eurent lieu et que les parties en furent venues à une entente, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) a soulevé beaucoup de nouvelles questions. J'ai une copie de la lettre du ministre. Essentiellement, il y démolit complètement l'accord et en conteste chaque élément.

La reconnaissance des droits territoriaux est fondamentale au développement économique des réserves du nord du Manitoba. Sans ces droits, les autochtones ne peuvent développer leurs collectivités à leur guise. Pendant une année, les bandes du Manitoba ont essayé d'amener le gouvernement fédéral à signer cet accord, mais en vain. Le gouvernement a refusé de signer. Il a refusé d'en discuter. Il n'a rien voulu faire, si ce n'est déclarer qu'il en rediscuterait peut-être un jour.

Une attitude aussi inacceptable explique les frustrations et les problèmes actuels des autochtones du Manitoba. Je veux que le secrétaire parlementaire nous dise ce qui est arrivé entre janvier 1986 et mars 1987 pour que le gouvernement fédéral refuse de signer l'accord sur les droits territoriaux.

M. Schellenberger: Monsieur le Président, le député de Churchill sait pertinemment qu'on a déjà avancé une somme de 18,9 millions de dollars pour la construction de systèmes d'adduction d'eau dans la région concernée. Il a tort de prétendre que rien n'est fait, car les crédits en question ont déjà été débloqués. Je tenais à apporter ces précisions.

La même chose s'applique à ce qu'a déclaré le député qui est intervenu au sujet de la situation de la bande du lac Lubicon. Il a affirmé que, fondamentalement, le gouvernement ne répondait pas aux attentes des intéressés. Or, je voudrais faire remarquer que nous sommes le premier gouvernement à décider que leur réclamation est fondée et à tenter de la régler. Nous menons des négociations, afin d'obtenir l'établissement d'une réserve dans la province. Le gouvernement prend des mesures, afin de résoudre des problèmes dont le règlement se fait attendre depuis longtemps.

Le député a déclaré que les ministres devraient être présents. Je sais qu'ils voulaient être parmi nous et qu'ils interviendront au cours du débat. Nous avons été mis au courant de cette motion hier soir, à 18 heures. Ils doivent assister à des réunions du Cabinet qui sont également importantes pour les autochtones du pays. Aujourd'hui, ils auront à prendre des décisions urgentes relativement aux autochtones. Il est impossible aux intéressés de ne pas assister à ces réunions, après avoir attendu plusieurs semaines pour que les questions concernées soient débattues. Selon moi, il ne faut pas donner l'impression qu'ils ne jugent pas le présent débat assez important pour justifier leur présence.

Je sais que je suis censé être bien informé sur tous les sujets, mais pour ce qui est des droits territoriaux, je ne pense pas en savoir assez sur les raisons pour lesquelles les choses ne progressent pas à cet égard. Je sais qu'on réclame d'autres négociations, mais il ne serait pas juste de me demander des détails à ce stade-ci, car je n'ai pas tous les renseignements pertinents en main.

M. Penner: Monsieur le Président, je suis certes d'accord avec le député de Churchill (M. Murphy) lorsqu'il affirme que les gouvernements passés n'ont pas de quoi être fiers pour ce qui est de la reconnaissance des droits des autochtones ou du règlement des problèmes auxquels ils doivent faire face. Je ne ferai qu'ajouter à la liste en question le gouvernement Barrett, de la Colombie-Britannique, et le gouvernement Schreyer, du Manitoba.

Permettez-moi de m'adresser à nouveau au secrétaire parlementaire et de lui demander pourquoi il a pris le temps dans son discours de parler de pupilles passifs, alors qu'il n'est absolument pas question de cela en l'occurrence. Sauf erreur, ni moi ni le député de Churchill n'avons laissé entendre que les autochtones voulaient être des pupilles passifs de l'État, bien au contraire.

Le secrétaire parlementaire ne croit-il pas que la notion de loyer économique et tout ce qu'elle englobe, suppose un transfert direct de paiements aux gouvernements des Premières nations eux-mêmes, afin de leur permettre d'établir leur politique et leurs priorités?

• (1250)

J'ai précisément quatre questions à poser au secrétaire parlementaire. Tout d'abord, croit-il qu'on abandonnera le plafonnement de l'aide à l'enseignement postsecondaire? Peut-il nous dire si, d'ici la fin de la présente législature, l'arriéré actuel dans le logement aura été réduit ne serait-ce que d'une maison? Il a parlé de la bande du lac Lubicon. Est-il convaincu qu'on leur accordera des terres additionnelles en sus des 25 milles carrés ayant fait l'objet d'une entente dans les années 1940 quand la population était beaucoup plus faible? Enfin, croit-il qu'on supprimera le blocage imposé à la création de nouvelles bandes et de nouvelles réserves?

M. Schellenberger: Monsieur le Président, il s'agit là d'une longue liste de questions auxquelles je répondrai une par une. Je crois que nous dépensons à l'heure actuelle 110 millions de dollars pour l'enseignement postsecondaire. Environ 500 étudiants qui en avaient fait la demande l'année dernière n'ont pas pu aller à l'université l'année même où ils le voulaient. Ils viendront en tête de liste pour cette année. Il serait beau d'ajouter à un budget qui, je le répète, croît au rythme le plus rapide de tous les budgets approuvés par le Parlement canadien, des fonds additionnels permettant à tout le monde d'aller à l'école grâce à une bourse non remboursable. Ce serait beau. Tout le monde ici aimerait ça. Nous avons cependant toutes ces autres demandes que font les députés aujourd'hui. Le ministre doit prendre des décisions sur la répartition du budget.

Il n'y a pas de décision à prendre sur certains postes, par exemple sur l'assistance sociale pour les Indiens. Même si le montant d'argent augmente pour l'enseignement postsecondaire cette année, je ne crois pas pour le moment que le prétendu «plafonnement» sera supprimé. Beaucoup de Canadiens ne peuvent pas aller à l'université l'année même où ils le voudraient. Ils doivent travailler quelques années pour gagner assez d'argent pour payer leurs études. Dans ce cas-ci, un très petit nombre d'autochtones n'ont pas pu obtenir d'aide financière cette année, mais ils seront les premiers sur la liste l'année prochaine.

En ce qui concerne le manque de logements, nous savons tous que les réserves ont le taux de natalité le plus élevé du pays. A cause de l'article 31, il y a des gens qui veulent retourner dans les réserves et qui veulent aussi des maisons, ce qui fait augmenter la demande de logements. D'ailleurs, nous augmenterons cette année le budget de 116 p. 100 pour essayer de satisfaire à cette demande.

Je ne peux pas affirmer au député que nous réussirons à combler l'écart. Comme je l'ai signalé dans mon discours, environ 30 p. 100 des logements dans les réserves ont été construits depuis 1981 et quelque 35 p. 100 ont été rénovés. Les budgets ont augmenté. Je pense que nous avions augmenté les budgets de quelque 50 millions de dollars il y a deux ou trois ans et nous ne les avons pas réduits depuis. Nous nous sommes donc efforcés de nous attaquer à ce très grave problème.

En ce qui concerne la bande Lubicon, le député lui-même a parlé des problèmes reliés à la Constitution et à la cession de terres provinciales. Si j'ai bien compris, le gouvernement demande que l'on prévoit sans préjudice une terre pour une réserve. On négociera ensuite l'obtention de terres supplémentaires ou de services. Tout dépend de la façon dont les négociations se passeront. A mon avis, cette façon de procéder est raisonnable. Le gouvernement fédéral prend enfin l'initiative dans ce domaine.

Même si les choses ne vont pas toujours comme nous le souhaiterions dans les négociations entre la bande, la province et le gouvernement fédéral, on réussit malgré tout à accomplir des progrès. Les parties en cause continuent de négocier. Il y a peut-être un mois, on a proposé quelque chose de nouveau et il semble que cela pourrait donner de bons résultats.

M. le vice-président: Le temps du député est écoulé. La Chambre consent-elle à l'unanimité à accorder une minute de plus au député pour lui permettre de terminer sa réponse?

Des voix: D'accord.

M. Schellenberger: L'attitude du gouvernemment envers les nouvelles bandes ne changera pas. Je ne parle pas au nom du ministre mais en mon nom propre. On peut également lui poser cette question. Étant donné que le budget des Affaires indiennes n'est pas illimité, et qu'il grossit rapidement, le ministre a trouvé qu'il fallait établir certains principes pour la création de nouvelles bandes. Il n'est pas juste envers la société autochtone ni envers la société canadienne en général, de laisser créer des bandes sans qu'elles aient d'argent pour démarrer. Sauf erreur, le principe me changera donc pas.

M. le vice-président: Il est maintenant 12 h 57. La présidence compte donner la parole au député de Skeena (M. Fulton), mais elle lui laisse la possibilité de commencer son discours après la période des questions.

M. Fulton: Je vais commencer, monsieur le Président.

M. le vice-président: Très bien.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur la motion du député de Churchill (M. Murphy), appuyé par la députée du Yukon (M^me^ McLaughlin). Je crois qu'il est bon de commencer par lire le paragraphe 35(1), Partie II, de la Constitution du Canada qui dit ceci à propos des droits des peuples autochtones du Canada. On y lit:

> Les droits existants—ancestraux ou issus de traités—des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

Je crois pouvoir prouver dans le temps dont je dispose que le gouvernement du Canada ne respecte pas la Constitution de notre pays.

Quiconque a l'occasion comme moi d'examiner le budget des affaires autochtones depuis 10 ans, voire même depuis quatre ans, peut constater l'augmentation des éléments essentiels du budget. Le secrétaire parlementaire a parlé d'une augmentation supérieure à celle des autres ministères. Si augmentation il y a, c'est en raison d'une décision des Nations-Unies, et non pas d'un regain soudain d'intérêt du premier ministre (M. Mulroney) ou de son Cabinet. C'est la décision Lovelace concernant l'alinéa 12(1)*b*) relativement à la discrimination sexuelle qui est à l'origine de l'augmentation essentielle du budget.

On peut le démontrer en procédant à l'examen des éléments essentiels du budget, ce que j'entends faire cet après-midi. Il est indubitable que le gouvernement entend sciemment mettre en oeuvre le version 1980 du massacre des bisons, le fameux document de l'ancien vice-premier ministre Erik Nielsen, ex-député du Yukon. M. Collison et lui ont rédigé un document sur la façon de réaliser l'assimilation forcée des autochtones du Canada. Ils ont fermé la voie constitutionnelle. Ils ont mis un terme au financement des études sur l'impact du développement des ressources. Ils ont également mis un terme au financement des procès intentés, sauf au niveau des appels.

Quand je poursuivrai mes observations cet après-midi, j'entends démontrer pourquoi tous les Canadiens devraient s'inquiéter à ce sujet, quelle que soit leur orientation politique. Je pense que nous pouvons démontrer, comme l'ont fait le député de Churchill et le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner), et comme le fera cet après-midi la députée de Yukon et faire valoir à force d'arguments d'une façon indiscutable, que le gouvernement s'est lancé dans une campagne d'assimilation forcée. Les chefs autochtones avec lesquels je me suis entretenu parlent d'une tentative manifeste de génocide culturel. Si vous le permettez, monsieur le Président, je poursuivrai l'essentiel de mes observations à 15 heures, immédiatement après la période des questions.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE GÉNOCIDE ARMÉNIEN

LA TENTATIVE DE RETIRER LE SUJET DU PROGRAMME

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, alors que le gouvernement conservateur s'emploie à ternir la réputation de la communauté sikh du Canada grâce aux bons offices du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), son ministère joue maintenant à ce jeu dangereux avec les Canadiens d'ascendance arménienne.

Un sous-ministre adjoint du ministère des Affaires extérieures a en effet écrit au conseil scolaire d'Ottawa pour demander que le sujet du génocide arménien ne fasse pas partie du programme scolaire puisque, selon le gouvernement, ce génocide n'a pas eu lieu et que le cours en question aurait des répercussions défavorables sur le gouvernement de la Turquie. Non seulement le gouvernement est revenu sur la promesse qu'il a faite durant la campagne électorale, le 23 juin 1984, de reconnaître et de condamner le génocide arménien devant les Nations Unies, mais encore, les conservateurs tentent de réécrire l'histoire.

Également, tout comme dans l'affaire des sikhs, le gouvernement est prêt à remuer ciel et terre pour plaire à des gouvernements étrangers, même s'il doit pour cela offenser et rabaisser des citoyens canadiens ici même au pays.

Je prie instamment le ministre et le gouvernement de se rétracter et de rappeler immédiatement cette lettre destinée au conseil scolaire d'Ottawa, de s'abstenir de tenter de passer sous silence certaines violations des droits de la personne tout en s'employant à en dénoncer d'autres, et de cesser immédiatement de se laisser dicter une politique étrangère qui, bien qu'elle puisse plaire à l'opinion mondiale et à des gouvernements étrangers, est tout à fait inacceptable pour la population canadienne.

Il ne s'agit plus d'un incident isolé, il s'agit . . .

M. le Président: Je regrette de devoir dire au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PRÉOCCUPATIONS DES GENS ÂGÉS DE 40 À 55 ANS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'ai rencontré des personnes dont l'âge se situe entre 40 et 55 ans. Ces personnes sont très déçues du gouvernement conservateur car elles auraient aimé que le gouvernement commence à penser aux besoins et aux préoccupations des personnes âgées entre 40 et 55 ans.

Article 21 du Règlement

Ces personnes auraient aimé que le gouvernement s'assure de permettre une véritable réforme des pensions, permette une plus grande participation aux régimes de pensions privés, établisse une forme d'indexation des régimes de pensions privés, permette aux trois millions de femmes qui travaillent au foyer au Canada de participer à la Régie des rentes du Québec et au Régime de pensions du Canada, une plus grande portabilité des régimes de pensions privés, le maintien des programmes de préretraite, l'élimination de la discrimination faite à l'endroit de ces personnes-là à l'heure des coupures des prestations d'assurance-chômage.

Je termine, monsieur le Président. J'aimerais rassurer ces gens-là et leur dire que les 15 et 16 avril, au congrès libéral à Québec, on va discuter de ces sujets et aussi le 26 mars au Colloque de l'est de Montréal.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUX D'HIVER DE L'ARCTIQUE

LA PARTICIPATION DES ATHLÈTES—L'APPUI DU GOUVERNEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, les Jeux d'hiver de l'Arctique qui se sont tenus cette année à Fairbanks, en Alaska, ont été couronnés de succès. Un millier de jeunes athlètes des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et de l'Alaska, ainsi qu'un contingent du nord de l'Alberta, se sont mesurés pour les ulus d'or. Par le passé, le nord du Québec était représenté. Nous espérons que le Groenland pourra participer la prochaine fois afin de donner une saveur plus internationale à ces jeux.

Cette manifestation de sports arctiques et d'amitié culturelle et internationale, touche presque tous ceux qui vivent dans le nord. C'est toujours un succès qui mérite largement la contribution de 250 000 $ du gouvernement du Canada.

* * *

LES ROUTES

LA ROUTE DE L'ALASKA—LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER L'ENTRETIEN

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais prévenir la Chambre d'une tragédie qui est peut-être en train de se produire au moment où l'on parle. Cette semaine, plusieurs députés conservateurs sont au Yukon pour essayer de vendre l'accord commercial. C'est déjà en soi une tragédie, mais j'espère, malgré tout, qu'ils ne voyagent pas en voiture, car nous pourrions apprendre que certains de nos estimés collègues sont au fond d'un nid de poule de trois pieds sur la route de l'Alaska.

Article 21 du Règlement

Cette route fédérale est le seul lien terrestre avec le sud. Depuis 1982, on a réduit de 42 p. 100 les dépenses d'entretien. Le personnel a été réduit de moitié.

Le ministre du Nord canadien (M. McKnight) disait que le nord doit devenir plus autosuffisant s'il veut progresser sur le plan constitutionnel. Pourtant, le gouvernement fait des économies sur des services essentiels comme cette unique route.

Les supplications du gouvernement du Yukon, des municipalités, des entreprises et des centaines de personnes qui se trouvent le long de cette route n'ont pas été entendues par le gouvernement.

Je demande au ministre des Travaux publics (M. McInnes), au ministre des Transports (M. Crosbie) et au ministre du Nord canadien de rétablir les fonds maintenant, avant que le terme de «débâcle» ne prenne un autre sens.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA PROPAGATION DÉLIBÉRÉE DU SIDA—DEMANDE DE MODIFICATION

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, je voudrais offrir mes félicitations aux forces policières d'Ottawa pour leur décision de publier la photo d'un homme qui a donné du sang contaminé par le virus du SIDA.

Le SIDA est une maladie terrible que nous devons combattre par des mesures sévères si nous voulons protéger tous les Canadiens. Quiconque met sciemment d'autres personnes en danger perd le droit à la vie privée.

Les photos de tels individus devraient être publiées, dans tout le pays s'il le faut. Elles avertiraient le public que ces personnes représentent un danger pour la santé.

Je ne propose pas qu'on s'ingère dans la vie privée de ceux dont le sang contient des anticorps du SIDA. Seuls les individus qui propagent sciemment cette maladie, sans penser aux innocents, devraient subir de telles mesures.

Par ailleurs, je voudrais exhorter le gouvernement à modifier le Code criminel afin de prévoir des sanctions contre la propagation délibérée du SIDA. L'accusation de méfait simple qui a été portée ne constitue pas une solution satisfaisante au problème.

* * *

• (1405)

LE GÉNOCIDE ARMÉNIEN

LA TENTATIVE DE RETIRER LE SUJET DU PROGRAMME SCOLAIRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je tiens à protester contre la nouvelle politique du ministère des Affaires extérieures qui consiste à nier le génocide arménien et à demander au Conseil scolaire d'Ottawa d'en faire autant. Nous avons appris que le Conseil a été invité à retirer de ses programmes scolaires la documentation portant sur le génocide arménien. Le ministère des Affaires extérieures a invoqué le fait que la Turquie lui en a fait la demande parce que cette affaire ternit son image, et l'éventualité d'échanges commerciaux de quelques millions de dollars avec ce pays.

Voilà une politique mesquine et méprisable dans un régime libre et démocratique comme le nôtre. En effet, la tragédie du génocide arménien est un fait historique, n'en déplaise aux gouvernements de la Turquie et du Canada. Notre gouvernement devrait protéger les Canadiens et leurs institutions comme le Conseil scolaire d'Ottawa des pressions que des gouvernements étrangers risquent d'exercer contre eux. Or, ces derniers temps, il s'est fait le porte-parole de gouvernements étrangers comme ceux de la Turquie et de l'Inde, ce dernier voulant contraindre les communautés sikhs et ayant obtenu l'aide du ministère des Affaires extérieures pour ce faire.

J'exhorte le premier ministre (M. Mulroney) à se trouver un secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui chérisse la liberté d'expression et respecte le multiculturalisme au Canada.

* * *

[*Français*]

LA CONSCIENCE SOCIALE

LA SEMAINE DE L'ACCÈS-ÉVEIL AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'honorable secrétaire d'État (M. Crombie) participe aux préparatifs de la Semaine nationale d'accès-éveil aux personnes handicapées, du 29 mai au 4 juin 1988, qui vise à porter l'attention du public aux besoins des personnes handicapées.

L'objectif est de créer des collectivités «cinq étoiles» dans lesquelles les cinq éléments de services que sont le logement, l'emploi, les transports, les loisirs et l'éducation seront accessibles à tous.

Chaque collectivité évaluera sa capacité d'assurer à tous ses habitants l'accès aux cinq éléments essentiels de la vie communautaire et sera encouragée à apporter des améliorations avant la Semaine de l'année suivante, de façon à obtenir un score plus élevé.

Un colloque sur les préoccupations des femmes handicapées sera également parrainé par le secrétaire d'État durant cette semaine nationale.

Monsieur le Président, il est important que les responsables municipaux soient bien préparés à cet événement.

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

L'IRRADIATION DES ALIMENTS—L'INTERDICTION AU ROYAUME-UNI

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, la Chambre se souviendra que le gouvernement a rejeté les recommandations du comité permanent de la consommation et des corporations visant à faire cesser l'irradiation des produits alimentaires au Canada. Le comité craignait qu'on abuse de cette technique, car rien ne permet de déceler si les aliments ont été ou non irradiés ou de savoir quelle dose a été utilisée.

Récemment, le Royaume-Uni a décidé d'interdire l'irradiation des produits alimentaires. Qu'est-ce qui a poussé les politiciens de Grande-Bretagne à poser ce geste? Des crevettes d'eau douce importées au Royaume-Uni et laissées dans un entrepôt frigorifique durant deux mois avaient été expédiées aux Pays-Bas pour y être irradiées; on voulait les rafraîchir avant de les écouler en Grande-Bretagne.

Cette manoeuvre est illégale et enfreint les lignes directrices établies par l'OMS, l'OAA et l'AIEA, mais il n'y a aucun moyen d'exercer une surveillance ou d'effectuer des tests pour vérifier si les lignes directrices ont été respectées ou enfreintes. Assurément, la solution la plus sûre serait de s'abstenir de recourir à l'irradiation dans le conditionnement des produits alimentaires tant qu'on n'aura pas répondu aux questions soulevées par le Comité permanent de la consommation et des corporations.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

LE RAPPORT PEPINO SUR LES MAISONS DE TRANSITION

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, à cause de la controverse actuelle entourant les maisons de transition, je tiens à féliciter le solliciteur général (M. Kelleher) de sa réponse au rapport Pepino. Le ministre a déjà pris des mesures, et il a accepté les 32 recommandations de la commission d'enquête, mais il reste encore beaucoup à faire pour protéger la société et assurer la réintégration des résidents de ces maisons de transition.

C'est le genre de direction que souhaitent les Canadiens, surtout dans le domaine correctionnel. Le ministre fait preuve de justice et de compassion dans un dossier brûlant à l'heure actuelle. Je l'encourage à continuer de donner la première place à la sécurité publique dans toutes les mesures qu'il prendra.

Tout en cherchant toujours les bonnes réponses et les solutions équitables, nous devons continuer d'agir dans l'intérêt de tous les Canadiens. Le solliciteur général donne suite aux instances de la population.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

HOMMAGE POSTHUME A YVETTE ROUSSEAU

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, nous avons eu la grande peine d'apprendre le décès du sénateur Yvette Rousseau, survenu la nuit dernière. Je voudrais rappeler à cette Chambre le travail considérable que M^me^ Rousseau a fait, non seulement comme sénateur, mais également dans sa vie familiale et professionnelle. Elle était mère de huit enfants. Elle a consacré toutes ses énergies à la défense des droits des femmes, particulièrement à l'intérieur des centrales syndicales. Elle a présidé le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Elle a écrit un volume sur la situation des femmes qui travaillaient la nuit, dans les usines. Elle a donc consacré toutes ses énergies à la défense du statut de la femme au Canada, et à son émancipation.

Je voudrais, au nom des mes collègues du Québec et de tous mes autres collègues de cette Chambre, offrir à la famille de M^me^ Rousseau, à ses enfants, nos plus sincères condoléances.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR AIDER LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, il n'est pas inhabituel au Canada que des gouvernements provinciaux rouspètent au sujet du montant des subventions ou du nombre des contrats que leur accorde le gouvernement fédéral. C'est devenu en quelque sorte un sport national et, comme nous l'avons vu cette semaine, la Colombie-Britannique ne fait pas exception.

Je tiens cependant à rappeler aux habitants de cette province que les bienfaits du gouvernement fédéral ne se mesurent pas seulement au montant des subventions ou au nombre des contrats, quoique ces derniers aient été généreux; ils doivent tenir compte également du fait qu'on a permis aux ports de la côte ouest de continuer à fonctionner, de la suppression de la disposition relative aux conteneurs, de la création d'un centre bancaire international, du libre-échange, de l'accroissement de l'investissement étranger, et des exportations record de bois et de papier.

Sans doute qu'après avoir réfléchi à la question, le premier ministre Vander Zalm voudra reconfirmer les propos qu'il a tenus au premier ministre (M. Mulroney) l'automne dernier, à la conférence des premiers ministres, quand il l'a remercié d'avoir manifesté une plus grande volonté de favoriser l'équité et l'égalité qu'aucun de ses prédécesseurs.

C'est là la marque du gouvernement—traiter toutes les régions avec équité et tous les Canadiens comme des citoyens de première classe.

Article 21 du Règlement

LA MARINE MARCHANDE

LA PROPOSITION DE CONSTRUIRE UNE FLOTTE DE HAUTE MER

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, à l'approche d'une autre élection fédérale, on peut voir les Dupont et Dupond de Bay Street à l'oeuvre de nouveau. Ils s'amusent maintenant à encourager la création d'une flotte canadienne de haute mer.

C'est un jeu qui ne date pas d'hier. Après plusieurs gouvernements libéraux qui n'ont rien fait pour créer une flotte de haute mer canadienne, le dernier ministre des Transports libéral a décidé de former un groupe de travail pour faire une autre tentative. Il a pris soin, cependant, d'y nommer des gens qui cherchent surtout à réduire les coûts de transport.

De plus, il a créé ce groupe en avril 1984, plus de quatre ans après les élections précédentes. Évidemment, le groupe n'a pas fait rapport avant juin 1985.

Le ministre conservateur des Transports (M. Crosbie) n'a pas attendu si longtemps. Son gouvernement n'est au pouvoir que depuis trois ans et demi. Il s'intéresse aux exemptions d'impôt que pourraient obtenir ceux qui possèdent et exploitent des navires dont les propriétaires et l'équipage sont canadiens. Cependant, le transport maritime est une industrie de service et il veut connaître l'opinion des clients éventuels.

Le ministre des Transports a demandé au secteur et au ministère de lui faire rapport dans six mois. Pensez-vous, monsieur le Président, qu'il y aura des élections générales avant que le rapport soit publié? Franchement, plus ça change, plus c'est la même chose!

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'AGRICULTURE—ON DEMANDE INSTAMMENT D'ACCEPTER LA FORMULE DU GROUPE DE CAIRNS

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'étais très heureux d'accompagner le ministre d'État chargé des Céréales à la récente réunion du groupe de Cairns, en Argentine.

Le Canada joue un rôle de chef de file au sein de ce groupe qui a placé l'agriculture au premier plan aux dernières négociations du GATT. Il faut absolument continuer nos efforts en vue de mettre un terme aux pratiques qui faussent les choix en agriculture. Nous devons arriver à persuader la Communauté économique européenne, les États-Unis et le Japon d'accepter la formule du groupe de Cairns pour rétablir l'ordre dans le commerce des denrées agricoles.

Au cours des sept dernières années, les subventions à l'agriculture à l'échelle mondiale sont passées de 100 milliards de dollars à environ 300 milliards. A mesure que les subventions augmentent, le nombre de familles agricoles canadiennes en difficulté augmente également.

Le gouvernement continuera de chercher à régler la question du commerce des denrées agricoles pendant les négociations commerciales multilatérales qui se déroulent actuellement. L'avenir des agriculteurs des Prairies est trop important selon nous pour que nous relâchions notre vigilance.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA PRIVATISATION DU BUREAU DE POSTE DE MORRIN (ALB.)

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, je lirai aujourd'hui la lettre que m'a adressée un citoyen inquiet de Morrin, en Alberta. Voici:

> A l'occasion d'une réunion publique tenue récemment au centre communautaire de Morrin, le 11 février dernier, des représentants de Postes Canada nous ont appris que notre bureau de poste local serait privatisé bientôt, lorsque notre maître de poste prendra sa retraite.
>
> Ces représentants nous ont laissé entendre qu'il en coûtait plus cher de distribuer le courrier à domicile dans les villes que de maintenir notre bureau de poste rural.

Non seulement la Société canadienne des postes ferme-t-elle des bureaux de poste ruraux mais, en plus, elle ne distribue pas le courrier à domicile. La population rurale du Canada a cru que la Société fermait ses bureux de poste parce qu'elle distribuait le courrier à domicile dans les villes, mais ce n'est pas le cas.

• (1415)

Pourquoi la Société canadienne des postes dresse-t-elle les Canadiens les uns contre les autres, les ruraux contre les citadins?

La Société des postes n'est pas à la hauteur de sa tâche qui consiste à distribuer efficacement le courrier. Les relations de travail étant ce qu'elles sont au sein de cet organisme, comment peut-il distribuer le courrier? Le ministre prendra-t-il enfin des mesures sérieuses?

* * *

L'AGRICULTURE

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LE PROGRAMME DE STABILISATION DU PRIX DES POMMES DE TERRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, lorsque le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a fait ses calculs pour établir la part qui revenait à l'Île-du-Prince-Édouard au titre des paiements de stabilisation pour la récolte de pommes de terre de 1985, il a exclu les 104 703 tonnes métriques qui ont été écoulées par le biais du programme de reconversion des excédents dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. C'est une erreur.

Il aurait dû faire ses calculs d'après le volume total de la production de pommes de terre à l'Île-du-Prince-Édouard qui s'élève en réalité à 613 502 tonnes métriques. En se servant de ces chiffres, le ministre a roulé les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard de 800 000 $. Ou si vous préférez, le paiement par acre au titre du programme de stabilisation pour la récolte de 1985 sera de 56,13 $ l'acre. Si les calculs avaient été bien faits, les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard devraient toucher environ 70 $ l'acre. D'après moi, c'est injuste et j'espère que le ministre de l'Agriculture va réexaminer le programme de stabilisation de 1985 et envoyer des chèques pour remédier à cette injustice.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LES HOSTILITÉS À LA FRONTIÈRE ENTRE LE NICARAGUA ET LE HONDURAS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser aujourd'hui une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Depuis quelques jours et quelques semaines, on entend parler de troubles dans le monde entier. Il suffit de penser à l'attentat tragique et insensé qui a eu lieu lors de funérailles, à Belfast, au problème de contrôle du pouvoir, au Panama, au conflit au Moyen-Orient et à l'oppression dont sont victimes les noirs en Afrique du Sud.

Aujourd'hui, je voudrais demander plus précisément au ministre ce qu'il pense de la situation en Amérique centrale. Je sais qu'il s'est entretenu hier avec les membres du comité spécial qui souhaitent favoriser, de leur mieux, le processus de paix en Amérique centrale. Le ministre a-t-il d'autres renseignements dont il croit pouvoir nous faire part aujourd'hui? Pourrait-il nous préciser où en sont les hostilités à la frontière entre le Nicaragua et le Honduras? Quelles mesures prend-il, afin de réduire, dans une certaine mesure, l'ampleur de ces hostilités?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'apprécie vivement la formulation très prudente de la question, et je vais transmettre tous les renseignements que j'ai à ce sujet.

Selon moi, tous les députés s'entendent pour reconnaître que ce qui se passe depuis quelque temps en Amérique centrale est tout à fait regrettable et ne favorise absolument pas le processus de paix que le Canada appuie et qu'un comité tripartite de la Chambre tentera de faire avancer, en se rendant dans la région.

On ignore au juste ce qui se passe à la frontière entre le Honduras et le Nicaragua. On ne sait pas exactement s'il y a eu des incursions de troupes comme on l'a prétendu au départ ou si l'on faisait face à la menace toute aussi grave de bombardements importants. Ce qui est manifeste en l'occurrence, c'est que les événements en question et la réaction qu'ils ont déclenchée entraînent une reprise des hostilités et nuisent au processus de paix.

Notre éminent ambassadeur, M. Stan Gooch, se trouvait à Managua hier et était à Tegucigalpa, au Honduras, aujourd'hui. Nous allons lui demander de nous dresser un bilan de la situation et je ferai certes rapport au très honorable chef de l'opposition et aux autres députés intéressés aussitôt que nous en saurons davantage.

LA NOUVELLE CONCERNANT LE DÉPLOIEMENT DE TROUPES AMÉRICAINES AU HONDURAS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je remercie de cette réponse le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et je voudrais poursuivre un peu dans cette veine.

Le gouvernement canadien s'est-il mis en rapport avec les gouvernements du Nicaragua et du Honduras et, en fait, avec celui des États-Unis? Quelle position notre gouvernement prend-il au sujet du déploiement aujourd'hui de troupes américaines au Honduras? Le ministre pourrait-il nous dire si lui ou le premier ministre ont communiqué avec le président Arias du Costa Rica ou avec l'un ou l'autre des principaux promoteurs du plan de paix en Amérique centrale? Pourrait-il nous dire, puisqu'il a parlé de son ambassadeur, quelles instructions il a données à son ambassadeur spécial en Amérique centrale quant aux initiatives qu'il devrait prendre?

• (1420)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous nous sommes mis en rapport avec les trois gouvernements mentionnés, ceux du Nicaragua, du Honduras et des États-Unis, pour nous renseigner à ce sujet. Nous ne possédons pas le genre d'information qui nous porterait à faire une démarche à ce stade-ci ou même à donner des instructions à l'ambassadeur Gorham qui a des attributions spéciales en Amérique latine. Nous cherchons à obtenir cette information et entendons certes utiliser toute l'influence du Canada pour encourager à nouveau le processus de paix.

Nous n'avons pas communiqué récemment avec le président Arias; c'est là cependant une très utile suggestion et il serait peut-être très bon pour ce processus que le Canada entre rapidement en contact avec lui.

[*Français*]

L'ARRIVÉE DES FORCES MILITAIRES AMÉRICAINES AU HONDURAS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre n'a pas mentionné la réaction du gouvernement canadien par rapport à l'arrivée des forces militaires américaines au Honduras.

Est-ce que le ministre a l'intention de soulever cette question aux Nations Unies et de faire ainsi un effort constructif pour encourager la réduction des opérations militaires entre le Honduras et le Nicaragua, et en Amérique centrale? Le ministre convient-il qu'il serait utile de réclamer une vérification internationale indépendante des diverses accusations et contre-accusations formulées au sujet de la situation le long de la frontière entre le Honduras et le Nicaragua, et est-ce que le Canada pourrait jouer un rôle significatif et constructif comme partie à la vérification internationale de la situation?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons besoin de plus de détails en ce qui concerne la situation actuelle, avant que je ne puisse répondre aux questions précises posées par le très honorable chef de l'opposition. Il sera peut-être valable, pour nous, de soulever la question aux Nations Unies.

En ce qui concerne la réaction du gouvernement américain, tout ce que je peux dire, pour le moment, est que la situation en Amérique centrale n'est pas positive. C'était un pas en arrière, je crois, un pas vers une situation militaire, et cela peut menacer le processus de paix. Je ne peux pas indiquer qui est responsable, pour le moment, parce que nous n'avons pas les détails en ce qui concerne les développements dans la région de la frontière entre le Honduras et le Nicaragua.

En ce qui concerne la vérification et le rôle potentiel du Canada, c'est quelque chose que nous sommes en train de poursuivre. Il y a un problème potentiel, c'est la force du plan Arias, et c'est enraciné dans la région. C'est proposé par les cinq pays . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Si nous sommes invités?

M. Clark (Yellowhead): Si nous sommes invités, le Canada sera prêt à répondre. Mais je crois que dans les circonstances, il sera bien important pour nous de ne pas faire une action qui peut compliquer une situation qui l'est déjà.

* * *

[*Traduction*]

LE GÉNOCIDE ARMÉNIEN

LA TENTATIVE DE RETIRER LE SUJET DU PROGRAMME SCOLAIRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a quelques semaines, le ministre a écrit une lettre dans laquelle il condamnait les organismes sikhs du Canada pour préserver de bons rapports entre le gouvernement du Canada et l'Inde. Hier, un fonctionnaire supérieur du ministère des Affaires extérieures affirmait dans une lettre au Conseil scolaire d'Ottawa que le Conseil avait tort de qualifier de génocide le massacre documenté de centaines de milliers d'Arméniens par l'empire Ottoman en prétextant que cela aurait «des conséquences néfastes sur les rapports entre le Canada et la Turquie» et que cela «pourrait nous faire perdre des millions de dollars» en contrats commerciaux.

Au nom des Canadiens d'origine arménienne, je demande au ministre s'il peut nous dire si le gouvernement a pour politique de fermer les yeux sur la réalité historique et documentée du génocide arménien pour maintenir de bonnes relations commerciales avec la Turquie.

• (1425)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la réponse bien simple à cette question est non. Le député a, sans doute par inadvertance, donné une fausse impression de la lettre que j'ai envoyée aux premiers ministres provinciaux au sujet des activités de trois organismes qui représentent une très petite minorité des Sikhs du Canada.

Quant à la lettre dont il vient de parler, je l'ai vue pour la première fois un peu passé midi aujourd'hui quand on m'a signalé certains articles publiés dans *The Ottawa Citizen*. Cette lettre n'aurait pas dû être envoyée. Tout le monde peut commettre des erreurs et c'est une erreur que d'avoir envoyé une telle lettre.

Si une ambassade étrangère au Canada veut faire valoir ses intérêts auprès d'un organisme canadien quelconque, elle devrait le faire directement. Le ministère des Affaires extérieures n'aurait pas dû se mêler de cette affaire.

[*Français*]

L'IMPAIR D'UN SOUS-MINISTRE ADJOINT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je suis prêt à prendre la parole du ministre à l'effet qu'il a pris connaissance de la lettre il n'y a que quelques instants.

Mais je demanderais au ministre, comme il ne s'agit pas ici d'un secrétaire de troisième ordre mais d'un sous-ministre adjoint avec la responsabilité du marché européen, si je comprends bien, est-ce que le ministre serait prêt, de son siège, à s'excuser, au nom du gouvernement, face à la communauté canadienne d'origine arménienne, pour ce traitement qui lui a été donné par un haut fonctionnaire, quand on sait que le Canada a déjà voté et appuyé la résolution en 1985 reconnaissant le génocide arménien, quand on sait que le parti conservateur avait promis, dans son programme, de le reconnaître publiquement, par un geste de gouvernement . . .

Le ministre est-il prêt, à ce moment-ci, à réellement s'excuser auprès de la communauté canadienne d'origine arménienne de ce geste posé par un haut fonctionnaire de son gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la position du gouvernement du Canada, en ce qui concerne la question de base, est bien connue, c'est une position qui a été exprimée à la Chambre.

En ce qui concerne la lettre, je comprends l'inquiétude de la communauté canadienne d'origine arménienne. Je regrette que la lettre ait été envoyée. C'était une erreur. Il y a des erreurs qui peuvent se glisser chez les fonctionnaires comme chez les députés. C'est quelque chose que je regrette profondément.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LE NICARAGUA—L'AIDE AMÉRICAINE AUX CONTRAS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; elle vient se greffer à celles auxquelles il a déjà répondu.

Il n'ignore certainement pas que le président Arias, détenteur du prix Nobel de la paix, a dit dernièrement, à propos de l'aide militaire américaine aux Contras, que c'était le principal problème et non pas la solution aux conflits qui secouent cette région.

Aujourd'hui, un homme politique américain a déclaré que cette initiative récente du gouvernement Reagan était un engagement irréfléchi des troupes américaines dans le conflit qui déchire l'Amérique centrale et qu'il n'était pas sage d'accroître ainsi les tensions qui règnent dans cette région.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures approuve-t-il ces deux opinions?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce qui fait en partie la force du plan Arias, c'est la personnalité très forte du président Arias et sa détermination d'être équitable et franc lorsqu'il parle non seulement des activités des États-Unis mais aussi de l'influence soviétique dans cette région.

Le gouvernement n'a cessé d'encourager activement le président Arias et son gouvernement, et je crois que tous les partis sont d'accord sur ce point.

En ce qui concerne l'intervention américaine, je le répète, nous n'avons pas suffisamment de données sur ce qui se passe le long de la frontière entre le Nicaragua et le Honduras pour pouvoir porter un jugement analogue à celui qu'aurait porté semble-t-il un homme politique américain.

LA DÉMARCHE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Pour l'essentiel, monsieur le Président, je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de la façon dont il a abordé les problèmes qui sont survenus dans cette région. En toute déférence, cependant, je l'inviterais en l'occurrence à être un peu plus précis.

De quelque nature que soit le problème frontalier, les Contras en provenance du Honduras qui ont fait des incursions au Nicaragua ont violé la loi internationale. Les forces du Nicaragua ont comme qui dirait agi de même et ont poursuivi les Contras au-delà de la frontière. Il y a eu un certain nombre d'incidents.

Cependant, ce dont il s'agit, c'est de la participation des superpuissances, voire celle de l'Union Soviétique qui est parfois intervenue dans cette région et ailleurs. Aujourd'hui nous parlons du fait qu'une super-puissance, les États-Unis, s'engage davantage dans ce conflit.

• (1430)

Le ministre va-t-il nous expliquer clairement sa position à ce sujet? D'après lui, cette dernière démarche des États-Unis va-t-elle à l'encontre du but recherché et constitue-t-elle un pas de plus vers une solution militaire plutôt que pacifique? Si c'est là son avis, comme je le pense, va-t-il le dire publiquement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je vais essayer d'être le plus clair possible, à la lumière des renseignements dont je dispose actuellement: la tournure des événements en Amérique centrale ne laisse présager rien de bon, car elle ne reflète pas le succès du plan Arias, le meilleur gage de paix dans la région.

Les renseignements que j'ai ne me permettent pas de passer un jugement sur la nature de la démarche du gouvernement des États-Unis, ni sur ce qui a pu le motiver. A mon avis, aucun Canadien n'est en mesure de se prononcer sur la question.

Nous avons obtenu différents renseignements sur les incidents frontaliers. Si d'autres renseignements devaient nous autoriser à critiquer qui que ce soit, y compris les États-Unis, je n'hésiterais certes pas à m'en prendre à tout gouvernement qui joue un rôle inhabituel et compromet le succès du plan de paix Arias dans cette région-là.

M. Broadbent: Malheureusement, disons que le rôle habituel de l'administration Reagan—je fais une distinction entre elle et celles des autres dans la région—a été d'approuver l'intervention militaire. Le monde entier sait que le président Reagan vient de perdre un vote important au Congrès américain où les membres ont dit clairement ne pas être en faveur d'une intervention militaire.

LE NICARAGUA—ON DEMANDE UNE INSPECTION SUR PLACE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai pris contact aujourd'hui avec les ambassades du Costa Rica et du Nicaragua. Les Nicaraguayens ont catégoriquement nié les déclarations américaines concernant la situation à la frontière. De plus, le président du Nicaragua a proposé aujourd'hui qu'une inspection sur place soit effectuée sous les auspices du secrétaire général des Nations Unies et du président de l'Organisation des États américains. Est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures joindra ses efforts à ceux du président du Nicaragua pour qu'ait lieu cette évaluation impartiale et indépendante de la situation?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire avec certitude pour le moment, c'est que j'y penserai très sérieusement.

* * *

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

LA REMISE DE DROITS DE DOUANE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Lorsque j'ai demandé hier quelle attitude avait prise l'industrie du vêtement quand on lui a offert un ensemble de mesures totalisant 200 millions de dollars, pour l'indemniser du préjudice que lui causera l'accord commercial avec les États-Unis, le ministre a nié que de telles discussions aient été tenues.

J'ai ici le procès-verbal d'une réunion à laquelle ont assisté le sous-ministre du Commerce extérieur et de hauts fonctionnaires des ministères des Finances et de l'Expansion industrielle régionale. Au cours de cette réunion, des responsables de l'industrie ont dit qu'à défaut de mesures appropriées, leur secteur perdrait 35 000 à 50 000 emplois.

Le procès-verbal dit aussi que les engagements pris par les ministres dans le cadre du programme de remise des droits de douane s'élevaient à 100 millions de dollars pour l'industrie du vêtement, à 50 millions pour la confection et à 50 millions pour les textiles. Il me semble que ce sont là des indices suffisants pour croire que le gouvernement a fait une offre précise à l'industrie afin de l'indemniser des graves pertes que l'accord commercial va lui faire subir. Pourquoi le gouvernement revient-il sur cet engagement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous ne sommes revenus sur aucun engagement. Nous avons informé les représentants de l'industrie du vêtement et de l'industrie textile que nous sommes disposés à discuter d'un ensemble d'initiatives pouvant les aider à s'adapter au libre-échange. Le député sait sûrement que si le gouvernement accordait d'importantes remises de droits de douane à l'industrie du vêtement, il encouragerait l'importation au Canada de produits bon marché qui concurrenceraient la production de l'industrie textile canadienne. C'est pour cette raison qu'il faut réaliser un certain équilibre entre les différents secteurs de l'industrie du vêtement et de l'industrie textile de façon que l'aide à un secteur ne nuise pas à un autre.

C'est cet équilibre que nous avons recherché au cours de nos consultations avec les différents secteurs de l'industrie. Comme je l'ai dit auparavant, nous sommes près d'aboutir à une solution. Nous devrions en fait être bientôt en mesure d'annoncer certaines mesures.

LES CONSÉQUENCES DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTAT-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, c'est le gouvernement du Canada qui est responsable du dilemme dans lequel se trouvent les industries du textile et du vêtement en signant un accord avec les États-Unis qui les met dans une position désavantageuse. C'est au gouvernement de trouver une solution fondée sur un engagement minimal.

Hier, deux fabricants de vêtements de la ville de Winnipeg, Gemini et Tan Jay, ont déclaré tous les deux qu'ils seraient obligés de fermer leurs usines et de partir aux États-Unis à cause de l'accord commercial à moins qu'ils n'obtiennent l'aide minimale de 200 millions de dollars qui était offerte initialement, comme le prouve clairement ce compte rendu. Le gouvernement va-t-il rester fidèle à son programme de compensation qui s'élèvera à 200 millions de dollars au minimum et permettra à ces usines de Winnipeg de ne pas fermer leurs portes et aux travailleurs de ne pas perdre leur emploi?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, d'abord, ces deux sociétés, je pense, bénéficient d'excellentes perspectives d'avenir grâce à l'accord de libre-échange. A mon avis, ces deux entrepreneurs reconnaîtraient que ces nouveaux débouchés aux États-Unis leur offrent de très bonnes perspectives d'avenir.

Ce sont des hommes d'affaires et manifestement ils parlent du point de vue de leurs intérêts personnels parce qu'un programme de remise des droits de douane très élevé peut les aider. En même temps que nous les aidons, nous ne voulons pas nuire à l'industrie du textile qui est représentée par plusieurs collègues à la Chambre. Il y a également des fabricants de textile à Winnipeg ainsi qu'à Montréal, Toronto et Vancouver. Le très honorable chef de l'opposition devrait s'en préoccuper.

Nous ne voulons pas nuire à l'industrie textile de notre pays.

M. Axworthy: Vous avez signé l'accord. Vous êtes responsable de ce problème.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député dit que j'ai signé l'accord. C'est un fait. Non seulement je n'ai pas causé de problème, mais j'ai créé de grandes perspectives d'avenir. Le gouvernement a offert d'excellentes perspectives d'avenir à cette industrie.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA PRIME À L'EXPORTATION DE BLÉ AMÉRICAIN

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, on apprend aujourd'hui que, suivant les prévisions du département américain de l'Agriculture, 60 p. 100 environ des exportations de blé américain vont faire l'objet de subventions et que la part américaine du marché mondial va passer de 30 à 41 p. 100. Cela provient principalement des importantes ventes à l'Union soviétique et à la Chine, clients traditionnels du Canada, décrochées grâce aux subventions du programme de stimulation des exportations.

Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui nous disait le 10 octobre 1987 que ces subventions américaines visant à stimuler les exportations sont contraires à l'esprit de l'accord de libre-échange. Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire devant l'emploi de plus en plus efficace de ce programme dans le but de nous enlever des ventes sur nos marchés traditionnels? Qu'est-il disposé à faire à ce sujet dans l'intérêt des agriculteurs canadiens?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, permettez-moi de dire deux ou trois choses en réponse à la question. Tout d'abord, les chiffres dont parle le député sont ceux qui ont été recommandés par le sous-comité, et non décidés par les responsables américains. En deuxième lieu, cela a des conséquences fort claires pour le Canada et démontre l'importance constante de rechercher des accords de libéralisation des échanges avec tous les pays du monde, y compris les États-Unis.

Troisièmement et surtout, le député devrait faire état des énormes succès remportés par la Commission canadienne du blé qui, en dépit du programme de stimulation des exportations, a réussi au cours de l'année écoulée à augmenter de 19 p. 100 à 23 p. 100 le chiffre de nos exportations.

• (1440)

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'ose espérer que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sera en mesure de répondre au nom du gouvernement canadien. Après tout, c'est lui qui a déclaré à la Chambre que cela ne concordait pas avec le libre-échange.

La Commission canadienne du blé accomplit peut-être de l'excellent travail, comme le dit le ministre, mais elle ne devrait pas être obligée d'endurer ce que les Américains essaient de faire avec le Programme de subventions aux exportations. Combien de temps encore le gouvernement canadien va-t-il tolérer ce genre de mesures de la part des Américains? Va-t-on continuer à fermer les yeux et à faire le mort? Ou est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va se décider à protester au nom du Canada et des agriculteurs canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne saurais être plus éloquent ni plus efficace que mon collègue le député de Brandon—Souris, qui a exposé officiellement les circonstances entourant cette affaire.

Le député sait à quel point le problème est complexe. Il sait aussi, car nous en avons discuté, que les principaux ministres du gouvernement américain sont aussi mécontents que nous de ce programme. Il n'ignore pas qu'il a vu le jour par suite d'un conflit entre la Communauté européenne et les États-Unis, dont le Canada pourrait être la principale victime. Il n'ignore pas non plus que par suite d'instances présentées par notre gouvernement parmi d'autres et cela, tout récemment, par le premier ministre auprès de M. Jacques Delors, le président de la Commission européenne, il y a eu enfin un ralentissement dans certains programmes de subventions de la Communauté européenne.

Cela ne nous aide pas autant qu'il le faudrait dans l'immédiat, mais, comme vient de le signaler mon collègue le député de Brandon—Souris (M. Clark), les actions et l'efficacité de la Commission canadienne du blé font que le Canada continue à réaliser des ventes intéressantes à l'étranger pendant que nous réussissons à atténuer de plus en plus les conséquences du conflit qui oppose la communauté européenne et les États-Unis en matière agricole.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DE L'ALIMENTATION DE LA GRANDE-BRETAGNE

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune du très honorable John MacGregor, député et ministre britannique de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: J'attire l'attention des députés, et des ministre aussi, bien sûr, sur la présence à la tribune de l'honorable Stanley Hagen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député d'Algoma a la parole.

M. Foster: Monsieur le Président, nous obtiendrions peut-être de meilleures réponse du ministre de l'Agriculture du Royaume-Uni que nous n'en obtenons du gouvernement d'en face.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Ne pourrait-on pas le faire venir ici?

M. le Président: Je devrais peut-être informer notre très honorable visiteur qu'on ne l'interrogera pas. Le député pourrait-il poser sa question.

M. Foster: Nous inviterons notre honorable invité à assister à la séance du comité de l'agriculture cet après-midi.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA PRIME À L'EXPORTATION DU BLÉ DES ÉTATS-UNIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le rapport de Washington établit clairement que les États-Unis vont appliquer leur programme de subvention des exportations à 60 p. 100 de leurs ventes à des pays comme l'URSS, la Chine et l'Algérie qui sont nos clients traditionnels.

Le plus inquiétant, dans ce rapport, c'est que 40 p. 100 des hausses attribuables à ce programme se sont produites depuis octobre dernier, soit depuis la conclusion de l'accord de libre-échange.

Le ministre est-il d'avis que cette initiative américaine et les projets pour l'année prochaine constituent nettement une atteinte à l'accord de libre-échange, notamment aux dispositions sur le statu quo et à celle prévoyant que l'on tiendra compte des intérêts du Canada lors de l'application du programme de subvention des exportations?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette question est simplement une répétition de la précédente. Sa formulation est telle que je dois répondre non. Toutefois, nous déplorons l'utilisation qu'on fait du programme de subvention des exportations. Certains dirigeants américains sont du même avis que nous, et voilà pourquoi il est important pour nous de faire évoluer les pourparlers dans le cadre du GATT et des négociations bilatérales et autres, afin de résoudre ce problème.

Je profite de l'occasion pour dire, puisqu'on nous a signalé sa présence, que le très honorable secrétaire d'État à l'Agriculture du Royaume-Uni est l'un de ceux qui ont le mieux réussi à faire en sorte que ces questions soient envisagées de manière plus rationnelle.

Des voix: Bravo!

LES CONSÉQUENCES POUR LES AGRICULTEURS CANADIENS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je me demande comment le ministre s'imagine que les agriculteurs canadiens réussiront à survivre. L'an dernier, les prix des céréales ont baissé de 25 p. 100 et durant la présente campagne, ils baissent encore de 19 p. 100. Nous constatons maintenant que les États-Unis violent l'accord et versent des subventions massives. Ils ont majoré leur part du marché mondial des céréales de 10 p. 100 cette année. Comment le ministre peut-il croire que les agriculteurs canadiens survivront avec ces baisses continuelles des prix tandis que les États-Unis versent des milliards de dollars pour subventionner leurs exportations et que nos agriculteurs ne peuvent profiter d'un tel programme?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, on sait fort bien au Canada que la crise dont sont victimes les céréaliculteurs canadiens, notamment ceux de l'ouest, depuis deux ou trois ans est la pire depuis les années 30. Tout en étant aux prises avec cette situation critique, les céréaliculteurs canadiens ont la chance d'être dirigés par un gouvernement qui a fait plus pour l'agriculture au Canada que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada.

Comme le député le sait, même s'il hoche la tête en signe de dénégation, notre assistance financière aux agriculteurs canadiens s'est accrue de 400 p. 100 durant nos quatre années au pouvoir. A cause de cela et de certaines autres bonnes choses survenues ailleurs dans le monde, je pense que nous pouvons envisager un avenir prometteur.

* * *

[*Français*]

LA CULTURE

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'adresse ma question à la ministre des Communications, responsable de la culture. Les problèmes au Centre national des arts et à Téléfilm Canada démontrent qu'il y a au moins deux conséquences du favoritisme dans les agences culturelles. La première, c'est que les agences culturelles ne sont pas bien dirigées. Et la deuxième, c'est qu'il n'y a plus personne qui défend les artistes. Je veux demander à la ministre ce qu'elle va faire pour corriger cette situation.

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais dire au député que je ne m'attends pas à ce que les agences culturelles prennent comme exemple sa nomination à un poste de critique du Nouveau parti démocratique, poste qui lui échappe périodiquement.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Il est maintenant de retour au poste.

M. Broadbent: C'est votre gouvernement, Flora. Vous avez été élue, vaincue, réélue et vous serez vaincue de nouveau.

Une voix: Vous ne serez jamais élu.

M. Broadbent: Combien voulez-vous parier?

M. le Président: Le député de Vancouver-Kingsway a la parole.

M. Waddell: Au moins c'est mieux que Jean Sirois.

L'AIDE FOURNIE AUX ARTISTES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre et je voudrais qu'elle la prenne au sérieux malgré son talent pour le boniment.

Conviendra-t-elle avec moi que les agences culturelles doivent faire deux choses: premièrement, bien s'autogérer et, deuxièmement, défendre les droits des artistes canadiens auprès du gouvernement du Canada? Est-elle d'accord avec cela? Et dira-t-elle aux artistes canadiens que nous allons mettre fin à ces scandaleuses nominations politiques dans les agences culturelles du pays?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je reconnais la nécessité de représenter les artistes et de défendre leurs intérêts au sein des agences culturelles. Le député voudra certainement admettre qu'il y a eu un certain nombre de nominations au cours des derniers mois. Cinquante-quatre pour cent de ces nominations sont allées à des femmes telles que Shirley Thompson, aujourd'hui directrice du Musée des beaux-arts du Canada à Ottawa, Mary Pratt de Terre-Neuve, Edith Butler des Maritimes et Martha Henry au Conseil des Arts du Canada. Je peux donner d'autres exemples au député et je peux aussi lui assurer que les nominations futures seront du même calibre.

• (1450)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE LA THAÏLANDE DIRIGÉE PAR LE SOUS-MINISTRE DE L'INDUSTRIE

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation Thaïe conduite par M. Korn Dabbaransi, sous-ministre de l'industrie.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES DOUANES

LA REMISE DE DROITS—LA RECHERCHE D'UN COMPROMIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans le cadre de l'Entente sur le libre-échange Canada-États-Unis, les dirigeants de l'industrie du textile, du vêtement ainsi que ceux du gouvernement se réunissent et se consultent régulièrement depuis plus de deux mois pour trouver une solution acceptable à un plan de remise de droits de douane pour les tissus importés non produits au pays.

Est-ce que le ministre peut trouver un compromis acceptable, d'autant plus que lors d'une tournée parlementaire effectuée au mois de septembre 1985, un groupe de députés des deux côtés de la Chambre a été à même de constater que neuf manufacturiers sur 10 exportaient déjà avantageusement aux États-Unis, et cela permettra à l'industrie de continuer à prospérer et non de perdre 1 500 emplois par année, comme au temps des libéraux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Oui, monsieur le Président, les fonctionnaires de mon ministère et ainsi que moi-même avons rencontré les représentants de l'industrie du textile et du vêtement pour essayer de développer un compromis au sujet de la remise de droits de douane et d'autres choses dans un «paquet» pour encourager la position concurrentielle des deux industries. J'ai dit que c'est très important d'avoir une «balance» entre les parties au compromis pour encourager les deux industries, l'industrie du textile et aussi celle du vêtement, pour les aider à entrer dans le nouveau monde du libre-échange avec les États-Unis.

[*Traduction*]

M. le Président: Je rappelle aux députés que la période des questions tire à sa fin. Je les invite à raccourcir leurs questions et leurs réponses.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE VENIR EN AIDE À LA RÉGION SUD-OUEST DE MONTRÉAL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, rien ne va plus dans le dossier économique de Montréal avec ce gouvernement conservateur. Après son échec dans le dossier de l'est de Montréal, son échec dans l'implantation d'un véritable centre bancaire tel que promis, après son inaction dans l'Agence spatiale, l'aménagement du Vieux-Port, le développement du port de Montréal, le projet Soligaz, les chantiers maritimes, maintenant c'est au tour de la région du sud-ouest de Montréal à être en difficulté.

Ma question au ministre d'État (Immigration) est la suivante: Le Comité d'urgence du sud-ouest de Montréal voudrait que le gouvernement fédéral participe financièrement et activement au sein d'un comité de relance de l'économie du sud-ouest de Montréal. Est-ce que le ministre serait prêt à répondre oui à cette demande, et quand va-t-il annoncer une telle acceptation de ce projet?

M. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je vois très clairement que la relance économique a vraiment commencé. Si vous voyez le taux de chômage à Montréal: en février 1988, c'est 8.8 p. 100, en baisse de plus de 4 p. 100. Le nombre d'emplois créés depuis février 1985 est de 132 000 à Montréal.

M. le Président: L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole pour une question supplémentaire très courte, s'il vous plaît.

LA RÉPARTITION DES CONTRATS—ON DEMANDE À CONNAÎTRE LES CRITÈRES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur un autre dossier qui concerne l'Agence spatiale. Hier, le maire de Montréal, M. Doré, a dit qu'il serait intraitable, et qu'il serait inacceptable . . . Si le ministre d'État (Sciences et Technologie) peut aller à son banc.

Hier, le maire de Montréal a dit qu'il serait intraitable, et qu'il serait inacceptable que Montréal soit pénalisé au niveau de l'Agence spatiale. Le maire de Montréal aimerait savoir à partir de quels critères de justice le ministre a décidé de faire une répartition des contrats au niveau des programmes de l'Agence spatiale et d'accorder seulement 35 p. 100 à la province de Québec, alors qu'on sait que 80 p. 100 de la recherche se fait au Québec? A partir de quels critères avez-vous décidé d'un tel chiffre?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Rien n'est immuable, monsieur le Président. Les consortiums industriels qui vont agir en tant qu'entrepreneurs dans le cadre du programme spatial se sont vus fixer des objectifs de façon à élaborer un mode de distribution national pour certains des travaux de recherche et de développement associés au programme spatial. Nous avons choisi les travaux traditionnels qui étaient alloués naguère à diverses régions comme l'Ontario et le Québec. Nous avons demandé que toute nouvelle augmentation de fonds soit répartie entre ces régions dans la même proportion, mais qu'une partie soit utilisée pour créer également une certaine masse critique dans les provinces de l'Atlantique et dans celles de l'Ouest.

Questions Orales

L'ÉNERGIE

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le mois dernier, la compagnie Maritime Electric a ajouté à la note d'électricité mensuelle de ses clients de l'Île-du-Prince-Édouard un avis leur annonçant que, en raison de la déréglementation proposée pour le secteur de l'électricité, le prix de l'électricité risquait d'augmenter considérablement dans la province. En conséquence de cet avis qu'accompagnait une carte-réponse à poster aux députés, j'ai reçu des milliers de cartes m'apprenant que les insulaires ne veulent pas voir augmenter leur note d'électricité. Je n'y tiens pas moi non plus.

Voici ma question: qu'a-t-on prévu au juste au sujet de cette déréglementation? Le ministre peut-il m'assurer ainsi qu'aux habitants de l'île que les tarifs d'électricité dans l'Île-du-Prince-Édouard n'augmenteront pas injustement en raison de cette déréglementation?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue est bien informé, le gouvernement est à revoir la politique d'électricité au Canada. Dans ce sens, d'ici quelques semaines, j'aurai l'occasion de présenter au Cabinet une proposition.

Le gouvernement est bien au fait des difficultés rencontrées par les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard. D'ailleurs, mes collègues du gouvernement m'en ont très bien informé.

Nous y sommes sympathiques et nous cherchons avec ces derniers des solutions qui permettraient aux citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard de jouir de tarifs comparables à ceux d'ailleurs.

Je crois beaucoup que la coopération entre les provinces et entre les responsables de régies d'électricité aiderait beaucoup le gouvernement et les citoyens à trouver les solutions appropriées.

* * *

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES EMPLOYÉS DU CANADIEN PACIFIQUE—L'APPLICATION DU PROJET DE LOI C-85

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il sait que, en août dernier, nous avons adopté le projet de loi C-85, prévoyant le retour au travail des employés des chemins de fer. Pour s'assurer qu'ils reprendraient effectivement le travail, le gouvernement y avait prévu à leur intention des amendes très lourdes. Ces gens ont donc repris le travail.

Aujourd'hui, la Société des chemins de fer Canadien Pacifique menace ses employés, qui feraient mine de respecter d'autres piquets de grève organisés par d'autres syndicats de cheminots, de les traîner devant les tribunaux et de les matraquer pour ainsi dire avec le projet de loi C-85. Ainsi, ces travailleurs se trouvent à être doublement menacés par cette mesure. Ils ont obéi à la loi quand elle a été adoptée et voilà que le Canadien Pacifique souhaite encore une fois s'en servir contre eux. Je voudrais que le ministre m'explique pourquoi on place ces gens dans une position aussi précaire?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme le sait le député, le ministre du Travail consulte en ce moment ses homologues provinciaux. La question que le député soulève est importante et j'en prends note.

Je rappelle également au député, qui le sait pertinemment d'ailleurs, qu'il arrive parfois au Canadien Pacifique d'avancer des choses qui ne tiennent plus tout à fait quand vient le temps de passer aux actes.

M. le Président: Je donne la parole au député de Churchill pour poser une question supplémentaire, mais je le prie d'être bref.

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les réflexions du ministre sur le Canadien Pacifique sont très encourageantes. Cependant, le ministre a été absent toute la semaine, et je veux poser cette question.

Les travailleurs sont menacés en ce moment. Je voudrais une déclaration précise du gouvernement, et je voudrais savoir quand nous aurons cette déclaration.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le gouvernement ne peut pas faire de déclaration précise à l'heure actuelle. Comme le député le sait, le ministre du Travail est absent cette semaine. Il est en consultation avec ses collègues provinciaux au sujet d'un programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, initiative que le député et son parti appuient, je le sais.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE LA DISTRIBUTION DU COURRIER À DOMICILE POUR LES COLLECTIVITÉS DE 2000 UNITÉS OU PLUS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, en juin 1985, le gouvernement, avec la Société canadienne des postes, a décidé de ne plus livrer le courrier à domicile aux communautés de 2 000 portes ou plus. Un groupe de 174 communautés ont été affectées par cette mauvaise décision qui coûte 360 millions de dollars et non pas une somme de 1.3 milliard de dollars, comme le répète tous les jours le ministre.

Je pose la question à celui qui voudra y répondre, étant donné que le ministre responsable de la Société canadienne des postes n'est pas à la Chambre. Le gouvernement est-il prêt à étudier d'autres possibilités d'augmenter les revenus de la Société canadienne des postes, sans augmenter le prix des timbres, pour donner les services de livraison à domicile aux communautés de 2 000 portes ou plus?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le ministre responsable de Postes Canada a répondu à cette question plusieurs fois puisque le député et d'autres de ses collègues la lui ont déjà posée. Je mets cependant en doute la logique mathématique qui a permis au député d'en arriver à cette conclusion.

M. le Président: Je regrette d'avertir les députés qu'ils devront s'en tenir à une seule question parce qu'il reste peu de temps. La parole est à la députée de Vancouver-Est.

* * *

L'AVORTEMENT

L'ALBERTA—LE MAINTIEN DES COMITÉS D'AVORTEMENT THÉRAPEUTIQUE DANS LES HÔPITAUX RURAUX

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Le ministre de la Santé de l'Alberta permet aux hôpitaux ruraux de conserver les comités d'avortement thérapeutique même si la Cour suprême les a déclarés inconstitutionnels. Puisqu'en continuant de verser des fonds dans ce cas, le gouvernement fédéral se fait complice de la violation de la Charte, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour faire respecter la loi?

Pourrait-il aussi étudier la question des programmes préventifs que l'Alberta a retirés du régime de soins médicaux, comme les dispositifs intra-utérins, la ligature des trompes et la vasectomie pour voir si on ne pourrait pas continuer à les offrir pour réduire le nombre d'avortements?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu à la Chambre à la deuxième moitié de cette question. Elle concerne la portée de la Loi canadienne sur la santé et le rôle des provinces dans l'administration et la gestion de leurs systèmes de soins médicaux. Premier point.

Je voulais dire ensuite que les soins médicaux relèvent de la compétence des provinces. La manière dont les provinces offriront les services d'avortement par suite de la décision de la Cour suprême n'est pas encore déterminée, comme nous le savons tous.

Quant au jugement de la Cour suprême, le gouvernement du Canada s'attend évidemment à ce que les provinces respectent la loi, comme je l'ai dit à propos d'autres questions. Je répète que je ne peux en dire davantage tant que le gouvernement fédéral n'aura pas proposé une autre loi.

M. le Président: Ce sera la dernière question. La parole est au député d'Etobicoke-Nord.

* * *

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. La ministre sait que le Centre national des Arts est à la recherche d'un nouveau directeur depuis maintenant deux ans. La démission, hier, du président du conseil d'administration, M. Boutin, a aggravé le problème. Il est important que le nouveau directeur et le nouveau président du conseil d'administration puissent travailler efficacement ensemble.

Je sais que la ministre partage mes préoccupations et celles d'autres députés et je me demande si elle peut nous dire d'ici quand elle verra à nommer un nouveau président?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens à féliciter publiquement M. Pierre Boutin de son travail et de son dévoument tant envers le Centre des Arts qu'envers la communauté artistique en général pendant son mandat.

Je peux assurer le député et tous les députés que la nomination d'un nouveau président sera faite bientôt. Le nouveau président devra en priorité trouver un directeur général. Le député n'est pas sans savoir, j'en suis certaine, qu'en vertu de la loi, la nomination du directeur général incombe au conseil d'administration du Centre. Il ne s'agit pas d'une nomination du gouverneur en conseil.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader parlementaire adjoint du gouvernement de nous donner les précisions habituelles sur les travaux de la Chambre.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, demain et lundi, 18 et 21 mars, seront des jours désignés. Le mardi 22, nous avons l'intention de reprendre le débat de deuxième lecture du projet de loi C-93. Sans que cela revête un caractère officiel, je voudrais d'ailleurs demander à ce propos si les autres partis accepteraient de prolonger les heures de séance ce jour-là pour nous permettre de terminer le débat sur cet important projet de loi. Je fais cette proposition parce que nous avions prévu d'étudier mercredi des mesures législatives concernant les affaires indiennes. Jeudi sera le dernier jour désigné de ce trimestre et nous aimerions que la Chambre adopte divers projets de loi vendredi. S'il est impossible de terminer le C-93 mardi, nous le reprendrions vendredi.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'entends parler de prolongation de la séance, mardi prochain, pour terminer l'étude du projet de loi C-93. Bien sûr, je vais devoir consulter nos critiques pour savoir où en est ce projet de loi. J'en reparlerai ensuite au leader parlementaire ajoint du gouvernement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il me faudra également procéder à des consultations sur l'offre du gouvernement au sujet du projet de loi C-93. Je reprendrai contact à ce sujet avec le leader adjoint du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT— LES DROITS DES AUTOCHTONES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Murphy:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour ne pas s'être occupé des besoins des autochtones du Canada, y compris:

a) le droit à l'autonomie.

b) la fourniture d'habitations, de soins de santé et d'équipements d'enseignement adéquats.

c) les installations essentielles d'épuration de l'eau et de traitement des eaux d'égout.

d) des possibilités d'emploi et de formation adéquates et

e) les ressources financières nécessaires pour mettre pleinement en valeur les ressources humaines et économiques des communautés autochtones.

M. le Président: Lorsque la séance a été levée à 13 heures, c'était le député de Skeena qui avait la parole.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, nous sommes très heureux d'avoir parmi nous à la tribune un Canadien et habitant de la Colombie-Britannique bien connu, M. Frank Calder, qui a eu l'honneur d'être le premier Indien à être élu à une assemblée législative au Canada. C'était en 1949 et il a été un parlementaire distingué pendant plus de 30 ans.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: De nombreux Canadiens savent que c'est M. Calder qui, le premier, a porté devant la Cour suprême du Canada la question du titre aborigène qui a fait jurisprudence et sur laquelle les juges ont rendu une décision partagée en 1972.

Je voudrais parler un moment des événements survenus en Colombie-Britannique et qui ont débouché sur la remarquable affaire Calder et un changement d'attitude du gouvernement fédéral au sujet des revendications globales.

Comme le savent les députés, le premier rapport que les Nishga, le peuple le plus autochtone de la Colombie-Britannique ont eu avec des non-autochtones du reste du monde, c'est quand le capitaine Vancouver est arrivé avec son expédition à l'Inlet Observatory et à Salmon Cove.

Avec le recul, il est intéressant de signaler qu'en 1858, la compagnie de la Baie d'Hudson a effectué pour la colonie de Colombie-Britannique ce que l'on pourrait appeler un recensement. Il a été facile d'y dénombrer les non-autochtones, puisqu'il y avait 400 Blancs à Victoria à l'époque. Ils ont estimé qu'il y avait 63 000 Indiens en Colombie-Britannique. Récemment, les historiens ont démontré qu'il y avait peut-être 400 000 Indiens sur le littoral de la Colombie-Britannique et dans le nord-ouest du Pacifique avant l'arrivée des Blancs. Bien des gens qui sont ici aujourd'hui savent que c'est la variole qui a décimé plus de 90 p. 100 des autochtones en Colombie-Britannique au cours des années 1860 et 1870.

En Colombie-Britannique, les autochtones étaient bien plus nombreux que les non-autochtones d'après les registres de la compagnie de la Baie d'Hudson, 63 000 contre 400 il y a seulement un siècle, et on s'apperçoit que c'était le cas dans presque toutes les régions du Canada. C'est grâce aux alliances très importantes qui ont été conclues que notre pays a vu le jour et a gagné la guerre de 1812 et d'autres grandes batailles auxquelles il a participé au sein de l'Empire au cours des derniers siècles.

La situation est inversée maintenant. Il y a maintenant 25 millions de Canadiens. Il suffit de consulter les documents déposés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) pour constater combien on est loin de l'énorme population autochtone et des importantes alliances militaires et économiques visant le commerce des fourrures, la sylviculture et les industries minières. On voit maintenant que les non-autochtones sont bien plus nombreux que les autochtones.

D'après les registres du gouvernement, à la date de décembre 1986, il y avait 387 829 Indiens de plein droit et Inuit au Canada. Au cours de l'année 1986, 10 844 personnes supplémentaires ont été réintégrées à la suite des pressions exercées sur le Canada par les Nations Unies par l'intermédiaire de l'affaire Lovelace en vue de changer l'alinéa 12(1)b) de la Loi sur les Indiens qui avait pratiqué une discrimination sexuelle contre les Indiennes pendant presqu'un siècle. Entre juin 1985 et mai 1987, on a réintégré 24 708 personnes, mais on n'a octroyé que 25 millions de dollars, soit environ 1 000 $ par personne, pour aider ceux qui retournaient dans leurs communautés d'origine. Le gouvernement a estimé que quelque 56 000 personnes seraient réintégrées, mais nous savons que plus de 100 000 en ont fait la demande jusqu'à présent et qu'il n'y en a que la moitié qui ont été vraiment réintégrées.

Précédemment dans la journée, le secrétaire parlementaire du ministre a déclaré que, si on considère les indicateurs sociaux pour évaluer le sort des autochtones du Canada, tous les Canadiens devraient frémir en se rendant compte que les autochtones connaissent un taux de mortalité infantile le plus élevé du Canada; l'espérance de vie la plus basse du Canada, quelque dix ans de moins que n'importe quelle autre minorité; un taux de chômage et de suicide le plus élevé et le plus faible niveau de vie, pour ne citer que quelques indicateurs sociaux.

Il y a 592 bandes au Canada comptant de 2 à plus de 11 000 membres. On compte 2 263 parcelles de terrain distinctes pour une population en pleine croissance dont les deux tiers des membres ont moins de 25 ans.

• (1510)

Le gouvernement du Canada a lancé une attaque dont nous n'avons pas vu l'équivalent deuis le Livre blanc de Jean Chrétien en 1971. Le gouvernement actuel est allé plus loin, comme nous l'avons constaté avec la version de 1980 du massacre des bisons, soit le document préparé par le groupe de travail d'Erik Nielsen dans son étude sur les moyens d'assimiler et d'éliminer les autochtones au Canada.

Nous avons maintenant vu le premier ministre fermer la voie constitutionnelle. C'est intentionnellement qu'il a échoué, à mon avis. Nous pouvons constater jusqu'où le gouvernement est prêt à aller pour bloquer l'évolution constitutionnelle et la transmission de pouvoirs en consultant simplement le Budget des dépenses que le ministre a déposé il y a quelques semaines à peine. Au poste Politique et Constitution, à la page 2-35 du Budget des dépenses, nous notons une réduction de 30 p. 100 des crédits. Les effectifs dans ce domaine ont été réduits des deux tiers depuis 1986. Au poste Négociation de l'autonomie gouvernementale, nous notons une réduction de 25 p. 100 des crédits, et les effectifs y ont été réduits de moitié depuis l'année dernière.

Les réductions de ce genre sont absolument indéfendables. Quand j'ai commencé mon intervention juste avant 13 heures, j'ai tâché de rappeler aux députés et aux Canadiens en général ce qu'on pouvait lire dans la Loi constitutionnelle de 1982, un document très récent qui déclare ceci: «Les droits existants—ancestraux ou issus de traités—des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés». «Reconnaissance» veut dire que le Parlement et les assemblées législatives doivent reconnaître ce que sont les droits des autochtones de posséder des terres, de pêcher, de chasser, de piéger ou de poursuivre leurs activités culturelles.

Depuis plus d'un siècle, chose tout à fait regrettable, on écarte le Potlatch, Parlement traditionnel où j'ai souvent l'honneur d'être présent dans ma circonscription et où l'on discute de questions juridiques et constitutionnelles extrêmement importantes. Le fait que l'on «confirme» les droits en question signifie qu'il faut accélérer la procédure de règlement des revendications globales et particulières, afin de réaliser les objectifs constitutionnels que l'on a soumis aux Canadiens il y a six ans seulement.

Il suffit de se pencher sur certaines des autres compressions effectuées pour comprendre vers quoi se dirige le gouvernement c'est-à-dire, comme le précisent de nombreux dirigeants autochtones du Canada, sinon tous, un génocide culturel. Les prêts reliés à des revendications globales sont réduits de plus de 20 p. 100 ou de 10 millions de dollars, comme on peut le constater dans le budget des dépenses, sous la section 2-36. Les crédits consacrés au perfectionnement des ressources humaines ont été réduits de plus de 50 p. 100 depuis 1986, si l'on en croit la section 2-42 des prévisions budgétaires qui viennent juste d'être déposées. On a réduit les crédits de 24 millions de dollars et les effectifs, de 60 p. 100. Si nous n'entendons pas nous charger du perfectionnement des ressources humaines, vers quoi le gouvernement souhaite-t-il se diriger? Les crédits consacrés à la mise en valeur des ressources renouvelables sont passés de 30 millions de dollars, en 1986, à 4 millions de dollars. Il s'agit d'une réduction de 26 millions de dollars, et les effectifs sont passés de 28 à 4 personnes.

Comme je l'ai précisé ce matin, la seule augmentation tangible du budget du ministre responsable des affaires autochtones découle de l'intervention des Nations Unies dans l'affaire Lovelace. On consacre des sommes dérisoires au logement, à l'enseignement postsecondaire et aux frais médicaux.

Examinons certaines des autres compressions: les sommes consacrées à l'autonomie politique, aux revendications globales, au développement économique ainsi qu'aux terres, aux réserves et aux fiducies passent, respectivement, de 13 millions de dollars à 11 millions de dollars, de 78 millions de dollars à 73 millions de dollars, de 82 millions de dollars à 66 millions de dollars, et enfin, de 48 millions de dollars à 41 millions de dollars. Dans tous les domaines fondamentaux du développement, on s'aperçoit que le gouvernement sabre dans les crédits.

Prenons pour exemple un aspect du mandat du ministère: le soutien des poursuites et la protection de l'environnement, les terres, les fonds et successions et le reste. On s'aperçoit que sur les 41 millions de dollars prévus—et je cite là les chiffres contenus dans les prévisions budgétaires du ministre—51,3 p. 100 vont aux dépenses en personnel. Plus de la moitié des crédits servent donc à payer les employés du ministère. Quelque 22,9 p. 100 sont destinés à d'autres dépenses de fonctionnement et ce sont donc les employés du ministère ou les experts-conseils engagés par ce dernier qui en profitent. Ainsi, à peine 25,8 p. 100 des crédits sont consacrés dans, les faits, à la protection de l'environnement, au soutien des poursuites, aux revendications particulières, aux terres, aux fonds, aux successions et le reste. On constate qu'un quart seulement des crédits votés par le Parlement finissent par profiter aux autochtones, dans leurs régions respectives.

Je demande aux députés de méditer sur les informations qui suivent. Si le budget fédéral a triplé en réalité en dix ans, le financement des affaires des autochtones est demeuré inchangé en dollars fixes de 1981. J'ai demandé à la librairie du Parlement d'examiner tous les documents—prévisions budgétaires, dépenses réelles, documents du Conseil du Trésor et ainsi de suite. Aussi, je me rends compte que les crédits accordés aux autochtones sont en fait demeurés inchangés pendant une décennie, alors que dans presque tous les autres postes de dépenses gouvernementales, ils ont doublé, triplé voire davantage.

Nous constatons que les autochtones sont tenus à l'écart de l'évolution constitutionnelle, qu'ils ne reçoivent pas d'indemnités pour les conséquences de la mise en valeur des ressources, qu'ils ne reçoivent pas d'argent pour intenter des procès, sauf en appel, qu'ils ne reçoivent pas de crédits au logement et qu'ils n'ont pas droit au développement économique. La situation est vraiment triste. Quiconque a examiné la situation des autochtones du Canada de près ne peut donner son appui à un gouvernement qui s'entête dans cette voie.

Ces derniers mois, j'ai eu l'occasion d'assister à une réunion avec Miles Richardson, président du Conseil de la nation Haïda, avec le ministre responsable des Affaires indiennes. Au bout d'une heure, Miles Richardson a finalement posé la question la plus émouvante qui ait jamais été posée au ministre tout au long de sa carrière politique. Il lui a demandé à brûle-pourpoint: «Quelles sont vos responsabilités envers le peuple Haïda en tant que ministre des Affaires indiennes?» Le ministre chargé des affaires des autochtones, qui était là avec moi, n'a rien dit. Il n'a pas parlé, signifiant ainsi que ses responsabilités envers les peuples autochtones comme la nation Haïda n'existaient pas et pourtant, il a un budget de 2 milliards de dollars, il dirige un ministère énorme, et il se déplace en limousine.

Les Nisga sont là. Frank Calder est là. Il essaie depuis plus d'un an de rencontrer le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) et le ministre responsable des affaires autochtones, en envoyant des lettres, en faisant des appels téléphoniques et en envoyant des messages téléscriptés. Cela fait cinq jours qu'ils sont ici à attendre que l'un ou l'autre ministre puisse leur consacrer cinq minutes. Les deux ministres qui ont le plus à voir avec leur cas ont refusé catégoriquement de les recevoir.

Dans la circonscription où j'habite, je représente des Haïdas, des Nishgas, des Tsimshians, des Haislas, des Gitskan-Wet'suwet'en, des Tahltans, et des Tlingits. C'est sans doute la région où il y a le plus de peuples autochtones au sud du 60e parallèle. Cette région du nord-ouest de la Colombie-Britannique regroupe plus de 25 000 autochtones.

Je voudrais prendre un instant pour examiner la motion à l'étude. Elle blâme le gouvernement pour ne pas s'être occupé des besoins des autochtones du Canada, notamment en ce qui concerne leur droit à l'autonomie, la fourniture d'habitations, de soins de santé, de services d'enseignement, et ainsi de suite. A cet égard, il suffit de voir ce que le ministre des Affaires indiennes a répondu il y a quelques semaines à la Chambre quand j'ai posé une question au premier ministre au sujet des revendications globales des autochtones. J'avais demandé ce que le gouvernement faisait et pourquoi le premier ministre ne s'était jamais rendu en Colombie-Britannique pour dire: «La Constitution et les lois du Canada confient effectivement au gouvernement fédéral le soin de négocier des ententes dans le cadre des traités en Colombie-Britannique.» Il n'y a que le Traité 8 et les quatorze traités du gouverneur Douglas. Pour le reste, la Colombie-Britannique doit négocier globablement avec les premiers citoyens de la région.

Dans ma région du nord-ouest de la Colombie-Britannique sur la Skeena, il existe des dossiers écrits qui remontent à 10 000 ans au sujet du commerce le long de la Skeena, de la Nass et des autres cours d'eau de la région. Bien trop de Canadiens ne sont pas au courant de la longue et belle histoire culturelle et individuelle des peuples autochtones de notre continent.

A l'échelle internationale, la Convention 107 de l'Organisation internationale du travail porte sur les autochtones. Sur les directives du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), du ministre du Travail (M. Cadieux) et du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouvernement essaie d'obtenir l'assimilation des peuples autochtones au lieu de défendre leurs intérêts à titre de personnes et de groupes individuels indigènes au Canada. Il préfère les considérer comme des populations minoritaires. La plus importante coalition de groupes autochtones de l'histoire du Canada, l'*Indigenous Working Group*, s'acharne depuis longtemps à lutter contre cette attitude.

• (1520)

Plus récemment, devant le sous-comité des Nations-Unies sur les droits de la personne, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ses fonctionnaires à Genève ont avancé force arguments pour s'opposer à une étude des traités des Indiens du Canada et d'autres populations indigènes du monde entier qui, c'est bien connu, sont les plus menacées de la terre. Pourquoi le Canada a-t-il pris la tête des pays qui s'opposent à une étude des traités? Il suffit de se reporter à la version de 1980 du massacre des bisons rédigée par M. Nielsen, aux coupes budgétaires, au refus du gouvernement de s'occuper des revendications territoriales globales ou spécifiques pour comprendre pourquoi. Jusqu'à présent, monsieur le Président, le gouvernement ne s'est occupé que de 32 revendications territoriales spécifiques sur 428. Depuis 1986, il a réduit les fonds alloués à la préparation de ces revendications de 30 millions de dollars à un million. Aucun ministériel voyageant au Canada ne saurait prétendre devant un autochtone qu'un gouvernement dirigé par Brian Mulroney veillerait . . .

Des voix: Règlement!

M. Fulton: . . . à régler les revendications globales ou spécifiques, vu les crédits qu'il a accordés à cet égard.

Examinons un autre exemple et voyons comment le ministre a été mêlé en Alberta à l'affaire du lac Lubicon. Le comité, composé en majorité de ministériels, s'était prononcé pour demander à E. Davie Fulton de comparaître et de s'occuper des négociations avec la tribu du lac Lubicon à titre de médiateur. Le ministre a refusé catégoriquement, même s'il s'agissait d'un vote majoritaire dont il était fait état à la Chambre. Le ministre a refusé d'accepter l'opinion de tous les députés et de nommer un ancien ministre de la justice de John Diefenbaker, un juge renommé et respecté de la Cour suprême de la Colombie-Britannique que le même gouvernement avait nommé pour examiner l'affaire Lubicon. Au lieu de cela, qu'a fait le ministre? Il a donné 9,5 millions de dollars à la société *Daishowa Paper Corporation* et le gouvernement de l'Alberta a cédé sans soumission 11 000 milles carrés de l'Alberta, sans la moindre évaluation préalable de l'impact environnemental, contrairement à l'ordre exprès du Cabinet. Le Cabinet avait besoin de cette évaluation préalable dans le cas de cette usine de pâte qui sera situé immédiatement à l'extérieur du Parc national Wood

Buffalo. C'est une usine de pâte qui va affecter les terres fédérales, non seulement le parc national, mais également les autochtones qui habitent le Parc national Wood Buffalo, sans parler de l'impact qu'elle aura sur les indiens du lac Lubicon.

Je pourrais m'étendre encore davantage là-dessus, mais je pense que les chiffres et les faits que j'ai consignés aujourd'hui démontrent que le gouvernement est résolu à procéder au génocide culturel des autochtones Inuit et des Métis du Canada, ce dont il devrait avoir honte.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre part à ce débat, surtout à la suite de mon collègue, le député de Westakiwin (M. Schellenberger) qui me montre le chemin. Depuis qu'il a été élu député, il a su se distinguer par sa connaissance des affaires indiennes et l'intérêt qu'il porte à l'avenir des autochtones du Canada. Je suis absolument ravi de le suivre dans ce débat.

Je voudrais cet après-midi préciser certaines choses au sujet de la question de la santé de nos autochtones et mettre les députés au courant des services que le gouvernement fédéral assure par l'entremise de la Direction générale des services médicaux de mon ministère, laquelle a pour objectif d'améliorer et de protéger la santé des Inuit et des Indiens.

Je voudrais signaler au départ que les Services de soins infirmiers des Indiens et des populations du Nord travaillent en étroite collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et qu'il est extrêmemnt important, pour la mise au point et la mise en oeuvre des programmes, de consulter les dirigeants indiens et leur peuple au sujet des services de santé qui leur sont destinés. Je rappelle à la Chambre que, en 1979, le gouvernement conservateur a reformulé la politique fédérale relative aux services de santé des Indiens. Voilà le travail que nous avons réussi à accomplir dans la courte période pendant laquelle nous avions formé le gouvernement à cette époque-là.

Ce document, préparé par l'actuel secrétaire d'État du Canada (M. Crombie) pour notre gouvernement, avait fait table rase des politiques que nous jugions à l'époque limitatives et grippe-sou et qu'appliquait l'ancien gouvernement libéral. La politique relative aux services de santé des Indiens reconnaît pour la première fois les rapports traditionnels qui existent entre les autochtones et le gouvernement fédéral. Quiconque a étudié le droit constitutionnel et ces rapports en vient naturellement et inexorablement à cette conclusion. On tient aussi compte du fait qu'il n'y a au Canada qu'un seul système de soins médicaux qui se compose d'éléments fédéraux, provinciaux et communautaires ou locaux, ainsi que du fait que les services de santé qui sont offerts aux autochtones influencent directement leur développement. Dans des discussions avec l'Assemblée des premières nations qui ont eu lieu il y a à peine sept à dix jours, on a de nouveau fait valoir très clairement ce point. Je me réjouis de la façon dont ces discussions se sont déroulées et de constater que le transfert de la responsabilité en matière de santé est absolument perçu par les chefs comme un modèle à suivre dans leur marche vers la prise en main de leur vie et vers l'autonomie administrative.

La politique relative aux services de santé pour les Indiens établit la nécessité absolue d'une participation accrue des collectivités indiennes et inuites aux affaires et programmes concernant leur santé et leur bien-être.

Comme preuve de bonne volonté, le gouvernement conservateur a supprimé en 1979 les lignes directrices restrictives de 1978 régissant les soins de santé non assurés et a décrété que les frais de transport nécessités pour obtenir des soins médicaux, les médicaments d'ordonnance, les verres correcteurs, les soins dentaires et d'autres éléments non couverts par notre programme national d'assurance-maladie seraient offerts aux Indiens et Inuit qui en ont besoin. Je sais que ce n'est pas courant de dire cela à la Chambre, mais je trouve des plus étranges que le vérificateur général ait signalé dans l'un de ses rapports qu'on devrait surveiller l'extension de ces programmes, que cela entraînait des dépenses plus élevées que les hausses qu'accusent habituellement les dépenses dans d'autres ministères. La raison en est qu'il y avait un vide à combler et c'est ce qu'on faisait. L'aspect le plus important de cette politique est probablement que le gouvernement reconnaît les besoins particuliers des autochtones dans le domaine des soins de santé. C'est ce qui a poussé notre gouvernement à accroître les fonds affectés aux services de santé aux Indiens et aux habitants du Nord et à renforcer les programmes requis pour protéger la santé de nos autochtones.

Qu'en est-il de la santé des Inuit et des Indiens? Durant les quelques minutes dont je dispose, je voudrais citer des statistiques sur leur état de santé mais je voudrais d'abord, monsieur le Président, vous donner quelques renseignements tirés de la publication de Statistique Canada intitulée *Les Autochtones au Canada*, parue en 1979. Je crois que ces données montrent combien les Indiens ont souffert durant des années de la négligence du gouvernement libéral.

Par exemple, à ce moment-là, lorsque des modifications ont été apportées à la politique, plus de la moitié des Indiens inscrits vivant dans des réserves n'étaient jamais allés à l'école secondaire. Seulement 42 p. 100 des Indiens et 22 p. 100 des Indiennes vivant dans des réserves avaient un emploi. Près du quart des maisons situées dans des réserves avaient besoin de réparations. Plus de 50 p. 100 n'avaient pas le chauffage central, 32 p. 100 étaient surpeuplées et 30 p. 100 n'avaient pas de salles de bains.

Tous ceux d'entre nous qui représentons des autochtones et qui voyons ce qui se passe dans les réserves savons qu'il nous reste beaucoup à faire. Je suis toutefois heureux de constater les changements survenus dans certaines réserves, du moins depuis les 15 ans que je suis ici. Les chefs locaux ont pris le contrôle et, au moyen de programmes gouvernementaux et privés, ont réalisé les progrès que nous pouvons noter aujourd'hui. Nous devrions souligner ces avances aux autres membres de la société canadienne au lieu de propager un stéréotype qui, à mon avis, fausse la réalité. Comme les données sur les Inuit nous mèneraient probablement aux mêmes conclusions et que je manque de temps, je n'aborderai pas cette question pour l'instant.

Le député de Wetaskiwin a déjà avisé la Chambre des mesures prises par le ministère des Affaires indiennes et du Nord pour améliorer les conditions dans les réserves, améliorations qui se font attendre depuis longtemps. Quoi qu'il en soit, c'est

dans ce contexte dont nous avons hérité que mon ministère doit s'efforcer de fournir des services de santé à près de 600 réserves indiennes situées dans les dix provinces et les deux territoires de même qu'à plus de 50 groupes inuit disséminés d'un bout à l'autre du Canada.

Examinons quel est l'état de santé de nos autochtones. Des indices positifs révèlent que leur état de santé s'améliore, mais les Indiens et les Inuit ont encore, comme je l'ai d'ailleurs signalé dans le document intitulé «Assurer la santé de tous», beaucoup de progrès à réaliser avant d'en arriver à l'état de santé dont jouissent la plupart des Canadiens. Nous pourrions également lier la question à leur situation économique. Les députés qui représentent des autochtones le comprennent également.

Dans la période de plus de 40 ans durant laquelle la direction des services médicaux de mon ministère a fourni des services de santé aux autochtones, on a constaté une diminution sensible du taux de nombreuses maladies contagieuses et une amélioration du taux de mortalité parmi les mères, les bébés et les jeunes enfants. Les localités reculées et isolées ont un meilleur accès aux services hospitaliers et médicaux et peuvent plus facilement mettre sur pied des programmes de médecine préventive. J'estime aussi qu'il convient de signaler que de nombreuses personnes qui ont travaillé dans ces localités souvent très isolées leur ont rendu des services dignes de nos éloges. Nous l'oublions de temps à autre. Quand je rends visite aux centres de santé, notamment quand je vois les infirmières dans ces centres et les représentants en santé communautaire, leur dévouement m'impressionne toujours. Je voudrais également signaler aux députés que certains de ces représentants autochtones travaillent pour leur collectivité et le ministère depuis plus de 10 ou 15 ans. Ce service a également été assuré à l'échelle locale.

• (1530)

Cependant, j'estime quand même que l'état de santé des Inuit et des Indiens demeure mauvais en comparaison de celui des autres Canadiens. Par exemple, de 1982 à 1985, le taux de mortalité postnéo-natale parmi les Indiens du Canada était de 10,9 par 1 000 naissances vivantes par rapport à 3 pour 1 000 seulement dans le cas des bébés non indiens. L'espérance de vie des hommes indiens est de 62,4 ans à comparer à 71,9 ans pour l'ensemble de la population masculine du Canada. L'espérance de vie des Indiennes est de 68,9 ans tandis que les femmes canadiennes vivent en moyenne 78,9 ans.

Les principales causes de décès chez les Indiens et les Inuit sont les accidents, la violence et les empoisonnements. Les décès par blessures et par intoxication sont trois fois plus nombreux que dans l'ensemble de la population. Tout le monde, je pense, se réjouira d'apprendre que le taux de mortalité infantile a baissé de 39,6 à 17 pour 1 000 depuis 1974. Ce progrès est certes remarquable, mais il ne faut pas perdre de vue que le taux de mortalité infantile chez les Inuit et les Indiens est presque deux fois plus important que la moyenne nationale, ce qui est inacceptable.

Un suicide est toujours tragique, mais ce phénomène prend des proportions catastrophiques chez les Indiens. Dans le groupe des 15 à 19 ans, le taux est près de sept fois et demie plus élevé que la moyenne nationale des jeunes. Entre 20 et 24 ans, le taux est presque cinq fois et demie supérieur. Dans le cas des Inuit, sur 224 décès survenus en 1985, neuf résultaient de suicides et il s'agissait dans tous les cas de personnes de moins de 34 ans. Foyers brisés, manque de perspectives d'emploi, aliénation et impossibilité de réaliser des projets d'avenir comptent parmi les principaux motifs de suicide. Bien qu'il soit impossible de résoudre tous ces problèmes, je crois qu'il y a des gens dans la collectivité, des Canadiens travaillant pour différents ministères qui essaient de s'attaquer aux problèmes les plus complexes et les plus difficiles. Il faudra bien sûr beaucoup de temps pour effacer le souvenir des années de souffrances et de négligence qu'ont connues les autochtones du Canada.

Ces grands problèmes de santé sont liés à des conditions sociales et environnementales. Les techniques médicales ne peuvent seules améliorer l'état de santé des autochtones. En fait, ces techniques constituent en général les solutions les plus faciles. Ce sont les fondements sociaux, psychologiques et économiques qui sont tellement difficiles à changer. Il faudra insister davantage sur des stratégies de promotion de la santé et de prévention des maladies qui s'adaptent aux réalités sociales, économiques et environnementales des collectivités indiennes et leur permettent de contrôler la planification et la mise en oeuvre des programmes de santé correspondants.

Je pense avoir exposé ces problèmes franchement et sans détours. Le gouvernement reconnaît cependant que les peuples inuit et indiens ne jouissent pas d'une aussi bonne santé et d'un aussi grand bien-être que les autres Canadiens. Je voudrais prendre quelques minutes pour informer mes collègues de la Chambre des initiatives que nous avons prises pour améliorer leurs conditions de vie et pour réduire cet écart.

Les prévisions budgétaires de 1988-1989 récemment déposées à la Chambre prévoient près de 46 millions de dollars pour le Programme national de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie chez les autochtones. Ce programme regroupe les mesures de prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie dans les communautés indiennes et inuit, y compris la sensibilisation du milieu, les services de thérapie pour alcooliques et toxicomanes, les installations de désintoxication pour patients internes et externes et la réadaptation. Cela comprend la surveillance et les traitements à long terme. Le programme prévoit évidemment la formation des thérapeutes et des autres personnes qui travaillent dans le domaine de l'alcoolisme et de la toxicomanie.

L'un des bureaux de ce programme se trouve dans une des réserves de ma circonscription. J'ai demandé à une personne âgée de cette communauté pourquoi si peu de gens de la réserve participaient au programme. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas beaucoup de participants, mais peu d'entre eux sont de cette communauté. Il m'a répondu avec beaucoup de bon sens et cela devrait nous faire réfléchir. Il nous arrive souvent d'offrir aux Indiens et aux Inuit des programmes conçus différemment de ceux offerts aux autres Canadiens. Il m'a répondu: «Si vous construisiez un centre de réadaptation des alcooliques et des toxicomanes dans l'une de vos villes, les habitants de cette ville se montreraient-ils à cet endroit?» Cela illustre d'une façon simple et concrète les problèmes auxquels nous faisons face. J'ai ouvert un de ces centres, il n'y a pas longtemps, à Qu'Appelle, en Saskatchewan. Non seulement on y utilise les meilleures techniques connues de réadaptation des

alcooliques et des toxicomanes, mais on y emploie des travailleurs autochtones et on y tient compte de l'histoire spirituelle des autochtones.

Ce programme fonctionne bien, mais je m'inquiète par exemple du fait que certains des lits coûtent presque aussi cher que les soins en milieu hospitalier et que les services de réadaptation ne suffisent pas. Cependant, ce sont là les réalités administratives inhérentes à ce genre de programme, et il nous faut être vigilants. Nous devons nous concentrer sur l'objectif premier du programme, qui est la réadaptation, et non voir ce programme comme une initiative de développement économique pour une région donnée, ce que certains aiment faire.

J'ai parlé plus tôt de l'engagement du gouvernement à l'égard du processus de consultation avec les autochtones. Je devrais également attirer votre attention sur certaines des mesures prises pour faire participer davantage les Indiens et les Inuit à l'administration et à la prestation de leurs propres services de santé. Le programme de perfectionnement professionnel pour ouvrir aux Indiens et aux Inuit des carrières dans le domaine de la santé est un programme modeste, mais important. Il fait partie d'une stratégie globale visant à coordonner l'enseignement et la formation offerts aux autochtones afin qu'ils puissent acquérir les compétences nécessaires pour répondre eux-mêmes aux besoins de leur communauté dans le domaine de la santé. Plus de 2 millions de dollars et 28 années-personnes ont été affectés à cette importante initiative.

Grâce au programme des prestations médicales non assurées, les autochtones admissibles reçoivent maintenant des médicaments d'ordonnance, de bons soins dentaires et des verres correcteurs. Le transport vers les établissements de soins est un élément important du programme. De nombreuses bandes indiennes et communautés inuit administrent leurs propres services de transport pour conduire les gens aux hopitaux ou aux cliniques médicales. Pour vous donner une idée de l'envergure du programme, plus de 200 millions de dollars ont été dépensés en 1987-1988. Les autochtones qui vivent dans des régions isolées dans le nord des provinces ou des territoires et qui doivent se rendre dans une ville plus grande ou dans le Sud pour obtenir des soins sont transportés par avion ou par hélicoptère. Il n'est pas question de leur refuser l'accès aux meilleurs services de santé que le Canada peut offrir.

Je sais qu'on entend de temps en temps des critiques à cet égard; les gens disent que nous devrions offrir davantage de services dans les régions au lieu de transporter les malades. Par exemple, nous sommes en train de construire un hôpital à Yellowknife. Je vois que la députée de Yukon (M^me^ McLaughlin) est présente et voudra certainement parler un peu de l'hôpital général de Whitehorse. Ce projet illustre le genre de mesures que nous prenons. Cependant, nous devons toujours garder à l'esprit les facteurs distance et isolement en nous prononçant sur certaines questions.

Autrefois, les femmes accouchaient à la maison ou dans des postes de soins infirmiers, mais aujourd'hui, plus de 95 p. 100 des accouchements d'autochtones ont lieu à l'hôpital. La mortalité à l'accouchement a été pratiquement éliminée. Le taux de mortalité chez les enfants d'un à quatre ans est en baisse et je prévois que ce taux sera ramené à la moyenne nationale d'ici peu. Cependant, comme je viens peut-être de vous l'apprendre, la santé des autochtones préoccupe au plus haut point le gouvernement du Canada. Nous nous efforçons, avec la collaboration des autochtones et de leurs chefs, de mettre en oeuvre de nouveaux programmes concernant la santé des Indiens et des Inuit. A mon ministère, le transfert de l'administration des services de santé aux autochtones est un dossier de la plus haute priorité. Par exemple, la responsabilité des services de santé dans les Territoires du Nord-Ouest, actuellement assumée par Santé et Bien-être social Canada, sera confiée au gouvernement territorial en avril de cette année.

M. Nickerson: Bravo!

M. Epp (Provencher): Nous voudrions faire la même chose au Yukon et nous sommes prêts à aller de l'avant dès que le gouvernement du Yukon manifestera la volonté d'entreprendre et de conclure les négociations.

A North Battleford, le centre de santé des Indiens administre le programme de santé des Indiens des réserves de ce district. Le Conseil tribal Nisgha de la vallée de la Nass, au nord de la Colombie-Britannique, a créé un conseil de la santé qui s'occupera de fournir les services de santé à tous les habitants de la région. J'espère que nous pourrons également englober certaines régions situés au sud du soixantième parallèle également.

• (1540)

Ces exemples ne font voir que la pointe de l'iceberg. Pour l'année financière 1988-1989, le gouvernement fédéral prévoit dépenser quelque 90 millions de dollars en subventions et contributions aux collectivités et associations indiennes et inuit pour financer des programmes dont elles assumeront la gestion.

Enfin, nous avons transféré récemment la responsabilité de la région de la terre de Baffin à un conseil de santé local qui représente toute cette région. Nous avons fait une proposition à la population de la terre de Baffin, concentrée à Iqaluit, pour établir que la chose était possible. Comment le dire autrement en jargon bureaucratique? Je soutenais que cela devait fonctionner. Ayant déjà fait partie d'un conseil de santé local, j'ai toujours été convaincu que c'était en oeuvrant au niveau local qu'on pouvait donner le meilleur service.

Et l'initiative s'est avérée bonne, monsieur le Président. La population de la région s'inquiétait beaucoup au sujet de son système de soins de santé. Nous avons effectué le transfert dans le cas de la terre de Baffin et nous nous apprêtons maintenant à le faire pour l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest. Je croyais en 1979 que cela se produirait tout d'abord au Yukon, mais on le fera avant dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous menons également des négociations au sud du soixantième parallèle.

Pourquoi accorder tant d'importance à la santé? Il se peut fort bien que mon collègue responsable des Postes ne soit pas heureux de l'apprendre, mais il ressort de tous les sondages que, parmi tous les services qu'ils reçoivent des divers paliers de gouvernement, les services de santé sont ceux que les Canadiens jugent les plus importants, plus importants même que les services postaux.

Toutefois, je dirais sur un ton plus sérieux qu'au cours des 15 années durant lesquelles j'ai assumé des responsabilités en matière de soins de santé, hier à titre de ministre des Affaires

indiennes, et aujourd'hui comme ministre de la Santé, les progrès ont été considérables. Je reconnais que nous avons encore beaucoup de chemin à faire, et je n'oublie pas non plus l'isolement des communautés indienne et inuit.

Louons au moins ce qui fonctionne bien. Appliquons-nous à changer ce qui nous désole tous. Par exemple, je n'ai pas encore abordé la vaste question des soins de santé aux Indiens inscrits qui vivent en dehors de la réserve. Je n'aurai pas le temps d'en traiter aujourd'hui.

Je crois sincèrement que les progrès dont nous sommes témoins sont en grande partie attribuables, tout d'abord aux autorités locales qui ont pris la direction des services de santé dans leurs collectivités et qui ont persuadé le gouvernement et d'autres d'avancer dans la réalisation des programmes qu'ils proposent depuis de nombreuses années et, ensuite aux travailleurs dévoués. Il n'y a pas de tribune où je ne ferais pas l'éloge des autochtones et des non-autochtones qui dispensent les soins de santé dans ces collectivités. C'est grâce à eux si le système fonctionne.

Merci, monsieur le Président, de m'avoir permis de traiter de ces questions à la Chambre.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire, puis une question ou deux à poser au ministre. Je le remercie, pour commencer, d'avoir pris part au débat dont j'ai pris aujourd'hui l'initiative au nom de notre caucus. Je souscris à certains propos qu'il a tenus à la fin de son intervention. Je crois que les autorités locales ont transformé la situation ces dix à quinze dernières années. Je crois également que les installations offertes par le gouvernement fédéral représentent une amélioration immense sur celles d'il y a dix ou quinze ans. J'en attribue le mérite aux deux gouvernements précédents. Je m'entends aussi avec le ministre pour dire qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire.

Il y a cependant pénurie chronique d'infirmières dans les régions éloignées. Le ministre lui-même en a parlé par le passé. J'ai soulevé à la Chambre, auprès du gouvernement et de ses prédécesseurs, le problème des effectifs insuffisants d'infirmières. Cela signifie un surcroît de travail pour l'infirmière ou les deux infirmières qui travaillent à St. Theresa ou dans d'autres parties de la circonscription de Provencher qui seront bientôt intégrées à celles de Churchill. A cause du stress et d'autres problèmes, il y a un fort pourcentage de départs. Beaucoup sont très dévouées et aimeraient bien rester dans le Grand Nord plus longtemps. Il y a seulement un mois, je conversais avec la dernière infirmière à partir. Elle n'y pouvait plus tenir. Elle n'arrivait pas à se faire relever. Il lui était interdit de sortir quand elle avait fait ses heures. Il fallait qu'elle reste disponible presque continuellement.

J'espère que dans sa réponse, le ministre va me faire savoir qu'on va augmenter le groupe des infirmières de relève, afin que ne persiste pas la situation des huit dernières années, celle d'une pénurie constante d'infirmières dans le nord du Manitoba, comme ailleurs au pays j'en suis sûr.

J'espère également que dans sa réponse, le ministre va parler de la nécessité d'avoir des foyers de soins infirmiers. Beaucoup de réserves importantes aimeraient avoir de tels foyers. Il n'y a pas, dans les collectivités, de foyers pour personnes âgées. Oxford House, entre autres collectivités, s'inquiète à ce sujet. Cela est d'autant plus important qu'il n'y a pas dans ces collectivités d'installations convenables—adduction d'eau, assainissement et le reste—pour les personnes de 75 ou 80 ans. Habiter dans des maisons qui n'ont que le chauffage au bois pour tout confort, c'est très difficile. Mes préoccupations portent également sur la mise au point d'un meilleur programme de soins à domicile au profit de ceux qui peuvent demeurer dans la collectivité.

En terminant, j'exprime la conviction que le législateur devrait prévoir des conditions minimales en matière d'eau et d'égouts dans ces collectivités. Toute autre municipalité serait soumise à une réglementation provinciale ou autre et j'estime qu'il est nécessaire d'avoir non seulement des lignes directrices, mais l'obligation légale pour l'État fédéral de faire appliquer des normes minimales.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, les députés seront certainement surpris que je me déclare d'accord avec beaucoup de choses évoquées par le député. Nous collaborons à certaines d'entre elles. Pour ce qui concerne les infirmières, le député a raison de parler de pénurie. Le taux des départs est élevé partout, mais il ne semble pas atteindre le niveau des Territoires du Nord-Ouest, car il s'y trouve des réserves au sud du soixantième parallèle qui, à certains égards, sont plus difficiles à atteindre et à quitter que les régions plus au nord. Cela ne s'applique pas partout, mais en certains endroits.

On m'a accordé récemment une excellente réception à Thompson. J'ai parlé aux fonctionnaires locaux de mon ministère de la pénurie d'infirmières, des départs, et des possibilités de relève. Moi aussi j'aimerais constituer une équipe de relève. Nous faisons paraître des annonces pour obtenir des infirmières, non seulement au Canada mais à l'étranger. Certains disent que ce n'est pas là la meilleure façon de procéder, qu'il faudrait former plus d'infirmières autochtones. Je suis d'accord avec cela mais, par contre, de nombreuses régions ont été fidèlement servies par des infirmières venues de l'étranger, qui se sont intallées dans des localités éloignées et sont devenues des personnes estimées de ces localités. Par conséquent, il y a un équilibre à trouver. J'aimerais en effet avoir une équipe d'infirmières de réserve, comme le préconise le député, de façon à pouvoir fournir de meilleurs services que ceux que nous offrons actuellement.

En ce qui concerne les foyers pour personnes âgées, les soins prolongés et les soins à domicile, j'ai mentionné dans mon discours qu'il y avait des lacunes et que nous avions encore du chemin à parcourir avant d'arriver au niveau du reste de la population canadienne. Nous avons déjà progressé. Grâce à la SCHL nous avons maintenant, dans les réserves, des logements pour les personnes âgées. La question qui demeure c'est le niveau de soins personnels que nous pouvons fournir. On nous dit que le problème c'est que les aînés doivent quitter leur communauté et vivre leurs dernières années à l'extérieur de la communauté où ils ont passé toute leur vie.

En ce qui concerne l'eau et les égouts, j'ai une liste de projets. Je ne vais pas prendre le temps de la Chambre pour en parler, je me contenterai de dire que la réserve de la rivière Roseau, dans ma circonscription, bénéficie actuellement d'un programme d'adduction d'eau et d'installation d'égouts, que le député et d'autres voudront sans doute louer.

• (1550)

M. Baker: Monsieur le Président, le ministre a mentionné les programmes de sensibilisation de son ministère en ce qui concerne la consommation de boissons alcooliques. Il se doute sûrement de la question que je vais lui poser.

Que pense-t-il de la publicité télévisée qui invite quotidiennement les spectateurs à boire de la bière? Par exemple, il y a de la publicité à caractère sportif où l'on insinue que pour devenir champion de la course automobile, il faut boire telle sorte de bière, ou bien telle autre, comme la Bleue légère, pour devenir champion du saut à ski. Le ministre sait qu'on ne devient pas un champion sportif en buvant de la bière. Les gens, entre autres les enfants, subissent l'influence de cette publicité éhontée. Non seulement elle est mensongère, mais elle a un effet incroyable sur les gens.

Deux provinces ont légiféré en matière de publicité sur les boissons alcooliques. On montre une publicité de bière d'un côté de la frontière, et de l'autre on la cache. Quand le ministre prendra-t-il à propos de ces messages publicitaires les mêmes mesures qu'il espère imposer à l'égard de la cigarette? Quand va-t-il agir en vue de bannir la publicité sur les boissons alcooliques à la télévision? Il obtiendrait de bien meilleurs résultats qu'avec ses programmes de sensibilisation.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je suis sûr qu'il l'a d'abord soumise au caucus libéral et que son parti est entièrement d'accord avec sa proposition. Mais il ne s'agit pas de plaisanter avec un sujet pareil.

J'ai pour principe que la cigarette consommée exactement comme le montre la publicité entraîne la maladie et la mort. Le député est peut-être surpris de m'entendre parler ainsi, mais on ne peut pas en dire autant de l'alcool. Pris avec modération et dans de bonnes conditions, il n'a pas les mêmes conséquences que la cigarette.

J'ai témoigné, à titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, devant le CRTC quand celui-ci envisageait de supprimer l'autorisation préalable des annonces avant leur parution. Le député a raison de dire que certaines provinces réglementent la publicité de la bière. J'ai demandé à l'époque de ne plus permette autant de réclame de ce produit, une demande que le CRTC a étudié sérieusement. Deuxièmement, j'ai demandé également au CRTC de continuer à approuver préalablement les annonces publicitaires et, troisièmement, de réserver une certaine somme à une la nouvelle forme de publicité.

J'ai rencontré les représentants de l'industrie des spiritueux, et je dois aussi me montrer juste envers cette industrie, même s'il y a toujours place pour des améliorations. Elle commence maintenant à faire de la nouvelle publicité. Voici quelques exemples pour la gouverne de la Chambre. Je trouve que Labatt a fait de la bonne publicité en encourageant les gens qui ont bu à prendre un taxi pour rentrer chez eux. L'annonce de General Motors sur l'alcool au volant pendant les fêtes n'était pas mauvaise non plus. Les distillateurs du Canada ont également fort bien répondu à nos instances en encourageant la modération et la conduite responsable. J'espère encore davantage, mais je pense que c'est la bonne voie.

Enfin, nous avons le programe sur la consommation de drogues et d'alcools. Nous avons modifié les dispositions du Code criminel. L'éducation du public doit se poursuivre parce qu'il y aura toujours de nouveaux buveurs. Mais mieux vaut améliorer ces programmes, je crois, que d'adopter la suggestion du député.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—Les langues officielles— Les droits acquis des francophones de la Saskatchewan—On demande de l'aide à la traduction des lois / La traduction des lois de la Saskatchewan—On demande l'aide du gouvernement fédéral; l'honorable députée de Hamilton Mountain (M^me^ Dewar)—La loi canadienne sur la santé—L'égalité d'accès—La position du ministre / L'administration de la Loi; l'honorable député de Spadina (M. Heap)—L'immigration—Les audiences de la Commission d'appel de l'immigration—La décision de la Cour fédérale du Canada / On demande de modifier le projet de loi C-55.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT— LES DROITS DES AUTOCHTONES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Murphy:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour ne pas s'être occupé des besoins des autochtones du Canada, y compris:

a) le droit à l'autonomie,

b) la fourniture d'habitations, de soins de santé et d'équipements d'enseignement adéquats,

c) les installations essentielles d'épuration de l'eau et de traitement des égouts.

d) des possibilités d'emploi et de formation adéquates, et

e) les ressources financières nécessaires pour mettre pleinement en valeur les ressources humaines et économiques des communautés autochtones.

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable députée de Saint-Michel—Ahuntsic (M^me^ Killens).

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): C'est avec plaisir, monsieur le Président, que je prends la parole pour débattre la motion d'Opposition présentée par le député de Churchill (M. Murphy) à l'effet que la Chambre blâme le gouvernement pour ne pas s'occuper des besoins des autochtones du Canada. L'aspect qui m'intéresse le plus, c'est l'alinéa *b*) qui concerne l'habitation et les soins de santé.

Avant d'aller plus loin, monsieur le Président, je désire féliciter mon collègue de Cochrane—Supérieur (M. Penner) pour son inlassable travail dans le domaine des affaires indiennes et pour son excellente contribution ce matin par son discours ici en cette Chambre et surtout par sa contribution au sein du caucus du parti libéral. Le travail et l'intérêt de mon collègue nous permettent d'entrevoir l'avenir des autochtones avec un peu plus d'optimisme.

Les subsides

Dans sa sagesse, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 1987 l'Année internationale des sans-abri et une importante conférence a eu lieu ici même à Ottawa, du 13 au 16 septembre 1987. A cette conférence, on a découvert qu'en 1987, 100 000 personnes étaient sans abri au Canada. Plusieurs de ces sans-abri sont des autochtones et la majorité d'entre eux descendent dans les villes de Winnipeg et de Vancouver.

Les sans-abri de 1988 n'ont pas les mêmes caractéristiques que les sans-abri des années 1930. Les visages ont changé. Ce ne sont plus de vieux hommes. Ce ne sont plus des clochards. Ils sont des jeunes, plusieurs sont des femmes et on retrouve des familles entières couchées dans des parcs, dans des tentes ou dans des camions.

• (1600)

L'année dernière en 1987, l'âge moyen des hommes sans abri était de 34 ans et l'âge moyen des femmes était de 33 ans. Six mois après la conférence internationale, le gouvernement n'a pas encore pris d'arrangement pour régler le problème. Les répercussions sont graves, surtout chez notre population autochtone où les cas de tuberculose se multiplient même chez les enfants. La majorité de la population autochtone vit dans des logements trop petits et surpeuplés, parfois jusqu'à quatre et cinq personnes par chambre, dans des logements insalubres et dans des logements froids.

Quels sont les résultats, monsieur le Président? Les résultats sont des problèmes de santé mentale, d'alcoolisme ou de toxicomanie qui conduisent, comme on le sait, à des abus émotifs, physiques ou sexuels. Les jeunes autochtones vivant dans des conditions semblables deviennent des *drop-outs* à l'école, deviennent insouciants, irresponsables et sont un fardeau pour la société.

Je me souviens quand j'étais membre du comité spécial sur les personnes handicapées, un jour nous étions dans le Grand-Nord pour entendre des mémoires et toutes les chaises du devant étaient remplies et occupées par des jeunes, en majorité entre 15 et 20 ans. Ma curiosité a été piquée et j'ai demandé une explication. Le porte-parole des autochtones a expliqué que ces jeunes partaient en *skidoo* avec leurs radios-cassettes à batteries, de la boisson en grande quantité et allaient faire un *party*. Étant trop intoxiqués, au retour, pour conduire leur *skidoo* en toute sécurité, ils étaient souvent victimes d'accidents. Pis encore, contrairement au transport en traîneaux et en chiens qui les retournaient toujours à domicile, alors qu'au moyen du *skidoo*, les problèmes sont mécaniques, les jeunes n'ont pas les connaissances ou les moyens pour les réparer, et ils se réveillent le lendemain avec les pieds et les mains gelés. A qui la faute? Je crois que le gouvernement canadien a une très large responsabilité dans ce dossier.

La première solution serait de s'assurer que la population autochtone du Canada vive dans des logements salubres et adéquats. Cela veut dire quoi, un logement adéquat? Pour mieux le comprendre, je vais vous brosser un tableau d'une maison d'une famille autochtone que j'ai vue de mes propres yeux, à Goose Bay au Labrador. Les rues étaient tortueuses, boîteuses. Il y avait des déchets qui étaient grimpés sur des échafaudages pour empêcher les animaux de les manger. Il manquait des bardeaux sur les maisons. Il y avait de l'électricité mais il n'y avait pas d'eau courante. Il y avait un lit dans la cuisine, pour vous montrer comment c'était étroit.

Je faisais partie du Comité d'étude concernant les personnes handicapées et après cette visite, parce qu'on nous conduit toujours en auto, nous avons traversé un pont. C'était tout un autre monde. C'était propre. Les rues étaient bien entretenues. Il n'y avait pas de déchets et toute l'atmosphère était propice à la réussite, et c'est là que vivaient les Blancs. Par contraste, vous vous imaginez l'enfant qui arrive, après l'école, dans un logement comme celui que je viens de décrire à Goose Bay, Labrador. Cet enfant n'a aucune chance de s'en sortir. Tout est négatif dans son entourage, sans parler des problèmes émotifs qui se rattachent à tout cela.

Pour briser ce cercle vicieux, monsieur le Président, qui se perpétue de génération en génération, il faut commencer au commencement, c'est-à-dire s'assurer que tous nos citoyens autochtones aient un toit solide et respectable sur leur tête. Mais quelles sont ces conditions? Il y a des conditions pour que nous puissions régler le problème. Dans mon rôle de porte-parole de l'Opposition officielle en matière de logement, j'ai appris que 80 p. 100 de tous les logements sur les réserves indiennes ont été construits, depuis 1961. Étant donné que la durée de vie d'une maison autochtone n'est que de 16 à 20 ans, il n'est pas surprenant qu'un grand nombre de ces logements soient maintenant inadéquats et qu'ils aient besoin de réparations majeures. D'ailleurs, des études indépendantes du gouvernement nous démontrent que 73 p. 100 de toutes les unités d'habitation sont inadéquates, sur les réserves. De plus, ces unités se détériorent rapidement parce qu'elles sont surpeuplées; 7.5 p. 100 de toutes les unités d'habitation unifamiliales autochtones contiennent plus d'une famille, alors que le pourcentage, pour les familles non indiennes, ne représente que 1.4 p. 100 d'habitations contenant plus d'une famille.

Dans la population non indienne, on estime qu'il n'y a que 3 p. 100 de la population qui dépasse la moyenne d'une personne par chambre, alors que chez les autochtones sur les réserves, il y en a 35 p. 100, ce qui représente un peu plus du tiers qui dépasse cette moyenne. Le phénomène de surpopulation est particulièrement aigu chez les autochtones de l'Ouest. Pour résumer, on peut dire que les habitations autochtones sont 21 fois plus susceptibles d'être surpeuplées qu'une habitation non autochtone.

[*Traduction*]

Les chiffres contenus dans une étude menée pendant l'année internationale des sans-abri nous donnent une autre preuve des mauvaises conditions de logement des Indiens. Dans les réserves, 23 p. 100 des habitations ont besoin de réparations majeures, 37 . 100 ont des installations sanitaires insuffisantes et 37 p. 100 n'ont pas de toilettes. On pense que plus de 50 p. 100 de toutes les habitations n'ont pas de chauffage central.

Environ 34 p. 100 des maisons indiennes n'ont pas de canalisations d'égout ou de fosse septique et 18 p. 100 n'ont même pas d'évier de cuisine. Monsieur le Président, pouvez-vous imaginer ce que c'est que de vivre dans une maison sans évier de cuisine? Si l'on ne parlait pas de logements pour les Indiens, on dirait que ce sont des taudis.

Il faut aussi tenir compte du fait que le revenu personnel moyen des Indiens représente seulement la moitié du revenu personnel moyen de la population non indienne. Le revenu personnel des jeunes et des personnes âgées se situe en-dessous du seuil de la pauvreté fixé par Statistique Canada. Il est facile d'imaginer la situation des Indiens qui n'ont aucun revenu. Quatre-vingt-trois p. 100 des Indiens ont un revenu annuel inférieur à 10 000 $ par année. Seulement 4 p. 100 des Indiens gagnent plus de 20 000 $.

Je trouve les conséquences de cette situation sur les Indiens particulièrement attristantes. Le taux par 100 000 personnes des décès causés par des infections et des maladies parasitaires est plus élevé chez les Indiens que la moyenne canadienne. Les mauvaises installations sanitaires, lorsqu'il y en a, sont en partie à blâmer.

Le projet de loi C-31 a aggravé le problème de surpeuplement dans les réserves. Cette mesure est sans doute tout à fait positive et nécessaire, mais elle a certaines conséquences néfastes. Plus de gens retournent dans les réserves et il n'y a pas assez d'argent pour satisfaire à leurs besoins. Cela aggrave le problème du manque de logements. Jusqu'ici, 95 000 personnes ont demandé à retourner dans des réserves et la plupart sont des femmes. Les femmes indiennes et leurs enfants qui essaient de retourner dans les réserves éprouvent beaucoup de problèmes. Elles ne peuvent pas avoir de logements dans les réserves tant qu'on n'aura pas satisfait aux besoins actuels. Encore une fois, ce sont les femmes canadiennes qui paient le prix. Les Indiens sont l'un des groupes les plus mal servis et les plus nécessiteux au Canada.

• (1610)

[*Français*]

Lors de la tenue récente du Comité sur l'administration gouvernementale qui examinait le logement pour les autochtones, les fonctionnaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien nous ont confirmé que les sommes allouées au logement autochtone n'ont pas augmenté depuis quatre ans. Au fait, si on tient compte de l'inflation, il y a eu une diminution des sommes d'argent allouées à la construction des maisons sur les réserves indiennes.

Les autochtones qui sont venus témoigner à ce Comité ont confirmé l'extrême gravité de leur situation. Les critères d'administration de ces programmes et les obligations auxquelles les bandes indiennes doivent satisfaire sont trop complexes.

Et je réfère les députés de la Chambre au cauchemar vécu par la bande indienne de Fairford. A part tous les problèmes monétaires avec les différentes instances gouvernementales, les maisons «neuves» souffraient dès le départ de problèmes de condensation d'humidité.

Le chef de la bande Fairford nous a dit que le linge des enfants et des adultes vivant dans cette habitation sentait l'humidité, dont la senteur imprégnait l'intérieur de ces maisons, beau temps, mauvais temps.

Ce matin, j'entendais le premier député conservateur dire que les autochtones n'attendaient pas le gouvernement pour agir. Ce que le député ne comprend pas, c'est que nous avons érigé des barrières qui empêchent les autochtones de devenir des citoyens à part entière. L'exemple le plus frappant dans le domaine du logement pour les autochtones, c'est le fait que les autochtones sur la réserve n'ont pas accès aux hypothèques. Cela veut dire que les autochtones ne peuvent pas devenir propriétaires de leurs maisons. C'est la Couronne qui est propriétaire de la terre sur laquelle s'érige la maison autochtone. Et cela cause des ennuis non seulement pour les autochtones, mais pour les entrepreneurs en construction qui, lorsque des problèmes d'argent dûs à la complexité bureaucratique apparaissent, ne réussissent pas à se faire payer, souvent parce que la bande autochtone n'a pas les fonds suffisants ou encore pour de nombreuses raisons d'ordre bureaucratique.

Je suis d'accord pour dire que la situation des autochtones s'est améliorée, mais pas suffisamment pour en être satisfaite. J'ai démontré tout à l'heure que les autochtones sont encore les plus démunis et il reste beaucoup à faire avant que je puisse considérer la situation des autochtones comme réglée.

Il y a entre autres, monsieur le Président, des exemples de succès, des *success stories*, comme on dit, mais ils sont caractérisés par une volonté politique des gouvernements autochtones et non autochtones.

Au Québec, par exemple, nous avons vu la fondation de compagnies autochtones telles que Air Creebec, Cree Yamaha, le barrage hydro-électrique Wemindji, Cree Construction, les coopératives du Nouveau-Québec, Air Inuit, sans compter les réalisations des Mohawks de Kahnawake et des Hurons de Lorretteville. Des exemples semblables existent dans d'autres endroits du pays. N'allez pas croire que tout est réglé. Ces autochtones font encore face aux subventions conditionnelles, aux complexités et délais dûs à la bureaucratie, *et cetera*.

L'expérience du CEGEP de Sept-Îles qui a instauré un programme d'études adapté aux besoins des autochtones est unique. Combien y en a-t-il de ces programmes dans le pays? Malheureusement, monsieur le Président, il existe beaucoup trop de barrières que nous devrons abattre pour permettre la création d'autres réalisations comme celles que je viens d'énumérer.

Ce qui semble manquer, c'est une volonté politique. Il manque aussi une meilleure coopération entre les ministres et les divers ministères impliqués dans la recherche des solutions. J'ai posé la question au Comité parlementaire: Combien de fois par année se rencontrent les ministres et les fonctionnaires des ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la Santé nationale et du Bien-être social, du logement, de l'Emploi et de l'Immigration, du Conseil du Trésor? Il y a des litiges au niveau de tous ces ministères et chacun se lance la balle, et pendant tout ce temps, les autochtones attendent.

Monsieur le Président, je termine en osant espérer que ce gouvernement aura la volonté politique d'agir bientôt.

[*Traduction*]

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, c'est un plaisir et un honneur pour moi de participer au débat d'aujourd'hui sur les besoins des autochtones du Canada. Je parle en tant que député d'une circonscription du nord-ouest de la Saskatchewan qui contient 19 réserves indiennes et beaucoup d'autres collectivités d'Indiens non inscrits. Le recensement le plus récent montre que plus d'un de mes électeurs sur cinq est d'origine autochtone.

La question des droits, du logement, du développement économique et de l'autodétermination des autochtones compte parmi les problèmes les plus pressants auxquels beaucoup de localités de l'ouest du Canada font face aujourd'hui. C'est donc un véritable plaisir pour moi de participer à ce débat, cet après-midi, à la Chambre des communes et de commenter cette motion sur la très importante question de la situation des Indiens au Canada.

Je voudrais d'abord dire aux critiques de l'opposition qui ont déjà parlé et à ceux qui suivent ce débat de la tribune ou chez eux à la télévision que nous devrions examiner la situation dans une perspective globale. Tous ceux qui vivent dans une communauté autochtone ne peuvent ignorer les problèmes des autochtones du Canada. Leur taux de mortalité infantile est plus élevé que la moyenne nationale, leur espérance de vie est plus courte que celle des Canadiens non-autochtones et l'alcoolisme et l'abus des drogues et autres substances sévissent à l'état endémique dans bon nombre de leurs localités. Ces faits ne sont, hélas, que trop connus.

Je voudrais donner une tournure plus constructive au débat en posant les deux questions suivantes. Où allons-nous? Et où étions-nous il y a quelques années?

Les problèmes auxquels font face beaucoup de collectivités autochtones existent, au moins dans ma région, depuis que les traités ont été signés. Dans ma région, beaucoup de ces traités ont été signés entre 1875 et 1878. Nous n'avons pas simplement affaire aux problèmes urbains contemporains, mais aux problèmes de gens dont beaucoup ont été dépossédés et qui agacent les gouvernements canadiens depuis 110 ans.

Comme les autres communautés ethniques, les autochtones du Canada sont, à bien des égards, en période de transition. Certaines collectivités autochtones ont beaucoup d'avance sur les planificateurs, les promoteurs et les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et les prétendus experts en questions autochtones qui planifient leur développement. En effet, il existe des localités dans notre région de la Saskatchewan qui sont aussi prospères que bien des localités non autochtones. Malheureusement, celles qui ont des problèmes fondamentaux d'organisation communautaire sont bien plus nombreuses.

Je tiens à préciser que la situation n'est pas aussi sombre et désespérée qu'ont bien voulu le dire pendant tout le débat d'aujourd'hui ceux qui ont parlé de la vie des autochtones au Canada. En fait, j'invite souvent des critiques d'autres partis qui ne vivent pas ou ne travaillent pas dans des communautés autochtones à se rendre en Saskatchewan, en Alberta ou au Manitoba pour visiter des localités qui ont vraiment réussi. Nous savons également qu'il y a bien des communautés qui jusqu'à aujourd'hui ont tristement échoué.

Le désir ou l'objectif de développement, chez un peuple, un peuple de se développer est fondamental, mais la faculté, le droit et la détermination de se gouverner le sont tout autant. Je souhaite parler cet après-midi de l'autonomie administrative des autochtones. Nous n'avons que trop rarement l'occasion au Parlement d'aborder cette question importante. Ce qui me console énormément, c'est que tous les trois partis à la Chambre ont approuvé l'orientation générale du gouvernement sur la politique d'autonomie des Indiens.

C'est en 1983 qu'un comité multipartite de la Chambre des communes, bien présidé par le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner), député libéral du Parlement qui est intervenu tout à l'heure, a souligné que l'autonomie était un objectif satisfaisant pour les Indiens et une réponse valable à leurs aspirations politiques. Il a admis que l'autonomie était le maillon d'une relation unique entre les Indiens et le gouvernement du Canada, relation qui permettrait à ces derniers de prendre eux-mêmes les décisions qui se répercutent sur leur vie. L'autonomie permettrait également de mettre un terme au cycle de dépendance qui caractérise depuis trop longtemps les relations entre les communautés indiennes et le gouvernement fédéral.

Ce n'est que depuis 20 ans que les gouvernements ont commencé à abandonner leur attitude paternaliste à l'égard des autochtones. Ainsi, entre 1970 et 1980, le gouvernement a commencé à déléguer directement aux bandes indiennes l'administration des différents programmes et services. Malheureusement, il y a eu quelques vaines tentatives de mise en vigueur de mesures législatives d'ensemble ou d'une loi-cadre sur l'autonomie administrative.

• (1620)

Je dois signaler que les changements structurels importants n'ont commencé à se produire qu'il y a trois ans lorsque le gouvernement a décidé de modifier en priorité la nature des relations entre les autorités fédérales et les peuples autochtones. Dès ses premiers mois au pouvoir, le gouvernement s'est rendu compte qu'une approche unilatérale et monolithique ne peut donner de résultats. Les collectivités autochtones sont trop différentes pour s'adapter à un modèle unique d'autonomie. Dès le début de notre mandat en 1984, nous avons pris d'importantes mesures pour appuyer la mise au point d'initiatives dans le domaine de l'autonomie administrative. Notre politique reconnaît le rôle capital que les collectivités autochtones jouent dans l'expansion du Canada. Nos actes reflètent notre engagement à développer davantage nos relations avec les peuples indiens sur une base de confiance mutuelle.

Je voudrais inviter les députés à considérer un instant les différents moyens que le gouvernement a adoptés pour appuyer l'autonomie administrative des peuples indiens. Le gouvernement fédéral est toujours désireux d'inscrire cette autonomie dans la Constitution car c'est le moyen le plus sûr d'en arriver à un changement fondamental et permanent des relations entre Ottawa et les peuples indiens.

Le gouvernement fédéral n'a pas retiré le projet d'amendement constitutionnel qu'il avait présenté aux premiers ministres provinciaux en mars 1987. Cet amendement reconnaissait explicitement aux peuples autochtones le droit à l'autonomie et leur aurait permis d'exercer ce droit dans le cadre d'une série d'accord négociés. L'amendement n'a malheureusement pas fait l'unanimité, mais cet échec n'a nullement découragé le gouvernement. Nous sommes prêts à reprendre les négociations constitutionnelles dès que les chances d'en arriver à un accord sembleront raisonnables. Entre-temps, nous sommes déterminés à appuyer, dans la mesure du possible, le développement de l'autonomie administrative dans le cadre des dispositions constitutionnelles existantes.

Le gouvernement a établi un processus de négociation d'accords d'autonomie administrative avec les collectivités indiennes, qui permet à ces dernières d'aller au-delà des dispositions de l'actuelle Loi sur le Indiens. Cette politique a été favorablement accueillie puisque nous avons reçu 60 propositions de plus de 225 bandes indiennes. Nous travaillons actuellement sur 40 d'entre elles. Ces propositions tiennent compte d'un vaste éventail de circonstances géographiques, historiques, sociales, culturelles et économiques. En outre, le gouvernement a établi de nouvelles relations financières avec un certain nombre de bandes grâce à des dispositions législatives sur l'autonomie administrative et à un nouveau régime de financement.

Je veux maintenant raconter une histoire émouvante et encourageante concernant un conseil tribal de la région où j'habite, en Saskatchewan. Le conseil tribal de Meadow Lake regroupe dix bandes qui travaillent ensemble et qui négocient actuellement un accord avec le gouvernement du Canada pour obtenir l'autonomie administrative. Ce conseil est l'exemple parfait de ce que l'ingéniosité, la confiance et le travail acharné peuvent faire pour les communautés indiennes. Certaines des réserves qui font partie du conseil tribal de Meadow Lake ont connu de graves difficultés économiques et luttent encore pour trouver leur identité et pour se développer.

Par contre, plusieurs autres bandes de ce conseil tribal constituent vraiment les piliers sur lesquels repose le système. Le conseil tribal administre son propre système d'éducation depuis un certain temps. Il en sera bientôt de même pour les soins de santé. Le conseil tribal contrôle toute l'infrastructure de l'administration locale. Ce groupe, dirigé par Ray Ahenakew, directeur exécutif, les chefs Percy Derocher, Richard Gladue, Fred Martell et d'autres chefs dans cette vaste région du nord de la Saskatchewan, montre bien que les communautés autochtones peuvent arriver à se développer pleinement en unissant leurs efforts. Je suis extrêmement fier du conseil tribal de Meadow Lake et de sa collaboration avec le gouvernement pour la planification d'un accord sur l'autonomie administrative. Je ne doute pas qu'au cours des prochains mois, nous trouvions une solution à long terme à la question de l'autonomie administrative. Il ne s'agit que d'une question de temps pour ce conseil tribal parce qu'il travaille à assurer de façon durable le succès de l'autonomie économique et administrative.

L'accession à l'autonomie administrative et à l'auto-suffisance n'est pas sans grands défis. Je crois que l'on saura relever ces défis. On peut rompre le cycle de la pauvreté et de la dépendance dans lequel se retrouvent de nombreuses collectivités autochtones. Le gouvernement fédéral et, s'il y a lieu, les gouvernements provinciaux, doivent travailler de concert avec les collectivités autochtones au niveau local. Pour ces collectivités, il s'agit de dépenser beaucoup d'énergie et de faire preuve d'imagination pour parvenir à mettre en place des structures adaptées à leur situation propre. Pour les gouvernements, il s'agit d'adopter les politiques et les lois et de fournir les ressources nécessaires pour donner aux collectivités indiennes la faculté d'élaborer les structures et de se doter des bases économiques répondant à leurs besoins, et nous espérons qu'en fin de compte, celles-ci pourront s'intégrer au cadre constitutionnel canadien.

La politique du gouvernement conservateur en matière d'autonomie administrative repose sur quelques principes fondamentaux que je tiens à énumérer ici. D'abord, cette politique doit accroître considérablement la faculté des localités de contrôler leur destinée et de prendre des décisions. Elle doit être assez souple pour s'adapter à la diversité des besoins, des cultures et des traditions des autochtones. Elle doit rendre les dirigeants autochtones directement comptables devant leurs propres électeurs plutôt que devant le gouvernement fédéral.

La démarche que nous préconisons auprès des autochtones et qui, en fait, réussit très bien, doit être axée sur l'intervention locale et appuyée par chaque collectivité. L'autonomie doit être mise en oeuvre à un rythme mesuré. Il faut qu'elle ait une orientation pratique. Dans tous les cas, elle doit être adaptée aux conditions particulières de la communauté indienne visée. Jusqu'ici, notre politique a répondu à des besoins précis. Elle peut tenir compte, par exemple, de la situation géographique de la localité, de l'existence de services et de l'importance des ressources dans la région.

Je voudrais parler un instant du projet de loi C-93, Loi relative à l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte que le Parlement a adopté l'année dernière. Les députés savent que cette loi est une mesure habilitante qui a fait de la communauté sechelte en Colombie-Britannique une entité juridique autorisée à emprunter de l'argent et à détenir des propriétés. La communauté a obtenu un droit de propriété absolu et elle est maintenant autorisée à gérer ces terres d'après les statuts de la bande. En résumé, les Sechelt ont maintenant un gouvernement qui est responsable devant les électeurs de la région et non pas devant une bureaucratie bien lointaine à Ottawa.

S'il est un aspect de la politique du gouvernement Mulroney en matière d'autonomie des communautés dont je suis fier, c'est du caractère consultatif de ce processus. Je me souviens bien que notre premier ministre (M. Mulroney) a déclaré au cours de la campagne de 1984 une chose très simple, soit qu'il fallait d'abord écouter pour pouvoir ensuite agir. Pour la plupart d'entre nous, c'est une évidence. Malheureusement, lorsque l'on gouverne, cela ne l'est pas toujours. Je suis heureux que notre gouvernement estime, grâce à cette politique d'autonomie, que les autochtones canadiens sont les mieux placés pour savoir ce dont ils ont besoin et ce sans quoi ils ne peuvent vivre.

Nous ne nous sommes pas réunis à Ottawa pour rédiger un document sur ce que devraient faire les autochtones. Nous avons dit aux Indiens que nous étions ouverts à leurs suggestions et à leurs idées et nous leur avons demandé de nous en faire part. Voilà ce que nous avons fait, voilà ce que les autochtones ont fait et, j'estime, que ce travail commence largement à porter ses fruits.

Je souligne que nous sommes en faveur de la création de gouvernements indiens basés sur un rapport avec les autochtones. Dans le cadre de nos politiques d'autonomie, nous n'envisageons nullement de forcer une collectivité indienne à cesser de relever de la compétence fédérale, compétence qui nous incombe en vertu de l'article 91 de la Loi sur les Indiens.

• (1630)

A mesure que les collectivités indiennes s'acheminent vers l'autonomie gouvernementale, elles continueront d'entretenir un rapport privilégié avec le gouvernement du Canada, qui représente leurs intérêts au nom de la Couronne. Je tiens à donner l'assurance à la Chambre que nous n'avons pas en tête un modèle unique de gouvernement autonome pour les Indiens. Les Sechelts, les Cris et les Naskapis du nord du Québec ont raison d'être fiers des rapports qu'ils ont établis avec le gouvernement du Canada. Ils ne manquent pas de signaler que la formule qui a bien réussi dans leur cas n'est pas nécessairement la bonne dans d'autres. Nous partageons ce point de vue et nous sommes disposés à tenir compte de la diversité des collectivités locales en toutes circonstances.

Je tiens à préciser en deuxième lieu que l'autonomie gouvernementale ne sera imposée à personne. Nous reconnaissons que le cheminement vers l'autonomie gouvernementale soulève de très graves questions dans bon nombre de collectivités indiennes. Nous ne voulons pas sous-estimer les difficultés auxquelles ces collectivités pourront être confrontées en cours de route. J'ai à l'esprit ma région d'origine, le nord-ouest de la Saskatchewan. J'y rencontre régulièrement les 19 chefs et conseils de bande et j'entretiens des rapports suivis avec un organisme qui se nomme la *Shellbrook Indian Agency*.

Il s'agit d'une région unique qui résulte du découpage de deux vastes districts. Elle contient quatre réserves dont les représentants ont souvent fait savoir clairement qu'ils souhaitaient, du moins pour l'instant, collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral. Ils ont exprimé un enthousiasme mitigé pour les modèles d'autonomie gouvernementale prônés par les autres bandes et les autres conseils de tribu. Je tiens à donner l'assurance à ces bandes que le gouvernement actuel tout au moins respectera leur volonté d'entretenir des rapports étroits avec le gouvernement fédéral tant qu'ils la manifesteront.

Je félicite les communautés autochtones qui se sont engagées dans la voie de l'autonomie et ont déployé tant d'efforts pour y parvenir. Le processus nécessite des délibérations approfondies et quelquefois pénibles à tous les niveaux de la communauté. Les autochtones doivent trouver eux-mêmes des réponses à des questions telles que les suivantes: Quels pouvoirs devraient être exercés? Comment le gouvernement devrait-il lui-même être structuré? Comment le gouvernement local peut-il le mieux refléter les aspirations, les traditions et les besoins de la communauté? Ce ne sont pas des questions faciles. Je voudrais rendre hommage à des communautés comme celles du Conseil tribal de Meadow Lake dans ma région qui s'attaquent de front à ces questions.

Plus tôt dans la journée, un député libéral a parlé du désespoir, du découragement et de la consternation que lui inspire la question de la place qui est réservée aux autochtones au Canada. Je ne veux médire d'aucun député. Cependant, quelquefois quand nous entamons ce genre de débat, et que nous reconnaissons tous les problèmes très réels et très pénibles, les idées et les propos de certains députés peuvent souffrir d'un excès d'emphase.

Je veux considérer l'autonomie des autochtones comme un processus qui m'encouragerait en tant que député représentant un grand nombre de communautés autochtones à faire partie intégrante en fait du gouvernement qui se dirige vers une politique contemporaine d'autonomie dans les années à venir.

Pour conclure, je voudrais parler brièvement de l'évolution de l'autonomie, non pas en elle-même mais dans ses rapports avec le développement économique. Nous pouvons aborder des questions comme la politique de revendication foncière globale que le gouvernement met au point depuis un an et demi. Notre politique, qui a été proposée à la fin de 1986, remplace celle de l'ancien gouvernement en matière de revendications foncières, laquelle n'a pu aboutir qu'à trois règlements en dix ans. Notre nouvelle politique de revendications foncières globales conçue pour refléter les priorités de base du gouvernement, à savoir, que nous devons encourager l'autonomie par le développement économique et en réglant les revendications foncières lorsque c'est nécessaire.

Notre politique prévoit également des dispositions visant à augmenter le pouvoir de décision des autochtones en matière de gestion des terres indiennes en ce qui concerne les ressources et l'environnement. Notre gouvernement est prêt à attribuer à des groupes autochtones un pourcentage des redevances de l'État provenant de l'extraction de ressources dans toute la région faisant l'objet de la revendication, pas seulement pour les ressources terriennes mais aussi pour les ressources non renouvelables extraites en mer qui font partie du règlement global des revendications. Je veux qu'on conclue un genre d'accord avec les autochtones qui favorise l'autonomie en tenant compte de la nécessité d'accorder un territoire propre aux Indiens et du développement économique que méritent vraiment les autochtones.

Il n'est ni sérieux ni particulièrement sensé de prétendre que, au sein de la communauté autochtone, il est possible de résoudre une question isolément de toutes les autres.

Comme nouveau député, j'ai pu passer beaucoup de temp avec mon collègue de la Saskatchewan dont la circonscription côtoie toute la partie sud de ma région, le député de Kindersley—Lloydminster (M. McKnight) qui est ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je termine en louant le dévouement, l'application et l'ouverture d'esprit avec lesquels il a abordé les multiples questions d'autonomie, de développement économique et de mise en valeur de l'assise territoriale.

Je me souviens encore de la semaine où le ministre est entré en fonctions. Nous nous trouvions tous les deux dans une salle à la réserve indienne de Little Pine, juste au sud de The Battlefords. Il a dit aux chefs: «Soyez assurés de deux choses. Quand je ne pourrai pas agir, je dirai non. Quand je pourrai agir, je vous dirai que je le ferai.» Cela semble banal, mais les Indiens ont été étonnés que, contrairement aux gouvernements précédents un ministre des Affaires indiennes puisse traiter avec eux de manière directe, ouverte et honnête.

Je rends hommage au ministre pour les efforts infatigables et le dévouement qu'il a déployés pour assurer aux familles des communautés autochtones un bel avenir où elles seront pleinement intégrées à la vie normale de la société canadienne et dotées de tous les droits, privilèges et capacités d'élever leurs enfants en toute quiétude.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis heureuse de parler de la motion à l'étude aujourd'hui. C'est certainement une question importante au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans d'autres parties du Canada. C'est un domaine dont je m'occupe activement depuis pas mal d'années. Je suis passionnément convaincue qu'il mérite beaucoup plus de débats à la Chambre.

Il est certain que la façon dont nous avons traité nos autochtones n'est pas très reluisante. Ni le gouvernement libéral ni le gouvernement conservateur actuel n'ont abordé la question d'une façon qui facilite vraiment l'autosuffisance et l'indépendance des premières nations canadiennes. En tant que politiciens, nous avons la responsabilité de corriger les erreurs du passé et de planifier pour l'avenir. De toutes les questions, celle-ci est sans doute celle qui représente l'échec le plus honteux de la part des politiciens canadiens et de la population canadienne.

A mon avis, une grande partie du problème vient de ce que nous sommes venus au Canada avec une vue très colonialiste et que nous avons pris les terres des autochtones qui, comme certains Canadiens ont tendance à l'oublier, ne sont pas un peuple conquis. C'est pour cela qu'il y a pleins de traités. Nous n'avons pas gagné une guerre contre eux, nous sommes venus. Des traités ont été conclus, parfois dans des conditions plutôt douteuses, pour nous permettre d'utiliser leurs terres.

La base d'une grande partie des discussions d'aujourd'hui et de l'exposé du député qui m'a précédé sur l'autonomie—je vais en parler aussi dans quelques minutes—c'est le principe des droits ancestraux. C'est une chose que beaucoup de Canadiens ont du mal à comprendre et parfois à admettre. Il importe, je pense, en amorçant cette discussion de poser qu'il s'agit là d'un droit qui a été accepté au Canada par tous les partis politiques. C'est un droit consacré qui se fonde sur le titre de premiers occupants que sont les populations autochtones. Elles ne sont pas un peuple conquis. Il en découle divers droits, qui prennent la forme de certains programmes, peut-être l'autonomie gouvernementale, et divers autres droits constatés par des traités.

• (1640)

Le problème c'est qu'aucun gouvernement, comme je le disais, n'a pris ces droits suffisamment au sérieux pour les respecter comme il sied à un gouvernement. Il ne s'agit pas là, à mon avis, d'un plan diabolique. Ce n'est pas que les gens soient injustes ou mesquins, mais au fond ils ne comprennent pas la double réalité historique des droits autochtones et d'une culture différente. Comme dit l'adage, qui définit le problème définit la solution. Il y a beaucoup trop longtemps que c'est nous, les non autochtones, qui définissons les solutions. Ces programmes nous font voir qu'ils sont des solutions vraiment boîteuses.

Il y a divers exemples de la façon dont historiquement nous nous sommes mis à considérer les questions autochtones au Canada. Tout d'abord, quand nous sommes arrivés ici en qualité de colons—et je suis persuadée que les historiens sont d'accord à ce sujet—nous avons cru que les Indiens et les autochtones disparaîtraient tout simplement. Mais cela ne s'est pas produit. En fait, malgré les maladies et divers autres facteurs, ils ont continué à croître dans notre société et ils ont une très forte natalité.

Il y a eu ensuite l'espoir que les autochtones seraient assimilés par la société environnante. Ensuite, il y a eu le fait traumatisant de la création de pensionnats où l'on envoyait les enfants sans l'autorisation des parents, pour qu'ils y apprennent l'anglais et deviennent d'utiles citoyens comme on disait à l'époque. On les punissait quand ils parlaient leur langue. La plupart de leurs écoles n'ont été fermées qu'à la fin des années 60, mais nous continuons de constater les traumatismes aigus que provoque la tentative d'éradiquer une culture. Cette politique a échoué.

A partir de 1969 jusqu'au fameux Livre blanc de Chrétien et à la vive réaction qu'il a déclenchée chez les populations autochtones, des crédits ont commencé à être accordés aux organisations autochtones. Elles sont devenues des propagandistes beaucoup plus énergiques et plus insistantes de leurs intérêts propres. Une partie de la politique dont j'ai parlé à propos du changement de conception des populations autochtones, du point de vue de la société canadienne, c'était la possibilité que les gens perdent leur statut. La plupart des touristes ont du mal à s'imaginer qu'on puisse être Indien un jour et ne plus l'être le lendemain, comme cela s'est produit pour ceux qui ont fait la guerre pour le Canada, sont devenus médecins, avocats ou, dans le cas des femmes, ont épousé un non-Indien. Cette situation serait difficile à accepter pour la plupart d'entre nous. C'était éminemment injuste, bien sûr, et nous voici devant les résultats de cette politique.

Le projet de loi C-31 que divers orateurs ont mentionné illustre bien l'une de nos tentatives pour réparer une partie de cette discrimination en redonnant le statut d'Indiens aux femmes qui l'avaient perdu en épousant quelqu'un d'autre qu'un autochtone, ainsi qu'à leurs enfants. Cela a donné lieu aux problèmes que nous connaissons. Redresser les erreurs du passé n'est pas une mince affaire, monsieur le Président. Notre société l'a fait avec énormément de répugnance, sans l'esprit de justice et d'équité qui aurait dû animer les membres d'une démocratie.

Je vais maintenant renchérir sur la motion à l'étude aujourd'hui en donnant quelques exemples. Les passages où il est question de logement, de formation et ainsi de suite montrent qu'on n'a pas pris au sérieux l'engagement à réparer les erreurs du passé. Je pense notamment au financement des programmes pour les autochtones. A y regarder de près, on constate qu'ils sont assimilés à l'aide sociale, de sorte que les particuliers, les groupes ou les organismes ne touchent que ce qui est nécessaire à leur survie et rarement de quoi leur permettre de s'épanouir et de prospérer. J'ai de nombreux exemples qui me viennent à l'esprit.

Très peu de programmes ont un financement permanent. Souvent les crédits sont engagés sur une base annuelle, parfois ils le sont sur cinq ans, mais il est rare qu'ils le soient sur une base permanente de telle sorte qu'on puisse faire des projets et

que le personnel se sente suffisamment en sécurité pour effectuer des changements fondamentaux. Voilà pourquoi je dis qu'on ne s'engage pas assez sérieusement envers les autochtones. Vous voulez des exemples à propos des programmes dont je parle, monsieur le Président. Eh bien voici. D'un bout à l'autre du Canada, il existe environ 99 centres de l'amitié qui offrent divers programmes d'aide et d'emploi aux autochtones. Or, leur cycle de financement de cinq ans vient de se terminer, et leur avenir n'est pas assuré. Ces centres ne savent toujours pas à quoi s'attendre, mais ils n'en continuent pas moins d'assurer un service utile.

Les groupes de communication au Canada comprennent les journaux autochtones, les télédiffuseurs et ainsi de suite. Il se trouve que les journaux autochtones n'ont bénéficié d'aucune hausse de leurs subventions depuis six ans pour embaucher du personnel et pour compenser l'augmentation du coût de la vie, le genre d'augmentation que nous attendons tous, nous aussi, à la Chambre chaque année. Et qu'en est-il du financement des conseils de bande, des gouvernements autochtones? N'oublions pas non plus l'éducation et la formation. Mon collègue de Skeena a parlé, plus tôt aujourd'hui, de la réduction des crédits au titre des revendications territoriales, du développement économique, du logement et de la dévolution des programmes.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) nous a entretenus cet après-midi de la décentralisation des programmes en faveur des autochtones. Quand on examine les dossiers de près, monsieur le Président, on constate que le gouvernement actuel et le gouvernement précédent ont tenu le même langage: «Fort bien, nous vous laisserons administrer le programme. Nous allons vous remettre notre livre des règlements. Car vous suivrez nos règlements, et non pas les vôtres. Nous ne vous remettrons pas l'argent nécessaire pour l'administrer, mais uniquement le budget du programme lui-même dont vous serez chargés». C'est un exemple typique de notre façon de traiter les autochtones. Nous leur avons dit de s'en tenir à nos règlements, à notre façon de faire car nous leur couperions les vivres autrement.

Le dossier des revendications territoriales est celui qui témoigne le plus éloquemment de notre politique et de nos attitudes envers les autochtones. Je le constate surtout dans ma propre circonscription du Yukon alors que le gouvernement décide d'interrompre pendant deux ans, de 1984 à 1986, des négociations qui durent depuis 15 ans, sous prétexte qu'il doit arrêter une politique. Nous avons maintenant une politique jalonnée de directives rigoureuses, et ces négociations sont relancées encore une fois. Tout le monde a entendu parler de la situation des Lubicons qui, pour obtenir justice, ont dû profiter de la tenue d'un événement international, les Jeux olympiques, à Calgary. Ce n'est certes pas la façon de rendre justice aux autochtones.

Je le répète, dans les négociations présentement en cours au Yukon, on commence à se rendre compte que moins de fonds sont accordés aux bandes autochtones pour entreprendre des recherches à l'égard des négociations sur les revendications territoriales. Cela n'est pas exclusif au Yukon, et ce n'est pas avec un financement réduit que les autochtones peuvent effectuer les recherches qu'il leur faut pour bien mener leurs négociations. L'histoire se répète sans cesse.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) n'a pas participé activement à ces négociations. Il ne s'y est pas intéressé au point de veiller à ce qu'elles aboutissent. Il faut absolument régler ces revendications. Il n'est pas bon pour les collectivités autochtones ni pour les collectivités blanches que la propriété foncière soit bloquée, comme au Yukon, tant qu'on n'aura pas réussi à établir quelles terres seront cédées à des autochtones ou négociées par des autochtones. Je crois fermement, et nous en avons notamment un exemple avec l'accord d'Inuvialuit, que si la volonté politique existe, les revendications territoriales peuvent être réglées. Les négociateurs doivent avoir un mandat qui leur permette de négocier au niveau régional sans avoir à courir à Ottawa à tout bout de champ pour faire approuver leurs démarches. Un politique du Yukon a déjà dit que gouverner le Nord, c'était comme vouloir conduire un équipage de chevaux avec des rênes de 3 000 milles de long. La partie n'est pas facile, et ce n'est pas non plus facile en ce qui concerne les réclamations territoriales qui témoignent très clairement du manque de volonté du gouvernement de régler sérieusement les problèmes des autochtones.

• (1650)

Je voudrais à présent traiter de l'autonomie administrative dont a parlé le dernier intervenant. L'autonomie est une partie essentielle des réclamations territoriales. Ces réclamations ne concernent pas que des terres, mais aussi l'expansion économique et l'autonomie à tous les points de vue. Or, en ce qui concerne les autochtones, on a depuis toujours voulu leur imposer notre façon de voir. Ça n'a pas été une réussite.

J'ai trouvé intéressants les propos du dernier intervenant au sujet de l'autonomie politique et de la politique du gouvernement. J'ai trouvé intéressant de l'entendre expliquer comment le gouvernement avait prêté une oreille attentive aux autochtones et comment ce dernier se montrait toujours intéressé à les écouter. A mon avis, il n'est sans doute pas un peuple qui ait été écouté autant que les autochtones. Nous avons eu de nombreux groupes de travail, dont les travaux ont abouti au rapport Penner sur l'autonomie politique, au rapport Cooligan, et à beaucoup d'autres rapports où avaient été formulées de nombreuses recommandations auxquelles on n'a jamais donné suite. Les autochtones sont un peuple qu'on a sans doute surécouté pour ainsi dire au Canada. Ils suivent à cet égard probablement les pauvres, j'imagine, avec toutes les études qui ont été effectuées sur la pauvreté. Cependant, toute cette écoute n'a abouti à aucune initiative.

Le député qui m'a précédée a parlé de certaines définitions de l'autonomie politique et a rappelé que le gouvernement avait permis aux autochtones de lui donner leur avis à ce sujet. Mais pourquoi n'a-t-il pas garanti dans la Constitution l'autonomie administrative des autochtones, alors que ces derniers le lui avaient demandé? C'est pourtant ce que ces gens réclament. Il en a été question pendant quatre à cinq ans aux conférences des premiers ministres, et pourtant la question n'est toujours pas réglée. Or, en une journée ou une nuit, les premiers ministres se réunissent et changent le caractère de notre pays avec l'Accord du lac Meech.

Notre problème n'est pas, comme on l'appelle souvent, un problème indien. C'est plutôt un problème de non-autochtones qui refusent de voir la situation dans son contexte culturel. Ils refusent de céder une once de pouvoir aux premières nations

du pays et de mettre en pratique le genre d'équité qui devrait caractériser notre pays.

Dans la même veine, je voudrais parler de l'absence de reconnaissance des modes de vie traditionnels des autochtones. Bien sûr, nous aimons les mocassins et les produits d'artisanat, et les apprécions beaucoup quand il s'agit de définir le Canada. Voyez nos dépliants touristiques. Nous y montrons des mocassins et des produits d'artisanat indien. Quand il s'agit cependant de modifier la Constitution, de permettre ou non les vols à basse altitude qui perturbent la vie des Inuit du nord du Québec ou du Labrador, ou de protéger les zones de piégeage, de chasse et de chasse aux phoques, nous ne sommes pas aussi sympathiques. Nous disons qu'il ne s'agit que de traditions, non d'une économie véritable.

Il existe pourtant une économie autochtone réelle qui n'a jamais été reconnue. Ce fait reflète le genre d'indifférence et de mépris que nous avons manifesté à l'égard des autochtones. Nous négligeons une source considérable de connaissances scientifiques de la part des autochtones, que ce soient chez les Inuit du Grand Nord ou chez les Indiens de partout au Canada. Ils ont une connaissance du pays, de nos ressources non renouvelables, de la configuration climatique et écologique, dont nous faisons peu de cas parce que d'une certaine manière elle ne nous paraît pas scientifique. Encore une fois, c'est parce que nous avons préféré considérer les autochtones uniquement d'après nos préjugés culturels. Nous avons décidé ce qui est bon et voulons leur imposer notre façon de voir.

On parle beaucoup de notre souveraineté dans l'Arctique. Il faut y faire patrouiller davantage de sous-marins. Nous devrions peut-être y implanter des bases militaires. Plus de troupes. Nous allons bien sûr installer une base militaire à Nanisivik et nous dirons aux Inuit qu'ils peuvent «se faire engager comme concierges». C'est intolérable. Nous assurons une certaine présence dans le Nord depuis des millénaires. Nous avons un droit légitime sur le Nord grâce à l'occupation de cette région par les Inuit et par les peuples autochtones.

Il y a des programmes de développement économique des autochtones. Nous avons un programme étalé sur quatre ans, dont le budget s'élève à 345 millions, mais alors qu'il vient bientôt à échéance, on ne peut dépenser que 40 p. 100 des crédits. Pourtant, consultez les statistiques sur le chômage et la formation.

En conclusion, je voudrais aborder une question très importante, celle de la justice et d'histoires comme l'affaire Marshall et le meurtre de J. J. Harper, au Manitoba. Bon nombre d'entre nous savent depuis des années que les autochtones sont surreprésentés dans nos prisons, ce qui signifie qu'il faut essayer de résoudre des problèmes d'envergure nationale en adoptant des solutions nationales. Dans les domaines du développement économique et de la justice, nous devons avoir une optique nationale et examiner ces problèmes en essayant de savoir pourquoi ils subsistent.

Enfin, on a cité aujourd'hui bien des chiffres sur le chômage aigu, sur les taux de mortalité et ainsi de suite. Je ne les répéterai pas mais je dirai qu'il y a dans la communauté autochtone une force dont nous pouvons tirer une leçon; nous nous sommes voilé la face et nos préjugés culturels nous ont poussés à rejeter la première culture du Canada. Nous pouvons faire bien mieux, et j'appuie vivement cette motion; je signale aux Canadiens et à la Chambre qu'avec la volonté politique nécessaire, nous pouvons instaurer pour les autochtones une justice sur mesure, efficace pour eux.

M. le vice-président: Questions et commentaires.

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses commentaires sur la vie des autochtones, surtout qu'elle les connaît, elle qui représente le Yukon. Comme elle a dit, c'est un problème d'envergure nationale.

Elle a fait allusion à plusieurs choses sur lesquelles je voudrais avoir un peu plus d'explications. Elle a parlé des revendications territoriales et des programmes et méthodes de règlement de ces revendications. Sauf erreur, elle a laissé entendre qu'il s'agissait d'un cadre trop étroit qu'elle souhaiterait voir élargi.

Elle a également parlé des programmes de transfert qui faisaient partie du mouvement vers l'autonomie politique des Indiens ainsi que des règles imposées aux bandes indiennes. Elle a laissé entendre que certaines d'entre elles ne convenaient peut-être pas.

Je voudrais qu'elle nous donne davantage d'explications au sujet des lignes directrices sur les revendications territoriales et des règles relatives aux programmes de transfert.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je comprends la question de mon collègue, car il s'agit d'un sujet extrêmement complexe. La question des revendications territoriales et du transfert des programmes touche toute la question de l'autonomie politique.

Tout d'abord, arrêtons-nous sur l'étroitesse du mandat en ce qui a trait aux revendications territoriales. Chose certaine, il existe en l'occurrence des questions fondamentales comme l'autonomie politique, la superficie des terres à céder et les indemnités en espèces à verser, dans certains cas. Bien entendu, il faut parvenir à un règlement négocié et je ne prétends absolument pas le contraire. Je ne crois pas, qu'il suffit que les autochtones formulent leurs revendications et que le gouvernement se plie à toutes leurs demandes. Des négociations s'imposent. Cependant, comment se fait-il qu'en 15 ans, dans le cas du Yukon et de bien d'autres revendications territoriales d'un bout à l'autre du pays, on n'ait pas encore trouvé une solution au problème? Pour le meilleur ou pour le pire, et la plupart d'entre nous pensent que c'est pour le pire, nous avons signé un accord commercial avec les États-Unis. Il ne nous a pas fallu 15 ans pour cela. Il a suffi que le gouvernement le souhaite et qu'il prenne des mesures en ce sens. Il est possible de faire de même dans le cas des revendications territoriales. Il s'agit tout simplement d'élargir le mandat dans une certaine mesure, afin de donner aux négociateurs une plus grande latitude et de leur permettre de négocier certaines questions bien précises.

Pour que les négociations aboutissent, il faudra que le gouvernement fédéral accepte de céder certains pouvoirs. Il ne peut continuer à gouverner les Indiens comme bon lui semble; tous les intéressés à tous les niveaux vont devoir le comprendre. Notre pays s'en trouvera d'autant plus fort, lorsque nous permettrons aux autochtones de prendre en main leurs destinées.

En ce qui a trait aux programmes, je vais juste vous donner un exemple, car j'en ai parlé dans mon discours, dans une certaine mesure. Citons comme exemple le Programme national

de lutte contre l'abus de l'alcool et des stupéfiants chez les autochtones. Il s'agit d'un programme extrêmement important qui comporte des volets en éducation, en traitement et en orientation. Dans ma région et même à l'échelle nationale, les autochtones négocient avec le gouvernement fédéral pour assumer le contrôle de ce programme. Cependant, c'est le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui continue de l'administrer. Il contrôle tout et ne démord pas: «Nous allons faire à notre manière».

• (1700)

Eh bien, «notre manière», qui est celle de mon propre groupe culturel, ne marche pas. Je m'inquiète de nous voir perpétuer des erreurs historiques, que ce soit dans le transfert des services de bien-être des enfants autochtones ou d'autres programmes. Nous nous obstinons à croire que «notre manière» est efficace. Aujourd'hui, on a cité de nombreuses statistiques qui démontrent que c'est tout le contraire. Nous devons nous ouvrir les yeux et admettre que, dans tous nos programmes, il manque une dimension culturelle.

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je veux dire quelques mots sur la motion présentée à la Chambre aujourd'hui et insister peut-être sur un des points soulevés pendant le débat, sur les problèmes qui y sont liés et sur la raison pour laquelle ce point a été inclus dans la motion. Si la description du problème ne devient pas trop ennuyeuse, je veux proposer une solution aux lecteurs du hansard qui s'occupent des programmes fédéraux mentionnés dans la motion.

Premièrement, il s'agit d'une très bonne motion. Elle touche non seulement les autochtones, mais tous les Canadiens. Lorsqu'on dit que le gouvernement n'en a pas fait assez en matière de logement, de soins de santé et d'équipements d'enseignement adéquats, ni pour les installations essentielles d'épuration de l'eau et de traitement des eaux d'égout, les possiblités d'emploi et de formation adéquates et les ressources financières nécessaires pour mettre pleinement en valeur les ressources humaines et économiques des communautés autochtones, cela vaut pour plus de la moitié du Canada. Cela s'applique certainement aux régions rurales et aux régions pauvres.

Je ne veux pas généraliser. Je ne suis pas très habile pour généraliser et philosopher comme d'autres peuvent le faire pendant l'étude de cette motion. Je n'ai pas le temps de philosopher parce qu'il y a tellement de choses concrètes à faire. Il y a tellement de demandes concernant des problèmes précis sur le bureau d'un député.

Je veux parler de l'alinéa *c*) de la motion, qui porte sur les installations essentielles d'épuration de l'eau et de traitement des eaux d'égout. Je viens de lire, aujourd'hui, une lettre du chef Calvin Francis, de la région nord de la baie Gander, à Terre-Neuve, dans ma circonscription. Il se plaint justement de ce problème dans la région. Et ce n'est pas seulement là que le problème existe, mais dans de nombreuses régions à Terre-Neuve et ailleurs au Canada.

La complexité du problème dépend de la région où l'on habite. Autrement dit, il existe des lois provinciales et des lois fédérales, mais les lois provinciales diffèrent d'une province à l'autre pour ce qui est des mesures à prendre afin d'essayer de régler le problème. Je ne parlerai que de la fourniture d'installations essentielles d'épuration de l'eau et de traitement des eaux d'égout.

Nous parlons du Canada de 1988. Au Canada, aujourd'hui, des milliers d'enfants boivent de l'eau contaminée. A qui incombe-t-il de régler ce problème? Qui doit voir à ce que ces localités aient les mêmes services qu'Ottawa où on peut boire l'eau du robinet ou tirer la chasse des toilettes? Bien des régions du Canada n'ont pas ces privilèges et cela cause une foule de problèmes.

La région de la baie de Gander dont j'ai parlé, il y a un instant, ressemble à beaucoup d'autres régions visées par cette motion. Il y a beaucoup d'obstacles à surmonter pour y installer de tels services. Entre autres, il y a d'abord toutes sortes de règlements provinciaux à respecter. Par exemple, il faut faire faire une étude par un ingénieur avant de s'attaquer au problème de l'eau et des eaux d'égout. Premièrement, qui paiera cette étude? Deuxièmement, cette étude doit être acceptée par le ministère provincial de l'Environnement. Troisièmement, le ministère de la Santé doit inspecter la source d'eau. Quatrièmement, si, en examinant l'étude des ingénieurs, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé décident qu'il faut installer un système de traitement des eaux d'égout en même temps que l'eau courante, on fait face à un problème de taille parce qu'il en coûte peut-être un quart de million de dollars pour construire un tel système pour 15 ou 20 maisons dans une région rurale et encore s'agit-il d'un système très peu coûteux. Qui va payer pour ça?

Normalement, les villes empruntent les sommes nécessaires grâce au système de financement municipal du gouvernement provincial ou d'une banque et les remboursent au moyen des taxes qu'elles perçoivent. C'est impossible dans les régions dont nous parlons, ou bien parce qu'il y a un conseil de bande, comme dans le cas de M. Calvin Francis, ou bien parce qu'il faut qu'il y ait constitution en société d'une façon ou d'une autre.

On peut avoir la chance d'obtenir une subvention pour payer l'étude d'ingénieur. Le seul endroit où on peut obtenir une telle subvention, à ma connaissance, c'est auprès d'un organisme du gouvernement provincial. L'octroi de ces subventions est cependant assorti d'une condition. Dans certaines provinces, quand on obtient une subvention d'une agence de financement provinciale, il faut promettre par écrit de percevoir un impôt foncier une fois le système terminé. La loi l'exige dans la plupart des provinces. Quand on reçoit une subvention, on doit faire payer un impôt foncier aux maisons qui seront desservies par le système construit à l'aide de cette subvention.

Cela s'applique dans la plupart des provinces où il faut faire faire une étude par des ingénieurs avant d'entreprendre ce genre de travaux. Autrement dit, on ne peut pas simplement relier 40 ou 50 maisons à un système d'épuration de l'eau financé au moyen d'un programme de création d'emplois fédéral, par exemple. C'est impossible.

Un groupe de gens d'une petite région rurale disent qu'ils voudraient avoir l'eau courante chez eux comme les habitants des villes.

• (1710)

Ils disent: «Nous voulons des toilettes dans nos maisons, comme dans les villes et les villages.» Il faut tout d'abord demander de l'argent puisque cela ne se fait pas sans argent. Les bénévoles ne suffisent pas puisqu'il faut de l'argent pour acheter des tuyaux, de la dynamite et d'autres matériaux pour poser les canalisations. Auparavant, il était possible de faire appel à un programme normal de subvention du gouvernement fédéral ou provincial. Il y avait des programmes d'emploi qui auraient permis de faire travailler des gens à la création d'un réseau d'adduction d'eau. Je parle de l'utilité de ces programmes pour des personnes qui vivent dans des localités où les services d'adduction d'eau et d'égout tels que nous les connaissons n'existent pas, où il y a un puits par groupe de deux ou trois maisons et où on trouve une fosse septique en arrière.

Lorsqu'une localité du genre veut se doter d'un réseau d'adduction d'eau, elle peut faire une demande auprès du programme de développement de l'emploi du gouvernement fédéral. Il s'agit du plus important programme d'emploi du gouvernement fédéral et son enveloppe se chiffre dans les millions de dollars. Dans la publicité, on invite les localités qui envisagent des améliorations à faire une demande dans le cadre du programme.

Un problème se pose cependant. Le gouvernement a transformé le programme d'emploi en programme de formation, de sorte que les personnes employées dans le cadre du programme doivent recevoir une formation. Or, quelle formation donner à quelqu'un qui creuse une tranchée? Il me semble qu'une journée suffit pour apprendre à quelqu'un à creuser une tranchée et poser une canalisation d'eau. Par conséquent, le gouvernement fédéral ne finance plus les projets d'adduction d'eau et de traitement d'eaux usées de la même façon que la chose se faisait auparavant. Il ne finance plus ces projets jusqu'à la fin des travaux dans le cadre de son programme de subvention directe le plus important parce que ce programme prévoit que les employés doivent recevoir quotidiennement une formation en cours d'emploi, ce qui est tout simplement impossible en l'occurrence. Il faut se rappeler que ces communautés sont composées de gens relativement pauvres. N'importe quel médecin d'une région rurale pourrait dire qu'aujourd'hui des enfants dans un grand nombre de ces communautés rurales doivent boire tous les matins de l'eau contaminée.

Quel est le deuxième grand programme en vertu duquel ces communautés peuvent demander des subventions sans avoir à les rembourser? C'est un programme appelé «article 38» qui fournit des subventions aux groupes communautaires pour les aider à apporter des améliorations utiles à leur communauté. Il exige des frais essentiels plus élevés que le programme de développement de l'emploi, de plus il comporte aussi certaines restrictions.

Pour obtenir de l'argent afin d'installer un système d'épuration de l'eau et de traitement des eaux d'égout dans le cadre du programme «article 38», on ne peut embaucher que des personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage. Certains députés peuvent être assez bêtes pour encourager ce programme. Le fait est que les travailleurs qui ont été embauchés dans le cadre de ce programme du gouvernement fédéral doivent être licenciés lorsqu'ils n'ont plus droit à l'assurance-chômage. Notre député devra expliquer à son électeur que la raison pour laquelle celui-ci ne peut toucher l'assurance-chômage après avoir travaillé tout ce temps dans le cadre de ce programme d'été était que cet emploi était inadmissible. En conséquence, il l'a intentionnellement acculé à devenir un assisté social, puisque c'est la seule possibilité qui lui reste.

Je ne connais qu'un seul programme de financement direct qui soit assez universel au Canada. C'est un programme provincial qui est financé à parts égales par la province et le gouvernement fédéral grâce à un système de recouvrement. Les provinces d'un bout à l'autre du Canada lui donnent des noms divers. On l'appelle habituellement le programme de mise en valeur des collectivités et je l'ai vu appeler le programme d'action communautaire en Ontario et dans d'autres endroits. A mon avis et c'est aussi celui de ceux qui travaillent dans le cadre de ces programmes, on devrait l'appeler le programme d'aide sociale.

On a déjà établi qu'on ne peut réaliser le projet d'eau et d'égouts avec le programme de développement de l'emploi parce qu'on ne nous autorise pas à apprendre aux gens à creuser une tranchée. Nous avons le deuxième grand programme, l'article 38, pour installer un système d'épuration de l'eau et de traitement des eaux d'égout, mais ceux qu'on va embaucher finiront à l'aide sociale parce que leur emploi ne leur a pas donné droit à l'assurance-chômage.

Malheureusement, le programme d'aide sociale est conçu simplement pour que des assistés sociaux deviennent admissibles à l'assurance-chômage. Autrement dit, lorsqu'ils sont admissibles à l'assurance-chômage, ils perdent leur emploi dans le cadre du programme d'aide sociale, et il n'y a pas de frais importants. C'est vraiment pousser les gens intentionnellement à s'inscrire à l'assurance-chômage.

• (1720)

La plupart des localités visées par cette motion utilisent ce que l'on appelle des «récidivistes» de l'assurance-chômage. Si un employeur privé embauchait des gens à l'assistance sociale et leur donnait exactement 10 ou 20 semaines de travail, juste assez pour qu'ils aient droit à l'assurance-chômage, il serait inculpé et poursuivi devant les tribunaux. C'est illégal. Les gouvernements provinciaux le font constamment. Dans tous les budgets provinciaux que j'ai vus il y a de l'argent pour retirer 10 000 ou 20 000 personnes de la liste d'assistance sociale et les transférer à l'assurance-chômage. Les subventions durent juste assez longtemps pour que les employés deviennent admissibles à l'assurance-chômage, puis ils sont licenciés.

Voilà les trois seuls programmes de subventions, pas de prêts, auxquelles les localités peuvent avoir recours pour les réseaux d'eaux usées et d'eau potable, là où il n'y a que de l'eau contaminée, mais ils ne sont pas utilisables pour la construction de ces infrastructures. Voilà la vérité sur toutes ces organisations depuis que ce gouvernement est au pouvoir. Avant nous avions un programme plus vaste, appelé Canada au travail.

Cette motion condamne le gouvernement pour n'avoir pas répondu aux besoins des autochtones du Canada en ne leur fournissant pas d'habitations, de soins de santé et d'équipements d'enseignement adéquats, d'installation essentielles

d'épuration des eaux potables et usées, etc. Il leur est totalement impossible d'avoir de l'argent par le biais des programmes normaux pour l'eau et les égouts. C'est impossible. Toutefois, pour autre chose c'est possible. S'ils peuvent amener quelqu'un dans une classe et lui enseigner quelque chose chaque jour, avant qu'il aille au travail, ils peuvent avoir de l'argent.

En terminant, et sans entrer dans les détails, je tiens à dire que les autres programmes fonctionnent à l'avenant. Nous avons des programmes de logement en milieu rural et pour les autochtones. Je pourrais écrire tout un livre sur les problèmes dans ce domaine. Nous connaissons par coeur tous les règlements qui ont été modifiés au fil des ans. Le nouveau programme s'appelle PREL. Il n'est pas très connu à Ottawa, à Toronto ou à Montréal, mais en milieu rural, il suffit de mentionner le mot pour que tout le monde sache de quoi il s'agit. Toutefois, le gouvernement actuel a tellement comprimé ce programme qu'il n'est plus que l'ombre de lui-même.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir tellement bien décrit l'impasse dans laquelle se trouvent les collectivités autochtones. Il s'est attaqué à un programme en particulier, celui des aqueducs et des égouts, pour dire finalement que bien d'autres programmes étaient aussi compromis. Les contraintes sont si nombreuses que c'est comme s'il fallait participer à une course à obstacles olympique pour en profiter. De façon générale, on n'aurait jamais fini les travaux qu'on veut entreprendre dans le cadre des programmes que le député a mentionnés, parce qu'ils auraient été abolis alors qu'on n'aurait installé que la moitié des canalisations d'égout et d'aqueduc.

Le député a parlé de logement. Ceux d'entre nous qui se sont occupés de la question du logement pour les collectivités autochtones, surtout des projets financés conjointement par la SCHL et le ministère des Affaires indiennes, en ont ressenti un vif sentiment de frustration. L'intention initiale était sans doute valable, mais le programme a causé de nombreux problèmes dans ces collectivités. En raison des prêts garantis par la SCHL, beaucoup d'autochtones paient des loyers exorbitants. Dans ma propre circonscription, les loyers ont augmenté récemment d'environ 25 p. 100 en une seule année dans le cadre de ces projets financés conjointement.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il sait du programme d'habitation administré conjointement par le MAI et la SCHL? Qu'a-t-il à dire de ce programme et a-t-il réussi à remédier aux besoins des autochtones dans le domaine de l'habitation?

M. Baker: Le plus gros problème pour l'occupant de la maison, sans parler des nombreux problèmes qui se posent avant même d'y mettre le pied, c'est que le loyer est constamment modifié. Il change constamment. Ces programmes de financement à l'intention des autochtones et des autres posent un problème fondamental, à savoir l'apport fédéral, provincial et local. Il faudrait donc supprimer l'intervention extérieure et permettre aux dirigeants locaux de modifier les règlements. La personne qui a gagné un revenu de 20 000 $ l'an dernier et qui demeure dans un logement locatif subventionné, mais qui touche actuellement des prestations d'assurance-chômage voit son loyer doubler par rapport à l'an passé. C'est absolument intolérable. Dans les échanges que nous avons eus aujourd'hui, le chef Calvin Francis m'a fait part de certaines objections découlant du fait que les Indiens n'ont droit à des logements qu'en vertu de programmes destinés aux régions rurales et aux autochtones et de la version abrégée du PAREL.

Ce programme revêt divers aspects qui concernent notamment les autochtones, les handicapés et les gens ordinaires. Je n'en ai pas encore compris tous les détails. Si vous occupez une maison, on viendra vous la remettre en état, mais on procédera de façon à ce que l'inspecteur puisse décréter qu'elle est valable pour encore une quinzaine d'années. En d'autres mots, même si vous n'êtes pas d'accord, on remplacera un côté, ou refera la cheminée ou le toit. A la fin des travaux, en vertu de la nouvelle réglementation mise en oeuvre par le gouvernement conservateur il y a deux ans, vous recevrez 5 000 $, certes, mais vous écoperez en sus d'une hypothèque de 10 000 $ que vous ne pourrez tout simplement pas rembourser. Je connais pertinemment certains cas, comme tous les députés assurément, pour lesquels nous avons écrit aux ministres responsables et sollicité leur intervention pour contourner certains règlements. J'espère que les deux ministres ici présents, auxquels nous avons écrit au sujet de certains cas spéciaux, useront de leur pouvoir discrétionnaire pour intervenir. C'est ce que j'espère.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la motion du député de Churchill (M. Murphy). De toute évidence, il voudrait imputer au gouvernement le triste sort des autochtones au Canada. Quand on écoute ce qui se dit à la Chambre au sujet de la situation des autochtones au Canada, on ne peut que trouver choquant que certains tentent de rejeter sur notre gouvernement toute la responsabilité d'une situation qui est le fruit d'une longue évolution. Je ne sais pas pourquoi ils le font. C'est peut-être pour se disculper eux-mêmes.

• (1730)

J'ai écouté le député de Skeena (M. Fulton) faire ses affirmations. Il a été odieux. Si j'étais Indien et que j'écoute le débat, je me sentirais insulté. Je le serais parce que le tableau que l'on a brossé ici aujourd'hui de la situation de nos autochtones n'est pas fidèle à la réalité. Ce n'est pas ce qui se passe. Cette condamnation du gouvernement que les socialistes ont prononcée ne tient pas compte de la véritable situation ni de ce qu'a fait le gouvernement.

J'écoutais les députés d'en face dénoncer les prétendues réductions budgétaires. Il faut que les Canadiens sachent de quoi nous parlons en l'occurrence. Quand nous parlons des Indiens inscrits aux termes de la Loi sur les Indiens, nous parlons, en 1986, d'environ 387 000 personnes vivant dans les réserves ou hors des réserves. Nous parlons de notre population inuit qui se chiffre à environ 30 000 personnes éparpillées dans tout le nord du Québec et des Territoires. C'est d'eux que nous parlons.

Quant aux prétendues réductions budgétaires, cela ne tient tout simplement pas debout. Je ne sais pas si les députés d'en face et moi parlons ou non des mêmes documents budgétaires. Dans les documents que j'ai consultés, j'ai vu que les dépenses pour les autochtones au Canada s'élevaient en 1983-1984 à 2 461 millions de dollars, ce qui représentait à l'époque 2,77 p.

100 des dépenses totales du gouvernement. Aujourd'hui, en 1987-1988, les dépenses pour les autochtones se chiffrent à 3 863 millions de dollars, soit 4 p. 100 des dépenses totales du gouvernement.

[*Français*]

Comme on dit en français: cela ne prend pas la tête à Papineau pour comprendre que cela n'est pas une réduction, mais plutôt une augmentation des dépenses.

Monsieur le Président, les députés de cette Chambre, je crois, sont très conscients de l'importance que revêt le développement économique. Mes collègues du gouvernement, aujourd'hui, autant les députés que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), ont fait état des efforts que le gouvernement déploie afin de s'occuper de la situation qui concerne les autochtones au pays à travers différents programmes.

Et je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler que les députés de cette Chambre, je crois, de tous les côtés de la Chambre, sont très conscients de l'importance que revêt le développement économique pour les autochtones du pays. Ces autochtones désirent exercer un plus grand contrôle de leurs activités quotidiennes, le genre de contrôle que les Canadiens non autochtones, eux, prennent pour acquis. C'est pourquoi le développement économique et l'autonomie gouvernementale des autochtones constituent les priorités réelles de ce gouvernement, comme le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) l'a mentionné à plusieurs reprises.

Monsieur le Président, notre gouvernement croit que l'entrepreneurship doit constituer la force motrice de la croissance économique à long terme, et de la création d'emplois. Dans l'ensemble du domaine économique, le secteur de la petite entreprise compte pour 80 p. 100 des emplois créés au Canada et dans les collectivités autochtones. Notre meilleur espoir réside également dans l'ambition et la créativité manifestées par les entrepreneurs autochtones. Et notre gouvernement a lancé d'importantes initiatives dans ce domaine.

Monsieur le Président, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère de l'Expansion industrielle régionale offrent des programmes à cet effet. Nous accordons un soutien concret et tangible aux entrepreneurs autochtones en leur fournissant de la formation et des moyens financiers pour fonder de nouvelles entreprises et pour accroître les entreprises existantes.

Par exemple, au cours de ce seul exercice financier, les dépenses dans le secteur du développement économique des entreprises et des institutions économiques autochtones, seront de l'ordre de 150 millions de dollars. Nos dossiers indiquent qu'il y a plus de 4 000 entreprises au pays dont les Indiens sont propriétaires et gestionnaires. La plupart de celles-ci sont situées dans les réserves et leur nombre augmente rapidement. Pour la seule année 1986, par exemple, nous avons assisté au démarrage, au Canada, de plus de 300 nouvelles entreprises indiennes. La plupart de ces entreprises ont compté sur l'aide financière initiale du gouvernement fédéral pour la provision des capitaux requis ou pour assurer le financement de la dette, soit directement ou par l'entremise de la Caisse de développement économique des Indiens, ou au moyen de garanties ministérielles des prêts.

Les députés ne sont pas sans savoir que la Caisse de développement économique des Indiens représente une source importante d'aide pour les nouvelles entreprises. Elle assure une formation et des services consultatifs et de soutien aux entrepreneurs indiens. La Caisse a été créée en 1970 pour appuyer le développement d'entreprises économiques indiennes viables. L'an dernier, la Caisse a aidé quelque 900 entreprises indiennes dans leurs efforts pour s'établir et se tailler une place dans le marché. De plus, les 200 millions de dollars investis au cours des trois dernières années par le Programme de développement économique des autochtones et les ententes spéciales sur l'aménagement rural et le développement agricole, ainsi que les ententes auxiliaires sur le développement du Nord, administrées par le ministère de l'Expansion industrielle régionale, ont eu un impact important sur la mise sur pied et le maintien d'un secteur privé autochtone dans les collectivités autochtones de tout le pays.

Je voudrais souligner plus particulièrement que le gouvernement a réalisé de grands progrès en vue de permettre aux autochtones d'assumer le contrôle de leur propre développement économique. Nous avons assuré la provision de fonds de plus de 100 millions de dollars aux institutions financières autochtones de tous les coins du pays. Ces institutions financières auront un rôle important à jouer, à l'avenir, dans le financement de la croissance des entreprises autochtones par l'entremise de prêts ou de mises de fonds. En plus de l'appui accordé aux sociétés de développement des entreprises autochtones par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, nous aidons les autochtones à mettre sur pied un réseau de services consultatifs et financiers, dirigé par des autochtones, qui soit autosuffisant et qui réponde aux besoins et aux aspirations des autochtones.

[*Traduction*]

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aide de façon régulière les bandes indiennes à administrer leurs ressources naturelles en leur prodiguant des conseils et en leur versant certains crédits. La mise en valeur des ressources, l'exploitation forestière, la pêche, l'agriculture et la faune représentent d'éventuelles sources importantes de revenus et d'emplois pour les Indiens. Dans le secteur forestier, par exemple, les modifications prévues aux règlements sur le bois d'oeuvre et des investissements accrus, à l'avenir, de la part du gouvernement fédéral dans le domaine de la gestion des forêts par les Indiens, permettront de relancer ce secteur qui a été négligé pendant des décennies, malgré ce qu'en a dit le député qui m'a précédé. Les bonnes relations que le gouvernement entretient avec les provinces permettent la gestion par les Indiens de forêts provinciales situées à côté de réserves.

Le pétrole et le gaz constituent un autre facteur important pouvant permettre aux Indiens de parvenir à l'autonomie économique, dans l'ouest du pays. Les bandes indiennes et les fonctionnaires examinent à l'heure actuelle le régime de réglementation et de gestion pour ce qui est du pétrole et du gaz. Nous sommes persuadés qu'on trouvera des façons d'améliorer les avantages que tirent les Indiens de la mise en valeur de leurs propres ressources pétrolières et gazières.

Entre-temps on a formé au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien un service chargé de s'occuper du pétrole et du gaz. Les ressources humaines consacrées à ce service seul

ont sextuplé. On recrute des experts de première classe, pour garantir aux Indiens le meilleur rendement possible à l'heure actuelle et à long terme.

Dans bien des réserves indiennes, les possibilités d'extraction minérale sont excellentes. Pour le moment, l'exploitation des ressources en question est freinée non seulement par des obstacles juridiques et structurels inhérents à la Loi sur les Indiens, mais également par un manque de capitaux privés et par des conflits avec certaines provinces au sujet du contrôle des droits et d'autres avantages financiers. On se penche pour la première fois sur toutes ces questions et on réalise des progrès.

[*Français*]

De fait, de concert avec les autochtones et leurs institutions économiques, le gouvernement fédéral aide les collectivités autochtones isolées à profiter d'autres possibilités de développement économique. Nous encourageons la mise sur pied de l'industrie des services dans ces collectivités, par exemple, pour profiter pleinement des possibilités d'emploi découlant des projets de construction de logements et des infrastructures. Ces projets ont permis la création d'environ 3 700 emplois qui sont destinés à des Indiens. De plus, nous favorisons l'embauche au niveau local afin de profiter au maximum des possibilités, au niveau local, offertes par la «dévolution» des programmes fédéraux déjà existants.

Monsieur le Président, nous avons au pays une conception erronée au sujet des entreprises autochtones et c'est ce qui m'a le plus déçu du débat aujourd'hui d'entendre les députés du Nouveau parti démocratique et du parti libéral parler des autochtones comme si c'était toujours rien que de la faillite, comme s'ils ne pouvaient rien faire de bien, comme si de fait ils n'avaient enregistré aucun progrès.

Or, les entreprises indiennes, contrairement à ce que le Nouveau parti démocratique et le parti libéral voudraient faire croire aux Canadiens, font preuve de talent. Elles font preuve d'habileté et d'ambition et les réussites sont nombreuses. Econobois, par exemple, un détaillant de matériaux de construction du village huron au Québec, compte 25 employés et a des ventes de plus de 5,5 millions de dollars par année.

• (1740)

[*Traduction*]

Micmac Industries de Big Gove, dans ma province, le Nouveau-Brunswick, emploie 14 personnes et a un chiffre d'affaires de 1,6 millions; Lasso Contracting Ltd, de Fort McMurray, en Alberta, emploie 15 personnes et a un chiffre d'affaires de 3 millions; le magasin coopératif de Fort Hope, en Ontario, qui appartient à des Indiens et est géré par eux, emploie six personnes et a un chiffre d'affaires de 2 millions; Antsanen Enterprises a des ventes de près de 800 000 $ et procure huit emplois au sein de la petite bande Northlands installée dans le nord du Manitoba. Je pourrais citer bien d'autres entreprises canadiennes autochtones qui sont prospères. La liste s'allongera beaucoup quand nous supprimerons les obstacles juridiques et structurels qui entravent le développement économique des autochtones, quand nous aiderons un plus grand nombre d'autochtones à acquérir des aptitudes gestionnaires et professionnelles, lorsque nous nous efforcerons d'augmenter le financement en provenance du secteur privé et lorsque nous améliorerons le degré d'instruction des jeunes autochtones.

A propos de suppression des obstacles entravant le développement économique, je voudrais parler pendant quelques instants de la réaction du gouvernement à un appel lancé par 115 conseils de bandes en vue de modifier la Loi sur les Indiens. Après deux ans de consultations avec les communautés indiennes de toutes les régions du Canada, le 9 mars 1988, le gouvernement a présenté un projet de loi visant à accorder aux bandes des pouvoirs d'imposition sur les terres des réserves cédées conditionnellement. Le projet de loi permettra par ailleurs aux indiens d'hypothéquer les terres des réserves qui sont désignées. C'est une mesure importante qui émane des autochtones. C'est le chef Clarence Jules de la bande de Kamloops qui a lancé cette initiative et s'est employé à la faire aboutir. Ce projet de loi jouit d'un vaste appui. Hier, lors d'une réunion à Toronto, la Confederacy of First Nations a débattu ce projet de loi et adopté une résolution l'appuyant.

Toutes les bandes ne voudront pas se prévaloir de ces changements et n'en auront pas besoin, mais celles qui le feront pourront développer économiquement des parties de leurs réserves à des fins commerciales, industrielles, résidentielles ou récréatives. Il conviendrait que les Indiens puissent contracter plus facilement des prêts et profiter de leur investissement dans des infrastructures ou des services. Ils pourront également gérer les terres mises en valeur comme une partie intégrante de leurs réserves. Cette initiative va permettre de développer la base économique de la réserve ainsi que les possibilités d'affaires et d'emplois offertes aux membres de la bande.

Des changements pratiques comme ceux-ci sont aussi importants que les investissements directs dont j'ai parlé tout à l'heure. Je compte sur les députés de tous les partis pour faciliter l'adoption de cette mesure législative d'inspiration indienne, de façon que les bandes comme celle de Kamloops puissent poursuivre leurs activités.

On reproche au gouvernement de ne pas s'occuper du problème du chômage chez les autochtones, en particulier ceux des réserves. Les chiffres nous donnent un autre son de cloche. Toute la journée, les socialistes et les libéraux nous ont répété que ce n'était qu'une question d'argent. Si c'était le cas, les libéraux auraient dû pouvoir résoudre ces problèmes lorsqu'ils dépensaient sans compter au point que notre pays était presque en rupture de paiement. On ne peut réduire ces problèmes à une question d'argent.

Depuis 1985, les dépenses gouvernementales au titre de l'aide à la formation des adultes autochtones et de l'adaptation de la main-d'oeuvre ont dépassé 600 millions de dollars. La Planification de l'emploi de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, la stratégie de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes ainsi que les programmes d'éducation du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien sont les principaux outils destinés à aider d'une part les particuliers à développer leurs compétences et à trouver des emplois et d'autre part les chefs indiens à élaborer et mettre en oeuvre des programmes et stratégies pour surmonter les difficultés dans le domaine de la formation et de l'emploi au sein de leurs collectivités.

La stratégie de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes a permis à elle seule d'assurer, depuis 1985, le rattrapage scolaire à plein temps et la formation professionnelle de 6 000 Indiens. C'est une activité fondamentale

étant donné le rapport étroit et avéré entre les études et l'emploi. La formation sur le tas et le développement de l'entreprenariat ont été particulièrement efficaces. Ainsi, 3 300 Indiens au chômage ont été formés sur le tas et la plupart d'entre eux ont maintenant des emplois permanents. En 1987, 169 personnes ont terminé avec succès le programme d'entreprenariat pour les jeunes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. De ce nombre, 71 sont déjà en affaires ou le seront bientôt.

A mesure que le niveau d'instruction des autochtones augmente, leurs possibilités d'accéder à des emplois dans le secteur privé augmentent également. L'instruction a eu une incidence sur le nombre et le genre d'entreprises établies et exploitées par des autochtones. Aujourd'hui, presque 80 000 Indiens sont inscrits à des programmes d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire au Canada. Chaque année, environ 750 Indiens reçoivent un diplôme universitaire ou collégial. Pourquoi est-ce que je donne ces chiffres? Il y a presque 11 ans, en 1977, les dépenses fédérales au titre de l'enseignement postsecondaire pour les Indiens s'élevaient à 8 millions de dollars. Cette année, on prévoit qu'elles atteindront 93,5 millions. Voilà un autre exemple de l'engagement du gouvernement à l'égard de l'éducation des Indiens.

Dans la Planification de l'emploi, on a inclus dans la liste des aptitudes dont il y a pénurie les aptitudes en gestion chez les Indiens, ce qui leur donne de meilleures possibilités de formation dans ce domaine. Cela n'aidera pas seulement les gestionnaires d'entreprises, mais aussi les gestionnaires d'administrations locales et de conseils tribaux qui seront appelés à s'occuper des programmes en remplacement du gouvernement.

Les programmes gouvernementaux de formation et d'emploi sont progressivement confiés aux collectivités. C'est le cas notamment des Stratégies de mise en valeur des ressources humaines par les collectivités indiennes et, de façon de plus en plus accentuée, des programmes de la Planification de l'emploi. Au cours des prochaines années, nous prévoyons aller plus loin en introduisant des programmes destinés à orienter les Indiens bénéficiaires d'aide sociale vers des emplois à temps plein et en consacrant davantage de ressources aux activités saisonnières, entre autres dans le domaine de la construction, dans les réserves.

Je fais remarquer que, dans le débat d'aujourd'hui sur la question autochtone, personne n'a souligné que contrairement au gouvernement précédent, le gouvernement conservateur s'est mis à l'écoute des peuples autochtones dès son arrivée au pouvoir. Nous avons adopté comme priorité l'autonomie administrative. Contrairement au gouvernement précédent, nous n'avons pas tenté d'imposer quoi que ce soit aux autochtones. Ils pourront progresser à leur propre rythme. Ils ne veulent pas qu'un gouvernement, quel qu'il soit, aille leur imposer quoi que ce soit.

• (1750)

Comme gouvernement, nous reconnaissons qu'il faut faire davantage sur le plan du développement social et économique. Nous devons nous surpasser. Cependant, je crois que nous sommes sur la bonne voie. Ce n'est pas valoriser les autochtones que de tenter de se faire du capital politique sur leur dos. J'encourage donc tous les députés à voter contre cette motion du NPD.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le ministre a certainement peint la réalité en rose. Je suis d'accord avec lui pour dire que les problèmes que tente de résoudre le gouvernement n'ont pas commencé en 1984. Ils existent de très longue date. Le gouvernement libéral antérieur n'avait pas fait mieux à ce chapitre.

Je voudrais aborder plus à fond la question de la formation et de l'enseignement postsecondaire en général. J'ai eu à côtoyer ces questions de près au fil des ans. J'ai une connaissance concrète des problèmes et des conditions de réussite dans ce domaine. Je sais qu'il existe des programmes de formation en cours d'emploi mais j'aimerais beaucoup savoir, si le ministre a ces chiffres en main, combien des 3 300 personnes qui ont reçu une formation en cours d'emploi occupent effectivement un emploi à plein temps aujourd'hui.

Je tiens également à rappeler au ministre que bon nombre des programmes de formation et d'enseignement n'ont pas réglé les problèmes de fond qui existent. Il a cité le Programme de la planification de l'emploi, qui connaît des compressions importantes en ce moment, comme le ministre le sait fort bien, de sorte les autochtones et les autres Canadiens n'ont plus accès au perfectionnement dont ils ont besoin. On réduit le financement accordé aux collèges communautaires, où ce genre de formation était souvent donnée, pour le transférer à l'industrie privée. Les programmes d'alphabétisation, encore une fois destinés non seulement aux Canadiens autochtones mais à beaucoup d'autres personnes, ne reçoivent que très peu de subventions. La plupart de ceux qui connaissent le système d'enseignement conviendraient, je pense, que celui-ci a certainement échoué en ce qui concerne les autochtones.

Il est nécessaire de créer des programmes de formation et de perfectionnement qui malheureusement sont chers et constituent presque dans un sens un système d'enseignement parallèle, parce qu'il y a tant à faire dans ce domaine. Je conviens que certaines choses ont été faites. Nous avons des programmes comme le *Saskatchewan Indian Federated College*, le *Blue Quills College* en Alberta et le *Native Cultural Centre* en Colombie-Britannique. Il y a eu quelques bons programmes d'enseignement, mais il reste néanmoins vrai qu'environ 20 p. 100 des enfants indiens qui grandissent aujourd'hui termineront leurs études secondaires, alors que ce sera le cas d'environ 75 p. 100 des Canadiens non autochtones.

Je voudrais poser deux questions au ministre à propos du succès réel de l'emploi à plein temps et de la formation sur le tas, qui encore une fois est souvent à court terme, et du financement des programmes postsecondaires qui sont souvent incertains et qui sont accordés d'une année à l'autre plutôt que sur une base permanente.

M. Valcourt: Monsieur le Président, la députée est probablement la seule de l'autre côté de la Chambre à avoir reconnu aujourd'hui que certaines réalisations ont été accomplies. Cela arrive vraiment, mais peut-être pas aussi rapidement que nous l'aurions souhaité. Nous nous serions peut-être attendus à progresser beaucoup plus rapidement.

A la fin de mon allocution à la Chambre, j'ai indiqué qu'à une certaine période nous n'aidions que 3 700 Canadiens au niveau postsecondaire et que maintenant nous en aidons quelque 12 000. C'est un grand progrès. Naturellement, lorsque l'on regarde les statistiques brutes, on voit la probabilité qu'un

jeune Indien termine l'école avec succès. C'est la réalité, mais c'est pour cela que nous y consacrons tant de ressources.

Ainsi, la députée a fait allusion au *Saskatchewan Indian Federated College* et à d'autres qui ont été créés dans l'ouest du Canada. Ils sont financés par notre ministère et ils ont déjà accompli beaucoup. La députée a parlé aussi de l'importance des programmes de formation, et celui qui m'a précédé hurlait pour réclamer le rétablissement du programme Canada au travail et du PIL. Quel gouvernement a jeté des centaines de millions de dollars à des gens dans des régions comme le comté de Kent? Quel gouvernement a fait cela? Les néo-démocrates ne nous accusent certainement pas de cela.

Nos autochtones ont besoin de formation. Au lieu de jeter de l'argent pour étouffer le problème, nous avons pensé que nous devrions utiliser l'argent des contribuables pour le plus grand bien des bénéficiaires, ceux qui peuvent en tirer quelque chose, une bonne formation par exemple, car nous reconnaissons qu'une bonne formation est importante.

Telle qu'elle était au début, la Planification de l'emploi ne répondait peut-être pas à tous les besoins des autochtones, mais elle a été modifiée. Je suis sûr que plus on l'utilisera et plus on entendra parler d'autochtones qui en ont profité. Ils feront des propositions d'améliorations et les résultats seront là. Oui, nous allons l'améliorer, mais je pense que la question que nous devrions nous poser c'est s'il y a eu ou non un effort sincère de la part du gouvernement pour s'attaquer au problème, et je prétends que oui.

• (1800)

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, j'écoutais le ministre et, dans son discours, il parlait de quelques éléments positifs. Il a même mentionné une entreprise dans la réserve de Big Cove, dans ma circonscription, qui employait plusieurs personnes. Et, j'en conviens, si on passait en revue les quelques réserves que nous avons au Nouveau-Brunswick, on pourrait certainement relever des expériences très positives. Pour faire suite à celle qu'il mentionnait à Big Cove, il y a aussi à Indian Island, dans ma circonscription, une entreprise qui a construit une colonie de vacance qui semble connaître un certain succès. Nous avons aussi dans la réserve de Bouctouche une entreprise qui s'occupe de l'élevage des truites. Ce sont certainement des projets qui ont des effets très positifs sur les réserves. Mais il ne faudrait quand même pas se leurrer et croire que tout va bien parce que je crois définitivement que les gens qui vivent dans les réserves n'ont pas les mêmes chances que les autres Canadiens.

Et j'aimerais justement que le ministre nous éclaire un peu sur le taux de chômage qui existe dans les réserves au Nouveau-Brunswick et partout ailleurs au Canada afin qu'on réalise vraiment qu'il y a un problème sérieux et qu'on doit s'y attaquer.

M. le vice-président: Je vais donner 30 secondes au ministre pour répondre.

M. Valcourt: Monsieur le Président, je vais admettre tout de suite avec le député de Westmorland—Kent (M. Robichaud) que le chômage sur les réserves au Nouveau-Brunswick est beaucoup trop élevé. Mais il y a une lueur d'espoir parce que pour la première fois depuis longtemps, parce que le problème de chômage n'est pas né en 1984, mais pour la première fois le programme de développement économique des autochtones, dont je suis responsable, engage des fonds dans les réserves du Nouveau-Brunswick. Et on travaille de très près avec toutes les bandes de la province pour les inciter à développer des programmes de développement économique, des entreprises viables comme celles que le député mentionnait, où on pourra, par le programme de développement économique des autochtones, leur aider à abattre le taux de chômage beaucoup trop élevé, j'en conviens!

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'article 82 (12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES LANGUES OFFICIELLES—LES DROITS ACQUIS DES FRANCOPHONES DE LA SASKATCHEWAN—ON DEMANDE DE L'AIDE À LA TRADUCTION DES LOIS— LA TRADUCTION DES LOIS DE LA SASKATCHEWAN—ON DEMANDE L'AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le jeudi 25 février dernier, la Cour suprême du Canada a rendu une décision historique qui pourrait changer complètement le paysage politique canadien.

On se souviendra que je posais une question au gouvernement, à savoir, quelle était la réaction du gouvernement à cette décision que je reconnais comme étant une décision fort importante pour nous Canadiens.

La Cour suprême a reconnu que la province de Saskatchewan était depuis 1905 une province bilingue au niveau de la législature et de ses tribunaux, c'est-à-dire, que tout député a le droit dans cette province d'utiliser le français ou l'anglais devant la législature et que toutes les lois de la province doivent être adoptées en français et en anglais pour être valides.

De plus, la Cour disait qu'un individu a le droit d'obtenir un procès dans sa langue devant les tribunaux de la province de Saskatchewan. On compend, monsieur le Président, que cette décision change considérablement l'échiquier politique car en plus de la Saskatchewan, l'Alberta, province voisine, serait soumise au même jugement parce qu'elle a été créée en vertu de lois identiques.

Pour les francophones, il s'agit là d'un gain important dans la reconnaissance de leurs droits qui avaient été bafoués depuis 85 ans. Les communautés françaises de l'Ouest se battent depuis des décennies pour survivre en français. La Cour suprême vient de leur donner raison en plus de leur donner un peu d'espoir. Je dis un peu d'espoir parce que la décision de la Cour reconnaît que les deux provinces sont légalement capables de passer une loi bilingue qui aurait pour effet de les soustraire à l'application de l'article 110 (Territoires du Nord-Ouest), et donc d'éliminer ses droits aux minorités francophones.

Cela complique singulièrement l'échiquier politique quand on sait que les deux provinces n'ont jamais été trop portées

d'une façon généreuse envers leurs francophones. Elles se sont plutôt fait tirer l'oreille, si on peut utiliser cette expression.

C'est pourquoi, avant d'obtenir le jugement de la Cour suprême, il aura fallu de longues années, de longues luttes devant les tribunaux pour faire reconnaître ces droits fondamentaux. Ces batailles juridiques sont non seulement longues, mais coûteuses et épuisantes car elles drainent beaucoup d'énergie. Dans le cas du Père Mercure qui s'est rendu à la Cour suprême du Canada, les procédures ont débuté en 1983 et on a obtenu justice en 1988, soit cinq ans plus tard. Il a fallu de l'acharnement car à toutes les étapes judiciaires, les francophones se sont fait dire: Non, vous n'avez pas de droits comme francophones en Saskatchewan.

Monsieur le Président, ils n'ont pas démissionnné. Ils ont continué, ils ont persisté et sont allés au palier judiciaire supérieur, ils ont entrepris d'autres démarches, absorbé d'autres dépenses. D'aucuns auraient pu se décourager et tout laisser tomber devant les embûches qui se dressaient constamment sur leur chemin. Je crois qu'il faut féliciter ceux qui manifestent tant d'acharnement à faire reconnaître leurs droits fondamentaux.

Maintenant que c'est fait, il ne faudrait pas laisser les législatures abdiquer leurs responsabilités et retirer des droits reconnus par la Cour suprême. Il faut que s'exerce un leadership politique dans cette question et on doit proposer aux deux provinces l'aide du gouvernement fédéral pour aider à régler la situation.

Il serait totalement inutile de les forcer à traduire toutes leurs lois passées depuis 1905, car cela ne servirait pas le bien public ni le bien commun. Cela représenterait un gaspillage des deniers publics car il y a probablement un paquet de lois qui sont désuètes et qu'on n'a pas besoin de traduire.

Chose certaine, si les provinces désirent prendre la route de la facilité, elles proposeront et feront adopter une simple loi déclarant la province unilingue anglaise, c'est-à-dire, révoquer l'article 110. Ce faisant, les francophones perdraient leurs droits sans aucun recours. Ce serait légal même si le tout serait très injuste, pour ne pas dire cynique, de la part des deux provinces qui, on s'en souviendra, ont adopté la résolution constitutionnelle découlant de l'Entente du lac Meech.

• (1805)

En adoptant l'Entente du lac Meech, les deux provinces se sont engagées fermement devant le reste du Canada à assurer la protection des droits linguistiques de leurs minorités qui constituent, comme on le sait, une caractéristique fondamentale de notre pays.

Elles seraient mal venues d'adopter une loi pour enlever des droits quasi centenaires à leurs francophones. Ce serait probablement légal, mais ce ne serait pas juste.

Et il faut se dépêcher, monsieur le Président, car on sait que l'Alberta s'apprête à légiférer. En effet, une dépêche de la Presse canadienne confirmait le 16 mars que le leader du gouvernement à la Chambre a l'intention de déposer une loi à cet effet. On n'a pas de détails, on attend toujours. Quand on sait qu'en juin dernier, cette même législature, en Alberta, adoptait un règlement pour limiter l'utilisation du français en Chambre- la cause Piquette- à un point tel qu'il devient pratiquement impossible d'utiliser une des langues officielles du pays sans demander la permission, monsieur le Président, on peut craindre le pire.

La solution serait de conserver l'article 110, et même de le constitutionnaliser, pour qu'à l'avenir les francophones se sentent sécurisés et bien traités dans ces provinces. En échange d'une entente concernant la traduction partielle des lois les plus importantes, au lieu de toutes les traduire, ces deux provinces devraient s'engager à augmenter les services en français offerts à leurs résidants. On économiserait à la fois du temps et des sommes colossales de travail et d'argent, tout en faisant fructifier davantage les montants d'argent du gouvernement fédéral qui auront non seulement à assurer la protection, monsieur le Président, mais la promotion du fait français en Saskatchewan et en Alberta.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, vous vous souviendrez, j'en suis sûr, de la décision fondamentale de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mercure contre le procureur général de la Saskatchewan. La Cour suprême a déclaré que l'article 110 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest de 1891 s'applique toujours dans la province de la Saskatchewan. La Cour suprême a donc indiqué que les lois de la province sont invalides, mais elles sont maintenues d'une façon temporaire pour garder la primauté du droit. En même temps, monsieur le Président, la Cour a déclaré que ces exigences linguistiques peuvent être modifiées. C'est à l'autorité de la province d'adopter la législation modifiant la situation légale actuelle, telle que déterminée par la Cour. Le choix que la province doit faire demeure de son ressort.

Nous reconnaissons et respectons l'autonomie de la province à cet égard et nous sommes sensibles aux intérêts divergents qui sont impliqués dans cette décision. Une attention particulière devra être portée à ces intérêts divergents et nous comprenons que la décison de la province ne devrait pas être prise sans y réfléchir profondément.

En même temps, monsieur le Président, le gouvernement du Canada approuve pleinement l'égalité de statut et d'usage de l'anglais et du français à travers le Canada. A cet égard, le secrétaire d'État (M. Crombie) a entrepris des mesures l'automne dernier, bien avant l'affaire Mercure, et des consultations positives ont eu lieu. Depuis la décision de la Cour suprême, d'autres discussions ont eu lieu relativement à l'intégration de la mise en oeuvre de la décision de la Cour avec les plus grandes questions étudiées.

Nous prévoyons que les stratégies de la mise en oeuvre exigeront beaucoup de ressources humaines, techniques et financières. Nous voulons répéter, monsieur le Président, que le gouvernement du Canada est prêt à aider la province dans le travail à faire, et ce dans la mesure de ses moyens. Nous demeurons en consultation étroite avec le gouvernement de la Saskatchewan, pour déterminer comment nous pouvons lui être le plus utile, et ce si la province le demande.

Monsieur le Président, dans les jours qui ont suivi la décision dans l'affaire Mercure, le gouvernement du Canada répète aux Canadiens son attachement, annoncé lors du dépôt du projet de loi C-72, à la politique de coopération avec les provinces et les Territoires pour assurer que les services provinciaux, territoriaux et municipaux les plus importants seront disponibles tant en anglais qu'en français. Nous continuons à croire que

parmi les priorités les plus urgentes pour les communautés de la langue minoritaire à travers le pays, c'est la pleine mise en oeuvre du droit à l'instruction dans la langue de la minorité, enchâssée à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Il s'agit là du plus grand besoin et le domaine le plus utile pour la communauté des francophones et, bien sûr, celle de la Saskatchewan. Reconnaissant la compétence de la province dans le domaine de l'éducation et des services provinciaux, nous continuons à consulter et à coopérer avec les autorités provinciales dans le but établi à l'article 16 de la Charte, de favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais.

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ—L'ÉGALITÉ D'ACCÈS—LA POSITION DU MINISTRE/L'ADMINISTRATION DE LA LOI

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai trouvé extrêmement préoccupant le fait que, dans sa réponse à ma question du 8 mars, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) n'ait pas vraiment abordé le fond du problème. Bien sûr, je suis très inquiète de ce qui arrive non seulement aux femmes du Canada, mais à l'ensemble de notre régime de soins médicaux. Dans son rapport annuel de 1986-1987 relatif à la Loi canadienne sur la santé, le ministre a dit que son ministère suivait de près l'évolution des programmes provinciaux. Cette évolution comprenait par exemple l'exclusion de certains services et la facturation des patients pour les services qui ne sont pas nécessairement prescrits par un médecin. Un certain nombre de cas de non observation de la Loi ont été déterminés et réglés par la suite, tandis que d'autres sont actuellement à l'étude.

Nous savons maintenant que les tribunaux n'ont pas permis à la Colombie-Britannique de limiter certains services. Il me semble donc que, pour renforcer l'efficacité de la Loi nationale sur la santé, le ministre devrait prendre des mesures en fonction du jugement rendu dans ce cas.

Nous sommes très inquiets de constater qu'on ne fait pas respecter les principes de la Loi. Les principes de l'administration publique, de l'universalité, de la transférabilité et de l'accessibilité sont en cause.

• (1810)

L'accessibilité signifie, selon le rapport, que les soins médicaux sont assurés à des conditions uniformes et que les personnes assurées ont un accès raisonnable à des services de soins médicaux assurés sans qu'on fasse obstacle par des frais ou par d'autres moyens directs ou indirects à cette accessibilité. Depuis le jugement de la Cour suprême, il est évident que les femmes de tout le pays devraient avoir accès à ces services.

Il me semble que le gouvernement hésite à appliquer la Loi canadienne sur la santé. Les néo-démocrates n'ont jamais dit que l'avortement sur demande devrait être la politique en place. Ils ont dit, cependant, que l'avortement devrait être également accessible aux femmes de tout le pays et que les femmes ne devraient faire l'objet d'aucune discrimination basée sur la géographie ou sur la capacité de payer. C'est la question sur laquelle nous essayons d'obtenir une réponse du ministre. Ils devrait y répondre en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). C'est lui en effet qui est responsable de l'application de la Loi canadienne sur la santé.

Il faut mettre fin à la pratique qui consiste à ne plus assurer d'importants services de soins médicaux. On l'a fait en Alberta et nous savons que c'est peut-être le début de l'effritement de tout le système de soins médicaux du Canada. Le jugement de la Cour suprême étant très clair, il est très important que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social prenne ses responsabilités et garantisse l'accessibilité dans tout le pays.

En terminant ce débat, nous pouvons passer aux services offerts aux femmes dans le domaine de la prévention. Nous pourrions parler de consultations et de renseignements sur la contraception. Je crains que le ministre n'assume pas sa responsabilité en négligeant de déceler les lacunes. Si cette responsabilité était assumée, les Canadiennes obtiendraient les services dont elles ont besoin.

Aux termes de la Loi sur la santé du Canada, des consultations et des renseignements sur la contraception pourraient être offerts avant et après l'avortement. On pourrait ainsi réduire le nombre d'avortements. Toutefois, cela ne se produira pas tant que le ministre cherche à contourner les principes fondamentaux de la Loi canadienne sur la santé.

Nous avons obtenu jusqu'ici les réponses suivantes du genre «Je ne veux pas me prononcer maintenant» et «nous devrons examiner la question pendant quelque temps.» Maintenant que la Cour suprême a rendu sa décision, le ministre est tenu d'agir. Deux décisions ont été rendues par les tribunaux et le moment est venu de considérer les répercussions de l'inaccessibilité qui sape la Loi canadienne sur la santé.

Je demande au ministre de nous répondre et de nous dire comment il mettra en application la Loi canadienne sur la santé, en vue de respecter les principes qui sont des valeurs authentiques de la société canadienne.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est ma soirée pour répondre au dossier de la Cour suprême!

En sa qualité de ministre responsable de la Loi canadienne sur la santé, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) est pleinement conscient du fait que les provinces sont en voie d'élaborer leurs propres politiques relatives à la prestation de services d'avortement, comme elles sont d'ailleurs en droit de le faire en vertu de la Constitution canadienne.

Ce fait n'est nullement complètement inhabituel ni imprévu, puisque le Canada compte, comme vous le savez, monsieur le Président, 12 provinces et territoires qui ont des besoins différents quant à leur réalité économique, sociale, culturelle et géographique.

Notre réseau national de soins de santé est le fruit de la collaboration, de l'engagement du gouvernement fédéral et des provinces, ainsi que de leur volonté commune de faire en sorte que les Canadiens aient un accès satisfaisant à des services de santé assurés, sans en être empêchés par des obstacles de nature financière ou autre. Le système de soins de santé est fondé sur le respect des pouvoirs, des droits, des privilèges et de l'autorité attribués au Canada et aux provinces.

Cette réalité a nécessairement des répercussions très précises pour ce qui est de l'application de la Loi canadienne sur la santé et des principes sur lesquels elle repose. Les provinces détiennent la responsabilité d'octroyer des services de santé, et il n'appartient pas au gouvernement fédéral de dicter aux provinces les services à assurer ou la façon dont ils doivent être fournis.

Toutefois, les provinces sont tenues de se conformer aux principes de la Loi canadienne sur la santé avant de recevoir toute contribution pécuniaire de la part du fédéral pour la prestation de services assurés. Lorsqu'une question est soulevée dans le cadre de l'application de la loi, il semble, d'après l'expérience passée, que les deux paliers de gouvernement soient disposés à étudier la situation par la collaboration, de façon à trouver une solution satisfaisante pour tout le monde.

La décision de la Cour suprême a définitivement obligé les gouvernements des provinces et des territoires à entreprendre un difficile rajustement de leurs politiques et procédures en matière d'avortement.

La question de l'accès à l'avortement sous forme de service assuré figure nécessairement au centre du débat. Pour certains, l'accès signifie que ce service devrait être fourni n'importe où, à n'importe qui, sans conditions ni restrictions d'aucune sorte. Pour d'autres, l'accès veut dire que ce service ne devrait être fourni que pour certaines raisons bien précises.

En vertu de la Loi canadienne sur la santé, pour avoir droit à une pleine contribution pécuniaire de la part du fédéral, une province doit fournir un accès satisfaisant aux services de santé requis d'un point de vue médical. Au moment de déterminer s'il y a accès satisfaisant, on doit prendre en considération tous les aspects relatifs à la prestation, par la province, d'un service de santé assuré. A cet effet, il conviendrait notamment de se pencher sur les ressources, les établissements et le personnel dont dispose la province pour la prestation des soins de santé et d'examiner également des facteurs, dont les conditions géographiques, qui peuvent constituer des obstacles à prestation de certains services, dans certains endroits.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à défendre les principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé et à faire en sorte que les provinces se conforment aux dispositions de la Loi relative au financement fourni par le fédéral. Tout nouveau développement dans le domaine des services d'avortement sera suivi de très près, monsieur le Président.

● (1815)

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION—LES AUDIENCES DE LA COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION—LA DÉCISION DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA—ON DEMANDE DE MODIFIER LE PROJET DE LOI C-55

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, il y a une semaine, j'ai interrogé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) sur l'urgence de modifier le système de détermination du statut de réfugié. Comme on peut le lire à la page 13602 du hansard, je lui ai demandé:

> ... s'il va maintenant prendre des dispositions, afin de saisir le Parlement d'une modification du projet de loi C-55 qui permettra de s'assurer que les commissaires bénéficient des garanties quant au mandat accordé normalement dans les circonstances, à savoir qu'ils ne pourront être démis de leurs fonctions sans raison durant leur mandat.

Le ministre s'intéresse tellement au problème et à la situation qu'il ne savait même pas de quel projet de loi je voulais parler. Il m'a répondu ceci:

> Monsieur le Président, je ne présenterai aucun projet de loi de modification du projet de loi C-84 ...

Le projet de loi qui fait problème, c'est le projet de loi C-55. A cause de lui, la Commission d'appel de l'immigration a complètement cessé d'entendre des demandes de vérification de décisions sur le statut de réfugié. Le Comité consultatif sur le statut de réfugié est en panne pour la même raison. La juge Reed nous en donne la raison dans le jugement qu'elle a rendu à la Cour fédérale de Winnipeg. Comme on l'explique dans cet article:

> M. Matas a soutenu devant le tribunal que le gouvernement s'opposait à la demande de statut de réfugié de M. Sethi alors qu'il s'apprêtait à «remercier» tous les membres actuels de la commission, et à en choisir certains, mais non pas tous, qui feront partie de la nouvelle commission.

La juge écrit donc à ce sujet:

> En pareilles circonstances, soutient-on, un parti pris est à craindre au sein des membres actuels de la commission qui auront tendance à se ranger du côté du gouvernement.

● (1820)

Cela est attribuable au fait que le gouvernement a fait adopter par la Chambre le projet de loi C-55, notamment les paragraphes 38(1) et 38(7) qui stipulent:

> Sous réserve des dispositions du présent article, les anciens commissaires et les membres de l'ancien comité cessent leurs fonctions à la date de référence.
>
> ... ni la cessation de fonctions prévue au présent article ni la suppression du poste correspondant n'entraînent pour les anciens commissaires ou les membres de l'ancien comité le versement d'une réparation, sous quelque forme que ce soit ...

Autrement dit, ils n'ont pas le droit de continuer d'exercer leurs fonctions. Ils sont privés du mandat normalement considéré comme essentiel pour permettre à un juge ou à une personne exerçant des fonctions similaires de rendre la décision impartiale que prévoit la loi.

En d'autres mots, comme l'a décrété la cour, la Commission d'appel de l'immigration, et il en va de même pour le Comité consultatif du statut de réfugié, ne sont plus réputés être des organismes indépendants et impartiaux, quelles que soient leurs bonnes intentions, et cela en raison de cette loi que le ministre a imposée à la Chambre des communes.

Cette loi insensée et la réponse insensée du ministre à ma requête ont non seulement été source d'injustice pour les personnes en cause, les demandeurs du statut de réfugié et les membres de la Commission, mais elles ont également aggravé l'énorme retard accusé au chapitre du traitement des demandes, retard qui entraîne de grands problèmes administratifs déjà cauchemardesques à l'heure actuelle.

En fait, si le ministre se donnait la peine de réfléchir à la question, il pourrait bien dès aujourd'hui, ou demain, s'il est absent aujourd'hui, mettre très facilement fin à ce problème. Il peut rendre justice, c'est-à-dire qu'il peut rétablir l'entente relative à la durée des fonctions des personnes qui font office de juge, de façon à éviter à ces personnes d'être renvoyées pendant leur mandat, à moins que l'on n'ait de motif spécial pour ce faire. C'est l'usage normal. Parallèlement, il peut remettre en marche très simplement la Commission d'appel de l'immigration et le comité consultatif sur le statut de réfugié en annonçant publiquement qu'il va modifier le projet de loi

C-55—pas le C-84. Cela, c'est une autre bataille—à l'article 38 pour établir le droit normal de fonction.

J'invite le ministre à baisser le registre et à laisser reprendre ce processus, qui a subi tellement d'entraves.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir développer la réponse donnée par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) au député de Spadina (M. Heap) le 30 mars 1988. Le député sait que plusieurs questions juridiques ont été soulevées à la suite de la décision de la Cour fédérale. Ces questions nécessitent une étude approfondie par des juristes experts en la matière et une attention réfléchie de la part du gouvernement. Le gouvernement a entrepris d'étudier attentivement la décision et il tranchera en temps opportun. D'ici là, il ne conviendrait pas de faire des commentaires sur l'affaire évoquée par le député.

Mais je veux profiter de l'occasion pour faire quelques commentaires sur les projets de loi C-55 et C-84 qui ont pour but de réviser et d'accélérer le processus de détermination du statut de réfugié et de refréner les abus flagrants de notre système de contrôles à l'immigration. Le député sait que le processus de reconnaissance du statut de réfugié en est presque au point de saturation.

Il y a un arriéré de plus de 40 000 revendications: l'arriéré s'accroît de 2 500 demandes ou plus chaque mois. Des milliers de demandeurs récents se présentent avec de faux documents ou sans documents aucun.

Les projets de loi C-55 et C-84 constituent la première étape essentielle qui nous permettra de redonner au processus de reconnaissance du statut de réfugié sa valeur intrinsèque. Le nouveau processus de détermination du statut de réfugié va maintenir les normes élevées d'impartialité, qui existent actuellement et qui sont conformes à la tradition humanitaire du Canada, il accorde aux réfugiés la protection qui leur est garantie par la Convention et assure un règlement efficace des revendications, ce qui permettra aux réfugiés authentiques de commencer sans tarder leur nouvelle vie au Canada.

La Loi sur l'immigration appelle des modifications immédiates. Les projets de loi C-84 et C-55 constituent des éléments importants de la solution du problème de l'arriéré. Ces projets de loi qui se trouvent actuellement à l'autre Chambre ne sauraient y traîner indéfiniment. J'invite tous les députés à demander aux membres de l'autre Chambre de prendre leurs responsabilités et d'adopter ces projets de loi.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 mars 1988

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT— L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour son inaction dans les dossiers de la grande région de Montréal, comprenant l'Agence spatiale, le développement du Vieux-Port, l'aménagement du Port, le projet Soligaz, les chantiers maritimes, la relance économique de l'est de Montréal, ainsi que la détérioration de l'économie du sud-ouest de la région.

—Monsieur le Président, je pense qu'il est important de rappeler pourquoi aujourd'hui, nous, du parti libéral, déposons une telle motion de blâme à l'endroit de ce gouvernement, après trois ans et demi de pouvoir, concernant les dossiers de Montréal, principal centre du Québec et aussi du Canada, un des principaux centres. Pourquoi il y a tant de dossiers pour qu'aujourd'hui on en arrive à une motion de blâme à l'endroit du gouvernement? Il est tout simplement important de se rappeler qu'après les élections de 1984, et suite à de multiple promesses faites par ce gouvernement à la population montréalaise, aux autorités municipales, aux gens de tout le Québec, dès 1985, malgré une représentation de 56 ou 57 députés, huit députés conservateurs sur l'île de Montréal, le milieu des affaires commence à se plaindre.

Le milieu des affaires est déçu parce qu'il n'y a pas de personnes valables, de députés représentatifs pour défendre les intérêts de la communauté montréalaise. Immédiatement les gens, autant syndiqués que patrons, devant cette situation, face à aucune personne étant capable de défendre les intérêts, se sont retournés vers l'Opposition. Cela a débuté dans l'est de Montréal, et suite à des demandes que les représentants des employés de la Bombardier, de la Vickers, de la Gulf, qui étaient menacées de fermetures, les représentants de ces trois grandes entreprises, compte tenu qu'ils n'avaient pu avoir de réponse satisfaisante de la part des députés conservateurs, sont venus voir les députés de l'Opposition libérale afin de trouver une façon de faire entendre leurs voix pour défendre leurs dossiers, sauver les emplois et sauver l'économie.

Immédiatement le 15 novembre, nous, du parti libéral, avions mis sur pied un Comité de survie, et compte tenu de la situation dramatique que vivait l'est de Montréal à ce moment-là, avec huit entreprises qui menaçaient de fermer leurs portes, avec une perte de 2 400 emplois directs, et 5 000 indirects, à ce moment-là, à la demande de mes collègues de Papineau et de Laval-des-Rapides (MM. Ouellet et Garneau), je mis sur pied un Comité de survie de l'est de Montréal, y incluant tous les intervenants socio-économiques et même politiques, de divers paliers de gouvernement, au provincial et au municipal, afin de faire pression auprès du gouvernement fédéral pour que celui-ci réponde aux attentes, aux besoins et à l'urgence que vivaient, sur le plan des pertes d'emplois, ces personnes.

• (1010)

Face à cette pression, tant du milieu des affaires de toute la communauté montréalaise que des milieux politiques, fédéral, provincial et municipal, et aussi d'une table de concertation très forte, de l'est de Montréal, enfin le gouvernement conservateur, par la voie du premier ministre, réalise qu'il est dans une situation vraiment difficile, réalise qu'il n'y a personne de suffisamment capable de défendre les dossiers de la région de Montréal, et le 5 décembre le premier ministre annonce qu'il forme un comité ministériel qui a pour but d'étudier et de préparer la relance de l'économie du grand Montréal. Et écoutez, c'est intéressant de voir qui a été nommé sur le comité ministériel, et je cite le texte du journal *Le Devoir*, suite au communiqué du Bureau du premier ministre:

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), le ministre des Transports, à l'époque, (M. Mazankowski), le secrétaire d'État, à l'époque (M. Benoît Bouchard), le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) et deux ministre de l'Ile de Montréal, M^me^ Suzanne Blais-Grenier (ministre d'État (Transports)) à ce moment-là et M. Robert Layton (ministre d'État (Mines).

Si on regarde la liste, il en résulte qu'il y en a quatre qui ont pris le bord, il y en a quatre qui ont «flyé», l'ancien ministre d'État (Mines), comme cité au texte, M. Layton, a été dégommé. La députée de Rosemont (M^me^ Blais-Grenier), qui était ministre d'État (Transports), a aussi été dégommée, et on sait où est rendu l'ancien ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette). Si on regarde ces gens-là, cela nous donne une idée des conséquences.

Le lendemain, l'actuel ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret) annonce la formation d'un Comité consultatif pour le grand Montréal, présidé par M. Picard, et dans ce comité il y a des intervenants de tous les côtés: patronal, syndical, représentants municipaux, représentants du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, pour étudier

les besoins, parce que là les conservateurs se réveillent et ils ne connaissaient pas les besoins de Montréal. Il faut se rappeller qu'il y avait plein de promesses généreuses qui avaient été faites par le premier ministre, qui disait que Montréal deviendrait la ville internationale. Mais là, tout à coup, il découvre que ce qu'il avait dit—il ne savait pas trop ce qu'il disait—alors il forme un comité ministériel et le Comité Picard.

Pour nous situer, j'aimerais que l'on regarde quels étaient les dossiers qui étaient urgents à ce moment-là et pourquoi il y a eu ce Comité Picard. Et aussi, pour l'est de Montréal, il a formé ce qu'on appelle le Comité Pichette, qui comprenait beaucoup d'études. Tout cela a été fait en 1985.

Regardons dossier par dossier: Dans l'est de Montréal, au mois de novembre 1985, il y avait la Bombardier qui menaçait de fermer ses portes; la fermeture de la *Canadian Steel Wheel*, la *Canadian Steel Foundries*, la Vickers, Daoust-Lalonde, La Parisette, SKD et la raffinerie Gulf. Et là on se rappelle de tout ce qui s'est passé à ce moment-là, les dissensions qui ont eu lieu au sein du gouvernement conservateur au niveau de la députation, même une démission, et ainsi de suite, à la suite du dossier de la raffinerie Gulf. A chaque fois, le Comité de survie organisait des rencontres. Les gens sont venus manifester sur la Colline. Des représentants, que ce soit de la Bombardier, que ce soit de la Vickers, que ce soit des représentants des employés de Gulf, sont venus rencontrer, autant à Ottawa que sur place à Montréal, soit le ministre que je mentionnais tantôt, responsable du Comité ministériel, soit le ministre qui est aujourd'hui ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), qui était à cette époque-là secrétaire d'État, et à chaque occasion cela a toujours été des réponses vagues, et aucun résultat n'a été obtenu de la part du gouvernement fédéral.

Les conséquences sont que trois ans après, trois ans de luttes acharnées, le gouvernement fédéral, dans le dossier de la raffinerie Gulf, a consenti à permettre à Ultramar d'acheter la raffinerie Gulf pour la fermer, alors qu'il y avait Gaz Métropolitain et d'autres entreprises qui voulaient l'acheter pour l'opérer. Et soyons honnêtes, je vois tout de suite les députés conservateurs qui vont dire: Mais quand vous avez été au pouvoir, il y a deux autres raffineries qui ont fermé et comment cela se fait-il que le député de Montréal—Sainte-Marie . . . Il y a une différence.

Dans la compagnie SKD, tantôt . . . je n'accuse pas les députés conservateurs parce qu'une compagnie a transféré son siège social ou son entreprise d'une province à l'autre parce qu'on n'a pas de mécanisme présentement pour empêcher cela. Si la compagnie Gulf, d'elle-même, avait dit: Voici, je ferme ma raffinerie parce que je préfère exploiter celle de l'Ontario, on aurait dit, comme on était tous en désaccord à cette époque . . . et je me rappelle la députée de Mercier, à l'époque, qui était contre la fermeture des raffineries, mais il n'y a pas de loi qui empêche présentement, de la même façon qu'au Québec, qu'une entreprise qui ferme ses portes à Montréal et qui transfère ses affaires dans la ville de Québec pour exploiter, il n'y a pas de mécanisme, de loi . . .

Dans le domaine du textile souvent, dans Montréal, on ferme et on va s'installer dans les Cantons de l'Est. Il n'y a aucune loi pour empêcher cela, c'est de la régie interne. Mais là, la différence entre la Gulf . . . c'est différent parce que la vente de la raffinerie Gulf: premièrement, le gouvernement fédéral a demandé à Petro-Canada de tout acheter, sauf le Québec. C'est grave. Et, en plus, il y avait une deuxième occasion d'empêcher la fermeture de la raffinerie Gulf, ce qui n'existait pas dans d'autres domaines auparavant ou, comme le gouvernement n'a pas d'outils, si les compagnies ont des changements internes aujourd'hui, c'est qu'au niveau de la raffinerie Gulf, Ultramar est une compagnie étrangère, et le gouvernement avait changé ce qu'on appelle l'AEIE, mais il y avait Investissement Canada et une compagnie étrangère qui était Ultramar, une compagnie britannique, était obligée d'avoir l'autorisation du gouvernement fédéral, du Cabinet, du premier ministre, pour permettre cette transaction.

A ce moment-là, le gouvernement fédéral, et on savait que d'autres entreprises étaient prêtes à acheter . . . Aussi si le gouvernement canadien avait voulu vraiment sauver la raffinerie Gulf, non seulement la raffinerie Gulf pour la question des 450 emplois, mais aussi pour la capacité de raffinage et la protection des consommateurs et consommatrices au niveau de l'essence, il aurait pu dire non à cette transaction. Il aurait pu inviter d'autres acheteurs à participer ou il aurait pu demander à Petro-Canada de se porter acquéreur et d'améliorer son système de raffinage dans l'est de Montréal. Non, et on se rappelle de la façon que cela a été fait. Cela a été fait durant le congé de Noël, durant le congé du Jour de l'An. L'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale à l'époque, M. Stevens, était venu annoncer à Montréal, et en même temps qu'il annonçait une bonne nouvelle, je dois l'admettre, monsieur le Président qui occupez le fauteuil, vous devriez être content, c'était Pétromont, mais en même temps il était venu annoncer la mort de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal en l'absence de représentants du Québec au niveau du Cabinet. Et a ce moment-là, le gouvernement conservateur pensait prendre les Montréalais et les Québécois par surprise et que rien ne se passerait. Un instant! Immédiatement il y a eu la mise sur pied d'une coalition pour sauver la raffinerie Gulf. Bien que c'était durant la période des Fêtes, on a coordonné des activités et, aujourd'hui, pas grâce au gouvernement conservateur mais grâce au gouvernement du Québec, les installations de la raffinerie Gulf sont encore là, 250 travailleurs ont pu retourner à leur emploi et on a encore de l'espoir pour le raffinage dans l'est de Montréal et dans le domaine de la pétrochimie.

Mais dans ce dossier, malheureusement, on a eu la démission d'une ministre, je ne sais pas si c'était pour cette raison-là ou elle était sur le point de se faire mettre à la porte avant, mais au-dessus de cela, il y a une ministre qui a démissionné parce qu'elle disait que son gouvernement avait pris une décision sans savoir. Il y a un député conservateur, le député de Terrebonne (M. Toupin), qui a changé de parti pour ce dossier-là. Et il y a eu des conflits internes entre les députés conservateurs dans le domaine du dossier de la raffinerie Gulf.

Mais le bilan aujourd'hui: je dois dire merci au ministre de l'Énergie du Québec, John Ciaccia, et je dois féliciter des gars comme Serge Baril, Luc Chouinard et M. Tremblay qui n'ont jamais cessé de travailler pour lutter afin de sauver les emplois de leurs travailleurs.

• (1020)

Dans les autres entreprises: encore là, la compagnie Bombardier et la compagnie Vickers. Ces gens de la Bombardier,

suite aux démarches que nous avons faites à la table de concertation . . . nous avons pu obtenir des contrats de rames de métro de New York, ce qui a permis de sauver des emplois à ce moment-là. Et, dernièrement, encore sous pression, nous avons obtenu la construction de 50 locomotives.

Mais le résultat, le bilan de l'est de Montréal aujourd'hui, les gens de l'est doivent être fiers, et ces gens méritent des félicitations dues à la solidarité et au travail que ces gens-là ont accompli et ce au-dessus de la partisanerie politique, tant les conseils municipaux que les députés provinciaux et aussi les représentants syndicaux, car nous avions autour de cette table de concertation, de ce comité de survie, des gens de la CSN, des gens de la FTQ, des gens qui étaient ce qu'on appelle des syndicats de boutique où, à ce moment-là, souvent les gens sont en concurrence. Mais en ce qui concerne le comité de survie, les gens ont été solidaires.

Aujourd'hui, on doit se réjouir suite aux démarches faites pendant 27 mois, suite à l'effort de cinq députés libéraux qui, dans ce dossier-là, quotidiennement, régulièrement, talonnaient les ministres à la Chambre. Il y avait mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau), mon collègue de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano), mon collègue de Saint-Jacques (M. Guilbault) et celui de Saint-Denis (M. Prud'homme) ainsi que mes collègues de Papineau et de Shefford (MM. Ouellet et Lapierre) qui nous donnaient un coup de main et qui régulièrement talonnaient le gouvernement, «poursuivaient» le dossier, posaient des questions, faisaient de la recherche auprès des ministères.

Le bilan que nous pouvons faire de l'est de Montréal maintenant: je dis bravo aux autorités de la Ville de Montréal qui ont annoncé une somme de 90 millions de dollars sur cinq ans pour moderniser, pour développer le parc industriel. Je dis bravo au gouvernement du Québec qui a annoncé une somme de 105 millions de dollars sur une période de trois ans, dont un fort pourcentage va non seulement pour moderniser les entreprises, mais va aussi pour ce qu'on appelle «l'employabilité» de la main-d'oeuvre.

Ce qui est important dans les études faites par le comité Pichette, c'est qu'on démontrait à ce moment-là que dans l'est de Montréal il y avait 22 000 chômeurs, 12 000 assistés sociaux. Et si demain on implantait une entreprise, ce n'est pas nécessairement certain que ces employés-là auraient les emplois. Autant si on changeait la vocation d'une entreprise à cause de différentes circonstances et qu'elle ne pourrait plus fonctionner, ce n'est pas certain non plus que ces employés pourraient être employés dans un autre domaine.

Or, le gouvernement du Québec a injecté des sommes d'argent au niveau de la formation de la main-d'oeuvre, au niveau du recyclage et, ce qui est très important pour l'est de Montréal, au niveau de «l'employabilité». Et, comme d'habitude, la déception! Le gouvernement fédéral a annoncé . . . mais ce qui est triste là-dedans, c'est que même si on essaie de tromper des gens, ça ne fonctionne pas.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale est allé à Montréal et a réuni les intervenants afin de tenter de leur faire accroire qu'il leur annonçait une somme de 210 millions de dollars. Les gens ont tout de suite découvert qu'il n'y avait que 35 millions de dollars d'argent neuf dans ce dossier et que la balance était sur une période de cinq ans.

Alors, ça ne sert à rien de tenter de tromper les gens. Je pense bien que là-dessus le premier ministre (M. Mulroney) a tenté auprès des personnes âgées, mais il serait temps que ces gens-là cessent d'utiliser cette méthode. Les gens ont découvert.

Non seulement à cette rencontre . . . il est certain que le ministre et les députés qui étaient là se sont fait huer, parce que ce que les gens attendaient du gouvernement fédéral, ce n'étaient pas seulement des miettes, ce n'étaient pas seulement les 35 millions de dollars. Et le gouvernement et les députés conservateurs de la région de Montréal savaient très bien que ce qui était nécessaire, c'était le programme de la préretraite.

C'était le programme de la préretraite parce que le gouvernement, les travailleurs et les travailleuses qui ont manifesté étaient des gens qui se sont vus abandonner à cause d'une absence de politique d'achats dans le domaine du transport par chemin de fer, dans le domaine de l'industrie maritime.

Et je vois ici le ministre des Finances (M. Wilson) et tout ça, c'est sûrement parce qu'il avait négocié avec le gouvernement américain son fameux Accord qu'il appelle de libre-échange. Ce sont les gens de l'est de Montréal qui payent déjà la note à cause de l'absence vraiment efficace, pour assurer la survie . . . Prenez les gens de la Bombardier, la Canadian Steel Wheel, Canadian La Forge, ce sont justement ces gens-là qui sont allés manifester.

Le bilan, justement, en fin de semaine, il y avait un article dans *La Presse*, intitulé: «les plaies majeures qui affectent l'est de Montréal». A la fin, M. Laurent Picard qui a été mandaté pour étudier, déclare que dans ce domaine-là, non seulement le gouvernement conservateur a mis une croix sur l'est de Montréal, mais sur l'ensemble de la ville de Montréal. Et c'est grave. Monsieur le Président, il ne me reste que deux minutes. J'ai tous les autres dossiers à passer.

Les chantiers maritines: Encore là, promesse du gouvernement conservateur, promesse du ministre de la région de Québec au ministre Johnson. Le gouvernement promet que s'il achète les transactions au niveau des chantiers maritimes, le gouvernement lui accordera une répartition des frégates. Encore là, fausse promesse. Le gouvernement s'est fait rouler. Même le député de Lévis (M. Fontaine) disait, dans un article de journal: «C'est impensable que le contrat ne sera pas partagé». Le résultat: On s'est fait rouler dans le dossier des frégates.

Le projet de Soligaz: Encore une fois, c'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) qui se traîne les pieds. Encore là, le gouvernement du Québec, les gens de l'est, l'industrie, attendent des nouvelles là-dessus.

Il y a un autre secteur de l'est de Montréal . . . le sud-ouest de Montréal. Eux aussi subissent des fermetures, monsieur le Président. La fermeture de cinq entreprises, la perte de 2 000 emplois. Ils attendent des réponses afin d'obtenir seulement que 130 000 $ pour étudier des dossiers sur la situation du sud-ouest de Montréal.

Encore là, au Port de Montréal, il y a du travail à pleine capacité, et il manque d'espace. Encore là, cela est à cause de la lenteur et de l'absence de décisions du gouvernement.

Une autre promesse: Le gouvernement, le premier ministre avait promis un véritable Centre bancaire international afin de révolutionner tout le monde. Tout ce qu'on a, c'est un dépôt de

nuit pour le gars qui part du Mexique et qui vient coucher dans un hôtel, à Montréal, pour pouvoir faire un dépôt. Encore une autre mascarade!

Le Vieux-Port de Montréal: Encore un autre domaine! Le gouvernement libéral avait posé des gestes dans ce domaine. Toutes les autres villes au Québec, au Canada, ont eu leur argent. On veut 130 millions de dollars. Ce sont encore là des dossiers qui retardent à cause de l'incompétence et de l'inaction du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret). Encore là, on n'a pas l'argent. On veut avoir 130 millions de dollars, monsieur le Président. Rien!

L'Agence spatiale: Ah bien cela, c'est le scandale orbital! Cela, c'est la pire affaire qui n'est jamais arrivée. D'abord, les ministres se contredisent. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale s'est fait contredire par son premier ministre, et si vous lisez les articles dans les journaux, monsieur le Président, cela démontre clairement . . . Vu que mon temps achève, j'en aurais pour presque l'après-midi, mais mes collègues de Laval-des-Rapides (M. Garneau) et de Saint-Denis (M. Prud'homme) vont prendre la relève.

L'article de Michel Vastel démontre clairement que ce gouvernement a abandonné complètement Montréal, à cause du manque de calibre au niveau représentation de la députation, dans le Cabinet, de gens qui sont trop faibles. Il appelle cela les «valets de chenilles». Et vous avez le maire Doré qui est en belle furie, vous avez le ministre MacDonald qui dit qu'il est «tanné de se faire niaiser» par ces gens-là.

Monsieur le Président, aujourd'hui, où on en est—et je vois que mon temps est écoulé—pourquoi, après trois ans, le Comité ministériel, présidé par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, dont trois députés, se sont fait foutre à la porte pour différentes raisons, trois ministres . . . il ne reste plus rien là-dedans, monsieur le Président. Montréal n'est pas desservie. Je sais que le ministre va me donner des chiffres, des statistiques, etc. Les emplois se sont créés seuls. Il va venir nous faire du «tataouinage». On connaît cela le «tataouinage»! Il va encore venir nous conter des peurs. On connaît cela. Les gens sont «tannés» des peurs, monsieur le Président.

La plus belle annonce que le ministre responsable de la grande région de Montréal pourrait nous faire aujourd'hui, serait sa démission, parce que cela a été un échec. Et en plus de blâmer le gouvernement, que le ministre responsable de la région de Montréal, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, démissionne à cause de son échec durant ces trois années.

• (1030)

M. Langdon: Monsieur le Président, je suis intéressé à ce discours que le député a fait et même je peux dire qu'il y a beaucoup de choses qu'il a dites, qui sont des critiques, et que nous avons aussi des critiques que nous voulons faire aujourd'hui sur des questions qui sont incluses dans cette motion. Même que j'ai une question pour le député, et c'est la suivante: S'il est possible pour lui, le député, de diriger une stratégie pour l'est de Montréal, pour l'économie du sud-ouest de la région aussi, qu'est-ce qu'il veut faire? Il a beaucoup parlé sur les fermetures. Il a beaucoup parlé sur le manque de politiques de ce gouvernement, mais qu'est-ce qu'il veut faire comme politique du parti libéral pour l'est de Montréal?

M. Malépart: Monsieur le Président, je suis content de la question, et justement pour l'est de Montréal, comme politique, contrairement aux conservateurs, on n'a pas tenté de tromper ces gens-là. Et notre chef, le leader, le chef de l'opposition officielle (M. Turner), est venu rencontrer les gens de l'est de Montréal, les gens de l'industrie, les gens du syndicat qui ne sont pas nécessairement des libéraux. Il n'a pas été hué contrairement au ministre lorsque qu'il est allé rencontrer ces gens-là, et l'engagement du parti libéral pour l'est a été bien clair. Premièrement, c'était d'injecter 50 millions d'argent neuf là, pas d'entourloupettes comme le ministre en a faites, mais de plus, ce qui est important, c'est que le chef de l'opposition a annoncé ce qu'on appelle le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, que le député connaît sûrement, ce qu'on appelle, nous, dans le langage populaire la préretraite.

Mais ce qui est plus important aussi de mettre sur pied . . . et justement le député me donne l'occasion de dire qu'en fin de semaine prochaine nous aurons notre colloque, et je pense bien que les députés libéraux de l'est de Montréal ont démontré qu'on était solide, capable dans l'Opposition d'aller chercher de quoi. On a démontré qu'on était capable de s'asseoir avec les différents intervenants, d'aller chercher des sommes d'argent. Ils sont allés les chercher. On a travaillé de concertation avec les représentants municipaux et provinciaux. Il faut penser que ce sont des gens de différentes couleurs. Avec un gouvernement libéral élu, il est certain qu'il y aurait un caucus de députés libéraux de l'est de Montréal très fort. Et on a justement une résolution qui est sur le bureau à l'effet qu'un caucus libéral se réunirait tous les mois pour étudier la situation de l'est de Montréal, mais aussi une fois par année, on réunirait tous les intervenants socio-économiques de l'est de Montréal pour faire le suivi de la situation et faire des démarches. Mais je pense qu'avec les politiques aussi il y a un autre aspect, ce sont les politiques de développement régional qui souvent ne peuvent pas être admissibles dans des grands centres urbains. Or, nous, nous voudrions mettre un mécanisme sur pied pour que tous les programmes d'aide au développement régional pour les villes hors des grands centres, qui à cause d'un sinistre comme on en a vécu dans l'est, pour qu'un gouvernement puisse mettre une série de ces programmes à la disposition de l'est de Montréal comme dans d'autres grands centres.

M. le vice-président: Sur une question ou un commentaire, la parole est l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

M. Prud'homme: D'abord, vous me permettrez de rendre témoignage à mon collègue qui sans cesse harcèle le gouvernement et, je pense, à juste titre dans sa grande préoccupation que nous partageons, nous, à Montréal, je dirais même dans sa grande conscience sociale, parce qu'il connaît les problèmes de l'est de Montréal. Il les a vécus les problèmes de l'est de Montréal. Il sait de quoi il parle. Il est un intervenant qui est toujours le bienvenu dans l'est de Montréal. Il se préoccupe des gens de l'est de Montréal, mais le peu de temps mis à sa disposition l'a probablement empêché . . . lui a permis de survoler les grands problèmes qui touchent l'est de Montréal.

Mais je sais qu'il aurait aimé entrer dans le détail des principales difficultés que connaît Montréal et l'est de Montréal. Mais un commentaire que j'aimerais ajouter à ce qu'il a dit et une question . . . et je sais que là-dessus il est bien renseigné. Il

a passé sous silence, à cause du peu de temps mis à sa disposition, la question des frégates et, je pense, la position de ceux qui parleront cet après-midi, les néo-démocrates, et, quant à moi, j'aime toujours l'entendre parce que comme ils l'ont dit, dans l'est de Montréal, lui, il appelle les choses par leurs noms. C'est comme cela qu'il est connu. Il a employé le mot «tataouinage», et on sait très bien au Québec . . . je ne sais pas comment la traduction va nous sortir cela, j'aimerais d'ailleurs l'entendre, mais mon collègue pourrait me dire comment le mot «tataouinage» est traduit. Mais il appelle les choses par leurs noms. C'est pour cela que le gens l'aiment bien. Et j'aimerais bien, s'il voulait nous donner quelques minutes d'explications, nous pourrions mieux comprendre, dans la langue qui lui est si familière et très populaire et très facilement comprise par les gens qui sont désespérés. Alors, j'aimerais bien que mon collègue puisse nous faire un commentaire ou deux là-dessus.

M. Malépart: Je suis content que le député me rappelle la question des chantiers maritimes, qui a eu comme conséquence, à cause de l'absence d'actions concrètes et du partage des emplois, de fermer la raffinerie, de fermer, si vous voulez, la compagnie Vickers à Montréal, le Chantier naval à Sorel qui est en train de crever ainsi que celui de Lauzon. Le député de Lévis (M. Fontaine) a été inactif dans ce dossier et la population se le rappellera. Mais il y a un autre aspect, c'est que les gens se rappelleront l'attitude du Nouveau parti démocratique dans ce dossier. L'attitude du Nouveau parti démocratique, et c'est le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) qui est allé dans la ville de Québec, et j'avise tout de suite le premier ministre Mulroney, des Charlie Brown II, on n'en veut pas, donc le député d'Ottawa-Centre est allé dans la ville de Québec, il est venu faire accroire aux gens de Québec et de Montréal que si on avait un gouvernement néo-démocrate demain, le contrat des frégates serait réparti et qu'il en donnerait au Québec. Si c'était vrai, je dirais: il en a le droit. Mais malheureusement, c'était faux, et cela, c'est la maladie de Brian Mulroney. C'était faux parce que le lendemain le chef du Nouveau parti démocratique a dit: Ce n'est pas vrai, on ne fera pas cela.

M. Cassidy: C'est la position du parti libéral.

M. Malépart: La position du parti libéral est claire . . .

Mme Mailly: Je vous trouve vulgaire.

M. Malépart: Les frégates, elles sont au Nouveau-Brunswick, nous, nous répartirions; il y a la question des destroyers qui sont en appels d'offres: les deux doivent aller à Québec. Nous, nous ne mentirions pas à personne. Nous, nous avons dit la vérité aux gens dans l'est de Montréal; quand on a mis sur pied le Comité de survie, on a dit: Telle entreprise, on va te sauver, mais on n'agira pas de façon hypocrite. Les six vont rester à Saint-Jean et les deux destroyers du programme TRUMP devraient s'en venir au Québec, monsieur le Président. Et, contrairement au député, j'ose espérer que son chef va le mettre au pas parce qu'on ne l'a jamais revu dans les dossiers. Et au niveau de l'agence spatiale, c'est drôle que les néo-démocrates ne se lèvent pas. J'aimerais que le député d'Ottawa-Centre nous dise s'il veut que l'agence spatiale soit à Montréal.

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Montréal—Saint-Denis (M. Prud'homme) fait un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Je dois dire que ce que je souhaite, monsieur le Président.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Asseyez-vous!

M. Prud'homme: Je comprends que le député d'Ottawa—Carleton (M. Turner) est très nerveux, mais je le prierais de se calmer. Depuis le début du débat, je l'entends s'énerver. Ce n'est pas de lui dont je veux parler. Mais j'espère seulement que nos fidèles et compétents et compétentes sténographes n'ont pas pris les paroles peu élogieuses de l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly).

Mme Mailly: Je peux les répéter, si vous le voulez.

M. Prud'homme: Je pense, monsieur le Président, que si elle est prête à les répéter, là je vais vraiment, ce qui n'est pas dans mon habitude, essayer de servir une leçon élémentaire à nos députés, ce que je ne fais que rarement. Mais les propos qu'elle a tenus à l'égard de l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) qui, il est vrai . . .

Mme Mailly: C'est facile!

M. Prud'homme: . . . peut-être remplit plus la télévision que d'autres, je pense qu'il est d'accord sur cela, mais les propos tenus par l'honorable députée de Gatineau ne sont certainement pas des propos que l'on puisse accepter dans cette Chambre. Et que si ces propos-là se retouvent dans le hansard, je vous donne avis dès maintenant, monsieur le Président, que de qualifier le député de vulgaire n'est certainement pas parlementaire, mais d'ajouter une connotation physique au mot vulgarité n'est certainement pas ce qu'on aimerait avoir comme qualité de débats dans cette Chambre. Et je sais que l'honorable députée, lorsqu'elle réfléchira, lorsqu'elle relira les «bleus», comme on dit, réalisera que ce n'est pas le genre de débats qu'on veut entretenir lorsqu'on traite d'un sujet très important, c'est-à-dire l'avenir de la ville de Montréal. Je comprends qu'elle vient de Gatineau, mais elle devrait comprendre que Montréal, et je le lui dirai . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a la parole.

• (1040)

Mme Mailly: Monsieur le Président, premièrement, je voudrais dire au député de Saint-Denis (M. Prud'homme) que je suis née dans le quartier que représente le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Alors, je pourrais dire des choses. Je l'ai traité de gros vulgaire, pas à cause de sa corpulence mais de l'ampleur de sa vulgarité. Il a nommé notre premier ministre par son prénom. Il l'a appelé Charlie Brown. Je crois que cela est beaucoup moins parlementaire que de le traiter de vulgaire, qui n'est tout simplement qu'une définition de sa conduite à ce moment-ci.

M. le vice-président: Je prierais les députés de ne pas employer ces termes-là. Je ne pense pas que ce soit des termes qui soient propices dans un débat. Je demanderais à la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) de ne pas employer des termes comme ceux qu'elle vient d'employer, que ce soit vis-à-vis n'importe quel député de la Chambre. Je ne pense pas que ce

genre de déclarations puisse faire avancer le débat d'un côté ou de l'autre.

Alors nous allons poursuivre le débat avec l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret).

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, on parle aujourd'hui de Montréal et remarquez que l'intervention de mon collègue, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), au sujet de ce qu'il est convenu d'appeler «la journée de l'opposition», me surprend quelque peu surtout après les efforts du présent gouvernement dans le dossier de Montréal vis-à-vis les efforts du gouvernement précédent.

En guise d'introduction, Montréal c'est quoi? Montréal, c'est plus qu'une ville. Montréal, c'est plus qu'un endroit physique. Montréal, c'est un lieu géographique d'ampleur. Montréal, c'est un moteur économique. Montréal, c'est un moteur culturel. Montréal, c'est un endroit qui est vital au Québec, vital à l'ensemble du pays. Montréal, c'est une ville internationale, de haute technologie, une ville financière, une ville où la culture connaît un rôle privilégié, le monde artistique, le secteur touristique, une ville où les transports ont joué non seulement un grand rôle, mais où les transports ont été à l'origine de la création de la ville de Montréal. C'est une ville manufacturière, une ville de *design*. Puis, malgré tout, malgré ses trois millions d'habitants dans le Grand Montréal, c'est une ville qui a quand même retenu les valeurs de ses sources, une ville où on peut jouir d'une qualité de vie qui se retrouve rarement à travers le monde, une ville où les gens se parlent, où les gens communiquent, où les gens ont un franc accord les uns avec les autres. C'est une ville qui a été durement éprouvée au temps de l'ancien gouvernement, et j'y reviendrai.

J'aimerais tout d'abord parler de Montréal dans son ensemble. Premièrement, sur le plan des réalisations, le député de Montréal—Sainte-Marie a bien dit que j'étais pour citer des statistiques et je n'aimerais sourtout pas le décevoir. Je vais en citer, des statistiques! Le nombre d'emplois, à Montréal, s'est accru de 114 000 entre 1984 et 1987. Par contre, quand on regarde les années de 1980 à 1984, alors que le parti de mon honorable collègue était au gouvernement, on avait signalé une perte nette de 4 000 emplois. Le distingué député de Montréal—Sainte-Marie était député d'arrière-ban, certains s'en souviendront. Croyez-vous que notre ami, à ce moment-là, s'inquiétait de la triste performance de son gouvernement et qu'il lançait des grands cris comme il le fait aujourd'hui? Mais c'est tout le contraire! En trois ans, de 1980 à 1983, alors qu'on connaissait une perte aussi importante dans ce moteur économique et culturel essentiel au Québec, le député de Montréal—Sainte-Marie a trouvé le courage de parler des questions touchant l'économie de la métropole à trois reprises seulement. Je ne suis pas mathématicien, mais cela veut dire une fois par année. Encore, les propos qu'il tenait n'étaient pas de nature à ébranler les fondations de la Chambre. Mais passons!

Le gouvernement laisse aller les choses de mal en pis depuis les derniers mois? Mais la réponse est non! Comment peut-il expliquer la création de 50 000 nouveaux emplois à Montréal depuis les 12 derniers mois? Parlons-donc un peu de mon ministère, par exemple. Par l'entreprise de divers programmes du MEIR, on a accordé à la région de Montréal dans son ensemble une aide financière qui totalise près de 533 millions de dollars entre le mois de septembre 1984 et janvier 1988. On estime que ces projets entraîneront des investissements de plus de 2 milliards de dollars et vont contribuer directement à la création de 19 000 emplois. C'est ce que mon ministère a fait dans l'est de Montréal proprement dit.

Toujours depuis le mois de septembre 1984, le MEIR, au moyen de ses programmes et au moyen des ententes auxiliaires, a injecté quelque 39 millions de dollars directement dans des circonscriptions fédérales, et je vais les nommer: Montréal—Sainte-Marie,- et cela peut surprendre certaines gens,- Gamelin, Hochelaga—Maisonneuve, Montréal—Mercier, Rosemont, Saint-Léonard—Anjou.

Monsieur le Président, vous êtes au courant du fait qu'en dépit des lamentations sporadiques de l'Opposition, cela bouge à Montréal, cela bouge en grand. Un projet n'attend pas l'autre.

Pourtant, lorsque je regarde mes notes, je constate que le gouvernement fédéral a participé à la mise sur pied du Comité ministériel sur le développement de la région de la Ville de Montréal, du Comité consultatif sur le développement de la même région avec l'apport de nombreux spécialistes de mon ministère.

Les engagements financiers . . . Mais je peux vous en fournir quelques-uns. Depuis 1984, Ottawa a notamment affecté 61 millions de dollars à la construction de l'Institut de recherche en biotechnologie, pour la fabrication des avions F-18 on a consenti une modique somme de 104 millions de dollars.

Toujours dans le domaine de l'aéronautique et de l'aérospatiale, la compagnie Pratt & Whitney s'est vue accorder près de 152 millions de dollars. De son côté, la compagnie Spar Aérospatiale bénéficie d'un appui financier de 130 millions de dollars et la Canadair a reçu plus de 50 millions de dollars.

Ce ne sont pas là des petits chiffres et ce ne sont pas de petits efforts non plus. C'est une volonté nette de la part du gouvernement de s'assurer de la survie économique d'une région qui est le moteur économique de l'ensemble du Québec et qui contribue énormément au développement économique de l'ensemble du pays. J'allais presque oublier une somme de 200 millions de dollars qui serait allée à la compagnie General Motors, sans parler du prêt remboursable sans intérêt de l'ordre de 110 millions de dollars dont profite la même société, et cela a été annoncé au mois de mars 1987, et qui permettra de maintenir à long terme les emplois de 3 500 travailleurs affectés à la chaîne de montage à Boisbriand.

Je sais que cela fait beacoup de chiffres à digérer et qu'il est peut-être difficile pour mon honorable collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) d'accepter la vérité lorsqu'on la dit.

Mais, monsieur le Président, l'accusation de l'Opposition est tout aussi difficile à avaler. A vrai dire, je ne peux pas m'expliquer encore le pourquoi du thème choisi par nos amis d'en face aujourd'hui, une journée qui leur a été consacrée.

Pourquoi ont-ils démontré un sens aussi pertinent du *timing* alors que le 24 février dernier, et ce n'est pas très loin le 24 février, nous avons annoncé un nouveau programme fédéral de relance industrielle pour l'est de Montréal? C'est un programme qui va assurer, au cours des cinq prochaines années,

une mise de fonds de 275 millions de dollars dans l'est de Montréal. Il était absent. On n'en parlait pas.

Monsieur le Président, où était le député de Montréal—Sainte-Marie quand on a annoncé, par exemple, le contrat de la Bombardier dans l'est de Montréal, qui a permis de fournir plus de 2 000 emplois à temps plein à son usine, sur la rue Dickson, à Montréal-est, grâce à une aide de 100 millions de dollars du gouvernement fédéral au gouvernement du Nigéria, pour lui permettre d'acquérir 50 locomotives?

Grâce à notre gouvernement, un autre contrat a été signé avec la République fédérale d'Allemagne et la France, en vue de la fabrication d'un nouveau système de reconnaissance. Ce contrat, monsieur le Président, va générer des ventes de plus de 800 millions de dollars pour le Canada et va permettre à la société Canadair de créer près de 300 emplois et, à ses sous-traitants canadiens, d'en créer 130 autres. Où était le député?

Le député a-t-il oublié la contribution des 12 millions de dollars que le gouvernement du Canada a versée à la société Kemtec dans l'est de Montréal?

Monsieur le Président, les libéraux ont laissé végéter un centre industriel vital pour la vie économique du Québec. Le ministre libéral des Finances de l'époque s'est fait un devoir de fermer la Petromont. Les libéraux d'alors ont littéralement tué l'industrie pétrochimique de la région de Montréal. Où était le député quand les BP, Esso, Texaco se sont tournés vers le gouvernement de l'époque pour aider à sauver des milliers d'emplois? Où était-il?

M. Cassidy: Il était muet, il n'a rien dit du tout.

M. de Cotret: Le présent gouvernement a aidé la Petromont de Varennes à se moderniser grâce à une aide de près de 100 millions de dollars qui a permis de maintenir plus de 400 emplois.

M. Cassidy: Tous les libéraux de Montréal étaient muets: aucune action.

M. de Cotret: Mais puisque notre volubile collègue de Montréal—Sainte-Marie nous accuse d'inaction, monsieur le Président, j'aimerais vous rappeler quelques-unes de nos réalisations les plus marquantes pour soutenir le rôle de la métropole commerciale qui caractérise Montréal. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien qu'on a pris ces décisions. J'y reviendrai tout à l'heure avec votre permission. Ces initiatives ont fait suite au rapport du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'est de Montréal, le CREEM. Je voudrais également souligner l'initiative du ministère fédéral du Travail dont le Programme d'adaptation des travailleurs âgés donnera un fier coup de main aux hommes et aux femmes de l'est de Montréal qui auraient autrement bien peu d'espoir de retourner sur le marché du travail. Ce programme de trois ans sera financé au coût de 125 millions de dollars répartis sur cette période.

Pour compléter ces efforts d'emplois, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada a aussi fait sa part après le dépôt du rapport du CREEM. Un comité spécial de reclassement a été formé dans le but d'aider les ex-travailleurs de l'est de Montréal à se recycler.

Je vais noter enfin la contribution de la Banque fédérale de développement: 480 prêts, toujours dans l'est de la métropole, un total de 125 millions de dollars.

Mon collègue, quand on parle d'éléments bancaires, mentionnait tantôt notre position vis-à-vis des centres bancaires. J'aimerais simplement lui dire, pour le rappeler à la réalité, la position libérale qui a été publiée dans le rapport du Comité permanent des finances et des affaires économiques où, et je cite en anglais la position libérale:

• (1050)

[*Traduction*]

«Nous ne sommes pas en faveur des centres bancaires parce qu'ils sont source de dissensions, et parce qu'ils sont inefficaces».

[*Français*]

«Nous ne favorisons pas le concept de centres bancaires, puisqu'ils sont divisifs et non efficaces.»

Alors, monsieur le Président, quand on vient me dire qu'on n'a pas été assez loin et que la position du parti est la suivante, je me dis: Bon, qui parle pour le parti libéral du Canada?

Si vous pensez que seul l'est de Montréal connaît des difficultés économiques, j'ai le regret, et le terme est juste, de vous détromper. On peut parler aussi du sud-ouest de la métropole, par exemple, où la situation s'est graduellement détériorée, et ce bien avant 1984. Il s'agit encore une fois d'un problème qui a des racines qui sont profondes, un problème qui est bien ancré, encore une fois, un problème dont on s'occupe d'une façon active. Et pour s'occuper de façon active d'un problème comme celui-là, il nous faut la participation, il nous faut l'engagement des participants du milieu. Les mécanismes ont été mis sur pied. Les solutions vont suivre la volonté des gens du milieu.

Pour l'édification de mes collègues à la dent longue, mais dont la mémoire est courte, monsieur le Président, je vais préciser que le Comité regroupe des représentants, des employeurs, des centrales syndicales, des groupes communautaires des différents gouvernements. Si on veut trouver des solutions durables, il faut absolument s'assurer que le Comité va avoir la représentation du milieu qui lui est nécessaire.

C'est un travail qui impose une réflexion ardue, dont les résultats ne sont évidemment pas perceptibles à court terme. Ce n'est pas aussi spectaculaire que d'annoncer une subvention de 50 millions de dollars qui pourrait peut-être prolonger d'un an, de deux ans l'existence d'une entreprise. Mais d'autre part, ce qu'on tente de faire, c'est structural, c'est durable, c'est quelque chose qui va bénéficier aux gens du milieu, à la collectivité, beaucoup plus que le genre de programme à moitié pensé de l'ancien gouvernement.

Les résultats des travaux menés par le Comité de relance du sud-ouest de Montréal, par exemple, vont apporter des résultats, j'en suis certain, des éléments de solution qui sortiront cette région défavorisée de son marasme une fois pour toutes.

L'Opposition, dans sa grande sagesse, nous a aussi accusés de nous livrer à une espèce de valse d'hésitation avec les recommandations du rapport Picard ou si vous préférez le rapport du Comité consultatif sur le développement de la région de Montréal. J'aimerais simplement renforcer le fait en disant qu'il y a eu 76 recommandations. On en a accepté 71. On a déjà agi sur 11 recommandations. Si avec nos partenaires des divers paliers de gouvernement, on réussit bien, il va y

Article 21 du Règlement

avoir des investissements de 200 à 250 millions de dollars qui vont découler de cela.

Maintenant, monsieur le Président, ce n'est pas de la rhétorique, c'est du concret. Ce sont des chiffres, c'est réel. Le gouvernement a déjà passé à l'action sur le rapport Picard. On parle aussi d'autres développements de la région de Montréal.

Qu'on parle du projet de loi sur les brevets pharmaceutiques qui va stimuler la recherche, qui va attirer, au Canada, des investissements importants, une création importante dans un niveau de haute technologie qui va énormément bénéficier à la région de Montréal, parce que, comme on le sait, dans la région de Montréal, on a la majeure partie des possibilités de recherche du côté pharmaceutique.

Cette Loi a suscité beaucoup de passion, a suscité beaucoup de commentaires. Mais, monsieur le Président, j'aimerais que quelqu'un demande au député de Montréal—Sainte-Marie où se trouvait-il, où était-il au moment d'exprimer ses convictions profondes, ou mieux encore, sa solidarité avec le parti libéral? Il est indéniable que mon respecté collègue s'est abstenu lors des cinq votes concernant le projet de loi C-22. Et cela est le comportement d'un homme qui se plaît à dénoncer le manque de courage du gouvernement, alors que lui-même est incapable de se prononcer pour ou contre un important projet de loi.

J'ajouterais que le député de Montréal—Sainte-Marie était en excellente compagnie, puisque les députés libéraux du Québec, qui affirment avoir tellement à coeur les intérêts de leur province, furent deux fois plus nombreux à s'abstenir qu'à voter contre le projet C-22. On trouvera peut-être l'explication de ce comportement dans un vieux fond de tiroir, une bonne journée. Mais pour l'instant je dois répondre à des questions qui sont beaucoup plus pressantes.

Je sais, monsieur le Président, que l'heure est arrivée pour . . .

• (1100)

M. le vice-président: Il reste deux minutes à l'honorable ministre. Est-ce que la Chambre consent à ce que l'honorable ministre termine son discours, pour deux minutes?

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je suis bien d'accord sur le fait qu'il ne reste que deux minutes au discours du ministre, mais nous avons droit, après la période des questions orales, à 10 minutes de questions. Et si le ministre ne pouvait être à la Chambre, cela serait désastreux pour nous, parce qu'on aimerait bien pouvoir l'interroger. Alors, pourquoi ne prend-il pas ses deux minutes, et ça s'enchaînera plus facilement lorsque la Chambre reprendra ses activités à 12 heures ou 12 h 05, pour que le ministre continue, parce qu'on aimerait l'interroger, mais on n'est pas certain qu'il pourra être là.

M. de Cotret: Monsieur le Président, étant donné qu'il est déjà 11 heures, je vais m'engager, il n'y a pas de problème, je vais être ici pour répondre aux questions aussi longtemps que mes honorables collègues voudront m'en poser. Et j'aimerais avoir mes deux minutes pour faire une petite conclusion.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non! Il pourra continuer à la reprise des Ordres inscrits au nom du gouvernement.

M. le vice-président: Déclarations de députés. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a la parole.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PROFESSEURS DE LANGUES—MANIFESTATION SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, à midi, quelque 700 professeurs de langues de la Fonction publique feront une manifestation ici, sur la Colline parlementaire, pour démontrer leur mécontentement à l'endroit du gouvernement conservateur, qui laisse ses employés sans contrat de travail depuis déjà au-delà de deux ans. Cette situation, monsieur le Président, est tout à fait inacceptable. Elle est d'autant plus inacceptable, parce que le gouvernement conservateur propose de réduire les conditions de travail des professeurs de langues de la Fonction publique.

En effet, on veut éliminer les heures de préparation qui sont tout à fait nécessaires, pour tous les enseignants, incluant les professeurs de langues de la Fonction publique. D'ailleurs, le précédent existe ailleurs, monsieur le Président, et les professeurs de langues de la Fonction publique devraient continuer à garder leurs droits acquis. J'invite le ministre responsable, le président du Conseil du Trésor (M. Mazankowski), à se présenter à l'extérieur du Parlement, à midi, et à s'adresser à ces militants, à ces travailleurs, et à s'engager à respecter les droits des professeurs de langues dans la Fonction publique.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE TRAITÉ SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES GRANDS LACS—BRAVO POUR LES AMENDEMENTS APPORTÉS

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, deux Canadiens sur trois s'approvisionnent en eau potable dans les Grands Lacs. Ce bassin hydrographique génère également des activités économiques représentant la moitié du Produit national brut de tout le pays. Au demeurant, il se trouve dans l'une des régions économiques et écologiques les plus importantes de l'Amérique du Nord.

C'est en raison de son importance qu'en 1978, le Canada et les États-Unis ont conclu le Traité sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour mieux être en mesure de dépolluer ce système hydrographique. Les efforts du ministre actuel de l'Environnement (M. McMillan) ont été couronnés de succès puisque les amendements apportés à ce traité rendront les opérations de nettoyage plus efficaces.

Nos deux pays se sont fixés des objectifs précis en matière de dépollution puisqu'ils participeront à des opérations de repérage des produits toxiques immergés, et qu'ils arrêteront ensemble de nouvelles techniques pour retirer ces produits de l'eau. Cet accord sera encore plus efficace que naguère car il

permettra de réduire les déversements de polluants dans le cadre de nouveaux règlements contre la pollution.

Le nouveau Traité sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, combiné à la nouvelle politique fédérale, permettra aux Canadiens de vivre dans l'environnement propre et sûr qu'ils méritent. Article 21 du Règlement

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

L'EXPULSION DE CERTAINS RÉFUGIÉS—ON DEMANDE AU MINISTRE DE SURSEOIR À L'ORDRE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, une des situations les plus tristes se prépare à Montréal: Dimanche, 40 personnes qui sont entrées de bonne foi au Canada et qui ont profité d'une mauvaise publicité pour s'installer à Montréal . . . Je ne veux pas parler du fond de la question. Mais quand je vois Kathleen Verdon, membre du Comité exécutif de la ville de Montréal, qui envoie un télégramme au ministre, quand je vois Benoît, quand je vois Gérald LeBlanc de *La Presse*, un des journalistes les plus sérieux, qui dit: Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) veut corriger une injustice, il s'apprête malheureusement à en commettre une plus grave. Je dis, monsieur le Président, qu'un pays comme le Canada, qui veut avoir des immigrants, et qui, actuellement, je le reconnais, est dans une situation difficile à cause de gens qui sont entrés de toutes sortes de manières, mais qui déjà se sont bien intégrés à la province de Québec, qui déjà se sont bien intégrés à Montréal, dont on a vu les enfants hier soir, déjà bien intégrés aux écoles françaises, et qui, avec le compagnonnage de leurs petits amis, Québécois de vieille souche, qui déjà demandent: Monsieur le ministre, je vous en en prie, la Loi, elle est là, c'est vrai, mais vous êtes un homme de compassion, servez-vous donc de vos pouvoirs. Vous avez le pouvoir sur le plan humanitaire de régler cette situation et d'empêcher que dimanche nous ayons, sur la face canadienne, une tache que nous n'aimerions pas avoir.

Je demande donc au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) de se servir de ses pouvoirs humanitaires, de faire comme c'est toujours permis, on le sait les ministres de l'Emploi et de l'Immigration ont ce pouvoir de faire une exception, et de suspendre à tout le moins l'expulsion de ces gens-là jusqu'à ce qu'on puisse trouver une solution.

* * *

[*Traduction*]

SCARBOROUGH-OUEST

LA PLUS GRANDE RICHESSE DE LA CIRCONSCRIPTION: SES HABITANTS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, la circonscription fédérale de Scarborough-Ouest est bornée par l'avenue Victoria Park et l'avenue Eglinton East jusqu'au lac Ontario au sud et par le lac Ontario jusqu'à Victoria Park. On y trouve le secteur industriel appelé «golden mile», mais elle est surtout résidentielle. Sa principale attraction géographique, ce sont les magnifiques falaises de Scarborough que tout le monde connaît, mais sa plus grande richesse, ce sont ses habitants qui sont représentés aujourd'hui sur la colline du Parlement par près de 50 membres de l'Association progressiste conservatrice de Scarborough-Ouest.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSOMMATION

OPPOSITION À L'IRRADIATION DES ALIMENTS—L'ABSENCE DE TESTS DE DÉTECTION

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, comme les habitants du Royaume-Uni, les Américains réexaminent la question de l'irradiation des aliments.

Des éducateurs, des scientifiques, des médecins, des dirigeants religieux et des écologistes de premier plan ont tenu une conférence de presse nationale à Washington, le 15 mars dernier. Je suis heureux de dire que la manifestation était parrainée entre autres par *Canadians through Food Chain* et la *Canadian Coalition to Stop Food Irradiation.* Les groupes ont fait plusieurs demandes. Ils ont demandé qu'on mette fin à l'irradiation des grains, des fruits, des légumes, du porc et des épices et qu'on renonce à l'irradiation de la volaille, qui n'a pas encore été approuvée. Ils ont réclamé qu'on évalue à fond les répercussions de cette mesure sur l'environnement avant de construire de nouvelles installations et qu'on affecte à la sécurité les 5 millions de dollars prévus pour la publicité et la construction.

Les pommes de l'État de Washington seront irradiées bientôt et elles pourraient être vendues en Colombie-Britannique. Puisqu'on n'est pas obligé de faire passer des tests de détection ou d'inscrire sur les étiquettes que les produits sont irradiés, comment les Canadiens sauront-ils si leurs pommes le sont? Ils ont le droit de savoir.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE À SCARBOROUGH—ON S'OPPOSE À L'EXPLOITATION PAR DES PROMOTEURS IMMOBILIERS

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le dernier espace sauvage de la région de Toronto pourrait être détruit par le gouvernement de l'Ontario. La vallée de la rivière Rouge à Scarborough, véritable joyau de la nature, occupe plus de 5 000 acres.

En dépit de cette beauté naturelle, de l'importance historique du site et de son utilisation par des milliers de personnes, le gouvernement de l'Ontario est déterminé à livrer la vallée de la rivière Rouge aux promoteurs immobiliers.

Scarborough est l'une des rares villes d'Amérique du Nord qui réussit à combiner développement économique et conservation du patrimoine naturel. Il ne faut pas rompre l'équilibre atteint.

Je suis fière de joindre ma voix à celles du conseil de la ville de Scarborough, du mouvement *Save the Rouge Valley Organization* et des milliers d'habitants de Scarborough préoccupés pour exhorter la province à ne pas livrer la vallée de la rivière Rouge aux promoteurs. Un groupe d'étude fédéral sur les parcs nationaux a présenté un certain nombre de propositions

Article 21 du Règlement

sur la création de nouveaux parcs. J'invite le ministre ontarien de l'Environnement à travailler de concert avec son homologue fédéral afin de sauver la rivière Rouge pour les générations à venir.

* * *

LES PÊCHES

LES PÊCHEURS AMATEURS DE SAUMON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA RÉDUCTION DES QUANTITÉS PERMISES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, selon les documents du gouvernement, la pêche sportive en eau salée en Colombie-Britannique rapporte plus de 600 millions de dollars par année à l'économie de la province. Plus de 300 000 amateurs pêchent dans le bassin de marée chaque année, et plus de la moitié de ces gens pêchent le saumon.

J'ai rencontré cette semaine, à Nanaïmo, des hommes et des femmes de la région sud du détroit de Géorgie pour qui la pêche sportive est un gagne-pain. Ils sont profondément troublés que le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), qui après tout est un député de la Colombie-Britannique, réduise de 20 à 8, sans consultation adéquate, le nombre maximum de saumons que les pêcheurs sportifs sont autorisés à prendre chaque année. Les habitants de la Colombie-Britannique me disent qu'ils ont de la difficulté à porter leur problème à l'attention du ministre; en outre, l'idée de fermetures ponctuelles sans avis est totalement injuste puisqu'ils ne peuvent pas exploiter leurs entreprises si celles-ci risquent d'être fermées à n'importe quel moment.

J'ai reçu plus de 100 lettres, que j'enverrai au ministre, de gens qui connaissent l'importance de la conservation et de la protection de notre population de poissons, puisque c'est leur gagne-pain, et qui veulent simplement être traités de façon juste, avoir la chance de se faire entendre et pouvoir exploiter leur entreprise d'un mois à l'autre et d'une année à l'autre sans trop d'inquiétude.

Je prie instamment le ministre d'écouter ses compatriotes de la Colombie-Britannique.

* * *

[*Français*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

LE CHEF

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le chef socialiste nous dit toutjours que son parti a 250 candidats possibles au Québec. C'est très curieux. La plus grande foule qu'il a déplacée dans son voyage dans le Centre du Québec, la semaine passée, c'était 100 personnes dans la circonscription de Saint-Maurice, et le chef prétend que c'est une circonscription baromètre. Si oui, tant mieux pour le Canada!

Il n'y avait qu'un seul candidat à l'investiture socialiste dans Saint-Maurice. Il n'y a qu'un seul candidat à l'investiture dans Champlain. Il n'y a pas de candidat à l'investiture dans Trois-Rivières.

Le seul message qu'a fait le chef socialiste est le suivant: On est contre l'Entente, mais si on était élu, on la négocierait, l'Entente sur le libre-échange. Là comme ailleurs, aucune position!

Les Canadiens, selon les sondages, aiment moins le chef socialiste. C'est bon, et plus ils vont le connaître, moins ils vont l'aimer. C'est bon pour tout le monde.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

HOMMAGE POSTHUME AU SÉNATEUR YVETTE ROUSSEAU

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, avec le décès du sénateur Yvette Rousseau, nous venons de perdre sur la scène politique canadienne un porte-parole énergique et qui avait des principes.

M^me^ Rousseau avait une belle personnalité, non seulement à cause de son charme qui ne passait pas inaperçu, mais aussi à cause de sa force intérieure et de sa conviction qui rehaussaient encore plus sa valeur naturelle. L'intérêt profond qu'elle portait à la promotion de la justice et de l'égalité des femmes, des travailleurs, des familles et des personnes âgées, tant au Canada qu'à l'étranger, ont marqué sa participation active à la prise de décisions au Canada, en tant que bénévole, que travailleuse et que sénateur. Sa participation dans ces domaines a contribué à l'amélioration de la vie des habitants non seulement de la région de Sherbrooke au Québec, d'où elle venait et qu'elle préférait, mais aussi du Canada tout entier.

Je connaissais, admirais et aimais cette grande dame qui était à la fois une mère fière et forte, une grand-mère affectueuse et bonne, et une nationaliste canadienne ouverte et digne, fière de ses racines françaises. Pour moi, elle était une source d'inspiration et elle va nous manquer profondément.

M. Waddell: Monsieur le Président, je connaissais moi aussi le sénateur Rousseau et je voudrais également exprimer ma tristesse.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

ON APPLAUDIT LA DÉCISION DE REJETER LA DEMANDE DE RÉÉQUILIBRAGE DES TARIFS DE BELL CANADA

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je félicite la Commission de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes qui a décidé de rejeter la demande de Bell Canada concernant le prétendu rééquilibrage des tarifs. Je suis heureux que les députés néo-démocrates des Communes, y compris mes amis de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) et Thunder Bay—Atikokan (M. Angus), de même que celle de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald) et moi-même à Vancouver ayons pu comparaître lors des audiences du CRTC.

Le refus d'accorder une augmentation sur les tarifs des communications locales ainsi que l'obligation faite à B.C. Tel et à Bell de réduire leurs tarifs interurbains est une victoire pour les consommateurs canadiens, du moins pour cette année. Toutefois, je suis tout à fait contre certaines des remarques contenues dans la décision du CRTC et avalisant le principe d'un rééquilibrage des tarifs. Il est à peu près certain que les consommateurs canadiens n'auront pas la même chance la prochaine fois que Bell demandera l'autorisation d'augmenter les tarifs des communications locales.

Le principe du rééquilibrage des tarifs est une mauvaise affaire pour les consommateurs canadiens. Au lieu de faire payer les Canadiens aisés qui font des appels interurbains ou encore les grandes sociétés, ce principe consiste à faire payer les Canadiens plus pauvres qui effectuent surtout des appels locaux ou encore les consommateurs. Je suis fier que le Nouveau parti démocratique ait pris position en faveur du consommateur moyen sur cette question et nous n'avons nullement l'intention de nous taire à l'avenir.

* * *

LE CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

LA SITUATION FINANCIÈRE—LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, moi qui ai été, tout comme 48 de mes collègues du groupe parlementaire, désigné comme cible du groupe de choc du Syndicat des postiers du Canada et du Congrès du travail du Canada, j'ai été profondément consterné par un rapport récent au sujet de la situation financière du CTC.

En allumant le téléviseur l'autre jour j'ai pu voir Bob White, vice-président du NPD et président du Congrès du travail du Canada, qui informait la population qu'il fallait faire contribuer davantage les membres du CTC pour rétablir la situation financière difficile de l'organisme. Il semble que l'équipe de Bob, Ed et Shirley ait constaté que certaines activités récentes ont été quelque peu exorbitantes et ont grevé douloureusement le trésor.

J'ai été abasourdi de me rendre compte que j'étais l'un des responsables de cet état de choses bouleversant, puisque ce proramme visant à rayer 49 députés de la carte électorale va s'avérer très coûteux. Comment vous sentiriez-vous, monsieur le Président, si on vous avait invité au cirque et que vous vous rendiez compte qu'il ne restait plus d'argent pour le maïs soufflé?

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE PROJET DE TRANSPORTER DU PLUTONIUM AU-DESSUS DU NORD CANADIEN

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il y a eu la semaine dernière de bonnes et de mauvaises nouvelles au sujet du survol du Canada par des avions chargés de plutonium. D'abord, les bonnes nouvelles. On nous a dit que les États-Unis ne transporteraient pas de plutonium au-dessus du Canada. C'est encore une meilleure nouvelle pour le ministre des Transports (M. Crosbie) qui s'est arrangé à parler à tort et à travers sans prendre position sur la question de protéger la santé des Canadiens. A cet égard, le ministre doit être reconnaissant à l'égard du secrétaire d'État Shultz.

Maintenant, les mauvaises nouvelles. Le gouvernement américain a toujours l'intention de transporter du plutonium d'Europe au Japon par le pôle, au nord du territoire canadien. Dans le cas d'un accident, le plutonium libéré pourrait se répandre sur de grandes distances, sans considération de frontières politiques. Par conséquent, la population court toujours un danger. Il est donc absolument essentiel que le gouvernement du Canada exhorte Washington à renoncer à l'idée de transporter du plutonium par air où que ce soit dans le monde.

La question qui se pose maintenant est de savoir si le ministre des Transports va prendre à coeur cette question et s'il va au moins faire des démarches auprès du gouvernement américain au nom de la collectivité mondiale.

* * *

LA COURSE EN BAIGNOIRE DE NANAIMO DE RENOMMÉE INTERNATIONALE

LA MENACE DE LA MARINE DE RETIRER SA PARTICIPATION

M. Ted Schellenberg (Nanaimo—Alberni): Monsieur le Président, Nanaimo est célèbre dans le monde entier pour avoir des hommes politiques à la réputation la plus immaculée. Il ne s'agit pas seulement de notre moralité exceptionnelle. Nanaimo est également l'endroit où l'on organise la célèbre course en baignoire qui part de cette ville pour aller jusqu'à Vancouver. Tous les ans en juillet, des centaines de braves personnes tentent à bord d'embarcations de fortune de gagner le bouchon d'or, et tous les ans, la marine canadienne apporte son soutien logistique.

Cette année, cependant, la participation de la marine dans la course en baignoire n'est pas assurée. Les citoyens de Nanaimo demandent au ministère de la Défense nationale de prendre part une fois encore au bain et de naviguer avec ceux qui écopent. Nous ne voudrions pas que des années de relations publiques excellentes dans la course en baignoire de Nanaimo à Vancouver aillent à vau-l'eau à cause de la marine du Canada!

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES POLITIQUES DU CORPS POLICIER—LES OBSTACLES À LA CARRIÈRE DES FEMMES

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, un document a été rendu public récemment faisant le bilan de la situation des femmes membres de la Gendarmerie royale du Canada. Ce sondage effectué auprès des agentes et agents de la Colombie-Britannique conclut que certaines politiques du corps policier contribuent à créer des obstacles à la carrière des femmes. De plus, le rapport souligne que les membres masculins possèdent encore des attitudes très négatives envers leurs collègues féminins.

[*Traduction*]

Le commissaire de la GRC, cependant, lorsqu'on l'a interrogé à propos de ce rapport interne, a prétendu que les problèmes que connaissent maintenant les femmes dans la gendarmerie ne diffèrent en rien de ceux des hommes. Cette déclaration ne tient pas compte de la situation des femmes qui occupent des emplois non traditionnels et en fait confirme l'une des conclusions du rapport, selon laquelle les normes et les valeurs sociales traditionnelles et les rôles sexuels profondément enracinés qui prédéterminent bien des attitudes des hommes, du grand public et des femmes elles-mêmes, sont à l'origine des difficultés exceptionnelles que rencontrent souvent les femmes.

Lorsque les femmes ne gagnent que 66 p. 100 du salaire des hommes, lorsqu'elles subissent une discrimination systématique pour l'embauche et les promotions, du harcèlement sexuel et des attitudes sexistes dans leur travail, le commissaire fait preuve de légèreté en rejetant les problèmes des femmes en tant qu'employées, étant donné surtout les conclusions de ce rapport interne de la GRC.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

L'AUTONOMIE ADMINISTRATIVE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'adresse ma question au vice-premier ministre. Les chefs conservateurs des provinces, en particulier Gary Filmon du Manitoba, continuent à rejeter le principe de l'autonomie des autochtones.

Quand le gouvernement fédéral leur dira-t-il que le droit à l'autonomie ne dépend pas de mots, de phrases, de tractations ou d'obligations financières? Le vice-premier ministre est-il d'accord avec le chef conservateur du Manitoba ou bien va-t-il lui dire que les droits ancestraux sont reconnus par la Constitution?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, les droits ancestraux sont en effet clairement reconnus par la Constitution. Je ne pense pas que l'on remette en cause les droits des autochtones.

Le gouvernement a déjà adopté une politique très complète concernant les revendications, qui a été rendue publique. Nous avons d'ailleurs fait des progrès. Les provinces savent que c'est une priorité du gouvernement fédéral et nous espérons faire des progrès avec leur collaboration, puisque nous admettons tous que les droits ancestraux sont reconnus par la Constitution du Canada.

[*Français*]

LA RECONNAISSANCE DES TRAITÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans ce cas-là, comment le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement a refusé de reconnaître devant les Nations Unies à Genève que la Convention de la Baie James et du Nord québécois est un traité?

Le ministre et le gouvernement ne comprennent-ils pas que l'article 35(3) de la Constitution canadienne prétend que tous les accords, actuels et futurs, découlant de revendications territoriales, sont des traités?

Le ministre va-t-il reconnaître en outre que le droit à l'autonomie politique est inclu dans l'article 35 de la Constitution du Canada?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition officielle devrait faire justice aux commentaires qu'a fait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant la position du Canada.

Le Canada n'a jamais nié l'existence des traités avec les autochtones au pays. Au contraire, le secrétaire d'État a fait valoir clairement que le Canada reconnaissait que c'étaient là des traités nationaux. La seule différence, et c'est ce qu'on dit, c'est que ce ne sont pas des traités internationaux.

Quant au fait que ces droits soient reconnus, les droits des autochtones sont reconnus dans l'amendement à la Constitution. Je ne vois pas ce qu'il y a à rajouter là-dessus.

Mais il y a une chose qu'il faut réaliser, et c'est ce que le gouvernement tente de faire, c'est que pour résoudre les questions des droits des autochtones, on devra le faire en coopération avec tous les partenaires qui ont quelque chose à dire sur cela et on pense que c'est sur la voie de la collaboration et de la coopération qu'on pourra enregistrer les progrès que tous, je crois, recherchent.

• (1120)

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, malgré ce que le ministre prétend, le gouvernement a nié devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies que les accords de la Baie James et du nord du Québec constituaient un traité. C'est là un fait.

Le gouvernement continue d'affirmer qu'il est tout à fait en faveur de l'autonomie politique des autochtones pourvu qu'on puisse s'entendre à l'avance avec les provinces. Cependant, il est dit à l'article 35 de la constitution, que les droits des autochtones à l'autonomie politique sont reconnus et confirmés.

Comment le ministre peut-il justifier, au nom de son collègue, le plafonnement des crédits destinés au programme d'aide à l'enseignement postsecondaire. Quelles raisons peut-il bien avoir pour sabrer dans l'aide légitime apportée aux jeunes autochtones qui veulent améliorer la situation et les conditions de vie de leur peuple en s'efforcant d'acquérir les compétences voulues pour assumer des rôles de premier plan, grâce à l'enseignement collégial et universitaire? Allons droit au but en l'occurrence. Comment peut-il l'expliquer?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a clairement affirmé à maintes reprises qu'il est tout à fait faux de prétendre qu'on sabre dans les crédits destinés à l'enseignement postsecondaire. En fait, il suffit au très honorable député d'examiner les faits pour s'apercevoir que cette année, par exemple, si l'on tient compte du projet de loi C-31, les crédits destinés à l'enseignement postsecondaire passeront à 130 millions de dollars.

En ce qui a trait au plafonnement, il faut se débrouiller avec les crédits prévus. Ainsi, si on nous accorde des crédits de 131 millions de dollars pour la présente année financière, c'est là le montant que nous dépenserons.

De concert avec les dirigeants autochtones et les chefs de bande de tout le pays, nous tentons de trouver une formule permettant de répondre aux exigences des jeunes Indiens du pays. Le très honorable député reconnaît, j'en suis persuadé, que nous réalisons d'énormes progrès dans le domaine en question. Je ne prétends pas que tout est parfait. Cependant, nous tentons d'améliorer les choses et je crois que nos efforts sont couronnés de succès.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BOIS DE SCIAGE—ON DEMANDE L'ÉLIMINATION DE LA TAXE DE 15 P. 100

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur, si je peux avoir son attention. Hier, l'Association des producteurs de bois de sciage du Québec manifestait son impatience devant la lenteur des négociations qui se poursuivent avec les États-Unis. On sait qu'il y a un certain nombre de mois, le gouvernement conservateur avait décidé de ne pas en appeler au tribunal du GATT de l'imposition d'une taxe de 15 p. 100 sur le bois de sciage exporté vers les États-Unis et que finalement, le gouvernement a taxé lui-même les compagnies de bois de sciage et a entrepris des discussions avec les Américains. Je voudrais demander au ministre quand est-ce que le gouvernement du Canada entend conclure cette Entente qui permettrait d'éliminer la taxe de 15 p. 100, d'autant plus que le gouvernement du Québec a augmenté les droits de coupe? Il a forcé les compagnies à faire des travaux sylvicoles et maintenant le gouvernement canadien semble laisser les Américains dicter une deuxième fois la politique que le gouvernement d'une province doit et veut appliquer dans le domaine de ses ressources naturelles.

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député donne les faits à l'envers. Le Québec voulait que l'on impose la taxe de 15 p. 100 pour pouvoir adapter son droit de coupe et par conséquent gérer ses ressources. Les négociations avec le Québec sur le remplacement de la taxe d'exportation se poursuivent. J'en reparlerai à la Chambre lorsque j'en connaîtrai les résultats.

[*Français*]

ON INSISTE AUPRÈS DE LA MINISTRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai justement le sens de la préoccupation de l'Association des producteurs de bois de sciage qui ont émis un communiqué de presse hier. Elle dit que le gouvernement canadien se traîne les pieds et ne réussit pas à fermer cette négociation, alors que le Québec a déjà augmenté ses droits de coupe, a déjà imposé aux compagnies de bois de sciage des travaux sylvicoles, et malgré cela, la taxe de 15 p. 100 existe toujours et on dirait que la ministre a réglé le problème de la Colombie-Britannique, parce que c'est chez elle, mais quand cela regarde le Québec, elle ne s'en occupe pas.

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que la question a été réglée dans les cinq provinces où la taxe sur le bois d'oeuvre a été remplacée par les mesures qu'elles souhaitaient prendre. Je le répète, nous poursuivons les entretiens avec le gouvernement du Québec. Il règne un climat de coopération et lorsque les négociations seront terminées, j'en parlerai à la Chambre.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ENVOI DE MILITAIRES AMÉRICAINS AU HONDURAS—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT INFORME LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE DE SON OPPOSITION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, le Président Reagan des États-Unis a envoyé une force militaire au Honduras. Cette action était contraire à la politique officielle du gouvernement canadien, telle qu'exprimée soit par le premier ministre, soit par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[*Traduction*]

Ainsi, à Vancouver, le premier ministre a fait la déclaration suivante à une conférence de l'Association interaméricaine de la presse interaméricaine:

> Nous n'approuvons pas l'intervention d'un tiers, quel qu'il soit, dans quelque région que ce soit de l'Amérique centrale, peu importe la légitimité de ses intérêts dans la région.

[*Français*]

Étant donné cette politique canadienne, le gouvernement canadien a-t-il informé clairement le gouvernement américain de son opposition à cette intervention au Honduras?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit aux députés hier que nous lui donnerions les nouvelles au fur et à mesure. Aussi, je profite de l'occasion pour vous annoncer que notre ambassadeur est au Honduras et si la situation est encore très trouble, un nombre croissant de personnes croient que les forces nicaraguéennes ont effectivement pénétré au Honduras en grand nombre.

Quoi qu'il en soit, il semble clair d'après nos sources de renseignements, que le gouvernement nicaraguéen lance une grosse offensive contre la résistance Contra. Ce qui nous préoccupe, c'est qu'il ait décidé de le faire la veille des discussions sur le cessez-le-feu qui devaient avoir lieu lundi.

Par conséquent, nous rappelons aujourd'hui nos ambassadeurs aux États-Unis et au Nicaragua pour montrer que le Canada craint fort que ces initiatives nuisent aux efforts de paix qui ont nécessité un engagement profond de la part de nombreuses personnes.

M. Broadbent: Monsieur le Président, ce que la ministre a dit est intéressant et même juste à certains égards. Je pense toutefois que cela n'avait rien à voir à la question. J'espère que la ministre qui répond au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures écoutera la question cette fois-ci.

L'INTERVENTION D'UN TIERS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le premier ministre du Canada, son patron, a déclaré ceci:

> Nous n'approuvons pas l'intervention d'un tiers, quel qu'il soit, dans quelque région que ce soit en Amérique centrale, peu importe la légitimité de ses intérêts dans la région.

Le premier ministre faisait clairement allusion aux États-Unis et à l'Union soviétique. Nous observons une nette intervention dans les affaires du Honduras ou du Nicaragua, quoi que ce soit qui se passe dans la région frontalière entre ces deux États, de la part de l'une des superpuissances, à savoir les États-Unis.

• (1130)

Puisque c'est la politique de son gouvernement que cette initiative du président Reagan remet en question, aurait-elle l'obligeance de défendre cette politique?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Comme le député le sait sans doute, monsieur le Président, les Américains sont présents au Honduras en vertu du Traité interaméricain d'assistance réciproque, un accord bilatéral. Nous appprenons que le gouvernement du Honduras a demandé la présence d'un soutien américain. C'est l'information qu'on nous a donnée.

Nous nous intéressons aux efforts visant à appliquer un plan de paix dans la région. C'est là-dessus que se concentre la politique canadienne. Nous craignons maintenant que ces événements, quels qu'en soient les responsables, ne sapent une initiative très importante que notre gouvernement appuie entièrement.

LA POLITIQUE CANADIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je trouve la réponse de la ministre profondément troublante. Ma question d'aujourd'hui n'a rien à voir avec les détails des incursions ou des prétendues incursions d'un côté ou de l'autre de la frontière entre le Honduras et le Nicaragua. Ces questions sont très importantes et nous sommes tous d'accord sur ce point. Le Conseil de sécurité des Nations Unies va tenir un débat d'urgence à ce sujet. Ma question porte sur la politique officielle du Canada.

Devons-nous conclure que le gouvernement du Canada a modifié sa politique telle qu'énoncée par le premier ministre et qu'il accepte maintenant que les États-Unis intensifient considérablement leurs opérations militaires dans cette région? La ministre affirme-t-elle maintenant que si le gouvernement du Nicaragua invitait l'Union soviétique à lui envoyer des troupes—ce que rien ne prouve jusqu'ici—, les superpuissances se trouveraient alors automatiquement autorisées à intervenir? Si tel est le cas, peut-elle justifier cette abominable position?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai expliqué que la position du Canada est d'appuyer le plan de paix pour la région. Si le NPD pense que cette position est abominable, c'est son problème, pas le nôtre.

* * *

LES PÊCHES

LA COMPÉTENCE CONSTITUTIONNELLE—L'ENTENTE DU LAC MEECH

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Hier, le premier ministre de Terre-Neuve, M. Peckford, a déclaré à l'Assemblée législative de cette province qu'un article de l'Accord constitutionnel accroîtrait la compétence des provinces, notamment celle de Terre-Neuve et du Labrador, dans le secteur des pêches. Le ministre n'ignore certes pas que c'est le gouvernement canadien qui gère actuellement les stocks de poisson du Canada.

Le ministre interprète-t-il de la même manière que M. Peckford l'article de l'accord concernant les pêches? Plus précisément, est-il disposé à dire aujourd'hui à la Chambre que son gouvernement entend céder une partie de sa compétence constitutionnelle sur les pêches au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, voire à tout autre gouvernement provincial?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, voilà une question très importante, en effet. L'Accord constitutionnel prévoit, en principe, que les gouvernements fédéral et provinciaux acceptent de temps à autre de débattre ensemble certaines questions d'intérêt réciproque. C'est dans cet esprit qu'on a inséré dans l'accord une disposition aux termes de laquelle les premiers ministres examineront à intervalles réguliers le rôle et les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui concerne la gestion et la répartition des stocks de poisson.

Tous les gouvernements provinciaux reconnaissent qu'en vertu de la constitution canadienne et de la Loi sur les pêcheries, la gestion de ce secteur relève du gouvernement fédéral. Il n'y a rien de mal à ce que, de temps à autre, ainsi que je le fais régulièrement, je consulte mes homologues provinciaux sur cette gestion pour savoir ce qu'ils en pensent et dans quelle mesure ils sont d'accord. Nous nous sommes réunis une bonne douzaine de fois au cours des 18 derniers mois et il convient que le dialogue se poursuive. Toutefois, je n'ai pas du tout l'intention de proposer que le gouvernement fédéral cède une partie quelconque de ses pouvoirs dans le domaine des pêches.

L'INTERPRÉTATION DE L'ENTENTE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je sais gré au ministre de sa réponse. Mais il sait sans doute que la consternation et l'inquiétude règnent à ce propos dans la région de l'Atlantique et en Colombie-Britannique aussi, à mon avis. Nous avons, d'une part, le premier ministre Peckford qui déclare publiquement qu'Ottawa cédera aux gouvernements provinciaux, notamment à celui de Terre-Neuve, ses pouvoirs sur les pêches. Et d'autre part, le premier ministre Buchanan affirme que l'article en question n'est rien d'autre qu'un simple mécanisme pour engager des discussions une fois par année aux conférences constitutionnelles des premiers ministres.

Le ministre pourrait-il expliquer clairement l'esprit de cet article pour la gouverne de tous les Canadiens de la région de l'Atlantique et de toutes les provinces? Pourrait-il se prononcer catégoriquement sur l'interprétation qu'en a donnée le premier ministre Peckford?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, disons tout d'abord que selon le reportage paru ce matin dans la presse, M. Peckford aurait affirmé que seuls les Terre-Neuviens auraient le droit de pêcher au large de leur littoral. Mais précisons d'emblée qu'on ne rapporte là ni les propos de M. Peckford ni ceux d'un représentant officiel de son gouvernement, dont ce n'est pas du tout la position. En guise d'exemple, rappelons que les navires de pêche de la Nouvelle-Écosse pêchent depuis longtemps sur les Grands bancs, comme bien des navires étrangers qui n'ont plus maintenant accès à ces fonds de pêche aux termes de la politique gouvernementale.

Nous discuterons volontiers des modalités prévues dans l'Accord constitutionnel, mais je peux assurer le député que le ministre des Pêches de Terre-Neuve n'a jamais prétendu que le gouvernement fédéral devrait céder son pouvoir de gérer les pêches. Ce n'est pas ce que souhaite la province de Terre-Neuve. Ce qu'elle veut, c'est que nous poursuivions nos discussions pour trouver les modalités de gestion des pêches les plus favorables aux Canadiens de la région de l'Atlantique.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LES ATTAQUES DES CONTRAS CONTRE LE PROJET DES AGRICULTEURS POUR LA PAIX SUBVENTIONNÉ PAR LES CANADIENS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le projet des Agriculteurs pour la paix, à Mancotel, au Nicaragua, a reçu 180 000 $ de l'ACDI de même que des fonds considérables du gouvernement albertain et des agriculteurs eux-mêmes. Plusieurs fois et encore tout récemment, le 1er mars, ce projet financé par les Canadiens a été attaqué par les Contras, qui sont financés par les Américains. Jusqu'à maintenant, 25 personnes ont été tuées, 40 blessées, d'autres enlevées et il y a eu pour 165 000 $ de dommages.

Mercredi dernier, M. Victor Julyan, trésorier des Agriculteurs pour la paix, qui a son siège en Alberta, a été informé par le cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'une note de protestation avait été envoyée à Washington. Le vice-premier ministre peut-il le confirmer?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de le confirmer pour le moment, mais je vais m'informer et fournir au plus tôt une réponse au député.

M. le Président: Le député a la parole pour poser une brève question supplémentaire.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT S'OPPOSE À L'APPUI DONNÉ AUX CONTRAS PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, en envoyant des troupes au Honduras, le gouvernement américain a pris une initiative déstabilisatrice dans cette région du globe; en outre, les Contras ont attaqué des projets subventionnés par le Canada. Le ministre ne pense-t-il pas qu'il est grand temps que le gouvernement du Canada se porte à la défense des projets de développement qu'il finance, et qu'il manifeste son opposition à l'appui que les Américains continuent d'accorder aux Contras, ce qui déstabilise la région?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué à la Chambre que, de l'avis de mon gouvernement, les initiatives prises dans cette région sont déstabilisatrices et absolument néfastes aux efforts de paix. J'ai déjà fait valoir que le Canada regrette énormément ces initiatives et qu'il craint que les négociations prévues entre les Contras et le gouvernement du Nicaragua n'en soient compromises. Je pense que c'est . . .

M. Waddell: Cela fait partie de votre accord commercial, Pat. Vous craignez tant les Américains.

Des voix: Oh, oh!

• (1140)

M. le Président: On a posé à la ministre non pas une, mais bien plusieurs questions sérieuses sur un sujet qui, manifestement, d'après la réaction de la plupart des députés ici présents, revêt énormément d'importance pour nous tous. On devrait donc permettre à la ministre de répondre.

M. Heap: Mais elle ne le fait pas!

Une voix: Alors ne posez pas la question.

M. le Président: Les députés devraient permettre à la ministre au moins d'achever sa réponse. Si cette réponse ne les satisfait pas, ils peuvent en discuter ailleurs.

Mlle Carney: Monsieur le Président, Je pense avoir répondu à la question de nombreuses fois et de diverses façons. Je ne pense pas qu'il soit utile d'insister davantage. Comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre, nous communiquons avec nos ambassadeurs et nous faisons part de nos préoccupations. Nous avons pour politique d'encourager les efforts de paix dans la région et je crois que tous les Canadiens nous appuient.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LE CANAL WELLAND—LA RÉPARATION DE L'ÉCLUSE DE ST. CATHARINES

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Le canal Welland sera ouvert dans 13 jours seulement pour la saison de navigation de 1988. Le secrétaire parlementaire sait certainement qu'un important programme de remise en état des écluses du canal est en cours. Cependant, il y a quelques jours à peine, une section de 85 pieds d'un mur d'approche de l'écluse nº 1 de St. Catharines s'est écroulée. On se souvient qu'il y a deux ans, l'effondrement de l'écluse nº 7 a causé un incident dans le transport international.

Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire si les réparations seront terminées à temps pour l'ouverture de la saison de navigation le 31 mars et si la marine marchande peut être assurée du bon fonctionnement du canal cette année?

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, l'écroulement du mur d'approche de l'écluse nº 1 survenu il y a quelques semaines, a certainement préoccupé toutes les entreprises de transport maritime et les autres transporteurs autant que le député de Welland. Je suis heureux de dire que le directeur du canal m'a informé ce matin que le mur d'approche qui s'était écroulé a été réparé et que tout est prêt pour l'ouverture officielle, le 30 ou le 31 mars.

Les députés se souviennent aussi qu'on a annoncé au printemps 1987 un programme de modernisation de 175 millions de dollars étalé sur sept ans. Dans le cadre de ce programme, dix contrats ont été accordés cet hiver pour environ 20 millions de dollars. Tous les systèmes sont prêts.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE LE STATUT DE RÉSIDANTE POUR UNE CITOYENNE SOVIÉTIQUE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Immigration). On sait que tous les Canadiens ont accueilli à bras ouverts la dame qui est venue de l'Union soviétique, Tanya Sederova, il y a déjà quelques mois. On sait également que lorsqu'elle est arrivée, peu de jours après sa venue, son parrainage a été brisé de façon assez difficile. Maintenant, elle est au Canada, elle vit du bien-être social et on lui a demandé de faire une nouvelle demande en ce qui concerne son statut d'immigration. Hier j'ai eu des informations du bureau du ministre à l'effet que cela pourrait prendre jusqu'à un an avant que Mme Sederova ait le statut de résidante au Canada. Je demande au ministre: Étant donné qu'une trentaine de députés ont même écrit à M. Gorbatchev pour qu'elle vienne au Canada, est-ce qu'il serait prêt à mettre ce cas de l'avant afin qu'elle puisse au moins savoir qu'elle est résidante au Canada, sans avoir à attendre encore un an?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Je tiens à remercier l'honorable députée pour sa question. Je vais demander un breffage sur la question. Je n'ai pas eu la chance de l'étudier ces derniers jours, mais je peux seulement l'assurer que je vais regarder quelles sont les options, et nous allons voir s'il y a quelque chose que nous puissions faire afin d'accélérer le processus.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RÉÉXAMINER LA QUESTION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Il devrait savoir que parce que l'engagement de parrainage a été rompu, Mme Sidorova a appris qu'elle pourrait devoir attendre encore un an. Elle est assistée sociale et elle ne peut pas recevoir d'allocations familiales pour son enfant canadien. Elle voudrait évidemment que la question soit réglée parce qu'elle espère fréquenter l'université et reprendre une vie normale. Pour cela, il faut qu'elle reçoive son approbation d'ici le mois de mai. Le ministre pourrait-il examiner son cas dès aujourd'hui et lui accorder le traitement humanitaire qu'elle mérite après avoir attendu pendant trois ans sa citoyenneté canadienne?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mon autre langue, je vais demander à mes fonctionnaires et à mes collaborateurs de vérifier où est le dossier. J'ai souvent dit à la Chambre que j'apprécie beaucoup les renseignements que me donnent les députés et les autres Canadiens et nous agirons de la façon la plus humanitaire et la plus compatissante possible dans le cadre de la loi.

* * *

L'IMMIGRATION

LA PROPOSITION D'ADOPTER UN PLUS GRAND NOMBRE D'ENFANTS D'AUTRES PAYS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre d'État chargé de l'Immigration. Un rapport fédéral a fait ressortir qu'un grand nombre de familles canadiennes désireuses d'adopter des enfants doivent attendre des années avant de pouvoir le faire, alors que, dans d'autres parties du monde, un nombre extraordinaire de pauvres enfants sans foyer seraient heureux d'être adoptés par une famille canadienne. A la lumière de ce rapport, le ministre peut-il dire quelle serait la réponse du gouvernement à la proposition voulant qu'un plus grand nombre d'enfants de pays étrangers soient adoptés dans notre pays? Il s'agit là d'une proposition humanitaire qui pourrait être avantageuse pour le Canada.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral n'a aucune responsabilité directe dans le processus d'adoption. Les adoptions et le bien-être des enfants relèvent des provinces en vertu de la constitution. Le rôle du gouvernement dans les adoptions internationales se limite à faciliter l'admission de l'enfant au Canada et à s'assurer que la future province de résidence accepte les arrangements proposés pour l'accueil de l'enfant. Nous continuerons de travailler activement avec les provinces sur ce dossier très important.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LES AVANTAGES ACCORDÉS À JEAN SIROIS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle a trait au bon ami du premier ministre, Jean Sirois. Il y a deux jours, mon collègue, le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe, apprenait à la Chambre que cet ami du premier ministre avait reçu au bas mot 750 000 $ de dollars en traitement, avantages de toutes sortes, contrats juridiques et autres.

Le vice-premier ministre peut-il aujourd'hui confirmer qu'en plus du traitement et de toutes les indemnités touchés par Me Sirois, une entreprise appelée Datagram dont il est un administrateur, a reçu pas moins de 945 046 $ du ministère de l'Expansion industrielle régionale? Si tel est bien le cas, le vice-premier ministre, comme je le demandais il y a quelques jours, déposera-t-il à la Chambre la liste de toutes les indemnités versées à Me Jean Sirois depuis le 17 septembre 1984?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je ne sais rien des allégations du député. Je ferai les vérifications qui s'imposent et je lui ferai part de ma conclusion.

M. Boudria: Toutes ces allégations sont contenues dans un communiqué émis par le ministre de l'Expansion industrielle régionale.

[*Français*]

ON DEMANDE LE DÉPÔT D'UNE LISTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'aimerais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre. Est-il prêt à s'engager aujourd'hui même à déposer à la Chambre une liste complète de tous les honoraires, bénéfices, salaires, comptes de dépenses, et ainsi de suite; tout l'argent fédéral qu'on a donné à Me Jean Sirois? Est-il prêt à faire cela, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il s'agit à toutes fins utiles de la même question posée dans l'autre langue officielle.

M. Foster: Déposerez-vous cette liste?

* * *

M. le Président: Ce genre de situation est assez inhabituel, mais la ministre du Commerce extérieur veut préciser un point de la réponse qu'elle donnait à une question posée plus tôt.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LA POLITIQUE DU CANADA

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de préciser ce que j'ai répondu au député d'Oshawa, car, à y bien penser, je ne suis pas sûre d'avoir été claire. Je veux que la Chambre sache bien que ce sont les ambassadeurs américain et nicaraguayen que nous avons convoqués pour discuter des événements en Amérique centrale.

* * *

• (1150)

L'ÉCONOMIE

LA VALEUR DU DOLLAR—LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne le fait que, pour la première fois depuis quatre ans, le dollar canadien a franchi la barre des 80c. américains, ce qui représente une augmentation de plus de 3c. depuis la signature de l'Accord de libre-échange. Par ailleurs, les taux d'intérêt de la Banque du Canada ont augmenté de nouveau hier.

Le ministre sait-il que l'augmentation des taux d'intérêt, conjuguée à une appréciation du dollar canadien, va nuire aux investisseurs, aux consommateurs, aux exportations et donc à l'emploi? Le gouvernement est-il prêt à intervenir auprès de la Banque du Canada pour qu'elle tempère sa politique sur les taux d'intérêt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, en posant cette question, le député devrait aussi songer au dynamisme de notre économie et aux causes de la hausse du dollar et des taux d'intérêt.

Au cours du dernier trimestre de 1987, la croissance a atteint son niveau le plus élevé de toute l'année. La tendance enregistrée au niveau de l'emploi s'est confirmée en 1988, puisque 95 000 emplois ont été créés. Les intentions des investisseurs pour 1988 ont augmenté de 17,3 p. 100.

Cette activité et le dynamisme de notre économie se ressentent dans de nombreuses régions du Canada. Ces phénomènes se répercutent sur la tenue du dollar canadien ainsi que sur les taux d'intérêt.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES PRÉVISIONS EN MATIÈRE DE CROISSANCE DE L'EMPLOI

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien que tout avantage obtenu par une réduction de 3 à 4 p. 100 des droits de douane sera plus que compensée par l'augmentation de pas moins de 5 p. 100 de la valeur du dollar canadien l'an dernier. Le ministre va-t-il reconnaître que les prédictions du gouvernement en matière de croissance de l'emploi résultant de l'entente commerciale sont fondées sur un dollar de 75c.? Le ministre va-t-il dire aux Canadiens ce qu'il adviendra de ces projections si la valeur du dollar atteint les 80c.?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois dire au député que la vigueur du dollar canadien correspondra à celle de l'économie canadienne. Si l'économie du Canada devient plus concurrentielle, comme nous le prévoyons une fois l'accord commercial en vigueur, cela se traduira par des améliorations sur les plans de la création d'emplois, de l'investissement et de toutes les activités qu'engendre une économie plus vigoureuse.

Au cours des trois ans et demi écoulés, nous avons fait adopter des mesures qui favorisent un redressement de la capacité concurrentielle. C'est l'une des principales raisons qui expliquent la vigueur du dollar canadien. C'est aussi l'une des principales raisons pour lesquelles on a pu constater la création de 1 200 000 emplois au cours de la même période.

M. le Président: Je crois que nous nous sommes quelque peu écartés de la procédure. Je vais tenter d'y remédier. La présidence donne la parole au député d'Essex—Windsor. J'arriverai au député de Davenport dans un moment.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE VÊTEMENT ET LE CONTREPLAQUÉ—LES POURPARLERS CANADO-AMÉRICAINS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. D'après un rapport de presse, le secrétaire américain Baker aurait annoncé hier au comité sénatorial des finances que le gouvernement canadien lui aurait dit qu'il allait reconsidérer ses normes sur le contre-plaqué et réduire sensiblement l'aide prévue pour l'industrie du vêtement.

La ministre va-t-elle confirmer que les Américains se sont effectivement entretenus mercredi avec les représentants canadiens et que ces promesses ont été faites?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député sait que les gouvernements canadiens et américains s'entretiennent souvent à propos de questions commerciales. Il y aurait donc une réunion lundi. Il se peut qu'il y en ait eu une mercredi comme le prétend le député.

Je rappellerai au sujet du contre-plaqué que, dans le cadre, de l'accord de libre-échange, la Société canadienne d'hypothèques et de logement devait déterminer si le contre-plaqué américain de qualité C et D était conforme aux normes canadiennes de nos codes du bâtiment. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a effectué cet examen et a décidé que les qualités américains C et D ne satisfont pas aux exigences prévues dans nos codes du bâtiment.

Aux termes de l'accord de libre-échange, dans le cas d'une telle décision, il est prévu de former un groupe d'experts pour examiner cette évaluation technique. Nous avons informé les Américains qu'en application de l'accord de libre-échange, nous sommes disposés à créer maintenant un tel groupe d'experts.

LE TÉMOIGNAGE PORTÉ DEVANT LE COMITÉ DES FINANCES DU SÉNAT AMÉRICAIN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais demander à la ministre si en fait elle prétend que lorsque le secrétaire Baker a annoncé hier au comité sénatorial des finances ces engagements pris par le gouvernement canadien de renoncer aux positions qui avaient été prises, ces déclarations étaient inexactes et constituaient une sorte de contre-vérité?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je n'ai pas vu les déclarations dont parle le député. Je ne peux pas porter de jugement à leur propos.

Je peux rapporter à la Chambre, comme l'a fait le ministre des Finances, qu'on n'a pris aucune décision définitive sur la question de la remise des droits de douane. L'accord de libre-échange nous autorise à le faire. Nous l'annoncerons en temps opportun, comme l'a indiqué le ministre des Finances.

J'ai expliqué en plus de détails que vous, monsieur le Président, ne le désireriez peut-être, les dispositions techniques contenues dans l'accord de libre-échange qui permettent de régler la question du contre-plaqué. Je peux les répéter pour le député . . .

Des voix: Non, non!

Mlle Carney: Ils disent «Non, non!». Ils posent une question mais quand j'y réponds, ils disent: «Non, non!»

Le fait est que la Société canadienne d'hypothèques et de logement n'a pas accepté les normes américaines de contre-plaqué en ce qui concerne les qualités C et D. L'accord de libre-échange prévoit qu'un groupe d'experts peut le faire. Nous avons informé les Américains que nous sommes disposés à former un groupe d'experts. C'est la réponse à la question.

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION TRANSFRONTALIÈRE CAUSÉE PAR LES PLUIES ACIDES—LA FACTURATION DES DOMMAGES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question, qui fait suite à celle que j'ai posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'adresse au vice-premier ministre.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est engagé à envisager la rédaction d'un projet de loi sur les dommages causés au Canada par la pollution transfrontalière, plus particulièrement, les pluies acides attribuables aux Américains, avant la rencontre du mois prochain entre le premier ministre du Canada et le président Reagan, à Washington. Le gouvernement a-t-il pris une décision au sujet de la préparation possible d'un projet de loi concernant les dommages que le Canada subit à cause des pluies acides causées par les Américains?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, non, à ma connaissance, aucune décision n'a été prise. Cependant, je vais me renseigner et je préciserai à une date ultérieure au député où en sont les choses en l'occurrence.

M. le Président: Le député peut poser une question supplémentaire, mais je l'invite à être bref.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CONSEILLER LES PARTIES CONCERNÉES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'espère que le gouvernement ne va pas tergiverser au sujet de cette importante question. Pour en arriver à une décision, le gouvernement va-t-il consulter les producteurs de sucre d'érable du Québec, les propriétaires de motel et de lieu de villégiature de la région de Muskoka et toutes les parties concernées dans l'industrie, dans le secteur forestier et dans le secteur de l'agriculture, ainsi que tous les gouvernements provinciaux et municipaux qui sont victimes des pluies acides causées par les Américains? Les consultations en question vont-elles avoir lieu?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je trouve tout à fait ironique que le député nous invite à consulter les intéressés, car bien souvent, nos vis-à-vis nous reprochent justement de le faire. Il y aura, bien entendu, des consultations. Il est certain que je ne voudrais pas laisser l'impression que rien n'est fait au sujet de cette très importante question du contrôle transfrontalier des pluies acides et d'autres formes de pollution qui nuisent à notre environnement.

Le gouvernement, par l'entremise du ministre de l'Environnement, fait preuve d'initiative. Il en va de même du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du premier ministre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—L'INTERVENTION DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur qui répond au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La question a trait à une précision qu'elle a donnée tout à l'heure quand je lui ai demandé si elle était en train d'annoncer un changement de la politique étrangère du Canada. Ma question sera très précise.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a déclaré ce qui suit à la Chambre, le 2 décembre dernier:

> Nous sommes opposés à l'intervention de tierces parties, d'où qu'elles viennent, en Amérique centrale et nous avons fait clairement connaître cette position aux deux superpuissances.

La ministre est-elle en train de nous dire que les États-Unis sont justifiés d'intervenir dans la région en vertu du Traité interaméricain d'assistance réciproque qu'ils ont signé? Pourrions-nous obtenir des précisions là-dessus? Le gouvernement a-t-il changé sa politique? Voilà ma question.

• (1200)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit à ce sujet, soit que le Honduras a le droit de solliciter l'aide des États-Unis. En vertu du TIAR, les États-Unis peuvent légalement intervenir en cas d'incursion et nous avons appris de notre ambassadeur qu'il y avait effectivement eu une incursion.

J'ai également expliqué que nous regrettons énormément ces incidents qui déstabilisent la région. Nous avons convoqué nos ambassadeurs des États-Unis et du Nicaragua pour leur faire part de nos préoccupations et leur rappeler que nous continuons d'appuyer les négociations prévues pour lundi en vue de rétablir la paix dans la région.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PAYER DES INTÉRÊTS SUR L'IMPÔT DÉDUIT À LA SOURCE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 12 février dernier, j'ai signalé à la Chambre que le gouvernement s'était accordé à lui-même, pour six mois, un prêt sans intérêt de plus de un milliard de dollars puisqu'en dépit du fait que certains impôts sont réduits à compter de janvier 1988, les déductions à la source resteront les mêmes jusqu'en juillet.

Maintenant que le président conservateur du comité des finances a qualifié l'affaire de vol pur et simple, le gouvernement va-t-il faire son devoir et convenir de verser aux contribuables canadiens les intérêts qui leur sont dus?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'ignore pas, je crois, à quel point il est difficile de procéder à la réforme fiscale et de passer des exemptions aux crédits au beau milieu de l'année.

M. Tobin: Retard de justice équivaut à un déni de justice.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons prévu que la disposition s'applique à la première partie de l'année pour éviter de compliquer la Loi de l'impôt sur le revenu, ce que la députée approuvera, j'en suis sûr. Pour des raisons fiscales, nous n'apporterons la modification aux retenues à la source que le 1er juillet. Je le répète, pour des raisons fiscales, les déductions qui sont perçues au cours des six premiers mois de l'année ne seront remises aux contribuables que lorsqu'ils toucheront leur remboursement en 1989.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PROFESSEURS DE LANGUES—LA NÉGOCIATION D'UN RÈGLEMENT DU CONFLIT DE TRAVAIL

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. J'ai rencontré cette semaine des professeurs et des moniteurs de langue de ma circonscription qui s'inquiètent de voir que leur conflit de travail avec le Conseil du Trésor n'est toujours pas réglé.

Puisque ce différend porte sur un service important qu'assurent ces personnes dévouées au gouvernement et au pays, le ministre pourrait-il faire le point sur les progrès accomplis pour en venir à un règlement à l'amiable?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je sais gré au député de manifester un intérêt aussi soutenu dans ce dossier. Je conviens avec lui, bien sûr, que ces gens assurent un service très important au pays.

Je rappelle à la Chambre qu'une entente est intervenue le 10 septembre dernier, mais qu'elle a été rejetée par les membres du syndicat. Le rapport de conciliation majoritaire, publié le 21 janvier, recommandait l'adoption de l'entente conclue en septembre comme le prévoyait la convention négociée à l'origine.

Le Conseil du Trésor a informé le groupe concerné qu'il était disposé à signer une convention collective sur la base du rapport de conciliation majoritaire, et qu'il ne demandait pas mieux que de poursuivre les négociations. J'espère que c'est ce que souhaitent les députés car on respecterait ainsi le principe de la négocation collective.

M. le Président: Le député d'Ottawa-Carleton a la parole pour une question supplémentaire.

ON DEMANDE SI LE CONSEIL DU TRÉSOR EST DISPOSÉ À RENÉGOCIER LE CONTRAT

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au même ministre, porte sur le même sujet.

Les professeurs de langue sont vraiment exaspérés. En fait, ils ont organisé une manifestation sur la colline du Parlement aujourd'hui. Le Conseil du Trésor est-il disposé à renégocier le contrat que ces professeurs ont rejeté?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, tout d'abord, pour que le contrat en question puisse être renégocié, il faudrait que les intéressés reviennent à la table des négociations, et c'est ce que nous les invitons à faire.

M. le président: Je donne la parole au député d'Ottawa-Centre pour une seule question.

[*Français*]

LES PROFESSEURS DE LANGUES—ON DEMANDE AU MINISTRE DE REPRENDRE LES NÉGOCIATIONS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor est-il au courant du fait que les professeurs de langues on rejeté l'entente de septembre et le rapport majoritaire de la Commission de conciliation, dû au fait que cette entente augmenterait les heures d'enseignement de 87 p. 100?

Le ministre peut-il expliquer pourquoi il déclare, dans sa lettre au président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, en date de ce jour, que ce n'est pas la politique du gouvernement de négocier en public et qu'il préférait laisser continuer le processus approprié de négociation, alors qu'aucune reprise des négociations n'a eu lieu?

Le ministre est-il prêt maintenant à reprendre les négociations pour en arriver à un accord juste avec les professeurs de langues de la Fonction publique du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, une fois de plus, on constate qu'il y a deux poids deux mesures pour le Nouveau parti démocratique. D'une part, il respecte et appuie le processus de négociation collective, mais d'autre part, le député veut que je me mêle des négociations.

Tout à l'heure, j'ai déclaré que nous étions disposés à négocier. Nous avons invité les intéressés à reprendre les négociations en fonction du rapport de conciliation majoritaire . . .

M. Cassidy: Ah, c'est là la condition?

M. Mazankowski: Plutôt que d'agir par opportunisme politique, le député devrait encourager le syndicat à revenir à la table des négociations.

M. Cassidy: Quel hypocrite vous faites.

Des voix: Règlement!

M. Cassidy: C'est tout à fait injuste.

M. le Président: Le député d'Ottawa-Centre s'en prend directement à la réputation d'un autre député. Je lui demande de retirer ses paroles.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je retire mes paroles.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Cassidy: Vous pouvez comprendre l'importance que j'attache à cette question, monsieur le Président, même si je retire mes paroles.

M. le Président: Le député s'est rétracté et cela met un point final à la question.

Je donne maintenant la parole à la ministre des Communications qui, sauf erreur, voudrait intervenir au sujet d'une question qui a été soulevée tout à l'heure, et je pense que les députés me permettront de faire une entorse au Règlement, afin d'entendre ce qu'elle a à dire.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE POSTHUME A YVETTE ROUSSEAU

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, les femmes du Canada ont perdu une grande amie. Yvette Rousseau a consacré la grande partie de sa carrière syndicale et politique à la cause de l'avancement du statut de la femme au Canada.

Je me rappelle bien de la période des années 1970, lorsqu'elle était vice-présidente et puis présidente du Conseil consultatif sur le statut de la femme au Canada. A cette époque, monsieur le Président, j'étais nouveau député à Ottawa, et une des rares femmes à la Chambre des communes. J'ai des souvenirs chaleureux de mes contacts avec Madame Rousseau pendant son mandat au Conseil, et après sa nomination au Sénat, en 1979.

J'étais très heureuse de voir qu'elle a toujours continué son travail et ses efforts pour les femmes du Canada, au Sénat.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, non seulement la grande Thérèse Casgrain a accompli un travail formidable, mais sa province a aussi été un puissant chef de file. Le Québec a fourni au Canada de nombreuses pionnières du mouvement féministe dont certaines sont des exemples pour nous tous. Yvette Rousseau était l'une de ces pionnières. Elle a dirigé, conseillé et soutenu beaucoup de femmes qui s'efforcent aujourd'hui d'améliorer la situation politique sociale et économique des femmes du Canada, mais elle a surtout donné un exemple que nous devrions toutes imiter.

Sa mort m'attriste profondément.

[*Français*]

Son décès est une perte pour le Parlement et pour les femmes du Canada.

Hommage à Yvette Rousseau

Je voudrais offrir mes plus sincères sympathies, et celles du gouvernement, à sa famille.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, hier, au cours des Déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement, j'ai eu le privilège de dire quelques mots pour souligner la grande perte que constitue le décès de M^me^ Rousseau. Je voudrais, au nom de l'Opposition officielle et du chef du parti libéral (M. Turner), joindre ma voix à celle de la ministre des Communications, pour rendre hommage à M^me^ Rousseau.

Le chef de notre parti a fait parvenir à la famille de M^me^ Rousseau, non seulement un témoignage de sympathie, mais aussi une marque d'appréciation pour le travail énorme que M^me^ Rousseau a fait pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Pour ceux et celles qui ont eu l'occasion de connaître de près le sénateur Rousseau et de travailler avec elle, on peut constater que Madame le sénateur Rousseau était, comme on dit, une femme de tête, une femme de volonté, mais aussi une femme de coeur. Bien avant les manifestations de masse qu'on a vues au cours des dernières années pour l'émancipation de la femme, le sénateur Rousseau était dans les premières rangées, dans les premières lignes de feu dès les années 1940-1945, pour l'émancipation des femmes qui étaient sur le marché du travail. Elle a également contribué, dans son jeune âge, au fait que les femmes au Québec, par exemple, aient pu obtenir le droit de vote. Elle a été parmi les premiers chefs syndicaux féminins. Elle a enseigné, elle a écrit, et en plus de tout ce travail considérable, elle a élevé une famille de huit enfants, qui ont fait son grand plaisir.

Je voudrais également souligner la gentillesse dont elle faisait preuve envers ses compagnons et compagnes de travail, envers ses amis, sa générosité et sa compréhension des problèmes humains. Malgré cette douceur qu'elle avait, elle manifestait, dans les discussions, beaucoup de volonté et beaucoup de désir d'atteindre les objectifs qu'elle recherchait.

Je voudrais, au nom du chef du parti libéral, en mon nom personnel comme au nom de tous mes collègues, offrir à la famille de M^me^ Rousseau nos plus sincères condoléances dans le grand deuil qui les afflige et rappeler à tous les Canadiens et surtout à toutes les Canadiennes qu'elles viennent de perdre un grand appui.

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, c'est pour rendre hommage au sénateur Rousseau que je prends la parole, aujourd'hui.

Madame Rouseau a consacré toute sa vie aux travailleurs et aux travailleuses du Canada. Elle a commencé comme simple ouvrière dans l'industrie du textile.

• (1210)

[*Traduction*]

Chef de file du mouvement féministe du Canada, elle a été membre fondatrice et présidente de la Fédération des femmes du Québec et cofondatrice, avec le gouvernement du Québec, du Conseil québécois sur la situation de la femme.

Comme la ministre l'a dit, nous avons perdu une grande amie et nous offrons nos condoléances à sa famille. Dans tous ses travaux, M^me^ Rousseau a insisté pour qu'on reconnaisse l'importante contribution que les femmes apportent à notre société en tant que ménagères, travailleuses et force politique.

C'est elle qui a dit que le gouvernement ferait mieux de ne pas sous-estimer la force vitale des femmes canadiennes.

Aux femmes parlementaires, Yvette Rousseau a montré qu'il faut mettre de côté l'esprit de parti quand les questions féminines sont en cause. Elle croyait à l'importance d'assurer l'égalité des femmes dans notre société.

Dans son premier discours au Sénat, M^me^ Rousseau a manifesté son intention de travailler au progrès du Canada et à la promotion des droits sociaux et politiques des habitants de toutes les régions et des groupes minoritaires. Le dévouement avec lequel elle a travaillé à cette cause est une source d'inspiration pour tous les parlementaires ici rassemblés et pour tous les Canadiens.

Au nom du Nouveau parti démocratique, je voudrais offrir nos condoléances à la famille de M^me^ Rousseau. Elle a su faire progresser notre société. Qu'elle repose en paix.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA SINCÉRITÉ DES EXCUSES D'UN DÉPUTÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je crois qu'il est particulièrement important de soulever la question de privilège surtout après les commentaires tout juste entendus à la Chambre au sujet d'une femme remarquable qui a vraiment beaucoup fait pour défendre le droit des femmes à l'égalité. Malheureusement, il semble que plus ça change, plus c'est pareil.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que l'automne dernier, au cours d'une séance d'un comité de la Chambre, j'avais été traitée de «fichue andouille». Le 30 octobre, l'auteur de cette remarque désobligeante, le député de Burlington (M. Kempling) a tenu à se rétracter.

A ce moment, j'avais cru à la sincérité du député. Aussi pouvez-vous concevoir le choc et la surprise que j'ai eus en recevant une lettre qui m'apprenait que le député lui-même ne croyait pas un mot des excuses qu'il avait faites à la Chambre.

Je voudrais lire un ou deux paragraphes de la lettre qui m'a amenée à soulever la question de privilège.

M. le Président: La députée pourrait-elle dire à la présidence la date de la lettre dont elle parle? Je crois comprendre qu'il s'agit d'une lettre signée par le député de Burlington.

Mme Copps: C'est bien cela, monsieur le Président. Le vendredi 30 octobre, le député prenait la parole à la Chambre pour se rétracter sans réserve.

Le 2 novembre, une personne que je ne connais pas a écrit au député une lettre de ton sarcastique pour lui faire comprendre que ses paroles étaient déplacées.

Je le lirai pas toute la lettre mais seulement deux paragraphes qui illustrent mon propos:

> Monsieur,
>
> Je désire simplement vous toucher quelques mots de cette affaire Copps. Sale affaire, non? Je crois qu'il serait dans l'ordre des choses de poursuivre l'affaire en présentant un projet de loi renvoyant les femmes à leurs marmites, tu sais, comme dans le bon vieux temps, enceintes l'été et encabanées l'hiver.
>
> Pouvez-vous imaginer que de jeunes Canadiennes puissent aspirer à devenir députées? Évidemment, je ne vois rien de mal à ce que de vieilles chouettes soient élues pour servir le café (. . .)

M. le Président: Un instant. La présidence veut s'assurer de bien connaître tous les faits. Il s'agit donc apparemment d'une lettre écrite par quelqu'un au député.

Mme Copps: C'est exact.

M. le Président: En soi, cela ne saurait justifier une question de privilège.

Mme Copps: Non.

M. le Président: La députée pourrait-elle en venir au fait.

Mme Copps: C'est pour montrer que cette lettre a été écrite sur le ton de la boutade.

Par la suite, le député de Burlington a répondu en ces termes le 11 février 1988 à un certain Moses C. Sheppard de Timmins, en Ontario:

> Monsieur,
>
> J'accuse réception de votre lettre du 2 novembre portant sur «vous qui savez». Mes collaborateurs et moi-même avons bien ri en la lisant.
>
> J'hésite à la faire circuler à la Chambre des communes de peur qu'elle ne recueille le consentement unanime.
>
> Je vous remercie de vos bons voeux et vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Cette lettre est signée par le député de Burlington.

Etant donné le contenu de la lettre écrite sur le ton de la boutade et la réponse du député qui confirme que les femmes ne devraient pas se présenter comme députées, mais se contenter de rester chez elles, dans la cuisine, de porter des enfants et de servir le café, j'estime que le député n'avait pas l'intention de se rétracter de façon univoque lorsqu'il l'a fait. La lettre qu'il a envoyée en réponse à cette personne en est bien la preuve.

Cette lettre m'a été communiquée par ce monsieur de Timmins qui était tellement furieux qu'il a réécrit au député en lui disant que ses excuses étaient feintes, qu'il devait présenter des excuses à la Chambre et voilà pourquoi je soulève cette question.

M. le Président: Je ne pense pas que la lettre envoyée par cette personne au député soit pertinente pour le rappel au Règlement que fait la députée. Je prends bonne note du rappel au Règlement de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

Il s'agit de savoir si le député de Burlington était sincère lorsqu'il s'est rétracté. Il est actuellement absent puisqu'il est retenu dans sa circonscription. Lorsqu'il va revenir, je le lui demanderai.

Si la députée de Hamilton-Est voulait bien m'en reparler, nous pourrions peut-être trouver un moment où le député de Burlington est ici en même temps qu'elle et je réexaminerai alors cette question.

• (1220)

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, sauf le respect que je vous dois, on a demandé des excuses, et des excuses ont été faites. Nous avons maintenant ici une prétendue question de privilège, soulevée par la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), qui ne met absolument pas en cause le député de Burlington (M. Kempling).

Mme Copps: Il est certainement en cause.

M. Lewis: La députée de Hamilton-Est a délibérément choisi de soulever cette question un vendredi afin l'affaire reste en suspens pendant le week-end.

Mme Copps: C'est faux.

M. Lewis: Elle peut bien s'en prendre à un autre député et faire de la politicaillerie de cette façon si elle le veut, cela m'est égal. Cependant, je pense que c'est une perte de temps pour la Chambre.

M. le Président: J'ai entendu le ministre d'État (M. Lewis), mais je n'entendrai pas d'autres députés sur cette affaire pour l'instant. Je discuterai avec les députés pour déterminer comment et dans quelles circonstances cette question pourra être reprise. Il faudrait certainement que le député de Burlington (M. Kempling) ait la chance de parler.

M. Murphy: Monsieur le Président, avant que je ne soulève ma question de privilège, je vous signale que nous aimerions savoir quand cette affaire sera reprise à la Chambre afin que nous puissions faire des interventions si nous le désirons.

M. le Président: Je tiens à assurer les députés que, lorsque la question sera reprise, le gouvernement et les deux partis de l'opposition en seront évidemment avisés.

Je veux qu'il soit bien compris que je vais m'occuper de cette question, qui figure maintenant au compte rendu. Je ne crois pas qu'il soit de l'intérêt de cet endroit ni du député qui fait l'objet de la plainte de tourner cette question en un débat dans lequel chaque député qui veut intervenir pour quelque raison que ce soit peut le faire. Cette remarque est simplement une mise en garde. Je veux avant tout entendre le député de Burlington. A moins que d'autres députés n'aient quelque chose de très important à dire, je tiens à signaler que la présidence limitera le débat sur cette question.

Je crois que le député de Churchill (M. Murphy) a un autre point à soulever. Je lui cède la parole.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSENCE DES MINISTRES À LA CHAMBRE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je n'avais certainement pas l'intention, par mes remarques, de lancer tout un débat, mais puisque vous avez fait savoir que la question serait étudiée plus tard, je voudrais simplement avoir l'assurance que nous aurons un préavis suffisant.

La question que je soulève est celle de la présence des ministres. Je tiens à dire tout de suite que je comprends qu'ils ont d'autres fonctions et d'autres obligations, nous en sommes parfaitement conscients. Mais, aujourd'hui, nous sommes dans une situation . . .

M. le Président: Je pourrais peut-être aider du point de vue de la procédure. Je pense que ce que soulève le député de Churchill (M. Murphy) est un rappel au Règlement. Je sais très bien que le député ne dit pas que les ministres sont absents parce qu'ils se reposent ou font des choses de peu d'importance. Il me semble que son rappel au Règlement, au nom de son parti, touche au nombre de ministres présents pour répondre pendant la période des questions. Si c'est bien cela, je vais entendre le député.

M. Murphy: C'est exactement cela, monsieur le Président. Comme je le disais dans la note que je vous ai fait parvenir, je ne vais pas insister indûment. Aujourd'hui, sur un cabinet de 40 membres, nous avons vu 10 ministres. Nous avons eu le même problème toute la semaine et c'est une situation qui porte atteinte à nos privilèges et nous empêche de remplir notre rôle d'opposition. Dans mon cas, un ministre qui a répondu hier au nom d'un autre n'est pas ici aujourd'hui. Les députés de l'opposition ont certaines questions qui leur tiennent à coeur, mais ils ont toute la peine du monde à obtenir des réponses valables quand leurs interlocuteurs ne sont pas le moindrement au courant du sujet.

M. le Président: Le ministre d'État chargé du Conseil du Trésor (M. Lewis) pourrait peut-être répondre.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Je tiens d'abord à signaler, monsieur le Président, que les réponses proviennent du Cabinet. Nous faisons de notre mieux pour trouver des remplaçants aux ministres qui sont absents. Vous admettrez que la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) s'est fort bien acquittée de sa tâche, aujourd'hui, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark).

Il est vrai que les ministres devraient être présents à la Chambre pendant la période des questions. Néanmoins, ils sont également tenus d'assister à des réunions dans diverses régions du pays. Pour ce qui est de répondre aux questions, je crois que nous faisons aussi bien que tout autre gouvernement par le passé. Si le député a quelque reproche à adresser à un ministre ou à un ministère, je serai heureux d'en discuter avec lui.

Puisque mon collègue réclame une enquête, monsieur le Président, je dois dire, d'autre part, qu'il est souvent difficile de réunir les comités. En effet, certains députés de l'opposition y brillent par leur absence. Je suis prêt à débattre cette question n'importe quand, mais il est inutile que ce soit aujourd'hui.

Nous veillons toujours à remplacer les ministres. Aujourd'hui, un secrétaire parlementaire a répondu à une question sur le canal Welland. Nous sommes toujours en mesure de répondre aux questions qu'une mince opposition voudrait poser.

M. le Président: Aussi mince qu'elle soit, le député de Churchill (M. Murphy) est bel et bien ici et demande à nouveau la parole. Il peut intervenir, mais brièvement.

M. Murphy: Monsieur le Président, en dépit du fait que chacun des partis de l'opposition compte à la Chambre moins de députés que le Cabinet, vous avez sans doute constaté que nous étions plus nombreux aujourd'hui, dans chaque parti, que les ministres du Cabinet.

Ce n'est pas que nous voulions à tout prix que le ministre concerné soit présent pour répondre à nos questions. Le problème découle du fait que le ministre qui prend note d'une question s'absente par la suite. Il semble qu'il n'y ait personne du côté du gouvernement qui puisse répondre à nos questions.

M. le Président: Le député de Churchill, qui fait ce rappel au Règlement non pas pour son propre compte, mais, je suppose, pour celui de son parti, a signalé un problème au gouvernement. Le ministre d'État (M. Lewis) a répondu, d'une manière tout à fait exacte d'ailleurs, qu'il est du devoir du gouvernement de répondre aux questions. Toutefois, cela étant dit, je rappelle aux députés qu'il arrive parfois que, le devoir les appelant ailleurs, les ministres doivent s'absenter, bien qu'ils préfèrent sans doute assister à nos délibérations. Il incombe cependant au gouvernement de veiller à ce qu'autant de ministres que nécessaire assistent à la période des questions. La réponse du ministre d'État m'a parue polie et réfléchie. Il a déclaré qu'il accepterait volontiers d'en discuter avec le député de Churchill et avec d'autres députés au besoin.

Je le répète, il y a effectivement matière à un rappel au Règlement. Le ministre et le député de Churchill pourraient peut-être en discuter davantage.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, au nom de plusieurs habitants de la ville de Scarborough, dans la province d'Ontario, qui souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que les honorables députés sauront y porter remède, j'ai l'honneur de présenter cette pétition concernant le jugement de la Cour suprême du Canada qui a eu pour effet de rendre invalide la loi canadienne sur l'avortement. Ils exhortent vivement la Chambre des communes à reconnaître les droits des enfants non encore nés dans la Charte canadienne des droits et à proclamer une nouvelle loi qui protégera ces droits contre toute aggression gratuite à toutes les phases du développement du foetus dès la conception.

• (1230)

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai à présenter une assez longue pétition qui vient de ma circonscription et porte sur l'accord commercial avec les États-Unis. Les signataires déclarent que l'accord commercial privera le Canada de la liberté politique nécessaire pour déterminer son propre avenir économique et minera notre capacité d'édifier une société distincte de celle des États-Unis, et ils demandent donc très fermement au gouvernement de dissoudre le Parlement et de donner aux Canadiens l'occasion d'accepter ou de rejeter l'accord proposé de libre-échange.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, le ministre pourrait-il confirmer à la Chambre que c'est aujourd'hui le troisième jour d'affilée que le gouvernement n'est pas en mesure de répondre à aucune des questions inscrites au *Feuilleton*, et pourrait-il dire en même temps à la Chambre s'il souffre de voir qu'il n'y a aucun ministre à Ottawa pour répondre à ces questions?

M. Lewis: Monsieur le Président, pour conserver notre bonne moyenne quant aux réponses fournies aux questions inscrites au *Feuilleton*, une moyenne d'environ 87 p. 100, je dirai que si le député a une question à laquelle il s'intéresse tout spécialement, je me ferai un plaisir de vérifier auprès des responsables pour pouvoir lui fournir la réponse.

M. le vice-président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT— L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Malépart:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour son inaction dans les dossiers de la grande région de Montréal, comprenant l'Agence spatiale, le développement du Vieux-Port, l'aménagement du Port, le projet Soligaz, les chantiers maritimes, la relance économique de l'est de Montréal, ainsi que la détérioration de l'économie du sud-ouest de la région.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, dans les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais aussi parler de plusieurs sujets. Je vais me limiter à quelques sujets seulement. Je veux vous parler du Vieux-Port de Montréal, où l'Opposition nous accuse qu'on ne bouge pas assez vite. J'ai bien l'impression que l'Opposition n'est pas au courant des développements, ne suit pas l'évolution du dossier du Vieux-Port.

En décembre dernier, j'annonçais moi-même que le gouvernement fédéral acceptait en entier le plan directeur du Vieux-Port, un projet qui pourrait déclencher des investissements globaux d'entre 350 et 500 millions de dollars. Le gouvernement a non seulement approuvé le projet, le plan directeur du Vieux-Port, mais il a aussi agi dans le dossier.

Depuis les dernières années, on a déjà investi 104 millions de dollars dans le Vieux-Port, mais la chose qu'il faut remarquer, contrairement à l'ancien gouvernement qui agissait toujours d'une façon unilatérale, c'est qu'il est important dans le développement d'un projet aussi important pour Montréal, d'avoir l'assentiment, la participation et le consentement des deux autres paliers de gouvernement. Je peux assurer cette Chambre et tous mes collègues que c'est la voie qu'on a entreprise, une voie, monsieur le Président, qui s'avère très fructueuse pour le moment. On est à un point tel qu'il serait possible d'annoncer sous peu le plan d'ensemble pour être en mesure de réaliser le projet du Vieux-Port pour le 350e anniversaire de la ville de Montréal en 1992.

Je pourrais parler aussi du port de Montréal. Le port de Montréal est un sujet important, parce que les transports, quand même, ont été à l'origine du développement de Montréal. C'est un dossier qu'on suit de très près, un dossier que le gouvernement a l'intention de mener à bon port, un dossier qui va se régler encore une fois en pleine concertation, en pleine consultation avec les intervenants de la région.

Alors, monsieur le Président, en conclusion, Montréal, c'est le moteur économique. Montréal, c'est le moteur culturel du Québec et c'est un élément des plus importants de notre vie collective au Canada.

Comme je le disais au tout début de mes remarques, c'est une ville internationale, de haute technologie, une ville financière, une ville culturelle, une ville artistique, une ville touristique, un centre de transport, un centre manufacturier, un centre de *design*.

On a fait pour Montréal depuis 1984 plus qu'aucun autre gouvernement auparavant, beaucoup plus que les trois interventions (une par année) de mon honorable collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Ce qu'on a donné à Montréal, c'est la possibilité d'avoir encore une fois sa place au soleil, comme une grande métropole, comme un grand centre canadien, comme un grand centre international, et je suis fier, monsieur le Président, de ce que notre gouvernement a pu accomplir dans la région de Montréal au cours des trois dernières années et demie.

M. Malépart: Monsieur le Président, le ministre a bien dit que Montréal était le moteur. Il ne peut plus dire que Montréal est la locomotive puisqu'il a fermé la Bombardier dans la construction des locomotives. Montréal, il veut que ce soit le soleil, mais pour aller vers le soleil et la lune, il faut être Montréal spatial, ce qu'il a oublié de dire. Et j'ai ici des articles de journaux que le ministre a sûrement vus: «L'Agence spatiale, le maire Doré est furieux!». «Le ministre MacDonald, partage du programme spatial, MacDonald tanné d'être pris pour un cave.» Et ce même M. Picard, qui était responsable, déclare qu'il ne comprend pas le gouvernement dans son action. Je ne veux pas parler du passé, je ne veux pas parler de ceci ou de cela, là on veut avoir des réponses claires et nettes, ce que les Montréalais veulent savoir.

Maintenant que le premier ministre nous a contredit sur l'agence spatiale, maintenant que le premier ministre a dit, s'il a dit la vérité, qu'il va y avoir une agence spatiale, est-ce que le ministre peut nous dire tout de suite: Oui, ça va être à Montréal. Et quand cela va-t-il se réaliser?

Au niveau du Vieux-Port, on sait que le gouvernement dit oui depuis trois ans à tout le monde, mais il ne livre pas la marchandise; est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui, comme deuxième question: Ça va être 130 millions d'argent neuf, pas une «ré-addition» de l'argent qui a été donné, comme vous l'avez fait, dans l'est de Montréal, et ne pas essayer de faire accroire, comme vous l'avez fait dans l'est de Montréal, que c'est la faute au gouvernement provincial si vous ne livrez pas. Vous vous êtes fait avoir dans l'est de Montréal, ils l'ont annoncé avant vous autres, ce n'est pas pour rien?

Au niveau du projet Soligaz, pour l'est de Montréal, est-ce que vous allez être capable de répondre tout de suite: Oui, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) va s'en occuper, et d'ici un mois, ça va être solutionné, ça va être en opération.

En ce qui concerne les chantiers maritimes, écrivez tout cela, vous en avez beaucoup à répondre, est-ce que les contrats que Layton doit donner pour les deux destroyers du programme TRUMP le semaine prochaine, est-ce que les deux vont s'en venir aux chantiers maritimes du Québec? Oui ou non? C'est là-dessus.

Au niveau de la préretraite que les gens demandaient pour les gars de la Vickers, dans l'est de Montréal, et autant au sud-ouest, est-ce que oui, vous allez annoncer la préretraite, pas celle négociée encore là avec Québec, le programme que vous avez en vertu de l'assurance-chômage? Oui ou non? Et dernièrement, au niveau du sud-ouest, parce que eux aussi connaissent des difficultés, et ils demandent un comité de relance économique, est-ce que vous allez répondre oui à cela? C'est cela qu'on veut savoir.

M. de Cotret: Premièrement, monsieur le Président, je reconnais bien l'expertise de mon honorable collègue dans les contradictions. Évidemment, c'est une situation quotidienne dans son propre parti. Alors, je lui reconnais toute l'expertise dans les contradictions qui peuvent exister. Laissez-moi vous dire que, en ce qui concerne l'agence spatiale, il n'y a absolument aucune contradiction. Et je peux vous dire qu'il va y avoir une agence spatiale, et je pourrais simplement vous relire ce que j'ai dit à la Chambre, c'est dans le hansard. Je prends pour acquis que mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) est capable de lire.

M. Malépart: Montréal ou Ottawa?

M. de Cotret: Alors, je vais lui laisser la tâche de faire ce travail-là. Mais il va y avoir une agence spatiale qui va être annoncée quand on aura déterminé exactement la nature du programme.

M. Malépart: Où?

M. de Cotret: C'est exactement la même chose que mon collègue, le ministre d'État et que le premier ministre ont dite. Il va y en avoir une agence spatiale, et l'agence spatiale va être annoncée aussitôt que le programme spatial va être en mesure d'être annoncé, et c'est devant le Cabinet à l'heure actuelle.

Vous soulevez toute une foule d'autres questions, qui sont évidemment pertinentes, mais des questions qui sont en évolution, des questions, monsieur le Président, qu'on traite sur une base quotidienne, et qui s'«enfoulent» avec les annonces qu'on a pu faire, que j'ai énumérées dans cette Chambre aujourd'hui, au cours des dernières années, au cours des derniers mois, des annonces qui ont pu faire de Montréal une ville dynamique, alors que Montréal, sous l'ancien gouvernement, était une ville en perte de vitesse, une ville qui était en train de perdre sa vocation, non seulement internationale, mais sa vocation nationale, sa vocation québécoise, à cause de l'inertie de l'ancien gouvernement. C'est de cela dont on a hérité.

• (1240)

M. Langdon: Monsieur le Président, j'ai ici un document intéressant qui dit: «de Cotret promet de l'action à l'automne pour Montréal». Ce document est daté du 8 juillet 1986. Maintenant, près de deux années après, on a vu un document qui vient du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'est de Montréal, qui dit que tous ces problèmes demeurent. Et je dois demander au ministre s'il est prêt, aujourd'hui, à dire quelque chose de spécifique sur tous ces problèmes et sur toutes les suggestions qui sont dans ce document du Comité. Par exemple, je voudrais poser cette question au ministre: Le Comité a suggéré qu'il est nécessaire, pour préserver les emplois existants dans l'est de Montréal, de maintenir pour trois ans une politique d'achat préférentielle à l'égard des secteurs en difficulté en matière de transport, de produits métalliques, de la métallurgie première et de la pétrochimie. Est-ce qu'il est possible pour le ministre, maintenant, aujourd'hui, de dire oui à cette suggestion?

M. de Cotret: Monsieur le Président, j'aimerais recommander à mon honorable collègue de suivre quelque peu les événements. Il y a eu deux comités qui ont été constitués, et un troisième, maintenant, qui oeuvre pour le sud-ouest de Montréal. Le premier, c'était pour le Grand Montréal métropolitain, le Comité consultatif sur Montréal, le Comité Picard; le deuxième, c'était le CREEM ou le Comité Pichette, si on veut bien l'appeler ainsi. On a donné notre réponse au Comité Picard, et les membres du Comité se sont dits bien heureux de notre réponse, parce qu'on acceptait en grande partie les recommandations et on a déjà, comme je le mentionnais, donné suite à plusieurs de ces recommandations, et d'autres sont en voie d'être exécutées.

On a donné notre réponse au Comité Pichette et M. Pichette s'est dit très satisfait de la réponse du fédéral, de même que des réponses des autres paliers de gouvernement. On verra ce qui va nous venir des consultations qui sont en cours pour l'autre région.

Alors quand on me dit: Dites-nous aujourd'hui qu'est-ce que vous allez faire. Cela fait des mois que l'on a dit ce qu'on allait faire. On l'a dit clairement et il me fera un grand plaisir d'envoyer les documents de réponse à mon honorable collègue qui, malheureusement, n'a pas dû les voir passer dans son volumineux courrier. Mais cela va me faire plaisir, ce sont des réponses qu'on avait eues depuis des mois. Et les actions, à l'heure actuelle, sont en train de se manifester. C'est pour cela qu'on est capable de parler de 114 000 nouveaux emplois, depuis 1984. C'est pour cela qu'on est capable de parler de 50 000 nouveaux emplois au cours des 12 derniers mois, dans la région de Montréal. C'est une région qui bouge. La région bouge parce qu'on est en train de donner suite à des recommandations qui ont été faites par le milieu, en consultation avec le milieu, acceptées par le gouvernement et ce sont des gestes qui sont positifs, contrairement à la honteuse inactivité de l'ancien gouvernement qui a réussi à perdre 4 000 emplois, à Montréal, au cours de la période de 1980 à 1984.

M. Valcourt: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre, étant donné son intérêt particulier pour l'économie de Montréal.

Au début de 1976, nous savons que le chef du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) quittait la scène politique pour aller se joindre au cabinet d'avocats de McMillan-Binch, de Toronto. A l'époque, le député actuel de Vancouver Quadra (M. Turner), le chef de l'opposition officielle, le chef

du député de Montréal—Sainte-Marie, avait commencé la publication d'un bulletin, au coût de 15 000 $, et qui ne s'adressait qu'à une certaine classe de gens et, dans ce bulletin, à un moment donné, le chef du parti libéral actuel traitait du problème de Montréal. A l'époque, il disait qu'il y avait eu de longues années de négligence et il prédisait, en termes très simples, le déclin de Montréal. Il disait que le gouvernement fédéral d'alors, le gouvernement libéral, n'avait pas fait grand chose. Il disait également que c'était la faute de Montréal et qu'il faudrait attendre à l'an 2000 pour renverser la situation.

J'aimerais savoir si le ministre partage l'opinion exprimée en 1978 par le chef du parti libéral, soit le député de Vancouver Quadra?

M. de Cotret: Monsieur le Président, la question est fort pertinente parce que le 14 juillet 1978, l'actuel chef du parti libéral déclarait que «Montréal était une ville en déclin, en transition». Il avait raison. «Son envergure nationale a diminué». Il avait raison, même si cela a augmenté d'une façon importante depuis les quatre dernières années. «Sa puissance financière est disparue». A ce moment-là aussi, il avait raison. «Ses industries de services perdent du terrain, son port a cessé d'être riche et dominant, son secteur manufacturier lutte pour survivre. Après de longues années de négligence et de concurrence étrangères, ses aéroports ne sont plus la porte du Canada pour les voyageurs internationaux. Sa réputation de ville où il fait bon vivre est ternie». Et il continuait . . . Puis il finissait en disant: «Les problèmes de Montréal ne datent pas d'aujourd'hui et la plupart sont de sa propre faute».

Je regrette, monsieur le Président, mais je ne suis pas d'accord avec la conclusion du chef de l'opposition officielle. Ce n'est pas nécessairement de la propre faute de Montréal. On ne l'a jamais accepté. Le gouvernement n'a pas joué son rôle . . . L'ancien gouvernement n'a pas joué son rôle, avec les résultats que même après ces constatations qui ont été faites, lesquelles, j'imagine, étaient disponibles aux députés de son propre parti. Qu'avons-nous eu comme résultats? Trois interventions, en trois ans, de la part de mon honorable collègue de Montréal—Sainte-Marie. Oui, trois interventions en trois ans, et une perte de 4 000 emplois!

Lorsque nous avons pris le pouvoir, en 1984, nous nous sommes assis avec les intervenants du milieu. Nous avons rencontré tous les gens intéressés, que ce soit du côté culturel, du côté industriel, du côté artistique ou du côté syndical, nous les avons rencontrés. Ils nous ont fait des recommandations et, après trois ans et demi, nous avons créé 114 000 nouveaux emplois. Nous avons une économie en pleine vigueur, et qui va bien. Nous avons quelque chose sur laquelle nous pouvons bâtir. J'aurais honte d'être à votre place aujourd'hui, vous, les libéraux, pour venir dire à qui que ce soit dans ce pays que Montréal a subi les conséquences de ses propres erreurs. Ce sont les erreurs de l'ancien gouvernement qui ont mené la ville de Montréal dans le trou. Et ce sont les gestes du gouvernement actuel qui sont en train de refaire de Montréal une capitale internationale.

M. Malépart: Montréal, c'est spatial!

M. le vice-président: Nous poursuivrons le débat avec le discours de l'honorable député d'Essex—Windsor (M. Langdon).

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il est très difficile de suivre cette rage du ministre. Je pense que c'est quelque chose de bien intéressant, mais qui en dit peu.

Je pense que si on regarde cette motion, et si on regarde les problèmes très importants qui ont créé la nécessité de soulever cette motion . . . C'est très important de voir que ce que nous avons ici aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose qui est le résultat des politiques du gouvernement conservateur. C'est le résultat de ce gouvernement, mais c'est aussi le résultat du gouvernement libéral qui n'a pas donné l'attention essentielle à ce secteur de notre pays auparavant.

• (1250)

Je pense que si on regardait honnêtement, si on analysait ce problème avec un peu de rationalité, on devrait dire quelque chose. On doit dire ce que Gérald LeBlanc a dit à la presse. Il a dit: «Il ne faut pas, comme le fait souvent le député Jean-Claude Malépart, relier directement les fermetures d'usines dans l'est avec la pauvreté des habitants de ce secteur. La crise industrielle de l'est touche toute la région métropolitaine.» Et c'est vrai, monsieur le Président. C'est vrai que nous avons ici une crise industrielle qui touche toute la région de Montréal et vraiment, monsieur le Président, une crise qui touche tout le pays. C'est une crise qu'on voit dans ma circonscription de Essex—Windsor, où on trouve beaucoup de fermetures . . . et on trouve la même chose à Hamilton où il y a beaucoup de fermetures, et on trouve la même chose dans beaucoup de régions de la province de Québec, où on trouve beaucoup de fermetures d'usines, comme résultat du manque de politique sur cette question d'industrialisation de notre pays.

On peut dire vraiment, monsieur le Président, que nous avons ici, comme beaucoup de gens l'ont analysé dans des parties des États-Unis, une situation de désindustrialisation, une situation où notre secteur manufacturier avait beaucoup de problèmes. Et ces problèmes ne reçoivent pas l'attention centrale de ce gouvernement.

Vraiment, monsieur le Président, à mon avis, l'Accord commercial avec les États-Unis est une étape qui aura comme résultat d'établir une situation plus mauvaise pour notre secteur industriel pour tout le pays et aussi pour la région de l'est de Montréal. Mais je dois dire, monsieur le Président, même avec tous ces mots qui reconnaissent que ce n'est pas là seulement un problème de l'est de Montréal, qu'il y a beaucoup de choses que les personnes qui travaillent dans l'ouest de Montréal ont faites, beaucoup de choses que je voudrais dire, beaucoup de choses très importantes pour appuyer cette partie d'une ville qui est très importante dans l'histoire de tous les pays, la ville de Montréal.

Si nous prenons le cas de l'est de Montréal, on doit commencer par dire qu'il y a des chiffres qui indiquent l'amplitude du problème, comme les chiffres suivants par exemple: Environ 22 000 chômeurs dans cette partie de la ville, environ 9 400 bénéficiaires d'aide sociale aptes au travail et près de 7 500 licenciements collectifs en cinq ans. Ce sont des chiffres qui sont présentés dans ce document qui vient du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'est de Montréal. L'état de l'est de la ville de Montréal est causé par l'inaction du gouvernement fédéral, ce qui est inacceptable pour notre parti. L'est de Montréal veut des réponses claires et des actions

efficaces et rapides. Le Comité pour la relance de l'économie de l'est de Montréal a fait des recommandations importantes et nous donnons notre appui à ces recommandations, en particulier: 1. Nous sommes d'accord pour la participation du gouvernement fédéral à la création d'un fonds de 50 millions de dollars pour venir en aide aux entreprises de l'est, qui doivent se moderniser pour se diversifier. 2. Nous sommes d'accord pour la participation du gouvernement fédéral à un fonds de formation, de recyclage pour aider les travailleuses et les travailleurs de l'est, affectés par les changements technologiques des usines. 3. Nous sommes d'accord pour que l'est de Montréal soit déclaré zone désignée afin que les travailleurs âgés puissent bénéficier d'un programme d'adaptation que leur assurerait un revenu garanti.

L'importance et la gravité des défis à relever dans l'est exigent une consultation et l'action des différents niveaux gouvernementaux. Il est nécessaire de mettre en place une structure de coordination pour rallier les forces et passer à l'action rapidement.

Les conservateurs ont promis un changement avec ce gouvernement. Mais tout le monde peut voir aujourd'hui que le ministre, quand il a parlé, il ne parlait que des emplois qui ont été créés, pas par ce gouvernement, mais par le marché, par les exportations, par la croissance de l'économie. C'est la vérité. Ce n'est pas ce gouvernement qui a fait des choses pour appuyer cette croissance, mais ce gouvernement n'a fait que changer le patronage «rouge» pour le patronage «bleu». Les Canadiens et les Canadiennes ne veulent pas que cela soit le futur de notre pays. Ce n'est pas quelque chose que tous les gens qui habitent dans ce pays veulent. Nous voulons quelque chose de différent.

• (1300)

[*Traduction*]

Selon moi, si l'on examine la situation dans l'est de Montréal et les problèmes qui s'y posent, c'est-à-dire le très grand nombre de fermetures d'usines, on constate surtout que le gouvernement est incapable de mettre en oeuvre une politique industrielle établissant certaines orientations dans les secteurs automobile, pétrochimique et métallurgique, secteurs qui ont de tout temps donné de l'emploi aux habitants de l'est de Montréal et de la région sud-est concernée.

Le gouvernement ne suit pas cette voie. Il refuse de faire preuve d'initiative. Il prétend plutôt que la réponse réside dans un accord de libre-échange bien imparfait avec les États-Unis. Ce genre de façon d'aborder la question montre tout simplement aux habitants de l'est de Montréal que le gouvernement n'est disposé ni à faire preuve d'initiative ni à établir des orientations bien précises.

[*Français*]

Pour nous, pour notre parti, le Comité visant à rétablir l'économie dans l'est de Montréal est très important. C'est un comité auquel le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a donné toute la participation possible, au nom de notre parti, pour indiquer qu'il y a de vraies réponses qui pourraient solutionner des choses, et non des réponses qui sont simplement du genre: «on s'en lave les mains, il y a beaucoup d'emplois, cela n'est pas nécessaire de faire quelque chose pour cette partie de la ville».

Et pour moi, je pense que ce n'est pas possible de continuer avec un gouvernement comme cela. C'est nécessaire de changer ce gouvernement, de changer ces politiques et d'établir une politique industrielle qui s'intéresse à la question des emplois, qui s'intéresse à la question d'un avenir industriel pour notre pays, qui s'intéresse au futur industriel de l'est de Montréal aussi. Pour faire cela, monsieur le Président, il est nécessaire de rejeter l'Accord commercial avec les États-Unis parce que cet Accord est quelque chose qui est le résultat de mettre sur le dos notre main quand on aborde la question des politiques industrielles. Il y a tant de choses qu'on ne peut pas faire avec cet Accord. On ne peut pas faire des choses pour faire de notre secteur de l'énergie une addition pour notre secteur industriel. Ce n'est pas possible avec l'Accord commercial avec les États-Unis. Ce n'est pas possible de donner l'appui à beaucoup d'industries pour établir la relance de l'est de Montréal. Ce n'est pas possible!

Le secrétaire parlementaire sait que ce n'est pas possible parce que le sous-ministre des Finances a dit devant un Comité que c'est nécessaire de changer toute notre politique de développement régional. C'est aussi impossible pour nous avec l'Accord commercial de faire des choses dans un secteur comme l'automobile pour assurer qu'une usine comme la Hyundai achète des pièces ici au Canada et établisse tous les emplois ici aussi.

Pour ces raisons, monsieur le Président, pour nous, nous appuyons naturellement cette motion. C'est une motion qui indique la vérité, mais qui n'indique pas toute la vérité parce qu'il y avait beaucoup de problèmes avant ce gouvernement qui sont le résultat des gouvernements libéraux, qui sont aussi très importants dans les problèmes de l'est de Montréal. Pour nous, c'est nécessaire de travailler aussi fort que possible pour établir avec la ville de Montréal, et avec l'est de cette ville, un secteur très important et très viable pour notre économie dans l'avenir. Et pour faire cela, j'espère que le gouvernement acceptera ce rapport et toutes les recommandations du Comité pour la relance de l'est de Montréal.

M. Valcourt: Monsieur le Président, j'ai une question pour le député. Lorsqu'on traite d'une question aussi importante que le développement économique de Montréal et qu'on entend la rhétorique des socialistes du Nouveau parti démocratique, il me semble que les gens de Montréal et les Québécois et les Canadiens de façon générale voudraient au moins avoir un semblant de crédibilité concernant la position du Nouveau parti démocratique.

Je viens d'entendre le député qui critique l'Accord de libre-échange et je vais lui poser la question. Comment explique-t-il ceci: par exemple, à Montréal, j'ai rencontré la Jeune chambre de commerce, j'ai rencontré plusieurs intervenants, le ministre de l'Expansion industrielle et régionale (M. de Cotret) a fait de même. Pour ces gens-là qui sont, par exemple, dans le secteur de la pétrochimie, leur marché, mais c'est le marché américain, un marché assujetti à des tarifs. Ils veulent avoir accès à ce marché et se disent en accord sur l'Entente de libre-échange parce que cela assurera l'accès à ce marché-là et qu'ils pourront y être plus concurrentiels.

Mais le Nouveau parti démocratique, cela me fait penser à la bonne mère de famille qui regarde un peloton de soldats qui battent la marche et il n'y a que son fils qui a le pas! En

matière de développement économique, le Nouveau parti démocratique, il n'y a qu'eux qui ont le pas. Tout le monde marche d'une certaine façon, mais eux, ils veulent le contraire.

Quelle crédibilité leur position a-t-elle? Au lendemain du Budget, de plan de relance, de renouveau économique du ministre des Finances (M. Wilson) ou encore après les budgets, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) prédisait la perte au Canada de centaines de milliers d'emplois.

Or, la réalité, c'est un million. Plus de 1 200 000 emplois ont été créés au pays! Comment le Nouveau parti démocratique peut-il en toute honnêteté et en toute logique venir devant la Chambre et dire qu'il a la solution au développement économique de Montréal, alors que tout ce qu'il dit au point de vue économique est rejeté par le secteur des affaires et que l'expérience démontre que ses prédictions de malheur de la perte de 300 000 emplois pour les politiques économiques du pays ne se sont pas réalisées. Quelle crédibilité a-t-il?

M. Landgon: Monsieur le Président, pour moi, il est très important que nous ayons trouvé un groupe dans l'est de Montréal qui a décidé de travailler très fort afin de trouver une solution eux-mêmes. C'est très important au niveau de la communauté de chercher les réponses économiques qui sont importantes et c'est pourquoi nous avons appuyé ce rapport qui vient du Comité pour la relance de l'est de Montréal. Si le gouvernement ne veut pas faire cela . . . c'est pourtant au gouvernement de le faire.

Mais pour nous, si nous sommes honnêtes, c'est nécessaire de dire que ce ne sera pas possible de faire toutes ces choses que ce Comité veut créer dans l'est de Montréal. Ce ne sera pas possible si nous avons cet Accord commercial avec les États-Unis, comme le présent Accord le propose, parce qu'il y a trop de choses dans cet Accord qui sont dangereuses pour notre liberté économique future.

Et ce n'est pas seulement nous qui disons cela, il y a beaucoup d'autres gens à travers le pays qui le diront aussi, il y a beaucoup de gens de la province de Québec, par exemple, alors qu'on trouve une coalition contre le libre-échange et c'est une coalition qui inclut plus de personnes que dans toute autre province de notre pays. C'est une coalition, par exemple, de l'Association des fermières et une coalition qui comprend les travailleurs et les travailleuses, des femmes et encore plusieurs autres groupes. Je pense qu'on doit dire cela.

La deuxième chose qu'on doit dire en réponse ici, c'est que le ministre a dit qu'il avait des prédictions sur la question des emplois après le Budget numéro 1 que ce gouvernement a présenté. Je dois dire, monsieur le Président, que ce sont des prédictions qui ne sont pas faites par nous, mais par les gens qui travaillent pour le ministère des Finances. C'est la réalité, même quand le ministre dit que c'est quelque chose de différent.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau a la parole sur une question ou un commentaire.

• (1310)

[*Traduction*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais poser au député la question suivante. Si on devait faire un choix entre sa circonscription et Montréal pour l'établissement de l'agence spatiale, encouragerait-il le gouvernement à choisir l'est de Montréal, afin de créer des emplois à cet endroit?

[*Français*]

M. Langdon: Monsieur le Président, c'est une question très intéressante. Nous avons un chef dans notre parti et quand le chef indique des choses qui sont importantes pour notre parti, pour moi, parce que j'ai confiance en mon chef . . . Ce n'est peut-être pas le cas de l'autre députée pour son chef. Mais pour moi, j'ai confiance. Avec cette confiance, je dois dire que la réponse qui est donnée par M. Broadbent, qui indique que c'est nécessaire, que c'est meilleur d'avoir l'Agence spatiale dans le secteur aérospatial de Montréal, c'est une réponse que j'accepte.

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau).

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter mon collègue, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), d'avoir pris l'initiative de présenter aujourd'hui cette motion de blâme à l'endroit du gouvernement conservateur en ce qui regarde la situation économique de l'est et du sud-ouest de Montréal.

Monsieur le Président, habituellement, dans cette Chambre, nous avions à présenter des résolutions ou des motions qui touchaient d'autres régions que celle que constitue Montréal. Aujourd'hui, on doit présenter de telles motions de blâme à l'endroit du gouvernement non seulement pour se plaindre de la situation économique qui peut exister dans la région de la Gaspésie ou dans le Saguenay—Lac-Saint-Jean, ou, comme on l'a déjà fait lorsqu'est arrivée l'usine de Domtar au début de 1985 . . .

On est rendu à un point où on doit présenter des motions de blâme à l'endroit du gouvernement pour des régions qui normalement ne retiennent pas de la même façon l'attention des parlementaires en matière de développement régional.

Monsieur le Président, la situation est suffisamment grave dans les secteurs de Montréal pour que mon collègue de Montréal—Sainte-Marie ait jugé bon de suggérer ce débat pour attirer l'attention non seulement du gouvernement, mais aussi des autres secteurs de l'opinion publique.

On sait que dans la région de l'est de Montréal, et Dieu sait si nous avons parlé de cette question depuis quelque temps, mais tout le monde reconnaît qu'il y a 22 000 chômeurs, 12 000 assistés sociaux dans une région qui regroupe cinq ou six circonscriptions seulement.

Dans le cas de la région sud-ouest maintenant, on sait que ces chômeurs viennent surtout de la fermeture d'usines dont la liste est bien connue, mais il faut rappeler évidemment la fermeture de la raffinerie Gulf, de La Parisette, de certains secteurs d'activités de la Bombardier, surtout ceux reliés aux chemins de fer, de la Vickers, et j'en passe. Il s'agit de fermetures d'usines où des hommes et des femmes, qui étaient à l'emploi de ces usines depuis des années, se sont vus du jour au lendemain placés sur le pavé. Non seulement l'est de Montréal, mais maintenant c'est le sud-ouest de Montréal qui a attrapé le SIDA lui aussi, qui a attrapé le virus de la maladie que l'on voyait dans l'est de Montréal sur la fermeture des usines. Et dans le journal *La Presse* de Montréal du jeudi 17 mars, hier, on donnait le nom d'un certain nombre d'entreprises qui

avaient fermé. Et on réfère par exemple à la fermeture de la Simmons, 163 emplois perdus, de la Coleco, 730 emplois, la Sherwin-Williams, 300 emplois, la Belding-Corticelli, 225 emplois, la Redpath Sugar, 600 emplois, la Northern Electric, 60 emplois. Et on ajoute, et ce n'est évidemment pas une liste exhaustive, il y a d'autres entreprises qui ont fermé leurs portes, mais il y a aussi maintenant la grande préoccupation que constitue la fermeture ou la perte des contrats en ce qui concerne le Centre des ateliers ferroviaires du CN à Pointe-Saint-Charles.

Monsieur le Président, le sud-est de Montréal maintenant crie au secours parce que les usines ferment et que les gens de 20, 25 ans de service se voient face au chômage dans un contexte où l'expertise qu'ils ou qu'elles avaient dans les domaines où ils ou elles travaillaient depuis 20, 25, 30 ans, bien que cette expertise n'est pas facilement portable dans un autre secteur d'activité.

Monsieur le Président, on parle de fermeture d'usines dans l'est, dans le sud-ouest de Montréal et on sait aussi qu'il y a une autre épée de Damoclès qui pèse sur la tête de tous les travailleurs et travailleuses, et surtout des travailleuses dans le secteur du vêtement. Et c'est peut-être la question la plus importante de l'heure à Montréal aujourd'hui, et je peux bien le dire, pour toute l'industrie du vêtement au Canada.

● (1320)

Monsieur le Président, l'Entente commerciale signée avec les États-Unis fait en sorte que d'une part les droits de douane disparaissent, mais que d'autre part, les entreprises qui sont versées dans la mode, qui fabriquent des vêtements, sont aux prises avec des difficultés additionnelles puisque la plupart des tissus qu'elles utilisent pour fabriquer les vêtements, choses qui nécessitent l'emploi de dizaines de milliers de personnes, sont des tissus importés, qui ne sont pas fabriqués au Canada le plus souvent, parce qu'il s'agit de tissus bien spéciaux reliés à la mode. Ces tissus sont recherchés. Les entreprises canadiennes doivent circuler à travers le monde pour les trouver et en vertu de l'Accord commercial signé avec les États-Unis, les vêtements fabriqués avec ces tissus importés ne pourront pas avoir accès au marché américain, de telle sorte que le premier ministre du Canada (M. Mulroney), qui se vante d'avoir comme solution à tous les problèmes économiques l'Entente commerciale avec les États-Unis, fait en sorte que cet Accord, non seulement ne reconnaît pas le pays d'origine de fabrication, mais exclut tout produit textile dont la matière de base est importée dans un pays tiers, de telle sorte que nos entreprises canadiennes, et particulièrement l'entreprise reliée à la fabrication de vêtements de haute couture, établie largement à Montréal, ne pourront plus avoir accès au marché américain, suite à l'Entente dont le premier ministre du Canada se vante d'être celle qui va libérer le commerce, qui va donner aux entreprises canadiennes un accès à un marché de 250 millions de consommateurs.

Dans toutes les entreprises affectées par l'Entente commerciale avec les États-Unis, l'entreprise du vêtement qui emploie 110 000 personnes au Canada de façon directe, une soixantaine de milliers au Québec, c'est l'entreprise qui est le plus durement frappée, parce que c'est une entreprise qui «embarque» dans une Entente qui est supposée être de libre-échange et qui, pour cette industrie, fait en sorte que les portes sont fermées à l'accès au marché américain.

Pour corriger un peu la situation, on a imposé, on a mis des limites, des quotas d'importation relativement à ces tissus qui servent à la fabrication de vêtements.

Monsieur le Président, quand on parle de libéralisation des échanges, quand on parle d'une Entente qui va donner accès aux fabricants canadiens sur le marché américain et qu'on limite la capacité de ces entreprises de vente en limitant leur capacité d'acheter la matière première, je me demande bien comment on doit appeler ce genre d'entente commerciale. Et nous avons raison de dire depuis le tout début que si nous n'avons pas de difficulté avec le concept de libre-échange, nous avons des difficultés énormes avec le genre de contrat qui a été signé et qui est inacceptable à la région de Montréal, dans le contexte particulier de l'industrie du vêtement.

Monsieur le Président, ce gouvernement, ce parti conservateur, au moment de la campagne électorale, avait pris des engagements face à la population canadienne, et surtout face aux producteurs de produits textiles et de vêtements, dans cette grande industrie qui affecte tant de travailleurs.

Monsieur le Président, lors d'une rencontre à Sherbrooke, en juillet 1984, après le déclenchement des élections, en pleine campagne, j'ai devant moi les communiqués de presse émis par le parti conservateur, comme engagement du parti conservateur, on disait ceci, au numéro 5, à la page 2 du communiqué, on parlait de la rationalisation de la production canadienne par l'utilisation de mécanismes de remises douanières permettant aux producteurs canadiens de traiter avec des fabricants étrangers peu coûteux, tout en mettant en valeur l'expertise canadienne dans les secteurs de la mode, de la mise en marché et du financement de produits fabriqués à l'étranger et distribués ailleurs dans le monde.

Monsieur le Président, la traduction française que je viens de vous lire n'est pas très facile à comprendre et il faut lire le texte anglais pour bien comprendre parce que cela avait été conçu probablement en langue anglaise. Mais qu'est-ce que cela veut dire? C'est que le parti conservateur s'engageait à enlever à toutes fins utiles ou à remettre aux compagnies canadiennes qui importaient du textile de qualité de pays tiers; on faisait la remise des droits de douanes pour baisser les coûts des entreprises et leur permettre d'avoir accès et d'être plus concurrentiels sur les autres marchés. Ce sont des droits de douane canadiens qu'on leur remettait, non seulement pour les fabricants de textile mais aussi pour les fabricants de vêtements. C'était un engagement pris par le parti conservateur.

Hier ou avant-hier, dans des réponses à nos questions, les miennes et celles de mon collègue de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), le ministre des Finances nous disait: Donnez-nous une citation où le parti conservateur, où le gouvernement conservateur s'est engagé à remettre les droits de douane comme le demande aujourd'hui l'Institut canadien des manufacturiers de vêtements qui crie au secours parce qu'ils se disent: Si l'Accord de libre-échange ou l'Accord commercial signé avec les États-Unis entre en vigueur, il y a 65 000 *jobs* au Canada qui sont perdus seulement pour le Québec, et seulement dans la grande région de Montréal, 25 000. Nous n'avons pas les moyens de perdre 25 000 *jobs* dans une entreprise, dans une industrie qui emploie un très grand nombre de femmes qui

ont développé des expertises au cours des années. On n'a pas les moyens de perdre ces *jobs*-là. Et les gens nous disent, les gens de l'industrie du secteur privé, qui sont supposément les amis des conservateurs: C'est bien simple, on va fermer nos portes à Montréal et on va s'en aller fabriquer aux États-Unis parce qu'avec l'Entente commerciale, on va pouvoir revendre au Canada et on ne sera pas limité de la même façon sur nos importations de tissus, importations qui permettent de fabriquer le type de vêtements de haut de gamme, de haute qualité.

Monsieur le Président, si on ne peut pas croire les employeurs qui crient au secours pour protéger les Canadiens et les Canadiennes, je me demande au juste où on va aller chercher cette connaissance des dossiers, et où on va aller chercher la vérité.

Monsieur le Président, dans une lettre datée du 16 novembre 1987, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret) disait à l'industrie du vêtement au Canada, et je vais citer un paragraphe important:

[*Traduction*]

«En ce qui a trait aux remises de droits de douane, le gouvernement est depuis longtemps en faveur des programmes en ce sens pour les industries du textile et du vêtement».

• (1330)

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre des Finances nous disait hier: Donnez-moi une citation. Cela me rappelle lorsque M. Bourassa parlait à la Chambre, à l'Assemblée nationale à Québec, donnez-moi une preuve. Son propre collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret), disait que le gouvernement s'était commis à faire la remise des droits de douane. Cela représente 200 millions de dollars par année et cela permettrait à l'industrie du vêtement au Canada d'être concurrentielle par rapport aux Américains. Mais nous sommes placés maintenant, et c'est ce gouvernement qui nous y a placés, dans une situation que j'appellerais *Catch 22*. C'est que si le gouvernement donne la remise des droits de douane, les Américains disent de leur côté: C'est un geste non acceptable. Ils vont venir dicter la politique au gouvernement canadien et l'obliger à maintenir des droits de douane sur des produits qui viennent de tiers pays. Est-ce que c'est cela qu'on appelle la souveraineté politique d'un pays? Être obligés, nous, Canadiens, Canadiennes, ayant élu un gouvernement, de se faire dicter par Washington le niveau de droits de douane qu'on va devoir ou qu'on va pouvoir placer sur les produits qui viennent de l'extérieur!

Alors, monsieur le Président, quand je soulevais, en d'autres circonstances, que l'Accord que le premier ministre du Canada a signé avec son ami Ronald Reagan allait nous mener tôt ou tard, et à plus brève échéance que longue, vers une union douanière, c'est exactement ce que l'on voit dans le domaine du textile et du vêtement. On nous force par des droits compensatoires potentiels que les Américains vont venir imposer sur notre fabrication de vêtements, on nous oblige à avoir le droit de douane non seulement égal à celui des États-Unis mais au droit de douane qui existe actuellement et qui est plus élevé dans bien des cas que celui des Américains.

Monsieur le Président, la règle du pays d'origine dans l'Entente commerciale normalement peut se situer, selon les industries, entre 50, 60 p. 100 de contenu canadien pour avoir droit et accès au marché américain, ou encore dans d'autres types, à 30 p. 100; dans le cas du textile, c'est zéro. Et c'est pour cela qu'on est obligé de procéder par des quotas d'importation de produits, de matières premières pour fabriquer les vêtements.

Le ministre responsable de la région de Montréal devrait prendre cette situation extrêmement au sérieux parce que c'est 25 000 *jobs* qui sont en danger, non seulement 25 000 *jobs* qui s'adressent beaucoup à des femmes, mais c'est une industrie qui a connu depuis quelques années une progression importante grâce aux programmes qui ont été mis sur pied depuis le milieu des années 1970. Je pense que cela a commencé en 1972-1973, lorsque les gouvernements successifs du Québec ont aidé l'entreprise en organisant des expositions de mode, de telle sorte que petit à petit les couturiers canadiens qui travaillent à partir de Montréal ont réussi à obtenir sur le plan international une reconnaissance qui fait un peu la fierté de l'industrie canadienne du vêtement.

Maintenant, par cette Entente commerciale et l'incapacité ou l'impossibilité du ministre des Finances de respecter ses propres engagements, cela fait en sorte que des milliers d'emplois vont être perdus, des femmes vont être en chômage et une industrie prospère va devoir déménager ses pénates vers le Sud des États-Unis.

J'ai parlé de la question du vêtement parce qu'elle est importante. On pourrait parler de la question du bois de sciage qui, même si les entreprises sont situées à Montréal, la plupart des moulins à scie sont situés évidemment dans les régions, il reste que la région de Montréal est dans bien des cas le centre nerveux des opérations à cause des activités financières, des activités commerciales. Dans le cas présent, les 15 p. 100 de taxes que les Américains nous ont forcés à imposer encore une fois . . . on dirait que ce gouvernement est devenu la marionnette de la Maison-Blanche, ils nous ont forcés à nous taxer nous-mêmes. Cela a été la grande trouvaille du ministre responsable du Commerce extérieur (M^me^ Carney). On s'est flagellé soi-même. On a imposé une taxe de 15 p. 100. Les Américains nous ont dit: Si vous augmentez vos droits de coupe, on va permettre que vous descendiez votre taxe. Belle affaire! Ce sont encore les Américains qui ont mené cela. Avec la Colombie-Britannique, ils ont réussi en augmentant suffisamment les droits de coupe . . .

M. Valcourt: Qu'est-ce que le Québec a dit à cela?

M. Garneau: J'en viens là. Monsieur le Président, quand on parle du gouvernement du Québec et des gouvernements des provinces, il n'avait pas le choix, ce gouvernement avait déjà cédé, non seulement cédé les principes, mais avait accepté. Il s'agit de voir quand on parle aux provinces, parce que j'ai parlé à plusieurs des provinces et j'ai parlé également . . . on a eu des conversations dans des groupes avec le président de l'Association de l'industrie du bois de sciage. Vous irez demander cela à M. Zimmerman et voir comment il va vous répondre.

Monsieur le Président, quoiqu'il en soit, je ne veux pas réécrire l'histoire, mais je pense que les conservateurs vont se faire blâmer, et lourdement, pour cela.

Mais prenons l'exemple d'aujourd'hui. Le gouvernement du Québec, sous la pression du gouvernement fédéral, imposée par

la Maison Blanche, a augmenté ses droits de coupe, a changé sa loi d'exploitation forestière pour forcer les entreprises du bois de sciage à effectuer des travaux de sylviculture pour reboiser nos forêts. Et après cela, tout le monde part avec son petit bagage pour aller demander la bénédiction de Washington! Parce que tout cela se règle maintenant à Washington.

Il y a probablement eu toute une série de discussions avec les représentants du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), ou ceux du ministre du Commerce extérieur (M^me^ Carney), qui se sont rendus à Washington, et là ils regardent tous les chiffres. Est-ce que cela coûte 9c. par arbre pour planter un petit plant d'épinette ou si cela coûte 14c. ou 15c.? Washington va jusque dans les détails pour savoir si cela coûte 9c. ou 14c. par petit plant d'épinette, parce que cela dépendra s'ils seront capables d'accepter que le gouvernement fédéral baisse la taxe de 15 p. 100 qu'il a lui-même imposée sur nos exportations de bois de sciage.

Il y a des limites, monsieur le Président, à ce que la souveraineté politique dans des domaines de juridiction provinciale soit rendue à ce point où, pour être capable de savoir si le fédéral va enlever ou non la taxe, il va falloir que le gouvernement du Québec aille avec des affidavits, des assermentations pour dire que: Planter un petit arbre, une petite épinette, cela coûte 14c. et non 9c., alors que nous savons, monsieur le Président, que plusieurs coopératives qui avaient pris des contrats de reboisement ont eu des difficultés financières parce qu'elles avaient soumissionné à des prix trop bas. Et maintenant, Washington commence à nous dire, et cela en se basant sur des expériences, semble-t-il, qui sont faites ailleurs aux États-Unis, que cela ne coûte que 9c.! Ce qui fait en sorte que la taxe de 15 p. 100, qui est encore là, est aggravée par l'augmentation de la valeur du dollar canadien et que la taxe de 15 p. 100 d'il y a un an a maintenant une valeur effective de 23 p. 100. Durant ce temps-là, Washington scrute avec la loupe pour savoir s'il en coûte 9c. ou 14 c. pour planter une petite épinette dans les forêts canadiennes.

C'est là le fond du problème. J'ai parlé avec des gens qui ont participé aux discussions, des représentants de l'entreprise, et c'est ce qu'ils m'ont dit. Je ne pense pas que ce soient tous des menteurs!

Mais le fond de l'histoire, monsieur le Président, c'est que dans des secteurs-clés comme celui-là, ce gouvernement a placé des entreprises canadiennes et les juridictions canadiennes et provinciales sous la coupole de Washington. C'est parce qu'on a eu peur, à un moment donné, de faire face à la musique et d'aller discuter de l'imposition de la taxe de 15 p. 100 sur le bois de sciage devant le tribunal international du GATT.

Monsieur le Président, l'est et le sud-ouest de Montréal ont été affectés par l'attitude du gouvernement fédéral. J'ai écouté le ministre de l'Industrie et du Commerce nous parler des augmentations de *jobs*.

Monsieur le Président, comme le disait un professeur d'université que j'écoutais l'autre jour à l'émission *Le Point* à Radio-Canada: «La reprise économique a commencé avant que les conservateurs arrivent au pouvoir et ce n'est pas l'action du gouvernement comme telle qui a été la cause de tout ça . . . »

M. Turner (Ottawa-Carleton): Trois ans et demi . . .

M. Garneau: Attendez, je vais vous donner la date et l'heure de l'émission et vous irez vous obstiner avec le professeur d'université qui disait cela . . .

Mais le ministre des Finances (M. Wilson) lui-même, dans son discours du Budget, a écrit noir sur blanc que la reprise économique avait commencé bien avant que ce gouvernement-là arrive au pouvoir.

Monsieur le Président, je suis content que les députés commencent un peu à se réveiller. On doit toucher une corde sensible! Leur humiliation, face à Washington, ne les réveille pas, mais quand on parle à savoir si l'économie a commencé à grandir en 1984, le 5 septembre au matin, ou à la fin de 1983, là ils s'énervent!

Monsieur le Président, il reste un fait: c'est que le rôle d'un gouvernement, évidemment . . . il peut bien se vanter. Mais si vous voulez vous vanter des *jobs* qui ont été créés, si vous voulez en prendre le mérite, vous allez prendre aussi le côté négatif. Et il y a des fermetures d'usines, il y a des hommes et des femmes qui perdent leur emploi, il y a des hommes et des femmes qui vivent un drame social. Et c'est le rôle du gouvernement, dans une économie où on croit que la règle d'or n'est pas uniquement la libre concurrence mais où un gouvernement a un rôle à jouer dans la balance, d'apporter, entre cette libre concurrence effrénée, une plus grande justice sociale. Le gouvernement a un rôle a jouer pour les travailleurs âgés qui perdent leur emploi et qui ne peuvent pas se reclasser. Il a aussi un rôle à jouer pour les industries comme celles du bois de sciage, mais aussi et surtout pour celle du vêtement qui risque de disparaître à cause de l'Entente commerciale et à cause de l'incapacité de ce gouvernement de se tenir debout devant l'ami du premier ministre, le président Reagan.

M. le vice-président: Sur une question ou un commentaire, l'honorable ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien) (M. Valcourt) a la parole.

M. Valcourt: Monsieur le Président, j'aurais d'abord un commentaire à faire à l'intention du député qui a traité de l'Accord de libre-échange.

Lorsqu'on parle de l'Accord de libre-échange, il est notoire que le parti libéral dit que c'est la perte de la souveraineté. Je pense que les Canadiens, les Québécois et les députés de cette Chambre sont assez intelligents pour savoir que lorsqu'on dit que le Canada abandonne sa souveraineté, il faut poursuivre la logique. Si on abandonne sa souveraineté, cela veut dire qu'on ne peut plus rien décider chez soi. Le chef du parti libéral se promène partout au pays pour dire qu'on a abandonné la souveraineté politique et culturelle du pays, et l'ironie de tout cela, monsieur le Président, c'est qu'il dit: Si moi, je suis élu, je vais déchirer l'Entente. S'il a perdu sa souveraineté, sûrement qu'il ne pourra plus la déchirer. Donc, dans son argument, cela démontre clairement que cela ne tient pas, que c'est de la foutaise.

Le député s'est évertué à critiquer l'Accord de libre-échange, lorsqu'on parle du devenir économique de la ville de Montréal et de ses répercussions sur l'économie du Québec. Il a été en position au Québec dans sa vie de député à l'Assemblée nationale pour bien connaître l'économie du Québec. J'aurais une question pour le député. Je sais que le parti libéral fédéral se croit imbu de toutes les vertus du monde, de la vérité

et du droit sacré qui lui a été conféré par la Providence de gouverner. C'est difficile à avaler pour eux d'être sur les banquettes de l'Opposition.

Mais le député pourrait-il expliquer comment il se fait que le gouvernement du Québec, sous la gouverne de Robert Bourassa, le premier ministre, un bon libéral, mais quelqu'un qui, je vous le soumets, monsieur le Président, connaît l'économie du Québec, connaît les forces du Québec, avec sa députation, avec son Conseil des ministres, comment se fait-il que le parti libéral du Québec, par M. Bourassa, défende l'Accord de libre-échange, à l'encontre de la position du parti libéral fédéral?

Et deuxièmement, qu'il explique—parce qu'il a beaucoup parlé de textile—la position de Jean-Guy Dionne, ou encore d'Éric Barry, de l'Institut canadien du textile. M. Dionne a des compagnies en Beauce et à Drummondville. Ce sont des gens qui connaissent l'industrie, qui favorisent l'Accord de libre-échange.

Est-ce que le parti libéral fédéral dit au gouvernement provincial du Québec: «Bourassa, tu ne l'as pas et Dionne non plus!»?

M. Garneau: Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa question, parce que cela va me donner l'occasion de soulever deux autres aspects que je n'avais pas soulevés dans mon exposé.

Monsieur le Président, dans le cas du libre-échange, de l'Entente commerciale, M. Bourassa a posé des conditions auxquelles on n'a pas encore satisfait pour son accord définitif au libre-échange.

Le premier, et le député se rappellera les communiqués de presse qui ont été émis par le gouvernement du Québec, une des conditions qui ont été énumérées par M. Bourassa, c'est que l'accord, l'*Omnibus Trade Bill* comme on l'appelle, la Loi américaine sur le commerce, fasse une exemption pour le Canada dans les mesures de protectionnisme qui sont incluses dans ce projet de loi.

Monsieur le Président, on verra, lorsque le projet de loi sera définitivement adopté par la Chambre des représentants et le Sénat américain, si cette condition sera retenue.

Deuxièmement, il y avait une autre condition qui a été posée, c'est l'établissement de programmes importants de recyclage de travailleurs qui seront affectés par l'entente commerciale. Or, monsieur le Président, dans ce domaine, le ministre des Finances nous a dit à la Chambre qu'il n'y aurait pas de programme spécial ou de sommes d'argent additionnelles qui seraient proposés par son gouvernement et par son ministère pour aider au recyclage des travailleurs.

Alors, pour ce qui est de cet aspect dont vous parlez, je reconnais que vu sous l'angle d'une province qui veut exporter de l'électricité, c'est peut-être un aspect positif, et je comprends l'argumentation du député qui veut essayer de me mettre en contradiction avec le gouvernement provincial. Mais il y a une chose qui est certaine, monsieur le Président, c'est que M. Bourassa a droit à son opinion, et je le reconnais. J'ai reconnu aussi les conditions qu'il a posées pour que cette Entente soit définitivement acceptée par le Québec et on verra si ces conditions sont respectées par les amis du ministre qui vient de me poser la question. Quant à moi, je pense que le gouvernement n'acceptera jamais d'exclure le Canada dans son projet de loi omnibus.

Monsieur le Président, en ce qui regarde le textile, là c'est une autre affaire, et la question du ministre me fait bien rire, parce que ce n'est pas le parti libéral du Canada qui a proposé, dans sa campagne électorale, d'effectuer la remise des droits de douane payés par les entreprises canadiennes, non seulement sur le textile, mais également sur les compagnies canadiennes qui fabriquent des vêtements. Ce n'est pas nous qui avons fait cette proposition. C'est le premier ministre actuel, qui était chef du parti conservateur, qui était en campagne électorale et qui avait promis de remettre les droits de douane. Cette promesse, monsieur le Président, a été reprise par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret), dans une lettre adressée à l'Institut des manufacturiers canadiens de vêtements, disant qu'on va faire la remise des droits de douane.

Monsieur le Président, c'est le gouvernement conservateur, le parti progressiste conservateur et le gouvernement qu'il forme présentement qui est dans l'eau bouillante. Que le député me pose la question sur M. Dionne ou sur l'industrie du textile, cela va bien. Moi je lui rétorque: Qu'est-ce que vous répondez aux fabricants de vêtements? Quelle est votre réponse, en tant que ministre du gouvernement, concernant les allégations des représentants? Ils étaient 15 qui sont venus nous visiter, hier ou avant-hier, et qui nous ont parlé d'une perte potentielle de 65 000 *jobs* au Canada, dont 25 000 au Québec. Vous avez beau sortir la question de M. Dionne ou d'un autre, mais qu'est-ce que vous répondez à M. Dionne lorsque vous dites, par exemple: On va remettre l'ensemble des droits de douane . . . s'il s'agit de la fabrication du textile au Canada, et non pas dans le vêtement? C'est vous qui êtes pris avec votre promesse! C'est vous qui avez promis aux manufacturiers de vêtements, c'est ce gouvernement qui a promis aux manufacturiers de vêtements de remettre les 200 millions de droits de douane. Ce ne sont pas nous de ce côté-ci de la Chambre.

Alors, si vous avez des réponses à donner à M. Dionne, si vous avez des réponses à donner aux manufacturiers de vêtements, vous devez poser la question à votre premier ministre (M. Mulroney), à votre ministre des Finances (M. Wilson), à votre ministre de l'Industrie et du Commerce, de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret) parce que ce sont eux qui ont pris les engagements et ce sont eux qui risquent, en ne les respectant pas, de fermer les usines au Canada dans la fabrication de vêtements. Je pourrais parler également de la fabrication du meuble, puisqu'on parle du libre-échange.

Monsieur le Président, il y a des gens qui viennent nous dire qu'ils sont pour le libre-échange, ou pour l'Entente commerciale, parce que maintenant les gens comprennent davantage qu'on ne peut pas appeler cela du libre-échange, vous appelez cela une Entente commerciale.

On a reçu le Conseil du patronat, nous, du caucus du Québec. Ils sont venus dire: On est pour l'Entente commerciale, avec réserve. Monsieur le Président, la belle affaire! Si je suis assis, puis vous vous levez, et vous demandez que ceux et celles qui sont en faveur du projet de loi veuillent bien se lever, quand je suis assis, monsieur le Président, j'ai un choix. Je reste assis ou je me lève. Je ne peux pas me lever à moitié, parce que vous ne compterez pas mon vote. Alors c'est cela! Quand on est pour, avec réserve, je ne comprends pas cela.

Après avoir fait l'exposé général, on demande à chacun des représentants de l'industrie du meuble, particulièrement le meuble de maison, non pas le meuble d'usine: Quelle est la réponse du représentant du meuble de maison? C'est que celui-ci ferme une usine, puis il s'en va en Virginie. Je lui demande: Pourquoi allez-vous en Virginie? Bien, il dit: C'est bien simple, en Virginie, on me donne l'immeuble pour cinq ans, sans loyer, on paie 50 p. 100 de ma main-d'oeuvre durant la première année d'apprentissage, puis on me prête de l'argent à *prime*, moins trois. Il dit: Si je m'en vais en Virginie, avec l'Accord de libre-échange, cela va me coûter en moyenne 6 50 $ l'heure, compte tenu du taux de change pour fabriquer mes meubles, ici cela m'en coûte 10 50 $. Comme le Canada va enlever ses droits de douane à cause de l'Entente du premier ministre, je vais être capable de fournir le marché canadien avec mes meubles fabriqués aux États-Unis. Puis je lui ai demandé: Qu'adviendra-t-il de vos travailleurs? Bien, il dit: Écoutez, j'ai le choix de faire cela ou bien de faire faillite, parce je ne pourrai plus compétitionner. C'est cela le genre d'aide ou le genre d'entente qui va créer des *jobs* partout à travers le Canada!

Monsieur le Président, au début du débat, je dois l'admettre, j'étais passablement préoccupé de la question de l'Entente. Mais plus je la regarde, plus j'en discute avec les gens des secteurs, plus je me promène à travers le Québec, plus je suis convaincu que la position prise par mon chef est la meilleure.

• (1340)

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai écouté aujourd'hui avec beaucoup d'intérêt les interventions de deux députés libéraux. Ils ont précisé ce à quoi ils s'opposent, mais non pas ce à quoi ils souscrivent. Tous deux nous ont énuméré les problèmes qui se posent, selon eux, mais ils n'ont proposé aucune solution. Le député qui vient juste d'intervenir est un ancien ministre provincial. Il ne tenait pas le même langage lorsqu'il siégeait au gouvernement provincial.

Je voudrais revenir sur deux questions qu'il a abordées. Tout d'abord, la taxe sur le bois d'oeuvre. Les gouvernements provinciaux et fédéral se sont entendus sur la meilleure façon d'aborder le problème en question. Il y avait un choix à faire. Il fallait décider si l'on préférait que ce soient les Américains qui perçoivent la taxe de 15 p. 100 et s'en servent pour réduire leur déficit ou si l'on souhaitait plutôt que l'argent en question vienne grossir les coffres des provinces canadiennes.

• (1350)

Le député se plaint de cette taxe. Or, les recettes qu'elle rapporte vont aux gouvernements provinciaux qui peuvent s'en servir de bien des façons. Jusqu'à maintenant, on s'est entendu avec cinq provinces sur la procédure d'ajustement pertinente et nous sommes sur le point d'en arriver à un accord avec le Québec.

Le député n'a pas mentionné que nous avions résolu le problème des billes de bois américaines qui arrivent au Canada et qui sont coupées par les scieries du Québec qui n'ont plus de bois à proximité. Pour pouvoir continuer leurs activités, elles importent des billes de bois des États-Unis, les taillent et renvoient le bois d'oeuvre ouvré. Nous avons conclu un accord pour que la taxe ne porte pas sur ce bois d'oeuvre. Il a passé tout cela sous silence.

Il a ensuite parlé du marchand de meubles qui allait partir aux États-Unis à cause de l'accord de libre-échange. Il n'a pas demandé à ce marchand si ses travailleurs allaient bénéficier aux États-Unis des mêmes avantages qu'ils reçoivent des gouvernements canadien et provincial. S'il va aux États-Unis, il s'apercevra qu'il devra commencer à supporter le plein coût des régimes d'assurance-santé et de pension pour ses travailleurs. Il devra considérer la productivité qu'il obtient de ces gens-là comparée à celle des travailleurs canadiens. Il s'apercevra alors qu'il jouit d'une situation très avantageuse ici au Canada. Ce même marchand de meubles pourra avoir accès à un marché bien plus vaste aux États-Unis après la suppression de ces droits de douane. C'est le défi qui s'offre à lui et, je pense, qu'il peut le relever.

Je serais prêt à parier que je voyage dans tout le pays pour parler de l'accord de libre-échange beaucoup plus que le député. Je constate que mieux les gens comprennent le contenu de l'accord de libre-échange, mieux ils l'acceptent.

[*Français*]

Et c'est la même chose pour la province de Québec.

M. Garneau: Monsieur le Président, je ne sais pas combien il me reste de temps pour répondre aux allégations du ministre.

[*Traduction*]

Lorsque j'étais ministre des Finances au Québec, j'ai reçu dans mon bureau un jour tous les présidents des sociétés de pâtes et papier qui demandaient que le gouvernement intervienne pour les aider à sortir d'une situation très difficile. Le dollar canadien valait 1,04 $ des États-Unis. Nous avons réussi . . .

Mme Mailly: Quel est le rapport?

M. Garneau: Le fait est que le dollar canadien était non seulement égal mais supérieur au dollar américain. Le marché américain était dans un grave marasme.

M. Garneau: Cela se passait en 1973-1974. Le gouvernement a beau jeu de dire que l'industrie canadienne peut concurrencer les États-Unis lorsque le dollar vaut 70 ou 72c. américain. Si le dollar canadien avait la même valeur que le dollar américain, toutes ces sociétés qui supplient le gouvernement pour qu'on établisse le libre-échange feraient la queue pour demander au gouvernement de prendre des mesures. Le gouvernement ne pourra rien faire parce qu'il aura signé cet accord commercial. Toute mesure prise par le gouvernement entraînera un droit compensatoire.

• (1400)

[*Français*]

M. Mc Dermid: Ce n'est pas vrai!

M. Garneau: Monsieur le Président, ceux qui disent que ce n'est pas vrai . . . Je ne suis peut-être pas tellement vieux, mais je suis assez vieux pour avoir vu les deux côtés de la médaille, ce que le député, même si on est du même âge ou à peu près, n'a peut-être pas vu.

Ce que je veux souligner, monsieur le Président, c'est que dans le cas du bois d'oeuvre—parce que cela a été la principale question du député—c'est le gouvernement fédéral qui a plié, qui s'est mis à genoux devant les Américains, et il a dit: Oui, M. Reagan, oui monsieur le Président, taxez-nous. Et après

cela, ils sont allés le voir et ils ont dit: Écoutez, si on imposait soi-même la taxe, si on se flagellait tout seul, est-ce que cela ferait votre affaire? Là, les Américains ont dit: Oui, vous êtes de bons petits garçons et M. Reagan a dit: On a pris un coup ensemble à Québec, on a chanté au Grand-Théâtre. Oui, monsieur le Président, on va le faire. Alors, ils ont taxé et là, maintenant, les provinces sont «poignées» avec cela. Et elles sont soumises, elles sont obligées d'aller négocier leurs droits de coupe aux États-Unis. Le ministre, je ne sais pas au juste jusqu'à quel point il est impliqué là-dedans, mais tout au moins s'il pouvait trouver une solution pour que nos fabricants de bois de sciage au Québec puissent arrêter de payer cette taxe-là, peu importe où ils la paient, et soient capables au moins de concurrencer parce que maintenant avec l'augmentation du dollar, la valeur de la taxe est de 23 p. 100! Elle est remise en partie si les droits de coupe augmentent, et l'obligation de faire des travaux sylvicoles augmente. Savez-vous qui va déterminer cela, monsieur le Président? La Maison-Blanche. Cela va être Washington qui va dire au Québec: Les petits garçons là-bas, M. Bourassa et les autres là, non, vos droits de coupe sont trop bas. Cela n'a pas de bon sens. Vous nous faites mal. Augmentez-les encore. Là, ils vont retourner, ils vont les augmenter encore un petit peu et là, ils vont dire: Messieurs de Washington, est-ce que nos travaux sylvicoles, 9c., 10c. pour planter un petit arbre, est-ce que vous acceptez cela?

S'ils disent non, ils sont obligés de recommencer. Et, finalement, même à 14c. du petit arbre, il va encore rester 3 p. 100 de la taxe de Brian Mulroney!

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député d'Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers).

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que j'interviens sur la motion du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Cela me fait bien rire quand on entend ces libéraux qui sont responsables de tous les maux dans le pays. Vous savez, l'est de Montréal, on peut vous en parler longtemps. Je suis né là. On était 15 enfants dans l'est de Montréal dans ma circonscription d'Hochelaga—Maisonneuve. Je peux vous en parler longtemps, monsieur le Président. Il y a 20 ans que cela se détériore dans l'est de Montréal. On a fermé toutes les usines dans l'est de Montréal, mais sous le régime libéral fédéral. Et, bien sûr, l'un des grands responsables est celui qui représentait la région de l'est de Montréal, le député de Montréal—Sainte-Marie, qui a déposé cette motion. Il était là avec ses gens du parti libéral d'antan. Il était là et l'un des grands responsables de tout l'état lamentable de ce qui est arrivé dans l'est de Montréal. Aujourd'hui, il dépose une motion pour blâmer le gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, on peut vous le prouver, et j'espère que tous les Canadiens vont bien comprendre ce que je veux dire . . . en quatre ans, le député de Montréal—Sainte-Marie s'est levé trois fois à la Chambre. Trois fois en quatre ans!

M. Valcourt: De quelle année à quelle année?

M. Desrosiers: Et là, monsieur le Président, croyez-le ou non, il est intervenu sur l'habitation. Il n'est jamais intervenu sur la fermeture des trois raffineries de l'est de Montréal où il s'est perdu des centaines de milliers d'emplois. Jamais le député de Montréal—Sainte-Marie ne s'est levé en Chambre pour dire à ses collègues, députés et ministres: Messieurs, on a un problème dans l'est de Montréal. On est en train de perdre nos emplois. Nos pères de famille sont mal pris. On a eu toutes sortes de problèmes. Les usines déménagent. Elles s'en vont en Ontario, les usines de l'est de Montréal. Jamais le député de Montréal—Sainte-Marie ne s'est levé. Jamais il n'a eu le courage de dire à son premier ministre d'antan, l'honorable M. Trudeau: Monsieur le premier ministre, vous êtes en train de détruire tout l'est de Montréal. Qu'est-ce que vous allez faire pour nos pauvres pères de famille, des pères de 10, 12 et 15 enfants?

Monsieur le Président, l'est de Montréal, vous le savez, ce sont des gens à faible revenu en général, ce sont des gens qui avaient besoin de soutien, d'aide gouvernementale. Jamais le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) ne s'est levé. Non! Il était là comme un petit agneau docile, il était pendu après la «queue du coat» du premier ministre. D'ailleurs, il s'est toujours fait élire parce qu'il était accroché à la «queue de son coat».

Monsieur le Président, vous savez que cela me fait bien rire, ça me fait rire aujourd'hui lorsqu'on voit ces gens-là qui sont responsables de toute la situation. Dans le rapport du CREEM, vous avez vu vous-même le rapport du CREEM, monsieur le Président, M. Pichette et tous les syndicats, la partie patronale, tous les gens impliqués ont bien dit dans le rapport: Il y a 20 ans que les choses se détériorent dans l'est de Montréal!

• (1410)

C'est bien indiqué dans le rapport, et vous l'avez vu, monsieur le Président!

Alors, nous autres, nous sommes arrivés parce que le peuple canadien a dit: Enfin, on est tanné. Et dans ma région ça a été la même chose, monsieur le Président. Mes concitoyens de l'est de Montréal ont compris qu'à un certain moment il y avait assez de députés et de ministres fantômes qui n'étaient jamais dans leurs circonscriptions. Ils n'ont jamais écouté . . .

M. le vice-président: A l'ordre! Sur un rappel au Règlement, l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, je connais le peu de franchise du premier ministre (M. Mulroney), mais le député d'Hochelaga—Maisonneuve . . . J'aimerais savoir à quel page du rapport Pichette il se réfère lorsqu'il dit que c'est «20 ans», parce qu'à la Chambre vous n'y êtes jamais, mais il faut quand même dire la vérité ici . . .

M. le vice-président: A l'ordre! C'est plutôt une question de débat qu'un rappel au Règlement. Je donne la parole à l'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers).

M. Desrosiers: Monsieur le Président, vous savez, lorsqu'on les dérange ces gens-là, cela ne fait pas leur affaire et ils essaient d'intervenir dans nos débats, comme cela, pour essayer de faire perdre le temps aux gens. Nous savons comme ça coûte cher, la Chambre des communes. Il y en a qui traînent des petits bancs ici à la journée longue. Cela coûte une fortune, la Chambre des communes, et faire perdre ce temps précieux, mais nous n'avons pas besoin de cela, nous avons perdu du temps!

Monsieur le Président, heureusement que dans l'est de Montréal comme ailleurs dans le pays on a compris qu'il fallait qu'il y ait un changement radical. Et on a voté pour un changement et on voulait avoir du changement, et c'est ce qui se passe et je comprends que cela puisse faire mal aux libéraux. Cela leur fait un mal considérable.

Mais les choses changent dans le pays. Les choses n'ont jamais si bien été dans le Canada depuis que le parti conservateur est au pouvoir. Et moi, dans ma circonscription de Hochelaga—Maisonneuve, monsieur le Président, je suis très heureux parce que mon premier ministre (M. Mulroney) a déjà habité ma circonscription. Il était un des résidants de ma circonscription.

Alors, monsieur le Président, mon premier ministre, qui est le plus grand premier ministre de tous les temps . . .

Et l'histoire dira que Brian Mulroney, le premier ministre du Canada, sera proclamé comme l'un des plus grands premiers ministres du Canada.

Et moi, dans ma situation, mon premier ministre étant un ancien résidant de ma circonscription, il est au courant de tout de ce qui se passe dans l'est de Montréal, et je vous assure qu'on a tout mis les efforts.

Et dans cette période pascale, monsieur le Président, vous me permettrez de vous dire qu'autant que Notre Seigneur a chassé les voleurs du temple, le premier ministre et l'honorable ministre de l'Expansion industrielle et régionale sont en train de chasser beaucoup de mal à travers le pays. On est en train de remettre un peu de bleu, un peu d'azur dans l'histoire du Canada. Nous avons toujours été dans l'ombre.

Vous savez, les libéraux, c'est comme une religion, c'est comme une secte. Personne d'autre qu'un libéral doit gouverner le Canada, c'est dans leur mentalité, c'est presque une religion. Mais je peux vous dire qu'il y a de bons libéraux et de mauvais «rouges». Parce qu'il y a des bons libéraux! Mais un «rouge», monsieur le Président, c'est une autre race. C'est une autre sorte de monde. Ils sont un peu bizarres, menteurs, et ils ont tous les vices. Et vous en avez encore une preuve aujourd'hui lorsqu'on sait pertinemment tout ce que nous avons fait pour l'est de Montréal depuis 1984. Cela n'a aucun sens.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je vais vous en donner quelques exemples. D'abord, nous avons eu la compagnie Daoust, les patins, sur la rue Hochelaga, dans ma circonscription, il y restait à peine une quarantaine d'employés. De mémoire, elle a fait faillite. Alors là, on a tout de suite organisé une compagnie qui faisait le transfert de la plus haute technologie dans la circonscription d'Hochelaga—Maisonneuve, dans l'est de Montréal, monsieur le Président: les entreprises Fournel. Elles ont créé des centaines d'emplois, elles commencent à peine. Elles ont investi des centaines de millions de dollars, monsieur le Président et le gouvernement canadien, bien sûr, a aidé aussi au niveau de certaines subventions, pour une part.

La Vickers, monsieur le Président, quand on en parle, j'entends ces chers libéraux en parler, et tous les journalistes . . . parce qu'il y a de mauvais journalistes, comme il y en a des bons, d'ailleurs, vous en connaissez vous aussi, il y en a qui sont bons, il y en a qui sont moins bons, il y en a qui disent la vérité et il y en a qui ne disent rien. Parce qu'il y en a qui ne parlent jamais du parti conservateur. On ne peut pas dire qu'on fait des bonnes choses, c'est gênant! Ils ont des petites tendances «rouges», monsieur le Président. Quand j'entendais le député de Laval-des-Rapides, tantôt, pour qui j'ai un grand respect, il est dans la mauvaise «clique», parce que c'est un bon gars, c'est un gars qui a quand même un certain talent. Il a de l'allure un peu.

Monsieur le Président, il disait tantôt qu'à l'émission *Le Point*, on avait dit ceci et on avait dit cela. Mais *Le Point*, monsieur le Président, la société Radio-Canada, à ma connaissance, c'est encore administré par une «gang de rouges». Je n'ai pas eu connaissance qu'on ait mis des «bleus» là encore. Ils avaient des mandats pour un long terme et on les supporte encore. Alors, on peut s'attendre à ce qu'on n'entende pas toujours des bonnes nouvelles sur le parti conservateur. Vous savez, on a peur de dire la vérité.

Dans l'est de Montréal, monsieur le Président, on a remis sur pied l'entreprise Bombardier. Dès le mois d'avril, les 2 000 employés seront entrés à l'industrie pour plusieurs années. C'était une compagnie que le parti libéral avait complètement abandonnée. Il restait à peine quelques centaines d'employés. Là, les 2 000 employés vont entrer à la Bombardier et c'est dans l'est de Montréal. J'espère que le député de Montréal—Sainte-Marie sait au moins que la Bombardier, c'est dans l'est de Montréal et que le gouvernement canadien vient d'investir 100 millions de dollars pour y faire travailler 2 000 employés. J'espère qu'il sait au moins que c'est là, dans l'est de Montréal.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret) vient d'annoncer 275 millions de dollars pour l'est de Montréal. Les libéraux n'ont jamais fait cela. Quand ont-ils fait quelque chose pour l'est de Montréal? Jamais! C'est 275 millions de dollars. Mais là, on trouve le tour de faire accroire encore qu'il n'y a pas beaucoup d'argent neuf dans ces 275 millions. Ils sont tellement menteurs, monsieur le Président, qu'ils disent n'importe quoi. Les 275 millions, monsieur le Président, c'est de l'argent dans des projets dans les volets réguliers. C'est vrai. Mais c'était aussi «affectable» dans toute la région et là, le ministre a donné un ordre, il a dit: Non, vous allez prendre cet argent-là et vous allez le mettre pour l'est de Montréal. C'est ce qu'il a fait. Alors, c'est de l'argent neuf, monsieur le Président. Quand je les entends dire: Ah bien non, c'était de l'argent qui était déjà là. Mais il n'était pas pour l'est de Montréal, il était pour toute la région du Québec. Ils ne le disent pas. Ils sont gênés de le dire.

On apprend que le ministre vient d'annoncer 5 millions de dollars, de l'argent tout à fait nouveau. Monsieur le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), j'espère que vous êtes au courant de cela. Il y a 35 millions d'argent nouveau pour l'est de Montréal.

Monsieur le Président, quand on parle de la Vickers, moi, je voudrais vous expliquer quelque chose que les Canadiens ne comprennent peut-être pas parce qu'ils ne le savent pas. Vous entendez cela dans toutes les nouvelles à la télévision, à la radio, partout que la Vickers va fermer, que la Vickers est fermée, qu'on ferme la Vickers. Mais ce sont toutes des mauditesmenteries, monsieur le Président. La Vickers fonctionne à 85 p. 100, toute la partie industrielle. Mais les journalistes ne le diront pas, ils sont gênés. Les libéraux encore bien moins. Il y a une petite partie de la Vickers, qui s'appelle la section

Marine, Marine Industries, qui est devenue propriétaire des trois chantiers Davie-Lauzon à Québec, Marine Industries à Sorel et Vickers à Montréal, qui a décidé que la construction des bateaux se faisait à Québec puis enfin, ce n'est pas encore terminé, mais elle va répartir les travaux. Mais à la Vickers à Montréal, monsieur le Président, cela fonctionne au maximum. On fait tous les sous-marins pour les États-Unis, monsieur le Président. On fait cela dans Hochelaga—Maisonneuve, à la Vickers. Le ministère de la Défense nationale vient d'annoncer un contrat, des millions pour la création de véhicules blindés. Ce n'est toujours pas dans l'ouest de Montréal cela, c'est dans l'est de Montréal, à la Vickers, monsieur le Président. On va faire des véhicules blindés pour le ministère de la Défense nationale. Des millions qu'on vient de donner encore!

Monsieur le Président, il s'est créé à Montréal de 1984 à 1987, sous le règne conservateur, 104 000 emplois, nouveaux, permanents. A l'époque des rouges, de 1980 à 1984, on a perdu 4 000 emplois dans l'est de Montréal seulement. De 1984 à 1987 . . .

Une voix: Oui, c'est vrai.

M. Desrosiers: Monsieur le Président, il s'est créé . . . Écoutez bien cela, monsieur le Président, c'est important que vous le sachiez. Si quelqu'un vous pose la question, vous pourrez répondre. De 1984 à 1987, il s'est créé plus d'emplois à Montréal qu'en Suède, qu'en Autriche, qu'en Belgique, qu'au Portugal, qu'en Irlande, qu'en Finlande. Est-ce que c'est assez fort!

Une voix: Juste dans Montréal!

M. Desrosiers: A Montréal seulement.

Alors, monsieur le Président, vous savez quand on entend encore le député de Montréal—Sainte-Marie qui se fait le grand défenseur de toutes les causes . . . Je ne sais pas si vous avez remarqué, depuis qu'il est dans l'Opposition, il s'est découvert un petit talent, il intervient sur n'importe quoi. N'importe quoi, il est dans toutes les sauces. La veuve, l'orphelin. Il est dans tout, il prend toutes les causes, il les défend toutes, mais il ne fait rien. Il ne fait rien parce qu'il ne peut rien faire, il est dans l'Opposition.

Monsieur le Président, quand vous êtes dans l'Opposition, vous n'êtes pas au pouvoir. Je le vois, à un certain moment, il avait formé une espèce de Comité de survie dans l'est de Montréal. L'idée était très bonne, mais je trouvais cela audacieux, un homme qui est responsable de toute une situation lamentable dans l'est de Montréal et qui trouve le temps et le moyen—cela prend un gars qui a de l'audace en maudit—pour créer un Comité de survie pour sauver l'est de Montréal après avoir tout fait, monsieur le Président, pour que cela aille mal dans l'est de Montréal. Cela est épouvantable! C'est incroyable, vous savez!

Heureusement, monsieur le Président, qu'on a un gouvernement qui est à l'écoute des Canadiens, et ce n'est pas seulement pour la région de Montréal. Moi, je parle de la région de Montréal parce que ma circonscription est dans l'est de Montréal: Hochelaga—Maisonneuve. J'en parle un peu plus parce que cela me touche de plus près. Et je suis là sur le terrain avec mes concitoyens, puis croyez-moi qu'ils savent ce que le gouvernement conservateur a fait pour eux. Ils étaient dans la misère ces gens-là. Ils ont été complètement abandonnés pendant 20 ans, durant le règne libéral. Ils ont été complètement abandonnés. Moi, j'ai des gens dans ma circonscription, monsieur le Président, qui me disent: Je ne pouvais pas voir mon député. Cela m'a pris six ans pour le rencontrer, puis je l'ai rencontré dans un corridor à un certain moment. Il n'était jamais disponible. Il était trop occupé. Il avait trop d'affaires dont il devait s'occuper, à part s'occuper de sa circonscription puis de l'est de Montréal.

Monsieur le Président, j'aimerais vous montrer un petit tableau pour vous faire voir et faire voir à nos concitoyens canadiens . . . vous savez il n'y a rien comme une image. Un portrait vaut 1 000 mots. Au niveau de la création d'emplois, monsieur le Président, du temps des libéraux, de 1980 à 1984 . . . J'espère que la caméra va prendre un *close-up* là. Je ne vous dérangerai pas trop là peut-être, messieurs les caméramen, peut-être que vous êtes capables de faire un petit *close-up* pour que les Canadiens puissent voir le petit tableau. Ici là, le règne libéral, de 1980 à 1984, la création d'emploi, monsieur le Président. Regardez là, zéro ici, une petite barre noire, cela dépasse un peu la ligne normale. Et de 1984 à 1987, regardez le beau grand carré. Il est de valeur qu'il ne soit pas bleu, ils l'ont mis noir, je ne sais pas pourquoi. Peut-être que cela paraissait mieux à la télévision.

Mais, monsieur le Président, c'est pour montrer aux Canadiens la réalité: la réalité, c'est cela. Ça c'est le gouvernement conservateur et ça c'est le gouvernement rouge libéral.

Alors, monsieur le Président, aujourd'hui, les Canadiens doivent savoir la vérité, et je remercie le député de Montréal—Saint-Marie (M. Malépart) de nous présenter des motions comme celle-ci. Ça nous fait plaisir parce que ça nous donne l'opportunité de renseigner les Canadiens, de leur dire la vérité, de leur faire voir ce que nos ministres extraordinaires . . . on a un gouvernement comme on n'a jamais eu au Canada, et ça n'a jamais été aussi bien, l'économie. Moi, je me promène dans ma circonscription, monsieur le Président, et tout le monde me dit: Monsieur Desrosiers, c'est bénéfique, depuis que les conservateurs sont là, maudit que ça va bien! Ça va bien, ça n'a jamais aussi bien été. Alors, monsieur le Président, je sais que vous me faites signe, vous ne voulez pas que je parle trop longtemps. Je vais laisser la chance à certains personnages de continuer. Mais, monsieur le Président, je veux simplement vous dire que je suis fier d'être un conservateur, je suis fier d'avoir comme premier ministre l'honorable Brian Mulroney et d'avoir cet éventail de ministres compétents, généreux pour les Canadiens, des gens extraordinaires. Je suis fier de faire partie de ce Parlement, et je vous assure que je serai de retour aux prochaines élections, croyez-moi!

M. le vice-président: Nous allons débuter la période des questions avec l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Malépart: Je vous remercie, monsieur le Président. Vous venez de voir la démonstration vivante, pourquoi tout Montréal est déçu. Vous venez de voir la démonstration vivante, pourquoi après trois ans et demi de pouvoir, l'Opposition officielle est obligée de présenter une motion pour forcer le gouvernement à parler des intérêts de Montréal. Vous venez de voir la démonstration vivante de l'article de Michel Vastel: Les valets de chenille. Et vous venez de voir et vous venez de comprendre pour quelles raisons le gouvernement n'a pas nommé des gens

de ce calibre-là, ni ministres ni secrétaires parlementaires. Vous venez de voir pleinement pour quelles raisons Montréal n'est pas défendu. Vous venez de voir l'exemple vivant, pourquoi le maire Doré est furieux concernant l'attitude du gouvernement fédéral, pour quelles raisons Laurent Picard, ce n'est pas un libéral, Laurent Picard qui a été payé, mandaté par ce gouvernement, pour étudier les dossiers de Montréal, qui dit: Le gouvernement conservateur a fait un *x* non seulement sur l'est, mais sur tout Montréal. Vous venez de voir la preuve vivante de l'incompétence et de l'inaction, et ne connaissant pas sa circonscription, lorsqu'il parle de la Vickers, il sait très bien que Jean-Guy Beaubien, président du Syndicat de la Vickers, l'appelle le pee-wee du Parc Lafontaine, et qui ne s'est même pas . . . monsieur le Président, ce sont les gens de la base . . . qui ne s'est jamais montré, qui se tient toujours à Laval. Pourquoi M. MacDonald, un homme compétent, ministre à Québec, a-t-il dit: «Tanné d'être pris pour un cave, tanné des propos folichons du gouvernement conservateur.»?

Quand le député d'Hochelage (M. Desrosiers), je pourrais dire quand l'ex-député d'Hochelaga immédiatement parce que je peux vous prédire qu'il ne sera pas ici, qu'il achève, et il n'est pas souvent ici, quand le député dit que dans le rapport Pichette, quand il dit que son gouvernement a donné 35 millions 210 000 dollars, si le député a suivi vraiment ses électeurs, parce que la crise dans l'est, c'est surtout dans Hochelaga, si le député connaît vraiment les besoins de ses électeurs, est-ce qu'il nous dira pourquoi il ne s'est pas battu? Je ne lui demande pas de faire cela à la Chambre. Lorsque tu es au pouvoir, si tu es assez solide, tu te bats à l'intérieur de ton caucus et tu obtiens. Tu n'as pas besoin de faire cela à la Chambre des communes, et c'est pour cela que vous avez seulement trois démonstrations que j'ai faites à la Chambre. Au pouvoir, c'est à l'intérieur. Mais pourquoi l'intérieur? Le député ne s'est pas battu pour s'assurer que le programme de préretraite, que les gens de la Vickers de l'est de Montréal l'aient. Et si le député connaît ses électeurs, a suivi le dossier du Comité de survie, les gens de Bombardier, tout le monde était unanime pour demander que le gouvernernement mette le programme de préretraite à la disposition des travailleurs, et ces fonds-là, c'était surtout pour les gens d'Hochelaga—Maisonneuve. Et lorsqu'on a eu la lutte, aussi, j'aimerais savoir où il était lorsque les gens de la Bombardier voulaient voir les locomotives que l'ancien député Serge Joyal obtenait sans être obligé d'organiser des manifestations sur la Colline parlementaire. Était-il un peu trop à Laval, où il habite, plutôt que de s'occuper d'Hochelaga—Maisonneuve?

M. Desrosiers: Monsieur le Président, vous voyez encore de quelle façon ces libéraux sont méchants. D'abord je n'habite pas Laval, j'habite dans l'est de Montréal. Deuxièmement, quand le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) m'a posé la question, savoir si je me suis battu pour les gars de la Bombardier, je n'ai fait que cela! Je n'ai fait que cela et je peux lui dire que c'est grâce à mon intervention et à l'intervention de tous les députés conservateurs de l'est de Montréal . . . nous sommes quatre. Et c'est pour cela que notre premier ministre, que notre ministre et tous les ministres ont répondu. On n'a pas remis la Bombardier sur pied pour le *fun*.

Alors, le député de Montréal—Sainte-Marie me permettra de lui dire, tout d'abord, que je le trouve très arrogant lorsqu'il dit que je n'avais pas été nommé ministre ni secrétaire parlementaire, et je dois expliquer pourquoi. Monsieur le Président, pour la première fois dans l'histoire, le gouvernement conservateur est représenté par toutes les classes de la société. C'est une première dans l'histoire du Canada. Au sein du gouvernement canadien, toutes les disciplines sont représentées, même celle des artistes. Cela ne s'est jamais vu auparavant. Il y a présentement, à la Chambre des communes, deux membres de l'Union des artistes: madame la vice-présidente de la Chambre et moi. On a des comptables, des avocats, des architectes, des vétérinaires . . . On a, monsieur le Président, pour la première fois dans l'histoire, une véritable représentation au sein du gouvernement conservateur. Je n'ai rien contre les avocats, mais je peux vous dire que jadis c'était presque seulement que des avocats. Il y a quelques années, il n'y avait que des avocats et ceux-ci ne comprenaient peut-être pas toujours ce qu'était le pauvre monde, dans nos circonscriptions. Heureusement qu'aujourd'hui le gouvernement conservateur est représenté par un tas de gens qui sont de toutes les disciplines, et cela ne peut que refléter le mieux être pour représenter nos concitoyens canadiens.

Vous savez, les petites attaques du député de Montréal—Sainte-Marie, monsieur le Président . . . Les vérités sont là. Je comprends que cela peut leur faire mal. Mais ce n'est toujours pas nous qui avons détruit l'est de Montréal, ce sont eux, le parti libéral, qui ont fait que l'est de Montréal a eu des problèmes épouvantables. C'est comme un puzzle. Et le gouvernement conservateur est en train de ramasser les morceaux, morceau par morceau, pour mettre le puzzle en place. Mais le puzzle, ce sont eux qui l'ont détruit, et c'est cela que je veux dire au député de Montréal—Sainte-Marie, et il devrait avoir honte de déposer des motions, de dire que le gouvernement conservateur n'a rien fait pour la région de Montréal. Monsieur le Président, c'est une honte monumentale. J'espère qu'il va aller à confesse, c'est le temps, c'est Pâques bientôt.

Mme Finestone: Monsieur le Président, notre collègue vient de parler du fait que l'Union des artistes est représentée à la Chambre, et je crois qu'il en est membre. Dans ce cas là, j'aimerais bien savoir quelles étaient les démarches qu'a entreprises ce député sur les questions qui touchent de très près les artistes, dans son propre caucus? Là, dans son propre caucus, on a fait une revendication pour que les artistes soient reconnus en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. On a parlé de ne pas couper . . .

• (1420)

[*Traduction*]

. . . déduction pour amortissement qui contribuerait au financement des films. Je voudrais savoir ce qu'il a fait en ce qui concerne le projet de loi sur la distribution des films, en tant que député et artiste du Québec, et plus particulièrement de Montréal, où se trouve la principale industrie cinématographique, où le si merveilleux *Déclin de l'empire américain* a vu le jour, ainsi que *Un zoo la nuit* et tous les autres films qui sont réalisés grâce à des stimulants et du capital de risque. Qu'a-t-il dit au ministre des Finances (M. Wilson) en faveur de l'industrie cinématographique québécoise et canadienne?

[*Français*]

M. le vice-président: Avant de donner la parole à l'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers), je dois dire que je ne me rappelle pas que l'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve ait fait part de cette question dans son discours. Cependant, je vais lui donner 30 secondes, s'il veut . . .

M. Desrosiers: Monsieur le Président, je voulais simplement dire que j'ai fait mon devoir de député, j'ai siégé avec madame la députée au Comité des communications et de la culture. Je pense que nous avons fait un travail intéressant au niveau des droits d'auteurs, au niveau d'un tas de choses. Mais ce n'est pas le sujet du débat à l'étude aujourd'hui, et je pense que le débat porte sur la motion du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Alors, je m'en tiendrai à cela.

Mais j'aurai le plaisir de vous répondre, madame, il est certain, sur ces faits, dans une autre circonstance. Aujourd'hui, je crois que nous devons nous pencher sur la motion de l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie, monsieur le Président . . . alors je m'en tiendrai à cela.

M. le vice-président: Nous poursuivrons maintenant le débat avec l'honorable député de Hamilton-Mountain (M^me^ Dewar).

[*Traduction*]

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je commence à me demander si c'est parce que c'est vendredi ou s'il y a vraiment ici cet après-midi une atmosphère de dramatisation. Certes, le débat n'a pas entièrement porté sur les points de la motion. Je crois qu'il nous arrive tous de souhaiter qu'on fasse l'éloge de nos amis ou de nos connaissances, mais nous aimerions vraiment nous pencher cet après-midi sur une question économique.

Je crois que certaines de nos préoccupations sont notamment de nature économique. Je trouve intéressant que l'opposition présente maintenant cette motion, car il est symbolique que nous célébrions l'anniversaire de ce que l'on a appelé le Sommet irlandais de Québec. A la consternation de bien des Canadiens d'origine irlandaise, la Saint-Patrice fait plus que célébrer l'Irlande et son saint patron, elle commémore maintenant la toute première étape de la négociation d'un accord qui va vraiment nuire à notre pays à l'avenir. Cela nous préoccupe tous.

Les politiques économiques du gouvernement et l'effritement du complexe industriel qu'elles ont entraîné nous préoccupent aussi. De nombreuses études nous rappellent la nécessité d'offrir des programmes de réadaptation. Si le gouvernement a vraiment l'intention de mettre en oeuvre cet horrible accord de libre-échange, ces programmes ne seront pas de trop. Le gouvernement a promis, il y a deux ans, des programmes d'adaptation pour les travailleurs âgés, mais il n'a encore rien fait. Chaque fois que nous posons une question à ce sujet à la Chambre, on nous répond que ça s'en vient. Il y a deux ans que ca s'en vient. Cela m'inquiète parce que je représente une collectivité qui a connu beaucoup de fermetures d'entreprises.

Lapp Insulators a été achetée par une société américaine. Les employés ont supplié le gouvernement d'examiner leur plan financier parce qu'ils étaient certains de pouvoir continuer à fonctionner, et ils ont prédit que si une société étrangère achetait l'entreprise, elle fermerait ses portes dans les deux ans. C'est exactement ce qui est arrivé. Le gouvernement a fait acheter la société par ses amis américains qui l'ont fermée deux ans plus tard. Les Américains ont éliminé leur concurrent et ils occupent maintenant la part du marché que celui-ci détenait aux États-Unis. C'est très grave. Le gouvernement prétend avoir confiance dans les travailleurs canadiens. Il ne l'a certainement pas prouvé en ne leur permettant pas de faire une offre raisonnable et de la faire reconnaître comme telle. C'est exactement ce qui est arrivé à Hamilton.

Je me suis informée aussi de ce qui s'est passé à l'usine Firestone. Nous avions exactement ce que le député a dit, les travailleurs les plus efficaces et un coût de la main-d'oeuvre moins élevé qu'aux États-Unis, mais on a préféré fermer cette usine pour permettre à une usine américaine de produire à pleine capacité. C'est le genre de choses qui font vraiment . . .

[*Français*]

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement, l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de sympathie pour la députée qui est nouvelle à la Chambre, mais jusqu'à maintenant, elle a débuté son discours en disant que ce qui avait été dit n'était pas pertinent. Mais depuis qu'elle a débuté, elle parle de Hamilton. Je crois que nous parlons de l'est de Montréal.

M. le vice-président: Question de privilège, l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, la députée a voulu reprendre l'autre députée, mais on ne parle pas de l'est de Montréal. La motion, c'est pour tout Montréal. Si elle suivait le débat, elle serait plus renseignée.

• (1430)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Nous reprenons le débat avec la députée de Hamilton Mountain (M^me^ Dewar).

[*Français*]

Mme Dewar: Monsieur le Président, oui, je parle de Hamilton, mais je parle de Hamilton parce que la situation à Hamilton n'est pas très différente de la situation dans l'est de Montréal. C'est très important de savoir cela.

[*Traduction*]

Je m'inquiète devant la pauvreté des idées et des projets du gouvernement en ce qui concerne nos villes, et devant son incapacité de mettre en oeuvre une stratégie économique qui assure leur prospérité. Il convient de nous pencher sur les motifs de certaines de ces décisions. Bon nombre d'entre eux sont imputables à la politique du gouvernement.

Le gouvernement ne s'intéresse qu'aux marchés et au résultat final. Il traite les travailleurs, les gens et les localités comme des pions qu'on peut déplacer d'un côté et de l'autre. Or ce n'est pas le genre de vision que nous avons pour le pays et pour nos villes.

Si je parle de Hamilton aujourd'hui, c'est pour déplorer le sort qui a été réservé aux travailleurs de cette localité. Je discute de la situation de l'est de Montréal et de la région de Montréal quand je rends visite à des parents et à des amis.

C'est ma ville d'origine. Je suis au courant des grandes transformations survenues à Montréal et des choses affreuses qu'on y a vues par suite de la déconfiture de ce secteur industriel de l'économie. Cela vaut pour Vancouver, Halifax, Montréal, Québec, Toronto et Hamilton. C'est tout un secteur industriel de l'économie qu'on est en train de complètement saper. Nous sommes sur le point de mettre en oeuvre un accord de libre-échange qui garantit de plus grands dégâts. Tout cela inquiète énormément les Canadiens.

Il faut tenir compte de tout cela en fonction de ce qui s'est produit dans le Québec. Le député qui m'a précédée a su m'intéresser quand il a parlé du secteur des pâtes et papier. Je suis suffisamment âgée pour me souvenir de l'époque où le dollar avait encore sa pleine valeur et que le secteur des pâtes et papier éprouvait de très graves difficultés. Je me souviens de l'époque où les marchés américains étaient devenus très instables. Nous savons que le secteur des pâtes et papier poursuit à l'heure actuelle des recherches grâce auxquelles les régions du Sud pourront fabriquer une bonne partie de leur papier, si la demande existe et que notre dollar remonte. Le gouvernement actuel refuse de réduire les taux d'intérêt. Nous savons qu'un autre marché canadien est en danger.

Quand nous parlons de l'accord commercial qui est censé être tellement bon pour l'est de Montréal et pour les secteurs manufacturiers de notre pays, il faut en réalité parler de ses conséquences. Elles semblent inexistantes quand les ministériels abordent le sujet. Ils essaient de le défendre en disant que nous aurons accès au marché américain. Mais le commerce se fait dans les deux sens. Nous avons très peu accès à ce marché, et les frais de transport sont très lourds. Les Américains veulent être traités selon les normes nationales dans nos institutions financières. Ce n'est pas réciproque. Cela mettra en péril tout le secteur industriel de notre économie.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette motion aujourd'hui est très difficile. Ce n'est pas une motion très difficile, mais c'est une condition très difficile. L'économie de l'est de Montréal n'a pas de misère en ce moment, c'est depuis les dernières 10 années.

M. Fontaine: 20 ans!

Mme Dewar: Bien, durant les derniers 10 ans, c'est la plus grande crise. Et dans ce temps, je trouve que c'est le gouvernement libéral et aussi le gouvernement conservateur . . . ce sont les gouvernements qui avaient la responsabilité de la situation actuelle.

En effet, le régime Trudeau a fortement contribué à la disparition de l'industrie pétrochimique avec sa politique énergétique. Durant ce temps, les députés libéraux étaient muets, dont, entre autres, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart).

En 1984, les conservateurs prennent le pouvoir et c'est le désastre, dont le démembrement de la raffinerie de pétrole de la Gulf est le point de départ. Il y a maintenant, dans l'est de Montréal, 22 000 chômeurs, 9 400 bénéficiaires de l'aide sociale, 7 500 congédiements en cinq ans. Il y a eu la création de nombreux comités. Le premier ministre nomma un ministre responsable de Montréal. La province et la ville de Montréal, les patrons et les syndicats travaillent ensemble pour trouver des solutions au problème de l'emploi. La ville de Montréal livra la marchandise en débloquant 90 millions de dollars, la province de Québec, 106 millions de dollars, mais le gouvernement fédéral a déçu en débloquant seulement 35 millions de nouveaux fonds. Mais le gouvernement est généreux avec les hésitations. Prenons un exemple: Dans le discours du Trône, le gouvernement promet une Agence spatiale. Le 23 février, le ministre responsable dit que l'Agence serait constituée en 1988. Le 10 mars, M. de Cotret déclare qu'il n'y aura pas d'agence. Le 16 mars, le premier ministre, à Baie-Comeau, annonce qu'il y aura une agence.

J'ai pris cet exemple pour illustrer le manque de courage du gouvernement et son incapacité à prendre des décisions. C'est la même chose dans presque tous les dossiers: centres bancaires, chemins de fer, *et cetera*.

Les 31 400 personnes sans emplois dans l'est de Montréal attendent des actions du gouvernement et non une valse d'hésitation. Les Montréalais veulent revoir la prospérité de leur région, non se faire endormir par des promesses d'élections. Cette indécision gouvernementale nuit au secteur privé d'investissement. Le gouvernement doit faire des choix, les annoncer et les réaliser. Le premier ministre disait que le développement de Montréal est prioritaire. Nous lui demandons aujourd'hui, au nom des 31 400 sans emplois, de le prouver en prenant les décisions qui s'imposent.

Il n'est pas difficile de comprendre l'heure de dépression pour les chômeurs.

[*Traduction*]

C'est le genre de chose qui détruit l'esprit d'une collectivité. C'est une façon de dire aux gens: «Vous ne comptez pas vraiment. Je vais parler à mes amis. Je vais conclure des marchés avec le milieu des affaires, mais je ne vais pas me soucier de ce qui se passe. Je vais prononcer des discours afin qu'ils m'élisent, mais je ne me sens pas vraiment engagé envers ces personnes que je ne considère pas comme importantes.»

Ce genre de chose se produit à travers le pays. On dépense des millions de dollars pour convaincre les gens que nous avons conclu un bon accord commercial avec les États-Unis. Lorsque nous avons organisé des tables rondes et que nous avons demandé à des députés du gouvernement d'y participer, ils ont refusé de se présenter. Durant la semaine internationale des femmes, nous avions organisé une table ronde, mais n'avons pas réussi à obtenir la participation d'un seul député conservateur. Lorsque je dis «nous», j'englobe tous les Canadiens. Je ne parle pas aujourd'hui à titre de politicienne, mais en tant que membre de la collectivité canadienne.

Le gouvernement laisse l'une des plus grandes villes du pays aller à la dérive parce qu'il n'a pas de stratégie économique. Lorsque nous prenons en considération le genre de programmes mis en oeuvre ainsi que les recommandations du rapport d'un certain comité, nous constatons que ces recommandations sont solides et valables. On les a formulées après avoir écouté les propos d'un échantillon représentatif de la collectivité de l'est de Montréal. Lorsque nous examinons ces recommandations, nous notons qu'elles constituent une stratégie valable le développement économique. On tient compte des compétences qui se trouve sur place et on s'interroge sur les modalités de développement. On prend note des ressources disponibles et qu'on peut exploiter. Mais le gouvernement doit donner un coup de pouce et prendre des engagements.

• (1440)

On voit l'effort consenti par la ville de Montréal. On se rend compte que le maire de Montréal en a fait une priorité. Il est conscient du taux élevé de chômage et de l'importance de faire travailler ces gens-là. Il a demandé des programmes de réadaptation pour les travailleurs âgés, le gouvernement lui en a promis, mais il n'a pas tenu parole. Quand on compare l'aide offerte par le gouvernement du Québec aux 35 misérables millions que le gouvernement fédéral est prêt à verser à une région en crise, c'est une honte. Certains disent qu'ils veulent assurer l'avenir de notre pays, mais mieux vaut ne pas les croire sur parole et examiner les conséquences de leurs politiques.

Quand on entend M. Parizeau et d'autres vanter les avantages de l'accord de libre-échange pour le Québec, ceux d'entre nous qui tiennent à garder notre pays intact doivent reconnaître que cet accord nous fait courir un grand danger en liant l'économie du Québec à celle des États-Unis et en la détachant de celle de l'ouest du Canada. Il faut considérer les effets à long terme.

Je ne suis pas sûr que le gouvernement actuel soit capable de voir loin. Il semble toujours gouverner à la petite semaine. Par exemple, aujourd'hui il dit qu'il y aura une agence spatiale. Demain, il dit le contraire. Le jour suivant, il y en aura peut-être une, mais on ne sait pas où. Si nous prenons ces questions au sérieux et si nous pensons à assurer l'avenir de notre pays en lui donnant une économie forte, nous devons voir ce qui se passe dans l'est de Montréal et reconnaître que la désindustrialisation qui s'y produit ne pourra que s'aggraver si nous ne nous donnons pas l'infrastructure nécessaire pour protéger notre économie. C'est très grave.

Nous avons beaucoup ri à la Chambre cet après-midi. Si nous étions l'une des 31 000 chômeurs, nous ne ririons pas tant et nous ne nous moquerions pas tant les uns des autres. C'est très grave. Dans cette partie de la ville, il y avait de bonnes industries, des usines de textile et des raffineries qui employaient beaucoup de monde et il faut maintenant réadapter une grande partie de cette main-d'oeuvre.

Si c'est ainsi que le gouvernement entend la réadaptation, je n'ai pas hâte de le voir à l'oeuvre quand il aura 500 000 chômeurs à réadapter. Il faut prendre cette question au sérieux. En l'occurrence, nous sommes saisis d'une excellente motion. La situation décrite est un microcosme de ce qui va se produire dans tout le pays à l'avenir. Si nous ne sommes pas disposés à mettre en oeuvre des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre, si nous ne sommes pas prêts à nous pencher sur la situation dans les localités et sur les compétences des gens de l'endroit, nous ne serons pas alors disposés à examiner n'importe quelle future stratégie économique.

On peut toujours réclamer telle ou telle chose pour sa circonscription, mais chose certaine, j'espère qu'un jour ou l'autre, nous aurons un gouvernement néo-démocrate qui comprend l'importance d'établir une stratégie économique et de planifier à l'avance. Il faut, en effet, tenir compte de l'endroit où les gens peuvent travailler, des emplois qu'il est possible de leur offrir, afin de leur rendre leur dignité et de leur permettre d'être égaux aux autres, ainsi que de la situation dont on a hérité à Montréal où l'Est éprouve de très graves difficultés, alors que pendant ce temps, le gouvernement affirme qu'il ne sait pas au juste quoi faire pour remédier à la situation et change d'idée tous les jours.

Selon moi, il faut envisager une stratégie économique et écouter les comités qui ont formulé des recommandations extrêmement sensées qui venaient de la base et qui permettraient aux gens de prendre en main leur avenir. Si le gouvernement est disposé à mettre en oeuvre certaines de ces recommandations, nous nous en porterons tous mieux, et la région de l'est de Montréal retrouvera sa vitalité d'antan.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) a la parole sur une question ou un commentaire.

M. Fontaine: Je vous remercie, monsieur le Président. Je remercie aussi le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) qui prévoit que mon intervention va être bonne. Cela veut dire que le député de Saint-Denis a probablement du goût. Je voulais commenter le discours de la députée de Hamilton Mountain (M^me^ Dewar) qui a d'ailleurs pris beaucoup de temps à atterrir à Montréal et dans l'est de Montréal.

La députée nous a dit que ça prendrait une stratégie, une stratégie sensible, une stratégie du futur. Vous remarquerez, monsieur le Président, que c'est continuellement le discours des gens de ce parti que de parler de rien, mais de parler de théorie, de stratégie, de futur et de sensible. Et pratiquement, où est-ce que vous étiez, les députés du parti socialiste, lorsque nous avons légiféré la Loi C-22 qui permet la mise en place de 1 300 emplois à Montréal?

Ça concerne Montréal, ça concerne l'est de Montréal. Ce sont des choses pratiques. C'est 700 millions de dollars d'immobilisation, c'est 1 300 emplois. Et vous n'avez pas défendu la position du gouvernement dans ce dossier-là. Et je vais vous demander aussi où vous êtes aujourd'hui lorsqu'on parle du dossier du libre-échange. Comment pouvez-vous prétendre . . . Je vous souhaite d'avoir des conseils de votre collègue, Madame. Comment pouvez-vous prétendre représenter le Québec alors qu'au Québec, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, le chef de l'opposition du gouvernement du Québec, le chef du Parti Québécois, les ténors, les ministres du gouvernement du Québec et les ténors du parti de l'Opposition et 57 députés conservateurs du Québec qui vivons au Québec et qui connaissons cette province, qui savons que les Québécois entrepreneurs vendent pour 20 milliards de dollars aux États-Unis ces temps-ci . . . on veut leur assurer ce marché, et vous avez le front de venir vous opposer à l'Entente sur le libre-échange, vous avez le front de venir dire aux Québécois:

Voici, vous allez perdre 20 milliards de dollars de marchés, vous n'aurez plus accès au marché américain? C'est cela que vous faites sur le libre-échange. Vous dites à l'industrie pétrochimique de Montréal: Les 15 000 emplois qui sont actuellement là et qui peuvent être augmentés à cause de l'industrie pétrochimique, à cause de nos exportations aux États-Unis, vous en faites fi. Vous ne tenez pas compte des raffineries qui vont augmenter énormément leur chiffre d'affaires parce que, savez-vous, peut-être que les raffineries qui importent ici le matériel brut, ça leur coûte 2 $ pour raffiner un baril de pétrole? Et actuellement, elles doivent payer 80c. pour l'exporter aux États-Unis. Savez-vous que l'Entente sur le libre-échange baisse leurs coûts de production à toutes fins pratiques d'à peu près 100 p. 100? Est-ce que vous êtes sérieux

lorsque vous vous opposez à l'Entente sur le libre-échange, vous vous opposez à ce que nos raffineries vendent leurs produits finis aux États-Unis, c'est cela votre sérieux? Alors, soyez un peu plus pratiques.

Est-ce que vous êtes également sérieux lorsque vous faites fi des énormes bureaux de génie-conseils qu'on a dans la ville de Montréal? Vous ne savez pas qu'on a dans la ville de Montréal les trois plus importants sur cinq des bureaux de génie-conseils au monde. Et vous voulez leur interdire à l'avenir l'accès au marché américain? Vous voulez que continuent les procédures administratives aux frontières américaines pour que nos Canadiens professionnels puissent aller travailler là-bas. C'est cela que vous voulez arrêter? Il faut que les Canadiens le sachent que c'est cela que vous voulez arrêter.

Et maintenant, je vous demanderais à vous: Vous avez dit que notre gouvernement n'avait que des solutions à court terme. C'est un manque de sérieux évident de vous et de votre parti et de vous particulièrement, un manque évident de connaissance de la province de Québec.

M. le vice-président: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais il y a trois autres députés qui veulent prendre la parole.

[*Traduction*]

Je vais donner la parole à la députée d'Hamilton Mountain (M^me^ Dewar) qui souhaite peut-être répondre aux observations du député de Lévis (M. Fontaine).

Mme Dewar: Le député a formulé de nombreuses observations, mais très peu de questions, et je vais donc essayer de répondre à ses affirmations. Il y a une chose qui revêt beaucoup d'importance. Lorsqu'on envisage sous un angle pratique une stratégie de développement économique. Manifestement, le député ignore que pour ce qui est de l'infrastructure des villes du pays, surtout Montréal, on a effectué une étude qui montre que grâce à des investissements des trois niveaux de gouvernement, on pourrait créer 64 000 emplois. Ces emplois seraient certes fort utiles.

Parfois, j'ai le sentiment que les ministériels n'ont pas lu l'accord de libre-échange, car mon vis-à-vis ne semble pas comprendre que rien n'est prévu dans le document en question pour empêcher l'imposition de droits compensateurs sur les exportations canadiennes. Je souhaiterais que les ministériels le comprennent.

• (1450)

Lorsque l'opposition a demandé qu'on modifie le projet de loi C-22 pour garantir des emplois pour la recherche au Québec, le gouvernement a refusé en demandant qu'on lui fasse confiance. Nous savons tous où trouver la synergie ou la plus grande partie de la recherche effectuée par les sociétés de produits pharmaceutiques. Cela ne se produira pas parce que le gouvernement n'a pas eu l'énergie de l'exiger dans l'accord.

Le député devrait peut-être un jour se réserver un moment de tranquillité, lorsqu'il ne fait pas de déclarations à la Chambre, pour se documenter sur l'accord. Il trouverait des renseignements intéressants.

M. Fontaine: Vous n'aimez pas mes déclarations.

Mme Dewar: J'adore vos déclarations. Ce dont nous avons vraiment besoin c'est de nous informer davantage. S'il le faisait, il s'apercevrait que la province de Québec risque d'être gravement atteinte.

A mon avis, notre rôle est d'essayer de protéger l'avenir de notre pays avant que le gouvernement actuel ne le brade complètement.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, si on revient à Montréal, malgré tout le respect que je dois à la députée, je dois admettre que son intervention sur Montréal était très faible et que son collègue qui est responsable du Québec, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), l'a sûrement mal informée sur le dossier. Cela démontre clairement que le NPD ne défend pas les intérêts de Montréal.

Vu que c'est le dossier de Montréal, je vais poser la même question: Si demain, c'était un gouvernement du NPD qui était de l'autre côté de la Chambre, je voudrais savoir, est-ce que l'Agence spatiale, vous l'annonceriez à Montréal?

Mme Mailly: La moitié à Montréal, l'autre moitié à Ottawa.

M. Malépart: Deuxièmement, j'aimerais savoir, est-ce que vous feriez comme le député d'Ottawa-Centre l'a dit, que le contrat des frégates qui a été donné en entier au Nouveau-Brunswick, vous le rouvririez et en donneriez deux au Québec ou qu'est-ce que vous feriez dans ce dossier-là? Ce sont deux dossiers importants sur lesquels le NPD doit annoncer sa position claire et nette, parce que déjà, il y a une contradiction avec le représentant. Alors, je répète: Est-ce que pour l'Agence spatiale, vous appuyez Montréal? Et, deuxièmement, les frégates, est-ce que vous réviseriez?

[*Traduction*]

Mme Dewar: Monsieur le Président, notre chef a indiqué très clairement, à mon avis, où on installerait une agence spatiale. Cette discussion n'a assurément pas causé de désordre dans notre caucus. Notre chef a indiqué très clairement qu'à son avis l'agence spatiale devrait être installée à Montréal.

Des voix: Oh, oh!

Mme Dewar: Je l'ai écouté. J'ai confiance en mon chef.

Ce qui m'inquiète vivement, je pense, c'est de savoir comment nous prenons nos décisions économiques, lorsque nous en prenons? Est-ce celui qui parle le plus fort dans sa circonscription ou l'intérêt supérieur du pays dans sa totalité qui l'emporte? A mon avis, il est important que nous commencions à nous le demander.

M. Valcourt: Et Cassidy?

Mme Dewar: Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a clairement et publiquement présenté ses excuses. Il a déclaré qu'il s'était lourdement trompé. Lorsqu'il l'a annoncé, ce n'était certainement pas la politique du parti que les frégates du Nouveau-Brunswick soient envoyées au Québec.

Des voix: Oh, oh!

Mme Dewar: Ce n'est pas une surprise. Manifestement, les gens ne lisent pas les journaux s'ils n'en ont pas entendu parler.

Mme Mailly: Arrêtez pendant que vous avez l'avantage.

Mme Dewar: C'était très évident, et il l'a déclaré vingt-quatre heures plus tard.

Il est très important pour nous, je pense, de déterminer où se trouvent nos points forts en matière de développement économique. A mon avis, il y a beaucoup d'espoir pour l'est de Montréal. Cependant, de la façon dont se présentent les programmes actuels, la situation se détériore.

Considérons le taux de chômage et le nombre de gens qui reçoivent l'aide sociale. Nous pouvons nous critiquer mutuellement, mais dans ce processus des vies sont remises en question. L'est de Montréal était une communauté très importante au cours des années. On le considérait comme le secteur où la main-d'oeuvre et les emplois étaient les plus nombreux et les plus concentrés.

Si on ne peut effectuer une restructuration de cette économie, on ferait aussi bien de renoncer à toute forme de planification et de développement économique. Je le dis au gouvernement parce qu'il n'a pas réussi à mettre quoi que ce soit en place.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, en quelques minutes, comment faire un tour d'horizon d'une question aussi importante. D'abord, je veux réaffirmer ce que j'ai toujours dit: La grande conscience sociale de notre collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) nous a amenés aujourd'hui à ce débat. Je me souviens de l'avoir rencontré lorsqu'il est devenu député à Ottawa, et je le connaissais avant. Mais dès 1979, avec toute l'équipe des députés de l'est de Montréal, en compagnie et sous la direction de M^me^ Monique Bégin, à qui je veux rendre un hommage particulier ici, il y avait ces réunions, et je vous le dis, monsieur le Président, des réunions toutes les semaines concernant l'économie de tout l'est de Montréal, et ce pendant des années. Ils ont même signé des lettres envoyées au premier ministre du Canada, ce qui est très rare que des ministres puissent signer une lettre demandant certaines choses qui devaient se faire, malgré que l'on connaisse bien les problèmes auxquels nous avons dû faire face au cours de cette époque.

Donc, je pense que l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie n'a aucune leçon à recevoir de personne à la Chambre, ni de ces nouveaux sauveurs de la race, comme on le dit chez nous, du Nouveau parti démocratique, ni de ceux qui veulent l'attaquer. Car je sais ce qu'il a fait, je connais sa préoccupation et je peux en attester publiquement.

Mais ce qui me trouble comme Montréalais, c'est un petit entrefilet dans un article remarquable sous le titre de Miville Tremblay, lorsqu'il dit, et je le regrette, mais je le cite: «Chose certaine, on n'attend plus rien du fédéral». C'est une citation: «Les conservateurs n'ont pas seulement mis une croix sur l'est de Montréal mais sur l'ensemble de la ville». C'était une citation de M. Picard.

Et j'aimerais attirer l'attention de la Chambre ici sur cette déclaration-là. Parce que sous l'ancien régime de M. Trudeau, nous avions des représentants qui, en fait, rendaient presque jaloux presque tout le reste du caucus. Personne ne peut nier la détermination des Marc Lalonde, des Monique Bégin, des Gérard Pelletier, des Serge Joyal, des André Ouellet, dans leurs connaissances et leur détermination de s'occuper des choses de Montréal. Et cela d'une façon hebdomadaire, à tous les caucus du Québec, et j'y ai siégé fidèlement car j'étais président du caucus du Québec. Et je sais que c'était une de nos grandes préoccupations.

Ce qui me chagrine, c'est qu'on ne comprenne pas à la Chambre qu'il y a des différences au Canada. Jean Marchand, un des Québécois les plus vibrants, et personne ne peut nier cela, qui a siégé ici, avait toujours dit de Montréal que c'était le coeur économique de la province de Québec. Ce qui est tellement différent avec les autres provinces! Mais au Québec on sait très bien que lorsque Montréal ne marche pas, c'est l'ensemble de la province qui est en difficulté.

Et c'est pour cela que par cette motion de mon honorable collègue de Montréal—Sainte-Marie, c'est comme cela qu'on essaie d'attirer l'attention du gouvernement pour prendre des décisions.

Je sais que la politique, ce n'est pas facile. Il y a toujours les tiraillements inter-régions. Il y a seulement le NPD qui ne comprend pas cela. Ce sont des centralisateurs. Avec eux, tout doit venir d'Ottawa. C'est pour cela qu'il ne répondra jamais aux aspirations des Québécois à Ottawa, c'est parce qu'il est centralisateur.

Mais, monsieur le Président, je vous soumets que l'heure est grave et je dis au député de Lévis (M. Fontaine) de m'écouter. Je dis que l'heure est grave quand c'est rendu que le Québec, la province de Québec, le gouvernement du Québec engagent un lobbyiste pour obtenir sa juste part des contrats fédéraux. Je peux vous assurer une chose. C'est que nous avons eu des difficultés dans les années 1980-1984 et la situation économique n'était pas des plus rose. Et, malgré cela, nous n'avons jamais eu de plaintes comme nous en avons aujourd'hui de la part des gens de Montréal. Nous n'avons jamais eu de plaintes comme aujourd'hui de la part des gens de l'est de Montréal. Mais quand c'est rendu qu'un gouvernement provincial en soit rendu à embaucher,—je vous le dis, je vous regarde, ceux qui nous écoutent,— ils sont rendus, au Québec, tellement désespérés de voir qu'il n'y a personne qui peut parler pour les intérêts vitaux de Montréal, qu'ils vont embaucher une firme de lobbyisme. C'est devenu, monsieur le Président, très sérieux.

J'aurais aimé, puisque je me suis préparé longuement, parce que je crois sérieusement à mon travail . . . Mais mon collègue de Montréal—Sainte-Marie, mon collègue de Laval-des-Rapides ont fait un tour d'horizon. Je n'ai simplement voulu qu'ajouter que la situation est pressante, qu'il faut comprendre véritablement ce que Montréal représente pour la province de Québec. Ce n'est pas la même chose que dans les autres provinces.

Alors, je vous remercie, mais nous reviendrons certainement, là-dessus, monsieur le Président. En terminant je voudrais dire que ceux qui ont dépensé des centaines de milliers de dollars, des amis du gouvernement, M. Péladeau, c'est un ami de tout le monde, c'est un de mes bons amis, mais il a été jusqu'à être obligé de faire une campagne de publicité à coup de centaines de milliers de dollars pour déclarer, sur un point seulement, que «Montréal, c'est spatial». Quand est-ce qu'on va comprendre cela? «Montréal, c'est spatial», alors que d'autres régions

sont plutôt des régions qui s'occupent de l'industrie de l'automobile, mais «Montréal, c'est spatial»! Je vous remercie donc de votre patience, monsieur le Président.

M. le vice-président: Comme il est 15 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne donc jusqu'à lundi prochain, 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 01.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 mars 1988

La séance est ouverte à 11 heures

Prières

LE DÉCÈS DE L'HON. RICHARD BELL, C.P., C.R.

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris tôt ce matin que l'honorable Richard Bell, ancien député et ancien collègue du Cabinet était décédé hier soir.

Je me suis lié d'une solide amitié avec Dick Bell, il y a 40 ans environ, et notre amitié n'a cessé de grandir avec les années.

Il a été un membre distingué du Cabinet du très honorable John Diefenbaker en tant que ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Comme les députés le savent, Dick Bell était un parlementaire très dévoué qui a servi le Canada avec beaucoup d'humanité, d'honnêteté et d'ardeur.

Personnellement, il me manquera beaucoup comme ami et comme confident. Au nom du gouvernement et en mon nom personnel, je voudrais exprimer mes plus sincères condoléances à son épouse Ruth et à sa fille Judith.

L'hon. Herb Gray (Windsor Ouest): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je voudrais exprimer le chagrin que nous cause la mort de l'honorable Dick Bell. Il a eu une carrière bien remplie qu'il a commencée comme secrétaire du ministre du Revenu national dans le gouvernement conservateur des années 1930. Il a été ensuite secrétaire privé du chef de l'opposition à la fin des années 1930 et dans les années 1940.

Il s'est ensuite distingué comme député et comme ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dans le gouvernement du très honorable John Diefenbaker.

Je me souviens de lui comme d'une personne toujours de bonne humeur et de bonne volonté, qui n'a jamais permis que son attachement profond au parti conservateur nuise aux très bonnes relations qu'il entretenait avec les députés de tous les côtés de la Chambre.

Il était aussi un citoyen éminent d'Ottawa où il a participé à beaucoup d'oeuvres de charité. Il manquera beaucoup à ses amis et à ses collègues du parti conservateur et à beaucoup de gens qui l'ont connu comme député et comme citoyen d'Ottawa.

Je voudrais me joindre au ministre des Affaires des anciens combattants et ministre d'État (Troisième âge) (M. Hees) pour offrir mes plus sincères condoléances à la famille de M. Bell. Il manquera beaucoup à notre ville et à notre pays.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que nous avons appris ce matin le décès de Dick Bell. Il a bien servi la Chambre et les Canadiens pendant de nombreuses années. Il a joué un rôle crucial dans le développement du parti conservateur du Canada et s'est distingué pendant sa carrière à la Chambre des communes où il a servi le gouvernement du Canada et les Canadiens pendant de nombreuses années.

Son décès nous a beaucoup attristés. Au nom de mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et de mes autres collègues du Nouveau parti démocratique, je voudrais exprimer mes condoléances à sa femme et à sa fille.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA BANQUE DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(4) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Banque du Canada.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 84(2) du Règlement, je demande que l'examen des motions de voies et moyens nos 14, 26, 27 et 28 soit inscrit à l'ordre du jour.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-3781, 332-3813, 332-3815, 3332-3854, 332-3855, 3323-4003, 3332-4030 ainsi que 332-4048 à 332-4052.

Déclarations de ministres

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LES DÉCISIONS DES GROUPES DE TRAVAIL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le GATT, ou Accord général sur les tarifs et le commerce, est actuellement saisi de trois différends opposant le Canada à d'autres pays. Des groupes de travail du GATT ont déjà rendu des décisions défavorables au Canada dans deux de ces cas, qui concernent, d'une part, les restrictions imposées sur les exportations canadiennes de saumon et de hareng du Pacifique et, de l'autre, les pratiques des gouvernements provinciaux relativement à l'importation des boissons alcoolisées.

Le troisième différend fait l'objet d'une demande que nous présenterons à un groupe de travail du GATT au sujet des droits de douane frappant le bois d'oeuvre au Japon. Le Conseil du GATT doit examiner toutes ces affaires demain 22 mars.

Je voudrais profiter de cette occasion pour informer les députés de la position adoptée par le gouvernement dans les trois cas. Nous sommes tous conscients du rôle capital que le GATT et le système commercial international jouent pour le Canada. Du commerce extérieur dépendent beaucoup d'emplois canadiens.

Plus précisément, trois millions d'emplois et un tiers de l'ensemble de notre production dépendent des marchés d'exportation. Les règles du GATT constituent pour nous les meilleures protections pour garder ouvertes les voies du commerce international et pour préserver les emplois canadiens. Sans ces règles, nos industries et nos travailleurs seraient exposés à toutes sortes de mesures arbitraires de la part de nos partenaires commerciaux. Ce serait la loi de la jungle qui règnerait dans le domaine du commerce international. Un pays qui dépend autant des exportations que le Canada serait extrêmement vulnérable.

Je suis sûre que les députés de tous les partis reconnaissent cette réalité. Nous convenons tous que le système du GATT est avantageux pour tous les Canadiens et qu'il protège leurs emplois et leur prospérité économique. Mais le système n'est fort que dans la mesure où les gouvernements membres le respectent. Pour bénéficier des avantages de notre appartenance au GATT, nous devons être disposés à remplir nos obligations.

• (1110)

Permettez-moi d'aborder en premier la question des exportations canadiennes de saumon et de hareng. La décision du comité du GATT découle d'une enquête menée en vertu de l'article 301 du *U.S. Trade Act*, qui permet à une industrie américaine de présenter une plainte contre toute pratique commerciale jugée déloyale. L'industrie américaine se plaignait du fait que les entreprises canadiennes de conditionnement achetaient d'importantes quantités de saumon et de hareng de l'Alaska tandis que les entreprises américaines de conditionnement n'étaient pas autorisées à acheter au Canada du saumon et du hareng non conditionnés. Les États-Unis ont donc renvoyé l'affaire au GATT, dont un groupe de travail a clairement conclu que les restrictions à l'exportation imposées par le Canada allaient à l'encontre des règles du commerce international.

Nous avons établi clairement dès le départ, ici même, à la Chambre, que nous chercherions une solution qui serait conforme au GATT et qui protégerait les intérêts à long terme de l'industrie des pêches. Nous avons consulté tous les intéressés, c'est-à-dire les entreprises de conditionnement, les syndicats, les pêcheurs et le gouvernement de la Colombie-Britannique et, comme promis, nous avons adopté une stratégie à trois volets: premièrement, soumettre nos préoccupations au GATT, deuxièmement, chercher une solution bilatérale avec les États-Unis et, troisièmement, examiner d'autres mesures visant à protéger l'intégrité du régime de conservation et de gestion des pêches de la côte ouest du Canada.

En présentant nos préoccupations au GATT, nous avons constaté que les autres membres considèrent que la décision rendue par le GATT est valide. Nos discussions avec les États-Unis ont été utiles puisqu'elles nous ont permis de faire connaître nos problèmes, mais nous sommes encore loin d'une solution bilatérale. Nous allons donc chercher maintenant une solution canadienne qui permettra au Canada de respecter ses obligations aux termes de l'Accord général et, en même temps, de répondre à ses besoins en matière de conservation et de gestion des pêches et de protéger la viabilité de l'industrie. Le gouvernement a l'intention de permettre l'adoption du rapport du groupe de travail du GATT et d'abolir, d'ici au 1er janvier 1989, les restrictions relatives aux exportations qui ne sont pas conformes à l'Accord général.

Nous comptons aussi appliquer de nouveaux règlements aux termes desquels le saumon et le hareng pêchés au large des côtes du Pacifique devront être débarqués au Canada pour la déclaration exacte des prises, l'inspection, le tri et le contrôle de la qualité. Les Américains pourront acheter du poisson non conditionné à certains postes de débarquement le long de la côte, mais ils ne pourront pas acheter le poisson directement aux pêcheurs. En général, cette exigence relative au débarquement améliorera la gestion des pêches tout en protégeant le gagne-pain des localités côtières. Bien entendu, les Canadiens pourront continuer à acheter du poisson américain non conditionné de l'Alaska.

Mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) consultera étroitement tous les intéressés pour mettre au point les détails de ces normes de débarquement. Elles seront conformes aux exigences du GATT et du droit de la mer dans ce domaine. En mettant au point le nouveau régime, nous nous pencherons bien entendu sur les principes et les pratiques qu'appliquent les États-Unis dans le domaines des pêches, en étudiant des mesures législatives telles que le *Magnusan Act*. Le ministre des Pêches et des Océans annonce également aujourd'hui son intention de présenter un programme national en matière de normes de débarquement qui comprendra notamment des dispositions relatives à l'inspection et au contrôle de la qualité et qui s'appliquera à toutes les espèces aussi bien pour les côtes de l'Atlantique que pour celles du Pacifique.

Certains ont prétendu que le Canada devrait simplement bloquer l'adoption du rapport du groupe de travail du GATT et maintenir le statu quo. Franchement, cette option n'est pas viable. Elle exposerait les travailleurs canadiens à la menace de

représailles commerciales prévues dans le cadre du GATT de la part des États-Unis. Ces mesures pourraient toucher les entreprises de conditionnement de la côte est, les pêcheurs des deux côtes ou diverses autres industries canadiennes. Dans le secteur de la pêche, on est particulièrement conscient de la nécessité de respecter des règles internationales équitables. Plus de 80 p. 100 de la production des pêcheries canadiennes dépend des marchés d'exportation. Si nous ne sommes pas nous-mêmes disposés à jouer selon les règles, nous pouvons difficilement nous attendre à les utiliser pour protéger les intérêts canadiens en matière d'exportation.

Je tiens à signaler que depuis les débuts du GATT en 1947, 58 rapports de groupes de travail ont été présentés. Des trois seuls rapports qui n'ont pas été adoptés ou n'ont pas donné lieu à une solution, deux avaient trait aux cas canadiens dont je parle aujourd'hui. Le troisième est un rapport sur l'embargo commercial américain contre le Nicaragua. Je pense que vous voyez donc, monsieur le Président, que l'adoption du rapport du groupe est tout à fait conforme aux pratiques internationales. Je répète, la solution que nous avons retenue pour le saumon et le hareng répondra à nos obligations au sein du GATT et protégera les principaux intérêts de l'industrie canadienne de la pêche et des gens qui y travaillent.

Passons maintenant au rapport concernant les sociétés provinciales s'occupant des vins et spiritueux. Il y a trois ans, la Communauté européenne a poursuivi le Canada devant le GATT en alléguant que les pratiques canadiennes étaient discriminatoires. Le groupe chargé de l'étude a jugé que les pratiques provinciales concernant les prix, l'inscription sur les listes et la distribution étaient discriminatoires à l'endroit des boissons alcoolisées importées et par conséquent contraires aux règles du GATT. On demande donc au Canada de modifier ses pratiques, pour les rendre conformes aux règles internationales du commerce, et de faire rapport au GATT avant la fin de cette année.

Le Canada ne s'opposera pas à l'adoption de ce rapport à la réunion du Conseil du GATT qui aura lieu demain. Nous reconnaissons toutefois que les recommandations du groupe, bien qu'elles ne posent pas de problèmes au secteur de la distillerie, causent de sérieuses difficultés dans le secteur des vins. Vous vous rappelerez, monsieur le Président, que l'accord de libre-échange avec les États-Unis contient des dispositions relatives aux importations de vin qui prévoit une élimination progressive, sur sept ans, de la différence dans le calcul des marges bénéficiaires. En 1986, les exportations de vins américains au Canada se montaient à 10 millions de dollars. Les exportations européennes sont 24 fois plus importantes. Elles sont de l'ordre de 240 millions par an. Naturellement, c'est une menace sérieuse pour l'industrie vinicole canadienne.

C'est pour cette raison que nous avons essayé de négocier, en consultation avec toutes les provinces, un accord bilatéral avec la Communauté européenne. Ces négociations n'ont pas abouti, car les Européens avaient des conditions que nous ne pouvions accepter. Nous allons maintenant chercher avec les provinces les moyens de donner suite aux recommandations du groupe tout en tenant compte des préoccupations de l'industrie en matière d'adaptation.

Le gouvernement va également étudier la pétition présentée par l'industrie vinicole canadienne au sujet des pratiques européennes de subvention du raisin et du vin, ainsi que de leurs effets sur le marché canadien.

Le différend qui nous oppose à la Communauté européenne au sujet des pratiques des commissions de vente d'alcools est axé sur les vins et spiritueux. Les importations de bières européennes, qui représentent moins de 0,5 p. 100 du marché canadien, n'occupent pas une place éminente dans la plainte. De ce fait, et compte tenu des pourparlers déjà en cours avec les provinces relativement à l'abolition des obstacles aux échanges interprovinciaux, le gouvernement n'a pas l'intention de modifier dans un avenir prévisible les usages de commercialisation de la bière.

Enfin, je tiens à informer la Chambre que le Canada va demander demain au Conseil du GATT de créer un groupe de travail auquel déférer une plainte portée par le Canada contre le Japon. Elle concerne un droit de douane japonais qui présente un caractère discriminatoire contre le bois canadien au profit du bois américain. Ce droit limite l'accès du Canada à un marché en croissance rapide sur lequel nous avons fait oeuvre de pionnier. Il s'agit là d'un dossier que nous évoquons depuis des années auprès des autorités japonaises aux plus hauts niveaux; il porte plus précisément sur le fait que nos sciages d'épicéa-pin-sapin sont frappés au Japon d'un droit de 8 p. 100, alors que les importations des catégories concurrentes, en provenance principalement des États-Unis, sont admises en franchise. Nous jugeons que c'est incompatible avec l'obligation imposée par le GATT d'accorder le même traitement tarifaire à des produits «équivalents».

Nous avons cherché à régler la question à maintes reprises. Le premier ministre (M. Mulroney), mon collègue le ministre d'État aux Forêts et aux Mines (M. Merrithew) et moi l'avons fait auprès de nos homologues japonais. Le Japon nous offre des réductions tarifaires limitées, mais refuse d'accorder au Canada les mêmes conditions d'accès qu'aux États-Unis. Voilà pourquoi nous saisissons le GATT de l'affaire.

Comme par le passé, nous allons recourir au GATT pour défendre nos exportations et nos emplois. Il est bien évident que le Canada attend des autres pays qu'ils se plient aux règles du GATT, mais c'est une chose que nous ne pouvons pas espérer si nous n'y conformons pas nous-mêmes. Les décisions que j'ai annoncées aujourd'hui se basent sur ce principe fondamental et défendent des emplois canadiens.

• (1120)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, en réponse à la déclaration de la ministre, je voudrais souligner l'engagement énergique que notre pays a contracté envers le système commercial international et en particulier le GATT, et confirmer que le développement et l'amélioration de ce système sont essentiellement dans notre propre intérêt, des points de vue économique et international.

Par exemple, sur les neuf questions que le Canada a soumises au GATT, nous avons réussi à obtenir des jugements favorables dans huit cas. Cela prouve bien qu'en général, non seulement il a été avantageux pour nous d'avoir un système international de règlement des différends, mais aussi que nous nous y sommes conformés strictement et en toute bonne foi.

C'était du moins le cas jusqu'à ce que le gouvernement commence à tout gâcher en adoptant une stratégie commerciale qui va à l'encontre de notre appui fondamental au GATT. Il a essayé de négocier un accord spécial, d'obtenir des exemptions et de suivre la théorie dite de la double voie. C'est à ce moment-là que les choses ont commencé à se gâter et que nous avons constaté que notre aptitude à mener à bien des négociations dans le cadre du GATT nous a amenés à emprunter la mauvaise voie.

Manifestement, nous n'avons jamais commis d'erreur plus grave dans l'histoire de nos relations commerciales que lorsque le gouvernement actuel a refusé de soumettre au GATT la question du bois d'oeuvre. Nous avions non seulement de très bons arguments, mais aussi la possibilité de contester une loi qui n'a pas fini de nous causer du tort. C'est le même principe que les Américains font maintenant figurer dans leur projet de loi omnibus sur le commerce. Nous aurions pu contester cette loi pour éviter qu'elle ne s'applique à nos exportations futures de bois d'oeuvre.

Cependant, le gouvernement pour des raisons purement politiques, n'a pas voulu compromettre ses relations avec les États-Unis pendant les négociations et a refusé d'aller plus loin. Les autres pays se sont aperçu depuis trois ou quatre ans que le Canada ne jouait plus un rôle important au GATT. Manifestement les intérêts et les efforts du gouvernement étaient ailleurs. Nous en payons maintenant le prix.

On nous impose des décisions qui auront des conséquences catastrophiques sur plusieurs industries canadiennes. Nous pensons en particulier à l'industrie de la pêche de la côte ouest. Cette industrie a été saisie d'une extrême inquiétude par suite d'une décision prise par le GATT à la demande des États-Unis, décision qui, pour réparer un préjudice de deux ou trois millions de dollars, va imposer à l'industrie de la côte ouest des pertes pouvant dépasser 150 millions de dollars.

Pourquoi le gouvernement a-t-il agi ainsi? Pourquoi a-t-il sacrifié l'industrie de la pêche de la côte ouest?

Tout d'abord, n'est-il pas bizarre que les Américains aient pu obtenir du Canada le maintien de la décision concernant le bois d'oeuvre et son inscription dans l'accord tandis que nous n'avons pas réussi à les convaincre de retirer leur plainte contre nos pêcheries de la côte ouest? Étant donné les faibles répercussions que cette question a eues sur le secteur américain des pêches, on aurait pensé que le grand négociateur aurait pu obtenir que ses homologues américains retirent leur plainte, dans le cadre du projet d'accord canado-américain. On nous avait pourtant affirmé que cet accord protégerait les intérêts canadiens. Ces affirmations sont vaines lorsqu'on songe que le gouvernement n'a pas réussi à obtenir la moindre concession de ses partenaires américains. Cet échec devient banal quand on pense par ailleurs à ce que le gouvernement a cédé.

Aux termes de l'accord canado-américain, nous avons renoncé à notre droit de prélever une taxe sur les exportations. Nous aurions pu, dans le cadre du GATT, substituer une taxe d'exportation aux restrictions qui s'appliquent actuellement au conditionnement du poisson. Cette initiative aurait été parfaitement admissible en vertu des règlements du GATT. Toutefois, le gouvernement a cédé le droit d'imposer une taxe d'exportation dans ses rapports commerciaux avec les États-Unis. Ainsi, nous avons renoncé à une autre façon de protéger les industries canadiennes, en l'occurence l'industrie du conditionnement du poisson. Le gouvernement a abandonné ou cédé un des moyens de défense les plus importants au Canada pour protéger les pêches du Pacifique.

Comment le gouvernement l'a-t-il remplacé? Il l'a remplacé par une nouvelle exigence qui s'appliquera également aux pêches de l'Atlantique. Voilà ce qui en est de toutes les protestations des députés d'en face qui ont prétendu que les pêches de l'Atlantique ne seraient nullement atteintes.

Le gouvernement reconnaît maintenant qu'en acceptant cette décision, il crée un précédent. En vertu de l'accord sur le libre-échange, les Américains pourront utiliser ce précédent pour s'attaquer aux pêches de l'Atlantique. Le gouvernement tente maintenant de se tirer de cette impasse en appliquant une mesure qui imposera de nouvelles normes et de nouvelles restrictions aux pêches de l'Atlantique. Non seulement les pêcheurs du Pacifique sont en danger, mais le gouvernement a maintenant adopté une mesure qui aura des répercussions importantes sur les pêches de l'Atlantique et en réalité sur l'ensemble des pêches du Canada.

Après s'être tout d'abord fourvoyé en approuvant l'accord canado-américain, le gouvernement tente maintenant de s'en tirer et, ce faisant, commet de nouvelles erreurs. Il est perdu dans un dédale semblable au jardin étrange dans Alice au pays des merveilles, d'où Alice tente d'échapper à la Reine de coeur, mais se trouve prise au piège.

En ce qui concerne le secteur des pêches, le gouvernement s'est fait piéger non seulement dans l'Ouest mais aussi dans l'Est. La ministre du Commerce extérieur (M[lle] Carney) a placé ce secteur dans une situation épouvantable. Il est inconcevable de trouver autant d'incompétence et d'amateurisme dans un domaine aussi vital pour le Canada. Nous sommes renversés de voir que le gouvernement en est rendu là.

Puisque l'accord n'est pas encore mis en oeuvre, le gouvernement aurait pu utiliser sa marge de manoeuvre pour annoncer qu'il imposera un droit d'exportation afin de protéger le secteur canadien de la transformation du poisson, au lieu de se laisser prendre au piège qu'il a lui-même tendu. Il ne s'agit pas d'accepter tout bonnement la décision du GATT, mais plutôt de se prévaloir des moyens disponibles dans le cadre du GATT, dans l'intérêt des Canadiens. Mais le gouvernement a peur d'agir ainsi. Il craint de compromettre l'initiative qui, aux yeux du premier ministre (M. Mulroney), va sauver les intérêts du Canada. Or, au lieu d'être salutaire, cette mesure ne fait que saper l'industrie canadienne.

Cela dit, il est temps de rappeler les fameux propos du ministre des Transports (M. Crosbie). En novembre dernier, quand les Américains ont imposé un embargo sur les prises canadiennes d'une certaine taille, il a dit qu'on saisirait le GATT de cette question. Il s'est engagé à utiliser le pouvoir de négocier et de commercer du gouvernement.

La ministre vient-elle d'annoncer que le gouvernement protestera auprès du GATT contre les mesures américaines? Le 26 novembre, le ministre des Transports qui, je suppose, parle au nom du gouvernement disait: «Nous allons nous opposer devant le GATT à l'embargo américain sur le poisson de petite taille».

Une fois encore, le gouvernement fait marche arrière. Nous savons pourquoi. Il est paralysé dès qu'il s'agit de prendre la moindre mesure commerciale contre les États-Unis. Il se rend bien compte qu'aux termes de la liquidation qu'il a signée à l'issue des négociations Canada—États-Unis, il ne peut pas défendre et protéger légitimement les industries canadiennes, par crainte de voir l'accord s'effriter.

• (1130)

Sur le deuxième point que l'on nous a présenté, la question des sociétés provinciales des vins et spiritueux, il y a aussi de curieuses circonstances. Dans ses négociations, le gouvernement s'est pris à son propre piège. Les Américains n'ont pas insisté sur la question des vins, car ils savaient qu'une décision du GATT était imminente. Maintenant, les vins et les spiritueux américains pourront entrer plus facilement et nous n'aurons rien reçu en échange. Rien n'est exempté maintenant.

Une fois de plus, au lieu d'agir, nous subissons. Le gouvernement déclare qu'il va revoir la pétition de l'industrie vinicole. Pourquoi la ministre ne l'accepte-t-elle pas et ne commence-t-elle pas à y travailler? Une décision sera prise demain. Les responsables ont-ils présenté leur pétition? Négocions âprement pour les Canadiens. Utilisons les règles du GATT comme elles doivent l'être, pas de façon discrète, passive, partielle, mais de façon cohérente, efficace et en vue de les améliorer.

Une fois de plus, nous nous sommes mis dans une mauvaise posture à cause de l'accord de libre-échange, ce qui montre bien l'idiotie de la théorie dite de la double voie. Les voies n'arrêtent pas de se croiser et de faire dérailler le train. C'est tout le problème de la stratégie commerciale suivie par le gouvernement. Les trains ne cessent de se télescoper parce que les voies se croisent au lieu d'être parallèles.

Avant d'aborder la dernière question dont je voudrais traiter, monsieur le Président, je tiens à vous prévenir que ce ne sera pas la dernière fois que nous en parlerons, car nous attendons impatiemment la période des questions; il s'agit de la plainte que nous avons présentée contre les Japonais à propos du bois d'oeuvre. Nous ne contestons pas l'initiative du gouvernement que nous jugeons utile. Je trouve curieux cependant qu'on n'ait pas cherché à en faire autant en ce qui concerne nos exportations de bois d'oeuvre aux Américains. Ne trouvez-vous pas cela curieux, si l'on compare les deux situations?

En fait, en acceptant la taxe américaine sur les exportations et en la remplaçant, comme c'est le cas à l'heure actuelle en Colombie-Britannique, par la nouvelle taxe sur le bois que représentent les nouveaux droits de coupe, nous augmentons le coût de nos propres exportations au Japon. Les droits de coupe s'appliqueront à toutes les exportations. De toute façon, nous ne pourrons bientôt plus soutenir la concurrence sur les marchés, du seul fait que nous avons accepté une mauvaise décision. Si nous étions disposés à contester la décision des Japonais, pourquoi n'avons-nous pas contesté celle des Américains? C'est parce que le gouvernement ne compte pas faire le moindre obstacle aux Américains en matière de commerce.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier la ministre de nous avoir fait parvenir un exemplaire du document que nous examinons ce matin. Ensuite, je tiens à faire valoir au nom de mon parti qu'il se tient à l'heure actuelle des négociatons sur toutes les questions intéressant le GATT, et notamment sur la question de savoir en quoi consiste une subvention, ce qu'on entend par pratiques commerciales équitables et ainsi de suite. Compte tenu surtout de ces négociations auxquelles nous tenons absolument à ce que le Canada participe, nous pensons que la ministre commet une grave erreur en s'empressant d'accepter ces deux décisions.

A bien des égards, la série de déclarations faites par la ministre ce matin reflète l'attitude du gouvernement. Le gouvernement prétend emprunter la voie royale et il applique des restrictions qui mettent un frein à ce qu'il prétend faire. En bref, il essaie de gagner sur les deux tableaux.

Dans le cas de la côte ouest, il approuve le rapport du GATT, agissant ainsi comme le boy scout que le Canada est censé être. En même temps, il impose des restrictions qui auront pour effet de nuire à la plus grande partie des mesures prévues dans le rapport du groupe de travail du GATT.

La même chose vaut dans le cas des boissons alcoolisées. Il approuve le rapport en disant qu'il ne va pas s'opposer à son adoption. En ce sens, il plaide coupable aux allégations soulevées par les Européens au sujet de nos pratiques dans ce secteur. En même temps, le gouvernement déclare en ce qui a trait au secteur de la bière, si puissant du point de vue politique, et je cite ici les propos de la ministre: «Le gouvernement n'est pas prêt à modifier les pratiques de commercialisation de la bière dans un avenir prévisible».

Le gouvernement se dit d'accord avec le GATT et il déclare du même souffle qu'il ne fera pas ce que le GATT lui dit de faire. Franchement, monsieur le Président, il me semble que le gouvernement agit là comme il l'a fait trop souvent dans le passé, à savoir refuser d'être franc et ouvert avec le peuple canadien. Et en plus, il nous dore la pilule. On nous annonce aujourd'hui, moment stratégique pour faire meilleure figure devant les électeurs de la ministre, sur la côte ouest, qu'on va prendre des mesures à l'égard du bois d'oeuvre, problème que le gouvernement disait avoir réglé à chaque voyage au Japon.

Nous, de notre parti, croyons que le gouvernement aurait dû être honnête et ouvert et déclarer que le vote aurait dû être reporté sur chacune des décisions du groupe de travail. Ainsi, la Communauté européenne a reporté à plusieurs reprises le vote concernant les subventions relatives aux pâtes alimentaires. Dans les années 1970, les États-Unis ont fait de même en ce qui a trait au programme DISC. Le Canada lui-même reporte des votes au sujet du droit compensateur imposé aux éleveurs de bétail, que le gouvernement souhaite ardemment différer. Ainsi, monsieur le Président, manifestement, les Canadiens auraient nettement préféré que le gouvernement agisse de façon honnête et franche et leur dise qu'il entendait retarder le vote en question.

Tout d'abord, on aurait pu épargner ainsi beaucoup plus d'emplois dans l'industrie du saumon et du hareng de la côte ouest. L'affaire en question découlait d'un conflit sans grande portée avec l'Alaska, qui portait peut-être sur une somme de 3 à 4 millions de dollars. Ainsi, une industrie de 150 à 160 millions de dollars est compromise par un petit conflit sans grande importance.

• (1140)

En ce qui a trait à la décision que la ministre a prise, elle aurait pu, si elle l'avait souhaité, corriger ce qu'elle a avancé avant d'accepter le rapport du groupe de travail. Rien ne l'empêchait d'avoir recours à une taxe à l'exportation. Contrairement à ce que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a affirmé, il est tout à fait possible en vertu du GATT, à ce stade-ci, de prendre des mesures et d'appliquer une taxe à l'exportation. Le gouvernement aurait dû le faire.

Je tiens à dire que la question de la distribution des boissons alcoolisées est encore plus surprenante. Ce qui complique encore davantage le problème pour le gouvernement canadien en l'occurrence, c'est la demande de l'industrie vinicole qui souhaite qu'on prenne des mesures contre les Européens au sujet de leurs subventions. Manifestement, c'est là une raison idéale pour affirmer que nous allons retarder l'adoption du rapport en question jusqu'à ce que ces questions puissent être réglées globalement.

Selon moi, en déclarant que le gouvernement ne prendra aucune mesure au sujet du marché de la bière, la ministre expose le Canada aux mesures mêmes de représailles dont elle dit s'inquiéter à la suite de l'adoption des rapports du GATT.

En conclusion, je crois qu'il s'agit d'une part, d'une question d'honnêteté et d'autre part, d'une question d'emplois. En effet, 20 000 emplois sont en jeu. Nous aurions dû avoir l'honnêteté et la franchise de déclarer que nous souhaitions le report du vote, comme dans le cas du droit compensateur imposé aux éleveurs de bétail. Si nous avions agi ainsi, nous aurions prouvé aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays qu'au moins, le gouvernement était disposé pour une fois à intervenir et à protéger les intérêts du pays, plutôt que de céder sans cesse.

En adoptant une position directe et franche de ce genre, le gouvernement aurait pu obtenir d'autres négociations, ce qui aurait pu aboutir à une vraie solution, au lieu de la reddition que la ministre vient de nous annoncer.

* * *

PÉTITIONS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition, conformément à l'article 106 du Règlement, de la part d'un certain nombre de mes électeurs qui déclarent que le gouvernement fédéral n'a pas de mandat de la population canadienne pour conclure un accord commercial avec les États-Unis.

Ils croient que l'accord négocié menace le fondement même de la souveraineté politique et économique du Canada, et demandent donc au Parlement de se dissoudre pour permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord commercial proposé à l'occasion d'élections générales nationales.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu des dispositions du même article du Règlement pour présenter une pétition de la part de plusieurs personnes de ma circonscription, surtout de la ville de Brantford, qui s'opposent totalement à l'accord commercial que le gouvernement a conclu avec les États-Unis.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de déclencher immédiatement des élections pour que la question soit réglée une fois pour toutes. Ils craignent que l'accord commercial ne réduise et n'élimine à long terme notre souveraineté.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 256 et 264.

[*Texte*]

RECHERCHES—RESSOURCES EN EAUX DOUCES

Question no 256—**M. Caccia:**

1. En ce moment, le gouvernement effectue-t-il des recherches au sujet des ressources en eau douce et, dans l'affirmative, dans le cadre de quels programmes et, dans chaque cas, *a*) quelles dépenses, *b*) combien de personnes y sont affectées?

2. En 1987, le programme concernant les ressources en eau a-t-il été aboli et, dans l'affirmative, *a*) pour quelle raison, *b*) a-t-il été remplacé par d'autres programmes?

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Les ministères de l'Environnement et des Pêches et des Océans m'informent comme suit:

En ce qui concerne le ministère de l'Environnement:

1. Oui. Les travaux de recherche concernant les ressources en eaux douces sont effectués en vertu des programmes suivants:

Gestion des eaux canado-américaines où relevant de plusieurs compétences; Données sur la gestion de la qualité des eaux; Données sur la gestion de la quantité des eaux; Recherche sur la gestion des eaux; Gestion des produits chimiques toxiques; Réduction du transport à distance des polluants atmosphériques; Emissions et rejets industriels.

La majeure partie de cette recherche est effectuée aux trois centres suivants:

	a) '000 $	b) Années-personnes
Institut national de recherche sur les eaux	18,196	262
Institut national de recherche en hydrologie	6,989	79
Centre technique des eaux usées	4,058	49.5

2. Non.

En ce qui concerne le ministère des Pêches et des Océans:

1. Les activités de recherche sur les ressources en eaux douces se déroulent surtout dans la Région du Centre et de l'Arctique. Outre la catégorie gestion/soutien, on compte quatre catégories d'activités, à savoir:

	a) '000 $	b) Années-personnes
Évaluation des ressources et recherche connexe dans les T.N.-O.	285.5	4.5
Aquiculture et mise en valeur	1,347.2	25.0
Évaluation de l'habitat et recherche connexe	4,290.1	63.4
Recherche sur les contaminants	4,606.3	72.0
Gestion du programme et soutien technique	453.3	3.0
Total	10,982.4	167.9

Les catégories décrites ci-dessus n'incluent pas les activités portant sur les périodes que les espèces anadromes passent en eau douce. Les ressources en dollars correspondent aux plafonds des dépenses établis pour 1987-1988 et incluent les salaires (sans les avantages sociaux des employés), les coûts de fonctionnement et d'entretien et les dépenses en capital (pas de ressources allouées pour les subventions et les contributions).

2. Aucun programme sur les ressources en eaux n'a été annulé en 1987.

INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE DE BEDFORD—FONDS ALLOUÉS

Question nº 264—**M. Henderson:**

En *a*) 1982, *b*) 1983, *c*) 1984, *d*) 1985, *e*) 1986, *f*) 1987, le gouvernement a-t-il alloué des fonds à l'Institut océanographique Bedford, de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, et, dans l'affirmative, par l'entremise de quels ministères l'a-t-il fait et, dans chaque cas, à combien s'élevaient ces fonds?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): En ce qui concerne le ministère des Pêches et des Océans:

Voici la liste des fonds alloués à l'Institut océanographique de Bedford de Dartmouth (Nouvelle-Écosse):

1982-1983	$ 32,9 millions
1983-1984	$ 36,6 millions
1984-1985	$ 44,7 millions
1985-1986	$ 41,0 millions
1986-1987	$ 38,9 millions

Pour 1987-1988, à la suite de la réorganisation du Ministère, les fonds ne sont plus alloués à l'Institut océanographique de Bedford en particulier, mais à toute la Région de Scotia-Fundy.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par le ministre. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. le vice-président: Je désire informer la Chambre que, à cause de la déclaration ministérielle, la période des Ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 35 minutes à compter de 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour son inaction dans les dossiers urgents relatifs à l'environnement, et notamment, pour n'avoir pas négocié avec les États-Unis de traité visant à réduire la pollution à l'origine des pluies acides; pour n'avoir pas intégré les questions d'environnement dans ses décisions économiques les plus importantes, bien qu'il ait donné son adhésion au rapport Brundtland et au rapport du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie; et pour n'avoir pas veillé à débarrasser le bassin des Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent des déchets toxiques qui les contaminent.

—Monsieur le Président, j'ai le triste devoir, à titre de critique de l'environnement pour le caucus du NPD, de proposer une motion qui reproche clairement au gouvernement son inaction dans trois domaines.

Nous aurions pu en énumérer d'autres. Pour pouvoir concentrer toute notre attention sur les questions qui préoccupent le plus les Canadiens, j'ai mentionné les pluies acides, car c'est un problème d'envergure nationale. Nous n'avons pas encore de traité à ce sujet et de toute apparence, nos chances d'en conclure un ne semblent pas s'améliorer. J'ai aussi mentionné les déchets toxiques déversés dans les Grands Lacs et dans la Voie maritime du Saint-Laurent, car s'il existe des ententes sur la qualité de l'eau, le nettoyage ne se fait pas. J'ai enfin parlé du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le rapport Brundtland, excellent ouvrage qui renferme des recommandations dynamiques et qui reflète un certain optimisme pour l'avenir. Le gouvernement l'a approuvé en principe, mais il ne met pas ses recommandations en application et il va même jusqu'à en enfreindre les principes directeurs dans ses décisions économiques.

Comme je suis députée de l'Ontario, j'aborderai uniquement des problèmes qui concernent l'est du pays. Plus tard dans la journée, mes collègues de l'Ouest aborderont les problèmes environnementaux de leur région. L'environnement a certes une importance primordiale pour tous les Canadiens.

Les subsides

[*Français*]

Pour tous les Canadiens, même dans l'Ouest du pays, la question des pluies acides est urgente. Pour les Québécois surtout, cette question des pluies acides est primordiale. C'est le problème écologique numéro un car il touche à tout: la mort des lacs et des forêts, l'acidification du sol, auxquelles il faut ajouter les maladies comme le cancer et les effets sur le système respiratoire. Dans la province de Québec, au sud, vers la frontière américaine, il y a des forêts, des érablières, où un tiers des arbres sont morts à cause des pluies acides.

Le manque d'action de la part du gouvernement fédéral est triste. Il ne faut pas être trop cynique, mais j'ai des doutes sur la bonne volonté du gouvernement. En même temps que le gouvernement fédéral négocie une entente sur les pluies acides avec les États-Unis, il est en train de négocier une entente commerciale. Il ne pouvait pas trop insister sur une entente forte sur les émissions qui causent les pluies acides parce qu'il voulait signer une entente sur le libre-échange. Le prix à payer pour cette entente commerciale est l'absence d'une entente sur les pluies acides.

Il y a également d'autres coûts à payer avec cette entente commerciale, comme dans le domaine des emplois, le contrôle de nos investissements et, fondamentalement, la souveraineté. C'est décourageant aussi cette entente sur les échanges commerciaux, car c'est une entente avec des conséquences néfastes sur l'environnement, si elle est mise en application. C'est la décision la plus importante pour l'économie de ce siècle, d'après le gouvernement fédéral. Or, cette décision a été prise par le gouvernement fédéral sans une seule étude sur les conséquences défavorables sur l'environnement, et cette décision a été prise en dépit du rapport de la Commission mondiale sur le développement et l'environnement. Le gouvernement fédéral, avec les provinces, a approuvé les recommandations de cette Commission d'intégrer les effets écologiques dans les décisions économiques. Ensuite, la première décision économique prise par le gouvernement fédéral, et appuyée par le gouvernement provincial du Québec, a été de poursuivre cette entente commerciale avec les États-Unis sans se pencher sur les effets défavorables sur l'environnement et notre capacité économique dans l'avenir.

Les Québécois se préoccupent de la qualité de leur eau. Dans les régions agricoles, ce sont les pesticides qui dégradent l'eau. Les eaux de Montréal sont contaminées par des industries chimiques de l'État de New York. Les concentrations de substances toxiques dans certains cas sont plus élevées près de Montréal que plus haut dans les Grands lacs mêmes. Cependant, le gouvernement fédéral refuse de contribuer un sou pour l'épuration des eaux du fleuve Saint-Laurent. L'année dernière, le ministre fédéral de l'Environnement (M. McMillan) a déclaré que la dépollution du fleuve Saint-Laurent était la première priorité écologique du gouvernement fédéral pour le Québec. Le problème n'a pas diminué depuis lors, mais la priorité du gouvernement fédéral n'existe plus. Au lieu d'agir, le ministre fédéral donne des conseils à ses collègues provinciaux. Ce sont d'ailleurs de bons conseils de hausser les taxes d'eau afin d'encourager l'usage plus prudente de l'eau!

Certes, la province de Québec, la ville de Montréal et d'autres municipalités québécoises ont leurs responsabilités de gaspiller moins et de nettoyer les déchets, mais le gouvernement fédéral a son rôle à jouer aussi. C'est une question nationale et internationale. Les substances toxiques viennent d'une part de la région, d'autre part de l'Ontario et des États-Unis.

Ce n'est pas juste d'exclure le Québec des ententes sur le nettoyage des Grands lacs. L'Ontario a reçu 200 millions de dollars du gouvernement fédéral pour la dépollution. Le Québec ne devrait pas être exclu. L'urgence de cette question est démontrée par la mort des bélugas dans le Saint-Laurent. Les bélugas meurent parce qu'ils mangent de petits organismes sédimentaires où s'accumulent les substances toxiques y compris les dioxines. La mort de ces créatures est un signe de danger pour tous. Certaines études démontrent un taux de cancer et de malformations plus élevé parmi la population humaine de la Côte- Nord du Saint-Laurent que chez le Canadien moyen.

• (1150)

[*Traduction*]

Le Canada a accompli certains progrès dans la réduction des émissions qui causent des pluies acides, plus particulièrement l'anhydride sulfureux, et surtout au Québec et en Ontario, où le problème est le pire. Le gouvernement fédéral n'a cependant pas eu autant de succès, loin de là, en ce qui concerne l'oxyde d'azote, autre cause importante des pluies acides. Le Canada s'est comporté de façon tout à fait honteuse lors des réunions à Genève où l'on espérait conclure un accord international pour s'attaquer à ce problème. Le Canada a tergiversé et suivi l'exemple des Américains au sujet de la pollution causée par les pluies acides au Canada, en niant l'importance du problème, en réclamant davantage de recherche et en n'appuyant pas d'autres pays qui semblent tenir plus que nous à protéger l'environnement et qui réclament des normes sévères et une réduction sensible des émissions.

La question des déchets toxiques est tout à fait différente de celle des pluies acides. Nous n'avons même pas commencé à négocier avec les Américains. Il existe déjà des traités sur les déchets toxiques déversés dans les Grands lacs. Il y a la Commission mixte internationale et des ententes sur la qualité de l'eau, et bon nombre d'études ont été menées depuis quelques décennies. Le problème ne tient pas dans ce cas-ci à l'absence d'un traité, mais plutôt à la difficulté de faire appliquer les ententes en vigueur, qui ont été modifiées à la lumière des récentes recherches. Le groupe spécial sur la qualité de l'eau de l'organisme *Great Lakes United* a très bien cerné le problème, selon moi. Voici ce qu'il a dit:

> En faisant notre tournée des Grands lacs . . . en 1986, nous avons été scandalisés par le grand nombre de violations flagrantes de ces promesses. Des coulées noires de contaminants sont encore déversées dans les lacs. De grandes villes continuent à y déverser des eaux d'égout qui n'ont reçu qu'un traitement primaire. Les cheminées d'usines crachent encore des contaminants dans l'atmosphère. Les rivières et les lacs sont encore pollués par des dioxines, des BPC et de nombreux autres produits chimiques destructifs qui s'écoulent d'anciens dépotoirs. Les écoulements agricoles contiennent encore des quantités massives de pesticides et d'engrais au phosphore. Les opérations de dragage continuent de déverser des sédiments toxiques directement dans l'eau. Tous les jours, des centaines de camions déversent encore du matériau de remblayage contaminé dans les lacs.

Le public réclame encore que le gouvernement joue un rôle plus actif. Les habitants de la région des Grands lacs se rendent très bien compte que notre seul espoir pour l'avenir consiste à cesser totalement de déverser des substances toxiques persistantes dans les lacs.

L'organisme *Great Lakes United* a été tout à fait clair au sujet des problèmes, et je ne crois pas qu'aucun expert puisse en douter. Cet organisme signale également que la Commission mixte internationale, dont nous nommons la moitié des membres, a tous les pouvoirs nécessaires. Nous n'avons pas besoin de nouvelles lois ni de nouveaux traités. Il suffit d'appliquer les dispositions existantes avec fermeté.

L'eau potable de 4,5 millions de Canadiens provient du bassin des Grands lacs, particulièrement du lac Ontario. Seulement un quart de million d'Américains sont dans la même situation. Le problème ne revêt donc pas la même importance pour les Américains que pour nous; pourtant, on estime que 90 p. 100 des substances toxiques que contient l'eau potable en question proviennent des États-Unis. La rivière Niagara charrie des substances contaminées, et 85 p. 100 de ces substances sont déversées dans le lac Ontario. Le Niagara ramasse des BPC, des dioxines et des métaux et les déverse dans le lac Ontario, parce qu'il s'agit d'un bassin continu. Les substances en question sont ensuite déversées dans le Saint-Laurent, qui les transporte jusqu'à Montréal et à Québec.

Il n'existe pas de déchets toxiques qui attirent plus de touristes que les chutes Niagara, et c'est dommage que nous devions en venir à une telle conclusion. Même le nuage de gouttelettes qui accueille les touristes est contaminé, tout comme le sont l'eau, les sédiments, les poissons, les mollusques et les algues. En tout, 261 substances chimiques artificielles ont été identifiées. Certaines causent des malformations congénitales, d'autres sont cancérogènes. Ces polluants comprennent les eaux d'égout, les DDT, les pesticides, les métaux, les BPC et les substances toxiques les plus dangeureuses, les dioxines.

En 1985, Environnement Canada estimait que neuf tonnes de substances chimiques toxiques s'inflitraient dans la rivière Niagara chaque jour. Le comité des substances toxiques du Niagara, qui a sous-estimé le déversement de déchets toxiques dans le passé, signale qu'il y a 66 sites de déversement de déchets dangereux à moins de trois milles de la rivière, dont 61 se situent dans l'État de New-York. On compte également 46 sites dits inactifs, mais il y a des fuites dans beaucoup de ceux-là. Hyde Park constitue l'exemple le plus frappant.

On a calculé qu'environ neuf kilogrammes de dioxine provenant du site de Hyde Park suintaient dans le réseau des Grands Lacs et dans la chaîne alimentaire. Qu'est-il arrivé, monsieur le Président? Il a fallu évidemment restreindre la consommation de poisson, mais ça n'a pas résolu le problème. C'est une véritable bombe à retardement chimique. Soixante-dix milles tonnes de déchets chimiques ont été enfouis sur un site de six hectares près de la rivière Niagara au cours d'une période de 20 ans. Le déversement de toutes ces substances toxiques est une violation flagrante du traité sur les eaux limitrophes.

Conformément à l'accord international sur la qualité de l'eau que nous avons signé, nous devrions tendre très rapidement à supprimer totalement les déversements de produits toxiques. Les accords en question ne sont pas respectés. Le gouvernement fédéral doit absolument intervenir pour faire nettoyer les sites en cause. On a essayé de faire appel aux tribunaux. Pollution Probe, par exemple, l'a fait, mais sans succès. Les Américains ont beaucoup d'argent, mais les procès retardent tout. Les progrès insignifiants réalisés jusqu'à maintenant sont loin de suffire.

• (1200)

L'agence de protection de l'environnement des États-Unis n'a fait rapport qu'en janvier dernier sur le déversement de six tonnes de produits toxiques par jour dans la rivière Niagara. Et ce chiffre est peut-être encore inférieur à la réalité. On ne peut trop insister là-dessus. J'espère que la question du nettoyage des sites d'enfouissement des déchets toxiques sera à l'ordre du jour de la rencontre au sommet entre le premier ministre et le président Reagan en avril. C'est absolument essentiel.

J'aborde maintenant la dernière partie de ma motion qui porte sur le rapport de la commission Brundtland, document absolument essentiel, important, encourageant et plein d'espoir auquel le Canada a beaucoup contribué. Le Canada a pris position sur le rapport. Ses recommandations sont superbes.

L'introduction du rapport porte sur le problème de la contamination de l'environnement et sur la situation désastreuse dans laquelle nous nous trouvons actuellement à cause de nos méthodes de développement. La voici:

> Les comptes sont peut-être encore positifs pour notre génération, mais nos enfants hériteront une balance négative. Nous empruntons un capital écologique aux générations à venir, en sachant pertinemment que nous ne pourrons jamais leur rembourser. Ils auront beau nous maudire d'avoir été si dépensiers, ils ne pourront jamais récupérer ce que nous leur devons. Nous agissons de la sorte parce que nous n'avons pas de comptes à rendre: les générations futures ne votent pas, elles n'ont aucun pouvoir politique ou financier, elles ne peuvent s'élever contre nos décisions.

C'est là le pire dans toute cette histoire.

Le gouvernement fédéral a appuyé les recommandations de la commission Brundtland mais en a immédiatement violé le principe de base sans son accord de libre-échange en acceptant d'inclure l'environnement au nombre des facteurs des décisions économiques. Cet accord commercial instaure une politique énergétique continentale et nous oblige à maintenir nos ventes d'énergie et d'autres produits naturels aux États-Unis peu importe nos soucis d'économie. Cet accord dissuadera l'économie d'énergie. Il nuira à l'exploitation des sources d'énergie de remplacement, les énergies douces. Il empêchera la création d'emplois dans les secteurs autres que celui des ressources et effectivement, le gouvernement a annoncé fièrement que le secteur des ressources prendrait une plus grande importance avec la mise en oeuvre de l'accord.

Il s'agit cependant de ressources non renouvelables. L'accord commercial nous rendra plus dépendants de ces ressources dont devront se passer les futures générations lorsqu'elles seront épuisées. En outre, nous n'aurons plus la possibilité de convaincre certains industriels de s'implanter et de créer des emplois ici en leur offrant l'énergie à meilleur marché.

L'accord laisse également entrevoir certains programmes d'harmonisation, notamment des pesticides. Que signifie cette harmonisation? Les Américains ne perçoivent pas les pesticides comme nous. Nos règles à ce chapitre ont encore besoin d'être améliorées, mais les leurs reposent sur des principes totalement différents des nôtres. Aux États-Unis, des analyses coûts-avantages peuvent influencer les décisions; on accepte un certain nombre de décès attribuables à un pesticide si sa mise

en marché offre des avantages économiques. Ici, certains risques sont inacceptables et la santé ne peut pas être sacrifiée aux profits. Pourtant, nous renonçons à ce principe dans l'accord commercial.

Le gouvernement dépense plus d'argent dans des activités néfastes pour l'environnement qu'il n'en consacre à la réparation des dégâts et à la protection. Avec cet accord, la tendance s'accentuera. Le gouvernement s'est engagé du bout des lèvres mais ne fait rien pour que les décisions économiques tiennent compte de l'environnement, pour que nous accordions autant d'importance au coût de reboisement de nos forêts qu'aux profits qu'il est possible d'en tirer. Lorsqu'une ressource disparaît, il faut tenir compte du coût de son remplacement.

Il me reste peu de temps. Permettez-moi de citer brièvement le rapport Brundtland:

> Les pays industrialisés doivent reconnaître que leur consommation d'énergie pollue la biosphère et réduit nos maigres ressources de combustibles fossiles . . . Il faut cependant accentuer nos efforts dans le but de réduire la consommation par tête et favoriser l'adoption de ressources et de technologies non polluantes.

Néanmoins, l'accord sur le libre-échange préconise le statu quo. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) voudrait vendre notre pétrole et notre gaz facilement accessibles pour se procurer des fonds qui lui permettraient d'exploiter, d'extraire ou de vendre notre pétrole et notre gaz moins accessibles et plus coûteux. C'est une conception scandaleusement erronée de la situation.

Je veux simplement dire, comme la commission Brundtland, qu'il faut agir maintenant. Les Canadiens sont fondamentalement justes et raisonnables. Ils ne veulent pas priver les générations futures, les enfants qu'ils élèvent, de leur environnement et de leurs perspectives d'avenir. Les Canadiens sont raisonnables et veulent qu'on fasse quelque chose.

J'aimerais que le gouvernement soit plus sérieux et commence à tenir compte du cosmos et laisse tomber les artifices. J'espère qu'il cessera de se préoccuper uniquement des relations publiques et qu'il réagira sincèrement à l'opinion publique qui accorde une très grande priorité à l'environnement.

Le rapport Brundtland nous permet d'espérer, car il y est dit que c'est possible. Nous ne devons pas nous résigner à la pauvreté pour sauver l'environnement. Nous pouvons favoriser la croissance et le développement en prenant nos décisions d'ordre économique après avoir tenu compte du point de vue écologique. C'est ce que nous devons faire, mais le gouvernement doit effectuer de nombreux changements, notamment dans ses rapports avec les Américains. Il doit vouloir servir les intérêts des Canadiens et de nos générations futures.

M. McMillan: Monsieur le Président, dans ses remarques sur la motion néo-démocrate, la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald) a déclaré que le gouvernement du Canada a approuvé le rapport de la commission Brundtland, rapport de la commission mondiale de l'environnement et du développement, mais qu'il n'en tient guère compte dans la vie quotidienne. Néanmoins, durant une visite aux Nations Unies, à New York, à l'occasion du grand débat sur le rapport de la commission Brundtland, M^me^ Brundtland, premier ministre de Norvège qui a présidé la commission internationale, a souligné l'exemple que donnait le Canada sur le plan international en mettant en oeuvre les recommandations de sa commission.

Je demande à la députée qui les Canadiens doivent croire à ce sujet, le NPD ou M^me^ Bruntland?

Mme McDonald: Monsieur le Président, M^me^ Bruntland est très diplomate et il est reconnu, dans le monde diplomatique, que la flatterie mène beaucoup plus loin que le blâme. Elle est très diplomate.

Il ne faudrait pas tenter de dissocier M^me^ Brundtland du Nouveau parti démocratique. Elle est elle-même sociale démocrate et elle dirige le parti travailliste en Norvège. Je constate avec plaisir qu'une féministe, socialiste et écologiste remplit ces hautes fonctions.

C'est à l'usage que l'on juge de la qualité d'une chose. J'espère que le ministre expliquera aux Canadiens pourquoi, dans le cadre de l'accord commercial, aucun GSSCE n'a effectué d'étude à ce sujet. J'ai cité un passage du rapport Brundtland selon lequel nous devons adopter des énergies de remplacement. Toutefois, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le collègue du ministre, s'obstine à dire que le gouvernement s'oriente vers l'utilisation d'énergies non renouvelables, comme les combustibles fossiles, le pétrole et le gaz. C'est une contradiction flagrante et je m'étonne que le ministre ne s'en rende pas compte.

M. Caccia: Monsieur le Président, en félicitant la députée de son excellent discours, je voudrais lui demander si elle pourrait nous fournir des précisions sur la question de l'énergie et de l'accord sur le libre-échange. Elle a abordé la question, mais j'aimerais savoir ce qu'elle pense des répercussions écologiques à longue échéance de l'accord sur les exportations d'énergie. J'aimerais savoir ce qu'elle en pense.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je répondrai volontiers à cette question, car c'est le domaine de l'énergie qui intéresse tellement les Américains dans l'accord commercial. Ils veulent avoir libre accès à nos ressources non renouvelables, ce que leur donne l'accord. Si des réductions s'imposent en cas de crise, comme cela s'est produit lors de la crise du pétrole, nous devrons continuer à alimenter proportionnellement les marchés américains.

Le marché américain est énorme. Les Américains sont très gourmands, comme les Canadiens. Nous utilisons 80 fois plus d'énergie par habitant que, par exemple, les pays du tiers monde. Rien ne nous incite dans l'accord à rechercher d'autres sources d'énergie, à mieux utiliser notre énergie et à produire plus avec moins, aspect très important du rapport Brundtland. C'est ce que nous essayons de faire dans le secteur de la fabrication, par exemple, soit produire plus en consommant moins de ressources naturelles.

• (1210)

La politique énergétique continentale est absolument stupide et suicidaire. Elle va complètement à l'encontre du rapport de la commission Brundtland selon lequel nous avons des obligations à l'égard des générations futures. Dans le cas des ressources non renouvelables, il est simplement impossible de respecter cet engagement. Les ressources seront épuisées et nous aurons même renoncé à la possibilité d'obtenir, dans le secteur de la fabrication les emplois qu'elles auraient pu engendrer. On a remis aux ministres des documents qui prouvent que le gouvernement continue à commettre l'erreur de considérer les ressouces énergétiques non renouvelables comme excédentaires. Nous avons trop de réserves; il faut donc avoir accès au marché américain.

Je n'ai pas parlé de l'uranium dans mon discours, mais c'est assurément un autre domaine très important où le gouvernement veut assurer aux Canadiens l'accès au marché américain. Pourtant, nous n'avons aucun moyen de nous débarrasser des déchets très radioactifs, ni aucun moyen satisfaisant de nous débarrasser des résidus miniers peu radioactifs. Le ministère de mon collègue connaît ces problèmes et pourtant, il ne ne fait rien à ce sujet et l'on prévoit d'augmenter l'extraction de l'uranium. Nous en sommes déjà le plus grand producteur et exportateur du monde. Nous en exportons même en France, qui effectue toujours des essais nucléaires dans l'atmosphère. Il est absolument déraisonnable que nous y soyons mêlés.

Le gouvernement veut simplement continuer d'en vendre de plus en plus. Il se réjouit de l'accord commercial avec les États-Unis qui lui assure l'accès au marché américain. Il a abordé la question strictement du point de vue du marché. Pourtant, combien coûtera l'assainissement? Si le gouvernement avait lu le rapport de la commission Brundtland, il ne dirait pas que nous pouvons faire un peu d'argent en vendant de l'uranium aux Américains et aux Français. Il étudierait le coût de l'assainissement. Qui va payer la note en mourant du cancer et en ayant des malformations congénitales? Ce sont les jeunes et leurs enfants qui devront payer le prix de cette très mauvaise politique du gouvernement actuel.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, on se laisse trop souvent aller au Parlement aux effets oratoires et au sectarisme. Ni un style ni l'autre ne convient en matière d'environnement. L'enjeu est trop élevé, compte tenu du saccage, par la race humaine, des éléments essentiels à la vie: l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et le sol qui produit les aliments. Ce qui est en jeu n'est rien de moins que notre survie à tous. Nos enfants et les futures générations sont en droit d'attendre de nous, non pas des discours éloquents ou partisans, mais le milieu de vie le plus sain possible. La motion néo-démocrate n'est cependant pas de nature à jeter de la lumière sur le sujet. Elle est de nature à discréditer les efforts sincères entrepris en vue d'améliorer l'environnement.

Je profite quand même avec plaisir de l'occasion, monsieur le Président, pour exposer en détail les réalisations du gouvernement fédéral actuel dans le domaine de l'environnement. Mon intention n'est pas de faire du capital politique à bon compte, mais de signaler la collaboration réelle que le gouvernement fédéral établit avec les provinces, l'industrie, les groupes environnementaux, les syndicats et d'autres qui se vouent à la protection de l'environnement. Pour tout ce qu'il reste à faire, le gouvernement s'est engagé à travailler en coopération avec nos partenaires.

On n'accomplit rien en refusant le crédit à qui il revient. C'est pourtant ce que fait la motion néo-démocrate dont nous sommes saisis, au lieu d'énoncer une politique. Un observateur objectif conviendrait que, au niveau national, depuis trois ans et demi, on a fait plus pour protéger le milieu naturel que pendant toute période équivalente précédente. Nous n'avons pas besoin d'envelopper nos réalisations dans des phrases bien tournées ou imprégnées d'esprit partisan. Elles parlent d'elles-mêmes. Qu'on me permette d'exposer tout ce que le gouvernement a accompli.

Quand j'ai été nommé ministre de l'Environnement en août 1985, j'ai parlé des pluies acides comme de la pire menace qui pesait contre notre environnement. Personne ne peut nier que notre gouvernement a fait ce qu'il avait promis pour réduire les émissions d'origine canadienne responsables des pluies acides. Le mois dernier, à Halifax, j'ai signé au nom du gouvernement et de la population canadienne le dernier des sept accords liant légalement le fédéral et les provinces. L'ensemble de ces accords constitue le plus ambitieux programme de dépollution jamais lancé au Canada. D'ici 1994, le pacte des huit gouvernements aura réduit de 50 p. 100 les émissions de dioxyde de soufre provenant de l'industrie et des centrales thermiques, ce qui est une preuve remarquable de la volonté nationale. Le gouvernement fédéral consacrera 150 millions à la réduction des émissions à la source et 150 autres millions pour la technologie et la recherche dans ce domaine.

Nous avons également imposé les mesures les plus strictes au monde en ce qui concerne les émissions d'oxyde d'azote par les véhicules automobiles. En septembre dernier, les émissions autorisées des voitures et des petits camions ont été réduites de plus de 60 p. 100. En décembre, celles des véhicules lourds seront réduites de 50 p. 100. Nous sommes le premier pays au monde à imposer de sévères restrictions sur les émissions NO_x. Nos véhicules seront maintenant six fois moins polluants que les véhicules européens.

Non seulement nous avons travaillé sur la situation nationale, mais nous avons fait tout notre possible pour stimuler la conscience internationale. Rappelons que c'est notre gouvernement qui a signé l'Accord de Helsinki qui engage les pays signataires à réduire les émissions de dioxyde de soufre de 30 p. 100, chose qui intéresse particulièrement mon collègue, le député de Davenport.

Les partis d'opposition peuvent protester contre le gouvernement parce qu'il n'a pas encore réussi à conclure un accord avec les États-Unis pour réduire les pluies acides, mais ils négligent deux choses. D'abord, aucun autre gouvernement canadien n'avait réussi avant nous non plus. Même aux États-Unis, le succès continue à échapper aux partisans de la lutte contre les pluies acides.

Deuxièmement, aucun gouvernement canadien antérieur n'a accordé autant d'importance que nous à la question. Contrairement au gouvernement Trudeau, nous ne nous sommes pas bornés à prêcher la morale. Nous avons agi, comme en fait foi le programme énergique de surveillance intérieure dont il a été fait mention plus tôt.

Troisièmement, nous avons l'intention d'accélérer nos efforts pour conclure un accord sur les pluies acides avec les États-Unis. Que nous réussissions ou non, le gouvernement du Canada ne doit pas avoir à rendre compte des réalisations d'un autre gouvernement souverain sur ce plan ou dans tout autre domaine de politique, quelles qu'en soient les conséquences sur notre environnement. Du fait qu'elle attaque le gouvernement canadien à ce chapitre, la motion du NPD est à la fois naive et injuste.

Si, comme je le crois, les pluies acides constituent le principal problème du Canada en matière d'environnement, celui des produits chimiques toxiques l'est pratiquement tout autant. Par conséquent, notre gouvernement a pris des mesures pour contrecarrer le déversement de produits toxiques dans l'environnement. Le projet de Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui est actuellement aux dernières étapes d'étude par le Parlement, est un instrument privilégié en ce sens. Une fois adoptée, cette loi unifiera une bonne partie des pouvoirs législatifs du ministre de l'Environnement. Elle servira de cadre à la coordination des lois fédérales et provinciales en matière d'environnement. Elle assurera la gestion des produits chimiques toxiques à toutes les étapes: de la recherche et du développement à l'élimination finale, en passant par la production, la commercialisation et le transport. Elle créera aussi même des mécanismes de réglementation de la pollution causée par le gouvernement fédéral même.

● (1220)

Le projet de loi contient les sanctions les plus rigoureuses jamais imposées aux pollueurs en vertu du droit canadien, y compris des amendes de 1 million de dollars par jour et des peines de prison pour les entreprises coupables d'infractions.

Un groupe d'environnementalistes chevronnés élabore déjà une liste de produits chimiques prioritaires pour que la loi puisse être mise en application dès qu'elle aura reçu la sanction royale.

Dans la même veine, un programme sévère d'exécution et de contrôle a été mis au point et le gouvernement a prévu 37 millions de crédits nouveaux pour l'application de la loi.

En attendant l'adoption du projet de Loi relative à la protection de l'environnement, le gouvernement utilise les moyens existants pour s'attaquer à des problèmes précis de pollution qui se posent en divers endroits du pays, et s'occupe en particulier des «points chauds» qui contiennent des produits chimiques toxiques. Il y a par exemple le creusage, au coût de 34 millions, des bassins de Sydney: c'est le plus gros chantier du genre de l'histoire du Canada, le deuxième en importance jamais entrepris dans le monde.

Le nettoyage du bassin Windermere du port de Hamilton en fournit un autre exemple. Ces mesures de dépollution ne sont pas l'effet du hasard, elles s'inscrivent dans le cadre de la politique hydrologique canadienne annoncée juste avant Noël. La politique s'applique à tout, depuis les exportations d'eau à grande échelle et les facturations de forts volumes d'eau, jusqu'aux travaux de dérivation, que nous avons interdits, et à une politique réaliste que nous prônons.

Au même chapitre, nous avons modernisé et renforcé l'accord canado-américain relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, de concert avec les États-Unis. Les grands intervenants en matière d'écologie, tels Great Lakes United dont il a déjà été question dans ce débat, ont fait en sorte par leur action que le nouvel accord soit aussi global que sévère. Pour la première fois, l'accord vise toutes les sources de pollution des Grands Lacs et met sur pied des mécanismes de transparence pour faire en sorte que les objectifs et les calendriers précis de réduction soient effectivement respectés.

Il n'y a pas d'objectif et de calendrier plus urgent dans les Grands Lacs que ceux qui ont été inscrits dans cet historique accord lui-même, signé l'an dernier par le gouvernement du Canada et ceux des États-Unis, de l'État de New York et de l'Ontario. Il va réduire de 50 p. 100 d'ici à 1996 les teneurs toxiques du Niagara; c'est la première fois que ces quatre pouvoirs réussissent à s'entendre sur un programme précis de réduction de la pollution d'une rivière qui alimente en eau potable 4,5 millions de Canadiens.

Le gouvernement du Canada adopte la même approche vis-à-vis de la pollution de l'autre moitié du bassin des Grands Lacs, je veux parler du Saint-Laurent. Je négocie avec mon homologue Clifford Lincoln, ministre de l'Environnement du Québec, au sujet d'un plan de mobilisation des ressources des deux gouvernements. Ce plan n'est pas encore au point parce qu'il faut du temps pour remédier à des années de négligence et d'indifférence de la part des gouvernements antérieurs.

Mais le Saint-Laurent est une priorité pour le gouvernement fédéral, pour moi et pour mon ministère. Si c'est une priorité pour le NPD, comme la motion l'affirme, tout le monde sera étonné de l'apprendre à la Chambre et probablement d'un bout à l'autre du pays. A ma connaissance, les néo-démocrates n'ont jamais soulevé cette question à la Chambre. En tout cas ils ne m'ont jamais posé une seule question au sujet du nettoyage du Saint-Laurent pendant la période des questions orales.

En dépit de la fermeté du programme de dépollution du gouvernement, les générations futures se souviendront du premier mandat du gouvernement actuel dans le domaine de l'environnement à cause des initiatives qu'il a prises à l'égard des parcs nationaux. Entre 1972, alors que les Libéraux étaient au pouvoir, et septembre 1984, à notre arrivée au pouvoir, il ne s'est créé aucun parc national. D'après un important groupe national dans le secteur de l'environnement, ce fut là une période sombre pour les parcs.

Depuis, le gouvernement a créé quatre nouveaux parcs nationaux, notamment celui qui est situé sur le littoral du Pacifique en Colombie-Britannique, dont la création s'est achevée la semaine dernière quand nous avons versé quelque 28 millions de dollars que le gouvernement précédent devait depuis 17 ans à la Colombie-Britannique pour des terres boisées.

Les trois nouveaux parcs sont situés au sud de Moresby, également en Colombie-Britannique, dans l'île d'Ellesmere, dans le Grand Nord, et dans la péninsule de Bruce en Ontario, premier parc national marin prévu dans notre politique nationale sur les parcs marins publiée récemment.

J'espère que l'an prochain, nous pourrons créer des parcs nationaux dans la région du Saguenay au Québec, dans les prairies de la Saskatchewan, et dans l'île Banks du Grand Nord. Je proposerai l'aménagement de ces parcs à mes collègues du cabinet.

Les modifications que le cabinet a déjà apportées à la Loi sur les parcs nationaux constituent la première révision

majeure de cette loi depuis son adoption il y a une cinquantaine d'années. Ces modifications assureront que tous les parcs nationaux existants et futurs seront gérés en fonction de normes qui nous permettront mieux de conserver nos magnifiques formations écologiques tout en permettant à la population de les apprécier et d'en profiter.

Notre intérêt pour la conservation concerne aussi le patrimoine architectural que les gouvernements précédents ont presque toujours négligé. Nous avons débloqué des sommes considérables dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale sur le partage des frais de restauration des sites et des biens historiques d'importance nationale. D'ici la fin de mars, nous aurons conclu des ententes en vue de rénover trois ensembles majeurs cette année seulement. Il s'agit de la maison George Brown, à Toronto, du marché municipal de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et de l'église anglicane Saint-Paul de Halifax. N'oublions pas non plus notre contribution financière à l'aménagement du nouveau centre des expositions Marconi, de Glace Bay, pour lequel la communauté italienne s'est montrée fort généreuse également.

Afin d'empêcher le gouvernement fédéral de détruire lui-même notre patrimoine architectural si précieux, on a mis au point de nouveaux mécanismes internes. Ceux-ci comprennent un registre national et des exigences rigoureuses de la part du Conseil du Trésor.

Il est un autre volet essentiel du patrimoine canadien. Je veux parler de la faune. Nous accordons priorité dans ce domaine au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, programme de 1,5 milliard de dollars prévu pour 15 ans dans le but d'accroître le nombre d'oiseaux aquatiques qui ne cesse de décliner au Canada et aux États-Unis. Le Canada fournira globalement, y compris la part fédérale, 250 millions de dollars au cours de la durée de ce programme.

J'ai eu l'honneur de parafer cette entente le 16 mai 1986, conjointement avec le secrétaire à l'Intérieur des États-Unis, Donald Hodel. Lui et moi avons conclu l'été dernier un autre programme important de gestion bilatérale de la faune, destiné à protéger les 180 000 têtes de la harde de caribous de la Porcupine, dans la chaîne qui sépare le Yukon et l'Alaska.

L'année dernière, le Canada a en outre créé deux nouvelles réserves écologiques nationales, l'une dans la vallée Polar Bear de l'île Bathurst, dans les Territoires du Nord-Ouest, et l'autre à Last Mountain Lake, en Saskatchewan.

Il ne faut pas oublier non plus les 11 nouveaux sites RAMSAR de protection des marais, ce qui porte à 17 le nombre de ces sites au Canada. C'est plus que dans n'importe quel pays du monde.

En collaboration avec le Fonds mondial pour la nature, le Canada a pris deux autres initiatives importantes. La première concerne le fonds de protection des espèces en voie d'extinction, auquel nous affecterons 1 million de dollars. La deuxième est le Fonds pour la toxicologie de la faune, qui existe depuis presque trois ans et auquel le gouvernement fédéral a versé 3 millions de dollars jusqu'à maintenant. La faune sera encore mieux protégée puisque le Cabinet fédéral a ajouté 16 millions de dollars pour la gestion des pesticides au budget de mon ministère pour les cinq prochaines années.

• (1230)

Le gouvernement actuel est l'un des plus solides partisans de la Commission sur l'environnement et le développement des Nations Unies, la commission Bruntland, dont il a été question plus tôt au cours du débat. Mais ce qui est plus important encore, il met en pratique les principes proposés par la commission pour assurer un développement économique viable en tenant compte des exigences écologiques dans les décisions économiques qu'il prend par le biais de programmes et de modalités de financement.

Comme je l'ai signalé tout à l'heure quand j'ai interrogé la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald), la première ministre elle-même, M^me^ Brundtland, a déclaré que le Canada donne l'exemple pour ce qui est de l'application des recommandations du rapport. Une de nos principales interventions a été la réforme des modalités d'évaluation et de révision des questions écologiques. C'est dans l'esprit de cette réforme que nous avons accueilli la conférence internationale sur la protection de l'ozone qui a abouti au protocole historique de Montréal, en septembre dernier. Premier traité planétaire sur la protection de l'atmosphère, ce protocole réduira d'au moins 50 p. 100 la quantité de produits chimiques nuisibles à l'ozone d'ici 1999.

Nous ne faisons pas que prêcher les principes de la commission Brundtland. Nous les mettons en pratique. Nous faisons en sorte qu'ils soient partie intégrante de nos décisions et de nos programmes.

Nous allons aussi être les hôtes à Toronto, à la fin de juin, de la plus importante conférence internationale jamais tenue sur les problèmes généraux de pollution atmosphérique. La conférence de Montréal sur l'appauvrissement de la couche d'ozone et la conférence de Toronto, à la fin de juin, qui, elle porte sur toute la gamme des problèmes liés à la pollution atmosphérique, de la brume arctique à l'effet de serre et des pluies acides à l'appauvrissement de la couche d'ozone en tant que tel, reflètent le rôle de chef de file que joue notre gouvernement en vue de l'établissement d'un droit de l'air.

Le Canada est un chef de file pour le monde entier, car il rassemble les pays à de grandes conférences, mobilisant des spécialistes en matière de politique et d'autres personnes pour voir s'il y a moyen de résoudre globalement tous ces problèmes particuliers par le biais de ce que j'ai appelé un droit international de l'air, et nous accomplissons de réels progrès.

Le temps fuit, de sorte que je ne peux citer les nombreuses autres réalisations importantes du gouvernement. Tout au long du débat, d'autres intervenants du gouvernement vont se pencher sur des mesures comme notre campagne qui vise à bannir l'utilisation de l'essence au plomb à compter de la fin de décembre 1992. En 1990, on aura supprimé 90 p. 100 environ de l'essence au plomb. Nous avons aplani complètement la différence entre les taxes d'accise sur l'essence au plomb et l'essence sans plomb qui favorisait la catégorie la plus polluante.

Nous avons lancé une campagne d'information et de conscientisation pour sensibiliser la population aux risques pour la santé et pour l'environnement que présentent l'utilisation du mauvais carburant et la modification des dispositifs antipollution. On pourrait parler de toutes ces choses et d'autres encore, tel le rôle clé que le gouvernement fédéral a joué dans le

Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. Tout cela prouve le mérite du gouvernement et de notre pays dans le domaine écologique. Je sais que les députés qui vont prendre la parole après moi vont les exposer en détail.

Pour ma part, je termine en rappelant que le gouvernement, dont je suis fier de faire partie, a consacré à l'environnement plus d'argent que tout gouvernement canadien précédent. Quand auront été déposés tous les budgets supplémentaires pour l'année financière en cours, ceux concernant mon ministère et les autres ministères du gouvernement fédéral qui investissent massivement dans l'environnement sous la direction de mon ministère, ils se passeront d'explications. Nous n'avons pas décidé de nous asseoir sur nos lauriers et notre tâche est loin d'être achevée. J'exhorte le Nouveau parti démocratique à se joindre à nous, au lieu de présenter à la Chambre des motions qui masquent son incapacité de formuler une politique, et je prie instamment les autres députés de l'opposition de se joindre eux aussi à nous pour relever les défis à venir.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au ministre. Je sais qu'il a dû étoffer son intervention d'aujourd'hui avec toute une série de questions qui ne figuraient pas dans ma motion. Chose certaine, je me réjouis de l'entente conclue au sujet des caribous dans la région de Porcupine, au sujet des sites historiques et d'autres choses du genre. Toutefois, s'il a traité de ces autres questions, c'est que le ministre n'avait pas à annoncer beaucoup d'initiatives concrètes destinées à nous débarrasser des déchets toxiques.

Mes questions sont très précises et les voici: en matière de pluies acides, le ministre a déclaré officiellement que l'accord conclu avec les États-Unis à ce sujet serait déterminant en ce qui concerne la capacité du gouvernement de négocier avec les Américains. Admet-il que, jusqu'ici, son gouvernement a échoué à cet égard?

Le ministre a parlé, dans son intervention, d'une éventuelle politique concernant l'eau. Il ne s'agit pas d'une loi, mais seulement d'une politique. Compte-til proposer une mesure? Plus précisément, proposera-t-il une mesure fédérale établissant des normes pour régir l'eau potable, non pas de simples lignes directrices, mais des normes pour les terres fédérales, y compris les réserves indiennes? Est-il bien vrai que le gouvernement fédéral n'y tient pas vraiment, car il sait que la qualité de l'eau potable sur bon nombre de ces réserves est abominable et qu'elle ne répond à aucune norme raisonnable?

Le ministre a mentionné quelques éléments divers d'un plan stratégique au sein de son propre ministère. N'est-il pas vrai que ce dernier a cessé d'avoir un plan stratégique en matière d'environnement? J'ai fait remarquer dans mes observations que le ministre n'avait pas abordé la question des déchets toxiques. Est-ce que la grave question de l'enlèvement des déchets toxiques, et notamment des travaux d'excavation et de confinement au site de Hyde Park, ou à n'importe quel autre site d'enfouissement de déchets toxiques, figurera à l'ordre du jour de la réunion au sommet avec le président Reagan?

J'aimerais vraiment que le ministre parle d'une question très importante dont le rapport de la Commission Brundtland a fait état, à savoir l'effet de serre, c'est-à-dire le risque de très grands changements climatiques attribuables à diverses causes, et plus particulièrement à l'utilisation de combustibles fossiles. Son ministère a-t-il vraiment examiné sérieusement ce problème, et a-t-il une idée des conséquences à long terme si l'on continuait à utiliser surtout les combustibles fossiles comme source d'énergie?

M. McMillan: Monsieur le Président, je viens de parler durant 20 minutes de la motion de la députée. Il me faudrait probablement une heure pour répondre à la demi-douzaine de questions qu'elle m'a posées; chacune nécessiterait probablement plus que le temps dont nous disposons pour toute la période de questions faisant suite à mon intervention.

La députée dit que j'ai étoffé mon discours d'allusions aux initiatives du gouvernement dans des secteurs non évoqués dans sa motion. Cette dernière se lit comme suit:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour son inaction dans les dossiers urgents relatifs à l'environnement, et notamment, pour n'avoir pas . . .

La motion énumère ensuite quelques exemples. Cela veut-il dire que les points auxquelles elle a fait allusion dans sa question et dont elle me reproche vivement de ne pas avoir parlé dans mon discours ne constituent pas des priorités du Nouveau parti démocratique? Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, la diminution de l'avifaune sauvagine, surtout dans l'ouest du Canada, ne sont-elles pas des priorités pour le NPD? Veut-elle dire que le NPD ne se soucie guère du patrimoine? J'ai pensé tout à l'heure que la députée était le porte-parole du NPD en matière culturelle. Qu'y a-t-il donc de plus important pour la culture de notre pays que l'environnement dans lequel nous vivons et travaillons, l'expression physique du coeur et de l'âme de notre pays à travers nos constructions et nos autres lieux culturels dont moi, en tant que ministre, je suis chargé? Je pense pouvoir mentionner avec fierté, au nom du gouvernement dans son ensemble, ce que nous avons accompli dans ce domaine avec les provinces et les groupes qui s'intéressent au patrimoine dans toutes les régions du pays.

La députée m'a blâmé d'avoir mentionné les parcs nationaux dans mon exposé. Je comprends sans peine pourquoi l'opposition ne tient pas à ce qu'un ministre fasse état du bilan du gouvernement fédéral dans ce domaine. Ce bilan est en effet exemplaire. Mais nous ne nous assoyons pas sur nos lauriers. Nous demeurons insatisfaits. Au fil des années, en tant que pays, nous n'avons parachevé que la moitié de tous les parcs nationaux que nous avions prévus. Au cours des 14 années qui ont précédé notre arrivée au pouvoir, je le répète, les gouvernements précédents n'avaient pas créé un seul nouveau parc national. Comment le Canada pourrait-il parachever son réseau de parcs nationaux si, pendant la décennie et demie pendant laquelle le parti libéral a exercé le pouvoir, il n'a pas créé un seul nouveau parc national? Quelqu'un devra rectifier ce désiquilibre. Si nous ne le faisons pas en tant que gouvernement conservateur véritable, en tant que gouvernement de la conservation, personne ne le fera, du moins en y attachant autant d'importance que nous.

• (1240)

La députée m'a interrogé au sujet de notre politique de l'eau, de la politique nationale de l'eau, la première que le gouvernement du Canada ait jamais élaborée. Elle porte sur toute une variété de questions, notamment l'exportation de l'eau, la dérivation des eaux d'un bassin à un autre, les pesticides, le contrôle des produits chimiques toxiques et des problèmes analogues. Elle m'a demandé ensuite si nous allions

l'appuyer sur une mesure législative. Nous avons déjà le pouvoir législatif. Les gouvernements précédents ont toujours manqué de la volonté de créer ces moyens juridiques et d'y recourir. Nous avons cette volonté politique et nous utilisons les moyens à notre disposition.

La députée a parlé du nettoyage des emplacements dits chauds des Grands Lacs comme Love Canal, Hyde Park, l'emplacement S, la 102e rue et le reste. Ces lieux d'enfouissement des déchets industriels figurent maintenant dans l'accord proprement dit, grâce à l'élargissement de l'Accord canadien sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Nous adoptons l'approche du système écologique. Nous ne concentrons pas nos efforts seulement sur cet emplacement, ce problème ou tel ou tel emplacement «chaud». Nous disons que toute attaque contre le système des Grands Lacs pourra faire l'objet d'une intervention de la part du gouvernement du Canada et de ses partenaires, y compris du gouvernement de l'Ontario. Toutes les sources figurent maintenant dans l'accord, y compris les emplacements dont elle a parlé.

Quant aux pluies acides, aucun gouvernement précédent n'a accordé autant d'importance à la nécessité de résoudre ce problème, aussi bien chez nous qu'avec les États-Unis. Au cours des années précédentes, la politique du parti de la députée et celle du parti du député de Davenport (M. Caccia) consistaient simplement à se rendre à Washington, à vilipender les Américains, à leur faire la morale, à les pointer du doigt et à se morfondre en impuissance. Mais comme nos représentants ne se présentaient pas à la table de négociation les mains propres, ils n'avaient pas la crédibilité et l'autorité morale qui rendent efficaces nos représentants actuels. Maintenant, nous avons les mains propres.

Nous disons aux Américains: «Voyez, nous nous sommes amendés. D'ici 1994, nous aurons réduit de moitié par rapport aux chiffres de 1980 nos émissions industrielles qui causent des pluies acides. Nous dépensons maintenant un demi milliard de dollars par année et nous continuerons de le faire tous les ans jusqu'en 1994. Nous aurons alors atteint notre objectif.»

En prenant de telles mesures, nous pouvons nous tenir la tête haute. Nous pouvons aussi dire aux Américains: «Faites la même chose. Suivez notre exemple. Cinquante pour cent de nos pluies acides viennent de chez vous.» De fait, le pourcentage se rapproche davantage de 75 p. 100 à certains endroits, notamment dans la région de Haliburton, en Ontario, et de Parry Sound—Muskoka.

Nous pouvons faire des remontrances aux États-Unis à propos de leurs propres problèmes. Nous pouvons réclamer qu'ils fassent une lutte planifiée et bien programmée contre les pluies acides parce que c'est précisément ce que nous avons fait au Canada.

M. le vice-président: Le député de Davenport a la parole pour poser une brève question ou faire une observation.

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au ministre au sujet de l'échange qui a eu lieu au comité permanent de l'environnement et des forêts à propos du rapport Brundtland et du rapport sur l'économie et l'environnement. J'ai demandé au ministre s'il comptait entreprendre des études sur l'environnement qui pourraient influer sur les négociations commerciales qui se déroulaient à ce moment-là. Le ministre a répondu que les négociations sur le libre-échange et les problèmes environnementaux constituaient des questions distinctes et qu'il ne fallait pas essayer d'établir un rapport entre les deux.

Le ministre peut-il nous en dire plus long à ce sujet, vu ce qui s'est passé depuis novembre 1986?

M. McMillan: Monsieur le Président, l'un des mythes au sujet du libre-échange sur lequel certains députés de l'opposition sont revenus encore aujourd'hui, c'est que les Canadiens devront sacrifier leur environnement et les moyens de le protéger sur l'autel du libre-échange. C'est tout à fait faux. Selon ce même mythe, les normes environnementales des États-Unis sont beaucoup plus faibles que celles du Canada et l'Accord sur le libre-échange harmonisera les régimes de protection de l'environnement des deux pays en abaissant nos propres normes au niveau des normes américaines.

Tout d'abord, il n'y aura pas d'harmonisation de ce genre. On ne pourrait y parvenir même si on le souhaitait. Dans les deux pays, dans les États et dans les provinces, et au niveau national des deux côtés de la frontière, on adopte des lois en réponse à des problèmes bien précis propres à la région concernée. Dans le domaine de l'environnement, on ne pourrait appliquer des normes continentales, pas plus que des lois continentales. Les normes et les lois en question doivent découler de la culture, de la géographie, du climat et des autres circonstances propres à la région ou au pays concerné.

Même si l'on procédait à une harmonisation de ce genre, ce qui ne se fera pas dans le cadre de l'accord de libre-échange ni de tout autre accord, il reste qu'il est faux de prétendre que les normes américaines sont dans tous les cas, ou même dans la majorité des cas, moins sévères que celles en vigueur au Canada. Ainsi, lorsque notre gouvernement a été élu en septembre 1984, les normes sur les émanations d'oxyde d'azote dont la députée de Broadview—Greenwood a parlé avec tant d'éloquence étaient trois fois plus sévères aux États-Unis qu'au Canada. Cependant, à la suite des initiatives prises par notre gouvernement, les normes relatives aux émanations d'oxyde d'azote des véhicules lourds sont, à l'heure actuelle, les plus élevées du monde. Notre gouvernement négociait pendant ce temps un accord sur les pluies acides avec les États-Unis.

Étant donné que comme je l'ai signalé dans cette enceinte, notre gouvernement réalise d'énormes progrès dans le domaine de l'environnement depuis trois ans et demi, comment peut-on affirmer que nos efforts tendant à parvenir à un accord de libre-échange nous empêchent d'une façon quelconque d'agir dans ce domaine? Ce n'est pas du tout le cas. Nous avons agi.

[*Français*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le proposeur de cette motion car elle est très bien écrite et très à propos. Nous sommes aussi très contents de participer à ce débat.

En même temps, je voudrais souligner le fait que du côté de notre parti, le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) participera au débat pour donner une idée des questions environnementales très éloquentes du point de vue du Saint-Laurent et du Québec et, naturellement, cette participation incluera le dossier concernant le Saint-Laurent.

Monsieur le Président, pour les régions de l'Ouest, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) participera au débat

plus tard, cet après-midi, pour donner une vision environnementale du point de vue de notre parti à ce sujet là aussi.

La motion est bien préparée, et comme je l'ai déjà dit, je félicite la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) à ce propos.

[*Traduction*]

Le présent débat est tout à fait opportun. Il permet à bien des députés de faire valoir leur point de vue. Il y a une demi-heure, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a vivement reproché au NPD d'avoir rédigé la motion en question. Il a prétendu qu'on adoptait au Parlement une attitude beaucoup trop sectaire. Or, à ma grande surprise, il a tenu ensuite des propos tout à fait partisans et il a fait montre, chose très amusante, d'une mémoire tout à fait sélective, ce qui s'explique par le sectarisme qui règne à la Chambre. Cependant, ses propos étaient drôlement contraires aux avertissements qu'il avait lancés à ce chapitre. Je me demande si nous ne voyons pas un député prêcher une chose, mais faire exactement le contraire.

Je vais donner à la Chambre un exemple qui montre bien à quel point la mémoire du ministre est sélective. Bien sûr, le protocole de Helsinki de 1985 a été signé cette année-là. Il a résulté de mesures prises par le gouvernement du Canada longtemps avant la nomination du ministre et l'élection du gouvernement actuel.

• (1250)

En ce qui a trait aux parcs nationaux, je rappelle au ministre que ce sont des administrations libérales qui ont créé presque tous les parcs nationaux du Canada. Je lui rappelle aussi que les consultations publiques et les mesures relatives au NO_x, dont il vient de parler si éloquemment, ont commencé en 1984. La politique étant ce qu'elle est, le parti progressiste conservateur s'en est attribué le mérite, et c'est tout à fait normal. Ce qui l'est moins, c'est sa façon de s'en vanter.

Quand le gouvernement conservateur s'est contenté de mener à bonne fin des initiatives libérales prises avant son élection, il s'en est tiré assez bien. Autrement, ce fut la catastrophe. Le meilleur exemple est le fait que le Canada ait abandonné son rôle international dans le secteur des pluies acides. Le gouvernement conservateur a trouvé assez d'énergie pour se traîner à Helsinki et signer le protocole, mais, soyons justes, le gouvernement n'a rien fait de constructif depuis en ce qui a trait aux pluies acides, à la réduction des émissions de SO_2 ou au NO_x. Au sujet de la réduction des émissions de véhicules automobiles et de la rédaction d'un protocole international qui servirait les intérêts canadiens, le mois dernier, nous avons appris de Genève que le gouvernement suit les États-Unis, ce qui n'est pas un signe de leadership par les temps qui courent.

Nous devons poursuivre le débat et éliminer ce genre d'échanges mais, pour le moment, ils agrémentent le débat et je suis certain que personne ne s'en plaint. En fait, il est bon d'intervenir à partir des notions abordées dans le cadre du débat au lieu de se baser sur un texte préparé qui n'a pas grand chose à voir avec ce qui a été dit auparavant.

L'intervention de la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ MacDonald) et sa motion m'ont étonné. On dirait qu'elle porte sur des questions importantes qui préoccupent actuellement les Canadiens et qui devraient préoccuper le gouvernement.

Je voudrais parler du premier sujet abordé dans la motion, celui des pluies acides. En fait, après trois sommets et au bout de trois ans et demi, rien de concret n'a été fait dans ce domaine. Le gouvernement a commis de grosses erreurs de tactique en approuvant le rapport du délégué. Le gouvernement aurait du dire aux États-Unis que c'était bien beau de vouloir appliquer ses programmes d'épuration du charbon. On a annnoncé un programme de 5 milliards. Nous Canadiens, nous voulons toutefois que les États-Unis signent une entente. Voilà ce que nous voulons. Le message n'a pas été compris. Il n'a pas été noté. Je sais qu'en janvier 1987, le ministre a parlé pour la première fois d'une négociation où il a été question des 4 millions de tonnes de pollution qui passent la frontière, mais il a été le seul à en parler. Il n'a pas été appuyé par le premier ministre (M. Mulroney), qui s'est lancé à corps perdu dans les sommets. Il y en a eu trois, et le quatrième aura lieu sous peu, mais nous nous sommes laissé impressionner par la nouveauté du programme d'épuration du charbon. Les États-Unis ont consacré jusqu'à présent 50 millions de dollars en 1988 à ce programme. Voilà ce qu'ils ont dépensé pour ce programme qui avait suscité d'énormes attentes de la part des Canadiens et qui était considéré comme une percée de taille en 1986.

Le quatrième sommet se tiendra à Washington dans quelques semaines. Il faut absolument que le premier ministre demande au président Reagan, qui a promis ici même d'examiner le problème des pluies acides, de joindre le geste à la parole. A cet égard, j'exhorte encore une fois le ministre de l'Environnement et le Cabinet à préparer une facture détaillée des dommages que les émissions à l'origine des pluies acides et la pollution transfrontalière causent au Canada. Chaque année, les pluies acides causent des dommages très élevés à nos monuments, aux ouvrages publics, aux pêches, aux forêts, à l'agriculture et même à la santé. Nous sommes rendus au point où nous devons tenir à Washington un langage qu'il comprend, c'est-à-dire lui réclamer des dommages, mais nous devons le faire sans élever la voix ni perdre patience.

Je l'ai dit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et je n'ai malheureusement pas pu en faire autant avec le ministre, parce qu'il n'était pas à la Chambre quand j'ai posé mes questions, non pas par négligence de sa part, bien sûr, mais en raison du jour de la semaine où je les ai posées: nous devons poursuivre cette question sur le plan économique et monétaire. On nous cause des dommages. Nous sommes en amont des dommages en question. Le gouvernement du Canada et sept provinces se sont donné un programme dont le ministre a parlé. C'est une autre initiative qui remonte à bien avant l'élection du gouvernement. Nous prenons maintenant des mesures avantageuses pour l'économie américaine. Si Washington n'adopte pas un programme parallèle pour protéger nos ressources naturelles et notre économie, il est juste qu'il dédommage le Canada pour les dommages que la pollution transfrontalière par l'anhydride sulfureux lui cause chaque année.

Le gouvernement et le ministre surtout ont fait beaucoup de bonnes déclarations au sujet des produits chimiques toxiques déversés dans les Grands Lacs, mais ils n'ont pas fait grand-chose de concret. C'était à prévoir parce que le gouvernement a amputé sans merci le budget du Service canadien de la faune à la suite de l'exposé budgétaire de M. Wilson en novembre

1984. Ce Service joue un rôle très délicat et très important en mesurant les quantités de produits chimiques toxiques présents dans les Grands Lacs. Malgré ses belles paroles, le gouvernement, à Ottawa, a effacé de ses plans et de ses programmes le projet de création d'un centre de toxicologie en Ontario. Qui plus est, il a empiré la situation par la façon dont il traite le budget d'Environnement Canada. Sa façon de traiter ce budget est le test définitif, comme on l'a dit, qui permet de juger des intentions réelles du gouvernement du Canada à l'égard de l'environnement.

Le ministre de l'Environnement a beau écrire des lettres au *Star* de Toronto pour dire que, d'ici huit ans, il va peut-être dépenser 106 millions de dollars pour créer un parc à South Moresby, le ministre peut bien parler des 150 millions—en dollars de 1982, ce qui révèle quand la décision a été prise—qu'on dépensera pour la technologie de réduction des pluies acides au cours de la prochaine décennie, comme le ministre vient de le dire dans ses remarques, mais il reste que, cette année, le budget du ministère a diminué, au point qu'il ne suit même pas le taux d'inflation.

• (1300)

Comme je l'ai fait au comité à plusieurs reprises pour la gouverne du ministre, si nous additionnons les pertes dues à l'inflation depuis 1984 lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, nous arrivons à une perte énorme de 17 p. 100, soit environ 70 millions de dollars depuis trois ans et demi ou quatre ans. Cela s'est traduit par une perte d'environ 336 employés, soit des scientifiques, des techniciens ou du personnel de soutien. A cause de cette perte de 17 p. 100, Environnement Canada s'est vu dans l'impossibilité de mener à bien ou d'étendre ses programmes, de faire plus de recherche et de réaliser les projets que le gouvernement prétend vouloir mettre en oeuvre.

C'est pourquoi nous accusons le gouvernement, avec raison, de présenter beaucoup de mesures superficielles. Le gouvernement est presque passé maître dans les relations publiques. Il a voulu donner l'impression qu'il a agi, mais les faits prouvent le contraire, et le budget d'Environnement Canada en est le meilleur exemple.

Quand le ministre fait allusion aux 150 millions de dollars que le ministère de l'Expansion industrielle régionale va dépenser d'ici dix ans, ou aux 106 millions pour South Moresby, il se dissimule derrière un écran de fumée. Les Canadiens ne seront pas dupes bien longtemps, s'il n'ont pas déjà vu clair, et le ministre va en entendre parler. Ils sont exaspérés par le silence du gouvernement, car il n'a pas répondu aux nombreuses demandes d'aide de la Fédération canadienne des municipalités pour la construction des infrastructures dont elles on tant besoin, surtout en ce qui a trait à l'eau. Énormément de projets ont été mis en veilleuse parce que les municipalités essuient toujours le refus du gouvernement. Au moment même où le ministre souligne les problèmes du Saint-Laurent et de certaines villes, le gouvernement fédéral disparaît derrière de vieilles façades ravalées. Cela fait son effet.

Le ministre a fait allusion à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, à l'étude depuis quelque temps. C'est un pas dans la bonne direction. Le problème avec le projet de loi, c'est le ministre lui-même; c'est la fable de la souris qui rugit. On promettait mers et mondes en annonçant que, grâce à ce projet de loi, les rivières Sainte-Claire et Niagara seraient nettoyées, que l'on assisterait à un véritable miracle. En fait, le projet de loi, tel qu'il a été approuvé par la majorité conservatrice du comité, est moins ambitieux que ce qui avait été promis à l'origine. Il me faudrait encore vingt minutes pour en énumérer toutes les lacunes. Le budget qui accompagne ce projet de loi—et c'est encore une autre défaillance—s'élève à 37 millions de dollars pour cinq ans, somme que devront se partager trois ministères. L'analyse révèle que les fonds prévus sont nettement insuffisants.

L'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs a été renouvelé et le texte en a incontestablement été amélioré. Cependant, le gouvernement a-t-il la volonté politique de le mettre en oeuvre? Je le répète, le ministre n'a pas été en mesure d'obtenir les fonds nécessaires pour tenir toutes ses promesses. Rien, du moins jusqu'à maintenant, ne permet de croire que le gouvernement mettra en oeuvre l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Aucun crédit n'a été débloqué depuis sa signature.

L'exécution du plan de travail de Niagara dont on avait tant parlé accuse déjà du retard. Une des raisons, c'est que le gouvernement du Canada ne fournit pas suffisamment de ressources financières et humaines pour faire le travail. Encore une fois, nous avons été bercés de beaux discours mais rien n'est fait et les problèmes s'aggravent.

Le gouvernement du Québec a annoncé un plan de nettoyage de 3 milliards de dollars le long du Saint-Laurent et a demandé de l'aide au gouvernement fédéral pour que celui-ci fournisse une somme égale ou, du moins, une somme quelconque. Jusqu'à présent, la réponse a été «non». Le Québec est prêt à investir 3 milliards dans une opération de nettoyage, et le gouvernement du Canada, pas un sou.

En plus du budget déficient du gouvernement et des pertes dues à l'inflation, il y a d'autres points essentiels à soulever, notamment le fait que le gouvernement n'a absolument pas compris l'importance de l'impact qu'auront à long terme sur l'environnement les négociations sur le libre-échange et l'accord qui en est résulté, ce qui a d'ailleurs été prouvé au cours de l'échange qui a eu lieu il y a quelques minutes.

Durant les négociations, nous avons demandé à la Chambre si l'impact de l'accord de libre-échange sur l'environnement faisait l'objet d'une étude, et les réponses ont été négatives. J'ai soulevé la question au comité et j'ai eu la réponse que j'ai citée au cours de l'échange avec le ministre il y a quelques minutes. Il est étonnant de constater que le gouvernement est incapable de comprendre une notion aussi simple. Le 25 novembre 1986, le ministre a dit, comme en fait foi le compte rendu des délibérations du comité, que les négociations sur le libre-échange et les questions environnementales sont deux choses distinctes et qu'elles ne devraient pas être liées. Seigneur! Le ministre a-t-il lu le chapitre sur les pesticides dans l'accord de libre-échange? Il y a un lien. A-t-il lu le chapitre sur l'énergie? Il y a un lien là aussi, et il est malheureusement très important. Ainsi, l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement paraît bien superficiel lorsqu'on examine la politique qui y est assortie.

Ce qu'il faut comprendre, dans un débat comme celui-ci, c'est que le gouvernement doit finir par se rendre compte que l'accord de libre-échange diminuera sa capacité et celle des gouvernements qui lui succéderont d'adopter et d'appliquer des règlements visant à protéger notre environnement qui soient plus sévères que ceux en vigueur aux États-Unis. Il se pourrait que des industries canadiennes demandent un jour au gouvernement canadien de l'époque d'assouplir les règlements. Elles pourraient prétendre avoir besoin d'une loi moins sévère afin de pouvoir concurrencer les mêmes industries au sud de la frontière qui peuvent n'être soumises à aucune loi sur l'environnement ou être soumises à des lois moins strictes.

J'ai vu votre signal, monsieur le Président, et je cède donc la parole à contrecoeur. Je vous remercie de votre patience.

M. le vice-président: Pour les questions et les commentaires, je donnerai la parole au ministre d'abord, puis à la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald).

M. McMillan: Monsieur le Président, en fin de compte les trois partis de la Chambre des communes sont probablement d'accord quant aux principaux problèmes que connaît le Canada dans le domaine de l'environnement. En vérité, je doute que nous ayons de grandes divergences d'opinion sur la manière d'aborder les différents problèmes sur lesquels nous sommes d'accord.

Ce qui compte, c'est qu'un gouvernement intervienne lorsqu'il en a la possibilité. J'ai indiqué en détail dans mon discours, appuyé par une documentation considérable, ce que nous avons fait en peu de temps dans le domaine de l'environnement, sans vouloir prétendre que tous les problèmes sont résolus ou qu'il y ait lieu de céder au contentement. Ce n'est pas le cas.

Une des questions les plus importantes auxquelles doivent s'attaquer les trois partis est la recommandation de la commission Brundtland, qui demande de tenir compte de l'environnement dans les décisions d'ordre économique.

• (1310)

Je voudrais poser une question au député de Davenport (M. Caccia), qui a déjà été ministre de l'Environnement. Comment explique-t-il ce qui semble être une contradiction flagrante dans la position de son parti sur la question? D'une part, le député a adhéré aux principes de la commission Brundtland selon laquelle l'économie et l'environnement devraient jouer un rôle égal dans la prise des décisions et il estime que ce principe devrait faire partie de la trame même de tout ce que nous faisons. Un gouvernement ne peut pas se contenter d'adopter une idéologie, une doctrine ou une théologie. Il faut que les mécanismes budgétaires reflètent cette position. D'autre part, le député critique sévèrement le gouvernement parce qu'une grande partie de nos dépenses dans le domaine de l'environnement se font au nom du principe de la commission Brundtland en dehors du ministère de l'Environnement mais au sein du système fédéral sous la direction de ce ministère. Le projet d'assainissement de Sydney a bénéficié de 37 millions de dollars, dont 70 p. 100 proviennent du ministère de l'Expansion industrielle régionale du gouvernement fédéral. Dans ce cas, les chiffres ont figuré dans le budget de mon ministère, mais pas dans d'autres. La moitié des 106 millions de dollars que le gouvernement fédéral va dépenser dans la partie sud de Moresby ne provient pas de mon ministère. Les crédits ne figureront pas dans mes prévisions de dépenses mais plutôt dans celles du ministre chargé de la Diversification de l'économie de l'Ouest.

Il en va de même du programme sur les pluies acides. On a prévu 150 millions pour l'abattement de la pollution et 150 millions de plus pour le programme d'épuration du charbon et d'autres dépenses en recherche et le développement de la recherche dans le domaine des pluies acides. Ce sont des dépenses pour l'environnement. Qu'elles soient effectuées par d'autres ministères ne change rien à leur destination. Le député de Davenport exclut des dizaines de millions de dollars de son total des sommes que notre gouvernement dépense pour l'environnement, tout simplement parce qu'ils sont prévus ailleurs que dans le budget principal ou dans le budget supplémentaire du ministère de l'Environnement. Comment le député explique-t-il cette contradiction, monsieur le Président? L'intégration de l'économie et de l'environnement doit se refléter dans les budgets. Pourtant, le député nie alors carrément l'importance de ces dépenses. La contradiction est évidente. Voudrait-il la dissiper?

M. Caccia: Monsieur le Président, le ministre me paraît faire un effort désespéré pour transformer un tort en vertu. Il reprend sans cesse les deux mêmes vieilles rengaines. Celle des dépenses de 106 millions sur une période de huit dans la partie sud de Moresby et celle des 150 millions sur une période de dix ans d'un autre ministère pour la technologie. En dehors de cela, il parle pour ne rien dire.

Un ministère a perdu 17 p. 100 de son budget à cause de l'inflation depuis 1984.

M. McMillan: Ce n'est pas vrai.

M. Caccia: Nous avons vérifié plusieurs fois, et j'invite le ministre à faire le calcul. Il sait sans doute le faire aussi bien que moi. Il sera contraint d'arriver à la même conclusion si son ministère ne lui cache rien. Ayant perdu 17 p. 100, il a également perdu au fil des ans 336 employés, ce qu'on appelle des années-personnes. C'est une perte assez importante à mon avis. A moins que le ministre puisse nous dire que ces 336 techniciens, scientifiques et administratifs ont refait surface dans d'autres ministères, il faut conclure que ces 336 personnes-là ont été perdues. Par ailleurs, chose à laquelle le ministre voudra peut-être réfléchir, Environnement Canada reçoit une augmentation de budget de 3,6 p. 100 alors que la moyenne des augmentations gouvernementales d'ensemble est passée à 8 p. 100. Voyez le cas suivant. Le budget de la Défense nationale augmente de 8,3 p. 100. En dollars, l'augmentation de 8,3 p. 100 de la Défense nationale représente 800 millions, ce qui est plus que le budget actuel d'Environnement Canada. L'augmentation accordée à ce seul ministère représente plus que la totalité des sommes qu'Environnement Canada va recevoir cette année. Peut-être y a-t-il des mesures d'environnement au ministère de la Défense nationale. J'aimerais bien que le ministre nous en donne des exemples.

En fait d'exemples, je vais en donner un. Le budget du ministère des Communications augmente de 11 p. 100. Peut-être y a-t-il là des mesures d'environnement. Le ministre pourrait nous les faire connaître. Et le ministère des Finances? Son budget augmente de 13,5 p. 100 cette année. Le ministre pourrait-il nous donner un peu plus de renseignements au sujet des écologistes du ministère des Finances qui s'occupent de projets d'environnement grâce à cette augmentation?

Même le budget de ce vieux cheval de retour qu'on appelle le ministère des Transports augmente de 7,5 p. 100. Le ministre pourrait-il nous dire quels programmes et initiatives en matière d'environnement seront rendus possibles par les 7,5 p. 100 d'augmentation du ministère des Transports? Bon, je vais aider le ministre en lui donnant une indication. Qu'il se tourne peut-être du côté du ministère de l'Agriculture. Là le budget est en augmentation de 24 p. 100. Pas mal, n'est-ce pas? Le ministre pourra peut-être dénicher des projets qui touchent l'environnement et je serai heureux d'en entendre parler. S'il est fidèle à l'esprit du rapport Brundtland, pourquoi le ministre ne fait-il pas un de ces jours une déclaration à la Chambre pour nous énumérer les mesures qui touchent l'environnement dans l'augmentation de 24 p. 100 du ministère de l'Agriculture?

J'ai une autre piste pour le ministre. Le budget du ministère des Pêches et des Océans a augmenté de 23 p. 100. Peut-être y a-t-il là des éléments qui permettraient au ministre d'étayer les arguments politiques plutôt fragiles qu'il présente à la Chambre aujourd'hui. Toujours est-il que tant que le ministre n'aura pas présenté des faits, son ministère arrive en queue de peloton en affichant une augmentation de 3,6 p. 100, soit moins que le taux d'inflation. Tout retraité canadien sait bien ce qui arrive lorsqu'on perd du terrain par rapport à l'inflation.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je remercie le député de Davenport (M. Caccia) de son intervention. Sa rectification au sujet du budget est certainement utile. Il importe de tenir compte des augmentations du coût de la vie et aussi de ce qui se passe dans les autres ministères.

J'ai quelques questions à poser au député. Il a déjà été ministre de l'Environnement et le ministre actuel était dans son bon droit de signaler certains échecs du gouvernement libéral antérieur.

J'aimerais notamment demander au député de commenter le rapport Brundtland dans le domaine énergétique. N'est-il pas d'avis que notre dépendance des combustibles fossiles pose certains problèmes? Le moment n'est-il pas venu de réexaminer la question? Son gouvernement a peu fait pour examiner les possibilités du côté des énergies de remplacement douces, renouvelables. Il y a bien eu de beaux discours, mais le moment venu d'engager des crédits et de passer à l'action, les résultats ont été plutôt décevants. Voit-il un défi dans le rapport Brundtland et dans les répercussions sur le climat de la dépendance des combustibles fossiles, soit l'effet de serre chaude?

Une autre question importante que je voudrais que le député envisage est celle de l'uranium. Son gouvernement a beaucoup travaillé au développement de l'uranium. C'est un domaine où nous ne pouvons pas faire ce que recommande la commission Brundtland, c'est-à-dire tenir compte de tous les coûts environnementaux dans nos décisions économiques, car nous ne connaissons pas ces coûts. Nous savons qu'ils seraient énormes.

Le député pourrait-il considérer la question de l'uranium? Comment pouvons-nous avoir un développement viable avec une richesse non renouvelable, l'uranium, et avec une utilisation énergétique qui exige une période extrêmement longue de stockage des résidus, ce que l'on devra continuer à payer pendant des années? Comment répond-il au rapport de la commission Brundtland dans ce domaine?

M. Caccia: Monsieur le Président, la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald) a l'habitude de soulever des questions difficiles. Je ne sais pas si je peux y répondre comme il conviendrait en si peu de temps.

Il est exact que les gouvernements libéraux ont commis des erreurs. Cela arrive à tout le monde, même aux libéraux. Je voudrais insister sur une chose qui me reste à l'esprit, car j'étais à la Chambre alors. C'était peut-être avant que la députée ne soit élue. Le ministre de l'Énergie de l'époque, l'hon. Alistair Gillespie, annonçait en 1978 un programme quinquennal de 400 millions de dollars pour encourager, ou stimuler si vous voulez, l'utilisation des énergies renouvelables. On voulait promouvoir toutes les formes de ce qu'on appelait alors la technologie du solaire et de la biomasse et c'était tout à fait innovateur, du moins nous le pensions. A la fin des cinq ans, les élections approchaient et le flambeau était sur le point de passer au gouvernement actuel.

• (1320)

Malheureusement, l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Wilson) de novembre 1984 a anéanti nos espoirs. Rien n'a été fait depuis sur les énergies renouvelables, que ce soit au CNRC ou dans d'autres organismes gouvernementaux. En fait, on a même éliminé, en 1985, deux programmes qui étaient destinés à économiser l'énergie: le PITRC et le PCRP.

La question de l'énergie douce et de ses objectifs est très pertinente. Nous ne l'avons certes pas négligée, même si nous aurions peut-être dû faire davantage. Le nom de Brundtland nous était encore inconnu à l'époque. Les théories se sont beaucoup précisées depuis, et le fait de lier la question énergétique à celle de l'environnement, ainsi que la députée le fait souvent, touche certainement au coeur même du problème de la sécurité de l'environnement planétaire. Voilà l'essentiel. Les conséquences découlent de l'énergie, si bien qu'il faut exercer une surveillance de tous les instants sur la politique tant de ce secteur que de ceux des transports, de l'agriculture et ainsi de suite.

Article 21 du Règlement

Je n'ai sans doute pas grand-chose à apprendre à la députée, mais elle ignore peut-être qu'en 1978, le ministre de l'Énergie de l'époque avait débloqué 400 millions de dollars pour la recherche sur les formes d'énergie douce.

Nous ne sommes pas encore parvenus à résoudre l'autre grande question que la députée a soulevée à propos de l'uranium en tant que source d'énergie et de développement viable. Il est vrai que nous comptons de plus en plus sur le nucléaire pour produire notre électricité. Le dilemme est fort intéressant car nous savons que, à court terme, l'électricité produite par l'énergie nucléaire ne provoque pas de pollution à l'anhydride sulfureux. Elle ne contribue pas aux précipitations acides.

Il est toujours navrant d'apprendre, lorsqu'il y a lieu de réparer une centrale nucléaire, qu'on va la remplacer par une centrale alimentée au charbon. Chacun sait, du moins en Ontario, qu'il y aura augmentation des émanations de SO2 dans l'atmosphère, puisque Hydro-Ontario l'a fait au cours des dernières semaines. Par contre, l'avenir à long terme est incertain, l'entreposage des déchets d'uranium coûte extrêmement cher et les décideurs ne tiennent pas suffisamment compte de ces facteurs.

Les opinions sont partagées, ou du moins ambiguës sur la question du nucléaire. Je n'ai pas personnellement la réponse à cause des contradictions sur les conséquences à court et à long terme de cette forme d'énergie. Mais j'espère que nous pourrons accélérer les recherches sur la fusion nucléaire et que nous réussirons plus tôt que prévu à utiliser d'autres sources d'énergie de remplacement sans conséquences écologiques pour les futures générations.

M. le vice-président: Les députés accepteront certes de laisser au député le choix de commencer son discours maintenant ou après la période des questions. C'est donc au député de Cowichan-Malahat-Les îles (M. Manly) de décider.

M. Manly: Monsieur le Président, je préfère commencer après la période des questions.

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord à l'unanimité pour déclarer qu'il est 13 h 25?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 h 25, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures aujourd'hui.

La séance est suspendue à 13 h 25.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE TRANSPORT DE PRODUITS DANGEREUX

OPPOSITION DES HABITANTS DE WINDSOR AU PROJET

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, les habitants du secteur ouest de Windsor, en Ontario, sont très inquiets. En effet, une entreprise appelée BTI envisage de faire passer dans les rues de leur ville, devant leurs maisons, leurs appartements, leurs écoles et leurs commerces, une trentaine de camions par heure, chargés de produits dangereux à destination des terrains fédéraux situés en bordure de la rivière Détroit, où les camions embarqueront sur des péniches pour se rendre à Détroit, dans l'État du Michigan.

Les citoyens du secteur ouest de Windsor s'opposent vivement à ce projet, tout comme moi d'ailleurs, en raison des risques que cela entraînera pour leur santé, leur sécurité, et la qualité de la vie dans leur quartier. Quelques 3 000 personnes ont signé une pétition adressée au ministre des Transports (M. Crosbie) pour s'opposer à ce projet. Malheureusement, il ne m'est pas possible de déposer cette pétition, car elle ne répond pas à certains critères administratifs. Voilà pourquoi j'ai tenu à en informer la Chambre et à la présenter directement au ministre.

J'exhorte le gouvernement à répondre à cette pétition dans les 45 jours, comme si elle avait été officiellement déposée à la Chambre. En outre, je voudrais que, dans sa réponse, le gouvernement reconnaisse les préoccupations fondées des habitants de ma localité au sujet de ce déplorable projet.

* * *

LE DÉCÈS DE L'HON. RICHARD A. BELL, C.P., C.R.

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que je prends la parole aujourd'hui pour signaler le décès, au cours de la fin de semaine, d'un ancien député éminent d'Ottawa-Ouest, l'honorable Richard A. Bell, C.P., C.R. Dick Bell a donné cinquante années de loyaux services au parti conservateur et au Canada, d'abord en tant que secrétaire privé adjoint du ministre du Revenu national au sein du gouvernement de R.B. Bennett, en juin 1934. Il a été durant de nombreuses années directeur national de notre parti et il a contribué autant que n'importe qui d'autre à assurer l'unité du parti au cours de la longue période qu'il a passée dans l'opposition.

D'abord élu à la Chambre des communes en 1957 dans l'ancienne circonscription de Carleton, il fut ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dans le gouvernement Diefenbaker.

Membre de la Société du barreau du Haut-Canada et de la Commission de réforme du droit de l'Ontario, M. Bell a, jusqu'à son décès, pratiqué le droit à Ottawa, dans l'étude Bell et Baker. Le Baker en question était un autre député fédéral exceptionnel, le défunt Walter Baker, ancien vice-premier ministre du Canada.

Je présente mes condoléances à Mme Ruth Bell, qui est elle-même une Canadienne distinguée, et à sa fille, Madame le juge Judith Oyen, de la Cour suprême de l'Ontario.

* * *

LES PÊCHES

LE DÉCHARGEMENT DU POISSON AU CANADA—ON DEMANDE DES CONSULTATIONS AVANT D'APPLIQUER LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, l'industrie du conditionnement du poisson doit déplorer que le gouvernement conservateur accepte humblement la décision rendue par le groupe de travail du GATT contre la réglementation canadienne sur l'exportation du poisson non conditionné. Même si le gouvernement a promis une nouvelle réglementation exigeant de débarquer et de classer le poisson au Canada, cela ne protégera pas les milliers d'emplois que représentent la mise en conserve, la congélation ou la salaison du poisson. Au plus, le gouvernement aura rendu un peu plus difficile pour les Américains d'avoir la mainmise sur notre industrie.

Pourquoi a-t-il fixé au 1er janvier 1989 l'abrogation de la réglementation actuelle? Pourquoi se presser alors qu'il n'a pas encore adopté la réglementation de remplacement? Avant de la mettre en oeuvre, il lui faudra consulter pleinement les représentants de l'industrie pour en minimiser les inconvénients.

Pour les consommateurs canadiens, la réglementation pourrait avoir un important effet secondaire négatif, car elle interdira de vendre directement du bateau de pêche au consommateur. Les sociétés auront plus que jamais le contrôle. Les travailleurs et les consommateurs en souffriront.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE—LE PAIEMENT DE LA TAXE PAR LES PRODUCTEURS SECONDAIRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les ministres de la Colombie-Britannique qui font partie du Cabinet fédéral, pour des raisons connues d'eux seuls, continuent à prendre des initiatives qui vont à l'encontre des intérêts de cette province. Vendredi, j'ai signalé que le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), qui est de la Colombie-Britannique, a fait du tort au secteur de la pêche sportive de cette province. Aujourd'hui, je vais expliquer comment la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney), également de la Colombie-Britannique, a fait du tort aux producteurs secondaires de bois d'oeuvre.

Nous nous souvenons tous que le gouvernement a opté en faveur de l'imposition d'une taxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre exporté aux États-Unis au lieu de contester la décision devant le GATT ou devant la *Interstate Commerce Commission* américaine, ce qui est ridicule. Cette taxe de 15 p. 100 est reconnue à titre permanent dans l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Comme si cela n'était pas encore assez grave, la ministre a forcé 25 producteurs secondaires indépendants de bois d'oeuvre à payer la taxe alors que 20 autres producteurs ne doivent pas le faire sous prétexte qu'ils ont droit à une exemption. Cette injustice flagrante de la part de la ministre a coûté des millions de dollars à ces 25 entreprises canadiennes. Après avoir négocié pendant plus d'un an avec le gouvernement fédéral, ces producteurs regroupés en *Coalition of Secondary Softwood Lumber Manufacturers*, ont été forcés de traîner le gouvernement devant la Cour fédérale du Canada.

Si la ministre a le moindre sens de la justice, elle règlera cette affaire hors cour et accordera une indemnité à ces 25 producteurs canadiens qui ont été traités injustement à cause de son incompétence.

* * *

LE DÉCÈS DE L'HON. RICHARD A. BELL, C.P., C.R.

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, l'honorable Richard Albert Bell, membre du Conseil privé, conseiller de la reine, B.A., LL.D., est décédé chez lui dimanche.

Il avait été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1957 comme député de Carleton et réélu en 1958, 1962 et 1965.

Il avait été nommé adjoint parlementaire du ministre des Finances le 20 août 1957 et secrétaire parlementaire du même ministre le 19 novembre 1959. Il avait ensuite été assermenté comme membre du Conseil privé et nommé ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration le 9 août 1962.

M. Bell avait été tour à tour membre du conseil général de la Société du barreau du Haut-Canada, président de l'Association du Barreau du comté de Carleton, membre de la Commission de réforme du droit de l'Ontario, membre du Bureau des gouverneurs de l'Université Carleton, administrateur de l'hôpital Queensway-Carleton, président de la campagne nationale de la Société canadienne du cancer, membre de la Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer et membre du cabinet d'avocats Bell, Baker, Oyen et Webber.

Richard Bell était un homme chaleureux et généreux, un grand avocat, un distingué parlementaire et un grand Canadien. Ma femme et moi le considérions comme un bon ami. Il a pu aider bien des gens dans sa vie. Il laisse sa femme Ruth et sa fille Judith. Je demande à tous les parlementaires de se joindre à moi cet après-midi pour offrir nos condoléances à Mme Bell et à Judy. Le Canada a perdu un grand Canadien.

Article 21 du Règlement

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INTERVENTION D'URGENCE—LE NOMBRE DE SUICIDES DANS LES RÉSERVES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) se vante depuis un an de ses prétendues nouvelles initiatives en ce qui concerne la violence familiale, l'exploitation sexuelle des enfants et dernièrement la recherche sur l'alcool et la drogue. Il a aussi publié un rapport sur les suicides au Canada selon lequel les autochtones constituent un groupe à risques élevés. Malgré la belle couverture de ce rapport, le ministre refuse de continuer à financer les programmes d'intervention d'urgence administrés par quatre bandes indiennes de ma circonscription. Deux de ces collectivités, Grassy Narrows et Whitedog Falls, ont été dévastées socialement, économiquement et spirituellement par la pollution au mercure du système de la rivière English-Wabigoon.

Les représentants du ministère ont averti les habitants de Grassy Narrows, de Whitedog, de Whitefish Bay et d'Osnaburgh House que le ministère n'avait pas les moyens de financer ces programmes primés qui ont considérablement réduit le nombre de morts violentes et de suicides dans ces réserves. Les bandes sont obligées d'accepter la disparition de ces programmes sociaux d'une efficacité établie pour devenir admissibles à un service de traitement des problèmes reliés à l'alcool chez les autochtones.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social doit assumer ses responsabilités envers les autochtones du Canada. J'exhorte le ministre et le gouvernement conservateur à affecter immédiatement les ressources dont ces réserves ont bien besoin pour s'attaquer aux problèmes de suicides, de morts violentes et d'alcoolisme.

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES

LE DOCUMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT SUR LES CHOIX QUI S'OFFRENT AUX PERSONNES ÂGÉES EN MATIÈRE DE LOGEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, alors que la population canadienne vieillit, l'importance relative de questions qui intéressent tout particulièrement les personnes âgées, sera d'autant plus grande. Le logement compte parmi ces questions, et il faut féliciter la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour avoir publié à point nommé un document sur les choix qui s'offrent aux personnes âgées dans le domaine en question.

Le principal actif de beaucoup de personnes âgées tient dans une maison payée en entier. Plutôt que de laisser les intéressés vivre pauvres pour mourir riches, la Société canadienne d'hypothèques et de logement leur fait part de plusieurs types de programmes de conversion de la valeur nette de leur maison, qui commencent à être offerts. J'invite nos établissements financiers à bien développer la nouvelle gamme de produits en question et j'exhorte nos législateurs à élaborer un ensemble de règles tendant à régir le domaine en question.

LA CITOYENNETÉ

LE 40E ANNIVERSAIRE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, cette année marque le 40e anniversaire de notre citoyenneté et le gouvernement organise des festivités impressionnantes, afin de commémorer l'événement et de faire en sorte que les Canadiens comprennent mieux leur citoyenneté et en soient davantage fiers.

Il est intéressant de se rappeler que le parti conservateur s'est violemment opposé à l'adoption de la citoyenneté canadienne, il y a 40 ans, lorsqu'on l'a proposée. Nos vis-à-vis ont exercé d'énormes pressions dans tout le pays, afin de contrer la proposition des libéraux qui jugeaient que les habitants du Canada devaient avoir leur propre citoyenneté. Il est vraiment extraordinaire de voir un parti politique apprécier énormément la citoyenneté canadienne après s'y être opposé si vivement. A l'époque, les conservateurs croyaient que cela allait entraîner notre assimilation par les États-Unis.

L'histoire se répète et on peut espérer que le parti conservateur commencera à comprendre le manque de sagesse de certains aspects de sa politique qu'il défend à l'heure actuelle et qui pourraient vraiment conduire à notre assimilation par les États-Unis.

* * *

L'IMMIGRATION

L'INTENTION DE DÉFIER L'ORDRE DE DÉPORTATION

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, la loi et l'ordre constituent la pierre angulaire de toute société démocratique. Cependant, une fois de plus, les Canadiens constatent que certaines personnes abusent de notre régime d'immigration. Ce qui est ironique en l'occurrence, c'est que les ressortissants turcs concernés ont menti à propos de leur statut de réfugié, afin d'entrer au Canada, ils ont profité de la protection de la législation canadienne et ils affirment maintenant qu'ils vont défier l'ordre qui leur a été donné de quitter le pays.

Si on permet aux intéressés de rester au Canada, on laissera ainsi entendre que rien n'empêche de circonvenir la législation canadienne et qu'il suffit de mentir et de tricher pour demeurer au Canada.

• (1410)

Le ministre adopte une excellente législation, afin d'empêcher les abus de notre système d'immigration. Cependant, en faisant traîner les choses, en tentant de façon méprisable de se faire du capital politique et en retardant la mise en oeuvre des projets de loi C-55 et C-84, l'autre endroit crée un certain chaos ainsi que des incertitudes dans notre système d'immigration. Adoptons les projets de loi C-84 et C-55.

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—L'ANNIVERSAIRE DU MASSACRE DE SHARPEVILLE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 28e anniversaire du massacre de Sharpeville en Afrique du Sud.

En mars 1960, le Pan Africanist Congress a lancé une campagne pacifique pour manifester contre une loi qui obligeait les Noirs à être munis de passeports.

Un groupe de plusieurs milliers de personnes s'était réuni le 21 mars à Sharpeville pour manifester pacifiquement. Sans avertissement, la police sud-africaine a ouvert le feu sur la foule, faisant 69 morts et 200 blessés parmi lesquels on comptait des hommes, des femmes et des enfants.

La brutalité de cet événement a choqué la communauté internationale, elle a catapulté la question sud-africaine sur la scène internationale et elle a attiré l'attention du monde sur le racisme pratiqué dans ce pays.

Le gouvernement sud-africain a répondu aux critiques non par des réformes, mais par une augmentation de la répression. Il a déclaré l'état d'urgence et il a interdit l'African National Congress et le Pan Afrikanist Congress.

Il y a 28 ans de cela, mais, hélas, la situation n'a pas beaucoup changé.

* * *

LES BANQUES

LES BANQUES À CHARTE—LA CONFISCATION DES COMPTES INACTIFS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, les gens avaient l'habitude de croire au vieux dicton: «C'est aussi bon que de l'argent en banque». Malheureusement, l'argent en banque peut disparaître aujourd'hui parce que les banques peuvent confisquer les comptes inactifs si leur solde est trop faible et s'ils n'ont pas servi depuis un certain temps.

Ce n'est pas tout. On peut aussi prélever des frais de service sur un compte inactif même si par définition un tel compte ne semble avoir besoin d'aucun service.

Je conseille à ceux qui ont de petits comptes qui n'ont pas beaucoup servi dernièrement de vérifier s'il y reste quelque chose ou s'ils n'ont pas baissé.

* * *

LE PROGRAMME SPÉCIAL CANADIEN POUR LES GRAINS

L'ENVOI DES CHÈQUES AUX AGRICULTEURS DE L'EST

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le Programme spécial canadien sur les grains du ministère de l'Agriculture vise à dédommager les agriculteurs canadiens des pertes que leur a fait subir la Loi agricole américaine qui a eu des répercussions désastreuses sur leurs revenus.

Article 21 du Règlement

Les agriculteurs de l'est du Canada qui cultivent du maïs et du soja se plaignent que le programme est géré cette année de façon que les agriculteurs de l'Ouest reçoivent leurs chèques en février tandis qu'eux ne les obtiennent qu'à la fin d'avril.

Par exemple, j'ai entendu parler d'un agriculteur qui s'attendait à recevoir un chèque de plus de 17 000 $ en février mais, qui ne le touchera pas avant la fin d'avril. Cela fera du tort aux producteurs de maïs et de soja qui ne pourront pas bénéficier des remises spéciales offertes durant le mois de mars à ceux qui paient comptant leurs semences et leurs engrais.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) pourrait-il mettre fin à cette discrimination et voir à ce que tous les agriculteurs bénéficient de ce programme d'une façon juste et équitable.

* * *

L'ARRIVÉE DU PRINTEMPS

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE LA FÊTE AVEC DES JONQUILLES

M. Ted Schellenberg (Nanaimo—Alberni): Monsieur le Président, c'est le premier jour du printemps. Une fois de plus, CKNW Radio de Vancouver offre des jonquilles aux députés.

Comme nous le savons tous, c'est le printemps depuis plusieurs semaines dans la Colombie-Britannique supernaturelle, et ces jonquilles symbolisent la raison pour laquelle bien des Canadiens préfèrent vivre sur notre Côte Ouest toujours verte.

Le temps est ensoleillé et il fait 15 degrés au-dessus de zéro au pays du lotus aujourd'hui. Ici, à Ottawa, il fait 15 degrés sous zéro et avec le facteur vent, cela donne 25 degrés sous zéro; par ailleurs, on prévoit encore de la neige.

Alors que nous fêtons l'équinoxe de printemps, nous tendons l'oreille vers l'Ouest et nous entendons le bruit des tondeuses à gazon, des bicyclettes et des gens qui s'amusent sur les plages. Et nous nous demandons bien pourquoi la reine Victoria n'a pas choisi un endroit situé à quelques milliers de kilomètres à l'ouest d'Ottawa pour en faire la capitale nationale!

* * *

LES PESTICIDES

L'HARMONISATION DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS CANADIENS ET AMÉRICAINS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je conseille au ministre de l'Environnement (M. McMillan) et aux autres députés qui n'ont pas eu le temps de lire le texte de l'accord de libre-échange de consulter l'annexe 7 où il est question des pesticides. D'après cette annexe, les deux pays essayeront d'adopter les mêmes normes et les mêmes méthodes pour faire des tests, les mêmes programmes de contrôle des résidus, les mêmes règlements techniques, les mêmes normes ou certificats, et les mêmes méthodes d'évaluation des risques et des avantages ainsi que les même mesures sur le cancer.

Je vous le demande, voulons-nous vraiment nous harmoniser avec un régime qui utilise plus d'un milliard de livres de pesticides par an, dont 60 p. 100 laissent des résidus indétectables sur les aliments? Voulons-nous nous associer à un régime qui prélève des échantillons sur moins de deux dixièmes de pour cent des denrées alimentaires pour voir si elles sont contaminées par les pesticides?

Le ministre de l'Environnement a tort de croire que le libre-échange n'a rien à voir avec l'environnement. L'harmonization des lois et des règlements sur les pesticides n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LE YUKON—ON DEMANDE DE RÉGLER LA QUESTION DES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, le week-end dernier, six députés progressistes conservateurs, y compris moi-même, se sont rendus au Yukon pour parler aux habitants de cette région de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et pour connaître leurs problèmes et leurs préoccupations. Nous avons visité 14 localités en tout. J'ai visité personnellement les villes de Whitehorse, Watson Lake et Teslin.

J'ai découvert que la principale préoccupation des habitants du Yukon que j'ai rencontrés, autochtones ou non, était le règlement des revendications territoriales des autochtones. Il faudrait manifestement que le gouvernement règle cette question d'une façon rapide, mais en même temps juste et équitable.

L'incertitude qui règne en ce qui concerne les revendications territoriales retarde la construction de logements dont on a grandement besoin et la réalisation de projets hydro-électriques qui réduiront le coût de l'énergie, limite les activités commerciales et la création d'emplois et empêche les autochtones de participer pleinement au développement économique du Yukon.

Réglons sans tarder, de façon juste et équitable, les revendications territoriales des autochtones du Yukon.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LA DÉCISION TOUCHANT L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DU POISSON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je tiens d'abord à souhaiter un bon anniversaire de naissance au député d'Oshawa et aussi, quoi qu'avec un peu de retard, au premier ministre dont c'était l'anniversaire hier.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est probablement la dernière parole agréable que j'aurai cependant pour ces deux hommes d'ici longtemps.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur qui a admis ce matin que l'industrie du conditionnement du poisson de la Colombie-Britannique faisait partie du prix que le Canada doit payer pour l'accord commercial canado-américain. En effet, les États-Unis pourront dorénavant adopter des sanctions commerciales contre le Canada qui devra également subir les décisions défavorables du GATT, sans avoir la possibilité de recourir aux moyens de défense qui lui étaient autrefois offerts dans le cadre du GATT.

En réagissant à la décision—que le Conseil du GATT examinera demain—de donner raison aux Américains au détriment de l'industrie du conditionnement du poisson de la Colombie-Britannique, la ministre a tout simplement accepté la défaite. Est-elle prête à admettre qu'en renonçant à notre droit d'imposer des taxes à l'exportation dans l'accord commercial avec les États-Unis, nous nous sommes mis dans l'impossibilité de réagir aux mesures américaines, comme nous le pouvions auparavant en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux assurer aux députés que je n'ai fait aujourd'hui aucune déclaration comme celle que m'attribue le député dans son préambule. Il invoque de faux prétextes pour dénoncer une décision à laquelle nos engagements internationaux nous obligent de nous soumettre.

L'opposition laisse entendre que nous devrions imposer des taxes à l'exportation. Il semble que mes vis-à-vis ne saisissent pas sur quoi repose l'accord de libre-échange et ne comprennent pas le système des taxes à l'exportation. Ces taxes ne sont habituellement imposées que lorsqu'il y a une flambée des droits de douane. Elles ne sont appliquées que lorsque ces droits sont bas sur les matières première et élevés sur les produits traités. L'accord commercial abolira en dix ans les droits de douane entre le Canada et les États-Unis. Il n'est donc pas justifié de recourir à des taxes à l'exportation.

ON DEMANDE DE REJETER L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous sommes partisans de la procédure du GATT. Nous nous plaignons d'avoir renoncé aux droits que nous avions aux termes du GATT, ces droits que nous avons cédés aux États-Unis en échange de l'accord commercial et qui nous auraient permis de protéger l'industrie du conditionnement du poisson de la Colombie-Britannique. C'est pourquoi, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous opposons à l'accord de libre-échange, qui ne nous libère pas de grand-chose. Nous continuons tous les jours à payer les conséquences des mesures prises par la ministre.

• (1420)

Pourquoi n'admet-elle pas qu'à moins de renoncer à cet accord avec les États-Unis, nous aurons les mains liées et nous ne pourrons pas user de nos recours légitimes aux termes du GATT pour protéger l'industrie du conditionnement du poisson de la Colombie-Britannique?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme je l'ai fait remarquer à maintes occasions à la Chambre, on peut lire ce qui suit à l'article 101, chapitre 1, Partie 1, de l'accord de libre-échange avec les États-Unis:

> Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, en conformité avec l'article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (l'Accord général), établissent par les présentes une zone de libre-échange.

Je ne cesse de faire remarquer à la Chambre, mais l'opposition ne m'écoute pas, que l'accord de libre-échange est négocié sous les auspices du GATT eu en accord avec lui. Par conséquent, il est tout simplement faux d'insister, comme le fait l'opposition, pour dire que nous avons, d'une façon ou d'une autre, abandonné le GATT avec l'accord de libre-échange. Je voudrais que l'opposition déclare nettement sa position à ce sujet.

Nous établirons des conditions de débarquement qui amélioreront la gestion et favoriseront la préservation des pêcheries. Nous allons le faire sur une base nationale. Nous protégerons ainsi les emplois et maintiendrons l'accès des sociétés canadiennes de conditionnement au poisson américain de l'Alaska. Si l'opposition n'appuie pas cette position, je voudrais l'entendre dire.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je veux attirer l'attention de la ministre sur le fait qu'aux termes de l'article 408 du projet d'accord commercial Canado-américain, elle a cédé les droits que nous avions auparavant en vertu du GATT de répondre à l'initiative américaine contre l'industrie de conditionnement du poisson de la côte ouest.

LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS SUR LE DÉCHARGEMENT DU POISSON—LA POLITIQUE NATIONALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): En l'absence du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) je voudrais adresser une question supplémentaire à la ministre du Commerce extérieur. Elle a déclaré ce matin que le Canada réglerait le cas de la décision du GATT au sujet du poisson de la Colombie-Britannique en imposant de nouveaux règlements selon lesquels le poisson des côtes de la Colombie-Britannique et de l'Atlantique devra être débarqué avant d'être exporté vers le marché américain. Le ministre des Pêches et des Océans annonce-t-il aujourd'hui une politique nationale en matière de débarquement, en dépit du fait qu'il n'ignore pas, tout comme la ministre, que les pêcheries de l'Atlantique sont désormais vulnérables, d'après les règles du GATT, en raison du succès des Américains sur la côte ouest?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Non, monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans va annoncer une politique nationale concernant l'introduction de normes de débarquement pour améliorer la conservation et la gestion des pêcheries. Il va le faire parce que les ministres des Pêches provinciaux l'ont demandé et que les premiers ministres ont donné leur accord. C'est pour cette raison qu'il va présenter une politique en ce sens.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans et la ministre du Commerce extérieur annoncent aussi l'acceptation d'un précédent qui ne s'appliquera pas seulement à nos pêches de la côte ouest, mais aussi à celles de la côte est, et dont les effets sur ce marché capital pour le Canada seront dévastateurs.

Comme les secteurs des pêches, du vin, de la bière et des spiritueux ont tous expressément prié la ministre de faire reporter la décision, de chercher d'autres moyens de négociation, pourquoi le gouvernement annonce-t-il aujourd'hui qu'il adopte ces mesures sans s'occuper des inquiétudes de l'industrie? Pourquoi s'avouer si vite vaincu?

Pourquoi ne pas présenter une pétition contre les subventions aux vins européens? Pourquoi ne pas exploiter l'atout d'une taxe à l'exportation contre les incursions américaines? Pourquoi abandonner les instruments que nous avons à notre disposition et déclarer forfait? Pourquoi le ministre et le gouvernement abandonnent-ils les intérêts canadiens avec autant de désinvolture?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il n'y a rien de dévastateur dans l'annonce d'aujourd'hui sinon l'ignorance de l'opposition officielle sur les pêches de la côte ouest.

Je signale que non seulement les ministres des Pêches et les premiers ministres des provinces approuvent les exigences concernant les prises, mais le Conseil des pêches de la Colombie-Britannique, avec qui nous examinons la question, se montre favorable à ce que nous annonçons aujourd'hui. Le député peut donc être assuré que les mesures que nous prenons aujourd'hui vont améliorer la situation des pêches et préserver les emplois dans ce secteur.

L'EMBARGO AMÉRICAIN SUR CERTAINES TAILLES DE POISSON

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, une question supplémentaire au sujet de l'ignorance dévastatrice dont parle la ministre, à propos de la position prise par le ministre des Transports, au nom du gouvernement, en novembre dernier. Il a déclaré publiquement que le gouvernement du Canada allait s'opposer devant le GATT à l'embargo américain sur certaines catégories de taille et de qualité de poisson de la côte est. Aujourd'hui, la ministre a annoncé certaines mesures soumises au GATT, mais elle a oublié cette déclaration téméraire et courageuse du ministre des Transports.

Pourquoi le gouvernement a-t-il oublié cette déclaration? Pourquoi ne fait-il pas ce qu'avait promis le ministre des Transports pour mieux protéger les pêches sur la côte est? N'est-ce pas un exemple de la façon dont le gouvernement a abandonné toute l'industrie de la pêche de ce pays?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que la Chambre reconnaîtra que les déclarations du ministre des Transports sont toutes téméraires et courageuses.

En réponse à la question du député au sujet du report de notre réponse au GATT, je voudrais lui rappeler ce qu'il devrait savoir, c'est-à-dire que nous avons déjà fait reporter deux fois la décision du Conseil du GATT sur la question des pêches? Puis-je lui rappeler qu'en ce qui concerne les vins et spiritueux, le conflit, qui est plutôt aigre, dure déjà depuis trois ans? Puis-je lui faire remarquer qu'il n'y a rien à gagner à être mauvais joueur et à décider que l'on n'acceptera que les causes que l'on gagne? C'est la position des partis d'opposition.

LE MAINTIEN DU STATU QUO—LE REPORT DU VOTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre dont la réponse intéressera vivement l'industrie de la pêche, tant sur la côte est que sur la côte ouest.

Comme la ministre vient de déclarer que l'industrie de la pêche appuie son initiative, va-t-elle reconnaître que l'industrie préfère grandement le statu quo, que la ministre lui a mis le couteau sous la gorge et que c'est pour cette raison qu'elle appuie du bout des lèvres ce que le gouvernement fait, faute de mieux?

Comme il est évident que la pêche va en être gravement touchée sur la côte est et sur la côte ouest, pourquoi au nom du ciel le gouvernement n'a-t-il pas demandé au GATT de reporter sa décision, chose que les États-Unis et la Communauté économique européenne ont déjà faite? S'ils ont trouvé bon de le faire pour protéger des emplois, pourquoi ne pas faire de même pour protéger nos emplois à nous?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi de préciser que ce n'est pas moi qui ai mis le couteau sous la gorge à l'industrie de la pêche, c'est le GATT. L'industrie de la pêche de Colombie-Britannique tient à conserver l'accès au poisson américain non conditionné. Elle ne tient pas à ce que la coopérative de Prince-Rupert et les usines de la côte nord soient privées de poisson américain. C'est l'ignorance sans bornes du député à l'égard de la pêche de la Colombie-Britannique qui m'amène à faire ces déclarations pathétiques.

Pour la côte est et pour la côte ouest, l'exigence nationale de débarquer le poisson avant de l'exporter fait partie des bonnes pratiques de conservation et de gestion. Elle a l'appui des provinces et des premiers ministres. D'ailleurs, pourquoi demander de nouveaux délais? Nous allons nous servir de la décision pour favoriser la pêche, garantir les emplois et améliorer le sort des collectivités côtières.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ESSAYER DE FAIRE REPORTER LA DÉCISION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la ministre sait pertinemment que ses nouvelles propositions ne sont pas de nature à garantir les emplois des Canadiens. Elles prévoient simplement que les prises seront ramenées dans les ports canadiens, ce qui est bien différent. La ministre n'ignore pas non plus que le secteur canadien des pêches n'insiste pas sur la garantie d'accès aux prises américaines si cela signifie que les Américains auront accès aux nôtres. Elle le sait fort bien.

La ministre va-t-elle enfin répondre à cette question qui est sérieuse? Puisque la Communauté économique européenne a obtenu pendant des années le report de décisions qu'elle jugeait défavorables, puisque les États-Unis l'ont aussi fait pendant longtemps et pour la même raison à l'égard de décisions concernant les programmes de la Société américaine de ventes à l'étranger, pourquoi diable le gouvernement canadien ne prend-il pas la part du secteur canadien des pêches et n'agit-il pas de la même façon?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la position du député est pour le moins étrange. Nous nous conformons à nos obligations internationales. Nous continuons dans la même veine que par le passé. Je me permets de signaler que sur les 58 décisions du GATT, trois seulement n'ont pas été mises en oeuvre. Il s'agit de trois décisions qui n'ont pas été adoptées ou qui n'ont pas été négociées bilatéralement. Deux d'entre elles concernent le Canada et ont été débattues aujourd'hui. La troisième concerne l'embargo américain sur le commerce avec le Nicaragua.

On voit quel serait le jeu de l'opposition dans ce domaine, un jeu visant à éviter de tenir nos engagements.

• (1430)

LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la ministre est tout simplement incroyable. Elle n'a toujours pas répondu à la question. Bien sûr qu'il reste quelques problèmes à résoudre. Beaucoup ont déjà été résolus. Ils ont été résolus par le biais de négociations, qui ont souvent duré des années, avec la Communauté économique européenne et avec les États-Unis avant qu'on n'en arrive à une solution qui satisfasse toutes les parties intéressées. Seul le gouvernement actuel est disposé à capituler, à abandonner les intérêts du Canada pour respecter ses prétendues obligations.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Comme il ressort clairement de tous les aspects des décisions dont elle parle aujourd'hui que les intérêts du Canada seraient mieux servis si elle demandait le report de la décision au lieu de capituler, pourquoi la ministre a-t-elle capitulé? Voilà la question.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est intéressant que le député soutienne que le Canada s'est trouvé à capituler en acceptant la décision du système international de commerce. Apparemment, le député appartient, avec d'autres députés néo-démocrates, à cette catégorie de gens qui veulent seulement gagner et qui ne veulent pas assumer les obligations qui leur incombent par suite d'une décision défavorable d'un groupe de travail.

Je signale que les mesures que nous annonçons aujourd'hui en ce qui concerne les exportations de saumon et de hareng ont déjà été approuvées par le Conseil des pêches de la Colombie-Britannique. Elles sont nettement dans l'intérêt des travailleurs d'usine et des pêcheurs de la Colombie-Britannique que les néo-démocrates ont harcelés et essayé de terrifier ces dernières semaines en leur laissant entendre qu'ils perdraient leur emploi si nous respections les règles du jeu du commerce international. Voilà ce que les députés néo-démocrates ont fait. Nous avons répondu à cela aujourd'hui avec un système efficace englobant les pêches.

L'ANNONCE D'UNE POLITIQUE NATIONALE DU DÉBARQUEMENT DU POISSON

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la seule chose qui terrifie les pêcheurs de la Colombie-Britannique, et leurs confrères de l'Atlantique, c'est de constater que la ministre n'a aucune prise sur le cours des événements. Elle a perdu, aux négociations du GATT, une bataille majeure qui aura des conséquences dévastatrices pour la Colombie-Britannique et peut-être aussi pour la région de l'Atlantique. Elle a l'audace d'en parler comme d'une victoire à la Chambre . . .

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance de s'en tenir à l'essentiel dans son préambule, et de poser ensuite sa question?

M. Tobin: Monsieur le Président, ma question est très simple. Pourquoi le ministre des Pêches annonce-t-il aujourd'hui une politique nationale sur le débarquement du poisson pour la Colombie-Britannique et pour la région de l'Atlantique? Pourquoi aujourd'hui si ce n'est parce que le gouvernement reconnaît, dans les faits, ce qu'il refuse d'admettre publiquement aujourd'hui, à savoir qu'à cause de la décision du GATT concernant la Colombie-Britanique, le Canada ne peut plus espérer être exempté des mesures commerciales américaines sur le poisson non conditionné? N'est-ce pas la vérité? N'a-t-elle pas le courage de l'admettre? Nous en avons assez de nous faire insulter. Nous voulons des réponses maintenant.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, comme je le disais tout à l'heure, le ministre des Pêches nous annonce aujourd'hui qu'il entend présenter une politique nationale des débarquements de poisson en réponse aux instances des provinces concernées, et parce que les premiers ministres considéraient que cette politique est très favorable aux pêches et à la protection des pêches.

Je voudrais que le député réponde à cette question. Est-il contre le débarquement du poisson dans la région de l'Atlantique, contre une politique permettant d'inspecter et de classer le poisson dans les ports canadiens pour en contrôler la qualité avant de l'exporter? S'il est contre une telle mesure qu'il le dise.

LA TRANSFORMATION DU POISSON RAMENÉ SUR LA CÔTE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je trouve aberrante la simplicité d'esprit dont la ministre fait preuve en matière de pêche. Elle ne saurait distinguer un chabot d'un poisson plat. Elle ne saurait faire la différence entre le débarquement et la transformation du poisson.

En réalité . . .

M. le Président: Je prie le député de présenter un préambule justifié par la question.

M. Tobin: Monsieur le Président, la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney), soi-disant spécialiste du poisson, chercherait-elle à faire comprendre aux habitants de la Colombie-Britannique et aux pêcheurs de la côte atlantique que le seul fait de ramener le poisson sur la côte en empêche l'exportation aux États-Unis? L'engagement qu'elle a pris devant la Chambre aujourd'hui empêche-t-il automatiquement que le poisson pris en Colombie-Britannique ou dans la région atlantique s'en aille aux États-Unis avant d'être transformé?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est manifeste que j'en sais beaucoup plus long sur la pêche en Colombie-Britannique que le député.

M. Tobin: Répondez à la question.

Mlle Carney: Et j'en remercie le ciel, monsieur le Président.

M. le Président: J'exhorte la ministre, comme j'ai exhorté le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe, à s'en tenir à un préambule pertinent. J'exhorte également la ministre à répondre à la question.

Mlle Carney: Monsieur le Président, j'attends la question.

M. le Président: Je donne la parole au député d'Essex—Windsor.

LES PROCÉDÉS DE COMMERCIALISATION DE LA BIÈRE—LA DÉCISION DU GATT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'aimerais questionner la ministre au sujet de certaines contradictions dans sa position. Ce matin, elle a déclaré à la Chambre que le gouvernement n'était pas disposé à changer, dans un avenir prévisible, les procédés de commercialisation de la bière. En conférence de presse, elle s'est dédite en affirmant que la bière ferait l'objet de discussions avec les provinces au cours des neuf prochains mois.

Qu'est-ce que la ministre veut faire? A-t-elle accepté la décision du GATT ou a-t-elle arrêté son choix—devenant ainsi un sujet de risée générale—en garantissant l'avenir de ces 19 000 employés de brasseries dans le Canada tout entier?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai déjà dit très clairement que nous avions accepté la décision du GATT. C'est ce que j'ai annoncé aujourd'hui. C'est compatible avec nos usages.

Dans ma déclaration d'aujourd'hui, j'ai dit que la bière n'était qu'un aspect secondaire du conflit avec les Européens. Nous avons discuté avec les provinces en vue d'éliminer les barrières interprovinciales. Nous n'aborderons pas cette question dans un avenir prévisible. Je ne saurais être plus claire.

L'IMPORTATION DE BIÈRE AMÉRICAINE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Comme ses représentants l'ont admis à la conférence de presse, monsieur le Président, la ministre n'admettra-t-elle pas que toute décision applicable à la Communauté européenne—par exemple, admettre que nous devons ouvrir notre marché à leur bière—s'applique automatiquement aux États-Unis, ce qui menace des milliers d'employés de brasseries partout au Canada?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je n'ai pas admis cela. J'ai dit à la conférence de presse et au député que, dans les pourparlers avec la Communauté européenne, la bière n'est pas un sujet très important et que ce sont les Américains qui, à l'heure actuelle, vont bénéficier le plus du fait que nous avons accepté la décision. Nous ne voyons pas pourquoi nous laisserions les Américains envahir notre marché.

* * *

L'IMMIGRATION

LES TURCS QUI ONT DEMANDÉ LE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. Ma question porte sur les Turcs qui avaient demandé le statut de réfugié et qui ont été invités à quitter le pays.

Je tiens à ce que le ministre sache que je ne demande ni ne recommande au gouvernement de leur accorder le statut de réfugié. Puisque ces Turcs ne semblent pas des réfugiés au sens de la Convention, agir autrement ne contribuerait qu'à saper et à violer l'intégrité de notre système d'examen du statut de réfugié. Je n'en ai aucun désir.

Étant donné que l'année dernière le ministre s'est prévalu du programme du gouvernement et, pour des raisons humanitaires, a délivré des permis ministériels à 16 000 personnes et a accordé le statut d'immigrant reçu à 27 000 autres personnes, le ministre pourrait-il au moins s'engager aujourd'hui à envisager la demande de ces Turcs au regard des critères du programme humanitaire du gouvernement afin de sortir de l'impasse et de régler le dilemme dans lequel ces personnes se trouvent?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que la question représente un problème excessivement sérieux et j'accepte l'argumentation que mon collègue me fournit.

Cependant, le problème que nous avons concernant le groupe de Turcs qui est à Montréal actuellement, c'est que ces personnes ont passé par tout le système de demande de statut de réfugié, contrairement à ceux auxquels vous vous référez et sur lesquels nous prenons des décisions de façon très particulière.

L'an dernier, lorsque ces personnes sont arrivées, monsieur le Président, à chaque étape—il y en a eu quatre—elles ont été avisées de la probabilité de leur retour en Turquie. Chaque fois, nous avons tenu compte du système d'évaluation, soit la Commission d'appel de l'immigration des réfugiés où les différentes instances ont tenu compte des considérations humanitaires. Leur demande a été refusée, particulièrement dans le cas de celui qui a été avisé, et l'application de la loi dans leur cas me paraît inévitable, et c'est, je pense, l'essentiel, si nous accordons à ces personnes un statut particulier.

En d'autres termes, si malgré le refus de toutes les instances du système dans lequel nous opérons, si nous leur accordons quand même un statut d'immigrants—parce qu'on ne peut leur accorder un statut de réfugiés, ils n'en sont pas—si on leur accorde un statut d'immigrants, je demande à mon collègue: Est-ce qu'il est d'avis que nous devrions reconnaître le même statut à 45 000 autres personnes qui attendent la décision?

ON DEMANDE L'APPLICATION DES CRITÈRES DU PROGRAMME HUMANITAIRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse de nouveau au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui doit aussi répondre du fait que des agents de voyage et conseillers juridiques sans scrupule, opérant en Turquie, ont déclenché cette dernière vague d'immigration turque.

Je demande au ministre: Comme ces personnes ont été encouragées et organisées par des *racketeers* semblables à ceux qui opèrent au Portugal et au Brésil, et contre lesquels le gouvernement n'a rien fait, et comme ces personnes ont réussi à s'établir dans notre pays, pourquoi le ministre ne pourrait-il pas au moins envisager, pas garantir, mais envisager d'appliquer les critères du programme humanitaire qui a été utilisé 25 000 fois l'année dernière, pour résoudre ce drame humain tragique et très émotionnel?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à dire que *grosso modo*, selon les estimations, parmi les 45 000 personnes qui ont demandé le statut de réfugié, 30 000 n'en sont pas. Toutes ces personnes arrivent avec de faux documents ou pas de document du tout. Presque toutes ont été vraisemblablement induites en erreur, et elles sont arrivées au Canada par différents moyens. Or mon collègue sait pertinemment que, chaque fois que nous en avons discuté, toutes ces personnes étaient presque dans la même situation que les Turcs de Montréal à l'heure actuelle.

Je demande au député de faire preuve de compréhension à l'égard de tous les immigrants—c'est là l'essentiel—qui sont arrivés au Canada par les voies ordinaires, qui attendent depuis des années et des années de faire venir leurs parents, qui voient tous ces gens qui refusent d'attendre leur tour . . .

Une voix: Que ferez-vous pour ces Turcs?

M. Bouchard: J'aimerais bien qu'on me laisse finir. La situation est très grave, monsieur le Président. Je tiens à expliquer aux Canadiens . . .

M. le Président: Le député de York-Ouest a demandé au ministre d'examiner ce que tous les députés considèrent, je pense, comme une affaire très grave en tenant compte de considérations humanitaires. Le ministre s'efforce de répondre à la question difficile et non moins grave qui lui a été posée. A mon avis, le ministre devrait disposer de quelques secondes de plus pour terminer sa réponse.

M. Bouchard: Monsieur le Président, je disais que toutes ces personnes ne comprendraient pas que nous permettions, non pas seulement aux 40 Turcs de Montréal, mais à des milliers de personnes au Québec, 30 000 dans l'ensemble du Canada, de demeurer sans être des réfugiés. Même leur avocat a reconnu qu'ils n'étaient pas réfugiés.

Comment pourrais-je accorder la permission à ces 40 personnes, quand 20 000 autres me demandent: «Pourquoi ces gens-là et pourquoi pas nous?» Voilà ma réponse.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LE DÉPLOIEMENT DES TROUPES AMÉRICAINES AU HONDURAS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos du déploiement des troupes américaines au Honduras; le ministre est au courant comme nous tous d'ailleurs.

Le ministre confirme-t-il aujourd'hui sa politique et celle du premier ministre qui prône la non intervention des superpuissances en Amérique centrale, ou la ministre du Commerce extérieur parlait-elle au nom du gouvernement vendredi lorsqu'elle semblait dire que les États-Unis pouvaient faire ce qu'ils voulaient en Amérique centrale, pour autant qu'ils se basent sur un traité bilatéral, dans ce cas-ci le Traité de Rio entre les États-unis et le Honduras? Quelle est la position du gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'étais pas là à la période des questions, mais j'ai eu l'occasion de la suivre à la télévision. Ce n'est pas ce que la ministre du Commerce extérieur a dit. Elle a parlé de ce que le premier ministre avait dit dans son discours dont le député cite un passage. Voilà quelle est la position du gouvernement.

LA MENACE CONTRE LE PROCESSUS DE PAIX

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Le fait demeure, monsieur le Président, que, vendredi, la ministre du Commerce extérieur a parlé du Traité de Rio, et elle a déclaré que les États-Unis agissaient dans le cadre d'un accord bilatéral. Nous savons tous, c'est du moins le cas de tous ceux qui suivent les événements de ce genre de près, que ce sont souvent les traités bilatéraux de ce type qui servent à justifier l'intervention des superpuissances. Les Soviétiques ont été prétendument invités en Afghanistan, à l'instar des Américains au Sud Viêt-Nam et, à l'heure actuelle, au Honduras. C'est le type d'excuses que tous les gouvernements bien pensants devraient critiquer, quelle que soit la superpuissance qui s'en sert pour justifier son intervention.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Des Américains, notamment l'ancien président Jimmy Carter, et bien d'autres personnes, critiquent l'initiative américaine . . .

Une voix: La question!

M. le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Blaikie: Quand le gouvernement canadien va-t-il avoir le courage d'intervenir et de critiquer une initiative qui menace manifestement le processus de paix en Amérique centrale?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il serait bon que les étudiants canadiens qui s'intéressent à l'Amérique centrale et d'autres hommes politiques canadiens examinent la question qui a été posée par le député. Il a parlé de ce que la ministre avait, semble-t-il, déclaré. Il a parlé de ce qui se passe en général. Ce faisant, il présente sous un faux jour la position de ma collègue et celle du gouvernement.

Manifestement, ce qui est en jeu en l'occurrence, ce sont les événements qui se produisent en Amérique centrale, à la frontière entre le Nicaragua et le Honduras, et que nous déplorons tous. Selon nous, ni l'offensive nicaraguayenne, ni la réponse américaine n'ont été utiles. Ma collègue l'a précisé clairement, et on le souligne dans cette enceinte. Ce qui importe en l'occurrence, c'est que le calme est quelque peu revenu. Les Nations Unies . . .

M. Broadbent: Que faites-vous des 3 000 soldats américains présents là-bas?

M. Clark (Yellowhead): Le chef du Nouveau parti démocratique tourne en ridicule le processus tendant à parvenir à la paix en Amérique centrale.

Un choix s'offre à nous, monsieur le Président. Si nous souhaitons la paix en Amérique centrale, nous pouvons prendre des mesures en ce sens. Si nous préférons attaquer tout simplement les États-Unis chaque fois que l'occasion se présente, rien ne nous en empêche également, mais cela ne fera pas avancer le processus de paix.

[*Français*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE AU MINISTRE SI LES RESSORTISSANTS TURCS POURRONT FAIRE UNE DEMANDE D'IMMIGRATION

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'aimerais revenir au ministre de l'Emploi et de l'Immigration sur la question des ressortissants turcs. Le ministre parle des 45 000 personnes qui sont dans «l'arriéré» ou dans le *back-log*. Je tiens à lui rappeler que le juriste américain Oliver Wendell Holmes a déjà dit que les lois n'étaient pas des livres de mathématiques. Je n'ai pas de formule mathématique pour répondre à ses questions, mais je tiens à lui dire que chacune de ces 45 000 personnes a le droit d'être entendue de façon juste et équitable.

M. le Président: Veuillez poser la question, s'il vous plaît.

M. Berger: Monsieur le Président, ma question est la suivante: On ne demande pas de les accepter en bloc, mais permettra-t-il aux ressortissants turcs de faire une demande d'immigration ici au Canada? Il a le pouvoir de le faire, en vertu de l'article 115(2) de la Loi sur l'immigration. Permettra-t-il à ces ressortissants turcs de faire une demande, à partir du Canada, pour des raisons qui sont bien connues au public?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est exactement ce que j'ai répondu tantôt. Tout d'abord, je m'étonne des propos du député de Laurier qui dit que les lois ne sont pas nécessairement des choses que l'on doive appliquer. Je suis très heureux d'apprendre cela. Je suis excessivement heureux!

D'autre part, monsieur le Président, et j'ai répondu à la question tantôt, à partir du moment où nous accordons aux ressortissants turcs le droit de faire une demande d'immigrants au Canada, nous accordons automatiquement, et je ne vois pas pourquoi on le refuserait, le même droit à tous les autres qui vont le demander, et à ce moment-là nous n'avons plus aucun système qui puisse être opérationnel en terme de statut de réfugié.

LES RESSORTISSANTS TURCS—LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, les lois doivent être appliquées avec justice et envers toutes les personnes, et c'est cela que l'on demande. Le ministre sait très bien que ces personnes sont des victimes. Elles étaient de bonne foi. Le ministre sait aussi qu'il n'a rien fait, à l'automne 1986, pour les protéger. Au contraire, il a permis à quelque 2 000 d'entre eux de venir au Canada, et ce durant une période de cinq mois, avant de réagir. Alors, ma question est la suivante: Ne reconnaît-il pas une certaine responsabilité, peut-être même personnelle, ou à tout le moins du gouvernement ou de son ministère, pour le cauchemar que vivent ces personnes aujourd'hui?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce que je reconnais comme responsabilité, c'est un parti politique qui, depuis huit mois - je l'ai dit et je le répète - bloque un projet de loi qui a permis à 10 000 autres personnes d'entrer au pays, encore une fois des gens qui sont susceptibles d'être de faux réfugiés, et on s'obstine quand même, monsieur le Président, à bloquer le projet de loi qui est devant le Sénat.

• (1450)

[*Traduction*]

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LA MISE EN LIBERTÉ PRÉMATURÉE DES DÉTENUS AYANT DES LIENS AVEC LE CRIME ORGANISÉ

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il est bien conscient du fossé qui se creuse entre les services de police et la Commission nationale des libérations conditionnelles à la suite de la mise en liberté prématurée de détenus qui ont des liens avec le crime organisé.

Le solliciteur général assurera-t-il à la Chambre qu'il compte prendre des mesures immédiates pour combler ce fossé? Dira-t-il plus précisément ce qu'il compte faire pour contribuer à restaurer la confiance publique dans notre système de libération conditionnelle?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Comme le sait le député, monsieur le Président, j'ai rendu publiques les recommandations du rapport Pepino. Les recommandations 26 et 27 que j'ai acceptées préconisent une collaboration plus étroite entre le Service correctionnel, la Commission des libérations conditionnelles et les services de police de toutes les grandes villes. Elles préconisent la création d'un service commun de libération conditionnelle de sorte que ces organismes puissent échanger comme il se doit des renseignements entre eux. Cette recommandation est en voie d'application.

* * *

LA BANQUE DU CANADA

LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LE TAUX D'INTÉRÊT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Cela fait un an que le gouverneur de la Banque du Canada parle constamment de ses efforts en vue de réduire le taux d'inflation à zéro au Canada.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi il n'est pas question d'un taux d'inflation nul dans le rapport annuel de la Banque du Canada que le gouverneur de la banque a présenté au Parlement aujourd'hui? Cela signifie-t-il que le gouverneur juge maintenant que son objectif était impossible à atteindre et, dans l'affirmative, quand le gouvernement prendra-t-il des mesures pour faire baisser les taux d'intérêt qui sont maintenant beaucoup trop élevés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'imagine que le gouverneur témoignera un jour ou l'autre au comité des finances pour expliquer son rapport annuel. Si le député examine ce rapport, il constatera que le gouverneur exprime ses préoccupations au sujet des pressions exercées par les prix et de l'importance de contrer de telles pressions au début du cycle au lieu de laisser la situation s'aggraver au point que nous risquerions de faire face au même genre de problèmes qu'au début des années 70 avant les hausses soudaines du prix du pétrole et avant que la situation ne se stabilise enfin au début des années 80.

Je pense que le gouverneur a bien expliqué sa position et je trouve que c'est une position très réaliste.

[*Français*]

M. Cassidy: Monsieur le Président, la position du gouverneur ignore le fait qu'il y a de vastes régions de notre pays avec un taux de chômage qui est encore excessif et qui vivent des conditions de récession malgré ce qui se passe dans le Sud de l'Ontario.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA AGISSE POUR RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, l'augmentation des taux d'intérêt canadiens a porté notre taux d'intérêt bancaire à un niveau de 2,7 p. 100 plus élevé qu'aux États-Unis, même si le taux d'inflation dans les deux pays est comparable. Puisque nos taux d'intérêt élevés ont fait monter le dollar canadien et ont nui aux exportations et aux emplois au Canada, le ministre peut-il nous assurer que le gouverneur de la Banque du Canada suivra ce changement apparent de politique et agira pour réduire les taux d'intérêt au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ignore quand le gouverneur de la Banque du Canada a parlé d'un changement apparent de politique, pour reprendre les termes utilisés par le député.

Le député devrait comprendre que c'est l'inflation qui fait monter les taux d'intérêt et qu'une attente de pressions inflationnistes mène à des taux d'intérêt plus élevés.

Nous l'avons bien vu au cours des trois premiers trimestres de l'année dernière quand les taux d'intérêt à long terme ont augmenté sensiblement au Canada et aux États-Unis. Cette hausse reflétait les craintes des investisseurs dans les deux pays au sujet des taux d'inflation.

Voilà ce qui cause des taux d'intérêt élevés de façon permanente. La politique monétaire du gouverneur de la Banque du Canada vise à s'attaquer à ces problèmes immédiatement au lieu d'attendre à plus tard.

* * *

LES PÊCHES

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE PÊCHE AU HOMARD—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le conseil consultatif sur le homard du ministre des Pêches dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse a conseillé l'année dernière au ministre de ne pas donner de permis de pêche au homard en haute mer. Or, en décembre dernier, le ministre a fait exactement le contraire et le conseil consultatif se considère maintenant comme trahi. Il a demandé la démission du ministre et 14 des 15 membres du conseil ont eux-mêmes démissionné. Ce n'est pas eux, mais le ministre des Pêches qui aurait dû démissionner.

Quand le gouvernement supprimera-t-il ces permis nuisibles et quand remplacera-t-il le ministre des Pêches actuel par un ministre qui a la confiance des pêcheurs?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre des Pêches actuel est l'un des plus grands titulaires de cette fonction au vingtième siècle et peut-être même depuis le dix-neuvième siècle.

Je regrette que certains membres du comité consultatif sur la pêche au homard de l'intérieur aient remis leur démission. Cependant il s'agit d'un comité consultatif et c'est le ministre des Pêches qui est responsable de la politique des pêches au Canada.

Il a décidé d'émettre de nouveaux permis en vue d'ouvrir de nouveaux territoires dans la division 4W de l'OPAN dont les ressources en homard et en crabe rouge sont sous-exploitées. Pour protéger la ressource, il n'a pas augmenté le total des prises permises de 720 tonnes pour les pêches côtières au homard.

Il a donc pris cette décision dans les intérêts bien compris de la pêche et des pêcheurs. Tout le monde n'est peut-être pas d'accord. Il est, malheureusement, très difficile au Canada d'obtenir un accord unanime sur une politique de la pêche.

LA POSITION DES PÊCHEURS

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le gouvernement envoie promener les pêcheurs côtiers de la région de l'Atlantique. Ils doivent déjà lutter contre la température, les quotas et la baisse des stocks. Pourquoi doivent-ils maintenant lutter contre le gouvernement fédéral?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député proteste si personne n'obtient de permis et il s'indigne si quelqu'un en obtient un. Il est impossible de satisfaire le député d'en face en matière de pêche ou à n'importe quel autre sujet. Les députés de l'opposition ont-ils fait une seule suggestion pratique durant la présente session?

* * *

LES FINANCES

LES IMPÔTS DUS PAR LES SOCIÉTÉS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait peut-être que, selon des données du gouvernement communiquées la semaine dernière à mon bureau, plus de 100 000 sociétés doivent au gouvernement quelque 1,1 milliard de dollars en impôts non contestés. Le gouvernement pourrait réduire considérablement le déficit si seulement il se donnait la peine de recouvrer ces impôts.

La question que je pose au ministre est fort simple. Que fait le gouvernement pour recouvrer les impôts qui lui sont dus?

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question s'adresse plutôt à mon collègue, le ministre du Revenu national, mais je vais y répondre en son absence.

Nous avons pris certaines mesures. Nous avons augmenté l'intérêt imposé aux contribuables qui ne paient pas leurs impôts à temps. Ces impôts sont dus au gouvernement, et nous voulons les recouvrer. Je crois que le ministre a demandé à ses fonctionnaires d'améliorer le recouvrement effectué au nom du gouvernement afin que nous touchions ces impôts. J'encourage certainement le Nouveau parti démocratique à nous appuyer à cet égard.

M. le Président: Le député de Regina-Est peut poser une brève question supplémentaire.

LA PERCEPTION DES IMPÔTS—ON DEMANDE DE NOUVELLES MESURES

M. Simon de Jong (Regina-Est): J'ai une question très courte à poser, monsieur le Président. Je veux seulement signaler que le montant des impôts dus a augmenté cette année par rapport à l'an dernier. Les mesures prises par le gouvernement n'ont certainement pas été efficaces. En fait, elles ont eu l'effet contraire.

Très simplement, le gouvernement est-il prêt à examiner les mesures qui sont avérées inefficaces et à s'assurer qu'on en prendra de nouvelles afin de recouvrer les 3,3 milliards de dollars en impôts non contestés, argent qui pourra servir à la création de nouveaux programmes ou à la réduction du déficit?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député dit que le montant des impôts non recouvrés a augmenté, mais il verra que cette augmentation est en partie attribuable au fait que les recettes globales provenant des impôts des sociétés se sont accrues en raison de deux facteurs: premièrement, la solidité de l'économie et, deuxièmement, les changements apportés à la politique fiscale qui ont fait disparaître les lacunes dont profitaient les sociétés, qui paient donc plus d'impôt maintenant.

M. le Président: Le député de Gander—Twillingate a la parole pour poser une seule question. Il sera suivi du député de Nanaïmo—Alberni, et cela mettra fin à la période des questions.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, aujourd'hui, des fonctionnaires fédéraux à Terre-Neuve et dans les Maritimes ont manifesté pour protester contre le peu d'empressement que met le gouvernement à négocier les conventions collectives de 31 unités de négociation. Avec le gouvernement actuel, la sécurité d'emploi d'un fonctionnaire se compare à celle d'un ministre conservateur.

Le président du Conseil du Trésor ordonnera-t-il au Conseil du Trésor de reprendre les négociations avec ces 31 unités en ramenant, comme le demande le syndicat, leur nombre de 31 à 7, et lui ordonnera-t-il de cesser de jouer à la chaise musicale avec les fonctionnaires du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député est habituellement bien informé, mais je dois dire que, dans le cas présent, ses renseignements sont erronés. Contrairement à ce qu'il affirme, le Conseil du Trésor a déjà fixé des séances de négociation avec quelque 23 groupes.

Il sait également, j'en suis certain, que mon prédécesseur avait mis en place un système de négociation en deux volets. Dans un premier temps, on négocie les questions non salariales, ce qui a été réglé par conciliation exécutoire. Dans un deuxième temps, ce qui a été entrepris pour 31 groupes, on négocie les taux de rémunération, les congés de vacances, etc. Ces points peuvent justifier une grève. L'Alliance de la Fonction publique a décidé de renier la convention collective cadre obtenue par la conciliation exécutoire et désire mener 7 négociations différentes et se prévaloir d'un droit de grève sur l'ensemble des points en litige. Le Conseil du Trésor refuse. Quoi qu'il en soit, je répète que des séances de négociation ont été fixées pour 23 groupes et nous sommes prêts à nous rendre à la table des négociations.

* * *

LES GAZODUCS

LE GAZODUC VERS L'ÎLE DE VANCOUVER—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'EN FINANCER UNE PARTIE

M. Ted Schellenberg (Nanaimo—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

La province de Colombie-Britannique a choisi récememnt un nouveau parcours pour le gazoduc vers l'île de Vancouver. Elle a présenté à notre gouvernement une demande de financement partiel de 150 millions de dollars. Compte tenu du fait qu'un gouvernement fédéral antérieur a accordé avec empressement des millions de dollars dans le cadre d'un projet similaire au Québec au début de la décennie, notre gouvernement est-il disposé à examiner sérieusement cette demande de la Colombie-Britannique?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le gouvernement de la Colombie-Britannique, par son ministre de l'Énergie, nous a fait connaître l'intérêt que le gouvernement portait à ce projet d'énergie, en Colombie-Britannique.

Depuis, le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources avec les fonctionnaires responsables ont eu des discussions avec ceux de la Colombie-Britannique, et je dois rencontrer mon collègue au cours des semaines qui viennent.

Nous portons énormément d'intérêt et d'attention à ce projet et le député peut être assuré que le gouvernement prendra une décision dans l'intérêt et des gens de la Colombie-Britannique et du Canada.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'ENVIRONNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDonald:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour son inaction dans les dossiers urgents relatifs à l'environnement, et notamment, pour n'avoir pas négocié avec les États-Unis de traité visant à réduire la pollution à l'origine des pluies acides; pour n'avoir pas intégré les questions d'environnement dans ses décisions économiques les plus importantes, bien qu'il ait donné son adhésion au rapport Brundtland et au rapport du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie; et pour n'avoir pas veillé à débarrasser le bassin des Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent des déchets toxiques qui les contaminent.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole dans ce débat très important et je tiens à remercier ma collègue la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald) de l'avoir soulevé.

Il faut que le débat d'aujourd'hui dépasse la simple condamnation du gouvernement pour son inaction dans le domaine de l'environnement. Bien qu'il soit opportun de condamner le gouvernement pour ses échecs, qui sont réels et graves, il faut aller plus loin et examiner l'ensemble du système. Ceux qui liront ce débat dans 20 ans s'étonneront probablement de la timidité de tous les intervenants, du temps qu'ils ont mis à dire la vérité sur la situation de l'environnement et de leur aveuglement en la matière. A divers égards, quel que soit le siège que nous occupons à la Chambre, nous sommes de notre époque. Dans le cadre du système actuel, nous pouvons avoir des gouvernements progressistes ou rétrogrades. Il faut bien reconnaître que la fiche du gouvernement actuel est abominable.

Nous pouvons remonter jusqu'en 1984, quand le premier ministre (M. Mulroney) a nommé au ministère de l'Environnement une femme qui a avoué ne rien connaître à l'environnement et qui a démontré par son attitude qu'elle s'en souciait encore moins. Le premier ministre, en la nommant, a prouvé qu'il ne connaissait lui-même pas grand-chose à l'environnement et ne s'en souciait pas davantage. Nous avons eu droit depuis à une série de compressions.

Le ministère de l'Environnement compte aujourd'hui 336 employés de moins qu'en 1984 et ce ministère qui est censé compter dans la politique canadienne reçoit 71 millions de dollars de moins. Il faut reconnaître toutefois que le titulaire actuel connaît bien les questions d'environnement et les prend à coeur, mais il a du rattrapage à faire. Il n'a pas la partie facile. Ses collègues du Cabinet ne l'appuient pas autant qu'ils le devraient. L'exemple le plus évident qu'ont donné les députés qui m'ont précédé est celui du premier ministre qui n'a pas défendu la cause des Canadiens dans la question des pluies acides. Il cherche plutôt à conclure une entente qui fera l'affaire du président Reagan et cimentera leur amitié. Cette façon d'agir ne sert pas les intérêts canadiens dans ce domaine.

Qu'en est-il de notre politique des pêches? Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a pour politique de vendre une partie de l'environnement en échange de la mise en valeur d'une autre. Il appelle cela la politique sans perte nette ou de valorisation. Il s'agit de vendre une partie de notre environnement en essayant de compenser par la mise en valeur d'une autre partie. C'est une politique trompeuse. Nous avons vu la lenteur que le ministre des Pêches et celui de l'Environnement (M. McMillan) ont mise à réagir à la présence de dioxines près des points de déversement des usines de pulpe.

On a fait l'expérience de la pêche aux filets dérivants et le ministre n'y a mis fin que l'année dernière après qu'il y ait eu un tollé général parce qu'il a été prouvé clairement que les filets dérivants étaient responsables de la mort de baleines et d'autres mammifères marins. Le gouvernement doit maintenant décider si l'on effectuera ou non des forages pétroliers au large du banc Georges, zone très importante pour l'industrie de la pêche. Qui aura la priorité, les forages pétroliers ou le poisson? Attendons de voir ce qui se passera.

En 1984, le comité sénatorial a présenté un rapport intitulé «*Nos sols dégradés*». Je voudrais citer sa quatrième conclusion:

• (1510)

> Le Canada risque de perdre pour toujours une grande partie de son potentiel agricole si l'ensemble des autorités publiques et tous les Canadiens ne s'engagent pas immédiatement à travailler à la conservation des sols.

C'est une étude très importante qui semble avoir disparu sans avoir laissé aucune trace.

La complexité de la question des sols est prouvée par une lettre qui m'a été adressée et dont le ministre a reçu une copie l'automne dernier. Elle est d'une jeune femme de l'île de Vancouver qui s'occupe de jardinage organique. Elle a essayé de réaliser un cycle complet en utilisant du fumier organique et d'autres moyens semblables pour faire en sorte que les aliments qu'elle produit soient sains et bons pour la santé. Elle ne s'est pas rendu compte que le fumier qu'elle utilisait et qu'elle obtenait d'une ferme voisine était mélangé à de la litière composée de copeaux de bois qui contenaient des PCP et des TCP. Elle a fait analyser sa récolte et a découvert que les aliments qu'elle croyait faire pousser de façon organique et être purs et sains étaient en fait toxiques.

Nous vivons dans une société et une économie où la dégradation de l'environnement est souvent liée à la prospérité à court terme et à la demande d'emplois. Alors qu'il y a encore de grandes régions du Canada où le taux de chômage est trop élevé, il s'exerce des pressions très fortes pour qu'on recoure à des méthodes inacceptables pour l'environnement.

En Colombie-Britannique en particulier, nous avons été témoins de méthodes inacceptables de coupe et d'exploitation minière. Il y a plusieurs polémiques en Colombie-Britannique. Les écologistes et les autochtones qui veulent protéger leur patrimoine sont en conflit avec ceux qui exploitent les ressources et, dans bien des cas, en abusent. Par exemple, les habitants de Lytton et de Mount Currie essaient de protéger leur patrimoine dans la vallée de la rivière Stein. C'est l'une des dernières régions intactes de la Colombie-Britannique.

En avril 1987, à la convention provinciale du Nouveau parti démocratique qui a eu lieu en Colombie-Britannique, nous avons adopté une résolution visant à interdire l'abattage dans la vallée de la Stein et à imposer un moratoire immédiat dans la région, jusqu'à ce qu'on ait résolu les problèmes avec les Indiens autochtones concernés. Depuis lors, notre chef en Colombie-Britannique, Mike Harcourt, et notre critique pour l'environnement, Joan Smallwood, ont organisé des réunions pour essayer de trouver une solution rationnelle, mais nous avons malheureusement, en Colombie-Britannique, un gouvernement qui ne sait pas ce qu'est une solution rationnelle. Ce qu'il recherche, c'est la confrontation.

La situation est la même au parc Strathcona, le plus ancien parc de Colombie-Britannique. Nous avons là une société minière qui s'installe dans le parc. Voici l'attitude de Vander Zalm au sujet des parcs: «Appelons-les zones récréatives pour que l'on puisse y faire de l'exploitation minière et forestière». Les déblais de ces opérations menacent les approvisionnements en eau et nuisent à la valeur esthétique des parcs. Pourtant, c'est la politique du gouvernement provincial.

Nous nous inquiétons aussi de la vallée de la Khutzematteen dans le nord de la Colombie-Britannique, un des derniers refuges des grizzlys dans la province. Du point de vue forestier la valeur est négative, car il en coûtera plus cher à couper et à transporter le bois qu'il ne vaudra sur le marché. A moins que l'on ne fasse quelque chose pour préserver la vallée, le grizzly sera un peu plus près de l'extinction en Colombie-Britannique.

Les gouvernements du Canada et des provinces n'ont pas insisté sur les mesures de dépollution des gaz et des eaux sortant des papeteries et des usines en général. Il y a le problème des dioxines, les substances les plus dangereuses que l'on connaisse. Ces derniers mois, on a constaté de plus en plus fréquemment qu'il y avait des dioxines à proximité des points de déversement des effluents de papeterie. Greenpeace travaille très fort sur cette question et essaie d'obtenir des mesures provinciales et fédérales.

L'organisme fait remarquer que trois méthodes principales utilisées en Suède, en Allemagne de l'Ouest et au Japon permettent de réduire de 80 p. 100 la pollution par les dioxines. Primo, c'est de l'oxygène et non du chlore qu'on utilise en première phase de blanchiment. Secundo, la pâte subit une cuisson prolongée qui sépare la fibre de la lignine. Cela réduit la longueur du blanchiment nécessaire. Tertio, le chlore est remplacé par du dioxyde de chlore. La conjonction de ces trois procédés permet de réduire de 80 p. 100 la teneur en dioxines.

Greenpeace fait campagne auprès de l'industrie de la pâte et du papier pour qu'elle réduise ses rejets chlorés de 80 p. 100 en l'espace de quelques années. Elle réclame également des gouvernements fédéral et provinciaux qu'ils appliquent des législations nouvelles contrôlant efficacement les rejets de composés chlorés, et fait appel à l'industrie canadienne des pâtes et papier pour qu'elle fournisse aux usagers des articles en papier dont le blanchiment ne fasse aucun appel au chlore à l'état gazeux. Ces papiers sont un peu moins brillants que ceux qui sont blanchis par les procédés traditionnels, mais le papier tissu, les blocs-notes et les papiers à en-tête peuvent parfaitement remplir leur usage sans être complètement blanchis. Greenpeace invite les consommateurs à acheter ce nouveau papier dès qu'il sera sur le marché. En outre, il faudrait recycler le plus de papier possible. Le papier de Greenpeace que je lis paraît avoir été passablement blanchi. Cela fait voir à quel point nous sommes tous englués dans les contradictions de la situation, même Greenpeace.

Les politiques relatives à la coupe du bois, à l'exploitation minière et aux usines sont très peu prévoyantes. Quand le gisement est épuisé, l'entreprise se déplace. Les sociétés s'en vont ailleurs en Amérique du Nord ou dans le tiers monde, et tout ce qui reste sur place, c'est la pollution, la pauvreté et les pauvres.

Il y a aujourd'hui au Canada la situation tragique de beaucoup de villes à industrie unique qui sont victimes d'une mauvaise gestion des ressources. La mauvaise gestion des ressources a pour conséquence inévitable la dégradation de l'environnement. C'est un seul et même phénomène.

L'auteur M.T. Kelly vient de recevoir le prix du gouverneur général pour son ouvrage *A Dream Like Mine*. Il raconte l'enlèvement et la mutilation du directeur d'une usine de pâtes et de papier du nord ontarien. A la fin du récit, très agréable à lire, le directeur est promu, l'Indien qui a commis l'enlèvement se suicide, le narrateur, journaliste d'un des quotidiens canadiens de diffusion nationale, est mis à la porte, et les Indiens du nord ontarien dont le bassin fluvial a été pollué reçoivent une indemnité en argent. Ils touchent l'argent mais la pollution demeure. En d'autres termes, rien n'a vraiment changé. Les problèmes sont les mêmes à plus grande échelle dans les pays en voie de développement.

Le chef du Conseil national des autochtones du Canada, M. Smokey Bruyère, a comparu devant la commission Brundtland lorsque celle-ci a tenu des audiences au Canada et il a déclaré ceci:

> «Les autochtones sont le fondement de ce qu'on pourrait appeler, je crois, le système de sécurité écologique. Nous sommes les premiers à constater le succès ou l'échec de l'exploitation de nos ressources. Pour beaucoup d'entre nous, toutefois, nous avons perdu au cours des derniers siècles une grande partie du contrôle que nous exercions autrefois sur nos terres et nos eaux. Nous sommes encore les premiers à constater les modifications de l'environnement, mais nous sommes maintenant les derniers consultés.
>
> Nous sommes les premiers à le voir lorsque les forêts sont menacées, comme elles le sont à l'heure actuelle par suite de l'économie de coupe à blanc de notre pays. Et nous sommes les derniers consultés sur l'avenir de nos forêts. Nous sommes les premiers à constater la pollution de nos eaux, comme peuvent en témoigner les Chippewas de mon pays natal du nord de l'Ontario. Et, bien sûr, nous sommes les derniers consultés lorsqu'il s'agit de décider comment, quand et où exploiter les ressources afin d'assurer le maintien de l'harmonie pour la septième génération.
>
> Le mieux que nous avons appris à espérer, c'est être indemnisés, toujours trop tard et trop peu. On nous demande rarement de contribuer notre savoir-faire et notre consentement au développement de façon à éviter la nécessité de verser des indemnités.»

Les problèmes que nous éprouvons au Canada, on les retrouve amplifiés dans les pays en voie de développement qui, pour payer leurs dettes et satisfaire aux exigences du système monétaire international, sont obligés d'adopter une économie de plantation. Pour laisser la place à l'agriculture, les pauvres doivent quitter leurs petits terrains pour des terres difficilement cultivables et de faible rendement, ce qui exerce des pressions de plus en plus grandes sur l'environnement.

• (1520)

Lorsque les pauvres examinent la situation et comprennent ce qui se passe, ils exigent une plus grande part du gâteau. Il y a différentes façons de régler cela. D'abord, on peut diviser plus équitablement le gâteau. Ceux d'entre nous qui ont grandi dans une famille comptant plus de deux enfants savent pour la plupart à quel point il était important de bien diviser un gâteau. D'habitude, une personne le divisait, et l'autre avait la première le choix du morceau. Cela ne se fait pas dans le système international; ce sont les mêmes qui divisent le gâteau et qui ont la première part.

Toutefois, si les parts étaient réparties plus équitablement, personne n'en aurait assez. Les 5 milliards d'habitants de la terre vivraient dans la misère. Voilà pourquoi chacun en réclame davantage depuis longtemps. On veut un plus gros gâteau, mais aussi une plus grosse part de ce gâteau, même si on ne peut pas la manger en entier. L'ennui, en fin de compte, c'est qu'en faisant des gâteaux de plus en plus gros, les ingrédients viendront à manquer. Parce qu'on aura eu les yeux plus grands que la panse, les parts de gâteau non consommées vont s'accumuler, moisir, attirer la vermine, et bientôt on va crouler sous la pollution causée par l'affluence, comme cela se produit un peu partout en Amérique du Nord et dans les pays d'Europe occidentale.

La troisième solution consiste à présenter un gâteau différent, mieux partagé et dont chacun pourra aussi goûter en plus grande abondance. C'est de cette sorte de gâteau, composé d'ingrédients différents et fait selon d'autre méthodes, dont il est question, en somme, dans le rapport Brundtland. Celui-ci repose sur la notion de développement viable. Il s'agit de savoir si nous avons assez de sagesse et de volonté pour effectuer les changements nécessaires. Il a été beaucoup question dans le débat d'aujourd'hui de développement viable. C'est devenu l'expression à la mode. A la longue, elle risque toutefois de perdre sa signification. On n'aura rien modifié, mais on parlera dorénavant de développement viable.

Il faudrait, au contraire, que le gouvernement tienne compte de l'environnement dans chacune des décisions qu'il prend. Par analogie, je pourrais parler des décisions financières. On fait une étude des coûts pour tout projet que le gouvernement doit adopter. Celui-ci tient compte de cet aspect financier et soumet le projet à l'adoption du Conseil du Trésor. Le vérificateur général examine de près l'ensemble des dépenses gouvernementales. Un comité étudie nos prévisions budgétaires annuelles. Nous devons modifier radicalement notre façon de penser afin d'exiger qu'on accorde autant d'importance aux questions écologiques qu'aux questions financières et que le ministre de l'Environnement soit aussi important au sein du cabinet que le ministre des Finances (M. Wilson). Nous devons adopter une nouvelle méthode de comptabilité pour tenir compte des problèmes écologiques. Le coût des projets que réalise l'entreprise privée doit être évalué de la même façon.

Nous devons examiner l'aide au développement à l'étranger, car lorsqu'il est question de l'environnement, nous devons comprendre que nous ne vivons pas dans une forteresse en Amérique du Nord. Nous vivons dans le monde. Les événements qui se déroulent en Afrique, en Amérique du Sud et dans le Sud-Est asiatique influent sur nos vies et influeront davantage sur la vie et l'environnement de nos enfants et de nos petits-enfants.

Je constate avec plaisir que l'ACDI réalise certains progrès dans ce domaine. On intègre l'évaluation de l'environnement dans les programmes du gouvernement. Nous réussissons de mieux en mieux à cerner le problème. Nous abandonnons les grands projets d'infrastructure en faveur de l'épanouissement des ressources humaines, de l'enseignement et des soins de santé, mais il nous reste tellement à faire. Nous nous contentons trop souvent d'en parler et même parfois nous demeurons silencieux.

En octobre dernier, la ministre chargée de l'ACDI a fait un discours devant l'Association des exportateurs du Canada au sujet de nouvelles stratégies d'aide au développement, mais elle n'a pas soufflé mot de l'environnement. Nous savons tous que l'aide officielle au développement du gouvernement est très faible par rapport au problème global de la dette et du prix des denrées qui entraîne le tiers monde à s'engager dans un développement peu approprié. Par exemple, nous avons perdu les forêts humides. Chaque année, une superficie boisée égale à celle de Terre-Neuve disparaît à cause de l'abbatage, du surpâturage, de la coupe du bois de chauffage ainsi que de la coupe à blanc pour des fins agricoles. Voilà pourquoi la diversité génétique diminue dans le monde. Nous perdrons environ trois quart de million d'espèces d'ici l'an 2000. Au cours du siècle prochain, nous perdrons probablemement une espèce sur trois. Les conséquences climatiques sont terrifiantes.

La Banque mondiale a mis en oeuvre de nombreux projets dans lesquels on pratique ce genre d'exploitation. Beaucoup de députés, et assurément ceux de mon parti, s'emploient à l'heure actuelle à sensibiliser davantage la Banque mondiale aux problèmes environnementaux, et à veiller à ce que le développement soutenu soit au nombre des critères d'octroi de prêts. Nous tenons à ce que le Canada tienne compte de tout cela au moment de voter sur les projets de la Banque mondiale.

Nous devons toutefois changer notre façon de penser beaucoup plus rapidement. Au début du siècle, Gerard Manley Hopkins composa un poème où il déplorait les dégâts causés par l'homme à l'environnement. Il a cependant ajouté que la nature se renouvelait constamment et qu'elle était inépuisable.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin. Je veux simplement rappeler que ce que le poète Hopkins a dit au début du siècle à propos du renouvellement de la nature tient seulement dans une certaine mesure. A cause des déchets nucléaires, des dioxines qui empoisonnent l'environnement, de la coupe à blanc des forêts et de la désertification de vastes régions, il arrivera peut-être que la nature ne puisse plus se renouveler. Voilà pourquoi nous devons changer notre façon de penser et pourquoi nous reprochons au gouvernement d'avoir négligé de s'occuper de l'environnement. Il est encore plus

important de changer le système. Autrement, il faudra reconnaître que la démocratie traverse une crise.

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai déjà siégé des deux côtés de la Chambre et j'en suis venu à la conclusion que les jours réservés à l'opposition donnent l'occasion de s'élever jusqu'aux sommets de l'hyperbole, quel que soit le côté où l'on siège. D'un côté, on condamne le gouvernement, et de l'autre, on en fait l'éloge. D'un côté, on soutient que nous traversons une crise, et de l'autre, que nous n'avons pas le moindre problème. D'un côté, on déplore que le gouvernement n'ait rien fait, et de l'autre, on se félicite de ses initiatives. Nous en avons assurément entendu assez aujourd'hui. J'espère toutefois que, d'ici à la fin de la journée, nous ne nous serons pas contentés de cerner le problème, ou de lui trouver une solution facile, mais bien que nous nous serons employés à déterminer les possibilités qui s'offrent à nous dans un avenir prévisible.

• (1530)

Je félicite la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) de nous avoir présenté cette motion. La Chambre et le pays doivent mettre l'accent sur l'environnement et sur les mesures à prendre pour le protéger. Je me félicite donc de ce débat, et j'espère que personne n'en profitera pour dénoncer futilement le gouvernement, ou pour dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais qu'il sera plutôt l'occasion d'une réflexion collective sur les mesures immédiates et à long terme que nous pourrions prendre à titre de députés.

Nous devons admettre d'emblée que nous ne sommes pas seulement victimes de la pollution, mais que nous en sommes en partie la cause en tant qu'êtres humains. Le rapport Brundtland explique très clairement que l'explosion démographique débridée de ces dernières années, et l'urbanisation accélérée du monde, surtout dans les régions développées, sont une des grandes cause de la crise écologique actuelle. Nous savons notamment que trois personnes sur quatre vivent dans des agglomérations urbaines que le terme «ville» ne saurait plus décrire vraiment.

J'ai grandi à Toronto, à l'époque où cette ville ne comptait que quelque 700 000 habitants à l'intérieur d'une périphérie très bien délimitée. Nous vivions à deux pas de la campagne. Aujourd'hui, Toronto est entourée d'agglomérations urbaines comme Scarborough, où je suis né, Mississauga et d'autres villes, au sens propre du terme, qui s'étendent sur 100 milles, d'Oshawa, autour de la rive ouest de lac Ontario, jusqu'à Niagara Falls. Tout ce territoire urbanisé englobe Cambridge, Kitchener et finalement London.

C'est là un exemple canadien d'un phénomène mondial, à savoir le remplacement de la ville par la conurbation, c'est-à-dire l'agglomération de municipalités urbaines qui s'étend souvent sur des centaines de milles. On pourrait en voir un exemple dans la région s'étendant depuis le nord de Boston jusqu'au sud de Washington ou, dans le cas des Grands Lacs, depuis le nord-ouest de Chicago jusqu'à l'extrémité est du lac Ontario. Répandu partout dans le monde, ce phénomène constitue une menace à la pureté de l'environnement et à la survie de l'atmosphère.

La première leçon que nous devrions en tirer, c'est qu'il ne s'agit pas d'un problème local ou régional, dont la responsabilité peut être attribuée à telle personne, tel parti ou tel groupe. Le problème n'a rien d'idéologique. Quand on examine la situation mondiale, on constate que cette prédominance des conurbations et de la pollution qui l'accompagne existe sans égard au système économique, peu importe qu'il s'agisse du système d'entreprise privée, du système socialiste, de la démocratie ou du communisme. Il existe indépendamment des facteurs dans lesquels nous cherchons souvent à trouver des causes.

Le fait est que deux raisons expliquent ces conurbations. L'une tient à la croissance rapide de l'humanité depuis 40 ans, et la seconde, au progrès également rapide de la technologie comme moyen de répondre aux besoins de la population mondiale croissante, sans lequel la race humaine ne peut survivre.

On n'entend pas parler de contestation du développement dans les pays du tiers monde. Ils le souhaitent, et feront tous les efforts pour le réaliser parce qu'ils savent qu'il est absolument essentiel à leur survie. Ils ne tiennent pas toujours compte de ce qu'il peut coûter en termes de danger pour l'environnement.

Il semble que l'espèce humaine soit prête à passer par trois stades. Nous en sommes peut-être au troisième, espérons-le. Le premier est celui du prédéveloppement, ce qui était suffisant pour maintenir une faible population en croissance lente. Le deuxième, dont j'ai parlé, est l'accroissement accéléré du développement et de la pollution. Le troisième en est un dont d'autres députés ont parlé et dont font état non seulement le rapport Brundtland, mais également le rapport du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. C'est celui du développement économique viable où nous tenterons d'établir un équilibre entre le développement et l'environnement. Nous tenterons d'équilibrer les progrès technologiques et tous les avantages qu'ils procurent à l'être humain et des garanties contre la menace que lesdits progrès techniques font peser sur l'être humain. C'est là le stade du développement économique viable.

Nous ne saurions rechercher la solution dans un simple remède. Ainsi, les auteurs du rapport du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie ont formulé notamment cette recommandation:

> Nous devons fouiller davantage la notion de développement économique viable et les liens qui existent entre le développement économique et l'environnement si nous voulons mieux comprendre ces liens et mieux appliquer les données et les renseignements à la prise de meilleures décisions.

Je cite cette recommandation pour une raison bien simple. Elle démontre jusqu'à quel point l'un ou l'autre d'entre nous aurait tort de prendre la parole à la Chambre et d'aborder ce problème comme si la solution consistait simplement à renverser un gouvernement pour en élire un autre, à abandonner une idéologie pour en adopter une autre, ou encore à changer de programme.

Nous sommes aux prises avec une situation critique qui se prépare depuis des années, des décennies et des générations. Elle provient de ce que la société moderne devient non pas moins complexe mais plus complexe. Nous ne nous débarrasserons pas de ce problème simplement en disant que nous devrions en revenir aux beaux jours d'autrefois, ou en créant de nouveaux services pour surveiller ce qui se passe.

A mon avis, nous devons nous attaquer à ce problème étape par étape. C'est là l'intention du gouvernement et de la majorité des députés. Je vais illustrer mon propos en citant le cas de la région des Grands Lacs, qui devrait intéresser tous les Canadiens et tous les députés représentant une circonscription de ladite région.

Près d'un Canadien sur trois vit dans le bassin des Grands Lacs. Près de 50 p. 100 de l'activité industrielle de notre pays et 25 p. 100 de sa production agricole proviennent de ce bassin. Si nous voulons améliorer l'environnement au Canada, nous devons porter notre attention sur cette région.

Si nous voulons assurer un avenir acceptable au Canada, nous devons nous attaquer aux problèmes de pollution dans la région des Grands Lacs. L'importance de cette région ne se limite pas seulement à sa signification pour le Canada. Le bassin des Grands Lacs englobe environ 18 p. 100 des eaux douces de surface du globe. Des millions de Canadiens et d'Américains habitent autour de ces vastes étendues d'eau dans l'extraordinaire conurbation dynamique et affluente qui s'est formée des deux côtés de la frontière. Ils ont été incités à s'y installer à cause des progrès technologiques et leur productivité leur a permis non seulement d'assurer leur propre subsistance, mais aussi de contribuer à la vie d'autres habitants du continent nord-américain et du reste du monde.

Mais à quel prix? Les Grands Lacs contiennent une surabondance de substances synthétiques. Quelque 60 000 produits chimiques sont fabriqués ou utilisés aux États-Unis et au Canada et bon nombre d'entre eux sont déversés dans les Grands Lacs. La production commerciale accrue et l'utilisation généralisée de produits chimiques et de métaux synthétiques et organiques depuis les années 40 ont pollué les Grands Lacs.

Comment résoudre le problème? Ce n'est certainement pas en brandissant une baguette magique et ce n'est certes pas non plus en restant indifférent à ce problème qui menace chacun d'entre nous. Selon moi, nous devons prendre des mesures progressives, constantes, raisonnables et logiques pour trouver des solutions, conclure des accords, faire des essais et accomplir des progrès afin de résoudre chaque problème individuel pour assainir graduellement les eaux et l'atmosphère de la région des Grands Lacs.

• (1540)

Il faudrait notamment prendre des dispositions pour éliminer les sédiments contaminés qui, d'après les recherches effectuées ces cinq dernières années, constituent une source constante de pollution maritime. Deuxièmement, il faut s'attaquer aux polluants atmosphériques et mettre en vigueur des programmes de recherche, de surveillance et de contrôle des polluants atmosphériques dans la région des Grands Lacs. Troisièmement, il faudrait désigner les régions gravement polluées autour des Grands Lacs comme zones sinistrées et exiger la mise au point et l'application de plans d'action pour s'attaquer aux problèmes particuliers de chaque région.

Il y a maintenant 42 régions de ce genre autour des Grands Lacs, dont 12 sont situées entièrement au Canada et cinq sont les chenaux qui relient les lacs et qui appartiennent à la fois au Canada et aux États-Unis. Quatrièmement, il s'agit d'établir les travaux de recherche nécessaires pour relever les problèmes particuliers de pollution autour des lacs et d'élaborer et de mettre en oeuvre des solutions. Cinquièmement, il faut assurer le contrôle des sources diffuses de pollution et prévoir notamment des plans bien précis tendant à réduire la pollution dans tout un éventail de régions urbaines et de régions rurales, dans les zones de drainage des terres. Sixièmement, il faut prendre de nouvelles mesures permettant de relever et de contrôler les sources d'eaux souterraines polluées qui se jettent dans les lacs.

Il s'agit de s'attarder un instant sur le vaste problème que pose la rivière Niagara elle-même, remarquable et puissant cours d'eau que se partagent deux pays. Le comité des toxiques de la rivière Niagara, qui a été chargé d'examiner au moins un aspect du problème, a établi une liste de 261 produits chimiques présents dans la rivière, ses affluents et la partie ouest du lac Ontario. A partir de cette liste, il a déterminé qu'il fallait agir immédiatement dans le cas de 57 produits chimiques. C'est là le genre de crise, le genre de menace, auxquelles les Ontariens, les gens de l'État de New York et d'autres endroits doivent faire face. On considère généralement que le lac Ontario est le plus contaminé des Grands Lacs en ce qui a trait à la diversité et aux niveaux de substances toxiques qu'il contient. On prend des mesures, afin de faire face à la crise en question et on réalise des progrès.

On a préparé un plan de gestion provisoire des déchets toxiques contenus dans le lac Ontario. A ce stade-ci, il fait l'objet de consultations publiques et sa version définitive devrait être prête d'ici au mois de juillet prochain. Il ne s'agira pas d'une baguette magique, mais c'est là un exemple de mesures positives et constructives qui tiennent compte des initiatives passées et nous permettent de prévoir qu'un jour ou l'autre, il sera possible de refaire du lac Ontario l'endroit qu'il a déjà été.

Les problèmes que posent les produits chimiques toxiques sont également évidents dans d'autres canaux de jonction, à savoir la rivière St. Mary's, la rivière St. Clair et la rivière Detroit. Depuis 1984, les scientifiques de l'Ontario et du Michigan, aux États-Unis, procèdent à des études sur place dans le cadre de ce qu'on appelle l'Upper Great Lakes Connecting Channel Study. L'objet de cette étude est de déterminer la situation écologique actuelle, les sources de produits contaminateurs, le sort et les effets de ces produits, les programmes actuels de contrôle et leurs résultats, et de faire des recommandations quant aux mesures correctrices à prendre.

Il est manifeste, à la lumière des exemples que j'ai donnés, qu'il n'existe pas de solution miracle, tout comme ce problème n'est pas apparu du jour au lendemain. Il est également évident qu'on prend des mesures, une initiative conduisant à une autre. Nous devons reconnaître que, l'une après l'autre, ces mesures se heurtent à certaines difficultés. Cela ne devrait cependant pas nous donner une excuse pour ralentir, mais plutôt nous encourager à accélérer avec cette détermination

propre au gouvernement actuel et à toute la Chambre. Premièrement, les difficultés auxquelles nous devons faire face découlent de la constitution du Canada et de celle des États-Unis. Ni l'un ni l'autre de ces pays n'est unitaire. Chaque pays comprend deux ordres de gouvernement, chacun ayant son propre pouvoir et son propre secteur de compétence. Pour presque chacune des mesures que nous pouvons prendre, il y a un organisme provincial avec lequel nous devons discuter. Il y a aussi des municipalités qui ont leur mot à dire et que nous devons consulter. Il est donc impossible d'accélérer le processus autant que le gouvernement ou l'opposition ne le voudraient.

Au Canada, on ne peut éviter le genre de discussions et de négociations très longues que le processus exige. C'est la même chose aux États-Unis. Il y a à peine deux ans, j'ai rencontré un membre du Congrès américain avec qui j'ai discuté du genre de problème dont il est question aujourd'hui. Je lui ai reproché la lenteur du Congrès américain à reconnaître le problème et à collaborer avec le Canada pour trouver une solution. Il m'a dit: «Vous pensez peut-être que nous avons fait très peu mais, dans le district producteur de houille où j'habite, l'entente récente représente un progrès gigantesque.» C'est quelque chose qu'il faut se rappeler de temps en temps.

Tous les États producteurs de houille du nord et de l'est des États-Unis sont représentés au Congrès par 110 membres. Le réalisme politique devrait nous dire que cette représentation a un certain poids. Alors, lorsqu'on nous reproche, en tant que gouvernement, de ne pas avoir forcé les États-Unis à faire ceci ou cela et de ne pas avoir agi assez rapidement, reconnaissons la réalité à laquelle doit faire face non seulement le gouvernement actuel mais tout gouvernement qui prétendrait diriger notre pays.

Nous devons mener de difficiles négociations tant à l'intérieur de nos frontières qu'avec des pays étrangers, ce qui pose un véritable défi. Nous devons faire preuve de détermination et de fermeté.

Je veux prendre les quelques minutes qui me restent pour vous rappeler des évidences, en ce sens que si nous sommes confrontés à un si grave problème, c'est simplement que l'accroissement démographique s'est accéléré et avec lui le développement du commerce et de l'industrie, ce qui nous place dans une situation délicate. Nous ne pouvons pas simplement arrêter ce développement. Comment pourrions-nous assurer la subsistance des millions d'habitants de l'Amérique sans améliorer nos techniques pour répondre aux besoins de cette population?

Je vous ai présenté cet argument, monsieur le Président, en espérant faire réfléchir les députés. Je sais qu'il faut aiguillonner les gouvernements pour les rappeler à l'ordre. Il importe tellement pour l'avenir de l'humanité qu'ils ne faillent pas à la tâche que nous ne devons pas relâcher notre vigilance. Par ailleurs, il est vital que nous, à la Chambre, et les législatures qui nous succéderont, comprenions que si nous réussissons à faire un peu cette année, nous ferons un peu plus l'an prochain, plus encore l'année suivante et ainsi de suite jusqu'à ce nous ayons réussi, pour notre plus grand bonheur à tous, à restaurer le Canada et toute l'Amérique du Nord dans l'état où les ont connus nos ancêtres.

• (1550)

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat. La motion est inscrite au nom de la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald). Dans cette motion, la députée attire avec raison l'attention sur le fait qu'on continue de prendre d'importantes décisions économiques au Canada sans tenir compte des sauvegardes absolument nécessaires pour l'environnement.

La motion nous rappelle aussi que le rapport Brundtland auquel le Canada est censé souscrire exige autre chose et même le contraire. Le rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement s'intitule officiellement «Notre avenir à tous». On l'appelle Brundtland parce que c'est le nom de la présidente de la commission, Gro Harlem Brundtland, de la Norvège. Ce qui est intéressant, c'est que ce rapport ne prédit pas du tout que la dégradation de l'environnement, la pauvreté et la misère augmenteront en même temps que la pollution s'aggravera et que les ressources du monde diminueront. Pas du tout.

La commission ne considère pas du tout la situation mondiale comme désespérée, en ce qui concerne le développement et l'environnement. En fait, elle n'est pas désespérée si on prend dès maintenant des mesures politiques décisives pour gérer les ressources de l'environnement de façon à assurer le progrès durable de l'humanité sans compromettre sa survie.

Au lieu de prédire un avenir sombre et lugubre, la commission, adopte, au contraire, un ton plutôt optimiste. Elle considère comme possible une nouvelle ère de croissance économique à condition que cette croissance repose sur des politiques qui protègent les ressources de l'environnement et même qui les multiplient.

Le rapport Brundtland ne s'oppose pas du tout au développement, loin de là. Au contraire, ses auteurs croient que l'économie mondiale doit absolument croître si on veut éliminer la pauvreté qui se répand de plus en plus dans le monde sous-développé qu'on appelle aussi le tiers monde.

L'un des thèmes du rapport Brundtland qui m'intéresse particulièrement porte sur les répercussions du développement sur les peuples indigènes ou aborigènes pour qui la préservation d'un mode de vie traditionnel en étroite harmonie avec l'environnement naturel est essentielle. Le rapport dit que la pénétration graduelle du développement organisé dans les régions les plus éloignées et les plus isolées du monde où beaucoup de peuples aborigènes vivent et qui sont souvent riches en ressources naturelles, a pour effet de bouleverser l'environnement et de compromettre les modes de vie traditionnels de ces peuples.

Un bon exemple, à portée de la main, qui a souvent été cité à la Chambre des communes, est celui de la bande indienne de Lubicon dans le district de Peace River du nord de l'Alberta. Autrefois, peuple fier et autonome vivant dans une économie traditionnelle paisible, les Lubicon ont maintenant été écartés à cause de l'exploitation intensive du pétrole et du gaz et, dernièrement, de la pâte à papier. Ils ont en général été exclus de tous les avantages qu'apporte l'exploitation des ressources et, en même temps, on leur a détruit la base de leurs activités traditionnelles, la pêche, la chasse et le piégeage.

En conséquence, les Indiens Lubicon ont été réduits à une misère noire. Ils sont devenus des assistés sociaux, des malades habitant des cabanes. Ils ont été frappés par une épidémie de tuberculose comme on n'en a presque jamais vu ailleurs au Canada. Ils sont déprimés et désespérés.

Le rapport Brundtland parle de la vulnérabilité croissante de ces groupes qui ont été exclus du développement économique. Je cite brièvement le rapport de la commission qui déclare:

> La discrimination sociale, les barrières culturelles et l'exclusion de ces personnes des processus politiques nationaux rendent ces groupes (les autochtones) vulnérables et aptes à être exploités. De nombreux groupes ont été dépossédés et marginalisés, leurs usages et leurs traditions ont disparu. Ils ont été victimes de ce que l'on pourrait appeler l'extinction culturelle.

La commission continue à décrire la situation comme étant une tragédie regrettable. C'est bien le cas en effet parce que ces peuples et ces collectivités autochtones sont les dépositaires d'une connaissance et d'une expérience traditionnelles qui nous relient à nos origines ancestrales. La plupart de ceux qui exploitent les ressources n'y accordent jamais la moindre pensée, même fugitive. Après tout, l'exploitation des ressources est un processus dont le but principal est le profit. La commission Brundtland nous rappelle que la destruction de ces gens dans la poursuite du développement économique constitue une perte dont nous sommes tous victimes.

Encore une fois, je cite:

> Leur disparition est une perte pour la société dans son ensemble qui pourrait apprendre beaucoup des techniques traditionnelles qui leur permettent de gérer de façon viable des systèmes écologiques très complexes.

Si nous pouvions apprendre cela, est-ce que ce ne serait pas un grand progrès pour l'humanité?

Quelle sorte d'approche ou de politique faut-il à un pays pour éviter ces désastres aux autochtones et aux indigènes? Ce sont là des sinistres qui sont liés directement aux activités de mise en valeur des ressources, que personne ne désire arrêter. Je répète à nouveau que Brundtland n'est pas antidéveloppement dans ses grands thèmes généraux. Fait intéressant à noter, ce que le rapport Brundtland exige, c'est une politique d'autogouvernement ou d'autodétermination pour les peuples aborigènes. Je cite à nouveau le rapport, qui dit:

> Le point de départ . . . c'est la reconnaissance et la protection de leurs droits traditionnels sur le sol et les autres ressources sur lesquelles se fonde leur mode de vie.
>
> Ces groupes (ont besoin d'avoir) leurs propres institutions pour régler les droits et les obligations qui sont d'une telle importance pour préserver l'harmonie avec la nature et la conscience de l'environnement, qui sont la caractéristique du mode de vie traditionnel.

• (1600)

Pour cette raison, poursuit le rapport, «la reconnaissance des droits traditionnels doit s'accompagner de mesures de protection des institutions locales qui font respecter un usage responsable des ressources. Cette reconnaissance doit également donner aux collectivités locales une voix décisive pour (ce qui concerne) les ressources locales». Voilà exactement ce que les Lubicon du nord de l'Alberta réclament; c'est exactement ce que les Nishga de la Colombie-Britannique réclament, et il y a beaucoup d'autres cas de ce genre.

Permettez-moi de prendre à titre d'exemple les Nishga du nord-ouest de la Colombie-Britannique. Depuis des temps immémoriaux, ils défendent, gouvernent, gèrent et partagent le sol et les ressources du bassin de la Nass, avec un grand sens des responsabilités.

En juillet 1983, le conseil de la tribu Nishga a publié un prospectus qui posait la question suivante: «Les Nishga sont-ils contre la mise en valeur des ressources?» A quoi faisait suite la réponse suivante:

> Nous sommes pour l'exploitation des ressources. Nous avons toujours considéré l'exploitation de nos ressources comme une façon de promouvoir notre culture et nos valeurs traditionnelles. Comme la plupart des Canadiens qui réfléchissent, nous n'applaudissons pas aux genres d'exploitation qui causent d'énormes dégâts en contrepartie de maigres avantages. Nous sommes en faveur d'une exploitation équilibrée, rationnelle, qui concorde avec notre culture, nos intérêts économiques et notre survie à long terme.

Un peu avant la publication de ce document, ce même conseil de la tribu Nishga avait fait une étude des ressources forestières de la vallée de la Nass. Rappelez-vous, monsieur le Président, que nous parlons maintenant de terres ancestrales, de terres pour lesquelles les Nishga ont des revendications légitimes, de terres qu'ils considèrent leurs. Le conseil a étudié très soigneusement la gestion actuelle des ressources. Voici ce qu'il a constaté.

Une superficie exploitée pouvant atteindre 36 000 acres, qui est censée avoir été reboisée, ne l'est pas de façon satisfaisante; 73 p. 100 des zones où l'on a coupé les meilleures grumes sont étouffées par des broussailles; 25 p. 100 du sol des zones exploitées est gravement endommagé; on exploite à un rythme accéléré les meilleures forêts; les règles sur le reboisement, l'utilisation des bois, la gestion et la planification de la forêt, la protection de l'environnement, etc. ont souvent été relâchées.

La réponse à cela est claire. Conformément aux principes de la commission Brundtland, il faut reconnaître les droits ancestraux en général et ceux des Nishga en particulier. La reconnaissance de ce fait par les gouvernements du Canada et de Colombie-Britannique devrait mener à des négociations et à un règlement satisfaisant des revendications.

Enfin, la commission Brundtland déclare que les revenus d'activités traditionnelles peuvent être accrus par des arrangements commerciaux qui assureraient un juste prix pour les produits des communautés autochtones. A propos de ce point, je pense que je devrais dire quelques mots de la plus ancienne industrie du Canada: la fourrure. Pour de nombreux autochtones, le piégeage demeure une partie essentielle du mode de vie. Ceux qui pratiquent cette activité traditionnelle le font toujours avec un vif souci de conservation. Pourtant, le mouvement de protection des droits des animaux, qui s'oppose à toute forme d'exploitation des animaux, conteste de plus en plus le piégeage.

Durant les années 1970, l'industrie du phoque a été contestée et elle a été pratiquement anéantie. De ce fait, bon nombre de collectivités inuit du Nord ont été privées de leur principale gagne-pain. Dernièrement au Royaume-Uni, le ministre du Commerce a déclaré à la Chambre des communes qu'il préparait une mesure obligeant les détaillants à préciser sur l'étiquette de certains produits de fourrure sauvage qu'ils proviennent d'animaux piégés. A ce sujet, le Grand conseil des Cris a fait savoir au gouvernement britannique que, contrairement au cas de l'interdiction touchant le phoque, ce projet de loi visait non seulement les collectivités inuit mais également toutes les populations autochtones du Canada.

M. George Erasmus, le co-président canadien de *Indigenous Survival International*, a déclaré dernièrement devant un comité qui étudiait la question de la fourrure que les autochtones ont toujours considéré qu'il était possible de s'intégrer de façon responsable et productive à la nature et que les sociétés humaines pouvaient participer à l'équilibre de l'écosystème. Pour le mouvement de protection des droits des animaux, ce postulat est inacceptable.

Je termine en rappelant à nouveau une observation très importante de la Commission Brundtland, à savoir que les grandes sociétés peuvent apprendre beaucoup de ceux qui pratiquent un mode de vie traditionnel sur la viabilité des systèmes écologiques très complexes.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur la motion d'opposition que propose ma collègue, la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald):

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour son inaction dans les dossiers urgents relatifs à l'environnement, et notamment, pour n'avoir pas négocié avec les États-Unis de traité visant à réduire la pollution à l'origine des pluies acides; pour n'avoir pas intégré les questions d'environnement dans ses décisions économiques les plus importantes, bien qu'il ait donné son adhésion au rapport Brundtland et au rapport du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie; et pour n'avoir pas veillé à débarrasser le bassin des Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent des déchets toxiques qui les contaminent.

C'est la motion à l'étude, monsieur le Président, et il y aurait une foule de sujets à traiter, à commencer par celui des pluies acides. Je vois que le député de Parry Sound—Muskoka (M. Darling) est présent. Lui et moi avons été membres pendant trois ans environ du comité spécial des pluies acides dont il était président, ce qu'il est toujours, que je sache. Le comité déplorait fort, alors, et encore aujourd'hui, que nous n'ayons pas de traité sur les pluies acides avec les États-Unis.

Après que tout a été dit et fait, après les sommets, après les rapports des envoyés et après l'espoir de négocier un traité avec le président Reagan lors de sa visite l'an dernier, au bout du compte, nous ne sommes pas plus près de faire réduire vraiment les émissions américaines qui polluent l'environnement canadien.

Certains vont jusqu'à dire que le gouvernement conservateur a empiré les choses. Pourquoi sommes-nous plus mal en point? Tous les membres du comité, qu'ils soient prêts à l'admettre ou non, se sont rendu compte que le gouvernement canadien, le premier ministre (M. Mulroney) surtout, en acceptant la position du président Reagan sur la technologie du charbon épuré, a accepté une définition du problème des pluies acides favorisant la partie américaine qui ne souhaite pas d'intervention immédiate.

• (1610)

C'est en juin dernier, je crois, que le comité spécial des pluies acides s'est rendu à Washington. Voici ce que nous ont fait valoir maintes et maintes fois les gens qui sont nos amis et nos alliés aux États-Unis, c'est-à-dire ceux qui essayaient d'obtenir l'adoption d'une loi garantissant des réductions spécifiques. Ils nous ont dit que notre gouvernement et spécialement notre premier ministre avaient, sciemment ou pas—là n'est pas la question—bel et bien joué le jeu des personnes mêmes contre lesquelles ils se battaient, à savoir le lobby américain du charbon; que le lobby du charbon était à l'origine du genre d'approche dont ont convenu le premier ministre et le président; et que nous rendions en fait la vie plus difficile à ceux que nous considérons comme nos alliés au Congrès et ailleurs, au sein de divers groupes américains de protection de l'environnement.

Je crois que c'est tout aussi vrai aujourd'hui que ce l'était en juin 1987, lorsque nous étions là-bas. Il n'est rien sorti des propos concernant le traité sur les pluies acides que le président Reagan a ajoutés à la dernière minute à l'allocution qu'il a prononcée à la Chambre des communes. Nous savons tous—si tant est que nous sachions quelque chose—qu'ils ont été ajoutés pour sauver la face, pour que le premier ministre puisse avoir quelque chose à signaler. Cela se comprend, je suppose, dans le vaste monde des images politiques et de je ne sais quoi encore.

Toutefois, il n'y a pas moins de précipitations acides qui tombent sur le Canada par suite de la politique du gouvernement. Si c'est là un facteur décisif, il nous faut conclure que cette politique n'est tout simplement pas efficace. Les érables continuent à mourir au Québec. Les lacs de l'Ontario sont de plus en plus pollués et plusieurs milliers sont déjà presque morts. Je dirais que la politique du gouvernement en matière de pluies acides a complètement échoué.

Comme certains députés le savent, j'ai été porte-parole du NPD en matière d'environnement durant trois ans. Je suis maintenant porte-parole pour les affaires extérieures et je me prononce sur des questions telles que le contrôle des armements, le désarmement, les différends régionaux au Moyen-Orient et en Amérique centrale et diverses autres questions de ce genre. En dépit de la difficulté manifeste de ces questions et des menaces qu'elles font peser sur la vie humaine et sur la paix dans le monde, je les trouve moins désespérantes que les questions écologiques. J'ai compris quelque chose durant les trois années où j'ai tenté d'attirer l'attention de la Chambre sur les questions d'environnement. C'est que la plupart des problèmes environnementaux ne cessent de s'aggraver et de causer des dégâts qui empirent d'heure en heure et de minute en minute tandis que nous nous occupons d'autres questions, pour moi beaucoup moins importantes que le fait que nous n'arrêtons pas un instant d'empoisonner notre milieu et de compromettre la santé des générations futures. La situation ne change pas. On voudrait demander: «Pourquoi ne pouvons-nous pas accorder à ces questions le même intérêt que nous accordons à d'autres?»

Pour ma part, j'estime qu'un bon exemple est celui dont j'ai parlé l'autre jour durant l'étude d'une mesure d'initiative parlementaire au sujet de la couche d'ozone. Nous savons que le polystyrène se désagrège et dégage des chlorofluorocarbures qui se concentrent finalement à un certaine altitude dans l'atmosphère pour s'attaquer à la couche d'ozone. Il s'ensuit que les cas de cancer de la peau augmentent et que l'environnement subit d'autres dégâts. Toutefois, dans notre vie quotidienne, nous nous servons constamment de polystyrène à des fins non essentielles. Il ne s'agit pas du tout de circonstances où il est impossible de trouver des produits de remplacement.

Ce matin, dans un avion d'Air Canada en provenance de Winnipeg, j'ai remarqué que tous les napperons étaient en polystyrène. Dans le hall de la Chambre de la communes, toutes les tasses à café sont en polystyrène. Il ne s'agit pas simplement d'Air Canada et de la Chambre des communes. Dans presque toutes les églises du Canada, on sert du café dans des tasses en polystyrène. Il n'est pas question de choses essentielles, mais plutôt de choses qu'on pourrait facilement remplacer. J'ai fait la navette en avion entre Winnipeg et Ottawa pendant sept ans sans manger sur des napperons en polystyrène. Ils ne me manquaient pas. Il y a tellement d'exemples semblables. Nous ne parvenons même pas à sensibiliser la population à la nécessité de supprimer nos mille et une manières d'aggraver un problème environnemental aussi sérieux que l'érosion de la couche d'ozone. Nous aurions bien raison de geindre, de nous lamenter et de grincer des dents. Si nous ne réussissons pas dans les petites choses, comment en arriver aux grandes mesures qui s'imposent dès maintenant ou s'imposeront plus tard, qu'on le veuille ou non? Allons-nous attendre d'être entourés jusqu'au cou de déchets avant d'agir, ou prendrons-nous dès maintenant des moyens qu'en fait, il aurait fallu prendre hier?

Il y avait une émission intéressante à la télévision, hier soir—et il y en a eu une autre aussi il y a quelques semaines—à propos de l'amoncellement des déchets. Nous commençons à manquer de place. Nous ne sommes plus il y a 10, 15 ou 20 ans. A cette époque, ceux qui réclamaient d'autres solutions et s'opposaient au fait qu'on produise constamment des objets de matières non recyclables destinés à remplir les poubelles n'étaient vus que comme des espèces de marginaux qui ne valaient pas la peine d'être écoutés parce qu'ils étaient tout simplement contre le progrès. J'en sais quelque chose, car j'étais l'un de ces marginaux opposés au prétendu progrès. N'empêche que nous avions raison. Il aurait été beaucoup plus facile de corriger tout de suite plusieurs des problèmes que nous signalions alors, que de tenter de le faire maintenant que la situation est devenue aussi criante.

La ville de Toronto attend, sans trop savoir que faire de ses ordures. Ce n'est pas très réjouissant. On aurait pu prévenir cette situation avec un peu de détermination, et aussi, il faut bien le dire, d'intelligence politique. Il faut se rendre à l'évidence: on emballe toutes sortes de produits sans aucune raison, sauf pour des considérations commerciales. Nous avons pollué la planète à cause de nos stratégies en matière de commercialisation. C'est pour mieux vendre nos produits que nous les emballons individuellement dans du plastique.

Je parle de toutes ces choses inutiles que nous faisons. Il ne s'agit pas d'un dilemme moral, mais simplement d'une génération, notre génération, qui fait passer son confort personnel, économique et matériel avant le bien-être des générations futures et l'avenir de la création.

• (1620)

Songeons à cette histoire de l'autre soir sur la vie des poissons, des amphibies et des oiseaux qui étouffent littéralement sous les quantités de plastique que nous avons déversées dans l'océan parce que nous trouvions trop coûteux de nous en débarrasser autrement. Les sociétés commerciales, et les gouvernements socialistes ou capitalistes, peu importe, sont tous coupables de n'avoir pas pris leurs responsabilités. D'avoir sacrifié l'environnement à l'efficacité immédiate. Or, cette efficacité immédiate finira par devenir un modèle d'inefficacité dans toute l'histoire de l'humanité. Somme toute, au nom de l'efficacité à court terme, nous détruirons les fondements de notre écologie et de notre économie, si nous ne nous amendons pas. On ne saurait parler d'une économie saine sans nous assurer préablement un environnement viable. Cet argument revient sans cesse sur le tapis dans le rapport Brundtland.

Au fil des ans, nous en avons fait payer le coût par d'autres, ou bien nous avons carrément négligé de veiller à la qualité de l'air et de l'eau, à la fertilité du sol, à la survie des forêts et de tout le reste. Nous avons négligé d'en intégrer le coût à nos dépenses courantes. Ainsi, quiconque héritait d'un environnement sain et des droits de la Couronne ou de qui sais-je d'autre sur cet environnement pouvait faire comme bon lui semblait. Nous avons fonctionné de la sorte pendant 50, 60 ou 70 ans, soit une très courte période au cours de laquelle nous avons pollué à la légère l'air, le sol, l'eau et les forêts. Sur le plan historique, cette période passera pour très courte, mais combien déterminante, si nous ne changeons rien à notre façon d'agir. Les générations futures déploreront les agissements de leurs ancêtres du vingtième siècle. Ils seront absolument déconcertés par ce que nous aurons fait entre 1910 et 1990, par exemple, quelle que soit la période. Ils déploreront notre incroyable manque de prévoyance ou encore l'incroyable absence chez nous du sens des responsabilités morales pendant cette période de 80 à 90 ans au cours desquelles nous avons détruit l'aboutissement de milliers et de milliers d'années d'évolution. Ils maudiront la génération qui se sera rendue coupable de tous ces maux. Voilà précisément le genre d'accusation qu'on pourra porter contre les citoyens du vingtième siècle. Nous espérons simplement que, en cette fin de siècle, nous saurons nous raviser et faire tout en notre pouvoir pour nous sortir de l'affreux pétrin dans lequel nous nous sommes plongés.

Nous avons remporté quelques victoires, je suppose, monsieur le Président. Il vaut pas la peine de les rappeler. La solution du problème de la région sud de Moresby est une de ces petites victoires importantes qui nous vient à l'esprit. Mais des gens campent encore au parc Strathcona, dans l'île de Vancouver, pour tâcher de protéger un des plus vieux parcs de la Colombie-Britannique contre le genre d'exploration minière que le gouvernement provincial a décidé d'autoriser. La lutte continue.

Le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) a mentionné une chose dont j'espère avoir le temps de parler, à savoir toute cette question du lobby de la fourrure et de la campagne très fructueuse menée dans le passé contre la chasse au phoque. Cette campagne a maintenant été étendue à tous les produits en fourrure par les organismes de défense des animaux et d'autres, et le ministre compétent au sein du gouvernement britannique songe à prendre une mesure quelconque qui découragerait les gens d'acheter des produits canadiens en fourrure.

Je tiens simplement à me déclarer publiquement opposé à ce genre d'initiative de la part des organismes de défense des animaux et du gouvernement britannique, s'il décide de donner suite à son intention.

Dans la mesure où les écologistes ont participé à cette campagne, bien que certains groupes comme Greenpeace semblent vouloir retirer leur participation au lobby contre la fourrure, on peut dire qu'ils ont participé à une entreprise qui a sapé la viabilité économique et le mode de vie traditionnel des gens qui sont leurs alliés naturels. Il me semble que les autochtones et les écologistes sont à bien des égards des alliés naturels. J'ai toujours regretté la mesure dans laquelle certains écologistes ont participé au lobby contre la fourrure. Je me réjouis de voir que beaucoup d'entre eux en viennent à comprendre que ce n'était pas une bonne ligne de conduite pour eux. L'une des choses qui me paraît importante pour la viabilité globale de l'environnement, c'est la viabilité des modes de vie et des communautés autochtones.

Vous m'avez fait signe, monsieur le Président, qu'il me restait peu de temps, et le ministre des Transports (M. Crosbie) fait un signe de tête affirmatif. Sur ce, je vais donc conclure.

M. Berger: Monsieur le Président, je sais gré au député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) d'avoir participé au débat. Je l'ai écouté très attentivement quand il a parlé de son voyage en avion ce matin et des tasses en polystyrène dont nous nous servons ici à la Chambre. J'ai décidé de me renseigner rapidement à ce sujet afin de savoir s'il avait raison, mais je connais pas la réponse. Voilà la sorte de problème auquel le consommateur est confronté. Les parlementaires sont supposés être bien informés sur ce genre de questions. Comme je l'ai dit, je suis allé aux renseignements et on m'a dit que les verres en polystyrène expansé sont acceptables parce qu'on ne se sert pas de chlorofluorocarbures dans leur fabrication. On utilise plutôt des hydrocarbures comme le propane ou le butane. J'ai demandé comment on peut savoir si un verre contient des CFC; on m'a dit que les verres qui se désintègrent en petits morceaux et en bulles quand on les gratte sont acceptables parce qu'ils ne contiennent pas de CFC. Apparemment, ceux qui en contiennent sont lisses. J'ai un morceau d'un verre comme ceux que nous utilisons dans le hall. J'ai commencé à le déchirer. S'il se déchire comme du papier, c'est qu'il contient des CFC. Monsieur le président, vous avez sûrement compris que je suis confus, car c'est difficile de dire quelle sorte de verres contient ou ne contient pas de CFC.

• (1630)

Je me souviens de ce que j'ai dit dans un débat sur l'environnement il y a quelques semaines: à mon avis, si le gouvernement ne veut pas interdire l'utilisation des CFC, il pourrait exiger que les produits qui en contiennent soient clairement étiquetés, ce qui laisserait au consommateur le choix de décider d'acheter ou non de tels produits. Je voulais soulever ce point au cours du débat, et j'invite le député à nous donner son opinion à ce sujet, s'il le veut bien.

M. Blaikie: Monsieur le Président, certaines sortes de polystyrène ne contiennent pas de CFC et, comme le député l'a si bien dit, le problème provient en partie du fait que l'on ne sait pas toujours de quelle mousse il s'agit. Ce serait certes une solution partielle de l'indiquer sur les étiquettes, mais le mieux serait de ne pas autoriser la fabrication de ces produits, surtout quand il existe d'autres possibilités. Par ailleurs, même si l'on utilise un hydrocarbure comme agent gonflant plutôt que des chlorofluorocarbures, il reste toujours un problème écologique secondaire, soit le fait qu'il s'agit de substances qui ne sont pas biodégradables. Ce n'est cependant pas de cela que je voulais parler.

Le député a dit quelque chose de fort pertinent. Tout récemment dans ma province, le gouvernement a annoncé un programme d'aide à une entreprise qui fabrique des cartons à oeufs en mousse de polystyrène. Si ces cartons sont faits de mousse qui contient des CFC, ce n'est certes pas une décision qui maintient un juste équilibre entre les facteurs environnementaux et les considérations économiques. Je ne suis pas en mesure de dire quel procédé sera utilisé . . .

Mme McDonald: Ce sera la bonne mousse.

M. Blaikie: La députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald) nous signale que ce sera la bonne mousse, et non celle qui contient des CFC.

Mme McDonald: Ce ne sera pas du carton non plus.

M. Blaikie: Au moins, ce ne sera pas de la mousse qui contient des CFC. Autrement, nous aurions eu un exemple classique d'une décision où il y a contradiction entre les facteurs environnementaux et les considérations économiques. Je suis certainement heureux de savoir que l'on n'utilisera pas de CFC. Je vois que la députée de Broadview—Greenwood s'en est assurée.

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur une motion que je juge extrêmement opportune et importante. La députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald) et ses collègues se soucient toujours beaucoup de l'environnement.

Quelqu'un m'a dit l'autre fin de semaine que nous devrions commencer à agir comme si nous comptions rester au pouvoir quelque temps. C'est bien vrai. Comme le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) vient de le dire, les générations futures demanderont pourquoi nous avons fait telle ou telle chose et pourquoi nous nous préoccupions tellement de l'exploitation de nos richesses naturelles. Ils demanderont pourquoi le gouvernement de l'époque ne s'attaquait pas de façon plus agressive aux problèmes urgents qui menacent notre environnement.

Les questions d'environnement échappent au sectarisme politique. J'invite tous les députés à bien se renseigner sur les questions écologiques, car je crois qu'elles entraîneront des confrontations importantes au cours de la prochaine campagne électorale. Si les députés ou les candidats ne sont pas conscients de l'importance de l'environnement dans leur propre région, dans les provinces et le pays, ils feront face à des questions fort délicates de la part de leurs électeurs ou de ceux qui pourraient être appelés à voter pour eux.

Je voudrais parler brièvement aujourd'hui de l'importance d'assurer un développement viable au Canada pour les raisons suivantes. Je tiens à me pencher sur le bilan du gouvernement pour ce qui est de mettre en oeuvre les principes de développement viable contenus dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et celui du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie.

Il y a près d'un an, la Commission mondiale, mieux connue sous le nom de commission Brundtland, a publié un document extrêmement important intitulé *Notre avenir à tous*. Le Canada a réclamé la création de cette commission et il lui a porté une aide financière généreuse tout au long de ses travaux. Nous félicitons ceux qui ont rédigé le rapport final.

En termes généraux, le rapport Brundtland ne transmet pas un message de désespoir, mais bien d'espoir. En quelques mots, la commission a prétendu que tous les pays devaient tenir compte des questions écologiques dans leurs décisions économiques. Dans le document, on prévoit une nouvelle ère de croissance grâce au développement viable.

Dans son discours devant les Nations Unies, à l'automne dernier, notre ministre de l'Environnement (M. McMillan) a déclaré ce qui suit:

> On ne peut considérer l'environnement et l'économie comme deux problèmes globaux distincts; il faut absolument les percevoir comme un tout, afin de trouver une solution.

Le ministre a ajouté dans ses recommandations qu'il fallait soutenir la notion de développement viable et que les organismes et les organisations affiliées des Nations Unies devaient s'assurer que leurs programmes tiennent compte de la notion en question.

Le Canada a déployé d'énormes efforts au sein de l'assemblée, afin de s'assurer que tous les pays membres appuient la résolution qui a été adoptée en décembre dernier et dans laquelle on a invité tous les gouvernements, les Nations Unies et les institutions multilatéralles de développement à examiner leur politique et leurs programmes afin d'être certains qu'ils contribuent directement à un développement viable. Le Canada est déjà parvenu à faire adopter une résolution sur la notion de développement viable par l'organisation pour l'alimentation et agriculture et par l'organisation pour le développement industriel des Nations Unies.

Les députés savent que l'année dernière, à l'assemblée des chefs d'État du Commomwealth qui a eu lieu à Vancouver, le premier ministre (M. Mulroney), ainsi que tous les autres chefs d'État du Commonwealth, ont trouvé que toute politique économique nationale et internationale devrait avoir pour objectif principal le développement viable sur le plan écologique. Comme nous avons pu le constater dernièrement, on a annoncé il y a quelques semaines que l'ACDI, l'organisme d'aide canadien, essayera de faire tout son possible pour participer surtout à des projets assurant un développement viable aux pays du monde que nous aidons.

Les députés se souviennent sans doute qu'il y a des années, j'ai vécu et travaillé en Afrique orientale, en Afrique centrale et en Afrique du Sud, dans les régions où se trouvent les parcs nationaux, la faune, dans les régions touristiques. Outre le fait que ce fut une expérience remarquable, j'ai été impressionné de constater que les habitants de la Tanzanie, du Kenya, du Zimbabwe et du Malawi reconnaissent que dans le contexte du développement, leurs ressources fauniques jouent un rôle très important pour l'avenir de leur pays.

Je suis retourné là-bas il n'y a pas plus de trois mois, après 11 années d'absence. Même si ces pays ont d'énormes difficultés, les chefs, ministres et parlementaires que j'ai rencontrés continuent à insister sur l'importance du rôle que jouent la terre et leurs ressources naturelles dans le développement viable de leur pays. N'oublions pas qu'il s'agit de pays extrêmement pauvres. Il serait facile pour eux d'oublier cette notion et de développer leur pays purement et simplement, d'abattre tous les arbres et de tuer tous les animaux sauvages. Ce sont des gens qui vivent au jour le jour et pourtant, ils ont reconnu que leur pays avait besoin d'un développement viable.

Au mois de septembre, au cours d'une conférence diplomatique qui a eu lieu au Canada, 22 pays ont signé ce que l'on appelle maintenant le protocole de Montréal sur les substances qui détruisent la couche d'ozone. Le Canada continuera à axer ses efforts sur la gestion du patrimoine commun dans le secteur atmosphérique, en préconisant surtout l'élaboration d'un droit de l'air. Les Canadiens sont par ailleurs très préoccupés au sujet des changements climatiques généraux, et c'est à Toronto que se tiendra au mois de juin une conférence internationale où l'on examinera la question entre autres problèmes

atmosphériques. La conférence qui portera sur la nouvelle atmosphère et ses implications sur la sécurité du globe est un autre exemple de la réponse du Canada à l'appel de la commission Brundtland en vue d'une gestion prudente du patrimoine commun à tous les hommes.

Je tiens à dire un mot d'un sujet qui revêt beaucoup d'importance dans le contexte global de l'environnement, surtout pour moi et mes électeurs d'Otatwa—Carleton. La collaboration internationale en vue d'assurer l'abondance de la faune, telle que l'a recommandée la commission Brundtland, trouve déjà son écho dans la collaboration entre le Canada et son voisin les États-Unis. En 1986, le Canada et les États-Unis ont investi 1,5 milliard de dollars dans le plan nord-américain de gestion de la sauvagine en vue de protéger et d'accroître la population de la faune aquatique.

Ce plan, qui constitue une étape dans la collaboration entre les gouvernements à divers paliers et le secteur privé, vise surtout à préserver l'habitat naturel dont ont besoin les protecteurs de la faune et les protecteurs de l'agriculture. Je signale que c'est dans l'intérêt de ces deux groupes. Il sera très utile dans l'ouest du Canada où les espèces aquatiques de l'Amérique du Nord ont leurs aires de nidification. Une fois que ce plan aura été complètement mis en oeuvre, l'accroissement considérable de la population de gibier d'eau apportera une contribution économique utile à toutes les régions de l'Amérique du Nord.

• (1640)

Aujourd'hui, des députés ont parlé à la Chambre des pluies acides. Nous sommes tous conscients de la gravité du problème. Le député de Parry-Sound—Muskoka (M. Darling) sonne la charge depuis de nombreuses années pour amener non seulement le gouvernement et les Canadiens à reconnaître l'importance de ce problème transfrontalier, mais aussi les Américains à le reconnaître eux aussi. L'année dernière, lors d'une conférence tenue à Québec, un certain Paul Hansen, de la *Izaak Walton League of America*, a communiqué un rapport portant sur les pluies acides et le gibier d'eau, ajoutant qu'il s'agissait là d'un problème dont l'Amérique du Nord devrait se soucier. Dans l'avant-propos de son rapport, il fait allusion à ce problème dévastateur. Je cite:

> Puis il y a ce rapport où Paul W. Hansen, de la *Izaak Walton League of America*, signale l'influence des pluies acides sur la santé des canards à l'époque de la reproduction. Élaboré à partir des travaux de recherche préliminaire de biologistes canadiens et américains, ce rapport présente des renseignements qui portent à réfléchir sur les méfaits des pluies acides sur le canard noir et d'autres espèces de canard.

Depuis 1955, en Amérique du Nord, surtout dans la partie est, le nombre des canards noirs a diminué de 60 p. 100. Cet oiseau maginifique passait naguère pour le «prince héritier» des cieux de l'Atlantique. Les chercheurs ont démontré de façon indubitable que les pluies acides ont des effets très nuisibles sur les habitudes et le milieu de reproduction du canard noir. C'est un signe qu'il faut agir et agir vite. Quand on constate une telle réduction de la faune aquatique, on sait qu'on a un grave problème environnemental.

Le Fonds mondial pour la nature du Canada travaille activement en coopération avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le secteur privé dans beaucoup de domaines importants de la restauration de l'habitat faunique. Il travaille en fait sur ce qu'on appelle le Programme canadien des espèces menacées d'extinction. L'année dernière, le gouvernement fédéral a annoncé un nouveau programme dans le contexte du Fonds de rétablissement des espèces en danger de disparition qui dépensera 1 million de dollars en quatre ans. Voici un bref extrait du dernier apport annuel du fonds concernant son travail:

> L'année 1986 est tristement marquante pour le Canada. C'est l'année où la liste nationale compilée par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada a dépassé officiellement les 100 espèces.

C'est inadmissible. Pour diverses raisons, 86 p. 100 des Canadiens ont dit que le sauvetage des espèces menacées d'extinction leur importait. Le gouvernement fédéral a promis de dépenser 1 million de dollars pour financer ces programmes. L'aigle à tête blanche, le bison du parc national Wood Buffalo et plusieurs autres espèces menacées de disparition font l'objet de nombreux programmes et nous allons continuer à coopérer à la mise en valeur du potentiel des ressources fauniques de notre pays.

Le Fonds mondial pour la nature du Canada administre aussi le Fonds pour la toxicologie faunique qui est entièrement financé par le gouvernement fédéral. Le fonds a soumis un rapport au ministre de l'Environnement (M. McMillan), en avril dernier. Monte Hummel, le coordonnateur exécutif du fonds, conclut que, grâce à l'appui du gouvernement fédéral, et je cite de nouveau:

> Les 19 premiers mois d'activité du Fonds pour la toxicologie faunique ont été un immense succès à tous égards. La qualité et la diversité des travaux financés sont sans égales et nous avons réussi à utiliser l'effet d'entraînement du financement apporté par Environnement Canada pour obtenir un appui financier d'autres sources.

Le Fonds mondial pour la nature du Canada qui est bien connu et très efficace est un excellent exemple de coopération où les fonds du gouvernement fédéral et ceux du secteur privé sont administrés par un organisme non gouvernemental. Je félicite M. Hummel et ses collègues pour leurs efforts et nous avons l'intention de les aider davantage.

Le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement a formé un groupe de travail national sur l'environnement dans l'économie. Le premier ministre du Canada et tous les premiers ministres provinciaux ont discuté du rapport de ce groupe d'étude et l'ont approuvé à la conférence des premiers ministres qui a eu lieu en novembre dernier. Le premier ministre a déclaré que nous devons encourager la croissance économique tout en protégeant notre environnement, ce qui résume très bien les préoccupations présentées par la députée de Broadview—Greenwood dans la motion à l'étude.

Comme l'a mentionné récemment le député de Winnipeg—Birds Hill, nous avons fait un pas important l'an dernier en ce qui concerne le magnifique archipel de South Moresby situé au large de la Colombie-Britannique. Ces îles contiennent les dernières forêts humides inviolées au Canada. On y trouve de nombreuses espèces végétales et animales uniques. Ces îles abritent également les Haïdas, une nation dont le patrimoine culturel est très riche. La valeur économique du bois que renferment ces forêts humides a forcé les gouvernements à faire un compromis difficile entre les intérêts à court et à long terme, ainsi qu'entre les valeurs régionales et nationales.

Grâce à la collaboration des gouvernements, de l'industrie et des habitants de South Moresby, on a finalement réussi à concilier les objectifs économiques et environnementaux: un parc national sera bientôt créé là-bas dans le cadre d'une stratégie globale de développement économique de plusieurs millions de dollars pour cette région. Cette mesure est fondée sur le principe du développement viable, qui est directement lié à la discussion que nous avons aujourd'hui sur le rapport de la commission Brundtland. Les Haïdas joueront un rôle de premier plan dans cette stratégie. Le Canada s'efforcera d'élaborer d'autres projets semblables qui montrent comment des considérations économiques et environnementales peuvent être intégrées avec succès grâce à ce genre de collaboration.

Il a également été question de l'énergie, non seulement en ce qui concerne les besoins actuels et futurs du Canada, mais aussi dans le contexte de l'accord de libre-échange. Il faut féliciter le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) d'avoir si efficacement transposé le message de la commission Brundtland dans le secteur énergétique. En matière d'environnement et d'économie, le ministère s'est doté d'un plan d'action impressionnant prévoyant que les questions environnementales entreront en ligne de compte dans les documents du Cabinet et que les évaluations environnementales seront effectuées rigoureusement. Ce plan pourrait servir de modèle progressiste pour tous les organismes gouvernementaux à tous les paliers. En fait, le gouvernement fédéral envisage d'assortir les programmes de tous les ministères d'une dimension environnementale.

Par ailleurs, les gouvernements fédéral et provinciaux travaillent de concert pour relever le défi du développement viable et ont élaboré notamment une stratégie agricole nationale en ce sens. On y reconnaît que le sol et l'eau doivent être protégés et améliorés par des programmes d'économie et de développement propres à assurer la productivité de nos terres arables pour les prochaines générations.

Il existe également une politique nationale de gestion de l'habitat du poisson adoptée en vertu de la Loi sur les pêcheries. A long terme, elle a pour objectif d'accroître la productivité des habitats du poisson grâce à des techniques de protection, de restauration et de création d'habitats pour les plantes aquatiques, les poissons, les coquillages, les crustacés et la faune marine en général.

• (1650)

Récemment, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en oeuvre d'une nouvelle politique de l'eau. Je m'en réjouis comme vous vous en réjouissez sans aucun doute aussi, monsieur le Président, car l'eau de la région de Hamilton n'est pas la plus pure qui se puisse trouver.

Le comité législatif chargé du projet de loi sur la protection de l'environnement a récemment entendu des témoins. Ceux-ci se disent très préoccupés par les polluants, les produits chimiques, les déchets et les toxines qui ne sont pas seulement en train de tuer la rivière Niagara, mais aussi les Grands Lacs et le Saint-Laurent. Le Canada a déjà été célèbre pour la beauté de ses lacs, de ses rivières et de sa faune. Il s'agit là de ressources limitées dont on ne peut abuser que jusqu'à un certain point. Or, on en abuse depuis des décennies.

Nous devons reconnaître que pour en arriver à une croissance économique durable il faut intégrer la dimension environnementale à tout projet que nous entreprenons, qu'il s'agisse d'un projet d'habitation ou d'exploitation forestière, de la création d'un parc national ou du harnachement de nos rivières pour produire de l'électricité.

Nous ne devons jamais perdre de vue l'importance de l'environnement. La politique nationale en matière de ressources hydriques arrive à point. La rivière Rideau traverse la ville d'Ottawa et se jette dans la rivière des Outaouais. Lorsque j'étais jeune je nageais dans la rivière Rideau dans un secteur qui s'appelle Mooney's Bay.

Aujourd'hui, il y a à peine 40 jours durant l'été où l'on peut se baigner à cet endroit. Dans le cadre de la politique susmentionnée, je vais demander au gouvernement fédéral de collaborer étroitement avec la province de l'Ontario, la municipalité régionale d'Ottawa-Carleron et les villes d'Ottawa et de Nepean au nettoyage de Mooney's Bay. Des sommes importantes vont être dépensées cette année par le truchement de Parcs Canada, de la Commission de la capitale nationale et de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton pour aménager à Mooney's Bay une marina dont on a grand besoin. S'il arrive à quelqu'un de tomber à l'eau à Mooney's Bay par les temps qui courent, il se peut bien qu'on doive le mener d'urgence à l'hôpital Riverside pour une injection antitétanique. Il nous faut améliorer le traitement tertiaire de notre réseau d'égouts pluviaux. A cet égard, le rapport Brundtland mentionne même la rivière Rideau.

Le député de Parry Sound—Muskoka est bien au fait de l'importance du tourisme dans sa circonscription. C'est un secteur absolument essentiel. Le tourisme est vital dans toutes les régions du Canada. Il s'agit de la deuxième source d'emploi en importance dans la région de la Capitale nationale.

Si nous n'épurons pas nos lacs et nos rivières, les conséquences seront lourdes. J'ai eu le printemps dernier l'occasion de visiter pour la première fois une région du nord du Canada. J'ai passé une semaine à Tuktoyaktuk et j'ai pu aller aux îles Holman et Victoria. Malgré la beauté splendide du Nord, où j'ai eu ma première expérience de 24 heures de clarté, j'y ai vu traîner partout des barils, de l'huile répandue, des déchets, des planches, des amas de pièces d'acier, des vieilles clôtures. Ce n'est pas l'image que je me faisais du Nord.

Je me suis entretenu avec le ministre chargé des Ressources naturelles dans le Nord, avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) et avec le ministre de l'Environnement. J'ai dit qu'il fallait travailler la main dans la main parce que des endroits comme Tuktoyaktuk ne surviront pas si nous ne protégeons pas leur environnement fragile.

La motion extrêmement importante dont la Chambre est saisie mérite l'attention de tous les députés. Si notre environnement est détruit, nous périrons aussi.

Les subsides

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Kempling): : En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—Les pluies acides—L'annonce du président des États-Unis / On demande la signature d'un accord entre le Canada et les États-Unis; la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson)—Les institutions financières—Les centres bancaires internationaux—La position du ministre / La résolution du conseil municipal de Toronto; la députée de Capilans (M^me^ Collins)—L'assurance-chômage—Les prestations de maternité—Demande de modifications—L'hospitalisation prolongée des bébés prématurés.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'ENVIRONNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDonald:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour son inaction dans les dossiers urgents relatifs à l'environnement, et notamment, pour n'avoir pas négocié avec les États-Unis de traité visant à réduire la pollution à l'origine des pluies acides; pour n'avoir pas intégré les questions d'environnement dans ses décisions économiques les plus importantes, bien qu'il ait donné son adhésion au rapport Brundtland et au rapport du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie; et pour n'avoir pas veillé à débarrasser le bassin des Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent des déchets toxiques qui les contaminent.

• (1710)

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, vous me permettrez de participer aussi pendant quelques instants à ce débat sur l'environnement, débat qui existe en raison d'une motion de l'Opposition qui a été présentée à la Chambre.

Il n'y a pas d'erreur que les gens de ma province, les Québécois, sont très préoccupés par la qualité de l'environnement, en fait, je dirais qu'ils le sont de plus en plus.

Bien sûr, les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par l'environnement, mais au Québec, une enquête d'opinions faite par la maison Léger et Léger nous révélait le mois dernier que les Québécois sont encore plus préoccupés par l'environnement que nous ne pourrions le penser. Je vais citer quelques-unes des découvertes qui ont été faites par cette maison réputée de sondages qui publiait ses résultats dans le *Journal de Montréal* le 10 février dernier. Les gens sont maintenant fortement préoccupés par la qualité de l'environnement au Québec, dans une proportion de 83 p. 100. C'est donc devenu un sujet politique primordial.

Lorsqu'on demandait aux gens: De façon générale, quel est le type de pollution qui, à votre avis, est le plus dommageable? Des personnes interrogées, 33 p. 100 identifiaient les pluies acides; 28,8 p. 100 pensaient que toutes les formes de pollution étaient dommageables, et je pense qu'elles n'ont pas tort non plus; 19,5 p. 100 pensaient que c'était la pollution de l'air qui était la plus dommageable et 13 p. 100 parlaient de la pollution de l'eau. Quand on demandait aux gens quels étaient d'après eux les principaux responsables de la pollution, des gens interrogés, 70 p. 100 mettaient les industries au premier rang des coupables.

Parmi les découvertes les plus importantes et les plus surprenantes qui ont été faites, c'est lorsqu'on posait aux gens la question suivante: Seriez-vous plutôt favorable ou plutôt défavorable à faire vous-même le tri de vos ordures ménagères entre les déchets de papier, de plastique et de verre, pour faire le recyclage? Il y avait 77 p. 100 des gens qui ont dit oui.

Ce qui montre que les gens sont non seulement préoccupés par les problèmes d'environnement, mais qu'ils sont prêts à faire eux aussi un effort de façon à nettoyer ce qui les entoure. Plus que cela, regardez la question suivante qu'on leur posait: Seriez-vous prêts à payer une taxe spéciale de dépollution pour améliorer la qualité de l'environnement? Habituellement, quand on demande à des contribuables s'ils sont prêts à payer une taxe supplémentaire, la réponse est non. Eh bien, dans ce cas-là, 59,3 p. 100 des gens disaient oui, qu'ils seraient prêts à payer une taxe spéciale pour dépolluer.

Finalement, je veux informer la Chambre aussi d'une autre question qu'on leur posait. Lorsqu'on demandait aux gens: Croyez-vous que la réglementation en matière environnementale au Québec est assez ou pas assez sévère? Pas assez sévère, c'est ce que 83 p. 100 des gens pensent.

Cela vous montre l'importance qu'ont prises les questions de propreté et de qualité de l'environnement dans la tête de ceux que moi-même et mes collègues québécois représentons ici au Parlement. Et ce n'est pas surprenant, parce que de plus en plus, les manchettes nous mettent face à des problèmes importants. Par exemple, je lis une manchette, j'en ai quelques-unes qui remontent à un an ou deux.

Dans *La Presse* du 26 février 1987: *Le Québec est devenu la fosse septique des Grands Lacs*. Ce n'est pas surprenant que les gens commencent à s'inquiéter. Lorsque *Le Devoir* parlait, et là, c'est plus récent, en novembre 1987, de l'accord qui avait été renouvelé entre le Canada et les États-Unis sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, *Le Devoir* faisait état du fait qu'on avait oublié le Saint-Laurent. Le Saint-Laurent n'avait pas été indiqué comme partie intégrante du système des Grands lacs, alors qu'il y a longtemps que tous les spécialistes en environnement le recommandaient.

Ici, j'ai une manchette du 5 mars 1987. Cela fait un an mais vous allez voir, j'y reviendrai, «Un an plus tard, nous sommes dans la même situation». Une manchette qui montre la photo du ministre de l'Environnement (M. McMillan) et qui, en parlant de dépolluer les eaux au Québec, dit: «Ottawa ne mettra pas un sou».

Ici, une étude révèle que le Québec est la province canadienne la plus menacée par les pluies acides. Il est facile de comprendre que les Québécois sont maintenant de plus en plus inquiets de ce qui se produit en matière d'environnement. Et cette étude était révélée, en fait, et était discutée lors de la clôture d'un forum international sur les pluies acides, tenu à Montréal. Et cela c'est en février, le mois dernier. «Le ministre fédéral de l'Environnement», dit l'article, «a refusé de participer à ce colloque organisé par l'Union des producteurs agricoles (UPA). Officiellement, le ministre avait décliné l'invitation», y lit-on, «parce qu'il recevait un prix du Gouverneur général à Toronto. Cependant, officieusement, on chuchotait dans les milieux de l'UPA que l'opposition de cet organisme au libre-échange avait brouillé les rapports entre l'UPA et le ministre de l'Environnement.» Tout cela, évidemment, au détriment de la participation du ministre à une conférence importante sur le sujet des pluies acides.

Pendant ce temps-là, le ministre québécois de l'Environnement fait de son mieux pour se tirer d'affaire tout seul.

Ici, on peut lire: «Lincoln formera un comité d'action pour assainir le fleuve». Lincoln, évidemment est prêt à mettre beaucoup d'argent. Il compte cependant que le gouvernement fédéral fera sa part. Il y a un an, en juin 1987, on pouvait lire: «Lincoln est certain. Québec aura 100 millions d'Ottawa pour dépolluer le Saint-Laurent.»

Eh bien, je vous dirai dans quelques minutes ce que Lincoln disait lors d'une émission de télévision, il y a exactement six jours. Il était encore en train de négocier ses 100 millions.

J'ai devant moi une caricature qui paraissait dans *Le Devoir*, le 19 février 1988. On ne peut pas montrer d'affiche ici à la Chambre. Je me contenterai donc de la décrire. On y voit un énorme nuage gris qui représente le drapeau américain, avec ses étoiles et ses bandes alternatives de couleurs foncé et clair. On y voit des gouttelettes qui tombent sur une forêt. Lorsqu'on regarde ces gouttelettes à la loupe, on se rend compte qu'elles représentent des petits missiles qui viennent transpercer les feuilles d'érable. C'est une façon imagée de transmettre le message que les agriculteurs du Québec, par la voix de leur syndicat, l'Union des producteurs agricoles, ont tenté à plusieurs reprises de faire comprendre au gouvernement fédéral. Je laisse la parole à l'UPA qui, en janvier 1987, écrivait au député de Brandon—Souris (M. Clark) à la Chambre des communes, pour réagir au rapport du Comité permanent sur l'environnement et les forêts.

L'UPA y va de chiffres en disant qu'en 1986, si on comparait les entailles dans les érablières, à ce qui s'entaillait quelque huit ans plus tôt, il y avait déjà deux millions d'entailles qui étaient perdues en grande partie à cause des pluies acides. Cela est important, lorsqu'on sait qu'il y a habituellement 14 millions d'arbres entaillés, au Québec, sur une base annuelle. Cela veut dire qu'il y en a un septième qui sont déjà irrémédiablement perdues.

L'UPA procédait d'une façon directe comme aucun autre mouvement ne l'a fait au Canada, en présentant au gouvernement fédéral une facture pour le manque à gagner dû aux pertes économiques qu'ont à subir les agriculteurs. Elle a présenté cette facture en se basant sur le fait, par exemple, que le gouvernement fédéral, à ce jour, n'avait pas assez fait, en particulier dans le domaine de la recherche. Si on compare, par exemple, les efforts qui sont faits à ceux consacrés par le gouvernement fédéral, dit l'UPA, ils sont non seulement insuffisants mais ridicules, à moins que l'on considère que 30 000 $ au total, en 1986, soit un effort digne de mention pour faire de la recherche en matière des effets des pluies acides sur les érables.

A toutes fins pratiques, c'est le gouvernement du Québec, poursuit l'UPA, qui assume la quasi-totalité des efforts de recherche sur le dépérissement des érablières et de la forêt feuillue, soit des prévisions d'un million de dollars pour la même année.

L'UPA avait alors choisi le geste spectaculaire de présenter une facture au gouvernerment fédéral. Cependant, six mois après avoir présenté cette facture, le ministre de l'Environnement déclarait, dans une réunion d'un comité de la Chambre, qu'il n'avait jamais entendu parler de cela. Et je cite ici, à partir d'une lettre de Bernard Duval, le premier vice-président de l'Union des producteurs agricoles, qui écrivait au ministre de l'Environnement, et qui lui disait: «C'est avec grand étonnement que nous prenons connaissance de vos déclarations.» En réponse à M. Penner, c'est un député libéral qui était membre du Comité lors des audiences du Comité spécial sur les pluies acides le 2 décembre dernier, vous déclariez notamment ceci: «Monsieur le Président, je dois reconnaître ne pas avoir connaissance d'un appel que les producteurs auraient lancé directement au gouvernement. Je ne suis pas informé que les producteurs auraient demandé au gouvernement fédéral une indemnisation pour leur manque à gagner.» Pourtant, six mois avant, l'Union des producteurs agricoles, dans une lettre au premier ministre et à M. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)), et je cite la lettre: -il était évidemment ministre des forêts- « . . . présentait une facture de 87 millions de dollars pour les pertes encourues par les acériculteurs.» Cela montre le sérieux auquel les gens de l'UPA doivent faire face lorsqu'ils tentent de faire solutionner un problème très grave auquel ils ont à faire face au Québec.

Je dois cependant donner un certain crédit au ministre de l'Environnement en matière de pluies acides. Bien sûr, le ministre n'a pas réussi à faire reconnaître pleinement aux États-Unis que les pluies acides sont un problème sur lequel il faut mettre de l'argent! Il a peut-être réussi à faire reconnaître le principe que ça peut causer des dommages. Cependant, le ministre a réussi à conclure des ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces, ententes en vertu desquelles nous nous engageons chez nous, au Canada, à réduire de 50 p. 100 d'ici 1994 les émissions de SO2. Et là où le ministre rencontre des difficultés, c'est quand il voudrait que les Américains soient d'accord pour établir des normes semblables de réduction et que ces derniers ne veulent pas. Cependant, si on doit donner crédit au ministre pour avoir conclu certaines ententes avec les provinces, je pense qu'on doit donner crédit aussi au ministre précédent, le député de Davenport (M. Caccia), qui avait commencé ces négociations avec les provinces en 1984, avant l'accession au pouvoir du gouvernement actuel. Alors, je vais donc donner crédit au ministre actuel, mais je pense qu'il faut donner crédit au ministre précédent, qui avait aussi commencé le processus de réduction des nitrites d'azote en passant des règlements, et cela a fini évidemment par se faire plus tard à la

fin de 1984, alors que, par l'imposition de convertisseurs catalytiques, on réduit les émissions d'oxyde d'azote dans l'atmosphère, et c'est sur les modèles 1988, sur toutes les nouvelles voitures qui sont vendues au Canada, que l'on retrouve ce dispositif.

Déjà, en 1983, le député de Davenport avait fait sa part en commençant le processus de retrait graduel de l'essence au plomb. On en voit de moins en moins; elle se vend encore, mais elle se vend de moins en moins, et de plus en plus de véhicules, les véhicules modernes, utilisent de l'essence sans plomb, ce qui est un avantage.

Je rappellerai que les dernières provinces viennent de signer ces accords sur la limitation des émissions, et que les deux dernières provinces qui ont signé étaient le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

Monsieur le Président, je voudrais revenir à la question de la dépollution du fleuve Saint-Laurent, fleuve très important non seulement pour sa navigation, mais qui, au Québec, baigne une très grande proportion de la population québécoise. Le Grand Montréal à lui seul, qui contient près du tiers de la population québécoise, est entièrement baigné par le fleuve Saint-Laurent. J'ai une souvenance mélancolique, dans mon jeune âge, de m'être baigné dans les eaux du Saint-Laurent alors que c'était encore faisable. Évidemment, inutile d'ajouter que depuis plusieurs années tous les Montréalais sont privés de ce plaisir mais nous avons espoir, en raison des efforts qui sont déployés par notre ministre de l'Environnement, au Québec, l'honorable Clifford Lincoln, de revoir un jour la possibilité de nous saucer de nouveau les orteils dans le fleuve Saint-Laurent.

Le ministre Lincoln a fait part d'un projet d'investissement de 3 milliards de dollars, réparti sur une période de 10 ans, qui permettrait de dépolluer le fleuve Saint-Laurent d'environ 80 p. 100. Pendant ce temps-là, il demande à Ottawa une maigre contribution de 100 millions de dollars, répartie sur une période de cinq ans, qu'il n'a pas encore réussi à obtenir à moins qu'un accord ait été conclu la nuit dernière, à mon insu.

Je regarde ici une transcription de l'émission *Mid-day* à laquelle était interviewé l'honorable Cliff Lincoln, le 15 mars 1988, il y a donc six jours, alors qu'il expliquait son projet de dépollution et d'investissement de 3 milliards. On lui demandait:

[*Traduction*]

«Combien recevez-vous d'Ottawa?» La réponse a été: «Nous ne recevons pas d'argent encore. Pour le moment, nous discutons avec Ottawa d'une contribution de 100 millions sur une période de cinq ans.»

[*Français*]

C'est donc ce que le ministre Lincoln faisait ou avait commencé à faire il y a un an. C'est donc dire qu'on ne peut pas parler d'un excès de zèle de la part du ministre de l'Environnement pour nettoyer le fleuve Saint-Laurent.

Et ce qui fâche le plus les Montréalais, monsieur le Président, c'est lorsque le présent ministre de l'Environnement vient à Montréal, il vient s'y «péter les bretelles». Je me rappelle que lors d'une de ses visites il y a environ un an, il avait presque insulté les Montréalais en leur disant que d'après lui, en raison de la pollution de ses eaux, le fleuve Saint-Laurent ressemblait à un égout à ciel ouvert. Je suis d'accord avec le ministre que le Saint-Laurent, dans la région de Montréal, est un égout à ciel ouvert. Mais qu'est-ce que cela nous donne, comme Montréalais, d'entendre le ministre venir nous faire des discours et nous dire que notre fleuve est sale, alors qu'il se fait tirer l'oreille pour ajouter une contribution beaucoup plus faible que celle que le gouvernement du Québec est prêt à donner. En fait, si le Québec est prêt à mettre 3 milliards de dollars sur une période de 10 ans, cela veut dire 300 millions par année. Il demande à Ottawa 100 millions sur une base de cinq ans, c'est 20 millions par année.

C'est beaucoup moins. C'est 15 fois moins. Aussi, je demanderais au ministre de l'Environnement, lorsqu'il reviendra à Montréal, s'il veut nous servir des phrases à l'emporte-pièce, libre à lui, mais j'aimerais qu'il apporte aussi son porte-monnaie avec lui et qu'il nous fasse état des sommes qu'il est prêt à consentir pour nettoyer notre fleuve—ce que nous souhaitons à Montréal—au lieu de couper continuellement dans les budgets qui sont consentis à l'environnement et qui sont présentement réduits de 17 p. 100, comparés à ce qu'ils étaient lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer à ce débat parce que c'est un sujet qui m'a toujours tenu beaucoup à coeur. J'ai grandi dans les Prairies de l'ouest du Canada et j'ai passé beaucoup de temps en Colombie-Britannique et au centre du Canada. J'ai assisté et participé comme nous tous à la destruction de l'environnement, à la pollution de l'air et de l'eau et à la dégradation des terres et des forêts.

Je ne prends pas la parole pour jeter le blâme de l'état de notre environnement et de notre écologie sur une personne, un parti ou un gouvernement. J'en rejette la responsabilité sur tous les gouvernements à tous les paliers parce qu'ils ne sont pas intervenus. Cela comprend les gouvernements de tous les partis. Je reproche à ces gouvernements de ne pas avoir pris des mesures suffisantes.

C'est par ses actions qu'on connaît quelqu'un. Par nos actions à tous comme particuliers, comme gouvernements à tous les paliers, sociétés, organisations agricoles et syndicats nous sommes tous coupables d'avoir échoué. Il reste à savoir ce que nous ferons dorénavant à ce sujet.

Cela va coûter cher, très cher. Il en coûtera des bénéfices, beaucoup de bénéfices. Cependant, si nous sommes vraiment sincères, et j'ai écouté aujourd'hui les députés de tous les côtés de la Chambre, alors nous devons être prêts à payer le prix.

J'ai dit que je n'accuserais personne. Je ne cite pas les chiffres suivants juste pour le gouvernement conservateur actuel. Je ne les cite que comme exemple de ce que les gouvernements précédents ont fait à Ottawa ainsi que dans les provinces. Ce n'est qu'un exemple. J'espère que le gouvernement et tous les autres gouvernements de tous les autres partis à tous les autres paliers ont tiré une leçon de ces chiffres.

A mon avis, tous les partis politiques ont fait d'excellents exposés de principe sur l'environnement. Je pense qu'ils sont sincères. Tirons donc une leçon de ce que le gouvernement a fait, disons, par inadvertance, parce que le déficit a pris la priorité sur le bien-être et l'environnement.

A l'automne 1984, lorsque l'encre était à peine sèche sur les bulletins de vote, on a retiré 33,6 millions de dollars au ministère de l'Environnement, ce qui a supprimé 416 emplois. Un

grand nombre de ces postes étaient occupés par d'éminents chercheurs connus à l'échelle internationale. Le service canadien de la faune a été réduit de 23 p. 100. Un programme expérimental contrôlant la toxicité des Grands Lacs et grâce auquel a été découverte la contamination par les dioxines a été supprimé. J'ai entendu aujourd'hui plusieurs orateurs se plaindre du niveau de dioxines dans les Grands Lacs. Le fichu programme a été supprimé à l'automne de 1984.

Les centres d'interprétation de la faune ont été fermés. Les programmes nationaux d'extension et d'amélioration des parcs ont été réduits d'environ 20 millions. La subvention au centre de recherches toxicologiques de l'Ontario a été supprimée. Parallèlement, le secrétariat de l'environnement au Conseil national de recherche a été fermé. Ce centre faisait travailler 17 scientifiques et administratifs. Il effectuait d'importantes études, par exemple sur le saturnisme chez les jeunes enfants. Si l'on veut faire quelque chose au sujet du saturnisme, il faut effectuer des recherches. Voilà, monsieur le Président, on l'a fermé.

● (1720)

J'ai dit en débutant que cela coûterait cher. Ceux qui ne veulent pas tenir compte de ce fait, ce sont ceux qui ont l'intention de ne rien faire. Cela coûtera cher, même s'il faut pour cela augmenter le déficit. C'est un genre d'augmentation qui n'est pas une dépense mais un investissement pour l'avenir du pays et pour celui de l'environnement.

Je pose la question à mes collègues de la Chambre, à chaque citoyen du Canada de la génération actuelle, de ma génération, de la génération de mon collègue le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), qui est de la génération qui me suit, et à la génération de mon honorable ami de Bow River, qui est de la génération qui me précède—en fait il a l'air plus jeune que moi. Il y a trois générations de députés ici, et voici la question que je pose à tous: Pour qui nous prenons-nous? Nous n'avons pas le droit, pas même le privilège de laisser à nos enfants ce bousillage dont ils ont déjà hérité en grande partie, ni à nos petits-enfants ni à nos arrière-petits-enfants. Nous n'en avons pas le droit. Nous n'avons pas le droit de refiler aux générations à venir le coût du nettoyage de notre environnement. Dès maintenant il faut nous mettre à prévoir des centaines de millions de dollars chaque année pour nettoyer le bousillage que nous avons fait.

Il me semble que les gouvernements de toutes opinions politiques se sont trop laissé influencer par ce que j'appelle le syndrome du développement industriel et économique qui prend le pas sur tout, chaque fois qu'il y a un dollar à gagner. Les preuves en sont partout qui crèvent les yeux: on est prêt à tout pour gagner un dollar. Qu'importe s'il faut malmener nos forêts, notre eau et notre air, nous n'hésitons pas à le faire si nous pouvons obtenir une autre usine, une autre industrie, quelques emplois de plus. N'importe qui ici peut lancer des faits et des chiffres sur le nombre d'emplois qui ont été créés sans penser à notre air, à notre eau, à notre sol, à nos forêts.

A ce qu'il me semble, ceux qui font passer le développement avant tout le reste, sont ceux-là mêmes qui n'hésiteraient pas à déterrer leur mère pour ouvrir une mine s'ils pensaient qu'il y a un dollar à gagner. Ce sont ceux-là qui déboiseraient nos forêts et empoisonneraient l'air que nous respirons et l'eau que nous buvons pour le plaisir de réaliser des bénéfices annuels et de verser des dividendes à leurs actionnaires, peu importe le mal qu'ils auraient causé aux futures générations et le prix que celles-ci devraient en payer.

J'estime que le propriétaire d'une exploitation minière ou forestière devrait être légalement tenu de réparer les dégâts causés à l'environnement, voire de remettre celui-ci en meilleur état qu'avant. La loi devrait les y obliger, sans quoi ils ne pourraient pas procéder. Cela se pratique depuis nombre d'années dans divers pays d'Europe occidentale de différentes allégeances politiques. Je sais que cette optique va tout à fait à l'encontre de la vision américaine d'un continent grand ouvert à l'entreprise privée et où les résultats financiers sont tout ce qui compte. Or, non seulement j'estime, mais je suis convaincu que la vaste majorité des Canadiens n'épousent pas cette attitude. Bien sûr, le problème est international. Mais cela ne devrait pas nous empêcher de réparer nos propres dégâts à l'intérieur de nos limites territoriales.

Dans le domaine des eaux, par exemple, alors qu'il existait de nombreux petits programmes pour aider au traitement des eaux usées, il est impossible depuis quelques années d'obtenir une aide fédérale quelconque à cette fin. Pourtant, certains centres urbains du Canada déversent encore leurs eaux d'égout non traitées dans les rivières. En vertu de la constitution, il s'agit d'une infraction aux intérêts supérieurs du pays tout entier. Ottawa pourrait dire aux municipalités, aux régions métropolitaines et aux provinces concernées que si elles ne redressent pas la situation, le gouvernement fédéral va s'en mêler et vous paierez votre part. Cela a trait à ce que la constitution appelle, je crois, le bon ordre et la bonne façon de faire dans l'intérêt du Canada. Ce qui est néfaste pour les Canadiens qui vivent le long du Saint-Laurent ou sur le bord des Grands lacs est néfaste pour tout le pays.

Je dirais à ceux qui exploitent nos forêts qu'ils doivent voir cela comme une forme de culture et pas autrement. Pour chaque arbre qu'ils coupent, ils doivent en planter deux ou trois, car certains ne survivront pas. C'est le prix à payer pour leur genre d'affaires. Il ne devrait pas être nécessaire de leur accorder quelque avantage fiscal aux fins du reboisement. S'ils coupent un arbre, ils devront en planter au moins deux pour le remplacer. S'ils ne sont pas disposés à le faire qu'ils s'en aillent et laissent la place à ceux qui sont prêts à le faire. Personne ne devrait toucher d'avantage fiscal pour remettre l'environnement dans l'état où il l'a pris, quel que soit son genre d'entreprise.

Je dirais la même chose de l'agriculture qui se fait dans les Prairies, région d'où je viens. On continue à surexploiter et à cultiver des terres qui n'auraient jamais dû être cultivées et qui devraient être rendues à la prairie. Il faudrait reboiser les terres qui ont été défrichées par nos pères et nos grands-pères.

● (1730)

Il faudrait revenir à de bonnes façons de labourer de sorte que le sol superficiel des Prairies ne se transforme pas en une espèce de farine que, par temps sec, le vent transporte et dépose dans les fossés.

Tout à l'heure, j'ai parlé de l'eau. La technologie existe depuis des années, soit un système tertiaire d'assainissement des eaux usées qui permet de rendre presque potables des eaux usées ordinaires. Mon ami d'en face sourit, mais il sait que j'ai

raison; elles sont presque bonnes à boire. Toutefois, on peut les renvoyer dans l'environnement de sorte qu'elles ne polluent plus les eaux qui les reçoivent. Nous avons également la technologie voulue pour laisser telles quelles les eaux usées semi-traitées ou les utiliser comme engrais. Je sais que cela ne fait pas spécialement plaisir aux fabricants de produits chimiques ou d'engrais, mais tant pis pour eux.

Il est inutile que le gouvernement continue à considérer le ministère de l'Environnement comme un ministère de second plan ou de second ordre. En réalité, c'est un ministère de premier plan, qui mérite d'être traité et financé comme tel. Quel que soit le parti au pouvoir, conservateur, libéral ou néo-démocrate, le gouvernement mérite les reproches de tous les Canadiens s'il néglige de reconnaître l'importance de ce ministère. Nous devons manifester la volonté politique nécessaire.

En terminant, je tiens à répéter ma question de tout à l'heure. Pour qui nous prenons-nous pour laisser aux générations futures le soin de payer la note de ce désastre dont nous nous sommes rendus coupables? C'est à nous qu'il incombe de payer cette note et de réparer les pots cassés.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je suis absolument ravi de participer au débat d'aujourd'hui. Je félicite la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald) d'avoir profité d'une journée réservée à l'opposition pour nous saisir de la question.

Il va sans dire qu'à mon avis le gouvernement a déjà beaucoup accompli. Je sais toutefois que nous pouvons et devons faire bien plus.

Je voudrais commencer par dire que les pluies acides constituent effectivement une menace très sérieuse pour l'environnement, et surtout pour l'économie nationale, et notamment pour celle de l'Ontario, le coeur industriel du pays. Les faits parlent littéralement d'eux-mêmes.

Plus de 350 000 lacs de l'est du Canada sont vulnérables. Des dizaines de milliers de ces lacs ont perdu de 60 à 80 p. 100 de leur capacité de neutralisation. Près de 150 000 lacs ont un niveau PH inférieur à 6,0, soit le niveau d'acidité auquel commencent à se produire les effets nuisibles. Environ 14 000 lacs ont déjà été acidifiés. Cela veut dire qu'ils ont un PH inférieur à 5 et sont fondamentalement dépourvus de vie aquatique normale.

Je sais bien que les chiffres sont très élevés quand on parle de lacs. L'Ontario et le Québec ont cependant vraiment beaucoup de chance. On calcule que l'Ontario contient environ 800 000 lacs, tandis que le Québec en contient plus d'un million. Plus de la moitié des forêts de l'est du Canada poussent dans des zones où les pluies sont acides. Plus de 80 p. 100 de tous les Canadiens vivent dans des zones où les dépôts acides dépassent les niveaux acceptables.

Comme si cette liste de problèmes écologiques ne suffisait pas, sur le plan économique, les pluies acides compromettent les ressources naturelles sur environ 2,6 millions de kilomètres carrés de l'est du Canada. Cette base de ressources soutient environ 8 p. 100 du produit national brut du Canada et environ 255 000 emplois.

Je suis fier de rappeler à la Chambre que le gouvernement s'est attaqué de front à cette menace pour l'environnement et pour l'économie du Canada. En mars 1985, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé la mise en oeuvre d'un programme national complet de diminution des pluies acides qui réduira de moitié d'ici 1994 au plus tard les niveaux permis en 1980 d'émissions de dioxyde de soufre.

Le programme canadien de diminution des pluies acides a été conçu pour atteindre trois objectifs essentiellement. Tout d'abord, les réductions canadiennes de ces émissions feront diminuer les dommages que nous nous causons à nous-mêmes. Deuxièmement, le premier ministre a reconnu que le Canada devait montrer l'exemple s'il voulait voir les États-Unis l'imiter. Troisièmement, le Canada a le devoir de réduire les dommages qu'il contribue à causer dans le nord-est des États-Unis.

Le gouvernement fédéral a établi une norme très claire en fonction de laquelle il peut mesurer les progrès au sujet de la question des pluies acides. On a établi qu'il fallait réduire à moins de 20 kilogrammes l'hectare les retombées acides dans les régions vulnérables. Nos scientifiques ont découvert que des dommages sont causés lorsque les retombées acides dépassent la norme en question. J'ai le plaisir de préciser qu'ils se sont également aperçus que lorsqu'elles sont inférieures à cette norme, l'environnement commence à se régénérer.

On a effectué des calculs qui permettent de savoir de combien de tonnes et à quels endroits il faut réduire les émanations d'anhydride sulfureux, afin de réaliser l'objectif de 20 kilogrammes l'hectare, par année. On en a conclu que les émanations annuelles totales d'anhydride sulfureux en provenance de la frontière de la Saskatchewan et du Manitoba, et se déplaçant vers l'Est, devaient être réduites à 2,3 millions de tonnes, et que la quantité d'anhydride sulfureux en provenance des États-Unis entrant à l'est du Canada devait être réduite, quant à elle, à deux millions de tonnes environ.

Le gouvernement fédéral fait preuve de beaucoup d'initiative en respectant sa part du marché. Les sept accords fédéraux-provinciaux nécessaires à la mise en oeuvre du programme de lutte contre les pluies acides au Canada ont déjà été signés, ce qui montre bien à quel point il est en mesure de collaborer de façon constructive avec ses homologues provinciaux.

Il faut certes féliciter le ministre de l'Environnement (M. McMillan) à cet égard. Certains gouvernements se sont fait vraiment tirer l'oreille avant d'accepter de souscrire aux accords en question dans lesquels on a précisé que les réductions prévues devaient être réalisées d'ici à 1994 au plus tard.

A l'heure actuelle, les émanations d'anhydride sulfureux dans l'est du pays s'élèvent à environ 2,8 millions de tonnes, soit une réduction de 35 p. 100 par rapport à 1980. Cela montre bien que le Canada est bien parti pour atteindre les réductions nécessaires d'émanations d'anhydride sulfureux. Nous pouvons tous être fiers de notre programme de lutte et nous profiterons tous de ses résultats.

• (1740)

Le gouvernement fédéral a également prévu des contrôles extrêmements stricts des émanations d'oxyde d'azote. Les automobiles et les camions représentent environ 40 p. 100 des émanations totales de NOx. A compter du 1^er^ septembre 1987, toutes les automobiles neuves et tous les camions légers neufs vendus au Canada devront respecter des normes très strictes quant aux émanations, qui prévoient le recours à une technologie de pointe en matière de contrôle. Les normes pour les

camions lourds entreront en vigueur le 1er décembre 1988, soit, en fait, neuf mois plus tôt qu'aux États-Unis. On réduira ainsi les émanations d'oxyde d'azote provenant de véhicules automobiles au Canada de jusqu'à 45 p. 100 d'ici à l'an 2000. Je reconnais, monsieur le Président, que j'ai été l'un de ceux qui a exercé, mais en vain, d'énormes pressions sur le gouvernement, en 1985, afin d'obtenir, si possible, que les normes en question soient appliquées aux modèles 1987. Nous y arriverons toutefois en 1988. Comme l'a signalé le ministre dans l'intervention qu'il a faite ce matin, l'essence au plomb sera illégale en 1992, ce qui contribuera certainement à réduire les émissions de NOx.

Lorsqu'il sera intégralement en vigueur, le programme canadien de réduction des pluies acides devrait coûter environ 500 millions de dollars par an aux entreprises privées et aux entreprises provinciales de service public. Ce programme vient s'ajouter à notre programme global sur la qualité de l'air ambiant. Je crois que celà coûtera environ 5 milliards par an aux États-Unis. Comme l'a si bien dit mon collègue le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), la lutte contre la pollution est passablement coûteuse. Ce n'est certainement pas facile. Le Canada atteindra son objectif en matière d'assainissement de l'air par des moyens adaptés à notre situation et à nos pratiques commerciales. Certains de nos détracteurs américains prétendent que nous n'avons pas tenu compte des intérêts de l'Amérique et ils mettent en doute notre bonne foi. A ceux-là et à tous les députés, je dis qu'il faut voir les résultats. Le Canada a réussi à assainir l'air chargé de dioxyde de soufre. Nous faisons maintenant le nécessaire pour faire disparaître les pluies acides.

Les aspects transfrontaliers du problème des pluies acides ne peuvent être réglés que par la négociation d'un accord bilatéral. Pour être efficace, pour être utile, l'accord doit toutefois prévoir davantage qu'une définition plus précise du problème et que des études ultérieures. La plupart d'entre nous savent, je pense, que le problème des pluies acides a été examiné sous toutes les coutures aux États-Unis. Il est maintenant temps d'agir et de préparer une mesure législative efficace.

On connaît déjà très bien la nature et les causes du problème des pluies acides ainsi que les solutions. Tant que le Canada et les États-Unis ne se fixeront pas des objectifs en matière de réduction des émissions ainsi que des échéanciers, on ne parlera pas de solution; on se contentera de reconnaître l'existence du problème. Il suffit de consulter les documents qui existent sur les problèmes écologiques transfrontaliers pour comprendre l'utilité des objectifs et des échéanciers en matière de lutte contre la pollution. Le premier Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, signé en 1972 par le Canada et les États-Unis, contenait des objectifs et des échéanciers pour la réduction du phosphore dans les lacs. Ces importantes eaux sont plus saines aujourd'hui qu'il y a 15 ans et leur état continue de s'améliorer en raison des objectifs et des échéanciers qui ont été ajoutés par la suite dans d'autres accords.

Pour qu'un accord entre le Canada et les États-Unis soit acceptable au Canada, il doit contenir des objectifs et des échéanciers précis sur le plan de la réduction des pluies acides. Plus précisément, les déversements d'anhydride sulfureux en provenance des États-Unis sur l'est du Canada doivent diminuer de 2 millions de tonnes d'ici 1994, ce qui correspond à notre calendrier. Cela équivaudrait à une réduction de 50 p. 100 environ.

L'objectif du Canada est basé sur des données scientifiques solides et sur les principes et les obligations du droit international reconnu par le Canada et les États-Unis. En droit international, les États doivent s'assurer que les activités qui se déroulent sur leurs territoires ne causent aucun dommage à l'environnement des autres États. Ce principe a été appliqué dans l'élaboration du programme de réduction du Canada qui fera baisser la quantité d'anhydride sulfureux que le Canada exporte aux États-Unis de 1,5 million de tonnes qu'elle était en 1980 à environ 800 000 tonnes en 1994.

Les États-Unis déversent actuellement 3,2 millions de tonnes d'anhydride sulfureux sur l'est du Canada chaque année, ce qui est moins que le niveau de 4 millions de tonnes atteint en 1980. Au moins, la quantité a un peu diminué. Par suite de mesures prises aux États-Unis, en vue surtout d'améliorer la qualité de l'air dans les villes, les États-Unis ont déjà atteint 40 p. 100 de l'objectif que le Canada souhaiterait leur voir se fixer. Le gouvernement fédéral reconnaît qu'il n'appartient qu'aux États-Unis de décider comment ils réduiront leur pollution transfrontalière de 2 millions de tonnes. Ce qui intéresse le Canada, c'est le résultat et non les moyens. C'est à cette aune que le gouvernement fédéral jugera toutes les initiatives américaines.

Le gouvernement fédéral est aussi très conscient de l'état du dossier des pluies acides aux États-Unis, notamment, des divergences de vues entre les régions et des répercussions possibles sur l'industrie du charbon à haute teneur en soufre, pour ne donner que deux exemples. Nous savons aussi que le pouvoir nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposent est partagé entre les branches exécutive et législative dont les rapports ne sont pas toujours très harmonieux et qui, de plus, sont composées chacune de groupes aux intérêts souvent divergents. Cependant, c'est le problème des États-Unis. Il leur appartient de le résoudre et ils ont l'obligation de réduire les émissions d'ici 1994.

En tant que député canadien ayant une certaine expérience du dossier des pluies acides, je ne cesse d'être impressionné par la facilité avec laquelle les Américains produisent des renseignements trompeurs. L'évaluation préliminaire des causes et des effets des dépôts acides effectuée par le *U.S. National Acid Precipitation Assessment Program*, couramment appelé le NAPAP, en est un exemple patent.

Le gouvernement fédéral a sévèrement critiqué les conclusions du NAPAP qui sont pour le moins surprenantes étant donné l'abondance d'éléments de preuve probants accumulés sur la nature et les causes des pluies acides, et sur les solutions au problème. Dans le résumé de son rapport, le NAPAP allègue que le problème n'est pas grave et ne nécessite aucune intervention. Il minimise le sérieux des données connues sur la question, embrouille ce qui reste encore théorique et décrit en termes exagérément optimistes un avenir déterminé par les forces du marché.

A plusieurs reprises, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a dénoncé les vices et les lacunes du rapport ainsi que sa nature trompeuse devant son homologue américain,

d'autres membres du gouvernement américain, des congressistes et le peuple américain. Le ministre a fait savoir aux décisionnaires américains que des données scientifiques ne peuvent que faciliter les orientations de l'État. Néanmoins, la science ne peut ni ne doit être le seul facteur déterminant dans les affaires publiques. Il ne faut pas donner à la recherche scientifique un rôle qu'elle n'est pas en mesure de remplir.

Le protocole international sur l'érosion de la couche d'ozone, signé à Montréal en septembre dernier, est un excellent exemple du rôle de la science dans l'élaboration des politiques. La science nous a fourni la preuve que nous avions un problème grave en ce qui concerne la couche d'ozone et nous a indiqué la cause du problème, c'est-à-dire les émissions de CFC, ou chlorofluorocarbures, dans l'atmosphère. Nous en savons évidemment beaucoup plus au sujet des pluies acides qu'au sujet de l'érosion de la couche d'ozone. Pourtant, la communauté internationale, y compris les États-Unis, a été capable de s'unir pour réduire les émissions de CFC à l'échelle mondiale, et le Canada a joué un rôle de chef de file dans cet exemple de collaboration internationale en vue de protéger l'environnement.

Les décisionnaires américains ont appuyé les mesures prises pour protéger la couche d'ozone. J'assure les députés que le gouvernement fera tout son possible pour que nos voisins américains acceptent de prendre des mesures semblables concernant les pluies acides.

• (1750)

Le gouvernement fédéral a mis au point une stratégie raisonnée et raisonnable à trois volets pour amener les États-Unis à prendre des mesures concernant les pluies acides. Premièrement, il continuera de travailler avec le gouvernement américain. Certains députés de l'opposition demanderont peut-être pourquoi nous devions persévérer alors que nos efforts ont échoué jusqu'à maintenant. La raison est fort simple. Si nous ne pouvons pas négocier avec le Congrès américain, avec le public américain ni avec aucune autre institution américaine, qu'allons-nous faire?

En deuxième lieu, nous continuerons à veiller à ce que le Congrès soit bien au courant de la position canadienne. Il est essentiel que le Congrès ait des renseignements exacts et complets dans le cadre de tout accord entre notre gouvernement et celui des États-Unis. Les congressistes doivent avoir accès à nos connaissances, aux résultats de nos recherches et à notre expérience. Ils doivent savoir quelle est notre position et à quel point leurs efforts en vue de réduire la pollution aux États-Unis sont importants pour améliorer la qualité de notre air et résoudre le problème des pluies acides.

En troisième lieu, les gouvernements fédéral et provinciaux, aussi bien que les particuliers, doivent collaborer avec les citoyens des États-Unis qui s'intéressent à la question pour faire comprendre dans tous les milieux aux États-Unis que le problème des pluies acides est un problème international grave auquel on doit trouver des solutions dès maintenant. Tant aux États-Unis qu'au Canada, c'est grâce à l'opinion publique que les pluies acides seront vaincues.

Le ministre de l'Environnement a rencontré personnellement des Américains à plus de 45 occasions pour faire valoir la position canadienne sur les pluies acides, et il a l'intention de tenir d'autres rencontres du genre. Notre comité spécial des pluies acides s'est rendu à Washington l'an dernier. Nous espérons nous y rendre à nouveau cette année et nous allons certainement tenter de faire passer le message.

Comme la plupart des députés le savent, le premier ministre et, je suppose, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), se rendront à Washington le 27 avril. J'ose espérer que la question des pluies acides aura une place de choix dans leur ordre du jour. Je sais que le libre-échange est important, mais selon moi la question des pluies acides est très importante également.

Je peux bien confier aux députés que j'ai adressé, au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, une lettre personnelle dans laquelle je soulignais l'importance du problème des pluies acides. J'ai écrit que nous avions été complaisants assez longtemps et qu'il fallait maintenant mettre cartes sur table pour dire que le temps d'agir était venu.

L'an dernier, le 6 avril je crois, le président des États-Unis a pris la parole ici même à la Chambre pour promettre à moitié qu'on ferait quelque chose pour contrôler les pluies acides. Or, rien n'a été fait jusqu'à maintenant. Par conséquent, comme je l'ai fait observer dans ma lettre au premier ministre, ce dernier a le beau rôle et j'ose espérer qu'il mettra cartes sur table.

Comme je l'ai signalé, le comité se rendra aux États-Unis en juin, je l'espère. Nous négocions avec l'ambassade. Nous espérons faire passer le message afin qu'il se fasse quelque chose.

Je crois comprendre qu'il n'y a que 25 p. 100 de chances, d'après les experts de Washington, qu'on adopte un projet de loi sur les pluies acides cette année. J'avais espéré que le président terminerait son mandat en beauté en essayant de faire adopter un projet de loi constructif sur les pluies acides.

M. Harris: Monsieur le Président, je voudrais dire au député que je me trouvais récemment en Nouvelle-Écosse à proximité d'une centrale thermique qui appartient à la province et qui produit de l'électricité à partir de charbon à haute teneur de soufre, ce qui contribue aux pluies acides dans notre propre pays. C'est très bien de dire que nous voulons tous qu'il se fasse quelque chose à propos des pluies acides, mais quand le gouvernement prendra-t-il des mesures décisives et définitives, non seulement pour empêcher nos propres industries de contribuer aux pluies acides, mais aussi pour insister pour que nos homologues américains fassent aussi leur part?

Nous avons supporté beaucoup d'absurdités et nous avons réduit nos propres engagements. Certaines de nos usines n'ont pas d'épurateurs. Quand le gouvernement insistera-t-il pour qu'on en installe?

M. Darling: Monsieur le Président, j'apprécie la question du député. Je sais que la Nouvelle-Écosse produit une grande partie de son énergie dans des centrales alimentées au charbon, et je sais également qu'on utilise du charbon à haute teneur en soufre.

Comme le député le sait peut-être, la Nouvelle-Écosse a été la dernière province à signer l'accord sur la pollution. Le député sait également que les mesures de dépollution qui seront imposées à l'industrie, société d'État, relèvent de la compétence du gouvernement provincial. C'est, par conséquent, à la Nouvelle-Écosse qu'il incombe de prendre des mesures. Le gouvernement de cette province s'est maintenant engagé à abaisser le taux d'émissions sur toute la ligne pour se conformer aux instructions et pour que le Canada réduise d'ici 1994 ses émissions à 50 p. 100 du niveau de 1980.

J'apprécie ce que dit le député. J'aimerais certainement que la centrale en question installe des épurateurs. Cela fait sept ou huit ans que je fais partie des comités sur les pluies acides, et on nous a jeté ce fait au visage lorsque nous sommes allés à Washington. On nous a dit: «Pourquoi nous faire la leçon alors qu'un grand nombre de nos services publics sont munis d'absorbeurs-neutraliseurs qui sont inexistants chez vous, et que vos normes tolèrent trois fois plus d'émissions des automobiles?»

Nous avons mis bon ordre à tout cela. Je sais bien que nous n'avons pas d'absorbeurs-neutraliseurs et que le premier à venir sera installé, je crois, en Ontario. Le problème au Canada ne vient pas des services publics mais des fonderies. Elles sont la véritable source de la pollution.

Plusieurs provinces, l'Ontario en particulier, optent pour l'énergie nucléaire qui ne pollue pas quoiqu'elle présente certains autres dangers. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Ontario n'a pas fait installer d'absorbeurs-neutraliseurs après l'avoir promis à moitié il y a quelques années.

En Nouvelle-Écosse, une grande partie de l'électricité est produite à partir du charbon, et j'espère que la situation va changer. Le gouvernement néo-écossais doit avoir des projets, car il a signé l'accord prévoyant des réductions.

Le président suppléant (M. James): Comme il est 18 heures, je dois informer la Chambre que, conformément au paragraphe 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT—LES PLUIES ACIDES—L'ANNONCE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS / ON DEMANDE LA SIGNATURE D'UN ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la raison de cette intervention remonte à un échange qui a eu lieu à la Chambre pendant la période des questions. C'était sur les pluies acides et il s'agissait du programme d'épuration des charbons qui était présenté par le gouvernement comme la plus grande invention depuis le pain tranché, qui résultait du rapport des envoyés sur les plus acides et était approuvé par le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et le président Reagan. Vous savez sans doute qu'après trois ans et demi de pouvoir et après trois sommets, nous n'avons toujours rien de concret qui pourrait réduire les précipitations acides en provenance des États-Unis.

• (1800)

Pour vous donner quelques précisions sur cette question, je dirai d'abord que le gouvernement a fait une grave erreur tactique en acceptant le rapport des envoyés sur les pluies acides. Nous avons ainsi donné aux Américains l'impression que nous voulions que l'on mette en oeuvre le programme d'épuration des charbons, car il serait la réponse à nos problèmes. Comme vous le savez, il s'agit d'une initiative de 5 milliards de dollars qui dépend beaucoup de l'industrie privée, puisque celle-ci doit demander à Washington d'affecter la même somme à la réalisation de ce plan. Il y a près de deux ans que le Canada a commis l'erreur tactique de ne pas signifier au Département d'État et au président des États-Unis que les Américains avaient beau lancer leur programme d'épuration des charbons, cela ne constituait pas pour nous la solution que nous voulions, qui était alors et qui est toujours un traité, et que cette technologie pouvait devenir un moyen dilatoire, comme elle l'est d'ailleurs devenue.

Quand nous considérons aujourd'hui les sommes qui ont été englouties dans cette nouvelle technologie, que voyons-nous? Cinquante millions de dollars jusqu'à maintenant. On peut donc comprendre l'impatience et le désarroi des Canadiens, y compris ceux de l'opposition. C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui au secrétaire parlementaire de nous faire savoir ce qu'il en est du grand front où un miracle devait arriver.

Le miracle ne s'est pas produit, et peut-être devrions-nous lui demander aussi si son gouvernement examine sérieusement la proposition que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons faite plusieurs fois ces dernières semaines, à savoir que l'on rédige un projet de loi que le premier ministre présentera au prochain sommet, à Washington, au sujet des dommages causés par la pollution qui nous vient des États-Unis. Cette pollution est néfaste pour nos monuments, nos structures, notre poisson, nos érables et nos acériculteurs, notre agriculture, et même pour notre santé, comme le prouvent les maladies respiratoires découlant de la pollution de l'air par la combustion du charbon.

J'attends impatiemment une réponse complète et inspirante de la part du secrétaire parlementaire.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Les ambassadeurs spéciaux pour les questions des pluies acides ont recommandé dans leur rapport la réalisation aux États-Unis d'un programme de démonstration sur l'épuration des charbons, doté d'un budget de 5 milliards, fournis pour moitié par le gouvernement américain. Ce programme avait pour but d'élargir les options de contrôle des rejets générateurs de pluies acides et d'assurer pour le court terme un certain délestage de l'environnement canadien. Les ambassadeurs spéciaux n'ont pas dit s'ils recommandaient de consacrer un montant égal à chaque année du programme.

En mars 1987 le président Reagan a demandé au Congrès de prévoir 500 millions par année pour chacune des cinq années budgétaires à venir. Le Congrès a voté 50 millions pour l'année budgétaire 1988, et 525 millions pour l'année 1989. Le Congrès avait antérieurement voté 150 millions pour des projets d'épuration des charbons.

Deux raisons expliquent le niveau relativement faible des dépenses de 1988.

La première, c'est que la procédure de sélection des projets à financer est longue, et la seconde que les crédits ne peuvent être débloqués tant que les marchés n'ont pas été négociés avec les soumissionnaires retenus.

L'ajournement

• (1805)

Dans sa déclaration budgétaire de 1988, le président Reagan a demandé des avances d'affectations de 575 millions pour 1990 et de 600 millions pour chacune des années 1991 et 1992. Ces montants demandés, ajoutés aux 725 millions des crédits antérieurement votés porteraient à 2,5 milliards le total des dépenses fédérales américaines.

Le gouvernement fédéral est favorable aux initiatives américaines d'épuration des charbons, mais il n'a jamais dit qu'elles apportent en elles-mêmes la solution au problème des pluies acides. Ce qui a été constaté au Canada, c'est que les démonstrations technologiques jointes à des réductions échelonnées de rejets peuvent déboucher sur un programme rentable de réduction des pluies acides.

Dans cette optique, le gouvernement fédéral doit continuer de faire pression auprès des États-Unis en faveur d'un accord bilatéral assorti d'objectifs et de calendriers de contrôle des rejets, dans le but de réduire à des niveaux évitant de dégrader l'environnement canadien les mouvements de pollution générateurs de pluies acides qui nous viennent des États-Unis.

La conclusion d'un pareil accord suppose la collaboration avec le gouvernement américain, avec le Congrès américain et avec la population américaine qui sont tous les trois parties prenantes, et il ne faut négliger aucune voie si nous désirons obtenir des résultats.

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES—LES CENTRES BANCAIRES INTERNATIONAUX—LA POSITION DU MINISTRE/LA RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TORONTO

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, dans une résolution adoptée le 11 janvier 1988, le Conseil municipal de Toronto condamnait le ministre des Finances (M. Wilson) et deux autres ministres torontois pour avoir exclu Toronto de la loi créant des centres bancaires internationaux l'année dernière.

Le Conseil a par la suite décidé, par voie de résolution, d'entamer des poursuites judiciaires contre le gouvernement du Canada. Quand j'ai soulevé la question à la Chambre le 29 février dernier, le ministre des Finances m'a accusée de prendre parti pour Toronto à l'encontre de Montréal et de Vancouver. Or, il n'en est rien.

Le gouvernement a décidé, dans le cadre d'une loi nationale qui doit tendre vers des intérêts nationaux d'ordre général, d'utiliser de manière inhabituelle une mesure fiscale à des fins de développement régional. Cependant, cette mesure n'aura pas pour effet de créer des emplois ou de susciter des activités financières à Montréal ou à Vancouver. Il est peu probable qu'elle prive Toronto de quoi que ce soit, mais elle provoque de la confusion.

Le gouvernement a modifié la Loi de l'impôt sur le revenu au moyen d'une mesure qui dresse des régions les unes contre les autres et ne produira rien de bon. Cette modification a reçu la sanction royale le 17 décembre 1987, sous les pressions de la majorité conservatrice qui n'a pas voulu se rendre à l'évidence que l'initiative était insensée du point de vue économique.

Le 30 avril 1987, le comité pemanent des finances et des affaires économiques a exprimé des réserves quant à l'idée que le centre bancaire international projeté puisse satisfaire de façon tangible aux deux objectifs: accroître les activités bancaires internationales au Canada et favoriser le développement économique régional.

Le 16 décembre 1986, le gouvernement fédéral a conclu avec le gouvernement de la Colombie-Britannique un protocole d'entente dans lequel il s'engageait à créer un centre bancaire international à Vancouver. L'initiative faisait partie d'un programme de développement régional, mais elle a été entreprise sans que les banques à charte n'aient été consultées. Le président de l'Association des banquiers canadiens a déclaré devant le comité qu'il convenait de signaler au départ que les banques à charte n'avaient jamais réclamé de mesure législative pour créer des centres bancaires internationaux. Cette mesure est censée favoriser le développement régional, mais ce n'est pas le cas dans les faits. Elle n'aidera en rien les deux régions visées. Elle est censée améliorer le système bancaire au Canada, mais il n'en sera rien. Elle est mal conçue, et elle a pour seul but de donner suite à deux promesses électorales. Elle a été mise en oeuvre de manière irréfléchie et étourdie.

• (1810)

Le ministre est particulièrement ridicule de prétendre que quiconque soutient que la mesure a été mal conçue cherche simplement à protéger les intérêt d'une région donnée, car, malheureusement, cette mesure ne sert pas les intérêts des régions.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, cela me fait de la peine d'entendre la députée, représentant la politique du parti libéral, parler de cette façon du projet de loi sur le Centre bancaire international, parler de ce projet de loi comme étant une source de dissensions entre les régions du Canada.

Vous savez comme moi, monsieur le Président, que c'est absolument faux. Malheureusement, les renseignements que véhicule la députée au sujet de cette mesure ne font que souligner son attitude négative à l'endroit de Montréal et de Vancouver.

La députée, monsieur le Président, cherche à s'attirer les bonnes grâces de Bay Street, et je peux comprendre cela, tenant au fait que Toronto n'a pas été choisie comme place pour recevoir le Centre bancaire international, en vertu du projet de loi.

Monsieur le Président, la ville de Toronto n'a pas besoin de cette désignation pour la reconnaître et pour que l'on reconnaisse son rôle vital au sein des milieux bancaires canadiens. Le fait de permettre à Montréal et à Vancouver d'être plus présentes au niveau du secteur bancaire sur la scène internationale ne peut nuire à Toronto, mais tout simplement aider ces deux villes.

La députée semble d'avis que Toronto est victime de discrimination. En fait, monsieur le Président, Toronto serait la ville qui a bénéficié plus que toute autre ville ou région du pays, de la réforme des institutions financières entreprises par le gouvernement. Jusqu'ici, il en résulte que Goldman Sachs et S.G. Warburg, deux sociétés de portefeuille de réputation mondiale, ont choisi de s'établir à Toronto et que sept autres firmes étrangères, dont les quatre plus importantes maisons de courtage de valeurs mobilières du Japon, Nomura Securities,

Daiwa Securities, Yamaichi International et Nikko Securities ont acheté des sièges à la Bourse de Toronto.

De nombreuses autres compagnies étrangères envisagent de concentrer leurs activités sur Toronto, et ces décisions auxquelles s'ajoutent l'élargissement des activités des institutions canadiennes, à mesure qu'elles se prévalent des pouvoirs accrus que nous leur conférons, ne peuvent que renforcer la position de Toronto en tant que principal centre financier au Canada.

L'initiative portant sur les centres bancaires internationaux ne cherche pas à créer une rivalité entre les régions, car elles en bénéficieront toutes. La véritable question, à l'égard de laquelle le parti libéral tarde à prendre position, revient à se demander s'il convient d'attirer un plus grand nombre d'entreprises au Canada, de rehausser le statut de Montréal et de Vancouver à titre de centres bancaires internationaux et de récupérer une partie du marché perdu en raison du régime fiscal plus avantageux appliqué par d'autres pays.

La réponse évidente à cette question est oui. Il s'ensuit que le projet de loi sur les Centres bancaires internationaux mérite l'appui de tous les députés.

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ—DEMANDE DE MODIFICATIONS—L'HOSPITALISATION PROLONGÉE DES BÉBÉS PRÉMATURÉS

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir intervenir brièvement ce soir au sujet de la question que j'ai soulevée à la Chambre mercredi dernier, le 16 mars. J'ai demandé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) s'il était disposé à modifier la Loi sur l'assurance-chômage pour permettre à une mère dont l'enfant est né prématurément ou qui était en mauvaise santé à la naissance et a dû demeurer hospitalisé, de différer son droit aux prestations de maternité prévu par la Loi sur l'assurance-chômage jusqu'à ce que le bébé arrive vraiment à la maison.

J'ai été bien sûr ravie de la réponse du ministre. Il a présenté plus tard ce jour-là des modifications qui ont suscité beaucoup d'acclamation et d'appui. Je tiens à le remercier.

C'est une question à laquelle je m'intéresse depuis très longtemps. Le problème m'avait été signalé à l'origine par une électrice qui s'était trouvée dans une telle situation. Elle se rendait bien compte qu'il n'était pas possible qu'on apporte des modifications à la loi à temps pour lui venir en aide, mais elle s'est dit que d'autres femmes ne devraient pas avoir à connaître le même genre de difficulté.

• (1815)

Lorsque j'ai parlé pour la première fois du problème avec les représentants du gouvernement, ils m'ont dit que plusieurs comités étaient en train d'étudier la question de l'assurance-chômage et de la garde des enfants, et qu'il valait mieux attendre leurs recommandations. J'aimerais en effet remercier la présidente et les membres du comité parlementaire sur la garde des enfants, car ils ont fait une telle recommandation dans leur rapport.

A mesure que le temps passait, d'autres cas surgissaient. Il était évident qu'il ne s'agissait pas uniquement d'un incident isolé. Récemment, à Vancouver, on a fait beaucoup de bruit autour du cas de Melanie Williams et de son bébé, Drew, né très prématurément. Il a dû rester très longtemps à l'hôpital. En fait, Melanie commencera maintenant seulement à toucher ses prestations de maternité, et le bébé sortira de l'hôpital et arrivera chez lui la semaine prochaine. Je tiens à remercier Melanie d'avoir exposé publiquement son cas, ce qui n'est pas facile. C'est un problème très personnel. Elle a incontestablement fait preuve d'une grande dignité.

Je tiens par ailleurs à remercier Anne Mullens, journaliste du *Vancouver Sun*, qui a parlé du problème; grâce à ses articles, les médias nationaux lui ont accordé une certaine attention, ce qui m'a certainement aidé à obtenir certains appuis.

Comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai présenté dernièrement un projet de loi d'initiative parlementaire à ce sujet. Je sais que c'est un moyen difficile de modifier une loi. C'est une loterie et il faut beaucoup de temps. J'ai dû continuer à insister auprès du ministre. Lui et ses adjoints ont été extrêmement utiles et une modification a été proposée.

Sauf erreur, elle sera débattue plus tard dans la semaine et les partis de l'opposition ont accepté de l'adopter rapidement. Elle sera rétroactive d'un an. Des femmes comme Melanie pourront donc toucher leurs prestations de chômage en raison de cette situation particulière.

C'est une situation tout à fait spéciale, extraordinaire. Nous pouvons tous imaginer la torture d'une mère et d'un père qui se trouvent dans une telle situation. C'est très traumatisant et très pénible. Bien souvent, lorsque l'enfant rentre chez lui, il a encore besoin de beaucoup de soins médicaux. Je sais que dans bien des cas, le bébé doit encore être relié à un appareil de réanimation. C'est alors que la mère devrait savoir qu'elle peut prendre ses congés de maternité tout en ayant la sécurité financière nécessaire.

Depuis que j'ai soulevé cette question à la Chambre la semaine dernière, j'ai constaté que d'autres changements seront peut-être nécessaires afin que la nouvelle loi soit appliquée comme il se doit. Apparemment, certaines conventions collectives comportent des dispositions en vertu desquelles une femme doit prendre son congé de maternité à une date prescrite. Sauf erreur, même les employées de la Fonction publique du Canada doivent prendre ce congé au cours d'une période de 26 semaines, ce qui n'est peut-être pas suffisant dans certaines circonstances spéciales.

J'espère que les syndicats et les employeurs vont réexaminer les conventions à la lumière de cette modification et apporter les changements nécessaires de façon qu'une femme admissible aux prestations de maternité et qui se trouve dans une situation malencontreuse, peu importe où elle travaille, puisse prendre son congé de maternité et profiter de cet avantage quand l'enfant arrive de l'hôpital.

Je tiens à féliciter le gouvernement. Cela prouve non seulement qu'il peut se montrer compatissant, chose dont je n'ai jamais douté dans le cas du ministre, mais également qu'il est possible pour un simple député, un député de l'arrière-ban, comme on nous appelle parfois, de soulever une question et d'obtenir l'appui du gouvernement pour qu'on prenne les mesures qui s'imposent. Nous pouvons, en fait, modifier une mesure législative. Il s'agit d'une expérience extrêmement agréable pour moi. Je sais que l'initiative en question sera vivement appréciée par de nombreuses femmes et bien des familles du pays.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Capilano (M^me^ Collins) de vouloir représenter les intérêts de Melanie Williams. Le gouvernement a reconnu l'inéquité de la situation en question et il a pris des mesures positives pour y remédier.

Dans le projet de loi C-116 qui a été déposé à la Chambre mercredi dernier, figure un article portant sur la situation où un nouveau-né doit être hospitalisé après le retour de la mère à la maison. Le nouveau paragraphe 32.3 de la Loi permet de porter la période de versement des prestations de maternité à un an au plus après la naissance de l'enfant. On obtiendra ainsi la souplesse nécessaire, afin de payer Melanie Williams et d'autres femmes placées dans des situations semblables.

Si le Parlement adopte le projet de loi C-116 sans tarder, Melanie Williams recevra des prestations d'assurance-chômage rapidement. Le projet de loi C-116 constitue un excellent exemple de ce qu'on peut réaliser en très peu de temps. Nous reconnaissons tous que les cas de John McInnis et Melanie Williams ont permis de relever des injustices dans la législation actuelle. Collaborons, afin de remédier à la situation concernée le plus rapidement possible.

Le président suppléant (M. James): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 22.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 mars 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES—DÉPÔT DU DIX-SEPTIÈME RAPPORT ANNUEL

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le 17e rapport annuel du Commissaire aux langues officielles, qui se rapporte à l'année civile 1987, conformément à l'article 34(1) de la Loi sur les langues officielles.

[*Traduction*]

Je rappelle aux députés que ce document est renvoyé au comité mixte permanent des langues officielles.

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter, conformément à l'article 106 du Règlement, une pétition dont les signataires affirment que le gouvernement n'a pas reçu de la population canadienne le mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Ils croient que l'accord négocié par le gouvernement menace le fondement même de la souveraineté politique et économique du Canada, puisqu'il enlève au gouvernement le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère et de développer nos ressources énergétiques dans les intérêts fondamentaux des Canadiens. Il ne permet certainement pas non plus au gouvernement de donner des chances égales à toutes les régions.

C'est pour ces raisons et bien d'autres encore que les pétitionnaires demandent au Parlement de se dissoudre et de donner aux Canadiens la possibilité d'accepter ou de rejeter, à l'occasion d'élections générales, l'accord commercial proposé.

[*Français*]

OPPOSITION À L'EXPULSION DE RESSORTISSANTS TURCS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est un honneur et un plaisir pour moi de déposer des pétitions, conformément à l'article 106 du Règlement. Les pétitions des soussignés, résidants du Canada, se lisent comme il suit: Elles déclarent humblement que, considérant la décision du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) de procéder, à compter du 20 mars 1988, à l'expulsion des quelque 2 000 ressortissants turcs, hommes, femmes et enfants; considérant les circonstances particulières ayant conduit ces personnes à venir au Canada et la situation dramatique qui serait la leur s'ils devaient retourner en Turquie; considérant la légitimité du fait de leur accorder le droit de s'établir au Canada, fondé sur des considérations humanitaires, à ces causes, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement intervienne auprès du ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour qu'il reconsidère sa décision.

• (1110)

[*Traduction*]

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai le devoir, et j'estime que c'est un honneur, de présenter une pétition signée par des électeurs du nord de ma circonscription, notamment d'Armstrong et surtout de Mud River, collectivités situées le long de la voie du Canadien National.

Les pétitionnaires soutiennent, comme beaucoup d'autres électeurs de ma circonscription, que le gouvernement conservateur n'a pas reçu de la population canadienne le mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Au cours des négociations, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis que la souveraineté canadienne ne serait pas menacée. En fait, l'accord proposé prive le Canada de la liberté de déterminer son propre avenir économique et réduit la possibilité d'édifier une société distincte de celle des États-Unis.

En outre, l'accord ne nous garantit pas l'accès au marché américain contrairement à ce qu'avait promis le gouvernement. Il menace des centaines de milliers de Canadiens ainsi que leurs emplois.

Les pétitionnaires prient le Parlement du Canada de tenir compte des faits et des risques, et l'exhortent à se dissoudre pour donner à la population du Canada la possibilité de faire savoir ce qu'elle pense de l'accord commercial avec les États-Unis.

Voies et moyens

L'IMMIGRATION—ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE PREUVE D'HUMANITÉ EN AUTORISANT DES TURCS À RESTER

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole au nom de beaucoup de mes électeurs et d'autres Montréalais généreux, pour demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) de ne pas expulser les 2 000 hommes, femmes et enfants turcs qui sont venus chez nous parce qu'ils ignoraient les dispositions de la loi canadienne. Ces gens ont été trompés par des agents de voyage sans scrupules et par des annonces parues dans les journaux de leur région.

Les personnes en question sont d'innocentes victimes. Le gouvernement est responsable de la situation actuelle parce qu'il savait ce qu'il en était à l'automne de 1986, mais n'a pris aucune mesure pour freiner l'arrivée des réfugiés.

A cause des circonstances particulières de ces gens, les pétitionnaires demandent que le gouvernement fasse preuve d'humanité en les autorisant à rester au Canada.

Je dépose donc une pétition signées par 25 personnes vivant rues Plamondon, Mountain Sights, Barclay, Letourneux, Marquette et Desrosiers, à Montréal.

Voici une autre pétition envoyée par 18 personnes habitant rues Côte-des-Neiges, Hudson et Queen Mary, ainsi qu'à Laval, dans Ville Mont-Royal, rue Saint-Denis et un peu partout dans la grande métropole montréalaise.

La dernière pétition que je voudrais déposer . . .

[*Français*]

. . . se lit comme il suit:

Que considérant la décision du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Benoît Bouchard, de procéder à compter du 20 mars 1988 à l'expulsion de quelque 2 000 ressortissants turcs, hommes, femmes et enfants; que considérant les circonstances particulières ayant conduit ces personnes à venir au Canada et la situation dramatique qui serait la leur s'ils devaient retourner en Turquie; que considérant la légitimité de leur accord à accorder le droit d'établissement au Canada fondé sur des considérations humanitaires; à ces causes, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement intervienne auprès du ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour qu'il reconsidère sa décision.

Ces demandes viennent des rues Jean-Rivard, Chabot, Laval, Garneau, Berri et ainsi de suite.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, moi aussi j'ai des pétitions signées par des résidants de la région de Montréal concernant les quelque 2 000 Turcs, hommes, femmes et enfants qui sont menacés d'expulsion par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Monsieur le Président, les signataires de la pétition se réfèrent à l'innocence de ces personnes. Ce sont des personnes qui sont des victimes d'une publicité trompeuse. Elles ne savaient pas que leur venue au Canada allait à l'encontre des procédures canadiennes. Ce sont des personnes qui sont démunies, qui ont vendu tous leurs biens afin de payer leur voyage au Canada.

Les signataires mentionnent également ou se réfèrent à la responsabilité du gouvernement qui était au courant de la situation au cours de l'automne 1986, mais qui a pris cinq ou même six mois avant de réagir.

Alors, les pétitionnaires demandent au Parlement d'intervenir auprès du ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour qu'il reconsidère sa décision. Les lois doivent être interprétées avec justice et équité, et c'est ce que les pétitionnaires demandent.

J'ai deux pétitions signées chacune par 44 personnes des rues Sherbrooke, à Montréal, de la rue Mountain Sights, du boulevard l'Acadie, de Côte-des-Neiges, de la rue Fullum, dans l'est, de Pointe-aux-Trembles, de la rue Henri-Bourassa, des gens de Stanstead qui ont signé ces pétitions, de la rue Bourbonnière, à Montréal, et de Côte-Saint-Luc.

Nous avons déposé aujourd'hui des pétitions de quelque 400 signataires. Il y en a d'autres qui sont en train de se faire signer à Montréal et nous les déposerons dès que nous les aurons, dans les prochains jours.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le vice-président: Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, déposée à la Chambre le mercredi 18 février 1987, soit adoptée.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

LES VOIES ET MOYENS

LE TARIF DES DOUANES

L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier le Tarif des douanes, déposée à la Chambre le mercredi 10 février 1988, soit adoptée.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, déposée à la Chambre le mercredi 16 mars 1988, soit adoptée.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-117, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-118, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 15 mars, de la motion de M. Crombie: Que le projet de loi C-93, concernant le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le vice-président: Le debat et le député de Grey—Simcoe (M. Mitges) a la parole.

M. Mitges: Monsieur le Président, le temps prévu pour mon discours était écoulé. Il y a maintenant une période de questions et de commentaires de 10 minutes.

M. le vice-président: Pour les questions et les commentaires, la présidence donne la parole à la députée de Mount Royal (Mme Finestone).

• (1120)

Mme Finestone: Le président du comité permanent du multiculturalisme doit être félicité de la façon très prudente dont il a présidé et dirigé les délibérations de ce comité. Il a proposé des recommandations très complètes que j'ai lues avec beaucoup d'intérêt durant la fin de semaine. Je voudrais savoir ce que le président pense de l'accueil plutôt froid que les journaux ont réservé au projet de loi sur le multiculturalisme qu'ils ont qualifié de promesse vide qui ne mettra pas fin aux rivalités et de loi plus déclaratoire qu'exécutoire.

Le président a demandé qu'il y ait au moins un ministre et un commissaire du multiculturalisme pour surveiller l'application de la loi. Dans l'organisation actuelle, le ministre se surveille lui-même et n'a de comptes à rendre à personne. Le tiers des Canadiens à qui ce projet de loi est censé permettre d'obtenir vraiment l'égalité dans notre société sont loin d'être enthousiastes. Comment le député réagit-il à cela? Comment peut-il féliciter le ministre et être satisfait du projet de loi actuel? N'espère-t-il pas qu'on lui apportera des changements quand il ira au comité législatif et a-t-il l'intention de siéger lui-même à ce comité?

M. Mitges: Pour répondre aux questions de la députée, je dirais que le projet de loi sur le multiculturalisme tendant à construire la mosaïque canadienne, a été accueilli très favorablement. La réaction a été fort bonne.

Le député a demandé pourquoi nous n'avions pas nommé un ministre ou un commissaire du multiculturalisme. J'admets que ce sont deux questions sur lesquelles nous étions d'accord au comité. Comme je l'ai déclaré dans mon discours, je suis ici depuis assez longtemps pour savoir qu'on n'obtient pas d'entrée de jeu tout ce que l'on souhaite. Nous avons posé des jalons et des jalons importants en vue de la création du ministère du Multiculturalisme. J'espère que la nomination d'un commissaire ainsi que d'un ministre à part entière ne tardera pas. J'ai bon espoir que bon nombre de nos recommandations seront acceptées après un certain temps. Mais je le répète, je suis député depuis assez longtemps pour savoir que l'on n'obtient pas tout dès le début.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Il y a une semaine, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député de Grey—Simcoe (M. Mitges) sur le projet de loi C-93, mesure législative d'une grande importance. Il a fait un certain nombre de déclarations très intéressantes. Je tiens à le féliciter d'avoir soulevé la question des droits collectifs et je lui saurais gré de développer un peu ce sujet. Je le lui demande, notamment à la lumière de la déclaration de la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) selon laquelle, malgré tout le bien que l'on peut dire de cette mesure C-93, elle n'en demeure pas moins une demi-mesure. Rien de concret n'est prévu. En effet, il n'est pas prévu de nommer un commissaire ni de demander au gouvernement de prendre des mesures énergiques. Ce projet de loi institutionnalise le statu quo et nous savons tous que, dans la situation actuelle, les droits des groupes sont très peu respectés.

Le fait que les premiers ministres ne soient pas parvenus, lors de leurs conférences, à constitutionnaliser le droit des autochtones à l'autonomie et que le ministère des Affaires indiennes n'ait pas pu collaborer énergiquement avec les autochtones ou les amener à collaborer pour établir les modalités de l'autonomie administrative et développer leurs droits au Canada montre de façon éclatante qu'on n'a pas su traiter de façon humaine et imaginative la question des droits collectifs.

De concert avec mes collègues du comité, je me félicite de la direction prudente que nous a donnée le député de Grey—Simcoe. J'apprécie l'optimisme dont il sait encore faire preuve après avoir été député pendant des années. Je le félicite en particulier de croire que l'on présentera des amendements à ce projet de loi.

Je voudrais lui demander de parler un peu de l'instauration de droits collectifs, de la reconnaissance de ces droits dans une société qui met bien davantage l'accent sur les droits individuels et qui accorde trop rarement d'importance à la reconnaissance des collectivités au Canada et à leurs besoins. Je lui demande notamment comment nous pourrions créer des institutions et je l'invite à dire ce qu'il aimerait voir ajouter à la seconde partie du projet de loi. Le fait que nous de l'opposition ne puissions pas amender le projet de loi pose un problème. Nous pouvons en amender les détails connus, mais nous pouvons difficilement ajouter des articles importants.

Il est nécessaire que le député réponde aux pressions qu'exercent les diverses communautés ethnoculturelles du Canada ainsi que le Conseil ethnoculturel du Canada, que le gouvernement reconnaisse le caractère lacunaire de la seconde partie du projet de loi et qu'il comble ce vide par une mesure législative valable.

La première Loi sur les langues officielles a institué la fonction de commissaire aux langues officielles. Il n'est pas nécessaire que le projet de révision de cette loi dont le comité législatif entreprend l'étude cet après-midi ajoute quoi que ce soit sur cet aspect. La Loi sur les langues officielles de 1969 instituait la fonction de commissaire, mais rien d'analogue n'est prévu dans le projet de loi sur le multiculturalisme.

Le député pourrait-il nous donner davantage le fond de sa pensée sur les droits collectifs et sur la possibilité pour le gouvernement de relever le défi et de nous donner la partie manquante de ce qui pourrait être effectivement un excellent projet de loi si ce dernier prenait des mesures en ce sens?

M. Mitges: Je remercie de sa question mon collègue du comité. En ce qui me concerne, nous sommes un pays officiellement bilingue et multiculturel. C'est donc dire, à mes yeux, que tout Canadien doit être traité en toute circonstance de manière équitable quelles que soient ses origines, européennes ou asiatiques. Chacun devrait traiter les autres de la manière qu'il veut être traité lui-même.

J'ai hâte au jour où nous n'aurons plus besoin d'un comité ou d'un ministère du multiculturalisme parce que cette notion fera partie intégrante de la vie canadienne. Tous les groupes se trouvent ici concernés. A l'heure actuelle, il existe quelque 102 groupes ethnoculturels au Canada.

Pour en revenir au projet de loi, j'aimerais qu'on y apporte certaines modifications. Si je suis nommé au comité législatif, j'entends proposer des amendements qui feraient progresser davantage la cause du multiculturalisme. J'ai hâte de collaborer avec le député au sein de ce comité, de même qu'avec tous ceux qui en feront partie, afin d'en arriver à des résultats intéressants.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse de donner mon avis aujourd'hui sur cette très importante politique canadienne du multiculturalisme et sur le projet de loi C-93. Tous les Canadiens sont très fiers de cette tradition bien à nous qu'est le multiculturalisme. Au Canada nous aimons répéter que nous ne sommes pas un «creuset ethnique» comme les États-Unis. Nous avons tant de gens venus de pays différents qui nous ont apporté de si vastes trésors de culture et d'expérience. Conscients de cette richesse, nous en avons fait une caractéristique de notre mosaïque canadienne.

Il est important d'avoir un projet de loi sur le multiculturalisme. C'est le deuxième projet de loi que nous avons. Il est un peu plus dynamique que celui présenté par les libéraux, mais il a encore besoin d'être renforcé sur beaucoup de points. J'y reviendrai dans un instant.

La première partie du projet de loi reprend les grands principes tirés de nombreuses lois, de la Charte des droits et de nos obligations internationales qui nous engagent à reconnaître les droits de tous les gens et de tous les groupes culturels. Il convient de signaler que le projet de loi parle également des autochtones et de leurs droits constitutionnels. Je me demande ce que vont en penser les autochtones et leurs leaders. Ce n'est peut-être pas sans réserves qu'ils vont se voir englobés dans le multiculturalisme. Ce qui est certain, c'est que la plupart des autochtones avec lesquels je m'entretiens estiment avec juste raison d'ailleurs qu'ils ont des droits tout à fait particuliers et doivent être traités de façon distincte. Ils ont beaucoup de choses à apporter au Canada, et c'est ce qu'ils font grâce à leurs cultures bien particulières.

• (1130)

Le projet de loi pose en axiome que nous sommes un pays bilingue et que, de façon plus générale, la société canadienne est constituée de nombreuses collectivités culturelles. Je remarque que les principes ne sont pas énoncés de la façon qui avait été prônée par le comité permanent du multiculturalisme. Peut-être ont-ils besoin d'être renforcés en eux-mêmes, mais malheureusement ce n'est pas là une chose que nous puissions faire pour l'instant.

A titre de comparaison, j'aimerais évoquer les recommandations formulées par le comité permanent du multiculturalisme en juin 1987. Selon sa première recommandation, la nouvelle politique de multiculturalisme devait contenir les huit principes suivants: multiculturalisme pour tous les Canadiens, épanouissement du multiculturalisme dans un cadre bilingue, égalité des chances, valorisation de la diversité culturelle, absence de discrimination, poursuite des mesures d'action positive, protection des langues ancestrales et aide à l'intégration des immigrants. Je regrette que ces principes n'aient pas été repris dans cet important projet de loi.

Il importe en effet de commencer avec des principes fondamentaux, mais les principes ne sont rien, seulement une façade, si l'on ne prévoit pas de mécanismes pour atteindre les objectifs qu'on s'est fixés. C'est là où le projet de loi est bien faible. Les critiques de nombreux organismes ethniques se sont également inquiétés de cela.

Comme l'a dit notre porte-parole, il n'y a aucun moyen nouveau pour parvenir à un Canada réellement multiculturel, comme le recommandait le comité permanent du multiculturalisme. En effet, ce projet de loi n'est que symbolique et nous avons besoin de plus que cela.

Le projet de loi aurait dû prévoir la création d'un ministère du multiculturalisme. il aurait dû créer un poste de commissaire au multiculturalisme. Il devrait y avoir un centre de recherche sur le multiculturalisme et, je dirais même, sur le multiculturalisme et le racisme. Le comité permanent du multiculturalisme et un certain nombre de groupes ont critiqué le projet de loi pour ces raisons.

A ce stade, je voudrais féliciter en particulier le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) de son travail hors pair dans le domaine du multiculturalisme. J'ai été vraiment impressionnée par le document qu'il a préparé en juin 1987 et qui était intitulé «La diversité en essor, multiculturalisme universel». Cet excellent document porte sur les aspects du multiculturalisme que nous jugeons très importants et que nous insistons pour faire valoir. Par exemple, toute la question du racisme est trop souvent laissée de côté lorsqu'on parle de multiculturalisme.

Le gouvernement manitobain s'est doté d'une structure qui s'occupe de certains problèmes. Il a créé le Conseil interculturel du Manitoba qui exhorte les ministres à l'action. Nous n'avons pas cela ici. Aucune structure, aucun commissaire ni aucun représentant de la collectivité multiculturelle n'a vraiment pour rôle officiel de promouvoir et d'exiger des changements.

Pour faire une comparaison avec les structures que je connais, je signale que, en Colombie-Britannique, le seul représentant multiculturel est une personne qui agit comme ambassadeur de bonne entente et participe à des événements multiculturels. Ma foi, c'est bien beau et bien agréable de participer à des événements de ce genre, mais il nous faut quelque chose pour régler les problèmes et répondre aux questions. Cela existe dans la ville de Vancouver. Il s'agit du Comité des relations interraciales, qui est très actif. Des structures de ce genre sont très importantes.

C'est dommage que le projet de loi n'ait pas suffisamment de mordant et ne permette pas de vraiment critiquer la politique gouvernementale et d'examiner les problèmes des collectivités multiculturelles.

Le Conseil ethnoculturel du Canada a publié un excellent document et recommande plusieurs améliorations. Je voudrais le citer ici très brièvement. Il dit que le projet de loi C-93 aurait dû prévoir la nomination d'un commissaire qui surveille l'application de la loi, qu'on aurait dû modifier la formulation de la loi pour la rendre plus catégorique, par exemple en remplaçant le mot «peut» par «doit», de façon à exprimer l'engagement du gouvernement en matière de multiculturalisme, et que la collaboration fédérale-provinciale devrait être précisée de même que la participation officielle des provinces.

Les membres du comité consultatif du ministre devraient être nommés sur recommandation des communautés multiculturelles. De même, les couches populaires multiculturelles, et non pas uniquement l'élite d'Ottawa, devraient être mieux représentées au sein de ce comité.

Le conseil a aussi abordé trois questions importantes dont on ne parle pas dans ce projet de loi: la création d'un ministère du multiculturalisme, le financement du secteur multiculturel et l'octroi du statut d'organismes de bienfaisance aux associations ethnoculturelles qui seraient ainsi mieux en mesure de recueillir des fonds. Ces recommandations sont toutes très importantes, à mon avis.

Je voudrais rappeler brièvement deux déclarations tirées de «Social Infopac», un document du conseil de planification sociale du Toronto métropolitain. La première reconnaît que des mesures fédérales et provinciales existent depuis nombre d'années dans le domaine multiculturel, mais qu'elles n'ont pas donné des résultats à la hauteur des beaux discours auxquels elles ont donné lieu. Ce projet de loi semble lui aussi très généreux en belles paroles, mais plutôt avare sur les moyens à prendre pour les réaliser. L'autre déclaration rappelle que le multiculturalisme est une prise de position en faveur d'une société pluraliste. Elle dit que la tolérance et le respect des différences culturelles ne suffisent pas en soi, qu'il faut renverser les obstacles et les barrières qui empêchent les groupes culturels et ethniques de participer vraiment à la vie de la société.

Je trouve que nous avons trop tendance à voir dans le multiculturalisme un assemblage d'événements très colorés. Nous aimons tous, bien sûr, assister aux nombreuses manifestations organisées par les communautés culturelles de nos circonscriptions respectives. Ma circonscription de Vancouver-Est est un endroit particulièrement propice à ce genre d'événements. Je dirais qu'elle est la circonscription multicuturelle par excellence au Canada. On y célèbre toutes sortes d'événements comme le nouvel an chinois, les carnavals italiens et le festival de l'été, au coeur même de la communauté japonaise. Les visites aux temples sikhs nous permettent de connaître les manifestations propres à la communauté sikh, ses traditions

culinaires et ainsi de suite. Sans compter évidemment les nombreux événements des communautés autochtones, notamment ceux qui se déroulent dans la maison-longue. Le 1er juillet est une mosaïque d'activités multiculturelles dans notre localité. Je songe notamment aux manifestations organisées au centre Britannia de ma circonscription, un centre de services multiculturels qui comprend des écoles, des installations récréatives et une bibilothèque. Tous ces événements revêtent un merveilleux cachet. Ils représentent la joie du multiculturalisme. Mais il faut davantage.

Nos mesures et nos programmes gouvernementaux doivent accorder des droits et des chances égales aux gens de toute origine ethnique, et faire en sorte qu'ils ne soient pas victimes de racisme. Nous devons reconnaître que le racisme et le manque de possibilités d'emploi font encore de très nombreuses victimes dans la société d'aujourd'hui, surtout chez les gens de couleur. J'ai assisté à un certain nombre de réunions du Conseil des immigrantes membres des minorités visibles, qui a été créé lors d'une conférence l'an dernier. On nous a rapporté de très nombreux exemples de discrimination double dont pâtissent les femmes de couleur. Je suis sûre que les hommes éprouvent les mêmes difficultés.

• (1140)

Le gouvernement doit viser, au moyen de sa politique, à permettre aux minorités visibles d'accéder au marché du travail, et cela d'une manière plus directe, grâce à des programmes d'action positive plus percutants. Beaucoup de gens ont fait remarquer dernièrement que, aux informations télédiffusées, on voit beaucoup plus de commentateurs et d'invités membres des minorités visibles. Bientôt on considérera tout cela très normal et nous n'aurons plus à en parler. Mais les personnes de couleur, les membres des minorités visibles si vous préférez, prennent-elles de l'avancement dans la Fonction publique et ailleurs? Ils réussissent peut-être à obtenir des emplois grâce au programme d'équité en matière d'emploi, mais nous ne le savons pas encore à coup sûr. Nous recevrons cette année les premiers rapports à ce sujet. Les personnes de couleur accèdent-elles à tous les niveaux de la Fonction publique? Je crains que non, d'après ce que j'en ai appris à la conférence sur les femmes.

Nous devons prendre des mesures concrètes pour protester contre le racisme et faire appliquer la Charte en reconnaissant les injustices passées. Voilà pourquoi il faut réparer les injustices dont ont été victimes les Canadiens d'origine japonaise. Les immigrants chinois, arrivés au Canada au début du siècle, ont eux aussi été victimes d'injustice, mais d'une manière différente. Ils n'avaient pas encore obtenu la citoyenneté canadienne. Les Chinois et les Japonais du Canada et leurs nombreux partisans soutiennent que nous devons effacer ces injustices de l'histoire et de nos consciences. Je trouve consternant que, en dépit d'avoir promis lors de la campagne électorale de faire quelque chose à ce sujet, le gouvernement n'ait organisé que deux ou trois séances de négociation avec les Canadiens d'origine japonaise qui ont tout perdu, propriété, collectivité, et dignité, par suite de certaines injustices commises lors de la Seconde Guerre mondiale. Il est déplorable que le gouvernement ne veuille pas les dédommager.

On a organisé dernièrement à ce sujet une grande réunion dans ma circonscription. La question n'intéresse pas qu'un seul groupe ethnique. Des coalitions se forment et des Canadiens de diverses origines veulent que nous prenions position. Les personnes devenues âgées à présent doivent être équitablement dédommagées de leurs pertes. Pourquoi ne le seraient-elles pas? Les Américains y ont veillé dans leur pays. Je trouve honteux que notre gouvernement refuse de faire quoi que ce soit et de négocier équitablement avec les organismes qui représentent les Japonais d'origine canadienne. Nous voulons que la question soit réglée une fois pour toutes et effacée de nos consciences et de nos manuels d'histoire. Nous devons rendre justice à ces gens pour que nos enfants soient fiers de nous.

J'ai aussi parlé bien des fois à la Chambre de la taxe de capitation. Le premier ministre (M. Mulroney) avait promis aux Canadiens d'origine chinoise de s'entretenir avec eux au sujet des injustices dont ils ont été victimes non seulement à cause de la taxe de capitation qui leur avait été imposée au début du siècle, mais aussi à cause de la loi sur l'exclusion des Chinois qui a empêché pendant des années les citoyens canadiens d'origine chinoise de faire venir leur femme et leur famille au Canada. Le premier ministre avait promis que son gouvernement ferait le nécessaire pour régler cette question. Maintenant, le Cabinet a fait savoir au ministre chargé du multiculturalisme qu'il ne pourrait même pas recevoir les représentants du Conseil national des Canadiens chinois. Comment peut-on discuter de telles questions sans rencontrer les intéressés? Je suis pour ma part très heureuse de faire partie d'un comité multipartite qui a déjà rencontré le Conseil national des Canadiens chinois. Nous ne pouvons cependant rien faire si le gouvernement n'est pas prêt à agir.

Que dire des nombreuses injustices et du racisme dont nous avons été témoins récemment? Je songe tout particulièrement aux Sikhs. Il y a eu quelques incidents l'été dernier à cause de Sikhs qui réclamaient le statut de réfugié. On a entendu des discours inflammatoires et les lignes de conduite du gouvernement ont favorisé le racisme. Dans ma circonscription et à bien d'autres endroits, nous avons reçu des appels téléphoniques de gens qui exprimaient ouvertement leurs préjugés racistes envers ce groupe. Même si personne n'excuse le terrorisme, je ne pense pas que les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) récemment en vue de boycotter certains organismes sikhs aient fait quoi que ce soit pour favoriser les bonnes relations multiculturelles. C'est de la discrimination non déguisée, mais il existe aussi des formes de discrimination plus subtiles.

Je voudrais parler de Statistique Canada. Cela me met en colère de voir que, pendant des années, les données rassemblées par Statistique Canada ont porté avant tout sur les immigrants d'origine européenne. C'est comme si l'Asie et les immigrants asiatiques au Canada n'existaient pas. Ce n'est que récemment que l'on a commencé à noter certains pays comme pays d'origine. Nous n'avons donc pas de données sur les immigrants de pays asiatiques qui sont venus s'établir au Canada.

J'ai dit que les femmes immigrantes étaient victimes d'une double discrimination, mais bon nombre sont victimes de discrimination de trois façons non seulement parce qu'elles sont des immigrantes et des femmes, mais aussi parce qu'elles ne sont pas de race blanche. Nous avons besoin de beaucoup plus de programmes d'action positive pour aider les femmes et leur

donner de nouvelles possibilités. Il faudrait notamment des cours d'anglais comme langue seconde, de nombreux programmes de soutien communautaire, plus de programmes de formation professionnelle et des services de garde des enfants reliés à tous ces programmes. Quand nous avons discuté de l'Accord du lac Meech, les groupes multiculturels et ethniques nous ont dit qu'il fallait constitutionnaliser notre patrimoine multiculturel. Ils s'inquiétaient de voir que les droits des minorités n'étaient pas précisés dans l'Accord.

Le 3 septembre dernier, j'ai soulevé ce problème à la Chambre en présentant une pétition d'un groupe multiculturel de ma circonscription appelé *Mosaic*. Le Conseil ethnoculturel du Canada soutient aussi que l'article 15 de la charte devrait interdire la discrimination fondée sur les facteurs multiculturels et que l'on devrait y ajouter les mots «la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur (ou) la religion».

Il y a bien des choses que nous devrions faire. Il y a énormément des lacunes dans le projet de loi, même si c'est essentiellement un bon début. Je suis certaine que bien des amendements seront présentés au comité. Cela m'a fait plaisir d'entendre le dernier orateur dire qu'il ferait sa part pour modifier le projet de loi. Nous devons nous assurer que cette mesure sera efficace et faire le nécessaire pour éliminer le racisme au Canada.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai de nouveau écouté avec intérêt les propos de la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). Elle s'est exprimée en l'occurrence, forte de l'expérience qu'elle a acquise dans sa circonscription et pour avoir vécu sur la côte ouest, une région du Canada où l'immigration en provenance de l'Asie est considérable. Il s'y trouve des localités peuplées selon le cas de personnes venues du Japon, de la Chine et d'autres pays d'Asie, de ce qui constituait naguère le dominion de l'Inde et de pays avoisinants. Des gens de toutes les parties du monde sont venus chercher asile au Canada. Je comprends l'importance qu'elle accorde à un projet de loi au moyen duquel le gouvernement du Canada vise à assurer chez nous le respect des droits de toutes les collectivités.

Je tiens à examiner un aspect connexe de l'interaction du gouvernement avec les collectivités et leurs représentants. La députée m'a interrogé quant à un modèle possible. En fait, le gouvernement pourrait songer à un organisme dans le genre du Conseil consultatif de la situation de la femme pour promouvoir la cause du multiculturalisme. J'aimerais expliciter ma pensée en me reportant aux observations que la députée a formulées concernant le Manitoba Intercultural Council. Ainsi qu'elle l'a dit, il s'agit d'un organisme très important.

• (1150)

Au cours d'une tournée multiculturelle que j'ai effectuée dans l'ouest du Canada il y a à peu près un an jour pour jour, j'ai eu l'honneur, étant de passage à Winnipeg, de participer à une réunion conjointe de l'exécutif du Manitoba Intercultural Council et d'un bon nombre de ministres du Cabinet provincial. J'ai tout de suite été frappé par la présence du premier ministre de cette province, du ministre des Finances qui avait précédemment agi en tant que ministre responsable des Affaires multiculturelles et du ministre de l'Éducation, ainsi que de différents ministres en sus du ministre de la Culture, du Patrimoine et de la Récréation qui évidemment est chargé au premier chef de ce dossier. Ils étaient tous rassemblés autour d'une table pour étudier toute une série de questions importantes que le Manitoba Intercultural Council leur avait soumises.

Il s'agit d'un conseil formé en grande partie de personnes choisies parmi les collectivités visées par la mesure législative que le gouvernement néo-démocrate avait adoptée pour s'assurer que le conseil serait vraiment représentatif et exprimerait les préoccupations des collectivités. Au niveau fédéral, en ce qui concerne le multiculturalisme, nous n'avons jamais rien eu qui s'apparente à ce conseil. Ce que nous avons eu, ce sont des conseils consultatifs siégeant à huis clos pour conseiller les ministres successifs. Le projet de loi se propose de perpétuer cette formule. Il est vraiment déplorable que ce soit la formule que le gouvernement envisage de maintenir, étant donné qu'il n'est pas disposé à nommer un commissaire ou à créer un ministère qui soit fort.

Étant donné qu'elle s'est occupée très activement de promouvoir la cause des femmes et de faire avancer cette cause sur la scène fédérale, je me demande si la députée n'aurait pas quelque idée de la façon dont le Conseil consultatif de la situation de la femme pourrait vraisemblablement servir de modèle à un organisme fédéral analogue dans le domaine du multiculturalisme. Un tel organisme pourrait être créé par le secteur public, s'exprimer ouvertement, procéder à des travaux de recherche et exercer au vu et au su de tous des pressions sur le gouvernement et solliciter son appui pour des projets de tiers à l'extérieur du gouvernement. Est-il possible de se servir de ce modèle et de l'appliquer au domaine multiculturel?

Mme Mitchell: A mon avis, monsieur le Président, c'est le spécialiste qui a parlé, mais il a néanmoins soulevé un aspect très intéressant. Les conseils consultatifs présentent de grands avantages, mais s'ils doivent être indépendants du gouvernement, j'espère que la méthode de nomination des conseillers sera différente de celle utilisée dans les organismes gouvernementaux classiques comme le Conseil consultatif sur la situation de la femme, même s'il accomplit de l'excellent travail et s'il est fort bien dirigé. J'ai toujours cru qu'il devait y avoir une façon pour les groupes de femmes d'un bout à l'autre du pays de nommer des représentants à l'organisme en question et qu'il ne devait pas s'agir simplement de nominations politiques. Selon moi, cette sorte de représentation symbolique n'a pas sa place dans un nouvel organisme.

Il faut également se rappeler que les questions touchant les femmes relèvent de la compétence d'un ministère, celui de la Condition féminine, même si aucun commissaire n'a été nommé. Il serait peut-être bon d'en avoir un. Il faut prévoir un mécanisme au sein du gouvernement et il ne doit pas être nécessaire d'exercer des pressions, afin d'obtenir la politique voulue.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, au début de mes observations, j'ai parlé de la question de racisme au Canada et de la nécessité de prendre des mesures à ce sujet. Je me demande si la députée de Vancouver-Est pourrait nous signaler les mesures énergiques qui s'imposent, selon elle, à partir de son expérience en Colombie-Britannique et, bien entendu, sur la scène politique nationale.

L'engagement envers l'égalité des néo-démocrates et la nécessité de faire davantage que de parler simplement de beaux principes et de faire avancer les choses dans les faits, sont ressortis du débat sur le projet de loi C-62, la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans ce cas-là, la situation était tout à fait semblable à celle-ci. On énonçait dans un projet de loi de beaux principes et on prévoyait l'établissement de rapports, mais ce n'est que sous l'effet de pressions intenses que le gouvernement a répondu à la nécessité de faire davantage que de recueillir des renseignements et d'établir des objectifs très vagues.

Cela m'afflige profondément de constater la ressemblance entre les projets de loi C-93 et C-62. Il s'agit dans les deux cas d'une façade et on ne fait qu'énoncer des principes sans prévoir les mécanismes voulus. En l'occurrence, nous sommes saisis d'un projet de loi qui découle des préoccupations de divers groupes, et notamment de femmes de toutes les couleurs et de tous les milieux, du fait que la promotion sociale des femmes de couleur, des immigrantes et des femmes membres des minorités visibles en particulier est freinée par bien des obstacles dans notre société.

L'analogie entre les projets de loi C-93 et C-62 m'inquiète beaucoup, et je me demande si la députée ne pourait pas parler plus longuement de l'importance de nous doter d'une mesure législative énergique. Peut-être pourrait-elle nous dire ce qu'elle pense de la possibilité que le gouvernement propose de telles lois.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je crois avoir dit dans mon intervention que la lutte contre le racisme constitue probablement le domaine le plus important dans lequel le gouvernement doit avoir une ligne de conduite et agir. Les groupes ethnoculturels sont parfaitement capables de s'occuper des événements communautaires et du multiculturalisme tel qu'il existe maintenant, mais nous devons nous attaquer de front à la question du racisme.

Le député s'y connaît davantage que moi sur le projet de loi comme tel, mais lorsque nous en ferons l'étude à l'étape où nous pouvons proposer des amendements, nous chercherons à le renforcer. Il ne semble certes pas comporter le genre de mécanisme nécessaire pour remédier à ce problème.

Il me paraît également très important de chercher en tant que société à prévenir le racisme. Je sais que certains comités au niveau local examinent la possibilité de faire davantage dans les écoles sur le plan linguistique et grâce aux livres pour montrer que nous vivons dans une société multiculturelle et discuter de ces questions. Je le répète, il faudrait parler aux enfants des cas de discrimination qui ont existé dans notre histoire, et ils devraient savoir qu'en vertu de notre Charte, ce genre d'incidents ne sera plus toléré.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, à titre de représentant d'un quartier d'une ville qui est en droit de revendiquer le titre de berceau du multiculturalisme au Canada, je suis très fier d'avoir le privilège de participer au débat aujourd'hui.

Avant de parler des bons points de la mesure à l'étude, j'aimerais dire quelques mots à propos de l'honneur qu'ont mérité trois de mes mandants: le 6 mai, ils vont être décorés membres de l'Ordre du Canada au cours d'une cérémonie à la résidence du Gouverneur général. Fait à remarquer, c'est que personne ne signale que chacun d'eux représente ce que nous célébrons ici aujourd'hui, notre patrimoine multiculturel.

M. Krishan Joshee, ex-éducateur éminent qui habite au Canada depuis une trentaine d'années, occupe actuellement un poste dans l'administration publique. Natif de l'Inde, il a enseigné en Éthiopie, dans les régions éloignées de l'Alberta et, dernièrement, à Edmonton où il a été promu directeur adjoint d'une des écoles catholiques de la ville, toute une réussite pour un homme de religion hindou. C'est lui qui a fondé le festival du patrimoine d'Edmonton, point du rassemblement annuel de 400 000 personnes au parc Hawrelak dans Edmonton-Sud, parc qui porte le nom du premier maire d'Edmonton d'origine ukrainienne.

La deuxième personne qui va devenir membre de l'Ordre du Canada est M^me^ Mary Lobay, descendante de pionniers ukrainiens qui les premiers se sont établis dans les régions agricoles d'Alberta. En fait, M^me^ Lobay est la soeur de feu le maire d'Edmonton, William Hawrelak, dont le parc susmentionné porte le nom.

Le troisième récipiendaire de l'Ordre du Canada le 6 mai est M. Henry Kreisel, écrivain et romancier canadien bien connu qui, dernièrement, a présenté au ministre chargé du multiculturalisme un projet très intéressant, créateur et innovateur pour cultiver le patrimoine linguistique du Canada. Ce qui est remarquable, c'est que personne ne prête attention au fait qu'ils symbolisent le multiculturalisme, pour la bonne raison que, dans ma ville du moins, c'est une réalité dont nous nous glorifions.

• (1200)

Le Secrétaire d'État (M. Crombie) a dit que lorsqu'on traverse une période historique, on ne s'en rendait pas toujours compte. C'est exactement ce qui se passe pour le moment. Le fait d'exprimer dans un texte de loi la réalité multiculturelle et multiraciale du Canada est un jalon, un événement historique, qui va puiser ses sources dans la vie quotidienne des Canadiens.

[*Français*]

Le projet de loi C-93 marque une étape importante dans l'évolution de notre société. Ce projet de loi qui rappelle que la réalité multiculturelle est aussi ancienne que la société canadienne elle-même, souligne en même temps que le multiculturalisme est l'une de nos entreprises les plus novatrices. Et il témoigne de la détermination et de la force qui ont animé tous ceux et celles qui ont contribué à édifier ce grand pays que nous sommes devenus.

[*Traduction*]

Nos peuples autochtones étaient les premiers citoyens de notre pays. Il ont survécu dans un milieu naturel rude et imprévisible en se créant une vie spirituelle intense et une mythologie qui font maintenant partie de notre sentiment collectif d'apparternance à la même nation. Bien des députés savent sans doute qu'une exposition formidable d'objets d'art et autres objets autochtones intitulée «The Spirit Sings: Artistic Traditions of Canada's First Peoples» a été organisée au musée Glenbow, à Calgary, à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver. Elle a révélé au monde la richesse et la diversité de la culture autochtone au Canada.

Lorsque les Français et les Britanniques sont arrivés au Canada, ils ont pris contact avec une société autochtone qui était à la fois multiculturelle et multilingue. Cette réalité fondamentale de l'identité canadienne a été accentuée par les pionniers venus de bien des pays différents pour se faire un nouvel avenir dans cette véritable terre promise.

Pour peupler les Prairies et pour faire pousser des villes autour de nos centres de transport, nous avons fait venir des agriculteurs et des ouvriers de partout. La liste de leurs pays d'origine, de leurs langues et de leurs traditions culturelles est interminable. Leur courage, leur endurance et leur rêve d'une vie meilleure ont laissé un patrimoine permanent dans chaque communauté du Canada; la tolérance est l'un des éléments le plus important de ce patrimoine.

L'attachement au pays fait aussi partie du patrimoine culturel de tous les Canadiens. On le retrouve chez les peuples autochtones, les courageux pionniers européens, les hommes de Sifton vêtus de peaux de mouton, les Ukrainiens, les Polonais, les Allemands et bien d'autres encore qui ont labouré le sol fertile du Canada, qui ont bâti des communautés fortes et qui ont inventé chacun leur façon d'être Canadiens.

On le retrouve aussi chez ceux qui ont ouvert notre pays à la colonisation d'un océan à l'autre. Comme nous le savons tous, l'incroyable tâche que représente la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique dans le bouclier canadien, les Prairies et le dangereux canyon du Fraser n'aurait jamais pu être menée à bien sans les efforts éreintants de travailleurs venus de tous les coins du monde et surtout des Sino-Canadiens.

[*Français*]

Ce n'est pas du jour au lendemain que le Canada est devenu une nation multiculturelle. Le multiculturalisme est en fait un facteur qui a toujours été présent dans le déroulement de notre histoire. Et ce facteur a grandement influé sur notre conception des droits de la personne et de l'égalité entre tous les citoyens. Au Canada, nous ne saurions tolérer aucune forme de racisme. Tant sur le plan social que sur le plan légal, la discrimination et l'intolérance constituent pour nous des attitudes inacceptables. Ce sont de tels idéaux qui, au fil des décennies, ont attiré et attirent toujours chez nous des gens de partout dans le monde.

[*Traduction*]

A la fin du XVIIIe siècle, durant la guerre de la Révolution américaine, environ 50 000 Américains, les loyalistes de l'empire uni, sont arrivés dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Canada. Au XIXe siècle, avant la proclamation de l'émancipation par Abraham Lincoln, des milliers d'Américains noirs ont emprunté le fameux chemin de fer clandestin en direction du Nord pour aller vivre en liberté au Canada. Au XXe siècle, le Canada a offert un refuge et une chance de commencer une vie nouvelle à des centaines de milliers de personnes qui fuyaient l'oppression.

Le multiculturalisme est une réalité dynamique de notre société et nous l'accueillons avec joie dans notre vie quotidienne. Autrefois, cependant, on se demandait sérieusement s'il était possible de faire des Canadiens de ce que quelqu'un a appelé une foule hétéroclite d'immigrants. Un jeune pasteur méthodiste appelé J.S. Woodsworth, qui a fondé plus tard le CCF, dirigeait une mission populaire à Winnipeg au début des années 1900. Il observait ce qui se passait autour de lui avec un mélange de fierté et d'appréhension et voici ce qu'il a écrit en 1909:

> Anglais et Russes, Français et Allemands, Autrichiens et Italiens, Japonais et Hindous, ils forment une multitude bigarrée que déverse au Canada une sorte de chaîne sans fin. Ils se regroupent d'une façon ou d'une autre et ils se font une place au soleil. Mais comment allons-nous souder cette masse hétérogène en un seul peuple? Voilà notre problème.

A l'approche du XXIe siècle, le peuple et le gouvernement du Canada ont trouvé des moyens de résoudre ce problème d'une façon humanitaire et imaginative. L'une d'entre elles est le projet de loi que nous débattons aujourd'hui.

Étant une nation essentiellement d'immigrants ou de descendants d'immigrants, nous avons une perspective du monde tout à fait unique. Et nous nous rendons compte de la vigueur et de la vitalité qu'engendre notre diversité culturelle et raciale.

Comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a si bien expliqué en octobre dernier devant la Canadian Multilingual Press Association:

> Notre réalité multiculturelle a considérablement enrichi la magnificence de notre citoyenneté. Cette réalité fait partie de notre vie, de notre identité et de notre avenir.

Le projet de loi C-93 donne un contenu juridique à la conviction du gouvernement selon laquelle le multiculturalisme constitue le pivot de l'identité canadienne. Cette conviction de même que toute autre substance manquait carrément dans le projet de loi libéral C-48. Cette mesure se contentait de proposer un amalgame plutôt lâche et de célébrer les différences. Notre projet de loi constitue une sorte de catalyseur qui va permettre la création d'un nouvel alliage canadien lequel résultera en un ensemble beaucoup plus solide que la somme de ses parties.

Lorsqu'elle sera adoptée, la loi canadienne sur le multiculturalisme entérinera le principe permettant à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes de décider dans quelle mesure ils ou elles souhaitent s'identifier au patrimoine de leurs ancêtres, dans quelle mesure ils souhaitent le promouvoir, le partager et en jouir. Cette mesure va contribuer à l'avancement du multiculturalisme en tant que caractéristique centrale de notre société canadienne et elle va refléter notre conviction selon laquelle, quelle que soit son origine, tout Canadien a la même chance de participer à la vie socio-économique, culturelle et politique de notre pays et d'y contribuer.

En tant que pays, nous sommes convaincus que tous les Canadiens, quels que soient leur lieu de naissance ou leurs racines, doivent avoir des chances égales. Ils ont le droit de faire des études, d'être formé, de choisir leur profession et de bénéficier de ses avantages. Il faut que tous les Canadiens de toute origine ne subissent aucun obstacle à cet égard.

On a demandé pourquoi cette mesure ne prévoyait pas la création d'un ministère ou d'un commissaire du multiculturalisme. D'après moi, si nous en établissions un mais sans agir dans l'esprit paternaliste, qui était la marque obligée du XIXe siècle, nous ne créerions pas un autre ministère des Affaires indiennes. Nous n'agirions pas avec condescendance en matière de multiculturalisme aujourd'hui. Il faut impérativement que tout ministre qui prête le serment d'office, tout directeur ou responsable d'une société d'État ou encore tout membre d'un d'un conseil d'administration qui prête serment souscrive à la réalité et à la gloire multiculturelles du Canada.

C'est alors seulement que nous pourrons avoir plus de ministres portant des noms semblables à ceux du ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ou du vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor (M. Mazankowski), plus de lieutenants-gouverneurs comme Lincoln Alexander et plus de premiers ministres provinciaux ayant les mêmes origines, sinon les mêmes politiques, que Joe Ghiz ou Bill Vander Zalm. Nous pourrons être sûrs que nos futurs athlètes de toutes les origines raciales et culturelles, comme Ben Johnson, Sylvie Bernier ou Ian Miller, pourront réaliser leur plein potentiel.

• (1210)

Cependant, les députés conviendront, j'en suis sûr, que la vitalité et la richesse de notre multiculturalisme ne se limite pas aux domaines sportif et politique. On la retrouve dans toutes sortes d'activités dans nos quartiers, nos agglomérations urbaines et nos petites localités, partout au Canada. Les magasins, les restaurants et les petites entreprises dirigés par des membres de nos groupes ethnoculturels contribuent énormément à notre prospérité économique. D'après les données du recensement de 1981, la moitié des petites entreprises du Canada appartiennent à des membres de nos minorités culturelles et raciales. Cependant, toutes considérations économiques mises à part, il est évident que les entreprises multiculturelles ajoutent de la variété, de la vitalité et de l'intérêt à nos villes, ce qui contribue à leur donner un cachet particulier.

[*Français*]

Auparavant, le multiculturalisme était associé à des danses folkloriques, aux costumes nationaux ou à la cuisine internationale. Les fêtes et les cérémonies de telle ou telle communauté culturelle étaient essentiellement l'affaire des personnes de cette même communauté. Ce n'est plus tout à fait la même chose aujourd'hui, alors qu'il se produit une sorte de symbiose, où le partage et l'appréciation mutuelle prennent de plus en plus de place.

[*Traduction*]

Je me souviens d'un événement remarquable qui n'aurait pu se produire qu'au Canada: au moment de la célébration de la fête nationale de l'Inde l'année dernière, c'est une troupe ukrainienne qui a présenté la danse de la moisson du Pendjab. C'est là plus qu'une simple symbiose. Les rassemblements estivaux tels que le Festival ukrainien Pysanka de Vegreville, les magnifiques Journées du Patrimoine d'Edmonton, le Folkfest de Saskatoon, le Folklorama de Winnipeg, la Caribana de Toronto et le Nouvel An chinois qui est célébré un peu partout au Canada, font maintenant partie du calendrier canadien des événements spéciaux. Chaque année, ils attirent de plus en plus de Canadiens de toutes les origines et de toutes les races ainsi qu'un nombre croissant de visiteurs étrangers qui se rendent compte de ce que ces événements ont de typiquement canadien.

En 1986, j'ai eu la chance d'être invité, à 30 secondes d'avis, à faire une allocution de 15 minutes sur le Canada et sur ce que cela signifie que d'être Canadien. Je me trouvais à ce moment-là à l'autre bout du monde, dans la province de Negros occidental, aux Philippines. J'avais l'avantage de devoir attendre la traduction simultanée en ilongo, ce qui me donnait la chance de réfléchir à ce que j'allais dire.

J'ai évité les stéréotypes trop fréquemment associés au Canada, la nation du Nord, le vaste pays qui est différent des États-Unis. J'ai préféré parler du multiculturalisme et expliquer avec fierté que, si de nombreux pays doivent aux invasions et à l'histoire leur caractère multiculturel, le Canada est le seul pays, ou en tout cas le premier, à avoir eu la volonté politique de devenir une société multiculturelle et à s'en enorgueillir.

Plus tôt au cours du débat, le député de York-Ouest (M. Marchi) a laissé entendre que le Conseil des arts rejetait les demandes présentées par certains Canadiens en raison de leurs origines. Je ne comprends vraiment pas d'où lui est venue cette idée. Il devrait savoir que c'est faux, mais permettez-moi quand même de donner quelques exemples pour étayer mon point de vue. Le Conseil des arts a financé des projets d'alphabétisation en panjabi et en chinois, des documentaires réalisés par des artistes inuit et la publication de nouvelles écrites par des immigrants grecs. Le Conseil a également financé une biographie des premiers dirigeants de la communauté noire au Canada et des concerts donnés par des musiciens noirs en Nouvelle-Écosse.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur une longue liste d'exemples. Je veux simplement mettre en relief le travail que le Conseil des arts du Canada a déjà fait. Et il en fera encore. La politique multiculturelle du Canada s'appliquera au Conseil des arts en tant qu'institution fédérale, et je suis certain que celui-ci se joindra à toutes les autres institutions fédérales pour célébrer et promouvoir la diversité culturelle et raciale du Canada.

Je tiens à souligner que le projet de loi C-93 est parfaitement clair, non seulement au sujet du maintien de notre engagement à l'égard des deux langues officielles du Canada, mais aussi au sujet de la conservation des autres langues. En effet, il est précisé dans le projet de loi que le gouvernement du Canada doit «faciliter l'acquisition et la rétention de connaissances linguistiques dans chaque langue qui contribue au patrimoine multiculturel du Canada, ainsi que l'utilisation de ces langues».

Pour traduire cet engagement, le secteur du multiculturalisme, du Secrétariat d'État a récemment parrainé une conférence nationale sur la formation des professeurs de langues ancestrales à Toronto. Le gouvernement envisage également d'autres mesures concernant les langues ancestrales. Nous étudions la meilleure formule pour la mise sur pied d'un institut des langues ancestrales à Edmonton en tenant compte des recommandations de M. Henry Kreisel et nous étudions aussi le mandat et les priorités à confier à cet institut.

Nous examinons la possibilité de créer un réseau national qui relierait l'institut d'Edmonton, la section des ressources linguistiques de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, situé à Toronto, de même qu'un organisme québécois semblable qui serait éventuellement mis sur pied.

Enfin, nous avons demandé à l'Assemblée des premières nations de présenter des recommandations au gouvernement en vue de la création d'un institut des langues autochtones.

Toutes ces mesures témoignent de la conviction du gouvernement que les langues ancestrales constituent un élément capital des communications et de la compréhension dans notre société multiculturelle. Au Canada, les langues prennent une

grande importance, non seulement comme facteur d'harmonie sociale mais également comme instruments de commerce, de diplomatie et de tourisme.

Il y a quelques années, une étude gouvernementale a été menée sur notre industrie touristique, et portait particulièrement sur ce qui attire les Américains au Canada. Nous pensions tous que c'étaient nos montagnes enneignées, nos rivières tumultueuses ou la tour du CN, mais nous nous trompions. La raison invoquée le plus fréquemment était l'attrait exercé par notre diversité linguistique et culturelle.

[*Français*]

Monsieur le Président, ceci se confirme de jour en jour. Le caractère particulier du Canada comme nation multiculrelle en a fait un pays qui se développe de façon saine et dynamique sur les plans social, culturel et économique. En utilisant à bon escient les connaissances, l'expérience et les talents de tous ces gens venus des quatre coins de la planète, nous pouvons grandement améliorer les perspectives du Canada dans les domaines du commerce international et de la diplomatie ainsi que sur le plan des échanges culturels et scientifiques.

[*Traduction*]

Le gouvernement est fermement convaincu qu'avec le projet de loi C-93, notre engagement renouvelé en faveur du multiculturalisme accroîtra notre prestige sur la scène internationale. Le multiculturalisme n'est pas seulement l'une de nos ressources les plus précieuses, c'est une porte qui nous est ouverte sur le monde.

Je félicite mon collègue, le secrétaire d'État du Canada qui a présenté ce projet de loi historique. J'exhorte tous les députés à adopter rapidement la vision proposée dans le projet de loi sur le multiculturalisme en l'appuyant sans réserve. Ce projet de loi incite à la participation. En fait, c'est un véritable cadeau de Noël ou de Hanoucca, car il est porteur d'options et de possibilités plutôt que dirigiste.

De fait, il y a deux semaines seulement, j'ai été approché par la *Canadian Conference for the Deaf* et le *Western Institute for Research into Deafness* qui ont fait valoir de façon fort vigoureuse et persuasive l'argument selon lequel la Loi sur le multiculturalisme devait englober les sourds. Voilà à quel point la mesure est attrayante et heureuse, monsieur le Président.

M. Marchi: Je félicite le député d'Edmonton-Est (M. Edwards) du ton sincère et passionné de son intervention. J'estime néanmoins que ce député du parti conservateur est prêt à reléguer le multiculturalisme aux oubliettes, qu'il est prêt à dire en s'associant à ce projet de loi que l'avenir du multiculturalisme est déjà du passé.

Le député a employé des analogies très percutantes. Quant à moi, on peut penser à Noël et dire que le projet de loi nous vient certainement bien emballé comme un merveilleux cadeau mais qu'il suffit de l'ouvrir pour déchanter. On peut aussi penser aux Olympiques et conclure que les auteurs de la mesure se sont contentés du bronze au lieu de viser l'or.

Le député s'est tout d'abord prononcé sur divers aspects. En premier lieu, il a dit que le fait de songer à un ministère distinct revenait à faire du multiculturalisme un ghetto. Qu'est-ce qui lui fait sauter si rapidement à cette conclusion? Qu'y a-t-il de si condescendant à donner plus d'importance et d'efficacité à l'exécution des programmes en réunissant sous une même administration des programmes qui sont actuellement dispersés dans divers ministères? Comment peut-on parler de ghetto lorsqu'il est question de doter une administration unifiée d'un budget plus considérable que la somme de ceux qu'administrent aujourd'hui les divers ministères? En quoi formerait-on un ghetto en prévoyant un ministre et un sous-ministre et le pouvoir politique accru que cela suppose? Et pourquoi ne pas voir cette mesure comme un pas vers la création, un jour, d'un ministère de la Culture qui serait distinct de celui des Communications et de la Culture et transmette comme message que notre culture est le multiculturalisme?

• (1220)

Nous n'atteindrons pas nécessairement ce but en plongeant aveuglément dans le vide. Quiconque souscrit à cette vision plus éloignée et graduelle peut considérer cette mesure comme une étape conduisant à sa réalisation. Pourquoi considère-t-on que c'est aussi créer un ghetto?

Enfin le projet de loi C-48 n'était pas la réponse. Je suis prêt à l'affirmer aujourd'hui. La première chose qu'a faite l'ancien ministre chargé du Multiculturalisme du gouvernement conservateur a été d'envoyer un exemplaire du projet de loi C-48 à tous les organismes du pays pour amorcer un processus de consultation. Il a demandé comment améliorer le projet de loi pour le pousser un peu plus loin. Dans l'intervalle, un comité permanent avait comme principale hypothèse de travail une loi sur le mulculturalisme forte et complète. Le projet de loi sur le multiculturalisme dont nous somme saisis n'est malheureusement pas meilleur que le C-48 en dépit des quatre années de consultations et du rapport unanime d'un comité. Je voudrais savoir pourquoi les conservateurs puisent dans le passé leur définition de l'avenir? Si le projet de loi C-48 n'était pas satisfaisant, pourquoi ne l'avons-nous pas perfectionné?

M. Edwards: Monsieur le Président, je suis ravi que le critique libéral prenne part au débat, ce qui me fournit l'occasion de lui dire que si le gouvernement est dépassé par les événements, le parti libéral l'est davantage. Le fait est que les Canadiens, de quelque façon qu'ils se définissent en dehors de leur canadianité, reconnaissent aujourd'hui le caractère multiculturel de leur pays qu'il n'est pas nécessaire d'affirmer par la création d'un ministère ghetto.

Plutôt que d'en rester là sans plus, il convient je pense de dire ce qui peut se passer. Le député fréquente les milieux gouvernementaux depuis un certain temps. Je sais qu'il a conseillé dans le temps un ministre, et je soupçonne qu'il a pris une part considérable à la rédaction du projet de loi C-48. Mais il est de le fait que les choses ont évolué très rapidement. Aujourd'hui, on ne peut plus se contenter de refiler à un ministre en particulier la responsabilité du multiculturalisme.

Le député dit qu'il pourrait s'en faire le défenseur. En fait, c'est chacun de nous personnellement qui doit en permanence se faire le défenseur et le promoteur du multiculturalisme. Il ne faut pas compter sur une sorte de ministère adventice qui, à parler franc, voit défiler les ministres du multiculturalisme, qui est une sorte de terrain d'essai pour jeunes ministres appelés à des destins plus élevés, s'ils ne finissent pas par disparaître dans la nature. Ce qu'il nous faut c'est l'engagement de tous les membres du gouvernement, et de tous les députés, de faire du multiculturalisme une réalité.

Le député a parlé de la consultation et des raisons pour lesquelles il n'a pas fait siennes les recommandations du comité permanent. Le président de ce comité est intervenu dans le débat. Il a fait une intervention très énergique et très lucide. Mais il a reconnu que les recommandations des comités ne recueillent pas toujours l'adhésion du gouvernement. Le gouvernement conserve toujours la faculté d'examiner ces recommandations à la lumière de la réalité du jour.

Je pense, sans vouloir déprécier en rien l'excellent travail du comité permanent, que c'est ce comité et non le gouvernement qui avait les yeux tournés vers le passé plutôt que vers l'avenir. Ce projet de loi, que le député a comparé à une médaille de bronze ou à une boîte vide présentée sous un bel emballage cadeau, entre en fait dans la catégorie des projets de loi qui font l'envie de tous les autres groupes intéressés. C'est le genre d'action positive dynamique que par exemple certains membres de la collectivité des handicapés attendent, et ils comptent sur le travail de mon ami le député d'Etobicoke—Lakeshore (M. Boyer) et de ses collègues. Ils comptent sur l'arrivée, le moment venu, d'un projet de loi du même genre pour les aveugles, pour les handicapés physiques et mentaux du pays.

Avec tout le respect dû au labeur diligent du critique libéral, c'est lui qui a les yeux tournés vers le passé. Le gouvernement tient compte du présent et prépare l'avenir.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) louanger la diversité culturelle de la ville d'Edmonton. Cela me rappelle évidemment la diversité culturelle de la ville de Thunder Bay, et je suppose que beaucoup parmi nous sont au courant de notre diversité culturelle et ne tiennent qu'à en vanter les mérites. Toutefois, il nous faut plus que des mots.

Je voudrais m'attacher plus particulièrement à ce que disait le député en parlant de la façon dont le projet de loi C-93 traduit en droit les convictions du gouvernement concernant le multiculturalisme. Le député parle de l'effet de catalyseur qu'il pourrait avoir dans la formation d'un alliage canadien. C'est une image que je n'aime guère. Trop de gens ont été fondus et assimilés dans la préparation des alliages. Ce que nous attendons d'une politique de multiculturalisme c'est un certain recul, le genre de liberté qui, selon le député, existe dans le projet de loi, nous devons donner au gens la possibilité de conserver leur culture tout en étant de bons Canadiens.

Le député dit que les libéraux sont tournés vers le passé, ce qui laisserait à penser qu'il y a un avenir à saisir. Il parle de mesures législatives pour y parvenir, mais comment peut-il se satisfaire du projet de loi C-93 qui ne met aucun mécanisme sur pied? Nous ne pouvons certainement pas nous satisfaire de la situation actuelle, où les responsabilités multiculturelles relèvent d'un ministre qui a beaucoup d'autres responsabilités au sein du sécrétariat d'État. Nous ne pouvons sûrement pas nous contenter d'un organisme consultatif qui délibère à huis clos. Nous ne pouvons accepter un budget qui n'atteint pas un dollar par Canadien, hommes, femmes et enfants.

Le projet de loi est insuffisant. Le pire que l'on puisse dire c'est qu'il institutionnalise le statu quo. Si nous voulons saisir l'avenir, si nous voulons un avenir réellement en or, comme le disait le député de York-Ouest (M. Marchi), nous devons nous en donner les moyens. Nous devons donner aux collectivités et aux organismes le pouvoir de construire le Canada que nous voulons. Nous désirons qu'ils valorisent leur culture, qu'ils acquièrent les droits individuels qui leur ont souvent été refusés et qui ne sont toujours pas protégés. Nous voulons cela d'un ministère constructif, pas de quelque chose comme le ministère des Affaires indiennes qui visait à la suppression des droits des gens d'un océan à l'autre.

Il faut agir, mais nous ne pouvons rien attendre des conservateurs. Ils ne veulent rien faire qui renforcerait les organismes multiculturels. Ils répètent les principes, certes, mais ils ne donnent pas les moyens et c'est un jugement que le député d'Edmonton-Sud pourra développer en essayant de défendre son parti dans sa présentation d'un projet de loi insuffisant.

• (1230)

M. Edwards: Monsieur le Président, mon bon ami le député de Thunder Bay—Nipigon, que je respecte énormément, risque de regretter d'avoir formulé ces deux ou trois dernières idées. Monsieur le Président, c'est un grand premier ministre conservateur du Canada qui a ouvert mon parti à la réalité multiculturelle de notre pays. Le très honorable John George Diefenbaker est celui qui a parlé pour tous les Canadiens et qui a constaté qu'on oubliait les communautés multiculturelles non seulement dans mon parti, mais bien dans la société canadienne en général. C'est lui qui a ouvert la voie à l'intégration de ces personnes que mon collègue et moi louons et respectons et qui forment la nouvelle majorité.

Voilà ce que j'ai voulu dire avec l'analogie de l'alliage; il n'existe plus de majorités au Canada et ce projet de loi peut devenir le catalyseur qui fera ressortir un nouveau nationalisme canadien qui en est encore à se définir lui-même. C'est le très honorable John George Diefenbaker qui a le premier articulé cette réalité et exhorté les Canadiens à l'accepter.

En fait, c'est le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui a fait avancer cette idée lorsqu'il dirigeait notre parti. Il avait fait valoir que le Canada est effectivement une communauté de communautés.

Il sera toujours à l'honneur de l'actuel premier ministre d'avoir activement et chaudement appuyé ce projet de loi qui deviendra un important pilier de la nouvelle conscience canadienne.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis heureuse de joindre ma voix à celle des députés qui se sont prononcés sur la question du multiculturalisme dans notre société. Nos collègues de part et d'autre de la Chambre se sont exprimés avec chaleur, intérêt et sérieux. Voilà qui est de bon augure pour la société multiculturelle de demain que nous sommes en train de bâtir.

Je constate la présence à la Chambre de mon collègue, le député d'Etobicoke—Lakeshore (M. Boyer), avec qui j'ai eu le plaisir d'étudier l'article 15 de la Loi constitutionnelle du Canada et la Charte des droits. A l'époque, nous nous intéressions à l'égalité pour tous, une autre étape, un autre jalon de posé vers la non-discrimination et l'intégration de chacun, sur une base juste et équitable, au sein de la grande famille canadienne.

En somme, nous n'avons pas cessé de construire, ces dernières années. J'espérais que lorsque nous en arriverions enfin à l'étape importante qui consiste à exprimer dans une loi l'engagement soutenu de notre pays envers le multiculturalisme, au fil des ans, nous aurions pour tâche d'étudier la mesure en question, en l'occurrence le projet de loi C-93, et de nous demander ce qu'elle vaut, ce qu'elle signifie et si elle va vraiment favoriser le multiculturalisme d'un bout à l'autre du Canada. Tous les députés ont cet objectif à coeur. Ils en témoignent lorsqu'ils se font les porte-parole de leurs électeurs. Il existe, à mon sens, très peu de circonscriptions fédérales qui ne reflètent pas le caractère multiculturel et bilingue de la société canadienne d'aujourd'hui.

Par conséquent, le fait d'incrire dans la loi la politique multiculturelle du Canada constitue, en soi, une initiative valable et positive. Nous avons travaillé fort avant d'en arriver là. Mon collègue a mentionné le rôle joué par un ancien premier ministre, feu M. Diefenbaker. Il a également signalé le rôle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Et si on ajoute à cette liste le nom des premiers ministres libéraux, on constate que le multiculturalisme a pris de plus en plus de place depuis de nombreuses années.

On ne saurait nier l'évolution de notre société qui comprend mieux et respecte davantage les nombreuses ethnies qui la composent. Mais dans un domaine de la politique nationale aussi important, le gouvernement et les députés de toute allégeance politique doivent capitaliser sur les progrès accomplis pour faire encore davantage.

Monsieur le Président, en dépit des problèmes que pose le projet de loi C-93, des réserves des journaux et des éditoriaux sur la teneur de cette mesure, personne n'en a contesté les principes. Nous ne pouvons pas laisser passer une mesure législative qui protège notre tradition multiculturelle car elle défend un idéal présent dans de nombreuses sociétés modernes. Le Canada est peut-être l'unique pays qui ait donné un cadre législatif au multiculturalisme en présentant ce projet de loi.

On s'engage à reconnaître les nombreux groupes ethniques qui forment notre population. En guise d'exemple, nous savons que le Canada a toujours accepté beaucoup de gens de diverses origines ethniques au cours de son histoire, dans l'espoir qu'ils s'intègrent au grand courant culturel canadien.

Nous devons, en principe, établir le cadre juridique d'une vieille et solide politique multiculturelle, fondée sur l'acceptation des différences de race, de religion, de langue, de mode de vie et d'origine ethnique. Étant donné que nous sommes tous différents les uns des autres sur ce chapitre, le terme ethnie pourraient très bien s'appliquer à nous aussi. Le cadre de la liberté politique doit donc s'accommoder aussi bien de la diversité culturelle que des différences individuelles.

Notre idéal démocratique favorise la notion d'accommodements. Et notre société pluraliste en fait une exigence. La Constitution canadienne de 1982 reconnaît l'existence de notre patrimoine multiculturel.

C'est grâce entre autres à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui avait reçu à l'origine, en 1963, le mandat d'examiner la situation des deux peuples fondateurs du Canada, qu'on a pu en arriver à doter le Canada d'une politique sur le multiculturalisme. On avait en effet ajouté un volet supplémentaire au mandat de la commission qu'on a chargée d'examiner également la contribution des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, et d'envisager des mesures pour protéger cette contribution. Ce mandat supplémentaire, ajouté en quelque sorte après coup, s'est révélé en rétrospective fort utile pour démarrer les travaux entourant l'établissement de la politique du multiculturalisme au Canada.

En 1971, le gouvernement libéral donne au Canada une politique de multiculturalisme, mais dans un cadre bilingue. Dans sa déclaration, le premier ministre Trudeau fait remarquer que, malgré les deux langues officielles, il n'existe pas de culture officielle et qu'il n'est pas de groupe ethnique qui ait la préséance sur les autres. C'était la première fois que l'on reconnaissait officiellement le fait que tous les Canadiens sont d'une origine ethnique ou d'une autre et que chacune de nos cultures mérite le respect.

Ces déclarations ont permis de reconnaître le multiculturalisme comme plus qu'un simple fait de la vie canadienne, et d'en faire l'objet de discussions animées au programme des politiques officielles du Canada. Nous devons à présent trouver moyen de reconnaître comme partie de la trame et de la chaîne de la nation canadienne ces groupes sociaux très hétérogènes qui sont une réalité dans notre société.

La nouvelle place qu'occupait le multiculturalisme sur la scène nationale, sur le plan du débat et de l'action, a été confirmée par les observations du premier ministre de l'époque, qui avait rappelé la nécessité pour le gouvernement d'accorder un soutien officiel de façon à enrichir la vie de tous les Canadiens. Nous partons tous de rien pour nous épanouir ensuite. Le moment est tout indiqué pour consolider en un bloc des efforts dispersés, ce qui nous permettra de bien analyser la situation et de faire progresser les choses.

Heureusement, les déclarations du premier ministre avaient été suivies à l'époque d'une aide officielle et de mesures concrètes. Le gouvernement a notamment institué une Direction du multiculturalisme au sein du Secrétariat d'État en 1971, et nommé un ministre d'État chargé du Multiculturalisme en 1972. Il s'agissait là d'initiatives énergiques, qui hélas sont absentes dans le projet de loi C-93.

En 1977, le Parlement a adopté la Loi canadienne sur les droits de la personne, laquelle instituait la Commission des droits de la personne qui était habilitée à recevoir et examiner les plaintes de discrimination et à mettre sur pied des programmes visant à combattre les pratiques discriminatoires. C'était encore là des initiatives solides, quelque chose de plus que les vagues promesses que renferme la mesure à l'étude.

• (1240)

La Loi constitutionnelle de 1982 faisait entrer le multiculturalisme dans la Constitution canadienne avec l'article 15 de la Charte portant sur l'égalité et la non-discrimination. Un comité spécial a par la suite publié un rapport sous le titre «L'égalité, ça presse!», qui a été suivi d'un projet de loi qui marquait la naissance d'un cadre législatif en la matière.

Le comité permanent de la Chambre des communes sur le multiculturalisme a été créé en 1985 pour servir de tribune aux instances des communautés ethniques et pour examiner les progrès accomplis par le gouvernement dans la mise en oeuvre de sa politique sur le multiculturalisme. Cela s'inscrivait encore une fois dans une tradition de politique active, et non passive, de la part du secteur public en matière de multiculturalisme.

Ce n'est pas la première fois que la Chambre est saisie d'une mesure législative visant à appuyer le multiculturalisme. Comme je l'ai déjà dit, le 21 juin 1984, le gouvernement de l'époque avait présenté, par le truchement de son ministre, David Collenette, le projet de loi C-48 sur le multiculturalisme, lequel a malheureusement expiré au *Feuilleton* avec le déclenchement d'élections fédérales à l'automne de la même année.

Le rapport présenté en juin 1987 par le comité permanent sur le multiculturalisme constitue la dernière initiative de la part des députés avant le présentation du projet de loi C-93. Ce rapport était le fruit de nombreuses heures de réflexion approfondie et de consultation de la part de nos collègues membres du comité. Je tiens à rendre particulièrement hommage à mon collègue, le député de York-Est (M. Marchi), et à le féliciter du rôle de premier plan qu'il y a joué et de sa participation franche et active.

Les délibérations de ce comité ont abouti à un rapport imaginatif et objectif. Celui-ci recommande au gouvernement de présenter un projet de loi sur le multiculturalisme, de créer un nouveau ministère responsable ayant à sa tête un ministre de premier plan agissant à plein temps, de nommer un commissaire, et de majorer les crédits alloués à des programmes connexes, à l'exemple de ce qui existe déjà en vertu de la Loi sur les langues officielles. Si nous voulons que le bilinguisme s'impose comme caractère distinctif partout au Canada, nous devons prendre les mesures nécessaires et mettre en oeuvre des politiques rigoureuses. La même observation vaut également pour le multiculturalisme, cet autre volet qui fait du Canada ce pays où il fait bon vivre.

Dans sa réponse, le gouvernement a fait savoir qu'il adhérait aux principes essentiels du rapport, mais qu'il estimait superflu de créer un nouveau ministère dirigé par un ministre distinct. J'estime au contraire que peu de groupes ethnoculturels s'opposeraient à ce que le gouvernement nomme un ministre à plein temps pour s'occuper d'eux et s'assurer que les autres ministres leur accordent la considération et l'attention qu'ils méritent. Mais le ministre ne pourrait pas assumer cette tâche à lui seul. Il devrait pouvoir compter sur la collaboration de tous les différents ministres qui doivent veiller plus ou moins à ce que le Canada conserve son double caractère multiculturel et bilingue.

L'idée de nommer un commissaire ne serait pas mauvaise non plus. Nous avons besoin de toute nécessité d'un commissaire qui ferait rapport au Parlement des progrès accomplis au niveau de cet aspect nouveau et déterminant de la réalité sociale canadienne. Nous devons trouver des moyens pour que nos différentes collectivités vivent en harmonie, se respectent les unes les autres, et mettre au point des programmes énergiques en vue de réduire les tensions sociales. Nous devons faire l'éducation de notre société depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Nous devons faire cesser la discrimination fondée sur l'ignorance et l'incompréhension. Nous devons instaurer au Canada une société pluraliste qui favorise l'égalité des chances pour tous, et faire en sorte que chacun, quelle que soit sa race ou sa foi, puisse avoir accès aux emplois en fonction de ses talents et de sa compétence. C'est là l'un des objectifs qui sont nécessaires mais que le gouvernement n'a pas retenus au niveau de l'orientation.

Cela m'amène à parler du projet de loi à l'étude. Si nous voulons vraiment réaliser l'esprit que ce projet de loi envisage, nous devons mettre en oeuvre des moyens concrets afin que de nombreuses ethnies puissent dorénavant participer pleinement à la vie de la société canadienne au lieu de demeurer en marge, ainsi qu'elles le déplorent si souvent. Les manifestations folkloriques ne sont qu'un élément de la réalité multiculturelle que nous vivons au Canada. Les institutions privées et publiques devraient être à l'image de la population.

Or, cette image n'est pas reflétée sur les écrans de télévision, au sein des conseils d'administration et certainement pas dans les films que nous voyons au cinéma. Le projet de loi C-93 ne va malheureusement pas assez loin pour accentuer vraiment et assurer la visibilité de tous les groupes ethniques du Canada.

Ce n'est pas seulement l'opinion des députés de l'opposition officielle. M. Lewis Chan, du Conseil ethnoculturel du Canada a dit que le projet de loi C-93 est «un symbole brillant, qui constitue certes un pas en avant, mais un symbole sans substance». Comment peut-il en être autrement puisque ses objectifs sont exprimés de façon vague et prudente. On y trouve des termes comme «devrait», «peut», «faciliter», «encourager», mais pas de mécanisme d'exécution; à cet égard, il ressemble beaucoup au projet de loi C-62 qui contient tous les termes corrects tournant autour de l'égalité en matière d'emploi, mais qui ne passe pas à l'action, qui n'impose aucune contrainte véritable.

D'autres ont également fait certaines critiques à son sujet. Le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario a critiqué la décision du gouvernement de ne pas instituer de véritable ministère du multiculturalisme. Il trouve

que c'est «inadmissible et que cela montre bien que le gouvernement ne considère pas vraiment le multiculturalisme comme un objectif essentiel pour le Canada.»

Un des plus gros reproches que l'on puisse à ce projet de loi, c'est qu'il n'est pas vraiment applicable. Comme je l'ai dit, mon parti n'est pas le seul à lui faire ce reproche, loin de là. Nous sommes en faveur des initiatives que ce projet de loi recommande au gouvernement de prendre pour rehausser la vie multiculturelle au Canada, mais cette mesure devrait être plus coercitive. Ce qui manque, ce sont des dispositions portant sur la mise en application de ces principes. C'est une grave lacune.

J'en reviens à ce que j'ai dit au début de mon intervention. L'utilité du projet de loi dépendra de la mesure dans laquelle il favorisera vraiment le multiculturalisme au Canada. Les Canadiens veulent autre chose que des promesses; ils veulent des mesures concrètes. Le projet de loi n'offre pas les mesures concrètes dont nous avons besoin pour progresser. Il n'oblige pas le gouvernement à appliquer en pratique les lignes de conduite qui y sont énoncées. Il y a un écart flagrant entre la politique énoncée et les mécanismes de mise en oeuvre. J'espère que ce n'est pas par manque de bonne foi ou de bonne volonté. J'espère que l'on fera le nécessaire au comité pour améliorer le projet de loi en prévoyant des mécanismes de mise en oeuvre appropriés.

Le projet de loi ne prévoit pas non plus un ministre à plein temps. Cela ne favorisera pas beaucoup l'accès des groupes ethnoculturels du Canada au gouvernement fédéral. Un ministre à plein temps aurait fait beaucoup pour améliorer le dialogue entre le gouvernement et les groupes ethniques du Canada et il aurait pu donner à ces groupes l'attention qu'ils méritent. Nous traversons maintenant une période très difficile. Il est très important de réduire les tensions raciales pour améliorer les rapports entre les divers groupes de la société et détendre l'atmosphère. C'est un point très important.

C'est absolument essentiel si nous voulons accomplir de réels progrès comme nation et encourager les membres de tous les groupes ethniques à être fiers d'être Canadiens, comme nous espérons qu'ils le seront, tout en restant attachés à leur propre culture. Nous devons encourager les membres de tous les groupes culturels à se développer et à conserver leur propre identité tout en participant à la vie des Canadiens d'autres groupes ethniques. Cela ne peut qu'enrichir et renforcer l'identité collective du Canada.

Le Canada est sans doute officiellement bilingue, parce qu'il a deux langues officielles, mais il est aussi multiculturel. Dimanche dernier, à Montréal, j'ai été frappée de voir que des représentants de toutes sortes de groupes ethniques assistaient à la parade de la Saint-Patrice. Cela m'a rappelé un défilé organisé l'été dernier par les Noirs antillais de la ville à laquelle j'ai activement participé. Cette fois-là aussi, toutes sortes de gens y avaient assisté. De telles célébrations par nos groupes minoritaires ethnoculturels font maintenant partie des célébrations pluralistes communautaires de la mosaïque canadienne. Cela permet aux gens de toutes les minorités ethniques de se réunir, de participer aux célébrations, de faire preuve de tolérance et de compréhension et de manifester leur joie d'appartenir au Canada. D'après eux, c'est tout à fait normal dans la société pluraliste que nous avons maintenant au Canada.

A cause des tensions raciales qui se manifestent aussi de plus en plus, nous avons besoin d'une loi pour nous permettre d'accomplir des progrès réels. Le projet de loi C-93 est une mesure législative plutôt brève. A l'article 3, on énonce la politique du multiculturalisme proposée, mais en gros, on ne fait que reprendre la politique adoptée par les gouvernements fédéraux qui se sont succédés. Ce projet de loi ne représente pas un progrès marqué.

• (1250)

Il faut également remarquer qu'à l'article 3 toujours, on fait part d'un certain nombre d'intentions au sujet de la politique du multiculturalisme, mais que ces bonnes intentions ne se traduisent en aucune façon par des engagements concrets. En fait, le projet de loi représente un exposé de principes. Il ne s'agit pas de légiférer au sujet de mesures à prendre.

Comme l'a signalé la plus importante coalition d'organismes ethniques, le Conseil ethnoculturel du Canada, l'utilisation du terme «should» dans la version anglaise est l'un des aspects les plus faibles de tout le projet de loi. L'utilisation des termes «shall» voire «must» aurait donné l'idée d'un engagement. Par contre, en préférant le terme «should», on ne force en rien les diverses institutions fédérales à prendre les mesures dont il est question dans le projet de loi.

Le projet de loi concernant la Loi sur les langues officielles est un exemple de la façon dont on aurait pu rédiger le projet de loi sur le multiculturalisme, afin de s'assurer que le gouvernement fédéral agisse bel et bien. Ce faisant, on aurait donné beaucoup plus d'espoir aux nombreux organismes ethnoculturels du pays. Au lieu de cela, le projet de loi ne fait que préciser dans la Loi les mesures que les gouvernements pourraient prendre, afin de valoriser le multiculturalisme, qui est une réalité au Canada.

En conclusion, nous félicitons le secrétaire d'État (M. Crombie) de son initiative et souscrivons aux principes d'égalité que le projet de loi tend à défendre, en théorie, mais le fait est que de nombreux membres de la communauté ethnoculturelle du Canada jugent, comme nous-mêmes dans l'opposition officielle, que le projet de loi ne permet pas de réaliser les objectifs visés. Nous voulons nous assurer que la réalité multiculturelle du Canada est bien reconnue et qu'elle est considérée comme tout à fait normale. Nous souhaitons que le gouvernement prenne le type de mesures permettant d'élaborer une Loi sur le multiculturalisme utile et de grande portée et assurant le genre de tolérance nécessaire pour que les membres de la communauté multiculturelle du pays puissent s'intégrer parfaitement dans notre société.

Selon moi, nous ne voulons pas nous contenter de promesses, nous souhaitons parvenir à une véritable égalité pour tous. Ne défendons pas un autre projet de loi qui représente une occasion ratée de plus. Le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi, qui devait s'attaquer aux méthodes discriminatoires, mais qui ne prévoyait aucune sanction, devrait nous servir de leçon. Tirons la leçon voulue de l'erreur en question et exigeons que le projet de loi C-93 prévoie des mesures concrètes tendant à valoriser le fondement même de notre société—le multiculturalisme.

[*Français*]

M. Della Noce: Monsieur le Président, tantôt, je m'étais levé pour faire des commentaires sur le discours de ma collègue de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). Malheureusement, vous ne m'avez peut-être pas vu.

Tout d'abord, je voudrais féliciter ma collègue, ainsi que mon collègue d'Edmonton-Sud (M. Edwards) tantôt pour son discours qui était des plus intéressants, et même je dirais que j'ai découvert chez mon collègue des connaissances sur le multiculturalisme et l'intérêt qu'il porte aux autochtones puisque j'ai eu le plaisir de passer une partie de la semaine dernière dans notre belle région du Yukon.

J'aimerais par la même occasion, monsieur le Président, si vous me le permettez, corriger une certaine impression donnée par ma collègue socialiste néo-démocrate de Vancouver-Est, ainsi que répondre à une fausse impression que la députée a pu donner en cette Chambre, et je la cite: «Que les autochtones sont considérés comme des groupes ethniques.» Monsieur le Président, je dois apporter une correction pour le bien de cette Chambre.

[*Traduction*]

D'accord, la culture et les langues des autochtones du Canada sont ancrées dans notre sol, expression vivante d'une tradition plus que séculaire. Toutefois, la députée a laissé l'impression que la nouvelle loi pourrait être interprétée comme étant le moyen de reléguer les autochtones du Canada au rang de groupe ethnique, rien de plus. Ce n'était pas du tout notre intention.

Le préambule du projet de loi mentionne la reconnaissance constitutionnelle des droits des peuples autochtones du Canada. D'après nous, la diversité culturelle et raciale du Canada constitue notre plus grande force nationale. Nous n'avons pas voulu lui donner l'apparence . . .

Mme Finestone: Cette question m'est-elle adressée?

M. Della Noce: J'y arrive. Je voulais seulement éclaircir quelques points.

Voilà donc pourquoi cette allusion vise à signaler la position unique des autochtones du Canada dans le contexte de la diversité.

Je suis allé au Yukon la fin de semaine dernière. Je veux demander à ma collègue si elle est d'accord avec le député sur la question suivante, et de nouveau je la cite:

[*Français*]

. . . les autochtones sont considérés comme des groupes ethniques. Alors, je demande à ma collègue; est-ce qu'elle pense que les groupes ethniques et les autochtones ne sont pas différents, ou quoi? Je demande donc à ma collègue si on avait raison de faire cette correction.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, enfin, le député s'est adressé à moi. Je me demandais s'il aborderait quelques-unes des questions qui me tiennent à coeur. Quoi qu'il en soit, je vais parler de questions qui semblent l'intéresser.

Comme je l'ai dit au début de mes remarques, la texture et le tissu du Canada sont la chaîne et la trame qui forment le Canada aujourd'hui, soit ses circonscriptions multiculturelles.

A mon sens, il n'existe plus de groupes majoritaires au Canada, ni blancs protestants, ni anglophones, ni francophones, ni Québécois, ni Indiens, ni autochtones, ni Eskimos ou Inuit, comme nous avions l'habitude de les appeler, et je dirais la même chose des Ukrainiens de l'Ouest et des Italiens de l'Est. Quel que soit le groupe dont le député veut parler, nous sommes tous des minorités dans la société qui constitue le Canada et que nous travaillons à rendre aussi tolérante, généreuse et compréhensive que possible.

Il n'est pas question d'isoler les peuples autochtones qui comptent parmi les nations fondatrices de notre pays. Il ne s'agit pas d'isoler les Anglais ou les Français qui sont venus ici pour partager les richesses de cette terre; je crois que tous ceux qui sont venus, que ce soit les ancêtres italiens du député ou mes ancêtres juifs, étaient tous pareils. Nous oeuvrons en vue d'un brillant avenir ensemble.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler, en partie pour défendre la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), que le secrétaire parlementaire a commis une erreur monumentale en s'opposant à ce qu'on parle d'ethnie au sujet de n'importe quel groupe. Il semble faire abstraction du fait que le multiculturalisme reconnaît la diversité de notre pays, y compris celle des peuples autochtones. On peut considérer que le respect de leurs droits et de leur voeu de vivre dans des réserves, en bande, et de jouir de l'autonomie administrative fait partie de l'évolution de notre société canadienne multiculturelle. Le secrétaire parlementaire et ses collègues du gouvernement devraient s'en rendre compte.

A propos de l'excellent discours de la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone), je voudrais parler, pour la première fois à la Chambre, d'une chose qui devrait nous intéresser ces jours-ci. Il s'agit de la mort violente d'un jeune Noir montréalais. Je ne sais pas pourquoi les députés ont jusqu'ici gardé le silence sur cette affaire. Je souhaite donc en parler maintenant en demandant à la députée, pendant les quelques instants qui nous restent avant la suspension, comment le Parlement et le gouvernement du Canada peuvent intervenir dans cette affaire qui a touché tant de gens. En dépit des conclusions d'une enquête ou plutôt d'un procès, il n'en reste pas moins que l'affaire a toujours une dimension raciale.

Que peut faire le Parlement pour aller au-delà de ces sentiments que certains éprouvent dans notre pays, et particulièrement au sujet de cette tragique situation qui existe à Montréal?

Mme Finestone: Monsieur le Président, cela a été une tragédie pour la famille. La perte d'un enfant ou de tout membre d'une famille, peu importe les circonstances, provoque toujours un profond chagrin. Dans ce cas où certains ont vu l'expression du racisme, la douleur était encore pire. Le policier a été acquitté.

Il ne s'agit pas ici de savoir si le geste de cette personne dans une position de domination et de force était réfléchi ou pas. Nous vivons dans une société où existent des tensions raciales non seulement à Montréal, mais aussi partout au Canada. Les minorités visibles sont beaucoup plus exposées à la discrimination. C'est pourquoi j'ai parlé d'éducation et de tolérance. Nous avons encore beaucoup à faire sur le plan de la représentation des minorités.

Trente différents groupes ethniques dont cinq ou six minorités visibles sont représentés dans ma circonscription. Les policiers de service, les militaires et tout le monde doit être sensibilisé à un tel milieu. Nous n'y sommes pas tous sensibilisés également. Nous n'avons pas modifié nos attitudes comme nous le devrions. Nous utilisons de mauvais critères même dans nos programmes de recrutement. Il faut que la présence des minorités s'affirme à tous les niveaux de notre société. Si les gens ne voient pas leur groupe représenté dans la société, s'ils n'ont pas de modèles et n'ont personne à qui s'identifier, ils se sentent opprimés. C'est la situation à Montréal. Il y existe un sentiment d'oppression parce que les gens ne voient pas leur groupe représenté dans tous les secteurs de la société. C'est triste et il faut faire quelque chose. Le projet de loi ne va pas assez loin dans ce sens.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 22.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES CORPORATIONS

LE MANQUE D'APPUI AUX BESOINS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, M. Allan Taylor, président du conseil d'administration de la Banque royale du Canada, a expliqué de la façon la plus remarquable et convaincante pourquoi une hausse importante de l'impôt sur le revenu des sociétés est nécessaire. Dans un discours énergique prononcé devant la Chambre de commerce de Montréal, M. Taylor a fait remarquer que, lorsque vient le moment d'accorder un appui financier pour répondre aux besoins sociaux et communautaires, les entreprises canadiennes ne font pas leur part.

Il a dit que les sociétés canadiennes donnent moins qu'il y a 20 ans en pourcentage de leurs bénéfices avant impôts et que 90 p. 100 d'entre elles ne donnent rien du tout. En 1969, les dons des sociétés en pourcentage des bénéfices avant impôts s'élevaient à un peu moins de 0,8 p. 100. En 1985, cette proportion était tombée à 0,5 p. 100. Pourtant, M. Taylor affirme que le besoin de dons de la part des sociétés s'est accru parce que les gouvernements ont réduit leurs dépenses.

Article 21 du Règlement

Selon M. Taylor, aucun Canadien ne peut accepter les conséquences de cette baisse des dons des sociétés: moins de services sociaux, moins de soins de santé, moins de possibilités sur le plan social, plus de sans-abri et plus d'affamés.

La solution au problème n'est certainement pas d'essayer d'attendrir les sociétés, mais bien de les traiter comme le gouvernement traite les particuliers, c'est-à-dire de leur faire payer leur juste part.

* * *

LES TRANSPORTS

LA DÉRÉGLEMENTATION—ON DEMANDE D'EN ÉLARGIR L'APPLICATION DANS LE NORD

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, la nouvelle politique du gouvernement du Canada en matière de transport aérien, énoncée dans la Loi nationale sur les transports, semble un éclatant succès. La déréglementation a entraîné une augmentation des services à des prix réduits. Et le voyageur est certainement celui qui en profite le plus.

Cependant, dans le nord du Canada, la réglementation, bien que limitée, existe toujours. Pourquoi les Canadiens du Nord ne peuvent-ils pas jouir des mêmes avantages que ceux du Sud? Il est grand temps que la déréglementation et la liberté «d'aller sans entraves» s'appliquent également dans toutes les régions du pays.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

LA DÉMONSTRATION DE PROTESTATION À MONTRÉAL

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'ai dit quelques mots hier pour commémorer le massacre de Sharpeville survenu il y a 28 ans. Je n'ai pas mentionné, toutefois, que l'anniversaire de cet événement a été déclaré par les Nations Unies Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Bien que le Canada, en commémorant cet événement, puisse être fier des progrès qu'il a réalisés à cet égard, il y a encore beaucoup à faire. J'en vois la preuve dans la démonstration de protestation qui a eu lieu, samedi dernier, à Montréal où 1 000 Canadiens ont défilé à la mémoire d'Anthony Griffin et ont demandé que le Québec se hâte de mettre fin à la discrimination et d'assurer un traitement égal à toutes les minorités raciales.

Il importe qu'aucune province ne soit autorisée à se soustraire aux dispositions de la Charte assurant l'égalité raciale et d'insister pour qu'aucune province, si distincte soit-elle, n'empêche le Canada de garantir à tous ses habitants qu'ils sont des citoyens à part entière.

Article 21 du Règlement

LES SPORTS

LA VICTOIRE D'UNE ÉQUIPE CANADIENNE AU CHAMPIONNAT MONDIAL JUNIOR DE CURLING

L'hon. J. Robert Howie (York—Sunbury): Monsieur le Président, Jim Sullivan, Charlie Sullivan, Craig Burgess et Dan Alderman sont quatre des plus grands ambassadeurs que le Canada ait jamais eus. Ce sont des jeunes gens très talentueux et très respectés qui ont travaillé fort pour se préparer à affronter les meilleurs athlètes du monde dans leur discipline.

Le samedi 19 mars 1988, ces quatre jeunes Canadiens ont gagné le championnat mondial junior de curling pour le Canada. Ce sont de grands champions et de grands ambassadeurs du Canada. Les honneurs qu'ils ont mérités rejaillissent sur notre pays. Ils viennent de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, ville qui se taille rapidement une belle réputation comme centre d'excellence en curling et par son esprit sportif.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE METTRE EN PLACE LE PROGRAMME D'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir, hier matin, de rencontrer plusieurs groupes des clubs de l'Age d'or de la circonscription de Montréal—Sainte-Marie, mais entre autres, il y avait aussi un groupe de travailleurs et de travailleuses âgés de 40 à 65 ans. Ces gens sont déçus et trouvent inacceptable que le gouvernement conservateur abolisse ce qu'on appelle le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, ce qui permettait aux travailleurs de 55 à 64 ans d'avoir une préretraite dans l'industrie du textile, de la chaussure et du vêtement.

Malheureusement, depuis le mois de novembre 1986, ce gouvernement a aboli ce programme en négociant un nouveau programme et, encore au moment où je parle, rien n'est réglé.

Monsieur le Président, j'invite donc tous les députés conservateurs à faire leur devoir, à faire pression auprès du ministre du Travail pour que celui-ci mette en place le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, le plus tôt possible, afin d'accorder justice à tous ces travailleurs et travailleuses âgés du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES CHIMIQUES

ON EN CONDAMNE L'UTILISATION DANS LA GUERRE ENTRE L'IRAQ ET L'IRAN

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, la guerre entre l'Iraq et l'Iran a connu une dangereuse escalade. Il y a de fortes raisons de croire qu'on y a recours à des armes chimiques. Cela fera augmenter le nombre de victimes et aggravera la terreur parmi les populations civiles innocentes.

Après avoir été utilisées pour la première fois dans la Première Guerre mondiale, les armes chimiques ont été interdites dans le monde en 1925 en raison de leurs effets horribles sur leurs victimes. De plus, les armes chimiques d'aujourd'hui sont des dérivés chimiques complexes.

Leur utilisation soulève la possibilité d'une catastrophe biologique pour la région et peut-être pour d'autres pays tout à fait étrangers à ce conflit. Les députés doivent prendre tous les moyens dont ils disposent pour empêcher l'usage de telles armes et pour faire cesser rapidement ce conflit tragique.

* * *

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET D'EXPRESSION

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le lendemain de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, je souhaiterais soulever cet après-midi des questions que j'ai posées il y a trois semaines au sujet des mesures prises par le ministère des Affaires extérieures.

• (1405)

Le ministre (M. Clark) et le ministère des Affaires extérieures ont entravé récemment l'exercice de la liberté d'association et d'expression des Canadiens appartenant aux communautés d'origine asiatique et moyen-orientale qui se préoccupent énormément des droits de la personne de leurs compatriotes dans d'autres pays.

Il semble que le ministère des Affaires extérieures se préoccupe peu de la liberté d'association et d'expression dans notre pays lorsque des gouvernements étrangers font pression sur lui. A cause de son souci des débouchés économiques, il s'expose aux pression des gouvernement qui ostracisent ces organisations et étouffent les critiques.

Les Canadiens attendent du ministère des Affaires extérieures qu'il défende nos intérêts. La protection de nos communautés ethnoculturelles et l'avancement des droits de la personne partout font partie de nos intérêts nationaux les plus importants.

Je demande au ministre d'admettre ces réalités et de modifier la façon dont le ministère des Affaires extérieures réagit aux pressions des gouvernements étrangers.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'EMPLOI

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, depuis quelques mois, nous remarquons que le Nouveau parti démocratique et le parti libéral du Canada annoncent que s'ils dirigeaient le Canada, ils pourraient assurer la population d'une politique de plein emploi. Il faudrait se rappeler que c'est à partir de politiques socialisantes, nationalisantes et démotivantes prônées par le Nouveau parti démocratique du Canada et appliquées par le parti libéral que le pays a connu des taux de chômage records au cours des années 1970 et début des années 1980.

Les gens de la région de Québec, et particulièrement ceux de la circonscription de Québec-Est, sont largement en mesure de réaliser les efforts mis de l'avant par le parti conservateur pour régler ce lourd héritage d'instabilité, légué par le gouvernement libéral précédent.

L'objectif de l'emploi est prioritaire pour le parti conservateur, mais il faut aussi bonifier cette situation en favorisant la création d'emplois plus stables et plus rémunérateurs.

Retourner au principe de gestion publique préconisé par le Nouveau parti démocratique et le parti libéral du Canada, c'est accepter le chômage comme un mal nécessaire et c'est se diriger vers une période d'indifférence sociale, ce dont les Canadiens et les Canadiennes ne veulent simplement pas.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LE CONGÉ DE PRÉ-RETRAITE—LE PAIEMENT DES PRIMES D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens de nouveau aujourd'hui au sujet de la question du congé de pré-retraite à la Société de développement du Cap-Breton. Le programme de congé de pré-retraite de Devco prévoyait de licencier des travailleurs avant l'âge normal de la retraite de 65 ans de façon à continuer à leur assurer une rémunération. Dans la pratique, ces travailleurs continuaient à travailler en vertu d'un contrat de service pour Devco et continuaient donc à ce titre à accumuler des droits au Régime de pensions du Canada.

Depuis l'entrée en vigueur de ce programme en 1971, de nombreux mineurs ont obtenu une pension d'idemnité pour des raisons humanitaires ou participent à des projets en vertu du Programme d'adaptation de la main-d'oeuvre. Or, les travailleurs qui participaient à ces programmes n'étaient pas tenus de payer les primes d'assurance-chômage. J'ai demandé au ministre du Revenu national (M. MacKay) de modifier ces déductions injustes et discriminatoires pour permettre aux travailleurs de faire des économies importantes.

Le 15 mars, le ministre m'a répondu en disant que cette décision demeurerait en vigueur tant que Devco ne déciderait pas de modifier son programme. Il émet ensuite une mise en garde en disant que si Devco modifie son programme, il risque de compromettre les droits de ces personnes aux prestations des programmes de retraite du Canada. Par conséquent, la situation va demeurer inchangée. Une fois de plus, le ministre et son gouvernement ont décidé de ne rien faire et ce, au détriment de tous les travailleurs qui profitent du programme de la Société de développement du Cap-Breton.

* * *

LE TOURISME

SARNIA—LAMBTON «LE COIN DE L'EAU BLEUE»—LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, ma circonscription de Sarnia—Lambton est située sur les rives du magnifique lac Huron et de la rivière Saint-Clair. Nous nous enorgueillissons d'avoir des milles et des milles de plages de sable, et dans toutes la région on nous appelle «le coin de l'eau bleue».

Nous avons des acres de parcs et de zones de protection de la faune, et nous sommes reliés à nos voisins américains par le pont Blue Water et par le tunnel ferroviaire. Pour cette raison comme pour une multitude d'autres, mes électeurs et moi travaillons avec une énergie indomptable à développer le potentiel touristique de notre coin.

Comme Sarnia—Lambton se trouve à une journée de voyage pour plus de la moitié de la population américaine, nos efforts sont principalement axés vers ce marché. Le gouvernement du Canada a compris lui aussi l'énorme potentiel de ce marché et le gros de son budget publicitaire touristique vise les États-Unis.

En conséquence, quel n'a pas été mon désarroi d'apprendre par la bouche du président de VIA Rail que cette société a pour politique de limiter le nombre des places mis à la disposition des grossistes américains.

Je me demande si le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme (M. Valcourt) sait que, tandis que nous déployons des efforts titanesques pour attirer les touristes américains au Canada, VIA Rail n'a pas le matériel suffisant pour amener ici tous ceux qui veulent venir par la voie ferrée au moment qui leur convient.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION D'IMMIGRANTS AU TITRE DE LA FAMILLE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, depuis des années beaucoup de Canadiens demandent au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) d'autoriser leurs fils et leurs filles à venir au Canada comme immigrants au titre de la famille, même passé l'âge de 21 ans, puisque les liens familiaux sont si importants dans notre culture.

Article 21 du Règlement

• (1410)

Enfin le ministre a donné son accord le 11 août 1987. D'autre part, le ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner) a promis le 31 octobre d'admettre les fils et les filles célibataires de tous âges au titre de membres de la famille, et d'accorder cinq points de plus aux enfants mariés, aux frères et aux soeurs qui font une demande en qualité de parents assistés. Mais à ce jour le ministre n'a encore pas tenu sa promesse et ne nous a pas dit quand il allait le faire.

C'est comme l'ex-ministre de la Justice, qui nous avait promis il y a deux ans de supprimer la distinction injuste qui est faite entre les citoyens et les résidents permanents, afin que des deux côtés on ait les mêmes droits à parrainer des parents de tous âges. Jusqu'ici le gouvernement n'a pas tenu cette promesse.

J'invite le gouvernement à cesser d'exploiter l'attachement familial des Canadiens immigrants et de concrétiser ces deux promesses dans la législation.

* * *

[*Français*]

LE MOUVEMENT DESJARDINS

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE—ON FÉLICITE LES MEMBRES ET TOUTE L'ÉQUIPE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, à l'occasion de l'assemblée annuelle du Mouvement Desjardins, tenue à Montréal cette semaine, et en tant que député de la circonscription où se trouve le siège social de cette gigantesque entreprise coopérative financière, permettez-moi de féliciter les 4 200 000 Québécois, membres du Mouvement Desjardins, de reconnaître l'excellent travail des 28 500 employés de Desjardins, et de remercier les 18 330 directeurs bénévoles.

C'est toute cette équipe qui rentabilise davantage, de jour en jour, l'actif du Mouvement Desjardins, qui est de 34 milliards de dollars. Et que Desjardins continue ses bonnes actions!

* * *

[*Traduction*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE RETARD DANS LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, l'année 1981 a été désignée l'Année internationale des personnes handicapées pour attirer l'attention sur les besoins, les espoirs et les talents des personnes handicapées. Un comité parlementaire a présenté cette année-là un rapport intitulé «Obstacles» qui contenait plus de 100 recommandations. Au cours de cette même année, la Charte canadienne des droits et libertés interdisait la discrimnination fondée sur les handicaps physiques et mentaux.

Le rapport de 1984 de la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi et le rapport de 1985 du comité parlementaire sur les droits à l'égalité ont été suivis en mars 1987 par celui d'un autre comité parlementaire, intitulé «Un défi—Commençons chez nous».

Bon nombre des recommandations de tous ces rapports, y compris le rapport «Obstacles», n'ont pas encore été mises en oeuvre et il reste énormément de travail à faire pour intégrer les handicapés à la collectivité. Le gouvernement doit accorder la priorité à cette question et encourager tous les groupes de la société à prendre des mesures dans le même sens.

* * *

LE MULTICULTURALISME

TIMMINS—CHAPLEAU—EXEMPLE DE TOLÉRANCE ET DE COOPÉRATION

M. Aurèle Gervais (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux d'avoir l'occasion de souligner la contribution des divers groupes ethniques au développement du Canada à l'occasion du débat sur le projet de loi C-93.

Je tiens à faire savoir à la Chambre que 14 groupes ethniques sont représentés dans ma circonscription et que la bonne entente règne entre eux. J'estime même que les diverses collectivités de la circonscription donnent l'exemple à l'ensemble du Canada en matière de tolérance, de coopération et de contribution de tous à une qualité de vie accrue. Ces 14 groupes ont constitué un tissu social qui peut servir d'inspiration à tout le pays.

Tout comme le projet de loi C-93 reconnait officiellement le caractère multiculturel de la société dans laquelle nous vivons, les collectivités de ma circonscription ont rendu hommage à ces groupes qui ont tant contribué à leur développement. Nous sommes heureux que le projet de loi C-93 vienne reconnaître la diversité culturelle et raciale de notre grand pays et assure son maintien et son renforcement.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT—LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE EN 1984

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le quatrième anniversaire du discours du premier ministre du Canada (M. Mulroney), qui était alors chef de l'opposition, devant la Chambre de commerce de Montréal. Le 22 mars 1984, le premier ministre disait: «Nous allons doubler notre engagement national collectif à l'égard de la recherche et du développement durant le premier mandat de notre gouvernement».

Non seulement le premier ministre n'a pas doublé notre engagement, mais les dépenses au titre de la recherche et du développement ont même diminué en pourcentage du produit national brut. Le premier ministre du Canada devrait expliquer pour quelles raisons il a si mal réussi à s'approcher d'un objectif aussi important, qui nuira à notre possibilité de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers.

Non seulement les dépenses de R & D ont diminué, mais le gouvernement a abandonné l'objectif si éloquemment énoncé par le premier ministre en 1984. Il devrait expliquer pourquoi son gouvernement a refusé de fixer un objectif, et un calendrier pour l'atteindre, en ce qui concerne les dépenses de recherche et de développement qui contribuent pourtant énormément à la création d'emplois, à la compétitivité de l'économie canadienne et à la santé de tout le pays.

* * *

[*Français*]

LE CANADA

LE YUKON

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre responsable du Multiculturalisme): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai eu le plaisir de me rendre dans une belle région de ce pays, le Yukon, avec cinq de mes collègues députés conservateurs représentant ce pays, du Québec à la Colombie-Britannique. Nous avons visité plus de 26 communautés du Territoire, du nord au sud, de l'est à l'ouest. Nous avons eu le plaisir de rencontrer des Yukonais, avec lesquels nous avons discuté et consulté. Nous les avons écoutés, nous avons découvert des points communs avec notre beau Québec. Bref, nous sommes tombés en amour à notre première visite: des gens fiers, des gens progressistes, des gens qui prennent des risques, des gens qui développent ce territoire.

Les Yukonais demandent une solution au dossier du *Land Claims Issue*. Les Yukonais demandent le libre-échange et ses avantages minier et territorial. Pourquoi le gouvernement territorial se traîne-t-il les pieds dans ce dossier?

Monsieur le Président, je suis déçu du manque de leadership du gouvernement territorial ainsi que du manque de clarté, de franchise de la CBC sur l'information, mieux connue dans le territoire sous le nom de N.D.P. North. C'est avec tristesse que nous avons quitté cette belle région, mais nous nous promettons d'y retourner pour mieux connaître leurs inquiétudes.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SOUVERAINETÉ

LE NORD—L'ÉTUDE DE L'INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES INTERNATONALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre. Il n'est pas sans savoir que, hier, un groupe de travail de l'Institut canadien des affaires internationales a publié une étude capitale sur l'avenir du nord du Canada. Le groupe est formé d'éminents Canadiens.

Le premier ministre sait aussi que de notre côté de la Chambre nous avons protesté contre l'accord que son gouvernement a signé avec les États-Unis pour autoriser les navires américains à traverser les eaux de l'Arctique canadien. Nous estimions que cet accord affaiblissait la souveraineté canadienne et la revendication de notre souveraineté sur ces eaux.

Quelle est la réaction du premier ministre à la conclusion du groupe, à la page 44 de l'étude: «Le groupe de travail ne partage pas l'opinion du premier ministre . . . » selon qui «ce que nous avons maintenant sert considérablement nos intérêts»? Que répond-il à ce groupe de Canadiens éminents qui le contredisent concernant l'effet, pour la souveraineté canadienne, de l'accord signé récemment avec les États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les Canadiens sont libres de différer d'opinion avec le gouvernement. Je n'ai rien à apprendre au leader de l'opposition sur le droit de dissidence. Il s'y heurte tous les jours à l'intérieur de son parti et de son caucus.

Pour ce qui est de cette question très sérieuse, j'ai reçu et je suis en train d'étudier le rapport dont parle le très honorable député, qui a été rédigé par d'éminents Canadiens dont certains s'intéressent depuis longtemps au nord du Canada. Le très honorable chef de l'opposition sait qu'ils se disent aussi d'avis que « . . . si le consentement préalable est exigé chaque fois . . . », ce qui est le cas, «la position canadienne n'en sera pas compromise. Elle devrait même normalement s'affirmer avec le temps.»

M. Turner (Vancouver Quadra): Inutile de dire, en réponse aux remarques personnelles du très honorable député, que je ne le prends pas pour modèle.

[*Français*]

LE GRAND-NORD—LA CRÉATION D'UN CONSEIL INTERNATIONAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre, par l'intermédiaire de son propre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, n'a pas répondu à ma suggestion de créer un nouveau régime international pour l'Arctique, et le ministre de la Défense nationale a répondu de façon non constructive à la proposition avancée par le chef soviétique, Mikhail Gorbatchev.

Quelle réponse le premier ministre, ou, si on veut, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, donne-t-il à la recommandation de ce comité d'experts canadiens du secteur privé, selon laquelle le Canada devrait prendre l'initiative de réunir tous les pays qui s'intéressent à l'Arctique pour créer un conseil international afin de déterminer les questions relevant du Grand-Nord? Est-ce qu'il reconnaît que son gouvernement a tort de toujours rejeter un tel régime international pour essayer de concilier nos intérêts à travers le monde, vers le Grand-Nord, sur cette planète?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je trouve intéressante, sérieuse et importante la recommandation en ce qui concerne la coopération nordique, la coopération avec les autres pays arctiques. En fait, c'est notre gouvernement qui a pris plusieurs initiatives, c'est nous qui avons pris, pour la première fois, la position d'établir la souveraineté canadienne dans le Grand-Nord. C'est nous qui sommes prêts, pour la première fois—ce qui n'était pas le cas sous le gouvernement du très honorable chef de l'opposition—à accepter la juridiction d'une cour mondiale en ce qui concerne notre souveraineté dans le Grand-Nord. Il parle d'une cooopération avec les autres pays qui s'intéressent à l'Arctique. J'ai eu, comme il le sait, une réunion à Tromso, en Norvège, en novembre de l'année dernière afin de discuter et commencer exactement les initiatives, comme on vient de le suggérer.

● (1420)

[*Traduction*]

Monsieur le Président, pendant longtemps, les libéraux ont négligé le Nord. Notre gouvernement a solidement établi l'intérêt souverain du Canada dans le Nord.

LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DES MINISTÈRES FÉDÉRAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, pour réfuter l'argument que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient d'avancer, il me suffira de rapporter les propos de l'auteur dudit rapport.

En tant que députés de l'opposition, nous avons toujours insisté sur la nécessité d'une approche fédérale coordonnée, autrement dit, une coordination plus étroite de l'action des ministères fédéraux qui ont affaire à nos régions septentrionales et à leurs habitants.

Le premier ministre a toujours fait fi de nos doléances et toujours soutenu que depuis que son gouvernement exerce le pouvoir, la coordination à cette fin est suffisante. Le premier ministre ou le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures accepterait-il de commenter la déclaration qui se trouve à la page 66 du rapport qu'a présenté le groupe de travail de l'Institut canadien des affaires internationales? Je cite:

> ... les développements de ces dernières années sont allés et continuent d'aller en sens inverse, accompagnés d'un affaiblissement et d'une perte des mécanismes propres à assurer le rassemblement de renseignements complets devant permettre l'élaboration et l'application d'une politique en ce qui concerne le Nord. Le groupe de travail exhorte vivement le gouvernement à envisager dans les plus brefs délais l'instauration d'une coordination efficace entre les ministères, faute de quoi il ne serait pas possible d'élaborer pour les régions arctiques une politique globale cohérente.

A ces propos extrêmement clairs, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures comprendra pourquoi son gouvernement, sous la direction du premier ministre, n'a pas su élaborer une approche coordonnée de nos problèmes dans les régions septentrionales et dans l'Arctique.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement que dirige le premier ministre a témoigné plus que n'importe lequel de ses devanciers un intérêt vigoureux et constructif à l'égard non seulement des problèmes des Canadiens qui vivent dans les régions septentrionales, mais également des moyens devant permettre au Canada d'exercer sa souveraineté sur ses territoires.

Nous intervenons dans différents domaines. Nous agissons au niveau de la défence nationale. Nous agissons au niveau des affaires du Nord.

Il y a quelques instants, le très hon. chef de l'opposition a parlé d'une proposition de M. Gorbachev. Il s'agit d'une proposition fort intéressante. Nous l'examinons. Cependant, nous avons remarqué que cette proposition visant à créer des zones dénucléarisées dans certaines régions de l'Arctique ne visent pas les régions septentrionales où l'Union soviétique a particulièrement concentré non seulement son arsenal nucléaire, mais également ses sous-marins dotés d'engins nucléaires et d'autres armes. A notre avis, si nous devons adhérer à un accord concernant le Nord, cet accord doit s'appliquer avec la même rigueur à l'Union soviétique qu'aux autres pays intéressés.

Des voix: Bravo!

* * *

LA BANQUE DU CANADA

LES TAUX D'INTÉRÊT—LA POLITIQUE MONÉTAIRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Finances, concerne la politique du gouvernement au sujet des taux d'intérêt.

Des signaux contradictoires nous viennent du gouvernement quant à la conduite de sa politique monétaire et plus précisément, l'orientation future des taux d'intérêt et de la valeur du dollar canadien.

Ce matin, le journal *The Gazette* a publié un article intitulé «Les taux d'intérêt demeureront élevés» au sujet du rapport de la Banque du Canada déposé hier. Pour sa part, le *Citizen* d'Ottawa a titré: «M. Crow assouplit sa position sur les taux d'intérêt». Il s'agit de déclarations contradictoires.

Je demande donc au ministre des Finances de préciser la politique du gouvernement au sujet de la politique monétaire, du niveau des taux d'intérêt et du cours du dollar canadien. Pourrait-il transmettre une fois pour toutes aux Canadiens un message clair?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je serai le dernier à tenter d'interpréter les manchettes pour la gouverne des députés de l'opposition. Selon moi, dans la conférence de presse qu'il a donnée après la publication du rapport de la Banque du Canada, hier, et dans ce rapport, M. Crow a précisé clairement la politique de la Banque du Canada, politique que le gouvernement fédéral appuie.

Si le député a des questions bien précises à me poser, je serai très heureux d'y répondre.

[*Français*]

LA POLITIQUE MONÉTAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, la question est bien simple. Comme le ministre prétend qu'il y a un signal très clair, ma question est bien simple: Lequel des deux articles de journal traduit la politique du gouvernement? Est-ce qu'on doit s'attendre à ce que la politique monétaire du gouvernement du Canada favorise une baisse des taux d'intérêt et un dollar canadien plus conforme aux besoins de nos exportateurs ou aura-t-on une politique de hauts taux d'intérêt?

Vous vous rappelez, monsieur le Président, que le ministre des Finances avait lui-même annoncé aux exportateurs canadiens, le 3 mars dernier, que lorsque le taux d'inflation aurait atteint 4 p. 100, les taux d'intérêt baisseraient. Je demande donc au ministre: Lequel des deux titres de journal est correct, et est-ce qu'alors qu'on a atteint les 4 p. 100, les taux d'intérêt vont baisser pour ainsi avoir un taux de valeur du dollar canadien un peu plus bas?

• (1425)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai précisé clairement, à l'instar du gouverneur de la Banque du Canada, que l'économie, donne des signes de pressions inflationnistes à l'heure actuelle. Lui et moi avons déclaré qu'a notre avis, il était important de s'attaquer à ces pressions, avant qu'elles ne deviennent trop fortes et ne causent les problèmes que nous avons éprouvés dans les années 1970 et au début des annés 1980.

J'ai signalé qu'il s'agissait de prendre des mesures préventives maintenant, afin d'éviter ces problèmes à l'avenir. Notre économie se porte bien. En effet, en 1987, la plus forte croissance de l'année a été enregistrée au cours du dernier trimestre. Les investissements prévus ont augmenté de plus de 17 p. 100 en 1988 et on continue de créer de très nombreux emplois.

Ainsi, étant donné la santé de l'économie et ces pressions inflationnistes, il est important pour nous de s'attaquer à ces pressions dans le cadre de notre politique monétaire.

LE TAUX D'INFLATION—LES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. J'aimerais continuer là où il s'est arrêté. Hier, il a dit à la Chambre qu'il était tout à fait d'accord avec le gouverneur de la Banque du Canada. La préoccupation presque exclusive du gouverneur—c'est là mon jugement—de résoudre le problème de l'inflation était «très réaliste», qualificatif que le ministre lui-même a employé.

A l'heure actuelle, le taux d'inflation aux États-Unis et au Canada est à peu près le même. Étant donné que, il y a un an, l'écart entre les taux d'intérêt américain et canadien était à peu près la moitié de ce qu'il est aujourd'hui, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi nous continuons à nous pencher presque exclusivement sur le problème de l'inflation? Pourquoi les Canadiens paient-ils des taux d'intérêt manifestement trop élevés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député avait lu le rapport annuel du gouverneur de la Banque du Canada, il y aurait trouvé une déclaration très claire selon laquelle le gouverneur de la Banque du Canada se préoccupe avant tout de l'état de santé général de l'économie canadienne. C'est ce qu'il dit dans l'entrée en matière, dans les cinq premières pages du rapport, et qu'il répète à la fin. C'est très clair.

D'après le député, l'écart entre les taux d'intérêt américain est canadien est trop prononcé. Depuis quatre ou cinq ans, l'écart moyen a été d'à peu près 1,5 p. 100, comparativement à 1,75 p. 100 à l'heure actuelle. D'après moi, ces chiffres se passent de commentaires.

LES TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre des Finances sait qu'avec ce genre de comparaison, on peut avancer toutes sortes d'arguments, pour la plupart fallacieux.

Il y a une minute, le ministre a dit en répondant à une autre question sur le développement et le rendement économiques en général, que c'était là son principal sujet de préoccupation.

Voici où je veux en venir avec ma question: le taux d'inflation est actuellement exactement le même au Canada qu'aux États-Unis. Par contre, l'écart entre les taux d'intérêt a fort augmenté au Canada depuis un an. Étant donné les résultats que nous avons obtenus sur le front de l'inflation, pourquoi continuer à être obsédé par elle au détriment de la création d'emplois dans l'ouest du Canada et dans la région de l'Atlantique? Pourquoi le ministre ne s'attache-t-il pas d'une manière générale à favoriser l'embauche sans être obnubilé par l'inflation? Voilà la question.

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'éprouve bien de la difficulté à suivre le député.

M. Broadbent: C'était évident, à en juger d'après votre réponse.

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Je crois que les programmes que le gouvernement du Canada a instaurés depuis trois ans et demi se passent de commentaires. L'essentiel, c'est que le Canada soit, parmi les sept grands pays industrialisés, celui où la croissance a été la plus forte durant cette période.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous détenons par ailleurs le record pour la création d'emplois. De surcroît, nous sommes parmi ceux qui ont le mieux réussi sur le plan de la productivité.

Le député a beau montrer du doigt quelques petits problèmes, il est évident que les Canadiens s'intéresseront surtout aux résultats généraux, qui sont excellents, c'est indéniable.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, cette réussite globale ne trouve pas grâce aux yeux de ceux qui cherchent un emploi dans l'Ouest ou dans la région de l'Atlantique.

Le ministre se donnerait-il la peine d'étudier le rapport du gouverneur de la Banque du Canada, puisque c'est dans ce rapport que le gouverneur fait remarquer que des inégalités persistent entre les régions canadiennes au chapitre de la croissance des emplois? Il signale par exemple que la Colombie-Britannique affiche aujourd'hui des taux de chômage supérieurs de près de 5 p. 100 à ceux qu'elle avait avant la récession de 1981, et que Terre-Neuve déplore elle aussi aujourd'hui des taux de chômage supérieurs de près de 5 p. 100 à ce qu'ils étaient en 1981.

J'affirme au ministre qu'il y a de réels problèmes dans les régions.

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question.

[*Français*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, concrètement, le premier ministre de la province de Québec, M. Bourassa, a dit publiquement, il y a quelques jours, que son gouvernement est contre cette politique des intérêts . . .

M. le Président: A l'ordre! L'honorable député voudrait-il poser sa question, s'il vous plaît?

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre a-t-il répondu à cette critique du premier ministre du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question a été si longue à poser que le député voudrait peut-être proposer une motion à ce sujet lors d'un jour réservé à l'opposition, et je me ferais un plaisir . . .

M. Broadbent: J'en serais ravi. Répondez simplement à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Dans l'entrée en matière de sa question, le député a parlé de création d'emplois dans les diverses régions. Or dans chaque province du Canada, le taux de chômage a diminué l'année dernière. C'est . . .

M. Broadbent: La belle affaire!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député dit «La belle affaire!».

M. Broadbent: Oui, j'ai dit «La belle affaire!».

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ça l'est. C'est un élément très important de politique économique.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il me semble que la dernière fois que nous avons eu un échange à ce sujet, le député a dit que si je prenais telle mesure, le taux de chômage allait grimper et le Canada perdrait 100 000 emplois, mais . . .

M. Broadbent: Répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . le député sait très bien que ça ne s'est pas produit.

* * *

LES INDUSTRIES DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

LES MESURES GOUVERNEMENTALES—LES PRESSIONS D'UN LOBBY AMÉRICAIN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais demander quelques précisions au ministre des Finances au sujet des mesures qu'il a annoncées aujourd'hui pour compenser les torts causés à l'industrie du vêtement du Canada par l'Accord commercial canado-américain.

Le gouvernement avait promis une montagne mais a accouché d'un souris.

M. Crosbie: Plagiat!

M. Axworthy: On nous donne une solution à 30 p. 100, c'est-à-dire 30 p. 100 de ce qu'il faudrait à l'industrie pour la dédommager des graves injustices causées par l'entente canado-américaine. Qui plus est, certains secteurs, comme celui des lainages, sont laissés entièrement pour compte.

Pourquoi le gouvernement a-t-il cédé devant les pressions d'un lobby américain et n'a-t-il pas pris des mesures appropriées pour aider l'industrie du vêtement du Canada?

Est-ce ainsi que nous allons soutenir l'industrie canadienne à l'avenir, en nous soumettant aux pressions des lobbies américains à Washington? Est-ce bien ce que ces mesures présagent pour l'avenir?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Certainement pas, monsieur le Président. Nous avons prévu des remises de droits de douane dans le cadre de ces mesures, qui constituent un ensemble approprié et équilibré de mécanismes pour appuyer l'industrie. Je pense qu'il y a cinq programmes de remise de droits de douane, une réduction immédiate des tarifs, ce qui favorisera la compétitivité de l'industrie du vêtement, et le renvoi de la question au nouveau tribunal commercial, qui examinera la possibilité de réduire davantage les tarifs. Cela aidera les industries dont le sort préoccupe davantage le député.

Par ailleurs, le député ne se préoccupe pas de l'industrie du textile. Il voudrait que nous fassions toutes sortes de choses pour aider l'industrie du vêtement et que nous ne tenions aucun compte des répercussions sur l'industrie du textile de toutes les nouvelles importations bon marché qui de ce fait inonderaient notre pays.

Le député devrait savoir que l'industrie du textile au Canada représente un grand nombre d'emplois. C'est pour cela que nous avons abordé de façon équilibrée la question de l'appui gouvernemental à ces deux secteurs.

M. Axworthy: Le gouvernement n'a pas élaboré un programme équilibré. Il a réduit sensiblement les tarifs et instauré des programmes de remise de droits de douane, mais uniquement pour les tissus et les vêtements en provenance des États-Unis.

LE TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX AUTRES PAYS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Pourquoi le gouvernement a-t-il renoncé au principe fondamental du traitement universel s'appliquant à tous les pays, le traitement de la nation la plus favorisée, qui est à la base de notre politique commerciale depuis 40 ans, en faveur d'un programme qui privilégie les États-Unis et nuit aux pays du tiers monde, lesquels ont bigrement plus besoin d'aide que les États-Unis?

M. le Président: J'aimerais que les députés s'abstiennent d'employer pareil langage.

M. Axworthy: Ils en ont besoin fichtrement plus, monsieur le Président.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne pense pas que le député réussira à impressionner qui que ce soit à la Chambre avec ce langage.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Pauvre Michael!

M. le Président: Le ministre saura sans doute nous impressionner avec sa réponse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous lui enverrons un morceau de savon.

Le député a employé l'adjectif «équilibré» dans le préambule de sa question. Je voudrais dire quelque chose à ce sujet.

J'ai discuté avec le président du Conseil des fabricants de vêtements au Canada juste avant de venir assister à la période des questions d'aujourd'hui. Il m'a affirmé que ce programme était équilibré, équitable et juste, et qu'il visait une grande partie de l'industrie. Je pense que ces propos sont très éloquents.

* * *

L'ECONOMIE

ON DEMANDE LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Il sait que les Canadiens sont suspendus à ses lèvres parce qu'ils veulent comprendre la politique du gouvernement.

Le 3 mars, lors d'une réunion avec l'Association canadienne d'exportation, le ministre a laissé entendre que lorsque le taux d'inflation atteindrait 4 p. 100, il faudrait réduire les taux d'intérêt.

Le ministre n'ignore certes pas que le taux d'inflation s'établit maintenant à 4 p. 100. Va-t-il respecter l'engagement qu'il a pris le 3 mars, et prendre des mesures en vue d'abaisser les taux d'intérêt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait d'abord contacter la personne qui est à la source de cette rumeur, pour s'apercevoir que les médias ont mal interprété mes propos.

Les journalistes ont sans doute tiré une conclusion trop précise de mes observations. Je m'en tiens à ce que je viens de dire sur la politique monétaire, dans le contexte actuel du redressement économique du Canada. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Nous surveillons de près les pressions inflationnistes. Des pressions à la hausse se font encore sentir dans les autres secteurs que l'alimentation et l'énergie. Il faut tenir compte de ces facteurs dans la mise en application de notre politique monétaire.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Il sait que des taux d'intérêt moins élevés aideraient les agriculteurs actuellement admissibles aux fonds de roulement prévu pour les semailles du printemps, et qu'ils épargneraient également des centaines de dollars aux détenteurs d'une hypothèque partout au Canada. Une baisse du loyer de l'argent, au niveau en vigueur aux États-Unis, favoriserait les petites entreprises canadiennes qui seraient ainsi sur le même pied que leurs contreparties américaines. Le ministre des Finances pourrait-il nous expliquer pourquoi il trouve nécessaire de maintenir systématiquement nos taux d'intérêts à un niveau plus élevé qu'aux États-Unis?

• (1440)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai parfaitement conscience de l'incidence économique des taux d'intérêt moins élevés. Et c'est parce que nous avons réussi à abaisser nos taux d'intérêt de 3 à 3.5 points au cours des trois dernières années que nous avons obtenu un aussi bon rendement de notre économie.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je dirai au député qu'un mouvement inflationniste entraînerait une hausse des taux d'intérêt. Ces taux d'intérêt resteront longtemps en vigueur ensuite et, avec la poussée inflationniste, finiront par affaiblir la position concurrentielle de notre économie. Une telle situation nous coûterait des emplois, ce que nous nous efforçons d'éviter grâce à notre politique monétaire actuelle.

Questions orales

LE SECTEUR DE L'ÉDITION

LES PARTS DU GOUVERNEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ D'ÉDITION DE MANUELS SCOLAIRES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le gouvernement a offert d'acquérir, au coût de 4,5 millions de dollars, 51 p. 100 des actions de la société d'édition de manuels scolaires Ginn appartenant au conglomérat américain Gulf and Western, lequel a accepté à la condition de pouvoir garder 50 p. 100 des sièges au conseil d'administration.

Est-ce ainsi que le gouvernement protège le secteur canadien de l'édition? Le premier ministre peut-il nous dire quelle entreprise va accepter de se placer dans une telle impasse? Est-ce là ce que le gouvernement conservateur considère comme une bonne affaire? Ou le gouvernement se contente-t-il d'avoir la moitié des sièges au conseil d'administration?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je me demande à laquelle de cette demi-douzaine de questions je vais d'abord répondre.

Lorsque Gulf and Western a acquis la société Ginn, elle s'était engagée à céder en deux ans aux Canadiens 51 p. 100 des intérêts qu'elle détenait dans la société Ginn Canada. Le gouvernement canadien avait promis de veiller à ce que Gulf and Western respecte bien cet engagement. Nous en avons informé Gulf and Western. La date limite a été fixée au 12 mars. Gulf and Western a été informée que le gouvernement canadien allait protéger les intérêts du Canada et s'assurer que 51 p. 100 des actions de la société Ginn soient détenues par des Canadiens à la date convenue du 12 mars.

LE DÉLAI DONT DISPOSE LA SOCIÉTÉ POUR RÉPONDRE À L'OFFRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, étant donné que le gouvernement a acquis la majorité des actions sans obtenir la majorité des voix au conseil, je voudrais seulement savoir quel genre de droit de regard le gouvernement considère comme une bonne affaire?

De quel délai dispose au juste Gulf and Western pour accepter ou refuser l'offre du gouvernement?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je peux être très, très clair là-dessus.

Des voix: Bravo!

M. de Cotret: Ils applaudissent, monsieur le Président. Encore!

Conformément à l'accord qui a été signé, Gulf and Western a jusqu'au 12 mars pour vendre 51 p. 100 des actions de la société Ginn à des investisseurs canadiens. Comme elle ne l'avait apparemment pas encore fait dans la semaine précédant le 12 mars, nous lui avons fait savoir que nous allions nous prévaloir de l'option voulant que la Corporation de développement des investissements du Canada prenne possession de 51 p. 100 des actions et les revende à des intérêts canadiens. Nous en sommes là.

Il est encore trop tôt, je crois, pour dévoiler la teneur des conversations en cours à l'heure actuelle. Il s'agit de faire preuve ici d'une diligence raisonnable. Nous avons très clairement manifesté notre intention avant la date limite.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA FAILLITE DU GROUPE PRINCIPAL—LE PAIEMENT D'IMPÔT PAR LES INVESTISSEURS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

La série noire du groupe Principal se poursuit. Le gouvernement demande maintenant aux gens qui ont perdu les économies de toute une vie de payer de l'impôt sur l'intérêt qu'ils n'ont jamais reçu. Comment le gouvernement peut-il exiger de ces Canadiens, dont beaucoup sont retraités, vivent de revenus fixes et ont tout perdu, de payer de l'impôt sur de l'argent dont il n'ont jamais vu la couleur?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, cela dépendra dans une certaine mesure de la question de savoir si ces personnes ont choisi la méthode de la comptabilité de caisse et n'ont reçu aucun intérêt ou celle de la comptabilité d'exercice. Dans le premier cas, elles n'auraient pas à payer d'impôt puisqu'elles n'auraient reçu aucun comptant.

Dans le second cas, si le contribuable est réputé avoir reçu un revenu, la Loi de l'impôt sur le revenu lui permet de le déduire au cours des années d'imposition ultérieures.

ON DEMANDE DE NE PLUS PERCEVOIR L'IMPÔT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, le syndic nous a informés que des milliers de feuillets T5 ont déjà été envoyés.

Je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. La semaine dernière, le ministre des Finances a dit que que le gouvernement ne verserait pas d'intérêt à la plupart des Canadiens, dont les retenues à la source seront trop élevées pendant le premier semestre de l'année, à cause de la réforme fiscale. Pourtant, le ministre du Revenu national est quand même disposé à percevoir de l'impôt de gens qui ont tout perdu par suite de l'effondrement du groupe Principal.

Est-ce que le ministre va mettre un terme à ces exigences ridicules imposées à des gens qui ont déjà assez souffert?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement où le député veut en venir. Je comprends son inquiétude, mais je lui ai déjà expliqué que personne ne sera pénalisé à cause de la situation qu'il vient de décrire.

Mais il ne faudrait pas mélanger les pommes et les oranges. Le député parle de questions soulevées en comité et qui ont fait l'objet des déclarations attribuées à mon collègue, le président du comité des finances. Il sait que ce sont des complications administratives qui nous empêchent de faire les rajustements nécessaires dans les six premiers mois de cette année.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LE PROGRAMME DE STABILISATION DU PRIX DES POMMES DE TERRE—LES PAIEMENTS AUX AGRICULTEURS

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Il y a environ une semaine, on a annoncé que des paiements de stabilisation seraient versés aux producteurs de pommes de terre du Canada. A ce moment-là, on nous a avisés que, dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, ces paiements s'appliqueraient à toute la superficie cultivée, y compris les terres réaffectées à d'autres usages.

Quand les chèques seront-ils mis à la poste?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens à remercier et à féliciter le député de l'intérêt soutenu qu'il manifeste à cet égard comme représentant des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Il est évident, d'après la façon dont il a formulé sa question, que sa compréhension et sa connaissance de ce secteur est . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député a demandé «quand» les chèques seraient mis à la poste.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Wise: Je devrais peut-être considérer cette remarque comme un avertissement, monsieur le Président, et répondre directement au député que les producteurs recevront leurs chèques avant Pâques.

Des voix: Bravo!

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

BOW VALLEY INDUSTRIES—L'ACHAT DE PARTS PAR BRITISH GAS

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le gouvernement a autorisé British Gas à acheter 33 p. 100 de Bow Valley Industries. Ce que le gouvernement refuse d'admettre, c'est que British Gas est également majoritaire au sein du conseil d'administration de Bow Valley, ce qui lui assure en réalité le contrôle de cette société et qui, en vertu de la Loi sur Investissement Canada du gouvernement lui-même, fait de Bow Valley Industries une société non canadienne.

Pourquoi le gouvernement complote-t-il avec les sociétés étrangères pour leur permettre de prendre le contrôle de sociétés canadiennes alors que sa loi pourtant très édulcorée ne le permet pas?

Des voix: Une réponse très claire.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Oui, une réponse très claire, monsieur le Président. Je vais faire deux observations. Premièrement, nous ne complotons pas. Deuxièment, cette décision est tout à fait conforme à la loi.

M. le Président: La parole est au député pour une brève question supplémentaire.

LE CONTENU CANADIEN—L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, d'après l'article 26, Bow Valley Industries est une société non canadienne. Le gouvernement qui a lui-même présenté une mesure législative pour protéger la propriété canadienne dans le secteur très précieux de l'énergie la contourne.

Pourquoi le gouvernement fait-il fi de toutes les lignes directrices arrêtées pour préserver la canadianisation du secteur énergétique?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, nous ne faisons fi d'aucune des dispositions de la Loi sur Investissement Canada, mais nous les respectons toutes. Nous agissons dans l'intérêt bien compris des Canadiens afin d'attirer de plus en plus d'investissements au Canada.

Je puis vous affirmer, monsieur le Président, que depuis l'adoption de cette loi, les investissements, dans notre pays, ont non seulement développé notre industrie et notre économie, mais aussi créé des centaines de milliers de nouveaux emplois.

* * *

LA SOUVERAINETÉ

L'ARCTIQUE—LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question qui porte sur le rapport du groupe de travail sur les affaires internationales déposé hier, s'adresse au secrétaire d'État aux affaires extérieures.

Ce groupe est arrivé à la conclusion qu'il est essentiel de redoubler d'efforts et de s'entendre avec les États-Unis au sujet de la souveraineté du Canada sur les eaux de l'archipel arctique pour protéger efficacement les intérêts du Canada ainsi que l'environnement et la faune aquatique de l'Arctique. Le secrétaire d'État a-t-il déjà entrepris de telles discussions avec les États-Unis ou prévoit-il en entreprendre bientôt?

• (1450)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, non seulement nous avons entrepris des discussions avec les États-Unis, mais ces discussions ont aussi fait progresser la cause de la souveraineté canadienne beaucoup plus que les entretiens des précédents gouvernements. Le député se souviendra qu'avant l'élection du gouvernement conservateur et avant les mesures que nous avons prises, on remettait en question notre capacité d'affirmer concrètement notre souveraineté dans l'Arctique, notamment, au moyen de brise-glace. Nous avons réglé cette question et d'autres aussi. Nous poursuivons les discussions avec les États-Unis et continuons d'affirmer la souveraineté canadienne dans le Nord.

M. Fulton: Monsieur le Président, le groupe conclut qu'il faut se lancer dans de nouvelles négociations avec les Américains pour protéger nos intérêts nationaux. J'espère que le secrétaire d'État veut dire que c'est ce qu'il recherche.

LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UN CONSEIL DE L'ARCTIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire se rapporte à une autre conclusion du groupe, soit son adhésion au rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, et au rapport du groupe de travail, *Le Canada et la science polaire*, sur la possibilité d'établir un conseil de l'Arctique. On sait que le Canada est l'une des seules nations au monde, et certainement la seule située entre les deux superpuissances, qui pourrait peut-être faire le travail préparatoire nécessaire à la création d'un conseil de l'Arctique chargé d'étudier des questions telles que l'effet de serre et d'autres grandes questions d'intérêt international. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures entreprendra-t-il une partie de ce travail préparatoire qui pourrait amener l'Union soviétique, les États-Unis et d'autres pays à faire partie d'un conseil aussi important?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la réponse courte à cette question est oui, nous allons continuer à travailler dans ce sens. Il serait peut-être plus productif pour nous de commencer par ce que le député appelle les autres pays. Les nations de l'Arctique autres que les superpuissances manifestent un intérêt véritable pour ce projet, un intérêt commun qui se prête à une approche beaucoup plus directe que ne le permettraient les superpuissances. Mon collègue, le ministre de l'Environnement, et moi-même avons discuté de cette question.

Le premier ministre a eu l'occasion, à Bruxelles, il n'y a pas très longtemps, de s'entretenir directement avec le premier ministre Brundtland. Nous poursuivrons ce genre de discussions. Le gouvernement s'est clairement engagé à affirmer et à étendre notre contrôle dans l'Arctique, et nous avons fermement l'intention de respecter cet engagement.

LES PÊCHES

LES PERMIS DE PÊCHE AU HOMARD ACCORDÉS EN NOUVELLE-ÉCOSSE—LA DÉMISSION DE MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Pour se donner des politiques valables en matière de pêches, le gouvernement fédéral doit être à l'écoute de l'un des plus importants participants de l'élaboration des politiques dans ce domaine, les représentants des pêcheurs, et il doit se montrer capable de tenir compte de leur avis. Le ministre sait que non pas un, ni deux, ni six, mais 14 des 15 représentants du conseil consultatif du ministre sur le homard ont démissionné parce qu'il a accordé de nouveaux permis de pêche au homard.

Le ministre pourrait-il nous dire à quoi sert un conseil consultatif sur le homard si le ministère ne tient pas compte de son avis, étant donné surtout que les membres de ce conseil ont massivement critiqué sa décision et viennent de lui remettre leur démission?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait sans doute que le ministre des Pêches n'est pas ici aujourd'hui. Je vais faire de mon mieux pour répondre à cette question, mais je crains de ne pas être à la hauteur.

En se basant sur les conseils des experts de son ministère et des gens qui, sur la côte est, donnent des conseils en matière de pêche au homard, le ministre des Pêches a émis quatre nouveaux permis de pêche au homard en haute mer en Nouvelle-Écosse. Un comité consultatif doit donner des conseils, bien sûr, mais c'est au ministre qu'il appartient de prendre une décision dans les intérêts bien compris de la pêche, en se basant sur tous les conseils qu'il reçoit. Il a préféré suivre les conseils des experts du ministère et il a émis quatre permis.

D'après l'information scientifique la plus récente, il est peu probable qu'il y ait interaction entre les homards de la côte et de la haute mer dans ces régions et le ministre semble avoir pris une bonne décision. J'informerai quand même le ministre des questions du député quand il reviendra.

LA DÉCISION DU MINISTRE D'ACCORDER DES PERMIS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je crois que le ministre n'a pas suivi le conseil d'autres experts que les collecteurs de fonds conservateurs de la province de Nouvelle-Écosse. Comme ce groupe est farouchement contre la décision du ministre, que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse s'oppose aux nouveaux permis de pêche du homard et que le ministre des Pêches de cette province en désapprouve l'octroi, le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer à la population canadienne et aux pêcheurs de la région de l'Atlantique pourquoi il a accordé ces permis et pourquoi il persiste à défendre cette politique canadienne?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme d'habitude, le député montre l'illogisme de ses raisonnements. Il a commencé par dire que les collecteurs de fonds conservateurs étaient en cause, ce qui n'est absolument pas le cas. Il a ajouté que le gouvernement conservateur de la Nouvelle-Écosse et le ministre conservateur des Pêches de cette province étaient contre. Il ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Cette décision impartiale a été prise dans l'intérêt des pêches et n'a rien à voir avec les splendeurs des conservateurs.

* * *

LES ARMES CHIMIQUES

L'UTILISATION DANS LA GUERRE ENTRE L'IRAQ ET L'IRAN

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'utilisation d'armes chimiques dans la guerre qui a lieu au Moyen-Orient entre l'Irak et l'Iran constitue une escalade très dangereuse. Le ministre peut-il se renseigner sur la tournure tragique que prennent les événements et, si son enquête confirme leur gravité, communiquer aux belligérants la désapprobation et les inquiétudes qu'ils suscitent au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la guerrre entre l'Iran et l'Irak inquiète grandement tous les députés de la Chambre. Les rapports récents ne font qu'aggraver nos inquiétudes.

Bien qu'il soit difficile d'obtenir des renseignements détaillés, je suis d'accord avec le député pour dire que nous devons faire de notre mieux. Nous sommes d'avis qu'une enquête d'experts s'impose. Nous estimons préférable que cette enquête soit menée à l'instigation des Nations Unies et nous recommanderions au secrétaire général des Nations Unies de le faire.

LA DEMANDE D'AIDE MÉDICALE ADRESSÉE AU CANADA PAR L'IRAN

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que des produits chimiques ont récemment causé la mort de 5 000 personnes et en ont blessé 4 000 autres dans cette guerre, le chargé d'affaires d'Iran aurait demandé de l'aide médicale au Canada, selon les renseignements dont je dispose. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il dire à la Chambre si cette aide sera donnée et l'assurer que cette guerre chimique ne met en cause aucun produit canadien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à ma connaissance, cette guerre chimique ne met en cause aucun produit canadien. J'emploie l'expression par simple souci de prudence. Selon moi, il n'y a pas de raison de croire que cette guerre mette en cause quelque produit canadien que ce soit.

La question du député porte sur les démarches du chargé d'affaires d'Iran concernant le traitement de citoyens étrangers au Canada. Il s'agit d'un problème complexe qui nécessite la collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux. Nous tentons actuellement de déterminer s'il est possible pour le Canada d'accueillir favorablement cette demande.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LES PÉTROLIERS—LA POLLUTION DANS LA BAIE DE PLACENTIA

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Depuis le début de l'année, il y a eu trois incidents graves mettant en cause des pétroliers dans la baie de Placentia. Au début du mois, un pétrolier a déversé 500 barils de pétrole dans la baie et, la semaine dernière, un autre qui se dirigeait vers la raffinerie de pétrole de Come-by-Chance s'est échoué parce que les règlements de pilotage sont inefficaces.

Le ministre est-il au courant du plus grave de ces incidents qui s'est produit quand le pétrolier *Rosario Del Mar* a failli couler en se rendant dans la baie de Placentia au début janvier avec à son bord près de 100 000 tonnes de pétrole brut qu'on a dû charger à bord d'un autre navire pour plus de sécurité? Quelles mesures spéciales le ministre est-il disposé à prendre pour éliminer ce grave danger de pollution?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme d'habitude, j'ai battu le député de vitesse. Nous sommes en train d'examiner les problèmes que le député essaie de présenter sous un jour très alarmant et j'ai . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les néo-démocrates veulent-ils connaître la réponse ou veulent-ils simplement faire du tapage?

M. Blackburn (Brant): Nous voulons qu'on nous donne la réponse, et qu'on ne nous conte pas d'histoires.

M. le Président: Je suis certain que l'honorable ministre est prêt à répondre à la question.

M. Crosbie: J'aurai du mal à continuer si l'on m'accuse de conter des histoires.

Par suite de plusieurs incidents, y compris celui du pétrolier *South Angela* qui a causé un déversement d'environ 500 barils de pétrole, et soit dit en passant, dans ce cas-là la Garde côtière a nettoyé le déversement de façon très efficace, les propriétaires du navire ont dû déposer de fortes cautions et des accusations ont été portées aux termes de la loi appropriée, et y compris celui du pétrolier *Filiastar*, j'ai pris les mesures suivantes. J'ai demandé à l'Administration de pilotage de l'Atlantique de faire un examen immédiat des règlements de pilotage, y compris des zones de pilotage obligatoire. J'ai aussi ordonné aux fonctionnaires du ministère d'examiner immédiatement les règlements sur la sécurité maritime et les procédés pour ce secteur, y compris le dispositif de séparation du trafic, les services de trafic maritime, les mécanismes pour obtenir de l'aide en matière de navigation et le règlement actuel concernant le trafic des pétroliers dans la baie de Placentia.

• (1500)

Nous avons aussi envoyé un avis de sécurité à tous les marins et agents maritimes pour leur rappeler les procédés et les règlements qui s'appliquent dans la baie.

M. Harris: Une flottille de pétroliers vétustes sillonnent les océans. La Garde côtière avait été avertie en janvier que le navire en question risquait de faire naufrage dans l'espace de deux heures.

LA CAPACITÉ DE RÉAGIR EN CAS D'URGENCE

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, fera-t-on quelque chose pour garantir que l'industrie et le gouvernement seront davantage en mesure de nettoyer les déversements et de réagir en cas d'urgence? Voilà ce que je veux que le ministre nous dise.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'entrée en matière de la question est tout à fait erronée. Il s'agit d'un pétrolier battant pavillon espagnol de 132 000 TPL, ce qui signifie tonnes de port en lourd, mais le député n'y connaît pas grand chose de toute façon.

Le pétrolier est arrivé près de Come-by-Chance le 2 janvier. Le capitaine a signalé que le ballast gauche n° 2 était fendu, tout comme celui du député d'en face.

M. le Président: Il serait peut-être préférable d'inscrire la question au *Feuilleton* pour obtenir le reste de la réponse.

* * *

L'IMMIGRATION

LES RESSORTISSANTS TURCS À MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et a trait au problème des Turcs qui revendiquent le statut de réfugiés au Canada. On entend dire de plus en plus aujourd'hui que le gouvernement provincial du Québec serait peut-être disposé à accepter ces Turcs en vertu de l'entente Québec-Canada sur l'immigration.

Étant donné que le ministre québécois de l'Immigration fera sous peu une déclaration sur cette question à l'Assemblée nationale du Québec, le ministre pourrait-il nous mettre au courant des toutes dernières nouvelles sur cette affaire? Le Québec a-t-il demandé qu'on accepte ces Turcs au Québec? Le ministre est-il prêt à accepter un compromis humanitaire afin de résoudre un dilemme humain qui touche les sensibilités.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, mon collègue a raison, madame la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration doit faire une déclaration à l'Assemblée nationale cet après-midi, à 15 heures.

Je pense qu'il serait sage d'attendre cette déclaration pour savoir exactement quelle est la position du Québec qui, nous le savons, selon l'entente Cullen-Couture signée sous l'ancien gouvernement, a le pouvoir d'émettre des certificats. Mais encore une fois, je pense, monsieur le Président, que toute réaction de ma part serait prématurée, avant de connaître exactement la réaction du gouvernement du Québec.

[*Traduction*]

M. le Président: Je regrette, mais c'était la dernière question. Je sais que le député s'intéresse très sérieusement à cette affaire, mais je dois mettre un terme à la période des questions.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE MULTICULTURALISME—LE REFUS PRÉSUMÉ D'AUTORISER LE COMITÉ À VOYAGER DAVANTAGE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège au sujet de mes responsabilités en tant que critique du parti néo-démocrate en matière de multiculturalisme. Au commentaire 16 de Beauchesne, on précise ce qui suit:

> Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement, parlant en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions.

On ajoute:

> On reconnaît le privilège à son caractère accessoire. Les privilèges du Parlement sont ceux qui sont absolument indispensables à l'exercice de ses pouvoirs. Ils sont départis aux députés en tant que tels: la Chambre serait en effet dans l'incapacité de s'acquitter de ses fonctions si elle ne pouvait librement disposer des services de tous ses membres.

En refusant de permettre au comité permanent du multiculturalisme de se rendre dans d'autres régions du pays, afin d'entendre des témoins et d'étudier leurs réactions au rapport que le comité a déposé à la Chambre à la fin du mois de juin, le gouvernement m'empêche de servir la Chambre. Nous ne pouvons être bien informés de l'opinion des Canadiens au sujet du rapport et des propositions que le comité a formulées dans le but de faire avancer la cause du multiculturalisme et de tenir compte des dispositions de l'article 26 de la Charte canadienne des droits et des libertés.

Les responsabilités en question ne sont pas celles des simples députés, mais elles incombent plutôt à un critique qui doit vérifier ce qu'un ministre donné fait et critiquer les propositions du gouvernement, afin de s'assurer que ce dernier répond vraiment aux besoins des Canadiens.

Le rapport du comité a été déposé à la Chambre et présenté aux médias, surtout à Toronto, au début du mois de juin. Le comité s'attendait à ce que la communauté ethnoculturelle et les organismes multiculturels du pays puissent répondre à ce rapport et préciser les aspects de ce dernier avec lesquels ils étaient d'accord et ceux sur lesquels on devait s'arrêter. Les membres du comité croyaient pouvoir compter sur les conseils éclairés des membres de la communauté ethnoculturelle et des représentants des organismes multiculturels du pays, afin de faire avancer la cause du multiculturalisme au Canada.

Le comité a tenu des audiences à Toronto les 7 et 8 décembre. Ce furent deux journées bien remplies au cours desquelles certains témoins ont approuvé plusieurs recommandations et d'autres ont critiqué le rapport. Ces deux journées d'audiences ont montré à quel point il importe que le comité permanent se rende dans les différentes régions du pays pour consulter les Canadiens sur la pertinence de différentes mesures.

En ma qualité de membre du comité. Je m'attendais à ce que celui-ci aille à Montréal et dans au moins une des villes de la région de l'Atlantique.

M. le Président: Je signale au député que la présidence a compris. Le député prétend que le comité s'attendait à voyager plus qu'il ne l'a fait et que le gouvernement ne lui en a pas donné la permission, ce qui est parfaitement son droit, d'après le Règlement.

D'autres députés pourraient peut-être aider la présidence à porter un jugement. J'écouterais volontiers les députés qui veulent donner leur opinion.

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, vos commentaires sèment un peu plus la confusion dans mon esprit que ceux du député, mais j'ai fouillé dans le Règlement de la Chambre et je n'arrive pas à trouver une seule disposition qui donne au gouvernement le pouvoir d'empêcher un comité de faire ses enquêtes comme il l'entend.

Les comités ont le pouvoir de convoquer des témoins et d'en faire venir à Ottawa. Le Règlement prévoit le remboursement des frais de déplacement des personnes venant témoigner devant un comité. Selon les usages bien établis, les comités demandent de temps en temps la permission à la Chambre . . .

M. le Président: J'ai peut-être par inadvertance mal exposé la situation. C'est la Chambre, et non pas le gouvernement, qui a le pouvoir d'autoriser ou non un comité à se déplacer. Je tiens à ce que ce soit rectifié.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai voulu prendre la parole pour répondre au député d'en face qui avait accusé le gouvernement d'entraver les travaux d'un certain comité. C'est ce qu'on avait pu conclure de sa question de privilège. Le gouvernement ne cherche pas à entraver les travaux du comité en l'empêchant de se déplacer ou de faire quoi que ce soit d'autre. Le gouvernement est très intéressé par le débat d'aujourd'hui. Nous espérons vivement que le projet de loi sera renvoyé au comité. Bon nombre des députés qui siègent au comité permanent siégeront au comité législatif où le projet de loi sera examiné à fond et avec célérité; il sera ensuite rapporté à la Chambre où nous pourrons lui faire franchir l'étape du rapport et de la troisième lecture avant de le renvoyer au Sénat, après quoi il pourra enfin devenir loi.

• (1510)

Certains députés veulent peut-être qu'on accorde la priorité aux travaux de ce comité. Je ne veux pas préjuger de la décision que prendrait la Chambre si le comité la consultait à propos de l'opportunité de se déplacer lors de son examen du projet de loi sur le multiculturalisme.

Toutefois, je tiens à préciser que le gouvernement n'a pas le pouvoir, et qu'il ne souhaite nullement avoir le pouvoir de décider comment un comité doit s'acquitter de son mandat. Le Règlement précise très clairement que le comité peut, dans le cadre de son mandat, faire enquête comme bon lui semble et faire comparaître tous les témoins qu'il voudra. Quand il souhaite éloigner les députés de la Chambre, il doit consulter cette dernière au préalable.

M. le Président: Le député de Thunder Bay—Nipigon pourrait peut-être éclairer la présidence. Le comité en question a-t-il demandé à la Chambre la permission de se déplacer?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Sauf erreur que le président du comité, le député de Grey—Simcoe (M. Mitges), qui est ici présent, pourrait corriger, le comité projetait de se déplacer et il en avait demandé la permission qui ne lui a jamais été accordée, que ce soit en décembre ou dans les mois suivants. A titre de membre du comité permanent, on m'a dit que le whip du gouvernement s'opposait à ce que le comité se déplace.

A ce propos, je signale que divers comités se sont déplacés. Le comité des finances vient de rentrer de Nouvelle-Zélande. Le comité des transports s'est rendu en Europe. Le comité des pêches est allé en Norvège. Le comité de l'agriculture est actuellement en voyage. Le comité de la justice visite des pénitenciers. Alors que plusieurs comités se sont déplacés, on nous en a refusé la permission.

M. le Président: La question soulevée par le député s'apparente plutôt à une plainte. Toutefois, je vais examiner cette affaire très attentivement. Je dois d'abord savoir si le comité a effectivement présenté une demande à la Chambre.

Ainsi que je l'ai signalé, tout en me reprenant parce que j'avais commis une erreur, la décision relève non du gouvernement mais de la Chambre. Or, celle-ci ne peut pas se prononcer à moins que le comité ne lui fasse une demande officielle. Je vais me renseigner afin de pouvoir répondre au député.

Recours au Règlement—M. Hawkes

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION APPORTÉE AU COMPTE RENDU OFFICIEL

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a dû s'absenter, mais il m'a demandé de faire, en son nom, une correction à la page 13960 du hansard. Dans sa réponse du 21 mars on trouve l'expression «16 négociations différentes»; il faudrait lire «sept négociations différentes».

M. le Président: Cette fois je n'ai pas d'observation à faire.

• (1520)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crombie: Que le projet de loi C-93, concernant le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un Comité législatif.

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, dans ce débat, nous avons eu l'occasion d'entendre certains députés de l'Opposition nous relater certains faits concernant l'historique du multiculturalisme. Cependant, ceux-ci nous en ont donné une interprétation qui leur est bien personnelle et qui, pour cette raison, risque d'induire plusieurs de nos collègues en erreur. J'estime donc important, monsieur le Président, de reprendre les grandes étapes de cet historique en m'en tenant aux faits et en restant aussi objectif que possible.

Comme on le sait, c'est en 1971 que fut adoptée la politique du multiculturalisme par le biais d'une résolution unanime du Parlement. L'année suivante, le gouvernement créait le poste de ministre d'État (Multiculturalisme), et en 1973 le secrétariat d'État mit en application son premier programme de subventions au titre du multiculturalisme.

Or, au cours de la décennie qui a suivi, la politique du multiculturalisme est restée pratiquement inchangée alors que le concept même du multiculturalisme a passablement évolué, particulièrement au cours des dernières années. Durant ces années, en effet, on a considéré cette politique comme un ensemble de programmes qui s'adressaient de façon spécifique et exclusive à ce que l'on appelait, avec une certaine condescendance, les «minorités ethniques», et qui avaient pour but d'aider celles-ci à s'intégrer de façon harmonieuse à la société canadienne, tout en conservant leur patrimoine.

Heureusement, cette perception s'est peu à peu estompée, et je crois qu'il y a deux raisons à cela. D'une part, il y a eu deux accords constitutionnels importants depuis. D'autre part, comme on le verra, le gouvernement a clairement manifesté, ces dernières années, une volonté politique déterminante à cet égard.

En 1982, le Parlement du Canada adoptait la Charte canadienne des droits et libertés qui stipule: «Toute interprétation de la présente Charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.» Ainsi, le multiculturalisme devenait partie intégrante de la Constitution du Canada.

Puis, au mois de juin dernier, les premiers ministres signaient le désormais célèbre Accord constitutionnel du lac Meech. Cet Accord auquel, comme vous le savez, le chef de l'Opposition officielle a d'ailleurs donné son assentiment, lequel a essentiellement pour effet de reconnaître le caractère distinct de la société québécoise au sein du Canada, étant donné la population majoritairement francophone de cette province.

Or, dans le même accord, les premiers ministres ont tenu à réaffirmer le principe énoncé dans la Charte, concernant le multiculturalisme.

Comme l'expliquait l'automne dernier le premier ministre devant la Fédération canadienne de la presse multilingue: «Rien dans la clause de la société distincte n'atténue ou ne diminue de quelque façon le caractère multiculturel déjà reconnu et consacré de la nation canadienne.»

Si notre perception du multiculturalisme a grandement évolué, c'est également en grande partie grâce aux efforts déployés en ce sens par le gouvernement actuel et, précisément, par le Programme du multiculturalisme du Secrétariat d'État. En effet, lorsque le député de Halton (M. Jelinek) et actuel ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur est devenu ministre d'État au Multiculturalisme, en 1984, il s'était donné comme objectif, et je cite: de «démarginaliser le multiculturalisme».

C'est à partir d'une constatation toute simple que le ministre avait décidé de donner une nouvelle orientation, une nouvelle perspective à la politique multiculturelle du gouvernement, à savoir qu'au Canada nous sommes tous des immigrants et des descendants d'immigrants. Tous, nous sommes fiers d'être Canadiens mais tous aussi nous sommes fiers de nos origines ancestrales, de la langue, de la culture, des traditions du groupe auquel nous appartenons. On le voit, de cette manière, le multiculturalisme est une politique qui concerne tout le monde, et non plus seulement les soi-disant «minorités ethniques».

Lorsqu'en juillet 1986 le premier ministre a nommé notre collègue, le député de Rosedale (M. Crombie) au poste qu'il occupe actuellement, il a du même coup fusionné les responsabilités de secrétaire d'État, qui est entre autres responsable de la citoyenneté canadienne, et celles de ministre responsable du multiculturalisme, justement dans le but de démarginalier, de décloisonner le multiculturalisme et de le resituer au coeur même de la citoyenneté canadienne.

C'est à partir de cette orientation élargie que le ministre a été amené à repenser notre politique de multiculturalisme et à présenter le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui. Ainsi, pour le ministre, et c'est là l'une des idées de base du projet de loi C-93, le multiculturalisme constitue une caractéristique distinctive de notre identité comme peuple et en fait une nation unique au monde.

En fait, pour le ministre, si je puis me permettre de résumer sa pensée, il y a trois piliers qui sous-tendent notre originalité et notre identité nationales. Ce sont: le multiculturalisme, pour les raisons que je viens d'exposer; également nos deux langues officielles, c'est-à-dire le français et l'anglais, qui comptent parmi les plus prestigieuses dans le monde moderne et qui nous distinguent par ailleurs nettement des autres nations, en particulier de nos voisins du Sud; et enfin, la citoyenneté canadienne, cette citoyenneté qui semble tant susciter l'admiration et faire l'envie de bien des étrangers, et qui nous ouvre ainsi partout toutes grandes les portes de l'hospitalité, pour peu que l'on voyage dans d'autres pays du monde.

Pour le gouvernement, cette vision de l'identité canadienne est bien plus qu'une théorie. Elle ne se limite pas à un simple discours. En effet, ces trois composantes de notre identité nationale font présentement chacune l'objet de mesures législatives au sein du Parlement.

Le 25 juin dernier, comme vous le savez, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) annonçait la relance de la politique des langues officielles en présentant un projet de loi ayant pour effet de modifier et de renforcer la Loi sur les langues officielles. Cette loi non plus n'avait jusqu'à maintenant subi aucune modification depuis son adoption originelle en 1969.

De même, le secrétaire d'État présentera très bientôt un projet de loi visant à mettre à jour la Loi sur la citoyenneté canadienne. L'année dernière, vous vous en souviendrez, le ministre publiait un document de travail exposant les diverses questions qui se posent à ce sujet et invitant les citoyens et citoyennes à lui transmettre leurs points de vue et commentaires.

Enfin, évidemment, il y a ce projet de loi sur le multiculturalisme, que le ministre responsable a déposé le 1er décembre dernier et que nous discutons aujourd'hui.

En fin de compte, ce que le gouvernement tente de faire, c'est de créer une base législative qui servira de fondement à la notion toujours trop fluide de l'identité canadienne et qui donnera corps aux garanties constitutionnelles en matière de langues officielles et également de mise en valeur du patrimoine culturel ainsi que d'égalité des droits entre tous les citoyens et citoyennes de ce pays.

J'invite donc les députés de la Chambre et mes collègues à considérer ce projet de loi en se situant en dehors de la partisanerie politique, je fais appel à leur sentiment de fierté, comme Canadiens, comme Canadiennes, pour permettre à notre pays de franchir une nouvelle étape dans son évolution et pour nous permettre d'entamer une nouvelle page de l'histoire canadienne.

M. Claude Lanthier (LaSalle): Monsieur le Président, c'est pour moi un très grand honneur de prendre aujourd'hui la parole à l'appui du secrétaire d'État et du projet de loi C-93, intitulé: Loi sur le multiculturalisme canadien. Monsieur le Président, c'est pour moi un vif honneur parce que je représente la merveilleuse circonscription de LaSalle qui contient beaucoup de races, de religions et d'origines ethniques. Je suis très fier de participer aujourd'hui à ce débat parce que je suis fier de notre identité canadienne et des belles perspectives d'avenir qui nous sont ouvertes par le projet de loi C-93. Et je réitère que c'est le projet de loi sur le multiculturalisme canadien.

La politique du multiculturalisme des 16 dernières années reposait non pas sur un texte de loi, mais seulement sur une entente simple, sur quelque chose qui pouvait être biffé d'un seul trait de plume au bon vouloir du ministre de l'époque. Monsieur le Président, la politique canadienne du multiculturalisme qui est énoncée à l'article 3 de ce projet de loi deviendra la loi du pays, de notre Canada. Elle est l'expression de la volonté collective du Parlement et partant, de la volonté du peuple canadien. Elle est aussi notre expression législative de la garantie constitutionnelle donnée à l'article 27 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui stipule, et je cite: «Toute interprétation de la présente Charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien de la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens».

Monsieur le Président, il aurait dû être évident pour nos honorables confrères précédents, c'est-à-dire de 1971 à 1984, que le multiculturalisme ne pouvait pas et ne devait pas relever d'un seul ministère ou d'un seul vague programme gouvernemental.

La réalité multiculturelle de notre Canada touche toutes les couches de notre société et elle constitue donc un élément essentiel de tout ce que nous faisons en tant que gouvernement.

Monsieur le Président, c'est la raison pour laquelle nous avons introduit cette notion fondamentale d'engagement pangouvernemental dans ce projet de loi C-93, Loi sur le multiculturalisme. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu dans le projet de loi un solide système de responsabilités ministérielles, de responsabilités devant la Chambre des communes, monsieur le Président. Nos tristes collègues de l'Opposition sont à la recherche d'un policier du multiculturalisme. Quant à nous, il ne s'agit pas là de la solution. Nous estimons que dans une démocratie parlementaire, l'ultime responsabilité doit revenir à cette Chambre des communes et non à un commissaire délégué qui serait alors un fonctionnaire de l'État.

On trouve dans le projet de loi non seulement l'expression de l'engagement de l'ensemble du gouvernement, mais aussi une solide confirmation du rôle très direct du gouvernement fédéral dans la promotion du multiculturalisme auprès de toutes les couches de notre société canadienne.

Monsieur le Président, j'aimerais, pendant quelques instants, avec votre permission, attirer l'attention de cette noble Chambre sur certaines des mesures d'action directe entreprises par le secteur du multiculturalisme du Secrétariat d'État. J'aimerais aussi faire part à la Chambre aujourd'hui de quelques-unes des mesures que les autres ministères et organismes du gouvernement fédéral sont déjà en train de prendre.

Monsieur le Président, en fait, l'engagement pangouvernemental dont il est question dans ce projet de loi fonctionne effectivement. Il fonctionne sans texte de loi, il ne peut donc que mieux fonctionner avec un texte de loi pour l'endosser.

Depuis déjà quelque temps, le secteur du multiculturalisme du Secrétariat d'État, avec la collaboration de l'Association canadienne des chefs de police, a commencé à mettre au point une stratégie nationale sur les relations entre la police et les minorités. Par suite de cette initiative, les services de police de l'ensemble du Canada mettent désormais en oeuvre de nouvelles mesures de recrutement et des programmes de formation interculturelle afin d'aider leurs agents à mieux comprendre

les effets du multiculturalisme ainsi que les relations interraciales.

Monsieur le Président, ces démarches du secteur du multiculturalisme auprès de nos services de police ont déjà ouvert la voie à l'instauration de mesures semblables auprès de la Gendarmerie royale du Canada. En effet, la Gendarmerie royale du Canada a mis sur pied un groupe de travail sur le recrutement qui a pour mandat d'étudier les méthodes d'embauche et de mener à bien des campagnes de recrutement destinées plus spécialement aux minorités visibles. La Gendarmerie royale du Canada a aussi établi un service de formation interculturelle et elle fait participer certains de ses hauts gradés à des initiatives de rapprochement avec les communautés ethnoculturelles ainsi qu'avec les autochtones.

Il reste à voir quelles seront les répercussions de ces récentes démarches. Chose certaine, d'autres initiatives ont déjà produit des résultats tout aussi probants. Comme nos députés le savent, ou devraient le savoir, la petite entreprise est l'épine dorsale de l'économie canadienne et la plus importante source de nouveaux emplois au Canada créés depuis 1984. Un solide esprit d'entreprise anime nos communautés multiculturelles, et il n'est pas faux de dire que les entrepreneurs de ces communautés sont parmi les plus progressistes et voire même les plus dynamiques au Canada.

C'est pour tenir compte de cette réalité que notre gouvernement a organisé, en avril 1986, une conférence intitulée: Le multiculturalisme, une bonne affaire. Cette conférence a connu beaucoup de succès. Cette manifestation a été le fruit de la collaboration du Secrétariat d'État, de la Banque fédérale de développement, de groupements commerciaux du secteur privé et d'organismes communautaires.

Par suite de cette conférence, le Bureau de l'Ontario de la Banque fédérale de développement a même créé un Comité consultatif ethnoculturel chargé d'assurer la liaison entre différentes succursales de la Banque fédérale de développement et les petits entrepreneurs membres de communautés ethniques.

Grâce aux activités d'actions directes déployées par la Banque fédérale de développement, on note aujourd'hui une hausse considérable des prêts consentis par celle-ci à des membres des communautés culturelles et raciales autres que celles des peuples fondateurs du Canada. Suivant l'exemple de cette région de Toronto, d'autres grands centres ont entrepris des initiatives similaires qui, j'en suis persuadé, connaîtront des succès tout aussi similaires.

Monsieur le Président, cette première conférence dépeignant le multiculturalisme comme une affaire rentable et la nouvelle Loi sur le multiculturalisme canadien que nous proposons en cette Chambre aujourd'hui ont un trait en commun. Toutes deux reconnaissent le multiculturalisme comme un des fondements de notre société canadienne et croient dans l'importante contribution que ce multiculturalisme peut apporter à la prospérité du Canada. Vous-même, monsieur le Président, êtes un fruit de ce multiculturalisme, non seulement toléré au Canada, mais qui vient faire profiter à tous d'une nouvelle dimension culturelle et tout à fait enrichissante, même pécuniairement.

Comme nos honorables députés ne sont pas sans le savoir, les efforts entrepris à l'échelle fédérale pour revitaliser et renforcer le multiculturalisme au Canada ont été couronnés du plus franc succès. En fait, notre gouvernement a déjà commencé à appliquer la loi qu'il vient de proposer et à tenir les promesses qu'il avait déjà faites, en 1984. L'adoption du projet de loi C-93 que nous vous proposons aujourd'hui viendra encore consolider l'engagement pris par l'ensemble de nos ministères.

Monsieur le Président, j'aimerais citer quelques-unes des initiatives profitables entreprises conjointement par des ministères, en accord avec la politique de la porte ouverte prônée à l'échelle fédérale par le gouvernement dans le domaine du multiculturalisme.

On se souviendra ainsi qu'au début de 1986, les ministres responsables du Tourisme, des Communications et du Multiculturalisme s'étaient engagés à collaborer plus étroitement en cherchant des moyens de s'associer dans la poursuite de leurs activités respectives vers un but qui leur était commun. Or, en avril, ces trois ministères parraineront une conférence sur le tourisme, la culture et le multiculturalisme, une toute première au Canada. On débattra, à cette occasion, le rôle actif que peut jouer notre patrimoine multiculturel dans la promotion de notre tourisme canadien.

Par ailleurs, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), le Secrétariat d'État, et le ministre d'État responsable des citoyens du troisième âge (M. Hees) oeuvrent actuellement ensemble à l'organisation d'une importante conférence nationale sur les groupes ethniques et leur effet sur le vieillissement de notre population canadienne.

Monsieur le Président, d'autres ministères fédéraux ont également reconnu la nécessité de tenir compte de la diversité culturelle de notre nation canadienne. Par exemple, Parcs Canada a entrepris de publier des documents d'information et d'offrir des visites guidées, des diaporamas dans des langues étrangères, comme par exemple, le parc de Lachine, à proximité de LaSalle, offre des représentations en langue italienne, durant l'été.

Monsieur le Président, Parcs Canada a même imaginé une stratégie de marketing des plus efficaces en réalisant, dans plusieurs langues, des prospectus dont il a assuré la diffusion à Calgary à l'occasion des Jeux olympiques de 1988, où nous avons pu accueillir approximativement la totalité de toutes les cultures qui vivent actuellement sur notre globe.

Dans cette même veine, monsieur le Président, plusieurs initiatives axées sur l'échange d'information commencent déjà à porter fruit. Ainsi, pour n'en citer qu'une, la brochure d'Élections Canada, *Voting in Canada/Le vote au Canada*, publiée en 16 langues, est maintenant distribuée d'un bout à l'autre de notre pays dans le cadre des cérémonies de remise de certificats de citoyenneté, auxquelles nous avons eu l'occasion d'assister récemment à Montréal et dont une a été réalisée dans LaSalle même, à l'occasion des fêtes du 75e anniversaire de notre ville.

J'aimerais également signaler à nos collègues de cette noble Chambre, le numéro de l'automne 1987 de *Reportage Canada*, cette publication trimestrielle de la Direction des services de communication à l'étranger, du ministère des Affaires extérieures. En effet, ce numéro spécial qui portait sur le multiculturalisme au Canada, a été distribué à quelque 60 000 guides d'opinion à travers le monde, et ce, notamment dans le secteur

de l'entreprise, dans les médias, dans les établissements d'enseignement et aux différents gouvernements.

Monsieur le Président, il ne s'agit là que de quelques-unes des initiatives actuellement en cours. Je pourrais en nommer d'autres dans les domaines du multiculturalisme, dans l'enseignement, dans la préservation des langues ancestrales, de la sensibilisation des services médicaux et sociaux à la réalité multiculturelle et de l'établissement de lignes directrices touchant l'image des minorités véhiculée dans les communications fédérales.

Image, information et engagement constituent sans doute les mots clés de la nouvelle conception du multiculturalisme et de sa contribution à la vie sociale, économique et culturelle de notre peuple canadien.

Monsieur le Président, comme je l'ai déjà mentionné, même avant le dépôt du projet de loi C-93 sur le multiculturalisme, nous avions accompli des progrès considérables en nous efforçant d'adapter les programmes gouvernementaux aux besoins du secteur privé. Or, ces efforts ont également englobé la Fonction publique fédérale.

En effet, en juin 1986, notre gouvernement a lancé un programme d'action positive en vue d'accroître la représentation des membres des minorités visibles dans la Fonction publique. Et, plus récemment, les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé l'établissement d'objectifs quantitatifs à cet égard, de façon à mettre en oeuvre un programme très réel et non pas de le laisser seulement sur des papiers, en théorie, caché derrière des projets de loi ou des voeux pieux.

Toutefois, j'aimerais préciser aux honorables députés de cette Chambre que notre gouvernement ne s'est pas doté d'un système de quotas, comme certains le lui recommandaient. Les objectifs quantitatifs établis par le président du Conseil du Trésor (M. Mazankowski) se basent sur des calculs minutieux effectués par la Commission de la Fonction publique. Le gouvernement est déterminé à atteindre ces objectifs au moyen de méthodes de recrutement et de sélection fondées exclusivement sur le principe du mérite. Il n'est pas question, monsieur le Président, de faire des charités à des groupes ethnoculturels. Il ne s'agit que d'en reconnaître la vraie valeur et ce, à sa juste quantité et à sa juste qualité.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que les meilleurs moyens, des moyens respectant notre idéal canadien, d'exploiter les richesses de notre diversité culturelle et raciale sont la persuasion et la représentation plutôt que la contrainte et la coercition qui existaient dans les gouvernements précédents. Ce projet de loi sur le multiculturalisme prend racine dans le partenariat, la coopération, entre l'administration fédérale et les provinces d'une part, et entre le gouvernement et le secteur privé d'autre part. Il met l'accent sur la participation et on entend, bien sûr, par là la participation de tous les individus et de tous les groupes culturels de notre si beau pays.

Monsieur le Président, la Loi canadienne sur le multiculturalisme canadien qui vous est proposée maintenant s'adresse à toute notre société canadienne, sans préjudice d'origine raciale ou culturelle. Elle concerne donc tous les ministères fédéraux, tous les ministres, tous les organismes d'affaires, tous les organismes communautaires et tous les Canadiens. Cette loi consacre des objectifs gouvernementaux, fondamentaux de la politique multiculturelle du gouvernement et assure une solide assise législative aux programmes visant à la mettre en oeuvre.

Monsieur le Président, cette loi sur le multiculturalisme énonce les fonctions propres au ministre responsable et veille à ce que l'ensemble des ministères respectent leur engagement et en rendent compte au Parlement.

Monsieur le Président, ce fut pour moi un réel honneur de vous livrer ces quelques propos, moi qui représente une circonscription où la majorité est une somme de minorités. Nous avons chez nous des Italiens, des Grecs. Nous avons une importante communauté portugaise. Nous avons des Irlandais qui ont fêté ici magistralement la semaine dernière. Nous avons des Canadiens français. Nous avons des gens d'origine britannique. Nous avons des Chinois. J'ai eu l'occasion de faire une tournée récemment dans une manifestation ethnoculturelle de notre circonscription qui comptait tous les groupes francophones de l'Asie. Il était surprenant de voir la multitude de personnes qui viennent du Vietnam ou même les plus âgées qui parlaient de l'Indochine.

Monsieur le Président, le multiculturalisme est ici. Nous devons le vivre. Il va falloir arrêter de penser qu'il s'agit là d'une générosité du gouvernement. Notre gouvernement s'est compromis. Nous acceptons le principe du multiculturalisme canadien en le consacrant dans une loi.

• (1530)

[*Traduction*]

Mme Mitchell: Je remarque que le député est parti.

[*Français*]

M. Lanthier: Je regrette, monsieur le Président, je me suis retiré trop tôt, je ne m'attendais pas à une question. Est-ce que je pourrais demander à la députée de répéter sa question. Je suis revenu en courant.

[*Traduction*]

Mme Mitchell: J'ai une question à poser au député qui a longuement louangé ce projet de loi. Nous sommes certainement d'accord avec le principe du multiculturalisme. Comme le député le sait, ce que critiquent de nombreux groupes, et ce que nous critiquons également, c'est qu'il ne suffit de parler de principes, mais qu'il faut aussi les réaliser au moyen de programmes solides qui aideraient véritablement les groupes multicuturels dans leurs efforts et donneraient les programmes gouvernementaux nécessaires.

Je me demande quelle est l'opinion personnelle du député au sujet de la recommandation du comité permanent du multiculturalisme de créer un ministère séparé et d'avoir un ministre à plein temps, un sous-ministre et un commissaire au multiculturalisme pour préconiser les programmes nécessaires et donner un peu de mordant à cette mesure, afin que le multiculturalisme au Canada soit un peu plus concret. Que pense le député d'un ministère et d'un commissaire, avec des services de recherche et tout ce qu'il faut pour faire le travail dans ce domaine?

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le Président, j'ai déjà traité de cette question dans l'essence de mon discours. Ce que nous voulons, nous, c'est arrêter les voeux pieux, que nous reposons seulement sur des intentions, en arrêtant une loi sur laquelle tous les Canadiens vont pouvoir se fonder pour soit établir une réglementation, ou soit avoir des recours selon une base solide.

Deuxièmement, nous ne voulons pas d'une police. Pour quelles raisons étudier actuellement le multiculturalisme en fonction des défauts? Nous voudrions plutôt en faire la promotion.

Monsieur le Président, je crois qu'il s'agit là d'une vieille mentalité. On a eu la même chose dans le milieu des affaires. Nous voulions limiter l'apport de capitaux au Canada plutôt que de les inviter. Notre notion, ici, est d'inviter les gens à la coopération et non pas d'exercer un polissage de cette opération par des moyens de coercition pour forcer les gens à accepter le multiculturalisme. Nous allons plutôt inviter les Canadiens à considérer qu'il y a des profits à tirer, et qu'il y a aussi des enrichissements autant d'affaires que d'enrichissements culturels dans ce multiculturalisme.

Alors, je crois que la loi telle qu'elle est proposée ne vient que consacrer des faits actuellement en cours, et je crois que le ministre du Multiculturalisme, qui répond devant cette Chambre, a en lui-même un caractère de surveillance et aura, dans son ministère, toute la latitude pour rendre compte au Parlement, qui est encore la police ultime au Canada.

• (1540)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Mitges): Avant de revenir à la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) je voudrais autoriser le député de York-Ouest (M. Marchi) à poser sa question. Nous reviendrons ensuite à la députée de Vancouver-Est.

M. Marchi: Le député de LaSalle (M. Lanthier) parle de coercition et traduit cela par le recours à la police. Je voudrais préciser ce mot, car il me semble le voir apparaître de plus en plus souvent dans le vocabulaire des conservateurs.

Le député vient d'une province qui est naturellement très sensible à notre politique de bilinguisme. Le Parlement est actuellement en train de mettre à jour la loi sur les langues officielles. Dans les années 60, la pièce maîtresse du gouvernement Trudeau en matière de bilinguisme officiel était autre chose qu'un simple exposé sur le bilinguisme, qu'un répertoire de phrases bien tournées, colorées, expressives car le gouvernement de M. Trudeau a engagé une action en profondeur dans ce domaine. Il a doté le Parlement et le pays des instruments nécessaires pour instituer un bilinguisme véritable, et non pas des mesures qui en exposaient uniquement les principes.

Nous avons donc obtenu l'infrastructure bureaucratique nécessaire pour satisfaire aux besoins linguistiques du pays. Nous avons entendu le ministre compétent et le Cabinet en parler avec détermination. Nous avons institué le mécanisme d'application approprié en la personne du commissaire aux langues officielles qui s'est assuré que le bilinguisme était respecté dans les rouages de la bureaucratie fédérale. Dans le cas contraire, il devait signaler tout manquement sur ce chapitre, non pas au gouvernement ou au ministre, qui ne sont que de passage, mais au Parlement afin que tous les Canadiens sachent à quoi s'en tenir sur les succès du bilinguisme, mais aussi sur ses échecs pour encourager les gouvernements et les législatures à prendre des mesures en conséquence. Si le député souscrit aux mécanismes qui ont assuré le succès du bilinguisme officiel au Canada, comme le poste du commissaire aux langues officielles notamment, pourquoi est-il aussi ouvertement contre toute tentative semblable pour faire du multiculturalisme autre chose qu'un simple exposé de principes, mais une réalité dont tiennent compte les gouvernements et les institutions publiques au Canada?

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le Président, il s'agit de deux problèmes complètement différents. Le problème du multiculturalisme n'est pas la même chose que la Loi sur le bilinguisme. La Loi sur le bilinguisme a été proposée avec un Commissaire aux langues officielles, c'est un système qui a été rodé, éprouvé et qui répond bien aux attentes des Canadiens. Cependant, le multiculturalisme, c'est une tout autre affaire. Et nous avons eu beaucoup de difficulté à faire comprendre que le biculturalisme canadien de base et le multiculturalisme ou l'enrichissement que nous pouvons obtenir des milieux ethnoculturels, ce sont deux systèmes et deux notions complètement séparés. C'est pour cette raison qu'à ces deux problèmes nous avons deux solutions. La solution du biculturalisme ne s'applique pas au multiculturalisme. Premièrement, ce sont deux problèmes séparés.

Deuxièmement, monsieur le Président, encore une fois, la base de ce projet de loi, comme celle de tous les projets de loi qui ont été proposés ici, c'est la coopération, c'est l'invitation et l'incitation et non pas la police, la coercition et l'affrontement qui étaient l'apanage du gouvernement précédent. Et on a vu le gâchis que cela a présenté. Monsieur le Président, notre gouvernement veut inviter les Canadiens à coopérer à ses lois et non pas d'en faire des lois seulement négatives en leur disant: Écoutez, nous vous nommons une police maintenant, si vous n'obéissez pas à ce que nous vous disons, vous serez punis. L'inverse, c'est: Nous aurons des polices blanches plutôt qui inciteront les Canadiens à participer, à venir récolter les richesses du multiculturalisme. Et nous sommes convaincus, nous, du gouvernement, que nous n'allons pas maintenant baser un projet de loi sur ses défauts, mais plutôt sur ses qualités en en faisant la promotion.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Mitges): Je regrette d'informer les députés que la période des questions et des commentaires est terminée. Reprenons le débat avec la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald).

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer aujourd'hui à l'étude du projet de loi C-93 sur le multiculturalisme qui était attendu depuis longtemps. Je crois que tous les Canadiens approuvent maintenant de tout coeur cette politique. Ils se rendent de plus en plus compte qu'il importe de consacrer par une loi la politique que nous pratiquons depuis longtemps et qui consiste à promouvoir l'identité culturelle des peuples d'origines diverses qui composent le Canada.

On pense aux États-Unis qui ont été qualifiés de creuset. Au Canada, John Porter, aujourd'hui décédé, a décrit la société canadienne comme une mosaïque verticale, c'est-à-dire que les

divers groupes ethniques y font partie du pays au lieu d'être assimilés dans le creuset, comme aux États-Unis, mais ils sont hiérarchisés, certains étant plus égaux que d'autres. C'est évidemment inacceptable. Le but de ce projet de loi auquel nous soucrivons tous est d'affirmer que ni l'une ni l'autre de ces solutions n'est la bonne. Nous ne voulons pas du creuset et nous ne voulons pas que les groupes ethniques disparaissent. Nous voulons que la société canadienne bénéficie de la force et de la richesse que lui apportent les différents groupes ethniques. Cependant, nous ne voulons pas d'une hiérarchie parmi ces groupes qui fasse que certains soient inférieurs à d'autres ou que les membres de certains groupes n'aient pas les mêmes chances que les autres. Tous les Canadiens doivent jouir de droits égaux et l'égalité des droits doit être inscrite dans le projet de loi.

• (1550)

Le projet de loi parle de l'égalité des droits. Tous les Canadiens sont égaux et il ne devrait pas y avoir de discrimination. Le projet de loi mentionne les dispositions antidiscriminatoires de la Charte des droits et libertés et il propose des mesures pour les renforcer.

Dans une optique plus positive, il faut protéger les droits des individus, mais aussi promouvoir les droits collectifs, la survivance des cultures. Ce faisant, nous améliorons la qualité de la vie au Canada et nous en faisons un endroit où il fait bon vivre. Nous nous donnons aussi des liens avec les autres parties du monde en conservant nos différentes cultures.

Ma circonscription, celle de Broadview—Greenwood, est bien connue. C'est le coeur de la communauté grecque de Toronto. La vie y est très agréable. Il y a beaucoup d'animation. Nous célébrons les fêtes religieuses et nationales. Les Canadiens qui ne sont pas d'origine grecque se joignent à ces célébrations et les considèrent comme une partie intéressante et importante de la vie de Toronto. Nous avons aussi une communauté sino-canadienne en pleine croissance. Elle attire maintenant des gens de toutes les communautés qui viennent pour y faire leurs emplettes, pour manger et pour toutes sortes d'autres raisons. Elle devient de plus en plus un élément constructif et intéressant de Toronto.

Nous partageons les préoccupations des gens qui désirent conserver la culture qu'ils ont apportée avec eux au Canada. Cependant, je dois dire que tout n'est pas aussi rose que nous le souhaiterions. Il y a encore de la discrimination. Les groupes ethniques qu'une caractéristique visible distingue des autres sont victimes de racisme. Les personnes de ces groupes ont plus de difficulté à trouver un emploi, à le conserver et à obtenir des promotions. Nous connaissons les difficultés dans les corps policiers et toutes les autres difficultés que vivent les membres de ces groupes.

Le projet de loi n'offre pas grand-chose sur ce plan. Certaines mesures constituent un effort pour tenter d'éliminer le racisme, mais je voudrais m'arrêter à la disposition de l'alinéa 5*g*). On y prévoit que le ministre doit prendre toutes les mesures qu'il juge appropriées pour mettre en oeuvre la politique canadienne de multiculturalisme, notamment «aider les minorités raciales à oeuvrer en vue de faire échec à toute discrimination». Je souligne que cette disposition ne figure pas aux premiers rangs sur la liste et qu'elle demeure assez vague. On y indique que le ministre doit aider les groupes à faire échec à toute discrimination. C'est peu mais au moins nous sommes sur la bonne voie. J'approuve cette disposition, mais je dois dire, à mon grand regret, qu'il faut beaucoup plus. Nous devons nous en remettre à la Commission canadienne des droits de la personne et aux commissions des droits de la personne des provinces pour défendre les victimes d'actes discriminatoires. Dans bien des cas, les gestes discriminatoires ne sont jamais signalés aux commissions parce que les victimes doivent présenter des plaintes individuelles et craignent les mesures de représailles. Il reste encore beaucoup à faire pour corriger cette situation.

J'aborderai maintenant le secteur où, à mon avis, des progrès ont été accomplis. Je suis certaine que tous ceux qui appuient le projet de loi C-93 en sont très heureux. Le sixième rapport du comité permanent des communications et de la culture contenait des propositions pour une nouvelle loi sur la radiodiffusion et pour la reconnaissance du multiculturalisme. Par exemple, la recommandation nº 24 précisait ce que devait contenir la partie concernant les objectifs de la nouvelle loi sur la radiodiffusion. D'après cette recommandation, la programmation du réseau devait fournir une représentation équilibrée de la société canadienne, refléter sa réalité multiculturelle et bilingue, la présence des autochtones ainsi que la composition de la population par rapport au sexe, à l'âge, à la race, à l'origine nationale ou ethnique, à la couleur, à la religion et aux handicaps physiques ou mentaux.

La teneur de cette recommandation va tout à fait dans le sens de l'esprit du projet de loi C-93. D'après cette mesure, le Canada est composé de personnes d'une grande diversité et comme la radiodiffusion se sert des réseaux publics, elle doit absolument refléter cette diversité. On aurait tort de laisser un ou deux groupes dominer, d'exclure ou de minimiser la présence d'autres groupes à cause de leur ethnicité ou d'autres critères.

D'après moi, c'est important et j'espère que le gouvernement va y donner suite. Le cas échéant, ce serait la première fois que de telles dispositions figureraient dans la Loi sur la radiodiffusion et j'estime que c'est nécessaire.

Des améliorations ont été apportées. Radio-Canada assure une plus grande diversité en faisant appel, pour les reportages et autres, à des personnes d'origine ethnique. C'est là une attitude très saine, réaliste et qui reflète davantage la composition de notre société. Je félicite la société Radio-Canada pour les mesures qu'elle a prises. Des chaînes privées ont également fait de même.

Le rapport sur la radiodiffusion recommandait également que les nominations aux conseils du CRTC et de Radio-Canada reflètent la diversité ethnique, et ne se contentent pas d'une mosaïque verticale au sommet de laquelle on retrouverait les groupes anglais et français puis en-dessous, les autres groupes. Environ un tiers des Canadiens appartenant à des groupes autres que les anglais et les français doivent accéder à des postes officiels. C'est important qu'ils soient représentés dans le secteur de la radiodiffusion, mais aussi dans toutes les nominations officielles.

J'espère que le gouvernement va cesser de faire du népotisme et de nommer des gens parce qu'ils sont inscrits au parti, et qu'il se servira au contraire d'autres critères de mérite.

M. Friesen: Comme Stephen Lewis!

M. Della Noce: Oui, comme Stephen Lewis.

M. Friesen: Et Dennis McDermott?

M. Della Noce: Et Ian Deans?

Mme McDonald: Les personnes qui m'interrompent donnent des exemples de très bonnes nominations, mais c'est une goutte dans l'océan. Une hirondelle ne fait pas le printemps et je crains que la nomination de Stephen Lewis ne puisse pas redorer le blason du gouvernement en matière de népotisme. C'est un bon essai, mais je ne suis tout de même pas convaincue.

On pourrait faire bien davantage. Les groupes multiculturels ont recommandé—avec l'appui très actif du nouveau parti démocratique—quelques mesures précises qui pourraient donner plus de poids à certaines dispositions du projet de loi C-93. Ils voulaient notamment que la bureaucratie multiculturelle rende des comptes à un ministre en règle et à un sous-ministre. Bref, un véritable ministère et non pas une direction dans un ministère quelconque. Ainsi, on donnerait un statut plus élevé au multiculturalisme. L'autorité des bureaucrates, des ministres et des sous-ministres est fonction du statut qui leur est conféré. Il ne serait pas nécessaire d'établir un grand ministère, mais au moins un ministère distinct, ce qui montrerait que cette question nous tient suffisamment à coeur pour en confier la responsabilité à un ministre et à un sous-ministre. Ce serait une bonne décision, à mon avis.

Nous pourrions aussi améliorer cette mesure en établissant une commission parlementaire du multiculturalisme et un poste de commissaire au multiculturalisme comptable au Parlement. Disons simplement que ce commissaire rendrait des comptes à tous les partis tout en jouissant d'une certaine indépendance. Le ministère ou le sous-ministère, selon le cas, rendra des comptes par l'entremise de son ministre, en empruntant une hiérarchie politique. Et si tout ne tourne pas rond, il peut toujours camoufler son inaction. Mais un commissaire indépendant, comme nous en avons en ce qui concerne le bilinguisme officiel, serait chargé de l'application de notre politique multiculturelle puisqu'il serait le serviteur du Parlement. Une telle infrastructure serait plus efficace et plus équitable. Elle assurerait que les fonctions de surveillance sont dûment exécutées. Si le gouvernement n'a rien à cacher, il devrait faire bon accueil à une telle proposition. De telles fonctions seraient exécutées comme il se doit puisqu'elles seraient assumées par une personne nommée par le Parlement.

Le projet de loi C-93 rend compte d'une politique qui est déjà en place. Il commence par un très long préambule. C'est peut-être une bonne chose, mais peut-être pas non plus. En fait, le préambule est presque plus long que le projet de loi lui-même. Il pose de très nobles principes et renvoie à la Charte canadienne des droits et des libertés, à la Constitution, à la Loi sur les langues officielles, à la Loi sur la citoyenneté et à toutes ces sortes de choses. Bien sûr, un préambule n'a absolument pas force de loi et les principes doivent en être reformulés dans le projet de loi proprement dit. Ce projet de loi se trouve essentiellement à officialiser des décisions qu'on a prises au cours des vingt dernières années et qui ont l'approbation générale de tous les Canadiens et des trois partis politiques.

• (1600)

Il est dit à l'article 3 que la politique du gouvernement fédéral consiste à:

> *a*) sensibiliser la population au fait que le multiculturalisme reflète la diversité culturelle et raciale de la société canadienne et reconnaît la liberté de tous ses membres de maintenir et de partager leur patrimoine culturel;

Personne n'en disconviendrait, mais cela n'a jamais été aussi clairement énoncé jusqu'à maintenant. C'est à peine reconnu dans la Constitution. Le projet de loi en laisse entendre beaucoup plus qu'il n'en dit;

> *b*) sensibiliser la population au fait que le multiculturalisme est un élément fondamental du patrimoine canadien;
>
> *c*) promouvoir la participation entière et équitable des individus et des collectivités de toutes origines à l'évolution de la nation et au façonnement de tous les secteurs de la société, et les aider à éliminer tout obstacle à une telle participation;

Ce libellé est passablement vague. On y énonce des principes très vagues qui ne reflètent sans doute pas le fait critique que cette égalité n'existe pas encore et que la discrimination persiste. Nous devons faire valoir combien nous sommes inquiets de voir que cette discrimination et ces obstacles foncièrement injustes sont encore chose courante. Nous ne voulons pas de cela dans notre pays. Nous voulons que tous les Canadiens puissent trouver leur place et faire leur part dans la société. Voici ce dit l'alinéa 3 *d*):

> reconnaître l'existence de collectivités dont les membres partagent la même origine et leur contribution à l'histoire du pays, et favoriser leur développement;

Je me réjouis de cet aspect du projet de loi et du fait qu'on y reconnaît que nous ne nous préoccupons pas que des droits de l'individu. Nous nous soucions certes des droits de l'individu et nous devons veiller à protéger et à améliorer ces droits, mais nous devons veiller aussi à faire en sorte que les communautés fassent partie intégrante du Canada. Nous ne sommes pas une série d'atomes isolés. Nous faisons partie de communautés qui ont chacune leur propre contribution à faire. Je suis tout à fait ravie de cet aspect du projet de loi qui nous permet de mieux cerner le Canada comme communauté de communautés.

M. Clark (Yellowhead): Bravo!

Mme McDonald: Et de citer aux individus l'exemple des communautés. L'alinéa *e*) précise ceci:

> faire en sorte que la loi s'applique également et procure à tous la même protection, tout en faisant cas des particularités de chacun;

Il faut réussir à trouver un juste équilibre. L'article 3 compte les alinéas *a*) à *j*). Bon nombre de ces généralités reflètent ce qui existe déjà dans les faits, ou encore la politique du Canada et le voeu des Canadiens de voir à ce que ces aspects soient intégrés à la société canadienne.

Nous pouvons peut-être nous montrer quelque peu critiques à ce stade-ci et signaler qu'il s'agit de principes ronflants, mais très vagues. Jusqu'à maintenant, il n'est pas question de mesures concrètes. Le ministre est censé apporter son concours d'une façon ou d'une autre. Selon moi, les critiques formulées par le Conseil ethnoculturel du Canada, par exemple, sont tout à fait pertinentes. Rien ne force le ministre à agir. Le gouvernement n'est pas tenu de prendre des mesures, afin de s'assurer notamment que les objectifs concernés sont mis en pratique. Passons à un autre article du projet de loi. Le paragraphe (3) se lit comme suit:

> En outre, au sein des institutions fédérales, cette politique consiste à: . . .

On passe de la politique générale aux institutions, aux organismes gouvernementaux, aux commissions, aux agences et le

reste. Là encore, dans ce paragraphe, on parle de chances égales; voici:

> . . . assurer . . . des chances égales d'emploi et d'avancement;
>
> *b*) promouvoir des politiques, programmes et actions, de nature à favoriser la contribution des individus et des collectivités de toutes origines à l'évolution du pays.

Il faut donc non seulement parler de la question en termes vagues, mais également encourager le multiculturalisme de façon bien précise dans les méthodes d'embauche et de formation, afin de supprimer les anciennes barrières. Cela s'applique aux membres des minorités visibles, aux femmes, aux autochtones ainsi qu'aux handicapés. Il faut mettre en oeuvre des programmes bien précis tendant à faire disparaître les préjugés et la discrimination du passé et à surmonter le manque d'expérience découlant de cette discrimination, afin que les obstacles en question disparaissent et que les gens aient la chance d'obtenir de l'avancement ainsi que de l'aide pour surmonter les obstacles qui demeurent. La déclaration en question est formulée en termes fort vagues. Il ne s'agira que de principes ronflants qui n'aideront en rien les intéressés à surmonter les obstacles du passé, si le gouvernement n'agit pas, en mettant en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi et en appliquant des méthodes d'embauche positives, afin de s'assurer que les gens de divers groupes sont mis au courant des débouchés qui s'offrent à eux et ont la possibilité de présenter leur candidature et d'être pris au sérieux. L'alinéa *c*) se lit comme suit:

> Promouvoir des politiques, programmes et actions permettant au public de mieux comprendre et de respecter la diversité des membres de la société canadienne.

L'exemple que j'ai donné tout à l'heure au sujet de la radiotélédiffusion est un exemple pratique de ce qu'un autre comité respectant les mêmes principes fait déjà. Le comité permanent des communications et de la culture se penche sur le domaine de la radiotélédiffusion. Nous étudions des recommandations à faire au gouvernement en vue de l'adoption d'une nouvelle Loi sur la radiodiffusion que nous n'avons pas encore vue. On nous la promet depuis longtemps et nous nous attendions à en être saisis. J'espère que la ministre nous proposera un projet de loi qui consacrera cet aspect symbolique important de la radiodiffusion.

Les gens passent beaucoup de temps à regarder la télévision et à écouter la radio. Les images que les gens voient à l'écran contribuent à leur donner une idée de ce qu'est vraiment le Canada. Il est important que ces institutions de radiodiffusion soient honnêtes et réalistes dans leur représentation de la réalité canadienne, qu'elles évitent les stéréotypes négatifs, qu'elles montrent des occasions de succès aux gens et leur proposent des modèles positifs à suivre.

Il ne s'agira pas seulement de mots qui paraissent bien sur papier mais qui ne veulent rien dire dans la réalité. De nombreuses institutions, sinon toutes celles qui relèvent de la compétence fédérale, devront agir à leur propre façon de manière à faire respecter le multiculturalisme dans leur cadre de travail.

Voici ce que nous lisons à l'alinéa *d*):

> recueillir des données statistiques permettant l'élaboration de politiques, de programmes et d'actions tenant dûment compte de la réalité multiculturelle du pays;

Faute de statistiques, nous ne savons pas si nous faisons des progrès. Pour les gens qui ont été victimes de discrimination, nous avons besoin de voir où ils se situent dans le système, à quel niveau et quels sont les écarts de revenu qui les caractérisent. Nous aimerions voir clairement diminuer avec le temps, ces écarts de revenu, traitement, salaires et ainsi de suite, c'est à dire leur pourcentage aux différents niveaux de nos divers organismes fédéraux dans les divers emplois. Nous savons qu'il y a des gens talentueux dans tous ces différents groupes. Si les gens ne sont pas bien répartis dans toutes les sphères de la société, on doit se dire que ce n'est pas faute de talent de la part des membres d'un groupe en particulier, mais peut-être faute d'occasions ou en raison d'obstacles placés volontairement ou involontairement sur leur chemin. Il est donc important de recueillir des données statistiques pour voir si nous sommes de plus en plus justes ou non envers les groupes ethniques.

Le paragraphe suivant dit ceci:

> e) mettre à contribution, lorsqu'il convient, les connaissances linguistiques et culturelles d'individus de toute origine;

Je serai bref sur ce point parce que je sais que je dois terminer. Les connaissances linguistiques que les membres des différents groupes culturels apportent au Canada sont importantes pour notre pays. Nous appartenons aux Nations Unies et à une communauté économique internationale. Il importe de conserver et d'augmenter ces connaissances linguistiques pour que le Canada puisse jouer son rôle en matière de développement et de commerce. Ce sont des avantages que les gens nous apportent avec leur culture. Nous devrions être heureux d'en bénéficier et nous devrions travailler activement à leur promotion.

Puisque mon temps est écoulé, monsieur le Président, permettez-moi de dire que je suis heureux de participer à ce débat pour appuyer les mesures déjà proposées. Le travail n'est pas terminés, cependant. Il nous faut d'autres mesures. Je peux vous assurer que mon parti travaillera pour que ces mesures soient appliquées, pour qu'elles se concrétisent et pour que nous franchissions d'autres étapes, la prochaine fois que nous travaillerons à améliorer la Loi sur le multiculturalisme dans l'intérêt du Canada.

Le président suppléant (M. Mitges): C'est maintenant la période de dix minutes réservée aux questions et aux réponses. S'il n'y a pas de questions ou de commentaires, nous reprendrons le débat. La parole est au député de Parkdale—High Park (M. Witer).

• (1610)

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, c'est avec une grande fierté que je me joins à ceux qui appuient le projet de loi C-93 à la Chambre. Je félicite le secrétaire d'État (M. Crombie), le premier ministre (M. Mulroney) et tous ceux qui ont travaillé avec diligence et dévouement à préparer ce projet de loi.

Ce projet de loi fait entendre un message fort et clair. Il affirme la réalité multiculturelle et multiraciale de notre société. Il dit que la diversité culturelle enrichit tous les Canadiens. Il proclame que notre réalité multiculturelle nous rend plus ouverts et plus compatissants tout en favorisant notre prospérité future au sein de l'économie mondiale.

Cependant, le multiculturalisme, c'est plus que la reconnaissance des réalités sociales contemporaines. C'est plus que la conservation du patrimoine, de la culture et des langues et c'est

plus que la liberté d'expression culturelle et la promotion de l'égalité. Le multiculturalisme est une force dynamique dans notre société non seulement qui nous propulsera dans l'avenir, mais aussi qui définira notre avenir.

Le multiculturalisme est une force parce que nous reconnaissons qu'il est au coeur de notre identité nationale, de notre sens d'appartenance à la nation canadienne. Le multiculturalisme a une signification tant pour chacun des Canadiens que pour l'ensemble du pays. C'est une façon de créer un tout dynamique à partir des nombreux éléments différents qui composent la société canadienne.

L'une des qualités uniques du Canada, c'est sa capacité de bâtir une nation à partir de diverses origines linguistiques et culturelles. Être canadien signifie appartenir à un pays uni, bilingue et multiculturel. Être canadien signifie également que 25 millions de gens vivent dans une société libre qui cherche constamment à s'adapter à des conditions sociales, économiques et politiques changeantes, tant au pays même que sur la scène internationale.

Le projet de loi C-93 est une étape essentielle de ce processus, de l'évolution de notre nation. Il reconnaît les avantages inhérents à notre société pluraliste. Il reconnaît notre éventail unique de compétences ainsi que de connaissances linguistiques et culturelles qui enrichissent notre pays et qui lui donnent une meilleure place parmi les nations du monde.

Comme les députés le savent, le secteur du multiculturalisme du Secrétariat d'État administre un certain nombre de programmes de grande qualité visant à nous aider à conserver la richesse culturelle de notre société. Ces programmes servent à soutenir la recherche sur l'histoire des diverses cultures et à financer des projets dans le domaine du théâtre et des arts visuels. Ils permettent aussi à de nombreuses universités canadiennes d'offrir des programmes d'études ethniques. En général, ils aident les gens à exprimer leurs valeurs culturelles et, ce faisant, contribuent à créer un sentiment de fierté et de respect de soi.

La conservation de la culture, la fierté culturelle et la communication culturelle sont tous des éléments essentiels à la participation active de tous les Canadiens à la vie de notre pays en tant que citoyens à part entière. Il est très important pour notre gouvernement de favoriser cet esprit de citoyenneté active. Il nous faut pour cela renforcer le sentiment d'appartenance qui nous lie en tant que nation et amener les Canadiens et le reste du monde à mieux comprendre et à apprécier notre caractère multiculturel.

Il reste encore des améliorations à apporter. Nous devons continuer à supprimer les barrières qui empêchent tous les groupes de participer pleinement à la vie économique, sociale et politique de notre société. Nous voulons montrer aux Canadiens comment une société multiculturelle contribue à améliorer la vie de tous.

On a dit que l'éducation était le meilleur antidote contre les préjugés. Voilà pourquoi le secrétariat d'État encourage l'enseignement, dans les écoles, des droits de la personne et des notions liées à la citoyenneté, notamment la reconnaissance du multiculturalisme au Canada. La nécessité de prendre ce genre de mesures d'ordre éducatif a également incité le Conseil canadien du développement social à mettre sur pied un programme de recours devant les tribunaux.

Comme les députés le savent, ce programme a pour objet de porter certaines affaires devant les tribunaux en se prévalant de la Charte canadienne des droits et libertés. L'objet de ces actions est d'aider à définir l'application ces libertés dans la pratique et d'éduquer les gens sur la nature de leurs droits.

Il existe une autre priorité du gouvernement qui est plus complexe et plus délicate, puisqu'elle vise à changer les mentalités de façon que les gens et les institutions soient davantage sensibilisés à notre réalité multiculturelle et y soient plus réceptifs.

L'évolution des schémas d'immigration a profondément modifié la composition de la population de notre pays. D'après les recensements de 1981 et 1986, la proportion de groupes non britanniques et non français a augmenté au point que plus de 37,5 p. 100 de la population canadienne n'est actuellement d'origine ni française ni britannique. Collectivement, ces groupes sont majoritaires à Toronto et à Vancouver et représentent une partie importante de la population montréalaise.

Plus de un million de Canadiens font partie des minorités visibles. Des études montrent que, d'ici la fin du siècle, les minorités visibles représenteront près de 10 p. 100 de la population canadienne. Cette tendance présente de nouveaux défis pour une société et ses institutions. La question va être de savoir comment nous allons accepter ces groupes culturels et raciaux et quelles relations nous aurons avec eux afin de les encourager à participer pleinement en tant que citoyens productifs.

Les dispositions contenues dans le projet de loi C-93 s'adressent à tous les Canadiens, à leurs collectivités et à leurs institutions. Cette mesure va reconnaître, dans la loi, notre diversité culturelle et raciale. Toutefois, comme la Loi canadienne sur le multiculturalisme doit tenir compte des réalités d'aujourd'hui et de demain, elle comporte les éléments fondamentaux d'une stratégie de relations raciales destinée à encourager la tolérance et la compréhension entre tous les membres de notre société, maintenant et à l'avenir. Cette stratégie met l'accent sur la nécessité de sensibiliser le public, elle aidera à lutter contre le racisme et encouragera les institutions à adapter leurs politiques et leurs pratiques en vue d'assurer l'égalité et de tenir compte des différences raciales et culturelles.

En tant que gardien de nombreuses institutions, le gouvernement fédéral sera mis au défi de donner l'exemple en mettant fin aux pratiques et attitudes discriminatoires et en amenant les organismes fédéraux à projeter une image vibrante de la diversité culturelle et raciale du Canada.

Le projet de loi C-93 donnera un nouveau vernis à la citoyenneté canadienne. Il raffermira le statut des deux langues officielles du Canada et sanctionnera l'affirmation du caractère multiculturel du Canada. Le projet de loi dote la politique de multiculturalisme du gouvernement fédéral de bases législatives et transpose dans une déclaration législative ce qui était sous les gouvernements précédents un engagement auquel on peut se soustraire.

Dans sa forme actuelle, le programme de multiculturalisme peut être ou réduit considérablement ou réorienté radicalement, ce qui inquiète beaucoup de groupes ethno-culturels. Par contre, une loi constitue un moyen précis de préserver et d'améliorer le patrimoine multiculturel des Canadiens, ce qui est prévu dans la constitution. En reconnaissant officiellement

l'apport historique passé et futur du multiculturalisme à la société canadienne, le projet de loi renforcera le sentiment d'unité nationale chez tous les Canadiens et tous les groupes ethnoculturels.

La point le plus positif du projet de loi C-93 est probablement qu'il confirme notre détermination à rechercher la justice sociale. En tant que nation, nous avons une longue tradition parlementaire de lutte pour la justice sociale et pour le respect des droits de la personne. Même avant la confédération, Sir Hector Langevin déclarait que le gouvernement devait garantir la justice à toutes les races, toutes les religions, toutes les nationalités et tous les groupes d'intérêt. Nous étions alors en 1865. Sir Langevin, homme clairvoyant, devait devenir le premier secrétaire d'État du Canada.

Nos façons d'aborder les droits de la personne et la politique canadienne de multiculturalisme s'épaulent l'une l'autre. La Charte canadienne des droits et libertés qui figure dans la Loi constitutionnelle de 1982, est une des plus vigoureuses déclarations des droits de la personne qu'on puisse trouver dans le monde. Ses affirmations juridiques sont défendues par une magistrature énergique, une population déterminée, un gouvernement sensible et favorable.

J'estime que c'est le caractère multiculturel de notre société qui a contribué à forger cette volonté collective qui a abouti à une déclaration aussi énergique des droits dans notre Charte canadienne des droits et libertés.

Ce document garantit des droits à nos autochtones, à nos handicapés, aux femmes, aux personnes de toute origine ethnique et raciale et de toute conviction.

• (1620)

Le multiculturalisme est également un élément clé de notre image à l'étranger. Notre détermination à assurer l'égalité culturelle et raciale constitue un vigoureux modèle pour les autres sociétés pluralistes, modèle qui a été acclamé à l'étranger.

J'ai été heureux d'apprendre que la Suède a fait connaître son désir de venir étudier au Canada le fonctionnement de notre politique du multiculturalisme, dans l'espoir d'adopter un modèle du même genre.

Cette image d'un pays qui croit à l'égalité culturelle et aux droits de la personne et qui agit en conséquence renforce notre crédibilité quand nous prenons position sur les questions internationales. Cela nous donne un avantage sans pareil dans la diplomatie internationale, spécialement en matière de droits de la personne.

Notre attachement au multiculturalisme envisagé comme force de de croissance et de changement social est susceptible de jouer dans le sens d'une amélioration des relations internationales. Nous trouvons dans la diversité culturelle de notre société des compétences techniques et linguistiques susceptibles de nous procurer un avantage sans pareil en matière de commerce international.

Les échanges internationaux sont une façon d'unir la collectivité mondiale. Grâce à eux nous dépendons les uns des autres, et de bonnes relations économiques débouchent presqu'inévitablement sur de bonnes relations sociales et politiques.

En plus d'utiliser nos ressources multicuturelles dans le monde, nous devons entretenir et protéger ce vaste potentiel multiculturel à l'intérieur de nos frontières. On se rend de plus en plus compte que le développement futur de notre nation ne sera dynamique et harmonieux que s'il se fait avec l'entière participation de tous les Canadiens, quelle que soit leur origine.

Le projet de loi C-93 témoigne de notre respect pour la diversité raciale et culturelle de notre pays et entérine notre volonté d'accorder l'égalité d'accès à tous les membres de la famille canadienne.

Notre diversité est un de nos plus grands atouts. Elle nous apporte des avantages économiques énormes et un respect international croissant. Elle a attiré comme un aimant des gens des quatre coins du monde.

Plutôt que de nuire à une identité commune, cette diversité collective a valorisé notre définition du Canadien et donne du Canada l'image de la première nation internationale du monde.

Notre gouvernement a clairement défini sa vision de l'identité canadienne qui a ses racines dans les valeurs nationales, nos deux langues officielles et notre réalité multiculturelle. Le multiculturalisme est une politique qui favorise l'unité nationale et l'harmonie culturelle. Elle améliore la qualité de notre vie quotidienne et ouvre des horizons importants pour la prospérité future du pays.

Le projet de loi C-93 est basé sur ces convictions et sur celle aussi que tous les Canadiens doivent avoir des chances égales de contribuer à l'évolution multiculturelle et dynamique de notre nation. En respectant la diversité traditionnelle de notre société et en regardant l'avenir avec un sentiment de confiance dans notre passé, nous acquérons un plus grand sens de notre réalité. Sachant qui nous sommes, nous sommes mieux en mesure de déterminer où nous irons.

Le projet de loi C-93 est une affirmation de la stratégie progressiste de notre gouvernement. L'adoption du projet de loi C-93 marquera la naissance d'une nouvelle époque. Nos enfants et nos petits-enfants le verront comme un symbole de notre maturité en tant que nation, une nation résolue à parvenir à la justice, à l'égalité et à la collaboration parmi tous ses citoyens.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Lanthier): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-109, Loi portant sur le pouvoir d'emprunt.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Lanthier): A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du gouverneur général
Ottawa

Le 22 mars 1988

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gerald Eric Le Dain, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 22 mars 1988, à 16 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du gouverneur général Léopold H. Amyot

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crombie: Que le projet de loi C-93, Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada, soit lu pour la 2e fois et déféré à un comité législatif.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser à mon collègue de Parkdale—High Park (M. Witer), qui s'est dit très fier du Programme de multiculturalisme dans notre pays. Il a beaucoup travaillé au Comité sur le multiculturalisme, qui a recommandé au gouvernement de créer une Loi sur le multiculturalisme pour donner une plus grande force au multiculturalisme comme programme national.

Le député de Parkdale—High Park, comme député du gouvernement, a participé au travail du Comité et a ajouté son nom au rapport unanime.

Alors, je veux demander à mon collègue de Toronto, lorsqu'il regarde la réaction à notre rapport de Comité, ce qu'il pense des nombreuses recommandations qui ne sont pas acceptées par le gouvernement? Et je sais, monsieur le Président, que je ne m'attendais pas à ce que le gouvernement accepte toutes les recommandations. Mais, j'avais certainement l'espoir que le gouvernement accepterait les deux ou trois recommandations les plus importantes de ce rapport, celle du ministère du Multiculturalisme, et les deux recommandations du comotionnaire. Monsieur le Président, elles sont vraiment significatives afin d'assurer le succès de cette politique du multiculturalisme.

Alors, je respecte la parole de mon honorable collègue et je sais qu'il a beaucoup travaillé dans ce Comité. Cependant, je veux qu'il réponde à cette question afin de donner à la Chambre son aspect particulier.

Le président suppléant (M. Lanthier): Félicitations à l'honorable député de York-Ouest (M. Marchi) pour son magnifique français. C'est un noble effort.

Maintenant, le député de Parkdale—High Park (M. Witer) pourra répondre.

[*Traduction*]

M. Witer: Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas que nous débattons le principe du projet de loi. J'espère que les membres du comité permanent pourront étudier cette mesure attentivement à l'étape du comité et présenter ensuite des recommandations à la Chambre. Étant donné que le député s'intéresse de près à la question depuis le milieu des années 70, il sait que les progrès en matière de multiculturalisme ne se sont accomplis que très lentement. Dans ce domaine comme dans d'autres, le gouvernement ne réalise pas tous ses objectifs en une journée ou une semaine.

• (1630)

Puisque le député a assisté aux audiences du comité du multiculturalisme tenues à Toronto, il sait pertinemment que le rapport dont il a parlé a reçu un accueil très partagé. Certains étaient d'avis que le rapport frappait juste. D'autres ont estimé que les recommandations étaient exagérées. D'autre part, on a aussi reproché à ses auteurs de n'être pas allés assez loin. Par conséquent, on aurait tort de prétendre que les communautés ethnoculturelles appuient unanimement tant le projet de loi à l'étude que le rapport du comité permanent.

J'espère que lors de l'étude en comité, nous aurons suffisamment de temps pour étudier la législation actuelle et peut-être y apporter les améliorations nécessaires. Il importe toutefois de signaler le fait que personne n'a nié, au cours de ce débat, que la présentation de ce projet de loi constitue une étape importante pour l'avancement du multiculturalisme canadien. C'est de cet aspect que je vais parler aujourd'hui.

[*Français*]

M. Marchi: Monsieur le Président, je comprends le sentiment de mon honorable collègue. Je suis d'accord que le Programme de multiculturalisme dans l'histoire de ce Parlement a eu un certain succès dans l'avancement de la société juste.

[*Traduction*]

Je sais que les députés des trois partis politiques ont adopté les recommandations de ce rapport à l'unanimité, mais ces recommandations n'ont pas toutes fait l'unanimité au pays. C'était à prévoir.

Mais au moins une des recommandations en question aurait dû figurer dans ce projet de loi. Je conviens avec le député qu'une mesure proposant un cadre législatif aux programmes ou à la politique multiculturelle, ne saurait être négative. Nous sommes tous d'accord avec lui.

Mais se contenter simplement d'applaudir à la seule présentation d'un projet de loi sur le multiculturalisme n'est pas non plus l'attitude à adopter dans les circonstances. Il faut plutôt passer cette mesure au peigne fin pour voir en quoi elle fait avancer cette cause. Sans vouloir régler tous les problèmes d'un trait de plume, j'étais déçu de voir que certains espoirs de la communauté multiculturelle aient été oubliés, qu'on n'ait pas profité de cette mesure pour faire avancer certaines questions.

Le député conviendra avec moi peut-être que certains amendements s'imposent. Je songe notamment à la recommandation concernant le poste de commissaire qui a fait l'unanimité parmi la communauté multiculturelle et aux audiences du comité. On estime que le commissaire tenterait de dénouer le dilemme en préconisant la nécessité d'atteindre un certain objectif et prendrait des mesures pour l'atteindre. Le titulaire de cette fonction n'occuperait pas un poste de commande ou de contrôle, mais il serait chargé plutôt d'appliquer notre politique du multiculturalisme dans toute la Fonction publique. De telles dispositions ne seraient pas exécutoires, comme certains députés l'ont prétendu, mais elles seraient analogues à celles prévues pour le commissaire aux langues officielles, et elles nous garantiraient que ce que nous considérons comme une politique ferme, et comme le fondement de notre pays à la Chambre des communes, n'est pas relégué aux oubliettes une fois les lumières éteintes et le débat terminé, mais que tous les jours de la semaine, le gouvernement du Canada s'assure que dans ses ministères, ses organismes et ses sociétés d'État, le multiculturalisme est la règle et non pas l'exception.

Le président suppléant (M. Lanthier): Je regrette de devoir informer le député que la réponse doit être beaucoup plus courte que la question. Il a deux minutes pour répondre.

M. Witer: Monsieur le Président, je vais m'efforcer de me limiter à deux minutes, mais ce sera difficile.

Mon collègue, le député de York-Ouest (M. Marchi), pose une question importante. Il signale deux points cruciaux de tout projet de loi. D'abord, il dit que la simple présentation d'un projet de loi n'est pas si importante que cela. Ce qui importe ici, c'est que ce projet de loi inscrit dans un cadre législatif quelque chose qui, jusqu'à maintenant, était laissé à la discrétion du gouvernement en place. C'est là un point important.

Ensuite, le député semble dire qu'on n'a pas prévu de surveillance. Ce n'est pas vrai. Il est prévu dans le projet de loi que, le cinquième jour de séance suivant le 31 janvier de chaque année, le ministre présente au Parlement un rapport provisoire sur la mise en oeuvre de ce projet de loi et que le comité parlementaire du multiculturalisme examine aussi la question.

Par conséquent et même si le projet de loi ne répond pas à toutes les exigences du député, il est inexact de laisser entendre qu'il ne prévoit aucun mécanisme de surveillance.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je me rend compte que je dispose de peu de temps avant que ne survienne la sanction royale, mais je tiens à dire quelques mots sur ce projet de loi très important touchant à un sujet très important.

Je demande l'indulgence de la Chambre pendant que je me perds un peu dans des réminiscences du passé. J'ai grandi dans le nord de Winnipeg, d'où vient peut-être la majorité des auteurs comiques de Hollywood et des hauts fonctionnaires fédéraux, ce qui constitue une fameuse combinaison. C'est assurément l'une des régions du pays où l'on trouve la variété la plus intéressante de groupes culturels; on y trouve ainsi des Ukrainiens, des juifs, des Allemands, des Polonais, et même quelques Gallois, par exemple ma famille qui, à certains égards, fait partie de la minorité culturelle la plus ignorée dans le pays, outre le fait que nous sommes d'allégeance libérale dans l'ouest du Canada.

Je me souviens très bien qu'un jour, c'était à l'école secondaire, un de mes bons amis dénommé Sawchuk nous a annoncé que son nom de famille avait été changé pour celui de Saunders. Quand nous avons voulu savoir pourquoi, il nous a expliqué que son père, qui travaillait pour le compte de l'un des plus importants grands magasins du Canada, souhaitait obtenir une promotion, mais que la condition qu'on lui avait posée était qu'il change de nom.

A cet âge-là, nous ne comprenions sans doute pas aussi bien ce que cela signifiait, ni l'indignité qu'on faisait à mon ami ainsi qu'à sa famille en les obligeant à renoncer à leurs origines, à leur culture, à leur patrimoine et à leur histoire, pour obtenir une simple promotion dans l'une des plus grandes compagnies du Canada.

Si j'en parle, monsieur le Président, c'est parce qu'il s'agit précisément de cela, à mon avis, dans la politique du multiculturalisme. C'est un effort visant à nous débarrasser du statut de citoyen de seconde classe qu'on a imposé à beaucoup trop de Canadiens. Du seul fait de ce que ces gens représentent, et non pas de ce qu'ils sont, ils sont étiquetés et, du fait de leur nom, de leur langue, ou de leur culture, ils sont stéréotypés et privés des droits ou de la reconnaissance accordés à ceux qui ne sont pas dans ce pays depuis plus longtemps ou qui portent un nom d'origine française ou anglaise.

Évidemment, nous avons accompli d'énormes progrès depuis. On a beaucoup évolué et, même dans cette enceinte aujourd'hui, on peut voir des exemples de Canadiens d'origine autre que française ou anglaise jouer un rôle prépondérant en politique. Il en va de même dans les milieux d'affaires, dans le domaine des arts et de la culture, et dans les milieux professionnels un peu partout dans le pays.

On aurait cependant tort de croire que la situation est satisfaisante. Je pense que nous en sommes bien loin. Nous en sommes arrivés à mon avis, d'après ce que j'observe dans ma ville de Winnipeg, à une conjoncture très importante. Une grande proportion des Néo-Canadiens, dont parlait le député de High Park, n'ont pas encore le sentiment de pouvoir réaliser leurs objectifs et se sentent encore restreints, dans leurs aspirations, par des facteurs parfois réellement discriminatoires. Je continue de penser que c'est là un aspect essentiel de la question multiculturelle.

• (1640)

Voyez l'exemple d'un jeune couple vietnamien qui est entré au Canada lorsque j'étais ministre de l'Immigration. Leurs enfants seront bientôt prêts à entrer à l'université, mais ils n'ont pas l'argent qu'il faut pour les y envoyer. C'est tout simplement une réalité économique qu'ils ne sont pas capables d'acquérir les moyens d'envoyer leurs enfants très brillants et talentueux à l'université. C'est là une forme de discrimination. Ce nouveau groupe se heurte au même obstacle auquel nous nous heurtions dans les années 1940 et 1950.

Je me suis entretenu il y a quelques semaines avec un groupe d'hommes d'affaires et de membres des professions libérales d'origine ukrainienne. Ils ont encore le très vif sentiment que c'est en Ukraine qu'ils doivent chercher leurs racines et leur langue maternelle. Ils ont le sentiment d'être frustrés de leurs droits. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), qui siège en face, connaît le problème des Ukrainiens en Union soviétique qui estiment que notre gouvernement doit faire davantage. Je ne veux en rien minimiser les efforts du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, car il a déployé d'immenses efforts. Mais ils éprouvent encore un sentiment d'incertitude, le sentiment d'être acceptés à l'essai. Ils éprouvent encore le sentiment qu'on ne leur garantit pas encore complètement, entièrement, tous leurs droits.

C'est pourquoi, selon moi, mon collègue, le député de York-Ouest (M. Marchi), a prétendu qu'il fallait prévoir une meilleure structure au Canada, un commissaire au multiculturalisme plus efficace, par exemple, afin de faire preuve d'un plus grand esprit d'initiative pour ce qui est de mieux intégrer la communauté ethnoculturelle du pays à la société canadienne et il a ajouté qu'il fallait confier la tâche en question à des personnes qui occupent des fonctions dans l'appareil fédéral.

On a remporté une victoire extrêmement importante avec l'adoption de l'article 27 de la Charte dans lequel on a reconnu le patrimoine multiculturel du pays. Il est important de remarquer que tout récemment, un groupe de juristes se sont rassemblés afin de déterminer le sens de cet article et ils ont déclaré alors qu'on ignorait au juste encore comment incorporer cet article dans les droits des Canadiens en général. Il faut confier à quelqu'un la tâche de mettre en pratique le présent projet de loi, afin de s'assurer que les contestations voulues sont faites devant les tribunaux et que l'article 27 prend toute sa signification.

Sans le mécanisme en question, si personne ne joue le rôle de chien de garde, je crains fort que cela ne se produise pas. C'est pourquoi nous ne nous opposons pas aux principes du projet de loi, mais nous prétendons tout simplement qu'on pourrait aller beaucoup plus loin. C'est le moment propice pour le faire. Ce projet de loi est quelque peu dépassé. Nous ne revenons pas à l'époque où les intéressés devaient changer leur nom, mais ce n'est pas le genre de projet de loi qui permettra de faire face à la réalité d'aujourd'hui et, chose certaine, de demain.

Dans ce domaine comme dans tous ceux qui touchent les droits de la personne, le rôle du gouvernement fédéral consiste à donner l'exemple, à prendre l'initiative au lieu de tout simplement suivre le mouvement. C'est pourquoi nous affirmons que ce projet de loi, même s'il renferme des principes extrêmement importants, laisse beaucoup à désirer sur le plan pratique. On n'y prévoit pas la structure nécessaire, afin de faire fonctionner n'importe quelle bureaucratie ou organisation importante.

Je voudrais conclure, car je sais que la sanction royale approche et je ne voudrais pas empêcher cela. Nous croyons fermement que le projet de loi devrait être modifié, afin de tenir compte de l'esprit d'initiative nécessaire pour faire accepter la réalité multiculturelle non seulement en principe, mais également en pratique. C'est pourquoi nous espérons que les ministériels seront disposés à examiner les amendements que mon collègue va présenter.

M. Marchi: La présidence pourrait-elle nous apporter des éclaircissements sur la procédure à suivre? Certains députés prétendent que je peux poser une question à mon collègue, même s'il n'a pris que cinq des 20 minutes à sa disposition. Pourriez-vous nous préciser ce qui se passe?

M. le Président: Le député demande des éclaircissements. Le Gentilhomme huissier de la Verge noire n'est pas encore arrivé. Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a toujours la parole.

M. Axworthy: C'est ce qui s'appelle «tricoter avec la rondelle», n'est-ce pas, monsieur le président?

M. Clark (Yellowhead): C'est la seule fois que nous vous encourageons à parler, Lloyd.

M. Axworthy: Je sais gré à l'hon. secrétaire d'État aux Affaires extérieures de son chaleureux appui.

Comme je le disais, l'une des raisons d'être d'un projet de loi comme celui-ci est de montrer la voie. Permettez-moi de signaler un autre exemple qui a suscité mon intérêt tandis que le député de High Park parlait. Sauf erreur, il a abordé un aspect très important du multiculturalisme sur lequel on n'a guère insisté, soit l'utilisation de l'une de ses caractéristiques comme moyen de nous ouvrir au reste du monde. Personne ne contestera, je pense, que nous vivons à une époque où nous devrons être beaucoup plus concurrentiels et efficaces au niveau des relations internationales tant économiques que politiques.

J'avais été frappé par cette même pensée il y a trois ou quatre mois lors d'une audience à Edmonton. Le porte-parole d'une association de groupes ethniques qui comparaissait devant notre équipe de travail sur le commerce extérieur a signalé que le gouvernement ne mettait guère à profit le patrimoine culturel des différentes ethnies comme moyen de favoriser et de promouvoir le commerce, qu'il s'agisse d'apprendre d'autres langues, de se renseigner sur d'autres cultures et de mettre à contribution les talents de tous ces groupes de nouveaux immigrants. Nous ne les mettons pas suffisamment à profit. Je signale cet aspect au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il sait que j'ai d'autres doléances à formuler au sujet des coupes au niveau du travail de promotion et de développement.

J'estime que nous devrions mettre à profit dans nos universités, nos collèges et nos écoles, la richesse et la force que représente le multiculturalisme. Parlons, par exemple, des pays de la ceinture du Pacifique. La population indochinoise du Canada constitue une richesse incroyable pour ce qui est d'amener leurs concitoyens canadiens à la compréhension.

Nous pouvons également y avoir recours pour améliorer nos perspectives à l'étranger. A mon avis, c'est là l'un des aspects du multiculturalisme dont j'ai parlé, ce nouveau tissu, cette nouvelle réalité. Ces gens-là nous disent: «Nous sommes là. Nous avons des talents. Nous avons atteint un certain niveau de maturité. Mettez-nous à contribution. Mettez-nous à l'oeuvre». Mais nous avons besoin d'un certain appui pour cela. Je ne possède pas de formule parfaitement au point, mais je pense que le jeu en vaut la chandelle. Nous devrions examiner comment le gouvernement fédéral pourrait élaborer les moyens et les mécanismes appropriés. Nous en revenons ainsi à la thèse fondamentale que nous avons défendue tout au long de ce débat.

Nous ne croyons pas que ce projet de loi nous permette d'atteindre cet objectif. Nous ne croyons pas que la présence de la réalité multiculturelle au sein du gouvernement fédéral, que ce soit au niveau d'un ministère ou d'un commissariat, soit suffisamment marquée pour nous permettre d'exercer une influence et pour susciter les décisions nécessaires.

Il y a deux secteurs tout à fait distincts où l'on pourrait faire quelque chose. D'abord, on devrait étendre la portée de l'article 27 de la charte pour qu'il s'applique au domaine commercial. Il y aurait deux moyens d'exploiter et de développer vraiment la nouvelle réalité canadienne, mais nous ne l'avons pas fait jusqu'ici. Pourquoi pas? C'est en partie parce que la question du multiculturalisme se trouve dans une zone floue à l'échelon fédéral. Selon moi, c'est notamment ce que reflète le projet de loi. Nous sommes peut-être trop habitués aux méthodes traditionnelles et nous n'avons pas essayé d'aller plus loin. Nous n'avons pas exploré toutes les possibilités qui s'offrent à nous.

Il existe un autre domaine où le gouvernement fédéral devrait à mon avis donner l'exemple pour mettre notre patrimoine multiculturel en valeur. Je veux parler de nos services d'immigration qui ne font rien pour les immigrants après leur arrivée au Canada. Il existe depuis longtemps un conflit entre le ministère des Affaires extérieures et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration à l'échelon fédéral au sujet de leur rôle pour ce qui est d'aider les immigrants à s'installer et à s'adapter à notre société après leur arrivée sans parler bien sûr du débat qui se déroule entre les provinces et le gouvernement fédéral. Cette question n'a pas encore été réglée. Il n'existe toujours pas de politique claire à cet égard. Il y a pourtant toutes sortes de programmes dans ce domaine, que ce soit pour apprendre une deuxième langue aux immigrantes ou pour donner une formation professionnelle aux réfugiés. Ces programmes manquent cependant de cohésion.

• (1650)

Il me semble que s'il y avait quelqu'un chargé d'un ministère précis ou même un commissaire du multiculturalisme, il pourrait se pencher sur cette question. Il pourrait servir de point de mire au sein du vaste appareil bureaucratique à Ottawa et dire à toutes les factions et aux divers ministères, qui essaient chacun de protéger leurs propres intérêts: «Un instant. Il se passe quelque chose de très important».

Je le répète, il ne se passe rien à mon avis. C'est en partie à cause du vide. Ce rôle n'est pas joué aussi efficacement qu'il devrait l'être.

Je fais cette réflexion pour démontrer, comme l'a si bien dit mon collègue, qu'il faut non seulement prévoir, mais qu'il faut avoir les moyens et la force administrative nécessaires pour le faire à l'échelon fédéral.

Je signale par ailleurs qu'il faudrait parfois accorder nos violons avec les provinces surtout mais aussi avec les municipalités; je n'ai pas les dernières nouvelles, mais j'ai été intrigué par le nombre de villes qui ont du instituer des commissions sur les relations raciales. C'est ce qu'on a fait à Toronto, et dans ma ville, à Winnipeg. Ces commissions jouent un rôle très important parce qu'elles s'attaquent à la racine des problèmes de discrimination dans l'embauche. Elles essaient parfois de résoudre des conflits entre différents groupes culturels ou raciaux.

Nous avons eu le cas tout dernièrement avec les relations entre la police et certains groupes culturels. Ce genre d'incident se produit malheureusement trop fréquemment dans nos villes. Voici la question que j'ai posée et que je pose à nouveau aux membres du Cabinet. Qui est chargé, à l'échelon fédéral, d'essayer de savoir exactement ce qui se passe à Vancouver, à Toronto et à Winnipeg? Qui collabore avec ces commissions raciales très importantes pour voir ce qu'on pourrait faire pour coordonner des programmes d'embauche ou d'adaptation des immigrants dont j'ai parlé?

Peut-être que certains députés le font. Mais ils le font de façon au petit bonheur. Certains vont peut-être trouver le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard). Des représentants de la commission de Toronto sont venus me trouver lorsque j'occupais ce poste-là pour me dire que la formation de bandes de jeunes de minorités visibles commençait à poser des problèmes dans la région de York. Certains enfants s'exposaient à de véritables difficultés et à beaucoup d'opposition dans les rues. On m'a demandé d'aider en assurant quelques programmes d'emploi dans cette région.

Mais ce n'était là qu'un seul des morceaux du casse-tête. Il reste à trouver qui, au niveau fédéral, sera responsable d'organiser toute cette affaire. Je ne crois pas qu'un tel responsable existe à l'heure actuelle.

Si j'ai recours à ces exemples, c'est simplement pour illustrer l'importance de renforcer considérablenent ce projet de loi et de donner au principe pertinent et utile qui le sous-tend un cadre ou une structure beaucoup plus efficace avant que nous l'étudiions à nouveau à l'étape de la troisième lecture.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Les commentaires du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) m'ont intéressé au plus haut point. Je sais qu'il appuie ses propos non seulement sur son expérience comme ministre et comme parlementaire mais aussi sur celle du citoyen d'une ville très cosmopolite—

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

Statue du monarque

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour.

• (1700)

M. le Président: A l'ordre! J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès du député de Son Excellence le Gouverneur général dans salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Le projet de loi C-91, modifiant la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers—Chapitre 4

Le projet de loi C-96, validant la prise d'ordonnances tarifaires sur les fruits et légumes—Chapitre 5

Le projet de loi C-99, modifiant la Loi sur la monnaie—Chapitre 6

Le projet de loi C-109, portant pouvoir d'emprunt—Chapitre 7.

[*Français*]

M. le Président: A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES - MOTIONS

[*Traduction*]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

PROPOSITION D'ÉRECTION D'UNE STATUE DE LA REINE ÉLIZABETH

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 4 février 1988, de la motion de M. Tupper:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de commander, sur la Colline parlementaire, l'érection d'une statue de Sa Majesté la Reine Élizabeth II pour commémorer le 35e anniversaire de son avènement au trône.

M. le Président: La dernière fois que la Chambre a débattu cette motion, le député de Cardigan (M. Binns) avait la parole. Nous reprenons maintenant le débat avec le député de Kenora—Rainy River (M. Parry).

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots à la suite de mes nombreux collègues des trois partis qui ont pris la parole au sujet de la motion du député d'Ottawa—Carleton (M. Tupper) proposant l'érection d'une statue de la Reine Élizabeth pour rappeler la contribution de Sa Majesté à la société canadienne.

Je suis d'accord avec le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) qui a proposé qu'une commission soit instituée pour examiner toute la question des statues à ériger sur la Colline parlementaire.

La plupart d'entre nous, à la Chambre, ont vécu la plus grande partie de leur vie sous le règne d'Élizabeth II. La contribution de Sa Majesté a été très importante pour la société canadienne, la société du Commonwealth et la société de Grande-Bretagne où elle réside ordinairement. On a établi un parallèle entre la Reine Élizabeth II et la Reine Victoria. Ces deux souveraines ont régné au Canada pendant 100 des 161 dernières années. Cela traduit bien la contribution de ces deux grandes femmes au développement de la société canadienne et du Commonwealth, conformément à leurs propres croyances et aux valeurs de leur temps.

Je me souviens très bien de l'accession au trône de la Reine Elizabeth II. Son père, le Roi George VI, est décédé le jour de mon sixième anniversaire de naissance. Ainsi, depuis l'âge de six ans, je n'ai vu personne d'autre sur le trône que la Reine Elizabeth II, en Grande-Bretagne et ici, au Canada. Il est donc juste de dire que j'ai été formé, que j'ai mûri et que j'ai passé ma vie adulte et ma carrière politique jusqu'à maintenant sous le règne de la Reine Elizabeth II.

Elle a certainement été témoin de quelques changements durant ces 36 années de règne. Après tout, lorsqu'elle a accédé au trône, en 1952, le Commonwealth était principalement formé de colonies qui avaient une relation de dépendance quelconque avec la Grande-Bretagne, sous la Couronne britannique.

Maintenant, je crois que nous pouvons vraiment dire que le Commonwealth réunit des nations qui, malgré des différences de taille, de prospérité et d'influence sur la scène mondiale, sont toutes considérées comme étant égales dans le cadre du Commonwealth.

Le Commonwealth n'est pas simplement une institution dont le but est de conserver, de répandre ou même de développer la culture britannique. Il est devenu une tribune où des nations qui partagent un patrimoine commun, particulièrement en ce qui concerne leurs institutions et la langue anglaise, peuvent discuter de questions d'intérêt mondial, et même exercer une influence collective sur ces questions, lorsqu'ils en ont la motivation.

Le contexte historique étant établi, je passe à la question de la statue même, une initiative dont l'une des étapes, dans la pratique, devrait être de demander à Sa Majesté si elle consent à ce qu'on lui érige, de son vivant, une statue sur la colline du Parlement. Ce n'est pas l'usage en Grande-Bretagne, comme ce l'est ailleurs, d'ériger des statues du vivant de la personne à honorer ou représenter. Cette façon de faire paraît étrange à beaucoup d'entre nous qui avons hérité des traditions britanniques.

On a proposé au cours du débat beaucoup d'autres personnes de qualité à honorer. Je ne crois pas qu'il soit humiliant ou injurieux envers Sa Majesté la Reine de discuter de ses réalisations dans le contexte de cette motion. Après tout, nous n'avons pas régulièrement ni souvent l'occasion de discuter d'un sujet de cette importance et de cet intérêt. Il ne s'agit pas d'établir une comparaison entre Sa Majesté et d'autres personnes à honorer, mais de rappeler qu'il ne faut pas célébrer par des monuments sur la colline du Parlement seulement l'histoire, les traditions et la vie politiques du Canada, mais beaucoup d'autres valeurs et activités canadiennes fondamentales, et d'autres grandes réalisations canadiennes.

Vu que nous sommes une nation très dispersée, nous devrions nous demander si nous devons réellement consacrer nos efforts, nos énergies et notre attention à l'érection de statues sur la colline du Parlement ou si nous ne devrions pas élargir notre champ de vue et envisager d'autres emplacements stratégiques ou historiques.

Naturellement, il faut toujours éviter de faire preuve de sectarisme à ce sujet. Il n'en est pas question à propos de cette motion particulière qui vise la Reine et l'institution qu'est la monarchie, et nous n'en avons certainement pas vu aujourd'hui. Toutefois, avant de prendre une décision sur une statue particulière, créons une commission qui déterminerait s'il convient d'ériger de telles statues, qui réunirait des renseignements sur cette décision et qui envisagerait la question de savoir de quelle façon rendre hommage à ceux que nous voulons honorer et à quel endroit le faire. De plus, comme il est d'usage de n'élever une statue qu'aux personnes décédées, la commission déciderait quand honorer ceux qui ont grandement contribué à la société canadienne, en érigeant une statue à leur mémoire.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Lanthier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Lanthier): Comme il est 17 h 14, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 mars 1988

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA FAUNE

LA DESTRUCTION DE L'HABITAT FORESTIER

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les vastes forêts du Canada abritent une faune riche et variée. Malheureusement, leur exploitation entraîne trop souvent la destruction de l'habitat dont dépend la survie de cette faune.

Cela n'est pourtant pas inévitable. Un effort doit être fait pour intégrer les politiques et les pratiques de gestion de la faune et des forêts. Nous exhortons donc le gouvernement à inscrire des objectifs de préservation de la faune dans les accords fédéraux et provinciaux qui seront renégociés cet automne.

Le 14 avril aura lieu sur la Colline parlementaire la journée de la faune. Ce jour-là les parlementaires auront l'occasion d'entendre les représentants d'organisations et de groupes s'intéressant aux animaux. Notre faune fait partie d'un héritage sans prix que, trop souvent, nous tenons pour acquis et qui a en fait grandement besoin de la protection des pouvoirs publics.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LE PAKISTAN—L'ANNIVERSAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui à l'occasion de la fête nationale du Pakistan, cette jeune nation qui est devenue une république le 23 mars 1956. C'est à ce moment quel le Pakistan a pris en main le destin de son peuple. Ce pays travaille fort en vue d'améliorer ses institutions démocratiques et de relever le niveau de vie de ses habitants.

Le Canada a beaucoup aidé le Pakistan dans le cadre de diverses initiatives d'aide au développement que l'ACDI a entreprises au fil des ans dans des domaines tels que l'agriculture, la vaccination et la transmission de l'énergie hydro-électrique.

Les Canadiens d'origine pakistanaise ont enrichi la mosaïque culturelle canadienne. J'estime pour ma part qu'ils ont contribué d'une manière remarquable à notre pays et à l'ensemble de la société canadienne.

Je suis fier de compter, parmi mes électeurs d'Etobicoke-Nord, des citoyens de toutes les origines culturelles. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de rendre hommage à ceux d'entre eux qui sont d'origine pakistanaise.

* * *

• (1405)

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LE RETARD MIS À SECOURIR L'ÉQUIPAGE D'UN CHALUTIER ACCIDENTÉ

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, hier la Chambre a pu voir comment le ministre des Transports (M. Crosbie) traitait de façon cavalière et divertissante un incident qui aurait pu se solder par le sectionnement en deux d'un pétrolier et provoquer la pire des marées noires de l'histoire de Terre-Neuve. Manifestement, le gouvernement attend pour agir qu'une catastrophe de ce genre se produise. Nous espérons que des vies humaines ne seront pas en péril, car nous craignons que les équipements de recherche et de sauvetage de la Garde côtière ne soient pas suffisants.

Mercredi dernier, un membre de l'équipage de l'*Osprey*, un chalutier, a perdu une jambe dans un accident en mer. Les services de recherche et de sauvetage de Gander n'ont pas pu lui porter secours, car les seuls hélicoptères dont ils disposent ne sont pas équipés de dispositifs de dégivrage et n'ont donc pas pu décoller. Il a fallu près de huit heures au chalutier, qui avait un blessé à bord et n'avait aucun personnel médical, pour gagner St. John's. C'est une situation inacceptable.

Chaque jour, jusqu'à 60 chalutiers sont en mer au large de la côte de Terre-Neuve avec plus de 1 000 membres d'équipage à bord. En cas d'accidents graves ou d'autres urgences d'ordre maritime, ils doivent se débrouiller seuls si les conditions atmosphériques sont mauvaises.

Quand le gouvernement va-t-il se rendre compte que des hélicoptères qui ne peuvent pas voler par mauvais temps ne sont d'aucune utilité en cas d'urgence?

J'exhorte le gouvernement, en particulier le ministre des Transports, à moderniser sa flotte d'hélicoptères destinée aux activités de recherche et de sauvetage et à ouvrir une base à St. John's, voire en mer, à bord d'un bâtiment de la Garde côtière. Nos pêcheurs, marins et travailleurs du pétrole ont besoin d'une meilleure protection que celle que leur assure le gouvernement.

Article 21 du Règlement

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, le 25 mars, la Grèce moderne commémore le 167e anniversaire de son indépendance. Il est normal que ce jour soit bien souligné étant donné l'importance de la Grèce, de son histoire et des répercussions qu'elle a eues pendant de 2 500 ans sur la civilisation occidentale. En effet, une bonne partie de la culture et de la civilisation des pays de l'Ouest sont nées en Grèce et elle a été le berceau de la démocratie.

Bien que la Grèce ait été occupée par de nombreux envahisseurs successifs pendant environ 1 800 ans avant 1821, la culture et les traditions grecques, de même que la langue et la religion grecques n'ont jamais perdu de terrain, mais ont continué à s'épanouir malgré l'oppression et la tyrannie de ses occupants.

J'invite les députés de même que tous les Canadiens à s'associer à mes compatriotes d'origine grecque pour célébrer le 25 mars, qui est non seulement la journée nationale de la Grèce, mais qui est aussi le symbole de tous ces éléments qui ont largement contribué à façonner notre mode de vie au Canada.

* * *

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX GÉNIE—CONSEILS AU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, nous avons tous pu voir, hier soir, à l'occasion de la neuvième cérémonie annuelle de remise des prix Génie, que le Canada possède vraiment une industrie cinématographique parmi les meilleures au monde. L'an dernier, tout le monde parlait du film *Le déclin de l'empire américain* et, cette année, c'est au tour du film *Un zoo la nuit*, qui a remporté un prix dans chacune des catégories où il était en lice. Tous les Canadiens attendent maintenant impatiemment la remise des Oscar, car ce film est là aussi sur les rangs.

Un nombre record d'émissions de télévision et de films canadiens ont été présentés à des festivals au Canada et à l'étranger et ont remporté un succès sans précédent, non seulement dans les salles de cinéma, mais aussi au petit écran sur chacun des grands marchés au monde.

La cérémonie d'hier soir n'a pas été entièrement consacrée aux réjouissances. Le réalisateur québécois Rock Demers a exprimé de façon fort éloquente l'inquiétude que lui inspire la tiédeur de l'engagement du gouvernement envers les arts. Il a déclaré que le gouvernement devrait consacrer plus d'argent aux arts et moins aux sous-marins nucléaires, renoncer à son projet de loi C-54 sur la censure et oublier le libre-échange.

Il a fallu une décennie de travail acharné de la part des secteurs public et privé pour donner à l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision l'élan nécessaire à son épanouissement. Maintenant, le gouvernement veut faire marche arrière et lui enlever l'appui dont elle a tant besoin. Je suggère fortement au gouvernement d'écouter les conseils d'une industrie qui connaît bien la situation.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LES EXPROPRIÉS DE MIRABEL—HOMMAGE À JEAN-PAUL RAYMOND

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, dimanche prochain, on fêtera la victoire des cultivateurs de Mirabel qui, il y a environ 20 ans, apprenaient par la radio qu'on venait de les exproprier pour construire un aéroport.

Il aura donc fallu près de 20 ans aux cultivateurs pour obtenir que l'on corrige cette erreur grossière. Ne pouvant admettre publiquement son erreur de départ, le régime Trudeau a préféré harceler les victimes plutôt que de leur rendre justice.

Avec l'arrivée des conservateurs de Brian Mulroney et, grâce à l'indéfectible sympathie de l'honorable député de Joliette (M. La Salle) et de la députée d'Argenteuil—Papineau (Mme Bourgault), on a enfin normalisé la situation.

Grâce au plus tenace des comités de citoyens qu'ait connu le Québec, le C.I.A.C. a réussi à tenir le coup avec la détermination du premier président, M. Goyer.

Monsieur le Président, nous du Québec et du Canada, nous devons rendre hommage à M. Jean-Paul Raymond de Mirabel qui a su par son leadership et sa persévérance poursuivre cette lutte vers la liberté.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'OPPORTUNITÉ DE POSER DES GESTES CONCRETS

Mme Lynn McDonald (Broadview--Greenwood): Monsieur le Président, le premier ministre du Québec se dit très préoccupé par l'environnement. Une fondation sans but lucratif, appuyée par le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre fédéral de l'Environnement (M. McMillan), planifie une levée de fonds pour l'environnement. Est-ce qu'on peut se réjouir? L'environnement québécois sera-t-il bien protégé?

Malheureusement, ces mêmes ministres agissent à l'encontre de la protection de l'environnement. L'Entente sur le libre-échange aura des résultats néfastes pour l'environnement en encourageant l'exportation des ressources non renouvelables et l'usage des ressources énergétiques polluantes. En outre, le gouvernement du Québec propose davantage des projets énergétiques de grande envergure en dépit du fait que ces projets nuisent à l'environnement.

Ces ministres ont appuyé le rapport Brundtland dont le principe fondamental est le développement soutenu. Or, les décisions prises depuis par les gouvernements ne respectent pas l'exigence d'intégrer l'environnement dans les décisions économiques. La parole écologique ne fait rien si l'action va à l'encontre de celle-ci.

LES AÉROSTATS

LE CHAMPIONNAT MONDIAL D'AÉROSTATION DE 1991

L'hon. André Bissonnette (Saint-Jean): Monsieur le Président, hier matin le Canada était nommé le pays hôte de la 10e édition du Championnat mondial d'aérostation en 1991. Le festival des montgolfières du Haut-Richelieu était par le fait même choisi par le National Aeroclub of Canada l'hôte officiel de cette prestigieuse compétition où s'envoleront 450 ballons venant d'au moins 25 pays et qui attirera au moins 1 million de visiteurs à Saint-Jean-sur-Richelieu à l'été 1991.

Je tiens à souligner le travail exceptionnel du Comité organisateur du festival des montgolfières du Haut-Richelieu, et l'implication de la communauté du Haut-Richelieu et de la circonscription de Saint-Jean, Tourisme Québec et du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien) (M. Valcourt).

Avec ses 600 000 emplois directs et ses recettes annuelles de 20 milliards de dollars, l'industrie touristique canadienne doit constamment innover et offrir une vaste gamme d'attraits.

Enfin, monsieur le Président, merci à nouveau pour l'appui de mon collègue, l'honorable Bernard Valcourt.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LA SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS—LA NÉCESSITÉ DE FORMER LES PRÉPOSÉS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la Chambre des communes et, plus précisément, le ministre des Transports (M. Crosbie) doivent intervenir immédiatement pour que nos principaux aéroports redeviennent sécuritaires.

La pagaille règne dans notre système de sécurité et, à vrai dire, vouloir faire croire aux Canadiens que nos aéroports sont sécuritaires est une sinistre blague que l'on doit au ministre des Transports et à son prédécesseur, l'actuel vice-premier ministre (M. Mazankowski).

Hier soir, les Canadiens qui regardaient l'émission *The Journal* au réseau anglais de Radio-Canada ont vu et entendu des employés chargés de la sécurité dans nos aéroports témoigner que même s'ils exercent leurs fonctions depuis trois ans, ils n'ont toujours pas reçu la formation nécessaire pour arriver à identifier les bombes et les armes cachées sur les écrans de nos appareils à rayons-X.

Ce qui est encore plus aberrant à la lumière des engagements que nous avons pris à la suite de l'écrasement de l'avion de la société Air India qui a fait de nombreuses victimes—tragédie qui aurait dû nous servir de leçon—nous avons vu un étudiant se faire embaucher pour découvrir la présence d'armes et de bombes après avoir regardé un document vidéo

Article 21 du Règlement

pendant deux heures et demie pour toute formation. A peine avait-il exercé ses fonctions pendant trois heures que cet étudiant s'est vu charger de former à son tour un autre candidat.

Le gouvernement du Canada—je pèse bien mes mots—met en péril la vie des Canadiens et a le devoir d'assurer à nouveau la sécurité dans nos aéroports . . .

M. le Président: Le député de Western Arctic (M. Nickerson).

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE PRIX DES APPELS INTERURBAINS—LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Naguère, monsieur le Président, le prix d'une communication téléphonique dépendait de la distance parcourue sur le réseau. Les techniques modernes en matière de communication ont mis fin à cette cette dépendance. Par conséquent, toute chose étant égale d'ailleurs, le prix d'un appel interurbain devrait baisser et celui d'un appel local augmenter.

Je suis donc fort chagrin de la position du NPD tel que l'a exprimée vendredi dernier le député de Vancouver Kingsway (M. Waddell) qui s'est vanté de ce que son parti suscitait des obstacles au rajustement des tarifs. Ce mépris manifeste des intérêts des Canadiens habitant les régions septentrionales et rurales qui, selon le député, devraient subventionner le service fourni aux habitants des régions urbaines, à ses propres électeurs par exemple, ne passera pas inaperçu lors de la prochaine campagne électorale.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA GUERRE ENTRE L'IRAN ET L'IRAK—ON DEMANDE QUE LES PAYS EN CAUSE METTENT UN TERME AUX HOSTILITÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, la guerre entre l'Iran et l'Iraq dure depuis huit ans. Le monde entier a observé avec un sentiment d'impuissance et d'horreur ces deux pays gâcher et sacrifier leur jeunesse en polluant leur patrimoine commun dans le Golfe et voilà maintenant qu'ils ont ajouté une nouvelle dimension à la guerre, qu'ils ne se contentent plus de se faire la guerre entre villes mais qu'ils se sont mis à utiliser des armes chimiques.

• (1415)

J'ose espérer que tous les députés vont se joindre à moi pour dire à ces deux pays qu'ils n'ont pas le droit de polluer la planète comme ils le font dans le Golfe, qu'ils n'ont pas le droit d'utiliser des armes chimiques, qu'ils n'ont pas le droit de poursuivre cette guerre démente et qu'au nom de tout ce qui est sacré, ils devraient y mettre immédiatement un terme.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

L'ENTENTE AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LES CONSÉQUENCES SUR LA CULTURE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je savais que le premier ministre ne serait pas à Toronto hier soir pour présenter un des trophées Génie parce que son podium a été égaré lors de la remise des Juno! Mais je n'étais pas étonné non plus que la ministre des Communications ne soit pas là, pas sur la plateforme, parce que notre cinéaste d'envergure internationale Roch Demers, qui avait remporté le prix pour son travail exceptionnel pour l'industrie canadienne du film, a dénoncé l'Accord commercial du premier ministre avec les États-Unis en disant: *Hello Free-Trade, Good-bye Canadian culture!*

Quelle réponse la ministre des Communications donne-t-elle?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je regrette de ne pouvoir être partout où le très honorable chef de l'opposition souhaiterait me voir. Je dois lui dire que je travaillais au comité du Cabinet à un dossier très important qu'il approuvera, je l'espère, quand je le présenterai.

Je me contenterai de dire au très honorable député que je suis tout à fait d'accord pour dire que les secteurs privé et public devraient tous deux investir davantage dans les affaires culturelles. C'est pourquoi nous avons augmenté d'environ 113 millions de dollars cette année le budget consacré aux organismes culturels, pour le porter à un total de 2,2 milliards de dollars. C'est pourquoi nous avons alloué 165 millions de dollars à un fonds de développement des longs métrages, chose qui n'existait pas avant. C'est pourquoi nous avons alloué 25 millions de dollars à un fonds de développement de l'édition phonographique, chose qui n'existait pas avant. C'est aussi pourquoi nous avons institué un programme de droits de prêt au public, c'est-à-dire de droits versés aux auteurs des livres prêtés par les bibliothèques publiques, chose qui n'existait pas avant. C'est . . .

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Autre chose encore . . .

M. le Président: Je donne la parole au très honorable chef de l'opposition.

[*Français*]

M. Turner (Vancouver-Quadra): Monsieur le Président, cette réponse est comme un zoo la nuit.

La ministre ne répond aucunement à la question: Comment répondra-t-elle aux artistes, aux cinéastes, aux réalisateurs canadiens comme Jean-Claude Lauzon, alors qu'il prétend que l'Accord commercial avec les États-Unis va détruire, va donner un coup fatal à la culture canadienne.

ON DEMANDE DE PROTÉGER L'INDUSTRIE TEXTILE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Permettez-moi d'adresser ma question à un autre ministre sur l'Accord commercial avec les États-Unis.

Le ministre des Finances sait fort bien que l'Accord commercial avec les États-Unis met en danger les emplois de 100 000 travailleurs, 100 000 Canadiens et Canadiennes qui travaillent dans l'industrie du vêtement. Le Programme qu'il a annoncé hier coûtera 60 millions de dollars aux contribuables canadiens. Et cela a provoqué la colère des syndicats qui représentent les travailleurs du vêtement, a provoqué la colère des manufacturiers du vêtement et de toute l'industrie du textile.

Quand le ministre des Finances va-t-il appuyer l'industrie du textile et s'opposer carrément à cette Entente commerciale du premier ministre avec les États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je constate que le très honorable député s'est laissé intimider par ma collègue et qu'il a dû changer de voie.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous avons ici un bon exemple de la façon dont les libéraux peuvent se contredire en parlant de la même question. D'une part, ils prétendent que nous ne devrions pas faire tout cela et, d'autre part, ils ont affirmé hier que nous devrions faire encore davantage.

Nous avons essayé de mettre au point un programme équilibré de remise des droits de douane et de réduction des tarifs pour aider l'industrie du vêtement. Je signale au très honorable député que l'industrie essaie depuis 10 ans de convaincre le gouvernement d'instaurer un tel programme et que nous avons commencé il y a environ deux ans à prendre des mesures en ce sens. La décision que nous avons annoncée hier contribuera à réduire les coûts de l'industrie du vêtement. L'industrie pourra ensuite offrir aux consommateurs canadiens des vêtements plus variés à des prix moins élevés. Elle sera davantage en mesure de livrer concurrence aux fabricants de vêtements des autres pays.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, les réponses du ministre ne sont peut-être pas toujours satisfaisantes, mais il essaie au moins de répondre aux questions. C'est pour cela que j'ai laissé tomber la ministre des Communications.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Peureux.

LA POSITION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSULTATIF SUR L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me demande à qui le ministre veut faire croire cela, étant donné que le président du conseil consultatif sur l'industrie du vêtement qui est chargé de conseiller le premier ministre, M. Peter Nygard, a déclaré hier soir sur les ondes du réseau national de télévision que les membres de son industrie se demandaient vraiment s'il convient encore que cette dernière soit visée par l'accord de libre-échange. Selon lui, il faudrait mieux ne pas céder aux États-Unis et ne pas les laisser agir à leur guise. Il a demandé que l'industrie du vêtement soit exemptée.

Que répond le ministre des Finances au président du comité consultatif sur l'industrie du vêtement qui ne veut plus rien entendre de l'accord du libre-échange avec les États-Unis et souhaite que cette industrie en soit exemptée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de citer un passage du communiqué de presse de l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement; voici: «L'Institut canadien des manufacturiers du vêtement considère que l'annonce faite par le ministre des Finances, M. Wilson, le 22 mars, est un premier pas important dans la réalisation des objectifs essentiels de réduction des coûts et d'accroissement de la compétitivité de l'industrie canadienne du vêtement».

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): «Le principal avantage pour la majorité des manufacturiers du vêtement résidera dans des réductions générales tangibles des droits sur le tissu et le filé nous permettant d'en arriver à des tarifs comparables à ceux en vigueur aux États-Unis».

C'est ce que nous tentons de faire. Nous essayons de donner aux manufacturiers du vêtement canadiens un régime compétitif qui leur permettra de bien profiter des débouchés qui s'offrent à eux, à l'heure actuelle, à la suite de la signature de l'accord de libre-échange avec les États-Unis.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Je veux l'interroger au sujet des commentaires qu'a faits le président du GCSCE, groupe qui a conseillé le gouvernement sur l'entente commerciale et sur l'industrie du vêtement.

M. Nygard, le président du Groupe de consultations, a déclaré que son entreprise devrait réduire considérablement ses activités puisque les tentatives du fédéral de protéger l'industrie de l'entente commerciale ont échoué. Il ajoute qu'il est difficile de dire à l'heure actuelle comment il pourra structurer l'activité de son entreprise pour conserver des emplois à Winnipeg, que l'ensemble de nouvelles mesures n'empêchera pas les sociétés américaines d'accaparer le marché canadien et que l'entende de libre-échange ne présente plus d'avantages pour l'industrie du vêtement.

Le ministre n'est-il pas gêné de se faire traiter de bradeur par l'industrie? N'est-il pas mal à l'aise d'avoir dû succomber aux pressions d'intérêts américains et mettre notre industrie en péril? N'est-il pas honteux qu'un ministre canadien participe à un tel bradage?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce matin j'ai vu moi-même à la tévision nationale cette même personne, M. Nygard, accorder son appui à Michael Wilson. Or, ce Michael Wilson, c'est moi, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Si le ministre veut bien répondre à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je ne me rappelle pas les paroles exactes du député, mais il a dit que nous avions courbé l'échine devant les États-Unis ou quelque chose du genre.

M. Axworthy: C'est ce que vous avez fait.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): S'il avait suivi la même émission ce matin, il aurait constaté que ce programme est le fruit d'un équilibre délicat et exigeant. D'une part le secteur de l'habillement nous incitait à aller beaucoup plus loin. D'autre part, le secteur du textile disait souhaiter que nous ne fassions rien.

• (1425)

Nous en sommes arrivés finalement au compromis classique pour aider le secteur de l'habillement à atteindre un niveau de compétitivité qu'il n'avait pas déjà. Or, nous l'avons fait de manière à ne pas saper la rentabilité, et donc la capacité de création d'emplois, de l'industrie du textile. Voilà, selon moi, l'équilibre que nous avons réalisé dans le cadre de ce programme.

M. Axworthy: Monsieur le Président, c'est peut-être ce que pense le ministre, mais ce n'est pas ce que pense l'âme dirigeante de l'industrie canadienne du textile. M. Barry a déclaré que l'entente annoncée hier va mettre l'industrie canadienne du textile en péril à cause de l'entente de libre-échange et des pressions qui vont s'exercer sur l'industrie. J'ignore ce que lit le ministre et où il prend ses renseignements, mais de toute évidence, il ne comprend pas ce qu'il a fait.

M. le Président: Le député voudra bien poser sa question.

ON DEMANDE DE RENONCER À L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, nous savons maintenant que le gouvernement a capitulé là-dessus. D'autres secteurs comme ceux des produits alimentaires, de l'imprimerie et des pièces d'automobile affirment qu'ils ne survivront pas s'ils ne sont pas exclus de l'accord commercial.

Le gouvernement les exemptera-t-il? Ne devrait-il pas tout simplement renoncer à l'accord qui, de toute évidence, entraîne ces industries canadiennes à leur perte?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais commenter les premières observations du député. Il dit, d'une part, que nous n'avons pas fait assez, que nous aurions dû faire infiniment plus pour l'industrie du vêtement. Il affirme, d'autre part, que nous avons fait beaucoup trop car l'industrie du textile va en souffrir.

M. Axworthy: Vous avez raté votre coup les deux fois.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Quel parti prend le député?

M. Axworthy: Vous avez tout raté. C'est le problème avec vous. Vous ratez toujours tout. Vous faites beaucoup d'éclat pour rien.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA FAILLITE DE PRINCIPAL TRUST—LA SITUATION DES INVESTISSEURS—LE PAIEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances. Je suis heureux qu'il sache qui il est aujourd'hui. C'est un premier pas encourageant.

M. Clark (Yellowhead): Qui êtes-vous? Shirley?

M. Broadbent: Ma question concerne le fiasco de Principal Trust. Le ministre se souviendra qu'il y a bientôt un an que des milliers de Canadiens ont perdu leurs économies dans le fiasco de Principal Trust. La plupart habitent dans les Prairies et beaucoup sont des pensionnés qui ont ainsi perdu leurs économies, sans y être pour quoi que ce soit.

Hier, à la Chambre, le ministre du Revenu national semblait confirmer que, aussi incroyable que cela puisse paraître, le ministère du Revenu national allait prendre en considération le revenu que ces gens ne verront jamais et les forcer à payer l'impôt.

Est-ce bien cela? Le gouvernement va-t-il forcer ces gens à payer des impôts sur des revenus qu'ils ne toucheront jamais, aggravant encore l'énorme préjudice qu'ils ont subi?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je prends la parole au nom du ministre du Revenu national. Je partage l'opinion du député en ce qui concerne la situation de ces clients particuliers du groupe Principal. Il est vrai qu'en vertu de la comptabilité d'exercice les résultats seraient ceux qu'indique le député. Toutefois, le sujet est à l'étude, pour voir si l'on ne pourrait pas modifier la politique.

M. Broadbent: Monsieur le Président, c'est une chose de dire que la question est à l'étude, mais c'en est une autre que de décider rapidement que des changements doivent être apportés pour que ces gens bénéficient enfin d'un peu de justice.

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LES INVESTISSEURS INJUSTEMENT TRAITÉS N'AURONT PAS À PAYER L'IMPÔT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous avons établi une politique en vertu de laquelle les compagnies bénéficieront de la remise de la totalité de leurs impôts dans certaines circonstances, ce qui se traduira par un report fiscal de plus de 30 milliards de dollars pour le secteur des affaires.

Par conséquent, le ministre peut-il garantir que, par décision du Cabinet ou, si nécessaire, par une mesure spéciale adoptée à la Chambre,—et nous avons déjà fait la preuve que nous pouvons intervenir très rapidement—le gouvernement veillera à ce que ces Canadiens qu'on a déjà injustement traités n'auront pas à payer de l'impôt sur un revenu qu'ils ne toucheront jamais, en aucun cas? Peut-il le garantir?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, l'honorable député prend une position absolument intenable sur le plan comptable. Il le sait.

Des voix: Oh, oh!

M. Hockin: Insister sur le genre de traitement que propose le député, c'est vouloir changer toute la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Nous examinerons attentivement ce dossier en tenant compte de ces personnes, mais nous n'allons pas tout chambarder.

• (1430)

ON DEMANDE D'ACCORDER L'EXEMPTION D'IMPÔT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà accordé des exemptions spéciales aux sociétés. Mieux, il a présenté un projet de loi pour les banques du Canada que nous avons adopté en 24 heures. Pourquoi ne peut-il pas en faire autant pour les retraités du Canada? Voilà la question.

Personne n'a demandé au ministre d'accorder une exemption générale, mais seulement pour ces clients de Principal Group. Leur promettra-t-il qu'ils n'auront pas à payer d'impôt sur un revenu qu'ils ne gagneront pas? Voilà la question.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la Chambre sait que le gouvernement est déjà intervenu rapidement et énergiquement au nom de certains déposant au cours des dernières années. On aurait tort de prétendre le contraire. Nous continuerons de veiller au grain, de nous assurer que justice est rendue aux déposants et autres clients de Principal Group.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ORDONNER UNE REMISE D'IMPÔT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des institutions financières. Elle concerne aussi la faillite du groupe Principal.

Le ministre a réagi à toute cette affaire en blâmant les gouvernements provinciaux. Alors qu'il a manifestement le pouvoir d'agir au nom de 67 000 Canadiens qui ont peut-être perdu les économies de toute une vie, il dit qu'il va examiner le problème. J'estime que cela ne suffit pas.

Étant donné qu'il y va de l'intérêt public, le ministre va-t-il exercer le pouvoir que lui confère la Loi sur l'administration financière et ordonner immédiatement une remise d'impôt dans cette affaire?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme d'habitude en pareilles circonstances, le député emboîte le pas à des députés des autres partis lorsqu'ils posent des questions de ce genre. Sa question n'ajoute rien à celle que vient de poser le chef du Nouveau parti démocratique.

Hier, le ministre du Revenu national a dit que les contribuables paieront ou non de l'impôt sur l'intérêt de leur placement selon qu'ils auront choisi la méthode de la comptabilité d'exercice ou la méthode de la comptabilité de caisse. Dans ce dernier cas, l'intérêt est déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu de l'année où il est touché, comptant ou sous la forme d'un crédit porté au compte de la personne. Dans la comptabilité d'exercice, l'intérêt est enregistré au fur et à mesure qu'il s'accumule.

Il a dit:

«Je tiens à préciser que les personnes qui ont choisi la méthode de la comptabilité de caisse et qui n'ont reçu aucun intérêt, ni comptant ni sous forme d'un crédit, avant que leur compte ne soit bloqué, n'auront pas à payer d'impôt sur ces montants. Par contre, les personnes qui ont bel et bien touché des intérêts, payés comptant ou sous la forme d'un crédit bancaire, devront inclure ce revenu dans leur déclaration d'impôt.»

Voilà de quoi il s'agit.

M. Dingwall: Ce que le ministre ne semble pas comprendre, c'est qu'il n'y a absolument rien dans le compte de ces investisseurs. Quelle que soit sa façon de présenter les choses, les comptes sont vides.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR PROMPTEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, étant donné que 67 000 Canadiens viennent de perdre une grosse partie de leurs économies, le ministre va sûrement, par souci de justice, faire quelque chose pour eux non pas demain, la semaine prochaine ou dans un an, mais aujourd'hui même, parce qu'ils méritent vraiment d'être secourus.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne peux que répéter à peu près ce que le ministre a dit hier. Même si la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit quelque adoucissement, ce que le député n'ignore pas, le gouvernement se soucie d'aider ces personnes en difficulté. Nous espérons, mon collègue le ministre des Finances et moi, avoir du nouveau à annoncer sur l'imposabilité des paiements d'intérêts lorsque nous aurons terminé l'étude du dossier. Voilà ce à quoi les Canadiens s'attendent de la part du gouvernement, et nous ne les décevrons pas.

LA COMPTABILITÉ—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE PREUVE DE SOUPLESSE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai autre chose à ajouter. Est-il vrai qu'en réponse à une question précédente, le ministre d'État a dit que le gouvernement n'était pas disposé à modifier le système de comptabilité afin de rendre quelque peu justice à ces investisseurs qui ont tant perdu? Le gouvernement voudra sûrement se montrer aussi souple qu'il l'a été maintes fois par le passé, et faire en sorte que les règlements soient modifiés afin que ces personnes ne soient pas obligées de payer des impôts sur des dividendes et des intérêts qu'elles ne toucheront jamais.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ainsi que je viens de le dire, le ministre du Revenu national et celui des Finances vont étudier ensemble l'imposabilité de ces paiements. Un comité interministériel est déjà à l'oeuvre.

Je trouve déplorable qu'à chaque fois qu'une affaire lui déplaît, le chef du NPD insiste pour que nous passions outre au système comptable alors que cela pourrait nuire aux pauvres et à d'autres Canadiens. Nous devons agir prudemment et en toute connaissance de cause.

M. de Jong: Je doute que mon chef ait jamais réclamé qu'on passe outre à des méthodes comptables éprouvées. Il a proposé, par contre, que par souci de justice on décrète une remise ainsi qu'on l'a fait maintes fois auparavant.

LA PRÉSENTATION DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—LA SITUATION DES INVESTISSEURS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ces Canadiens ont reçu leurs feuillets T-5 et ils sont en train de rédiger leur déclaration d'impôt en ce moment. Quel conseil de ministre peut-il leur donner pour la semaine ou la quinzaine qui vient? Doivent-ils simplement s'abstenir de présenter leur déclaration et attendre de nouvelles instructions, et dans ce cas combien de temps devront-ils attendre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme vient de le dire mon collègue nous examinons la question de toute urgence. Nous comprenons la situation dans laquelle se trouvent ces déposants. Nous nous préoccupons des effets que cela peut avoir et nous espérons avoir une réponse très bientôt sur la façon de procéder.

Cette question a surgi soudainement et tant que nous n'aurons pas la possibilité d'examiner . . .

M. Broadbent: Soudainement? Nous sommes au courant depuis le mois de juin dernier.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cela n'a été évoqué en Chambre qu'hier seulement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LA SÉCURITÉ DES AÉROPORTS—LA LETTRE DU PRÉSIDENT DE L'AIR TRANSPORT ASSOCIATION OF CANADA

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre n'ignore pas que la façon dont la sécurité est assurée à nos grands aéroports est une honte. Je dirais même que les mesures de sécurité appliquées aux aéroports canadiens sont une sinistre rigolade imposée aux voyageurs innocents . . .

M. le Président: A l'ordre. Je prierai le député d'utiliser en guise de préambule une introduction à la question et non des affirmations qui risquent d'être fort contestables.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'ai à la main le texte d'une lettre adressée par M. Gordon Sinclair, président de l'Air Transport Association of Canada, au ministre des Transports en date du 23 février 1988. Ses trois pages constituent une litanie de plaintes contre les nouveaux dispositifs de sécurité du Canada qui ne remplissent pas leur rôle.

M. Sinclair dit: «Le système entraîne des retards et d'importantes dépenses». Il ajoute: «Nous n'avons pas de contrôle sur le système. Il ne donne pas les résultats promis».

Face à ces trois pages d'exemples que donne M. Sinclair des raisons pour lesquelles le système ne fonctionne pas, et après le spectacle affligeant que nous ont donné hier soir à l'émission télévisée *The Journal* les employés qui se plaignent de ne pas avoir été convenablement formés, est-ce que le ministre est disposé à accepter la recommandation unanime par laquelle le comité permanent des transports demandait en octobre dernier, que la sécurité des aéroports soit retirée aux compagnies aériennes, qui se trouvent en situation de conflit d'intérêts, pour être confiée à Transports Canada, afin qu'il puisse faire respecter des normes convenables?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ferme les yeux sur les adjectifs idiots dont le député a saupoudré sa question. Il faudrait qu'il sache ce qu'il veut: ou bien les représentants de l'aviation se plaignent de retards, ou bien ils disent que nous avons un système de sécurité inadéquat. J'imagine qu'il fonctionne si les transporteurs aériens se plaignent des retards.

Quand je franchis le dispositif, peut-être que j'ai l'air suspect mais on me contrôle toujours à fond. J'ai beau vider toutes mes poches, je déclenche quand même la sonnerie et je n'échappe pas à la fouille. Peut-être est-ce à cause de mon magnétisme.

• (1440)

Nous avons dépensé 60 millions de dollars de plus pour améliorer nos systèmes de sécurité dans les aéroports depuis l'incident d'Air-India, il y a plusieurs années. Nous savons que ces systèmes ne sont pas parfaits. Qu'on peut réussir à les contourner parfois.

Le 14 avril 1986, mon prédécesseur a établi un groupe de travail qui a étudié les systèmes de sécurité dans nos aéroports. Ce groupe a terminé ses travaux le 15 mai. Et son rapport a été approuvé 15 jours plus tard. Nous avons adopté de nouveaux programmes contractuels de formation en sécurité depuis cette époque. Nous avons inscrit 115 superviseurs et élèves à un cours de cinq jours à Cornwall.

Nous disposons maintenant du matériel audio-visuel nécessaire et de manuels écrits. La version anglaise était prête en janvier et la version française en mars. Nous pouvons maintenant donner une bonne formation à tous les employés de la sécurité dans les aéroports.

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis tout aussi capable que mes collègues d'apprécier le sens de l'humour du ministre. Mais je ne trouve rien de drôle à lui rappeler aujourd'hui que ce système de sécurité devait être amélioré après la catastrophe d'Air-India qui a coûté la vie à 300 citoyens canadiens.

Le ministre devrait pourtant savoir à quoi s'en tenir. L'Association des transports aériens a déjà dit, dans une lettre, que le système de sécurité des aéroports ne fonctionnait pas. Nous avons entendu dire que des employés, entrés en fonction après avoir suivi deux heures et demie de formation, et une autre personne qui avait trois ans de formation, ne connaissaient rien à leur travail. Je ne trouve pas cela comique.

Je demande à nouveau au ministre s'il est enfin disposé à faire ce qu'il faut et à accepter la recommandation unanime et multipartite du comité permanent des Transports, à savoir que la sécurité des aéroports canadiens ne soit pas négligée, que le soin de l'assurer ne soit plus confié aux compagnies aériennes mais bien à Transports Canada, au gouvernement fédéral, de sorte que les voyageurs puissent croire le gouvernement lorsqu'il leur dit que le système est sûr. Aujourd'hui, ils ne le peuvent pas.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, la responsabilité d'assurer la sécurité des aéroports a été confiée aux compagnies aériennes. C'est à elles qu'il incombe de veiller à ce que le système de sécurité fonctionne. Au lieu de dire qu'il ne fonctionne pas bien, leurs représentants feraient mieux de retrousser leurs manches. Pour m'assurer qu'ils le fassent, j'ai écrit aux présidents de nos grandes compagnies aériennes avant que cette affaire ne paraisse hier soir à l'émission *The Journal*. N'eût été de *The Journal* ou des journaux, le député ne serait même pas au courant et n'aurait rien à dire.

J'ai demandé aux présidents des compagnies aériennes de venir me voir. Je les ai convoqués à une réunion. Je m'attends à ce nous discutions ensemble de la situation et que nous examinions des questions comme les salaires, la durée des contrats des entreprises de sécurité, la rémunération au rendement et le taux de roulement de la main-d'oeuvre. Nous verrons comment fonctionne le système une fois qu'ils auront retroussé leurs manches comme il se doit.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SE CHARGER DE LA SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le ministre sait depuis près de trois ans que de nombreux députés, et notamment le député de Thunder Bay—Atikokan et moi, ont très souvent soulevé la question de la sécurité dans les aéroports. Le ministre le sait. Nous n'avons pas eu à attendre d'être alarmés par l'émission *The Journal*. Mais je suppose que, pour que le ministre réagisse, il faut qu'un mur de briques lui tombe sur la tête, et c'est ce que je lui souhaite.

Des voix: C'est honteux!

M. le Président: Le député devrait poser sa question.

M. Benjamin: Monsieur le Président, au lieu de nous servir ses bobards facétieux habituels, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement compte donner suite au rapport unanime du comité permanent des transports qui a recommandé que le gouvernement du Canada se charge de la sécurité dans les aéroports et en confie la tâche à la GRC ou à d'autres services de police, pour éviter que les compagnies d'aviation ne cherchent à rogner sur leurs frais en matière de sécurité, que

les compagnies de sécurité fassent un coup d'argent, et que le ministre refile ses responsabilités à d'autres.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il faudra au député plus que des murs de briques pour accéder au pouvoir.

M. Broadbent: Très amusant.

M. Crosbie: Le député veut faire de l'esprit, mais sans grand succès, j'avoue.

Nous avons reçu de notre comité permanent des transports un rapport que nous sommes en train d'examiner . . .

M. de Jong: Vous êtes vraiment amusant.

M. Crosbie: Le système est en vigueur depuis de nombreuses années, il l'était à l'époque où l'opposition officielle était au pouvoir pendant une vingtaine d'années. De nombreuses améliorations y ont été apportées.

J'ai convoqué les présidents des compagnies d'aviation pour envisager avec eux de meilleurs moyens d'exploiter le système actuel et voir s'il est nécessaire ou pas que le gouvernement prenne ce service en charge. De nombreux pays dans le monde font exactement comme nous.

Je puis rappeler au député les neuf mesures que nous avons prises depuis que Air India . . .

Des voix: Règlement!

M. Riis: Épargnez-nous!

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT METTE EN OEUVRE LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le ministre élude la question. Je ne comprends pas ce qui l'empêche de prendre les mesures que le comité . . .

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question.

M. Benjamin: Vous avez raison, monsieur le Président; je serai heureux de le faire.

Le comité a constaté que la sécurité aux aéroports de Londres, d'Amsterdam, de Francfort et de Paris était du ressort des gouvernements des pays concernés et des autorités aéroportuaires, et non pas des lignes aériennes. C'est pourquoi nous avons recommandé à l'unanimité que la sécurité aux aéroports relève du ministre des Transports et de la GRC. Le gouvernement va-t-il mettre en oeuvre la recommandation en question du comité des transports?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, depuis son arrivée au pouvoir, il y a trois ans et demi, le gouvernement prend de nombreuses mesures, afin d'améliorer la sécurité aux aéroports. Or, le NPD s'oppose vigoureusement à la plupart de ces mesures, surtout . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . celles que nous prenons au sujet des points de vérification de sécurité donnant accès à des zones interdites au public. Le parti du député et les syndicats qu'il représente ne cessent de s'opposer de toutes leurs forces aux mesures en question.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. CORNÉLIO SOMMARUGA, PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

M. le Président: A l'ordre! Il me fait plaisir de porter à l'attention de la Chambre la présence dans la tribune de M. Cornélio Sommaruga, Président du Comité international de la Croix-Rouge.

* * *

[*Traduction*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL

L'EXODUS LINK CRISIS CENTRE—RENOUVELLEMENT DU CONTRAT—ON DEMANDE DE METTRE UN TERME AUX NÉGOCIATIONS

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le ministre n'est pas sans savoir que dans le rapport d'enquête Pepino, on a relevé dans des maisons de transition privées de Toronto de graves infractions à la sécurité et à la procédure de surveillance, qui violaient leurs obligations contractuelles. Le ministre n'ignore également pas que d'anciens détenus et des résidents inquiets de Parkdale—High Park ont porté de graves accusations concernant, notamment, l'utilisation de drogues illicites, contre l'Exodus Link Crisis Centre.

Étant donné ces graves accusations, le ministre va-t-il enjoindre à ses fonctionnaires de mettre un terme à toutes les négociations en vue du renouvellement du contrat du Centre? Peut-il nous préciser quelles mesures il prend au sujet des maisons de transition privées de Toronto qui violent leurs obligations contractuelles?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je sais que le député s'inquiète vivement de ces maisons de transition. Je peux lui signaler, ainsi qu'à la Chambre, que nous n'avons pas renouvelé les contrats des maisons de transition Montgomery House et Exodus Link. J'ai ordonné qu'aucun autre détenu ne soit placé dans ces maisons, et que le Service correctionnel du Canada procède à une vérification. Elle est déjà amorcée et lorsqu'elle sera terminée, je prendrai une décision sur le sort réservé à ces maisons.

Je peux garantir au député que si elles ne respectent pas les normes fédérales, elles ne pourront rouvrir leurs portes.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

LA SÉCURITÉ—ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au ministre des Transports et lui rappeler que la faiblesse de notre système de sécurité aérienne au Canada, c'est que le gouvernement s'est débarrassé de ses responsabilités et les a remises entre les mains des compagnies aériennes. Le fait que le ministre refuse, depuis maintenant près de six mois, de donner suite à la recommandation unanime du Comité est inexcusable. Et, monsieur le Président, je voudrais demander au ministre des Transports: Quand va-t-il enfin prendre ses responsabilités au sérieux en matière de sécurité des passagers et arrêter de se débarrasser de ses responsabilités en lançant la balle aux compagnies aériennes, qui en retour lancent la balle à des agences de sécurité, qui en retour lancent la balle à des employés mal formés? Quand le ministre va-t-il prendre son rôle au sérieux?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député aurait pu réfléchir un peu avant de poser pareille question, car c'est le gouvernement libéral dont il faisait partie qui a établi le système actuel. Personne ne se soustrait à ses responsabilités.

Le ministère des Transports et le gouvernement ont confié la responsabilité en cette matière aux lignes aériennes basées aux différents aéroports du pays. Nous fixons les normes. Nous avons un établissement de formation à Cornwall qui, comme je le disais tout à l'heure, a formé 115 surveillants et moniteurs. Nous disposons maintenant de documents audio-visuels et imprimés que les surveillants et les moniteurs pourront utiliser pour dispenser la formation partout au Canada.

Nous avons dépensé 60 millions de dollars supplémentaires depuis l'affaire d'Air India. Nous faisons tout notre possible, sans transformer le Canada en état policier, pour améliorer la sécurité dans les aéroports.

Le système actuel a été mis en place par le parti du député et celui-ci affirme maintenant que nous nous soustrayons à nos responsabilités. Si c'est le cas, comment qualifier ce que le gouvernement du député a fait?

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE S'OCCUPER DIRECTEMENT DE LA SÉCURITÉ

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le ministre a raison de dire que le système d'inspection actuel a été institué sous les libéraux, mais c'était avant l'incident d'Air India qui est arrivé sous un gouvernement conservateur. C'était avant la montée actuelle du terrorisme dans le monde et c'était à l'époque où le pays était administré par un gouvernement responsable.

Je veux simplement demander au ministre: Quand va-t-il arrêter de jouer à la roulette russe avec la sécurité des passagers, assumer ses responsabilités, faire les inspections lui-même au lieu de passer la balle à d'autres?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je vous donne une liste de quelques mesures prises ces deux dernières années pour améliorer le système bien imparfait que nous a légué la bande de négligents qui nous a précédés.

En 1986-1987, nous avons consacré 7,5 millions de dollars de plus aux services de sécurité dans les aéroports; 20,4 millions de dollars pour la sécurité physique; 2,1 millions de plus pour la formation; 2,9 millions pour l'organisation des services de sécurité. L'année suivante, nous avons dépensé 8,4 millions de dollars de plus pour les gardiens de sécurité, la sécurité physique, les mesures d'urgence, la formation, etc., en tout, une augmentation de 115 années-personnes.

En plus de toutes les mesures que je viens d'énumérer, je peux donner la liste de neuf autres mesures: le raffermissement des contrôles de sécurité des passagers et de leurs bagages à main, ainsi que des gros bagages et du fret . . .

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être rencontrer le député.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je lui enverrai la liste.

* * *

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LA DISTRIBUTION DES LONGS MÉTRAGES CANADIENS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre des Communications. Je suis certain qu'elle voudra se joindre à moi pour féliciter tant les candidats que les lauréats des Prix Génie décernés hier soir, y compris Jean-Claude Lauzon, ainsi que la distribution et l'équipe d'*Un zoo la nuit* qui, monsieur le Président, est un film et non une description du Conseil des ministres d'hier soir!

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Est-ce que la ministre est d'accord avec M. Lauzon qui a dit hier que «la gloire ne signifie rien quand les Canadiens ne vont pas voir nos films»?

Je voudrais demander à la ministre pourquoi les Canadiens ne peuvent pas aller voir les longs métrages produits par leur propre industrie cinématographique?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, c'est l'une des questions les plus intelligentes que j'aie entendues aujourd'hui. J'en remercie le député.

Je voudrais bien sûr me joindre à lui pour féliciter les producteurs et les équipes qui ont réalisé les films primés hier soir. Malgré les attaques du parti libéral contre Téléfilm, je voudrais dire au député que c'est cet organisme qui a financé *Un zoo la nuit*. Téléfilm et l'ONF ont avancé 1,2 des 1,8 million de dollars que le film a coûté. Et Téléfilm a avancé 163 000 $ des 350 000 $ qu'a coûté *I've Heard the Mermaids Singing*.

Autrement dit, nous réalisons des films qui sont bons. Il faut cependant résoudre les problèmes du système de distribution. C'est là l'objet du projet de loi que j'ai l'intention de présenter. Les ministres libéraux qui se sont succédé ont constamment reculé devant la tâche à accomplir dans ce domaine, mais je peux vous assurer, monsieur le Président, que nous avons l'intention de créer un marché distinct pour les droits de distribution des films au Canada.

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI—LA DATE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai contacté Cineplex Odeon hier soir à Kingston. La société présente toute la semaine des films tels qu'*Aloha Summer* et *Three Men and a Baby*, version américaine du film français *Trois hommes et un couffin*. Chez Famous Players, on présente *Good Morning Vietnam*. J'ai appelé à Toronto, à Ottawa, à Winnipeg et à Edmonton. C'est seulement à Vancouver qu'*Un zoo la nuit* est présenté dans un cinéma d'art.

La ministre sait que les longs métrages canadiens n'occupent que 3 p. 100 du temps d'écran dans les cinémas du Canada, ce qui est tout simplement épouvantable. Quand va-t-elle présenter son projet de loi? Combien de temps encore faut-il attendre? Chaque fois que je pose la question, elle dit qu'il est nécessaire d'attendre encore. Jusqu'à quand? Dites-nous donc quand!

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que nous présenterions ce projet de loi et nous avons bel et bien l'intention de le faire.

Des voix: Quand?

Mlle MacDonald: J'espère pouvoir compter sur l'appui du député. Je voudrais sérieusement lui demander de se rendre compte à quel point nous avons besoin de mesures législatives de ce genre, et de nous accorder l'appui nécessaire quand il le faudra. J'ai bénéficié d'un magnifique appui de la part des députés du NPD au moment de l'étude du projet de loi sur le droit d'auteur. Je voudrais vous dire, monsieur le Président, qu'en ce moment, les libéraux retardent au Sénat cette mesure dont nous avons tant besoin . . .

M. le Président: Le député de York-Ouest.

* * *

L'IMMIGRATION

LES RESSORTISSANTS TURCS QUI REVENDIQUENT LE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration et concerne la décision prise hier soir par le gouvernement au sujet des Turcs qui ont demandé le statut de réfugié au Canada. Le ministre a décidé de suspendre l'application de l'ordonnance d'expulsion visant des Turcs installés au Québec et espère que le gouvernement provincial fera preuve de l'autorité morale qui lui fait défaut et appliquera les mesures spéciales prévues dans l'entente d'immigration conclue entre le Québec et le gouvernement du Canada.

Étant donné que quelques personnes parmi ce groupe de 2 000 ressortissants turcs ne vivent pas au Québec et qu'aucune autre province n'est liée comme le Québec au gouvernement fédéral par une entente d'immigration, le ministre peut-il nous dire quelles mesures vont être prises à l'endroit des revendicateurs turcs vivant ailleurs qu'au Québec? Peut-il garantir à la Chambre qu'on ne fera pas deux poids deux mesures?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que mon collègue est au courant du fait que, premièrement, le processus en immigration ne se fait pas selon les communautés, mais cas par cas. Deuxièmement, son gouvernement a signé en 1977 une entente avec le Québec, que nous appelons Entente Cullen-Couture . . .

Une voix: Libéral!

M. Bouchard: Voulez-vous écouter! Je pense que le parti libéral a signé il y a 11 ans une entente avec le gouvernement du Québec sur l'immigration et le droit pour le Québec de sélectionner ses propres immigrants. Le gouvernement du Québec nous a informés hier de son intention, monsieur le Président, de demander l'examen ou l'évaluation d'un certain nombre de cas au Québec. Nous avons accepté de suspendre l'application des ordres de déportation, le temps que le gouvernement du Québec nous donne ses réponses, et d'ici là, je pense qu'il serait sage d'attendre la réponse du Québec.

[*Traduction*]

L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'accepte cette réponse du ministre. Ni notre parti ni moi-même ne critiquons l'entente conclue entre le Québec et le gouvernement fédéral.

J'ai posé une question très directe à laquelle le ministre n'a pas répondu. Si le ministre est prêt à assouplir le règlement, en l'occurrence à suspendre l'application des ordonnances d'expulsion en raison des préoccupations bien légitimes de ce groupe de 2 000 Turcs et étant donné qu'il y a, parmi ce groupe, bien des personnes qui ne vivent pas au Québec, le ministre peut-il dire aux Canadiens si cet assouplissement s'appliquera à tout le monde?

Plus précisément peut-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement fédéral entend prendre à l'égard de ces Turcs qui ne vivent pas au Québec étant donné que le gouvernement fédéral va devoir assumer sa responsabilité puisqu'il n'existe pas d'entente provinciale lui permettant de la faire porter par quelqu'un d'autre?

Dépôt de documents

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, quand un membre du parti libéral me parle d'honnêteté et me parle d'expédier les procédures, je veux demander à mon ami quand est-ce qu'il va nous permettre d'éviter des situations comme celles que nous avons connues en acceptant de convaincre ses collègues d'adopter le projet de loi C-55.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Monsieur le Président, je voudrais citer le ministre de l'Immigration du Québec qui disait à l'Assemblée nationale hier: «Le Canada est un des pays au monde qui a le moins strict contrôle de ses frontières.» Alors, monsieur le Président, depuis huit mois que le Sénat retient le projet de loi, il y a 10 000 personnes qui sont entrées au pays, et dans un an ils nous demanderont de donner des amnisties parce que ces gens-là n'auront pas été évalués conformément à la loi.

• (1500)

[*Traduction*]

M. le Président: La parole est au député de Winnipeg-Birds Hill, pour une seule question.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CANADIAN PACIFIQUE—LE REFUS DES TRAVAILLEURS DE TRAVERSER LES PIQUETS DE GRÈVE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Elle porte sur la façon dont le CP utilise les dispositions du projet de loi C-85 pour intimider les travailleurs du rail qui refusent de traverser les piquets de grève de leurs collègues d'une autre unité de négociation. Le ministre sait, comme nous tous, que cette loi a été adoptée pour ordonner le retour au travail, pas pour donner une arme au CP pour intimider éternellement les travailleurs dans ce genre de situations qui ne sont pas les mêmes que celles visées par loi de retour au travail.

Le ministre va-t-il prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour déclarer aux travailleurs et à tous les Canadiens combien cette initiative de la part du CP est injuste, que ce n'est pas l'objet du projet de loi C-85 et que cette société devrait cesser d'utiliser ce projet de loi de cette façon?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, le projet de loi C-85 n'avait pas pour objet d'intimider qui que soit.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI SUR L'EXPORTATION ET L'IMPORTATION DE BIENS CULTURELS

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 1986-1987 ET RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en conformité de l'article 67(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer le rapport annuel de 1986-1987 eu égard à la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels.

Conformément à l'article 67(4) du Règlement, le rapport devra être déféré au Comité permanent des communciations et de la culture.

* * *

[*Traduction*]

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-74

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-74, visant la protection de l'environnement, de la vie humaine et de la santé.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots, monsieur le Président. Les travaux du comité ont été exceptionnels car lors de l'examen article par article, nous avons adopté 261 amendements de députés libéraux, néo-démocrates et ministériels. Ces travaux ont été dénués de tout esprit partisan et ont montré comment doit fonctionner le processus parlementaire. Je félicite tous les membres, notre personnel et tous ceux qui sont venus témoigner pour un travail magnifique.

* * *

CONSOMMATION ET CORPORATIONS

AUTORISATION AU COMITÉ DE VOYAGER

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, les partis se sont consultés et comme vous pourrez vous en assurer, on consent à l'unanimité à ce que les motions suivantes soient proposées et adoptées immédiatement. Voici la première:

> Que le comité permanent de la consommation et des corporations et le personnel de soutien nécessaire soient autorisés à se rendre à Washington, D.C., du 28 au 30 mars 1988 inclusivement pour étudier les mesures mises en oeuvre par le gouvernement des États-Unis en matière de publicité déloyale et trompeuse.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le caucus du parti libéral consent à ce voyage, mais je donne avis au gouvernement que, après Pâques, ce genre de permission sera un peu plus difficile à obtenir. Nous aimerions compter sur 12 semaines de travail ininterrompu à la Chambre. J'invite les comités et tous ceux que cela concerne à refléchir sérieusement aux déplacements.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle à l'unanimité au ministre d'État de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MODIFICATION DE L'ORDRE DE RENVOI

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, on consent aussi à la deuxième motion. Elle vise essentiellement à confier l'étude du projet de loi C-117 à un autre comité que celui qui devait s'en charger.

Que l'ordre inscrit au *Feuilleton* portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-177, modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit modifié pour se lire «deuxième lecture et renvoi au comité permanent des finances et des affaires économiques».

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle à l'unanimité au ministre d'État de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE TARIF DES DOUANES

MODIFICATION DE L'ORDRE DE RENVOI

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, on consent à la troisième motion. Elle renvoie le projet de loi C-118 à un autre comité que celui qui avait été prévu. Je propose:

Pétitions

Que l'ordre inscrit au *Feuilleton* portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-118, modifiant le Tarif des douanes, soit modifié pour se lire «deuxième lecture et renvoi au comité permanent des finances et des affaires économiques».

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle à l'unanimité au ministre d'État de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-33—LE MAINTIEN DE LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter deux pétitions, dûment certifiées, au nom d'un certain nombre d'électeurs de la région de Windsor qui demandent au Parlement de maintenir la pleine indexation des pensions des employés de la Fonction publique fédérale ainsi que des membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada en rejetant le projet de loi C-33.

[*Français*]

OPPOSITION À L'EXPULSION DE RESSORTISSANTS TURCS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition qui a commencé par un seul nom d'une femme très dévouée, M^me^ Diane Ducharme de la paroisse Notre-Dame du Rosaire, et qui fait un appel pressant au ministre Bouchard de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires.

Et la beauté de cette pétition, c'est que cela a commencé par une seule personne, son mari a voulu s'y joindre, elle est allée au magasin du coin et tout le monde a voulu s'y joindre. Elle est allée à la paroisse Notre-Dame du Rosaire et tout le monde a voulu la signer, cette pétition.

Je veux la remercier publiquement de sa grande conscience chrétienne d'avoir fait cette pétition spontanément. Et j'ai l'honneur, monsieur le Président, de la déposer.

J'ai aussi l'honneur de déposer une deuxième pétition, peut-être que je peux vous aider . . .

[*Traduction*]

Il vaut peut-être mieux que je les regroupe, conformément au Règlement, afin de ne pas avoir à revenir à la charge demain, monsieur le Président.

Cette pétition est très intéressante. La personne qui m'a demandé de la présenter l'a fait signer par une multitude de gens.

Premièrement, je tiens à saluer le rôle de la société Samuelson, qui emploie maintenant entre 250 et 300 travailleurs dont 10 p. 100 ou 21 employés sont des Turcs. La personne en question m'a demandé si j'accepterais de présenter cette pétition qu'elle a fait circuler parmi les employés dans le secteur appelé «Park Extension» et dans les environs. C'est un grand honneur pour moi de remercier cette personne pour son dévouement à cette cause.

• (1510)

Si je dis tout cela, c'est qu'il faut que les Canadiens comprennent que les Turcs dont ils entendent parler dans les médias sont déjà au travail dans le secteur manufacturier dans ce district et prouvent par leur loyauté et leur fidélité qu'ils seront d'excellents Canadiens. Je suis très honoré de présenter cette pétition au nom de M^me^ Samuelson.

LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de personnes de la circonscription fédérale de Moncton, surtout de la paroisse catholique de Saint-Bernard.

Les pétitionnaires se disent préoccupés par la récente décision de la Cour suprême du Canada concernant l'avortement et ils prient humblement le gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures législatives nécessaires pour protéger les droits de l'enfant à naître.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Chatham, Wallaceburg, Merlin, Dresden, Tilbury . . .

M. Fulton: C'est toute une série, John.

M. Rodriguez: En effet—et de Kemptville, toutes des localités ontariennes. Les pétitionnaires soulignent que le gouvernement conservateur n'avait pas obtenu de la population canadienne le mandat de négocier un accord commercial avec les États-Unis . . .

M. Fulton: Vous avez bien raison.

M. Rodriguez: Exact. Deuxièmement, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis au cours des négociations que la souveraineté du Canada ne serait compromise en rien, mais puisque l'accord commercial proposé prive le Canada de la liberté de déterminer son propre avenir économique et l'empêchera d'édifier une société distincte de celle des États-Unis, les pétitionnaires prient le Parlement de se dissoudre et de donner à la population canadienne la possibilité d'approuver ou de rejeter cet accord qu'on ose appeler accord de libre-échange avec les États-Unis.

OPPOSITION À L'EXPULSION DE RESSORTISSANTS TURCS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai été très contente de constater en regardant la télévision hier soir et ce matin encore que la situation des Turcs à Montréal semble être en voie de résolution, même si aucun engagement ferme n'a encore été pris et si la situation n'est pas encore claire, et je suis certainement en mesure de comprendre la déstabilisation que vivent ces familles.

J'estime que l'attitude ouverte et chaleureuse des Québécois à l'égard de ces futurs Canadiens témoigne de façon merveilleuse de la réalité multiculturelle du Canada d'aujourd'hui. J'ose espérer que le ministre se penchera sur la question en tentant de trouver des solutions non seulement pour les Turcs du Québec mais aussi pour ceux qui habitent ailleurs au Canada.

Je me réjouis que mon collègue ait mentionné M^me^ Samuelson et je tiens à vous signaler, monsieur le Président, que ces pétitions, l'une contenant 25 signatures et l'autre 43, proviennent de gens de ma circonscription qui habitent dans des rues comme la rue Plamondon, la rue Desrosiers, et la rue Barclay.

Je vous suis reconnaissante de votre indulgence, monsieur le Président, et je remercie tout le monde d'avoir tenu compte des droits de ces personnes dans notre société.

LA DÉCISION D'ARRÊTER LA VENTE DES VTT À TROIS ROUES—DEMANDE D'EXEMPTION

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par 761 habitants de la circonscription fédérale de Nunatsiaq de l'est de l'Arctique.

Les pétitionnaires s'inquiètent vivement que les gouvernements fédéral et provinciaux ont arrêté la vente des véhicules tous terrains à trois roues, qui sont meilleur marché, plus maniables et plus légers. Comme la plupart des gens le savent, nous n'avons pas de routes dans l'Arctique sauf à proximité des maisons, et ces véhicules ont été utilisés pour la chasse et le travail. Même des petites dames les utilisent pour aller chercher leur eau potable au printemps et en été.

Les pétitionnaires demandent que le ministre des Transports (M. Crosbie) et la Chambre revoient la décision d'arrêter la vente des modèles à trois roues et ils espèrent que l'est de l'Arctique pourra en être exemptée.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition au nom de plusieurs électeurs qui estiment que l'accord commercial négocié avec les États-Unis aurait de grandes répercussions sur l'indépendance économique, culturelle et politique du Canada.

A leur avis, cet accord commercial négocié va certainement entraîner une perte d'emplois dans de nombreux secteurs et régions du Canada. Ils demandent que le Parlement du Canada obtienne clairement un mandat des Canadiens en instaurant un débat national sur les autres solutions qui s'offrent à notre pays, et que ce débat aboutisse à des élections générales nationales avant la signature de l'accord, ce qui veut dire avant son entrée en vigueur le 1^er^ janvier 1989.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si les questions nos 205 et 265 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre de considérer les questions nos 205 et 265 comme ayant été transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE DÉCÈS EN 1986 PAR RAPPORT À 1985

Question no 205—**M. Caccia:**

1. Pour la période de mai à août 1986, y a-t-il eu, par rapport à la même période de 1985, une augmentation du nombre de décès *a*) de bébés, *b*) de personnes atteintes du SIDA, *c*) de personnes atteintes d'autres maladies infectieuses, *d*) de personnes âgées de 25 à 34 ans et, dans l'affirmative, dans quelles provinces et territoires?

2. Les augmentations des taux de mortalité dans ces catégories peuvent-elles être attribuées aux retombées radioactives provenant de l'accident survenu à Tchernobyl en mai 1986 et, dans la négative, qu'est-ce qui peut expliquer ces augmentations?

3. Quelles données a-t-on recueillies, au Canada, pour le contrôle des effets de l'accident de Tchernobyl?

(Le document est déposé.)

LE PROGRAMME DES PORTS POUR PETITS BATEAUX

Question no 265—**M. Henderson:**

En *a*) 1984,*b*) 1985, *c*) 1986, *d*) 1987, le ministère des Pêches et des Océans a-t-il dépensé des fonds dans le cadre du Programme des ports pour petits bateaux et, dans l'affirmative, quelles sommes ont été dépensées pour chaque *a*) province, *b*) circonscription électorale?

(Le document des déposé.)

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, je demanderais que les autres questions soient reportées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demanderais que tous les avis de motion pour la production de documents restent au *Feuilleton.*

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les avis de motion pour la production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 22 mars, de la motion de M. Crombie: Que le projet de loi C-93, concernant le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque la Chambre s'est ajournée, hier, la parole était au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Comme il n'est pas à la Chambre, je donne la parole au député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano).

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'aimerais prendre part à ce débat très important sur le projet de loi C-93, Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada.

Le Canada, monsieur le Président, était une terre d'accueil privilégiée pour les ressortissants de tous les pays du monde qui viennent ici pour trouver la liberté, la paix sociale et la prospérité économique, pour les premiers immigrants, qu'ils soient Français, Irlandais ou Écossais, jusqu'aux récentes vagues de ressortissants asiatiques, en passant par la grande mutation d'après-guerre, tous les immigrants qui sont venus d'Europe, nous avons tous trouvé au Canada une terre propice au développement et surtout, monsieur le Président, à la réalisation d'un rêve.

Comme ces milliers de citoyens du monde devenus citoyens canadiens, ma famille et moi sommes fort reconnaissants envers le Canada et les Canadiens de nous avoir accueillis comme des frères et de nous ouvrir la porte à une pleine participation à la vie de notre communauté, de notre ville et de notre nouveau pays.

[*Traduction*]

Je pense que la façon la plus concrète d'exprimer notre gratitude est de jouer un rôle actif dans le pays que nous avons choisi. Nous voulons continuer à progresser vers une plus grande harmonie et une plus grande prospérité. Notre objectif est de créer un Canada qui reflète les idéaux et les ambitions de ses citoyens.

[*Français*]

En tant que membre de l'une ou l'autre des différentes communautés culturelles canadiennes, chacun d'entre-nous apporte son bagage de culture. Chacun d'entre-nous, monsieur le Président, apporte ses traditions et ses expertises qui, sans aucun doute, contribuent largement à donner au Canada non seulement un caractère bien particulier, mais aussi un dynamisme social et économique unique.

De toute évidence, monsieur le Président, plus les communautés culturelles sont fortes, sont vivantes, sont dynamiques, plus le Québec et le Canada sont plus forts et plus productifs, monsieur le Président. C'est pourquoi une grande majorité de Canadiens appuient une politique d'immigration généreuse, ouverte et surtout non discriminatoire.

Le programme de réunification des familles a toujours été le favori des Canadiens. Nous devons le rétablir et en faire une pierre angulaire de notre politique d'immigration. Nous devons améliorer notre système pour le rendre plus efficace et limiter les frustrations de ceux qui veulent parrainer de nouveaux immigrants. Monsieur le Président, combien de membres de ma circonscription de Saint-Léonard—Anjou viennent me voir chaque semaine, qui ont des parents, des frères, des soeurs, qui sont bien prêts à garantir leur arrivée au Canada, qui sont prêts à donner en garantie tout ce qu'ils ont! Et malheureusement, la loi actuelle, la politique actuelle ne leur permet pas de s'établir au Canada.

Donc, monsieur le Président, nous devons nous donner une politique qui permette à des gens de parrainer leurs parents, qui permette l'unification des familles, afin que nous puissions toujours avoir un pays prospère, un pays tolérant. Nous devons aussi nous doter d'un système juste et efficace pour identifier les réfugiés et leur fournir un processus d'accueil adéquat. Enfin, nous devons absolument éliminer du système l'influence d'avocats, de conseillers peu scrupuleux qui, à travers le monde, induisent en erreur des milliers de candidats qui veulent émigrer au Canada. Ces gens qui sont plus motivés pour l'argent que pour la compassion causent des traumatismes irréparables, tant aux candidats immigrants qu'à la réputation du Canada.

● (1520)

[*Traduction*]

Nous devons de nouveau faire de la catégorie familiale et du principe de la réunification des familles, la base indiscutable de la politique d'immigration du Canada. Nous devons créer un système plus efficace et plus rapide d'étude des cas pour éviter les longues attentes et les frustrations que connaissent les Canadiens qui essaient de parrainer des immigrants. Nous devons concevoir et mettre en pratique un système de détermination du statut de réfugié qui soit efficace et juste. Nous devons considérer le problème des immigrants qui appartiennent aux minorités visibles, notamment les femmes de ces minorités qui connaissent des problèmes énormes. Nous devons agir rapidement et vigoureusement pour mettre un terme aux activités des avocats et des conseillers sans scrupules qui, de par le monde, racontent des histoires pernicieuses au sujet de notre système d'immigration.

[*Français*]

Nous, au Canada, sommes déjà privilégiés de pouvoir dialoguer et négocier avec le monde dans deux langues officielles, monsieur le Président. Mais lorsque s'ajoute l'apport linguistique des communautés culturelles, on ouvre une grande porte sur des marchés parmi les plus valables du monde, comme la Communauté européenne, le Japon, la Chine et tant d'autres, monsieur le Président. Ce dialogue entre les différentes composantes de notre société doit reposer sur la connaissance des uns et des autres, doublé de la reconnaissance de la diversité et parfois même de la divergence.

Monsieur le Président, s'il est bon souvent de faire ou de donner des voeux pieux, mais qu'on soit réaliste, il faut qu'on mette en pratique ce que l'on prêche.

Comme le dit bien le chef de l'opposition officielle (M. Turner), il n'y a plus de majorité dans ce pays. Tous les Canadiens font partie d'une façon ou d'une autre d'une minorité et nous sommes tous égaux.

Monsieur le Président, j'aimerais citer ce qu'a dit, en parlant d'un nouvel arrivant, M. Paul-Gérin Lajoie, un ancien ministre du Québec, et je cite:

> Si nous voulons qu'il aime notre culture et qu'il se sente chez lui au Canada, il ne faut pas lui donner l'impression qu'il doit rejeter ce qui le caractérise, se départir de sa propre culture, et il ajoutait sans équivoque: «C'est seulement en restant fidèle à son passé qu'il se taillera un avenir utile au Canada. Son intégration sera d'autant plus réelle qu'on lui permettra de vivre pleinement dans son nouveau pays; elle sera valable en autant qu'elle profitera à son entourage qui s'enrichira de cette diversité.»

Ce n'est d'ailleurs pas la vraie raison du multiculturalisme, monsieur le Président, non seulement permettre de s'intégrer à la vie canadienne, mais aussi pouvoir vivre au Canada et continuer à développer sa propre culture. Plus le Canada est fort culturellement, plus les communautés culturelles sont fortes, plus leur culture d'origine est développée, nous aurons un Canada fort, un Canada prospère, nous aurons un Canada qui pourra concurrencer le reste du monde.

Une fois que nous avons perçu et accepté cette réalité, il devient d'autant plus facile de développer un dialogue des cultures et de reconnaître les uns et les autres comme des interlocuteurs véritables: combattre le racisme, harmoniser la diversité, développer un consensus à travers les divergences, appliquer une véritable égalité des chances ne sont pas des défis faciles à surmonter, monsieur le Président, pour un pays ou pour un peuple! Une toute récente étude faite aux États-Unis démontre que malgré les batailles émérites des grands leaders noirs, comme Martin Luther King, la perception générale est que le racisme persiste à un niveau presque aussi dramatique que pendant les années 1960. Ces formes sont à certains points de vue certes moins visibles qu'au temps de la ségrégation légale, mais sa portée tangible demeure à peu près inchangée, monsieur le Président. Malheureusement, le Canada n'est pas exempt ou à l'abri de ce marasme social.

D'ici l'an 2 000, monsieur le Président, trois Montréalais sur cinq seront d'origine ethnique. Nous le sommes déjà à 50 p. 100. Cela signifie que les Canadiens de toutes souches, particulièrement ceux qui habitent les grandes villes, doivent rapidement adapter leurs mentalités et leurs comportements à la réalité des minorités, et surtout à la réalité des minorités visibles. Cela exige du temps, de l'énergie, monsieur le Président, et par-dessus tout de la tolérance.

Nous avons besoin de leadership moral et politique. Nous avons dépassé l'époque des gestes symboliques de nominations à des postes de second ordre, à des cataplasmes administratifs pour satisfaire aux besoins. Nous devons maintenant définir de nouvelles orientations, générer des idées innovatrices et cerner les questions pressantes qui se posent à nous. Visiblement, nous avons parcouru une longue route sous les gouvernements libéraux précédents. Mais aujourd'hui, nous devons lucidement

examiner de nouveaux défis. Nous devons répondre aux aspirations nouvelles de nos enfants, des membres de nos communautés culturelles qui sont de la deuxième ou de la troisième génération. Leur approche, leurs besoins et leurs objectifs ne sont pas nécessairement ceux de leurs parents ou les miens ou les vôtres, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Il est clair que le gouvernement actuel n'a pas compris la réalité multiculturelle du Canada des années 1980 et qu'il comprend encore moins ce que sera la réalité des années 1990. En dépit de ses promesses électorales de 1984, la situation ne s'est pas améliorée. L'absence d'initiative du gouvernement n'a produit rien d'autre que la stagnation, la confusion et, à mon avis, une détérioration qui, tôt ou tard, conduira à une agitation sociale.

[*Français*]

C'était seulement question de polir son image électorale face aux communautés culturelles. Le gouvernement a déposé en décembre dernier un projet de loi sur le multiculturalisme, qualifié partout comme vide d'essence et de portée. Au lieu de donner au multiculturalisme un soutien comparable à celui qu'a conféré au bilinguisme la Loi sur les langues officielles, le projet de loi du gouvernement conservateur se contente d'énoncer un cadre législatif au programme actuel et d'étendre aux différentes branches gouvernementales les principes du multiculturalisme. En trois ans et demi, monsieur le Président, nous avons eu trois ministres d'État (Multiculturalisme). Voilà l'importance que ce gouvernement donne à cette question vitale!

Même si l'opération, lors du lancement de ce projet de loi, était enveloppée dans une luxueuse brochure, tout le monde avait réalisé que le gouvernement ne posait qu'un geste symbolique qui ne remplit pas le vide. Partout, monsieur le Président, où on lit le projet de loi, on dit toujours: «Le ministre peut . . . », mais jamais une phrase qui dit: «Le ministre doit . . . » Est-ce que les communautés culturelles devront toujours être à la merci d'un changement de gouvernement ou d'un changement de ministre?

[*Traduction*]

Le gouvernement a adopté la même attitude incertaine dans le domaine des nominations.

• (1530)

Le gouvernement cite des chiffres qui sont à prime abord impressionnants, pour montrer qu'il a bien fait à l'égard des communautés culturelles. Toutefois, à y regarder de près, on s'aperçoit qu'il s'agit de postes de niveau subalterne au sein des sociétés d'État, de la bureaucratie et, souvent, d'organismes à caractère purement consultatif.

Les communautés culturelles du Canada méritent mieux. Dans l'intérêt général, il devrait se trouver des Canadiens de toutes origines ethniques dans tous les secteurs, dans les postes décisionnels aux plus hauts échelons de la bureaucratie et jusqu'à la présidence des sociétés d'État.

[*Français*]

Donc, tout reste à faire. Il ne faut pas compter sur le gouvernement conservateur pour pousser plus loin l'initiative, il vient de déposer le projet de loi C-93 en décembre dernier et donc, il n'ira pas plus loin. Il a démontré dans ce projet de loi son impuissance à percevoir les mutations sociologiques et à répondre avec équité et compassion aux besoins des Canadiens de toutes souches.

Par contre, monsieur le Président, le multiculturalisme a toujours fait partie de la vision libérale du Canada. Fier de sa tradition et de ses réalisations multiples pour l'avancement du multiculturalisme au Canada, le parti libéral poursuit activement sa réflexion sur le Canada des années 1990. Architecte de la première et maintenant de la deuxième phase du multiculturalisme, notre parti poursuit une vision à long terme plus vaste qui tire sa force de la base et qui rejoint une nouvelle génération de Canadiens et de Québécois. Ce leadership reflète notre conviction qu'une politique n'est jamais une fin en soi, mais un défi sans cesse renouvelé qui exige des efforts incessants et un dévouement sans borne.

Plus concrètement que tout autre, notre chef de l'opposition reconnaît l'apport tangible et le rôle primordial des communautés culturelles dans notre société d'aujourd'hui et de demain. Ce que nous voulons, c'est trouver des avenues dynamiques, des programmes encore plus valables que nous pourrons appliquer avec logique et cohérence, de façon à maximiser la portée et l'impact de toutes nos initiatives en matière d'immigration et de multiculturalisme.

[*Traduction*]

La plupart de ceux qui ont abordé une terre nouvelle étaient mus par un espoir et une volonté indéfectibles. Par conséquent, nous tous ici présents devons nous rendre à une implacable réalité, à savoir que l'histoire nous a appelés vous et moi, monsieur le Président, à vivre sur le même territoire et sous la même loi. Du plus riche et du plus puissant des hommes au plus faible et au plus misérable des enfants, nous avons un bien précieux en commun, celui d'être Canadiens.

[*Français*]

Donc, monsieur le Président, j'aimerais dire à mes collègues en cette Chambre que je suis fier d'être Canadien. Je suis fier d'appartenir à une communauté culturelle. Je suis aussi fier de contribuer à un parti politique qui a toujours été conscient de la réalité multiculturelle et qui n'a jamais lésiné sur les mesures à prendre pour permettre à nos communautés de s'épanouir dans la grande mozaïque canadienne.

J'ai confiance, monsieur le Président, que nous pouvons réaliser le dialogue des cultures, que nous pouvons façonner le Canada des années 1990, un Canada à l'image de tous ses citoyens. Monsieur le Président, donnons-nous les moyens pour bâtir un Canada qui nous rassemble et donnons-nous les moyens pour bâtir un Canada qui nous ressemble.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS DES INUVIALUIT DE LA RÉGION OUEST DE L'ARCTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose que le projet de loi C-102, tendant à modifier la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, j'interviens très brièvement pour recommander ce projet de loi à la Chambre. Je tiens à remercier à l'avance tous les députés qui ont permis que cette mesure aboutisse aujourd'hui à la Chambre. J'ai hâte d'entendre le débat et les discussions qui vont suivre.

M. Penner: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai remarqué, quand on a lu l'ordre du jour, que cette mesure devait franchir l'étape de la deuxième lecture pour être renvoyée ensuite à un comité législatif. Je ne crois pas trop m'avancer en disant que mon collègue de Skeena (M. Fulton) et moi-même, avec l'accord du ministre, accepterions de compléter les trois étapes de l'étude de ce projet de loi cet après-midi même. C'est un projet de loi qui ne prête pas du tout à controverses. Il traite essentiellement de questions administratives. Même si je me réserve le droit de faire quelques commentaires sur cet accord important, je me demande si nous ne pourrions pas nous entendre pour compléter aujourd'hui toutes les étapes de cette étude.

M. Fulton: Monsieur le Président, je crois comprendre également qu'avec la collaboration du ministre et des ministériels, nous pourrions faire franchir toutes les étapes au projet de loi et l'expédier dès aujourd'hui au Sénat.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'en ai discuté avec le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique. Le gouvernement est certes disposé à passer à l'étape du rapport et à la troisième lecture du projet de loi.

Nous aimerions cependant savoir bien clairement si l'opposition et le gouvernement veulent collaborer pour faire franchir au projet de loi C-116 toutes les étapes cet après-midi également, faute de quoi, nous devrions passer à l'étude du projet de loi C-116, quitte à revenir plus tard au projet de loi à l'étude si nous en avons le temps.

Je voudrais que la Chambre me dise si elle est disposée à s'engager à faire franchir au projet de loi C-116 toutes les étapes cet après-midi, si nous en faisons autant pour le projet de loi C-102.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je veux que vous sachiez que notre parti entend bien faire franchir aujourd'hui toutes les étapes de son étude au projet de loi C-116 tendant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage. Il prévoit le versement de prestations de paternité et remédie au problème que posent les naissances prématurées. Je tiens à le dire bien clairement et à assurer que le projet de loi sera adopté à toutes les étapes de son étude aujourd'hui. Nous nous sommes engagés à le faire, et tenons à respecter cet engagement.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

M. Penner: D'accord.

M. Hawkes: Dans ce cas, monsieur le Président, je pense que nous devrions d'abord terminer l'étude de la mesure à l'étude pour ensuite passer au projet de loi C-116.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donc accorder la parole au député de Cochrane—Supérieur pour intervenir dans le débat du projet de loi C-102.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de parler trop longtemps, mais je crois que même un projet de loi non controversé et sur lequel tous les partis s'entendent mérite qu'on l'explique un peu en détail pour que les députés sachent ce qu'ils font et que les téléspectateurs qui suivent les délibérations d'aujourd'hui comprennent en quoi consiste ce projet de loi C-102. On ne peut certainement pas dire qu'il s'agit d'un projet de loi majeur, mais il a quand même son importance. En tout cas pour les 2 500 Inuvialuit de l'Arctique occidental et pour la Société régionale inuvialuit qui représente ce groupe autochtone habitant au nord du 60e parallèle.

• (1540)

Le projet de loi ne comporte qu'un article. Cet article unique modifie la définition de «convention» donnée dans une loi antérieure votée par le Parlement en juin 1984. Cette loi antérieure, c'est celle qui a ratifié la convention conclue avec les Inuvialuit au terme d'une très longue période de négociations sur une revendication de l'Arctique occidental qui avait été présentée par le Comité d'étude des droits des autochtones, connu sous le sigle COPE. Dans le passé nous avons souvent parlé de la convention conclue avec le COPE, des négociations avec le COPE, etc.

Pendant une partie de ma carrière parlementaire j'ai eu l'honneur, insigne à mon avis, de prêter mon concours à cette négociation. Cette contribution très modeste a conduit à un accord de principe qui a été conclu avant les élections de 1979. Cet accord a été réalisé sous le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque, l'honorable Hugh Faulkner, alors député de Peterborough.

Quand le gouvernement Clark est arrivé au pouvoir, cet accord de principe a été mis en veilleuse parce que le gouvernement voulait envisager et étudier des changements qu'il jugeait nécessaires. Je ne m'étendrai pas là-dessus, mais il y a eu des difficultés dont le député de Western Arctic (M. Nickerson) voudra sans doute parler, s'il intervient aujourd'hui dans la discussion du projet de loi.

Quoi qu'il en soit, quand un nouveau gouvernement libéral est arrivé au pouvoir en 1980, ces difficultés ont été constatées et on a entrepris de nouveau de chercher un nouvel accord de principe et un accord définitif. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. Mais enfin l'honorable John Munro alors ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, pouvait annoncer le 28 mars 1984 qu'une convention conclue avec le COPE avait été approuvé par le Cabinet.

Elle a été signée le 4 juin par le ministre en question et par les représentants du COPE. Le 26 juin la Chambre des communes adoptait le projet de loi C-49, relatif au règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique.

Cet accord auquel j'ai fait allusion était très long et compliqué. Comme tout accord rédigé à la hâte, il contenait un certain nombre d'imperfections, par exemple des coquilles, des fautes d'orthographe et de ponctuation, et même une carte mal dessinée. Comme certaines des premières ébauches des dissertations que beaucoup d'entre nous ont écrites dans le passé, ce texte avait besoin d'être retravaillé. Cependant, on avait si hâte de conclure cet accord et de le faire ratifier par le Parlement qu'on a oublié un bon nombre de ces détails.

L'an dernier, toutes les corrections nécessaires ont été faites par décret. Il s'agissait de changements d'ordre administratif. Quelques années auparavant, un autre décret avait autorisé l'application du programme d'encouragement du secteur pétrolier aux terres des Inuvialuit. Cette question ne présente évidemment plus d'intérêt, concrètement, puisque la date limite pour engager des dépenses admissibles était le 3 décembre 1987 et que toutes les demandes doivent être présentées avant le mois d'avril 1988. Autant que je sache, cela ne s'applique pas aux Inuvialuit.

Je suis toutefois certain que ces deux décrets ont causé une certaine inquiétude au gouvernement, parce que le comité des règlements et autres textes réglementaires scrute les décrets de très près. Il n'admet pas que des changements se fassent de cette manière alors que la ratification par le Parlement s'impose.

Enfin, le projet de loi C-102 établit clairement pour l'avenir que, lorsque des modifications de forme sont acceptées, l'expression «consentement du Canada» veut dire précisément et exactement le consentement du gouverneur en conseil. Le comité des règlements et autres textes réglementaires le veut ainsi. Il veut que le Parlement autorise et approuve les décrets, même s'il ne s'agit que de questions d'ordre administratif. A l'avenir, les modifications de forme seront effectuées par décret.

Naturellement, si des modifications apportées dans l'avenir à la convention concernent les avantages ou tout aspect déterminé de cette convention, alors le Parlement doit en être saisi pour ratification et approbation.

Je voudrais décrire certains des principes et des avantages contenus dans cette convention. Celle-ci concerne 2 500 Inuvialuit qui habitent dans six localités de l'Arctique: Sachs Harbour, Holman Island, Paulatuk, Tuktoyaktuk, Inuvik et Aklavik.

Il y avait au moins trois objectifs principaux qui ont été reconnus dans tout le processus de négociation comme essentiels pour assurer un règlement juste et équitable. Le premier était la préservation de la culture et des valeurs des Inuvialuit dans une société du nord en mutation. Le deuxième était la préparation des Inuvialuit à être des participants égaux et efficaces dans les économies nationales et du nord et dans la société en général.

Le troisième était la promotion et la préservation de la faune, de la productivité biologique et de l'environnement naturel de l'Arctique. Aucun groupe au Canada, même les écologistes les plus fervents, n'a une meilleure et plus ancienne tradition philosophique que les Inuvialuit en ce qui concerne la préservation de l'environnement naturel.

Et les avantages? La convention dont nous parlons avait pour objet de protéger les droits des Inuvialuit en tant que citoyens canadiens et qu'autochtones aux termes de la Loi constitutionnelle. Il est très important d'insister sans cesse sur le fait que la négociation de ces conventions qui confèrent des droits spéciaux, dont je vais parler dans un instant, en aucune façon n'enlève à ces gens les droits normaux des citoyens canadiens. C'est pourquoi je suis un si fervent partisan de la reconnaissance des droits des autochtones et du règlement des titres ancestraux. Même lorsque cela conduit à un degré très élevé d'autodétermination, on ne peut jamais le décrire comme une sorte de pseudo- ou semi-apartheid. C'est que la société en général, la société dominante dont nous faisons partie, n'interdit nullement l'accès à aucune de ses institutions ni à aucun de ses droits. C'est parce que les autochtones s'y sont établis il y a des millénaires. En fait, d'après des études archéologiques récentes, on estime que l'origine de ces peuples d'Amérique du Nord remonte peut-être à 100 000 ans. Je ne me mettrai pas à discuter de datation archéologique. J'admets tout simplement que la présence des peuples autochtones ici remonte à des temps immémoriaux. On peut citer n'importe quel chiffre.

• (1550)

A part le fait de reconnaître qu'ils ont les mêmes droits que nous tous, quels sont les droits spéciaux prévus dans cette convention à cause des titres ancestraux? Je vais les énumérer très brièvement; il y a les droits de gérer la faune, la propriété et la gestion des terres, les droits d'exploitation à ciel ouvert et les droits d'exploitation souterraine ainsi que la protection de l'environnement assurée par des mécanismes de surveillance et d'examen. On encourage le développement économique et social.

Il y a en suite la question des indemnités, qui s'élèvent à 152 millions de dollars payables sous la forme de versements annuels étalés sur une période de 13 ans. Ce calcul, cet accord, est basé en dollars de l'année en cause, en dollars de 1977. On tient compte de l'inflation. Les versements annuels doivent durer jusqu'en 1997. Une somme de 10 millions se trouve dans un fonds de développement économique et une somme de 7,5 millions est réservée au développement social. Les Inuvialuit possèdent officiellement 91 000 kilomètres carrés de terres. Il y a les droits d'exploitation à ciel ouvert et les droits d'exploitation souterraine, dont j'ai parlé, qui portent sur une superficie de 11 000 kilomètres carrés. Il y a aussi certains droits exclusifs et préférentiels de chasse et de pêche, certains mécanismes de gestion de la faune, un régime de conservation pour le Yukon, pour le versant nord, et notamment un parc national à l'Ouest de la rivière Babbage ainsi qu'un parc territorial sur l'île Herschel.

Ce ne sont là que quelques-uns des points de la Convention ratifiée en juin 1984.

En contrepartie de toute une série de droits, avantages et indemnités, qu'ont fait les Inuvialuit? Ils ont cédé leurs intérêts et leurs droits sur certaines terres des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et sur les îles et les eaux contigües. En d'autres mots, le gouvernement du Canada a reconnu l'existence des titres ancestraux dans cette région du Canada. Je parle du delta du Mackenzie dans l'ouest de l'Arctique. Les

droits du Canada, ou les droits de la Couronne, comme il nous arrive parfois de les désigner, ont été confirmés dans l'entente à laquelle ont abouti les négociations et le règlement des revendications.

Je ne saurais clore mon intervention sans rappeler une fois de plus, et je sais que je le fais sans doute trop souvent, mais c'est parce que je prends cela à coeur, qu'à mon avis, le gouvernement du Canada n'a toujours rien compris aux titres ancestraux. Je le répète catégoriquement et carrément, les titres ancestraux ne sont pas de simples droits de rétention bizarres, embarrassants et difficiles, une espèce de charge ou de servitude qui entrave les droits de la Couronne. C'est pourtant ce que voudraient nous faire croire les spécialistes du ministère de la Justice. Je ne suis pas d'accord.

D'après eux, en dépit du fait que l'on reconnaît les titres ancestraux en ces termes et que l'on accepte de négocier un règlement, les droits de la Couronne sont prééminents, et ils le demeurent en tout temps et dans tous les cas. Je ne suis absolument pas d'accord. Les titres ancestraux précèdent les droits de la Couronne, et sauf si l'on y a renoncé, ces titres ont, à mon humble avis, la préséance sur les droits de la Couronne.

Comment veut-on que, sur le plan historique, les droits de la Couronne aient pu avoir la préséance sur les titres ancestraux? Comment la chose se serait-elle produite? Je ne peux concevoir qu'une seule explication historique de cet état de choses, à savoir le principe le droit divin des monarques, que l'on aurait invoqué en prétextant que le dieu en qui croyaient les colons venus d'Europe était un dieu plus puissant. Voilà comment on a pu soutenir que le pouvoir ou droit que la Couronne tenait de ce dieu demeure prééminent.

Toutes ces absurdités théologiques ont depuis longtemps été jetés à la poubelle de l'histoire. C'est pour cela que nous avons des démocraties, monsieur le Président. Ici, au Canada, il reste un vestige de cette notion de droit divin. C'est ainsi que nous rebattons les oreilles des autochtones en leur disant: «Eh bien, quoi que vous fassiez au cours des négociations, n'allez pas croire que vous allez traiter d'égal à égal avec nous. Il n'y a pas d'égalité à la table des négociations. Nous allons vous donner quelque chose. Nous allons vous refiler quelques dollars. Nous allons vous céder des terres et peut-être même vous laisser essayer un peu de mener vous-mêmes vos affaires. Mais n'allez pas un instant monter sur vos grands chevaux et croire que vos revendications valent le moindrement les nôtres. Le droit de la Couronne que nous revendiquons a et aura toujours la préséance.»

C'est absurde. Ce point de vue perd chaque jour un peu plus de terrain. Nous avons à notre crédit un certain nombre de jugements judiciaires qui ont contribué à lui faire perdre du terrain. Un beau jour, cette notion surannée et ridicule de la préséance du droit de la Couronne fondé sur le droit divin des monarques va s'écrouler. Il va nous falloir négocier, au Canada, les revendications des autochtones qui sont toujours en suspens et qui sont fondées sur des titres ancestraux. Il va nous falloir négocier sérieusement d'égal à égal.

Nous y reviendrons un autre jour, car cela suffit pour le moment. Je tiens à dire simplement pour conclure que, en ce qui concerne le projet de loi C-102, je suis resté en rapport avec la Société régionale inuvialuit qui m'a communiqué ceci:

> La présente est pour confirmer que lors de notre conversation téléphonique du vendredi 4 décembre 1987, nous vous avons signalé que nous avons discuté du projet de loi tendant à modifier la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et que nous sommes en faveur de cette mesure. Nous nous réjouissons de vos efforts en vue d'obtenir le consentement unanime qui permettrait à la Chambre d'adopter rapidement le projet de loi.

Le texte porte la signature de M. Roger T. Gruben, conseiller régional en chef de la Société régionale inuvialuit.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part au débat en cours sur le projet de loi tendant à modifier la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique. Ainsi que mon collègue, le député de Cochrane—Supérieur, l'a signalé, nous procédons aujourd'hui aux deuxième et troisième lectures du projet de loi C-102. Il est temps, étant donné que plusieurs des modifications à l'étude sont déjà entrées dans l'histoire. La mesure est toutefois importante afin qu'à l'avenir, le gouvernement canadien et les Inuvialuit négocient ensemble toute nouvelle affaire et parviennent à un consensus.

Je me réjouis également du fait que le gouvernement canadien et celui du Yukon, par exemple, se sont entendus, de sorte qu'à l'avenir, les gouvernements territoriaux seront informés de toute nouvelle démarche et pourront y prendre part.

Mon collègue a rappelé certains faits saillants. Je crois toutefois important de compléter cet aperçu historique pour bien comprendre ce que signifie la loi initiale sur le règlement, qui en est à l'origine et de quelle manière elle a été adoptée.

Le Comité d'étude des droits des autochtones, mieux connu dans les médias, à la Chambre et aux comités par son acronyme anglais, COPE, est le principal organisme qui ait participé aux négociations ayant abouti à la convention initiale conclue par l'ancien premier ministre, M. Trudeau, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque, M. Munro. Simon Reisman dirigeait les négociations au nom du Canada, et Dennis Patterson représentait le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ce dernier est maintenant à la tête de ce gouvernement. Chris Pearson représentait le gouvernement du Yukon. Il s'est retiré de la politique depuis. Le Comité d'étude des droits des autochtones ou CEDA était alors représenté par son président, Peter Green, qui a signé ainsi que Charles Haogak, Sam Raddi, Billy Day, Eddie Gruben, Bertha Ruben, Annie Gordon, Elsie Klengenberg, Nellie Cournoyea, Andy Carpenter, Robert Kuptana, Nelson Green, Mark Noksana, Renie Arey, Agnes Semmler et Bob DeLury, négociateur en chef du CEDA. Ont également signé comme témoins Richard Nerysoo, Maurice Lafontaine, Michael Flavell et Randa Pokiak.

• (1600)

C'était un important moment. Le négociateur en chef, Bob DeLury, qui vivait dans la région de Burns Lake, était un biologiste spécialisé dans l'étude de la faune. Il a voulu participer et est ainsi devenu négociateur en chef. Il est toujours là et toujours aussi engagé.

Le CEDA a signé l'accord avec le Canada le 5 juin 1984. Le texte a été déposé à la Chambre le 19 juin et a été adopté le 26 juin de la même année.

Au cours des négociations, les deux parties, c'est-à-dire le Canada et les Inuvialuit, se sont vite rendu compte que l'amendement que nous examinons aujourd'hui était nécessaire dans les jours qui ont suivi l'adoption de l'accord par la Chambre.

Permettez-moi de revenir à ce moment-là pour examiner la situation. Les négociations avaient commencé à avancer après que la Cour suprême eut rendu son jugement historique dans l'affaire Calder en 1972. Mon collègue de Cochrane—Supérieur en a déjà parlé. C'est juste avant ce moment, lorsque Jean Chrétien était ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, que le ministère travaillait à un Livre blanc sur la façon de régler les problèmes des autochtones du Canada. Le jugement rendu dans l'affaire Calder a complètement changé l'orientation de ce qui se passait au Parlement, particulièrement sous l'initiative du gouvernement.

Le juges de la Cour suprême du Canada ont reconnu unanimement la permanence des titres des autochtones au Canada. Ils ont également rendu une décision remarquable dans l'affaire des Nishga, se rangeant trois d'un côté et trois de l'autre. Ils voulaient faire savoir le plus clairement possible au Parlement que celui-ci devait entreprendre des négociations. C'est peu de temps après cette décision remarquable de la Cour suprême du Canada qu'une nouvelle politique fédérale a été adoptée à Ottawa, le 8 août 1973, pour remplacer les politiques d'assimilation qui étaient en vigueur depuis la signature des derniers grands traités au siècle précédent.

Ce qui s'est produit après la décision de la Cour suprême du Canada, montre bien avec quelle facilité on voit la lumière lorsqu'on n'a plus le choix de faire autrement. Je veux que les députés y réfléchissent quelques instants, car j'espère qu'il ne faudra pas une autre décision de la Cour suprême, que ce soit dans l'affaire des Gitksan-Wet'suwet'en ou dans une autre, pour que le gouvernement change de cap. Nous sommes presque retournés sur cette pente savonneuse des années 1971-1972, époque où le dogme de l'assimilation l'emportait sur la vision juste de ce que sont les traités et de ce que les relations entre les Canadiens et les premières nations de ce continent ont toujours été.

Il a fallu des années, en l'occurrence jusqu'au 31 octobre 1978, avant qu'on n'en arrive à un accord de principe. Certains problèmes sont survenus au cours de la dernière décennie à cause de la communication inefficace, inexistante par moment, entre Ottawa, le gouvernement fédéral, et les Inuvialuit, les principaux habitants de la région. Il y a aussi un manque de communication entre le gouvernement du Canada et les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. J'espère que ces problèmes ne se reproduiront plus. Il est à espérer qu'il y aura bientôt des provinces au nord du 60e parallèle et qu'il y aura aussi une beaucoup plus grande autonomie administrative, ce qui réduira la possibilité de problèmes de communications du genre.

La convention finale avec les Inuvialuit contenait 18 grands points. Mon collègue a fait mention de l'étendue du territoire, soit quelque 35 000 milles carrés, cédés en fief simple absolu, et des droits absolus sur les ressources souterraines de 5 000 milles carrés, soit un septième du territoire. L'État conserve sur les 30 000 autres milles carrés les droits sur les ressources gazeuses et sur les ressources minérales solides ou liquides, qui consistent surtout en gaz naturel, pétrole et autres ressources du genre qui font l'objet de projets de prospection depuis si longtemps dans la région du delta du Mackenzie.

L'indemnisation a été fixée à 44 millions de dollars en dollars de 1977. Les Inuvialuit et leurs négociateurs ont emprunté environ 12 millions de dollars pour mener le processus de négociation à terme. En tenant compte de l'inflation, le montant est actuellement de 152 millions de dollars et 73 millions en ont déjà été versés. Il reste 73 millions de dollars à verser.

Je désire aborder certains autres points de la convention parce que la modification à l'étude aujourd'hui sera déterminante dans toute affaire pouvant en découler. Tels qu'énumérés dans la convention, ces points sont les principes; les définitions; la convention et son approbation législative; les droits des citoyens et les programmes gouvernementaux; le point 5, admissibilité, est le point clef et c'est celui qui fait obstacle, particulièrement en ce moment; les structures constitutives; les terres des Inuvialuit et de l'État; les régions des lacs Husky et de cap Bathurst; le choix des terres Inuvialuit; les accords de participation; le processus d'examen des effets sur l'environnement; le *Yukon North Slope*; l'indemnisation en cas de destruction de la faune; l'exploitation et la gestion des ressources fauniques. Mon collègue a mentionné ces points. On prévoit pour les Inuvialuit des droits exclusifs sur certaines espèces animales comme le boeuf musqué ainsi que des droits privilégiés sur d'autres espèces.

De nombreux Canadiens s'intéresseront aux principes régissant l'exploitation et la gestion de la faune. A la page 25, à la rubrique «Principes», on peut lire ceci:

> 14. (1) Un des objectifs fondamentaux de l'accord sur les droits fonciers des Inuvialuit est de protéger et de préserver la faune, l'environnement et la productivité biologique de l'Arctique grâce à l'application de principes et de méthodes de conservation.
>
> 14. (2) Pour assurer la protection efficace des écosystèmes dans la région inuvialuit visée par l'accord, il conviendrait d'instaurer, de diverses façons, y compris grâce à la coordination des autorités législatives, un régime intégré de gestion de la faune et des terres.

Ces dispositions précisent comment le but sera atteint. On nous rappelle que la majeure partie de ces dispositions ont été rédigées il y a dix ans ou plus. Ces principes figurent maintenant dans des documents comme «Notre avenir à tous», le rapport Brundtland, et d'autres propositions dont il a été question récemment à la Chambre. Un rapport a été publié au début de la semaine dernière dans lequel on examine la nécessité de constituer un conseil du bassin de l'Arctique afin de réunir non seulement les autochtones, mais aussi les nations de l'Arctique dans l'espoir que s'instaure, avant longtemps, une collaboration entre ces nations sur les plans scientifiques et environnementaux, et surtout sur la question des oiseaux, des ours polaires, et de l'effet de serre mais aussi sur la démilitarisation et la dénucléarisation de l'Arctique. C'est là certainement un rôle que les autochtones et la plupart des Canadiens souhaiteraient qu'on assume.

Il faut également se souvenir des déclarations qu'a faites, il y a deux ans à la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet des répercussions qu'avait eues sur les Canadiens l'expédition du *Polar Sea*. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a posé les jalons de la souveraineté canadienne dans l'Arctique au détriment des autochtones qui, comme mon ami l'a signalé, habitent certaines parties de l'Arctique depuis des millénaires, non pas des milliers mais des dizaines de milliers d'années.

Il ne faut pas oublier que les députés de tous bords à la Chambre n'ont cessé de rappeler le rôle important joué par les autochtones, notamment à l'égard de la sécurité et de la souveraineté dans l'Arctique. Cet aspect fait nettement partie de l'entente finale inuvialuit sur l'ouest de l'Arctique. Nous espérons que les autres ententes visant les territoires situés au nord du 60e parallèle seront bientôt signées, ratifiées et reconnues comme étant des traités exécutoires entre les nations et qui sont protégés par la constitution canadienne.

Je voudrais également parler, à propos de cet accord, du dédommagement, des mesures économiques, du programme de développement social inuvialuit, de l'arbitrage, du processus d'approbation de l'entente et des dispositions provisoires et corrélatives ainsi que des annexes auxquelles j'ai déjà fait allusion.

• (1610)

Mon collègue a signalé que certaines parties de la modification étaient déjà désuètes, soit la mention de la subvention au titre du Programme d'encouragement pétrolier et la deuxième modification. L'importance d'une procédure de modification qui n'oblige pas toujours à revenir devant la Chambre aurait peut-être dû être évaluée auparavant. Je reviendrai dans un moment à l'autre formule qui a été proposée mais que la Chambre a heureusement décidé de ne pas retenir.

Le problème à résoudre aujourd'hui provient de difficultés d'ordre technique au niveau de la rédaction, notamment pour l'article 5 en matière d'admissibillité et d'inscription. Les listes d'inscription et les listes de membres existent mais des obstacles d'ordre rédactionnel empêchent leur pleine mise en vigueur. Environ 2 500 Inuvialuit sont touchés.

Détail intéressant, j'ai appris que jusqu'au siècle dernier la plupart des Inuvialuit habitaient depuis longtemps la région côtière située plus à l'ouest, soit sur le territoire actuel de l'Alaska.

On a mis beaucoup de temps à résoudre le problème de libellé. On a constaté son existence en 1984 et il aurait pu être réglé à l'époque par la formule dont j'ai parlé il y a un moment, soit une procédure de décision par rejet ici à la Chambre. Il s'agirait de déposer les propositions de changement à la Chambre. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) les déposerait et elles seraient approuvées dans les 30 jours, à moins que 50 députés ou plus ne signifient leur opposition. Dans ce dernier cas, les propositions seraient rejetées par la Chambre, ce qui renverrait le ministre et les Inuvialuit au point de départ. Il se serait agi d'une façon absurde et très lente de régler le problème. Après presque quatre ans, nous en sommes arrivés aujourd'hui à une autre solution.

Les modifications seront faites du commun accord des Inuvialuit et du gouvernement du Canada après consultation du gouvernement du Yukon et de celui des Territoires du Nord-Ouest. Le ministre a déposé le 19 juin 1984 les principaux éléments de la mesure à l'étude aujourd'hui. Il a d'abord déposé le document de base qui porte le numéro 322-7/20. Le 14 décembre 1987, le ministre déposait le document 332-4/43, le décret du conseil de 1985. Le document 332-4/43A était le décret de 1987 et le document 332-4/43B la convention modificative datée du 11 avril 1987. Le document D est évidemment un autre élément clé. Toute autre convention modificative conclue en conformité avec le paragraphe 3(13) pourra être approuvée par décret par consentement mutuel sans qu'il soit nécessaire de saisir la Chambre d'un autre projet de loi comme le C-102.

Je suis content d'avoir pu formuler quelques brèves observations après celles de mon ami le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) et du ministre. Je sais que mon ami le député de Western Arctic (M. Nickerson) veut faire une intervention.

Nous agissons aujourd'hui dans l'intérêt des 2 400 Inuvialuit qui attendent avec impatience depuis de nombreuses années que la Chambre complète ce processus.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je vais m'en tenir au projet de loi d'un peu plus près peut-être que l'orateur précédent. Je tiens à signaler que ce projet de loi fait trois choses. Il incorpore à la législation trois conventions déjà intervenues entre la société régionale Inuvialuit et le gouverneur en conseil du Canada.

La première de ces conventions porte sur l'application rétroactive des subventions PEP à certains terrains appartenant aux Inuvialuit. Ces terrains sont des terrains privés. Ils ne font plus partie du domaine de l'État. La propriété en a été transmise aux organismes inuvialuit. Les subventions PEP n'existent plus. Elles ont malheureusement pris le chemin du Programme énergétique national, mais à ce qu'il semble il est nécessaire de demander des subventions PEP au titre des travaux qui ont été effectués sur les terrains appartenant aux Inuvialuit.

Quand nous nous formerons en comité plénier, peut-être le ministre aura-t-il l'obligeance de nous expliquer comment cela se fait, de quelle somme il s'agit, pour combien de dollars de subventions PEP on va accorder si elles ne l'ont pas déjà été, et à quelles sociétés.

La deuxième chose que nous faisons avec ce projet de loi est de corriger 14 pages en tout d'erreurs qui figuraient dans la convention finale inuvialuit. Il y a des tonnes d'erreurs qui ont été découvertes et qu'il s'agit maintenant de rectifier. Dans la plupart des cas il s'agit de coquilles typographiques. Il y en a pas mal qui concernent la désignation des terrains: erreurs de latitude et de longitude. Cela vient de la précipitation dont a fait preuve à l'été 1984 le ministre d'alors, l'honorable John Munro. Il savait qu'aux élections subséquentes lui et son gouvernement avaient bien peu de chances d'être réélus et il tenait à s'attribuer ce fleuron. Il a foncé avant d'avoir mis tous les points sur les i et toutes les barres sur les t.

Il est amusant de relever qu'à l'époque, le grand négociateur libéral était rien moins que notre bon ami Simon Reisman. Je pense que si ces 14 pages d'erreurs sont caractéristiques de la sûreté de main de ce monsieur, j'espère qu'il aura su faire un peu mieux avec l'accord de libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

M. Nickerson: Je sais que lorsque nous avons discuté le projet de loi inuvialuit le 26 juin 1984, certaines de ces erreurs crevaient déjà les yeux, spécialement celles concernant la description des terrains. Je les ai signalées à l'époque et je me souviens d'avoir interrogé le secrétaire parlementaire en comité plénier: Il a répondu «Ne cherchez pas la petite bête. Ne vous inquiétez pas de ces questions de détail. Elles n'ont pas d'importance. Faites confiance aux négociateurs. Ils ont bien travaillé. Ce n'est pas à vous d'entrer dans les particularités. Pour cela nous pouvons nous en remettre aux négociateurs et aux fonctionnaires. Quelle différence, 68 ou 69 degrés? C'est pareil.»

Aujourd'hui j'ai le sentiment que le temps m'a un peu donné raison. J'ai le plaisir de pouvoir clamer: «Je vous l'avais bien dit». Cela ne m'avance pas à grand-chose, parce qu'il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts depuis, mais quand même cela fait plaisir.

La troisième chose, aujourd'hui, est de modifier la convention modificative. En vertu de l'ancien paragraphe 3(13), il fallait le consentement du Canada et de la SRI. Je suppose que cela signifiait qu'il fallait que le Parlement intervienne. Maintenant, le Canada est représenté par le gouverneur en conseil et on pourra donc procéder par décret. Avec des conventions aussi longues et aussi complexes, il faut une certaine souplesse. Pourtant, je partage certaines des inquiétudes exprimées par les deux députés qui m'ont précédé.

Dans la Constitution, si vous regardez les articles 25 et 35, monsieur le Président, on n'a pas mentionné les traités ou les règlements des revendications territoriales, mais les droits qui en découlent. Si l'on veut changer cela il faut avoir recours à la formule de modification: sept provinces sur dix, représentant 50 p. 100 de la population. Bientôt, il faudra l'unanimité. Par contre, dans ce cas-ci, nous rendons les choses très faciles. Un simple décret du conseil permettra d'apporter des changements. Je ne sais pas si nous sommes parvenus au juste équilibre. Tout dépend, je suppose, de ce que l'on peut changer par décret du conseil. Peut-être qu'en comité le ministre pourra nous expliquer quels changements pourront être apportés en vertu du nouveau paragraphe 3(13) et quels autres changements exigeront une procédure différente.

Vous me pardonnerez peut-être, monsieur le Président, de revenir un peu sur ce qui s'est passé au cours des trois dernières années et demie, ou depuis que la convention est en vigueur. Je ne voudrais pas prendre trop de temps et je ne voudrais pas non plus mentionner chacun des points que j'ai soulevés dans le long discours que j'ai fait le 26 juin 1984. A cette époque j'avais fait ressortir la nature bureaucratique de la convention.

• (1620)

Il est dommage que les organisations autochtones qui négocient ces conventions territoriales deviennent si souvent le reflet fidèle des bureaucraties gouvernementales avec lesquelles elles doivent traiter. Cela aboutit à un document complexe et bureaucratique dont l'application nécessite une gestion très lourde. J'ai posé cette objection à l'époque, et mon point de vue s'est confirmé au fil des ans.

On allait devoir créer une multitude de conseils et de comités afin de mettre en oeuvre la convention. La Société régionale inuvialuit et les autres qui ont été établies tentent maintenant de se fusionner pour se faciliter la tâche. A l'époque, j'étais contre une convention ayant surtout un caractère collectif plutôt qu'individuel, car je craignais la suite. Je mérite certainement 7 sur 10 pour mes prédictions.

En fait, ceux qui font partie du système, qui sont membres de la bureaucratie ou ont été élus à des poste au sein de l'organisation inuvialuit semblent s'en être bien tirés, mais on peut se demander si la convention a été tellement avantageuse pour les autres, les particuliers qui ne font pas partie du système, l'homme de la rue, pour ainsi dire. Quand je discute de la question, je m'aperçois que plusieurs se demandent où va l'argent. Comme il y a quelque 170 millions de dollars d'engagés, certains voudraient savoir, par exemple, pourquoi une partie de cet argent a été investie aux Bermudes plutôt qu'à Inuvik. Les gens s'interrogent sur les honoraires des experts-conseils et sur des choses de ce genre.

Il y a peut-être place pour de l'amélioration. Nous devrions peut-être tirer une leçon des erreurs que nous sommes à même de commettre en négociant ces conventions. Nous avons la Convention de la Baie James, celles avec les Inuvialuit, et les prochaines à venir, et nous pourrions peut-être profiter des erreurs que nous avons commises pour en conclure une qui soit profitable à tous, et non pas uniquement à une catégorie de gens qui tirent profit des objectifs strictement administratifs.

Je voudrais maintenant parler un peu de certains problèmes que nous aurions dû régler il y a quatre ans dans l'affaire mettant en cause M. William Nasogaluak, propriétaire de la *Canadian Reindeer Limited*. Je devrais peut-être expliquer les événements à l'origine de cette affaire.

Dans les années 20, je crois, le gouvernement du Canada a acheté des rennes de l'Alaska qu'il a déménagés dans la région de Tuktoyaktuk, et il a exploité ce troupeau pendant plusieurs années comme une entreprise publique. Il a privatisé cette entreprise finalement. Il a vendu le troupeau et des droits de pâturage afférents à des particuliers. M. Nasogaluak a fait l'acquisition du troupeau et des droits de pâturage. Mais ces droits ont été aliénés en vertu de la loi et de la convention définitive conclue avec les Inuvialuit. Ces droits lui ont été retirés sans aucune indemnité en retour. Je ne me rappelle aucune cause où un citoyen ait été aussi durement traité par son gouvernement.

Si la Déclaration canadienne des droits de la personne avait eu préseance, comme le souhaitait l'honorable John Diefenbaker à l'origine, et si le droit à la propriété avait été entériné, comme il se doit, dans notre Charte des droits et libertés, pareille chose ne serait jamais arrivée à M. Nasogaluak puisqu'il aurait pu automatiquement invoquer la loi.

Le gouvernement du Canada a l'obligation morale de veiller à ce que M. Nasogaluak soit convenablement traité. Nous nous souvenons que M. Simon Reisman aurait déclaré, lorsque la chose lui a été signalée, «Que représentent 15 000 rennes pour le gouvernement du Canada?» Beaucoup, à mes yeux, et j'estime que le droit à la propriété d'un seul Canadien est important.

Que serait-il arrivé, monsieur le Président, si la personne expropriée sans le moindre dédommagement avait été autre que ce berger de caribous de Tuktoyaktuk, par exemple un éleveur de l'Alberta, un agriculteur de la Saskatchewan, ou le propriétaire d'un logement dans le centre de Toronto?

Quand nous en avons discuté en comité plénier, il y a quatre ans, j'ai posé à M. Gingras, le secrétaire parlementaire qui représentait à l'époque le gouvernement, la question suivante:

> Le gouvernement peut-il nous donner l'assurance qu'il négociera avec honnêteté et en toute bonne foi avec les propriétaires des troupeaux de rennes afin que ces gens ne soient pas lésés du fait de l'adoption de cette mesure?

Il a répondu:

> Oui, monsieur le président.

Le gouvernement libéral de l'époque, qui avait pris cet engagement, n'a pas tenu sa promesse. Il n'a rien fait.

L'actuel ministre a bien essayé de rapprocher Canadian Reindeer Limited et les Inuvialuit pour négocier une entente en vertu de laquelle ces derniers rachèteraient le troupeau de caribous à prix raisonnable. Il y a accord de la part de la personne qui agissait au nom du gouvernement fédéral, M. Gunther Abrahamson, sur la valeur de ce troupeau, mais l'offre des Inuvialuit n'a jamais approché du montant convenu. J'aurais aimé que le gouvernement fournisse le petit peu qui manquait pour combler la différence. Nous avons 170 millions de dollars à verser conformément à l'accord; alors, que sont deux ou trois malheureux millions de plus pour offrir une bonne indemnité? Cela ne s'est pas produit, toutefois.

Je comprends certaines des difficultés que le ministre a éprouvées. Même si le gouvernement actuel a une obligation morale certaine, indépendamment du fait que le parti au pouvoir n'est plus le même, je crois comprendre que l'avis du ministère de la Justice est que, en l'absence d'une décision judiciaire, le gouvernement n'est absolument pas tenu légalement de procéder à l'heure actuelle à cette indemnisation.

C'est ainsi qu'on a forcé M. Nasogaluak à recourir aux tribunaux pour obtenir gain de cause ou pour obtenir justice. Alors, bien entendu, si quelqu'un interrogeait un ministre à ce sujet, il pourrait répondre que l'affaire est devant les tribunaux et qu'on ne peut donc rien faire. C'est quelque chose qui me tient extrêmement à coeur. Je crois que justice doit être rendue et je suis impatient d'interroger le ministre à ce sujet lorsque nous nous réunirons tout à l'heure en comité plénier, pour savoir ce qu'il fait et ce qu'il va continuer de faire pour s'assurer que justice soit rendue.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se réunit en comité sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre se réunit en comité plénier pour étudier le projet de loi C-102, Loi modifiant la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique.

L'article 1 est-il adopté?

Article 1—*Convention*

M. Penner: Monsieur le président, je tiens tout d'abord à remercier mon collègue, le député de Western Arctic. Il a posé les trois questions auxquelles il faut répondre.

D'abord et compte tenu de la suppression en avril du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, qu'adviendra-t-il des revendications des Inuvialuit?

• (1630)

La deuxième question consiste à savoir quel genre de modifications seront apportées par décret du conseil et quel genre de modifications devront l'être par voie législative. Y a-t-il une distinction à cet égard?

Finalement, il y a la question de la Canadian Reindeer. Mon honorable collègue de Western Arctic a dit que la promesse libérale n'avait pas été tenue. Cela me paraît curieux, car c'est le 26 juin 1984 que le secrétaire parlementaire avait donné son accord et des élections générales ont suivi quelques semaines plus tard. Il est très difficile à un gouvernement libéral de remplir une promesse quand les électeurs ne le reportent pas au pouvoir. J'accepte cependant l'argument comme quoi la parole donnée doit être tenue, et j'estime qu'une promesse se transmet d'un gouvernement à l'autre. Il s'agit d'un engagement moral; j'espère que le ministre nous dira qu'il n'aura pas recours à un argument légaliste, et que le gouvernement fera ce qui s'impose.

Telles sont les questions que je me posais, et je remercie mon honorable collègue de Western Arctic de les avoir formulées avec tant de précision.

M. McKnight: Pour répondre à la première question du député, monsieur le président, essentiellement, la loi ne permettait pas d'obtenir, pour des projets entrepris sur ce qui était désormais des terres des Inuvialuit, des subventions d'encouragement du secteur pétrolier prévus pour les terres de la Couronne. La proposition, et les deux députés se sont posé la question à ce sujet, permettait d'accorder rétroactivement pour des projets entrepris sur les terres des Inuvialuit, des subventions qui auraient dû être réservées aux terres de la Couronne, même si le Programme d'encouragement du secteur pétrolier prenait fin en avril. Je tâche d'obtenir le montant des subventions. J'ai demandé à mes collaborateurs de me le trouver pour que je puisse le communiquer aux députés avant l'ajournement. Sinon, je le communiquerai par écrit aux députés qui s'intéressent à la question.

A propos de la deuxième question, je signale que toutes les modifications devraient se faire par décret du conseil. Le député n'ignore toutefois pas que nous n'accepterions pas des changements susceptibles d'altérer radicalement la convention signée par le gouvernement du Canada et les Inuvialuit.

A propos de la troisième question, je dirais que mon collègue le député de Western Arctic et moi-même avons déjà eu des discussions à ce sujet. On a déjà fait l'historique de la Canadian Reindeer ici à la Chambre. Les députés qui la connaissent comprennent qu'aux termes de la Convention signée avec les Inuvialuit, environ la moitié des pâturages dont disposait cette société sont devenus des terres Inuvialuit. Mon prédécesseur, le député de Rosedale, et moi-même avons essayé de lancer des discussions entre deux parties privées pour essayer de résoudre le problème. J'ai rencontré le propriétaire de la Canadian Reindeer et les chefs Inuvialuit. Nous avons parlé de possibilité d'arbitrage. Nous espérions que les deux parties accepteraient la solution de l'arbitrage exécutoire même si elles n'étaient pas obligées de le faire. Tant que la Convention existait, nous voulions faire intervenir des experts qui auraient pu évaluer le troupeau à ce moment-là. La Canadian Reindeer trouvait cette solution acceptable mais pas les Inuvialuit.

Dans les entretiens que nous avons eus depuis lors, j'ai essayé de faire face aux obligations du Canada autrement. Je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur le fait que j'ai trouvé cela un peu difficile. Le propriétaire de la Canadian Reindeer avait l'occasion de faire des ventes, si je ne m'abuse. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a considérablement compliqué ces ventes en examinant le permis d'exportation qu'avait le propriétaire. Par ailleurs, alors que le Canada ne s'opposait pas à la vente, il se réservait le droit de racheter 3 000 animaux. Je crois que c'était prudent.

Pour le moment, comme l'a signalé mon collègue le député de Western Arctic, il y a des recours en justice. En mai 1987, les Inuvialuit ont entamé des procédures judiciaires contre la Canadian Reindeer Limited devant la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest. Canadian Reindeer a à son tour intenté des poursuites contre le Canada le 2 septembre 1987. Si j'ai bien compris, elle a aussi déposé une requête à titre de tiers à la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest. Comme les députés le comprendront, cela complique quelque peu les choses pour ce qui est de proposer des moyens de régler ce conflit. Tout ce que je peux dire, c'est que nous avons essayé de jouer le rôle de médiateurs et que nous sommes prêts à le faire encore. A mon avis, Canadian Reindeer Herd Limited offre des possibilités commerciales dans les Territoires du Nord-Ouest et j'espère que nous pourrons conserver ces possibilités.

Je m'excuse de parler aussi longtemps, mais il est difficile d'expliquer comment se sont déroulées les discussions entre les deux parties avant la signature de l'entente finale.

M. Fulton: Monsieur le président, j'ai écouté attentivement ce que le ministre a dit au sujet des modifications relatives, j'imagine, aux 18 éléments essentiels de l'entente. Si tout le monde est d'accord pour apporter de nouvelles modifications reliées à ces éléments de base, on pourra le faire grâce au projet de loi C-102. Je me pose cependant des questions au sujet d'éléments supplémentaires, notamment l'autonomie gouvernementale. Le ministre veut-il dire que si l'on veut ajouter une disposition importante au sujet de l'autonomie, par exemple, ou d'autre chose qui touche les Inuvialuit, ou même d'autres groupes, mais nous parlons pour l'instant des Inuvialuit, il faudrait soit modifier la constitution soit présenter un nouveau projet de loi à la Chambre? Est-ce bien ce que le ministre veut dire au sujet de nouveaux éléments importants?

M. McKnight: Monsieur le président, les dispositions relatives à l'autonomie qui figurent dans l'entente finale seront maintenues. Par ailleurs, pour apporter toute autre modification de structure relative à l'autonomie, il faudrait soit avoir recours à des procédés qui portent sur d'autres types de gouvernement autonomes et ces changements devraient être apportés de la même façon, soit adopter une nouvelle loi à ce sujet. A mon avis, ce serait beaucoup s'écarter de l'entente négociée dans le règlement final.

M. Fulton: Monsieur le président, divers chiffres ont été mentionnés. Le ministre peut-il préciser le montant qui a été payé selon l'entente et combien il reste à verser? Il serait utile d'exprimer tous ces chiffres en dollars de 1982, de 1977 ou d'une autre année de base.

• (1640)

Les éléments de base de la convention conclue avec les Inuvialuit sont-ils considérés par le ministre comme étant les éléments essentiels des autres négociations globales qui se déroulent actuellement ou bien y en a-t-il d'autres? Faudra-t-il d'autres mesures législatives pour que les Inuvialuit ajoutent d'autres éléments importants? Il n'y a que certains aspects des éléments existants qui peuvent être réglés par décret en vertu du projet de loi C-102. Cet aspect impose-t-il des restrictions aux autres négociations globales qui se déroulent actuellement au Yukon, en Colombie-Britannique et ailleurs?

Le ministre laisse-t-il entendre que, du point de vue de la politique gouvernementale, le volet de l'ensemble des droits territoriaux contenus avec les Inuvialuit pourrait faire l'objet d'une mesure législative distincte? Ou bien les négociations en cours peuvent-elles porter sur de nouveaux aspects comme une définition plus large de l'autonomie gouvernementale? Comme le ministre le sait bien, on aborde ce genre de questions dans certaines des négociations, de même que d'autres comme celles des droits de pêche, les droits territoriaux, etc.

M. McKnight: Monsieur le président, pour répondre à la première question du député, 74 millions de dollars en valeur courante ont été versés, de sorte que si j'ai bien compris, il reste 76 millions de dollars, toujours en valeur courante.

En ce qui concerne l'autre question du député, la façon la plus directe d'y répondre serait de dire que l'autonomie ou les définitions de l'autonomie qui ne peuvent être obtenues par d'autres processus ne peuvent l'être par des revendications globales. Ce serait, à mon avis, équitable de dire cela. Le processus de revendications globales n'est pas en place pour mettre sous forme de loi ce qui ne peut être obtenu par d'autres négociations ou par d'autres autochtones.

M. Fulton: Monsieur le président, je voudrais juste quelques éclaircissements. J'en reviens en quelque sorte à la convention des Inuvialuit que je considère comme un ensemble contenant, pourrait on dire, 20 éléments et les annexes. Cependant, les dix-huit principes essentiels, qu'il s'agisse de notions juridiques comme le droit absolu de propriété en fief simple ou les droits de pêche, les droits portant sur la faune, les compensations et autres, sont-ils considérés par la politique du gouvernement comme les éléments de base des six autres négociations portant sur des revendications globales qui sont actuellement en cours?

M. McKnight: Monsieur le président, le règlement des Inuvialuit a été fait avant la politique de revendications qui a été annoncée en décembre 1986. Il y a, je pense, davantage matière à developpement—mais je dirais que cela reste limité—pour des discussions et la reconnaissance de terres—qui sont importantes pour ces collectivités en plus de la reconnaissance des terres qui ont été utilisées traditionnellement pour la chasse et le piégage.

En ce qui concerne la répartition des terres en différentes zones, il y a une limitation quantitative qui dépend du nombre de zones et du type de sélection effectué.

On n'accorde pas la propriété du sous-sol sur tous les terrains. Cependant, on peut choisir certaines terres assorties de la propriété du sous-sol. C'est une flexibilité supplémentaire que je verrai dans l'autre convention de revendications globales qui n'existait pas dans la convention des Inuvialuit.

M. Nickerson: Monsieur le président, pour revenir au problème des caribous, dois-je comprendre que le gouvernement du Canada ne fait rien en ce moment pour le résoudre?

M. McKnight: Monsieur le président, j'ai offert, après avoir rencontré les deux parties, les propriétaires de Canadian Reindeer et les Inuvialuit, de soumettre le litige à l'arbitrage obligatoire et de les aider à cet égard. Ma proposition a été acceptée par Canadian Reindeer mais jugée inacceptable par les Inuvialuit. A cette époque, en mai 1987, si je me souviens bien, une action a été intentée en justice.

J'étais alors disposé à donner mon aide à une forme de médiation, mais je ne voulais pas défendre une partie ou l'autre ou discuter avec l'une ou l'autre avant que l'action ne soit jugée ou retirée.

M. Nickerson: Monsieur le président, l'un des problèmes est que le troupeau perdra probablement de sa valeur. Il se fait sûrement beaucoup de braconnage. Les propriétaires du troupeau sont incapables de bien l'exploiter parce qu'ils ont peur d'être frappés d'un injonction dès que l'abattoir sera installé, qu'il sera prêt à fonctionner et que les travailleurs seront sur place. Les dépenses initiales des éleveurs sont considérables; ils risquent de perdre des dizaines de milliers de dollars.

Comme on ne peut appliquer de bonnes techniques de gestion à cet élevage et qu'on ne peut tirer de revenus de la vente de viande, il n'y a pas d'argent à réinvestir dans le troupeau. Le Canada y perd.

Cette expérience a été un franc succès. Nous devons avoir un élevage de caribous au Canada. Il y a, dans le Nord, d'autres endroits où l'on pourrait faire la même chose. Les prix sont très bons en raison de la situation en Europe, à la suite du malheureux accident de Tchernobyl. Nous devrions pouvoir en profiter, mais ce n'est pas le cas.

J'ai bien peur que si l'on épuise tous les recours juridiques, lorsque les tribunaux rendront leur verdict il n'y aura plus rien pour qui que ce soit.

Je sais que si le gouvernement du Canada veut réellement faire quelque chose, que ce soit modifier la Constitution ou conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis, il peut le faire. S'il en a la volonté, le gouvernement du Canada peut faire à peu près n'importe quoi. Ne serait-il pas possible de réouvrir les négociations et d'essayer une nouvelle fois de parvenir à une entente?

Jusqu'à présent, le gouvernement semble avoir pris pour principe de laisser les Inuvialuit et Canadian Reindeer négocier sans ingérence. Toutefois, je ne pense pas que les Inuvialuit aient l'obligation morale de conclure quoi que ce soit s'ils ne le veulent pas. Ce serait bien s'ils acceptaient, mais c'est le gouvernement du Canada qui en a l'obligation morale, pas les Inuvialuit. S'ils disent: «Cela ne nous convient pas», il appartient au gouvernement du Canada d'aborder les choses autrement.

Pourrions-nous essayer une autre fois? Le ministre ne pourrait-il pas nommer quelqu'un pour revoir ce dossier, quelqu'un qui pourrait rencontrer de nouveau les intéressés pour voir encore s'il n'y aurait pas un autre moyen de sortir de cette impasse? Le ministre pourrait peut-être rencontrer encore certains des principaux intéressés?

• (1650)

M. McKnight: Monsieur le président, permettez-moi de commencer par la dernière question. Je trouve très difficile d'engager des négociations dans ce dossier. Sincèrement, je crois qu'il faut un acheteur consentant, et aussi un vendeur consentant, pour en venir à un accord.

Le député n'ignore pas qu'une offre de 1,2 millions de dollars a été faite. L'évaluation indépendante fixait à plus de 5 millions de dollars la valeur de ce troupeau. Si je ne m'abuse, le député voudrait que le gouvernement du Canada intervienne, et qu'il paie la différence. Je comprends très bien sa façon de voir les choses.

Depuis cette offre, j'ai discuté avec les Inuvialuit et le propriétaire de la Canadian Reindeer. C'est-à-dire au moment où je leur ai écrit pour leur faire cette offre, pour leur dire que j'aimerais qu'ils passent un contrat prévoyant des conditions de vente et d'achat de ce troupeau de rennes qui leur soient mutuellement acceptables. Et j'ai ajouté qu'un tel contrat pourrait certes comporter une clause stipulant que le prix d'achat serait fixé par voie de procédure d'arbitrage exécutoire.

Il est très difficile pour le gouvernement de s'interposer entre deux particuliers, un vendeur et un acheteur, si ces derniers ne voient pas la nécessité d'un arbitre qui rendrait une décision exécutoire. Le dossier s'est encore compliqué davantage depuis ce temps à cause des poursuites judiciaires qu'ont engagées les deux parties en cause.

Mon collègue peut être assuré que je ne me suis pas lavé les mains de cette affaire, mais je trouve très difficile d'intervenir maintenant.

M. Fulton: Monsieur le président, je veux revenir à un point que j'ai signalé tout à l'heure au ministre concernant les modifications qui peuvent être apportées. Si je comprends bien la convention modificative, des modifications ne sont possibles que par consentement mutuel. Par conséquent, s'il vient une idée aux Inuvialuit ou au gouvernement, les parties devront s'entendre sur la rédaction de toute modification, qui doit ensuite être approuvée par le gouverneur en conseil avant d'être apportée à la convention.

Le paragraphe 3(2) de la convention prévoit que, pour plus de certitude, il est convenu par les parties que la convention porte sur les revendications territoriales en conformité du paragraphe 35(3) de la Loi constitutionnelle de 1982.

Cela signifie-t-il que le gouvernement ne peut modifier la convention, à l'exception de certains paragraphes, qu'au moyen d'un projet de loi dont il saisirait la Chambre? Pour l'expropriation des terres, par exemple, des pouvoirs sont conférés au gouvernement pour lui permettre de prendre certaines mesures.

Quant à l'aspect légal et constitutionnel, toutefois, s'agit-il d'un traité ou d'une convention? Si je ne m'abuse, le document n'est pas protégé par la Constitution canadienne.

On se rend compte à la lecture qu'on a voulu qu'il le soit, mais je voudrais que le ministre nous éclaire là-dessus. Le document est-il protégé par la Constitution? Quelle différence y a-t-il entre la convention inuvialuit et un traité comme le traité nº 8?

M. McKnight: Monsieur le président, comme le sait le député, il est précisé dans la convention qu'elle doit être considérée comme protégée par la Consitution canadienne. C'est ce qu'on y lit et c'est ainsi que le comprend le gouvernement canadien. On considère que le document est protégé par la Constitution canadienne.

Il s'agit d'une mesure législative découlant de cette disposition de la Constitution et qui est considérée par la Chambre comme étant visée par la Constitution.

Je ne voudrais pas faire dire au député ce qu'il n'a pas dit, mais je crois qu'il demandait si la convention avait la valeur d'un traité. A vrai dire elle est protégée en vertu de la Constitution du Canada.

M. Penner: Monsieur le président, je voudrais poser une autre question au sujet des modifications que l'on peut apporter en ayant recours à la nouvelle formule d'amendement. Dans la convention entre la Société régionale inuvialuit et le gouvernement fédéral, qui a été signée par le ministre et M. Roger Gruben, on signale que lorsque la mise en oeuvre d'une modification à cette convention exige la présentation d'une mesure législative corrélative, le gouvernement fédéral accepte de faire tout en son pouvoir pour mettre en oeuvre sur-le-champ la mesure législative en question.

Le ministre pourrait-il nous expliquer clairement ce qu'on entend par l'expression «mesure législative corrélative»?

M. McKnight: Monsieur le président, le seul exemple que je peux donner à mon collègue pour le moment est celui de la loi sur les parcs, qu'on devra peut-être modifier, afin de tenir compte des changements qui sont envisagés ou qui pourraient être apportés. C'est la seule loi à laquelle je peux penser.

Le gouvernement fédéral va apporter des modifications consécutives à d'autres lois. Selon moi, on ne modifiera pas ainsi grandement l'accord en question, mais on fera tout simplement en sorte qu'il demeure à jour.

M. Fulton: Monsieur le président, je voudrais essayer une fois de plus de demander au ministre de m'expliquer la différence entre la convention concernant les Inuvialuit, qui est censée être protégée par la constitution, et un traité comme le Traité nº 8. Quelles sont les différences juridiques et constitutionnelles?

M. McKnight: Monsieur le président, je ne peux que signaler à mon collègue qu'on considère que la convention en question est protégée en vertu de la constitution alors qu'on parle précisément de traités dans la constitution. Je dirai que c'est là la différence.

M. Fulton: Monsieur le président, je voudrais que le ministre éclaire un petit peu plus ma chandelle. S'il était lui-même Inuvialuit, préférerait-il être protégé par un accord comme la convention en question assortie de la formule d'amendement, ou par un traité?

M. McKnight: Monsieur le président, le fait est qu'il s'agit en l'occurrence d'une convention sur des revendications territoriales qui est censée être protégée en vertu de la constitution. Dans l'autre cas, il s'agit d'un traité dont on parle dans la constitution.

Étant donné que je ne suis pas un Inuvialuit, j'aurais beaucoup de mal à prendre la décision. Cependant, selon moi, une convention sur le règlement de revendications territoriales qui est censée être protégée en vertu de la Constitution n'a rien à envier à un traité reconnu dans la Constitution.

Le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

• (1700)

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi C-116, tendant à modifier la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2e fois.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: A l'ordre. La Chambre est constituée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-116, tendant à modifier la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—«Inadmissible»

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'ai quelques mots à dire au sujet de la mesure à l'étude. Tout d'abord, je tiens à féliciter le ministre d'agir avec autant de célérité sur une question particulière qui a captivé tout le pays. Il est juste de dire que lorsque M. McInnis est venu à Ottawa et que la photo le montrant avec son bébé a fait le tour du pays, je me suis rendu compte que sous la rude écorce du ministre battait un coeur qui ferait l'orgueil de n'importe quel socialiste.

Il y en a parmi nous qui pourraient avoir la désobligeance de dire que malgré les plaintes et les recommandations du rapport de la Commission Boyer, intitulé *Égalité pour tous*, du rapport du comité permanent et du rapport de la Commission Forget, le gouvernement devrait instituer des prestations pour le soin des enfants dans la Loi sur l'assurance-chômage. Depuis quatre ans, rien n'a réussi à inciter le gouvernement ni la titulaire précédente du portefeuille, qui est maintenant passée aux Communications, à prendre cette initiative. Le gouvernement ne jugeait pas bon de le faire.

Nous devons à un bébé une chose que les adultes et les hommes politiques n'avaient pas pu accomplir grâce à la logique ou à un consensus. A mon avis, c'est tout à fait approprié. Je tiens à féliciter le ministre d'avoir fait preuve d'autant de compassion et de compréhension et d'avoir fait le nécessaire pour satisfaire à ce besoin.

Par un heureux hasard, l'autre modification proposée dans le projet de loi arrive alors que deux femmes, une de Halifax et l'autre de Vancouver, ont juste accouché prématurément. Les bébés ont dû rester à l'hôpital pendant que les mères rentraient à la maison. Bien sûr, celles-ci ont repris leur travail et, quand les bébés sont sortis de l'hôpital, elles sont allées présenter leur demande de prestations de maternité à leur bureau d'assurance-chômage. Elles ont été stupéfaites d'apprendre qu'elles ne pouvaient pas en toucher parce qu'elles avaient dépassé la période des prestations initiales, qui est des premières 25 semaines. Le ministre a donc pu régler deux problèmes d'un seul coup.

Le projet de loi C-116 apporte deux changements. D'abord, il permet au père, lorsque la mère est décédée ou souffre d'une incapacité telle qu'elle ne peut prendre soin de l'enfant, de recevoir des prestations d'assurance-chômage s'il fait partie de la première catégorie, c'est-à-dire s'il a 20 semaines de gains assurables.

Le deuxième changement vise les naissances prématurées. La mère pourra maintenant recevoir des prestations tant que la période d'attente ne dépasse pas 52 semaines.

Ces deux changements sont fort utiles puisque le projet de loi élimine des injustices. Malheureusement, nous, du Nouveau parti démocratique, jugeons que le projet de loi ne va pas assez loin. Nous avons déjà signalé au gouvernement qu'il devrait instaurer des prestations de maternité uniquement pour la mère. Ces prestations devraient être versées pendant 17 semaines et elles devraient être uniquement pour la mère. Elles ne devraient pas être partagées entre la mère et le père.

Ce n'est pas comparable du tout à la position adoptée par l'opposition officielle, par le Parti libéral. En fait, la députée de Hamilton-Est a annoncé qu'elle présentait un projet de loi d'initiative parlementaire prévoyant le partage des prestations de maternité entre la mère et le père, ce qui est absolument inacceptable pour le Nouveau parti démocratique. Je suis heureux de voir que le gouvernement a adopté notre position et qu'il a refusé de partager ces 17 semaines.

Nous avons dit par ailleurs que le gouvernement devait aller plus loin et inclure les prestations aux parents, ce qui représente 26 semaines de plus. Tous les pays éclairés d'Europe ont reconnu la nécessité d'inclure les prestations aux parents dans leur programme d'assurance-chômage. Nous avons exhorté le gouvernement à les imiter. Nous seulement nous l'avons exhorté à le faire, mais le rapport de la Commission Boyer et le comité parlementaire sur la garde des enfants aussi. Nous ne lâchons pas.

Il faut accepter ce qu'on nous offre parce que cette mesure répare une injustice. Nous sommes toutefois convaincus que le ministre a établi un principe qui ne pourra être appliqué jusqu'au bout que par un gouvernement néo-démocrate. Je voudrais dire à tous les parents qui suivent ce débat que c'est là leur seule garantie, car nous nous veillerons à ce que le programme d'assurance-chômage traite avec équité les parents et les enfants.

• (1710)

Je signale, monsieur le président, que nous souscrirons à cette mesure. Nous nous sommes engagés devant la Chambre, mon chef et moi, à en accélérer l'étude et à la faire adopter.

J'ai également fait remarquer au ministre l'autre jour que la députée de Vancouver-Est souhaitait dire quelques mots sur ce projet de loi. Je pense que ce n'est que juste et équitable puisqu'elle a participé aux travaux du comité parlementaire sur les garderies, lequel comité a déposé son rapport en 1987. C'était étroitement lié à la question de la garde des enfants et du rôle des parents dans le cadre du régime d'assurance-chômage.

Le vice-président: Je dois donner la parole au député de Montréal—Sainte-Marie, et ensuite je reviendrai à la députée de Vancouver-Est.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-116, un projet de loi important de modification de l'assurance-chômage.

J'aimerais, comme mon collègue du Nouveau parti démocratique vient de le faire, féliciter le ministre pour avoir répondu. Mais, malheureusement, mes félicitations, il faut les rajouter à des plaintes. Parce que si nous regardons dans ce dossier, comme dans d'autres dossiers, ce gouvernement conservateur a dû avoir une catastrophe pour réagir.

Et le ministre se rappelle très bien qu'une somme de 6 millions de dollars a été dépensée pour la Commission Forget. Il y a eu un comité parlementaire où tous les députés étaient unanimes pour demander à ce qu'il y ait une certaine égalité, question de congé de paternité, au niveau des prestations d'assurance-chômage. Et on se rappelle ce que le ministre a fait, ce fut de déchirer le document et ainsi gaspiller les sommes d'argent des contribuables et tout simplement jeter cela aux poubelles. Aujourd'hui, il a fallu une urgence, une tragédie, soit le décès d'une mère de famille, pour que le gouvernement réagisse là-dessus.

Si à l'époque, suite aux recommandations unanimes du Comité de la Chambre des communes, et mon collègue le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a travaillé avec ardeur à ce comité, alors que nous en sommes sortis avec des propositions unanimes sur toutes les modifications aux aspects de l'assurance-chômage afin d'améliorer l'efficacité de l'administration et, enfin, de rendre service et justice à l'endroit des gens . . .

Et pendant que l'on discute de la question du partage ou des sommes d'argent pour les congés de paternité ou de maternité, pour reporter les semaines admissibles aux prestations d'assurance-chômage, nous nous rappelons également qu'il existe encore aujourd'hui de la discrimination dans d'autres dossiers à l'endroit des travailleurs âgés.

Malheureusement, le ministre réagit, on l'en félicite, mais j'aimerais également féliciter ma collègue de Hamilton qui a fait pression sur le ministre. Sinon, peut-être que nous n'aurions pas ce projet de loi, et aussi suite aux pressions de l'opinion publique, faites par ma collègue de Hamilton, faites par mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est, le ministre a enfin accouché de ce projet de loi, le projet de loi C-116, afin de corriger ses erreurs, celles de ne pas avoir lu attentivement le rapport fait par l'ensemble des parlementaires, un rapport unanime, soit d'apporter des modifications au niveau de l'assurance-chômage.

Monsieur le Président, il est vrai que nous pouvons être positifs mais, malheureusement, j'aimerais que le ministre nous réponde pourquoi, chaque fois que ce gouvernement . . . On se rappelle la désindexation des pensions de vieillesse. Encore-là, il a fallu faire des manifestations, il a fallu que les personnes âgées viennent sur la Colline parlementaire, il a fallu que M^me^ Denis insulte ou dise la vérité au premier ministre (M. Mulroney) pour que celui-ci reconnaisse son erreur. Cela a été la même chose pour la taxe sur les médicaments, monsieur le Président. Encore là, le gouvernement a attendu des pressions, a attendu une démonstration pour que le gouvernement recule. C'est la même chose pour l'assurance-chômage et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a vécu, dernièrement, encore un autre aspect. A chaque fois, ce gouvernement, à l'intérieur de ce parti . . . personne ne peut avoir le sens humain de prévoir qu'il va y avoir des individus dans la société qui ont des besoins particuliers autres que la majorité de la population qui est capable de s'organiser et de s'autofinancer.

Le projet de loi que nous avons devant nous—je dois féliciter le ministre—mais c'est encore comme je vous le disais tantôt, monsieur le Président, c'est parce que ma collègue de Hamilton-Est (M^me^ Copps) et mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est et tout le caucus des députés libéraux, et aussi, il faut mentionner les pressions de la population, ce qui a fait que le gouvernement a agi rapidement suite aux pressions qui ont été faites.

Mais par contre, on pourrait poser des questions: Tant qu'à apporter deux modifications au projet de loi, pour quelle raison le ministre n'en a-t-il pas profité, justement, pour apporter des modifications au niveau des prestations d'assurance-chômage dans ce projet de loi en ce qui concerne les travailleurs âgés qui perdent leurs emplois? Tant qu'à corriger une injustice, à s'assurer d'améliorer la situation, pour quelle raison va-t-il falloir attendre, encore une autre fois, qu'il y ait des pressions, des démarches, pour amener un autre projet de loi, et au lieu de faire une réforme complète de l'assurance-chômage, afin d'établir une meilleure équité, une meilleure justice pour les jeunes. Il faut penser que non seulement c'est la population, les syndicats, mais aussi c'étaient les employeurs qui demandaient une réforme en profondeur de l'assurance-chômage. Là, on y va à la pièce. Cela veut dire qu'on corrige à chaque fois les erreurs des décisions prises antérieurement. Cela a été le cas pour le remboursement des 46 000 travailleurs âgés et, grâce encore aux préretraités qui ont fait pression auprès du gouvernement, ils ont obtenu un remboursement à cause des droits acquis.

C'est encore le cas présentement au niveau des congés de paternité. Mais on dit congés de paternité . . . je pense bien qu'il faudrait s'assurer que demain ce n'est pas ce que le ministre nous offre, ce n'est pas le choix à la famille. Lorsque celui qui reste à domicile a un enfant, que ce soit le père ou la mère, qu'il ait droit aux prestations d'assurance-chômage. Dans le projet de loi que nous avons devans nous, c'est strictement en cas de décès que là, automatiquement, le père peut être admissible aux prestations d'assurance-chômage. Ce n'est pas une ouverture d'égalité des sexes dans le sens de choisir ou de permettre à ces gens-là de choisir.

Alors, monsieur le Président, pour nous, du parti libéral, nous sommes fiers du dépôt de ce projet de loi. Nous allons collaborer, comme mes collègues l'ont fait, à le faire adopter le plus rapidement. Mais il reste encore des questions, des points d'interrogation. J'ose espérer que le ministre nous dira premièrement pour quelle raison a-t-il attendu si longtemps? Pourquoi ne pas avoir prévu? Je pense que gouverner, ce n'est pas juste corriger, c'est prévoir l'avenir; ce n'est pas juste jouer aux pompiers, parce que dans ce dossier-là, le ministre est un pompier qui éteint les feux. Mais on n'a pas besoin de pompiers. Les pompiers, on les a dans les villes pour éteindre les incendies. Mais un gouvernement, c'est pour prévoir. J'ose espérer que le ministre nous dira et nous expliquera pourquoi, à la suite des recommandations, non seulement faites par la Commission Forget, mais surtout les recommandations faites par le Comité de la Chambre où trois députés conservateurs ont été très actifs . . . Il y avait le député de La Prairie (M. Jourdenais) sur ce dossier, et je sais qu'il est l'ami intime du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et le député d'Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers). Et tous les gens sont unanimes pour défendre, justement, les congés de paternité, les congés de maternité, pour accorder une plus grande prolongation.

Monsieur le Président, on dirait que je n'ai pas décelé des amitiés. Mais je me rappelle, et je suis persuadé que mon collègue du Nouveau parti démocratique pourra en témoigner, que le député de La Prairie a joué un rôle actif, même, il a presque mis sa tête en jeu pour défendre les intérêts. Mais pourquoi à ce moment-là le ministre n'a-t-il pas été à l'écoute, sensible, compréhensif; pourquoi n'a-t-il pas écouté? Ce qui est important, c'est écouter la population. Raisonner, mais écouter son coeur et penser qu'il y a des gens qui ont des besoins. Ce sont trois choses que les gens revendiquent. On écoute, on pense, on écoute notre coeur et on agit. Mais là si le ministre avait fait cela, les démarches, tout de suite après les recommandations du rapport du Comité, il aurait apporté des modifications. Le ministre aurait apporté des changements. Le cas en question n'aurait pas été un cas qu'il a fallu soulever dans l'opinion publique, cela aurait déjà été réglé, le ministre l'aurait prévu.

A ce niveau-là, j'aimerais que le ministre nous donne des réponses: Pour quelles raisons a-t-il attendu dans ce dossier-là? Deuxièmement, j'aimerais que le ministre nous réponde: Pour quelles raisons . . . puis j'imagine là qu'il y a plusieurs travailleurs et travailleuses âgés là, prenez tous les gens de la Vickers, tous les gens de la Coleco, tous les gens à travers le Canada, les gens de la région de Québec, les gens de Sorel qui vont être mis à pied à cause de la décision du gouvernement conservateur, puis tout à coup, ils ont 55 ans, puis ils vont au bureau de l'assurance-chômage. Puis il y en a un qui dit: Voici, les «bleus» m'ont mis dehors parce qu'ils ont donné des contrats de frégates à mon collègue du Nouveau-Brunswick, puis ils n'ont rien laissé pour le Québec. Puis il dit: Je m'en viens retirer mon chèque d'assurance-chômage. Tout à coup, le fonctionnaire dit: Vous avez payé, vous avez fait des sacrifices, vous, dans votre vie pendant tant d'années, vous avez avec votre employeur été obligé d'avoir une cotisation pour vous assurer une retraite, parce que le gouvernement a dit: Préparez-vous. Mais là, ce que vous ne savez pas, il y a la loi qui s'appelle la Loi Bouchard, je pense. Alors, vous n'avez pas le droit aux pleines prestations d'assurance-chômage. Puis même si vous avez perdu votre *job*! Oui, mais j'ai perdu mon *job*, ce n'est pas moi qui le voulais. Le fonctionnaire dit: Je vous comprends, mais les députés conservateurs et le ministre ne vous ont pas compris.

Alors, il faudrait absolument . . . j'aimerais que le ministre me dise comment il se fait, puis je sais qu'il y a des députés conservateurs, peut-être pas le député de La Prairie, il y en a peut-être d'autres là. Peut-être que le député de La Prairie a de la misère avec le ministre. Mais peut-être qu'un autre député a peut-être dit au ministre: Écoute-nous là. Les travailleurs âgés qui perdent leurs *jobs*, bien ces gens-là auraient aussi voulu, au sujet de la loi, aujourd'hui que le député de Montréal—Sainte-Marie puisse féliciter le ministre. Parce que moi j'aurais aimé cela aujourd'hui dire merci au ministre: Félicitations, vous avez agi de façon généreuse! Corrigez les injustices au niveau des congés de paternité, de la prolongation aussi, donnez une plus grande flexibilité aux congés de maternité. Il faut dire: Correction de la discrimination au niveau de ce qu'on appelle des prestations pour les travailleurs âgés.

Alors, monsieur le Président, ma deuxième question, c'est que le ministre réponde de façon claire, nette et précise et je répète pour être certain qu'il comprenne bien les questions: Pour quelles raisons avoir jeté complètement tout l'argent suite aux enquêtes, aux études qui ont été faites? Pour quelles raisons ne pas avoir été dans la prévention, de prévoir et d'arriver avec un projet de loi plutôt que d'être toujours à contre-courant, être toujours à la merci des événements, puis essayer de corriger comme un pompier? Pour quelles raisons n'a-t-il pas profité de cette occasion pour apporter des modifications au niveau des travailleurs âgés pour la préretraite pour ceux qui perdent leurs emplois? Aussi, il aurait apporté un changement pour augmenter le nombre de semaines qui seraient admissibles pour les congés de maternité et des modifications au niveau de l'accessibilité pour les gens qui travaillent à temps partiel.

Alors, il y avait plusieurs aspects et le ministre aurait pu profiter de l'occasion pour corriger ces erreurs, si vous voulez. Alors, je comprends que le ministre aurait voulu qu'on le félicite. On a été malheureusement obligé, seulement un petit peu, parce que s'il avait écouté avant, non seulement les députés de l'Opposition, mais certains de ses députés, il ne serait pas «reviré», dans l'embarras, les deux pieds, comme on dit, pris.

Alors, je pense qu'aujourd'hui le ministre . . . Peut-être que le ministre se sent bien. Mais encore là, je rappelle au ministre: écoute le coeur. Monsieur le ministre, vous vous sentez bien, c'est certain. Moi aussi, je me sens très bien. A mon ancien emploi, j'ai un régime de pension. La pension, le salaire d'un ministre, le salaire d'un député . . . On se sent bien. Mais il y a des milliers de travailleurs et de travailleuses qui se sentent moins bien.

Parce que lorsqu'arrive la fin du mois, pour payer l'épicerie, le loyer, et qu'on voit que le chèque d'assurance-chômage est enlevé, il faut penser qu'on voit son voisin qui était directeur d'école, qui avait beaucoup d'argent à mettre dans un REER, puis qui retire de l'argent et fait la belle vie . . . Alors, ce n'est pas la question de savoir si nous, les députés, nous nous sentons bien, c'est de savoir si nous avons bien accompli notre travail pour nous assurer que la population que nous représentons se

sent bien. Et je dois vous dire, monsieur le ministre, que je suis persuadé que dans votre belle circonscription, dans la belle région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, dont c'est moi pour le parti libéral qui suis le porte-parole, j'ai rencontré des gens, même dans la circonscription de Roberval, qui sont loin d'être satisfaits du ministre. Les travailleurs âgés de ce coin-là ne sont pas heureux du ministre, à savoir qu'il n'est pas à l'écoute, qu'il ne comprend pas. Je suis allé aussi dans la région des Cantons de l'Est. Dans ce coin-là, c'est la même chose. Les travailleurs et travailleuses âgés, même ceux de Trois-Rivières, sont en train de se réorganiser dans la ville de Québec, même en Abitibi, les gens sur ce sont déçus de leurs députés, parce qu'ils sentent là que personne ne les représente vraiment.

Peut-être que les députés disent quelque chose parce que je sais que le député de La Prairie l'avait prévenu, mais j'ai l'impression que le ministre devrait peut-être écouter un peu plus et réagir avec le coeur, comme il l'a fait hier, au niveau de l'immigration.

Alors, monsieur le Président, il y a trois questions; il me reste encore du temps, et je vois que le ministre est intéressé aux propos que je dis. Il commence à écouter. Vous savez, on sent le coeur s'ouvrir. Peut-être qu'il va nous déclarer, et c'est dommage que le député de La Prairie ne soit pas ici . . . peut-être que là le ministre va laisser parler son coeur. N'écoutez pas le fonctionnaire qui est là; lui, il est bien payé, et il fera ce qu'on dira. Nous sommes élus pour lui dire quoi faire, et il fera ce qu'on lui dira. Le problème du ministre est peut-être là, il écoute trop le fonctionnaire qui dit: Benoît, tu fonctionnes comme cela. On s'est fait élire pour dire . . .

Moi, avoir voulu être fonctionnaire, je serais resté à l'emploi de l'assurance-chômage et j'aurais fonctionné selon ce que l'autre dit. Mais là, vous, vous êtes ici, et on a tous été élus, les députés, et cela touche chaque circonscription, on en a dans chaque circonscription. On est là pour dire au fonctionnaire: tu fonctionnes. Tu fonctionnes de la façon dont la population nous a élus, de diriger. Et la population, moi je suis persuadé que si chacun . . . s'il n'y avait pas de caméras, je suis persuadé que les députés conservateurs diraient: monsieur le ministre, les gens voudraient que vous enleviez la discrimination envers les personnes âgées. Je suis convaincu qu'au caucus, je ne pense pas qu'il y ait un député conservateur, quoiqu'il peut y en avoir un ou deux parce que dans ce parti-là il y a à peu près de tout, qui se lève et qui dise: un instant, les personnes âgées, on les passe à tabac. De cela, il doit y en avoir un ou deux, ça ne m'étonnerait pas. Mais là je suis persuadé que le ministre va nous répondre, mais dites au fonctionnaire qu'il garde ses papiers, dites-nous ce que vous, vous pensez. Vous allez dire que le député de Montréal—Sainte-Marie et les députés qui faisaient partie du Comité de la Chambre des communes sur l'assurance-chômage avaient raison de nous prévenir pour les congés de paternité ainsi que les congés de maternité.

Je pense que si vous laissez parler votre coeur, vous allez dire oui, que j'avais raison, mais voyez-vous, suite aux situations, on a corrigé. Un autre aspect, vous allez dire: oui c'est vrai, le député de Montréal—Sainte-Marie a raison, la population a raison de réclamer des changements pour les travailleurs âgés à qui on a coupé les prestations d'assurance-chômage. Vous allez dire: oui c'est vrai, parce que si vous ne le dites pas, cela va avoir l'air, aux yeux du public, que vos députés n'en parlent pas. Alors là ça va aller mal dans leurs circonscriptions, même dans l'Ouest . . . je vois le député, l'ancien policier, et justement les policiers, eux, ils paient de l'assurance-chômage et ils sont obligés de prendre leur retraite, comme tous nos militaires. Je ne pense pas que le président du caucus national, qui est un ancien policier, que les policiers sont très heureux de lui. Alors je suis persuadé, je suis convaincu qu'il a soufflé à l'oreille du ministre. Mais le ministre tend l'oreille, ouvre le coeur, et après cela on parle.

Alors j'ose espérer, monsieur le Président . . . Il me reste encore combien de temps, monsieur le Président, parce que je sens que le ministre commence à être flexible, je sens, monsieur le Président, que là on le détache tranquillement du fonctionnaire, parce que je sens qu'il est en train de prendre les rênes, et il va nous dire réellement que oui, c'est vrai, les amendements que vous avez, que ce soit par le NPD, on ne regarde plus la couleur politique, on s'assure de travailler pour le bien-être de la population. Alors, monsieur le Président, je sens, et je vois que mon temps est écoulé. Je reviendrai aux autres paragraphes si, dans sa réponse, il manque encore un peu . . . je vais revenir dans l'autre paragraphe pour m'assurer qu'on finisse avec une loi humaine qui correspond aux besoins de la population, et les fonctionnaires fonctionneront de la façon dont on voudra les faire fonctionner afin de bien desservir la population. Mais je dois vous dire en terminant que les fonctionnaires, à la base, eux autres fonctionnent bien. Ce sont peut-être certains qui sont dans le bureau, au sixième étage, à Ottawa, qui ne sont pas terre à terre, parce que les fonctionnaires de ma circonscription, de la circonscription du ministre, de la circonscription du député du NPD, eux aussi trouvent que c'est de la discrimination, et ce sont eux qui reçoivent les bêtises des travailleurs âgés qui se voient pénalisés. Ce sont eux qui sont pris lorsque quelqu'un vient, comme ce père de famille qui venait voir le fonctionnaire et qui disait: Comment se fait-il que je n'ai pas le droit . . . Ce sont eux qui reçoivent les bêtises.

Ce n'est pas le sous-ministre. Ils sont cachés dans une tour d'ivoire, et à un salaire assez intéressant. Nous, nous sommes ici pour brasser ces gens-là, et, monsieur le ministre, je sens que c'est le coeur qui va parler. J'attends une bonne réponse.

• (1720)

[*Traduction*]

Mme Mitchell: Monsieur le président, je voudrais dire très rapidement que je suis spécialement ravie de me prononcer en faveur du projet de loi. Je tiens à féliciter le ministre. Toutefois, j'aurais également voulu pouvoir . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Mitchell: . . . le féliciter d'avoir prévu une protection plus générale en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage pour le congé parental et le congé de maternité. Je dois dire que je suis très désolée que la stratégie du gouvernement fédéral concernant la garde des enfants ne permette pas aux parents qui travaillent, que ce soit le père ou la mère, d'être à la maison avec leur enfant durant la première année de sa vie, car la présence d'un parent est un aspect important du développement de l'enfant.

Il est très intéressant de constater que c'est un père qui est à l'origine de toute cette affaire. Je crois qu'il est tout à fait naturel que les hommes ici, à la Chambre, dont certains ont

parlé aujourd'hui, se soient immédiatement identifiés à ce père qui, étant veuf et devant s'occuper d'un nouveau-né sans pouvoir toucher de prestations d'assurance-chômage, s'est vraiment trouvé en difficulté.

Je tiens toutefois à rappeler aux hommes qui se sont identifiés à M. McInnis qu'il y a des milliers et des milliers de mères seules qui reçoivent de l'aide sociale et qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage. Nous avons tous compati aux misères de M. McInnis, mais n'oublions pas les milliers de femmes qui essaient d'élever des enfants et qui n'ont rien d'autre que l'aide sociale comme moyen de subsistance, ce qui est très peu.

• (1730)

Je félicite M. McInnis et toutes les femmes qui ont servi de cobayes, les personnes dont les cas ont amené le gouvernement à proposer des modifications à la Loi. Je pense particulièrement au cas de Cathy MacLean, de la Nouvelle-Écosse, que j'ai soulevé moi-même à la Chambre lorsque j'ai demandé au ministre de se servir de ses pouvoirs discrétionnaires pour l'aider. Je suis heureuse qu'il n'ait pas eu à le faire et qu'il ait choisi plutôt de modifier la loi. Cela veut dire que Melanie Williams, de Vancouver, dont le cas a été soulevé plusieurs fois par la députée de Capilano, et beaucoup d'autres femmes qui ont eu des enfants avant terme profiteront aussi de ces modifications.

Maintenant, les mères de bébés prématurés, ces bébés qui doivent rester à l'hôpital beaucoup plus longtemps que les autres et qui ont besoin des soins de leur mère une fois rendus à la maison, pourront profiter de ces dispositions plus souples qui permettront de retarder le versement des prestations d'assurance-chômage jusqu'au moment opportun. C'est une très belle initiative.

Ces deux modifications revêtent une importance particulière puisqu'elles montrent que le gouvernement reconnaît enfin la nécessité d'intégrer des dispositions relatives à la garde des enfants dans la Loi sur l'assurance-chômage. Nous en sommes très heureux. Nous sommes également très heureux que ces dispositions soient incluses dans l'article de la Loi traitant de l'adoption et non pas dans celui qui concerne les prestations de maternité. Ces prestations qui sont destinées aux femmes pendant la période suivant la naissance seront protégées.

Je m'associe à mon collègue pour dire combien je suis déçue et surprise que les libéraux, et en particulier la députée de Hamilton-Est, n'ait pas vu ce problème. Ils n'ont pas été sensibles aux besoins des mères qui ont donné naissance à un enfant et ont besoin de leur congé de maternité pour se rétablir et prendre soin de leur nouveau-né. La Loi sur l'assurance-chômage doit leur protéger ce droit. Soit dit en passant, elles ne devraient pas à avoir à attendre deux semaines pour faire une demande de prestations d'assurance-chômage, mais devraient les toucher pendant 17 semaines. C'était là également la recommandation du rapport majoritaire du comité spécial.

Je vais essayer d'écourter mes remarques, mais je souhaite parler de la nécessité d'étendre et d'améliorer les prestations de maternité et les prestations parentales. Le ministre sait pertinemment que la Commission canadienne des droits de la personne, le comité parlementaire sur les droits à l'égalité, la Commission Forget, le rapport du Nouveau parti démocratique sur la garde des enfants de même que de nombreux groupes des quatre coins du Canada ont préconisé la suppression du délai de carence de deux semaines et le recours à un système en deux étapes pour le congé de maternité et le congé parental. Les prestations de maternité devraient être accordées à la mère biologique et les prestations parentales soit à la mère soit au père. Nous espérons qu'un plus grand nombre de pères s'en prévaudront. Cette disposition devrait entrer en vigueur après les dix-sept premières semaines et devrait être accordée aux parents tant naturels qu'adoptifs.

Étant donné le nombre de parents qui travaillent, il est extrêmement important que nous reconnaissions, à l'instar de la plupart des pays de l'Europe occidentale, que les congés parentaux et de maternité sont absolument indispensables. Nous allons causer du tort aux enfants comme aux familles si nous ne donnons pas la possibilité à la mère et plus tard au père de rester à la maison au cours de la première année importante de la vie d'un enfant. Cette disposition devrait faire partie du programme gouvernemental de garde des enfants de même que des programmes relevant de la compétence du ministre.

Examinons rapidement les dispositions existant dans un certain nombre de pays européens. La France accorde un congé de 16 semaines payé à 100 p. 100 et un congé de six mois payé pouvant aller jusqu'à 100 p. 100 de la rémunération maximale pour le troisième enfant ou les enfants suivants. De même, la France accorde des congés parentaux pouvant aller jusqu'à deux ans aux père et mère. La Suède accorde 40 semaines à la mère ou au père à plein traitement et un congé supplémentaire sans solde est possible lorsque l'enfant atteint l'âge de 18 mois.

Le Canada arrive au 22e rang des 23 pays industrialisés du monde pour ce qui est du niveau des prestations versées aux mères travailleuses qui prennent congé à la naissance d'un enfant et aux pères. Nous recommandons le congé de maternité pour les premières 17 semaines, suivi d'un congé parental au cours duquel l'un ou l'autre des parents recevrait des prestations d'assurance-chômage. Nous aimerions voir ce régime entrer en vigueur progressivement jusqu'à ce qu'il englobe un total de 43 semaines, ce qui ne serait pas exceptionnel compte tenu de ce qui se fait depuis de nombreuses années dans des pays européens.

Nous recommandons également l'enrichissement graduel des prestations, de manière à laisser un choix aux parents à faible revenu. Autrement, ils seront forcés de retourner au travail parce qu'ils ne pourront tout simplement pas survivre si le niveau des prestations est trop faible.

Nous sommes déçus du fait que la stratégie du gouvernement en matière de garde d'enfants n'ait prévu aucune amélioration du congé de maternité et du congé parental. Ces aspects n'en font même pas partie et il s'agit d'une omission grave. Nous estimons que c'est là une facette très importante du programme de congé parental. Je dois donc dire, comme néo-démocrate, que je suis déçue du fait que le projet de loi ne dépasse pas l'énoncé du principe d'un régime à deux paliers, comme il aurait dû le faire en prévoyant un régime universel de congé de maternité et de congé parental.

Nous appuyons le projet de loi parce qu'il vise à corriger certaines situations inéquitables bien précises, mais il nous faut absolument un programme plus universel de congé de maternité et de congé parental.

M. Hawkes: Monsieur le président, nous sommes presque prêts à voter sur le projet de loi et je voudrais exprimer ma satisfaction au nom des sept membres conservateurs du comité permanent qui ont travaillé si fort sur la question de l'assurance-chômage. Je voudrais parler aussi au nom de la députée de Capilano qui ne peut être ici en raison d'autres responsabilités, mais qui a présenté un projet de loi sur le même sujet. Je tiens à mentionner officiellement notre profonde satisfaction devant les efforts du ministre ainsi que la célérité et la minutie avec lesquelles il a réagi pour réduire ces inéquités.

Le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

(L'article 2 est adopté.)

Sur l'article 3—*Paternité*

M. Rodriguez: Monsieur le président, je voudrais une précision. Un père pourra toucher des prestations de paternité si la mère de l'enfant venait à décéder. Est-il absolument nécessaire qu'il soit le père biologique? Quelle est la réponse?

M. Bouchard: Monsieur le président, c'est le père biologique ou celui qui est considéré comme le père par la collectivité.

• (1740)

M. Rodriguez: Monsieur le président, si par exemple la mère, étant à l'assurance-chômage, n'avait touché que trois semaines avant de mourir, combien la père pourrait-il toucher?

M. Bouchard: Il aurait droit aux 15 semaines entières.

M. Rodriguez: Et si la mère avait touché 12 semaines avant de mourir? Le père aurait droit à quoi?

M. Bouchard: Toujours aux 15 semaines entières.

M. Rodriguez: Toujours?

M. Bouchard: S'ils ont touché 12 semaines, ils sont toujours capables de toucher les 15 semaines entières.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je veux que cela soit bien clair. Quel que soit le nombre de semaines que la mère a touché, le père a droit aux 15 semaines entières?

M. Bouchard: Oui, monsieur le président.

M. Rodriguez: Pour ce qui concerne l'incapacité, si la mère qui avait droit de toucher les prestations met l'enfant au monde, touche quelques semaines puis est atteinte d'une incapacité qui l'empêche de s'occuper de l'enfant, est-ce que le père pourrait toucher les prestations?

M. Bouchard: Le seul cas où le père a droit aux prestations, c'est celui où la mère n'y est pas admissible.

M. Rodriguez: Dois-je comprendre que ce que dit le ministre, c'est que la mère qui souffre d'une incapacité et qui touche les prestations continue de toucher ses prestations, et que le père ne peut absolument pas y mettre la main?

M. Bouchard: Exact.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, toujours sur cet article-là, lorsqu'on parle de la question en cas de décès, je pense bien que suite à un certificat, les fonctionnaires pourront facilement administrer cette loi-là. Mais lorsque vous parlez d'incapacité de la mère d'élever l'enfant, à partir de quels critères, à partir de quelle façon, qui va décider qu'une telle personne a telle incapacité? On voit déjà les difficultés d'administration au niveau de la Commission des accidents du travail, si vous voulez, de définir de quelle façon. Est-ce que c'est suite à une lettre du médecin traitant de la mère qui dira à l'assurance-chômage: Voici, ma patiente, à cause de telle ou telle difficulté, sera incapable de prendre soin de l'enfant? Automatiquement, suite à cette lettre-là, l'Administration de l'assurance-chômage transférera-t-elle et permettra-t-elle au père d'avoir l'assurance-chômage, ou si en plus la Commission d'assurance-chômage va avoir un médecin pour vérifier? J'aimerais savoir de quelle façon, qui va décider dans le cas de l'incapacité.

M. Bouchard: Quand l'incapacité sera précisée par un certificat médical, ce sera accepté par la Commission.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais avoir une précision car dans la Loi sur ce qu'on appelle les accidents de travail, comme vous dites, il s'agit de produire un certificat médical. Mais un certificat médical, il faut savoir de qui il provient. On peut avoir un certificat médical, deux ou des certificats médicaux qui se contredisent l'un l'autre. Alors, lequel va faire foi? Est-ce que suite à la présentation du certificat médical du médecin traitant la mère ou la patiente, si vous voulez, automatiquement la Commission d'assurance-chômage pourra se fier, prendra pour acquis que ce certificat est valide et ne contestera pas, ou bien si la Commission pourra dire à propos du certificat, comme cela se fait dans d'autres domaines, il y a le certificat du médecin traitant la personne et, en plus, les certificats des médecins choisis. En l'occurrence, est-ce que l'Assurance-chômage aura une série de médecins qui seront à contrat, afin de vérifier l'attestation, de faire une telle vérification?

Alors, ce que je voudrais savoir, dans ma question, c'est que je comprends que nous parlons d'un certificat médical. Mais est-ce qu'il s'agit d'un certificat médical qui provient du médecin de la personne traitée?

M. Bouchard propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-116 à l'article 3

a) en retranchant la ligne 20, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit: «mère devient incapable, cel-»;

b) en retranchant la ligne 26, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit: «premier prestataire devient».

[*Traduction*]

(L'article amendé est adopté.)

(Les articles 4 et 5 dont adoptés.)

Sur l'article 6—*Application rétroactive des règlements*

M. Rodriguez: Monsieur le président, cet article prévoit la rétroactivité d'un an à partir de la date de proclamation de cette loi. Je voudrais poser deux questions.

Tout d'abord, j'ai représenté M^me^ Sharon Taylor en 1987 devant l'arbitre, M. Bud Cullen. Elle est la mère d'un enfant prématuré. Sa demande n'était pas admissible. M. Cullen m'a dit que sa décision datait du 30 mars 1987.

Si ce projet de loi est adopté et reçoit la sanction royale avant le 30 mars 1987, M^me^ Sharon Taylor pourra-t-elle obtenir ses prestations?

M. Bouchard: Cela dépend du jour où le bébé est rentré de l'hôpital. Cependant, si mon collègue envoie le dossier à la Commission, nous pourrions l'étudier et voir s'il est possible d'accorder les prestations.

M. Rodriguez: J'ai senti dans cette réponse qu'il était possible que M^me^ Taylor y ait droit.

Mme Mitchell: Il sourit.

M. Rodriguez: Il sourit, mais on ne sait jamais avec ce ministre.

Ma deuxième question est la suivante. Etant donné qu'il y a un effet rétroactif d'un an, il doit y avoir un nombre considérable de mères que cela concerne. Le ministère ou la Commission sont-ils disposés à utiliser leurs ordinateurs pour dresser la liste des noms de toutes ces femmes qui auraient eu droit de recevoir ces prestations?

M. Bouchard: Monsieur le président, les très bonnes nouvelles que nous aurons ce soir recevront suffisamment de publicité, je pense, pour que les mères concernées s'adressent au ministère. Nous serons très heureux, comme d'habitude, d'étudier tous les cas proposés.

M. Rodriguez: Cela ne suffit pas, monsieur le président. Alors que je sais que nous, qui sommes des hommes politiques, attendons avec impatience tous les matins notre exemplaire du hansard et que nous regardons la télévision avec assiduité . . .

Mme Mitchell: Pas tout le monde.

M. Rodriguez: . . . tout le monde ne lit pas le *Globe and Mail* ni ne suit les débats de la Chambre à la télévision. Je demande au ministre s'il aura recours au même processus que celui qui a été utilisé à l'égard des retraités à qui la Commission a envoyé des lettres après que leur demande avait été rejetée. Va-t-il employer la même méthode pour aviser les femmes admissibles mais dont la demande a été refusée parce que leur enfant est né prématurément?

• (1750)

M. Bouchard: Monsieur le président, je ne connais sans doute pas aussi bien que mon collègue les méthodes utilisées pour communiquer ces renseignements. Toutefois, le député doit comprendre que nous ne pouvons pas en faire beaucoup plus que normalement. Toutes les femmes dont la demande a été refusée, à tort ou à raison, s'empresseront vraisemblablement de communiquer avec le ministère dès que le projet de loi aura été adopté.

M. Rodriguez: J'attendais un engagement ferme, monsieur le président. Le gouvernement avait décidé, dans le cas des personnes qui prenaient une retraite anticipée et réclamaient des prestations d'assurance-chômage, de considérer leur pension de retraite comme un revenu. Nous l'avons fait revenir sur cette décision, si bien que les personnes qui avaient présenté leur demande avant le 5 janvier 1986 ont pu toucher à la fois leurs prestations et leur pension.

La Commission a mis à profit les avantages du système. On a retrouvé dans l'ordinateur le nom de toutes les personnes de cette catégorie qui avaient fait une demande de prestations, pour les informer qu'elles pourraient fort bien être admissibles et les inviter à communiquer avec la Commission. Je veux qu'on procède de la même façon, en l'occurrence, à l'égard de ces femmes.

M. Bouchard: Monsieur le président, le ministère possédait le dossier des personnes en question. Les femmes qui ont fait une demande seront avisées. Je ne vais toutefois pas m'engager à partir à la recherche de gens qui sont introuvables.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais un engagement plus précis du ministre, là-dessus. Je pense que tout le monde se réjouit, aujourd'hui, d'avoir fait un bon pas dans une loi et il faut penser que c'est l'argent de ces gens-là. Ce n'est pas l'argent du gouvernement, ce n'est pas l'argent du ministre, ce n'est pas mon argent, c'est l'argent des contribuables.

Il y a des gens qui ont été refusés parce que la loi ne le permettait pas, à ce moment-là. Je pense que dans toute l'administration, tous ces cas-là sont entrés dans un ordinateur. Je pense que dans un premier temps, il serait important que le ministre s'engage formellement à ce qu'un avis écrit soit envoyé à tous les bureaux pour que ces gens-là fassent la promotion, la diffusion. Ce n'est pas être généreux aujourd'hui de dire: Voici, maintenant, on reconnaît . . . On n'en parle pas pour que personne n'utilise les avantages.

Alors, ce que j'aimerais, ce serait l'engagement formel que le ministère va s'assurer que tous les gens qui ont un dossier à travers le Canada vont recevoir un avis leur disant que la Loi a été modifiée et qu'ils peuvent aller demander . . . parce que leur situation va être étudiée de nouveau, et ces gens-là ont peut-être le droit à l'application de la loi.

Je le rappelle au ministre, pour les personnes âgées, il a fallu le faire et je suis persuadé qu'il y a encore des gens qui n'avaient pas été s'inscrire parce que ce n'est pas tout le monde qui lit les journaux, ce n'est pas tout le monde qui a la chance d'avoir les quotidiens, ce n'est pas tout le monde qui regarde les nouvelles et qui suivent les débats.

Il me semble qu'un des rôles du ministre, c'est de s'assurer que tous les bénéficiaires qui relèvent de son ministère puissent avoir avantage de la Loi qu'on a votée. Parce qu'après tout, l'argent de l'assurance-chômage, c'est l'employé et l'employeur qui le paient. Alors, c'est leur argent, et ces gens-là doivent y avoir droit.

M. Bouchard: Monsieur le Président, les décisions qui sont prises au ministère de l'Emploi et de l'Immigration ne sont pas prises parce que c'est l'argent des personnes. Elles sont prises parce que les noms des personnes sont évidemment ceux qui ont fait des réclamations qui ont été refusées. Toutes les personnes qui sont concernées par la loi et qui ont fait appel à la Commission, les dossiers sont déjà à la Commission.

Maintenant, écoutez, je pense qu'on ne peut prétexter l'ignorance de la Loi pour l'application de la Loi elle-même. Il n'y a aucun moyen possible, à la Commission, pour des personnes qui, pour une raison ou pour une autre, ne se réfèreront pas à la Commission de l'assurance-chômage.

Alors, c'est évident que les personnes qui sont en filière vont être retracées. Mais de là à dire que chaque personne qui a le droit de requérir à l'application de la loi va le faire, encore une fois, même s'ils ne lisent pas les journaux ou n'ont pas de contact avec les médias, je pense qu'il y a une limite, quand même. La Commission va, c'est bien évident, prendre toutes les mesures nécessaires pour que les personnes qui ont droit à l'application de la Loi puissent en bénéficier.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 6 est-il adopté?

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'ai déjà parlé au ministre du cas de M^me^ Taylor qui a fait appel de la décision rendue à son sujet devant le conseil arbitral. Nous avons ensuite porté sa cause devant le juge-arbitre qui a rendu la décision suivante:

> C'est très regrettable, mais il n'y a tout simplement rien à faire pour la demanderesse. Aucune disposition dans la loi ne prévoit une situation de ce genre.
>
> Seul le Parlement pourrait intervenir en pareil cas en procédant aux changements nécessaires . . .

C'est daté du 30^e^ jour de mars 1987, à Ottawa, en Ontario, et on précise que c'est une copie conforme de l'original.

Je voudrais que le minstre me donne une réponse positive. Voici le libellé de l'article 6:

> Les règlements pris en vertu de la même loi pour mettre en oeuvre les articles 32.1 et 32.2 de celle-ci, édictés par la présente loi, ou se rapportent à ces articles, sont . . .

Le ministre peut-il me promettre que les règlements découlant de cette mesure s'appliqueront à la mère d'un bébé prématuré qui a déjà engagé une série d'appels, et non pas uniquement à partir de la date de la naissance de ce bébé?

M. Bouchard: Monsieur le président, j'ai déjà dit que tout dépend de la date à laquelle le bébé est sorti de l'hôpital. On peut se procurer cette information, et la décision sera prise en fonction de cette date.

M. Rodriguez: Monsieur le président, en guise de dernier commentaire, le ministre fera donc le nécessaire dès l'adoption de ce projet de loi. Il l'a déclaré publiquement, et je ne manquerai pas de lui rappeler sa promesse.

M. Friesen: Quand le bébé est-il né?

M. Rodriguez: Ce n'est pas le moment de la naissance qui est en cause, mais le fait qu'une femme ait contesté des modalités qu'elle jugeait injustes. Cette cause est allée jusqu'au juge-arbitre. Ce n'était pas sa faute si le juge-arbitre a mis du temps à rédiger sa décision. Elle avait certes le droit d'épuiser tous les recours à sa disposition. C'est daté du 30^e^ jour de mars 1987, à Ottawa, en Ontario, et on précise que c'est une copie conforme de l'original. Comme elle a usé de tous les recours en justice, elle devrait être traitée de la même manière que les retraités qui ont profité des procédures d'appel pour faire valoir leur droit. C'est une simple question de justice et je suis sûr que cela ne fera pas sauter la banque.

M. Friesen: Vous êtes futé, John.

M. Rodriguez: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire dit que je suis futé. Absolument pas. J'ai représenté M^me^ Taylor dont la plainte m'avait paru fondée, et je n'ai pas changé d'avis là-dessus. Elle n'a pas cessé de revendiquer son droit.

M. Bouchard: Monsieur le président, le député peut lire l'article tout aussi bien que moi. Voici ce qu'on y dit:

> La période durant laquelle des prestations initiales peuvent être servies en vertu des articles 30, 32, 32.1 ou 32.2 est prolongée du nombre de semaines d'hospitalisation de l'enfant.

Si l'enfant est hospitalisé pendant dix semaines, la période en question est prolongée de dix semaines. Il est clair, d'après le libellé de la mesure, que la période pendant laquelle des prestations initiales peuvent être servies est prolongée du nombre de semaines d'hospitalisation de l'enfant. Cela me paraît clair dans la mesure.

Le vice-président: Dois-je ne pas voir l'horloge?

M. Rodriguez: Je vous prie de ne pas la voir.

M. Hawkes: Veuillez ne pas la voir.

Le vice-président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 7 —*Entrée en vigueur*

M. Rodriguez: Monsieur le président, je voudrais poser une dernière question, car c'est dans cet article qu'on précise que le projet de loi est rétroactif à un an. C'est de cela dont je voulais parler et j'aurais peut-être dû soulever la question à l'examen de l'article 7 plutôt que de l'article 6.

M^me^ Taylor a eu connaissance de la décision de l'arbitre le 30 mars 1987. Je soutiens qu'elle devrait avoir le droit de toucher ces prestations.

• (1800)

M. Bouchard: Monsieur le président, les articles sont très clairs. Nous disons que l'application du projet de loi est rétroactive à la date de sa promulgation. S'il est adopté ce soir, l'application en sera rétroactive au 23 mars 1987. C'est ce que prévoit le projet de loi.

Le vice-président: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 7 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Avec le consentement de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Bouchard propose: Que le projet de loi C-116 soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je remercie mes collègues de me permettre de dire quelques mots au sujet de la mesure que nous adoptons cet après-midi.

Je tiens à féliciter le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) de l'initiative qu'il a prise afin d'accorder des prestations d'assurance-chômage au père biologique lorsqu'il doit quitter son travail pour demeurer à la maison et prendre soin de son enfant, parce que la mère est morte ou parce qu'elle ne peut pas s'en occuper elle-même.

La Loi sur l'assurance-chômage est également modifiée afin de donner plus de rendre les délais plus souples lorsqu'un enfant né prématurément est hospitalisé.

La Commission canadienne des droits de la personne, la Commission Forget, le comité parlementaire sur l'emploi et les auteurs du rapport intitulé *Égalité pour tous* sont tous en faveur d'accorder ce type de prestations aux pères.

Les modifications en question, qui s'appliquent aux pères, découlent du cas de John McInnis, l'un de mes électeurs de Kitchener, en Ontario. Son épouse est morte d'une tumeur au cerveau peu après la naissance de cet enfant. M. McInnis a quitté son travail pour s'occuper du bébé et lorsqu'il a découvert qu'il ne pouvait toucher les prestations de maternité, il a décidé d'être pris en charge par le bien-être social.

M. McInnis et moi-même avons demandé un entretien au ministre, afin de déterminer s'il était possible de remédier à cette situation plutôt unique. Bienveillant, le ministre nous a accordé cet entretien et il nous a promis d'agir rapidement, afin de corriger le problème; c'est pourquoi nous sommes saisis aujourd'hui de cette modification à la Loi sur l'assurance-chômage.

En outre, l'autre modification que nous allons approuver aujourd'hui permettra le versement de prestations de maternité durant une période d'au plus 17 semaines à partir du moment où le bébé quitte l'hôpital, plutôt que de la date prévue ou réelle de la naissance. Cela profitera à un autre de mes électeurs, Sharon Beaucage. Ainsi, les mères séparées de leur enfant prématuré à la suite de l'hospitalisation de ce dernier pourront toucher leurs prestations de maternité à partir du moment où il sort de l'hôpital.

Je voudrais féliciter le ministre et le gouvernement, sous la direction du premier ministre (M. Mulroney), pour avoir agi dans l'esprit des paroles suivantes qui ont été prononcées par un ancien chef du parti conservateur, l'honorable Robert Stanfield; voici:

> Je vous promets un gouvernement disposé à agir, qui refuse de croire que les problèmes ne peuvent pas être réglés.
>
> Je vous promets un gouvernement qui traitera ouvertement et honnêtement avec les Canadiens et le Parlement, qui n'aura qu'une parole, qui saura faire preuve de compassion, respectera ses engagements et ses principes et qui n'écoutera que sa conscience.

Je félicite le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il nous prouve que les gouvernements peuvent, en fait, être sensibles aux besoins des gens, qu'ils peuvent agir assez rapidement, en faisant preuve de la souplesse nécessaire et de la compassion dont parlait l'honorable Robert Stanfield.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, tout simplement, c'est pour démontrer que lorsque le gouvernement apporte un projet de loi qui correspond aux besoins de la population, les partis de l'Opposition peuvent collaborer. Et si vous regardez en l'espace de presque 1 h 30, on a réussi à passer au travers un projet de loi qui correspond aux besoins de la population. Et je mentionne comme tantôt où je disais que le gouvernement a réagi, mais j'invite le ministre, car si demain il veut déposer un projet de loi pour corriger l'injustice à l'endroit des travailleurs et travailleuses âgés, on va le passer dans l'espace d'une heure! J'invite les députés conservateurs à faire pression.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 8, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 08.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 mars 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je veux déposer, dans les deux langues officielles, deux copies du Rapport annuel de l'Agence canadienne de développement international, pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1987.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux trois pétitions portant les numéros suivants: nos 332-3867, 332-3918 et 332-4114.

* * *

COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 12E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 12e rapport du Comité permanent des communications et de la culture sur les nominations par décret de M. William H. Neville et M. Michel Doyon aux postes d'administrateurs de la Société Radio-Canada.

Le Comité considère que ces personnes ont les titres, les qualités et les compétences pour exécuter les fonctions aux postes auxquels ils ont été nommés.

[*Traduction*]

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES—16E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le seizième rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques.

Ce rapport traite du projet de taxe de vente à multi-stades dont il était question dans le Livre blanc sur la réforme fiscale. Le comité a consacré beaucoup de travail à ce document sur la réforme fiscale et s'est même rendu en Nouvelle-Zélande, ce dont il était fait état dans son quinzième rapport.

A cette étape-ci, le comité estime qu'il ne convient pas de poursuivre le travail sur le Livre blanc tant que le gouvernement n'aura pas terminé ses négociations avec les provinces au sujet d'une taxe de vente nationale. Le comité soutient en outre que le gouvernement doit accorder une haute priorité à ces négociations. Il est urgent pour les affaires commerciales que les consultations sur certains éléments de cette taxe multi-stades, dont sa mise en application, soient menées à terme.

[*Français*]

PRÉSENTATION DU 57E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante-septième rapport du Comité de sélection.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA RECHERCHE EN VUE DE PRÉVENIR ET DE GUÉRIR LA SCHIZOPHRÉNIE

M. Peter Peterson (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition signée par de nombreux habitants de la région de Hamilton—Wentworth qui désirent signaler à la Chambre qu'environ 1 p. 100 de la population canadienne souffre de schizorhrénie. Ils croient qu'on peut trouver une méthode de prévention et une cure, mais seulement si on intensifie la recherche.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de voir à ce que, à l'avenir, les travaux de recherche relatifs à la schizophrénie soient proportionnels à la gravité de cette maladie au Canada.

Questions au Feuilleton

• (1110)

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-72—LES LANGUES OFFICIELLES

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par un certain nombre d'Albertains qui craignent que le projet de loi C-72 ne crée un précédent dangereux en mettant à l'écart les anglophones unilingues et les Canadiens d'autres cultures.

Ils demandent au Parlement de renoncer au projet de loi C-72 afin que les Canadiens unilingues puissent occuper des postes dans la Fonction publique.

[*Français*]

OPPOSITION À L'EXPULSION DE RESSORTISSANTS TURCS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une pétition à déposer à la Chambre, conformément à l'article 106 du Règlement. Cette pétition a été signée par un nombre de résidants de Montréal qui voudraient que le gouvernement et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), en particulier, se penchent avec beaucoup de justice, de célérité et de compréhension sur le sort réservé aux 2 000 Turcs, hommes, femmes et enfants, qui sont menacés d'expulsion par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard).

[*Traduction*]

L'INTERDICTION DE PORTER DES COUTEAUX

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur encore une fois de présenter une pétition signée par un certain nombre de citoyens qui s'inquiètent de l'augmentation, dans toutes les grandes villes canadiennes, du nombre de crimes commis à l'aide de couteaux, notamment des meurtres, des vols qualifiés et des agressions sexuelles.

Ils demandent au gouvernement fédéral et au Parlement de modifier le Code criminel afin d'interdire aux citoyens de porter des couteaux dans les endroits publics.

Cette interdiction ne s'appliquerait pas aux personnes qui se servent de couteaux dans leur travail ou qui portent des couteaux pour des raisons religieuses.

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition qu'ont signée pratiquement tous les habitants des localités d'Elgin et de Mapleton, dans ma circonscription, Fundy—Royal.

Les signataires exhortent la Chambre à rétablir l'honneur et la dignité de notre pays en présentant tout de suite un projet de loi protégeant les droits du foetus.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition relative à l'accord commercial que le gouvernement a signé avec les États-Unis.

Les pétitionnaires croient que cet accord va priver le Canada de sa souveraineté politique et économique et de la liberté de modeler son propre avenir économique, qu'il empêchera le Canada d'édifier une société distincte de celle des États-Unis et menacera des centaines de milliers d'emplois canadiens.

Par conséquent, les signataires de la pétition demandent la dissolution du Parlement pour que les Canadiens aient la possibilité d'accepter ou de rejeter le projet d'accord commercial dans le cadre d'élections générales.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

Le président suppléant (M. Paproski): Étant donné qu'aujourd'hui est la dernière journée réservée aux subsides, la Chambre va procéder de la manière habituelle concernant l'étude des projets de loi de finances, après quoi la motion au nom du député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) sera présentée.

Compte tenu de la pratique récente, les députés consentent-ils à ce que les projets de loi de finances soient distribués maintenant?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'EFFET DES AUGMENTATIONS D'IMPÔT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour avoir imposé aux consommateurs canadiens des augmentations d'impôt directes et indirectes et failli misérablement à la tâche de protéger les meilleurs intérêts des consommateurs canadiens, ainsi que le démontrent à l'évidence, entre autres choses:

1. le coût élevé des médicaments d'ordonnance;
2. les déficiences des services postaux;
3. le coût élevé de l'essence;
4. la spirale ascendante des impôts personnels;
5. la hausse des droits d'inspection dans le secteur agricole;

6. l'imposition de frais de service aux pêcheurs de l'Atlantique;

7. l'acquiescement du gouvernement à la montée en flèche des frais bancaires;

8. le fait que le gouvernement n'a pas su protéger les 67 000 investisseurs touchés par la débâcle de Principal Group; et

9. la politique du gouvernement de maintenir les taux d'intérêt à un niveau inutilement élevé.

—Merci, monsieur le Président . . .

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je souhaite attirer l'attention de la Chambre sur le fait que cette motion s'apparente beaucoup à un projet de loi fourre-tout. Elle peut susciter un débat intéressant, certes, mais il est fort probable que le gouvernement présente à l'avenir des projets de loi dans ce domaine, notamment à l'égard du libre-échange.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne pense pas que cela puisse motiver un rappel au Règlement . . .

M. Gauthier: A propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne pense pas que le député puisse invoquer le Règlement à ce propos.

J'estime que cette motion peut faire l'objet d'un débat et qu'elle donnera lieu aujourd'hui à un débat passionnant.

M. Dingwall: Les consommateurs canadiens ont la réputation d'être des personnes justes qui, à de nombreuses occasions, n'ont pas hésité à faire des sacrifices au nom de l'intérêt public. Toutefois, ils ont prouvé qu'ils n'admettaient pas l'injustice. Ils n'apprécient certainement pas l'injustice et ils n'aiment certainement pas qu'un gouvernement national décide de les traiter de façon inéquitable et d'en faire autant avec leurs intérêts.

Les prix élevés des médicaments d'ordonnance nous en donnent la preuve. Nous avons pu constater les insuffisances des services postaux. Dès la fin de 1988, entre 350 000 et 400 000 Canadiens seront privés de livraison postale à domicile et devront se contenter des prétendues super-boîtes. D'après les projections actuelles en matière d'habitation, on estime que ce nombre aura nettement dépassé les 500 000 en 1990. Je pense également au coût élevé de l'essence, dont le prix a augmenté de 23c. environ depuis l'entrée en fonction du gouvernement actuel en 1984.

Nous avons également connu une prolifération sans précédent des impôts frappant toutes les catégories de particuliers, à tel point que les recettes se chiffrent au-delà de 22 milliards de dollars.

Bien entendu, il y a l'augmentation des droits d'inspection dans le secteur agricole, qui frappe les gens de l'Île-du-Prince-Édouard et notamment les producteurs de pommes de terre. Les quatre dernières années ont été particulièrement difficiles pour ces derniers. Les marchés et les prix ont été plus favorables cette année, mais les producteurs ne sont pas encore remis de leurs difficultés antérieures.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) s'est montré particulièrement insensible en décidant d'augmenter les droits d'inspection des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard destinées aux autres provinces et ailleurs. De fait, ces droits sont passés de 3c. les cent livres en 1987 à 6c. cette année et ils atteindrons 15c. les cent livres en 1990.

On a même imposé des droits dissuasifs aux pêcheurs de l'Atlantique. Dans certains cas, le ministère des Pêches et des Océans a même commencé à augmenter les droits dissuasifs liés à l'utilisation des superficies et des installations des quais. Pour les pêcheurs côtiers qui n'ont pas attrapé beaucoup de poisson, ces droits supplémentaires deviennent ce qu'on appelle plus couramment une charge énorme.

Le consentement apparent du gouvernement à la montée en flèche des frais bancaires est un autre exemple des injustices dont souffre le consommateur canadien. Le gouvernement n'a pas pris les mesures appropriées en ce qui concerne la faillite du groupe Principal. Les 67 000 Canadiens qui ont investi dans les sociétés en question n'ont reçu aucune aide du gouvernement du Canada. Naturellement, la politique du gouvernement de maintenir en ce moment les taux d'intérêt à un niveau inutilement élevé nuit énormément à de nombreux consommateurs canadiens.

• (1120)

J'ai exposé plusieurs des principales inquiétudes des consommateurs canadiens dont un grand nombre seront abordées aujourd'hui par moi-même et d'autres députés. J'espère que nous prendrons en considération très sincèrement le sort des consommateurs canadiens, en particulier de ceux qui ont reçu des assurances il y a quelque temps du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), et je parle très franchement, qui est appelé par certaines personnes le ministre chargé du secteur des grandes sociétés. Il n'est plus le champion de la cause des consommateurs canadiens. Quelle meilleure preuve en avons-nous que le sort de ces derniers et leur indignation devant l'augmentation du coût des médicaments d'ordonnance?

On a dit à plusieurs reprises à la Chambre au moment où l'on débattait le projet de loi dans nos comités ainsi que dans ceux de la Chambre haute, que l'adoption de ce projet de loi entraînerait l'augmentation du coût des médicaments d'ordonnance. Le ministre, dans sa grande sagesse, a déclaré le 6 septembre 1986—il s'agit du ministre responsable des consommateurs canadiens—ce qui suit:

> Ce projet de loi ne contient absolument rien qui fera augmenter d'un sou le prix des médicaments.

C'est ce qu'a dit le ministre le 6 septembre 1986. Mais les faits prouvent le contraire. Le *Globe and Mail* en a parlé. Je citerai l'article pour que les députés aient la possibilité de s'y reporter plus tard au cours du débat:

> Les prix de plus d'un millier de produits pharmaceutiques ont augmenté plus vite que l'indice des prix à la consommation depuis six mois. Un grand nombre sont des médicaments génériques dont les majorations, selon les assurances des fabricants, ne devaient pas dépasser l'IPC.
>
> Lawrence Archer, un porte-parole du ministère de la Santé de l'Ontario, a déclaré hier que les prix de liste de 1 099 médicaments sont, ce mois-ci, plus élevés qu'en juillet dernier de plus de 5 p. 100, tandis que l'IPC n'a grimpé que de 4,4 p. 100. Ce nombre de 1 099 correspond à presque la moitié de tout le formulaire provincial.
>
> M. Archer cite des hausses de 100 p. 100 dans certains cas et une de 250 p. 100. Il a refusé de donner les noms des médicaments.
>
> L'Association canadienne de l'industrie du médicament, qui représente les grandes sociétés multinationales, avait juré que les hausses de prix des médicaments n'excéderaient pas celles de l'IPC, quand elle a fait du lobbying avec succès l'automne dernier pour faire mieux protéger les médicaments brevetés . . .

Voyons, outre les déclarations du ministère de la Santé de l'Ontario sur le coût élevé des médicaments d'ordonnance depuis l'adoption du projet de loi C-22, une étude de cinq sociétés qui appartiennent à l'Association de l'industrie du médicament. Je dois dire tout de suite que sur les cinq, ce que je trouve assez convaincant, Merck Frosst, établie au Canada, avait réduit le prix des médicaments d'ordonnance. Cette étude a été effectuée entre janvier 1987 et janvier 1988. Les prix sont tirés de la liste même des fabricants. Sur les cinq, je le dis au ministre d'en face, une seule société a réduit ses prix. Mais les autres ont eu des augmentations importantes. Smith/Kline Company fabrique les comprimés Dyazide, dont le prix est passé de 14,23 $ à 15,65 $, soit une augmentation de 9,9 p. 100. Le prix de 100 comprimés de Dyrenium a augmenté de 16,6 p. 100. Sur les comprimés de Stelazine de deux mg l'augmentation est de 17,5 p. 100. Sur les comprimés de Tagamet de 200 mg l'augmentation est de 10,02 p. 100. Ce sont là des produits Smith/Kline.

Passons à Merrell Dow Pharmaceuticals (Canada) Inc. De janvier 1987 à janvier 1988 encore une fois, le prix de 500 mg d'Alertonic est passé de 14,25 $ à 17,25 $, hausse non pas de 2 ou de 3 p. 100 mais de 21 p. 100 pour le consommateur canadien. Ensuite, le prix de 100 comprimés de Bentylol Dospan est passé de 19,55 $ à 25,20 $, soit une augmentation de 28,9 p. 100. Voilà pour la promesse du ministre de la Consommation et des Corporations. Voilà pour ce qu'on disait en septembre 1986 que le prix des médicaments n'augmenterait pas au Canada. Même société, même période, le prix de 50 comprimés de Clomid est passé de 165 $ à 211,15 $, soit une augmentation de 27,97 p. 100. Le prix des capsules de Tace de 12 mg est passé de 24,40 $ à 36,60 $, ce qui représente la bagatelle de 50 p. 100. C'est absolument honteux.

Parmi les autres sociétés faisant l'objet de l'examen des prix des médicaments il y a Janssen Pharmaceutical Inc. Pendant la même période visée par l'examen, elle a un médicament appelé Innovar dont le prix est passé de 119,10 $ à 145,40 $, soit une augmentation de 22,08 p. 100.

Bon, passons à Sandoz Canada Inc. Le prix de huit comprimés d'Ancasal, qui était de 4,70 $, est maintenant de 6,38 $, ce qui représente une augmentation de 35,7 p. 100—voilà ce qu'on appelle la justice pour les consommateurs canadiens, qui ne devaient pas payer un cent de plus à cause de l'adoption du projet de loi C-22.

Je pense que cela démontre avec une clarté incontestable que les consommateurs canadiens se sont fait monter en bateau par le gouvernement canadien. Le gouvernement est au courant de la situation mais il se contente de rester les bras croisés.

L'Association des organismes de santé de Nouvelle-Écosse affirme que de mars 1984 à février 1985, les médicaments vendus sur ordonnance dont elle s'occupe ont augmenté de 17,5 p. 100. De mars 1985 à février 1986 il y a eu une augmentation de 13,6 p. 100. Il ne s'agit pas là uniquement d'éléments recueillis par l'opposition. Ce sont des renseignements établis par des canadiens qui ont un rôle direct dans ce secteur de notre économie. Je trouve plutôt renversant que le ministère préfère fermer les yeux.

La Chambre haute a présenté un projet de loi pour essayer de donner un peu de mordant à ce que l'on considère, au mieux, comme un conseil d'examen du prix des médicaments imparfait. Le ministre a, à tort, accusé l'opposition d'avoir retardé le projet de loi C-22 et donc la création du Conseil d'examen du prix des médicaments prévu par la loi pour, dit-il, contrôler le prix des médicaments. Le projet de loi C-22 prolonge la protection des brevets et s'applique, rétroactivement au 27 juin 1986, aux fabricants de produits brevetés. On aurait pu penser que cette rétroactivité s'appliquerait aussi au Conseil, qui aurait pu alors examiner le prix des médicaments, mais ce n'est pas le cas.

• (1130)

Mes collègues de la Chambre haute essaient d'apporter des modifications qui amélioreraient un projet de loi qui a d'importantes conséquences pour les consommateurs canadiens. Nous voyons maintenant l'injustice qui avait été annoncée par les partis d'opposition, par l'Église unie, par la Légion royale canadienne, par les groupes de consommateurs et par les personnes âgées du Canada.

La faillite du goupe de compagnies Principal et les 67 000 investisseurs qui, dans bien des cas, ont perdu toutes leurs économies, ne sont qu'un autre exemple du refus du gouvernement canadien d'accepter toute responsabilité ou de s'occuper d'une question qui n'est rien moins qu'une honte nationale. Je n'ai pas besoin de vous rappeler, monsieur le Président, qui êtes un représentant capable de la province d'Alberta, ce que peut être le sentiment des investisseurs actuellement. La réponse du ministre de la Consommation et des Corporations a été celle-ci: «Ce n'est pas mon problème. Je n'y suis pour rien, c'est un concours de circonstances. Ne venez pas me voir, je ne suis pas responsable. Je ne veux pas m'en mêler. C'est une question provinciale».

Je dis au ministre que c'est de la lâcheté et il le sait très bien. Il a en main un rapport de la SADC, mais il dit, et je l'en félicite, qu'il ne peut pas le publier car ce serait trahir la confidentialité et, en tant que ministre, il ne peut pas faire cela. Je comprends cette argumentation. C'est vrai, je l'ai dit au ministre. Il ne veut pas le reconnaître, mais je l'ai fait.

J'ai dit également au ministre que l'intérêt public prévalait sur le secret à respecter à l'égard du dossier d'une ou de plusieurs sociétés, étant donné que 67 000 Canadiens ont perdu leurs économies de toute une vie. L'obligation primordiale du ministre est de publier ce rapport, afin que les Canadiens sachent quels étaient les renseignements dont la Société d'assurance-dépôts du Canada disposait et ce qu'elle en a fait. Les milieux financiers comprendraient ainsi que le gouvernement du Canada ne tolérera plus les sociétés de ce genre, peu nombreuses, sans doute, mais dont les agissements poussent les Canadiens à remettre en question la moralité de beaucoup d'établissements financiers.

Quand le ministre prendra la parole, il va faire toutes sortes de pirouettes pour se décharger du problème sur le dos du gouvernement albertain. Il va invoquer la nécessité d'une nouvelle réglementation fédérale, et ainsi de suite, mais il n'en demeure pas moins que lui et le gouvernement ont encore la possibilité de venir en aide aux consommateurs canadiens qui ont été entraînés dans la débâcle de Principal Group.

Encore hier, il a été question des impôts que Revenu Canada oblige ces consommateurs canadiens à payer. Je me suis réjoui en apprenant dans les journaux que le ministre prendrait très bientôt une décision à cet égard.

La liste des méfaits que le gouvernement a fait subir aux consommateurs canadiens est interminable. Des députés préoccupés par les frais bancaires ont protesté à ce sujet à la Chambre. Je ne veux pas parler de la lettre désagréable que j'ai reçue de la Banque Royale du Canada le 22 mars 1988. Je ne veux pas parler de la teneur de cette lettre dans laquelle on admet l'existence de frais bancaires et de frais de 85 $ pour la signature de documents de renouvellement hypothécaire. Par son attitude et son inertie, le gouvernement semble approuver des frais bancaires faramineux.

Si le ministre ne considère pas cette affaire comme tellement importante, je me permets de l'entretenir d'une lettre qu'un directeur de la Banque royale du Canada a adressée à un particulier, le 14 décembre 1987. Dans cette lettre, le directeur annonce que, depuis le 1er novembre 1987, la Banque perçoit des frais pour fournir au téléphone des renseignements à ses clients. Savez-vous, monsieur le Président, combien exige la Banque Royale depuis le 1er janvier 1988 pour renseigner ses clients qui s'enquièrent par téléphone de leurs comptes? Cinq dollars l'appel.

Bien sûr, le ministre se cale dans son fauteuil au milieu du magnifique décor de son bureau Gucci et dit: «Oh, ma foi, que les consommateurs payent». Voilà le genre de justice que les consommateurs canadiens obtiennent de leur gouvernement.

Que dire des hausses d'impôt qu'ont subies les consommateurs de tout le pays? Les consommateurs canadiens se sont vu imposer un nombre sans précédent de nouveaux impôts. Il vaut la peine de signaler, je crois, pour la gouverne des députés, que la taxe de vente est passée de 9 à 10 p. 100 le 1er octobre 1984. Elle a été haussée à nouveau de 10 à 11 p. 100 le 1er janvier 1986. Encore une fois, le 1er avril 1986, elle a été augmentée de 11 à 12 p. 100. La taxe de vente est passée de 9 à 12 p. 100.

Qu'a fait cet extraordinaire gouvernement qui s'intéresse tellement au sort des consommateurs canadiens? Il a étendu la taxe de vente aux bonbons, boissons gazeuses, repas-minute, friandises et grignotines. Il a fait passer de 8 à 12 p. 100 la taxe sur la peinture et le papier-tenture, et la taxe conservatrice a même pris une nouvelle tangente. Les conservateurs s'en prennent maintenant aux jouets.

Cela fait rire le ministre. Je sais que cela ne vous fait pas rire, monsieur le Président, car vous savez que l'injustice de ces mesures pèsera lourd lors des prochaines élections fédérales.

J'ai déjà signalé les hausses de la taxe sur l'essence, totalisant 23c. le gallon au cours des quatre dernières années. Les impôts ne cessent de s'accumuler. Comme je sais que beaucoup d'autres députés souhaitent participer à ce débat, je vais résumer la situation.

De toute évidence, depuis septembre 1984, le ministre de la Consommation et des Corporations consacre son temps et ses efforts à favoriser l'intérêt des industriels canadiens aux dépens des consommateurs canadiens. Nous l'avons constaté en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance, les frais bancaires, les droits d'inspection, les droits d'accostage pour les pêcheurs de l'Atlantique, des majorations d'impôt sans précédent et l'absence de toute aide aux 67 000 investisseurs touchés par l'effondrement des sociétés affiliées au Principal Group. Tel est le résumé de mon argumentation et j'espère que le gouvernement assumera ses responsabilités envers les consommateurs comme il l'a fait envers les sociétés, en prenant la défense de leurs intérêts. Il est grand temps que les consommateurs soient traités sur un pied d'égalité.

M. Hockin: Monsieur le Président, je veux poser une question au député au sujet d'une comparaison boîteuse qu'il a faite au sujet des prix des médicaments au début de son discours. Il a comparé les prix de 1987 à ceux de 1988. Le député me dira-t-il s'il comparait le prix des fabricants en 1987 avec le prix au détail en 1988? Si tel est le cas, il a induit la Chambre en erreur en prétendant qu'il y a eu augmentation parce qu'il parlait de deux choses différentes.

En deuxième lieu, le député confirmera-t-il que le rapport en question, renfermant des données fallacieuses, a été commandé par un sénateur libéral, M.Haidasz? Peut-il confirmer aussi que les prix de 1987 qu'il a cités n'incluent pas la taxe fédérale de vente, contrairement au prix qu'il a cités à l'égard de 1988?

Enfin, certains médicaments qu'il a mentionnés ne figurent plus dans la liste des médicaments brevetés et les fabricants de médicaments génériques peuvent les copier s'ils le veulent. Bien entendu, cet argument a été formulé par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) il y a quelques jours. Peut-il confirmer qu'il l'a entendu du ministre?

• (1140)

M. Dingwall: Monsieur le Président, on m'a posé plusieurs questions. Pour atténuer les craintes et les hésitations du ministre, je serai ravi de lui montrer un exemplaire du rapport dont j'ai parlé et qui porte sur les prix de janvier 1987 à janvier 1988. Ces prix sont tirés de la nomenclature des prix publiée par les fabricants. Oui, ce rapport visait à étudier les conséquences de la proclamation du projet de loi C-22 sur le prix des médicaments. Il a été préparé par deux pharmaciens pour le compte du sénateur Stanley Haidasz. Aussitôt que je l'aurai transmis aux éditeurs du hansard, le ministre pourra le lire à sa guise.

Au sujet du prix élevé des médicaments d'ordonnance, je tiens à rappeler au ministre que nous avons très clairement déclaré au comité et à la Chambre que les prix des médicaments augmenteraient, pas seulement les médicaments portant une marque de commerce, mais aussi les médicaments génériques. La raison à cela, et le ministre devrait se pencher là-dessus, découle du fait que les fabricants de médicaments brevetés disposeraient d'une période d'exclusivité de dix ans et plus. Or le seul moyen pour les fabricants de génériques d'assurer leur viabilité à brève échéance serait de licencier leurs employés ou d'augmenter leurs prix. Nous n'en sommes pas ravis, mais c'est ce qui se passe, non seulement dans le cas des produits génériques, mais aussi des médicaments brevetés. Nous avions dit au gouvernement, à l'instar de beaucoup d'autres, que c'est ce qui arriverait si l'on tentait de remplacer l'ancien régime par un nouveau accordant l'exclusivité aux fabricants détenteurs des marques de commerce.

Le ministre a également rappelé certaines observations du ministre de la Consommation et des Corporations à la Chambre. Oui, je suis bien au courant de ces observations. Je suis également bien au courant des assurances que le ministre de la Consommation et des Corporations a données au comité, au Parlement, au comité de l'autre endroit et aux Canadiens en général, comme quoi les prix des médicaments d'ordonnance n'augmenteraient pas du tout. C'est ce qu'il a déclaré le 6 septembre 1986.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'attire votre attention et celle du député sur le fait que sa motion blâme le gouvernement d'avoir failli lamentablement à la tâche de protéger les meilleurs intérêts des consommateurs canadiens comme le démontre, entre autres choses, sa politique de maintenir les taux d'intérêt inutilement élevés. Or je presse le gouvernement depuis quelques semaines de réduire les taux d'intérêt, et notamment le taux d'escompte actuel qui se chiffre à environ 8,5 p. 100 et les taux hypothécaires qui oscillent entre 10,5 et 11,5 p. 100. Ils me paraissent inutilement élevés en effet. Je me rappelle toutefois que sous le gouvernement libéral, dont le député était un partisan, les taux d'intérêt ont grimpé à 20 et 22 p. 100 tandis que les taux hypothécaires atteignaient 19 et 20 p. 100.

Je voudrais que le député nous dise s'il reconnaît que les taux d'intérêt sont inutilement élevés lorsqu'ils sont juste au-dessus de 8 p. 100 pour les bons du Trésor et à 10,5 et 11,5 p. 100 pour les hypothèques. Dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-il pas dit ce qu'il pensait au début des années 1980 lorsque son gouvernement a imposé arbitrairement une politique dite de l'argent cher et appliqué la théorie monétariste avec la plus grande rigueur à tel point que des agriculteurs, des petites entreprises et des consommateurs ont été acculés à la faillite? Des gens partout au Canada ont perdu leur maison parce qu'ils n'avaient pas les moyens de payer des taux d'intérêt élevés. Où était donc le député à ce moment-là, et pourquoi ne disait-il pas franchement ce qu'il pensait pour faire baisser ces taux d'intérêt?

M. Dingwall: Monsieur le Président, il est toujours agréable d'être en mesure de répondre à une question venant des néo-démocrates.

M. Blaikie: Soyez gentil, Dave.

M. Dingwall: Ce sont eux qui . . .

M. Gormley: Demandez à Howard Pawley.

M. Dingwall: Précisément. Je suppose que vous pourriez poser à Howard Pawley un certain nombre de questions.

M. Cassidy: Donnez-nous votre réponse.

M. Dingwall: Je vais répondre au député. Il est manifeste que les taux d'intérêt sont, à l'heure actuelle, trop élevés, comme c'était le cas à l'époque dont il a parlé. Le député ne siégeait peut-être pas parmi nous et il ignore peut-être que nous avons été témoins d'une récession mondiale.

M. Nickerson: Oh, oh!

M. Dingwall: Certains députés peuvent souhaiter l'oublier, mais le fait demeure. On a pu le constater dans le secteur énergétique et cela s'est reflété dans la politique des taux d'intérêt non seulement au Canada, mais également aux États-Unis. Le gouvernement prétend, à l'heure actuelle, que notre économie se porte très bien. Pourtant, on constate qu'on applique de plus en plus au Canada la politique de taux d'intérêt élevés pratiquée aux États-Unis.

Le député tente peut-être de s'attribuer le mérite de sujets qu'il a ou non soulevés dans cette enceinte. S'il l'a fait, je ne m'en rappelle pas, mais je le crois sur parole. J'espère qu'il me croira lorsque j'affirme que mon collègue de Laval-des-Rapides a également soulevé cette question dans cette enceinte. Le député ne devrait pas . . .

M. Cassidy: Pas quand les libéraux étaient au pouvoir.

M. Dingwall: Il ne siégeait pas dans cette enceinte alors. Le député ne devrait pas mentir.

[*Français*]

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je voudrais dans un premier temps féliciter mon collègue pour son brillant et remarquable exposé, particulièrement sur la question des médicaments, puisque, comme il l'a si bien mentionné, à l'époque où cette loi a été discutée à la Chambre, tous s'attendaient à ce qu'il y ait des augmentations d'une façon importante. L'énoncé qu'il a fait prouve hors de tout doute que, non seulement cela est venu, mais d'une façon plus cruelle, plus sauvage et plus rapide.

Je voudrais également donner un autre exemple. J'ai reçu un appel téléphonique ce matin, à mon bureau de circonscription, au sujet d'une dame qui se propose d'adopter un jeune mexicain et, à Immigration Canada, on lui demande un coût de 185 $ pour ouvrir un dossier. Et c'est toute une série de tarifs de ce genre qui, en plus de ces mesures absolument cruelles, sont venus s'ajouter afin de demander de subir un fardeau fiscal incroyable aux consommateurs, en général.

Devant cette attitude, le gouvernement semble dire: Ne soyez plus inquiets. On va tout régler les problèmes avec la question du libre-échange, lequel fournira un encadrement intéressant, lequel se traduira par des améliorations sensibles au niveau du consommateur.

La question que je voudrais poser à mon collègue: Est-ce que selon son évaluation le dossier du libre-échange se traduira éventuellement par une amélioration au nvieau du consommateur canadien?

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député a soulevé un certain nombre de questions importantes. Dans bien des cas, ce sont les gouvernements provinciaux qui supportent le coût des médicaments d'ordonnance. C'est pourquoi, il suffit de vérifier pour savoir que de nombreuses provinces s'opposent à l'objectif du projet de loi C-22. Manifestement, dans leur esprit et dans celui d'autres intéressés, le projet de loi a causé une hausse inutilement importante du prix des médicaments. Les gouvernements provinciaux devront lever de nouveaux impôts ou sabrer dans les services de santé, pour faire face à cette hausse.

Au comité et dans cette enceinte, je prends souvent comme exemple la Nouvelle-Écosse, afin de montrer les problèmes qui se posent. Cette petite province sera peut-être forcée de supporter des coûts supplémentaires de 25 millions de dollars et plus, à la suite de l'adoption du projet de loi C-22. Elle devra s'en prendre, d'une façon ou d'une autre, aux contribuables, afin de récupérer les sommes en question.

En ce qui a trait aux répercussions de l'accord de libre-échange pour le consommateur canadien, je pense que nous en avons déjà des exemples. Si nous voulons que les règles du jeu soient les mêmes pour nous que pour nos voisins du Sud, nous devrons payer davantage dans certains domaines. Il existe, cependant, un argument bien connu selon lequel le libre-échange et la réduction des droits seront avantageux pour le consommateur canadien.

M. Hockin: Oui.

• (1150)

M. Dingwall: Doit-on en déduire, toutefois, que nous allons perdre des emplois? Évidemment. Par conséquent, cela aura une incidence négative sur l'économie canadienne.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer aujourd'hui à ce débat. Il s'agit ici de l'intérêt des consommateurs canadiens. La résolution est une espèce de méli-mélo et il est difficile de cerner le point capital de la motion du député. George Bernard Shaw s'excusait un jour à quelqu'un de ne pas avoir le temps de lui écrire une courte lettre et de devoir par conséquent lui en écrire une longue.

Voici une longue motion qui manifeste un manque de précision et de clarté sur une question qui importe beaucoup aux Canadiens en tant que consommateurs. Le député a essayé de faire valoir que, dans neuf secteurs différents, on impose un fardeau trop lourd aux consommateurs, et c'est ce que je vais examiner tout à l'heure.

On ne peut prendre au sérieux aucune des interventions libérales dans le présent débat, compte tenu des réalisations du parti libéral et, en fait, de son porte-parole en matière de consommation. Si l'on en juge par la façon dont le député a voté, on se rend compte qu'il a toujours raté d'excellentes occasions de défendre les intérêts des consommateurs canadiens.

Au cours de la deuxième session de la présente législature, par exemple, il s'est prononcé contre un accroissement de la concurrence dans les transports aérien et ferroviaire en votant contre le projet de loi C-18. Il a voté contre une augmentation de la concurrence dans le camionnage interprovincial en votant contre le projet de loi C-19, lors de la deuxième session de cette législature. Le député a eu l'occasion de faire quelque chose au sujet des droits des consommateurs et de la question des produits pharmaceutiques. Il a parlé de cela longuement, aujourd'hui, mais il n'a pas répondu à mes questions et j'espère que vous l'avez noté, monsieur le Président.

Lorsque je lui ai dit qu'il comparait des pommes et des oranges, il n'a pas répondu directement. Il compare une année avec la taxe de vente à une autre année sans taxe de vente, de même qu'une année au niveau de la fabrication et une autre au niveau du détail. Peut-être que lorsque le député aura l'occasion de me poser des questions il répondra à celle que je lui ai posée et à laquelle il n'a pas répondu.

Le député a eu l'occasion de voter pour un conseil d'examen du prix des médicaments lorsque nous avons présenté le projet de loi C-22. Une fois en place, le conseil fédéral exercera des pressions à la baisse sur le prix de tous les médicaments, pas seulement les copies génériques. C'est une grande initiative en faveur du consommateur mais il a voté contre.

Le député a également eu l'occasion de voter pour l'indemnisation des déposants non assurés de deux banques de l'Ouest, mais il ne l'a pas fait. Il a voté contre la privatisation de Téléglobe. Pourtant, la vente de la société d'État a conduit à une baisse sensible des tarifs des appels téléphoniques transocéaniques.

Je prétends que le député n'est pas toujours aussi sensible aux intérêts des consommateurs qu'il aime à l'affirmer. Son parti ne l'est pas en tout cas et c'est pourquoi je comprends bien pourquoi il éprouve de la difficulté à être sensible à leurs intérêts.

Ses commentaires m'incitent à peser mes mots et à faire preuve de prudence. Ils me donnent toutefois l'occasion de parler des consommateurs dans un contexte plus large que tous ces petits détails mesquins que l'on trouve dans sa motion. En toute franchise, on se rend bien compte tous les jours à la Chambre que l'opposition n'arrive pas à monter une attaque cohérente contre les programmes économiques du gouvernement et nous en voyons la plus belle preuve aujourd'hui dans ce recueil de sujets hétéroclites. On dirait que l'opposition essaie de compenser le manque de qualité dans ses critiques par la quantité.

Ce subterfuge ne marche pas car les programmes économiques du gouvernement sont efficaces depuis que nous sommes au pouvoir, ils le sont encore et ils continueront de l'être pour le bien des Canadiens de toutes les régions du pays. J'en suis absolument convaincu. Il est très difficile de trouver un indicateur économique touchant le consommateur moyen qui ne s'améliore considérablement d'une année à l'autre et qui ne se soit énormément amélioré depuis cinq ans.

M. Cassidy: Comme le taux de chômage à Terre-Neuve?

M. Hockin: Le taux de chômage à Terre-Neuve est un bon exemple. Lui aussi, n'a cessé de diminuer depuis que nous sommes au pouvoir.

M. Cassidy: Il est à un niveau intolérable et vous le savez.

M. Hockin: Étant donné la gamme de sujets réunis dans la motion, vous ne serez pas surpris, monsieur le Président, que certains sujets soient abordés par d'autres représentants du gouvernement.

Pour commencer, entendons-nous bien sur les consommateurs canadiens mentionnés dans la motion. Contrairement à l'impression que le député a essayé de donner, il ne s'agit pas de groupes d'intérêts spéciaux ayant des intérêts distincts de ceux de tous les autres. Tous les Canadiens sont des consommateurs. Et surtout, leur bien-être présent et à venir dépend directement de la capacité de l'économie canadienne de produire de nouveaux emplois et des revenus plus élevés ainsi que de nouveaux débouchés économiques dans le présent et à l'avenir. Les consommateurs ne sont pas seulement des personnes dont s'occupe le ministère de la Consommation et des Corporations mais aussi, comme je viens de l'expliquer, des consommateurs dans l'acception plus large du terme.

En septembre 1984, les Canadiens ont carrément rejeté le négativisme qui ressort de la motion à l'étude aujourd'hui. Au lieu de considérer le gouvernement de cette façon-là, ils ont demandé que nous adoptions une nouvelle attitude positive vis-à-vis les défis économiques auxquels le Canada était confronté. C'est exactement ce que nous avons fait. Nous n'avons pas agi au petit bonheur. Dans le programme de renouveau économique de 1984, nous leur avons expliqué clairement comment nous allions procéder. Ce document est disponible à quiconque veut le consulter.

Au temps des libéraux, la plupart des déclarations ministérielles de cette nature ne voulaient rien dire, ce n'était que l'expression superficielle de voeux pieux que le gouvernement lui-même ne prenait pas au sérieux. Dans notre cas, le programme de renouveau économique est un véritable plan d'action. Les ingénieurs du gouvernement s'en sont inspirés pour ériger un immeuble très impressionnant. Nous avons suivi notre programme et ses résultats témoignent éloquemment du succès de notre politique. Le consommateur y gagne à tout coup.

En voici un exemple: en 1987, la croissance réelle du produit national brut a atteint 3,9 p. 100, taux supérieur à celui des États-Unis. C'était la troisième année consécutive de ce genre de croissance, une réussite dont nous sommes fiers.

De même, les taux d'intérêt se sont stabilisés à 3 ou 4 p. 100 au-dessous des niveaux atteints en septembre 1984, fait que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) s'est chargé de rappeler à son collègue de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall). Les taux d'intérêt sont actuellement beaucoup moins élevés qu'en septembre 1984. Depuis ce temps-là, l'économie en général et les consommateurs canadiens ont profité de la baisse substantielle des véritables taux d'intérêt. Les taux d'intérêt élevés représentent la pire embûche que le consommateur doit surmonter, mais nous avons réussi à les réduire.

Prenons par exemple le taux hypothécaire pour cinq ans: de 14,25 p. 100 en 1984, il est maintenant de 11 p. 100. Qu'est-ce que le consommateur peut demander de mieux, c'est une économie annuelle de 1 400 $ pour une hypothèque de 50 000 $ remboursable en 25 ans. Le député nous reproche-t-il ce genre de mesures que nous prenons en faveur du consommateur? Certains consommateurs sont également propriétaires. Il fallait construire des maisons pour qu'ils puissent exercer un choix. Le nombre des maisons mises en chantier, qui était de 135 000 en 1984, atteint cette année 246 000, soit le plus grand nombre de nouvelles maisons mises en chantier au cours d'une même anné depuis 1977. Rien ne saurait avoir plus d'importance pour les consommateurs que ce chiffre.

• (1200)

Évidemment, les consommateurs doivent avoir un emploi. Le taux de chômage, qui était de 11,3 p. 100 en 1984 lorsque notre parti a pris le pouvoir et succédé à celui du député, n'était plus que de 8,9 p. 100 en 1987. Il a continué de baisser, au point d'atteindre 7,8 p. 100 en février de cette année. Je répondrai aux propos du député d'Ottawa-Centre que le chômage a baissé dans toutes les provinces, ce qui constitue une excellente nouvelle pour les habitants de Terre-Neuve et de toutes les autres provinces.

La chute du chômage prouve que nos efforts pour créer des emplois sont couronnés de succès. Février est le 17e mois de suite au cours duquel le nombre des emplois à plein temps a augmenté. Depuis septembre 1984, nous avons créé 1,213 million d'emplois. Voilà ce que nous avons accompli pour les consommateurs canadiens.

La croissance de notre produit intérieur brut ces dernières années nous a placés au premier rang des principaux pays industrialisés. En fait, les observateurs n'en reviennent pas en voyant ce qui se produit au Canada. Le relevé le plus récent des projets d'investissement des entreprises est un excellent exemple. Même si ce genre de nouvelle fait rarement la une des journaux, il est étonnant que les entreprises canadiennes envisagent d'accroître cette année leurs investissements dans leurs usines et leurs équipements de 17,3 p. 100, ce qui est extraordinaire. D'habitude, chaque année, ils accroissent leurs investissements de 2 ou 3 p. 100 par rapport à l'année précédente, si toutefois ils les accroissent. C'est la plus forte hausse réelle des dépenses d'investissement du secteur privé depuis neuf ans. Si nous avons obtenu ces résultats, c'est parce que nous avons fait en sorte de créer un milieu propice à la croissance des emplois et des investissements.

Nous avons fait des progrès marqués dans nos efforts pour réduire le déficit et pour restreindre la croissance de la dette, allégeant d'autant le fardeau des consommateurs qui éventuellement doivent payer la note.

Devançant en quelque sorte ce que le député d'Ottawa-Centre pourrait dire, j'aimerais rappeler à la Chambre ce qui est advenu au Manitoba en ce qui a trait à la dette et au déficit sous un gouvernement néo-démocrate. Le NPD nous dit souvent que nous devrions accroître les dépenses gouvernementales pour une raison ou pour une autre. Cependant, il reste coi quand nous lui demandons où il pourrait bien trouver les recettes appropriées.

M. Cassidy: Pourquoi ne parlez-vous pas tout d'abord de la Saskatchewan? Ensuite on parlera du Manitoba.

M. Hockin: Je me demande souvent ce que le NPD ferait s'il accédait au pouvoir.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pensais qu'une journée comme aujourd'hui, alors que nous avons eu un Déjeuner national de la prière, nous pourrions attendre que le ministre ait terminé son intervention. Nous pourrons lui poser des questions et le laisser faire des observations après son discours. La parole est au ministre d'État (Finances) (M. Hockin).

M. Hockin: Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Centre est très susceptible à propos de ces questions, mais il faut en parler. Au Manitoba, les dépenses sont passées de 18,5 p. 100 du PIB à 21,3 p. 100, par rapport à la taille de l'économie. Si le gouvernement néo-démocrate du Manitoba s'était contenté de maintenir la croissance des dépenses au taux de croissance nominal de l'économie, le poste des recettes actuelles de la province afficherait un excédent de 250 millions et non pas un déficit de 334 millions.

On nous dit que le gouvernement néo-démocrate est le protecteur des consommateurs. La société d'État de cette province qui fournit les assurances automobile a accumulé un déficit d'exploitation de 60 millions ce qui l'a obligé à augmenter les primes des consommateurs manitobains entre 18 et 112 p. 100. Voilà les résultats du gouvernement néo-démocrate. Les assurances automobile vendues par une Société d'État à Winnipeg sont maintenant plus coûteuses que celles du secteur privé à Ottawa. Ne l'oublions pas lorsque le NPD prend la parole pour défendre les consommateurs. En décembre dernier, le gouvernement néo-démocrate a amorti 185 millions de pertes des sociétés de la Couronne par un décret du conseil. Ce montant ne figure dans les livres du gouvernement ni comme une dépense gouvernementale ni comme une perte des sociétés d'État.

Les recettes du gouvernement manitobain ont augmenté de 94 p. 100 au cours des 7 dernières années, soit le double de l'augmentation de 42 p. 100 des prix à la consommation enregistrée au cours de la même période. Bien que le gouvernement néo-démocrate au pouvoir affirme protéger les consommateurs, ce n'est pas le cas. En fait, j'imagine mal ce qui se passerait si cette expérience locale du NPD était étendue à l'échelon fédéral.

En jugulant le déficit, nous avons créé un climat sain et accueillant. Quatre années de suite, nous l'avons comprimé en réduisant la croissance de la dette ainsi que le fardeau des consommateurs qui font finalement les frais des augmentations. Ce sont les consommateurs manitobains qui paieront les initiatives du gouvernement néo-démocrate.

Nous avons créé un climat sain et très accueillant pour les investissements du secteur privé, chose que les partis d'opposition ont refusé d'admettre. Nous savons que c'est le secteur privé et non pas le gouvernement qui est le moteur de la croissance économique.

Nous avons également réduit l'intervention gouvernementale grâce à la déréglementation. Cela n'intéresse peut-être pas l'opposition, mais il s'agit d'une mesure très importante qui donne une bouffée d'air frais à notre économie et permet de protéger le consommateur.

Nous avons établi une nouvelle politique pour promouvoir l'avancement des sciences et de la technologie. Nous encourageons l'innovation. Nous avons fait en sorte que le développement régional tienne mieux compte des besoins locaux. Grâce à des politiques financière, monétaire et économique responsables, le gouvernement a créé un climat de stabilité propice au progrès économique, ce qui a été très profitable aux consommateurs canadiens.

Nous avons entrepris une importante réforme fiscale, toujours en pensant aux consommateurs canadiens. Notre régime fiscal sera désormais mieux équilibré et plus juste. Les gouvernements libéraux précédents n'ont jamais rien fait en ce sens.

La réduction des taux d'imposition et l'élargissement de l'assiette fiscale permettront à 85 p. 100 de tous les ménages, ou à 9,7 millions de contribuables, de payer moins d'impôt. En outre, 850 000 Canadiens à faible revenu ne paieront plus aucun impôt.

Grâce à cette réforme, notre régime fiscal sera beaucoup plus simple; il y aura moins de déductions et de tranches d'imposition. Si les taux d'imposition sont moins élevés pour les particuliers, cela veut dire que les Canadiens garderont une plus grande partie de chaque dollar gagné, ce qui est peut-être le message important à retenir en ce qui concerne la réforme fiscale. Les gens pourront garder une plus forte proportion de leur revenu et ils auront plus d'argent à dépenser en tant que consommateurs. C'est là le but de la réforme fiscale: plus d'argent à économiser ou à dépenser, selon ce que le consommateur juge bon de faire.

La réforme fiscale signifie également que les sociétés paieront plus, tandis que les particuliers paieront moins. L'opposition n'en a pas soufflé mot, mais c'est là une réforme fondamentale. Nous pouvons mettre en oeuvre un régime fiscal plus progressiste et plus efficace, mieux structuré pour favoriser les activités économiques dont dépend la situation financière de chaque Canadien.

La première étape de la réforme fiscale ne vise ni à augmenter ni à diminuer les recettes. Il en va de même pour la réforme du système de la taxe de vente. Cet aspect n'est pas à négliger si nous voulons tirer notre épingle du jeu face à la concurrence sur les marchés internationaux. Il est bien évident que l'orientation générale de cette réforme sera favorable aux consommateurs canadiens.

Le député a posé des questions au sujet des institutions financières, secteur qui, je sais, l'intéresse beaucoup. J'y arrive. Comme nous avons adopté un nombre respectable de projets de loi à la fin de la dernière session, je rappelle les projets de loi C-42 et C-56. Ils avaient trait aux questions qui préoccupent aujourd'hui le député. Je regrette que celui-ci n'ait pas été là pour le vote, car il aurait vu que les modifications que nous avons apportées à la SADC lui permettront de s'affirmer davantage dans notre système financier.

• (1210)

Par ailleurs, grâce au bureau de surveillance des institutions financières que nous avons créé, notre système deviendra beaucoup plus efficace et beaucoup plus juste envers les consommateurs canadiens lorsqu'ils désirent emprunter ou déposer leurs

économies. Mais ce qui importe le plus, surtout pour les consommateurs, c'est que les deux projets de loi rendront le système plus sûr, ce qui nous évitera les désastres comme celui du groupe Principal. Le député sait que le groupe Principal se compose de 127 sociétés dont une seule est assurée à l'échelon fédéral par la Société d'assurance-dépôts. Le député veut mettre le gouvernement fédéral dans le même sac que ces 127 entreprises, ce qui n'est pas très sérieux.

La SADC a remboursé les déposants et une enquête se déroule pour déterminer les responsabilités dans ce qui s'est passé. La SADC partage autant de renseignements que possible avec les enquêteurs et continuera à le faire. Si le député ne croit pas que la Société devrait garder certaines choses confidentielles, alors il aurait dû voter contre le projet de loi C-42, ce qu'il n'a pas fait. Les dispositions sur la confidentialité ne sont pas trop sévères, mais elles existent et doivent être respectées car les relations des personnes et des entreprises avec les institutions financières sont généralement protégées par le secret professionnel.

Je voudrais dire, en conclusion, que la réforme des institutions financières canadiennes va grandement avantager les consommateurs canadiens en rendant le système financier plus sûr et plus concurrentiel. A mon avis, il s'agit là des faits les plus importants qu'un ministre responsable de ce dossier peut livrer au Parlement. J'en suis très fier. Je suis également très fier de ce que le gouvernement a fait dans les domaines budgétaire et fiscal. C'est là que réside la réponse globale, la vraie réponse conceptuelle à la résolution présentée aujourd'hui, qui ne constitue qu'un ramassis d'idées farfelues.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé. J'avais accordé plus de temps au premier orateur et je l'ai également fait dans le cas du ministre. Nous en sommes maintenant à l'étape des questions et commentaires.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le ministre et moi avons des opinions divergentes sur un certain nombre de points. Je suis en désaccord total avec lui sur le principe de la Commission d'examen du prix des médicaments établie en vertu du projet de loi C-22. Bien entendu, j'ai voté contre. Toutefois, si le ministre croit à l'efficacité de ce conseil, pourrait-il nous dire pour quelle raison la période d'exclusivité est rétroactive au 27 juin 1986 pour les compagnies, mais que cette disposition de rétroactivité ne s'étend pas au Conseil d'examen du prix des médicaments?

Deuxièmement, en ce qui concerne les augmentations de la taxe de vente, le ministre pourrait-il expliquer aux consommateurs canadiens en quoi ils devraient se réjouir de payer 3 milliards de taxes de plus, et je fais allusion, bien sûr, au milliard du 1er octobre 1984, au milliard du 1er janvier 1986 et au milliard du 1er avril 1986? Pourrait-il aussi dire à la Chambre quels sont les avantages pour les consommateurs canadiens de payer 23 cents de plus par gallon d'essence qu'en 1984? Pourrait-il expliquer aux consommateurs canadiens quels avantages ils en tirent?

Enfin, pendant qu'il sera debout, il serait préférable qu'il évite de déformer les suggestions faites par les députés. Le ministre sait très bien que j'ai demandé un exemplaire du rapport de la SADC sur le groupe Principal. Je ne demande pas, et le ministre le sait, qu'on divulgue des choses confidentielles sur les institutions financières. Je n'ai jamais rien suggéré de tel. Par contre, j'ai demandé au ministre si, dans ce cas particulier, parce que 60 000 Canadiens avaient perdu toutes leurs économies, il ne serait pas dans l'intérêt du pays que le rapport soit rendu public pour que les Canadiens sachent ce qu'a fait le gouvernement fédéral? Jusqu'à présent le ministre a dit non, mais j'aimerais qu'il commente aussi ce dernier point.

M. Hockin: Monsieur le Président, la position du député sur la question de la SADC et du groupe Principal est un peu comme chercher une aiguille dans un tas de foin. Il dit vouloir respecter le caractère confidentiel des renseignements, mais pas dans ce cas-ci. Est-ce bien cela? Quel principe suit le député, la notoriété d'une cause? Est-ce une considération supérieure aussi à la confidentialité?

Je ne comprends pas à quoi le député veut en venir. S'il estime que le secret s'impose dans certains cas et pas dans d'autres, peut-il me dire comment il distinguerait entre ces cas? Ma position est claire. Le secret a sa place mais, qu'elle le fasse en rendant des renseignements publics ou en respectant leur carctère confidentiel, la SADC doit s'efforcer de fournir de l'information dans la mesure du possible dans le cadre d'enquêtes comme l'enquête de l'Alberta portant sur le Code.

En deuxième lieu, le député pourra me corriger si j'ai tort mais, si je ne m'abuse, le Conseil d'examen du prix des médicaments jette un regard en arrière. Il ne s'intéresse pas seulement au futur, mais au passé . Je ne sais pas où le député est allé pêcher cet argument. J'ai vérifié auprès du minisstre avant le débat d'aujourd'hui. C'est confirmé. Le Conseil s'intéresse au passé aussi bien qu'à l'avenir. L'argument du député s'appuie donc sur de fausses prémisses à moins que j'aie mal compris où il voulait en venir.

Enfin, le député s'est interrogé sur les recettes de la taxe de vente fédérale au cours des deux ou trois dernières années. Ces recettes sont attribuables en grande partie à la croissance de l'économie. Voilà ce qu'on récolte lorsqu'il y a croissance, création d'emplois et investissements accrus. Si on compare la période de 1984 à 1988 au cours de laquelle le ministre des Finances (M. Wilson) a été en fonction à celle durant laquelle le chef de l'opposition officielle (M. Turner) l'a été comme ministre des Finances, on constatera que les recettes du gouvernement fédéral, toutes proportions gardées, ont été beaucoup plus considérables sous le gouvernement libéral que sous le gouvernement actuel.

Je ne sais vraiment pas sur quoi se fonde le député pour se plaindre au sujet des recettes. Elles sont inférieures à ce qu'elles étaient sous le gouvernement libéral lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances et, qui plus est, une bonne partie des recettes accrues provenant de la taxe de vente résulte de la croissance de l'économie.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'ai été étonné d'entendre certaines déclarations du ministre. D'après lui, les recettes provinciales ont augmenté très nettement au Manitoba et cette déclaration était en elle-même fausse et ne tenait pas compte que, sous son propre gouvernement, les recettes fédérales ont augmenté pour plusieurs raisons, notamment à cause des importantes augmentations fiscales mises en place par le gouvernement conservateur. La taxe de vente a été augmenté trois fois et les recettes qui découlent de cette taxe ont en fait doublé depuis 1984 sous le gouvernement conservateur.

Je trouve plutôt avilissantes les observations spécieuses du ministre et je suis navré qu'il ait fait les remarques en question. Cependant, je pourrais peut-être analyser deux ou trois points. D'abord, d'après le ministre, il n'a rien entendu de différent de la part du Nouveau parti démocratique. Je laisse aux libéraux le soin de parler de la politique économique de leur parti, mais je tiens à répéter au ministre que le Nouveau parti démocratique estime que le plein emploi est un objectif de politique économique aussi important que la croissance économique, la lutte contre l'inflation et le développement régional. En fait, tout cela va ensemble.

Ce qui a manqué à l'ancien gouvernement et à l'actuel, c'est naturellement de s'engager à faire du plein emploi un objectif aussi important que les autres objectifs que les banquiers, les financiers et les grosses huiles de droite conseillent au gouvernement.

Une partie de cette résolution porte sur la question des frais bancaires. J'ai écouté avec une certaine inquiétude ce que le ministre avait à dire. Il a parlé d'une grande confiance dans le système de marché qui a causé le krach d'octobre dernier. Il a parlé de la concurrence et, d'après lui, le secteur privé était le moteur de l'économie. A son avis, le gouvernement n'a aucun rôle particulier à jouer. Je pourrais le contester en détail, mais je ferai remarquer qu'il a prétendu en conclusion, que c'est là la réponse universelle aux inquiétudes soulevées dans le débat. Aux consommateurs qui s'inquiètent des frais bancaires, qui subissent des augmentations allant jusqu'a 100 p.100 de ces frais bancaires, qui subissent des augmentation allant jusqu'à 100 p. 100 de ces frais bancaires au cours de des trois ou quatre drenières années, il a dit de manger de la brioche, parce que, en ce qui le concerne, le système de marché va les mettre hors circuit.

• (1220)

Il faudrait je suppose que j'applaudisse au courage du ministre qui a lancé les consommateurs moyens d'un bout à l'autre du pays en guerre contre nos banques multi milliardaires et notre système bancaire. Franchement, je pense qu'il s'agit là d'un genre de concurrence assez peu équitable. Si le ministre pensait vraiment aux consommateurs, il chercherait à faire en sorte qu'il existe une force quelconque leur permettant de recevoir collectivement un traitement équitable quand les banques les filoutent.

M. Hockin: Je suis très heureux de répondre aux arguments et aux questions du député, parce que je n'ai pas eu la possibilité dans la motion de m'étendre sur la question des frais bancaires.

Le comité permanent des finances et des affaires économiques de la Chambre des communes étudie de près cette question des frais bancaires. Le député siège à ce comité. J'ai hâte de voir le rapport. J'aimerais le recevoir rapidement pour que nous puissions en faire une base d'action.

Une fois ce rapport en notre possession nous agirons, et le rôle de l'État sera déterminant dans la façon dont nous allons agir. Nous n'allons pas nous en remettre uniquement à la concurrence. Le député sait que la composante concurrence de notre réponse aux frais bancaires est un important élément de réponse, mais ce n'est pas toute la réponse.

M. Cassidy: Il fait marche arrière, monsieur le Président.

M. Hockin: Je ne fais pas du tout marche arrière. Le gouvernement lui-même va devoir agir, et il a déjà agi auparavant. C'est toute une série de propositions . . .

M. Cassidy: C'est Saül sur le chemin de Damas.

M. Hockin: . . . sur la divulgation, sur le développement du rôle du surintendant des institutions financières en matière de réglementation de ces dernières. Le surintendant n'est pas là simplement pour veiller à ce que la concurrence continue de s'exercer, ce qui est très bien, mais aussi pour s'employer à la protection des consommateurs canadiens. En fait, le surintendant fait un excellent travail. Nous avons également un comité interministériel qui se penche sur la question avant que nous ne recevions le rapport sur les services bancaires, afin que nous puissions prendre rapidement les mesures qui s'imposent quand nous aurons reçu le rapport. Je pense que le député va être très heureux de la façon dont nous allons agir quand nous recevrons le rapport.

Le gouvernement a un rôle essentiel à jouer pour la protection des déposants et des assurés dans un monde d'économie de marché ou d'économie centralisée. C'est absolument central, et il n'y a pas beaucoup de différence sur ce plan. Le député et moi différons d'opinion sur l'importance de cette nouvelle concurrence que j'introduis dans le système par les modifications prévues dans le Livre bleu.

Les grandes banques ont déclaré, il n'y a pas longtemps, qu'il leur était impossible d'offrir des taux d'hypothèque variables. Le député s'y connaît en hypothèques. Il s'est occupé de la question. Une humble société de fiducie de ma ville a institué des taux hypothécaires variables. Trois mois plus tard les banques trouvaient le moyen de les offrir à leur tour. Les banques ont suivi l'exemple qu'une petite société de fiducie a donné à tout le système. Voilà ce que mes réformes implanteront dans l'économie. Après l'adoption de mes réformes, les sociétés d'assurance pourront prêter aux consommateurs et aux entreprises; les sociétés de fiducie d'une certaine taille pourront en faire autant. Les banques auront donc affaire à une forte concurrence. Je sais que ce n'est pas la réponse à tout, mais c'est une partie de réponse importante pour le consommateur canadien.

M. Gagliano: Le ministre a longuement parlé de la réforme fiscale. Depuis trois ans et demi, le gouvernement a fait payer aux consommateurs plus de 20 milliards de dollars en taxes. La semaine prochaine, les consommateurs canadiens seront frappés d'une hausse de taxe de 1c. le litre d'essence. Le ministre pourrait peut-être nous dire quel sera l'effet sur le consommateur.

Ma question porte sur le point précis des propriétés dévaluées par les superboîtes postales. Le ministre n'ignore pas que la Commission des affaires municipales de l'Ontario a décrété que ces superboîtes dépréciaient les maisons devant lesquelles elles étaient installées. Un propriétaire de la municipalité de Pickering a même obtenu une réduction de sa taxe foncière à cause de cela. Cette politique gouvernementale de mettre un terme à la distribution du courrier à domicile dans les quartiers neufs et d'y installer des superboîtes n'a-t-elle pas des répercussions sur l'ensemble des consommateurs? Les Canadiens qui consacrent leurs économies à l'achat d'une maison dans un quartier neuf constatent que leur propriété perd de sa valeur du fait de la politique du gouvernement d'installer des superboîtes. Non seulement on leur assure un service de second ordre, mais, en plus, leur maison et leur investissement perdent de leur valeur.

M. Hockin: Je remercie le député de sa question. Le sort du service postal et des consommateurs canadiens me tient vraiment à coeur. Je sais que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) pense comme moi.

S'il faut doubler le prix des timbres pour pouvoir assurer la distribution du courrier à domicile, le consommateur canadien poussera les hauts cris. D'après nous, les Canadiens souhaitent que nous trouvions une solution raisonnable au problème de la Société canadienne des postes. Ils veulent acheter des timbres à prix raisonnable et bénéficier d'un bon service. Après que la Société des postes aura équilibré son budget, ce qui devrait se produire bientôt, nous serons alors en mesure de faire beaucoup de choix au nom des consommateurs, par exemple améliorer le service ou en baisser le prix, ou modifier certaines politiques. Le gouvernement estime que ces changements ne devraient pas avoir lieu tant que le budget n'aura pas été équilibré. Toutes les initiatives prises par le gouvernement au nom de la Société canadienne des postes ont été très avantageuses pour le consommateur.

Au sujet de l'exemple municipal cité par le député, un journaliste a interrogé un habitant de Pickering sur la question. Je pense que c'est la ville de Pickering qui a décidé de poursuivre en justice la Société canadienne des postes et le gouvernement fédéral pour lui avoir imposé les superboîtes. Voici ce qu'a dit à ce sujet M^me^ Muriel Beckett qui habite Pickering: «Nombreuses sont les propriétés dans notre ville sur lesquelles on a installé une borne-fontaine. On y trouve également des coffrets électriques. C'est au choix du propriétaire. Je ne pense pas que cela nuise beaucoup à la propriété ou à sa valeur.»

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est terminée. Reprenons le débat avec le député d'Ottawa-Centre.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le temps ne me permet pas de dire tout ce que je voudrais dans ce débat sur une motion très générale et disons un peu floue émanant du parti libéral.

Je constate que le gouvernement diffuse des messages équivoques et confus, comme l'atteste le discours du ministre d'État aux Finances (M. Hockin). Il prend des grands airs et affirme que le secteur privé est le moteur de l'économie. Quand nous insistons et faisons remarquer que ce secteur moteur écrase les Canadiens moyens, accule les gens au pied du mur et se montre injuste envers les consommateurs pauvres, le ministre déclare tout-à-coup qu'il faut le guider et que le gouvernement doit intervenir.

La plupart de ceux qui comprennent l'économie canadienne savent que nous sommes dotés d'un régime économique mixte dans lequel, le secteur public, le secteur coopératif et le secteur privé ont un rôle important à jouer. Il n'y a rien de mal à cela. Toutefois, les clichés que nous servent les progressistes conservateurs de temps à autre sont un peu écoeurants. En général, leurs discours semblent s'adresser au Nouveau parti démocratique, un parti qui reconnaît volontiers que le secteur privé et que le secteur public ont un rôle à jouer et que les divers éléments de notre société doivent collaborer si nous voulons que notre société soit juste, efficace, concurrentielle et équitable envers tous les citoyens et résidants.

Je demande au ministre d'État s'il croit vraiment que les Canadiens souhaitent l'instauration d'une société qui est juste seulement envers les riches et les puissants?

M. Hockin: En voilà des clichés!

M. Cassidy: Le ministre dirait: «Bien sûr que non». Il prétendrait qu'il veut être aussi équitable envers la veuve de Terre-Neuve qu'envers Conrad Black et consorts, bailleurs de fonds de son parti à Toronto et ailleurs.

Or, le gouvernement ne met pas ses théories en pratique. Voilà bien ce que nous lui reprochons, entre autres, depuis trois ou quatre ans. Il ne faudrait pas croire que le parti libéral ne nous a pas donné du fil à retordre, lui aussi, et qu'il n'a pas ses propres contradictions. La résolution à l'étude mentionne les déficiences des services postaux. C'est pourtant le parti libéral qui a créé Postes Canada, responsable des maux actuels. Il est aussi question du coût élevé de l'essence. Or, c'est le parti libéral qui avait prévu dans son budget de 1984 la hausse de la taxe de vente que le gouvernement conservateur a mise en oeuvre par la suite. On dit dans la résolution que le gouvernement approuve la montée en flèche des frais bancaires. L'augmentation n'a pas été déclenchée après le 4 septembre 1984 mais elle remonte plutôt à 1981 et 1982. Qui était alors au pouvoir? Les libéraux, monsieur le Président.

• (1230)

La motion à l'étude reproche au gouvernement de maintenir les taux d'intérêt à un niveau inutilement élevé. J'ai souvent protesté contre cette politique du gouvernement. Je suis revenu maintes fois à la charge. N'oublions toutefois pas que les taux hypothécaires sont drôlement plus avantageux à 11 p. 100 qu'à 19 p. 100, comme ils l'étaient au temps des libéraux.

Le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) n'a pas réagi lorsque j'ai fait remarquer qu'il n'avait pas soulevé la question des taux d'intérêt en 1982 et 1983. Ce sont les néo-démocrates qui soulevaient alors la question. Les députés libéraux de l'arrière-ban restaient silencieux pendant que leurs propres commettants perdaient leur entreprise, leur maison, leur emploi, etc. Je suppose que le temps efface bien des choses.

Le député de Cape Breton—Richmond-Est a convenu avec moi que les taux d'intérêt étaient inutilement élevés il y a six ans, mais il a ajouté: «Ma foi, il y avait alors une récession mondiale, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui». S'il y avait une récession à l'époque, pourquoi diable le gouvernement imposait-il des taux d'intérêt que le porte-parole libéral en matière de consommation reconnaît maintenant comme étant inutilement élevés? Pourquoi diable ne les réduisait-il pas? Je suppose qu'il faudra répondre à cette question lors des prochaines élections.

Il faut en outre s'interroger sur l'administration économique et financière non seulement du parti conservateur, mais aussi et comme le ministre d'État chargé des Finances sera heureux de l'apprendre, du parti libéral lui-même. Je tiens à citer ici M. Jeffrey Simpson, qui déclare aujourd'hui dans sa rubrique: «Les libéraux sont complètement fauchés. Ils sont au bord d'une terrible crise financière». Il signale que la Banque royale, qui a longtemps appuyé financièrement le maintien au pouvoir du parti libéral, a refusé d'accroître sa marge de crédit, et que les mesures correctives du parti libéral ont suscité une vive controverse parmi ses membres, à tel point que le président du parti pourrait bien être congédié, être forcé de démissionner ou même, en fait, n'être plus dans la course à la direction. Il ajoute que les libéraux ne savent pas très bien comment ils vont réussir à éviter dans les six prochains mois une crise encore plus grave que celle qu'ils ont vécue il y a trois semaines, lorsque le parti est venu à un cheveu de ne pouvoir payer ses employés.

Le Nouveau parti démocratique a beaucoup réfléchi à la façon de gouverner le Canada et de gérer l'économie si nous étions appelés à former le gouvernement après les prochaines élections. Je tiens à dire qu'un parti qui ne sait même pas comment il pourra s'en sortir au cours des six prochains mois n'affiche pas les aptitudes nécessaires pour diriger à nouveau le pays après les élections de 1988 ou 1989.

Je vais maintenant tourner mon attention vers le ministre d'État aux Finances. L'Association canadienne d'exportation et l'Association des manufacturiers canadiens contestent de plus en plus la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement. Ne nous y trompons pas, c'est bien ce dont il s'agit. Ces taux élevés ne résultent pas des seules forces du marché. Ils sont le fruit d'une politique monétaire délibérée que le gouverneur de la Banque du Canada applique sous l'autorité du gouvernement. Le gouvernement ne peut s'en laver les mains, car le ministre des Finances (M. Wilson) se réunit chaque semaine avec le gouverneur et a le pouvoir de lui ordonner de faire baisser les taux d'intérêt.

Je ne sais pas très bien si le gouverneur n'a pas cligné de l'oeil cette semaine dans son rapport annuel. Il a eu la bonne grâce de ne pas y déclarer comme objectif un taux zéro d'inflation. J'ai cru que cela avait une certaine importance. Il a laissé entendre dans sa conférence de presse qu'il n'était plus disposé à affronter ou à chercher la confrontation avec le gouvernement au pouvoir. On nous apprend néanmoins également que le gouverneur et la Banque continueront à laisser monter les taux d'intérêt lors de l'adjudication des bons du Trésor à laquelle ils président. Ils font donc augmenter le taux d'escompte, lequel, comme le sait le ministre d'État aux Finances, influe sur les taux d'intérêt à court terme en général et sur l'entrée des capitaux dans notre pays.

Au lieu de faire le nécessaire pour abaisser les taux d'intérêt à un niveau plus raisonnable comparativement aux taux mondiaux, surtout aux taux d'intérêts américains, la Banque du Canada continue à les faires augmenter. Au contraire, elle vend des dollars cannadiens en gros sur les marchés des changes à tel point que nos réserves de dollars américains troqués contre des dollars canadiens pendant l'année ont doublé. En vendant ces dollars canadiens, la banque a empêché le taux de change de monter démesurément. Maintenant, les exportateurs déplorent que notre devise vaille 80c. parce qu'ils ont plus de difficulté à vendre et à faire concurrence aux importations à l'intérieur du pays. Si le dollar atteint la barre des 82, 83 ou 84c., ils se trouveront dans une situation très inquiétante.

L'Association des manufacturiers canadiens se fait l'écho des préoccupations des néo-démocrates en déclarant qu'il faudrait faire baisser les taux d'intérêts de 1 p. 100 voire davantage sur une période de trois mois, il faudrait que cela se fasse progressivement pour pouvoir suivre le mouvement et rajuster le tir en cas de problème. Je suis heureux d'avoir l'appui de l'Association des manufacturiers canadiens à ce sujet.

Je signale aux gens qui sont dans les affaires et aux personnes qui s'intéressent aux relations commerciales du Canada avec les États-Unis que sur une période de trois à quatre mois seulement, l'augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine a dépassé largement les réductions tarifaires que les États-Unis ont promis de faire sur une période de dix ans dans le cadre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis qui a été signé au mois d'octobre.

Si l'accord de libre-échange doit produire de 100 000 à 150 000 emplois au Canada sur une période de dix ans—et nous ne savons pas si c'est vrai ou non—nous subirons un contrecoup qui nous fera perdre de 100 000 à 150 000 emplois voire davantage, et tous les avantages de l'accord de libre-échange disparaîtront. Si le gouvernement veut être logique avec lui-même, il devrait maintenir la valeur du dollar à environ 76c. et donner suite à l'entente de libre-échange. Mais non, il donne d'une main, dit-il, puis il prend de l'autre, ce qui peut nuire gravement au pays.

Un gouvernement qui s'intéresse vraiment à la façon dont le pays progresse, tiendrait compte du fait que l'économie dans la région métropolitaine de Toronto tourne rond: il y a très peu de chômeurs. Des emplois sont disponibles, pas nécessairement très rémunérateurs, mais des emplois tout de même. Le taux de chômage est aussi peu élevé que 3 ou 4 p. 100 dans certaines régions. Malheureusement, les Canadiens moyens un peu partout au pays voient d'un mauvais oeil l'habitude qu'a le gouverneur de la Banque du Canada d'appliquer les freins chaque fois que l'économie régionale torontoise surchauffe.

Nous devrions discuter des moyens à prendre pour donner une aide financière accrue à des régions comme Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le nord de la Colombie-Britannique et le nord du Québec. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, mais n'empêche que dans ces régions-là le chômage est excessivement élevé et que l'impact des programmes de développement économique et de création d'emplois ne se fait pas sentir jusque là.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais noter qu'en attaquant les banques, le porte-parole du parti libéral ignore le fait que son parti dépend très profondément des contributions de la section bancaire à son parti.

En 1984, les dons des banques au parti libéral étaient effectivement les mêmes que les dons au parti conservateur. La Banque de Montréal donnait 75 000 $ aux libéraux; la Banque de Nouvelle-Écosse donnait 70 000 $; la Banque de Commerce Canadienne Impériale donnait 70 000 $; la Banque Royale donnait 75 000 $ aux libéraux; la Banque Toronto-Dominion donnait 70 000 $ et; la Banque Nationale du Canada a donné 30 000 $ en dons politiques au parti libéral du Canada.

En 1986, monsieur le Président, les conservateurs ont reçu environ 35 000 $ de chacune des cinq grandes banques. Les libéraux ont reçu 35 000 $ de la Banque de Montréal, 35 000 $ de la Banque de Nouvelle-Écosse, 37 000 $ de la Banque de Commerce, mais apparemment, rien de la Banque Toronto-Dominion et rien de la Banque Royale. Ils ont perdu leur appui peut-être parce que leur dette était montée tellement haut.

Monsieur le Président, effectivement, c'est un parti qui reste ami quand même avec la section bancaire. Les banques donnaient 350 000 $ au parti libéral en 1984. S'ils reviennent au pouvoir, croyez-vous, monsieur le Président, vraiment, que le parti libéral est l'ennemi du petit consommateur ou bien des grandes banques? Alors, la réponse est évidente.

• (1240)

[*Traduction*]

J'aimerais aborder la question des frais bancaires, car il s'agit là de sommes rondelettes. En 1987, dernière année pour laquelle les données des cinq banques à charte sont disponibles, on évalue à environ 20 p. 100 la hausse des frais bancaires reliés aux comptes d'épargne, aux coffrets de sécurité et au service de paye. Ces frais totalisent 1,1 milliard de dollars. Ajoutons à cela les recettes des opérations de change, les frais de cartes de crédit, les frais d'emprunt, les commissions sur les valeurs mobilières, les acceptations de banque, les lettres de crédit, les honoraires garantis et que sais-je encore, nous constatons que les banques perçoivent annuellement presque 4 milliards de dollars au total. Elle n'en finissent pas de trouver de nouvelles façons de majorer leurs frais. Ainsi, au cours des cinq dernières années, alors que le taux de croissance de l'économie a été d'environ 5 p. 100 par année et que les banques ont eu recours à toutes sortes de nouvelles machines, afin d'accroître la productivité, la Banque de Commerce a augmenté de 17 p. 100 par année les frais d'administration exigés de ses clients. En 1983, ces derniers ont dû verser 126 millions de dollars, et en 1987, ce montant est passé à 235 millions de dollars. Le total de ces frais dépasse maintenant les profits réalisés par les cinq banques à charte avant l'adoption des dispositions spéciales quant à l'amortissement des prêts consentis aux pays du tiers monde, en 1987. C'est dire que les gens paient à tour de bras leurs transactions avec les banques à charte.

J'ai en main les chiffres sur les augmentations en général pour toutes les banques, de 1982 à 1986. Ainsi, la Banque Toronto-Dominion, la Banque Royale, la Banque Impériale, la Banque de Nouvelle-Écosse et la Banque de Montréal ont accru leurs frais d'administration de 75 p. 100, 101 p. 100, 74 p. 100, 81 p. 100 et 116 p. 100 respectivement.

Lorsqu'on examine les augmentations d'une année à l'autre pour divers types de services, monsieur le Président, on s'aperçoit que ces frais augmentent de 20 p. 100, 30 p. 100, 50 p. 100 ou 100 p. 100 et que le consommateur ne sait pas trop quoi faire à ce sujet.

J'ai en main une lettre qui a été adressée à mon collègue, notre porte-parole sur l'assurance-chômage, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Elle vient de Winnipeg. L'intéressé se demande notamment pourquoi la banque déduisait 1 $ de son compte chaque mois, car le solde était inférieur à 200 $. Lorsqu'il s'est rendu à la banque et a demandé qu'on corrige la situation, on lui a répondu qu'il lui suffisait de porter son solde à plus de 200 $, pour ne pas avoir à payer les frais en question. Il y a quelques mois seulement, un autre client a dû payer non pas une fois, mais deux fois en un mois pour des chèques personnalisés. Le coût a été chaque fois de 8,06 $ malgré le fait que pendant des années, auparavant la personne âgée en question n'avait jamais eu à payer de frais pour ses chèques. Cette personne exprime bien la colère des gens au Canada—il s'agit d'une personne âgée de Calgary, en Alberta—en déclarant «Les salauds me tondent». C'est pourtant une sexagénaire ou une septuagénaire. Elle ne mâche pas ses mots, mais cela montre bien les sentiments des gens face à l'exploitation en question.

J'ai un autre exemple de chèques sans provision. Les frais d'administration se sont élevés à 13,50 $ pour un chèque de 75 $ en paiement du compte Visa, avec la Banque de Commerce. Dans un autre cas, les frais ont été les mêmes pour un chèque sans provision de 50 $. Cela montre, bien entendu, que les frais sont particulièrement élevés pour les petits consommateurs. Par contre, les nantis peuvent faire un chèque sans provision et ne payer que 13 $, ce qui est déjà assez élevé, sur une traite de 10 000 $ par exemple, alors qu'on fait payer les mêmes frais à une personne à faible revenu qui rédige un chèque sans provision de 50 $ ou 100 $.

Selon moi, il est intéressant de remarquer dans les chiffres que nous avons en main à quel point les frais d'administration peuvent varier d'un établissement financier à un autre pour les mêmes services de base. En janvier de cette année, le *Citizen* d'Ottawa a procédé à une enquête et constaté que les frais annuels d'administration du consommateur typique d'Ottawa ayant un compte de chèques et un compte d'épargne allaient de 154 $ dans le cas de la Coopérative de crédit du Service civil à 234 $ dans celui de la Banque de la Nouvelle-Écosse, à 258 $ dans celui du Trust Royal et à 276.20 $ dans celui de la Banque de Montréal. J'ai recours aux services de la Banque de Montréal en raison de sa proximité, mais je ferais peut-être mieux de reconsidérer la situation.

Ce que j'ai constaté et qui me met hors de moi en tant que consommateur, c'est que je dois assumer à tout bout de champ toute sorte de petits frais. Par exemple, je dois payer 3 $ quand je rédige un chèque destiné au remboursement de ma marge de crédit. Quand je me suis présenté à la banque pour me plaindre de ces frais, celle-ci s'est confondue en excuses et les a supprimés. Elle l'a fait parce que je suis député. Les banques doivent m'écouter, car elles savent qu'elles risquent de me voir soulever la question à la Chambre. Mais l'un de mes électeurs qui habite le quartier Dalhousie n'est pas du tout dans cette situation. Il peut estimer qu'il n'a pas le choix et qu'il doit dépenser 20 $, 30 $ ou 40 $ en frais d'administration, car il ne pense pas avoir autrement le droit d'encaisser un chèque dans une banque à charte de notre pays. Nous avons assisté à la faillite de la Banque commerciale du Canada.

Le ministre paraît étonné. Les organismes de protection du consommateur ont cherché à porter cette affaire à l'attention du ministre, mais le gouvernement n'est pas du tout disposé à intervenir à ce niveau. Il devrait interdire ce genre de comportement, ce qui constituerait, à mon avis, une protection pour le consommateur. A mon avis, les banques à charte ont le privilège d'imprimer de l'argent, d'accumuler des milliards de dollars de bénéfices, et de passer des années sans payer le moindre impôt, privilège qu'elles doivent aux largesses des libéraux et des conservateurs. Les banques devraient au moins permettre aux simples citoyens ou aux pensionnés dont le revenu est modeste d'encaisser un chèque du gouvernement du Canada ou un chèque de bien-être social sans les obliger à se rendre à une officine qui leur réclamera 5 $, 10 $, voire 25 $ pour leur remettre l'argent dont ils ont besoin pour nourrir et loger leur famille.

Voilà la réalité et pourquoi j'estime que nous aurions tort, comme le ministre l'a dit, de nous en remettre entièrement aux forces du marché. Bonté divine, notre société est une société humanitaire, ou du moins l'était-elle jusqu'à ce que le parti progressiste conservateur accède au pouvoir. C'est le parti qui a cherché à désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse et qui a cherché à réduire de 3 p. 100 par année ces mêmes pensions de la sécurité de la vieillesse. C'est le parti qui a désindexé les allocations familiales. Autrement dit, il cherche à réduire le déficit non pas en taxant Conrad Black, mais en enlevant de l'argent chaque mois aux parents qui ont des enfants. Il exploite honteusement les simples citoyens de notre pays.

Je me rends compte qu'il sera question de tout cela pendant la prochaine campagne électorale. A ce moment-là, je dirai à mes électeurs d'Ottawa-Centre: «Voulez-vous d'un parti qui est prêt à réduire sensiblement les impôts d'un seul groupe?» La réforme fiscale n'accorde des réductions d'impôt qu'à un groupe, monsieur le Président. Ceux qui dans le cadre de la réforme fiscale du gouvernement conservateur paieront moins d'impôt en 1988 qu'ils n'ent payaient en 1984 sont ceux qui ont un revenu supérieur à 100 000 $ par année. Les impôts de la famille moyenne de ma circonscription seront supérieurs de plus de 1 000 $ à ce qu'ils étaient avant la réforme fiscale du gouvernement conservateur. Je compte le leur dire. Le gouvernement rétorquera sans doute: «Voyez combien de gens ne seront plus obligés de payer d'impôt.» Il oublie cependant que ces gens ont été ajoutés à la liste des contribuables avant d'en être rayés.

Les membres de mon parti jugent que les questions de ce genre sont importantes pour le public. Nous croyons que le gouvernement doit effectivement s'occuper des questions sociales au Canada pour que nous ayons une société généreuse et humanitaire. Voilà pourquoi nous avons lutté pour obtenir l'assurance maladie, le plein emploi, l'assurance hospitalisation et un bon réseau de programmes sociaux pour ceux qui, à cause de malchance, ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins. La plupart des Canadiens croient vraiment que c'est nécessaire. Les banques ne devraient pas faire exception à la règle.

Je voudrais qu'un ombudsman soit chargé de protéger les Canadiens ordinaires dans leurs rapports avec les banques, comme on le fait au Royaume-Uni. Je voudrais que chaque localité ait un comité consultatif local que les banques devraient consulter de temps en temps au sujet de la nature de leurs services. Je voudrais que le gouvernement fédéral accepte de prendre la part des Canadiens ordinaires et non seulement de ceux qui roulent sur l'or.

• (1250)

M. Hockin: Monsieur le Président, je souhaite poser très brièvement quelques questions au député. Un député néo-démocrate de l'Assemblée législative du Manitoba a déclaré le 12 février à propos du gouvernement néo-démocrate que, malheureusement, la politique du gouvernement consistait à imposer tout ce qui bouge. Voilà quelle est l'impression qu'ont les gens lorsqu'ils voient toutes ces taxes dont certaines sont très régressives. C'est ce qu'un député néo-démocrate a dit à propos du gouvernement néo-démocrate.

Je pense que ce député faisait allusion au taux de la taxe de vente provinciale qui est passée de 5 à 7 p. 100. En outre, on a imposé un impôt à taux uniforme sur le revenu net et, bien entendu, l'impôt sur les salaires. Le député est-il en faveur d'un impôt à taux uniforme sur les revenus nets et estime-t-il qu'il convient d'augmenter la taxe de vente comme l'a fait le gouvernement néo-démocrate dans cette province?

Deuxièmement, le député parle de l'engagement de son parti à l'égard d'un objectif important, celui du plein emploi. Admet-il que 1 213 000 emplois ont été créés au Canada depuis septembre 1984? Je lui demande de répondre, car il s'agit d'un chiffre que nous citons et je me demande s'il le conteste.

Enfin, un journaliste de la *Winnipeg Free Press* a écrit qu'il était de plus en plus difficile de trouver des pauvres et que depuis que le ministre des Finances du gouvernement néo-démocrate refusait de faire des ponctions importantes sur les revenus des pauvres, tout le monde s'était soudain enrichi. Je demande au député de nous donner sa définition des pauvres et des riches. J'ai besoin de ces renseignements pour répondre au cours des prochains mois.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je crois que le député citait l'ancien député néo-démocrate de l'Assemblée législative manitobaine qui, par un geste de déloyauté vis-à-vis de son parti, a voté contre le budget. Il n'a pas tenu sa parole à l'égard du premier ministre manitobain. Alors qu'il avait promis de voter avec le gouvernement sur ce budget, il a changé

d'avis sans notifier personne. Il faut vraiment se demander s'il a été acheté. Il a dit qu'il était ouvert aux offres des conservateurs fédéraux s'ils étaient prêts à le récompenser d'avoir provoqué des élections au Manitoba.

Je crois que l'une des raisons qui font que les néo-démocrates sont restés au pouvoir au Manitoba pendant 17 des 20 dernières années, c'est qu'ils se sont engagés à assurer le plein emploi et ont montré qu'ils étaient capables de diriger cette province de façon honnête, sensée et sensible. Je souligne que tout au long de la récession, le Manitoba a enregistré le taux de chômage le plus bas des provinces parce qu'en arrivant au pouvoir il y a six ou sept ans, le gouvernement néo-démocrate dirigé par Howard Pawley placé au premier rang des priorités le maintien et la création d'emplois.

Ce gouvernement a fait preuve de beaucoup de courage dans nombre d'autres dossiers, notamment celui des langues officielles. Je dois malheureusement dire que l'ami et collègue du ministre, le chef du parti progressiste conservateur du Manitoba, a défié la position de son propre chef dans ce domaine et a fait tout ce qu'il a pu pour exploiter à son profit les tensions linguistiques. Je crois que les Manitobains ont eu raison de ne pas lui donner leur confiance à ce moment.

C'est vrai, il y a eu des augmentations d'impôt au Manitoba, mais je m'empresse d'ajouter qu'avec le taux général d'emploi, il est de plus en plus difficile de trouver des pauvres dans cette province, ce que le ministre lui-même a reconnu. A mon sens, pendant leurs années de pouvoir, les néo-démocrates manitobains ont valorisé l'emploi.

J'admets, comme le soulignait Statistique Canada, qu'il y a un million deux cent mille Canadiens de plus sur le marché du travail qu'il y a trois ans et demi. Évidemment, Statistique Canada nous rappelle également qu'il y a encore un million cent mille Canadiens sans emploi. Dans son budget, le gouvernement lui-même prévoit qu'en 1988, le taux de chômage augmentera plutôt qu'il ne diminuera par rapport à décembre dernier.

En plus de ces un million cent mille Canadiens inscrits au chômage, nous pouvons parler de 500 000 autres Canadiens, des autochtones vivant dans des réserves, qui n'ont pas d'emplois mais n'entrent pas dans les calculs, des personnes qui touchent des prestations d'aide sociale parce qu'ils ne peuvent pas trouver d'emplois et des personnes découragées qui ont abandonné le marché du travail. Il y a aussi environ 500 000 Canadiens, probablement plus, qui travaillent à temps partiel non pas parce qu'ils le souhaitent, mais parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi à temps plein.

Cette situation me permet de croire qu'en dépit de quelques progrès, en grande partie attribuables à l'effet d'entraînement de l'économie américaine sur l'économie canadienne, la situation est à peine meilleure que si le gouvernement n'avait rien fait du tout. Il nous faut un taux très élevé de création d'emplois au Canada, pour des raisons d'ordre démographique, comme le ministre le sait bien. Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir pour supprimer les disparités régionales et pour faire baisser le taux de chômage à 4 ou 5 p. 100 dans toutes les régions du Canada. C'est évidemment ce que nous devrions viser, au lieu de laisser la Banque du Canada intervenir.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, malheureusement, il ne me reste pas beaucoup de temps pour faire l'analyse du discours du député du Nouveau parti démocratique, mais je dois lui dire que pendant que j'écoutais son discours intéressant, il m'a quand même porté en arrière de quelques années, avant 1976 au Québec, quand le Parti québécois était dans l'Opposition. Étant donné que le Nouveau parti démocratique n'a jamais formé le gouvernement, il lui est facile de critiquer. Mais si on fait l'analyse des gouvernements provinciaux, soit le Parti québécois au Québec, soit le Nouveau parti démocratique dans les autres provinces, on en aurait long à dire.

Mais j'aimerais revenir au niveau fédéral, monsieur le Président. L'automne passé, pendant que nous avions la grève des Postes, chaque jour ici à la Chambre, comme nous, les libéraux, le faisions, le Nouveau parti démocratique demandait au gouvernement d'interdire l'embauche des briseurs de grève. Et quand c'était le temps de lui poser la question, si le Nouveau parti démocratique était prêt à adopter une loi qui interdisait l'embauche des briseurs de grève, là ce parti était silencieux puis il devait étudier la question.

L'honorable député lui-même est allé dans la ville de Québec en disant qu'il était prêt, si le nouveau gouvernement était néo-démocrate, d'annuler les contrats des frégates au Nouveau-Brunswick et les donner au Québec. Une semaine après, son chef est venu à Montréal pour dire que non, il ne ferait pas cela. Et bien sûr, nous pouvons aussi conclure que sur le financement politique, les néo-démocrates sont très silencieux. Ma question est la suivante: Est-ce qu'ils ont maintenant pris position concernant la loi qui interdirait l'embauche des briseurs de grève? Quelle est leur position sur les frégates? Et c'est quoi leur position sur le financement des partis politiques? Est-ce que le Nouveau parti démocratique est prêt à refuser les contributions qui viennent des syndicats?

M. Cassidy: Sur la question de la loi anti-scabs, il est clair que nous avons besoin d'une telle loi au niveau fédéral, et c'est la politique de notre parti.

En ce qui touche aux frégates, il était clair, monsieur le Président, et ce n'était pas dans une semaine, mais c'est dans l'espace de deux heures que mon chef a éclairci la déclaration que j'avais faite par erreur. J'ai admis mon erreur. C'est mon chef qui a déclaré la politique. C'est qu'un gouvernement néo-démocrate assure aux gens du Nouveau-Brunswick que les contrats qui sont maintenant en vigueur seront respectés par un gouvernement néo-démocrate. Aucune question. J'ai fait erreur, mais quand même, je me demande ce que le gouvernement libéral du Québec, par exemple, a fait sur la question des problèmes des chantiers maritimes. Il y a de vrais problèmes là auxquels je répondais, mais effectivement on doit agir non pas maintenant en renversant les contrats déjà existants, mais en assurant une politique de distribution juste des contrats à venir qui touchent les chantiers maritimes.

Sur la question d'une réforme de la Loi sur les contributions, je voudrais simplement ajouter que mon chef s'est déclaré en faveur.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et observations sont maintenant terminées. Personne d'autre n'a encore demandé la parole.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA LETTONIE—LA COMMÉMORATION DES VICTIMES DES DÉPORTATIONS ORDONNÉES PAR STALINE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, une cérémonie aura lieu en Lettonie demain, le 25 mars, pour commémorer les victimes des déportations ordonnées par Staline. Un groupe formé aux termes de l'Acte d'Helsinki pour la défense des droits de la personne en Lettonie a demandé à tous les Lettons de commémorer les victimes des déportations massives de 1949 en déposant des fleurs au pied de la Statue de la liberté, à Riga, demain à 18 h 30, c'est-à-dire 10 h 30, heure normale de l'Est.

Le 25 mars 1949, un rassemblement massif a commencé, et plus de 43 000 Lettons ont été déportés. Cette mesure faisait partie de la stratégie de collectivisation forcée de Staline, qui consistait à déporter les agriculteurs indépendants et à détruire la base rurale traditionnelle du pays. Ces déportations massives, qui ont frappé les trois pays baltes simultanément, étaient beaucoup plus importantes que celles du 14 juin 1941 commémorées l'été dernier. Si les autorités soviétiques permettent que la cérémonie se déroule dans le calme demain, à Riga, nous aurons enfin vu un exemple concret de la *glasnost*.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA POLOGNE—LA SITUATION DE M. KORNEL MORAWIECKI

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 9 novembre 1987, le gouvernement de la Pologne a arrêté et emprisonné M. Kornel Morawiecki, chef du groupe d'opposition polonais *Solidarnosc Walczaca* ou Solidarité en lutte, organisme clandestin non violent.

Morawiecki vivait caché depuis l'imposition de la loi martiale en 1981. Ces six dernières années, il a consacré ses énergies à la création de ce mouvement dont les objectifs sont la démocratie, la liberté et le respect des droits de la personne. Le seul crime de ce brave patriote polonais, c'est son dévouement et son engagement à poursuivre ces objectifs et son arrestation illégale constitue une violation flagrante de l'esprit et de la lettre de l'Acte d'Helsinki dont la Pologne et le Canada sont signataires.

J'exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le gouvernement du Canada à faire tout en leur pouvoir pour la libération de Kornel Morawiecki, détenu illégalement.

* * *

L'IMMIGRATION

LES DOSSIERS EN SOUFFRANCE DE DEMANDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) sape et discrédite le processus de détermination du statut de réfugié au Canada et nos obligations légales envers l'ONU. Après avoir ordonné la semaine dernière l'expulsion de 40 Turcs sur les 46 000 dossiers en souffrance de demandeurs du statut de réfugié, il se dit cette semaine disposé à entreprendre un nouvel examen administratif pour rattraper le retard. Il serait éminemment injuste de procéder maintenant à des expulsions avant l'examen administratif qui pourrait permettre plus tard à d'autres de rester.

Nous apprenons aujourd'hui que d'ici quelques semaines, le ministre va congédier une dizaine des membres les plus qualifiés et les plus compétents du Comité consultatif du statut de réfugié. Parmi eux figurent Susan Davis, un ancien agent de protection au Canada auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; William Barton, un ancien ambassadeur du Canada à l'ONU et agent de liaison auprès du HCR; et Yvon Beaulne, un ancien ambassadeur du Canada qui a une certaine expérience au HCR. Ces personnes ont fait preuve de compétence et de jugement dans les questions concernant les réfugiés. On les renvoie, vraisemblablement pour les remplacer par des fidèles du parti conservateur qui aideront le ministre à expulser les réfugiés. Le gouvernement devrait avoir honte de la campagne qu'il mène contre les réfugiés.

* * *

LES PÊCHES

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE SPORTIVE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—ON DEMANDE DE REMPLACER LE MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il y a seulement six jours, j'ai pris la parole à la Chambre pour condamner le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) qui a fait beaucoup de tort à l'industrie de la pêche sportive de la Colombie-Britannique en ne la consultant pas avant de modifier les règles concernant les prises de saumon. Depuis, j'ai reçu à mon bureau de circonscription 3 000 cartes d'appui—qu'on m'a fait suivre ici à Ottawa—provenant d'habitants de l'île de Vancouver.

Article 21 du Règlement

Tous ces gens exhortent le premier ministre (M. Mulroney) à «rejeter la réglementation punitive que votre ministre des Pêches, Tom Siddon, envisage de faire adopter contre la pêche récréative au saumon chinook dans le détroit de Géorgie», et lui demandent de «retirer immédiatement cette réglementation et d'ordonner à votre ministre des Pêches de consulter les représentants reconnus de l'industrie de la pêche sportive afin d'élaborer un plan approprié de gestion du détroit de Géorgie». J'ai l'intention de transmettre ces 3 000 cartes de protestation au premier ministre cet après-midi.

Compte tenu du fait que, dans les quelques derniers jours, le ministre a mis en colère toute la province de la Nouvelle-Écosse en distribuant à tort et à travers des permis de pêche au homard, a amené 14 des 15 membres de son Conseil consultatif du homard à démissionner, n'a pas réussi à protéger l'industrie du conditionnement du poisson des deux côtes et a fait abstraction des préoccupations de milliers de citoyens de la Colombie-Britannique qui s'occupent de pêche sportive, je crois que le premier ministre aurait tout intérêt à se trouver un nouveau ministre des Pêches.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LES DEMANDES DE PRESTATIONS D'INVALIDITÉ—LE REJET AUTOMATIQUE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire part de mon inquiétude au sujet du traitement des demandes de prestations d'invalidité en vertu du Régime de pensions du Canada. Elles sont rejetées automatiquement au premier palier et toute démarche subséquente est très laborieuse et débouche souvent sur l'injustice pour le requérant. On m'avise que le problème découle des critères de sélection prévus dans la loi, mais cela n'est vrai qu'en partie. Le processus laisse également à désirer.

• (1405)

Je prie donc instamment le ministre d'envisager de modifier les critères prévus dans la loi pour que les Canadiens invalides qui sont incapables de travailler puissent recevoir les prestations auxquelles ils estiment avoir droit. Je demande également qu'on mette fin au rejet automatique des demandes au premier palier d'évaluation. Il est grand temps de modifier ce processus et cette loi impraticables.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE PROJET DE LOI C-85—L'UTILISATION DE CERTAINES DISPOSITIONS CONTRE DES TRAVAILLEURS NON-GRÉVISTES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour décrire aux députés les conséquences malheureuses et regrettables qui découlent de l'adoption par la Chambre l'automne dernier du projet de loi C-85 qui ordonnait le retour au travail des cheminots.

Le CP s'appuie aujourd'hui sur cette loi pour intimider des travailleurs non-grévistes en les menaçant d'amendes pouvant atteindre 1 000 $ s'ils refusent de franchir les lignes de piquetage. Il exploite les dispositions de la loi pour intimider ses employés sans égard à leur situation en matière de négociations collectives.

Le secteur ferroviaire n'est certainement pas en situation de crise à l'heure actuelle. Il n'est pas certain que les cheminots non-grévistes seront mis à l'amende s'ils refusent de franchir la ligne de piquetage lors d'une grève légale. Tout ce qui est sûr, c'est que pour le CP, tous les moyens sont bons pour assurer la poursuite des activités.

Il s'agit nettement d'une stratégie du CP pour diviser les travailleurs. Elle est vouée à l'échec mais la Chambre des communes doit se rendre compte que cette initiative est le résultat direct d'une utilisation abusive de la Loi de 1987 sur le maintien des services ferroviaires.

* * *

[*Français*]

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

LES ASSISES GÉNÉRALES DE L'AILE QUÉBÉCOISE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, c'est cette fin de semaine que se tiendront à Montréal les assises générales de l'aile québécoise de notre parti. Près de 1 000 délégués représentant toutes les régions du Québec participeront à ce grand rassemblement politique. Ces délégués, durant deux jours, débattront et adopteront des résolutions issues d'une démarche démocratique sans précédent pour un parti fédéral au Québec.

Rappelons, monsieur le Président, qu'à l'automne 1987 l'honorable Monique Vézina a mis en place huit commissions politiques ainsi que 10 colloques régionaux, réunissant plus de 2 000 militants, qui se sont tenus à la grandeur du Québec. Plus de 225 résolutions y ont été adoptées. A elle seule, la Commission sur l'environnement et les ressources naturelles, dont j'assume la présidence, a recueilli pas moins de 60 propositions, ce qui démontre très clairement l'intérêt de nos militants pour l'environnement et notre qualité de vie.

En terminant, j'aimerais remercier nos militants qui, à travers tout le Québec, ont participé à cet exercice de réflexion politique, à cet exercice démocratique sans pareil, et qui contribueront à faire du parti progresssiste conservateur au Québec le parti le plus fort, le parti aux options claires et le seul parti fédéral vraiment voué à la défense des intérêts des Québécois.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PROFESSEURS DE LANGUES—ON DEMANDE LA RÉSOLUTION DU CONFLIT DE TRAVAIL

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, je désire attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les employés membres du groupe Enseignement de l'Alliance de la Fonction publique du Canada sont encore, après 18 mois, en conflit avec le Conseil du Trésor.

La dernière rencontre entre la partie patronale et la partie syndicale a eu lieu le 13 janvier 1988, et depuis cette date plus rien ne bouge. Ce groupe d'employés du gouvernement fédéral est sans contrat de travail depuis septembre 1986, soit depuis 18 mois. Le litige n'est pas au niveau de l'argent ni du salaire, mais plutôt au niveau de la tâche des enseignants.

D'après l'offre du gouvernement, les professeurs de langues pourraient effectuer 37 heures et demie par semaine d'enseignement en classe pendant 20 semaines consécutives sans que leur journée de travail n'accorde du temps à la préparation des cours. Dans ces conditions, monsieur le Président, la qualité de l'enseignement et le rendement des professeurs seraient sûrement diminués. C'est à se demander, monsieur le Président, si le gouvernement conservateur n'a pas un ordre du jour caché dans ce dossier sur l'enseignement des langues officielles.

* * *

[*Traduction*]

LE YUKON

LA VISITE FAITE PAR DES DÉPUTÉS CONSERVATEURS

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière j'ai eu la chance, avec cinq collègues du parti gouvernemental, de visiter le Yukon et ses énergiques et dynamiques habitants. Les six que nous étions se sont séparés pour visiter 14 collectivités depuis Old Crow au nord jusqu'à Carcross au sud et Beaver Creek à l'ouest jusqu'à Watson Lake à l'est. Nous avons rencontré plus de 30 délégations allant de chefs de bande autochtones jusqu'à la Chambre d'exploitation minière du Yukon.

Les gens au Yukon sont en faveur du libre-échange. Comme d'autres Canadiens, ils veulent des faits et non des craintes et des imaginations. Ils sont déçus de ce que l'accord du lac Meech semble diminuer leurs chances d'accession au statut de province, mais devant l'action constante du parti progressiste conservateur depuis John Diefenbaker, ils ont bon espoir que nous saurons réaliser cette évolution lorsque le Yukon se déclarera prêt à s'y engager.

Les gens du Yukon de toutes origines et de toutes professions veulent un règlement rapide et équitable du dossier des revendications territoriales. Sans préjuger du fond de la question, nous habitants du sud les pressons d'agir et leur offrons nos meilleurs voeux.

Article 21 du Règlement

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

ON DEMANDE L'ADOPTION D'UNE LOI DE CONTENU CANADIEN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, la décision rendue hier au sujet d'Hyundai par le tribunal anti-dumping rend plus aiguës les graves difficultés qui s'abattent sur la construction automobile canadienne. Quand les constructeurs étrangers s'étendent ici, les véritables perdants sont les fabricants canadiens de composants. Les trois grands se sont engagés à respecter la part de 60 p. 100 de contenu canadien. Hyundai et les constructeurs japonais n'ont rien de semblable. Donc quand ils élargissent leur part de marché, les constructeurs canadiens de composants et leurs ouvriers en pâtissent.

C'est au gouvernement qu'il appartient d'obliger tous les constructeurs à jouer loyalement en adoptant pour ce secteur une loi de contenu canadien imposant les 60 p. 100 à tous les gros vendeurs de voitures automobiles.

• (1410)

Il y a 20 000 à 40 000 emplois spécialisés en jeu. J'invite le gouvernement à agir de toute urgence, au nom de la justice.

* * *

[*Français*]

LE PREMIER MINISTRE

LE PRIX GOLD INSIGNE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le premier ministre du Canada (M. Mulroney) recevra le 28 mars prochain à New York le prix «Gold Insigne» attribué par la *Pan American Society* pour la contribution exceptionnelle qu'il a apportée au renforcement des relations entre les pays de l'hémisphère occidental, les efforts récents du Canada pour renforcer les institutions démocratiques en Haïti et son appui au plan Arias de pacification de l'Amérique centrale.

La *Pan American Society* est aux États-Unis le principal forum où se discutent les questions ayant un intérêt vital pour les pays de l'hémisphère occidental.

Le prix «Gold Insigne» a déjà été remis aux présidents américains Hoover, Franklin Roosevelt, Harry Truman, Dwight Eisenhower, Lyndon B. Johnson et John F. Kennedy et aux chefs d'État des pays d'Amérique latine, Miguel de la Madrid du Mexique, Raoul Alfonsin de l'Argentine et Napoleon Duarte du Salvador.

Monsieur le Président, c'est un honneur pour tous les Canadiens et Canadiennes et pour le premier ministre du Canada de recevoir ce prix exceptionnel.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES SUPERBOÎTES—L'INTENTION DE DOUBLER LE NOMBRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, qu'entendons-nous et que lisons-nous avec l'arrivée du printemps? Que les Postes s'apprêtent à doubler le nombre des superboîtes.

Imaginez la vieille dame de 80 ans qui devra braver la neige et le froid pour aller chercher son chèque où le handicapé qui devra faire la même chose en fauteuil roulant. Comment le gouvernement peut-il faire cela aux Canadiens? Pourquoi n'ordonne-t-il pas à Postes Canada de cesser d'installer des superboîtes?

Plutôt que de faire des citoyens de deuxième classe, le gouvernement devrait créer des citoyens de première classe. Le ministre responsable devrait ordonner à Postes Canada de ne plus installer de boîtes, mais d'assurer le service à domicile pour tous les Canadiens. C'est le service qu'ils méritent, un service de première classe.

* * *

LE PRIX DE LA PAN AMERICAN SOCIETY

LA RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DU CANADA À L'INTENSIFICATION DES RELATIONS INTERNATIONALES

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le 28 mars le premier ministre (M. Mulroney) se joindra à un groupe d'élite de dignitaires internationaux lorsqu'il acceptera, au nom de tous les Canadiens, le prix «Golden Insigne» attribué par la Pan American Society.

Ce prix est décerné chaque année au gouvernement qui a le plus contribué à renforcer les relations entre les pays de l'hémisphère occidental.

Tous les Canadiens peuvent être justement fiers de leur réputation internationale au chapitre humanitaire. Ayant reçu l'an dernier la médaille Nansen, nous sommes maintenant doublement qualifiés pour jouer un plus grand rôle dans les relations internationales. Il n'y a pas de doute que notre patrimoine multiculturel nous a aidés à obtenir ces hautes récompenses. Je félicite le premier ministre et tous les Canadiens. La réputation du Canada à l'étranger ne cesse de croître et, à l'approche de la prochaine décennie, je pense qu'il n'y a pas eu de meilleure époque pour être Canadien.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE PROJET DE LOI C-85—L'APPLICATION CONTRE LES TRAVAILLEURS NON-GRÉVISTES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je veux me joindre à mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et à d'autres personnes qui s'inquiètent de la façon dont le CP se sert de la loi de 1987 sur le maintien des services ferroviaires pour intimider les travailleurs, leur faire peur et les acculer à des situations où ils doivent entrer en conflit, estiment-ils, avec leurs collègues sur les piquets de grève.

Il est arrivé hier à Winnipeg que quelqu'un dans une voiture a blessé une personne en essayant de forcer le piquet de grève. Ces situations sont imputables à la loi de retour au travail et à la réticence du gouvernement à dire clairement au CP, à la Chambre et aux Canadiens que ce n'était pas là l'objectif de la loi de retour au travail. Le CP n'a pas le droit de l'utiliser pour intimider les travailleurs comme il le fait.

J'espère que le ministre du Travail (M. Cadieux) va prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour mettre les choses au clair.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LES ÉLECTIONS AU MANITOBA—LE CHOIX DES CANDIDATS DU PARTI LIBÉRAL

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, la popularité des libéraux semble augmenter au Manitoba. Un de mes électeurs m'a écrit: «Cher Felix, Je suis désolé de ne pas vous avoir écrit depuis un certain temps, mais j'étais occupé à assister aux assemblées provinciales d'investiture des libéraux. Uniquement en tant qu'observateur, vous savez».

Il a ajouté que ces «libéraux» ont tenu une de leurs assemblées d'investiture dans une cabine téléphonique. Pour la circonscription de Burrows, il n'y avait que trois personnes, le candidat, la personne qui l'a proposé et celle qui a appuyé cette proposition. Dans la circonscription de Inkster, les libéraux ont nommé un facteur pour découvrir par la suite qu'il n'était même pas membre du parti.

• (1415)

Les assemblées deviennent plus intéressantes, Felix. A Kirkfield Park, une candidate libérale a été désignée par acclamation dans le sous-sol de sa maison. Cela s'est fait à l'occasion d'une réunion sans façon autour d'une cafetière.

Pour la circonscription d'Assiniboia, 11 personnes assistaient à l'assemblée et personne ne connaissait le candidat. Celui qui proposait sa candidature a dû arrêter son discours au beau milieu pour lui demander son nom.

Felix, est-ce la lame de fond d'enthousiasme pour les libéraux dont les journaux parlent constamment? Est-ce le parti que, d'après le journal télévisé, les Manitobains appuient aussi énergiquement?

Et bien, Felix, je vais arrêter, je pense, d'assister à ces assemblées libérales, sinon ils pourraient bientôt me nommer chef du parti.

[*Français*]

LES SERVICES CORRECTIONNELS

ON DEMANDE UN MEILLEUR RÉGIME DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une question fort importante; il s'agit d'une promesse que le gouvernement avait faite aux employés des Services correctionnels, les gardes de prisons.

Le gouvernement avait promis d'accorder aux employés du Service correctionnel des avantages égaux, en ce qui concerne leur régime de retraite, à ceux des Forces armées et de la Gendarmerie royale.

Or, il arrive, monsieur le Président, que le tout est bloqué au Conseil du Trésor. Cette mesure qui nous semblerait justifiable de considérer sérieusement la proposition de permettre aux gardes de prisons de prendre leur retraite et d'obtenir des bénéfices semblables à ceux des Forces armées et de la Gendarmerie royale leur sont refusés pour des raisons tout à fait inacceptables.

Le président du Conseil du Trésor refuse de les recevoir, refuse de leur parler . . .

Une voix: C'est une question?

M. Gauthier: Ce n'est pas une question, c'est une déclaration aux termes de l'article 21 que je fais. Le Solliciteur général est d'accord avec eux et leur dit: Oui, je suis d'accord. Vous avez une bonne proposition, mais on bloque au Conseil du Trésor.

Je demande au président du Conseil du Trésor: Est-ce qu'il ne pourrait pas, aujourd'hui, rencontrer le syndicat des fonctionnaires fédéraux au Service correctionnel, leur offrir, leur donner ce qu'ils demandent, c'est-à-dire, un régime de retraite adéquat, tenant compte du travail important qu'ils accomplissent, du stress dans lequel ils doivent travailler et, avec toutes ces considérations, en aboutir avec cette question?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresse ma question au vice-premier ministre.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a quatre ans cette semaine, le premier ministre, alors qu'il était chef de l'opposition, en se préparant pour ses élections de 1984, aurait fait sa première promesse électorale devant la Chambre de commerce de Montréal en disant qu'il doublerait les dépenses consacrées à la recherche et au développement avant la fin de son premier mandat.

Comme le vice-premier ministre et le premier ministre se préparent maintenant aux prochaines élections, j'aimerais qu'ils nous expliquent pourquoi les dépenses accordées à la recherche et au développement au Canada sont passées de 1,37 p. 100 de notre produit national brut en 1984 à 1,29 p. 100 de notre produit national brut actuellement.

Le premier ministre avait promis de doubler ces dépenses, mais elles ont diminué.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous expliquer comment le premier ministre peut rompre encore une fois sa première promesse lors de la dernière campagne électorale?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Contrairement à ce que le très honorable chef de l'opposition laisse entendre, monsieur le Président, le premier ministre n'a pas manqué à sa promesse. En fait, il s'intéresse profondément à cette question, à tel point qu'il a nommé son propre conseil consultatif national de la science et de la technologie. Il s'entretient régulièrement avec le conseil, lequel relève directement de lui.

Il a donné suite à plusieurs des recommandations du rapport qu'on lui a remis en décembre dernier: par exemple, la restructuration du ministère de l'Expansion industrielle régionale, en accordant plus d'importance à la science et la technologie; le programme InnoVaction; le projet fiscal généreux sur la recherche et le développement; l'augmentation des fonds consacrés à la recherche—en janvier, on a annoncé qu'une somme sans précédent de 1,3 milliard de dollars serait affectée à la recherche et au développement; la création de centres d'excellence et de programmes de bourses d'études du Canada. Je pourrais continuer pendant longtemps.

• (1420)

Ce qui importe, à mon sens, c'est que les gouvernements aient fait front commun avec le secteur privé et les universités pour se pencher sur ce problème très critique. La collaboration s'est traduite par des progrès énormes.

LE RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis heureux que le vice-premier ministre ait mentionné le Conseil consultatif des sciences et de la technologie et le rapport qu'il a présenté en décembre et que le premier ministre a essayé de garder secret jusqu'à aujourd'hui. Un article publié dans le *Toronto Star* aujourd'hui donne un résumé de ce rapport. Un détail renversant qui est mentionné dans le rapport, mais pas dans l'article du *Toronto Star* a trait à l'absence incroyable d'appui gouvernemental pour la recherche et le développement industriel. Le montant de 1,3 milliard de dollars mentionné par le vice-premier ministre représente des fonds recyclés et ne sont pas destinés à la recherche et au développement industriel.

Le vice-premier ministre peut-il confirmer que, d'après les données que contient le rapport et que le *Toronto Star* n'a pas publiées aujourd'hui, l'aide directe du gouvernement par habitant pour la recherche et le développement industriel représente 50 p. 100 de plus en Allemagne de l'Ouest qu'au Canada, 240 p. 100 de plus au Royaume-Uni qu'au Canada et près de 300 p. 100 de plus aux États-Unis qu'au Canada? Ces chiffres figurent dans le rapport déposé par le comité du premier ministre, rapport qui a été tenu secret jusqu'à ce matin.

Le vice-premier ministre peut-il confirmer ces chiffres?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, nous avons pris un certain nombre de mesures par suite du travail du comité consultatif.

Je dois rappeler au très honorable député que tous les libéraux ne sont pas de son avis. Un ancien chef provincial de son parti, Stuart Smith, a déclaré: «Le premier ministre s'intéresse personnellement à cette question et c'est très important dans ce pays. Il y a un changement culturel qui prendra bien du temps à se faire, mais je pense que cette réunion sera utile parce qu'on répétera les choses importantes bien des fois.»

Je pourrais aussi citer Larkin Kerwin, ou encore Roy Woodbridge, président de l'Association canadienne de la technologie avancée, qui a déclaré que la conférence avait facilité l'obtention d'un consensus et amélioré l'image du secteur.

En ce qui concerne la comparaison entre le Canada et l'Allemagne de l'Ouest, mon collègue, le ministre des Finances, me rappelle que le Canada a le meilleur régime fiscal de tous les grands pays industrialisés pour ce qui est de l'aide à la recherche et au développement et aux sciences et à la technologie.

De toute évidence, nous voulons encourager le secteur privé à collaborer avec les gouvernements et les universités pour que nous puissions nous mettre à la tâche et permettre au Canada de devenir un chef de file mondial dans les domaines des sciences et de la technologie.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je crois que Stuart Smith était encouragé parce que le premier ministre s'intéressait au problème pour la première fois.

De toute façon, il est question ici de recherche et de développement industriels grâce à des subventions directes du gouvernement. Nous ne parlons pas de mesures fiscales.

A la même réunion de décembre dont a parlé le vice-premier ministre, il a reproché aux entreprises canadiennes de ne pas avoir fait grand chose au titre de la recherche et du développement, alors qu'il avait en main le rapport de son groupe consultatif disant que du côté du gouvernement, la situation était lamentable.

Avant de faire des reproches aux entreprises canadiennes, pourquoi le gouvernement n'essaie-t-il pas d'améliorer sa propre performance dans ce domaine? Le premier ministre a-t-il l'intention de tenir sa promesse et de doubler les crédits à la recherche et au développement, ou va-t-il recycler une fois de plus les sommes promises en 1984 de façon à duper les Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si cela intéresse l'honorable représentant de connaître la vérité et si je peux me permettre d'empiéter sur le temps de la Chambre pour mettre les choses au point, je signale que le 19 août, nous avons attribué 11 millions de dollars au programme InnovAction pour 1987-88; cette somme vient s'ajouter aux subventions paritaires de 7 millions de dollars étalées sur une période de quatre ans; Stratégie fédérale en matière de microélectronique, 90 millions de dollars sur une période de quatre ans; Canadian Manufacturing Advanced Technology Exchange, 3,5 millions de dollars sur une période de sept ans.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous parlez d'argent recyclé.

M. Mazankowski: Granting Council's Matching Funding (recherche universitaire), 3,4 milliards sur une période de cinq ans; Institut canadien des recherches avancées, 7 millions de dollars sur une période de quatre ans. Il existe différents programmes fédéraux-provinciaux dans le domaine de la science et de la technologie.

* * *

• (1425)

L'IMMIGRATION

LES PERSONNES QUI REVENDIQUENT LE STATUT DE RÉFUGIÉ— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence des deux ministres de l'Immigration, je vais adresser ma question au vice-premier ministre. Elle a trait à la confusion et au chaos créés par ces deux ministres.

Non seulement la ministre québécoise de l'Immigration accuse le gouvernement fédéral d'avoir violé son accord verbal, mais nous nous trouvons également dans une situation où les propres collaborateurs des ministres fédéraux font des déclarations contradictoires, où les fonctionnaires fédéraux de l'immigration en poste partout au pays ne savent pas quelle est la position fédérale, et où on applique deux poids deux mesures selon qu'on habite au Québec ou hors du Québec.

Au lieu de blâmer tout le monde pour leurs maladresses, le vice-premier ministre prendra-t-il maintenant ses responsabilités au sérieux et exposera-t-il avec précision la position que le gouvernement fédéral a adoptée sur toute la question des Turcs qui revendiquent le statut de réfugiés?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui est occupé cet après-midi aux affaires de l'État, je serai heureux de prendre note de la question du député.

Je lui ferai également remarquer qu'il aurait pu trouver réponse à ses questions en ce qui concerne l'affaire des Turcs au Québec s'il avait consulté l'accord Cullen-Couture.

M. Marchi: Monsieur le Président, non seulement les deux ministres de l'Immigration ne sont pas ici alors que l'orage gronde, mais voilà qu'un ministre nous dit qu'il prendra note . . .

Des voix: C'est honteux!

M. le Président: Le député sait que d'habitude les députés s'abstiennent de signaler l'absence ou la présence d'autres députés ou de ministres.

Si je ne m'abuse, le ministre vient de dire que les autres ministres sont occupés aux affaires de l'État, et on devrait accepter sa parole.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INFORMER LES CANADIENS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je poserai une autre fois au vice-premier ministre la question suivante: Étant donné que tous les Canadiens savent que même si le gouvernement faisait adopter à la vapeur aujourd'hui le projet de loi C-55 avec toutes ses graves lacunes, il devrait toujours résoudre le problème des Turcs et des 40 000 demandes des réfugiés qui attendent encore. Je demande au vice-premier ministre si, au-delà de l'affaire des Turcs, quand il va faire preuve de leadership et informer les Canadiens sur les plans fédéraux pour résoudre cet énorme *backlog* et rétablir la confiance des Canadiens dans le système d'immigration et le système des réfugiés?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je vais, au nom de mon collègue de l'Emploi et de l'Immigration, prendre note de la question et la lui transmettre. Mon collègue est absent aujourd'hui, dû à des engagements pris antérieurement, au nom du gouvernement du Canada.

J'aimerais quand même prendre note du fait que, pour la première fois, mon collègue du parti libéral fédéral du Canada évoque la possibilité qu'on puisse évoquer le projet de loi C-55 dans une seule journée, ce qui est tout à fait nouveau. Je présume qu'il a dû parler aux sénateurs libéraux de l'autre côté de la Chambre. En plus de cela, il faudrait lui rappeler que depuis que le projet de loi C-55 a été proposé à la Chambre, monsieur le Président, il s'est ajouté 10 000 réfugiés par la faute du parti libéral fédéral du Canada. Alors, ils ont du culot de nous blâmer aujourd'hui de cette situation-là!

* * *

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF—LE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. Il y a quelques instants, celui-ci a tenté d'excuser le manque d'initiative du gouvernement au niveau de la planification de la recherche et du développement.

Selon le rapport, la faiblesse du Canada est sérieuse à l'heure actuelle et elle pourrait devenir désastreuse si l'économie canadienne ne pouvait soutenir la concurrence à l'avenir. Plus précisément, le Canada se situerait tout au bas d'une liste de huit pays.

Au lieu de chercher à maintenir le rapport secret, pourquoi le gouvernement ne le publie-t-il pas et ne remplit-il pas immédiatement l'engagement qu'il a pris de doubler les investissements dans les domaines de la recherche et du développement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je pensais avoir énuméré certaines initiatives que nous avons prises depuis que le premier ministre a créé ce conseil consultatif. En fait, nous avons déjà beaucoup fait: Dans le cadre des ententes subsidiaires fédérales-provinciales dans le domaine de la technologie, conclues avec le Québec par exemple nous avons affecté 100 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, 20 millions de dollars à la Colombie-Britannique au cours des cinq prochaines années, 28,5 millions de dollars au Nouveau-Brusnwick au cours des cinq prochaines années; nous avons mis en oeuvre notre programme spatial, le programme Radarsat, et affecté 80 millions de dollars à l'Institut de recherche biotechnologique au cours des trois prochaines années; 11 millions de dollars par année à la stratégie biotechnologique; l'Institut canadien de la technologie industrielle, 5,1 millions de dollars; le Centre pour la recherche optique . . .

Des voix: Règlement!

M. Mazankowski: Je pourrais continuer ainsi indéfiniment. Si vous trouvez que ce n'est pas là faire preuve d'initiative, je vous le demande, que vous faut-il?

• (1430)

ON DEMANDE DE RENVOYER LE RAPPORT À UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Tout d'abord, monsieur le Président, le vice-premier ministre sait pertinemment que la plupart des programmes qu'il a énumérés existaient avant Noël lorsque le rapport a été publié. Ensuite, il sait aussi que dans la plupart des cas, il s'agit de fonds recyclés. Enfin, il sait que selon les auteurs du rapport le Canada figurait à l'avant-dernier rang—je répète, à l'avant-dernier rang—pour ce qui est des crédits alloués par le gouvernement à la recherche.

Cela dit, j'aimerais demander au ministre s'il ne pourrait pas agir d'une façon constructive et déposer le rapport en question, quitte ensuite à le renvoyer sur-le-champ à un comité de la Chambre qui serait chargé de faire rapport quant aux moyens concrets pouvant être mis en oeuvre au cours de la présente législature.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Quand le député parle d'anciens ou de nouveaux crédits, monsieur le Président, je me souviens de l'accusation qu'il a formulée lorsque le premier ministre a annoncé son intention de verser un milliard de dollars en argent comptant aux agriculteurs de l'ouest du Canada et d'autres parties de notre pays qui se trouvaient dans une situation catastrophique par suite de la guerre des prix qui faisait rage à ce moment-là.

Le député a reconnu qu'il s'agissait de nouveaux crédits, comme il s'agit de nouveaux crédits encore cette année, et nous

parlons en l'occurrence de nouveaux crédits de l'ordre de 1,3 milliard de dollars . . .

M. Broadbent: Ce sont là de nouveaux crédits?

M. Mazankowski: . . . que le premier ministre a annoncés en janvier. Ces milliards de dollars, je le sais, sont peu de choses pour le député, mais les gens qui oeuvrent dans le secteur des sciences et de la technologie trouvent que 1,3 milliard de dollars c'est beaucoup d'argent et ils sauront sûrement l'utiliser à bon escient.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je mets le ministre au défi de nous fournir la liste qu'il vient de lire et de nous indiquer quels crédits sont de nouveaux crédits. Je lui dis d'avance que pour la plupart, ces crédits ne sont pas nouveaux, et il le sait.

[*Français*]

LES TAUX D'INTÉRÊT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une autre question concernant la concurrence, spécialement avec les États-Unis, dans l'économie. Le premier ministre du Québec a suggéré une autre approche concernant le besoin d'avoir un taux d'intérêt moins élevé. Hier, le premier ministre de l'Ontario a suggéré le même besoin pour le Canada. Il y a quelques minutes, encore une fois, la Banque du Canada a annoncé une autre augmentation du taux d'intérêt. Ma question au ministre est la suivante: Pourquoi les gens d'affaires au Canada doivent-ils payer un taux d'intérêt plus élevé que pour les gens d'affaires aux États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député ne fait essentiellement que répéter les questions qu'on nous a posées ces derniers jours. Je vais devoir lui fournir la même réponse.

A vrai dire, l'économie canadienne est très vigoureuse. Si le député en doute, je puis lui donner quelques chiffres, mais il est au courant des statistiques . . .

Des voix: Redonnez-les-lui.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne vais en citer que quelques-unes pour lui rafraîchir la mémoire. La création d'emplois au cours des deux premiers mois de cette année se poursuit au rythme record de l'an dernier.

M. Broadbent: Quel rapport avec la question?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député veut savoir quel est le rapport?

M. Broadbent: Oui.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est un fait que quand l'économie est vigoureuse, les taux d'intérêt grimpent sous la pression des emprunteurs qui cherchent de l'argent à investir dans de nouveaux projets. Avec les dépenses d'investissement qui ont augmenté et dont le taux cette année . . .

Une voix: Pourquoi l'écart avec les États-Unis?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . est deux fois et demie celui de l'an dernier, le loyer de l'argent subit une pression à la hausse. Ce loyer, ce sont les taux d'intérêt. Voilà pourquoi ces derniers sont élevés.

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LA SÉCURITÉ AUX AÉROPORTS—ON DEMANDE UNE ÉVALUATION INDÉPENDANTE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, en réponse à des questions au sujet des très graves lacunes relevées dans les systèmes de sécurité aux aéroports canadiens, le ministre des Transports a promis d'avoir des entretiens très sérieux avec les présidents des lignes aériennes nationales. Nous n'avons rien contre cela, mais le ministre et son prédécesseur ont déjà tenu le même langage et rien n'a changé.

Le 22 février, l'Association of Investigators and Guard Agencies of Ontario a écrit au ministre pour lui recommander une étude, indépendante du ministre et des lignes aériennes, au sujet des mesures de sécurité prises aux aéroports du pays. Le ministre a rejeté la recommandation de l'Association dans une lettre que cette dernière vient de recevoir ce matin.

Comment le ministre peut-il affirmer qu'à son avis, la formation d'un groupe de travail comme celui proposé par l'Association est inutile à ce stade-ci.

Que faudra-t-il pour que le ministre décide enfin de prendre les mesures qui s'imposent et de rendre efficaces les mesures de sécurité aux aéroports du pays?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne suis certes pas d'accord avec le député lorsqu'il affirme que les systèmes de sécurité à nos aéroports laissent fort à désirer. Il s'agit tout simplement d'une déclaration irréfléchie à laquelle on peut s'attendre de sa part.

En ce qui a trait à la lettre dont il parle, il bénéficie semble-t-il d'un meilleur service postal que moi. Il reçoit des copies de lettres avant même qu'elles ne me parviennent.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: A ce sujet, monsieur le Président, je n'entends pas charger d'autres groupes de travail d'examiner les systèmes de sécurité en place aux aéroports canadiens. Cela a été fait en 1986. Je vais moi-même examiner ces systèmes avec les présidents des lignes aériennes, la semaine prochaine. Lorsque j'en serai venu à une conclusion, j'en ferai certes part au député ainsi qu'au comité permanent des transports qui a recommandé de prendre certaines mesures.

ON DEMANDE QUE LE MINISTÈRE ASSUME LA RESPONSABILITÉ TOTALE POUR LA SÉCURITÉ AUX AÉROPORTS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la réponse du ministre nous incite à nous demander si le ministre dirige effectivement son ministère. J'ai parlé de la lettre que le ministre a envoyée en réponse à une autre lettre qu'il a reçue il y trois semaines. J'ai en main la lettre du ministre, qui porte d'ailleurs sa signature, où il dit qu'il ne voit pas la nécessité de faire mener une enquête indépendante sur la situation dans les aéroports du Canada. Je lui demande s'il le maintient. Ce n'est ni la réputation du ministre qui est en jeu, ni celle des compagnies d'aviation ou de l'agence de sécurité, mais bien la santé et la sécurité du public.

Le ministre sait qu'il y a un problème. Il devrait cesser de discuter avec les présidents des compagnies aériennes, et plutôt faire assumer directement par le ministère des Transports la responsabilité de la sécurité dans les aéroports du Canada. Le fera-t-il? Il sait que c'est la chose à faire.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député de Saint-Denis aimerait que l'on améliore quelque peu les procédures de sécurité dans le caucus libéral . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . afin de s'assurer d'être protégé quand il a le dos tourné.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le député de Regina-Ouest m'a posé la même question hier. Le député ne fait que répéter une question néo-démocrate. Je le prie de se reporter au hansard d'hier pour la réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Que vous avez omis de donner.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES FONDS DE DIVERSIFICATION DE L'OUEST

L'EXAMEN DES DEMANDES AFIN DE VÉRIFIER LEUR COMPATIBILITÉ AVEC L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il y a quelques jours, le ministre chargé du Fonds de diversification de l'Ouest a déclaré à un comité de la Chambre des communes que des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures examinent de nombreuses demandes d'aide qu'il reçoit pour s'assurer qu'elles sont compatibles avec l'accord sur le libre-échange signé par les États-Unis et le Canada.

Voici la question que j'adresse au vice-premier ministre. Son gouvernement et le premier ministre nous ont assuré à maintes reprises à la Chambre que l'accord de libre-échange ne nuirait pas au développement régional. S'il en est ainsi, pourquoi les propositions de diversification dans l'ouest sont-elles soumises à l'attention des bureaucrates des Affaires extérieures pour vérifier qu'elles sont compatibles avec l'accord de libre-échange? Pourquoi en est-il ainsi?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je sais que le député comprendra, il le savait probablement avant de poser sa question, qu'avant la signature de l'accord de libre-échange, toute tricherie qu'on décelait pouvait entraîner l'imposition de droits compensateurs, et il en est encore de même depuis la signature de l'accord.

Une voix: Tricherie?

M. McKnight: Ce n'est rien de nouveau. On veut simplement s'assurer que les mesures que le gouvernement prend sont conformes à ce qui a été fait dans le passé!

LA PRISE DE DÉCISION PAR LA RÉGION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ce qui va arriver, si cela continue, c'est que sa demande sera renvoyée à l'ITC, à Washington.

Le ministre déclare: «Nous allons veiller ensemble à ce que les décisions concernant l'Ouest soient prises par les Canadiens de l'Ouest». Qu'est-ce que cela veut dire, puisque ces demandes sont systématiquement soumises au ministère des Affaires extérieures qui s'assure qu'elles ne vont pas à l'encontre de l'accord de libre-échange? Qu'est-ce que cela veut dire si le ministre a besoin de l'approbation des bureaucrates qui travaillent à côté, à l'immeuble Lester B. Pearson?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): D'abord, monsieur le Président, il est complètement faux de dire qu'elles sont systématiquement soumises au ministère des Affaires extérieures. Ce n'est pas vrai. Si une aide fédérale risque de susciter des représailles, cette aide doit être examinée. Il en était ainsi avant l'accord de libre-échange et il en est encore ainsi.

• (1440)

Cela n'a absolument rien à voir avec l'accord de libre-échange. Conformément à la loi, il faut s'assurer que les gens qui reçoivent de l'aide du gouvernement fédéral ne subissent pas de représailles de la part des Américains. C'est très simple. Nous voulons nous assurer que les frontières qui sont censées être ouvertes le restent et que les accords pertinents, y compris le GATT, sont respectés par le Canada, un point c'est tout.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UN REPRÉSENTANT DE L'OHIO À LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS-UNIS

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable Tony Hall, représentant de l'Ohio à la Chambre des représentants des États-Unis.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UN DÉPUTÉ DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE BADE-WURTEMBERG

M. le Président: Je souligne également la présence à la tribune de Rudolf Decker, député à l'assemblée législative de Bade-Wurtemberg, en Allemagne fédérale.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME FISCALE

LES ACTIONS ACCRÉDITIVES—ON DEMANDE SI LES CONSULTATIONS SONT TERMINÉES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis trois semaines, votre ministère a entrepris des consultations intensives auprès des prospecteurs, des géologues, des courtiers et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, concernant l'impact de la réforme fiscale sur le régime des actions accréditives au Canada. Ma question est la suivante, monsieur le Président: Quand cette consultation sera-t-elle terminée, et quand allons-nous en connaître le résultat?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député s'intéresse toujours autant à la question des actions accréditives. Je vais cependant compléter son préambule.

Nos consultations avec l'industrie et d'autres parties intéressées ne portent pas seulement sur les effets de la réforme fiscale, mais aussi sur les répercussions des fluctuations de la bourse et du changement de statut fiscal des grandes sociétés minières. Tout cela se répercute sur les actions accréditives.

En ce moment, j'examine les résultats des consultations déjà menées et je discuterai probablement plus en profondeur de certains points avec les représentants de l'industrie avant de prendre des décisions.

* * *

AIR CANADA

LA BASE D'ENTRETIEN DE WINNIPEG

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le ministre sait que le président d'Air Canada a annoncé la semaine dernière que la compagnie est sur le point de prendre une décision au sujet du remplacement de sa flotte de Boeing 727 par 34 nouveaux avions. Le ministre sait également que 488 travailleurs du centre de maintenance d'Air Canada à Winnipeg s'occupent de l'entretien de la flotte de 727.

Je voudrais poser au ministre une question très précise. Peut-il nous donner l'assurance, ou plutôt la garantie que, quels que soient les avions qu'Air Canada choisira, leur entretien et leur révision continueront à se faire à Winnipeg, à son centre d'entretien qui fait partie de l'industrie aérospatiale de la ville?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est une histoire inventée de toutes pièces. La question est tout à fait hypothétique. Je suppose que le député la pose à cause des élections qui auront lieu au Manitoba. Les responsables d'Air Canada n'ont jamais fait la moindre allusion à un changement des pratiques d'entretien à Winnipeg ou ailleurs.

Le conseil d'administration et la direction d'Air Canada vont sans doute annoncer dans les semaines qui viennent ce qu'ils recommandent pour améliorer la flotte d'avions dont la compagnie se sert sur ses lignes intérieures. Nous ne savons pas quelle sera leur recommandation, puisque le conseil n'en a encore approuvé aucune. Et voilà l'honorable député qui, pour des raisons purement politiques, pour des motifs bas, cherche à alarmer inutilement les gens de Winnipeg avec des questions aussi sottes que mesquines.

M. Axworthy: Monsieur le Président, c'est seulement l'attitude du ministre qui est mesquine: 488 emplois sont en jeu. Il s'agit de la décision d'Air Canada . . .

M. le Président: Je serai reconnaissant au député de poser directement une brève question suppémentaire.

LA GARANTIE QUE LA BASE SERA MAINTENUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est tout simplement la suivante: je voudrais savoir pourquoi le ministre et le gouvernement refusent de donner la garantie que je demande, c'est-à-dire que la base d'entretien d'Air Canada sera maintenue à Winnipeg? Pourquoi le ministre ne veut-il pas s'engager? A-t-il des plans secrets dont il ne veut pas parler?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, chaque député qui a dans sa circonscription une installation quelconque d'Air Canada pourrait exiger la même garantie. Cela montrerait à quel point la démarche de l'honorable député est ridicule, puérile et politiquement hypocrite. C'est vraiment pitoyable, c'est minable.

Des voix: Oh, oh!

* * *

[*Français*]

LA CULTURE

LE CONFLIT DE TRAVAIL AU JOURNAL *LE DROIT*—ON DEMANDE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT D'INTERVENIR

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État concernant le conflit du travail au journal *Le Droit* qui continue de menacer l'avenir de ce seul journal quotidien de langue française de la Capitale nationale.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Vous êtes tous cloués au sol.

M. Axworthy: Voilà tout un commentaire de la part de la vieille culotte de peau à la Chambre.

M. Crosbie: Est-ce que nous vous dérangeons, Michael?

M. Cassidy: Je n'ai pas réussi à commencer encore.

M. le Président: Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

[*Français*]

M. Cassidy: La semaine passée, à la Chambre, le ministre m'a assuré que «l'affaire est à l'étude». Si le gouvernement veut vraiment aider à trouver une solution à ce conflit de travail, pourquoi n'a-t-il eu aucun contact ni avec les journalistes, ni avec les travailleurs qui sont en grève, ni avec le syndicat? Comment le ministre peut-il faire une contribution pour résoudre le conflit de travail s'il n'a rien fait pour contacter les gens qui sont impliqués?

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, dans la mesure où la question du député touche les relations ouvrières, je crois qu'il aurait avantage à l'adresser à la province ou au ministre du Travail. Pour ce qui est de toute participation, je ne crois pas pouvoir ajouter rien d'utile à ce que je lui ai dit à la Chambre l'autre jour.

[*Français*]

LE BILINGUISME DANS LA CAPITALE NATIONALE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, la semaine passée le ministre disait: Nous interviendrons dans la mesure du possible. L'affaire est à l'étude. Pourquoi ne faites-vous pas vraiment une intervention pour assurer le maintien du seul journal de langue française de la capitale d'un pays bilingue? Est-il engagé oui ou non au bilinguisme ici dans la Capitale nationale?

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je sais à quel point la question préoccupe le député, tout comme elle préoccupe d'autres gens. Le fait qu'il élève la voix ne réglera rien.

* * *

LES FINANCES

LA DÉDUCTION FISCALE ACCORDÉE AUX HABITANTS DU NORD—LA VISITE D'UNE COMMISSION DANS LES LOCALITÉS CONCERNÉES

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait que les habitants des localités situées en bordure des régions isolées admissibles à la déduction fiscale accordée aux habitants du Nord se sentent lésés parce qu'ils n'ont pas droit à cette déduction. Quand une commission chargée d'examiner la question sera-t-elle établie? La commission se rendra-t-elle dans ces localités pour recueillir l'opinion des gens qui y vivent?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député de l'intérêt continu qu'il manifeste à cet égard. Comme je l'ai dit, il est vraiment très difficile de tracer la ligne de démarcation entre les localités qui ont droit à la déduction et celles qui n'y ont pas droit. C'est pourquoi nous créerons une commission.

Nous sommes actuellement en consultation avec des personnes qui pourraient faire partie de cette commission. Je peux assurer le député que la commission se rendra dans les localités en question et qu'elle sera prête à écouter les conseils des représentants de ces localités.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INUIT DU LABRADOR

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. En juillet dernier, le gouvernement du Canada a signé un protocole d'entente avec le gouvernement de Terre-Neuve. Comme il s'agit également d'une question liée à la justice, le ministre de la Justice pourrait peut-être écouter.

Le protocole d'entente au sujet des revendications territoriales des Inuit qui a été signé n'a toujours pas été renvoyé au Cabinet fédéral. Si le ministre des Affaires indiennes souhaite vraiment accorder davantage d'autonomie aux autochtones, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi entrave-t-il le processus des négociations sur les revendications territoriales? Quand va-t-il leur accorder une plus grande autonomie et un plus grand droit à l'autodétermination?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de nous faire part des préoccupations de ses électeurs. La province de Terre-Neuve a présenté, à la fin du mois de décembre dernier ou au début du mois de janvier, une politique globale sur les revendications territoriales. J'ai demandé des éclaircissements à ce propos, éclaircissements qu'on m'a fournis.

Je me suis entretenu avec des représentants du gouvernement Terre-Neuvien ainsi qu'avec les Inuit du Labrador pour savoir ce qu'ils pensaient de cette politique et nous espérons pouvoir conclure une entente et aller de l'avant avec ce mandat. Une fois que la province et la ILA se seront mises d'accord sur le mandat et les questions bilatérales, nous pourrons entamer les négociations.

ON DEMANDE DE FAIRE DÉMARRER LES NÉGOTIATIONS TRIPARTITES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, non seulement le gouvernement fédéral n'a fourni aucune information, mais à ma connaissance, celui de Terre-Neuve n'a pas tenu de consultations. Les Inuit du Labrador n'ont rien de concret en ce qui concerne le protocole d'entente entre ces deux gouvernements ou les consultations avec la province.

Je demande une fois de plus au ministre pourquoi les trois partis ne peuvent pas se réunir, documents en main, pour entamer ces négociations sur les revendications territoriales afin qu'on leur accorde une plus grande autonomie et un plus grand droit à l'autodétermination?

• (1450)

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, une fois que le Canada et Terre-Neuve se seront mis d'accord sur les questions bilatérales, nous nous attellerons au mandat. Nous entamerons alors des négociations tripartites. J'espère que si les choses se déroulent comme elles le doivent, d'ici la fin du printemps ou au début de l'été, nous devrions pouvoir entamer des négociations tripartites dignes de ce nom.

J'attire l'attention du député sur le fait que c'est en 1978 que le Canada a admis et accepté la première revendication. Depuis cette date, le parti qu'il représente a eu à s'occuper des revendications globales pendant plus longtemps que le gouvernement actuel.

* * *

LA SANTÉ

LES MOULES EMPOISONNÉES—ON DEMANDE D'INDEMNISER LES VICTIMES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je m'adresse au vice-premier ministre. Il se souvient que dans le fiasco des moules empoisonnées de novembre dernier, le gouvernement a, comme il le devait, indemnisé certains des producteurs concernés de même que l'industrie des fruits de mer de la côte est, en général. Il semble avoir cependant oublié les véritables victimes, ceux qui ont été empoisonnés. L'un d'eux est Louis Beaudry de Roxboro, au Québec, qui ne se remettra jamais tout à fait des suites de l'empoisonnement. Il doit maintenant payer de sa poche des frais énormes de soins de santé.

Le gouvernement a-t-il songé à indemniser ces personnes qui sont les vraies victimes de ce fiasco?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je pourrais peut-être aider. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est retenu pour affaire à l'extérieur de la Chambre. Quand il reviendra, je lui transmettrai les instances du député sur ce cas particulier et la question en général.

* * *

L'ENERGIE

LE PRIX PAYÉ PAR LES CONSOMMATEURS POUR LE GAZ NATUREL

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le rapport récemment publié sur la surveillance des prix du gaz naturel dit que de novembre 1986 à octobre 1987, le dernier mois de cette année-là, en octobre 1987, les Canadiens ont payé plus cher que les Américains le gaz naturel de l'Alberta vendu en vertu de contrats à long terme. Les ministres, et notamment la ministre du Commerce extérieur lorsqu'elle était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, avaient promis aux Canadiens qu'ils ne paieraient pas leur gaz naturel plus cher que les Américains.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tenu ses promesses, cette fois à l'égard des consommateurs de gaz naturel?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est pris à l'extérieur par ses fonctions. Comme vous le savez, il y avait un accord entre les provinces et le gouvernement fédéral au sujet du prix du gaz naturel, car nous voulions être sûrs du libre système de marché. Par souci de précision, je préférerais que ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources réponde lui-même à cette question.

LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, la situation se détériore car le gouvernement mine progressivement la protection du consommateur canadien de gaz naturel. Quand tiendra-t-il promesse? Pourquoi traite-t-il les Canadiens comme des citoyens de deuxième classe dans leur propre pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est absolument faux et le député le sait. L'Office national de l'énergie est l'organisme de réglementation et le protecteur de l'intérêt public. Il fera son travail. Par ses allégations, le député commet une injustice non seulement envers l'industrie, mais aussi envers l'ONE.

M. McDermid: Dites-leur combien le prix du gaz a baissé depuis que nous avons simplifié la règlementation que vous avez mise en place.

M. MacLellan: Ce sont les Américains qui empochent la plupart des avantages.

* * *

LES AÉROPORTS

LES SERVICES DE PORTEURS—L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur un autre sujet concernant l'exploitation des aéroports canadiens. On a parlé hier des services de sécurité. Il y a maintenant la question de la prestation des services de porteurs. J'avertis le ministre qu'ensuite, ce sera le tour des services de ravitaillement en carburant, il peut donc s'y attendre.

Le ministre va-t-il revenir sur le contrat conclu avec *All Cap Baggage Services Incorporated* et va-t-il traiter directement avec les porteurs de l'aéroport international Pearson pour faire en sorte qu'ils recoivent au moins le salaire minimum en plus de leurs pourboires, et facturer les compagnies aériennes pour les frais encourus par le ministère?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, ni le ministère des Transports ni le gouvernement n'a donné de contrat à *All Cap Baggage Services Incorporated*, ni à personne d'autre, en ce qui concerne le service des bagages à l'aéroport international Pearson. Notre position est que la prestation des services de porteurs, s'il y en a, incombe aux compagnies aériennes qui exploitent l'aéroport Pearson. S'il y a un conflit entre les employés de cette société, si ce sont des employés, et la direction, il doit alors, être réglé par les voies normales. Des demandes ont été faites auprès du Conseil canadien des relations du travail à cet égard.

M. le Président: Veuillez être bref pour la question supplémentaire.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT FOURNISSE UN SERVICE DE PORTEURS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le ministre va-t-il maintenant, sous les auspices du ministère des Transports, se charger de la prestation des services de porteurs et facturer en conséquence les compagnies aériennes pour ces services? Va-t-il en décharger les compagnies aériennes qui essaient de s'en tirer à bon marché, en forçant ces gens à payer 80 $ par semaine pour pouvoir porter les bagages des clients?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, depuis de nombreuses années maintenant, la prestation des services de porteurs aux aéroports a été assignée aux compagnies aériennes. Il leur incombe d'utiliser un système qui satisfasse le public, en fait toutes les parties concernées. Je ne vais pas intervenir dans cette situation à l'aéroport de Toronto. C'est une question à régler entre les compagnies aériennes et leurs sous-traitants. C'est ainsi et cela a toujours été ainsi.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE RÉGIONAL ÉTENDU

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. La décision récente du CRTC au sujet du rééquilibrage des tarifs ne concernait pas le service régional étendu. Pourquoi le CRTC tarde-t-il tant à élargir le service régional au central de Yarker et d'autres régions que l'on traite injustement?

La ministre encouragera-t-elle le CRTC à prendre bientôt une décision au sujet du service régional et, par conséquent, à concrétiser l'objectif primordial de l'universalité du service téléphonique pour tous?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de l'intérêt qu'il porte à la question fort complexe du service régional étendu. Le député de York—Peel, le député de Cambridge, et quelques autres députés m'ont déjà posé la question.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le CRTC étudie la question. On m'apprend qu'il a retardé sa décision pour permettre aux consommateurs de faire connaître leur point de vue sur les avantages possibles de ce service. Le CRTC est évidemment un organisme quasi-judicaire qui est indépendant du gouvernement, mais je crois savoir, et le député sera ravi de l'apprendre, que la décision sur le service régional devrait être prise avant la fin de juin.

* * *

LE RENENU NATIONAL

LA FAILLITE DU GROUPE PRINCIPAL—LE PAIEMENT DE L'IMPÔT EXIGÉ DES DÉPOSANTS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il reconnaît, j'espère, que le fait que Revenu Canada exige de la part des déposants du groupe Principal qu'ils paient de l'impôt sur des sommes qu'ils n'ont plus et n'ont même, pour certains, jamais touchées est à la fois répugnant et scandaleux.

• (1500)

Le ministre peut-il garantir à la Chambre que Revenu Canada n'obligera pas ces investisseurs à payer quoi que ce soit maintenant qu'ils sont ruinés et que plusieurs ont subi un traumatisme psychologique?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis fort sympathique à l'argumentation de mon collègue. Je lui rappelle qu'hier, à la Chambre, mon collègue le ministre d'État aux Finances a expliqué la position du gouvernement, en disant que nous examinerions l'affaire très attentivement afin de voir s'il est possible de faire quelque chose. Quand la décision sera prise, nous l'annoncerons avec plaisir.

LA DATE DE L'ANNONCE DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le ton du ministre me rassure. Toutefois, dans l'intérêt d'un grand nombre de ces déposants, peut-il dire sans ambiguïté à la Chambre quand on compte annoncer cette décision?

Le ministre n'ignore certes pas que l'incertitude dans laquelle se trouvent plongées ces personnes dont plusieurs ont perdu des milliers de dollars, devient insoutenable. Pour les rassurer, le ministre peut-il dire précisément à quelle date la décision sera annoncée?

Travaux de la Chambre

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Je répète, monsieur le Président, que nous sommes très sensibles aux difficultés de ces personnes. Mais je ne peux pas donner de date. Je ne peux que signaler à nouveau notre sympathie. Mon collègue sait fort bien que ce n'est pas la première fois que se produit un événement de cette nature. La situation est grave et nous sympathisons avec ces personnes aux prises avec un problème des plus sérieux.

M. le Président: Je signale à la Chambre que je vais permettre à deux autres députés de poser une seule question, soit au député d'Essex—Windsor et à celui de Saint-Léonard—Anjou.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

ON DEMANDE L'ADOPTION D'UNE LOI SUR LA TENEUR CANADIENNE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Etant donné la décision que le tribunal antidumping vient de rendre au sujet de Hyundai, décision qui sera préjudiciable à de nombreux fabricants de pièces d'un bout à l'autre du Canada, le ministre veillera a-t-il à ce que le gouvernement légifère en vue de faire en sorte que les règles et règlements concernant la proportion de 60 p. 100 de teneur canadienne s'appliquent à tous les secteurs de l'industrie plutôt qu'à une partie seulement?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je prends note de ce commentaire. Je rappelle au député que le problème a été réglé de façon fort satisfaisante en l'occurrence. Les droits provisoires versés par Hyundai seront remboursés et je m'engage à étudier la requête du député.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE—ON DEMANDE DE RENDRE L'ÉTUDE DES COÛTS PUBLIQUE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable de la Société canadienne des postes, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Avec l'arrivée du printemps, Postes Canada a annoncé l'installation de 9 000 nouvelles superboîtes, ce qui double le nombre de celles qui sont déjà installées.

Ma question est très simple, monsieur le Président, la Société canadienne des postes a fait une étude des coûts de la livraison de la poste à domicile. Est-ce que le gouvernement pourrait s'engager à déposer aussitôt que possible cette étude afin que vraiment nous puissions connaître les coûts au lieu que le ministre nous dise que ça coûte 1.3 milliard de dollars, alors que la Société canadienne des postes nous parle de 36 millions de dollars.

Nous aimerions savoir qui dit la vérité? Déposez vos chiffres!

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le ministre chargé de la Société des postes était à la Chambre. Je présume qu'il a dû partir comme il est passé 15 heures. Je tiendrai sa question pour préavis.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, comme nous sommes aujourd'hui jeudi, je veux poser la question habituelle au leader parlementaire du gouvernement au sujet des travaux de la Chambre. Pendant qu'il y sera et comme nous sommes censés tomber en congé mercredi prochain, aurait-il l'obligeance de nous dire quels devraient être les travaux de la Chambre d'ici au congé de Pâques.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, grâce notamment à la collaboration que nous ont accordée nos collègues de l'opposition, nous avons pu établir un calendrier plutôt chargé.

Demain, nous allons étudier le projet de loi C-52, ou Loi sur le cabotage, aux étapes du rapport et de la troisième lecture. Immédiatement après la période des questions, au cours de la période consacrée aux affaires courantes, nous nous attendons à un débat sur la motion d'adoption du troisième rapport du comité des transports.

Lundi, le 28 mars, nous nous proposons de débattre en deuxième lecture le projet de loi C-117, ou Loi sur la taxe d'accise. A 15 heures, le même jour, nous mettrons à l'étude le projet de loi C-67, ou Loi sur la généalogie des animaux, aux étapes du rapport et de la troisième lecture. Suivra la deuxième lecture du projet de loi C-118, modifiant le Tarif des douanes.

Mardi, le 29 mars, nous allons étudier en deuxième lecture le projet de loi C-30, la Loi sur les parcs nationaux, et poursuivre les travaux non terminés la veille. Viendra ensuite la deuxième lecture du projet de loi C-110, sur le tribunal du commerce.

Mercredi prochain sera une journée réservée à l'opposition. Les partis ont convenu de ne tenir aucun vote ce jour-là.

Des discussions ont eu lieu entre les partis, monsieur le Président, et je demanderais le consentement unanime de la Chambre pour que, immédiatement après que les partis de l'opposition auront présenté leurs observations sur ce programme, s'il y a lieu, nous revenions aux avis de motions, de sorte que le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) et président du comité sur le processus de paix en Amérique centrale propose une motion.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PROCESSUS DE PACIFICATION EN AMÉRIQUE CENTRALE

MOTION DU COMITÉ SPÉCIAL EN FAVEUR DU PLAN DE PAIX PROPOSÉ POUR L'AMÉRIQUE CENTRALE

L'hon. John W. Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, les députés le savent, la Chambre a formé un comité spécial à ce sujet. Puisque les nouvelles d'hier avaient un caractère aussi positif, les membres du comité m'ont demandé à l'unanimité de chercher à obtenir le consentement de la Chambre pour la motion suivante appuyée par les députés de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), de Northumberland—Miramichi (M. Jardine) et les autres membres du comité dont le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy):

Qu'attendu que la Chambre appuie le Plan de paix Esquipulas II pour l'Amérique centrale et a constitué un comité spécial pour témoigner l'intérêt du Parlement à la réussite de ce Plan, que la Chambre loue le gouvernement du Nicaragua et les autres participants au conflit qui touche ce pays d'avoir engagé des négociations et convenu d'un cessez-le-feu.

La Chambre déclare en outre son ferme appui à la recherche d'une solution permanente du conflit au Nicaragua par la poursuite des négociations et exhorte les parties qui ne sont pas de la région concernée à s'abstenir de toute activité de nature à perturber cette opération.

Enfin, la Chambre déclare que le progrès des négociations devrait favoriser les objectifs généraux du Plan Esquipulas II tendant à l'instauration d'une paix juste en Amérique centrale.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT— L'EFFET DES AUGMENTATIONS D'IMPÔT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Dingwall:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour avoir imposé aux consommateurs canadiens des augmentations d'impôt directes et indirectes et failli misérablement à la tâche de protéger les meilleurs intérêts des consommateurs canadiens, ainsi que le démontrent à l'évidence, entre autres choses:

1. le coût élevé des médicaments d'ordonnance;
2. les déficiences des services postaux;
3. le coût élevé de l'essence;
4. la spirale ascendante des impôts personnels;
5. la hausse des droits d'inspection dans le secteur agricole;
6. l'imposition de frais de service aux pêcheurs de l'Atlantique;
7. l'acquiescement du gouvernement à la montée en flèche des frais bancaires;
8. le fait que le gouvernement n'a pas su protéger les 67 000 investisseurs touchés par la débâcle de Principal Group; et
9. la politique du gouvernement de maintenir les taux d'intérêt à un niveau inutilement élevé.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part à ce débat pour dénoncer la politique du gouvernement en ce qui concerne la Société canadienne des postes.

Au cours des deux dernières années, la Société canadienne des postes a connu deux augmentations des prix des timbres, deux grèves et probablement la possibilité d'une troisième, et elle a suffisamment réduit ses services, créant ainsi deux classes de citoyens au Canada: ceux qui reçoivent leur courrier chez-eux et ceux qui doivent braver le froid et la neige pour aller chercher leur courrier à la fameuse superboîte postale.

Le problème, c'est ce gouvernement conservateur qui a détourné les mandats et les priorités de la Société canadienne des postes. C'est ce gouvernement qu'il faut blâmer pour le marasme dans lequel se trouvent aujourd'hui les postes canadiennes.

Monsieur le Président, le Canada est un bon pays, mais aussi un immense pays qui souvent défie les lois de la nature et de la raison, et un pays riche de diversités culturelles, un pays riche de diversités linguistiques et de diversités régionales. Pour mettre l'emphase sur la nécessité de se doter d'un système de communication adéquat, on dit souvent que le Canada s'est bâti le long du réseau des chemins de fer. En fait, c'est qu'à l'époque de la Confédération, monsieur le Président, lorsque nous sommes devenus une nation, le gouvernement s'était donné deux missions: protéger et défendre notre pays et livrer le courrier.

• (1510)

Bien sûr, c'était en 1867 et à l'époque, les communications se faisaient par la poste. Depuis, la technologie a fait des bonds spectaculaires, mais il n'en demeure pas moins que la Poste reste un service essentiel pour tous les citoyens de ce pays.

Cela m'apparaît indiscutable, car tout le monde reconnaît le transport en commun comme un service essentiel, pourtant beaucoup de gens ne prennent jamais le train ou l'autobus. Mais tout le monde reçoit le courrier, monsieur le Président.

En 1981, lorsqu'il a formé la Société canadienne des postes, le gouvernement libéral d'alors a reconnu que la Poste était un service essentiel. Ce n'est pas une fantaisie, ni un luxe, c'est un service fondamental qui doit être mis à la disposition de tous les Canadiens et Canadiennes.

C'est donc dans cet esprit que le gouvernement avait confié à Postes Canada un mandat à trois volets d'importance égale: tout d'abord, monsieur le Président, assainir les relations patronales-syndicales; deuxièmement, améliorer le service postal, et troisièmement, réduire le déficit.

De 1981 à 1984, la Société canadienne des postes a bien rempli son mandat, monsieur le Président. Elle a fait des pas en avant dans la réduction du déficit. Elle a amélioré ses relations de travail. Le gouvernement libéral s'est assuré de la nomination de représentants syndicaux au conseil d'administration pour faire le lien entre la Société et les travailleurs, pour créer la paix sociale. C'est là le problème de la Société canadienne des postes. On est même rendu au point, monsieur le Président, que si un employé oublie de pointer pendant l'heure du midi, il reçoit trois jours de suspension sans paie.

Incroyable, monsieur le Président, comment le gouvernement a tellement mis de pression sur la Société canadienne des postes, que les employés n'ont plus le goût de travailler! Et voilà le problème de base et voilà pourquoi nous attendons de leur part que le courrier n'arrive à temps, monsieur le Président . . .

Donc le gouvernement libéral à ce moment-là avait reconnu qu'il devait y avoir une coalition patronale et syndicale, une bonne gestion afin de pouvoir donner un meilleur service aux Canadiens, et nous l'avons fait.

Pendant la campagne électorale en 1984, les conservateurs ont promis mer et monde, mais arrivés au pouvoir, ils ont laissé tomber les masques. Ils sont redevenus de vrais conservateurs et ils ont commencé à couper les services. Ainsi, monsieur le Président, en 1986, le ministre des Finances (M. Wilson) a décrété que la priorité pour la Société canadienne des postes, ce n'était plus de livrer le courrier, mais de «balancer» les livres rapidement, sans égard aux conséquences pour le service.

Aux États-Unis, monsieur le Président, cela a pris 14 ans pour «balancer» les livres. Ici, au Canada, un pays avec un territoire immense, avec des régions aussi éloignées, avec une petite population, on veut réduire le déficit des Postes en cinq ans. Cela est incroyable, monsieur le Président! Cette approche n'est pas rationnelle et ce sont les Canadiens et Canadiennes qui en paient le gros prix.

Avant la formation de la Société canadienne des postes, le gouvernement libéral avait adopté une politique à l'effet qu'un service de boîtes aux lettres communautaires serait offert aux résidants des nouveaux lotissements en attendant le service à domicile. C'était un service temporaire qui en aucun cas devait devenir permanent. Mais en 1985, le gouvernement conservateur, dans son ambition de couper les coûts à tout prix, a forcé la Société canadienne des postes à implanter en permanence le système de superboîtes.

Donc depuis 1985, toutes les nouvelles constructions de maisons d'habitation n'ont pas reçu le courrier à domicile et n'auront aucun espoir de le recevoir. En 1986, avec la déclaration du ministre des Finances, le gouvernement vient de créer deux classes de citoyens: une qui reçoit le courrier à domicile, et l'autre qui doit aller le chercher dans une boîte. D'ici 1991, monsieur le Président, près d'un million d'adresses et deux millions de Canadiens et Canadiennes seront desservis par des superboîtes. Or, les superboîtes constituent un service de deuxième ordre pour des citoyens de deuxième ordre. Comment le gouvernement peut-il obliger une veuve de 80 ans à sortir par une température de 20, 30 ou 40 degrés sous zéro pour aller chercher dans une superboîte, une superboîte gelée, une superboîte qui ne s'ouvre pas, un chèque de pension de sécurité de la vieillesse qui n'a peut-être même pas été livré, parce que souvent le facteur, à cause de la neige, ne peut pas livrer le courrier! Cela est injuste, monsieur le Président, irrationnel et discriminatoire.

Au sujet des communautés rurales, le gouvernement entend là aussi utiliser des boîtes aux lettres communautaires aux principales intersections et fermer environ 5 000 bureaux de poste ruraux d'ici cinq ans. Quel manque de vision, monsieur le Président, quel manque de compréhension du tissu communautaire canadien! Tout le monde sait que dans les villages et les petites villes, le bureau de poste demeure un endroit fréquenté. Souvent, il devient un centre de documentation pour tous les citoyens. C'est là que les gens viennent chercher des services sociaux, des renseignements dans plusieurs domaines, comme les formulaires d'impôt, les demandes de bourses et d'emplois; souvent aussi le maître de poste sert de personne ressource. Le gouvernement fédéral est présent partout et le bureau de poste demeure un endroit familier, qui ramène le gouvernement à la dimension de l'homme. Il crée un lien avec la communauté. C'est une force unifiante qui donne à la collectivité et à chacun de ses membres un sentiment d'appartenance.

Ce que je vous dis, monsieur le Président, ce n'est pas du romantisme ni de la poésie ou des rêves de politicien, c'est l'exacte vérité. A preuve, cette lettre, monsieur le Président, envoyée au président de la Société canadienne des postes, par le maire de la petite localité de Trinity Bay et, avec votre permission, j'aimerais le citer. Le maire de Trinity Bay dit: «Si les quelques entreprises que nous avons et dont nous dépendons pour notre survie demeurent ici, c'est parce qu'il existe des services comme le bureau de poste. La centralisation au nom de l'économie ne doit pas être poussée au point de menacer l'existence des petites localités . . . Nous vous prions instamment de trouver des moyens de conserver le bureau de poste, même s'il vous faut pour cela partager avec d'autres certains des aspects les plus onéreux du service. Par chez nous, partager, c'est une question de survie, et nous en savons quelque chose. Pour l'amour de Dieu, ne contribuez pas à nous détuire!»

Trinity Bay, monsieur le Président, ce n'est certes pas important pour le puissant gouvernement conservateur, mais nous, les libéraux, nous comprenons très bien qu'il y a au Canada des milliers de Trinity Bay. De fait, plus de 2 500 localités canadiennes n'ont même pas une banque, seulement un bureau de poste. Comment peut-on penser leur enlever ce lien avec le reste du pays? Nous, libéraux, comprenons que c'est notre devoir de protéger le caractère, le style de vie de ces communautés et de les servir adéquatement. Les conservateurs sont obsédés par la Société canadienne des postes. Pourtant, il s'agit d'une société de la Couronne qui, proportionnellement aux autres de même taille, soit 60 000 employés, nous coûte le moins cher, monsieur le Président.

En 1985-1986, l'État a versé 180 millions de dollars à la Société canadienne des postes, soit 6,2 p. 100 de ses budgets d'exploitation. Jamais depuis la formation de la Société canadienne des postes, l'État n'a fourni plus que 12 p. 100 des budgets.

De fait, en trois ans, soit de 1982 à 1985, la part du financement gouvernemental a été réduite de 10,3 p. 100 à 6,2 p. 100. Cela représente une amélioration tout à fait valable, surtout lorsque, simultanément, on arrive à augmenter les services plutôt qu'à les couper.

Le ministre soutient que le service à domicile coûterait 1,3 milliard de dollars et qu'il faudrait, pour le maintenir, augmenter les timbres à 60c. l'unité. Le ministre exagère grossièrement car, selon les propres chiffres de Postes Canada, 500 millions de dollars, et je parle des chiffres de 1988, 500 millions sur cinq ans suffiraient pour remplacer les superboîtes par du service à domicile.

[*Traduction*]

Nous avons pu lire dans les journaux d'hier que la Société des postes se préparait à doubler le nombre des superboîtes: «Les Postes envisagent de recommencer à installer leurs superboîtes qui ont déjà fait tant de bruit et espèrent en doubler pratiquement le nombre d'ici la fin de l'été.» Nous apprenons ensuite ce qui suit: «Une municipalité compte poursuivre Ottawa à cause des superboîtes». Le Conseil des municipalités de l'Ontario a reconnu que l'installation d'une supervoîte devant une maison en réduisait la valeur et une municipalité a donc réduit la facture d'impôt foncier correspondante. Cette municipalité veut maintenant poursuivre le gouvernement fédéral pour recouvrer son manque à gagner. Quelles économies le gouvernement fédéral réalise-t-il dans ce cas en installant ses fameuses superboîtes?

[*Français*]

Monsieur le Président, la Société canadienne des postes doit s'acquitter intégralement de son mandat de distribution du courrier. C'est au gouvernemenet qu'il revient de rétablir le mandat de 1981, soit améliorer ses relations de travail, accroître sa productivité et réduire son déficit.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent leur courrier chez eux, à leur porte et tous les jours de la semaine. Ils veulent un service efficace et unifié, pareil pour tout le monde. Que dirait-on d'un facteur qui ne livrerait le courrier que d'un côté de la rue? C'est exactement ce que le gouvernement conservateur est en train de faire. Même dans ma propre circonscripton, il y a une rue où d'un côté on reçoit le courrier à la porte et de l'autre, il faut le chercher à la superboîte. Pourtant, ces citoyens paient les mêmes taxes, les mêmes impôts. Voilà la preuve, monsieur le Président, qu'on a créé avec la superboîte deux classes de citoyens pour toujours et non pas temporairement.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent aussi conserver leurs bureaux de poste ruraux parce qu'ils sont pratiques et utiles, parce qu'ils font partie d'un réseau de communication sociale de leur collectivité. Nous voulons aussi conserver ces bureaux de poste ruraux, car ils représentent un lien privilégié avec ces citoyens souvent isolés.

Au lieu de fermer des bureaux de poste, le gouvernement devrait les enrichir en offrant aux consommateurs des produits reliés à la poste, comme des cartes de souhaits, de la papeterie et des produits d'emballage.

Monsieur le Président, il n'y a qu'une citoyenneté valable au Canada, c'est la citoyenneté de première classe. Nous sommes tous égaux. Nous payons les mêmes impôts. Nous payons tous 37c. le timbre pour poster une lettre. Nous avons tous droit aux mêmes services, la poste incluse.

Bien sûr, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faut équilibrer les budgets, à la Société canadienne des postes comme ailleurs. Mais la méthode pour y arriver n'est pas de couper les services, ou d'augmenter le prix des timbres à 60c., comme le prétend le ministre. Il faut plutôt se montrer créatifs, dynamiques et concurrentiels. Il faut penser à de nouvelles avenues modernes pour augmenter les revenus.

Des études ont démontré que Postes Canada pourrait augmenter considérablement ses revenus en plaçant de la publicité sur ses camions et à l'entrée des bureaux de poste. Certains soutiennent que la publicité commerciale entacherait l'image corporative de Postes Canada. C'est un faux débat, car les réseaux de transport en commun ont prouvé qu'on peut fort bien véhiculer de la publicité sur des camions, des autobus ou encore sur des abris, sans pour autant enlever quoi que ce soit à l'image de la corporation.

Il s'agit simplement de s'assurer que cette publicité correspond à des critères de qualité clairs et pertinents.

L'entreprise privée reconnaît l'achalandage des bureaux de postes. Elle réalise bien le potentiel que cet achalandage représente pour mousser ses produits.

Monsieur le Président, le gouvernement lui, refuse le progrès. Il refuse le dynamisme et les idées nouvelles. Sa seule solution c'est de couper les services. Mais comment peut-on être si aveugle?

Pourtant, ailleurs dans le monde, on trouve des façons modernes afin de continuer à servir les citoyens. Et nous, ici, au Canada, la seule façon de régler ces problèmes, c'est de couper les services.

Il faut aussi se tourner vers les nouvelles technologies, les nouveaux services de plus en plus prospères, comme le courrier électronique ou la publicité par la poste, communément appelée «*direct mail*».

Selon une étude de la firme McLeod, Young, Weir, le Canada est actuellement huit ans en retard sur les États-unis en ce qui touche l'utilisation de formules sophistiquées de «*direct mail*».

Dans ce cas, le volume du courrier «*direct mail*», manipulé par Postes Canada devrait augmenter d'environ 115 p. 100 par année pendant les huit prochaines années, afin de rattraper l'actuel niveau de distribution per capita des États-Unis.

Du même coup, cela voudrait dire une augmentation impressionnante des revenus provenant du courrier de troisème classe. En effet, des 300 millions de dollars actuels, Postes Canada pourrait augmenter son chiffre d'affaires, dans ce secteur, à 600 millions de dollars. Une somme de 300 millions de dollars de plus par année. Il n'en faut pas plus pour balancer les livres de la Société canadienne des postes, nous débarrasser des superboîtes, garder nos bureaux de poste en milieu rural et livrer le courrier à tout le monde, et à temps.

Voilà, monsieur le Président, ce qu'il faut faire pour régler, une fois pour toutes, ces problèmes. Je suis heureux que le ministre soit présent à la Chambre et j'espère qu'il pourra tenir compte de mes commentaires et s'asseoir avec la Société canadienne des postes et régler ces problèmes une fois pour toutes.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, vous me permettrez de féliciter et de remercier le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) pour son remarquable exposé sur ce grave problème.

Je voudrais également lui rendre hommage pour le travail qu'il a accompli tout au cours des derniers mois sur cette importante question.

Je pense qu'on se doit également de souligner ce qui m'apparaît peut-être inhabituel, mais qui m'apparaît d'autant plus positif dans son intervention, c'est qu'il suggère des solutions, il suggère des réponses.

Cela dit, monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, à maintes et maintes reprises à l'intérieur de ma propre circonscription, de constater l'extrême importance du courrier au niveau de sa livraison quotidienne. Et j'ai même fait l'expérience suivante: suivre durant quelques jours le postier rural qui distribue le courrier, dans les rangs, dans les parties éloignées et en région rurale, pour me rendre compte que dès que le postier dépose une enveloppe ou un journal, ceux-ci sont ramassés dans les secondes qui suivent. Si bien, qu'après quelques expériences de cette nature, on se rend compte qu'il s'agit-là d'un service tout simplement essentiel et le fait de le couper ou de le réduire aurait des conséquences tout simplement tragiques à bien des égards. Et je ne fais pas référence aux personnes âgées.

La question que je voudrais poser à mon collègue est la suivante: Je sais qu'il a une formation de comptable. Je sais que lorsqu'on est comptable on craint évidemment beaucoup tout ce qui s'appelle déficit. Je sais également qu'il a fait plusieurs études sur le sujet et je lui pose la question suivante: Est-ce qu'il croit possible de ne pas, non seulement diminuer les services mais de les augmenter tout en étant rentables ou tout en étant dans une situation telle que cette Société pourrait faire ses frais.

Si je me réfère à ce que l'on voit depuis quelques mois, on assiste à la création de toute une série de nouvelles entreprises qui font, je le présume, des profits astronomiques à faire la livraison du courrier.

Or, à la lumière de tous ces propos, je demande à mon collègue s'il croit possible que la Société canadienne des postes puisse faire ses frais tout en gardant les services actuels et en les développant dans certains autres secteurs?

• (1520)

M. Gagliano: Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue pour ses compliments et pour m'avoir posé la question. Monsieur le Président, il y a une partie de mon discours que je n'ai pas eu le temps de présenter à cette Chambre parce que le temps limité qu'on a s'est écoulé.

En janvier dernier, monsieur le Président, Revenu Canada a envoyé un avis à tous les employeurs du pays en leur annonçant qu'à partir du mois de janvier 1988, toute remise des déductions à la source qui portent un timbre de la poste, daté du 15 du mois, et qui arrive le lendemain ou deux jours après, ne sera pas considérée et donc, une pénalité sera chargée selon la Loi de Revenu Canada.

Donc, pour répondre à la question de mon honorable collègue, oui, la Société canadienne des postes peut continuer à donner les services essentiels, garder les bureaux de poste ouverts en milieu rural, distribuer le courrier à la porte au lieu des superboîtes sans devoir augmenter les timbres excessivement et aussi, tout cela est possible, monsieur le Président, parce qu'un bon service augmentera définitivement le volume du service et nous l'avons vu dans le dernier rapport financier de 1986. Parce que de 1981 à 1986, nous n'avions pas de grève, il y a eu une amélioration non seulement financière, mais en volume. Donc, les gens d'affaires, les citoyens, avaient commencé à avoir confiance dans la Société des postes.

Mais à cause de l'ordonnance du ministre des Finances (M. Wilson), qui dit que l'objectif n'est pas d'améliorer les services, ce n'est pas d'avoir de meilleures relations de travail, c'est de réduire le déficit, point. A cause de cette ordonnance, le climat de travail s'est détérioré et le service s'est automatiquement détérioré, et nous allons définitivement en payer les conséquences, parce que ce sont les revenus qui vont diminuer.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Gormley: Je voudrais parler brièvement du service postal et des observations du député concernant les superboîtes. Tout d'abord, j'aimerais bien savoir pourquoi le député veut faire abstraction d'une réalité que connaissent maintenant la plupart des banlieues du Canada? Il faut considérer les facteurs démographiques et les tendances en matière d'emploi dans le pays. Je crois que chacun devrait réfléchir à la question. Si on continuait à livrer le courrier à domicile dans les nouveaux lotissements qui ne cessent de pousser un peu partout, combien y aurait-il de gens qui seraient chez eux à 9 h 30 ou 9 h 45 du matin pour ramasser le courrier, les chèques et les autres documents importants qui resteraient autrement près de la porte, à la portée de tout le monde, pendant le reste de la journée? Est-il si difficile de marcher 200 mètres jusqu'à une superboîte pour aller chercher son courrier? Il ne faut pas perdre de vue que ces nouveaux quartiers de banlieue sont surtout habités par de jeunes couples qui travaillent. Il faut également se rendre compte qu'il ne s'agit pas de priver des gens d'un service qu'ils avaient auparavant, puisque ces quartiers n'existaient pas. Ce sont en général de jeunes couples qui viennent s'y acheter une maison neuve.

Quand je vivais à Saskatoon en 1977—nous avions alors un gouvernement libéral—aucun nouveau lotissement n'avait de livraison de courrier à domicile. En 1977, le gouvernement libéral avait décrété que le coût de la livraison à domicile dans les nouveaux quartiers était excessif pour les postes.

Étant donné qu'il en coûterait des millions de dollars pour distribuer le courrier à domicile dans les nouveaux quartiers, que les superboîtes sont un moyen sûr d'y offrir des services postaux, que les habitants des petites villes comme celle où j'habite ont toujours été obligés d'aller chercher leur courrier au bureau de poste et que la distribution à domicile ferait monter le prix du timbre à 65 c., le député peut-il assurer les électeurs de ma circonscription que le parti libéral dépenserait des millions de dollars et hausserait le prix du timbre à 65 c. pour rétablir la distribution à domicile? Le député peut-il répondre à ma question? Je sais qu'il lui reste peu de temps, mais la réponse n'a pas besoin d'être longue. La question est simple: durant la prochaine campagne électorale, le parti libéral affirmera-t-il qu'il assurera la distribution du courrier à domicile dans tous les nouveaux quartiers? Oui ou non.

M. Gagliano: Je sais qu'il me reste peu de temps, mais je tiens à dire au député qu'il vient de faire monter le prix du timbre de 5 c. par rapport à ce que le ministre avait dit. Je ne sais pas si c'est le député qui a raison, mais j'espère qu'il vérifiera ce chiffre qui augmente de 5 c. chaque jour.

Je veux faire une mise au point. Le député a parlé de la politique des libéraux en 1977. C'est en 1974 qu'une politique a été clairement établie au sujet des localités . . .

M. Gormley: Vous vous engagez sur un terrain glissant.

M. Gagliano: Si vous écoutez attentivement, vous apprendrez peut-être quelque chose. Les localités comptant 2 000 points de distribution ou plus ont toujours eu la distribution du courrier à domicile. On n'a qu'à venir dans ma circonscription pour vérifier. Oui, un futur gouvernement libéral offrirait encore aux Canadiens un service de distribution à domicile dans les localités comptant 2 000 points de distribution ou plus. C'est la politique que nous avions établie.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Reprenons le débat avec le ministre de la Consommation et des Corporations.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il était intéressant d'entendre le porte-parole du parti libéral déclarer que son parti s'engageait à assurer la distribution à domicile du courrier dans les localités comptant 2 000 foyers ou plus. J'en conclus donc, que le parti libéral appuie cette politique de deuxième classe. Il existera deux catégories de Canadiens, ceux qui vivent dans des localités comptant 2 000 maisons ou plus à qui l'on portera le courrier à domicile et, pour reprendre la terminologie libérale, les citoyens de seconde zone, soit les autres. Pourquoi ce chiffre magique? Que feront les libéraux à l'égard de ceux qui habitent des localités comptant 1 950 maisons? Ils leur diront qu'ils sont malheureusement des citoyens de deuxième zone qui n'ont pas droit à la distribution à domicile du courrier. Voilà le genre d'absurdité que propose le député.

Lorsqu'il était au pouvoir et que les Postes n'étaient pas une société d'État, mais un ministère, le parti auquel le député appartient a bloqué la distribution du courrier à domicile. Il l'a fait pour une bonne raison, à cause de l'évolution du monde. Lorsque j'étais enfant, on nous livrait le pain et le lait à domicile. On allait faire le plus gros des courses à pied. Il y avait des épiceries de quartier partout et l'on pouvait s'y approvisionner. A l'époque, un peu moins de 20 p. 100 des femmes mariées travaillaient. Les conditions de vie et la structure familiale étaient entièrement différentes de celles qu'on connaît aujourd'hui. De nos jours, dans la majorité des familles, l'homme et la femme travaillent. Les ménages ont deux voitures, vivent dans les banlieues où la distribution du courrier se fait par des boîtes collectives. Il n'y a même pas de trottoirs parce que les gens se déplacent en voiture et garent leur voiture dans leur allée ou dans leur garage. Ils vont faire leurs courses le soir dans les centres commerciaux. Les Postes changent leur mode de distribution du courrier pour tenir compte de cette nouvelle réalité.

Il est un peu paradoxal que le Nouveau parti démocratique et le parti libéral se considèrent comme les plus progressistes alors qu'ils nous appellent des «dinosaures». Nous admettons que la société évolue et qu'il faut en tenir compte dans les services. Ces partis «progressistes» s'y opposent. Ils considèrent que si on le faisait dans les années 40 et 50, il faut continuer aujourd'hui et ne pas changer les choses. Ce sont des réactionnaires. Dans le cas des Postes, ils veulent en revenir aux jours où les rues avaient des trottoirs, où les terrains étaient petits et où maman restait à la maison. Ils ne veulent pas vivre avec leur temps. Soit. Si leurs partis ont l'intention de faire croire aux Canadiens qu'ils souhaitent rétablir la distribution du courrier à domicile ou qu'ils veulent donner l'ordre à la société d'État de le faire, qu'ils nous disent où ils vont trouver l'argent.

● (1540)

Le plan d'entreprise de la Société porte sur cinq ans. Offrir d'ici cinq ans la livraison à domicile à tous ceux qui doivent actuellement aller chercher le courrier dans les superboîtes, sans parler des routes postales rurales et de la poste restante, coûterait initialement un milliard trois cent millions de plus et par la suite, 400 millions de dollars par année. Les chiffres ne mentent pas.

Il est facile pour l'opposition de déclarer: «Qu'est-ce que 400 millions ou un milliard de dollars par rapport aux votes que l'on peut gagner en promettant le service? Ce n'est rien. Il y va de votes. Ne nous soucions pas de détails comme un milliard de dollars ou 400 millions de dollars par année de frais supplémentaires».

Eh bien, cela veut dire qu'il faudrait vendre les timbres 60c. Un député a proposé que la Société des postes élargisse son marché. Comment la Société des postes pourrait-elle élargir son marché en vendant ses timbres 60c.? La simple logique nous dit qu'en augmentant le prix des timbres à 60c., il y aura moins de lettres à distribuer. On apprend dans tout cours d'économique élémentaire qu'en augmentant les prix, on fait diminuer la demande. On n'augmente pas sa clientèle en majorant les prix, on la diminue.

Cette proposition est irresponsable. Je peux cependant comprendre qu'elle soit tentante. Il y a des syndicats qui financent des organismes comme *Residents Against Mailboxes* qui font circuler des pétitions en évoquant des images de personnes âgées ou handicapées luttant contre la neige pour aller ramasser leur courrier à leur superboîte, car on leur refuse le luxe de la distribution à domicile. Il s'agit de techniques qu'on a coutume d'employer en politique, des techniques de propagande, mais il faut sous-estimer l'intelligence des Canadiens pour y avoir recours trop souvent et de façon trop évidente.

Les Canadiens se rendent compte que le monde évolue, il me semble. A mon avis, quiconque observe ce qui se passe dans notre société doit reconnaître que si on ne livre plus le lait ou le pain à domicile de nos jours il y a tout de même moyen de s'approvisionner en articles d'épicerie et il n'est pas tellement plus difficile d'aller chercher son courrier de la même façon. N'oublions pas non plus que les Postes ont une politique qui s'applique aux handicapés et à ceux qui ne peuvent tout simplement pas quitter leur domicile. Le courrier peut même leur être livré à domicile. Une fois de plus, je n'ai pas l'impression que les images qu'on évoque dans la guerre de propagande soient très crédibles.

Si le parti libéral veut proposer qu'il est préférable de dépenser ce montant supplémentaire de 400 millions de dollars par année pour assurer partout la livraison du courrier à domicile, s'il juge la chose prioritaire, alors il me semble acceptable de laisser à la population canadienne le soin d'en décider. Il n'est toutefois pas acceptable de laisser entendre qu'on peut le faire sans coût, qu'il suffit d'un coup de baguette magique pour faire disparaître le problème du coût. Rien n'est gratuit. Il faut payer le service.

Si le parti libéral et le Nouveau parti démocratique ont décidé qu'il valait mieux affecter ces 400 millions de dollars à la livraison à domicile du courrier qu'aux garderies, à l'éducation, ou à la science et à la technologie, alors c'est leur décision. Ils devraient la soumettre à la population en toute honnêteté et lui laisser le soin de trancher. La démocratie est ainsi faite. Cependant, il est malhonnête pour le moins de laisser croire que ces promesses n'entraîneront pas de frais. Comme je l'ai dit, cela sous-entend un degré d'ignorance de la part des Canadiens que je me refuse à admettre. Ils vont percer à jour ce genre de manigances.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est un véritable amalgame. On dirait que le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) rend le gouvernement du Canada responsable de tout, de la déficience des services postaux, aux coûts élevés des médicaments d'ordonnance et de l'essence, à l'acné. Je crois savoir qu'il y a actuellement une épidémie de varicelle à la garderie de l'édifice de la Confédération. Je suppose que ce doit être également la faute du gouvernement et que cela devrait figurer dans la motion! Il semble penser que tout ce qui va mal dans la société canadienne est la faute du gouvernement.

Lorsqu'on parle de la Société canadienne des postes, on a quelquefois l'impression en écoutant l'opposition que jusqu'en septembre 1984, les Postes fonctionnaient sans à-coups et fournissait le meilleur service dans le monde et certainement au Canada. On a l'impression que le courrier arrivait toujours à temps, que tout le monde recevait son courrier à sa porte, que les relations ouvrières-patronales étaient excellentes, que tout marchait comme sur des roulettes, et que tout a été compromis en septembre 1984 lorsque nous avons été élus au gouvernement. C'est absurde naturellement. En 1983, les Postes avait un déficit de 500 millions de dollars. Elles empruntaient 500 millions de dollars. Elles sont toujours endettées. Elles ne cessaient d'emprunter à l'époque. Ce sont les générations à venir qui paieront cette dette. La politique libérale était très simple: Laisser payer aux générations futures les frais actuels de distribution d'une lettre. En 1983, il y avait 500 millions de déficit et les gens qui habitaient les nouvelles banlieues ne bénéficiaient pas d'une distribution du courrier à leur porte.

On a enregistré des progrès. Au prochain exercice, la Société canadienne des postes va réaliser un profit pour la première fois depuis 1971-1972. Il sera petit, mais ce sera un profit malgré tout. La productivité s'est accrue aux postes au rythme de 3,5 p. 100 par an depuis trois ans. Les activités ont augmenté de 23 p. 100. En effet, les dépenses globales des postes au cours des deux dernières années, projetées sur l'année prochaine, ont été majorées à cause de trois facteurs à peu près égaux: il y a eu un accroissement du volume d'activité, une augmentation du coût des timbres qui est restée inférieure au taux d'inflation et une intensification de la productivité. Les postes sont plus efficaces. Elles ont réalisé des progrès sensibles et un député honnête le reconnaîtrait.

Y a-t-il beaucoup à faire? Oui, certainement, mais l'administration actuelle y travaille. Si seulement nous pouvions arrêter de leur chercher noise par le biais du processus politique, si nous cessions ce jeu infantile qui se répète sans cesse au niveau politique et si nous leur laissions l'occasion de poursuivre leurs progrès, nous verrions peut-être le jour où cette société d'État serait perçue par les Canadiens comme une entreprise qui fournit un bon service à un prix raisonnable. Cela me paraît un objectif honnête et possible à envisager. Toutefois, la tentation de politicailler, de porter des accusations sans fondements, est juste trop grande pour certaines personnes.

Je suppose que j'approche de la fin, mais je voudrais traiter brièvement d'une question soulevée par le motionnaire d'aujourd'hui et concernant le prix des médicaments d'ordonnance. Le projet de loi C-22, que nous avons finalement fait adopter en dépit de la longue résistance des partis d'opposition, est en place et a commencé à rapporter. J'ai ici une petite brochure de 20 pages qui parle des engagements de recherche et développement qui ont déjà été réalisés à la suite de l'adoption du projet de loi—ils représentent des centaines de millions. Aujourd'hui, des milliers de jeunes scientifiques canadiens travaillent grâce au C-22, un projet de loi qui n'a pas entrainé la moindre augmentation du prix des médicaments au Canada. Tous ceux qui prétendent le contraire ne connaissent pas la situation ou ne disent pas la vérité, ce qui revient au même puisque c'est ne pas dire la vérité sciemment ou par ignorance. C'est pourtant le cas de ces personnes que la défaite a remplies d'amertume. Elles ne cessent de ramener ces fausses études sur de prétendues hausses de prix. Quelques pharmaciens de Toronto en ont produit une l'autre jour qui faisait état de majorations. Le *Star* de Toronto lui a donné la vedette. Il en a été question à la Chambre. Un sénateur en a parlé à l'autre endroit. Des accusations ont été portées, par exemple, que le projet de loi C-22 avait fait monter les prix des médicaments.

• (1550)

L'étude est très intéressante. Premièrement, elle compare le prix de gros de l'an dernier au prix de détail de cette année. Elle met en parallèle le prix de l'an dernier avant la taxe fédérale et le prix de cette année après la taxe fédérale. Elle porte sur des médicaments entièrement produits en Suisse et en Allemagne. Comme vous le savez, monsieur le Président, le franc suisse et le mark allemand ont pris de la valeur par rapport au dollar canadien. L'étude attire l'attention des gens sur l'accroissement exorbitant des prix. Par rapport au franc suisse et au mark allemand, la hausse était nulle. Une hausse en dollars canadiens était attribuable au change, mais rien de tout cela n'avait quoi que ce soit à voir avec le régime de brevets ou le projet de loi C-22 qui a modifié le régime. Cela n'empêche pas ces épris de vérité et d'honnêteté d'attribuer les fluctuations du change au projet de loi C-22. C'est d'un ridicule achevé.

Je peux comprendre que, dans le domaine politique, on recoure parfois à ces tactiques. On comprend moins les dépositaires de la vérité du quatrième pouvoir qui sont chargés de diffuser l'information de s'y adonner comme seulement quelques-uns l'ont fait, monsieur le Président. C'est plus difficile à accepter, mais c'est une autre chose dont nous devons tenir compte.

Je suppose que la plus grande absurdité, c'est que l'opposition refuse de reconnaître que si elle n'avait pas retardé le projet de loi, n'avait pas fait d'obstruction systématique, et ne s'était pas livré à des jeux idiots de ce genre, le Conseil d'examen du prix des médicaments existerait déjà. Ce conseil aurait le pouvoir d'examiner le prix de tous les médicaments, d'analyser de manière raisonnable et rationelle la justesse des augmentations de prix, et de prendre des mesures correctives ou d'insister sur leur baisse auprès des fabricants qui tenteraient d'exiger une augmentation de prix supérieure à l'indice du coût de la vie.

C'est à tout le moins de l'hypocrisie, si ce n'est pire, que de faire tout en son pouvoir pour retarder la création du Conseil d'examen du prix des médicaments et de brailler ensuite au sujet de l'absence de ce conseil. Je pourrais m'étendre longuement là-dessus. C'est sans doute inutile, car l'un des grands avantages d'être Canadien et de faire partie d'une population bien instruite et intelligente, c'est de savoir que, en général, les gens savent très bien à quoi s'en tenir au sujet de la plupart de ces foutaises. Bien que les députés de l'opposition racontent n'importe quoi au sujet du projet de loi C-22, du coût du service postal, des superboîtes, ainsi de suite, le grand public a suffisamment d'intelligence pour comprendre que ces accusations ne sont au fond que de la propagande au mieux, et de la supercherie au pire. Comme c'est manifeste, le gouvernement ne s'en inquiète pas beaucoup. Il n'y a pas lieu de nous en soucier outre mesure. Ainsi, bien qu'une motion comme celle-ci nous donne la possibilité d'occuper la Chambre des communes pendant une journée entière, les balivernes contenues dans la motion ne dupent personne.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le ministre peut-il répondre à une question que me posent souvent mes électeurs? Dans les banlieues de ma circonscription, on a construit plusieurs milliers de maisons. Bon nombre des occupants de ces maisons neuves me téléphonent ou viennent me voir pour me raconter qu'avant d'être installés dans leur nouvelle maison dans la banlieue, où leur courrier est déposé dans une superboîte, ils vivaient dans un quartier moins récent dans la circonscription, où le courrier leur était livré à domicile. Ils ont emménagé dans une nouvelle maison, dans une région urbaine. Elle leur coûte davantage, elle vaut plus que l'ancienne maison et ils paient des impôts fonciers beaucoup plus élevés qu'auparavant. Les deux conjoints travaillent; ils paient nettement plus d'impôts sur le revenu que précédemment. Ils se demandent pourquoi ils n'ont pas droit au même service de distribution du courrier à domicile que lorsqu'ils vivaient dans la vieille ville de Winnipeg, pourquoi ils sont défavorisés par rapport aux autres. En toute franchise, je n'ai aucune réponse à leur donner. Je voudrais être en mesure de dire aux gens comment le ministre va répondre à cette question. Comment se fait-il qu'il y a au Canada deux classes de citoyens, ceux qui obtiennent la distribution du courrier à domicile et ceux qui doivent se contenter de superboîtes?

M. Andre: Il y a, en fait, quatre classes. Tout d'abord, il y a les citoyens qui vont chercher leur courrier à la poste restante dans des régions urbaines ou rurales, des petites villes et des villages. Il y a ensuite ceux qui doivent se rendre au bureau de poste. D'autres citoyens sont desservis par des services de distribution rurale. D'autres encore profitent de la livraison à domicile et enfin, il y a ceux qui doivent aller chercher leur courrier à des boîtes aux lettres multiples. C'est là la situation depuis plus de 100 ans, depuis que les Postes existent. Dans toute l'histoire des Postes il n'est jamais arrivé que la majorité des Canadiens profitent de la distribution à domicile. Cela a toujours été une minorité. On se fait des illusions en pensant qu'on va changer cet état de choses. C'est tout à fait faux.

Le député a parlé de la différence entre les vieux quartiers du centre-ville et les nouvelles banlieues.

M. Orlikow: Je n'ai pas parlé du centre-ville.

M. Andre: Les temps changent. A l'époque où les vieux quartiers ont été construits, dans les années 1940 et 1950, la plupart des épouses restaient à la maison. Il n'y avait qu'une seule automobile par foyer et encore, et les gens se servaient des transports publics et avaient un mode de vie bien différent. La plupart des rues avaient des trottoirs. Les gens marchaient beaucoup. Ils faisaient leurs courses dans les magasins du quartier.

Or, le député ne s'en est peut-être pas rendu compte, mais dans les années 1960, 1970 et 1980, les choses ont changé. Les centres commerciaux ont fait leur apparition. De nouvelles banlieues ont surgi et bon nombre d'entre elles étaient beaucoup plus importantes que les vieux quartiers. Les gens ont déménagé dans les banlieues, car ils voulaient un jardin derrière plus grand. Dans la plupart de ces banlieues, il n'y a pas de trottoirs, car les gens ne marchent pas. La majorité des foyers ont deux automobiles. Les gens font leurs courses dans des centres commerciaux où ils achètent leur alimentation et vont chercher leur linge chez le teinturier, et tout cela, en soirée. Dans la majorité des cas, les deux conjoints travaillent, à l'heure actuelle. La société évolue.

Les Postes ont tenté de suivre l'évolution. Le député prétend que ce qui convenait dans les années 1940 et 1950 et le mode de vie de l'époque devraient convenir dans les années 1980 et 1990. De la part d'un réactionnaire comme le député, je peux le comprendre, mais le fait que les Postes s'adaptent au mode de vie moderne et à la façon dont les gens vivent à l'heure actuelle ne devrait pas être considéré comme une chose si terrible que cela. Il est certes faux de prétendre qu'il y a deux classes de citoyens au Canada. Il y a toujours eu plusieurs modes de distribution du courrier. Les différences en question existent depuis plus de 100 ans et elles demeureront sans aucun doute à l'avenir.

• (1600)

M. Gagliano: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre, mais auparavant, je voudrais lui dire qu'il a peut-être été trop longtemps dans l'opposition. Il jouait alors le petit jeu qu'il nous reproche de jouer maintenant. Je tiens à lui rappeler que son collègue le ministre des Finances (M. Wilson) a dit avant les élections qu'il n'augmenterait jamais les taxes, que ce serait une erreur. A vrai dire, en trois ans et demi, le ministre des Finances a délesté les consommateurs de plus de 22 milliards de dollars sous forme de taxes.

Cet après-midi, pendant la période des questions, le ministre était temporairement absent; j'ai donc demandé au vice-premier ministre (M. Mazankowski) si le ministre pourrait révéler les chiffres auxquels il faisait allusion pour justifier les frais de 1,3 milliard de dollars de Postes Canada. J'ai appelé Postes Canada et on m'a dit qu'en chiffres de 1986, cela coûterait 360 millions de dollars et qu'en chiffres de 1988, cela ferait 500 millions de dollars sur une période de cinq ans. Qui dit la vérité?

Pourquoi le ministre ne défend-il pas ses chiffres en les révélant pour permettre aux députés et aux Canadiens en général de savoir exactement de quoi il parle? Pourquoi parle-t-il de tarif d'affranchissement de 60 cents alors qu'il ne veut pas révéler les chiffres prouvant la nécessité d'un tel tarif?

M. Andre: Monsieur le Président, avant de répondre, je tiens à signaler que ma collègue la députée de Lincoln (M^me^ Martin) vient de dire que pendant plus de 30 ans, elle est allée chercher son courrier à pied au bureau de poste et qu'elle ne se considère pas comme une citoyenne de deuxième classe pour autant. Les personnes qui ont fait personnellement cette expérience doivent rejeter les accusations du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

Peut-être le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) se reporte-t-il à des chiffres qui ont paru dans un éditorial du *Star de Toronto* et qui seraient différents. Ce sont là des balivernes. Les chiffres que je lui ai cités proviennent d'une étude que le bureau de poste m'a fournie.

Le député pose une question pertinente. Devrions-nous diffuser ces chiffres? Je réponds que oui et je vais voir à ce qu'on les présente dans la forme voulue.

Très bientôt, dans un avenir pas très éloigné, le bureau de poste sera cité à comparaître devant le comité permanent de l'administration gouvernementale pour défendre son budget des dépenses et son programme administratif. Les députés intéressés pourraient profiter de l'occasion pour examiner en détail tous ces postes de crédits avec les fonctionnaires supérieurs de Postes Canada. Les diapositives sont là, je les ai vues et je suis sûr que les hauts fonctionnaires les apporteront au comité de façon que le député puisse vérifier les chiffres.

Le député a posé une question pertinente et je verrai à ce qu'il obtienne ces chiffres. Cependant, je lui demanderais quelque chose en retour. Si, lorsqu'il aura reçu ces chiffres, il constate qu'ils vérifient bien ce que j'ai dit et qui est conforme aux renseignements que j'ai obtenus de Postes Canada, pourrait-il s'engager au nom de son parti à déclarer que les libéraux sont en faveur, pourvu qu'ils le soient encore, de livrer le courrier à domicile partout où les gens n'utilisent pas les boîtes collectives, et qu'ils sont d'accord pour que le prix des timbres augmente en conséquence? Il fait signe que non de la tête. Voilà un homme qui insiste sur l'honnêteté et la transparence. Veut-il de la transparence? Pas du tout, monsieur le Président.

Nous allons lui fournir les chiffres. Pourrait-il s'engager à les communiquer lui-même honnêtement aux Canadiens alors qu'il fait des promesses aux gens qu'il visite? Pourrait-il leur dire combien ces promesses vont leur coûter et comment il entend les payer? Il continue de faire signe que non de la tête. Au moins, il démontre qu'il est un véritable libéral. Il est tout à fait dans le bon parti. Les libéraux estiment qu'ils ne doivent jamais dire la vérité aux gens, car ils pourraient bien ne pas être élus.

M. Rompkey: Monsieur le Président, la question très simple que je pose au ministre a trait à la vérité. Je me demande s'il accepterait d'examiner la chose et de me fournir les faits et les chiffres pertinents.

La société dont il parle est celle des régions urbaines où les gens se rendent au supermarché et peuvent y acheter des timbres en même temps qu'ils achètent leur alimentation. Il ne parle pas des régions rurales ou septentrionales du Canada. Il y a d'autres personnes qui souffrent, qui sont sans emploi et ont besoin du service des postes. Les petites entreprises et les particuliers ont besoin de ce service et ne l'obtiennent pas.

Je viens de m'entretenir avec des représentants du bureau de poste de Labrador City. Aujourd'hui, 79 sacs de courrier destinés à Labrador City ont été laissés à St. John's. Le ministre veut que nous acceptions le principe d'une majoration des tarifs postaux, alors que le service de la Société des postes, surtout dans les régions rurales et dans le Nord, est déplorable. Pourquoi devrions-nous accepter une augmentation du prix des timbres tant que le service est aussi mauvais?

Les chômeurs ont besoin de leur chèque. Les petites entreprises ont besoin des services postaux pour survivre. Le ministre pourrait-il me dire pourquoi 79 sacs de courrier à destination de Labrador City ont été laissés à St. John's aujourd'hui? C'est un exemple précis du genre de service offert par Postes Canada. Si nous pouvons savoir ce qui s'est passé dans ce cas, peut-être un jour, si le service s'améliore, accepterons-nous une hausse des tarifs.

M. Andre: Monsieur le Président, le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) a là un bon exemple. Soulignons que la direction actuelle des postes a justement adopté une innovation. On a peine à croire qu'il s'agit vraiment d'une innovation puisque le système devrait déjà être en place depuis des décennies. Pourtant, ce n'est qu'au cours des trois dernières années que la Société s'est dotée des moyens lui permettant de répondre aux questions comme celle que pose le député.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, jusqu'à il y a trois ans, les postes fonctionnaient presque comme s'il s'était agi de 11 petits organismes distincts. Il n'y avait aucun contrôle central. Personne au bureau central, à Ottawa, ne savait où se trouvait le courrier à un moment précis, parce que le courrier allait directement à l'un de ces 11 endroits, à Calgary par exemple, pour être trié. Le courrier qui devait être distribué dans la région de Calgary était gardé à cet endroit, et le reste était envoyé là où il devait être distribué, soit dans l'Est ou à Vancouver. Cependant, personne au bureau central ne savait combien de courrier avait été trié à Calgary, combien avait été envoyé ailleurs ni où le courrier se trouvait à un moment précis.

Maintenant, il y a un centre de contrôle à Ottawa, et je recommande aux députés d'aller le visiter s'ils en ont l'occasion. Ce centre de contrôle est en liaison avec toutes les installations de tri. Toute l'information sur le transport du courrier par avion et par camion y est. Grâce à ce centre de contrôle moderne, le bureau de postes sait où se trouve le courrier à tout instant.

Pourquoi le courrier ne s'est pas rendu de St. John's à Labrador City? Je ne le sais pas. Y a-t-il eu une tempête? Si l'avion ne décolle pas, il ne peut pas transporter le courrier. Le bureau de poste a les mêmes problèmes que tous les autres Canadiens qui voyagent en hiver. Parfois, l'avion ne décolle pas et parfois les modes de transport habituels ne fonctionnent pas. Cependant, aujourd'hui, il y a au moins quelqu'un à Ottawa qui peut téléphoner à St. John's et demander pourquoi le courrier ne s'est pas rendu à Labrador City, engueuler quelqu'un et exiger des comptes. C'est une innovation. Si cela n'a pas encore été fait aujourd'hui, je vais me renseigner pour savoir qui est responsable afin de lui demander des explications et faire en sorte que cela ne se reproduise pas.

M. Gagliano: Monsieur le Président, une question supplémentaire?

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée.

Je signale au député que j'ai entendu ses observations. Je lui ai donné 23 ou 24 minutes plus 12 ou 14 pour les questions et observations et je pensais que les députés auraient souhaité poser davantage de questions au ministre. Voilà pourquoi je lui ai accordé quelques minutes de plus.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai posé il y a quelque temps une question très simple au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre). Je lui ai demandé d'expliquer aux gens qui vivent dans les villes et les banlieues de notre pays pourquoi on distribuait à certains leur courrier à domicile alors que d'autres devaient aller le chercher dans les superboîtes. Bien entendu, le ministre a fait une digression. Il a parlé des services qui sont offerts dans les régions rurales et septentrionales, ce qui n'a rien à voir.

Les gens sont mécontents de ne pas profiter des mêmes services dans les banlieues que ceux qu'ils avaient dans les villes. Le ministre a donné toutes sortes d'explications y compris que, dans les nouveaux quartiers, il n'y a pas de trottoirs. Une femme de Calgary qui suivait sans doute le débat a appelé mon bureau pour expliquer que s'il n'y avait pas de trottoirs dans les banlieues, c'était parce que les municipalités manquaient d'argent et non pas parce que les habitants n'en voulaient pas. D'après ce qu'elle nous a dit, elle trouve que le ministre méconnaît tout à fait la question et elle est très en colère après lui.

• (1610)

Je voudrais parler un instant du prix des médicaments d'ordonnance durant la seconde moitié de 1987. Le ministre s'est plaint de ceux qui prétendent que les prix ont augmenté au cours de l'année dernière plus vite que l'indice des prix à la consommation. D'après le projet de loi C-22, ils ne devaient pas subir de hausse supérieure. Il a dit que les personnes qui faisaient de telles affirmations ou bien mentaient ou bien ignoraient la vérité. Voici les faits qu'ont donnés aux Canadiens des organismes gouvernementaux responsables.

Le gouvernement ontarien a constaté que le prix des médicaments dans son programme de remboursement, et nous ne parlons pas ici de quelques médicaments, mais de plus de 1 000, a augmenté plus rapidement que l'indice des prix à la consommation au cours des six derniers mois de 1987. Certains ont augmenté de 100 p. 100 et un même de 250 p. 100. Peut-on y faire quelque chose? Évidemment. Bien que le Conseil d'examen du prix des médicaments n'ait été créée qu'en décembre 1987, le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) a déclaré ce matin que ce Conseil était habilité à examiner rétroactivement le prix des médicaments pendant cinq ans pour voir s'ils avaient subi des hausses injustes. Pourquoi ne le fait-il pas?

Je vais donner un autre exemple. Le gouvernement manitobain a examiné le prix des médicaments génériques dans la province au cours de la deuxième moitié de 1987 et s'est aperçu qu'ils avaient en réalité baissé de 1 p. 100. S'ils ont baissé dans le cas des médicaments génériques, pourquoi ont-ils tant monté dans celui d'un si grand nombre de médicaments de marque. Pourquoi le gouvernement ne tente-t-il pas d'expliquer plus raisonnablement cette disparité au lieu d'invectiver ceux qui fournissent l'information? C'est un vieux truc pour les gouvernements que de s'en prendre au messager qui transmet de mauvaises nouvelles au lieu de faire face à la réalité.

Pourquoi le gouvernement n'encourage-t-il pas le Conseil d'examen du prix des médicaments au lieu d'accabler l'opposition de ses invectives? Ce ne sont pas seulement les députés de l'opposition mais tous les groupes de consommateurs, les personnes âgées, les organisations syndicales et d'autres qui ont averti le gouvernement des conséquences de l'adoption du projet de loi C-22. Si la chose est nécessaire, pourquoi le gouvernement ne propose-t-il pas des modifications qui donneraient au Conseil le pouvoir de faire baisser les prix dont l'augmentation dépasse le taux d'inflation? Au lieu de le faire, le gouvernement agit comme si de rien n'était, comme si le Conseil ne fonctionnait pas et comme si l'oppositioon était responsable du retard. Personne ne sera dupe. On verra les résultats aux prochaines élections et je ne prévois pas le retour à la Chambre du ministre de la Consommation et des Corporations.

Je tiens maintenant à aborder le problème auquel font face des centaines de milliers de personnes qui font affaire avec les banques. Les bénéfices des banques sont énormes. En 1987, ceux de la Banque Canadienne Impériale de Commerce se sont élevés à 397 millions de dollars, ceux de la Banque de la Nouvelle-Écosse à 381 millions de dollars, ceux de la Banque de Montréal à 413 millions de dollars, ceux de la Banque Toronto-Dominion à 528 millions de dollars et ceux de la Banque Royale à 541 millions de dollars. Qu'ont-elles versé en impôts? Si on se fie à l'expérience passée, pas grand-chose. Dans bien des cas, aucun versement réel d'impôt n'a été fait parce que les banques ont pu tirer parti de notre régime fiscal qui autorise le report des impôts et contient une disposition spéciale de réduction d'impôts. Les banques peuvent en effet défalquer la valeur des pertes sur prêts non productifs que bon nombre d'entre elles ont consentis à des pays du tiers monde. Ces pays ont payé des taux d'intérêt très élevés pendant les

années où les banques ont réalisé des bénéfices énormes et n'ont presque pas été imposées. Maintenant, alors que les banques devraient en payer, elles consentent ces prêts non productifs et elles s'en servent pour réduire les impôts qu'elles devraient payer.

De quoi se plaignent les citoyens canadiens à propos des banques? Je peux parler d'une plainte que m'a communiquée ma femme il y a une ou deux semaines. Elle a vu une réclame dans une revue pour un petit article qu'elle pouvait acheter aux États-Unis pour nos petits-enfants. Cela coûtait 6 $ US. Elle a envoyé un chèque sur son compte pour une valeur de 6 $ et a précisé qu'il s'agissait de dollars des États-Unis. Quand on lui a renvoyé le chèque, elle s'est aperçue que non seulement elle avait payé les 6 $ des États-Unis, soit à peu près 9 $ canadiens, mais la banque lui avait facturé des frais d'administration de 5 $ pour un chèque inférieur à 10 $ canadiens. Si ce n'est pas du vol, je ne sais pas ce que c'est.

J'étais surpris et j'ai appelé la Banque de Montréal en face de chez moi où j'ai un compte. On m'a répondu qu'on m'aurait facturé 7,50 $. Il faut se rappeler que si ma femme était allée à la poste, elle aurait pu acheter un mandat en dollars américains, qui lui aurait coûté 1,15 $ de frais d'administration. D'après les simples députés de l'aile droite du parti conservateur, le secteur privé fait tout mieux que le secteur public. Ma femme aurait pu aller à la Coopérative du Service civil et les frais d'administration pour un chèque en dollars des États-Unis n'auraient été que de 35c. Une traite bancaire de la Coopérative du Service civil en dollars des États-Unis coûte 1 $. Si on a plus de 55 ans, c'est gratuit. Ce n'est qu'un petit exemple de ce que font les banques.

Je voudrais faire figurer au compte rendu un cas qui m'a été rapporté par un autre électeur. Il a une hypothèque sur sa maison. Il l'a obtenue par la Banque Canadienne Impériale du Commerce. Ses impôts municipaux n'étaient pas dus avant le 30 juin 1987. Le 3 juin 1987, on a retiré ce paiement de son compte sans l'en avertir ni lui demander s'il était d'accord. Autrement dit, la banque a gardé son argent pendant 27 jours. Pourquoi a-t-elle fait cela? De quel droit? Ne devrait-elle pas au moins expliquer sa décision? En plus de cela, on lui a maintenant dit que, d'après le nouveau règlement de la banque, on lui débitera de son compte 1 $ par mois de frais de livres en plus de ce qu'on lui a toujours demandé pour les chèques et autres opérations. Pourquoi?

• (1620)

Encore un exemple: un de mes électeurs a plusieurs comptes bancaires, dont un qu'il utilise très peu. En examinant son relevé il a constaté qu'un retrait avait été débité à son insu pour payer une facture Mastercard qu'il réglait toujours sur un autre compte, dans une autre banque. Il ne tenait pas à ce que ce compte soit utilisé à cette fin. Il a demandé une explication au directeur de son agence, lequel a répondu qu'il s'agissait d'une erreur. Il ne s'en est pas tenu là. Il a donné instructions au directeur de l'agence de ne surtout pas toucher à ce compte sans son autorisation. Plus tard il a appris que le montant qui avait été retiré sans sa connaissance ou son autorisation avait été redéposé dans ce compte, majoré des intérêts. C'est ce genre d'actions unilatérales des banques que les gens supportent de moins en moins.

Nous parlons de banques qui font des profits énormes. Mon collègue le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a déclaré aujourd'hui que, grâce aux frais d'administration que les banques imposent en nombre croissant et de toutes sortes de façons imaginables, elles ont réalisé près de 1,5 milliard de bénéfices.

Encore un exemple de ce que font les banques. Un Torontois a été vraiment estomaqué en examinant son relevé de la Banque canadienne impériale de Commerce qu'elle lui avait flanqué 5 livres sterling de frais sur son chèque mensuel de retraite de 55 livres sterling qui lui parvient de Grande-Bretagne. Il dépose son chèque de retraite dans cette banque depuis huit ans et on ne lui avait jamais prélevé de frais jusqu'à ce mois-ci. Et voilà que d'un seul coup la banque se met à prélever près de 10 p. 100 de frais d'administration et sans avertissement, naturellement.

L'augmentation des frais d'administration pratiquée par les cinq grandes banques représente 20 p. 100 depuis 1986. Voyons ce que dans leurs rapports les banques déclarent avoir touché en frais d'administration qu'elles demandent à leurs clients. En 1987 la Banque Toronto-Dominion signalait que ces frais lui ont rapporté 138 millions, la Banque canadienne impériale de Commerce 235 millions, la Banque de Nouvelle-Écosse 113 millions, la Banque de Montréal 283 millions et la Banque Royale 365 millions, soit en tout 1 milliard 134 millions. C'était 20 p. 100 de plus qu'en 1986, et uniquement pour les comptes des dépôts, les coffres-forts et le traitement des listes de paye.

Ces frais d'administration ne comprennent pas les nombreux autres frais prélevés par les banques par exemple pour le change des devises, les frais de cartes de crédit, les frais sur prêts, les commissions sur valeurs, les acceptations, les lettres de crédit, les frais de garantie et autres.

Nous connaissons les taux d'intérêt que les banques imposent sur le solde impayé du compte des cartes de crédit. Alors que les taux d'intérêt ont diminué de moitié depuis l'époque où ils étaient à 20 p. 100, il y a quelques années, les taux appliqués aux soldes impayés des cartes de crédit sont restés pratiquement les mêmes.

Les frais d'administration représentent une source de revenus importante pour les banques. Ainsi, la Banque canadienne impériale de Commerce dit dans son rapport annuel:

> L'augmentation continue des revenus autres que les intérêts ... est un facteur très important dans les efforts de la banque pour améliorer son rendement financier.
>
> Les revenus des frais d'administration continuent à s'améliorer et résultent de l'application de frais à une large gamme, toujours croissante, de services à la clientèle.

Tout d'abord, la banque déclare à ses clients qu'elle va leur donner accès aux guichets automatiques 24 heures par jour, que ce sera plus efficace parce que tout sera informatisé au lieu d'être fait à la main à la succursale locale, et qu'ainsi on économisera de l'argent. En réalité il n'y a pas d'économies, puisque les banques facturent de plus en plus cher.

Les banques font cela en partie pour récupérer les pertes subies sur l'argent prêté aux pays du tiers monde, comme le Mexique et le Brésil, à des taux très avantageux pour elles. Il y a quelques années elles obtenaient jusqu'à 20 p. 100 d'intérêt. Elles étaient heureuses de faire ces prêts et de gagner de tels revenus d'intérêt, surtout qu'à cette époque, le régime financier du gouvernement libéral leur permettait de ne payer pratiquement aucun impôt. Les banques le nient, mais permettez-moi de citer la publication des affaires, *Financial Post*. Un article de Philip Mathias qui a paru dans le numéro du 21 décembre 1987 sous le titre «Nickel-and-Diming» (Compter les sous) disait ceci:

> La cause des hausses de frais est la pomme de discorde. Les critiques prétendent que les banques pressurent les consommateurs pour essayer de récupérer une partie des pertes auxquelles elles s'attendent sur les prêts énormes qu'elles ont consentis aux pays du tiers monde et à Dome Petroleum Ltd.

J'ouvre une parenthèse, monsieur le Président, pour signaler le côté étrange de notre régime fiscal dans lequel la société Dome Petroleum, qui a perdu des centaines de millions de dollars et obtenu des subventions et des prêts faramineux du gouvernement fédéral, peut verser à son président, quand elle est vendue, des millions de dollars en indemnité de cessation d'emploi. De nombreux travailleurs de Dome seraient heureux d'être aussi bien traités par cette société ou par le gouvernement fédéral, mais ils n'ont droit à rien.

M. Mathias ajoute:

> Les banquiers le nient avec véhémence. Ils préfèrent parler du principe de paiement par l'usager, qui distingue chacun des frais bancaires et fait payer un service à chaque client qui le demande.
>
> Il se peut que les deux explications soient justes.
>
> Les frais bancaires ont commencé à monter en flèche au début des années 80, à un moment qui pourrait accréditer la thèse des prêts au tiers monde et des énormes prêts aux entreprises. (Les banquiers parlent cependant de coïncidence.)
>
> Par ailleurs, en 1982, les quatre grandes banques canadiennes se sont soudainement éveillées à la possibilité que le milliard de dollars prêté à Dome Petroleum ne serait pas très facile à récupérer.

On aurait dû le savoir depuis longtemps. Je poursuis ma citation:

> La récession de 1981-1982 a incité les sociétés à rembourser leurs prêts bancaires plutôt qu'à emprunter. Les banques ont donc accentué leur concurrence auprès des emprunteurs.
>
> Par contre, les taux d'intérêt élevés rendaient les prêts prohibitifs. Il devenait difficile pour les banques de maintenir l'écart traditionnel de trois points et demi entre l'intérêt versé aux déposants et celui qu'on exige des emprunteurs. Le meilleur taux offert aux prêteurs a été réduit.
>
> L'écart n'est pas encore complètement rétabli.
>
> Les banques ont voulu user de représailles.

Pour ce faire, elles n'ont pas visé les grosses sociétés très rentables. Elles s'en sont prises plutôt aux simples citoyens qui n'ont vraiment pas les moyens de payer ces frais et qui ne possèdent pas le temps, le savoir-faire et les connaissances nécessaires pour marchander et trouver des services financiers à meilleur compte. Voilà le seul conseil que le gouvernement conservateur actuel est disposé à donner aux consommateurs, alors qu'il est toujours prêt à soutenir les sociétés et les particuliers qui touchent de gros revenus.

● (1630)

Les banques prétendent qu'elles ont amélioré leurs services à leurs clients. L'automatisation de ces derniers aurait dû réduire les frais, mais les banques se gardent bien de laisser les consommateurs profiter des économies de productivité qu'elles réalisent au titre de la main-d'oeuvre et des frais généraux.

Plusieurs caisses de crédit n'imposent pas de frais de service sur les dépôts minimum qui rapportent aussi de l'intérêt. Les banques à charte seraient-elles moins efficaces que beaucoup de petits établissements? Bien sûr que non, mais les caisses de crédit sont pour les simples gens et s'en soucient. Les banques ont une clientèle captive. Les Canadiens ordinaires ne les intéressent pas, elles préfèrent s'occuper des comptes des riches et des grandes sociétés.

Le gouvernement conservateur conseille aux consommateurs de marchander et aux établissements d'informer leurs clients. On reproche aux Canadiens de ne pas faire leur devoir, mais la plupart des clients sont incapables de suivre le conseil du gouvernement parce qu'ils n'ont pas les renseignements nécessaires.

Aujourd'hui, le ministre d'État chargé des Finances a dit qu'il demanderait l'avis du comité des finances. Il sait pourtant que la Loi sur les banques impose à ces dernières certaines obligations. Pourquoi donc doit-il attendre la recommandation de ce comité? Le ministre d'État aux Finances ou le ministre de la Consommation et des Corporations devrait dire aux banques ce qu'elles sont tenues de faire aux termes des dispositions de la Loi sur les banques.

Le ministre ne fait rien à ce sujet, parce qu'il ne s'intéresse pas aux consommateurs. Le gouvernement ne s'intéresse pas aux petites entreprises, à l'Association des consommateurs, ni aux groupes qui luttent contre la pauvreté, notamment l'Association nationale contre la pauvreté. Ces organismes conviennent tous qu'en attendant que le comité des banques ne présente son rapport, il faudrait un moratoire sur les frais que prélèvent les banques. Le gouvernement n'en fera rien, car il veut avant tout protéger ceux auxquels il s'intéresse, et les banques en font partie. Cela n'est
pas étonnant quand on songe aux dons que les grandes banques font au parti conservateur.

Cette motion, et l'inaction du gouvernement dans le dossier des banques, révèlent assurément aux Canadiens quelle est l'attitude du gouvernement quand il s'agit de protéger les Canadiens ordinaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires? Débat.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je félicite mon collègue, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) d'avoir proposé aujourd'hui cette motion à la Chambre. Il convient d'examiner ici le dossier fiscal des conservateurs et de voir l'incidence que l'idéologie et la politique conservatrices ont eue sur M. et M^me^ Tout-le-Monde, comme on dit au Québec.

L'idéologie conservatrice me semble se résumer ainsi: «Percevoir des impôts». Depuis qu'ils ont pris le pouvoir, les conservateurs ont imposé aux Canadiens des douzaines de nouveaux impôts. Je me souviens d'une parole d'Adam Smith, qui reflète bien l'attitude des conservateurs en matière de fiscalité. Adam Smith a dit: «Aucun art ne se transmet plus vite d'un gouvernement à un autre que celui d'imposer le peuple». Je propose que cette expression «imposer le peuple» serve d'épitaphe aux conservateurs.

Au lieu de se flatter, le gouvernement devrait s'estimer heureux d'avoir pris le pouvoir à une époque de croissance économique accrue dans le monde entier. Non content de bénéficier de cette amélioration de la situation, le gouvernement est allé chercher dans les poches des contribuables canadiens la plus importante ponction fiscale de notre histoire.

Dans sa fiscalité, le gouvernement se montre de plus en plus insensible au sort des familles canadiennes à moyen et à faible revenu. Voyons quelles sont les hausses d'impôt que le gouvernement a jugé bon d'imposer aux Canadiens. En 1984-1985, l'impôt sur le revenu des particuliers totalisait 29,3 milliards de dollars, l'impôt sur le revenu des sociétés 9,4 milliards de dollars, et les taxes de vente et d'accise 13,7 milliards de dollars. En 1988-1989, l'impôt sur le revenu des particuliers va rapporter 45,4 milliards de dollars, l'impôt sur le revenu des sociétés 12 milliards de dollars, et les taxes de vente et d'accise 24,3 milliards de dollars.

A la fin de 1989, l'impôt sur le revenu des particuliers aura augmenté de 16,1 milliards de dollars, soit une hausse de 55 p. 100. L'impôt sur le revenu des société aura augmenté de 2,6 milliards, ce qui constitue une hausse de 28 p. 100. Les taxes de vente et d'accise rapporteront 10,6 milliards de dollars de plus, ce qui représente une hausse de 77 p. 100. Lorsqu'on songe que tout le monde paye les taxes de vente et d'accise, que l'on gagne 200 000 $ ou 10 000 $, cette hausse témoigne à elle seule de l'insensibilité et de l'injustice du gouvernement.

En outre, lorsqu'on voit comment le gouvernement a redistribué les impôts, on se rend compte de son insensibilité flagrante. Le fait qu'il ait augmenté de 55 p. 100 l'impôt sur le revenu des particuliers et de 28 p. 100 seulement l'impôt sur le revenu des sociétés témoigne d'une certaine affinité pour le secteur des entreprises. Cela prouve simplement que le gouvernement n'a pas été juste. Bien qu'il ait promis lors de la campagne de ne pas augmenter l'impôt, le gouvernement a jugé bon d'imposer aux Canadiens une note fiscale supplémentaire de plus de 22 milliards auxquels on peut ajouter 7 autres milliards en impôts futurs.

Le gouvernement a prétendu que la compression du déficit était attribuable à sa gestion ingénieuse de l'économie. D'après moi, la gestion financière du gouvernement s'est révélée passablement mauvaise, car le déficit global par habitant s'est alourdi. Le déficit total a grimpé à 300 milliards, passant de 7 000 $ par habitant en 1983, à 12 000 $ par habitant, soit une augmentation de 60 p. 100. Pendant une période de grande prospérité, la mauvaise gestion du gouvernement et son mauvais jugement ont abouti à l'augmentation du déficit par habitant.

Ces augmentations d'impôt ont commencé par trois augmentations consécutives de la taxe de vente, à compter d'octobre 1984.

• (1640)

Les conservateurs ont d'abord porté cette taxe de vente cachée de 9 à 10 p. 100, et par la suite à 12 p. 100. Si l'on additionne toutes ces augmentations, on arrive au grand total de 3 milliards seulement en taxes de vente cachées. Les vêtements, les chaussures, la nourriture, et toutes les dépenses courantes ont augmenté. Au moyen de ces taxes cachées, le gouvernement a augmenté nos coûts de 3 milliards.

Il m'arrive parfois de penser que le gouvernement n'a jamais cru au Père Noël. Il a imposé une taxe sur les friandises et les boissons gazeuses. Il en a coûté aux Canadiens 460 millions de dollars auxquels il faut ajouter 60 millions en taxes sur la peinture et le papier peint. En quoi cela peut-il encourager les propriétaires de maison à améliorer leur propriété? C'est assurément démotivant. Cela s'est peut-être fait sentir sur la note de redécoration au 24 de la rue Sussex, mais cela s'est fait sentir aussi durement sinon davantage sur le portefeuille des Canadiens ordinaires.

Il faudrait peut-être rappeler que dans le tout dernier budget, les conservateurs ont imposé une incroyable taxe additionnelle sur l'essence. La première taxe a rapporté 900 millions de dollars. Ils en ont imposé une autre qui a rapporté 400 millions, puis encore une autre qui a rapporté 450 millions. Comme si ce n'était pas assez, nous avons maintenant subi une hausse de 23c. le litre d'essence, soit près d'un dollar le gallon, depuis septembre 1985. Cette nouvelle taxe d'un cent le litre entrera en vigueur le 1er avril et permettra au gouvernement d'encaisser encore 450 millions de dollars.

Nous devrions examiner ces 2,1 milliards de dollars qui entrent dans les coffres de l'État grâce à ces taxes sur l'essence. C'est comme s'il y avait un tuyau branché directement sur le Trésor public pour y pomper de l'argent que le gouvernement peut dépenser à toutes sortes de fins ridicules. J'aimerais bien qu'il accroisse ses dépenses à des fins qui sont importantes pour le Canada.

Nous devrions examiner les répercussions de ces taxes pour les travailleurs qui se rendent au travail en voiture. Elles ont été très importantes sur leur vie quotidienne. Cela me paraît très injuste.

Il y a également les 700 millions de dollars que le gouvernement a empochés grâce aux taxes accrues sur l'alcool et le tabac. Il est bien que le gouvernement se préoccupe de notre santé et de notre bien-être, mais certains d'entre nous aiment bien ces petits luxes, et cela me paraît un peu injuste. Et puis il y a bien sûr cette merveilleuse taxe sur les conversations qui est entrée discrètement en vigueur au 1er janvier de cette année. Les frais d'appels interurbains ont augmenté. Ils sont maintenant frappés d'une taxe de 10 p. 100 qui coûte 945 millions de dollars aux Canadiens. A cause de la bizarre façon dont les frontières sont tracées pour les appels locaux et les appels interurbains, beaucoup de familles devront payer cette taxe additionnelle chaque fois qu'elles appelleront leur médecin ou leur dentiste et . . .

Mlle MacDonald: Cela ne s'applique pas aux clients résidentiels et vous le savez.

Mme Finestone: Cela ne s'applique pas à mon téléphone résidentiel lorsque je téléphone de Hull dans l'Outaouais?

Mlle MacDonald: Cela ne touche pas les clients résidentiels.

Mme Finestone: C'est fort intéressant. Je suis très heureuse que la ministre ait apporté les éclaircissements en question. Nous dirons tout simplement que la taxe en question ne coûte que 945 millions de dollars en ce qui a trait aux appels interurbains d'affaires. Je suis heureuse de l'apprendre.

Il ne faudrait pas oublier les modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu. Les Canadiens ne peuvent oublier que le gouvernement vient prendre directement l'argent dans les poches des consommateurs. Selon moi, les modifications en question englobent la désindexation de tout le régime fiscal. En l'occurrence, la facture se monte à 635 millions de dollars, somme à laquelle il faudra ajouter 3 p. 100 l'année prochaine et 3 autres p. 100 l'année suivante. Cela n'en finit plus. Le gouvernement a supprimé le Régime enregistré d'épargne-logement qui aidait certes les jeunes à acheter leur première maison. L'initiative en question a coûté aux familles canadiennes 105 millions de dollars.

Le gouvernement a ensuite éliminé les dispositions sur l'abattement fiscal. Il a ainsi accru ses recettes fiscales. Le gouvernement perçoit des impôts, les garde, puis vous les renvoie sans se donner la peine de vous verser un sou d'intérêt. Cela nous coûtera 650 millions de dollars. Ce n'est pas si mal. Il y a également la surtaxe temporaire de 5 et 10 p. 100 imposée aux Canadiens à revenu élevé. Cependant, elle n'a été en vigueur que du 1er juillet 1985 au 31 décembre 1986. D'énormes pressions ont dû être exercées sur le gouvernement, afin de l'amener à supprimer cette surtaxe. Cela ne nous a coûté que 500 millions de dollars.

Il ne faudrait pas oublier les modifications apportées en ce qui a trait au traitement fiscal des revenus de dividendes qui ont rapporté 300 millions de dollars de plus. Il y a eu également celles concernant les exemptions accordées aux conjoints. Il s'agit d'avantages concernant les personnes mariées. Cela ne représente qu'un petit montant, 20 millions de dollars seulement. Cela montre bien l'opinion que le gouvernement a du rôle du conjoint dans la famille.

Je le répète, tous les impôts dont j'ai parlé, tout l'argent dont le gouvernement a délesté les particuliers, les familles et les personnes âgées en procédant à une razzia fiscale, totalisent 22 milliards de dollars. Il faut se rendre compte, par contre, que de nombreuses sociétés du pays ne paient pas un sou d'impôt et qu'elles doivent encore 1 milliard de dollars que le ministère du Revenu ne semble pas pressé de récupérer. Pourquoi ne prend-il aucune mesure en ce sens, alors que c'est là son travail? Selon moi, cette somme de 1 milliard de dollars pourrait compenser certaines des autres mesures que je trouve plutôt rétrogrades.

Il est facile de voir qui sont les amis du gouvernement. S'il est vrai que les Canadiens votent souvent en fonction de leurs intérêts financiers, ils se rappelleront sûrement du gouvernement au moment de voter. Jusqu'à maintenant, je n'ai parlé que des impôts cachés ou déclarés. Qu'en est-il des nouveaux impôts que le ministre des Finances (M. Wilson) se prépare à nous faire payer? Nous ignorons combien la nouvelle taxe de vente que le gouvernement veut introduire après les prochaines élections coûtera aux contribuables. Les conservateurs ont présenté là une proposition horrible, à mon avis. Heureusement, le ministre a renoncé à l'idée d'imposer une taxe sur les aliments, mais il a fallu employer les grands moyens. Il a fallu des semaines de questions à la Chambre avant que le ministre n'établisse clairement qu'il ne taxerait pas les denrées périssables. Selon le ministre des Finances, il y aura de la taxe sur le papier ciré, le Saran et le savon, toutes ces choses dont on a besoin à la maison, mais pas sur les aliments.

Une fuite malheureuse s'est produite lorsque le comité des finances est revenu de Nouvelle-Zélande. Il trouvait, paraît-il, qu'une taxe sur les aliments serait une bonne idée. Il a ensuite retiré sa proposition. J'espère que nous n'entendrons plus les mots «taxe sur les aliments» et que cette idée est carrément rejetée.

Il est plutôt triste de voir le gouvernement aller chercher 22 milliards de dollars dans les poches des travailleurs canadiens. Le gouvernement dit qu'il tient le cap, mais cela n'aidera pas les 3,7 millions de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté, ni les femmes dont les salaires se sont éloignés encore davantage de ceux des hommes, ni les sans-abri, les gens qui vivent dans la rue ou vont dans les banques d'alimentation.

• (1650)

Selon moi, en disant qu'il tient le cap et en n'offrant aucun plan d'action, le gouvernement fait un affront aux nombreux Canadiens qui comptent sur lui. Je suis vraiment désolée que le gouvernement ne fasse pas davantage pour les gens désespérés dans notre pays. Je lui recommande fortement de bien examiner où sont les vrais problèmes et de commencer à chercher des solutions.

Si la plus grande razzia fiscale dans l'histoire du Canada doit rapporter 22 milliards de dollars au gouvernement, celui-ci devrait utiliser une partie de cette somme pour recycler les travailleurs, pour donner aux jeunes un meilleur accès à l'emploi et soulager les inquiétudes des personnes d'un certain âge qui veulent travailler ou viennent de perdre leur emploi. Il y a de nombreux domaines où, pendant trois ans et demi, le gouvernement aurait pu faire quelque chose de constructif au lieu de nous présenter un budget attentiste, de maintien du statu quo, ne comportant aucune nouvelle initiative ou mesure pour aider les nécessiteux.

Le libre-échange sera très coûteux pour les Canadiens. Le gouvernement a-t-il oublié que les consommateurs de notre pays sont également des électeurs? J'allais parler de la question des frais bancaires et en particulier des énormes frais cachés. J'espère que le gouvernement va agir dans ce domaine de façon que nos concitoyens aient des choix. Si le gouvernement exigeait une divulgation totale, les banques devraient mettre des affiches. On pourrait alors faire des comparaisons et les gens en général seraient davantage au courant des frais administratifs et des taux bancaires.

Si l'on examine attentivement les répercussions de l'Accord de libre-échange, on s'aperçoit que c'est le consommateur canadien qui fera les frais de cette initiative. En effet, la seule abolition des tarifs douaniers va coûter 1.5 milliard cette année, 1 milliard l'année prochaine et 2 milliards l'année suivante. Ces coûts annulent donc l'augmentation de 1 p. 100 de croissance annuelle que cet Accord est censé engendrer. Où trouverons-nous cet argent? Il faudra trouver des victimes qui

paieront des cotisations d'assurance-chômage ou des allocations de formation supplémentaires. Une foule de choses sont préoccupantes: le nombre d'emplois supprimés, la protection de certaines industries, le nombre de secteurs qui estiment que le libre-échange risque d'être bon, mais pas pour eux, que ce soit les textiles, le vêtement, les fournitures, le traitement des aliments ou le secteur du poulet. Je pense qu'il y a des secteurs qui s'inquiètent beaucoup.

Je voudrais que le gouvernement réaménage ses priorités, sinon nous irons aux urnes pour dire ce que nous en pensons.

M. Binns: La députée de Westmount parle avec une telle sincérité que les Canadiens seraient tentés de la croire. Je suis surpris qu'elle ait le culot de déformer un si grand nombre de choses fondamentales. J'ai été atterré de voir qu'elle osait dire aux gens que nous avions augmenté le prix de l'essence dans notre pays depuis notre arrivée au pouvoir.

Lorsque j'ai été élu en 1984, le prix de l'essence dans ma province, l'Île-du-Prince-Edouard, était d'environ 56c. le litre. Aujourd'hui, il est de 48c. Si l'on fait une conversion rapide, environ 8c. le litre donne près de 36c. le gallon. Sur 10 gallons, on économise 3.60 $. Sur 15 gallons, on économise $5.40 chaque fois qu'on fait le plein. Ce n'est pas rien.

Avec le Programme énergétique national, le gouvernement libéral a non seulement fait augmenter le prix de l'essence pour tous les Canadiens, mais il a littéralement détruit l'ensemble du secteur pétrolier de notre pays et nous a fait retomber des années en arrière. Dieu merci, notre gouvernement a pris des mesures qui ont permis un renversement de situation.

En plus, le gouvernement a maintenu la remise de la taxe d'accise et de la taxe de vente sur l'essence dont bénéficient les agriculteurs canadiens. Beaucoup de mesures semblables ont été prises en faveur des pêcheurs et des producteurs primaires.

A l'Île-du-Prince-Édouard, lorsqu'on parle du prix du combustible, on ne parle pas seulement du prix de l'essence, mais aussi de l'électricité. Nous achetons de l'électricité en vertu d'une entente avec le Nouveau-Brunswick. Chaque fois que le prix de l'essence ou des combustibles augmente au Canada, le prix de l'électricité augmente dans notre province. Avant d'allumer, on y pense à deux fois.

En réduisant le prix de l'essence grâce à l'élimination du PEN et au retour à la raison, nous avons aussi fait diminuer les tarifs d'électricité sur l'Île-du-Prince-Édouard. Sur ces deux tableaux, le gouvernement a beaucoup fait pour le consommateur ordinaire.

La députée a aussi mentionné les taux d'intérêt. Je me souviens du nombre de faillites d'agriculteurs, de pêcheurs et de petites entreprises lorsque ces taux étaient de 22 et 23 p. 100. Le pays courait à la ruine. Partout, le chômage faisait des ravages. Nous nous demandions quand les choses allaient changer. Évidemment, la situation a été renversée lorsque les libéraux ont été défaits et que nous avons commencé à remettre un peu d'ordre.

Mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Wise), a agi rapidement en faisant diminuer les taux d'intérêt pour les agriculteurs. Avec la Société du crédit agricole, les taux d'intérêt ont été ramenés de 16,75 p. 100 à 12,75 p. 100. On peut facilement se représenter les milliers de dollars qu'ont ainsi pu économiser les grandes et moyennes exploitations agricoles. On parle ici de sommes astronomiques. Par suite de la politique du gouvernement, les taux d'intérêt ont baissé dans tous les secteurs. Cela veut dire que les propriétaires de maisons et de petites entreprises économisent des milliers et des milliers de dollars qu'ils auraient autrement consacrés à des paiements hypothécaires ou à d'autres formes de crédit.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais je n'ai pas pu m'en empêcher après avoir entendu ce qui s'est dit. Je suis certain que les Canadiens ne peuvent croire aux propos de la députée. Je suis sûr qu'ils ne voudront pas revenir au gouvernement libéral d'il y a quelques années qui menait le pays à la catastrophe avec des taux d'intérêt élevés, un chômage inacceptable, des faillites et des difficultés économiques d'un bout à l'autre du pays.

Mme Finestone: Je voudrais d'abord informer le député que je représente non la circonscription de Westmount, mais celle de Mount Royal et j'en suis très fière. J'ai également eu l'agréable surprise d'apprendre que j'avais du culot, mais ce n'est pas vrai, une certaine astuce, peut-être, mais pas de culot. Je ne pense pas m'être montrée particulièrement effrontée. Je croyais tout simplement dire la vérité. Le député devrait consulter les budgets de son ministre. Il constaterait vite qu'il a imposé une taxe de 2c. le litre d'essence le 3 septembre 1985 et une autre de 1c. le litre le 1er janvier 1987. La première augmentation a rapporté 900 millions de dollars, la seconde 450 millions et la taxe de 1c. le litre du 19 février 1987 a rapporté 450 millions de plus. Au cas où le député l'ignore—et c'est possible, après tout, car il s'agit d'un impôt indirect caché—il y aura 1c. de plus par litre le 1er avril de cette année. Le député devrait regarder la pompe la prochaine fois qu'il fera le plein. S'il additionne 450 millions, 450 millions et 900 millions, il arrivera à un total de 2,1 milliards de dollars qui a été ajouté à la charge fiscale de ceux qui achètent de l'essence. Voilà ce que je voulais dire au député en premier.

Deuxièmement, le député est fier de ses exploits parce qu'il fournit de l'énergie sous forme de pétrole ou d'hydro-électricité. C'est bien beau. Mais il a oublié dans tout cela qu'il a abandonné notre droit souverain de prendre certaines décisions en matière d'énergie dans le cadre de cet accord de libre-échange. Le député devrait faire un retour en arrière et se pencher sur cet aspect également.

Lorsque le député parle des agriculteurs, je pense qu'il oublie les offices de commercialisation et le fait que les agriculteurs vont en avoir plein les bras en situation de libre-échange à tenter de jongler avec d'une part les offices de commercialisation et la neige qui nous tombe dessus six ou sept mois par année et, d'autre part, la réalité du climat propice à la culture dont jouissent nos voisins du sud.

M. Gormley: J'ai été touché et généralement enthousiasmé par la qualité des propos de la députée de Mount Royal (Mme Finestone) et par les commentaires très réfléchis de mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai donc senti que je me devais d'apporter mon humble contribution à ce débat.

• (1700)

Je voudrais demander quelques éclaircissements supplémentaires à la députée au sujet des taxes sur l'essence et de la politique énergétique en général. La députée doit savoir que la réduction du déficit—et je parle ici du défit scandaleusement élevé dont le gouvernement a hérité aussi bien que de l'importante dette nationale—s'effecue selon une formule 70-30, grosso modo. C'est à dire que le gouvernement opère quelque 70 p. 100 de la réduction en comprimant ses dépenses et l'autre 30 p. 100 en augmentant les recettes fiscales.

Si la députée considère l'élimination du Programme énergétique national, la déréglementation dans le secteur des hydrocarbures, la baisse parallèle des prix internationaux, même avec les taxes dont elle se plaint tellement en tant que députée de Montréal, et si elle considère aussi l'accord de libre-échange qui va réellement rendre le Canada plus fort et sécuriser ses approvisionnements en énergie, comment peut-elle prétendre parler aux Canadiens, ou au nom des Canadiens, du secteur pétrolier, alors que son parti est l'architecte du Programme énergétique national?

Vu l'évolution actuelle de la politique énergétique du Canada, admettra-t-elle que l'avenir des approvisionnements en énergie paraît plus prometteur sous ce gouvernement qui a beaucoup fait pour l'ouest du Canada?

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) pour une brève réplique.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je serai très brève. Le député est totalement inconscient de l'histoire mondiale. Il a oublié le boycott arabe. Il a oublié que c'était une ressource finie. Il a oublié que, à long terme, sa façon de penser va nous mettre dans une grave situation qui ne sera pas pour le mieux de nos intérêts.

Il peut se réjouir du niveau actuel des prix du pétrole. J'espère qu'il pourra revenir dans 15 ans et me dire si lui et ses électeurs ne souhaiteraient pas que le PEN soit de nouveau en place.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois vous avouer que je suis très déçu d'entendre le discours de la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone), discours qui conte non pas des mensonges, d'énormes mensonges.

Mme Finestone: Ah vraiment!

M. Vincent: Et la députée dit: Ah vraiment! Et je vais lui en citer simplement un. Elle mentionne que nous avons augmenté les impôts de 22 milliards. Je peux comprendre que son chef ne sache pas compter, parce qu'il a été ministre des Finances, et on a vu les résultats lorsqu'il a été ministre des Finances, mais que la députée de Mount Royal ne sache pas compter elle non plus, j'en suis déçu, franchement, j'en suis déçu.

Les 22 milliards sont une augmentation des revenus de ce pays, due d'une part, monsieur le Président, au fait qu'il y a plus de Canadiens et Canadiennes qui travaillent. Et vous le savez, vous, monsieur le Président, et vous, vous comprenez cela lorsque les Canadiens et Canadiennes travaillent, ils paient des impôts. Et lorsqu'ils paient des impôts, les revenus globaux du pays augmentent.

Le chef de l'opposition (M. Turner) et la députée de Mount Royal comparent deux années. Ils disent: Les revenus ont augmenté de 22 milliards, donc les impôts ont augmenté de 22 milliards. Monsieur le Président, si les impôts avaient effectivement augmenté de 22 milliards, cela signifie que chaque Canadien aurait payé 1 000 $ d'impôt de plus en 1986 ou en 1987, peu importe l'année qu'elle prend.

Alors, c'est vraiment mentir à la population, ce que la députée de Mount Royal a mentionné tout à l'heure. Et elle a en plus le culot de venir nous dire que la dette nationale a augmenté. La dette nationale a augmenté, c'est vrai, monsieur le Président . . . c'est vrai qu'elle a augmenté la dette nationale. Elle était . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je vois que la députée de Mount Royal veut la parole. Je lui rappelle que ce n'est plus la période des questions et observations, mais le débat.

Mme Finestone: Je sais, monsieur le Président. J'étais juste curieuse de savoir si l'on peut traiter quelqu'un de menteur dans cette Chambre, alors que le débat a eu lieu de bonne foi et que mes observations sont parfaitement fondées. Elles ne le sont peut-être pas aux yeux du député.

[*Français*]

Mais ce n'étaient certainement pas des mensonges, et je n'ai pas menti à la Chambre.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Si cela a été indiqué, je souhaiterais que le secrétaire parlementaire revienne sur sa déclaration. Je ne l'ai pas interprétée de cette façon. Cependant, si c'est le cas, il sait qu'aux termes de notre Règlement, elle est inacceptable et il pourrait peut-être la retirer.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, je vais retirer ce que j'ai mentionné. Je vais dire que la députée a malheureusement contourné la vérité d'une façon exceptionnelle lorsqu'elle a parlé des 22 milliards de dollars d'augmentation d'impôt.

J'en reviens, monsieur le Président, à ce dont on parlait. La députée mentionnait que la dette nationale a augmenté. Et c'est vrai, monsieur le Président, sauf qu'elle a oublié de dire une chose. Elle a oublié de dire que lorsque ce gouvernement a pris le pouvoir, la dette nationale était de 200 milliards de dollars. Elle a également oublié de mentionner qu'en 1984 le déficit annuel était de 39 milliards de dollars, monsieur le Président. Et 39 milliards, vous savez ce que ça veut dire. Ça veut dire que l'ancien gouvernement libéral a utilisé la carte de crédit des Canadiens et a monté le compte de crédit que l'on reçoit chaque mois jusqu'à 200 milliards. Mais il a eu le culot en plus, dans l'année en question, de dépenser encore une fois 39 milliards de plus. Nous avons pris le pouvoir et, monsieur le Président, nous avons réussi à réduire le déficit annuel de 10 milliards en trois ans. En même temps, monsieur le Président, que notre dette publique, le montant d'intérêts que nous avons à payer a en trois ans augmenté lui aussi, de 10 milliards; il a augmenté de 10 milliards de dollars parce que ce parti qui était au pouvoir a justement dépensé annuellement plus qu'il ne devait. Et vous me permettrez, monsieur le Président, de vous citer certains chiffres qui, comme on dit à Trois-Rivières, parlent d'eux-mêmes.

Le chef de l'opposition (M. Turner), vous le savez, monsieur le Président, vous étiez ici à cette époque, a été ministre des Finances. Il a pris les finances de l'État avec un surplus de 481 millions. Savez-vous ce qu'il a fait de cela, monsieur le Président, le temps qu'il était ministre des Finances? Il en a fait un déficit de 4 milliards, et ça, c'est le chef de l'opposition qui veut diriger le pays. Les dépenses, sous son règne, ont augmenté de 23 p. 100 par année, pas sur une période de trois ou quatre ans, par année, une augmentation de 23 p. 100. L'Institut C.D. Howe disait, monsieur le Président: La plupart des budgets de M. Turner brisaient l'équilibre relatif des situations économiques, ils avantageaient les familles à revenu très élevé, monsieur le Président, et/ou à revenu moyen inférieur plutôt que les familles pauvres. Lorsque M. Turner était ministre des Finances, ce n'était pas les pauvres et les nécessiteux qui étaient protégés des ravages de l'inflation. Sur le plan des avantages pécuniaires, les familles formant la tranche des 8 p. 100, les plus riches de la population, en profitaient le plus. Vous me permettrez, monsieur le Président, de souligner que c'est une traduction du texte de l'Institut C.D. Howe. Et, monsieur le Président, c'est celui qui dit que peut-être il va être premier ministre du Canada encore. Il ne sera pas premier ministre du Canada encore parce que la population canadienne ne votera pas pour quelqu'un qui, dans le temps où il était ministre des Finances, a mis le pays dans le «trou».

Le défunt sénateur Lamontagne, que mon collègue de l'autre côté de la Chambre de la circonscription de Saint-Denis (M. Prud'homme) a connu, le sénateur Lamontagne, ministre du Cabinet Pearson, disait de la période de 1971 à 1976, encore une fois la période où l'actuel chef de l'opposition était ministre des Finances: La stratégie gouvernementale à moyen terme n'était pas clairement définie. La période était caractérisée par l'effet jumelé d'un chômage et d'une inflation stimulés par la structure économique et l'offre surabondante. Le gouvernement a commis des erreurs de prévision et pris des décisions économiques qui n'ont guère contribué à infléchir ces tendances malencontreuses et à ramener une certaine stabilité.

• (1710)

Vous voyez, monsieur le Président, que le chef de l'opposition (M. Turner), et vous me permettrez une dernière citation dans le rapport couvrant la dernière année où le chef de l'opposition était ministre des Finances, le Vérificateur général, James MacDonald, déclarait: «Je m'inquiète sérieusement du fait que le Parlement, et en réalité le gouvernement, ne contrôle plus de façon efficace l'utilisation des deniers publics ou semble près de perdre ce contrôle.» Et là, monsieur le Président, de qui pensez-vous qu'il parle? Il parle du ministre des Finances. La gestion et le contrôle financiers au sein du gouvernement canadien sont foncièrement inadéquats. De plus, cette situation continuera d'exister à moins que le gouvernement ne prenne des mesures fermes, appropriées et efficaces en vue de corriger cette situation vraiment très sérieuse. Et cela, monsieur le Président, c'est le rapport du Vérificateur général du Canada, 1975-1976, à la page 10.

Alors, monsieur le Président, quand on voit que le nombre des chômeurs a augmenté de janvier 1972 à septembre 1975 de 164 000... Au Québec seulement, 43 000 chômeurs durant cette période de trois ans, 43 000 chômeurs sont venus grossir les rangs au Québec sous la présidence du ministre des Finances, le député de Vancouver Quadra. Le nombre de femmes en chômage dans cette même période a augmenté de 70 000 au pays. Notre balance commerciale au chapitre des marchandises, qui affichait en 1971 un surplus de 2.6 milliards, monsieur le Président, vous ne me croirez pas mais c'est vrai, en 1975, un déficit de 451 millions, en quatre ans, sous, encore une fois, la main vigilante de l'actuel chef de l'opposition.

Monsieur le Président, je pourrais continuer encore longtemps. Le prix de l'essence, et tout à l'heure la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) en parlait, le prix de l'essence a augmenté de 54 p. 100 sous le règne de l'ancien ministre des Finances, 54 p. 100! Dans la circonscription de Trois-Rivières, le prix de l'essence aujourd'hui est moins cher qu'il ne l'était lorsque nous avons été élus en 1984. Mon collègue de la circonscription de Champlain (M. Champagne) est ici, il va le confirmer. C'est cela un gouvernement qui agit pour les citoyens.

Vous me permettrez également, monsieur le Président, de mentionner au niveau énergétique... tout à l'heure, la députée de Mount Royal, une députée du Québec, qui, naturellement, lorsqu'est arrivé le projet de loi C-22, on n'en a pas entendu parler trop de cette députée-là, mais au niveau de l'énergie elle mentionnait que le libre-échange serait mauvais dans le secteur énergétique. J'aurais aimé lui demander comment elle pouvait concilier sa position avec celle du premier ministre du Québec, Robert Bourassa, qui se dit favorable au libre-échange et qui, on le sait, est un premier ministre qui a à coeur le secteur énergétique au Québec, au niveau de l'électricité, et qui appuie l'Accord sur le libre-échange avec les États-Unis de façon exceptionnelle parce que justement, lui, monsieur le Président, il a compris que l'Accord, c'était bon pour le Canada et pour le Québec. Et nous avons une députée du Québec qui, elle, fait peur aux gens. Tout ce que le parti libéral, tout ce que ses membres réussissent à faire, c'est de tenter de faire peur aux gens. Elle parlait des offices de commercialisation avec le dossier du libre-échange et de l'agriculture. A moins que je ne l'écrive avec mon sang, les offices de commercialisation, cela a été dit, répété, n'ont pas d'affaire dans le dossier du libre-échange.

M. Champagne (Champlain): Il n'y en a pas beaucoup dans Mount Royal!

M. Vincent: Mon collègue de Champlain fait un bon commentaire, monsieur le Président. Apparemment, il n'y a pas beaucoup d'agriculteurs dans la circonscription de Mount Royal.

J'ai fait le tour de ma circonscription et de mes agriculteurs. A Saint-Sévère, à Saint-Barnabé, à Yamachiche, à Pointe-du-Lac et partout ailleurs les agriculteurs m'ont dit: On n'a pas peur du libre-échange.

Partout, ils m'ont dit: On va faire le tour et...

M. Tardif: Dans Richmond—Wolfe?

M. Vincent: Monsieur le Président, j'invite le député de Richmond—Wolfe (M. Tardif) à venir rencontrer les agriculteurs de ma circonscription qui sont favorables au libre-échange et qui m'ont dit: Moi, je suis un libéral au fédéral et, aux prochaines élections, je voterai pour toi parce que les libéraux ne comprennent rien dans le libre-échange.

Monsieur le Président, il faut arrêter d'avoir peur et surtout, de faire peur aux gens.

M. Prud'homme: Vous devriez parler plus calmement. Si vous étiez ministre, vous parleriez plus calmement!

M. Vincent: Monsieur le Président, le député de Saint-Denis me fait des commentaires . . .

M. Prud'homme: Ce ne sont pas des commentaires, mais des compliments . . .

M. Vincent: Ce sont des commentaires positifs, ou des compliments?

Monsieur le Président, l'agriculture au Québec, c'est un secteur important. Le libre-échange va bénéficier aux agriculteurs comme à tous les autres secteurs d'activités. Et je trouve malheureux que le député de Mount-Royal (M^me^ Finestone) tente de faire accroire aux gens toutes sortes de choses et surtout de faire peur. C'est le règne de la peur lorsque j'entends parler les députés de l'opposition.

Mais sont-ils arrivés une seule fois en trois années et demie avec une idée positive, avec une idée concrète, réalisable et positive? Et je leur dis: Soumettez-en une, une seule en quatre ans, quelque chose de positif, quelque chose de constructif.

Monsieur le Président, elle parlait des banques, des institutions financières canadiennes. La population canadienne, lorsque nous avons été élus en 1984, attendait depuis déjà 10 ans une réforme des institutions financières. Cela faisait 10 ans que les institutions financières canadiennes disaient, quasiment à genoux, au gouvernement libéral: Faites-nous une réforme!

Monsieur le Président, le gouvernement conservateur l'a prise en main, elle est en bonne voie de se réaliser et ce, encore une fois, au bénéfice de tous les consommateurs canadiens, les consommateurs de produits d'assurance-vie, de sociétés de fiducie, de banques, de courtage en valeurs mobilières. Tout le monde va en bénéficier.

Naturellement, si l'Opposition veut, pour une fois, être positive et appuyer le projet, ça ira plus vite et ça se réalisera dans un meilleur délai pour tous les consommateurs canadiens.

Monsieur le Président, je vois que vous m'indiquez que mon temps de parole achève. Je voudrais terminer en disant que l'augmentation des revenus de l'État n'a pas simplement été faite par une augmentation de l'impôt, mais aussi parce qu'on a coupé dans les dépenses de l'État, et ainsi réduire le déficit. Je pense que c'est important et que ça démontre une saine gestion de l'Administration et de l'appareil gouvernemental.

M. Tardif: Monsieur le Président, on vient d'assister effectivement à une démonstration qui, à mon sens à moi, caractérise bien les différences et les distinctions entre nos deux formations politiques.

Le député de Trois-Rivières (M. Vincent) a fait abondamment état du fait qu'à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir, on a connu une situation de grossissement du déficit. Mais il faut comprendre, monsieur le Président, qu'à cette époque-là, c'est effectivement pour venir en aide aux consommateurs que la situation financière s'est détériorée.

Lorsqu'ils ont pris le pouvoir, la récession était terminée et il fallait s'attaquer au déficit. Ce que l'on reproche, et la motion est très significative, à votre gouvernement, c'est d'avoir repris la question du déficit et d'avoir voulu le diminuer, améliorer la situation, mais exclusivement sur le dos des consommateurs. Et ce matin, on a abondamment fait état du fait que les prix des médicaments ont augmenté de façon cruelle, sauvage et indécente, et ceci découle directement d'une mesure que votre gouvernement a mise de l'avant.

Vous dites quoi à ces millions de consommateurs qui paient jusqu'à 100 p. 100 de plus leurs médicaments qu'ils ne payaient il y a six ou sept mois? Vous dites quoi aux Canadiens et Canadiennes qui voient le facteur passer devant chez eux sans s'arrêter. Vous leur dites quoi? Ont-ils droit aux mêmes services que les autres, que leurs voisins? Vous dites quoi, finalement, à tous les consommateurs qui bénéficiaient de services du gouvernement et pour lesquels il y avait une charge minimum et, dans bien des cas, qu'on a augmentée de 200, 300 et 400 p. 100. Vous leur répondez quoi? Alors que la réalité est à l'effet que vous avez «suraugmenté» le fardeau fiscal des consommateurs pour encourager et réduire le fardeau fiscal de ceux et celles qui sont capables de payer, soit les grandes entreprises.

M. Vincent: Monsieur le Président, vous me permettrez de sourire aux commentaires du député de Richmond—Wolfe (M. Tardif) qui commence en disant: Nous avons dépensé plus que nous ne pouvions et que nous ne devions pour venir en aide aux consommateurs parce qu'il y avait une crise économique.

Monsieur le Président, je vais admettre avec lui qu'il y a eu un problème de récession de 1980 à 1983. Les chiffres que je mentionnais du temps où son chef était ministre des Finances, c'est des années 1971 à 1975. C'est dans ce temps-là, monsieur le Président, que l'Institut C.D. Howe, et je vais le répéter, je m'aperçois qu'il n'a peut-être pas compris, la plupart des budgets de M. Turner brisaient l'équilibre relatif des situations économiques. Ils avantageaient les familles à revenu très élevé et/ou à revenu moyen inférieur, plutôt que les familles pauvres.

Lorsque M. Turner était ministre des Finances, ce n'étaient pas les pauvres et les nécessiteux qui étaient protégés des ravages de l'inflation. Sur le plan des avantages pécuniaires, les familles formant la tranche des 8 p. 100 les plus riches de la population en profitaient le plus. Et cela, monsieur le Président, ce n'est pas partisan, ce n'est pas conservateur, c'est de l'Institut C.D. Howe.

Monsieur le Président, quand il me dit que dans les années de récession ils ont dépensé plus pour venir en aide aux consommateurs, je le mets au défi de me trouver, dans la circonscription de Trois-Rivières, où ils ont investi de l'argent qui a vraiment aidé à la création d'emplois permanents, qui a vraiment apporté quelque chose de bon à la circonscription. Ce qu'ils ont fait, monsieur le Président, c'est du patronage éhonté, ils ont fait du «patchage». C'est tout ce qu'ils ont fait. Ils appelaient cela de la création d'emplois quand ils faisaient une construction. On sait tout le monde que la construction, monsieur le Président, ce n'est pas la création d'emplois permanents. C'est simplement un «plaster» sur une jambe de bois. Et c'est cela qu'eux appelaient de la création d'emplois.

Nous, monsieur le Président, nous avons créé, avec l'entreprise privée, 1 300 000 *jobs* depuis septembre 1984. Là-dessus, 80 p. 100 sont des *jobs* permanents et en plus, une bonne partie est allée aux femmes et aux jeunes, ce qui n'a jamais été la situation avec l'ancien gouvernement libéral.

• (1720)

[*Traduction*]

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé la question de l'hydro-électricité. C'est un sujet qui m'est cher.

Il y a environ 10 000 mégawatts d'électricité au Labrador qui se perdent dans la mer tous les jours, inexploités. Dans une province qui va manquer d'électricité en 1992, 10 000 mégawatts d'électricité se perdent dans la mer tous les jours. Cela ne concerne pas le député, je sais, mais je veux essayer de remettre ce problème dans son contexte, si je peux.

Le député a parlé de la valeur de l'accord de libre-échange. Je souhaite qu'il m'écoute parce que j'ai des arguments à avancer et il voudra, je l'espère, y répondre plus tard.

Il est non seulement impossible d'exploiter maintenant cette hydro-électricité sans l'aide de la province de Québec, qui prend environ 800 $ pour chaque 8 $ que reçoit la province de Terre-Neuve pour le contrat d'Upper Churchill, mais il sera doublement difficile de le faire dans l'avenir dans le cadre de l'accord de libre-échange. Toutes les provinces qui veulent exporter de l'électricité doivent subir un test. Premièrement, elles doivent passer un test de prix et deuxièmement, elles doivent demander aux autres provinces si celles-ci veulent leur électricité. Ce n'est qu'à cette dernière condition qu'elles peuvent vendre de l'électricité aux États-Unis.

Dans l'avenir, les provinces n'auront pas à le faire, non seulement à cause du libre-échange, mais aussi à cause de la politique de déréglementation du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse). Dans un moment, je voudrais citer le ministre de l'Énergie parce que ses propos portent sur ce que réalise l'accord de libre-échange.

Cet accord nous met sur un pied d'égalité. Il fait en sorte que nous ne soyons pas différents des Américains. Je vois que le député quitte la Chambre. Je répéterai peut-être mon argument à son retour.

Dans l'avenir, nous ne serons pas différents des Américains. Nous ne pourrons pas avoir un prix fixé au Canada. Le Programme énergétique national qui a été beaucoup calomnié aujourd'hui permettait au Canada d'avoir un prix canadien, mais nous ne pouvons plus le faire. L'accord de libre-échange dit que nous nous trouvons sur un pied d'égalité.

Nous parlons aujourd'hui des consommateurs. C'est magnifique de développer la baie James. Ce sera formidable pour l'industrie de la construction. Il en découlera une foule d'emplois dans ce secteur, ce qui est une bonne chose. Je félicite M. Bourassa et je dis bravo à mes collègues du Québec pour tous les emplois qu'ils vont créer lors de la construction. Qu'en retirera toutefois le consommateur? Il n'y aura pas de prix canadien pour l'hydro-électricité.

A propos de libre-échange, M. Masse a aussi déclaré:

> Pour exploiter ces possibilités, il faut modifier la politique fédérale en matière d'exportation de l'électricité. Nous devons reconnaître que la réglementation provinciale s'est grandement perfectionnée depuis 1963 et que le gouvernement fédéral n'a plus besoin de répéter ce que font déjà les provinces.
>
> Le cadre général de notre politique doit être davantage axé sur le marché. Nous devons donner aux exportateurs plus de latitude pour qu'ils puissent se concentrer sur leur entreprise. Nous devons simplifier le processus d'examen des exportations et y prévoir, pour les services publics, des incitations à l'autoréglementation.

Autrement dit, le gouvernement doit se retirer et laisser l'industrie libre d'agir comme elle l'entend. Il ne doit pas demander aux autres provinces si elles veulent l'électricité ni la leur offrir au prix canadien. Voilà le résultat du libre-échange et des programmes de déréglementation du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le ministre n'est pas tenu de demander à Terre-Neuve si elle veut de l'énergie. Il n'a pas à le demander non plus à l'Île-du- Prince-Édouard ni au Nouveau-Brunswick. Qu'arrivera-t-il aux consommateurs dans ces provinces? C'est ce dont nous parlons aujourd'hui, les consommateurs et ce qu'il adviendra des consommateurs d'énergie hydroélectrique aux termes de l'accord de libre-échange et de la déréglementation de M. Masse.

Non seulement le ministre ne sera pas tenu d'offrir de l'énergie à un prix raisonnable à l'Île-du-Prince-Édouard, il ne sera pas tenu de lui en offrir du tout. Telle est la répercussion de l'accord de libre-échange associé à la politique de déréglementation de M. Masse. Les provinces qui n'ont pas accès à l'énergie en auront encore bien moins et même si ceux qui en produisent ont l'obligeance de leur en offrir, elles devront payer le prix américain. Tel est l'effet du libre-échange et de la politique de déréglementation de M. Masse.

Je le répète, c'est une excellente chose pour l'industrie de la construction au Québec et pour ceux qui veulent un emploi . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je signale au député qu'il mentionne le nom du ministre alors qu'il devrait parler du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse). Il l'a fait trois fois et c'est la seule raison pour laquelle je le lui signale.

M. Rompkey: Nous devons répéter les mêmes choses, afin que les députés d'en face comprennent, mais je vous sais gré de m'avoir fait cette remarque, monsieur le Président et je m'excuse.

Joe Smallwood, que je peux nommer parce qu'il n'a jamais siégé à la Chambre, avait l'habitude de dire qu'il faut d'abord avertir les autres de ce qu'on veut leur dire et, après leur avoir dit ce qu'on voulait, qu'il faut le leur répéter afin que le message soit bien compris. Je tiens aussi à ce qu'on me comprenne: le libre-échange et la politique de déréglementation du ministre de l'Énergie auront des conséquences néfastes sur les consommateurs des provinces qui ne produisent pas d'hydroélectricité. Il se pourrait même que les consommateurs québécois en souffrent aussi. Je ne peux pas parler au nom de leur province, mais je peux le faire au nom de la mienne.

Voilà la réponse que je donnerais au député en ce qui concerne l'hydroélectricité. Il y a évidemment bien d'autres points à souligner également, et on l'a fait suffisamment bien aujourd'hui. Plusieurs députés, dont ma collègue de Mount Royal, ont fait état des hausses d'impôt de ces dernières années, et ils ont montré en particulier que la taxe de vente est régressive parce qu'elle frappe beaucoup plus durement les défavorisés que les nantis.

Il y a eu plusieurs augmentations d'impôt et elles ont été régressives. Elles n'ont sûrement pas aidé les consommateurs canadiens. Le gouvernement prétend qu'il peut se le permettre parce que l'économie se porte bien et qu'il a créé beaucoup d'emplois. Par conséquent, les revenus augmentent et les sociétés investissent et créent des emplois. Qui profite de cette situation? Le centre du Canada. Il est vrai qu'on a créé des emplois à Toronto, mais combien en a-t-on créé dans les provinces de l'Atlantique?

• (1730)

S'il est possible de hausser les impôts parce que l'économie se porte bien, que les entreprises ont investi et créé des emplois, ces hausses sont alors doublement néfastes pour les citoyens des régions où il ne s'est pas créé d'emplois, où le chômage demeure élevé et où les salaires sont toujours aussi bas. A Terre-Neuve, nous avons encore le taux de revenu par habitant le plus faible et le taux de chômage le plus élevé du Canada. Quels sont donc les effets des hausses d'impôt sur les Terre-Neuviens?

Et que dire de la taxe sur l'essence? Combien de produits sont importés dans cette province par camion? Beaucoup, et tandis que le prix de l'essence augmente, les prix à la consommation augmentent aussi. Les droits de mouillage exigés des pêcheurs ont eux aussi augmenté. En même temps, on a sabré dans tous les programmes gouvernementaux pour éponger le déficit, ce qui ajoute à l'effet cumulatif pour les consommateurs, surtout dans les provinces pauvres qui comptent sur ces programmes.

A cela s'ajoute la question dont j'ai saisi le ministre responsable de la Société des postes, à savoir l'état du service postal au Canada. Le ministre a soutenu que les Canadiens veulent acheter leurs timbres au même endroit où ils font leur marché, c'est-à-dire dans les supermarchés. C'est facile à faire dans les villes, mais le système ne fonctionnerait pas dans les régions rurales ou dans le nord du Canada. Il a proposé d'augmenter le prix des timbres pour améliorer le service postal. Je lui ai fait remarquer que la qualité de ce service dans le Nord est déplorable. J'ai communiqué aujourd'hui avec le bureau de poste de Labrador City. Soixante-dix-neuf sacs de courrier destinés à cette ville attendent à l'aéroport de St. John's. Labrador City ne reçoit le courrier que par avion. Les bateaux ne s'y rendent pas et il n'y pas de routes. Les habitants comptent sur le service postal, et notamment les chômeurs, les retraités et les personnes gagnant un revenu fixe, pour recevoir leurs chèques. Ce sont des consommateurs. Pourtant, la Société des postes veut augmenter le prix des timbres alors qu'elle assure un service lamentable. Avant qu'on ne lui accorde cette augmentation, elle ferait mieux de se ressaisir et de donner un bon service.

N'oublions pas les conséquences des autres politiques du gouvernement. Nous n'avons pas parlé des jeunes et des conséquences pour eux de ces politiques. Ce sont eux aussi des consommateurs, ou du moins ils voudraient bien l'être. Il demeure qu'on a diminué les fonds destinés à l'enseignement postsecondaire, que les subventions destinées aux collèges communautaires et aux CEGEP ont été réduites de 30 p. 100 par suite des changements apportés à la Planification de l'emploi, et que les crédits destinés à la création d'emplois d'été pour les jeunes sont bloqués au même niveau depuis trois ans. Il y a un rapport direct entre le niveau d'instruction d'une personne et le salaire qu'elle touche. Si les jeunes veulent être des consommateurs, que fait-on pour les inciter à s'instruire et à essayer de lancer leur propre entreprise? Rien. C'est là un élément dont il faut tenir compte.

Je tiens à signaler que même la politique en matière de pêches a une incidence sur les consommateurs. Il y a à l'heure actuelle dans ma circonscription une conserverie de poisson qui devra mettre 56 travailleurs à pied cet été. Ce n'est peut-être pas beaucoup de monde, mais dans une localité de 500 ou 600 habitants, cela représente presque toute la main-d'oeuvre de cette usine. Pourquoi cette conserverie va-t-elle mettre des travailleurs à pied? Il s'agit d'une coopérative de pêcheurs, la Labrador Fishermen's Union Shrimp Company, et le gouvernement a dit qu'elle ne serait pas approvisionnée en poisson du large. Le gouvernement est sur le point de céder ce poisson à la France, mais il a dit aux pêcheurs d'ici de ne pas toucher au poisson. Cela a une incidence directe sur les consommateurs car, quand on perd son emploi, on n'a plus les moyens de consommer. Cet aspect de la politique gouvernementale a aussi son incidence.

Il me semble que même si des entreprises ont pris de l'expansion dans certains coins du pays et que des emplois ont été créés au cours des quatre dernières années, l'incidence globale de la politique gouvernementale sur les consommateurs n'a pas été positive. Telle est la situation et je crois que lorsque le gouvernement va devoir rendre des comptes et cela, très bientôt, probablement à l'automne, les Canadiens vont le juger. Et si l'on peut se fier aux sondages, les consommateurs canadiens vont alors être effectivement très sévères.

M. Morrissey Johnson (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) a dit qu'il fallait répéter trois fois pour que les gens de ce côté-ci de la Chambre finissent par comprendre ce qu'il dit. Je tiens à lui dire que les gens de ce côté-ci s'intéressent davantage aux actes qu'aux paroles.

Il a parlé des ports. Lorsque notre gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir en 1984, les ports partout au Canada étaient généralement en piètre état. Beaucoup d'entre eux étaient à un tel point délabrés qu'ils en étaient dangereux. On calculait à l'époque que 112 d'entre eux étaient en effet dangereux pour les navires cherchant un hâvre sûr. Beaucoup d'entre eux étaient barricadés. On ne dirait pas que le gouvernement précédent se soit beaucoup soucié des pêcheurs ou des plaisanciers à en juger par l'état des ports.

A cette époque, si on n'avait pas pris de mesures correctives, il aurait fallu fermer encore 150 ports en cinq ans. Ces chiffres étaient et sont encore alarmants puisque c'est le gagne-pain des pêcheurs qui est en jeu. La plupart des ports pour petites embarcations exploités par le truchement du ministère des Pêches et des Océans sont situés dans des régions éloignées où la pêche constitue la principale source de revenus. Notre gouvernement ne pouvait pas fermer les yeux sur cette situation, et je suis heureux de dire que le ministre a annoncé l'année dernière qu'on dépenserait 150 millions de dollars au cours des trois prochaines années à des programmes de revitalisation et d'entretien dans toutes les provinces du Canada.

La motion dont nous sommes saisis fait allusion aux frais de service. Je crois qu'on y a fait cette allusion intentionnellement pour essayer de faire peur aux pêcheurs et les amener à croire que parce qu'on met sur pied un plan visant à leur donner davantage leur mot à dire dans le développement de leur port par le truchement des autorités portuaires locales, ils vont devoir pour une raison ou une autre payer davantage pour les services. Je ne crois que ce soit vrai. Les pêcheurs avec lesquels je me suis entretenu dans les ports de ma circonscription sont heureux d'avoir leur mot à dire dans l'administration des ports et dans la planification des travaux de développement qui y seront entrepris. Ils voient d'un bon oeil la possibilité de se fixer eux-mêmes des droits, car ils savent que l'argent en question leur reviendra et qu'ils pourront l'administrer et l'utiliser dans leur propre intérêt.

• (1740)

Il est intéressant de remarquer que certains de ces ports seront loués à des conseils de port qui aideront le gouvernement fédéral à établir des priorités quant aux travaux d'amélioration et de développement nécessaires. Je le répète, les intéressés s'occuperont de la gestion quotidienne. Ils pourront installer l'électricité sur des quais lorsque le besoin s'en fait sentir, selon eux. Cela est également vrai dans le cas de l'eau courante.

Certaines personnes de ma circonscription se sont déjà mises en rapport avec moi au sujet de l'établissement de marinas dans des ports qui sont, à l'heure actuelle, utilisés surtout par les pêcheurs. Les intéressés savent qu'il y a davantage de touristes venant des divers coins du pays et des États-Unis et ils souhaitent être en mesure de leur offrir des installations portuaires, afin de percevoir davantage d'argent et de pouvoir ainsi mieux répondre à leurs propres besoins.

Le fait de donner aux pêcheurs locaux, à des conseillers municipaux, à des membres d'associations de développement et à d'autres personnes la possibilité de siéger aux conseils de port permettra de confier la gestion aux utilisateurs. Les intéressés seront davantage en mesure d'adopter des programmes qui répondent plus précisément aux besoins locaux et d'établir leurs propres priorités.

Je le répète, selon moi, comme elle le fait très souvent, l'opposition tente simplement, en l'occurrence, de faire craindre le pire aux gens. Cependant, je sais que les gens de ma circonscription ne se laissent pas tromper par des tactiques de ce genre. Ils sont extrêmement heureux du programme de revitalisation.

Le député de Grand Falls—White Bay—Labrador parle de coupes sombres. Ce n'est certes pas là ce que pensent les habitants d'endroits comme Grate's Cove qui attendent des installations portuaires depuis 35 ans, depuis l'entrée de la province dans la Confédération. Ce n'est que maintenant, sous un gouvernement conservateur, que les intéressés obtiennent ces installations qui se font attendre depuis si longtemps.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 82(10) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur le champ toute question nécessaire à l'expédition des affaires relatives aux subsides.

* * *

LES SUBSIDES

ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (E)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget des dépenses supplémentaires (E), de 1987-1988, déposé le mercredi 2 mars 1988, soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

M. Mazankowski propose: Que le projet de loi C-119, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1988, soit lu pour la 1re fois.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

M. Mazankowski propose: Que le projet de loi C-119, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1988, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais poser la question habituelle au vice-premier ministre pour savoir si le projet de loi se présente sous la forme habituelle. Il pourrait peut-être le dire à la Chambre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je certifie au député et à tous les autres députés que le projet de loi se présente sous la même forme que ceux qui ont été adoptés les années précédentes.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: L'article 2 est-il adopté?

M. Prud'homme: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 3 est-il adopté?

M. Prud'homme: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 4 est-il adopté?

M. Riis: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 6 est-il adopté?

M. Riis: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 7 est-il adopté?

M. Riis: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'annexe est-elle adoptée?

M. Prud'homme: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

M. Prud'homme: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le vice-président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Mazankowski propose: Que le projet de loi soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Mazankowski propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

• (1750)

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor) propose:

Qu'une somme n'excédant pas $11,452,962,802.07 soit l'ensemble des:

1) trois douzièmes ($8,469,890,735.75) du total des montants des postes énoncés au Budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989, déposé sur le Bureau de la Chambre le mercredi 2 mars 1988, sauf les postes énumérés ci-dessous;

2) douze douzièmes moins cinq millions trois cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-sept dollars, du total du montant du poste 45 de l'Agriculture (Annexe A) dudit budget, $292,096,333.00;

3) onze douzièmes du total des montants du poste 15 des Transports et du poste 10 du Conseil du Trésor (Annexe B) dudit budget, $169,355,083.33;

4) dix douzièmes du total du montant du poste 60 de la Santé nationale et du Bien-être social (Annexe C) dudit budget, $1,605,833.33;

5) neuf douzièmes du total du montant du poste 5 du Conseil du Trésor (Annexe D) dudit budget, $270,000,000.00;

6) six douzièmes du total des montants du poste 35 de l'Agriculture, du poste 25 des Travaux publics et du poste 30 de l'Expansion industrielle régionale (Annexe E) dudit budget, $22,148,000.00;

7) cinq douzièmes du total des montants du poste 35 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 15 des Affaires indiennes et du Nord canadien et du poste 55 de la Santé nationale et du Bien-être (Annexe F) dudit budget, $754,282,583.34; et

Les subsides

8) quatre douzièmes du total des montants des postes 30, 45 et 60 des Communications, du poste 1 de la Consommation et des Corporations, du poste 30 de l'Emploi et de l'Immigration, des postes L20, 40, 45 et 50 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 15 de la Justice, des postes 10 et 15 de la Santé nationale et du Bien-être social, des postes 10 et 30 des Travaux publics, des postes 1 et 5 des Sciences et de la Technologie, des postes 1 et 35 du Solliciteur général, du poste 1 des Approvisionnements et Services, des postes 1 et 30 des Transports et du poste 5 des Affaires des anciens combattants (Annexe G) dudit budget, $1,473,584,233.32;

soit accordée à Sa Majesté pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur dissidence.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Mazankowski propose: Que le projet de loi C-120, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois).

M. Mazankowski propose alors: Que le projet de loi C-120, accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989, soit lu pour la 2e fois et renvoyé en comité plénier.

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander au vice-premier ministre (M. Mazankowski) s'il peut nous assurer que le projet de loi en cause est dans la forme habituelle et semblable à ceux qui ont été présentés au cours des années antérieures.

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je puis donner au député l'assurance que ce projet de loi est présenté dans la forme habituelle aux projets de loi de crédits provisoires.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se constitue en comité plénier, sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'annexe A est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe A est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe B est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe B est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe C est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe C est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe D est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe D est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe E est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe E est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe F est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe F est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe G est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe G est adoptée.)

Le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le vice-président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Mazankowski propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Mazankowski propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 3e fois et adopté.)

M. le Président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 58.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 mars 1988

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CABOTAGE ET LES ACTIVITÉS COMMERCIALES MARITIMES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-52, concernant l'utilisation de navires étrangers et de navires non dédouanés pour le cabotage et d'autres activités maritimes de nature commerciale, qu'un comité législatif lui a renvoyé avec propositions d'amendement.

L'hon. Don Mazankowski (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Mazankowski (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

• (1010)

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux simplement informer la Chambre du fait que les partis se sont consultés. Il en ressort que nous débattrons le projet de loi en troisième lecture, avec l'intention d'en terminer l'étude avant 11 heures ce matin.

Le cas échéant, la séance sera suspendue jusqu'à l'heure prévue pour les déclarations des députés, soit à 11 heures. Quand nous en serons aux affaires courantes, après la période des questions, nous entendons proposer que le troisième rapport du comité des transports soit agréé. Nous discuterons ensuite de ce rapport pendant peut-être le reste de la séance d'aujourd'hui. Voilà ce dont les trois partis sont convenus.

M. Tobin: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire pour dire que la Chambre entend procéder rapidement au sujet du projet de loi. Il se peut que nous en ayons terminé l'étude avant 11 heures, mais ce n'est pas certain. Étant donné qu'en principe, les orateurs n'ont pas de limite de temps, tout dépendra du temps que chaque parti prendra pour faire connaître son point de vue sur cette mesure. Mais il est sûr que nous en aurons terminé aujourd'hui.

M. le Président: Je remercie le député.

M. Gauthier: Monsieur le Président, il reste 50 minutes avant 11 heures. Puisque nous nous sommes entendus, je me demande si la Chambre n'accorderait pas le tiers de ce temps à chacun des orateurs pour que nous disposions tous du même délai.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, notre parti serait d'accord.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir au sujet du projet de loi C-52, ou Loi sur le cabotage, qui vise à favoriser la croissance du cabotage au Canada et à offrir à ce secteur de nouvelles possibilités dans la prospection et la mise en valeur des ressources extra-côtières. Ce projet de loi retranche les dispositions concernant le cabotage de la Loi sur la marine marchande du Canada et insère des modifications dans la nouvelle Loi sur le cabotage et les activités commerciales maritimes. Nous sommes persuadés que cette nouvelle loi donnera une nouvelle impulsion à la navigation de plaisance et à l'industrie de la construction navale. Elle créera également d'autres emplois pour les marins travaillant dans les secteurs réservés aux Canadiens qui comprennent l'activité commerciale reliée à la prospection, à l'exploitation ou à la production de ressources minérales jusqu'à la limite du plateau continental.

Avant d'exposer certaines modifications adoptées par notre comité, je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter ses membres de leur bon travail. J'estime qu'ils ont mis de côté leur intérêt politique pour mettre au point la meilleure politique pour le Canada. Les membres du comité ont examiné consciencieusement ce projet de loi. Ils ont consacré plus de 10 jours aux audiences, ils ont entendu 23 témoins et les ont interrogés à fond sur tous les aspects et les répercussions du projet de loi. A mon avis, cette mesure offre un juste équilibre entre les divers intéressés au Canada et réserve autant que possible des emplois aux Canadiens.

Le comité a recommandé certaines modifications à l'avant-projet de loi et le gouvernement les a acceptées. Je parlerai particulièrement de quatre d'entre elles aujourd'hui.

Tout d'abord, par suite de la suppression de l'exemption à l'égard des plates-formes pour la production d'hydrocarbures, un permis sera exigé pour l'utilisation de plates-formes étrangères au Canada. Cela signifie qu'on vérifiera si une plate-forme est disponible au Canada avant de délivrer le permis et si aucune plate-forme de ce genre n'est disponible, alors seulement le permis sera délivré. Je crois, monsieur le Président, que cet amendement va encourager les Canadiens à construire

des plates-formes au Canada et partant, va créer des possibilités d'emploi et encourager notre secteur de la construction navale.

Deuxièmement, pour faire des affaires au Canada, les cargos étrangers doivent obtenir un permis provisoire de cabotage et fournir un préavis de quatorze jours. Cela va permettre aux compagnies de transport canadiennes d'établir leurs calendriers de manière que le plus grand nombre possible de navires canadiens soient utilisés. J'attire l'attention des députés sur le paragraphe 6(2) où il est dit que le gouverneur en conseil peut, par règlement, déterminer les circonstances spéciales que le ministre du Revenu national doit prendre en considération dans le cadre du paragraphe (1).

Troisièmement, les navires de croisière canadiens qui naviguent en eaux canadiennes et qui offrent un logement pour la nuit à moins de 250 passagers sont protégés par ce projet de loi. Les députés se rappelleront que la première version de ce projet de loi prévoyait une limite de cent passagers. Les prétendus navires étrangers de croisière internationale pouvant loger davantage de passagers sont encouragés à continuer de fréquenter les ports canadiens et ne sont pas visés par ce projet de loi.

Quatrièmement, une disposition du projet de loi permet au gouverneur en conseil de fixer un nombre maximal de licences pouvant être délivrées. Le gouvernement pourra recourir à cette disposition lorsque l'intérêt de la population l'exigera.

Dans l'ensemble, monsieur le Président, le projet de loi permet à la flotte canadienne de naviguer au-delà des eaux territoriales canadiennes jusqu'à la limite du plateau continental, dans une limite de 200 milles. Cette zone est désormais réservée aux navires canadiens.

Lorsqu'aucun navire canadien adapté n'est disponible, un système de renonciation permet encore aux navires à pavillon étranger de faire du cabotage sur la côte et au large de la côte canadienne. Étant donné qu'au Canada, 99 p. 100 du cabotage est effectué par des navires canadiens, cela ne devrait pas nuire vraiment à l'industrie.

Sont notamment exemptés de la mesure les bâtiments de pêche, les navires utilisés pour des activités de recherches océanographiques conduites ou commanditées par un gouvernement étranger et les navires utilisés à des opérations de sauvetage. Ces navires étrangers sont assujettis à d'autres mesures législatives canadiennes ou à des accords internationaux. Le projet de loi corrigera également l'anomalie historique dans la législation canadienne où il est question de navires britanniques plutôt que de navires canadiens. A l'heure actuelle, seuls trois navires battant pavillon britannique continuent à pratiquer le cabotage au Canada. Il convient également de signaler que toutes les provinces ainsi que de nombreux segments de l'industrie maritime souscrivent à l'objectif de ce projet de loi.

Voilà plus de 20 ans que ce projet de loi s'impose au Canada et qu'on y travaille. Je pense que les députés rendront un grand service au pays en l'adoptant aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin).

M. McDermid: Voici l'ogre!

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le député qui m'a traité d'ogre et qui est un noble, ardent et vertueux partisan des théories conservatrices aurait intérêt à surveiller ses paroles, car j'ai en ma possession une photo qui remonte à l'époque, il y a quelques années, où nous avions accompagné un comité parlementaire; sur cette photo, on voit le député qui contemple avec admiration la statue de Karl Marx.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Ou bien était-ce le monument dans le cimetière de Londres? Évidemment, si je fais circuler cette photo comme preuve de son véritable engouement pour les théories conservatrices, le député risque de se retrouver avec une cause, mais sans parti.

M. McDermid: Qui se trouvait à mes côtés?

M. Tobin: C'est moi qui ai pris la photo.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Plus sérieusement, monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer l'adoption du projet de loi C-52. La mesure à l'étude est loin d'être parfaite. Elle est loin de répondre à toutes les inquiétudes du monde du cabotage au Canada et surtout du monde de la construction navale, mais elle représente une amélioration considérable sur la loi actuelle.

Le projet de loi tel qu'il se présente aujourd'hui a été modifié de façon substantielle et importante à la suite, je dois le dire, de l'étude urgente, sérieuse et dénuée de sectarisme que les députés de tous les partis lui ont consacrée au comité. Ceux d'entre nous qui se sont réjouis de la réforme parlementaire grâce à laquelle les comités sont devenus maîtres de leur destin au lieu de refléter simplement les consignes de partis, peuvent voir dans le travail consacré par le comité législatif au projet de loi C-52 la réforme parlementaire vraiment à l'oeuvre. On a apporté un grand nombre de modifications importantes à ce projet de loi.

Je suis heureux de dire, à titre, de porte-parole de l'opposition officielle, qu'à plusieurs reprises j'ai réussi avec l'aide, et certes l'accord du secrétaire parlementaire et des députés du parti conservateur, à faire apporter au projet de loi des modifications approuvées à l'unanimité. Ce fut une expérience très révélatrice et positive que de voir que ce genre de travail pouvait se faire.

• (1020)

Je tiens à signaler, comme l'a fait le secrétaire parlementaire, quelques unes de ces modifications. Les Canadiens qui suivent les débats de la Chambre des communes devraient savoir, tout d'abord, que le projet de loi C-52 porte sur le cabotage. Il vise à protéger des emplois canadiens, l'industrie canadienne de la navigation et le cabotage au Canada. Il vise à faire en sorte que les navires qui sillonnent nos eaux et participent au commerce de notre pays au moyen du transport maritime soient autant que possible des navires canadiens avec un équipage formé de Canadiens et de Canadiennes. Il s'agit de veiller à ce que les emplois restent au Canada.

Je le répète, nous avons apporté des amendements importants au projet de loi dont notamment et surtout, selon moi, celui prévoyant un système permettant à ceux qui ne peuvent se procurer un navire canadien convenant à leurs besoins de demander aux autorités compétentes la permission d'avoir recours à un navire étranger, dans les eaux canadiennes. Cela ne se produit pas souvent. Dans 99 p. 100 des cas, à l'heure actuelle, on utilise des navires canadiens, dont l'équipage est canadien. Dans la mesure où on peut avoir recours à des navires étrangers en vertu de ce système, jusqu'à ce que le projet de loi soit étudié au comité, une entreprise pouvait, en théorie, présenter une demande en ce sens le mercredi en affirmant qu'elle avait besoin d'un navire pour le vendredi, et elle n'avait pas à donner un préavis minimum permettant aux entreprises canadiennes d'avoir suffisamment de temps pour proposer leurs services et préciser si oui ou non elles pourraient fournir un navire canadien au lieu d'un navire étranger pour assurer le service en question.

On a maintenant précisé dans le projet de loi la nécessité de donner un préavis minimum de 14 jours. Lorsqu'on se propose de faire appel à un navire étranger, les armateurs et les équipages canadiens auront maintenant au moins deux semaines pour préciser si oui ou non il y a au Canada un navire adapté et disponible pour assurer le service, afin de donner du travail à des Canadiens. Selon moi, c'est là une amélioration marquée par rapport à ce qui se faisait dans le passé.

D'aucuns pourraient prétendre que ce préavis minimum de 14 jours est bien beau, mais qu'il faut se demander ce qui se passe lorsqu'un fabricant ou un affréteur canadien fait face à une urgence et ne peut attendre 14 jours avant de déterminer si oui ou non il pourra faire appel à un navire étranger? L'un de ses pétroliers est peut-être en train de couler et il doit agir rapidement, afin que le pétrole brut qu'il transporte ne se déverse pas dans la mer. Il se peut qu'il ne puisse faire appel qu'à un navire étranger.

Nonobstant ce préavis minimum de 14 jours, en cas de circonstances spéciales, ou en cas d'urgence, selon la définition qu'on en donne dans les règlements, les autorités compétentes auront, en vertu du projet de loi, le pouvoir d'accorder pratiquement sur-le-champ la permission d'utiliser un navire étranger. Là encore, cette permission ne sera accordée que lorsque c'est dans l'intérêt du Canada et à la seule fin d'empêcher qu'un affréteur ou un fabricant canadien ne subisse des pertes à la suite d'une situation d'urgence.

Selon moi, on ne fait pas très souvent face à des situations de ce genre. En l'occurrence, des milliers de tonnes de cargaisons sont transportées, et à mon avis, dans 99 p. 100 des cas, les affréteurs savent des semaines et en fait, des mois, et peut-être même six mois à l'avance, ce qu'ils vont transporter, à quel moment, à qui ils vont le vendre et de quel type de navire ils auront besoin. Rien ne justifie qu'ils ne puissent donner un préavis suffisant aux armateurs canadiens pour que ceux-ci puissent être les premiers à offrir leurs services.

C'est une amélioration par rapport au projet de loi. Certains voulaient un préavis minimum de 60 jours, d'autres de 30 jours, et d'autres enfin pas de préavis du tout. Nous avons opté pour un compromis en prévoyant un préavis d'au moins deux semaines.

Le projet de loi renfermait une disposition prévoyant des exonérations automatiques et énumérant toutes les exonérations à l'égard desquelles l'obligation d'utiliser des navires et des équipages canadiens ne s'appliquerait pas automatiquement. L'une des exonérations les plus importantes que proposait le projet de loi était celle qui visait les plates-formes de forage en haute mer. Dans sa version originale, le projet de loi prévoyait que les plates-formes de forage en haute mer ne seraient pas tenues d'être des plates-formes de forage canadiennes servies par des équipages canadiens. C'était là une exonération automatique. En fait, le projet de loi proposait de laisser la décision en ce qui concerne les plates-formes de forage en haute mer entre les mains du ministère de l'Énergie.

Nous vivons à une époque où le prix mondial du pétrole est bas. Le monde entier aura eu beau faire tous ses efforts, il semble encore qu'il y a un excédent de pétrole disponible sur le marché. L'activité hauturière au Canada a beaucoup ralenti dans la mer de Beaufort, au large des côtes de Terre-Neuve et de la région septentrionale du Labrador, au large des côtes de l'île de Sable, en Nouvelle-Écosse, et même au large des côtes de la Colombie-Britannique. Cependant, quand le jour viendra—et il viendra sûrement, car il s'agit d'une source énergétique non renouvelable—où l'activité hauturière s'intensifiera et de beaucoup, ce jour inaugurera une ère nouvelle pour les industries au Canada, au niveau de la création d'emplois et de la mise au point de nouvelles techniques chez nous, en veillant à ce que des milliards de dollars de contrats pour la construction de plates-formes de forage de haute mer et de matériel restent si possible au Canada et qu'on fasse appel à des équipages canadiens.

J'ai eu la bonne idée de proposer un amendement au projet de loi visant à éliminer cette exonération et je suis fier d'avoir obtenu l'appui des ministériels. Nous avons fait en sorte que les plates-formes de forage soient traitées exactement comme les navires, et ceux qui désirent obtenir une exonération devront faire la preuve qu'ils ne peuvent pas utiliser de navires canadiens ou de plates-formes de forage canadiennes. Il n'y aura donc pas d'exonération automatique. Il ne faut pas laisser le soin de décider aux sociétés pétrolières multinationales ni aux gouvernements, bien abrités qu'ils sont au dernier étage de leurs tours d'acier, de verre et de béton, dans les capitales financières du monde. Nous prenons certaines précautions en établissant le principe suivant: chaque fois que c'est possible, il faudra d'abord utiliser des navires et des équipages canadiens dans les eaux canadiennes. C'est une nette amélioration à mon sens.

Le projet de loi prévoit une exemption pour les navires qui font des croisières; cette disposition prévoit que les navires pouvant avoir plus de 100 passagers à bord sont automatiquement exemptés. La personne qui voudrait organiser des croisières entre Kingston et les îles, ou au large des côtes de la Colombie-Britannique ou encore dans les Maritimes aurait automatiquement une exemption si son navire pouvait héberger plus de 100 passagers à bord. Sans être canadien, ni avoir un équipage canadien, le navire pourrait quand même faire des croisières dans les eaux canadiennes. Nous avons porté le nombre de passagers de 100 ou plus à 250 ou plus pour veiller à ce qu'une industrie en pleine expansion, surtout au large des côtes

de la Colombie-Britannique et à Kingston et les Iles soit canadienne. Je considère également ce changement comme une nette amélioration.

Il y a un domaine où le comité n'est pas parvenu à apporter des changements. Ce n'est pas de sa faute. Ce n'est pas de la faute d'un parti en particulier. C'est surtout que le changement que nous voulions apporter n'a pas vraiment sa place dans le projet de loi C-52.

Nous voulions exiger que les sociétés soient canadiennes. Il importe de signaler qu'au moment ou nous avons élaboré le projet de loi de dérèglementation de l'industrie aérienne, nous avons défini dans le projet de loi une ligne aérienne canadienne comme étant une ligne aérienne qui appartient à 75 p. 100 à des Canadiens. Nous avons stipulé que les investissements étrangers dans les lignes aériennes du Canada ne dépasseraient pas 25 p. 100. C'est ce que prévoit maintenant la loi. Nous devons exiger la même chose pour l'industrie maritime du Canada.

Pourquoi est-ce tellement urgent? Le projet de loi C-52, qui vise à promouvoir, à favoriser et à protéger l'industrie maritime du Canada, est très peu sévère par rapport à la loi américaine correspondante qu'on appelle la loi Jones. Selon le projet de loi C-52, un navire canadien est défini comme étant un navire qui a été construit au Canada et qui bat pavillon canadien ou un navire qui a été construit à l'étranger, mais à l'égard duquel tous les droits et taxes ont été acquittés. Nous sommes donc raisonnables.

Selon la loi Jones des États-Unis, un navire américain est un navire qui a été construit aux États-Unis, dont toutes les pièces ont été obtenues aux États-Unis et dont l'équipage est fourni par des entreprises américaines. Seuls les navires fabriqués aux États-Unis et dont l'équipage est américain peuvent se livrer à des opérations commerciales dans les eaux américaines et il n'y a pas d'exception à la règle. La loi Jones accorde un monopole absolu imposé par le gouvernement. Le projet de loi à l'étude prévoit un régime beaucoup moins strict, mais je ne pense pas que nous devions suivre l'exemple de la loi Jones parce qu'elle comporte aussi certains inconvénients.

• (1030)

La loi américaine ferme la porte à tous les navires qui ne sont pas construits aux États-Unis et dont l'équipage n'est pas américain. Nous devons donc examiner les conséquences sur le Canada de l'annexe relative aux transports dans l'accord sur le libre-échange. Nous n'avons pas de loi Jones et nous n'en voulons pas.

Mme Mitchell: N'en soyez pas trop certain.

M. Tobin: Tous les partis sont d'accord là-dessus. Nous ne voulons pas d'une loi Jones. Nous voulons protéger notre industrie, mais pas en suivant l'exemple des États-Unis.

Les dispositions de l'accord sur le libre-échange en ce qui concerne les investissements permettent des investissements étrangers jusqu'à concurrence de 150 millions de dollars sans aucun examen. Les Américains ont établi un monopole chez eux, par voie législative. Il en résulte que leurs coûts sont supérieurs aux nôtres. Le Canada étant plus compétitif et plus efficace que les États-unis, nous obtenons la plus grande part du trafic des Grands lacs. C'est le prix que les Américains ont à payer pour leur monopole: leur flotte et leur système ne sont pas aussi efficaces et productifs que les nôtres. Ils veulent cependant avoir leur part de ce trafic. En vertu des dispositions d'investissement de l'accord de libre-échange, ils n'ont qu'à venir chez nous, acheter une partie d'une entreprise canadienne ou établir un petit local au Canada, qu'ils appelleraient bureau de navigation, et livrer concurrence aux autres entreprises pour obtenir une partie du trafic canadien. Ils pourraient ainsi avoir leur part chez nous, après nous avoir interdit l'accès à leur marché, grâce à leur monopole.

Les Américains peuvent donc jouer sur les deux tableaux: ils bénéficient d'une protection absolue chez eux et, en se prévalant des dispositions d'investissement de l'accord de libre-échange, ils peuvent venir s'approprier une partie du gâteau chez nous aussi. Les entreprises canadiennes n'ont pas du tout les mêmes droits aux États-Unis. Il est donc impératif, pour garder le contrôle et les revenus de la navigation au Canada, d'exiger 75 p. 100 d'investissements canadiens. C'est nettement moins que les 100 p. 100 imposés par les États-Unis. Nous n'interdirions donc pas l'investissement étranger ni les navires construits à l'étranger, pourvu que les droits de douane et les impôts voulus soient payés.

Mais on ne peut imposer une telle exigence dans le cadre du projet de loi C-52. Nous avons essayé. Il aurait fallu le faire lorsque nous avions modifié la Loi sur la marine marchande il y a deux ans. Bien entendu, à ce moment, nous n'avions pas un accord de libre-échange permettant aux Américains de venir s'établir chez nous sans restrictions. Il y a deux ans, personne n'aurait pu prévoir que ce problème se poserait aujourd'hui. Voilà pourquoi j'ai une proposition à faire au gouvernement. J'en ai déjà discuté avec mon homologue néo-démocrate.

Le gouvernement dit qu'il est disposé à envisager une modification de la Loi sur la marine marchande, mais craint, si un tel amendement est présenté à la Chambre, qu'il faille une éternité pour faire adopter le projet de loi. Le gouvernement dit que l'opposition voudrait alors apporter toutes sortes de changements, ce qui prolongerait le débat à l'infini. Il affirme qu'il accepterait d'imposer un critère de 75 p. 100 d'investissements canadiens, mais qu'il craint qu'un projet de loi en ce sens fasse l'objet de débats interminables.

C'est avec l'accord de mes collègues du NPD que je dis donc ceci au gouvernement: l'opposition est disposée, si le gouvernement présente l'amendement voulu définissant un navire canadien comme étant un navire appartenant à 75 p. 100 à des Canadiens, à adopter un tel amendement à toutes les étapes en moins d'une heure. Nous accepterions de nous passer de l'étape de l'étude en comité, nous procéderions à la 1re, 2e et 3e lectures et adopterions le projet de loi dans la même heure. Je pense que le gouvernement ne peut refuser une telle offre. Si le gouvernement est sérieux lorsqu'il dit comprendre et approuver la canadianisation à 75 p. 100 du transport maritime, c'est une offre que ce secteur d'activité ne peut refuser.

J'ajoute que mon homologue néo-démocrate, le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) s'est dit prêt, du moins dans les discussions qu'il a eues avec moi, à proposer la même chose au gouvernement. C'est un fait pratiquement sans précédent que les partis d'opposition soient prêts à renoncer à leur droit d'examiner un projet de loi, de proposer des amendements, de faire comparaître des témoins et ainsi de suite. Toutefois, j'estime qu'il est tellement important, dans le contexte

du libre-échange, d'avoir un projet de loi régissant la canadianisation, que nous sommes prêts à faire des offres de ce genre. Il faut que nous soyons prêts à demander au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Thacker) de présenter l'amendement voulu, dans le domaine de la canadianisation, à la Loi sur la marine marchande au Canada et à lui faire franchir toutes les étapes en moins d'une heure. J'espère que le secrétaire parlementaire répondra officiellement à cette offre.

Je manquerais à mes obligations si je ne faisais pas une autre observation sur cette mesure. Je le répète, elle vise à développer et à protéger le cabotage dans notre pays. Pourtant, elle ne fait rien et ne peut rien faire, car ce n'est pas son but, pour atténuer les difficultés de la construction navale au Canada. Tous ceux qui vivent dans des régions ou dans des localités où la construction navale est une activité importante de l'économie ont fini par se dire que le gouvernement estimait que les chantiers navals étaient trop nombreux et qu'il convenait d'en fermer. Le gouvernement n'a fait aucun exposé de politique en la matière, il n'a communiqué aucun document ni pris aucun engagement. Nous supposons qu'il a une politique, mais il ne nous en a pas fait part. A cause de la bienheureuse indifférence du gouvernement, on assiste à la fermeture des chantiers navals. Les Canadiens se souviendront que notre pays, lors des deux guerres mondiales, étaient l'un des grands constructeurs de navires. En période de difficulté et de crise, le Canada a pu s'affirmer.

Les Canadiens ne doivent pas oublier que notre pays est une nation maritime. De tous les pays du monde, nous sommes après la Russie, celui qui a le plus long littoral. Nous avons une importante tradition atlantique et pacifique et nous avons le Nord, la mer de Beaufort et le passage de l'Arctique. La mer et le transport maritime font partie de nos racines et de notre héritage. Pourtant, en 1988, en dépit de ce patrimoine, de cette tradition, de l'histoire, et en dépit du rôle que notre pays a joué dans la marine marchande, nous n'avons aucune politique régissant la construction navale. Je dis bien aucune.

Le gouvernement se contente de dire que nos chantiers navals ne sont pas concurrentiels, que nous ne pouvons pas rivaliser avec les Japonais, les Coréens ou d'autres pays asiatiques ou européens. Ce qu'il omet de dire aux Canadiens, c'est que tous ces pays, sans exception, ont une politique dans le domaine de la construction navale et accordent des subventions à ce secteur allant de 10 à 50 p. 100, pour lui permettre de se maintenir à flot, car il s'agit d'une priorité nationale. Aujourd'hui, l'industrie canadienne de la construction navale ne peut absolument pas compter sur l'appui ni sur des subventions du gouvernement fédéral pour survivre. Il y a vingt ans, 80 p. 100 du travail effectué dans nos chantiers navals venait du secteur privé, mais les choses ont changé. La proportion des commandes de l'État a augmenté rapidement ces six dernières années et atteint maintenant 90 p. 100. C'est la planche de salut de l'industrie. Et qu'a fait le gouvernement devant la concurrence de plus en plus forte que nous font d'autres pays qui subventionnent leur industrie afin de faire disparaître la nôtre? Il a simplement tourné les talons et laissé sombrer notre industrie.

• (1040)

Le projet de loi C-52 ne peut pas régler le problème des chantiers navals, mais il incombe certainement au Parlement et au gouvernement de trouver une solution au moyen de mesures législatives relevant d'autres ministères. Je peux imaginer le Canada, au siècle prochain, devant recourir à la technologie étrangère pour exploiter les vastes ressources du Nord dont le potentiel est immense. Le Canada, dont la côte est la deuxième au monde en importance et qui a un riche patrimoine maritime, devra compter sur le Japon pour exploiter ses ressources dans le Nord. C'est ce que l'avenir nous réserve si les gouvernements continuent de tourner le dos à la construction navale, qui a été l'un des piliers de notre nation.

Je rappelle au gouvernement qu'il a des responsabilités et je le félicite du bon travail qu'il a fait en ce qui concerne le projet de loi C-52. Nous avons bien travaillé ensemble. Les ministériels ont manifesté la volonté d'améliorer le projet de loi. Je leur demande de faire preuve de dispositions semblables pour faciliter le fonctionnement du Parlement et mettre de côté l'esprit de parti pour que nous puissions unir nos efforts comme nous en aurons l'occasion bientôt, je l'espère, au sein d'un comité législatif ou du comité des transports où nous pourrons examiner les graves problèmes des chantiers navals canadiens.

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je prends part au débat sur le projet de loi au nom de mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) qui a tant fait au sein du comité. D'autres l'ont souligné, les trois partis ont uni leurs efforts pour améliorer le projet de loi et arriver à un texte raisonnable. Aujourd'hui, il nous est permis d'espérer que le gouvernement tiendra compte des rapports des comités, car nous constatons qu'il examine parfois les amendements proposés et les juge raisonnables.

Cette intervention visant à adapter le secteur du transport au contexte actuel était attendue depuis longtemps. On tient enfin compte de l'identité nationale de ce secteur dont nous pouvons tous être fiers. Mais il y a plus, car d'importants amendements présentés par des députés de tous les partis ont été acceptés. On l'a déjà souligné, l'élimination de l'exemption pour les installations de forage pétrolier et l'augmentation du nombre de couchettes sur les paquebots de croisière prennent une grande importance. Il était aussi nécessaire et logique d'exiger un avis de 14 jours avant d'accorder une licence à un navire étranger. Ce délai suffira aux expéditeurs canadiens pour trouver un navire.

Cependant, un des amendements auxquels nous tenions mais que le gouvernement n'a pas jugé prioritaire visait à ajouter à la définition de navire canadien qu'un tel navire doit avoir été construit au Canada, doit appartenir à des Canadiens et doit avoir un équipage composé de Canadiens. En ne précisant pas que le navire doit avoir été construit au Canada, nous ne témoignons pas d'un grand respect pour nos chantiers navals.

Ce secteur fait pratiquement partie de notre culture. Il fait en tout cas certainement partie de notre héritage, car personne ne nous égalait dans le domaine de la construction navale. Ce secteur n'a cessé de se dégrader et le gouvernement devrait se rendre compte qu'il faut le protéger contre les dispositions du *Jones Act* qui assure à nos voisins américains un monopole total dans la construction navale. Il est extrêmement important qu'on entende par «navire canadien» un bâtiment qui appartient à des Canadiens et qui est construit au Canada.

Article 21 du Règlement

Nous souhaiterions également qu'on prévoie une disposition permettant l'octroi d'une licence à un navire étranger pour un voyage seulement. Nous avons besoin d'une telle restriction pour favoriser le développement de la construction navale au Canada et assurer le plus de travail possible à nos marins. Or, cela ne sera le cas que si l'on fixe de telles restrictions dans le projet de loi. Je ne comprends pas qu'on n'ait pas autorisé ces amendements, étant donné la collaboration et le consensus qu'on a pu constater à propos des objectifs du projet de loi.

En ce qui concerne le nombre maximal de licences, nous avons également essayé d'assurer, grâce à un amendement, que ce soit un navire canadien qui desserve en permanence un itinéraire assuré par un navire étranger considéré comme rentable. C'est logique. Nous confirmons par là que nos voies de transport nous appartiennent et que nous ne permettrons pas à des étrangers de les contrôler.

Nous ne voyons aucune objection à ce qu'un expéditeur fasse appel à un bâtiment étranger si aucun bâtiment canadien ne répond aux exigences. Il est important qu'ils puissent faire un voyage afin d'établir un service ou un itinéraire particulier. Toutefois, si on permet à un bâtiment étranger de continuer à assurer le service parce qu'il n'existe pas de vaisseaux canadiens, il faudra en construire un pour répondre aux besoins. De cette façon, nous stimulons la construction navale, chose très judicieuse.

De même, nous ne voulons pas que plusieurs expéditeurs différents se servent tous d'un bateau étranger de fois en fois. Collectivement, cela pourrait représenter une sous-exploitation de ces navires. Là encore il faudrait construire un navire canadien répondant à cet impératif. Il faut se rendre à l'évidence que nous sommes tout à fait en mesure de satisfaire les exigences techniques des armateurs. Il est très important de restreindre le nombre des licences, pour que cela puisse se faire.

Il y a un lien entre ce projet de loi et l'accord commercial canado-américain. Nous savons que les Américains ont refusé de céder quoi que ce soit en matière de transport maritime et qu'ils disposent d'un strict monopole grâce à la *Jones Act*. Là non plus l'accord commercial ne nous a apporté aucun avantage. Si on avait persuadé les Américains de nous permettre le même genre de commerce, nos armateurs et nos marins en auraient grandement profité. Nous sommes très déçus de ce résultat, mais c'est bien dans la ligne de cet accord commercial par lequel le Canada cède tout et n'obtient rien.

Mais dans ce cas-ci je tiens à féliciter le gouvernement de nous avoir présenté un projet de loi qui se faisait attendre depuis longtemps. En comité, le gouvernement s'est montré tout à fait disposé à écouter les amendements et il a essayé d'améliorer le projet de loi avant qu'il ne vienne à la Chambre. C'est une chose qui appelle notre estime.

En outre, le gouvernement a présenté un amendement qui prévoit des contre-mesures en cas de discrimination de la part des États-Unis ou d'un autre pays. Je tiens à en féliciter le gouvernement, puisqu'il s'agit là d'un moyen de conserver le contrôle canadien de ce secteur et que pour une fois on ne voit pas s'appliquer l'un des principes de l'accord commercial, qui semble céder constamment le contrôle canadien.

J'aimerais complimenter tous les membres du comité pour ce projet de loi. Je n'y siégeais pas, mais je sais avec quelle énergie mon collègue de Thunder Bay—Atikokan y a travaillé. Ce genre de collaboration en comité nous donne un peu l'espoir qu'un aussi dur labeur n'est pas toujours perdu, qu'il finit par influer sur les projets de loi.

• (1050)

Donc, au nom du Nouveau parti démocratique, j'appuie l'adoption de ce projet de loi. Il y a au moins un domaine et un secteur dans lequel nous sommes aujourd'hui un peu plus rassurés qu'auparavant au sujet du contrôle canadien.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'accord intervenu aujourd'hui, la séance est suspendue jusqu'à 11 heures.

(La séance est suspendue à 10 h 52.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

L'ARTICLE 110 DE LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—ON DEMANDE À L'ALBERTA ET À LA SASKATCHEWAN DE PROTÉGER LES DROITS ANCESTRAUX DES FRANCOPHONES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, jeudi le 25 février dernier, la Cour suprême a rendu une décision historique en reconnaissant que l'Alberta et la Saskatchewan sont encore soumises à l'article 110 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest. Cela a comme effet que les deux provinces sont tenues d'adopter leurs lois dans les deux langues officielles et que le français est autorisé dans les débats, des assemblées législatives et devant les tribunaux.

Les deux provinces doivent traduire toutes les lois adoptées en anglais seulement ou bien adopter une loi bilingue qui abrogerait l'application de l'article 110. Elles ont le choix.

Monsieur le Président, ces deux provinces ont adopté l'Accord du lac Meech, et ce faisant elles se sont engagées à assurer la protection de la dualité linguistique canadienne.

J'espère sincèrement que tous mes collègues voudront se joindre à moi pour demander aux deux provinces de ne pas bafouer les droits ancestraux des francophones dans leurs provinces en adoptant une loi régressive, mais qu'elles voudront plutôt trouver une entente cordiale et généreuse avec les groupes minoritaires afin que ceux-ci puissent obtenir d'eux des services additionnels, des services essentiels, tant au niveau de leurs législatures que dans leurs tribunaux.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS—L'INADMISSIBILITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS QUI VIVENT AU ROYAUME-UNI

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, il n'y a pas, selon moi, un seul député de la Chambre qui ne veuille faire tout en son pouvoir pour aider des anciens combattants qui se trouvent dans une situation désespérée. Nous avons prouvé que lorsqu'il a été question d'anciens combattants nous avons tous collaboré sans esprit partisan à améliorer leur sort et leur niveau de vie.

Actuellement, quelque 500 anciens combattants canadiens et les personnes qui sont à leur charge vivent au Royaume-Uni comme assistés sociaux et ne peuvent devenir admissibles à l'allocation des anciens combattants parce qu'ils n'ont pas les moyens de revenir au Canada et d'y entreprendre le séjour d'un an qui les rendrait admissibles.

Ces malheureux anciens combattants vivent déjà des jours difficiles et nous ne devrions pas rendre leur situation plus pénible. Je demande donc au gouvernement de faire preuve de compassion, de générosité et de compréhension en leur venant en aide. A cet égard, je suis heureux de pouvoir dire qu'après avoir discuté de la question ce matin avec le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees), ce dernier m'a assuré que lui et son ministère accordaient la priorité absolue à cette question.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, pour Archie McLean, ces brochures sur le libre-échange constituent une imposture. Ce représentant de la société McCain Foods, un conservateur notoire, a déclaré aux délégués de l'Office canadien de commercialisation du poulet que 100 000 emplois seraient perdus dans le secteur agro-alimentaire au cours des 15 prochaines années dans le cadre de l'accord de libre-échange.

Article 21 du Règlement

Je tiens à citer deux phrases du discours de M. McLean. «Si des changements ne sont pas apportés, a-t-il déclaré, nous allons voir des exploitations agricoles, des usines et des poulets s'envoler vers les États-Unis.» Et il a dit aussi: «Selon mes concurrents, le libre-échange c'est la fin du régime de gestion de l'offre.»

M. McLean a déclaré que l'accord était néfaste pour les secteurs de la production laitière, de l'horticulture, de la volaille, de la bière et du vin. Il a expliqué à quel point il serait moins coûteux et plus facile d'acheter des pommes de terre et des légumes du sud et, en prenant comme exemple la production avicole, il affirmé qu'il était impossible de protéger le revenu agricole tout en permettant aux transformateurs d'avoir accès à un produit moins coûteux.

Je suis d'accord avec M. McLean lorsqu'il a déclaré que l'agriculture canadienne et l'industrie alimentaire canadienne n'étaient pas à vendre.

* * *

LES CORPORATIONS

LA SOCIÉTÉ ESSO RESOURCES CANADA LIMITÉE—LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE RECHERCHE

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage au civisme dont a fait preuve la société Esso Resources Canada Limitée. Cette société s'est engagée à construire à l'University of Calgary Research Park un nouveau centre de recherche qui coûterait 46 millions de dollars et qui devrait être terminé à la fin de 1989.

Les travaux qui se feront dans ce nouveau centre mettront davantage l'accent sur la recherche et l'exploitation des sables bitumineux, qui est un secteur de l'industrie pétrolière de l'Alberta dans lequel Esso a déjà investi plus de 1,7 milliard de dollars. Cette société emploie actuellement 124 personnes à son ancien centre de recherche au sud-est de Calgary.

Pour la construction de ce nouveau centre de recherche, conçu par les architectes Cohos Evamy de Calgary, on a accordé un gros contrat de construction s'élevant à 46 millions de dollars. Le projet créera 200 emplois qu'attend impatiemment le secteur de la construction. Cette initiative est conforme au désir exprimé par le gouvernement d'avoir recours à la technologie et aux innovations pour assurer l'avenir du Canada.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LES JEUNES—LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION DES CEGEP

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, dernièrement, la Fédération des CEGEP adoptait une position demandant que les coupures budgétaires auxquelles sont soumis les centres régionaux d'Emploi et immigration Canada ne s'effectuent pas à même les ressources humaines affectées aux centres d'emploi sur campus.

Article 21 du Règlement

Elle proteste énergiquement auprès du ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) contre la saignée qui s'opère dans les ressources des centres d'emploi du Canada sur campus et qui va mener à court terme à la fermeture de ces centres.

La Fédération des CEGEP s'oppose même au *statu quo* et encore davantage à une présence sporadique de conseillers itinérants. Elle réclame une révision de la politique fédérale en matière de ressources affectées aux centres de placement sur campus et l'injection des budgets nécessaires au maintien de la présence des conseillers en placement sur les campus.

Que fait donc le ministre d'État (Jeunesse) devant ces démarches pressantes, monsieur le Président? Va-t-il enfin intervenir en faveur des étudiants? La Fédération des CEGEP a raison de contester cette démarche inacceptable. Je l'appuie totalement.

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA VIE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et le ministre d'État (Troisième âge) (M. Hees) ont annoncé que le gouvernement fédéral dépensera en moyenne 30 millions de dollars de plus par année pour mettre en oeuvre un programme, dont le but est d'aider à améliorer la qualité de vie des personnes âgées au Canada.

L'initiative comprend quatre éléments: un nouveau programme d'aide à l'autonomie des personnes âgées; la création d'une caisse de recherche à laquelle seront affectés 4 millions de dollars tous les ans pour étudier surtout les affections qui entravent l'autonomie des personnes âgées; le troisième point: le versement de fonds supplémentaires au Programme Nouveaux Horizons; l'augmentation du budget de fonctionnement du Conseil consultatif national sur le troisième âge.

Un secrétariat du troisième âge sera également établi dans le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour servir de point de convergence et soutenir le ministre d'État (Troisième âge).

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LE SIDA—L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS QUI PERMETTENT DE PROLONGER LA VIE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, les gens qui meurent du SIDA devraient pouvoir se procurer facilement l'AZT et d'autres médicaments qui leur permettraient de prolonger leur vie. On a soulevé des questions à propos de l'argument opposant les exigences relatives à la recherche scientifique et le besoin humanitaire de soigner les malades du SIDA qui sont menacés d'une mort certaine alors qu'on essaie de nouveaux médicaments.

La *Civil Liberties Association* de Colombie-Britannique a approuvé le principe des droits en cas de vie ou de mort des personnes atteintes du SIDA. Selon elle:

> Une personne adulte menacée d'une mort certaine et rapide a le droit de choisir, pour elle-même, un traitement médical de quelque nature que ce soit qui ne cause pas de tort direct à autrui.

Dans le cas d'un malade du SIDA, elle dit:

> Nous considérons absurde que des patients condamnés renoncent à leur droit de choisir eux-mêmes leur traitement à cause de ce qu'on peut considérer comme rien de plus qu'un attachement institutionnel à l'idéologie de la recherche plutôt qu'à sa poursuite énergique.

Je demande au gouvernement d'adopter la position prise par cette association à l'égard des gens atteints du SIDA. Les êtres humains menacés d'une mort certaine ne devraient pas être traités comme des cobayes. Ils ont le droit de se renseigner et de se procurer les médicaments dont ils ont besoin.

* * *

LA CONSOMMATION

LE PRIX DE DÉTAIL DE L'ESSENCE

M. Norman Warner (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, la différence de prix entre l'essence avec plomb et l'essence sans plomb, dans la région d'Ottawa, est d'environ 1c. dans le gros, mais elle peut être aussi grande que 4c. au détail. Nous savons que le plomb ajouté au carburant est l'un des pires agents de pollution atmosphérique, laquelle entraîne à son tour les problèmes de pluies acides et des problèmes de santé chez les enfants.

Je me demande, monsieur le Président, quand nous surveillerons la situation de plus près et quand les détaillants et vendeurs d'essence feront preuve d'un sens plus aigu de leurs responsabilités dans l'établissement des prix de détail.

* * *

[*Français*]

LES COLLECTIVITÉS ISOLÉES

LES DÉDUCTIONS SPÉCIALES D'IMPÔT—LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour exprimer mon mécontentement envers le gouvernement conservateur du fait qu'il est en train de faire de la discrimination contre les communautés du Nouveau-Brunswick. Monsieur le Président, je me réfère à la manière arbitraire selon laquelle le gouvernement a choisi certaines communautés pour les faire bénéficier de la déduction d'impôt spéciale à titre de communauté isolée, alors qu'il n'a pas donné les mêmes bénéfices aux communautés du Nouveau-Brunswick.

Bien que des dizaines de communautés en Nouvelle-Écosse et des centaines au Québec et à Terre-Neuve se voyaient désignées, seules les quelques communautés de l'île de Miscou au Nouveau-Brunswick se méritaient ce privilège, et ce, seulement après qu'on eut fait des pressions auprès des ministères en cause.

Monsieur le Président, je vous explique l'injustice du système. Si vous regardez la baie des Chaleurs, toutes les communautés de la côte gaspésienne sont désignées. A quelques kilomètres de là, sur la côte du Nouveau-Brunswick, aucune communauté n'est désignée. C'est injuste et les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux que cela! Où sont les ministres du Nouveau-Brunswick? Comment se fait-il qu'ils ne s'occupent pas à corriger cette situation scandaleuse? Combien de temps vont-ils rester silencieux? Monsieur le Président, je vous en prie, réveillez-les!

* * *

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

LES LIMITES DU MANDAT

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, l'Assemblée nationale du Québec vient unanimement de censurer une déclaration faite par un haut fonctionnaire du Parlement canadien, D'Iberville Fortier. Le Commissaire aux langues officielles du Canada, nommé par résolution de la Chambre pour être le garde-fou des droits linguistiques du gouvernement fédéral pour les parlementaires canadiens, se permet de critiquer et même d'humilier une province et ses politiques linguistiques.

Diplomate de carrière, M. D'Iberville Fortier a sans aucun doute dépassé les frontières de la décence dans sa description des problèmes de la promotion du français et de l'anglais au Québec. Un haut fonctionnaire de cette Chambre doit éviter toute incartade qui ne respecte pas les traditions parlementaires.

Non, monsieur le Président, je n'excuse pas M. D'Iberville Fortier, son manque de respect de la déontologie mérite plus qu'une motion de réprimande de l'Assemblée souveraine du Québec. Bravo à M. Robert Bourassa et à l'Opposition, au Québec!

Oui, monsieur le Président, l'heure est grave! Le moment mal choisi, les propos réfléchis de M. D'Iberville Fortier sont inacceptables dans la bouche d'un serviteur du Parlement canadien.

Nous devrons, dans les plus brefs délais, examiner l'avenir de M. D'Iberville Fortier et je compte rencontrer M. Robert Bourassa dans les prochaines heures pour faire le point. Je reviendrai, sans aucun doute, à la Chambre lundi, monsieur le Président, pour faire tirer toute cette affaire au clair.

* * *

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

LES LIMITES DU MANDAT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, la réaction hystérique aux propos du Commissaire aux langues officielles est à la fois anti-démocratique et enfantine.

Article 21 du Règlement

Ceux qui le dénoncent devraient plutôt essayer de comprendre ce qui l'a motivé à faire ces commentaires, lui poser des questions et essayer d'engager un débat rationnel.

Pour ceux qui croient posséder la vérité absolue, je veux rappeler les mots de Paul Claudel, cité il y a quelques jours par le sénateur Roméo LeBlanc du Nouveau-Brunswick, devant le Comité du Sénat qui étudie l'Accord du Lac Meech.

Claudel a déjà dit, et je cite:

> La vérité n'a rien à voir avec le nombre de gens qui y croient.

Si on s'en tient à cette consigne, monsieur le Président, on risque d'élever le débat peu civilisé des derniers jours.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LE FONDS DE DIVERSIFICATION DE L'OUEST

LA FAÇON DONT LE GOUVERNEMENT TRAITE L'OUEST

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, l'initiative de diversification de l'économie de l'Ouest et les bureaux pertinents dans les quatre provinces de l'Ouest vont nécessiter des dépenses de 1,2 milliard de dollars.

Dans le cours d'un débat, le 1er mars, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a parlé du bon vieux temps des libéraux, de l'époque où, selon lui, toutes les régions avaient droit à un traitement juste et équitable. Il parlait d'un ancien membre du gouvernement libéral qui avait promis d'affecter, pour le développement de l'Ouest, 4 milliards de dollars qui ne se sont jamais matérialisés, qui a injustement frappé d'un impôt les gains en capital des agriculteurs de l'Ouest et soumis cette région à la politique énergétique nationale qui en a détruit l'économie du jour au lendemain.

Le député libéral a ajouté que le Bureau de diversification de l'Ouest serait moins efficace s'il déménageait en dehors d'Ottawa. Comment peut-on juger les bureaucrates d'Ottawa mieux placés pour répondre aux besoins et aspirations de l'ouest du Canada que les Canadiens de l'Ouest eux-mêmes? Nous devons à ces mêmes bureaucrates l'invention du crédit d'impôt à la recherche scientifique, la distinction entre l'utilisation des carburants à des fins routières ou non routières et le gâchis des règlements sur les déductions fiscales aux habitants de collectivités éloignées.

Je propose que nous sortions d'Ottawa les services d'un plus grand nombre de programmes régionaux pour les installer dans les régions où ils devraient être et où la compréhension et le bon sens prévaudront.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—ON SE RÉJOUIT DE LA CONCLUSION D'UN CESSEZ-LE-FEU—LA RÉACTION POSSIBLE DES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je sais que tous les députés vont se joindre à moi pour célébrer le fait qu'un cessez-le-feu a été conclu cette semaine entre le gouvernement du Nicaragua et les Contras.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: La Chambre a donné la preuve de cette unanimité, hier, lorsqu'elle a adopté sans débat la motion proposée par le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley), que j'ai appuyée avec d'autres membres du comité spécial sur le processus de pacification en Amérique centrale.

Ma seule inquiétude, maintenant, c'est que le sentiment que l'on trouve chez les députés et chez les Canadiens en général, n'est peut-être pas entièrement partagé par la Maison Blanche.

Je dis au président Reagan et à ses collègues que le moment est venu d'admettre que l'Amérique centrale se charge de son propre destin. Le plan Arias était la première manifestation de cette ambition collective. La façon dont les Sandinistes et les Contras sont parvenus à un cessez-le-feu est un autre signe de cela.

Le jour doit venir où Washington admettra que l'Amérique centrale doit être libre de faire la paix à ses propres conditions et de s'arranger comme elle veut. Le moment est venu pour les Américains de se détacher de l'Amérique centrale et de laisser ses habitants décider de leur propre avenir.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'EFFET DES AUGMENTATIONS DE PRIX ET DE TAXES SUR LES SALAIRES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le grand défi du nouveau gouvernement, en septembre 1984, était de remettre les Canadiens au travail. La tâche a été en grande partie accomplie.

Toutefois, de nombreuses personnes qui travaillent efficacement et diligemment et gagnent ce qui semble être un salaire décent ne semblent pas réussir sur le plan financier. Leurs chèques de paye sont absorbés par les augmentations de prix et de taxes.

Lors de son prochain mandat, le gouvernement devra se préoccuper des membres les plus travailleurs et les plus productifs de notre société, pour qu'ils puissent conserver une plus grande part de ce qui leur revient.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE PROGRAMME D'AIDE AU MOZAMBIQUE—ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR DÈS MAINTENANT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, cette semaine les Canadiens ont été horrifiés par des événements tragiques qui se sont passés, tant au Mozambique qu'en Iraq.

Ma première question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, nous avons vu des images horribles de la famine qui existe au Mozambique, et malgré le programme bilatéral d'aide annoncé en janvier dernier par le Canada avec la Mozambique, et malgré l'augmentation du fonds de la Conférence de coopération du développement sud-africain, il semble évident que ces efforts ne sont pas suffisants.

Le ministre réalise-t-il que ce programme d'aide annoncé par sa collègue, la ministre des Relations extérieures, est un programme d'aide qui doit commencer seulement en fin 1989, au début 1990? Est-ce que le ministre est prêt à agir dès maintenant et à avoir un programme d'aide au Mozambique dans les prochains mois?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous sommes prêts à considérer tous les moyens qui peuvent assurer une aide canadienne avec toute la vitesse possible dans les circonstances actuelles. Nous sommes frappés par la nature de la famine au Mozambique. Comme le député le sait bien, j'étais là moi-même en août. J'ai eu l'occasion, depuis cette fois, de parler avec les dirigeants du pays et avec les organisations non gouvernementales.

[*Traduction*]

Il y a un autre aspect de la question qui est relié à la sécurité dans les pays voisins de l'Afrique du Sud. Lors de la réunion des pays du Commonwealth à Vancouver que présidait le premier ministre, les pays membres se sont entendus sur la nécessité d'évaluer les besoins de sécurité des pays voisins de l'Afrique du Sud. Par suite des initiatives qui ont été prises sous la présidence du premier ministre, les pays du Commonwealth ont demandé au général Obasanjo, l'ancien chef d'État du Nigéria, d'évaluer les besoins de sécurité au Mozambique et dans les autres pays voisins de l'Afrique du Sud. Le général Obasanjo a entrepris sa mission cette semaine.

LES ACTIVITÉS D'UN GROUPE DE REBELLES QU'APPUIE L'AFRIQUE DU SUD

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, cela nous mène à ma prochaine question. Le ministre se rend certainement compte que les efforts constants du gouvernement de l'Afrique du Sud pour déstabiliser le gouvernement du Mozambique ne font qu'exacerber les problèmes que connaît ce pays.

Le ministre sait-il que les difficultés causées par la famine au Mozambique sont dues en bonne partie aux activités du groupe de rebelles RENAMO qu'appuie l'Afrique du Sud? Quelles mesures précises est-il prêt à prendre pour contrer ces actes d'agression?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il faut obtenir tout d'abord l'évaluation la plus claire possible des besoins de sécurité de la région. C'est dans ce but que le premier ministre et les autres chefs de gouvernement du Commonwealth ont songé à confier une telle mission au général Obasanjo.

J'en ai discuté avec mes homologues du Commonwealth à Lusaka, j'ai ensuite fait part de notre proposition aux dirigeants des États voisins de l'Afrique du Sud, notamment au président Kaunda, et il y a maintenant eu une entente à ce sujet.

• (1120)

C'est l'une des choses qu'il faut faire et l'on s'en occupe maintenant. Plus tard, quand nous serons mieux renseignés sur la situation, il faudra décider quel rôle divers pays peuvent jouer.

A la demande du premier ministre, j'avais invité le ministre des Affaires étrangères du Mozambique à venir au Canada au moment de la conférence des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth. Nous avions eu des entretiens fort utiles avec lui à ce moment-là et nous poursuivrons dans la même veine.

Quand le général Obasanjo aura présenté son rapport, il faudra examiner les moyens nous permettant de contribuer à la sécurité des États voisins de l'Afrique du Sud.

Certaines restrictions s'appliquent au Canada qui ne visent pas d'autres pays. Il y a néanmoins certaines choses que nous pouvons faire. Je présume que la Chambre est d'accord pour que nous prenions toutes les mesures possibles qui ne vont pas à l'encontre de nos traditions.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CONFLIT IRAN-IRAQ—L'UTILISATION D'ARMES CHIMIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Plus tôt cette semaine, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé son inquiétude face à l'utilisation d'armes chimiques dans la guerre entre l'Iraq et l'Iran. J'aimerais savoir du ministre ce qu'il a fait pour exprimer la désapprobation canadienne. Est-ce qu'il a présenté une note de protestation à l'Iraq ou est-ce qu'il a fait des démarches pour que cette question soit soulevée au Conseil de sécurité des Nations Unies?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, hier nous avons convoqué l'ambassadeur de l'Iraq pour exprimer notre profonde inquiétude et désapprobation des actions qui semblent être la situation en ce qui concerne l'utilisation d'armes chimiques par l'Iraq. Nous avons aussi informé le gouvernement de l'Iran de notre contact avec l'Iraq. Nous avons soulevé la question avec les Nations Unies. L'Iraq a signé le protocole des Nations Unies et l'Iraq doit respecter ce qu'il a signé.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LES CANDIDATS TURCS AU STATUT DE RÉFUGIÉ—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence des ministres de l'Immigration, je vais adresser ma question au premier ministre. Elle porte sur toute la confusion qui entoure la question des candidats turcs au statut de réfugié et qui est attribuable à son gouvernement.

Son ministre de l'Immigration s'en prend de plus belle sur la scène publique au gouvernement du Québec et les agents d'immigration fédéraux ne savent pas quoi faire au juste, car ils ignorent la position exacte du gouvernement fédéral, il est donc plus que temps que le gouvernement adopte une position claire.

Ainsi, le premier ministre va-t-il apporter les éclaircissements voulus, en précisant les mesures que son gouvernement entend prendre et sa position sur la question? Pourrait-il nous expliquer ou signaler si ces mesures s'appliqueront également à tous les candidats turcs au statut de réfugié vivant à l'extérieur du Québec?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, puis-je signaler au député que la position du gouvernement est très claire. Nous suivons notre politique, la législation existante, les règlements en vigueur et la procédure voulue.

Je suis persuadé que le député n'est pas sans savoir qu'en vertu des dispositions de l'accord conclu en février 1978 par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, mieux connu sous le nom d'accord Cullen-Couture, le Québec a certains privilèges et certaines prérogatives pour ce qui est du choix des immigrants et des réfugiés.

Pour placer les choses dans leur juste contexte, l'accord Cullen-Couture accorde au Québec les pleins pouvoirs pour ce qui est du choix de requérants indépendants et de réfugiés à l'étranger et un rôle de premier plan pour ce qui est d'accorder des garanties relativement aux parents admissibles en vertu de la catégorie de la famille ou aidés de choisir des étudiants. Il faut ajouter qu'il a son mot à dire dans l'émission de permis de travail temporaires.

Ce qui se passe en l'occurrence, c'est que le gouvernement du Québec exerce ses droits en vertu de l'accord Cullen-Couture.

Le député parle de confusion, mais il est temps que le parti libéral fasse preuve d'initiative en usant de son influence auprès des sénateurs qui retardent l'adoption des projets de loi C-55 et C-84 depuis fort longtemps.

En effet, le Sénat en est saisi depuis 156 jours et 193 jours respectivement.

C'est de là que vient la confusion.

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Monsieur le Président, en toute déférence, je prétends que la position du gouvernement est aussi claire que de l'encre. Il devrait cesser de blâmer tout le monde, se retrousser les manches et se mettre au travail, car les problèmes demeurent, que les projets de loi C-55 et C-84 soient adoptés ou non.

LES CANDIDATS AU STATUT DE RÉFUGIÉ DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Puisque le gouvernement a eu de la chance et qu'il a pleinement profité de l'exemple donné par le ministre de l'Immigration de la province du Québec, va-t-il faire une offre analogue aux postulants de l'extérieur du Québec qui ne peuvent pas s'attendre à une solution de la part de leur province ou doivent-il aller au Québec pour être traités avec justice ou pire encore, les postulants de Toronto doivent-ils attendre que le premier ministre aille dans cette ville pour que l'on s'occupe d'eux, puisque c'est à l'occasion de sa visite à Montréal que l'on est passé à l'action?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député est légèrement désorienté. L'accord Cullen-Couture . . .

M. Marchi: Que le premier ministre réponde; cette question relève de lui.

M. Mazankowski: . . . qui a été signé par le premier ministre précédent, Pierre Elliott Trudeau. S'il trouve à redire à cet accord, c'est à lui qu'il devrait s'adresser.

Puisque les projets de loi C-55 et C-84 n'ont pas encore été adoptés, nous voyons arriver tous les mois à peu près 2 000 personnes qui prétendent être des réfugiés; nous n'avons aucun moyen d'endiguer cette vague.

Tant que nous ne serons pas arrivés à faire adopter les projets de loi C-55 et C-84 . . .

M. Marchi: Vos propres sénateurs sont contre, Don.

M. Mazankowski: Tant que cette situation durera, ce sera le chaos.

J'exhorte les députés du Parti libéral à persuader leurs collègues du Sénat d'adopter ces projets de loi pour nous permettre de rétablir un système légitime de traitement des demandes de statut de réfugié, de procéder de façon ordonnée et de régler la question. C'est ce qui se passe et j'exhorte le député à user de ses bons offices.

Des voix: Bravo!

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CONFLIT IRAN-IRAQ—L'UTILISATION D'ARMES CHIMIQUES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur les terribles rapports de presse concernant l'utilisation d'armes chimiques dans la région du Kurdistan.

Je suis un peu surpris par le ton modéré que le secrétaire d'État a adopté pour répondre à une autre question. De toute évidence, ce qui s'est passé établit un dangereux précédent moral pour le monde entier. C'est l'occasion pour le Canada, il me semble, de manifester un certain leadership en regroupant les efforts de la communauté internationale pour en arriver à faire cesser cette guerre folle entre l'Iran et l'Irak.

Le ministre semble avoir des doutes sur la culpabilité de l'Irak en dépit du fait que tout semble indiquer que Bagdad est responsable. Qu'est-ce qu'Ottawa a dit au gouvernement irakien au sujet de l'utilisation d'armes chimiques? Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire pour diriger, aux Nations Unies et dans la communauté internationale en général, un mouvement tendant à censurer l'Irak, à condamner le recours aux armes chimiques et enfin à convaincre les belligérants de convenir d'un cessez-le-feu, comme les Nations Unies le demandent depuis des mois?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, dans ces circonstances comme dans d'autres, nous considérons l'utilisation d'armes chimiques comme étant atroce et inhumaine, surtout à l'échelle qu'on nous a rapportée.

Nous avons protesté de la façon la plus énergique auprès de l'abassadeur d'Irak et avons l'intention de poursuivre nos démarches par d'autres voies.

J'ai mentionné les Nations Unies dans ma réponse au député de Papineau parce que le secrétariat général de l'organisation peut rechercher et donner une confirmation des faits.

Il faut commencer par le faire. Ensuite se pose le problème— et je suis sûr que mon honorable ami se rend compte de la difficulté —de savoir quelles mesures prendre, à part exprimer son opinion de la manière la plus énergique possible, contre l'Iran et l'Irak ou, dans ce cas, contre l'Irak et l'Iran. Voilà le défi. S'il existe un moyen auquel le Canada peut avoir recours pour faire avancer ce processus, je serai bien entendu très heureux de le trouver et de l'adopter.

• (1130)

ON PROPOSE D'INTERDIRE LA VENTE D'ARMES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre sait qu'on a suggéré il y a déjà longtemps d'interdire la vente d'armes à l'Irak et à l'Iran si le cessez-le-feu demandé par les Nations Unies n'était pas respecté.

Il me semble que la communauté internationale pourrait par exemple couper tous les ravitaillements en moyens militaires dont ces deux pays ont besoin pour se livrer ce genre de guerre.

Je crois que le Canada a un rôle spécial à jouer dans cette affaire auprès des superpuissances et de tous les pays en cause. Il est de l'intérêt de tous d'empêcher ces deux nations d'agir comme elles le font. Il me semble que le ministre pourrait prendre l'initiative d'essayer d'amener la communauté internationale à interdire la vente d'armes à ces deux pays.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député. Le problème n'est pas de recommander un embargo qui étoufferait cette guerre, comme le député le propose, mais de trouver une façon de le faire.

Le conseil de sécurité a fait certains progrès à cet égard, des progrès que l'on pourrait qualifier d'encourageants, bien que ce ne soit pas le terme à employer dans les circonstances.

Nous cherchons l'appui d'un plus grand nombre de pays, et nous voulons qu'il soit clair que non seulement nous sommes prêts à participer à un tel embargo, mais nous ferons aussi notre possible pour demander aux autres pays de faire de même ou de prendre d'autres mesures qui pourraient contribuer à mettre un terme à ce conflit qui devient de plus en plus horrible.

ON DEMANDE DES MESURES VISANT À ÉVEILLER L'OPINION MONDIALE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Sur ce seul point, monsieur le Président, le ministre a raison: il ne suffit pas de faire campagne pour l'idée. Certes, la communauté internationale n'a pas suffisamment réagi contre cette guerre. Le monde est resté un peu indifférent au conflit entre l'Iran et l'Irak en espérant qu'il s'éteindra de lui-même. Mais nous ne verrons pas la fin de ce conflit tant que le monde ne prendra pas pleinement conscience des horribles précédents qui y sont créés dans l'utilisation d'armes chimiques, la pollution d'océans, l'attaque de pétroliers et tout le reste. Il est grand temps que le monde ouvre les yeux.

Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de jouer un rôle de premier plan pour faire prendre conscience au monde qu'il est grand temps de trouver une solution à ce conflit.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est certain que moi-même et le gouvernement du Canada ferons tout ce que nous pouvons pour être des défenseurs plus efficaces de la paix, si c'est ce qu'il faut en l'occurrence, et pour obtenir des résultats.

Je crois avoir saisi l'esprit du commentaire du député. Notre réaction sera bien sûr inspirée du même esprit. Si un rôle plus actif du Canada peut faire débloquer les choses, nous assumerons ce rôle.

Questions orales

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT—LE TAUX DE CHANGE DU DOLLAR

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question devait s'adresser au ministre des Finances, mais peut-être que quelqu'un pourra répondre à sa place.

Je m'inquiète, comme d'autres, des taux d'intérêt trop élevés qui risquent de nuire à la croissance et au développement de nos régions. Le dollar canadien est artificiellement maintenu à environ 80 cents américains, ce qui nuit à nos exportations; le taux d'inflation est maintenant de 4 p. 100 et ne peut certainement pas être qualifié de principal problème économique du Canada; les taux d'intérêt à court terme sont presque supérieurs de 3 points à ceux des États-Unis.

Certains de ces indicateurs ne sont-ils pas suffisants pour convaincre le gouvernement d'abaisser les taux d'intérêt, ou bien y a-t-il une politique particulière . . .

M. McDermid: Parlez-nous des 22 p. 100 de l'époque où vous étiez au pouvoir.

M. Guilbault (Saint-Jacques): . . . visant à maintenir les taux d'intérêt élevés, afin de plaire aux Américains et de les inciter à adopter le libre-échange?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux de cette question. Je vais me reporter au mois d'août 1981. Les taux d'intérêts étaient de 22,75 p. 100.

Des voix: Honteux!

M. Mayer: Et nous continuons à subir les conséquences.

M. Hockin: Aujourd'hui, le taux préférentiel est de 9,75 p. 100. Les taux hypothécaires sur cinq ans sont de 11 p. 100. La façon dont le gouvernement a pu faire baisser les taux d'intérêt profite énormément aux consommateurs canadiens.

Le député s'interroge sur nos exportations. Au cours du dernier trimestre de 1987 le niveau des exportations a été excellent et il continue à l'être encore davantage au premier trimestre de cette année. A cause de cela et en raison des proportions presque historiques des intentions d'investissement des hommes d'affaires dans l'économie canadienne—17,3 p. 100 de plus que l'an dernier, ce qui est deux fois et demie l'augmentation habituelle—il y a bien sûr certaines presssions sur le dollar canadien et les taux d'intérêt. C'est simplement parce que plus de gens recherchent des dollars canadiens qu'il y a pression sur les taux. C'est le résultat de la confiance que les Canadiens et les étrangers accordent à l'économie canadienne.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le ministre devrait peut-être s'entretenir avec M. Adam Zimmerman de la société Noranda Forest Products . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Guilbault (Saint-Jacques): . . . qui a déclaré:

> Un seul cent ajouté à la valeur du dollar canadien signifie une perte de revenus de 15 millions de dollars.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous ne sommes pas les seuls à demander une baisse des taux d'intérêt et une stabilisation de la valeur du dollar. Le premier ministre du Québec l'a fait, le premier ministre de l'Ontario, l'Association des exportateurs canadiens, l'Association des consommateurs du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre de commerce du Canada, ont tous exigé qu'on réduise les taux d'intérêt. Je voudrais donc demander au ministre: Pourquoi le gouvernement se refuse-t-il à prêter une oreille attentive à tous ces organismes nationaux qui ont quand même une réputation enviable dans le domaine des questions économiques? A moins que le ministre des Finances ne préfère être le seul à garder le pas lorsqu'il danse la ronde des taux d'intérêt soufflés!

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en réponse à cette question supplémentaire, je ne puis que citer le ministre des Finances qui disait hier:

> En fait, lorsqu'une économie est vigoureuse, les taux d'intérêt grimpent à cause des pressions qui s'exercent sur la masse monétaire et parce que les gens cherchent de l'argent pour faire de nouveaux investissements.

Étant donné que les dépenses d'investissement ont augmenté de deux fois et demie par rapport à l'an dernier, il n'y a pas lieu de se surprendre de cette légère pression qui s'exerce sur le dollar et les taux d'intérêt.

* * *

LES ARMES CHIMIQUES

LEUR PRODUCTION ÉVENTUELLE AU CANADA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle porte sur la fabrication expérimentale en Alberta d'armes chimiques et de leurs antidotes.

Étant donné qu'on envisage d'accorder des marchés de fabrication de l'antidote HI-6 à utiliser dans la guerre chimique à une entreprise du centre-ville d'Edmonton, le vice-premier ministre veut-il nous donner l'assurance qu'avant de confier toute fabrication nouvelle en quantité quelconque d'armes chimiques ou biologiques ou de leurs antidotes possibles au Canada, le gouvernement va publier un document d'information faisant voir quel effet cette fabrication au Canada va avoir sur les perspectives d'interdiction mondiale de la fabrication des armes chimiques et biologiques?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député siège ici depuis longtemps. Il sait que s'il désire vraiment avoir des réponses sur des sujets précis de ce genre, il est utile d'en prévenir le ministre.

Je ne puis accepter les attendus de sa question sans avoir fait le tour du sujet, et je ne puis lui répondre sans l'avoir fait. Mais je m'engage à faire le tour de la question et à lui fournir une réponse.

ON DEMANDE DE PUBLIER LES ÉTUDES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je pense avoir une question supplémentaire à laquelle le vice-premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourront s'engager. Les ministres dépensent des millions de dollars pour la fabrication de produits défensifs chimiques et biologiques.

M. Andre: C'est faux.

M. Fulton: C'est de vous que je tiens le marché, Harvie.

La Direction générale de la protection de la santé se voit interdire l'accès à certaines études clés portant sur les effets médicaux du HI-6. Comme ce produit serait injecté directement à des militaires canadiens dans le cadre de la prochaine étape d'essai, est-ce que le vice-premier ministre va nous donner l'assurance que toutes les études concernant le HI-6 vont être examinées publiquement avant qu'on n'administre cette substance à des militaires canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'aimerais répéter la réponse, si on me le permet. Je répète que si les députés désirent recevoir des réponses à ces questions, et non faire naître des manchettes affolantes quelque part, alors il faudrait en donner préavis. Ce n'est pas souvent que je demande à être prévenu des questions, mais en pareil cas la Chambre serait d'accord, je pense, pour dire que ce serait dans l'ordre.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

LE TRAITEMENT DES DEMANDES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Petites entreprises. Les problèmes que posait le programme de développement économique des autochtones, le PDEA, ont-ils été réglés et les demandes sont-elles traitées sans retard?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, je dois avouer que d'énormes progrès ont été réalisés dans la gestion du programme de développement économique des autochtones. Jusqu'ici, nous avons reçu plus de 1 500 demandes d'un bout à l'autre du Canada, nous avons approuvé 420 projets et avons engagé plus de 200 millions aux termes de ce programme. Il est efficace, mais nous tentons de l'améliorer et voilà pourquoi nous avons entrepris des consultations. Nous devrions recevoir ce rapport d'ici quelques semaines.

• (1140)

LES SERVICES CORRECTIONNELS

LA POSSIBILITÉ POUR LES EMPLOYÉS DE PRENDRE UNE RETRAITE ANTICIPÉE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. On a promis aux agents des services correctionnels, ceux qui travaillent avec les détenus, les mêmes possibilités de retraite que celles accordées aux membres de la GRC et des Forces armées. Nous, de l'opposition officielle, appuyons cette proposition qui permettrait aux agents des services correctionnels de prendre une retraite anticipée s'ils le désirent.

Le président du Conseil du Trésor a déclaré aux syndicats qui représentent les gardiens de prison que les modifications nécessaires pour remplir cette promesse ne peuvent être faites qu'à la condition que le syndicat accepte le projet de loi C-33 qui vise à supprimer la garantie de pleine indexation des pensions pour les fonctionnaires. Pourquoi le gouvernement une fois de plus ne tient-il pas la promesse qu'il a faite aux fonctionnaires? Pourquoi a-t-il recours au chantage pour forcer un groupe de fonctionnaires à se soumettre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député s'est toujours intéressé à la question, et je regrette qu'il ait utilisé les termes «chantage» et «forcer», parce que c'est faux et il le sait. Le fait est que mon prédécesseur et collègue qui est maintenant ministre de l'Expansion industrielle régionale s'est effectivement engagé à proposer un programme spécial de retraite anticipée pour les employés des services correctionnels, en reconnaissance de la nature exceptionnelle de leur travail. Cette promesse tient toujours.

On avait espéré qu'on aurait pu le faire figurer dans le projet de loi C-33 parce qu'on s'était entendu avec la fonction publique sur sa teneur. J'espère que nous pourrons adopter cette mesure dès que possible. Il y a des discussions en cours. On en a fait la promesse, elle tient toujours et nous trouverons un moyen de réaliser ce qu'on a promis.

L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU PROJET C-33

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux rappeler au ministre qu'il n'y a aucun rapport entre l'indexation, la désindexation et la non-indexation des pensions et l'âge où les membres des Forces armées ou de la GRC peuvent prendre une retraite anticipée. Encore une fois, pourquoi le ministre attache-t-il le projet de loi C-33 à cet amendement qui autoriserait les agents des services correctionnels à prendre une retraite anticipée? Ces personnes travaillent dans des conditions difficiles et méritent qu'on en tienne compte. Elles l'ont demandé et le gouvernement l'a promis. Pourquoi le ministre ne tient-il pas sa promesse?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je pensais avoir été clair. On pouvait le faire dans le cadre du projet de loi C-33. A ma connaissance, les employés des services correctionnels n'y voyaient aucun inconvénient. Je crois comprendre qu'on a négocié avec les partis d'opposition. Ceux-ci n'étaient pas disposés à l'accepter et nous essayons de trouver un autre moyen de le faire adopter. Je le répète, on l'a promis et on va tenir notre promesse.

* * *

L'IMMIGRATION

LES IMMIGRANTS INVESTISSEURS—LA PROPOSITION DE GARANTIR LES INVESTISSEMENTS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ma question s'adresse au premier ministre. A la lumière des nouvelles récentes au sujet des garanties d'investissement à l'intention des immigrants investisseurs, le premier ministre peut-il confirmer qu'à compter du 1er avril le gouvernement actuel permettra aux immigrants investisseurs de faire garantir les investissements qui justifient leur visa par les contribuables Canadiens par le truchement des gouvernements provinciaux?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, on m'a appris que cette question avait été soulevée par certaines provinces et que le ministre l'avait étudiée. Des discussions et des rencontres entre fonctionnaires ont lieu. Je ne suis pas en mesure pour le moment de donner de détails précis sur les mesures qui seront prises mais je puis dire au député que ces discussions se poursuivent et que je suppose qu'elles aboutiront très bientôt.

LA POLITIQUE D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je m'adresse toujours au premier ministre. Le gouvernement n'a pas dit que sa position était arrêtée sur la décision et le règlement qui font l'objet de rumeurs. Je demande donc au premier ministre ce qui justifie ou pourrait justifier le gouvernement d'accorder des visas à de riches étrangers pour garantir leurs prêts, aux dépens des contribuables canadiens, alors que le même gouvernement fait adopter une loi qui ferme la porte aux réfugiés et retarde l'élargissement de la catégorie de la famille qu'il a promis.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je trouve étrange que l'opposition nous critique parce que le désordre et la confusion règnent dans le système de l'immigration et que les néo-démocrates veuillent maintenant accentuer la confusion et le désordre. Ces contradictions ne peuvent que laisser perplexes les députés et le public canadien. Je répète que c'est une initiative . . .

M. Berger: Préparez-vous la prochaine fois avant de prendre la parole à la Chambre.

M. Mazankowski: Je me préparerai quand le député posera des questions qui en vaillent la peine.

M. le Président: Si le ministre voulait bien répondre à la question.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'ai dit que, sauf erreur, les instances des provinces étaient à l'origine de ce programme. On a eu des entretiens pour essayer d'en arriver à un consensus. Le processus se poursuit. Je suis sûr que le ministre aura très bientôt des nouvelles à annoncer.

* * *

L'EMPLOI

LES INFIRMIÈRES—LES CAMPAGNES DE RECRUTEMENT AUX ÉTATS-UNIS ET EN SUISSE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je voulais adresser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais son remplaçant ou encore le ministre de l'Emploi feraient l'affaire. Hier, on nous a à nouveau rappelé les conditions de travail injustes des infirmières qui, ainsi qu'on nous l'a illustré par des exemples, touchent des salaires ridicules et subissent des situations déplorables dans de nombreuses régions du Canada, tant et si bien que beaucoup d'entre elles se laissent tenter par une campagne de recrutement pour des postes aux États-Unis et en Suisse. Hier, à Montréal, plus de 1 000 infirmières ont ainsi assisté à une réunion de recrutement.

Je voudrais demander au ministre responsable si, dans cette conjoncture, il entend consulter ses homologues provinciaux afin de trouver des solutions justes et équitables pour les membres de cette profession honorable, et pour s'assurer, par la même occasion, qu'il y ait parité des conditions de travail des infirmières dans toutes les provinces canadiennes.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, je discuterai avec plaisir de ce problème avec mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, afin de fournir aussitôt que possible une réponse au député.

LES SALAIRES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES INFIRMIÈRES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je ne sais pas à quel ministre je devrais adresser ma question, mais je voudrais également savoir si le gouvernement ne pourrait pas donner un meilleur exemple au niveau fédéral, en offrant notamment aux infirmières travaillant dans ses cliniques et ses hôpitaux des conditions de travail et un salaire plus intéressants. Comme le sait le gouvernement, ces infirmières gagnent à l'heure actuelle moins que d'autres travailleurs dans le domaine de la santé dont la formation et les responsabilités ne sont pas aussi étendues. Elles n'ont pas d'objection à ce que ces travailleurs obtiennent des augmentations, mais elles réclament néanmoins justice et équité dans leur cas. Je voudrais que le gouvernement fédéral fasse quelque chose pour régler la question. Et je voudrais aussi qu'on me réponde.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député est un peu en retard, car les députés de ce côté-ci et leurs collègues néo-démocrates m'ont déjà présenté des instances au sujet de cette question très importante. Il y a environ un mois, j'ai annoncé qu'on avait abouti à un règlement satisfaisant pour les infirmières et que ces dernières en étaient ravies. Qu'arrive-t-il au député?

* * *

LA CONSOMMATION

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Norman Warner (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, les taxes mises à part, la différence entre le prix de l'essence à la raffinerie et le prix de l'essence à la pompe se rapproche déjà du record de tous les temps et la plupart des détaillants ne s'enrichissent pas. Le ministre de la Consommation et des Corporations peut-il me garantir que lorsque la taxe sera haussée, le 1er avril, les grandes sociétés pétrolières vont agir de façon responsable?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne sais pas si je peux fournir pareille assurance au député puisque nous n'avons pas au Canada de système central de contrôle des prix, et même si un système de contrôle des prix de l'essence existait, ce serait au niveau provincial, car c'est là que réside la compétence constitutionnelle.

Toutefois, mon ministère a certes le pouvoir d'agir lorsque les sociétés pétrolières adoptent des pratiques commerciales déloyales ou collusoires. Nous surveillons la situation presque continuellement et si le député ou toute autre personne sont témoins de toute activité abusive ou illégale, qu'ils m'en informent et nous allons certes prendre des mesures.

* * *

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LE PROGRAMME DE TRAVAIL OBLIGATOIRE EN SASKATCHEWAN

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je vais adresser ma question au premier ministre. Sait-il que le Programme spécial de travail obligatoire mis sur pied dans le cadre de l'Accord Canada-Saskatchewan oblige les gens à travailler pour toucher leur maigre prestation de bien-être social de 370 $ par mois? S'ils refusent, on leur supprime complètement l'aide sociale.

• (1150)

Le ministre sait-il que ce genre de travaux forcés va à l'encontre du Régime d'assistance publique du Canada et de l'Accord Canada-Saskatchewan, lesquels exigent tous deux que les activités de travail se fassent sur une base volontaire? S'il le sait, que fait le gouvernement à cet égard?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant des allégations de la députée. J'ai l'impression qu'il s'agit surtout d'une affaire provinciale. Je vais néanmoins voir à ce qu'on examine la question et je tâcherai de lui fournir une réponse au début de la semaine prochaine.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, l'Accord Canada-Saskatchewan a été signé par deux ministres du gouvernement fédéral, et le Régime d'assistance publique du Canada est un régime fédéral. Comment peut-on dire qu'il s'agit d'une affaire provinciale?

Pourquoi le gouvernement fédéral ne fait-il pas remarquer comme il le devrait au gouvernement de la Saskatchewan qu'il agit en violation de ces deux accords et doit cesser d'exploiter les gens, en particulier ceux qui sont le moins capables de se défendre eux-mêmes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la députée est un peu injuste, car notre gouvernement a mis en oeuvre un certain nombre d'initiatives touchant la formation en cours d'emploi, le Programme de la planification de l'emploi, et une série de programmes similaires qui ont aidé les gens à quitter les rangs des assistés sociaux pour occuper un emploi rémunéré.

Je le répète, je vais tâcher d'examiner le grief de la députée et de lui donner une réponse complète la semaine prochaine.

* * *

LE SECTEUR DE L'ÉDITION

LA SOCIÉTÉ GINN BOOK PUBLISHING—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le 22 mars, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a signalé que le conglomérat américain Gulf and Western n'avait pas revendu sa participation dans la société Ginn Book Publishing à des investisseurs canadiens, comme il s'y était engagé, le 12 mars, en vertu de la politique sur l'édition énoncée à Baie Comeau le 6 juillet 1985. Ainsi, le gouvernement a dû, à la dernière minute, intervenir et exercer son droit d'option.

Pour quelle raison le premier ministre a-t-il accepté de permettre des dépenses de 4,5 millions de dollars sous prétexte de faire détenir par des Canadiens la majorité des actions de l'entreprise concernée alors que d'importantes décisions sur le plan de l'exploitation demeurent assujetties au droit de veto du siège social de New York. Peut-il nous dire ce que le gouvernement attend de cette politique canadienne sur l'édition qui nous est dictée par les États-Unis?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, il est curieux que le parti libéral ne soit pas d'accord avec le Canadian Book Publishers' Council qui a félicité le gouvernement de l'offre qu'il a faite à la Gulf and Western. Les pourparlers avec l'entreprise concernée se poursuivent et je crois qu'il serait prématuré en ce stade-ci de tenter d'en prévoir l'issue.

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, de quel type de transaction s'agit-il, alors qu'on détient une majorité de 51 p. 100 des actions sans pour autant contrôler entièrement l'entreprise? Pour quelles raisons le gouvernement n'intervient-il pas, afin de soutenir l'industrie canadienne de l'édition.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, je le répète, les pourparlers entre la société Gulf and Western et le gouvernement se poursuivent. Il ne conviendrait pas à ce stade-ci de formuler des observations sur les détails de l'affaire, tant que ces pourparlers ne seront pas terminés; à ce moment-là on pourra probablement en parler de façon plus intelligente.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—ON DEMANDE UN NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il le sait, la trêve extrêmement importante et encourageante au Nicaragua est très fragile et doit avoir le plein appui de pays comme le Canada, qui reconnaissent que la principale cause de la violence en Amérique centrale est la pauvreté.

Dans le cadre de notre contribution à la cause de la paix en Amérique centrale, le Canada serait-il prêt à mettre sur pied un programme extraordinaire d'aide au développement pour le Nicaragua afin d'appuyer ses efforts de réintégration des Contras à l'échelon local et pour l'aider à rebâtir l'infrastructure que huit années de guerre ont détruite?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a trois choses que je tiens à expliquer brièvement. D'abord, ce qui fait la force du plan Arias, c'est qu'il vise les cinq pays de la région et qu'il tient compte du fait que, même si c'est le conflit au Nicaragua qui retient surtout l'attention, il importe aussi de régler les autres conflits dans la région.

Deuxièmement et dans le même esprit, le Canada serait certes disposé à prendre des mesures pour favoriser le développement. Nous préférerions cependant qu'un tel programme s'adresse à l'ensemble de la région dans le cadre du plan Arias. Si une intervention du Canada dans un pays ou l'autre devient nécessaire et utile, nous songerons certainement à agir en conséquence, mais nous voudrions que d'autres pays en profitent.

Enfin, en ce qui concerne le rôle que le Canada et le premier ministre ont pu jouer dans cette affaire, je tiens à signaler que, lundi, le premier ministre deviendra le premier dans l'histoire du Canada à recevoir l'Insigne d'or décerné par la Société panaméricaine à New York.

Des voix: Bravo!

M. Manly: Monsieur le Président, nous tenons tous à offrir nos félicitations au premier ministre.

ON DEMANDE DE FOURNIR L'AIDE AU PLUS TÔT

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les îles): Monsieur le Président, je tiens à insister sur le fait que les collaborateurs du ministre ont dit que le Nicaragua était l'élément clé. Compte tenu du fait que c'est le moment d'en profiter puisque la cause de la paix a fait des progrès inattendus et qu'il faut de l'aide de toute urgence, le ministre va-t-il accélérer les choses, ce qui avait été recommandé, je présume, lorsqu'un groupe d'étude de l'ACDI est allé au Nicaragua au début du mois, pour que l'aide soit dirigée là où elle peut le plus favoriser la paix?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est une proposition sérieuse et je la prendrai au sérieux. Je verrai si nous pouvons accélérer les choses.

Je tiens à profiter de l'occasion pour dire qu'aucun de nous ne connaît exactement les raisons qui ont fait progresser ainsi les négociations au Nicaragua. Il y en a une multitude. Il importe qu'aucun pays ne prenne des initiatives susceptibles de rompre cet équilibre.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE SYSTÈME DE CONTINGENTS IMPOSÉ AUX PRODUCTEURS—LA TENUE DE CONSULTATIONS SUR LA POSSIBILITÉ DE PASSER À UN SYSTÈME DE CONTRATS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Céréales. Comme il le sait, le sous-comité de la Commission canadienne du blé chargé de réexaminer les quotas a recommandé à la Commission d'envisager l'opportunité de remplacer les acres contingentés par un système de contrats d'approvisionnement aux producteurs. Vu l'inquiétude manifestée à ce sujet par certains producteurs, le ministre sait-il ce que la Commission entend faire et tiendra-t-on d'autres consultations avec les producteurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, la Commission du blé réexamine régulièrement la politique de contingentement afin d'augmenter les livraisons ainsi que les exportations. La CCB a demandé au comité consultatif d'étudier la question, ce qu'il a fait. Il a présenté son rapport à la Commission. Il n'y aura aucun changement avant le 1er août 1989.

Tout ce que je peux dire, c'est que nous cherchons toujours des moyens d'améliorer le système de livraison afin d'aider les producteurs. Si la Commission propose des changements, tous les producteurs vont être consultés et pourront exprimer leurs vues à ce sujet.

* * *

L'ÉNERGIE

LA MISE EN VALEUR DU COURS INFÉRIEUR DU CHURCHILL

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Je lui rappelle que depuis trois ans, il a promis à six reprises d'intervenir dans le conflit qui oppose la province de Québec et la province de Terre-Neuve relativement à la mise en valeur du cours inférieur du Churchill. Or, il n'a rien fait. Entre temps, l'Hydro Québec vient d'annoncer son intention de dépenser 50 milliards de dollars pour domestiquer l'énergie hydro-électrique à la Baie James en vue de l'exporter aux États-Unis.

Encore une fois, ma question est toute simple. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas tenu son engagement de domestiquer cette énergie hydro-électrique, et pourquoi laisse-t-il s'écouler chaque jour dans la mer 10 000 méga-watts d'électricité appartenant à une province qui risque d'en manquer en 1992?

• (1200)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Évidemment, monsieur le Président, mon honorable collègue est tout à fait dans l'erreur. Selon lui, j'aurais pris un engagement et je n'aurais rien fait. Il est évidemment dans l'erreur.

Je me suis entretenu personnellement avec le premier ministre Bourassa et le premier ministre Peckford à ce sujet dans le but d'aider, en tant que représentant du gouvernement fédéral, la province de Terre-Neuve et le Labrador à trouver une solution au différend historique qui les oppose à la province de Québec.

Mon honorable collègue voudra sans doute retirer ses propos qui donnent à entendre que le gouvernement fédéral n'aurait pas assumé ses obligations. J'ai bien au contraire discuté de cette affaire officiellement et personnellement avec les deux premiers ministres provinciaux en cause.

TERRE-NEUVE ET LE LABRADOR—LE MANQUE D'ÉNERGIE HYDRO-ÉLECTRIQUE PRÉVU

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Sauf erreur, monsieur le Président, le premier ministre a déclaré qu'il entendait prendre les grands moyens dont il dispose pour aider les partis à sortir de l'impasse. Le premier ministre est l'homme le plus puissant du Canada. Il peut faire bien plus que simplement négocier. Il peut offrir une aide financière. Il dispose de mécanismes pour agir.

Voilà ce que j'entends quand je dis qu'il n'a rien fait. Les paroles ne suffisent plus. Il doit agir de toute urgence pour aider cette province à développer son énergie hydro-électrique, car elle risque d'en manquer en 1992.

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est la volonté politique qui manque.

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'entends un commentaire des plus bizarre venant d'un député montréalais du parti libéral, qui dit que la volonté politique manque. Dans une question de juridiction provinciale, est-ce qu'il est en train de dire au nom du parti libéral du Canada, parce que c'est sa suggestion, qu'on intervient dans une question de juridiction exclusivement provinciale, qu'on intervient au niveau fédéral dans une question, dans un champ d'action? C'est cela qu'il vient tout juste de suggérer. Alors branchez-vous!

De deux choses l'une, soit que vous êtes en faveur d'une intervention fédérale, ce qui me surprendrait, ou que vous favorisez l'approche que je viens de mentionner à mon ami du Labrador, c'est-à-dire engager un dialogue sérieux avec le premier ministre de Terre-Neuve et le premier ministre du Québec, et venir en aide à Terre-Neuve afin d'essayer de solutionner un problème qui dure maintenant depuis des décennies. Il est vrai que Terre-Neuve a besoin d'aide. Il est vrai que Terre-Neuve est une province défavorisée. Il est vrai qu'il y a un problème énergétique, et c'est pour cela, et je pense que je suis le premier premier ministre canadien à rencontrer personnellement le premier ministre du Québec et le premier ministre de Terre-Neuve afin de solutionner le problème.

[*Traduction*]

M. le président: Je le regrette, mais c'est trop tard. Voila qui met fin à la période des questions.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 16 pétitions portant les numéros suivants: 332-3872, 332-3938, 332-3941, 332-3942 et 332-4115 à 332-4126 inclusivement.

Dépôt de documents

* * *

[*Traduction*]

LA LOI ORGANIQUE DE 1987 SUR LE CANADA ATLANTIQUE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Pat Binns (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-103, visant à favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique, portant création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ainsi que de la Société d'expansion du Cap-Breton et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations) demande à présenter le projet de loi C-121, autorisant la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à ce que le ministre présente le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

TRANSPORTS

ADOPTION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je propose l'adoption du troisième rapport du comité permanent des transports, présenté à la Chambre le lundi 14 décembre 1987.

Je prends la parole, monsieur le Président . . .

M. Hawkes: Monsieur le Président, je tenais à ce que le député prenne la parole, mais je crois comprendre que certains députés ont des pétitions à présenter. Comme nous entreprenons un débat qui sera assez long, je me demande si la Chambre consentirait à ce qu'on permette aux députés qui veulent présenter des pétitions de le faire maintenant et qu'on revienne ensuite au débat.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Je suis d'accord, monsieur le Président, mais la courtoisie dont fait preuve le secrétaire parlementaire aujourd'hui m'étonne. Habituellement, les pétitions l'ennuient et l'irritent, mais aujourd'hui il semble y tenir. C'est bien. Il fait des progrès.

* * *

PÉTITIONS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions conformément à l'article 106 du Règlement.

La première pétition est signée par un certain nombre d'habitants de Winnipeg qui affirment que le gouvernement conservateur n'a pas reçu des Canadiens le mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. Ils croient que l'accord négocié menace le fondement même de la souveraineté politique et économique du Canada puisqu'il enlève au gouvernement le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, de développer nos ressources énergétiques dans les intérêts fondamentaux des Canadiens et de donner des chances égales à toutes les régions. Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de se dissoudre afin de permettre à la population canadienne d'accepter ou de rejeter, à l'occasion d'élections générales, l'accord de libre-échange proposé.

Monsieur le Président, dans l'autre pétition que j'ai à présenter, les signataires déclarent que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis au cours des négociations avec les États-Unis que la souveraineté canadienne ne serait pas menacée et ils ajoutent que non seulement l'accord commercial proposé prive les Canadiens d'un accès assuré au marché américain, ce qui était l'objectif premier de ces négociations, mais en plus, qu'il menace des centaines de milliers d'emplois au Canada. Par conséquent, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de se dissoudre pour permettre à la population canadienne de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de l'accord de libre-échange proposé dans le cadre d'élections générales.

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions sur deux sujets distincts.

La première est signée par des citoyens de Frontier, en Saskatchewan, qui s'inquiètent des conséquences d'une récente décision de la Cour suprême. Ils estiment que cette décision a créé un droit à l'avortement qui ne trouve aucun fondement dans la Charte canadienne des droits et libertés. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de s'opposer à cette décision et de sauver la vie d'enfants à naître innocents dans la localité de Frontier.

LES DÉDUCTIONS FISCALES ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par des habitants du sud-ouest de la Saskatchewan qui expriment leur préoccupation au sujet de la liste d'admissibilité à la déduction d'impôt pour les habitants du Nord et de localités isolées.

Ils jugent que, dans sa forme actuelle, cette liste est discriminatoire parce que beaucoup de localités qui n'y figurent pas sont voisines de localités qui y figurent. Ils estiment que cette déduction était destinée à compenser les frais supplémentaires que doivent payer ceux qui vivent dans des collectivités isolées et que la commission d'enquête qui sera créée plus tard cette année pour examiner les critères actuels ne sera pas en mesure de mettre en oeuvre les modifications nécessaires avant la date limite de présentation des déclarations de 1987. Les pétitionnaires proposent comme solution que le gouvernement déclare que tous les habitants des localités de la Saskatchewan adjacentes à Climax et à Consul, et qui répondent aux mêmes critères, sont admissibles à la déduction d'impôt pour les habitants du Nord et des localités isolées. Ils prient humblement le Parlement d'accéder à leur demande.

• (1210)

L'INTERDICTION DE PORTER DES COUTEAUX

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions concernant le nombre élevé de crimes, y compris meurtres, vols et agressions sexuelles qui sont commis à l'aide d'un couteau. Ce genre de délinquance est en augmentation dans toutes les grandes villes de notre pays.

Étant donné que la loi, aux termes des dispositions du Code criminel et par suite des décisions des tribunaux, autorise nos concitoyens à avoir des couteaux sur eux pour se défendre et étant donné que le port du couteau dans les lieux publics est à l'origine directe de toute une gamme de crimes et d'altercations sous prétexte d'auto-défense, ces pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le Code criminel fédéral afin d'interdire à nos concitoyens le port du couteau dans les lieux publics. Seule une exception devrait être permise dans le cas de ceux qui portent des couteaux pour des activités professionnelles légitimes ou pour des raisons religieuses, notamment les Sikhs.

[*Français*]

LA PROTECTION DE LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui, au nom du Groupe Objectif-Survie Québec, une dizaine de pétitions qui contiennent près de 100 noms. Ces gens m'ont demandé de présenter ces pétitions et de les déposer à la Chambre en leurs noms, parce qu'ils s'inquiètent au sujet de la protection de l'enfant à naître. Selon eux, c'est un être humain et, par conséquent, il a droit à la vie et à la protection et la Cour suprême du Canada, en jugeant inconstitutionnelle la Loi fédérale sur l'avortement, a laissé sans protection légale, selon eux, l'enfant à naître; la Cour suprême a néanmoins précisé que le Parlement a le pouvoir de mettre en place des lois pour protéger la vie des enfants à naître.

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-72—LES LANGUES OFFICIELLES

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions d'un certain nombre d'habitants de l'Alberta qui estiment que le projet de loi C-72 va créer un précédent dangereux en rejetant les anglophones ou les membres d'autres cultures unilingues. Ils exhortent le Parlement à annuler le projet de loi C-72 de façon que les unilingues puissent accéder à des postes gouvernementaux.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions concernant la prétendue entente de libre-échange. Étant donné que le gouvernement Mulroney a bradé le Canada sans rien recevoir en contrepartie; Étant donné que les industries canadiennes ne sont toujours pas protégées contre les lois commerciales américaines; Étant donné que les États-Unis ont obtenu tout ce qu'ils souhaitaient dans tous les secteurs clés, notamment l'agriculture, l'énergie, l'industrie automobile, les services financiers et les investissements; Étant donné que des milliers d'emplois au Canada sont menacés et que le gouvernement conservateur n'a pas prévu de programme de réadaptation de la main-d'oeuvre canadienne,

Les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement au Parlement de condamner le gouvernement pour avoir signé l'entente commerciale Mulroney-Reagan.

Le président suppléant (M. Paproski): Dois-je passer aux questions au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

TRANSPORTS

ADOPTION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Benjamin: Que le 3e rapport du comité permanent des transports soit adopté.

M. Les Benjamin (Régina-Ouest): Monsieur le Président, nous avons convenu de débattre la motion pendant deux heures, dont une partie a été grugée par d'autres affaires courantes, avant les motions. Si les députés veulent avoir deux heures pleines, la présidence voudrait-elle alors laisser le débat se poursuivre jusqu'à 14 h 15?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député devra soulever la question à 14 heures. Le secrétaire parlementaire est-il d'accord?

M. Hawkes: Monsieur le Président, nous nous sommes donné comme principe, lors de la réforme, de viser à ajourner vers 15 heures, et je pense que l'heure des initiatives parlementaires, entre 14 à 15 heures, est importante.

Le président suppléant (M. Paproski): Si nous ne commençons pas le débat tout de suite, nous devrons prolonger de quelques heures. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a la parole.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je suis ravi de parler de ma motion portant adoption du troisième rapport du comité permanent des transports, rapport qui a été déposé à la Chambre le 4 décembre.

Ce rapport rend compte d'un voyage en Europe où le comité des transports a étudié le fonctionnement des aéroports et des compagnies aériennes de même que la question de la privatisation. Nous avons étudié les services ferroviaires voyageurs. Nous avons visité d'impressionnantes installations à deux grands ports d'Europe occidentale.

Ce rapport contient quelque 13 recommandations que le comité a adoptées à l'unanimité.

La question de la sécurité des aéroports a été soulevée à maintes reprises au cours des trois dernières années à la Chambre pendant la période des questions et au cours des débats, ainsi qu'au comité lui-même. Pourtant, nous voyons encore des incidents qui révèlent des insuffisances très alarmantes dans les mesures de sécurité des aéroports.

Le comité a visité les aéroports d'Heathrow, de Schiphol, de Francfort et Charles de Gaulle. Nous avons été impressionnés par la façon dont sont exploités leurs services de sécurité qui sont entièrement sous la gestion et le contrôle du gouvernement, de son mandataire ou de la direction de l'aéroport ellemême. Au lieu d'une entreprise prétendument privée, les services de sécurité sont assurés par le personnel de l'aéroport bien entraîné, la police locale ou régionale, ou les deux. On facture aux compagnies aériennes le coût de ces services proportionnellement au nombre de leurs vols et de leurs passagers, ou on les prélève sur les droits d'aéroport, les taxes générales ou on a recours à ces trois sources de sorte que les frais sont presque entièrement recouvrés d'une façon ou d'une autre.

Au Canada, les compagnies aériennes sont responsables de la sécurité. Prenons comme exemple l'aéroport international Lester B. Pearson, le plus grand aéroport canadien. Les 24 compagnies aériennes qui utilisent cet aéroport constituent un comité qui est présidé par Air Canada, puisque c'est la plus grande compagnie utilisatrice de l'aéroport. Ce comité sous-traite les services de sécurité de l'aéroport. Le marché pour ces services est attribué invariablement au soumissionnaire le moins disant parce que dans le cadre de la déréglementation, les compagnies aériennes doivent réduire leurs frais pour pouvoir concurrencer les autres compagnies et les autres pays. En conséquence, on voit des sociétés véreuses présenter des soumissions pour ces marchés. La plupart des marchés sont donnés à Metropol, dont il existe huit filiales inscrites dans plusieurs provinces.

On a pu constater, au cours des trois dernières années notamment alors qu'il a fallu renforcer et élargir la sécurité aéroportuaire, que ces sociétés de sécurité ne paient pas cher leur main-d'oeuvre. Le travail est fait à rabais et les résultats sont à l'avenant. Les employés gagnent le salaire minimum ou guère mieux. Les taux de roulement sont de 10, 15, 17 p. 100 par mois. Il n'est pas inhabituel de constater pour un aéroport canadien un taux de roulement de 100 p. 100 ou plus au cours d'une année. La formation des nouveaux employés est un éternel recommencement.

• (1220)

Ce qu'on a pu constater aussi, monsieur le Président, c'est que ces employés reçoivent, croyez-le ou non, jusqu'à trois heures de formation. Selon le ministre, on prévoit porter à trois jours la durée de cette formation. Voilà déjà un certain temps que ce projet est dans l'air. Ce n'est toujours pas le cas à Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Regina, Saskatoon ou Vancouver. On signalait à la télévision l'autre soir le cas d'un jeune homme mis au travail après trois heures de formation qui, un jour ou deux plus tard était lui-même devenu formateur. Je n'exagère pas en disant qu'il s'agit là d'un système de sécurité aéroportuaire tristement inadéquat.

Le comité a recommandé à l'unanimité que le gouvernement, soit le ministère des Transports, assume la responsabilité de l'ensemble des services de sécurité aéroportuaire et que le dépistage, les inspections et ainsi de suite soient confiés à des employés ayant reçu une formation complète qui relèveraient soit de l'aéroport, auquel cas il s'agirait le plus souvent d'employés du ministère des Transports, soit de la police régionale, soit de la GRC, soit du ministère aussi bien que de la GRC. A l'heure actuelle, des agents de la GRC sont postés dans la plupart des aéroports canadiens, et c'est certainement le cas dans les aéroports les plus importants. Cela devrait se faire sous leur égide et sous leur surveillance. Il pourrait même y avoir des agents spéciaux de la GRC pour ce travail.

J'estime que cela doublerait le coût du filtrage, des inspections et des fouilles aux aéroports. Par contre, nous aurions un système de sécurité de qualité. Nous savons tous que la perfection n'existe pas, que nous n'aurons jamais une sécurité absolue, qu'il y aura toujours des incidents ou des personnes qui trouveront le moyen de passer à travers les mailles du filet. Mais nous ne devons pas leur faciliter la tâche. Nous avons été impressionnés par la façon dont c'est fait en Europe et sans doute dans beaucoup d'autres pays. Il n'y a qu'au Canada et aux États-Unis où le syndrome de l'entreprise privée s'étend à un domaine où il ne devrait pas y avoir de questions de profit. C'est un service public essentiel, un besoin public, une chose que le public demande. Il y a une mesure que le public canadien est prêt à accepter. Ce genre de sécurité de haute qualité ajouterait environ 2 ou 3 dollars au prix du billet et je pense que les voyageurs seraient prêts à les payer et même heureux de le faire.

Le gouvernement refuse obstinément, comme le ministre et au moins trois de ses prédécesseurs auxquels j'ai demandé la même chose. C'est une décision qui aurait dû être prise depuis longtemps. Mes collègues du comité des transports et moi-même estimions être parvenus à quelque chose que nous voulions mettre dans notre rapport et que nous espérions voir adopter rapidement par le gouvernement. Il y a maintenant plusieurs mois que nous avons déposé notre rapport. Le ministre nous dit qu'il a écrit aux sociétés aériennes, qu'il a convoqué leurs présidents et qu'il va leur dire leur quatre vérités au sujet des services de sécurité, des bas salaires, de la formation insuffisante et du roulement. Cela existe depuis des années. Tout le monde le sait, y compris le ministre. Rien n'a été modifié à ce sujet et rien ne le sera tant que cette question relèvera des sociétés aériennes. Celles-ci s'en tiendront au minimum et confieront les services de sécurité à des entreprises radines.

C'est déplorable. Nous aurons beau protester et nous en prendre aux présidents des sociétés aériennes, ils n'agiront pas. Si jamais ils amélioraient la sécurité, nous serions surpris de voir avec quelle rapidité celle-ci se détériorerait à nouveau pour des raisons d'économies. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous dire aujourd'hui que le ministre entend mettre cette recommandation en vigueur.

Les sociétés aériennes n'ont pas cessé de se plaindre, même au comité, du fait que les mesures de sécurité ralentissent l'embarquement des voyageurs et provoquent des retards. A mon avis, les sociétés en sont partiellement responsables. Elles veulent toutes fixer leurs heures d'arrivée et de départ en même temps, en l'espace de deux heures, et ce, trois fois par jour. Il faut leur faire entendre raison. Il existe un nombre limité de pistes, de contrôleurs aériens et de quais d'embarquement et de débarquement. La situation est ridicule et il faut faire quelque chose. Les sociétés aériennes sont souvent elles-mêmes responsables des conditions qu'elles déplorent.

Autre fait important, à l'aéroport international Pearson, il y a deux postes de contrôle à l'aérogare nº 2 pour les voyageurs des vols intérieurs, et toutes les personnes qui se dirigent vers une vingtaine de quais d'embarquement doivent y passer. L'aérogare nº 2 comprend 15 quais d'embarquement pour les vols domestiques, et il y a quatre ou cinq autres lieux d'embarquement à l'extérieur pour les avions à hélice. Dans les aéroports européens, il y a un poste de contrôle par quai d'embarquement ou pour deux ou trois quais au maximum.

J'exhorte le gouvernement à ajouter immédiatement deux postes de contrôle des voyageurs pour les vols nationaux à l'aérogare nº 2 de l'Aéroport international Pearson. Si, aux périodes de pointe, il y avait trois ou quatre postes au lieu d'un ou deux, on n'aurait pas des files d'attente de 200 ou 300 pieds de long. Des personnes en file paniquent parce qu'elles craignent de rater leur avion, même après avoir marché un demi-mille dans l'aérogare nº 2.

L'aérogare nº 2 a déjà un mille de long environ, et on va l'agrandir encore. Des appels d'offre ont déjà été lancés à cet effet. J'espère qu'on en profitera pour y installer des trottoirs roulants. C'est incroyable de voir des femmes, des enfants et des personnes âgées se faire un chemin de la barrière 70 à la zone des bagages à travers la foule des voyageurs qui arrivent ou qui partent. En Europe, toutes les aérogares très étendues que nous avons vues étaient dotées de trottoirs roulants. Il était possible d'en descendre tous les cent pieds pour rejoindre les embarcadères. On pourrait encore en installer dans la vieille aérogare nº 2. Cela aurait dû être fait depuis longtemps. Le petit train et les chariots destinés aux personnes âgées ou handicapées, ou encore aux personnes voyageant avec des enfants ont été supprimés. Pourquoi? Pour épargner. Ces personnes sont disposées à payer ce service par le biais d'impôts ou autrement. La taxe d'aéroport est maintenant de 50 $ par billet. Cela devrait suffire à assurer ce service.

Tout cela vaut pour plusieurs autres aéroports canadiens, ceux de Dorval et de Vancouver, par exemple. J'ai fait la queue pour prendre un avion dans la plupart des aéroports ayant une certaine importance au Canada. Souvent, il n'y a qu'un poste de contrôle et parfois, une ou deux personnes seulement y travaillent. Je me souviens d'un matin où j'ai pris l'avion dans un aéroport canadien avec à peu près soixante autre personnes. Il y avait un seul employé au poste de contrôle pour passer les bagages puis les passagers aux rayons X, puis chaque passager au lecteur optique manuel. C'est là un autre exemple d'une compagnie de sécurité qui rogne sur ses coûts à la demande des compagnies d'aviation.

● (1230)

Je suis sûr que mes autres collègues auront leur mot à dire sur ces services de sécurité. Je signale que je ne suis toujours pas content de la procédure d'enregistrement et d'appariement des bagages destinés aux vols internationaux ou aux vols intérieurs assurant la liaison avec des vols internationaux. Elle ne me paraît pas encore suffisamment bonne. Je suis disposé à fournir au ministre des affidavits faisant état de certains problèmes éprouvés par deux compagnies aériennes au Canada, et à lui exposer leur situation.

Nous avons également examiné le transport ferroviaire des voyageurs en Europe. Je ne veux surtout pas laisser entendre que nous pourrions instaurer au Canada un service ferroviaire analogue, quant au volume des voyageurs et à la fréquence des trains, à sa contrepartie en Europe de l'ouest. Cette région du globe compte plus de 200 millions de personnes sur un territoire occupant moins de la moitié de la superficie du Canada. Le climat y est également beaucoup plus doux et la topographie, beaucoup moins compliquée. La population y est aussi beaucoup plus dense. Naturellement, des milliers de trains sillonnent une dizaine de pays tous les jours. Nous avons constaté que le rendement de ce service en Europe, sur le plan de la rapidité des horaires, de la fréquence et de la longueur des arrêts, des procédures d'embarquement et des installations prévues pour les voyageurs aux gares ferroviaires, était de loin supérieur au nôtre.

J'ai un exemplaire de l'horaire de 1892 du transcontinental de la Société des chemins de fer du CP, qui fait la liaison Montréal-Vancouver. Ce train voyageait à une vitesse moyenne de 33 milles à l'heure. Il s'agissait de petites locomotives à vapeur qui devaient s'arrêter pour se réapprovisionner en charbon et en eau tous les 50 ou 100 milles et dont on devait changer l'équipage tous les 100 milles. Savez-vous quelle vitesse moyenne ce train atteint aujourd'hui, monsieur le Président? Trente-six ou trente-sept milles à l'heure. La vitesse moyenne du Supercontinental ou du Canadien est d'environ 36 milles à l'heure. Ce n'est pas un progrès énorme en près d'un siècle.

L'un des problèmes à cet égard tient au fait que le gouvernement refuse de commander, d'acheter et de mettre en service de nouveaux wagons de voyageurs. Je suis étonné que les employés et la direction de VIA Rail aient exploité leur entreprise aussi bien qu'ils l'ont fait quand on songe aux handicaps auxquels ils font face depuis 1976.

Nous en sommes maintenant à la troisième remise à neuf des vieux wagons de voyageurs. On aura encore une fois dépensé la moitié de l'argent à remettre à neuf de vieux wagons de voyageurs depuis 1976, soit plus que n'en aurait coûté l'achat de 230 nouvelles voitures. VIA Rail a besoin de 230 à 250 nouvelles voitures de voyageurs, dont des wagons-lits, des voitures-coach, des wagons-restaurants et des voitures panoramiques. Le gouvernement en diffère constamment l'achat. Le gouvernement et le ministre actuels ne sont pas les seuls à temporiser ainsi. Ses trois prédécesseurs ont fait de même.

Il nous faudra recommencer à remettre des wagons à neuf, pour en convertir le chauffage de la vapeur à l'électricité. Cela leur assurera encore dix années de service, quinze tout au plus. Pourquoi continuer à jeter ainsi de l'argent par les fenêtres? Il faut trois ans pour fabriquer des voitures et les mettre en service. Le gouvernement et le ministre devraient commencer à se montrer sévères à l'endroit des deux sociétés fabricantes de ces voitures au Canada. J'estime qu'elles nous rançonnent dans leurs soumissions conjointes au gouvernement avec les prix qu'elles en exigent.

Le gouvernement devrait leur dire de revoir leurs soumissions sinon il s'adressera aux fabricants d'autres pays qui produisent de merveilleuses voitures de voyageurs comme les Britanniques, les Suédois, les Allemands de l'Ouest, les Français, les Américains et les Japonais. On pourrait leur demander leur liste de prix et on verrait si ça plairait à ces deux sociétés canadiennes. Même en Grande-Bretagne, on peut faire le voyage en train de nuit d'Inverness à Londres dans de magnifiques voitures-couchettes toutes neuves en payant seulement onze livres pour une couchette du bas, ce qui est très raisonnable.

J'exhorte le gouvernement à faire rapidement le nécessaire pour donner suite aux recommandations unanimes du comité multipartite. Nous n'aimons pas qu'on ne tienne pas compte de nos recommandations parce que nous jugeons avoir fait du bon travail. Nous avons travaillé d'arrache-pied. Notre voyage en Europe n'était pas un voyage d'agrément. Nous avons passé de dix à 12 heures par jour à nous promener et à assister à des réunions. Nous avons rencontré de nombreux experts et toutes sortes de gens qui nous ont fourni beaucoup de renseignements utiles. Nous nous sommes efforcés de condenser ces renseignements en un rapport qui puisse aider non seulement le Parlement, mais aussi le gouvernement, le ministère des Transports et toute l'industrie des transports.

Cela m'énerve que le gouvernement se fasse tirer l'oreille pour prendre des mesures dont l'utilité est tellement évidente. Comme je l'ai dit hier au ministre, apparemment il faut un cataclysme pour qu'il bouge.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions à mon collègue. Auparavant, je tiens cependant à souligner l'excellent travail du comité permanent des transports.

J'ai pu voir de nombreux comités à l'oeuvre sur la Colline. Selon moi, aucun autre comité permanent n'a travaillé plus fort que celui des transports, y compris pendant son voyage en Europe. Ce voyage a permis aux membres du comité d'examiner la sécurité dans les aéroports et les réseaux ferroviaires.

En outre, le comité permanent a joué un rôle actif dans la réforme des transports au Canada. Ce matin, nous avons adopté un autre projet de loi relié au transport et aux activités de cabotage.

Le projet de loi C-18 a été adopté par la Chambre après que le gouvernement eût accepté bon nombre des amendements qui avaient été proposés par suite de l'excellent travail des députés des trois partis. La même chose est arrivée aux projets de loi C-19, C-21 et maintenant C-52. Le comité est maintenant en train d'étudier la mesure relative à la sécurité ferroviaire. Avec quelques modifications mineures, ce projet de loi pourra apparemment obtenir l'appui des trois partis.

En ce qui concerne la réponse du gouvernement au rapport du comité permanent sur son voyage, mon collègue a raison de dire que le mot «voyage» évoque une notion de vacances parmi le grand public. Ces voyages ne sont certes pas des vacances. Je n'ai pas eu le privilège d'être de celui-ci, mais j'ai cependant examiné le programme du comité et parlé à certains de ses membres depuis leur retour et je sais qu'ils ont travaillé très fort.

Au cours des nombreuses années que le député a passées à la Chambre, le député se rappelle-t-il d'une autre occasion où le gouvernement a immédiatement accepté dix des 13 recommandations formulées par un comité permanent? Seulement trois sont contestées. Le député reconnaîtra certainement que le gouvernement a signalé à propos de ces trois recommandations qu'elles posaient certains problèmes et nécessitaient un examen plus approfondi. Depuis qu'il est à la Chambre a-t-il jamais vu un gouvernement accepter aussi rapidement des amendements à un projet de loi à l'étape du comité législatif et réagir aussi vite au rapport du comité permanent?

M. Benjamin: Monsieur le Président, mon bon ami est à l'affût des encouragements, pour lui et le gouvernement. Je lui en donnerai bien volontiers.

Je me souviens que l'on a totalement négligé des rapports du comité permanent des transports, notamment en 1970. Je ferai preuve d'une grande générosité et je féliciterai le gouvernement d'avoir accepté dix recommandations sur treize.

Il faut toutefois faire la distinction, qui est très marquée, entre accepter des recommandations et les mettre en oeuvre. Certaines peuvent l'être immédiatement pour ainsi dire. Je crois que VIA Rail a déjà commencé à appliquer celles que nous avons faites au sujet des chariots à bagages et à laisser monter les gens sur le train quand ils veulent au lieu de les obliger à attendre une heure dans la fichue gare avant de pouvoir embarquer. Je crois que VIA Rail a déjà appliqué ces petites recommandations, ce qui est bien.

En ce qui concerne les plus importantes, surtout celles qui portent sur la sécurité dans les aéroports, le gouvernement doit en prendre charge. Le comité a l'impression qu'il n'existe vraiment aucune autre solution, d'après les conversations que nous avons eues pendant les voyages. Le gouvernement n'a pas le choix; il doit prendre l'affaire en main et se charger lui-même des services de sécurité dans les aéroports. Je sais que ce n'est pas une décision facile à prendre pour lui, mais l'entreprise privée n'a pas à s'occuper de cela. Il ne devrait pas être question de profits; il faudrait que seuls les frais réels soient couverts, ce qui créerait un bien meilleur climat pour les employés qui font le travail; par ailleurs, les voyageurs auraient l'esprit en paix.

• (1240)

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais que le député d'en face réponde à une question sur l'amélioration de la sécurité aérienne immédiatement après les accidents survenus à Air India et à CP le 23 juin 1985.

En fait, neuf mesures ont été prises. Je vais les mentionner brièvement, peut-être mon collègue voudra-t-il alors nous dire s'il pense qu'elles sont insuffisantes.

Premièrement, on a mis en place des contrôles de sécurité plus stricts pour les passagers et les bagages à main, ainsi que pour les bagages cale et le cargo. Deuxièmement, non seulement on a accéléré l'achat d'équipement additionnel, mais on a aussi installé d'autres dispositifs de détection par rayons-X et de nouveaux détecteurs de vapeurs explosives. Troisièmement, le premier ministre (M. Mulroney) a demandé au comité interministériel de la sécurité et de l'intelligence d'examiner la sécurité des aéroports et des lignes aériennes du Canada et de présenter un rapport à ce sujet. Quatrièmement, on a augmenté la surveillance et l'inspection des mesures de sécurité des aéroports et des compagnies aériennes, et on a lancé un programme complet de vérification de la sécurité aux aéroports. Cinquièmement, on a commencé à exécuter des projets-clés de recherche et de développement concernant la sécurité de l'aviation. Sixièmement, on a embauché plus de commissionnaires et de gardes de sécurité. Septièmement, on est revenu sur la décision de supprimer les services de surveillance de la GRC à huit aéroports canadiens. Huitièmement, on a inauguré un programme de sensibilisation du public aux questions de sécurité, et on a mis à la disposition du personnel des lignes aériennes des films vidéo sur la formation aux fins de sécurité. Neuvièmement, on a demandé aux forces policières locales de garder des chiens dressés afin qu'ils soient toujours en disponibilité aux principaux aéroports.

Je me demande si mon collègue est d'avis que, en principe, il y a d'autres domaines importants où le gouvernement devrait intervenir.

Si j'ai bonne mémoire, à maintes reprises à la période des questions son parti a exprimé des critiques sévères au sujet du programme de laissez-passer de sécurité. J'ai l'impression qu'il se contredit. D'une part, il souhaite qu'on resserre les mesures de sécurité et d'autre part, je me rappelle que son parti critique souvent le programme de laissez-passer de sécurité en vertu duquel les gens obtiennent ces laissez-passer et doivent être accompagnés par un membre du personnel, ainsi que les délais nécessaires pour obtenir les cotes de sécurité.

M. Benjamin: Monsieur le Président, ni moi ni aucun de mes collègues ne s'est plaint des mesures prises depuis la catastrophe d'Air-India. Cependant, le problème que pose l'accroissement du nombre de gardes et du nombre de points de filtrage réside dans le fait que le système en question ne fonctionne plus lorsqu'il y a un taux de roulement de 10 à 20 p. 100 chaque mois dans les effectifs. Les intéressés doivent payer pour leurs propres uniformes, ils touchent seulement de 6 $ à 7 $ l'heure, ce qui est fort peu, et ils ne sont pas suffisamment encadrés. On peut avoir le meilleur équipement possible et les meilleures intentions du monde, mais lorsque la situation est telle, j'ai le regret de dire à mon honorable collègue que des problèmes surgissent de temps à autre.

A la suite d'une tragédie quelque part dans le monde, on resserre les mesures de sécurité. Cela dure deux, trois ou quatre semaines, mais tout à coup on revient à la procédure suivie dans le passé. C'est toujours pareil. Après une catastrophe, on s'empresse de prendre des mesures, mais c'est un peu tard.

Je suis heureux que le secrétaire parlementaire ait parlé de la décision de maintenir, en définitive, des agents de la GRC dans huit aéroports du pays. Je tiens à lui dire que sous le gouvernement précédent, des agents de la GRC ont été retirés de 12 autres aéroports du pays. J'espère encore—et je crains que ce soit un fervent espoir—qu'on annulera la décision en question. On pourrait ainsi couvrir les 20 aéroports les plus importants du Canada, et ce serait là le nombre minimum d'aéroports où la GRC serait présente.

En ce qui a trait au programme de laissez-passer de sécurité, je ne me rappelle pas que notre parti s'en soit plaint. Le ministre a déclaré de bonne foi aux lignes aériennes qu'elles pourraient obtenir des laissez-passer pour leurs employés dans un délai de 30 jours, mais il faut quatre mois. Même le ministre reconnaît publiquement que les lignes aériennes ont des raisons de se plaindre. Là encore, le système fait défaut. Il ne devrait pas falloir quatre mois, afin d'obtenir un laissez-passer pour un employé à temps plein d'une ligne aérienne ou d'une entreprise chargée de ravitailler en carburant les avions ou encore de livrer les repas, l'alcool ou toute autre chose.

Il n'est pas question d'affirmer que le programme de laissez-passer de sécurité est inutile. Cependant, il faut accélérer la procédure et la surveiller de façon plus étroite. Si le Service canadien du renseignement de sécurité ne peut se charger de la tâche en question, je pense qu'il faut la confier à la GRC.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais féliciter les membres du comité permanent pour leur excellent rapport. Je sais qu'ils ont consacré beaucoup d'efforts à ce travail et fait d'importants préparatifs avant leur tournée en Europe. Leur examen du fonctionnement des aéroports et des chemins de fer a été détaillé et complet. Nous ne pouvons que les remercier de leur apport à la solution des grands et complexes problèmes que posent les transports. Cet apport a été vraiment remarquable puisqu'ils ont été extrêmement actifs au cours des trois dernières années.

Dans l'ensemble, le comité a formulé 13 recommandations. Bien que son rapport soit encore à l'étude, le gouvernement a déjà pris des mesures dans le cas de 10 de ces recommandations. En fait, il en accepte la majorité et les a déjà intégrées dans sa politique et ses programmes. Ainsi, le gouvernement a accepté toutes les recommandations concernant l'aérogare nº 3, les voyageurs qui empruntent le train et la privatisation.

Le ministre des Transports (M. Crosbie) a dit, le 23 mars, qu'il avait demandé à s'entretenir avec les présidents des grandes compagnies aériennes. Ces entretiens auront lieu la semaine prochaine et porteront sur les salaires, la durée des contrats des entreprises de sécurité, les primes de rendement, les taux de rotation du personnel et d'autres questions.

Le ministre examinera également avec ses interlocuteurs les moyens auxquels les compagnies aériennes pourraient recourir pour améliorer leurs opérations dans le cadre du système actuel et décidera s'il est nécessaire ou non, comme il l'a dit, que le gouvernement «déploie ses tentacules pour absorber ce service».

Dans son troisième rapport, le comité permanent des transports recommande que le ministre des Transports soit entièrement responsable du contrôle des passagers et des bagages à main dans les grands aéroports canadiens et qu'il voie à ce que ce contrôle soit effectué par les employés de l'aéroport, le service de police régional ou la GRC. En faisant cette recommandation, le comité a signalé les mesures adoptées en Europe dans de nombreux aéroports. Je désire informer la Chambre que cette recommandation est encore à l'étude.

Le ministre veut que le Canada ait le meilleur programme de sécurité aéroportuaire possible. Depuis 1985, le gouvernement a amélioré considérablement tous les aspects de son programme de sécurité. Il sait toutefois qu'aucune loi ni aucune mesure, quel que soit le niveau des ressources affectées, ne peut éliminer complètement le risque d'un acte criminel ou terroriste. Aucun système de sécurité n'est étanche. Cela étant dit, le programme de sécurité aéroportuaire au Canada est et demeurera l'un des meilleurs du monde. M. Assad Kotaite, président du conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale, a reconnu le rôle de chef de file que joue le Canada dans le domaine de la sécurité aéroportuaire.

Motions

• (1250)

Le programme canadien de sécurité dans les aéroports comporte de nombreusees facettes dont une seule a trait au contrôle de sécurité des passagers avant l'embarquement. La responsabilité de l'ensemble du programme est partagée entre le gouvernement fédéral, les transporteurs aériens et les exploitants d'aéroports. Un principe de base des programmes de sécurité aérienne, et en fait, de tous les programmes de sécurité, veut que le transporteur soit le premier responsable de la protection de ses équipements et des passagers tout comme il est également responsable de garder ses appareils en bon état de vol. Le gouvernement intervient ensuite par des inspections, une réglementation et un programme de mise en application des règlements.

Les transporteurs aériens et les exploitants d'aéroports doivent soumettre à Transports Canada le détail de leurs programmes de sécurité sans oublier de préciser comment leurs mesures de sécurité seront mise en oeuvre. En outre, Transports Canada étudie constamment le moyen d'améliorer le programme canadien de sécurité dans les aéroports.

Depuis juin 1985, ce programme a été considérablement élargi. Transports Canada a adopté des normes de vérification des bagages plus sévères en mettant l'accent sur les vols internationaux, car ce sont les plus exposés aux attentats. Des appareils supplémentaires de détection par rayons X et de nouveaux systèmes de détection des vapeurs d'explosifs ont été mis en service et on a accéléré le programme d'acquisition de ce matériel. Par ailleurs, on a doublé le nombre d'agents de la GRC dans les aéroports nationaux.

Depuis octobre 1986, pour les vols internationaux, Transports Canada a ordonné de remplacer la détection aux rayons X par le système de sécurité internationalement recommandé pour les bagages enregistrés et ainsi, les bagages des personnes qui ne prennent pas leur place à bord sont retirés de l'appareil. Il y a des exceptions précises à cette règle et les bagages de passagers de certaines catégories qui ne pourraient pas avoir planifié de manquer leur vol peuvent rester à bord. Par exemple, lorsqu'une personne travaille pour une compagnie aérienne et n'a pas pu embarquer parce qu'elle était sur la liste d'attente des passagers.

Pour les vols internationaux considérés comme présentant de hauts risques, le transporteur aérien doit non seulement demander aux passagers de montrer leurs bagages, mais aussi il doit passer ces bagages aux rayons X ou les fouiller à la main. Actuellement, Transports Canada impose à la compagnie El Al de passer aux rayons X ou de fouiller à la main tous les bagages enregistrés qu'elle a accepté de transporter et exige la même chose pour les correspondances des vols d'Air India.

Pour les vols intérieurs, il existe des procédures très strictes pour le contrôle des bagages enregistrés. Toutefois, tant que le système ne sera pas informatisé, il n'est pas exigé en temps normal, que les passagers identifient leurs bagages ou que les bagages soient passés aux rayons X, étant donné que les risques sur ces vols sont considérés comme étant très faibles. On n'impose l'une ou l'autre de ces mesures ou les deux à la fois ou encore d'autres mesures sur les vols intérieurs que lorsqu'il existe une menace précise.

Les experts internationaux estiment que la méthode d'appariement bagages-personne est préférable à celle de la détection aux rayons X pour les bagages enregistrés. L'Organisation de l'aviation civile internationale recommande aux transporteurs aériens commerciaux d'examiner les bagages sans la présence du propriétaire. L'OACI a recommandé d'appliquer, dans tous les pays avant décembre 1987, le système d'appariement des bagages sur les vols internationaux, mais le Canada applique déjà un tel système depuis octobre 1986. En outre, Transports Canada travaille à la mise sur pied d'un système informatisé qui permettrait d'apparier les passagers et leurs bagages sur les vols intérieurs, de la même façon qu'on le fait avec succès tous les jours sur les vols internationaux quittant le Canada.

En vertu du règlement des transporteurs aériens concernant la sécurité, c'est aux transporteurs qu'il incombe d'examiner les bagages avant l'embarquement. Généralement, ces transporteurs confient cette tâche à des sociétés privées de gardes de sécurité. Environ 1 400 personnes sont employées actuellement dans les aéroports canadiens pour examiner les passagers et leurs bagages à main. Transports Canada certifie la compétence des gardes en matière de contrôle après leur avoir fait subir avec succès des examens théoriques et pratiques. Également, Transports Canada fournit et entretient le matériel utilisé aux postes de contrôle préalable à l'embarquement et se charge de la mise au point de programmes de formation destinés aux gardiens, aux surveillants et aux formateurs en matière de contrôle.

Les agents de contrôle sont réévalués annuellement et travaillent sous la surveillance de responsables de l'agence de sécurité et du transporteur aérien. Dans les principaux aéroports, la GRC patrouille régulièrement la zone de contrôle à l'embarquement et intervient au besoin. En 1986, les agents des postes de contrôle des aéroports canadiens ont détecté 986 armes ou imitations d'armes.

Pour ce qui est de la formation, monsieur le Président, Transports Canada a instauré en 1987 un programme de formation enrichi destiné aux surveillants et aux formateurs. Ce programme porte sur les attributions et les responsabilités du personnel de contrôle à l'embarquement; la détection et la manutention d'armes, d'explosifs et d'autres articles dangereux; la marche à suivre en cas d'urgence; le fonctionnement et l'exploitation de matériel de détection à rayons X; les méthodes de fouille manuelle des bagages et des passagers; les contrôles spéciaux; les méthodes de surveillance et de formation; et un survol du terrorisme et des tactiques terroristes.

A ce jour, 115 surveillants et formateurs ont terminé le programme. Un programme de formation enrichi destiné aux gardes préposés au contrôle est en cours d'exécution. Voici la procédure qui s'applique actuellement à l'aéroport Pearson à toute personne embauchée pour participer au contrôle à l'embarquement. Dès son embauche, la compagnie Métropol Base-Fort de Toronto forme l'employé en matière de contrôle préalable à l'embarquement grâce au programme en cinq parties de Transports Canada. Par la suite, un examen comportant 40 questions à choix multiple lui est administré par un représentant du service de planification de la sécurité et des mesures d'urgence de Transports Canada. La note minimale pour réussir est 75 p. 100. On permet de repasser l'examen aux candidats qui ont une note inférieure à 75 p. 100 mais supérieure à 70 p. 100. Si le candidat échoue la deuxième fois, sa candidature est rejetée. Les personnes qui réussissent l'examen

sont envoyées à la police provinciale de l'Ontario pour subir une vérification de sécurité. Si cette vérification ne révèle rien, elles reçoivent ensuite un permis de garde de sécurité. On envoie ces personnes à un poste de détection sécuritaire et un superviseur ou un employé plus ancien leur montre comment utiliser le détecteur de métal à main ainsi que les techniques de la fouille manuelle et de l'examen radiologique. Cette formation sur le tas se poursuit pendant plusieurs semaines, toujours sous surveillance. Lorsque le superviseur décide que l'employé connaît le travail, il avertit la société qui, à son tour, avise la division de la sécurité et la planification d'urgence de Transports Canada pour qu'on lui fasse subir un examen pratique.

Cet examen pratique est conduit de la manière suivante par les inspecteurs de la sécurité et de la planification d'urgence de Transports Canada. Un inspecteur contrôle la façon dont le candidat se sert du détecteur à main ainsi que la façon dont il effectue la fouille manuelle pour s'assurer qu'il respecte bien les normes. Un inspecteur évalue la capacité de cette personne à interpréter les images qui apparaissent sur l'écran de l'appareil à rayons X. Si la personne échoue à l'examen pratique, on lui donne une deuxième chance seulement après qu'elle a suivi une formation supplémentaire. Si la personne échoue une deuxième fois, on rejette sa candidature. Les personnes qui réussissent l'examen pratique sont alors désignées comme des agents de la sécurité aux termes du paragraphe 3.7 de la Loi sur l'aéronautique. Il faut remarquer que les postes de détection sécuritaire à l'aéroport international Pearson sont constamment sous la surveillance des inspecteurs de la Direction générale de la sécurité et de la planification d'urgence de la GRC et des représentants des compagnies aériennes.

• (1300)

Le gouvernement reconnaît aussi que la rémunération et les conditions de travail des gardes de sécurité ont des répercussions sur l'efficaté des vérifications avant l'embarquement. Comme je le disais plus tôt, le ministre rencontrera les présidents des grandes compagnies aériennes à ce sujet, la semaine prochaine. J'insiste sur le fait que la sécurité est un domaine de responsabilité partagée. Le ministre veillera à ce que les compagnies aériennes prennent les mesures qui s'imposent.

Je passe maintenant à la partie du rapport où le comité recommande que Transports Canada, en coopération avec les transporteurs aériens, mette au point une procédure pour informer tous les voyageurs qu'ils doivent réclamer leurs bagages entre un vol intérieur et un vol international. Transports Canada a instauré en octobre 1986, pour les vols internationaux, un système d'appariement des bagages et des voyageurs. On ne charge sur l'avion que les bagages dont les propriétaires sont à bord.

Pour certains vols internationaux, les bagages sont en outre passés aux rayons X. Le Canada est un chef de file pour la sécurité des bagages consignés. Ces exigences de sécurité obligent souvent les voyageurs de vols intérieurs à réclamer leurs bagages avant de s'embarquer pour un vol international.

Comme les transporteurs aériens prennent déjà des dispositions pour informer leurs clients que leurs bagages seront acheminés jusqu'à la destination finale ou qu'il faudra les réclamer à une escale, toute autre mesure par Transports Canada semble superflue. Donc, je ne puis appuyer la motion du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) qui demande l'adoption du troisième rapport du comité permanent des transports.

Je m'empresse d'ajouter que le gouvernement a accepté 10 des 13 recommandations. Les trois recommandations qui n'ont pas été acceptées sont toujours à l'étude et vont le rester. Avec le passage du temps et l'évolution des circonstances, il se peut bien qu'elles aboutissent elles aussi.

M. Benjamin: Monsieur le Président, mon honorable ami est fort bien documenté. J'ai entendu ses propos concernant les épreuves dirigées par le ministère et la formation du personnel chargé des contrôles. J'aimerais demander au secrétaire parlementaire ce qu'il pense de la qualité du programme de formation ainsi que des épreuves et examens à subir.

Le secrétaire parlementaire n'ignore pas que l'autre soir encore à la télévision, une jeune femme qui faisait ce travail a dit, quand on lui a demandé si elle avait jamais découvert la moindre chose, qu'elle ne savait pas à quoi ressemble un tube explosif, pas plus que n'importe quel autre type de bombe. On ne demande pas au passager moyen de le savoir, mais on pourrait s'attendre à ce que ceux qui sont chargés de faire des contrôles, de surveiller les machines à rayons-x et de faire passer le détecteur sur les passagers le sachent, parce qu'on leur a montré et fait apprendre les diverses sortes de dispositifs connus. Pour cela il faut une formation beaucoup plus poussée.

Est-ce que le secrétaire parlementaire pense vraiment que ce qui s'est fait jusqu'ici est suffisant, avec tout ce qu'on sait des gens qui font ce travail? Ils ont au plus deux ou trois jours de formation, quand ce n'est pas quelques heures. Ils restent deux ou trois mois, puis ils partent. Quelqu'un d'autre prend leur place et c'est le cycle sans fin de personnes mal formées et mal rémunérées qui ne restent pas.

M. Thacker: Monsieur le Président, le langage utilisé est tellement complexe que je suis heureux d'être plutôt un bon lecteur. En regardant les termes utilisés dans cette industrie, on est stupéfait de l'emprise du jargon bureaucratique. Il faut vraiment lire pour se tenir au courant.

Mon collègue estimait que ce que l'on fait est insuffisant. Je ne dirais certainement pas, au nom du gouvernement ou au mien, que tout est adéquat en matière de sécurité internationale et de protection contre le terrorisme. Il y a toujours la possibilité d'un terroriste particulièrement malin, appuyé par des gouvernements sans scrupules consacrant des sommes énormes à former des terroristes. Parfois, même la valise diplomatique est utilisée pour transporter de nouveaux types d'armes, entièrement en plastique, qui ne peuvent être repérés par les détecteurs de métal. Lorsque les ressources de gouvernements riches servent à la création de matériel et de techniques pour les terroristes, je suppose que l'on ne peut jamais dire, dans un pays démocratique comme le nôtre, que la sécurité est adéquate.

Nous voulons utiliser le programme d'accès à la sécurité, mais contrairement à ce que disait mon collègue, son parti a pris position sur ce sujet. Il a fort justement soulevé la question de l'atteinte à la vie privée des employés qui feront l'objet d'une enquête du SCRS. D'une part les députés néo-démocrates s'opposent à l'atteinte à la vie privée, mais d'autre part si ces employés sont recrutés par un gouvernement étranger ou un de ses agents, cela pourrait permettre à des terroristes parfaitement entraînés de passer.

Quelque chose ne va pas. Dans une société qui se veut démocratique, les contrôles de sécurité posent toujours des problèmes parce qu'ils empiètent sur la vie privée des employés et des voyageurs. Pour ces derniers, il faut que tout aille vite. Ils arrivent à l'aéroport 20 minutes avant le départ de leur avion et sont tout indignés lorsque par excès de zèle, croient-ils, des gardes les fouillent et vérifient tous leurs bagages à main. Il faut donc trouver, comme toujours, le juste équilibre.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je ne parlais pas de terroristes, du terrorisme international et de cet aspect de la sécurité dans les aéroports. J'ai demandé au secrétaire parlementaire quelle sorte de formation on donne aux préposés au contrôle des voyageurs.

Soit dit en passant, la seule protestation que j'ai émise à l'égard du programme d'accès sécuritaire aux aéroports, c'est lorsque les sociétés aériennes ont accordé à quelques reprises des laissez-passer à des briseurs de grève. Ces personnes étaient munies très rapidement de laissez-passer et elles se faisaient escorter sans problème. Ce n'est pas tout à fait respecter la sécurité que de faire des passe-droits à des sociétés aériennes dont les employés sont en grève. J'avais tout à fait raison de protester.

La jeune femme qui était interrogée à la télévision, l'autre soir, a dit qu'elle ne se sentirait pas en sécurité si elle prenait l'avion parce qu'elle sait ce qui se passe. Ces employés ne sont pas du tout formés pour maîtriser une foule. Ils ne reçoivent à peu près aucune formation de secouriste. On ne leur a pas du tout appris à se comporter avec le nombre considérable de personnes qui circulent dans les aéroports.

Nous savons tous ce qui se passe quand quelques voyageurs rouspéteurs font la queue. Cela peut poser un problème et bien souvent les agents de la GRC sont occupés ailleurs. Certaines de ces personnes sont âgées et d'autres très jeunes. Elles ne peuvent pas vraiment faire face à des situations de ce genre. Même si elles avaient la fermeté voulue, elles n'ont pas été suffisamment formées.

La sécurité ne se limite pas à surveiller un appareil de radiographie. Une fois encore, je demande au secrétaire parlementaire s'il pense que la formation du personnel des sociétés de sécurité est suffisante.

M. Thacker: Monsieur le Président, je ne peux pas affirmer qu'elle est suffisante, car advenant une attaque terroriste, je suppose qu'un cours de dix ans ne serait pas suffisant.

Chose certaine, quand les essais ont débuté il y a quelques années, la formation durait environ deux heures et demie. La formation des préposés au contrôle dure maintenant à peu près trois jours. En trois jours, ils peuvent en apprendre beaucoup sur les divers aspects de la sécurité. En outre, ils acquièrent en cours d'emploi une certaine maturité.

A mon avis, les Canadiens voudraient en savoir davantage au sujet des autres moyens que le gouvernement a mis sur pied pour améliorer la sécurité dans les aéroports canadiens. En mai 1986, le Conseil du Trésor a approuvé l'allocation de 33,6 millions de dollars et de 74 années-personnes pour renforcer immédiatement le Programme de sécurité de l'aviation civile de Transports Canada. Ces ressources ont été réparties comme ceci: 7,5 millions de dollars pour les services de maintien de l'ordre et de sécurité dans les aérogares; 20,4 millions de dollars pour la sécurité physique; 2,1 millions de dollars pour la formation; 700 000 $ pour la recherche et le développement; 2,9 millions de dollars pour l'organisation de la sécurité; soit un total de 33,6 millions de dollars en 1986-1987. On a aussi approuvé une somme de 13 millions de dollars pour les frais d'exploitation et d'entretien des années ultérieures, pour un total de quelque 60 millions de dollars jusqu'à la fin de 1988-1989.

• (1310)

En juin dernier, le Conseil du Trésor a approuvé les ressources additionnelles suivantes pour étoffer encore, à long terme, le Programme de sécurité de l'aviation civile de Transports Canada: 4 millions de dollars pour les commissionnaires et agents de sécurité; 800 000 $ pour la sécurité physique; 100 000 $ pour les mesures d'urgence; 3 millions de dollars pour l'organisation de la sécurité; 500 000 $ pour la formation; soit un total de 8,4 millions de dollars et 37 années-personnes additionnelles pour 1988-1989.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée. Le débat reprend.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me lève aujourd'hui pour appuyer la motion de mon collègue de Regina-Ouest (M. Benjamin):

Que le troisième rapport du Comité permanent des transports, présenté à la Chambre le lundi 14 décembre 1987, soit agréé.

Il me fait d'autant plus plaisir d'appuyer cette motion que je faisais partie et que je fais encore partie du Comité permanent des transports et que j'ai eu l'occasion, monsieur le Président, de faire le voyage en Europe.

Nous avons pendant ce voyage rencontré beaucoup de personnes qui étaient bien connaissantes dans le domaine du transport. Nous avons visité des aérogares dans plusieurs pays, des installations portuaires, des installations ferroviaires. Je dois vous dire, monsieur le Président, que dans la grande majorité des cas, j'ai été très impressionné par ce que j'ai vu.

Bien sûr, dans certains cas, il serait difficile de comparer les installations en Europe à celles que nous avons au Canada pour la simple raison que les dimensions sont totalement différentes. Bien sûr, la géographie en Europe est tout à fait différente, les concentrations de population sont tout à fait différentes de celles qu'on connaît au Canada.

Lorsque nous étions là-bas, on nous a parlé de privatisation, ce que d'abord nous traitons dans notre rapport. On nous a parlé de privatisation de compagnies aériennes et même d'aérogares.

Dans chacun des cas, il est à noter que le gouvernement se réservait toujours un droit d'action, une porte d'entrée ou, si vous voulez, une porte de sortie et se gardait une action préférentielle qui lui donnait un droit sur toutes les autres actions. Je pense qu'il faudrait pour nous, au Canada, tenir cette façon d'agir en tête, si jamais nous considérons la privatisation de certaines de nos sociétés de la Couronne.

Nous avons aussi entendu parler de port franc. Entre autres, certaines aérogares avaient été désignées comme port franc et dans un cas seulement sur six, une aérogare avait connu un certain succès. C'est une recommandation que nous faisons dans notre rapport, qu'un port franc pourrait peut-être être désigné pour Mirabel. C'est certainement quelque chose qu'il faut étudier.

Nous avons fait, comme l'honorable secrétaire parlementaire le disait tantôt, 13 recommandations, et le gouvernement a dit qu'il en avait déjà accepté une dizaine. Je m'en réjouis, mais j'aimerais quand même voir le gouvernement agir beaucoup plus vite, non pas seulement d'accepter ces recommandations, mais d'agir. Et lorsque nous étions là-bas, monsieur le Président, on nous a parlé de la sécurité: au sol, dans les airs, dans les inspections de bagages, enfin tout ce qui touchait au transport aérien. Et c'est là une des recommandations les plus importantes de notre rapport, du moins je le crois.

On nous a parlé de la sécurité au sol et on peut essayer, monsieur le Président, de transposer la sécurité que nous connaissons ici, savoir de quelle façon nous administrons notre programme de sécurité.

Si on parle de sécurité au sol, on pourrait se rappeler l'incident qui s'est produit dernièrement à l'aéroport d'Ottawa, où il y a eu une alerte à la bombe et on s'est aperçu de quelle façon notre système fonctionnait. En fait, on s'est aperçu qu'il ne fonctionnait pas en ce qui concerne la sécurité au sol, parce que personne ne savait que faire. Monsieur le Président, vous le savez, vous avez certainement vu des reportages à la télévision, où les agents de billets des compagnies aériennes ont laissé leur poste pour s'en aller vers des locaux sûrs. Le public, les gens qui attendaient à la queue pour leur billet sont tout simplement restés là, sans être avertis de ce qui se passait.

On a questionné des agents de la GRC qui étaient sur le plancher, leur demandant ce qui se passait et ils ont répondu: Eh bien, on ne le sait pas, c'est mené d'en haut.

Et si je mentionne cet incident, monsieur le Président, c'est juste pour porter à l'attention de la Chambre les lacunes qui existent dans notre système de sécurité. Alors, imaginez-vous si cette alerte à la bombe avait été fondée! Plusieurs gens auraient pu être touchés, plusieurs gens auraient même pu y perdre la vie, mais une chance pour nous que l'alerte n'était pas fondée.

On a aussi parlé de la sécurité dans les airs. Bien qu'en Europe, du moins on nous a dit qu'on ne connaissait pas les mêmes problèmes que nous connaissons en Amérique du Nord, en ce qu'il y a des quasi-collisions dans les airs, il faut quand même en parler.

Dans un rapport du Bureau canadien de la sécurité aérienne, on nous disait qu'au Canada les accidents dûs à des pertes d'espacement avaient doublés, et c'est sérieux, ce qui veut dire que des avions volent trop près l'une de l'autre, ce qui pourrait être catastrophique.

Le ministre, lorsqu'on l'a interrogé sur cette situation, nous a dit: Il n'y a pas cause à s'alarmer, tout va bien. Mais on sait, monsieur le Président, que nous avons maintenant 200 contrôleurs aériens de moins que nous en avions il y a deux ans. Le gouvernement nous dit: Eh bien oui, nous allons réembaucher des contrôleurs au nombre de 250, mais il faudrait que le gouvernement se dépêche à embaucher ces gens dans les plus brefs délais afin d'assurer au public canadien, lorsqu'ils sont dans les airs, qu'ils le sont en toute sécurité.

Je reviens, monsieur le Président, à la sécurité au sol, lorsqu'on fait la vérification des passagers et des bagages. A plusieurs occasions, nous avons interrogé le ministre, à savoir s'il allait agir, s'il était au courant. Bien sûr, le ministre nous répond toujours: Il n'y a pas de problème, tout va bien, les gens sont en sécurité. Nous avons le meilleur système. Et justement, le secrétaire parlementaire nous faisait part tantôt de certaines actions entreprises par le ministère, et je pourrais lire du même communiqué.

• (1320)

[*Traduction*]

Dans le communiqué du 1er décembre, il est dit que le ministre des Transports (M. Crosbie) réfute complètement l'allégation de Radio-Canada voulant que les mesures de sécurité très strictes qui avaient été prises après l'écrasement de l'avion d'Air India il y a deux ans et demi aient été relâchées.

Le ministre énumère en outre quelques mesures de sécurité qui ont été améliorées. On a mis en service d'autres appareils aux rayons X et de nouveaux détecteurs d'explosifs, et on a accéléré l'acquisition de matériel supplémentaire.

[*Français*]

Il y a juste un problème avec les machines, monsieur le Président, c'est qu'elles ne peuvent pas fonctionner seules. Il faut absolument avoir des opérateurs qui savent comment manier les machines et qui les comprennent, à savoir ce qu'elles peuvent faire. Nous avons justement eu la semaine dernière à la télévision un reportage qui faisait état de ce système d'inspection. Même si nous avions interrogé le ministre à plusieurs reprises pour être sûrs qu'il s'occupe de ce problème, il nous disait toujours qu'il n'y avait pas de problème. Mais voilà, ça prenait un reportage à la télévision par une équipe qui s'est rendue sur les lieux et qui nous a fait voir de quelle façon le système fonctionnait.

Je reviens à ma machine. On en a acheté quelques-unes, d'autres sont en voie d'être installées. Mais je m'arrête sur l'opérateur de cette machine. Et justement, on interviewait, monsieur le Président, le jeune homme qui était allé voir pour trouver de l'emploi, à qui on avait donné une certaine formation de quelques heures de cours avec le visionnement d'un vidéo. Et puis, tout de suite après, le voilà sur la ligne de vérification, le voilà qui a une responsabilité de voir à ce que les gens qui viennent prendre l'avion soient des personnes sûres en ce qu'elles ne transportent aucune arme, aucune bombe ou

aucune machine qui pourraient faire en sorte que la sécurité des gens, des passagers, pourrait être menacée.

Et justement, ce jeune homme nous disait: On m'a dit de m'occuper d'une machine et il ne savait même pas comment faire marcher cette machine. A ce moment-là, on lui a dit: Eh bien, on va te changer, on va te donner une autre fonction, celle de vérifier les passagers avec le bâton magique et, à l'entendre parler, il faut bien croire qu'il n'avait pas beaucoup plus d'expérience avec le bâton magique, si je peux l'appeler ainsi, qu'avec la machine à radiographier.

On entend ensuite une autre personne nous dire que justement elle travaille avec cette machine qui radiographie toutes les pièces de bagages, elle est censée tenir l'oeil ouvert pour déceler des bombes, mais elle ne sait absolument pas ce dont cela a l'air, une bombe, dans quelle forme cela pourrait se présenter dans des bagages. Et, monsieur le Président, je n'en connais pas plus, je ne sais pas ce que c'est une bombe ou dans quelle forme on pourrait reconnaître une bombe dans les bagages. Mais je sais par contre que certaines autorités au Canada pourraient bien montrer à ces jeunes-là ce à quoi ressemble une bombe et de quelle façon on pourrait passer ces engins-là dans des bagages. Mais jamais on ne l'a fait ou du moins dans ce cas-ci, on ne l'a pas fait. Et ce sont-là justement les gens qui ont la responsabilité de faire la vérification. Pourquoi? Tout simplement parce que le gouvernement a dit aux compagnies aériennes: La sécurité, c'est votre affaire. Occupez-vous en. Et, bien sûr, elles en ont fait autant, elles s'occupent de la sécurité. Elles demandent des offres à des entreprises privées et, bien sûr, elles vont vers celui qui veut le faire à meilleur marché. Bien sûr, lorsqu'on est en affaires, il faut fonctionner de cette façon.

Alors, c'est de cette façon que des jeunes personnes se trouvent à avoir l'entière responsabilité de la vérification. Et je crois qu'il faut se poser de sérieuses questions. Les machines font un travail, les machines sont justes, peuvent être ajustées, peuvent trouver ce qu'on veut qu'elles trouvent, mais faut-il que la personne qui est là puisse savoir ce qu'elle doit regarder ou de quelle façon cette machine va reconnaître ce qu'elle doit trouver.

Monsieur le Président, il faut absolument que le gouvernement agisse dans le plus bref délai, et s'il devait accepter toutes les recommandations du Comité que nous avons présentées dans notre rapport a la Chambre, il faudrait, dans le plus bref délai, que le ministre accepte en particulier la recommandation qui traite de la sécurité, et j'en fais la lecture ici: que le ministre des Transports assume l'entière responsabilité du filtrage des passagers et des bagages à main dans nos grands aéroports et voie à ce que ce filtrage soit assuré par les employés de ces aéroports et ou par les corps policiers provinciaux ou locaux ou par la Gendarmerie royale du Canada.

• (1330)

[*Traduction*]

M. Belsher: Monsieur le Président, je dois féliciter le député de Westmorland—Kent (M. Robichaud) de son discours. Il a fait partie du comité permanent qui s'est rendu en Europe pour étudier de près cette question très importante.

Je l'ai écouté attentivement exposer ses préoccupations, que je partage d'ailleurs, au sujet de la sécurité. Je rappelle que le ministre a répondu aux questions soulevées à la Chambre à propos de la sécurité dans les aéroports à la suite d'une émission diffusée à la télé. Il a promis de surveiller la situation de très près et d'intervenir au besoin s'il n'était pas satisfait. Je ne veux pas que l'on pense que le ministre néglige la sécurité dans les aéroports, ou encore qu'il n'a pas pris d'initiative à ce sujet. Car il n'en est rien.

Le député veut que le gouvernement donne une suite favorable à toutes les recommandations qui ont été formulées dans ce rapport. Le gouvernement a déjà pris certaines dispositions, surtout en ce qui concerne l'aérogare nº 3 à l'aéroport international Pearson. Je rappelle au député qu'on a recommandé, dans la conception et la construction du niveau de départ à l'aérogare nº 3 de l'aéroport international Pearson, d'accorder la plus grande priorité aux installations d'enregistrement des bagages et au confort des voyageurs.

Je lui signale que le gouvernement estime que la construction de la troisième aérogare à l'aéroport international Pearson donne un excellent exemple de la collaboration entre le secteur privé et le gouvernement dans l'aménagement de cet important aéroport. Toutes les propositions ont été examinées attentivement et on en est aux dernières étapes de la préparation d'un bail; on mettra l'accent sur la construction d'installations de calibre mondial pour les Canadiens.

Il sait que les zones réservées aux passagers dans l'aérogare nº 3 seront plus vastes que dans les autres aérogares. Il sait également qu'on aménagera dans la zone d'enregistrement pour les vols intérieurs, les installations les plus modernes d'accès direct à la zone d'embarquement. La section internationale sera dotée d'installations spécialisées pour les destinations à risque élevé. On aménagera des trottoirs roulants dans toute l'aérogare pour le confort des passagers.

Le comité a également demandé que là où la demande actuelle et à venir le justifie, pour assurer la rentabilité et le développement économiques durables de nos principaux aéroports, on accorde la plus grande priorité à la planification d'installations intermodales, en prévoyant plus particulièrement des liaisons fréquentes et rapides par train ou métro. Nous en avons vu un certain nombre en Europe. Le député sait que la conception de l'aérogare nº 3 comprendra un passage destiné à une liaison de transport rapide automatisé jusqu'au centre de l'aérogare. Transport Canada reconnaît que seule une approche multimodale à la planification des transports assurera l'écoulement le plus efficace du trafic.

Une troisième recommandation recommandait d'effectuer un examen immédiat de la stratégie et du traitement des installations destinées aux passagers en transit, en accordant une attention spéciale à ce type de trafic lucratif dans la planification et la construction de l'aérogare nº 3 de l'Aéroport international Pearson. Le député sait que cela ne relève pas uniquement de la compétence de Transport Canada. Le ministère s'efforce de fournir les meilleures installations, mais il doit le faire en respectant une rigoureuse réglementation en matière de sécurité et d'autres contraintes juridiques ne relevant pas de sa compétence. Il doit notamment respecter la tâche des organismes chargés d'organiser et d'assurer l'inspection des passagers utilisant l'aérogare.

Il a déjà reconnu l'importance du trafic des passagers en transit pour les compagnies aériennes canadiennes et les avantages économiques qu'il représente pour le Canada. Le ministère a étudié l'année dernière en collaboration avec les compagnies aériennes et avec les ministères de l'Immigration et des Douanes les conséquences qu'aurait l'adoption d'un style d'exploitation plus européen.

Le député ne convient-il pas que le gouvernement travaille déjà avec beaucoup d'acharnement à adopter la majorité de ces recommandations? J'attire son attention sur la première partie de nos recommandations concernant l'aérogare nº 3.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Westmorland—Kent (M. Robichaud) qui a cinq minutes pour répondre.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, je vous remercie de m'indiquer le temps de parole à ma disposition afin de répondre à mon collègue qui a profité de la période de questions pour faire, en sorte, un peu son discours.

J'ai dit, lorsque j'ai pris la parole, que je me réjouissais du fait que le gouvernement avait accepté dix des recommandations que je demandais, en fait, pour qu'il agisse. Bien sûr, si le gouvernement a agi sur les recommandations que nous avons faites concernant le terminal 3 de l'aéroport international Lester B. Pearson, je m'en réjouis, et je souhaite que le gouvernement en fera autant dans toute planification future pour d'autres aérogares partout ailleurs au Canada.

Parce que lorsque nous sommes allés, justement, visiter les aérogares et que nous avons constaté les différents détails de construction qui portaient sur la séparation des passagers, à une meilleure sécurité au sol, notre recommandaiton était justement de s'assurer que les gens qui s'occupaient de planification d'aérogares soient au courant de ces facilités en Europe, et qu'ils appliquent ces mêmes normes et standards ici, au Canada.

Alors, je me réjouis entièrement de l'action du gouvernement et je souhaite qu'il continue dans cette voie. Mais, n'empêche que même si nous avons toutes les meilleures facilités du monde, il faut quand même avoir un système de sécurité qui offre beaucoup plus de protection aux Canadiens, aux passagers, que celui que nous avons présentement.

Je crois que le gouvernement devrait agir dans les plus brefs délais vis-à-vis de la sécurité.

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je ne comptais pas parler de cette motion cet après-midi. Je profiterai toutefois de l'occasion car j'ai reçu dernièrement une lettre du maire de Vancouver, datée du 22 mars, qui aborde plusieurs problèmes de sécurité ferroviaire, où il est notamment question de la Loi sur la sécurité ferroviaire.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour parler à nouveau des inquiétudes que j'ai au sujet du Port de Vancouver et d'autres problèmes de transport dans la région de Vancouver.

Le principal problème signalé dans cette lettre par le maire de Vancouver concerne le projet de loi C-105, la Loi sur la sécurité ferroviaire. La ville est très inquiète du fait que le projet de loi ne permet pas aux municipalités de participer à la préparation des règlements découlant de l'article 24. De toute apparence, cela signifie que les municipalités n'auront pas l'occasion d'aménager vraiment les terrains situés à proximité des voies ferrées.

Bien des villes de l'ouest du Canada se sont développées autour des voies ferrées; aussi, la rénovation urbaine et l'aménagement des énormes superficies de terrain se trouvant autour des voies ferrées, donnés au CP aux temps héroïques, sont essentielles pour le développement de nos villes et du réseau de transport.

Le gérant municipal de Vancouver a été un peu plus précis. Il a parlé de ses inquiétudes à la Fédération des municipalités canadiennes et il a dit que la ville de Vancouver était très préoccupée par les dispositions du projet de loi C-105 visant à supprimer les décrets de relocalisation des voies ferrées qui favorisent le développement urbain. Il a dit que la ville approuvait vivement la position de la Fédération à ce sujet.

Dans les annales de la ville, la relocalisation des voies ferrées a toujours été un élément essentiel de redéveloppement urbain. Ainsi, les lotissements très denses situés du côté sud de False Creek n'existeraient peut-être pas si ce n'avait été de la relocalisation. Nous aurons encore besoin de cet outil à l'avenir. Par exemple, la ville négociera avec la *Burlington Northern Railway*, société ferroviaire américaine, pour que le couloir Grandview soit utilisé à la fois pour le chemin de fer et pour l'important axe routier qui reliera la Transcanadienne au centre de Vancouver.

• (1340)

Ce projet m'intéresse particulièrement, parce que le tracé passe dans ma circonscription. Les négociations pourraient s'avérer très difficiles pour la ville. Les pouvoirs prévus actuellement aux termes de la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer facilitent cependant le processus de négociation. Je crois comprendre que la ville voudrait qu'on garde certaines dispositions de la Loi. Je demande au comité des transports d'examiner cette question qui semble très importante. Je suis certain que d'autres villes font face à des problèmes du même genre. Mon intervention ne touche pas seulement la ville de Vancouver.

Un autre point intéressant soulevé par le maire de Vancouver dans cette lettre, c'est que, aux termes de l'article 44, Partie V, du projet de loi C-105, le ministre peut créer un comité consultatif sur la sécurité ferroviaire composé de 9 à 11 membres représentant divers intérêts. Cependant, il n'est pas précisé qu'il doit y avoir un représentant des municipalités. Comme les recommandations du comité auront manifestement une incidence sur les municipalités, nous recommandons que celles-ci soient représentées au sein du comité. A mon avis, c'est là une omission que le gouvernement fédéral fait également dans d'autres groupes semblables.

Je me rappelle que, lorsqu'il y a eu une réorganisation complète de l'administration portuaire, les membres du comité consultatif, ou du conseil d'administration dans le cas d'une société, devaient être nommés par le gouvernement, c'est-à-dire évidemment des nominations politiques. Aucune représentation des localités qui entourent le port n'était prévue. Beaucoup de ces localités sont touchées par le développement portuaire et peuvent aider à la planification.

Je vais montrer pourquoi il est important que les municipalités soient représentées au sein des comités consultatifs sur le transport ferroviaire, particulièrement en ce qui concerne la sécurité. Deux ans avant l'Expo, à Vancouver, les autorités ont décidé, sans tenir compte certainement des objections des habitants de la localité où j'habite, de déplacer le point de transfert des substances dangereuses du centre de Vancouver, un peu à l'est du site de l'Expo, vers l'est de la ville, un secteur aussi densément peuplé, mais où vivent surtout des pauvres, des immigrants et des gens de la classe ouvrière. A Vancouver-Est, nous avons maintenant le point de correspondance des marchandises dangereuses. De l'avis de nombreux travailleurs, le transfert n'a pas été bien fait. La situation est encore extrêmement explosive, au sens propre, parce que c'est là que sont déchargées les marchandises dangereuses venant par train et par camion. Nous avons déjà eu de graves déversements de produits chimiques dans cette zone. Les produits chimiques sont chargés à bord d'avions allant dans l'île de Vancouver et à bord de péniches et de bateaux dans le port de Vancouver.

Il est capital que cette planification se poursuive. Le ministre avait dit à ce moment que le gouvernement fédéral y contribuerait afin de s'assurer que le point de correspondance est choisi d'une manière rationnelle. J'estime, pour ma part, qu'on devrait l'établir dans une zone moins peuplée. Comment ces choses se font-elles lorsque les municipalités ne sont pas représentées au sein des organismes consultatifs?

Si je peux me permettre, j'ajouterai qu'il est très important que le comité des transports réexamine la question de l'aménagement de nos ports. J'ai remarqué que le rapport contient un petit paragraphe sur les ports. Le comité a été impressionné par le port de Londres où tous les terrains des alentours ont été réaménagés. Je me souviens de l'avoir vu moi-même; c'est vraiment impressionnant. Le comité a également été impressionné par le port d'Amsterdam qui est extrêmement efficace. Il y a à Vancouver un directeur qui avait déjà travaillé à Amsterdam. Ce port fait un genre de marketing très dynamique dont nous aurions grandement besoin chez nous. J'ai tendance à croire que la clause des conteneurs a souvent servi de prétexte pour justifier les lacunes des efforts de promotion commerciale du port. Amsterdam a connu une importante croissance et beaucoup de succès. Il y a également quelques observations intéressantes sur les services de pilotage obligatoires.

La raison pour laquelle je demande si le comité des transports va examiner la question du développement portuaire dans son ensemble, c'est que le Conseil des ports nationaux a été supprimé il y a un certain nombre d'années, environ quatre ou cinq, et Transports Canada a pris le relais avec ses antennes qui étaient censées être autonomes, soit les sociétés de port locales. Je souhaiterais qu'on me dise si l'objectif original d'assurer l'autonomie a effectivement été atteint, car j'ai quelquefois des doutes. J'ai pu constater pour un certain nombre de dossiers auxquels j'ai participé, qu'il est très difficile d'obtenir que des décisions soient prises à l'échelle locale. Quels progrès a-t-on réalisés au niveau du fonctionnement du port lui-même?

Je souhaite en particulier soulever la question de la responsabilité d'une société d'État fédéral, dans ce cas la Société du port de Vancouver, par rapport aux municipalités et localités environnantes. Cette société adopte une attitude extrêmement arrogante et ne se donne même pas la peine de répondre aux lettres qu'on envoie au nom d'électeurs. Or, nous sommes en droit d'exiger que les autorités portuaires nous fournissent des réponses.

Je pense à un cas à Vancouver-Est dont se sont occupés des députés de l'assemblée législative, moi-même ainsi qu'un ministre important du Cabinet, la députée de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney). Nos doléances avaient trait à la présence d'un gros chaland d'enlèvement des ordures qui dessert les bateaux de croisière navigant dans le port, activité qui résulte, soit dit en passant de développements fédéraux et des nouvelles installations destinées aux bateaux de croisière. Pourquoi diable ces grands chalands doivent-ils rester en contrebas d'une zone résidentielle causant des odeurs très désagréables pour le voisinage et beaucoup de pollution de l'air? Il est scandaleux qu'un directeur de port qui est employé par une société d'État n'ait fait aucun cas des mémoires présentés par les habitants de la localité. La ville de Vancouver ne peut pas organiser de réunions avec lui ni recevoir aucune réponse de lui. Les députés et la ministre de la Colombie-Britannique semblent n'avoir aucune influence pour ce qui est de résoudre ce problème.

Mon dernier point, sur lequel je n'ai que peu de renseignements, et sur lequel mon collègue qui fait partie du comité des transports en a peut-être davantage, concerne les préoccupations qu'avait exprimées le député de Comox—Powell River (M. Skelly), qui s'intéresse beaucoup aux questions de transport, au sujet de l'aéroport de Vancouver et de la nécessité d'y construire une nouvelle piste. Le député de Comox—Powell River est pilote et il utilise les installations de l'aéroport de Vancouver. Je signale à nouveau cette question, car elle présente un intérêt local.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis de soulever des questions concernant «ma paroisse», mais qui intéressent également le reste de notre pays.

M. Belsher: J'ai écouté attentivement la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) parler de cette motion concernant l'adoption du rapport du comité des transports déposé à la Chambre le 4 décembre. La députée a soulevé certains points très intéressants, mais elle s'est éloignée un peu du sujet. Néanmoins, je souhaiterais lui répondre. Elle a posé une question extrêmement importante en parlant de la lettre de Vancouver, appuyant la Fédération des municipalités, et adressée au comité permanent sur le projet de loi C-105 qui concerne la sécurité ferroviaire.

• (1350)

Je peux assurer à la députée que nous écoutons les administrations municipales très attentivement et avec beaucoup de sympathie. J'ignore si elle sait que le représentant de New Westminster a été entendu par le comité tout comme des représentants de Regina et d'autres villes comme Chilliwack, Abbotsford et Hope. D'autres municipalités de la vallée du Fraser ont donné leur appui aux mémoires que nous avons reçus.

La députée a parlé des produits dangereux. Beaucoup de personnes croient qu'il faut éliminer ces produits de la vallée du Fraser. Je ne veux pas prendre de décisions précipitées sur l'endroit où ces produits dangereux devraient être transférés. Il faudra étudier très attentivement s'ils doivent être déplacés

vers Matsqui ou dans la circonscription de Fraser Valley-Est, au sud. Il m'est plus facile de concevoir qu'ils restent où ils sont actuellement plutôt que d'être transférés où le souhaite la députée.

Elle a également soulevé une question intéressante au sujet du port de Vancouver en laissant entendre qu'il devrait être administré localement. Le port de Vancouver est administré par des citoyens de la ville.

Mme Mitchell: Pas des élus municipaux.

M. Belsher: La députée affirme que ce ne sont pas des élus municipaux. Nous nous assurons que les membres du conseil d'administration ont été élus. La président de Ports Canada est de la rive nord de Vancouver. C'est un homme très respecté dans sa collectivité et il connaît très bien le fonctionnement de Transports Canada.

La députée peut avoir l'assurance que le comité permanent écoute et qu'il écoute très attentivement. Il a aussi invité différentes municipalités à déléguer des représentants. Elles ont été invitées à se faire entendre par le comité chaque fois que leurs préoccupations ont été portées à notre attention. Pour ce qui est du déplacement des lignes de chemin de fer et du fait que le projet de loi C-105 abrogera la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer, les municipalités ont proposé que la partie I soit retenue. Je sais que cette recommandation sera envisagée sérieusement.

M. Benjamin: Combien sérieusement?

M. Belsher: Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) veut savoir jusqu'à quel point on l'envisagera sérieusement. A ce stade—

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois interrompre le député pour lui demander d'adresser ses commentaires à la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). Il ne reste que très peu de temps.

M. Belsher: Monsieur le Président, je voudrais demander ceci à la députée de Vancouver-Est. Puisque les municipalités ont comparu devant le comité permanent et ont déposé leurs recommandations, n'est-ce pas là une manifestation suffisante des préoccupations qu'elle soulève maintenant?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je m'étonne de la naïveté du député. Il y a une différence considérable entre le fait pour un comité d'accueillir des points de vue et le fait pour un gouvernement de prendre des mesures pour modifier un projet de loi. Ce n'est donc pas suffisant, bien entendu. Nous voulons que les changements que proposent les municipalités se concrétisent.

Je voudrais commenter brièvement ce qu'a dit le député au sujet de l'organisation du port de Vancouver. Il ne semble pas se rendre compte qu'il y a deux structures, si j'ai bonne mémoire. Il y a la commission officielle, dont les membres sont nommés et où le favoritisme politique joue un rôle passablement important, auparavant celui des libéraux et aujourd'hui celui des conservateurs. Il y a aussi de la place pour un comité consultatif. C'est de cela que je parle.

Il devrait y avoir, selon moi, des comités consultatifs qui s'intéressent aux questions de planification. Nous avons beaucoup travaillé à un plan d'ensemble pour le port de Vancouver et il a été relégué aux tablettes. On n'y a pas donné suite. Il devrait y avoir des gens qui ont les relations voulues avec les municipalités, ainsi que la compétence nécessaire pour s'occuper de ce genre de chose. Le port devrait faire bon accueil à ce genre d'initiative.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) pour son beau discours sur le projet de loi C-105, qui n'a rien à voir avec les recommandations du comité permanent, et que le comité est en train d'étudier. Tous ces points ont été étudiés exhaustivement par les témoins et par les membres du comité permanent. J'avais pensé invoquer le Règlement en ce qui concerne la pertinence, mais je me suis rendu compte que le fait que la députée parlait de questions entièrement différentes montrait combien le gouvernement avait bien répondu à dix des 13 recommandations, alors que les trois autres sont toujours à l'étude. Cela m'a montré que le gouvernement a très bien réagi, ce qui ne s'est jamais vu dans l'histoire du Parlement.

Je me rappelle avoir siégé pendant quatre ans dans l'opposition et avoir fait des recommandations très raisonnables. Il faut le reconnaître, nous venons tous ici après avoir été choisis par nos électeurs. Nous croyons tous pouvoir contribuer au bien-être national du Canada. Pendant des années, nous ne pouvions pas même obtenir qu'un gouvernement accepte les virgules que nous voulions mettre dans une phrase. Mais le gouvernement, sous la direction de l'actuel premier ministre (M. Mulroney) a accepté des centaines de recommandations. C'est tout à notre honneur.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je savais que la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) était au courant que le projet de loi C-105 est en comité. Cependant, elle a parlé des divers sujets qui sont débattus aujourd'hui.

Il reste quelques minutes pour la période réservée aux questions et aux commentaires.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée. Je voudrais lui demander si, à l'aéroport de Vancouver, elle a rencontré des problèmes en ce qui concerne le programme d'autorisation d'accès aux zones réglementées d'aéroports. Dans le cadre de la protection des renseignements personnels, le parti de la députée a soulevé la question de savoir si les droits étaient violés lorsque le SCRS les examinait et leur posait certaines questions. Je voudrais me reporter à une lettre du ministre adressée au député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Le ministre répond à sa lettre du 2 décembre 1987, laquelle était accompagnée de plusieurs pétitions signées par des personnes s'élevant contre les exigences du programme d'autorisation d'accès aux zones réglementées d'aéroports.

Je voudrais que la députée explique à la Chambre comment, d'après elle, le gouvernement devrait régler cette question. Peu importe quel gouvernement est au pouvoir. Comment équilibre-t-on le droit à la protection des renseignements personnels avec le droit que nous avons tous de faire en sorte que ces employés soient examinés par le SCRS afin qu'ils ne puissent participer à quelque prétendu complot terroriste international?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je ne considère pas cela comme un de mes domaines de compétence. Je ne veux donc pas faire perdre de temps à la Chambre alors que je n'ai pas suffisamment d'informations.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser à la députée. Tout le monde a pu s'apercevoir que je voulais vraiment parler sur cette question. La réalité, c'est que le gouvernement a beaucoup fait dans ce domaine. Nous avons un excellent ministre qui a fait un merveilleux travail. Le secrétaire parlementaire qui vient de l'Alberta a magnifiquement représenté notre province à ce sujet. Il y a des gens comme Lynda Chapin, au cabinet du ministre, qui sont tout simplement extraordinaires. Même les membres du comité des transports méritent d'être félicités.

J'ai beaucoup travaillé sur les choses que je voulais dire. Il est regrettable que je n'ai pas assez de temps. Je tiens à dire qu'en ce qui concerne VIA Rail nous pouvons être fiers de ce qu'a fait le gouvernement.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton*.

• (1400)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES ESSAIS DES MISSILES DE CROISIÈRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de donner, en vertu des modalités de l'accord-cadre sur l'essai d'armes nucléaires conclu avec les États-Unis, avis de la cessation des essais du missile de croisière au Canada.

—Monsieur le Président, la motion dont je parle aujourd'hui, qui concerne l'arrêt des essais de missiles de croisière, avait été présentée pour la première fois il y a quelques années dans sa forme actuelle, et pourtant il y a plus de cinq ans que nous plaidons en faveur de l'arrêt des essais de missiles de croisière. Et même si elle a été présentée en 1986, elle est encore plus d'actualité aujourd'hui qu'à cette époque.

Il suffit de lire les manchettes du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, qui titre «L'enjeu devient plus considérable entre les Américains et les Soviétiques sur l'immense arène du Grand Nord», avec le sous-titre: «Des bombardiers Bear tiennent les intercepteurs occupés», pour comprendre que la cadence de la mise au point des missiles de croisière comme d'ailleurs des bombardiers et des intercepteurs s'est accélérée énormément et tragiquement depuis deux ans.

D'une certaine façon, cet article est un peu trompeur parce qu'il ne parle pas d'une des principales raisons de cette accélération qui se manifeste depuis deux ans aussi bien du côté américain que du côté soviétique, surtout pour ce qui concerne les bombardiers capables de porter des missiles de croisière. Comme tout le monde le sait en Chambre en matière d'arsenal nucléaire, le volet aérien du triptyque soviétique est le plus faible des trois, tandis que du côté américain il est le plus fort ou presque. Très certainement, les Soviétiques cherchent à renforcer le volet bombardier-missile de croisière de leur triptyque.

Mais ce qui n'a pas manqué de les inquiéter depuis deux ans comme beaucoup de Canadiens, c'est la progression de l'IDS, l'initiative de défense stratégique américaine. C'est cette initiative de défense stratégique, lancée par le président Reagan en juillet 1985 et à laquelle le Canada a adhéré, qui développe des technologies très avancées pour abattre les missiles de croisière soviétiques dans l'espace aérien du nord du Canada et aussi pour augmenter la capacité de première frappe des Américains dans le Grand Nord avec des missiles de croisière. L'initiative de défense stratégique est considérée par beaucoup d'observateurs sinon par la plupart comme un moyen non pas simplement de riposte mais de première frappe.

Un excellent article rédigé par le Canadien David Kattenburg, paru dans le numéro du 27 février 1988 de *The Nation*, portait sur l'étroite participation canadienne à l'initiative stratégique poursuivie par le Pentagone, et à laquelle très certainement les Soviétiques font pièce depuis 1985 en augmentant leurs survols du Grand Nord.

Je regrette que l'article de ce matin n'ait pas rappelé l'accélération de la course aux armements à la suite de l'initiative de défense aérienne du Pentagone et de la modernisation des missiles de croisière et de leur technologie.

Il y a quelques années, quand nous avons entrepris de nous opposer à l'essai des missiles de croisière capables d'être équipés d'armes nucléaires, ceux que ces essais n'inquiétaient pas outre mesure avaient soutenu que, à ce moment-là, le missile de croisière aéroporté ne pouvait servir lors d'une attaque surprise, qu'il était trop lent, de trop courte portée et trop vulnérable à la détection par radar. Ils avaient prétendu qu'il servirait uniquement d'instrument destiné à assurer une dissuasion stable et qu'il ne servirait pas, et ne pouvait pas servir, pour lancer une première attaque.

Cet argument, s'il a jamais été pertinent, ne l'est assurément plus depuis la mise au point du missile de croisière perfectionné, MCP, qu'on qualifie généralement de version moderne des missiles de croisière.

Grâce aux technologies naissantes aux États-Unis à l'heure actuelle, les missiles de croisière sont beaucoup plus rapides, de bien plus grande portée et équipés d'un système de guidage plus précis. Mais, d'autant plus important, le missile de croisière perfectionné bénéficiera de la technologie de l'indétectabilité, grâce à laquelle il sera très difficile, voire impossible, de détecter ces missiles. Il est prévu de fabriquer et de déployer quelque 2 300 missiles de croisière perfectionnés d'ici au début des années 1990.

On a également mis en chantier, et compte déployer d'ici le milieu ou la fin des années 1990, le modèle dernier cri des missiles de croisière, à savoir le missile de croisière supersonique qu'il est absolument impossible de détecter, à mon avis; ce missile de croisière bénéficiera d'une technologie d'indétectabilité beaucoup plus moderne et il sera beaucoup plus rapide et de bien plus grande portée.

Devant toutes ces nouveautés bien notoires dont nous informent les médias, force nous est de constater que la course constante aux armements et leur modernisation se poursuivra d'ici à la fin des années 1990, et de nous demander ce qu'il a bien pu advenir du contrôle des armements. Nous nous demandons à quoi pense le gouvernement. Jusqu'à maintenant du moins, il n'a fourni qu'une réponse militaire à la modernisation du missile de croisière. Il a approuvé l'initiative de défense aérienne américaine qui appuie la mise au point d'un missile de croisière supersonique de première frappe. Apparemment, nous nous sommes joyeusement portés volontaires, monsieur le Président. Par conséquent, nous allons sans doute procéder à l'essai de missiles de croisière perfectionnés.

• (1410)

L'an dernier, le ministre a dit qu'on ne nous avait pas encore demandé de tester le missile indétectable, mais a laissé clairement entendre que le Canada voulait participer à toutes les étapes de la mise au point de ces nouveautés américaines et que nous contribuerions au programme de modernisation du missile de croisière en procédant à l'essai du missile de croisière perfectionné. Telle a été notre réponse. Le gouvernement n'a même pas essayé de prétendre que cela aurait un effet dissuasif stable, car il sait pertinemment que ce n'est pas le cas. Il est vraiment incroyable que le gouvernement n'ait même pas tenté d'aborder différemment ce programme de modernisation, à savoir sous l'angle du contrôle des armements.

Le gouvernement canadien a déclaré qu'il considère le contrôle des armements et le désarmement comme prioritaires et qu'il appuie fermement les accords sur les forces nucléaires intermédiaires qui sont intervenus récemment entre le secrétaire général Gorbatchev et le président Reagan. Et pourtant, il ne dit rien de la réduction de notre arsenal de missiles de croisière. Il n'a absolument rien dit de l'importance de poursuivre les négociations sur la réduction des arsenaux de missiles de croisière au lieu que les superpuissances s'engagent dans des activités qui stimulent le renforcement et la modernisation des arsenaux de missiles de croisière. A ma connaissance, le gouvernement n'a pas fait valoir auprès des superpuissances l'absolue nécessité d'inclure dans les pourparlers de Genève sur la réduction des armes stratégiques la réduction des arsenaux de missiles de croisière des deux camps.

J'ai demandé à la Chambre si nous avions oui ou non présenté des instances par écrit, et le premier ministre (M. Mulroney) m'a donné une réponse tout à fait sans intérêt selon laquelle il écrit souvent au président Reagan et au secrétaire général Gorbatchev. Manifestement, dans le cas des missiles de croisière aéroportés ou lancés par mer, le Canada aurait dû chercher à obtenir des réductions négociées encore plus activement que dans le cas des missiles nucléaires de portée intermédiaire en Europe. D'après ce que j'ai lu jusqu'à maintenant, dans le cadre des négociations START actuelles, c'est-à-dire les négociations tendant à réduire les arsenaux d'armes nucléaires stratégiques, il n'est pas question de ralentir la modernisation des missiles de croisière, sans parler des arsenaux eux-mêmes. Selon moi, dans les négociations tendant à réduire les arsenaux, les programmes de modernisation et surtout, l'augmentation énorme de la vitesse des missiles et la technologie permettant aux missiles d'être indétectables, d'échapper aux radars, sont de la plus haute importance. Il arrive souvent qu'une simple réduction des arsenaux permet un plus grande modernisation des autres arsenaux. On a pratiquement le sentiment que rien n'empêche les intéressés de prendre tout l'argent destiné à la recherche et à la défense et de le consacrer à la mise au point, à la mise à l'essai—chose à laquelle le Canada participe—ainsi qu'au déploiement, en définitive, d'armements modernes. Je le répète, dans le cas des missiles de croisière en particulier, nous prenons des mesures allant tout à fait à l'encontre des progrès réalisés. Ainsi, dans le cas de l'élimination des forces nucléaires de portée intermédiaire, nous ne faisons que déplacer le problème.

M. Prud'homme: Bravo!

Mme Jewett: Le Canada reste silencieux à ce sujet. L'opinion publique canadienne souhaite que le Canada ne participe plus à la mise à l'essai des missiles de croisière. A l'heure actuelle, 54 p. 100 des Canadiens, au lieu de 45 p. 100, il y a quelques années, affirment qu'on ne devrait pas permettre ces essais et qu'il s'agit, comme on le précise dans la motion, de donner le préavis nécessaire pour y mettre un terme. Les Canadiens veulent que le gouvernement exerce des pressions sur les superpuissances à toutes les tribunes, afin d'obtenir des réductions dans les arsenaux de missiles de croisière et l'arrêt des programmes de modernisation des missiles de croisière, plutôt que de participer à la mise à l'essai de ces derniers et des nouveaux missiles pouvant échapper aux radars. Les Canadiens réclament la cessation des essais du missile de croisière.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, la motion à l'étude demande au gouvernement du Canada d'envisager l'opportunité de faire cesser les essais du missile de croisière effectués par les États-Unis sur notre territoire. Je veux expliquer pourquoi le gouvernement n'estime pas opportun de faire cesser ces essais et pourquoi leur interruption irait en fait à l'encontre du système de renforcement mutuel sur lequel sont fondées les politiques de défense et de contrôle des armements. Nous ferons certes tout notre possible pour promouvoir des mesures pratiques de contrôle et de réduction des armements, mais nous maintiendrons notre engagement à l'égard d'un système de défense efficace en tant que moyen de dissuasion. Ne nous faisons pas d'illusions. En abandonnant notre contribution à des forces nucléaires et conventionnelles

de dissuasion viables de la part de l'Ouest, nous n'améliorerions pas nos chances de faire appliquer des mesures équitables de contrôle et de réduction des armements.

Mme Jewett: Cela n'a rien à voir avec la dissuasion.

Mme Sparrow: Qu'est-ce qui inciterait l'Est à réduire ses forces nucléaires ou conventionnelles si l'Ouest était prêt à éliminer ses armements sans une entente réciproque?

Mme Jewett: C'est là le but des négociations START.

• (1420)

Mme Sparrow: Les députés croient-ils vraiment que l'Union soviétique aurait accepté de retirer complètement ses missiles de portée intermédiaire si les membres de l'Alliance avaient refusé de déployer les leurs vers le milieu des années 80?

Grâce au soutien indéfectible des alliés de l'OTAN envers le maintien des forces nucléaires de dissuasion, l'Union soviétique a été obligée de retourner à la table de négociation et de poursuivre le processus qui a été couronné par le traité historique sur les INF conclu à Washington en décembre dernier. Ce traité sur le contrôle des armes nucléaires et le désarmement a un caractère historique car c'est la première fois qu'on prévoit dans un accord de cette nature la suppression de toute une catégorie d'armes nucléaires.

Ainsi que le premier ministre (M. Mulroney) l'a souligné dans sa déclaration faite lors du sommet de Washington, le président Reagan peut s'enorgueillir à juste titre de cet énorme succès. C'est lui qui avait d'abord donné le ton dans sa proposition de 1981 concernant l'option zéro. C'est lui qui a tenu tête à ceux qui voulaient réduire ces armements à des niveaux trop menaçants pour l'Occident. C'est lui qui a eu le courage d'établir la distinction entre fermeté et intransigeance.

Nous devrons nous montrer aussi fermes et résolus à l'avenir. Il est évident que pour que les négociations sur le contrôle des armes stratégiques réussissent aussi bien que dans le cas des missiles de moyenne portée, les États-Unis et leurs alliés devront faire preuve de la même solidarité politique. Nous devrons soutenir le maintien d'un bouclier stratégique de dissuasion aussi fermement que les alliés ont accrédité par leur appui les forces nucléaires du théâtre tout au long des négociations soviéto-américaines sur le contrôle de l'armement.

Au Canada, l'expression la plus manifeste de cet appui a été notre participation aux essais des missiles de croisière aéroportés américains, un élément vital de nos forces stratégiques de bombardement qui contribuent au pouvoir de dissuasion nucléaire de l'OTAN. Tel est notre apport concret à la crédibililté du pouvoir de dissuasion de l'alliance. Il est modeste par rapport à celui de nos alliés qui déploient effectivement des armes nucléaires sur leur territoire.

Certains ont prétendu à tort que les essais au Canada des missiles de croisière seraient interrompus dès qu'un accord sur les FNI aurait été conclu. La raison pour laquelle le gouvernement actuel, de même d'ailleurs que son prédécesseur, n'a jamais établi un lien direct entre le résultat des négociations sur les FNI en Europe et la poursuite du programme conjoint d'essais des missiles de croisière est relativement simple. Les missiles de croisière touchés par l'accord sur les FNI sont des missiles sol-sol contribuant à la dissuasion en Europe. Par ailleurs, les missiles de croisière mis à l'essai au Canada en vertu de notre accord avec les États-Unis sont aéroportés, ils font partie de la force de dissuasion stratégique des États-Unis et constituent l'ultime moyen de dissuasion nucléaire contre une attaque.

L'importance relative de ces forces stratégiques de dissuasion situées aux États-Unis pour maintenir l'équilibre général du pouvoir de dissuasion nucléaire augmentera à la suite d'un accord sur les FNI éliminant les missiles américains en Europe. A ce propos, il devient plus impérieux et non pas moins, dans le contexte de l'accord sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, d'assurer la fiabilité et l'efficacité des missiles air-sol de croisière grâce au programme d'essais en coopération avec les États-Unis, et je veux dire impérieux du point de vue du contrôle des armements autant que du point de vue de la défense.

L'un des objectifs prioritaires du gouvernement dans sa politique de contrôle des armements et de désarmement consiste à accroître la stabilité stratégique. Parce que son temps de vol est long et que son transporteur relativement lent peut être rappelé, le missile air-sol de croisière compte parmi les éléments les plus stabilisateurs des forces nucléaires de dissuasion. Il ne possède pas, par exemple, la capacité de première frappe du missile ballistique intercontinental, rapide et invulnérable aux attaques.

Nous croyons néanmoins que les missiles de croisière devraient eux aussi être assujettis aux restrictions relatives au contrôle des armements, et nous avons approuvé qu'on inclut les missiles air-sol de croisière dans les limites imposées sur les armes nucléaires stratégiques qui font présentement l'objet de négociations aux entretiens de Genève entre les États-Unis et l'U.R.S.S. En donnant aux missiles air-sol de croisière un rôle plus important dans la structure des forces nucléaires de chacune des superpuissances, on réduira le potentiel de première frappe de leurs forces respectives. C'est ainsi que les missiles air-sol de croisière peuvent véritablement contribuer à accroître la stabilité stratégique dans le contexte de la réduction de moitié des armes stratégiques envisagée par un accord sur le contrôle des armes stratégiques.

Le Canada a toujours appuyé l'objectif convenu entre les États-Unis et l'Union soviétique consistant à réduire de moitié leur arsenaux stratégiques. Nous avons également préconisé la négociation de limites effectives sur les missiles air-sol et mer-sol de croisière à longue portée. En outre, nous avons régulièrement communiqué aux deux parties notre point de vue sur le meilleur moyen, d'après nous, d'atteindre cet objectif commun de réduction radicale des armements stratégiques.

Il est notoire que le Canada s'est engagé à favoriser le contrôle des armements et le désarmement, et à maintenir un régime stable de contrôle des armements dont les deux parties auront convenu. La qualité des travaux de recherche sur les procédés de vérification que nous avons menés est inégalée. Ces travaux sont importants et nous comptons les poursuivre.

C'est grâce à une solidarité bien avisée et une attitude constructive lors des négociations, plutôt qu'à des initiatives sans contrepartie et sacrifiant les intérêts nationaux, que l'on s'assurera de faire des progrès concrets en matière de contrôle des armements. Voilà pourquoi je ne peux pas souscrire à la motion dont on nous a saisis aujourd'hui.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler aujourd'hui sur les missiles de croisière et sur l'effet déstabilisant que la technologie des missiles de croisière a sur la balance stratégique internationale.

Dans les quelques minutes mises à ma disposition, j'aimerais faire le point sur deux aspects de cette question. Premièrement, la position libérale vis-à-vis ces missiles de croisière et la position du gouvernement qui vient tout juste d'être exprimée par l'honorable député qui m'a précédé, pour constater que le gouvernement conservateur, par sa position, n'est vraiment plus conforme à l'atmosphère de paix internationale qui prévaut maintenant. J'ai peine à croire que le gouvernement, malgré ses succès au niveau international, continue à vouloir jouer la position dure.

Deuxièmement, j'aimerais souligner l'importance d'un autre aspect de cette question. Il s'agit de ces *advance cruise missiles*, les ACM comme on les appelle, afin d'essayer de persuader le gouvernement que le temps est venu d'inspecter une prolifération d'armements et que si cette occasion est ratée, la nouvelle catégorie de missiles de croisière créera certainement une situation beaucoup plus déstabilisante que maintenant.

A l'automne 1987, le chef de l'opposition (M. Turner) a demandé au gouvernement canadien, que conformément aux modalités de l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur l'essai d'armes nucléaires, le Canada devrait soumettre un avis de cessation des essais de missile de croisière au Canada, et je voudrais le citer:

«J'ai toujours pensé que nous devrions respecter l'engagement pris par le gouvernement du Canada envers les États-Unis et nos autres alliés relativement aux missiles de croisière, et nous l'avons fait. J'ai toujours estimé qu'il fallait honorer les engagements pris par les gouvernements précédents.

Comme je l'ai dit dans mon discours à la Chambre des communes, lorsque nous avons débattu cette question le 6 mars, nous devrions procéder aux essais du missile de croisière jusqu'à ce que les négociations entre les deux superpuissances au sujet des armes nucléaires de portée intermédiaire donnent des résultats concrets. Il y en a eu, au grand soulagement du reste du monde, et le moment est venu, selon moi, de faire quelque chose pour assurer la paix dans le monde et pour le Canada de suspendre les essais du missile de croisière sur son territoire.»

Il est très clair, comme le chef de l'opposition l'a constaté le 1er octobre dernier, que le temps est venu de repenser à la sagesse de poursuivre cet Accord entre le Canada et les États-Unis. Je dois dire que le gouvernement joue un rôle assez curieux dans cette question. D'abord, le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) n'a pas voulu ni confirmer, ni nier qu'il y avait eu une demande pour des essais de cette nouvelle forme de missile de croisière, lorsque la question lui a été posée en Chambre. Et le gouvernement continue à jouer une espèce de rôle d'attente sur ce sujet.

En effet, dans une déclaration faite à la Chambre des communes en mars 1987, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) disait et je le cite:

«A l'heure actuelle à Genève, il se trouve précisément qu'on a repris des pourparlers qui semblaient avoir pris fin. Nous déterminerons la politique du gouvernement du Canada en fonction de ce qui aura été décidé à Genève.»

• (1430)

[*Traduction*]

En octobre, je le répète, on a effectivement réalisé des progrès, et le gouvernement refuse de reconnaître l'aspect déstabilisateur de la poursuite des essais des missiles de croisière. Il a eu la possibilité de réexaminer sa position et de rectifier son tir, mais il persiste à soutenir que sa décision de poursuivre les essais des missiles est fondée sur la conviction que les essais effectués en vertu de l'accord-cadre contribuent à une dissuasion nucléaire stable.

Je m'interroge sérieusement là-dessus. Comment une politique qui crée les conditions favorables à la prolifération des armes peut-elle contribuer à une dissuasion stable? Compte tenu des accords signés à Washington en décembre dernier, la politique du gouvernement n'est certes pas conforme à l'esprit qui règne à l'heure actuelle.

[*Français*]

Comme on l'a mentionné plus tôt cet après-midi, un sondage qui a paru récemment indique clairement que la position des Canadiens et des Canadiennes vis-à-vis les essais des missiles de croisière a considérablement changé. Maintenant, 50 p. 100 des gens sont contre les essais et 38 p. 100 sont en faveur, et 8 p. 100 sont indécis. Mais ce qui est encore plus intéressant, c'est que dans ce sondage, lorsque l'on demandait aux gens s'ils étaient au courant du fait qu'il y avait des essais de missile de croisière en sol canadien, un bon nombre des répondants ont dit qu'ils ne le savaient pas.

Et ces quelque 17 p. 100 de la population canadienne qui ne sont pas au courant de l'existence de ce sondage, lorsqu'on demande à ces gens: «Voulez-vous qu'il y en ait, oui ou non, de tels essais, sur le sol canadien?», 68 p. 100 des répondants disent qu'ils n'en veulent pas. C'est donc, à ce moment-là, de la part de ces gens, un cri du coeur, une première réaction spontanée à une situation de fait qui devrait être terminée dans les plus brefs délais.

En terminant, je voudrais donc dire qu'il me semble clair que l'on commence à avoir un consensus sur cette question au Canada et que les Canadiens ne sont plus en faveur des essais des missiles de croisière.

[*Traduction*]

Malgré cela, le gouvernement persiste à jouer à cache-cache au sujet de la politique qu'il adoptera quant à l'essai du nouveau missile de croisière, ce dangereux cousin du missile actuel, doté d'une plus grande vitesse et pouvant mieux échapper aux différents moyens de détection. L'essaie d'une telle arme dans le Nord canadien augmenterait encore les enjeux.

D'après M. John Barrett, directeur adjoint du Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, le nouveau missile compromettra l'équilibre stratégique bien plus que le missile actuel parce qu'il sera plus rapide et plus difficile à déceler. M. Barrett a fait cette déclaration le 20 janvier après le dernier essai de missile de croisière en territoire canadien. Il a ajouté que l'Union soviétique pourrait considérer le déploiement de ce nouveau missile comme une tentative de la

part des États-Unis d'accroître sensiblement leur capacité de déclencher une attaque nucléaire.

Lorsque nous avons interrogé le premier ministre (M. Mulroney) sur la question et lorsque nous lui avons demandé de revoir la position du gouvernement, il a affirmé que le but du Canada était toujours de promouvoir énergiquement le contrôle des armes et le désarmement. Il a ajouté que l'objectif était la stabilité au plus bas niveau d'armement possible et l'équilibre entre forces offensives et forces défensives.

Il est évident, devant l'évolution de la situation, que le gouvernement du Canada n'a aucune raison de rester sur ses positions face aux essais des missiles de croisière. Il est clair que l'accord intervenu récemment entre le président Reagan et M. Gorbatchev a modifié la situation et que rien ne contraint plus le gouvernement du Canada à permettre que ces missiles soient testés sur notre territoire.

Je doute fort que le gouvernement ait vraiment comme objectif la stabilité, surtout si l'on pense à sa position au sujet de l'OTAN et à sa décision de faire l'acquisition de sous-marins nucléaires. Récemment, à Vancouver, le chef de mon parti décrivait la position du gouvernement.

[*Français*]

Alors que les superpuissances parlent de réduction des armements, notre gouvernement conservateur a décidé que le Canada construirait quelque 10 ou 12 sous-marins atomiques offensifs, dont le coût pourrait atteindre 16 milliards de dollars. La construction et le déploiement de sous-marins offensifs marquent un écart radical par rapport au rôle de dissuasion traditionnellement joué par nos Forces armées. A mon avis, le gouvernement a tort de vouloir équiper le Canada de sous-marins atomiques offensifs dans l'Arctique. Le gouvernement affirme que ces navires doivent servir à la surveillance et à la défense de nos eaux septentrionales. Si telle est la situation, il existe des moyens moins coûteux, plus sûrs et plus efficaces d'accomplir ce travail.

Je termine donc en disant qu'il m'apparaît évident que le gouvernement conservateur, loin de saisir les occasions qui lui sont offertes pour contribuer au désarmement et à la paix dans le monde, a plutôt décidé de prendre l'option de l'armement et de la déstabilisation dans le monde.

• (1440)

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, il me fait plaisir à moi aussi de participer au débat sur la motion nº 67 sur la cessation des essais des missiles de croisière au Canada.

Monsieur le Président, je viens d'écouter mon collègue de Papineau (M. Ouellet) terminer sur une note qui, à mon sens, est un peu déplacée si l'on prend en considération les critiques qui nous ont été formulées par le passé par l'Opposition officielle, à savoir: Est-ce que le Canada est capable de défendre sa zone territoriale de l'Arctique? Nous lui répondons que nous utilisons les moyens appropriés pour le faire, et la construction des sous-marins nucléaires est à notre avis le moyen privilégié pour parvenir justement à défendre cette politique, à défendre cette zone qui est nôtre et d'empêcher, tout comme l'Opposition le disait, les Américains de se promener allègrement dans nos eaux d'une façon qui nous violente.

Monsieur le Président, il faudrait peut-être s'interroger sur le motif de la motion de notre collègue. Il me semble y trouver une présomption selon laquelle les essais au Canada du missile de croisière vont à l'encontre de nos objectifs dans le domaine du contrôle des armements et de la sécurité. A mon point de vue, cette présomption est fausse. Le maintien d'une défense forte et efficace n'est pas incompatible avec la poursuite des buts de la maîtrise des armements et du désarmement. Au contraire, la volonté de maintenir une dissuasion nucléaire crédible peut faciliter la conclusion d'accords, et la signature du traité historique sur les forces nucléaires intermédiaires l'a bien démontré.

Malgré le succès du traité sur les FNI, et peut-être en raison des espoirs qu'il soulève, des notions erronées persistent en ce qui concerne les missiles de croisière aéroportés, leur lien avec les négociations américano-soviétiques de Genève sur la réduction des armes stratégiques ainsi que sur l'importance de poursuivre les essais de ces missiles. Je souhaite profiter de ce débat pour corriger ces erreurs.

L'accord entre les États-Unis et l'Union soviétique sur les FNI concerne les missiles de moyenne portée déployés en Europe. Il ne comprend pas les systèmes stratégiques à longue portée, dont les missiles de croisière aéroportés font partie. Et la conclusion de ce traité n'a jamais signifié la cessation des essais de ces missiles.

Le seul lien qui ait existé entre le déploiement des FNI et l'essai des missiles de croisière aéroportés, c'est celui de la solidarité au sein de l'Alliance atlantique. En déployant les FNI et d'autres armes nucléaires sur leur territoire, les Européens ont démontré leur soutien politique à la dissuasion nucléaire de l'Alliance. Le Canada, en permettant l'essai sur son territoire des missiles de croisière qui sont essentiels à la dissuasion, ne fait rien d'autre. Ces essais font partie de notre contribution à la sécurité collective qui repose sur des armes modernes et efficaces. Et c'est le maintien indéfectible de cette puissance de dissuasion qui nous a assuré plus de 40 ans de sécurité et de paix.

Les systèmes stratégiques, tant les missiles balistiques à longue portée que les missiles de croisière, font l'objet de négociations START. Dans ce cadre, les États-Unis et l'URSS ont convenu en principe d'une réduction de 50 p. 100 du nombre d'ogives nucléaires. Le nombre des missiles de croisière aéroportés sera assujetti aux limites qui seront négociées dans les pourparlers START. Le Canada, pour sa part, s'est déclaré en faveur des objectifs d'une réduction de 50 p. 100 des ogives et de la limitation du nombre de missiles de croisière.

Sans la solidarité et la détermination de l'Alliance de maintenir une dissuasion nucléaire crédible, on peut douter que l'Union soviétique ait accepté de reprendre les négociations de Genève, négociations qui ont finalement débouché sur l'élimination de toute une classe d'armes de moyenne portée. La même solidarité et la même fermeté seront nécessaires à l'accomplissement de progrès dans la réduction des systèmes stratégiques.

Une décision du Canada de mettre fin aux essais des missiles de croisière aéroportés aurait des conséquences néfastes sur la force de dissuasion stratégique de l'Alliance et elle romprait la solidarité qui s'est révélée si efficace dans le domaine FNI. Ces essais, monsieur le Président, sont la contribution du Canada

au maintien de la dissuasion nucléaire stratégique de l'OTAN. Il s'agit d'une contribution bien modeste en comparaison de celle de nos alliés européens qui, même avec l'élimination des FNI, continueront courageusement de déployer sur leur territoire les armes nucléaires essentielles à la paix.

Je dois m'opposer vigoureusement à un autre aspect de la motion, qui insinue que les progrès dans le domaine du contrôle des armements pourraient se réaliser au moyen de gestes déclaratoires et unilatéraux, plutôt que par le moyen de traités négociés et vérifiables.

Dans le domaine du contrôle des armements, comme dans tous les autres, une première étape, souvent la plus facile, consiste à établir l'objectif que nous voulons atteindre. Dans un domaine aussi vital et aussi complexe, nos objectifs doivent être à long terme car, je ne crois pas qu'il soit réaliste de s'attendre à toucher rapidement le but.

On pourrait même nuire gravement au processus de contrôle des armements en ne plaçant pas cette question dans son contexte.

Lorsque nous examinons les objectifs visés par le processus de contrôle des armements, il est important de nous rappeler que les armes sont le résultat et non la cause première de la méfiance internationale. Le contrôle des armements pourrait limiter, et peut-être même éliminer, certaines des manifestaions de cette méfiance, mais il ne touche pas au coeur du problème.

Il faut prendre le contrôle des armements pour ce qu'il est vraiment, c'est-à-dire un outil de gestion de la concurrence Est-Ouest, et un apport à notre sécurité. Ce n'est pas comme d'aucuns sont portés à la croire, une fin en soi.

La maîtrise des armements joue un rôle central dans le processus de réduction des tensions, du renforcement de la confiance et, partant, de la sécurité. Nous disons souvent qu'une confiance accrue nous est nécessaire à tous pour arriver à conclure des accords. Mais prenons bien garde de ne pas nous laisser prendre au piège et d'interpréter les accords comme le signe évident de l'absence de méfiance. C'est dans la mesure où ils sont vérifiés et respectés que les accords de contrôle des armements peuvent limiter et canaliser la concurrence. Ils ne la suppriment pas.

En fait, il est intéressant de nous demander ce que serait le monde si l'on convenait de propositions radicales de contrôle des armements. D'aucuns déclarent que cela conduirait à de rapides progrès dans certains domaines, comme celui du développement par exemple. D'autres affirment en revanche que la réduction du niveau des armements nucléaires ferait émerger d'autres problèmes, que des questions comme celles du déséquilibre des armes conventionnelles entre l'Est et l'Ouest, du Proche-Orient, de l'Afrique australe et des droits de l'homme n'en seraient que plus brûlantes.

Par conséquent, je crois que s'il faut évaluer avec prudence le processus même de contrôle des armements, il est tout aussi important d'examiner de façon critique les diverses propositions avancées dans ce domaine.

Il importe à cet égard de prendre en considération une large gamme de facteurs, le premier étant la dimension globale de la rivalité Est-Ouest. Cette globalité des problèmes implique que les solutions à trouver, tant aux relations internationales qu'au contrôle des armements, doivent jouir d'un vaste appui et pouvoir être appliquées largement.

Toute approche sérieuse du contrôle des armements, et celle du Canada l'est, monsieur le Président, doit être sous le signe de la prudence. Les propositions qui ne produiront pas les effets escomptés, qui seront facilement contournées ou qui ne tiennent pas compte des rapports mutuels complexes auxquels je viens de faire allusion, doivent être évitées. Elles sont inutiles, voire trompeuses, et peut-être même dangereuses.

C'est la complexité même de la question du contrôle des armements et l'interdépendance de ses éléments techniques, politiques et militaires, qui expliquent la lenteur de la progression des négociations et notre répugnance aux propositions déclaratoires. Les déclarations de bonnes intentions et les solutions miracles prolifèrent dans les débats publics. Mais l'expérience montre qu'aucune mesure efficace et conséquente n'a pu être élaborée et poursuivie si elle n'a pas d'abord été négociée.

En tant que voisin des États-Unis et en tant que partenaire des pays démocratiques, nous partageons inévitablement la menace qui pèse sur l'Occident. Notre situation géographique, la puissance, les effets terribles des armes nucléaires et la façon dont celles-ci pourraient être utilisées rendent impossibles, pour un peuple massé, à la frontière américaine d'éviter cette menace. Prétendre le contraire, c'est s'illusionner.

Nous partageons cette menace et il s'ensuit que nous devons aussi partager la responsabilité de nous défendre contre cette menace. En aidant les États-Unis à assurer la fiabilité du missile de croisière, qui est un élément important de la force de dissuasion stratégique, nous remplissons une tâche responsable pour un pays qui profite de la protection de ces forces dissuasives.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, je ne peux appuyer une motion qui nous propose de nous soustraire à nos responsabilités primordiales.

• (1450)

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir la possibilité aujourd'hui de parler en faveur de la motion de la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett), que voici:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de donner, en vertu des modalités de l'accord-cadre sur l'essai d'armes nucléaires conclu avec les États-Unis, avis de la cessation des essais du missile de croisière au Canada.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette idée arrive à point. Elle a déjà été proposée, mais la majorité du Parlement ne l'avait pas retenue. Elle est proposée à nouveau dans des circonstances différentes qui sont encore plus favorables maintenant qu'auparavant.

L'une de ces nouvelles circonstances est naturellement ce qui a déjà été mentionné par plusieurs députés, à savoir l'accord sur les forces nucléaires de portée intermédiaire entre l'Union soviétique et les États-Unis. Cependant, une autre circonstance différente dont je voudrais parler est le changement d'attitude des Canadiens. Je fais allusion, entre autres, à une vaste enquête comprenant un grand nombre de questions menée par l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales il y a environ six mois. Cette enquête révélait que les Canadiens avaient, les opinions suivantes, entre autres. On leur posait

notamment cette question simple: «Reconnaissez-vous ou non qu'il ne peut pas y avoir de vainqueur dans une guerre nucléaire universelle?»

Au total, 96 p. 100 des Canadiens sont d'accord; 81 p. 100 étaient tout à fait d'accord et 15 p. 100 simplement d'accord. Cela signifie que 96 p. 100 des Canadiens comprennent maintenant qu'il ne peut pas y avoir de vainqueur d'une guerre nucléaire.

Il y a d'autres questions. Certains disent que la valeur d'une force de dissuasion ne pouvait être maintenue que par des essais réguliers des armes nucléaires opérationnelles et expérimentales. C'est une opinion qui a été exprimées par les deux porte-parole du gouvernement. Ils sont contre les 81 p. 100 de Canadiens qui sont d'avis que l'on devrait interdire complètement les essais d'armes nucléaires.

Le gouvernement a prétendu que, ce faisant, nous affaiblirions l'Alliance occidentale et que les Russes envahiraient avec leurs bombes, leurs chars, leur police secrète et tout le reste. Il ne reflète pas l'opinion publique majoritaire. Une autre question est de savoir si une telle politique affaiblirait réellement l'Alliance occidentale et causerait de véritables problèmes aux alliés du Canada notamment les États-Unis. Cinquante-sept p. 100 estiment d'autre part que le Canada doit devenir une zone libre d'armes nucléaires. Ils ne s'inquiètent pas d'affaiblir l'Alliance occidentale et de causer de graves problèmes.

Au sujet précisément du missile de croisière, la question était la suivante: «Étant donné que le Canada a autorisé les essais du missile de croisière au Canada à condition que les États-Unis continuent à négocier la réduction des armements avec l'Union soviétique, le gouvernement doit-il maintenant refuser de permettre d'autres essais du genre ou non?» Soixante-huit p. 100 ont répondu par l'affirmative, à savoir que le Canada doit refuser d'autoriser d'autres essais du missile de croisière.

Vous vous souviendrez que nous avons beaucoup entendu parler de la ligne double, selon laquelle nous allions continuer la mise au point du missile de croisière jusqu'à ce que le Soviétiques acceptent de réduire les FNI. Or, les Soviétiques ont accepté. Alors, pourquoi poursuivre les essais du missile de croisière? J'aborderai cette réponse dans un instant, mais je voudrais simplement ajouter encore, parce qu'un orateur précédent sans doute a mal retenu un chiffre, que d'après le *Toronto Star* du 21 mars, le sondage Gallup a relevé que 54 p. 100 de Canadiens pensent que le Canada ne doit pas autoriser les essais, contre 38 p. 100 seulement qui disent qu'il faut les autoriser. Cela signale une augmentation assez significative de l'opposition aux essais.

L'essentiel de l'argument gouvernemental, c'est qu'il faut le missile de croisière dans la négociation d'une réduction des armements avec les Russes. En fait, ce n'est pas à cela qu'il sert. Le public n'y croit pas. Le public ne croit pas à la dissuasion nucléaire non plus, parce qu'il a la conviction qu'une guerre nucléaire va tout détruire, un point c'est tout. Le gouvernement n'y croit pas non plus. Ce n'est pas ainsi qu'il l'utilise.

L'an dernier, au comité permanent de la défense nationale, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a signalé qu'à sa connaissance il n'y avait pas eu de tentatives privées ou publiques en faveur de contrôles sur les missiles de croisière lancés à partir de la mer.

Le missile de croisière transporté par mer est plus dangereux pour le Canada que le missile de croisière aéroporté. Le Canada devient beaucoup plus accessible si les Russes commencent à lancer des missiles à partir de leurs sous-marins plutôt que par-dessus le pôle nord. Les sous-marins sont moins assujettis à un contrôle central que les missiles de croisière aéroportés et pourtant, le gouvernement n'a même pas encore tenté de négocier une limitation ou une réduction des missiles de croisière transportés par mer. Par conséquent, notre gouvernement ne croit pas lui-même à l'argumentation qu'il nous sert, à savoir que cela a un pouvoir dissuasif et qu'il faut l'employer pour négocier avec les Russes. Il semble plutôt que le gouvernement veut simplement participer à la mise au point de toute nouvelle technique de façon à obtenir des contrats et de gros profits pour les fabricants d'armes canadiens. Le fait est que le nouveau missile de croisière indétectable ou perfectionné est manifestement en train de devenir une arme de première frappe, la chose la plus déstabilisatrice qu'on puisse avoir.

L'initiative de défense aérienne américaine a un double objectif. L'un, c'est d'avoir un meilleur moyen d'abattre les missiles soviétiques s'ils survolent le territoire canadien. Qu'il s'agisse de missiles air-sol et mer-sol, un nombre aussi élevé que possible seront lâchés sur le Canada. Merci beaucoup, monsieur Reagan. L'autre objectif, c'est de perfectionner les missiles de croisière américains pour qu'ils soient plus rapides, supersoniques, capables de déjouer les radars autant que possible et par conséquent qu'ils puissent être utilisés comme des armes de première frappe.

Le plan américain d'utilisation des missiles de croisière est dangereusement déstabilisant. Pourquoi entendons-nous dire que les Russes intensifient leurs patrouilles aériennes au-dessus des eaux de l'Arctique avec leurs bombardiers Bear et d'autres appareils? Ils craignent manifestement l'effort de déstabilisation.

Donc, comme il reste une minute de débat, je pense que nous devrions mettre la question aux voix. C'est une bonne résolution, et je demande à tous mes collègues à la Chambre de voter en faveur de la motion présentée par la députée de New Westminster—Coquitlam.

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Poursuivons le débat. Le député de Nepean—Carleton (M. Tupper) a la parole.

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, je vous sais gré de me donner cette occasion de commenter la motion de la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett). Deux choses m'ont intrigué au cours du débat.

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée aux initiatives parlementaires est terminée.

M. Manly: Il reste une minute.

Le président suppléant (M. Paproski): Pas d'après ma montre. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, il est maintenant trop tard, mais j'invoquais le Règlement pour demander au député s'il voulait passer au vote. J'aurais aimé voter sur cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initatives parlementaires est terminée. Conformément au paragraphe 42(1) du Règlement, la motion est rayée du *Feuilleton.*

Essais des missiles de croisière

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 mars 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et en vertu des articles 67(2)et 99(2) du Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au premier rapport du comité permanent de la Santé nationale et du Bien-être social, intitulé: *Boisson, pilules et drogues: comment diminuer leur consommation au Canada.*

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 46 pétitions portant les numéros suivants: 332-3814, 332-3871, 332-3916, 332-3917, 332-3936, 332-3937, 332-3966 à 332-3971 inclusivement, 332-3975 à 332-3982 inclusivement, 332-4007 à 332-4029 inclusivement, 332-4131, 332-4137 et 332-4144.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gerald S. Merrithew (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-122, tendant à modifier la Loi sur les Indiens (statuts administratifs et règles d'appartenance).

M. le Président: M. Merrithew, au nom de M. McKnight, appuyé par M. Hees, demande à présenter le projet de loi. Le ministre est-il autorisé à le faire?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gerald S. Merrithew (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-123, tendant à modifier la Loi sur les Indiens (fonds des mineurs et part du conjoint survivant).

M. le Président: M. Merrithew, au nom de M. McKnight, appuyé par M. Hees, demande à présenter le projet de loi. Le ministre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (au nom du ministre du Travail) demande à présenter le projet de loi C-124 intitulé Loi modifiant le Code canadien du travail.

Pétitions

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA DÉDUCTION FISCALE ACCORDÉE AUX HABITANTS DU NORD

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter ce matin, au nom de certains électeurs de Kenora—Rainy River, trois pétitions dûment certifiées par le greffier des pétitions. La première porte la signature d'environ 92 citoyens de Fort Frances, de Sioux Narrows et de Watten Township. La deuxième provient de quelque 27 résidants de Fort Frances, et la troisième porte la signature d'au moins 216 habitants des localités suivantes: Ignace, Dryden, Wabigoon, Dinorwic, Dyment, Vermilion Bay, Eagle River, Waldhof et Borups Corners.

A l'instar de plus de mille personnes de ma circonscription qui l'ont fait avant eux, ces pétitionnaires exhortent le gouvernement à redresser l'injustice à laquelle donne lieu le dégrèvement fiscal accordé aux habitants du Nord, en accordant ce dégrèvement à toutes les circonscriptions qui se composent de localités éloignées et isolées, c'est-à-dire aux circonscriptions faisant partie du 3e groupe.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

LA TENEUR DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, j'ai une question à présenter concernant l'article 29 du Règlement.

Je vous prierais humblement d'accepter ma présente demande d'ajourner les travaux de la Chambre pour débattre d'urgence la conduite du Commissaire aux langues officielles du Canada, M. D'Iberville Fortier.

J'ai reçu un certain nombre d'avis quant au bien-fondé de ma requête qui, en tout point, suit les normes du Règlement de la Chambre adopté en juin 1987. Beauchesne, la direction des recherches pour le Bureau, vos prédécesseurs et vous-même, monsieur le Président, avez fixé des règles de conduite pour la tenue d'un tel débat. Tous les critères devant vous permettent d'accepter ma demande et ils sont évidents. Et si vous me le permettez, monsieur le Président, je serai très bref.

Je vous ferai grâce de la *Common Law* sur le sujet. Je ne vous ferai pas l'affront de vous citer les auteurs, comme Erskine May, XXe édition ou Beauchesne, ou Lamoureux ou Jérôme. Le greffier de la Chambre, M. Robert Marleau, et tous ses collaborateurs sont bien qualifiés pour vous confirmer la justesse de mes dires.

Monsieur le Président, c'est avec vigueur que tous mes collègues conservateurs du Québec qui siègent dans cette Chambre ont, hier après-midi, endossé la présente proposition lors d'un Congrès de mon parti, qui se tenait à Montréal.

C'est bien la première fois dans l'histoire de la Chambre qu'un haut fonctionnaire nommé par résolution, pour être le surveillant du bilinguisme, se fait censurer par une assemblée législative.

Je vous ai fait tenir ce matin, selon les règles, un avis de ma demande. J'y ai inclus un extrait de la motion unanime de blâme envers D'Iberville Fortier. J'ai d'ailleurs envoyé une copie de ma demande à la Présidence, à tous les députés de la Chambre et à tous les députés de l'Assemblée législative du Québec. Pour les fins de cette requête, monsieur le Président, laissez-moi quelques instants pour lire à la Chambre la motion du chef de l'opposition, telle qu'amendée par le premier ministre et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, le 24 mars 1988. Le secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec a été prié de vous en faire tenir une copie certifiée sur demande.

Monsieur le Président, voici les termes de cette motion unanime:

> Que cette Assemblée nationale dénonce vigoureusement . . .

M. le Président: Je comprends certainement que le sujet est très important, mais je pense que ce n'est pas approprié de lire une motion de l'Assemblée nationale de la province de Québec. Certainement, la motion est aussi très importante, mais ce n'est pas nécessaire pour l'honorable député de poser la question pour le Président. Continuez, s'il vous plaît.

M. Jourdenais: Monsieur le Président, j'accepte vos directives.

Il est impensable que l'on n'acquiesce pas aux demandes d'un premier ministre d'une province qui exige des explications de D'Iberville Fortier qui est un fonctionnaire de ce Parlement et de cette Chambre des communes.

Mon parti s'est clairement prononcé sur cette affaire, les libéraux se sont prononcés, les néo-démocrates aussi. De grâce, monsieur le Président, ne me dites pas qu'il faille écouter D'Iberville Fortier en comité ou ailleurs! C'est dans cette Chambre, sous les feux de la rampe, que nous allons expliquer au peuple canadien que le gouvernement fédéral et surtout le Parlement, selon l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, est chargé de ne pas s'immiscer dans les domaines de juridiction provinciale.

J'ai reçu l'assentiment de plusieurs députés de cette Chambre pour demander ce débat. Devrais-je, pour le respect de nos institutions, de nos provinces et de nous-mêmes, les faire débattre maintenant sur le sujet? Ce n'est pas le moment, selon le Règlement, on doit éviter le débat de suite.

Je vous prie donc, monsieur le Président, d'accorder ce débat pour 20 heures ce soir et je m'engage à ce qu'il soit terminé au plus tard à 7 heures demain matin.

Monsieur le Président, en conséquence, je propose la motion d'ajourner les débats et en vertu de l'article 29 du Règlement de cette Chambre, pour procéder à une étude sur les propos du Commissaire aux langues officielles du Canada.

M. le Président: Premièrement, je regrette, originairement, j'ai dit que c'est un sujet selon le processus habituel, selon une question de privilège. Ce n'est pas clairement une question de privilège, c'est une demande en vertu de l'article 29 du Règlement.

Peut-être, c'est important pour moi de le dire, que naturellement, pour tous les Canadiens, spécialement pour les Canadiens dans la province de Québec, et aussi les francophones hors Québec, mais pour tous les Canadiens, c'est un sujet qui est très important. Les déclarations qui ont été faites par un fonctionnaire de cette place sont très intéressantes, et naturellement, pendant la fin de semaine, c'est clair que le commentaire était un sujet de beaucoup de discussions.

Mais, c'est à moi de prendre une décision selon le Règlement. J'ai écouté l'honorable député très attentivement. La question qu'il soulève est une question d'actualité qui concerne, comme je l'ai dit, beaucoup de Canadiens. Cependant, je dois lui dire que sur le plan procédural, il ne m'est pas possible d'accorder un débat de ce genre. A mon avis, ce n'est pas prévu dans l'article 29 du Règlement. Je crois que l'honorable député pourrait donner suite à ses propos de façon plus efficace en s'adressant au Comité mixte sur les langues officielles. Après tout, il est important d'avoir une compréhension très claire concernant l'objectif de l'article 29 du Règlement, spécialement quand il y a un autre endroit pour un débat. Je pense que cela est nécessaire pour les honorables députés. Nous avons un problème très important, et cela est à poursuivre devant le Comité. Je comprends exactement les sentiments de l'honorable député, mais je comprends aussi l'importance du sujet. Je demande à l'honorable député, ainsi qu'à ses collègues, les autres députés dans cette Chambre, d'accepter ma décision, parce que je pense que c'est une décision qui est selon le Règlement.

• (1120)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (au nom du ministre des Finances) demande que le projet de loi C-118, Loi modifiant le Tarif des douanes, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances et des affaires économiques.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme les députés l'ont probablement constaté, le projet de loi que nous examinons aujourd'hui n'est pas très volumineux. Toutefois, des sociétés et des particuliers canadiens le jugent important. S'il est adopté, ce projet de loi permettra de modifier le tarif des douanes qu'a déposé le ministre des Finances (M. Wilson) le 10 février dernier dans le cadre de son exposé budgétaire.

La plupart de ces modifications tarifaires auront pour effet de réduire ou de supprimer les droits de douane sur des marchandises qui ne sont pas fabriquées au Canada, notamment l'équipement spécifié destiné à l'industrie de l'exploitation des sables bitumineux, certains compresseurs et différentiels pour véhicules automobiles, les tiges d'acier utilisées pour la construction de silos, les bandes vierges entrant dans la fabrication de cassettes destinées aux aveugles, certains modèles réduits, et les linceuls. Quelques-unes de ces modifications sont de nature purement technique, car elles ne visent qu'à continuer à garantir l'entrée en franchise des marchandises non frappées de droits de douane avant le Budget du 10 février. L'équipement de transmission fac-similé et les moteurs diesel destinés à certaines pièces d'équipement de construction font partie de ces marchandises.

Monsieur le Président, ces modifications constituent l'une des dispositions tarifaires les moins volumineuses présentées dans les derniers budgets. Le projet de loi actuel diffère passablement du projet de loi C-87 proclamé le 24 décembre 1987. Ce dernier était l'un des plus importants projets de loi soumis à l'examen de la Chambre. Bien sûr, il s'agissait d'un projet de loi portant sur les tarifs, mais il visait surtout à réviser en entier le tarif des douanes afin d'assurer son uniformité avec le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, qui a été adopté à l'échelle internationale.

Monsieur le Président, l'élaboration et la mise en oeuvre du nouveau système harmonisé, qui ont exigé l'investissement massif de ressources de la part du milieu des affaires, sans compter celles de l'État, expliquent en grande partie le nombre relativement restreint de demandes de modifications tarifaires nécessitant des mesures législatives qui ont été soumises au ministère des Finances depuis le dépôt du Budget de 1987. Je crois que cette situation est également attribuable au fait que les fabricants, les importateurs et d'autres intervenants ont concentré toute leur attention sur l'Accord de libre-échange

avec les États-Unis. Comme les députés le savent déjà, l'Accord prévoit l'élimination de tous les tarifs imposés par le Canada et les États-Unis sur les marchandises qu'ils s'échangent. Selon les produits, certains tarifs seront supprimés dès le 1er janvier 1989 et d'autres seront éliminés progressivement sur des périodes de trois, cinq ou dix ans à compter de cette date.

J'ai déjà indiqué que même si les changements tarifaires prévus par ce projet de loi sont peu nombreux, ils revêtent beaucoup d'importance pour les sociétés et les particuliers qui en profiteront. Permettez-moi de citer en exemple l'industrie de l'exploitation des sables bitumineux qui pourra importer en franchise toute une gamme de pièces d'équipement qui ne sont pas fabriquées au Canada; ainsi, cette industrie pourra réduire ses coûts en cette période où elle tente par tous les moyens de produire du pétrole à un coût qui lui permettra de concurrencer les prix pratiqués sur les marchés mondiaux.

Monsieur le Président, le gouvernement a pour politique de répondre aux besoins du milieu des affaires et des particuliers en modifiant les tarifs dans ses budgets annuels. Par le projet de loi actuel, nous maintenons la tradition. Je vous demande, monsieur le Président, de faire adopter ce projet de loi le plus tôt possible.

[*Traduction*]

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, comme l'a dit le secrétaire parlementaire, il s'agit d'un projet de loi d'ordre administratif relativement simple dont l'adoption en deuxième lecture à la Chambre ne devrait pas prendre beaucoup de temps, mais qui devrait, à mon avis, être examiné assez attentivement à l'étape de l'étude en comité.

Le projet de loi prévoit des modifications au tarif des douanes qui figurent dans la motion de voies et moyens déposée dans le cadre du budget du 10 février 1988. Il supprime les droits de douane sur divers appareils destinés à l'industrie de l'exploitation des sables bitumineux, certains compresseurs pour véhicules automobiles, les tiges d'acier utilisées pour la construction des silos, etc. Le gouvernement nous dit que tous ces changements ont été apportés à la demande de certaines parties de l'industrie et nous chercherons évidemment à vérifier cette allégation en consultant d'autres parties intéressées afin de nous assurer que le projet de loi est aussi généralement accepté qu'on nous le dit.

• (1130)

Le projet de loi propose également d'apporter au Tarif des douanes des changements d'ordre administratif visant à assurer que certaines marchandises actuellement importées en franchise continueront de l'être, notamment les appareils de facsimilés et les moteurs diesel utilisés pour certains appareils de construction.

Enfin, certaines mesures prévues dans le projet de loi à l'étude visent à corriger des erreurs qui se sont glissées dans le nouveau système harmonisé des tarifs. Comme l'a expliqué le secrétaire parlementaire dans son discours, l'ancien projet de loi, le C-87, donnait une liste vraiment très longue de biens qui ont fait l'objet de changements. Le projet de loi en soi n'était pas très long, mais les annexes étaient volumineuses et comprenaient plusieurs colonnes. Le 11 décembre, à propos de ce premier projet de loi, j'ai déclaré que les courtiers, et surtout les petits importateurs, éprouveraient manifestement des difficultés avec les nouvelles appellations, les nouvelles désignations, ainsi de suite.

Il faudra surveiller très attentivement l'application du premier projet de loi, le C-87. Il renferme cependant une mesure, l'article 131, à laquelle on pourrait avoir recours pour bénéficier de concessions. En effet, l'article 62 reconnaît au gouvernement de très vastes pouvoirs qui servaient dans le passé uniquement pour donner suite aux décisions du GATT. Toutefois, ces vastes pouvoirs pourraient probablement servir pour accorder des concessions à d'innocents citoyens qui se trouvent pris au piège dans les dédales de ce projet de loi.

Il est à espérer que le ministère des Douanes et Accise continuera de venir en aide aux usagers du système. Le projet de loi C-87 a fait l'objet d'une grande campagne publicitaire auprès des grands courtiers pour les aider à mieux comprendre ce projet de loi plutôt compliqué. Le projet de loi C-118 propose des modifications que le gouvernement a eu la franchise de reconnaître comme nécessaires pour corriger ses erreurs.

A première vue, monsieur le Président, ce projet de loi est simple, mais même les mesures purement administratives et simples en apparence peuvent susciter des difficultés pour les usagers. Nous ne savons pas dans quelle mesure le gouvernement a consulté les intéressés. J'espère que le comité pourra entendre des témoins et mieux évaluer les conséquences de ces mesures pour les Canadiens.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique, je tiens à dire quelques mots au sujet du projet de loi C-118. Comme l'a signalé le secrétaire parlementaire et en a convenu le porte-parole du parti libéral, ce n'est pas un projet de loi majeur. Il n'est pas aussi épais que celui que nous avons reçu plus tôt concernant l'harmonisation des pratiques commerciales entre le Canada et les autres pays signataires du GATT. Lorsque nous avons débattu le projet de loi C-87, certaines mesures en avaient été contestées. Alors que le gouvernement n'avait pas tenu compte de certains points qui avaient alors été soulevés, il a essayé, dans le projet de loi C-118, de corriger certaines erreurs qu'il avait commises dans la rédaction du projet de loi C-87 sur l'harmonisation.

Le projet de loi C-118 supprime les droits de douane sur toute une gamme d'appareils employés dans le secteur de l'exploitation des sables bitumineux, sur certains différentiels et compresseurs pour véhicules à moteur, sur les tiges d'acier destinés aux silos, sur les bandes magnétiques servant à produire des cassettes pour les aveugles, sur certains nécessaires d'assemblage de modèles réduits et sur les linceuls.

Nous allons avoir des questions à poser au comité sur l'importance de ces mesures, l'incidence qu'elles risquent d'avoir sur les recettes gouvernementales, et le genre de consultations qui ont eu lieu entre le gouvernement et l'industrie. Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire pour le moment sur ce projet de loi. Nous allons poser la plupart de nos questions au comité. Nous espérons que le ministre saura alors y répondre convenablement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances et des affaires économiques.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. George Hees (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-117, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise soit lu pour la 2e fois et déféré au Comité permanent des finances et des affaires économiques.

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ce projet de loi C-117 permet de mettre en oeuvre un certain nombre de propositions liées à la Loi sur la taxe d'accise et à la Loi sur l'accise. La plupart de ces modifications ont été annoncées en juin dernier dans le Livre blanc sur la réforme fiscale et dans les avis de motions de voies et moyens déposés par la suite le 16 décembre 1987. En outre, ce projet de loi permet de mettre en oeuvre un certain nombre de mesures annoncées dans les Budgets du 18 février 1987 et du 10 février 1988.

D'un point de vue fiscal, ce projet de loi est très important. Même s'il prévoit un certain nombre d'augmentations des taxes, il doit être replacé dans son contexte. Dans ce projet de loi, la plupart des mesures permettant d'accroître les recettes font partie du programme global de réforme fiscale. Au total, ce programme est neutre d'un point de vue fiscal: les principales réductions des impôts sur le revenu des particuliers, qui représentent quelque 12 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, seront compensées par la hausse des recettes provenant des recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés et par un grand nombre des augmentations de la taxe de vente prévues dans ce projet de loi. Il est particulièrement important de noter que, entre autres mesures concernant l'impôt sur le revenu des particuliers, le programme de réforme fiscale prévoit une augmentation de 40 p. 100 du crédit remboursable pour taxe de vente versé aux Canadiens à faible revenu. Cette mesure vise à atténuer sensiblement l'incidence des augmentations de la taxe de vente sur les Canadiens les moins bien nantis.

Outre les mesures annoncées dans le cadre de la réforme fiscale, le projet de loi en contient d'autres qui visent à atteindre l'important objectif de réduction du déficit. L'élément le plus important de notre stratégie de réduction du déficit a consisté à limiter la croissance des dépenses de l'État. Nous avons obtenu d'importants succès dans ce domaine. Les frais généraux on été réduits et la croissance des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital a fortement diminué. Toutefois, pour veiller à ce que l'objectif de réduction du déficit et d'amélioration de la gestion financière soit maintenu, il a été nécessaire de compléter ces réductions de dépenses par certaines augmentations de taxes prévues dans ce projet de loi. Même si aucun gouvernement n'aime hausser les taxes, ces mesures traduisent notre engagement d'être plus responsables en matière de gestion financière de l'économie.

Permettez-moi, monsieur le Président, de vous proposer certaines mesures qui permettront d'accroître les recettes.

J'aimerais brièvement passer en revue les principales mesures qui permettront d'accroître les recettes prévues dans ce projet de loi. Les principales dispositions du programme global de réforme fiscale sont les suivantes: une taxe de 10 p. 100 sur les service de télécommunication, comme les services de téléphone et de télex, à l'exception des frais de services facturés pour les lignes téléphoniques résidentielles locales. Le taux correspondant de la taxe sur les services de câblodiffusion et de télévision payante passera de 8 à 10 p. 100. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 1988 et devraient rapporter des recettes annuelles d'environ 870 millions de dollars.

Le taux de la taxe de vente sur la peinture et le papier peint est passé de 8 p. 100 au taux général de 12 p. 100 le 1er janvier 1988, ce qui devra rapporter des recettes annuelles de quelque 60 millions de dollars.

Pour compenser les effets des mesures provisoires de la réforme fiscale sur les recettes, le versement des taxes de vente et d'accise est accéléré à compter du 1er avril 1988. Actuellement, toutes les sociétés versent la taxe le dernier jour du mois suivant le mois de la vente taxable. En vertu des nouvelles dispositions, la grande majorité des sociétés verseront la taxe le 21 du mois suivant le mois de la vente, alors que les très grandes sociétés, qui représentent moins de 1 p. 100 de tous les contribuables, verseront la taxe deux fois par mois.

Cette mesure n'accroît pas le montant des taxes payables sur les transactions, elle permet plutôt de réduire le délai existant entre le moment où la vente taxable est effectuée et la date à laquelle la taxe doit être versée. Cette mesure permettra effectivement d'obtenir une augmentation unique de l'encaisse de quelque 1,6 milliard de dollars pour 1988-1989.

En dernier lieu, monsieur le Président, comme cela a été annoncé dans l'Avis de motion des voies et moyens du 16 décembre 1987, ce projet de loi permet de faire passer le taux de la taxe de vente fédérale sur la bière, les spiritueux, le vin et les produits du tabac de 15 à 18 p. 100 à compter du 1er janvier 1988.

Les recettes provenant de cette modification, soit quelque 175 millions de dollars par année, seront affectées au financement de l'augmentation des avantages fiscaux consentis aux familles ayant des enfants.

Ce projet de loi assurera également la mise en oeuvre de deux mesures contenues dans le Budget de février 1987, permettant d'accroître les recettes.

Depuis le 19 février 1987, les droits et taxes d'accise sur les produits du tabac ont été haussés de 4 p. 100, ce qui correspond à peu près au taux d'inflation. Cette mesure devrait permettre d'accroître les recettes de quelque 70 millions de dollars par année.

En outre, afin de recouvrer une plus grande partie des coûts du Programme de transport aérien, le Budget de février 1987 prévoit une augmentation de 4 $ le billet de la taxe sur les transports aériens, ce qui produira des recettes supplémentaires de 45 millions de dollars en 1987-1988.

En dernier lieu, ce projet de loi permet de mettre en oeuvre l'augmentation de 1c. le litre de la taxe d'accise sur l'essence,

annoncée dans le Budget du 10 février 1988. Cette augmentation entrera en vigueur le 1er avril 1988. Parallèlement, la ristourne actuelle de taxe sur les carburants consentie aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux autres producteurs primaires est haussée d'un montant équivalent ce qui les préservera de la hausse de la taxe. L'augmentation nette de cette mesure devrait rapporter quelque 300 millions de dollars en 1988-1989.

Le projet de loi permet également la mise en oeuvre d'un certain nombre de modifications techniques à la Loi sur la taxe d'accise et à la Loi sur l'accise. Les taxes de vente sur les carburants moteurs ont été déplacées au niveau du fabricant pour résoudre les problèmes d'administration et d'observation qui ont surgi lorsqu'ils étaient taxés au niveau du grossiste.

Le fardeau des taxes fédérales de vente et d'accise sur l'essence avec et sans plomb a été équilibré pour appuyer les efforts du ministre de l'Environnement qui cherche à éliminer les émissions de plomb provenant de l'essence.

Le taux de taxe sur les boissons rafraîchissantes alcoolisées a été réduit afin de correspondre à celui des boissons rafraîchissantes à base de vin, ce qui permet de leur octroyer un traitement fiscal égal.

Les dispositions sur le remboursement de la taxe de vente s'appliquant aux institutions publiques munies d'un certificat ont été précisées pour s'assurer que l'allégement fiscal est limité aux organismes sans but lucratif. Certaines dispositions d'observation de la Loi sur l'accise ont été revisées pour tenir compte de la moindre surveillance sur place exercée par les agents d'accise en ce qui touche les productions de boissons alcoolisées et des produits du tabac.

En outre, le projet de loi contient certaines mesures visant à réduire la paperasserie des petites entreprises; plus précisément, le seuil de la taxe applicable aux déclarations périodiques et saisonnières a été doublé, un changement qui permettra à quelque 2 000 contribuables supplémentaires de payer leurs taxes tous les trimestres, tous les semestres ou périodiquement, plutôt que tous les mois.

En réponse aux préoccupations soulevées par les milieux culturels, les gravures originales ont été exonérées de l'application de la taxe fédérale de vente.

Monsieur le Président, ce projet de loi permet également de modifier certaines dispositions sur le juste prix, prévues à l'article 34 de la Loi sur la taxe d'accise. En vertu de la modification proposée, la taxe s'appliquera à un prix de vente raisonnable lorsque le contribuable est lié à son client. Cette modification fait suite à une décision récente de la Cour fédérale qui a remis en question le pouvoir du ministre du Revenu national de déterminer la valeur d'un produit aux fins de la taxe dans de telles circonstances.

Cette modification ainsi que les mesures concernant la fiscalité des coûts de commercialisation et de distribution, qui feront l'objet d'un autre projet de loi devant entrer en vigueur le 1er novembre 1988, devrait régler efficacement le problème de la valeur aux fins de la taxe de vente en attendant la mise en oeuvre de la deuxième étape de la réforme fiscale.

En dernier lieu, ce projet de loi met en oeuvre les dispositions annoncées dans le budget de février 1987 en vertu desquelles le palier d'application de la taxe est déplacé au niveau du grossiste pour une série de produits comme les friandises et grignotines, les aliments pour animaux et certains appareils électroniques. Ces changements entreront en vigueur à diverses dates entre le 1er mai et le 1er août 1987. A la mise en oeuvre le 1er novembre 1988, des règles proposées concernant les coûts de commercialisation et de distribution, le point d'imposition de la plupart de ces produits sera déplacé au niveau du fabricant.

D'autres modifications techniques mineures prévues par le projet de loi visent à préciser certaines interprétations de la Loi ou à donner une sanction législative à des méthodes administratives actuelles.

En conclusion, monsieur le Président, je tiens à répéter qu'il s'agit d'un projet de loi très important. C'est l'un des éléments fondamentaux du programme global de réforme fiscale qui permet de réduire sensiblement l'impôt sur le revenu de 8 Canadiens sur 10. En outre, il complète nos importantes initiatives de la stratégie globale du gouvernement qui est de réduire le déficit et d'améliorer sa gestion financière de l'économie.

Afin de donner force de loi à ces changements, j'exhorte les députés de tous les partis à approuver ce projet de loi dès que possible.

• (1140)

[*Traduction*]

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de mettre en oeuvre un certain nombre d'augmentations des taxes d'accise. Il a été présenté par un gouvernement qui est arrivé au pouvoir en promettant de réduire le déficit sans pour autant augmenter les impôts.

Le premier ministre (M. Mulroney) a déjà dit qu'il n'augmenterait généralement pas les impôts parce que les Canadiens paient déjà beaucoup pour les services qu'ils reçoivent du gouvernement. Le premier ministre aurait dit également, semble-t-il, qu'il imposerait les riches, que les riches paieraient cher. Mais que se passe-t-il dans les faits? Nous avons droit à d'énormes augmentations de la taxe de vente. Le ministre des Finances (M. Wilson) fait régulièrement de violentes sorties au sujet de la taxe de vente prélevée au niveau du fabricant. A l'entendre, cette taxe fait disparaître des emplois sans qu'on s'en aperçoive, ce qui ne l'empêche pas d'en user et d'en abuser, empilant les taxes l'une par-dessus l'autre. Au moyen des augmentations de l'impôt sur le revenu des particuliers, dont bon nombre passent inaperçues, puisqu'elles découlent de la désindexation, et en relevant la taxe de vente, le gouvernement a alourdi la charge fiscale des Canadiens de 22 milliards de dollars depuis son arrivée au pouvoir.

• (1150)

Dans son discours, le secrétaire parlementaire a signalé que l'impôt sur le revenu des particuliers allait diminuer d'environ 2 milliards de dollars cette année. Le ministre des Finances fait une ponction de 22 milliards en cinq ans, propose ensuite une réduction de 2 milliards dans l'année qui précède les élections et il faudrait lui en être reconnaissant? Comme le secrétaire parlementaire l'a dit, bon nombre des mesures qui figurent dans le projet à l'étude se trouvaient déjà dans le Livre blanc déposé en juin dernier, celui de la prétendue réforme fiscale. Du reste, le Livre blanc contenait aussi beaucoup des mesures présentées dans le budget et dans la motion des voies

et moyens déposée le 16 décembre. En outre, le projet concrétise les mesures annoncées dans les budgets du 18 février 1987 et du 10 février 1988.

A propos du Livre blanc, le secrétaire parlementaire a repris ce mythe que son parti continue de répandre, soit que l'ensemble des mesures est neutre sur le plan fiscal. C'est par des tours de passe-passe qu'on tente de donner l'illusion de neutralité. On annonçait dans le Livre blanc que l'impôt sur le revenu des particuliers allait être allégé de 12 milliards sur cinq ans tandis que la charge fiscale des sociétés devait s'alourdir de 5 milliards sur la même période. Il devait aussi y avoir augmentation de la taxe de vente au niveau du fabricant, j'en reparlerai tout à l'heure, et une augmentation de 2,6 milliards assurée par l'accélération des remises, ce qui n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux. Au départ, il a été demandé aux employeurs de verser les retenues salariales plus rapidement, toutes les deux semaines au lieu de tous les mois pour commencer et ensuite, toutes les semaines. Cela représente environ 1,2 milliard de dollars.

Le secrétaire parlementaire nous rappelle aujourd'hui que, en demandant aux hommes d'affaires de verser la taxe de vente plus tôt, soit le 21 au lieu du dernier jour du mois suivant la vente, et en exigeant de certaines entreprises des remises tous les quinze jours, le gouvernement a accru ses liquidités de 1,6 milliard pour l'exercice de 1988-1989. Mais c'est là un gain ponctuel qui ne se reproduira pas. Il y a eu d'autres tours de passe-passe, mais une chose est certaine, la première phase de la fameuse réforme fiscale n'est pas et n'a jamais été neutre.

Dans son discours, le secrétaire parlementaire a dit aussi que la limitation de la croissance des dépenses était l'élément le plus important de la stratégie de réduction du déficit. Malheureusement, cela ne correspond pas aux faits. En réalité, le gouvernement tente de réduire le déficit en augmentant les impôts. Même si le gouvernement a réduit ses dépenses dans certains domaines importants pour les Canadiens, comme l'enseignement postsecondaire, la recherche et l'environnement, le mode de vie présidentiel du premier ministre l'a obligé à les augmenter considérablement.

Le projet de loi à l'étude prévoit une taxe de 10 p. 100 sur les appels interurbains et sur les services de câblodistribution et de télévision payante qui rapportera 870 millions de dollars par année au gouvernement. Elle portera un dur coup aux gens qui font beaucoup d'affaires avec les petites entreprises de l'étranger et du Canada. Bien des gens qui travaillent beaucoup par téléphone m'ont dit que cette taxe se traduira par une augmentation très sensible de leurs frais. La taxe de vente sur la peinture et le papier peint passe de 8 à 12 p. 100, ce qui devrait rapporter 60 millions de dollars par année au gouvernement.

On retrouve aussi dans le projet de loi à l'étude les taxes sur la bière, les spiritueux, le vin et le tabac qui avaient déjà été annoncées et qui rapporteront environ 240 millions de dollars par année. Cependant, la mesure qui inquiète davantage beaucoup de Canadiens est l'augmentation de la taxe d'accise sur l'essence, qui montera de 1c. le litre à partir du 1er avril 1988. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a augmenté le prix de l'essence de 23c. le gallon. Cela cause de graves problèmes à notre industrie des transports, qui doit déjà faire face à la concurrence des grandes sociétés américaines, et notre industrie touristique en souffre aussi. Comme on le sait, l'augmentation du prix de l'essence se répercute dans toute l'économie. Elle a des effets sur la fabrication, l'emballage, l'entreposage, le chauffage des locaux et ainsi de suite. Ses effets à chaque étape de la chaîne de distribution s'additionnent et se traduisent par des hausses de prix pour les consommateurs.

Quand j'ai pris la parole au sujet du pouvoir d'emprunt et du budget, j'ai dit plusieurs fois que le gouvernement actuel a taxé les Canadiens d'une façon qui ne s'était jamais vue depuis la Confédération. Je ne répéterai pas toutes ces critiques aujourd'hui, mais elles sont toujours valides. A la fin de son discours, le secrétaire parlementaire a dit que la réforme fiscale se traduit par d'importantes réductions d'impôt sur le revenu pour plus de huit Canadiens sur dix. Il a omis de dire cependant que ces réductions s'adressent aux Canadiens les plus pauvres, qui gagnent moins de 15 000 $ par année et que cette prétendue réforme atteint très durement les jeunes ménages. Une famille à soutien unique comptant deux enfants et gagnant environ 30 000 $ par année paiera beaucoup plus d'impôt par suite de ces nouvelles mesures.

• (1200)

Il ne faut pas oublier non plus l'effet cumulatif de tous les changements que le gouvernement a apportés au régime fiscal depuis son accession au pouvoir: la désindexation des allocations familiales et des exemptions personnelles. Si l'on tient compte de toutes ces mesures, on en arrive à une conclusion très différente, c'est-à-dire que huit Canadiens sur dix ne profiteront pas de la réforme.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le porte-parole du parti libéral, et je veux moi aussi faire quelques remarques sur ce projet de loi. Un bon nombre des critiques que nous avons à formuler au sujet du projet de loi C-117 correspondent à ce que la députée vient de dire. Il suffit vraiment de regarder ce projet de loi pour commencer à voir clair dans le jeu du gouvernement, dans ses discours trompeurs et ses raisonnements contradictoires.

Lorsqu'il a présenté cette mesure, le secrétaire parlementaire a parlé de la réforme fiscale et de la façon brillante dont le gouvernement a réussi à réduire les impôts payés par les Canadiens ordinaires. Pourtant, nous savons que, depuis les élections de 1984, le gouvernement conservateur est allé chercher quelque 22 milliards de dollars de plus dans les poches des contribuables canadiens. Tout ce que fait la réforme fiscale, c'est remettre 2,2 milliards de dollars à ces contribuables. Le secrétaire parlementaire ne s'est certes pas gêné pour dire que ces 2,2 milliards représentaient un grand effort de la part du gouvernement pour alléger le fardeau fiscal des Canadiens. Il n'a cependant pas mentionné les 22 milliards en impôts supplémentaires que le gouvernement perçoit.

Évidemment, le gouvernement aime alimenter ses caisses par des moyens détournés. Il a partiellement désindexé le taux marginal d'impôt. Il a désindexé les allocations familiales qui ne suivent donc plus le coût de la vie. Cependant, le contribuable canadien ne s'en rend pas compte immédiatement car il lui faudrait d'abord déterminer de combien il est frustré par la désindexation partielle.

Le gouvernement a tenté de s'en prendre aux personnes âgées en désindexant les pensions de vieillesse. Cependant, les

personnes âgées sont un peu plus astucieuses que le gouvernement et beaucoup plus promptes à réagir. Elles ont contraint le gouvernement à faire marche arrière.

Mais c'est par la désindexation partielle de l'impôt sur le revenu que le gouvernement réussit à aller chercher le plus dans les poches des contribuables car ses prélèvements augmenteront avec l'inflation. C'est dire que le gouvernement profitera de cette dernière.

On peut donc se demander avec quelle fermeté il essaiera de combattre l'inflation puisqu'il en retire des avantages directs. Tout à l'heure, le parti néo-démocrate exigeait que l'on abaisse les taux d'intérêt. Le ministre des Finances (M. Wilson) préconise le maintien de taux d'intérêt élevés parce qu'il estime que c'est le moyen de lutter contre l'inflation et, pour lui, un taux d'inflation de 4 p. 100 est encore trop élevé.

Cependant, en examinant le projet de loi C-117, on commence à comprendre pourquoi le taux d'inflation est si élevé. Les forces du marché n'y sont pour rien. Il irait plutôt des intérêts du gouvernement. Celui-ci a majoré les taxes sur les produits manufacturés, ce qui s'est traduit par une augmentation générale des prix. Le niveau des taux d'intérêt n'explique donc rien, ce sont les mesures fiscales du gouvernement qui maintiennent le taux d'inflation à 4 p. 100.

Lorsque le ministre des Finances nous dit qu'il faut pratiquer une politique de l'argent cher pour juguler l'inflation, moi je dis aux Canadiens que pour juguler l'inflation, il faut flanquer le gouvernement à la porte. Sans ce gouvernement conservateur, l'inflation oscillerait aux alentours de 2 p. 100. J'irais même jusqu'à dire que si le taux d'inflation est si élevé, c'est pour moitié à cause des mesures fiscales du gouvernement.

Ces mesures, quelles sont-elles? Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui va autoriser une augmentation de 10 p. 100 des services de télécommunication comme le téléphone et le télex, sans compter les frais pour les lignes résidentielles. A combien se montera cette ponction? D'après les chiffres mêmes du gouvernement, à environ 870 millions par an. Si les appels téléphoniques coûtent plus cher, il en coûtera également plus cher de faire des affaires. Et en fin de compte, ce sont les consommateurs qui paieront ces augmentations. Il n'est pas étonnant que nous ayons un tel taux d'inflation puisque le gouvernement impose tout ce qui bouge.

Le taux de la taxe de vente sur la peinture et le papier peint va passer, à compter du 1er janvier 1988, de 8 à 12 p. 100. Le gouvernement va en retirer 60 millions supplémentaires par an. Concrètement, il en coûtera un peu plus cher de faire des travaux dans sa maison, qu'elle soit neuve ou ancienne, de poser du papier peint ou de faire de la peinture. Nous voyons donc que le prix des maisons et des articles domestiques augmente à cause des mesures du gouvernement.

Le projet de loi C-117 vise à porter de 15 à 18 p. 100 le taux de la taxe de vente fédérale sur la bière, les spiritueux, le vin et les produits du tabac. Il est prévu d'imposer une taxe spéciale de 4 p. 100 sur les produits du tabac.

La taxe sur les transports aériens va elle aussi augmenter puisque le gouvernement va prélever $4 sur chaque billet pour financer une plus grande partie du coût des programmes des transports aériens. La taxe d'accise sur l'essence et sur le carburant pour les avions va augmenter d'un cent par litre. Comme mon collègue qui est aussi le porte-parole du parti libéral l'a signalé, depuis qu'il a été élu, le gouvernement a augmenté sa ponction sur le litre d'essence d'environ 23 cents. Diable, si les Canadiens voulaient que l'essence soit moins chère, il faudrait qu'ils jettent ce gouvernement à la porte. Ce coût inflationniste est évidemment répercuté sur le consommateur.

Cette mesure prévoit également plusieurs amendements techniques à la Loi sur la taxe d'accise et à la Loi sur l'accise. Dorénavant, c'est le fabricant qui paiera les taxes sur les carburants pour répondre à des problèmes d'administration et d'application. Le comité des finances s'est également inquiété de ce point. Nous avons publié un rapport à cet égard. Je suis heureux de constater que le gouvernement est sensibilisé au problème. Toutefois, je ne sais pas s'il va s'occuper des difficultés des petits grossistes d'essence. J'estime que les mesures contenues dans le budget de 1987 étaient injustes et cette injustice continue d'exister.

La taxe d'accise actuelle et notre taxe de vente est à l'origine de problèmes puisqu'elle crée des déséquilibres dans l'économie. Non seulement elle pénalise les consommateurs et les Canadiens à revenu faible, mais elle fausse la réalité économique. Je parlerai de ces difficultés tout à l'heure.

• (1210)

La taxe de vente sur les croustilles, les aliments et les litières pour animaux domestiques, les bonbons, les confiseries et certain matériel électronique est reportée au niveau du grossiste. Cette mesure fait suite au budget de février 1987. La taxe sur la plupart de ces produits sera de nouveau imposée à l'étape de la fabrication une fois que les mesures sur les coûts de commercialisation et de distribution annoncées dans le budget de février 1988 entreront en vigueur, le 1er novembre prochain.

Ce projet de loi clarifie également les dispositions sur le remboursement fiscal accordé aux institutions publiques certifiées. Il transforme les dispositions sur le juste prix en une taxe à la valeur marchande sur les ventes effectuées sans lien de dépendance ou sur les ventes des produits dont le prix est difficile à établir. Une révision de certaines dispositions exécutoires de la Loi sur l'accise est également prévue compte tenu du fait que les agents de l'accise n'exerceront plus une surveillance aussi serrée sur la production des produits à base d'alcool et de tabac. Cette mesure est essentiellement de nature administrative.

L'une des mesures d'allègement fiscal de ce projet de loi, car il en comporte quelques-unes, est la majoration d'un cent le litre du remboursement de la taxe sur l'essence accordé aux producteurs de matières premières, pour compenser l'augmentation annoncée dans le budget de février 1988. Le ciel en soit loué. Les agriculteurs de mon district, déjà passablement mis à mal par la baisse du cours du grain combinée à l'augmentation de leurs frais de production, n'auront pas à payer un cent de plus le litre le carburant dont ils ont besoin pour leurs semailles.

Une autre mesure favorable est le relèvement du seuil de la taxe concernant les déclarations périodiques ou saisonnières que doivent remplir les petites entreprises. Cette disposition allégera leur fardeau administratif, ce dont je me réjouis. Le petit entrepreneur ou le restaurateur devait remplir ces formulaires, même pour des montants dérisoires, ce qui leur faisait perdre du temps. La restauration est une activité exigeante, surtout lorsqu'on doit s'imposer un surcroît de formalités bureaucratiques pour rembourser des montants insignifiants sur quelques articles imposables. Mais ces formalités ridicules étaient obligatoires, et je me réjouis de l'ouverture d'esprit dont a fait preuve le gouvernement.

Nous constatons aussi que le gouvernement a montré un peu de générosité dans le dossier des beaux-arts. Ce projet de loi exempte les originaux de la taxe de vente fédérale.

Jetons maintenant un coup d'oeil aux principes fiscaux que professe le gouvernement. Le projet de loi C-117 modifie la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Cette mesure s'inspire du budget du 10 février 1988. Le ministre des Finances a raté l'occasion de proposer une véritable réforme fiscale. Je crois que mon collègue, le président du comité des finances, applaudira chaleureusement à mes propos. Nous reconnaissons tous, en somme, que le ministre a raté son coup en ce qui concerne la réforme fiscale.

D'autres pays qui ont mis en oeuvre une réforme fiscale l'ont fait en une seule fois. Quand la taxe de vente a été majorée et que les contribuables ont constaté que le prix des biens et services augmentait, ils se sont également rendu compte que leur impôt sur le revenu était réduit, tandis que les personnes à faible revenu voyaient leurs allocations familiales augmenter. Toutes ces mesures ont été adoptées à la fois et la plupart des gens touchant un revenu faible ou moyen ont profité de ces mesures. Il n'y a certes rien de tel dans le projet de loi C-117 et dans la tentative de réforme fiscale du gouvernement. Il a réduit les taux marginaux. Mais tout en donnant d'une main, il a pris dix fois plus de l'autre. Les impôts sont majorés de 22 milliards et la remise accordée au contribuable moyen est de 2,2 milliards. C'est une manipulation maladroite et je ne crois pas que le Canadien moyen se laissera berner.

Comme la plupart des propositions ayant trait aux taxes de vente et d'accise seront comprises dans le deuxième volet de la réforme fiscale, les dispositions absentes du projet de loi sont plus intéressantes que celles qui s'y trouvent. De toute évidence, en retardant la deuxième étape de la réforme fiscale qui n'est pas attendue avant les élections, le ministre et le gouvernement conservateur se contentent de maintenir un régime fédéral de taxes de vente et d'accise qui est injuste, inéquitable et qui comporte de graves défauts.

Depuis les élections de 1984, les recettes provenant des hausses de la taxe de vente et d'accise imposées par les conservateurs ont augmenté vertigineusement. Il est évident que le gouvernement compte de plus en plus sur ces taxes régressives pour financer les dépenses fédérales. Plus le gouvernement insiste, plus il sera difficile de redresser la situation.

Le principe sur lequel repose la taxe de vente fédérale est très simple. Celle-ci ne devrait être appliquée qu'une seule fois sur les biens qui passent des mains du fabricant à celles du consommateur. Grâce à des permis, les fabricants peuvent acheter des marchandises non assujetties à l'impôt. Les produits manufacturés vendus à des sociétés qui ne bénéficient pas de ces permis deviennent alors imposables. L'octroi de ces permis aux fabricants a pour but d'éviter l'imposition multiple de la taxe de vente.

Le Canada est le dernier grand pays industrialisé à imposer encore la taxe de vente à la fabrication. Ces taxes sur les biens et services nous procurent 35 p. 100 de nos recettes globales, soit un pourcentage supérieur à celui de la plupart des pays de l'OCDE où la moyenne se situe à 29 p. 100.

Au cours des six décennies suivant la mise en oeuvre de cette forme d'imposition, on a eu recours à tout un éventail de taux variables et d'exemptions pour en atténuer le caractère régressif. Le système est tellement faussé qu'en 1981, six produits assuraient 61 p. 100 des recettes globales au titre de la taxe de vente fédérale, et trois de ces produits, les carburants, les alcools et le tabac, étaient aussi assujettis à la taxe d'accise.

La taxe d'accise, perçue en vertu de la Loi sur la taxe d'accise, constitue en général un droit sur la valeur, fixé selon un pourcentage du prix de vente du fabricant, comme dans le cas de la taxe de vente fédérale. A l'origine, elles devaient s'appliquer aux biens de luxe ou non essentiels. La taxe d'accise est maintenant prélevée sur des marchandises telles que les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les bijoux, les allumettes, les briquets, les jeux actionnés par des pièces de monnaie, les carburants moteurs, les billets d'avion, les cartes à jouer, les services de programmation d'émissions radiophoniques ou télévisées, les automobiles, etc. Les taxes d'accise s'appliquent aussi bien aux marchandises produites au pays qu'aux importations. Les droits d'accise sont normalement calculés à un taux fixe pour une quantité donnée de marchandises. Les droits d'accise sont prélevés seulement sur les boissons alcoolisées et les produits du tabac. Ces taxes somptuaires ont pour but de réduire la consommation de produits jugés dangereux tels que la bière du travailleur.

L'insistance des Conservateurs à mettre l'accent sur ces taxes à la consommation régressives et cachées dans leurs plans de réduction du déficit a marqué leur administration. Avec toutes les controverses entourant l'exemption d'impôt pour gains en capital, la désindexation partielle des tranches fiscales les plus élevées, des pensions et des allocations familiales, ces augmentations de la taxe à la consommation sont passées pratiquement inaperçues.

Le système actuel présente certains problèmes considérables. Mentionnons d'abord les différences au niveau de la taxe de vente. La taxe de vente fédérale est prélevée sur le prix de vente du fabricant. Le prix de vente d'un produit donné peut toutefois varier selon que le fabricant le vend à un grossiste ou à un détaillant. La vente à un détaillant entraîne un fardeau fiscal relativement plus élevé. Lorsque le fabricant vend ses produits à un point de vente au détail, le produit coûte plus cher que s'il vendait le produit directement au grossiste.

En 1977, on a estimé que pas moins de 44 p. 100 au moins des ventes imposables se faisaient directement du fabricant aux détaillants. Afin d'atténuer cette discrimination, on a établi une liste exhaustive de ce qu'on appelle la valeur théorique, servant à rabaisser le prix auquel le fabricant vend un produit à un détaillant pour le ramener au prix qui s'appliquerait à un

grossiste. Cela montre l'arbitraire du système de la taxe de vente.

Un autre problème réside dans l'imposition des biens de production. Lorsqu'il achète des biens intermédiaires entrant dans la fabrication de son produit, le fabricant finit toujours par payer des taxes de vente cachées sur certains de ces biens. On a récemment estimé que 42 p. 100 des recettes provenant de la taxe fédérale sont perçues sur des biens intermédiaires et des biens d'équipement. Cela m'amène à la troisième préoccupation que nous avons à l'égard du système actuel de la taxe de vente, à savoir la discrimination contre les exportations. Les taxes de vente cachées sont transférées sur le prix des exportations qui sont ainsi plus chères qu'elles ne le seraient autrement. Nous sommes à peu près les seuls au monde à percevoir une taxe sur nos exportations.

La quatrième préoccupation que nous inspire la taxe de vente, c'est son côté avantageux pour les importations. Le Canada n'englobe pas le coût du transport des marchandises jusqu'au Canada dans le coût de base à partir duquel est calculée la taxe de vente fédérale. Par conséquent, les importations qui entrent en concurrence avec des biens produits au Canada sont souvent assujetties à des charges fiscales moindres que les biens produits au Canada. Notre régime fiscal impose des charges fiscales aux exportateurs tandis que nous donnons des avantages aux importateurs. N'est-ce pas très brillant de notre part? Au lieu de régler la question par la phase deux de la réforme fiscale, qui aurait dû être lancée en même temps que la phase un, le gouvernement, par le projet de loi C-117, vient compliquer et empirer une situation déjà mauvaise.

• (1220)

Notre cinquième sujet d'inquiétude est la complexité. Divers aspects comme les permis exigés des fabricants et la documentation connexe, les exemptions spéciales qui s'appliquent à certains biens, et le système de valeurs notionelles tendent à rendre la taxe de vente fédérale très encombrante et inutilement compliquée.

La nouvelle augmentation de 1c. le litre qui s'applique à l'essence et dont sont exemptés les agriculteurs, les pêcheurs et d'autres producteurs du secteur primaire coûtera à la famille canadienne moyenne de quatre personnes, en lui supposant un revenu annuel de 35 000 $, quelque 50 $ de plus par année. Ce montant correspond grosso modo à la baisse des recettes du gouvernement fédéral découlant de la diminution des taux tarifaires durant les deux premières années suivant l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange. Autrement dit, c'est la somme que perdra le gouvernement à cause de l'accord de libre-échange et de la réduction des droits de douane. Ses recettes baisseront, mais le ministre des Finances s'est arrangé pour enlever l'argent des mains des consommateurs en haussant la taxe sur l'essence de 1c. le litre.

La nouvelle taxe des télécommunications sur les taux interurbains est un dur coup pour les Canadiens pour deux raisons. Tout d'abord, le comité des finances dont je suis membre, a recommandé dans son rapport de l'automne dernier que ceux qui vivent dans les régions éloignées du Nord ne paient la taxe de 10 p. 100 sur les appels interurbains que jusqu'à un maximum de 3 $ car beaucoup d'entre eux dépendent dans une grande mesure de ce service téléphonique. Le ministre des Finances y a opposé une fin de non-recevoir. Il a en fait rejeté la plupart de nos recommandations, mais son refus de celle-ci me révolte plus que son refus des autres. Cette taxe de 10 p. 100 frappe les habitants des campagnes et des régions éloignées qui dépendent beaucoup plus des services téléphoniques que les citadins. Elle est injuste pour les habitants des régions éloignées qui doivent faire beaucoup plus d'appels interurbains que les citadins.

Ensuite, le CRTC a jugé que Bell Canada devait réduire ses taux parce que les Canadiens payaient le service téléphonique trop cher. La nouvelle taxe de 10 p. 100 du gouvernement sur les taux interurbains maintiendra à un niveau trop élevé le coût du service téléphonique.

C'est là une partie des réserves que nous avons au sujet du projet de loi C-117. Il aggrave l'inflation, quoi que dise le gouvernement des raisons de garder les taux d'intérêt élevés pour combattre l'inflation. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure: le meilleur moyen de combattre l'inflation est de nous défaire d'un gouvernement qui l'attise tellement par les majorations de taxe de vente.

Nous nous inquiétons également de l'inéquité et de la complexité du régime actuel de la taxe de vente. J'admets que c'est un problème dont l'actuel gouvernement a hérité de ses prédécesseurs. Toutefois, il est maintenant au pouvoir depuis près de quatre ans et il n'a toujours rien fait pour le modifier. En fait, il a même fait empirer la situation en soumettant de nouveaux articles à la taxe de vente, notamment les aliments pour animaux familiers, les bonbons, les barres de chocolat, etc. Il a créé des distortions dans le marché en taxant les arachides salées, mais pas les non-salées. En regardant la liste, on s'aperçoit que certains produits à base de yaourt ne sont pas taxés, alors que certaines barres congelées le sont. Il y a donc des distorsions du marché en raison de l'inéquité du régime de la taxe de vente.

Nous avons vu le gouvernement nous faire son petit tour de passe-passe au sujet de la réforme fiscale. Il s'est arrangé pour prendre plus d'argent dans la poche des Canadiens, de façon indirecte, pour leur en restituer un peu, directement, sous forme de crédit d'impôt.

Ce n'est certainement pas un gouvernement honnête et juste. Un gouvernement juste aurait été honnête avec les Canadiens et, s'il avait dû augmenter les impôts, il l'aurait fait ouvertement plutôt que par le biais de taxes de vente camouflées.

Nous ne sommes pas heureux de ce projet de loi. Comme je l'ai déjà dit, il ne fait qu'aggraver la situation. Nous souhaitons vivement l'examiner en comité.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, en participant à ce débat sur le projet de loi C-117, je le fais avec beaucoup d'hésitation, dans le sens que nous ne sommes pas heureux d'avoir à faire face à un gouvernement qui utilise la taxation régressive, qui utilise des taxes cachées pour prélever chez les consommateurs canadiens des sommes d'argent énormes, avec objectif avoué de frapper là où cela va paraître le moins et d'utiliser les mesures à sa disposition, telle la taxe de vente, qui est la plus injuste des mesures car elle touche tous et chacun sans égard au revenu de chacun. Les riches et les pauvres paient la même taxe de vente. C'est cela une taxe régressive, monsieur le Président, et une taxe de vente comme celle-ci, quoiqu'elle rapporte des sommes substantielles, devrait être modifiée, et je pense qu'il y a une disposition au pays pour changer cette approche afin de la faire plus progressive, de la rendre plus juste. Mais avec ce gouvernement, on commence à perdre patience. Après trois ans et demi d'études par-dessus études, de promesses par-dessus promesses non tenues, les Canadiens s'impatientent avec raison.

Le projet de loi C-117 a pour but de mettre en vigueur de nombreuses hausses de taxes de vente et d'accise annoncées par le gouvernement lors du Budget du 18 février 1987, annoncées aussi lors de la réforme fiscale du 18 juin 1987 et du 16 décembre 1987, et finalement lors du dernier Budget du 10 février 1988. Donc, il y a quatre mesures gouvernementales qui font qu'aujourd'hui on est pris avec un projet de loi qui vise à augmenter les taxes en vigueur actuellement et à donner suite à l'imposition des budgets ou des soi-disant déclarations économiques faites par le gouvernement au cours de la dernière année.

Monsieur le Président, je pourrais faire la ventilation de ces mesures fiscales et vous dire que le Budget de février 1987 taxait les friandises, les grignotines, la crême glacée, une taxe de 12 p. 100 appliquée le 1er juillet 1987 qui a apporté 60 millions de dollars en revenus et ce qu'on prévoit en 1988-1989 apportera un autre 80 millions de dollars en recettes additionnelles. Il y a eu dans le même Budget de février 1987 une hausse de 4 p. 100 de la taxe sur les cigarettes et le tabac qui, elle, rapporte 70 millions en 1987-1988 et un autre 77 millions anticipés pour 1988-1989.

• (1230)

Il y a eu la hausse de 4 $ le billet de la taxe sur les transports aériens: 45 millions de dollars en 1987-1988, et 50 millions en 1988-1989; la hausse de la taxe de vente sur l'essence avec plomb au niveau de celle sans plomb: le 1er avril 1987, date d'entrée en vigueur, recettes 30 millions en 1987-1988; en 1988-1989, 30 millions de dollars.

Il y a eu également, monsieur le Président, comme je le disais tantôt, la réforme fiscale de juin et de décembre 1987, alors qu'on ajoutait une taxe de 10 p. 100 sur les appels interurbains et une hausse de 8 à 10 p. 100 de la taxe sur les services de câblodiffusion. Et à partir du 1er janvier 1988, cette taxe rapportera, dans l'année fiscale 1988-1989, 877 millions de dollars.

Comme le disaient certains collègues dans cette Chambre, cette taxe sur les appels interurbains est injuste parce qu'elle touche surtout les gens qui vivent dans les régions rurales et elle touche aussi injustement tous les gens à revenu moyen et à revenu insuffisant, pour être précis, sur les services de câblodiffusion qui souvent est la seule jouissance et peut-être le seul moyen qu'ils ont de se distraire à la maison. Voici qu'on ajoute une taxe de 8 à 10 p. 100 sur ces services de câblodiffusion. Il y a eu également une hausse de 8 à 12 p. 100 de la taxe sur la peinture et le papier peint, qui à elle seule rapportera 60 millions de dollars en 1988-1989. Il y a eu l'accélération des remises de taxes de vente et d'accise qui prendra effet en avril 1988 et qui rapportera 1 milliard 600 millions de dollars. Il y a eu une autre hausse de 15 à 18 p. 100 de la taxe sur l'alcool et le tabac, qui rapportera 175 millions de dollars.

Le Budget de 1988, le plus récent, celui du 10 février dernier: hausse de 1c. le litre de la taxe d'accise sur l'essence. Revenu pour 1988-1989: 225 millions de dollars additionnels.

Monsieur le Président, ce que je trouve désagréable dans la taxe de vente, et je pense qu'il y a beaucoup de députés qui partagent cette opinion, c'est qu'elle s'applique injustement à tous et à chacun de la même façon. Le riche paie, le pauvre paie. Tous paient le même montant parce que c'est une taxe qui est perçue lors d'une transaction, et peu importe le revenu, c'est la même taxe. C'est pour cela qu'elle est régressive, contrairement aux tables d'impôt qui, elles, sont progressives dans le sens qu'on paie plus d'impôt si on gagne plus de revenus.

Le projet de loi, comme je le disais tantôt, donne suite à des déclarations à la Chambre et à des budgets et je ne sais pas pourquoi, mais le gouvernement a tardé jusqu'à aujourd'hui à présenter le projet de loi. Ce n'est pas inhabituel, monsieur le Président, que le gouvernement tarde avec ces projets de loi-là. C'est quasiment une habitude qu'il a prise juste avant un ajournement. Que ce soit pour Noël, pour Pâques ou pour l'été, il nous arrive avec un projet de loi qui touche tous les Canadiens, qui augmente les taxes.

Il est bon de se rappeler, monsieur le Président, que c'est ce même gouvernement, ce même premier ministre (M. Mulroney) et ce même ministre des Finances (M. Wilson) qui avaient tous deux promis de ne pas augmenter les impôts. On s'en souvient. Ce ne sont pas des révélations nouvelles.

Je vais citer deux choses du ministre des Finances, du compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre des communes du 6 mars 1984:

> Nous réduirions les dépenses. Nous nous garderions d'augmenter les impôts, qui sont déjà trop élevés.

Mais c'est ce qu'il a fait, il a augmenté les impôts, pas en taxant les riches, les 60 000 compagnies canadiennes qui ne paient pas ce que je considère leur juste part d'impôt, mais en taxant les Canadiens à revenu moyen et à petit revenu.

Je vais citer maintenant une déclaration du chef de ce parti, le premier ministre du Canada, dans *Le Devoir* du 29 novembre 1984. Je cite: «Les Canadiens paient un joli paquet d'argent pour les services gouvernementaux et ils ont le sentiment qu'ils paient suffisamment.» C'est vrai. Le premier ministre avait raison. On paie suffisamment de taxes comme individu. Il devrait peut-être pratiquer ce qu'il prêche et voir à taxer ceux qui sont ses amis, les riches, ceux qui ne paient pas leur juste part.

Monsieur le Président, les recettes fiscales provenant des taxes indirectes, taxe de vente, taxe d'accise, ont augmenté beaucoup plus rapidement que celles provenant des impôts

directs depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Les recettes provenant des taxes de vente et d'accise ont augmenté de 77 p. 100 entre 1984-1985 et 1988-1989 alors que les impôts des particuliers ont augmenté de 55 p. 100 depuis que ce gouvernement a pris le pouvoir, et ceux des corporations, des riches, que de 28 p. 100. Ce sont les particuliers, impôt des particuliers, taxe de vente, taxe d'accise, plus que les corporations qui ont subi les hausses les plus importantes.

Je pourrais, monsieur le Président, encore une fois vous donner le bénéfice d'un tableau que j'ai devant moi qui indique le fardeau que les Canadiens doivent porter depuis septembre 1984: taxes indirectes, hausse de la taxe de vente, le 1er octobre 1984, de 9 à 10 p. 100, en janvier 1986, de 10 à 11 p. 100, en avril 1986, de 11 à 12 p. 100. Et à chaque fois, 1 milliard de plus dans les coffres de l'État. Un milliard de plus provenant de taxes cachées, régressives et injustes.

J'ai une liste ici qui pourrait peut-être intéresser les députés conservateurs, savoir que la taxe d'accise sur l'essence, par exemple, 2c. le litre le 23 septembre 1985, revenu: 900 milliards de dollars; 1c. le litre, le 1er janvier 1987: 450 millions. Le 19 février 1987, 1c. le litre, là encore: 450 millions. Le 1er avril 1988, cela s'en vient, des vrais poissons d'avril, un autre cent le litre: 300 millions, pour un total de 23c. Vingt-trois cents d'augmentation sur le gallon d'essence au Canada depuis qu'ils ont pris le pouvoir.

Monsieur le Président, ils ont comme objectif avoué d'aller taxer, d'aller chercher chez les gens les moins capables de payer, les gros montants, l'argent qu'ils ne peuvent pas honnêtement aller chercher ou qu'ils ne veulent pas honnêtement aller chercher de façon progressive, ouverte et juste. La taxe sur les appels interurbains: 10 p. 100 sur les appels interurbains et les services de câblodistribution. Le ministre devrait prendre la parole là-dessus et nous expliquer comment ces jeunes . . .

Je vois qu'il chante, il trouve cela drôle. Les jeunes trouvent cela drôle, monsieur le Président . . . Il joue du violon . . . Mais je lui rappellerai que les jeunes, comme leurs parents, s'en souviendront de ce gouvernement qui a taxé la câblodiffusion, les appels interurbains.

Je pourrais peut-être donner une autre liste intéressante concernant les coûts de ce gouvernement.

Taxes directes: Nous avons parlé de taxes indirectes tantôt, alors nous allons maintenant parler de taxes directes, qui sont des taxes qui sont prélevées par en avant, comme on dit.

La désindexation des allocations familiales, crédit personnel et table d'impôt: Depuis le 1er janvier 1986, ils ont pris 635 millions de dollars dans les poches des Canadiens, en désindexant les allocations familiales. Ils sont heureux de cela, eux autres!

Mme Bourgault: Nous payons pour vos erreurs!

M. Gauthier: Depuis le 1er janvier 1986, l'élimination du dégrèvement fiscal, pour une somme de 650 millions de dollars, pour le dégrèvement fiscal qu'ils ont éliminé. Élimination de déductions pour le Régime enregistré d'épargne-logement, le 22 mai 1985, une somme de 105 millions de dollars d'éliminée. Surtaxe temporaire de 5 à 10 p. 100 sur les hauts salariés, du 1er juillet au 31 décembre 1986, 500 millions de dollars. Surtaxe générale et permanente de 3 p. 100 sur tous les contribuables, le 1er juillet 1986, 1,2 milliard de dollars. Changement du régime fiscal de dividendes, le 1er janvier 1986, 300 millions de dollars. Changement d'extension pour personnes mariées, le 1er janvier 1986, 20 millions de dollars.

Monsieur le Président, j'entends un député qui dit: Y'a rien là! C'est un député conservateur, un de ces niaiseux qui répète des choses . . . «Y'a rien là!» Qu'est-ce que vous voulez: «Y'a rien là.»

Monsieur le Président, «il n'y a rien là» pour lui, 1,2 milliard de dollars, surtaxe générale de 3 p. 100 sur les contribuables. Il n'y a rien là!

Probablement que le député est plus riche que la moyenne des Canadiens. «Il n'y a rien là», monsieur le Président, ce sont les mots des conservateurs!

Ce sont des choses de ce genre qui font que les gens deviennent cyniques à l'égard des députés conservateurs. Ce sont des choses comme celles-là qui font que le gouvernement a perdu toute crédibilité.

Une voix: Toute crédibilité!

M. Gauthier: Vous avez raison, vous n'avez plus de crédibilité au gouvernement, vous avez tout perdu, tout gaspillé, tout jeté depuis trois ans et demi. Le peu que vous aviez en 1984, vous l'avez perdu depuis ce temps-là!

Mme Bourgault: Les sondages le disent . . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'entends . . . j'aime cela parce que cela me tient intéressé, il n'y a rien de plus utile que d'avoir des gens qui nous font des commentaires . . . intéressants . . .

Je voudrais rappeler à ces députés que les Canadiens se souviendront de ce gouvernement qui dit: «Y'a rien là dans les taxes! Y'a rien là!»

• (1240)

[*Traduction*]

Je devrais peut-être revenir à ma deuxième langue pour dire que les décisions du gouvernement se passent de commentaires. Il a décidé de nous saisir en deuxième lecture d'un projet de loi visant à modifier à Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise juste avant un congé dans l'espoir que les partis d'opposition en discutent et l'adoptent rapidement.

Comme nous le savons, ces mesures permettant de percevoir des recettes constituent certains des instruments auxquels le gouvernement a recours pour créer l'illusion que le déficit a effectivement diminué. Or s'il a diminué, c'est aux dépens du Canadien moyen. Mes collègues et moi voulons prendre le temps d'attirer l'attention des Canadiens sur la mesure à l'étude et de leur dire quelles répercussions auront pour eux les versements accélérés au gouvernement fédéral de l'impôt et de la taxe d'accise ainsi que la taxe de vente que versent les fabricants.

J'ai parlé du déficit illusoire de 29,3 milliards de dollars. Il vaut la peine de répéter qu'on a réussi à créer cette illusion grâce à l'utilisation de trucs comptables comme l'accélération des versements de la taxe de vente fédérale et de la taxe d'accise. Les employeurs canadiens qui doivent retenir à la source l'impôt sur le revenu et les cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-chômage de leurs employés pour en verser les montants au gouvernement, sont

tenus de le faire à une fréquence accrue depuis 1987. En janvier 1987, les employeurs en faisaient le versement une fois par mois. Ils ont dû par la suite le faire deux fois par mois, ce qui a pour effet d'accroître la paperasserie et le volume de travail de leur entreprise. Cela a procuré d'un seul coup au gouvernement une hausse de revenus de 1,6 milliard de dollars. Puis le gouvernement a ordonné aux employeurs de verser ces déductions chaque semaine, ce qui lui a procuré une autre hausse de revenus.

Étant donné que les déductions à la source basées sur les nouveaux taux d'imposition ne commenceront qu'en juillet 1988, le gouvernement s'est accordé cette année un prêt sans intérêt d'environ 1 milliard de dollars pour une durée de six mois, parce que les employeurs feront toujours leurs versements selon les anciens taux du 1er janvier au 1er juillet 1988.

Je voudrais parler maintenant des changements relatifs à la taxe sur les ventes des fabricants que le ministre des Finances (M. Wilson) lui-même a surnommée la tueuse d'emplois sournoise. Entre le 1er octobre 1984 et le 1er avril 1986, cette taxe est passée de 9 à 12 p. 100, ce qui a rapporté 3 milliards de dollars au gouvernement, je le répète. Les fabricants doivent, eux aussi, payer cette taxe plus rapidement, parfois avant même de l'avoir touchée sur les ventes. Le gouvernement continue à jouer avec cette taxe, à l'appliquer à un plus grand nombre de marchandises, à agrandir l'assiette, et à l'augmenter, et ce petit jeu continuera de toute évidence car la taxe de vente nationale par laquelle le gouvernement songeait à la remplacer ne sera pas proposée avant les prochaines élections ou les deux prochaines élections si les conservateurs ne reviennent pas au pouvoir, ce que j'espère.

Le gouvernement avait promis en 1984 de ne pas augmenter les taxes, mais il l'a fait.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Les questions et commentaires doivent suivre.

Questions ou commentaires? Débat.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de formuler quelques observations au sujet du projet de loi tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Il s'agit en l'occurrence d'un ensemble de mesures partielles, de solutions temporaires, de récupérations limitées, mais surtout de mesures permettant de percevoir des recettes, que le gouvernement a maintenant rassemblées dans une législation d'ensemble.

Nous sommes saisis aujourd'hui de modifications découlant des budgets du 18 février 1987 et du 10 février 1988, du Livre blanc sur la réforme fiscale du 18 juin 1987 et de la réforme fiscale proposée le 16 décembre dernier. Il est important de préciser le contexte dans lequel le gouvernement, plutôt que de présenter des mesures et d'apporter des modifications à sa politique dans les formes, en les faisant adopter par le Parlement, les regroupe plutôt dans ce type de projet de loi qui renferme tant de modifications qu'il est presque impossible aux porte-parole de l'opposition d'isoler les diverses mesures, afin de juger de leur influence sur le régime fiscal dans son ensemble et les recettes fiscales qui vont en découler, et du même coup, de pouvoir critiquer ces mesures en connaissance de cause. Cependant, c'est peut-être là ce que souhaitent les disciples de Torquemada, ces extorqueurs de taxe d'accise au service du ministère conservateur des Finances.

Cela me rappelle quelque peu la pétition remise à Jacques VI après son accession au trône d'Angleterre sous le nom de Jacques Ier, dans laquelle on précisait que les monopoles influent quotidiennement sur tous les aspects de notre vie. La même chose s'applique à la taxe d'accise qui a des répercussions perverses et nuisibles sur l'économie canadienne et qui influe sur les habitudes de consommation et d'achat des Canadiens. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un rajustement sensé du régime fiscal, comme ce devrait être le cas. Nous ne sommes pas saisis d'une réforme globale et même pas vraiment d'un programme mineur réfléchi de mise à jour du régime fiscal, relativement à la taxe d'accise. Il s'agit plutôt d'un moyen de perpétuer d'une façon systématique certains principes contre lesquels même le ministre des Finances (M. Wilson) s'est élevé dans le passé.

Pourquoi? Le gouvernement souhaite, bien entendu, percevoir des recettes fiscales. Cela s'inscrit, bien entendu, dans le cadre de la réalisation de son objectif déclaré de réduction du déficit et on veut ainsi recueillir des recettes fiscales que certains des produits en question peuvent rapporter, car selon les conservateurs, on peut leur imposer sans cesse de nouvelles taxes.

Cela me rappelle un autre exemple qui remonte à l'époque où l'on a commencé à percevoir des impôts. Elle concerne le ministre des Finances d'Henri VII d'Angleterre, un certain Morton. Il était connu pour ce qu'on a appelé la fourchette Morton; lorsqu'il se rendait chez un riche noble, peut-être un marchand, et constatait que ce dernier vivait modestement et frugalement, il se disait alors que l'intéressé devait avoir accumulé certaines réserves dans lesquelles on pourrait puiser ou qu'on pourrait s'approprier, afin de réaliser les projets d'État de son maître. Si le marchand ou le noble en question vivait dans le luxe, un peu comme les conservateurs, je suppose, Morton disait qu'il consommait de façon excessive, qu'il était manifestement riche et qu'il pouvait donc donner généreusement pour alimenter les coffres du roi.

• (1250)

Si j'ai raconté cette histoire, ce n'est évidemment pas pour dire que de telles méthodes d'imposition sont encore employées aujourd'hui, bien que certains contribuables puissent le penser. Pour comprendre où je veux en venir, il faut considérer les personnes que Morton allait voir. On constate malheureusement des ressemblances entre ces personnes et celles que les conservateurs visent, car il y a naturellement des personnes que ni Morton et ni le ministre des Finances ne sont allés voir, en raison de leur statut ou de leur richesse.

Il serait utile de répéter encore une fois qui sont ces gens, monsieur le Président. Ce sont avant tout les sociétés rentables qui, en dépit de toutes les résolutions pouvant être adoptées, sont le principal soutien financier du parti conservateur. L'an dernier, 60 000 sociétés rentables au Canada n'ont pas payé d'impôt. C'est en partie parce que le ministre des Finances n'a pas jugé bon de leur faire payer leur juste part que la Chambre est forcée de passer son temps à examiner cet assortiment de mesures législatives visant à aller chercher cet argent dans les poches des consommateurs et des contribuables.

Article 21 du Règlement

Il y a une autre catégorie de gens vers qui ni Morton ni le gouvernement actuel ne se sont tournés: les riches. Telle qu'énoncée dans les budgets et certaines modifications législatives, la politique fiscale des conservateurs a créé de magnifiques échappatoires pour les Canadiens les plus riches, ceux dont les revenus personnels sont les plus élevés, en dépit d'une tentative plutôt timide faite par le ministre des Finances pour adopter la politique du Nouveau Parti démocratique lorsqu'il a instauré un impôt minimum de remplacement.

A qui ce Morton des temps modernes s'attaque-t-il, monsieur le Président? A la classe moyenne et, de plus en plus fréquemment, aux pauvres. C'est dans leurs poches que le gouvernement va chercher des revenus supplémentaires, quand il l'estime nécessaire pour réduire le déficit.

Les conservateurs ont déclaré que la réduction des dépenses était leur première priorité, mais l'alourdissement du fardeau fiscal de la classe moyenne et, de plus en plus, des pauvres, caractérise leur démarche. Les conservateurs réduisent les dépenses, mais sans se priver d'augmenter leurs recettes fiscales.

Dans ce projet de loi, certaines dispositions destinées à hausser les recettes frapperont durement et inéquitablement les Canadiens. Au sujet de la taxe de 10 p. 100 sur les services de télécommunications, mon collègue, le député de Regina-Est (M. de Jong), a souligné que si on vit dans une localité isolée, il est très probable qu'un très fort pourcentage des appels téléphoniques sont des interurbains. En outre, dans certaines régions, il n'est pas nécessaire de téléphoner bien loin pour avoir à payer des frais d'interurbain.

Je vous donne l'exemple de certaines personnes de ma circonscription. Les entreprises et les personnes qui décident de vivre dans des zones rurales sont maintenant frappées d'une taxe de 10 p. 100 qui s'ajoute aux tarifs déjà élevés de location de radiotéléphones. L'entreprise touristique installée au bord d'un lac situé à 30 milles de Red Lake et qui ne dispose pas de bonnes routes d'accès et, évidemment, pas de lignes téléphoniques non plus, doit posséder un radiotéléphone pour ses affaires. Les taux de location de ces appareils vont de 50 $ à 90 $ par mois, selon le pouvoir de l'émetteur et le service offert. Comme si ce n'était pas suffisant, certains utilisateurs doivent maintenant payer en plus une taxe fédérale de 9 $ par mois pour un service téléphonique essentiellement local. Le gouvernement devrait corriger cette injustice.

La taxe sur les services de câblodistribution est une autre source de revenu pour le gouvernement. Le comité a recommandé qu'elle soit limitée à 3 $ par souci d'équité. Le gouvernement est resté indifférent et n'a pas tenu compte de cette recommandation.

L'augmentation de la taxe de vente sur la peinture et le papier peint, qui passera de 8 à 12 p. 100, sera lourdement ressentie par beaucoup de gens. Elle touchera évidemment les bricoleurs et les magasins d'articles de décoration intérieure. On se demande pourquoi elle a été imposée.

L'accélération des retenues à la source est un autre moyen caché d'augmenter les recettes du gouvernement. Avant de prendre le pouvoir, le gouvernement a fait toutes sortes de promesses aux petites entreprises au sujet de la réduction de la paperasserie, de la réglementation et des tracasseries administratives. Il est maintenant prêt à doubler la fréquence à laquelle ces entreprises doivent remplir des rapports. Je suis sûr que ce secteur de l'économie n'oubliera pas de si tôt la façon dont le gouvernement l'a traité.

Je vois aussi que certains de mes vices favoris, ainsi que d'autres que j'ai vraiment en horreur, sont également touchés par des augmentations de 15 à 18 p. 100 de la taxe fédérale sur la bière, les spiritueux, le vin et le tabac. Au lieu de faire des aveux précis, je devrais faire remarquer, je pense, que le gouvernement dispose de tout un éventail de mesures législatives s'il souhaite vraiment réglementer et réduire l'usage du tabac.

Une autre imposition qui a été proposée dans le but de créer des recettes est l'augmentation de la taxe imposée sur les billets d'avion. Il convient de faire remarquer que l'application de cette taxe présente certains avantages, en particulier pour les petites localités isolées, et que cela ne vise pas les appareils d'une masse supérieure à 12 500 livres au décollage. Je suis heureux de voir qu'on a conservé les exemptions et nous sommes vivement reconnaissants de cet allégement fiscal. Cependant, à mon avis, nous nous trouvons de plus en plus dans une situation où nous sommes imposés sans être représentés et où le gouvernement continue de ne tenir aucun compte d'un grand nombre des désirs des usagers des aéroports et des compagnies aériennes pour lesquels, après tout, cela constitue une ressource d'exploitation primordiale. Cela devrait faire l'objet d'un examen minutieux.

L'augmentation supplémentaire de la taxe d'accise sur l'essence et le carburant d'aviation a déjà faussé notre économie. Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, il a augmenté la taxe d'accise sur l'essence pas moins de quatre fois au point qu'actuellement un dixième du prix de l'essence à la pompe représente, non pas l'imposition totale, ni les taxes fédérales totales ni même les taxes provinciales totales, mais les augmentations imposées par les conservateurs. Chaque fois que le Canadien moyen remplit le réservoir de son automobile moyenne canadienne ou nord-américaine, il paie 2 $ pour les augmentations imposées par les conservateurs, uniquement pour un plein.

Les régions éloignées n'ont naturellement pas le choix. Nous devons reconnaître qu'en n'imposant pas le propane et en diminuant les taxes imposées sur le combustible diesel, le gouvernement offre effectivement d'autres solutions. Cependant, les personnes qui utilisent le plus les véhicules à moteur sont ceux-là même qui peuvent le moins éviter l'incroyable imposition des taxes en question.

Je vois qu'il est 13 heures, monsieur le Président. J'attends avec impatience de revenir à 15 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de déclarer qu'il est 13 heures, je dirais au député que lorsque nous reprendrons le débat il disposera de sept minutes pour le débat en dehors de la période de dix minutes réservée aux questions et aux commentaires.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON PREND LA DÉFENSE DU COMMISSAIRE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je prends la parole pour dire quelques mots à la défense de M. D'Iberville Fortier, le commissaire aux langues officielles du Canada. Il a défendu avec vigueur et efficacité les droits des francophones hors-Québec. Lorsque l'une des localités que je représente, celle de Kaspuskasing, en Ontario, était en conflit au sujet du bilinguisme officiel, il était présent par ses encouragements, son appui et ses conseils. Je tiens à l'en remercier.

Aujourd'hui, parce qu'il a exprimé certaines inquiétudes au sujet des droits des anglophones au Québec, on le condamne et on s'en prend à lui. J'invite tous mes collègues de la Chambre qui ont participé à ces critiques injustes à revoir leur position.

Quant au premier ministre du Québec et à tous les députés de l'Assemblée nationale de cette province, je les invite à se départir de leur hypersensibilité. Je leur rappelle qu'ils font partie d'un pays qui s'étend d'un océan à l'autre, de l'île de Vancouver à Terre-Neuve.

Dans notre pays si vaste, si magnifique et si beau, une telle mesquinerie n'a sa place dans aucune région. Les critiques adressées à l'endroit de ce fonctionnaire dévoué du Parlement ont été excessives et sévères et elles n'étaient pas du tout nécessaires.

* * *

LES AFFAIRES ETHNIQUES

LA CÉLÉBRATION TENUE PAR LA COMMUNAUTÉ GRECQUE DE TORONTO

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière, les 120 000 membres de la communauté grecque de la région métropolitaine de Toronto ont célébré l'anniversaire de l'indépendance de la Grèce par un magnifique défilé et un grand banquet.

L'année dernière, à la même occasion, M. Steve Triantis, professeur à l'Université de Toronto, a parlé au nom de toutes les communautés ethniques qui représentent 40 p. 100 des Canadiens quand il a dit:

> Les dirigeants de tous les partis politiques doivent savoir qu'aucun groupe ethnique au Canada ne détient le monopole de l'excellence en intelligence et en éducation. Nous exigeons de participer à part entière et égale à la vie politique, sociale, culturelle et économique de ce pays. Nous attendons des mesures concrètes, surtout en ce qui concerne les nominations aux organismes et agences.

En fin de semaine, après une année décevante, il a ajouté:

> Les dirigeants de tous les partis politiques seront jugés selon leurs actes et non selon leurs promesses. Nous nous exprimons aujourd'hui par des paroles, nous le ferons demain par nos votes.

Article 21 du Règlement

LES PÊCHES

LA RÉDUCTION DES PRISES DE SAUMONS QUINNAT

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, au cours des 30 dernières années l'échappée de saumon quinnat dans la partie inférieure du détroit de Géorgie est passée de 30 000 à 4300. C'est pour cette raison que j'appuie, à regret, la réduction de 20 p. 100 des prises annuelles pour tous les secteurs de l'industrie de la pêche.

Pour réduire de 20 p. 100 les prises des pêcheurs sportifs, la limite individuelle de prise sera ramenée de 20 à 8 saumons. Vu que 95 p. 100 des pêcheurs sportifs de Colombie-Britannique ne prennent déjà pas plus de huit saumons, cette nouvelle politique ne les touchera pas, mais elle va frapper le secteur des bateaux affrêtés et les fournisseurs de matériel de pêche.

Les bateaux de pêche à la traîne seront aussi durement touchés par la réduction de 20 p. 100, vu qu'elle s'ajoutera aux autres réductions imposées depuis 1984. Ils craignent de se voir finalement exclus de l'industrie.

Les pêcheurs à la seine ont peur que la réduction sur le saumon quinnat leur coûte leurs journées les plus productives pendant les grosses remontées de saumon rose et de saumon sockeye. Les Indiens se verront aussi imposer des réductions de leur pêche traditionnelle.

Espérons que ces réductions coûteuses, couplées au programme de mise en valeur, permettront de parvenir au but recherché et que les stocks de saumon quinnat recommenceront à augmenter.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE REFUS DE VERSER DES PRESTATIONS À UN HOMME DE SCARBOROUGH

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, après avoir quitté son employeur à la suite d'une restructuration administrative, un de mes électeurs de Scarborough-Ouest a lancé sa propre entreprise qu'il a dû fermer après 18 mois d'efforts.

Bien qu'il ait contribué durant 27 ans à la caisse de l'assurance-chômage, on lui a appris qu'il n'était pas admissible aux prestations parce qu'il n'avait pas contribué à la caisse durant 10 semaines pendant l'année précédente. Il a cependant appris également qu'il y aurait été admissible s'il avait passé ces 18 mois en prison.

J'en parle à la Chambre parce que nous avons là le cas d'un homme qui a tenté de lancer une entreprise et à qui on a refusé ce qu'il aurait pu obtenir s'il avait commis un délit. J'en parle parce que parfois, comme nous le rappelait Dickens, «la loi est bête» et doit être dénoncée.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ARMÉNIENS—ON DEMANDE L'UNIFICATION DE LA RÉGION DE NAGORNY KARABAKH

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, depuis l'arrivée au pouvoir, en Union Soviétique, du Secrétaire

Article 21 du Règlement

général Mikhael Gorbatchev, on a commencé à voir une nouvelle atmosphère dans ce pays. On a vu la libération de plusieurs dissidents, l'ouverture de la presse et d'autres réformes que l'on appelle le *Glasnost*.

J'aimerais aujourd'hui soulever une question très inquiétante qui se manifeste actuellement dans ce pays. Il s'agit de la situation dans la région de Nagorny Karabakh. Depuis 1923, cette région fait partie de la République de l'Azerbaïdjan. Étant donné que la population compte en très grande partie des Chrétiens Arméniens, la population de Nagorny Karabakh a exprimé sa volonté à Moscou de changer les frontières pour que cette population soit sous le contrôle de l'Arménie soviétique.

Je n'ai pas besoin de rappeler jusqu'à quel point les hommes et les femmes de ce groupe ont souffert au cours des siècles derniers. Il y a déjà eu trop de morts. L'unification de cette région devrait se faire dans le meilleur esprit.

La semaine dernière, on a constaté que l'Union Soviétique avait pris des mesures pour améliorer la situation des Arméniens ethniques en Azerbaïdjan. Nous espérons, dans l'esprit du *Glasnost*, que M. Gorbatchev continuera dans cette approche de réconciliation afin de répondre positivement à la volonté du peuple arménien.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT AU MARCHÉ POUR LES OPÉRATIONS CROISÉES SUR LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, des services financiers qu'on ne pouvait trouver il y a quelques années qu'à New York, Londres ou Hong Kong, font maintenant partie intégrante du marché monétaire canadien. Je signale à cet égard le marché intérieur pour les opérations croisées sur les taux d'intérêt dont le volume des transactions est passé à environ 20 milliards de dollars par année.

Cette année, pour la première fois, le Gouvernement du Canada a participé à ce marché intérieur. Bien que jusqu'à présent ces transactions de crédit croisé n'aient porté que sur quelques centaines de millions de dollars, il s'agit d'une initiative intéressante qui apportera de l'intensité et de la maturité au marché. Elle permet en même temps de réduire marginalement les taux d'intérêt sur certains emprunts du gouvernement, ce qui représente une économie pour le contribuable canadien.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT CONTRE LES GROUPES D'OPPOSITION

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, vendredi, nous avons assisté à un spectacle pathétique: l'ambassadeur d'Afrique du Sud au Canada a essayé de détourner les critiques d'un régime injustifiable en prétendant que le Canada semble appuyer ceux qui essaient de renverser le gouvernement de son pays par la violence. En fait, tous les Canadiens espèrent que la transition se fera en douceur. C'est le gouvernement d'Afrique du Sud qui ne le souhaite pas.

Au lieu de favoriser un dialogue enrichissant entre les Blancs et les Noirs d'Afrique du Sud pour que la majorité gouverne dans ce pays, le gouvernement a interdit les groupes d'opposition noirs, il a censuré les médias et réprimé toutes les tentatives de manifestations contre le fléau de l'apartheid. Des religieux sont arrêtés alors que des néo-nazis circulent en toute liberté.

Ce n'est pas le Canada qui encourage la révolution violente en Afrique du Sud mais ce sont plutôt les mesures répressives et intransigeantes du gouvernement sud-africain.

Qu'il y ait une révolution mais que ce soit une révolution du coeur, du coeur Afrikaan, pour que la violence qu'emmagasinent dans leur coeur les victimes de l'apartheid devienne une source d'énergie pour créer une nouvelle société multiraciale et démocratique sinon il se pourrait que le gouvernement d'Afrique du Sud après avoir semé le vent récolte la tempête, et il ne devra s'en prendre qu'à lui-même.

* * *

[*Français*]

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

LES ASSISES DE L'AILE QUÉBÉCOISE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, l'aile québécoise du parti progressiste conservateur du Canada tenait ses assises en fin de semaine à Montréal. Ce fut un véritable succès. Notre chef, M. Mulroney, a pris le pouls de sa formation au Québec. Plus de 200 résolutions fondamentales, des prises des positions dictées par les membres, par le peuple: C'est le reflet des préoccupations quotidiennes des électeurs et électrices du Québec.

Monsieur le Président, ces résolutions avaient d'abord été élaborées lors des 10 colloques régionaux tenus à la grandeur de la province de Québec depuis six mois. Au parti conservateur, quand les militants s'expriment, on en tient compte. Ils orientent les décisions du gouvernement. Ce fut un véritable exercice de démocratie. Les conservateurs du Québec ont franchi une étape importante du processus d'épuration des moeurs politiques en adoptant le principe du financement populaire des partis, ce qui ne fait pas l'affaire des libéraux.

Des résolutions sur l'environnement, la réforme ou l'abolition du Sénat, le développement régional, l'agriculture et sa relève, le vieillissement de la population, *et cetera*, ont été analysées. Bref, des assises sérieuses, monsieur le Président! Voilà le parti conservateur à l'écoute. Bravo aux responsables!

* * *

LES EXPROPRIATIONS

LA MÉMOIRE DE MIRABEL

Article 21 du Règlement

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le 27 mars est une date mémorable à Mirabel. Le 27 mars 1969, le gouvernement libéral expropriait 97 000 acres de terre pour créer l'aéroport de Mirabel. Dès lors est née la plus vaste contestation de l'histoire du Québec. Les expropriés se sont regroupés à l'intérieur du CIAC afin de récupérer leurs terres injustement acquises et non nécessaires à l'aéroport. Le 27 mars 1985, après 16 ans de lutte, le gouvernement conservateur rendait justice aux expropriés et signait une entente historique qui mettait fin à ce désordre social.

Hier, le 27 mars 1988, à Sainte-Scholastique, on classait ce dossier et M. Jean-Paul Raymond nous livrait *La mémoire de Mirabel*, un livre qui empêchera, selon ses souhaits, que d'autres calamités semblables ne se répètent.

Monsieur le Président, nous devons rendre hommage au peuple de Mirabel et à son patriarche, M. Jean-Paul Raymond, d'avoir démontré que la détermination dans ses convictions mène aux victoires des causes justes. J'invite tous les députés de la Chambre à se procurer ce vibrant témoignage de solidarité écrit, comme le dit l'évêque de Saint-Jérôme, dans un langage droit comme un sillon, savoureux comme le sirop d'érable et franc comme un coup de hache.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA MORUE DU NORD—LA DÉCISION D'EMPÊCHER LA LABRADOR SHRIMP COMPANY D'AVOIR ACCÈS AU POISSON

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, aujourd'hui, le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) se trouve à Corner Brook, à Terre-Neuve. S'il suit nos délibérations à la télévision, je voudrais lui demander de profiter de l'occasion pour annuler la décision qu'il a prise d'empêcher l'entreprise concernée du Labrador d'avoir accès à la morue du Nord. A la suite de cette décision, l'usine de Cartwright a été fermée et on a licencié 50 personnes. Dans une localité de 500 habitants dont toute l'économie repose sur cette entreprise, les gens ne peuvent pas trouver un emploi ailleurs.

Je demande au ministre de décider maintenant que ceux qui se trouvent le plus près de la ressource doivent être les premiers à y avoir accès et d'accorder à l'entreprise en question qui s'adonne principalement à la pêche à la crevette le droit de pêcher la morue du Nord, afin que les petites usines de traitement du poisson en question puissent demeurer ouvertes.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA PROPOSITION D'UN CONSORTIUM DE CONSTRUIRE DES DRAGUEURS DE MINES

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, la *Canadian Shipbuilding and Engineering Limited*, un consortium de chantiers navals dont le siège social se trouve à St. Catharines, a fait au gouvernement une proposition qu'il ne peut ignorer. Il a proposé de concevoir et de construire 12 dragueurs de mines, chose extrêmement nécessaire, afin de protéger les côtes atlantique et pacifique.

L'entreprise a déjà affecté une équipe de conception à temps plein au projet. Elle a l'expérience technologique voulue. Cinq chantiers navals du pays sont concernés. En se partageant les travaux, les chantiers navals d'un bout à l'autre du pays profiteront du projet. Les travaux de construction pourraient commencer dans six mois.

Si on fait des appels d'offres et si on retarde l'octroi du contrat en question, d'autres chantiers navals pourraient connaître le même sort que les quais de radoub de Port Weller, alors qu'à la suite des licenciements de la semaine dernière, seules 12 personnes ont conservé leur emploi.

J'exhorte donc le gouvernement à accorder ce contrat dès maintenant à la CS&E Limited. Les intéressés ont déjà effectué le travail préparatoire, et leur tour est venu. Tout retard ne fera que coûter davantage au contribuable à long terme.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

OPPOSITION À LA CONSTRUCTION D'UN BARRAGE SUR LA RIVIÈRE OLDMAN, EN ALBERTA

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Samedi dernier, monsieur le Président, un certain nombre d'environnementalistes albertains se sont entretenus à Edmonton avec des membres du caucus néo-démocrate afin d'examiner les moyens de faire du développement permanent une réalité, surtout en agriculture.

Les participants à cette conférence ont été saisis du grave problème de la rivière Oldman et du projet que le gouvernement albertain a élaboré de l'endiguer à grands frais pour en tirer de maigres avantages, tout en s'opposant à ce que le gouvernement fédéral participe à une évaluation environnementale.

Pourtant, celui-ci aurait deux excellentes raisons de se mêler de cette affaire. Aux yeux des autochtones, le projet d'endiguer la rivière Oldman constituerait «le projet vraisemblablement le plus dévastateur de l'histoire de l'Alberta parce qu'il détruirait des sites préhistoriques et des édifices historiques».

Les environnementalistes ont demandé au gouvernement fédéral d'examiner les conséquences qu'un tel projet pourrait avoir sur la pêche sportive qui est excellente dans cette région. Le gouvernement fédéral a la compétence voulue pour procéder à une évaluation environnementale. Jusqu'à maintenant, il a refusé de le faire.

Je demande instamment au ministre des Affaires indiennes (M. McKnight) et au ministre de l'Environnement (M. McMillan) de faire tout en leur pouvoir en notre nom à tous pour faire obstacle à cette attaque dévastatrice contre notre environnement.

* * *

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LA POSSIBILITÉ D'ACCORDER UNE LIBÉRATION CONDITIONNELLE ANTICIPÉE À DES MEMBRES D'ORGANISATIONS CRIMINELLES

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, les organismes d'application de la loi sont outrés de voir que l'on songe à accorder une libération conditionnelle anticipée à des membres d'organisations criminelles qui purgent présentement des peines pour toute sorte de crimes qui étaient naguère punissables de mort. Ces individus particulièrement dangereux auront droit à une libération conditionnelle anticipée pour raison de bonne conduite, même avant d'avoir purgé les deux tiers de leur peine. Cette situation est tout à fait absurde.

Ainsi, un individu qui purge présentement une peine de 15 années de prison en tant qu'incendiaire et pour attaques à la bombe a également ourdi un meurtre alors qu'il se trouvait encore en prison. Il a dû purger une peine supplémentaire de 12 années de prison, et il est maintenant admissible à une libération conditionnelle anticipée pour raison de bonne conduite.

De toute évidence, le gouvernement devrait donner à la Commission des libérations conditionnelles de nouvelles directives pour s'occuper de ces princes du crime organisé. Nous devons doter nos organismes d'application de la loi de moyens efficaces pour protéger la société contre cette lie.

Il faudrait que justice soit rendue réellement, et non seulement en apparence, et que tous ceux qui commettent des crimes purgent leur peine jusqu'au bout.

* * *

LE PROGRAMME SPÉCIAL D'AIDE AUX PRODUCTEURS DE GRAINS DU CANADA

LE RETARD À PAYER LES AGRICULTEURS DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le Programme spécial d'aide aux producteurs de grains du Canada a été mis en oeuvre par le ministère de l'Agriculture pour dédommager les agriculteurs canadiens des pertes subies par suite de l'entrée en vigueur de la loi agricole américaine. Les agriculteurs attendaient impatiemment les chèques devant les dédommager des grosses pertes de revenus qu'ils avaient subies.

Certains agriculteurs ont eu de bonnes nouvelles, notamment les agriculteurs des Prairies qui ont été dédommagés en février. Je suis très content qu'ils aient réussi à toucher leur argent. Toutefois, les producteurs de maïs du Québec et de l'Ontario ne seront pas payés avant la fin d'avril. Cet état de choses est tout à fait intolérable.

Les producteurs dans ma circonscription, en Ontario, se trouveront à subir d'autres pertes, en ce qu'ils ne pourront pas bénéficier des rabais à l'achat de produits généralement offerts sur le marché en mars. Dans certaines régions, les producteurs devront faire des paiements supplémentaires sur leurs prêts dont le remboursement est en souffrance à cause de ce retard.

• (1415)

J'exhorte le ministre de l'Agriculture (M. Wise) à intervenir pour faire accélérer des paiements destinés aux producteurs céréaliers de l'Ontario. Ces agriculteurs ont déjà suffisamment souffert sous ce régime conservateur.

[*Français*]

L'AGENCE SPATIALE

LA CAPITALE, C'EST SPATIAL!

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Le 23 mars, les médias rapportaient que 160 ingénieurs hautement spécialisés travailleront très bientôt à Ottawa pour l'Agence spatiale canadienne. Le président du Conseil national de recherches a confirmé que 70 spécialistes travaillent déjà au projet de la station orbitale au sein de cet organisme et que ce nombre serait bientôt porté à 120.

Il serait honteux, mauvais et abusif de laisser ces gens s'installer dans la région de la Capitale nationale et que, ensuite, pour satisfaire à quelque ordre du jour électoraliste tory, on les force à déménager avec leur famille, que ce soit à Montréal ou ailleurs.

Le gouvernement se doit de prendre son courage à deux mains et confirmer une fois pour toutes que l'Agence spatiale sera dans la Capitale nationale. Je le dis tout haut: Le gouvernement est en train de l'instaurer petit à petit. La région de la Capitale nationale, c'est spatial, mais c'est aussi spécial.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES IMPORTATIONS D'OEUFS À COUVER ET DE POULETS À GRILLER

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, l'idée d'asphyxier des petits poulets vieux d'une journée ne sourit à personne. Ce qui n'est pas gentil non plus, c'est le surplus énorme d'oeufs à couver et de poulets américains qui vient prendre la place de notre production nationale.

Il y a six ans, ces importations comblaient 12 p. 100 de nos besoins. Elles en combleront 24 p. 100 cette année. Cela nuit à l'industrie canadienne du poulet d'une valeur de 2,5 milliards de dollars, dont notre secteur de 100 millions de dollars d'accouvage de poulets à griller.

Un organisme national a été créé en novembre 1986, mais les producteurs n'ont pas réussi à convaincre le gouvernement de la nécessité de restreindre les importations pour faciliter la gestion de l'approvisionnement.

J'exhorte la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) d'inscrire les oeufs à couver et les poulets à griller sur la liste des importations contrôlées afin d'éviter que ce jeune secteur industriel canadien ne subisse un tort encore plus grave.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LE RAPPORT ANNUEL DU COMMISSAIRE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. La Loi sur les langues officielles autorise le commissaire aux langues officielles à commenter la situation

linguistique au Canada, et il le fait depuis de nombreuses années dans ses rapports.

Même si on peut avoir des réserves sur les termes employés, il faut reconnaître que le rapport est équilibré et dénonce les abus dans toutes les régions. Ce que le commissaire dit ne fait pas toujours plaisir, mais nous n'avons jamais contesté qu'il puisse faire rapport en toute liberté. A cet égard, sa situation se compare à celle du vérificateur général.

Je voudrais donc demander au premier ministre suppléant si, dans les circonstances présentes, la résolution adoptée par les conservateurs québécois pendant le week-end est fidèle à la politique du gouvernement. Le gouvernement est-il d'accord avec certains de ses députés pour dire que le commissaire doit remettre sa démission?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député doit admettre pour commencer que le commissaire aux langues officielles relève du Parlement et non du gouvernement. Il est indépendant et doit être traité comme tel.

Pour ce qui est des termes jugés offensants qu'il a employés, le commissaire a admis qu'il aurait peut-être pu choisir des termes moins provocateurs. Il l'a reconnu et s'est excusé du ton de ses observations. Peut-être la Chambre pourrait-elle examiner cette question au moyen des divers mécanismes dont elles dispose. Il y a par exemple un comité mixte spécialement chargé des langues officielles, qui est saisi en ce moment du projet de loi C-72. Je crois savoir que le commissaire doit y témoigner. Les prévisions de dépenses renvoyées aux divers comités donneraient aussi la possibilité d'étudier la question.

Les députés ont donc le choix des moyens pour obtenir des explications sur les affirmations que le commissaire a faites dans son rapport. A mon avis, ce serait la meilleure façon de tirer l'affaire au clair.

[*Français*]

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DU COMMISSAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, bien que le Commissaire dans son rapport exprimait son opinion concernant les anglophones du Québec, il a aussi dans le même rapport exprimé sa consternation pour le député Piquette et les droits des francophones en Alberta. Si on lit son rapport en entier, on peut voir qu'il est équilibré.

En conséquence, je pose cette question au ministre: Est-ce que le gouvernement est prêt à appuyer et à défendre le droit de libre expression par le Commissaire dans la poursuite de son travail?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je crois que nous devons prendre le commissaire au mot. Il a reconnu qu'il aurait peut-être dû s'exprimer en termes moins provocateurs. Il a dit dans son communiqué de presse que, bien qu'il ait été assez brutal, il n'a pas, malgré certaines interprétations, condamné le gouvernement du Québec dans son rapport. Au contraire, il a reconnu que ce gouvernement a pris un certain nombre de mesures positives et s'est dit convaincu qu'il réussirait à soulager les tensions linguistiques qui existent actuellement au Québec.

Cela étant dit et puisque tous les députés pourront poser des questions au commissaire lorsqu'il comparaîtra devant les divers comités, il me semble que c'est là qu'on devrait lui demander d'autres explications si on le désire.

LE PROJET DE LOI C-72—LA POSITION DES DÉPUTÉS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, si le parti conservateur souhaite vraiment dénoncer les adversaires du bilinguisme et des droits linguistiques des minorités, pourquoi ne condamne-t-il pas ses députés qui s'opposent au projet de loi C-72, pourquoi ne demande-t-il pas leur démission?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le vice-premier ministre peut répondre à la question s'il le désire, mais je signale qu'il s'agit d'allégations quant aux intentions de certains députés, qui sont bien entendu déplacées.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si le député veut que le débat sur cette question très délicate dégénère en querelle de partis, il s'y prend très bien.

Je lui rappelle, au cas où il serait prêt à condamner le parti conservateur, que certains membres du parti libéral du Québec ont voté une motion de blâme contre le commissaire aux langues officielles.

S'il veut parler du projet de loi C-72, il voudra peut-être nous expliquer pourquoi l'opposition libérale envisageait de faire de l'obstruction systématique à l'étape de la deuxième lecture alors que nous étions prêts à aller de l'avant.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Nous pourrions rétablir les faits au sujet de cette dernière affirmation.

[*Français*]

L'UTILISATION DU FRANÇAIS DANS LES COURS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le choix de mots du Commissaire aux langues officielles dans son commentaire à l'endroit de la situation linguistique au Québec n'était pas judicieux.

Dans son rapport, le Commissaire aux langues officielles souligne que, et c'est un rapport qui est bien équilibré, un rapport qui contient 95 p. 100 de commentaires qui touchent la diaspora francophone, c'est-à-dire ceux qui demeurent, comme moi, hors Québec mais qui ont encore comme langue d'usage le français. Seulement 3 provinces sur 10 dispensent l'enseignement dans la langue officielle de la minorité selon les dispositions constitutionnelles de l'article 23. Cependant, il y a encore trois provinces où il est impossible d'obtenir un procès au criminel, en justice élémentaire et fondamentale, et je demande au gouvernement ce qu'il entend faire pour essayer de corriger cette situation qui est en fait une situation humiliante où il faut même quémander le droit de parler sa langue dans une législature canadienne, c'est humiliant! Je demande au gouvernement: Qu'est-ce que vous allez faire pour nous aider à vraiment convaincre les six provinces qui restent où l'article 23 est bafoué? Qu'est-ce que vous allez faire pour nous aider à obtenir les droits en justice dans les trois provinces qui restent où il est impossible d'aller en cour et de se faire entendre en français?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si le député veut choisir les extraits du rapport du commissaire aux langues officielles qu'il cite, je vais peut-être faire la même chose.

Le commissaire dit grand bien d'un certain nombre d'initiatives que le gouvernement a prises. Au début de la partie I, il déclare ceci:

> La mise en oeuvre du projet d'entente commerciale canado-américain offre la perspective d'un «pays plus riche . . . qui peut se permettre d'appuyer ses entreprises culturelles et de préserver et d'améliorer de la sorte la qualité de vie de ses citoyens.»
>
> L'Accord du lac Meech, le projet de loi C-72, le projet de loi sur le multiculturalisme et la possibilité de nouvelles lois et politiques en matière de communications, de télédiffusion, de citoyenneté et d'immigration nous laissent entrevoir le type d'initiatives culturelles dont il est question et les coûts liés à la sauvegarde de l'identité canadienne.

Ce sont toutes là des initiatives que le gouvernement a prises et je pense que cette déclaration du commisssaire est très élogieuse.

[*Français*]

ON DEMANDE AU VICE-PREMIER MINISTRE DE CONVOQUER LE PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la réponse se fait toujours attendre.

Je demande au vice-premier ministre ce qu'il va faire. Qu'est-ce que lui et son gouvernement vont faire pour inciter, encourager, même s'il le faut, pousser certaines provinces à la réalité canadienne, à cette dualité linguistique du lac Meech? Qu'est-ce qu'il va faire pour assurer que les Canadiens, où qu'ils soient dans ce pays, aient le droit à deux services fondamentaux: l'éducation dans leur langue et la justice dans leur langue?

N'est-il pas prêt à convoquer le premier ministre de la Saskatchewan et lui demander, oeil à oeil, de poser des gestes concrets? Cela fait un mois, soit le 25 février dernier, que la Cour suprême a statué sur l'article 110 qui s'appliquait en Saskatchewan. Or, rien, pas un mot! Et depuis le 21 février, l'Assemblée législative siège en Saskatchewan, mais pas un mot, ni dans le discours du Trône, ni à l'égard de cet objectif . . .

M. le Président: Je regrette, mais je dois demander à l'honorable député de poser sa question, s'il vous plaît.

M. Gauthier: Est-ce que le vice-premier ministre va convoquer le premier ministre Devine, lui parler et le convaincre de faire quelque chose en Saskatchewan? Est-ce qu'il va l'amener ici, à Ottawa, pour lui taper sur les doigts et lui dire, en fait, qu'il doit bouger, et vite?

• (1425)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député est membre du parti libéral et, à ce titre, il préférera toujours la confrontation à la collaboration. Je pense qu'en prenant ses initiatives destinées à favoriser la réconciliation nationale, le gouvernement est parvenu à rétablir l'unité et à panser les plaies qui ont été si douloureuses au cours des cinq années précédentes.

Le député parle du premier ministre de la Saskatchewan et de celui de l'Alberta. Ces deux premiers ministres ont signé l'Accord du lac Meech et toutes les dispositions afférentes. Je pense que c'est là la meilleure preuve de confiance dans l'avenir du Canada et une manifestation du désir de préserver la dualité linguistique dans notre pays.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LA DISTINCTION ENTRE LES DÉPENSES DE CAMPAGNE ET LES DÉPENSES D'ÉLECTION—DEMANDE DE MODIFICATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme il le sait, les membres de l'aile fédérale de son parti se sont réunis au Québec durant le weekend et ils ont discuté de la Loi sur les dépenses d'élection. Dans le sillage de ce qu'on a appelé l'affaire Masse, on a découvert dans la loi actuelle une échappatoire importante qui permet à un parti de contourner toute limite des dépenses d'élection en raison de la distinction établie entre ce qu'on appelle les dépenses de campagne d'une part et les dépenses d'élection d'autre part.

Puisque les deux partis d'opposition ont demandé que cette question soit réglée sans délai avant les prochaines élections, le gouvernement va-t-il prouver qu'il est de bonne foi et qu'il respecte l'esprit de cette loi en veillant à régler cette question rapidement avant les prochaines élections.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si le chef du Nouveau parti démocratique est si certain que cette position est celle de son parti, je l'invite à en parler à ses membres. Nous avons présenté le projet de loi pour qu'il soit débattu en espérant qu'il soit renvoyé à un comité où nous pourrions discuter—

M. Broadbent: Quel projet de loi?

M. Mazankowski: Le projet de loi sur les dépenses d'élection.

M. Angus: Rien n'est prévu à cet effet dans ce projet de loi.

M. Mazankowski: C'est exact, rien de tel n'y est prévu. Nous avons entrepris des pourparlers avec les partis d'opposition. Nous sommes disposés à déférer le cas à un comité afin de pouvoir discuter cette question très importante. Puisqu'un projet de loi a été déposé à la Chambre, nous estimons qu'avec l'assentiment de tous les partis nous serions en mesure d'incorporer une nouvelle disposition et nous avions indiqué notre intention de le faire à condition d'avoir l'appui des deux partis d'opposition. Ils ont choisi de faire de l'obstruction au lieu de passer à l'étude du projet de loi en comité.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je ne veux pas mettre en doute la bonne foi du vice-premier ministre sur cette question, car c'est trop important, mais mes renseignements étaient très différents. S'il nous dit maintenant que son parti est prêt à traiter de cette question en priorité, avant les prochaines élections, alors, comme je l'ai dit, nous sommes d'avis qu'il faut procéder. Je crois savoir que c'est aussi l'opinion de l'opposition officielle.

[*Français*]

Pendant le même Congrès du parti conservateur au Québec, ils ont discuté une autre question, savoir, celle du financement des partis politiques. J'ai posé la question trois fois ici à la Chambre des communes, pendant les 12 derniers mois; j'ai suggéré le besoin d'avoir une résolution de cette question avant la prochaine campagne électorale.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre concernant ce sujet aussi. Pour démontrer sa volonté d'agir, le gouvernement voudrait-il déférer tout de suite ce sujet au Comité pour action, avant la prochaine campagne fédérale?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je vois que ni le porte-parole néo-démocrate pour la Loi électorale ni le leader à la Chambre ne sont ici, mais je peux garantir au député qu'il y a eu des discussions entre le leader adjoint du gouvernement et les autres leaders à la Chambre pour faire passer ce projet de loi en comité afin de traiter de la question de la séparation des dépenses d'élection et des dépenses de campagne. C'est vrai que cela ne figure pas dans le projet de loi, car cette question n'a fait surface qu'à la suite des audiences du comité à propos du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Toutefois, nous sommes prêts à agir.

En ce qui concerne l'autre élément, nous pourrions l'envisager également, si le projet de loi était renvoyé au comité. Nous n'avons pas d'objections à cela. Nous avons pensé que ce serait une bonne façon de procéder, car il y a des sujets très importants dans le projet de loi à l'étude et nous serions prêts à y ajouter ces autres dispositions.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'ignore certes pas que la résolution adoptée par l'aile québécoise de son parti n'oblige en rien ce dernier à l'échelle nationale, encore moins le gouvernement.

Depuis un an, j'ai demandé trois fois qu'on donne suite à la question du financement des partis politiques avant les prochaines élections, mais on n'a pas l'air pressé d'agir. D'autre part, deux ministres provenant du Québec ont déjà tenu des propos contradictoires sur cette résolution. Par conséquent, le vice-premier ministre va-t-il s'engager à agir avant les prochaines élections au lieu de se contenter d'appuyer l'idée à l'intérieur de la Chambre? Tant que la Chambre ne sera pas saisie de la question, on sera justifié de parler d'hypocrisie.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je prends note, bien entendu, de cette question. Nous aurons divers aspects à étudier lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité. Nous verrons, entre autres, s'il convient que le NPD finance des élections municipales sous le couvert de la Loi électorale du Canada.

M. Broadbent: Très bien.

M. Mazankowski: Le député pourra nous livrer le fin fond de sa pensée.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

ON DEMANDE QUE LE MINISTÈRE SE CHARGE DE LA SÉCURITÉ AÉROPORTUAIRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'ai en main un exemplaire d'un rapport confidentiel sur la sécurité aéroportuaire qu'un groupe de travail a présenté au ministre en mai 1986. Ce rapport, commandé à la suite de la catastrophe d'Air India, est signé par le directeur de la sécurité du ministère des Transports. Le groupe de travail en question a reconnu que les conditions de travail de la majorité du personnel affecté aux contrôles de sécurité sont très mauvaises, qu'elles expliquent le moral peu élevé de ce personnel qui connaît un fort taux de roulement, ce qui compromet inévitablement la sécurité dans nos aéroports.

Ce groupe de travail a présenté son rapport au ministre il y a deux ans. Rien n'a changé depuis.

Quelles mesures le ministre compte-t-il prendre maintenant devant les exemples récents de relâchement dans notre système de contrôles de sécurité? Consentirait-il à retirer cette responsabilité aux principales lignes aériennes canadiennes pour la confier au ministère des Transports qui se chargerait du contrôle des passagers et des bagages dans nos aéroports?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai parlé d'un rapport auquel nous avions donné suite. Ce rapport a débouché sur neuf améliorations majeures. J'ai expliqué à la Chambre que nous avions dépensé plus de 60 millions de dollars supplémentaires pour améliorer la sécurité dans nos aéroports. En septembre dernier, nous avons établi des modalités de contrôle aux postes de sécurité des aéroports. Toutes ces mesures ont été prises en dépit, bien sûr, de l'opposition et des récriminations incessantes du NDP et des syndicats qu'il représente.

Quant à savoir si nous nous chargerons du contrôle des passagers aux aéroports, je rappelle au député que j'ai convoqué les représentants des principales lignes aériennes pour faire le bilan de la situation et connaître les mesures qu'ils accepteraient de prendre pour rehausser leur service. La suggestion du député fait partie des possibilités ou des options envisagées.

LE PROBLÈME DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR LES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse.

Dans son rapport, le groupe de travail a aussi signalé au nombre des préoccupations majeures le problème de l'assurance responsabilité pour les entreprises de sécurité. Depuis lors, la plus importante agence de sécurité au monde, Pinkerton's, et la société Burns se sont retirées du secteur de la sécurité des aéroports.

Le ministre peut-il confirmer aux députés et aux Canadiens que, comme il leur est pratiquement impossible d'obtenir une bonne assurance responsabilité depuis la catastrophe d'Air India et advenant une autre catastrophe de ce genre, les sociétés qui assurent encore la sécurité dans les aéroports seraient forcées de déclarer faillite, et les victimes d'une telle catastrophe ne pourraient pas réclamer d'indemnisation dans le cadre d'un tel système? Le ministre peut-il le confirmer?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne vais pas confirmer une question hypothétique et niaise sur ce qui risquerait d'arriver s'il survenait, le ciel nous en préserve, une autre catastrophe du genre de celle d'Air India, et sur ce qu'il adviendrait des besoins en assurances de certaines entreprises non identifiées . . .

M. Tobin: Elles n'ont pas d'assurances.

M. Crosbie: . . . qu'elles soient assurées ou non.

M. Tobin: Elles doivent être assurées.

M. Crosbie: C'est une des questions les plus idiotes que j'ai jamais entendues. On ne peut pas s'attendre à ce que je la prenne au sérieux. Si le député était sérieux, il m'en aurait donné avis afin que je puisse me préparer, au lieu d'essayer de faire du sensationalisme, au risque de nuire aux intérêts de l'industrie.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES AVANTAGES FISCAUX CONSENTIS AUX HABITANTS DU NORD—LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX—LES FEUILLETS T-4 EN RETARD

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Comme il le sait, les avantages fiscaux consentis aux habitants du Nord au titre du logement et des déplacements sont extrêmement importants pour ces gens qui en profitent pour atténuer le coût élevé de la vie dans leur région. Je puis vous dire cependant que les lacunes dans la gestion de ce programme sont aussi graves que sont gros les nids de poules qui jonchent l'autoroute de l'Alaska.

Les brochures servant à expliquer les avantages accordés aux habitants du Nord n'ont été publiées qu'à la fin de février. Au contraire de ce que prévoient les articles 205 et 209 de la Loi de l'impôt sur le revenu, les fonctionnaires fédéraux postés dans le Nord n'ont pas reçu le feuillet T-4 corrigé à la fin de février. Si le gouvernement n'arrive même pas à observer ses propres règles, comment veut-il que le contribuable y réussisse?

Que fait le gouvernement pour s'assurer que les habitants du Nord du Canada recevront leur feuillet T-4 corrigé?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la députée pose une question très opportune. En voici la réponse.

Dans le cas qui nous occupe, elle fait surtout allusion au Conseil du Trésor puisqu'il est question de fonctionnaires fédéraux. Si des erreurs ou des omissions entachent les T-4, l'employeur a le devoir de les corriger et de prévenir dans les plus brefs délais les personnes concernées, et notamment les employés de mon ministère. J'en ai discuté avec mon collègue, le vice-premier ministre. Nous sommes au courant du problème et nous verrons ce qu'il est possible de faire pour le corriger.

LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU—LA PROLONGATION DU DÉLAI DE PRÉSENTATION DES DÉCLARATIONS

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre prolongera-t-il le délai de présentation des déclarations d'impôt pour ces contribuables s'ils ne reçoivent pas immédiatement les feuillets T-4? De cette façon, ils ne seront pas pénalisés et n'auront pas à payer d'intérêts s'ils doivent de l'argent et remettent leur déclaration en retard. De même, ceux qui comptent recevoir un remboursement toucheront des intérêts parce qu'ils n'ont pas pu présenter leur déclaration au moment opportun. Dans l'affirmative, quand cela se fera-t-il?

• (1440)

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, lorsque le gouvernement contribue à causer une difficulté à un contribuable, notre ministère a pour politique de la réparer.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune du Dr Gweneth Ballantine, présidente de la Société canadienne du cancer, accompagnée des membres de son exécutif et d'un invité spécial, M. Steven Fonyo.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE TRAITEMENT ACCORDÉ AUX TRAVAILLEURS LICENCIÉS DE CANADA PACKERS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Lorsque le gouvernement a proposé des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage en ce qui concerne les prestations de cessation d'emploi, le ministre a soigneusement veillé à garantir à la Chambre que tous les travailleurs licenciés auraient le droit d'être traités exactement de la même façon.

Le ministre sait-il que dans le licenciement de 350 travailleurs de l'usine de Canada Packers, vendredi, une distinction très nette a été faite entre les salariés, qui auront droit aux prestations de chômage bientôt, et les travailleurs rémunérés à l'heure qui doivent attendre plusieurs mois pour y avoir droit?

Le ministre fera-t-il immédiatement le nécessaire pour veiller à ce que les travailleurs rémunérés à l'heure de l'usine de Canada Packers et les autres travailleurs se trouvant dans une situation analogue, ne soient pas traités aussi injustement et puissent recevoir leurs prestations de cessation d'emploi et d'assurance-chômage dans les mêmes délais que tous les autres travailleurs?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est la première fois qu'on me met au courant de la situation. Je vais prendre connaissance de la question, en prendre note et faire les vérifications nécessaires pour voir si effectivement mon collègue a raison. Et si quelque chose peut être fait, nous allons procéder immédiatement.

[*Traduction*]

M. Axworthy: Monsieur le Président, je remercie le ministre d'avoir répondu. J'espère bien que cela se fera rapidement, car les travailleurs ont déjà été licenciés en fait.

LE PROGRAMME D'AIDE À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Son collègue, le ministre du Travail, aurait déclaré au cours du week-end qu'on était sur le point de s'entendre au sujet d'un programme important d'aide à l'intention des travailleurs âgés. Le ministre n'est pas sans savoir que le gouvernement a annulé le programme d'adaptation pour les travailleurs âgés qui aurait permis de venir en aide à cette catégorie de travailleurs.

Étant donné que de nombreux travailleurs âgés, notamment certains employés des usines Canada Packers, sont à l'heure actuelle abandonnés à leur sort, le gouvernement peut-il nous garantir que n'importe quelle proposition prévoira le versement de prestations aux travailleurs âgés qui ont été licenciés entre la date d'annulation du programme d'adaptation pour les travailleurs âgés et la présentation de la nouvelle législation pertinente?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à préciser tout d'abord que le programme en question n'a pas été annulé. Il a tout simplement pris fin.

En ce qui a trait à l'autre partie de la question, le ministre du Travail tente, à l'heure actuelle, d'en arriver à une entente avec les dix gouvernements provinciaux au sujet d'un nouveau programme destiné aux travailleurs âgés. Le gouvernement s'inquiète toujours de ses relations avec les provinces et, contrairement à l'ancien gouvernement, il continuera de collaborer avec ces dernières.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA FERMETURE DES ATELIERS D'ENTRETIEN DE MONCTON—LES PAIEMENTS À VERSER AUX ANCIENS EMPLOYÉS

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Transports, concerne les ateliers du CN à Moncton. La décision du CN de mettre un terme à ses activités à Moncton, ce qui a entraîné la suppression de 1 200 emplois, était basée sur des études qui montraient, semble-t-il, les sommes que le CN pourrait économiser ainsi.

Depuis que ces études ont été effectuées, un arbitre a confirmé les droits des employés en vertu de la convention collective, ce qui signifie qu'en septembre, lorsque les installations seront enfin fermées, le CN devra encore payer plus de 10 millions de dollars par année, car il devra verser leur plein salaire à 300 employés au plus pour rester chez eux et ne rien faire jusqu'à l'âge de la retraite.

Le ministre pourrait-il demander au CN de divulguer ces soi-disant études de rationalisation aux employés et au comité des transports, ou s'il a lui-même ces études en main, pourrait-il nous en faire part?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, bien entendu, on a discuté à de nombreuses reprises de cette question. Il est regrettable que le CN ait décidé de fermer les ateliers de Moncton.

M. Rodriguez: Vous l'avez laissé faire.

M. Crosbie: Cependant, la vie change . . .

M. Rodriguez: Et il en ira de même du gouvernement.

M. Crosbie: ... et le secteur ferroviaire évolue et malheureusement, il était rentable sur le plan économique pour le CN de fermer ces ateliers.

Les études du CN montrent très clairement que la société réalisera ainsi des économies considérables. Le CN a, je le suppose, le régime d'indemnisation le plus généreux du monde et, chose certaine, du Canada, pour des situations de ce genre. Les employés concernés seront fort bien indemnisés.

LES MESURES D'ORDRE ÉCONOMIQUE PRISES À L'OCCASION DE LA FERMETURE

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, on a effectué ces études avant que ne soit confirmée la décision de l'arbitre selon laquelle le CN devra payer ces travailleurs. Est-ce sensé que le CN paie 300 personnes à ne rien faire et qu'il fasse faire le travail ailleurs par d'autres travailleurs rémunérés?

Pourquoi le ministre n'essaierait-il pas d'inculquer à la direction du CN un peu de bon sens économique et de la convaincre de regrouper ses activités, de ne pas fermer les ateliers et de fournir une certaine sécurité d'emploi aux travailleurs qu'elle emploie?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Apparemment, monsieur le Président, le député se plaint que le CN ait adopté ce programme de sécurité d'emploi extrêmement généreux. Si vous travaillez au CN pendant huit ans et que vous perdiez votre emploi, la société veillera à ce que vous retrouviez ailleurs un emploi comparable, s'il en existe un, sinon elle paiera votre salaire jusqu'à votre retraite. C'est un programme très généreux.

En dépit de cela, il n'en reste pas moins vrai, et les chiffres le montrent de façon indéniable, qu'il est plus économique pour le CN, étant donné qu'il n'a pas assez de travail pour tous ses ateliers principaux en activité, de fermer les ateliers de Moncton. Les dispositions prises à l'égard des employés concernés ont été très généreuses.

Naturellement, on a pu fournir d'autres emplois dans ces ateliers. Le CN a offert de créer une entreprise de fabrication à cet endroit mais cela n'a pas été accepté par certains des syndicats concernés, dont la collaboration était demandée.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACQUISITION DE SOUS-MARINS À PROPULSION NUCLÉAIRE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Défense nationale, j'adresse ma question au vice-premier ministre. Récemment le général Theriault, éminent militaire de carrière canadien et ancien chef de l'état major de la Défense, a déclaré que la création d'une flotte de sous-marins nucléaires constitue, comme le pensent un grand nombre d'experts en matière de défense, «une dépense extravagante».

Étant donné les critiques croissantes à l'égard de cette politique, le moment n'est-il pas venu pour le gouvernement d'admettre que cette politique visant à créer une flotte de sous-marins nucléaires est tombée à l'eau? N'est-il pas grand temps de prendre cet argent et de l'employer pour assurer la défense réelle et concrète du Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le général Thériault a également déclaré, je crois comprendre, que les sous-marins à propulsion nucléaire constituent un excellent système d'armes et que leur achat augmentera énormément la capacité de défense maritime du Canada. Naturellement, c'est exactement notre avis.

Comme le sait le député, après de nombreuses années de négligence, notre force maritime n'est pas conforme aux normes requises. Nous comptons plus de 5 000 milles de côtes bordant trois océans. Grâce à l'achat de ces sous-marins nucléaires, nous pourrons conduire des opérations dans ces trois océans pour la première fois. Cela contribuera à la défense et à la souveraineté du Canada. Le gouvernement ne revient pas sur sa décision.

M. Rompkey: Monsieur le Président, si nous avions assez d'argent nous pourrions faire n'importe quoi, notamment avoir une bonne Société des postes, ce qui n'est pas le cas. Le fait est que le général a déclaré que ce serait une dépense extravagante. Voilà quelle est la situation.

LE COÛT DE L'ACHAT

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, étant donné que les Canadiens ne veulent pas de ces sous-marins, ni nous non plus, pourquoi le gouvernement ne les écoute-t-il pas et n'utilise-il pas cet argent pour créer des emplois en augmentant l'effectif des Forces armées?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député propose-t-il de faire livrer le courrier par sous-marin?

M. Rompkey: Ça irait aussi vite!

M. Andre: Après des années de négligence, je suis heureux de dire que la Société des Postes fera des bénéfices cette année.

Tous les spécialistes de la défense qui ont examiné notre situation sont d'accord pour dire que l'armée canadienne a surtout besoin de moderniser son équipement. Nous n'avons en tout et pour tout que trois vieux sous-marins à moteurs diesels.

Le député dit que nous devrions augmenter les effectifs, mais il faut d'abord disposer de l'équipement nécessaire. A quoi bon augmenter le nombre de marins si nous n'avons pas de marine?

* * *

L'IMMIGRATION

LES DEMANDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ—LE RETARD À DÉLIVRER UN PERMIS DE TRAVAIL

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme le ministre le sait, avant juillet 1986, quand des gens revendiquaient le statut de réfugié, on leur donnait un permis de travail dès qu'ils avaient subi leur première enquête. Depuis, le gouvernement ne leur permet plus de travailler tant qu'ils n'ont pas fait une déclaration sous serment. Par conséquent, il y a maintenant, dans le Grand Toronto, 7 000 familles de réfugiés qui doivent attendre au moins huit mois chacune qu'on leur permette de subvenir à leurs propres besoins et qui reçoivent pendant ce temps des prestations d'aide sociale de 500 $ par mois.

• (1450)

Le ministre redonnera-t-il aux demandeurs du statut de réfugié la permission de travailler aussitôt qu'ils auront subi la première enquête, pour qu'ils puissent retrouver leur dignité en subvenant eux-mêmes à leurs besoins?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que la situation actuelle du nombre de personnes qui sont en arriéré, j'en ai été averti ce matin, près de 50 000 personnes maintenant, est à un niveau tel que la politique à laquelle se réfère mon collègue et qui s'appliquait à l'époque où on ne comptait que quelques centaines ou quelques milliers de personnes, c'est beaucoup plus délicat aujourd'hui d'aller dans le sens qu'il me demande. Je pense que la meilleure façon, ce serait de nous donner la possibilité de procéder à l'élimination de l'arriéré, et il sait exactement ce qu'il a à faire à ce niveau-là.

M. le Président: L'honorable député de Spadina: une courte question supplémentaire.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'OCTROYER DES PERMIS CONDITIONNELS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le ministre sait qu'une bonne partie des retards sont dus à des problèmes de calendrier du ministère. Si, comme il le prétend, il retarde l'octroi de ces permis pour inciter les gens à faire leur déclaration, pourquoi n'octroie-t-il pas des permis susceptibles d'être révoqués en cas de retard indû, comme l'a préconisé il y a un an et demi l'Association du barreau canadien? Pourquoi ne pas les laisser subvenir à leurs besoins?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'aimerais bien comprendre la logique d'une politique qui d'un côté permet l'octroi de permis et de l'autre les annule si ces personnes ne sont pas des réfugiés. Le fait est que ces personnes, au nombre de 50 000 dans notre pays, ont demandé le statut de réfugié. Cette situation est inadmissible aux yeux des Canadiens.

Je pense que mon honorable ami est assez honnête pour comprendre que nous procédions ainsi tant que nous ne disposons pas des moyens législatifs nécessaires. Il sait pertinemment que la solution au problème, ce serait que le Sénat adopte le projet de loi que nous lui avons envoyé.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA VIOLENCE FAMILIALE—LES CONCLUSIONS DES MINISTRES DE LA JUSTICE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Ma question s'adresse au ministre de la Justice, monsieur le Président. Le mois dernier, j'ai demandé au ministre de la Justice s'il était prêt à des initiatives fédérales-provinciales afin de réduire la violence familiale. On sait que depuis six mois trois femmes ont été tuées par leurs maris ou leurs conjoints. Les 16, 17 et 18 mars derniers avait lieu une réunion fédérale-provinciale des ministres de la Justice. Alors, j'aimerais que le ministre nous dise quel est le résultat de cette réunion et à quelles conclusions les ministres en sont venus à ce sujet.

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je tiens à lui préciser ainsi qu'à tous les députés que la réunion fédérale-provinciale qui a eu lieu en Saskatchewan les 17 et 18 mars portait sur des questions bien précises. Une nouvelle réunion fédérale-provinciale doit avoir lieu à Québec les 26 et 27 mai et nous pourrons alors avoir des entretiens plus approfondis sur un certain nombre de questions.

En ce qui concerne la question que la députée m'a posée au sujet de la violence familiale, je lui précise que mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et moi-même collaborons très étroitement en vue d'adopter une solution au niveau fédéral.

En ce qui concerne ma compétence dans le domaine du droit pénal, j'examine, de concert avec mes homologues provinciaux, les modifications qu'il convient d'apporter au Code criminel afin d'améliorer la loi. Notre ministère ne manque pas d'examiner ce domaine particulier.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable députée d'Outremont: une question supplémentaire très courte, s'il vous plaît.

ON DEMANDE QUE LA QUESTION SOIT MISE À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE RÉUNION

Mme Lucie Pépin (Outremont): Je voudrais simplement rappeler au ministre que le 29 février dernier, il nous a promis dans cette Chambre que cette question serait à l'ordre du jour. Alors, j'aimerais que le ministre puisse nous assurer que la question va être définitivement discutée à la prochaine réunion au mois de mai.

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la députée connaît très bien la complexité de cette question. Le phénomène de la violence familiale ne peut être traité seulement et exclusivement par le biais du droit pénal.

J'estime qu'il convient de coordonner les efforts dans ce domaine et je l'invite à conjuguer les siens aux miens.

Il s'agit pour le gouvernement fédéral et pour les provinces de présenter des amendements au Code criminel. Il se trouve que notre réunion conjointe aura lieu les 27 et 28 mai à Québec.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE PAIEMENT DES PRESTATIONS AUX TRAVAILLEURS NON-GRÉVISTES MIS À PIED

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle a trait à une décision rendue la semaine dernière par la Cour suprême.

La Cour a en effet déclaré qu'en cas de conflit de travail, des travailleurs mis à pied qui appartiennent au même syndicat international, mais à une section locale différente, ont droit aux prestations d'assurance-chômage même si leurs cotisations servent à financer un fonds de grève central ou des mesures d'appui à des grévistes.

Une voix: Vous aviez raison la première fois.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Le ministre envisage-t-il de rendre l'article 44 de la Loi sur l'assurance-chômage conforme à la décision de la Cour suprême du Canada?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous considérons actuellement les implications juridiques de la décision de la Cour suprême. Je pense qu'en temps et lieu, avant de parler d'amendement à la Loi sur l'assurance-chômage— je sais que mon collègue aime beaucoup cela, on vient de le faire dernièrement— avant de recommencer une autre fois, je pense qu'on va tenter de trouver exactement les implications que cela peut avoir en matière de décision.

[*Traduction*]

M. le Président: Évidemment, j'accorde une question supplémentaire au député. Mais puisque d'autres députés désirent aussi avoir la parole, je demande à tous de s'en tenir à des questions supplémentaires brèves.

LA MODIFICATION DE LA LOI

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Je vous remercie, monsieur le Président. Comme d'habitude, je serai bref.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vouz n'avez pas le choix.

M. Rodriguez: J'ai la parole, monsieur le Président.

M. le Président: Je tiens à assurer le député que je le crois, même si d'autres n'en diraient pas autant.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Je suis réconforté de savoir que la présidence a confiance en moi.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le jugement de la Cour suprême est compatible avec ce que le comité permanent de l'emploi et de l'immigration a recommandé vers la fin de l'an dernier au sujet de toute la question de l'application de l'article 44 aux travailleurs en lock-out, aux prestations de maternité, qui sont désormais des prestations de paternité et d'adoption, aux travailleurs mis à pied en raison d'un conflit de travail.

Lorsque le ministre se penchera sur la modification de l'article 44, examinera-t-il la possibilité de rendre ces autres aspects de l'article 44 conformes au jugement de la Cour suprême?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pour être plus bref que mon collègue, je répondrai que non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT—LE TAUX D'INFLATION

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui est un . . .

Une voix: Un grand homme.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Oui, c'est un grand homme.

Des voix: Bravo!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Si le ministre est un si grand homme et mérite cette acclamation . . .

Des voix: Bravo!

Une voix: Le temps de parole est expiré.

M. le Président: Le ministre souhaiterait sans nul doute que le député s'en tienne là. Cependant, le député pourrait peut-être poser sa question.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, lorsque le ministre des Finances essaie de justifier sa politique sur les taux d'intérêt, il dit toujours qu'il craint de faire augmenter l'inflation. John Crow, gouverneur de la Banque du Canada, a un objectif déclaré pour ramener l'inflation à zéro. Ne les croyez pas, monsieur le Président, sur parole, ce n'est pas vraiment leur politique. Le ministre impose également aux Canadiens des milliards de dollars en impôts indirects, ce qui à son tour augmente l'inflation.

• (1500)

Des voix: La question!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Il en est pour preuve la taxe de 10 p. 100 imposée sur les appels interurbains et l'augmentation de la taxe sur la télévision par câble qui a été mise en place depuis le 1er janvier, ou l'augmentation de la taxe sur l'essence qui va entrer en vigueur cette semaine.

Des voix: La question!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Mon Dieu, il y a vraiment une bande d'imbéciles de l'autre côté.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député va peut-être poser sa question.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je ne voudrais pas être à votre place et être chargé de maintenir l'ordre à la Chambre.

M. le Président: Tout ce que je peux dire, je pense, c'est que ce que vient de dire le député d'un côté est probablement répété au même moment tout bas de l'autre côté. Le député va-t-il poser sa question?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ce que je veux dire, c'est que le ministre ne peut pas prétendre vouloir mettre un frein à l'inflation et imposer en même temps taxes sur taxes, ce qui fait augmenter celle-ci. Pourquoi le ministre dit-il aux Canadiens d'écouter ce qu'il dit mais de ne pas regarder ce qu'il fait?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que vous aurez remarqué que le député a mieux commencé sa question qu'il ne l'a terminée.

Le député doit se rendre compte que nous essayons de suivre une politique économique au sens le plus général. Une partie entraîne des augmentations de taxes, mais une autre des baisses de prix. Vu l'augmentation du cours du dollar canadien, le coût des importations diminue. Nous espérons que cela se reflétera dans l'indice des prix à la consommation et, plus généralement, dans le coût de la vie.

Si nous pouvons atteindre cet objectif, et nous espérons l'atteindre bientôt, les taux d'intérêt baisseront. Entre temps, nous suivons une politique économique équilibrée, comprenant la partie mentionnée par le député, mais beaucoup d'autres également.

[*Français*]

L'IMPOSITION DE TAXES INDIRECTES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre comment il se fait qu'il coince les contribuables dans un étau. D'une part, il les force à payer des taux d'intérêt élevés, prétendant vouloir tenir l'inflation sous contrôle, mais d'autre part, il leur impose continuellement des centaines de millions de dollars de taxes indirectes, dont certaines s'en viennent encore cette semaine, soit le 1er avril, et il les force à payer de ce côté-là aussi.

Où le ministre pense-t-il en arriver en coinçant les contribuables des deux côtés à la fois?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, une fois encore je pense que le député se concentre beaucoup trop sur un point dans ses questions. Il devrait regarder les conséquences plus générales de la politique du gouvernement et les grands objectifs de cette politique. Il est clair que le principal objectif, et je l'ai dit à maintes reprises, tout comme le gouverneur de la Banque du Canada, est d'améliorer l'état de santé de l'économie canadienne et sa capacité à promouvoir la croissance économique et la création d'emplois.

Nous y parvenons. Nous sommes au sommet de la liste en ce qui concerne la création d'emplois. Nous sommes également en tête de liste pour la croissance économique. Nous essayons de poursuivre dans cette voie du succès, un succès largement reconnu . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le ministre. Je vais autoriser une dernière question.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE DE RATIFICATION

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Beaucoup de Canadiens pensent comme moi qu'on devrait mettre en oeuvre l'accord de libre-échange canado-américain seulement après la tenue d'élections nationales. Mais tout cela ne rime à rien si le Congrès des États-Unis ne ratifie pas cet accord. Le vice-premier ministre peut-il nous promettre que son gouvernement ne présentera pas de mesure tendant à mettre en oeuvre cet accord tant que le Congrès américain n'aura pas ratifié l'accord comme tel?

Recours au Règlement

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous sommes en train de préparer cette mesure législative. Nous ne savons pas exactement quand nous la présenterons. J'ai déclaré toutefois que ce serait après le 11 avril, ce qui me donne une certaine marge de manoeuvre. Cela dépendra d'un certain nombre de choses dont il faudra tenir compte. Je prend assurément note des instances du député.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. GAUTHIER—ACCUSATION D'OBSTRUCTION EU ÉGARD AU PROJET DE LOI C-72

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, sur un rappel au Règlement, je voudrais demander à la Chambre de considérer les faits tels qu'ils sont et non pas tels que le vice-premier ministre les voit dans la question du débat sur le projet de loi C-72.

Je veux en revenir à cela, parce que je pense qu'il y en a qui ont qualifié toute cette question de *filibuster*.

[*Traduction*]

Le vice-premier ministre répète depuis des semaines que l'opposition fait de l'obstruction systématique; c'est une obsession chez lui. Comme son parti a fait sonner les cloches pendant deux semaines entières, il devrait savoir ce que cela signifie de faire de l'obstruction systématique. Je voudrais lui rappeler que la Chambre a étudié le projet de loi C-72 à l'étape de la deuxième lecture pendant trois jours seulement, soit les 8 et 9 février et le 7 mars. Il y a eu un retard d'un mois lorsque le gouvernement a dû remettre au pas ses propres députés d'arrière-ban et nous avons tous entendu parler de leur hésitation à discuter de ce projet de loi. Le débat officiel a duré 9 heures et 34 minutes. Cela peut difficilement être qualifié d'obstruction systématique.

Je voudrais rappeler au ministre et à la Chambre qu'à l'étape de la deuxième lecture le 8 février, le débat a duré 3 heures et 19 minutes; au 9 février, le total s'établissait à 6 heures et 49 minutes et au 7 mars, le total cumulatif s'élevait à 9 heures—

[*Français*]

M. le Président: Je pense que, clairement, ce n'est pas un *filibuster*.

Lorsque l'honorable député invoque le Règlement, naturellement . . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, mon rappel au Règlement, c'est qu'il n'est pas coutume ni de mise dans cette Chambre de prêter des intentions à un député ou à un groupe de députés lorsqu'il s'agit d'un débat ou d'un vote. Le vice-premier ministre répète continuellement . . .

[*Traduction*]

Il prête des intentions. Il enfreint les règles de la Chambre. Je le prie de cesser ce genre de harcèlement—ce mot convient-il?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pauvre petit!

M. Benjamin: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Je suppose que, en toute justice, je devrais donner la parole au député de Regina-Ouest (M. Benjamin), puis au vice-premier ministre (M. Mazankowski). Je demanderais toutefois aux députés de ne pas parler trop longtemps, car il ne semble guère y avoir matière à invoquer le Règlement.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je signale que, si l'honorable vice-premier ministre cherche à répliquer au premier rappel au Règlement, le mien porte sur autre chose.

M. le Président: Si le député a un rappel au Règlement distinct, je l'écouterai en temps opportun.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, mon bon ami sait sans doute que je n'enfreins jamais les règles de la Chambre intentionnellement et que je ne harcèle jamais intentionnellement. Je faisais allusion à une journée où, durant la période des questions, les deux partis d'opposition m'ont mis au défi de présenter le projet de loi en affirmant qu'ils permettraient son adoption immédiate. J'ai relevé le défi, mais ils ont décidé de ne pas permettre l'adoption immédiate du projet de loi et d'en discuter un peu plus longtemps. C'est l'obstruction à laquelle je faisais allusion.

M. le Président: Je suppose que dans un cas comme celui-ci, le rôle de la Présidence est de s'assurer que les deux côtés ont pu s'exprimer.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER UN DOCUMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai consulté la 5e édition de Beauchesne, au commentaire 327. Je voudrais que la présidence m'éclaire ou qu'elle accepte mon recours au Règlement.

La distinction est mince entre «lire ou citer une dépêche ou un autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre». En réponse à une question du député de St-Jean-Est (M. Harris), le ministre des Transports (M. Crosbie) a utilisé des renseignements contenus dans les études de rationalisation des chemins de fer du Canadien National pour parler des économies que le CN pourrait réaliser en ce qui concerne les ateliers de Moncton. Je reconnais d'emblée qu'il ne s'agissait pas d'une citation proprement dite du document. Mais le ministre des Transports y va par quatre chemins pour contourner le Règlement.

• (1510)

Je vous prie, Monsieur, de bien vouloir vérifier les bleus afin de savoir si, comme je le demande par ce rappel au Règlement, le ministre des Transports doit déposer ou non sur-le-champ les études de rationalisation du Canadien National concernant les ateliers de Moncton.

M. le Président: Maintenant que le député a fait connaître son point de vue, le secrétaire parlementaire voudrait peut-être lui donner la réplique.

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Après avoir vérifié les bleus, je vais signaler cette affaire au ministre des Transports (M. Crosbie) et y donner réponse au plus tôt.

M. le Président: Je vais examiner la question, compte tenu de la vaste expérience du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) à la Chambre. Toutefois, le député reconnaît qu'il ne s'agissait pas d'une citation proprement dite. Mais je comprends son point de vue et je vais y réfléchir.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA GÉNÉALOGIE DES ANIMAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-67, concernant les associations responsables de la généalogie des animaux, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a actuellement au *Feuilleton* une motion d'amendement du projet de loi C-67, Loi concernant les associations responsables de la généalogie des animaux, inscrite au nom du député d'Algoma (M. Foster).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, après en avoir discuté, les partis se sont mis d'accord à propos de cette motion. Le député d'Algoma, l'auteur de cette motion, est malheureusement retenu dans sa circonscription à cause du mauvais temps. Il voudrait que la Chambre permette au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) de présenter cette motion à sa place. Je crois que le gouvernement et les députés néo-démocrates sont d'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Don Boudria (au nom de M. Foster) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-67, à l'article 59, en retranchant les lignes 36 à 38, page 28, et les lignes 1 à 13, page 29, et en les remplaçant par ce qui suit:

«59. (1) L'enregistrement ou l'identification d'animaux d'une race particulière ou d'une race en voie de constitution ne peut être effectuée que par l'association ou par la Société au nom de l'association; elle ne peut être effectuée par aucune autre association, malgré tout contrat ou entente au contraire.

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'empêcher une association de conclure un contrat ou une entente pour l'exercice normal de ses activités.»

—Monsieur le Président, j'interviens au nom de mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster), qui représentait notre parti au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-67. Comme on dit parfois, on a l'impression d'être un frappeur de relève quand on nous demande de remplacer un membre d'un comité retenu dans sa circonscription. Néanmoins, à titre de porte-parole suppléant de notre parti en matière agricole, je suis heureux d'intervenir au nom de mon collègue pour proposer cet amendement à la Chambre.

L'amendement que je propose est bref. Je voudrais rafraîchir la mémoire des députés sur sa teneur. Nous voulons essentiellement modifier l'article 59 du projet de loi. Dans la première version du projet de loi, l'article 59 portait le numéro 54. L'actuel article 59—celui qui a été modifié au comité—l'a été par un député du parti conservateur. J'ai ici le nom du député, mais je sais que nous devons désigner un député par le nom de sa circonscription. Je crois qu'il s'agit du député de Perth (M. Brightwell), si je me rappelle bien le nom de sa circonscription.

Le député de Perth a présenté un amendement qui a eu pour effet de supprimer l'article 59 et de le remplacer par quelque chose de tout à fait différent. L'article supprimé par l'amendement du député de Perth se lisait comme suit:

54.(1) L'enregistrement ou l'identification d'animaux d'une race particulière ou d'une race en voie de constitution ne peut être effectuée que par l'association ou par la Société au nom de l'association; elle ne peut être effectuée par aucune autre association, malgré tout contrat ou entente au contraire.

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'empêcher une association de conclure un contrat ou une entente pour l'exercice normal de ses activités.

Or il s'agit également de l'amendement que je propose au nom du député d'Algoma. Tout ce qui se trouve dans l'amendement figurait dans le projet de loi du gouvernement avant qu'il ne soit modifié à la suite d'un amendement proposé par le député de Perth.

Il y a plusieurs choses qui me préoccupent dans la façon dont les membres du caucus conservateurs ont procédé, surtout le fait que la Société canadienne d'enregistrement des animaux, qu'on appelle la Société dans le projet de loi, est financée principalement par le gouvernement fédéral. Étant donné que ce financement était prévu dans l'article en question, la suppression de ce dernier signifie que le gouvernement veut maintenant confier cette responsabilité au secteur privé. Je me fais l'écho des sentiments que le député d'Algoma a exprimés en comité.

Je vois que le secrétaire parlementaire est là aujourd'hui. J'espère bien que dans l'éventualité où il est disposé à examiner notre amendement, il est au moins disposé à affirmer publiquement que le gouvernement n'essaie nullement de confier le financement au secteur privé.

L'autre chose qui nous préoccupe, c'est que si la Société canadienne d'enregistrement des animaux perd son pouvoir, elle finira par ne plus être chargée d'enregistrer les grandes associations, ce qui fera augmenter les frais de tenue des dossiers des petites associations. C'est un peu comme l'argument avancé parfois par Postes Canada. Autrement dit, si quelqu'un d'autre a le droit de faire la partie la plus lucrative du travail, c'est la partie la plus difficile ou la moins lucrative qui restera à la société, et ses frais seront par conséquent plus élevés. Ce problème a été soulevé devant le comité par certains groupes.

Il y a encore autre chose qui me préoccupe, c'est la façon dont l'amendement a été présenté. Étant donné que la teneur de l'amendement dont je parle se trouvait dans la version initiale du projet de loi, il s'agissait assurément de la politique officielle et donc celle du ministre.

Le ministre a apporté une série d'amendements au projet de loi. Comme l'amendement proposé par le député de Perth ne faisait pas partie de cette série, je demande ceci: était-ce l'idée du gouvernement de proposer cet amendement ou était-ce simplement l'idée du député de Perth? C'est probablement le député de Perth qui a eu cette idée et qui a réussi à convaincre le ministre de modifier sa politique en conséquence. Ou serait-ce que le gouvernement voulait proposer l'amendement en question, mais que le ministre a jugé préférable, politiquement parlant, que quelqu'un d'autre le fasse, plutôt que lui-même ou son secrétaire parlementaire?

• (1520)

Nous avons reçu un certain nombre de lettres à ce sujet. Comme je ne dispose que de dix minutes, je n'ai pas le temps de les lire toutes. Je tiens donc à informer le secrétaire parlementaire que nous avons reçu des lettres de personnes qui s'opposent à ce qu'on modifie l'article 59 du projet de loi, qui est l'article 54 de la première version. Il y a des gens qui veulent qu'on garde cet article.

Dans l'esprit de collaboration auquel nous sommes habitués, je demanderai au gouvernement d'être aussi objectif que nous et d'étudier un amendement proposé par l'opposition afin que l'article en question soit rétabli dans sa forme initiale.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, avant d'en venir aux déclarations faites par le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), je fais savoir à la Chambre au nom du député d'Algoma (M. Foster), qui ne peut malheureusement pas être présent en raison du mauvais temps, que des représentants des partis ont discuté d'un autre amendement mineur tout à fait dans l'esprit du projet de loi. Voici le texte de l'amendement . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois interrompre le secrétaire parlementaire. Nous devons d'abord disposer de l'amendement proposé par le gouvernement avant de passer à cet amendement. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mettrai la question aux voix.

M. Clark (Brandon—Souris): Je désire intervenir au sujet de l'amendement à l'étude.

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Clark).

M. Clark (Brandon—Souris): Tout d'abord, je m'arrête à certaines déclarations faites par le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) lorsqu'il a parlé de la méthode suivie pour modifier le projet de loi à l'étape de l'examen en comité. Je devrais peut-être commencer en expliquant que ce projet de loi a été modifié à plusieurs reprises au cours des audiences du comité législatif. Je pense que ce processus prouve l'importance des comités législatifs. Le comité s'est réuni plusieurs fois et il y a eu beaucoup d'amendements. Le seul qui soit remis en question est celui que la Chambre étudie actuellement.

A mon avis, on devrait conserver l'article 59, tel qu'il a été amendé par le comité législatif. Les répercussions de cet amendement ont été soigneusement pesées. Nous ne l'avons présenté qu'après l'avoir longuement discuté et étudié. Je crois qu'il en a même été question dès le mois de décembre.

Nous avons proposé la modification à la demande de plusieurs associations qui s'occupent d'animaux de race, notamment l'Appaloosa Horse Club of Canada, la Canadian Charolais Association, le Canadian Beef Breeds Council, la Canadian Gelbvieh Association et la Canadian Pinzgauer Association.

Je voudrais rappeler à la Chambre que l'article 59 tel qu'amendé par le comité législatif donnera à l'industrie canadienne le choix entre plusieurs associations pour faire enregistrer des animaux. C'est pour cette raison que l'amendement a été adopté à l'étape du comité. Nous croyons que, sous sa forme actuelle, il favorisera la libre entreprise et la concurrence dans le domaine de l'enregistrement.

Selon la Loi actuelle, les associations qui s'occupent d'animaux de race ont le droit d'enregistrer les animaux elles-mêmes ou bien de les faire enregistrer en leur nom. Nous avons jugé cette politique trop restrictive. Puisque la formulation actuelle de la loi rend la politique trop difficile à appliquer, certaines associations utilisent déjà les services d'une autre association pour enregistrer leurs animaux.

Les associations de la race de Gelbvieh et de la race Pinzgauer font appel aux services de l'association canadienne de la race Charolais pour l'enregistrement et la tenue de dossiers. Cette collaboration entre deux ou plusieurs associations a été très fructueuse puisqu'elle a permis de réduire le coût des services de tenue de dossiers et d'enregistrement.

L'article 59, tel qu'il est formulé actuellement, permettra à une association d'éleveurs de mettre à la disposition d'autres associations ses compétences, ses effectifs et son matériel à des fins d'enregistrement et de tenue de dossiers. Ce genre d'arrangement contribuera à réduire la nécessité pour un si grand nombre d'associations d'avoir leurs propres systèmes de tenue de dossiers et leur propres effectifs. Il donnera également le choix de recourir à d'autres services de tenue de dossiers et d'enregistrement que ceux qu'offrira la nouvelle Société canadienne d'immatriculation des animaux. Cet amendement au projet de loi qui est proposée à la Chambre ne signifie nullement que la capacité de la nouvelle société soit mise en doute.

Les économies réalisées permettront à certaines associations de concentrer leurs efforts et leurs ressources financières sur d'autres activités importantes comme la promotion, l'amélioration, l'évaluation et l'exposition des races. L'amendement du député d'Algoma qu'a présenté le député de Glengarry—Prescott—Russell pourrait donner lieu à une réduction des ressources nécessaires à ces activités constructives.

Je comprends que les députés qui ont appuyé l'amendement proposé souhaitent avoir l'assurance que la nouvelle mesure législative sert les intérêts de l'industrie canadienne. Je suis heureux de donner l'assurance à tous les députés que l'article 59 de la nouvelle Loi sur la généalogie des animaux, dans son libellé actuel, garantira la crédibilité et l'intégrité du système canadien de dossiers généalogiques relatifs au bétail.

Je rappelle à tous les députés que, aux termes de l'article 59 actuel, les ententes entre associations portant sur l'enregistrement des animaux devront être approuvées par le ministre de l'Agriculture (M. Wise). Cela assurera la qualité et l'intégrité des services de tenue de dossiers.

Si le ministre de l'Agriculture n'est pas absolument convaincu qu'une association d'éleveurs peut remplir au nom d'une autre association les conditions requises pour l'enregistrement et la tenue des dossiers des animaux, il n'approuvera pas l'entente. C'est aussi simple que cela.

Pour mieux garantir l'intégrité du nouveau système, le ministre de l'Agriculture peut mettre fin à toute entente conclue précédemment entre des associations d'éleveurs, si on a la preuve qu'une association ne s'acquitte pas de ses obligations en ce qui concerne la tenue des dossiers et l'enregistrement des animaux.

Pendant toute sa longue histoire, le Bureau national canadien de l'enregistrement des animaux a fourni un service de haute qualité aux associations d'éleveurs et par conséquent à l'agriculture canadienne. Aux termes de l'article 59, le gouvernement est convaincu que la nouvelle Société canadienne d'immatriculation des animaux peut continuer à fournir les mêmes services que son prédécesseur tout en relevant le défi de la concurrence que lui lancent les autres associations d'éleveurs.

Pour conclure, l'article 59, tel qu'il a été modifié au comité législatif, devrait être conservé. C'est un bon amendement. Il prévoit la concurrence alors qu'il pourrait y avoir autrement un monopole injustifié. La majorité des associations d'éleveurs ne s'opposent pas à l'article 59 parce qu'il offre à cette industrie à la fois la souplesse et la protection de garanties automatiques. Chose très importante, il leur offre également un choix de services d'enregistrement et de tenue de dossiers.

Je demanderais que le député qui a proposé l'amendement, ayant examiné les arguments présentés de ce côté-ci, envisage de le retirer et de permettre au projet de loi d'être adopté sans plus tarder.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare l'amendement rejeté.

(L'amendement de M. Foster est rejeté.)

Le président suppléant (M. Paproski): J'entendrai l'amendement du député de Brandon—Souris.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture) propose:

> Qu'on modifie le projet de loi C-67, concernant les associations responsables de la généalogie des animaux, à l'article 21 en retranchant la ligne 44, page 11, et en la remplaçant par ce qui suit:
>
> «cinq pour cent des membres ont répondu, par écrit, à»

• (1530)

—Monsieur le Président, je tiens à préciser que nous avons consulté nos collègues et que nous reconnaissons que c'est une omission technique.

Je remercie les deux partis d'opposition de leur collaboration, qui nous permet d'accepter cet amendement.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je désire seulement confirmer qu'il y a effectivement eu des consultations. Cet amendement est strictement technique. L'opposition officielle est toujours heureuse de collaborer à l'amélioration des mesures législatives qui profitent à l'agriculture canadienne.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je suis d'accord également avec le changement proposé. Il ne fait que clarifier l'intention du projet de loi. Je ne pense pas que cela change le sens, mais cela ne laisse pas de doute sur le sens que l'on voulait donner.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je ne désire pas retarder le débat, mais je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les membres du comité. En tant que président, j'ai eu plaisir à travailler avec les deux représentants de l'opposition et les membres de notre parti. Ils ont été très objectifs. Nous avons reçu des instances d'un grand nombre d'organismes, et je pense que nous sommes parvenus à une conclusion qui satisfera tout le monde.

Le président suppléant (M. Paproski): Plait-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Clark (Brandon—Souris) est adopté.)

L'hon. Harvie Andre (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-67, concernant les associations responsables de la généalogie des animaux, soit adopté tel que modifié.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Andre (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je veux simplement ajouter mes remerciements à ceux déjà exprimés par le président du comité et député de Bow River (M. Taylor), et répéter ce que j'ai dit tout à l'heure.

Il règne parfois dans le grand public et peut-être même parmi les députés un certain scepticisme quant à l'utilité du processus parlementaire et, très franchement, quant au rôle des députés de l'arrière-ban dans ce processus. Ceux qui ont pu suivre le projet de loi C-67 tout au long des audiences du comité législatif ont dû être rassurés de constater que, comme c'est presque toujours le cas, il s'en dégageait très peu de partisannerie. Cela m'a beaucoup plu, parce cela prouve nettement que tous les députés s'intéressent vraiment à la prospérité du secteur agricole. Cela ressort presque chaque fois qu'une question intéressant l'agriculture est soumise à la Chambre, en particulier à l'étape du comité.

La façon dont les amendements ont été proposés, étudiés et apportés prouve certes l'utilité des audiences publiques. Elle prouve aussi à quel point il est utile d'entendre des témoignages; bref, cela fait ressortir l'importance du travail du comité.

J'admets que le projet de loi a demandé un examen peut-être plus approfondi qu'on ne l'aurait souhaité, mais tant pis. Je crois que le comité a assumé son rôle de façon très louable.

Et en disant cela, je songe à tous les membres du comité, quel que soit le parti auquel ils appartiennent. Au nom du gouvernement, je tiens à les remercier pour leur excellent travail.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, mes commentaires seront brefs. Tout simplement, je voudrais rejoindre ceux du secrétaire parlementaire au ministre ainsi que les commentaires du président du Comité législatif concernant le projet de loi C-67 et remercier tous mes collègues de la Chambre qui ont agi avec toute la coopération qui s'impose afin d'obtenir ce qui est un projet de loi substantiellement meilleur pour la communauté agricole.

La nouvelle loi, la Loi concernant les associations responsables de la généalogie des animaux, qui sera adoptée en troisième lecture, je crois, dans quelques minutes, par cette Chambre, nous apportera enfin des modifications qui sont attendues depuis longtemps, et je pense que le moins que l'on puisse dire, ces modifications feront une nouvelle loi qui sera beaucoup plus moderne.

[*Traduction*]

Le projet de loi à l'étude, qui vise à réglementer les activités des associations d'éleveurs, sera de loin supérieur à la loi actuelle. Nous savons qu'il s'imposait de remanier cette loi qui est en vigueur depuis de nombreuses années. En fait, nous avons appris qu'elle n'avait pas été modifiée depuis 1952. De toute évidence, il s'imposait d'y apporter des modifications.

Bon nombre des espèces visées et bon nombre des aspects intéressant leur élevage de nos jours n'existaient même pas à l'époque où la loi a été modifiée pour la dernière fois. De toute évidence, il s'imposait de la remanier, autant qu'il s'impose de temps à autre de remettre à jour la Loi sur les langues officielles.

A mon avis, l'amendement proposé aujourd'hui améliore le projet de loi. Je sais cependant que certains groupes souhaitaient par ailleurs la suppression d'un certain article, ce qu'a d'ailleurs proposé le secrétaire parlementaire. Comme d'habitude, la Chambre ne pourra plaire à tous les groupes, surtout lorsque deux groupes affichent des points de vue opposés sur la même question. Le projet de loi à l'étude et les modifications qui y sont proposées sont passablement supérieurs aux dispositions qui existaient auparavant et je suis persuadé que la Chambre voudra les adopter rapidement cet après-midi.

J'espère que la mesure aura très bientôt force de loi, et qu'elle recevra la sanction royale et sera proclamée aussitôt que l'autre endroit l'aura étudiée, avec célérité, c'est du moins ce que je souhaite.

L'industrie souhaitait une nouvelle loi. Nous avons obtenu la collaboration non seulement de tous les députés, comme le président très compétent du comité et moi-même l'avons déjà fait valoir, mais celle également du secrétaire parlementaire, du ministère et de plusieurs groupes de personnes représentant les associations d'éleveurs.

J'ai déjà dit ne pas avoir personnellement siégé au comité chargé de cette mesure, même si j'ai assisté à trois séances en l'absence du député d'Algoma (M. Foster). Si j'ai bonne mémoire, nous nous sommes tous deux présentés à la première séance de ce comité pour bien montrer que cette question, et l'agriculture en général, bien sûr, nous tenaient beaucoup à coeur.

Cela dit, je rappelle que mes collègues du caucus libéral et moi-même sommes en faveur de cette mesure.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, en guise de conclusion au débat sur le projet de loi C-67, permettez-moi de rappeler que cette mesure clarifie maintenant certaines formalités que doivent suivre les associations d'éleveurs avant d'obtenir un statut officiel. Les règles indiquent plus clairement maintenant les modalités d'enregistrement d'une race particulière, les critères qui la régissent et les normes à observer pendant toute l'existence de cette race. Auparavant, nous dépendions beaucoup de la Société canadienne d'enregistrement des animaux pour tenir les dossiers sur la plupart des races officielles. La mesure à l'étude permettra, avec l'approbation du ministre, certains changements par rapport à cela. C'est une question qui préoccupait les associations qui faisaient affaire avec la Société.

• (1540)

Je crois que ce changement a été permis parce qu'il s'agissait d'une expérience que le ministre surveillera très attentivement, espérons-le. Je fais remarquer que le projet de loi ne permet pas à n'importe quelle association de quitter la Société d'enregistrement à son gré. Les associations doivent le faire avec la permission du ministre et devront avoir une bonne raison. Je suppose que le ministre se prononcera sur ces questions avec grand soin de manière à ne pas nuire à la crédibilité de la Société canadienne d'enregistrement des animaux.

Aux termes du projet de loi, comme de la loi précédente, il est possible de développer des races et d'en créer de nouvelles. Aujourd'hui, 28 mars, est un jour tout indiqué pour féliciter les éleveurs d'Agriculture Canada pour le projet d'une vingtaine d'années qui vient récemment de porter fruit. On a en effet annoncé en fin de semaine la création de trois nouvelles races de mouton, et ce n'est pas tous les jours qu'on crée une nouvelle race au Canada.

La race de porc de Lacombe a été constituée il y a près de 20 ans grâce aux travaux d'Agriculture Canada à Lacombe, en Alberta. L'élevage du bétail Hays Converter, une race en voie de développement plutôt qu'une nouvelle race, a été entrepris par le sénateur Hays père, et ce bétail est enregistré comme une race depuis une quinzaine ou une vingtaine d'années. Il existe, à l'heure actuelle, trois races distinctes de moutons canadiens.

L'Arcott canadien devait servir d'étalon. Il a un taux de croissance supérieur à la moyenne et donne une viande maigre. Vingt-huit p. 100 de ses traits génétiques lui viennent de la race de l'Île de France et il a hérité le reste de races existantes qui sont fondamentalement britanniques. L'Arcott de l'Outaouais et l'Arcott Rideau sont deux races soeurs, mais elles sont distinctes. Elles doivent servir de mères prolifiques. Chaque fois qu'elles mettent bas, elles donnent naissance en moyenne à 2,5 ou 2,6 agneaux. Il s'agit d'une race extrêmement prolifique. L'Arcott de l'Outaouais tire 49 p. 100 environ de ses traits génétiques de la Finnoise. Les éleveurs de moutons savent qu'il s'agit d'une race extrêmement prolifique. L'Arcott Rideau tire 40 p. 100 de ses traits génétiques de la Finnoise et, à 14 p. 100, de la race Frisonne de l'Est.

Selon moi, lorsqu'on parle de la Loi sur la généalogie des animaux, il convient de tenir compte de ces trois nouvelles races de moutons. C'est une coïncidence heureuse que l'annonce de ces trois nouvelles races vienne au moment même où la Chambre est saisie du nouveau projet de loi. Cela va permettre de poursuivre l'excellent travail entrepris et de conserver au Canada la réputation qu'il a toujours eue d'être un excellent endroit pour enregistrer de nouvelles races et établir des agences de surveillance comme la Société canadienne d'immatriculation des animaux. On pourra ainsi s'assurer que la procédure d'amélioration génétique et d'enregistrement respecte les normes internationales, ce qui nous permettra de vendre nos ovins sur le marché international.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour le 3e fois, est adopté.)

* * *

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald)—L'environnement—La présence de dioxines dans la rivière Miramichi—La position du gouvernement/On demande l'assurance que les mesures appropriées seront prises; le député de Fundy—Royal (M. Corbett)—La Société canadienne des postes—La fermeture de bureaux de poste ruraux—La prestation de services de remplacement; l'honorable député de Regina-Est (M. de Jong)—Le revenu national—La faillite du groupe Principal—Le paiement d'impôt par les investisseurs/On demande de ne plus percevoir l'impôt.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson: Que le projet de loi C-117, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 2e fois et déféré au Comité permanent des finances et des affaires économiques.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures, j'étais en train de rabrouer le gouvernement sur sa politique et son impact, surtout dans les régions plus éloignées du centre du Canada. Donc je continue, monsieur le Président, de commenter sur la situation du coût du transport, étant donné que toute hausse de la taxe sur l'essence implique un coût élevé.

[*Traduction*]

Il s'agit alors d'une sorte de relation de cause à effet, car le prix de tout ce qui est acheté dans une région septentrionale ou éloignée dépend dans une certaine mesure des coûts de transport. Ainsi, lorsque le coût du carburant augmente, tout augmente. C'est là un effet sur lequel le gouvernement ne s'est jamais vraiment penché et il n'a pas établi les chiffres pertinents à cet égard.

Comme dans le cas de toute mesure législative relative à la taxe d'accise, le présent projet de loi renferme des dispositions administratives. Selon moi, il convient de préciser certaines des répercussions qu'elles auront pour les Canadiens. Bien entendu, la décision d'appliquer la taxe sur les carburants au niveau de la fabrication est censée permettre de résoudre les problèmes d'administration et d'application, mais le gouvernement a également décidé de transférer au niveau du gros la taxe sur les friandises et grignotines, les pâtées des animaux, les litières pour chats, les bonbons et les confiseries, ainsi que certaines pièces d'équipement électronique.

Cela ne me dérange pas trop en ce qui concerne les friandises ou les grignotines, même si j'en consomme probablement beaucoup. Je tiens toutefois à signaler que certaines personnes doivent acheter des aliments pour animaux familiers, pour leur santé et pour pouvoir évoluer dans la société; c'est notamment le cas des propriétaires d'un chien d'aveugle. On dresse des singes pour aider des personnes ayant un handicap moteur qui ont de la difficulté à faire les manipulations les plus élémentaires avec leurs membres. Par ailleurs, on dresse des chiens et des chats à donner l'alerte aux sourds lorsque survient une menace chez eux. Il me semble que ces personnes devraient au moins pouvoir déduire le prix des aliments pour leur animal au même titre que les frais médicaux. Pour que ces compagnons très bien dressés à grands frais puissent continuer à bien jouer leur rôle, il faut évidemment qu'ils restent en bonne santé, donc qu'ils soient bien nourris. Je trouve que le gouvernement devrait faire ce rajustement pour des raisons humanitaires.

Le projet de loi renferme pourtant d'autres mesures, notamment le remboursement pour les établissements publics, la modification des dispositions sur le juste prix et la révision des dispositions concernant l'inspection sur place à la suite de la réduction de la surveillance sur place, que le gouvernement a prévues par sagesse ou pour d'autres raisons. Ce sont des petits changements d'ordre technique, et je n'en parlerai pas plus.

Le projet de loi renferme quelques exonérations, notamment l'exemption du prix des gravures originales, comme l'a signalé mon collègue le député de Regina-Ouest (M. de Jong). Le seuil de la taxe a été relevé, ce qui était bien nécessaire pour compenser le fardeau administratif supplémentaire imposé par le projet de loi. Pour les producteurs primaires, les exemptions qui existaient sont maintenues; c'était une sage décision d'instaurer de telles exemptions.

Ce qu'il faudrait dans ce projet de loi, c'est un stimulant quelconque pour les producteurs, les commerçants et les distributeurs d'alcool-carburant. A mon avis, le gouvernement rate une excellente occasion de se renseigner au sujet du mélange d'alcool combustible provenant de la biomasse excédentaire ou de denrées agricoles excédentaires et invendables. Ce serait un excellent apport à l'économie, notamment dans les régions commes les Prairies où l'économie est dans le marasme à cause de l'absence de demande pour ces produits. A mon avis, les compagnies pétrochimiques internationales exercent des pressions sur le gouvernement à cet égard. Il s'agit certes d'une occasion qu'un gouvernement néo-démocrate saisirait au vol.

• (1550)

Quant aux répercussions de la loi, il convient de remarquer que l'estimation selon laquelle 42 p. 100 des recettes tirées de la taxe fédérale ont été prélevées sur des biens intermédiaires ou des biens d'équipement signifie que les fabricants paient en définitive une taxe de vente dissimulée sur les biens qu'ils utilisent dans leur production; par conséquent, une double taxe est prélevée. Je crois que la plupart des gouvernements, conformément aux principes fiscaux modernes, ont tenté d'éviter cette façon d'agir. Notre gouvernement devrait certes tenter d'en faire autant.

Puis, on fait preuve de discrimination envers les exportations. Ces taxes dissimulées sont comprises dans le prix des produits d'exportation, diminuant ainsi la compétivité des produits canadiens. Inversement, elles procurent un avantage aux importations parce qu'elles ne sont pas comprises dans le coût de base utilisé pour déterminer la taxe de vente fédérale prélevée sur les importations.

Bien entendu, je suis inquiet parce que le gouvernement tente de faire croire aux Canadiens que le crédit fédéral à l'égard de la taxe de vente, qu'on retrouve dans la feuille d'impôt sur le revenu, suffit pour compenser les nombreuses majorations des taxes fédérales d'accise et de vente. De toute évidence, le gouvernement ne pourrait pas justifier cette assertion en se reportant aux faits et aux chiffres.

Le gouvernement a recueilli 1 ou 2 milliards chaque année de son mandat grâce à des majorations ou à une assiette élargie des taxes fédérales de vente et d'accise, mais il a jugé bon d'offrir un crédit minimal et symbolique à l'égard de la taxe de vente. Il n'englobera que le coût supplémentaire de la taxe de vente que versera le consommateur moyen qui n'achète qu'une gamme restreinte de produits. Je soutiens que le gouvernement devrait se montrer loyal envers les Canadiens, leur exposer franchement et sincèrement les objectifs qu'il cherche à atteindre en insérant dans un seul projet de loi tous ces changements et ces modifications apportés aux taxes fédérales de vente et d'accise. Cette mesure ne répond pas à un souci d'équité envers les Canadiens. Le gouvernement veut plutôt accroître ses recettes, moyen qu'il privilégie pour résoudre à sa façon le problème du déficit.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je me demande si le député confirmerait l'intérêt du NPD pour la taxe multi-stades qui fait actuellement l'objet de négociations entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Cette mesure nous débarrasserait de l'affreuse taxe de vente, qui est anti-canadienne, et elle nous permettrait peut-être de combiner les taxes de vente provinciales et fédérale. A cet égard, le NPD serait-il en faveur d'une taxe multi-stades la plus étendue qui soit et qui engloberait même les biens essentiels, afin d'en abaisser le taux au minimum?

M. Parry: Monsieur le Président, je suis très heureux d'être le premier orateur aujourd'hui à répondre à une question d'un autre député.

Celui qui me l'a posée est, bien entendu, président du comité permanent des finances et des affaires économiques. A titre de spécialiste en matière de fiscalité, notamment en matière de taxe d'accise et de taxe de vente fédérales, il sait fort bien qu'une taxe fédérale-provinciale multi-stades n'est pas sans poser certains problèmes de conception et d'application.

Tout ce que je puis dire, c'est que j'accueillerais favorablement toute mesure, adoptée par voie législative ou négociée, qui permettrait aux Canadiens de mieux comprendre la portée d'une taxe, de mieux en saisir le poids dans le prix des marchandises qu'ils achètent et de mieux savoir à quoi servira leur contribution fiscale. Si nous pouvions aboutir à une taxe que je qualifierais de transparente, à une formule compréhensible pour la vaste majorité des Canadiens et par laquelle ils sauraient non seulement quelle est la valeur de la taxe sur un article particulier mais encore ce que cette somme est censée financer, nous aurions alors fait du progrès. Le député reprend peut-être mes remarques au sujet des monopoles à l'époque du roi Jacques 1er d'Angleterre et de la mesure dans laquelle les coûts étaient cachés. Nous avons une situation semblable au Canada aujourd'hui.

Dans le même esprit, je crois que c'est une bonne idée pour les sociétés pétrolières d'afficher sur leurs pompes une ventilation du prix de l'essence. Les Canadiens aiment avoir ce genre d'information.

L'élargissement proposé de l'assiette de la taxe de vente multi-stades actuellement négociée entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour couvrir les biens essentiels n'est pas très populaire au Canada. Mon parti n'appuie pas cette proposition. Même s'il faut reconnaître que la distribution du revenu dans de nombreuses sociétés du monde est beaucoup moins équitable que dans notre pays, il y a encore d'importants écarts dans la distribution du revenu au Canada. Nous devons donc essayer de déterminer les biens essentiels dont tous les Canadiens ont besoin pour avoir un niveau de vie acceptable et nous devons faire en sorte que ces biens ne soient pas taxés.

La définition de «bien essentiel» continuera bien sûr de susciter des discussions et c'est très bien ainsi. De toute évidence, si nous décidons de ne pas taxer certains biens essentiels, nous devons trouver une définition assez large pour inclure les biens essentiels à la vie de tous les jours, mais assez étroite pour ne pas gruger l'assiette fiscale et restreindre la taxe à un nombre limité d'articles comme c'est le cas à l'heure actuelle.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais simplement faire un petit commentaire et peut-être poser une question à mon collègue. Les taxes indirectes, on le sait, sont régressives puisque les contribuables à revenu modeste consacrent une plus grande portion de leur revenu à la consommation. Une taxe de vente, je n'ai pas besoin de l'expliquer à mon ami, il le sait très bien, c'est une taxe régressive. De proposer aujourd'hui d'ajouter ou de calculer avec les provinces une taxe de vente provinciale-fédérale . . .

• (1600)

[*Traduction*]

D'après moi, le gouvernement aurait dû profiter de la réforme fiscale pour proposer une taxe de vente multi-stades. J'estime qu'en même temps, il aurait dû la mettre en oeuvre.

Le député ne trouve-t-il pas que le gouvernement aurait dû avoir le courage de ses convictions? S'il voulait modifier la législation fiscale et réformer la fiscalité, n'aurait-il pas dû en même temps offrir aux Canadiens le même genre de changements à l'égard de la taxe de vente?

Le député n'estime-t-il pas qu'il y aurait lieu de repenser et de réaménager ce plancher ou ce plafond, selon le point de vue où on se place, de 16 000 $ auquel les Canadiens ont droit à un crédit d'impôt de 70 $ par adulte et de 35 $ par enfant, en vue de supprimer l'effet régressif de cette taxe de vente? Le député estime-t-il qu'il conviendrait d'adopter un système de taxe multi-stades, comme vient de le préconiser l'orateur précédent?

M. Parry: Monsieur le Président, on a parfois accusé le Nouveau Parti démocratique d'être obnubilé par le centralisme démocratique. Quant à lui, le parti libéral ne fait guère de cas de la démocratie.

D'après moi, on ne saurait appliquer une taxe multi-stades sans consulter au préalable les provinces. Quand le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) déclare qu'il suffit que le gouvernement prenne son courage à deux mains, il confond consultation et autocratie.

En ce qui concerne le caractère régressif de cette taxe, le député et moi-même sommes, bien entendu, tout à fait d'accord. Quant au crédit tout à fait symbolique accordé au titre de la taxe de vente, le député et moi-même nous préoccupons respectivement autant des gagne-petit de nos circonscriptions quand nous disons que cette mesure n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux et qu'il conviendrait de la revoir, de l'améliorer, de la rendre plus progressive et de l'étendre aux échelons de revenus plus élevés.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui participer à ce débat sur le projet de loi C-117, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Ce projet de loi, tout d'abord, a pour but de mettre en vigueur de nombreuses augmentations de la taxe de vente et de la taxe d'accise annoncées par le gouvernement lors du Budget du 18 février 1987, lors du dépôt de la réforme fiscale le 18 juin 1987, et aussi de l'annonce des mesures à être appliquées, le 16 décembre 1987, et du dernier Budget du 10 février 1988. La plupart de ces augmentations de taxes sont déjà en vigueur ou le seront très bientôt.

Ce projet de loi a aussi pour but d'apporter des changements techniques à la taxe de vente. Entre autres, le gouvernement amende la disposition portant sur la juste valeur marchande dans les cas de vente entre entreprises avec liens d'indépendance, et déplace le point de collecte de la taxe de vente du manufacturier au grossiste pour les grignotines et autres produits. Mais j'aimerais simplement, monsieur le Président, énumérer un peu les différentes taxes qui sont affectées par ce projet de loi, leur date d'entrée en vigueur et la portée en dollars, qui touchera définitivement le budget familial des Canadiens.

Tout d'abord, dans le Budget de février 1987, il y a une taxe de 12 p. 100 sur les friandises, les grignotines et la crème glacée, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1987, ce qui rapportera dans les coffres du gouvernement, en soutirant des goussets des contribuables une somme de 60 millions de dollars en 1987-1988 et de 80 millions en 1988-1989.

Il y a une hausse de 4 p. 100 de taxe sur les cigarettes et le tabac qui est entrée en vigueur le 19 février 1987 et qui rapportera dans les coffres du gouvernement une somme de 70 millions de dollars pour l'année fiscale 1987-1988, et encore un autre 70 millions de dollars pour l'année 1988-1989.

Monsieur le Président, il y a aussi une hausse de 4 $ par billet de la taxe sur les transports aériens qui entrera en vigueur en deux étapes, la première, le 1er mai 1987, et la deuxième, le 1er août 1987, avec des conséquences monétaires pour les contribuables canadiens qui remplissent toujours les coffres de l'État avec une somme de 45 millions de dollars pour l'année fiscale 1987-1988 et 50 millions de dollars pour l'année 1988-1989.

Monsieur le Président, toujours dans ce même Budget du mois de février 1987, nous trouvons une augmentation de la taxe de vente sur l'essence avec plomb, au niveau de celle sans plomb, qui est entrée en vigueur le 1er avril 1987 et avec des conséquences monétaires de l'ordre de 30 millions de dollars, en 1987-1988 et encore un autre 30 millions pour l'année 1988-1989.

Monsieur le Président, le 18 juin, le ministre des Finances (M. Wilson) annonçait son projet de réforme fiscale. Et après consultations, le 7 décembre 1987, il appliquait certaines des mesures qu'il avait annoncées le 18 juin, mais le 18 juin il y avait des mesures qui s'appliquaient la même journée.

Par exemple, à partir du 1er janvier 1988, nous aurons une nouvelle taxe de 10 p. 100 sur les appels téléphoniques interurbains. Je donne cela en exemple, et parfois on n'y pense même pas, mais au bout de l'Île de Montréal, dans le secteur Rivière-des-Prairies, dans la circonscription de Mercier, les citoyens, en pleine Ville de Montréal, doivent payer un interurbain s'ils téléphonent à la ville voisine, comme à Laval, par exemple. Donc, c'est inacceptable pour ces secteurs qui doivent payer cette nouvelle taxe. J'ai voulu vous donner un exemple très précis, car il ne s'agit pas seulement de Canadiens en milieu rural qui sont affectés, et c'est vital, car tout le monde fait des appels interurbains, mais aussi en plein centre ville, alors que cette taxe qu'on appelle en anglais «*talk tax*», doit avoir un effet sur les appels interurbains de tous les Canadiens.

Dans cette même mesure, monsieur le Président, il y a aussi une hausse de la taxe sur les services de la câblodiffusion. Ces deux mesures, qui entreront en vigueur le 1er janvier, rapporteront dans les coffres du gouvernement une somme de 870 millions de dollars pour l'année fiscale 1988-1989, 945 millions de dollars pour l'année fiscale 1989-1990 et un milliard de dollars pour l'année fiscale 1990-1991.

Encore dans cette réforme fiscale, monsieur le Président, nous avons eu une augmentation de taxes sur la peinture et le papier peint, une augmentation de 4 p. 100, de 8 à 12 p. 100, qui entrera en vigueur le 8 janvier et qui coûtera aux Canadiens une somme de 60 millions de dollars par année.

Monsieur le Président, bien sûr que nous avons souvent dit et répété dans cette Chambre que le ministre des Finances et le gouvernement conservateur, lorsqu'ils parlaient de la réduction du déficit, c'était avec une fantaisie comptable. Ils avaient utilisé une méthode de comptabilité créative. Et voilà, monsieur le Président, que dans la réforme fiscale on trouve l'accélération de la remise de taxes de vente et d'accise à partir du 1er avril 1988 alors que les entreprises canadiennes doivent faire leur remise plus vite qu'avant. Ce coup de crayon, cette façon de faire une comptabilité créative, monsieur le Président, apportera pour une fois dans les coffres du gouvernement, 1 milliard 600 millions de dollars.

• (1610)

Alors, imaginez-vous qu'on ajoute à cela la remise accélérée des déductions à la source, qui a déjà été introduite l'année avant, qui apportera à peu près 2,6 milliards de dollars. Si vous tenez compte de la réduction du déficit, on pourrait dire tout simplement, monsieur le Président, que ces deux mesures ont permis au ministre des Finances de dire aux Canadiens et aux Canadiennes qu'il avait réduit le déficit. Mais en réalité, il ne l'a pas réduit, parce que c'est une mesure qui a eu pour effet, la première année, de produire tout de suite un revenu, mais l'année prochaine cette mesure ne revient plus, et automatiquement, ces chiffres ne sont plus comparatifs de la même façon.

Mais aussi dans cet aspect-là, il y a un autre point très important. Il y a 96 p. 100 des entreprises canadiennes qui ont un volume, en chiffre d'affaires, de moins de 2 millions. Donc, nous avons, monsieur le Président, 96 p. 100 des entreprises canadiennes qui sont des petites et moyennes entreprises. A chaque jour, nous le répétons, ici, des deux côtés de la Chambre, 86 p. 100 de ces entreprises créent la majorité de nos emplois. Et c'est justement 96 p. 100 de ces entreprises-là qui doivent subir cette espèce de comptabilité créative que le ministre des Finances vient d'établir.

Alors, quand on dit qu'on veut encourager les petites et moyennes entreprises à se développer, quand on dit que ces entreprises sont importantes pour l'économie canadienne, c'est vrai, monsieur le Président; elles ont créé 75 p. 100 des emplois. Mais en fait concret, monsieur le Président, aucune mesure; au contraire, tout le monde est d'accord pour dire que les petites entreprises ont des problèmes de capitalisation. Voilà que le gouvernement fait le contraire: au lieu d'aider à augmenter leur fonds de roulement, avec cette mesure justement, il les oblige à réduire leur fonds de roulement.

Dans ce même Budget, cette réforme fiscale de décembre 1987, monsieur le Président, le ministre annonçait encore une fois une autre augmentation des taxes sur l'alcool et le tabac, qu'il portait de 15 à 18 p. 100, une augmentation de 3 p. 100 qui entrera en vigueur le 1er janvier 1988 et qui donnera aux coffres de l'État, encore aux dépens des contribuables canadiens, 175 millions de dollars par année.

Monsieur le Président, bien sûr, le Budget de février—et je pense qu'il y a plusieurs commentaires et plusieurs groupes l'ont défini comme le *one cent tax budget*, un budget d'un cent de taxe. Justement, d'ici quelques jours, monsieur le Président, le 1er avril, ce n'est pas un poisson d'avril, mais c'est vrai, le 1er avril, les Canadiens devront payer 1c. de plus le litre d'essence à cause de la taxe d'accise sur l'essence.

Voilà, monsieur le Président, en bref, ce que ce projet de loi C-117 apportera comme conséquences.

Le gouvernement, monsieur le Président, demande à la Chambre d'adopter les hausses de taxe dont la plupart sont déjà en vigueur. Certaines sont même en vigueur depuis plus d'un an. Je pense qu'il est bon à ce moment-ci, monsieur le Président, de se rappeler que le ministre des Finances et le premier ministre avaient tous les deux promis de ne pas augmenter les impôts.

Par exemple, dans un débat en cette Chambre, le 6 mars 1984, le ministre des Finances, quand il était porte-parole officiel du parti conservateur en matière de finances, avait dit, et je cite: «Nous réduirons les dépenses. Nous nous garderons d'augmenter les impôts qui sont déjà trop élevés.» Pourtant, dans l'espace de trois ans et demi, ce même ministre, ce même député, maintenant ministre des Finances, monsieur le Président, depuis septembre 1984, a augmenté les taxes pour environ 22 milliards. Qu'est-ce qu'il avait dans la tête? Qu'est-ce qu'il pensait le 6 mars 1984, lorsqu'il a dit qu'il voulait seulement réduire les dépenses et qu'il se garderait bien de ne pas augmenter les impôts? Mais voilà qu'une fois nommé ministre des Finances, il a fait complètement le contraire de ce qu'il avait prêché quand il était dans l'Opposition.

Aussi, monsieur le Président, le premier ministre avait dit le 29 novembre 1984, une couple de mois après la prise du pouvoir, il avait déclaré dans le journal *Le Devoir*, et je cite:

«Les Canadiens paient un joli paquet d'argent pour les services gouvernementaux.»

Et on en paie suffisamment. Comment se fait-il, monsieur le Président, si le premier ministre croyait que les Canadiens payaient suffisamment pour leurs services, que depuis le 29 novembre 1984 il a permis à son ministre des Finances d'augmenter les impôts d'à peu près 22 milliards de dollars?

Bien sûr, les recettes fiscales provenant de taxes indirectes, taxes de vente et d'accise, ont augmenté aussi beaucoup plus rapidement que celles provenant des impôts directs depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur. Les recettes provenant des taxes de vente et d'accise ont augmenté de 77 p. 100 entre 1984-1985 et 1988-1989, alors que les impôts des particuliers ont augmenté de 55 p. 100 et ceux des sociétés, de 28 p. 100.

Il faut aussi noter la hausse des impôts des particuliers. En considérant l'augmentation des impôts et des taxes de vente et d'accise, on constate que les sociétés ont subi les hausses les plus importantes, monsieur le Président.

Mais j'aimerais revenir aussi un moment sur la réforme fiscale. Justement, monsieur le Président, dans cette réforme le ministre des Finances avait réduit le taux général d'impôt sur les sociétés et avait maintenu en même temps le taux réduit spécial pour les grandes entreprises, les grandes sociétés manufacturières, mais en réduisant le taux d'impôt général pour les petites sociétés, il n'a pas voulu maintenir le taux réduit pour les petites sociétés manufacturières.

En 1987, les petites entreprises manufacturières payaient 10 p. 100 d'impôt fédéral. Depuis la réforme fiscale, maintenant elles doivent payer 12 p. 100. Voilà la justice sociale, la justice fiscale que ce gouvernement avait promise en 1984 aux Canadiens! La petite entreprise, ce secteur qui crée la majorité de nos emplois, ce secteur qui est dynamique, ce secteur qui est toujours en évolution, aujourd'hui, non seulement il est déçu parce que cette réforme fiscale n'a pas apporté la simplicité dans le système qui est espérée, mais il est très déçu parce que ce secteur vital, ce secteur créateur d'emplois doit maintenant avoir à subir une augmentation de 2 p. 100 d'impôt. Voilà comment le gouvernement conservateur traite et encourage les Canadiens à se lancer en affaires, monsieur le Président!

Monsieur le Président, quand on dit qu'il y a des augmentations de 77 p. 100 de la taxe d'accise, j'aimerais souligner ici qu'en 1984-1985, le gouvernement a perçu 13,7 milliards de dollars en taxes de vente et d'accise et en 1988-1989, il va percevoir 24,3 milliards de dollars, donc une augmentation de 10,6 milliards, ce qui fait 77 p. 100 d'augmentation.

Or, on le sait bien, monsieur le Président, les taxes indirectes sont régressives, puisque les contribuables à revenu modeste consacrent une plus grande portion de leur revenu à la consommation. Conscient de cet état de choses, le gouvernement, bien sûr, en 1986, après une augmentation massive, a eu un peu de remords et il a instauré en 1986 un crédit remboursable au titre de la taxe de vente.

Ces crédits demeurent cependant nettement insuffisants, monsieur le Président. Ils s'élèvent actuellement à 70 $ par adulte et à 35 $ par enfant, et le seuil de revenu à partir duquel ils commencent à diminuer soit 16 000 $, est loin du seuil de la pauvreté. Donc, comment peut-on, après toutes ces augmentations incroyables, inacceptables . . . monsieur le Président, on se présente aux Canadiens et on leur dit: On va vous soulager. Et on offre un maigre 70 $ par adulte et 35 $ par enfant, mais à la condition qu'il n'y ait pas un revenu familial de 16 000 $. C'est inacceptable!

Rappelons enfin que les taxes indirectes sont cachées, monsieur le Président, en ce sens qu'elles sont incluses dans le prix de biens et que le consommateur ne les voit pas au moment de l'achat. Du point de vue politique, ce genre de taxes sont plus faciles à augmenter. Tantôt, j'ai fait la liste des augmentations, et, bien sûr, du fait que ce n'était pas visible, le gouvernement en a bien profité, tout comme le jeu de la comptabilité créative, deux nouvelles mesures permettant l'accélération de la remise de la taxe de vente ainsi que l'accélération de remise des déductions à la source, permettant ainsi au gouvernement de percevoir plus de trois milliards d'impôt du coup, monsieur le Président . . .

Les changements techniques apportés à la taxe de vente ont été rendus nécessaires en raison du refus du gouvernement de procéder à la réforme fiscale en une seule étape. Si le gouvernement avait eu le courage de réformer la taxe de vente en même temps que l'impôt des particuliers et l'impôt des corporations, il n'aurait pas été nécessaire d'effectuer ces changements fort techniques et complexes.

Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion d'assister à quelques réunions du Comité des finances et des affaires économiques. Tous les groupes qui se sont présentés ont tous déclaré, l'un après l'autre, que le gouvernement aurait dû faire une réforme globale et non par étapes. Cela, monsieur le Président, a diminué considérablement les effets de l'exercice. Le gouvernement a voulu, avec la première phase de cette réforme, donner quelques bonbons, mais on sait très bien que s'il gagne les prochaines élections, là il arrivera avec la deuxième étape.

Une voix: Et on va gagner.

M. Gagliano: Le député conservateur vient de dire qu'ils vont gagner. Bien sûr, c'est à voir. Mais si les Canadiens vous donnent encore leur confiance, je suis sûr qu'ils vont le regretter au lendemain des élections parce qu'on sait bien ce que nous réserve la deuxième phase de cette fameuse réforme fiscale.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps est écoulé. Bien sûr, j'aimerais ajouter que ce gouvernement, depuis trois ans et demi, n'a introduit aucune politique d'aide directe pour les petites et moyennes entreprises. Où sont les programmes de financement? Où sont les programmes d'aide à l'exportation pour la petite entreprise? Où sont les programmes d'aide fiscale, monsieur le Président? Ils ont augmenté. Le seul secteur qui a eu une augmentation d'impôt dans la réforme fiscale, c'est la petite entreprise qui doit payer 10 p. 100 en 1987 et 12 p. 100 en 1988. Cela est inacceptable, et les Canadiens vont juger ce gouvernement quand le premier ministre aura le courage de déclencher des élections.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Hovdebo: Monsieur le Président, il y a une brève question que je voudrais poser au député. Pourrait-il nous dire ce que seront, à son avis, les effets de cette loi sur les particuliers, disons sur la personne à revenu moyen qui paie beaucoup au titre de cette taxe? Pourrait-il nous donner un aperçu, une estimation, du montant que devront payer les particuliers ou les petites entreprises? De combien augmenteront leurs taxes?

M. Gagliano: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Malheureusement, je n'ai pas de chiffres pour un particulier ou pour une petite entreprise. Toutefois, je pourrais donner au député une liste des taxes imposées par le gouvernement, et des milliards qu'elles ont rapportés, depuis septembre 1984, date à laquelle les conservateurs ont pris le pouvoir. Par exemple, à l'automne 1984, la taxe de vente à augmenté d'un point. Il y a eu une deuxième augmentation d'un point en 1986 et une troisième du même montant en 1986.

En 1985, il y a eu une augmentation de 2 cents par litre d'essence, une deuxième de 1 cent en 1987, puis une troisième de 1 cent encore, en 1987 également. En 1987 toujours, il y a eu une taxe d'égalisation sur l'essence sans plomb qui a coûté 30 millions aux consommateurs. Il y a eu l'application de la taxe de vente aux friandises, aux boissons gazeuses et aux aliments pour animaux familiers, en 1985, qui a coûté 400 millions aux contribuables. En 1987 la taxe de vente a été étendue aux casse-croûtes, ce qui rapporte 60 millions.

La première augmentation de taxes sur les cigarettes et le tabac, en 1985, a coûté 320 millions aux Canadiens. La deuxième, en 1986, 150 millions et la troisième, de 4 p. 100 en 1987 sur les produits du tabac, rapportera 70 millions.

Il y a eu la suppression en 1985 du Régime enregistré d'épargne-logement, soit 105 millions de dollars, la désindexation du système fiscal en 1986, soit 635 millions de dollars, la suppression en 1986 de la réduction de l'impôt fédéral, soit 650 millions de dollars. On a modifié les exemptions de mariés en 1986, soit 20 millions de dollars, et on a imposé la surtaxe générale de 3 p. 100 en 1986, soit 1,2 milliard de dollars.

Il y a eu les surtaxes provisoires de 5 et 10 p. 100 en 1986, soit 500 millions de dollars, ainsi qu'en 1987 l'augmentation de la taxe sur les transports aériens, soit 45 millions de dollars. Il y a eu en 1988 la taxe de 10 p. 100 sur les appels interurbains et le service de télédistribution, soit 945 millions de dollars. Je peux continuer, monsieur le Président. Cette liste totalise plus de 22 milliards de dollars en seulement trois ans et demi.

En mars 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré qu'il fallait réduire les dépenses du gouvernement, que les Canadiens ne pouvaient pas se permettre d'autres augmentations d'impôts. Je me demande à quoi pensait le ministre alors. On a augmenté les impôts de 22 milliards de dollars. Je me demande ce qui serait arrivé s'il avait déclaré en 1984 qu'il fallait augmenter un peu les impôts.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de dire quelques mots à propos du projet de loi C-117 visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise. Ce projet de loi vise à combler un retard. C'est une tentative de la part du gouvernement pour se mettre à jour à propos de plusieurs mesures que le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncées à la Chambre depuis trois ans qu'il occupe ce poste. Cela comprend une partie de son budget du 18 février 1987, son Livre blanc du 10 février 1988, son Livre blanc sur la réforme fiscale du 18 juin 1987 et son Livre blanc sur la réforme fsicale du 16 décembre 1987. Tout cela forme les raisons d'être du projet de loi en question. C'est une tentative de rassembler toutes les propositions qu'il a faites à ces moments-là, propositions que la plupart des Canadiens paient depuis le début de 1987.

Étant donné le fait que le ministre des Finances a donné de nombreuses indications sur la façon dont il avait l'intention d'effectuer une grande réforme fiscale, il semble qu'il ait manqué une grande occasion. La proposition de réforme fiscale était censée être en deux parties. La première portait sur la modification du régime de l'impôt sur le revenu et la deuxième partie, dont la mise en place devra probablement attendre jusqu'après les élections, porte sur le régime fiscal de la taxe sur la valeur ajoutée ou taxe de vente générale.

• (1630)

Je suppose que le gouvernement cherche à augmenter les taxes suffisamment pour que l'effet de la future taxe à la valeur ajoutée ou taxe de vente universelle ne soit pas ressenti aussi durement qu'il le serait autrement. Cela nous porte à nous demander à quel choc nous pouvons bien nous attendre. Les augmentations d'impôt imposées depuis 1987 sont-elles une indication du genre de réforme fiscale auquel nous pouvons nous attendre après les prochaines élections? Qu'est-ce qui peut bien nous attendre?

L'orateur précédent nous a dit ce que les taxes prélevées depuis trois ans ont rapporté au gouvernement. Il nous a donné une liste détaillée de ces augmentations. Est-ce un avant-goût de ce que nous réserve cette grosse taxe qu'on nous fera payer après les élections?

On sait que le gouvernement prélève toutes ces taxes pour réduire autant que possible le déficit. Il s'arrange, cependant, pour faire payer surtout la classe moyenne qui compte le plus grand nombre de contribuables au Canada.

En retardant la deuxième étape de la réforme fiscale, le gouvernement garde en place la taxe de vente et d'accise fédérale actuelle, que je qualifierais d'extrêmement déficiente, injuste et inéquitable.

Depuis 1984, les taxes de vente et d'accise perçues par les conservateurs ont beaucoup augmenté. L'orateur précédent a dit qu'elles avaient permis de récolter 22 milliards de dollars de revenus additionnels en trois ans. Le gouvernement semble surtout compter sur ce genre de fiscalité régressive qui s'applique souvent sur l'achat de biens essentiels. Il compte sur ces taxes régressives, les taxes de vente et d'accise, pour couvrir ses dépenses. Plus il avancera dans cette voie, plus il sera difficile de corriger la situation après les prochaines élections quand le gouvernement imposera la taxe de vente universelle à la valeur ajoutée.

Comme nous l'avons souvent dit à la Chambre, le gouvernement a fait payer jusqu'ici environ 1 400 $ d'impôts additionnels à chaque contribuable. Dans son récent budget, le ministre des Finances a été très heureux de nous dire que le gouvernement remettait 400 $ d'impôt à chaque Canadien. Il a cependant négligé de dire qu'il avait déjà imposé une augmentation de 1 400 $ et qu'il avait donc augmenté les impôts d'environ 1 000 $ par personne depuis 1983.

Je vais commenter quelques-unes des sources de recettes prévues dans le projet de loi. La première mesure, et sans doute la plus injuste, est la taxe de 10 p. 100 sur les services de télécommunication comme le téléphone et le télex. La taxe proposée est injuste pour les ruraux et pour les consommateurs qui habitent dans le Nord.

Vous savez, monsieur le Président, vous qui habitez à Edmonton, qu'il y a autour de cette ville des centaines de petits centraux téléphoniques. Si je veux appeler quelqu'un dans une localité située à 17 milles de ma petite ville, je dois passer par l'interurbain. Il y a chez moi des gens qui envoient leurs enfants à l'école dans un village qu'ils ne peuvent rejoindre que par l'interurbain. Tout passe par l'interurbain, qu'il s'agisse de s'occuper des affaires de son entreprise ou de téléphoner à l'église, au médecin ou au dentiste. Pour les gens qui habitent dans ces campagnes, les appels interurbains font partie de la réalité quotidienne. C'est ainsi depuis très longtemps. Et voici que le gouvernement décide de frapper les services de télécommunication d'une taxe de 10 p. 100.

Par conséquent, chaque fois que ces gens voudront rejoindre leur médecin, leur dentiste ou encore lorsqu'ils appelleront à l'école que leurs enfants fréquentent ou même au magasin d'alimentation pour passer une commande, ils devront payer une taxe de 10 p. 100. Vous habitez dans une ville relativement grande, monsieur le Président. Vous n'avez pas besoin de faire un interurbain pour parler à votre dentiste ou au maître d'école. Cette taxe est donc injuste pour les ruraux.

Pourtant, les ruraux ne sont pas les plus à plaindre. Ceux qui vivent dans des localités isolées, dans le Nord, sont bien plus lourdement frappés par cette taxe, car les montants en cause sont plus considérables. Comme la taxe correspond à un certain pourcentage du total, ils doivent donner beaucoup plus au Trésor public. Il n'est pas si surprenant que le ministre des Finances n'accepte habituellement pas les recommandations du comité des finances. Ce comité a reconnu que la proposition était jusqu'à un certain point discriminatoire. Il recommandait au ministre d'imposer lui-même une limite à la taxe et proposait un montant de 3 $. Ainsi, dans les régions rurales, les abonnés auraient payé au maximum trois dollars de taxe sur leur facture de téléphone. Les ruraux sont probablement les plus préoccupés par cette taxe.

La deuxième hausse frappe la taxe sur les services de programmation de télécommunication qui passe de 8 à 10 p. 100. Cette mesure était prévue dans le Livre blanc de juin 1987. Là aussi, il s'agit d'une taxe régressive qui frappe tout le monde indistinctement. Les personnes qui n'ont que quelques centaines de dollars de revenu, par exemple, les bénéficiaires de pensions de vieillesse, doivent consacrer une part beaucoup plus importante de ce revenu que les autres à un abonnement au câble. Il s'agit donc d'une taxe régressive. Les gens qui doivent la payer souvent n'ont pas beaucoup d'argent supplémentaire à dépenser.

• (1640)

En juin 1987, la taxe sur la peinture et le papier peint a subi une nouvelle hausse, passant de 8 à 12 p. 100. On essayait sans doute d'accroître les fonds générés par la construction à travers le pays mais, dans les petites localités comme la mienne, cela a eu pour effet d'augmenter le prix de la réparation, de l'entretien et de la construction des immeubles.

Nous pensons que tous les Canadiens ont le droit d'espérer posséder une maison à un moment donné durant leur vie. Dans l'Ouest, particulièrement dans les Prairies, c'est l'objectif reconnu de chaque famille. Chaque fois qu'on impose une taxe sur le matériel requis pour construire une maison, il devient plus diffficile pour les familles de posséder une maison et d'effectuer les réparations nécessaires pour l'entretenir.

Mentionnons également l'augmentation de 3 p. 100 de la taxe de vente fédérale sur la bière, les spiritueux, le vin et les produits du tabac, qui est passée de 15 à 18 p. 100. Ces produits n'y échappent jamais. Il y a eu une augmentation de 4 p. 100 de la taxe d'accise et des droits de douane sur les produits du tabac.

Par ailleurs, la taxe sur le transport aérien a grimpé de $4 par billet. Je crois comprendre que cette taxe doit permettre de recouvrer la majeure partie des coûts du programme de transport aérien, soit le coût de l'administration des aéroports par le gouvernement fédéral. En effet, le gouvernement administre quelques aéroports dont il cherche à se débarrasser le plus rapidement possible. Il s'agit à nouveau, dans une certaine mesure, d'une taxe régressive. Grâce aux soldes des sociétés aériennes, beaucoup plus de gens qu'autrefois peuvent maintenant se permettre de voyager en avion. Or, sur chaque billet, ils doivent débourser 4 $ de plus. Cela suffit parfois à en faire hésiter certains à entreprendre le voyage.

Et nous arrivons à la dernière hausse mais non la moindre, celle de la taxe d'accise de 1c. de plus le litre d'essence et de carburant d'avion. Sans les autres hausses de taxe sur l'essence, celle-ci aurait peut-être été moins difficile à accepter. Mais c'est probablement la cinquième augmentation de la taxe sur l'essence.

Cette taxe est très régressive. Compte tenu de la grandeur de notre pays et de notre mode de vie, beaucoup de Canadiens sont obligés de se rendre au travail en voiture. A cause de ces hausses, ils paient donc beaucoup plus cher pour aller travailler. On peut penser que 1c. le litre n'est pas grand-chose. Toutefois, les déplacements ne coûtent plus maintenant 8c. le mille comme auparavant mais un peu plus. Pour quelqu'un qui doit rouler plusieurs milles par jour pour aller au travail et rentrer à la maison, cela représente une hausse majeure des dépenses quotidiennes liées au travail. Une taxe comme celle-là n'est pas équitable. Elle est régressive. Elle n'a aucun rapport avec l'argent gagné. La personne qui touche le salaire minimum de 4 $ l'heure, un peu plus ou un peu moins selon la région, et qui travaille à 20 milles de chez elle, dépensera autant en essence que celle qui gagne 50 $ l'heure et parcourt la même distance. Ce genre d'imposition est injuste envers les moins nantis.

Une taxe de cette nature est le symbole même de ce gouvernement. Je me rappelle qu'en 1979, celui qui était alors ministre des Finances avait proposé, dans son budget, une hausse de taxe de 18c. le gallon d'essence. Le peuple a rejeté cette hausse à l'époque. Ce parti en a sûrement tiré une leçon puisqu'il l'impose maintenant en cinq étapes. Toutes ces hausses successives font ensemble bien plus que les 18 cents prévus à l'origine.

Ce genre de fiscalité régressive est typique de la méthode chère à ce parti, qui forme actuellement le gouvernement, pour éponger le déficit et gérer les affaires publiques. Au lieu de recourir à des mesures progressives, il impose plus lourdement les moins nantis avec ce type de fiscalité régressive. Il impose des mesures fiscales universelles, souvent sur des biens de première nécessité, que tout le monde est bien forcé d'acheter. Une personne qui doit se rendre en voiture à son travail est bien obligée d'acheter de l'essence.

La taxe de vente fédérale repose sur un principe fort simple. Elle ne s'applique qu'une seule fois, de la fabrication, ou de la production, dans le cas des produits agricoles ou forestiers, à la consommation. Mais à cause de l'évolution structurelle de notre régime fiscal, au fil des ans, nous payons souvent une taxe non seulement en proportion de la valeur d'un produit, mais compte tenu également des autres taxes dont ce produit est affublé.

Même si c'est l'objectif poursuivi après les élections, à savoir cette notion d'une taxe de vente ou à la valeur ajoutée, cette taxe ne respecte pas toujours le principe dont j'ai parlé. Par exemple, une machine à laver qui valait peut-être 200 $ au niveau de la fabrication, en vaut 400 $ ou 500 $ chez le détaillant. Quoi que ce montant tienne compte aussi de la marge bénéficiaire, cette différence est en bonne partie attribuable au tarif de la douane, à la taxe d'accise et à la taxe de vente. Dans la plupart des provinces, les consommateurs paient également une taxe de vente supplémentaire.

• (1650)

Toute la démarche fiscale est régressive. Si le ministre avait voulu réformer le régime fiscal, il l'aurait fait de façon intégrale et non à la pièce.

[*Français*]

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat, pas nécessairement par gaieté de coeur, mais tout simplement parce que je pense qu'il est important que les contribuables canadiens sachent jusqu'à quel point ce gouvernement a décidé de hausser de façon radicale plusieurs mesures fiscales et plusieurs taxes indirectes qui font parfois beaucoup plus mal que des taxes directes. Il est également important de savoir que le gouvernement a déposé ce projet de loi devant la Chambre un peu sur le tard. La plupart des mesures fiscales, contenues dans le projet de loi C-117, sont déjà en vigueur ou entreront en vigueur dans les jours qui viennent, et certaines de ces mesures sont même en vigueur depuis plus d'un an. On a simplement à regarder les mesures qui ont été annoncées dans le Budget de février 1987, alors qu'on avait annoncé une taxe de 12 p. 100 sur les friandises, les grignotines et la crème glacée, devant entrer en vigueur le 1er juillet de l'année 1987, et des taxes qui ont déjà généré, pour l'année 1987-1988, des revenus de 60 millions de dollars.

Également, on a eu une hausse de 4 p. 100 de la taxe sur les cigarettes et le tabac et cette hausse est entrée en vigueur dès le 19 février 1987 et a généré des revenus, pour l'année 1987-1988, de l'ordre de 70 millions. On a eu également des hausses de 4 $ par billet de la taxe sur les transports aériens qui entraient en vigueur le 1er mai 1987 et le 1er août 1987, pour générer des revenus supplémentaires, toujours pour l'année 1987-1988, de 45 millions. Et, enfin, la taxe habituelle de vente sur l'essence avec plomb au niveau de celle sans plomb, le 1er avril 1987, est entrée en vigueur et elle a généré, pour l'année 1987-1988, 30 millions de dollars.

Vous savez, monsieur le Président, lorsqu'on regarde ces nouvelles taxes, lorsqu'on regarde ces montants qui sont demandés aux contribuables canadiens, soit en taxes directes ou en taxes indirectes, on est en droit de se demander si l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) ou le premier ministre (M. Mulroney) étaient sérieux lorsqu'ils ont parlé à la Chambre. Pour sa part, le 6 mars 1984, le ministre des Finances a dit que si le parti conservateur prenait le pouvoir, nous réduirions les dépenses et nous nous garderions d'augmenter les impôts qui sont déjà trop élevés. Et le 29 novembre 1984, après l'élection d'un gouvernement conservateur, le premier ministre déclarait que les Canadiens paient un joli paquet d'argent pour les services gouvernementaux et ils ont le sentiment qu'ils paient suffisamment. Or, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, les recettes provenant des taxes de vente et d'accise ont augmenté de 77 p. 100 entre 1984 et 1985 et 1988-1989, alors que les impôts des particuliers ont augmenté de 55 p. 100 et ceux des corporations, de 28 p. 100. On remarque également que ce sont les particuliers, soit l'impôt des particuliers, les taxes de vente et d'accise plus que les corporations qui ont subi les hausses les plus importantes.

Vous savez, monsieur le Président, lorsqu'on impose ou lorsqu'on met de l'avant des mesures fiscales, personnellement, ce que j'aurais souhaité, c'est que si on décidait de ne pas réduire davantage la dette au Canada, qu'on mette au moins en place des programmes qui auraient pu, par exemple, au niveau des jeunes, générer ou régler une série ou plusieurs problèmes auxquels est confrontée la jeunesse canadienne.

On a simplement à regarder ce que coûte à l'État l'analphabétisme pour se rendre compte que les nouvelles taxes auraient pu servir, si elles avaient été appliquées à des programmes pour vaincre ou pour contrer l'analphabétisme . . . on aurait peut-être pu être plus favorable à ces nouvelles taxes. Mais, malheureusement, l'analphabétisme coûte presque 10 milliards de dollars par année au gouvernement et n'a pratiquement rien reçu pour contrer, et aucune de ces sommes prévues dans les augmentations qui nous sont annoncées par le projet de loi C-117 nous indique qu'elles iraient à des programmes visant à contrer le problème de l'analphabétisme autant chez le jeunes que chez les autres Canadiens du pays.

Monsieur le Président, c'est le même problème, on vient de terminer l'Année des sans-abri et, malheureusement, je ne vois pas tellement de mesures prises par l'actuel gouvernement pour régler le problème des sans-abri au Canada.

On parle beaucoup de l'emploi, on parle beaucoup des montants . . . de la situation de l'emploi au Canada et on se targue de la création d'un nombre imposant de nouveaux emplois. Cependant, malgré que ces emplois génèrent des revenus supplémentaires et diminuent les besoins d'assurance-chômage, on se rend compte que les programmes pour contrer les problèmes que l'on rencontre chez les jeunes, par exemple, au niveau de l'emploi . . . Il est anormal que les jeunes continuent à avoir un taux de chômage de plus de 13 p. 100, alors qu'on pourrait très bien avoir des programmes mis de l'avant par les revenus supplémentaires qui sont engendrés par les emplois qui ont été créés dû à une croissance économique excellente, et qui a profité au gouvernement. Cette croissance économique qui a généré de nouveaux emplois au Canada me laisse perplexe lorsque je vois que la dette au Canada ne va pas en diminuant, alors que nous sommes en période de croissance économique très forte. Je me pose de sérieuses questions, à savoir ce qu'il adviendrait s'il fallait que le Canada fasse face à une récession ou encore même à une période de stabilité économique.

J'aurais aimé également retrouver des mesures qui auraient permis, par exemple, au gouvernement de maintenir en place les agents de placement qui sont dans les campus universitaires ou encore dans les collèges du Canada pour permettre aux étudiants finissants qui normalement reçoivent des demandes d'employeurs à l'intérieur même des établissements scolaires où ils vont . . . il serait important que le gouvernement maintienne le service qu'il maintenait antérieurement. Mais l'an dernier, nous avons assisté à une diminution d'environ 30 à 40 p. 100 de la prestation de services en permanence dans les collèges et dans les campus, et nous avons également eu cette année une annonce à l'effet qu'il y aurait une supposée revitalisation des services, alors qu'on tend encore à diminuer la présence active des agents de placement dans les collèges et dans les campus.

Évidemment, j'ai entendu mon collègue de Chambly (M. Grisé) parler, et j'aimerais beaucoup qu'il parle au moment où il aura la parole pour être capable d'expliquer davantage la position du gouvernement sur ce sujet. Malheureusement, je vois que mon temps de parole est écoulé et j'espère avoir l'occasion de me reprendre avec mon collègue.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste 11 minutes au député ainsi que dix minutes de questions et commentaires.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

PROPOSITION DE MODIFICATION VISANT LA RÉFORME DU SÉNAT

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'amender la Constitution au sujet de la composition du Sénat et de prévoir la réforme du Sénat en mettant graduellement en oeuvre les mesures suivantes:

1. Les sénateurs en fonction conserveraient leur siège jusqu'à leur retraite, démission ou décès, à condition que toute nomination destinée à combler une vacance se termine à la date fixée pour les élections générales suivantes dans la province ou le territoire pour laquelle ou lequel la nomination a été faite;

2. Les sénateurs nommés sur une base intérimaire démissionneraient au moment du déclenchement d'élections générales dans la province ou le territoire qu'ils représentent et la vacance serait comblée par scrutin direct tenu en même temps que les élections générales de la province ou du territoire en cause. Tout sénateur qui démissionnerait ainsi pourrait poser sa candidature à la fonction ainsi devenue vacante; et

3. Les sénateurs ainsi élus demeureraient en fonction durant au plus deux législatures de la province ou du territoire qu'ils représentent, à condition qu'ils puissent poser leur candidature au Sénat lors des élections subséquentes.

—Monsieur le Président, il s'agit là d'une proposition simple et directe qui corrigera une erreur du passé. Lorsque le Canada a été fondé en 1867, le Parlement fédéral était bicaméral: il comprenait la Chambre haute ou Sénat et la Chambre basse ou Chambre des communes. Les sénateurs allaient être nommés et les députés, élus. En 1867, c'était légitime. Avec le temps et par suite de l'évolution sociale, les choses ont changé. Il n'est plus légitime de nommer des personnes à des postes politiques. Je veux examiner ici l'institution très vénérable qui fait partie intégrante du Parlement canadien, le Sénat.

• (1700)

La motion M-81 offre une véritable solution à toute contestation de la légitimité du Sénat. En langage politique, les mots «légitime» et «élu» sont des synonymes. La légitimité s'obtient au moyen d'élections.

Dans une démocratie représentative, les membres de toute assemblée législative doivent répondre de leurs actions devant l'électorat lors d'élections périodiques. Sans cet appui périodique de la population, on ne peut légitimement prétendre à une réelle représentativité.

Comment la Chambre haute ou Sénat peut-elle légitimement assumer son rôle de deuxième assemblée délibérante et risquer ainsi de devoir prendre des mesures qui vont à l'encontre de la volonté du peuple telle qu'exprimée par la Chambre des communes?

Dans une démocratie représentative, la légitimité découle de la responsabilité et la responsabilité ne peut être obtenue que par des élections populaires directes. Voici ce qu'a déclaré à ce sujet M. Jim Grey, un entrepreneur bien connu:

> Il est manifeste que le Sénat doit être électif. En nommant les sénateurs, comme c'est le cas à l'heure actuelle, on sape la légitimité de cette institution et la ridiculise. Seuls des sénateurs élus par voie démocratique peuvent rendre directement compte à la population et, au nom de celle-ci, réclamer l'égalité des régions.

Nous ne contestons pas l'utilité du Sénat. La Chambre haute du Canada est chargée de représenter toutes les régions du Canada, certes, tout en faisant valoir cependant le point de vue de chacune de ces régions. Cette tâche est extrêmement ingrate. Le Canada est une mosaïque de régions; il conviendrait par conséquent de le doter d'un instrument efficace qui nous permette de tenir compte de cette réalité sur le plan politique. Or le Sénat est la tribune idéale pour ce faire.

Je préconise l'élection progressive des sénateurs, de façon à faciliter la transition. En veillant à faire coïncider les élections sénatoriales avec les élections provinciales, on donne à l'électorat la possibilité d'exprimer sa volonté qui correspondrait au sentiment général dans la province. En veillant à ce que le mandat sénatorial dure le temps de deux législatures, on évite de fortes fluctuations électorales et introduit dans le système un certain élément de stabilité.

Comme le sénateur représente les électeurs d'une province donnée, il semble logique de vouloir lier son mandat à la durée de la législature. Un mandat de la durée de deux législatures assure une certaine continuité au sein du gouvernement et évite que la possibilité d'élections fréquentes ne compromette l'efficacité du Sénat. Cette solution est conforme à la tradition parlementaire de prévoir une certaine souplesse quant à la durée des mandats. En fixant un mandat rigide d'un certain nombre d'années prédéterminé, on risque de s'éloigner carrément du principe de la suprématie parlementaire.

Qu'est-ce que ça coûterait? Le coût de l'élection des sénateurs serait négligeable. Tout ce que je demande, c'est qu'on imprime un second bulletin de vote pour chaque électeur. Le coût de l'énumération serait déjà couvert. Il serait certes minime et ne pose pas d'obstacle à cette proposition.

Je ferai remarquer que l'idée d'un Sénat élu plairait même aux libéraux. Une résolution proposée et adoptée à leur congrès de 1986 demandait qu'on modifie la Constitution canadienne pour remplacer le Sénat dont les membres sont actuellement nommés par une Chambre haute élue.

La motion à l'étude fournit l'occasion de donner au Sénat la légitimité dont il a besoin pour remplir son mandat. On a pris en considération le rôle de représentation régionale du Sénat, de même que la tradition et la cohérence parlementaires. Il s'agit d'une solution valable et pertinente au problème non résolu d'un Sénat nommé.

Je demande qu'on suive la procédure normale quand un siège devient vacant au Sénat. Le premier ministre (M. Mulroney) nommerait un sénateur jusqu'au déclenchement d'élections dans la province ou le territoire concernés. Le sénateur nommé démissionnerait à ce moment-là et chercherait à se faire élire lors d'élections tenues parallèlement aux élections provinciales ou territoriales pour un mandat égal à deux législatures de la province ou du territoire qu'il représente. Il s'agit d'une façon très directe et économique de donner à une institution canadienne une légitimité dont elle a grandement besoin. J'espère que les députés appuieront cette motion et cette importante entreprise.

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, alors que nous discutons de la motion parrainée par le député de Calgary-Nord (M. Gagnon), je crois qu'il serait utile d'étudier le rôle d'autres Chambres hautes. Je pense tout particulièrement au cas de l'Australie où le Sénat est élu depuis 1901.

Comme tous les députés le savent, l'Australie, une nation soeur au sein du Commonwealth britannique, est également un État fédéral qui vit sous un régime parlementaire. Les pères de la Constitution australienne ont prévu une Chambre haute tout à fait différente de la nôtre. Elle était censée s'assurer que le gouvernement national tiendrait compte des intérêts des divers États.

Sur le plan historique, le Sénat australien était la demande fondamentale présentée par les six colonies initiales pour souscrire à la création du gouvernement du Commonwealth, en 1901. Je suppose qu'en ce sens, la situation ne différait pas beaucoup de ce qui s'est passé au Canada avant la Confédération. Sir John A. Macdonald a déclaré qu'un accord sur la composition et les pouvoirs du Sénat canadien était absolument essentiel à l'entente qui a donné lieu à la Loi sur l'Amérique du Nord britannique. Dans cette mesure, les expériences australienne et canadienne en ce qui a trait aux Chambres hautes se ressemblent quelque peu.

En Australie, au cours de la Convention nationale de 1897-1898, les colonies les moins peuplées souhaitaient un Sénat protégeant les droits des nouveaux États et empêchant toute distribution injuste des revenus. Les délégués de petites colonies comme la Tasmanie craignaient que la nouvelle fédération ne soit dominée par les représentants des régions plus peuplées comme la Nouvelle-Galles du Sud et Victoria. Pour empêcher cela, ils ont réussi à obtenir une représentation égale au Sénat pour tous les États, quelle que soit leur population.

Au départ, le Sénat australien était composé de 36 membres, six pour chaque État, mais en vertu de la Representation Act de 1948, le nombre de sénateurs a été porté à 60. A la suite d'autres modifications apportées en 1983, chaque État est maintenant représenté par 12 sénateurs et les territoires élisent, quant à eux, quatre sénateurs, pour un total de 76.

Le Sénat est une institution permanente; les sénateurs siègent pendant six ans, mais les mandats sont échelonnés, afin que tous les trois ans, le 30 juin, on puisse tenir des élections pour la moitié des sièges. Dans le cas des élections au Sénat, chaque État forme une seule circonscription. Le mandat des sénateurs des territoires est lié à celui de la Chambre des représentants, qui est normalement de trois ans. Il n'y a pas de roulement chez les sénateurs des territoires, contrairement à ce qui se passe chez les sénateurs des États. Depuis 1949, les sénateurs sont élus par vote unique tranférable à partir de listes établies par les responsables des partis. Par contre, la Chambre des représentants fonctionne sous l'autre régime de scrutin, connu en Australie sous le nom de vote préférentiel, dans les circonscriptions à un seul membre. Chaque citoyen adulte est un électeur et toute personne qui a le droit de siéger à la Chambre des représentants peut essayer de se faire élire au Sénat.

• (1710)

Si le poste d'un sénateur devient vacant avant la fin de son mandat, les Chambres du Parlement de l'État concernées peuvent élire une personne pour combler le poste pendant le reste du mandat, au cours d'une séance mixte. Si le Parlement de l'État n'est pas en session, le gouverneur de cet État peut, avec le consentement de l'exécutif de l'État, nommer une personne qui peut conserver le poste jusqu'à la fin de la période de 14 jours après le début de la session suivante du Parlement de l'État ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu.

Depuis l'adoption du système de la représentation proportionnelle en 1949, la coutume voulait que les postes vacants au Sénat soient occupés par des membres du même parti que leur prédécesseur. Il y a toutefois eu une exception de taille à cette règle, en 1975, lorsque les gouvernements anti-travaillistes de la Nouvelle-Galles du Sud et du Queensland ont élu des représentants non travaillistes pour occuper des postes de travaillistes. Ce n'était pas une si mauvaise idée. De toute façon, ce choix a contribué à déclencher la crise du 21 novembre 1975. A la suite de la modification apportée en 1977, la constitution exige dorénavant le respect de cette coutume.

Le Sénat australien a-t-il répondu aux attentes? Comme c'est toujours le cas pour ce genre de question, cela dépend de la personne à qui on la pose. L'utilité du Sénat là-bas est une question assez controversée. On voulait que les États soient représentés afin qu'ils puissent protéger leurs droits constitutionnels contre d'éventuels empiètements fédéraux et défendre leurs intérêts spéciaux. Cependant, la méthode démocratique d'élection des sénateurs a réduit l'importance des particularités de chaque État au moment de l'élection. La lutte se fait au niveau des partis, et les partis nationaux n'ont pas adopté de programmes précis pour chacun des États.

Le caractère national du programme de chaque parti est évident dans le manifeste électoral comme dans la réalité. Le fait que les mêmes personnes élisent les députés et les sénateurs dans chaque État et que les candidats aux élections sénatoriales soient choisis parmi les listes des partis donne à l'organisation de chaque parti beaucoup de contrôle sur les chances de ces candidats. Le Sénat est dominé par des sénateurs élus comme représentants d'un parti. Ainsi, même s'il est élu, le Sénat australien est aussi accusé de ne pas défendre les intérêts de la population en général. Ce sont les gouvernements de chaque État, et non le Sénat, qui plaident en faveur de leur région. Cette situation ressemble en quelque sorte à la nôtre. Notre Sénat devait à l'origine protéger les intérêts des provinces; cependant, dans notre système de collaboration fédérale-provinciale, nous constatons que ce sont les premiers ministres provinciaux qui assument maintenant ce rôle.

Il y a de bonnes raisons pour que nous ne voulions pas d'un Sénat élu. Je crois que beaucoup de personnes ici, au Parlement, sont d'accord avec moi pour dire que les choses vont déjà trop lentement. Notre Parlement ne travaille pas assez vite pour régler certains des problèmes auxquels les Canadiens font face. A mon avis, un Sénat élu ne ferait qu'empirer la situation. Il suffit de regarder ce qui se passe aux États-Unis avec les différents niveaux de gouvernements. Il faut des années pour qu'une loi soit approuvée par les trois niveaux de gouvernement, et on n'y arrive pas toujours. Pourquoi? Parce que chaque assemblée, démocratiquement élue, estime avoir le droit de dire son mot sur chaque mesure législative. Quelle que soit la valeur du système américain, le processus législatif est très lent, et c'est pourquoi j'ai beaucoup de mal à accepter une Chambre élue.

La situation à laquelle le gouvernement fait face est très claire. Le mandat du Sénat, quel qu'il soit, est très mince. Bon nombre de mes électeurs pensent que la réforme du Sénat devrait se résumer à l'abolition pure et simple. La Chambre des communes est élue démocratiquement et, s'il faut prendre des décisions qui touchent tous les Canadiens, c'est à elle qu'il revient de les prendre, non au Sénat, à l'autre bout du couloir. Lorsque je rencontre mes électeurs et qu'ils me demandent pourquoi nous n'avons pas légiféré pour résoudre le problème des réfugiés, je leur dis la vérité. Je leur réponds que c'est à cause de cette bande de gens qui ne sont pas élus et n'ont de comptes à rendre à personne. Ce sont ces gens-là qui nous empêchent d'adopter une approche fondée sur le bon sens pour régler le problème.

Des voix: Bravo!

M. Nicholson (Niagara Falls): C'est à eux la faute. Je m'inquiète, lorsqu'on propose de donner plus de pouvoir, une plus grande légitimité à cette assemblée. Je ne peux pas oublier ce qui se passe depuis trois ans, et c'est pourquoi je dois dire, avec le plus grand respect pour le député, que la Chambre devrait selon moi rejeter ce genre de proposition.

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je voulais intervenir et pouvoir dire que j'approuvais mon ami de Calgary-Nord, mais je ne peux pas être d'accord avec lui et avec mon ami de Niagara Falls en même temps . Je serais portée à approuver chaque parole qu'il a prononcée. Il est donc pratiquement inutile que je prenne la parole.

Des voix: Allez-y.

Mme Jewett: Je souhaiterais développer certains arguments qu'il a avancés.

L'expérience australienne est peut-être la plus pertinente. Il est exact que ce n'est pas à la Chambre haute que sont surtout défendus les intérêts régionaux. Comme dans toute démocratie, cette Chambre est fondée sur les lignes de partis. C'est au sein des partis politiques eux-mêmes que les intérêts régionaux devraient être exprimés et traités. Dans un système bipartite ou multipartite, c'est surtout grâce au système de partis que nous devrions prendre conscience de nos préoccupations et certainement de nos préoccupations régionales. Si un parti néglige les préoccupations régionales les plus importantes, il court à l'échec. Il ne disposera pas pendant très longtemps d'une majorité dans ce pays.

Voilà quelle est l'utilité d'un Sénat élu. Il ne permet pas de traiter correctement les problèmes dont il est censé s'occuper, à savoir ceux des régions. On peut alors se demander, comme l'a fait mon ami de Niagara Falls: pourquoi au fond avoir un Sénat?

On a assisté au cours des deux ou trois dernières années à une évolution très importante par rapport à la Chambre des communes. Je veux parler du système des comités. Si on est venu à l'idée d'avoir une deuxième Chambre élue, c'est parce que l'on s'est aperçu que la Chambre des communes ne s'occupait pas suffisamment des préoccupations régionales et des autres préoccupations de notre pays et que les comités n'étaient que le pâle reflet de la Chambre elle-même. Ces comités n'avaient pas beaucoup d'influence et ne se préoccupaient pas beaucoup des questions débattues à la Chambre. On pensait donc qu'un Sénat élu ferait une partie du travail que la Chambre des communes ne fait pas. C'est cet aspect plutôt que la notion de Chambre de réflexion ou de second examen objectif qui a donné un certain élan, jusqu'à il y a deux ou trois ans, à l'idée d'un Sénat élu ou d'un Sénat tout court.

• (1720)

Cependant, les comités de la Chambre jouent maintenant un rôle sensiblement accru dans l'examen des grandes questions; ils modifient, parfois de façon radicale, des mesures gouvernementales; ils prennent, en matière de législation et de politique, des initiatives que les comités ne prenaient pas avant l'instauration des réformes; ils donnent une voix aux préoccupations des régions et ils ont plus de pouvoir, de telle sorte que ce lieu de réflexion et de second examen objectif, il existe dans le cadre même du système des comités. Il me semble que cette constatation vient donner du poids aux arguments de ceux d'entre nous qui estiment que le Sénat est désuet et inutile, qu'il soit élu ou nommé.

Comme je l'ai dit, il revient essentiellement aux divers partis politiques de s'intéresser aux questions régionales et autres. Il devrait appartenir aux partis de reconnaître la diversité qui existe au Canada et de forger des politiques qui répondent aux plus graves préoccupations des régions dans les domaines de compétence fédérale. Après les partis, ce sont les membres du Cabinet qui devraient signaler les problèmes régionaux à leurs collègues. Enfin, c'est aussi le rôle des conférences fédérales-provinciales et de la Chambre des communes, et surtout de ses comités.

Nous avons donc les moyens: le système des partis politiques, le système parlementaire avec sa Chambre des communes forte et ses comités à l'influence croissante, le Cabinet et les conférences fédérales-provinciales. Nous avons maintenant un certain nombre d'instruments pour essayer de comprendre les préoccupations des régions et y répondre. Nous n'avons pas besoin d'une deuxième chambre pour faire cela pour nous.

J'ai constaté qu'en Colombie-Britannique on ne s'enthousiasme guère pour une deuxième chambre. On ne se s'intéresse pas beaucoup à une deuxième chambre, qu'elle soit élue ou nommée, encore que cela semble préférable si l'on doit absolument en avoir une. J'ai toujours constaté que la Colombie-Britannique voulait une représentation forte au Cabinet, dans les comités, aux conférences fédérales-provinciales, de même qu'une voix forte dans la bureaucratie et dans les conseils et commissions de la nation.

Nous constatons souvent que des conseils ou des commissions comme le CRTC ou la Commission canadienne des transports peuvent être des années sans représentant de la Colombie-Britannique. Beaucoup de décisions importantes se prennent là. Cela nous ramène aux arguments de W.A.C Bennett, il y a pas mal d'années, qui se défendaient. La Colombie-Britannique a souvent été oubliée parce qu'elle n'est pas représentée aux conseils et commissions qui jouent un rôle si important dans notre gouvernement central.

La Colombie-Britannique n'a pas non plus de voix assez forte dans la bureaucratie. Des gens de cette province travaillent dans la Fonction publique, mais Ottawa a l'abominable tendance à imprégner les gens d'une perspective outaouaise. Il faut apporter des changements dans la bureaucratie même et intensifier les échanges du centre vers les régions et dans le sens inverse. Ce serait un moyen d'atténuer une partie du mécontentement des régions.

Enfin, monsieur le Président, nous avons à l'heure actuelle au Cabinet, au sein des partis et dans le régime des comités de la Chambre, des moyens de nous occuper des intérêts régionaux. Le mécontentement des régions pourrait être dissipé par de nouveaux moyens. Nous pouvons renforcer leur représentation au sein des conseils et commissions, rendre la bureaucratie plus sensible aux régions et tenir les décideurs et ceux à l'échelon inférieur au courant de ce qui se passe dans le pays. Si je puis me faire le porte-parole d'une foule de gens de la Colombie-Britannique, ces réponses sont beaucoup plus attrayantes que la motion à l'étude aujourd'hui ou toute autre motion qui présente l'élection des sénateurs comme la solution aux problèmes réels des régions canadiennes.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (LaSalle): Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de me donner la parole pour discuter aujourd'hui d'un sujet si important.

Comme ma collègue a mentionné ses considérations régionales, il me fait plaisir ici aujourd'hui de faire part aussi de nos considérations régionales du Québec en vous faisant part d'une résolution qui a été votée hier à l'unanimité à nos grandes assises du parti progressiste conservateur québécois où on a proposé que l'abolition du Sénat . . .

M. Boudria: Honteux!

M. Lanthier: Maintenant, on crie «honteux» du côté libéral, où les protecteurs «rouges» veillent . . . On voit de loin aux destinées du parti libéral.

Monsieur le Président, on a voté à Montréal que l'abolition du Sénat fasse partie des pourparlers de la deuxième ronde du lac Meech entre les provinces. Monsieur le Président, soyez assuré que non seulement on parle au Québec de l'élection ou de la non-élection du Sénat, mais on parle aussi même de son existence.

La question de la réforme du Sénat intéresse décidément de plus en plus de Canadiens en général et des Québécois en particulier, et de plus en plus de parlementaires aussi sont intéressés, à en juger par le nombre de résolutions qui nous sont présentées en vertu de l'article 36 de notre Règlement. Il est bien qu'il en soit ainsi, monsieur le Président. Il est sain pour cette démocratie que nous tentons d'exercer, nous, à la Chambre des communes, un groupe dûment élu, que nous ne soyons pas ici dirigés ou censurés ou même retardés, voire même paralysés par un groupe, et là, je cite notre premier ministre: «par un groupe de sénateurs non élus en nostalgie de pouvoir».

Monsieur le Président, tout porte à croire en effet que les Canadiens entendrons de plus en plus parler de la réforme de notre Chambre haute et qu'ils auront à prendre des décisions importantes à ce sujet au cours des années qui viennent.

L'honorable député de Calgary-Nord (M. Gagnon), notre collègue, nous propose aujourd'hui de nous prononcer sur l'opportunité d'amender notre Constitution en ce qui a trait au mode de sélection des sénateurs, pour transformer le Sénat en une Chambre élue. Immédiatement, monsieur le Président, ce serait une nette amélioration. Les élections au Sénat se tiendraient, d'après lui, au même moment que les élections provinciales, et les sénateurs siégeraient pendant au plus deux législatures de leur province, et non pas jusqu'à l'âge maximum de 75 ans comme certains qui ont siégé déjà 40 ans, totalement coupés des réalités de la vie et ne connaissant que le Parlement et leur Chambre ici, à Ottawa.

Pour vous donner un exemple, monsieur le Président, j'ai moi-même eu l'opportunité de demander à un sénateur, qui était le sénateur de ma région, de venir assister à un colloque dans ma circonscription. Et le sénateur de la région avec qui j'ai communiqué, m'a dit, m'a révélé dans toute sa candeur qu'il ne se souvenait pas qu'il était sénateur de ma région. Pourtant il était le sénateur de cette région depuis cinq ans.

Alors, monsieur le Président, soyez assuré que cette prise de conscience vis-à-vis l'électorat devrait être confirmée par tous les sénateurs, au moins qu'ils aient cette décence d'entrer en contact avec leurs commettants, sinon élus, tout au moins nommés.

En se ralliant du côté de ceux qui réclament l'élection des sénateurs, le député de Calgary-Nord (M. Gagnon) rejoint un nombre croissant de Canadiens, dont probablement une majorité des citoyens de l'Alberta. Il n'est donc pas le premier, vous le devinez bien, à définir une proposition précise de mise en application du principe de l'élection du Sénat.

Étudions pour le moment quelques propositions qui ont été faites à travers les ans.

La *Canada West Foundation* recommandait, en 1981, que des élections sénatoriales se tiennent à chaque élection à la Chambre des communes et que les sénateurs élus soient habilités à siéger durant la durée de deux législatures. A l'appui de cette recommandation, la *Canada West Foundation* déclarait et je cite:

• (1730)

[*Traduction*]

> Il faut envisager l'élection directe des sénateurs non pour céder à de supposées pressions en faveur d'une plus grande démocratisation, mais bien pour tenir compte des avantages pratiques et directs des élections. Une personne élue à son poste a clairement et implicitement pour mandat de représenter ses électeurs (. . .) De plus, un mandat de durée limitée oblige l'élu à rendre directement compte de son efficacité devant ses électeurs à la fin de son mandat. Ces deux facteurs combinés garantissent la légitimité.
>
> Un sénateur élu aurait clairement pour mandat de défendre sa région et l'aptitude à obtenir des concessions qui ne seraient pas uniquement fonction de sa personnalité, de circonstances fortuites ou d'opportunisme politique.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette proposition de 1981 recommandait aussi que les provinces jouissent d'une représentation égale au Sénat. C'est, je crois, la plus ancienne des propositions, dont on parle tant aujourd'hui. La *Canada West Foundation* a d'ailleurs réitéré sa proposition pour un Sénat élu, efficace et à représentation égale des provinces, dans un autre document d'étude publié en mars 1987.

En 1983, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, alors dirigé par un bon gouvernement progressiste conservateur, proposait aussi l'élection des sénateurs en nombre égal dans chacune des provinces et par un mode semblable à celui des députés de la Chambre des communes.

Monsieur le Président, à maintes reprises on a proposé des sénateurs élus, à maintes reprises on a proposé l'abolition du Sénat, mais tous s'entendent pour dire que cette vieille institution est actuellement un handicap pour la bonne administration de notre gouvernement. Et j'apprécierais le rejet de cette motion qui est maintenant proposée à la Chambre.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, merci pour avoir mis fin à ce qu'on vient d'entendre.

J'aimerais moi aussi participer à ce débat, cet après-midi, sur la motion M-81 qui est présentée par l'honorable député de Calgary-Nord (M. Gagnon).

[*Traduction*]

J'ai lu attentivement ce que le député de Calgary-Nord (M. Gagnon) propose dans sa motion. Je dois dire, d'emblée, que j'appuie de tout coeur plusieurs de ses suggestions.

A ce sujet, je voudrais attirer votre attention sur un discours que j'ai prononcé à la Chambre le 17 mai 1985. Nous discutions ce jour-là de la réforme constitutionnelle. Comme on le voit à la page 4890 du hansard, j'ai dit ceci:

> Pour tenir compte du principe selon lequel notre Sénat doit représenter les intérêts provinciaux, les sénateurs doivent être élus lors des élections provinciales. Même si cette façon de procéder est quelque peu inhabituelle, y a-t-il une meilleure occasion de prendre le pouls de la région que lors de la campagne électorale provinciale? Pourquoi ne pas élire la moitié des sénateurs à chaque élection provinciale? Disons que le nombre de sièges au Sénat restera le même dans chaque province. Je reconnais qu'une réforme s'impose à cet égard. Cependant, aux fins du débat, disons que le nombre de sièges restera le même dans chaque province. On pourrait donc changer au maximum 12 sénateurs à chaque fois.

J'enchaînais en disant:

> Si la moitié seulement sont élus au cours des élections provinciales, 12 sénateurs au maximum changeront à chaque fois, si tous les sénateurs étaient battus dans la province, ce qui est peu probable. De cette façon la continuité sera garantie.

Voilà ce que j'ai dit le 17 mai 1985. Jusque là, je suis d'accord avec mon collègue de Calgary-Nord. En tant que député qui n'énonce pas la position du parti, je suis d'accord avec certaines de ses propositions.

Je ne sais pas où il a pris son idée et si j'y ai contribué, j'en suis heureux. Si nous avons des idées semblables, tant mieux. Nous pourrions peut-être lancer un mouvement.

La seule difficulté que me cause la motion du député, c'est qu'il y aurait trois et peut-être même quatre sortes de sénateurs pendant un certain temps. Il y aurait les sénateurs élus, les sénateurs nommés pour combler une vacance jusqu'aux prochaines élections provinciales, les sénateurs actuels et les sénateurs à vie qui sont au nombre de six.

Cependant, une telle mesure progressive faciliterait peut-être la réforme du Sénat.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai écouté avec étonnement, c'est le moins qu'on puisse dire, le discours présenté en cette Chambre par le député de LaSalle (M. Lanthier), enfin le discours qu'il nous a lu, préparé par je ne sais qui. Mais, monsieur le Président, le discours, présenté par le député de LaSalle et préparé par je ne sais qui, manquait quelque chose. Premièrement, le député de LaSalle semble oublier même son propre parti. On devrait se rappeler qu'en 1979 le parti conservateur se faisait élire dans ce pays. Malheureusement, ce gouvernement-là souffrait d'une lacune particulière, on pourrait dire qu'il souffrait de plusieurs lacunes parce qu'il n'a pas duré longtemps, mais il souffrait d'une lacune particulière à ce moment-là, qui était le manque de représentation du Québec au sein de sa députation à la Chambre des communes.

A cause de ce problème particulier, il y avait là, au moins pour le premier ministre, une difficulté à combler les postes de ministres au sein de son gouvernement, c'est-à-dire qu'il y avait seulement deux députés conservateurs venant du Québec. Un des deux peuples fondateurs de notre pays n'était représenté au Cabinet que par deux personnes ou par un maximum de deux personnes si on assume que les deux devaient être nommées au sein du conseil des ministres. Il y avait là à mon avis une lacune sérieuse. Pour rectifier ce problème, le premier ministre a choisi de puiser à même le Sénat des Québécois de taille, des Canadiens qui pouvaient bien représenter le Québec au sein du Cabinet, et il est allé chercher un individu qui est aujourd'hui, par exemple, le député de Berthier—Maskinongé—Lanaudière (M. de Cotret), qui à ce moment-là était sénateur. Il est allé en chercher d'autres: le sénateur Asselin et quelques autres, et dans cette mesure-là le premier ministre a réussi à faire représenter, je ne dirais pas de façon équitable parce que le nombre n'était encore pas suffisant, mais au moins il a réussi à combler dans une certaine mesure cette lacune.

Un peu plus tard, en 1980, le gouvernement libéral a lui aussi souffert de problèmes semblables, mais ailleurs au pays, dans le sens que l'Ouest canadien n'avait pas élu de députés libéraux. Donc, le premier ministre a, à ce moment-là, nommé des sénateurs de l'Ouest pour siéger au sein du Conseil des ministres.

Voilà, monsieur le Président, à mon avis, une indication tangible du besoin d'avoir dans notre pays un Sénat. Maintenant, c'est sûr que la méthode actuelle pour choisir les sénateurs doit être réformée. C'est sûr qu'elle doit être améliorée. Je ne crois pas que la plupart des Canadiens, s'ils avaient à choisir une méthode aujourd'hui même, savoir comment établir un Sénat dans notre pays, je suis sûr qu'on n'aurait pas un Sénat qui ressemblerait à celui qu'on a actuellement, c'est-à-dire qu'on ne les nommerait certainement pas pour la vie. Je dis cela, que les sénateurs soient de formation libérale, conservatrice ou indépendante. Mais nous devons quand même avoir, je pense, une Chambre haute, une deuxième Chambre dans notre Parlement.

• (1740)

[*Traduction*]

Tous les pays d'occident que je connaisse ont une assemblée législative nationale bicamérale. Ils ont tous cette chambre de réflexion, que ce soient les États-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, ou la plupart des autres pays, et cela pour deux raisons: d'abord pour assurer la continuité dans l'une des deux assemblées législatives, et ensuite pour favoriser cette réflexion. En dépit du désaccord de certains de nos collègues néo-démocrates, je trouve que cette institution est utile. Je ne prétends pas qu'il soit nécessaire de nommer les sénateurs à vie pour bénéficier de leur réévaluation objective des mesures proposées. Il suffirait de prévoir de les élire un peu moins souvent, de les élire progressivement, ainsi de suite, comme je l'ai expliqué et comme nous l'a proposé le député de Calgary-Nord.

Toutefois, on ne saurait prétendre n'en avoir nul besoin et proposer bêtement d'abolir le Sénat, comme l'a fait en fin de semaine dernière l'aile québecoise du parti conservateur, ce qui a obligé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) à intervenir pour rappeler à l'assemblée que, dans la situation actuelle, la chose est impossible, car cela reviendrait à enfreindre l'Accord du lac Meech, à quoi on lui a répondu que ce n'est peut-être pas possible cette fois-ci, mais qu'on se reprendra lors des prochains pourparlers constitutionnels. Ces Québecois conservateurs se sont donc ravisés pour cette fois-ci, quitte à recommencer la prochaine fois, ce qui rendait soudainement le projet un peu plus acceptable aux yeux de certains éléments conservateurs du Québec.

Que l'on veuille ou non enfreindre l'Accord constitutionnel du lac Meech pour y parvenir, ce n'est pas à mon avis de cette façon qu'il convient de procéder. Je trouve intéressante l'idée du député de Calgary-Nord. Il y a assurément lieu de la remanier. Mais c'est le cas pour la plupart des idées. Mais je pense que son idée est de loin meilleure que celle que nous a proposée le député de LaSalle (M. Lanthier).

[*Français*]

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, cette motion du député de Calgary-Nord (M. Gagnon) évidemment n'est pas sans avoir quelque mérite pour autant, toutefois, que cette question puisse déboucher rapidement sur une solution. La question sénatoriale fait l'objet de discussions depuis fort longtemps. D'une part, nos premiers ministres ont convenu ensemble d'en faire l'objet d'une discussion poussée à la prochaine rencontre constitutionnelle.

Par ailleurs, cette question du Sénat, en 1988, nous fait nous poser un certain nombre de questions. En effet, si, à l'époque, parce que nous, nous étions des «communards», des élus des communes, c'est-à-dire des petits communs, et qu'il existait une autre Chambre très sénatoriale, très «sélecte», un petit peu plus éduquée, qui pouvait peut-être corriger les erreurs éventuelles de ces pauvres *commoners* . . . les choses ont passablement changé. Et à l'époque, les préoccupations régionales, c'est ce qu'on a défini au Canada, le Sénat étant composé de ceux qui allaient protéger les intérêts provinciaux d'une part, les intérêts des minorités d'autre part, et refléter les préoccupations régionales. Mais la grande question qu'on doit poser aux Canadiens, la seule qui est vraiment significative et qui pourrait battre à peu près n'importe qui dans n'importe quel concours: Est-ce que la plupart des Canadiens, monsieur le Président, sont capables de me dire le nom de leur sénateur? Il n'y a à peu près personne qui est capable de nous dire au Canada quel est le nom du «diocèse» dans lequel a été nommé un sénateur.

Mme Bourgault: Moi, je ne le sais pas.

M. Hamelin: Et je serais bien surpris de savoir qui connaît le nom de son sénateur ou de sa sénatrice. Et même les sénateurs ne connaissent souvent pas quel est leur «diocèse», et cela c'est une réalité.

Par ailleurs, le Parlement canadien s'est agrandi en population, bien sûr, et en nombre de représentants. Nous avons maintenant quantité de médias d'information, nous avons des groupes de pression, nous avons de nouvelles législations qui permettent à des groupes de femmes, à des minorités de s'exprimer, et essayez, aujourd'hui, de «passer un sapin» à n'importe qui dans la société canadienne! . . . Immédiatement, vous avez des gens qui se lèvent et qui signalent à la Chambre élue des communes ce qu'il faut faire.

Donc, mon collègue disait: Quelle merveilleuse idée d'avoir un Sénat. C'est le réservoir potentiel de ministres chez qui on irait chercher des candidats advenant une élection où, justement, on n'aurait pas des partis vraiment nationaux avec des députés élus dans toutes les provinces.

Monsieur le Président, je ferai remarquer qu'on pourrait corriger la situation en ayant un système électif proportionnel où nous serions sûrs d'avoir, de toutes les régions, des représentants ou des représentantes élus. Donc, c'est un argument qui tient mal, à mon point de vue, que de faire de cette maison des pensionnés de l'État pour services rendus, parce que c'est ce que le Sénat est devenu, «une maison de pensionnés pour services rendus».

Maintenant, chacune des assemblées législatives, dont l'Assemblée nationale du Québec, avait, il n'y a pas tellement longtemps, son petit Sénat, sa petite Chambre haute.

Monsieur le Président, ce n'est pas dans les larmes de sang et dans les cris de la population qu'on s'est débarrassé de cette Chambre haute parfaitement inutile qui se devait aussi pourtant, monsieur le Président, de représenter les aspirations régionales du Québec. Personne n'a pleuré, monsieur le Président, lorsqu'on s'est débarrassé de ce Sénat, de cette Chambre haute non-élue.

Mais admettons, monsieur le Président, qu'on conserve cette institution et qu'on se rendrait peut-être aux arguments des provinces de l'Ouest et de l'Est en particulier, qui souhaiteraient ce fameux Sénat au triple «E». Déjà, cela va poser des problèmes et je sens que les premiers ministres, à la prochaine Conférence constitutionnelle, auront des problèmes. Un Sénat élu, cela signifie un Sénat qui a des pouvoirs. Mais lesquels, bon Dieu? Quels seront les pouvoirs réels de ce Sénat élu? Vous ne sentez pas la confrontation, entre les deux Chambres, qui s'en vient? Allons-nous parler de veto suspensif, de veto effectif dans tel domaine, et patati et patata?

Parlons maintenant d'un Sénat égalitaire. Admettons, 10 sénateurs à l'Ile du Prince-Edouard, 10 sénateurs en Ontario. Cela pose des problèmes.

Parlons maintenant d'un Sénat efficace. Quelle vision de l'esprit, monsieur le Président! Un Sénat efficace! Si le passé est garant de l'avenir, nous sommes en pleine déroute. C'est vraiment une vue de l'esprit qu'un Sénat efficace!

Alors là j'estime, monsieur le Président, que cette proposition qui s'inscrit dans le système a quelques mérites, en effet. Mais je pense que nous devrions avoir un débat de fond, le seul véritable débat de fond devrait se faire actuellement, de façon à préparer la prochaine Conférence constitutionnelle et, comme l'a dit l'aile québécoise en fin de semaine, monsieur le Président: Il faudrait s'interroger, du moins une fois, vraiment, sur la nécessité de maintenir cette «maison de pensionnés pour services rendus».

[*Traduction*]

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je veux féliciter le député de Calgary-Nord (M. Gagnon) pour avoir proposé cette motion. Les gens de ma circonscription appuient fermement le principe d'un Sénat élu, efficace et à représentation égale. On avait enlevé à la motion que j'avais

proposée à ce sujet la représentation égale de chaque province et son droit d'élire les sénateurs et on l'avait envoyée aux premiers ministres pour qu'ils l'étudient. Cette motion rouvre la question.

J'appuie cette motion pour plusieurs raisons; premièrement, la Chambre des communes ne répond pas aux besoins régionaux. Elle est fondée sur le nombre d'habitants. Tant qu'on peut prévoir un plus grand nombre de députés venant de l'Ontario et du Québec que du reste des provinces, on ne pourra pas étudier de manière égale les questions régionales. Si nous devons avoir un Sénat, il devrait avoir un nombre égal de sénateurs pour chaque province et territoire pour qu'ils puissent prêter la même attention à toutes les questions régionales.

• (1750)

Deuxièmement, le Sénat actuel n'a pas à répondre de ses actes. Les sénateurs retardent les projets de loi que nous renvoyons au Parlement pour être adoptés. Ce sont des projets de loi que les gens veulent à propos de l'immigration. Les sénateurs n'ont de comptes à rendre à personne. Ils font simplement ce qu'ils veulent. Ils ne tiennent pas compte du grand public. C'est une démocratie. Nous sommes censés faire ce que les gens veulent. Ce n'est pas ce que fait le Sénat.

Si les sénateurs étaient élus et devaient faire rapport de leurs travaux aux gens qui les ont élus alors ils devraient rendre des comptes. Je suis absolument partisan que les sénateurs rendent des comptes. Il faut les élire, on devrait les élire. De cette façon, ils devraient demander aux gens périodiquement ce qu'ils veulent puis leur rendre des comptes.

Si nous n'avons pas un Sénat élu avec une représentation égale des provinces et si les sénateurs ne répondent pas de leurs décisions, alors nous ne faisons que gaspiller les deniers publics. C'est ce que fait le Sénat actuellement en ne tenant aucun compte des désirs des gens et en refusant d'adopter un projet de loi qui l'a déjà été à la Chambre des communes.

J'appuie la motion.

M. Morrissey Johnson (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de participer à ce débat très opportun, cet après-midi. Il convient de discuter de la réforme du Sénat, étant donné les événements constitutionnels historiques qui se déroulent depuis quelques années.

Comme tous les députés le savent, lors de la rencontre du lac Meech, le 30 avril dernier, les premiers ministres ont fait un pas important pour ce qui est de consolider la fédération en s'entendant à l'unanimité sur l'adhésion du Québec à la Constitution. Le 3 juin, l'entente en question est devenue officiellement un accord constitutionnel.

Dans cet accord, les premiers ministres ont également prévu une deuxième ronde de négociations tendant à obtenir d'autres modifications à la Constitution. Ainsi, le paragraphe 50(1) prévoit que le premier ministre du Canada doit, à compter de 1988, tenir au moins une fois par année une conférence constitutionnelle avec ses homologues provinciaux. Ainsi, le gouvernement et les provinces ont déjà pris des mesures au sujet d'une réforme du Sénat.

Je le répète, lors des conférences en question, on discutera notamment de la réforme du Sénat et plus précisément, de son rôle de ses pouvoirs, de la méthode de sélection des sénateurs et de la représentation au Sénat. Comme d'autres députés l'ont signalé, je crois également qu'il importe que toutes les régions du pays soient représentées en fonction de leur population. Je suis persuadé que ce devrait être là l'une des fonctions du Sénat.

En vertu de la Loi constitutionnelle de 1867, qui doit être modifiée en vertu des termes de l'Accord, l'article 25 prévoira qu'en cas de vacance au Sénat, le gouvernement de la province concernée pourra soumettre au Conseil privé le nom de candidats au Sénat destinés à combler cette vacance. Nous sommes tous conscients du fait que les noms proposés doivent être acceptés par le Conseil privé.

Pour la première fois, les provinces auront vraiment leur mot à dire dans les nominations au Sénat. Selon moi, on sait l'importance que le premier ministre (M. Mulroney) attache à la réforme du Sénat. Le 26 août dernier, il a déclaré à la Chambre qu'il entendait proposer au nom du gouvernement fédéral une réforme globale du Sénat lors de la première conférence constitutionnelle; cette dernière devrait avoir lieu en 1988.

Il faut réfléchir sur le rôle et les fonctions du Sénat. Avant de nous pencher sur des questions précises comme la méthode de sélection des sénateurs, leurs pouvoirs, ou la répartition des sièges, il faut tout d'abord s'attaquer à une question plus fondamentale; il s'agit de décider ce que devrait être le rôle principal d'un Sénat réformé, en fonction de la situation particulière au Canada. D'autres députés ont déclaré qu'on pouvait procéder au Sénat à un second examen objectif et le reste.

En conclusion, étant donné que je sais que le temps presse, je tiens à dire que je suis persuadé que le Parlement fédéral jouera, en fait, un rôle très important dans l'étude des propositions relatives à la réforme du Sénat. Entre-temps il s'agit, selon moi, de ne pas brûler les étapes et de ne pas devancer de beaucoup l'échéancier prévu dans l'Accord du lac Meech. Je suis persuadé qu'on assistera à un débat très large sur la réforme du Sénat, à l'approche de la conférence de 1988. Selon moi, il s'agit de ne pas se hâter trop. La Chambre aurait tort de souscrire aujourd'hui à une proposition en particulier, aussi valable soit-elle.

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, durant les quelques minnutes qui restent, je signale que je suis heureux de participer à ce débat. Je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue le député de Calgary-Nord (M. Gagnon) d'avoir présenté cette motion.

Je sais que la réforme du Sénat est un sujet important aux yeux des habitants de l'Ouest. Il intéresse énormément surtout les électeurs du député et les gens de l'Alberta en général.

J'ai été membre du comité spécial mixte de la Chambre et du Sénat sur la Loi constitutionnelle de 1987, et j'ai pris beaucoup de plaisir à écouter les nombreux témoignages, surtout ceux des citoyens de l'Ouest, sur l'importance de la réforme du Sénat. Ils considèrent cette réforme comme un moyen de rétablir un certain équilibre qui avait été rompu en faveur du centre du pays.

Lorsqu'on examine la question de la répartition des sièges au Sénat, il ne faut pas oublier qu'il existe en fait un régime visant à offrir le type de représentation régionale que préconisent les gens de l'Ouest et bien d'autres Canadiens. L'un des objectifs principaux du Sénat lorsqu'il fut créé par les Pères de la Confédération était de veiller à ce que les provinces soient représentées à Ottawa, cela va de soi. Il y a 24 sénateurs pour chacune des quatre régions du pays, et les territoires du Nord sont en outre représentés à l'heure actuelle.

En tant que député de l'Ontario, la notion de représentation par province me préoccupe. C'est un principe fondamental de la démocratie que la représentation proportionnelle au nombre d'habitants et je n'aimerais pas beaucoup qu'on l'abandonne dans le cas de la chambre haute.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée. Conformément au paragraphe 42(1) du Règlement, l'ordre est retiré du *Feuilleton.*

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT—LA PRÉSENCE DE DIOXINE DANS LA RIVIÈRE MIRAMICHI— LA POSITION DU GOUVERNEMENT/ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LES MESURES APPROPRIÉES SERONT PRISES.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole au sujet d'une affaire très inquiétante de pollution de l'environnement dans la Miramichi, dans le voisinage de l'usine de Domtar près de Newcastle au Nouveau-Brunswick. J'ai déjà soulevé cette affaire à deux ou trois reprises à la Chambre sans recevoir de réponse satisfaisante.

Nous savons maintenant que le ministre provincial de l'Environnement pour le Nouveau-Bruswick, l'honorable Vaughn Blaney, a décidé de ne pas autoriser la réouverture de l'usine de la Domtar qui avait demandé la permission de rouvrir son usine afin de remplir un contrat accordé par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international. Il est de notoriété publique que cette usine pollue la région depuis très longtemps.

• (1800)

Il faudrait des heures pour raconter toute l'histoire. Les habitants de la région craignaient pour leur eau et pour leurs animaux et ils s'inquiétaient du silence des fonctionnaires responsables de l'environnement qui étaient au courant du danger que faisait courir à la région la présence des toxines et surtout du pentachlorophénol, substance dont on enduit les poteaux de téléphone en bois. Cette substance employée depuis longtemps fait présentement l'objet d'un examen. Elle ne devrait être utilisée sous aucune forme au Canada. Elle a été interdite dans d'autres pays, notamment la Suède.

Quand j'ai soulevé la question, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) m'a répondu que le gouvernement travaillait avec la compagnie et que le nettoyage se poursuivait. Il s'est ensuite rétracté et a dit que le gouvernement talonnait la société. Nous savons que ce n'est pas vrai et que ni le présent gouvernement ni le précédent n'ont talonné cette société. Au contraire, les dossiers montrant les conséquences dangereuses de cette pollution pour les habitants et pour les travailleurs de la région s'accumulent. Des travailleurs de cette usine sont morts prématurément de maladies causées par des produits chimiques.

En 1969, le ministère des Pêches a écrit à la Domtar pour lui dire que l'eau était excessivement toxique. En 1974, dans un mémoire interne d'Environnement Canada, on lisait que la situation était à l'étude depuis cinq ans, que l'eau était encore toxique et que la société ne faisait rien.

En 1981, Environnement Canada a publié un rapport dans lequel elle recommandait qu'on mesure les quantités de dioxines présentes dans l'eau et dans les sédiments de la rivière Miramichi aux environs de l'usine. Cela n'a jamais été fait. On recommandait que les plantes terrestres et aquatiques poussant dans les zones contaminées soient analysées pour en évaluer la teneur en dioxines. Cela n'a jamais été fait non plus. On recommandait aussi l'examen d'échantillons d'eaux souterraines pour étudier la migration des dioxines, mais il n'a été réalisé qu'en 1987 et les résultats n'ont été publiés que l'année dernière. De plus, l'étude a été effectuée par la société, dont les intérêts sont évidemment en jeu. Environnement Canada n'a encore rien fait.

En 1984, Environnement Canada a effectué d'autres tests et a découvert à certains endroits des concentrations d'octa-dioxines dépassant la norme de deux ordres de grandeur, sans parler de la teneur générale du milieu en dioxines.

En 1988, Environnement Canada a tenu des réunions avec des représentants de Domtar. La société a informé le ministère de ses études sur la migration des contaminants et sur ses projets de dépollution. Toutefois, les exigences concernant le plan de nettoyage n'ont jamais été approuvées de façon précise. Or, le gouvernement du Canada accorde maintenant un contrat à Domtar l'autorisant à reprendre ses activités dans une région où, pour commencer, elle n'a pas dépollué.

Les gouvernements précédents—dans le cas du gouvernement fédéral, les gouvernements libéraux précédents et dans le cas du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick, les gouvernements conservateurs précédents—n'ont pas agi. S'ils l'avaient fait, il est possible que des emplois n'auraient pas été supprimés, que la santé des habitants de la région n'aurait pas été compromise et que la question de la nappe phréatique aurait été examinée. Nous ignorons s'il y avait des dioxines dans l'eau que les gens buvaient. Les analyses n'ont été effectuées qu'en 1987. Nous ignorons quelle était la qualité de l'eau que les gens ont bue pendant toutes les années 1970 et au début des années 1980. Si l'on avait agi à temps, il est possible que ces emplois existeraient toujours. On n'aurait pas eu à faire face au dilemme de savoir s'il valait mieux sacrifier des emplois pour l'environnement ou sacrifier l'environnement pour les emplois.

Le ministre de l'Environnement du Nouveau-Brunswick vient en tout cas de prendre la bonne décision, une décision sévère, et je l'en félicite. On ne saurait sacrifier l'environnement pour maintenir des emplois à court terme. Nous savons en effet qu'en prenant ce genre de décision, on perd des emplois à long terme, car la situation ne fait que se dégrader. En effet, les dioxines passent dans le poisson et les produits agricoles et il faut alors supprimer des emplois.

Monsieur le Président, les gouvernements, aux deux paliers, ont adopté pendant longtemps une attitude extrêmement cavalière, par suite de laquelle nous avons des chemins et des cours d'eau dangereux.

Environnement Canada et le gouvernement du Canada ont eu de 1969 à 1988 pour agir. Environnement Canada a décelé la présence de dioxines dans l'eau. Il n'a pas tenu compte des recommandations qui lui avaient été faites de mesurer les niveaux de dioxines aux alentours du chenal conduisant à l'usine. Il a attendu sept ans que la société elle-même analyse la nappe phréatique et n'a pas procédé à ses propres tests. Il ne s'est pas prévalu des dispositions de la Loi sur les pêcheries pour faire nettoyer les abords de l'usine. Il aurait pu éviter 10 années de pollution. Le pouvoir existe. Nous avons Environnement Canada. Les pêches sont de compétence fédérale. Il aurait été possible d'agir plus tôt.

• (1805)

J'espère que cela servira de leçon au gouvernement fédéral et qu'il aura appris qu'il faut agir tôt et rapidement pour bien protéger la santé des gens de la région et l'environnement.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, voilà plus de 60 ans que la société Domtar exploite son usine de conservation du bois située près de la rivière Miramichi à Newcastle, au Nouveau-Brunswick. La société a commencé à utiliser le pentachlorophenol à cette usine en 1957. Bien que l'on sache que certaines dioxines sont liées au pentachlorophenol, on ne croit pas généralement que le 2,3,7,8-TCDD, un produit très toxique, soit du nombre.

En 1981, Environnement Canada a entrepris une étude de l'emplacement de la société Domtar pour évaluer les possibilités de contamination. On a alors trouvé des dioxines dans une tranchée de drainage. En 1984, une deuxième étude a confirmé la présence de dioxines. On a alors constaté la présence de niveaux très faibles de 2,3,7,8-TCDD. Comme prévu, c'est la dibenzo-p-dioxine octochlorée qui prédominait.

Le rapport de l'étude de 1981 contenait plusieurs recommandations. La plupart d'entre elles ont été suivies, notamment celles qui portaient sur l'identification des dioxines en 1984 et la construction d'installations de traitement des eaux usées en 1983-1985. Pour donner suite à ce rapport, le ministère des Affaires municipales et de l'Environnement du Nouveau-Brunswick et la société Domtar ont entrepris d'autres enquêtes sur place en 1985 et 1987. Des prélèvements d'échantillons supplémentaires ont confirmé que le sol et les nappes phréatiques sont pollués aux alentours de l'usine.

Le ministère des Pêches et des Océans a déterminé la présence de dioxines dans des homards à plusieurs kilomètres en aval de la Domtar. On n'a trouvé dans les homards aucune trace de la dioxine 2,3,7,8-TCDD plus dangereuse. Les résultats de cette étude ont été communiqués à Environnement Canada à la fin de 1987 et ont souligné la nécessité d'évaluer exactement le degré de pollution de ce site ainsi que de déterminer d'autres sources possibles de dioxines à proximité de la rivière Miramichi.

Alors que nous avions récemment l'impression qu'un assainissement était imminent ou en cours, on nous a informés depuis qu'on avait seulement commencé des travaux préparatoires l'automne dernier en creusant à cet endroit. La société Domtar est maintenant en train de réexaminer tous les renseignements pertinents afin de mettre au point une proposition plus acceptable en vue de dépolluer ce site. Cette proposition doit satisfaire la province du Nouveau-Brunswick et Environnement Canada. Des réunions sont en cours à propos de ces travaux visant à corriger le problème. Le ministère de l'Environnement s'attend à recevoir ce mois-ci une proposition de la société à propos de l'assainissement.

La présence de dioxines dans la rivière Miramichi est une question complexe. L'usine de pâtes et papiers située juste en amont de la Domtar utilise un procédé de pâte kraft blanchie. On vient récemment de s'apercevoir que ce procédé risque de créer des dioxines. Étant donné cette complication, Environnement Canada entreprend d'étudier les sources possibles de dioxines dans la rivière Miramichi. Ces travaux feront partie d'une étude nationale lancée par Environnement Canada pour établir la gravité du problème, afin de demander à tout pollueur identifié de procéder à l'assainissement.

Des rapports récents indiquent maintenant que la Domtar ne va pas rouvrir l'usine. Néanmoins, l'assainissement se poursuivra. Heureusement, grâce à la prévoyance d'Environnement Canada et du ministère des Pêches et des Océans, le problème de la rivière Miramichi sera probablement résolu plus rapidement que beaucoup d'autres.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE RURAUX—LA PRESTATION DE SERVICES DE REMPLACEMENT

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler encore une fois d'une question que j'ai portée à l'attention du ministre responsable de Postes Canada il y a quelques semaines, soit la fermeture des bureaux de poste ruraux.

Il n'y a pas de doute que tous les Canadiens raisonnables et responsables appuieraient toute mesure qui rendrait Postes

Canada plus rentable. J'ai dit souvent à la Chambre et dans ma circonscription que j'appuierai tout plan raisonnable visant à contrôler les dépenses au chapitre des postes et à réduire le fardeau imposé au contribuable.

• (1810)

En 1981, le projet de loi C-42 qui faisait de Postes Canada une société d'État est entré en vigueur. Cette mesure a été prise pour plusieurs raisons, entre autres parce qu'il y avait à l'époque, et il y a encore aujourd'hui, aux Postes un certain nombre de personnes qui s'inquiétaient de l'attitude des travailleurs. L'agitation était grande, et les conflits de travail, nombreux. Il était vrai aussi que les Postes avait accumulé une dette considérable et étaient le paradis du favoritisme politique.

Ces problèmes étaient connus avant 1981. Durant les années 70, M. Eric Kierans, ministre des Postes dans le gouvernement de l'ancien premier ministre Trudeau, avait décidé de ramener les Postes à une taille plus normale. Au cours de cette période, il avait fermé quelque 1 000 bureaux de poste dans les régions rurales du Canada sans consulter les localités en cause et sans leur donner d'explication.

Aujourd'hui encore, un grand nombre de Canadiens des régions rurales vivent perpétuellement dans la crainte de voir disparaître leur bureau de poste. Malheureusement, pour certains de mes électeurs, cette crainte est devenue réalité. En effet, c'est le cas du petit village de Bloomfield. Le service y a été remplacé par des superboîtes. Jusqu'à maintenant du moins, les habitants doivent parcourir jusqu'à 30 kilomètres aller-retour pour obtenir le moindre service.

Je ne pense pas qu'une personne sensée puisse s'opposer au plan de la Société lorsqu'un bureau de poste doit être fermé pour des raisons financières ou d'autres raisons valables, comme la reprise des locaux par leur propriétaire. On ne devrait pas s'y opposer pas plus que l'on devrait s'inquiéter outre mesure lorsque Postes Canada accepte de fournir des services de remplacement comme des services au comptoir. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

La Société des postes a souvent promis d'améliorer les services, mais beaucoup d'habitants de localités rurales qui ont perdu leur bureau de poste ont l'impression d'être les victimes de la Société. Cette promesse n'a pas eu de lendemains. La Société canadienne des postes devrait s'assurer de disposer des moyens et des agences nécessaires avant de songer à mettre en oeuvre de nouveaux services.

Nous l'entendons souvent parler de consultations valables, une expression qui revêt un double sens. A ses yeux, semble-t-il, des consultations valables consistent à informer les résidants d'une localité qu'elle s'apprête à leur enlever certains services. Les intéressés s'imaginent qu'ils pourront s'opposer à cette décision. Il est évident que cette notion de consultations valables n'a pas été définie, une chose que la Société canadienne des postes devrait faire pourtant.

Nous croyons que l'amélioration du service postal devrait être le critère à respecter quand la fermeture de certaines installations est envisagée. Et quand je dis nous, j'entends les députés des circonscriptions rurales. Bon nombre d'entre nous croyons que la Société canadienne des postes devrait garantir que le service à la clientèle sera assuré quand elle supprime le service existant. Autrement, elle devrait reporter ses projets.

• (1815)

Bref, cette société d'État et tous les députés ruraux des Communes devraient s'assurer que nos milieux ruraux sont traités équitablement sous tous les rapports, qu'ils ne sont pas laissés pour compte dans une société en pleine évolution. Je voudrais que la Société canadienne des postes prenne cet engagement.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, d'abord, je voudrais profiter de l'occasion pour souligner les constantes interventions du député de Fundy—Royal (M. Corbett) auprès de la Société canadienne des postes.

Mon collègue me fait part de l'alternative des services. Monsieur le Président, la Société canadienne des postes a assuré tous les Canadiens, et le ministre responsable des postes peut garantir que cette assurance va continuer à l'effet que le service postal est un service garanti et que chaque Canadien va recevoir le courrier et va être capable de poster du courrier.

Monsieur le Président, il faut rappeler qu'on a un engagement et qu'aucune modification de service n'est entreprise non plus avant consultation avec la communauté, avec les citoyens concernés et avec les députés.

Bien sûr, on est tous un peu réfractaires au changement. Sauf que dans la société canadienne, on évolue et peut-être que quand on se met à analyser ce qui se passe au niveau de la Société canadienne des postes, on se rend compte que plusieurs personnes ont des habitudes de vie différentes et que le service postal ne répondait plus à leurs habitudes de vie.

Quand il y a un bureau de poste qui doit fermer, c'est parce qu'il y a une démission, c'est parce qu'il y a une personne qui prend sa retraite, enfin, la personne qui offre les services a soumis aux Postes qu'il ou elle voulait se retirer des affaires.

Ce qui s'est passé à Bloomfield Station, monsieur le Président, c'est qu'on a rendu publique l'intention d'examiner des méthodes alternatives pour desservir les 50 familles qui ont été privées de service pendant quelque temps. Mais, malheureusement, les démarches ont été infructueuses parce que d'abord il y a eu, je pense, une campagne assez stricte qui a été menée par le syndicat qui avait empêché ce genre de service de prendre place. On a installé des superboîtes. Évidemment, les superboîtes, c'est un service parfait, 24 heures par jour. Tu peux aller à la poste à l'heure qui te convient et poster et recevoir du courrier.

Évidemment, depuis récemment, peut-être que mon collègue doit sans doute être au courant, la Société a conclu une entente avec le magasin Bloomfield Varieties pour un comptoir de vente au détail. C'est donc dire que le service s'en trouve drôlement amélioré à Bloomfield Station ... je voudrais le faire remarquer.

J'aimerais juste rappeler à mon collègue qu'on me dit qu'il y a seulement 9.1 kilomètres de Bloomfield Station à Norton et 12 kilomètres de Bloomfield à Hampton. Cela me surprend que mon collègue parle de 30 kilomètres. J'aimerais qu'il me le dise.

En terminant, monsieur le Président, je veux rassurer tous les députés de la Chambre que le ministre responsable de la Société canadienne des postes s'assure que les services du courrier vont continuer à être maintenus à un degré acceptable et profitable à l'ensemble des Canadiens.

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL—LE PAIEMENT D'IMPÔT PAR LES INVESTISSEURS/ON DEMANDE DE NE PLUS PERCEVOIR L'IMPÔT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai demandé à intervenir aujourd'hui pour discuter plus longuement d'une question que j'ai posée au ministre du Revenu national (M. MacKay) mardi dernier, au sujet de la décision de son ministère de faire payer de l'impôt aux investisseurs du Groupe Principal, ces institutions financières qui ont fait faillite en juin dernier.

• (1820)

Le gouvernement cherche à percevoir de l'impôt sur l'intérêt que ces investisseurs et déposants auraient gagné, mais dont ils n'ont jamais vu la couleur dans bien des cas. Il y avait différents investissements et dépôts en cause. Certains avaient été effectués sur une base cumulative, alors que pour d'autres on venait de toucher l'intérêt qu'on avait soit déposé soit réinvesti.

Je trouve qu'il y a de l'injustice dans tout cela. Bon nombre de ces déposants sont des personnes âgées, des personnes à la retraite qui ont déposé les économies de toute une vie dans ces institutions. Ces personnes sont nombreuses à ne pas avoir de revenus. Je trouve injuste que le gouvernement les oblige à payer de l'impôt sur de l'argent dont ils n'ont jamais vu la couleur.

Je suppose que dans les limites strictes de la Loi de l'impôt sur le revenu, les bureaucrates pourraient dire, et le sous-ministre du revenu national l'a d'ailleurs dit, paraît-il, que la faillite d'une société de placements n'est pas une excuse. C'est un peu dur. Le gouvernement a franchement tort d'essayer de prélever des impôts sur de l'argent que les épargnants n'ont jamais reçu.

J'admets que ce cas pose certains problèmes et que le gouvernement aura des difficultés à modifier certains règlements, mais il faut y parvenir dans l'intérêt de la justice.

Différents établissements financiers ont fait faillite ces dernières années. Certaines personnes ont perdu leur argent, surtout celles qui ne sont pas entièrement protégées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. La Loi de l'impôt sur le revenu devrait comporter certaines dispositions spéciales permettant de reporter le paiement de l'impôt sur les intérêts gagnés avant la faillite de l'établissement, jusqu'à ce que la société ait bel et bien été liquidée et que les investisseurs sachent combien ils récupéreront. S'ils récupèrent leurs intérêts de même que leur investissement initial, le gouvernement devrait les imposer à ce moment-là.

Il existe de nombreux exemples de report de l'impôt au Canada. On évalue communément à environ 20 milliards de dollars maintenant le montant des impôts ainsi reportés. Il serait certes équitable que le gouvernement ne cherche pas à percevoir des impôts sur des intérêts que les investisseurs ont gagnés mais jamais reçus.

Il est inutile pour le gouvernement de dire que les investisseurs finiront par se faire rembourser l'argent qu'ils auront payé en impôt. Il faudra au moins deux ou trois, voire quatre ou cinq ans avant que la société soit bel et bien liquidée et que les investisseurs sachent combien ils doivent ou combien le gouvernement pourra leur rembourser. Je le répète, bon nombre de ces investisseurs et déposants sont des personnes âgées, à la retraite, vivant d'un revenu fixe, qui ne peuvent vraiment pas se permettre de prêter maintenant au gouvernement de l'argent qu'ils récupéreront dans trois, quatre ou cinq ans.

Les réponses que j'ai reçues des ministériels et que le chef de mon parti a reçues mercredi nous font espérer que le gouvernement annoncera peut-être cette semaine qu'il a trouvé le moyen de faire en sorte que ces gens n'aient pas à payer ces impôts. Lorsque la porte-parole du gouvernement répondra ce soir à mes instances, j'espère qu'elle aura de bonnes nouvelles pour nous tous.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, évidemment je tiens à apporter des précisions sur les répercussions fiscales pour les investisseurs, découlant des difficultés financières du groupe Principal. On a fait valoir, entre autres, que les contribuables devront payer de l'impôt sur l'intérêt qu'ils n'ont jamais reçu.

Permettez-moi, monsieur le Président, de préciser que les personnes qui ont choisi la méthode de la comptabilité de caisse et qui n'ont pas reçu de versements d'intérêt en espèces ou qui n'ont pas vu ces versements crédités à leur compte avant que le compte ne soit bloqué ne devront pas payer d'impôt sur ces montants. Toutefois, si ces personnes ont reçu des versements d'intérêt en espèces ou sous forme de crédit à leur compte, elles doivent inclure ce montant dans leur revenu. Ces personnes sont tenues de le faire en vertu de la Loi déjà existante et le ministère du Revenu national, Impôt est tenu pour sa part d'appliquer la Loi.

Ailleurs, les personnes qui déclarent leurs revenus selon la méthode de comptabilité d'exercice et dont le contrat de placement conclu avec le groupe Principal n'avait pas atteint la date d'échéance au moment où il a été bloqué pourront déduire, une fois toute cette question réglée, un montant pouvant aller jusqu'au montant d'intérêt qu'elles avaient déjà déclaré.

Le texte actuel de la Loi offre donc, monsieur le Président, présentement un certain allégement à des contribuables dans cette situation, selon les circonstances où ils se trouvent.

Néanmoins, la question des difficultés que pourront éprouver certains investisseurs nous préoccupe beaucoup. En effet, certains perdront peut-être une partie importante de leur capital et ils réalisent qu'ils ont une obligation fiscale à l'égard de l'intérêt qu'ils ont réinvesti dans le groupe Principal.

Alors vous comprendrez certainement qu'il s'agit d'une situation très complexe qui provient de l'effondrement d'un groupe de sociétés à la structure complexe et aux corrélations étendues. Bien que les questions posées en Chambre aient été simples, le problème, lui, ne l'est pas. Les fonctionnaires de Revenu National, Impôt, et du ministère des Finances sont en train de recueillir les données du problème et d'évaluer les implications de certaines mesures d'allégements. Entre-temps, les deux ministères se consultent sur ce sujet et étudient quelles mesures d'allégement seraient appropriées étant donné les circonstances. Et je peux assurer le député qu'effectivement une réponse est imminente dans ce dossier-là.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 mars 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 11E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des copies, dans les deux langues officielles, de la réponse du gouvernement aux recommandations 16, 18 et 29 que fait le comité des comptes publics dans son onzième rapport.

* * *

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES

DÉPÔT DU RAPPORT DE 1987 SUR LES OPÉRATIONS

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, du rapport sur les opérations relevant de la Loi de 1987 sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.

* * *

LA LOI AUTORISANT L'ÉMISSION ET LA VENTE DES ACTIONS DE LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-125, autorisant l'émission des actions de la Commission d'énergie du Nord canadien, la vente de celles-ci au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, prévoyant des mesures connexes, abrogeant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien et modifiant d'autres lois en conséquence.

M. le Président: Permet-on au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES CRIS ET LES NASKAPIS—ON DEMANDE LE RENVOI DU RAPPORT À UN COMITÉ

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition dûment approuvée concernant l'application de la Loi sur les Cris et les Naskapis. Cette mesure législative était le corollaire de l'accord de la baie James et du nord du Québec. La Commission créée aux termes de la partie XII de la loi est tenue de présenter tous les deux ans un rapport sur l'application de la loi au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight).

Son premier rapport a été déposé au Parlement le 12 mars 1986. Il critiquait sévèrement à divers chapitres l'administration par le ministère des Affaires indiennes des opérations de la communauté crie et des subventions d'entretien.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de faire renvoyer le rapport au comité permanent des comptes publics afin que le comité puisse enquêter sur la situation et recommander des moyens d'y remédier.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je me fais un plaisir de présenter une pétition aux termes de l'article 106 du Règlement. Les pétitionnaires redoutent vivement que l'entente commerciale conclue entre le Canada et les États-Unis ait des répercussions fondamentales sur l'indépendance économique, culturelle et politique du Canada.

• (1110)

Ils croient que l'entente risque d'entraîner des pertes d'emplois dans de nombreux secteurs de l'économie et dans de nombreuses régions du Canada. Par conséquent, ils demandent au Parlement de se dissoudre pour que puisse avoir lieu un débat national sur les choix qui s'offrent au Canada et que ce débat débouche sur des élections nationales avant la signature de tout accord.

[*Français*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 28 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-117, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances et des affaires économiques.

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui dans la discussion de ce projet de loi, parce qu'il porte je pense le programme caché du gouvernement. Depuis quelques années, le gouvernement nous parle beaucoup de réforme fiscale. Ce projet de loi renferme plusieurs exemples de ce qu'on appelle généralement des mesures fiscales dégressives. Ces augmentations de taxe frappent des produits qui sont importants pour la croissance et le développement du pays. Le projet de loi prévoit des taxes sur les articles que les ménages utilisent pour rénover leur foyer, par exemple la peinture et le papier peint, dont le taux de la taxe est augmenté de 50 p. 100, passant de 8 à 12 p. 100. Ces produits sont utilisés de diverses façons par les Canadiens dans tous les coins du pays.

Il y a également une taxe sur les services de télécommunication, qui rend les communications plus difficiles aux Canadiens. C'est un impôt spécialement rétrograde dans un pays comme le Canada où les distances sont si grandes et les collectivités isolées. Les Canadiens, nous dit-on, viennent aux premiers rangs mondiaux pour l'utilisation de l'interurbain.

Dans ma circonscription, qui est je suppose la plus petite des circonscriptions fédérales de Terre-Neuve et du Labrador, il y a des collectivités comme Bud Island qui ne peuvent communiquer avec Saint-Jean, située à 15 milles de là, sans payer de frais d'interurbain. La collectivité est isolée parce que c'est une île et parce qu'elle est desservie par un mauvais service de traversier. La nécessité d'avoir des relations avec Saint-Jean est difficile pour les habitants de cette île parce qu'il leur faut payer des frais d'interurbain. Et voilà que le gouvernement aggrave encore les choses en frappant ce service d'une taxe de 10 p. 100.

Le gouvernement a également augmenté d'un cent le litre la taxe sur l'essence et les carburants d'aviation. Depuis 1984 il y a eu toute une série d'augmentations de ce genre. Le prix de l'essence a augmenté de 23c. le gallon depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, ce qui est une hausse vraiment massive. Cette augmentation se trouve dans les taxes que le Canadien moyen doit payer sans égard à ses revenus. Le gouvernement trouve normal de percevoir près de 20 p. 100 de ses recettes fiscales fédérales par cette taxe sur les carburants automobiles. C'est une taxe dégressive qui ne tient pas compte des facultés contributives du contribuable. Cette dernière augmentation va obliger le ménage canadien moyen à payer $50 de plus d'impôt par année.

Pour en revenir à la taxe de 10 p. 100 sur les services de télécommunication, elle est contraire à la récente décision du CRTC qui déclare à Bell Canada que les Canadiens payaient trop cher leurs communications téléphoniques. La société a dû réduire ses tarifs. Le gouvernement n'a pas la même sollicitude pour les usagers du téléphone, puisqu'il ajoute une taxe de 10 p. 100 au coût du service.

Depuis 1984, le gouvernement essaie de réduire les services et de désindexer les pensions. Nous avons vu appliquer une désindexation partielle des tranches d'imposition les plus élevées et également des allocations familiales. Il y a eu une controverse au sujet des exemptions d'impôt sur les gains en capital des Canadiens aisés. Nous avons eu une série de mesures, notamment une réduction des taux d'imposition pour les personnes à revenus élevés, qui fait partie du plan général du gouvernement pour réduire le déficit en imposant des taxes cachées et régressives sur les denrées. Toutefois, l'effet est de transférer une plus grande partie du fardeau fiscal de ceux qui peuvent le supporter à ceux qui auraient besoin de conserver une plus grande partie de leurs revenus pour leurs besoins et ceux de leur famille.

• (1120)

Voilà un des traits marquants de l'activité du gouvernement. Il n'agit pas au nom des Canadiens moyens qui paient, et de loin, la majeure partie des recettes d'impôt. Il leur fait supporter une part toujours plus grande du fardeau fiscal au profit du secteur industriel, des banques et des autres entreprises qui sont bien protégés par le gouvernement.

Ce régime a augmenté le fardeau fiscal de la famille canadienne moyenne de plus de 1 000 $ par an depuis 1984. Nous avons commencé avec des augmentations de taxes et, même si nous avons eu quelques réductions de taux pour la famille moyenne du fait de la réforme fiscale, le résultat définitif est une augmentation pour la famille canadienne moyenne de plus de 1 000 $ par rapport au montant payé en 1984.

Ce projet de loi entre donc dans le grand plan du gouvernement visant à augmenter le fardeau fiscal des familles moyennes qui doivent acheter des biens et des services et utiliser le téléphone pour communiquer avec leurs parents et leurs amis, pour leurs affaires et, c'est souvent le cas dans ma circonscription, pour connaître les possibilités d'emploi.

Il y a un grand mouvement de la base contre la politique fiscale du gouvernement. Les électeurs de ma circonscription s'inquiètent du niveau d'imposition, dont la taxe sur les communications interurbaines, qui touche injustement ceux qui doivent utiliser le téléphone pour maintenir la communication avec les communautés qui les entourent. C'est une taxe injuste. La seule chose qui ne soit pas taxée c'est l'abonnement mensuel pour les particuliers. C'est une taxe cachée que nous ne saurions appuyer.

A la suite des modifications apportées à la taxe sur les ventes des fabricants, nous avons maintenant un système fiscal très complexe qui crée une responsabilité administrative pénible pour les commerçants. Nous avons des exemptions spéciales, des valeurs théoriques, des décisions dans les cas d'espèce, les conditions relatives aux permis et aux documents que les commerçants trouvent extrêmement compliquées. Ce n'est pas un bon moyen de se procurer des recettes.

Bref, nous avons une série de mesures qui, bien qu'elles augmentent les recettes, vont se traduire par une charge fiscale accrue, sur les biens de consommation et les services pour les Canadiens moyens qui utilisent leurs revenus personnels disponibles pour faire face à ces dépenses et qui supportent déjà une part inéquitable de la charge fiscale. A cause de cette politique, le gouvernement abandonne les Canadiens qui sont chargés d'impôts injustement et le nombre croissant de ceux qui vivent déjà au-dessous du seuil de pauvreté, fixé par Statistique Canada et le Conseil canadien de développement social. Ces personnes souffrent autant de ces impôts que n'importe qui d'autre dans le pays. C'est une charge injuste. Ces mesures sont mauvaises et nous ne les appuyons pas.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui avec beaucoup de regret la parole à propos du projet de loi C-117 visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Je déplore le fait que nous soyons à nouveau ici à la Chambre des communes pour parler d'augmentations d'impôt, en particulier d'augmentations d'impôts cachés. C'est quelque chose que ne connaissent que trop bien les Canadiens depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur il y a trois ans et demi. Les conservateurs ont imposé aux Canadiens la plus longue série ininterrompue d'augmentations d'impôts de mémoire d'homme. Je ne sais pas combien de fois nous avons parlé du bilan fiscal des conservateurs, ou de leur bilan d'impôts cachés, qui accroît la charge des Canadiens, des familles et des particuliers aux revenus moyens.

Les personnes âgées qui essaient de garder le niveau de vie qu'elles avaient prévu connaissent de vives inquiétudes. Cependant, leur anxiété s'accroît devant l'augmentation du coût de la vie et le projet du gouvernement d'établir un impôt à l'investissement.

Ceux qui oeuvrent dans le domaine culturel et les propriétaires de petites entreprises craignent fort d'être touchés par les réductions décrétées à l'égard des dépenses de bureau à la maison et de l'utilisation de leur voiture qui est d'une telle importance pour leur travail.

Je parlerai aujourd'hui des taxes dissimulées et passerai ensuite aux impôts plus évidents dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Ce projet de loi renferme les modifications législatives nécessaires pour appliquer les changements aux taxes fédérales de vente et d'accise et aux droits d'accise annoncés par le ministre des Finances (M. Wilson) dans ses exposés budgétaires du 18 février 1987 et du 10 février 1988, dans son Livre blanc sur la réforme fiscale du 18 juin 1987 et dans son document sur la réforme fiscale en date du 16 décembre 1987.

Le projet de loi à l'étude est très volumineux et d'aspect sinistre. Pour le lire, il faut consulter un dictionnaire et divers autres ouvrages ainsi que des projets de lois pour tenter de comprendre qui le gouvernement impose, pourquoi il le fait, et dans quels domaines il prélèvent ces impôts. Il faut se livrer à un examen assez approfondi pour constater comment le gouvernement a dissimulé la taxe d'accise. Tentons de comprendre ce que cette mesure habilitante englobe alors qu'elle extorque des recettes et cherche à régler certains problèmes administratifs dans la loi.

• (1130)

Les mesures visant à remédier à certaines injustices imputables à la taxe de vente et à empêcher le rétrécissement de l'assiette de la taxe de vente, mesures annoncées dans le budget présenté en février 1988, sont comprises dans un projet de loi distinct. En général, ce projet de loi a trait à une taxe de 10 p. 100 sur les services de télécommunication comme le téléphone et le télex, mais non sur les frais des lignes locales et résidentielles de téléphone. Cette initiative découle du Livre blanc présenté en juin 1987.

On y propose également une majoration de la taxe sur le service de programmation des télécommunications prélevée sur les services de câblodistribution et de télévision payante; cette taxe passera de 8 à 10 p. 100. Il en était également question dans le Livre blanc du mois de juin 1987. Je parlerai tantôt du montant que le gouvernement prélèvera grâce à ces taxes faisant partie de son énorme filet fiscal.

Ce projet de loi prévoit également une hausse de 8 à 12 p. 100 de la taxe de vente sur la peinture et le papier peint. Il traite aussi du remboursement accéléré de la taxe d'accise fédérale dont faisait état également le Livre blanc de juin 1987.

Il est question d'augmenter de 15 à 18 p. 100 la taxe de vente fédérale sur la bière, les spiritueux, les vins et les produits du tabac. Cette proposition fiscale était annoncée dans la réforme fiscale de décembre 1987.

Cette mesure relève la taxe d'accise et le tarif de la douane sur les produits du tabac.

Elle fait état aussi d'une hausse de $4 le billet à mettre sur le compte du prélèvement actuel de la taxe sur les transports aériens, une mesure destinée à récupérer une plus grande partie des frais engagés dans les programmes de transports aériens. Voilà une majoration fiscale d'autant plus intéressante qu'elle survient à une époque où ces transports n'ont jamais été autant utilisés pour voyager.

La taxe d'accise sur l'essence et sur le carburant destiné aux transports aériens a été relevée d'un cent le litre, une mesure révoltante. Ce projet de loi présente également des amendements de forme . . .

M. McDermid: Ce que vous auriez pu dire si vous aviez été à la Chambre à l'époque du Programme énergétique national.

Mme Finestone: Nous vivions à une autre époque de notre histoire. Vous ne vous intéressez pas à l'histoire. Mais vous devriez pourtant pour pouvoir trouver l'époque qui vous convient le mieux.

Ce projet de loi présente plusieurs amendements de forme à la Loi sur la taxe d'accise et à la Loi sur l'accise. Il reporte sur le niveau de la fabrication la taxe sur le carburant automobile pour des raisons administratives et pour faire respecter la loi. Cette mesure figurait dans le budget de février 1987.

Pour donner une idée de la mesquinerie du gouvernement, il a fait passer la taxe de vente sur les croustilles, les aliments et litières pour animaux, les bonbons et les confiseries au niveau du grossiste. Il était question également de cette mesure dans le budget de 1987.

Une voix: Nous nous efforçons simplement de payer vos dettes.

Mme Finestone: Que nous avons contractées pour une bonne cause, alors que vos dépenses excessives sont injustifiées.

Des voix: Oh, oh!

Mme Finestone: La taxe sur la plupart de ces produits sera ramenée au niveau du fabricant lorsque la mesure touchant les coûts de commercialisation et de distribution, annoncée dans le budget de février 1988, entrera en vigueur le 1er novembre 1988.

Le projet de loi clarifie les dispositions en matière de remboursement qui s'appliquent aux institutions publiques certifiées. Cette clarification figurait dans la motion de voies et moyens de juin 1987.

Les dispositions concernant le juste prix sont modifiées de façon à ce qu'une taxe soit prélevée sur la juste valeur marchande lorsqu'il existe un autre lien que celui de dépendance entre le vendeur et l'acheteur ou lorsqu'il est difficile de déterminer le prix de vente. Cela figurait dans le plan de réforme fiscale de décembre 1987.

Certaines dispositions de la Loi sur l'accise concernant la conformité sont modifiées de façon à refléter la réduction de la surveillance sur place, par les agents d'accise, de la production de boissons alcoolisées et de produits du tabac. Cela figurait dans le budget de février 1987.

Le projet de loi prévoit trois mesures de dégrèvement fiscal. C'est dur à croire, mais les avocats et les comptables n'auront pas autant de travail dans trois domaines. Les trois mesures de dégrèvement comprennent une augmentation de un cent le litre de la ristourne de taxe sur le carburant actuellement offerte aux producteurs primaires, mesure destinée à compenser la majoration de la taxe sur l'essence annoncée dans le budget de février 1988. Le gouvernement donne d'une main et reprend de l'autre et s'attend à ce que nous soyons reconnaissants.

Il y a une augmentation du seuil fiscal pour ceux qui doivent remplir des déclarations périodiques ou saisonnières et ce, afin de réduire la paperasserie pour les petites entreprises.

Enfin, les gravures originales sont exemptées de la taxe de vente fédérale. Cette mesure figure dans le budget de février 1988 et me donne une rare occasion de féliciter le ministre des Finances. Le gouvernement a enfin donné suite à l'une des recommandations que le comité permanent a faites dans son rapport sur les arts et la fiscalité. Voilà le seul domaine dont il a tenu compte.

Parlons maintenant de la taxe sur les télécommunications. Cette hausse d'impôt est l'une de celles qui vont toucher le plus de gens. Dorénavant, tout abonné du téléphone devra acquitter un droit de 10 p. 100 sur ses communications interurbaines. Voilà une autre ponction fiscale exercée par les conservateurs sur les personnes âgées qui ont un revenu fixe et pour qui le téléphone est le seul moyen de communiquer avec les membres de leur famille qui vivent au loin.

Le gouvernement reste sourd aux demandes de nombreux Canadiens et s'ingénie plutôt à trouver des moyens indirects de percevoir à la sauvette des impôts qui frappent un nombre inouï de citoyens.

Le plus déplorable, c'est que ces nouveaux impôts viennent annuler les économies que des millions de Canadiens auraient pu réaliser grâce à la diminution des frais d'appels interurbains que le CRTC a ordonnée il y a à peine quelques semaines en ce qui concerne l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique. Après avoir examiné la question, le CRTC en a conclu que les sociétés Bell Canada et B.C. Telephone, sans lien de dépendance, font suffisamment d'argent et doivent offrir à leurs abonnés des rabais sur les communications interurbaines. Mais voilà que le ministre des Finances saute sur ce rabais de 10 p. 100 et balaie d'un seul coup ces économies éventuelles. Cela ne me semble pas très juste et n'est sûrement pas le signe d'une saine gestion fiscale.

Dans les milieux ruraux, les appels locaux sont souvent des interurbains. Compte tenu du découpage arbitraire des zones en fonction des indicatifs régionaux, le gouvernement va donc percevoir une taxe sur les appels que font les Canadiens des régions rurales pour rejoindre leur médecin, leur dentiste ou leurs enfants. Cette mesure est excessive et inacceptable.

A l'étape où en est le gouvernement conservateur dans son mandat, nous connaissons tous trop bien le caractère régressif d'un grand nombre de ses mesures fiscales. La taxe sur les communications interurbaines n'y échappe pas. Elle frappe absolument au même taux, 10 p. 100, aussi bien les Canadiens à revenu faible et moyen que le président d'une société ou le particulier qui gagne 200 000 $. Il n'y a pas de justice dans cette mesure.

Les Canadiens en sont venus à penser que le gouvernement est prêt à lever des impôts sur n'importe quoi. Pendant quelque temps, on a craint que les aliments seraient aussi imposés mais il semble maintenant qu'on va du moins épargner les aliments périssables. Toutefois, les communications deviennent imposables.

Le Canada est un vaste et magnifique pays. La plupart de ses habitants vivent au sud, le long de la frontière, mais des dizaines de milliers de Canadiens habitent ailleurs dans cette immensité et sont parfois établis dans des coins isolés. Nous sommes parmi les plus grands utilisateurs du téléphone dans le monde et, tandis que des millions de Canadiens ont de plus en plus souvent recours au service de l'interurbain grâce à la réduction des tarifs, le gouvernement en profite pour accroître ses revenus fiscaux sous prétexte d'éponger le déficit.

Quant à ce dernier, en trois ans et demi, il a grossi de 60 p. 100, passant de 7 000 $ à 12 000 $ par habitant. Non seulement le gouvernement taxe les conversations et la marche à pied, mais je le soupçonne de vouloir taxer jusqu'à l'air que nous respirons.

Les Canadiens s'habituaient peu à peu à l'idée de faire des appels interurbains, mais ils étaient bien loin de se douter que le gouvernement comptait en profiter pour plonger dans leur porte-monnaie. Cette nouvelle taxe sur les appels interurbains rapportera au gouvernement près d'un milliard de dollars par an. Comment pouvons-nous accepter qu'on enlève aux Canadiens un autre milliards de dollars?

Je suis convaincue que le gouvernement s'emploiera à éponger le déficit avec cet argent. Il se vantera ensuite de son excellente gestion des finances de l'État. Pourtant, il n'aura fait que choisir la solution facile. Il alourdit le fardeau fiscal des Canadiens pour mener à bien sa lutte contre le déficit.

• (1140)

En quoi cela témoigne-t-il de sa créativité? A mon avis, le gouvernement n'a été ni créatif, ni bon gestionnaire. Il aurait peut-être dû commencer par mettre de l'ordre dans ses affaires et sabrer dans les salaires faramineux qu'il verse aux collaborateurs affectés aux cabinets de ses ministres et au Cabinet du premier ministre. De cette façon, le gouvernement aurait pu donner aux Canadiens un meilleur exemple.

Et que dire de l'augmentation des taxes exigées sur les services de la télévision payante et de câblodistribution? On a augmenté ces taxes de 8 et de 10 p. 100, ce qui garnira les coffres de l'État de 93 millions de dollars de plus. Mais ces crédits ne serviront pas à financer un programme de production de bons films canadiens, comme on l'avait prévu en créant la taxe sur la câblodistribution. C'est l'argumentation que nous avons invoquée lorsque nous avons dit aux sociétés de câblodistribution d'assumer une partie du coût des services canadiens auxquels nous avons droit en matière de télévision. L'idée était bonne. Nous avons besoin de ce contenu canadien dans nos films. Les recettes tirées de cette taxe devaient servir à cette fin, et j'estime que le gouvernement aurait pu investir les fonds en conséquence.

C'est agréable de trouver à féliciter le gouvernement pour quelque chose. Je veux parler de l'exemption de la taxe de vente fédérale sur les gravures originales. Il est probable que les artistes en sont absolument ravis. J'estime en outre qu'il faudrait mieux définir ce qu'est une oeuvre d'art de façon à pouvoir étendre la portée de cette exemption.

J'ai examiné les domaines qui m'intéressent particulièrement en tant que critique, mais je dois dire que le gouvernement a signé son arrêt de mort en exigeant toujours plus des contribuables en général. Les faits parlent d'eux-mêmes. Les particuliers assument aujourd'hui une part plus grande du fardeau fiscal que lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, alors que les sociétés ont vu leur part diminuer. C'est aussi simple que cela. Il est facile de voir où va la sympathie du gouvernement. J'estime que le gouvernement devrait repenser sa façon de voir les choses et son orientation.

Je tiens à parler de certains problèmes bien réels qui assaillent nombre de Canadiens. Le ministre des Finances n'a pas jugé bon de se pencher là-dessus dans son budget prétendument «immobiliste». Je dois dire à mon grand regret que le ministre a manqué le coche. A mon avis, il a fait preuve d'une indifférence désinvolte à l'égard des besoins réels du Canada.

La plupart de nos problèmes sociaux sont causés par la pauvreté, notamment la mauvaise santé, le crime, les mauvaises conditions de logement et la violence familiale, qui touche surtout les femmes et les enfants. Le gouvernement ne peut pas continuer de prétendre que l'écart entre les riches et les pauvres diminuera à mesure que la situation économique s'améliorera. Il a eu la chance de se faire élire à une époque où l'économie du monde entier s'améliorait. De nouveaux emplois ont été créés partout dans le monde, pas seulement par le gouvernement du Canada. S'il veut évaluer son dossier en matière de création d'emplois, qu'il remonte à une époque où les autres pays du monde connaissaient la même croissance et le même développement économique.

Je soutiens que la théorie des vases communicants ne fonctionne pas dans notre pays. Nous sommes tellement éparpillés du point de vue géographique et nos régions sont tellement différentes qu'il doit y avoir une croissance économique à deux niveaux. Le gouvernement a oublié ce que les Canadiens exigent de leurs dirigeants et de leurs chefs de file. Quand il y a autant d'écart entre les riches et les pauvres, le gouvernement doit à tout prix s'attaquer au problème. Quand nous parlons des pauvres, nous parlons de dizaines de milliers d'enfants et de familles monoparentales, dont la plus grande partie sont dirigés par une femme.

A mon avis, nous devons aussi tenir compte des gagne-petit parce qu'ils font partie de la même catégorie. C'est un fait que bien plus de la moitié des familles pauvres du Canada ont un revenu. Elles seront donc touchées par ces taxes. Elles auront encore plus de difficulté à s'intégrer dans un milieu économique plus stable. C'est un fait bien connu que, dans un milieu économique prospère, les gens ont les moyens d'acheter les articles qui améliorent la qualité de la vie dans les foyers d'où viendront les enfants de l'avenir. Cela veut dire de la musique, des livres, des disques et des loisirs constructifs. Rien de cela n'est possible dans les familles des gagne-petit. Il ne s'y passe pas grand chose parce que les travailleurs sont épuisés et toujours préoccupés par la nécessité de joindre les deux bouts.

Je ne peux m'empêcher de me demander à l'occasion de ce débat fiscal ce que les Canadiens pensent du gouvernement actuel, qui a été élu avec une forte majorité en 1984 après avoir promis de ne pas augmenter les impôts. Il est pourtant responsable de certaines des mesures fiscales les plus coûteuses que les Canadiens aient connues. J'espère que les Canadiens se rappelleront que le ministre des Finances avait déclaré au nom de son parti quand il siégeait de ce côté-ci de la Chambre: «Nous réduirons les dépenses. Nous n'augmenterons pas les impôts. Les niveaux d'imposition au Canada sont déjà trop élevés». Le premier ministre (M. Mulroney) avait répété cette promesse peu après les élections en 1984.

Pour terminer, les Canadiens se demandent certainement ce qui est arrivé à toute cette bonne volonté. Qu'est-il arrivé à ces promesses? Elles viendront certainement hanter les conservateurs. Les Canadiens n'oublieront pas de sitôt que le gouvernement n'a pas respecté ses engagements. Il n'a pas tenu parole. Le bilan du gouvernement conservateur inspire inquiétude et frustration, et le fera passer à l'histoire pour n'avoir pas su faire preuve d'un leadership énergique et crédible devant les nombreux défis que notre pays a à relever.

Cet échec n'a jamais été plus évident pour moi que lorsque le ministre des Finances a pris la parole le 10 février pour dire dans son exposé budgétaire que la politique de son gouvernement donnait d'excellents résultats et que lui et ses collègues n'avaient rien d'autre à faire que de maintenir le cap. Il est consternant de voir qu'un gouvernement canadien moderne, après trois ans et demi au pouvoir, après avoir imposé les Canadiens davantage qu'ils ne l'avaient jamais été auparavant, après avoir combattu le déficit sur le dos des Canadiens à revenus moyens, puisse quand même proposer ce genre d'immobilisme alors qu'il voit pourtant se creuser le fossé qui sépare les riches et les pauvres. J'ose espérer que dans le contexte économique dynamique et prospère dans lequel nous vivons, il n'est pas trop tard pour que le gouvernement commence à reprendre en considération les problèmes des pauvres, des gagne-petit et des citoyens ordinaires de notre société pour y apporter des solutions.

M. Hockin: J'ai une brève question à poser à la députée. Comme elle est intelligente, elle sait sûrement que 850 000 Canadiens ne paient plus d'impôt sur le revenu. Elle sait sûrement aussi que notre gouvernement a hérité d'une dette de 200 milliards de dollars et qu'il réussira très bientôt à équilibrer le budget sauf pour le remboursement de la dette en question. Je sais qu'elle n'ignore rien de tout ça.

Peut-être ne sait-elle pas—nous ne saurions en être sûrs à en juger par son exposé assez tendancieux—que la taxe de vente fédérale est très élevée au point d'atteindre 12 p. 100. Sait-elle que c'est un gouvernement libéral antérieur qui a imposé cette taxe et que le gouvernement conservateur actuel a instauré un régime de crédit d'impôt de plus en plus généreux pour s'assurer que cette taxe ne constitue pas un fardeau indu pour les travailleurs économiquement faibles, comme à l'époque du précédent gouvernement libéral?

• (1150)

Mme Finestone: Monsieur le Président, je respecte le point de vue de mon honorable collègue. Je me réjouis de voir qu'il s'intéresse aux taux bancaires et aux doléances que les Canadiens expriment à leur égard. Je me réjouis en outre que mon collègue le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) ait soulevé cette question assez souvent pour obliger le ministre à répondre à ces questions.

Quant à la taxe dont le député a parlé, je lui dirais que s'il estimait la taxe que nous avions instaurée trop élevée, il aurait dû agir dès que son parti a été porté au pouvoir, puisqu'il en avait les moyens. Il était censé gouverner . . .

[*Français*]

selon votre aptitude et selon vos paroles.

[*Traduction*]

Il a dit qu'il n'allait pas augmenter les impôts. Le ministre l'a-t-il écouté? Non, il s'est bouché les oreilles. Il s'est comporté comme les singes qui refusent d'entendre, de voir et de parler. Il ne devrait pas revenir à la charge en reprochant à Pierre ou à Paul d'avoir imposé telle ou telle taxe. Le fait est que le gouvernement exerce le pouvoir depuis trois ans et demi. Il a eu toute la latitude voulue pour remplir ses engagements. Si le ministre a préféré se boucher les oreilles et augmenter la taxe qu'il nous accuse d'avoir été les premiers à imposer, c'est son problème et non le mien.

Quant aux Canadiens qui ne figurent plus sur les listes de contribuables, je dirai que le gouvernement est parvenu à en rattraper un grand nombre en étendant son filet. Il en a rattrapé beaucoup plus au niveau des économiquement faibles. Le ministre doit se rendre compte que le gouvernement nous a pris en impôt 22 milliards de dollars à nous en faire perdre la tête, et qu'il accepte maintenant de nous en rendre 5 milliards. Le nombre de contribuables a diminué—dois-je vous remercier de vous être tout à fait trompé au départ? Désolée, monsieur le Président, je ne peux m'y résoudre.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention de la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone). Selon moi, elle s'inquiétait vivement de tout un train d'augmentations fiscales que le gouvernement fait maintenant supporter aux Canadiens à la suite de son dernier budget. La situation en question ne cesse de se répéter. Tous les trois ou quatre mois, nous tenons un autre débat sur une série de nouveaux impôts qui viennent alourdir le fardeau fiscal des pauvres contribuables. Selon moi, nous avons presque atteint le seuil de tolérance. Je ne pense pas que les Canadiens continueront d'accepter encore bien longtemps des augmentations continuelles d'impôt, non seulement de la part du gouvernement fédéral, mais également de la part des gouvernements provinciaux et locaux.

Je voudrais donc poser à la députée la question suivante. Étant donné ses préoccupations au sujet de toutes ces nouvelles augmentations d'impôt auxquelles on procède à l'heure actuelle, ne croit-elle pas que le gouvernement devrait décider de faire payer un impôt minimum aux 60 000 sociétés rentables qui ne versent pas un sou d'impôt? Parmi ces sociétés, on retrouve certaines des grandes banques et sociétés de fiducie, ainsi que les sociétés Argus Corporation et Cadillac-Fairview. Elles réalisent des centaines de millions de dollars de profits, sans payer un sou d'impôt sur le revenu.

La députée ne croit-elle pas que le gouvernement devrait, afin d'être équitable, demander à ces sociétés qui sont maintenant plus de 60 000, de payer leur juste part d'impôt? Ainsi, toutes les augmentations d'impôt sur tout un éventail de produits et de services ne seront-elles pas inutiles? En d'autres termes, non seulement on rendrait le régime fiscal plus équitable, mais on mettrait également fin à la taxe sur les services téléphoniques et la câblodistribution et aux augmentations répétées des taxes sur la bière, les cigarettes et le reste. Ne croit-elle pas qu'il vaudrait peut-être mieux procéder ainsi?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je pense certes que l'équité n'est pas le fort du gouvernement, surtout lorsqu'on se penche sur son régime d'imposition dans l'ensemble. Je tiens à dire à mon collègue qu'il est très important que le secteur privé paie sa juste part d'impôts. En effet, il est en grande partie le moteur de l'économie du pays. Il importe que les entreprises favorisent l'essor du Canada. Cependant, je suis persuadée qu'elles veulent, comme tout le monde, faire leur juste part. Si le gouvernement ne voit pas les choses de cette façon, qui sera prêt à faire sa part de son propre chef, alors que le gouvernement ne juge pas que c'est nécessaire?

J'ai été fort intriguée de constater que dans le cas des actions accréditives relatives au secteur minier, le ministre a décidé de changer d'avis et de procéder à d'autres études et à certains ajustements. Je serais très heureuse s'il était disposé à faire de même au sujet du secteur culturel. Hésite-t-il également de peur des mesures de représailles américaines?

Des voix: Oh, oh!

Mme Finestone: Ne riez pas. Croyez-moi, les propos de Jack Valenti ne sont pas tombés dans l'oreille d'un sourd.

Il existe bien des domaines où les taxes ne sont pas justes. Le gouvernement aurait intérêt à voir à quel niveau il fait payer des impôts aux sociétés et comment il le fait.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement la députée.

Mme Finestone: Non, vous n'avez cessé d'intervenir.

M. McDermid: A un certain moment, elle a dit qu'il était presque temps que le gouvernement repense ses mesures fiscales. C'est d'ailleurs le but de la réforme fiscale. Nous parlons des sociétés et des impôts qu'elles paient. Une bonne partie des déductions pour amortissement qui leur sont accordées pour éviter de payer des impôts disparaissent dans la réforme fiscale. Un grand nombre de sociétés rentables qui ne payaient jamais d'impôts vont en payer dorénavant.

La députée a parlé de taxes de vente. Quand le nouveau régime sera en vigueur, les taxes de vente diminueront considérablement. Les fabricants ont eu un trop lourd fardeau à supporter, ce qui a bien souvent rendu nos exportations peu concurrentielles. Voilà le but de la réforme fiscale.

Après avoir écouté la députée ce matin, je suis convaincu qu'elle ne s'était pas donné la peine d'examiner les propositions de réforme fiscale. Elle n'a pas non plus de commentaires constructifs à faire à ce sujet.

Mme Finestone: Monsieur le Président, dommage que le député soit tellement occupé à parler qu'il n'entende pas ce que je dis. Je lui conseille de lire le hansard pour connaître ma réponse. Si elle n'est pas suffisamment claire pour lui, il devra lire le compte rendu des délibérations du comité des finances, car j'ai participé plusieurs fois à ses séances. Il verra alors clairement quelle est ma position et celle de mon parti.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai une brève question pour ma collègue. Je la félicite non seulement pour son excellent discours, le genre d'excellent discours qu'elle fait toujours à la Chambre, mais surtout pour ses remarques très appropriées au député de Brampton—Georgetown (M. McDermid). Elle a visé très juste.

Je veux demander à la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone)— comme nous le savons tous, experte en communications et en culture— ce qu'elle pense de la proposition du gouvernement de taxer les appels interurbains. D'après elle, quelles en seront les conséquences pour les Canadiens qui habitent la campagne et qui sont obligés de faire des appels interurbains pour des choses aussi fondamentales que communiquer avec le médecin, l'hôpital ou l'épicier du voisinage pour se procurer le nécessaire et quoi encore? Ne partage-t-elle pas mon avis quand je dis que cette taxe est injuste pour les Canadiens, surtout pour les habitants des régions rurales qui paient maintenant plus d'impôts, lesquels servent à financer l'accord de libre-échange du premier ministre (M. Mulroney)?

Mme Finestone: J'ai dit dès le début que c'était un projet de loi injuste qui imposait une taxe régressive, et je n'ai pas changé d'idée. Le ministre des Finances aimerait qu'on le qualifie de bon administrateur, mais ce ne serait pas justifié: au contraire, il reflète l'attitude mesquine du gouvernement qui est manifestement disposé à taxer n'importe qui, n'importe où. Entre autres taxes, celle sur les appels téléphoniques est tout à fait inacceptable. Je remercie le député d'avoir soulevé ce point-là.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de cette occasion de participer au débat d'aujourd'hui. Il importe en effet que la vérité paraisse dans notre compte rendu. En écoutant les députés du gouvernement parler de ce qui se passe dans le pays, on a l'impression—du moins pour certains d'entre eux, car je ne voudrais pas les mettre tous dans le même sac—qu'ils ont perdu le sens des réalités.

• (1200)

Je me rappelle qu'à de nombreuses occasions, surtout quand des députés de la Colombie-Britannique demandaient au gouvernement quelles mesures spéciales il avait l'intention de prendre pour redresser la situation économique dans la province, le premier ministre (M. Mulroney) a pris la parole pour rire, se moquer, affirmer que jamais la situation n'a été aussi bonne dans le pays, que tout va pour le mieux, que le chômage baisse, que l'économie de l'Ouest est en pleine expansion, puis se demander de quoi nous nous plaignons. Pour ma part, je pense que nous ne nous plaignons pas assez. J'espère que les députés de la Colombie-Britannique prendront la parole dans le cadre de ce débat, quel que soit leur parti, pour essayer d'expliquer au gouvernement à quel point la situation est grave.

Je veux parler de la situation du centre intérieur de la province où, il y a quelque temps, Statistique Canada a dit, à la suite d'entrevues tenues par Travail Canada, que le taux de chômage atteignait 28 p. 100. Cette affirmation a suscité de fortes réactions de la part des dirigeants de diverses localités qui ont déclaré qu'il y avait sûrement une erreur dans l'analyse statistique et que ces chiffres étaient impossibles. Néanmoins, certains d'entre nous pensaient qu'en fait, cela correspondait à nos impressions et que le chiffre de 28 p. 100 n'était pas surévalué.

Ceux d'entre nous qui passent beaucoup de temps à sillonner les rues de nos localités se rendent compte que, souvent, dans une maison sur quatre, le soutien de la famille est en chômage ou, pire encore, est sous-employé. Il peut s'agir de quelqu'un qui travaille 20 heures par semaine au salaire minimum dans une entreprise locale et qui rapporte chez lui un revenu insuffisant, presque inacceptable.

Lorsqu'on a appris que le chômage atteignait 28 p. 100, il y a eu comme un choc dans ces localités. Des enquêtes faites en dilettante, de façon officieuse ou très sophistiquée ont confirmé qu'il y a 27 p. 100 de chômeurs en Colombie-Britannique. Ce chiffre n'englobe pas les personnes sous-employées.

D'après l'étude de Statistique Canada, si, le mois précédent, une personne a reçu un appel téléphonique pour travailler pendant un jour, on ne la comptabilise pas parmi les demandeurs d'emploi. Ce taux de chômage de 27 p. 100 ne tient pas compte des personnes sous-employées qui devraient travailler à temps plein mais qui ne travaillent que quelques heures par semaine pour un salaire de misère. La situation est très grave.

Comme on peut le constater dans l'Ouest du Canada, l'un des problèmes est dû au fait que le gouvernement fédéral ne nous alloue pas la part des ressources qui nous revient. Malgré le nombre de députés de la majorité qui viennent de Colombie-Britannique, tant au sein du Cabinet qu'au sein du gouvernement, on constate, d'après les programmes de développement régional—et j'ai les chiffres pour 1986 et 1987 sous les yeux—que la Colombie-Britannique a reçu moins de 9 p. 100 du montant total alloué par le gouvernement fédéral au titre des initiatives commerciales. Or, du point de vue de la population, cette province représente plus de 9 p. 100. S'il est une province où il y a lieu de mettre en oeuvre un programme spécial de promotion sociale, c'est bien celle de la Colombie-Britannique. En effet, on devrait lui accorder une qualité plus importante que celle qu'on a toujours considérée comme juste. Sur le plan des ressources globales attribuées aux entreprises de Colombie-Britannique, la situation laisse à désirer. Elle reçoit moins de 9 p. 100 du total alloué à l'ensemble du Canada.

En ce qui concerne les commandes que le gouvernement fédéral passe à des sociétés des quatre coins du Canada pour acheter des biens et fournitures, celles qui sont attribuées à des sociétés de Colombie-Britannique sont fort peu nombreuses. Ces commandes représentent quelques points de pourcentage du total. Le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures énergiques pour acheter davantage de biens et de services à des fournisseurs non seulement de l'Ouest, mais spécifiquement de Colombie-Britannique.

En ce qui concerne les contrats passés par l'ACDI pour la fourniture de biens et services, là encore la Colombie-Britannique arrive presque en dernier. Les contrats de fournitures et de services que cet organisme passe avec la Colombie-Britannique sont atrocement peu nombreux. Autant dire qu'elle n'est pas sur les rangs.

J'ai une longue liste ici. Les fonds du programme Défi 88, destiné à aider les jeunes qui essaient de gagner de l'argent pour payer leurs études, n'ont pas augmenté depuis deux ans. Compte tenu de l'inflation, les crédits affectés aux programmes d'emplois d'été pour étudiants ont donc diminué d'environ 10 p. 100.

Cette baisse s'est fait cruellement sentir dans des régions comme la Colombie-Britannique où le secteur privé ne peut pas créer des emplois d'été comme il le fait dans des villes comme Toronto où l'économie est beaucoup plus prospère et les emplois d'été pour étudiants sont, par conséquent, beaucoup plus faciles à trouver.

Tant mieux pour l'Ontario ou du moins pour certaines régions de l'Ontario, mais, en Colombie-Britannique, la stagnation économique rend les emplois d'été extrêmement difficiles à trouver. Les rares emplois d'été disponibles sont très mal payés, ce qui rend l'accès à l'enseignement postsecondaire très difficile pour les jeunes de la Colombie-Britannique qui ont du mal à gagner pendant l'été de quoi payer leurs études.

Le gouvernement aide-t-il les jeunes à payer leurs études postsecondaires? Non. Il fait même le contraire. L'année dernière, il a rendu leur situation plus pénible que l'année précédente et il l'aggravera encore cette année.

La formation de la main-d'oeuvre dans les collèges de la Colombie-Britannique est un autre domaine important où les fonds ont été considérablement et tragiquement réduits. Le gouvernement fédéral avait l'habitude de payer un certain nombre de places pour aider les jeunes à se perfectionner et à se préparer à l'économie de l'avenir basée sur les connaissances. Au lieu d'augmenter le nombre de ces places ou tout simplement de le maintenir, il ne cesse de le réduire.

Où est la logique dans tout ça? Dans quel autre pays occidental industrialisé, le gouvernement central réduirait-il son aide aux jeunes? Il n'y a pas que les jeunes, monsieur le Président, qui ont besoin de se perfectionner ou de se recycler pour se préparer aux réalités d'un marché très concurrentiel mais les gens en général. Ma liste est longue, mais je ne la lirai pas au complet. Je veux montrer que la Colombie-Britannique n'obtient pas sa juste part.

Vous savez, monsieur le Président, que le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Vander Zalm, a, depuis quelques années, fait toutes sortes de déclarations, certaines bizarres, mais d'autres moins. Je suis d'accord avec une d'entre elles, soit que la Colombie-Britannique n'obtient pas sa juste part des dépenses du gouvernement fédéral, comme il l'a dit récemment. La Colombie-Britannique est une province négligée. Je suis d'accord avec lui là-dessus. C'est facile à prouver.

Je n'ai pas encore trouvé un seul programme du gouvernement dans lequel la Colombie-Britannique reçoit sa juste part. Nous ne demandons pas plus que notre juste part, bien que nous puissions le faire, mais nous voulons être traités sur le même pied que les autres provinces.

Dans tous les programmes du gouvernement fédéral, le Canada central reçoit presque inévitablement la part du lion et cela nous inquiète. Non pas que nous soyons contre l'aide au Canada central, mais le fait que cette région reçoit toujours plus que sa juste part est extrêmement irritant pour ceux d'entre nous qui habitent dans les régions, soit l'Est, l'Ouest ou le Nord. Bien sûr, on a aidé les compagnies pétrolières et les céréaliculteurs et je m'en réjouis. Mais très souvent, on assimile simplement la côte du Pacifique à l'Ouest. La région qui se trouve juste au-delà des Rocheuses est une autre région souvent oubliée. C'est l'un des arguments que je veux défendre aujourd'hui.

Je prie mes amis d'en face et le ministre présent de ne pas nous oublier. Je répète que nous ne demandons pas plus que notre juste part, mais nous tenons à recevoir du gouvernement fédéral tout l'appui auquel nous avons droit. Certains députés invoqueront, j'en suis sûr, le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Mais il n'y a pas là de crédits bien distincts pour chaque province. Encore une fois, on vise «l'Ouest». Je fais remarquer qu'il y a deux entités distinctes dans l'Ouest: il y a l'Ouest traditionnel, c'est-à-dire les provinces des Prairies, et la côte ouest. On peut probablement dire que cette dernière englobe la Colombie-Britannique et le Yukon. Tout ce que je demande, c'est que l'on tienne compte de cette région.

Nous étudions aujourd'hui un projet de loi qui permettra au gouvernement d'imposer toutes sortes de nouvelles taxes aux Canadiens. Ceux-ci ont eu leur lot d'augmentations de taxes. Depuis quatre ans, je prends régulièrement la parole comme beaucoup d'autres néo-démocrates, pour expliquer pourquoi nous nous opposons à l'augmentation constante des taxes.

• (1210)

La charge fiscale des particuliers continue d'augmenter et toute une série de nouvelles taxes sont levées. Nous constatons que des produits comme la nourriture pour chiens et chats, la litière pour chats, les grignotines, etc. sont taxés. J'imagine qu'on pourrait difficilement s'opposer à l'imposition d'une taxe sur la litière pour chats puisque les produits comme la nourriture d'oiseaux sont taxés. Mais le gouvernement est-il vraiment obligé de taxer les graines pour les oiseaux, la nourriture pour chiens et chats, la litière pour chats, les grignotines, les boissons gazeuses et le reste?

Des voix: Pourquoi pas?

M. Riis: J'entends des députés crier «pourquoi pas?» A mon avis, pour la bonne raison que nous sommes en train de saigner la population à blanc. Nous en sommes venus au point où nous allons taxer les grignotines et les aliments pour animaux familiers, alors que c'est inutile de le faire.

Si je dis que c'est inutile, c'est que le gouvernement a tout simplement fermé les yeux sur un vaste éventail de possibilités de recettes. Une fois encore, je pose la question et je supplie les ministériels de m'expliquer pourquoi le gouvernement juge bon et nécessaire que 60 000 sociétés rentables ne paient pas d'impôt. Quelque 60 000 sociétés rentables ne paient absolument aucun impôt, et ce ne sont pas les petites entreprises familiales, les salons de coiffure ou les ateliers de soudure; ce sont Cadillac Fairview, la Banque de Montréal certaines années, Shell Canada et General Motors, ces géants dont les bénéfices se chiffrent par centaines de millions de dollars. Il ne faut pas oublier non plus les sociétés qui ne paient que 20 $, 50 $ ou 200 $ d'impôt. Il y a des dizaines de milliers d'entreprises rentables dans cette catégorie.

Il est tragique que le gouvernement du Canada tolère que certaines années, un jeune caissier à la Banque royale du Canada paie plus d'impôt que la Banque royale du Canada elle-même. Est-ce juste? Il est aussi dramatique qu'un jeune pompiste qui travaille pour Shell Canada doive payer plus d'impôt certaines années que Shell Canada elle-même? Est-ce juste? Les gens se le demandent.

Pourquoi le gouvernement laisse-t-il ces choses se produire? Même Ronald Reagan aux États-Unis a dit que c'était injuste que de grandes multinationales qui réalisent d'énormes bénéfices ne paient pas d'impôt. Il a déclaré qu'elles devraient payer leur juste part et a établi un impôt minimum sur le revenu des sociétés. Il a dit aux sociétés que c'était injuste qu'elles arrivent à ne payer aucun impôt en utilisant toutes les échappatoires possibles et qu'elles devraient dorénavant payer au moins 20 p. 100 d'impôt.

L'impôt minimum sur le revenu des sociétés existe dans la plupart des pays. Si nous avions ce système au Canada, nous toucherions des milliards de dollars en impôt que nous ne prélevons pas maintenant. Je rappelle à la Chambre la situation des années 50.

Les recettes perçues par le gouvernement du Canada auprès de la population grâce à l'impôt sur le revenu des particuliers et à des taxes spéciales comme celles sur l'essence et ainsi de suite, c'est-à-dire les taxes de vente déguisées, et les recettes perçues auprès des sociétés étaient à peu près égales. Environ 50 p. 100 des impôts venaient des sociétés, et 50 p. 100 des particuliers. Au fil des années où se sont succédés les gouvernements conservateurs et libéraux, la répartition a évolué de telle sorte que, à l'heure actuelle, 82 p. 100 des impôts prélevés par le gouvernement fédéral proviennent des particuliers et 18 p. 100 seulement des sociétés.

Or, ce qui est malsain, c'est qu'une si grande partie de ces impôts soient cachés. Les gens versent des impôts sans même le savoir. Je pense à une chose aussi simple que faire le plein d'essence, par exemple. Aujourd'hui, certaines sociétés pétrolières donnent la ventilation des charges fiscales, ce qui nous permet de nous rendre compte de l'importance que prennent dans le coût total les impôts cachés des gouvernements fédéral et provincial.

Examinons les recettes du gouvernement du Canada qui proviennent de taxes de vente cachées. Elles représentent environ 35 p. 100 des recettes totales, comparativement à 29 p. 100 environ pour la plupart des pays industrialisés d'Occident. Autrement dit, le Canada se situe en tête de peloton parmi les pays qui saignent leurs citoyens en imposant des taxes de vente nationales cachées.

Quel est le plan du gouvernement? Consiste-t-il à réduire les impôts et à introduire un régime d'impôts des sociétés plus juste et plus équitable? Il prévoit imposer une taxe de vente nationale à tous les citoyens, probablement dès la fin de la prochaine campagne électorale. Pour la première fois au Canada, le gouvernement appliquerait une taxe de vente nationale aux biens et aux services. Lorsque nous irons au cinéma, nous paierons la taxe de vente. Lorsque nous irons chez le nettoyeur, nous paierons plus de taxe de vente. Nous verserons aussi la taxe de vente lorsque nous irons jouer aux quilles et lorsque nous achèterons des aliments. Même s'il se peut que certains aliments soient exemptés, selon le gouvernement, il est bien entendu que bon nombre d'aliments ne le seront pas. Ce n'est pas clair. Nous paierons une taxe de vente quand nous établirons notre testament.

Où cela va-t-il nous mener? Il n'est pas injuste que les taxes augmentent. La plupart des gens sont prêts à accepter cette réalité, il me semble. Ce qui est injuste, c'est que d'autres secteurs ne soient assujettis à aucun impôt.

Voyons la liste des taxes telle qu'elle se présente aujourd'hui. Une taxe de 10 p. 100 frappera les services de télécommunication comme le téléphone et le télex. Ce qui veut dire que tous les parents qui voudront téléphoner à leurs enfants ailleurs au Canada devront débourser 10 p. 100 de plus pour ce service.

Cette mesure est discriminatoire dans certaines parties du pays. Ceux d'entre nous qui proviennent de l'ouest du Canada sont particulièrement sensibles à ce genre de frais du fait qu'ils vivent sur un vaste territoire où les gens habitent à une certaine distance les uns des autres et doivent le plus souvent faire des appels interurbains. Lorsque j'appelle mon bureau à partir de certains endroits de ma circonscription, je dois faire un appel interurbain. Donc, ceux d'entre nous qui habitent dans l'ouest du pays devront payer un supplément de 10 p. 100 en plus des frais d'appels interurbains, tandis que dans le centre du Canada où la population est plus dense les usagers paieront moins cher. C'est probablement une taxe qui est imposée involontairement à ceux d'entre nous qui habitent dans les régions.

En matière de télécommunication, on va également porter de 8 à 10 p. 100 la taxe sur les services de programmation de la télévision par câble. Pratiquement tous les foyers canadiens ont maintenant la télévision par câble, à quelques exceptions près, et on va augmenter cette taxe.

On va également faire passer de 8 à 10 p. 100 la taxe de vente sur la peinture et les papiers peints. Les gens qui veulent se donner du mal, améliorer leur maison ou la rendre plus agréable devront faire face à une augmentation des taxes. Cela leur reviendra plus cher à la suite d'une imposition qui n'épargne rien, prenant cinq cents par-ci et dix cents par-là

On va également augmenter la taxe de vente fédérale sur, notamment, la bière, les spiritueux, le vin et le tabac. Cela semble être une cible facile pour les gouvernements provinciaux et fédéral; ils ne cessent d'ajouter des taxes à ces produits.

On va également augmenter la taxe sur le transport aérien, en ajoutant 4 p. 100 par billet. On ne l'a pas fait exprès, je pense, mais encore une fois c'est une mesure discriminatoire contre ceux d'entre nous qui habitent dans les régions et qui, par définition, passent beaucoup plus de temps à voler d'une petite localité à une autre. Pour me rendre dans certains secteurs de ma circonscription, je dois prendre l'avion, alors que les députés de Toronto et de Montréal peuvent probablement très facilement faire le tour de leur circonscription en voiture. Ceux d'entre nous qui devons prendre l'avion verrons nos frais de voyage augmenter d'une taxe supplémentaire de $4 par billet.

Je ne pense pas que ce soit un complot contre l'ouest du Canada. Je ne vois pas de croque-mitaine dans tous les coins. Cependant, sans qu'on l'ait fait exprès, ceux d'entre nous qui habitent dans les régions vont être plus imposés que jamais.

Oh zut, je ne veux pas continuer, monsieur le Président; c'est trop déprimant. J'ai ici des pages remplies de la liste des augmentations d'impôt. Cependant, il convient de dire, je pense, qu'il y a beaucoup d'endroits au Canada—et Kamloops n'est pas une exception—qui sont des localités caractéristiques des régions autres que le centre du Canada et qui connaissent un marasme économique et des taux de chômage élevés. Je suis certain que vous connaissez ces localités, monsieur le Président. Nous nous efforçons de faire du mieux que nous pouvons, et nous sommes désavantagés, entre autres, parce qu'on ne crée pas assez d'entreprises ni d'activité économique dans nos localités. C'est le cas pour toutes sortes de raisons, celle par exemple que l'État fédéral vient prendre l'argent dans nos poches pour l'apporter à Ottawa. Nous commençons à en avoir vraiment ras le bol.

• (1220)

Avec toutes les augmentations fiscales que l'État fédéral a imposées depuis le changement de gouvernement de septembre 1984, une famille typique de Kamloops par exemple paye presque 1 400 $ de plus par année. Aujourd'hui nous allons prélever sur elle quelques dollars de plus. Celle des augmentations de taxes que je n'ai pas mentionnée tantôt, l'augmentation des taxes sur l'essence, va coûter à la famille moyenne 50 $ de plus par année. Le gouvernement provincial vient d'imposer une nouvelle série de taxes sur l'essence et sur toutes sortes d'autres choses.

En chiffres ronds, on peut dire que grâce au gouvernement fédéral la famille moyenne de Kamloops paye 1 500 $ de plus par année en impôts fédéraux de toutes sortes. Cela fait 1 500 $ par famille qui ne circulent pas dans une ville comme Kamloops entre les diverses entreprises, où ils pourraient fournir du travail et de l'activité et permettre aux gens d'acheter des biens et des services.

Quand chaque famille doit sortir de ses poches 1 500 $ pour les envoyer à Ottawa, cela fait 1 500 $ qui ne serviront pas à acheter tel ou tel service ou tel ou tel bien dans une ville comme Kamloops. Cela handicape le secteur commercial. Cela rend les affaires plus difficiles. Plus difficiles pour les fabricants, les grossistes, les détaillants et les commerçants. Voilà donc une des raisons pour lesquelles le nombre des chômeurs est si élevé.

Parmi les choses que le gouvernement fédéral pourrait faire pour aider la Colombie-Britannique, il pourrait par exemple nous donner une juste part des dépenses de programme. Que ces dépenses aident les entreprises petites ou grandes ou les fabricants locaux, donnons-leur leur juste part.

En second lieu, pourquoi ne pas cesser pour une fois d'augmenter les impôts et adopter envers les grosses sociétés rentables, qui ne payent rien d'année en année, un régime fiscal qui soit équitable? Je ne m'en prends pas aux sociétés. Je tiens à ce que cela soit bien compris. Je ne dis pas que General Motors, les banques, les sociétés de fiducie ou les sociétés d'assurance agissent mal. C'est simplement que les gouvernements successifs, libéraux et conservateurs, ayant fourni toutes ces échappatoires fiscales, il est naturel que les sociétés les utilisent, et en toute légalité. Par exemple, le taux d'imposition des sociétés d'assurance, des banques et des sociétés de fiducie prises globalement est inférieur à 2 p. 100. Un travailleur moyen paie beaucoup plus.

En terminant, je signale que le mieux serait d'inviter les députés ministériels à voter contre ce projet de loi, à prendre en pitié les consommateurs dont les impôts augmentent de peu à la fois mais constamment depuis des années.

M. Hockin: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon ami. Elle ne porte pas sur le fait que la réforme fiscale a rayé de la liste d'imposition quelque 850 000 Canadiens, ce qu'il sait déjà. Il sait aussi que, comparativement à l'avant-réforme, les contribuables qui gagnent moins de 30 000 $ par année paient une plus petite partie des recettes fédérales que ceux qui gagnent plus de 30 000 $ par année. Il n'ignore pas non plus, bien qu'il n'en ait pas parlé, que la réforme fiscale va abaisser la taxe de vente fédérale, élargir l'assiette de l'impôt et accorder un généreux crédit. Toutes ces dispositions rendront le régime plus juste.

Je demande au député s'il sait que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a haussé les taxes de ventes de 5 à 7 p. 100. Sait-il que ce gouvernement provincial a imposé une cotisation sociale d'application générale? Je me demande surtout, en ma qualité de ministre chargé des Finances, si le député se rend compte que si ce gouvernement provincial avait maintenu ses dépenses au niveau de la croissance annuelle de l'inflation, il bénéficierait aujourd'hui d'un excédent de 250 millions de dollars au lieu d'être affligé de ce déficit qui le ruine.

M. Riis: Monsieur le Président, mon collègue à posé plusieurs questions auxquelles je vais essayer de répondre. Tout d'abord, je connais un certain nombre de personnes qui ont commencé à être assujettis à l'impôt il y a deux ans, des gens qui payaient des impôts pour la première fois de leur vie. L'une de ces personnes était mon père, un homme de quatre-vingts ans passés qui a dû payer des impôts sur le revenu, ce qu'il n'a guère apprécié. Il va maintenant cesser d'en payer. Autrement dit beaucoup de gens qui sont devenus assujettis à l'impôt vont maintenant cesser de l'être à cause de la réforme fiscale. J'en suis heureux, mais il faut remarquer que ceux qui vont être retirés du rôle d'imposition, venaient juste d'y être inscrits.

Deuxièmement, et je pense que je l'ai dit au début, dans ce problème des taxes cachées et des taxes et impôts en général, les gouvernements provinciaux sont tout autant à blâmer que le gouvernement fédéral. Je ne suis pas prêt à dire que certains gouvernements sont mieux que d'autres ou plus compatissants. D'habitude, lorsqu'il s'agit de taxer la bière, le vin ou l'essence, les deux niveaux de gouvernement, fédéral et provincial, sont également à blâmer.

J'admets ce que dit le ministre à cet égard. Cela ne le justifie pas et n'explique rien. Une des différences, naturellement, c'est qu'au Manitoba le système est plus juste. Beaucoup de sociétés rentables qui ne payaient pas d'impôt en paient maintenant du fait des changements apportés en 1984. On a essayé de mettre un peu d'équité dans le système, mais ce que dit le ministre est vrai.

Je voudrais profiter de cette occasion pour faire part au ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) de deux choses qui préoccupent mes électeurs de Colombie-Britannique. On a demandé à des dizaines de milliers de personnes touchées par l'effondrement du groupe Principal de payer des impôts sur le revenu censé provenir de leurs investissements dans le groupe Principal. Le ministre sait que ces gens n'ont plus aucun investissement aujourd'hui. Leurs investissements ont disparu ou sont bloqués et personne ne sait ce qui va se passer. Le gouvernement a pourtant prélevé des impôts sur ce qu'il perçoit comme des rentrées d'argent.

M. Hockin: On va s'occuper de cette question.

M. Riis: Le ministre a dit qu'on allait s'occuper de la question et je le crois. L'injustice de la situation saute aux yeux. Nous attendons des nouvelles et je remercie les membres de mon parti d'avoir soulevé la question en Chambre à plusieurs occasions.

Les impôts impayés—et non pas seulement reportés—des grandes sociétés canadiennes dépassent un demi-milliard de dollars. Cela n'a rien à voir avec les impôts reportés. Les impôts reportés des sociétés totalisent 30 milliards de dollars et cette somme est sujette à discussion. Je voudrais toutefois parler des 121 sociétés rentables qui doivent plus de 500 millions au gouvernement fédéral. Les sociétés conviennent qu'elles doivent payer ces impôts, nous convenons qu'elles devraient les payer, mais elles ne le font pas.

Un agriculteur, un propriétaire de ranch ou un exploitant de petite entreprise qui ne paye pas ses impôts se fera harceler par le percepteur, qui obtiendra son argent d'une façon ou d'une autre. Adoptons la même approche pour toutes les entreprises, petites ou grandes, afin que ces 121 grandes sociétés qui doivent 500 millions de dollars au gouvernement fédéral payent leurs impôts, comme elles en ont convenu. Cela nous permettrait d'abandonner cette attitude de grippe-sou, cette taxation continue d'un public innocent qui en a jusque-là des impôts qu'il doit payer.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je vis dans une ferme du centre de la Saskatchewan et je veux interroger le député sur l'incidence de ces impôts, dont je ne mentionnerai que quelques-uns, sur les Canadiens des régions rurales.

Dans ma localité, pour appeler son enfant à l'école, il faut faire un interurbain. Pour appeler l'hôpital, il faut faire un interurbain. Pour trouver des tringles à souder, il faut faire un interurbain. Pour commander de l'essence, il faut faire un interurbain. Cela semble très discriminatoire. Puis, pour aller chercher les tringles à souder ou son enfant, il faut rouler 20 ou 30 milles. Je dois dire, toutefois, que la taxe sur l'essence est remboursée lorsqu'il s'agit d'aller livrer le grain en ville. Pour aller en ville, il faut de l'essence et l'essence est aujourd'hui environ 7c. ou 8c. le litre plus chère qu'en 1984. Tout cela constitue de la discrimination contre les personnes qui vivent en région rurale et je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il en pense.

• (1230)

M. Riis: Monsieur le Président, je vais me faire un plaisir de commenter le point soulevé par mon collègue. Je ne m'en prendrai pas à mes collègues des autres partis politiques, car je ne crois pas qu'il existe un complot contre les régions. Ce qui arrive, je crois, c'est que les bureaucrates et certains ministres des grandes métropoles ne comprennent pas la situation. Quoiqu'il en soit, beaucoup de ces mesures sont effectivement discriminatoires pour les Canadiens vivant dans les régions.

Je remarque que mon ami, le député de Western Arctic, est ici présent. Il devrait être particulièrement sensible à ce genre de taxes. Il y a la taxe sur l'essence et, dans les régions, il faut toujours couvrir de grandes distances. Il y a une taxe sur le carburant et les billets d'avion. Puis, il y a la taxe sur les appels interurbains. Mon collègue a mentionné le cas du parent qui doit faire un interurbain pour appeler son enfant à l'école. Il lui faut verser 10 p. 100 de plus pour communiquer avec ses enfants ou leurs maîtres. Nous disons que ce n'est pas juste et qu'il faut songer très sérieusement à réformer la fiscalité de sorte que certains Canadiens et notamment ceux des régions ne soient pas pénalisés.

M. Dorin: Monsieur le Président, nous venons d'entendre l'argumentation néo-démocrate classique, qui s'appuie sur les deux côtés de la médaille à la fois. D'une part, les néo-démocrates demandent que le gouvernement fasse davantage dans presque tous les secteurs, y compris ceux où il n'a pas de programme à l'heure actuelle. D'autre part, ils s'en prennent aux impôts qui sont destinés à financer ces programmes. C'est comme si l'argent tombait du ciel et ne provenait pas des contribuables. C'est insensé. Premièrement, quels programmes précis supprimerait-il afin de réduire le fardeau fiscal des Canadiens? Deuxièmement, quelles échappatoires éliminerait-il du régime fiscal?

Il pourrait peut-être commencer par parler des actions accréditives puisqu'il y a quelques jours, son parti a présenté à la Chambre une motion dans laquelle il reprochait au gouvernement son initiative dans ce domaine. Chacun sait que le ministre a agi de la sorte afin de réduire les bénéfices de ceux qui investissent au Canada dans des abris fiscaux comme les films, la prospection pétrolière et gazière ainsi que les mines. Les investissements de cette nature permettent à de riches médecins ou avocats de Toronto d'éviter de payer de l'impôt.

Est-il d'accord pour réduire l'exemption fiscale à l'équivalent des sommes engagées ou devrions-nous, selon lui, continuer à accorder une exemption supérieure aux sommes engagées afin que les riches, les Canadiens qui gagnent 200 ou 300 000 $ par année, n'aient pas de revenu imposable?

Le député peut-il répondre à ces deux questions précises? Quels programmes supprimerait-il, et s'il veut conserver les abris fiscaux que le ministre des Finances (M. Wilson) vient de modifier, quels autres abris fiscaux devrions-nous supprimer?

M. Riis: Monsieur le Président, il est bon de rappeler de temps à autre que la tâche des parlementaires est très nette. Elle consiste à percevoir des impôts et à investir adéquatement cet argent. Or, nous avons failli sur les deux tableaux. Les impôts ne sont pas perçus de manière juste et équitable. Je crois l'avoir suffisamment démontré.

J'ai oublié de mentionner les gains en capital. Je ne veux pas donner les États-Unis en exemple de ce qu'il faut faire au Canada, mais non seulement le gouvernement de Ronald Reagan prélève des sociétés rentables un impôt minimal, ce que nous ne faisons pas, il impose également les gains de capital. En somme, à leurs yeux un dollar vaut un dollar, peu importe sa provenance, et si vous faites un gain, vous devez payer un impôt raisonnable. Nous nous disons que les revenus provenant de certaines sources ne sont pas imposables. Est-ce juste? Pourquoi ceux qui font de l'argent en spéculant à la Bourse de Hong Kong ne devraient pas payer de l'impôt comme tout contribuable qui travaille dans une mine, une usine ou un bureau dans une quelconque ville canadienne? Pourquoi pas? Nous prétendons simplement que nous devrions faire ce que tout pays sensé ferait, c'est-à-dire imposer tous les gains, sans distinction.

Je m'inquiète également des investissements du gouvernement. Mon honorable ami est originaire d'Edmonton. Il sait que les frères Ghermezian d'Edmonton qui ont aménagé le fameux parc fantasmagorique à Edmonton se sont adressés au gouvernement et lui ont dit: «Ecoutez, c'est vrai que nous sommes une des familles les plus riches au Canada et que nous sommes propriétaires d'un véritable empire industriel et économique, mais nous ne refuserions certes pas un cadeau de 5 millions de dollars, afin de pouvoir installer d'autres manèges de grande classe dans notre parc d'attraction.» Le gouvernement s'est empressé de leur verser la somme de 5 millions de dollars.

Le gouvernement albertain a fait la même chose en faveur de Peter Pocklington il y a quelques jours. Il avait besoin d'une garantie sur un gros emprunt, mais cela ne posait aucun problème parce qu'il a des relations politiques utiles. Je ne peux concevoir quel aurait été l'effet de la somme de 5 millions obtenue par les frères Ghermezian pour aménager leur parc d'attraction si on avait distribué cette somme aux petites entreprises dans l'ouest du Canada. Ces dernières ne réclament pas 5 millions de dollars, mais 10 000 $, 20 000 $ ou 30 000 $.

Voilà pourquoi je dis que le gouvernement est déraisonnable quand il s'agit d'investissements. Je préférerais de beaucoup investir 5 millions de dollars pour favoriser l'expansion de centaines de petites entreprises que d'aider les frères Ghermezian à ajouter quelques manèges à leur parc de divertissement. C'est une affaire tout à fait ridicule.

Quant aux actions accréditives, nous voulons préciser bien clairement que tous les stimulants fiscaux ne sont pas néfastes. Il y en a d'excellents qui donnent un bon rendement, par exemple les actions accréditives. Elles n'étaient pas particulièrement utiles au coeur de Toronto ou dans nos régions urbaines, mais elles ont été fort efficaces dans les régions rurales du Québec, dans le nord de l'Ontario, dans l'ouest et dans certaines régions de l'est du Canada. Néanmoins, le gouvernement les a supprimées. Il a déclaré qu'il supprimerait le programme, parce qu'il était trop coûteux. De nombreuses régions comptent sur ce programme et sont irritées à la suite de ce changement.

Le président suppléant (M. Layton): La période réservée aux questions et observations est terminée. Débat.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part au débat sur le projet de loi C-117. Malheureusement, j'aurais préféré que ce soit un projet de loi beaucoup plus positif pour la population québécoise et canadienne, parce que le projet de loi C-117 qui représente 76 pages, 64 articles, a tout simplement pour but de taxer, taxer et taxer la population. Et si on avait un titre à mettre, on pourrait dire comme symbole que c'est le projet de loi de Brian le «taxeux», monsieur le Président, parce que ce gouvernement conservateur, depuis les élections de 1984, en présentant trois Budgets, deux énoncés économiques, a réussi à instaurer 27 nouvelles taxes ou hausses de taxes déjà existantes. Et on sait déjà aussi . . . la plupart des députés savent que la population est, à l'heure actuelle, déjà taxée, même trop, avec toutes les hausses de taxes que je me permettrai d'énumérer. Tout d'abord, le 1er octobre, immédiatement au lendemain des élections, il y a eu une hausse de 1 p. 100, de 9 à 10 p. 100, de la taxe de vente qui a eu pour conséquence d'augmenter d'un milliard de dollars les revenus du gouvernement. Après cela, le 1er janvier 1986, une autre hausse de 1 p. 100, soit de 10 à 11 p. 100, un autre milliard de dollars de revenu par année.

Quand on dit un milliard de dollars de revenu pour le gouvernement, c'est un milliard de dollars de moins dans les poches des contribuables.

• (1240)

En 1986, encore une autre fois, le ministre des Finances (M. Wilson) décide de hausser de 11 à 12 p. 100 la taxe, ce qui veut dire un autre milliard de dollars que les contribuables perdent au niveau du pouvoir d'achat, au niveau de la consommation. Ce qu'il est important de rappeler souvent, c'est que ces taxes-là sont cachées; lorsque le consommateur ou la consommatrice va acheter un produit, déjà dans le prix du produit il doit payer les taxes que le gouvernement conservateur a augmentées.

Si on regarde dans un autre domaine, un domaine qui est essentiel et qui affecte l'ensemble de la population, c'est quatre fois que ce gouvernement a haussé la taxe sur l'essence: 23c. le gallon d'augmentation de la part de ce gouvernement; le 3 septembre 1985: 2c. le litre, 900 milliards de dollars enlevés dans les poches des contribuables. Le 1er janvier 1987, un autre cent le litre: 450 millions de dollars; le 19 février 1987, dans la même année, lors de deux présentations de budget, une autre augmentation de 1c. le litre, ce qui veut dire un autre 450 millions que les contribuables ont perdus.

Au mois d'avril 1988, encore une fois, un autre cent le litre, ce qui veut dire 5c. le litre, soit l'équivalent de 23c. le gallon de taxes depuis 1984 que les consommateurs et consommatrices du Canada paient. Lorsqu'on pense au niveau de la hausse de la taxe sur l'essence, c'est sur tous les biens de consommation, la nourriture, les vêtements, tout ce qui est utilisé, l'ameublement, c'est de plus en plus transporté par route et on utilise ce qu'on appelle l'essence. Dans ces choses-là, les personnes les plus pauvres subissent automatiquement des augmentations de coûts parce que l'augmentation du coût de transport est transmise directement sur les biens de consommation, ce qui veut dire que sur une livre de beurre, que vous soyez riche ou pauvre, le 23c. le gallon dans le coût de la distribution est augmenté sur la livre de beurre, sur le pain, et automatiquement, peu importe le revenu de ces gens, ils sont obligés de subir la hausse de taxe et une diminution du pouvoir d'achat.

De plus, le gouvernement s'est attaqué de façon féroce également à l'alcool et au tabac: 995 millions de plus qu'on va chercher au niveau des consommateurs et consommatrices de boisson et utilisateurs de tabac. Mais ce qui est plus grave encore, c'est que le gouvernement conservateur ne s'est pas contenté d'aller chercher des sommes d'argent, de gruger, de diminuer le pouvoir d'achat, de voler l'argent des travailleurs et travailleuses, mais il est allé chercher dans leurs poches, de façon cachée, indirecte . . . c'est qu'antérieurement il existait plusieurs produits considérés comme essentiels et qui n'étaient pas taxés. Et ce gouvernement a décidé de taxer à peu près tout ce qui existait au Canada, et je vais en énumérer quelques-uns. Tout d'abord, ça a commencé par les bonbons et les confiseries. Après cela, ça a été les boissons gazeuses, les aliments pour animaux, tout ce qu'on appelle la marchandise relative à la santé. Cela veut dire que tous les produits de santé, aspirine, sirop, onguent, tout ce qui existe sur les tablettes avant était exempt de taxes, maintenant, lorsque vous payez à la Pharmacie Jean Coutu, quand vous allez payer, c'est que vous avez une taxe qui s'appelle «Mulroney», que le gouvernement vous a chargée, que vous ne payiez pas auparavant, mais qui est cachée, ça ne paraît pas.

On a en plus tous les instruments chirurgicaux et dentaires. Alors, cela veut dire que lorsque vous allez avec votre enfant chez le dentiste et que la facture est plus élevée, encore là, vous avez une «taxe Mulroney». Une fois que ce gouvernement a rajouté sur autre chose, imaginez-vous, sur un service aussi important que la santé, que l'hygiène pour les jeunes et les moins jeunes, il a décidé de taxer tous les instruments qui sont utilisés. Alors, lorsque la facture est plus élevée, la population qui nous écoute présentement, ce n'est pas d'en vouloir à votre dentiste, rappelez-vous, c'est la «taxe PC», la taxe «conservateur».

On a en plus les isolants thermiques. Encore là, c'était exempt de taxe parce que c'était nécessaire. Encore là, c'est une «taxe PC». Les poêles à bois: avant, c'était exempt de taxe, une autre taxe signalée PC. On a aussi les matériaux de construction qui étaient utilisés et fabriqués en chantier. Encore là, maintenant, quand vous payez ces produits-là, il y a une «taxe PC». La population n'est pas au courant d'une taxe cachée, mais c'est une taxe «parti conservateur», une taxe «Brian».

On a en plus les cassettes vidéos. Le gouvernement a changé la formule de taxation pour hausser davantage ses recettes. Encore une fois, tous les amateurs de vidéo-cassettes, vous payez plus cher, ne blâmez pas les fabricants. C'est la «taxe PC» qui est la-dessus.

En plus, le gouvernement a décidé de taxer le papier tenture, la tapisserie, la peinture, d'augmenter les sommes: encore une fois, c'est une «taxe PC». C'est une taxe que vous ne savez pas . . . vous pensez, lorsque vous allez à la ferronnerie chercher un gallon de peinture ou du papier tenture pour améliorer l'état de la maison, et tout à coup, vous découvrez que c'est pas mal plus cher que l'anné précédente; c'est tout simplement que

c'est la «taxe PC» qui a été ajoutée sur les produits qui étaient exempts de taxe avant la venue de ce gouvernement conservateur.

On a aussi les appels interurbains qui étaient exempts de taxe. Maintenant, le gouvernement impose une taxe de 10 p. 100 sur tous les appels interurbains. Tous les gens qui habitent dans le milieu rural hors des grands centres urbains, que ce soit un appel interurbain pour faire venir le médecin, que ce soit des appels d'urgence, maintenant, vous avez une «taxe PC» sur les appels interurbains. Le service de câble: tous ceux et celles qui sont abonnés, vous avez une taxe encore de 10 p. 100, «taxe PC» sur le câble.

Et tout cela vous donne, monsieur le Président, une augmentation et un rajout de 27 nouvelles ou hausses de taxes depuis 1984. Non seulement le gouvernement conservateur s'est-il contenté de taxer, de diminuer le pouvoir d'achat des contribuables, de prendre une partie de l'argent, pas sur le chèque de paie, mais par ses taxes indirectes, de façon cachée, il a décidé d'augmenter tous les produits à la base, et automatiquement, lorsque vous allez acheter tous les biens de consommation, ce gouvernement, présentement, a décidé de mettre une taxe et d'aller chercher de l'argent, de diminuer votre pouvoir d'achat, mais en plus de ce qu'il enlève de votre chèque de paie. Le gouvernement tente de nous faire accroire qu'il a diminué les impôts, c'est faux! La réalité, c'est qu'il a désindexé, vous vous rappelez, en même temps qu'il a voulu désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse et suite aux pressions faites par les personnes âgées et l'équipe libérale, ce gouvernement a été obligé de reculer et de retirer son projet de désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Et aujourd'hui, si les personnes âgées à travers le Canada reçoivent une pleine indexation tous les trois mois de leurs chèques de pension de sécurité de la vieillesse, ce n'est pas grâce aux députés du parti conservateur, c'est grâce aux personnes âgées elles-mêmes et grâce à l'équipe libérale qui a travaillé de concert avec elles pour faire reculer le gouvernement conservateur. Mais ce qu'il est important de se rappeler, c'est que c'était son intention et que si jamais ces gens revenaient au pouvoir, ils le referaient parce que c'était leur intention déclarée, dans un premier temps, de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse.

Deuxièmement, en même temps, contrairement aux engagements pris durant le discours du Trône, les engagements pris par le premier ministre, encore là, cela a été la désindexation des allocations familiales. Cela veut dire un appauvrissement. Alors que le prix des biens augmente, le taux de l'inflation augmente. La première partie de l'indexation, le premier 3 p. 100, le gouvernement l'élimine automatiquement, le gouvernement vous diminue le pouvoir d'achat. Cela a été aussi ce qu'on appelle la désindexation de la table d'impôt des particuliers, du conjoint «en charge», ce qui a pour conséquence qu'aujourd'hui, en comparaison avec 1984, le pouvoir d'achat des contribuables canadiens a diminué grandement. Si le gouvernement avait maintenu une pleine indexation, cela aurait eu pour conséquence de permettre aux gens de suivre le rythme de l'évolution des prix à la consommation, des biens et services, mais aussi d'augmenter le pouvoir d'achat parce qu'il y aurait eu augmentation de revenus, augmentation des salaires. Cela veut dire que chaque fois qu'un travailleur ou une travailleuse a réussi à obtenir soit par négociation, par convention collective avec un syndicat, ou soit par négociation avec l'employé ou l'employeur de façon seule, chaque fois que cette personne avait obtenu de son employeur une augmentation de salaire pour améliorer, augmenter son pouvoir d'achat, d'un autre côté, le gouvernement conservateur diminuait cette possibilité par des taxes indirectes cachées sur tous les biens et services, mais aussi par la désindexation de la table de l'impôt.

• (1250)

Il y a eu un autre programme important que ce gouvernement a éliminé et qui servait aux jeunes couples. Je pense que ces jeunes couples au Canada désirent une chose importante, c'est d'obtenir leur toit, leur propriété. Il y avait un programme qui existait, c'était le Programme de régime enregistré d'épargne-logement. Encore là, le gouvernement a coupé cette mesure qui aidait grandement nos jeunes couples à devenir propriétaires de leur habitation.

Le gouvernement a mis une surtaxe permanente de 3 p. 100 sur tous les contribuables et aussi, d'autres taxes de programmes d'exemptions qui existaient auparavant et que ce gouvernement a éliminés.

En même temps, ce gouvernement qui allait diminuer grandement le pouvoir d'achat par des taxes indirectes et par des exemptions de taxe ou l'élimination de programmes qui aidaient les gens à moyen et faible revenu, ce gouvernement mettait en place des mesures pour aider les gens très riches. Je me permets d'énumérer quelques records que ce gouvernement a en sa possession. L'exemption de gain en capital de 500 000 $ qui coûtait aux contribuables, rapportait, en 1987, 800 millions de dollars.

L'aide financière de 1 milliard, 600 millions de dollars pour la faillite des banques dans l'Ouest du pays. Des riches qui avaient déposé 60 000 $ et plus—parce que tous ceux qui ont des comptes de 60 000 $ et moins dans une banque sont protégés par la loi fédérale—mais cette aide supplémentaire a été à des gens qui avaient 60 000 $ et plus. Ce ne sont pas des personnes âgées qui ont la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti. Ce n'est pas le père de famille de cinq enfants qui travaille au salaire minimum de 5 $ de l'heure. Ce n'est pas la mère de famille monoparentale qui est obligée d'aller travailler à un salaire minimum de 4.50 $ et payer des frais énormes pour faire garder ses enfants en garderie qui peut avoir un compte de banque de 60 000 $ et plus. C'étaient des gens qu'on peut appeler les amis du PC, les amis conservateurs qui avaient les sommes d'argent de 60 000 $ et plus.

Vous avez aussi 200 millions pour venir en aide . . . une transaction . . . la Banque de Hong Kong. Vous avez 41 millions de dollars qui ont été gaspillés pour le transfert de la prison à Port-Cartier et tout le monde se rappelle du scandale du premier ministre. Il avait été décidé de construire un pénitencier à Drummondville, la Phase II.

Le tout était un complexe qui se complétait avec les Phases I et II. Et le premier ministre (M. Mulroney) pour tenter de démontrer que dans sa circonscription, il était capable de livrer la marchandise, il a tout simplement volé le projet qui existait dans les circonscriptions conservatrices pour le transférer dans sa circonscription. Et les coûts supplémentaires, où ce sont les

contribuables qui paient, sont de 41 millions de dollars. Quarante-et-un millions de dollars c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup. Avec ces 41 millions, on pourrait augmenter le supplément du revenu garanti pour les personnes âgées, on pourrait faire beaucoup de choses. On pourrait construire beaucoup de logements sociaux au Québec pour répondre à 15 000 personnes, à Montréal, dont environ 400 ou 500 sont de la circonscription de Montréal—Sainte-Marie, et qui attendent d'avoir des HLM. Avec ces 41 millions de dollars, on aurait pu construire beaucoup de logements dans les circonscriptions du Québec, au niveau du logement social.

Le coût de l'enquête de l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, 2,3 millions. La transaction Gulf Olympia avec les frères Reichmann, ce qui a eu comme conséquence que le gouvernement conservateur décide de fermer la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal, cela a coûté un milliard de dollars. Le changement de couleur des uniformes a coûté 2,7 millions de dollars, et après cela le matériel était inacceptable. Il y avait une odeur, on peut appeler cela une odeur «PC» là, ce n'était pas bon. Alors encore là, 2,7 millions.

Vous avez un autre gaspillage, c'est le projet de *Fantasyland* dans l'Ouest à Edmonton. Les fonctionnaires du ministère disaient non. Il n'est pas question de donner de l'argent à ce projet. Le gouvernement de l'Alberta, qui est pourtant un gouvernement conservateur, disait non. Encore là, 5 millions de décisions du PC. Il est vrai que dans l'Ouest ils ont des ministres, au sein du PC, qui sont très forts, très solides, parce que nous, du Québec, on n'est même pas capable avoir 5 $. Les ministres ne sont même pas capables d'aller chercher des dossiers comme l'Agence spatiale, ce qui est important pour Montréal. Ces ministres-là, pendant que les ministres de l'Ouest vont chercher de l'argent à quoi on dit non, non au niveau du ministère, non au niveau du gouvernement de la province, au Québec, c'est le contraire, tous les partis sont unanimes pour dire: L'Agence spatiale c'est à Montréal. Les ministres du Québec ne sont même pas capables d'obtenir cela. Tous les gens disent: On veut avoir 130 millions de dollars de nouveaux fonds pour l'aménagement du Vieux-Port de Montréal. Toutes les autres provinces ont obtenu des sommes d'argent. Encore là au Québec, les ministres du PC et les députés ne sont même pas capables d'obtenir cela.

Monsieur le Président, la même chose pour le développement du port de Montréal. Dans l'est de Montréal, le programme de préretraite qui était nécessaire, au niveau des chantiers maritimes, encore là, cela a été les ministres des provinces Atlantiques qui ont battu les ministres conservateurs du Québec. Encore là, les ministres du Québec n'ont même pas été capables d'aller chercher des contrats. Il a fallu, contrairement à la promesse solennelle, faite la main sur le coeur avant l'année nouvelle, avant la période des Fêtes... le premier ministre avait dit que les chantiers maritimes marchaient «*full spin*». On a été obligé de fermer le chantier maritime de la Vickers, à Montréal. Deux cent cinquante mises à pied parce que les ministres conservateurs du Québec sont des «*yes men*», sont des poules mouillées. Ils ne se tiennent pas debout, au sein du Cabinet, pour défendre les intérêts légitimes des gens du Québec.

Dans toutes les taxes que j'ai énumérées, on paie notre part du gâteau. Mais en retour, on n'a rien. On n'est même pas capable d'avoir les miettes. Non seulement on se fait battre par l'Ouest, non seulement on se fait battre par l'Ontario, mais on se fait battre par les provinces Atlantiques.

Monsieur le Président, mon temps achève. J'ose espérer que les ministres du Québec, en plus de faire des «*shows*» dans les congrès à Montréal, que le premier ministre, au lieu de faire ses «*somersaults*», ses mascarades à Montréal, qu'il nous annonce l'Agence spatiale pour Montréal, non pas comme le maire de Montréal disait, une coquille vide, mais avec des contrats dedans, 130 millions pour le développement du Vieux-Port et la préretraite pour les gens de l'est de Montréal.

Le président suppléant (M. Layton): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LE RAPPORT ANNUEL DU COMMISSAIRE—LA SITUATION DES ANGLOPHONES AU QUÉBEC

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le commissaire aux langues officielles a fait des vagues lorsqu'il a décrit les difficultés des Québécois anglophones. Si les fonctions de M. Fortier lui commandent de défendre les droits des minorités linguistiques du Canada, pourquoi le critiquer alors? Ses propos ont peut-être été trop durs. Une seule phrase est à l'origine de cette controverse. Mais au lieu d'ergoter sur les mots, nous devrions plutôt nous intéresser à son message.

Nous devons tenir compte du sentiment de révolte qu'éprouvent beaucoup de Québécois anglophones. Est-ce tellement exagéré de dire que tout n'est pas parfait pour ces Québécois anglophones puisque l'affichage bilingue est interdit et qu'il est question de restreindre la diffusion des films en anglais présentés en exclusivité? M. Fortier fait des critiques constructives. Ce n'est pas un motif de démission.

Il voulait nous faire comprendre, je crois, qu'il faut promouvoir vigoureusement le français pour assurer sa survie au Québec, et non pas humilier la minorité anglophone. Les Canadiens anglophones sont d'ailleurs d'accord là-dessus. N'est-ce pas le fondement du Canada que d'encourager toutes nos minorités à demeurer fidèles à elles-mêmes pour mieux contribuer à la riche diversité de notre pays?

N'exécutons pas le porteur de nouvelles. Laissons-le plutôt nous livrer son message qui est de favoriser et de soutenir l'exercice des droits linguistiques de la minorité et de la majorité au Canada. Faisons preuve d'ouverture d'esprit dans ce dossier.

Article 21 du Règlement

LES LANGUES OFFICIELLES

LA PROTECTION DES ANGLOPHONES ET DES FRANCOPHONES

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour exhorter les collectivités anglophone et francophone du Québec à unir leurs deux solitudes. Nous, les progressistes conservateurs du Canada, ne prenons pas de risques, même calculés, pour nos collectivités, qu'elles soient francophones ou anglophones, et nous ne sacrifions pas nos électeurs pour nous faire du capital politique.

Nous, les ministériels, sommes parfaitement conscients de ce qu'il convient de faire pour protéger les anglophones et les francophones du Canada. Voilà pourquoi le gouvernement a présenté le projet de loi C-72. Nous sommes fiers de nos réalisations à cet égard et nous n'avons rien à cacher comme ce libéral de première catégorie de Plessisville qui, depuis des temps immémoriaux, se vante de n'avoir jamais discuté, ou fait affaire quant à cela, avec un anglophone.

Nous ne réclamons qu'un traitement équitable pour tous et notre commissaire aux langues devrait s'en tenir à ce que dit la loi et s'occuper du bilinguisme fédéral, déjà une lourde tâche en soi. Je rappelle aux anglophones du Québec de ne jamais répéter l'erreur d'élire leurs pires ennemis, les Garneau, Ouellet, Bujold, qui les cajolent tout en complotant le meilleur moyen de les piéger . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: Allons donc!

M. Penner: Règlement!

M. Kaplan: Qu'il se rétracte!

M. le Président: Je rappelle aux députés que, quelle que soit la vigueur de leur déclaration, ils ne doivent jamais s'en prendre personnellement à un député.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

SALMON ARM (C.-B.)—LE CHANGEMENT DU CODE POSTAL DES HABITANTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, Salmon Arm, en Colombie-Britannique, a été choisie au début pour être l'une des trois premières localités canadiennes à être dotée de superboîtes postales. Voilà maintenant qu'après une période expérimentale frustrante, les habitants de Salmon Arm en ont assez et ont écrit au ministre responsable de la Société canadienne des Postes pour lui faire savoir qu'ils n'étaient plus disposés à coopérer avec les autorités postales.

Le comble a été atteint avec la décision de changer sans explication ni avis officiel le code postal existant pour 2 700 habitants. Certaines personnes qui ont occupé le même domicile ont vu leur code postal changer cinq fois depuis quatre ans. Le changement de code postal a causé du désagrément et s'est révélé très coûteux, surtout pour le secteur de la petite entreprise. Du courrier local est envoyé à Vancouver pour y être trié et revient à Salmon Arm pour y être distribué. Les frais de location des cases postales ont augmenté de 400 et 500 p. 100 pendant l'année 1987. La liste des doléances n'en finit pas.

La situation concernant le système postal et les superboîtes à Salmon Arm, en Colombie-Britannique, est devenue intolérable pour ses habitants. La présidence du comité postal récemment formé a demandé au ministre de mettre fin à cette détérioration marquée du service postal et de donner aux Canadiens, notamment aux habitants de Salmon Arm, le service postal qu'ils méritent et pour lequel ils paient et au prix fort.

* * *

[*Français*]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

LE PROGRAMME DE PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, pour venir en aide aux personnes handicapées, le secrétariat d'État gère le Programme de participation des personnes handicapées qui fournit une aide technique et financière aux organismes concernés afin qu'ils puissent, dans le cadre de leurs activités, favoriser la participation des personnes handicapées à la vie de la société canadienne.

Entre septembre 1984 et décembre 1987, le gouvernement progressiste conservateur a investi plus de 50 000 $, par le biais de ce programme, à divers organismes pour personnes handicapées dans ma circonscription de Québec-Est. Ces subventions de la part du gouvernement fédéral permettent à ces organismes de réussir leurs activités, toujours avec grand succès.

Je les félicite chaleureusement pour un travail si bien fait et je les encourage à continuer à promouvoir davantage la participation des personnes handicapées. Je peux leur assurer que la collaboration de notre gouvernement sera toujours garantie, étant donné la priorité que nous attachons à ce dossier.

Voilà, monsieur le Président, un engagement concret de la part du gouvernement vis-a-vis des personnes handicapées, un engagement que nous continuerons à soutenir pour les années à venir. Notre parti a voulu, monsieur le Président, créer un climat politique qui assure une plus grande sécurité à tous les Canadiens et Canadiennes. C'est important pour nous tous, n'est-ce pas, monsieur le Président!

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LES PROPOS DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, les déclarations du Commissaire aux langues officielles font beaucoup de remous, font couler beaucoup d'encre et sont en train, au Québec, de ramener ce qu'on appelle un débat linguistique.

Monsieur le Président, je pense que je suis reconnu pour être un nationaliste québécois. J'inviterais les Québécois francophones de toutes les tendances politiques et nos collègues anglophones du Québec et ceux des autres provinces à être un peu calmes, prudents, et à «lâcher» le sentimentalisme.

Monsieur le Président, je pense que M. D'Iberville Fortier a reconnu que c'est un tort, une erreur, et à l'avenir il ira mieux voir au Québec les deux côtés de la médaille avant d'insulter

qui que ce soit. Mais parfois, on doit dire une chose, c'est que nous, les francophones, nous étions fiers lorsque le Commissaire aux langues officielles, quel qu'il fût, a été très dur à l'endroit des anglophones des autres provinces. Et dans la vie, de temps en temps, si on veut faire avancer le bilinguisme, il faut savoir donner des coups, et il faut savoir en recevoir.

J'ose espérer, monsieur le Président, que ce débat sera clos et que toutes les tendances, formations politiques ici au Canada, desquelles on doit s'assurer qu'il y a le bilinguisme à travers le Canada . . . qu'on s'occupe de ses oignons, que l'on s'assure que les francophones, les anglophones à travers le Canada puissent avoir des services au niveau fédéral. Quand on aura atteint la perfection au niveau fédéral, on pourra donner la leçon aux gouvernements provinciaux.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LA PÉNURIE DE LOGEMENTS ABORDABLES À TORONTO

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, la crise du logement abordable à Toronto préoccupe gravement les Torontois à revenus faible et moyen. Il devient pratiquement impossible aux familles qui ne peuvent compter sur deux revenus de posséder une maison. Il est extrêmement difficile et exaspérant de trouver un logement à louer à un prix raisonnable.

Les familles qui ne peuvent compter que sur un seul revenu, les gagne-petit, les personnes âgées et d'autres personnes aux revenus fixes, sont durement frappés par la pénurie de logements abordables. Afin de payer les loyers élevés exigés, ces gens doivent souvent se priver d'autres choses essentielles à la vie, comme l'alimentation et le vêtement.

La situation à Toronto devient rapidement intolérable pour ceux qui ne peuvent payer le prix exigé pour des logements décents.

J'exhorte le gouvernement fédéral à faire tout en son pouvoir pour faire comprendre au gouvernement de l'Ontario et au ministère ontarien du Logement qu'il importe de prendre immédiatement des mesures, afin d'offrir des logements abordables à Toronto.

* * *

LES SPORTS

LE PROGRAMME DE SPORTS D'HIVER «MIEUX QUE JAMAIS»—LES CRÉDITS DESTINÉS À L'ÉLITE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, un peu plus tôt aujourd'hui, le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur (M. Jelinek) a annoncé le programme tendant à remplacer le programme «Mieux que jamais» dans le domaine des sports d'hiver. Je suis heureux que le ministre ait décidé de continuer à appliquer le programme en question. Je constate également avec plaisir qu'il commence à adopter le point de vue néo-démocrate selon lequel il faut mettre l'accent sur le développement au niveau local. Cela a toujours été au coeur de notre politique sur les sports.

Cependant, en l'occurrence, on ne consacre au programme que 32 millions de dollars sur cinq ans, ce qui ne constitue pas vraiment une augmentation des crédits par rapport au programme précédent; la différence ne tient compte que de l'inflation. Si le ministre souhaite changer de cap et consacrer davantage d'argent pour accroître la participation aux sports d'hiver, on devra alors réduire d'autant les crédits destinés à l'élite.

Notre récente expérience aux Jeux olympiques de Calgary montre non seulement qu'il est nécessaire et efficace d'affecter certains crédits à l'élite, mais également qu'il nous reste encore bien du chemin à parcourir avant de pouvoir nous mesurer en tout temps avec l'élite mondiale. On a également pu constater l'importance que les Canadiens accordent aux sports et la fierté qu'ils ressentent face au succès de nos athlètes.

Étant donné l'importance croissance que l'on accorde aux sports, surtout à la suite des Jeux Olympiques de Calgary, je vais demander au comité permanent de la santé nationale et du bien-être social d'entreprendre un examen complet de tous nos programmes nationaux de financement pour ce qui est des sports et de la condition physique. Je souhaite que le comité se rende dans les diverses régions du pays, afin de permettre à ceux qui se chargent de mettre en oeuvre les programmes au niveau local d'avoir leur mot à dire.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

L'ABANDON DU SERVICE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES À DESTINATION DE L'OUEST DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Gerald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, mes électeurs ont appris avec consternation au cours de la fin de semaine que le CP avait annoncé son intention de ne plus effectuer le transport des marchandises à destination de l'ouest de la Nouvelle-Écosse.

Au lieu d'encourager ses clients à recourir à ses services, le CP a laissé ledit service se détériorer afin de trouver des excuses pour abandonner des localités qu'il desservait depuis 1868. Il s'agissait là du plus vieux tronçon de chemin de fer du réseau CP.

Les transports sont un élément essentiel de la vie économique des provinces de l'Atlantique. Nous avons besoin des transports pour garder nos entreprises concurrentielles et pour amener de nouvelles entreprises à s'établir dans nos localités.

Je m'oppose de toutes mes forces à cet abandon. Voilà pourquoi je vais lutter pour préserver nos services.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA PORNOGRAPHIE—ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI C-54

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le projet de loi C-54 vise à modifier le Code criminel de façon à rendre illégale à peu près toute description présentant un caractère sexuel. A l'instar de nombreux autres députés j'exhorte le gouvernement à retirer ce projet de loi.

Article 21 du Règlement

Récemment, le gouvernement a fait savoir que ce projet de loi ne figurait pas parmi ceux qu'il entendait faire adopter de toute urgence. J'aimerais que le gouvernement précise bien qu'il ne le représentera pas et qu'il va le laisser tomber.

Je fais cette demande avec l'appui du Metropolitan Toronto Library Association, du North York Library Association, de l'Association des musées canadiens, de la Canadian Library Association, de la Fédération canadienne des enseignants, de l'ACTRA, de la Conférence canadienne des arts, du Musée des beaux arts de l'Ontario, de la Canadian Arts Federation, de l'Université de l'Alberta, de l'Université de Calgary, de l'Association of Canadian Publishers, de la League of Canadian Poets, du Toronto Arts Council, du Playwrights Union of Canada, du Conseil des Arts du Canada—un organisme fédéral qui exhorte le gouvernement à retirer ce projet de loi—l'Association canadienne de cinéma-télévision, du Canadian Book Development Association, de l'Office national du film du Canada—un autre organisme fédéral—et de la Galerie nationale.

Vu toutes ces instances, que le gouvernement déclare sans ambages que c'en est fait de ce projet de loi.

* * *

• (1410)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON APPUIE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, le Conference Board of Canada, organisme neutre qui a son siège à Ottawa, est le dernier venu dans la liste des organismes qui approuvent l'accord de libre-échange du premier ministre. Il juge que cet accord stimulera considérablement l'économie canadienne. D'après lui, le produit national brut réel augmentera de 9,3 milliards de dollars, soit de 1,7 p. 100 d'ici 1997; le taux d'inflation diminuera de 0,2 p. 100 et le taux de chômage augmentera de 1 p. 100.

Maintenant que les organismes et les particuliers ont eu le temps d'examiner l'accord, la majorité d'entre eux sont enthousiastes. Les partis de l'opposition et le premier ministre de l'Ontario ont cessé de pousser des hauts cris. Nous aurons peut-être bientôt leur approbation.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LE RAPPORT ANNUEL DU COMMISSAIRE—LA CONTROVERSE AU SUJET DU LIBELLÉ

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, la controverse qui a éclaté au sujet d'une phrase du rapport du Commissaire aux langues officielles est la belle preuve que les questions linguistiques sont très délicates au Canada.

Le premier commissaire aux langues officielles, actuellement rédacteur en chef d'un journal, nous a rappelé la controverse qui avait éclaté il y a 15 ans parce qu'il avait répris la phrase «Rhodésiens de Westmount». Il nous rappelle la leçon suivante: «lorsqu'on manipule de la dynamite linguistique, il ne faut pas employer en même temps des phrases pittoresques».

[*Français*]

Le Commissaire actuel a soulevé un tollé parce qu'il a déploré «la tendance à promouvoir le français non pas en misant sur sa vigueur culturelle, mais en humiliant l'adversaire.» Mais il a aussi exprimé ses regrets face au malentendu créé par ce rapport, plus particulièrement dans son sommaire qui en rend mal compte quant à la phrase la plus contestée se rapportant à l'attitude du gouvernement québécois à l'endroit de sa minorité.

Monsieur le Président, il n'est pas facile de défendre le droit des minorités sans, par moments, offenser la majorité. C'est une tâche ardue.

[*Traduction*]

Les Canadiens espèrent que le commissaire continuera à défendre vigoureusement les minorités linguistiques en étant doublement conscient des risques du métier.

* * *

LES PENSIONS

LA FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ MASSEY—LA PERTE DES PRESTATIONS DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES PENSIONNÉS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, les pensionnés de l'ex-société Massey Combines se font rouler et ils sont fous de colère.

En faillite, la société a été mise sous séquestre au début du mois. Le séquestre, Peat Marwick, a annoncé aux 3 000 pensionnés que leurs prestations de santé et de bien-être ont pris fin le 4 mars dernier, y compris l'assurance-vie, les soins dentaires, les médicaments et l'assurance-hospitalisation de l'Ontario. C'est carrément injuste. Ces quelque 3 000 pensionnés ont consacré leur vie active à la société, mais voilà qu'elle les laisse tomber au beau milieu de leur retraite, ce qui les place dans une situation très précaire.

Quand Massey Ferguson a procédé à sa restructuration en 1986, le gouvernement fédéral lui a permis de transférer une dette à long terme de 207 millions de dollars à la division des moissonneuses-batteuses. Le gouvernement aurait dû obtenir des garanties afin que leurs prestations de santé et de bien-être des pensionnés soient protégées. Presque tous les retraités n'ont jamais travaillé pour Massey Combines, ils étaient employés par Massey Ferguson. On n'aurait pas dû transférer leur régime de pensions et de soins de santé à Massey Combines, car cette dernière était déjà acculée à la faillite. Avant d'autoriser la restructuration, le gouvernement aurait dû protéger les travailleurs.

J'exhorte le gouvernement fédéral et la province d'Ontario à accepter la responsabilité de ce fiasco et à s'assurer que les pensionnés vont continuer à toucher les prestations de santé pour lesquelles ils ont travaillé et auxquelles ils ont droit.

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE À NEW YORK

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, tous les Canadiens se réjouissent de ce que le premier ministre (M. Mulroney) a dit hier à New York au sujet des pluies acides. Nous pouvons être fiers d'avoir un premier ministre qui est prêt à prendre position sur cette question vitale.

Les gouvernements antérieurs n'avaient pas accompli le moindre progrès dans la lutte contre les pluies acides. Maintenant, nous pouvons espérer que le Canada et les États-Unis collaboreront pour se débarasser de ce fléau.

La lutte contre les pluies acides se déroule à bien des niveaux. L'honorable ministre de l'Environnement (M. McMillan) et l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ont expliqué la position du Canada aux États-Unis à bien des reprises. Jusqu'ici, même si les pluies acides en provenance des États-Unis ont énormément contribué au problème, le gouvernement américain n'a pas voulu participer à un programme destiné à enrayer les pluies acides.

Comme je représente une région qui est énormément touchée par les pluies acides, je suis heureux de savoir que le premier ministre fera valoir énergiquement le point de vue du Canada à ce sujet auprès du président lors de leur rencontre à Washington le 27 avril.

Je tiens aussi à féliciter le premier ministre du prix que lui a décerné la *Americas Society* hier soir.

* * *

• (1415)

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT POUR FAIRE TAIRE LES ADVERSAIRES DE L'APARTHEID

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, depuis son indépendance, le Botswana prouve que Noirs et Blancs peuvent co-exister et prospérer dans l'harmonie. C'est aussi l'un des régimes démocratiques les plus stables du Tiers monde.

Au lieu de suivre l'exemple du Botswana, le gouvernement de l'Afrique du Sud est devenu de plus en plus répressif dans ses efforts pour faire taire les adversaires de l'apartheid.

Conformément à l'habitude qu'il a d'écraser toute forme de protestation contre l'apartheid, le gouvernement sud-africain a eu recours à la force de défense de l'Afrique du Sud pour faire un certain nombre d'incursions dans des pays voisins et il a essayé de justifier ces incursions en prétendant qu'il s'attaquait aux rebelles de l'ANC.

Hier, il y a eu une autre de ces attaques, cette fois-ci contre la ville de Gaborone, capitale du Botswana. Quatre personnes ont été tuées, dont au moins deux citoyens du Botswana.

J'exhorte le gouvernement du Canada à condamner cette incursion au Botswana et à exercer davantage de pressions sur le gouvernement de l'Afrique du Sud pour l'inciter à mettre fin à ses incursions menaçantes dans les pays voisins qui, contrairement à l'Afrique du Sud, essaient de se développer sans racisme.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE À NEW-YORK

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a prononcé une allocution hier soir à New York. En mars 1985, après sa première réunion au sommet avec le président Reagan, il avait dit qu'il avait conclu un accord avec le président au sujet des recherches sur les pluies acides.

En mars 1986, notre premier ministre a encore annoncé avec fanfare qu'il avait conclu avec le président Reagan un accord concernant les recherches sur les pluies acides.

En mars 1987, au terme d'un autre sommet annuel, le premier ministre a dit pour la troisième fois qu'il s'était mis d'accord avec le président Reagan sur les recherches relatives aux pluies acides.

Hier soir à New York, le premier ministre a déclaré que ceux qui soutiennent que la question des pluies acides nécessite d'autres recherches essaient de se soustraire à l'obligation d'agir. Formidable! Le premier ministre a enfin reconnu ce que la plupart des Canadiens savaient déjà: nous n'avons pas besoin d'autres recherches, il est temps d'agir dans le dossier des pluies acides.

En l'absence du premier ministre, je voudrais poser la question suivante au vice-premier ministre: Est-ce que le premier ministre croit vraiment ce qu'il a dit hier soir et, si c'est le cas, pourquoi a-t-il gaspillé trois ans et demi?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je trouve vraiment incroyable d'entendre cette question de la part du chef d'un parti qui, pendant des années, a eu la possibilité d'agir, mais n'a rien fait.

Le premier ministre du Canada et tous les membres du gouvernement prennent très au sérieux la menace que les pluies acides font peser sur notre environnement, notre mode de vie et nos ressources.

M. Riis: Et qu'avez-vous fait?

M. Clark (Yellowhead): Qu'avons-nous fait? Nous avons, avec patience, persistance et énergie, examiné avec les États-Unis la possibilité de faire progresser ce dossier.

A New York, hier, dans le discours qu'il a prononcé après avoir reçu un important prix, le premier ministre a profité de l'occasion pour réaffirmer devant un éminent auditoire américain la détermination du gouvernement d'obtenir des mesures concrètes dans le domaine des pluies acides.

Questions orales

[*Français*]

ON DEMANDE LA SIGNATURE D'UN TRAITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre se révèle mal quand il plaide la mauvaise cause.

Le premier ministre a complètement mal mené le dossier des pluies acides. Il a perdu tout son temps en assistant et en laissant les États-Unis s'en tirer avec les promesses vagues sur la recherche.

Maintenant qu'il arrive à la fin de son mandat, et le Président Reagan lui aussi, le premier ministre déclare que rien de moins qu'une réduction précise des sources des pluies acides aux États-Unis ne feront l'affaire.

Si le premier ministre est sérieux et le ministre aussi, va-t-il insister sur le fait que lors de leur prochaine rencontre à Washington le mois prochain, le gouvernement canadien prépare le texte d'un traité destiné à mettre fin aux pluies acides et qu'un tel traité soit signé par le premier ministre et le Président Reagan lors de cette rencontre le mois prochain?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ignore si le chef de l'opposition dort depuis deux ou trois ans mais, chose certaine, au cours des derniers mois, j'ai bien expliqué à la Chambre des communes et lors de réunions tant au Canada qu'aux États-Unis que le gouvernement canadien a couché sur papier les grandes lignes d'un traité que nos représentants au plus haut niveau négocient avec les représentants américains, à Washington comme à Ottawa.

Le chef de l'opposition demande donc avec une grandiloquence un peu forcée une initiative que nous avons déjà prise, chose que n'a pas faite le parti libéral lorsqu'il était au pouvoir. Le prédécesseur du très honorable chef de l'opposition se gardait bien de soulever la question des pluies acides à Ottawa ou ailleurs au Canada et il va sans dire à Washington.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, après trois ans et demi, ce genre de réponse ne prend plus, surtout de la part d'un ministre de l'Environnement somnambule.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE PROJET DE LOI OMNIBUS SUR LE COMMERCE À L'ÉTUDE AU CONGRÈS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a non seulement perdu la partie dans les négociations sur les pluies acides, mais aussi dans celles sur le libre-échange. En faisant l'éloge de son entente commerciale hier soir à New York, le premier ministre a négligé de préciser qu'un rapport unanime des membres du comité du commerce de la Chambre des communes, y compris tous les députés conservateurs de ce comité, demande que le premier ministre laisse tomber cette entente si des exemptions précises en faveur du Canada ne sont pas prévues dans le projet de loi omnibus sur le commerce à l'étude actuellement au Congrès américain.

Or au moment même où le premier ministre faisait son discours à New York hier soir, Sam Gibbons, président du comité du commerce de la chambre des représentants, a déclaré qu'aucune exemption ne serait accordée au Canada, qui devra donc se soumettre à ce projet de loi. Ma question s'adresse donc au vice-premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement dispose-t-il d'autres renseignements que ceux qui ont été communiqués hier soir par M. Gibbons, membre du congrès?

Si aucune exemption n'est accordée au Canada, le gouvernement est-il prêt à se retirer de l'entente commerciale avec les États-Unis?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le très honorable député ne voudrait certainement pas induire la Chambre en erreur, mais il sait que ce n'est pas ce qu'a dit M. Sam Gibbons, président du comité de la chambre des représentants. Il a déclaré qu'il n'était pas nécessaire de prévoir d'exemption puisque le projet de loi commercial ne contenait aucune menace à l'endroit du Canada.

M. Turner (Vancouver Quadra): Aucune autre question!

LA LETTRE DE L'AMBASSADEUR DU CANADA À UN REPRÉSENTANT AU CONGRÈS AMÉRICAIN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je pose ma question à la même ministre. Si elle appuie effectivement M. Gibbons, représentant au Congrès américain, qui affirme qu'il n'y a aucune menace pour le Canada, je voudrais savoir si elle est prête à présenter la réponse qui, je présume, a été donnée à la lettre que l'ambassadeur Gotlieb a envoyée à M. Gibbons et à d'autres membres du Congrès et où il énumère 33 mesures jugées inacceptables par le Canada dans le projet de loi commercial omnibus. La ministre affirme maintenant que son gouvernement a obtenu satisfaction sur tous les points. Je voudrais que la ministre présente cette lettre et nous donne l'assurance que les 33 mesures préjudiciables énumérées par l'ambassadeur canadien ont été éliminées du projet de loi.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député comprendra que, le projet de loi n'ayant pas encore été présenté, nous ne pouvons évidemment pas savoir au juste à quoi nous en tenir. Il est exact que notre ambassadeur a fait des démarches auprès des Américains pour s'assurer que ce projet de loi ne contient rien qui pourrait nous être préjudiciable. Je me réjouis cependant d'être en mesure d'apprendre aux députés que, jusqu'à maintenant, beaucoup d'éléments négatifs ont été éliminés.

• (1425)

Nous continuerons de travailler pour faire éliminer les autres mesures qui, selon nous, pourraient nuire au Canada, mais il nous est impossible de répondre à la demande du député parce que nous n'avons pas le texte définitif du projet de loi. Je l'invite à attendre ce texte avant d'attaquer le projet de loi.

LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, il est vrai que nous n'avons pas la version finale du projet de loi. Par conséquent, pourquoi la ministre s'est-elle dite prête, dans sa réponse à la première question, à abandonner complètement la recommandation du comité voulant que nous rejetions l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis si le projet de loi américain contient ces mesures? Pourquoi la ministre décide-t-elle, de ce fait, de ne pas respecter cet engagement, c'est-à-dire que le Canada rejettera tout projet de loi qui maintiendrait les mesures mentionnées dans la lettre de l'ambassadeur et rejettera donc aussi l'accord de libre-échange? Pourquoi la ministre recule-t-elle?

L'hon. Pat Carney (Ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne recule certainement pas. Je ne fais que signaler de façon très réaliste que nous n'avons pas le projet de loi et que nous n'en connaissons donc pas le contenu. Nous sommes certains qu'il sera compatible avec l'accord de libre-échange négocié par les deux pays. Je prie instamment le député de garder son calme et d'attendre jusqu'à ce que nous ayons le projet de loi en mains pour que nous puissions voir si ses craintes sont justifiées ou non.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LE PROJET DE LOI C-79—LA DISTINCTION ENTRE LES DÉPENSES DE CAMPAGNE ET LES DÉPENSES D'ÉLECTION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je m'adresse au vice-premier ministre. Je l'ai interrogé hier au sujet d'une échappatoire dans la Loi sur les dépenses d'élection, mise au jour au cours de l'enquête sur l'affaire Masse, qui soustrait les dépenses de campagne au plafonnement des dépenses d'élection. Le ministre a évoqué la possibilité de soumettre la question au comité en même temps que le projet de loi C-79. J'ai exprimé l'avis que le ministre faisait erreur. J'ai vérifié et selon mes renseignements, il se trompe en effet.

Quand on a proposé, le 16 mars, de faire étudier la question par le comité, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a fait observer: «Cela sort du champ d'application de la loi.» Le leader adjoint du gouvernement a déjà écarté l'examen par le comité d'un sujet qui, selon ce que le vice-premier ministre disait hier, gagnerait à être examiné.

Je demande des précisions au ministre sur cette affaire grave. Si le gouvernement tient vraiment à supprimer cette échappatoire, voudrait-il renvoyer immédiatement au comité un nouveau projet de loi qui viserait cela?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si j'ai bien compris la teneur des entretiens entre les leaders des divers partis, cette question pouvait être incluse dans le projet de loi si l'on arrivait à s'entendre à l'unanimité. Ce n'est pas la première fois que cela se produit. Nous avions espéré introduire dans le projet de loi C-33 une question qui dépassait sa portée. Nous aurions pu le faire avec le consentement des autres partis.

M. Broadbent: Monsieur le Président, c'est exactement ce que je demande au ministre d'accepter maintenant.

M. Mazankowski: C'est ce que j'ai dit hier.

M. Broadbent: Est-il d'accord pour qu'on renvoie une mesure spéciale au comité qui étudiera ce problème? Il fait signe de la tête. Nous en concluons qu'il est d'accord et que le gouvernement donnera suite aux questions sur lesquelles les deux partis d'opposition se sont entendus.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): J'ai une autre question à poser au sujet du financement des partis politiques. L'aile québécoise de son parti a adopté, pendant le week-end, une résolution au sujet du financement des partis. Même si l'aile québécoise a adopté cette politique hier, le ministre, ici à la Chambre des communes, a refusé de s'engager. Je répète ma question aujourd'hui. Le gouvernement est-il en faveur ou contre une action comme celle-là avant les prochaines élections?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en ce qui concerne le premier volet de la question, c'est exactement ce que j'ai essayé d'expliquer au chef du Nouveau parti démocratique hier. Peut-être n'ai-je pas été assez clair. J'avais cru comprendre que nous étions disposés à examiner cette question importante, soit la distinction qu'il y avait lieu de faire entre les dépenses d'élection et les dépenses de campagne. Nous avons pensé pouvoir examiner cette question très importante dans le cadre du comité établi pour étudier le projet de loi C-79.

En ce qui concerne l'autre question, je ne suis pas au courant de pourparlers qui auraient eu lieu entre les leaders à la Chambre au sujet des plafonds à imposer pour les dons de sociétés et les montants provenant de collectes de fonds. Si c'est là quelque chose que le chef du Nouveau parti démocratique demande à la Chambre, nous pourrons l'envisager.

Questions orales

LES DONS AUX PARTIS POLITIQUES—LES PLAFONDS À IMPOSER

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre dit qu'il pourra l'envisager. Étant donné que l'aile québécoise de son parti a adopté une résolution unanime à cet égard, et étant donné que notre parti s'est engagé il y a plus d'un an à examiner cette question immédiatement, le gouvernement va-t-il mettre un terme à sa propagande et agir?

Le Nouveau parti démocratique comptait, lors de la dernière année pour laquelle on dispose de chiffres, davantage de particuliers qui contribuaient à sa caisse que les libéraux et les conservateurs pris ensemble; je puis néanmoins assurer au ministre que nous sommes prêts à agir maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Agissez ou taisez-vous. Allez, parlez.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Des excuses.

M. Broadbent: Nous allons écouter la réponse.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en ce qui concerne la collaboration et la parole donnée par l'honorable représentant, nous pensions qu'il aurait la même attitude lorsque nous avons entamé l'étude du projet de loi C-79. Il y avait des divergences de vue sur cette question, mais je puis comprendre que le chef du Nouveau parti démocratique ne s'intéressait pas spécialement à la question à l'époque.

Le député parle de plafonner les dons aux partis politiques. J'ai la liste des cotisations au Nouveau parti démocratique qui montre qu'il n'a pas été laissé pour compte. Il a reçu 26 000 $ des TCA, du Conseil canadien ainsi que de la Fédération du travail de la Saskatchewan.

M. Broadbent: Et vous, les sociétés vous ont versé 7 millions.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, il veut peut-être réduire le montant que ces organisations donnent aussi.

M. Broadbent: Donnez-nous la liste des banques maintenant.

M. Riis: Et celle des sociétés de fiducie.

M. Broadbent: Présentez le projet de loi pour vos hypocrites du Québec. Nous ferons campagne dans cette province sur la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Shields: Calmez-vous ou Shirley va être mécontente.

M. McKnight: Shirlez va vous couper les vivres!

M. de Jong: Vous avez fait une fixation sur Shirley, n'est-ce pas Jack?

M. Riis: C'est du fétichisme.

M. de Jong: Changez de disque, Jack. Ça devient rasoir.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE—LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE À NEW YORK

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il expliquer pourquoi, dans son discours d'hier à New York, le premier ministre, malgré toute sa verve, a été si avare de propositions concrètes visant le développement économique de l'Amérique centrale?

Si le premier ministre était sérieux hier, le ministre peut-il nous dire aujourd'hui quel montant d'aide additionnelle le gouvernement canadien est prêt à engager pour ces pays et notamment pour le Nicaragua?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, un premier ministre du Canada recevait hier pour la première fois de l'histoire du pays un prix d'une organisation américaine prestigieuse.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Il a été ainsi honoré justement à cause de la participation très active du Canada aux efforts visant à déboucher sur un règlement pacifique en Amérique centrale et à assurer le développement économique de cette région, y compris le Nicaragua.

Le député n'ignore pas non plus que j'ai eu l'occasion hier à titre de participant au sommet économique de prendre une initiative jamais vue auparavant en convoquant une réunion à laquelle ont assisté cinq des ministres des Affaires étrangères du groupe des huit pays latino-américains qui se sont unis pour favoriser la concertation, non seulement dans leur région mais également en général, en vue de résoudre les problèmes qui se posent en matière de paix et de développement dans la région et notamment en Amérique centrale.

Les discussions d'hier ont été très fructueuses. La volonté du premier ministre et du gouvernement est claire. Nous avons l'intention de faire tout en notre pouvoir pour assurer le développement économique, le maintien de la paix, et pour favoriser les initiatives de paix très importantes qui viennent d'être prises au Nicaragua.

M. Ouellet: Monsieur le Président, bien des gens se sont demandé si le premier ministre était là à titre de premier ministre du Canada ou de gouverneur d'un nouvel État des États-Unis .

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Monsieur le Président, la réponse manquait de précision.

[*Français*]

LES PRESSIONS EXERCÉES AUPRÈS DES AUTORITÉS HAÏTIENNES—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

L'hon. André Ouellet (Papineau): J'aimerais demander au ministre s'il peut être plus précis quant à une autre déclaration que le premier ministre aurait faite hier, à l'effet que son gouvernement exerçait des pressions auprès des autorités haïtiennes pour qu'elles mettent en place de véritables institutions démocratiques. Le ministre peut-il nous dire de quelles pressions secrètes il s'agit? Il me semble que cette affirmation me paraît être une véritable farce. Ce n'est certainement pas la visite de son secrétaire parlementaire à Haïti dont il s'agit, puisqu'il a été on ne peut plus révérencieux à l'endroit du gouvernement Manigat.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Deux choses, monsieur le Président. Premièrement, en ce qui concerne Haïti, comme le député le sait bien, puisqu'il en faisait partie, il y a eu un groupe parlementaire, un Comité parlementaire, suggéré, si je me souviens bien, par le Nouveau parti démocratique, qui vient de tenir une série de réunions à Haïti. J'attends le rapport, parce que je crois que cela peut nous aider dans le développement des politiques particulières qu'on peut poursuivre en ce qui concerne Haïti. Le premier ministre a confirmé hier l'intérêt profond du Canada en ce qui concerne la situation de Haïti, directement, et aussi la question de la démocratie dans la région.

En ce qui a trait à l'Amérique centrale, le Canada est prêt à faire partie des groupes d'autres pays afin d'encourager une espèce de plan Marshall, si l'on veut. Une fois la paix obtenue, nous espérons que cela pourra encourager les gouvernements de la région à continuer à chercher la paix et, après cela, un développement économique pourrait s'ensuivre.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LES ALLÉGATIONS D'EMPLOYÉS D'UNE COMPAGNIE AÉRIENNE AU SUJET DE VIOLATIONS DE MESURES DE SÉCURITÉ

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai deux ou trois questions à poser au ministre des Transports. Premièrement, je voudrais le remercier d'avoir répondu si rapidement à ma lettre du 24 mars et aussi de s'être engagé à mener une enquête sur les allégations faites dans sept déclarations sous serment que je lui ai envoyées aujourd'hui. Je lui ai demandé de ne pas divulguer l'identité des employés qui ont fait ces allégations au sujet de certaines compagnies aériennes.

Les déclarations que j'ai envoyées au ministre contiennent des allégations faites par des employés de Wardair et d'Air Canada au sujet de certaines violations des mesures de sécurité. Comme je l'ai dit, le ministre a promis de ne pas divulguer l'identité de ces employés.

Une voix: Venez-en au fait.

M. Epp (Provencher): Allez-y, Les!

• (1440)

M. le Président: Je prierais le député de poser sa question.

M. Benjamin: Le ministre peut-il nous assurer que le mandat de l'enquête qu'il s'est engagé à mener sera le plus vaste possible et que la GRC ou tout autre service de police compétent participera à cette enquête afin qu'elle soit perçue par le public comme étant tout à fait dans les règles?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je peux assurer au député que l'enquête fondée sur les sept déclarations qu'il m'a envoyées à midi, aujourd'hui, sera certainement dans les règles. Je ne peux cependant pas garantir que la GRC y participera. Il faudra d'abord que nous vérifiions les faits.

Pour ce qui est de l'identité des personnes qui ont signé ces déclarations, je signale à la Chambre que, lorsque j'ai répondu au député, je lui ai dit que nous ne divulguerions pas l'identité de ces personnes pendant l'enquête. Cependant, si les résultats de l'enquête nous obligent à intenter des poursuites contre des compagnies aériennes pour avoir enfreint la réglementation relative à la sécurité, nous devrons certainement révéler l'identité des signataires parce qu'ils seront appelés à témoigner. Je peux assurer à la Chambre que, si nous découvrons que des compagnies aériennes ont enfreint la réglementation relative à la sécurité, elles feront l'objet de poursuites.

LES INSTRUCTIONS DONNÉES PAR AIR CANADA À PROPOS DES BAGAGES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'apprécie vivement la réponse du ministre, étant donné que les employés et la population en général s'inquiètent des bonnes relations que le ministère entretient, à l'heure actuelle, avec les compagnies aériennes.

Ma question supplémentaire au ministre porte sur une lettre qui lui a été adressée le 4 février par les représentants des employés des compagnies aériennes. Dans le cas d'un vol nolisé d'Air Canada entre Toronto et Honolulu, avec escale à Winnipeg, les employés d'Air Canada dans cette dernière ville ont reçu de Toronto des directives selon lesquelles les passagers voyageant avec la compagnie Fairway Tours seraient munis de cartes d'embarquement . . .

M. le Président: La présidence reconnaît la gravité de la question qui est d'ailleurs traitée avec sérieux par le député et le ministre. Cependant, la présidence doit inviter le député à poser sa question. Nous devons poursuivre.

M. Benjamin: Étant donné qu'on a donc invité le personnel à s'occuper simplement des bagages et non des numéros de sécurité, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il n'a pas répondu à la lettre du 4 février? Croit-il qu'il convienne de la part du bureau de Toronto d'une compagnie aérienne de donner des directives de ce genre au bureau de Winnipeg? Va-t-on procéder à une enquête au sujet de l'incident en question?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, mes relations avec les compagnies aériennes sont aussi bonnes que celles avec l'honorable chef du Nouveau parti démocratique.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je reconnais qu'il accomplit son travail de façon sincère et honnête au nom de son parti, à l'instar du président d'Air Canada et des présidents des lignes aériennes Canadien International ou de Wardair, pour le compte des compagnies aériennes. Ce sont donc des relations fondées sur le respect, rien de plus. La même chose s'applique à l'honorable chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Allez-y doucement! Vous vous en tiriez très bien jusque-là.

M. Crosbie: Ces relations ne sont pas meilleures qu'auparavant. En fait, à St. John's, dimanche, on avait donné mon siège à quelqu'un d'autre. Cela vous montre à quel point nous entretenons de bonnes relations. Quinze minutes avant le départ, on m'a appris au comptoir la mauvaise nouvelle. Voilà un exemple des bonnes relations que nous entretenons.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: C'est là un signe avant-coureur de choses à venir.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous aviez besoin de toute une rangée.

M. Crosbie: On avait donné toute ma rangée.

On a fait enquête sur la question soulevée par le député et on n'a relevé aucune infraction aux mesures de sécurité. Il s'agit d'un vol nolisé. Je n'ai pas le temps de me pencher là-dessus maintenant. Je vais répondre au député sitôt que je le pourrai, ce qui devrait probablement prendre encore un mois.

* * *

[*Français*]

LE TRAVAIL

ON DEMANDE UN NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Depuis novembre 1986, le ministre négocie avec les gouvernements provinciaux pour instaurer un nouveau programme d'aide aux travailleurs âgés mais jusqu'à ce moment, rien n'est fait. Malheureusement, depuis 1987, des centaines de travailleurs et de travailleuses qui auraient été admissibles à l'ancien programme se voient pénalisés parce que le ministre a cru bon de mettre fin à l'ancien programme avant de renouveler le nouveau programme. Est-ce que le ministre peut nous dire où en est rendue la situation avec les gouvernements provinciaux et, deuxièmement, quand les travailleurs âgés de Québec, de l'Ontario, des Maritimes et de l'Ouest pourront avoir droit à ce programme d'aide aux travailleurs âgés?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, d'abord, j'aimerais encore une fois répéter à mon honorable collègue et à d'autres que l'ancien programme n'a pas été terminé ou annulé par le présent gouvernement. L'ancien programme qui avait été institué par l'ancien gouvernement devait se terminer en 1985. Nous l'avons continué pour une année effectivement, mais l'ancien programme devait se terminer avec l'ancien gouvernement.

Pour ce qui est des négociations en cours, effectivement, les négociations sont en cours depuis un certain temps. Je viens d'ailleurs de terminer une nouvelle tournée de discussions avec tous mes homologues provinciaux relativement au nouveau programme, PATA, et il me fait plaisir d'informer mon honorable collègue que je dois voir mon homologue du Québec jeudi.

ON DEMANDE D'ENGAGER DE L'ARGENT POUR LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, vu que le ministre n'est pas capable de répondre de façon favorable aux travailleurs âgés et qu'il y a une publicité: *Losing your job is tough but at 55 it is real tough* . . . C'est vrai que perdre son emploi est difficile, mais c'est réellement difficile à 55 ans. Le ministre ne croit-il pas qu'il serait plus sage, vu qu'il dit qu'il a prolongé d'un an le programme de préretraite, d'annoncer immédiatement qu'il prolonge le programme qui existait antérieurement pour les travailleurs âgés, et que lorsqu'il y aura un nouveau programme, il mettra fin à l'ancien? Mais présentement, ce sont les travailleurs et travailleuses qui sont pénalisés. Au lieu de donner de l'argent pour une annonce d'un programme qui n'existe pas, mettez de l'argent pour aider les travailleurs et travailleuses âgés.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Tout d'abord, monsieur le Président, je dois remercier mon honorable collègue pour avoir soulevé cette publicité qui vient de mon collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'une part et non pas du ministère du Travail. Effectivement, si mon honorable collègue avait eu l'honnêteté de citer toute la publicité, il aurait reconnu que les travailleurs âgés de 55 ans, effectivement, reçoivent de l'aide, entre autres, par les programmes de la stratégie de l'emploi, et ils se trouvent de nouveaux emplois parce qu'en fait, ce que nous tentons de faire, c'est d'effectivement trouver de l'emploi pour les travailleurs âgés. Nous avons d'ailleurs créé plus d'un million d'emplois depuis 1984. Nous allons continuer, y incluant les travailleurs âgés.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE BANC GEORGES—L'OPPOSITION DE LA PROVINCE À LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il sait certainement que le projet de loi C-75 concernant un accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur les ressources extracôtières est actuellement retenu dans un comité législatif en attendant que le gouvernement décide s'il jouera son rôle et s'il interdira la prospection pétrolière et gazière sur le banc Georges.

Le vice-premier ministre sait-il que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'opposent tous les deux à la prospection sur le banc Georges, que le cabinet du gouverneur du Massachusetts, Michael Dukakis, l'est aussi et que l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a adopté à l'unanimité une résolution demandant d'interdire la prospection dans cette zone?

A la lumière de ces faits, le vice-premier ministre est-il prêt, au nom du gouvernement fédéral, à amender le projet de loi C-75 pour interdire la prospection à cet endroit?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, les discussions et les consultations se poursuivent entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse. Je prends note de la question du député et je verrai à ce qu'elle soit transmise au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT—LA DATE DE L'ANNONCE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, tous les partis de l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse ont appuyé une résolution manifestant leur opposition à toute prospection dans cette région. Le vice-premier ministre sait-il que le rapport du comité consultatif du golfe du Maine recommande qu'on interdise la prospection dans la région et que le ministère des Pêches et des Océans a ce rapport en mains? Le sait-il et, si oui, quand les Néo-Écossais peuvent-ils s'attendre à une décision du gouvernement du Canada, compte tenu du fait que leur propre assemblée législative est unanime sur cette question?

● (1450)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Très bientôt j'espère, monsieur le Président, et comme je l'ai dit, je porterai cette question à l'attention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

* * *

LES FINANCES

LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'EXPLORATION ET À LA MISE EN VALEUR—LA DEMANDE DE PETITES SOCIÉTÉS

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait que les petits producteurs de pétrole et de gaz ne bénéficient pas de tous les avantages que le ministre, j'en suis certain, voudrait leur accorder. Ils ont demandé au gouvernement que, le 1er octobre, il ne ramène pas comme prévu le taux d'acquisition aux fins du Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'un tiers à un sixième, mais qu'il fasse plutôt passer le montant servant au calcul de la moyenne de 10 millions à 5 millions de dollars. Cette mesure permettrait aux petites entreprises de profiter des avantages dont elles ont bénéficié jusqu'ici.

Afin de protéger les petites entreprises et des emplois dans le secteur pétrolier et gazier, le ministre des Finances acceptera-t-il leur demande?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé la question et il sera certainement d'accord avec moi pour dire que le programme a été particulièrement stimulant pour l'industrie du pétrole et du gaz, surtout pour les petites sociétés membres de la *Small Explorers and Producers Association*. L'association nous a fait parvenir un document où elle expose ses arguments. Je suis toujours heureux de recevoir de tels documents et de les étudier.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Sauf le respect que je dois au ministre, je précise que ma question était très directe. J'ajoute qu'il est capital de faire vite parce que les entreprises planifient en ce moment leurs activités d'exploration et de mise en valeur pour les prochains mois. Pourquoi le ministre ne dit-il pas maintenant si le gouvernement se rendra à leur demande et viendra en aide aux petites entreprises du secteur énergétique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ma réponse demeure inchangée. Je remercie le député d'avoir exprimé ses préoccupations et il peut avoir l'assurance que je réfléchirai à toute la question.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE AUX RELATIONS EXTÉRIEURES DU MEXIQUE

M. le Président: Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la présence à la tribune de Son Excellence Bernardo Sepulveda, secrétaire aux Relations extérieures du Mexique.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LES CÉRÉALES—LE PRIX INITIAL POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE DE 1988-1989

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Céréales. Les agriculteurs de l'Ouest sont sur le point de prendre les décisions nécessaires au sujet de la campagne agricole de 1988. Ils ont besoin de certains renseignements à cette fin. Est-ce que le ministre est disposé à faire toute de suite une déclaration sur le prix initial que les agriculteurs peuvent s'attendre à recevoir pour la campagne 1988-1989?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, les versements initiaux ont toujours été annoncés avant les semailles du printemps. Au cours des deux ou trois dernières années, nous les avons annoncés vers la mi-avril. Cette année, nous nous attendons à pouvoir le faire vers la même période, soit dans deux ou trois semaines.

Questions orales

LA VALEUR DU DOLLAR—L'EFFET SUR LES PRIX DES CÉRÉALES

M. Stan Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, la hausse du dollar canadien se répercute sur le prix des céréales. Est-ce que le ministre pourrait nous donner une idée des effets de cette hausse sur les prix initiaux qu'il annoncera?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député sait bien que ce genre de renseignement peut avoir d'importants effets sur le marché. Je ne peux donc pas m'aventurer à avancer des hypothèses sur le niveau des prix initiaux. Dans le passé, nous les avons fixés aussi haut que possible en fonction des prévisions du marché dont nous disposions.

Je peux dire que nous nous attendons à annoncer des paiements provisoires aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, ce qui sera sans doute très utile pour les agriculteurs et montrera aussi à quel point le gouvernement est désireux d'aider un secteur de l'économie, celui des céréales et des oléagineux, qui a beaucoup souffert ces dernières années. Bref, je pense que les voisins du député trouveront les nouvelles bonnes lorsque nous annoncerons les mesures en question.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES FRAIS—L'APPLICATION DE L'ARTICLE 201 DE LA LOI SUR LES BANQUES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances. Depuis que les premières plaintes ont été soulevées à la Chambre, en novembre 1987, contre les frais imposés par les banques et les autres institutions financières, et contre l'absence apparente de notification des augmentations, le ministre a-t-il demandé au surintendant des institutions financières de faire appliquer l'article 201 de la Loi sur les banques qui prévoit une telle notification?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire à la députée qu'un comité interministériel examine cette question et soumettra son rapport bientôt. Naturellement, nous attendons aussi le rapport du comité permanent sur le même sujet.

ON DEMANDE DE PRÉSENTER UNE MESURE LÉGISLATIVE EXIGEANT LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, maintenant que le comité permanent des finances a décidé d'examiner la façon dont est appliqué l'article 201 de la Loi sur les banques—et je ne vois toujours pas pourquoi le ministre a besoin d'un comité interministériel pour faire appliquer la loi—le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand il se propose de présenter une mesure législative qui exigera une déclaration convenable de la part des compagnies de fiducie, des caisses populaires et des autres institutions acceptant des dépôts?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la députée que des mesures seront prises prochainement. Nous ne savons pas encore si ce sera par la voie d'une loi ou d'un règlement, mais nous ne saurions trop tarder sur ce point.

L'INTERPRÉTATION JURIDIQUE DE L'ARTICLE 201 DE LA LOI

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Elle concerne également l'article 201 de la Loi sur les banques. Est-il vrai qu'un des collaborateurs du ministre a déclaré que légalement les banques n'enfreignent pas l'article 201? Le gouvernement a-t-il demandé un avis juridique sur cette question et l'a-t-il reçu?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme j'ai déjà répondu à la question précédente, oui, nous essayons de répondre par avance à la question du député. S'il me demande si le rapport a été reçu et si je l'ai accepté, je peux lui dire que le rapport n'a pas encore été remis et que je ne l'ai pas vu.

ON DEMANDE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 201

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, voici ma question: le gouvernement a-t-il reçu ou obtenu un jugement ou une interprétation juridique à propos de l'article 201, et cette interprétation a-t-elle établi que les banques ne violent pas la loi? C'est la question que je pose vraiment. Le gouvernement a-t-il demandé une interprétation juridique et la lui a-t-on fournie?

Maintenant, ma deuxième question qui est une question supplémentaire: quand le gouvernement sera-t-il disposé à appliquer l'article 201 de la Loi sur les banques et à faire en sorte que les frais bancaires ne soient pas prélevés par les banques de la façon dont ils l'ont été auparavant sans accord valable entre le client et l'institution bancaire?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il ne fait absolument aucun doute que s'il y a violation de l'article 201 on prendra des mesures immédiates.

M. de Jong: Je demande justement s'il est enfreint?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA POSITION DU CANADA ET CELLE DES ÉTATS-UNIS

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. En septembre dernier, le Canada a engagé 46 pays à conclure un traité en vue de réduire les chlorofluorocarbures qui détruisent la couche d'ozone. Hier, le premier ministre a dit qu'il était prioritaire de conclure un traité sur les pluies acides avec les États-Unis, sans quoi l'amitié entre les deux pays serait compromise. Le ministre peut-il dire à la Chambre où en est la position du Canada et des États-Unis sur les pluies acides et combien de pays ont paraphé le traité?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député n'ignore sans doute pas la part considérable du Canada dans la conclusion du protocole d'entente de Montréal sur la réduction de l'ozone. Ce document revêt un caractère historique étant donné qu'il s'agit du premier traité planétaire concernant l'atmosphère. Nous avions l'espoir que ce traité serait un volet majeur du droit international de l'air dont un autre volet pourrait être un accord international sur les pluies acides, objectif vers lequel nous travaillons étroitement avec d'autres pays, notamment ceux de la Communauté européenne. Mes principaux collaborateurs m'apprenaient aujourd'hui que les négociations vont bon train.

Entre-temps, il nous semble extrêmement important que le Canada donne l'exemple aux Américains et aux autres en réduisant à la source les émissions qui provoquent les pluies acides, notamment les émissions d'anhydride sulfureux que nous voulons réduire de moitié d'ici 1994, ce qui constitue une réussite remarquable de la part du gouvernement.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'ARTICLE XI—LA POSITION DU CANADA

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Elle a trait aux négociations en cours au sujet de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. La semaine dernière, durant une visite que le comité de l'agriculture de la Chambre des communes a faite à Washington, la représentante commerciale adjointe pour l'agriculture, Suzanne Earley, a déclaré à notre comité que le gouvernement américain était disposé à abolir ou tout au moins à rendre inutile l'article XI du GATT qui permet le contrôle frontalier des denrées agricoles dont l'offre est régie.

• (1500)

Étant donné que cette position est appuyée par le groupe de Cairns, dont le Canada fait partie, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi le Canada appuie une mesure qui abolirait ou rendrait inutile la gestion de l'offre au Canada?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait que ce qu'il dit n'a aucun sens. Nous devons reconnaître que les Américains adopteront certaines positions lors des négociations commerciales multilatérales, comme certains des 93 autres pays.

Le gouvernement canadien a déclaré très nettement qu'il était en faveur de la gestion de l'offre. Nous appuyons le droit des agriculteurs canadiens de décider quel régime de commercialisation est le mieux adapté à leurs besoins. Voilà pourquoi nous avons inséré l'article 710 dans l'Accord commercial canado-américain et mentionné spécifiquement l'article XI du GATT.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Il est évident que le Canada est en train de se faire «harmoniser» par les Américains, dans ce dossier.

Je veux demander au ministre: Compte tenu du fait qu'aujourd'hui même, les membres de l'Office canadien de commercialisation des oeufs sont en train de se réunir à Ottawa pour la 15e assemblée annuelle, est-ce que le ministre ou sa collègue, la ministre du Commerce extérieur, peut nous dire comment le gouvernement conservateur peut appuyer la position des États-Unis et celle des pays du Cairns au GATT, quand ces derniers veulent abolir la gestion des approvisionnements au Canada? Comment le gouvernement Canadien peut-il justifier d'appuyer de tels organismes?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous ne nous laisserons pas leurrer par n'importe quelle bêtise, et nous n'allons pas nous laisser influencer par la position du député. En fait, mon collègue le ministre d'État chargé des céréales, qui s'intéresse activement au groupe de Cairns, m'a signalé que le député fait erreur quand il interprète la position du groupe de Cairns au sujet de l'article XI du GATT.

M. le Président: Ce sera la dernière question de la période des questions.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL

LES MAISONS DE TRANSITION—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Même si l'enquête Pepino a surtout porté sur les maisons de transition privées de Toronto, le ministre n'ignore pas que ce rapport parle aussi de manquements graves en matière de sécurité et de supervision au centre public de détention de Keele Street. Il est vrai que le ministre a ordonné une enquête administrative et le transfert des détenus violents en ce qui concerne Exodus Link et Montgomery House, mais il n'a rien ordonné de tel à propos des maisons de transition administrées par le gouvernement.

Le ministre commandera-t-il une enquête administrative indépendante sur toutes les maisons de transition publiques de Toronto, ainsi que le transfert des détenus violents du centre de détention de Keele Street?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je signale au député que l'unique maison de transition administrée par le gouvernement fédéral à Toronto est le centre de Keele Street, et que mon inspecteur général effectue une enquête administrative dans cet établissement suite à la recommandation 18 du rapport Pepino.

M. le Président: Le député de Regina-Ouest soulève la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA SIGNIFICATION DE L'EXPRESSION «CITER DES DOCUMENTS»

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole. Je voudrais traiter aujourd'hui d'une question au sujet de laquelle j'ai invoqué hier le Règlement.

Je commence par préciser que j'ai omis hier de mentionner une certaine chose dans mon rappel au Règlement, et je tiens à signaler cette erreur à la présidence.

Le commentaire 327 de la cinquième édition de Beauchesne s'intitule «Documents cités». J'ai déclaré, lors de mon recours au Règlement: «Je reconnais d'emblée qu'il ne s'agissait pas d'une citation proprement dite du document.» Mon erreur découle de ce que j'ai mal cité le Beauchesne où il est question de «lire ou citer». Toutefois, le commentaire est intitulé «Documents cités».

Je me suis donné la peine ce matin de chercher la définition du verbe «citer». A la rubrique «citer», le *Winston Senior Dictionary* donne ceci:

> . . . indirectement, rapporter l'essentiel de ce qui a été écrit. Donner comme référence, argument ou exemple, un texte ou les paroles d'un auteur . . . ou expliquer une déclaration qui a déjà été faite.

Le *Funk & Wagnalls Standard College Dictionary* (édition canadienne) donne ceci:

> Présenter ou rapporter comme preuve ou à l'appui de . . . Mentionner ou énumérer.

Dans le *Concise Oxford Dictionary* on trouve: «donner comme exemple».

Je soutiens que le ministre a cité des études de la Société des chemins de fer du CN au sujet des ateliers de Moncton car, dans sa réponse au député de St-Jean-Est (M. Harris) qui lui avait demandé de déposer les études réputées expliquer de quelle façon le CN peut économiser de l'argent en fermant ces ateliers, le ministre a parlé des «études du CN». Dès lors qu'il a prononcé ces mots, il a mentionné ces études et les a données comme exemple, précisément comme l'expliquent les définitions que je viens de donner du verbe «citer». Il a déclaré, et je cite: «Les études du CN montrent très clairement que la société réalisera ainsi des économies considérables.»

Les membres du comité permanent des transports savent bien, comme tout le monde d'ailleurs, que c'est bien ce qu'a déclaré la société du CN. Elle a affirmé qu'elle réaliserait des économies considérables et, de concert avec cette société, le gouvernement a refusé de nous fournir un exemplaire de ces études. Le ministre a bel et bien cité des études de rationalisation de la Société des chemins de fer du Canadien National au sujet des ateliers de Moncton, par le seul fait qu'il a mentionné les études du CN. Il a ensuite rapporté ou énuméré ce que le CN a soutenu dans ces études. Si ce n'est pas cela le fait de citer, alors je ne sais pas ce que c'est.

Compte tenu de l'objectif et du sujet de la question du député de St-Jean-Est, et du but qu'il visait, et compte tenu de la réponse du ministre, je me permets d'affirmer, monsieur le Président, que ce dernier a effectivement cité les études de la Société des chemins de fer du CN en rapportant les assertions de cette société exposées dans ses deux études. Je pense que c'est on ne peut plus clair.

• (1510)

Le ministre a utilisé des renseignements tirés des études de rationalisation du Canadien national quand il a dit que ces études montraient combien d'argent on pouvait épargner. Le fait que le ministre ait utilisé des renseignements dont le CN admet qu'ils figurent dans ses études signifie donc simplement qu'il citait ces études.

Je soutiens donc, monsieur, que la présidence devrait envisager sérieusement la possibilité d'obliger le ministre à déposer ces études à la Chambre. Les employés sont les premiers à avoir le droit de savoir ce que leurs employeurs leur réservent. Ils ont invoqué la Loi sur l'accès à l'information, mais en vain.

Il est clair que le gouvernement doit déposer ces études, si l'on tient compte des discussions qui ont eu lieu à la Chambre hier, des définitions données par les quatre dictionnaires que j'ai consultés et enfin du commentaire 327(1) de Beauchesne, dont voici un extrait:

> Cette restriction ressemble à la règle concernant la preuve devant les tribunaux, laquelle interdit à un avocat de citer des documents qui n'ont pas été déposés comme pièces justificatives.

Dans le même commentaire, Beauchesne dit plus loin:

> (2) Il est admis que le document cité doit être déposé sur le Bureau s'il peut l'être sans préjudice de l'intérêt public.

Il n'y a rien dans ce que le gouvernement ou le CN proposent qui puisse porter préjudice à l'intérêt public. Seul le document cité par le ministre doit être déposé. Je soutiens qu'il a cité les études du CN sur les ateliers de Moncton. Il a même employé les mots «études du CN».

Le commentaire 327 de Beauchesne dit aussi ceci:

> (5) L'action de citer un document suppose qu'on en a communiqué un extrait ou qu'on l'a évoqué à la fin expresse d'influencer le débat.

Pour terminer ce bref exposé, je dirais qu'il s'agit peut-être d'une exception, mais qu'il faut établir des précédents pour les prochains présidents du Parlement, même si j'espère que le président actuel conservera son poste beaucoup plus longtemps que je n'ai siégé à la Chambre jusqu'ici.

Un dernier mot, monsieur le Président. Selon la définition que Beauchesne et quatre dictionnaires donnent du mot «citer», le ministre a bien cité les rapports ou les études du CN sur les ateliers de Moncton.

Je vous demande respectueusement, monsieur, d'obliger le ministre à déposer ces études à la Chambre.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne savais pas que le député allait soulever cette question hier, alors je n'étais pas ici pour répondre. Il est évident que le député est dans l'erreur. Si vous lui donniez raison, monsieur le Président, vous passeriez certainement à l'histoire pour avoir modifié considérablement la procédure parlementaire.

Je ne vais pas citer Beauchesne ni aucune autre autorité en la matière. Je fais appel à votre jugement, monsieur le Président, et à votre connaissance des règles.

Comme on peut le lire dans le hansard d'hier aux pages 14187 et 14188, le député de St-Jean-Est (M. Harris) m'a posé une question sur la décision du CN de fermer ses ateliers à Moncton. Moncton resterait quand même le principal centre d'activités du CN dans la région atlantique, et la majorité de ses employés dans la région travailleraient dans cette ville.

Tout ce que j'ai dit en réponse à cette question, c'est que «les études du CN montrent très clairement que la société réalisera ainsi des économies considérables». Je n'ai fait allusion à aucun document en particulier. Je n'avais entre les mains aucune étude du CN, aucun rapport ni aucune lettre, et je n'ai cité aucun document de ce genre. Comment puis-je déposer un document que je n'ai pas, auquel je n'ai pas fais allusion et que je n'ai pas cité?

Je remarque que notre ancien collègue, M. Stanley Knowles, est présent. Si le NPD demandait encore conseil à notre ancien collègue, M. Knowles, au sujet de la procédure, cette question n'aurait jamais été soulevée. Cela ne fait que prouver l'ignorance intolérable du député à cet égard.

Je sais que le CN a fait une importante étude il y a quelques années sur sa position relativement aux ateliers de ce genre. J'ignore combien d'études ont été effectuées en plus de celle-là. Je n'ai rien et je n'ai cité ni rapport, ni lettre. Je n'ai rien qu'il me serait possible de déposer. Si Votre Honneur devait m'ordonner de déposer un document, il me serait bien malaisé d'en trouver un.

Je voudrais que vous agissiez conformément aux règles, monsieur le Président, et que vous rejetiez la demande du député.

M. le Président: Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a présenté des arguments pour compléter son intervention d'hier et le ministre a répondu.

Je note que le ministre a fait allusion à l'honorable Stanley Knowles et à son expertise en matière de procédure. J'aimerais bien en ce moment pouvoir lui renvoyer le problème pour qu'il le règle, mais je crains d'avoir à prendre la question en délibéré. Je rendrai ma décision le plus tôt possible.

Je remercie le député et le ministre pour leur intervention.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES LANGUES OFFICIELLES—LA MENTION DES NOMS DE DÉPUTÉS—RÉTRACTATION

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Au cours de la période consacrée aux déclarations aux termes de l'article 21, vous, monsieur le Président, étiez apparemment d'avis que j'abusais de cet article.

Mon seul but était alors de déclarer qu'il ne fallait permettre à aucun parti politique de promouvoir la destruction d'une collectivité canadienne. Je ne voulais que recommander aux anglophones du Québec de fuir les partis qui ont cet objectif.

Je m'excuse si, en mentionnant les noms des députés de Laval-des-Rapides (M. Garneau) et Papineau (M. Ouellet) ainsi que de l'organisateur général du parti libéral du Canada, j'ai perturbé les travaux de la Chambre. Merci, monsieur le Président.

M. le Président: Je constate que des députés demandent la parole, mais je crois que, dans les circonstances, il n'est probablement pas nécessaire d'entendre d'autres interventions. Le député a clairement retiré ses paroles. Les députés sauront, comme le disait lui-même le député de La Prairie (M. Jourdenais), que je l'ai interrompu au milieu de sa déclaration pour des motifs que tous connaissent.

J'espère que tous les députés accepteront la déclaration claire et directe du député. La présidence estime que l'affaire est close.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Il faut que je fasse très attention aux observations de la présidence. Est-ce que Votre Honneur a bien dit qu'en ce qui la concerne, l'incident est clos? Vous savez, monsieur le Président, tout le respect que j'ai pour vous.

M. le Président: Et le député sait également tout le respect que j'ai pour son expérience. Si une personne aussi expérimentée que le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) pense que j'ai besoin d'en entendre davantage sur la question, je vais accepter son opinion.

Je voudrais ajouter cependant qu'à mon avis, le député de La Prairie s'est rétracté. Si le député de Saint-Denis a des conseils à me donner, je l'écouterai volontiers, mais je ne voudrais pas d'un échange entre députés concernant des propos déjà retirés.

• (1520)

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je vais me montrer aussi coopératif que possible. J'ai passé trop de temps à la Chambre pour ne pas comprendre la portée de vos paroles.

Je respecte notre Règlement, surtout lorsque le Président dit qu'un incident est clos. J'accepte volontiers la décision de Votre Honneur et ne parlerai donc pas davantage de ce malheureux incident.

M. le Président: Je remercie le député et j'espère que les autres députés collaboreront avec la présidence.

Je voudrais ajouter qu'il n'est pas dans les habitudes de la présidence d'intervenir dans les déclarations des députés.

La véritable raison d'être de la règle, comme d'autres Présidents l'ont fait remarquer, c'est qu'il ne faut pas s'engager dans des réflexions désobligeantes sur les motifs, le caractère ou autres traits personnels des députés. Quand cela arrive, cela a tendance à provoquer du désordre, car d'autres députés trouvent ça inacceptable et veulent répliquer.

Ces règles sont empreintes de bon sens. Il est essentiel de ne rien promouvoir ou accepter à la Chambre qui soit perturbateur.

Je le répète, j'apprécie beaucoup les observations du député de Saint-Denis et la bonne grâce avec laquelle il a appuyé la présidence. Comme je l'ai dit devant tous les députés à la Chambre, je prends très au sérieux toutes ses interventions.

M. Prud'homme: Nous avons un Président très sage.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON PRÉTEND AVOIR REÇU UNE RÉPONSE INCORRECTE À UNE QUESTION AU FEUILLETON

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège au sujet d'un incident qui s'est produit un peu plus tôt. Je tiens à préciser à la présidence que je suis disposé à proposer la motion nécessaire, afin de renvoyer la question au comité parlementaire pertinent, si Votre Honneur juge que mon intervention est tout à fait justifiée.

Le 5 mai 1986, j'ai fait inscrire la question nº 565 au *Feuilleton*. Cette question tendait à demander au ministère de l'Agriculture un certain nombre de rapports au sujet des conditions sanitaires dans certaines usines d'abattage et de conditionnement de la viande du sud-ouest de l'Ontario. On n'a jamais répondu à cette question. Je suppose que cela n'a rien d'inhabituel. Il arrive que des ministres, pour une raison quelconque, décident de ne pas répondre à la question d'un député.

Cependant, selon moi, on va tout à fait à l'encontre de la pratique à la Chambre—je crois qu'on peut s'appuyer sur Beauchesne et Erskine May à cet égard—lorsqu'on ne répond pas à la question d'un député comme ce fut le cas en l'occurrence, et que le député s'aperçoit une année et demie plus tard qu'en fait, les renseignements demandés ont été fournis à un journaliste, un certain Jim Rohman du *Kitchener-Waterloo Record*, sous la forme exacte d'une réponse à une question au *Feuilleton*. En réalité, on devrait considérer qu'il s'agit là d'un abus de mes privilèges parlementaires.

J'ai en main un document intitulé «Question posée au cabinet». Il est généralement remis en réponse à une question inscrite au *Feuilleton*. La réponse à la question nº 565 aurait due m'être adressée, mais c'est plutôt le *Kitchener-Waterloo Record* qui l'a reçue la semaine dernière. Le document en question donne des réponses à de très importantes questions au sujet des conditions sanitaires à certains établissements de l'Ontario.

Il se peut que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ait tout simplement commis une erreur en fournissant ces renseignements aux médias, plutôt que de donner une réponse au député qui avait fait inscrire une question au *Feuilleton*. En fait, une copie d'un avis qui m'était adressé—devant être déposé à la Chambre—a été remis au journaliste, plutôt qu'à moi. Si une erreur a été commise, que ce soit par le ministre ou par l'un de ses collaborateurs, je veux bien l'admettre, car j'ai le plus grand respect pour le ministre de l'Agriculture. Il sait pertinemment que je suis le critique associé de mon parti dans le domaine de l'agriculture. Je comprends que cela puisse se produire.

Cependant, le fait que le ministre n'a pas fourni une explication valable me conduirait à croire qu'il a délibérément caché à la Chambre des renseignements dûment demandés par celle-ci par inscription de la question au *Feuilleton* des avis, en l'occurrence celui du 5 mai 1986, lorsque ses collaborateurs lui ont préparé la réponse, lorsque celle-ci était disponible dans son bureau et qu'elle a été communiquée à quelqu'un qui n'était pas un député. A moins qu'on fournisse une explication satisfaisante, je déclare que cela constitue une violation de mes privilèges en tant que député.

Je suis prêt à déposer à l'intention de la présidence, s'il y a un moyen approprié de le faire, les renseignements qui m'ont été fournis précédemment dans la journée par le *Kitchener-Waterloo Record* et qui montrent très clairement que les informations qui étaient destinés à mon bureau ou à moi-même ou, encore plus grave, à être déposées à la Chambre des communes, ne m'ont pas été fournies mais, au lieu de cela, ont été communiquées à un journaliste. Je souhaiterais que le ministre puisse fournir une explication. Dans le cas contraire, je déclarerais respectueusement qu'il s'agit d'un cas bien fondé de violation de privilège que je voudrais porter à l'attention de la Chambre.

M. le Président: Je remercie le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) pour son intervention qui a été extrêmement claire et utile à la présidence. Le ministre voudrait peut-être répondre.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir la possibilité de répondre aux questions du député et, dirais-je, de l'intérêt qu'il manifeste maintenant pour la question nº 565 qui, comme il l'a indiqué, figurait au *Feuilleton* en mai 1986.

Le député devrait se rappeler que la Chambre a été prorogée le 24 juillet. Le député connaît le Règlement. Il a passé plus de temps à l'assemblée législative provinciale qu'à la Chambre des communes . . .

M. Boudria: Pas tout à fait. Cela fait à peu près autant de temps maintenant.

M. Wise: . . . mais il connaît très bien le Règlement.

Lorsque la Chambre se proroge, les questions expirent au *Feuilleton*. Par conséquent, le ministre n'avait pas la possibilité de communiquer au député ces renseignements au nom du ministère.

Cependant, la Chambre n'a pas été prorogée depuis le 24 juillet. Le député n'a jamais pris la peine de soulever cette question à la période des questions, ni de la réinscrire au *Feuilleton*. En conséquence, le ministère n'a pas eu la possibilité d'y répondre.

Le reporter du *Kitchener-Waterloo Record* dont l'intérêt pour la question est indéniable, a demandé des renseignements identiques par le biais de la Loi sur l'accès à l'information. Fidèle à l'esprit de la loi, mon ministère lui a fourni les renseignements. Le député a précisé que c'était hier; d'après mes notes, nous avons communiqué les mêmes renseignements hier, conformément aux dispositions sur l'accès à l'information.

J'ai en main une copie signée de la question nº 565 du 5 mai 1986. J'espère que l'explication satisfait le député, à qui je serais heureux d'envoyer une copie de la réponse, à son pupitre, de l'autre côté de la Chambre.

M. le Président: Le député de Glengarry-Prescott—Russell a la parole pour répliquer.

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger le débat. Le fait est que la question a été déposée à la Chambre le 5 mai 1986. On a eu amplement le temps d'y répondre avant la prorogation de la Chambre. La réponse a été préparée avant la prorogation, sinon elle n'aurait pas la forme du texte que j'ai en main.

• (1530)

Comme la formule de la réponse est celle dont on se sert normalement pour le dépôt aux Communes, il faut supposer que le personnel du ministre l'avait préparée pour la déposer à temps aux Communes. Si ce dépôt avait été fait à temps, personne n'aurait travaillé en vain.

Puisque tel est le cas, je prétends que le personnel du ministre avait l'intention de me donner la réponse et je maintiens que lorsqu'un document doit être préparé pour dépôt à la Chambre selon le Règlement à la suite d'une question posée par un député et déposée à la Chambre, cette information doit être fournie à la Chambre tout au moins en même temps qu'elle est donnée à qui que ce soit d'autre. Si elle est fournie à quelqu'un d'autre au préalable, alors dans mon esprit c'est comme si je faisais connaître à un journaliste le contenu du rapport d'un comité avant son dépôt à la Chambre. Je me suis déjà prononcé sur cette question à diverses reprises en blâmant ceux qui ont divulgué des rapports de comités avant leur dépôt à la Chambre.

Le ministre aurait dû, me semble-t-il, avant de fournir ce document au *Kitchener-Waterloo Record* ou en même temps, se faire un devoir de le présenter au Parlement, étant donné que ce n'est pas le *Kitchener-Waterloo Record* qui a demandé cette information mais bien la Chambre des communes par le truchement d'une question que j'ai inscrite au *Feuilleton*. Cette information, une fois déposée, ne m'appartient pas en propre mais appartient à tout député de la Chambre. Ce n'est pas à moi que la réponse est donnée, monsieur le Président, mais bien à vous, en votre qualité de Président de la Chambre pour que nous en soyons tous saisis.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais répondre très brièvement à la question soulevée par le député dans ses derniers commentaires. Il est évident que durant les premières semaines de juillet le ministère a préparé la réponse pertinente à la question du député. Normalement, il est clair que cette question aurait fait l'objet d'une réponse au moment de notre retour à la Chambre en septembre. Bien entendu, il y a eu prorogation de la Chambre le 24 juillet; de ce fait il n'y avait plus de session et la question ne tenait donc plus.

Absolument rien ne laisse croire que le ministère, le ministre ou un fonctionnaire ait retenu cette information ou l'ait soustraite à la Chambre des communes. Ce n'est tout simplement pas le cas. Lorsque la réponse a été prête, la Chambre ne siégeait plus et par la suite, bien entendu, il y a eu prorogation.

Si le député l'avait voulu, il lui suffisait, lorsque la nouvelle session a commencé, à l'automne, de reposer la même question. Naturellement, les renseignements auraient alors été disponibles; ils le sont depuis cette époque et le ministre est prêt à les communiquer au député et à la Chambre. Il me semble qu'il n'y a pas là de question de privilège.

M. le Président: J'ai écouté très attentivement la plainte du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). A première vue, j'étais intrigué, mais les députés conviendront que la déclaration du ministre et celle du secrétaire parlementaire exposent clairement la chronologie des événements.

Je dois dire au député de Glengarry—Prescott—Russell que, dans ces conditions, ce n'est pas une question de privilège. Toutefois, j'ajouterais que cette situation aurait pu être évitée si le député et un membre du personnel du ministre s'étaient rencontrés pour échanger les renseignements. Il est évident que le gouvernement était prêt à les fournir.

Je peux dire que je sympathise avec le député de Glengarry—Prescott—Russell et qu'il est regrettable que les renseignements aient été remis à quelqu'un d'autre, plutôt qu'à lui qui les avait demandés. Je comprends cependant ce qui s'est passé et je répète que je ne vois pas là une question de privilège. Je remercie tous les députés de leurs interventions.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)) propose: Que le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que j'amorce aujourd'hui la discussion du projet de loi C-121 concernant la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée. Comme tous les députés le savent maintenant, le gouvernement fédéral et le gouvernement de Saskatchewan se sont entendus le 22 février 1988 sur la fusion et la privatisation d'Eldorado Nucléaire et de Saskatchewan Mining Development Corporation. Le projet de loi en discussion autorise le gouvernement fédéral à exécuter les engagements pris dans le cadre de cet accord.

Il s'agit d'un projet de loi relativement simple, mais qui représente un important pas en avant pour les sociétés concernées ainsi que pour la province de Saskatchewan et pour tous les Canadiens. Il marque en outre un autre jalon dans les efforts très réussis entrepris par notre gouvernement pour offrir au secteur public de nouvelles possibilités de croissance et de bonne gestion, ce qui vaut bien sûr aussi bien pour les ministères que pour les sociétés de la Couronne.

[*Français*]

La décision de privatiser une société d'État ne se prend jamais à la légère. Premièrement, il s'agit d'un processus complexe. Nous devons nous assurer que la société en question ne sert plus à desservir un des objectifs publics ne pouvant être atteint qu'à condition que le gouvernement en demeure le propriétaire. En deuxième lieu, nous croyons que les sociétés privatisées doivent avoir les conditions requises pour être viables après la privatisation, profiter pleinement du passage de la propriété publique à la propriété privée et assurer l'éventualité de nouvelles possibilités pour l'entreprise comme pour ses employés.

Troisièmement, nous croyons que le processus même de la privatisation doit respecter l'ensemble des intérêts reliés directement ou indirectement à la société d'État en question et à ses activités. Je pense ici aux intérêts des employés, à la sécurité du public et au droit qu'ont eus les contribuables canadiens de voir leurs intérêts financiers protégés.

Madame la Présidente, le projet de loi que nous discutons présentement permettra l'union des forces en présence et créera une synergie qui non seulement protégera et enrichira ces intérêts tout au long des prochaines décennies.

[*Traduction*]

Sur la question de savoir s'il était nécessaire qu'Eldorado demeure société publique, la décision a été plutôt facile à prendre. Il est clair que dans le cas d'Eldorado il n'était pas nécessaire que cette société appartienne à l'État pour que celui-ci puisse réaliser les objectifs d'intérêt public, ce qui est vrai depuis des années.

Les députés d'opposition qui appuyaient le gouvernement précédent seront d'accord sur cette décision, parce qu'elle avait été prise avant même notre arrivée au pouvoir. En 1983, le gouvernement libéral a transféré les actions d'Eldorado Nucléaire à la Corporation de développement des investissements du Canada, et le ministre responsable de la CDIC avait par la suite déclaré au Sénat qu'il ne voyait pas pourquoi le gouvernement du Canada aurait besoin de conserver dans les années 80 un investissement dans l'industrie de l'uranium. Je suis sûre que tous les députés de la loyale opposition de Sa Majesté qui sont en face appuieront sans réserve les principes du projet de loi à l'étude.

Avant que notre gouvernement ne conclue un accord avec le gouvernement de la Saskatchewan, nous avons examiné, de concert avec la CDIC et ses conseillers financiers, diverses stratégies de privatisation. La fusion d'Eldorado et de la SMDC et la privatisation subséquente de la nouvelle société, voilà la stratégie qui contribuera le plus à son essor et à ses débouchés futurs, qui constituent le principal objectif de cet exercice.

Eldorado Nucléaire Limitée existe depuis 61 ans. C'est le plus ancien producteur d'uranium au monde. C'est une exploitation de calibre mondial et un fournisseur fiable qui compte de nombreaux clients autant au pays qu'à l'étranger. La société Eldorado est aussi le seul producteur intégré au Canada, ce qui signifie qu'elle peut traiter le minerai d'uranium pour créer des produits destinés non seulement aux réacteurs canadiens pour répondre aux besoins énergétiques canadiens mais aussi à l'exportation pour satisfaire les besoins énergétiques d'autres pays. Eldorado exploite des usines modernes et efficaces et elle possède en tout ou en partie des mines d'uranium d'où l'on extrait du minerai à des coûts concurrentiels.

• (1540)

L'autre partenaire, la Saskatchewan Mining Development Corporation, est un des plus importants fournisseurs d'uranium au monde: en 1986, elle a fourni 7 p. 100 de la production totale de l'Occident. Elle a conclu de très intéressants contrats de vente qui s'étendent jusque dans les années 90. Comme la société intensifie ses travaux d'exploration depuis quelques années, elle possède quelques-unes des plus importantes réserves commerciales au monde.

Une fusion entre ces deux sociétés produira une compagnie non seulement viable mais aussi capable de croître et de se développer grâce au regroupement des biens, y compris les réserves, les installations de production et de recherche et le personnel. Le fusionnement des deux sociétés en donnera une nouvelle, de catégorie internationale, qui possède la motivation, la réputation et l'actif propres à lui faire jouer un rôle significatif sur le marché mondial de la production d'uranium. Je le répète, la perspective d'améliorer nos possibilités économiques est l'une des principales raisons pour lesquelles nous avons préféré la voie de la privatisation.

Le gouvernement de la Saskatchewan entrevoit, pour sa part, des avantages similaires à long terme, non seulement pour la SMDC mais aussi pour les citoyens de cette province. Tous les députés comprennent sûrement qu'il ne s'agit pas de vendre des biens qui appartiennent à l'État, mais plutôt de créer une nouvelle société qui jouera un rôle important dans la production et le raffinage de l'uranium à l'échelle mondiale.

[*Français*]

Les croyances idéologiques de certains de nos opposants ici aujourd'hui les pousseront peut-être à prétendre qu'on ne peut atteindre ces objectifs qu'en continuant d'exercer un contrôle de l'État sur ce nouvel organisme. Je suis convaincue que, durant nos débats sur ce projet de loi, nous entendrons leurs propositions détaillées et toutes les raisons qu'ils pourront alléguer pour maintenir la propriété gouvernementale.

Cependant, madame la Présidente, le genre de pensée myope qui s'accroche à une idéologie au détriment du bon sens ne constitue pas une approche politique qui réussit à convaincre de ce côté-ci de la Chambre. Et notre approche à nous nous a permis de passer de succès en succès durant les trois dernières années.

[*Traduction*]

Jusqu'ici, le gouvernement a procédé à 13 privatisations. Plus de 23 000 employés qui travaillaient autrefois dans le secteur public font maintenant le même travail mais dans le secteur privé. Plusieurs d'entre eux ont une meilleure situation parce qu'il leur est maintenant permis de prospérer. Il est entendu que ce mécanisme a été aussi très avantageux pour l'économie canadienne. Je vais vous donner quelques exemples pour montrer que les privatisations que nous avons réalisées sont de bon augure pour Eldorado.

En 1986, de Havilland a été vendue à la société Boeing. Les prophètes de malheur que nous avons en face de nous à la Chambre prétendaient que cette fusion était vouée à l'échec. Aujourd'hui, de Havilland offre un plus grand nombre d'emplois, elle a élargi sa clientèle, possède un avenir plus prometteur, crée davantage de produits, fait une meilleure commercialisation, contribue donc beaucoup mieux à l'économie canadienne et, fait plus important encore, ses employés ont une meilleure sécurité d'emploi.

Nous avons également privatisé Fishery Products International, ce qui devrait intéresser au plus haut point mon savant collègue d'en face puisque cette initiative a beaucoup profité aux gens de sa circonscription du Cap-Breton. FPI revêt une importance cruciale pour les pêches de l'Atlantique et l'économie de cette région en général. La société a été privatisée au grand avantage des électeurs de mon vis-à-vis. De très nombreux députés s'accordent à dire que l'offre publique de vente a remporté un franc succès parmi la population, surtout dans le Canada atlantique.

Je pourrais mentionner les 11 autres privatisations, mais ces deux exemples suffiront à en illustrer la réussite. Je garde les autres en réserve.

Ces privatisations ont été avantageuses pour l'économie canadienne et prouvent que l'aliénation des biens de la Couronne est raisonnable quand les circonstances s'y prêtent, car elles donnent une nouvelle impulsion à l'économie, créant des emplois et rendant le Canada plus concurrentiel sur le marché mondial où un nombre croissant de défis doivent être relevés.

Permettez-moi de fournir des précisions au sujet de ce projet, car les Canadiens se rendront compte que nous respectons également notre troisième condition pour une privatisation fructueuse, soit l'accroissement des avantages qu'en obtiennent les Canadiens. Tout d'abord, nous voulons que des Canadiens conservent la mainmise sur cette nouvelle société dynamique. Voilà pourquoi l'article 5 impose des restrictions sur l'émission, le transfert et la propriété de titres donnant le droit de vote dans la nouvelle entreprise. L'article 5 stipule tout d'abord qu'exception faite des actionnaires fondateurs, c'est-à-dire les deux gouvernements, aucun actionnaire ne pourra posséder plus de 25 p. 100 des actions donnant droit de vote. En deuxième lieu, aucun non-résident ne pourra posséder plus que cinq pour cent des actions donnant droit de vote. Lors du dépouillement des votes à une réunion des actionnaires, ceux des non-résidents seront limités à 20 p. 100. En somme, les étrangers ne peuvent accumuler au maximum que 20 p.100 des votes. Ces dispositions nous assureront que la nouvelle société continuera à être dominée par des Canadiens et qu'elle servira à raffermir l'économie canadienne.

Aux termes de l'accord, initialement 38,5 p. 100 de la nouvelle société appartiendra au Canada et 61,5 p. 100 à la Saskatchewan. Ce partage est fondé sur les évaluations des apports futurs et de la rentabilité des deux exploitations actuelles par des conseillers financiers indépendants. Le partage recommandé de la propriété représente le fondement d'une proposition d'affaire attrayante qui sera avantageuse pour les deux parties ainsi que pour les principaux actionnaires, soit les contribuables des deux gouvernements.

Avec une participation de 38,5 p. 100 dans la nouvelle société, les contribuables canadiens vont obtenir une juste valeur de réalisation pour leurs actions d'Eldorado. Cela est très important. Aux termes de l'accord, la nouvelle société va lancer une émission obligataire pour rembourser les billets à ordre détenus par le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan. Le Canada va recevoir 38,5 p. 100 des recettes de cette émission obligataire. L'équilibre va s'établir au fur et à mesure que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan vont vendre aux Canadiens leurs actions dans la nouvelle société.

Les recettes anticipées de ces deux transactions, soit l'émission obligataire et la vente ultérieure des actions, vont servir à payer les intérêts et le capital de la dette actuelle. En outre, la nouvelle société sera imposable, ce qui devrait engendrer d'autres revenus pour le gouvernement, étant donné que la SMDC est exemptée d'impôt fédéral à l'heure actuelle. L'accord établit aussi l'intention des deux gouvernements de déployer des efforts particuliers pour distribuer les actions à un

large éventail d'investisseurs, particuliers et institutions. C'est ainsi que tous les Canadiens vont pouvoir participer grâce à des investissements particuliers ou à des véhicules comme les caisses de retraite à la réussite financière de cette nouvelle société.

[*Français*]

Les plans de propriété partagée parmi les employés ont été un facteur important dans plusieurs privatisations. Ces projets sont populaires auprès des employés et constituent une façon efficace de permettre aux employés d'accéder à la propriété de leur propre entreprise.

[*Traduction*]

Les deux gouvernements ont convenu de réduire leur participation de 30 p. 100 d'ici à deux ans, de 60 p. 100 d'ici à quatre ans et de 100 p. 100 d'ici à sept ans. A vrai dire, le rythme exact va dépendre de la situation économique et financière, car le gouvernement veut obtenir le meilleur rendement possible pour les Canadiens. Toutefois, les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada sont décidés à privatiser la société et ils souhaitent que l'on offre ses actions sur le marché dans les plus brefs délais, de préférence dans l'année qui suivra la fusion.

• (1550)

Malgré tout cela, un aspect clé de l'Eldorado demeurera inchangé—ce qui est très important—et c'est que la société continuera d'observer et d'appliquer strictement les normes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Ces questions sont prioritaires pour le gouvernement et les Canadiens, que la société soit de propriété publique ou privée. Ce fait ne change rien aux normes.

La société Eldorado fait partie d'une industrie où la sécurité revêt une importance primordiale tant pour les employés que pour le grand public. Les Canadiens se soucient tous de la gestion des déchets résultant de l'extraction et de la transformation des matériaux radioactifs. Les critères établis dans la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, dans la réglementation et d'autres mesures législatives fédérales et provinciales, s'appliquent également aux entreprises qui exploitent l'uranium, que celles-ci soient publiques ou privées. En vertu de l'entente qu'il a conclue avec le gouvernement de la Saskatchewan, le gouvernement fédéral s'engage à trouver et à mettre au point une solution au problème de l'enfouissement des déchets radioactifs de faible activité accumulés par l'Eldorado près de Port Hope.

J'ai déclaré à maintes reprises que le fait de confier à l'État la propriété d'une entreprise donnée constituait une très mauvaise solution de remplacement à la mise en oeuvre d'une réglementation efficace pour protéger la sécurité du public. Dans l'état actuel des choses, près de la moitié de la production canadienne d'uranium est attribuable au secteur privé qui poursuit son activité en conformité des lois et de la réglementation pertinentes. La nouvelle compagnie sera tenue d'observer ces lignes directrices fort sévères. Par conséquent, les Canadiens et, plus spécialement, les employés de l'Eldorado peuvent être assurés que les objectifs de protection de l'environnement, ou les besoins en matière de sécurité publique, ne seront pas sacrifiés à la privatisation de l'Eldorado.

[*Français*]

De la même façon, madame la Présidente, le Canada a longtemps favorisé une politique qui met spécialement l'accent sur l'application pacifique de l'énergie et de la technologie nucléaire. Les exportations d'uranium, de produits et de technologie nucléaires sont contrôlées et minutieusement suivies afin de nous assurer que les autres respectent nos politiques de non-prolifération nucléaire.

Ces politiques s'appliquent autant dans le secteur privé que dans le secteur public. La privatisation d'Eldorado Nucléaire n'aura absolument aucun impact sur les politiques de non-prolifération du gouvernement, pas plus que sur ses efforts pour réduire l'utilisation non pacifique de l'énergie nucléaire à travers le monde.

[*Traduction*]

Les employés d'Eldorado et de la SMDC peuvent envisager la fusion et les modalités de privatisation subséquentes avec un optimisme justifiable. La nouvelle compagnie sera plus forte, financièrement plus saine et en meilleure position pour livrer concurrence à l'échelle internationale que ces deux compagnies pouvaient le faire lorsqu'elles étaient exploitées séparément.

Le gouvernement croit fermement que la sécurité d'emploi et les nouvelles occasions d'emploi seront mieux assurées par un secteur privé compétitif et entreprenant. Pour illustrer cela, je n'ai qu'à rappeler l'état de l'économie aujourd'hui, le nombre record d'emplois créés depuis trois ans et demi, à savoir plus d'un million de nouveaux emplois.

La nouvelle compagnie emploiera plus de 1 000 personnes. Ces gens représentent pour elle une ressource aussi importante que ses gisements d'uranium. Je peux assurer les employés de la SMDC et d'Eldorado que les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan accordent une haute priorité à leurs inquiétudes dans le cadre des négociations sur l'entente de fusion définitive et dans les modalités de privatisation qui suivront. Maintenir une main-d'oeuvre engagée et motivée est clairement dans l'intérêt de cette société et de tous les Canadiens.

C'est pourquoi l'entente stipule que les employés doivent avoir l'occasion de participer à la propriété de cette compagnie. Les détails de ce plan seront élaborés au fur et à mesure que la compagnie progressera dans cette étape de privatisation. Notre dossier dans ce domaine, auprès de compagnies comme la FPI et Téléglobe notamment, est très positif et augure bien, au demeurant, pour les employés d'Eldorado. La compagnie honorera toutes les conventions collectives existantes. Toutes les nouvelles conventions collectives seront conclues dans le cours normal de ses opérations. Les caisses de retraite et les avantages sociaux seront pris en charge par la nouvelle compagnie pour le bénéfice des employés.

[*Français*]

Le Canada et la Saskatchewan insistent pour que les préoccupations des employés soient examinées durant toutes les phases du processus de privatisation. L'équipe de transition a mis sur pied un groupe de travail dont le mandat est de se pencher sur les préoccupations des employés et de faire les recommandations qui s'imposent.

Madame la Présidente, cette loi nous fournit les moyens de fusionner deux entreprises très impressionnantes, afin de créer une société d'extraction et de traitement de l'uranium qui soit intégrée et de première classe.

Le processus de privatisation qui s'ensuivra permettra à l'entreprise de poursuivre de nouvelles possibilités de façon agressive et de devenir une des plus importantes du monde dans ce secteur où la concurrence est d'envergure internationale.

[*Traduction*]

En établissant le siège social de la nouvelle société en Saskatchewan, nous rapprochons la haute direction des principales installations minières des deux sociétés existantes. Encore plus important, nous développons une masse critique de compétences et de connaissances en Saskatchewan, province déjà bien connue pour sa compétence en technologie de production d'uranium. Cela aidera la province à continuer de jouer un rôle de chef de file dans le monde en ce domaine et aura également des retombées bénéfiques sur le plan de l'emploi pour les autres entreprises au service de cette industrie. La décision d'établir le siège social en Saskatchewan vient également renforcer l'engagement du gouvernement à l'égard de la politique de diversification économique en tablant sur les ressources naturelles de la région.

Cela n'enlèvera cependant rien aux engagements financiers de la nouvelle société dans la merveilleuse province d'Ontario dont je viens. En fait, la viabilité financière à long terme de la raffinerie de Blind River et des usines de transformation de Port Hope s'en trouvera améliorée, parce que les activités de traitement de la nouvelle société seront plus indépendantes, c'est-à-dire qu'elles dépendront moins qu'aujourd'hui d'autres producteurs miniers.

La fusion de Eldorado Nucléaire Limitée et de la Saskatchewan Mining Development Corporation se produira à un moment très opportun de l'évolution de l'économie canadienne. Aux termes de l'accord de libre-échange, les perspectives de tout le secteur de l'uranium s'en sont trouvées améliorées par la diminution de l'incertitude entourant l'imposition éventuelle de restrictions américaines sur l'importation d'uranium. En même temps, les installations modernes et technologiquement avancées de traitement de la nouvelle société peuvent soutenir la concurrence des installations américaines.

Je suis très fière du processus de fusion et de privatisation en deux phases que nous proposons aujourd'hui pour la Eldorado Nucléaire.

[*Français*]

La fusion va permettre de créer une société plus forte qu'aucune des parties n'aurait pu en rêver auparavant. Les travaux d'extraction et de développement seront soumis à une rationalisation; les économies d'échelle vont améliorer l'efficience; et l'intégration des opérations d'extraction et de raffinement va améliorer la sécurité à long terme de l'ensemble de la main-d'oeuvre.

[*Traduction*]

La phase de privatisation permettra aux employés de la nouvelle société de participer directement aux bénéfices éventuels de cette grande entreprise. Elle permettra en outre à tous les Canadiens de jouer un rôle plus direct dans une industrie très concurrentielle et technologiquement avancée. Elle le fait d'une façon qui reconnaît et protège les intérêts des employés de la société et des Canadiens en général.

Bref, madame la Présidente, la mesure habilitante que nous avons proposée illustre l'approche pragmatique que le gouvernement a adoptée en matière de privatisation depuis 1984. Je suis persuadée que tous les députés reconnaîtront les avantages du projet de loi et se joindront à moi pour en expédier l'adoption à la Chambre.

* * *

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de York-Est (M. Redway)—L'impôt sur le revenu—Le financement de candidats néo-démocrates dans des élections municipales—L'émission de reçus aux fins de l'impôt; le député de Burnaby (M. Robinson)—L'administration de la justice—Le financement d'expériences de lavage de cerveau par la CIA—On demande un versement à titre gracieux pour les victimes/On demande au gouvernement d'agir; le député de Montréal (M. Malépart)—Sainte-Marie—L'expansion industrielle régionale—L'opportunité d'établir l'Agence spatiale à Montréal—On demande quand le gouvernement fera connaître sa décision /L'aérospatiale—Montréal—Les retombées économiques.

• (1600)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, je dois dire que même si notre parti trouve certaines choses à redire à ce projet de loi, ces questions pourront être réglées en comité. Nous ne nous opposons pas à son principe général. Nous ne nous opposons pas à la vente de Eldorado Nucléaire dans le but de la fusionner avec la Saskatchewan Mining Development Corporation. Nous trouvons toutefois que ce projet de loi présente certains défauts.

Cette entente s'applique à cette société, bien sûr, parce que nous croyons que la constitution d'une seule société peut être avantageuse. Elle n'est pas valable pour la Société radiochimique, Air Canada ou Petro-Canada. C'est tout autre chose.

En fait, il ne s'agit pas strictement d'une proposition commerciale. Ce projet de loi favorise la province de la Saskatchewan, qui reçoit plusieurs millions de dollars du gouvernement fédéral à titre gracieux. Notre parti ne s'oppose pas à ce qu'on verse des millions de dollars à la Saskatchewan, mais il faut appeler les choses par leur nom. On est fort généreux envers le premier ministre Devine pour le remercier de sa position sur le libre-échange et sur l'Accord du lac Meech. Le fait est que la société Eldorado Nucléaire Limitée est sous-évaluée.

En effet, aux fins de la présente transaction, les actifs de la société sont établis à 915,9 millions de dollars, alors que ceux de la *Saskatchewan Mining Development Corporation* s'élèvent à 973,2 millions de dollars. Le gouvernement fédéral détiendra une participation de 39,5 p. 100 dans la nouvelle société, alors que le gouvernement de la Saskatchewan aura les 61,5 p. 100 qui restent. Il faut également tenir compte du fait que la nouvelle société va émettre des billets à ordre d'une valeur équivalente à 40 p. 100 de l'actif, afin de couvrir toutes les dettes à l'égard du gouvernement de la Saskatchewan et une partie—230 millions sur 570 millions de dollars—de l'argent dû au gouvernement fédéral.

Ainsi, ces billets couvriront toutes les dettes dans un premier cas, mais elles seront loin de faire de même dans l'autre.

En outre, il est important de remarquer qu'après la création de la nouvelle société qui sera, en définitive, vendue au secteur privé, le gouvernement de la Saskatchewan récupérera, on l'espère, toutes les sommes qu'il a investies dans la *Saskatchewan Mining Development Corporation*, alors que le gouvernement fédéral va quand même subir une perte de 100 millions de dollars environ.

Nous nous sommes entretenus avec un représentant de la Société *Burns Fry Ltd.*, l'entreprise qui aide le gouvernement dans le cadre de la vente en question. Il nous a répondu qu'il est difficile d'établir la valeur de la *Saskatchewan Mining Development Corporation* et de l'Eldorado Nucléaire Limitée. On a évalué ces deux entreprises en fonction d'une valeur actualisée nette plutôt que de leur actif. Les frais d'exploitation de la *Saskatchewan Mining Development Corporation* étaient inférieurs, du fait, notamment, qu'elle avait à payer des droits moins importants. Les activités de raffinage moins rentables de la société Eldorado Nucléaire ont également déprécié sa valeur, comme les représentants de la société *Burns Fry* l'ont souligné.

C'est là une observation fort intéressante, car les deux gouvernements prétendent que l'un des avantages de la fusion en question réside justement dans la possibilité pour la société de traiter elle-même son uranium. Ils affirment qu'il y aura au sein de la nouvelle entreprise un meilleur équilibre entre les activités d'extraction et celles de raffinage. Comment la raffinerie en question, qui fera dorénavant partie de la nouvelle société, peut-elle nuire à la valeur réelle de la société Eldorado Nucléaire?

Il y a lieu de se demander combien le gouvernement fédéral va payer pour cet arrangement. Voici le paragraphe (1) de l'article 9:

> Avec l'approbation du ministre des Finances, le ministre peut en vertu d'une loi de crédits verser à Eldorado ou à une filiale de celle-ci les sommes d'argent qui peuvent lui être nécessaires pour payer ses dettes ou exécuter ses obligations, que ces dettes et obligations aient étés créées avant ou après la conclusion des opérations visées aux paragraphes 4(1) et (2).

Le paragraphe (2) de l'article 9 se lit comme il suit:

> En conformité avec les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, le ministre des Finances peut, au nom de Sa Majesté, conclure des ententes ou des arrangements avec toute personne au sujet des dettes et obligations de Eldorado ou d'une filiale de celle-ci dont Sa Majesté du chef du Canada est responsable; dans le cadre de ces opérations, il est autorisé à emprunter des sommes d'argent ou à émettre des titres au sens de la *Loi sur l'administration financière*.

Donc, nous ne savons pas exactement combien le gouvernement va investir dans la nouvelle société. Il dit combien Eldorado Nucléaire vaut, mais notre parti est d'avis qu'elle vaut plus que cela. Le projet de loi stipule que le gouvernement du Canada est responsable de toute dette et obligation de Eldorado.

Combien cette disposition générale va-t-elle coûter aux Canadiens? Quelles sont les obligations dont les Canadiens vont faire les frais?

Il faut absolument examiner ces dispositions à la loupe afin d'établir exactement combien les Canadiens vont payer pour la nouvelle société.

Voici l'article 11:

> Après consultation du président du Conseil du Trésor, le ministre fait effectuer dans les comptes du Canada les redressements rendus nécessaires par une opération autorisée ou requise par la présente loi.

A mon sens, cela continue de nous engager à être responsables des obligations que Eldorado Nucléaire peut avoir prises.

La ministre peut peut-être nous dire s'il y aura une mesure jumelle en Saskatchewan pour garantir que le gouvernement de la Saskatchewan accordera la même protection d'appoint à la Saskatchewan Mining Development Corporation qu'Eldorado Nucléaire recevra du gouvernement du Canada. C'est une question qui mérite certainement une réponse.

L'article 16 autorise les placements par des compagnies fiduciaires aux termes de la Loi sur les compagnies de prêt et de la Loi sur les compagnies fiduciaires. A mon avis, nous devrions réfléchir à qui investira dans l'entreprise par suite du projet de loi. Le gouvernement veut-il encourager les sociétés fiduciaires à investir par l'entremise de caisses de retraite?

• (1610)

Dans l'affirmative, il devrait s'assurer qu'un tel investissement sera à l'avantage des Canadiens. Il ne devrait pas simplement dire aux Canadiens: «Voici une excellente occasion de placement. Aidez à assurer le succès de cette entreprise grâce à vos investissements.» A mon avis, le gouvernement a certaines obligations. Il est le seul à savoir si ce sera un bon investissement. Selon moi, puisqu'il veut adopter une telle loi et encourager les gens à investir dans cette entreprise, le gouvernement a le devoir de s'assurer que ce sera un bon investissement. Si ce n'est pas ce que pense le gouvernement, est-ce qu'il n'induit pas les gens en erreur? L'investissement que feront les Canadiens par l'entremise de leurs caisses de retraite et de sociétés fiduciaires risque-t-il de ne pas être profitable? S'il y a le moindre doute à ce sujet, le gouvernement devrait en avertir le public ou offrir une protection supplémentaire contre les pertes que pourraient subir ces investisseurs. Après tout, le gouvernement donne certaines garanties à la nouvelle entreprise en disant qu'il reprendra toute obligation qu'Eldorado pourra acquérir après l'adoption du projet de loi.

Si la société est privatisée, comment pouvons-nous être certains que le gouvernement sera en mesure de nous garantir toutes ces bonnes choses? Cela doit être stipulé clairement dans l'entente. D'abord, la ministre a parlé des activités minières dans sa propre province de l'Ontario. Comment le gouvernement peut-il être certain que ces activités se poursuivront s'il n'exerce plus le moindre contrôle sur la société? Si le gouvernement se propose de dire aux Canadiens qu'il va faire en sorte que ces activités seront couronnées de succès, il faut faire figurer dans cet accord une condition pour s'assurer que ces activités se poursuivront.

La ministre a également déclaré qu'elle se réjouissait des dispositions qui permettront aux employés de l'entreprise de se porter acquéreurs d'actions. Évidemment, encore une fois, ils devront acheter ces actions, car les actions de la compagnie fusionnée sont vendues au secteur privé. Par la suite, il n'y aura aucune assurance que les employés pourront acheter ces actions, car le gouvernement ne pourra plus exercer de contrôle sur elles. Si le gouvernement entend protéger les employés et leur permettre d'acheter ces actions, il doit inscrire dans le projet de loi une disposition visant à assurer que les employés auront l'occasion de se porter acquéreurs de ces actions avant que le gouvernement ne perde le contrôle de cette entreprise.

Il y a lieu également de signaler que les deux gouvernements ont déclaré que la possibilité de traiter l'uranium sur place était l'un des avantages de cette fusion. Ils ont dit que grâce à la fusion d'Eldorado et de SMDC, l'entreprise pourra mieux équilibrer ses activités d'extraction et d'affinage. Je le répète, cela témoigne de l'importane de la raffinerie qu'Eldorado apporte. Je pense que cela donne une certaine valeur à la raffinerie.

On va déplacer le siège social de la Société Eldorado en Saskatchewan. Non seulement cela signifie que cinquante employés risquent de se retrouver en chômage, mais c'est au siège social en Saskatchewan que l'entreprise prendra ses décisions, ce à quoi je ne trouve rien à redire. Cependant, dans ses notes explicatives, le gouvernement a déclaré qu'il ne croyait pas que cette fusion mette en péril la sécurité de l'emploi des travailleurs. En l'occurrence, songeait-il aux seuls travailleurs qui participent à l'extraction proprement dite, ou songeait-il également aux employés du bureau de direction? Qu'entend offrir le gouvernement aux membres de la direction qui vont perdre leur emploi? Il déclare qu'il ne prévoit pas que cette fusion mette en péril la sécurité de l'emploi des travailleurs. Mais il déclare plus loin que les employés mis à pied, s'il en est, se verront offrir des indemnités de cessation d'emploi conformément aux habitudes commerciales et passées de la société Eldorado. De deux choses l'une: Ou bien il prévoit que des travailleurs seront mis à pied, ou bien il prévoit qu'aucun travailleur ne sera mis à pied, auquel cas il décrit comment les choses se passeront exactement.

A mon avis, il importe que le gouvernement déclare sans ambages que cette fusion n'entraînera aucune perte d'emploi. S'il prévoit que des gestionnaires risquent de perdre leur emploi, il devrait le dire explicitement.

Au niveau de ce que cela coûtera, nous devons faire état de la perte du gouvernement fédéral, sans compter que le gouvernement devra assumer toutes les dépenses que la société Eldorado Nucléaire pourra engager. Nous avons également vu que le gouvernement prend des dispositions en ce qui a trait à l'élimination des déchets existants. Je crois qu'il est très important de tenir compte de ce facteur. La société versera les deux premiers millions de dollars du coût. Sur les 98 millions suivants, la nouvelle société versera 23 millions et le Canada, 75 millions. Toute partie du coût qui dépasse 100 millions de dollars sera à la charge du Canada. Le ministre dit qu'en dépit du fait qu'il s'agisse du secteur privé, nous pouvons nous attendre à un contrôle serré des déchets.

Cependant, si c'est le cas, le gouvernement devra en même temps prendre position sur le rapport du groupe d'étude concernant l'élimination des déchets faiblement radioactifs. Tant qu'il ne l'aura pas fait, tout ce qu'il dira sur cette importante question n'aura pas beaucoup de valeur. La position du gouvernement est capitale non seulement pour cette transaction, mais aussi pour tout ce secteur très important.

Le 23 décembre 1987, le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew) a publié un communiqué de presse exposant la nouvelle politique du gouvernement sur le secteur canadien de l'uranium. D'après cette politique, une mine d'uranium qui commence à produire doit appartenir à des Canadiens à au moins 51 p. 100. Plus important encore, si un projet est sous contrôle canadien, ce minimum de 51 p. 100 de participation canadienne peut être réduit, afin de faciliter la recherche de capitaux étrangers, pourvu que le projet demeure toujours sous contrôle canadien. Je ne trouve pas que ce soit là une politique très sensée.

Les dispositions concernant la propriété canadienne sont sensiblement plus fermes, donc nettement meilleures, dans le projet de loi à l'étude. J'espère que la déclaration du ministre à cet égard sera beaucoup mieux étayée. En vertu du projet de loi C-121, les Canadiens conserveront toujours le contrôle parce que le vote des non-résidents ne peut pas représenter plus de 20 p. 100 du vote exprimé lors d'une assemblée d'actionnaires. Le projet de loi nous offre apparemment un cadre plus strict que ce que proposait le ministre en décembre dernier. Je pense que le contrôle par des Canadiens est très important. Cependant, le gouvernement reste convaincu que les choses ne changeront pas.

• (1620)

Le projet de loi rend beaucoup de modifications nécessaires. Toutefois, certaines questions demeurent sans réponse. Quel prix devra payer le Canada en bout de ligne? Quelle sera la position du gouvernement au sujet des déchets de faible radioactivité? A quoi s'engage au juste le gouvernement pour ce qui est du maintien des emplois et du traitement équitable des actionnaires? Les employés auront-ils la possibilité d'acheter des actions? Auront-ils la priorité?

J'ai bon espoir qu'à l'étape de l'examen en comité, nous pourrons obtenir les réponses à ces questions. Il m'ennuierait beaucoup que le gouvernement n'y réponde pas.

J'ai l'impression que la Saskatchewan sera la grande gagnante de cette affaire. Je crois aussi que le succès n'est assuré qu'à la condition de conserver un système de contrôle suffisant. Cependant, si le gouvernement ne fait que se débarasser d'Eldorado Nucléaire sous couvert d'un accord essentiellement logique pour le secteur privé, mais sans régler les problèmes que l'on sait à la société, d'autres problèmes surgiront plus tard et non seulement la population de la Saskatchewan mais aussi celle de tout le Canada devront en faire les frais.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, tout d'abord je déplore qu'on ne nous ait donné qu'une heure de préavis avant de débattre ce projet de loi cet après-midi. D'après moi, lorsqu'on examine un projet de loi important, qui vise à modifier la structure d'une société appartenant à l'État depuis les années 40, nos concitoyens et les députés en particulier ont le droit d'exiger qu'on leur donne plus d'une heure avant d'entamer le débat.

D'après moi, la proposition présentée aujourd'hui par le gouvernement n'est nullement fondée sur la preuve réelle que la privatisation d'Eldorado nucléaire, qui appartient au gouvernement du Canada, et celle de Saskatchewan Mineral Corporation, propriété du gouvernement de la Saskatchewan, créera une société plus efficace, mieux gérée et plus rentable que la société d'État existante. Cette décision de privatiser n'est pas motivée par un besoin réel ou par la perspective d'avantages tangibles, mais découle exclusivement de l'idéologie du gouvernement conservateur selon laquelle le secteur privé gère tout beaucoup mieux que le secteur public.

Avec ce genre de politique, le gouvernement rejette toute l'histoire de notre pays. L'économie en Amérique du Nord se fait dans le sens nord-sud et non pas est-ouest. Si les gens qui formaient le parti conservateur juste avant que le Canada ne devienne un pays avaient eu la même attitude que ce gouvernement, notre pays n'existerait pas. Sir John A. Macdonald fut le premier premier ministre et chef du parti conservateur. Lorsque des pourparlers ont eu lieu sur l'avenir des anciennes colonies établies par la Grande-Bretagne dans la moitié nord de l'Amérique du Nord, il s'est rendu compte que si le gouvernement n'insistait pas, n'exerçait pas des pressions et ne faisait pas de plans pour que l'on construise un chemin de fer qui relierait les colonies de l'Atlantique au Pacifique, s'il n'insistait pas pour que l'on crée un lien qui encourage, permette et pratiquement exige la circulation d'est en ouest, il n'y aurait pas eu de pays.

La même chose vaut pour bien des sociétés d'État actuelles, tant fédérales que provinciales. Après tout, c'est un gouvernement libéral qui a créé la compagnie aérienne, anciennement *Trans-Canada Air Lines*, qui s'appelle maintenant Air Canada. Pourquoi le gouvernement de l'époque l'a-t-il fait? Il n'était pourtant pas composé de socialistes déments. En fait, si je me souviens bien, c'est C.D. Howe, ce magnat, ce grand partisan de la libre entreprise qui a créé cette compagnie aérienne publique.

Pourquoi l'a-t-il créée? Parce que les investisseurs privés n'étaient pas prêts à le faire. Ils ne croyaient pas pouvoir réaliser des bénéfices, du moins à court terme. Le gouvernement du Canada a alors créé une compagnie aérienne étatisée.

En Ontario, il y a une grande société qui appartient aux Ontariens. Cette société est un des principaux facteurs à l'origine du succès des industries manufacturières et de leur compétitivité avec les États-Unis et d'autres pays du monde. C'est grâce à elle que les Ontariens ont du courant bon marché. Pourquoi? Parce que Hydro-Ontario est une société publique.

Ce ne sont pas des socialistes radicaux déments qui ont créé Hydro-Ontario et en ont fait une société publique. C'était Sir Adam Beck, chef du parti conservateur. Aucun parti en Ontario n'a jamais préconisé de privatiser Hydro-Ontario. En fait, l'exemple de l'Ontario a été suivi dans pratiquement toutes les autres provinces de notre pays.

Nous avons très peu de compagnies d'électricité publiques. L'un des réseaux hydro-électriques publics a été créé, comme je l'ai dit, par un gouvernement conservateur en Ontario. Dans d'autres provinces, ils ont été établis par des gouvernements libéraux. En Saskatchewan, il a été mis sur pied par un gouvernement CCF ou NPD et en Colombie-Britannique, par un gouvernement créditiste. Pourquoi ces gouvernements ont-ils agi ainsi? Parce qu'il était logique de créer des sociétés publiques capables de produire et de distribuer l'électricité d'une façon beaucoup plus efficace et beaucoup moins coûteuse qu'aucune compagnie privée n'aurait pu le faire.

Il y a des dizaines d'exemples de ce genre dans le pays, tant au palier fédéral que provincial. Les sociétés d'État ont été créées parce que les gouvernements fédéraux ou provinciaux qui les ont mises sur pied se sont rendu compte qu'il fallait satisfaire certains besoins des habitants des provinces ou du Canada et qu'ils ont agi en conséquence. Ces besoins existent toujours. Je ne dis pas que ces deux sociétés doivent demeurer dans le secteur public parce que toutes les entreprises doivent appartenir à l'État. Je dis plutôt qu'on n'a pas prouvé la nécessité de les privatiser. Rien ne prouve que les Canadiens croient vraiment qu'il faut privatiser toutes ou presque toutes les sociétés d'État fédérales et provinciales.

• (1630)

Le gouvernement a tendance à privatiser les entreprises publiques les plus petites. Il n'est certainement pas prêt à privatiser Air Canada, le Canadien national ni aucune autre grande société d'État.

Parlons de deux exemples de privatisations réussies que la ministre a mentionnés dans son discours. Un mot d'abord sur Fisheries Products International. Cette entreprise appartenait à l'État. Pourquoi? Parce que les sociétés privées du secteur de la pêche de la côte de l'Atlantique étaient déficitaires, inefficaces, au bord de la faillite. Le gouvernement du Canada est intervenu, il les a achetées et il a formé une société d'État, la Fisheries Products International. Quand le secteur a été réorganisé par la société d'État, quand les dettes ont été absorbées et quand la société est devenue efficace et rentable, le gouvernement a décidé de la privatiser à cause de son parti pris idéologique. Après qu'elle eut absorbé toutes les pertes subies par l'entreprise privée, on l'a revendue aux investisseurs pour qu'ils puissent faire des bénéfices.

Prenons aussi le cas de Canadair. Je suis certain que certains de mes collègues qui aborderont cette question plus tard en feront un examen plus détaillé, mais regardons ce qui s'est passé à la société de Havilland. Les pratiques de travail de la société privée qui a acheté de Havilland ont poussé les employés à débrayer. Ils ont dû faire la grève afin de pouvoir garder les conditions de travail et la sécurité d'emploi qu'ils avaient lorsque la compagnie appartenait à l'État.

Ils s'inquiétaient et s'inquiètent encore du fait qu'une grande partie de la technologie mise au point lorsque la société appartenait à l'État soit maintenant rendue aux États-Unis. Avant la vente, l'entretien courant et l'approvisionnement en pièces étaient confiés à des sociétés privées, surtout en Ontario. Le syndicat se demande et les Canadiens devraient se demander aussi quelle proportion de cet entretien courant sera encore effectué au Canada.

Enfin, quelle proportion de la recherche et du développement effectués lorsque la société appartenait à l'État restera au Canada? Il y aura peut-être plus d'emplois. Toutefois, il nous semble à nous, ainsi qu'au syndicat, que nous verrons une répétition de ce qui s'est produit dans l'industrie automobile. Oui, il y a plus d'emplois dans cette industrie maintenant qu'avant le Pacte de l'automobile. Cependant, il ne se fait presque pas de recherche et de développement au Canada, parce que tous les travaux de ce genre sont concentrés autour des sièges sociaux des multinationales qui ont des usines au Canada.

Il convient également de signaler que, jusqu'à maintenant, le gouvernement a concentré ses efforts de privatisation sur certaines des plus petites sociétés qu'il possédait. Nous avons vu le gouvernement se défaire d'Arsenaux canadiens, et il propose maintenant de vendre Eldorado Nucléaire. Rien n'indique que le public canadien veut que le gouvernement du Canada privatise les grandes sociétés d'État.

Le *Globe and Mail* a publié le 5 mars 1988 un sondage d'Environics sur la vente des sociétés d'État. Quand on leur a demandé si le gouvernement devait vendre Air Canada, 31 p. 100 des Canadiens ont répondu oui, mais 51 p. 100 d'entre eux se sont opposés à la vente ou à la privatisation de cette société. Quand on leur a posé la même question au sujet de Petro-Canada, 33 p. 100 d'entre eux se sont montrés favorables à cette idée et 50 p. 100 s'y sont opposés.

Nous ne sommes pas contre toute privatisation, mais il ne faut pas privatiser pour le plaisir de le faire. Et le public canadien est d'accord avec nous là-dessus.

Voyons le cas de Eldorado Nucléaire. Comme le ministre l'a dit, la société a été formée en 1942 et le gouvernement fédéral l'a acquise peu de temps après. Le gouvernement fédéral de l'époque s'est rendu compte très rapidement de l'importance de l'énergie nucléaire et il s'est servi de son pouvoir déclaratoire pour assumer la compétence dans ce domaine. C'était une mesure très importante et il ne l'a pas prise à la légère. De même, le gouvernement ne devrait pas décider à la légère de se retirer de l'extraction et du traitement de l'uranium au Canada. Nous entendons discuter sérieusement cette question et, à l'étape du comité, exiger des réponses très précises aux nombreuses questions qui doivent être posées.

Il faut faire face à des problèmes très importants concernant l'énergie nucléaire, l'environnement, la concurrence et l'intérêt public. Selon nous, le gouvernement n'a tenu compte d'aucun de ces problèmes dans le projet de loi C-121.

En se retirant du domaine de l'uranium, le gouvernement décide de ne plus s'occuper de la prospection, de l'extraction ou du traitement du minerai d'uranium dont le Canada est l'un des principaux sinon le principal producteur du monde. Si ce projet de loi est adopté, le gouvernement prétend qu'il laissera une réglementation complète en place en faisant appel à la Commission de contrôle de l'énergie atomique et en appliquant sa propre réglementation. Il perd l'expérience pratique du secteur de l'uranium et surtout du minerai à haute teneur en uranium du nord de la Saskatchewan. Compte tenu de l'expérience des autres pays et des autres gouvernements, nous soutenons que le gouvernement manque gravement au devoir de surveillance et de contrôle que tout gouvernement national devrait exercer dans ce domaine.

Message du Sénat

Puisque ce projet de loi laisse surtout au gouvernement fédéral la responsabilité de traiter les déchets nucléaires, on doit se demander pourquoi il se prive de son expérience dans le domaine du minerai d'uranium. L'élimination des déchets nucléaires est le cauchemar dont nous devons nous occuper maintenant. Je dois admettre que cette question ne constitue pas un grave problème pour moi personnellement. Cependant, la ministre sait que beaucoup de gens s'inquiètent des expériences effectuées au Manitoba et s'y opposent, car ils croient que, si elles ne sont pas interdites, on finira par entreposer les déchets nucléaires dans cette province. Encore une fois, comme le sait la ministre, beaucoup de gens s'opposent à ce projet au Manitoba.

● (1640)

Eldorado continue d'utiliser d'une année à l'autre ses sites d'élimination des déchets près de la raffinerie d'uranium de Port Hope, et elle n'a pas encore trouvé à les remplacer. C'est une question qui doit être réglée rapidement, pourtant le gouvernement est content de se débarrasser de la société sans chercher de solution à ce problème urgent. Je tiens à dire à la ministre que nous exigerons des réponses détaillées. Nous n'allons pas nous contenter d'effleurer cette question très sérieuse et importante comme elle l'a fait dans son discours sur le projet de loi.

L'incapacité de trouver de nouveaux sites d'élimination des déchets ou même de régler les problèmes qui existent au site Welcome, qui est maintenant fermé, et au site de Granby, qui est temporairement ouvert, en dit-elle long sur l'avenir de l'exploitation des gîtes d'uranium et sur l'utilisation de l'uranium au Canada, sinon dans le monde?

Je pose la question parce que ce problème ne cause pas seulement des inquiétudes au Canada, mais aussi aux États-Unis, où il est également un sujet de débat. Le gouvernement ne nous a donné aucune réponse. Il semble se détacher complètement de la question.

Les déchets radioactifs présentent-ils tant de dangers qu'il ne serait pas farfelu de croire qu'un jour on en vienne à réduire radicalement sinon à défendre complètement l'utilisation de l'uranium? Nous n'avons pas la réponse à cette question, mais nous croyons qu'elle mérite d'être débattue. Beaucoup de personnes responsables envisagent sérieusement cette éventualité.

Le parti néo-démocrate fédéral demande depuis longtemps une enquête complète sur le cycle du combustible nucléaire et a chargé de cette question deux membres de son caucus, les député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) et de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Ils ont parcouru le pays pour tenir des audiences et rencontrer des personnes directement touchées ou préoccupées. C'est ce que le gouvernement aurait dû faire avant de présenter son projet de loi. Dans mon parti, nous jugeons ce dossier extrêmement sérieux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Malheureusement, je doit interrompre le député. Il pourra continuer plus tard.

MESSAGE DU SÉNAT

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté les projets de loi suivants: le projet de loi C-119, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1988; le projet de loi C-120, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1989; et le projet de loi C-116, modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall
Ottawa

le 29 mars 1988

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérald Éric Le Dain, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le 29 mars 1988, à 16 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération,
Le secrétaire du Gouverneur général,
Léopold H. Amyot

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme McDougall: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas voulu interrompre le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) tout à l'heure, mais puisqu'il y a eu une interruption, je voudrais signaler qu'il a commencé par faire observer qu'on ne lui avait pas donné un préavis suffisant avant l'étude de ce projet de loi aujourd'hui.

Je tiens à préciser que mes collaborateurs lui ont proposé vendredi une séance d'information, chose qu'il a acceptée je crois, et que ce projet de loi figurait au *Feuilleton* ce matin à 9 heures en tant que mesure de remplacement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. La parole est au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. Orlikow: Madame la Présidente, permettez-moi de signaler qu'il y a eu un problème de communication entre les leaders à la Chambre, car ce projet de loi ne figurait pas sur la liste des travaux prévus pour aujourd'hui que nous avons reçue. Je le répète, je n'ai eu connaissance de ce programme qu'à deux heures.

Dans son intervention, la ministre a dit que les emplois des travailleurs de l'industrie seraient protégés et qu'il était même fort possible qu'il y ait davantage de travail. C'est une vieille rengaine, mais s'il est question de sécurité et de réduire les opérations, chose qui n'est pas impossible, cette société privée va dans doute dire qu'elle ne peut pas se permettre de réduire ses activités, car il va perdre de l'argent et ainsi de suite. Et si le gouvernement fédéral devait fermer cette société pour des raisons de sécurité?

L'autre problème c'est qu'actuellement tout le minerai d'uranium produit par Eldorado se trouve à la raffinerie de Port Hope, la seule qui puisse traiter l'uranium au Canada. Toute société qui veut expédier de l'uranium non raffiné doit demander une exemption individuelle. Cette société a déjà un partenaire, la *Saskatchewan Mining Development Corporation*, qui expédie de l'uranium non raffiné. Indubitablement, des pressions seront faites pour que cette exemption soit prorogée voire étendue. Comment le gouvernement peut-il insister pour qu'on continue à apporter des améliorations lorsque la société qui est censée mettre en oeuvre cette politique n'en est plus partisane? Ce n'est peut-être pas rentable pour elle.

Je voudrais dire quelques mots à propos des prétendus aspects compétitifs de la nouvelle société fusionnée. Rien n'a plus inquiété le gouvernement fédéral ces dernières années dans ce domaine que la participation connue du Canada à un cartel de vente d'uranium de 1972 à 1979. On rapporte que nous avons pris ensemble l'initiative de former ce cartel avec l'Australie et d'autres participants, notamment l'Afrique du Sud, la France et la Société minière multinationale, Rio Tinto Zinc. En trois ans seulement, le prix de l'oxyde d'uranium est passé de 7 à 42 $ la livre puis s'est effondré lorsque le cartel a été dissout. Il est inutile de dire que l'existence du cartel n'était pas un secret.

En fait, la Direction des enquêtes et des recherches sur les coalitions a conduit une enquête de quatre ans qui s'est terminée par un rapport qui a été envoyé au ministère de la Justice en 1981, lorsque nous avions un gouvernement libéral. En dépit des demandes des députés, qui sont maintenant des ministériels mais qui étaient alors dans l'opposition, pour qu'on rende ce rapport public, l'ancien gouvernement s'y est refusé. Maintenant que les anciens membres de l'opposition, les députés conservateurs, sont au gouvernement, ils gardent le même silence que l'ancien gouvernement libéral. Ce n'est qu'un autre exemple qui montre qu'il n'y a pas vraiment beaucoup de différence entre les deux côtés.

• (1650)

Afin de dissiper toute idée que cette fusion rendra inévitable la cartellisation de l'industrie canadienne de l'uranium, nous estimons qu'il faut rendre public le rapport qui a été déposé en 1981. Quiconque a suivi ce qui se passe dans l'industrie de l'uranium sait que Denison Mines a fait une offre en vue d'acheter Eldorado, laquelle a été rejetée, et que Denison a conclu des contrats d'approvisionnement rentables avec Hydro-Ontario et aimerait beaucoup avoir accès à l'uranium bon marché du nord de la Saskatchewan. Il n'y a rien qui empêchera Denison Mines d'acheter un pourcentage important des actions de cette nouvelle société lorsque ces deux sociétés qui appartiennent toutes deux à l'État seront privatisées.

En dépit des dispositions visant à limiter à 25 p. 100 la participation individuelle dans la nouvelle société, il est facile d'imaginer une absorption par des partenaires d'optique commune, une fois que les actions seront sur le marché public. L'idée que la société nouvellement formée restera une société à grand nombre d'actionnaires va à l'encontre des absorptions si évidentes qui se sont produites au cours des dernières années sur les marchés financiers mondiaux.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Présidente et les membres des Communes se rendent au Sénat.

• (1700)

[*Français*]

Et de retour:

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projets de loi suivants:

Projet de loi C-116, modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage—Chapitre 8.

Projet de loi C-119, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernemnt du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1988—Chapitre 9.

Projet de loi C-120, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernemnt du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1989—Chapitre 10.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

Étiquetage bilingue

[*Français*]

LA LOI SUR L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DE CONSOMMATION (BILINGUISME)

MESURE MODIFICATIVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) propose: Que le projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (bilinguisme), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

—Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) pour la gentillesse qu'il a eue d'appuyer ce projet de loi et lui dire que nous reconnaissons tous la part importante qu'il a toujours obtenue, les commentaires toujours positifs qu'il a à l'égard des langues officielles et la préoccupation constante qu'il a aussi, lui personnellement, pour les langues officielles du Canada.

Madame la Présidente, si j'ai présenté le projet de loi C-280, en date du 8 février 1988, c'est parce qu'à la lecture du projet de loi C-72, projet de loi qui est à l'étude actuellement par la Chambre et en Comité cet après-midi même, parce que j'y ai passé une bonne partie de la journée, le projet de loi C-72 ne contient aucune disposition traitant de l'emballage et de l'étiquetage des produits de consommation. Ayant constaté cette lacune, j'ai préparé ce projet de loi qui porte sur le bilinguisme dans l'affichage, et certains pourront peut-être s'étonner de la coïncidence entre le dépôt de ce projet de loi et l'amorce du débat en deuxième lecture du projet de loi C-72 et du grand intérêt que montrent beaucoup de Canadiens envers cette nouvelle loi sur les langues officielles. Laissez-moi vous dire, madame la Présidente, qu'il ne s'agit pas de coïncidence car dans notre métier de politicien, ceux qui dépendent des coïncidences ne survivent pas longtemps, ne durent pas.

Madame la Présidente, si j'ai déposé ce projet de loi, c'est justement parce que, comme je le disais tantôt, le nouveau projet de loi sur les langues officielles, le projet de loi C-72, ne couvre pas ce domaine important de l'étiquetage des produits de consommation. Or, d'après moi, il s'agit là d'un secteur important puisqu'on parle de la sécurité du public qui a le droit d'une part de connaître ce que contient un produit de consommation, mais qui en plus d'autre part, ce public a le droit d'acquérir l'information dans sa langue maternelle, et officielle en plus, car n'oublions pas qu'il y a au Canada, et ce sont des statistiques assez récentes, 4 200 950 unilingues francophones, il y a 13 804 195 unilingues anglophones et il y a 3 681 960 personnes bilingues. Ce sont des chiffres qui m'ont été donnés par Statistique Canada. Je les mentionne parce qu'il ne faut pas oublier que dans ce grand pays qui est le nôtre les produits de consommation vendus, manufacturés dans une région ou dans une province, sont souvent transportés et consommés ailleurs et doivent contenir, d'après moi, des informations à l'égard de leur contenu afin que les Canadiens soient bien informés.

Ce secteur de l'emballage et de l'étiquetage est probablement dans bien des cas le premier contact que bien des Canadiens, bien des jeunes Canadiens ont avec la réalité de la dualité linguistique de ce pays.

• (1710)

Partout dans leur environnement de consommation, les jeunes voient, lisent et absorbent graduellement cette réalité qui est la nôtre. Ils réalisent qu'au Canada il y a deux langues officielles, deux langues principales. Plusieurs n'entendent presque pas ou très peu souvent l'autre langue officielle. Mais le fait que ce soit inscrit sur la boîte de céréales ou sur les instructions apportées à un jouet ou dans un instrument qui peut servir quotidiennement, tel un instrument aratoire ou une tondeuse mécanique, le fait de pouvoir constater que les instructions sont disponibles dans les deux langues officielles, cela agit, je pense, comme présence quotidienne chez les Canadiens.

Si j'ai déposé ce projet de loi, ce n'est certes pas uniquement pour fournir aux jeunes Canadiens une raison d'apprendre l'autre langue sur la boîte de *Corn Flakes*, le matin, comme je le disais tantôt, quoique cette idée m'apparaît louable parce que pour beaucoup de ces gens-là c'est une expérience, je crois, enrichissante. Non, ce n'est pas le seul but de ce projet de loi. Si j'ai déposé ce projet de loi, c'est d'abord et avant tout pour mettre à l'abri la réglementation sur l'étiquetage et l'emballage en l'enlevant, si vous voulez, du côté discrétionnaire, réglementaire et en l'incorporant dans la Loi, là où elle sera, d'après moi, à l'abri, en tout cas, de décisions arbitraires par le gouverneur en conseil.

Madame la Présidente, ce sentiment de vouloir l'inclure dans la loi m'est venu d'une préoccupation que j'ai, avec le peu d'intérêt que démontrent bien des Canadiens pour la réglementation en général, qu'on ne connaît pas trop, qui prépare les règlements, qui surveille la réglementation, qui la modifie à l'occasion. Et à cause du fait que le gouvernement a engagé le pays dans un accord de libre-échange avec les Américains, je pense qu'il est bon, qu'il est probablement de bonne précaution d'inscrire dans la loi cette obligation de bien s'assurer que des produits de consommation donnent aux Canadiens de langues anglaise et française, les instructions requises. On l'a dit à plusieurs reprises dans cette Chambre, et je l'ai soulevé moi-même à l'occasion, que l'Accord commercial risque de donner le coup de mort au particularisme canadien, si on ne se soucie pas d'assurer dans la loi que l'étiquetage des produits de consommation se doit d'être faite en français et en anglais. En effet, aucune loi actuelle que je connaisse, à part les lois très spécifiques sur les produits d'ordonnance médicale, les produits «sécuritaires», je pense, les explosifs, ne touche de près les produits de consommation. La Loi sur les langues officielles, en tous les cas, ne contient aucune prévision pour couvrir ce champ d'action.

Ce n'est pas par coïncidence, comme je le disais, madame la Présidente, que j'ai apporté le projet de loi C-280. J'avais attendu pour me satisfaire que le projet de loi C-72 ne contenait pas de dispositions relatives à l'étiquetage. En fait, il n'en est pas question dans le projet de loi C-72. Donc, il n'y a actuellement, ni dans la loi actuelle ni dans la nouvelle, des dispositions relatives à l'étiquetage et à l'emballage et je pense que ce serait une bonne chose de l'inclure.

Comme je le disais, les dispositions relatives à l'étiquetage se retrouvent par le truchement de la réglementation incluses dans l'article 18(1)*j*) de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, qui habilite le gouverneur en conseil à prendre des règlements relatifs au bilinguisme. A

l'article 6 du règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, on retrouve la réglementation qui concerne les prescriptions et exemptions relatives au bilinguisme dans l'étiquetage.

Il est à noter que l'article 6 renferme plusieurs exceptions à la règle, voulant que les renseignements devant figurer sur l'étiquetage d'un produit préemballé soit indiqué dans les deux langues officielles. Il s'agit de produits d'essai, des produits spéciaux, des cartes de souhaits, des livres, des jouets parlants et de certains jeux dont l'élément essentiel de fonctionnement est l'usage d'une langue. Le projet de loi maintient ces exceptions afin de conserver le régime juridique en vigueur. C'est donc dire que toute une série de règlements touchant l'étiquetage bilingue pris en vertu d'autres lois et touchant certains articles définis est, elle aussi, exemptée en vertu du projet de loi C-280. On parle, par exemple, de la Loi sur les produits dangereux qui régit les landaus et les poussettes, les produits contenant un distillat de pétrole ou de l'essence de pin, des produits liquides pour éviers et le charbon de bois, par exemple. La Loi sur les explosifs contient aussi des normes, de même que celle sur les dispositifs émettant des radiations, et celle sur la marine marchande.

Le but du projet de loi C-280 n'est pas de bouleverser complètement la situation en matière d'étiquetage, mais plutôt de renforcer cette réglementation en l'incorporant dans un projet de loi. Cela ferait en sorte que les dispositions concernant l'inscription obligatoire en français et en anglais sur l'étiquette des produits de consommation ne feraient plus l'objet de règlements pris par le gouverneur en conseil, mais seraient plutôt sujets aux différentes étapes du processus législatif devant le Parlement canadien.

A l'origine de tout ceci, on trouve l'entente commerciale canado-américaine qui a suscité plusieurs inquiétudes quant à la portée qu'elle aura sur la politique canadienne en matière de bilinguisme. En effet, plusieurs intervenants sont soucieux entre autres que la réglementation visant l'étiquetage dans les deux langues officielles ne soit pas respectée par les États-Unis, qui pourraient envahir le marché canadien avec des produits étiquetés unilingues ou encore qu'ils considèrent, eux, les Américains, la réglementation comme étant une entrave commerciale et pourraient peut-être . . .

M. McDermid: Ce n'est pas vrai!

M. Gauthier: j'ai dit peut-être soumettre la question au tribunal. J'entends le député dire que ce n'est pas vrai. Il est possible qu'il voudra peut-être prendre part et peut-être corriger les perceptions. J'ai dit qu'il y a une perception. J'ai une série de commentaires de gens qui s'y intéressent et qui m'ont dit que c'était une possibilité. C'est pourquoi je le soulève. C'est pourquoi aussi, en l'incorporant dans la Loi sur les langues officielles, on pourrait donner à cette mesure d'étiquetage et d'emballage une primauté sur toute législation future découlant de l'entente commerciale, en vertu de l'article 3 de la loi actuelle.

Madame la Présidente, on le sait, contrairement à une loi, une réglementation peut être amendée en tout temps par le gouverneur en conseil, alors qu'une loi est assujettie aux différentes étapes du processus législatif et doit être approuvée par les représentants des deux Chambres. Le projet de loi C-280 a donc pour but de s'assurer que seule une majorité parlementaire aura le pouvoir de légiférer sur cet élément vital de notre culture et de notre identité canadiennes.

Par respect, à la fois pour la réglementation actuelle et pour l'industrie qui a si bien su s'y adapter, je ne proposerai pas et je ne propose pas de changements à la réglementation. Elle est reprise telle quelle dans la loi, sauf que la version française du règlement a été modifiée afin de corriger certains défauts de forme et de fond. J'ai pris les avis des juristes là-dessus et on m'a donné des conseils pour resserrer et modifier le texte français pour le rendre plus conforme.

C'est ce qui explique, madame la Présidente, qu'il n'y a aucune sanction de prévue dans le projet de loi, autre que celles déjà existantes, soit les articles 15, 16 et 17 de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation concernant la saisie, la rétention et la confiscation des biens en cas de violation de la loi ou de ses règlements. Ceci continuerait de s'appliquer et assurerait ainsi un certain respect de la loi. C'est, comme je le disais tout à l'heure, par souci de respecter la réglementation actuelle, que j'ai décidé de ne pas inclure de nouvelles sanctions. Le système actuel fonctionne et il m'apparaît inopportun de le modifier aujourd'hui, et surtout de lancer un débat complet sur ces modifications, ce qui aurait pour but de retarder l'adoption de C-280.

Madame la Présidente, la cause du bilinguisme a considérablement progressé depuis plusieurs années sous l'impulsion de plusieurs gouvernements successifs. Le projet de loi C-280 vise d'abord et avant tout à protéger ces acquis en matière d'étiquetage. Avec l'usage et le temps nous, Canadiens, en sommes venus à prendre pour acquis que nos produits, à la grandeur du pays, soient identifiés dans les deux langues officielles. Ce n'est pas certain que les Américains, avec la libéralisation des échanges commerciaux entre nos deux nations, manifesteraient autant de bonnes intentions.

Puisque le gouvernement n'a pas incorporé à l'Entente de libre-échange des dispositions ayant pour effet de faire reconnaître le règlement relatif à l'étiquetage comme partie intégrale de notre identité culturelle, alors il fallait procéder autrement. Une poursuite éventuelle, selon les dispositions des mécanismes de règlement des différends, aurait risqué de mettre en péril les efforts témoignés dans ce domaine de l'étiquetage.

Si le projet de loi était adopté par cette Chambre, nous aurions une certaine forme de protection puisque les lois canadiennes sont protégées dans l'Accord de libre-échange et surtout parce que le gouvernement sera, je le pense, rassuré en ce qui a trait aux échanges entre les deux pays. Si jamais, madame la Présidente, les pressions américaines venaient à être assez fortes pour nous donner des problèmes dans ce domaine de l'étiquetage et de l'emballage, le gouvernement n'aurait qu'à dire que la loi canadienne, telle qu'adoptée, prévaut et que la politique du gouvernement canadien, en la matière, prévoit que l'étiquetage et l'emballage se feront au Canada dans les deux langues officielles.

Je pense, madame la Présidente, que ce projet de loi est raisonnable. Il n'est pas dans mon intention de secouer ou d'ébranler qui que ce soit. Il n'y a pas de changement majeur ici, sauf que je pense qu'il est temps d'incorporer toute cette question de l'étiquetage et de l'emballage dans la loi afin

d'assurer une continuité et une garantie future, qu'elle continuera ici au Canada.

• (1720)

[*Traduction*]

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, si j'ai demandé à intervenir aujourd'hui dans ce débat, ce n'est pas seulement du fait que le sujet m'intéresse, mais aussi du fait que je souhaite traiter des conséquences que l'accord de libre-échange entraînerait selon le député. Ce dernier a en effet laissé planer certains malentendus que je souhaite dissiper.

Le projet de loi C-280, présenté par mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), prétend aider les consommateurs en incorporant à la loi elle-même les critères régissant l'étiquetage bilingue des produits de consommation, au lieu de les laisser dans la réglementation prise en vertu de cette loi. Je suis celui qui a interrompu son discours en m'écriant «Ce n'est pas vrai!», car ce qu'il était en train de dire ne l'était effectivement pas. J'espère réussir à le convaincre que l'accord de libre-échange ne compromettra pas le moindrement les normes canadiennes élevées qui nous permettront de veiller à ce que les consommateurs soient informés et protégés.

A l'heure actuelle, nous pratiquons le libre-échange pour près de 80 p. 100 des produits que nous échangeons avec les États-Unis. Le député craint que les Américains n'insistent sur un emballage unilingue au Canada. Je présume que, s'ils avaient eu à le faire, ils n'auraient pas attendu jusqu'à présent.

Les besoins en matière d'étiquetage bilingue sont déjà uniformément satisfaits d'un bout à l'autre du Canada, grâce à la réglementation prévue en vertu de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Cette réglementation a pleine force de loi.

Mon gouvernement et moi souscrivons d'emblée aux critères prévus à l'heure actuelle dans la loi et la réglementation connexe en matière d'étiquetage bilingue des produits de consommation. Les changements proposés dans le projet de loi sont de simples palliatifs parfaitement inutiles.

Je m'explique. Le député a reconnu aujourd'hui que l'engagement du gouvernement en faveur du bilinguisme est entier, ferme et inébranlable. Ce dernier a fait des déclarations officielles concernant le libre-échange et ses conséquences sur l'étiquetage bilingue. Il est évident que le changement n'est absolument pas justifié. En outre, la structure réglementaire actuelle est en place depuis près d'une vingtaine d'années, et nous n'avons jamais eu à déplorer la moindre anicroche.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a dernièrement rendu publics les résultats d'une étude sur les conséquences de l'accord de libre-échange pour les consommateurs canadiens. Il s'agit d'une étude logique, objective et bien menée sur les conséquences qu'entraînera le libre-échange pour les consommateurs. Je tiens à féliciter le ministre et ses collaborateurs de nous avoir communiqué ces renseignements.

On s'est penché en particulier sur les répercussions possibles de l'accord de libre-échange sur les normes techniques canadiennes pour ce qui est d'informer et de protéger les consommateurs. On a fait remarquer que l'accord de libre-échange sera avantageux pour les consommateurs en leur permettant d'avoir accès à un nombre accru de produits importés, alors qu'à l'heure actuelle, des normes techniques limitent inutilement l'entrée de produits importés en provenance des États-Unis. De cette façon, les dispositions de l'accord concernant les normes techniques permettent de s'assurer que les consommateurs profiteront vraiment de la disparition des tarifs douaniers.

Ils auront plus facilement accès aux produits américains, et en même temps, en vertu de l'accord, comme on l'a précisé dans le document du ministre, la nécessité d'informer et de protéger le consommateur est considérée comme une raison légitime de maintenir des normes techniques. On ajoute qu'ainsi, les dispositions législatives à ce sujet demeureront en vigueur, afin de protéger les consommateurs.

Les normes appliquées au Canada pour ce qui est de protéger et d'informer les consommateurs, notamment les exigences relatives à l'étiquetage bilingue, comptent parmi les plus élevées du monde. Notre gouvernement entend s'assurer que cela demeure. En l'occurrence, il ne s'agit pas simplement d'étiquetage bilingue, mais de toute la question des mesures à prendre pour protéger et informer les consommateurs.

Ainsi, en vertu de l'accord de libre-échange, l'étiquetage bilingue nécessaire en vertu de la législation canadienne n'est pas touché. La Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation nous permettra de continuer à nous assurer que les Canadiens sont en mesure de savoir au juste si un produit vient du Canada ou des États-Unis. Les symboles utilisés au Canada pour ce qui est de la santé et de la sécurité, comme les symboles sur les produits dangereux, demeureront inchangés. Il n'est pas question d'assouplir les normes de sécurité qui sont plus élevées que celles en vigueur aux États-Unis, comme nos normes sur les lits d'enfants.

Bref, on peut résumer simplement la position dans laquelle le consommateur canadien sera placé après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange en disant qu'en vertu de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les consommateurs canadiens seront protégés en vertu de normes égales ou supérieures à celles dont ils profitent à l'heure actuelle.

Si le député qui a présenté le projet de loi C-280 souhaitait vraiment défendre les intérêts du consommateur canadien, je crois qu'il souscrirait à l'accord de libre-échange plutôt que de s'y opposer.

Lorsque tous les termes de l'accord seront mis en vigueur, en janvier 1998, le consommateur canadien en retirera un certain nombre d'avantages importants. La suppression des droits de douane sur les produits américains, à la suite de l'accord, sera certes avantageuse pour les consommateurs. Le coût de la vie pour les familles à faible revenu diminuera de 3 p. 100, ce qui représente 325 $ par année environ. Le coût de la vie pour les familles à revenu moyen et à revenu élevé diminuera de 2 p. 100, soit d'environ 800 $ par an. La famille moyenne de quatre personnes économisera de 85 $ à 130 $ par an sur les achats de denrées alimentaires. La concurrence supplémentaire causée par les importations fera diminuer les prix, améliorera la qualité et la variété de tous les produits de consommation, y compris les canadiens.

Comme l'indiquent ces faits et chiffres, les consommateurs canadiens bénéficieront beaucoup du libre-échange, alors que les normes techniques canadiennes élevées destinées à protéger

les intérêts des consommateurs, notamment les règles de bilinguisme en matière d'étiquetage, seront maintenues.

Il n'est pas nécessaire de modifier la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Grâce aux règlements actuels les consommateurs canadiens ont l'étiquetage bilingue. Ce gouvernement ne compte pas gâcher la sauce. Ainsi, j'apprends le français, et cette fin de semaine, je me suis monté une garde-robe en suivant les instructions en français. On continuera d'exiger l'étiquetage bilingue. Il y a 20 ans que cela marche. Notre gouvernement garantit aux consommateurs canadiens que les informations bilingues dont ils ont besoin continueront à figurer sur les étiquettes car ils y ont parfaitement droit.

Le projet de loi C-280 n'améliorera en rien la situation actuelle. En fait, il risque de la compromettre inutilement en touchant à un système qui fonctionne déjà très bien. Ce projet de loi mérite de rester en plan au *Feuilleton*.

• (1730)

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-280, présenté à la Chambre par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

Une voix: Un homme très bien.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Oui, je suis d'accord. Après tout, comme nous faisons partie du comité mixte permanent sur les langues officielles, nous nous connaissons bien et j'ai beaucoup d'estime pour le député d'Ottawa—Vanier. Il est peut-être bon de signaler qu'à en juger d'après le *Citizen* d'Ottawa, c'est un bon jour pour dire quelques mots au sujet de *M. Bilinguisme*, car ce journal parle de ce qu'il a fait dans la province de l'Ontario pour promouvoir l'éducation des Franco-Ontariens en préconisant la création de programmes d'immersion pour anglophones et ainsi de suite, initiatives qui occupent une place importante dans sa carrière politique et publique.

M. McDermid: Bravo!

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Le secrétaire parlementaire fait écho à mes observations. Comme j'assistais à une séance de comité, je suis arrivé un peu en retard et j'ai malheureusement manqué le début des observations du secrétaire parlementaire. Ses notes n'incluaient probablement pas ces compliments, c'est donc un plaisir pour lui de les faire maintenant indirectement.

Je suis cependant arrivé à temps pour entendre le secrétaire parlementaire déclarer que ce projet de loi n'était pas nécessaire et pour l'entendre réaffirmer que l'entente de libre-échange avec les États-Unis, qui aura une foule de répercussions radicales sur le système économique, social et politique du Canada, ne constituait pas une menace pour un des aspects commerciaux très importants du bilinguisme au Canada, soit le règlement exigeant que l'emballage et l'étiquetage des produits soient bilingues.

Je dois dire que je n'ai pas la même conviction que le secrétaire parlementaire. Les résultats du gouvernement dans ce domaine ne sont pas pour nous rassurer. Quand je pense en particulier aux activités du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), que l'on appelle officieusement, le ministre des pertes à la consommation et des profits des corporations, je pense aux efforts qu'il a déployés en faveur des fabricants internationaux de produits pharmaceutiques. Prétendument, l'initiative du gouvernement ne résultait pas de pressions des États-Unis et elle n'avait aucun rapport avec les négociations bilatérales avec ce pays. C'était une bonne chose qu'il fallait que les Canadiens acceptent. C'était un changement nécessaire. Les Canadiens avaient, soi-disant, tellement d'objections contre les dispositions régissant l'octroi des licences de fabrication des produits génériques au Canada, qu'il fallait tout simplement les changer. Les Canadiens n'avaient pas à s'inquiéter des conséquences de cette initiative, car les prix des médicaments n'augmenteraient pas.

En réalité, une fois les changements entrés en vigueur, les Canadiens ont dû payer leurs médicaments beaucoup plus cher. Dernièrement, les prix ont subi de très fortes hausses et on a compris au cours des derniers mois des négociations commerciales bilatérales que, dans l'esprit des Américains, ces changements aux dispositions régissant les licences de fabrication faisaient partie des négociations.

Le bureau canadien chargé des négociations commerciales a essayé de faire retirer ces dispositions des documents finaux. Le fait qu'elles aient figuré dans d'autres documents nous a permis d'en conclure qu'elles faisaient partie intégrante des négociations. Si cette initiative n'a pas été prise pour satisfaire l'administration américaine et les fabricants internationaux de produits pharmaceutiques, elle ne l'a certainement pas été pour avantager les consommateurs canadiens. Loin de là. Tout porte à croire que ce ne sera pas à l'avantage des chercheurs canadiens parce que les modifications, comme l'affirment eux-mêmes les fabricants de produits pharmaceutiques, ne stimuleront pas de façon marquée la recherche au Canada. Le ministre des pertes à la consommation et des profits des corporations nous a bien entortillés.

Un gouvernement capable d'un tel coup fourré est capable du scénario décrit par le député d'Ottawa—Vanier dans son discours d'appui au projet de loi. Un tel gouvernement est capable d'abolir la réglementation régissant les activités des fabricants canadiens. Il est généralement admis que, s'il y a des modifications majeures dans nos relations commerciales avec les États-Unis, si l'accord est mis en oeuvre, si les tarifs douaniers tombent, il y aura inévitablement un accroissement considérable des importations de produits alimentaires au Canada.

Les agriculteurs canadiens dont les produits sont transformés en produits alimentaires vendus au détail se sont dits préoccupés par cette possibilité. Le président de l'empire McCain dont les activités ont débuté au Nouveau-Brunswick pour s'étendre dans tout le Canada, a été très convaincant lorsqu'il nous a déclaré que les conséquences de cet accord commercial seraient désastreuses pour les producteurs agricoles canadiens. Sous les pressions de la concurrence américaine, il nous sera très difficile de conserver nos programmes de gestion de l'offre et il sera très difficile pour les producteurs canadiens de maintenir leurs prix. Ce que disait le président de McCain, c'est qu'il appuyait nos offices de commercialisation et que la perspective de la concurrence américaine lui faisait entrevoir le pire pour les agriculteurs canadiens. Si nous conservons nos offices de commercialisation et fixons nos prix au

niveau que nous voulons, nous pourrons faire échec à l'invasion des produits américains.

Le gouvernement semble absolument convaincu qu'il y aura augmentation généralisée du commerce. Dans ce cas, quand le gouvernement subira les pressions des producteurs américains de denrées alimentaires et d'autres articles de consommation visés par ce projet de loi, qui voudront s'imposer sur le marché canadien et qui s'attaqueront à tout ce qui fera obstacle à leurs activités au Canada, ces pressions se feront certainement sentir dans le domaine de la réglementation.

Le secrétaire parlementaire fait signe que non. C'est dans son intérêt, bien sûr. Il défend l'accord de libre-échange avec les États-Unis. Pour lui, cet accord n'a que du bon. Il a dû défendre la position du gouvernement si souvent qu'il ne voit plus rien d'autre.

M. McDermid: Nous parlons de bilinguisme.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Moi aussi. Je parle des répercussions de l'augmentation des échanges . . .

M. McDermid: Nous parlons du fondement même de notre pays. Soyez sérieux.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): . . . et des pressions que les producteurs américains feront parce que l'emballage et l'étiquetage bilingues constituent l'un des obstacles à leur activité au Canada.

M. McDermid: Cela ne tient pas debout. C'est faux.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Après avoir vu à quel point le ministre des pertes à la consommation et des profits des corporations pouvait manquer de principes, dans le dossier des brevets des produits pharmaceutiques, nous avons de bonnes raisons de vouloir insérer dans la loi les règlements qui régissent ces questions au Canada. Ces dispositions sont importantes pour le commerce et absolument essentielles pour permettre aux Canadiens unilingues français de faire leur achats. Ces produits doivent absolument leur être offerts dans les deux langues. Nous voulons être sûrs qu'ils le seront toujours. La seule façon de procéder, c'est d'en faire une loi. Le Parlement doit changer les dispositions législatives à cet égard, et non simplement se fier à la réglementation et au Cabinet.

M. Murray Dorin (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais aussi centrer mon intervention sur la raison qui a été invoquée pour justifier le projet de loi C-280. Je dois dire que je ne suis pas du tout d'accord avec le député de Thunder-Bay—Nipigon (M. Epp) sur les motifs justifiant l'étude de ce projet. Je veux également discuter l'opinion de l'auteur du projet, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Comme on l'a dit précédemment, les consommateurs canadiens profitent d'un système très perfectionné qui les protège contre les produits dangereux ou de mauvaise qualité et qui leur assurent de l'information concernant les produits de consommation. Ces exigences, qui portent entre autres sur l'emballage et l'étiquetage, sont prévues dans une réglementation spéciale.

• (1740)

Beaucoup de gens considèrent que la réglementation canadienne concernant l'information et la protection des consommateurs est parmi les meilleures du monde, et elle l'est. Le système actuel a évolué au cours des 18 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, en 1970. En réalité, ces dispositions législatives présentent des lacunes, mais l'étiquetage bilingue n'en est pas une.

Il y a quelque temps, j'ai présenté à la Chambre une motion sur l'étiquetage des produits, dans le cadre des initiatives parlementaires. C'était la motion nº 86, qui traitait de l'étiquetage des produits pharmaceutiques et de la nécessité d'énumérer tous les ingrédients, qu'il s'agisse ou non de médicaments d'ordonnance. La motion a été débattue à la Chambre le 18 août 1987, soit il y a près d'un an.

Par suite de cette motion, j'ai comparu devant le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social afin d'expliquer les motifs de mon initiative. Le ministre a également témoigné devant le comité. Il est maintenant probable que le gouvernement et l'industrie pharmaceutique travailleront en vue de la mise en oeuvre de cette motion. J'espère avoir davantage à dire à ce sujet à l'avenir. En dépit de certaines des lacunes que je viens de signaler en ce qui concerne l'énumération complète de tous les ingrédients sur l'emballage des produits de consommation et des médicaments que nous achetons, notre législation sur la consommation compte parmi les meilleures du monde.

Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) voudrait faire modifier un système de protection des consommateurs qui a fait ses preuves depuis plus de quinze ans. Il ne veut pas le faire pour mieux informer les consommateurs. En fait, il souhaite qu'on rédige de nouvelles exigences et qu'on les inscrive dans la loi et non dans la réglementation technique, comme on l'a fait jusqu'à présent.

Il n'y a absolument pas besoin de le faire. Le député l'a justifié en prétendant qu'en faisant figurer ces facteurs dans une loi ils ne seraient pas susceptibles d'être modifiés ou écartés à la suite de l'accord de libre-échange conclu récemment entre le Canada et les États-Unis et qui doit bientôt entrer en vigueur. Je trouve plutôt bizarre que le chef du parti du député qui présente ce projet de loi se déplace dans tout le pays en faisant des discours sur la façon dont il va déchirer cet accord s'il devient jamais premier ministre. Si on devait le prendre au sérieux, on devrait alors en conclure que si on accepte le principe de ce projet de loi, cela veut donc dire que le député doute fort que son chef, le député de Vancouver Quadra (M. Turner) devienne premier ministre. Manifestement, si cela devait se produire, on n'aurait nul besoin de ce projet de loi.

On n'en a nul besoin parce que franchement, l'actuelle Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation constitue le fondement légal de l'étiquetage bilingue des produits de consommation. Cette loi et ses règlements d'application reflètent très bien les exigences linguistiques du Canada. La plupart des produits de consommation préemballés doivent obligatoirement comporter un étiquetage en français et en anglais. C'est également vrai pour les produits canadiens et importés.

Les consommateurs canadiens ont le droit d'avoir dans les deux langues officielles des renseignements complets sur les produits qu'ils achètent. En tant que consommateurs, nous devons tous pouvoir prendre à propos de nos achats des décisions intelligentes et fondées sur la connaissance des faits. Pour cela, nous avons besoin d'être informés. Nous devrions pouvoir

obtenir cette information dans la langue officielle du Canada que nous connaissons le mieux. La Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation garantit la présence de certains renseignements obligatoires. Le règlement exigeant un étiquetage bilingue fait en sorte que ces renseignements sont fournis en français et en anglais.

Comme je l'ai déjà dit, ce système fonctionne bien depuis l'adoption de cette loi au début des années 70. Il est uniforme et bien connu des milieux commerciaux et industriels à la fois au Canada et à l'étranger. Les fournisseurs savent ce qu'on attend d'eux. Ils fournissent un étiquetage bilingue qui s'y conforme. En fait, à mon avis, ils le feraient pour commercialiser les produits de consommation même si ce n'était pas exigé.

Pourquoi introduire une modification et une confusion inutiles dans un système qui fonctionne bien? On veut le remanier parce que d'une certaine façon il concerne l'accord de libre-échange. Le député d'Ottawa—Vanier veut insinuer l'idée complètement fausse que le bilinguisme souffrira de cet accord. Il le fait probablement pour ébranler l'appui croissant que les Canadiens portent à l'accord du libre-échange à mesure qu'ils apprennent et comprennent ses avantages.

Il est probable que l'accord de libre-échange procurera des avantages très considérables au consommateur canadien. Lorsque l'accord sera pleinement en vigueur, les droits de douane qui visent les produits de consommation américains seront graduellement supprimés, ce qui entraînera des économies importantes pour le consommateur. Le consommateur moyen y gagnera vraisemblablement quelque 500 $ par année. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a laissé entendre qu'il en coûterait jusqu'à 8 000 $ de moins pour tous les biens, services et appareils ménagers achetés par une famille. Les consommateurs économiseront également du fait que les produits de fabrication canadienne coûteront moins cher parce que nos fabricants produiront plus pour profiter du vaste marché américain. La concurrence entraînera également des améliorations sur le plan du service, de la diversité et de la disponibilité des produits.

On peut donc effectivement dire que le sort du consommateur s'améliorera de façon spectaculaire avec le libre-échange. Ce qui ne changera pas cependant, c'est le droit du consommateur de voir figurer sur les produits préemballés de l'information en français et en anglais.

Les exigences de la loi canadienne en matière d'étiquetage bilingue ne sont pas touchées par l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En dépit des arguments dont on a fait état aujourd'hjui, le gouvernement a donné explicitement l'assurance aux Canadiens que ces exigences continueraient de faire partie intégrante de notre réglementation sur la protection du consommateur.

Le député qui parraine ce projet de loi appuie et favorise depuis longtemps la cause du bilinguisme. Dans le journal local d'aujourd'hui, le *Citizen* d'Ottawa, on l'a même appelé Monsieur Bilinguisme. Je prétends qu'il n'a rien à craindre de l'accord de libre-échange. S'il souhaite oeuvrer dans l'intérêt du consommateur canadien, alors il devrait accorder son appui à l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il semble toutefois qu'il utilise la cause du bilinguisme qu'il défend comme prétexte pour attaquer l'accord et pour semer la confusion. Ce faisant, il travaille contre les intérêts du consommateur canadien.

Cette mesure législative est inutile: elle ne favoriserait en rien le bilinguisme et n'améliorerait pas le sort des consommateurs. Je propose que le projet de loi soit rejeté.

• (1750)

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, il me fait plaisir cet après-midi de participer à ce débat concernant le projet de loi C-280 proposé par notre honorable et distingué collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), projet de loi qui s'intitule, Loi modifiant la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (bilinguisme).

Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand intérêt les allocutions présentées à la Chambre surtout par les députés conservateurs, bien que j'aie également écouté le discours présenté par notre collègue du Nouveau parti démocratique. Son allocution était fort pertinente mais je ne ferai pas d'autre commentaire parce que c'est particulièrement à l'endroit des députés conservateurs que j'ai un problème avec leur façon de penser face à ce projet de loi.

Madame la Présidente, certains députés ont dit aujourd'hui qu'on ne devrait pas modifier la loi actuelle parce qu'on ne devrait pas «arranger» ou «réparer» ce qui n'est pas déjà brisé, selon eux. C'est une façon de penser assez intéressante. On pourrait, en utilisant la même façon de penser, dire: Pourquoi donc avoir signé une Entente de libre-échange puisque nos relations commerciales n'étaient certainement pas brisées, donc, pourquoi l'a-t-on «réparée» de cette façon? D'ailleurs, je pense que le mot «réparé» serait charrier un peu étant donné les circonstances puisque, comme nous le savons, l'Entente commerciale n'a à peu près rien de bon à offrir aux Canadiens. D'ailleurs, c'est l'Entente elle-même qui va «briser» au lieu «d'arranger» les choses.

Même pour ceux qui aiment l'Entente commerciale, et il y en a très peu, ceux qui l'aiment seront d'accord avec moi pour dire que le gouvernement a «réparé» d'avance ce qui n'était pas «brisé».

Alors, cette façon de penser conservatrice, cette façon de penser traditionnelle des conservateurs, à savoir, qu'il ne faut toucher à rien, elle ne s'applique pas dans le cas de l'Entente sur le libre-échange. Et je dois dire qu'elle ne s'applique pas non plus en ce qui a trait au projet de loi C-280 présenté par notre distingué collègue, l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

Madame la Présidente, on nous dit que la loi actuelle est suffisante parce qu'elle a «marché» pour un bon nombre d'années. C'est vrai que la loi actuelle présentée par un gouvernement libéral a duré depuis longtemps. D'ailleurs, c'était une bonne mesure présentée par un gouvernement libéral dans le passé, et je tiens à féliciter le gouvernement de l'époque qui avait présenté cette loi pour qu'on puisse avoir au Canada l'étiquetage des produits de consommation, dans les deux langues officielles.

C'est certain qu'au début il y a eu de la réticence de la part de certaines personnes qui se plaignaient de tout ce travail, de toutes les difficultés encourues lorsqu'il fallait tourner de

l'autre côté la boîte de *Corn Flakes* avant de déjeuner le matin. C'était très difficile pour ces pauvres gens qui ont dû s'habituer à faire cela. Ils ont donc toute ma sympathie, comme vous pouvez l'imaginer, madame la Présidente.

Mais lorsqu'ils se sont remis de ces problèmes sérieux qu'ils avaient, ils ont accepté la nouvelle loi, ou les règlements concernant l'emballlage et l'étiquetage bilingue de produits de consommation.

Enfin, les règlements ont duré depuis cette date, mais ils faut dire qu'ils n'étaient pas menacés. Bien sûr, ils étaient menacés par un petit groupe de Canadiens qui ne voulaient rien avoir de bilingue, mais en somme, je pense que la plupart des Canadiens acceptaient, d'ailleurs un grand nombre d'entre eux se réjouissaient de voir que nous avions enfin l'étiquetage bilingue.

Mais, aujourd'hui, la situation est différente. Il y a cette menace envers notre pays qui est l'Entente commerciale du premier ministre (M. Mulroney). Et je regarde la députée d'en face qui ne semble pas tout à fait convaincue de cette menace de l'Entente commerciale de libre-échange. Nous savons que l'Entente commerciale comme telle ne fait aucune mention de l'étiquetage. Mais nous savons également, madame la Présidente, qu'un des objectifs de l'Accord est d'éliminer les obstacles au commerce, ou les soi-disant obstacles au commerce et aux services entre les territoires canadien et américain.

Et on dit dans l'Entente, et je cite:

> . . . chaque Partie accordera, dans la mesure prévue dans le présent accord, le traitement national pour ce qui concerne l'investissement et le commerce des produits et services . . .

Alors, c'est ce que nous dit l'Entente de libre-échange à l'article 105.

Un peu plus loin dans l'Accord de libre-échange, au chapitre 6, madame la Présidente, intitulé «Obstacles techniques», on mentionne que les normes techniques relatives aux produits peuvent parfois constituer des obstacles entravant le commerce. Alors, comment pouvons-nous être convaincus, madame la Présidente, que pour un Américain qui a cette fameuse mentalité de *melting pot*, que pour eux c'est tout à fait normal que tous les gens, non seulement de leur pays, mais tous les autres aussi, parlent leur langue? Parce que c'est leur langue, et donc si les Américains la parlent ça doit être bon pour tout le monde, particulièrement pour eux, mais, par extension, à leur façon de penser ça doit être bon pour tout le monde.

Donc, comment peut-on être sûr que les Américains qui ont cette prétention, parfois, que leur langue est non seulement la seule dans leur pays dû à leur mentalité de *melting pot*, mais la seule qui, à toutes fins pratiques, est considérée par eux-mêmes? Comment peut-on nous assurer qu'ils ne considéreront pas nos normes d'étiquetage comme étant une entrave, un obstacle de quelque sorte au commerce? Vont-ils dire: Les Canadiens, vous savez, ce bilinguisme-là, cet étiquetage bilingue, ils n'ont pas réellement besoin de cela? Pour les Américains, cela serait une méthode malicieuse par laquelle les Canadiens voudraient peut-être empêcher le commerce. Alors ils diraient: Voyez-vous, cela est déraisonnable. Certains députés disent: Les Américains sont plus raisonnables que cela. Eh bien, on a déjà fait affaires avec eux. On sait que parfois ils sont raisonnables et que parfois ils le sont moins, et c'est un pays assez insulaire, ce sont des gens qui souvent oublient les autres, oublient le reste de la planète.

Madame la Présidente, l'article 603 de l'Accord prévoit qu'aucune partie «ne maintiendra ou n'adoptera de mesures normatives . . . qui créeraient des obstacles inutiles à leur commerce bilatéral». Mais bien sûr que l'étiquetage dans les deux langues officielles est fort utile. Donc, pour nous, Canadiens, on ne pourrait pas considérer une telle mesure comme étant inutile. Mais je reviens au point que j'avais souligné tantôt. Je ne suis pas du tout convaincu que les Américains ne considéreraient pas ces mesures comme étant des mesures visant à déranger le système commercial américain.

On sait toutefois qu'il y a une remarque préliminaire au chapitre 6, mais ce n'est pas à l'intérieur de l'Accord. Cette remarque préliminaire se lit comme suit: «aucune disposition de l'Accord n'empêche le Canada d'exiger l'étiquetage bilingue des produits, à condition que cette même exigence vise aussi bien les produits nationaux que les produits importés». Mais cela n'est pas dans l'Entente, c'est dans une sorte de préambule. Ce sont des remarques préliminaires au chapitre 6. Alors cela ne fait pas partie comme tel . . . ce n'est pas une clause ou un article de l'Entente.

Alors vous voyez, madame la Présidente, que l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) nous offre aujourd'hui l'occasion, à nous tous, de poser un geste tangible, réitérant notre engagement au bilinguisme en ce qui a trait à la Loi, en ce qui a trait à l'étiquetage des produits de consommation.

Nous avons présentement, comme on l'a indiqué tantôt, l'article 6 du Règlement à la Loi sur l'étiquetage des produits de consommation et ceux-ci, à l'heure actuelle, sont ceux qui régissent la langue qui doit être indiquée sur le produit au consommateur. Mais tout cela n'est qu'un règlement, ce n'est pas un texte de loi. Ce que le député d'Ottawa—Vanier nous offre aujourd'hui, c'est l'occasion de poser ce geste, madame la Présidente, et d'indiquer clairement que nous croyons que ce dossier-là est tellement important que cela devrait être une loi plutôt que tout simplement un règlement administratif adopté par le Cabinet.

Donc je demande à tous mes collègues de la Chambre d'appuyer cette très bonne initiative qu'est le projet de loi C-280.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le temps prévu pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulé.

[*Français*]

Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton.*

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 66 du Règlement.

L'IMPÔT SUR LE REVENU—LE FINANCEMENT DES CANDIDATS NÉO-DÉMOCRATES DANS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES— L'ÉMISSION DE REÇUS AUX FINS DE L'IMPÔT

M. Alan Redway (York-Est): Madame la Présidente, je vois à votre mine que s'il y a une chose que vous ne teniez pas à entendre ce soir c'est l'histoire de ma vie. Prenez courage, madame la Présidente, je ne vais vous en raconter qu'un très court épisode. Je sais que vous n'êtes pas tellement étonnée d'apprendre qu'avant de me présenter à une élection fédérale, j'ai travaillé pendant dix ans au niveau municipal en qualité de conseiller municipal.

• (1800)

J'ai été conseiller municipal pendant quatre ans dans ma municipalité du Toronto métropolitain, puis maire de ma collectivité de York-Est pendant six ans environ. York-Est est une des six villes qui constituent le Toronto métropolitain, et j'ai eu l'honneur de siéger au conseil municipal de York-Est pendant une dizaine d'années.

Pendant ce temps j'ai brigué les suffrages cinq fois. Je vois bien, madame la Présidente, que vous remerciez votre bonne étoile que nous n'ayons pas vous et moi à solliciter notre réélection à la Chambre tous les deux ans. Car c'est tous les deux ans à cette époque que je devais me représenter devant l'électorat.

Au moment de ma première élection, je me souviens de m'être demandé en mon for intérieur où je pourrais bien trouver l'argent de ma campagne électorale. Heureusement cette toute première fois, même si j'ai été beaucoup aidé comme je l'ai toujours été depuis par des amis, par des voisins et par ma famille, qui se sont offerts à m'aider bénévolement, j'ai eu un voisin, Charlie Greco, qui a essayé de réunir un peu d'argent pour moi. Il a effectivement réuni la somme mirobolante de 200 $ environ. Avec les autres dons, cela m'a fait pour la campagne quelque chose comme 300 $ en tout.

Je sais, madame la Présidente, que vous ne nierez pas plus que moi qu'on ne peut pas faire campagne, ne serait-ce qu'à une élection municipale, avec à peu près 300 $. En fait, une campagne coûte non pas des centaines mais des milliers de dollars. J'y ai été de ma poche pour ce qui dépassait les mirifiques 300 $.

Fait à noter, la grande question de cette campagne électorale portait sur l'immobilier dans ma collectivité, savoir si les candidats étaient pour ou contre le réaménagement d'une zone industrielle par la construction de tours d'habitation. Avec d'autres je me suis élevé énergiquement contre ce projet de réaménagement. Pendant cette campagne les citoyens ont également soulevé la question de savoir si j'accepterais pour ma campagne l'argent et les dons des promoteurs immobiliers. Avec la plate-forme que j'ai adoptée, il était bien évident que pas un promoteur ne voudrait me donner un cent pour ma campagne. Voilà encore une raison pour laquelle j'ai financé pour ainsi dire seul ma campagne. Ce fut ma première campagne électorale.

J'en ai fait une autre en qualité de conseiller municipal. Cette fois-là encore j'y ai été presque entièrement de ma poche. Je dirai même que personne cette fois n'a entrepris de faire une collecte en ma faveur. Les gens ont pensé j'imagine qu'ayant eu pendant deux ans accès à l'assiette au beurre, j'avais dû me faire une galette et n'avais pas besoin de l'aide financière des autres.

Ensuite je me suis présenté à la mairie. Comme vous le savez, madame la Présidente, une campagne à la mairie dans une grande ville coûte énormément plus cher qu'une campagne de conseiller municipal. Cette fois-là encore j'ai été aidé par quelques amis avocats. Jim Sintzel et Ed Jupp ont fait le tour des amis, des voisins et des hommes d'affaires locaux pour essayer de réunir de l'argent. Ils y ont un peu réussi, mais pas autant qu'il aurait fallu. En fin de compte, j'ai dû puiser dans mon compte en banque pour payer la différence.

Il en fut de même lors de ma deuxième, puis de ma troisième campagne à la mairie. Chaque fois, pratiquement tous les fonds sortaient de ma poche. Ils ne venaient pas de quelqu'un d'autre; ils ne venaient pas de promoteurs. Essentiellement, je finançais ma propre campagne et aucun des donateurs ne s'attendait à recevoir un reçu aux fins d'impôt. Ils savaient tous qu'ils n'auraient pas de reçu et qu'ils ne pourraient rien déduire de leurs impôts provinciaux ou fédéraux. Ils n'attendaient rien de semblable. En fait, ils supposaient certainement que c'était illégal en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et de la Loi sur les dépenses d'élection. Non seulement ils supposaient que c'était illégal, mais ils supposaient certainement aussi que c'était contraire à l'intention et à l'esprit des lois électorales et fiscales que de chercher à tirer parti de ce genre de contribution.

• (1805)

Imaginez ma surprise, madame la Présidente, lorsque j'ai appris que le parti néo-démocrate fédéral donnait des reçus aux fins d'impôt pour les dons à leurs candidats à la mairie de Toronto? Le parti donnait des reçus fédéraux aux donateurs. J'ai été abasourdi, sidéré, surtout venant des néo-démocrates. Leur chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), critique tout le temps les autres, est toujours plus vertueux, plus honnête que tout le monde, sans peur et sans reproches. C'était le fait des néo-démocrates, le parti du député d'Oshawa qui critique tout le temps les échappatoires fiscales. Le parti avait trouvé là une magnifique échappatoire et il l'utilisait pour voler les Canadiens moyens qu'il prétend défendre.

Ce soir, je n'ai qu'une question pour la secrétaire parlementaire, une seule et unique question. Permettra-t-elle au parti néo-démocrate et à son chef, le député d'Oshawa, de voler impunément les contribuables canadiens ou bien va-t-elle faire quelque chose à ce sujet?

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Madame la Présidente, je voudrais d'abord faire l'éloge de mon collègue pour avoir dit qu'il croit au financement honnête des campagnes électorales. Je ne sais pas s'il est au courant que, la fin de semaine dernière à Montréal, l'aile québécoise de notre parti a voté une résolution excluant les contributions des sociétés précisément pour rendre tout le processus de financement des campagnes électorales très transparent et très honnête. S'il essaie de me convertir, c'est déjà fait.

La réponse très courte à la question du député est non, bien sûr que non. Le gouvernement du Canada ne peut laisser personne contrevenir à la Loi sur les dépenses d'élection ni à la

Loi de l'impôt sur le revenu, encore moins un parti politique canadien, qu'il s'agisse du NPD ou de tout autre parti.

Le député a fait état d'un incident survenu en décembre 1987 et touchant le ministre du Revenu national (M. MacKay), et il demande aujourd'hui une réponse plus détaillée. Je dois d'abord lui dire que le caractère confidentiel des renseignements ne me permet pas de discuter des reçus donnés pour des contributions particulières. En effet, comme le député devrait le savoir, tous les documents relatifs au paiement de l'impôt sur le revenu sont confidentiels. Je ne peux parler d'aucune contribution en particulier mais je peux lui dire que les règlements régissant les contributions légitimes à un parti politique sont très clairs.

Au niveau fédéral, seules les contributions à un parti politique reconnu sont admissibles en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le reçu confirme qu'il s'agit d'une contribution directe à un parti politique reconnu au niveau fédéral en vue d'élections fédérales. Si Revenu Canada apprenait que quelqu'un qui n'était pas candidat aux élections fédérales a demandé un reçu, ce reçu ne serait pas accordé. S'il s'avérait après enquête qu'un reçu a déjà été émis à la personne en question, Revenu Canada estimerait que cette personne a violé la Loi de l'impôt sur le revenu et la loi électorale. Cette personne serait alors passible de peines très sévères.

• (1810)

Je peux garantir à mon collègue que s'il est en possession de pareils renseignements, Revenu Canada va les examiner très attentivement, comme il le ferait pour tout autre député.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LE FINANCEMENT D'EXPÉRIENCES DE LAVAGE DE CERVEAU PAR LA CIA—ON DEMANDE UN VERSEMENT À TITRE GRACIEUX POUR LES VICTIMES/ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame la Présidente, je prends la parole afin de saisir à nouveau le gouvernement de la profonde injustice faite à certains de nos concitoyens. Je veux parler, bien entendu, des Canadiens victimes des expériences de la CIA entre 1957 et 1962, et à qui le Dr Ewen Cameron, de l'Institut Allan Memorial de Montréal, au Québec, a fait subir un lavage de cerveau. Il a fallu attendre jusqu'en 1977 pour que la preuve de ces expériences soit révélée publiquement et, nous le savons, un grand nombre de Canadiens ont fait les frais de cette terrible affaire.

La population est au courant des détails. Je vous signale, par exemple, le cas de Linda Macdonald qui, du 1er mai au 12 septembre 1963, a reçu une centaine d'électrochocs, a été maintenue en état de somnolence pendant 86 jours et soumise à un long programme de manipulations psychiques. Parmi les nombreux Canadiens qui furent victimes des expériences du Dr Cameron, neuf ont intenté des poursuites judiciaires auprès de la Cour fédérale des États-Unis contre la CIA. Linda Macdonald n'était pas de ce nombre, mais elle a entamé dernièrement des poursuites contre le gouvernement canadien en raison des sommes considérables que celui-ci a versées à l'égard des expériences de ce médecin.

Au début de l'année, soit le 19 janvier, les victimes de ces expériences ont eu quelque espoir de voir leur cause aboutir lorsque la Cour du district de Washington a reconnu à tous les demandeurs canadiens sauf un le droit de poursuivre la CIA en justice pour ces expériences de lavage de cerveau. De toute évidence, cet événement très positif était attendu depuis longtemps. Les victimes l'attendaient depuis sept ans. Toutefois, le 12 février dernier, le gouvernement fédéral annonçait sa décision fort cruelle et négative de verser la somme de 20 000 $ à chaque victime pour les aider à payer les frais juridiques. Cette offre a été très mal accueillie. En effet, de nombreux Canadiens jugent cette décision insultante, particulièrement les victimes et les membres de leur famille.

[*Français*]

Par exemple, M. Jean-Charles Pagé, âgé de 55 ans, admis en 1959 au Allan Memorial pour alcoolisme, a dit: Nous attendons depuis plus de sept ans pour cela. C'est très décevant. M. Pagé, qui habite à Saint-André, à environ 50 kilomètres à l'est de Montréal, soutient qu'on lui a donné un traitement aux électrochocs et qu'on l'a drogué pendant 36 jours durant son sommeil en bombardant son subconscient de messages à répétition. Il a déclaré que ses trous de mémoire périodiques, causés par l'expérience, l'ont empêché de travailler depuis huit ans.

[*Traduction*]

George Cooper, qui a été chargé par le gouvernement d'examiner la responsabilité du gouvernement fédéral dans cette affaire, a recommandé le paiement à titre gracieux d'une somme de 100 000 $ à chacune des victimes. Je vous rappelle en outre que cette décision a été rendue en dépit du fait que M. Cooper, dans une constatation étonnante, a prétendu que le gouvernement fédéral n'était nullement responsable de ces affreuses expériences sur le plan juridique ou moral.

• (1815)

Pourquoi cette double norme au Canada? George Cooper lui-même a reçu des honoraires juridiques s'élevant à environ 118 000 $. Le gouvernement a acquitté les frais juridiques de Sinclair Stevens s'élevant à 650 000 $.

[*Français*]

On a récemment entendu parler que le député de Saint-Jean (M. Bissonnette) va peut-être demander une subvention pour ses frais légaux.

Madame la Présidente, je ne comprends pas comment ce gouvernement peut insulter les victimes, en leur accordant 50 000 $.

[*Traduction*]

Je veux rendre hommage, en terminant, aux nombreux Canadiens qui n'ont jamais cessé de dénoncer cette tragédie, notamment le groupe de rédacteurs de Phoenix Rising, M. Don Weitz et certains de ses collègues qui ont continué de faire pression auprès du gouvernement afin d'obtenir justice au moins pour ces victimes.

Je demande instamment au gouvernement du Canada de reconnaître ses responsabiliés envers ces gens, d'admettre que 20 000 $ est une insulte, une somme dérisoire, et de leur verser au moins 100 000 $, comme l'a recommandé la Commission Cooper, et peut-être beaucoup plus pour les aider dans les poursuites qu'ils ont engagées aux États-Unis. Quand la justice se fait attendre, c'est que la justice n'est pas rendue. Ces victimes ont attendu beaucoup trop longtemps que justice leur soit faite.

[*Français*]

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, je ne commenterai pas certaines allégations que mon collègue de Burnaby (M. Robinson) a faites en rapport avec deux ex-ministres de notre gouvernement. Je pense que nous discutons ici d'un problème sérieux, mais je pense, madame la Présidente, qu'on va plutôt concentrer nos discussions sur le sujet.

La question du député de Burnaby porte sur l'aide du gouvernement du Canada à neuf Canadiens qui poursuivent le gouvernement américain.

Comme le ministre de la Justice l'a fait savoir à la Chambre dans sa réponse au député, cette question a été étudiée avec son collègue le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) ainsi qu'avec le leader du député à la Chambre et d'autres représentants des personnes qui interviennent dans ce litige.

Le gouvernement canadien est au courant des circonstances qui ont entraîné la très difficile poursuite judiciaire contre le gouvernement des États-Unis et, par conséquent, il a accordé une aide sans précédent aux neuf personnes en cause. Il a, entre autres, fait de nombreuses représentations diplomatiques auprès du gouvernement des États-Unis, communiqué des documents et des renseignements, permis à des fonctionnaires de témoigner, rencontré les avocats des plaignants, étudié à fond la participation du gouvernement canadien, publié tous les renseignements à sa disposition et apporté une aide financière applicable à la poursuite judiciaire.

[*Traduction*]

Le député a rappelé que M. Cooper avait recommandé d'accorder un paiement de 100 000 $ à titre gracieux à chacun des neuf demandeurs. Je suppose qu'il fait allusion à l'Annexe 53 de la décision de M. Cooper qui a fait valoir que de tierces parties sont tout de même susceptibles de réclamer au gouvernement du Canada certains dédommagements en invoquant une éventuelle politique sociale plus générale relative à la répartition des risques inhérents à la recherche médicale, bien que, sur les plans moral et juridique, la responsabilité de ce gouvernement ne soit pas en cause.

Dans l'Annexe 53 de sa décision, M. Cooper discute de manière générale de la notion de la répartition des risques pour la recherche médicale. Il signale certaines questions préliminaires qu'il conviendrait de régler avant de pouvoir envisager sérieusement de mettre en oeuvre un régime d'assurance pour la recherche médicale. Même à cela, si nous envisagions d'accorder pareil versement à titre gracieux, M. Cooper fait valoir que les versements individuels devraient être limités à un maximum de 100 000 $. Toutefois, il s'abstient de recommander que ce versement soit effectivement accordé.

• (1820)

[*Français*]

Madame la Présidente, en terminant, comme le député le sait très bien, suite à sa question posée à la Chambre en décembre 1987, notre gouvernement a quand même fourni aux neuf demandeurs la somme de 180 000 $ pour payer les frais légaux.

L'ajournement

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLIR L'AGENCE SPATIALE À MONTRÉAL—ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT FERA CONNAÎTRE SA DÉCISION/L'AÉROSPATIALE—MONTRÉAL—LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Madame la Présidente, le but de mon intervention ce soir, c'est suite à une question que j'avais posée au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret), une question importante pour les Québécois, mais aussi pour les Montréalais et les Montréalaises, au sujet de l'implantation de l'Agence spatiale à Montréal.

A ma grande surprise et à la surprise de l'ensemble de la population canadienne mais surtout des Montréalais et du gouvernement du Québec, le ministre avait répondu à ce moment-là que la décision de l'implantation d'une agence spatiale était liée à la participation du gouvernement fédéral à la station spatiale orbitale américaine.

Madame la Présidente, cette déclaration à ce moment-là allait à l'encontre de la déclaration du ministre d'État (Sciences et Technologie) (M. Oberle) qui avait toujours affirmé que l'implantation d'une agence spatiale n'était pas liée à un tel programme, puisque déjà le gouvernement fédéral, dans différents domaines, dans le domaine des communications, ou dans celui des satellites ou d'autres, dépensait déjà des sommes d'argent, et c'était important de centraliser cette agence pour une meilleure redistribution des contrats.

Alors, le premier ministre (M. Mulroney) a contredit son ministre et aussi le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a encore une fois lui aussi contredit son ministre, mais durant ce temps-là, le ministre a été obligé de se rétracter et d'admettre son erreur.

Malheureusement, comme le déclaraient le maire de Montréal, M. Jean Doré, et le ministre du Développement technologique du Québec, M. Pierre MacDonald, les gens attendent toujours une réponse. L'Agence spatiale est non seulement une coquille vide, mais il faut une agence avec toutes les personnes qui doivent l'entourer et les retombées économiques, comme c'était prévu.

Et encore à ce moment-là, à la période des Questions orales, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie nous apprenait que la répartition des contrats se ferait 35/35, 35 au Québec, 35 à l'Ontario. Alors, je pense que la réaction a été très vive au Québec. Pour nous, c'est non, une telle répartition est inacceptable puisque nous comptons pour près de 57 p. 100 de la main-d'oeuvre dans le domaine spatial qui est à Montréal et au Québec et aussi, pour près de 70 p. 100 d'investissements à la recherche.

Alors, c'est curieux que cette fois-ci, le gouvernement conservateur, qui avait refusé une répartition des contrats des frégates, alors qu'au Québec on demandait d'avoir deux frégates pour sauver les trois chantiers maritimes au Québec, celui de Lauzon, celui de Sorel et celui de Montréal . . . On connaît la qualité de la main-d'oeuvre qu'on a dans nos chantiers maritimes à Lauzon et dans les autres endroits. Le gouvernement fédéral, à ce moment-là, avait refusé ce qui a eu pour conséquence de fermer le chantier de la Vickers et de fermer la section navale à Sorel.

Aussi, c'est étrange, et j'ose espérer que la secrétaire parlementaire aura une réponse plus juste, on refuse, dans le domaine de l'industrie automobile et dans d'autres domaines, de faire une certaine forme de répartition des travaux. Au moment où on se parle, où le Québec devrait avoir de l'importance dans le domaine spatial, là, on veut diminuer la répartition, la part qui reviendrait sur le marché normal au Québec, pour réaliser un certain équilibre entre le Québec et l'Ontario.

La réaction a été très vive au Québec et à ce moment-là, le premier ministre a dû intervenir. Même en fin de semaine, autant nous, les militants libéraux de l'est de Montréal, dans un colloque, nous avons réaffirmé notre appui aux autorités municipales, au gouvernement Bourassa, à l'opposition péquiste, à la Chambre de commerce. Tout Montréal, tous les gens du Québec sont unanimes pour demander que l'Agence spatiale soit à Montréal. Même le congrès conservateur à appuyé cette demande. Il est le dernier qui embarque dans le train, comme on dit, dans le domaine spatial. Ce qu'on aimerait avoir, c'est une réponse franche et honnête et aussi une annonce concrète de l'implantation de cette agence.

Alors, j'ose espérer que la secrétaire parlementaire va nous donner des réponses au niveau de la répartition des contrats, nous assurer que oui, Montréal va avoir l'Agence spatiale, mais non seulement il va avoir l'Agence spatiale, mais la répartition des contrats se fera en proportion de la capacité, de la qualité de la main-d'oeuvre, de la capacité de nos chercheurs, de la capacité de nos scientifiques et aussi en proportion . . . Alors, ce qui veut dire que cela se situe à près de 60 p. 100, les retombées économiques dans le domaine spatial au Québec.

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie)): Madame la Présidente, je suis ravie d'avoir l'occasion d'aborder cette question, surtout que c'est une question qui a été très discutée en fin de semaine à notre colloque.

Quand le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) dit que ce sont seulement les gens de la région de Montréal qui appuyaient l'implantation de l'Agence spatiale dans la province de Québec, au moins, les militants conservateurs qui étaient là, c'était de toute la province.

Alors, l'espace est une des technologies stratégiques de pointe que le gouvernement appuie à juste titre. Permettez-moi premièrement de confirmer ce qui a été dit en public. Il y en aura une agence spatiale. Sa création sera annoncée au moment voulu, quand nous en aurons établi le mandat. Et comme nous l'avons déjà souligné en Chambre, nous sommes sur le point de prendre plusieurs décisions importantes à l'égard de programmes comme la station spatiale, le maintien de la participation à l'Agence spatiale européenne et RADARSAT. Une fois ces questions réglées, nous prendrons les décisions organisationnelles qui s'imposent pour créer l'Agence spatiale canadienne.

Je tiens à rappeler aux honorable députés que le programme spatial canadien est un programme national, conçu de façon à être avantageux pour tous les Canadiens. L'Agence sera l'organisme de coordination chargé de la mise en oeuvre du programme national.

Madame la Présidente, les honorables députés savent que l'industrie spatiale au Canada, bien que d'ampleur nationale, est tout de même relativement petite. Malgré sa taille, elle a su soutenir une concurrernce mondiale de plus en plus féroce, exportant près de 70 p. 100 de sa production. J'en suis fière et je suis fière aussi de chacune des entreprises qui font la réputation de notre pays.

Mentionnons premièrement Spar Aérospatiale à Toronto et à Montréal, réputée de par le monde pour le Canadarm et ses satellites de communications de calibre mondial. Spar Aérospatiale à Sainte-Anne-de-Bellevue fait maintenant partie des six ou huit entreprises, à l'échelle mondiale, qui ont la capacité de fournir des systèmes complets de communications par satellites. Il y a aussi la CAE à Montréal, dont les simulateurs spatiaux sont bien connus, la CONDEV à Cambridge, en Ontario, qui a accaparé plus de 80 p. 100 du marché mondial des éléments de transmission par hyperfréquences installés à bord des satellites. Et n'oublions pas de mentionner les sociétés Macdonald Dettwiler Associates à Vancouver, SED Systems à Saskatoon, Bristol Aerospace à Winnipeg et Canadian Astronautics à Ottawa, toutes des chefs de file dans leur domaine.

Madame la Présidente, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret) a fourni à l'honorable député les statistiques qu'il réclamait au sujet de la répartition des dépenses spatiales à travers tout le pays. Ce dernier peut maintenant constater que le Québec a reçu sa juste part de contrats du gouvernement fédéral, environ 34 p. 100 dans le cadre du programme spatial, en excluant les achats de Télésat, et 44 p. 100 de l'ensemble des travaux de recherches et de développement relativement à l'industrie.

Pour terminer, madame la Présidente, je tiens à insister sur le fait que la technologie spatiale est une technologie stratégique. Le Programme spatial canadien est un stimulant pour les entreprises et les particuliers. C'est une occasion unique de mettre au point de nouvelles techniques qui permettront au Canada d'appliquer la technologie et l'innovation et donc d'assurer son avenir économique et de créer des emplois. D'après des études, le programme de la station spatiale à lui seul entraînera la création de 80 000 années-personnes et des ventes de 5 milliards de dollars.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 mars 1988

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

TÉLÉFILM CANADA

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉSIDENT SORTANT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, qui parmi nous oserait affirmer en toute sincérité ne pas être fasciné par la vie des gens riches et des gens célèbres? Qui parmi nous n'a pas envie de connaître l'exaltation d'un grand train de vie, même si c'est par personne interposée? Grâce à ce qu'ils ont appris sur les dépenses de M. Sirois, président de Téléfilm, et ses nombreuses méthodes de financement originales, les Canadiens peuvent rêver d'aller dans des restaurants ultra-chers, de faire le tour du monde en avion en première classe, d'organiser des soirées de gala, de côtoyer des vedettes de cinéma, et d'aller se détendre pendant quelques jours à Cannes. Oh, être président de Téléfilm!

Que dire, par contre, de la pauvre ministre des Communications (M[lle] MacDonald)? Est-ce juste de l'obliger à voyager de façon beaucoup plus modeste, à boire dans des gobelets en plastique alors que le président baigne dans le luxe de la première classe? Que pense-t-elle lorsqu'elle entend déboucher les bouteilles de champagne en première classe sachant que le président de Téléfilm reçoit en grand seigneur? Éprouve-t-elle une certaine envie? A-t-elle des idées de vengeance? Ou bien va-t-elle le rappeler à l'ordre?

Rendez-vous pour le prochain épisode palpitant de l'histoire captivante d'une ministre et de son président rebelle.

* * *

L'AVORTEMENT

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—ON DEMANDE UNE NOUVELLE LOI

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, la Charte canadienne dit que le Canada est fondé sur «des principes reconnaissant la suprématie de Dieu et la règle du droit». Pourtant, à la suite d'une décision de la Cour suprême, il est légal de tuer des enfants qui ne sont pas encore nés, ce qui va totalement à l'encontre des Saintes écritures.

Ce n'est pas seulement une question d'affrontement entre les partisans de la vie et ceux du libre choix, ni de défendre les droits des enfants à naître par rapport à ceux de leur mère enceinte. Il s'agit plutôt de savoir si oui ou non quelqu'un a le droit au Canada d'ôter la vie à un enfant à naître pour une simple raison de justice élémentaire.

Les députés ont-ils assez de courage pour fonder une nouvelle loi sur les enseignements de la Bible? Si cela va à l'encontre de la Charte des droits, qu'on la modifie.

* * *

• (1405)

LE CANADIEN NATIONAL

LE COÛT DE LA FERMETURE DES ATELIERS D'ENTRETIEN DE MONCTON

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, la fermeture des ateliers du CN à Moncton et la fermeture imminente des chemins de fer à Terre-Neuve ne sont que deux des exemples les plus frappants du manque du sens des responsabilités de la part du Canadien National et des autorités de la région de l'Atlantique. A Moncton, 1 200 emplois vont disparaître, et 600 à Terre-Neuve. Le gouvernement semble satisfait de permettre au CN de fermer ses ateliers de Moncton, même s'il doit verser plus de 10 millions par an pour permettre à 300 personnes de rester à ne rien faire.

Le ministre des Transports (M. Crosbie) prétend que c'est une solution sensée sur le plan économique. Nous savons toutefois que le CN ne savait même pas qu'il devrait payer ces indemnités quand il a pris sa décision. Ce n'est pas une question de bon-sens économique, c'est une preuve flagrante de l'incurie administrative du CN et du gouvernement. Même les ministériels de la région de l'Atlantique ont manifesté leur mécontentement et leur dégoût de voir que le gouvernement ne règle pas mieux la question du CN.

Le ministre des Transports prétend que le CN sait ce qu'il fait en matière de fermetures. A en juger par sa façon d'agir, le CN n'est pas pleinement conscient de ses responsabilités. Il est temps que le gouvernement empêche le CN de laisser le service se détériorer à tel point qu'on n'aura d'autre solution que de vendre la région de l'Atlantique aux enchères au secteur privé.

Nous exhortons le gouvernement à forcer le CN à consacrer les 250 millions qu'il devra payer aux travailleurs inactifs à la création et pas à la destruction d'emplois.

Article 21 du Règlement

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

LE TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ AU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) a présenté hier le projet de loi C-125 qui a pour objet de transférer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest la responsabilité et la propriété de la Commission d'énergie du Nord canadien.

Puisque dans le cadre du régime constitutionnel canadien, la production et la réglementation de l'énergie électrique relèvent de la compétence provinciale, cette mesure contribuera non seulement à fournir un meilleur service d'électricité aux habitants du Nord, mais elle représente également un grand progrès constitutionnel.

Ceux d'entre nous qui travaillent depuis une quinzaine d'années à obtenir ce transfert expriment leur appréciation à tous ceux qui l'ont maintenant rendu possible.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA FERMETURE DES ATELIERS D'ENTRETIEN DE MONCTON—ON DEMANDE DE RENDRE L'ÉTUDE PUBLIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour dire à quel point mon parti est dégoûté de la façon dont le gouvernement a traité les gens de Moncton, surtout les employés des ateliers du CN. Je me suis rendu sur les lieux à deux reprises et j'ai été à même de voir de mes propres yeux la tragédie humaine, le sentiment d'insécurité et la désunion des familles, qu'entraînait la mort lente des ateliers.

Hier, je me suis entretenu avec les représentants des travailleurs des ateliers et j'ai appuyé sans réserve le projet visant à fusionner les ateliers afin de sauvegarder les 350 emplois qui restent et à transformer les autres installations en parc industriel.

Je demande au gouvernement du Canada et au CN de rendre publique l'étude sur laquelle on dit s'être fondé pour décider de fermer les ateliers de Moncton. Je rappelle au gouvernement que, il n'y a pas si longtemps, le vice-premier ministre (M. Mazankowski), alors ministre des Transports, avait promis qu'il n'y aurait pas de mises à pied généralisées à ces ateliers. Il avait aussi déclaré que les ateliers de Moncton resteraient ouverts tant qu'il serait ministre. C'était une autre promesse en l'air, monsieur le Président,

J'exhorte le gouvernement à respecter au moins une des promesses qu'il a faites au Canada de l'Atlantique et à préserver ces emplois aux ateliers de Moncton.

L'IMMIGRATION

LE RETARD DU SÉNAT À ADOPTER LES PROJETS DE LOI C-84 ET C-55

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): L'été dernier, le Parlement a été rappelé plus tôt que prévu afin de s'occuper de notre système d'examen du statut de réfugié qui avait flanché. Nous avons adopté le projet C-84 pour compléter le projet de loi C-55. Ces deux projets de loi ont fait l'objet de maintes discussions de la part des membres élus démocratiquement à la Chambre des communes. Ils devaient faire cesser la confusion qui régnait dans nos lois concernant les réfugiés et mettre de l'ordre dans notre politique en matière d'immigration.

Pourtant, ni l'un ni l'autre projet de loi n'a force de loi au Canada, et il importe que tous les Canadiens en sachent la raison. La raison, c'est le Sénat du Canada où siègent des gens que personne n'a élus. Ces gens-là ont pris sur eux de faire obstacle au désir des Canadiens et de surseoir à l'adoption des projets de loi C-84 et C-55—que dis-je?—de refuser de les adopter.

Aux yeux de tous ceux qui souscrivent aux principes démocratiques, cela n'est rien de moins qu'une infamie. J'espère que tous les sénateurs que M. Trudeau a nommés comprendront qu'ils ont perdu le droit de gouverner le Canada en septembre 1984.

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LE MAINTIEN DES FORCES CANADIENNES EN ALLEMAGNE—L'OPINION DE L'ANCIEN CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

M. Derek Blackburn (Brant): «Je dois le dire: du point de vue militaire, nos forces en Europe centrale signifient moins que rien». J'aurais pu tenir ces propos, monsieur le Président, mais quelqu'un les a tenus à ma place. L'année dernière, je me suis fait tancer pour avoir déclaré que c'était gaspiller de l'argent que de maintenir une petite troupe de soldats canadiens dans le sud-ouest de l'Allemagne. En fait, je me suis fait traiter par maints députés et un bon nombre d'éditorialistes canadiens de neutraliste, d'isolationniste, de radical bien disposé envers le communisme.

Or, quelqu'un d'autre a eu le courage de contester les idées reçues. Il s'agit en l'occurrence d'un homme qui a consacré toute sa vie à défendre le Canada. Le spécialiste qui déclare que nous devrions faire davantage pour défendre le Canada et moins pour défendre l'Europe centrale est cet homme que nous avions chargé de commander les Forces armées du Canada de 1983 à 1986, l'ancien Chef de l'état-major de la Défense, le général Gérard Thériault.

• (1410)

Que tous ceux qui m'ont pris à partie l'année dernière portent les mêmes accusations contre Gérald Thériault, ou qu'ils acceptent de reconsidérer leurs hypothèses en toute objectivité.

Je sais gré au général Thériault non pas d'avoir abondé dans mon sens, mais d'avoir relevé la qualité du débat sur la politique de la défense tant à la Chambre qu'ailleurs au Canada.

[*Français*]

LA CULTURE

LA PROPRIÉTÉ CULTURELLE—LA POSITION DU SÉNAT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, pendant que les sénateurs libéraux de ce pays gagnent tous un minimum de 67 600 $ par année, l'écrivain de ce même pays gagne en moyenne 10 000 $ par année. Et pourtant, les sénateurs libéraux, avec la collaboration officielle de tout le caucus libéral, refusent aux auteurs, aux programmeurs, aux compositeurs et aux autres créateurs, le droit de vivre décemment et d'être protégés pour leur création. Cette attitude antidémocratique du Sénat libéral doit être décriée par les auteurs, chantée par les chanteurs, publicisée par les programmeurs.

Jusqu'à quand, monsieur le Président, le Sénat libéral ignorera-t-il la propriété intellectuelle?

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA PUBLICATION D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, hier le ministre responsable de la Société canadienne des postes a publié un document de travail intitulé *Révision par un groupe indépendant des tarifs et services de la Société canadienne des postes*. A la page 15, on énonce la conception d'un tel groupe, et je cite: «Par sa fonction et ses objectifs, l'organisme devra se conformer à des politiques gouvernementales.»

Monsieur le Président, on connaît bien les politiques du gouvernement sur la Société canadienne des postes: tout d'abord, livrer le courrier dans des superboîtes postales et, deuxièmement, fermer les bureaux de poste en milieu rural. Cela sert à quoi, un tel organisme, s'il ne peut pas revenir et annuler la décision de la Société canadienne des postes de livrer le courrier dans des boîtes postales et de fermer des bureaux de poste en milieu rural?

Je suis d'accord sur un concept d'un groupe indépendant pour réviser les tarifs et les services postaux, mais il faut donner de vrais pouvoirs et non pas se servir d'un tel groupe seulement pour faire plaisir au ministre.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LE RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, en rendant public le rapport du Comité de surveillance sur les activités du renseignement de sécurité, le solliciteur général a envoyé un message rassurant le monde ouvrier. Le rapport indique en effet, et je cite: «Il saute donc aux yeux que, depuis juillet 1984, le Mouvement ouvrier canadien n'a pas été la cible d'informateurs du Service canadien du renseignement de sécurité.»

Le Comité de surveillance dit aussi: «Nous considérons que la réputation du Service canadien du renseignement de sécurité a été touchée par des conjectures qui seraient, selon nos recherches, inexactes.»

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, finies les accusations sans fondement! Maintenant que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes connaissent la vérité et le fond de l'affaire, il est évident que les prophètes de malheur qui voulaient miner la crédibilité d'une agence dont nous devrions être fiers devront ravaler leurs paroles.

Monsieur le Président, je félicite le solliciteur général pour avoir fait la lumière sur cette question et pour le leadership qu'il a démontré, et de la manière dont il dirige son ministère.

* * *

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

LE BUT DE LA FÉDÉRATION POUR LE PLANNING DES NAISSANCES DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, la Fédération pour le planning des naissances du Canada a lancé une campagne de publicité visant à réduire le nombre d'avortements par la prévention des grossesses non désirées. En fin de semaine dernière, dans une annonce occupant une pleine page du *Globe and Mail*, la Fédération rappelait que, pour réduire le nombre d'avortements, il faut donner une meilleure information et de meilleurs services cliniques surtout aux adolescents qui font l'apprentissage de la sexualité par leur expérience personnelle plutôt que dans le cadre de programmes d'éducation sexuelle.

La Fédération pour le planning des naissances a toujours diffusé une excellente information sur la planification des naissances et les méthodes de contraception sûres. La Fédération s'impose comme spécialiste en éducation sexuelle et en soins génésiques. Son but est d'encourager la planification des naissances pour que les enfants qui naissent soient vraiment désirés et aimés et pour que les parents soient en mesure de répondre à tous les besoins de leurs enfants.

Si le gouvernement fédéral désire vraiment réduire le nombre d'avortements, il devrait appuyer des programmes intelligents de planification des naissances. Le gouvernement conservateur doit recommencer à subventionner les activités de la Fédération pour lui permettre de continuer son excellent travail, et tout particulièrement pour qu'elle poursuive la campagne d'éducation qu'elle vient de lancer.

* * *

• (1415)

L'IMMIGRATION

LA DÉCISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'ADMETTRE UN DÉSERTEUR D'UN ESCADRON DE LA MORT DE L'ARMÉE MEXICAINE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, je suis dégoûté de la décision rendue par la Commission d'appel de l'immigration concernant M. Zacarias Cruz, déserteur d'un escadron de la mort de l'armée mexicaine. Cet homme a admis avoir exécuté 60 civils innocents parce qu'on lui en avait donné l'ordre; pourtant, la Commission d'appel de l'immigration a choisi de ne pas tenir compte de ses crimes contre l'humanité. Cette commission n'a-t-elle aucune conscience, aucune morale ni aucun sens de la justice?

Il n'y a pas de place au Canada pour les assassins. Cette décision est une gifle pour tous les véritables réfugiés et les Canadiens respectueux des lois. Je rappelle à la commission que M. Cruz, pour justifier ses crimes contre l'humanité, a invoqué la même raison que ceux qui ont envoyé les Juifs à la mort. Le ministre a bien fait en décidant de supprimer la Commission d'appel de l'immigration parce qu'elle manque totalement de jugement.

* * *

LE PROGRAMME SPÉCIAL D'AIDE AUX PRODUCTEURS DE GRAINS DU CANADA

LES PRODUCTEURS DE MAÏS DE L'ONTARIO—ON BLÂME L'ORDINATEUR POUR LE RETARD DES CHÈQUES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le gouvernement a institué le Programme spécial d'aide aux producteurs de grains du Canada et l'a maintenant renouvelé pour une deuxième année. Malheureusement, bien que certains producteurs aient été payés à temps, un certain nombre de producteurs de maïs de ma province de l'Ontario et d'ailleurs n'ont pas encore été payés. De fait, certains attendent des chèques de 17 000 $ depuis la fin de janvier. On leur a dit au ministère de l'Agriculture qu'ils ne recevraient pas leur chèque avant la fin d'avril parce que «l'ordinateur n'est pas prêt».

Je prie instamment le ministre de l'Agriculture de dire à ces gens du ministère de préparer l'ordinateur et d'émettre ces chèques à l'intention des 28 000 producteurs de maïs de l'Ontario, des 6 000 producteurs de maïs du Québec et de tous les autres producteurs de maïs du Canada qui attendent leur argent.

Ils ont besoin de leur argent. Ils en ont besoin maintenant. C'est le gouvernement qui est responsable des difficultés actuelles du secteur agricole. Il revient au gouvernement de renflouer les agriculteurs et de le faire de façon convenable.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LES RESSORTISSANTS TURCS—ON DEMANDE SI LE MINISTRE A CONCLU UN ARRANGEMENT AVEC LE QUÉBEC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La tragédie des Turcs à Montréal s'aggrave de jour en jour. Ils se font dire qu'ils ne peuvent pas rester au Canada, puis le ministre leur dit qu'ils peuvent rester, puis ils se font dire qu'ils ne peuvent pas rester. D'abord, le ministre dit avoir conclu un arrangement avec le gouvernement du Québec, puis il dit qu'il n'existe aucun arrangement.

Ensuite, il avait dit avoir la situation en mains. Mais nous apprenons ce matin qu'il n'a même pas communiqué avec les Turcs au Québec.

Le ministre en est-il arrivé à un arrangement avec la province de Québec, oui ou non?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je m'étonne que le leader de l'opposition soit aussi mal informé. Ce n'est pas la première fois que cela se produit.

Monsieur le Président, il n'y a pas d'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada pour ne pas appliquer la loi. C'est très clair!

Et je défie le leader de l'opposition de trouver à un endroit où je n'ai pas dit depuis dix jours que les personnes qui ne sont pas des réfugiés doivent être déportées. Cependant, le gouvernement du Québec a une entente qui s'appelle Cullen-Couture, signée par le gouvernement libéral en 1978, qui donne le droit au Québec de sélectionner ses immigrants à l'étranger.

A ce que je sache, les Turcs auxquels vous vous référez ne sont pas à l'étranger, mais ils sont à Montréal.

J'attends que la ministre de l'Immigration du Québec me le dise, et j'ai une lettre qui a été expédiée, et M^me^ Robic doit me répondre aujourd'hui. J'attends la réponse, et si le gouvernement du Québec ne demande pas que ces personnes soient admises après avoir émis des avis de certificat à l'étranger, nous allons procéder comme nous devons procéder dans tous les cas des personnes qui sont de faux revendicateurs, nous allons les déporter.

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Il est évident que c'est l'anarchie totale dans ce cas qui relève du ministre.

OPPOSITION AUX PROJETS DE LOI C-55 ET C-84

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre ne cesse de blâmer l'opposition libérale et le Sénat, comme l'ont chantonné des députés ministériels dans des déclarations prévues à l'article 21 du Règlement, parce que nous nous opposons aux projets de loi C-55 et C-84. Il nous blâme des difficultés qu'il a. Nous n'y sommes pour rien.

Le ministre voudrait-il confirmer que la position adoptée par l'opposition et par le Sénat a reçu l'appui de l'Association du barreau canadien, de la plupart des principaux mouvements religieux du Canada, de la Commission de réforme du droit, du Conseil ethnoculturel du Canada et de tous les spécialistes des questions des réfugiés au Canada, y compris le propre conseiller spécial du ministre sur les réfugiés, le rabbin Gunther Plaut?

• (1420)

Reconnaîtra-t-il enfin que les projets de loi C-55 et C-84 n'ont rien à voir avec le retard qu'il a laissé s'accumuler dans l'examen administratif des demandes de réfugié? Va-t-il accepter la responsabilité de sa propre inaction?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les experts canadiens, 80 p. 100 de la population canadienne veulent des lois sur l'immigration qui fonctionnent. Le gouvernement libéral a laissé ce pays dans une confusion totale.

Nous avons présenté des projets de loi, et le sénateur Hébert lui-même disait que le chef de l'opposition est favorable à ce que le Sénat bloque des lois votées par la Chambre des communes. C'est une honte, monsieur le Président, d'avoir un pays qui a été laissé dans l'état où nous sommes, et encore une fois, tant que les sénateurs bloqueront les projets de loi votés où nous sommes, des dizaines de milliers de gens seront victimes d'abus, viendront au pays comme réfugiés quand ils n'en sont pas.

[*Traduction*]

LA PROVINCE DE QUÉBEC—ON DEMANDE UN EXAMEN ADMINISTRATIF

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je doute beaucoup que les Canadiens soient très impressionnés par cette argumentation. Le ministre devrait cesser de jouer au ping-pong avec des vies humaines. Les Turcs sont des êtres humains et ils devraient être traités comme tels. Voilà ce que je demande au ministre.

Je dois dire au ministre, avec le respect que je lui dois, qu'il ne devrait pas laisser son orgueil influencer son sens de la justice et de la compassion. La province de Québec a demandé un examen administratif. Le ministre a refusé. Pourquoi? Quelles sont ses raisons?

En vertu de la Loi sur l'immigration, le ministre a également le pouvoir d'agir pour des raisons humanitaires. Il refuse. Pourquoi? Pourrait-il nous donner aussi les raisons de cela?

Hon. Benoît Bouchard (Ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai refusé parce qu'il y a des milliers de Canadiens qui attendent pour faire venir leurs parents dans ce pays. Ils désirent suivre la voie habituelle.

Les Canadiens n'aiment pas que des gens viennent ici et demandent le statut de réfugiés, alors qu'ils n'en sont pas. Ils passent ainsi devant des gens qui attendent depuis des années. Le député approuve que l'on passe devant les autres.

[*Français*]

LES RESSORTISSANTS TURCS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La semaine dernière, les Montréalais avaient cru que le cauchemar des familles turques venait de se terminer. Nous croyions tous aussi que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, dans un élan de générosité, avait accepté un arrangement proposé par M^me^ Robic en vertu duquel on pouvait éviter l'expulsion des familles turques et voir 37 d'entre elles être acceptées comme immigrants.

Je voudrais simplement demander au ministre: Qu'est-ce qui a changé depuis la semaine passée et qu'est-ce que le ministre entend faire pour que la parole qui a été donnée aux familles turques soit respectée?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, mon collègue dit: «Je croyais». Il aurait dû prendre connaissance attentivement de ce que j'ai dit depuis lundi dernier. En aucun moment je n'ai fait de promesse à qui que ce soit. J'ai accepté la demande de M^me^ Robic de suspendre l'application des ordres de déportation. Je dis suspendre, parce que pour votre information, le ministre n'a pas le droit de les annuler. Le ministre n'a le droit que de les suspendre en attendant que le Québec nous dise quelles sont ses intentions.

En aucun moment, et je vous défie de me citer quelque part, en aucun moment je n'ai dit, monsieur le Président, que les ordres de déportation ne seraient pas respectés. Cependant, à la demande du Québec, selon l'entente, nous avons accepté de les reporter.

Encore une fois, lorsque le Québec aura fait connaître sa décision, et le temps limite est ce soir, nous allons procéder comme il se doit à la continuation des ordres de déportation.

LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, nous sommes maintenant à même de réaliser que la générosité apparente du ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'aura duré que le temps des fleurs. Elle n'aura duré que le temps d'acheter la paix à Montréal et d'assurer que se déroule sans anicroche le congrès du parti conservateur.

Ce que je veux demander au ministre, c'est pourquoi il a suscité de faux espoirs chez les familles turques? Pourquoi aujourd'hui remet-il à M^me^ Robic l'entière responsabilité de trouver une solution, et pourquoi en fait se chache-t-il derrière les jupes du ministre de l'Immigration du Québec?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le parti libéral a tellement peu respecté les provinces au moment où il était au pouvoir que lorsqu'un gouvernement essaie de respecter les ententes signées, ce sont les seuls genres de commentaires qu'ils peuvent avoir.

Je me suis engagé à suspendre, et vous devrez apprendre ce que veut dire le mot «suspendre», les avis de déportation à la demande du Québec, le temps que le Québec nous fasse connaître sa décision. Cette décision sera connue aujourd'hui.

Je répète encore une fois: le député me reproche de ne pas avoir de générosité. Je pense qu'un élément fondamental dans la loi canadienne est celui de la justice: que tout le monde soit traité de la même façon. C'est exactement ce que nous allons faire.

• (1425)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE À NEW YORK

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a un an, lorsque le président Reagan est venu au Canada, les experts des deux côtés de la frontière se sont entendus pour dire qu'afin de résoudre le problème des pluies acides, il fallait absolument que les deux pays se fixent des objectifs précis de réduction des émanations.

Or, au lieu de cela, le président Reagan s'est contenté, chose incroyable, de s'engager à faire procéder à d'autres recherches. Par la suite, chose tout aussi incroyable, le premier ministre du Canada a qualifié la politique du président Reagan «d'initiative extrêmement importante».

Étant donné que M. Reagan ne sera plus président des États-Unis en novembre et qu'il va bientôt disparaître de la scène politique, le premier ministre va-t-il maintenant reconnaître que le discours qu'il a prononcé récemment à New York ne concernait en rien la réduction des émanations responsables des pluies acides, et qu'il s'agissait plutôt d'une façon pour les conservateurs de se faire du capital politique à court terme, au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce devait être un bien bon discours pour que mon honorable collègue s'y intéresse à ce point.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Au sujet de cette très importante question que nous tentons de régler depuis notre arrivée au pouvoir, mon honorable collègue, le chef du NPD, reconnaît, j'en suis persuadé, qu'en fait, sous les gouvernements précédents, rien n'avait été fait au Canada. En l'occurrence, il s'agit d'un problème transnational.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont décidé de réduire les émanations à la source des pluies acides de 50 p. 100 par rapport aux niveaux de 1980, d'ici à 1994. C'est là un progrès important.

Le gouvernement fédéral a signé avec toutes les provinces concernées des accords de mise en oeuvre prévoyant les mesures de contrôle nécessaires. Il ne faudrait également pas passer sous silence les résultats donnés par les programmes reliés aux envoyés spéciaux alors que, pour la première fois—et peut-être que mon honorable collègue ne trouve rien d'extraordinaire à cela—on a reconnu officiellement la nature transnationale du problème et la nécessité pour les deux pays concernés de trouver ensemble une solution.

Nous n'avons pas réglé la question d'une manière que le Canada juge satisfaisante. On fait face à une certaine opposition au Congrès et dans le secteur privé et, selon nous, certains membres du gouvernement américain ne semblent pas comprendre à quel point la situation est grave.

Nous avons proposé un traité qui, selon nous, est dans l'intérêt du Canada et aussi des États-Unis, pour ce qui est de la protection de notre patrimoine commun sur le plan écologique. Nous n'avons pas encore entièrement réglé la question, mais nous réalisons des progrès constants et importants. Nous poursuivrons nos efforts jusqu'à ce que nous parvenions à notre but.

[*Français*]

L'OPPORTUNITÉ D'UN ACCORD INTERNATIONAL SUR UNE RÉDUCTION DES PLUIES ACIDES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, mais malheureusement le premier ministre du Canada a dit le contraire il y a un an. C'est son ministre qui a fait une critique du Président Reagan l'an passé, non pas le premier ministre. Ce sont de beaux mots maintenant, mais il n'y a pas eu d'action l'an passé. C'est le problème avec le premier ministre actuel du Canada.

Mais comme le premier ministre le comprend très bien, le problème des pluies acides est très sérieux pour nos forêts, nos lacs et nos érablières. Pourquoi le gouvernement a-t-il refusé de donner son appui aux gouvernements européens récemment à un accord international afin d'établir des niveaux acceptables en vue d'une réduction des pluies acides? Pourquoi cette action contradictoire encore une fois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef néo-démocrate sait fort bien qu'il n'y a aucune action contradictoire. Il était ici au Parlement. Il a vu les libéraux strictement ne rien faire pendant 20 ans sur la question des pluies acides. Il a vu . . .

Une voix: Les libéraux n'ont rien fait!

M. Mulroney: Oui, effectivement les libéraux n'ont rien fait. Il a raison là-dessus. Il a vu le ministre de l'Environnement (M. McMillan) pour la première fois amener les sept provinces de l'Est du pays à conclure à coups de centaines de millions de dollars un document constitutionnel très important afin de régler la dimension canadienne des pluies acides. Il a vu l'action vigoureuse entreprise par le ministre, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et par le premier ministre vis-à-vis de l'Administration américaine. Il y a un blocage au Congrès dans l'Administration et dans le secteur privé. Ce n'est pas encore réglé, mais on a fait un bon bout de chemin sur cette question des pluies acides et nous allons finir bientôt, je l'espère, par obtenir un règlement définitif.

• (1430)

[*Traduction*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'ai déclaré publiquement dans le passé, et je le répète maintenant, que le gouvernement réalise d'importants progrès au Canada par rapport au gouvernement précédent, pour ce qui est de résoudre le problème des pluies acides. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ma question portait sur le discours du premier ministre qui a appuyé le président des États-Unis l'année dernière et qui critique cette année ce qu'il considérait acceptable l'année dernière. Nous trouvons cela inadmissible.

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au premier ministre. Il a dit qu'une fois de plus, il soulèvera la question de la pollution de l'environnement au cours de son prochain sommet avec le président des États-Unis.

Le Saint-Laurent, la voie maritime et le lac Ontario sont gravement pollués par des contaminants dont 90 p. 100 viennent des États-Unis.

Puisque nous avons déjà conclu un accord sur la qualité des eaux avec Washington, est-ce que le premier ministre peut nous donner l'assurance que non seulement le problème des déchets toxiques déversés dans le lac Ontario et le Saint-Laurent sera inscrit à l'ordre du jour du sommet, mais que nous exigerons aussi des mesures concrètes de la part des États-Unis dans ce domaine?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les trois questions du chef du NPD étaient plutôt curieuses, mais la dernière frise le bizarre. En effet, le Canada et les États-Unis ont terminé leurs négociations visant la conclusion d'un nouvel accord sur la qualité des eaux des Grands Lacs. Il y a à peine quelques mois que j'ai signé le nouvel accord, au nom du Canada, à Toledo, tandis que Lee Thomas le signait au nom des États-Unis.

Tout le monde, y compris Great Lakes United, qui est probablement le groupe le plus actif en matière d'environnement dans ce domaine, s'accorde pour dire que cet accord est très supérieur à toutes les autres ententes négociées par les gouvernements précédents.

En même temps, au nom du gouvernement du Canada et avec la pleine collaboration de mes collègues du Cabinet et du premier ministre, je suis en train de négocier avec mon homologue québécois un accord sur le Saint-Laurent, qui fait partie intégrante du système des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

* * *

L'IMMIGRATION

LE CAS D'UN TERRORISTE—LE RETARD DANS LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE D'EXPULSION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, les représentants du ministre ont demandé au président d'enquête dans le cas de la demande d'expulsion touchant Muhammad Issa Mohammad un nouveau délai et ce, 10 mois après que le gouvernement a pris la décision d'entamer la procédure.

Les fonctionnaires ont déclaré qu'ils n'avaient pas réussi à obtenir copie du pardon accordé par le gouvernement grec. Eh bien, j'ai obtenu ce matin copie du pardon avec traduction certifiée des employés de l'ambassade grecque qui m'ont dit que les représentants du gouvernement n'en avaient pas encore demandé une copie.

Le ministre peut-il expliquer les retards inexcusables dans le traitement de ce cas important?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est évident que le gouvernement, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration décide procéder le plus rapidement possible avec ce cas. Cependant, hier, lors de la présentation des témoins, l'arbitre a exigé que les témoins qui devaient être entendus ne le soient pas, mais plutôt que d'autres témoins soient entendus, pour lesquels le ministère n'avait pas été préparé. C'est simplement la raison pour laquelle la cause n'a pas été entendue et reportée encore une fois, parce que les témoins prévus n'ont pas été ceux qui devaient être entendus par la cour hier.

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la réponse du ministre n'est pas satisfaisante. Le gouvernement n'a pas réussi à refouler M. Mohammad en Espagne. Il n'a pas réussi à l'arrêter à l'aéroport de Toronto. Il a bousillé une tentative de le faire sortir en douce du Canada le mois dernier. Il a prouvé qu'il n'est même pas capable de mener à bien une procédure d'expulsion.

Comment les Canadiens peuvent-ils espérer que le gouvernement soit capable d'assumer ses responsabilités en matière d'immigration?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que, encore une fois, le gouvernement se doit de suivre un système qu'il n'a pas mis en place, qui n'est pas parfait, loin de là, et surtout un système, lorsque nous désirons le corriger, qui est systématiquement bloqué par le parti libéral, depuis six mois. Je pense que, encore une fois, c'est une honte de voir que dans un système comme celui de l'immigration, qui a été laissé dans un piteux état, on soit incapable d'avoir la collaboration non seulement des députés et du chef de l'opposition, mais des sénateurs qui s'amusent à dire: Cela va prendre encore des mois avant d'avoir les projets de loi.

ON DEMANDE SI LE MINISTRE EST PRÊT À CONSULTER LE BARREAU CANADIEN ET LE SÉNAT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre reconnaît lui-même que le Canada a besoin d'une loi fonctionnelle pour réglementer l'entrée des réfugiés au Canada. Le projet de loi C-55 n'est pas cette loi fonctionnelle. Au contraire, le projet de loi C-55 a paralysé notre système, créé des retards tels que n'importe quelle autre loi ne pourrait plus fonctionner.

Le ministre est-il prêt à consulter le Barreau canadien et le Sénat, de manière à amender le projet de loi C-55, qui doit se conformer à la décision de la Cour suprême, il y a trois ans, celle qui réclame la tenue d'audiences pour chaque personne qui demande à obtenir le statut de réfugié?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je m'étonne que le député de Spadina puisse se référer au projet de loi C-55 qu'il a lui-même, avec l'aide du parti libéral, bloqué en Chambre pendant des semaines et qu'il soit lui-même évidemment incapable, imaginez-vous . . . le leader de l'opposition n'y arrive pas. Ce n'est sûrement pas un député néo-démocrate qui va convaincre les sénateurs libéraux de faire le travail qu'ils sont appelés à faire et qu'ils faisaient depuis 120 ans dans ce pays, c'est-à-dire respecter la volonté de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UN DÉLAI DE 60 JOURS AVANT DE PROCÉDER AUX EXPULSIONS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je voudrais que le ministre songe à l'utilité de consulter en vue de résoudre un problème d'ordre pratique, et je lui demande s'il serait disposé à accepter la proposition suivante: 1) un délai de 60 jours avant de procéder aux expulsions, afin de pouvoir consulter, 2) la consultation de l'Association du barreau canadien et du Sénat afin de rendre le projet de loi C-55 conforme à la constitution et acceptable à la Cour suprême, et 3) la création d'un nouveau comité d'examen chargé de déterminer si les demandeurs se sont établis avec succès au Canada, en tenant compte de l'aide qu'ils reçoivent de leur famille ainsi que de leur dossier d'emploi.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons présenté le projet de loi C-55 à la Chambre qui l'a adopté. Le Sénat étudie cette mesure depuis six mois. Je ne vais pas accepter quelque modification que ce soit tant que les sénateurs ne renverront pas le projet de loi à la Chambre afin que nous sachions quelles sont au juste leurs intentions.

Je ne suis pas sûr qu'il faille six mois avant de faire des recommandations. Je le répète, nous avons besoin du projet de loi C-55 afin de régler les dossiers qui s'accumulent, surtout ceux des personnes qui abusent du système. Je ne comprends pas pourquoi l'opposition refuse d'appuyer le gouvernement et de doter le Canada d'une loi et d'un mécanisme nécessaires dans le dossier de l'immigration.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE CONFLIT DE TRAVAIL DES PROFESSEURS DE LANGUES

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. D'après un dicton des Masaïs de l'Afrique orientale, quand deux éléphants mâles se battent, c'est l'herbe qui en souffre. A mon avis, ce dicton s'applique actuellement à la lutte qui oppose les professeurs de langues et leurs syndicats au Conseil du Trésor, ce qui cause de graves problèmes aux étudiants et aux enseignants dans les écoles de formation d'un bout à l'autre du pays.

Le ministre peut-il dire pourquoi les pourparlers au sujet de leur contrat n'ont pas encore abouti?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme le député le sait, le Conseil du Trésor serait disposé à conclure aujourd'hui même un accord avec le syndicat conformément aux recommandations du rapport de conciliation et le syndicat a été mis au courant de cette décision.

• (1440)

Le syndicat a fait savoir qu'il voulait reprendre les négociations. J'ai écrit à M. Bean pour lui dire que nos fonctionnaires étaient disposés à examiner toute proposition constructive que le syndicat voudrait formuler et je l'invite à communiquer avec ces fonctionnaires pour prendre les dispositions voulues en vue de faire avancer le dossier.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS—LE RESPECT DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, nous avons été consternés d'apprendre, aux nouvelles, qu'un membre du cabinet depuis deux bonnes années déjà, le ministre des Travaux publics, n'avait pas placé ses avoirs dans une ficucie sans droit de regard comme l'exigent les directives sur les conflits d'intérêts. Cette découverte n'est pas le fruit d'une enquête du gouvernement ou du ministre chargé de l'application de ces directives, mais de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

Le ministre chargé de l'application des directives sur les conflits d'intérêt était-il au courant de ce manquement? Dans l'affirmative, quelle démarche a-t-il faite alors? Et dans le cas contraire, pourquoi a-t-il fallu que ce soit l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières qui en informe les Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je crois que le député fait allusion à un article de nature purement spéculative qui est paru dans la presse aujourd'hui. Le rapport dont parle le député n'a pas été publié. Le sous-régistraire général adjoint m'a dit que le ministre s'était scrupuleusement conformé aux directives sur les conflits d'intérêts, et même si cet article laisse entendre que l'enquête est complétée, on voit bien que cette enquête n'a donné lieu à aucune annonce publique. Le député soulève cette question en se fondant sur un article purement spéculatif, et comme il a le sens des responsabilités, il devrait s'en rendre compte.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, on présume que l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a mené une enquête là-dessus. Elle est sur le point de publier son rapport indiquant que le député a violé les lignes directrices en matière de conflits d'intérêts. C'est le devoir du ministre de veiller à ce que ces lignes directrices soient respectées par les ministres. Le ministre compétent est-il en train de dire que le ministre des Travaux publics n'a jamais violé, en fait, ces lignes directrices?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je ne vais certes pas répondre à des hypothèses que le député déduit sans doute d'un article de journal purement spéculatif. Je dois dire que j'ai consulté le sous-registraire général adjoint, qui m'a fait savoir que les lignes directrices n'avaient absolument pas été violées.

LE RESPECT DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et découle de la négligence du ministre des Travaux publics de créer un fonds fiduciaire sans droit de regard qui soit de bonne foi. A de nombreuses reprises, le premier ministre a assuré la Chambre que les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts avaient été observées. Or il est clairement ressorti de l'enquête menée par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières que ce fonds fiduciaire sans droit de regard n'a pas été créé.

Le premier ministre demeure-t-il persuadé que le ministre des Travaux publics a observé toutes les directives relatives aux conflits d'intérêts? Peut-il expliquer les conclusions de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si le député détient effectivement de tels renseignements, je le mets au défi de les produire, car j'estime que ses arguments ne reposent que sur de simples suppositions.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ce fiduciaire soi-disant sans droit de regard mais qui voyait clair et qui était l'ami du ministre a écopé d'une amende de 5 000 $ que lui a imposée l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières pour ne pas avoir observé les lignes directrices établies par le gouvernement. C'est un fait.

Je repose ma question au premier ministre. Vu qu'il a déclaré à diverses reprises devant la Chambre que le ministre avait appliqué ces lignes directrices au pied de la lettre, le premier ministre a-t-il le courage de le répéter aujourd'hui? Est-il étonnant que les Canadiens ne fassent plus confiance . . .

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député parle de courage. S'il avait le courage de ses opinions, il porterait des accusations officielles, ce dont je le mets d'ailleurs au défi.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA DEMANDE FORMULÉE PAR LES LIGNES AÉRIENNES SOVIÉTIQUES EN VUE D'ÉTENDRE LEUR SERVICE-VOYAGEURS AU CANADA

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans une lettre du 14 février, l'ambassadeur de l'Union soviétique au Canada a été informé que le Canada refusait aux lignes aériennes soviétiques la permission d'offrir le service-voyageurs à Toronto, mais que si elles voulaient obtenir cette permission pour l'aéroport de Gander, elles devraient passer par les voies diplomatiques. Cette lettre a été envoyée par le ministre des Transports qui a promis, à Terre-Neuve, qu'il accéderait à une telle demande si jamais elle était faite.

Pourquoi le ministre des Transports tient-il un langage différent à Terre-Neuve et ici au sujet des Russes? A-t-il la langue fourchue?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député me pose cette question. Il la pose évidemment au nom de l'ambassade russe et d'Aeroflot, car il parle en l'air lui-même et il flotte aussi.

Je n'écris pas beaucoup aux ambassadeurs, mais j'ai écrit à celui de la Russie le 17 février pour lui dire que le gouvernement du Canada serait heureux d'entreprendre, à la demande de son gouvernement, des négociations bilatérales pour discuter la possibilité d'accorder de nouveaux droits à Aeroflot à Gander. En ce qui concerne Toronto, cependant, j'ai dit à l'ambassadeur que nous n'avions pas trouvé de droits qui puissent être accordés aux transporteurs canadiens en contrepartie de l'accès à Toronto, et que nous ne pouvions donc pas, actuellement, accorder à son pays l'accès à Toronto. J'ai ajouté que s'il voulait obtenir des droits additionnels pour Aeroflot à Gander, il devrait les demander par les voies diplomatiques. C'est ainsi qu'il devrait procéder au lieu de passer par un député.

M. Baker: Monsieur le Président, si les Soviétiques demandaient le droit d'atterrir à l'aéroport de Saint-Jean, le ministre des Transports écrirait: «Bons baisers de Russie». «Da, da, servez la vodka».

LES DROITS D'ATTERRISSAGE À TERRE-NEUVE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre sait-il que les Soviétiques ont également déclaré qu'à moins qu'on installe à Gander un nouveau système d'atterrissage radiogoniométrique de catégorie 2 semblable à celui qui équipe l'aéroport de Saint-Jean, ils arrêteront complètement de s'en servir l'année prochaine? Espère-t-il que c'est précisément ce qu'ils vont faire de sorte qu'ils utilisent Saint-Jean comme il y a contraint Air Canada et les 747 israéliens pendant la fin de semaine? Le ministre devrait être envoyé en Sibérie.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est certainement le meilleur sketch depuis que les Three Stooges ont pris leur retraite.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Lequel êtes-vous, John?

M. Crosbie: Le très honorable chef de l'opposition me rappelle Léon Errol.

L'aéroport de Gander qui est superbe dispose d'un système d'atterrissage de catégorie 1. Avec les conditions météorologiques de l'aéroport de Gander, on peut atterrir 96,2 p. 100 du temps. C'est un facteur de fiabilité beaucoup plus élevé que celui du député de Gander—Twillingate.

Un système d'atterrissage radiogoniométrique de catégorie 2 qui desservirait la piste 13 de Gander augmenterait dans quel pourcentage la capacité d'utilisation de l'aéroport? Il l'augmenterait de 0,96 p. 100, en la portant à 97,19 p. 100. Le député devrait se calmer. Le système de catégorie 2 n'est pas nécessaire à Gander. S'il l'était, je l'y aurais déjà fait installer.

* * *

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

ON DEMANDE AU MINISTRE DE JUSTIFIER UN FAIT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au Solliciteur général.

Hier, on a appris que jusqu'à très récemment le SCRS a gravement abusé de ses pouvoirs en gardant tous les dossiers illégaux de la GRC sur le mouvement syndical et en ne contrôlant pas du tout l'agent provocateur Marc Boivin.

Le ministre n'a réagi qu'après que toutes ces allégations aient été rendues publiques.

Comment le ministre justifie-t-il le fait que ni son inspecteur général, ni le Comité de surveillance n'ont jamais parlé à la CSN ou à Gérald Larose, victimes des actes illégaux du SCRS et de Marc Boivin?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, à la page 13 du rapport du comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, on peut lire: «Il n'y a aucune preuve que le SCRS ait à aucun moment ordonné à M. Boivin, ou l'ait encouragé, à commettre des actes illégaux pour lesquels il a été condamné ni à agir en aucune façon comme agent provocateur au sein de la CSN.» Il n'a jamais été un agent provocateur.

[*Français*]

M. Robinson: Le ministre n'explique pas pourquoi le Comité de surveillance et son inspecteur général n'ont même pas parlé à la CSN. Pourquoi pas?

[*Traduction*]

L'EMBAUCHAGE D'UN COORDONATEUR DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS SUBVERSIVES DANS LE MOUVEMENT OUVRIER

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. En mai 1985, le SCRS a embauché à Montréal une personne qui avait le titre de coordonnateur régional des services de renseignements sur les activités subversives dans le mouvement ouvrier. Existe-t-il un poste semblable dans d'autres régions du Canada et quel est exactement le rôle de ce coordonnateur régional? Qu'est-ce que cette attaque portée au mouvement ouvrier démocratique du Canada?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le rapport était très clair. Si le député avait pris un peu de temps pour le lire, il aurait constaté qu'à la page 10 du rapport, le comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, comité indépendant et non partisan dans la mesure où ses membres appartiennent à tous les partis politiques, a déclaré que depuis juillet 1984, date à laquelle on a formé le SCRS, le mouvement ouvrier canadien n'a pas été infiltré par le SCRS. Tous les syndicats canadiens devraient être rassurés, je pense, par cette déclaration.

* * *

AIR CANADA

L'AVENIR DE LA BASE DE MAINTENANCE DE WINNIPEG

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je crois savoir qu'Air Canada décidera bientôt quel type d'appareil elle ajoutera à sa flotte. Le ministre peut-il assurer aux députés et à la population de Winnipeg que la base de maintenance extrêmement efficace et rentable de Winnipeg ne verra pas ses activités réduites?

M. Blackburn (Brant): Je ne parierais pas ma chemise là-dessus.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de confirmer que la base de maintenance d'Air Canada à Winnipeg est effectivement efficace et rentable et qu'elle poursuivra ses activités. Peu importe le type d'appareil choisi par Air Canada, la société conservera une base de maintenance à Winnipeg. En outre, elle continuera de soumissionner pour obtenir davantage de contrats d'entretien d'autres transporteurs.

Il y a actuellement 450 employés à la base de Winnipeg et Air Canada est très satisfaite de leur travail. Peu importe le type d'avion choisi, les employés de Winnipeg peuvent avoir l'assurance que leur base continuera ses activités.

LE CANADIEN NATIONAL

ON DEMANDE D'ASSURER DU TRAVAIL AUX EMPLOYÉS DES ATELIERS DE MONCTON

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. En vertu des dispositions sur la sécurité d'emploi contenues dans leur convention collective, quelque 350 employés du CN à Moncton au Nouveau-Brunswick continueront à toucher leur salaire pendant encore 27 ans environ bien que les ateliers de Moncton où ils étaient employés ferment à compter du mois de septembre. Ces travailleurs ne veulent pas rester à la maison à se croiser les bras tout en continuant à toucher leur chèque de paie. Ils veulent travailler.

Etant donné que le CN va payer environ 10 millions de dollars tous les ans pendant près de 30 ans à 350 employés qui n'auront rien à faire, ne conviendrait-il pas que le ministre consulte la direction du CN afin d'assurer du travail productif à ces personnes qui souhaitent continuer à travailler?

M. Benjamin: Où étiez-vous hier, Tobin?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme le lui reproche le député, cette question a été posée hier ou avant hier à la Chambre par un autre parti dont je tairai le nom.

Premièrement, je souhaite féliciter le député qui vient d'être élu. La meute a fini par avoir raison de la vieille garde au sein du caucus libéral. Prud'homme a été pulvérisé et Allmand atomisé. Félicitations.

M. le Président: Je pense qu'il est un peu tard pour dire au ministre que sa déclaration est antiréglementaire. Il peut peut-être continuer.

M. Crosbie: Monsieur le Président, la question du député porte sur les dispositions généreuses que le CN a prises en faveur de la sécurité d'emploi. L'établissement de Moncton comptait en juin 1986 1 022 employés et on s'est occupé de tous. Je puis vous donner le décompte exact.

Des voix: De grâce!

M. Crosbie: Un peu plus de 200 travailleurs prendront une retraite anticipée. Plus de 460 seront mutés à d'autres postes à Moncton, dans les Maritimes, ou dans d'autres régions du Canada. Environ 200 pourront se prévaloir du régime de garantie de revenu et de sécurité d'emploi dont le député a parlé. Environ 20 apprentis auront terminé leur apprentissage et travailleront en dehors du CN. Environ 130 devront être licenciés.

En outre, le CN continue à employer plus de 2 500 personnes à Moncton dont la masse salariale annuelle représente 90 millions.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'accepte évidemment les félicitations sincères du ministre, car il comprend ce genre de choses. Il s'est présenté comme candidat à la présidence du parti libéral à Terre-Neuve et n'a pas été élu. Il s'est représenté pour le parti conservateur à Ottawa et a échoué. Prenez garde, monsieur Broadbent!

M. le Président: Prenez garde, honorable député: posez votre question.

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LES TRAVAILLEURS DU CN

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question supplémentaire au ministre est claire. Rien de ce qu'il a dit aujourd'hui ne change quoi que ce soit au fait que, à partir de cette année, le CN va payer 10 millions en salaires à des employés qui y ont droit mais qui, à partir de la fin septembre, n'auront pas d'endroit pour travailler. C'est une situation ridicule et inacceptable.

Le ministre est-il prêt à rencontrer des représentants des travailleurs du CN, qui sont à Ottawa depuis une semaine et qui ont rencontré d'autres ministres, mais pas celui des Transports, et à discuter avec eux pour parvenir à une solution à cette situation ridicule à Moncton, au Nouveau-Brunswick?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, la vie n'est-elle pas étrange? Le 28 janvier, le CN fut appelé devant le comité permanent des transports pour répondre à des questions à ce sujet. Le député a été promu critique des transports pour l'opposition officielle le 15 janvier. Il n'a pas pris la peine d'assister à cette réunion du comité. Il pose maintenant, à la Chambre, des questions qu'il aurait pu poser alors. S'il y avait eu une session à huis-clos le CN aurait été prêt . . .

Des voix: Assis!

M. Crosbie: Ai-je fait quelque chose de mal, monsieur le Président?

Des voix: Oui!

M. le Président: Vous êtes un peu hors du sujet. La députée de Hamilton Mountain a la parole.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA CANADA PACKERS—LA FERMETURE DE L'USINE DE WINNIPEG—LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE DES EMPLOYÉS

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. En 1986, Canada Packers a annoncé la fermeture en deux étapes de sa conserverie de Winnipeg. La première phase s'est déroulée en avril 1987, et nous savons tous que la seconde a eu lieu la semaine dernière.

Lors de la première phase, certains employés ont bénéficié d'une exception en ce qui concernait leur indemnité de départ et leurs prestations d'assurance-chômage. Il n'y a pas eu d'exceptions au cours de la seconde phase. Le ministre est-il conscient de cette différence et que peut-on y faire?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, bien sûr que je suis conscient de cette différence. On m'a informé du problème concernant la Canada Packers de Winnipeg et j'ai demandé à mon ministère d'examiner attentivement la situation; s'il y a des mesures à prendre, nous y verrons.

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

LE TRAITEMENT DIFFÉRENT ACCORDÉ AUX CADRES ET AUX SALARIÉS

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, non seulement il existe une différence entre les employés mis à pied en 1987 et ceux qui l'ont été en 1988, mais il y a aussi discrimination entre les cadres et les salariés. Les cadres licenciés la semaine dernière ont obtenu une exemption, alors que les 350 salariés n'y ont pas eu droit. Que va faire le ministre à propos de cette discrimination?

• (1500)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la réponse est la même. Je signale à ma collègue qu'on a conclu des ententes au sein de cette société. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons étudier la question.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

ON DEMANDE L'AFFECTATION D'HÉLICOPTÈRES DANS LE SUD-OUEST DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre sait que de récents incidents maritimes ont remis en lumière la nécessité de services de recherche et de sauvetage par hélicoptère pour l'ouest de la Nouvelle-Écosse.

Au nom des milliers de pêcheurs et familles de pêcheurs que je représente, je prie le ministre de me faire savoir où en sont les nombreuses demandes que j'ai faites en faveur de ce service.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis tout à fait au courant des préoccupations exprimées par mon collègue, par ses électeurs et par d'autres personnes du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

Dans le cas des deux derniers incidents évoqués par le député, l'affectation d'hélicoptères à cette région n'aurait pas été utile à cause dans le premier du mauvais temps, et dans le second du fait que la victime était atteinte d'une crise cardiaque. La déplacer par hélicoptère aurait même pu se révéler plus dommageable que d'essayer de la déplacer par bateau. De toute façon, elle n'aurait pu être amenée à temps.

Le député se montre très diligent dans la défense de ses électeurs. La question de la recherche et du sauvetage fait constamment l'objet de réexamens. Lorsque nous l'examinerons je ne manquerai pas de tenir compte de toutes ses demandes.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACQUISITION DE SOUS-MARINS À PROPULSION NUCLÉAIRE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le 5 juin 1987 le ministre de la Défense nationale a déclaré au Parlement qu'il disposait de renseignements justifiant l'acquisition de 10 à 12 sous-marins à propulsion nucléaire.

On apprend maintenant au contraire que ce que le ministre avait à l'époque, c'était un rapport commandé par son propre ministère à ses propres analystes et qui critiquait vivement l'exagération qui était faite au Livre blanc des menaces militaires contre l'Arctique.

Comment le ministre peut-il compter que l'opinion canadienne va se fier à la sagesse de sa décision d'emprunter la voie nucléaire, après qu'il eut caché ce rapport au Parlement et au comité permanent de la Défense nationale?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il est très bizarre que mon honorable ami dise cela, parce que le même rapport mettait en évidence des questions posées par le critique néo-démocrate au comité permanent de la défense nationale. Si mon honorable collègue s'était donné la peine de vérifier, il aurait constaté que mon honorable ami avait le texte du rapport et qu'il en fait mention. Rien n'a été caché.

En fait, si mon honorable collègue voulait se donner la peine de lire le rapport, dont j'ai le texte ici et que je me ferai un plaisir de lui faire parvenir, il verrait qu'il appuie fortement la position du gouvernement.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'EMPLOI DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, qui est sans doute au courant du programme spécial visant à accroître le nombre de membres des minorités visibles qui travaillent dans la Fonction publique.

Il y a un an, son prédécesseur a promis que les 44 postes non dotés en 1986-1987 ne seraient pas annulés. Le ministre peut-il expliquer pourquoi pas un seul de ces 44 postes n'a été pourvu durant l'exercice financier en cours qui se termine demain?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, un objectif numérique pour l'embauche de membres des minorités visibles a été fixé en août 1987. Le gouvernement du Canada a ainsi signalé sa volonté de se rapprocher des minorités visibles et de faciliter leur entrée dans la Fonction publique.

Des réunions avec des représentants de ce groupe ont révélé qu'ils sont très satisfaits des mesures prises par le gouvernement. Je peux assurer au député que nous pouvons compter sur leur entière collaboration.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, comme la Chambre va s'ajourner au 11 avril, je demanderais au leader parlementaire du gouvernement de nous informer des travaux dont il entend saisir la Chambre au cours de la semaine du 11 avril.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la journée d'aujourd'hui est réservée à l'opposition. Lundi le 11 avril, nous allons terminer l'étude du projet de loi C-121, puis débattre des projets de loi C-117, C-110, et C-30, ou Loi sur les parcs nationaux.

* * *

M. le Président: Je tiens à informer les députés que des rafraîchissements seront servis à compter de 16 heures, cet après- midi, à la pièce nº 16. Je me ferai un plaisir de m'y entretenir avec tous les députés qui peuvent passer quelques instants ensemble avant le congé de Pâques.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

JUSTICE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE POUR L'ANNÉE 1986-1987

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, les copies du rapport annuel du ministère de la Justice, pour l'année 1986-1987.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1987

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 1987 de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux six pétitions portant les numéros suivants: nos 332-3940, 332-4037 et 332-4066 à 332-4069 inclusivement.

* * *

COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES—PRÉSENTATION DU 17E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Bob Layton (Lachine): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dix-septième rapport du Comité permanent des finances et des affaires économiques, ayant trait au projet de loi C-118, Loi modifiant le tarif des douanes, rapporté sans amendement.

[*Traduction*]

COMMUNICATIONS ET CULTURE—PRÉSENTATION DU 13E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, conformément à l'article 103 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le treizième rapport du comité permanent des communications et de la culture sur la nomination, par décret, de Mme Louise Dionne au Conseil des arts du Canada, et de M. Rodrigue Tremblay au Conseil d'administration des Musées nationaux du Canada.

Le comité a trouvé, chez ces personnes, les qualifications et la compétence requises pour assumer les fonctions du poste auquel elles ont été nommées.

[*Français*]

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-89

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-89, Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels), avec amendements.

(*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MESURE MODIFICATIVE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert) demande à présenter le projet de loi C-288, tendant à modifier la Loi sur le vérificateur général.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre permet-elle au député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, à voir le nombre des députés qui appuient la présentation de ce projet de loi, il est évident que les trois partis se sont souvent entendus sur les amendements à la Loi sur le vérificateur général dont fait état ce projet de loi. Il s'agit d'un simple changement qui permettrait au vérificateur général de présenter un rapport à l'occasion au lieu d'une seule fois par année.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1510)

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'électeurs qui s'inquiètent énormément du fait que le gouvernement fédéral n'a pas reçu des Canadiens le mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis.

D'après eux, l'accord négocié par le gouvernement compromet l'essence même de notre souveraineté politique et économique en enlevant au gouvernement du Canada le pouvoir de contrôler la propriété étrangère en territoire canadien et de mettre en valeur de manière efficace les ressources énergétiques nationales dans l'intérêt bien compris des Canadiens.

Par conséquent, ils exhortent le Parlement à se dissoudre maintenant pour donner la possibilité aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord proposé lors d'élections nationales générales.

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi présenter, en conformité de l'article 106 du Règlement, une pétition signée par un certain nombre de mes électeurs que l'accord commercial Mulroney-Reagan inquiète énormément. Ils exhortent le gouvernement à dissoudre la Chambre et à déclencher immédiatement des élections à ce sujet.

LES RÉFUGIÉS—OPPOSITION AU TEMPS EXCESSIF PRIS PAR LE SÉNAT POUR ADOPTER CERTAINS PROJETS DE LOI

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition de la part d'habitants de la circonscription de Parkdale—High Park qui désirent exprimer l'irritation que leur inspire le Sénat qui persiste à retarder l'adoption des projets de loi C-54 et C-84 concernant la détermination du statut de réfugié.

La pétition appuie les projets de loi adoptés par la Chambre des communes et exprime la colère que ressentent mes électeurs à voir le Sénat contrecarrer à dessein la volonté du peuple.

LA FERMETURE DE L'AMBASSADE DU CANADA EN ÉQUATEUR—ON DEMANDE L'ANNULATION DE LA DÉCISION

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): J'ai le privilège de présenter à la Chambre une pétition de la part d'habitants de Toronto qui expriment leur opposition à la fermeture de l'ambassade du Canada en Équateur et protestent contre les difficultés que cela a imposées aux personnes qui veulent demander à immigrer au Canada ou obtenir un visa de visiteur.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à revenir sur la décision de fermer l'ambassade.

L'IMMIGRATION—ON DEMANDE UNE COLLABORATION PLUS ÉTROITE AVEC LE VIETNAM

M. Dan Heap (Spadina): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de la circonscription de Spadina, qui font remarquer que la législation canadienne en matière d'immigration vise à permettre aux citoyens canadiens et aux résidents permanents de faire venir leurs proches parents de l'étranger sans difficulté.

Ils signalent qu'il faut cependant des mois et même des années aux Canadiens d'origine vietnamienne pour faire immigrer leurs parents au Canada. Ils disent que le gouvernement vietnamien a retardé ou empêché l'immigration de nombreux parents de Canadiens.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de voir à ce que le gouvernement canadien négocie activement avec le Vietnam pour en arriver à une entente de collaboration étroite en matière d'immigration, y compris une réponse plus rapide aux demandes de parrainage présentées par des Canadiens.

L'IMMIGRATION—LA CATÉGORIE DE LA FAMILLE ET DES PARENTS AIDÉS

M. Dan Heap (Spadina): J'ai une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Spadina qui disent que, le 30 octobre, le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) a promis que les fils et les filles non mariés de tout âge seraient considérés comme des membres de la catégorie de la famille et que les enfants mariés des frères et des soeurs de la catégorie des parents aidés obtiendraient 15 points plutôt que 10 dans l'évaluation de leur demande d'immigration.

Ils disent aussi que le gouvernement a promis d'éliminer une distinction injuste entre les citoyens canadiens et les résidents permanents en ce qui concerne le droit de faire venir leurs parents à l'âge de 55 ans.

Puisqu'aucune de ces promesses n'a encore été tenue, les citoyens et les résidents permanents qui ont signé cette pétition demandent à la Chambre des communes de s'assurer que le gouvernement les tiendra dès maintenant.

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina): J'ai une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Spadina et qui se lit ainsi: Attendu que le Canada s'est doté de bonnes normes pour déterminer le statut de réfugié, mais que le mécanisme s'est enrayé; Attendu qu'un comité permanent du Parlement a proposé un nouveau processus qui a l'appui du Conseil canadien des Églises, de l'Association du Barreau, du Congrès juif et de beaucoup d'autres groupes; Attendu que le gouvernement refoule actuellement les demandeurs aux points d'entrée sans examiner sérieusement leurs demandes. A ces fins, vos pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement d'adopter une loi qui consacrerait le principe d'audiences équitables et complètes pour les demandeurs devant une commission du statut de réfugié indépendante de la Commission de l'immigration, qui assurerait l'accès à ces audiences pour tous les demandeurs du statut au Canada et qui leur donnerait une chance équitable de venir exposer leur cas au Canada.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Dan Heap (Spadina): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition émanant de certains citoyens de Toronto qui signalent que le fondement de la souveraineté canadienne est menacé par l'accord commercial Mulroney-Reagan à l'égard duquel les Canadiens n'ont accordé aucun mandat, car il réduira notre capacité de planifier nos programmes économiques, sociaux et culturels dont nous avons besoin et intégrera plus étroitement le Canada au complexe militaro-industriel d'Amérique du Nord.

Par conséquent, ces Canadiens demandent à la Chambre de veiller à ce q'un débat national ait lieu sur l'accord commercial Mulroney-Reagan et que ce débat entraîne des élections générales avant la conclusion d'un accord.

L'ÉTALEMENT DU REVENU

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition au nom de certains citoyens de ma circonscription qui signalent que depuis de nombreuses années, les agriculteurs et les pêcheurs peuvent étaler leur revenu sur un certain nombre d'années.

Étant donné que le ministre des Finances (M. Wilson) a laissé entendre qu'il supprimera cet étalement, ils demandent à la Chambre de prendre les dispositions nécessaires afin que les agriculteurs et les pêcheurs puissent continuer à étaler leur revenu sur un certain nombre d'années, comme l'a recommandé le Comité permanent des finances et des affaires économiques dans les rapports qu'il a présentés à la Chambre.

LES DÉDUCTIONS FISCALES ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par des centaines de citoyens de la localité d'Atikokan et ses environs. Ces pétitionnaires contestent le fait que le township d'Atikokan et la région environnante ne figurent pas sur la liste exhaustive d'admissibilité à l'exemption fiscale destinée aux Canadiens du Nord.

Ils prétendent être laissés pour compte tout simplement parce qu'ils vivent à proximité de Thunder Bay. Ils estiment habiter une région isolée, où la nourriture, l'essence, le logement et le transport coûtent plus cher qu'ailleurs.

Ils demandent humblement au Parlement de déclarer les habitants du township d'Atikokan et ses environs admissibles à l'exemption fiscale pour les Canadiens du Nord.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui quatre pétitions provenant des électeurs de ma circonscription. Ces pétitions, qui comportent pas moins de 464 signatures, ont été dûment certifiées conformément aux dispositions de l'article 106 du Règlement.

Les pétitionnaires exhortent aujourd'hui le Parlement à redresser la situation injuste qui découle de l'application inégale du dégrèvement fiscal accordé aux habitants du Nord. Ils demandent que toutes les localités des circonscriptions dites du troisième groupe soient désignées à titre de localités éloignées, et que leurs habitants soient donc admissibles au dégrèvement fiscal en question. Ils espèrent supprimer de cette façon l'inégalité qui existe entre les collectivités du Nord.

Questions au Feuilleton

[*Français*]

OPPOSITION À L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une pétition à déposer au nom de Canadiens qui veulent protester contre le gouvernement qui a signé une entente avec les Américains, l'Entente Mulroney-Reagan sur le commerce. Ils déclarent humblement que le gouvernement Mulroney a vendu le Canada sans rien obtenir en échange, que les industries canadiennes ne sont toujours pas protégées contre les lois commerciales américaines, que les États-Unis ont obtenu tout ce qu'ils voulaient, dans tous les secteurs importants, notamment l'agriculture, l'énergie, le commerce, l'automobile, les services financiers et les investissements, que les emplois de milliers de Canadiens sont menacés et que le gouvernement conservateur n'a prévu aucune aide à l'adaptation des travailleurs canadiens. A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de blâmer le gouvernement d'avoir signé l'Entente Mulroney-Reagan sur le commerce.

OPPOSITION À L'EXPULSION DE RESSORTISSANTS TURCS

M. David Berger (Laurier): Madame la Présidente, je voudrais déposer trois pétitions signées respectivement par 37, 25 et 26 résidants de Montréal ou de la région de Montréal qui s'opposent à la décision du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) de procéder à l'expulsion des quelque 2 000 ressortissants turcs à Montréal. Ces personnes s'attendaient à un dénouement heureux de cette triste situation où le ministre n'a pas tenu compte de ses propres erreurs ou de son retard au cours de l'automne 1986 à prendre quelque mesure que ce soit pour aller à l'encontre de la publicité trompeuse qui se faisait à l'époque, alors que ces ressortissants turcs sont venus au Canada de bonne foi, ne sachant pas que leurs actions allaient à l'encontre des règles de la Loi sur l'immigration canadienne.

Ces pétitionnaires demandent que le Parlement intervienne auprès du ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour qu'il reconsidère une autre fois sa décision.

• (1520)

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-72

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de présenter aujourd'hui huit pétitions signées par des centaines d'électeurs de ma circonscription de Calgary-Sud et, en fait, de tout Calgary. Ces gens demandent humblement au Parlement de supprimer le projet de loi C-72 afin que les Canadiens unilingues aient la possibilité de solliciter un poste dans la Fonction publique.

LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Madame la Présidente, c'est assurément un honneur et un privilège que de présenter une pétition signée par 50 personnes de Calgary-Nord. Étant donné qu'il est de plus en plus courant d'entendre parler de l'avortement comme moyen de contraception, ce qui fait disparaître injustement des milliers de vies possibles, et que l'avortement ne devrait pas être toléré par la société, sauf dans les circonstances les plus critiques, les soussignés demandent humblement au Parlement d'intervenir pour régler les problèmes reliés à l'avortement en présentant et en adoptant une mesure législative qui protège la vie de l'enfant à naître en tout temps, sauf dans les circonstances les plus critiques.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui à la question nº 244.

[*Texte*]

LA GESTION DES FORÊTS

Question nº 244—**M. Parry:**

1. Le gouvernement projette-t-il d'établir un ministère des Forêts et, dans l'affirmative, à quelle date?

2. Le gouvernement s'est-il engagé à jouer un rôle permanent dans le financement de la gestion des forêts?

3. Le gouvernement s'est-il engagé à renouveler les ententes fédérales-provinciales relatives aux forêts?

4. L'entente relative aux forêts intervenue entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario doit-elle prendre fin le 31 mars 1989 et le gouvernement entend-il la renouveler et, dans l'affirmative, à ce jour, le gouvernement a-t-il pris des mesures en vue de son renouvellement?

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Le Cabinet du Premier ministre et le Bureau du Conseil privé et le Cabinet du ministre d'État (Forêts et Mines) m'informent comme suit:

1. Le gouvernement a répondu à cette question le 23 octobre 1986 dans sa réponse au premier rapport du Comité permanent de l'environnement et des forêts:

> En créant le portefeuille de ministre d'État (Forêts) en septembre 1984, le gouvernement a su mettre ce secteur économique au premier plan. Cette initiative, en partie, a consolidé les efforts déployés par le gouvernement dans les domaines du renouvellement forestier et de la recherche forestière. De plus, elle a permis de donner plus de pertinence et d'efficacité aux attributions d'autres ministres à l'égard du secteur forestier, telles que le commerce international, l'aide à l'industrie, l'emploi, l'environnement et les autochtones afin que le secteur forestier puisse contribuer à la prospérité présente et future de tous les Canadiens.

2. Le gouvernement du Canada s'est engagé à long terme, à jouer un rôle important dans le financement de la gestion des forêts. Dans son discours du Trône, le 1er octobre 1986, le gouvernement a indiqué qu'il continuerait à travailler conjointement avec les provinces, l'industrie et les propriétaires de boisés privés afin d'assurer aux générations futures un héritage forestier important qui est une source de richesse et d'emplois.

De plus, le Conseil canadien des Ministres des forêts, auquel le ministre d'État (Forêts et Mines) participe, appuie la nouvelle stratégie nationale du secteur forestier. Cette stratégie a été développée par le secteur forestier et le gouvernement fédéral y a pris un intérêt particulier. Elle recommande un engagement accru dans la gestion forestière et ce, autant du secteur forestier que du gouvernement du Canada.

3. La stratégie nationale du secteur forestier, appuyé par le Ministre d'État (Forêts et Mines), recommande un engagement aux ententes fédérales-provinciales. Cet engagement fait deux choses; il exprime une satisfaction face aux résultats de ce groupe d'entente et demande l'appui de tous les partis impliqués dans le secteur forestier pour l'élaboration d'une nouvelle série d'ententes.

Il est important de noter que suite à un engagement pris face au développement économique régional, le gouvernement fédéral est à étudier les ententes de développement économique et régional (EDER). Ces EDERs étaient la structure de base pour le financement des ententes fédérales-provinciales et l'étude donnera au gouvernement le moyen d'assurer l'efficacité des EDERs face aux besoins nationaux de développement régional.

4. L'entente Canada-Ontario sur la mise en valeur des ressources forestières se termine le 31 mars 1989. Cependant, deux années ont été ajoutées à l'entente afin de permettre aux projets qui ont commencé dans les dernières années de l'entente de se terminer.

Le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario a fait une demande officielle pour que des pourparlers soient entrepris dans le but de préparer une extension à l'entente existante ou développer une nouvelle entente de cinq ans. Des discussions initiales ont eu lieu entre les agents fédéraux concernant la possibilité d'élaborer une nouvelle initiative fédérale sur la foresterie. Il ne serait pas encore opportun de discuter d'une nouvelle entente puisque nous devrons attendre les résultats de l'étude du gouvernement face aux politiques sur le développement régional, tenant compte des priorités de chaque province et de l'analyse des besoins provinciaux.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu à la question énumérée par le secrétaire parlementaire.

M. Grisé: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, je demande que tous les avis de motions portant production de documents restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Tous les avis de motions portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT— L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UNE ADMINISTRATION CANADIENNE DE L'HYDROGÈNE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville) propose:

Que le gouvernement envisage l'opportunité de présenter un projet de loi constituant une Administration canadienne de l'hydrogène qui relèverait directement du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et qui serait habilitée:

a) à lancer, coordonner et surveiller les travaux de recherche et de développement découlant de l'engagement pris par le gouvernement de mettre en oeuvre une Mission relative à l'hydrogène;

b) à consulter les représentants de l'industrie, des gouvernements, des travailleurs, des millieux universitaires et des autres groupes concernés afin de définir un programme déterminant les priorités et les objectifs de la Mission en ce qui concerne la recherche et la constitution d'un secteur de pointe canadien en matière de mise au point et de production d'une technologie relative à l'hydrogène:

c) à établir un échéancier pour la mise en route et l'achèvement des grands travaux ayant une importance capitale pour le succès de la Mission.

—Madame la Présidente, j'espère que la décision du Président de prévoir des divertissements n'est pas un signe de l'importance que l'on attache à cette motion. Quoi qu'il en soit, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'interviens aujourd'hui, afin de me pencher sur la motion concernant la création d'une Administration canadienne de l'hydrogène. En définitive, bien entendu, la décision de créer l'organisme en question s'inscrirait dans le cadre d'un engagement beaucoup plus large pris par le gouvernement pour ce qui est de la mise en oeuvre d'une Mission relative à l'hydrogène.

[*Français*]

Nous avons entendu énormément parler ces dernières années de stratégies industrielles. Une mission nationale vient définir une stratégie. Elle fournit une approche, une vision, une philosophie. Le rapport intitulé *L'hydrogène, une mission nationale pour le Canada*, est une excellente illustration de ce genre de mission. C'est un exemple de la façon dont on devrait s'attaquer au problème général du développement économique.

J'aimerais d'abord m'entretenir un moment sur cette idée de mission nationale avant de me concentrer plus spécifiquement sur le rôle de l'hydrogène dans cette stratégie.

Madame la Présidente, nous avons tous entendu cet étrange cliché qui dit que les Canadiens seraient des coureurs des bois et des bûcherons. Il y a une certaine vérité fataliste là-dedans. Mais il est également vrai que nous sommes de niveau international dans de nombreuses technologies de pointe: dans les télécommunications, dans l'aérospatial, en informatique et dans les domaines de l'électronique. Il est clair que nous avançons et que nous avons le potentiel d'être beaucoup plus que ce que le cliché dit de nous.

Il est toutefois vrai qu'une partie considérable des secteurs de notre économie est dominée par l'extraction et l'exportation de nos ressources naturelles. Conséquemment, nous sommes prisonniers des hauts et des bas de la demande internationale et des variations notoires du prix des matières premières.

Cela a été douloureusement évident ces cinq dernières années. D'un côté, l'économie de l'Ontario et dans une certaine mesure celle du Québec, avec leurs secteurs manufacturiers importants, ont été témoins d'expansion considérable malgré la récession que le monde a connue.

D'un autre côté, les provinces de l'Atlantique, les Prairies et la Côte Ouest, étant dépendantes de l'exportation des matières brutes, ont été désavantagées par le prix des matières premières sur les marchés internationaux.

La morale de cette histoire est que, bien sûr, ces économies doivent devenir moins dépendantes de l'exportation des ressources naturelles. Mais la question demeure: Comment?

[*Traduction*]

Le conseil que l'on reçoit généralement à ce stade-ci, c'est que la diversification doit se faire à partir des points forts existants, ce qui signifie qu'on devrait mettre sur pied un secteur de la fabrication fondé sur un secteur primaire assez solide. Jusque-là, il s'agit d'un conseil judicieux. Cependant, il faut répondre à une question fondamentale.

Lorsqu'on parle de la création d'un secteur de la fabrication, qu'avons-nous à l'esprit au juste? Est-ce le type d'industrie du secteur secondaire qui crée des emplois résultant des activités de transformation du poisson, du bois, ou d'autres ressources? Peut-être en partie. Cependant, on ne remplacera pas ainsi les nombreux emplois perdus du fait de la concurrence des pays d'Asie du Sud-Est comme la Corée du Sud, Taiwan et Singapour, où la main-d'oeuvre est beaucoup moins coûteuse.

S'agit-il donc d'une industrie nécessitant de grosses mises de fonds comme dans le cas des usines informatisées de montage d'automobiles ou des raffineries de pétrole? Dans l'affirmative, il faut probablement que les gouvernements attirent des investisseurs, surtout étrangers, en offrant de généreuses concessions fiscales, afin de contrebalancer les coûts d'implantation de gros projets dans telle ou telle région du pays.

● (1530)

Loin de résoudre des problèmes, cette stratégie avantage nos concurrents. En effet, si l'objectif global de la diversification est de mieux contrôler l'économie locale et de la préserver des fluctuations du marché, cette stratégie n'atteint pas son but. Elle ne fait que substituer une forme de dépendance à une autre. Ce sont les propriétaires et non la collectivité qui contrôlent l'avenir de l'usine et, par conséquent, l'économie locale.

De plus, au lieu d'injecter des capitaux dans l'économie nationale, cette stratégie pourrait bien en retirer, à cause de l'envoi des bénéfices à l'étranger. De tels projets ont cela de bon qu'ils sont très rapidement terminés. Tout l'ensemble—produits, marchés et emplois—est créé et fonctionne dans le laps de temps le plus court possible. Pour le politicien qui ne fait pas de projets au-delà des élections suivantes, cette méthode présente certes des avantages.

C'est dans une grande mesure la stratégie du gouvernement. C'est aussi la promesse et le danger de l'accord de libre-échange. En fait, l'importation de tels ensembles crée des problèmes dans l'économie nationale au lieu d'en résoudre. C'est parfois un palliatif qui remédie temporairement à la situation de telle ou telle localité, mais, à long terme, les solutions permanentes ne peuvent se baser sur de telles mesures. Elles doivent être mises au point systématiquement, en tenant compte des points forts et des avantages particuliers de l'économie locale. Elles doivent s'adapter aux économies régionale et nationale pour former un système cohérent et bien orienté.

Par conséquent, si nous recherchons sérieusement la diversification, nous devons regarder ce qu'il y a à l'horizon. Si nous voulons développer notre économie, nous devons nous orienter vers l'avenir et non vers le passé. On n'a pas besoin de réfléchir longtemps pour en arriver à la conclusion que l'économie de l'avenir sera dominée par des industries hautement perfectionnées à forte concentration de compétences. Les pays développés cherchent à se libérer de la dépendance due aux ressources naturelles et à la fabrication de produits à forte concentration de main-d'oeuvre. Ils cherchent à remplacer ces derniers par des produits et des services à forte concentration de compétences. Pour nous maintenir dans les rangs des pays développés, nous devons aussi faire cette transition.

Voilà le vrai défi. Comme le dit le récent rapport du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, nous ne menons actuellement dans aucun domaine scientifique ou technique de portée internationale. En dépit d'exploits techniques tels que la mise au point du Canadarm, par exemple, nos compétences tendent à se limiter à des domaines très étroits. Bref, bien que nous fassions du très bon travail pour d'autres, nous n'explorons pas nous-mêmes des territoires scientifiques et techniques particuliers.

En fait, les Canadiens cherchent surtout à occuper certains créneaux dans des marchés existants. Pour passer à une économie basée sur la connaissance, nous pouvons, si nous le souhaitons, continuer à appliquer la stratégie qui a déjà fait ses preuves et qui consiste à trouver de petits créneaux dans les initiatives des autres et à les saisir. C'est une stratégie qui marche. Naturellement, l'inconvénient, c'est que nous nous placerions ainsi de façon permanente à l'ombre des grands joueurs.

L'autre solution serait de faire cavalier seul et de choisir un domaine dans lequel nous pouvons développer le potentiel existant au lieu de viser des petits créneaux dans des marchés déjà bouchés. En adoptant une large stratégie pour développer et gérer une industrie naissante, nous pouvons délimiter notre propre territoire fertile et le cultiver en fonction des marchés que cette industrie finira par créer. Si un nouveau domaine de développement économique naît, les débouchés seront innombrables. Il suffira de savoir les trouver et d'avoir l'initiative de les exploiter.

A cet égard, nous nous apparenterons beaucoup aux premiers colons et entrepreneurs qui ont créé à partir d'un désert une nation unie par le chemin de fer et les routes et dont la prospérité économique était assurée par d'importantes ressources comme le bois, le charbon, le poisson et les minéraux.

Soyons honnêtes. La création d'une nouvelle industrie de matière grise est une entreprise importante. Elle exige des investissements énormes dans la recherche et le développement pour mettre au point les technologies et les connaissances nécessaires. Mais la recherche et le développement prennent du temps. C'est pourquoi il y a souvent un décalage important entre le moment où les investissements sont faits et celui où ils rapportent. Les investisseurs privés, pour leur part, veulent rentabiliser leurs investissements rapidement. Ils hésitent, c'est le mieux qu'on puisse dire, à faire des investissements à long terme dans ce domaine, même des investissements peu importants.

Nous ne pouvons tout simplement pas compter sur eux pour avancer des milliards de dollars en vue de développer un nouveau secteur. Malgré ce que prétendent certains économistes, nous avons appris, à nos dépens, qu'on ne peut pas laisser jouer les lois du marché pour assurer des innovations qui exigent un effort de recherche et de développement scientifique important. En effet, ce n'est pas parce qu'il existe, dans un système de marché, une possibilité à saisir, même une possibilité en or, qu'elle sera forcément exploitée. Je m'explique.

Voyons l'engagement pris par le Japon de mettre au point des ordinateurs de la cinquième génération. Il s'agit d'investissements représentant des milliards de dollars qui, pendant 10 ans environ, ne seront pas très rentables. Il est donc fort peu probable qu'une entreprise seule ou un consortium aurait entrepris le projet de sa propre initiative. Mais dans le but de raffermir la position de meneur mondial du Japon dans l'industrie, le gouvernement japonais a mobilisé les gens d'affaires, les universités et sa fonction publique en leur donnant comme objectif commun la mise au point des premiers ordinateurs de la cinquième génération. Ce genre d'effort collectif orchestré par le gouvernement peut être appelé une «mission nationale».

Le Canada aussi a besoin d'une mission nationale. Pour certains, notre participation au programme de station spatiale américaine en est une. Ce n'est pas le cas pour des raisons évidentes. Une mission nationale doit nécessairement être le fait de la nation qui se la donne. Lorsqu'elle déborde des frontières d'un pays, elle ne fait plus vibrer les cordes de la fierté, du sens du devoir et, ce qui importe le plus, le sentiment d'appartenance à la nation.

La station spatiale est une initiative américaine. Que le Canada y participe ne nous en donne ni le contrôle ni la gestion. Les Canadiens peuvent certes tirer fierté de leur apport à cette station spatiale, mais elle reste le joujou du voisin.

Il y a donc mission nationale lorsqu'un gouvernement réussit à mobiliser différents secteurs de la société et à les faire travailler de concert vers un objectif commun. Il est capital que les participants aient l'impression de contribuer à un effort collectif. C'est ce qui unit les différents participants à un projet, donne à ce projet une dimension particulière et suscite le sens du devoir national. C'est la forme la plus élevée que peut prendre le travail d'édification d'une nation.

Je crois en avoir assez dit pour bien faire comprendre aux députés ce que j'entends par mission nationale. J'enchaîne en présentant une idée de mission nationale pour le Canada. Mais avant, je récapitule.

Une mutation est en train de s'opérer dans les pays avancés. Leurs économies sont de plus en plus basées sur les connaissances, c'est-à-dire que leurs industries exploitent des applications innovatrices des nouvelles connaissances scientifiques et technologiques. En faisant leur marque dans l'un de ces nouveaux domaines et en le développant, les Canadiens pourraient mettre sur pied une nouvelle industrie. Il s'agit, cependant, d'une entreprise coûteuse et de grande envergure qui demandera beaucoup de temps et qui exigera des investissements considérables dans la recherche et le développement. Pour cette raison, il y a peu de chance pour que les investisseurs privés entreprennent seuls un tel projet. Cependant, il offre aux Canadiens une occasion unique de se démarquer de leur puissant voisin et de jouer un rôle de premier plan dans le nouvel ordre économique.

Nous avons besoin pour cela de la coopération et de la participation des entreprises, des universités, des gouvernements, des travailleurs et des autres groupes intéressés. Cette coopération n'est possible que si le gouvernement fédéral prend vigoureusement l'initiative au moyen d'une mission nationale.

Je passe maintenant à la question de l'hydrogène comme objet de cette mission nationale. Si les Canadiens veulent se donner une mission nationale pour développer une nouvelle industrie nationale, celle-ci doit se résumer à être la mise au point d'une technologie relative à l'hydrogène puisque l'hydrogène sera la forme d'énergie de l'avenir.

Comme nous le savons tous, les principales sources d'énergie du monde sont les combustibles fossiles ou comme certains de mes amis préfèrent les appeler, les cadavres de dinosaures. Nous savons aussi que le nombre de dinosaures est limité . . .

M. Berger: Pas à la Chambre.

M. McCurdy: Certains libéraux croient que les dinosaures ont survécu dans l'arrière-ban du parti conservateur.

Chose sûre, avant longtemps, il n'y aura plus de dinosaures que dans les musées. Bref, nous serons bientôt à court de combustibles fossiles.

• (1540)

Toutefois, les combustibles fossiles posent un problème encore plus urgent et effrayant: la pollution. Premièrement, c'est à ces combustibles que nous devons l'air malsain des grands centres urbains, deuxièmement, ils produisent les pluies acides. Nous avons découvert que non seulement nous nous tuons nous-mêmes en respirant du dioxyde de soufre, mais nous tuons aussi nos lacs, nos rivières, nos forêts et tout ce qui y vit.

Et comme si cela ne suffisait pas, nous sommes victimes d'un autre, un troisième fléau, l'effet de serre, c'est-à-dire l'accumulation de gaz carbonique dans l'atmosphère. Si ce phénomène continue d'évoluer au rythme actuel, il changera radicalement les conditions et les cycles climatiques de toute la planète d'ici le milieu du siècle prochain, sinon avant. Cela laisse prévoir de grandes inondations ou sécheresses et des changements importants dans le secteur agricole partout dans le monde, ce qui bouleverserait évidemment l'économie.

La conclusion à tirer, c'est que l'épuisement des réserves et la destruction de l'environnement nous forceront à adopter d'autres combustibles, dont l'hydrogène. Pour bien saisir l'importance de l'hydrogène, il faut faire une distinction entre les sources d'énergie, par exemple le charbon, le pétrole brut, l'énergie hydro-électrique, l'uranium, la lumière solaire et le vent, et les formes d'énergie, par exemple l'énergie électrique provenant de sources telles que le vent ou le charbon. Nous devrons recourir à des formes d'énergie non polluantes produites à partir de ressources renouvelables pour satisfaire à nos besoins futurs en énergie.

L'hydrogène est une forme d'énergie, et non une source. Comme l'électricité, elle peut être produite à partir de diverses ressources renouvelables comme l'eau, le vent et le soleil. Même si l'électricité semble occuper encore une grande place comme forme d'énergie, l'hydrogène jouera inévitablement un rôle complémentaire de plus en plus important. J'y vois trois raisons.

Tout d'abord il y a des fonctions importantes, comme celle de matière première chimique ou physique, que l'électricité ne peut remplir. Ensuite, l'hydrogène peut être stocké et transporté par grandes quantités, mais l'électricité pas. Enfin, il n'y a pas d'autres substances chimiques connues qui puissent se fabriquer en grande quantité à partir de ressources renouvelables.

Ce dernier point est spécialement important. Il a pour conséquence d'imposer inévitablement l'hydrogène comme matière première future de la fabrication des produits chimiques. Cela garantit virtuellement la nécessité d'une technologie de pointe pour servir un marché de plusieurs milliards de dollars. Si les Canadiens sont les premiers à développer cette technologie, ils domineront pour ainsi dire absolument le marché. D'ailleurs, au Canada seulement, l'hydrogène est une industrie dotée d'un chiffre d'affaires annuel de un milliard, dont une bonne moitié intéresse la fabrication des produits chimiques. Cela veut dire que la technologie est déjà en cours de développement.

Je parlais tantôt du décalage qui existe entre l'investissement et sa rénumération quand on développe de nouvelles industries. En fait, un des grands avantages de développer et de commercialiser la technologie de l'hydrogène, c'est que le passage à l'ère de l'hydrogène va se faire par étapes. Cela veut dire qu'on peut compter obtenir à brève échéance une rémunération importante de certains investissements et, chose d'une égale importance, cela nous permet de développer nos marchés étape par étape, au fur et à mesure que ces nouvelles technologies et ces nouveaux produits voient le jour.

La technologie de l'hydrogène est déjà largement employée dans la fabrication de ces combustibles fossiles justement, qui vont finir par être remplacés. En Alberta, elle sert déjà au traitement du pétrole lourd provenant des sables bitumineux; 30 p. 100 de la consommation nationale d'hydrogène vont vers le pétrole et la pétrochimie. En d'autres termes, entreprendre le développement de la technologie de l'hydrogène ce n'est pas comme s'aventurer dans un territoire inexploré. Nous pouvons en fait édifier la nouvelle industrie sur l'ancienne. C'est ce qu'on appelle bâtir sur ses points forts.

Nous sommes sur le point de signer un marché pour l'achat, au prix de 8 à 12 milliards, d'une technologie importée pour construire des sous-marins à propulsion nucléaire. Est-ce qu'il ne serait pas plus sensé d'investir cet argent dans le développement d'une pile à hydrogène comme combustible? Un sous-marin propulsé par une pile de ce genre aurait une capacité de navigation sous les glaces au moins égale à celle d'un sous-marin à propulsion nucléaire. Il aurait en plus l'avantage de ne pas dégager d'échappements chauds permettant à l'ennemi de le détecter. Cela donnerait l'occasion aux Canadiens de mettre au point une technologie bien à nous, qui rendrait obsolète la technologie nucléaire actuelle. En outre, cette pile pourrait également servir à propulser les voitures, les locomotives, les avions, les fusées et d'autres sortes de navires.

Les applications possibles aux véhicules d'une pile à hydrogène sont vraiment spectaculaires. Le Canada, qui dispose déjà d'une industrie en place pour la construction automobile, pourrait mettre au point un prototype de véhicule non polluant. La commercialisation d'un véhicule fonctionnant à l'hydrogène constituerait une initiative novatrice dans la lutte contre la pollution, et les consommateurs seraient libérés de la menace posée par la diminution des réserves de combustible et la montée de leur prix.

Pour ce qui est de nos avantages naturels, les importantes ressources hydro-électriques qui existent dans diverses provinces comme le Québec, le Manitoba, la Colombie-Britannique et l'Ontario fournissent des lieux tout choisis pour implanter une usine de fabrication d'hydrogène par électrolyse de ressources renouvelables. Il y a lieu de remarquer que le Québec s'intéresse depuis longtemps aux possibilités de l'hydrogène envisagé comme débouché pour ses ressources hydro-électriques.

[*Français*]

En effet, le premier ministre Bourassa a mentionné dans un chapitre de son livre *Power from the North* la possibilité de développement du marché de l'hydrogène. Ce n'est que tout récemment que le gouvernement a annoncé un investissement de 7,5 milliards de dollars dans le développement de la Baie James et a entrepris une étude sur la possibilité de développer une technologie adéquate qui permettrait le transport maritime d'une grande quantité d'hydrogène.

[*Traduction*]

Nous avons exposé la possibilité d'une stratégie industrielle pour le Canada qui serait fondée sur la technologie de l'hydrogène. On n'en est encore qu'au début. Nous demandons à notre pays de relever le défi pour que nous ne participions plus aux missions des autres pays mais que nous élaborions la nôtre à partir des points forts que nous avons déjà.

L'industrie pétrochimique existante est déjà fondée en grande mesure sur l'utilisation de l'hydrogène obtenu à partir du méthane. Un jour, il pourra être obtenu à partir de l'énergie hydro-électrique que possèdent un grand nombre de régions de notre pays. C'est un combustible non polluant de l'avenir dont la source est renouvable. A un moment où nous avons besoin de nouvelles sources d'énergie, où nous avons besoin de nous attaquer au problème de la pollution, nous avons maintenant fait ici une proposition, madame la Présidente, qui peut mettre le Canada, pour la première fois de son histoire, à la première place pour le plus grand profit de tout le pays et de tous ses habitants.

M. Gurbin: Je voudrais féliciter le député pour sa faculté de compréhension et pour son appui de la proposition faite au gouvernement par le groupe consultatif de l'hydrogène. Il y a plusieurs années, le gouvernement a nommé un groupe de Canadiens éminents et capables et les a placés sous la direction du professeur David Scott de l'Université de Toronto. Le député a certainement saisi l'essentiel du rapport et un grand nombre de ses recommandations importantes. J'ai plusieurs petites questions à poser au député.

Ce dernier comprend, je pense, que cette étude a été demandée par le gouvernement afin de permettre à celui-ci de définir son rôle et de l'aider à déterminer les mesures à prendre à propos de l'hydrogène. Le député sait, je pense, que le ministre d'État (Sciences et Technologie) (M. Oberle), et son prédécesseur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), de même que son prédécesseur, le ministre de l'Environnement (M. McMillan), ont tous appuyé la préparation de ce rapport et y ont participé. Les recommandations ont été remises au gouvernement qui les a distribuées à divers canadiens concernés pour qu'ils les étudient.

Le rapport contient une recommandation essentielle, sans entrer dans les détails techniques, je voudrais demander au député lequel de ces projets l'intéresse le plus. Hier soir, je suis arrivé à Ottawa en train, et il aurait été très agréable si cela avait été un train propulsé à l'hydrogène qui aurait déversé de l'eau en chemin. C'est certainement quelque chose qui présente beaucoup d'intérêt et qui serait tout à l'honneur des Chemins de fer nationaux du Canada. Je voudrais donc demander au député quels projets déterminés l'intéressent le plus.

Deuxièmement, d'après lui, qu'est-ce qui est le plus important du point de vue canadien: l'aspect de la recherche, de l'innovation, de l'environnement ou bien l'aspect industriel?

Quelle serait enfin la position du parti du député sur la création d'une administration canadienne de l'hydrogène au niveau fédéral, ce qui constitue la recommandation et l'élément essentiel du rapport? Cette administration permettrait au gouvernement fédéral de susciter, par divers moyens constructifs, l'esprit d'initiative et la recherche de l'excellence dans un certain nombre de domaines où l'hydrogène et la technologie de l'hydrogène sont en cause?

• (1550)

La position du gouvernement consiste clairement à laisser le secteur privé mettre ces importantes technologies au point tout en apportant aux universités et au monde scientifique un soutien direct et indirect sous diverses formes.

Le député voudrait-il répondre à ces questions précises?

M. McCurdy: Madame la Présidente, je remercie le député de ses aimables paroles. C'est avec plaisir que je vais essayer de répondre à ses nombreuses questions et à ses observations.

Je sais très bien que l'étude a été commandée par le gouvernement. Je n'ignore pas non plus que l'ancien ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a annulé le programme de 10 millions des énergies de remplacement, au CNR. Ce geste n'était pas conforme aux idées qu'on avait même alors du potentiel de la technologie de l'hydrogène comme domaine où fonder la mission canadienne.

A ce propos, j'insiste sur la nécessité que la mission soit canadienne. Le député sait que selon l'auteur du rapport, il est fondamental pour la mission que le Canada soit propriétaire de la technologie mise au point. Les répercussions sont évidentes par rapport à l'accord de libre-échange et aux conditions de propriété et de contrôle de la technologie. Nous souhaiterions que l'industrie soit en mesure de vendre la technologie au reste du monde.

Le député demandait quelle application particulière de l'hydrogène je préconiserais. Il sait, naturellement, que nous avons fait beaucoup de progrès dans le domaine de l'hydrogénation des pétroles lourds à l'aide du méthane.

La principale source canadienne d'hydrogène est en effet le méthane, une source relativement coûteuse vu les usages prévisibles. Eventuellement, lorsque nous aurons épuisé les combustibles fossiles, l'hydrogène obtenu par de l'hydro-électricité pourrait, vu son coût et les économies d'échelle que l'on réaliserait alors, remplacer ces produits fossiles comme carburant.

Toutefois, en plus de travailler sur le problème du transport, du stockage, etc., on pourrait se pencher dès que possible sur son utilisation dans le transport maritime et en particulier, comme on l'a dit, dans les sous-marins. L'utilisation de l'hydrogène dans les gros moteurs, que ce soit pour les trains, les sous-marins, les fusées ou les avions, au moyen des piles à combustible et autres systèmes que le député connaît bien, est un domaine d'avenir dans lequel nous pourrions nous tailler une place.

Si je devais envisager l'avenir et les possibilités immédiates pour faire un bond en avant, ce seraient certainement des domaines où j'essaierais de promouvoir les chances du Canada.

En ce qui concerne les rôles respectifs du gouvernement et de l'industrie et la part relative de leurs contributions, il est bien évident que nous savons que l'utilisation de l'hydrogène comme carburant est encore très loin et qu'il serait difficile, à mon avis, de s'attendre à ce que l'industrie investisse massivement dans ce domaine.

Cela dit, il me semble qu'il reviendrait à l'administration de l'hydrogène de définir, en consultation avec les intervenants du secteur, les contributions relatives des secteurs privé et public et l'ordre de priorité à respecter pour réaliser les objectifs fixés pour le Canada.

M. Tupper: Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir consacrer quelques minutes cet après-midi à débattre la motion à l'étude. Je félicite le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) d'avoir donné l'importance voulue à une question tout à fait capitale en matière de recherche et de développement. Il a souligné le fait qu'il aimerait voir le Canada entrer de plein pied dans une société axée sur la connaissance. Il a soutenu que nous devions définir une mission nationale et qu'elle devait avoir trait à la recherche sur la pile à hydrogène.

J'ai été quelque peu surpris de sa réponse au député qui m'a précédé lorsqu'il a dit que selon lui l'application prioritaire de la pile à hydrogène serait la propulsion de sous-marins. Je ne me rendais pas compte que le Nouveau parti démocratique envisageait la création d'une flotte canadienne de sous-marins. Il s'agit certainement là d'un aspect intéressant de sa présentation au sujet duquel les Canadiens aimeraient sans doute en savoir davantage.

Ma question au député a trait à la motion qu'il nous a présentée aujourd'hui, dans laquelle il dit prévoir la création d'une administration canadienne de l'hydrogène. L'initiative de lancer ce secteur important s'avérera probablement très utile. Or, voici ce que je tiens vraiment à savoir. Au cours des trois prochaines années, quel montant affecterait-il à l'administration de l'hydrogène pour lancer l'initiative, abstraction faite de la composante de la mission nationale qu'il souhaiterait privilégier?

J'aurais cru qu'il donnerait plus de détails dans sa réponse précédente au sujet des éléments de la mission qui iraient de l'avant. Je voudrais bien qu'il dise maintenant à la Chambre combien d'argent son parti mettrait immédiatement de côté pour les recherches sur la pile à hydrogène.

M. McCurdy: Madame la Présidente, je remercie mon honorable collègue, qui est un scientifique et un parlementaire que je respecte beaucoup, de ses aimables paroles au début de son intervention. Cela m'étonne qu'il ait ensuite décidé de passer à des considérations politiques très rusées et sans aucun fondement.

Je n'ai pas dit que nous devrions nous occuper uniquement de la pile à hydrogène et qu'on devrait examiner en priorité l'utilisation de ces piles dans les sous-marins. Je signale au député que le Nouveau parti démocratique a proposé, dans le cadre de sa politique en matière de défense, que le Canada achète des sous-marins conventionnels plutôt que des sous-marins nucléaires.

Il me semble que la meilleure chose qu'on puisse dire à propos du désir du gouvernement d'acheter des sous-marins nucléaires, c'est qu'il veut ces sous-marins parce qu'ils peuvent rester submergés pendant de longues périodes, ce qui serait aussi le cas des sous-marins propulsés par des piles à hydrogène. Le député a donc tort sur les deux points.

Pour ce qui est du financement, si le gouvernement réaffectait à la recherche sur l'énergie de remplacement les 10 millions de dollars qu'il lui a enlevés, cela permettrait à l'Administration de partir sur un bon pied.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat cet après-midi. Je remercie le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) d'avoir fait inscrire cette question intéressante, passionnante et importante au programme de la Chambre des communes. Je lui suis aussi reconnaissant d'avoir présenté une motion aussi réfléchie, conciliante et non agressive. Je pourrai peut-être lui dire à la fin de mon discours que je suis d'accord avec presque tous les principes énoncés dans sa motion. Je sais qu'il s'en réjouira. Je sais que cela fera aussi plaisir à M. Scott, l'auteur de cet important rapport qui est aujourd'hui à la tribune de la Chambre, à Gordon Gilchrist, un ancien collègue, et à d'autres qui ont passé beaucoup de temps à envisager la possibilité de faire du Canada un chef de file dans la mise au point de la technologie relative à l'hydrogène et de mettre en oeuvre une mission nationale pour la mise au point des nombreux aspects de cette technologie.

• (1600)

Cela dit, il est de mon devoir de tracer les grandes lignes de la politique et de la stratégie nationales qui encadreraient une telle mission.

Je reviens d'un voyage d'une semaine durant lequel j'ai assisté à plusieurs réunions. J'ai d'abord rencontré le Conseil des ministres des Sciences et de la Technologie des provinces et des Territoires à Edmonton vendredi dernier. Lundi, je suis allé à Vancouver où se tenait l'une des premières de cinq conférences régionales faisant suite à la conférence nationale de Toronto à laquelle le député a participé. Cette conférence a suscité beaucoup d'enthousiasme à travers le pays. Mardi j'ai présidé, au nom du premier ministre (M. Mulroney), une réunion de son conseil consultatif personnel, le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie. J'ai dû prendre l'avion la nuit dernière pour revenir à Ottawa, car je voulais participer à cette discussion. Je voudrais remercier le député d'avoir soulevé la question à un moment aussi opportun.

Comme le député le sait, nous discutons des priorités du gouvernement. Le comité permanent, dont le député fait partie, a consacré beaucoup de temps et d'efforts à ses travaux. Pour la première fois, le comité a parlé de questions telles que celle à l'étude et a donné à des Canadiens la chance de transmettre leur message au gouvernement par l'entremise du comité permanent. En fait, le comité permanent a examiné le rapport sur l'hydrogène auquel il a donné une excellente note.

Si je dis tout cela, c'est que le Conseil consultatif national nommé par le premier ministre s'est aussi penché sur la question, comme tous les autres organismes du genre. Ce n'est pas nouveau. En fait et comme le sait le député, d'autres études ont déjà porté là-dessus. Le groupe de travail sur l'énergie de remplacement du pétrole, notamment, en a mené une dans les années 70, au moment de la crise de l'énergie, lorsque nous cherchions d'autres sources d'énergie. Tout cela est arrivé ensemble, et nous avons suscité un intérêt certain dans tout le pays.

Je le répète, nous avons passé beaucoup de temps à faire exactement ce que le député estime urgent de faire pour le pays, à savoir lancer le mouvement, prendre l'initiative, établir une politique et une stratégie nationales qui nous fassent entrer dans la nouvelle ère de l'information. Le député dit que l'hydrogène est l'énergie de l'avenir, et je dis que c'est l'information et la connaissance qui vont être le moteur de la nouvelle ère. Il n'en disconvient pas.

Il arrive que je suis en désaccord avec le député sur un seul point. Il dit ne pas croire que le secteur privé peut susciter à lui seul le genre d'innovation qui s'impose. Je lui répondrai que seul le secteur privé peut le faire. Si le secteur public était en mesure de le faire, il n'y aurait pas de problème. Nous nous y sommes efforcés pendant des années, mais cela n'a pas marché.

A moins qu'il ne s'établisse une collaboration entre les universités, le secteur privé et les laboratoires gouvernementaux et à moins que nous ne disposions des ressources et du climat nécessaires grâce au gouvernement fédéral, je conviens tout de suite que rien ne se fera. Nous n'obtiendrons pas la collaboration nécessaire en continuant de demander au secteur privé d'attendre que nous ayons fait les premiers pas, après quoi nous le convoquerons pour qu'il puisse profiter des résultats. Il va falloir que le secteur privé prenne les devants, et nous allons faire en sorte qu'il participe à fond à toutes les étapes de nos prochains projets et programmes.

Le député a reconnu d'emblée cette nécessité. Son discours m'a plu parce que j'y ai retrouvé plusieurs expressions que j'emploie moi-même et que le premier ministre utilise dans ses discours, des expressions comme «orientation nationale», «stratégie nationale», «l'avènement de l'ère de l'information» et «trouver des façons de diversifier notre économie». Ce sont des expressions qui correspondent aux conseils qu'on nous a donnés et dont nous avons saisi le groupe de personnalités canadiennes qui se sont réunies à Toronto pendant trois jours afin de travailler de concert avec le premier ministre.

Nous avons vérifié qu'il y avait consensus. Nous avons examiné les principes qui doivent, selon nous, servir de base à notre orientation nationale. Nous avons dévoilé la politique qui est en train de s'établir en ce qui concerne le rôle que le Canada jouera dans cette ère nouvelle du savoir et de l'information. Il existe un consensus national et la bonne nouvelle se répand partout au Canada. Il y a lieu de se réjouir, car sans la mobilisation des cerveaux canadiens et la participation des dépositaires des enjeux, dont le secteur privé, les provinces, les universités et le gouvernement fédéral, nous ne pourrons pas relever les défis qui se posent et saisir les occasions qui nous sont offertes.

Quelles sont nos priorités? Les forces que nous tentons de diriger et de maîtriser sont en pleine révolution. De nouvelles forces assaillent le marché international. Nous avons toujours bien compris que toute politique devra être compatible avec les valeurs et les attitudes jugées distinctement canadiennes. Toute politique devra être compatible avec ce que les Canadiens estiment être leur rôle.

Chaque pays a des priorités et des attitudes différentes. Par exemple, les États-Unis se font les champions de la liberté dans le monde entier. Voilà pourquoi le gouvernement des États-Unis consacre 75 p. 100 de ses fonds de recherche à la défense. Nous devons remercier le Ciel que les Américains agissent ainsi, car ils ont aidé les autres pays du monde libre à maintenir la stabilité et la paix durant une période exceptionnellement longue.

Les priorités des Canadiens sont quelque peu différentes. Nous aimons notre environnement. Nous prenons à coeur la conservation de nos ressources naturelles. Telles sont les priorités des Canadiens.

Nous voulons montrer la voie en élaborant une politique et une stratégie nationales compatibles avec les valeurs canadiennes. Nous avons adopté certains principes qui sous-tendent notre stratégie nationale. Mon honorable ami de Windsor—Walkerville connaît ces principes. Ils sont énoncés dans la politique nationale entérinée par les 10 provinces, les territoires et le gouvernement fédéral, cette stratégie d'action novatrice.

Dans cette stratégie, un des principes en cause est l'innovation industrielle et la diffusion de la technologie. L'autre est la gestion efficace des ressources fédérale et c'est un principe important. Cette année, la somme de 4,5 milliards de dollars a été consacrée à la recherche dans des domaines d'activité scientifiques chez nous. Le troisième principe en cause est la formation d'une main-d'oeuvre très compétente. Il faut pour cela une formation universitaire. Le quatrième principe veut que l'on fasse connaître au grand public la notion d'une culture scientifique, ce qui est d'une importance cruciale. Enfin, évidemment, vient le principe du développement des technologies stratégiques.

Le député a parlé de l'hydrogène comme d'une technologie stratégique possible. A vrai dire, cette perspective m'enthousiasme tout autant que lui. Nous avons accompli bien des choses. Nous ne nous sommes pas contentés de consulter et de planifier. Le Canada ne pouvait attendre plus longtemps et nous ne voulions pas attendre non plus que toutes les études aient été achevées et que tous les Canadiens aient été consultés, pour nous assurer que nos initiatives correspondront à la volonté générale et finiront par mobiliser les Canadiens et les inciter à prendre part à cette mission nationale. Nous avons effectivement pris certaines initiatives, surtout en ce qui concerne les technologies stratégiques. Nous avons consacré la somme de 90 millions de dollars à la technologie de la microélectronique. Nous avons donné un grand essor au secteur de la biotechnologie, sans oublier les travaux de recherche qui se poursuivent sur les matériaux avancés.

En quoi tout cela se rapporte-t-il à ce dont nous discutons aujourd'hui? Tout d'abord, compte tenu de ce que j'ai dit, nous tenons à examiner les propositions formulées dans le rapport de M. Scott, dans le rapport du comité permanent et dans le rapport du comité des carburants de rechange. Quel rapport cela a-t-il avec cette sorte d'objectif national? Tout d'abord, j'ai dit que les Canadiens aiment l'environnement. Nous prenons notre rôle de gardien très au sérieux. Nous nous sommes toujours préoccupés de la sécurité énergétique. Comme nous habitons des régions septentrionales, pour jouir du confort et de la sécurité que l'on souhaite, chaque foyer, dans notre pays du moins, doit être doté d'un système de chauffage convenable. Les ressources énergétiques ont toujours révêtu une importance primordiale et elles demeurent l'objet des préoccupations constantes des Canadiens. C'est la raison pour laquelle, par

exemple, nous avons mis au point, bien avant les autres, une méthode pour extraire le pétrole des sables bitumineux.

• (1610)

Le député a dit que nous n'avons jamais rien fait. Sauf tout le respect que je lui dois, je lui répondrai que nous avons les meilleures techniques nucléaires au monde. Le réacteur Candu demeure le système de production ou d'énergie nucléaire le plus efficace et le plus sécuritaire du monde. Cela, personne ne songe à le contester.

Au chapitre de l'espace, le Canada figure au troisième rang des pays du monde. Pourquoi? Parce que les Canadiens se sont donnés une mission nationale, fascinés qu'ils sont par l'idée de raccourcir les distances et de regrouper leurs concitoyens d'un océan à l'autre. Voilà pourquoi nous figurons parmi les premières nations du monde au chapitre des transports et des communications. Voilà pourquoi le Canada a été le premier pays du monde à se doter dans l'espace de son premier satellite de télécommunications.

Les Canadiens par le passé ont toujours relevé les défis nationaux et je n'accepte pas un seul instant que l'on dise que nous n'avons jamais rien accompli par le passé ou n'accomplirons jamais rien à l'avenir. Au contraire. Quand je voyage de par le monde et que je rencontre mes homologues en Europe et en Asie, je suis une grosse légume. C'est simplement que les Canadiens chez eux ne le comprennent pas et ne s'enorgueillissent pas encore du fait que nous réussissons tout ce que nous entreprenons, une fois que nous avons décidé de tirer partie de l'adversité.

Pourquoi l'hydrogène? Parce que nous nous préoccupons de sécurité énergétique, nous aimerions découvrir une forme d'énergie pour remplacer les combustibles classiques qui polluent l'environnement. Quand je dis environnement, je n'entends pas simplement le nôtre, mais celui du monde entier. Nous entendons tout le temps des nouvelles alarmistes sur les risques auxquels on expose la couche d'ozone si nous persistons à utiliser des combustibles classiques. En agriculture, nous aimerions utiliser des engrais, des pesticides et des herbicides biologiques au lieu de produits chimiques nuisibles. L'hydrogène pourrait beaucoup contribuer à atténuer notre dépendance à l'égard des combustibles traditionnels.

Evidemment, nous sommes particulièrement bien placés pour figurer au premier rang des pays du monde pour la production, l'entreposage et l'utilisation de l'hydrogène, mais l'idée est loin d'être nouvelle. J'ai ouï-dire que cette année les Allemands allaient lancer un sous-marin à l'hydrogène. Cet hydrogène ne sert pas à le propulser, mais assure le contrôle de l'environnement à l'intérieur. En Europe, plusieurs fabricants de voitures font l'essai de moteurs à l'hydrogène.

En ce qui a trait aux techniques de propulsion, nous avons peut-être laissé passer une occasion, mais il y a un aspect fort intéressant dans tout cela, à savoir l'élaboration d'alliances stratégiques avec d'autres pays industrialisés pour ce qui est de l'utilisation de nos techniques. Nous sommes le plus gros utilisateur d'hydrogène. Il y a au Canada un marché de 1 milliard de dollars. Nous nous servons d'hydrogène pour mettre en valeur les sables bitumineux et pour produire du pétrole lourd. Il s'agit, bien entendu, du carburant qui sera utilisé pour propulser les fusées et d'autres véhicules spatiaux. Cela n'a rien de nouveau. Cela se fait déjà à l'heure actuelle.

Nous pourrions tisser certaines alliances stratégiques, afin de réaliser la partie de la mission relative à l'hydrogène qui nous est propre. Tout d'abord, nos réserves de gaz naturel sont énormes. Nous pouvons compter, contrairement à d'autres pays, sur d'abondantes ressources hydro-électriques. Nous pourrions littéralement transformer l'électricité en hydrogène que nous exporterions vers des pays qui souhaitent s'en servir pour produire de l'électricité. Il serait possible d'exporter de l'électricité non pas simplement en Californie ou à New York, mais bien dans le monde entier.

Tout le monde aime un peu jouer au prophète et je peux nous imaginer dans 30 ou 50 ans d'ici nous rendant à l'épicerie acheter une pile à combustible pour faire fonctionner notre automobile. Ce sont là des possibilités qui s'offrent et le Canada pourrait jouer un rôle important à cet égard.

De quels retards le député parle-t-il? Permettez-moi de lui dire que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) et moi-même avons invité à Ottawa au cours des prochaines semaines un certain nombre de gens représentant divers secteurs de l'économie, notamment des universitaires, qui pourraient nous permettre d'élaborer la prochaine étape. Nous consultons et continuerons de consulter l'industrie. Nous pouvons compter sur un conseil national de l'hydrogène qui mène ses travaux depuis de nombreuses années, et les services publics, les entreprises énergétiques et le reste nous donnent de précieux conseils.

Je tiens à remercier le député de nous avoir saisis de cette motion. Il le sait, un de nos anciens collègues, M. Gilchrist, a collaboré étroitement avec M. Scott. C'est l'un des auteurs du rapport. Mon honorable ami de Bruce—Grey est l'un de ceux qui nous ont incités dès le départ à faire appel aux plus grands experts du Canada pour nous aider à rédiger ce rapport. Il n'y a aucun retard.

Par ailleurs, la technologie relative à l'hydrogène n'est pas la seule chose dont nous ayons besoin pour rester au sommet de la vague qui entraîne l'humanité vers le XXIe siècle. Il y a d'autres questions prioritaires.

Comme le député le sait, nous n'avons pas hésité à prendre des décisions difficiles. Nous avons stabilisé le financement de la recherche universitaire. Grâce à l'appui du secteur privé, nous avons pu augmenter les fonds affectés à cette recherche de plus d'un milliard de dollars répartis sur une période de cinq ans. Il y a un mois à peine, le premier ministre annonçait à Toronto une affectation supplémentaire de 1,3 milliard de dollars aux sciences et à la technologie au cours des cinq prochaines années. J'ai déjà mentionné au député la stratégie relative à la micro-électronique qui coûtera 90 millions de dollars. Nous avons affecté 28 millions de dollars au programme d'aide à l'industrie l'année dernière et environ 30 millions de dollars au programme des propositions spontanées. Les dépenses fédérales à ce titre cette année augmenteront effectivement de plus de 5 p. 100 ou de 2,6 milliards de dollars. Le gouvernement n'a donc pas réagi par des mesures insignifiantes pour relever les défis que le député a mentionnés et sur lesquels je suis tout à fait d'accord.

Je le remercie de son appui parce que cette question reviendra certainement sur le tapis. Bien entendu, l'un des éléments de la stratégie nationale consiste à renseigner le public et à modifier nos habitudes. Le public écoute le débat

d'aujourd'hui et cela aidera certainement. Cela doit encourager les Canadiens de savoir que, quand nous discutons de l'avenir du Canada et d'une mission vraiment nationale, nous pouvons mettre de côté nos idées sectaires et nous entendre sur des objectifs nationaux. A mon avis, ce pourrait être le cas dans ce domaine. Dès que nous aurons terminé nos entretiens avec les décisionnaires en cause, j'espère pouvoir faire une annonce qui réjouira le député et tous les Canadiens. J'espère que la technologie relative à l'hydrogène pourra vraiment devenir l'une de nos grandes missions nationales.

• (1620)

M. McCurdy: Monsieur le Président, je tiens à remercier l'honorable ministre de ses aimables paroles au sujet de ma motion et de mon discours. Je suis heureux que le gouvernement semble avoir l'intention de donner suite à la recommandation contenue dans ma motion et que d'autres qui s'étaient penchés sur la question avaient formulée avant moi.

Je suis quelque peu déconcerté; cette question est pour moi dépourvue de tout caractère sectaire. Pourtant j'ai l'impression que le ministre s'est efforcé de s'opposer de façon partisane à des choses que je n'ai même pas dites. Il a affirmé que j'avais dit d'une façon ou d'une autre que l'industrie ne pouvait pas s'acquitter de cette tâche. J'ai bien pris soin de dire au moins trois fois que l'industrie ne pouvait pas à elle seule s'acquitter de cette tâche, ni le gouvernement, ni les universitaires. Il faut la collaboration de tous.

J'ai l'impression que le ministre n'a pas compris le rôle du gouvernement à cet égard, qui est de prendre la barre et de contribuer à l'économie du pays comme seule une mission nationale de grande envergure le peut. Le ministre m'accuse de ne pas reconnaître que le Canada a eu des missions nationales dans le passé.

Je ne suis pas certain qu'on puisse s'entendre sur ce qu'est une mission nationale. On se demande si la mise au point du réacteur CANDU a été le genre de mission nationale dont il est question ici. A mon avis, le rôle incontesté de chef de file que joue le Canada dans le domaine des satellites de communications ne constitue pas non plus le genre de mission nationale dont nous parlons. Aucun de ces projets n'est d'une aussi grande envergure.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est que le ministre a dit qu'il chercherait une façon pour le Canada de se tailler une place, avec des partenaires. Je veux que le Canada soit le chef de file. Je veux que l'Allemagne et les États-Unis se joignent à nous comme partenaires dans une mission canadienne, comme nous nous joignons aux États-Unis dans le domaine spatial. Nous pouvons être premiers dans tous les secteurs. Je crois comprendre que l'Allemagne s'est en quelque sorte hissée au premier rang pour ce qui est de la technologie de l'hydrogène, mais nous ne sommes pas obligés de rester au deuxième rang. Nous pouvons être premiers.

Le ministre a dit que le gouvernement a fait certains progrès sur le plan de la politique dans le domaine de la recherche et de la technologie. Je concède qu'il y a eu beaucoup de discours, que les paroles justes ont été dites et que nous avons pris la bonne direction. Cependant, il reste que nous avons réduit le pourcentage de notre PNB consacré à la recherche et à la technologie. En chiffres absolus, le gouvernement dépense moins. Je suis certain que beaucoup de Canadiens aimeraient bien savoir à quoi vont servir ces 1,3 milliard de dollars.

Évidemment, certaines questions sont teintées de sectarisme. Cependant, les paroles du ministre me permettent de croire que nous pourrons nous entendre et qu'une administration nationale de l'hydrogène sera chargée de la mission proposée. Si c'est le cas, nous unirons nos efforts à ceux de nos collègues libéraux pour aborder l'avenir en projetant le Canada au premier plan sur la scène internationale.

M. Oberle: Madame la Présidente, le député devrait parler plus souvent sans notes. J'ignore qui a rédigé son discours, mais il était plus embrouillé que les déclarations qu'il improvise dans le feu du débat. Je me réjouis de pouvoir le compter des nôtres.

Bien sûr, je m'efforcerai, au nom du gouvernement du Canada, de projeter le Canada au premier plan sur la scène internationale parce que les Allemands et les Japonais n'ont ni l'électricité ni le gaz naturel nécessaires pour produire de l'hydrogène sur une grande échelle. C'est à nous de mettre au point les techniques de manipulation, d'entreposage et de transport.

Le défi est extrêmement intéressant. Cependant, si l'hydrogène doit véritablement révolutionner le monde, il serait sage de conclure des alliances stratégiques avec les pays qui utiliseront nos produits et nos techniques parce que même les nations les plus puissantes ne peuvent se lancer seules dans l'aventure et en assumer tous les risques et tous les coûts.

Pour en revenir à notre stratégie nucléaire, cet engagement nous a coûté environ 6 milliards de dollars en recherche. Certaines décisions hardies ont été prises par un gouvernement conservateur. Partout, on croyait que c'était ce dont le monde aurait besoin au XXIe siècle. Evidemment, ils ne pouvaient pas prévoir toutes les retombées du phénomène qui ont rendu les gens hésitants et réticents et font qu'il est tellement difficile de vendre notre réacteur CANDU.

Le député réclame maintenant une nouvelle mission dans le domaine de l'énergie et des piles à combustible. Je suis heureux de voir son enthousiasme et verrai à ce qu'il ne retombe pas. Lorsque j'aurai besoin de son appui et de celui de son parti, il m'épaulera.

M. Belsher: Madame la Présidente, au début de ses observations, le ministre a parlé du forum régional sur la science qui a eu lieu à Vancouver pendant la fin de semaine dans le cadre du Conseil consultatif national du premier ministre (M. Mulroney) dont le ministre est un membre très important. Le ministre pourrait-il nous dire qui a participé à ce forum et quels sujets ont été abordés?

M. Oberle: Madame la Présidente, avec plaisir. Comme le député le sait, nous avons organisé une conférence nationale sur l'innovation technologique à Toronto à laquelle 200 décisionnaires importants de notre pays ont participé, à l'invitation du premier ministre, pour parler de l'avenir du Canada dans la nouvelle ère de l'information. L'accueil réservé à cette conférence a été tellement enthousiaste que nous avons décidé d'organiser des conférences de suivi dans chaque région de notre pays. La première de ces conférences a eu lieu à Vancouver. D'autres seront organisées à Regina, Hamilton, Montréal et Saint-Jean du Nouveau-Brunswick au cours des prochaines semaines.

Nous avons réuni les décisionnaires peut-être les plus éminents et influents, des universitaires, des chefs de file du monde industriel et des représentants des gouvernements municipaux ainsi que des commissaires à l'industrie pour examiner certaines des recommandations faites à l'issue de la conférence nationale de Toronto. Nous avons étudié avec eux la politique ou la stratégie nationale et le consensus se dégageant des principales composantes de ces politiques et stratégies. Comme je l'avais prévu, non seulement les participants ont confirmé que nous avons choisi le bon cap, mais qu'ils étaient prêts à participer directement à la nouvelle vague nationale qui nous porte vers le siècle prochain.

Comme nous l'avions soupçonné, c'était là une expérience passionnante. Pour un peu, je n'aurais pas eu besoin d'avion pour revenir, car la Colombie-Britannique, cette grande région qui est la porte du Pacifique recèle de telles richesses énergétiques et contribue tellement au dynamisme national que je me félicite que cette réunion ait eu lieu là-bas.

• (1630)

M. David Berger (Laurier): Madame la Présidente, avant de vous livrer les observations que j'ai préparées, je tiens à commenter une affirmation que le ministre a faite durant son discours. Le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) aurait dit, selon lui, que le secteur privé ne peut pas faire ce travail et il lui a répondu que, au contraire, seul le secteur privé peut s'en charger. Il a dit ensuite que le gouvernement devait prendre l'initiative dans ce domaine.

Il ne suffit pas que le gouvernement prenne l'initiative, il doit aussi financer les recherches qui permettront de développer l'utilisation de l'hydrogène au Canada.

Tout le monde sait que les gouvernements de bien des pays du monde financent les grands projets de recherche fondamentale à long terme. Je me souviens d'une entrevue que Fraser Mustard, président du Canadian Institute for Advanced Research, a donnée quand le Canada a annoncé sa participation au projet de station spatiale. Il a dit que c'était un mythe de penser que la recherche effectuée dans ce domaine aux États-Unis était financée par le secteur privé. Tous les fonds consacrés à cette recherche appliquée, à long terme et à risque élevé, qui ne rapportera de bénéfices que dans 10 ou 15 ans, proviennent du gouvernement.

Je tiens à rappeler au ministre qu'un tel programme ne pourra être lancé que si le gouvernement fournit des ressources financières suffisantes pour encourager le secteur privé.

Je tiens à remercier le député de Windsor—Walkerville d'avoir proposé ce sujet pour le débat d'aujourd'hui. Je pense comme lui que nous avons des raisons d'ordre économique et écologique valables pour mettre au point une technologie de l'utilisation de l'hydrogène comme source d'énergie.

Parlons d'abord d'écologie. Nous savons tous que la façon la plus coûteuse de lutter contre la pollution est de dépolluer l'environnement après qu'il a été pollué. Il est même parfois impossible de le faire, comme dans le cas du monoxyde de carbone qui s'échappe dans l'atmosphère. Il est coûteux aussi d'enlever les polluants au moment où ils sont produits. Pensons par exemple au coût d'installation d'épurateurs ou des autres technologies dans les usines qui consomment du charbon.

La solution la moins coûteuse et la plus respectueuse de l'environnement consiste évidemment à utiliser des moyens non polluants. En employant un combustible propre, nous évitons le problème. L'importance de l'hydrogène tient au fait que c'est le seul combustible qui ne produit rien d'autre que de la vapeur d'eau quand il brûle. Il y a donc de bonnes raisons d'ordre écologique de mettre au point la technologie de l'utilisation de l'hydrogène comme source d'énergie.

Il y a également des considérations économiques. En proposant une mission nationale dans le domaine de l'hydrogène, le rapport du comité consultatif des perspectives de l'hydrogène dit que l'exploitation de cette ressource permettrait non seulement de préserver l'environnement, mais aussi de consolider notre avenir dans le domaine de l'énergie. En dépit des excédents actuels de pétrole, nos réserves de combustibles fossiles ne dureront pas toujours. Les estimations varient à cet égard, mais on s'accorde pour penser que des pénuries sont possibles dans un très proche avenir, en cas de catastrophe ou de guerre. Nous pourrions connaître à nouveau des crises semblables à celles qui s'étaient produites par suite des embargos arabes sur les livraisons de pétrole de 1973 et de 1979.

A part les pénuries causées par les guerres et les embargos, il ne faut pas perdre de vue que nous finirons bien un jour par arriver au bout de nos réserves de combustibles fossiles. Le pays qui sera prêt à s'en passer ou à faire durer ses propres réserves, se trouvera alors dans une situation extrêmement avantageuse.

Le comité consultatif des perspectives de l'hydrogène fait remarquer en outre que l'utilisation de l'hydrogène en tant que source d'énergie nécessitera la mise au point de toute une technologie et de toute une infrastructure. De toute évidence, le pays qui, le premier, aura mis au point cette technologie pourra la vendre dans le monde entier.

Voilà donc quelques-unes des considérations que met en évidence le comité consultatif des perspectives de l'hydrogène. Tout en convenant avec le député de Windsor-Walkerville que nous devrions sérieusement envisager de mettre sur pied une mission nationale de l'hydrogène, il ne faut pas perdre de vue qu'il y aura des difficultés à surmonter et des sacrifices à consentir à cette fin. Ces difficultés sont d'autant plus grandes que, depuis son accession au pouvoir en 1984, le gouvernement conservateur a procédé à certaines compressions budgétaires extrêmement malheureuses.

Il y avait, au Centre national de recherches, une division chargée surtout d'effectuer des recherches dans le domaine des énergies renouvelables. Cette division a été complètement démantelée.

Des données concernant un programme de recherches sur l'hydrogène, si je ne m'abuse, parlent de subventions de quelque 9,6 millions de dollars en 1984. Le gros des travaux étaient effectués surtout au Centre national de recherches, mais le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et celui de la Défense faisaient aussi un peu de recherches. On a ramené à 6,6 millions de dollars les crédits de ce programme au cours de l'exercice de 1984-1985.

• (1640)

Sauf erreur, le financement de ce programme est d'environ 1 million de dollars actuellement, et la recherche se fait surtout au ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources. Lorsqu'il a comparu devant le comité de la recherche, des sciences et de la technologie, la semaine dernière, le président du Conseil national de recherches, M. Larkin Kerwin, nous a dit qu'il ne serait guère facile d'établir un autre programme de recherches sur l'hydrogène. Voici un bref extrait de son mémoire:

> Il faudrait beaucoup de temps et beaucoup d'argent pour recommencer ce programme. Je sais qu'une commission gouvernementale parcourt actuellement le pays pour étudier la question des sources d'énergies de remplacement, mais il nous faudrait énormément de temps pour rassembler une telle équipe au CNR.

Voilà la politique des conservateurs en matière de recherche et de développement. A peine au pouvoir, ils ferment la division de l'énergie du CNR et ils établissent ensuite, sous la gouverne du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, une commission qui explore les moyens de mettre au point des sources d'énergies de remplacement. Après avoir préalablement supprimé toute la recherche dans ce domaine, évidemment. Ensuite, ils commencent à songer à une mission nationale pour mettre au point la technologie relative à l'hydrogène. J'aurais pour ma part bien du mal à trouver un meilleur exemple de raisonnement contradictoire ou de politique à courte vue.

Je voudrais dire un mot au député de Windsor—Wakerville au sujet de la motion à l'étude aujourd'hui. Il propose la création d'une Administration canadienne de l'hydrogène. C'est peut-être sous-entendu dans sa motion, mais je suis pour ma part convaincu, et c'est peut-être sous-entendu aussi dans le rapport du groupe consultatif sur les possibilités de l'hydrogène, que l'administration n'effectuerait pas les recherches elle-même, mais s'assurerait simplement qu'elles sont faites. Bien entendu, il lui faudrait obtenir les fonds nécessaires pour favoriser la recherche dans le secteur privé.

En outre, si j'ai bien compris, le député propose que ce soit une mission nationale pour le Canada, mais je ne pense pas qu'il considère que c'est le seul domaine où nous devons songer à lancer un projet de grande envergure. Je suis pour ma part convaincu que, si nous voulons augmenter nos dépenses en matière de recherche et de développement et garantir la compétitivité de notre industrie sur les marchés mondiaux au XXIe siècle, nous allons devoir lancer un certain nombre de projets de recherche importants. L'un de ces projets pourrait fort bien porter sur la technologie relative à l'hydrogène.

Selon moi, une station spatiale pourrait procurer d'énormes avantages à l'industrie du Canada si nous arrivons à déterminer combien cela peut coûter et si le gouvernement fait preuve d'assez de franchise pour nous dire exactement ce qui se passe dans ce domaine. M. Kerwin du Conseil national des recherches a mentionné d'autres domaines où le Conseil songe à lancer des projets qu'on peut considérer comme importants, notamment celui de la technologie des soins de santé, où l'on voudrait trouver des moyens de réduire les coûts pour les Canadiens. N'est-ce pas en songeant à toutes ces possibilités que le député a présenté cette motion? Le député considère certainement que la technologie relative à l'hydrogène mérite qu'on y consacre un projet de grande envergure, mais je ne pense pas qu'il veut que nous nous en tenions là.

Pour terminer, je dois dire que je suis d'accord avec une chose que le député de Windsor—Walkerville a dite pendant son échange avec le ministre des Sciences et de la Technologie (M. Oberle). Le ministre parlait de la nécessité d'obtenir la participation d'associés internationaux à un projet d'une telle envergure. Personne ne peut trouver quoi que ce soit à redire à cela. Je pense cependant que le député de Windsor—Walkerville disait pour sa part qu'il y a un certain nombre de domaines où les Canadiens peuvent prendre l'initiative et montrer au reste du monde ce qu'on peut faire, après quoi les autres pays devront pour une fois acheter la technologie que nous aurons mise au point au lieu que ce soit le contraire.

Quand le ministre parle de «collaboration», il entend peut-être ce qui est arrivé dans le cas du projet RadarSat. Nous avions un projet de mise au point d'un radar-satellite, ce qui à bien des égards correspond mieux qu'un projet de station spatiale aux besoins des Canadiens et à la capacité de notre industrie. Nous avons éliminé certaines des caractéristiques du satellite radar, de façon qu'en vertu du projet actuel envisagé par le gouvernement, sa capacité soit bien moindre que ce qui avait été envisagé au début. Nous nous sommes alors adressés aux Américains, aux Britanniques et vraisemblablement aux gens d'autres pays et nous leur avons dit ceci: «Nous aimerions que vous preniez en charge certains éléments majeurs de ce projet», de façon à réduire les engagements financiers du Canada. Maintenant, nous ne pourrons tout simplement pas poursuivre la réalisation de ce projet à moins d'obtenir, des Britanniques en particulier, qu'ils en terminent avec leurs éléments. La situation actuelle est intenable, car la décision de poursuivre la réalisation de ce projet que le Canada tient pour très important ne dépend pas du gouvernement fédéral, mais de M^me^ Thatcher à Londres.

Si c'est là le genre d'effort de collaboration internationale que le ministre souhaite en vue de réaliser cet important projet, à mon avis, les Canadiens n'en veulent pas. Les Canadiens veulent un projet à la réalisation duquel ils pourront mettre à contribution toutes leurs idées et toutes leurs ressources et qui leur permettra, pour une fois, de mettre au point certaines techniques de pointe, comme ils l'ont déjà fait dans le domaine des radio-communications spatiales où ils passent pour des as aux yeux du monde entier.

[*Français*]

M. McCurdy: Madame la Présidente, premièrement je veux exprimer mes félicitations et souhaiter bonne fête au député de Laurier (M. Berger).

[*Traduction*]

Au cours de son exposé, le député s'est notamment demandé si, quand j'ai parlé de mission nationale, j'entendais que nous devions cesser de favoriser le progrès des sciences et des techniques dans d'autres domaines.

Je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur mes propos. A mon avis, nous devons nous laisser guider par d'excellents exemples de missions nationales du passé pour décider de notre orientation quant à l'effort global en matière de recherche et de développement.

Reportons-nous par exemple à la déclaration par laquelle le président Kennedy engageait ses concitoyens à travailler en vue de faire des États-Unis le premier pays du monde dans le domaine spatial. Cela a signifié la mobilisation d'abondantes ressources et la collaboration aux États-Unis d'un vaste éventail de secteurs, d'universitaires et de laboratoires gouvernementaux pour réaliser cette mission, la plus importante de l'histoire des États-Unis. Cela n'a aucunement nui à la recherche et au développement dans d'autres domaines aux États-Unis. De fait, il y a eu simultanément aux États-Unis un énorme accroissement des ressources mises à la disposition de tous les secteurs scientifiques ainsi qu'un financement accru de la recherche et un meilleur enseignement scientifique dans les universités et les écoles secondaires américaines.

• (1650)

Une mission nationale diffère sensiblement d'un domaine auquel on porte un intérêt particulier. Divers domaines peuvent ainsi retenir notre attention. Des missions peuvent certes avoir moins d'envergure et être plus précisément définies. Mais la mission nationale proposée dans cette motion est d'une portée illimitée. On ne peut concevoir quelle serait sa répercussion. Elle engendrera une nouvelle science, une nouvelle industrie et de nouvelles techniques.

Permettez-moi de signaler qu'en mettant au point une nouvelle technologie exportable de l'hydrogène, nous pouvons même nous inspirer de la photosynthèse qui est le processus biologique primordial dont le résultat, dans des conditions naturelles, est la production d'hydrogène. Nous pouvons songer à transformer la biologie en technologie et utiliser directement la lumière solaire pour produire de l'hydrogène. Une mission de ce genre aurait une envergure fantastique.

On ne peut comparer cette initiative avec la participation du Canada à la station spatiale, car ce serait une comparaison boiteuse. Notre participation à ce programme n'offrira certainement pas les retombées technologiques et industrielles et ne favorisera pas la diffusion de nouvelles technologies et la création de produits exportables comme le ferait une mission de ce genre.

Je suis d'accord avec le député. Nous devons continuer à combler toutes les lacunes qui existent au Canada en ce qui a trait à notre situation internationale dans le domaine de la recherche et du développement scientifiques, et nous ne pouvons pas laisser tomber les autres domaines. Nous ne pouvons pas entièrement prévoir ce qu'exigera une pareille mission. Nous devons emmagasiner des connaissances, des aptitudes, et pousser l'enseignement scientifique et technique dans tous les domaines pour rendre cette mission efficace.

L'industrie doit faire sa part en élaborant sa technologie. Dans ce domaine, il est indispensable que le gouvernement donne l'exemple. Il est également nécessaire que le gouvernement assume les dépenses qui ne seront pas immédiatement rentables pour l'industrie et qui n'attireront donc pas au début les investissements nécessaires dans de nombreux domaines dans des projets de longue haleine.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je participe au débat d'aujourd'hui sur la motion d'opposition présentée par mon collègue, le critique du Nouveau parti démocratique en matière de sciences et de technologie. La motion propose essentiellement que le gouvernement mette en oeuvre une mission relative à l'hydrogène. Je voudrais discuter de certains des concepts évoqués dans la motion à l'étude aujourd'hui.

Lorsque j'étais critique de mon parti en matière de sciences et de technologie après les élections de 1984, je voulais—et je veux encore—que le Canada joue un rôle de premier plan dans le développement des technologies de substitution. Nous étions alors en pleine crise de l'énergie. On nous disait que les combustibles fossiles allaient bientôt être épuisés. Nous avons vu le prix de l'essence aux pompes grimper presque quotidiennement. La dévastation économique touchait non seulement le portefeuille du Canadien moyen mais aussi les nombreuses industries qui utilisaient l'essence comme source d'énergie.

On insistait alors beaucoup sur l'importance de trouver des énergies de substitution. Le gouvernement de l'époque a mis en oeuvre des programmes d'isolation des maisons destinés à réduire la consommation énergétique. Beaucoup de ces programmes nous ont permis de réduire notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles, de l'énergie.

Il a fallu chercher d'autres sources d'énergie. Nous reconnaissons tous que les combustibles fossiles constituent une source d'énergie non renouvelable. Tôt ou tard, ces combustibles seront épuisés. Les recherches doivent donc se poursuivre.

Reconnaissant ces faits, le Parlement a créé, en 1980-1981, un comité spécial de députés sur les énergies de substitution et le remplacement du pétrole. Le comité a produit un rapport très intéressant. Il s'agissait d'une étude très approfondie des besoins énergétiques du Canada à ce moment-là. Le rapport cherchait à prévoir l'offre et la demande d'énergie pour les années à venir. Il examinait également certaines solutions de rechange. La principale conclusion du comité portait que le Canada entreprenne de mettre au point un système énergétique fondé sur l'hydrogène.

Voici maintenant un autre rapport où il est question d'une mission nationale pour le Canada. En parcourant ce rapport de juin 1987, je m'aperçois qu'il reprend plusieurs des thèmes exposés en 1981. On y retrouve la même conclusion, celle qu'il faut adopter une économie de l'hydrogène et que le gouvernement doit servir de moteur vers la réalisation de cet objectif.

Ainsi que plusieurs l'ont signalé aujourd'hui au cours de ce débat, diverses raisons devraient nous pousser dans cette voie. La première, c'est que le combustible fossile n'est pas renouvelable et constitue donc une source d'énergie limitée. Par conséquent, il faut trouver d'autres sources.

L'hydrogène est une solution formidable. Il provient d'une forme d'énergie illimitée, soit les barrages d'hydrogène, c'est-à-dire l'énergie engendrée par le mouvement de l'eau, ou encore de l'énergie solaire, domaine qui soulève l'intérêt et l'enthousiasme.

Cette question m'intrigue depuis longtemps. En 1980, je suis allé en Californie pour étudier un projet en voie de réalisation qui consistait à agglomérer des cellules solaires afin de produire de l'électricité pour enfin, par électrolyse, produire de l'hydrogène. On espérait pouvoir tirer de l'énergie de la lumière solaire et de l'eau, deux des éléments les plus communs de la planète. Grâce à l'hydrogène, toutes les régions du globe pourraient atteindre leur autosuffisance énergétique.

Depuis, un autre facteur important s'est inséré dans le débat. Vers 1982 ou 1983, l'Agence américaine de protection de l'environnement a publié un rapport suivi peu de temps après par les rapports d'autres organismes scientifiques sérieux où l'on sonnait le signal d'alarme. A cause de la consommation de carburants à base de charbon, on a déversé sur la terre et dans l'atmosphère des particules qui ont créé un effet de serre dont l'incidence sur les climats dans le monde est désastreuse.

• (1700)

Dès la publication de ce rapport, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il avait pris connaissance de ce document, et s'il consentirait à débloquer pour les énergies de remplacement, des énergies propres comme l'hydrogène, l'équivalent des subventions et des crédits accordés actuellement à l'industrie nucléaire et pétrolière. Le ministre m'a tourné en ridicule en déclarant que cet effet de serre n'avait rien à voir avec la combustion de carburants fossiles et avec le type de subventions et de crédits consentis à l'industrie pétrolière, et que ma question n'était pas pertinente.

Il faut reconnaître, en toute justice, que le ministre de l'Environnement, à l'époque, s'inquiétait des problèmes qu'entraînait cet effet de serre dans l'atmosphère. Il m'a fourni des réponses un peu plus franches. Il m'a dit que le gouvernement était au courant de ce phénomène au Canada, qu'il se penchait sérieusement sur ce problème, un problème connu maintenant, et qu'il faudrait bien faire quelque chose un jour.

Depuis la parution du rapport sur l'effet de serre, on publie de plus en plus maintenant des rapports d'un comité du gouvernement qui illustrent l'incidence de ce phénomène au Canada. Il paraîtrait que de nombreuses régions littorales, dans les basses terres, seront inondées. La région d'où je viens, dans le sud de la Saskatchewan, deviendrait désertique. D'autres régions du Canada tireraient parti de ce phénomène forcément. Celles plus au nord deviendraient davantage propices à l'agriculture et au peuplement, et on assisterait à un déplacement des populations vers les régions septentrionales de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta.

Il ne fait aucun doute qu'une crise est imminente. On voit déjà les premières manifestations de l'effet de serre. De faibles hausses de la température moyenne du globe sont déjà perceptibles. Tous les scientifiques s'entendent pour dire que si la tendance se maintient, les températures pourraient monter de trois, quatre ou même cinq degrés. Cela aurait une incidence catastrophique pour le Canada.

En 1981, le comité a fait l'observation suivante concernant l'effet de serre. Dans son rapport, il déclarait qu'une différence de deux, trois, quatre ou même cinq degrés n'avait pas grande importance pour la plupart des Canadiens. Au Canada, les températures peuvent monter de 10 ou 20 degrés Celsius en l'espace de quelques heures ou de quelques jours; qu'est-ce que cela peut donc bien faire que la température moyenne du globe augmente de quelques degrés Celsius?

Il est dit dans le rapport:

> On estime donc que les calottes polaires pourraient se mettre à fondre si la température moyenne du globe montait seulement de un à trois degrés Celsius. En fait, entre le point culminant de la dernière période glaciaire, il y a de cela entre 20 000 et 16 000 ans, et le moment le plus chaud de la présente période interglaciaire, la température moyenne des océans n'a monté que de deux degrés Celcius et la température moyenne du globe, de cinq degrés Celcius seulement.

On voit donc les effets d'une hausse de quelques degrés seulement de la température du globe. La différence de la température moyenne du globe entre l'ère glaciaire et la période actuelle n'est que de quelques 5 degrés Celsius. La planète et son atmosphère sont si fragiles.

Les scientifiques nous ont avertis que le compte à rebours était commencé et qu'il fallait prendre des mesures à l'échelle planétaire.

Les combustibles fossiles s'épuisent et, en même temps, une catastrophe se prépare. L'hydrogène est la solution à ces deux problèmes. C'est le combustible le plus propre qu'on puisse souhaiter. La vapeur d'eau est son seul sous-produit. Le bon sens veut, comme nous le disent les plus grands spécialistes, que nous nous orientions dans ce sens et au plus tôt.

Il nous reste peut-être des combustibles fossiles pour encore vingt à cinqante ans, dépendant de notre technologie. Si nous arrivons à produire des voitures plus efficaces et de meilleures méthodes d'isolation des maisons, nous réussirons peut-être à faire durer plus longtemps nos combustibles fossiles. Mais il nous faut reconnaître qu'ils s'épuiseront tôt ou tard. Pourquoi alors ne pas mettre au point une technologie que nous dictent la raison et le bon sens.

J'ai été encouragé par les observations que le ministre a présentées en réponse à la motion du Nouveau parti démocratique. Le ministre comprend, je crois, que c'est la seule chose à faire. Il convient que le Canada a un rôle à jouer à cet égard. Le rapport de la Chambre des communes comme le rapport paru en juin 1987 déclarent que nous sommes dans une position idéale pour mettre au point la technologie relative à l'hydrogène et prendre les devants dans le domaine. Pourtant, rien dans les déclarations et les observations du ministre ne m'a donné à entendre que le gouvernement est prêt à prendre les devants. C'est pourtant ce qu'il faut, que le gouvernement prenne les devants.

Je ne prétends pas confier aux gouvernements l'entière responsabilité de la mise au point de cette technologie relative à l'hydrogène. Ce n'est pas ce que mon collègue a proposé. Mais il faut que quelqu'un prenne les devants. Il faut qu'un organisme quelconque réunisse les universitaires, les porte-parole de l'industrie et les divers services provinciaux pour créer un groupe de travail, préparer un programme, prévoir des fonds, lancer des projets précis de recherche et mettre en route les travaux nécessaires pour favoriser la création au Canada de la technologie relative à l'hydrogène.

Je ne réclame pas la mise en oeuvre d'un grand plan général, car il faut disposer d'une certaine marge de manoeuvre. Avec l'évolution de la technologie et les nouvelles découvertes, il faut disposer d'une certaine souplesse pour modifier le programme si besoin est. Mais il faut qu'un organisme puisse coordonner le tout.

Rien dans la déclaration du ministre ne m'a donné à entendre que le gouvernement est disposé à faire ce pas, à consulter les représentants des travailleurs, des milieux universitaires et des milieux d'affaires, et à engager les Canadiens à relever le défi de créer une mission nationale. D'après moi, nos concitoyens sont prêts à relever ce défi. Ils s'inquiètent à propos de l'avenir, et pas uniquement de l'avenir du pays, mais bien de l'avenir de la planète entière. Les Canadiens s'inquiètent à propos des pluies acides, de l'effet de serre, et ils se soucient de savoir dans quel monde vivront nos enfants.

• (1710)

Selon moi, les Canadiens seraient fiers d'un gouvernement prêt à lancer un défi. Ils souhaiteraient que le gouvernement précise qu'à son avis, il y a une façon de sauver notre environnement, nos forêts et nos lacs et que le Canada a un rôle important à jouer à cet égard. Les Canadiens seraient disposés à relever le défi. Cependant, il faut un gouvernement ayant la vision, l'imagination et la volonté nécessaires pour prendre l'initiative.

Je voudrais me pencher sur un autre aspect des observations de mon collègue. Il a demandé si l'on pourrait tout de même entreprendre la réalisation d'une mission étant donné l'accord que le gouvernement a signé avec le gouvernement américain.

Chose certaine, si je comprends bien l'accord, il limite énormément ce que la société canadienne peut faire. Il restreint également les possibilités de coopération entre le secteur public et le secteur privé dans des entreprises communes. Manifestement, pour mettre sur pied une économie basée sur l'hydrogène, il faudra que le gouvernement fasse preuve d'un certain esprit d'initiative. Nous devrons sans aucun doute prévoir certaines dépenses, accorder certains avantages fiscaux spéciaux et offrir, peut-être, des subventions. Le secteur public a un rôle essentiel à jouer, afin d'entreprendre un projet qui pourrait s'échelonner sur dix ou 20 ans. La participation du secteur public est fondamentale.

Je me demande si l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis, que le gouvernement veut nous voir ratifier à une date ultérieure, permettra ce type de coopération. Selon moi, il nous enferme à jamais dans une société où le secteur privé est le seul moteur de l'économie. A mon avis, la participation du gouvernement est restreinte à la suite de l'accord, car on considère qu'il s'agit d'une concurrence injuste.

J'aurais souhaité que le ministre se demande s'il est maintenant impossible, en vertu de l'accord de libre-échange, d'entreprendre la réalisation d'une mission nationale qui a également certains avantages économiques. Je suppose que nous pourrions toujours nous attaquer à une mission nationale ayant de faibles retombées économiques, comme l'ont fait les Américains, lorsqu'ils ont atterri sur la lune ou créé une station spatiale. Cependant, un projet comme la mise au point de techniques nous faisant entrer dans l'ère de l'hydrogène est bien différent. Il a manifestement des conséquences économiques et commerciales. Je crains fort que l'accord signé par le premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis ne nous empêche dans une grande mesure d'entreprendre la réalisation d'une mission commune comme celle-là.

Jetons donc un coup d'oeil aux pays où l'économie fonctionne le mieux à mon avis. Au Japon et en Allemagne, la collaboration est à l'ordre du jour. Les entreprises, les syndicats et le gouvernement savent collaborer. L'entente commerciale créera au Canada ce que j'appellerais un régime économique à la Rambo comme il en existe maintenant aux États-Unis, où l'influence du secteur public a été tellement réduite qu'il est très difficile d'obtenir la collaboration des divers éléments de la société, qu'il s'agisse des syndicats, des entreprises ou du gouvernement.

La motion à l'étude nous demande d'avoir une nouvelle vision de l'avenir, la vision d'une nouvelle époque et d'une nouvelle technologie qui tiendra compte des facteurs environnementaux. Elle nous demande de mettre au point une technologie qui pourra être décentralisée et utilisée à l'échelon local, ce qui mettra fin au monopole qu'exercent quelques gros services publics ou sociétés sur les vies de millions de gens.

La motion nous demande aussi d'opter pour une nouvelle notion de mise en oeuvre, une nouvelle notion de collaboration pour définir une mission nationale dans le cadre de laquelle les divers éléments de la société travailleront de concert pour atteindre leur objectif.

Je suis très heureux d'avoir eu l'occasion de commenter la motion présentée cet après-midi par le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy). C'est une bonne motion. Je me réjouis aussi des propos qu'ont tenus les députés des autres partis politiques cet après-midi. Un jour, j'espère, le gouvernement fédéral optera pour la collaboration en créant un tel organisme. Pour l'avenir du Canada et l'avenir de la planète, j'espère que ce sera bientôt.

M. Edwards: Madame la Présidente, j'ai écouté bien attentivement ce qu'a dit le député. Je ne doute nullement de sa sincérité parce que je le connais bien. J'ai cependant eu l'impression qu'il nous faisait les louanges de la nouvelle Jérusalem au lieu de prononcer un discours sur l'hydrogène.

Je voudrais qu'il réponde à deux questions. La première a trait à la région dont il est originaire, l'ouest du Canada. Est-il d'accord avec la notion voulant que toute mission nationale relative à l'hydrogène soit d'envergure vraiment nationale et doive, du moins pendant les premières décennies, comporter deux éléments, l'un relié aux hydrocarbures et aux énormes excédents de gaz naturel dans l'ouest du Canada et le deuxième relié, bien entendu, à la technologie de l'électrolyse qui peut s'appliquer facilement du Manitoba jusqu'à Terre-Neuve vu que nous avons des réserves hydro-électriques abondantes qui nous permettraient de fabriquer de l'hydrogène grâce à nos ressources en eau douce? Le député pourrait-il nous faire bénéficier de ses grandes connaissances et de sa vaste expérience à cet égard?

Il a par ailleurs laissé entendre que le programme spatial canadien aurait des avantages économiques minimes; a-t-il étudié le témoignage présenté en juin dernier devant le comité permanent de la recherche, des sciences et de la technologie par M. Champagne qui a tenu des propos très catégoriques à ce sujet?

Avec votre permission, j'aimerais citer brièvement ce qu'a dit M. Champagne:

> L'engagement pris par le Canada de participer au programme de station spatiale des États-Unis nous donne une occasion exceptionnelle de développer et d'appliquer de nouvelles technologies qui conviennent à notre pays.

Il ajoutait plus loin:

> Le lien entre l'espace et les activités terrestres est établi par l'intermédiaire de l'hydrogène, élément omniprésent dans l'environnement spatial et servant à la propulsion et à l'entretien de la vie, de même qu'aux infrastructures industrielles nécessaires aux procédés chimiques et aux applications énergétiques.

M. Champagne déclarait enfin:

> Le Canada doit profiter de ce créneau pour tirer parti de ses moyens naturels et pour jouer le rôle important qui lui revient dans l'espace tout en se plaçant à l'avant-garde des technologies de l'hydrogène et de leurs applications.

Il poursuivait en citant un certain nombre d'exemples pour montrer comment cela pourrait se faire.

Étant donné qu'il se gaspille dans l'atmosphère jusqu'à 600 tonnes d'hydrogène par jour dans l'ouest du Canada, ce qui serait plus que suffisant pour alimenter de nos jours un important programme de recherche sur l'hydrogène, et étant donné que les experts de l'espace et de l'hydrogène au Canada ont démontré le lien existant clairement entre ces possibilités, le député pourrait-il nous faire bénéficier de sa science en disant ce qu'il pense de ces déclarations?

• (1720)

M. de Jong: Madame la Présidente, j'ai apprécié les observations et les questions soulevées par mon collègue, le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards). Tout d'abord, il se préoccupe des différences régionales et des conséquences que l'exploitation de l'hydrogène aurait pour les régions. Bien sûr, à l'est du Manitoba, l'hydrogène utiliserait l'électricité des centrales électriques du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et des autres provinces de l'Est. Dans l'Ouest, évidemment, comme le député l'a fait remarquer, il y a beaucoup de gaz naturel qui pourrait servir à produire de l'hydrogène à l'aide d'ammoniac.

En fait, au début de la présente décennie, nous étions encore au pouvoir en Saskatchewan. J'avais alors demandé à mes collègues du gouvernement de donner leur appui à un projet de recherche sur l'utilisation de l'ammoniac dont se servent déjà les agriculteurs et sur sa conversion afin qu'ils puissent commencer à faire fonctionner leurs tracteurs à l'hydrogène. Je crois que les innovations technologiques dont l'ouest du Canada serait témoin au cours de la première phase du développement d'une économie basée sur l'hydrogène pourraient bien être différentes de celles de l'est du Canada.

Nous, de l'ouest du Canada, devons nous rendre à l'évidence: non seulement les combustibles fossiles sont-ils en voie de disparition, mais ils créent un problème écologique. A l'heure actuelle, l'hydrogène aide l'ouest du Canada, surtout la Saskatchewan, car il nous permet d'utiliser le pétrole lourd.

Les gens de l'Ouest doivent admettre que les combustibles fossiles vont finir par s'épuiser et qu'ils constituent une menace pour l'environnement. Les gens de l'Ouest aimeraient aussi qu'une partie de la technologie nécessaire à l'exploitation de l'hydrogène soit développée dans leur région. Nous aimerions participer à ce développement et c'est pourquoi je pense qu'il est important de commencer tout de suite.

Mon collègue signalait que l'Alberta a pris de l'avance dans le développement et l'utilisation de l'hydrogène parce que l'industrie pétrolière est à l'origine des techniques nécessaires à cette fin. C'est une avance que l'Ouest doit à la nature, sachons en tirer le meilleur parti possible.

Ensuite, le député a fait allusion à la station spatiale. J'essayais de faire ressortir la différence entre investir le milliard de dollars dans la station spatiale et l'investir dans un projet comme le développement de l'hydrogène. Le bon sens nous dit qu'il y a une grande différence pour ce qui est des avantages à en retirer et du temps d'application. Cela ne signifie pas qu'une station spatiale ne présenterait pas d'avantages économiques, mais à mon avis, si nous devons effectuer un choix—de nos jours, il faut souvent effectuer un choix, en raison de la rareté des ressources—j'opterais sûrement pour investir dans quelque chose comme l'hydrogène de préférence à fournir un milliard de dollars comme contribution à la réalisation d'une station spatiale sur laquelle nous n'aurions aucun contrôle. Nous serions des partenaires subalternes dans le projet de quelqu'un d'autre. Par ailleurs, entreprendre des travaux pouvant aboutir à résoudre le problème de l'effet de serre, ou qui nous garantiraient des sources d'énergie lorsque les combustibles fossiles seront épuisés, est beaucoup plus important qu'investir dans une station spatiale.

M. Gagnon: Madame la Présidente, je tiens à remercier le député d'avoir décrit si éloquemment les problèmes que le Canada et le reste du monde éprouveront à cause de l'effet de serre et de la transformation rapide à laquelle il donnera lieu.

Le député sait sûrement que du point de vue géologique, le monde a déjà connu des périodes plus chaudes. L'Université de la Saskatchewan a récemment déterré des feuilles, non pas des feuilles fossiles, à l'Île d'Ellesmere qui ont révélé l'existence d'un climat très proche de celui du nord de l'Orégon. Il y a 45 millions d'années, ce territoire situé à 78 degrés de latitude, qui à l'heure actuelle est une véritable toundra désolée et à peu près complètement privée de flore et de faune, jouissait d'un climat analogue.

J'aimerais demander au député comment il situe l'énergie nucléaire dans ce contexte global. Si je lui pose cette question, c'est qu'il a parlé de fabriquer de l'hydrogène, mais si nous en fabriquons à partir de combustibles fossiles, nous contribuerons encore à accroître la quantité de gaz carbonique dans l'air et à favoriser l'effet de serre.

Le comité permanent étudie actuellement la place du nucléaire au Canada et il examinera l'expérience de la Suède qui supprime progressivement le nucléaire et celle de la France qui le développe aussi rapidement que possible. Je serais curieux de connaître l'opinion du député à ce sujet.

M. de Jong: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Calgary pour la question très légitime qu'il a posée. Personnellement, je n'ai jamais aimé l'industrie nucléaire. Quand elle fonctionne bien, elle produit de l'électricité propre, mais il y a toujours le problème des déchets et nous prenons aussi le risque de polluer une grande partie de la planète pour très longtemps.

Les accidents qui se sont produits à Three Mile Island et en Union soviétique ont contaminé de vastes régions de la planète pour des centaines et même des milliers d'années à venir. C'est tout un risque à prendre. Combien d'autres catastrophes la terre peut-elle supporter? Combien d'autres Three Mile Island et de Tchernobyl pouvons-nous endurer? Nous ne pouvons pas continuer ainsi.

Il nous faut des sources d'électricité autres que le nucléaire. Nous devons aussi étudier sérieusement la rentabilité de l'industrie nucléaire. Beaucoup de services publics aux États-Unis auraient préféré ne jamais se servir du nucléaire s'ils en avaient connu le coût d'avance.

J'espère que nous pourrons tirer beaucoup d'énergie du soleil, grâce aux cellules solaires, ainsi que des centrales hydro-électriques, des marées et des différences de température entre les différents niveaux des océans. Ce sont là autant de sources d'énergie inépuisables. J'espère que nous pourrons exploiter ces sources d'énergie et les utiliser conjointement avec l'hydrogène et que nous trouverons une solution propre, sans danger et peu coûteuse.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. L'honorable députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis) a la parole.

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie)): Pour commencer, madame la Présidente, je voudrais féliciter le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) pour sa motion très positive qu'il a présentée aujourd'hui. Je voudrais profiter aussi de l'occasion pour souhaiter un très joyeux anniversaire au député de Laurier (M. Berger). Également, je voudrais faire savoir au député de Windsor—Walkerville que plusieurs de nos collègues, entre autres le député de Bruce—Grey (M. Gurbin), travaillent très fort sur cet important dossier de l'hydrogène.

A titre de secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie), l'honorable Frank Oberle, je suis fière de pouvoir m'entretenir avec vous des réalisations du gouvernement à ce jour des engagements que nous avons pris, ainsi que de nos projets pour l'avenir dans ce domaine vital. Le gouvernement fédéral s'est engagé de façon concrète à donner la priorité aux sciences et à la technologie et, depuis trois ans, il a eu l'occasion de prouver son leadership dans ce domaine par plusieurs initiatives, dont notamment le lancement d'un important programme spatial, l'augmentation de fonds aux trois conseils de subventions, le financement de l'Institut canadien de la recherche avancée et le Comité consultatif des perspectives de l'hydrogène, dont j'aimerais vous entretenir un peu maintenant.

• (1730)

Notre gouvernement a mis sur pied le Comité consultatif des perspectives de l'hydrogène dans le but d'avoir une analyse détaillée sur une technique très prometteuse à l'échelle mondiale et afin de connaître la possibilité pour le Canada de développer de nouvelles compétences. Les membres qui composent ce comité sont d'éminents spécialistes des secteurs privé et public. Le Comité a recommandé entre autres que le Canada se fixe comme objectif d'être le premier à franchir le seuil de l'hydrogène, c'est-à-dire à mettre au point et à posséder les meilleures technologies qui utilisent l'hydrogène pour la production de carburant liquide et d'autres produits chimiques.

Comme il l'a toujours fait pour les initiatives importantes en matière de sciences et de technologie, le gouvernement poursuit actuellement des consultations intensives avec les secteurs de l'industrie intéressés à la mise au point des technologies reliées à l'hydrogène.

Vous vous souvenez sans doute du fait que la stratégie fédérale en matière de microélectronique, qui s'élève à 90 millions de dollars, a été élaborée de la même façon, avec l'étroite collaboration de l'industrie canadienne. Quand ce processus de consultations sera terminé, le gouvernement prendra une décision réaliste quant au développement de ce secteur. Mais, comme vous le savez, nous ne pouvons pas mettre tous nos oeufs dans le même panier, et à la Conférence nationale sur la science, sur la technologie et l'innovation, qui s'est tenue à Toronto en janvier dernier, on nous a fourni l'occasion de faire le point sur ce que nous avons accompli, et surtout sur les défis que nous avons à relever.

Laissez-moi vous parler des changements entrepris par notre gouvernement pour que les sciences et la technologie aient le rôle qui leur revient dans le renforcement de l'économie nationale. C'est le 12 mars 1987 que les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont signé l'entente sur la première politique nationale en matière de sciences et de technologie. Par cette entente, les gouvernements se sont engagés à promouvoir l'esprit d'entreprise et à reconnaître l'importance de la recherche et du développement pour le développement économique, social, culturel et régional du Canada.

Le gouvernement a récemment mis au point un cadre décisionnel permettant de coordonner et d'orienter dans leur ensemble les 4 milliards de dollars consacrés annuellement aux sciences et à la technologie. C'est également en mars 1987 que le gouvernement lançait Innovaction, la nouvelle stratégie nationale visant à orienter et à canaliser les efforts canadiens en matière de sciences et de technologie.

Cette stratégie n'est réalisable que dans un climat de coopération entre les gouvernements, le secteur public et le secteur privé. Innovaction couvre des programmes précis totalisant 100 millions de dollars. Le 19 août 1987, on augmentait de 11 millions de dollars pour 1987-1988 le financement de contrepartie, programme qui a été tellement populaire que tous les fonds ont été engagés. C'est un programme de coopération entre le secteur privé et le gouvernement, un programme de 700 millions de dollars, et le gouvernement, à ce jour, a mis 378 millions.

Ensuite, revenons à Innovaction: le 25 août 1987, 30 millions de nouveaux crédits sont allés au programme des propositions spontanées et on a aussi ajouté une somme de 7 millions de dollars pour la recherche en microélectronique. Et le 27 août 1987: 28 millions de nouveaux crédits en quatre ans pour le programme d'aide à la recherche industrielle; et le 4 septembre 1987: 12,3 millions en quatre ans pour le programme d'apports technologiques. Il y a aussi le fameux programme d'échange de techniques de pointe entre manufacturiers canadiens, de 3,5 millions de dollars.

Dans le cadre de l'Entente Canada-Québec, les 6,9 millions de dollars de subventions en recherche et développement accordés aux PME par Ottawa et Québec ont généré plus de 28 millions de dollars d'investissements dans les entreprises. C'est d'ailleurs dans le contexte de cette entente de 100 millions de dollars que l'Institut national d'optique a été créé à Sainte-Foy.

Le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, présidé par le premier ministre (M. Mulroney), compte parmi ses membres d'éminents scientifiques, des enseignants, des représentants de l'industrie et du monde syndical. Ils apportent au gouvernement leurs analyses pertinentes et leurs conseils éclairés sur les politiques fédérales en matière de science et de technologie. Le Conseil consultatif national ainsi que le Comité permanent de la Chambre sur la recherche, la science et la technologie et le conseil des ministres chargé des sciences et technologie sont toutes des mesures organisationnelles qui appuient et favorisent les initiatives en science et en technologie qui accroîtront notre «compétitivité» internationale et soutiendront l'essor économique du Canada.

Il est aujourd'hui évident que les emplois de demain et notre future prospérité dépendent de notre capital scientifique et technologique. Le défi technologique auquel, aujourd'hui, sont confrontés les Canadiens ne vient pas seulement de l'intérieur de nos frontières. Nous vivons dans un village planétaire, comme le disait Marshall McLuhan, et tous les pays sont dorénavant interdépendants à plus d'un point de vue. Les sciences et les technologies sont devenues la force motrice du nouvel ordre économique international, et le Canada est entré lui aussi dans la course à la survie technologique.

Quand on parle de potentiel scientifique, la réputation du Canada n'est plus à faire et les technologies d'avant-garde canadiennes débordent déjà les frontières. Avec le libre-échange, le Canada deviendra un partenaire à part entière avec son voisin du Sud et pas seulement au plan économique, mais aussi et surtout au plan de l'innovation.

Les fondations sont maintenant en place pour la relance scientifique et technologique à laquelle s'était engagé le gouvernement dès le début de son mandat.

A l'occasion de la Conférence nationale de Toronto, le premier ministre a annoncé une augmentation de 1,3 milliard de dollars pour les sciences et technologies, incluant 240 millions pour la mise sur pied de réseaux de centres d'excellence, et 80 millions de dollars pour les bourses d'étude en sciences et en génie.

Cette semaine, à Vancouver, mon honorable collègue le ministre d'État (Sciences et Technologie) a justement expliqué comment ces bourses seront attribuées.

Les réseaux de centres d'excellence seront opérationnels dès la fin de 1988 et ils impliqueront les chercheurs et les scientifiques qui sont disséminés dans les petites et les grandes universités à travers le pays. Ces derniers feront de la recherche de calibre international dans les domaines importants pour la «compétitivité» à long terme du Canada.

Ces réseaux de centres d'excellence permettront également de renforcer les liens et les échanges entre les chercheurs dans les universités, l'industrie et le gouvernement, ce qui est impératif si nous voulons aborder le défi technologique sur tous les fronts.

Les réseaux de centres d'excellence utiliseront les systèmes les plus modernes de télécommunications, un domaine dans lequel le Canada est mondialement reconnu.

En ce qui a trait à la recherche universitaire financée par les trois conseils de subvention, un budget de 3,4 milliards de dollars leur est alloué sur cinq ans.

• (1740)

A partir du consensus auquel nous sommes arrivés à la Conférence nationale et à partir des recommandations faites par les participants, nous avons mis sur pied une série de cinq conférences régionales dont la première a eu lieu à Vancouver, au début de la semaine. Les autres conférences régionales se tiendront à Regina, Hamilton, Montréal, Saint-Jean et au Nouveau-Brunswick.

Ces conférences continuent sur la lancée de la Conférence nationale pour permettre à plus de Canadiens de tous les coins du pays d'apporter leur contribution à la nouvelle perspective nationale en science et technologogie et d'y ajouter une dimension régionale.

Nous comptons sur les bourses d'études en sciences et génie pour encourager davantage nos étudiants et étudiantes à poursuivre des carrières en sciences naturelles et en génie.

Comme l'a annoncé le ministre d'État (Sciences et Technologie) à Vancouver cette semaine, au moins la moitié des 2 500 bourses iront à des femmes pour produire un nombre plus élevé de scientifiques et d'ingénieurs de sexe féminin.

Nous garantirons ainsi qu'à l'avenir, nos industries ne manqueront jamais de personnel hautement qualifié qui maintiendra le Canada au premier rang de la compétitivité internationale.

Une autre initiative du gouvernement aura vraisemblablement un impact prononcé sur la prospérité future du Canada, car elle s'adresse à chaque citoyen.

A la conférence de Toronto, le ministre d'État (Sciences et Technologie) a annoncé le lancement d'une campagne nationale de 10 millions de dollars en vue de sensibiliser le public à l'importance des sciences et de la technologie pour l'avenir de notre pays.

La campagne nationale de sensibilisation du public est un important volet d'Innovaction. C'est une campagne à long terme qui impliquera les gouvernements, l'industrie, les éducateurs, les scientifiques et les non-scientifiques, les créateurs et les utilisateurs.

Il est d'une importance vitale de développer le côté scientifique de notre culture en stimulant le génie intellectuel de nos citoyens et en nourrissant leur curiosité.

Sous le couvert de cette campagne de sensibilisation, un programme amélioré, que nous avons rebaptisé: Science culture Canada, va apporter une aide accrue aux organisations non gouvernementales qui mettent sur pied divers projets et activités visant à encourager la compréhension du public sur le rôle et l'impact des sciences et de la technologie.

Une nouvelle composante de Science culture Canada s'adresse directement aux jeunes canadiens, nos concitoyens et concitoyennes de demain.

Nous réalisons tous à quel point il est important d'inculquer à nos jeunes gens, et particulièrement à nos jeunes femmes, une vision pour leur propre avenir et un désir de contribuer à l'avancement de leur pays.

Dans un même temps, les Canadiens prendront conscience des interactions grandissantes entre les sciences et la technologie et la croissance économique du pays, et ils ne percevront plus l'innovation comme une menace pour leur sécurité d'emploi, mais plutôt comme un défi qui vise à améliorer la qualité de la vie.

En dernier lieu, je vous parlerai de la création du ministère de l'industrie, des sciences et de la technologie, le MIST, création qui reflète bien la volonté du gouvernement d'accorder la priorité à l'intégration d'une technologie avancée en vue de stimuler la capacité concurrentielle de notre industrie.

Le MIST élaborera une politique industrielle nationale qui mettra l'accent sur les technologies de pointe, autant dans le but d'aider à réorganiser les industries traditionnelles que dans le but d'encourager les activités dans les nouveaux secteurs stratégiques.

Seul un effort concerté entre les communautés industrielle et scientifique pourra assurer une intégration du savoir technologique à l'industrie canadienne, et un des principaux objectifs du MIST sera de mobiliser les capacités d'action et de production et de catalyser les efforts.

Notre but commun est d'améliorer la compétitivité du Canada au plan international en offrant non seulement ce que nous avons de mieux, mais également en diversifiant nos produits et nos services.

Soyez assurés que nous sommes entièrement conscients du fait que le développement des nouvelles technologies dépend avant tout de la recherche fondamentale et des gens qui la font.

Au cours des deux dernières années, le gouvernement s'est explicitement engagé à améliorer la recherche fondamentale au Canada par le biais des trois conseils de subvention, et le MIST poursuivra dans la même optique.

En conclusion, désormais, les sciences et la technologie ne seront plus cantonnées dans un simple rôle de soutien pour la société, car elles sont devenues la force motrice de notre croissance sociale et économique.

En 1986 et 1987, le gouvernement a consacré 4,2 milliards de dollars aux sciences et à la technologie. De cette somme, 2,6 milliards ont été injectés dans la recherche et le développement, ce qui fait du gouvernement le plus important bailleur de fonds pour toute la recherche et le développement qui se fait au Canada.

Les premières retombées de la Conférence nationale nous laissent déjà entrevoir que les communautés universitaire, scientifique et industrielle sont pareillement prêtes à relever le défi que leur a lancé le premier ministre quand il leur a dit: «Le gouvernement est mis au défi d'en faire davantage et nous relevons volontiers ce défi! En revanche, je vous demande ce que vous avez l'intention de faire pour mettre en place les nouvelles structures industrielles, technologiques et éducatives dont le Canada a besoin pour devenir un des chefs de file sur les marchés internationaux.»

Je vous remercie de votre attention, madame la Présidente.

M. Edwards: Madame la Présidente, j'ai bien écouté le discours de mon honorable collègue. J'ai lu ses remarques de juin de l'année dernière, quand elle a demandé à M. Richard Champagne, et je cite: «A supposer que nous soyons appelés à fournir l'hydrogène dans le cadre du programme spatial américain, où seraient situées les installations de production et comment pourrions-nous acheminer l'hydrogène vers les astro-supports américains?» Et M. Champagne a répondu, et je cite: «A court terme, il est clair que nous avons des disponibilités très substantielles d'hydrogène dans l'Ouest canadien. Nous venons de terminer un inventaire dans la province d'Alberta qui a pu identifier au-delà de 600 tonnes/jour d'hydrogène qui était brûlé ou ventilé.»

Je voudrais demander à ma collègue de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis):

[*Traduction*]

Étant donné que l'hydrogène est abondant dans l'Ouest et que l'avenir à long terme de son utilisation dépendrait de l'hydro-électricité ou de l'énergie nucléaire, est-il possible, d'après le député, que des travaux de recherche et de développement soient d'abord faits dans l'Ouest pour gagner ensuite peu à peu le centre et l'est du Canada, étant donné l'économie de cette technologie? Je souhaiterais avoir l'opinion du député sur cette question.

[*Français*]

Mme Duplessis: Madame la Présidente, je remercie mon honorable collègue de sa question. En tant que secrétaire parlementaire, je peux lui dire que je n'ai rien contre le fait que la recherche puisse s'effectuer dans l'Ouest, particulièrement en Alberta, puisque que mon collègue vient de cette province. Je sais pertinemment qu'actuellement il s'en fait aussi dans la province de Québec.

Mais dans les recommandations que M. Champagne avait faites, il nous avait parlé des provinces qui pouvaient devenir de grands fournisseurs d'hydrogène. Il avait mentionné la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Québec et Terre-Neuve. Il nous avait dit aussi que l'Ontario pouvait être une province qui pouvait produire de l'hydrogène.

Alors, madame la Présidente, je pense que ce champ de recherche et de production de l'hydrogène est quand même un champ de l'avenir et je pense que la recherche dans ce domaine, de même que la production, pourraient augmenter la prospérité du Canada, peut-être dans un avenir rapproché et peut-être aussi à long terme.

• (1750)

[*Traduction*]

M. MacLellan: Madame la Présidente, les ministériels nous ont parlé de la question de l'hydrogène et de son importance. Je ne pense pas avoir jamais entendu pire hypocrisie. Je le dis très sérieusement, en raison de la situation qui existe depuis trois ans et demi.

Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984, il était prévu de dépenser entre 8 et 9 millions par an au titre de la recherche sur l'hydrogène et de la recherche électrochimique. Cette année, le ministère de l'Industrie, des Mines et des Ressources a alloué à ce titre un million de dollars.

Le gouvernement a mis un terme aux projets de recherche et de développement sur l'hydrogène entrepris par le Conseil national de recherches. Si le gouvernement se préoccupe tellement de cette question, pourquoi a-t-il agi ainsi? Pourquoi avons-nous pris un retard d'une génération pour l'effort scientifique et de recherche dans notre pays?

[*Français*]

Mme Duplessis: Madame la Présidente, je suis surprise d'entendre un commentaire de mon collègue de l'Opposition qui mentionne que nous sommes des hypocrites. A l'intérieur de l'Entente Canada-Québec, notre collègue de l'Opposition sait pertinemment que nous avons contribué au niveau de l'équipement pour le Centre d'électrochimie à Shawinigan, lequel Centre se penche aussi là-dessus.

Alors, madame la Présidente, je trouve que ses commentaires, j'imagine, je veux le bien croire, dépassent sa pensée et j'espère qu'il saura se rétracter.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, mes remarques ne visaient pas la députée qui vient de parler, mais bien le gouvernement, et je crois que cela était bien clair. Je n'ai donc certainement pas l'intention de me rétracter.

Il reste que les compressions budgétaires que le gouvernement a commencé à faire en 1974 ont détruit toute la recherche sur l'hydrogène qui avait été entreprise.

Le 3 mars 1988, à l'occasion de l'ouverture d'une usine de production d'hydrogène liquide au Québec, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a dit:

> L'hydrogène pourrait, au cours des 20 prochaines années, jouer un rôle dans la valorisation des combustibles fossiles, comme le pétrole lourd de l'ouest du Canada. Pendant cette période, si nous arrivons à mettre au point des techniques qui peuvent être commercialement rentables, l'hydrogène pourrait contribuer à augmenter le vaste éventail de sources d'énergie dont dispose le Canada.

Dans son communiqué, le gouvernement dit ceci:

> M. Masse a déclaré que le gouvernement du Canada prévoyait élaborer un plan d'action à long terme pour l'utilisation de l'hydrogène par suite de la publication, le 26 août 1987, d'un rapport du Comité consultatif des perspectives de l'hydrogène. Dans son rapport, le comité énumérait plusieurs utilisations possibles de l'hydrogène et recommandait la mise en oeuvre d'une mission nationale relative à l'hydrogène.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des ressources est censé bien connaître le dossier national de l'énergie et le potentiel énorme de l'hydrogène.

Comparons les déclarations que viennent de faire le ministre et le député au sujet du bilan du gouvernement au témoignage de M. Larkin Kerwin, président du CNRC, devant le comité permanent. En réponse à une question du député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy), M. Kerwin a déclaré:

> Au sujet de la technologie de l'hydrogène, je rappelle que la Division de l'énergie du CNRC a été dissoute et tous nos projets sur les sources d'énergie de remplacement ont été interrompus, à l'exception du petit nombre qui dépendent d'autres divisions.
>
> Pour remettre la division sur pied, il faudrait beaucoup de temps et beaucoup d'argent. Je sais qu'en ce moment, une commission gouvernementale parcourt le Canada pour étudier la question des sources d'énergie de remplacement, mais il faudrait beaucoup de temps pour réunir l'ancienne équipe si l'on devait redémarrer les travaux dans ce secteur au CNRC.

C'est assez incroyable si l'on tient compte de l'immense potentiel énergétique de ces sources d'énergie. L'hydrogène représente 75 p. 100 de la masse de la planète. Il pourrait être utilisé pour valoriser les sables bitumineux de l'Alberta en vue de la production d'essence. L'hydrogène peut être produit à partir d'eau et de méthane ou par électrolyse.

On prévoit qu'au milieu du XXI^{e} siècle, un tiers de notre énergie sera fournie par l'électricité, un tiers par les hydrocarbures et un tiers par l'hydrogène. Mais que fait le gouvernement? Il a tout à se reprocher, car il a anéanti les programmes qui existaient déjà au Canada. Il est incroyable que le gouvernement se gargarise de belles déclarations après avoir fait disparaître tous les programmes existants.

Il importe de rappeler que, dans la recherche sur l'hydrogène, le Canada peut être parmi le peloton de tête pour peu que le gouvernement décide d'agir. Il y a cinq conditions essentielles pour devenir des experts des techniques de l'hydrogène. Premièrement, il faut du gaz naturel, actuellement la meilleure source d'hydrogène. Deuxièmement, il faut d'abondantes réserves d'hydrocarbures pauvres en hydrogène comme le pétrole lourd, qui a besoin d'être valorisé et peut être ajouté à l'hydrogène pour devenir une ressource précieuse.

Troisièmement, nous avons besoin d'une industrie nationale de l'électrolyse capable de produire de l'électricité à partir de combustibles non fossiles.

Cinquièmement, il faut avoir la volonté de mettre au point une technologie de l'hydrogène de qualité. C'est possible, j'en suis convaincu, une fois que les Canadiens se seront rendu compte de l'importance de cet élément et des possibilités qu'il offre comme énergie de remplacement de nos ressources non renouvelables qui diminuent.

En outre, le seul sous-produit de la combustion de l'hydrogène est la vapeur d'eau. L'hydrogène est donc écologique.

Tout ce qui manque, c'est la technologie et la volonté du gouvernement de mettre en valeur cette source d'énergie très puissante. Il est inacceptable qu'il continue à traiter cette question comme un sujet de science et de technologie qui intéresse vaguement les gens. Il doit y consacrer de l'argent.

Il ne s'agit pas d'un projet nouveau. Le gouvernement a ramené de neuf millions en 1984 à un million cette année le budget dans ce domaine et il espère néanmoins mettre au point une technologie.

Le comité sur les énergies de remplacement, présidé par Tom Lefebvre, estime que le gouvernement devrait consacrer un milliard de dollars à la recherche sur l'hydrogène pendant cinq ans. Si le gouvernement est vraiment sérieux, il doit commencer à prendre des mesures concrètes au lieu de faire disparaître les programmes que nous avons déjà.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 heures, je dois informer la Chambre que, conformément aux dispositions du paragraphe 82 (12) du Règlement, les délibérations sur cette motion sont maintenant terminées.

[*Français*]

Conformément à l'article 4 du Règlement, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 11 avril 1988, à 11 heures, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 11 avril 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

DÉSIGNATION DE LA FÊTE DES FONCTIONNAIRES

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, de nombreux citoyens de la région de la capitale nationale ont demandé que les divers paliers de gouvernement de la région désignent la journée d'aujourd'hui comme la Fête des fonctionnaires. Au nom du gouvernement fédéral, j'aimerais signaler que les fonctionnaires contribuent à améliorer la qualité de la vie dans la région de la capitale nationale.

[*Français*]

L'administration fédérale est le plus gros employeur de la région. Elle emploie plus de 74 000 fonctionnaires oeuvrant dans une foule de domaines. Que l'on pense par exemple aux scientifiques, aux commis, aux inspecteurs des viandes, aux conservateurs de musées, aux architectes, aux biologistes marins, aux vétérinaires, aux opérateurs de traitement de textes. Tous ces gens contribuent à la qualité de la vie dans la Capitale nationale.

A ce nombre s'ajoutent quelque 40 000 autres résidants de la région au service de l'un ou l'autre des gouvernements provinciaux ou municipaux. Le grand public n'établit généralement pas de distinction subtile entre ces différents paliers, et c'est pourquoi il convient tout particulièrement aujourd'hui de nous joindre aux gouvernements provinciaux et municipaux qui desservent la région pour rendre hommage à nos fonctionnaires.

[*Traduction*]

Les organisateurs de la journée méritent des remerciements. Assistés de bénévoles, ils ont préparé cet événement dans toute la région de façon qu'on puisse rendre un hommage mérité aux fonctionnaires à l'emploi de tous les échelons de gouvernement. Je présente aussi mes remerciements et ceux du gouvernement, non seulement aux fonctionnaires de la région de la capitale nationale, mais également à tous ceux qui servent le public canadien ailleurs au Canada et à l'étranger et qui, eux aussi, méritent notre gratitude.

En tant qu'un des principaux employeurs, nous n'avons pas souvent l'occasion de remercier notre personnel. J'en profite pour le faire aujourd'hui: mesdames et messieurs, merci de servir le public canadien avec un dévouement serein et professionnel.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, moi aussi je veux joindre ma voix à celle du ministre et à tous les députés de cette Chambre pour souligner cette occasion très spéciale. Comme le ministre l'a déjà dit, c'est vrai que le travail des employés de l'État n'est pas souvent reconnu à sa juste valeur par les Canadiens. On a tendance à se fier à de vieux clichés des années 1950 pour évaluer leur rendement. Il est temps que cesse ce genre d'approche.

[*Traduction*]

En effet, les fonctionnaires sont des gens appliqués, dévoués au travail et conscients de l'importance de leur rôle dans l'administration du pays.

Député depuis 15 ans, je me suis toujours intéressé aux problèmes des fonctionnaires et, à maintes reprises, j'ai signalé à la Chambre les difficultés qu'ils éprouvent collectivement et parfois individuellement. Je tiens à leur dire qu'ils seront toujours bien accueillis, que nous tenons compte de leurs conseils et que nous agirons en conséquence.

• (1110)

[*Français*]

Monsieur le Président, je désire profiter de l'occasion pour souhaiter à tous ces fonctionnaires une excellente journée. L'initiative du maire Durrell et de certaines gens de la région d'Ottawa-Carleton est une bonne idée et je trouve qu'il faudra peut-être maintenant la répéter chaque année.

Ce que je trouve moins valable, c'est peut-être l'attitude du gouvernement actuel dans le dossier des fonctionnaires. Je tiens à rappeler, même si nous devons nous réjouir aujourd'hui, que c'est une journée où les fonctionnaires fédéraux se souviennent de certaines difficultés qu'ils ont actuellement avec le gouvernement. Et il est ironique que le président du Conseil du Trésor ou le ministre associé nous dise qu'il remercie les fonctionnaires, alors qu'on sait que ce gouvernement a sabré dans les effectifs pour 15 000 emplois dans les derniers trois ans et demi et qu'ils ont l'intention de continuer à le faire.

Que faisait-il, ce gouvernement, monsieur le Président, quand on diminuait les programmes de formation linguistique et qu'on coupait près de 50 p. 100 des emplois? Je lui rappelle que ces fonctionnaires sont toujours en grève et qu'il ne fait rien. Que faisait ce ministre quand les négociations sont arrivées au point mort avec le Conseil du Trésor en ce qui a trait aux relations de travail? Que faisait ce ministre quand les fonctionnaires manifestaient dans tout le pays pour se . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je rappelle au député que son temps de parole est écoulé.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de la déclaration du ministre au sujet de la Fête des fonctionnaires. A l'instar du porte-parole du Nouveau parti démocratique, je suis heureux que le gouvernement ait décidé d'exprimer sa reconnaissance envers les fonctionnaires.

Je tiens toutefois à signaler que les belles paroles ne suffisent pas pour avoir une fonction publique efficace. Aussi, je trouve que les difficultés qu'éprouve actuellement le gouvernement en matière de négociation collective sont extrêmement regrettables. Les nouvelles négociations achoppent sur des questions fondamentales comme le nombre de groupes de négociation; le gouvernement rejette une proposition très rentable de l'Alliance de la Fonction publique visant à ramener le nombre de groupes de 31 à 7.

Par ailleurs, le gouvernement persiste à refuser de négocier avec ses professeurs de langue si ce n'est en se basant sur un rapport majoritaire de conciliation rejeté par les professeurs à la quasi unanimité au mois de septembre.

Inutile de dire que je me pose des questions sur l'esprit de l'accord du lac Meech en constatant que le gouvernement traite de façon aussi cavalière ceux qui doivent mettre en oeuvre la politique visant à assurer les services fédéraux dans leur langue aux citoyens appartenant au deux principaux groupes linguistiques.

Enfin, je crois que tout gouvernement ayant vraiment à coeur les intérêts de ses employés aurait du se rendre compte depuis longtemps que la désindexation des pensions prévue dans le projet de loi C-33 va totalement à l'encontre de l'évolution des pensions dans le secteur privé et qu'il faut laisser tomber cette mesure.

Si le gouvernement prenait de telles initiatives dans ce genre de domaine, la Fête des fonctionnaires serait une vraie fête. J'espère bien que ce sera le cas l'année prochaine.

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en conformité de l'article 106 du Règlement, une pétition de la part d'un certain nombre d'habitants de ma circonscription.

Ces pétitionnaires craignent que l'accord commercial signé entre les États-Unis et le Canada n'ait des répercussions fondamentales sur l'indépendance économique, culturelle et politique du Canada.

Ils croient que l'accord commercial présage d'importantes pertes d'emplois non seulement dans de nombreux secteurs de l'économie mais aussi dans plusieurs régions du pays.

Les pétitionnaires demandent donc que le Parlement du Canada obtienne un mandat très clair de la population canadienne lors d'un débat national tenu sur cette question à l'occasion d'élections générales nationales. Ils demandent au Parlement de se dissoudre pour que puissent se tenir des élections générales nationales à l'occasion desquelles un débat pourrait avoir lieu sur l'accord commercial.

L'INTERDICTION DE PORTER UN COUTEAU

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'interviens encore une fois au nom d'un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique et d'autres villes ailleurs au Canada. La pétition porte sur la question des homicides commis à l'aide d'un couteau. Deux homicides de ce genre se sont produits récemment dans la ville de Vancouver.

Les pétitionnaires ont demandé à maintes reprises que le gouvernement fédéral modifie le Code criminel afin d'interdire le port de couteaux dans les endroits publics. Les exceptions à cette interdiction ne viseraient que les activités où le port d'un couteau fait partie intégrante d'un travail légitime ou répond à des impératifs religieux, ceux de la religion sikh par exemple.

Ils demandent au gouvernement d'honorer sa promesse en interdisant le port de couteaux dans les lieux publics.

[*Français*]

ON DEMANDE L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRES DANS LES VOITURES

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): J'ai l'honneur, monsieur le Président, de déposer des pétitions signées par des résidants de La Doré (Québec), Frédéricton (N.-B.), Chibougamau (Québec), Chapais (Québec), Glenside (Sask.), Lac Brome (Qué.), Fertile (Sask.) et Mississauga (Ont.).

Ces 106 signatures s'ajoutent aux autres pétitions que j'ai déjà déposées en cette Chambre pour faire maintenant un total de 32 639 signatures. Ces signataires sont au courant du fait que depuis 1974, les règlements sur la sécurité des véhicules automobiles fédérale permettent l'installation de sacs autogonflables pour les conducteurs de voitures de tourisme et que ce dispositif réduirait le nombre de morts et de blessés graves.

A ces causes, les signataires demandent humblement que le Parlement s'engage à rendre obligatoires, premièrement, l'installation de sacs gonflages à l'avant des voitures et, deuxièmement, l'installation de ceintures de sécurité à baudriers et ajustables pour les passagers arrière des voitures.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions soient reportées.

M. le Président: Toutes les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je désire faire savoir à la Chambre que j'ai reçu deux demandes en vertu de l'article 29 du Règlement en vue d'un débat d'urgence. Je vais entendre en premier lieu le député d'Ottawa—Vanier.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

L'UNITÉ NATIONALE—LES DROITS DES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je demande à présenter une motion invitant la Chambre à s'ajourner maintenant. Si vous jugez cette motion recevable, je serais prêt à la débattre plus tard aujourd'hui.

Si je présente cette motion, c'est que l'unité nationale est en péril par suite des difficultés à reconnaître et à protéger la dualité du Canada, la caractéristique essentielle dont la Saskatchewan et la Chambre des communes sont convenues lorsqu'elles ont approuvé la résolution constitutionnelle de 1987.

[*Français*]

Il est d'importance nationale, monsieur le Président, qu'un débat en cette Chambre soit tenu afin d'éclaircir, afin de rendre plus lucide l'interprétation que donnent certaines provinces à l'Accord du lac Meech, mais surtout de discuter en cette Chambre de la disposition de la province de Saskatchewan voulant restreindre les droits fondamentaux des francophones dans cette province.

• (1120)

[*Traduction*]

M. le Président: Je suis prêt maintenant à entendre le député de Kamloops—Shuswap.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je prends la parole au nom de mon chef le député d'Oshawa (M. Broadbent) qui lui aussi vous a donné préavis de son intention de présenter une motion en vertu de l'article 29 du Règlement invitant la Chambre à s'ajourner maintenant afin de discuter d'une question d'importance nationale.

Toute la question des droits des minorités linguistiques est au coeur même de la réalité canadienne. Elle s'est imposée à nous depuis le début. Lors du débat très récent que la Chambre a consacré à l'Accord du lac Meech, nous avons constaté avec plaisir que les blessures auxquelles la lutte pour les droits des anglophones et des francophones a donné lieu, avaient des chances de guérir.

Hélas! la décision du gouvernement de la Saskatchewan de voter une loi qui mettrait en péril les droits linguistiques des francophones dans cette province risque tout au moins de rouvrir certaines de ces vieilles blessures.

A notre avis, en tant que Parlement, nous ne pouvons éviter de nous pencher sur cette question, aussi délicate soit-elle. Elle est fondamentale pour notre pays. Ainsi, nous vous invitons, monsieur le Président, à permettre qu'un débat d'urgence ait lieu dans le courant de la journée, afin que nous puissions nous pencher sur cette question.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je voudrais simplement signaler que je comprends la situation difficile dans laquelle se trouve mon honorable collègue, alors que l'avis a été donné par son chef. Normalement, en vertu du Règlement, ce doit être la même personne qui, d'une part, donne le préavis voulu et, d'autre part, explique les motifs de sa demande. Étant donné la question en jeu en l'occurrence et étant donné que les observations de mon collègue ont été brèves, je ne l'ai pas interrompu à ce moment-là. Selon moi, nous devrions tenter de respecter, si possible, les dispositions pertinentes du Règlement, mais je comprends qu'il arrive parfois qu'on ne puisse le faire.

M. le Président: Je tiens à remercier l'honorable ministre d'État (M. Lewis). Il a, bien entendu, fort bien exposé la procédure qui doit être suivie normalement. Cependant, la présidence a jugé, étant donné la question en jeu, qu'il convenait de donner la parole au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais tout simplement signaler brièvement que mon chef avait bel et bien l'intention d'être parmi nous, mais il a malheureusement été retenu ailleurs. Je tiens à remercier le leader parlementaire adjoint du gouvernement de m'avoir permis de faire la déclaration en question en l'absence de mon chef.

M. le Président: Je remercie le député de son explication.

J'ai écouté attentivement son intervention et j'examine, bien entendu, la question très sérieusement. J'attendrai à cet après-midi pour rendre ma décision.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 29 mars, de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: En raison de la déclaration ministérielle, la période réservée aux travaux du gouvernement sera prolongée de huit minutes à partir de 13 heures.

La parole est au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai été le premier à prendre la parole au nom du Nouveau parti démocratique dans ce débat, mais à cause de la sanction royale, le jour de mon intervention, je n'ai pas pu terminer et il me reste encore quelques minutes.

Je veux parler d'un autre aspect de ce projet de loi qui vise à privatiser Eldorado et la *Saskatchewan Mining Development Corporation*, c'est-à-dire de ses inconvénients. La ministre nous a parlé des avantages qu'elle trouve à cette proposition. Cependant, elle a omis de nous dire que le succès de cette privatisation ou plutôt de cette émission d'actions, car c'est de cela qu'il s'agit au fond, exige que le secteur public garantisse les risques qu'elle comporte en assumant la dette de Eldorado Nucléaire Limitée et de la *Saskatchewan Mining Development Corporation*.

Le gouvernement fédéral assumera aussi la responsabilité à l'égard des déchets nucléaires de Port Hope qui s'élèvera à environ 75 millions de dollars.

Les conseillers financiers du gouvernement ont jugé cette condition indispensable au succès de l'émission. Les dettes d'Eldorado sont considérables: environ 550 millions de dollars d'après nos calculs. Le gouvernement fédéral recevra environ 250 millions de dollars de la nouvelle société issue de la fusion et il restera encore une dette de 300 millions de dollars qui devra être absorbée par la vente d'actions, ce qui permettra tout juste au gouvernement de payer ses dettes. Cela n'a rien à voir avec la participation que le gouvernement possède dans Eldorado. Les actions doivent donc se vendre à un prix élevé, sinon le gouvernement se retrouvera avec un problème sur les bras, tout comme le gouvernement Bennett qui a émis des actions de 5 $ pour privatiser une société de la Colombie-Britannique, action qui se transige aujourd'hui à 90c. environ. Rien ne prouve que cette privatisation-ci réussira mieux.

Sommes-nous certains de pouvoir vendre ces actions à un prix élevé? Il y a un excédent chronique d'uranium sur le marché, et les prix sont à la baisse. Si les États-Unis devaient une fois de plus fermer leur marché aux producteurs étrangers pour secourir les fournisseurs américains, la situation deviendrait insupportable pour les producteurs canadiens, que l'accord de libre-échange ne pourrait évidemment pas aider.

Nous savons que les producteurs d'uranium aux États-Unis, comme nos amis du gouvernement et du milieu des affaires au Canada, sont impatients de voir l'accord de libre-échange se concrétiser mais, en réalité, si leurs intérêts se trouvent compromis, ils adopteront la même attitude que n'importe quelle autre société privée. Lorsqu'ils voient la concurrence que leur fait et que leur fera le Canada, on ne peut pas les blâmer de se plaindre que les producteurs canadiens sont subventionnés par le gouvernement et de réclamer la limitation de la vente d'uranium aux États-Unis. Rien ne garantit que le gouvernement fédéral récupérera ce qu'il a investi dans Eldorado, encore moins qu'il pourra acquitter les dettes de la société d'État.

Quels sont les autres avantages et inconvénients de cette transaction? J'ai abordé cette question au début de mon intervention. Il n'y a vraiment aucune garantie sur le plan de l'emploi. En fait, c'est plutôt le contraire.

La ministre a parlé de rationalisation des deux sociétés. La plupart des compagnies savent ce que le terme «rationalisation» signifie. «Rationalisation» signifie efficacité accrue, ce qui veut dire moins de travailleurs, et donc des mises à pied. Si le gouvernement ne s'en rend pas compte, les syndicats, eux, sont conscients du problème. Ils veulent protéger les travailleurs de cette industrie. Ils ont pour le moins beaucoup de doutes au sujet de cette proposition.

Je veux aussi parler d'un autre point. On prétend souvent, dans l'industrie de l'uranium, que les gouvernements qui exploitent des sociétés d'État ne peuvent pas être efficaces et protéger les intérêts de leurs actionnaires, dans ce cas, les Canadiens, et que, d'une façon ou d'une autre, la privatisation serait beaucoup plus efficace, et ainsi de suite. Rien n'est moins vrai, en principe, surtout lorsqu'il est question de l'industrie de l'uranium.

• (1130)

Point n'est besoin d'être un socialiste à tous crins qui voit la propriété publique comme une panacée pour dire que l'industrie de l'uranium fournit un exemple parfait de l'inefficacité de l'entreprise privée dans certains cas et du fait qu'une entreprise privée n'est peut-être viable que si elle est très fortement subventionnée par la population et les gouvernements du Canada.

Quiconque en doute n'a qu'à prendre connaissance d'un article publié dans le *Globe and Mail*, le journal national du Canada, il y a quelques jours, soit le 9 avril. Il s'agit d'un articel de Paul McKay qui s'intitule: «*The less-than-holy Roman empire*». M. McKay a fait un bien meilleur travail que celui que j'aurais pu espérer faire. Je tiens à faire connaître certains des arguments qu'il présente. J'ai rarement vu une société privée faire l'objet d'une critique aussi dévastatrice pour son indifférence à l'égard du bien-être de ses travailleurs, pour son acharnement à exiger d'être assurée contre les pertes, et pour l'acharnement de son président, M. Stephen Roman, ce grand apôtre de l'entreprise privée, à soutenir que la société ne pourrait poursuivre ses activités sans être fortement subventionnée de façon continue par le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario, par le truchement d'Hydro-Ontario.

Permettez-moi de porter au procès-verbal certains des arguments que M. McKay fait valoir dans son article:

> Les dossiers médicaux et les commissions royales ont prouvé que bon nombre des malheureux mineurs que M. Roman employait dans ses mines d'uranium à Elliot Lake, en Ontario, ont connu une mort prématurée parce que leurs poumons ont été empoisonnés sans raison par la radioactivité et les poussières minières . . . que la société refusait de consacrer autre chose que des miettes à l'acquisition de matériel de sécurité minière et fermait les yeux en toute connaissance de cause sur les études successives qui prouvaient que les mineurs d'uranium étaient ravagés par les maladies pulmonaires et le cancer.

Je voudrais poser une question. Quelles assurances peut-on recevoir du gouvernement que lorsque nous serons débarrassés de la société d'État Eldorado Mining qui, je crois, traitait assez convenablement ses employés, le genre d'attitude et de comportement adoptés par M. Roman à Denison Mines ne sera pas la politique de la nouvelle société privatisée, à savoir le même mépris complet pour le bien-être des travailleurs dont fait preuve M. Roman?

Je voudrais citer à nouveau cet article:

> La vérité c'est que l'empire de l'uranium de M. Roman était fondé sur les contrats d'armement du gouvernement, contrats qui étaient garantis, ne comportaient aucun risque et appliquaient la formule de la régie intéressée; cet empire n'aurait pas passé le cap de ses 20 premières années si le gouvernement ne lui avait pas accordé un milliard de dollars en subventions, des contrats de faveur ainsi que des renflouages spéciaux, et cette société est sortie de sa dernière grande crise grâce à l'aide d'un cartel international secret de l'uranium.

Il s'agit d'une société dont le président n'a jamais cessé de préconiser les avantages de la libre entreprise et de condamner l'intervention du gouvernement dans les affaires des sociétés privées.

Je voudrais citer à nouveau cet article:

> ... l'argent que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de Eldorado Nucléaire Limitée, était disposé à jeter dans les gisements d'uranium. L'ensemble des subventions comprenait des crédits au développement payés d'avance, des ventes assurées à des prix garantis, des exemptions fiscales, des déductions exorbitantes pour épuisement des millions de dollars en travaux de recherche et de développement donnés gratuitement et pas d'impôt sur les gains en capital si le gisement était vendu dans une période de cinq ans.
>
> Bref, l'Eldorado promettait un contrat sans risque, sans impôt et en régie intéressée si M. Roman pouvait mettre sa mine en exploitation en 1957 au plus tard.

Il est heureux pour le gouvernement, le parti libéral et pour ceux qui croient au système de la libre entreprise que ce genre de faits dont nous avons connaissance à propos de cette situation n'aient pas été divulgués à la plupart des Canadiens moyens. S'ils les connaissaient, nous aurions une révolution à cause du système d'imposition inéquitable que nous avons dans notre pays.

Un député a appelé le marché auquel je fais allusion «la plus grosse part de gâteau jamais donnée à l'industrie privée dans le secteur minier au Canada». Tout l'uranium produit par Denison Mines a servi à fabriquer des bombes nucléaires américaines; les quantités et les prix étaient garantis.

Le gouvernement français voulait conclure un marché avec M. Roman. Il voulait acheter 50 000 tonnes d'uranium au cours des 25 prochaines années pour un prix de l'ordre de 700 millions de dollars. Ce projet fourmillait d'embûches pour M. Roman car le gouvernement français a refusé de donner l'assurance, exigée par le gouvernement canadien de l'époque, que l'uranium ne servirait pas à des fins militaires. Le gouvernement canadien de l'époque a dit à M. Roman qu'il n'autoriserait pas ce marché mais ferait en sorte qu'Ottawa, c'est-à-dire le gouvernement canadien, achète des tas d'uranium et le stocke en attendant des jours meilleurs. Les deux programmes de stockage gouvernemental des années 1960, qui ont porté sur un montant total de 100 millions, ont eu pour principal bénéficiaire Denison Mines, propriété de ce champion de la libre entreprise qu'était M. Roman.

Eldorado Nucléaire Limitée

Fin 1970 était annoncé un troisième programme de stockage d'une valeur de 39 millions, assorti de la création d'Uranium Canada, nouvelle société d'État, pour le gérer. Au début des années 1972, la chute des cours de l'uranium a amené les fonctionnaires à faire naître le fameux cartel de l'uranium qui, par le jeu d'offres à des prix bidons et de notes de vente a déclenché une hausse de 700 p. 100 des cours mondiaux de l'uranium en moins de quatre ans.

Quel en a été le principal bénéficiaire? M. Roman, grâce à un contrat de faveur comme il n'y en a pas d'autre. Un marché de 30 ans, basé sur le prix de revient majoré, a été conclu avec Ontario Hydro, d'une valeur de plusieurs milliards de dollars, pour lui fournir de l'uranium non pas au prix qui aurait eu cours s'il y avait eu la libre entreprise, car avec les excédents d'uranium les prix auraient dû baisser. Oh, non. M. Roman n'était que trop heureux de participer au cartel gouvernemental qui lui garantissait un prix plus élevé que nécessaire.

M. Blaikie: Le socialisme pour les riches.

M. Orlikow: Mon collègue le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) dit que c'est le socialisme pour les riches. A quoi d'autre s'attendre de la part des gouvernements libéraux et conservateurs? Le socialisme pour les riches et ...

M. Blaikie: La libre entreprise pour les pauvres.

M. Orlikow: ... la libre entreprise pour les pauvres.

Denison Mines a décroché un marché en or dont elle profite toujours. En signant cet accord, Ontario Hydro faisait le pari que l'uranium connaîtrait une demande énorme dans les années à venir. Cette compagnie était disposée à accorder des conditions favorables pour assurer la sécurité des approvisionnements à long terme. Mais elle paie aujourd'hui à trois fois le cours mondial l'avantage d'utiliser de l'uranium de provenance ontarienne.

Vous me faites signe, madame la Présidente, que j'arrive au bout de mon temps. La situation, c'est qu'avec cet accord les Canadiens ont payé des centaines de millions de dollars qui vont en grande partie à M. Roman et à Denison Mines. Les habitants de l'Ontario paient trop cher; ils paient leur électricité beaucoup trop cher, parce que l'Hydro-Ontario a conclu des accords en vertu desquels elle paie beaucoup plus qu'elle ne devrait pour l'uranium qu'elle utilise dans ses centrales atomiques.

• (1140)

Nous avons dit dès le début que c'était une mauvaise affaire pour les Canadiens. Nous sommes opposés à cette proposition de privatisation parce qu'elle n'est pas dans l'intérêt des Canadiens ni dans celui des habitants de la Saskatchewan. Nous avons l'intention de nous opposer à cette mesure de toutes les façons possibles.

M. Blaikie: Questions ou observations, madame la Présidente ...

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il n'y a pas de période de questions et d'observations après les discours de 40 minutes. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) était le premier orateur du parti néo-démocrate.

Eldorado Nucléaire Limitée

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Madame la Présidente, le projet de loi concernant la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée a été présenté par la ministre d'État chargée de la Privatisation et des Affaires réglementaires de l'époque, le 29 mars, après la conclusion d'une entente entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan, en février, visant à fusionner puis à privatiser les avoirs de Eldorado Nucléaire et de la Saskatchewan Mining Development Corporation.

En donnant les raisons de la fusion, la ministre disait qu'elle avait trois critères à l'esprit. Le premier c'est que la société d'État ne sert plus, à long terme, l'intérêt public et n'assume plus un rôle politique devant être rempli par le gouvernement. Deuxièmement, elle disait que les sociétés privatisées doivent recevoir ce qu'il leur faut pour être rentables. Je reviendrai sur ce point, car il semble qu'on donne beaucoup au gouvernement de la Saskatchewan dans cette affaire et il faut se demander si cette option est la meilleure pour les Canadiens. Troisièmement, le ministre a déclaré qu'avant d'arriver à la décision, on a tenu compte des intérêts des employés, de la sécurité publique et du droit des contribuables canadiens à la protection de leurs intérêts financiers. Ce sont des principes valables; nous voudrons toutefois nous assurer, à l'étape de l'étude en comité, que le gouvernement joint le geste à la parole.

En 1983, le gouvernement libéral alors au pouvoir a cédé les actions d'Eldorado Nucléaire à la Corporation de développement des investissements du Canada et il a envisagé de privatiser cette société. A mon avis, si le secteur privé assume avec compétence et de façon responsable une fonction actuellement exercée par le gouvernement, on serait certainement tenté de transférer cette fonction au secteur privé.

Toutefois, avec le présent gouvernement qui semble parfois fonctionner sur une base idéologique en se ruant sur la privatisation sans un examen approfondi des coûts économiques, des répercussions sur l'environnement et des autres dossiers d'intérêt public, nous voudrons soumettre ce transfert à une étude effectivement très approfondie.

Eldorado Nucléaire existe depuis 61 ans. C'est le plus ancien producteur d'uranium au monde. C'est aussi le seul producteur intégré au Canada, c'est-à-dire qu'il peut traiter l'uranium pour créer des produits destinés aux réacteurs canadiens afin de répondre aux besoins en énergie du Canada, ainsi qu'à l'exportation. La société possède des usines neuves, modernes et efficaces et elle possède, en tout ou en partie, des mines d'uranium.

L'autre partenaire, la *Saskatchewan Mining Development Corporation*, est elle aussi un important fournisseur d'uranium qui, en 1986, a produit 7 p. 100 de la capacité du monde occidental. Certains de ses contrats de vente n'expireront que tard dans la prochaine décennie. Elle s'est intéressée particulièrement aux travaux de prospection et possède quelques-unes des réserves commerciales les plus importantes au monde.

Dans son discours du 29 mars, la ministre a déclaré que la fusion des deux sociétés donnera naissance à une société qui non seulement sera rentable, mais qui pourra croître et se développer grâce au regroupement des biens, notamment des réserves, des installations de production et de la recherche.

Nous poserons des questions à ce sujet dans quelques minutes, car de prime abord et d'après les renseignements fournis par la ministre, ce marché coûtera aux contribuables canadiens une jolie somme. Cet aspect de la question cadre mal avec l'exposé très attrayant des avantages envisagés.

La ministre a affirmé qu'elle voulait que la nouvelle société demeure sous l'emprise des Canadiens, mais l'article 5 du projet de loi impose des restrictions sur l'émission, le transfert et la propriété des valeurs mobilières avec droit de vote de la nouvelle société. Nous voudrons examiner ces questions très consciencusement pour que cette importante ressource demeure la propriété de Canadiens.

La ministre a également signalé avec raison que les règles concernant l'élimination des déchets et celles qui découlent de la participation du Canada au traité de non-prolifération, le traité international concernant la limitation des produits de l'énergie nucléaire s'appliquent tant au secteur privé qu'au secteur public. Toutefois, l'existence et le mode d'application de ces règles sont deux choses distinctes et nous aurons d'autres questions à poser à ce sujet.

Le projet de loi vise à établir un groupe d'étude qui dirigera la période de transition durant laquelle s'effectuera le fusionnement d'une société d'État du Canada avec une société d'État de la Saskatchewan.

La ministre a déclaré dans sa présentation du projet de loi qu'elle était très fière du fusionnement en deux phases et du processus de privatisation qu'elle propose en vue de constituer l'Eldorado Nucléaire Limitée. Il faudra voir si cette fierté est justifiée ou si le gouvernement ne s'enthousiasme pas encore une fois pour une initiative de privatisation prise sans les mécanismes nécessaires pour s'assurer qu'elle est vraiment salutaire pour les Canadiens.

A première vue, comme notre porte-parole en matière d'énergie, le député de Cape Breton—-The Sydneys (M. MacLellan) l'a signalé, il ne s'agit pas strictement d'une proposition commerciale. Ce marché semble être particulièrement favorable à la Saskatchewan qui recevra des millions de dollars grâce à l'obligeance du gouvernement fédéral. Je ne m'oppose pas à ce que, dans le cadre d'un programme de développement régional, le gouvernement accorde une subvention au gouvernement de la Saskatchewan, pourvu que ce soit clair. Qu'il ne déguise pas cette subvention en une opération commerciale également profitable à tous les contribuables.

• (1150)

En ce qui concerne le prix, d'autre part, on s'aperçoit qu'Eldorado Nucléaire a été dévaluée par un drôle de procédé. Aux fins de la réorganisation à l'étude, on a fixé à 915,9 millions de dollars la valeur de son actif, alors que l'actif de la *Saskatchewan Mining Development Corporation* vaut 973,2 millions. La part des intérêts du gouvernement candien dans la nouvelle société se situe à 39,5 p. 100, alors que la Saskatchewan détiendra 61,5 p. 100 des actions. En émettant des billets à ordre évalués à 40 p. 100 de son avoir fixe, la nouvelle société s'acquittera complètement de sa dette envers le gouvernement de la Saskatchewan mais ne remboursera que 230 des 570 millions de dollars qu'elle devra au gouvernement canadien. Par conséquent, ces billets annuleront toute sa dette envers la Saskatchewan mais seulement la moitié environ de celle qu'elle aura envers le gouvernement canadien. Lorsque la société aura été réorganisée et, éventuellement, privatisée, la Saskatchewan

aura recouvré ses créances mais le gouvernement canadien aura perdu 100 millions de dollars.

On semble avoir évalué les deux sociétés d'après leur marge brute d'autofinancement actualisée plutôt que selon leur actif. Les frais d'exploitation de la *Saskatchewan Mining Development Corporation* étaient inférieurs à ceux d'Eldorado en raison de ses dividendes également inférieurs, mais, chose étonnante, on a estimé qu'Eldorado valait moins parce que ses activités de raffinage étaient moins rentables. Ces dernières ont joué dans la sous-évaluation d'Eldorado Nucléaire.

Lorsqu'ils ont fait valoir les avantages de cette fusion, les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan ont déclaré notamment que la nouvelle compagnie pourrait traiter l'uranium sur les lieux. Voici un extrait à ce propos tiré directement du communiqué conjoint:

> La fusion . . . donnera naissance à une compagnie mieux en mesure d'équilibrer l'exploitation minière et le raffinage.

Voilà qui est bien étrange, Madame la Présidente. Nous nous faisons dire qu'Eldorado a subi une décote, aux termes de cette transaction, parce que sa raffinerie n'était pas rentable. Mais que l'un des grands avantages de la nouvelle compagnie est justement cette capacité de raffinage? Qu'en est-il au juste? Cette raffinerie est-elle un atout, oui ou non?

D'autres questions de ce genre viennent à l'esprit. Certains articles du projet de loi inquiètent beaucoup car ils ne semblent prévoir aucune limite aux obligations du gouvernement dans le cadre de cette transaction. Le gouvernement serait notamment responsable de tout le passif d'Eldorado. Rien n'indique, par contre, qu'une mesure provinciale rende le gouvernement de la Saskatchewan responsable des dettes ou des obligations du partenaire provincial d'Eldorado.

C'est dire que bien des questions demeurent sans réponse. Que coûtera cette fusion aux contribuables du Canada? Quel est la politique du gouvernemenent concernant l'élimination des déchets de faible activité? Quel engagement a-t-il pris pour que la manutention de ces matières se fasse en toute sécurité?

Avec des actifs de 1.9 milliard de dollars, la nouvelle compagnie sera le plus grand producteur d'uranium du monde, ce qui est probablement au-dessus des moyens des investisseurs canadiens. Le ministre a fait état des possibilités d'investissements que cette société offrira à nos concitoyens, mais tout cela est très vague. De prime abord, on se demande si ce fusionnement présente quelque avantage économique pour les contribuables canadiens, s'il accomplit autre chose qu'une plus grande concentration dans un secteur où la concentration est déjà très grande.

La nouvelle société va s'occuper de l'évacuation des déchets peu radioactifs laissés par ses prédécesseurs au coût de 25 millions de dollars et on ne sait pas très bien qui va payer la note. On ne sait pas très bien si la question de la sécurité a été ou sera prise en compte.

Le ministre a déclaré que le produit de la vente des actions couvrirait tout ce qui est dû aux gouvernements fédéral et provincial, mais cela n'est pas spécifié dans le projet de loi. En fait, un seul actionnaire détenant le quart des actions avec droit de vote pourrait, comme le dit le ministre, «orienter» les décisions de la nouvelle société «en certaines circonstances». La question de la participation canadienne est inquiétante et doit être examinée beaucoup plus attentivement qu'on ne le fait dans ce projet de loi.

On s'attend à ce que l'aliénation par les deux gouvernements soit complétée en 1995. Je dois dire que je ne suis pas contre la privatisation dans le secteur de l'uranium en particulier. C'est un secteur cyclique et vulnérable et il semble raisonnable que les risques soient assumés par des investisseurs privés et non en grande partie par les contribuables. Mais ce n'est pas là ce que prévoit le projet de loi dont nous sommes ici saisis. Il fait porter un lourd fardeau par le contribuable tout en privant le gouvernement de certaines mesures de contrôle.

Toute la question de l'utilisation et de la gestion de l'uranium comme de l'évacuation des déchets radioactifs est probablement une des questions écologiques les plus importantes et les plus graves que notre pays ait à résoudre et ce projet de loi n'en fait à peu près pas mention. On nous demande de prendre pour acquis qu'en 1995, lorsque toute l'affaire sera désormais aux mains du secteur privé, celui-ci aura adopté des normes suffisantes pour assurer la protection de la vie, de la santé et de la sécurité des Canadiens. Rien dans ce projet de loi ne laisse croire que le gouvernement va veiller à régler ce problème.

Nous ne contesterons pas le principe du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, mais nous allons certes demander à l'étape de l'étude en comité que des amendements très considérables soient apportés au projet de loi de sorte qu'il prévoie des normes de sécurité non seulement pour qu'on ne puise pas indûment dans les poches des contribuables, mais aussi pour que les questions de sécurité et de protection de l'environnement soient prises en compte.

• (1200)

M. Kilgour: Madame la Présidente, la députée a déclaré que, en principe, elle n'avait rien contre la privatisation. Pourrait-elle dire à la Chambre quelles entreprises du secteur public elle serait éventuellement disposée à privatiser?

Mlle Nicholson: Madame la Présidente, cela n'a rien à voir avec le projet de loi à l'étude.

M. Orlikow: Madame la Présidente, je voudrais poser une question à la députée. Les néo-démocrates ne sont pas des inconditionnels du régime de la libre-entreprise; nous comprenons cependant que, lorsqu'un secteur important est la proie de difficultés qui le dépassent, le gouvernement doive parfois intervenir. A titre d'exemple, nous souscrivons aux mesures visant à stabiliser le prix exigé par les agriculteurs pour leur grain.

Eldorado Nucléaire Limitée

Je voudrais que la députée m'explique pourquoi, lorsqu'il était au pouvoir, l'ancien gouvernement libéral a convenu de participer avec un certain nombre d'autres pays à un cartel qui a maintenu le prix du minerai d'uranium à un niveau très élevé. Comme je l'ai fait valoir tout à l'heure quand j'ai cité un extrait d'un discours repris dans le *Globe and Mail*, ce prix était sept fois plus élevé qu'il n'aurait dû l'être.

Non seulement le gouvernement a participé à ce cartel, mais, à l'époque et depuis lors, il a eu recours à tous les moyens à sa disposition, légaux ou autres, pour préserver le secret l'entourant. Les Canadiens ne savent toujours pas pourquoi le gouvernement a pris part à ce cartel qui a eu des conséquences aussi néfastes, vu le prix qu'il leur a fallu payer. Pourquoi a-t-il agi de la sorte à l'époque et pourquoi a-t-il persisté à faire obstacle à tous les efforts visant à divulguer les détails entourant cet affreux cartel?

Mlle Nicholson: Madame la Présidente, à l'époque où des dispositions ont été prises relativement aux prix dont le député a parlé, je n'étais ni la ministre de l'Énergie ni la ministre des Finances du gouvernement libéral. Je ne possède pas de renseignements autres que ceux qui ont été rendus publics, mais je ne puis certainement pas accepter son allégation selon laquelle le gouvernement libéral de l'époque aurait eu recours à tous les moyens, légaux et illégaux, je crois qu'il a dit . . .

M. Orlikow: Je n'ai pas dit «illégaux»; j'ai dit «et autres».

Mlle Nicholson: «Et autres»; de toute façon, je m'élève vivement contre son allégation selon laquelle le gouvernement libéral de l'époque aurait agi d'une façon qui n'était pas légale.

Quant à sa déclaration selon laquelle nous cacherions maintenant des renseignements, j'aimerais lui signaler que ce n'est pas nous qui exerçons le pouvoir. C'est le gouvernement actuel et non pas les libéraux qui veillent actuellement à l'application de la Loi sur l'accès à l'information.

M. Kilgour: Madame la Présidente, la question qu'a soulevée le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) porte sur une affaire très importante. J'aimerais compléter sa question.

La députée de Toronto sait vraisemblablement que le cartel créé par le gouvernement dont elle faisait partie a coûté par exemple aux Ontariens beaucoup d'argent pour ce qui est du coût de l'électricité. Peut-être sait-elle aussi que les deux collaborateurs de l'actuel sénateur Austin ont, sauf erreur, fait l'objet de poursuites criminelles, et que le sénateur lui-même, qui était à l'époque le principal agent du cartel, n'a pas fait l'objet de poursuites. Peut-être voudra-t-elle commenter la chose.

La députée se rend-elle compte par exemple qu'un décret du conseil interdisait aux Canadiens de parler de ce cartel? En somme, aux yeux de ceux d'entre nous qui croient que les gouvernements ne devraient jamais enfreindre la loi alors qu'ils s'efforcent d'enrichir une société d'État, c'est l'un des moments les plus noirs de l'histoire de notre pays. La députée a-t-elle quelque commentaire intelligent à formuler concernant les propos que je viens de tenir?

Mlle Nicholson: Permettez-moi de faire remarquer, madame la Présidente, que le projet de loi dont nous sommes saisis vise à permettre la fusion d'une société d'État administrée par le gouvernement du Canada et d'une société d'État administrée par le gouvernement de la Saskatchewan. Je ne vois pas ce que l'histoire ancienne qu'a rapportée le député a à voir avec ce projet de loi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Des voix: Non.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Madame la Présidente, je pensais qu'un ministériel allait intervenir, afin de défendre l'initiative du gouvernement, mais je peux comprendre que nos vis-à-vis ne soient peut-être pas disposés à le faire.

Je tiens tout d'abord à parler de l'ambiguïté que je constate au cours du débat. Nous avons là un exemple classique des aspects répréhensibles de la privatisation, surtout de la façon dont le gouvernement l'a appliquée.

Il s'agit d'un exemple type. Les Canadiens et les habitants de la Saskatchewan, par le biais de la Saskatchewan Mining Development Corporation, ont investi de nombreux millions de dollars au fil des ans dans les deux sociétés concernées. Ainsi, étant donné que la privatisation entre dans l'idéologie du gouvernement et de celui de la Saskatchewan, on va fusionner ces deux sociétés, puis les privatiser par le biais de la vente d'actions, ce qui touche les Canadiens et surtout les habitants de la Saskatchewan, car ils apportent leur contribution à ces deux sociétés. Les intéressés assument maintenant la majeure partie des risques, alors que le gouvernement absorbe toutes les dettes, afin de rendre cette privatisation possible.

On constate que le contribuable canadien ne profitera pas de cette privatisation. Ce sont plutôt les actionnaires, et notamment les actionnaires majoritaires, dans la nouvelle entreprise qui profiteront des sommes que les Canadiens et les habitants de la Saskatchewan ont investies au fil des ans dans ces deux sociétés.

Cela dit, je tiens à préciser clairement qu'il ne convient pas de s'opposer à la privatisation dans tous les cas. Je me rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, dans ma propre circonscription, le gouvernement du Manitoba a décidé de privatiser la société Flyer Industries. Selon moi, au moment où la décision a été prise, elle était fort judicieuse. Cette société devait malheureusement faire face à bien des problèmes en tant que société publique, et une partie dont certains étaient justement attribuables au fait qu'il s'agissait d'une société publique. A mon avis, la difficulté ne tenait pas au fait que cette entreprise appartenait au secteur public mais plutôt au fait que d'autres sociétés privées plus puissantes sur le marché empêchaient cette société publique de fonctionner de façon rentable.

● (1210)

Il faut se rappeler qu'à un moment donné, dans les années 70, le gouvernement conservateur de l'Ontario a fait comprendre clairement aux municipalités qui cherchaient à obtenir des subventions au titre des transports qu'il était préférable pour elles d'acheter leurs autobus de la société General Motors plutôt que la société d'État Flyer Industries, au Manitoba, si elles voulaient obtenir des subventions pour l'achat de ces autobus. La dernière chose que les conservateurs souhaitaient, c'était bien de voir une société publique spécialisée dans la fabrication des autobus réussir sur le marché.

Cependant, je m'écarte du sujet. Il s'agit en l'occurrence de la privatisation de l'Eldorado nucléaire limitée et de la Saskatchewan Mining Development Corporation. Je n'ai pas pu m'empêcher de faire cette allusion à la société Flyer, et je dois dire que, à l'occasion, les préjugés du parti conservateur contre les entreprises du secteur public ont incité divers gouvernements fédéraux et provinciaux de même acabit à ne pas laisser les forces du marché et les sociétés publiques affronter librement la concurrence; au contraire, ils ont essayé de fausser le marché de façon que ces sociétés ne soient pas aussi rentables qu'elles auraient pu l'être afin de dire—d'un ton moralisateur, bien sûr—que ces sociétés-là n'ont pas été aussi prospères qu'on l'avait espéré. Ensuite ils blâment la propriété publique au lieu d'admettre qu'ils sont intervenus sur le marché, contrairement à ce qu'ils ont toujours prêché.

En ce qui concerne la privatisation, j'ai eu le privilège d'assister à une séance de la Chambre des Lords britannique alors que feu Harold MacMillan, comte de Stockton et ex-premier ministre de la Grande-Bretagne, prononcait un discours. Il parlait du programme de privatisation de Margaret Thatcher. J'ai été fort impressionné de voir l'ancien premier ministre, alors âgé de 92 ans, parler durant 20 minutes sans même consulter une seule note.

Dans ses commentaires très clairs sur les programmes de privatisation du gouvernement, il comparait la privatisation des sociétés de la couronne britannique à une famille qui vend son argenterie pour payer moins d'impôts dans l'immédiat, par le fait même se vouant presque à un avenir de pauvreté, compromettant sa propre destinée économique, et ainsi de suite.

C'était un excellent discours et une bonne analogie de ce que notre gouvernement a été tenté de faire: jusqu'à un certain point, il s'est débarassé de l'argenterie de la famille. Le gouvernement a été particulièrement mal avisé dans la privatisation de certaines sociétés d'État, et c'est vraiment comme s'il avait bradé l'argenterie familiale. Toutefois, je ne saurais me prononcer ouvertement dans ce cas-ci. Cette privatisation montre ce qui cloche dans les privatisations en ce sens que c'est le public qui prend les risques alors que ce sont les actionnaires d'entreprises privées qui récoltent les bénéfices.

Tous les députés qui sont là depuis un certain temps savent bien que je ne suis pas fort partisan du nucléaire, de l'extraction d'uranium ni de l'énergie nucléaire, secteurs dans lesquels oeuvrent ces deux sociétés. Je manquerais de franchise en omettant de préciser que je préférerais voir disparaître une bonne partie des activités auxquelles s'adonnent ces deux sociétés, privées ou publiques.

Un des problèmes du nucléaire au Canada, c'est qu'il est étroitement lié au secteur public et au gouvernement. Les liens entre ce secteur et les bureaucrates ainsi que les gouvernements libéraux étaient tels que les Libéraux se trouvent toujours dans l'impossibilité de critiquer ce secteur. C'est leur enfant chéri.

Nous osions espérer que les Conservateurs feraient davantage preuve d'esprit critique. Ils avaient promis en 1979 de faire une enquête approfondie sur le secteur nucléaire. Ils ont réitéré cette promesse en 1984. Nous les avons relancé en 1985 et en 1986 et tout ce que la ministre de l'Énergie, qui a eu plusieurs portefeuilles avant d'atterrir au Conseil du Trésor, nous a promis, c'est de demander à l'ÉACL si elle croyait que c'était une bonne idée de tenir une enquête.

Vous voyez l'aspect ironique de la situation, je suppose: une ministre membre d'un parti qui avait promis de tenir une enquête sur cette société d'État et sur une bonne partie de ses activités a déclaré à la Chambre qu'elle songeait à en tenir une mais qu'elle allait demander conseil à cette société. Le député peut vérifier au hansard. C'est exactement ce que la ministre a dit.

Nous avons très tôt par la suite perdu espoir que les conservateurs réussissent à observer à l'égard de l'industrie nucléaire la distance critique que nous avions espéré qu'ils observent étant donné certaines des promesses qu'ils avaient faites lorsque les libéraux étaient au pouvoir. Nous avons alors lancé notre propre enquête. Nous nous sommes rendus dans plusieurs villes de toutes les régions du Canada, et nous espérons publier très bientôt un rapport qui exposera très clairement l'opinion du NPD sur une grande variété de questions touchant l'industrie nucléaire.

Bon nombre des activités auxquelles se livrent ces deux sociétés d'État n'ont rien pour m'emballer, peu importe qu'elles appartiennent au secteur public ou au secteur privé. C'est peut-être prendre ses désirs pour des réalités, mais j'espère que l'un des effets secondaires qu'aura cette privatisation, dans la mesure où l'industrie nucléaire est touchée par la privatisation de ces deux sociétés minières, sera d'amener le gouvernement du Canada et les autres gouvernements à se sentir moins attachés à toute cette industrie.

Cet espoir ne repose sur rien de solide car, ainsi que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) l'a fait remarquer avec force détails, les entreprises privées appartenant à cette industrie ont fondamentalement été capables au fil des années de faire tout ce qu'elles ont voulu et d'obtenir tout le soutien public gouvernemental dont elles pouvaient avoir besoin, que ce soit sous forme de subventions directes, de fixation des prix par cartel ou sous quelque forme que ce soit.

Le passé ne permet donc certes pas d'espérer que l'industrie nucléaire privée sera traitée avec une attention critique beaucoup plus grande que ne l'a été le secteur public. C'est en fait tout le contraire qui est arrivé. Les entreprises privées ont été capables de fonctionner avec encore moins d'attention. J'espère cependant que le gouvernement du Canada finira par diriger vers l'industrie nucléaire toute l'attention que nous lui demandons depuis quelque temps de lui consacrer, et qu'il sera peut-être plus libre de le faire si ces entreprises, comme dans le cas de l'extraction du minerai d'uranium, appartiennent complètement au secteur privé.

• (1220)

Il ne fait absolument aucun doute qu'une enquête complète s'impose sur tous les aspects du cycle du combustible nucléaire au Canada. Les conservateurs en ont promis une plusieurs fois, mais n'ont jamais tenu parole. Cette enquête devrait porter notamment sur la sécurité des réacteurs, sur la planification des mesures d'urgence et sur les autres questions restées sans réponse depuis l'accident de Chernobyl.

Dans ce domaine, certaines des questions les plus difficiles n'ont été abordées que par des comités de la Chambre. Le comité permanent de l'environnement et des forêts a entrepris il y a quelque temps, à ma demande, une étude sur l'élimination des déchets fortement radioactifs. Il a publié un très bon rapport intitulé La onzième heure a sonné. Je le recommande à tous les députés qui s'intéressent à cette question.

Le comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources étudie pour sa part les aspects économiques de l'énergie nucléaire. C'est la réforme parlementaire qui a rendu ces travaux possibles parce que les comités ont entrepris ces études de leur propre initiative. Heureusement que nous avons eu cette réforme parce que le parti progressiste conservateur n'a pas encore tenu sa promesse d'effectuer une enquête complète sur le cycle du carburant nucléaire au Canada. Et il y a peu de chances que le gouvernement passe aux actes juste au moment où son mandat se termine.

Si le gouvernement a le moindrement d'intégrité, il tiendra des élections avant de mettre en oeuvre l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis pour permettre aux Canadiens de se prononcer sur un sujet dont il n'a même pas été question durant les élections de 1984. Si le gouvernement respecte les principes démocratiques, il y aura des élections avant l'entrée en vigueur de cet accord.

Cela signifie, bien sûr, que le parti conservateur n'aura pas trouvé le temps, pendant ses quatre années au pouvoir, de tenir une enquête sur le cycle du carburant nucléaire, comme il l'a promis en 1984.

Il y a beaucoup d'autres questions à discuter, mais le temps me manque. Je sais qu'un député libéral veut parler et j'espère pouvoir lui poser des questions.

M. Kilgour: Madame la Présidente, le député peut-il nous donner les noms de sociétés d'État que les gouvernements néo-démocrates de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan ou du Manitoba ont privatisées? Peut-il nous dire aussi quelles sociétés dans le secteur fédéral son parti voudrait étatiser s'il avait la chance de le faire?

M. Blaikie: Madame la Présidente, j'ai donné un exemple.

M. Blenkarn: Vous vouliez privatiser les banques.

M. Blaikie: Je croyais que les banques étaient privatisées. Le député est président du comité des finances et il parle de privatiser les banques. Ce sont des sociétés privées, j'aurais cru qu'il le savait.

De toute façon, le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) m'a demandé quelles sociétés les gouvernements provinciaux néo-démocrates ont privatisées. Je ne peux pas répondre pour la Colombie-Britannique ni pour la Saskatchewan, mais j'ai donné, durant mon discours, l'exemple d'une société qui a été privatisée au Manitoba, la société Flyers Industries. Elle a été vendue à une entreprise hollandaise qui fabrique des autobus.

A l'heure actuelle, le gouvernement manitobain essaie de vendre la société MANFOR Industries, au Pas. J'imagine que ces négociations ont malheureusement été interrompues en raison des élections.

Au lieu d'adopter une position rigide au sujet de la privatisation, les gouvernements néo-démocrates se sont montrés, avec raison, prêts à examiner si la privatisation convient ou ne convient pas dans des cas particuliers. Il y a manifestement une différence entre nous et les conservateurs, car nous ne sommes pas contre la propriété publique. Nous croyons que c'est pour les Canadiens un excellent moyen de déterminer la nature de leur économie et d'avoir une plus grande influence sur les décisions d'ordre économique.

Par ailleurs, les gouvernements néo-démocrates n'ont pas hésité à privatiser lorsqu'ils ont jugé que c'était là la meilleure solution.

M. Orlikow: Madame la Présidente, les provinces du Manitoba et du Québec, pour n'en nommer que deux, ont un énorme potentiel de production d'énergie hydro-électrique. Ces deux provinces négocient d'ailleurs avec des États américains la vente de cette énergie.

Selon les informations d'hier soir, le gouvernement de l'Ontario s'apprêterait à dépenser jusqu'à 500 000 $ pour réequiper ses centrales nucléaires et en améliorer la sécurité. Plutôt que de reconstruire ses centrales nucléaires ou d'en construire de nouvelles, ne serait-il pas plus logique, pour la sécurité des Canadiens, que le gouvernement de l'Ontario négocie avec le Québec et le Manitoba pour acheter l'énergie dont elle a besoin et qui serait produite par des aménagements hydro-électriques?

M. Blaikie: Madame la Présidente, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), fait ressortir un problème d'organisation de la production d'énergie au Canada, notamment de la production d'énergie électrique. Chaque province a sa propre stratégie de production d'énergie électrique. Il y a très peu de coordination ou d'efforts pour trouver la formule qui serait la meilleure pour le pays dans son ensemble ou pour une région en particulier.

A un moment donné, dans l'Ouest, on parlait d'un réseau intégré. Les négociations semblaient sur le point d'aboutir, mais elles ont apparemment échoué.

Plutôt que de se demander comment vendre ou échanger de l'énergie entre elles, d'une façon bénéfique pour l'environnement et la sécurité des Canadiens, les provinces désirent maintenir, isolément, leur propre stratégie énergétique. Les sociétés productrices vendent de l'énergie hydro-électrique aux États-Unis, tandis que la province voisine construit des réacteurs nucléaires pour produire sa propre énergie, alors qu'elle aurait pu l'acheter à ses voisines et éviter ce que je considère être une solution indésirable: la construction de réacteurs nucléaires. Aussi il n'y a pas ce genre de coordination.

• (1230)

La plus grande confusion règne à propos de toute la question des exportations d'électricité. L'une des causes de cette confusion concerne naturellement tout l'accord de libre-échange et la façon dont le gouvernement essaie de faire croire aux Canadiens qu'avec cet accord, ils ont remporté une victoire sur le lobby du charbon aux États-Unis, que nous allons pouvoir vendre de l'électricité à ce pays, ce que nous n'aurions pas pu faire autrement. Le fait est que le gouvernement a répondu à un très petit groupe de membres du Congrès provenant des États producteurs de charbon qui voulaient que le Congrès interdise les importations d'électricité canadienne. Ce groupe n'aurait rien obtenu. Il n'avait absolument aucune chance de succès. Pourtant, en réponse à cette menace dérisoire émanant d'un petit groupe d'hommes politiques américains, le gouvernement canadien a conclu cet accord. Il veut maintenant nous faire croire que, grâce à lui, nous disposons de nouvelles possibilités de vendre de l'électricité aux États-Unis.

Le fait est que le lobby du charbon sort vraiment vainqueur de cet accord. Ce lobby s'inquiétait vivement de ces contrats de charbon que Ontario Hydro doit renouveler en 1990 et 1991 avec des producteurs de charbon américains de Pennsylvanie, de Virginie-Occidentale, ou d'ailleurs. Il s'inquiétait qu'à ce moment-là les Canadiens se seraient organisés et seraient prêts à acheter le charbon de l'Ouest du Canada à faible teneur en soufre, ce qui serait avantageux pour les producteurs de charbon de l'Ouest et à toutes les personnes employées à transporter le charbon provenant de cette région. Cela bénéficierait également à l'environnement canadien étant donné qu'on brûlerait du charbon à faible teneur en soufre au lieu de charbon à haute teneur en soufre.

Cependant, pour y parvenir, toutes les études ont montré qu'il faudrait qu'il y ait une subvention, du genre de ce qui existe pour le transport des céréales, de l'ordre d'environ 2 p. 100. L'accord de libre-échange va rendre cela impossible. Il va rendre impossibles les subventions de transport qui auraient pu réaliser les rêves d'un grand nombre de députés conservateurs de l'Ouest du Canada qui demandent depuis des années pourquoi l'Ontario n'achète pas le charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre. Maintenant, à la suite de l'accord de libre-échange, à propos duquel ils bavent tous littéralement de joie, le rêve de vendre à l'Ontario du charbon de l'ouest du Canada à faible teneur en soufre n'a pas la moindre chance de se réaliser. Ce sera de leur faute. Ils en seront responsables.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, je tiens au départ à donner l'assurance aux ministériels que nous de l'opposition officielle n'avons pas l'intention de prolonger indûment ce débat. Deux de nos orateurs ont pris la parole et j'ai quelques commentaires à ajouter. Je ne crois pas que je vais même utiliser entièrement les 20 minutes qui me sont allouées. Je participerai volontiers, bien entendu, à la période des questions et nous serons heureux de faire passer à une étape ultérieure ce projet de loi auquel nous sommes généralement favorables.

Je tiens cependant à signaler que j'entretiens de graves réserves au sujet de la politique de privatisation du gouvernement dans son ensemble. J'ai été intrigué par la question qu'a posée le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) au député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie). Il a demandé ce que le gouvernement a privatisé alors qu'il ne l'aurait pas dû et ce qui n'avait pas été privatisé par des gouvernements antérieurs ou par des gouvernements néo-démocrates et aurait dû l'être. La question est fort intéressante.

La position du gouvernement actuel est très facile à schématiser, selon moi. Ce gouvernement a une conception très restreinte de l'intérêt public, qui transparaît encore davantage dans sa gestion des sociétés d'État. Il est prosterné devant le pouvoir du marché, fermement convaincu que le marché donne toujours les bonnes solutions. Effectivement, ce qui sous-tend l'accord de libre-échange, c'est l'idée qu'en obligeant les gouvernements provinciaux du Canada à composer avec les forces du marché sans aucune possibilité d'en atténuer les effets, on assurera d'une façon quelconque une vie meilleure aux Canadiens. C'est bien possible que l'accord débouche sur une efficacité accrue. Je ne le conteste pas. Selon moi, le marché a la vertu d'assurer la discipline de la production. Cependant, la vie ne se limite pas à cela. Et même le monde des affaires ne se limite pas à cela.

Je pense que si le gouvernement s'est trompé d'approche au sujet de la privatisation, c'est en pensant que partout et toujours l'économie de marché réussit mieux que les actions de planification entreprises par l'État ou par d'autres pour obtenir plus que la seule efficacité pour laquelle l'économie de marché est justement réputée. Dans l'opposition officielle, nous estimons qu'il est faux de croire que tout doit être privatisé. Nous nous sommes élevés contre la privatisation de certains éléments du Service correctionnel du Canada. Nous nous sommes élevés contre d'autres privatisations que le gouvernement a mises en projet.

Pour nous il s'agit d'une question d'ordre pratique. La question qu'il faut se poser à propos de telle ou telle société d'État est celle-ci: est-ce qu'elle répond à un objectif d'utilité publique qui ne peut être réalisé ou qui va disparaître si la société est privatisée? Lorsque le gouvernement se pose cette question à propos de chacune des sociétés d'État, il a tendance à conclure qu'elle doit être privatisée parce qu'il ne voit pas d'objectif d'utilité publique aux sociétés d'État.

Nous avons par exemple Petro-Canada qui est une entreprise, mais c'est une entreprise qui a été créée par l'État en vue d'un certain objectif d'utilité publique et bien déterminé, qui ne consiste pas seulement à suivre les règles de l'économie de marché, de faire preuve d'efficacité et de fournir un service comme le service fourni au secteur public. Nous voulions que Petro-Canada constitue une force dans l'activité de plusieurs sociétés privées qui, de par une cohésion certaine, n'obéissent pas aux règles typiques ou théoriques de l'économie de marché parce qu'elles sont peu nombreuses, qu'elles sont énormes et qu'elles constituent en fait un oligopole classique. Nous voulions que Petro-Canada existe, qu'elle joue entre autres le rôle de l'honnête courtier, qu'elle soit la société qui fixe la norme et qui comble les carences qui existaient dans ce secteur-là de l'économie où un si petit nombre de sociétés traitaient ensemble un volume d'affaires aussi énorme.

Comme exemple de privatisation il y a eu encore de Havilland. Je dois reconnaître qu'à mon avis la discipline du marché va aider de Havilland. C'est déjà commencé. Mais quand de Havilland appartenait à l'État, elle répondait en plus à un objectif d'utilité publique. Cet objectif a disparu maintenant que de Havilland appartient à une société multinationale, même excellente, qui a son siège et son administration aux États-Unis. L'objectif visé par cette société d'État était d'avoir au Canada une industrie aérospatiale canadienne, dirigée par des Canadiens, et de constituer un instrument de la politique publique.

Personne ne peut dire que malgré les réussites que pourra atteindre de Havilland—que je lui souhaite et auxquelles j'applaudirai—elle ne répondra jamais à l'objectif de politique publique que nous lui avions fixé quand elle était dans le secteur public et qu'elle aurait pu réaliser dans le secteur privé si elle avait été vendue à un groupe à contrôle canadien.

On est sur le point de privatiser la Société Eldorado. Le rôle qu'elle a joué au fil des ans, quand elle faisait partie du secteur public, justifiait dans une certaine mesure qu'elle y demeure, mais, comme je l'ai expliqué, nous avons examiné la proposition au caucus, avec notre critique de l'énergie, et nous pensons que c'est là un aboutissement logique pour l'Eldorado.

• (1240)

Je dois préciser cependant que nous sommes passablement déçus de constater que le gouvernement n'a pas réussi à régler de manière satisfaisante les problèmes environnementaux causés par l'utilisation, la production, la prospection ou l'extraction de l'uranium. Nous attendions impatiemment que l'on continue de chercher des solutions inédites au problème de l'élimination des déchets nucléaires. Nous espérions que l'on continuerait d'accorder la priorité à la question.

Or je ne vois rien dans ce projet de loi qui indique que ce sera là une grande priorité et que l'on déploiera plus que les efforts habituels consacrés par une entreprise privée pour régler ce problème d'importance nationale qui aurait gagné à demeurer la responsabilité du gouvernement fédéral.

Comme dans le cas de certaines autres privatisations dont le gouvernement est responsable, nous craignons que celle-ci ne serve davantage à donner suite à certaines théories qu'à protéger les intérêts bien compris de l'économie nationale et de l'entreprise visée.

La privatisation donne au gouvernement conservateur la possibilité d'adjuger à ses amis des contrats qui leur permettront de participer aux activités de l'entreprise privatisée. Inutile d'être plus précis et il me suffit de rappeler à la Chambre que le gouvernement a abusé du régime de la privatisation dans le passé, en s'en servant pour récompenser ses partisans et leur fournir des possibilités dont ces derniers n'auraient pas pu profiter autrement.

L'un des autres mobiles qui guident le gouvernement, et ce n'est pas un mobile légitime, mais il s'en est déjà servi dans le passé, est que le recours à la privatisation lui permet de donner l'impression de réduire la taille de la Fonction publique. En principe, la taille de la Fonction publique ou plutôt le nombre des employés du secteur public diminue lorsqu'une société d'État est vendue ou lorsqu'une entreprise gouvernementale est privatisée. S'il n'y a pas de réelle diminution à cet égard, je ne crois pas que le gouvernement puisse se vanter de tenir sa promesse électorale de réduire la taille de la Fonction publique.

L'exemple le plus scandaleux de cela réside dans ce que le gouvernement a fait à Service correctionnel Canada, où des employés des libérations conditionnelles ou des directeurs de centres de transition appartenant au gouvernement ont été congédiés puis réengagés par des organisations établies à l'aide de deniers publics prétendument pour offrir le même genre de service, mais qui dans certains cas le font moins bien et moins efficacement que lorsque le service était entièrement gouvernemental.

C'est ainsi qu'on n'a pas réduit le coût d'exploitation du service ni le nombre d'employés, mais on a créé l'illusion qu'on a réduit le nombre des fonctionnaires, car ceux qui faisaient autrefois partie de la Fonction publique travaillent maintenant à contrat directement ou indirectement pour le gouvernement et font exactement la même chose. La privatisation est plutôt devenue une affaire de mesquinerie aux mains du gouvernement.

Pour conclure, je tiens simplement à exprimer l'espoir que ce ne sera pas le cas pour ce fusionnement et pour les garanties de souscription et les offres d'actions qui vont en découler, mais que toute l'affaire sera transparente et qu'elle sera avantageuse à longue échéance pour les utilisateurs de combustible nucléaire et pour la production de celui-ci.

M. Orlikow: J'ai deux questions à poser au député. D'abord, je voudrais savoir ce qu'il pense du point de vue exprimé par le syndicat des employés de de Havilland à propos de la privatisation. Si le nombre d'empois semble avoir augmenté jusqu'ici, il s'agit d'emplois dans la chaîne de montage des avions. En fait, la privatisation a empêché cette société de faire de la recherche et du développement comme elle en avait la possibilité lorsqu'elle appartenait à l'État, alors que ce sont deux domaines absolument nécessaires pour que l'industrie continue à se développer et à progresser. Qu'en pense mon collègue?

Étant donné qu'il était membre du cabinet de l'ancien gouvernement libéral, le député pourrait-il nous expliquer, dans la mesure du possible, pourquoi son gouvernement a fait partie avec des pays comme les États-Unis et l'Australie, entre autres, du cartel qui a maintenu le prix de l'uranium à un taux des centaines de fois supérieur à celui qu'il aurait dû être? Les Canadiens ont ainsi perdu des centaines de millions de dollars. Les Ontariens en ont fait largement les frais puisque Hydro-Ontario a acheté d'énormes quantités d'uranium pour ses centrales nucléaires. Pourquoi le gouvernement d'alors a-t-il participé à ce cartel? Non seulement il y a participé, que dis-je, mais il s'est prévalu de tous les moyens possibles, de tous ceux que la loi lui permettait, en tout cas, pour entourer de secret toutes les mesures prises, toutes les dispositions convenues, voire l'existence même de ce cartel, et pour cacher les faits aux Canadiens.

M. Kaplan: Je vais d'abord répondre à la dernière question. Je n'ai malheureusement pas été un témoin de premier ordre des faits concernant le cartel nucléaire. Tout comme le député, j'ai suivi l'affaire avec beaucoup d'intérêt, mais je ne suis pas en mesure de discuter des motifs du gouvernement ou des méthodes qu'il a employées.

Quiconque considère cette question de l'extérieur se rend parfaitement compte qu'un des avantages d'un prix artificiellement élevé est d'encourager la poursuite des travaux de prospection et de développement ainsi que l'accumulation de réserves. Quand les prix sont moins élevés l'activité ralentit, quand ils sont plus élevés, l'inverse se produit. Je présume que l'objectif primordial d'un cartel était de s'assurer la poursuite des travaux de prospection et de développement d'une ressource fondamentale dans l'ère nucléaire où nous vivons.

A propos de la préoccupation au sujet de la recherche et du développement, de toute évidence j'aimerais autant que le député que de Havilland continue à faire beaucoup de recherche et de développement. Comme il s'agit d'une entreprise privée par suite de l'initiative du gouvernement conservateur, ce dernier ne peut guère imposer sa volonté. Le gouvernement fédéral ne peut plus décider si des travaux de recherche et de développement se poursuivront au Canada ou aux États-Unis au sujet de cette technologie de l'avion à hélice mise au point à de Havilland. Il a renoncé à son droit de regard, car il n'est plus actionnaire et il ne nomme plus les membres du conseil d'administration. C'est une conséquence de la privatisation. Toutefois, j'espère que le gouvernement demandera à de Havilland, en se prévalant des conditions de la transaction, qui lui confère certains droits et certaines responsabilités, de veiller à ce que d'importants travaux de recherche et de développement continuent à se faire au Canada!

Je peux dire au député que j'ai visité récemment l'usine de Havilland et d'ici quelques semaines des députés de la région s'y rendront également. On y poursuit une quantité impressionnante de travaux de recherche et de développement. J'espère que ce rythme se maintiendra et qu'il pourra même augmenter.

D'autre part, le nouvel élément qui a fait son apparition à de Havilland et que j'appuie, bien qu'il puisse y avoir controverse à ce sujet, est que l'usine commence à fabriquer et à assembler d'autres appareils que ceux qu'elle construit entièrement. C'est une bonne police d'assurance que se donne cette compagnie. Car une compagnie est plus vulnérable lorsqu'elle dépend d'un seul produit. L'appareil que fabrique actuellement de Havilland est très prisé, mais il sera dépassé un jour. Espérons que ce jour viendra le plus tard possible, mais le syndicat, le député de cette région et moi-même aurons tout lieu de nous réjouir alors de savoir que de Havilland peut compter sur d'autres produits pour assurer des emplois payants aux travailleurs hautement spécialisés de son usine.

• (1250)

Je ne regrette donc pas qu'elle fasse maintenant de l'assemblage, qu'elle ne dépende plus d'un seul produit pour assurer sa rentabilité. Mais c'est quand même déprimant d'exécuter les plans aérospatiaux des autres, de fabriquer des pièces qui entrent dans la fabrication d'appareils conçus, assemblés et commercialisés par des usines autres que celles de de Havilland du Canada.

J'ai déjà visité notamment des fabriques d'empennages dans cette région de Toronto. Ces usines ne fabriquaient rien d'autre. C'est un peu triste de voir que notre industrie aérospatiale a été tronquée au point de ne plus rien faire d'imaginatif ou de créatif, de ne plus effectuer de recherche et de développement pour rehausser ses opérations. Cette industrie se contentait de fabriquer des empennages pour des appareils conçus et commercialisés à l'étranger.

C'est le danger que pose l'accord commercial Mulroney. C'est le genre de choses qui se produisent dans nos usines. La prise de contrôle par des sociétés américaines—que l'accord encourage— pourrait éventuellement mener à un manque d'autonomie et étouffer l'esprit d'entreprise, la créativité économique, l'esprit d'invention, etc. des Canadiens. Cela pourrait être un résultat, très décourageant, du continentalisme.

A condition que l'usine conçoive des avions et les fabrique plus ou moins du début à la fin et qu'elle ne cessera pas de procéder ainsi, je continuerai d'appuyer ce qui se passe à de Havilland. Lorsque le Dash-8 trouvera son marché et que de nouveaux modèles seront fabriqués, j'espère qu'ils proviendront de de Havilland et que cette société ne deviendra pas un simple exécutant des projets de quelqu'un d'autre.

M. Kilgour: Madame la Présidente, l'honorable député étant avocat, pourrait-il nous dire ce qu'il pense du fait que des accusations ont été portées contre deux cadres subalternes d'Uranium Canada, qu'on a publié un décret interdisant aux Canadiens de discuter de cette très importante affaire et que le directeur d'Uranium Canada, le sénateur Jack Austin, n'a pas été inculpé contrairement à ses deux gestionnaires.

Eldorado Nucléaire Limitée

M. Kaplan: Madame la Présidente, le député qui a posé la question sait sans doute que la décision de porter des accusations ne relève ni du Cabinet ni de l'ensemble des ministres. C'est la responsabilité unique et exclusive du procureur général, qui ne consulte pas ses collègues lorsqu'il doit prendre des décisions comme celle-là.

Sauf erreur, la question fait supposer qu'en tant que membre d'un précédent gouvernement, je devrais d'une façon ou d'une autre défendre la décision de ne pas porter d'accusation contre le sénateur Austin. Si c'est là l'objet de son propos, comme s'il s'agissait d'une décision du gouvernement, sa question est tendancieuse et je tiens à en écarter cet aspect.

Quant au reste de la question qui porte notamment sur le décret du conseil, je n'ai vraiment rien eu à y voir. Je n'ai rien à ajouter aux réponses très complètes qu'ont fournies à l'époque les ministres du gouvernement Trudeau qui avait été chargés de créer ce cartel.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Au retour du congé de Pâques, madame la Présidente, nous constatons encore une fois que dans sa course idéologique, le gouvernement conservateur est fermement engagé sur la voie de la défaite.

Quand nous commençons à discuter de privatisation et de propriété publique, la question intéressante qui surgit est celle qu'a posée le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) il y a quelque temps, soit celle de savoir quel genre de compagnies ou d'entreprises nous voudrions voir transformer en entreprises du secteur privé et pour quelles raisons nous les voudrions dans le secteur public?

En tant que pays, tout au long de notre histoire, nous avons dû faire des choix semblables à maintes occasions. L'ironie du sort veut que par le passé, des gouvernements conservateurs ont souvent choisi pour des raisons précises et d'importance nationale qu'une compagnie ferait partie du secteur public. Voilà pourquoi je trouve particulièrement malheureux que le gouvernement conservateur actuel ait adopté une approche entièrement idéologique pour réduire, simplement pour le plaisir, le nombre des compagnies du secteur public par rapport à celles du secteur privé.

Il y a également lieu de signaler qu'il a adopté dans maints domaines une approche idéologique fractionnée. Pourtant, il refuse d'adopter une position ferme qui corresponde à son attitude véritable à l'égard d'entreprises publiques importantes et considérables comme Air Canada, Petro-Canada, le CN et Radio-Canada. En dépit de harcèlements idéologiques mineurs, le gouvernement n'a fait aucun effort pour aliéner d'importantes sociétés publiques, car il sait que la population tient mordicus à maintenir des sociétés d'État comme Air Canada, Radio-Canada, le CN et Petro-Canada dans le domaine public et à s'assurer qu'elles continuent de servir la population comme elles l'ont fait par le passé. Pourtant, il a fait des efforts modestes, comme en l'occurrence à l'égard de la Société Eldorado et d'autres sociétés du secteur public.

Si j'étais appelé à décider si une société devait faire partie du domaine public ou non, je trouve—et c'est la dernière observation que je ferai avant la pause du déjeuner—qu'une société qui revêt autant d'importance du point de vue de la sécurité, des préoccupations environnementales, et des efforts considérables que le gouvernement a dû déployer pour la créer, devrait inévitablement demeurer dans le secteur public.

Puis-je signaler qu'il est 13 heures, madame la Présidente.

• (1300)

La présidente suppléante (Mme Champagne): A cause de la déclaration ministérielle, la Chambre siègera jusqu'à 13 h 08. Le député peut continuer s'il le désire.

M. Langdon: Monsieur le Président, si vous me permettez de continuer un peu sur ma lancée, je trouve qu'une société s'occupant de questions nucléaires doit absolument être placée sous la surveillance très étroite du gouvernement. Une société comme Eldorado nucléaire, qui a reçu beaucoup d'aide du gouvernement tant pour ce qui est des capitaux, qu'en matière de développement et de commercialisation, par le biais de cartels dont on a discuté longuement, doit certainement rester dans le secteur public car ce sont les Canadiens qui l'ont édifiée et ce sont eux qui devraient récolter les bénéfices.

Et enfin, c'est une société qui risque d'avoir des conséquences environnementales franchement dangereuses, qui risque de nuire aux collectivités et aux travailleurs. Par ailleurs, c'est une société qui doit rester la propriété de la collectivité au lieu d'être confiée au secteur privé qui n'aura pas les mêmes responsabilités que l'État envers la collectivité en général.

Il est donc très curieux à mon sens que l'on décide de privatiser une telle société. La vente de cette société au secteur privé est une opération très difficile à justifier pour d'autres raisons également. Une de ces considérations est le simple fait que les gens qui travaillent non seulement pour Eldorado mais aussi pour la société-soeur et dont la collaboration est prévue dans le projet, sont absolument contre la privatisation de cette entreprise. Ils l'ont fait pour les raisons les meilleures qui soient, pour des raisons de santé et de sécurité pour eux-mêmes, les travailleurs actuels et aussi pour les futurs travailleurs. Ils ont fait remarquer que jusqu'à tout récemment, les chiffres ont montré que chez ceux qui travaillent dans les usines de traitement, par exemple celles de la Eldorado Nucléaire, et chez ceux qui extraient effectivement le minérai d'uranium, les taux de risque de cancer et autres conséquences de la radiation sont beaucoup plus élevés que chez tout autre groupe de travailleurs au Canada.

Quand il s'agit de nous prononcer sur cette privatisation, il importe donc de tenir compte du fait que les membres des deux syndicats, autant ceux des Métallurgistes unis que ceux du Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie, se sont opposés catégoriquement à cette privatisation.

Il est essentiel de reconnaître que c'est un extraordinaire marché extrêmement avantageux qu'on offre là au secteur privé. En ce qui concerne par exemple les considérations environnementales, le gouvernement fédéral se trouvera à tirer fondamentalement du pétrin la raffinerie de Port Hope. Quant aux coûts des travaux relatifs au site d'enfouissement, la société nouvellement privatisée n'en défraiera que les deux premiers millions de dollars. Advenant des problèmes éventuels, le gouvernement fédéral paiera 76,5 p. 100 des autres 98 millions de dollars et la totalité des dépenses lorsque ce chiffre dépassera 100 millions de dollars. Cela ne correspond pas à la réalité de l'entreprise privée avec ses risques et ses incertitudes. Il s'agit au contraire d'une entreprise publique qui est en réalité offerte à un petit groupe de personnes qui se partageront les actions de cette société nouvellement privatisée.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député pourra poursuivre son intervention plus tard.

Comme il est 13 h 08, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 08.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

DÉNONCIATION DU PROJET DE LOI

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, si les conservateurs cherchent à rendre quelqu'un d'autre responsable de la confusion qui entoure les questions reliées aux réfugiés et à l'immigration, ils pourraient peut-être se rappeler des paroles célèbres de Pogo qui a déclaré: «Je vois l'ennemi; et c'est moi».

Le projet de loi dont nous sommes saisis à l'heure actuelle est dénoncé par pratiquement tous les observateurs versés dans le domaine, à savoir, notamment, l'Association du barreau canadien, les Églises, Amnistie internationale, le rabbin Gunther Plaut, le Congrès juif canadien, et le Congrès du travail du Canada. La nouvelle ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a la possibilité de repartir du bon pied. Elle devrait écouter ces observateurs, suspendre l'application des ordonnances d'expulsion et proposer des modifications importantes au projet de loi ou une toute nouvelle mesure législative.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LE SPORT

HOMMAGE À MARIO LEMIEUX

M. Claude Lanthier (LaSalle): Monsieur le Président, la saison régulière de la Ligue nationale de hockey vient tout juste de prendre fin et elle a couronné un nouveau champion compteur en la personne du joueur de centre des Pingouins de Pittsburg, M. Mario Lemieux. Ce jeune athlète, originaire de chez nous, de Ville-Émard dans la circonscription de LaSalle, que j'ai l'honneur de représenter en cette illustre Chambre, ne cesse d'ébahir experts et amateurs de hockey par son talent naturel de brillant hockeyeur. En le regardant jouer avec autant de brio, on ne peut s'empêcher de penser que ses exploits deviendront bientôt légendaires.

Il est donc entré dans ce club très illustre des Canadiens de la trempe des Maurice Richard, Wayne Gretzky, Bobby Orr et Guy Lafleur qui ont atteint les plus hauts sommets de la renommée et qui font maintenant l'orgueil de toute notre nation canadienne.

J'invite tous mes collègues de cette Chambre à se joindre à moi pour rendre hommage à Mario Lemieux pour sa magistrale performance au cours de la saison et pour lui offrir nos sincères félicitations pour ce championnat mondial des compteurs fort mérité. Bravo à Mario Lemieux de Ville-Émard!

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—L'EMBARGO COMMERCIAL DÉCRÉTÉ PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, maintenant que les dirigeants du gouvernement sandiniste du Nicaragua et des contre-révolutionnaires ont entrepris des pourparlers officiels de paix, je voudrais déplorer publiquement les nouvelles selon lesquelles le gouvernement américain envisage d'intensifier son embargo commercial contre le Nicaragua.

Jusqu'à maintenant, certains produits nicaraguayens, comme le café, peuvent entrer légalement aux États-Unis en passant par un pays tiers. Dans le cas du café, le Canada est l'un des ces pays tiers. Ainsi, il est manifeste que les sanctions proposées risquent de nuire à certaines entreprises canadiennes. Bref, ces sanctions commerciales rendraient illégale l'exportation vers les États-Unis de n'importe quel produit en provenance du Nicaragua.

J'exhorte le gouvernement à s'opposer à l'initiative du gouvernement Reagan. Le gouvernement nicaraguayen démontre clairement qu'il est disposé à résoudre de façon pacifique ses différends avec les autres factions politiques du pays, à savoir les Contras. En imposant d'autres sanctions commerciales, les États-Unis risquent de nuire à l'esprit de ces pourparlers de paix. En outre, selon moi et selon mes collègues, ces sanctions entraîneront des problèmes politiques et économiques inutiles pour le gouvernement et le peuple du Nicaragua.

Article 21 du Règlement

L'AVORTEMENT

ON DEMANDE UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE VISANT À PROTÉGER LES OBJECTEURS DE CONSCIENCE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, en vertu de la loi sur l'avortement au Royaume-Uni et dans beaucoup d'États américains, quiconque donne des soins de santé n'a l'obligation contractuelle, statutaire ou légale de participer à une intervention visant à mettre un terme à une grossesse si ladite personne s'y oppose en conscience, à moins que ce soit nécessaire pour sauver la vie de la femme enceinte ou lui éviter un préjudice permanent.

Toute loi canadienne sur l'avortement doit contenir une telle disposition afin que ceux qui dispensent des soins de santé ne soient pas tenus légalement d'agir contre leur conscience.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE PLUS D'EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, malheureusement le gouvernement conservateur, par la voix du ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest), a décidé de couper 2 300 emplois d'été pour les étudiants et les étudiantes de l'île de Montréal et de Laval. L'année dernière, les 23 circonscriptions de l'île de Montréal et de Laval avaient obtenu, dans le cadre du programme Défi 87, plus de 10 millions de dollars pour la création d'emplois d'été, et cette année malheureusement on n'aura que six millions, soit une coupure de quatre millions, ce qui aura pour conséquence de perdre 2 300 emplois que les étudiants des collèges et des universités n'auront pas cet été. L'an passé, il y a eu 6 400 emplois. Cette année, il y aura seulement 4 100 emplois.

Monsieur le Président, je termine et j'invite tous les députés des 23 circonscriptions de l'île de Montréal et de Laval, tant libéraux que conservateurs, à faire pression auprès du ministre d'État (Jeunesse) pour qu'il corrige cette injustice afin de donner justice à nos jeunes étudiants et jeunes étudiantes de Montréal et de Laval.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DES VICTIMES D'ISLAMABAD

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, j'aimerais offrir à mes commettants d'origine pakistanaise qui résident dans ma belle circonscription de La Prairie mes plus sincères condoléances pour les innocentes victimes d'Islamabad au Pakistan, leurs frères et soeurs qui sont tombés sous les éclats d'obus.

A leurs familles et amis et au gouvernement du Pakistan, permettez-moi, monsieur le Président, au nom du peuple canadien et des résidants de ma circonscription, d'offrir ma compassion et l'assurance de mes efforts, s'ils le désirent, pour soulager la misère de ces innocentes victimes.

Il est triste de voir, monsieur le Président, un arsenal de guerre détruire en temps de paix un si grand nombre d'humains. Un vrai jour triste! Nous nous recueillons et prions pour eux.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA RÉDUCTION DES FONDS VERSÉS PAR LA PROVINCE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante révèle que presque la moitié de ses 80 000 petites et moyennes entreprises manque de main-d'oeuvre compétente.

Nous savons que, parmi toutes les provinces canadiennes, la Colombie-Britannique a le pourcentage le moins élevé de diplômés d'écoles secondaires qui poursuivent leurs études. Pourtant, le gouvernement provincial vient d'annoncer que les fonds alloués à l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique seront réduits. Cette prestigieuse institution de formation dont la renommée internationale n'est plus à faire devrait recevoir des fonds additionnels d'un pourcentage nettement plus élevé que le taux d'inflation; ainsi, les gens de la Colombie-Britannique seraient assurés d'avoir l'éducation et la formation nécessaires pour se tailler la place qui leur reviendra demain dans l'économie axée sur les connaissances.

Mais non, le gouvernement de la Colombie-Britannique réduit les fonds éducationnels de l'Institut et, en dépit du nombre sans cesse croissant d'étudiants, il n'est pas disposé à fournir des ressources financières suffisantes à ses collèges, à ses universités et à ses institutions d'enseignement technique et professionnel. Par cette initiative, le gouvernement désavantage les citoyens de la Colombie-Britannique et pratique la discrimination à leur endroit en ne leur offrant pas les mêmes perspectives d'avenir que celles qui sont ouvertes aux Canadiens des autres provinces et des Territoires.

[*Français*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE DE FAIRE PRESSION AUPRÈS DU SÉNAT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada doit appliquer la loi dans l'affaire des réfugiés illégaux turcs ou autres. Au Canada, nous vivons dans une société basée sur le respect des lois, sinon ce serait l'anarchie.

Monsieur le Président, nous habitons un pays ouvert, généreux. On n'a jamais fermé la porte aux immigrants et aux vrais réfugiés. Mais on ne peut admettre ceux qui entrent au pays en utilisant des stratagèmes illégaux. Ils prennent la place de ceux et celles qui ont suivi la filière normale et qui sont en attente.

Le Parlement a voté deux projets de loi concernant l'immigration, projets qui ont pour but de mettre de l'ordre dans le fouillis de l'immigration où l'ancien gouvernement n'a pas eu le courage d'agir. Mais les bonzes libéraux du Sénat bloquent ces lois depuis neuf mois, causant de l'obstruction.

Moi aussi, monsieur le Président, j'ai beaucoup de compassion pour ces Turcs, travailleurs courageux, qui avaient liquidé leurs biens en Turquie pour payer leur avocate et le réseau qui les a fait entrer illégalement au pays, et qui s'étaient depuis enracinés au Québec avec leurs enfants.

A ceux et celles qui s'en prennent au gouvernement, je dis: Prenez-vous en au Sénat. Marchez vers le Sénat et envahissez le bureau de John Turner qui a perdu le contrôle sur ses sénateurs grassement payés, totalement inefficaces et répudiés par la majorité des Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

LA POSITION D'UN DÉPUTÉ SUR LA QUESTION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, l'une des questions les plus difficiles que le Parlement aura jamais à débattre est celle de l'avortement. Les députés de tous les partis ont déjà pris position sur cette question très importante ou devront le faire un jour.

Quant à moi, ma position était prise, mais je vais maintenant faire une chose que beaucoup de gens désapprouvent en politique. J'admets publiquement que la position que j'avais prise était mauvaise et je crois maintenant que l'avortement est condamnable. J'ai informé mes électeurs samedi dernier que j'ai l'intention de voter contre l'avortement dans tous les cas sauf lorsque la vie de la mère est en danger.

Cette décision n'a pas été facile à prendre. Je tiens à remercier mes collègues de la Chambre, en particulier les députés de York-Sud—Weston (M. Nunziata) et de London-Est (M. Jepson) et beaucoup d'autres qui, consciemment ou non, m'ont amené à la prendre.

Article 21 du Règlement

Je tiens à remercier mes électeurs et tous ceux qui me sont restés fidèles et ont su tolérer la position erronée que je soutenais.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

ON S'OPPOSE AU PROJET DE LOI C-72

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, il y a de quoi être fier d'être conservateur. Le gouvernement a créé plus d'un million d'emplois, dont la plupart sont permanents. Le chômage diminue, les mises en chantier augmentent et nous aurons bientôt une fiscalité plus juste.

Nous n'avons commis qu'une seule erreur grave, celle d'adopter la politique libérale de Pierre Elliott Trudeau sur les langues. La loi 101 continue d'humilier plus d'un million d'anglophones du Québec et 88 p. 100 des Canadiens et personne ne proteste contre l'unilinguisme du Québec et le bilinguisme du Canada.

Je félicite Grant Devine de ne pas se laisser dicter sa conduite par 23 000 personnes dans une province qui compte plus d'un million d'habitants.

Le projet de loi C-72, c'est de la discrimination à rebours. Il fait des anglophones des citoyens de seconde zone, il rend l'avancement des fonctionnaires impossible et il crée une organisation judiciaire néfaste et un haut commissaire aux langues qui se place au-dessus des lois. C'est inadmissible.

Je demande au premier ministre (M. Mulroney) de voir à ce que ce projet de loi soit profondément remanié ou qu'on le laisse mourir au comité. Le projet de loi C-72 est mauvais. Nous pourrons ensuite poursuivre la construction de notre grand pays en adoptant une loi sur le libre-échange et en élisant un gouvernement progressiste conservateur pour les quatre prochaines années.

* * *

• (1410)

L'ADMINISTRATION

LE REMANIEMENT MINISTÉRIEL

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la presse écrite est tombée à point en annonçant le dernier remaniement ministériel le 1er avril.

Ce ne sont pas seulement les Canadiens qui ont été victimes de ce poisson d'avril, mais aussi le caucus québécois du gouvernement conservateur. Le premier ministre (M. Mulroney) a essayé de faire avaler aux Canadiens que, en brassant des jokers, il allait se retrouver avec une main d'as. En fait, le premier ministre a montré encore une fois qu'il manque de leadership. Il n'a même pas eu le courage d'écarter certaines cartes inutiles, comme le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon).

[*Français*]

Mais le plus gros poisson d'avril est pour le caucus conservateur du Québec. Le premier ministre dit à ses 50 députés du Québec: Vous êtes des incompétents.

Lucien Bouchard, le messie venu de Paris, est aussi un ami de Brian. C'est une grosse prise, un gros poisson.

Les autres députés sont humiliés, laissés seuls sur la «banquise» ministérielle avec un poisson d'avril nommé Lucien Bouchard!

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'IMPORTANCE DE LA CONSERVATION DU SOL

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, la dégradation de notre sol fragile inquiète beaucoup tous les Canadiens. La production d'aliments pour nourrir les affamés est une des priorités des groupes qui luttent pour la conservation du sol non seulement au Canada, mais partout dans le monde.

Nous disons souvent que nous vivons à l'ère de l'information en raison des vastes connaissances à notre disposition aujourd'hui. Ces connaissances nous indiquent que certaines des pratiques agricoles acceptées finiront en fait par nuire beaucoup à nos terres.

Les agriculteurs canadiens reconnaissent qu'ils sont les intendants de nos terres aujourd'hui et sont de plus en plus conscients du fait que c'est à eux qu'il incombe de préserver ces terres et, en fait, d'accroître la capacité de production du sol, afin que les générations futures aient aussi de la nourriture en abondance.

Je loue toutes les personnes et les divers groupes qui luttent pour la conservation du sol ainsi que leur thème, parce que «la conservation du sol, c'est l'affaire de tout le monde».

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES DÉDUCTIONS ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD—L'ÉVALUATION DU LOGEMENT À YELLOWKNIFE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, bien que les modifications apportées en 1986 à la Loi de l'impôt sur le revenu visant à pallier le coût élevé de la vie dans les régions nordiques du Canada en changeant la façon de traiter certains avantages fiscaux en matière de logement et de déplacement aient été somme toute avantageuses pour les contribuables du Nord, bon nombre de détails d'ordre administratif continuent d'occasionner de sérieux tracas.

Le fait notamment qu'on tienne à utiliser comme prix de référence le prix du marché du logement à Yellowknife, alors qu'aucun marché véritable n'existe dans cette ville à l'heure actuelle, oblige les habitants de cette localité à débourser des centaines de dollars de plus que les contribuables qui vivent à quelques milles de là.

Cela est tout à fait injuste et il faut résoudre le problème en imputant la même valeur au logement à Yellowknife que partout ailleurs dans le territoire.

* * *

L'IMMIGRATION

LES RESSORTISSANTS TURCS—ON PRIE INSTAMMENT LE MINISTÈRE D'APPLIQUER LA LOI

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) mérite d'être félicitée de ne pas avoir succombé devant les pressions immédiates qui s'exerçaient pour que les réfugiés turcs illégaux soient autorisés à rester au Canada. Pourquoi permettrait-on à ces réfugiés turcs de passer devant les autres et de ne pas respecter les règlements tandis que des milliers d'autres réfugiés et d'immigrants qui ont suivi les voies de droit régulières doivent attendre leur tour?

Je prie instamment le ministère de l'Immigration d'appliquer la loi en appréhendant ces contrevenants et en les expulsant immédiatement vers la Turquie.

Qu'on laisse donc les caméramen de l'émission *The Journal* du réseau anglais de Radio-Canada et les photographes du *Toronto Star* les suivre jusqu'à la passerelle d'embarquement de l'avion si c'est ce qu'ils souhaitent. Il est grand temps que les médias nous donnent des nouvelles et cessent de faire du lobbying politique.

Bravo Barbara!

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LE PROJET DE LOI DU GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le projet de loi n^o^ 2, présenté la semaine dernière à l'assemblée législative de la Saskatchewan, enlève à la minorité francophone de la province les droits qu'elle avait. L'initiative du gouvernement Devine doit être considérée comme un pas en arrière, du point de vue de l'unité nationale. Cette mesure législative va à l'encontre de la Constitution du Canada et viole l'objet fondamental de celle-ci, qui est de protéger les droits fondamentaux de tous les Canadiens.

La semaine dernière, le premier ministre du Canada a envoyé à son collègue provincial une lettre assez ambiguë dans laquelle il dit que la mesure législative de la province peut être vue dans deux perspectives différentes. Il disait que l'on pouvait la voir comme généreuse, parce qu'elle met en pratique des droits et des garanties longtemps négligés. Il ajoutait que, par contre, on pouvait la voir comme réduisant les droits linguistiques existants.

Quelle est exactement la position du premier ministre du Canada? Pourrait-il lever un peu l'ambiguïté de sa lettre et nous dire s'il appuie ou non la mesure législative de la Saskatchewan?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question dans la lettre dont parle justement mon collègue, où je fais ressortir la position du gouvernement du Canada qui a déjà été rappelée par le leader du gouvernement au Sénat, l'hon. Lowell Murray, lequel a exprimé la déception du gouvernement devant cette mesure législative et l'espoir que le gouvernement de la Saskatchewan aille beaucoup plus loin dans sa protection des droits de la minorité.

Je suis heureux de pouvoir dire à mon collègue que des conversations et des réunions ont déjà commencé à ce propos. Nous faisons des progrès et j'espère que nous continuerons à en faire, afin de protéger les droits linguistiques de la minorité en Saskatchewan et ailleurs au Canada, car c'est une dimension fondamentale de notre citoyenneté.

LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD DU LAC MEECH

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis heureux du ton de cette réponse, mais je voudrais être plus précis. Je croyais que l'Accord du lac Meech, dont les dispositions ont été incluses dans les modifications constitutionnelles de 1987, devait mieux protéger les droits linguistiques des minorités au Canada. Apparemment, le premier ministre Devine n'est pas de cet avis.

Je rappelle au premier ministre le nouvel article 2 prévu dans les modifications constitutionnelles de 1987. On y précise que l'existence de groupes francophones constitue une caractéristique fondamentale du Canada. On ajoute que le rôle du Parlement du Canada et des assemblées législatives provinciales consiste à protéger cette caractéristique.

Le premier ministre ne croit-il pas que la mesure législative présentée par le premier ministre Devine est en contradiction avec l'esprit et la lettre de l'Accord du lac Meech tel que traduits dans les modifications constitutionnelles? Si oui, pourquoi n'a-t-il pas été plus clair et plus catégorique dans la lettre qu'il a adressée au premier ministre Devine la semaine dernière?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue lorsqu'il affirme que l'Accord du lac Meech raffermit les droits des minorités. C'est bien le cas. Je peux affirmer assez catégoriquement que si l'Accord du lac Meech avait été adopté et faisait maintenant partie de notre constitution, il serait infiniment plus difficile aux provinces d'adopter des mesures législatives restrictives et nos minorités disposeraient d'un argument de poids supplémentaire contre de telles mesures. Je suis donc d'accord avec l'analyse juridique de la situation faite par mon collègue.

Je lui ai par ailleurs déjà déclaré que, vu la décision prise par le gouvernement de la Saskatchewan, nous avons entamé hier des discussions avec la province. A ma demande, le vice-premier ministre, le ministre de la Justice et le ministre des Affaires indiennes et du Nord se sont rendus en Saskatchewan rencontrer des représentants du gouvernement de cette province dans l'espoir d'obtenir des garanties de justice et d'équité pour la minorité francophone. J'espère que mon vis-à-vis appuiera cette démarche.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je suis heureux que le premier ministre soit d'accord avec mon interprétation du nouvel article 2 prévu dans les modifications constitutionnelles. Après tout, il s'agit de dispositions que le premier ministre de la Saskatchewan a fait adopter par l'assemblée législative de sa province. En d'autres mots, ce premier ministre va à l'encontre de dispositions que sa propre assemblée législative a adoptées.

• (1420)

[*Français*]

Monsieur le Président, le porte-parole de notre parti, l'honorable député d'Ottawa-Vanier, a écrit le 8 avril au premier ministre pour demander une résolution unanime de la Chambre des communes, exhortant la Saskatchewan à ne pas donner suite au projet de loi 2. Comme vous le savez, monsieur le Président, le parti libéral a réclamé la tenue d'un débat d'urgence au Parlement concernant le projet de loi sur les langues de la Saskatchewan.

Pourquoi le premier ministre, par l'intermédiaire de l'honorable Lowell Murray, refuse-t-il d'appuyer une telle résolution unanime devant la Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est parce que je juge, dans les circonstances, qu'une telle résolution serait prématurée. Il y a des rencontres importantes qui se déroulent, au moment où l'on se parle, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Saskatchewan. Nous cherchons de part et d'autre une solution convenable et honorable à une situation difficile et, dans les circonstances, j'invite mon ami à regarder la réaction, par exemple, du premier ministre Devine, citée dans *Le Devoir* de samedi: «La Saskatchewan sera bilingue . . . à son rythme», qui est un peu la position adoptée, si je ne m'abuse, par le premier ministre Peterson, de l'Ontario.

Ce ne sont pas des situations parfaites et idéales, mais ce sont des positions quand même encourageantes qui méritent un dialogue sérieux de notre côté, et nous allons le faire avec le gouvernement de la Saskatchewan.

Je considère, dans les circonstances, qu'une résolution, au moment où on se parle, serait peut-être prématurée, mais nous allons engager le dialogue le plus sérieux avec le gouvernement de la Saskatchewan, afin de solutionner le problème.

Questions orales

L'UNITÉ NATIONALE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je ferai remarquer au premier ministre que la comparaison avec l'Ontario ne tient pas. Il n'y avait pas de loi en Ontario, que je sache, qui donnait des droits d'accès à la législature ou aux tribunaux, et cela, depuis 83 ans.

En Saskatchewan, il y avait une loi, et c'est là qu'est le point. C'est qu'il y a une perte réelle de droits en Saskatchewan. Et c'est pour cela que nous soulevons la question.

Je voudrais simplement rappeler au premier ministre les propos qu'il tenait en cette Chambre, le 6 octobre 1983.

Il disait entre autre que le devoir de la Chambre est de protéger les minorités linguistiques là où elles se trouvent car, et je cite:

> Il se trouve tout simplement que les droits des minorités sont inviolables. Nous avons l'obligation absolue d'assurer en tout temps à nos minorités, linguistiques ou autres, la justice à laquelle elles ont droit.

Ma question au premier ministre est celle-ci: Comment réussir à concilier ces propos qu'il a tenus avec le geste posé par la législature de la Saskatchewan en présentant son projet de loi 2 qui abolit les droits des francophones, reconnus, comme on le sait, depuis 1905, lorsque cette province a été créée? Comment concilier toute cette question avec ce geste régressif, ce geste très nuisible pour l'unité nationale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce n'est pas à moi de concilier des prises de positions parfois différentes. Il y a 120 ans, le premier ministre du Canada était obligé de faire affaires avec les problèmes sur le front linguistique. C'est toujours le cas aujourd'hui, et je présume que cela va l'être dans 100 ans. C'est la nature même de notre fédération. Des problèmes linguistiques seront toujours là pour nous bouleverser, pour nous troubler, et également pour nous diviser. Il s'agit de traiter de ces questions avec maturité, leadership et générosité. Et c'est cela que nous voulons faire. Cela a été, je pense, le comportement quand même formidable de mon ami d'Ottawa—Vanier depuis son entrée à la Chambre. Je pense que cela a été la prise de position des leaders des trois grandes formations politiques dans cette Chambre et nous allons maintenir cette attitude, je pense, «mature» et digne devant les problèmes difficiles.

Nous avons un problème aujourd'hui, il est vrai. Nous aurons des problèmes dans cinq ans, dans 10 ans, dans 50 ans. Mais le leadership et la résolution de les régler dans un esprit convenable seront toujours là et je peux assurer mon ami de l'engagement formel de mon gouvernement dans ce sens-là.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE VA COMMUNIQUER AVEC SON HOMOLOGUE DE L'ALBERTA ET LES MINORITÉS FRANCOPHONES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je rappelle au premier ministre que la Cour suprême dans son jugement du 25 février a reconnu que la situation en Alberta pourrait être similaire, c'est-à-dire que l'article 110 s'applique également à l'Alberta. Et afin de prévenir plutôt que de guérir, je me demande si le premier ministre a à coeur, je sais qu'il est sincère quand il dit qu'il va essayer d'aider les minorités linguistiques, a-t-il aujourd'hui l'intention, de façon immédiate, de téléphoner à son collègue, M. Getty, le premier ministre de l'Alberta, afin de lui faire entendre raison dans cette question, de lui offrir l'aide du gouvernement fédéral, de lui donner tout l'appui nécessaire aux points de vue technique et financier, et a-t-il l'intention aussi de rencontrer les groupes minoritaires qui eux sont touchés par cette possibilité d'une loi régressive en Alberta?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Bien sûr, nous allons rencontrer les groupes minoritaires! Il y a déjà eu des communications avec les autorités albertaines, comme nous avons eu des communications avec les autorités de la Saskatchewan. J'ai mentionné dans ma lettre à la page 3: . . .

• (1425)

[*Traduction*]

> Pour sa part, en plus des points déjà à l'ordre du jour de la première conférence constitutionnelle suivant la ratification de l'Accord du lac Meech, le gouvernement du Canada a l'intention de s'occuper de la question des droits linguistiques des minorités dans leur sens le plus large pour continuer à progresser dans la foulée de la Loi constitutionnelle de 1982 et de l'Accord constitutionnel de 1987.

Il n'y a qu'un seul moyen de protéger les droits linguistiques des minorités au Canada, monsieur le Président, et c'est d'inclure des garanties en ce sens dans la constitution. En 1982, nous avions l'occasion d'offrir des garanties linguistiques à toute épreuve, mais nous ne l'avons pas fait. Nous avons cependant continué de travailler à partir des acquis et nous avons amélioré la situation.

En fait, mon vis-à-vis a toujours eu une attitude cohérente dans le dossier linguistique et, si je me souviens bien, il a voté contre l'accord constitutionnel de 1982 parce qu'il ne protégeait pas les droits des francophones de l'Ontario.

En 1982, les garanties linguistiques ont été améliorées. En 1987, la situation a encore été améliorée. Mais, en dernier ressort, il n'existe qu'un moyen d'assurer de façon irréversible la protection des droits des minorités et c'est de les inscrire dans la constitution. Notre gouvernement s'y est engagé. Nous travaillons pour construire l'avenir. Dans le dossier délicat et important des droits des francophones de la Saskatchewan, nous maintenons le dialogue avec cette province.

Le premier ministre Devine, et je dirais que c'est tout à son honneur, a fait montre d'une ouverture d'esprit des plus encourageantes et nous devons réagir de façon posée et réfléchie.

Au nom du gouvernement du Canada, je propose d'accepter cette invitation à dialoguer dans le but de garantir une protection suffisante à la minorité francophone de la Saskatchewan et aux minorités francophones et anglophones de toutes les autres provinces du Canada. Il est normal pour la Chambre des communes d'agir ainsi, c'est ce que tous les députés souhaitent et notre gouvernement a pris l'engagement ferme de faire avancer le dossier.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, tout le monde sait maintenant que le gouvernement de la Saskatchewan remplace, dans son projet de loi 2, des droits existants par un pouvoir laissé à la discrétion des futurs gouvernements de cette province. La plupart des Canadiens trouveront sans doute cette ligne de conduite inacceptable dans un pays aussi profondément acquis au principe des deux langues officielles.

Je voudrais poser certaines questions qui tiennent en partie à une lettre que j'ai envoyée au premier ministre vendredi, lettre à laquelle il a répondu le même jour. Dans sa réponse, le premier ministre a prétendu que la «position du gouvernement de la Saskatchewan évolue».

Étant donné qu'aucun amendement au projet de loi 2 ne sera accepté, aux dires du ministre de la Justice de cette province, et que le premier ministre de la Saskatchewan a déclaré textuellement au cours de la fin de semaine avoir poussé son caucus à la limite, que devrait faire ce premier ministre selon le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que le premier ministre de la Saskatchewan devrait faire ce que devraient faire ceux de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et partout au Canada, à savoir assurer l'égalité et la protection absolues de la langue de la minorité de façon équitable pour tous les citoyens conformément à la loi du pays. Voilà ce que je crois. C'est ma conception du Canada, celle d'une société parfaitement bilingue. Je sais que cette société n'est pas pour demain. Ce serait impossible même avec la meilleure volonté du monde. Ce qui importe, par contre, c'est de capitaliser sur les progrès accomplis et sur l'évolution des mentalités pour faire avancer ce dossier.

Je rappelle à mon collègue que les commentaires du ministre de la Justice diffèrent des renseignements que m'a comuniqués le vice-premier ministre qui a eu un entretien fructueux avec les représentants du gouvernement de la Saskatchewan. Il existe une attitude encourageante chez la plupart des députés du gouvernement de cette province.

Pour être juste envers le premier ministre de la Saskatchewan, le chef du NPD devrait lire un article paru en première page du *Devoir*, dans lequel on rapporte textuellement la réponse de ce premier ministre à la question suivante.

[*Français*]

«Dites-vous qu'avec le temps, dans 10 ou 15 ans, la Saskatchewan sera entièrement bilingue?», a-t-on demandé à M. Devine. La réponse: «Absolument!», a-t-il répondu sans hésiter. De façon catégorique, M. Devine affirme que sa province deviendra bilingue, et j'en passe. Ce sont des commentaires, je pense, encourageants qui méritent le dialogue sérieux de notre côté. Alors, c'est cela que nous allons faire. Nous allons le faire dans l'intérêt des minorités, dans l'intérêt de l'unité du Canada, dans l'intérêt de l'épanouissement de la Saskatchewan comme province qui s'est portée signataire de l'Accord du lac Meech et qui croit fondamentalement dans les principes qui s'y retrouvent.

• (1430)

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'INTERVENIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous espérons que les prévisions à long terme du premier ministre de la Saskatchewan citées dans *Le Devoir* d'aujourd'hui s'avéreront. Je voudrais toutefois signaler au premier ministre—et je suis sûr qu'il en conviendra avec moi—que les droits des minorités sont importants aujourd'hui, à court terme et non seulement à long terme.

Dans ce contexte, le premier ministre sait très bien qu'il y a seulement cinq ans, il a, à titre de chef de l'opposition, rencontré le premier ministre d'alors et moi-même. Après discussion, nous avons adopté une résolution substantielle qui, au lieu de se limiter à des généralités, jouait un rôle concret.

Mises à part les généralités relatives aux droits dans l'avenir, le premier ministre est-il disposé aujourd'hui à exhorter le premier ministre de la Saskatchewan à dire publiquement cette semaine qu'il acceptera des amendements au projet de loi 2 ou encore qu'il n'y donnera pas suite à l'heure actuelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme j'y étais moi aussi, je voudrais rappeler à mon honorable ami que le débat tenu en octobre 1983 sur la situation des minorités linguistiques au Manitoba, auquel ont participé les trois chefs de parti, faisait suite à une décision de la Cour suprême rendue en 1979. Le débat a eu lieu quelque quatre ou cinq ans plus tard. L'objet de la résolution adoptée en 1983, dont nous avons parlé tous les deux, était d'appuyer au nom de tous les Canadiens le fond de l'entente conclue le 16 mai 1983 entre le gouvernement du Canada et celui du Manitoba avec la participation de la Société franco-manitobaine.

Ce qui s'est produit, c'est qu'une décision de la Cour suprême est intervenue. Des discussions et des négociations entre les parties intéressées ont suivi et la Chambre des communes a été invitée à sanctionner l'entente.

Ce que nous cherchons maintenant, le plus rapidement possible, c'est le genre d'entente qui plaira à la . . .

[*Français*]

. . . Société franco-manitobaine, Société des Canadiens français de la Saskatchewan . . .

Une voix: Société des Fransaskois.

M. Mulroney: . . . du gouvernement de la Saskatchewan, ainsi que les représentants de partis ici à la Chambre des communes.

Alors, voilà la différence entre la situation qui existait à ce moment-là et celle qui existe aujourd'hui, ce qui n'enlève nullement le mérite au cas de la Saskatchewan.

LA POSITION DE LA SASKATCHEWAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les porte-parole des francophones de la Saskatchewan ont indiqué clairement, avant le weekend, que le gouvernement actuel de la Saskatchewan n'a pas considéré sérieusement leurs suggestions concrètes, pas du tout! Ma question au premier ministre est très simple: Est-il d'accord sur cette approche du gouvernement de la Saskatchewan maintenant? Sinon, voudrait-il suggérer une approche complètement différente, plus ouverte, au premier ministre de la Saskatchewan?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Ce que je cherche ultimement, monsieur le Président, ce n'est pas nécessairement une résolution qui soit de nature à amener la confrontation, quoique je serais en faveur si c'était de nature à améliorer la situation. Ce que je cherche, c'est un règlement honorable et efficace pour la minorité francophone de la Saskatchewan, les 23 000 ou 25 000 Canadiens d'expression française, qui vivent tous les jours en Saskatchewan, loin du Québec, qui vivent dans ce coin du pays, qui ont le droit et le mérite d'être entendus et défendus, et leurs intérêts, en tout temps et en toutes circonstances. C'est une situation qui a été négligée depuis 100 ans. La Cour suprême en parle. Immédiatement, la décision ayant été rendue, le gouvernement canadien a engagé le dialogue avec le gouvernement de la Saskatchewan et les représentants des sociétés canadiennes-françaises de la Saskatchewan. Il y a eu une rencontre hier qui impliquait trois ministres seniors du gouvernement fédéral, et les résulats semblent être encourageants. Je pense que c'est un processus qui mérite d'être encouragé par tous les députés de cette Chambre, dans l'espoir d'aboutir à un règlement convenable, juste et équitable pour la minorité francophone et pour tous les gens de la Saskatchewan.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'EXAMINER LES DEUX PROJETS DE LOI

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je tiens d'abord à féliciter la ministre pour ses nouvelles fonctions . . .

Des voix: Bravo!

M. Marchi: . . . et à exprimer l'espoir, au nom de très nombreux Canadiens, qu'elle va relever les défis du portefeuille de l'immigration avec un esprit ouvert et dans le but de trouver des solutions justes et humaines aux nombreux problèmes qui perturbent le système de l'immigration.

A cet égard, la ministre peut-elle nous dire si elle compte profiter de l'occasion unique qui lui est offerte en tant que nouvelle ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour examiner attentivement la politique gouvernementale en matière d'immigration, et notamment les deux projets de loi concernant les réfugiés dont le Sénat est saisi à l'heure actuelle et qui ont été contestés par toutes les organisations non gouvernementales, en vue de modifier ces projets de loi de sorte que nous puissions ensemble commencer à régler avec justice et efficacité les problèmes du ministère de l'Immigration qui connaît actuellement une situation cauchemardesque et chaotique?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme ne l'ignore pas le député, ces projets de loi sont très importants pour le processus de détermination du statut de réfugié. Je serais étonnée qu'un projet de loi sur un sujet aussi délicat et aussi important pour les Canadiens ne suscite pas une certaine controverse. Cela ne veut pas dire qu'il ne doive pas être adopté.

Nous avons un gros problème. Nous avons 48 000 demandes de statut de réfugié à examiner. Nous voulons accélérer et améliorer le processus. C'est l'objet de ces projets de loi. Tel est leur but commun et nous comptons sur la collaboration de l'autre endroit pour que cela se fasse.

LES RESSORTISSANTS TURCS—L'APPLICATION DES CRITÈRES DU PROGRAMME HUMANITAIRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre et porte sur le dilemme plus immédiat des Turcs.

Bien que nous, de ce côté-ci, ne préconisions pas l'octroi du statut de réfugié et que nous ne leur conseillions pas non plus d'enfreindre la loi en ignorant les ordres d'expulsion, nous croyons néanmoins que le gouvernement pourrait adopter une solution de compromis.

Etant donné que l'an dernier, le gouvernement a accueilli 27 000 étrangers aux termes de son programme humanitaire et que 16 000 autres ont obtenus un permis ministériel annulant le processus régulier, la ministre songera-t-elle au moins à appliquer les critères du programme humanitaire de son ministère à ces Turcs, pris individuellement, tout en laissant au gouvernement la possibilité de se protéger contre les risques en matière de santé et de sécurité? Ce serait un moyen de s'extirper de cette impasse, de cette situation de plus en plus pénible sur le plan humain?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me suis entretenue vendredi soir dernier avec les Turcs qui sont en route vers la colline du Parlement et je leur ai expliqué personnellement et collectivement le fonctionnement de notre régime à l'égard des immigrants qui est prévu par nos lois.

Je leur ai dit que ces lois ne sont pas seulement importantes, mais qu'une des raisons pour lesquelles les gens aiment vivre au Canada est que la règle de droit est l'élément le plus important de la justice fondamentale.

Environ 2 000 Turcs sont arrivés au Canada. Quelques centaines sont déjà retournés dans leur pays. Depuis le début de la marche, deux autres sont partis.

J'ai promis que s'ils retournent dans leur pays et présentent une demande comme tous les autres candidats à l'immigration, je ne m'opposerai pas, comme l'avait affirmé mon prédécesseur, à leur retour à titre d'immigrants reçus quand ils se seront assujettis à ce processus.

• (1440)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS D'URANIUM—LE PROJET DE LOI DU SÉNAT DES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier misnistre. Le Sénat des États-Unis a effectivement adopté un projet de loi prévoyant des sanctions à l'égard des services publics américains qui utilisent des quantités importantes d'uranium canadien. Le premier ministre est-il d'accord avec moi pour dire que cette mesure va directement à l'encontre des dispositions de l'accord de libre-échange concernant le statu quo?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, pour répondre brièvement, je dirai que oui.

Je signale toutefois aux députés que le projet de loi n'a franchi que l'étape sénatoriale. Il reste plusieurs autres étapes à franchir. Le Congrès n'est vraiment pas disposé à faire bon accueil au projet de loi qui, à notre avis, porte atteinte non seulement aux dispositions de l'accord de libre-échange concernant le statu quo mais encore aux exigences prévues dans le cadre du GATT.

LA POSITION CANADIENNE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le vote était de 62 à 28. L'accueil a été plutôt chaleureux.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Le premier ministre a-t-il communiqué avec son ambassadeur aux États-Unis à propos de cette mesure et lui a-t-il donné des directives afin qu'il s'y oppose et prenne le parti du Canada et des producteurs d'uranium canadiens qui subiront les contrecoups de cette attaque?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, voilà que le NPD se découvre tout à coup un intérêt pour les producteurs d'uranium canadiens. C'est encourageant. N'est-ce pas nouveau et inattendu?

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Je signale que le gouvernement canadien s'occupe très activement de ce dossier et qu'il continuera à le faire. Pour répondre au député, nous nous opposons à ce projet de loi. Nous estimons, je le répète, qu'il porte atteinte non seulement à l'accord de libre-échange mais aussi au règlement du GATT.

* * *

[*Français*]

LE CANADIEN NATIONAL

LA CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES—ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR AUPRÈS DES DIRIGEANTS DU CN

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au nouveau ministre des Transports. Je tiens à le féliciter pour sa nouvelle nomination et j'ose espérer que les travailleurs âgés du Canada qui ont été coupés de l'assurance-chômage seront mieux traités avec le nouveau ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La semaine dernière, durant le congé de Pâques, le Canadien National, une société de la Couronne, annonçait l'octroi de contrats de construction de 90 locomotives au coût de 180 millions de dollars. Malheureusement, la construction de 30 de ces locomotives sera faite aux États-Unis, *made in USA*, et rien pour le Québec! Le ministre sait que le siège social du CN est au Québec et que la Bombardier, qui construit des locomotives, est à Montréal. Est-ce que le ministre peut nous dire s'il va intervenir auprès des dirigeants du CN pour s'assurer qu'ils révisent cette décision, que le Québec ait des retombées économiques et que les 90 locomotives qui ont été commandées par une société de la Couronne soient *made in Canada*?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est fort possible que j'intervienne au niveau des autorités du CN pour connaître exactement les détails qui justifient les raisons pour lesquelles les contrats ont été accordés de cette façon. Je pense que c'est la première question de mon collègue. S'il veut signifier, par cette question, que je vais commencer à intervenir de façon régulière auprès des sociétés de la Couronne pour changer les décisions qu'elles ont prises, je pense qu'il ne s'attend pas que ce soit là le rôle du ministre des Transports.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE CONTACTER LES DIRIGEANTS DU CN

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Cela part mal, et je ne sais pas si j'ai bien fait de le féliciter pour son nouveau portefeuille. Mais ce qui est important, c'est qu'au Québec, présentement, la Bombardier, dans l'est de Montréal, a de la difficulté. Est-ce que le ministre peut nous assurer, aujourd'hui, qu'il va appeler les dirigeants du CN, qui est une société de la Couronne, demander, s'il ne peut réviser tout le contrat, qu'au moins les 30 locomotives qui vont être fabriquées aux États-Unis, et on sait que la GE et la Bombardier ont déjà travaillé ensemble, qu'au moins le Québec ait des retombées et que la Bombardier, dans l'est de Montréal, ait la construction des moteurs ou d'autres pièces pour s'assurer qu'il y ait des emplois? Mais si le ministre nous dit tout de suite comme dans d'autres dossiers: Je m'en lave les mains comme Ponce Pilate . . . Pâques est passé, on vient de s'en faire passer un!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député de Montréal—Sainte-Marie n'a pas compris ma réponse. Ce que je lui ai dit, c'est que je pourrais m'informer auprès des autorités du Canadien National sur les procédures qui ont été suivies. J'imagine que le député ne veut pas que constamment, là cela fait son affaire . . . tantôt ou dans une autre période, il nous demandera de faire l'inverse parce que cela ne fera plus son affaire. Le ministre des Transports doit respecter les règles établies par le Canadien National, mais que je prenne connaissance de choses pour savoir si les règles ont été suivies . . . je présume qu'elles l'ont été, mais je pourrai sûrement faire des vérifications, mais, encore une fois, elles n'auront pas pour objet de forcer une société de la Couronne à changer ses règles en fonction des demandes du député.

[*Traduction*]

AIR CANADA

L'ACHAT D'AVIONS NEUFS—LA RÉPARTITION DU TRAVAIL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Air Canada envisage d'acheter un nombre considérable d'avions neufs pour remplacer les appareils devenus désuets. D'après les informations parues dans la presse, la compagnie envisagerait très sérieusemernt d'adjuger ce contrat au consortium européen Airbus.

Le ministre pourrait-il faire comprendre à Air Canada que, pour l'achat de tout avion, il est clairement entendu qu'une partie considérable du travail nécessaire devra être effectuée au Canada, comme cela a été le cas dans le passé?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, la société Air Canada n'a pas encore fait savoir exactement quel était le choix qu'elle avait l'intention de faire et d'aucune façon, par moi-même ou par d'autres, je pense qu'il serait sage à ce moment-ci de présumer de quelque choix que ce soit de la part de la société Air Canada.

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, je ne veux présumer de rien, mais je tiens à ce que Air Canada applique les procédures habituelles.

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS À WINNIPEG

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question supplémentaire. Une part considérable des travaux d'entretien des appareils DC d'Air Canada est effectuée à Winnipeg.

Le ministre peut-il assurer les travailleurs à Winnipeg que, pour les nouveaux avions qui seront commandés, l'entretien continuera d'être effectué à Winnipeg, et dans les mêmes proportions qu'auparavant?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je veux simplement rappeler la teneur du communiqué du 24 mars émis par Air Canada et qui dit ceci:

> Quel que soit l'appareil que l'on choisira pour remplacer les B-727 d'Air Canada, il n'est pas question d'enlever à Winnipeg le contrat d'entretien des avions de la compagnie.

* * *

LA COLLINE DU PARLEMENT

L'INTENTION QU'AURAIENT DES IMMIGRANTS TURCS DE CAMPER SUR LA COLLINE

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Des bulletins d'information annoncent que des immigrants turcs ont l'intention non seulement de se rendre demain sur la Colline du Parlement mais d'y camper. S'il devait y avoir une tentative de ce genre, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle serait la position du gouvernement?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, la politique du gouvernement est claire, je pense. Il y a des règlements qui interdisent à quiconque de camper ou de stationner dans le périmètre du Parlement. On m'a informé que les Turcs n'avaient pas l'intention d'y camper mais cela relève de la responsabilité de la GRC et je suis certain qu'elle l'assumera de la manière habituelle et appropriée.

* * *

[*Français*]

LE CANADIEN NATIONAL

L'ACHAT DE LOCOMOTIVES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Transports, à qui je veux offrir mes félicitations pour sa nomination et aussi, je lui offre mon entière collaboration.

J'espère qu'avec le CN, le ministre saura prendre le cordeau et ne se laissera pas mener comme son prédécesseur.

Le ministre sait que le CN à Moncton devra payer de 10 à 12 millions de dollars par année à des travailleurs mis à pied, mais des travailleurs qui sont protégés par une entente collective.

Le ministre va-t-il agir vis-à-vis de la décision du CN d'acheter 30 locomotives aux États-Unis, alors que ces locomotives auraient pu être construites à Moncton? Le ministre ne pourrait-il pas convaincre la *Canadian General Electric* à s'installer à Moncton dans les Ateliers du CN afin au moins de manufacturer des pièces composantes pour ces nouvelles locomotives?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que mon collègue va exactement confirmer dans cette question ce que j'ai dit à son collègue de Montréal—Sainte-Marie tantôt. En trois minutes, l'Opposition tente de me convaincre que j'aurais dû intervenir auprès du Canadien National pour qu'il fasse en sorte que les locomotives soient construites non pas à Montréal—monsieur le député de Montréal—Sainte-Marie—mais à Moncton.

Je pense que ceci, monsieur le Président, prouve que le ministre des Transports doit *a priori* respecter les décisions prises par le Canadien National, ce qui ne m'empêchera pas cependant de chercher des informations. Je ne m'attends pas à ce que le Canadien National soit en mesure de me dire qu'il aurait dû le faire, au moins pas aux deux places qu'on me propose.

M. Robichaud: Je pense que le ministre devrait agir pour s'assurer qu'au moins ces locomotives-là soient construites au Canada, soit à Montréal ou à Moncton.

LE PLAN DES TRAVAILLEURS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, est-ce que le ministre va se pencher sur le problème des ateliers de Moncton? Il serait encore temps, monsieur le ministre, de sauver 350 emplois. Les travailleurs ont proposé un plan justement qui sauverait ces 350 emplois-là. Est-ce que le ministre est prêt à considérer ce plan et est-ce qu'il est surtout prêt à encourager les gens du CN à examiner ce nouveau plan? Trois cent cinquante emplois sont encore en jeu.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que mon prédécesseur dans le cas des ateliers de Moncton a fait un travail extraordinaire et a fait tout ce qu'il avait à faire. Cependant, dans le processus de révision des dossiers . . .

Une voix: La vérité choque!

M. Bouchard: Dans le processus de révision des dossiers, un ministre, lorsqu'il arrive dans un ministère, effectue normalement . . . Il est très évident que je vais repasser le dossier des ateliers de Moncton et que je vais prendre connaissance des propositions qui ont été faites. Et à ce moment-là, encore une fois, je verrai de quelle façon j'évaluerai la chose. Mais, encore une fois, pour le respect que j'ai pour mon collègue, je ne veux pas non plus créer des espoirs inutiles qui vont laisser croire que, parce que je le fais moi-même, cela va changer l'orientation de mon prédécesseur.

* * *

● (1450)

[*Traduction*]

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LA PRÉTENDUE UTILISATION DE PELOTONS D'EXÉCUTION POUR TUER DES REPRÉSENTANTS DE L'ANC

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le gouvernement sud-africain envoie des pelotons d'exécution appelés pelotons Z dans le monde entier pour tuer des représentants de l'ANC dans des endroits tels que la Grande-Bretagne, la Belgique et la France ainsi que les États de première ligne, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire quelles mesures le gouvernement canadien prend pour faire en sorte que les représentants de l'ANC et les expatriés opposés à l'apartheid soient protégés au Canada contre ce genre d'activités?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est une question qui relèverait plus de la compétence de mon collègue, le solliciteur général, mais en son absence, je saisirai certainement l'occasion de dire au député que nous prenons cette situation très au sérieux. On a procédé à des consultations dans la police fédérale et d'autres forces de police qui interviendraient pour assurer la sécurité de résidents du Canada ou de citoyens canadiens. C'est ce qui a été fait à la fois d'une manière générale et dans les cas précis de personnes qui pourraient être visées s'il y avait effectivement une menace de ce genre.

M. McCurdy: Monsieur le Président, le secrétaire d'État conviendrait, j'en suis sûr, qu'appeler M. Saloojee au téléphone pour lui demander s'il a besoin d'aide n'est pas vraiment une bonne façon de procéder, et j'espère qu'on ne se contente pas de faire cela.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le secrétaite d'État a-t-il appelé l'ambassadeur sud-africain pour lui dire que s'il y a des tentatives d'assassinat commises contre des expatriés sud-africains ou des représentants de l'ANC au Canada, le gouvernement canadien en tiendra responsable le gouvernement sud-africain?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le principal est d'essayer de faire tout ce que nous pouvons, et c'est ce que nous faisons, pour garantir la sécurité des résidents et des citoyens du Canada. C'est ce que nous faisons. On ne s'est pas limité à des appels téléphoniques individuels.

En ce qui concerne les recommandations du député, je verrai s'il serait utile de faire ce qu'il propose.

* * *

AIR CANADA

L'ACHAT D'AVIONS NEUFS—L'AVENIR DES ATELIERS D'ENTRETIEN DE WINNIPEG

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Transports également. En réponse à une question précédente, il a cité un communiqué d'Air Canada. Le passage dont il n'a pas fait mention affirme qu'Air Canada va continuer d'utiliser les ateliers pour l'entretien de la flotte de 727 ou d'un autre type d'appareil que nous avons déjà.

Rien dans ce qu'Air Canada et le gouvernement ont déclaré ne garantit qu'un nouveau type d'appareil acheté par Air Canada continuera d'être entretenu à la base d'entretien d'Air Canada. Voilà la question que j'aimerais poser au ministre aujourd'hui. Je voudrais lui demander l'assurance que tout appareil acheté par Air Canada pour remplacer les 727 sera entretenu entièrement à la base d'Air Canada à Winnipeg.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pensais avoir répondu à cette question dans ma réponse précédente, quand j'ai cité le communiqué d'Air Canada. Air Canada a donné une réponse très claire: quel que soit le type d'appareil qu'elle finira par choisir, l'avenir de sa base d'entretien de Winnipeg n'est pas en cause.

Questions orales

ON DEMANDE L'ASSURANCE DU MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre peut citer les passages qui l'arrangent, mais il devrait lire celui où il est dit que la société cherchera peut-être à obtenir des marchés d'entretien pour d'autres appareils appartenant à d'autres compagnies dans le cadre de cet avenir. Ce n'est pas là la réponse que j'ai demandée. Je veux avoir du ministre l'assurance que l'avion de remplacement sera entretenu à la base Air Canada à Winnipeg.

Je demanderai au ministre comment il se fait que tout le monde en ville, depuis Frank Moores jusqu'aux chauffeurs de taxi, sait que le choix de l'avion de remplacement est décidé, mais que deux fois de suite le gouvernement a repoussé la décision? Est-ce que le ministre attend la date du 28 avril? Est-ce pour cette raison qu'il fait traîner la décision?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Tranports): Monsieur le Président, je pense que l'honorable député de Winnipeg—Fort Garry continue de confondre sociétés d'État et gouvernement, comme il le faisait quand il était ministre des Transports.

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard: Je tiens à répéter qu'en bon ministre . . .

M. Axworthy: C'est vous le propriétaire de la compagnie!

M. Bouchard: A ce qu'il semble, monsieur le Président, la vérité dérange le député de Winnipeg—Fort Garry. Il avait tellement d'adjoints à l'époque, tous chargés de s'occuper du problème des sociétés d'État, qu'il ne trouvait pas le temps . . .

M. le Président: Le député d'Ottawa-Centre.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT—LE COURS DU DOLLAR

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministre sait-il que les taux préférentiels des banques à charte vont bientôt augmenter pour la première fois depuis six mois par suite de l'augmentation continue du taux d'escompte et que le cours élevé du dollar canadien menace nos emplois et nos exportations et qu'il est en train de mettre en péril l'investissement au Canada? Pendant combien de temps le gouvernement va-t-il poursuivre sa politique de taux d'intérêt et de taux de change élevés, politique qui consiste à freiner la croissance en Ontario au détriment des emplois dans le reste du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais, en tout cas, que la Chambre n'a pas siégé vendredi dernier. Par conséquent, l'honorable député voudra sans doute que je lui rappelle que le taux de chômage a baissé à 7,8 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Notre économie se porte très bien mais ces derniers mois on a constaté des signes d'inflation dans son comportement et c'est la raison—

M. Riis: C'est à cause de vos impôts, Mike.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): L'honorable député ne veut pas entendre la réponse. C'est ce qui explique la politique que suit la Banque du Canada avec l'approbation du gouvernement.

J'ai dit très clairement que nous voulions éviter les problèmes que nous avons connus au cours des années 70 et au début des années 80, alors que le gouvernement précédent ne s'est pas soucié de maîtriser l'inflation galopante, ce qui a entraîné une hausse des taux d'intérêt, causant un tort permanent à notre position concurrentielle ainsi que le chômage du début des années 80 et la très grave crise économique que nous avons traversée.

L'objet de notre politique c'est d'être orientée vers l'avenir pas simplement sur une ou deux semaines. Je demanderais donc à l'honorable député de regarder au-delà des quelques semaines qui viennent pour comprendre les résultats que nous essayons d'obtenir.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens de l'extérieur de l'Ontario quelle est au juste réellement sa politique? N'est-ce pas un fait que le gouvernement a maintenant une politique de plein emploi dans le sud de l'Ontario, dans un rayon de quelques milles autour de la tour du CN et dans les environs de Toronto, et laisse le reste du pays continuer à souffrir de taux élevés de chômage sans intervenir? Pourquoi le gouvernement conserve-t-il ce genre de politique? Pourquoi ne fait-il pas maintenant baisser les taux d'intérêt?

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député réfléchit à cette question, il se rendra compte que cela ne réflète absolument pas la politique que nous avons suivie. Notre gouvernement est très fier d'avoir fait baisser les taux d'intérêt par rapport à ce qu'ils étaient au moment de notre arrivée au pouvoir. Nous en comprenons les répercussions et l'importance dans le comportement de notre économie depuis trois ans et demi.

Nous tâchons de garder une économie saine pour encore trois ans et demi et les années à venir. Nous pouvons le faire si nous maîtrisons l'inflation dès maintenant. Nous le savons, lorsque le taux d'inflation s'était mis auparavant à augmenter dans certaines parties du centre du Canada, cette hausse s'est répandue très rapidement aux autres régions du pays qui ne pouvaient supporter un tel niveau d'inflation. C'est ce que nous tâchons d'éviter.

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA

LA NOMINATION DE JOCELYNE OUELLETTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et porte sur la Société immobilière du Canada à Mirabel, le gâchis dont on n'arrive plus à se dépêtrer. Après avoir annoncé qu'il avait l'intention de démanteler totalement ou partiellement la Société immobilière du Canada à Mirabel, pourquoi le ministre a-t-il décidé de nommer une députée péquiste défaite, Jocelyne Ouellette, à la tête de cet organisme plongés dans les scandales? Pourquoi n'a-t-il pas profité de cette occasion pour faire ce qu'il fallait au lieu de faire preuve de sectarisme politique une fois de plus?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, la Société immobilière du Canada achève son mandat. A moins qu'on ne lui en confie un nouveau, elle se sera acquittée de ses principales fonctions d'ici la fin de mai, et il ne lui restera que très peu de choses à terminer par la suite.

M^me^ Ouellette a été nommée à temps partiel simplement en raison de sa compétence. Elle a un dossier extrêmement enviable dans ce genre d'activité. Le député devrait appuyer avec enthousiasme des nominations de cette qualité.

[*Français*]

M. le Président: Je regrette, mais le temps alloué à la période des questions est maintenant écoulé. J'ai une question d'importance pour tous les députés.

* * *

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DU PARAGRAPHE 29(1) DU RÈGLEMENT

L'UNITÉ NATIONALE—LES DROITS DES MINORITÉS LINGUISTIQUES—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Avant de passer à l'ordre du jour, je veux informer la Chambre que j'ai examiné très sérieusement la demande de débat d'urgence présentée par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et par le député d'Oshawa (M. Broadbent).

[*Français*]

La Chambre sait que j'ai réservé ma décision ce matin car j'estime que cette question est d'une importance fondamentale, mais, après humble réflexion néanmoins, que la demande des honorables députés ne rencontre pas, pour l'instant, les exigences procédurales du Règlement.

Les questions et aussi les réponses pendant la période des questions étaient très intéressantes, et il est possible que ce dossier évoluait à la satisfaction des députés, mais pour le moment il ne constitue pas une urgence tel que prévu dans le Règlement.

[*Traduction*]

J'espère que ma réponse est claire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado nucléaire limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Lorsque la Chambre a interrompu ses travaux à 13 heures, le député de Essex—Windsor (M. Langdon) avait la parole.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la principale question que je veux aborder ce matin au sujet de ce projet de loi, à savoir le fait que le gouvernement n'a pas de plan défini pour ce qui est de faire la distinction entre les entreprises qui doivent être privatisées et celles qui doivent demeurer dans le secteur public. Pourquoi les sociétés Air Canada, Petro-Canada et bien d'autres demeurent-elles dans le secteur public alors que d'autres sociétés comme de Havilland et Canadair sont privatisées?

Selon moi, le gouvernement n'analyse pas de façon logique et sensée la mission publique d'une entreprise donnée ni la nature particulière des activités d'une entreprise; il se fie plutôt sur les sondages d'opinion publique qui démontrent que les Canadiens sont contre la privatisation d'entreprises comme Air Canada, Petro-Canada et le CN. D'autres sociétés moins connues du public sont des victimes possibles de l'idéologie conservatrice qui consiste à privatiser pour le plaisir de privatiser.

C'est, en fait, ce qui se passe. Nous avons déjà perdu ainsi d'importants débouchés pour l'avenir du pays. Ainsi, dans le secteur aérospatial, il était possible, grâce aux sociétés Canadair et de Havilland, de créer une industrie aérospatiale bien canadienne pouvant contribuer à assurer l'avenir de notre secteur industriel sur le plan de la technologie de pointe. Au lieu de cela, nous avons vendu séparément ces deux entreprises à des intérêts privés. Ainsi, comme l'un de mes collègues l'a fait remarquer ce matin, la société de Havilland fabrique de plus en plus des pièces pour les avions Boeing plutôt que des avions conçus par des Canadiens, créant au Canada des emplois fort rémunérateurs pour nos spécialistes et permettant au Canada d'espérer pouvoir exporter ses produits.

Eldorado Nucléaire Limitée

Dans le cas de la société Eldorado nucléaire limitée et de la mine qui est privatisée en même temps par le gouvernement de la Saskatchewan, il s'agit de la même idéologie qui explique les initiatives prises par le gouvernement jusqu'à maintenant. Dans le cadre de cette idéologie, il n'est pas question d'analyser de façon logique la nature des entreprises concernées.

J'ai déclaré ce matin et je le souligne à nouveau que l'industrie nucléaire—en l'occurrence l'extraction et le raffinage de l'uranium—est justement le type d'industrie qui devrait demeurer publique, car elle pose de graves problèmes sur le plan de la santé et de l'environnement, nous avons pour politique de ne pas permettre la vente d'uranium à des fins militaires et il s'agit d'une industrie unique en son genre qui a manifestement une mission publique.

• (1510)

J'exhorte le gouvernement à reconsidérer sérieusement sa décision de privatiser cette société. Le marché qu'il a conclu est financièrement très peu alléchant et très risqué.

M. Valcourt: Vous avez déjà dit ça.

M. Langdon: Oui, et nous avions raison de le dire. J'exhorte le gouvernement à retirer ce projet de loi et à reconnaître que cette société peut encore être utile à notre pays et aux employés qu'elle fait vivre depuis longtemps.

M. Orlikow: Madame la Présidente, l'ancien président de Denison Mines était un ardent partisan de la libre entreprise. Le député pourrait-il parler des renseignements que nous possédons maintenant sur les énormes subventions de plusieurs centaines de millions de dollars que cette société et d'autres ont reçues du gouvernement du Canada et de l'Ontario par l'intermédiaire d'Hydro-Ontario et sans lesquelles elles n'auraient probablement pas pu survivre?

M. Langdon: Le cas de Denison Mines et de son propriétaire montre parfaitement pourquoi une entreprise de ce genre devrait rester dans le secteur public. La Denison Mines était probablement la société la plus subventionnée, la plus dorlotée et la plus choyée de tout le pays, mais son président parcourait le Canada en prêchant les vertus du capitalisme pur.

Comme on le lit dans un excellent article du *Globe and Mail*, l'empire de M. Roman dans le domaine de l'uranium était fondé sur des contrats d'armements sans risque, prix coûtant majoré garanti, avec le gouvernement. Son empire n'aurait pas pu vivre ses vingt premières années d'existence si le gouvernement ne lui avait pas versé plus d'un milliard de dollars de subventions, s'il ne lui avait pas donné des contrats en or et des secours spéciaux. Sa société a pu survivre à sa dernière dégringolade avec l'aide d'un cartel international secret de l'uranium.

A propos, ce cartel était organisé par le gouvernement du Canada.

Une voix: Un gouvernement libéral.

M. Langdon: J'ajouterais, à l'intention de mes collègues conservateurs, que c'était un gouvernement libéral.

D'après l'article de M. McKay dans le *Globe and Mail*, M. Roman fondait plus d'espoirs sur d'autres métaux jusqu'à ce qu'il découvre ce que le gouvernement fédéral était prêt à donner aux mines d'uranium, c'est-à-dire à la société d'État Eldorado Nucléaire Limitée. Les subventions comprenaient un financement initial pour le développement, des ventes garanties à des prix garantis, des exemptions fiscales, des déductions pour amortissement énormes, des travaux de recherche et de développement gratuits valant des millions de dollars et l'exonération des gains de capital si des actifs étaient vendus dans les cinq ans.

C'est précisément le genre d'industrie publique essentielle visant des objectifs publics qui devrait appartenir au secteur public. Il semble absolument illogique de la confier au secteur privé. Son illogisme est rendu encore plus flagrant par l'énorme appui gouvernemental dont a bénéficié M. Roman lorsque lui et sa société étaient les seuls à opérer dans le secteur privé dans notre pays.

M. Kilgour: Madame la Présidente, étant donné certains des articles qu'il a écrits et des discours qu'il a prononcés, le député nous dira-t-il pourquoi, à son avis, il ne vaudrait pas mieux que toutes les sociétés de construction d'automobiles soient également étatisées, étant donné les arguments qu'il a avancés?

M. Langdon: Madame la Présidente, par mes arguments sur la façon dont on fait la distinction entre une société qui fait logiquement partie du secteur public et une qui fait logiquement partie du secteur privé, j'ai répondu à cette question.

Lorsqu'on songe aux dangers que font courir à l'environnement l'extraction et le raffinage de l'uranium, on ne pourrait pas les associer à la production d'automobiles nulle part dans notre pays. Les activités de la société Chrysler ne présentent aucun danger de rayonnement dans ma circonscription. Ce n'est pas le cas du réacteur nucléaire qui se trouve juste de l'autre côté de la frontière. Il présente beaucoup plus de danger potentiel pour mes électeurs que l'industrie automobile.

Si nous considérons la question des énormes subventions et les garanties de coût qui ont été accordées à l'industrie de l'uranium, ce que j'ai souligné en réponse à la dernière question, c'est encore un point qu'on ne peut pas associer de la même manière à l'industrie automobile.

Il est exact qu'on a accordé dans ma circonscription des prêts garantis à la société Chrysler. Franchement, j'estime que si le Parlement décidait d'octroyer des crédits à la société Chrysler sous la forme d'une subvention à grande échelle, comme cela s'est produit pour l'usine de moteur Ford dans ma circonscription, le gouvernement retirerait de cette contribution une certaine contrepartie sous la forme d'investissements en actions. Cependant, ce n'est pas ce qui s'est passé pour la société Chrysler.

Finalement, si nous considérons la question de la santé et de la sécurité des travailleurs, il est tout à fait évident qu'elles sont beaucoup plus menacées par cette industrie de l'uranium. Le danger est plus grand, à cause du rayonnement et du phénomène nucléaire, que dans le secteur de l'industrie automobile que mon collègue mentionnait. Ce ne sont donc pas deux secteurs comparables.

• (1520)

M. Mike Cassidy (Ottawa Centre): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat, mais je dois dire que j'ai de graves réserves au sujet du projet de loi C-121 qui vise la vente de Eldorado Nucléaire après sa fusion avec la Saskatchewan Mining Development Corporation. Je vois que l'on verse de grosses subventions pour minimiser le risque pris par le secteur privé.

Je pense depuis longtemps à cette question de privatisation. Le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) demandait s'il y avait des circonstances où la vente des sociétés d'État pourrait être acceptée par les néo-démocrates. La réponse est oui, bien entendu. Comme le disait mon collègue de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), ce matin, la vente de Flyer Industries par le gouvernement du Manitoba, par exemple, qui est actuellement en cours, est une vente qui a été forcée, au moins, par les conditions du marché et par le refus des autres gouvernements provinciaux qui oeuvrent dans le domaine des transports de laisser Flyer continuer à prospérer en tant que société publique. Il pourrait y avoir aussi d'autres raisons.

Nous ne sommes pas devant un groupe de décisions sur la meilleure façon de réaliser certains éléments de la politique publique. Il me semble, si l'on juge les questions de développement industriel auxquelles participent le gouvernement selon ce critère, qu'il y aurait des cas qui justifieraient d'utiliser le secteur public pour créer ou développer une société d'État en vue de parvenir à un objectif particulier. En d'autres cas, il serait intelligent d'avoir des entreprises de type mixte, des sortes d'associations ou de collaborations ou de partages entre le secteur public et le secteur privé. En d'autres cas, il serait plus intelligent de laisser telle ou telle entreprise ou activité industrielle aux mains du secteur privé, avec une participation nulle ou presque du secteur public.

Je pense que la plupart des Canadiens seraient d'accord pour dire que ce genre de raisonnement est fort sensé. Ils sont en faveur des entreprises publiques quand il s'agit de sociétés de grande taille et de grande importance comme le Canadien National, Air Canada ou Petro-Canada, qui font partie de notre vie quotidienne à nous Canadiens. Elles renforcent la cohésion du pays. Elles remplissent d'importantes missions au nom de la population canadienne et participent au maintien du contrôle canadien sur des secteurs importants, par exemple celui de l'énergie.

Le gros des Canadiens estiment que ces sociétés d'État doivent rester publiques. Ce que les Canadiens dans l'ensemble n'aiment pas, ce que les gens que je rencontre n'aiment pas c'est l'optique idéologique. Si on me permet de le dire, si nous adoptions une optique idéologique en ce domaine nous prêterions le flanc à la critique. Et ce ne sont pas les progressistes-conservateurs qui échappent à la critique à ce sujet.

Depuis leur arrivée au pouvoir, les ministériels professent que le secteur privé est bon par nature et qu'il doit donc être favorisé et encouragé, que le secteur public est mauvais par nature et doit être découragé. Donc il y a un mouvement à sens unique de sociétés d'État qui sont vendues par le gouvernement conservateur. Dans beaucoup de cas ces ventes ont coûté cher aux contribuables. Il y a par exemple le cas de de Havilland, avec les importantes subventions en jeu. Boeing a été pour ainsi dire payée pour débarrasser le Canada de de Havilland. Il y a eu la vente d'Arsenaux canadiens, celle de Téléglobe Canada dans des conditions un peu douteuses, celle de Canadair, etc.

Il y a eu toute une série de ventes. Mais s'il faut en croire le gouvernement, il n'y a jamais d'activités importantes qui doivent être exercées par le secteur public, et que si par hasard l'intervention du secteur public est nécessaire, elle doit se faire par la voie des subventions, des allégements fiscaux, des concessions et des contrats, et ainsi de suite. Mais toujours sans participation directe. Quand nous avons dit par exemple qu'en contrepartie des concessions fiscales ou autres avantages accordés au secteur privé, il doit y avoir une participation de l'État au capital, on nous a abreuvés d'injures en nous traitant de socialistes qui ne cherchent qu'à détruire le régime des entreprises au Canada. Évidemment c'est absurde.

Au sud de la frontière, pays de la libre entreprise, le secteur public américain joue auprès du secteur privé, entre autres au moyen des subventions, un rôle beaucoup plus poussé qu'ici, notamment par l'intermédiaire de la Défense nationale. Les États-Unis utilisent tous les moyens imaginables pour que leur secteur privé paraisse à son avantage. Je ne crois pas que cette politique nous convienne particulièrement.

Il existe diverses raisons pour lesquelles le Canada diffère quelque peu des États-Unis, et ces raisons justifient, à mon avis, le recours à l'entreprise publique dans certains cas. Dans d'autres cas, elles justifient le recours à des sociétés d'économie mixte et, dans bien des cas, le recours à l'entreprise privée puisque le marché peut être un bon moyen de répartir les ressources. Il permet assurément de décentraliser les prises de décision. On peut affirmer à juste titre que le gouvernement est incapable de prendre toutes les décisions en même temps. Lorsqu'il tente de le faire, il s'expose à des décisions anti-économiques.

Eldorado Nucléaire Limitée

J'en reviens à la proposition qui consiste à privatiser Eldorado Nucléaire. Mes collègues qui se sont exprimés là-dessus ont déjà fait part de nos réserves. Ils ont dit pourquoi nous nous opposons au projet de loi C-121, entre autres, tout d'abord, parce qu'il s'agit d'une mauvaise affaire. Le gouvernement canadien s'apprête à éponger des créances d'environ 600 millions de dollars.

Il a déjà avancé certaines sommes à Eldorado Nucléaire. Il assume en outre la part du lion de tous les risques que le nettoyage de la raffinerie de Port Hope pourrait faire courir à l'environnement. On a prévu 75 millions de dollars, mais la somme pourrait être beaucoup plus élevée si les frais du nettoyage dépassent 100 millions de dollars. En outre, rien n'indique encore quel sera le cours des actions d'Eldorado Nucléaire ou de la société nouvellement fusionnée, ou ce qu'elles rapporteront aux contribuables canadiens.

A mon avis, si nous jugeons cette transaction en fonction des seuls critères du secteur privé, elle paraîtra lacunaire. Les marchés de l'uranium en Amérique du Nord sont déprimés à l'heure actuelle. Les cours sont bas. Au contraire de Denison Mines, les deux compagnies en Saskatchewan ne bénéficient pas de contrats privilégiés avec Hydro-Ontario pour traverser les temps durs. Même si les réserves pétrolières de *Saskatchewan Mining Developement Corporation* coûtent relativement peu cher à extraire, le moment n'est pas indiqué pour chercher à réaliser des bénéfices dans ce secteur. Les perspectives d'avenir ne sont guère plus intéressantes, je suppose, du fait que l'on s'interroge à propos de l'énergie nuléaire. Le nombre des nouvelles centrales nucléaires est passablement restreint, ce qui fait que la demande future d'uranium cessera de croître au rythme prévu lors des années 1970, à l'époque où Hydro-Ontario avait conclu ce contrat fort avantageux dont je viens de parler.

S'il s'était agi d'un conglomérat canadien dirigeant toute une série d'entreprises, comme dans le cas du gouvernement du Canada, et si l'on avait décidé de sabrer dans les activités de certains secteurs pour privilégier les activités d'autres secteurs, on s'interrogerait sérieusement sur l'opportunité de vendre alors que le marché de l'uranium est très faible, ce qui, essentiellement, revient à ce que l'on fait en aliénant maintenant l'Eldorado Nucléaire.

A tout cela, se greffent les responsabilités d'un actionnaire responsable, dans ce cas-ci le gouvernement du Canada. Y a-t-il eu d'autres raisons, outre les bénéfices, qui aient incité le contribuable canadien à racheter l'Eldorado pendant la Seconde Guerre mondiale? Oui, bien entendu. A l'époque, il s'agissait de technologie nouvelle qui avait rapport avec la bombe atomique. On éprouvait déjà des préoccupations, qui persistent d'ailleurs de nos jours, au sujet de la santé et de la sécurité des travailleurs exposés aux substances radioactives. A l'heure actuelle, nous en savons beaucoup plus sur les problèmes incroyables suscités par l'entreposage des déchets nucléaires et des rejets des raffineries, ainsi de suite.

Je ne suis pas convaincu que la privatisation d'Eldorado Nucléaire ne se traduira pas pour les contribuables par une privatisation des risques. Autrement, les travailleurs concernés pourraient en faire les frais. Nous ne savons pas comment les choses tourneront pour eux. Toutes les paroles mielleuses de l'ex-ministre d'État à la privatisation ne m'ont pas convaincu que les emplois concernés seront assurés, comme elle a tenté de nous le faire croire au cours du débat qui a précédé l'ajournement de Pâques.

• (1530)

Si les travailleurs doivent assumer certains risques, il faudra alors en parler. Je trouve la question nucléaire particulièrement délicate. Et si on part du principe que les contribuables devront assumer certains risques, je veux savoir en quoi ils consistent au juste. Nous assistons à vrai dire à une opération de maquillage pour donner bonne presse à cette vente, et soustraire ainsi cette compagnie à la tutelle du public. Pourquoi au juste? Pour des raisons idéologiques, comme je le disais tout à l'heure.

On m'a rappelé comment notre pays s'est développé depuis sa fondation lorsque nous avons amorcé ce débat. Et il est étonnant de voir combien l'intervention de l'État a été importante dans notre économie. Il faut donc s'interroger sur les raisons de cette politique qui a été pratiquée pendant de si nombreuses années. C'est peut-être un phénomène unique au Canada. Une politique nécessaire à cause de l'étendue de notre pays. Car on n'aurait pas pu établir un pays riche et important sur 3 500 milles d'est en ouest, à côté de nos voisins du sud, sans influer sur les forces du marché qui auraient transformé le Canada en une série de colonies économiques tributaires des régions américaines.

Si l'on demandait à la plupart des Canadiens s'ils étaient prêts à devenir des Américains pour voir une augmentation de 1, 2 ou 3 p. 100 de leur niveau de vie ou s'ils préféraient rester Canadiens, vous savez très bien, madame la Présidente, qu'ils souhaiteraient rester Canadiens.

Ce sentiment est répandu dans tout le pays. Notre façon de faire les choses est différente. Mon bon ami Herschel Hardin signale dans son excellent livre intitulé *A Nation Unaware: the Canadian Economic Culture* que le Canada possède une culture d'entreprise publique. Autrement dit, nous savons très bien utiliser l'entreprise publique pour favoriser le développement national. Nous tenons cela, je suppose, de l'intendant Jean Talon, le génie économique qui, au XVIIe siècle, a contribué à mettre sur pied l'économie de la Nouvelle-France dans la région de Québec. Il assumait alors le poste de ministre des Affaires économiques en collaboration avec Monseigneur Laval. Le gouvernement fédéral a contribué à l'époque à la construction des chemins de fer du Canadien Pacifique par des dons de terrains. C'était là une forme plutôt primitive d'ingérence gouvernementale. Toutefois, cela a assuré l'établissement au Canada d'un chemin de fer national sans lequel notre pays n'existerait pas aujourd'hui.

Nous nous enorgueillissons aujourd'hui de la compétitivité et de la productivité de notre industrie sidérurgique, à Hamilton, à Sault-Sainte-Marie et ailleurs au pays. Les partisans de la libre entreprise qui disent que les sociétés Stelco et Dofasco sont de bons exemples de la supériorité de la productivité canadienne sur la productivité américaine oublient que l'industrie sidérurgique canadienne est née pendant la guerre. Elle a d'abord relevé du secteur public. Elle est née d'un programme accéléré de développement économique qui visait à doter le Canada d'une industrie sidérurgique capable de nous faire participer à l'effort de guerre au cours de la Seconde Guerre mondiale. C'est ainsi que notre industrie existe depuis 45 ou 50

ans. Elle n'existait pas auparavant. Elle n'existerait pas si ce n'eût été de l'initiative du secteur public.

Les partisans du marché ne se rendent pas compte qu'il y a toujours ingérence gouvernementale, quel que soit le gouvernement en place. Le gouvernement américain fait de l'ingérence lorsque le Sénat présente, comme il vient de le faire, un projet de loi qui va restreindre les exportations canadiennes d'uranium et pénaliser les entreprises américaines de services publics qui veulent utiliser l'uranium canadien comme source d'énergie.

Le gouvernement américain suit une politique d'ingérence dans le marché en empêchant l'exportation aux États-Unis de bois d'oeuvre canadien à prix compétitifs. Il fait de l'ingérence lorsqu'il impose des droits compensateurs extrêmement injustes pour catapulter le prix de la potasse canadienne au-dessus du cours du marché et l'aligner sur le prix peu rentable de la potasse produite dans les mines du Nouveau-Mexique. Le gouvernement américain intervient constamment étant donné la façon dont il octroie les contrats de recherche et de développement au secteur privé pour la mise au point d'armes, activité réservée à des sociétés d'État dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, la France et Israel.

Il ne faut pas dire que l'intervention n'existe pas. Presque tous les gouvernements prennent des décisions sur les taux d'intérêts, sur les programmes en matière de crédit, sur la protection des consommateurs, sur les politiques commerciales et les droits tarifaires. La liste est inépuisable. Toutes ces mesures constituent une intervention économique.

Les sociétés d'État constituent une forme d'intervention économique. Il n'y a rien à redire à cela. Il convient toutefois d'ajouter que cela ne se justifie pas nécessairement dans tous les cas. En tant que néo-démocrate, je trouve qu'il faudrait mettre un terme aux tentatives constantes de privatisation d'un gouvernement qui veut prouver à quelques-uns de ses partisans comme M. Bulloch, la National Citizen's Coalition, l'Institut Fraser et d'autres, qu'il suit un programme mis en oeuvre sous le gouvernement de Ronald Reagan. Un tel programme a été appliqué sous le gouvernement de M^me^ Thatcher également, en Grande-Bretagne. Ce programme a plongé de vastes régions de ce pays dans la misère. Bien souvent, il n'a pas fait ses preuves en matière d'innovation et d'initiative. Il faut avoir des oeillères pour privatiser de la sorte et c'est une erreur compte tenu du rôle important que le secteur public joue au Canada et dans d'autres pays depuis de nombreuses années. Je ne crois pas que ce soit fini.

Je crois que lorsque le NPD formera le gouvernement, il devra examiner la question des entreprises d'État. Nous devrons décider que certaines peut-être devraient prendre de l'expansion, obtenir un nouveau mandat et être autorisées et encouragées à croître. Certaines sont extrêmement concurrentielles et efficaces. Je songe par exemple à Air Canada. Cependant, certaines manquent assurément de liquidités en raison de l'attitude parcimonieuse du gouvernement du Canada. C'est qu'aux yeux du premier ministre (M. Mulroney), de son ministre chargé de la Privatisation, du ministre des Finances (M. Wilson) et d'autres membres de son Cabinet, le secteur privé est une bonne chose et le secteur public une mauvaise. Voilà pourquoi ils tiennent à avilir un secteur de l'économie qui revêt une importance extrême pour beaucoup de Canadiens et qui constitue bien souvent la seule façon dont nous puissions assurer à un grand nombre de Canadiens une certaine mesure de justice économique et sociale.

A la Chambre, aujourd'hui, j'ai interrogé le ministre des Finances au sujet de la politique du gouvernement concernant les taux d'intérêt et les taux de change. Il m'a répondu que le gouvernement tenait à légiférer dans le cas du Sud de l'Ontario et à faire fi des difficultés qui existent dans de nombreuses parties du Canada dont l'économie n'est pas aussi florissante que celle du Grand Toronto. A Terre-Neuve, par exemple, la participation du secteur public constitue vraisemblablement la seule façon de créer des emplois et d'implanter des entreprises. A l'instar des États américains, les provinces constatent de plus en plus qu'elles doivent intervenir de différentes façons. Elles peuvent parfois le faire par le biais de la propriété, de la participation, des subventions et des concessions fiscales.

Qu'entendent les Terre-Neuviens quand le gouvernement déclare que le secteur public est une mauvaise chose et que le secteur privé en est une bonne, quand il déclare qu'il n'a pas l'intention d'utiliser à l'égard des problèmes qui existent là-bas les solutions appropriées?

Cela me ramène à la question qui nous occupe aujourd'hui. Nous pensons que c'est une mauvaise affaire. Nous pensons que le gouvernement paie fort cher alors qu'il s'efforce de rendre cette affaire apparemment attrayante. Nous pensons que le chèque en blanc que le gouvernement a fourni au secteur nucléaire quant aux risques qu'il oblige les Canadiens à assumer est tout à fait inacceptable. Voilà un exemple de la façon dont le gouvernement intervient pour réduire les risques du secteur privé, de façon à pouvoir déclarer que le secteur privé est une bonne chose et le secteur public, une mauvaise.

Je ne voudrais pas poursuivre cette affaire trop loin. Je trouve tous les arguments du gouvernement tout à fait illogiques et inacceptables. Je crains qu'une fois que nous aurons adopté cette mesure, nous voyions s'instaurer une situation de monopole, surtout si la société Denison Mines, sous la direction de son nouveau président et directeur général, cherche à s'emparer du contrôle majoritaire. Nous pourrions bien voir le gouvernement des États-Unis décider de fermer la porte aux futures exportations d'uranium en provenance du Canada. Je suppose que ce serait catastrophique pour l'industrie de l'uranium en Saskatchewan. J'ignore au juste comment cette nouvelle société pourra faire face à la situation en question.

• (1540)

En terminant, je tiens à préciser qu'il y aura des répercussions pour les travailleurs, dont on ne se préoccupe pas, des conséquences sur le plan écologique et certaines répercussions pour ce qui est de la politique économique future du pays, si le gouvernement continue de refuser de reconnaître que le secteur public peut accomplir de l'excellent travail dans certaines circonstances. Contrairement à ce que le gouvernement fait, il ne faut certes pas écarter catégoriquement cette possibilité et on a tort d'adopter cette position.

[*Français*]

M. Ricard: Madame la Présidente, j'écoutais attentivement les propos du député qui vient de parler et j'aimerais qu'il m'explique. Il a dit dans son discours que si une entreprise publique est privatisée ce n'est pas bon de le faire ainsi parce qu'on détruit l'économie et aussi on met en danger les travailleurs. J'aimerais qu'il m'explique ce qui est arrivé avec Canadair lorsqu'on l'a privatisée et avec de Havilland? Est-ce qu'on a détruit l'industrie de ces deux compagnies et est-ce qu'on a fait des mises à pied ou si on a augmenté la population au travail? J'aimerais qu'il m'explique cela parce que si je me souviens bien, à l'époque, le Nouveau parti démocratique aussi était contre la privatisation et, finalement, j'aimerais qu'il me donne son opinion là-dessus.

M. Cassidy: Madame la Présidente, c'est une bonne question. Si je touche, par exemple, la question de la de Havilland, puisque dans le cas de Canadair il n'est pas encore démontré comment cela va fonctionner, dans le cas de la de Havilland, effectivement, les alternatives n'étaient pas vraiment poursuivies par le gouvernement. Par exemple, n'était-il pas possible pour la de Havilland d'entrer dans un accord de marketing avec une compagnie comme Boeing pour assurer un meilleur marché pour ses avions? Alors on n'a pas poursuivi cela à cause du fait que le gouvernement conservateur croyait que la seule façon d'agir, c'était de privatiser la de Havilland même si effectivement on avait à payer à Boeing pour prendre le contrôle de cette compagnie-là. Il est vrai que chez la de Havilland cela marche pas mal bien maintenant mais alors, je dirais à mon ami que, par exemple, s'il était responsable d'une entreprise qui avait été acquise pour presque rien, même si elle a des actifs de 700 à 800 millions de dollars, alors il serait possible pour lui aussi de faire un profit avec une privatisation.

Voilà la situation avec la de Havilland, qui explique partiellement pourquoi la compagnie fonctionne maintenant avec un certain succès.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Je voudrais poser deux questions au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). L'ancien gouvernement a créé la Corporation de développement des investissements du Canada, afin de commercialiser quatre sociétés d'État, à savoir de Havilland, Canadair, Téléglobe et Eldorado nucléaire. La corporation a réalisé son mandat dans trois cas. La société de Havilland a doublé ses effectifs et elle peut maintenant compter sur un carnet de commandes bien rempli qui lui assure du travail jusque dans les années 1990. Elle offre de très bons emplois stables et effectue d'excellents travaux de recherche et de développement; elle est à la fine pointe de la technologie pour ce qui est des avions à décollage et atterrissage courts. La société Canadair prend, pour sa part, un nouveau départ grâce à de nouveaux contrats. On a assisté à une privatisation de premier ordre avec la vente à la société Bombardier. La société Téléglobe se porte, quant à elle, beaucoup mieux depuis sa vente à Memotec. En l'occurrence, il s'agit de la société Eldorado, alors que nous souhaitons liquider la Corporation de développement des investissements du Canada; nous pouvons compter sur un partenaire qui a d'énormes ressources en uranium et nous pouvons nous servir de la capacité de raffinage de la société Eldorado.

Je ne peux comprendre que mon vis-à-vis s'oppose à la privatisation ou à la liquidation de sociétés alors que même le gouvernement précédent jugeait que ces dernières avaient perdu leur utilité ou qu'elles n'étaient plus dans l'intérêt public. On a là la possibilité de terminer un programme qui était également celui du gouvernement précédent.

En l'occurrence, nous continuons de détenir une participation dans la société et nous la regroupons avec une société d'État provinciale qui elle aussi veut attirer des capitaux de l'extérieur. Je ne vois vraiment pas où est le problème. Le député a-t-il la même obsession que dans le cas des sociétés de Havilland, Canadair et Memotec? L'obsession ne vient-elle pas du fait que le député ne veut pas que nous abandonnions les affaires, qu'il tient à ces sociétés?

M. Cassidy: Mon collègue, président du comité permanent des finances et député de Mississauga (M. Blenkarn), avec qui j'ai habituellement des relations cordiales, laisse entendre que le gouvernement devrait se retirer des affaires. Ce qu'il veut dire, je suppose, c'est qu'il veut que le gouvernement se défasse d'Air Canada, du CN et de Petro-Canada. Je ne suis pas sûr s'il en a d'autres sur sa liste, mais il devrait nous la montrer. Voici ce qui me tracasse au sujet d'Eldorado: Saskatchewan Mining et Eldorado ont des intérets communs, je l'admets, mais je ne vois pas pourquoi on n'a pas considéré la possibilité de les faire travailler ensemble ou de les fusionner tout en les gardant dans le secteur public. Mais le gouvernement veut les privatiser, les vendre.

Dans mon discours, j'ai dit que j'accepte difficilement le fait que la seule réponse du gouvernement à ces questions est de privatiser; d'après lui, le secteur public n'a aucun rôle à jouer, quelles que soient les circonstances. A mon sens, cela constitue un changement radical et indésirable de politique.

Madame la Présidente, je vous rappelle que c'est un gouvernement conservateur qui était au pouvoir quand Radio-Canada et Air Canada ont été établis. Des gouvernements conservateurs ont déjà pris ce genre d'initiatives de façon pragmatique. C'est un gouvernement archiconservateur en Alberta qui, pendant quelque temps, a été propriétaire de la Pacific Western Airlines. Je ne comprends pas l'obsession du gouvernement. Mais d'ici à ce qu'elle se dissipe, je ne veux pas confier tous les biens que possède le peuple canadien dans le secteur industriel à un gouvernement qui veut tout simplement les vendre au plus offrant.

La Corporation de développement des investissements du Canada est sur le point de perdre sa *raison d'être*. Cette société d'État dont l'avenir était si prometteur au moment de sa fondation, il y a vingt ans, a été privatisée. Au fond, le gouvernement actuel a mené à terme un processus amorcé par son prédécesseur, le parti libéral, processus qui en réalité enlève au peuple canadien les outils au moyen desquels, lorsque l'intervention du secteur public est indiquée celle-ci est possible.

Il peut être fort utile de disposer d'une banque d'affaires ou d'une banque d'investissement fédérale qui se fonderait pour intervenir à la fois sur des critères d'investissement et sur des critères de politique pratiquée par le secteur public. Un organisme de ce genre pourrait être beaucoup plus utile aux contribuables que des subventions ponctuelles accordées à des projets comme l'usine de valorisation de Lloydminster, qui ne sont pas assujettis à des critères d'investissement et dont le public n'est pas en mesure de déterminer l'opportunité ou la rentabilité.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Pour une question supplémentaire, l'hon. député de Mississauga-Sud.

M. Blenkarn: Je suis content de savoir que le Nouveau Parti démocratique est contre l'établissement d'une usine de valorisation du pétrole lourd dans l'Ouest canadien.

M. Cassidy: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Blenkarn: Je suis étonné de voir qu'il soit à ce point contre un investissement de ce genre.

La situation est la suivante: dans le secteur de l'affinage de l'uranium, il existe un seule entreprise qui se livre à des opérations minières que nous pouvons ou bien réduire progressivement et liquider ou bien vendre au plus offrant. Je ne sais pas si mon honorable ami voudrait que le gouvernement du Canada investisse plus d'argent dans la société Eldorado, achète d'autres mines et s'engage dans l'industrie de l'uranium, ou s'il veut réellement que nous nous retirions de ce genre d'exploitation, que nous vendions notre avoir à des gens qui se spécialisent dans l'extraction et le raffinage sur une base commerciale.

Le député pense-t-il vraiment que nous devrions faire croître et prospérer la Eldorado, ou renoncer à cette activité? Ça doit être l'idéologie du NPD. A-t-il pour principe que le gouvernement devrait s'adonner à l'extraction et à l'affinage de l'uranium et que nous devrions y investir davantage de deniers publics, ou devrions-nous nous retirer de cette activité, comme nous l'avons fait par une entente avec la Saskatchewan en vue de collaborer avec les autorités provinciales et nous retirer de ce domaine?

• (1550)

M. Cassidy: Madame la Présidente, le député doit avoir avalé un stimulant idéologique avant de faire son intervention. Il peut être sensé dans certaines circonstances de vendre des avoirs appartenant au secteur public. Toutefois, puisque nous nous opposons au projet de loi, je ne pense pas que les circonstances le justifient en l'occurrence. Tout comme il peut être sensé dans certaines circonstances de conclure des accords d'entreprise mixte, nous cherchons à prendre des initiatives dans le secteur public. Nous ne pouvons cependant pas le faire uniquement dans un sens. Nous avons bâti le pays en conjugant les trois types d'entreprise, publique, mixte et privée.

Dans certains domaines, l'entreprise publique a été un chef de file. Nous ne devrions pas perdre de vue le fait qu'il peut être nécessaire et souhaitable de temps à autre d'agir dans ce sens-là. Voilà pourquoi je rejette le genre d'idéologie que le gouvernement, et particulièrement mon honorable ami de Mississauga, ont essayé d'imposer chaque fois qu'une décision se résumait par un «Liquidons l'entreprise peu importe les conséquences pour les Canadiens».

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période réservée aux questions et commentaires est maintenant terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—Les langues officielles—L'utilisation du français dans les cours/On demande au vice-premier ministre de convoquer le premier ministre de la Saskatchewan; l'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse)—La Société canadienne d'hypothèques et de logement—Le manque de logements à prix abordable à Toronto; l'honorable député de Kenora—Rainy River (M. Parry)—La fiscalité—Les déductions accordées aux habitants du Nord—L'admissibilité de certaines collectivités.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je suis toujours heureux de participer à ces débats, particulièrement après avoir entendu le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) s'accuser l'un l'autre d'être réactionnaires et de discuter entre eux pour essayer de déterminer lequel est le plus solidement ancré dans sa position pour ou contre l'entreprise publique ou privée.

Évidemment, la solution à tous les problèmes n'est ni l'entreprise privée seule, comme les conservateurs voudraient parfois nous le faire croire, ni l'étatisation de tout, y compris la quincaillerie du coin, comme les néo-démocrates le prétendent parfois. La vie est un peu plus compliquée que cela.

Notre pays est prospère justement parce que nous avons cherché et réussi à établir un bon équilibre entre la participation des secteurs public et privé dans divers domaines. Évidemment, de temps à temps, il devient nécessaire de rajuster la politique, c'est-à-dire d'acheter des entreprises au secteur privé et également de vendre des entreprises au secteur privé lorsque celles-ci n'ont plus de mandat utile.

Nous, du caucus libéral, sommes fondamentalement en faveur de la privatisation de cette société, mais nous avons des réserves. Évidemment, nous savons que l'actif d'Eldorado s'élève à quelque 915 millions de dollars, alors que celui de la Saskatchewan Mining Development Corporation se chiffre à quelque 973 millions. Autrement dit, les actifs des deux sociétés sont à peu près égaux.

On nous dit que 38,5 p. 100 de la nouvelle société appartiendra au Canada, et 61,5 p. 100, à la Saskatchewan. Nous devons évidemment nous poser certaines questions à cet égard. On doit se demander pourquoi la fusion, si elle n'est pas un cadeau, est à tout le moins une occasion en or pour le gouvernement de la Saskatchewan. Comme je l'ai dit auparavant, cela ne veut pas dire que nous sommes opposés à la privatisation en soi. Il nous semble cependant que le gouvernement devrait au moins faire un effort pour mieux expliquer les moyens qu'il a pris pour arriver au prix fixé.

Je voudrais citer un communiqué du 2 février 1988 qui s'intitule d'un côté «Le Canada» et de l'autre «La Saskatchewan». On y parle de la fusion et de la privatisation futures des deux sociétés minières. On y lit ceci:

> «Les deux gouvernements veulent que les Canadiens participent directement à la propriété de cette société minière d'importance mondiale dans le domaine de l'uranium», a dit M^me^ McDougall.

Et plus loin:

> La nouvelle société que nous créons sera complètement privatisée par une série d'émissions d'actions publiques. Ce sont les conditions du marché qui détermineront le moment où toutes les actions de la société seront détenues par des investisseurs privés. Chose certaine, la propriété de la société passera entièrement du secteur public au secteur privé en sept ans.

La phrase suivante est très importante:

> La société appartiendra toujours à des Canadiens.

Comment pouvons-nous en être sûrs? Nous pouvons être sûrs qu'elle appartiendra à des Canadiens au moment de la vente, c'est évident. Le député de Mississauga-Sud agite un exemplaire du projet de loi. Je sais que la question y est prévue. Je ne veux pas énerver inutilement le député, mais je lui fais remarquer que nos partenaires dans l'accord de libre-échange, c'est-à-dire le gouvernement Reagan, pourraient très bien protester contre une mesure législative, qui limiterait indûment, selon eux leurs possibilités d'investissement.

Je ne prétends pas que tout le monde aux États-Unis s'arrachera ces actions. Cependant, la nature humaine étant ce qu'elle est, il suffit d'interdire une chose pour que tout le monde soit tenté. On trouve souvent l'herbe plus verte de l'autre côté de la clôture.

On a beaucoup parlé de ce projet de loi à la Chambre des communes. Beaucoup de députés ont pris la parole. Je n'ai pas l'intention d'en retarder l'adoption, mais simplement de rappeler les sujets d'inquiétude déjà mentionnés par mes collègues. Évidemment, je serai aussi bref que je le suis d'habitude, comme vous l'avez sans doute déjà remarqué, madame la Présidente.

On nous apprend que le siège social de Eldorado sera déménagé en Saskatchewan. En tant que député de la région d'Ottawa, région qui a déjà connu quelques déplacements de fonctionnaires, je veux qu'on me donne l'assurance que les quelque 50 employés de l'administration centrale d'Eldorado bénéficieront de bonnes conditions de réinstallation. En fait, tout porte à croire qu'ils perdront purement et simplement leurs emplois. Nous voulons avoir l'assurance que ces gens seront traités correctement. Nous souhaitons qu'ils puissent conserver un emploi et qu'ils bénéficient de bonnes conditions de réinstallation ou, pour ceux qui ne veulent pas déménager, qu'ils aient droit à des conditions d'indemnisation justes et ne subissent pas le sort que tant d'électeurs de ma circonscription et d'autres circonscriptions de la région de la capitale nationale ont subi pour avoir eu le malheur d'être fonctionnaires fédéraux au moment de l'arrivée au pouvoir des conservateurs.

Nous nous souvenons tous qu'au moment de leur élection, les conservateurs déclaraient qu'ils ne prévoyaient pas de mises à pied. En fait, ils traitaient d'alarmistes ceux qui soutenaient qu'ils avaient l'intention de congédier 15 000 personnes par année.

[*Français*]

Or, madame la Présidente, aujourd'hui les Canadiens savent mieux. Les Canadiens en effet savent que ce gouvernement conservateur se plaît à mettre à pied des fonctionnaires depuis les élections de 1984 et ce contrairement aux engagements solennels, aux promesses mêmes qu'avaient faites le premier ministre du Canada (M. Mulroney) au temps où il était chef de l'opposition.

Madame la Présidente, le chef du parti libéral de la Saskatchewan a également exprimé certaines inquiétudes en ce qui a trait à la possibilité d'une compagnie ou d'un groupe d'individus d'acheter 25 p. 100, ou à cette limite de 25 p. 100 des actions, et on se demande pourquoi le gouvernement a choisi ce chiffre magique de 25 p. 100. Serait-ce parce qu'il y a un acheteur potentiel qui en veut exactement 25 p. 100 ou est-ce qu'il y a un autre critère plus objectif qui fut utilisé? Pourquoi pas 10 p. 100 comme dans le cas des banques? Pourquoi pas un autre chiffre? Le gouvernement ne nous a toujours pas indiqué de façon claire pourquoi il avait choisi cette méthode de vente d'actions qui permettrait 25 p. 100.

• (1600)

[*Traduction*]

Le ministre précédent déclarait à la Chambre que 25 p. 100 des actions permettraient, dans certaines conditions, à un actionnaire d'orienter les destinées de la nouvelle entreprise. Qu'est-ce que cela signifie, madame la Présidente? Nous ne le savons pas au juste. Il faut que le gouvernement nous explique clairement comment il en est arrivé à ce chiffre et qu'il nous dise s'il existe en ce moment un ou des acheteurs intéressés à faire l'acquisition de 25 p. 100 des actions de l'entreprise.

Ayant exprimé ces préoccupations aujourd'hui, je ne veux pas retarder indûment l'adoption du projet de loi. Je rappelle également à la Chambre les préoccupations soulevées par mon collègue, le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) qui a été notre principal porte-parole dans ce dossier. Vous me permettez, madame la Présidente, de souligner qu'il s'est admirablement bien acquitté de cette tâche.

Je termine maintenant avec l'espoir que le gouvernement pourra répondre non seulement aux questions que j'ai soulevées sur cette affaire, mais aussi à celles que le député du Cape Breton—The Sydneys et d'autres ont posées au cours des derniers jours du débat sur ce projet de loi.

M. Langdon: Madame la Présidente, le député m'a suggéré de poser une question et je tiens à répondre à son invitation.

La question que je veux poser découle des commentaires du député de Mississauga Sud (M. Blenkarn), qui a laissé entendre que la CDIC a été établie dans le but précis de privatiser les sociétés d'État qui lui sont liées.

En tant que membre du parti qui a formé le gouvernement précédent, le député de Glengarry—Prescott—Russell veut-il nous dire si c'est le cas ou si la situation n'est pas beaucoup plus ambiguë et délicate que cela. La CDIC ne devait-elle pas examiner les opérations de diverses sociétés dont elle était responsable afin de voir si l'on ne pouvait pas fusionner certaines d'entre elles pour qu'elles obtiennent de meilleurs résultats? Par exemple, le ministre des Finances (M. Wilson) a proposé pendant la campagne électorale de 1984 que les sociétés de Havilland et Canadair soient fusionnées, ce qui aurait pour résultat de créer une société aérospatiale qui aurait les moyens de faire les énormes investissements qu'exigent souvent les travaux de développement dans cette industrie.

Le député veut-il commenter en se plaçant du point de vue historique? Peut-être voudrait-il nous donner une idée de ce que le parti libéral pense actuellement du fusionnement des sociétés placées sous l'égide de la CDIC?

M. Boudria: Madame la Présidente, je suis toujours heureux de constater que le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) pose des questions au cours de ce débat, comme je lui ai demandé de le faire. J'ai écouté comme lui les commentaires du député de Mississauga-Sud. Si j'ai bien compris, il a dit que le rôle de la CDIC était de se débarrasser des sociétés d'État. Il se peut bien que cette agence ait notamment pour fonction de se départir des sociétés d'État dont les activités ne correspondent pas à une orientation nécessaire ou particulière du secteur public. Elle existe pour plusieurs raisons: elle doit évaluer la gestion et le fonctionnement de certaines sociétés d'État pour déterminer leur pertinence comme composantes du secteur public et pour opérer certaines fusions au besoin. De là à dire qu'il suffit maintenant de vendre quelques sociétés d'État de plus pour pouvoir aussi liquider l'agence, il y a un pas que nous n'avions pas envisagé de franchir. L'exagération est grossière. Cette agence fonctionne depuis plusieurs années. Nous n'avions évidemment pas l'intention de nous départir de ces éléments d'actif lorsque nous l'avons créée.

Il est évidemment nécessaire de temps à autre de vendre certains éléments d'actif de l'État, non seulement des sociétés d'État mais aussi d'autres biens. Ces autres biens n'ont rien à voir avec l'agence étatique. Il existe d'autres moyens de s'en départir et, comme je l'ai signalé, il ne s'agit pas du mécanisme qui nous intéresse. Il se pourrait très bien, effectivement, qu'une évaluation en cours débouche sur la recommandation de fusionner deux sociétés d'État et de les laisser dans le secteur privé. Une telle décision serait tout à fait justifiée et utile si on arrivait à la conclusion que les sociétés d'État en question rempliraient mieux un mandat en restant dans le secteur privé. Il est erroné de prétendre que nous cherchons simplement à faire en sorte que cette organisation se départisse de tous ses éléments d'actif pour qu'elle se saborde le plus rapidement possible. La question est un peu plus complexe. Je suis évidemment persuadé qu'à maintes reprises le gouvernement a démantelé ou vendu des sociétés d'État sans égard pour l'intérêt public.

• (1610)

Dois-je rappeler aux Canadiens et surtout aux députés les mesures que nous avons voulu d'abord prendre pour nous départir de la société des Arsenaux canadiens par exemple? Pourquoi avons-nous recouru trois, quatre ou cinq fois à la procédure du lancement d'appels d'offres pour essayer de nous en débarrasser? Pourquoi n'avons-nous assuré aucune garantie aux travailleurs? Il nous a fallu en fin de compte combattre à la Chambre des communes pour obtenir la protection des travailleurs.

Il est exact que c'est une entreprise de classe mondiale qui a acheté Arsenaux canadiens, et c'est pourquoi je ne m'en prends pas à l'acheteur de cette société, la société d'ingénierie SNC, mais plutôt au gouvernement. C'était au gouvernement qu'il appartenait de veiller sur ses travailleurs, mais il ne l'avait pas fait. L'événement lui a donné tort, parce qu'il a fallu en fin de compte qu'il fasse marche arrière, qu'il change d'avis et qu'il revienne sur ses erreurs.

Il est amplement démontré que le rôle du gouvernement et de ses organismes ne consiste pas à se débarrasser absolument de tout et à vendre les meubles pour pouvoir résilier le bail le plus vite possible.

M. Blenkarn: Madame la Présidente, je pensais faire une observation et peut-être poser une question. La Corporation de développement des investissements du Canada n'avait délibérément que quatre sociétés d'État et quelques actions. Je pense qu'il y avait des actions Massey avec celles de la Corporation de développement du Canada que possédait le gouvernement, en même temps que ces quatre sociétés-là dont le gouvernement de l'époque estimait qu'il fallait s'occuper, les mettre en vente. Ce que nous faisons en réalité c'est achever le travail de la Corporation de développement des investissements du Canada, en liquidant l'actif de CDIC.

L'ex-gouvernement libéral aurait pu faire de même pour d'autres sociétés d'État qui ont été vendues depuis, si elles avaient été dans le panier, mais le panier en question contenait, de l'avis de ce gouvernement-là, des éléments qui ne justifiaient plus la gestion ou l'organisation par l'État de façon groupée, comme le député le pense peut-être. On avait certainement expliqué alors qu'ils seraient finalement vendus.

Comme le député le sait sans doute, la CDIC s'est depuis lors défaite de tout son actif à l'exception d'Eldorado. Elle cherche depuis très longtemps sans succès à vendre Eldorado. Cette entente avec la Saskatchewan semble, à première vue, être un accord commercial assez raisonnable. Nous aurons tous l'occasion d'aborder en comité la question de savoir si c'est ou non un bon accord lorsque nous entrerons dans tous les détails de la transaction.

Assurément, afin de continuer la politique de l'ancien gouvernement et de parachever cette transaction, il semblerait qu'il n'y ait aucune raison impérieuse pour que le gouvernement du Canada gère une société de raffinage de l'uranium alors que l'exploitation des mines d'uranium est en crise. Dans l'optique initiale, le projet de loi C-121 représente certes une façon sensée de gérer ce genre de biens.

M. Boudria: Madame la Présidente, je ne suis pas certain d'aimer le ton de cette déclaration et notamment l'expression: «Aucune raison impérieuse». Nous savons, naturellement, que les sociétés d'État devraient être privatisées pour jouer un rôle utile qu'elles peuvent mieux remplir de cette façon. Que cela réponde à une raison impérieuse, pour reprendre les termes du député, c'est quelque chose dont je ne suis pas certain. Je ne suis pas sûr que ce genre de raison impérieuse soit nécessaire pour qu'une société d'État reste dans le secteur public.

J'ai dit dans mes commentaires, le député le reconnaîtra, que nous dans notre parti au moins ne laissons pas entendre que le transfert de ces sociétés d'État au gouvernement de la Saskatchewan est mauvais en soi. Nous avons plusieurs questions à ce sujet que, naturellement, comme l'a dit le député, nous voudrions soulever en comité. Je dois là me désolidariser, je pense, de certains de mes collègues du Nouveau parti démocratique et en particulier du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) qui a dit, si je peux le paraphraser, qu'il ne s'intéressait en aucune circonstance au transfert de cette société d'État au gouvernement de la Saskatchewan.

Finalement, nous devrions nous rappeler les promesses faites par ce gouvernement dans le passé en ce qui concerne de Havilland et Canadair. Les promesses initiales et ce qui s'est passé finalement étaient en totale contradiction, c'est le moins qu'on puisse dire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur le projet de loi C-121, visant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nuclaire Limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois. Nous en sommes à la deuxième lecture et nous parlons donc du principe du projet de loi.

Avant de faire des remarques précises sur le principe du projet de loi, je voudrais revenir sur certains incidents. Lorsque les députés de la majorité étaient dans l'opposition, ils avaient promis aux Canadiens, à plusieurs reprises, qu'ils institueraient une commission royale d'enquête sur l'industrie nucléaire. Je me rappelle que le premier ministre (M. Mulroney) et tout un tas de ministres et de députés de la majorité ont fait campagne sur ce point lors des dernières élections fédérales, en raison de l'intérêt que les Canadiens portent depuis plusieurs années à la situation de l'industrie nucléaire et à son avenir au Canada.

Tout Canadien qui a réfléchi à la question sait qu'il y a encore de nombreuses questions sans réponse dans le secteur nucléaire. Son avenir, non seulement au Canada, mais dans le monde en général, est important pour tout le monde. Les incidents de Three Mile Island et de Tchernobyl sont venus nous rappeler leur importance. Mais, nous n'avons toujours pas de commission d'enquête.

Après trois ans et demi, rien n'annonce que le présent gouvernement a l'intention de tenir la promesse qu'il a faite aux Canadiens. Lorsque nous nous en sommes rendu compte, nous avons décidé de lancer notre propre enquête. Il y a quelques mois, mes collègues de Winnipeg—Birds Hill et de Vancouver—Kingsway décidaient de coprésider une initiative sur cette importante question et ils poursuivent une enquête intensive et très vaste sur la situation actuelle de l'industrie nucléaire. Ils ont tenu des audiences dans toutes les régions du Canada, notamment dans des localités où l'industrie nucléaire est implantée et dans d'autres où elle ne l'est pas. Ils cherchent de façon très objective et avec un esprit ouvert à recueillir les opinions sur lesquelles une dernière recommandation sera formulée avant les prochaines élections fédérales.

Cela dit, je voudrais signaler que nous sommes peu enthousiastes à l'égard de l'initiative dont nous sommes saisis. Elle ne tient nullement compte de la promesse faite au sujet de cette importante enquête et, tant que nous n'aurons pas obtenu des réponses explicites concernant l'avenir de l'industrie nucléaire au Canada, il serait prématuré, je crois, pour les députés néo-démocrates de soutenir cette initiative.

A titre de député de la Colombie-Britannique, je me souviens qu'il n'y a pas tellement longtemps, le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique avait proposé ce qu'il estimait être une brillante idée. Il s'agissait de constituer une société désignée sous le nom de BCRIC et de se défaire de certaines sociétés d'État en vendant des actions au grand public. De fait, c'était une si bonne idée que le gouvernement avait accordé cinq actions de la BCRIC à chaque citoyen de la Colombie-Britannique. Le gouvernement voulait ainsi nous encourager tous à devenir investisseurs et, en principe, des capitalistes dynamiques. On pourrait ainsi constater comment fonctionne la bourse et participer à cette nouvelle initiative du gouvernement créditiste.

• (1620)

Cette petite aventure du côté de la libre entreprise n'a été guère fructueuse. Je me souviens que le premier ministre de la Colombie-Britannique à l'époque avait déclaré être persuadé que les actions, d'une valeur initiale de 5 $ ou 6 $, atteindraient bientôt 12 $ voire 20 $ et que c'était un moyen pour jeunes et vieux, en Colombie-Britannique, de connaître l'intérêt palpitant qu'offrent les placements effectués à la bourse de Vancouver. Eh bien, nous avons été servis en émotions fortes, car la situation a dégénéré en véritable tragédie. Je n'ai pas vérifié la cote de BCRIC aujourd'hui, mais l'autre jour, ses actions se vendaient à 91c. et comme le dit mon ami de Mississauga, elles pourraient être rendues à 90c. aujourd'hui.

Cela signifie que tous ceux qui ont répondu à l'appel du premier ministre à l'époque en faveur de cette magnifique initiative dans le domaine de la libre entreprise y ont laissé leur chemise, certains même davantage, après avoir cru le premier ministre sur parole. Dans notre système, il n'est pas rare que des gens agissent ainsi. Ils ont toutefois découvert très vite que le conseil d'investir dans des actions de BCRIC n'était guère judicieux.

A titre de député de la Colombie-Britannique, je me rappelle de ces jours avec peu d'enthousiasme et voilà que nous nous retrouvons aujourd'hui en train d'essayer, par la voie de ce projet de loi, de réorganiser une industrie, de la transférer au secteur privé et peut-être même de vendre des actions. Cela fait très peur.

Je voudrais également aborder la question de la vente des biens du gouvernement. Il ne s'agit évidemment pas de n'importe quel bien. Il s'agit d'un bien dans une industrie très critique, très importante et très névralgique qui préoccupe de nombreux Canadiens. C'est très important pour notre planification et les répercussions pourraient être autant positives que négatives.

Les parlementaires doivent reconnaître que les secteurs privé et public canadiens travaillent en collaboration depuis le tout début. Dans le cadre de l'établissement des premières colonies au Canada, le gouvernement de l'époque a accordé des monopoles et des contrats à différentes compagnies pour qu'elles construisent des ponts, des quais, des réseaux ferroviaires, des ports, etc. Cela a abouti à un mariage entre les secteurs privé et public qui, la plupart du temps, fonctionne relativement bien. Cela réconforte les Canadiens.

Je pense aux activités économiques survenues dans ma communauté de Kamloops depuis que je suis député. Malgré le grave problème du chômage qui sévit dans notre région, je me souviens de la construction d'un dépôt d'armes et d'un aéroport, de la rénovation d'un autre aéroport, de la construction de quais, de centres communautaires, de routes, de centres de traitement des jeunes, de prisons, d'institutions pour jeunes délinquants et de centres de loterie.

Je pourrais continuer pendant longtemps d'énumérer toutes sortes de projets de construction lancés par le gouvernement qui, à de très rares exceptions près, ont été confiés au secteur privé. Notre collectivité s'en est vivement ressentie ces dernières années. Sans les projets gouvernementaux, qu'ils soient parrainés par les gouvernements fédéral ou provinciaux, le chômage qui atteint déjà des taux dramatiquement élevés augmenterait encore sensiblement. Je le signale simplement pour montrer que le gouvernement, l'industrie et les entreprises peuvent collaborer de manière efficace et productive.

Fait essentiel à signaler, quiconque examine de près la proposition de vente d'Eldorado sait qu'il s'agit d'une mauvaise affaire. En somme, ce ne sont pas des dispositions commerciales très astucieuses. Le Nouveau parti démocratique s'oppose donc à cette initiative dans sa forme actuelle parce qu'il s'agit d'une mauvaise affaire. Je dis mauvaise parce qu'elle est organisée de telle sorte que le secteur public assume tous les risques et toutes les obligations alors que le secteur privé obtient tous les bénéfices, non seulement ceux qui découlent des activités de la société qui naîtra à la suite de la fusion d'Eldorado et de la *Saskatchewan Mining Development Corporation*, mais encore ceux qui sont liés aux avantages considérables que l'État accorde au secteur de l'uranium sous forme d'allègements fiscaux, d'ententes de commercialisation et de contrats privilégiés dont je parlerai tout à l'heure.

C'est une mauvaise affaire. Elle avantage le secteur privé aux dépens du secteur public ou, pour être plus précis, des contribuables canadiens. L'affaire est bonne pour le secteur privé mais, en ce qui concerne les contribuables, elle laisse grandement à désirer. Voilà pourquoi je me demande si certains de mes collègues conservateurs s'imaginent que c'est une bonne affaire pour les Canadiens, à court ou à long terme.

Il est décevant que le gouvernement ne veuille pas du tout reconnaître que cette proposition sacrifie le secteur et l'intérêt publics. Il est évident que cette opération a été organisée pour permettre au gouvernement d'affirmer que la privatisation donne de bon résultats, rien qu'à voir le cours des actions de cette compagnie. Or, ce que le gouvernement se garde bien de dire, c'est que pour faire un succès de l'émission de ces actions—et c'est essentiellement le but de toute cette opération—le secteur public devra prendre des risques en épongeant la dette d'Eldorado Nucléaire Limitée, et la *Saskatchewan Mining Development Corporation* et le gouvernement fédéral devront ensemble se charger d'autres obligations d'Eldorado concernant les problèmes que posent les déchets nucléaires, à Port Hope, dont les coûts pourraient atteindre 75 millions de dollars. Ce n'est qu'une approximation provisoire, mais ce sont les seules données dont nous disposons pour l'instant.

Cette reprise de dettes a été considérée par le conseiller du gouvernement fédéral, le cabinet Burns Fry, comme une opération nécessaire au succès de l'émission des actions. Les dettes d'Eldorado sont lourdes. Près de 550 millions de dollars, si je ne m'abuse. Le gouvernement recevra quelque 250 millions de dollars de la nouvelle compagnie née de cette fusion, et il lui

faudra encore réaliser 300 millions de dollars sur la vente des actions de cette société rien que pour s'acquitter de ses obligations. Sans compter la somme des capitaux déjà investis dans Eldorado sous la forme de participation publique.

Le gouvernement doit donc obtenir un prix élevé pour les actions de cette société au risque de se retrouver avec, entre les mains, une patate chaude du genre BCRIC dont les actions, à 5 $ au début, ne valent plus que 91 cents actuellement. Mais comment peut-on être certain d'obtenir le prix fort pour les actions de cette nouvelle compagnie? Les marchés de l'uranium sont saturés de façon chronique, et les cours de ce produit en baisse. Le Congrès américain a pris une intiative dernièrement qui pourrait compromettre gravement nos exportations d'uranium vers les États-Unis à l'avenir. Si ce pays fermait ses marchés aux producteurs étrangers pour tirer ses propres fournisseurs d'une situation désastreuse, nous nous retrouverions en pleine confusion. L'accord commercial que le gouvernement a négocié avec les États-Unis nous laisse impuissants, semble-t-il, devant le projet de loi du Congrès que le Sénat américain a adopté dans l'enthousiasme il y a quelques heures à peine.

On n'est absolument pas certain que les actions vont commander un prix élevé. Comme rien ne garantit que le gouvernement fédéral va récupérer ce qu'il a investi dans la société Eldorado, sans parler de ce que cette société lui doit à l'heure actuelle, quels sont les avantages ou les désavantages de cette affaire?

Compte tenu des nombreuses questions que mes collègues ont posées toute la journée, je crois juste de demander si les employés sont sûrs de garder leur emploi. Naturellement et comme d'habitude, le gouvernement n'a pas prévu de garanties d'emploi. C'est plutôt le contraire étant donné que le ministre a parlé de la rationalisation des deux entreprises. Nous savons tous les deux, madame la Présidente, que le mot «rationalisation» est un euphémisme pour «mises à pied». Lorsqu'on parle de rationaliser une entreprise ou un secteur, comme le secteur des textiles, par exemple, cela signifie que des centaines, des milliers ou des dizaines de milliers de personnes vont être mises à pied, vont se retrouver sans emploi.

C'est un mot à la mode maintenant avec l'accord du libre-échange. Les députés laissent entendre qu'il y aura une certaine rationalisation. Le mot a une connotation positive. Comme nous nous targuons d'être rationnels, nous supposons que la rationalisation est un processus très positif. Elle l'est à certains égards, car elle signifie habituellement une modernisation et une compétitivité accrue. Toutefois, du point de vue humain que l'on a tendance à oublier dans les circonstances, elle signifie la perte de son emploi ou la fin d'une carrière au sein d'une entreprise ou d'un secteur donné.

• (1630)

Reconnaissant cet euphémisme, l'ancienne ministre a fait savoir qu'il n'y avait pas de garanties. Elle a déclaré en substance qu'il y aurait des pertes d'emploi et des mises à pied.

Quel est le sort qui attend la raffinerie de Port Hope, une installation qui n'a pas de place pour prendre de l'expansion à l'heure actuelle? L'avenir de cette raffinerie ne s'annonce pas spécialement intéressant puisque l'Eldorado avait déjà essayé de construire une raffinerie d'uranium à Warman, en Saskatchewan, vers la fin des années 1970.

Et qu'en est-il des perspectives de recherche et de développement? La technologie au laser offre de véritables perspectives de changement au chapitre de l'enrichissement de l'uranium. Des fonds considérables devront être engagés dans la recherche et le développement. La nouvelle compagnie poursuivra-t-elle ces travaux de recherche et de développement, ou bien, compte tenu de l'assouplissement des critères régissant l'enrichissement de l'uranium canadien exporté, est-ce que le Canada redeviendra exportateur de ressources non transformées?

La plupart des députés qui se sont prononcés contre cette mesure craignent que le Canada ne tende de plus en plus à exporter des matières premières au lieu de produits plus finis. L'accord de libre-échange où nous renonçons à transformer le minerai exporté n'augure assurément pas bien de l'avenir.

Le gouvernement a favorisé la privatisation dans un certain nombre de domaines. Bien qu'il souhaite confier au secteur privé une foule d'entreprises de propriété publique, selon les enquêtes menées par divers quotidiens et revues financières, il semble exister un certain décalage entre ce que souhaitent les Canadiens et ce que compte faire le gouvernement.

Par exemple, il a annoncé qu'il souhaite vendre Air Canada à des intérêts privés. Dans ma province, d'après le dernier sondage Angus Reid, 72 p. 100 des habitants estiment que la société Air Canada est déjà bien gérée. Plus de la moitié des habitants de la Colombie-Britannique sont d'avis que le gouvernement devrait s'abstenir de vendre Air Canada. Nous vivons dans un pays où l'avis de la majorité devrait l'emporter, ou du moins avoir la même importance que l'avis du gouvernement. Il semble que, aux yeux des habitants de la Colombie-Britannique, ma province d'origine, Air Canada soit une entreprise bien gérée qu'on ne devrait pas privatiser.

En Colombie-Britannique, 64 p. 100 des gens croient que Petro-Canada est bien administrée et 55 p. 100 d'entre eux affirment que le gouvernement ne devrait pas envisager de la vendre de toute façon.

Prenons le cas de la Société Radio-Canada à laquelle s'intéressent beaucoup mes collègues des Prairies. Dans les Prairies, 66 p. 100 des gens croient que la Société est bien administrée et qu'elle ne devrait pas être privatisée. Dans d'autres régions du pays, une majorité encore plus importante est en faveur de la société Radio-Canada, d'Air Canada et de Petro-Canada.

La majorité des habitants de la Colombie-Britannique jugent que le Canadien National est bien administré et qu'il ne devrait pas être vendu à des intérêts privés.

Je ne surprendrai personne en précisant que selon la majorité des Canadiens, une seule société d'État est mal administrée, les Postes canadiennes. Selon moi, il s'agit d'un sentiment unanime.

Le gouvernement modifie continuellement son mandat. L'une des raisons qui expliquent, selon moi, la mauvaise administration aux Postes, réside dans le fait que le gouvernement a décidé que cette société d'État, qui touche tous les Canadiens, devrait réaliser des bénéfices. On ne prétend pas que le ministère de l'Immigration, nos hôpitaux, nos universités ou nos Forces armées devraient en réaliser. Pourtant, lorsque le gouvernement décide que ce service gouvernemental, qui touche toutes les familles, qu'elles vivent en régions urbaines ou rurales, qu'elles soient riches ou pauvres, devrait être rentable, il

n'est pas surprenant que la société en question ne fonctionne pas bien.

Je ne souscris pas à l'objectif visé par le gouvernement dans ce projet de loi. En terminant, je crois qu'il est temps de renvoyer la question au comité, afin qu'il l'étudie de plus près. Nous serons, je l'espère, en mesure de nous pencher sur des questions comme l'absence de garanties pour les travailleurs et les travailleuses à l'emploi des entreprises concernées. Bien des questions demeurent et c'est peut-être au comité, à la fin du présent débat, qu'il conviendra de les poser.

M. Cassidy: Ma question porte sur les garanties illimitées accordées en l'occurrence. Le député n'est pas sans savoir que la société Eldorado nucléaire possède un site d'entreposage à Port Hope. Certains problèmes se posent au sujet de l'assainissement de ce site et selon les recherchistes de la Bibliothèque du Parlement, on aurait laissé entendre que les travaux pertinents pourraient coûter jusqu'à 100 millions de dollars. Le gouvernement n'est censé assumer que 25 p. 100 des coûts, mais s'ils dépassent les 100 millions de dollars, c'est le gouvernement fédéral qui paiera entièrement la note.

Hier soir, aux nouvelles, des représentants de l'Enquête énergétique ont formulé certaines observations au sujet de l'absence totale de responsabilités de la part de l'industrie nucléaire pour n'importe quel type de vice dans les centrales nucléaires pouvant entraîner des poursuites civiles contre les fabricants.

Que pense le député de privatiser une entreprise tout en obligeant les contribuables à assumer les risques? Le gouvernement du Canada va toucher quelque 200 millions de dollars de reconnaissance de dette de la nouvelle entreprise fusionnée, mais il va contracter en même temps une dette de 75 millions de dollars qui pourrait bien doubler et même tripler.

Est-il raisonnable de privatiser réellement une entreprise sans obliger les propriétaires privés à assumer les risques qui, selon moi, incombent au secteur privé? Les propriétaires de la nouvelle entreprise privatisée ne devraient-ils pas assumer tous les risques au lieu d'en remettre simplement une partie au gouvernement fédéral?

M. Riis: Madame la Présidente, c'est là une question fort intéressante. Pourquoi les contribuables canadiens devraient-ils assumer tous les risques, alors que le secteur privé obtient tous les avantages évidents? Voilà la question fondamentale qu'ont posée certains députés qui ont participé au débat d'aujourd'hui.

Mon collègue a soulevé un aspect que je n'avais pas eu le temps d'examiner. Il s'agit de toute la question de la responsabilité liée à l'enfouissement et au traitement des déchets. Il a dit très précisément que les contribuables canadiens devront accepter cette responsabilité ainsi que les frais. Cette transaction commerciale est très injuste car elle privilégie les intérêts privés. Elle ne les oblige guère à assumer de risque, et ce sont les contribuables canadiens qui devront assumer la majorité des dettes. Voilà essentiellement la raison pour laquelle nous nous opposons à ce projet de loi.

Mon honorable collègue a également parlé de toute la question de la sécurité dans ce secteur particulier. Madame la Présidente, sans doute savez-vous que chaque année au Canada, au moins un millier de travailleurs et de travailleuses meurent à leur travail, sans parler des dizaines de milliers qui y subissent des blessures et qui, par la suite, ne sont plus jamais capables d'occuper un emploi. Un millier de Canadiens meurent chaque année à leur travail. Voilà l'une des raisons pour lesquelles deux groupes importants mis en cause dans la transaction dont nous discutons aujourd'hui, soit les travailleurs des secteurs énergétique et chimique, ainsi que les Métallurgistes unis d'Amérique s'opposent à ce projet de loi. Ils trouvent que le secteur est déjà en bien assez mauvaise posture et qu'une fois qu'il aura été cédé à l'entreprise privée, la recherche des gains se poursuivra avec infiniment plus de zèle qu'auparavant aux dépens de la santé et de la sécurité des travailleurs.

• (1640)

Il ne s'agit pas seulement de sécurité professionnelle mais aussi de sécurité environnementale dans l'acception la plus large du terme. Ces travailleurs sont très inquiets de constater qu'il n'existe aucunes garanties et que l'on n'accorde aucune attention particulière à cet aspect critique dans le projet de loi C-121. Non seulement les contribuables canadiens doivent accepter le gros du risque et des pertes sur le plan du financement, mais les travailleurs et les travailleuses de ces entreprises sont aussi dans une situation plus précaire qu'auparavant dans un secteur où il est reconnu que les risques sont déjà très élevés.

M. Kilgour: Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt le discours du député. Je me demande bien quelle dénationalisation il serait prêt à préconiser? Le gouvernement propose de dénationaliser Air Canada, Petro-Canada, Radio-Canada ou le CN. Comme vous le savez, madame la Présidente, c'est une des questions sur lesquelles il existe des divergences d'opinions fondamentales. Nos amis du Nouveau parti démocratique nous reprochent d'être obsédés par notre doctrine, mais lorsqu'une entreprise ne marche pas bien, comme de Havilland, nous devons essayer de résoudre le problème.

Je signale à mon collègue ce que le gouvernement français a fait après l'élection de M. Mitterrand. Un de mes amis travaillait dans une petite banque qui a été nationalisée par M. Mitterrand. On a dit à la banque de faire affaire avec un ami du gouvernement. La situation a entraîné un exode de capitaux de France, le franc a été dévalué par rapport au dollar canadien qui valait environ huit francs, il y a eu une forte recrudescence du chômage et le gouvernement Mitterrand a du renoncer à tout ce qu'il avait essayé de faire pour observer la doctrine socialiste.

Nous trouvons pour notre part que lorsque le moment est venu de dénationaliser une entreprise, il faut passer à l'action. Il ne faut pas être l'esclave d'une doctrine du XIXe siècle. Mes collègues du Nouveau parti démocratique croient que tout ce qui bouge devrait être nationalisé, qu'il faut tout immobiliser dans un carcan sous prétexte d'aider les travailleurs de ces entreprises.

M. Cassidy: Vous pensez que tout ce qui bouge devrait être vendu et dénationnalisé. Voilà le problème.

M. Kilgour: Eh bien, je rappelle à mes amis d'en face qu'il reste encore environ 350 sociétés d'État fédérales aujourd'hui. Je leur dis que si le malheur voulait pour les Canadiens en quête d'emploi que les néo-démocrates accèdent au pouvoir, ils ne dénationaliseraient pas une de ces sociétés. Comme ils l'ont dit, ils nationaliseraient plutôt les banques et Dieu sait quoi d'autre. Je le dis à ces députés, nous ne sommes pas les prisonniers d'une idéologie morte; ce sont plutôt mes amis d'en face selon lesquels une bonne société est celle qui a été nationalisée. Peut-être mon ami a-t-il quelque chose à dire à ce sujet.

M. Riis: Encore une fois, madame la Présidente, je pense qu'on se laisse égarer par les envolées oratoires à la Chambre. Ce que mon honorable ami d'Edmonton a dit n'est tout simplement pas exact. Nous avons en effet dit à un certain nombre de reprises que nous entendons maintenir les traditions de l'économie canadienne. Voilà pourquoi j'ai cru bon de dire au début de mon intervention que le Canada est reconnu pour être un pays où les secteurs privé et public ont collaboré de façon étonnante à la création d'une économie relativement saine.

Quand je songe au nombre de fois où les gouvernements, non seulement le gouvernement fédéral mais aussi celui de la province de mon honorable ami, après avoir constaté qu'une industrie ou une entreprise essentielle ne fonctionnait pas bien, était en difficulté financière ou ne servait pas bien la population, ont décidé qu'il était important que certaines industries soient au service de la population plutôt que de laisser la loi du profit dicter chaque décision. Aussi la province de l'Alberta a-t-elle jugé bon d'acquérir la Pacific Western Airlines et la Alberta Telephone. Je me rappelle ces débats parce que les Albertains se faisaient exploiter par la compagnie privée de téléphone et n'étaient pas bien servis par les diverses lignes aériennes secondaires.

Alors le gouvernement de l'Alberta, qui n'était pas d'allégeance néo-démocrate mais avait une certaine imagination et voyait les choses de la même façon qu'un gouvernement néo-démocrate, a décidé d'acquérir la *Pacific Western Airlines* afin d'offrir un meilleur service aux Albertains, ce qui a évidemment été le cas. Il a ensuite acheté la société de téléphone privée. Comme il s'agissait d'un monopole et qu'il n'y avait donc aucune concurrence, la situation était tragique sur le plan du service, particulièrement pour les ruraux. Après avoir acheté la société, le gouvernement a offert le même bon service téléphonique à tous les Albertains, où qu'ils habitent. Voilà l'attitude qui régnait dans le passé.

On pourrait passer des heures et des heures à donner des exemples de cas où des gouvernement provinciaux et fédéraux ont été témoins de situations où les services offerts par le secteur privé n'étaient tout simplement pas satisfaisants, à leur avis, et ont pris les mesures nécessaires. Alors, lorsque le député demande si nous envisagerions de privatiser certaines sociétés d'État, je réponds que c'est un point que nous aimerions examiner. Nous regarderions la liste et verrions que peut-être, comme les temps ont changé, il y a des sociétés que nous devrions garder et il y en a dont nous devrions nous défaire.

A un moment où les Canadiens d'un océan à l'autre s'inquiètent de l'avenir de l'industrie nucléaire et sont extrêmement préoccupés par cette industrie dans sa forme actuelle, je me rappelle l'incident de Tchernobyl. Les Canadiens veulent savoir quelle est la meilleure façon de procéder en tant que pays. C'est pour cette raison que les ministériels ont promis une enquête sur cette importante question, ce qu'il n'ont pas fait. Il a fallu que les néo-démocrates prennent cette initiative, Dieu merci. Le Nouveau parti démocratique du Canada a tenu des auditions d'un bout à l'autre du pays à ce sujet et fera des recommandations. A ce moment-là, le Parlement du Canada, en se basant sur ces recommandations mûrement réfléchies, pourra trouver la meilleure solution pour Eldorado Nucléaire.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur ce projet de loi et surtout sur cette question en général. Je tiens à dire pour commencer que je vais essayer de prononcer un discours conservateur. Je vais m'appuyer sur de bons principes solides auxquels adhèrent les conservateurs ou les partisans de l'entreprise privée. L'un de ces principes, c'est qu'un investisseur a le droit à une chance d'obtenir un rendement. S'il fait des bénéfices, tant mieux, sinon, c'est le risque du marché libre. Je répète ce que bien des ministériels d'en face disent depuis des années. Cela dit, j'ajouterais à l'intention de la Chambre et des députés d'en face que l'investisseur qu'est le secteur public a le droit, lui aussi, d'avoir la chance de faire des bénéfices tout autant que les investisseurs privés.

Nous avons souvent dit cela à la Chambre depuis des années. Or, cette entente pénalise l'État, les contribuables canadiens qui ont investi des centaines de millions de dollars dans l'industrie de l'uranium ainsi que dans beaucoup d'autres industries de notre pays. Dans bien des cas, leurs investissements leur ont rapporté des bénéfices. Certains de mes collègues ne savent peut-être pas que, malgré toutes les difficultés qu'il connaît depuis quelques années, le CN a versé 200 millions de dollars de dividendes au gouvernement du Canada. C'est normal. L'État a tiré de modestes bénéfices de son investissement.

• (1650)

La transaction à l'étude, jugée d'après les principes conservateurs les plus solides, est une mauvaise affaire. Etant donné les perspectives offertes au secteur privé dans le domaine de l'extraction, du raffinage et du traitement de l'uranium, on ne donne pas aux contribuables investisseurs la chance à laquelle ils ont droit. C'est la faute de cette loi. On refuse cette possibilité à l'investisseur qu'est l'État. Où sont-ils donc ces conservateurs qui défendent les droits de l'investisseur et parlent des possibilités auxquelles il a droit?

Quant à la question de l'extraction, du raffinage et du traitement de l'uranium, j'admets sans hésitation que, depuis des années, elle fait l'objet de pénibles débats au sein de mon parti. Il y en a eu au sein des composantes provinciales de ma propre province, en Colombie-Britannique, en Ontario, et au sein du parti national. Bien sûr, certaines difficultés surgissent. Cependant, en Saskatchewan, nous en sommes arrivés à la conclusion, au milieu des années 1970, que même si nous formions le gouvernement provincial, aucune nouvelle mine ne serait ouverte. Il a été décidé que, lorsqu'un filon exploité serait épuisé, les mesures voulues seraient prises pour indemniser entièrement les collectivités et les employés touchés. Telle est la position adoptée par mon parti, dans ma province, depuis déjà quelques années.

Je reconnais que lorsqu'une industrie s'est implantée dans une collectivité et, qui plus est, comme dans le cas qui nous occupe, grâce à des investissements publics, et lorsque cette collectivité où vivent des employés spécialisés est structurée en fonction d'une ressource donnée, il n'est pas facile de déclarer arbitrairement: «Nous sommes contre l'extraction d'uranium et nous y mettons fin immédiatement». On ne peut pas agir ainsi. Nous croyons avoir opté pour la bonne solution.

Qu'est-il arrivé au bon vieux principe conservateur voulant que l'entreprise privée qui investit assume les risques de ses investissements et ne compte sur l'aide de personne? Ce principe veut que chacun soit livré à lui-même et soumis aux forces du marché. Chacun doit subir les conséquences de ses gestes. Qu'est devenue cette idée? La mesure à l'étude et d'autres semblables qui ont été discutées promettent tous les bénéfices au secteur privé et font porter tout le poids des risques et des pertes éventuelles aux contribuables canadiens.

Certes, cela trahit le fondement même des principes de la libre entreprise des conservateurs. Je vais célébrer mon vingtième anniversaire en juin, et je voudrais bien avoir cet âge. Au cours des années que j'ai passées ici, chaque fois qu'il y avait un marasme économique, qui étaient les premiers à venir à Ottawa demander qu'on les renfloue? Lorsque le prix du bétail s'est effondré, les gros éleveurs qui m'avaient parlé de l'entreprise privée et m'avaient dit qu'ils ne comptaient sur l'aide de personne, dont certains exploitaient avec leurs parents ou leurs grands-parents une terre volée aux Indiens, ont été les premiers à venir ici exiger l'aide du gouvernement national. Dans leurs actions visant à la privatisation, les conservateurs, les prétendus partisans de l'entreprise privée, se révèlent des parasites. Le fait est que sans les investissements publics, le secteur de l'entreprise privée n'investit pas et ne veut pas investir. Il veut tout avoir. Il veut que tout lui soit donné sur un plateau d'argent.

Si on obligeait les membres du secteur privé à trouver leurs propres minerais d'uranium, à effectuer des investissements et à prendre des risques, alors il n'y en aurait pas un seul qui le ferait. S'il n'y avait pas les centaines de millions de dollars investis par le gouvernement fédéral et plusieurs provinces, je doute qu'il y aurait actuellement une seule mine d'uranium dans notre pays. Maintenant que les contribuables ont effectué cet investissement, établi ces industries, ces collectivités et embauché ces employés, le gouvernement va les livrer à qui? A ceux qui veulent devenir des propriétaires privés.

Où étaient-ils lorsque le pays avait besoin d'eux? Il y a certains conservateurs qui diront que s'il y a jamais eu place pour le contrôle complet d'une industrie par le gouvernement, c'est dans l'industrie de l'uranium. En tant que signataires du traité de non-prolifération, nous ne pouvons laiser cette industrie aller à des entreprises privées et être livrée au bon vouloir d'un type qui fera n'importe quoi pour gagner de l'argent, même si cela signifie vendre à l'IRA et au PLO.

Je suis convaincu que le gouvernement a l'intention de réduire les pouvoirs de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, d'esquiver, sinon de passer sous silence, nos obligations internationales et de battre en brèche ce qui est incontestablement la volonté de la plupart des Canadiens. Ce n'est pas une industrie qui devrait être laissée aux mains de ceux qui se préoccupent davantage de gagner de l'argent que de bien traiter les gens et de donner aux investisseurs publics une occasion d'obtenir des profits et, plus important encore, de promouvoir la paix et de la maintenir dans le monde.

J'en conclus, madame la Présidente, que vous voulez passer à l'heure réservée aux affaires émanant des députés. Je serais heureux de reprendre mes remarques lorsque nous reprendrons l'étude de ce projet de loi.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw) propose: Que le projet de loi C-257, tendant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (indépendance du Parlement), soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, j'ai déposé ce projet de loi d'initiative privée à la suite d'entretiens avec les greffiers de la Chambre et certains conseillers juridiques de la Chambre également. L'objet de ce projet de loi d'initiative privée consiste simplement à préciser dans la loi qu'il est possible pour moi, à titre de député, et pour tout autre député qui est également agriculteur ou éleveur ou exerce toute autre activité d'être admissible à tout programmme gouvernemental qui s'applique à sa situation.

Selon les renseignements dont je dispose, il n'était pas clair par le passé si les députés étaient effectivement admissibles à certains programmes gouvernementaux.

Il y a deux ans environ, une grande sécheresse a frappé le sud de la Saskatchewan, le sud de l'Alberta et le Manitoba. Mon exploitation n'était pas dans la région touchée par cette sécheresse, mais on m'a signalé que le cas échéant, je n'aurais pas été admissible au programmme gouvernemental pertinent.

Je me considère comme un agriculteur. Je suis assez certain que je le serai encore dans cinq ou dix ans. Je ne pourrais affirmer que je serai à la Chambre des communes dans cinq ou dix ans d'ici, parce qu'il faut que je suive la filière comme tous les autres députés, que j'obtienne l'investiture de mon parti et ensuite que je brigue les suffrages aux élections générales.

Pour mettre les choses au clair à l'intention des autres qui envisagent peut-être de se présenter aux élections fédérales, il y a lieu de bien préciser que si le gouvernement adopte un programme spécial à l'intention des agriculteurs ou des éleveurs, moi ou un autre qui serait député ou sénateur aurions encore droit à ce programme.

J'ai longuement parlé de cette question avec d'autres députés. J'en ai longuement parlé également avec mes électeurs. Je leur ai demandé leur avis au sujet d'un programme gouvernemental s'appliquant par exemple à tous les agriculteurs, qui exclurait les députés ou les sénateurs qui seraient également agriculteurs. Chaque fois que j'ai posé la question mes électeurs m'ont dit qu'ils trouveraient cela pas mal idiot. Ils ne voient pas que je sois moins agriculteur parce que je suis également député.

Actuellement j'exploite ma ferme avec l'aide d'ouvriers, et certaines opérations sont effectuées par un entrepreneur. Mais je continue de gérer l'exploitation, j'ai droit à un permis de la Commission du blé, et je continue l'exploitation de la même façon qu'avant d'être élu pour représenter ma circonscription. Voilà l'unique raison pour laquelle j'ai voulu faire présenter ce projet de loi. Le projet le dit clairement.

Le point essentiel portait sur certaines interprétations du terme «contrat» signé. Si j'étais partie à un marché de l'État ou si je sollicitais un marché de l'État, ce serait tout autre chose que de bénéficier simplement d'un programme qui a été adopté pour aider tous les producteurs céréaliers ou tous les éleveurs de bovins mis en difficulté par la situation des marchés internationaux ou par les intempéries. C'était dit noir sur blanc pour bien montrer que le but du projet de loi était de supprimer toute possibilité de placer un député ou un sénateur en position de conflit d'intérêts.

Comme je l'ai déjà dit, la question s'est déjà présentée semble-t-il dans le passé, dans le cas de programmes gouvernementaux visant une catégorie de producteurs agricoles, quand des gens qui siégeaient à la Chambre des communes se sont vu contester leur admissibilité à ce programme d'assistance de l'État. Mon but était de faire disparaître toute ambiguïté afin qu'il soit bien clair que n'importe quel programme général de l'État visant par exemple les producteurs céréaliers viserait également les députés ou les sénateurs.

L'actuel paragraphe 20(1) appelait certaines précisions. Comme je l'ai dit, cela concernait la définition et l'interprétation du terme «contrat».

La nouvelle disposition que j'ai proposée d'ajouter se lit ainsi:

> «21. La présente loi ne va pas jusqu'à rendre inéligible au poste de député à la Chambre des communes,
>
> *a*) un actionnaire d'une compagnie constituée en corporation qui a un contrat ou un marché avec le gouvernement du Canada, à l'exception d'une compagnie qui entreprend l'exécution de travaux publics;
>
> *b*) une personne à qui incombe le parachèvement d'une entreprise ou d'un marché explicite ou implicite, par voie de transmission ou pour cause d'expiration de délai, ou par mariage, ou à titre d'héritier, de légataire, d'exécuteur testamentaire ou d'administrateur, avant qu'il se soit écoulé douze mois depuis la date à laquelle cette charge lui est dévolue; ou
>
> *c*) un entrepreneur de prêts d'argent, ou de titres pour le paiement d'argent, au gouvernement du Canada, d'autorité du Parlement, à la suite d'adjudication publique, ou concernant l'achat ou le paiement de fonds ou obligations publiques du Canada, à des conditions égales pour tous.»

Il y avait la même chose en ce qui concerne les droits des sénateurs.

L'intention de mon projet de loi est claire. J'en ai discuté avec d'autres députés et avec des électeurs de ma circonscription. Ils semblent être d'avis que, du fait que le député est élu, il devrait avoir le droit de profiter des programmes du gouvernement mis en place pour la catégorie à laquelle il appartient. Un exemple de cela est le récent Programme spécial d'aide aux producteurs de grains du Canada, créé l'automne dernier.

Les députés, tout comme leurs homologues des assemblées législatives provinciales et les membres des administrations municipales, doivent souvent s'absenter lors d'un vote concernant un projet de loi perçu comme avantageux à leur endroit. La même chose pourrait se passer à la Chambre. Si nous votions sur l'inclusion de ce paiement particulier dans un programme national, les députés susceptibles d'être jugés en conflit d'intérêts s'ils appuyaient le projet de loi comme membres du gouvernement ou d'un parti de l'opposition pourraient simplement s'absenter lors de ce vote.

Tout comme de nombreux autres députés, j'en suis sûr, j'ai fait partie d'administrations municipales. J'ai été maire et conseiller de ma ville pendant de nombreuses années avant de venir ici. Lorsqu'il y avait possibilité de conflit, nous quittions la salle où l'affaire était discutée, surtout en cas de vote. Cela se fait couramment. Notre conseil municipal, par exemple, lançait de temps en temps des appels d'offres pour des véhicules. Un concessionnaire local était aussi membre du conseil et, lorsque le siège social de la compagnie qu'il représentait soumettait une offre au conseil, il ne participait pas à la prise de décision concernant l'acceptation de l'offre en question. Je suis sûr que la même chose se fait dans d'autres conseils municipaux.

• (1710)

L'objet du projet de loi est très clair. Je veux assurer aux gens qui envisagent de se porter candidats aux élections que cela ne les empêcherait pas de bénéficier des programmes. Je peux notamment parler d'agriculture dans l'Ouest avec une certaine autorité. Nous devons profiter des divers programmes disponibles et malgré cela, il est très difficile de joindre les deux bouts. Nous sommes victimes d'un étau coût-prix qui se resserre toujours davantage. Tant que le marché international n'aura pas retrouvé la stabilité et que nous ne pourrons pas compter sur lui pour nous procurer des revenus, il incombera aux divers gouvernements, et notamment au gouvernement fédéral, de fournir une certaine aide aux producteurs.

Le blé produit sur mon exploitation agricole devrait se vendre au silo régional au même prix qu'on touche ailleurs. Mais il n'y en a pas suffisamment de sorte que, par nécessité, nous devons compter sur un programme gouvernemental spécial, par exemple le Programme spécial canadien pour les grains, ou d'autres programmes financés conjointement par les producteurs, au moyen de redevances, et le gouvernement fédéral. Je trouve regrettable que, à l'heure actuelle, nous soyons tenus de nous adresser au gouvernement pour une bonne partie des fonds dont nous avons besoin afin d'assurer la viabilité de nos exploitations.

Je tiens à assurer tout ceux qui briguent le mandat populaire, où qu'ils soient, que, si l'on devait mettre en oeuvre un programme gouvernemental qui bénéficie à leur catégorie particulière d'agriculteurs, ils pourront en profiter sans le moindre problème.

Voilà pourquoi j'ai présenté ce projet de loi d'initiative privée. J'attends impatiemment d'entendre les observations des autres députés pour voir s'ils sont d'accord ou pas avec moi, ou encore s'ils ont d'autres propositions à me faire à ce sujet.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je me réjouis de participer au débat de deuxième lecture du projet de loi C-257, inscrit au nom du député de Moose Jaw (M. Gottselig).

Il se peut qu'un amendement soit proposé tout à l'heure à la Chambre pour renvoyer la question à un comité parlementaire et que le présent projet de loi soit retiré. Ce serait probablement la meilleure chose à faire, si une telle motion doit être proposée tout à l'heure comme je crois comprendre que cela pourrait arriver.

La proposition du député de Moose Jaw est bonne à bien des égards. Nous ne voulons pas que les membres de la collectivité agricole soient dissuadés de se porter candidats à des élections. Je ne le veux certes pas. Je ne suis pas un agriculteur, mais je représente une grande et magnifique circonscription agricole. Je pourrais certes soutenir que c'est la plus belle de toutes, bien sûr. Toutefois, si mes commettants décidaient un jour de choisir un agriculteur comme candidat, je ne voudrais pas que celui-ci soit privé du privilège de poser sa candidature tout simplement parce qu'il serait agriculteur.

A l'heure actuelle, comme nous le savons, aucun métier n'empêche de poser sa candidature à un poste public. Toutefois et comme l'a si bien signalé le député de Moose Jaw, les contraintes financières imposées aux agriculteurs, et surtout aux producteurs de céréales et d'oléagineux, sont aujourd'hui telles qu'il leur faut demander l'aide du gouvernement, compte tenu des pressions internationales qui sont exercées sur les produits agricoles et notamment de la guerre des prix entre la CEE et les États-Unis d'Amérique. Il s'agit en fait d'une guerre des subventions dans laquelle les deux camps insistent pour se bombarder avec des dollars d'impôt afin d'essayer de reprendre ce que chacun considère comme sa juste part du marché.

Nous ne voulons pas, en modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, créer une situation telle que les entrepreneurs et ainsi de suite ne puissent pas bénéficier de ce qu'on appelle communément les contrats du gouvernement fédéral. Il est vrai que le projet de loi du député exclut les contrats de travaux publics. Néanmoins, si la mesure est adoptée sans modification, il existe d'autres espèces de contrats que les députés seraient susceptibles d'exécuter ou dans lesquels ils pourraient avoir des intérêts.

Pour tout dire, j'appuie l'initiative du député. Je suis d'accord avec lui pour tenter de créer une situation qui ne soit pas indûment discriminatoire envers les gens qui travaillent activement dans le secteur agricole et qui les empêche de se faire élire. A mon avis, il faudrait beaucoup plus de parlementaires provenant du secteur agricole. On ne devrait pas empêcher de quelque façon ces personnes de se porter candidats.

Cela dit, j'espère qu'on présentera sous peu un amendement afin de renvoyer la question à un comité parlementaire.

A bien y penser, il aurait peut-être mieux valu présenter une motion plutôt qu'un projet de loi. Toutefois, peu importe pour l'instant puisque la Chambre aura du moins été saisie de la question et qu'un comité parlementaire l'étudiera par la suite. Certains ont proposé de renvoyer l'affaire au comité des élections, des privilèges et de la procédure. On devrait peut-être en charger le comité qui examinera le nouveau projet de loi sur les conflits d'intérêts après son adoption en deuxième lecture. Bien des questions, que ce comité sera appelé à examiner, portent sur les conflits d'intérêts concernant non seulement les ministres et le chef de l'opposition, mais aussi les députés et les sénateurs. Le comité compétent pourrait donc en profiter pour examiner aussi cette question, à mon avis.

Mais ce n'est qu'une suggestion. Ce n'est pas que je tienne mordicus à l'étudier en même temps que les conflits d'intérêts. Mais je crains qu'elle ne soit reléguée aux oubliettes si nous la confions à un autre comité parlementaire, ce qui ne serait pas le cas pour le comité législatif spécial qui examinera probablement très prochainement le projet de loi sur les conflits d'intérêts. Voilà qui nous permettrait donc d'étudier et de résoudre rapidement la question dont le député de Moose Jaw nous a fait part en prévision des prochaines élections.

[*Français*]

Madame la Présidente, cela dit, je termine mes remarques en indiquant mon appui en termes généraux pour ce que nous offre l'honorable député de Moose Jaw (M. Gottselig), tout en espérant que le projet de loi soit retiré, et que nous puissions ensuite discuter du thème que nous propose le député, à une commission parlementaire, et ma préférence serait la Commission parlementaire chargée d'étudier le dossier des conflits d'intérêts.

• (1720)

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, c'est avec joie que j'accueille cette initiative du député de Moose Jaw (M. Gottselig) concernant certaines préoccupations qu'il a portées à notre attention et que je crois légitimes et fondées. Son projet de loi aurait essentiellement pour but de supprimer tout obstacle financier réel ou apparent qui pourrait empêcher quelqu'un de poser sa candidature à une charge publique, dans ce cas-ci à celle de député ou, comme le prévoit encore le projet de loi, à celle de sénateur. C'est vraiment là beaucoup dire, car une fois qu'on est au Sénat, on y est pour longtemps. Il est question ici de membres de la collectivité agricole qui risquent, je suppose, d'avoir pour le reste de leur vie certaines préoccupations soulevées ici par le député de Moose Jaw.

A tout prendre, je crois que c'est une bonne initiative que nous devrions soumettre au plus tôt au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Comme l'a signalé l'orateur précédent étant donné que nous allons débattre très bientôt d'un projet de loi sur les conflits d'intérêts, cette question pourrait fort bien être renvoyée en temps opportun à ce comité législatif.

Je suis d'accord avec le député sur certaines des préoccupations qu'il a signalées. Il a parlé de son expérience en tant qu'élu municipal. Je crois que nous avons eu pour la plupart le même genre d'expérience. Chaque fois qu'était mise aux voix une question qui était perçue comme constituant manifestement un conflit d'intérêts, on quittait tout simplement la salle ou on s'abstenait de voter, et cela semblait régler le problème. J'ai le sentiment que toute ma carrière en politique municipale s'est révélée un exercice plutôt futile, car je sais l'influence qu'un seul élu peut exercer sur ses collègues pour obtenir un résultat donné à cause ou en dépit de la participation de la personne en question au vote décisif.

Dernièrement, on a octroyé des avantages spéciaux aux habitants du Nord, ce qui a suscité maintes préoccupations. Nous comptons au Canada certaines régions particulières que l'on désigne du nom de régions septentrionales et dont les habitants bénéficient à l'heure actuelle d'avantages fiscaux spéciaux. D'un côté de la rue, dans certaines localités, on a droit à ces avantages; mais si l'on habite de l'autre côté de cette rue, on n'y a pas droit. Je suppose que si les députés avaient la possibilité de décider si les allocations fiscales spéciales consenties aux habitants du Nord devraient être associées à une région particulière, nous aurions tendance, pour des raisons plutôt évidentes, à souscrire à certaines de ces initiatives. Comme l'a fait valoir le député dans son projet de loi, et surtout dans les notes explicatives, on vise les membres d'une certaine catégorie de citoyens, par exemple les agriculteurs. Le député a parlé des agriculteurs, des céréaliers et des éleveurs.

Il existe divers programmes gouvernementaux pour aider le secteur du grain à soutenir la concurrence internationale qui devient de plus en plus injuste, compte tenu des subventions toujours plus fortes accordées tant aux États-Unis que dans la Communauté économique européenne. Nous ne devons cependant pas oublier les régions de l'ouest du Canada, qui connaîtront de graves difficultés cette année en raison de la sécheresse, à moins que les tendances climatiques traditionnelles ne changent du tout au tout. Pareille situation aboutirait à la présentation d'une initiative parlementaire semblable à celle du député et peut-être que certains collègues seront influencés en ce qui concerne leur propre exploitation d'élevage.

En principe, je suis tout à fait d'accord avec cette initiative et je tiens à remercier le député de nous en avoir saisis. Je précise que, au comité où nous examinerons le comportement des députés pour déterminer s'ils devraient ou non voter, nous devrons y réfléchir sérieusement.

En conclusion, je crois que, au lieu de procéder de la façon habituelle en ce qui concerne les projets de loi d'initiative privée, ce qui nous retarderait inutilement, on accélérerait sans doute les choses en renvoyant au moins la teneur du projet de loi au comité pertinent, soit probablement le comité des élections, des privilèges et de la procédure.

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord préciser à la Chambre que je suis un agriculteur et que je m'intéresse donc particulièrement à la question soulevée par le député de Moose Jaw (M. Gottselig). J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt son discours et ceux du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) et du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

Je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-257. Comme tous les députés le savent, la conduite des parlementaires en ce qui a trait aux conflits d'intérêts préoccupe vivement l'opinion publique à l'heure actuelle. Le gouvernement a agi dans ce domaine à la suite du rapport du juge en chef Parker et il a présenté le projet de loi C-114, la Loi sur les conflits d'intérêts chez les parlementaires.

Le projet de loi C-257 dont nous discutons cet après-midi porte également sur la législation régissant la conduite des sénateurs et des députés en ce qui a trait aux conflits d'intérêts et il tient compte des préoccupations du député de Moose Jaw au sujet de cette très importante question, lorsqu'il s'agit du versement de subventions générales aux députés, notamment dans le cadre du programme spécial d'aide aux céréaliers canadiens.

En l'occurrence, il s'agit des dispositions actuelles de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes qui empêchent les sénateurs et les députés de profiter de n'importe quel contrat, marché ou commission qui implique le versement de deniers publics fédéraux. Le projet de loi C-257, parrainé par le député de Moose Jaw, modifierait l'interdiction en question et ferait en sorte que cela ne s'applique qu'aux contrats ou marchés de vente ou de service. Selon moi, on pourrait alors immédiatement se demander comment on entend définir un contrat de vente ou de service. Si l'exclusion actuelle des sénateurs et des députés ne s'appliquait qu'aux contrats gouvernementaux

de vente ou de service, des échappatoires pourraient peut-être se glisser.

Je comprends l'objectif du député qui est de s'assurer qu'un parlementaire puisse recevoir des fonds du gouvernement s'il fait partie d'un groupe très large—les agriculteurs, par exemple—dont les membres ont droit à une aide financière en vertu d'un programme général du gouvernement. Selon moi, on peut, cependant, régler cette question sans apporter les modifications proposées à la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes. Il s'agit surtout de souligner que la législation actuelle n'empêche en rien les sénateurs et les députés de recevoir du gouvernement une aide financière à laquelle un grand nombre de Canadiens sont admissibles. Le mot clé dans la Loi est «contrat». La plupart des programmes généraux d'aide parrainés par le gouvernement fédéral ne supposent pas, à strictement parler, un contrat.

Si, lors de l'adjudication d'un marché de l'État, un sénateur ou un député l'emporte sur d'autres particuliers ou entreprises, on peut, c'est entendu, soupçonner un conflit d'intérêts. C'est ce que vise à empêcher, à juste titre, la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes. Cependant, en l'absence de contrat et si l'assistance financière, au lieu d'être accordée sur une base concurrentielle, est accessible à une classe de particuliers ou d'entreprises, il ne pourrait pas y avoir de conflit d'intérêts.

Je suis d'avis que, dans sa version actuelle, la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes ne s'applique pas à des programmes de ce genre. Cela dit, il importe de bien appliquer le paragraphe 20(1) de la loi actuelle pour que la clause statutaire interdisant aux députés de participer aux marchés, aux contrats ou aux commissions de l'Etat ou d'en bénéficier ne soit pas insérée dans les programmes généraux d'assistance financière.

Je sais que le projet de loi de l'honorable député de Moose Jaw vise à bien définir la situation en ce qui a trait aux députés et aux programmes généraux d'assistance financière. Prenant bonne note des suggestions qui ont été faites, je préconise le renvoi de la motion à un comité permanent. Par conséquent, je propose:

● (1730)

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-257, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (indépendance du Parlement), ne soit pas maintenant lu pour la 2e fois, que l'ordre soit annulé, que le projet de loi soit retiré et que le sujet soit déféré au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure».

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame la Présidente, je veux dire quelques mots sur ce projet de loi. Maintenant qu'une motion a été présentée, je crois que le député de Moose Jaw (M. Gottselig) peut à nouveau prendre la parole. Je voudrais savoir s'il est prêt à accepter la motion présentée par son collègue. Si oui, ni mes collègues ni moi n'interviendrons. Sinon, nous sommes tout à fait disposés à l'aider à la défaire, mais je crois qu'il n'a pas le choix. Même s'il obtient simplement que le sujet de son projet de loi soit renvoyé au comité, il se sera au moins rendu à cette étape.

Je pense que le député se fait trop de mauvais sang pour rien. Beaucoup de ses collègues auraient dû se soucier avant lui de conflits d'intérêts. Dans son cas, je ne pense pas qu'il ait à s'inquiéter.

Avec les programmes agricoles du gouvernement auxquels les agriculteurs participent, il n'y a pas de problème, qu'il s'agisse de l'assurance-récoltes, de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ou d'autres programmes. Si un agriculteur participe à ces programmes, il paie une prime pour être couvert.

Dans le cas du programme spécial sur les grains, le député, en tant qu'agriculteur, aurait évidemment un intérêt direct dans la question et bien que je ne sois pas juriste, je pense qu'il y a quelque chose dans la loi au sujet de la règle d'application générale. Si un programme est universel, comme le programme spécial sur les grains, tous les agriculteurs qui détiennent un permis de la Commission du blé sont admissibles. Peu importe si le député de Moose Jaw était agriculteur, député fédéral, député provincial, conseiller municipal urbain ou rural ou quoi que ce soit d'autre. Il serait visé par l'application générale de cette loi. C'est pourquoi je pense que le député s'inquiétait pour rien.

Si nous suivions son argument jusqu'au bout, la plupart d'entre nous serions en conflit d'intérêts. Par exemple, les députés de tous les partis luttent pour l'amélioration des pensions de vieillesse auxquelles ils sont admissibles. En même temps, les députés retirent une pension de député, s'ils ont été ici pendant six ans ou plus. On pourrait conclure qu'ils sont en situation de conflit.

Il y a souvent des dirigeants de sociétés ici. Si un député prenait congé de sa société et si celle-ci bénéficiait d'un programme du gouvernement qui lui rapporterait des millions de dollars et si, pour cette raison, elle lui vendait ses actions moins cher ou lui versait de plus gros dividendes ou une meilleure pension, il se trouverait en conflit d'intérêts. C'est pourquoi je pense que le député s'inquiète trop à ce sujet.

En tout cas, si cette mesure aidait le député ou tout autre représentant des milieux de l'agriculture ou de la pêche à se sentir plus à l'aise et plus honnête, c'est très bien. Je suis d'accord. Si cela suffit à les rassurer, je suis prêt à collaborer.

Encore autre chose. Quand je suis arrivé ici, j'ai brûlé tous les ponts derrière moi. J'ai appris d'autres personnes qui siégeaient à cet endroit des années avant moi que, si un député veut bien représenter sa circonscription, il n'a pas le temps de faire autre chose. Certains de mes collègues du caucus ont abandonné leurs pratiques du droit, leur ministère ou leurs affaires complètement pour être députés à plein temps.

Un de mes bons amis a été député de l'ancienne circonscription de Kindersley dans les années 1950. Après deux ou trois ans, il m'a montré les livres de sa ferme. Il finançait sa ferme à même son salaire de député. A ce moment-là, soit vers 1955, le salaire s'élevait à 8 000 $ par année, plus une allocation de dépenses annuelle d'environ 1 500 $. Il finançait sa ferme à même son salaire de député. Je ne serais pas surpris si le député de Moose Jaw faisait la même chose aujourd'hui. Je crois que personne ne pourrait honnêtement penser un seul instant que le député de Moose Jaw ni personne d'autre comme lui est en situation de conflit d'intérêts.

Je veux insister sur le fait que, si nous décidons de briguer les suffrages et si nos électeurs nous choisissent pour les représenter à la Chambre, nous n'avons pas le temps de faire autre chose si nous voulons bien nous acquitter de notre tâche. Je ne veux pas m'immiscer dans les affaires du député, mais je sais que, si j'avais une ferme, je la vendrais si je pouvais obtenir un prix raisonnable ou je la constituerais en société. Ma femme, mes enfants ou un employé l'exploiteraient, et j'en serais totalement détaché. Je m'en tiendrais loin parce que le fardeau est trop lourd.

Étant donné les problèmes auxquels les agriculteurs font face aujourd'hui et les fonctions d'un député qui représente entre 60 000 et 70 000 personnes éparpillées sur des milliers et des milliers de milles carrés, les députés n'ont pas le temps de s'occuper de leur ferme. Je me permets de donner ce conseil gratuit au député de Moose Jaw, mais je crois qu'il vaut pour nous tous. Nous n'avons pas le temps de rentrer chez nous pendant deux ou trois jours pour nous occuper de notre entreprise immobilière, de notre entreprise d'assurances ou de notre cabinet d'avocat. Si nous aspirons à faire un travail valable ici à Ottawa, nous devons éviter de courir deux lièvres à la fois. Ca ne fonctionne pas. J'en ai vu trop qui n'ont pas survécu ici très longtemps.

Le fort taux de roulement à la Chambre s'explique notamment du fait que des députés s'entêtent à mener deux affaires de front alors qu'ils sont ici essentiellement pour servir à titre de députés. Si leur intérêt principal est ailleurs, alors ils devraient démissionner. Je sais que cela peut sembler dur et rigoureux, mais je crois qu'il y a ici pour nous tous un travail, une profession honorable et valable. J'estime que nous nous efforçons tous de nous en montrer dignes.

Ayant donné des conseils gratuits à mon estimable collègue et livré mon petit boniment pour l'édification de tous les députés, je m'empresse d'ajouter que j'espère que le gouvernement va tout au moins consentir à renvoyer la question à un comité. J'espère qu'il va consentir également à ce qu'il soit précisé dans toute nouvelle version des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts que les versements consentis en vertu de programmes gouvernementaux de cette nature sont d'application générale ou universelle. Si l'exploitation agricole du député était admissible à un versement de 1 000 $ ou de 2 000 $ en vertu du Programme spécial d'aide aux producteurs de grains et s'il avait flambé cette somme dans une virée au Mexique, je serais un peu inquiet. Mais je sais très bien que s'il était admissible et s'il a reçu l'argent, il l'a réinvesti dans l'exploitation et a même dû y mettre du sien en plus. C'est pourquoi il n'a pas à s'inquiéter d'un conflit d'intérêts dans un tel cas.

• (1740)

M. Gottselig: Madame la Présidente, il était généralement accepté que le principe que je tentais d'établir avait l'appui de tous les partis de la Chambre. Tous les orateurs ont parlé de mes intentions. A la suite de l'intervention de mon collègue de Regina-Ouest (M. Benjamin), je tenais à ajouter que je comprenais qu'il est arrivé par le passé que le droit d'admissibilité d'un agriculteur à un programme soit remis en question parce qu il était député à la Chambre des communes.

Je tenais à préciser cela afin que ceux qui envisagent de devenir députés soient sûrs d'être admissibles à tous les programmes de l'État qui pourraient être offerts. Comme le député de Regina-Ouest l'a dit également, je sais pertinemment que nous sommes pleinement admissibles bien sûr à tout programme auquel nous versons une prime pour y adhérer.

La motion de mon collègue le député de Sarnia—Lambton (M. James) me convient parfaitement bien sûr. J'ai l'intention de poursuivre l'affaire au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure pour m'assurer qu'elle y avance, qu'elle n'y soit pas mise en veilleuse en attendant que nous nous mettions à penser à autre chose, car je suis persuadé que cela appelle une précision. De l'avis du personnel de la Chambre des communes, c'est ce comité permanent qui est compétent pour examiner la question. Je n'ai aucune objection à formuler à ce sujet.

Je tiens à remercier les députés qui ont participé au débat cet après-midi. Il montre encore une fois que nous pouvons nous entendre tous sur un projet de loi. Nous comprenons tous l'intention de mon projet de loi d'initiative parlementaire, et il a reçu l'appui de tous les députés de tous les partis qui ont pris la parole cet après-midi. Je tiens à les remercier de leur appui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement à la motion principale?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. James est adopté.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conséquence, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et le sujet en est renvoyé au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime à dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le temps prévu pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulé.

DÉLIBÉRATIONS SUR UNE MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

Conformément à l'article 66, une motion portant ajournement de la Chambre est réputée avoir été présentée.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT— LE MANQUE DE LOGEMENTS À PRIX ABORDABLE À TORONTO

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Madame la Présidente, je prends la parole cet après-midi pour dire combien il est nécessaire que le gouvernement prenne des mesures exceptionnelles à propos de la crise du logement dans l'agglomération torontoise. Les prix ont atteint des proportions que personne n'aurait crues possibles il y a cinq ans seulement. Les loyers ont suivi. Aucune amélioration n'est en vue.

J'attire l'attention sur cette question aujourd'hui parce que je veux demander au gouvernement de se rendre à l'évidence, ce qui est difficile pour beaucoup de Canadiens, à savoir que le problème n'est pas uniformément le même dans tout le pays. L'agglomération torontoise et d'autres grands centres urbains ne sont pas comme les petites villes et les villages et on ne devrait pas les traiter de la même façon. Lorsque le gouvernement adopte une politique sur le logement, il ne lui suffit pas d'en établir une qui semble convenir à tout le Canada. Certains endroits ont des besoins spéciaux et ont donc besoin de programmes spéciaux. L'agglomération torontoise est l'un d'entre eux.

Il est possible que le taux d'appartements vacants varie tellement d'un bout à l'autre de notre pays qu'il peut être égal à zéro dans la ville de Scarborough, où j'habite et que je représente, alors que des appartements à louer sont nombreux dans d'autres localités de notre pays. En 1985, par exemple, le taux national d'appartements vacants était de 1,4. Le taux d'appartements vacants dans l'agglomération torontoise n'était que de 0,4, trois fois et demi moins que la moyenne nationale. C'est encore plus grave, plus critique, plus impossible maintenant dans cette agglomération.

En 1987, le prix d'une maison ordinaire à deux étages dans la région d'Halifax-Dartmouth a augmenté d'environ 4 p. 100 en moyenne. A Vancouver, l'augmentation la même année a été de 8 p. 100. Ce sont des hausses très importantes étant donné que le coût de la vie augmente en général de 4 p. 100, mais dans l'agglomération torontoise cela varie d'un quartier à l'autre entre 18 p. 100 et jusqu'à 77 p. 100 en 1987.

Reconnaissez seulement ce que cela signifie pour une personne qui cherche un logement, non seulement parce qu'elle préfère habiter là pour des raisons personnelles, mais parce que cela peut être l'endroit où elle a des chances de trouver un emploi, où elle peut exercer une profession, avoir la possibilité d'être promue dans une organisation. Il ne fait aucun doute qu'il y a des emplois. Nous avons un taux de chômage qui est presque égal à zéro. Cependant, les pressions exercées sur les gens pour trouver un logement à un prix abordable rend moins attrayante la promesse de plein emploi.

Je ne serais pas surpris si le porte-parole du ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement répondait en nous disant combien on a dépensé pour les logements sociaux à Toronto, combien de logements on a commencé à construire dans la région torontoise grâce au financement du gouvernement ou à l'initiative privée. Avec tout le respect que je dois à ce porte-parole, madame la Présidente, une telle réponse serait comme prétendre que l'on a trouvé une cure pour le cancer parce que l'on a augmenté les approvisionnements en aspirine.

La solution ne consiste pas à répondre à certains des besoins qui existent en temps normal. Nos besoins sont critiques, nous sommes en période de crise, non pas parce que les gens de Toronto sont plus gourmands que les autres ou parce qu'ils s'approprient les choses d'une façon inconnue ailleurs, mais bien parce que la population augmente à un rythme très supérieur à celui de n'importe quelle autre région du pays.

Je prétends que c'est pour le bien non seulement des gens de Toronto, mais de ceux du Canada en général, car la prospérité qui règne dans cette région et l'activité économique qu'elle engendre, conduisent à acheter des denrées et des produits qui viennent d'ailleurs au pays. Par notre croissance nous servons le Canada. Cette croissance fait que certaines personnes ne peuvent pratiquement pas trouver de logement à Toronto.

• (1750)

Je demande que, pour une fois, le grand Toronto et les autres grandes métropoles urbaines, commencent à recevoir l'attention que leurs habitants méritent. Je suis très impressionné de l'augmentation de l'activité économique dans la région de Montréal ces dernières années. Je me réjouis de cette prospérité. Cela fait augmenter les pressions sur le logement à Montréal et il est frappant de comparer les prix actuels avec ceux d'il y a quelques années.

Je ne demande pas de faveurs pour une région particulière, mais je voudrais que l'on reconnaisse qu'un type de région grandit à une vitesse foudroyante. Parce que la demande de logements augmente plus vite que l'offre, nous atteignons des prix, pour les maisons ou les loyers, qui auraient été inimaginables il y a quelques années.

Je demande que l'on reconnaisse cette situation. S'il y a un problème spécial, qu'on s'y attaque de façon particulière. Pourquoi traiter ces régions comme les autres, alors qu'elles sont différentes? Le gouvernement devrait publier, dès que possible, une politique sur le logement dans les régions très urbanisées. Si nous faisons un effort et si nous trouvons des solutions créatrices et imaginatives, nous répondrons aux besoins des gens d'un océan à l'autre.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Madame la Présidente, je suis très heureuse qu'on me donne l'occasion de parler ce soir des mesures que prend le gouvernement fédéral pour assurer des logements abordables et de qualité convenable aux Canadiens, particulièrement aux habitants de Toronto.

Le gouvernement connaît la situation du marché torontois de l'habitation et il la surveille très attentivement. Il faut dire que le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) est très intéressé à cette question et qu'il garde constamment le gouvernement au fait dans ce secteur et nous lui en sommes tous redevables.

Le gouvernement fédéral, madame la Présidente, fait beaucoup effectivement pour faciliter l'activité du secteur de l'habitation et met en oeuvre divers moyens pour favoriser l'accession à la propriété dans des conditions de sécurité. Qu'on pense par exemple à l'assurance hypothécaire publique, au nouveau programme des titres hypothécaires, aux mesures prises pour maintenir les taux d'intérêt stables et modérés et plus généralement, à sa saine gestion de l'économie.

L'économie de Toronto et de l'Ontario connaît un grand essor depuis septembre 1984. Il pourrait s'agir de la région économique la plus forte en Amérique du Nord. En 1987, madame la Présidente, 33 613 logements ont été mis en chantier dans la région de Toronto contre 21 430 en 1986, soit une augmentation de 57 p. 100, ce qui a créé 12 000 emplois.

Le marché fonctionne à pleine puissance, de sorte qu'une intervention du gouvernement fédéral aurait un effet inflationniste qui ferait plus de mal que de bien. Ce n'est certes pas de cette façon qu'on viendrait en aide aux plus démunis.

L'honorable député ne l'ignore pas, tous les fonds publics sont maintenant canalisés vers ceux qui éprouvent les plus grands besoins. Cela vaut pour Toronto aussi bien que pour le reste du pays.

Puisque le logement social est une responsabilité fédérale-provinciale partagée, plus de fonds que jamais sont maintenant réservés à ceux qui en ont le plus besoin. Je me rappelle très bien, madame la Présidente, les interventions que le député de Scarborough-Ouest a faites à notre caucus et qui ont amené le gouvernement à prendre cette décision. Encore une fois, nous lui en sommes reconnaissants.

Dans la région de Toronto, en 1987, les gouvernements fédéral et provincial ont fourni une aide à plus de 2 200 logements, en vertu des programmes de logement social et de prêts hypothécaires indexés pour coopératives. C'est plus de 38 p. 100 de l'aide totale destinée à l'Ontario. Plus de 12 000 logements sociaux ont été fournis dans les dernières cinq années. A ce nombre s'ajoutent les 100 000 ménages qui touchent déjà une aide fédérale.

Madame la Présidente, offrir des logements abordables n'est pas l'apanage du gouvernement. Les constructeurs d'habitations de la région de Toronto ont dernièrement mis de l'avant des propositions intéressantes. Le secteur du logement sans but lucratif continue de prendre une part active. Les municipalités ont un rôle de plus en plus important à jouer dans la création de logements abordables, de même que le gouvernement provincial.

L'honorable député a parfaitement raison de dire que la situation est tragique à Toronto, et j'ose espérer que le gouvernement provincial de M. Peterson, auquel il appartient, dans une large proportion, de trouver des solutions qui s'imposent, sera en mesure sous peu d'annoncer une politique qui encouragera les constructeurs d'habitations à construire des logements abordables pour les résidants et les résidantes de Toronto.

LES LANGUES OFFICIELLES—L'UTILISATION DU FRANÇAIS DANS LES COURS/ON DEMANDE AU VICE-PREMIER MINISTRE DE CONVOQUER LE PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je posais une question au vice-premier ministre (M. Mazankowski) le 28 mars dernier et je lui demandais ce que son gouvernement allait faire pour inciter, encourager, même s'il le faut, pousser certaines provinces à la réalité canadienne, c'est-à-dire à cette dualité linguistique, accepté dans l'Entente constitutionnelle de 1987, c'est-à-dire l'Accord du Lac Meech. Toute cette question concerne en particulier la situation en Saskatchewan, à savoir qu'une décision historique rendue par la Cour suprême le 25 février dernier, change complètement la situation des droits linguistiques de la minorité francophone dans cette province et probablement en Alberta, également. Toute l'affaire a commencé en 1983, il y a cinq ans, lorsque le père Mercure, un résidant de la Saskatchewan, s'est fait arrêter par un policier pour un excès de vitesse en Saskatchewan. Le père Mercure, qui reçoit une contravention unilingue anglaise, décide de se plaindre et exige une contravention rédigée en français. De plus, il demande une copie française de la Loi sur les véhicules moteurs de la Saskatchewan ainsi qu'un procès en français. Tout cela lui est refusé, de tribunal en tribunal, finalement la Cour suprême entend la cause . . .

[*Traduction*]

Plus particulièrement, l'appelant voulait savoir si l'article 110 de la Loi sur les territoires du Nord-Ouest continuait de s'appliquer à la Saskatchewan en vertu de la Loi sur la Saskatchewan, et si les droits découlant de cet article exigent que l'assemblée législative de la Saskatchewan publie ses lois en anglais et en français. De plus, l'appelant voulait savoir s'il avait le droit de parler français dans les procès devant les tribunaux de la Saskatchewan, comme l'article 110 lui en donne le droit.

La Cour suprême a répondu oui à toutes ces questions. Ce jugement rendait invalides toutes les lois provinciales adoptées depuis 1905 en Saskatchewan parce qu'elles étaient unilingues anglaises, et établissait le droit de parler français dans les tribunaux et à l'assemblée législative.

[*Français*]

Madame la Présidente, la situation est claire au niveau strictement juridique. Ou bien la province traduit toutes ses lois adoptées depuis 1905, puisqu'elles sont invalides dans leur version unilingue anglaise, ou bien, et cela c'est l'autre option, elle adopte une législation bilingue, c'est ironique, mais c'est tout de même la solution que la Cour suprême a proposée, visant à soustraire la province à l'application de l'article 110 comme l'autorise à le faire les termes de l'article 14 et le paragraphe 16(1) de la Loi sur la Saskatchewan.

Or, lundi dernier, le 4 avril 1988, le gouvernement de la Saskatchewan, il n'y a pas longtemps, une semaine, introduit en Chambre un projet de loi, la Loi 2 pour abroger l'application de l'article 110 en Saskatchewan. C'est légal, il n'y a pas de doute, c'est la Cour suprême qui a dit qu'elle pouvait prendre cette option. Est-ce que c'est juste, est-ce que c'est correct? On verra. Pour ma part, cela cause des problèmes sérieux, tant pour la minorité de la Saskatchewan, que pour bien d'autres groupes représentés sous ce chapitre de minoritaires en ce pays, que ce soit les anglophones au Québec ou les francophones hors Québec. Est-ce juste? Cela c'est la question qu'il faut se poser.

Une voix: Ce n'est pas juste!

M. Gauthier: Là c'est toute une autre question, car il ne faut pas l'oublier, la Saskatchewan a adopté devant sa législature une résolution découlant de l'Entente constitutionnelle du lac Meech. On s'en souviendra, il y a eu trois provinces: la Saskatchewan, l'Alberta et le Québec qui ont adopté l'Entente du lac Meech. On a ici, au Parlement canadien, la Chambre des communes qui s'est prononcée récemment là-dessus. Donc, il y a tout de même un esprit dans l'Entente du lac Meech qui devrait être respecté, l'Acte de la Saskatchewan, je devrais dire, en présentant le projet de loi 2 qui abroge l'article 110 qui réduit les droits. C'est un recul net. Il n'y a pas de pas en avant dans cette affaire-là. C'est un recul net des droits fondamentaux, des droits d'accès à la législature, des droits d'accès aux tribunaux dans cette province, en français et en anglais.

L'ironie de la situation, madame la Présidente, c'est que la province tient un beau discours. Elle dit que les droits vont être exercés maintenant et qu'elle reconnaît que son projet de loi n'est peut-être pas la solution à ce problème, mais que c'est un petit pas dans une direction. Pour ma part, je l'ai dit tantôt, je le répète, de réduire ces droits me semble un affront à ce droit, à ces acquis que nous avions en Saskatchewan, tous les francophones. Non seulement ceux qui demeurent là, mais tous les francophones du pays avaient, en Saskatchewan, des droits qu'ils pouvaient exercer, à l'occasion, s'ils avaient à se présenter devant les tribunaux ou devant la législature.

• (1800)

Le premier ministre Devine aurait pu faire preuve de leadership. Il a manqué une belle occasion d'être généreux. Pour ma part, je l'ai dit et je le répète, cette décision de la Saskatchewan est loin d'être une décision ouverte, généreuse, qui se soucie du sort des minorités. C'est plutôt un pas en arrière. C'est une mesure régressive qui limite les droits des francophones de cette province et pour moi, cela n'est pas un pas en avant.

Le premier ministre Mulroney, lui, a manqué une occasion de faire preuve de leadership national. Il a attendu que le torchon brûle avant de bouger. Il a attendu du 25 février au 8 avril avant de faire quoi que ce soit. Le 8 avril dernier, suite à deux ou trois lettres que je lui ai envoyées les 5, 6 et 8 avril, il a tout de même réagi et il a écrit une lettre à M. Devine, premier ministre de la province de Saskatchewan, lui demandant de faire quelque chose de mieux, de faire plus et de faire plus vite, car il a parlé comme parle souvent le premier ministre: deux poids, deux mesures. Il a dit: Il y a dans l'interprétation donnée par certains une mesure mesquine qui voudrait que vous restreigniez les droits des francophones. Nous n'acceptons pas cette disposition parce que dans l'esprit de Meech on doit protéger les minorités.

De l'autre côté, l'autre attitude de certaines gens, c'est que c'est un pas, c'est d'ailleurs la solution du ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) (M. Lowell Murray) qui disait: Ce n'est pas un gros pas, mais c'est un petit pas dans la bonne direction. J'ai dit à M. Murray: Vous vous trompez parce que là encore il faut faire acte de foi dans cette province. Et qui ferait un acte de foi, madame la Présidente? Si j'avais le temps, je pourrais vous énumérer les déboires que nous avons à obtenir en Saskatchewan le respect d'une disposition constitutionnelle, l'article 23 relatif à l'éducation. Cela fait cinq ans, madame la Présidente, que cette loi-là a été adoptée, que la Constitution du pays a été modifiée, que la Saskatchewan s'est engagée à respecter les droits fondamentaux en éducation de son groupe minoritaire important, les Fransaskois, et il n'y a eu rien, madame la Présidente, je vous le dis, rien, rien en Saskatchewan, absolument zéro, zéro, zéro! Loi: écoles françaises pour la minorité, non; gestion d'écoles françaises autonomes, non; commissions scolaires francophones, zéro! Absolument rien ne s'est fait au niveau de l'article 23! Comment voulez-vous qu'une personne comme moi ou d'autres fassent un acte de foi dans ce premier ministre qui dit: Attendez 10 ans, attendez 15 ans, et le premier ministre l'a dit aujourd'hui, la province sera bilingue.

Madame la Présidente, on n'enlève pas aujourd'hui des droits fondamentaux à un groupe de personnes dans une province pour leur dire que dans 15 ans on les leur remettra. Ce n'est pas de la justice canadienne, ce n'est pas cela mon pays, madame la Présidente!

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame la Présidente, quand je pense que j'entends des commentaires du côté de l'Opposition . . . Peut-être que son parti, lorsqu'il était au pouvoir, aurait pu faire sa part aussi.

Le 28 mars dernier, madame la Présidente, l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a posé une série de questions qui se rapportaient aux trois sujets suivants: la mise en oeuvre des droits scolaires des minorités linguistiques de l'article 23 de la Charte, la mise en vigueur des dispositions du Code criminel portant sur la langue de procès et l'usage des langues officielles dans la province de Saskatchewan suite à la décision de la Cour suprême du Canada sur l'article 110 de l'ancienne loi sur les Territoires du nord-ouest.

Madame la Présidente, bien que dans le domaine de l'éducation il incombe aux provinces de veiller au respect de leurs propres obligations constitutionnelles, le gouvernement du Canada est intervenu dans presque toutes les causes touchant les droits à l'instruction dans la langue de la minorité afin de promouvoir une interprétation large et équitable de l'article 23 de la Charte. Au plan des politiques, le gouvernement du Canada s'est engagé solennellement dans le projet de loi C-72 à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du pays. Pour ce faire, il a confirmé le rôle que le secrétaire d'État du Canada joue depuis longtemps dans ce domaine. Entre autres responsabilités, le secrétaire d'État

prend des mesures pour encourager, pour aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement de nos minorités francophones et anglophones en leur permettant notamment de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue. A cet égard, les ententes fédérales-provinciales concernant l'instruction dans les deux langues officelles constituent une partie importante de la collaboration.

En ce qui concerne la langue des procès, je voudrais rappeler à l'honorable député que les dispositions de la Partie XIV.1 du Code criminel qui octroient à l'accusé le droit à un procès devant juge ou juge et jury qui parlent sa langue officielle seront en vigueur dans toutes les juridictions du Canada d'ici 1990. C'est ce que garantit l'article 89 du projet de loi C-72. D'ici là, l'article 98 du même projet prévoit que dans les provinces où la Partie XIV.1 n'est pas encore en vigueur, l'accusé a droit à l'interprétation des procédures tant à l'enquête préliminaire qu'au procès et les témoins peuvent témoigner dans la langue officielle de leur choix. Point n'est besoin de souligner que le ministre de la Justice poursuit les consultations avec les provinces . . .

M. Gauthier: Onze ans!

M. Vincent: Madame la Présidente, le député de l'opposition me dit: 11 ans. Cela fait quand même quatre ans simplement que le parti conservateur est au pouvoir. Il s'en est fait plus en quatre ans justement que dans les 11 dernières années. C'est le député de l'opposition qui en parle.

Alors, point n'est besoin de souligner que le ministre de la Justice poursuit les consultations avec les provinces pour que la Partie XIV.1 du Code entre en vigueur le plus tôt possible. En 1987, grâce à de tels efforts, trois provinces, dont la Saskatchewan, ont proclamé ces dispositions.

Parlant de la Saskatchewan, madame la Présidente, l'honorable député n'est pas sans savoir que le premier ministre du Canada a écrit au premier ministre de la province pour réitérer l'affirmation faite plus tôt par le ministre fédéral de la Justice que le gouvernement du Canada est prêt à offrir son aide comme il l'a fait dans d'autres cas auparavant afin de donner suite pleine et entière au jugement de la Cour suprême. De plus, le premier ministre a demandé au ministre de la Justice et au secrétaire d'État de poursuivre sans tarder les discussions avec les représentants de la Saskatchewan. Le premier ministre a également demandé au secrétaire d'État de s'occuper personnellement de la négociation d'une entente cadre sur les langues officielles avec la Saskatchewan. L'honorable député reconnaîtra alors que le gouvernement du Canada ne ménage aucun effort pour tenter de résoudre cette question d'importance nationale.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 07.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 avril 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

• (1110)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTERNE AU SUJET DE LA RÉVISION DES TRAITEMENTS DES EMPLOYÉS

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau un extrait du procès-verbal de la réunion du mercredi 16 mars 1988 de la Commission de la régie interne au sujet de la révision des traitements des employés de la Chambre des communes à compter du 1er avril 1988.

* * *

[*Français*]

COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel pour 1987 de la Commission canadienne des droits de la personne.

* * *

AIR CANADA

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, en cette Chambre, deux copies du rapport annuel d'Air Canada, pour 1987, dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DISTRIBUTION PRÉALABLE DES COPIES DES DÉCLARATIONS DE MINISTRES

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre, comme il est coutume de distribuer au préalable les copies de déclarations de ministres, étant donné que nous n'avons pas reçu à ce jour la copie de ce document, étant donné qu'il est de pratique, et je pense bien que dans cette Chambre on veut être civilisés, le ministre aurait dû nous donner un avis raisonnable. Étant donné qu'il est 11 h 17 et qu'on n'a pas encore reçu copie de cette déclaration, je proposerais au ministre, dans l'intérêt de la Chambre, dans l'intérêt d'une bonne discussion sobre, une discussion démocratique, qu'il attende de faire sa déclaration jusqu'à ce qu'on ait des copies ici, qu'on ait le temps de les étudier et qu'il revienne à la déclaration de ministre plus tard dans la journée.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Si je prends moi aussi la parole, monsieur le Président, c'est simplement pour vous faire savoir que si le ministre allait faire une déclaration sans grande importance, on pourrait comprendre qu'il ait peut-être omis de nous fournir à l'avance une copie de sa déclaration. Cependant, comme il s'agit d'une déclaration importante, j'invite la présidence à envisager deux possibilités: ou bien accorder à l'opposition suffisamment de temps pour étudier ladite déclaration et formuler à son égard des observations utiles et réfléchies, ou bien, en dernier ressort, fournir au moins aux partis d'opposition l'occasion dans le courant de la journée de répondre à la déclaration du ministre.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais répondre aux commentaires de mes collègues.

Toutes les fois qu'il l'a pu, notre gouvernement a mis à profit la période réservée aux déclarations du ministre pour communiquer à la Chambre comme il se doit les décisions importantes du gouvernement. En outre, obéissant à la règle de courtoisie en vigueur à la Chambre, nous nous sommes efforcés de communiquer aux leaders et aux critiques des partis d'opposition à la Chambre des exemplaires desdites déclarations pour leur permettre d'y répondre. Nous comprenons cette nécessité.

Selon moi, compte tenu du caractère de la déclaration que la Chambre comprendra sûrement, la méthode indiquée en l'occurrence aurait permis au ministre de faire sa déclaration, quitte à ce qu'ensuite les représentants des partis d'opposition

disposent de plus de temps que d'habitude pour répondre. Nous sommes prêts à leur accorder ce temps, et à cette fin je rencontrerai volontiers mes collègues pour décider d'un moment opportun. Ceux-ci pourraient souhaiter intervenir peu après la période des questions, mais j'arriverai à m'entendre avec les leaders des partis d'opposition.

Nous avons des exemplaires de la déclaration. Nous sommes prêts à les distribuer aussi rapidement que possible, de sorte qu'ils puissent intervenir immédiatement après que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) aura fait sa déclaration.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier a fait une déclaration concernant une tradition habituelle dans cette Chambre, concernant l'occasion d'avoir, à l'avance, une copie d'une déclaration de ministre. C'est une tradition qui est très importante pour la collaboration, la coopération des députés et des partis à la Chambre.

Mais nous avons aussi une intervention de l'honorable député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) . . .

• (1120)

[*Traduction*]

Il a dit que, selon son parti, l'opposition devrait toujours recevoir à l'avance le texte des déclarations. Cependant, le ministre d'État (M. Lewis) lui a répondu que ce n'était malheureusement pas possible dans ce cas-ci. Il a proposé que le ministre fasse sa déclaration dès maintenant et qu'on réserve du temps plus tard dans la journée pour permettre aux porte-parole de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique d'y répondre convenablement.

Quant à la présidence, si la Chambre est d'accord là-dessus, elle serait heureuse de coopérer. Qu'en pensent les députés?

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, nous vous remercions de vos observations. Je remercie aussi le ministre d'État.

Je suppose que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) aurait préféré que mon collègue du Nouveau parti démocratique et moi ayons en main le texte de la déclaration qu'il est sur le point de faire. Je suppose qu'il aurait préféré que j'apprenne il y a une heure ou une heure et demie qu'il y aurait une déclaration au lieu d'en être informé pendant que le Président parlait. Je suppose donc que le gouvernement était bien intentionné.

Ce problème n'est pas insoluble. C'est vraiment un problème et il concerne une importante tradition de cet endroit. Le vice-premier ministre voulait que nous ayons le texte de la déclaration, mais pour des raisons indépendantes de la volonté de la Chambre, cela n'a pas fonctionné. Il m'a assuré qu'il parlerait aux fonctionnaires concernés. Il m'a dit, il y a un instant, qu'il espérait que la déclaration serait ici d'un moment à l'autre. Selon moi, il serait dans l'intérêt de la Chambre, du gouvernement et des traditions de cet endroit qu'il fasse sa déclaration à midi. J'espère que nous en aurons le texte dans cinq minutes, comme il l'a promis. Cela nous donnerait comme d'habitude un peu de temps pour l'examiner. La déclaration ne serait pas trop retardée et la réponse des porte-parole suivrait immédiatement.

C'est une proposition plus que raisonnable que je vous soumets, avec le consentement de tous les partis, à vous et à tous mes collègues de la Chambre, monsieur le Président.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais appuyer la proposition du député de Terre-Neuve. Je suis porte-parole du Nouveau parti démocratique sur ce sujet et je peux dire que nous, néo-démocrates, savons que la déclaration que le ministre se propose de faire est très importante. Elle aurait pour effet de changer le statut d'une grande société d'État.

Il nous semble évident—et je pense que tous les députés en conviendront—que les porte-parole des partis de l'opposition devraient avoir l'occasion de l'étudier afin de pouvoir commenter d'une façon constructive la modification importante proposée par le gouvernement. Je ne vois aucune raison pour que nous ne puissions pas reporter cette affaire jusqu'à midi. Nous pourrons alors procéder de manière habituelle.

M. Lewis: Monsieur le Président, jusqu'à tout récemment, nous traitions de cette question sans que le contenu précis de la déclaration soit connu. J'estime que, la Chambre étant maintenant au courant, il convient que le vice-premier ministre fasse sa déclaration. Nous ferons en sorte que l'opposition ait le temps voulu pour répondre à une heure qui lui convient. Nous collaborerons pour que les porte-parole puissent répondre d'une façon complète à la déclaration du vice-premier ministre.

Monsieur le Président, la Chambre est maintenant au courant de la question et l'affaire est publique; je propose donc que le vice-premier ministre fasse sa déclaration maintenant.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis désolé que le ministre ne comprenne pas la situation. Je ne m'en prends pas au sujet de sa déclaration. En fait, officiellement, je ne sais même pas sur quoi elle porte.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Si on nous a dit quel est le sujet de la déclaration, il faut admettre que j'ignore totalement ce que nous apprendra le ministre. Tout ce que je sais, c'est qu'il s'agit de quelque chose se rapportant à son portefeuille.

Je sais comment le gouvernement pourrait procéder. Le ministre pourrait faire sa déclaration à l'extérieur de la Chambre et personne ne pourrait l'en empêcher. J'en suis conscient. Le ministre essaie de collaborer avec nous. On devrait nous remettre les documents et nous laisser quelques minutes. Le gouvernement devrait être raisonnable. Nous entendrons sa déclaration et nous y répondrons selon les règles démocratiques. Nous tiendrons un débat. C'est ainsi que fonctionne la Chambre des communes. Nous ne voulons pas un débat sur un sujet et une réponse une demi-heure ou une heure après.

Je constate que l'on est en train de distribuer le texte de la déclaration. Bravo. Donnez-nous vingt minutes pour en prendre connaissance, puis nous pourrons poursuivre. Cela ne paralysera pas les travaux de la Chambre.

M. Riis: Monsieur le Président, nous sommes confrontés à un grave problème. Une motion a été présentée. On vient juste de nous remettre le texte de la déclaration du ministre. Elle est plutôt longue.

Comme vient de le dire le leader parlementaire adjoint, nous respectons la tradition. Sauf rare exception, les ministres nous ont toujours averti assez longtemps à l'avance de leurs déclarations.

Le gouvernement a fait savoir qu'il n'était pas prêt à nous donner quelques moments pour prendre connaissance de la déclaration qui n'a été distribuée que dans une seule langue officielle, ce qui, pour des raisons évidentes, crée un problème, je pense que maintenant, nous saisissons au moins la nature de cette déclaration. Nous croyons qu'il est important de disposer d'au moins quelques minutes. Par conséquent, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le Président: Je récapitule: le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) ont invoqué le Règlement pour les mêmes raisons. Nous avons discuté de ce rappel au Règlement.

En somme, les députés de l'opposition veulent du temps pour lire la déclaration du ministre, et ils seraient disposés à revenir à ce point dans un délai raisonnable, peut-être à midi. Le ministre pourrait alors faire sa déclaration, et l'opposition serait prête à répondre.

D'abord, examinons la procédure. Bien que j'aie fait remarquer au député d'Ottawa—Vanier que, depuis longtemps, la tradition veut qu'on avise l'opposition, si le ministre veut s'adresser à la Chambre dès maintenant, il est entièrement libre de le faire, en toute rigueur. Cela est tout à fait clair.

Comme cette discussion se poursuit depuis un certain temps et qu'on n'en est pas encore arrivé à un consensus, le député de Kamloops—Shuswap a proposé l'ajournement de la Chambre. Je dois informer le député que, selon des précédents de longue date, il est très clair qu'une telle motion d'ajournement, qui, en temps normal, ne donne pas lieu à un débat, ne peut pas être présentée au cours d'un rappel au Règlement. Je tenais à signaler ce point au député.

J'ai une proposition à faire; je vais suspendre les déclarations ministérielles pour l'instant et poursuivre les affaires courantes. Je suggère que les intéressés discutent de la question pendant ce temps. Peut-être que, lorsque j'aurai terminé les affaires courantes, ils en seront venus à une entente.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'accepte bien sûr vos remarques. Cependant, l'essentiel, à mon avis, est que les leaders à la Chambre auraient pu régler cette question en en discutant entre eux, sans que le sujet de la déclaration devienne public, si le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) n'en avait pas parlé ouvertement à la Chambre. J'estime que la présidence devrait en tenir compte.

M. Tobin: Lorsque vous donnez préavis d'une déclaration, vous en donnez toujours le sujet. Votre argument ne tient pas debout.

M. Lewis: C'est parce qu'il est le plus souvent entendu que le préavis est confidentiel. Comme l'a dit mon ami d'Ottawa—Vanier, il n'a pas été averti officiellement du sujet du débat. Par conséquent, nous avons pu en parler d'une façon hypothétique jusqu'à ce que, malheureusement, notre collègue de Winnipeg vende la mèche, pour ainsi dire.

• (1130)

Je propose donc, monsieur le Président, étant donné l'importance de la question, que la déclaration soit faite à la Chambre immédiatement et que l'opposition ait la possibilité d'y répondre en temps opportun que ce soit maintenant ou plus tard.

Je voudrais revenir à notre propos initial. Hier, un député a présenté une demande de débat d'urgence au nom d'un autre. Nous y avons consenti et avons laissé mon ami, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) présenter sa demande, en dépit du fait que nous n'avions pas la possibilité de répondre. Nous l'avons laissé faire. Nous demandons maintenant qu'on manifeste le même esprit de coopération, au lieu de proposer l'ajournement de la Chambre . . .

Mme Mitchell: C'est une question très différente.

M. Lewis: . . . afin que cette déclaration importante puisse être faite à la Chambre des communes. Elle pourrait évidemment être faite à une conférence de presse et rapportée ici pour être débattue.

Mme Mitchell: Admettez-le, vous vous êtes trompé.

M. Lewis: Mais nous avons voulu bien agir en la présentant à la Chambre des communes d'abord. Étant donné la nature de cette déclaration et son objet, il serait approprié, à mon avis, d'y procéder maintenant. Pendant la déclaration, les leaders à la Chambre pourraient s'entendre sur le moment le plus opportun pour y répondre.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, il est évident que pour ceux qui ont le respect de la Chambre comme nous . . .

[*Traduction*]

Conformément à son devoir, la présidence a fait à la Chambre une proposition fort raisonnable, soit de ne pas limiter le débat demain ou cet après-midi. Votre Honneur a pris une décision sensée et raisonnable qui va correspondre tout à fait aux exigences et aux traditions de la Chambre, c'est-à-dire à la nécessité d'accorder tout au moins quelques instants de réflexion. Il ne suffit pas de lire la déclaration. Mon collègue qui est le porte-parole va vouloir faire des consultations durant au moins quelques minutes. Je suis certain qu'il en va de même pour les députés du troisième parti à la Chambre, qui voudront réfléchir durant quelques instants avant de répondre.

Je viens d'apprendre que la déclaration est d'une très grande importance pour le pays. Je sais que le vice-premier ministre (M. Mazankowski), le nouveau ministre des Transports (M. Bouchard) et le nouveau ministre d'État chargé des Transports (M. St. Germain) sont des hommes raisonnables. A ce stade, je voudrais profiter de la première occasion de féliciter de sa nomination le nouveau ministre d'État chargé des Transports.

Maintenant, il faudrait soit que la Chambre suive votre conseil opportun et suspende la séance durant quelque temps, soit que je fasse une proposition directement au vice-premier ministre. Mon collègue a demandé une suspension jusqu'à midi, d'autres ont proposé l'après-midi. Pourquoi ne pas retenir la proposition très intelligente de la présidence de suspendre temporairement la séance et de tenir l'ensemble du «spectacle» sans interruption à compter de 12 h 15?

Personnellement, j'aimerais pouvoir dire au vice-premier ministre que la proposition est bonne, mais elle ne me convient pas. Il s'agit d'un précédent. Or le précédent est la pierre d'assise du système parlementaire britannique. Pourquoi nous donner tout d'abord une déclaration? Donnez-nous une période de réflexion, après quoi nous reviendrons. La presse aura alors pris connaissance de la déclaration complète du ministre. Puis, pendant que les gens des médias feront leur travail très important, nous demanderons aux porte-parole s'ils ont quelque chose à dire, mais cela n'aura plus d'importance.

J'aime la façon dont nous avons toujours procédé. Le ministre fait une déclaration, il est suivi immédiatement des divers critiques et ensuite la presse, qui a un important rôle d'information à jouer, peut rendre compte non pas d'une partie, mais de la totalité de ce qui se passe.

Monsieur le Président, vous qui êtes le gardien des droits de la minorité parlementaire, vous avez fait une proposition; si besoin est, pourquoi ne modifierions-nous pas votre proposition pour l'adopter à la suggestion du leader parlementaire adjoint, en oubliant de regarder la pendule avant 12 h 15 et en faisant le numéro complet à 12 h 15?

Le vice-premier ministre doit certainement tenir à ce que les choses se déroulent dans l'ordre. Je vois un député qui fait signe que non. Moi je tiens à ce que les choses se déroulent dans l'ordre. Je sais que le vice-premier ministre veut faire une importante déclaration, du moins celui qui est compétent pour la faire. Il n'est certainement pas déraisonnable de demander de reporter le tout à 12 h 15.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'apprécie à leur juste valeur les propos de mon honorable ami, qui est un parlementaire très distingué. Il doit certainement comprendre qu'une déclaration met en branle diverses autres activités et événements permettant de l'expliquer convenablement au grand public.

Je relève que les députés parlaient de 12 heures. Les députés concernés ont déjà reçu communication de la déclaration. Peut-être que si j'ai la possibilité de l'expliquer et de la développer pendant qu'ils suivent le texte, cela leur facilitera la tâche de répondre. Je pense que lorsque j'aurai fini, il sera peut-être déjà midi de toute façon. Grâce à l'explication très raisonnée et très complète que je vais fournir à la Chambre et au développement de certains éléments de la déclaration, je pense que les députés seront beaucoup mieux éclairés et mieux en mesure de faire une réponse plus au point.

Comme on l'a déjà signalé, nous avons déjà recouru au gouvernement à diverses reprises à la procédure des déclarations ministérielles. C'est au Parlement, estimons-nous, que les grandes déclarations et les déclarations importantes doivent se faire. A certains moments il a été absolument impossible de faire parvenir les avis aux députés individuellement.

Il y a longtemps, monsieur le Président, que nous fréquentons la Chambre vous et moi et nous avons siégé dans l'opposition. Combien de fois je m'en souviens, quand nous avons reçu d'avance le texte d'une déclaration, ou peut-être même un simple avis au lieu de la communication préalable d'une déclaration, cela s'est fait cinq ou dix minutes peut-être avant l'heure, ou encore nous recevions le texte de la déclaration pendant la période des questions et il fallait nous mettre dans l'ambiance pour pouvoir répondre à la déclaration.

M. Prud'homme: C'est là qu'on avait tort.

M. Mazankowski: Oui, on avait tort. En tout déférence pour mon honorable ami le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), il reconnaîtra je pense que depuis que nous sommes au gouvernement nous avons cherché à améliorer cela.

Je dois dire au député d'en face que la décision finale n'a été prise par le cabinet que ce matin. Il était donc impossible d'en donner avis plus tôt. Je le regrette beaucoup. Ce n'est pas dans mes habitudes, ce n'est pas ma tradition ni celle du gouvernement. Je l'ai expliqué au leader à la Chambre du parti néo-démocrate et j'ai essayé de l'expliquer au critique, mon collègue qui représente si éloquemment sa province et l'industrie du transport. J'ai essayé d'expliquer que je n'essayais pas d'utiliser la Chambre des communes de façon désinvolte. Je regrette beaucoup la situation et je prie les députés de m'excuser. J'espère qu'avec le temps et après avoir entendu ma déclaration ils comprendront et pourront, dans 15 ou 20 minutes, y répondre. Je sais qu'ils répondront avec vigueur et conviction, ainsi que de façon très exhaustive.

M. Riis: Monsieur le Président, je regrette que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) ait fait état de son intention de procéder à sa déclaration en dépit de ce que vous avez dit et de ce que d'autres ont avancé à la Chambre, en ce qui concerne la façon de procéder.

Je tiens à dire clairement que je ne suis pas d'accord avec la position du leader adjoint du gouvernement qui impute cette situation au député de Winnipeg. Il est évident que le gouvernement a fait une grossière erreur en ne réussissant même pas à présenter correctement une déclaration importante, et je souligne importante.

Si c'est ainsi que le gouvernement prévoit faire ses changements importants de politique, que Dieu nous aide quant au résultat de ces changements.

M. Tobin: Monsieur le Président, je suis déçu, moi aussi, de voir que le gouvernement n'a pas attendu jusqu'à midi ou midi et quart, ce qui se serait inscrit dans l'esprit de la réforme parlementaire dont on a tant parlé et ce qui aurait fait preuve de respect envers les députés qui ne siègent pas sur les banquettes ministérielles. Je suis sûr que cela indigne mon collègue de la Colombie-Britannique qui n'a accédé que tout récemment au cabinet, mais que la solidarité ministérielle l'oblige à ne rien dire.

• (1140)

Je tiens à dire au vice-premier ministre mon espoir que cela ne se reproduise plus. Au cours des 20 minutes du débat dont Votre Honneur vient de permettre la tenue, je n'ai pas vraiment eu le temps de lire au complet les 10 pages de la déclaration.

Toutefois, grâce au débat que vous avez permis, Votre Honneur, afin que l'essentiel soit dit, j'ai pu écouter ce qui se disait et jeter un coup d'oeil au document.

Je dois maintenant me rasseoir, malheureusement, et attendre la déclaration du ministre. Je vous remercie, monsieur le Président, si vous voyez ce que je veux dire.

M. le Président: Je vais permettre une autre intervention sur ce rappel au Règlement. La parole est au député de York-Sud—Weston.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je me demande si le vice-premier ministre (M. Mazankowski) et le gouvernement sont conscients de la gravité de la décision qu'on s'apprête à annoncer. Je me demande également si le gouvernement a songé aux répercussions de cette déclaration, en particulier sur les marchés boursiers. Celle-ci concerne la privatisation d'une partie importante . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député. Son point de vue est sans doute important, mais il va au-delà du rappel au Règlement qui est à l'étude.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je soulève la question de mes propres privilèges. Je ne voulais pas en parler, mais puisque le leader parlementaire du NPD l'a déjà fait, j'espère que le gouvernement mettra dès maintenant la version française à notre disposition, afin que les députés de mon caucus qui ont de la difficulté à travailler en anglais puissent suivre la déclaration et prendre peut-être connaissance du document au plus tôt. Qu'on veuille bien en faire une pratique courante.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je soulève aussi la question de privilège. Je n'étais pas au courant.

[*Français*]

Je vous jure que j'étais tout à fait ignorant du fait que la copie française n'est pas maintenant disponible pour mon collègue qui veut participer à ce débat. Alors, monsieur le Président, vraiment là, c'est ajouter un peu trop. Je connais le vice-premier ministre du Canada (M. Mazankowski). Je sais qu'il est un homme raisonnable. Il est capable d'accepter de retarder sa déclaration jusqu'à 12 h 15. On ne demande pas la lune!

[*Traduction*]

Puis-je vous signaler, monsieur le Président, que nous entreprenons ce qui sera peut-être la plus longue période de 12 semaines depuis que je siège au Parlement. Il n'y aura aucune interruption.

Je suis persuadé que le vice-premier ministre sait qu'il obtiendra mon entière collaboration si je peux réussir parfois à calmer les esprits. Toutefois, ces douze semaines à la Chambre paraîtront fort longues et ce n'est pas une façon appropriée de procéder aujourd'hui.

Il s'agit d'une déclaration importante. Nous n'en avons même pas la version française. Monsieur le Président, vous savez combien je suis sensible à la question du bilinguisme.

[*Français*]

Mais on n'a même pas la copie française. On ne peut pas procéder, actuellement. Monsieur le Président, faites un appel particulier au vice-premier ministre, puis qu'on retarde. Il est déjà 11 h 45, alors le temps que je parle, probablement qu'on va arriver à midi, puis on pourrait parler jusqu'à 12 h 15. Mais faites donc vraiment un petit effort de collaboration. On ne vous demande pas la lune!

[*Traduction*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du même rappel au Règlement.

M. le Président: Le député devra se contenter de quelques brèves remarques.

M. Nunziata: Ce n'est pas la première fois que le gouvernement fait des déclarations à la Chambre sans pouvoir déposer le document dans les deux langues officielles alors que le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement critiquent ce qui se passe en Saskatchewan où les droits de la langue minoritaire . . .

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. le Président: Je regrette beaucoup le problème parce que, comme je l'ai dit, il y a une tradition à la Chambre des communes concernant la collaboration, la coopération entre les partis d'avoir, à l'avance, une copie de la déclaration pour l'Opposition. Mais aujourd'hui, apparemment, cela n'était pas possible. J'ai écouté avec soin la déclaration du vice-premier ministre.

[*Traduction*]

J'ai fait une recommandation pour faire droit aux deux plaintes, soit que le gouvernement a négligé de donner un préavis suffisant et de remettre un exemplaire de la déclaration dans l'autre langue officielle.

J'ai écouté attentivement tous les députés, mais j'espère que la Chambre se montrera indulgente à mon égard puisque je dois signaler qu'à vrai dire, aux termes du Règlement, je ne peux intervenir unilatéralement. Le ministre est autorisé à faire cette déclaration.

* * *

AIR CANADA

LE PROJET DE PRIVATISER PARTIELLEMENT LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Tout d'abord, monsieur le Président, j'aimerais rappeler les commentaires du député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Je lui ai présenté mes excuses, car la version française n'était pas disponible. Nous lui en envoyons des copies. Il ne faudrait pas que ni lui, ni mon bon ami, le leader adjoint du parti libéral à la Chambre, s'en offusquent outre mesure. J'ai essayé d'expliquer et je vais continuer d'essayer d'expliquer pourquoi cet incident s'est produit. Toutefois, comme je l'ai dit, nous avons pris l'habitude de faire autant de déclarations à la Chambre qu'à l'extérieur. En toute franchise, traditionnellement une déclaration de cette nature n'aurait pas été faite à la Chambre, mais plutôt à l'extérieur de la Chambre.

Je peux assurer aux députés qu'ils auront toute la latitude voulue pour répondre. Il s'agit là d'une déclaration au sujet des intentions du gouvernement, et j'espère que les députés vont l'accepter comme telle.

J'admire votre tolérance et votre patience, monsieur le Président, et je peux dire à mes collègues de l'opposition que je leur sais gré de se montrer aussi compréhensifs. Si j'étais à leur place, je ferais probablement la même chose. Nous arrivons toujours à nous entendre, et je suppose que c'est là un des avantages d'avoir siégé des deux côtés de la Chambre, expérience que le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) n'a jamais vécue et ne vivra probablement jamais. Quoi qu'il en soit, je le respecte comme collègue et ami. Ses interventions à la Chambre des communes sont toujours colorées et vigoureuses. A lui aussi je présente mes excuses pour ce contretemps. J'espère qu'il va comprendre et, au fil de la déclaration, il va se rendre compte de son importance et de ses conséquences.

Mon collègue, le ministre des Transports (M. Bouchard), vient de déposer le rapport annuel d'Air Canada pour 1987. Ayant eu l'honneur de servir comme ministre des Transports, j'ai été responsable d'Air Canada devant cette Chambre. Je suis donc particulièrement conscient de la fierté et de l'expertise dont les 22 000 employés et plus d'Air Canada ont dû faire preuve pour fournir des services aériens sûrs et efficaces aux Canadiens pendant une autre année encore.

Les réalisations d'Air Canada sont encore plus impressionnantes quand on considère la vigueur et la compétitivité de l'industrie aérienne canadienne. Il y a plusieurs années qu'Air Canada n'est plus protégée par la réglementation gouvernementale. En fait, l'industrie tout entière s'est adaptée admirablement à l'inévitabilité d'un marché libéralisé, bien avant que soit adoptée la loi nationale sur les transports.

La réforme de la réglementation a intensifié la concurrence et entraîné une amélioration des services offerts à tous les Canadiens par les trois compagnies d'aviation nationales ou le réseau de plus en plus vaste de transporteurs régionaux et locaux, qui fournissent des services plus fréquents et de meilleure qualité à de nombreuses collectivités canadiennes surtout dans les régions éloignées.

Au lieu de se faire concurrence pour un marché statique et réglementé, les compagnies d'aviation canadiennes augmentent leur clientèle en fournissant un meilleur service partout au Canada grâce à leur esprit d'innovation et à leur efficacité. Elles s'efforcent de répondre aux besoins du public voyageur, plutôt qu'à ceux d'un organisme de réglementation.

Toutes les compagnies d'aviation, y compris Air Canada, continuent de servir d'importants intérêts publics, mais il n'est pas nécessaire pour cela qu'elles soient l'entière propriété de l'État. En fait, il se peut que le contraire soit vrai.

Pour demeurer compétitive dans les années 1990, Air Canada aura besoin d'importants nouveaux investissements. Elle devra être en mesure de prendre ses propres décisions en matière de financement et de capital—afin de demeurer une compagnie aérienne de calibre mondial et de continuer de se développer—et avoir les mêmes possibilités que ses concurrents d'obtenir les investissements qui sont absolument nécessaires à sa croissance. Ce matin au cabinet le comité des priorités et de la planification a examiné la question et nous avons pris une décision.

[*Français*]

Par conséquent, le gouvernement a décidé de donner à Air Canada la liberté et les options financières dont elle a besoin pour croître et continuer de servir la population tout en demeurant une compagnie dont la propriété et le contrôle seront canadiens.

• (1150)

[*Traduction*]

En conséquence, le gouvernement déposera prochainement un projet de loi visant à permettre à tous les Canadiens—et particulièrement aux employés d'Air Canada—de participer directement à la propriété de cette compagnie d'aviation florissante et respectée partout dans le monde.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Cette loi permettra le transfert au public de toutes les actions d'Air Canada. Une fois qu'elle sera adoptée, que les mesures de réglementation financière qui s'imposent auront été prises et que les conditions du marché le permettront, le conseil d'administration d'Air Canada sera invité à offrir une première série d'actions à tous les Canadiens. Cette première offre réduira jusqu'à un minimum de 55 p. 100 la tranche d'action d'Air Canada détenue par le gouvernement.

En janvier 1985, le premier ministre (M. Mulroney) a dit, même si Air Canada n'était pas à vendre à ce moment-là: «il se peut que certaines personnes aient des arguments persuasifs à invoquer en ce qui concerne la cession de l'actif d'Air Canada. J'examinerai cette possibilité. Mais le Canada a besoin d'une compagnie d'aviation nationale.»

La politique annoncée aujourd'hui est tout à fait conforme à cette affirmation du premier ministre, puisqu'elle garantit l'existence d'une compagnie d'aviation nationale tout en permettant la cession d'éléments d'actif de façon à attirer de nouveaux capitaux qui sont clairement nécessaires.

Depuis que cette affirmation a été faite, il y a un peu plus de trois ans, nous avons fait une analyse complète et approfondie de la situation de l'industrie et d'Air Canada et des arguments persuasifs justifient en réalité que l'on prenne maintenant cette initiative. Maintenant, le Canada n'a pas une, mais trois compagnies d'aviation. La réforme de la réglementation et l'adoption de la loi nationale sur les transports ont créé un nouvel environnement dans lequel l'industrie canadienne de l'aviation est devenue un secteur stable, viable et très compétitif.

Aujourd'hui, grâce en partie aux politiques de notre gouvernement et, surtout, aux remarquables efforts couronnés de succès des employés d'Air Canada et de ses concurrents, Air Canada et l'industrie sont maintenant prêtes à subir ce changement. En fait, seule une passion aveugle pour les entreprises d'État pourrait constituer une raison de ne pas agir à ce moment. Le gouvernement ne doit pas compromettre l'avenir d'Air Canada en lui refusant la chance qu'elle revendique et qu'elle a méritée—après 51 ans dans le secteur public—de voler enfin de ses propres ailes.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Même si les détails complets de cette initiative seront exposés dans la loi et mis au point par le conseil d'administration d'Air Canada au cours des mois qui suivront, je désire communiquer immédiatement à la Chambre certaines des plus importantes dispositions qui régiront cette initiative.

Premièrement, Air Canada recevra instruction d'employer de nouvelles approches innovatrices afin d'offrir au plus grand nombre de Canadiens la possibilité de participer à la propriété de la compagnie. Deuxièmement, un régime d'achat d'actions par les employés sera établi et financé par Air Canada et sera prêt lorsque l'on offrira la première série d'actions. Troisièmement, aucun actionnaire ne pourra posséder à lui seul plus de 10 p. 100 des actions offertes au public.

Mme Mitchell: L'histoire de la BCRIC se répète.

M. Mazankowski: Je sais que mes amis socialistes de l'autre côté n'aiment pas l'entreprise privée, sauf à Oshawa.

Quatrièmement, la propriété étrangère sera limitée à 25 p. 100 des actions offertes au public. Cinquièmement, le ministre responsable de la privatisation conservera la part d'actionnaire du gouvernement, mais n'interviendra pas dans les décisions commerciales d'Air Canada. Sixièmement, le gouvernement donnera instruction au président du conseil d'administration d'Air Canada de se conformer, lors des votes, à la volonté exprimée par la majorité des actionnaires publics. La compagnie sera clairement indépendante du gouvernement.

Les grands centres d'exploitation et d'entretien qui ont été construits au fil des ans à Montréal, Toronto et Winnipeg constituent une source de grande fierté pour Air Canada et un élément fondamental du succès de la compagnie. Aucun centre ne perdra de son importance. Le centre d'entretien de Winnipeg demeurera une fonction intégrale et prééminente d'Air Canada et l'entretien des avions de la compagnie continuera de se faire à cet endroit. Les centres seront maintenus en activité, la compagnie devant bâtir pour l'avenir dans un contexte où dominent les forces du marché.

Les dispositions de la loi et(ou) le document constitutif de la nouvelle compagnie feront en sorte que son siège social demeure à Montréal, qu'elle fournisse des services dans les deux langues officielles et qu'elle se conforme à la loi sur l'équité en matière d'emploi. Les employés d'Air Canada peuvent avoir l'assurance que les lignes de conduite de la compagnie en ce qui concerne par exemple les salaires, les pensions, les avantages sociaux, les rapports avec les employés syndiqués et l'équité en matière d'emploi seront maintenues.

Évidemment, la loi nationale sur les transports continuera de donner au gouvernement pleine compétence sur des questions de première importance comme la sécurité des voyageurs, notre plus haute priorité dans l'établissement de toute politique en matière de transports.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir le privilège d'annoncer la décision du gouvernement concernant l'avenir d'Air Canada . . .

[*Traduction*]

C'est le couronnement du succès de cette compagnie pendant ses 51 années d'existence. Depuis des modestes débuts, Air Canada est devenue une compagnie dynamique, optimiste et prometteuse regroupant 22 000 employés impatients et capables de relever le défi des années 1990 en association directe avec les Canadiens et sans intervention du gouvernement.

Je ne peux songer à une meilleure façon de terminer ma déclaration que de suivre l'exemple d'Air Canada et d'inviter tous les Canadiens à «prendre part à notre avenir».

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je dois dire à la Chambre que, étant donné les circonstances, le gouvernement est tout à fait disposé à donner plus de temps aux représentants des partis de l'opposition, s'ils le désirent. Je m'en remets au député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin).

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis prêt à répondre maintenant et je me réserve évidemment le droit d'examiner plus à fond cette déclaration en recourant à un énorme éventail pour dissiper la fumée et à une équipe d'ouvriers pour démonter les miroirs afin que l'on puisse juger la déclaration à sa juste valeur.

Nous avons à Terre-Neuve un dicton qui est bien sûr connu dans tout le pays et que nous employons fréquemment pour donner l'alarme lorsque quelqu'un essaie de se faire passer pour le champion de toutes les causes. Nous disons aussi qu'on ne peut pas être enceinte à moitié, c'est-à-dire qu'on ne peut pas jouer sur tous les tableaux. Le gouvernement essaie désespérément aujourd'hui de jouer sur tous les tableaux en ce qui concerne la société Air Canada et le rôle que celle-ci joue au pays et notamment par rapport aux besoins nationaux de transport.

Le plus incroyable, dans la déclaration du ministre, c'est qu'il nous dit qu'il faut privatiser Air Canada parce que cette société a atteint dans son évolution un stade où seule la privatisation peut assurer sa prospérité et qu'il prend la peine d'ajouter du même souffle à quel point cette compagnie aérienne est extraordinaire, qu'elle est un chef de file sur la scène internationale. En fait, il y a quelques années à peine, Air Canada a remporté un important prix international pour sa contribution au domaine du transport aérien au Canada.

• (1200)

D'un côté, le ministre des Transports (M. Bouchard) dit aux Canadiens de ne pas s'inquiéter, que la société Air Canada va continuer à remplir son rôle important dans l'application de la politique nationale. De l'autre côté, il nous assure que lorsque les actions auront été cédées, le gouvernement gardera ses distances par rapport à la société. Le gouvernement ne dira pas quoi faire au conseil d'administration de la société. Celle-ci sera entièrement aux mains du secteur privé qui en assurera la gestion. Et le ministre nous garantit à nouveau du même souffle que l'objectif, la politique et les besoins nationaux seront respectés.

Les Canadiens se demandent maintenant comment on pourra décider en quoi consiste les besoins du public et prétendre vouloir combler ses besoins et remplir la mission publique d'Air Canada tout en disant du même souffle que le gouvernement n'aura pas droit de regard sur les opérations de cette société, qu'elle sera indépendante et que le secteur privé s'en chargera. Le ministre cherche-t-il à nous faire comprendre que c'est le secteur privé qui décidera en quoi consiste la mission publique d'Air Canada? Le secteur privé a une conception de cette mission et des besoins des Canadiens fort différente de celle du Parlement du Canada.

Commençons par la contradiction la plus flagrante dans cette déclaration ministérielle. Elle ne manque pas d'intérêt. Il faut dire que la déclaration entendue aujourd'hui a été soigneusement soupesée. Elle a été conçue en fonction des élections provinciales au Manitoba. La version écrite de cette déclaration ministérielle compte quelques pages condensées que je trouve fort amusantes. Les pages sept et huit sont en anglais et les suivantes en français. Voyons ce que nous dit le ministre. Il est inutile de la consulter davantage pour la commenter.

D'une part, le ministre nous assure que le ministre à la privatisation maintiendra une participation gouvernementale au capital-social de cette société. Le gouvernment gardera 55 p. 100 des actions après la première offre. Le reste, à savoir 45 p. 100, sera privatisé. Le ministre prétend que l'État demeure l'actionnaire majoritaire, que le ministre à la privatisation conservera la majorité des actions, mais qu'il n'interviendra pas dans les décisions commerciales d'Air Canada. Tout le monde a-t-il bien entendu? Voilà comme première condition de cette privatisation.

Voyons maintenant la deuxième? Le ministre prétend que le gouvernement obligera le président du conseil d'administration d'Air Canada, qu'il a nommé lui-même, à se servir de ses actions pour voter conformément aux voeux de la majorité des actionnaires publics. Autrement dit, le président du conseil d'administration, qui travaille pour le gouvernement et qui détiendra toujours 55 p. 100 des actions de cette société, devra voter comme le souhaitent les détenteurs de 45 p. 100 des actions qui ont été privatisées.

C'est dire, par conséquent, que nous n'exercerons pas les pouvoirs que nous confère notre position majoritaire. Deuxièmement, que notre représentant au conseil d'administration votera comme le secteur privé qui détient une participation minoritaire. Voilà pour la deuxième condition de cette privatisation. Tout le monde a-t-il bien compris jusqu'ici?

Ecoutons maintenant l'énormité suivante qu'a débitée notre ministre. Il prétend nous assurer que Montréal, Toronto et Winnipeg sont une source d'immense fierté pour Air Canada. Les trois ateliers d'entretien construits dans ces régions seront maintenus. Il ajoute qu'ils seront maintenus pendant que la société aérienne prépare l'avenir dans un nouvel environnement axé sur le marché. En vue des élections qui se tiendront au Manitoba, il précise que l'atelier de Winnipeg demeurera une installation importante d'Air Canada et continuera d'assurer l'entretien de sa flotte.

Comment le vice-premier ministre (M. Mazankowski) peut-il, en conscience, intervenir à la Chambre et établir des conditions qui révèlent que le gouvernement n'aura plus rien à dire sur l'exploitation d'Air Canada et que ce sont les actionnaires minoritaires détenteurs des actions privatisées qui prendront les décisions? Comment peut-il, d'une part, affirmer qu'il s'agira d'une relation indépendante et, d'autre part, pour se faire du capital politique, dire aux Manitobains de ne pas s'en faire parce que l'atlier sera maintenu? Le ministre ne peut faire une telle déclaration et il le sait.

C'est ce que je veux dire quand j'affirme que la position défendue par le vice-premier ministre aujourd'hui est aberrante. Il ne peut assurer aux Manitobains, qui sont en pleine campagne électorale et à qui la déclaration est destinée—les tours de passe-passe se termineront d'ailleurs le 26 avril prochain, date des élections—qu'ils auront l'atelier d'entretien avec les nombreux emplois et la technologie que cela suppose dans ce centre régional, lorsqu'il vient de leur dire que c'est le secteur privé qui, indépendamment du gouvernement, déterminera l'avenir de la société aérienne. Il doit faire un choix.

D'après moi, le ministre cherche en réalité à faire comprendre aux Manitobains et aux habitants de Stephenville, Terre-Neuve, localité dont je suis originaire et qui est desservie désormais par un jet d'Air Canada, qu'il n'a pas la moindre idée des décisions commerciales qui seront prises à l'avenir. Il sait cependant que, quelle que soit la nature de ces décisions, le gouvernement ne pourra plus intervenir. Non seulement il ne pourra plus intervenir, mais il ne pourra pas non plus émettre de lignes directrices ou veiller à ce qu'une compagnie aérienne,

bâtie grâce à l'argent des Canadiens pour desservir les Canadiens de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, poursuive son activité sur cette base.

Cette compagnie fonctionnera selon le principe du résultat financier, même si les contribuables qui l'ont subventionnée pendant une cinquantaine d'années conservent la majorité des actions. C'est ce que cela veut dire, être à moitié enceinte. Voilà pourquoi les gens qui cherchent à nous faire croire ce genre de balivernes n'ont pas la moindre crédibilité et ne sauraient être pris au sérieux.

Je signale au vice-premier ministre auquel, en temps normal, je prête une oreille attentive, car je sais qu'il ne mâche pas ses mots, que, pour chercher à atténuer les déclarations du premier ministre (M. Mulroney) au sujet de l'avenir d'Air Canada en soutenant que ce dernier a voulu dire au fond que Air Canada serait vendue au moment opportun, il faut être vraiment culotté. Il faut être gonflé, ce qui est un euphémisme, pour vouloir nous faire croire de pareilles sornettes.

Soutenir que le premier ministre n'a pas fait de déclaration précise au sujet d'Air Canada, c'est nier les faits et le compte rendu. Le *Globe and Mail* en manchette le 15 juillet 1985 rapportait que, aux dires du premier ministre, Radio-Canada et Air Canada n'étaient pas à vendre. Il ne rapportait pas que le premier ministre avait dit qu'Air Canada serait peut-être, est peut-être, pourrait être ou sera à vendre. Il déclarait qu'Air Canada n'était pas à vendre.

Or le vice-premier ministre a pris aujourd'hui la parole pour dire à la Chambre, et, par le truchement de la Chambre, aux Canadiens, que cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la stratégie d'ensemble du premier ministre. Je ferai remarquer au premier ministre que le Père Noël n'existe pas non plus. Il finira par s'en rendre compte un de ces jours.

Le 15 janvier 1985, le premier ministre a dit que certains voulaient acheter Radio-Canada, mais que Radio-Canada n'était pas à vendre, ni Air Canada non plus. C'est ce que le premier ministre a affirmé. Nous découvrons encore une fois aujourd'hui la valeur de la parole du premier ministre et de son mot favori, «sacré». Il dit que les avions sont des instruments sacrés de voyage, que la Chambre des communes est un instrument sacré de communication et que les promesses sont des engagements sacrés à l'égard des habitants du territoire où ils vivent. Nous avons constaté que ce dépôt sacré ne vaut pas le papier sur lequel le *Globe and Mail* l'avait imprimé.

Le vice-premier ministre nous présente aujourd'hui une politique qui entre en contradiction directe avec l'assurance que nul autre que le premier ministre du Canada avait donnée aux Canadiens concernant l'avenir de leur compagnie aérienne nationale. Le vice-premier ministre ne peut reléguer cette assurance au rang de propos insipides et de tergiversations en prononçant aujourd'hui quelques phrases bien tournées.

On s'interroge sur la compétence du gouvernement. Il n'a même pas réussi à faire précéder sa déclaration d'aujourd'hui du préavis normal et traditionnel de courtoisie envers l'opposition. Il ne peut même pas éviter ce genre de crise. Le gouvernement va maintenant tenter de privatiser Air Canada. Il y a de quoi être vraiment inquiet au sujet du projet du gouvernement.

Il a annoncé aujourd'hui que, lors de la première émission, on vendra 45 p. 100 des actions d'Air Canada, ce qui signifie, je le suppose, car ce n'est pas clair, qu'il y aura une seconde émission pour le reste des actions. Le ministre se lève, bombe le torse et prend un ton grave, un peu comme le fait son voisin de droite, le premier ministre, de temps à autre, et il affirme ensuite que les Canadiens pourront ainsi devenir propriétaires d'Air Canada. Avez-vous déjà entendu des paroles aussi trompeuses dans votre vie, monsieur le Président? A qui croyez-vous qu'Air Canada appartienne à l'heure actuelle, au Shah d'Iran? Les Canadiens sont déjà les propriétaires d'Air Canada.

Le ministre prétend que nous entrons dans une ère de déréglementation, une toute nouvelle époque pour le Canada. Cela me rappelle les paroles que nous avons entendues au cours de la dernière campagne électorale alors qu'on a parlé d'imposer la prospérité au pays. Dans la région de l'Atlantique, les gens trouvent cela plutôt amer.

En cette nouvelle époque de déréglementation, le vice-premier ministre affirme que nous avons, à l'heure actuelle, trois lignes aériennes nationales. J'adore Max Ward. Je le considère comme une personne extrêmement dynamique. Il fait son chemin, selon moi. C'est un remarquable chef d'entreprise canadien qui fait beaucoup pour le secteur des transports aériens. Cependant, même lui, dans ses rêves les plus fous, n'oserait décrire Wardair comme une troisième compagnie aérienne nationale. C'est peut-être là son objectif et, dans ce cas, nous lui souhaitons la meilleure des chances. Nous espérons qu'il le réalisera. Cependant, Wardair n'est pas une compagnie aérienne nationale. Il n'y en a que deux, les lignes aériennes Canadien International et Air Canada. Depuis que nous sommes dans l'ère de la déréglementation, c'est-à-dire depuis deux ans et demi ou trois ans, l'industrie du transport aérien au Canada est plus concentrée que jamais.

• (1210)

En conclusion, je dirai qu'il faut voir manifestement dans cette déclaration une première étape avant que le gouvernement n'annonce quelle entreprise sera chargée de fournir les avions destinés à remplacer la flotte de Boeing 727 d'Air Canada. Au Manitoba, où se fait l'entretien des Boeing 727, on craint fort qu'à la suite du remplacement des avions en question, des emplois ne soient supprimés dans la province. Cette déclaration prouve que le gouvernement ne peut pas garantir au Manitoba que les avions de remplacement seront entretenus au Manitoba pas plus qu'il ne peut garantir aux autres régions du Canada que les services d'Air Canada seront maintenus. Il ne s'agit pas d'une interprétation de ma part. C'est écrit noir sur blanc. Le gouvernement ne s'est tout simplement pas rendu compte qu'il se contredisait.

Un dernier mot, Monsieur le Président. Le gouvernement ne peut pas garantir que le bilinguisme restera une caractéristique d'Air Canada si cette société d'État et son avenir sont confiés à des actionnaires minoritaires. Le gouvernement se dérobe à cet engagement. Le projet de loi C-72 dispose qu'une société d'État désigne une personne morale tenue de rendre compte au Parlement de ses activités par l'intermédiaire d'un ministre. En vertu de ce régime, Air Canada ne sera plus une société d'État, et le gouvernement ne sera pas en mesure de garantir qu'elle continuera de fournir des services bilingues. Le gouvernement une fois de plus joue la carte de l'ambiguïté et s'arrange pour produire autant de fumée que possible.

M. Mazankowski: Je crois que j'aurais dû vous accorder plus de temps.

M. Tobin: C'est une déclaration très décevante. Comme je l'ai déjà dit, il faut avoir un toupet monstre pour essayer de nous la faire avaler. Telle qu'elle est constituée à l'heure actuelle, Air Canada se porte comme un charme. Nous n'avons donc pas besoin de ce régime bâclé.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il n'est pas surprenant que cette déclaration, que le ministre a essayé de faire subrepticement sans donner un préavis suffisant, ait provoqué une réaction aussi négative du côté des oppositionnels. Les ministériels auraient du s'y opposer également s'ils avaient vraiment songé à l'importance du changement.

Nous modifions un système en vigueur depuis plus de 50 ans. Nous le faisons non pas parce que c'est nécessaire, ni parce que nous avons des preuves que Air Canada n'est pas rentable ou n'a pas servi les intérêts des Canadiens en tant que société d'État. Nous le faisons tout simplement parce que le gouvernement conservateur croit aveuglément dans le principe que le secteur privé peut faire mieux que les sociétés d'État. Nous n'en avons pourtant aucune preuve du tout.

Comme l'a signalé le ministre, la société Air Canada est une société d'État créée il y a plus de 50 ans. C'était sous un gouvernement libéral et c'est le ministre C. D. Howe qui l'a créée; or c'est le ministre qui était et qui a probablement a été le plus étroitement lié aux grandes entreprises. Pourquoi a-t-il fait cela? Non pas parce qu'il était convaincu des mérites de l'étatisation. Il l'a fait pour deux raisons. Premièrement parce qu'il se rendait compte qu'il fallait absolument un réseau de transport aérien et parce qu'il savait, à la suite des conversations et des consultations qu'il avait eues avec d'importants dirigeants d'entreprises privées, que celles-ci n'étaient pas disposées à se lancer dans ce domaine et pour une bonne raison; ils ne voyaient pas comment les grandes entreprises privées pourraient faire des bénéfices. Après tout, c'est la raison d'être des entreprises privées. Nous ne le contestons pas. Les sociétés privées n'interviennent que lorsqu'il y a espoir de réaliser des bénéfices. Elles ne voyaient pas de possibilité d'en faire à ce moment-là et c'est pourquoi elles n'étaient pas disposées à s'aventurer dans ce secteur. Comme M. Howe et le gouvernement libéral trouvaient qu'il fallait un service national de transport aérien, ils ont décidé de créer une société d'État.

Air Canada est une société rentable. Le ministre lui-même l'a dit aujourd'hui. Cette société a fourni aux Canadiens un service de grande qualité, non seulement dans les régions où la circulation est dense. N'importe quelle compagnie peut faire de l'argent en offrant un service de transport aérien aux voyageurs qui veulent se rendre de Toronto à Montréal, ou Ottawa, ou Vancouver. Au fil des ans, Air Canada a assuré des services dont les sociétés privées ne voulaient pas se charger parce qu'ils n'étaient pas rentables. Je ne les condamne pas pour autant; lorsqu'on se lance en affaires, c'est justement pour réaliser des bénéfices. Toutefois, Air Canada a offert des services aux régions moins densément peuplées du Canada, aux petites villes comme Brandon, au Manitoba. Depuis que cette ville a été abandonnée aux sociétés privées, le service périclite. Et il en est de même pour presque toutes les autres petites villes canadiennes. La concurrence et la nécessité de réaliser des bénéfices chaque année ont fait diminuer la qualité du service dans la plupart des petites villes et des régions isolées du Canada.

Une fois de plus, nous constatons aujourd'hui que le gouvernement conservateur et le premier ministre (M. Mulroney) n'ont pas tenu leurs promesses. J'ai ici un article publié dans le *Globe and Mail* le 15 janvier 1985. Le titre: «Le premier ministre affirme que Radio-Canada et Air Canada ne sont pas à vendre.» Dans l'article, on dit que le premier ministre a garanti que le gouvernement fédéral ne prévoyait vendre ni Radio-Canada, ni Air Canada. On cite même les paroles suivantes du premier ministre: «Certains veulent acheter Radio-Canada, mais elle n'est pas à vendre. Et Air Canada non plus.» C'est ce qu'a dit le premier ministre.

Aujourd'hui, les Canadiens sont du même avis que le premier ministre en 1985. Le 5 mars 1988, le *Globe and Mail* publiait les résultats d'un sondage effectué par la maison Environics sur la vente des sociétés d'État. La question posée était la suivante: Croyez-vous que le gouvernement devrait vendre Air Canada? Trente et un pour cent sont en faveur et 51 p. 100 contre. Les proportions étaient les mêmes dans presque toutes les régions.

Les résultats d'un sondage semblable effectué par la maison Angus Reid ont été publiés dans le *Toronto Star* le 31 mars 1981. Dans le sondage, on demandait si les sociétés suivantes étaient bien ou mal gérées. Au sujet d'Air Canada, 63 p. 100 des personnes interrogées ont répondu qu'elle était bien gérée et 23 p., 100 pensent le contraire. Cinquante-trois pour cent des répondants estiment que le gouvernement ne devrait pas vendre cette société au secteur privé et 35 p. 100 ont le point de vue opposé.

• (1220)

L'immense majorité des Canadiens est d'accord avec la position prise par le premier ministre en 1985. Ce ne sont pas les gens qui ont changé, mais le premier ministre qui renie la promesse faite en 1985.

Le gouvernement actuel se vante d'être différent du gouvernement libéral précédent. Il a dit qu'il consulterait la population et ses employés. J'apprends que les employés d'Air Canada n'ont pas été consultés au sujet de ce projet de privatisation partielle d'Air Canada. Il n'y a eu aucune discussion entre leurs syndicats et le gouvernement ou le ministre depuis l'automne dernier. Le gouvernement a parlé de consultation et de coopération, mais il n'a pas consulté les 22 000 employés d'Air Canada et il n'a pas coopéré avec eux.

Le ministre nous dit que cette privatisation s'impose parce que les avions d'Air Canada, comme ceux de la plupart des compagnies aériennes devront bientôt être retirés et remplacés. La société devra dépenser beaucoup d'argent pour se procurer de nouveaux avions modernes et qui consomment moins. Nous n'en doutons pas. Mais qu'est-ce qui nous prouve qu'une société d'État comme Air Canada ne peut pas obtenir l'argent dont elle a besoin, comme les autres compagnies, pour remplacer ses appareils?

Il suffit de regarder les provinces qui possèdent presque toutes des compagnies de service public pour se rendre compte que les sociétés d'État sont parfaitement capables d'emprunter l'argent dont elles ont besoin. Elles empruntent toutes des milliards de dollars sur le marché. De grands travaux ont été financés de cette façon au Québec ainsi que des barrages hydro-électriques et des centrales électriques au Manitoba et en Colombie-Britannique et de grandes centrales nucléaires en Ontario. Tous ces services appartiennent à l'État et aucun d'entre eux n'a de difficulté à emprunter de l'argent sur le marché pour financer son expansion. Ils en ont même moins que les sociétés privées parce qu'ils s'appuient sur la capacité financière des habitants de ces provinces.

A mon avis, il ne fait aucun doute qu'Air Canada, société d'État qui existe depuis 50 ans, pourrait continuer d'emprunter l'argent dont elle a besoin sans cette forme de privatisation.

Le gouvernement ne prend pas cette mesure parce qu'Air Canada ne peut pas obtenir de fonds mais parce qu'il est contre la propriété publique. Il croit sincèrement que le secteur privé peut tout faire mieux que le secteur public.

Nous avons d'autres réserves au sujet de cette mesure. Le ministre a déclaré: «Cette première offre réduira jusqu'à un minimum de 55 p. 100 la tranche d'actions d'Air Canada détenue par le gouvernement. Nous avons d'excellentes raisons de douter de cet engagement. L'émission initiale sera de 45 p. 100 des actions. Puisque le gouvernement ne croit pas à la propriété publique, qu'est-ce qui l'empêchera de procéder à de nouvelles émissions qui feront diminuer la participation du gouvernement à 45 p. 100 ou 35 p. 100? C'est là l'une de nos principales préoccupations.

Le prix des actions vendues peu de temps après l'adoption d'un projet de loi sera faible parce que le gouvernement propose de vendre des actions minoritaires, ce qui ne laisse entrevoir aucune possibilité de prise de contrôle à brève échéance. Il y a des investisseurs très rusés et astucieux au Canada et nous nous posons parfois des questions sur l'éthique de certains d'entre eux. Il y en aura qui seront tout à fait disposés à acheter des actions minoritaires à bas prix parce qu'ils ont de bonnes raisons de croire que dans un avenir pas trop lointain, d'autres actions seront mises en vente. A ce moment, ils pourront prendre le contrôle de la société et la valeur des actions montera en flèche.

Permettez-moi de rappeler à la Chambre que les grands gagnants de la vente des actions sont, entre autres, les courtiers. Nous savons que, dans la lutte d'acquisition que M. Campeau a livrée aux États-Unis récemment, les courtiers et ceux qui achètent et vendent des actions ont gagné des centaines de millions de dollars pour leurs efforts. Cette vente rapportera quelque 300 millions de dollars, si l'on vend 45 p. 100 des actions. Les acheteurs acquerront 45 p. 100 d'une entreprise dont l'actif s'élève probablement à 5 milliards de dollars. Cette proposition vient d'un gouvernement qui se targue de sa compétence en affaires.

Permettez-moi de parler d'un autre point très important pour moi et les gens de Winnipeg. Il s'agit de la promesse du gouvernement de maintenir le travail d'entretien aux installations de Winnipeg. Je pense que les habitants de Winnipeg seront très fâchés, sceptiques et méfiants—et pour cause. Le député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann) hoche la tête. J'étais député lorsque l'ancien gouvernement a permis à Air Canada, ou à *Trans-Canada Air Lines* comme on l'appelait à l'époque, de transférer son siège social et la plupart de ses installations de Winnipeg, où ils ont été établis au début, à Montréal, graduellement. Où en sommes-nous maintenant? Nous avons la promesse que le travail d'entretien qui se fait actuellement à Winnipeg continuera de s'y faire. Mais il s'agit d'appareils DC. Qu'arrivera-t-il lorsqu'on n'utilisera plus de DC. Qu'arrivera-t-il si Air Canada achète des Airbus?

• (1230)

M. Holtmann: C'est un gros hangar.

M. Orlikow: Et on a vu beaucoup de hangars vides à Winnipeg. Nous avons vu la main-d'oeuvre à Winnipeg passer de quelques milliers à quelques centaines sous un gouvernement libéral. Les Manitobains craignent qu'il ne s'agisse d'une autre étape dans la dispersion de l'industrie aéronautique de cette province, qui a été si importante pendant tant d'années, des générations. Nous allons nous opposer à ce projet de loi par tous les moyens, tant au Parlement qu'à l'extérieur.

* * *

[*Français*]

COMITÉ DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Claude Lanthier (LaSalle): Monsieur le Président, c'est avec grand honneur que j'ai le plaisir de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, relatif à l'Examen des programmes de la planification de l'emploi.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

M. Lanthier: Madame la Présidente, un point particulier doit être soulevé maintenant. A l'heure où je vous parle vient de se terminer, j'ai ouï-dire, une conférence de presse concernant ce rapport-là, qui a été tenue par deux députés de l'opposition sur un rapport qui n'était pas encore déposé.

Je comprends que le rapport devait être déposé vers 11 h 05 et que la conférence de presse avait été convoquée à 11 h 15 pour se terminer vers midi. Cependant, la conférence de presse a été tenue sans la présence du président, sans la présence d'un membre du gouvernement, et tout à fait d'une façon irrégulière, avant que le rapport n'ait été déposé en cette Chambre.

Madame la Présidente, je me réserve le droit de soulever la question de privilège, éventuellement, lorsque j'aurai réuni tous les faits entourant cette situation qui m'apparaît pour le moins irrégulière, sinon cavalière, de la part de l'Opposition.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, si l'honorable député a des plaintes, elles sont envers son propre gouvernement, surtout de la part du ministre des Transports (M. Bouchard), à cause du moyen par lequel il a fait sa déclaration sur le sujet de la privatisation d'Air Canada. Si ses privilèges sont lésés, ils sont lésés par son propre gouvernement, surtout par le ministre des Transports à cause du moyen par lequel il a fait sa déclaration sur la privatisation d'Air Canada. Alors je pense qu'il a soulevé une question qui ne relève pas du tout de l'Opposition, mais de son propre gouvernement.

M. Lanthier: Madame la Présidente, avec tout le respect que je dois à l'homme expérimenté qui vient de prendre la parole, je n'oserais pas naturellement opposer mon expérience à la sienne. Cependant, si nous avions décidé de reporter la remise de ce rapport à demain matin ou à la semaine prochaine ou à cet après-midi ou à un autre moment plus opportun, qu'est-ce qui serait arrivé à ce moment-là? La presse aurait été saisie d'un rapport par des membres de l'opposition une semaine avant qu'il n'ait été déposé officiellement à la Chambre? Je persiste à dire que c'est irrégulier, et éventuellement je poserai la question de privilège.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de LaSalle (M. Lanthier) a fait part à la Chambre d'une situation qui s'est produite ce matin et il a fait part à la Présidence de son souhait de réserver son droit de poser la question de privilège. Lorsque l'honorable député aura pu vérifier les faits, s'il souhaite toujours le faire, je suis certaine qu'il prendra les moyens habituels, c'est-à-dire qu'il en fera part d'une façon écrite à la Présidence, qui en jugera à ce moment-là.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE POJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, je suis heureux et honoré de présenter une pétition qui porte sur l'entente de libre-échange, conformément à l'article 106 du Règlement.

Elle porte la signature d'un nombre fort imposant d'électeurs qui considèrent que l'entente commerciale entre le Canada et les États-Unis aura de graves répercussions sur notre capacité comme pays d'agir de façon indépendante sur les plans économique, culturel et politique. Ils estiment que l'accord entraînera la perte d'emplois dans divers secteurs de l'économie et dans diverses régions du pays.

Les pétitionnaires demandent simplement la dissolution du Parlement afin de permettre la tenue d'élections, pour que la population du Canada puisse connaître l'opinion des divers partis et prendre une décision sur une question qui aura de profondes répercussions non seulement sur la vie de tous les Canadiens, mais aussi, ce qui importe peut-être davantage, sur celle de leurs enfants et petits-enfants. Ils sollicitent l'occasion de se prononcer sur ce débat au cours d'une campagne électorale nationale.

LA CRÉATION D'INSTALLATIONS DE SOINS DOMICILIAIRES POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Roger Clinch (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des anciens combattants de la région de Bathurst, au Nouveau-Brunswick. Ils demandent la création d'installations de soins domiciliaires pour les anciens combattants à l'hôpital général Chaleur ou à l'une des maisons de retraite situées à proximité.

Vous serez intéressée d'apprendre, j'en suis sûr, qu'à l'heure actuelle, les familles des anciens combattants de cette région doivent parcourir une distance considérable pour prodiguer des soins à ceux qui leur sont chers. Les pétitionnaires demandent à la Chambre de corriger la situation dans les meilleurs délais en créant des installations de soins domiciliaires pour les anciens combattants dans la région de Bathurst.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je crois qu'il y a des dispositions, en tout cas il y a eu des négociations, à savoir que les demandes conformément à l'article 29 du Règlement soient remises à 15 heures cet après-midi pour accommoder certains agendas de la Chambre, et je pense que le Président lui-même est au courant du fait que j'ai fait la requête et qu'il attend à 15 heures pour m'entendre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remercie l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) de son intervention. Il y a effectivement eu entente entre les différents partis et la Présidence, et les demandes conformément à l'article 29 du Règlement seront entendues après la période des questions orales.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 11 avril, de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je voudrais informer la Chambre qu'en raison de la déclaration du ministre, les ordres inscrits au nom du gouvernement seront prolongés de 47 minutes à partir de 13 heures.

• (1240)

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame la Présidente, comme je le disais hier dans le débat sur ce projet de loi, tout prouve que, dans la plupart des cas, les partisans de la privatisation sont des parasites et que, sans les investissements publics, l'entreprise privée n'investirait pas. Nous en avons encore une fois eu la preuve ce matin dans le cas d'Air Canada.

On peut se demander ce qu'en pensent les employés de l'industrie de l'uranium, c'est-à-dire les employés d'Eldorado nucléaire et de la Saskatchewan Mining Development Corporation qui vont fusionner. Il y a deux grands syndicats concernés dans cette question. Le Syndicat des travailleurs du secteur de l'énergie et des produits chimiques représente les employés de la mine de Cluff Lake, dans le nord de la Saskatchewan, dans laquelle la SMDC détient un intérêt minoritaire. Le syndicat des métallurgistes représente les employés de la mine de Key Lake dont la SMDC et Eldorado détiennent des parts ainsi que la mine de Rabbit Lake. Ces deux mines se trouvent dans le nord de la Saskatchewan. De plus trois syndicats locaux des métallurgistes représentent les travailleurs d'Eldorado à Port Hope.

Ces deux syndicats ont fait l'objet de témoignages enthousiastes de la part de l'ancienne ministre d'État (Privatisation) à propos des perspectives d'avenir de la nouvelle société, en particulier des actions qui leur seront attribuées. C'est une promesse très vague en dépit de laquelle les syndicats et les employés concernés sont énergiquement opposés à la privatisation de ces sociétés, pour beaucoup d'excellentes raisons.

Le mouvement syndical canadien a fermement appuyé le traité de désarmement et de non prolifération, ainsi que des mesures complètes et appropriées concernant l'environnement, la sécurité et la santé. Les membres de ce mouvement pensent, à juste titre à mon avis, que ces domaines seront négligés dans une société privée.

A cet égard, il suffit de regarder ce qui s'est passé à Uranium City pour s'apercevoir qu'il y a longtemps que l'on devrait avoir une politique relative aux villes qui dépendent d'une seule industrie. Dans le secteur de l'uranium et un certain nombre d'autres, il n'est pas trop tard pour instituer un fonds spécial qui serait financé à partir d'une redevance de tant par tonne, par kilo ou par livre de produit extrait. Quand les réserves de minerai seraient épuisées, dans 20, 30 ou 40 ans, la collectivité, ses commerces et ses habitants, seraient protégés. Ces fonds serviraient au financement du recyclage, du déménagement ou des retraites anticipées. Les gens pourraient être dédommagés pour la perte de leur commerce ou de leur maison devenus inutile. Il y a longtemps que nous devrions avoir une telle politique. Que l'on regarde Uranium City pour voir dans quelle terrible situation elle s'est trouvée.

Ce projet de loi est tellement mauvais que je voudrais proposer l'amendement suivant:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après «que» et en les remplaçant par ce qui suit: «le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et apportant des modifications corrélatives, ne soit pas maintenant lu pour la 2^e^ fois, mais qu'il soit lu pour la 2^e^ fois dans 6 mois à compter de ce jour.»

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Benjamin: Débat.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat se poursuit. La parole est au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, j'interviens à l'appui de l'amendement proposé par mon collègue le député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Je le fais avec encore plus de détermination qu'au commencement du débat, étant donné la décision annoncée aujourd'hui par le gouvernement d'entreprendre la privatisation d'Air Canada. Ce geste témoigne à nouveau de la détermination du gouvernement à poursuivre son programme de privatisation à une cadence accélérée.

C'est un programme qui se fonde non pas sur le degré d'efficience des sociétés d'État concernées ou sur le point de savoir si elles répondent aux besoins de la population dans leurs zones d'activité, ni sur les raisons qui ont poussé les gouvernements antérieurs à créer ces sociétés d'État, mais au contraire sur l'idéologie dogmatique du gouvernement selon laquelle la performance d'une entreprise privée est nécessairement meilleure, plus efficiente, plus rentable et plus conforme aux intérêts du public que celle d'une société publique. Cette conviction ne repose sur rien de concret.

En fait il n'y a jamais eu au Canada, au niveau national un gouvernement—que ce soit un gouvernement CCF, un gouvernement NPD ou un gouvernement d'opinion social-démocrate—pour croire que dans beaucoup de secteurs de la vie nationale, l'entreprise publique répond mieux aux besoins de la population que l'entreprise privée. Toutes les sociétés d'État que nous avons ont été créées par des gouvernements libéraux ou conservateurs. Si elles ont été créées, c'est très souvent parce que dans les secteurs concernés, par exemple les chemins de fer, les agents privés étaient acculés à la faillite, donc incapables de s'acquitter de leur obligation de satisfaire aux besoins de la population en lui fournissant les transports nécessaires.

A l'époque dont je parle, le gouvernement a pris en charge toutes les sociétés privées qui étaient acculées à la faillite. Il les a payées beaucoup trop cher. Il a constitué en société d'État les chemins de fer nationaux du Canada.

Ce projet, formé par le gouvernement conservateur d'Ottawa et par le gouvernement conservateur de Saskatchewan, de fusionner Eldorado Nucléaire Limitée, qui appartient à la population canadienne, et la Saskatchewan Mining Development Corporation, qui appartient à la population de Saskatchewan, de les privatiser et de vendre leurs actions, se fonde non pas sur des éléments concrets montrant que ces sociétés vont fonctionner mieux ou plus efficacement que les actuelles sociétés publiques, mais sur les convictions idéologiques du gouvernement.

• (1250)

Je dois bien faire comprendre que telles ne sont pas les opinions des Canadiens. D'après des sondages récents, les Canadiens ont montré nettement que la plupart d'entre eux, sinon tous, sont d'avis que les sociétés d'État sont gérées de façon satisfaisante. Ils croient à la propriété publique. Dans un sondage récent effectué par Angus Reid sur la gestion des sociétés d'État, 63 p. 100 ont déclaré qu'Air Canada était bien gérée et 20 p. 100 qu'elle ne l'était pas. Quant à Radio-Canada, 62 p. 100 croient qu'elle est bien gérée et 25 p. 100 qu'elle ne l'est pas. En ce qui concerne le Canadien National, en butte à certains problèmes comme toutes les sociétés ferroviaires nationalisées ou privées, la proportion est respectivement de 47 p. 100 contre 30 p. 100. Pour Petro-Canada, une autre société que l'ancien gouvernement conservateur avait promis de privatiser et à l'égard de laquelle le gouvernement conservateur actuel présentera des propositions en ce sens, 59 p. 100 des Canadiens se déclarent satisfaits de sa gestion et 20 p. 100 seulement ne le sont pas.

Le sondage Angus Reid demandait également aux gens s'ils étaient pour la vente de certaines sociétés d'État au secteur privé. Le sondage a donné les résultats suivants: Air Canada, en faveur de la vente, 35 p. 100, contre, 53 p. 100; Radio-Canada, en faveur, 27 p. 100, contre, 62 p. 100; le Canadien National, en faveur, 31 p. 100, contre, 54 p. 100; Petro-Canada, pour, 37 p. 100, contre, 49 p. 100. Telle est l'opinion des Canadiens au sujet de la privatisation des principales sociétés d'État au Canada. Ils s'y opposent.

Nous nous opposons à la vente d'Eldorado Nucléaire Limitée, car nous croyons que c'est un piètre marché. Pourquoi? C'est que d'après les conditions de vente, le secteur public assume tous les risques et toutes les obligations, comme il l'a fait jusqu'ici, tandis que le secteur privé recueillera tous les bénéfices non seulement des activités commerciales de la société quand l'Eldorado et la *Saskatchewan Mining Development Corporation* seront fusionnées, mais il profitera aussi d'importantes subventions de l'État accordées à l'exploitation de l'uranium grâce à un régime fiscal favorable, aux dispositions concernant la commercialisation et aux contrats de faveur.

Nous n'avons aucune assurance que le gouvernement reconnaît que le secteur et l'intérêt publics ont été sacrifiés dans cette affaire. De toute évidence, ce marché a été mis au point de façon que le gouvernement puisse affirmer que la privatisation est efficace. Il suffit qu'on pense au prix des actions. Ce que le gouvernement ne dit pas et qu'il veut cacher au public, c'est que pour que réussisse cette émission d'actions qui fait l'objet même de cette initiative, en somme, le secteur public va la garantir en assumant la dette d'Eldorado Nucléaire et de la société provinciale, et le gouvernement fédéral va de plus assumer le coût du nettoyage des déchets nucléaires d'Eldorado à Port Hope, qui pourrait s'élever à 75 millions de dollars.

Les conseillers financiers du gouvernement ont qualifié cette reprise de dette de nécessaire à l'émission. Je signale aux députés que la dette d'Eldorado est considérable. Elle atteint près de 550 millions de dollars. Comme le gouvernement fédéral touchera de la nouvelle société issue de cette fusion quelque 250 millions, il lui restera 300 millions à récupérer grâce à la vente des actions de la nouvelle société, avant d'être quitte sur le seul plan de la dette. Cela ne tient pas compte des investissements répétés du gouvernement pour gonfler l'avoir propre d'Eldorado.

Les actions devront se vendre à bon prix si le gouvernement ne veut pas se faire avoir. On sait ce qui s'est produit en Colombie-Britannique lorsque le gouvernement créditiste de M. Bennett a privatisé BCRIC; les actions émises à 5 $ chacune ne valent plus que 90c.

Peut-on être certain du cours élevé des actions? Non, parce que le marché de l'uranium souffre présentement d'excédents chroniques et que les prix ont fléchi. Si jamais les États-Unis décident à nouveau de fermer leur marché aux producteurs étrangers pour calmer la détresse des fournisseurs américains, ce sera le chaos. Les producteurs canadiens pris dans cette situation ne pourront rien espérer de l'accord commercial qui est envisagé.

Pour prouver ce que je viens de dire, je voudrais citer un article de Jennifer Lewington paru dans *The Globe and Mail* du 31 mars 1988 et intitulé «Le Sénat des États-Unis adopte un projet de loi sur l'uranium qui irait à l'encontre de l'accord sur le libre-échange». Voici donc quelques paragraphes de cet article:

Une section du projet de loi émanant du Sénat, adopté par 62 voix contre 28, sanctionnerait l'utilisation d'uranium importé de pays étrangers, dont le Canada, ce qui constitue une violation directe de l'accord commercial proposé.

L'article se poursuit ainsi:

Un représentant canadien qui surveillait le débat au Sénat hier a indiqué que le projet de loi enfreignait «absolument» une clause de l'accord de libre-échange canado-américain selon laquelle les deux parties s'engageaient à ne pas contrevenir aux termes de l'accord avant sa mise en oeuvre le 1er janvier 1989 . . .

En vertu du projet de loi, d'ici à 1994, les services publics américains dont 37,5 à 50 p. 100 des réserves sont constituées d'uranium enrichi à l'étranger paieraient une amende de 200 dollars américains le kilo. L'amende diminuerait graduellement sur une période de 12 ans.

Il n'est pas étonnant que les sénateurs américains aient adopté un tel projet de loi. Comme l'article le mentionne, le sénateur Jeff Bingaman, un Démocrate du Nouveau-Mexique d'où provient une grande partie de l'uranium américain, appuie le projet de loi et critique l'accord de libre-échange avec le Canada. Il soutient que, dans sa forme actuelle, l'accord proposé menace les réserves et l'industrie américaines de l'uranium. Il critique également l'accord commercial parce que celui-ci maintient les restrictions imposées aux investissements américains dans l'uranium canadien tout en permettant la possession, le financement et le subventionnement de l'industrie par des Canadiens.

Lorsque cette société appartiendra à des intérêts privés, ses perspectives d'avenir ne seront guère reluisantes. La capacité de l'acquéreur de rembourser la dette contractée pour acheter la société au gouvernement du Canada est douteuse, c'est le moins qu'on puisse dire.

Je voudrais parler pendant quelques instants de la réaction des travailleurs du secteur. Après tout, ils ont vraiment intérêt à ce que ces deux sociétés continuent d'être prospères. Deux des grands syndicats qui représentent les travailleurs de l'Eldorado et de la *Saskatchewan Mining Corporation* sont ceux des métallurgistes et des travailleurs de l'énergie et de la chimie. Ce dernier représente les employés de la mine de Cluff Lake, dans le nord de la Saskatchewan, dont la *Saskatchewan Mining Development Corporation* est un actionnaire minoritaire. Le syndicat des métallurgistes représente les employés de la mine de Key Lake, dont la *Saskatchewan Mining Corporation* et l'Eldorado sont des actionnaires minoritaires, et les employés de la mine de Rabbit Lake. Ces deux mines sont situées dans le nord de la Saskatchewan. Le syndicat des métallurgistes représente trois sections locales à la raffinerie de l'Eldorado Uranium, à Port Hope, en Ontario. Ces deux syndicats ont été de plus en plus rassurés par l'ancienne ministre chargée de la Privatisation sur l'avenir de la nouvelle société et notamment sur les actions que ses employés pourront détenir.

• (1300)

Lorsqu'elle a présenté le projet de loi, le 29 mars dernier, l'ancienne ministre a déclaré:

La nouvelle compagnie emploiera plus de 1 000 personnes . Ces gens représentent pour elle une ressource aussi importante que ses gisements d'uranium. Je peux assurer aux employés de la SMDC et d'Eldorado que les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan accordent une haute priorité à leurs inquiétudes dans le cadre des négotiations sur l'entente de fusion définitive et dans les modalités de privatisation qui suivront. Maintenir une main-d'oeuvre engagée et motivée est clairement dans l'intérêt de cette société et de tous les Canadiens.

C'est pourquoi l'entente stipule que les employés doivent avoir l'occasion de participer à la propriété de cette compagnie. Les détails de ce plan seront élaborés au fur et à mesure que la compagnie progresse dans cette étape de privatisation.

En dépit de cette prétendue participation—et il s'agit d'une promesse, quoique très vague—les syndicats intéressés s'opposent vivement à la privatisation. Pourquoi? Pour beaucoup de bonnes raisons dont ils nous ont fait part. Je suis persuadé qu'ils en auraient fait part à la ministre et au gouvernement. Je suis sûr que le gouvernement les aurait écoutés s'il s'intéressait vraiment à ce que pensent et ressentent les travailleurs.

Parlons maintenant de la sécurité. Ce qui inquiète peut-être le plus les travailleurs et leur syndicat, c'est le retrait complet du gouvernement du dossier de la sécurité au sens le plus large, à savoir la sécurité au travail et celle du milieu ainsi que la santé publique.

C'est parce qu'il comprenait toute l'importance de l'énergie nucléaire que le gouvernement a tout d'abord exproprié les actifs miniers d'Eldorado dans les années 40, et qu'il a ensuite invoqué le pouvoir déclaratoire de l'AANB, à l'époque, pour prendre en charge cette ressource. Voilà qui montre jusqu'à quel point l'énergie nucléaire était considérée comme une affaire sérieuse à l'époque, et qu'elle devrait toujours être envisagée dans cette perspective d'ailleurs. La question que les syndicats et nous-mêmes nous posons est la suivante: le gouvernement canadien doit-il maintenant se décharger d'une question déjà considérée très sérieuse lorsqu'on a invoqué le pouvoir déclaratoire alors que nous sommes aux prises avec les problèmes de plus en plus graves que pose cette industrie actuellement? Nous savons maintenant combien ces problèmes sont sérieux.

Les syndicats nous ont soumis certaines questions. Ils nous ont rappelé que les problèmes de sécurité augmentent dans les centrales nucléaires en donnant comme exemple la situation aux États-Unis. Ils nout ont parlé des difficultés qui ont marqué les opérations de la compagnie Kerr-McGee. Les députés se rappellent sans doute l'affaire Karen Silkwood, dont on s'est inspiré pour tourner un film important, et la fusion quasi complète survenue à la centrale nucléaire de Three Mile Island. Les syndicats ont également fait état des difficultés auxquelles se heurtent les Américains qui veulent se renseigner sur ces deux catastrophes. Ils croient—et nous pensons comme eux—que nous pourrions nous heurter aux mêmes difficultés si ces deux compagnies sont privatisées.

Nous en avons un exemple évident dans les négociations entourant la réglementation de l'industrie nucléaire, entre 1982 et 1988. On aurait dû prévoir des pourparlers tripartites entre le monde ouvrier, le patronat et le gouvernement. Sans l'apport des principaux intéressés, le gouvernement fédéral ne pourra pas vraiment prendre ses décisions en connaissance de cause.

L'autre solution consiste à exercer des pressions politiques, afin de forcer le gouvernement fédéral à se pencher sur les questions de sécurité. Au Canada, les déchets radioactifs et leur évacuation ne cessent de poser des problèmes. Les habitants du Manitoba craignent fort que l'Énergie atomique du Canada et le gouvernement ne tentent d'évacuer les déchets radioactifs d'usines du nord-est du Manitoba. Ils ont fait savoir clairement qu'ils s'y opposent.

Il ne s'agit plus simplement d'une question de réglementation. On peut en saisir les dirigeants politiques. Comme je l'ai déjà dit, il suffit de voir comment a agi M. Roman, lui qui s'était totalement opposé à prendre les mesures connues pour protéger la santé des travailleurs de ses entreprises contre les risques que présente le travail dans les mines d'uranium.

Les travailleurs se rendent bien compte que les hommes politiques accordent une importance extrême à l'industrie nucléaire. Ainsi, ils savent qu'ils peuvent s'attendre à être traités de façon équitable lorsque l'employeur est le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial. Ils ne sont pas sans savoir que la fermeture de la mine de la société Eldorado à Uranium City, en 1981, a permis d'attirer l'attention sur les problèmes qui se posent en pareil cas, alors que les travailleurs de l'endroit doivent payer une hypothèque sur leur maison. Il s'agit de leurs seules économies. Lorsque la mine ferme tout à coup ses portes, ils perdent tout. Ils ne peuvent vendre leur maison, car très peu de gens demeureront dans la région. Les travailleurs qui ont dû quitter Uranium City ont obtenu un règlement plus équitable, car les mines appartenaient au secteur public. Ce ne sont pas que quelques travailleurs qui ont dû quitter la ville, mais bien toute la population. Le règlement à Uranium City a été supérieur à ce que les employés ont reçu lors de la fermeture de la mine de Pine Point. Cette dernière était exploitée par la société Cominco, une filiale d'une grande société canadienne qui, au fil des ans, ne s'est que très peu préoccupée de ses employés et des Canadiens—le Canadien Pacifique.

On craint fort que dans le cadre de la nouvelle entente en question, les nouveaux propriétaires puissent se débarrasser de toute installation qui ne cadre pas avec leur planification—en d'autres termes, toute installation qui n'est pas suffisamment rentable à leurs yeux—et que les travailleurs doivent payer la note.

Il y a deux exemples évidents . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Pardonnez-moi, mais je dois interrompre le député, car son temps de parole est écoulé.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je tiens à dire un mot du projet de loi C-121, visant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois.

Ce projet de loi, dû à l'initiative de la précédente ministre d'État chargée de la Privatisation et des Affaires réglementaires va sûrement modifier en profondeur la structure de notre secteur de l'uranium. Il aboutira à la création d'une nouvelle société considérable en fusionnant les sociétés *Saskatchewan Mining Development Corporation* et Eldorado Nucléaire Limitée. L'une et l'autre sont des entreprises minières ou participent à des activités minières en Saskatchewan, sans compter qu'elles disposent de vastes installations d'affinage et d'enrichissement à Blind River et à Port Hope en Ontario.

Cela permettra en outre de créer une importante société canadienne de classe mondiale pour l'extraction et le traitement de l'uranium. Je crois savoir qu'elle disposera de réserves parmi les plus vastes et les meilleur marché du Canada et qu'elle pourra soutenir la concurrence à l'échelle internationale. C'est important pour un secteur qui a connu des temps très difficiles ces dernières années, alors que le prix mondial, qui se situait entre 40 $ et 50 $ la livre en 1970, n'est plus aujourd'hui que de 17 $ américains la livre. Évidemment, une telle situation empêcherait de nombreuses entreprises de soutenir la concurrence mondiale, alors que la nouvelle société *Eldorado-Saskatchewan Mining Development Corporation* pourra soutenir cette concurrence en dépit des bas prix actuels sur le marché mondial.

• (1310)

D'après les renseignements fournis aux députés, je crois savoir que la nouvelle société aura à son service un millier d'employés, sans compter les quelque 400 employés de la société *Key Lake Mining Company*. On estime son actif global à 1,6 milliard de dollars et chaque année son chiffre de ventes atteint environ 500 millions de dollars. Le projet de loi précise qu'Eldorado disposera de sept années pour aliéner toutes ses actions, qu'aucun actionnaire canadien ne pourra détenir plus de 25 p. 100 des actions, et qu'aucun actionnaire non canadien ne devra en détenir plus de 5 p. 100.

Il s'agit en l'occurrence de la fusion de deux importantes sociétés productrices d'uranium. Quand nous examinons les documents que le gouvernement nous a fournis, nous nous demandons bien pourquoi celui-ci a fait preuve de tant de générosité à l'égard de M. Devine, premier ministre de la Saskatchewan. Apparemment, même si la Société Eldorado apporte un actif équivalent, elle se retrouve avec une bien faible participation dans la nouvelle entreprise. Les avoirs de la société Eldorado sont estimés à 950 millions de dollars et la Saskatchewan Mining Development Corporation a des avoirs de 973 millions. Pourtant, après la transaction Eldorado ne possédera que 38,5 p. 100 des actions alors que la Saskatchewan Mining Development Corporation et le gouvernement de la Saskatchewan en posséderont environ 61,5 p. 100.

Il faut voir quelle est la stratégie du gouvernement dans la plupart de ces privatisations. Dans le cas d'Eldorado, il s'agit de vendre la société d'exploitation et ses avoirs pour une certaine somme d'argent, et de laisser les dettes au gouvernement du Canada. De cette façon, le ministre des Finances (M. Wilson) pourra se servir du produit de la vente des actions pour réduire le déficit de cet exercice. C'est ce qu'on a fait pour Téléglobe. Le ministre est parvenu à ramener le déficit à moins de 30 milliards il y a un an en vendant des actions pour 500 ou 600 millions de dollars. Sauf erreur, c'est la technique utilisée dans ce cas-ci; on laisse la dette au gouvernement du Canada et on se sert du produit de la vente pour réduire le déficit de l'exercice en cours.

En l'occurrence, il y a un autre subterfuge en ce sens que Eldorado a de lourdes responsabilités environnementales dans la ville de Port Hope et les comtés avoisinants; elle doit nettoyer les déchets à faible radioactivité provenant de ses usines d'affinage et d'enrichissement. Le gouvernement s'est engagé à le faire. Ainsi, il vend la société d'exploitation au secteur privé et il conserve la responsabilité du nettoyage environnemental. D'après certains documents fournis par le gouvernement, le coût du nettoyage est estimé à 100 millions de dollars. C'est donc le gouvernement du Canada qui aura la grosse part de responsabilité de cette dépollution et on ne défalquera pas ces frais de la vente de la société.

Il ne me semble pas très sensé que le gouvernement doive assumer tous ces frais. Le ministre va vendre la société et empocher l'argent, mais le gouvernement n'a pas précisé les initiatives qu'il prendra pour débarrasser l'environnement des déchets à faible radioactivité à Port Hope et dans les environs ni ce que coûtera cette opération. On trouve dans la documentation une formule de partage des frais, mais il semble que le gouvernement en assumera la majeur partie au lieu de les défalquer de la vente d'Eldorado.

Il n'est même pas sûr que le gouvernement procède à cette opération de dépollution. Le Premier ministre en a pris l'engagement en 1984. On a mis sur pied un groupe de travail qui a formulé une proposition à ce sujet, mais il n'a pas encore décidé de la suite à donner au rapport qui a été présenté. Les Conservateurs font certes piètre figure en ce qui concerne Eldorado et le secteur de l'extraction de l'uranium. Lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir en 1979, ils ont tout de suite décidé d'exploiter la nouvelle usine d'affinage de Port Hope même si l'uranium de l'Ontario provenait de la région de Blind River—Elliott Lake.

Lorsque les Libéraux ont repris le pouvoir en 1980, ils ont immédiatement mis en oeuvre une politique à laquelle ils s'étaient engagés pendant la campagne électorale, soit d'implanter les installations d'affinage dans les régions où l'on extrait et traite ces minerais. Cette politique a beaucoup bénéficié à la ville de Blind River. La raffinerie de 150 millions de dollars qu'on y a construite a créé 180 emplois et constitué une source importante de revenus pour une collectivité qui a perdu il y a dix ans sa principale scierie.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a renoncé dans l'accord de libre-échange à sa politique d'enrichissement accrue, c'est-à-dire au traitement et à l'enrichissement de notre uranium et autres richesses naturelles dans notre propre pays. Nous avons en effet renoncé au droit d'appliquer cette politique dans l'accord de libre-échange, et il se peut que l'uranium ne soit plus affiné dans nos installations, ce qui pourrait coûter plusieurs centaines de millions de dollars au gouvernement. Il est insensé de faire affiner notre uranium aux États-Unis ou dans les pays européens, étant donné surtout que le gouvernement du Canada a fait la dépense de construire de grandes usines d'affinage et de traitement dans notre pays.

Il est intéressant de noter qu'en établissant sa raffinerie à Blind River, la société Eldorado Resources y a amené des gens de partout au Canada: certains de Port Hope, d'autres de la région d'Ottawa et d'autres encore d'Uranium City. Cette entreprise a établi de très bonnes relations de travail avec cette localité. On l'a souvent décrite comme un citoyen modèle. Je suppose qu'il existe toujours des tensions entre un important employeur et les municipalités, mais je pense que l'arrangement à Blind River a été dans l'ensemble excellent. Elle a fait preuve d'une grande coopération en aidant la ville, par des dons, à se doter d'importantes installations récréatives comme le centre sportif, le centre de loisirs municipal et le terrain de golf. L'entreprise a joué un rôle important dans la localité. Les deux partenaires ont eu à mon avis une relation modèle qui a été extrêmement bénéfique. J'espère que cette opération d'aliénation n'empêchera pas Eldorado Resources de respecter les engagements et les promesses qu'elle a faites dans le cadre de sa politique d'aide aux localités où elle est établie, dans le domaine des loisirs aussi bien que du développement municipal. Telle est la principale inquiétude qu'éprouvent mes électeurs et les habitants de la ville de Blind River.

• (1320)

Nous savons que sous le régime de cette aliénation, la propriété de la société passera aux actionnaires de la Saskatchewan Mining Development Corporation. Le siège social passera de l'Ontario à la Saskatchewan, et 61 p. 100 du contrôle passera en même temps à la Saskatchewan Mining Development Corporation. Nous devons obtenir l'engagement ferme et résolu de la nouvelle société qui sera créée, Eldorado Resources, qu'elle continuera à assumer ces responsabilités à l'égard de la localité.

Je trouve curieux que, dans l'accord de libre-échange, dont le gouvernement nous rebat les oreilles dans sa campagne publicitaire de 12 milliards de dollars destinée à nous le faire accepter, pas une seule fois on n'ait précisé que nous renonçons à notre politique de transformer davantage nos ressources d'uranium au Canada. Tous les gouvernements précédents se sont assurément battus pour accroître les activités de transformation des ressources, mais voilà qu'on y renoncera, supposément en échange d'un plus grand accès au marché américain.

Nous avons appris cette semaine que le Sénat américain avait déjà adopté une résolution en vertu de laquelle les entreprises de services publics américaines qui utilisent plus de 30 p. 100 d'uranium étranger pour satisfaire à leurs besoins seront pénalisées. Évidemment, cette résolution n'a pas encore été adoptée par le Congrès des États-Unis et n'a donc pas force de loi, mais nous ne savons toujours pas si nous bénéficierons effectivement de cet accès intégral.

Une requête pour injonction est en instance devant la Cour suprême des États-Unis qui pourra également se prononcer sur un jugement précédent rendu à cet égard par un tribunal de niveau inférieur. De toute évidence, on remet en question l'accès sans entrave au marché américain. Si les producteurs des États-Unis ne sont pas compétitifs, je doute que nous l'obtenions jamais.

Dans le cas où le projet de loi dont j'ai parlé serait rejeté par le Congrès et où les questions juridiques dont la Cour suprême des États-Unis est saisie seraient tranchées d'une certaine façon, nous n'aurons toujours pas la garantie que les producteurs américains inefficaces du Nouveau-Mexique et des États qui ont imposé des droits antidumping sur la potasse du Canada de l'Ouest n'en feront pas tout autant pour l'uranium. Tant que les Américains obtiendront leur part du marché et seront concurrentiels, les marchés resteront ouverts. Dans le cas contraire, cependant, il y aura des droits compensateurs.

Eldorado Nucléaire Limitée

Des producteurs américains inefficaces pourraient facilement prétendre que l'Eldorado et la *Saskatchewan Mining Development Corporation* sont subventionnées parce que leurs emprunts sont garantis par le gouvernement. Les producteurs américains n'auraient aucune difficulté à prouver que ces sociétés faisaient du dumping contre les producteurs d'Elliot Lake qui approvisionnent le gouvernement de l'Ontario parce qu'elles vendaient l'uranium aux États-Unis à un prix inférieur à celui fixé pour Hydro-Ontario.

Libre-échange ou pas, si les producteurs américains sont menacés, ils contrôleront les importations, soit par le système du Congrès, soit par le système réglementaire ou les droits compensateurs. Cela deviendra très important pour la *Saskatchewan Mining Development Corporation* et pour *Eldorado Resources*.

Depuis des années, aucune société autre que la *Saskatchewan Mining Development Corporation* n'a demandé d'être exemptée des politiques du gouvernement du Canada concernant la transformation des matières premières. Elle se contente de faire traiter son uranium aux États-Unis. Si ce projet de loi est adopté et si la société est formée, j'espère qu'elle pensera à Blind River et à Port Hope et qu'elle fera traiter son uranium au Canada plutôt que de l'envoyer aux États-Unis sous forme d'oxyde d'uranium.

J'espère encore une fois que les services, les relations de travail et les avantages sociaux offerts aux travailleurs d'Eldorado à Blind River et à Port Hope seront maintenus et que la société continuera de se comporter comme un bon citoyen et de verser des subventions à ces localités et qu'elle maintiendra un niveau élevé d'activités même si le gouvernement renonce à son droit de faire transformer l'uranium au Canada.

Il y a un certain équilibre à maintenir entre la production de trioxyde d'uranium à Blind River et sa transformation à l'usine de Port Hope. On ignore si cette usine peut traiter toute la production de celle de Blind River, si celle-ci fonctionne à pleine capacité.

Ce sont quelques-unes des questions que je me pose au sujet de ce projet de loi. Je sais que nous en discuterons au comité. Cette société dispose de réserves très abondantes qui lui permettent de faire face à la concurrence mondiale. C'est important de transformer notre uranium et nos ressources naturelles et il faut le faire d'une façon efficace pour bénéficier au maximum de nos ressources et pour créer le plus d'emplois possible à Blind River où les usines de traitement d'*Eldorado Resources* sont situées.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je veux parler de l'amendement de mon collègue de Regina, qui a proposé de reporter de six mois la deuxième lecture de ce projet de loi. Évidemment, notre compréhension du contexte dans lequel s'opère cette privatisation a une incidence profonde sur le raisonnement qui motive la décision de retarder le débat de deuxième lecture.

• (1330)

Hier, le président du comité permanent des finances et des affaires économiques a dit que cette privatisation était la dernière d'une série de mesures prises par la Corporation de développement des investissements du Canada. Ces mesures ont touché Téléglobe, de Havilland, Canadair et, maintenant, Eldorado. Pourtant, aujourd'hui, la situation est totalement différente. Soudainement, le gouvernement décide de privatiser d'importantes institutions publiques, qui sont au coeur de notre société depuis des années, en annonçant, par l'intermédiaire du vice-premier ministre (M. Mazankowski), que ce projet de loi permettra de vendre toutes les actions d'Air Canada au public.

Cette décision place les discussions concernant la privatisation de sociétés d'État comme Eldorado dans un tout autre contexte. C'est pourquoi il est absolument crucial que nous retardions l'étude de cette mesure jusqu'à ce que nous puissions comprendre cette décision plutôt bizarre et remarquablement soudaine du gouvernement. Elle a été prise si rapidement que le texte de la déclaration du ministre n'a même pas été remis aux critiques de l'opposition au préalable.

Subitement, l'élan de privatisation du gouvernement prend des proportions beaucoup plus importantes. A mon avis, cela force la Chambre à examiner très sérieusement l'amendement proposé par mon collègue, c'est-à-dire que la deuxième lecture de ce projet de loi n'ait pas lieu maintenant, mais dans six mois. Il est tout à fait évident que le gouvernement n'a pas exposé clairement sa stratégie en matière de privatisation. Le premier ministre (M. Mulroney) n'a pas formulé sa stratégie. En réalité, il a même plutôt fait des promesses dans le passé qui, maintenant, paraissent directement en conflit avec la stratégie que le gouvernement semble vouloir mettre à exécution.

Inutile de vous rappeler qu'en janvier 1985, le premier ministre avait déclaré qu'Air Canada n'était pas à vendre. Pourtant, ce matin, on a annoncé que toutes les actions d'Air Canada seraient vendues au secteur privé. C'est en complète contradiction avec une promesse faite non pas pendant une campagne électorale, mais après l'arrivée au pouvoir des conservateurs. On pourrait en déduire que le gouvernement n'a pas de stratégie arrêtée. S'il existait une stratégie de privatisation des actifs de la CDIC, comme le soutenait hier le président du comité permanent des finances et des affaires économiques, on y a renoncé. Le gouvernement a plutôt accentué la démarche qu'il avait suivie jusqu'à maintenant en franchissant une nouvelle étape extrêmement dangereuse pour le secteur public.

De plus, le gouvernement a posé ce geste sans répondre au préalable à une bonne douzaine de questions primordiales. Comment pourra-t-on dans notre pays si vaste continuer d'offrir un service public aux collectivités isolées difficiles à servir? A quel contrôle seront assujetties ces entreprises après leur privatisation? Comment le gouvernement peut-il renoncer au contrôle d'un organisme comme Air Canada et affirmer en même temps qu'il maintiendra les installations d'entretien à Montréal et à Winnipeg? Vous ne pouvez pas céder le contrôle d'entreprises à des tiers puis leur imposer des lignes de conduite. C'est impossible. Il y a contradiction flagrante.

Il n'est pas non plus possible de garantir aux employés d'Air Canada que les règles régissant par exemple les salaires, les pensions de retraites, d'autres avantages sociaux, les relations patronales-syndicales et l'équité en matière d'emploi seront maintenues. Vous ne pouvez pas donner de telles garanties parce que vous confiez le contrôle de cet organisme national clef au secteur privé.

Je le répète, ce matin, on a refait du tout au tout le plan de privatisation suivi jusqu'à maintenant. Compte tenu de cela, il n'est pas possible à ce stade d'envisager isolément le cas d'Eldorado Nucléaire et d'en arriver à quelque conclusion raisonnable que ce soit. La stratégie d'ensemble n'est pas définie, mais elle est pourtant nécessaire pour justifier une série de privatisations comme celles que le gouvernement semble vouloir entreprendre. Voilà pourquoi nous avons proposé cet amendement.

• (1340)

Nous l'avons proposé en dépit de certains des arguments tortueux qui nous ont été soumis ce matin, selon lesquels le premier ministre (M. Mulroney) avait réussi à s'en tenir à sa position antérieure au sujet d'Air Canada. On ne peut affirmer qu'Air Canada n'est pas à vendre et annoncer ensuite au nom du gouvernement et du Cabinet que la société Air Canada sera entièrement vendue au public. Il n'est pas possible de faire cela sans faire une volte-face complète, comme l'a fait le gouvernement. Ce faisant, il a complètement remis en question toute stratégie ou tout schéma directeur qu'il avait pu suivre jusqu'à maintenant en matière de privatisation. Comment se répercutera cette nouvelle stratégie sur des localités comme la mienne, sur les localités de l'est du Canada et sur les localités des régions isolées de l'Ouest?

Ce n'est pas par hasard qu'il ressort des sondages portant sur le fonctionnement des sociétés d'État dont a parlé le vice-premier ministre que ce sont les provinces de l'Atlantique, la Colombie-Britannique et les régions périphériques du pays qui accordent le plus fort appui à cette compagnie aérienne, à titre d'institution nationale. Dans le cas de la Colombie-Britannique, 72 p. 100 des répondants estimaient qu'Air Canada était bien administrée et dans celui de la région de l'Atlantique, ce pourcentage était de 69 p. 100, comparativement à 17 p. 100 et 19 p. 100 respectivement qui étaient d'avis contraire.

Lorsqu'on leur a demandé si des entreprises nationales devaient être vendues, 53 p. 100 des habitants de la Colombie-Britannique et 58 p. 100 des habitants de la région atlantique se sont prononcés contre la vente d'Air Canada. Je viens d'une de ces circonscriptions un peu isolées qui connaissent de graves problèmes en matière de liaisons aériennes.

Depuis que les lignes aériennes Canadien International ont été réorganisées, elles ont cessé leur liaison directe avec Windsor pour la confier à un affilié canadien, comme elles l'appellent, qui utilise un avion plus petit et beaucoup moins confortable. Nous verrons le même phénomène avec Air Canada, lorsque la société devra se concentrer sur la rentabilité plutôt que sur la fourniture d'un service national et sur sa responsabilité publique. C'est pour cela qu'il est important d'accepter cet amendement et de remettre à plus tard l'étude de ce projet de loi sur Eldorado Nucléaire. Nous la reprendrons lorsque le gouvernement nous aura mieux expliqué ce que sa nouvelle stratégie représente.

Pour l'instant, sa nouvelle stratégie semble présager de dangereux bouleversements pour les gens des régions un peu éloignées de l'Atlantique, de l'Ouest ou du Nord, et même pour le sud ou le nord de l'Ontario.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il reste trois minutes. Le député désire-t-il reprendre après la période des questions ou acceptera-t-il de passer alors aux questions ou observations?

M. Langdon: J'ai terminé, madame la Présidente.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Comme il est 13 h 47, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES DÉFILÉS MATINAUX DE PROTESTATION À OTTAWA

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, la coalition d'Ottawa contre les exécutions politiques en Afrique du Sud a organisé de bon matin, cette semaine, des défilés devant l'édifice Langevin pour sensibiliser le public au sort des nombreux prisonniers politiques condamnés à mort dans ce pays, notamment les six détenus de Sharpeville. Leurs protestations semblent tomber dans l'oreille d'un sourd puisque le gouvernement montre peu d'empressement à agir de façon décisive dans ce dossier.

Voici pourtant ce qu'avait assuré le premier ministre aux membres des Nations Unies en 1985:

> Nous devrons peut-être cesser complètement toute relation avec l'Afrique du Sud si ce pays ne fait rien pour abolir l'apartheid.

Le premier ministre sait fort bien, comme tous les Canadiens, que le régime Botha ne tient pas du tout à abolir l'apartheid. Pourquoi refuse-t-il d'admettre qu'on continuera d'exécuter des prisonniers politiques en Afrique du Sud, qu'on continuera de saboter les efforts des pays voisins et que cette population africaine continuera de vivre dans un pays où le racisme est institutionnalisé à moins que la communauté sud-africaine ne soit complètement isolée économiquement et diplomatiquement?

Article 21 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CONSERVATION DES SOLS

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, nous célébrons cette semaine la Semaine nationale de la conservation des sols. Le sol est une ressource qui se dégrade à un rythme alarmant. Au Canada, la dégradation des sols arables coûte annuellement près de un milliard de dollars. Alors que les sols de la Saskatchewan ont pris au-delà de 10 000 ans à se former, ils auront perdu en moins de 100 ans d'exploitation la moitié de leur matière organique.

Voilà pourquoi il faut se réjouir du programme fédéral-provincial de conservation des sols portant des crédits de 500 000 $ étalés sur trois ans. On veut, par cette initiative, inciter les agriculteurs à adopter des méthodes de gestion des sols et des cultures. Le programme a aussi pour but de sensibiliser le public à la question, de créer des projets pilotes dans les exploitations et de surveiller le niveau de dégradation des sols dans toutes les régions du Canada. La Saskatchewan possède en outre un fonds de développement agricole qui lui permet de mettre à l'essai de nouvelles méthodes agricoles et grâce auquel les agriculteurs tentent par de nouveaux moyens d'assurer la viabilité à long terme des sols et leur productivité. La conférence internationale sur les sols qui se tiendra à Saskatoon en juin 1989, sous l'égide de l'ACDI, viendra appuyer tous ces efforts.

Je félicite tous ceux qui collaborent aujourd'hui à la conservation des sols dans l'intérêt des prochaines générations.

* * *

[*Français*]

LA CULTURE

HOMMAGE AU CINÉASTE FRÉDÉRIC BACK

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais signaler le succès et la consécration sur le plan international qu'a reçu hier un de nos concitoyens. En effet, Frédéric Back a reçu un *Oscar* pour son film *L'homme qui plantait des arbres*. Ce qui est extraordinaire, monsieur le Président, c'est que M. Back a déjà reçu un *Oscar* en 1982 pour son film *Crac*.

[*Traduction*]

Je voudrais également féliciter l'Office national du film dont le court métrage d'animation *George and Rosemary* a été mis en nomination, ainsi que le grand réalisateur canadien Norman Jewison dont le film *Moonstruck* a remporté trois Oscars.

Le remarquable succès international de nos cinéastes ne fait qu'illustrer l'urgence d'une législation en matière de distribution des films au Canada afin que les Canadiens puissent voir leurs propres films. Le cinéaste Jean-Claude Lauzon disait à la remise des Génies: «La gloire ne veut rien dire si les Canadiens ne voient pas nos films.»

La ministre des Communications (M[lle] MacDonald) a promis une telle législation en février 1987. Au lieu de tenir ses promesses, elle a cédé à Jack Valenti et aux intérêts cinématographiques américains. Je l'exhorte à présenter ce projet de loi dès maintenant et à permettre aux Canadiens de voir les excellents films canadiens avant qu'elle ne remporte un Oscar pour la pire non-réalisation par un ministre pour la troisième année consécutive.

* * *

L'AGRICULTURE

LA FAIBLESSE DU PRIX DE LA LUZERNE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, l'industrie de la luzerne irriguée était en mesure de concurrencer d'autres cultures lorsque la majorité des revenus provenait de la vente des récoltes. Cependant, les cultures concurrentes reçoivent maintenant des subventions du gouvernement, tandis que les producteurs de luzerne ne bénéficient d'absolument aucune aide. Lorsqu'on prétend que l'industrie de la luzerne est en crise à cause de la chute des prix du fourrage, on ne prend pas en considération le mécanisme économique responsable des bas prix, notamment les grandes superficies de cultures annuelles comme l'orge et l'avoine qui bénéficient de subventions du gouvernement et qui sont coupées et mises en balles pour servir de fourrage. Comment l'agriculteur qui se spécialise dans une culture fourragère pérenne comme culture de rapport peut-il faire face à une telle aide? Son marché disparaît et son prix est réduit de moitié.

Les producteurs de luzerne irriguée vont bientôt disparaître également s'ils ne bénéficient pas eux aussi de l'aide accordée à leurs concurrents.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA LETTONIE—LES INTERVENTIONS POUR EMPÊCHER LA TENUE D'UNE CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DES VICTIMES DES DÉPORTATIONS ORDONNÉES PAR STALINE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le 24 mars 1988, j'ai parlé à la Chambre d'une cérémonie qui devait se tenir le lendemain à Riga, en Lettonie, pour commémorer les victimes des grandes déportations de 1949. J'ai dit à ce moment-là que si les autorités de l'URSS laissaient cette cérémonie se dérouler paisiblement à Riga, nous aurions un exemple concret de Glasnost.

Malheureusement, la manifestation a été interdite. Radio-Riga a rapporté qu'un cordon de police a été établi autour du lieu de rassemblement, devant la Statue de la Liberté, une demi-heure avant l'heure prévue pour la commémoration. D'après d'autres sources, un représentant de l'un des journaux non officiels a été menacé à mort à plusieurs reprises s'il donnait des renseignements sur ces événements. A Tallinn, au moins cinq militants estoniens pour les droits de l'homme ont été détenus par la police avant des commémorations similaires.

Ces événements n'inspirent guère confiance dans la politique de Glasnost, mais il faut espérer des changements dans l'avenir.

* * *

LE PROGRAMME SPÉCIAL D'AIDE AUX PRODUCTEURS DE GRAINS DU CANADA

L'ÉMISSION DE CHÈQUES AUX PRODUCTEURS ONTARIENS DE SOYA

M. Sid Fraleigh (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, contrairement à ce que prétendent certains députés de l'opposition, le Programme spécial d'aide aux producteurs de grains du Canada fonctionne bien et les chèques sont distribués aux producteurs le plus rapidement possible. Fin mars, environ 33 000 producteurs n'appartenant pas à la zone de la Commission du blé avaient reçu un premier versement en fonction de la superficie de l'an dernier. Ceux qui n'ont pas reçu leur chèque, ce sont les producteurs ontariens qui avaient des surfaces en soya en 1987. Leurs versements, calculés en fonction des demandes de l'an dernier, vont partir d'ici à la fin avril.

Ce retard était inévitable en raison des changements du régime de production, le blé d'hiver et le maïs de 1986 ayant été remplacés par le soya en 1987. A cause de ces changements de produit, le règlement du premier versement aux producteurs de soya ne pouvait être calculé qu'en fonction des dossiers du programme 1986. Les changements de culture ont d'abord été remarqués par les associations de producteurs et, après consultation de ces dernières et des autres producteurs, il a été décidé de baser le programme de cette année sur les demandes de 1987. On a préféré faire attendre la distribution du premier versement plutôt que de verser des sommes en trop.

Rien n'est épargné pour que cet argent soit entre les mains des producteurs avant les semailles du printemps, afin de leur fournir des rentrées pour leur faciliter les ensemencements de 1988.

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'INCIDENCE DE LA TAXE SUR LES HABITANTS DU NORD

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les Canadiens des régions rurales et septentrionales sont victimes de l'injustice des politiques gouvernementales. A cause de la taxe de 10 p. 100 imposée sur les télécommunications le 1er janvier de cette année, les appels locaux et interurbains effectués à partir des téléphones mobiles sont taxés, même si les appels locaux effectués à partir des téléphones ordinaires ne le sont pas.

Pour beaucoup d'habitants du Grand Nord et des régions rurales, le téléphone mobile n'est pas un luxe, mais une absolue nécessité. Par définition, il faut automatiquement passer par l'interurbain pour communiquer avec l'école des enfants, avec le médecin, avec le dentiste ou avec le voisin quand on est rural. Ne serait-ce que pour des raisons de sécurité, beaucoup

Article 21 du Règlement

de septentrionaux jugent indispensable d'avoir un téléphone mobile dans leur véhicule, sur leur circuit de trappe ou dans leur cabane. D'autres ont besoin de téléphones mobiles parce que leur métier les appelle à se rendre dans des régions isolées où il n'y a pas d'autres téléphones.

Il est tout à fait absurde et foncièrement injuste de taxer les appels effectués dans le Grand Nord ou dans des régions isolées à partir de téléphones mobiles. J'invite le gouvernement à supprimer cette taxe injuste. Nous ne demandons pas un traitement de faveur, simplement un traitement équitable.

* * *

[*Français*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA VENTE DE LA STATION DE SENNETERRE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la vente de la station des Forces canadiennes de Senneterre a été annoncée le 8 mars dernier. Cette vente s'inscrit dans le cadre du programme de fermeture des 17 stations de la ligne CADIN/Pinetree, annoncé en 1985.

Depuis l'annonce de la fermeture de cette base, j'ai collaboré de très près avec le comité de relance, le conseil municipal, les représentants des Forces canadiennes et les employés de la base et de Travaux publics Canada.

La ville de Senneterre a demandé d'acquérir cette propriété, la considérant comme un élément important de sa politique de développement économique.

J'aimerais mentionner le travail exceptionnel du major Gabriel Tremblay, du maire Denis Sawyer et des échevins, de messieurs Roger St-Pierre, Jean Roy, président du PDC et du directeur général de la ville, M. Yvon Boucher.

Monsieur le Président, j'ai pleinement confiance en la capacité de la ville de Senneterre de faire un excellent usage de cette magnifique station.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LA SEMAINE DES ADMINISTRATIONS LOCALES EN ONTARIO

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, cette semaine, celle du 11 au 15 avril, a été désignée la semaine des administrations locales en Ontario. Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter le ministre des affaires municipales, M. John Eakins, d'avoir pris l'initiative qui en est à sa quatrième année. L'adjoint parlementaire de M. Eakins, M. David Neumann, le député de Brantford à l'Assemblée législative de la province, est venu dans la région d'Ottawa pour faire la promotion de cette initiative particulière. Outre Ottawa, il compte se rendre dans les municipalités de Kemptville, Merrickville et Brockville, entre autres, pour faire la publicité de cette semaine des administrations locales.

Article 21 du Règlement

• (1410)

Comme vous le savez, monsieur le Président, cet automne, on compte organiser en Ontario des élections municipales. Il importe que les citoyens soient bien au courant de leurs responsabilités en ce qui a trait à ces élections.

La semaine des administrations locales servira à faire la promotion des administrations municipales, à informer les citoyens de leurs droits dans le contexte municipal, et à veiller à ce qu'ils participent à part entière à l'administration de leur municipalité.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE À SCARBOROUGH—ON DEMANDE DE SAUVEGARDER LA FAUNE RÉGIONALE

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la vallée de la rivière Rouge à Scarborough est le site d'un merveilleux trésor naturel. Outre le fait de constituer l'habitat d'une faune rare, les 5 000 acres de la vallée servent de salle de cours en plein air à des milliers d'écoliers qui visitent la région pour s'instruire au sujet de la protection de l'environnement.

Malgré l'importance sur le plan écologique de cette vallée, le gouvernement de l'Ontario est décidé à y faire construire des logements de luxe. Les porte-parole de l'organisme appelé *Save the Rouge Valley System* sont venus à Ottawa pour solliciter notre aide en vue de protéger cette vallée.

J'ai été ravie d'assister aux réunions organisées dans notre région par Jim Robb, Glenn De Baeremaeker, Ron Moeser, Gloria Reszler et Cathy Gregorio, et d'appuyer leurs efforts.

Demain, le ministre fédéral de l'Environnement (M. McMillan) se rendra dans la vallée de la rivière Rouge pour constater en personne les beautés naturelles de cette magnifique région.

Je profite de l'amorce de la semaine de la faune au Canada pour exhorter le gouvernement de l'Ontario à prêter une oreille attentive aux Ontariens et à sauvegarder la vallée de la rivière Rouge pour nos descendants.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'ACCORD DU LAC MEECH—LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, lors du débat qui s'est déroulé il y a quelques mois à l'assemblée législative de la Saskatchewan en vue de ratifier l'Accord du lac Meech, le premier ministre de la province a tenu les propos suivants:

> L'article 2 de la nouvelle modification reconnaît l'existence des Canadiens d'expression française, concentrés au Québec, mais présents aussi dans le reste du Canada (. . .) comme une caractéristique fondamentale de notre pays. Il affirme également le rôle qu'a le Canada, ainsi que chaque province, de préserver la dualité linguistique du Canada.

Si le premier ministre croit qu'il est du rôle du Canada de même que de chaque province de préserver la dualité linguistique du Canada, on suppose que la taille de la minorité linguistique n'entre pas en ligne de compte. Les principes fondamentaux, oui.

En refusant de respecter le principe fondamental de dualité linguistique, la nouvelle loi linguistique du premier ministre provincial trahit l'esprit et la lettre de l'Accord du lac Meech, et dément les propos qu'il a tenus à l'assemblée législative le 9 juillet dernier. Même les conservateurs peuvent sûrement le comprendre.

* * *

[*Français*]

LA PAIX

LA RECHERCHE D'UNE PAIX DURABLE POUR L'AMÉRIQUE CENTRALE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, soit du 9 au 11 avril, j'assistais à Oxford, en Angleterre, à une conférence internationale sur la paix et le développement en Amérique centrale. Plus d'une vingtaine de pays, dont le Canada, étaient représentés à cette conférence par des parlementaires de toutes les formations politiques. Cette conférence n'aura pas été vaine, mais au contraire très productive, puisque des dizaines de propositions pour l'instauration d'un plan de paix durable en Amérique centrale ont été mises de l'avant.

Est-il besoin de rappeler, monsieur le Président, que les problèmes les plus importants des cinq pays de l'Amérique centrale sont l'endettement et un besoin urgent d'aide au développement économique? Je suis assuré que notre gouvernement ne sera pas insensible à la situation grave qui sévit actuellement dans cette région du monde et qu'il déploiera tous les efforts requis pour que s'y installe une paix durable en faveur de plus de 20 millions d'êtres humains qui méritent davantage que l'indifférence de leurs semblables.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

ON DEMANDE DES FONDS DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le problème de la dette agricole ne fait que s'aggraver depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, en 1984.

La Société du crédit agricole n'a pas pu faire son travail à cause de l'inertie du gouvernement. En juillet 1985, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a fait faire une étude sur le mandat et les activités de la Société du crédit agricole en promettant de donner les résultats pour septembre 1985. Près de trois ans plus tard, nous ne les connaissons toujours pas.

La situation n'a cessé d'empirer. Ainsi, l'année dernière, la SCA est tombée à court de 124 millions de dollars. On estime que ce déficit atteindra 300 millions cette année.

Comment un organisme comme la Société du crédit agricole peut-il aider les agriculteurs en difficulté alors qu'il est lui-même insolvable? Plus de 30 p. 100 de nos agriculteurs ont de grosses difficultés financières.

J'exhorte le ministre de l'Agriculture et le gouvernement à faire repartir la SCA du bon pied sur le plan financier pour lui permettre d'aider les agriculteurs comme elle est censée le faire.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT FÉDÉRAUX AU MANITOBA

M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake): Premièrement, monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur du Canada a créé un tel essor économique que la formule de calcul des paiements de transfert fédéraux a donné lieu à un versement supplémentaire de 77 millions de dollars au Manitoba.

Deuxièmement, l'ancien gouvernement néo-démocrate de Howard Pawley a caché ce renseignement aux Manitobains, allant même jusqu'à demander aux députés néo-démocrates du Manitoba de réclamer à cor et à cri plus de crédits fédéraux au titre des hôpitaux, des soins médicaux, de l'assurance-médicaments et des routes.

Troisièmement, le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a mordu la poussière.

Quatrièmement, un Nouveau Parti démocratique aux abois a élu un chef aux abois du nom de Gary Doer provenant des rangs d'un syndicat aux abois. Quand Doer a découvert ce paiement supplémentaire de 77 millions de dollars, il a promis aux Manitobains de leur accorder, s'ils l'élisaient, un allégement fiscal en se servant des crédits fédéraux.

Je plains les députés néo-démocrates du Manitoba et tous les Manitobains qui ont été trompés de cette manière par ce nouveau chef.

Qu'est-il arrivé aux soins médicaux? Aux routes? A l'éducation? A l'assurance-médicaments?

Avec une cote de popularité de 20 p. 100 au Manitoba, se pourrait-il que les Néo-Démocrates sous la direction de Doer soient finis?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

AIR CANADA

LA VENTE PUBLIQUE D'ACTIONS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 14 janvier 1985, à Montréal, le premier ministre a déclaré qu'Air Canada n'était pas à vendre. Or, ce matin, le vice-premier ministre a affirmé de façon tortueuse qu'à l'époque, le premier ministre voulait tout simplement dire qu'Air Canada n'était pas à vendre à ce moment-là.

Le vice-premier ministre a tort et il le sait pertinemment. Il tente de couvrir le premier ministre. Ce dernier a déclaré que la société Air Canada n'était pas à vendre, un point c'est tout. Ce sont-là ses paroles.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Cette déclaration faite alors qu'il se trouvait en compagnie de son ami, Louis Laberge, se compare à celle selon laquelle nos programmes sociaux étaient un dépôt sacré —il a ensuite entrepris de désindexer les pensions de vieillesse—et à celle qu'il a faite devant son parti, lors du congrès à la direction, alors qu'il s'est engagé à ne jamais faire adhérer le Canada à un accord de libre-échange. Voilà une autre promesse non tenue.

Je ne veux pas entendre le vice-premier ministre tenter, comme il l'a fait ce matin, de rationaliser la question de façon tortueuse et je ne veux rien savoir non plus des arguments fallacieux du nouveau ministre des Transports. Je souhaite que le premier ministre du Canada nous précise pourquoi il est revenu sur sa parole.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition affirme, et je le cite mot à mot que «Le premier ministre a déclaré que la société Air Canada n'était pas à vendre, un point c'est tout».

Je l'invite donc à se reporter au numéro du 16 janvier 1985 du journal *The Gazette*, de Montréal, dans lequel on rapporte mes paroles de la façon suivante: «Le premier ministre Brian Mulroney a déclaré lundi, à Montréal, que la société Air Canada n'était pas à vendre, mais il n'a pas écarté la possibilité d'une participation minoritaire du secteur privé». Or, c'est là exactement le sens de l'initiative du gouvernement aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Étant donné que le chef de l'opposition déforme complètement mes paroles en anglais et pour la gouverne de son critique en matière de transport, je voudrais lui lire un passage d'un article paru dans le numéro du 15 janvier du journal *La Presse* dans lequel on dit ce qui suit:

[*Français*]

«Il se pourrait toutefois que des actions d'Air Canada soient vendues au grand public, mais le gouvernement demeurerait certainement le propriétaire majoritaire.» Voilà la position que j'ai énoncée au mois de janvier 1985. C'est une position qui est en train d'être respectée par le gouvernement aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec a interprété la déclaration du premier ministre de la même manière que tout le monde. Le premier ministre a dit: «Le Canada a besoin d'une ligne aérienne nationale. Air Canada n'est pas à vendre». C'est ce qu'il a dit en présence de Louis Laberge.

[*Français*]

Et peut-être faut-il poser la question brièvement à M. Louis Laberge pour savoir ce qu'il a pensé de la déclaration du premier ministre.

L'IMPACT D'UNE PRIVATISATION SUR LE SERVICE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il est bien évident que les Canadiens ne peuvent plus se fier à aucune des promesses du premier ministre. Qu'est-ce qui va arriver des petites localités du Canada qui dépendent du service d'Air Canada, alors que les décisions relatives aux routes seront prises par le secteur privé? Comment le vice-premier ministre peut-il soutenir que les installations de transport aérien vont rester ouvertes à Montréal, à Toronto, à Winnipeg, alors que les décisions vont rester au secteur privé, soit garder, soit mettre fin à ces installations? Donc, pourquoi le gouvernement n'est-il pas au moins honnête avec la population canadienne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tel que je le croyais, le chef de l'opposition ayant déformé ma déclaration en anglais, selon ses habitudes, l'a déformée également en français. Alors, je lui cite le texte de Pierre Vennat dans *La Presse* du 15 janvier 1985, qui se lit comme il suit, et c'est une citation directe du premier ministre: On peut avoir de bons arguments pour la vente d'Air Canada, a dit le chef du gouvernement. Je me pencherai sur la question, mais le Canada a besoin d'une ligne aérienne nationale. Effectivement, il y aura une ligne aérienne nationale, Air Canada, qui aura la responsabilité, outre ses responsabilités les plus évidentes, d'assurer la survie et le service à des régions les plus éloignées du pays. La Direction d'Air Canada croit sincèrement, et l'a dit publiquement, qu'Air Canada sera en mesure de le faire avec une participation accrue de la part du public canadien, y compris les employés d'Air Canada, pour rendre la ligne plus valable, plus efficace et plus prospère, plus efficace comme ligne aérienne nationale.

L'APPARENTE CONTRADICTION ENTRE LE VICE-PREMIER MINISTRE ET LE PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans sa déclaration de ce matin, le vice-premier ministre a dit que la législation va comprendre le transfert de toutes les actions d'Air Canada au public, ce qui est contraire à la déclaration cet après-midi du premier ministre, et tout le monde au Canada avait compris un engagement solennel du premier ministre du Canada à l'effet qu'Air Canada restera dans le secteur gouvernemental et public du Canada.

• (1420)

[*Traduction*]

Le vice-premier ministre a déclaré ce matin, monsieur le Président, que dorénavant, les Canadiens pourront être propriétaires de la société Air Canada. Cela nous a vivement surpris, car nous pensions qu'ils l'étaient déjà.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Dans son accord commercial, le premier ministre trahit le Canada. Aujourd'hui, il commence à vendre au rabais l'infrastructure qui unit notre pays.

M. McDermid: Personne n'y croit à part vous et le NPD.

M. Turner (Vancouver Quadra): Notre pays a été bâti autour d'un chemin de fer national. Il a été bâti autour d'un réseau national de radiotélédiffusion . . .

Une voix: Toutes vos prédictions se sont révélées fausses, et vous avez tort une fois de plus.

M. le Président: J'invite le très honorable chef de l'opposition à poser sa question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Les Canadiens veulent savoir quelles autres sociétés sont à vendre. Quelles sont les autres promesses du premier ministre qui ne seront pas tenues? Le CN est-il à vendre? La société Petro-Canada est-elle à vendre? Qu'on nous dise ce qui est à vendre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monnsieur le Président, le chef de l'opposition déforme non seulement les propos du premier ministre et les nouvelles que nous avons annoncées aujourd'hui, mais il déforme aussi la position traditionnelle du Parti libéral, surtout celle de son voisin, le député de Winnipeg—Fort Garry qui, le 12 avril 1985, a déclaré qu'Air Canada devait absolument briser ses attaches financières avec le gouvernement fédéral. Celui-ci ne doit pas mettre la société en vente immédiatement mais il faut que le secteur sache qu'il songe à la privatisation.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Monsieur le Président, je suppose que le député de Winnipeg—Fort Garry s'occupera lui-même de démentir ces propos déformés délibérément.

LA VENTE D'ACTIONS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): C'est au premier ministre que je m'adresse. C'était amusant d'entendre tantôt le premier ministre tenter de défendre sa volte-face à l'égard d'Air Canada en alléguant qu'il s'agissait d'une participation minoritaire et, par conséquent, tout à fait légitime.

Le vice-premier ministre, je l'ai remarqué, en a rougi jusqu'au bout des oreilles. A la Chambre, ce matin, il a déclaré—je cite en l'occurrence exactement les propos qu'il a tenus il y a quelques heures dans cette enceinte—que le projet de loi allait permettre la vente au grand public de 100 p. 100 des actions de la société Air Canada.

Maintenant, monsieur le premier ministre, vous qui tenez mordicus à défendre . . .

Une voix: Règlement.

M. le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Tobin: Par votre entremise, monsieur le Président, je demande au premier ministre, à vous qui tenez mordicus à défendre et à justifier . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député, je le sais, peut poser sa question en respectant les usages.

M. Tobin: Monsieur le Président, le premier ministre est-il en train de dire à la Chambre maintenant, quelques heures à peine après que le vice-premier ministre eut fait lui-même sa déclaration, que le gouvernement n'envisage pas de vendre toutes les actions de la société Air Canada, mais simplement une participation minoritaire? Le premier ministre devrait savoir que nous avons appris ce matin à la Chambre que le gouvernement allait vendre d'abord 45 p. 100 des actions, quitte à liquider le reste un peu plus tard.

Maintenant, monsieur le premier ministre, avez-vous repris vos esprits? Vous souvenez-vous de ce que vous avez dit?

Des voix: Règlement!

M. le Président: J'exhorte les députés à respecter les usages pour ce qui est des questions et des réponses. Le ministre a la parole.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison quand il dit que le gouvernement entend liquider immédiatement 45 p. 100 de ces actions sous forme de série et qu'en vertu du projet de loi, il pourra liquider le reste un de ces jours suivant les conditions du marché.

M. Tobin: Vous parlez maintenant de toutes les actions.

M. Mazankowski: Je trouve la chose tout à fait étonnante, car si nous devons prendre l'opposition au mot, le député de Winnipeg—Fort Garry nous invite précisément à agir ainsi et à ne pas tout liquider d'un seul coup; cependant, le secteur devrait savoir que le gouvernement s'est engagé dans la voie de la privatisation. C'est exactement ce que nous faisons, monsieur le Président.

Pourquoi le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe tente-t-il de travestir les propos du député de Winnipeg—Fort Garry qui s'intéresse vivement à cette question et qui s'est exprimé d'une façon tout à fait claire, ce dont je lui sais gré? Au moment d'examiner cette affaire, nous avons tenu compte de ses observations.

M. Tobin: De toute évidence, monsieur le Président, le vice-premier ministre passe vraiment trop de temps en compagnie du député de Saint-Jean-Ouest, mais il est loin d'être aussi drôle que lui.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: C'est que je dois défendre mon collègue terre-neuvien contre cette ridicule imitation.

M. Hnatyshyn: Vous êtes loin d'être aussi spirituel que lui.

M. le Président: Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe défend le député de Saint-Jean-Ouest. Le vice-premier ministre défend le député de Winnipeg—Fort Garry.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Dans cette atmosphère inhabituelle empreinte d'unité, peut-être le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe acceptera-t-il de poser sa question.

M. Tobin: Monsieur le Président, je tiens à ce que vous sachiez qu'à mon avis, celui qui, à la tribune, a déclaré que le vice-premier ministre était un imbécile, est allé un peu loin.

LA PROTECTION DU CENTRE D'ENTRETIEN

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la question que je pose au vice-premier ministre est la suivante. Ce matin, il a dit dans sa déclaration à la Chambre que le gouvernement du Canada n'aurait aucun lien direct avec Air Canada, qu'il laisserait la compagnie fonctionner comme une entreprise commerciale et qu'il ne s'ingérerait aucunement dans ses décisions.

Du même souffle, il a ajouté qu'il garantissait aux habitants de Winnipeg que le centre d'entretien d'Air Canada situé à cet endroit serait protégé comme celui de Toronto et de Montréal.

Comment peut-il en même temps offrir des actions en promettant que le gouvernement n'interviendra pas et prétendre qu'il peut donner des garanties à Winnipeg, Toronto, Montréal ou Stephenville, à Terre-Neuve, quant aux activités futures d'Air Canada?

• (1430)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député n'est pas obligé de me croire, mais il voudra sans doute croire Air Canada. C'est normal. C'est son privilège, sa prérogative et il a été très clair là-dessus. Il m'a cependant traité indirectement de menteur et je lui demanderais . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . . de se rétracter.

M. Tobin: J'ai dit que vous étiez un imbécile.

M. le Président: La parole est au vice-premier ministre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je vais vérifier les bleus parce que les termes «dénaturer delibérément» qui me sont attribués sont antiparlementaires . . .

M. le Président: Le vice-premier ministre a le droit de vérifier les bleus et de soumettre la question à la présidence en temps opportun, mais ce n'est pas le moment.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si le député connaissait un peu l'organisation d'Air Canada, il saurait que 80 p. 100 de ses employés travaillent dans les trois importants centres de réparation et d'entretien de Montréal, Toronto et Winnipeg.

Quant à la situation à Winnipeg dont les députés d'en face, et non pas nous, ont parlé, il faut la clarifier. La déclaration dit: «Quel que soit le type d'avion choisi pour remplacer la flotte de B-727 d'Air Canada, l'avenir de la base d'entretien de Winnipeg n'est pas menacé», a déclaré le vice-président à l'entretien et au génie de la société.

M. Tobin: Ce n'est pas le gouvernement qui l'a dit.

M. Mazankowski: «Air Canada est très satisfaite du travail effectué ici. Nous entendons continuer d'utiliser ces installations pour entretenir la flotte qui remplacera les 727 ou l'un des autres types d'avion que nous possédons déjà.» Peut-on être plus clair, monsieur le Président?

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Celui-ci n'a pas tenu les promesses qu'il a faites aux retraités, aux contribuables, aux personnes qui voulaient des programmes de développement régional . . .

Des voix: La question.

M. Broadbent: . . . et maintenant il a fait la même chose à propos d'Air Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Étant donné que la majorité des Canadiens ont dit récemment qu'ils étaient satisfaits du rendement d'Air Canada et voulaient conserver la structure actuelle de la société, comment le premier ministre peut-il expliquer cette nouvelle rupture de promesse autrement que par le triomphe de l'idéologie conservatrice sur le bon jugement des Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si le chef du NPD s'intéressait au bien-être d'Air Canada, de ses employés et des gens qu'elle sert, il accorderait beaucoup plus d'attention au genre de mesures qui sont présentées aujourd'hui et beaucoup moins aux sondages d'opinion. Il devrait arrêter de se fier aux sondages et s'intéresser plutôt aux questions importantes.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: En ce qui concerne . . .

M. Riis: Déclenchez des élections.

M. Mulroney: En ce qui concerne . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je n'entends pas ce qu'il dit.

M. McDermid: N'oubliez pas Imperial Oil, Ed.

M. le Président: Le très honorable premier ministre.

M. Mulroney: Je demanderais à mon collègue de lire un article publié le 16 janvier 1985 dans la *Gazette*, qui dit ceci: «Le premier ministre Brian Mulroney a dit lundi, à Montréal, qu'Air Canada n'était pas à vendre, mais n'a pas écarté la possibilité de céder un intérêt minoritaire. Un groupe d'employés d'Air Canada seraient intéressés à acheter jusqu'à 40 p. 100 des actions de la société.»

Cela a été dit en anglais et en français, en présence d'un Canadien distingué, comme l'article le précise, M. Louis Laberge.

Je crois que mon collègue sera d'accord avec moi pour dire que ce qui s'est passé aujourd'hui est tout à fait conforme à ce que j'ai dit en janvier 1985 et est très . . .

Des voix: Non, non.

M. Mulroney: Le NPD pense peut-être que le monde n'évolue pas, mais c'est faux, et il y a des besoins à satisfaire pour préparer l'avenir. Nous allons justement les satisfaire, au nom de tous les Canadiens, afin qu'Air Canada devienne une société meilleure et plus solide.

Des voix: Bravo!

LA VENTE D'ACTIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Que le premier ministre sache que je vérifie toujours ses paroles immortelles avant de me présenter à la période des questions. J'ai lu ses paroles au sujet de la vente d'une part minoritaire des actions, mais je lui demande pourquoi il induit ainsi en erreur la population du Canada?

Dans sa déclaration d'aujourd'hui et au cours de la période des questions, le vice-premier ministre a précisé que le gouvernement n'avait pas simplement l'intention de vendre une part minoritaire des actions, mais qu'il prévoyait vendre un jour toutes les actions d'Air Canada.

Puisqu'en 1985, le premier ministre ne parlait que d'une part minoritaire des actions, pourquoi les conservateurs ont-ils complètement changé d'idée et s'engagent-ils maintenant à vendre toutes les actions d'Air Canada? Voilà le noeud du problème.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je sais . . .

M. Broadbent: Que se passe-t-il? Pourquoi ne répondez-vous pas Brian?

M. Mazankowski: Le chef du Nouveau Parti démocratique devrait se calmer un peu. Il se met toujours en colère lorsqu'il pose des questions.

M. Broadbent: C'est que nous voulons connaître la vérité.

M. Riis: Nous aimons la vérité.

M. Mazankowski: Cela ternit un peu son image.

M. Masse: C'est mauvais pour les sondages.

M. Blackburn (Brant): Vous bradez notre pays.

M. Hnatyshyn: Accrochez-vous à votre fauteuil, Derek.

M. le Président: Le vice-premier ministre a la parole.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'aurais espéré que le chef du NPD prenne en considération l'ensemble de la déclaration. On prévoit une mesure législative qui donnera la possibilité de vendre au public toutes les actions d'Air Canada.

M. Broadbent: C'est bien cela, une trahison.

M. Mazankowski: Une fois le projet de loi adopté, les mesures financières et réglementaires voulues seront prises et si la situation du marché le permet, on demandera au conseil d'administration de mettre en vente une part initiale de 45 p. 100 et la part du gouvernement restera d'environ 55 p. 100. S'il est alors avantageux pour la société aérienne et pour les Canadiens de continuer, alors on continuera . . .

M. Riis: Il avait promis que vous ne le feriez pas.

M. Mazankowski: . . . mais le gouvernement conservera une part de 55 p. 100 des actions tant qu'il ne sera pas jugé avantageux de les vendre.

LE CENTRE D'ENTRETIEN DE WINNIPEG

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les Canadiens auront constaté que le premier ministre a refusé de répondre à cette question parce qu'il sait qu'on vient de le prendre en flagrant délit de manquer à sa parole une fois de plus . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député d'Oshawa a la parole.

M. Broadbent: Monsieur le Président, peu importe qu'il s'agisse du premier ministre ou de son porte-parole, le vice-premier ministre, ils ont promis aujourd'hui . . . Ce n'est pas Air Canada, c'est le vice-premier ministre qui a parlé aujourd'hui du centre d'entretien de Winnipeg. Il a dit: «Le centre d'entretien de Winnipeg demeurera une fonction intégrale et prééminente d'Air Canada.» Si on a l'intention, comme le vice-premier ministre l'a précisé ailleurs dans sa déclaration, de céder le contrôle opérationnel de la compagnie aux nouveaux actionnaires, comment pourra-t-on jamais tenir cette promesse à l'avenir?

La vraie raison pour laquelle cette question est portée à notre attention aujourd'hui, n'est-ce pas simplement parce qu'il faut aux conservateurs un autre subterfuge pour affronter l'électorat du Manitoba? N'est-ce pas là le fin mot de l'histoire?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Rappelez-vous le CF-18.

M. le Président: Le vice-premier ministre a la parole.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, s'il est question de subterfuges, j'ai ce qu'il faut ici, et je cite:

> . . . le NPD n'est pas forcément contre la privatisation. Mais nous estimons que la vente d'une société d'État doit pouvoir se justifier d'un point de vue concret.
>
> Si, par exemple, elle est mal administrée, qu'elle manque de fonds ou qu'aucune raison de principe ne justifie que le gouvernement veuille la garder, dans ce cas, peut-être pourrait-on la vendre au secteur privé.

• (1440)

Qui a dit cela? Ian Waddell, dont la déclaration figure dans le hansard du 13 février 1987.

M. Broadbent: C'est exact.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous allons en faire notre cheval de bataille.

M. Riis: S'il vous plaît, déclenchez des élections dès maintenant.

M. le Président: Le député de Winnipeg—Fort Garry a la parole.

M. Crosbie: Venez donc de ce côté-ci, Lloyd.

Des voix: Nous voulons Lloyd.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je suppose que vous comprendrez que je sois un peu surpris de cet appui sans réserve de l'autre côté . . .

M. le Président: Je suis surpris par les deux côtés.

M. Axworthy: . . . et de votre part aussi, je l'espère, monsieur le Président.

L'AVENIR DU CENTRE D'ENTRETIEN DE WINNIPEG

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Gary): Monsieur le Président, puisqu'on parle de l'origine de la politique, je pense qu'il est bon de faire remarquer que le vice-premier ministre se reporte à un discours que j'ai fait lors d'une conférence du *Financial Post*. Je lui recommande de bien lire ce discours qui propose, d'abord, une recapitalisation d'Air Canada, ce que le gouvernement n'a pas fait, puis des audiences publiques pour que l'on connaisse exactement les avantages et les inconvénients de son rôle et pour que le public soit convenablement informé.

Conformément à son habitude, le premier ministre ne suit jamais mes bons conseils. C'est pour cela que cette mesure lui cause tant de problèmes aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Dans sa déclaration de ce matin, le gouvernement disait clairement qu'il allait mettre dans un projet de loi l'engagement de maintenir le siège social d'Air Canada à Montréal. C'est une excellente initiative, que j'approuve.

Toutefois, pourquoi n'envisage-t-on pas le même engagement au sujet du centre d'entretien de Winnipeg? Tout ce que nous avons, c'est une déclaration de bonnes intentions de la part du gouvernement qui ne peut d'ailleurs rien garantir puisqu'il renonce au pouvoir de faire respecter ces engagements.

Pourquoi le vice-premier ministre n'ajoute-t-il pas au projet de loi des engagements pour Toronto et Winnipeg, identiques à ceux qu'il prend pour Montréal?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le député de Winnipeg—Fort Garry des avis, des conseils et de la sagesse dont il nous a fait profiter au cours des années. Nous avons suivi un certain nombre de ses discours et déclarations. Il parle des réserves qu'il avait faites dans ce discours particulier. Si je comprends bien, si Air Canada devait être recapitalisée, d'une façon ou d'une autre, cela voulait dire qu'il y aurait une nouvelle injection d'argent.

M. Axworthy: Exact. Vous avez compris.

M. Mazankowski: Je suis surpris qu'il n'ait pas fait cela pendant qu'il était ministre des Transports. Le 29 mars 1984—et je pense qu'il était ministre des Transports à ce moment-là—, il disait: «Air Canada a de bonnes possibilités de croissance, mais le gouvernement n'est pas prêt à faire les investissements nécessaires». Cette déclaration était attribuée au ministre des Transports par le *Globe and Mail* du 29 mars 1984.

Il a donc eu l'occasion, il a eu la possibilité. Pourquoi n'a-t-il rien fait?

M. Turner (Vancouver Quadra): Où voulez-vous en venir?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je voulais préciser la pensée du député de Winnipeg—Fort Gary, pour la gouverne du chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Merci. Nous avions un peu de mal à vous suivre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invite le député à relire la déclaration qui prévoit un régime d'achat d'actions pour les employés, qui dit qu'aucun actionnaire ne pourra détenir plus de 10 p. 100 des actions émises au public, et que la propriété étrangère sera limitée à un maximum de 25 p. 100.

On dit ensuite:

> Les grands centres d'exploitation et d'entretien qui ont été construits au fil des ans à Montréal, Toronto et Winnipeg constituent une source de grande fierté pour Air Canada et un élément fondamental du succès de la compagnie . . . Le centre d'entretien de Winnipeg demeurera une fonction intégrale et prééminente . . .

Tout cela figure dans les engagements que nous avons pris et les restrictions que nous avons placées.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je suis vraiment surpris que le gouvernement ait cherché des conseils dans mes discours. Je pensais que tous les conseils lui venaient de Frank Moores.

LE MAINTIEN DU SIÈGE SOCIAL À MONTRÉAL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le gouvernement a pris l'engagement très ferme de garantir dans la loi le maintien du siège social à Montréal, et c'est raisonnable. Cependant, selon la déclaration que le ministre a faite aujourd'hui, le gouvernement n'a le pouvoir de faire de même pour aucun autre établissement d'Air Canada, notamment ceux de Toronto et de Winnipeg. Nous voulons savoir pourquoi le gouvernement est disposé à le faire pour un centre, mais pas pour les autres.

Étant donné les prétendus engagements du ministre, veut-il dire aujourd'hui à la Chambre des communes, à la période des questions, qu'il prendra le même engagement pour Winnipeg et Toronto, à savoir que la loi leur donnera la même protection qu'à Montréal?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, évidemment, il faut que la société, qu'il s'agisse d'une société d'État ou privée, ait un siège social. Cela est prévu dans la loi, comme d'autres aspects seront précisés dans la loi ou des statuts de la société. C'est ce que j'ai dit.

LE CENTRE D'ENTRETIEN DE WINNIPEG—L'ENGAGEMENT DU MINISTRE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans sa déclaration de ce matin, il fait savoir clairement que le président du conseil d'Air Canada votera selon les directives des actionnaires privés. Comment le ministre peut-il garantir aux 2 300 employés d'Air Canada à Winnipeg, et notamment au grand nombre d'employés qui travaillent au centre d'entretien, que les actionnaires privés respecteront l'engagement que le ministre prend dans sa déclaration aujourd'hui?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, Air Canada a pris un engagement ferme dans un communiqué, qui a évidemment reçu l'appui du président du conseil d'Air Canada et même du président d'Air Canada. C'est le même aujourd'hui qu'hier.

M. Blackburn (Brant): Et d'ici un an?

L'AVENIR DU CENTRE D'ENTRETIEN DE WINNIPEG

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le président d'Air Canada a fait une déclaration basée sur les instructions qu'il a reçues des propriétaires actuels. Le ministre propose toutefois qu'à l'avenir le président reçoive ses instructions des actionnaires privés.

Qu'est-ce qui empêche les actionnaires privés, dont la principale préoccupation est naturellement de faire des bénéfices, de déclarer qu'il n'est pas rentable de garder l'atelier de Winnipeg ou ceux d'autres villes? Il est essentiel que la législation contienne l'assurance que les ateliers de Winnipeg et de Toronto seront maintenus tels quels ou agrandis.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député est si inquiet pour Winnipeg. Il s'agit d'un atelier d'entretien rentable qui offre un bon service et qui a des employés consciencieux. Air Canada a pris un engagement ferme.

M. Riis: Rappelez-vous des CF-18.

M. Mazankowski: Au cas où le député ne serait pas au courant de tout ce qui se passe là-bas, je précise qu'en plus d'assurer l'entretien des avions d'Air Canada, l'atelier de Winnipeg exécute des contrats d'entretien pour d'autres transporteurs et que la société aérienne continuera de chercher des débouchés et de présenter des soumissions en conséquence. Il s'agit d'une affaire florissante. Pourquoi voudrait-on s'en débarrasser, monsieur le Président?

* * *

L'IMMIGRATION

LES IMMIGRANTS TURCS DEMANDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ—LA RÉUNION DE LA MINISTRE AVEC LA DÉLÉGATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, concerne le sort des Turcs qui manifestent aujourd'hui sur la colline du Parlement.

Sauf erreur, la ministre a rencontré récemment des représentants des Turcs en question. Pourrait-elle nous préciser la nature des discussions qu'elle vient d'avoir avec les intéressés? Pourrait-elle en outre nous dire si elle a précisé au groupe qu'en tant que ministre, elle entend, comme c'est là sa prérogative, invoquer le paragraphe 115(2) de la Loi sur l'Immigration qui permet au gouvernement fédéral d'admettre n'importe quelle personne au Canada pour des considérations d'ordre humanitaire?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je connais bien la Loi. Lors de mes entretiens avec le représentant des Turcs qui sont à Ottawa aujourd'hui, j'ai précisé que la procédure entreprise vendredi dernier et l'engagement que j'ai pris envers les intéressés prendraient fin à la suite de leur manifestation sur la colline du Parlement. Je ferai à 15 heures une déclaration tendant à informer davantage la Chambre à ce sujet.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Elle n'est certes pas sans savoir que les pouvoirs discrétionnaires qui lui sont conférés en vertu de la Loi pour des considérations d'ordre humanitaire existent pour une raison bien précise, à savoir pour lui permettre de se pencher sur des cas douteux qui surgissent, sans qu'on s'y attende, à la suite de catastrophes naturelles ou d'escroqueries.

Étant donné que l'ancien ministre d'État à l'Immigration qualifie les intéressés d'innocentes victimes de personnes sans scrupules, personnes qui sont vraiment à la source du problème et dont on ne s'occupe pas, pourquoi la ministre est-elle opposée si fermement à l'application des critères humanitaires auxquels le gouvernement a eu recours 40 000 fois l'année dernière, notamment dans le cas du professeur Georges Grossmann qui n'avait pas besoin d'une aide humanitaire pour rester au Canada?

• (1450)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en tant que gouvernement, pour ce qui est des questions d'immigration et de réfugiés, nous souhaitons que la Loi soit appliquée de façon humaine et compatissante, mais non pas arbitraire. C'est pourquoi nous avons saisi le Parlement de deux projets de loi que nous voudrions voir adoptés, afin que nous puissions nous pencher sur la question plus large des réfugiés et des immigrants ainsi que de leurs familles, sur la réunification des familles, sur le taux de croissance que nous souhaitons en matière d'immigration et sur notre capacité de demeurer humains tout en étant équitables pour tout le monde.

* * *

[*Français*]

LES AUTOCHTONES

LE DÉMÉNAGEMENT D'UN GROUPE D'INUIT DE PORT BURWELL—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les Inuit du Nouveau-Québec m'ont fait état d'un problème concernant le déménagement d'un groupe d'Inuit de Port Burwell en 1978.

Comme vous le savez, les anciens résidants de Port Burwell ont intenté en 1984 une poursuite de 55 millions de dollars contre le gouvernement fédéral. Le ministre a annoncé en octobre 1987 le début des négociations entre son représentant spécial dans les ententes de la Baie James et la société Makivik.

Ma question est la suivante: Quels sont les résultats concrets des négociations afin de régler cette question très importante pour les Inuit du Nouveau-Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Comme toujours, monsieur le Président, le député a exposé un problème au nom de ses électeurs. Je suis heureux de lui apprendre que les huit familles de Port Burwell recevront du gouvernement du Canada une indemnisation d'environ 2,5 millions de dollars pour les aider à s'établir ailleurs. En outre, comme ce sont des bénéficiaires aux termes de l'accord de la Baie James, elles toucheront une aide pour poursuivre leur rétablissement.

Le processus de négociation a été couronné de succès. Je crois que toutes les parties y ont gagné, et nous en espérons autant des autres négociations sur d'autres questions relatives à la Convention concernant la Baie James et le nord du Québec.

* * *

AIR CANADA

LA VENTE D'ACTIONS—LA REPRÉSENTATION DES CONTRIBUABLES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, après avoir lu la déclaration du ministre pour la troisième fois, j'en suis arrivé à la conclusion que le paragraphe le plus insensé de toute la déclaration représente de la part du gouvernement une abdication de ses responsabilités envers les contribuables. Le ministre affirme que 55 p. 100 du contrôle d'Air Canada restera entre les mains du public, mais il dit dans sa déclaration que le gouvernement donnera instruction au président du conseil d'administratioon d'Air Canada de se conformer, lors des votes, à la volonté des actionnaires publics qui sont les actionnaires minoritaires. Qui représentera les contribuables canadiens qui possèdent 55 p. 100 de la compagnie aérienne?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député qualifie l'idée d'insensée, mais le président d'Air Canada a dit en substance ce matin lors d'une conférence de presse que cette initiative était avantageuse pour les employés, pour les consommateurs, pour les localités concernées et aussi pour le Canada. Le député devrait en tenir compte.

Air Canada fonctionne comme une société commerciale dans un contexte réglementaire nouvellement structuré. Elle fait concurrence au secteur privé et se comporte à tous égards comme une entreprise du secteur privé. A titre de gouvernement, nous ne sommes pas intervenus dans les activités et la gestion ordinaires d'Air Canada, et c'est conforme à ce qui se passait auparavant.

L'ACHAT D'ACTIONS—LE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je suis tout bonnement sidéré de voir que les Conservateurs continuent sur la lancée des Libéraux. Je voudrais que le ministre dise, à en juger d'après sa déclaration ou les projets du gouvernement, ce qui empêchera un groupe de personnes faisant partie du conseil d'administration de plusieurs compagnies aériennes ou même plusieurs compagnies aériennes d'acquérir 10 p. 100 des actions chacune et de mettre le grappin sur Air Canada ou ce qui empêchera une compagnie aérienne étrangère d'acheter 12 p. 100 des actions et d'avoir la haute main sur Air Canada.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): C'est une situation plutôt compliquée, monsieur le Président. Si le député y réfléchissait à nouveau, il constaterait que 10 p. 100 seulement des actions vendues au public risquent de tomber entre les mains d'une personne, ce qui représenterait environ 4,5 p. 100 des actions. Quant à la mainmise étrangère . . .

M. Benjamin: Mais vous allez les vendre toutes.

M. Mazankowski: Nous nous sommes engagés clairement à mettre en vente 45 p. 100 des actions autodétenues . . .

M. Benjamin: Dans un premier temps.

M. Mazankowski: Peut-être d'ici dix ans, peut-être cinq . . .

M. Broadbent: Peut-être d'ici deux ans.

M. Cassidy: Nous veillerons à ce que vous ne le fassiez jamais.

M. Mazankowski: Si c'est dans l'intérêt de la société, la décision sera prise . . .

M. Cassidy: C'est une question de confiance.

M. Mazankowski: Les députés ne veulent pas écouter la réponse.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LE PROJET DE LOI DE LA SASKATCHEWAN—ON DEMANDE QU'UNE AIDE FINANCIÈRE FÉDÉRALE SOIT OFFERTE À LA PROVINCE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est au sujet du projet de loi linguistique nº 2 de la Saskatchewan. Nous apprenons aujourd'hui par la presse que M. Devine, premier ministre de cette province, n'acceptera pas qu'on modifie son projet de loi controversé.

Comme la persuasion, que nous estimions être le meilleur moyen d'amener la Saskatchewan à se montrer généreuse et conciliante, n'a pas abouti à une solution satisfaisante du problème, le gouvernement fédéral ne pourrait-il pas maintenant se servir de son pouvoir de dépenser. Nous savons, en effet, que le gouvernement fédéral peut offrir aux provinces une assistance financière et technique. Toutefois, nous ne savons pas ce qu'il a offert à la Saskatchewan. Le premier ministre pourrait-il nous dire en quoi consiste cette offre et ce qu'il entend faire pour en arriver, dans cette affaire, à une solution plus amicale, plus généreuse, plus conciliante et peut-être plus humaine?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends la question de l'hon. député parce qu'elle cadre avec les entretiens qui se déroulent avec les ministres supérieurs du gouvernement de la Saskatchewan. J'ai le plaisir de l'informer que nous étudions dans les meilleurs délais toute la gamme des conséquences et les ramifications de la décision. Je crois qu'il s'agit là d'un bon signe.

Dans cette affaire très importante, notre gouvernement prend les devants sous la conduite du premier ministre. Comme ce dernier l'a fait remarquer hier, nous ne mettons pas quatre ou cinq ans à essayer de régler ces problèmes. Au contraire, nous nous en occupons dans les meilleurs délais.

En effet, nous parlerons de l'aide que l'on pourrait accorder à la Saskatchewan de manière que les intérêts des minorités soient bel et bien protégés dans cette province et que les intérêts non seulement des minorités, mais de tous les citoyens de la Saskatchewan et du Canada soient dûment représentés au niveau fédéral.

M. Gauthier: Monsieur le Président, la question suivante s'impose: Pendant combien de temps ces pourparlers dureront-ils et que va-t-il se produire à la fin de la journée?

[*Français*]

LA SURVIE DES MINORITÉS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Monsieur le premier ministre, hier, on citait le premier ministre de la Saskatchewan à l'effet que dans 10 ou 15 ans, la Saskatchewan serait entièrement bilingue. Vous-même à la Chambre, hier, avez cité la déclaration du premier ministre de la province. On sait qu'au fait depuis six ans maintenant, la Loi constitutionnelle du Canada donne aux minorités un accès à l'éducation dans leur langue, partout au Canada. En Saskatchewan, il n'y a pas de conseils scolaires, il n'y a pas d'écoles françaises homogènes, il n'y a pas d'accès à l'éducation en français en Saskatchewan, six ans après l'adoption de la Loi constitutionnelle. Qu'est-ce qui fait croire aux minorités . . . et qu'est-ce que le premier ministre peut dire aux minorités? Quel acte de foi devons-nous faire pour que ce gouvernement comprenne qu'il faut passer aux actes, arrêter de parler et faire quelque chose pour mettre vraiment de l'avant des mesures qui vont donner aux minorités une survie possible dans ce pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Si je ne m'abuse, monsieur le Président, le rapport du Commissaire aux langues officielles indique tout de même une progression importante dans la province de Saskatchewan depuis quelques années quant à l'utilisation du français. Ceci ne nous enlève nullement la responsabilité comme Parlement fédéral, comme gouvernement fédéral, bien sûr, d'en faire davantage. Et c'est à cela que le ministre faisait allusion. Nous allons nous servir de tous nos atouts ici au gouvernement fédéral pour faciliter la tâche au gouvernement de la province de fournir différents services, différentes possibilités d'épanouissement linguistique, culturel et social à la minorité francophone de la Saskatchewan. Je pense que dans ce sentiment, je rejoins précisément le but recherché par mon honorable ami.

* * *

● (1500)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE TRAITÉ CONCERNANT LA COUCHE D'OZONE—LA RÉUNION DU GROUPE DES SEPT À TORONTO

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En septembre dernier, à Montréal, le Canada et 30 autres pays ont parafé un traité tendant au rétablissement de la couche d'ozone que l'utilisation des CFC dans les aérosols a sérieusement compromise de par le monde. Cinq des pays du Groupe des sept qui se réuniront au sommet de Toronto, en juin, sont responsables des deux tiers de l'utilisation des CFC dans le monde. Par le passé, le premier ministre n'a pas hésité à soulever diverses questions comme celle de l'Afrique du Sud lors de ces sommets économiques. Par conséquent, s'engage-t-il à évoquer le traité concernant la couche d'ozone au sommet économique de Toronto et à exhorter les cinq autres pays à suivre l'exemple du Canada et des États-Unis et à bannir l'utilisation des CFC dans les aérosols?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Bien entendu, monsieur le Président, le Canada se préoccupe vivement de l'amincissement de la couche d'ozone. Au nom de tous mes collègues parlementaires, je tiens à féliciter de façon particulière le ministre de l'Environnement pour le leadership qu'il a abondamment démontré à ce sujet à la conférence tenue à Montréal.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il a pris part à des discussions sur les questions que nos partenaires du Groupe des sept veulent faire inscrire à l'ordre du jour. D'aucuns estiment fortement qu'il y a lieu de saisir de cet aspect de l'environnement les participants au sommet de Toronto, en juin prochain. Je prends bonne note de la proposition de mon collègue et j'en saisirai mes collègues du monde industrialisé lors de ce sommet.

M. le Président: Je signale à la Chambre que ce sera la dernière question de la période.

* * *

L'IMMIGRATION

LES RESSORTISSANTS TURCS—ON DEMANDE UN DÉLAI AVANT DE PROCÉDER À D'AUTRES EXPULSIONS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je voudrais d'abord profiter de cette occasion pour féliciter la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de sa nomination et lui souhaiter bonne chance. Je voudrais également lui poser une question.

Etant donné que le gouvernement a beaucoup tardé à imposer des visas aux citoyens turcs, en dépit du fait qu'il savait depuis des mois que des escrocs poussaient de nombreux Turcs à venir chez nous sans les papiers nécessaires, accepterait-elle d'attendre deux mois de plus avant de procéder à d'autres expulsions, afin qu'on ait le temps d'organiser des consultations à la fois pour mettre en oeuvre le projet de loi C-55 concernant la détermination du statut de réfugié et pour définir des modalités logiques et équitables permettant de liquider les 48 000 cas qui sont actuellement en attente?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de son amabilité.

Je dois dire que nous nous sommes conformés au processus normal appliqué à l'égard d'un pays ami, dans le cas des Turcs qui ont demandé le statut de réfugié. Il y a eu une période de discussions avec le gouvernement turc puis nous avons imposé des visas aussitôt que possible.

J'ai examiné très attentivement cet aspect de la question. Bien sûr, certains des retards étaient dus aux personnes elles-mêmes, qui ont choisi de se prévaloir de notre procédure d'appel, ce qu'elles avaient tout à fait le droit de faire. Cependant, elle est trop longue et je conviens avec le député que le projet de loi C-55 nous aidera à régler ces questions plus rapidement. Naturellement, nous allons devoir ensuite examiner les 48 000 cas en attente. Je remercie le député de son appui en ce qui concerne le projet de loi C-55.

LE PROJET DE LOI C-55—DEMANDE DE MODIFICATIONS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, tous les porte-parole non gouvernementaux du Canada, les associations religieuses, les syndicats, le barreau et d'autres, ont condamné le projet de loi C-55 parce qu'il va à l'encontre de la décision rendue par la Cour suprême il y a trois ans à propos des audiences. Compte tenu de ce fait, la ministre va-t-elle envisager le délai que j'ai proposé, afin de négocier avec l'Association du barreau canadien et le Sénat les modifications à apporter au projet de loi C-55 pour qu'il devienne acceptable et puisse être adopté sans risque d'être immédiatement contesté devant la Cour suprême?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'aurais bien voulu que le député soit en mesure de m'aider au Sénat. J'en ai grand besoin.

Je me contenterai de dire que nous considérons que les projets de loi C-55 et C-84 forment un ensemble complet de mesures traitant de cette question. Les deux ensemble nous aideront à résoudre le problème.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DÉSIGNATION D'UN DÉPUTÉ PAR SON NOM

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je suis persuadé que l'éminent vice-premier ministre qui, après tout, est un ancien leader parlementaire, voudra profiter de l'occasion pour corriger l'erreur qu'il a faite, lors de la période des questions, quand il m'a désigné par mon nom. Il doit assurément savoir que je suis le député de Vancouver—Kingsway. Malgré tous les efforts déployés par le gouvernement pour m'enlever cette circonscription, j'en demeure le député.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'ai vraiment pas eu l'intention de participer aux événements regrettables qui ont lieu à Vancouver. Je ne faisais que citer un extrait d'une des déclarations du député. Je lui présente mes excuses. Qui pourrait ne pas savoir que le député représente Vancouver—Kingsway? Je le prie d'accepter mes excuses.

* * *

[*Français*]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

L'UNITÉ NATIONALE—LES DROITS DES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je demande la permission de présenter une motion invitant la Chambre à s'ajourner maintenant et, comme je l'ai fait hier, je présenterai quelques arguments à l'appui de cette proposition. Si la motion est recevable, je serais prêt à la débattre ce soir, comme cela est prévu au Règlement.

Monsieur le Président, il y a plusieurs raisons qui font que je réitère ma demande aujourd'hui pour ce débat d'urgence sur la situation linguistique en Saskatchewan. D'abord, je crois qu'il n'est pas nécessaire de rappeler la situation en tant que telle, car tous savent qu'elle soulève des questions d'ordre constitutionnel, en particulier face à l'interprétation de l'Accord constitutionnnel du lac Meech.

De plus, il ne faut pas perdre de vue que la Cour suprême a reconnu que les droits des Canadiens d'expression française de la Saskatchewan étaient violés depuis 1905. Ce n'est pas une mince affaire, c'est une injustice grave qu'il nous faut réparer le plus rapidement possible!

Puisque le projet de loi 2 déposé par la Législature de la Saskatchewan contrevient à la fois à l'esprit de conciliation nationale qui a prévalu à l'Accord du lac Meech, et puisque le projet de loi 2 ne pourra en aucun cas réparer les torts et injustices faits aux francophones de cette province, je crois que ces éléments peuvent à eux seuls justifier la tenue d'un débat d'urgence car c'est la responsabilité directe du gouvernement fédéral de s'assurer que les droits des minorités seront respectés.

Il y a d'autres éléments, monsieur le Président, qui font que le débat doit avoir lieu le plus tôt possible. Le premier ministre nous a dit, à la Chambre, qu'il a eu et que ses ministres ont eu des discussions avec le premier ministre Devine, en fin de semaine. Malheureusement, les médias rapportaient ce matin l'échec de ces négociations car le premier ministre Devine affirmait que rien ne pourrait le convaincre de modifier de quelque façon que ce soit le projet de loi 2. C'est donc l'échec total des efforts de persuasion du premier ministre.

En deuxième recours, le gouvernement aurait l'utilisation de son pouvoir de dépenser, comme je le disais tantôt. Or, le premier ministre a déclaré qu'il avait fait ou qu'il ferait des offres à la province, mais nous ne savons pas ce qui se passe, nous ne savons pas de quelles offres il s'agit. Nous ne savons pas qui est impliqué et à quel niveau. Pourtant, puisque c'est une responsabilité directe d'administration du gouvernement de dispenser des sommes d'argent pour aider les provinces à satisfaire aux obligations constitutionnnelles, je pense que la Chambre des communes aurait avantage à connaître ces objectifs.

Finalement, je crois que le débat d'urgence doit avoir lieu parce qu'on nous dit que la province s'apprête à légiférer le plus rapidement possible, probablement d'ici la fin de semaine. Cela rendra la situation quasi impossible à changer. Il nous faut donc agir sans délai pour que cela ne se produise pas.

Monsieur le Président, je crois au pouvoir de persuasion, je crois au respect que les Canadiens et les Canadiennes ont envers leur Parlement. Je crois que la démocratie est fortement implantée dans le coeur des citoyens. Voilà pourquoi un débat d'urgence est nécessaire car il permettra à toutes les voix de se faire entendre.

Il ne s'agirait pas du simple pouvoir de persuasion du premier ministre, mais d'un appel des députés élus en cette Chambre à la bonne raison, aux bons sentiments de leurs concitoyens et à leur générosité.

Monsieur le Président, j'aimerais que l'on passe sérieusement à ce débat et que l'on puisse ce soir en discuter à fond dans ce forum démocratique.

M. le Président: Hier, l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a fait la même demande. Après beaucoup de considération, beaucoup d'attention, selon les circonstances j'ai décidé hier que ce n'était pas approprié de tenir un débat d'urgence et je pense que la situation, depuis hier, n'est pas différente de celle d'aujourd'hui. Je sais bien que le sujet est très important pour les minorités francophones et aussi pour les minorités anglophones dans notre pays, spécialement c'est un sujet qui est très important pour l'unité de notre pays, mais encore je dois dire aujourd'hui que, selon toutes les circonstances, je pense que, selon le Règlement, il n'est pas approprié de tenir un débat d'urgence aujourd'hui. Mais encore, j'assure l'honorable député que le sujet est très important pour cette Chambre des communes et pour tous les Canadiens. Je le remercie de son intervention sur un sujet qui est très important.

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, les leaders parlementaires ont convenu de revenir à la période réservée aux déclarations ministérielles pour permettre à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) de faire une déclaration et aux porte-parole de l'opposition d'y répondre.

Je pense également que, dans le contexte de cette entente, il a également été convenu que l'heure de l'ajournement de la Chambre ne sera pas reportée en conformité de l'article 19 du Règlement.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je peux confirmer que des consultations de ce genre ont eu lieu. En toute franchise, à voir comment le gouvernement a agi ce matin lors de la déclaration sur la privatisation d'Air Canada, nous étions enclins tout d'abord à refuser au gouvernement le droit de déroger au Règlement de la Chambre et de faire une déclaration à un moment autre que celui qui est fixé.

Toutefois, nous avons remarqué que la déclaration devait porter sur les demandeurs turcs et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a réussi à nous fournir des exemplaires de sa déclaration en français et en anglais bien avant l'heure où elle voulait faire sa déclaration. Je me demande pourquoi le vice-premier ministre (M. Mazankowski) n'a pas pu agir comme la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est un autre exemple de gabegie et de confusion totale dans l'organisation des travaux de la Chambre.

De toute façon, étant donné en l'occurrence le sujet de la déclaration, nous sommes disposés à donner notre consentement unanime pour lui permettre de faire cette déclaration maintenant à condition que la séance soit levée à l'heure habituelle de l'ajournement et ne soit pas prolongée du temps que prendra la ministre pour faire sa déclaration.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il y a eu en effet des discussions positives entre les leaders parlementaires plus tôt aujourd'hui. Je veux saisir cette occasion pour remercier la ministre d'avoir eu l'obligeance dans ses nouvelles fonctions de communiquer bien à l'avance aux porte-parole de l'opposition un aperçu de ses remarques dans les deux langues officielles. Il s'agit d'une initiative très appropriée et pleine de délicatesse.

C'est ce qui nous a incités à consentir unanimement à ce que la Chambre revienne aux déclarations des ministres pour entendre ses observations et permettre aux porte-parole de l'opposition d'y répondre.

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour dire que sa façon d'agir tranche avec la maladresse commise tout à l'heure par le gouvernement quand il a annoncé la vente d'Air Canada au privé. Quoi qu'il en soit, nous appuyons avec enthousiasme la déclaration de la ministre au sujet des Turcs qui sont de passage à Ottawa aujourd'hui.

Déclarations de ministres

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LES RESSORTISSANTS TURCS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—DÉCLARATION DE LA MINISTRE

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, à l'instar d'autres députés et d'autres Canadiens, je suis préoccupée par la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les Turcs qui sont venus réclamer le statut de réfugié au Canada, mais en vain finalement.

Vendredi soir dernier, je suis allée rencontrer le groupe des marcheurs pour leur expliquer la position du gouvernement. Je me suis entretenue avec tout le groupe et avec chacun de ses membres de sorte qu'ils puissent me poser toutes les questions qu'ils voulaient.

Aujourd'hui, je me suis entretenue à nouveau avec leurs chefs pour leur exposer personnellement ma position à l'heure actuelle et pour leur rappeler encore que la Loi canadienne sur l'immigration doit être respectée.

[*Français*]

Je répète, monsieur le Président. Vendredi dernier, je suis allée rencontrer le groupe de marcheurs et aujourd'hui, je les ai rencontrés à nouveau pour leur expliquer directement ma position et pour répéter que la Loi sur l'immigration doit être respectée.

[*Traduction*]

Comme le savent les députés, la Loi canadienne sur l'immigration prévoit une démarche précise pour évaluer les demandes de statut de réfugié qui sont présentées au Canada. Cette démarche comporte diverses possibilités d'appel que les Turcs ont toutes épuisées.

Nous admettons que ces citoyens turcs ont d'abord été victimes d'agents de voyage peu scrupuleux, mais, une fois au Canada, ils ont su se prévaloir de tous les droits d'appel que leur confère la loi. Ceux qui sont restés poursuivent cette démarche.

C'est notamment pour prévenir ce genre de situation malheureuse que nous avons tenté d'établir une nouvelle législation en présentant les projets de loi C-55 et C-84. Le projet de loi C-55 va permettre au gouvernement d'examiner plus rapidement les demandes de statut de réfugié et, partant, de réduire la possibilité que des personnes restent au Canada pendant des mois, voire des années, pendant que leur demande est étudiée.

Nous reconnaissons que la situation est difficile et angoissante, mais il ne faut pas oublier que ces personnes sont en fait des immigrants, qui seront un jour reçus, je l'espère, et non des réfugiés. Si nous permettons qu'on abuse du système, les personnes qui craignent vraiment pour leur vie et qui ont besoin de notre protection seront en danger.

[*Français*]

Si ces gens quittent de façon volontaire et respectent nos lois, ils pourront, de la Turquie, utiliser les canaux réguliers pour faire une nouvelle demande en vue d'émigrer au Canada.

En tant que ministre responsable, je ne retiendrai pas contre eux l'ordonnance d'expulsion dont ils sont l'objet. S'ils satisfont aux critères de sélection du Canada et du Québec, ils seront acceptés.

Comme je l'ai déjà mentionné, ces gens ont profité d'un processus juste. Ils se sont servis des diverses dispositions et garanties de notre système législatif. Leur revendication du statut de réfugié a été étudiée en profondeur et rejetée par le Comité consultatif du statut de réfugié, par la Commission d'appel de l'immigration et, pour ceux qui ont choisi d'aller encore plus loin, par la Cour fédérale du Canada. A chaque étape, leur revendication du statut de réfugié a été rejetée.

[*Traduction*]

Conformément à la Loi canadienne sur l'immigration, la démarche prévue est longue. La dernière étape consiste pour ces personnes à se plier à l'ordonnance d'expulsion. Je tiens à signaler aussi que quelque 400 de leurs compatriotes ont déjà décidé de leur propre chef de rentrer en Turquie.

• (1520)

A propos de ces Turcs, je ne peux m'empêcher de songer aussi aux quelque 48 000 personnes au Canada qui réclament actuellement le statut de réfugié, soit plus que tous les habitants d'une ville comme Rimouski. Ces gens ont également des choses à nous raconter, et ils ont droit à notre attention et à des mesures équitables de notre part. Le Canada est réputé pour son esprit de justice. Et aussi pour sa compassion envers les véritables réfugiés. Il faut donc considérer la situation de ces Turcs dans la perspective plus générale des efforts que nous consentons pour les réfugiés.

En 1987, nous avons accueilli 17 000 réfugiés de l'étranger, dont 12 000 étaient parrainés par le gouvernement et 5 000, je suis heureuse de le rappeler, par des groupes privés qui s'intéressent de plus en plus actuellement au sort des réfugiés authentiques. En 1988, le gouvernement a porté à 13 000 le nombre de réfugiés parrainés par l'État, et nous espérons que les groupes privés en parraineront environ 6 000 cette année. Et fait intéressant, 8 165 réfugiés parrainés en 1987 étaient des femmes. N'oublions pas, non plus, que le Canada verse des millions de dollars tous les ans pour aider les réfugiés à l'étranger.

[*Français*]

Et le Canada fournit toute sa protection aux réfugiés authentiques qui arrivent à ses frontières. Malgré ses antécédents, le gouvernement s'est aussi rendu compte de l'inefficacité de la méthode actuelle de traitement des demandes de statut de réfugié.

Le projet de loi C-55 a été présenté afin d'obtenir une méthode plus efficace, tout à fait équitable et plus rapide pour la reconnaissance du statut de réfugié.

Madame la Présidente, la question qui se pose aujourd'hui porte sur ces gens qui ont reçu l'ordre de quitter le Canada durant la fin de semaine, mais qui ont plutôt choisi de ne pas y obéir. Je me suis conformée à cet engagement. J'ai écrit aux Turcs pour solliciter leur collaboration dans l'application des lois au Canada.

[*Traduction*]

Jusqu'ici, eux et moi avons respecté nos obligations en vertu de la loi, et nous devons continuer de le faire. Bref, je dépose à la Chambre la lettre que j'ai envoyée aux Turcs ainsi qu'un aperçu général de la situation.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, je tiens à remercier la ministre des démarches qui ont abouti à cette déclaration aujourd'hui. Je regrette, dans une certaine mesure, de la voir s'accrocher à une idéologie qui a obnubilé ses prédécesseurs. Et je lui fais part de mes regrets avec tout le respect que je lui dois, car sa récente nomination à l'immigration a été accueillie avec passablement d'enthousiasme par différents organismes partout au Canada. On croyait que la nouvelle ministre renouvellerait la politique de l'immigration. Cependant, dès le début de son mandat, on perçoit l'influence de ses prédécesseurs.

La situation des demandeurs turcs et celle dans laquelle le gouvernement et le Parlement se retrouvent me paraissent bien pénibles et la plupart des Canadiens partagent cet avis. Elle est pénible parce qu'elle est chargée d'émotion. L'avenir d'êtres humains jeunes et vieux est en jeu. Quoi qu'on fasse dans de tels cas, on cause toujours beaucoup de souffrances.

Comme tous les Canadiens, je me rends compte de la difficulté de la situation. Nous ne demandons rien d'impossible et nous ne suggérons pas au gouvernement d'agir d'une façon irresponsable qui compromettrait nos programmes destinés aux immigrants ou aux réfugiés. Nous ne proposons pas de donner le statut de réfugié à ces personnes. Leurs propres avocats ont conclu que la majorité d'entre eux ne sont pas des réfugiés au sens de la convention des Nations Unies. Nous ne proposons pas non plus qu'ils enfreignent les lois canadiennes en n'obéissant pas aux ordres d'expulsion. Nous sommes peut-être en désaccord avec la loi ou avec les ordres d'expulsion, mais nous croyons qu'il faut respecter la loi.

Nous ne recommandons pas à ces gens de camper ici sans tenir compte de la décision que vient de prendre la ministre. Nous croyons que les particuliers et les groupes ont le droit démocratique de manifester devant le Parlement, mais nous respectons aussi la colline du Parlement. Nous croyons que cela pourrait dissuader le gouvernement de faire preuve de compassion. C'est pourquoi nous ne demandons rien de tel.

En tant que parti d'opposition, nous sommes d'accord sur certains points avec l'ancien ministre d'État à l'Immigration. Il a déclaré à notre comité que ces demandeurs sont des victimes innocentes de réseaux de fraudeurs et d'escrocs sans scrupules qui se sont enrichis à leurs dépens et que ce problème n'est que le symptôme d'un mal plus profond. Il a compris pourquoi ces gens venaient ici. Il savait que ces gens ont vendu pratiquement tout ce qu'ils avaient et qu'ils n'auraient plus rien s'ils rentraient chez eux. Dans son discours, il y a quelques instants, la ministre a reconnu que ces personnes sont victimes d'un réseau d'individus sans scrupules. Mais que fait le gouvernement pour s'attaquer à la cause de ce problème qui continue de se manifester? La même chose s'est produite au Portugal, il y a quelques mois. Nous avons imposé des visas aux ressortissants portugais et ils ont transporté leurs activités au Brésil. Nous avons exigé un visa des Brésiliens et ils ont recommencé en Turquie.

Maintenant, c'est le tour des Turcs. Où ce problème se manifestera-t-il maintenant? Combien de gens encore deviendront les victimes de ces individus qui profitent du désespoir de leurs semblables? N'incombe-t-il pas à ce gouvernement, ou à tout autre gouvernement, de mettre un terme à ce trafic de la misère humaine? N'est-ce pas à lui de poursuivre ces gens, de les jeter derrière les barreaux, de les dépouiller de leur dignité comme ils ont fait aux réfugiés?

La ministre a dit qu'elle devait se conformer à la loi, et nous n'avons rien à redire là-dessus. Elle a affirmé que la Loi sur l'immigration devait être respectée. Nous ne demandons pas à la ministre de désobéir à la Loi sur l'immigration. Il est tout à fait légal, aux termes du paragraphe 115(2) de cette loi, d'offrir une aide humanitaire dans certains cas. On y lit ce qui suit:

> Lorsqu'il est convaincu qu'une personne devrait être dispensée de tout règlement établi en vertu du paragraphe (1) ou que son admission devrait être facilitée pour des motifs de politique générale ou des considérations d'ordre humanitaire, le gouverneur en conseil . . .

C'est-à-dire le gouvernement ou le ministre.

> . . . peut, par règlement, dispenser cette personne du règlement en question ou autrement faciliter son admission.

• (1530)

Cette disposition n'est pas sans précédent. L'an dernier, le gouvernement de la ministre a admis quelque 27 000 personnes pour des considérations d'ordre humanitaire. En outre, 18 000 personnes ont été admises en vertu de permis ministériels, qui annulent toutes les formalités habituelles en raison de circonstances particulières. Cela veut donc dire que, en 1987 seulement, nous avons ouvert la porte à quelque 43 000 personnes. Pourquoi?

C'est tout simplement parce que les gouvernements, y compris le gouvernement actuel, ont reconnu que les questions d'immigration ne sont pas toujours tranchées nettement, qu'il y a souvent des cas qui font exception à la règle. Tout gouvernement doit avoir un système qui lui permet de faire preuve de compassion lorsque les circonstances le justifient. C'est ainsi que nous avons répondu aux victimes de catastrophes naturelles ou, comme dans le cas présent, aux victimes de conseillers peu scrupuleux. C'est ainsi que nous avons réagi au cours des années 1970 et 1980 lorsque nous avons accueilli plus de personnes que ce que nous avions prévu dans nos contingents d'immigration en raison d'événements particuliers. Des gouvernements ont fait preuve d'ouverture d'esprit et ont compris les difficultés de ces personnes.

Nous ne demandons pas au gouvernement d'enfreindre une loi ou d'outrepasser les pouvoirs qui lui sont acccordés par la Loi sur l'immigration, mais seulement d'étudier la possibilité—sans engagement aucun—d'invoquer les considérations d'ordre humanitaire à sa disposition. Nous ne demandons pas à la ministre de se prononcer d'emblée pour l'ensemble du groupe, mais de le faire après examen de chaque cas. Le gouvernement pourrait ainsi se protéger des personnes susceptibles de poser un risque pour la sécurité ou la santé et expulser ceux qui ne méritent pas notre compassion. Nous nous en remettrons à la décision de la ministre, qu'elle soit positive ou négative.

Depuis le début, nous savons que les embûches sont nombreuses. Nous avons reconnu que l'efficacité à long terme du système doit être protégée par l'intervention d'un gouvernement. Le gouvernement actuel, comme d'autres avant lui l'avaient fait, a déjà invoqué des motifs humanitaires pour trouver une solution juste et humaine à certains problèmes.

Le problème actuel est un problème humanitaire. Ces gens sont venus au Canada sur la foi de renseignements trompeurs. Nous les avons rencontrés ce matin. On nous a dit qu'ils avaient tout vendu pour acheter leurs billets et pour faire venir leurs familles au Canada. Ils n'ont pas agi pour nuire au Canada. Ils ne désirent pas demeurer ici pour faire de la subversion. Ils sont venus ici avec des aspirations et des rêves. Oui, on les a trompés, mais ils se retrouvent dans une situation sans issue favorable. Tout ce que nous avons dit au gouvernement, et que nous continuons à dire, c'est que ces gens ne sont pas des réfugiés; le gouvernement ne doit pas violer la loi, mais il y a un compromis possible. Nous encourageons le gouvernement à l'envisager parce que la confusion règne.

Les gens constateront que le gouvernement permet depuis plus d'un an que des terroristes condamnés restent dans notre pays. On a eu le cas de M. Finkel, qui a été trouvé coupable de plusieurs crimes dans différents pays. On lui a permis de rester ici. Des *contras* qui auraient pu participer à des atrocités dans leur pays ont pu venir au Canada comme des réfugiés. Le professeur Georges Grossmann a été admis pour des raisons humanitaires. On se préoccupe à juste titre des personnes qui sont admises ou ne le sont pas.

Je constate que vous me faites savoir, madame la Présidente, que mon temps est presque épuisé. Je termine en demandant à la ministre, qui a le sens de l'équité, qui représente une circonscription de Toronto comme moi, qui comprend bien les problèmes d'une société multiculturelle et multiraciale et le rôle que l'immigration a joué dans l'évolution de notre ville, voire de notre pays, de ne pas chercher à enfreindre la loi ni à miner le programme des réfugiés, mais à trouver une solution humaine à un problème humain.

M. Dan Heap (Spadina): Madame la Présidente, je souhaite remercier la ministre de nous avoir communiqué suffisamment à l'avance le texte de sa déclaration, dans les deux langues officielles. Je félicite la ministre, qui n'occcupe son poste que depuis peu, d'avoir agi comme elle l'a fait en allant rencontrer les Turcs il y a quelques jours et en s'entretenant avec eux à nouveau aujourd'hui. Je sais qu'il n'y en a pas beaucoup à la Chambre qui aient à assumer un fardeau aussi lourd que celui qui lui incombe. Je suis très heureux qu'elle ait décidé de rencontrer face à face les gens qui seront peut-être expulsés du Canada.

Je ne puis pourtant pas être d'accord avec sa déclaration. Elle contient bon nombre d'éléments raisonnables. J'estime cependant qu'à certains égards, elle trahit chez la ministre pour le moins un manque de souci de l'évolution des quelques dernières années.

Au début de sa déclaration, par exemple, elle a parlé du respect de la Loi sur l'immigration. Je tiens à dire que son gouvernement et le précédent ont manqué de respect à l'égard de la Loi et donné un exemple qui, malheureusement, a été suivi par bien des gens et notamment les racketteurs qui ont trouvé une échappatoire extrêmement lucrative.

Je voudrais tout particulièrement que la ministre tienne compte du fait que son gouvernement, alors qu'elle était ministre, titulaire d'un autre portefeuille, s'est traîné les pieds à n'en plus finir sur cette question depuis l'automne 1984. Après le jugement de la Cour Suprême du début d'avril 1985, son gouvernement a tardé à présenter un nouveau projet de loi. Après que le rapport Plaut eut été reçu, retenu durant plusieurs mois, déposé, puis publié en juin 1985, son gouvermnement l'a renvoyé au comité permanent de la main-d'oeuvre, de l'emploi et de l'immigration en sollicitant des commentaires.

Ce comité l'a étudié, a entendu les fonctionnaires qui étaient censés savoir comment on traite la question des réfugiés, a entendu le public, et toutes les personnes qui se sont présentées ont demandé qu'on respecte la décision de la Cour suprême. Il a présenté un rapport en octobre 1985 et un autre, portant en particulier sur les cas en attente, en décembre 1985.

Le gouvernement n'a tenu aucun compte de ce rapport, a enfreint le Règlement de la Chambre et négligé entièrement de répondre aux recommandations. Un an et demi plus tard, il n'avait toujours pas pris de mesures pour remédier aux lacunes de la Loi sur l'immigration et n'avait mis en oeuvre aucune des recommandations présentées à l'unanimité par ce comité. En fait, il a laissé l'arriéré grossir de façon alarmante et atteindre des chiffres sans précédent.

En mai, il y a un an, le gouvernement a proposé un projet de loi allant à l'encontre de la décision de la Cour suprême d'il y a trois ans, qui exigeait une audience avec tout ce que cela implique aux termes des lois nationales et du droit international.

Le ministre a parlé de respecter la loi. Le projet de loi C-55 enfreint la Convention que le Canada a signée il y a 20 ans avec les Nations Unies. Le représentant des Nations Unies au Canada a fait remarquer les points où le projet de loi est en contradiction avec la Convention et a demandé au gouvernement d'y apporter des modifications. Il n'a naturellement pas ordonné de procéder à des amendements et a exprimé son inquiétude en termes mesurés parce qu'il ne dispose d'aucun pouvoir de coercition. Il ne peut user que de persuasion.

Tous les témoins membres du grand public, parmi les dizaines qui se sont présentés à la Chambre pour parler du projet de loi C-55, l'ont condamné pour cette raison ainsi que pour d'autres. Les seuls qui ne l'aient pas fait, qui soient restés strictement neutres, étaient les représentants des compagnies aériennes qui n'étaient venus que pour protéger les intérêts financiers de ces dernières. En réponse à des questions, le témoin a déclaré qu'il n'avait aucun commentaire à faire sur ce projet de loi. Les seuls témoins qui ont appuyé le projet de loi ont été les anciens ministres et les fonctionnaires qui l'ont rédigé.

• (1540)

Le Conseil canadien des Églises, le Congrès juif canadien, les évêques catholiques, l'Association du Barreau canadien représentant 35 000 avocats ayant des cabinets privés—le gouvernement privatise activement—ont déclaré que l'entreprise privée est l'instrument de la relance économique. Pourtant le gouvernement a absolument rejeté l'avis du représentant des 35 000 avocats qui ont des cabinets privés. Le Congrès du travail du Canada, la Confédération des syndicats nationaux, le Conseil ethnoculturel du Canada et des dizaines de groupes moins importants ont écrit au gouvernement, lui ont envoyé des pétitions et lui ont demandé de diverses façons de ne pas adopter ce projet de loi sans amendement.

Puisque le gouvernement a refusé absolument de prendre en considération les amendements qu'ils demandaient, a insisté pour imposer le système de sélection et a refusé dans le projet de loi un mécanisme d'examen ou d'appel, l'opposition du public est restée si énergique que lorsque le Sénat vient de tenir des audiences partout au Canada, il a constaté la même chose: tous les témoins qui comparaissaient s'opposaient au projet de loi sous sa forme actuelle.

Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas respecté la loi et en particulier la Loi sur l'immigration et la nécessité d'y apporter des modifications. A mon avis, il est très regrettable que jusqu'à présent, le gouvernement a refusé d'écouter le public canadien qui s'est exprimé par l'intermédiaire des représentants d'organismes très respectés, notamment ceux qui consacrent leur temps et leur argent à nourrir, vêtir, loger et aider les réfugiés d'une façon quelconque parce qu'ils estiment que ces personnes en ont besoin.

Ce projet de loi-là et l'autre projet de loi, le C-84, ne donneront pas les résultats attendus dans leur rédaction actuelle. Tous les avocats qui ne sont pas payés par le gouvernement l'ont dit. Quant aux avocats qui sont payés par le gouvernement, ce sont ceux-là qui ont conduit le gouvernement au fiasco de la décision Singh il y a trois ans au ministère de la Justice.

Donc, j'invite la ministre à considérer qu'il est monstrueux de sa part de supposer qu'elle n'expulse que 30 ou 40 Turcs, avec peut-être quelques-uns en plus. D'après les chiffres du gouvernement, on va devoir tenir compte de la grande majorité des 48 000 autres personnes.

L'appui accordé aux Turcs par l'opinion publique du Québec, où habitent la plupart d'entre eux, a effacé le sentiment d'alarme que leur arrivée avait provoqué dans le public. A ma connaissance, dans chaque localité du Canada, les membres du public qui ont rencontré les réfugiés et qui ont même rencontré ceux qui sont arrivés ici à l'occasion d'une affaire de ce genre, ou qui ont rencontré ceux qui sont venus non pas comme réfugiés au sens étroit, mais parce qu'ils craignaient pour leur vie en Iran, à Beyrouth, en Union soviétique, au Salvador ou au Chili, ceux-là préfèrent leur accorder le bénéfice du doute et les aider plutôt que de prendre le risque de les renvoyer dans leur pays d'origine.

La Turquie se signale par ses violations des droits de l'homme. Elle a même en prison certains députés de l'opposition. Je sais qu'il y a chez les ministériels des députés qui ne voient pas cela d'un bon oeil, car ils n'ont pas oublié qu'ils ont déjà siégé dans l'opposition. Ce n'est pas dans un pareil pays que nous devons forcer les gens à retourner, d'autant plus qu'en Turquie, le gouvernement peut invoquer la loi 140 pour punir n'importe quel Turc qui, serait-ce à juste titre, a critiqué son gouvernement quand il était à l'étranger.

J'invite la ministre à réexaminer la décision qu'elle nous a annoncée aujourd'hui, à songer à revenir sur cette décision dans le sens que j'ai suggéré, ce qui serait tout à son honneur.

[*Français*]

M. David Berger (Laurier): Madame la Presidente, je demanderais peut-être le consentement unanime de la Chambre. J'aurais une courte intervention à faire sur cette question. Si je ne m'abuse, c'est parfois laissé aux députés de faire des interventions lors de déclarations de ministres, je crois.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Laurier (M. Berger) demande le consentement unanime de la Chambre pour faire une déclaration après celle du député de son parti. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député n'a pas le consentement unanime.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 14369).

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la Chambre a interrompu ses travaux, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) avait terminé ses observations. Y a-t-il des questions ou des commentaires faisant suite à son allocution?

Eldorado Nucléaire Limitée

M. Cassidy: Je voudrais demander à mon ami, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon), de nous parler de ce qu'est, d'après lui, la politique du gouvernement en matière de privatisation. Hier le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui préside le comité permanent des finances et des affaires économiques, a assuré à la Chambre qu'Air Canada n'était pas à vendre. Aujourd'hui nous apprenons le contraire. Hier Petro-Canada n'était pas à vendre, mais peut-être que demain elle le sera. Hier, même si Eldorado devait être privatisée, on nous a dit que Radio-Canada n'était pas à vendre. Cette société, qui va construire un nouveau siège social immense et magnifique à Toronto, sera peut-être à vendre demain. Pour l'amour du ciel, que se passe-t-il? Je demande à mon ami, le député d'Essex—Windsor, s'il peut expliquer—étant donné que le gouvernement ne peut ou ne veut pas le faire—si les Canadiens bénéficieront d'un investissement social ou si tout ira au secteur privé, quelles que soient les incidences sur les contribuables et sur le service offert aux Canadiens?

M. Langdon: Il est très difficile d'expliquer la logique des conservateurs par rapport à la politique en matière de privatisation. La logique est tout simplement absente. Le gouvernement a effectué un revirement complet et brisé ses promesses. La stratégie qu'il a évoquée hier est totalement différente aujourd'hui. Je dois dire que cela cadre avec le manque de direction et de cohésion qui a marqué le gouvernement durant les quatre années, pratiquement, qu'il a passées au pouvoir.

La seule explication possible à cet épouvantable manque de leadership, à cette incapacité de s'expliquer auprès de la population, tient au fait que le gouvernement est incompétent, qu'il ne sait toujours pas sur quel pied danser et que, par conséquent, madame la Présidente, il a perdu à tout jamais la chance de se faire réélire.

M. Schellenberger: J'aurais une question à poser, madame la Présidente. Mes électeurs sont nettement en faveur du projet annoncé aujourd'hui de privatiser une partie d'Air Canada.

M. Cassidy: Comment le savez-vous?

M. Schellenberger: Je les consulte constamment, chose que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) ne fait sans doute pas très souvent.

M. Cassidy: Je vois mes électeurs tous les jours.

M. Schellenberger: Je voudrais que le député d'Essex—Windosr (M. Langdon) explique, s'il le peut, aux Canadiens et à mes électeurs la politique de son parti qui consiste à nationaliser les banques canadiennes.

M. Langdon: Il m'intéresse beaucoup d'apprendre que les électeurs du député sont en faveur de vendre Air Canada. Les données de sondage les plus récentes sur cette question ont été publiées dans l'édition du 5 mars 1988 du *Globe and Mail*. On y apprend que dans toutes les régions du Canada, la tendance est en faveur de garder Air Canada au sein du secteur public.

• (1550)

Nous aurions ainsi la certitude que l'une de nos sociétés aériennes assurerait le service d'un bout à l'autre du Canada, qu'elle desservirait les régions éloignées et procurerait des services réguliers aux localités dont le nombre ne les justifie pas nécessairement.

Je signale au député que parmi les répondants d'allégeance conservatrice, 43 p. 100 se sont prononcés contre l'idée de vendre Air Canada alors que 42 p. 100 étaient pour. La ridicule initiative prise aujourd'hui ne trouve pas d'appuis même au sein de son propre parti.

Le député n'ignore certes pas que notre programme est établi lors de congrès. Nous ne nous sommes jamais engagés à nationaliser toutes les banques du pays. Nous ne l'avons pas fait, et je l'affirme à titre d'ancien président au programme de mon parti, en grande partie responsable de l'évolution du programme lors des congrès tenus au cours des années 70 et 80. Nous n'avons jamais adopté de politique tendant à nationaliser les banques.

Nous avons adopté une résolution prévoyant la nationalisation d'une banque en particulier, mesure qui se justifiait à l'époque afin de resserrer le contrôle sur la politique financière et monétaire du Canada, étant donné que le gouvernement précédent venait, par la Loi sur les banques, de relâcher sensiblement ce contrôle. Je n'ai pas à excuser une solution aussi pragmatique et aussi sensée pour remplacer une mesure stupide du gouvernement précédent.

M. James: Madame la Présidente, permettez-moi un bref commentaire. Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) a accusé plusieurs fois le gouvernement de ne pas avoir exposé ses objectifs en matière de privatisation. Je lui rappelle donc certains passages des discours de l'ex-ministre à la privatisation qui a exposé, le 6 mai 1987, les cinq grands objectifs justifiant toute mesure de privisation aux yeux du gouvernement.

Le premier concerne l'évolution qu'a subie l'environnement économique des sociétés d'État. Les objectifs à l'origine de leur création ne tiennent plus aujourd'hui. Certaines sociétés d'État ont vu le jour aux termes d'une politique publique dont les objectifs ont perdu maintenant leur raison d'être. On l'a bien expliqué dans le cas d'Air Canada et de la société Eldorado Limitée.

Il faut bien comprendre également que les gouvernements ont d'autres recours que la fiscalité et la réglementation des dépenses en matière de politique publique. Qu'ils doivent tenir compte de l'efficacité des sociétés d'État, et le parti du député semble reconnaître que les mesures de privatisation prises dernièrement au Manitoba ont donné de bons résultats.

Les preuves démontrent à l'évidence que bien des sociétés d'État ne desservent pas leurs clients aussi bien que le secteur privé. Nous devons voir si, au contraire, elles le font. C'est en soi un objectif.

Il faut tenir compte aussi des ressources publiques. La propriété publique des sociétés d'État exige beaucoup financièrement du gouvernement qui doit gérer et soutenir différentes entreprises à même l'argent des contribuables.

Au jour le jour, la responsabilité financière est plus diffuse qu'elle ne devrait l'être. En outre, certaines sociétés d'État ne peuvent espérer que le gouvernement fédéral leur accordera les capitaux nécessaires pour prendre de l'expansion à l'échelle internationale.

Prenons l'exemple d'Air Canada; il est difficile à la société de soutenir la concurrence des compagnies d'aviation privées si elle ne bénéficie pas de l'injection de gros capitaux. N'étant pas en mesure d'obtenir ces fonds grâce aux investissements du secteur privé, elle devra les puiser dans la poche des contribuables.

Le ministre a ensuite parlé des différents modes de gestion, ainsi que d'équité et de justice. De nombreuses sociétés d'État concurrencent directement le secteur privé. En effet, certaines entreprises ont fait valoir, comme l'ont rappelé les concurrents d'Air Canada et d'Eldorado, que les sociétés d'État les concurrencent. Ce n'est pas juste et il faut en tenir compte.

D'après moi, le gouvernement a fait valoir de manière on ne peut plus formelle, claire et positive la nécessité de procéder à l'évaluation qui devra précéder la vente de toute société d'État.

M. Langdon: Madame la Présidente, en quelques mots, Air Canada, qui est une institution nationale, a été créée dans le but de répondre aux énormes besoins en matière de transport d'un pays exceptionnel par son étendue, par la diversité de ses activités économiques et par sa population multiculturelle.

Il est extrêmement difficile de croire que l'exploitant du secteur privé acceptera la lourde tâche de desservir les localités éloignées, de desservir régulièrement des localités ayant besoin d'un service aérien sans pourtant avoir la population qui le justifierait, à l'exemple notamment de la circonscription du député de Sarnia—Lambton.

Si la création d'une institution nationale a semblé logique et cruciale dans le passé, si cette institution a pu dans le passé obtenir les capitaux qui lui étaient nécessaires, sans puiser dans les coffres de l'État, mais bien en obtenant des emprunts qui lui ont permis de remettre à neuf ses avions, pourquoi ce revirement soudain? Ce n'est certainement pas logique sur le plan national, et encore moins logique compte tenu de la déclaration qui a été faite l'an dernier.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période réservée aux questions et aux observations est à présent écoulée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS A DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'hon. député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse)—Les relations ouvrières—Le salaire minimum fédéral; le député de York-Est (M. Redway)—La Loi électorale du Canada—Les contributions versées aux candidats néodémocrates aux élections municipales de Toronto; le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) —La fiscalité—Les déductions accordées aux habitants du Nord— L'admissibilité de certaines collectivités.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 14369).

La présidente suppléante (Mme Champagne): Etant donné que nous avons repris le débat, je voudrais avertir tous les députés d'être très prudents. Par suite de l'annonce faite aujourd'hui, nous nous écartons de plus en plus, me semble-t-il, du sujet du projet de loi à l'étude.

Je ne veux pas invoquer la règle de la pertinence, mais je conseillerais aux députés de prendre garde.

M. Langdon: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement pour faire une observation au sujet de ce dernier point. Je comprends certes que la présidence voudrait limiter le débat à la motion dont nous sommes saisis. Toutefois, je demeure perplexe étant donné que la motion à l'étude renvoie à six mois l'examen du projet de loi au lieu de proposer son adoption.

• (1600)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je comprends ce que le député tente de dire. Je me rends compte que la privatisation est une question pertinente. Toutefois, le député parlait du confort et de la taille des avions et je ne vois pas le rapport de ces questions avec notre sujet. Je pense que tout le monde me comprend. Nous poursuivrons le débat.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je vous comprends très bien, madame la Présidente. Ce ne sera pas facile, mais je vous promets de ne pas parler de pertinence dans le cours de mes observations.

La motion dont la Chambre est maintenant saisie concerne l'application de la politique gouvernementale de privatisation à la société Eldorado. On propose de retarder de six mois la privatisation de cette société et son fusionnement avec la *Saskatchewan Mining Corporation*. La motion est extrêmement pertinente, car voici que le gouvernement fait tout à coup volte-face dans toute sa politique de privatisation, si l'on en juge par ce qui a été annoncé aujourd'hui.

Jusqu'à maintenant, on nous avait assuré que le gouvernement allait privatiser un petit peu ici et un petit peu là et que les filiales de la Corporation de développement des investissements du Canada, dont la société Eldorado, seraient cédées au secteur privé, mais que les grandes sociétés qui constituent des actifs pour le gouvernement ne seraient pas vendues.

Quelles que soient les réserves que le premier ministre essaie d'appliquer aujourd'hui à l'engagement qu'il a pris à Montréal en 1985, il ne fait aucun doute que les Canadiens avaient alors compris que la société Air Canada ne serait pas privatisée.

M. Hawkes: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ai bien aimé vos observations sur la question de la pertinence. A la Chambre, une motion visant à reporter de six mois l'étude d'une question a toujours été considérée en fait comme une tactique d'obstruction. Cette motion ne va pas retarder la privatisation de la société, comme l'a dit le député, mais bien reporter la remise en question de l'opportunité du projet de loi présenté à la Chambre par le cabinet.

On a pu constater tout de suite que le député ne tenait aucun compte de vos observations relatives à la pertinence. Il s'est empressé de faire une déclaration inexacte au sujet de la politique gouvernementale. La politique du gouvernement a toujours été claire et logique, avant comme depuis les dernières élections.

La Chambre est saisie d'un amendement d'obstruction. Cette tactique parlementaire devrait sûrement suffire à l'opposition. Les députés d'opposition devraient au moins s'en tenir à la motion visant à remettre l'étude du projet de loi à plus tard au lieu de courir après la lune.

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai fait ma mise en garde à la Chambre, et j'espère que les députés seront prudents.

M. Cassidy: Madame la Présidente, je vous assure que je suis toujours prudent. Malgré les subtilités qu'invoque le député de Calgary, une motion de renvoi à six mois a pour effet qu'on ne met pas une mesure en oeuvre tout de suite mais six mois plus tard. Ce délai de six mois sert notamment à obtenir des éclaircissements sur ce que le gouvernement entend faire en matière de privatisation. Est-ce que tout est à liquider ou non? Il me semble de plus en plus que tout est à liquider.

Je trouve l'amendement pertinent et important. Les Canadiens devraient savoir exactement ce que le gouvernement a l'intention de faire, car ils se sont déclarés dans une très forte proportion contre la privatisation des grandes sociétés d'État. Ils se posent des questions sur la privatisation des petites sociétés d'État comme Eldorado dont nous discutons présentement. Nous n'avons pas eu l'occasion de discuter à fond à la Chambre des principes énoncées il y a quelques mois par la ministre d'État chargée à l'époque du dossier de la Privatisation, et que vient d'évoquer le député de Sarnia—Lambton (M. James).

Si telle est la politique du gouvernement, qu'il en saisisse la Chambre des communes pour que les députés se prononcent sur la question de savoir si ces principes sont valables ou non. Cela fait, nous examinerons à la lumière de ces principes les projets de privatisation que le gouvernement pourrait nous proposer.

La ministre d'État aurait joué un rôle beaucoup plus utile si elle avait parlé des principes de participation et d'intervention publiques, non seulement pour ce qui est d'aliéner des sociétés, mais aussi pour s'en porter acquéreur, car dans bien des circonstances il convient de favoriser la propriété sociale et la participation du public. J'ai évoqué hier certaines de ces circonstances. Cependant, madame la Présidente, il n'y a pas eu de débat.

Au cours de son exposé, la ministre d'État a allégué qu'il y a parfois lieu de privatiser lorsque l'environnement se modifie. Je ne vois pas très bien comment cette observation peut s'appliquer à la société Eldorado, et même si l'environnement économique se modifie, je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas d'autres approches que le gouvernement aurait dû examiner et envisager au lieu de celle qu'il a choisie.

Si vous le permettez, je dirai que la même question surgit à propos de l'affaire qui retient l'attention aujourd'hui et qu'on ne saurait, vous en conviendrez sûrement, passer sous silence, soit le projet que le gouvernement a annoncé relativement à Air Canada. C'est un fait que le gouvernement n'a envisagé aucune autre option dans le cas de la société Eldorado et, pour autant qu'on puisse en juger, il n'en a pas envisagé non plus dans le cas d'Air Canada.

Pour ce qui est de l'efficacité, la ministre d'État chargée des sociétés d'État—en fait, elle est chargée de s'en débarrasser—a donné à entendre que les sociétés d'État étaient moins efficaces que celles du secteur privé. Encore une fois, je ne sais pas très bien comment elle peut tirer cette conclusion dans le cas de la société Eldorado; par ailleurs, dans sa déclaration d'aujourd'hui, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) ne tarissait pas d'éloges à l'égard d'Air Canada et de l'efficacité dont celle-ci fait preuve en comparaison des sociétés aériennes du secteur privé.

Elle a parlé également de deniers publics. J'ignore combien de deniers publics il aurait fallu pour maintenir la société Eldorado dans le domaine public. Nous n'avons pas reçu de renseignements de cette nature et, malheureusement, le gouvernement n'a pas l'habitude de les communiquer à la Chambre. Je déclare très sérieusement qu'en tant que députés appelés à décider définitivement de questions comme celle-ci, nous devrions être beaucoup mieux informés que nous le sommes. Le gouvernement devrait communiquer à tous les députés, aux partis d'opposition et à la population en général les renseignements dont les ministres et les hauts fonctionnaires disposaient lorsqu'ils ont pris des décisions comme dans le cas de la société Eldorado et de la société Air Canada, de façon que nous puissions juger s'il s'agit d'une bonne affaire ou d'une mauvaise affaire.

Dans le cas de la société Eldorado, nous avons conclu qu'il s'agit d'une mauvaise affaire. C'est notamment parce que nous avons appris, pour ce qui est des avantages et des inconvénients qui pourraient résulter pour les Canadiens, que le gouvernement a remis à la société Eldorado un chèque en blanc pour ce qui est des frais qu'il faudra vraisemblablement encourir pour dépolluer l'emplacement de la raffinerie de cette société à Port Hope. Nous bradons des centaines de millions de dollars de dettes à la nouvelle société issue de la fusion à raison de 30c. ou 40c. le dollar. Je ne trouve pas qu'il s'agisse là d'une affaire particulièrement avantageuse. J'en conclus que le gouvernement s'est débarrassé de la société Eldorado à vil prix à un moment où le marché est faible afin d'éliminer cette société d'État.

Nous ignorons quelle est la situation dans le cas d'Air Canada, mais je trouve que si cette société n'est pas moins efficace, le gouvernement aurait dû procéder autrement. Selon moi, les Canadiens jugeront que l'annonce faite aujourd'hui par le vice-premier ministre n'est pas avantageuse pour eux. La transaction en question va tout à fait à l'encontre de la politique de privatisation et viole les critères établis par le ministre responsable de la privatisation à pratiquement tous les égards, mais pourtant, le gouvernement entend quand même, semble-t-il, aller de l'avant avec son projet, ce qui est tout à fait répréhensible.

• (1610)

Vient ensuite la question des comptes à rendre. Nous soulevons des questions au sujet de la société Eldorado, mais le gouvernement ne nous donne pas les réponses voulues. Comment toute l'industrie de l'extraction de l'uranium représentée par la société Eldorado, une entreprise importante, rendra-t-elle des comptes à la population au sujet des questions comme la protection contre les radiations nucléaires et la sécurité et la santé des travailleurs concernés?

En tant qu'homme politique de l'Ontario, j'ai joué un rôle lorsqu'on a cherché en Ontario à remédier aux dangers pour la santé et la sécurité des mineurs des mines Denison, à Elliot Lake. Croyez-moi, il s'agissait d'une situation tout à fait impossible, et les problèmes ont été exacerbés à l'époque par l'intervention du gouvernement fédéral qui a tenté d'imposer aux travailleurs des normes de santé et de sécurité bien insuffisantes. En fait, selon moi, on s'est fort mal occupé de la question à l'époque.

La société Eldorado est sur le point d'être privatisée. Nous voulons retarder la privatisation en question. Selon nous, on ne devrait pas y procéder, car elle n'est pas avantageuse pour le Canada et les Canadiens. A tout le moins, on devrait s'entendre sur les comptes que les intéressés auront à rendre pour ce qui est de la santé des travailleurs et des Canadiens qui pourraient être victimes des radiations. Nous l'ignorons au juste.

Si je peux faire un parallèle, nous sommes dans la même incertitude en ce qui a trait à Air Canada. Dans le domaine de l'extraction de l'uranium comme dans ceux du transport aérien et du transport ferroviaire, nous avons mis sur pied une structure qui nous sert fort bien et qui découle d'initiatives prises par le secteur public. La société Eldorado en est un exemple et il en va de même du Canadien National et d'Air Canada. Cela n'empêche également pas des entreprises privées de prospérer sur le marché.

Il existe une concurrence très saine entre les secteurs public et privé qui est fort profitable au Canada. Notre pays est extrêmement difficile à mettre en valeur, et l'une des raisons de nos succès réside dans les initiatives prises par les entreprises publiques et privées en question.

Nous sommes sur le point d'abandonner cette formule. Le gouvernement affirme qu'il va renoncer complètement à l'entreprise publique, qui a pourtant contribué à la prospérité de notre pays. Bien des régions du Canada continueront de dépendre de l'intervention de l'État. Le mot «intervention» ne m'écorche pas les oreilles, surtout lorsqu'il est absolument essentiel que l'État intervienne pour que les Canadiens jouissent d'un niveau de vie suffisant, de perspectives économiques raisonnables et d'un minimum d'égalité. Or, on ne peut y arriver que par la concertation.

Dans une famille, il n'y a rien de mal à se concerter pour assurer l'éducation des enfants et le soin des personnes âgées. Le Canada est, lui aussi, une grande famille. Une société solidaire qui se préoccupe sincèrement de ses membres et veut leur bien utilise des moyens différents pour arriver aux mêmes fins. Toutefois, nous nous éloignons de ce modèle de société et nous laissons les lois du marché jouer sans entraves dans un nombre croissant de secteurs.

Hier, les journaux montréalais faisaient état du discours assez extraordinaire que Robert Campeau, qui est devenu un industriel américain, a prononcé devant le Canadian Club de Montréal. Je regrette de dire qu'il n'a presque rien dit en français, sa langue maternelle, à la Chambre de commerce de Montréal, mais il a blâmé et invectivé le gouvernement qu'il accuse de mollesse. Il estime que nous devrions nous défaire de l'assurance-maladie et que nous dépensons trop au chapitre du bien-être social et autres choses du genre. Il s'est arrangé pour oublier que son entreprise, la Campeau Corporation, qui possède maintenant des chaînes de magasins d'une valeur de 12 milliards de dollars aux États-Unis, a en fait bénéficié, à ses débuts, de l'intervention et de la participation du gouvernement du Canada, de la ville d'Ottawa et du secteur public. C'est ce qui a servi de tremplin à M. Robert Campeau, à ses collègues et à ses associés et ce qui leur a permis de construire un empire valant plusieurs milliards de dollars.

Je me suis demandé ce qui se passait et pourquoi ces choses-là arrivent. Qu'entend le gouvernement, de quoi s'agit-il au juste?

Si l'on avait tenu un sondage d'opinion sur la privatisation de Eldorado, je suppose que l'on aurait obtenu le même genre de résultats que ceux des récents sondages selon lesquels une majorité des partisans du Parti progressiste conservateur, et il faut dire que les conservateurs sont loin en arrière dans les sondages, pensent qu'Air Canada devrait rester une société d'État. Je parie que ces personnes sont du même avis au sujet d'Eldorado.

J'ignore quelle est la stratégie politique du gouvernement. S'il essaie d'attirer des voix néo-démocrates ou libérales sur des questions comme la privatisation, je crois qu'il va se heurter à une sacrée résistance.

Pourquoi les Canadiens résistent-ils à ce mouvement idéologique vers la privatisation? Pour quelle raison? Je dirais tout simplement parce qu'ils sont absolument convaincus qu'il est bon que certaines activités soient publiques, comme il est bon

que d'autres soient privées et que parfois la coopération entre le secteur public et le secteur privé se justifie.

[*Français*]

Madame la Présidente, je ne veux pas peser trop sérieusement sur la question d'Air Canada mais quand même il faut déclarer en français que le premier ministre de notre pays a fait une promesse très claire que le Canada n'était pas à vendre, que peut-être on vendrait un intérêt minoritaire et maintenant cette promesse est entièrement oubliée grâce à la déclaration qui a été faite aujourd'hui par le porte-parole, par le vice-premier ministre (M. Mazankowski) qui a indiqué très clairement que maintenant toutes les actions d'Air Canada seront disponibles, que la privatisation permettra la vente de toutes les actions au secteur privé avec aucun contrôle, aucune direction venant du côté du gouvernement, aucune assurance que dans l'avenir, que nous, les contribuables du Canada, aurons le pouvoir d'insister par le moyen de directions à la gestion d'une corporation telle qu'Air Canada, d'assurer les services aériens à des communautés qui sont éloignées, des communautés qui sont mal servies.

Madame la Présidente, c'est la même chose avec Eldorado. Nous allons manquer de pouvoir de diriger cette corporation de poser des actions qui sont dans l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes, des travailleurs qui travaillent et qui sont au risque à cause de leurs travaux dans les mines d'uranium.

[*Traduction*]

Je regrette que le gouvernement n'ait pas tenu ses promesses. Je regrette de voir qu'il a tendance à calquer les politiques de M^me^ Thatcher et de M. Reagan, à utiliser toutes les panacées de la droite lesquelles ont été discréditées aux États-Unis et qui ont contribué de plus en plus à affaiblir la position économique de ce pays dans le monde même s'il reste une superpuissance militaire.

Nous avons pu constater que l'emploi et la fabrication ont été compromis par la politique du gouvernement britannique. Notre gouvernement suit pourtant ses traces.

Les Canadiens se méfient de plus en plus du gouvernement. Ils se calment pour un certain temps parce que le gouvernement fait des cachotteries et omet soigneusement de révéler ses véritables intentions. Et puis soudain, il présente un projet de loi comme celui sur Eldorado ou il fait une déclaration comme celle d'aujourd'hui sur Air Canada et alors le gouvernement progressiste conservateur se révèle sous son vrai jour.

[*Français*]

Madame la Présidente, ce n'est pas pour cela que les Québécois et les Québécoises ont voté pour le parti progressiste conservateur, en 1984. Dans ce temps-là, les électeurs du Québec pensaient que les conservateurs étaient vraiment progressistes. Et vous, madame la Présidente, vous étiez parmi les candidats du parti conservateur qui se sont joints au parti progressiste conservateur à cause du fait que vous pensiez que c'était vraiment un parti progressiste. Ce ne l'est pas du tout. C'est clair, madame la Présidente, que les conservateurs veulent imposer un agenda d'une idéologie de l'aile droite de la politique et ils veulent imposer des politiques empruntées du Président Ronald Reagan aux États-Unis, qui sont empruntées de M^me^ Thatcher en Angleterre, qui sont de plus en désaccord avec les opinions des Canadiens et des Canadiennes. Et c'est pour cela, madame la Présidente, que nous préconisons que ce projet de loi sur Eldorado Nucléaire Limitée doit être déféré pour une période de six mois, que la politique de privatisation doit être discutée, débattue d'abord à la Chambre des communes avant qu'on commence avec des mesures telles que la privatisation d'Eldorado. Maintenant que le gouvernement a commencé avec la privatisation de grandes corporations telles qu'Air Canada, après cela est-ce que ce sera Petro-Canada, Radio-Canada? Je ne sais pas. Mais clairement le gouvernement prend une autre mesure, un autre pas en arrière en terme de la politique progressiste recherchée par les Canadiens et les Canadiennes partout au pays.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Schellenberger: Madame la Présidente, le député pense-t-il que c'est une bonne idée que les employés d'une société d'État possèdent des actions de cette société, ce qui est l'une des formules de privatisation proposées?

M. Cassidy: Madame la Présidente, le gouvernement libéral, avant 1984, et le gouvernement conservateur, depuis 1984, ont eu l'occasion de démocratiser la direction des sociétés d'État et ils ne l'ont pas fait. Puisque ces sociétés appartiennent déjà au peuple canadien, il faut plutôt se demander, selon moi, ce qu'il faut changer dans leur direction. A mon avis, on aurait pu et on aurait dû y apporter des changements considérables. Par exemple, des représentants des employés auraient dû être appelés à siéger au conseil d'administration de toutes les grandes sociétés d'État. C'est une bonne idée. On aurait dû mettre au point dans les sociétés d'État un mode de fonctionnement et de prise de décisions différent pour donner l'exemple de la façon dont le secteur privé devrait être géré.

On sait à quel point les sociétés japonaises ont réussi à pénétrer le marché nord-américain. L'une des raisons de leur succès est que leur style de gestion fait beaucoup plus appel à la participation et qu'on y partage la responsabilité et le pouvoir avec tous les employés jusqu'aux balayeurs, aux mécaniciens ou aux ouvriers des ateliers de montage. Cela ne s'est évidemment pas produit dans notre pays en raison de la résistance aveugle opposée à la participation des syndicats ou des travailleurs à la prise des décisions concernant leur milieu de travail, leur travail même ou les sociétés qui les emploient. Il en est ainsi dans le secteur privé et aussi, malheureusement, dans le secteur public. Je dois dire que même des compagnies gérées aussi efficacement qu'Air Canada sont loin d'avoir fait tout leur possible en ce sens.

Le député a parlé de la propriété des actions dans les sociétés d'État, c'est-à-dire de l'idée qu'il faut privatiser ces sociétés pour donner quelques actions aux employés et ainsi améliorer le fonctionnement des entreprises. Il y aurait certainement eu moyen d'arriver à cette fin sans passer par la privatisation. Qui plus est, il n'est pas du tout nécessaire que les employés conservent leurs actions, une fois la privatisation effectuée. Les actions seront revendues, les priorités des employés changeront et les actions se retrouveront entre les mains de grandes sociétés.

M. Thacker: C'est ce qu'on appelle la liberté de choix.

M. Cassidy: La direction peut cesser de donner des actions aux employés. Rien ne garantit non plus que les employés, avec leur poignée d'actions, auront beaucoup d'influence sur l'entreprise qui les emploie. Je crois que ce n'est pas là la bonne façon de régler cette question. Il existe d'autres moyens.

Je remercie le député d'avoir soulevé ce point parce qu'il concerne les styles de travail et la façon dont les travailleurs s'organisent, ce qui, selon moi, sera une question fondamentale pour les Canadiens au cours de la prochaine décennie.

M. James: Madame la Présidente, je veux parler de certaines remarques du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Il a dit, et cela m'inquiète, que le gouvernement ne parle pas du programme qu'il cherche à appliquer. Le député soutient qu'aucune déclaration n'a été faite à ce sujet. Les journaux ont dit que nous comptions examiner le cas de toutes les sociétés d'État, y compris Eldorado et Air Canada. Nous avons certainement préconisé une meilleure administration des sociétés d'État pendant notre campagne en 1984. Dans son énoncé économique de novembre 1984 et dans son budget de mai 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé des plans concrets de rationalisation et de privatisation des sociétés d'État. Si les députés de l'opposition sont surpris de ce qui se passe aujourd'hui, je m'inquiète un peu de ce qu'ils lisent.

Par ailleurs, il existe des documents publics qui expliquent comment, selon nous, il faudrait tenir compte des employés. Je suis étonné que le NPD, défenseur des travailleurs, ne parle pas davantage de ce point. Ces documents publics montrent comment nous nous soucions des employés. Par exemple, le gouvernement exige que le nouveau propriétaire d'une société d'État offre un régime de retraite au moins aussi généreux que la norme qui s'applique à l'industrie à laquelle appartient la nouvelle compagnie. Il y a toutes sortes de dispositions comme celle-là.

Ce que nous lisons entre les lignes, c'est la politique du parti que le député représente. Ce parti croit en l'intervention de l'État. Tous les autres points que le député soulève ne sont que du camouflage. Le NPD voudrait nous voir renoncer au système actuel où de plus en plus d'entreprises privées prennent des mesures pour intéresser davantage les employés et assurer notre croissance comme c'est le cas à de Havilland. Pensez seulement au gâchis d'où Boeing a réussi à sortir de Havilland. Les carnets de commandes étaient bien garnis mais la capacité de production était déficiente. Quel travail phénoménal Boeing a accompli pour renverser la situation et garder tous ces employés au travail! C'est là un exemple de privatisation.

M. Cassidy: Madame la Présidente, le député semble d'avis que le gouvernement ne devrait pas intervenir du tout dans les affaires du secteur privé. Évidemment, c'est là prêcher contre les idées de son propre gouvernement. Que ce soit par sa politique fiscale, sa politique des tarifs douaniers, sa politique commerciale, celle des normes des produits de consommation ou bien d'autres, le gouvernement influe toujours directement sur le succès ou l'échec de nombreuses entreprises dans différentes régions du Canada.

Il a par exemple accordé un prêt à des conditions très avantageuses à General Motors de Sainte-Thérèse. C'était là une intervention directe dans les affaires de la plus grande entreprise industrielle du Canada. J'imagine que le député soutiendrait qu'en théorie, son parti et lui s'opposent à ce genre d'intervention. Pourtant, ils le font continuellement.

Mon parti approuve cela sans difficulté. Il est raisonnable que le secteur public intervienne dans l'intérêt des Canadiens. Les gouvernements interviennent ainsi constamment. Je trouve répréhensible l'hypocrisie d'un parti qui soutient être opposé à ce genre d'interventions mais n'hésite pas à y recourir dès que l'occasion s'en présente. Cependant, puisqu'il ne croit pas à ces interventions, le gouvernement n'est pas prêt à les planifier et à adopter une ligne de conduite cohérente. C'est ce qui m'ennuie dans toute ces questions de privatisation. Qu'il s'agisse d'Air Canada ou d'Eldorado, l'attitude, fondamentalement la même dans tous les cas, consiste à laisser ces entreprises sortir du secteur public peu importe si la décision est sensée ou pas. Le gouvernement ne voit jamais aucune raison, au moins officiellement et en théorie, pour de nouvelles initiatives publiques dans des cas où c'est souhaitable.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je vais reprendre ce débat là où nous l'avons laissé, soit à la raison de la privatisation et du rôle de l'entreprise d'État.

Vous vous souviendrez qu'à la période des questions aujourd'hui, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a mentionné mon nom dans une citation selon laquelle j'aurais appuyé la privatisation d'Air Canada. Je pense que cela découle d'un discours que j'ai prononcé à la Chambre le 1er décembre 1986; en tant que critique du NPD en matière de privatisation, j'ai essayé de préciser les questions en jeu dans le débat. Je n'essayais pas de poser en idéologue. Le député de Sarnia—Lambton (M. James) a dit tout à l'heure que nous sommes des idéologues aveugles; nous ne voulons que des entreprises d'État et nous ne pouvons pas nous adapter à la privatisation parce que l'entreprise d'État constitue la base du socialisme. Il nous accuse indirectement d'être des idéologues. J'admets que nous, de ce côté de la Chambre, lançons parfois de telles accusations aussi. Nous accusons les députés ministériels d'être des idéologues aveugles. Nous les accusons d'être comme Margaret Thatcher, des idéalistes de la droite.

• (1630)

Dans mon discours du 1er décembre 1986, j'essayais de faire valoir l'idée que la tradition canadienne nous permet d'envisager d'une manière raisonnable une économie mixte pour notre pays; nous avons des sociétés d'État et de nombreuses sociétés privées. Les sociétés d'État ne représentent que 12 p. 100 des entreprises de notre pays. Je dirai au député de Sarnia que ce n'est pas tellement différent de la situation d'autres pays industrialisés.

Eldorado Nucléaire Limitée

Dans mon discours du 1er décembre 1986, comme en fait foi le hansard à la page 1627, j'ai dit:

> Nous, du NPD, ne prétendons pas nous opposer systématiquement à la privatisation dans tous les cas, mais il faut avoir de bonnes raisons économiques de le faire. Nous voulons les connaître pour ce cas précis.

Je n'ai pas sous les yeux les termes que le vice-premier ministre a employés au cours de la période des questions, mais il a dit à peu près la même chose que moi. Le gouvernement ne devrait pas privatiser si la gestion est bonne, si les Canadiens appuient l'entreprise et si elle sert l'intérêt public.

A mon avis, si une entreprise ne répond pas à ces critères, nous devons certainement envisager la privatisation. Je ne me considère pas comme un idéologue aveugle; je ne considère pas le député de Sarnia et certains de ses collègues comme des idéologues aveugles non plus.

Ceux qui sont en faveur des sociétés d'État doivent s'interroger sur le rôle qu'elles jouent, et les autres Canadiens qui veulent privatiser les sociétés d'État doivent s'interroger sur les raisons de cette privatisation et sur ses dangers.

Je m'inquiète tout spécialement au sujet d'Eldorado Nucléaire parce que mon collègue, le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), et moi effectuons en ce moment une enquête pour le compte du Nouveau parti démocratique sur l'industrie nucléaire.

Nous avons visité Port Hope et nous y avons tenu une audience le 5 février 1987. J'en ai parlé au hansard, à la page 3193 du 6 février 1987. Je disais:

> J'étais à Port Hope hier soir pour y mener, au nom du Nouveau parti démocratique, une enquête sur l'industrie nucléaire locale. Hier soir, on nous a parlé des personnes qui s'inquiètent de l'élimination des déchets faiblement radioactifs, soit tous les déchets nucléaires qui ont été recyclés par le passé au moyen de raffinage et d'autres procédés par la société Eldorado Nucléaire à Port Hope en Ontario. Cette ville se trouve à environ 120 kilomètres à l'est de Toronto. Treize personnes représentant des syndicats, des organismes gouvernementaux, l'industrie et les habitants de la région m'ont fait part de leurs inquiétudes à propos des déchets nucléaires. Cette question est un grand sujet de préoccupation dans notre pays. Le gouvernement du Canada s'en occupe sérieusement.

Ces gens s'inquiétaient en particulier du sort qui serait réservé aux problèmes d'environnement si Eldorado Nucléaire était privatisée.

Je voudrais traiter des conséquences écologiques de cette mesure. Quand on examine le projet de loi C-121 du point de vue de l'environnement, il faut tenir compte de la situation dans laquelle se trouve actuellement Eldorado Nucléaire, et plus généralement des conséquences de l'extraction minière de l'uranium devant lesquelles la nouvelle société issue de la fusion va se trouver. Eldorado Nucléaire se heurte à de graves problèmes d'écologie, spécialement à son usine de raffinage de Port Hope en Ontario, où se livre une lutte serrée au sujet du dépôt de déchets nucléaires, ainsi qu'à ses mines du nord de la Saskatchewan.

En gros, son dépôt de déchets de Port Hope est rempli et l'analyse effectuée par la Bibliothèque du Parlement résume fort bien la situation en disant:

> A l'usine de raffinage de Port Hope, le traitement des effluents produit chaque année 600 tonnes de déchets solides constitués principalement de chaux (oxyde de calcium) chargée de fluorure de calcium et d'uranium à raison de 500 à 1 000 ppm. Ces substances et, en quantité beaucoup plus infime, d'autres déchets solides qui contiennent des impuretés métalliques comme l'arsenic, sont évacués sur un terrain situé près de Port Hope (le dépôt Granby), qui fait l'objet d'une autorisation. Ce lieu de dépôt est presque rempli et on n'a pas encore choisi d'autre terrain ou solution. Eldorado attend que le gouvernement fédéral décide ce qu'il faut faire de ce dépôt, et on peut supposer que la nouvelle société va également attendre des directives. Tout projet qui prévoirait l'évacuation de ces produits vers un nouveau terrain entraînerait des frais importants (de transport principalement), et suivant les détails communiqués avec le projet de fusion, ces frais qui seront principalement à la charge de l'État, pourraient atteindre 100 millions de dollars.

Pourquoi le gouvernement fédéral continue-t-il d'assumer ce coût après la privatisation?

Au cours de notre enquête sur le secteur nucléaire, le problème de l'élimination des déchets nucléaires revient constamment. Pendant des années, des sociétés comme Eldorado Nucléaire et d'autres ont produit des matières nucléaires sans être en mesure de pouvoir proposer des méthodes éprouvées d'élimination des déchets, qu'il s'agisse de déchets de faible radioactivité comme à Port Hope ou de cas comme celui de l'Hydro-Ontario qui utilise des tiges à haute teneur en déchets radioactifs dans les piscines des réacteurs nucléaires. On n'a jamais tenu compte du coût de l'élimination de ces déchets et le problème prend des proportions considérables lorsque vient le moment d'envisager la privatisation de cettre société.

A Port Hope, on a essentiellement résolu de décharger la responsabilité sur le gouvernement fédéral qui assumera la plus grande partie des coûts.

La société assumera les premiers 2 millions de dollars; elle assumera 23,5 p. 100 des 98 millions suivants alors que le gouvernement fédéral en assumera 76,5 p. 100. Au-delà de 100 millions de dollars, le gouvernement fédéral assumera seul la totalité du coût. La société bénéficie certainement d'un traitement de faveur.

Normalement, lorsqu'on achète une société on acquiert l'actif et le passif, mais dans le cas qui nous intéresse, certains éléments clés du passif ont été assumés par le gouvernement fédéral. Pourquoi? Simplement, selon moi, parce que le gouvernement, qui souhaite privatiser à tout prix, tient absolument à assurer un prix favorable à l'émission d'actions de la nouvelle société. La meilleure façon d'y arriver, c'est pour le gouvernement fédéral d'assumer le passif que constituent la responsabilité en matière de protection de l'environnement et la dette énorme d'Eldorado. Le gouvernement peut alors privatiser à l'avantage d'une entreprise amie, en l'occurrence, la Denison Mines, l'une des sociétés de l'empire du regretté Stephen Roman.

Il y avait un article dans le *Globe and Mail* de la fin de semaine dernière signé par Paul McKay. Il disait que les dossiers médicaux et des commissions royales d'enquête avaient montré qu'une armée pathétique de mineurs employés par M. Roman dans ses mines d'uranium d'Elliot Lake, en Ontario, sont morts prématurément parce que leurs poumons avaient été empoisonnés sans nécessité par la radioactivité et la poussière. L'article ajoutait que, vu que les problèmes pouvaient ne se manifester qu'après de longues années, beaucoup sont destinés à les suivre.

Il déclarait qu'ils seraient victimes de deux décennies de conditions d'exploitation primitives, imposées par une société qui refusait de dépenser plus qu'une misère en équipement de sécurité et qui avait rejeté toutes les études prouvant que les mineurs étaient frappés de cancer et de maladies pulmonaires. L'article précise que c'est seulement après l'une des grèves sauvages les plus dures, en 1974, puis une commission royale d'enquête, qui donnait raison aux spécialistes de la santé et de

la sécurité, que M. Roman et sa compagnie, Denison Mines Limited, ont fini par installer de l'équipement de sécurité.

Cela incrimine très sérieusement M. Roman et Denison Mines. M. Roman, le grand champion de la libre entreprise, a naturellement amassé le plus gros de sa fortune en développant Denison Mines à l'aide des subventions d'Eldorado et des garanties de cette société d'État.

Le gouvernement est maintenant prêt à vendre Eldorado sans y inclure l'énorme responsabilité environnementale ni l'énorme dette. Les problèmes environnementaux ne se limitent pas aux sites d'enfouissement. Il y a des problèmes aux usines de Port Hope et de Saskatchewan. Le maintien des activités de Port Hope, surtout à leur capacité actuelle—9000 tonnes de UF6 par an—va créer des volumes considérables de déchets liquides et solides. Vu la proximité du lac Ontario et de la ville, la nouvelle société améliorerait beaucoup son image si elle s'engageait à recycler ou à épurer, puis à vendre ces déchets. Pourtant, cela n'a pas été mentionné.

• (1640)

Il y a aussi des problèmes d'assainissement en Saskatchewan. Les résidus de mine contiennent de faibles quantités d'uranium, de radium et d'autres éléments. Un très bon traitement d'épuration est nécessaire en permanence et on doit apprendre au personnel concerné à bien comprendre les principes en jeu. Dans le passé, cette compréhension a été douteuse dans le meilleur des cas. Ce sont des problèmes que le gouvernement ne reconnaît pas vraiment.

A mon avis, il est trop tôt pour privatiser Eldorado Nucléaire. Nous avons besoin que le gouvernement fasse une enquête approfondie sur l'industrie nucléaire, sur ce qui s'y passe et sur la façon dont on peut régler certains de ces problèmes de l'environnement, comme l'élimination des déchets nucléaires à forte et faible teneurs dont se préoccupe tant Eldorado Nucléaire. Aussi il est trop tôt, je pense, pour privatiser Eldorado Nucléaire. Je pense également que le gouvernement a assumé dans une trop grande mesure les dettes et les énormes problèmes concernant l'environnement.

Je voudrais porter à l'attention de la Chambre mon discours du 1er décembre 1986. J'ai essayé d'y traiter certains des principes de la privatisation. Il fait remarquer que la campagne de privatisation du gouvernement, d'après moi, ne répondait pas aux pressions du public. J'ai déclaré, à la page 1627 du hansard:

> Cette campagne s'inspire d'une idéologie néo-conservatrice, qui est un véritable anachronisme dans notre histoire. Les premières sociétés d'État remontent à la construction du Canal Lachine, en 1921. Ce canal fut notre première entreprise publique lancée par le gouvernement du Bas-Canada après l'échec d'une société privée. L'histoire du Canada est truffée de situation comme celle-là. Nos sociétés d'État ont assuré la cohésion de la population restreinte de notre vaste pays qui est voisin de la nation la plus puissante du monde. Nous avions nos raisons de créer ces sociétés. Elles ont répondu au besoin de fournir des services essentiels, de mettre en valeur les ressources nationales, d'exploiter des services publics, de renflouer des entreprises privées ou de faire oeuvre de pionnier dans de nouveaux secteurs.
>
> Elles ont été établies non seulement pour assurer la présence du secteur public mais aussi la présence du Canada dans les secteurs où les Américains auraient autrement risqué de s'ingérer.

Nous du Nouveau parti démocratique croyons donc qu'il doit y avoir des raisons de privatiser les sociétés d'État, à condition que celles-ci aient un rôle à jouer dans l'histoire du Canada. On a effectué à ce propos des sondages d'opinion. Ils montrent que la plupart des gens veulent garder les sociétés d'État à l'exception d'un seul groupe, ceux qui gagnent plus de 55 000 $ par an. Les riches veulent vendre les sociétés d'État. C'est, j'imagine, parce qu'ils voudraient les acheter pour tirer profit des joyaux que possède le Canada. C'est une fausse question que de demander si nous ne voulons pas que les travailleurs deviennent propriétaires. Ils le sont déjà. Nous le sommes tous, collectivement. On pourrait accroître la participation des travailleurs en les faisant siéger au conseil d'administration et en les encourageant à s'occuper des aspects santé et sécurité de l'entreprise, particulièrement dans l'industrie de l'uranium. Les travailleurs de l'acier ont apporté d'importantes améliorations à cet égard et ils poursuivent leurs efforts en ce sens.

Je voudrais signaler à la Chambre un rapport préparé par le professeur John Langford pour l'Institut de recherches politiques à l'occasion d'une conférence sur la privatisation tenue il y a environ deux ans. Le professeur Langford enseigne l'administration publique à l'université de Victoria. Il a tenté d'analyser les raisons invoquées pour préconiser la privatisation, notamment le fait qu'elle éliminera la menace posée par l'entreprise d'État à l'économie mixte. On part du principe que les gouvernements possèdent actuellement une trop grande part de l'économie. Quelle proportion les entreprises d'État doivent-elles représenter pour occuper une place importante dans certains secteurs industriels? Toujours d'après le professeur Langford, les entreprises d'État ne comptent que pour environ 12 p. 100 de toutes les activités économiques au Canada. Cela se compare à la situation qui existe dans un certain nombre d'autres pays industrialisés prospères.

Cela réfute la thèse selon laquelle il y a trop d'entreprises d'État. Une autre raison donnée à l'appui de la privatisation est qu'une telle stratégie permettra de créer de nouveaux emplois, de susciter de nouveaux investissements, de relancer l'économie et de rationaliser le secteur privé. Bien que tout cela ait l'air prometteur, je me demande si cette théorie a déjà fait ses preuves. Le député de Sarnia nous a raconté une de ses expériences. Je peux vous relater l'expérience que j'ai connue en Colombie-Britannique. L'ancien premier ministre provincial, Bill Bennett, a privatisé d'un seul coup un grand nombre des sociétés d'État de la Colombie-Britannique. La nouvelle société a été baptisée *British Columbia Resources Investment Corporation*. Le public pouvait acheter des actions pour 6 dollars chacune. Elles se vendent aujourd'hui moins d'un dollar chacune. Ce programme de privatisation fut un désastre dont certains investisseurs subissent encore les conséquences. Il ne s'est pas créé tellement d'emplois, que je sache.

Le premier ministre (M. Mulroney) a déjà dit qu'il attendait le jour où une acquisition créerait des emplois autrement que pour les avocats et les comptables. On peut en dire autant de cette privatisation qui risque simplement d'accentuer la concentration d'entreprises. Les privatisations ne créent pas nécessairement des emplois. Il reste à voir dans quel domaine il s'en créerait. Compte tenu du marasme dans lequel se trouve le marché de l'uranium, de l'échec fondamental de l'industrie et des réacteurs nucléaires, des retombées de Tchernobyl et de Three Mile Island, le secteur nucléaire, qu'il soit public ou privé, aura beaucoup de difficulté à progresser.

L'idée court que les sociétés d'État démoralisent le secteur privé ou lui sont néfastes parce qu'elles drainent le capital disponible et lui livrent une concurrence déloyale. Le professeur Langford a étudié les prérogatives des sociétés d'État. Il mentionne que celles-ci ont parfois des obligations que les entreprises privées n'ont pas; qu'on pense, par exemple, à certaines politiques gouvernementales.

Je pourrais poursuivre indéfiniment mon argumentation pour ou contre la privatisation, mais je me bornerai à qualifier de mauvaise affaire la mesure à l'étude. A notre avis, le gouvernement est en train de faire des cadeaux, sans doute à ses amis, peut-être à Denison qui a un dossier lamentable en matière d'environnement. Le gouvernement va payer les yeux de la tête pour assainir les lieux. J'y suis allé et j'ai une bonne idée du problème. Nous sommes d'avis que cette mesure ne créera pas d'emplois et n'entraînera pas de progrès économique. On privatise simplement pour le plaisir de le faire. Voilà pourquoi le Nouveau parti démocratique s'y oppose.

M. James: Madame la Présidente, je suis désolé d'entendre mon ami et collègue, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), qui est aussi mon voisin dans l'immeuble de la Confédération, dire que le gouvernement fédéral essaie d'assainir les finances d'Eldorado Nucléaire. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) semble louer le gouvernement ou voir d'un bon oeil qu'il accepte d'intervenir dans les affaires du secteur privé ou d'aider financièrement l'entreprise privée. Il a signalé le cas de General Motors, à Sainte-Thérèse. Il est probable que le gouvernement devra examiner chaque cas en particulier.

Mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway, n'est pas forcément contre la privatisation, mais il trouve que nous sommes engagés dans une privatisation systématique. En trois ans et demi, nous avons privatisé quelque 19 sociétés, dont beaucoup de sociétés d'importance secondaire. Le gouvernement canadien possède entièrement 127 sociétés qui relèvent de 54 sociétés-mères.

• (1650)

Selon le député, son parti n'est pas forcément contre la privatisation. Je voudrais bien savoir quelles privatisations les néo-démocrates ont approuvées. A ma connaissance, ils n'ont approuvé aucune des privatisations proposées par le gouvernement. Je sais que le député parle avec conviction et qu'il est sincère. Je lui demande de me dire quand son parti a approuvé des privatisations et lesquelles.

M. Waddell: Madame la Présidente, la question est plutôt hypothétique. Le député ne peut soutenir que le gouvernement n'a pas privatisé un grand nombre de sociétés puis nous demander quand nous avons été d'accord. Nous n'approuvons évidemment pas la privatisation d'Air Canada parce que cette société se porte bien. La société fonctionne bien, elle cherche à atteindre un objectif public et les Canadiens s'opposent à cette mesure. Pourquoi l'appuyer?

Si le député proposait la vente d'une entreprise chancelante qui se vendrait facilement, je serais d'accord là-dessus.

Je voudrais revenir au premier argument invoqué par le député. Permettez-moi de m'expliquer. J'ai dit que le gouvernement prenait effectivement tous les risques dans le marché au sujet d'Eldorado Nucléaire Limitée. Il assume le fardeau de la dette et la responsabilité en matière d'environnement. En ce qui concerne Eldorado Nucléaire, ce sont de grands risques.

Le gouvernement agit ainsi pour hausser la valeur des actions afin de faire croire qu'il obtient un prix satisfaisant pour les actions. Toutefois, le contribuable canadien fera en définitive les frais quand il assumera la responsabilité des dettes et de l'assainissement de l'environnement. C'est ce que je prétends.

C'est un écran de fumée car le gouvernement nous dit en somme que la société marche bien, qu'il va la mettre en vente et que les actions se vendront à un prix élevé. Toutefois, nous devons assumer subrepticement les frais qu'entraînera l'assainissement de l'environnement ainsi que le fardeau de la dette. Voilà pourquoi je prétends que c'est une mauvaise affaire, qui est également une vrai fumisterie.

M. Cassidy: Madame la Présidente, je voudrais interroger le député au sujet du problème écologique que pose Eldorado, notamment au sujet de l'épuration des déchets à la raffinerie de Port Hope. Je constate avec inquiétude que le secteur public prend la plupart des risques en dépit de la privatisation d'Eldorado. La politique, semble-t-il, est de privatiser les bénéfices et de laisser les pertes ou les frais au secteur public.

Mon honorable ami est-il d'accord là-dessus? Croit-il que les estimations selon lesquelles les frais de l'État pourraient atteindre 75 à 100 millions de dollars et plus pour l'épuration des déchets de la raffinerie de Port Hope sont raisonnables? En l'occurence, quel avantage en retire le contribuable si nous retirons 100 ou 200 millions de dollars de la vente d'Eldorado pour en dépenser ensuite 100 millions ou davantage à nettoyer les raffineries de leurs déchets nucléaires? Cette opération ne rappelle-t-elle pas le paiement qu'a fait le gouvernement à Boeing pour lui permettre de racheter de Havilland? N'est-ce pas ce qui se passe maintenant?

M. Waddell: C'est un tour de passe-passe, Madame la Présidente. C'est tout ce que c'est. Et c'est bien ce qui arrive actuellement.

A propos des données sur les déchets de faible activité, je crois que le député est bien en-deçà de la vérité. Ces problèmes nous viennent du traitement du radium dans les années 30 et 40. A l'époque, on ne connaissait pas les déchets de ce produit aussi bien qu'aujourd'hui, et c'est pour cela qu'on en a déversé un peu partout.

Les déchets de faible activité proviennent de la fabrication des dérivés de l'uranium et du gâteau jaune utilisé à d'autres étapes du cycle du combustible nucléaire. Il ne s'agit pas des barres radioactives que l'on trouve dans les grandes centrales nucléaires. Mais ces déchets sont importants quand même.

Les habitants de Scarborough n'ignorent pas qu'il existe actuellement 6 000 tonnes de sol contaminé dans leur région. Ils parlent de faire enlever cette terre contaminée. Je rappelle au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) que nous avons aussi des sols contaminés en Colombie-Britannique. En effet, nous sommes aux prises avec le problème des déchets de faible activités à Surrey.

Pendant nos audiences, on nous a appris qu'il existait environ 1 200 000 tonnes de sol contaminé dans la région de Port Hope. Les députés ont-ils une idée de ce qu'il en coûte pour enlever pareille quantité de terre? On ne peut quand même pas la déverser dans le lac. Les contaminants enfouis dans le sol s'écoulent déjà dans ce lac actuellement. Et c'est un problème grave.

Je suis effaré de voir les problèmes écologiques et les problèmes de contamination qui existent dans le Golden Horseshoe entourant Toronto et le sud-est de l'Ontario. Ces problèmes m'ont frappé quand nous avons visité la région. Je ne pense pas que le gouvernement fédéral, la société d'État, Eldorado Nucléaire jusqu'à présent, ou les autorités de l'Ontario, se soient vraiment rendu compte de ce que coûterait ce nettoyage. La note sera très élevée.

En vertu de cette mesure, comme le fait valoir le député d'Ottawa-Centre, le gouvernement s'est engagé à assumer une bonne partie des coûts. Je pense en avoir donné les chiffres exacts. Les deux premiers millions de dollars seront assumés par la compagnie. Des 98 millions suivants, 23 p. 100 seront assumés par la compagnie, et 76,5 p. 100 par le gouvernement fédéral. Ce pourcentage représente environ 75 ou 76 millions de dollars. Le coût de l'élimination du reste des déchets sera assumé intégralement par le gouvernement fédéral. C'est là un bon moyen de débarrasser Eldorado Nucléaire de son problème d'élimination des déchets de l'environnement, problème qui existe depuis longtemps. C'est là une des plus grandes obligations de cette société, voire la plus grande. On lui permet d'y échapper en douce par des moyens détournés.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je vois que nous n'aurons pas suffisamment de temps pour achever le débat aujourd'hui. Je pourrais peut-être dire quelques mots avant qu'on y mette fin pour la séance d'aujourd'hui.

Je commencerai mes observations au sujet de l'amendement proposé par mon collègue de Regina sur une note plutôt triste. Aujourd'hui est un jour fort sombre pour la nation. Nous discutons de la vente d'Eldorado Nucléaire à des intérêts privés sans connaître le plan général du gouvernement en ce qui concerne la privatisation des sociétés d'État. Un peu plus tôt, les Canadiens ont été choqués d'apprendre que le gouvernement comptait privatiser Air Canada. Là encore, cette initiative est annoncée sans nous donner idée du programme général ou du contexte dans lequel elle sera prise. J'y vois simplement une initiative qui correspond à certaines théories et qui est prise à la veille d'une période pré-électorale.

Je suppose que nous pouvons dans un certain sens parler de ces deux initiatives, car nous, du Nouveau parti démocratique, nous sentons vivement inquiets quand nous voyons le gouvernement aller à l'encontre de ce qui est manifestement la volonté du public.

Je voudrais examiner les résultats de certains sondages qui ont été effectués ces deux derniers jours. Par exemple, dans ma province de Colombie-Britannique, je constate que lorsqu'on les interroge à ce sujet, 72 p. 100 des répondants jugent qu'Air Canada est une entreprise bien administrée. Quand on leur demande si elle devrait ou non être vendue au secteur privé, une majorité écrasante des répondants en Colombie-Britannique disent que non. Ils sont fiers d'Air Canada. Ils estiment qu'elle est bien administrée et qu'elle sert bien le pays. Ils disent qu'elle jouit d'une renommée internationale. Elle passe pour être l'une des dix meilleures compagnies aériennes dans le monde. Elle est rentable.

Les Canadiens de ma province de Colombie-Britannique ont certes fait clairement savoir ce qu'ils veulent. Or, cette opinion est contraire à l'initiative que prend le gouvernement. Voilà qui explique peut-être pourquoi la popularité du gouvernement est si faible dans le pays et particulièrement dans des régions comme la Colombie-Britannique. C'est parce que les gens n'ont tout simplement pas confiance dans les initiatives visant à confier des entreprises appartenant au secteur public à des sociétés privées.

Je vois, madame la Présidente, qu'il est temps de mettre fin à mon intervention pour aujourd'hui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

MESURE MODIFICATIVE

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest) propose: Que le projet de loi C-245, tendant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (suspension), soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour traiter de mon projet de loi C-245 qui vise à encourager les hommes et les femmes qui siègent à la Chambre et à l'autre endroit à se comporter d'une façon honorable. Mieux vaudrait peut-être qu'il s'applique aussi à ceux et celles qui font partie des comités, étant donné l'expérience que je viens de vivre depuis à peu près une heure; en effet, nous avons perdu à peu près une heure à discuter d'une question de procédure que nous aurions pu régler en moins d'une minute, n'eût été surtout des efforts déployés par un certain député qui ne fait pas normalement partie du comité et qui s'est appliqué à attirer l'attention sur lui en tenant toutes sortes de propos partisans et sans aucun rapport avec l'objet de notre examen.

Le Sénat et la Chambre des communes sont les endroits tout indiqués pour discuter les grands sujets que sont la gestion efficace, la justice économique et une société équitable. A ces

tribunes devraient se dérouler des débats réfléchis où les connaissances de chacun contribuent à la sagesse collective. Le Parlement devrait être le foyer de l'action politique dont le rayonnement éclaire une société sans cesse en mouvement.

Il y a des circonstances où certains députés renoncent à atteindre ces objectifs et font fi du Règlement de la Chambre. Ce projet de loi vise à rendre ces circonstances moins fréquentes. Il déclare sans ambages que la Chambre n'entérine pas les actions des députés qui font délibérément fi des traditions et des méthodes qui dans une certaine mesure sont à l'origine du prestige de la Chambre des communes et du Sénat.

Par suite de ce projet de loi, le député qui est expulsé de la Chambre ou le sénateur qui est expulsé de l'autre endroit n'aurait pas droit à son indemnité de session pendant la durée de la suspension. Autrement dit, le projet de loi indique d'une façon péremptoire que la Chambre et, par son entremise, les Canadiens ne veulent rien savoir de députés dont le comportement n'est pas conforme à la tradition parlementaire.

La sanction pécuniaire revêt une importance secondaire, car elle est d'un montant relativement peu élevé. C'est un peu comme imposer une amende de 1 000 $ à un joueur de hockey qui en gagne 300 000 par année. Ce qui importe comme dans le cas de l'amende du joueur de hockey, c'est qu'elle adresse un message concernant ce qu'il convient ou, plus exactement, ce qu'il ne convient pas de faire à la Chambre.

Il ne fait pas de doute qu'on a été témoins au Parlement de comportements qui ne ne sont pas de mise et qui déplaisent à la plupart des Canadiens qui suivent nos délibérations. Ces comportements font une mauvaise réputation à l'ensemble des députés, et pas seulement aux coupables. Les Canadiens respectent moins leurs élus, leur Parlement et leur gouvernement, ce qui n'est ni sain ni souhaitable dans une société démocratique.

J'ai en main la liste des députés qui ont été suspendus du fait d'incidents passés. J'ai décidé de ne pas revenir sur ces incidents, car ce serait leur accorder une attention qu'ils ne méritent pas.

Les députés ont accueilli favorablement l'indépendance et la responsabilité accrues que leur a conférées la réforme parlementaire. Grâce aux réformes récemment apportées au système des comités et à l'étude des projets d'initiative parlementaire, comme celui dont nous sommes saisis, nous avons de plus en plus l'occasion d'exprimer nos opinions, nos divergences et nos points de vue personnels et de les faire entrer en ligne de compte dans l'élaboration de la politique gouvernementale.

Il s'agit d'un processus tout à fait légitime et absolument nécessaire si nous voulons défendre comme il se doit les intérêts de notre circonscription et de notre région. Nous servons mal nos électeurs si nous n'utilisons pas avec efficacité le débat et l'examen parlementaires.

Il arrive toutefois qu'un député persiste à se comporter d'une façon qui ne sert pas les intérêts du Parlement ni des électeurs. Il peut arriver qu'un député jette le discrédit sur la Chambre par un mauvais comportement volontaire ou par un simple écart de conduite. Cela n'a jamais été accepté ni souhaité par nos collègues. Le Président peut intervenir pour éviter un conflit, et il veille toujours soigneusement à ce que le Règlement de la Chambre soit observé. Le plus souvent, le Président fait appel à son tact et à sa connaissance de la procédure pour résoudre le problème. Il arrive touutefois que ce ne soit pas possible et qu'il faille prendre certaines sanctions.

Pour le moment, la suspension est la punition la plus forte que puisse infliger la Chambre par l'intermédiaire de la présidence. Cette punition n'est pas imposée à la légère. En fait, il faut toute une suite d'événements pour que la présidence envisage la suspension. Un député peut protester contre les déclarations d'un autre en employant des termes antiréglementaires ou refuser de retirer des propos incendiaires. A la suite des récentes réformes, le Président peut éjecter ce membre de la Chambre sans devoir faire voter la Chambre, alors que c'était autrefois nécessaire. Depuis cette réforme, les questions de discipline ne sont plus tributaires de considérations d'ordre sectaire. La deuxième réforme que je propose vient encore étayer le système.

Ce projet de loi ne mettra pas un terme aux suspensions. Il continuera à y avoir des divergences d'opinions et des interprétations différentes, et les députés continueront donc à ne pas être d'accord avec la façon de voir les choses et les politiques de leurs collègues. Ce contraste est constructif parce qu'il permet au gouvernement d'être plus ouvert et plus efficace. Ce projet de loi découragera plutôt les députés de considérer la suspension comme un moyen d'atteindre des objectifs qui portent atteinte à l'honneur de ces chambres. Malheureusement, une punition pour la Chambre est un événement pour les médias et les députés peuvent s'exposer à une suspension pour se donner en spectacle et non pour formuler des critiques réfléchies.

Manifestement, un député peut être suspendu parce qu'il croit plus important de jouer pour la galerie que de s'occuper des travaux de la Chambre. Un ordre de priorités comme celui-là nuit à tous les hommes politiques et ternit l'image de notre régime parlementaire en général.

Ce projet de loi n'empêchera pas les députés d'agir à leur gré et des suspensions continueront d'être imposées à l'avenir. Il précise simplement que les parlementaires ne pourront plus se faire du capital politique en ayant une conduite inconvenante.

En résumé, dans le projet de loi, on demande aux députés de tenter d'avoir une conduite au-dessus de tout reproche à la Chambre. On leur demande d'affirmer sans équivoque qu'ils n'approuvent pas les actions de ceux qui se moquent des lignes directrices de la Chambre. Il s'agit d'un projet de loi qui va tout à fait dans le sens des objectifs auxquels la Chambre souscrit pour ce qui est d'un comportement réfléchi, et je crois qu'il mérite d'être appuyé.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, le député soulève une question intéressante en présentant ce projet de loi. Je voudrais certes qu'on approfondisse la question. Je tiens à faire remarquer que ce projet de loi pourrait laisser croire à une personne suivant nos délibérations qu'à l'heure actuelle, il arrive souvent qu'on nomme un député et qu'on le suspende, à tel point que des sanctions supplémentaires sont nécessaires, afin d'empêcher que cela ne se produise.

Or, depuis un an ou deux, il est extrêmement rare, selon moi, qu'un député soit nommé et suspendu. La situation en question est attribuable non seulement à l'attitude des députés qui souhaitent respecter les convenances, même si cela ne semble pas toujours être le cas, mais également à la façon dont la

présidence s'y prend, afin de désamorcer des situations délicates, plutôt que de laisser les choses empirer au point où la seule façon de rétablir l'ordre consiste à nommer un député et à le suspendre, à l'expulser de la Chambre.

Je tiens à dire qu'après réflexion, dans une certaine mesure, je suis contre le fait que les observations du député peuvent laisser entendre qu'il arrive souvent, à l'heure actuelle, que des députés tentent délibérément d'être nommés et expulsés de la Chambre, afin de se faire du capital politique. Je ne saurais dire que cela ne s'est jamais produit dans toute l'histoire parlementaire, mais ce n'est certainement pas le cas de nos jours, pas d'après mes propres observations. Peut-être la mesure proposée dans le projet de loi servirait-elle à maintenir l'ordre à la Chambre et à dissuader les députés de se faire nommer et expulser, mais je pense qu'il y a lieu de se demander si la sanction additionnelle dont il est question dans le projet de loi est vraiment nécessaire: à preuve, combien de députés ont été nommés et forcés de quitter la Chambre au cours des 12 ou même des 24 derniers mois? Il suffit d'un bref tour d'horizon pour constater que cela arrive très rarement.

• (1710)

Je prédis que la situation ne changera probablement pas à l'avenir, mais bien sûr tout dépendra de la façon dont la présidence s'y prendra pour calmer les esprits au lieu de laisser la situation se détériorer au point où la seule façon de rétablir l'ordre est de nommer un député et de le suspendre du service de la Chambre pour le reste de la séance ou de la journée.

Le député a soulevé une question intéressante que nous devrions étudier plus à fond, mais je tiens à dire publiquement que nous n'en sommes pas encore au point où il faut absolument imposer une sanction additionnelle pour empêcher les députés d'essayer de se faire nommer et expulser de la Chambre afin de s'attirer un peu de publicité.

Je ne souhaite pas voir quelqu'un le faire délibérément. Cela devrait être découragé, mais nous devrions examiner dans quelle mesure cela se produit réellement ou risque de se produire à l'avenir.

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, j'ai été très heureux d'entendre le leader parlementaire du parti libéral dire qu'il peut effectivement y avoir lieu d'étudier la question davantage. Je tiens à féliciter le député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin). Il a proposé cette mesure pour la première fois il y a déjà un certain temps. Sa persévérance depuis trois ans et demi est louable.

Les députés les plus sérieux apprécient au plus haut point l'autorité du Président, et le rôle nécessaire qu'il joue dans nos délibérations. Avec 282 personnes aux idées bien arrêtées—auxquelles 13 autres viendront s'ajouter après les prochaines élections—on peut facilement prévoir le chaos auquel peuvent donner lieu des opinions fermement ancrées et passionnément défendues.

J'en ai fait un peu l'expérience depuis près de neuf ans que je siège à la Chambre. Je crois que ce sont les modifications proposées à la Constitution canadienne il y a quelques années, au début des années 1980, qui ont déchaîné le plus de passions à la Chambre. Des convictions fermement ancrées se heurtaient, et le Président a eu la tâche très difficile. Ce sont des situations comme celles-là qui ont mené à la formation du comité de la réforme parlementaire, lequel a servi si admirablement la Chambre depuis les dernières élections en proposant des changements progressistes et positifs pour recommander certains changements à apporter au pouvoir du Président de désigner des députés par leur nom.

Les députés se souviennent probablement qu'au moment où ils ont été élus, tant ceux qui sont arrivés à la Chambre en 1984 que ceux qui avaient servi antérieurement, la présidence pouvait nommer un député. D'habitude, le leader du gouvernement à la Chambre proposait sur-le-champ une motion sur laquelle le plus souvent les députés étaient appelés à se prononcer à main levée. En fait, nous étions invités à entériner la décision de la présidence de suspendre le député mis en cause jusqu'à la fin de la journée. C'était d'ordinaire la durée de la suspension, quoi qu'il y ait eu des circonstances dans le passé où une motion prévoyait une suspension plus longue.

Le comité de la réforme, avec l'appui vraisemblablement de tous les partis de la Chambre, a décidé que devant la persistance d'un député à faire fi de son autorité, la présidence devrait avoir le pouvoir d'appeler un député par son nom. Le comité de la réforme a avancé par ailleurs l'idée que la Chambre a fait sienne et dont notre comité du Règlement est maintenant saisi selon laquelle la présidence pourrait alors demander au sergent d'armes d'intervenir les rares fois où un député récalcitrant refuse d'obtempérer.

Nous avons enlevé ce pouvoir à la Chambre. Il n'en est pas ainsi au Sénat dont les membres sont toujours assujettis au système qui existait ici même avant que nous apportions les derniers changements à notre Règlement.

Je pense que nous n'avons eu qu'à nous en féliciter. A titre de statistique, je dirai que c'est le 11 juin 1986 que la présidence a été dans l'obligation pour la dernière fois de désigner un député par son nom. Cela fait près de deux ans. Il s'agit d'une amélioration marquée par rapport aux deux premières années d'existence de cette législature alors qu'on a eu droit à un grand nombre d'échanges, que bien des députés ont été nommés et que la Chambre en général faisait peu de cas de l'autorité de la présidence ce qui, en fait, comme le député d'Edmonton-Ouest l'a signalé, permettait aux députés qui défiaient l'autorité de la présidence d'attirer sur eux l'attention des médias à tout coup, pratiquement.

Des élections vont avoir lieu bientôt et par la suite, on pourrait bien retrouver à la Chambre de nombreux députés qui ne reconnaissent pas vraiment, du moins au départ, l'importance de l'autorité de la présidence. Je pense que c'était le cas après les élections de 1980. Il est probablement plus fréquent que les députés soient nommés au cours de la première ou de la deuxième année d'une législature que vers la fin d'une législature, lorsque les députés ont eu l'occasion de travailler ensemble et de comprendre l'importance de la présidence aux comités et à la Chambre.

Le projet de loi C-245 est fort simple. Il a probablement un aspect négatif, en ce sens qu'on dit à la présidence que le fait pour un député d'être nommé peut nuire à son chèque de paye. En fait, c'est là une possibilité que nous devrions peut-être envisager. En ce qui a trait à ce que nous souhaitons faire au sujet de l'allocation ou de l'indemnité d'un député, il vaut peut-être mieux donner la possibilité à la Chambre de se prononcer. Ainsi, en cas de récidive ou lorsqu'un député remet en question à plusieurs reprises l'autorité de la présidence, il conviendrait peut-être mieux de se pencher sur la question des indemnités en présentant une motion que la Chambre pourrait examiner et décider d'adopter ou de rejeter.

Je pense en l'occurrence aux très rares situations où des députés sont suspendus pour une semaine peut-être sur la décision de la Chambre. Chose certaine, il y a de nombreux exemples de cela dans la société. Le recours à des sanctions monétaires, en l'occurrence, la réduction de la rémunération du député concerné, constituerait un symbole visible d'insatisfaction de la présidence, le cas échéant, ou de la Chambre face au comportement d'un député qui va à l'encontre de nos traditions.

Si j'ai bien compris mon collègue libéral d'en face, et j'en ai d'ailleurs discuté avec le député qui a présenté la motion, je pense que la Chambre serait prédisposée à accepter la motion que je compte proposer et que voici:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-245, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (suspension), ne soit pas maintenant lu pour la 2e fois, que l'ordre soit annulé, que le projet de loi soit retiré et que le sujet soit déféré au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre ayant entendu l'amendement à la motion principale, lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Hawkes est adopté.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conséquence, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et le sujet en est renvoyé au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Par conséquent, le temps prévu pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulé.

• (1720)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA—LES CONTRIBUTIONS VERSÉES AUX CANDIDATS NÉO-DÉMOCRATES AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE TORONTO

M. Alan Redway (York-Est): Madame la Présidente, vous souvenez-vous de vos années d'école? Je parie que vous lisiez beaucoup alors et probablement des oeuvres de Charles Dickens. Vous souvenez-vous des merveilleux romans de Charles Dickens: *David Copperfield*, *Nicolas Nickleby*, *A Tale of Two Cities*, *Bleak House* et *Contes de Noël*. Vous vous souvenez sans doute aussi du magnifique *Olivier Twist*. Je suis sûr que vous avez lu ce dernier roman ou du moins que vous en avez vu l'adaptation cinématographique.

Vous vous souvenez sûrement de tous les merveilleux personnages d'*Olivier Twist*. Vous rappelez-vous la scène où le jeune Olivier demande: «S'il vous plaît, monsieur, puis-je en avoir encore?» C'est une scène extraordinaire. Vous vous souvenez sans doute des autres personnages de ce roman, dont Fagin et le roublard. Pardon, madame la Présidente? Oui, c'est exact, Fagin et le roublard sont effectivement des voleurs à la tire. Ce sont des vide-goussets qui délestent les bonnes gens de leur argent.

Savez-vous, madame la Présidente, que c'est ce qui nous arrive à vous et à moi et à tous les Canadiens à l'heure actuelle? On est effectivement en train de nous plumer. Vous savez évidemment de qui je veux parler. Je parle des roublards du Nouveau parti démocratique qui sont en train de nous plumer.

Je sais que vous avez été aussi scandalisée que moi d'apprendre la chose, madame la Présidente. Lorsqu'un partisan du Nouveau parti démocratique veut verser une contribution financière, non pas au parti fédéral mais à un candidat à des élections municipales, à Toronto, il envoie sa contribution non pas au candidat en question mais bien au Nouveau parti démocratique fédéral. Le Nouveau parti démocratique renvoie cette contribution au candidat municipal. Autrement dit, ce dernier n'obtient pas cette contribution directement, mais seulement une fois qu'elle a suivi ce circuit organisé à l'échelon supérieur du parti.

Ensuite, le Nouveau parti démocratique fédéral fait parvenir au donateur un reçu pour fins d'impôt pour de l'argent qui n'a pas été utilisé par les instances fédérales, mais par un candidat municipal. L'intéressé peut déduire ce montant directement de son impôt fédéral, non pas de son revenu imposable; je dis bien directement de l'impôt fédéral à payer. Le parti en profite énormément.

Trouvez-vous que c'est légal, Madame la Présidente? Trouvez-vous que ce procédé est conforme à la législation sur les dépenses électorales fédérales? Que c'est moral d'agir ainsi? Je réponds non sur toute la ligne.

Qu'en dit le NPD? L'honorable chef de ce parti—et je mets l'expression entre guillemets—le député d'Oshawa (M. Broadbent), prétend qu'il n'y a rien de mal à user de ce procédé qui est très légal, de ne pas s'en inquiéter, que tout est bien. D'autres députés du caucus néo-démocrate fédéral s'en félicitent également. Mais je dois admettre qu'ils ne sont pas tous de cet avis, qu'ils ne trouvent pas tous cette façon d'agir formidable, légale et morale. Certains m'ont assuré que j'avais raison, que cela n'était pas une chose à faire et qu'ils voudraient que leur parti s'en abstienne. Mais leur chef prétend que tout cela est très bien, tout à fait légal et que les néo-démocrates doivent continuer d'utiliser ce procédé même s'ils ne sont pas de cet avis.

Vous vous rappelez peut-être, Madame la Présidente, que le NPD avait l'habitude de blanchir ces contributions en faisant appel au Nouveau parti démocratique de l'Ontario. Le parti remettait ces contributions au Nouveau parti démocratique de l'Ontario qui, à son tour, les transmettait au candidat municipal et délivrait un reçu d'impôt à déduire du revenu prélevé par l'Ontario. Il ne le fait plus depuis que l'Assemblée législative de l'Ontario, dans sa grande sagesse, a décidé que cette façon d'agir ne devrait pas être légale, qu'elle enfreint l'esprit de la loi sur les contributions et les dépenses électorales et qu'elle est immorale. Elle a adopté une mesure législative qui stipule clairement que c'est absolument illégal.

Si j'étais candidat néo-démocrate à un poste municipal à Toronto en ce moment, à la lumière de cette énorme escroquerie mise au point par le NPD fédéral, je déciderais probablement d'acquitter moi-même les frais de la campagne électorale. Au lieu d'acquitter directement ces frais, je ferais parvenir la somme voulue au NPD fédéral qui me la renverrait avec un reçu que je pourrais déduire de mes impôts fédéraux. J'aurais ainsi les fonds voulus à consacrer à ma campagne.

Quelle escroquerie, quel abus! C'est tout simplement atroce. Le NPD profite de cette échappatoire fiscale et ne devrait pas être autorisé à le faire. Il ne devrait pas être autorisé à puiser dans nos poches. Nous devons empêcher ces fins roublards du NPD d'agir ainsi. Le secrétaire parlementaire empêchera-t-il le NPD de puiser dans ma poche et dans celle des autres contribuables canadiens?

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, j'ai entendu un député néo-démocrate d'en face dire que l'orateur précédent valait bien le prix d'entrée. Je me demande qui va payer le billet.

Le député a soulevé à bon droit ce problème à la Chambre, à un moment où il était question de la déclaration des dépenses de la dernière campagne électorale.

La Chambre n'a pas encore réussi à terminer la deuxième lecture du projet de loi tendant à modifier la Loi électorale du Canada. Il s'agit d'un document volumineux qui nous donne du fil à retordre au niveau des militants du parti et pour lequel la Chambre ne se décide pas à accepter un bref débat afin de renvoyer rapidement le projet de loi au comité qui pourrait examiner ces questions du point de vue législatif.

Le député a raison de parler d'escroquerie lorsque certains obtiennent des reçus pour fins d'impôt qui réduisent les recettes du Trésor fédéral alors que l'argent est dépensé à d'autres fins que la politique fédérale. Voilà le problème que soulève le député. Il s'en est posé d'autres lorsque le comité des élections, des privilèges et de la procédure a examiné les déclarations des dépenses électorales dans la circonscription de Frontenac.

J'ai eu l'occasion de passer en revue certaines déclarations provenant de tous les partis dont le mien. Il est intéressant de constater la manière dont les partis tendent à traiter les élections selon le point de vue adopté. Certains partis remplissent de nombreuses déclarations sur lesquelles les noms des particuliers ayant versé des contributions ne figurent pas, étant donné que la limite est fixée à 100 dollars et que les partis doivent seulement donner les noms des particuliers ayant versé 100 dollars ou plus. Sur la liste figurent d'importantes contributions faites par des associations politiques et des syndicats. Dans le cas d'autres partis, on constate que de nombreux particuliers ont versé des contributions. Ce n'est pas que les gens obtiennent des reçus aux fins d'impôt dans un cas et pas dans l'autre. C'est simplement la façon dont les partis consignent les noms des particuliers.

• (1730)

Une autre partie de la formule a trait au remboursement des dépenses électorales. Les sommes engagées durant une campagne électorale se répartissent en trois catégories: les dépenses liées à la campagne, les dépenses des candidats et les dépenses électorales. Les dépenses électorales donnent lieu à un remboursement, ce qui offre une autre occasion de se remplir les poches. Cinquante pour cent des dépenses électorales sont remboursées et nous devons nous demander si, dans certains cas, des postes qui devraient appartenir à la catégorie des dépenses des candidats ou des dépenses liées à la campagne sont qualifiés de dépenses électorales uniquement pour obtenir un plus gros remboursement, ce qui donne une autre occasion de se remplir les poches.

Le député a rendu service à la Chambre en soulevant la question. J'espère que la Chambre sera disposée à adopter le projet de loi C-79 à l'étape de la deuxième lecture et à le renvoyer au comité afin que nous puissions procéder à la modification de la Loi électorale du Canada avant les prochaines élections. Un peu de collaboration serait grandement appréciée.

LA FISCALITÉ—LES DÉDUCTIONS ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD—L'ADMISSIBILITÉ DE CERTAINES COLLECTIVITÉS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de prendre la parole sur la question des déductions accordées aux habitants du Nord. La question vient de ce que la réponse du ministre des Finances (M. Wilson), le 4 mars, n'était pas satisfaisante.

Dans ses réponses à des questions répétées concernant les critères d'admissibilité aux déductions, le ministre des Finances s'est contenté de dire qu'on créerait une commission et, franchement, ce n'est pas une réponse dont je puisse me satisfaire, pas plus que mes électeurs.

Du fait des règlements qui ont été promulgués, la situation dans ma circonscription—que je prendrai comme exemple puisqu'elle m'est familière et me tient à coeur—est des plus confuses, car il n'y a pas moins de 14 pages de règlements adoptés apparemment sans la moindre analyse des relations entre le texte et la réalité des divisions créées dans le nord-ouest de l'Ontario. Ainsi, dans la ville de Fort Frances, il y a une certaine route; les gens qui vivent d'un côté ont droit aux déductions, alors que ceux qui vivent de l'autre côté, dans la même agglomération, n'y ont pas droit.

L'aspect que je voulais approfondir pour instruire le ministre et le secrétaire parlementaire a trait au fait que cette situation vient fausser toute l'économie de la région. Même si le gouvernement pensait pouvoir faire abstraction de la question de l'équité pour les gens qui vivent de part et d'autre de la route, il ne pourrait certainement pas en faire autant de la question des répercussions économiques de cette situation sur la ville de Fort Frances.

En bref, la famille qui se situe dans la tranche d'imposition supérieure sera incitée par un avantage fiscal de l'ordre de 50 $ par semaine à déménager de Fort Frances vers l'une des localités voisines admissibles. Dans le cas que j'ai déjà cité, cette famille vendrait sa maison située d'un côté de la route pour aller vivre en face et bénéficier d'un dégrèvement fiscal d'une valeur de 50 $ par semaine parce que les règlements ont été rédigés et appliqués sans qu'il soit tenu compte de la réalité géographique et socio-économique du nord-ouest de l'Ontario et de ses richesses naturelles.

• (1735)

J'ai quelques autres raisons qui rendent nécessaire une réponse nette. Je pense que le ministre nous a fourni une réponse assez bonne, mais j'aimerais que le gouvernement nous parle de rétroactivité. Si l'on décide que des collectivités doivent y avoir droit, est-ce que cela va courir rétroactivement du début de la déduction fiscale accordée aux habitants du Nord? Ce qui m'a également mécontenté, c'est que suivant le ministre, la commission chargée d'examiner l'application de la déduction va être bientôt créée. Mes électeurs aimeraient bien savoir quand. Il y a maintenant plus d'un mois que le ministre a dit que ce serait bientôt.

Cette question a uni ma circonscription beaucoup plus que n'importe quelle autre, en tout cas depuis que je la représente. Beaucoup ont adressé à ce sujet plus d'une lettre à moi et au ministre. Très souvent, il est question de lettres individuelles, manuscrites ou tapées à la machine. Mais il y a plus de 2 000 personnes de ma circonscription qui ont signé des pétitions demandant que tous les habitants du Nord soient traités également. Beaucoup ont écrit pour signaler des anomalies qui se sont produites dans leur coin. Il y a par exemple M. Murray Kelso, de Fort Frances, qui dans la deuxième lettre qu'il m'adresse à ce sujet, et je sais qu'il y en aura d'autres si le ministre n'y donne pas suite, parle d'une petite ville, un centre minier situé à 35 milles à l'est de Fort Frances, qui ne figure pas sur la liste des localités appelées à recevoir les déductions.

Quelques milles plus à l'est, il y a une localité encore plus petite, Crelly, qui figure sur la liste. Encore quelques milles plus à l'est, il y en a une très petite, Flanders, qui ne figure pas sur la liste. Non seulement il n'y a ni rime ni raison dans ce texte de 14 pages quant aux réalités géographiques et économiques, mais en plus il semble y avoir des erreurs dans l'interprétation du texte.

Toute la situation est très bien résumée dans cette phrase de mon correspondant: «Cela ne me fait rien de payer des impôts, mais pourquoi, étant retraité, devrais-je en payer plus que le travailleur d'une papeterie qui a eu la bonne fortune d'établir son domicile à l'ouest de Fort Frances?»

La population de ma circonscription aimerait que le secrétaire parlementaire s'engage à instaurer plus d'équité. Elle voudrait aussi savoir à peu près quand le ministre pourra rencontrer les élus municipaux qui ont demandé à discuter avec lui de la question.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame la Présidente, ce gouvernement s'est engagé à appliquer un régime fiscal logique et équitable aux résidants des régions du Nord et des régions éloignées. Les critères d'admissibilité que nous avons retenus à cet égard sont essentiellement les mêmes que ceux qui régissaient les anciens décrets de remise et découlent de la directive du Conseil du Trésor régissant l'admissibilité des fonctionnaires fédéraux à cette même indemnité.

Les critères s'appuient sur des facteurs comme le niveau de population, l'éloignement des grands centres, l'accès au réseau routier et les conditions climatiques et géographiques et reflètent bien la notion d'isolement. Ils permettent de déterminer si une collectivité donnée peut financer ses propres services de santé, d'enseignement, de loisirs et de vente au détail ou si les résidants doivent parcourir de grandes distances pour y avoir accès.

On a proposé de rendre tous les districts du palier 3, tel que défini par le ministère de l'Expansion industrielle régionale, admissibles à l'indemnité pour les postes isolés. Cette possibilité ne peut être retenue car elle rendrait admissibles de nombreux grands centres au Canada, dont l'un regroupe 100 000 habitants. Les critères régissant le système de paliers reposent en bonne partie sur le niveau d'emploi et le revenu, deux facteurs qui ne traduisent guère la notion d'isolement.

La directive du Conseil du Trésor et les décrets de remise sont en place depuis nombre d'années et offrent l'avantage d'avoir résisté à l'usure du temps et d'être bien acceptés par des résidants intéressés. Ils constituent en outre le meilleur moyen d'appliquer le nouveau régime fiscal des régions septentrionales.

Madame la Présidente, j'ai reçu un certain nombre de communications de la part de résidants de collectivités non admissibles à l'indemnité et situées près d'autres qui le sont. Cette situation ne touche pas que les directives en place. Ce problème de frontières se poserait sans égard aux critères appliqués. Mes collaborateurs du ministère ont étudié diverses alternatives sans en arriver à une solution acceptable. Il faudra consacrer plus de temps à cette question. Le ministre a donc proposé la mise sur pied d'un groupe de travail pour évaluer la pertinence des critères et formuler des recommandations à ce propos.

Madame la Présidente, il ne faudrait pas oublier la raison d'être de cette politique. Nous avons instauré un régime fiscal plus équitable pour les régions septentrionales parce que le précédent système comportait de graves lacunes. Il accordait de généreux stimulants fiscaux aux employés qui touchaient d'importantes allocations d'hébergement de leur employeur, mais non à ceux travaillant à leur compte, aux retraités et aux travailleurs qui ne bénéficiaient pas d'un tel avantage.

Dans l'ensemble, le nouveau régime fiscal des régions du Nord est beaucoup plus généreux et équitable. La politique donne suite aux problèmes et aux coûts de logement élevés qui y prévalent et contribue au développement économique des régions septentrionales et isolées du Canada.

Bien que cette mesure soit acceptable aux yeux de la plupart des résidants touchés, le ministre demeure à l'écoute des réserves exprimées au sujet des critères d'admissibilité. Je suis confiant que nous résoudrons ce problème de façon satisfaisante et nous accorderons la plus haute priorité à ce dossier et des annonces devraient être faites très bientôt, madame la Présidente.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. La Chambre a disposé très rapidement de la mesure d'initiative parlementaire à l'étude aujourd'hui. Il y a eu consentement unanime pour dire qu'il était 18 heures un peu plus tôt que d'habitude.

Je crois que cela a créé un problème pour un député qui voulait participer au débat d'ajournement. Il n'est pas encore arrivé à la Chambre. Pourrions-nous suspendre la séance pendant quelques instants afin de lui permettre d'arriver et de participer au débat qui avait été convenu un peu plus tôt aujourd'hui?

M. Parry: Madame la Présidente, je me suis trouvé hier dans la même situation que le collègue du député, et en arrivant à la Chambre j'ai vu sortir la masse par la porte arrière. En fait, je n'ai pas pu participer aux délibérations sur une motion d'ajournement.

Je pourrais faire une suggestion en prenant un peu de temps pour laisser le temps à notre collègue d'arriver; on pourrait peut-être dorénavant donner à un adjoint du greffier l'instruction de prévenir directement les députés qui doivent participer aux délibérations sur une motion d'ajournement.

L'idéal serait que les députés suivent continuellement les délibérations de la Chambre. C'est ce que j'avais l'intention de faire hier mais j'ai constaté que mon téléviseur était tombé en panne et que j'étais incapable de suivre l'heure réservée aux initiatives parlementaires; je ne m'étais pas aperçu qu'elle s'était terminée plus tôt, comme ce fut encore le cas aujourd'hui.

Étant donné les circonstances, j'accepte bien sûr que la séance soit suspendue, comme l'a proposé mon ami. Avec le temps, on prendra peut-être certaines mesures administratives pour empêcher que cela ne se reproduise.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remercie le secrétaire parlementaire et le député de leurs remarques. Je dois dire qu'étant donné qu'on en a terminé rapidement avec l'heure réservée aux initiatives parlementaires, j'ai décidé de ne pas tenir compte de l'ordre dans lequel les députés devaient prendre la parole dans le débat d'ajournement. J'aurais donné la parole au député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) s'il était arrivé à n'importe quel moment. On a essayé de joindre les députés et les secrétaires parlementaires pour les avertir que le débat finirait plus tôt que d'habitude aujourd'hui. Malheureusement, personne n'a pu rejoindre le député, je pense. Comme il fait preuve de beaucoup d'assiduité à la Chambre, je suis certaine qu'il aura l'occasion de soulever ce point à nouveau.

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17h45.)